BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIII
H
6
NAPOLI

XLIII
H
6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES

DE

M. P. BAYLE.

TOME IV.

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES DIVERSES DE

Mr. PIERRE BAYLE,

PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE, ET EN HISTOIRE, A ROTTERDAM:

Contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de THEOLOGIE, de PHILOSOPHIE, de CRITIQUE, d'HISTOIRE, & de LITTERATURE; excepté son

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

TOME QUATRIEME,

Où l'on trouvera plusieurs Ouvrages du même Auteur, qui n'avoient point encore été imprimez.

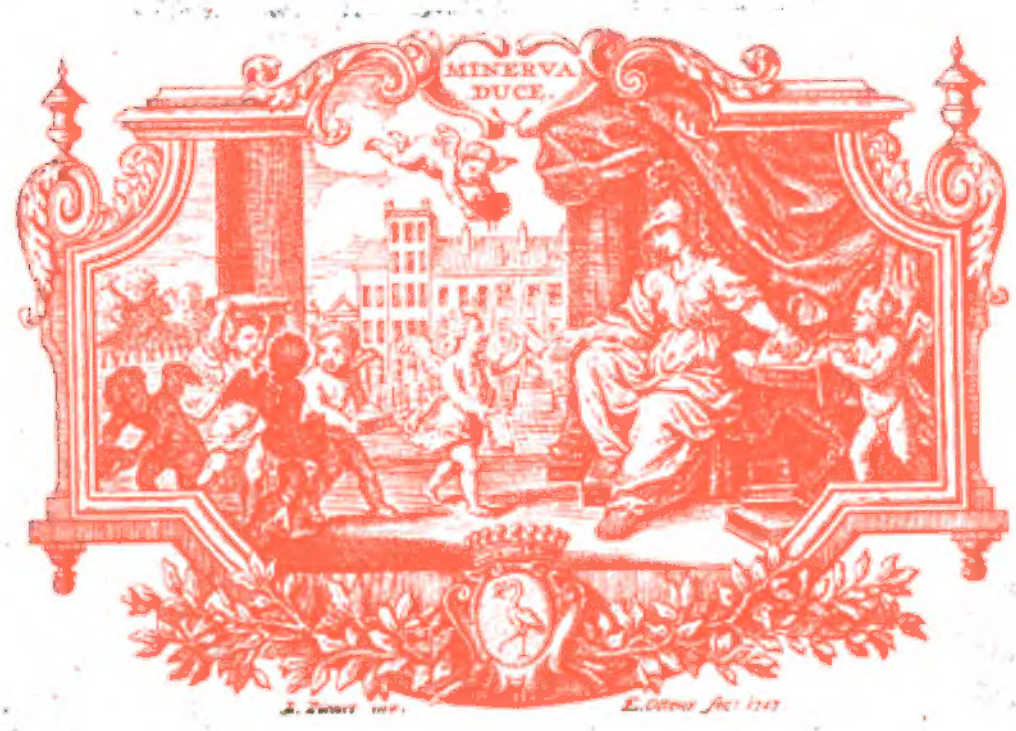

A LA HAYE,

Chez { P. HUSSON, J. SWART, H. SCHEURLEER, J. VAN DUREN, C. LE VIER, F. BOUCQUET.

A ROTTERDAM, chez T. JOHNSON.

M. DCC. XXXI.

Avec Privilege des Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DES
LIBRAIRES.

LOrsque nous publiâmes le troiſième Volume des *Oeuvres diverſes de Mr. Bayle*, nous promîmes de faire attendre le moins qu'il nous ſeroit poſſible le quatrième & dernier, qui reſtoit à imprimer. Nous accompliſſons aujourd'hui notre promeſſe, en donnant ce Volume.

Il commence par les *Entretiens de Maxime & de Thémiſte*, *ou Réponſe à Mr. le Clerc & à Mr. Jaquelot.* Ces Entretiens ſont le dernier Ouvrage de Mr. *Bayle*, & il y travailloit actuellement, quand (*) la mort le ſurprit.

On trouvera à leur ſuite, ſous le titre d'*Opuſcules*, pluſieurs petites Pièces, qu'il a fait inſérer dans divers Journaux, dans des Receuils, & dans quelques Livres. Quelques-unes de ces Pièces ſont en Latin, & on les a imprimées en la même Langue qu'elles ont été écrites, excepté les deux premières, auxquelles on a crû devoir joindre une Traduction Françoiſe, parce qu'elles appartiennent, en quelque façon, à ſa Philoſophie. On a auſſi rangé ſous le même titre d'*Opuſcules*, les *Préfaces* & les *Avertiſſemens*, qu'il a mis à la tête de quelques Livres.

Ces *Opuſcules* ſont ſuivis de ſon *Syſtême de Philoſophie, en quatre Parties. La Logique, la Morale, la Phyſique & la Métaphyſique.* Il le compoſa pour remplir les devoirs de la Charge de Profeſſeur en Philoſophie qu'il a exercée premièrement à Sedan, & en ſuite à Rotterdam, & c'eſt ce *Cours* qu'il dictoit & qu'il expliquoit à ſes Diſciples. Il le fit en Latin, ſuivant l'uſage ordinaire; mais nous en avons procuré une Traduction Françoiſe, que l'on a miſe à coté de l'Original. On en a uſé ainſi, afin que ceux à qui la Langue Latine eſt étrangère puſſent s'inſtuire des Principes de la Philoſophie dans les Ecrits d'un ſi grand Maître en cette Science.

Après ce *Cours*, qui n'a point encore paru, & qui occupe dans ce Volume 322. pages, on a placé ſes *Lettres.* Elles ſont au nombre de

(*) Le 28. de Décembre 1706.

Digitized by Google

de CCCLI, & contiennent 362. pages. Il s'en eſt déjà fait deux Editions, l'une en 1714, l'autre en 1729, toutes deux en 3. vol. *in* 12. La première ne contient que CCLIII. Lettres, la ſeconde, dont le Public eſt redevable à Mr. *Des Maizeaux*, en contient XLII. de plus, en ſorte qu'on en trouvera dans ce volume LVI. nouvelles, qui n'avoient jamais été imprimées. Nous n'entreprendrons point ici de faire l'éloge de ces Lettres. Mr. *Des Maizeaux* en a aſſez fait connoître le mérite & l'utilité dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ſon Edition. Ainſi nous nous contenterons de renvoïer à ce que nous avons copié ci-deſſous de cette (*) Préface.

La dernière Pièce de ce volume eſt un *Diſcours Hiſtorique ſur la Vie de Guſtave Adolphe, Roi de Suede.* On y verra les premiers faits d'Armes de ce Héros du Nord, & la ſituation où étoient les Affaires d'Allemagne, lorſqu'il y entra. Le plaiſir qu'on aura en liſant cette Hiſtoire, qui n'avoit point encore été imprimée, fera regretter que l'Auteur ne l'ait point achevée.

Outre les Tables des Chapitres, qui ſont à la tête de chaque Volume, on trouvera à la fin de celui-ci une ample *Table Alphabétique des Matières contenuës dans toutes les Oeuvres.* Pour peu qu'on prenne la peine de la parcourir, on ſe convaincra que ces *Oeuvres* ne le cédent en

(*) Ceux qui ſe plaiſent à connoitre les Hommes illuſtres, verront dans ces Lettres les différentes ſituations où Mr. Bayle a été depuis l'an 1673, juſqu'à ſa Mort en 1706, les Ouvrages qu'il a publiez, ceux qu'on lui a attribué ſans fondement, & les Diſputes où il a été engagé. Ils y trouveront un Portrait fidelle de ſes Mœurs: humble, modeſte; Ami conſtant, officieux, déſintéreſſé: plein d'Amour pour la Vérité, ſenſible aux ſecours qu'on lui fourniſſoit pour la découvrir; haïſſant toute ſorte de ſupercherie & de mauvais détours. Aimant toûjours la France, autant qu'il déploroit la ſervitude où elle étoit réduite. Ils y trouveront auſſi l'Hiſtoire & le Caractere de pluſieurs Ecrivains de ſon tems.

Ceux qui aiment à s'inſtruire dans la connoiſſance des Livres, ſeront ici agréablement occupez par les Nouvelles Littéraires que Mr. Bayle, & ſes Amis ſe communiquent réciproquement, par l'Hiſtoire qu'on y donne de pluſieurs Ouvrages; & par le jugement qu'on en fait.

On peut même mettre à profit les Nouvelles Politiques qui y ſont répanduës. On y voit ce que le Public jugeoit de la conduite de quelques Princes, des actions de leurs Généraux, & du gain de quelques Batailles. L'Auteur d'un Ouvrage imprimé depuis peu en France, en a bien ſû profiter (†).

Voilà en général l'utilité qu'on peut tirer de ces Lettres. On ne doit pas s'attendre à y trouver des traits vifs & brillants, un ſtile fleuri & compaſſé. Ce ſont des Lettres écrites d'un ſtile familier, ſans étude, ſans préparation.

On dira, peut-être, que toutes les particularitez littéraires contenuës dans ces Lettres n'intéreſſent point le Public. Quelques perſonnes avoient dit la même choſe du premier Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.* Je l'écrivis à Mr. Bayle, & voici ce qu'il me répondit (‡):

„ On ne peut nier que ceux qui diſent que „ l'Ouvrage n'intéreſſe pas aſſez le Public, „ n'aient raiſon; mais ils doivent conſidérer „ qu'un Auteur ne peut guère intéreſſer le Pu„ blic, à moins qu'il ne diſcute des Queſtions „ qui concernent l'honneur & la gloire de „ tout un Peuple, ou de tout un Corps de „ Religion; ou à moins qu'il ne traite de „ quelque Dogme important dans la Morale, „ ou dans la Politique. Tous les autres ſujets „ dont les gens de Lettres rempliſſent leurs „ Livres, ſont inutiles au Public; & il ne faut „ les conſidérer que comme viandes creuſes „ en elles-mêmes, mais qui contentent néan„ moins la curioſité de pluſieurs Lecteurs ſe„ lon la diverſité des goûts. Qu'y a-t-il, par „ exemple, de moins intéreſſant pour le Pu„ blic, que la *Bibliotheque Choiſie* du Sieur „ Colomiés: Ouvrage, qui a été néanmoins re-

(†) Ce Livre eſt intitulé, *Mémoires Chronologiques pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe, depuis 1600. juſqu'en 1716. Avec des Réflexions & des Remarques Critiques. A Amſterdam chez la Veuve Desbordes*, 1725. 4. voll. in 12. Le Pere d'Avrigny, Jéſuite, en eſt l'Auteur.

(‡) Lettre du 8. de Février 1704.

Digitized by Google

en rien au *Dictionnaire Critique*, ni pour la variété, ni pour l'importance des choſes. Littérature, Critique, Hiſtoire, Politique, Morale, Philoſophie, Théologie y ſont traitées avec une impartialité, une érudition, une force, & un agrément, qui ont enlevé tous les ſufrages. D'ailleurs les Matières délicates, qu'il avoit diſcutées dans ſon Dictionnaire, reparoiſſent ici munies de nouvelles preuves. Elles y ſont apronfondies, & pouſſées juſqu'à la dernière préciſion. C'eſt là qu'il a répondu à ſes Adverſaires, qu'il a juſtifié l'innocence & l'ortodoxie de ſes Opinions, & qu'il a réſolu les objections qu'on lui a faites. De ſorte qu'on peut conſidérer une partie de ſes Oeuvres comme le ſupplément & l'explication des endroits difficiles de ſon Dictionnaire.

On a renvoyé à la fin de cette Table deux ou trois Fragmens Ms. qu'on n'avoit pû ranger ſous aucun titre. Ce ſont quelques *Corrections* & quelques *Additions au Dictionnaire de Moreri.*

Au reſte nous eſpérons qu'on nous ſaura d'autant plus de gré du ſoin que nous avons pris de raſſembler en un ſeul Corps tous les Ouvrages diſperſez d'un Auteur ſi eſtimé, que par ce moïen on pourra, en joignant les *Oeuvres diverſes* au *Dictionnaire*, avoir un *Bayle* complet en 8. vol. *in folio* d'égale grandeur.

Nous

„ regardé comme très-bon en ſon eſpece, &
„ duquel les Curieux de Particularitez Littéraires ſont preſque enchantez? Je vous pourrois nommer pluſieurs autres Livres qui ſe
„ ſont lire, ſans contenir rien qui intéreſſe le
„ Public.

En effet, on pourroit encore nommer le *Scaligerana* & les autres Ouvrages de cette nature, les *Jugemens des Savans* de Mr. Bailles, les *Eloges des Hommes Savans* tirez de l'Hiſtoire de Mr. de Thou, & publiez avec des Additions par Mr. Teiſſier, les *Mélanges de Vigneul-Marville*, les *Lettres de Mr. Simon*, & tant d'autres Livres qui ſont goûtez d'un grand nombre de perſonnes, comme cela paroit par les Impreſſions réitérées qui s'en font tous les jours.

Il eſt vrai que bien des gens ſe font une habitude de ramener tout à leur goût particulier; & dès qu'un Ouvrage ne leur convient point, ils le regardent comme inutile. Il l'eſt, en effet, à leur égard. Mais ils ne conſiderent pas que les Sciences & les Lettres ont une infinité d'objets, & dans cette variété chacun ſe détermine pour ce qui lui plait le plus: il en fait ſon affaire, & tout ce qui s'y rapporte devient intéreſſant.

On raconte que lorſque le Pere le Long travailloit à ſa *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, la Pere Malebranche, qui ne ſe plaiſoit qu'aux Spéculations abſtraites, regardoit avec étonnement tous les ſoins que le Pere le Long ſe donnoit pour trouver des Titres de Livres, pour marquer des Editions, pour découvrir le tems de la Mort des Auteurs, &c. Toutes ces recherches paroiſſoient au Pere Malebranche un amuſement vain & frivole; tandis que le Pere le Long étoit, ſans doute, ſurpris de le voir comme abſorbé dans les Abſtractions métaphyſiques. En cela, ils ſe livroient l'un & l'autre à leur goût particulier. Mais le Pere le Long en exécutant le plan qu'il s'étoit fait, devoit entrer dans la diſcuſſion ſeche & épineuſe des Titres, des Editions, des Dates, que le Philoſophe regardoit comme des minucies. Par là, il nous a donné un Ouvrage curieux, inſtructif, & qui ſembloit être au deſſus des forces d'un ſeul homme. Cependant il n'a fait qu'appliquer à un cas particulier la connoiſſance de l'Hiſtoire Littéraire, qui eſt d'une étenduë infinie.

L'Hiſtoire Littéraire a pour objet toutes les perſonnes qui cultivent les Lettres, les Arts, & les Sciences. Ils forment un Etat répandu dans tous les Etats, une République où chaque Membre, dans une parfaite indépendance, ne reconnoit d'autres Loix que celles qu'il ſe preſcrit à lui-même. On s'y attache à éclaircir les particularitez de la Vie des Savans, de leurs Ecrits, de leurs Diſputes. Puiſque la République des Lettres donne des Hiſtoriens à toutes ſortes d'états & de conditions, pourquoi n'auroit-elle pas elle-même ſes Hiſtoriens?

L'Hiſtoire Littéraire eſt utile à ceux qui ſe deſtinent aux Lettres, par les exemples qu'elle leur offre, & par l'émulation qu'elle leur inſpire. Or les Lettres des Savans ne fourniſſent pas ſeulement d'excellens matériaux pour écrire leur Vie; mais elles en donnent une Hiſtoire aſſez complette, lorſqu'elles ſont en auſſi grand nombre, & auſſi ſuivies que celles de Mr. Bayle.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Nous avions deſſein de donner une *Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de Mr. Bayle.* Mais comme il y en a une très-ample & très-circonſtantiée à la tête de la quatrième Edition du Dictionnaire Critique, on nous a fait comprendre, que cette Vie pouvoit ſervir auſſi aux Oeuvres, & que ce ſeroit rebuter le Public que de lui en donner une nouvelle. Nous nous ſommes rendus à ces raiſons; & au lieu d'une Vie détaillée, dont on n'a plus beſoin, nous mettrons ici l'Eloge de Mr. *Bayle* par Mr. *Baſnage de Beauval.* Cet Eloge, qui contient une Hiſtoire abrégée de la Vie & des Ecrits de notre illuſtre Auteur, & qui donne une idée fort juſte du caractere de ſon Eſprit, & de ſes Ouvrages, ſervira d'Introduction à ſes *Oeuvres diverſes.*

ELOGE

ELOGE
DE
Mr. BAYLE,
PAR Mr. DE BEAUVAL.

Tiré de ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Mois de Décembre 1706. pag. 545.

MR. PIERRE BAYLE étoit fils & frere de Miniſtre; né au * Carlat, petite Ville du Comté de Foix. Il préféra de bonne heure l'étude à tous les amuſemens, & à tous les divertiſſemens que la jeuneſſe cherche avec empreſſement. Il recherchoit le commerce des Savans, & remarquoit ſoigneuſement tout ce qu'il aprenoit de curieux, ou de particulier; & rien ne lui échapoit. Il avoit naturellement l'eſprit net & pénétrant; une imagination vive & féconde; & une mémoire heureuſe juſqu'au prodige. C'étoit un tréſor d'où il tiroit à point nommé tout ce qu'il lui avoit confié. Il la chargeoit non ſeulement des faits importans; mais encore des détails, qu'il rapelloit avec beaucoup d'exactitude.

En 1675. il diſputa une Chaire de Philoſophie vacante dans l'Académie de Sedan, & l'emporta. Ce fut là qu'il compoſa ſes *Penſées Diverſes ſur la Comète de* 1680. Il vouloit déſabuſer le monde d'une infinité de préjugez ſur les préſages. Mais pour rendre ſon ſujet moins triſte & moins ſérieux, il y ménagea des digreſſions remplies d'une littérature agréable, & de réflexions très-fines & très-ſenſées. On jugea d'abord qu'un Auteur, qui débutoit par là pour ſon coup d'eſſai, iroit bien loin. Il a bien ſoûtenu en effet l'idée que le Public avoit conçuë de lui, & il ne s'eſt pas démenti dans la ſuite.

Après la chûte de l'Académie de Sedan, il ſe † retira en Hollande; ſa réputation l'y avoit devancé, & l'on érigea pour lui une Chaire de Profeſſeur en Philoſophie à Rotterdam. Il ſe fixa là, & il y a conſtamment demeuré juſqu'à ſa mort, quoi qu'on lui offrît ailleurs des emplois plus lucratifs. Le Pere MAIMBOURG aiant publié une *Hiſtoire du Calviniſme*, Mr. BAYLE le réfuta ſous le titre de *Critique* ‡ *Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme*. On chercha long-tems l'Auteur qui ſe tenoit caché derriere le rideau: on ne ſongeoit point à l'aller déterrer en Hollande, & dans la pouſſiere du College, & du Cabinet. Ce n'étoit point une critique amere, & chagrine: c'étoit un badinage ingénieux, & cependant plein de ſens & de raiſon, plus propre à embarraſſer, ou à déconcerter ſon Adverſaire, que des argumens graves & ſérieux. Mr. BAYLE avoit obſervé que chaque parti déguiſe tellement les faits qu'on a de la peine à en démêler la vérité: chacun releve tout ce qui eſt à ſon avantage, & diſſimule, ou n'exprime que foiblement, tout ce qui ne lui eſt pas favorable; & comment débrouiller le vrai d'avec le faux à travers des déguiſemens frauduleux? Il ne faut donc pas tant s'étonner, s'il y a tant de Pyrrhoniſme dans l'Hiſtoire. On reproche à Mr. BAYLE d'avoir porté là-deſſus le doute, & l'incertitude trop loin; mais il avoit ſouvent raiſon; ſur tout dans les faits où l'animoſité

* En 1648.

† En 1682.

‡ Il y a trois Editions de cet Ouvrage, la premiere en 1682. la ſeconde en 1683. fort augmentée, la troiſiéme en 1684. avec deux nouveaux volumes de Lettres ſur le même ſujet.

Digitized by Google

ſité, & la chaleur de parti conduiſent, & dirigent la plume de l'Hiſtorien.

Mr. BAYLE compoſa enſuite les *Nouvelles de la République des Lettres*. De tous ſes Ouvrages c'étoit celui qu'il affectionnoit le plus. Tout étoit vif & animé dans ſes Extraits; il avoit l'art d'égaier toutes ſes matieres, & de renfermer en peu de mots l'idée d'un Livre, ſans fatiguer le Lecteur par un mauvais choix, ou par de froides & ennuieuſes réflexions. Il étoit ſage & retenu dans ſes jugemens: ne voulant ni choquer les Auteurs, ni ſe commettre en proſtituant ſes loüanges: à la fin il ſe relâcha un peu, ſachant juſqu'où va le reſſentiment d'un Auteur offenſé. Il commença * en 1684. & finit † en 1687. Depuis ce tems-là ce n'eſt plus Mr. BAYLE. Il ſe trouva fatigué d'un travail qui demandoit trop d'aſſiduité, & trop d'application. On ſoupçonna de plus qu'un Ouvrage ſecret avoit achevé d'épuiſer ſes forces. La liberté de conſcience étoit ſon dogme favori; & il ne pouvoit ſouffrir qu'on commandât la Foi & la Religion: raiſonnant philoſophiquement, de conſéquence en conſéquence, il pouſſoit fort loin la tolérance des Religions, & les droits de l'ignorance invincible. Le *Commentaire Philoſophique* ſur ces paroles de l'Evangile, *Contrain les d'entrer*, étant dans les mêmes principes, l'on ne manqua pas de le lui attribuër. D'ailleurs il y a une ſi grande force, & une ſi grande préciſion de raiſonnement dans cet Ouvrage; que tout le monde jetta les yeux ſur lui, comme étant ſeul capable de l'avoir compoſé. A la vérité, ce n'eſt pas le ſtyle ordinaire de Mr. BAYLE; mais on s'imagina qu'il s'étoit caché par politique, & qu'il s'étoit ſervi de termes inuſitez, & fabriquez exprès, pour ſe dérober aux yeux clairvoyans des Critiques. Il ne l'a pourtant jamais reconnu, quoiqu'il l'eût pû faire ſans riſquer beaucoup.

L'*Avis* ‡ *aux Réfugiez*, qui a fait tant de bruit dans le monde, excita une furieuſe tempête contre lui. Ses ennemis ſe prévalurent de quelques conjectures apparentes pour l'accuſer d'en être l'Auteur. C'étoit un Ouvrage odieux; inſultant pour les Réfugiez, & tendant à aggraver leurs malheurs; le procès eſt devant le Public, & il ne nous appartient pas de prononcer là-deſſus. Quoi qu'il en ſoit, Mr. BAYLE a toûjours proteſté à ceux qui étoient le plus avant dans ſa confidence, que le Livre n'eſt point de lui; ainſi il faut l'effacer du Catalogue de ſes Ouvrages; du moins cela ſuffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; & puis qu'il l'a conſtamment nié, l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir ſa mémoire. En le déſavoüant il eſt cenſé en avoir déſavoüé les ſentimens. Il publia alors *Janua Cœlorum reſerata*. Il prétendoit que Mr. JURIEU par ſon nouveau *Syſtême de l'Egliſe* avoit ouvert la porte des Cieux aux Juifs, aux Paiens, & en particulier à toutes les Sectes du Chriſtianiſme. Quoi qu'il écrivit élégamment en Latin, il affecta d'imiter le ſtile barbare des Scholaſtiques, ſoit qu'il ne voulût pas encore rompre ouvertement avec Mr. JURIEU, ſoit qu'il eût quelque autre raiſon de ſe cacher. C'eſt dommage que la méthode dogmatique dont il s'eſt ſervi, ait dégoûté bien des gens. Il manioit ſon ſujet avec beaucoup d'adreſſe, & de ſubtilité. Au reſte les Apologies de Mr. BAYLE pour ſe juſtifier d'avoir produit l'*Avis aux Réfugiez*, n'eurent pas tout le ſuccès qu'il en attendoit. Les Puiſſances y étoient intéreſſées, & en matiere d'Etat un ſimple ſoupçon eſt un crime. Ses ennemis remuerent le Ciel & la Terre pour irriter le Magiſtrat, & pour le perdre. Il fut privé de ſa charge de Profeſſeur, & de ſa penſion. Il reçut cette diſgrace avec une fermeté philoſophique, & même avec trop d'indifférence; ſur tout ſans chagrin par rapport à ſa fortune. Il ne ſe ſoucioit nullement d'amaſſer du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas beſoin. Sa tempérance & ſa ſobriété ſuppléoient à tout, en ſorte qu'avec peu de bien, il ne manquoit de rien. Il n'étoit pourtant pas dans l'indigence; bien loin de là. Auſſi ne ſe donna-t-il aucun mouvement pour ſe procurer un autre emploi. Il ſe trouva plus libre & plus à lui-même, étant déchargé de l'ennuieuſe occupation d'enſeigner & de faire des leçons. Enfermé avec ſes livres, & envelopé de ſa propre vertu, il ne ſongea qu'à exécuter ſon Projet d'un *Dictionnaire* ‖ *Hiſtorique & Critique*. Ce n'eſt pas un Ouvrage chargé de Généalogies, ou de ſimples faits. Il y peint au naturel le caractere de ceux dont il parle; il y demêle les circonſtances de leur vie, & les motifs de leur conduite, & les accompagne de réflexions pour en donner une plus juſte idée, & en porter un jugement avec plus de certitude & d'intelligence. Il y traite les matieres de Religion, de Morale & de Philoſophie avec beaucoup d'érudition: en ſorte que c'eſt un Dictionnaire d'une forme nouvelle & ſinguliere. Il y a une variété qui plaît infiniment. Cependant ſon Dictionnaire n'a pas eu une approbation gé-

* Au mois de Mars.
† Au mois de Février.
‡ En 1689.

‖ La premiere Edition en deux volumes eſt de 1696. & la ſeconde de 1702. en trois volumes.

générale ; la critique ne l'a pas épargné. On dit qu'il alloit juſqu'au Spinoſiſme, & au contraire il n'approuvoit point les abſurditez du ſyſtême de Spinoſa ; il l'a réfuté ſolidement, & le tenoit inſupportable, & monſtrueux. Il a donné plus de priſe ſur lui dans l'article des Manichéens & des Pauliciens Il a fait valoir leurs difficultez ſur l'origine du mal, & la permiſſion du péché, & peut être qu'il leur a prêté de nouvelles raiſons. Ce n'eſt point qu'il adoptât l'opinion des deux Principes ſouverains du bien & du mal. Il en étoit fort éloigné. Son but étoit de faire ſentir à ceux qui prononcent avec tant de fierté, & de ſécurité ſur tous les points de la Religion, qu'une Secte ridicule peut faire des objections, dont il eſt très-difficile de ſortir & de ſe débarraſſer. Il vouloit mortifier la Raiſon humaine, ou du moins l'accoûtumer à ne point précipiter ſes jugemens, & à ne rien adopter ſans examen & ſans connoiſſance. La plûpart des Théologiens lui paroiſſoient trop déciſifs, & il auroit ſouhaité qu'on ne parlât que douteuſement des choſes douteuſes. Dans cet eſprit il ſe faiſoit un plaiſir malicieux d'ébranler leur aſſûrance, & de leur montrer que certaines véritez qu'ils regardent comme évidentes, ſont environnées & obſcurcies par tant de difficultez, qu'ils feroient quelquefois plus prudemment de ſuſpendre leurs déciſions. Il avoit auſſi diſcuté tant de faits, qui ne ſont point révoquez en doute par le commun des Savans, & qu'il avoit reconnus évidemment faux, qu'il ſe défioit de tout, & n'ajoûtoit foi aux Hiſtoriens que par proviſion, & en attendant une plus ample inſtruction. Dans cette diſpoſition d'eſprit il ne faut pas s'étonner que le monde ait conclu, que le Pyrrhoniſme étoit ſon dogme capital.

Pendant qu'il travailloit à la correction & au Supplément de ſon Dictionnaire, il ſe délaſſoit à faire ſes *Réponſes aux Queſtions d'un Provincial*. Il y en a V. Tomes: le dernier eſt poſthume. Il les rempliſſoit de divers faits détachez qu'il n'avoit pû mettre en œuvre, & qu'il avoit jettez à l'écart ; & il ſe réjouïſſoit en ſe répondant à ſoi-même ſur tout ce qui ſe préſentoit à ſon imagination. Il n'y avoit rien de trop recherché, ni de trop travaillé ; c'étoient des amuſemens utiles. Il fut à la fin obligé de changer ſon plan ; les *Réponſes au Provincial* n'étoient plus que des acceſſoires. Le repos de ſa ſolitude fut troublé par diverſes cenſures qu'on fit de ſes Ouvrages. Mr. JAQUELOT & Mr. LE CLERC, ſes deux plus redoutables Adverſaires, parurent avoir fait ligue offenſive & défenſive contre lui. Ils ſe réünirent ſur la queſtion de ſavoir, s'il eſt poſſible *d'accorder la Foi avec la Raiſon*. Ils tâcherent de lever toutes les difficultez que propoſe Mr. BAYLE au nom des Manichéens ſur l'origine, & la diſpenſation du mal phyſique & du mal moral. Mr. BAYLE remplit ſes *Reponſes au Provincial* de ſes *Repliques*, & de ſes plaintes. Mr. JAQUELOT revint à la charge, & ſans abandonner abſolument la réconciliation de la Foi avec la Raiſon, il attaqua la Religion particuliere de Mr. BAYLE, & l'accuſa de fournir des argumens à l'Atheïſme, dans tous ſes Ouvrages. Mr. BAYLE travailla à ſon Apologie, & ſe défendit contre Mr. JAQUELOT & Mr. LE CLERC, qui avoient une cauſe commune, dans un même Ouvrage ſous le titre d'*Entretiens*. Il ne l'avoit pas encore tout-à-fait achevé quand la mort le ſurprit.

Il étoit attaqué d'une ardeur de poitrine qui l'affoibliſſoit ſenſiblement. Comme c'étoit un mal de famille, il le jugea mortel. Ses Amis ne purent le faire conſentir à prendre des remedes. Il voioit aprocher la mort ſans frayeur, & même ſans inquiétude ; & ſans la déſirer ni la craindre, il l'enviſageoit avec une tranquillité peu ordinaire. Seulement la triſteſſe & la mélancolie, inſéparables de ces ſortes de maux, l'avoient preſque fait renoncer à toute ſorte de Société, & il ſe ſéqueſtra de ſes Amis. Il travailloit pourtant ſans relâche, & il eſt mort la plume à la main. Il venoit de parler à ſon Hôteſſe, & un moment après on le trouva mort dans ſon lit, ſans avoir pouſſé le moindre ſoupir, le 28. de Décembre 1706.

Il étoit véritablement Philoſophe dans ſes mœurs ; ſans faſte, ſans ambition, ne ſe préférant à perſonne. Sobre juſqu'à la frugalité, & même juſqu'à l'inſenſibilité ; indifférent pour tous les plaiſirs hors ceux de l'eſprit, il ſembloit être hors de l'atteinte des paſſions. Il étoit Ami fidelle & obligeant. Sa converſation étoit agréable, parce qu'elle étoit utile & inſtructive. Sa mémoire heureuſe & fidelle lui rendoit à-propos tout ce qu'il lui avoit mis en garde dès qu'il venoit à le redemander. Il diſputoit ſans chaleur, & ne prenoit jamais un ton magiſtral & dogmatique. C'eſt pourquoi l'on a été ſurpris que dans ſes querelles il ſoit ſorti des bornes de la modération qui lui étoit naturelle. Mais il fut aigri & piqué, parce qu'il crut que ſes Ennemis en vouloient à ſa perſonne encore plus qu'à ſa doctrine, & qu'ils n'oublioient rien pour le livrer à l'indignation publique : en ce cas *vim vi repellere licet*. Il ſeroit à ſouhaiter d'un côté qu'il eût pû contenir ſon courroux, & renfermer ſon reſſentiment ; & de l'autre, que ſes Adverſaires

Digitized by Google

euſſent eu plus d'égards & de ménagemens pour lui.

Le plus eſſentiel, c'eſt qu'il a été un peu trop libre dans ſes Ecrits, & qu'il s'eſt un peu émancipé ſur le chapitre des femmes. Il s'eſt quelquefois échapé au delà de la bienſéance. S'il avoit eu l'uſage du monde poli, qui ne s'acquiert pas dans la ſolitude & la retraite du cabinet, il auroit badiné avec plus de retenuë, & enveloppé plus délicatement certaines choſes qu'on peut faire entendre finement, ſans qu'il ſoit beſoin de les dire. Cela n'influë point ſur ſes mœurs, & ſes ennemis les plus acharnez ne lui ont jamais rien reproché là-deſſus. Sur l'article de la Religion il s'eſt trop abandonné à ſon eſprit de doute, & de Pyrrhoniſme, & il a pouſſé trop loin ſa ſagacité à trouver des difficultez. Il pouvoit s'expliquer avec plus de circonſpection. En voulant rabattre l'orgueil de la Raiſon, il n'a pas aſſez ménagé le Public, il a donné l'eſſor à ſon imagination, & pris des libertez, qu'on appellera, ſi l'on veut, des débauches d'eſprit. Quoi qu'il en ſoit, ceux-mêmes qui n'approuvent point du tout ſes ſentimens, admirent la beauté & la fertilité de ſon génie, & l'étenduë de ſon ſavoir; & ceux qui ne lui rendent pas cette juſtice, & qui affectent, ou font ſemblant de le mépriſer pour s'élever ſur ſes ruines, décrient moins Mr. Bayle que leur propre diſcernement dans l'eſprit des perſonnes équitables & de bon goût. Entre les Savans du ſiecle s'il y en a quelques-uns au deſſus de lui, il y en a encore plus au deſſous. Les uns ont beaucoup de ſavoir, & peu de génie, & les autres peu d'érudition, & beaucoup d'eſprit. Mais l'un & l'autre brillent dans les Ecrits de Mr. Bayle. Ce ſont deux talens qui ne ſe trouvent pas communément enſemble.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

DES

PRINCIPALES MATIERES,

Contenuës dans le

QUATRIEME VOLUME

DES OEUVRES DE M. P. BAYLE.

ENTRETIENS DE MAXIME & DE THEMISTE.

PREMIERE PARTIE, ou

Réponſe à ce que Mr. le Clerc a écrit contre Mr. Bayle dans le X. Tome de la Bibliotheque Choiſie.

I. Chap. Hiſtoire de la diſpute avec Mr. le Clerc. p. 3
Examen des preuves de Mr. le Clerc. 4
II. Chap. Quatre grands défauts dans une objection de Mr. le Clerc fondée ſur des conſéquences qu'il tire de l'opinion de Mr. Bayle. p. 10
III. Chap. Si le zéle de Mr. le Clerc a été tardif. 11
IV. Chap. Ce que Mr. le Clerc a répondu au reproche de paſſer pour Socinien. 12
V. Chap. Si l'on peut rejetter une propoſition évidente. 15
VI. Chap. Ce que Mr. le Clerc a dit de la Trinité, & de l'Abbé Pyrrhonien. 16
VII. Chap. Diſcuſſion des remarques de Mr. le Clerc ſur les trois propoſitions à quoi Mr. Bayle a réduit toute la doctrine. 17
VIII. Chap. Réfutation contre Mr. le Clerc. 23
IX. Chap. Que Mr. le Clerc livre aux Athées la Religion pieds & poings liez, & qu'il ſe livre lui-même à eux. 24
X. Chap. Si Mr. le Clerc a eu recours au même azyle que Mr. Bayle. Addition à ce qu'il avoit dit de la Trinité. 27
XI. Chap. Des Natures plaſtiques. 28
XII. Chap. Remarques touchant l'Origénisme. 28
XIII. Chap. Quelle eſt la tolérance de Mr. le Clerc. 31
XIV. Chap. Conſidérations générales ſur le procédé de Mr. le Clerc contre Mr. Bayle. 32

SECONDE PARTIE.

Réponſe à l'éxamen de la Théologie de Mr. Bayle par Mr. Jaquelot. 32

I. Chap. Si Mr. Jaquelot eſt un Néophyte Arminien. 38
II. Chap. Premiere faute de Mr. Jaquelot: il a attaqué la doctrine de Mr. Bayle ſans faire ſemblant de ſavoir qu'elle eſt la même que celle des Réformez, & puis il a fait ſemblant de croire qu'elle en eſt tres-différente. 38
III. Chap. Second défaut de Mr. Jaquelot: il croit que la même doctrine eſt innocente ou condamnable ſelon la diverſité des intentions de ceux qui l'enſeignent. 40
IV. Chap. Troiſieme faute de Mr. Jaquelot: il ſoûtient que Mr. Bayle ôte à l'homme toute ſorte de liberté. 40
V. Chap. S'il y a quelque choſe qui ait pû faire ici illuſion à Mr. Jaquelot. Deux caracteres du Dictionnaire de Mr. Bayle. 42.
VI. Chap. Quatriéme faute de Mr. Jaquelot: il attaque Mr. Bayle ſur la concorde de la Foy & de la Raiſon, & il dit au fond la même choſe que Mr. Bayle. 44
VII. Chap. Examen des trois différences que Mr. Jaquelot allégue entre ſa doctrine & celle de Mr. Bayle. 45
VIII. Chap. Réflexion ſur les phraſes abandonner la Raiſon; être contraire à la Raiſon. 47
IX. Chap. Que par l'état de la queſtion donné par Mr. Bayle il paroit que Mr. Jaquelot & lui n'ont point de diſpute réelle. 48
X. Chap. Cinquiéme faute de Mr. Jaquelot: Il a entrepris un accommodement dont perſonne n'avoit beſoin. 49
XI. Chap. Examen de la Réplique de Mr. Jaquelot ſur les difficultez de l'origine du mal. Il abandonne les Notions communes. 50
XII. Chap. Si Mr. Jaquelot a dû mettre l'état de la queſtion en ce qu'il ſuppoſe que ſelon Mr. Bayle Dieu eſt l'Auteur du péché. 52.
XIII. Chap. Examen des cinq principes que Mr. Jaquelot ſubſtituë aux Notions communes qu'il a rejettées. 54
XIV. Chap. Explication du Mal entendu touchant

Digitized by Google

chant la liberté de l'Homme. Examen d'une raiſon fondée ſur le 3. principe de Mr. Jaquelot. 58

XV. Chap. Examen de la réponſe de Mr. Jaquelot à la queſtion, pourquoi Dieu a permis le péché. 59

XVI. Chap. Qu'un Philoſophe Païen prouveroit facilement que ſelon Mr. Jaquelot la Bonté & la Sainteté de Dieu ne ſont entrées pour rien dans la création du Monde. 62

XVII. Chap. Réflexions ſur ce que Mr. Jaquelot a dit touchant les loix générales. S'il a pû reprocher à Mr. Bayle de s'être contredit ſur ce ſujet. 64

XVIII. Chap. Nouvelles conſidérations qui montrent que Mr. Jaquelot ne ſe pouvant plus ſervir du ſyſtême des loix générales n'a plus de reſſource pour donner raiſon de la permiſſion du péché. 65

XIX. Chap. Inutilité des remarques par leſquelles Mr. Jaquelot montre que ſon ſyſtême n'eſt pas celui des Supralapſaires. Expoſition de ſon nouveau ſyſtême. 67

XX. Chap. Examen du nouveau ſyſtême de Mr. Jaquelot. 69

XXI. Chap. Continuation du même ſujet: qu'il s'enſuit viſiblement du ſyſtême de Mr. Jaquelot que Dieu a voulu le péché, & en a été cauſe d'une maniere proprement dite. 70

XXII. Chap. Confirmation du Chapitre précédent par la réfutation de quelques Maximes de Mr. Jaquelot. 73

XXIII. Chap. Recueil & examen de quelques propoſitions qui montrent, entre autres choſes, que Mr. Jaquelot a abandonné les principes qui lui étoient communs avec les Supralapſaires. 75

XXIV. Chap. Réflexion ſur le faſte avec lequel Mr. Jaquelot à prétendu que le franc arbitre levoit toutes les dificultez de l'Origine du mal. 79

XXV. Chap. Pourquoi on ne réfute point pluſieurs petites remarques que Mr. Jaquelot a oppoſées à divers endroits de la 2. partie de la Réponſe au Provincial qu'il a détachez d'où il lui a plû, & abrégez autant qu'il lui a plû. Quelques traits du caractere de ſon eſprit. 80

XXVI. Chap. Des deux ſortes de volonté de Dieu. 81

XXVII. Chap. Examen de la Doctrine de Mr. Jaquelot ſur la permiſſion de Dieu. 84

XXVIII. Chap. Digreſſion contenant des remarques ſur ce que Mr. Jaquelot enſeigne du franc arbitre, & pluſieurs dificultez ſur ce qu'il a dit que Dieu n'a pû prévenir la chute de l'homme. 85

XXIX. Chap. Continuation de l'éxamen de la doctrine de Mr. Jaquelot ſur la permiſſion de Dieu. 86

XXX. Chap. Ce que Mr. Jaquelot a répondu aux autoritez par leſquelles Mr. Bayle a prouvé, que pluſieurs graves & vénérables Auteurs ont reconnu que l'on ne peut contenter la Raiſon ſur les Myſteres de l'Evangile, & nommément ſur celui de la Prédeſtination, mais qu'il faut l'obliger à ſe ſoûmettre à l'Obéïſſance de la Foy. 88

XXXI. Chap. Réponſe à quelques-unes des remarques contenues dans le chapitre 21. de la 2. partie du livre de Mr. Jaquelot. 90

XXXII. Chap. Du mal phyſique. 91

XXXIII. Chap. Recueil de diverſes chicanes & contradictions de Mr. Jaquelot qui ont du raport au mal phyſique. 94

XXXIV. Chap. Des peines éternelles. 98

XXXV. Chap. Du Pyrrhoniſme, troiſiéme & dernier chef de la diſpute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle. 100

XXXVI. Chap. Pourquoi l'on n'éxamine pas les 303. premieres pages du dernier livre de Mr. Jaquelot, & que l'on ſe contente d'un petit nombre d'obſervations nommément ſur le recueil des dificultez ramaſſées dans le Dictionaire de Mr. Bayle. 103

OPUSCULES DE Mr. P. BAYLE.

Diſſertatio in qua &c. Diſſertation où on défend contre les Péripatéticiens les raiſons par leſquelles quelques Carteſiens ont prouvé que l'eſſence du corps conſiſte dans l'étendue. 109

Theſes Philoſophicæ. Theſes Philoſophiques. 132

Objectiones in Libros IV. Petri Poiret de Deo, Anima, & Malo. 146

Epiſtola de Scriptis adeſpotis, ad Theod. Janſ. ab Almeloveen. 162

Letttre à M. *** contenant quelques corrections pour l'Article *Polydore Virgile* dans le Diction. Hiſt. & Crit. 168

Lettre à Mr. *** contenant, entre autres choſes, une Remarque ſur un paſſage de *Cicéron*, & une Remarque de Phyſique. 168

Lettre à Mr. *** ſur le queſtion, ſi *Mr. Bayle* dans ſon Diction. Hiſt. & Crit. a bien ou mal compris la doctrine de *Spinoza*. On y trouve auſſi quelques corrections pour le Diction. Hiſt. & Crit. 169

Remarques générales ſur les Eſſais de Litérature que l'on publie à Paris &c. 171

Réfutation de ce qui a été dit de Mr. Bayle dans les Eſſais de Litérature de Février 1703. 172

Examen de quelques endroits des Eſſais de Litérature du mois d'Avril 1703. 173

Mémoire de Mr. Bayle ſur quelques endroits qui le concernent dans les nouvelles Additions de Mr. Teiſſier aux Eloges des Hommes ſavans. 175

Mémoire de Mr. Bayle pour ſervir de Réponſe à ce qui peut l'intéreſſer dans un Ouvrage imprimé à Paris ſur la diſtinction du bien & du mal; & au 4. Article du V. Tome de la Bibliotheque Choiſie. 179

Réflexions de Mr. Bayle ſur l'Article VII. du ſixieme Tome de la Bibliotheque Choiſie de Mr. le Clerc. 184

PRE-

Digitized by Google

PREFACES &c. DE Mr. BAYLE.

AVis au Lecteur, à la tête du *Recueil de Pieces curieuses concernant la Philoſophie de M. Deſcartes*, que M. Bayle fit imprimer à Amſterdam en 1684. 186

Préface pour le *Dictionaire Univerſel de la Langue Françoiſe de l'Abbé Furetiere.* 188

Avertiſſement ſur la ſeconde Edition du *Nandæana & Patiniana.* 193

Avertiſſement ſur la 2. Edition des *Remarques critiques ſur la nouvelle Edition du Dictionnaire Hiſtorique de Moréry*, donnée en 1704. 193

SYSTEME ABREGE' DE PHILOSOPHIE

En quatre Parties,

LA LOGIQUE, LA MORALE, LA PHYSIQUE, & LA METAPHYSIQUE,

à l'uſage des Etudians, en Latin & en François.

Diſcours Préliminaire ſur la Philoſophie. 201

PREMIERE PARTIE.

La Logique.

I. IDée courte & générale de la Logique. 206.

II. De quelle maniere on diviſe la Philoſophie. 204

I. Chap. Du genre, de l'objet, & de la fin de la Logique. 214

De la néceſſité de la Logique. 218

II. Chap. Des Univerſaux. 219

Du Genre 221. de l'Eſpece, 222. de la Différence, 222. du Propre, 224. de l'Accident 226.

III. Chap. Des Catégories, 228

De la Subſtance, 228. de la Quantité, 229. de la Qualité, 230. de la Relation, 231. de l'Action & de la Paſſion 231. des Cauſes, 232

IV. Chap. Des Oppoſez. 235

V. Chap. Des Signes. 236

VI. Chap. De l'Enonciation. 237

VII. Chap. De la Définition. 241

VIII. Chap. De la Diviſion. 242

IX. Chap. De l'Argumentation. 243

De la diviſion du Syllogiſme, 245. Du Syllogiſme hypothétique 246. du Syllogiſme disjonctif 246. de l'Induction 247. de l'Enthymeme 247. du Dilemme 247. du Sorite 248. du Syllogiſme demonſtratif 249. du Syllogiſme Dialectique 250. du Syllogiſme Sophiſtique. 253

X. Chap. De la Méthode. 255

SECONDE PARTIE;

De la Morale.

CE que c'eſt que la Morale, & quel eſt ſon objet. 258

Des Principes de la Morale. 259

Comment on diviſe la Morale. 260

De la Conſcience & de la droite Raiſon. 260

Comment on diviſe la Morale acquiſe. 264

Des principes des Actions humaines. 264

Des Actions humaines. 265

TROISIEME PARTIE.

Traité de Phyſique, diviſée en générale & particuliere.

Ce que c'eſt que la Phyſique, & comment on la diviſe. 268

PREMIERE PARTIE, ou

La Phyſique générale.

SECTION PREMIERE,

Des Principes du corps Naturel.

ART. I. Ce que c'eſt que Principe, & combien il y en a. 271

ART. II. Opinions de quelques Anciens touchant les principes des corps. 273

ART. III. Examen des choſes appartenantes à la matiere. 276

ART. IV. Examen des choſes appartenantes à la forme. 279

Digitized by Google

SECTION SECONDE,

Des affections générales des corps naturels.

Chap. I. de la Quantité.

Art. I. Si la quantité eſt diſtinguée du corps. 287
De la raréfaction, & de la condenſation. 289
Art. II. Diverſes opinions touchant la diviſibilité de la matiere. 292
Art. III. Examen du ſentiment de Zénon qui compoſe le continu de points mathématiques. 293
Art. IV. Examen de l'opinion des Atomiſtes touchant la compoſition du continu. 297
Art. V. Examen du ſentiment des Péripatéticiens touchant la diviſibilité du continu à l'infini. 300

Chapitre Second.

Art. I. Ce que c'eſt que le Lieu, & combien il y a de Lieux. 304
Art. II. S'il y a du vuide. 307
De l'Expérience de Torricelli. 309
Art. III. Examen des expériences qu'on attribuë d'ordinaire à l'horreur du vuide. 312
Chapitre III. Du Mouvement. 315
Art. I. Ce que c'eſt que le Mouvement, & combien il y en a d'eſpeces. 315
Art. II. De la cauſe efficiente du Mouvement 318
Art. III. De quelques eſpeces & propriétez du Mouvement. 324
Chapitre IV. Du Tems. 328

SECONDE PARTIE, OU

Phyſique particuliere.

PREMIER TRAITE',

Du Corps inanimé.

SECTION PREMIERE.

Des Elémens.

I. Chap. DEs Elémens ſelon les Anciens, & ſelon les Modernes. 329
II. Chap. De la nature des qualitez élémentaires. 333
De la chaleur & du froid. 336
De l'humidité & de la ſéchereſſe. 340
III. Chap. De la nature des quatre Elémens, & en particulier, du Feu. 344
De l'Air, 347. De l'Eau, 350. De la Terre. 353

SECTION SECONDE.

Du Corps mixte inanimé.

I. Chap. DEs qualitez des mixtes & 1. de la ductilité & de la fragilité 356. 2. de la vertu élaſtique, 358. 3. de la diaphanéité & de l'opacité, 359. 4. de la ſaveur 360. 5. de l'odeur, 361. 6. du ſon, 363. 7. de l'écho. 365
II. Chap. Des Météores 365. 1. des ignées, 366. de la Foudre & du Tonnere 366. des Météores lumineux 369. de l'Arc-en-Ciel 369. 2. des Météores aqueux ou humides 372. de la pluie 373. de la neige & de la grêle, 375. 3. des Météores aériens ou des vents, 380. des tremblemens de Terre & des feux ſoûterrains. 382
III. Chap. Du mixte parfait, comme des Minéraux 384. des Pierres, 387. des Métaux, 388. Table de la peſanteur relative des Métaux &c. 395

SECTION TROISIEME.

Des Cieux.

I. Chap. SI les Cieux ſont incorruptibles & ſolides. 329
Du Syſtême du Monde ſelon Ptolomée 394. Du Syſtême de Tycho-Brahé, 396. Du Syſtême de Copernic, 398. Raiſons en faveur du Syſtême de Copernic, 402. Objections contre le Syſteme de Copernic, 402.
II. Chap. De la nature & des accidens des Aſtres 1. de la matiere & de la nature des Aſtres, 404. 2 De la diſtance, de la grandeur & du nombre des Aſtres, 407. 3 Des Cometes, 410. 4. Des Eclipſes du Soleil & de la Lune, 412.
III. Chap. De l'action des Aſtres ſur la Terre, 414. 1. de la Lumiere & des Couleurs, 414. 2. des Couleurs, 419. 3. Du flux & reflux de la Mer, 420. 4. De la peſanteur & de la légereté, 423.

SECOND TRAITE'.

Du Corps animé.

I. Chap. DEs Plantes. 426
II. Chap. Des Bêtes. Des facultez de l'Ame ſenſitive 431. Comment ces facultez operent, 432. Des ſens extérieurs, comme du Tact, 434. Du Goût, & de l'Odorat, 436. de l'Ouïe, & de la Vûë, 437. Du ſens interne, 439. De la Veille, du Sommeil & des Songes, 441. De la faculté locomotive, 443.
III. Chap. De l'Homme 1. conſidéré comme un corps organiſé 444. De la Nutrition, 446. de la circulation du ſang. 450. De la reſpiration 453. De la faim & de la ſoif 454. 2. conſidéré comme aïant une Ame raiſonnable. 455

QUA-

Digitized by Google

QUATRIEME PARTIE.
La Métaphyſique.

DISCOURS PRE'LIMINAIRE.

De la Métaphyſique, & de ſon Objet. 463

PREMIERE PARTIE, ou
La Métaphyſique générale.

I. Chap. DE l'Idée de l'Etre. 464
II. Chap. Des Principes de l'Etre. 466
Des principes incomplexes, 466. de l'Acte & de la puiſſance, 470. Des principes complexes, 472. Des Principes des Cartéſiens, 474. Parallele entre les Principes de Métaphyſique ordinaire & ceux des Cartéſiens. 479
III. Chap. Des Propriétez de l'Etre. 483
De la vérité, 484. De la bonté, 485. De la cauſe & de l'Effet, & du concours de la Cauſe premiere avec les Créatures. 486

SECONDE PARTIE, ou
Métaphyſique particuliere.

I. Chap. DEs diviſions de l'Etre, & de l'Etre de raiſon. 493
II. Chap. De la Subſtance, & de l'Accident. 496
Si un Accident peut par miracle ſubſiſter ſans ſon ſujet. 503
III. Chap. De l'Etre Spirituel. 505
Art. I. De la nature des Eſprits & de leurs différentes eſpeces, 505. En quoi conſiſtent les habitudes de notre ame, 509. Comment les Enfans aprennent à parler, 510. Si les jugemens appartiennent à la volonté. 513
Art. II. Comment on prouve l'Exiſtence de Dieu par la Raiſon. 516
Art. III. Des Attributs de Dieu. 519

LETTRES DE Mr. BAYLE,
Avec des Remarques &c.

* I. Lettre. A Mr. Minutoli. 523
* II. Let. Au même. 524
* III. Let. Au même. 524
* IV. Let. A Mr. Baſnage, ſur les Livres de Girac & de Coſtar. 525
* V. Let. A. Mr. Minutoli. 534
* VI. Let. Au même. 535
VII. Let. Au même. 540
VIII. Let. Au même 541
IX. Let. Au même. 542
X. Let. Au même. 543
XI. Let. A. Mr. Conſtant. 544
XII. Let. Au même. 546
XIII. Let. Au même. 547
XIV. Let. Au même. 547
XV. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
XVI. Let. A Mr. Conſtant. 548
XVII. Let. A Mr. Minutoli. 549
XVIII. Let. Au même. 550
XIX. Let. Au même. 551
XX. Let. A Mademoiſelle Bayle, Mère de l'Auteur. 554
XXI. Let. A Mr. Conſtant. 555
XXII. Let. A Mr. Minutoli. 556
XXIII. Let. Au même. *ibid.*
XXIV. Let. A Mr. Conſtant. 559
XXV. Let. A Mr. Minutoli. 560
XXVI. Let. Au même. 561
XXVII. Let. Au même. 562
XXVIII. Let. Au même. 563
XXIX. Let. Au même. 564
XXX. Let. Au même. 566
XXXI. Let. Au même. 567
XXXII. Let. Au même. 569
XXXIII. Let. Au même. 570
XXXIV. Let. A Mr. Rou. 572
XXXV. Let. A. Mr. Minutoli. *ibid.*
XXXVI. Let. Au même. 575
* XXXVII. Let. Au même. 576
* XXXVIII. Let. Au même. 578
* XXXIX. Let. A Mr. Rival. *ibid.*
* XL. Let. A Mr. Jacques Bayle, Frère de l'Auteur. 579
* XLI. Let. A Mr. Baſnage. 580
* XLII. Let. Au même. 581
* XLIII. Let. Au même. 582
* XLIV. Let. A Mr. Minutoli. 583
* XLV. Let. A Mr. Baſnage. 592
* XLVI. Let. A Mademoiſelle Minutoli. 594
XLVII. Let. A. Mr. Minutoli. 597
XLVIII. Let. Au même. 598
XLIX. Let. A Mr. Du Bourdieu. 600
L. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
LI. Let. Au même. 601
LII. Let. A Mr. Rou. 602
LIII. Let. Au même. 603
LIV. Let. Au même. *ibid.*
* LV. Let. A Mademoiſelle Du Moulin. 604

LVI.

N.B. Les Lettres marquées d'une * ſont celles qui paroiſſent ici pour la premiere fois.

Digitized by Google

LVI. Let. A Mr. Minutoli. 605
LVII. Let. Au même. 606
LVIII. Let. A Mr. Lenfant. 607
LIX. Let. Au même. *ibid.*
LX. Let. A Mr. Rou. 608
LXI. Let. A Mr. Lenfant. 609
LXII. Let. Au même. 610
LXIII. Let. A Mr. Le Clerc. *ibid.*
LXIV. Let. A Mr. Lenfant. 612
LXV. Let. A Mr. Le Clerc. 613
LXVI. Let. Du Comte Frédéric de Dhona à Mr. Bayle. 614
LXVII. Let. A Mr. Lenfant. *ibid.*
LXVIII. Let. A Mr. Rou. 615
LXIX. Let. A Mr. Lenfant. 616
LXX. Let. Au même. 617
LXXI. Let. A Mr. Le Clerc. *ibid.*
LXXII. Let. De Mr. de Benſerade à Mr. Bayle. 618
LXXIII. Let. A Mr. Lenfant. 619
LXXIV. A Mr. Rou. *ibid.*
LXXV. Let. Au même. 620
LXXVI. Let. Au même. 621
LXXVII. Let. Au même. *ibid.*
LXXVIII. Let. Au même. 622
LXXIX. Let. De la Société Roïale de Londres à Mr. Bayle. *ibid.*
LXXX. Let. A Mr. Rou. 623
LXXXI. Let. Au même. *ibid.*
LXXXII. Let. A Mr. Lenfant. 624
LXXXIII. Let. A Mr. Minutoli. 625
LXXXIV. Let. A. Mr. Lenfant. 626
LXXXV. Let. De la Société de Dublin à Mr. Bayle. 627
LXXXVI. Let. A la Reine Chriſtine. *ibid.*
LXXXVII. Réponſe de la Reine Chriſtine à Mr. Bayle. 628
LXXXVIII. Let A. Mr. Lenfant. 629
LXXXIX. Let. A Mr. Conſtant. 630
XC. Let. A Mr. Lenfant. *ibid.*
XCI. Let. A Mr. Conſtant. 631
XCII. Let. A Mr. Lenfant. 632
XCIII. Let. Au même. 633
XCIV. Let. A Mr. Rou. 634
XCV. Let. Au même. 635
XCVI. Let. A Mr. Conſtant. *ibid.*
XCVII. Let. A Mr. l'Evêque de Salisburi. 636
XCVIII. Let. A Mr. Minutoli. 637
XCIX. A Mr. Rou. 638
C. Let. Au même. *ibid.*
CI. Let. A Mr. Lenfant. 639
CII. Let. A Mr. Conſtant. 640
CIII. Let. A Mr. Rou. 941
CIV. Let. Au même. 642
CV. Let. Au même. 643
CVI. Let. Au même. *ibid.*
CVII. Let. A Mr. Conſtant. 644
CVIII. Let. A Mr. Rou. 645
CIX. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
CX. Let. A. Mr. Rou. 647
CXI. Let. Au même. *ibid.*
CXII. Let. A Mr. Conſtant. 648
CXIII. Let. A Mr. Minutoli. 649
CXIV. Let. Au même. 651
CXV. Let. Au même. 652
CXVI. Let. Au même. 653
CXVII. Let. A Mr. Rou. 654
CXVIII. Let. Au même. 655
CXIX. Let. Au même. 656
CXX. Let. A Mr. Lenfant. *ibid.*
CXXI. Let. A Mr. Le Clerc. 657
CXXII. Let. A Mr. Lenfant. *ibid.*
CXXIII. A Mr. Minutoli. 649
CXXIV. Let. De Mr. Sartre à Mr. Bayle. 660
CXXV. Let. A. Mr. Minutoli. 661
CXXVI. Let. A Mr. Conſtant. 662
CXXVII. Let. A Mr. Silveſtre. 663
CXXVIII. Let. Au même. 664
CXXIX. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
CXXX. Let. De Mr. Sartre à Mr. Bayle. 666
* CXXXI. Let. A Mr. Du Rondel. *ibid.*
CXXXII. Let. A Mr. Silveſtre. 667
CXXXIII. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
CXXXIV. Let. A Mr. Conſtant. 668
CXXXV. Let. A Mr. Minutoli. 671
CXXXVI. Let. Au même. 672
CXXXVII. Let. A Mr. Silveſtre. 675
CXXXVIII. Let. A Mr. Minutoli. *ibid.*
CXXXIX. Let. Au même. 679
CXL. Let. Au même. 681
CXLI. Let. A Mr. Silveſtre. 684
CXLII. Let. A Mr. Lenfant. 685
CXLIII. Let. A Mr. l'Abbé Nicaiſe. 686
CXLIV. Let. A Mr. Minutoli. 687
CXLV. Let. A Mr. Conſtant. 688
* CXLVI. Let. A Mr. Du Rondel. 689
CXLVII. Let. A Mr. Dartis. 690
CXLVIII. Let. A Mr. Le Duchat. 691
CXLIX. Let. A Mr. Minutoli. 692
CL. Let. A Mr. l'Abbé Nicaiſe. 693
CLI. Let. A Mr. Minutoli. 694
CLII. Let. Au même. 695
CLIII. Let. Au même. 696
* CLIV. Lettre Apologétique du Livre des Penſées ſur les Cometes. 697
* CLV. Let. A Mr. Du Rondel. 700
* CLVI. Let. Au même. 701
* CLVII. Let. Au même. 702
* CLVIII. Let. Au même. *ibid.*
* CLIX. Let. Au même. 703
CLX. Let A Mr. Minutoli. *ibid.*
CLXI. Let. A Mr. Conſtant. 705
* CLXII. Let. A Mr. Du Rondel. 706
* CLXIII. Let. Au même. *ibid.*
CLXIV. Let. A. Mr. Minutoli. 707
* CLXV. Let. A Mr. Du Rondel. 708
CLXVI. Let. A Mr. Conſtant. *ibid.*
CLXVII. Let. A Mr. Le Du Chat. 709
CLXVIII. Let. Au même. 710
CLXIX. Let. Au même. 711
CLXX. Let. Au même. 712
CLXXI. Let. A Mr. Conſtant. *ibid.*
* CLXXII. Let. A Mr. Crenius. 713
* CLXXIII. Let. Au même. 714
CLXXIV. Let. A Mr. Bayze. *ibid.*
CLXXV. Let. A Mr. Le Du Chat. 715
CLXXVI. A Mr. Le Clerc. 716
CLXXVII. De Mr. Léger à Mr. Bayle. *ibid.*
CLXXVIII. Let. A Mr. Rou. 717
CLXXIX. Let. Au même. 719
* CLXXX. Let. A Mr. Du Rondel. 720
CLXXXI. Let. A Mr. Conſtant. *ibid.*
* CLXXXII. Let. A Mr. Crenius. 722
CLXXXIII. Let. A Mr. Rou. *ibid.*
CLXXXIV. Let. A Mr. l'Abbé Du Bos. 723
CLXXXV. Let. Au même. 725
CLXXXVI. Let. Au même. 726
CLXXXVII. Let. A Mr. Le Du Chat. 728
CLXXXVIII. Let. Au même. 730
CLXXXIX. Let. A Mr. Janiçon. *ibid.*
CXC. Let. A Mr. Du Fai. 733
CXCI. Let. A Mr. * * * *ibid.*
CXCII. Let. A Mr. * * * 733
CXCIII. Let. A Mr. * * * 735
CXCIV. Let. A Mr. * * * 736
CXCV. Let. A Mr. Conſtant. 737

CXCVI.

Digitized by

CXCVI. Let. A Mr. De la Monnoye. 839
CXCVII. Let. A Mr. Coſte. *ibid.*
CXCVIII. Let. A Mr. Bayze. 740
CXCIX. Let. A Mr. De la Monnoye. 741
Réflexions ſur un Imprimé qui a pour titre *Jugement du Public &c. ſur le Dictionnaire Critique du Sieur Bayle.* 743
CC. Let. A Mr. Le Clerc. 752
CCI. Let. A Mr. Régis. 753
CCII. Let. A Mr. Cailloüé. 755
CCIII. Let. A Mr. Bayze. *ibid.*
CCIV. Let. A Mr. De la Monnoye. 756
CCV. Let. A Mr. Conſtant. 757
CCVI. Let. A Mr. * * * 758
CCVII. Let. A Mr. * * * 759
CCVIII. Let. A Mr. De la Monnoye. *ibid.*
CCIX. Let. Au même. 760
CCX. Let. A Mr. * * * *ibid.*
CCXI. Let. A Mr. Bayze. 761
CCXII. Let. A Mr. Silveſtre. 762
CCXIII. Let. A Mr. le D. E. M. S. Au ſujet des Procédures du Conſiſtoire de l'Egliſe Walonne de Rotterdam contre le *Dictionaire Critique.* 763
CCXIV. Let. A Mr. le Du Chat. 765
CCXV. Let. A Mr. De la Monnoye. 766
CCXVI. Let. A Mr. Bayze. 767
CCXVII. Let. A Mr. Marais. 768
* CCXVIII. Let. A Mr. Crenius. 770
* CCXIX. Let. De Mr. Crenius à Mr. Bayle. *ibid.*
* CCXX. Let. A. Mr. Crenius. 771
CCXXI. Let. A Mr. * * * *ibid.*
CCXXII. Let. A Mr. Ancillon. 773
CCXXIII. Let. A Mr. le Du Chat. 774
CCXXIV. Let. A Mr. Régis. 775
CCXXV. Let. A Mr. De la Monnoye. *ibid.*
CCXXVI. Let. A Mr. l'Abbé Nicaiſe. 776
CCXXVII. Let. A. Mr. De la Monnoye. *ibid.*
CCXXVIII. Let. Au même. 777
CCXXIX. Let. A Mr. Ancillon. *ibid.*
CCXXX. Let. A Mr. le Du Chat. 778
* CCXXXI. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
CCXXXII. Let. A Mr. le Du Chat. 779
* CCXXXIII. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
CCXXXIV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 780
* CCXXXV. Let. A Mr. Thomaſſin de Mazaugues. *ibid.*
CCXXXVI. Let. A Mr. * * * 781
CCXXXVII. Let. A Mr. Marais. 782
CCXXXVIII. Let. A Mr. Janiçon. 783
CCXXXIX. Let. A Mylord Ashley. 785
CCXL. Let. A Mr. Des Maizeaux. 786
* CCXLI. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
* CCXLII. Let. Au même. 787
CCXLIII. Let. A Mr. Rou. *ibid.*
CCXLIV. Let. Au même. 788
CCXLV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 789
CCXLVI. Let. A Mr. Rou. 790
* CCXLVII. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
* CCXLVIII. Let. De Mr. Crenius à Mr. Bayle. 791
* CCXLIX. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
CCL. Let. A Mr. Ancillon. 792
CCLI. Let. A Mr. Marais. *ibid.*
CCLII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 793
CCLIII. Let. A Mr. Silveſtre. 795
CCLIV. Let. A Mr. Marais. 796
CCLVI. Let. Au même. 798
CCLVII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 799
CCLVIII. Let. A Mr. l'Abbé Nicaiſe. 800
CCLIX. Let. A Mr. Coſte. *ibid.*
CCLX. Let. A Mr. Des Maizeaux. 801
CCLXI. Let. A Mr. * * * *ibid.*
CCLXII. Let. A Mr. Marais. 802
* CCLXIII. Let. A Mr. Crenius. 804
CCLXIV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 805
* CCLXV. Let. A Mr. Crenius. 806
CCLXVI. Let. A Mr. Ancilloo. *ibid.*
CCLXVII. Let. A Mr. Minutoli. 807
CCLXVIII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 808
CCLXIX. Let. A Mr. Marais. *ibid.*
CCLXX. Let. A Mr. Des Maizeaux. 810
CCLXXI. Let. A Mr. Ancillon. *ibid.*
CCLXXII. Let. A Mr. Marais. 811
CCLXXIII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 812
CCLXXIV. Let. A Mr. Minutoli. 814
CCLXXV. Let. A Mr. Ancillon. 815
CCLXXVI. Let. A Mr. * * * *ibid.*
CCLXXVII. Let. A Mr. Coſte. 816
CCLXXVIII. Let. A Mr. Silveſtre. 817
CCLXXIX. Let. A Mr. Ancillon. *ibid.*
CCLXXX. Let. A Mr. Régis. 818
CCLXXXI. Let. De Mr. Le Duchat à Mr. Bayle. *ibid.*
CCLXXXII. Let. A Mr. Le Duchat. 820
CCLXXXIII. Let. A Mr. La Croze. 822
CCLXXXIV. Let. A Mr. Ancillon. 823
CCLLXXXV. Let. A Mr. Des Maizeaux. *ibid.*
* CCLXXXVI. Let. A Mr. Crenius. 824
CCLXXXVII. Let. A Mr. Des Maizeaux. *ibid.*
* CCLXXXVIII. Let. A Mr. Crenius. 827
* CCLXXXIX. Let. De Mr. Crenius à Mr. Bayle. *ibid.*
* CCXC. Let. A Mr. Crenius. 828
* CCXCI. Let. De Mr. Crenius à Mr. Bayle. *ibid.*
* CCXCII. Let. A. Mr. Crenius. *ibid.*
* CCXCIII. Let. Au même. 829
* CCXCIV. Let. Au même. *ibid.*
CCXCV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 830
* CCXCVI. Let. A Mr. Crenius. *ibid.*
CCXCVII. Let. A Mr. Coſte. 831
CCXCVIII. Let. A Mr. Des Maizeaux 832
CCXCIX. Let. A Mr. Minutoli. 833
CCC. Let. A Mr. Coſte. 834
CCCI. Let. De Mr. Magliabechi à Mr. Bayle. 835
CCCII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 836
CCCIII. Let. A Mr. La Croze. 837
CCCIV. Let. de Mr. La Croze à Mr. Bayle. 838.
CCCV. Let. A Mr. Conſtant. 840
CCCVI. Let. A Mr. Coſte. *ibid.*
Extrait de la République des Lettres du Mois d'Avril 1703. où il eſt parlé de Mr. Arnauld d'Andilly &c. 842
CCCVII. Let. A Mr. Bernard touchant Mr. Arnauld d'Audilly. *ibid.*
CCCVIII. Let. de Mr. des Maizeaux à Mr. Bernard ſur le même ſujet. 843
CCCIX. Let. A Mr. Bernard ſur la Lettre précédente. 845
CCCX. Let. A Mr. Des Maizeaux 846
CCCXI. Let A Mr. Marais. 847
* CCCXII. Let. A Mr. Crenius. 849
CCCXIII. Let. A Mr. Des Maizeaux. *ibid.*
CCCXIV. Let. A Mr. Coſte. 850
CCCXV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 851
CCCXVI. Let au même. *ibid.*
CCCXVII. Let. A Mr. Coſte. 853
CCCXVIII. Let. Au même. 854
CCCXIX. Let. A Mr. Des Maizeaux. 855
CCCXX. Let. A Mr. Du Bourdieu. 856
CCCXXI. Let. A Mr. * * * 857
* CCCXXII. Let. A Mr. Pecher. 859

Digitized by Google

CCCXXIII. Let. A Mr. Bayze. 860
CCCXXIV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 861
* CCCXXV. Let. A Mr. Crenius. 862
* CCCXXVI. Let. De Mr. Crenius à Mr. Bayle. 863
CCCXXVII. Let. A Mr. Des Maizeaux. *ibid.*
* CCCXXVIII. Let. A Mr. Crenius. 864
CCCXXIX. Let. A Mr. Marais. 865
CCCXXX. Let. A Mr. Des Maizeaux. 866
CCCXXXI. Let. De Mr. le Baron de Walef à Mr. Bayle. 867
CCCXXXII. Let. De Mylord Comte d'Albemarle. à Mr. Bayle. 868
CCCXXXIII. Let. A Mr. le Baron de Walef. *ibid.*
CCCXXXIV. Let. A Mr. Des Maizeaux. 869
* CCCXXXV. Let. A Mr. Crenius. 870
CCCXXXVI. Let. A Mr. Ancillon. *ibid.*
CCCXXXVII. Let. A Mr. * * * 871
CCCXXXVIII. Let. A Mylord Duc de Buckingham. 873
CCCXXXIX. Let. A Mr. Crellius. *ibid.*
* CCCXL. Let. A Mr. Crenius. 874
CCCXLI. Let. A Mr. Des Maizeaux. *ibid.*
CCCXLII. Let. A Mr. Rou. 875
CCCXLIII. Let. A. Mr. Des Maizeaux. 876
CCCXLIV. Let. A Mylord Comte Schafsbury. 877
CCCXLV. Let. A Mr. la Croze. 878
CCCXLVI. Let. A Mr. Ancillon. 879
CCCXLVII. Let. A Mr. Des Maizeaux. 880
CCCXLVIII. Let. A Mr. la Croze. 881
CCCXLIX. Let. Au même. 882
CCCL. Let. A Mademoiselle Baricave. 883
CCCLI. Let. A Mylord Comte de Schaftsbury. *ibid.*

DISCOURS HISTORIQUE

SUR LA VIE DE

GUSTAVE ADOLPHE, ROI DE SUEDE.

I. Chap. Contenant ce qu'il a fait jusqu'à la Trêve concluë avec la Pologne l'an. 1629. quelque tems avant qu'il entrât en Allemagne pour faire la Guerre à l'Empereur Ferdinand II. 885
II. Chap. De la situation des Affaires en Allemagne, lorsque Gustave y entra. 901.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR LE DICTIONAIRE DE MORERI. 1039

FIN DE LA TABLE

DU QUATRIEME ET DERNIER TOME DES OEUVRES DE M. P. BAYLE.

ENTRETIENS·

Digitized by Google

ENTRETIENS

DE

MAXIME ET DE THEMISTE;

OU

REPONSE

à ce que Mr. LE CLERC a écrit

dans son X. Tome de la Bibliotheque Choisie,

contre Mr. BAYLE.

Digitized by Google

(*) AVIS AU LECTEUR.

Mr. Bayle meurt en travaillant à ces Entretiens.

L'Auteur mettoit la derniere main à cet Ouvrage, lors que la mort l'a enlevé. Il avoit prévû les ſuites de ſon mal; mais indiférent pour la mort ou la vie, il avoit négligé les remedes qui pouvoient le ſoulager, ou le guérir. Infatigable au travail il n'a point voulu l'interrompre pour modérer l'ardeur de la fievre qui le conſumoit. Il s'apliqua pendant une partie de la nuit à la compoſition des Entretiens qu'on publie, & ſe préparoit à reprendre la plume, lors que la mort l'arrêta d'une (a) maniere imprévûe.

Ses Ouvrages ſont ſon éloge.

Nous ne ferons point ici ſon éloge. Ceux qui ne le connoiſſent pas par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiez, ſont tout-à-fait étrangers dans la République des Lettres. D'ailleurs la vie des Philoſophes eſt rarement chargée d'évenemens conſidérables. Leurs diſputes ſont les batailles & les actions éclatantes de l'hiſtoire de ces Héros. La lecture, la méditation & la ſolitude firent l'unique plaiſir de Mr. Bayle. Ceux qui croient découvrir le caractere des Auteurs dans leurs Ouvrages pourront ſe tromper à ſon égard. Il donnoit un tour enjoué à toutes les matieres qu'il manioit, quoi qu'il vécût dans la retraite. Sa Critique de l'Hiſtoire du Calviniſme, *& ſes* Nouvelles de la République des Lettres *ſont écrites avec une politeſſe & un agrément qui ſe trouve rarement chez les Savans: & certains endroits de ſon Dictionnaire feront ſoupçonner qu'il aimoit le ſexe, pour lequel il a toûjours eu beaucoup d'éloignement.*

Importance de la matiere de ceux-ci, & ſes difficultez.

Ces Entretiens ſont le dernier Ouvrage auquel il s'eſt apliqué. Il n'y manque rien d'eſſentiel. Ce qui regarde M. le Clerc, a été imprimé pendant ſa vie, auſſi bien que la meilleure partie de ſa diſpute contre Mr. Jaquelot. Il prétendoit avoir répondu à toutes ſes objections, & ſe bornoit à faire quelques réflexions ſur certains endroits qu'il avoit réſervées pour la fin. La matiere ne peut être plus importante, ni plus difficile; & ſi elle n'eſt point ſuffiſamment éclaircie par tous les écrits de main de maitre qui ont paru depuis quelque tems, on ne doit pas eſpérer d'y voir beaucoup plus clair à l'avenir. En effet il faut ſonder la Providence pour développer ſes motifs & la fin qu'elle s'eſt propoſée dans la chûte de l'homme: il faut concilier des choſes qui paroiſſent contradictoires. On y travaille depuis long-tems. Les Philoſophes Païens qui pouvoient ſe donner carriere ſur la liberté de l'homme, ont épuiſé leur ſubtilité ſur cette queſtion. Le Chriſtianiſme renferme les Théologiens dans des bornes plus étroites, puis qu'il nous donne des idées plus nettes de la préſcience & de la bonté de Dieu, & qu'il développe les opérations de la grace néceſſaires pour leur converſion, qui étoient inconnues aux Païens. Il n'eſt pas étonnant qu'on diſpute ſur cette matiere, & qu'on ne s'accorde pas ſur les routes qu'on prend pour parvenir au but. Il ſeroit ſeulement à ſoubaiter que s'agiſſant d'un ſujet environné de difficultez, on ſe contentât du plaiſir d'avoir trouvé la vérité, lors qu'on croit la poſſéder, ſans traiter avec mépris ſes adverſaires. On devroit garder juſques dans les Ouvrages Polémiques cette modération, qui fait un des plus beaux caracteres des Ecrivains. Mais c'eſt ce qu'on ne fait pas toûjours. On ſe trouve offenſé par des accuſations perſonnelles. L'amour propre ſe ſoulevé contre ces outrages; on ſe croit obligé par honneur de les repouſſer, & on lance à ſon tour des traits perçans contre ſon ennemi. Il ſemble que ce ſoit un ſtile permis à ceux qui ſont en guerre. L'Auteur s'eſt ſervi de cette liberté, & malgré ſon amour pour la tolérance & la modération, il l'a peut-être pouſſée trop loin: mais il a crû que les accuſations fortes qu'on avoit intentées contre lui, l'autoriſoient à témoigner de l'indignation, & que l'indiférence ſur une matiere ſi délicate auroit été criminelle.

(*) Cet Avis eſt de la façon de M. Baſnage de Beauval.

(a) Le 28. de Décembre 1726. à 9. heures du matin, à l'âge de 59. ans & quelques mois.

ENTRE-

ENTRETIENS
DE
MAXIME ET DE THEMISTE.

PREMIERE PARTIE,

Ou Réponſe à Mr. LE CLERC.

MAXIME.

VOus ne me blâmerez pas aujourd'hui (*a*) de faire trop le modeſte, car je vous déclare qu'aprés avoir lû le dernier écrit de Mr. Bayle contre Mr. le Clerc, je jugeai poſitivement que ſon adverſaire ne pourroit lui opoſer qu'une très-foible réplique, & j'ai trouvé en examinant avec une extrême attention le 8. article du 10. tome de la Bibliotheque choiſie que l'évenement a été tel que je l'avois crû.

THEMISTE.

Vous pouvez vous vanter de cela ſans vous donner pour un grand devin, & ſans vous attribuer beaucoup de pénétration; car dans les termes où Mr. Bayle avoit réduit la diſpute, il étoit aiſé de prédire que ſon adverſaire ne feroit que s'embourber d'avantage s'il tâchoit de ſe dégager. Il y a long tems qu'on pouvoit auſſi prédire que ces deux Meſſieurs s'entrediroient enfin bien des injures.

MAXIME.

Il n'a pas tenu à Mr. Bayle que cette afaire n'ait toûjours été traitée avec beaucoup de modération & d'honnêteté. J'avouë qu'il ne s'eſt point ſervi de la voie ſûre de prévenir l'irritation de ſon adverſaire, c'étoit d'en repouſſer foiblement l'attaque, mais on ne ſauroit trouver mauvais ſans une injuſtice groſſiere, qu'il ne ſe ſoit point ſervi de ce moïen-là.

THEMISTE.

Hiſtoire de la diſpute entre M. Bayle & M. le Clerc.

J'entre dans votre penſée. L'origine viſible de ce long combat de plume eſt que Mr. le Clerc attaqua dans le premier tome du *Parrhaſiana* le jugement que Mr. Bayle avoit porté ſur les objections Manichéennes. Il ne le critiqua pas en faiſant voir que les ſyſtêmes qui ſelon Mr. Bayle peuvent réſoudre les dificultez du premier péché & de ſes ſuites, ſont capables de les réſoudre, mais en ſupoſant que l'Origéniſme, dont Mr. Bayle n'avoit rien dit, leve pleinement toutes ces dificultez. Il fit donc venir ſur la ſcene un Origéniſte, il l'arma de pied en cap avec tout le ſoin imaginable, & il s'en promit monts & (*b*) merveilles, ce qui n'empecha pas qu'on ne le vit terraſſé & dépouillé de toutes ſes armes quelque tems aprés dans la ſeconde édition du Dictionaire Critique. Si Mr. Bayle s'étoit contenté d'un avantage douteux, s'il avoit laiſſé à l'Origéniſte quelques marques de victoire, Mr. le Clerc ne ſe ſeroit point faché. N'eſt-ce pas ce que vous voulez dire?

MAXIME.

Vous m'avez très-bien compris; mais je ne dois pas omettre que la ſenſibilité de Mr. le Clerc pour l'offenſe qu'il crut avoir reçuë par une réfutation ſi forte, ne le mit pas hors des gonds, il la dompta: il ſe tut pendant quelques années, & aiant trouvé un prétexte de faire un nouveau procès à Mr. Bayle à l'occaſion d'une remarque que celui-ci avoit gliſſée dans l'un de ſes livres, & qui concernoit les êtres plaſtiques de Mr. Cudworth, il ſe ſervit de pluſieurs détours, & il garda des meſures, lors-même que s'étant ſouvenu de la défaite de ſon Origéniſte il voulut tenter le ſort d'un ſecond combat. Vous en ſavez le ſuccès puis que vous avez lû le 3. tome de (*c*) la Réponſe aux queſtions d'un Provincial, où ce pauvre Origéniſte a été encore dépouillé de toutes ſes armes. Cependant Mr. le Clerc par un menſonge que tous les lecteurs peuvent connoître manifeſtement, a oſé dire (*d*) que ſon *Origéniſte imaginaire* a réduit au ſilence Mr. Bayle. Je ne dis rien de l'avantage remporté ſur Mr. le Clerc dans le même tome à l'égard des natures plaſtiques. Juſques-là tout s'eſt paſſé avec aſſez de retenuë, & ſur tout de la part de Mr. Bayle, qui négligeoit de relever ce qui étoit propre à aigrir cette diſpute, & qui ne ſongeoit qu'à combler (*e*) de civilitez ſon adverſaire, & à l'accabler de raiſons. Mais depuis la publication de ce 3. volume les choſes ont

(*a*) „ Conférez ci-deſſous la premiere page des Entretiens ſur le Livre de Mr. Jaquelot.

(*b*) „ Voïez le 7. tom. de la Bibliotheque Choiſie pag. „ 350. & tom. 9. pag. 107.

(*c*) „ Voïez chap. 172. &c. p. 863. *& ſuiv.* du Tom. 3. de cette Edition *in folio*.

(*d*) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 380.

(*e*) „ Ce que dit Mr. le Clerc pag. 376. du 10. tome „ que Mr. Bayle à mêlé *quantité de raiſons tirées* ex in- „ vidia *ou pour rendre odieux* avoit été refuté dans la Let- „ tre pour Mr. Bayle §. V. pag. 599. du Tome 3. de cette „ Edition *in folio*.

Digitized by Google

ont changé de face; l'emportement s'y eſt melé d'une terrible maniere.

THEMISTE.

M. le Clerc s'érige en Accuſateur public de M. Bayle.

L'époque que vous marquez là eſt juſte. Mr. le Clerc aïant vû par la lecture de ce qui le concernoit dans (*f*) la troiſiéme partie de la Réponſe au Provincial, qu'il ne pourroit continuer ſur le même pied qu'à ſa grande honte, (*g*) & trouvant encore plus honteux de ſe réduire au ſilence, a eu recours à une ruſe phariſaïque. Il s'eſt couvert du beau prétexte des intérêts de la gloire de Dieu pour s'ériger en accuſateur public d'irreligion. C'eſt par là que la ſcene a été changée; les diffamations les plus odieuſes y ont paru: Mr. Bayle après ces nouvelles démarches de ſon adverſaire a ceſſé de le ménager, & a commencé à le pouſſer fortement, & voilà une derniere réplique de Mr. le Clerc encore plus paſſionnée que la précédente.

MAXIME.

Pourquoi il a voulu ce personnage.

On a bien ri par tout, & peut-être en France plus qu'ailleurs, de le voir ſous ce nouveau rôle qui lui ſied très-mal, & qui eſt ſi diſproportionné au caractere d'eſprit par où il s'étoit toûjours diſtingué. Mais que voulez-vous, la néceſſité n'a point de loi, il ne ſavoit plus ni à quel Saint ſe vouër, ni de quel bois faire flêche, il a donc falu qu'il jettât (*b*) l'ancre ſacrée, je veux dire qu'il fit de la propre cauſe celle de la Religion & du bon Dieu. Beau moïen de faire paſſer pour des actes de dévotion les injures que la haine perſonnelle & l'eſprit de vengeance font verſer ſur le papier!

THEMISTE.

A quoi on s'attachera uniquement dans ces Entretiens.

Il y a bien des Auteurs qui dans leurs écrits de querelle ſont plus contens de leur plume lors qu'ils croient avoir bien placé une raillerie piquante, & bien décoché un trait ſatirique, que lors qu'ils croient avoir bien pouſſé un raiſonnement. Pluſieurs lecteurs mal tournez & du bas étage ne cherchent dans cette ſorte d'écrits que les endroits injurieux, ils ne ſont ſenſibles qu'à cela. Mais puis que nous ſommes d'une plus haute claſſe de lecteurs, & que nous avons réſolu d'examiner aujourd'hui la derniere piece que chacun de ces deux Antagoniſtes a donnée, nous devons mettre à part les injures qu'ils ſe ſont dites, & ne conſidérer que ce qui a du raport au fond même de l'afaire. Arrêtons nous donc uniquement à cette queſtion: *Mr. le Clerc a-t-il bien prouvé que Mr. Bayle ſoit coupable du crime dont il l'accuſe?*

MAXIME.

Je ſuis ravi de vous voir dans cet eſprit, car je regretterois tous les momens que je donnerois à la conſidération des reproches, & des plaintes, & de cent autres petits incidens que les Auteurs en querelle répandent dans leurs Ecrits. Tout cela eſt indigne de notre attention. Examinons ſeulement de quelle maniere Mr. le Clerc prouve ſon accuſation, qui eſt que Mr. Bayle ne croit point la bonté & la ſainteté de Dieu.

CHAPITRE I.

Examen des preuves de Mr. le Clerc.

THEMISTE.

En quoi conſiſte la preuve ſur laquelle il fonde ſon accuſation.

JE ne me ſuis point aperçu que Mr. le Clerc faſſe autre choſe dans ſon dernier écrit que d'inſinuer la validité de l'unique preuve qu'il avoit déjà avancée, & dont Mr. Bayle (*a*) lui avoit fait voir le ridicule. Cette preuve conſiſte en ceci, c'eſt que Mr. Bayle demeure d'accord que l'on ne ſauroit répondre aux objections par leſquelles les Manichéens ſoûtiennent que la conduite que les ſyſtémes Chretiens donnent à Dieu, ne s'accorde point avec les idées que nous avons de la bonté, & de la ſainteté.

MAXIME.

Si on peut ſoûtenir que toute Doctrine ſujette à des objections inſolubles eſt fauſſe.

Si Mr. le Clerc donne cela pour une preuve, il faut qu'il établiſſe comme une propoſition inconteſtable que quiconque reconnoit qu'une doctrine eſt expoſée à des objections inſolubles, reconnoit auſſi par une conſéquence néceſſaire la fauſſeté de cette doctrine. Mais peut-on rien voir de plus faux que cette propoſition?

THEMISTE.

Ce nouvel axiome démenti par l'expérience, & par des faits évidens.

Mr. le Clerc étendroit les bornes de la République des lettres s'il la pouvoit enrichir de ce nouvel axiome qui n'y a jamais eu droit de bourgeoiſie, & qui au contraire a été continuellement démenti par l'expérience. Il y a trois opinions ſur le continu. Les uns afirment comme une choſe mathématiquement démontrée qu'il eſt diviſible à l'infini. D'autres aſſûrent comme une choſe prouvée par des démonſtrations mathématiques qu'il eſt compoſé de parties indiviſibles qui n'ont aucune étenduë. Et d'autres enfin ſoûtiennent comme une choſe qu'on ne peut nier ſans admettre une doctrine dont ils ſe vantent d'avoir démontré l'impoſſibilité, qu'il eſt compoſé de parties indiviſibles qui ont de l'étenduë. Les voilà bien opoſez dans leurs prétenſions, néanmoins ils s'accordent tous à dire que le dogme qu'ils embraſſent eſt expoſé à des objections inſolubles. Ceux qui prenent avec le moins d'irréſolution l'affirmative ou la négative quant à l'éternité du monde (*b*) réelle ou poſſible, ou quant à l'infinité du nombre, ou quant au plein, ou quant au vuide, &c. ſentent fort bien qu'ils ſuccombent ſous le poids des objections de leurs adverſaires; & je ſuis ſûr que de tant de Philoſophes qui ſont perſuadez de l'exiſtence du mouvement, & du tems, il n'y en a aucun qui faſſe dificulté de reconoître que ſa raiſon & ſon eſprit ſe confondent & ſe perdent dans les dificultez inexplicables qu'on peut objecter là-deſſus. Voilà des faits évidens, & connus de toute la terre, & que Mr. le Clerc ne peut ignorer.

MAXIME.

Il peut encore moins ignorer les faits ſemblables que le Chriſtianiſme fournit, car il en a vû une infinité de témoignages dans les Ecrits de Mr. Bayle, je veux dire une infinité de citations où les plus illuſtres Théologiens aſſûrent que la Trinité, l'Incarnation, la Prédeſ-

(*f*) „ Voïez p. 863. *& ſuiv.* du Tom. 3. de cette Edition „ *in folio.*

(*g*) *Turpe quidem contendere erat, ſed cedere viſum Turpius.*

Ovid. Metam. lib. 5. v. 315.

(*b*) „ Voïez dans Eraſme *Chil.* 1. *cent.* 1. *n.* 24. le pro- „ verbe *ſaxum anteram ſolvere.*

(*a*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. vers le com- „ mencement, pag. 1000. du Tom. 3.

(*b*) „ Voïez Pererius au livre 15. *de communibus rerum* „ *naturalium principiis.*

Digitized by Google

deſtination abſoluë, &c. ſont des myſteres qui demandent la ſoûmiſſion de l'entendement en dépit de toutes les dificultez que la raiſon leur opoſe. Il n'y a donc rien de plus faux ni de plus contraire à l'expérience que la maxime qui doit ſervir de fondement à la prétenduë preuve de l'accuſation, que Mr. le Clerc a intentée à Mr. Bayle.

THEMISTE.

Négligences affectées de Mr. le Clerc.

On ne ſauroit pardonner à l'accuſateur la négligence qu'il a euë par raport à l'axiome fondamental de tout le procès. Il l'a paſſé ſous ſilence, & il n'a même jamais dit aſſez nettement quelle eſt ſa penſée ſur les exemples, qui prouvent que ſans tomber ni dans le menſonge, ni dans la contradiction, l'on peut aſſûrer que l'on croit des choſes que l'on ne peut accorder avec toutes les idées de la lumiere naturelle. Il s'eſt contenté de dire par-ci par-là qu'il faut avoir des égards pour les bonnes intentions d'un Docteur qui s'exprime de la ſorte, & il a cherché quelques excuſes dont nous aurons à parler.

MAXIME.

Il y a bien d'autres négligences dans ſon écrit auſſi affectées & auſſi artificieuſes que celle-là. Je n'ai jamais rien vû de moins régulier que la maniere de procéder. Ses écritures devoient avoir la forme d'un factum. Il devoit marquer d'abord le chef de l'accuſation, & faire ſuivre la déduction de ſes moïens bien diſtinguez les uns des autres, & bien numérotez. Au lieu de cette méthode il ſe ſert d'une mauvaiſe rhétorique de déclamateur, il diſperſe ſes argumens ſans aucun ordre, & les brouille tantôt d'une façon & tantôt d'une autre. On peut néanmoins deviner au travers de cette confuſion qu'il ſe fonde ſur des circonſtances particulieres, & non pas ſur une maxime générale, lors qu'il prétend que ſon adverſaire, niant d'un côté qu'on puiſſe répondre aux objections des Manichéens, doit nier de l'autre la bonté & la ſainteté de Dieu.

THEMISTE.

Rendons lui un bon office qu'il ne s'eſt point rendu à lui-même: donnons quelque ordre à ſes preuves, tirons les de leur diſperſion, & rangeons les en bataille.

Sa 1. Preuve eſt que M. Bayle a dit que les raiſons des Manichéens deſcend des démonſtrations de Mathématique.

I. La premiere qui s'eſt préſentée à mes yeux en liſant le dernier Ecrit de Mr. le Clerc, ſe peut réduire à ceci, *Mr. Bayle a dit que les raiſons des Manichéens* (c) contre la bonté de Dieu ſont démonſtratives, (d) & des démonſtrations de Mathématique, & fondées ſur les notions les plus claires. *Il ne doit donc pas prétendre que l'on ait pour lui les mêmes égards que pour les Théologiens qui ſe contentent de dire qu'ils croient les véritez révélées quoi qu'elles leur paroiſſent environnées de dificultez que leur raiſon ne peut éclaircir. On a ſujet de dire qu'il ne croit pas* (e), la vérité de la Révélation, qui n'eſt pas fondée ſur des preuves plus claires que des démonſtrations.

MAXIME.

Mr. Bayle n'a point dit cela.

Laiſſez moi réfuter cela. Je ne me ſouviens point que Mr. Bayle ait jamais dit que les objections des Manichéens ſont *des démonſtrations de mathématique*. Mr. le Clerc auroit bien fait de marquer la page où cette expreſſion ſeroit contenuë: il ne doit jamais être permis aux accuſateurs de changer les termes, & encore moins de les exaggérer. Mais quoi qu'il en ſoit, je puis lui être caution que Mr. Bayle n'a jamais prétendu paſſer les bornes où ſe renferment ceux qui diſent ſimplement, qu'il ne leur eſt pas poſſible de contenter leur raiſon ſur les difficultez évidentes qu'elle forme contre les myſteres de l'Evangile dont ils ſont très-perſuadez. Un Luthérien qui a de la bonne foi & de la pénétration reconnoîtra ingénument que le dogme de la Trinité, & celui de la préſence réelle ſont combatus par des notions évidentes, & que toutes les réponſes qu'on a inventées ſont incapables de contenter notre raiſon, & qu'ainſi notre devoir eſt de l'obliger à ſacrifier à l'autorité divine les notions évidentes qu'elle voudroit opoſer à la doctrine de la Trinité & à celle de la conſubſtantiation. Voilà préciſément toute l'étenduë que Mr. Bayle s'eſt preſcrite dans le jugement qu'il a fait des objections où l'on compare avec les notions communes de la bonté & de la ſainteté les ſyſtêmes de la Prédeſtination. Il a donc autant de droit qu'un Luthérien de traiter de ridicule la chicanerie de ſon accuſateur. Or qui doute qu'un Luthérien ne regardât avec le dernier mépris ceux qui tireroient de ſon aveu cette conſéquence, *donc vous ne croiez pas la vérité de la révélation?*

Il n'a dit que ce que diroit un Luthérien à l'égard de la Trinité & de la préſence réelle.

THEMISTE.

Ce que les Orthodoxes répondroient à un ſocinien qui leur intenteroit un accuſation ſemblable à celle de Mr. le Clerc.

J'aprouve votre penſée, car je ſai que tous les Orthodoxes traiteroient de haut en bas un Socinien qui leur tiendroit ce langage: „ Vous „ ne pouvez croire tout à la fois que l'Ecritu„ re ſoit divine, & quelle contienne le dog„ me de la Trinité. Car Dieu qui nous a ré„ vélé par la lumiere naturelle que ce qui en„ gendre eſt ſubſtantiellement diſtinct de ce qui „ eſt engendré, ne peut point nous révéler par „ l'Evangile que la perſonne du Pere éternel, & „ celle du Verbe ſon Fils ſont conſubſtantieles. „ Il n'y a point de démonſtration mathemati„ que qui ſoit plus forte ni plus évidente que la „ preuve par laquelle l'on termineroit le dité„ rent de deux Critiques dont l'un ſoûtiendroit „ qu'un tel Roi de Macédoine eſt le même „ qu'un tel, & l'autre ſoûtiendroit le contraire. „ Si l'on prouvoit qu'un tel Roi de Macédoine „ eſt le pere d'un tel, on prouveroit qu'ils ſont „ deux hommes totalement diſtincts l'un de „ l'autre, & l'on peut défier tous les Mathé„ maticiens de fournir une démonſtration plus „ convaincante que celle-là. Vous ne pouvez „ donc *croire la vérité de la Révelation qui n'eſt pas fondée ſur des preuves plus claires que des* „ *démonſtrations.* „

MAXIME.

Vous avez raiſon de dire que tous les Orthodoxes ſe moqueroient d'un tel diſcours des Sociniens. Mr. le Clerc qui proteſte qu'il croit le myſtere de la Trinité, ſait bien ce qu'il faudroit leur répondre, & il trouveroit mauvais que je me mêlaſſe de le lui aprendre. Je dirai donc ſeulement que toute ſa premiere preuve eſt un fantôme auſſi mépriſable que ce qu'il ajoûte, que les aveus de Mr. Bayle mettent (f) *les Chretiens hors d'état de prouver ni qu'il y a un Dieu bon, ni la vérité de la révelation aux Athées ou aux Manichéens.*

THEMISTE.

Ses accuſations retombent ſur lui-même.

Nous oublions le meilleur. C'eſt que toutes les conſéquences les plus odieuſes & les plus horribles qu'on voudroit tirer de l'opinion de Mr.

(c) „ Bibliotheque choiſie tome 10. pag. 366.
(d) „ *Ibid.* pag. 397. Voiez auſſi pag. 421.

(e) „ *Ibid.* pag. 366.
(f) „ *Ibid.* pag. 367.

M. Bayle, retombent à plomb ſur celle de M. le Clerc, qui avouë que M. Bayle eſt très-bien fondé à l'égard de tous les ſyſtêmes Chretiens hormis celui qui n'admet pas l'éternité infernale. Quelle abſurdité ! quel aveuglement ! il ſe donne pour le défenſeur zélé de la Religion Chretienne, mais dans le fond il ne plaide que pour un dogme déteſté de tous les Chretiens, ſi vous excepiez fort peu de gens qui vivent *incognito* dans le Chriſtianiſme. Voilà un coup de maſſuë (g) que ſans doute il a ſenti, & qu'il diſſimule avec une inſigne hypocriſie.

MAXIME.

Fr. Les conſéquences qu'il tire contre M. Bayle ſont injurieuſes à preſque tous les Chretiens.

Je paſſe à ſon ſecond argument. Nous avons déjà (b) remarqué qu'a cauſe que la conſéquence qu'il tire contre Mr. Bayle eſt injurieuſe à preſque tous les Chretiens, car ils ſeroient des impoſteurs impies ſi cette conſéquence étoit bonne, il a évité de s'expliquer avec préciſion, & il s'eſt ménagé des lieux de retraite. Il s'eſt couvert d'alternatives, il a dit que ceux qui aſſûrent qu'ils croient des choſes combatuës par des raiſons évidentes, ſont ou des menteurs, ou des ignorans qui raiſonnent ſans principes, & qui tombent en contradiction, & que ceux-ci ſont excuſables n'aïant pas un mauvais deſſein. Non verrons ſes autres excuſes. Il eſt donc réduit, s'il veut ſe juſtifier de calomnie, à faire voir que les intentions de Mr. Bayle ſont mauvaiſes. C'eſt à quoi tendent ſes obſervations. Etrange extrémité pour un délateur public ! Il neſt pas beſoin que j'obſerve qu'une infinité d'exemples montrent manifeſtement la fauſſeté de ſes alternatives.

Comparaiſon qu'il fait pour prouver que M. Bayle a de mauvaiſes intentions.

II. Voici une comparaiſon deſtinée à faire voir que Mr. Bayle n'eſt pas bien intentionné pour la Religion (i). *Si quelcun ramaſſoit tout ce qui ſe pourroit dire de plus odieux contre la conduite de ſon Souverain, qu'il défiât tous ſes autres Sujets d'y répondre, & qu'il dit qu'il eſt néanmoins perſuadé que la conduite de ce Souverain eſt irreprehenſible, & que pour lui il eſt ſon très-humble Sujet, je voudrois bien ſavoir*, dit Mr. le Clerc, *ſi ce Souverain & ſes Sujets ſe payeroient de ces diſcours, & s'ils ne les prendroient pas pour une pure Comedie, que cet homme joueroit, pour ſe tirer d'affaires. Le Prince croiroit, avec raiſon, que cet homme auroit deſſein de ſoulever ſes Sujets contre lui, & les Sujets n'auroient pas meilleure opinion de ſa fidelité, quoi qu'il criât à la calomnie. S'il diſoit que quoi que la conduite du Souverain parût à ſes foibles lumieres éxécrable & tout à fait tyrannique, & qu'il fût impoſſible à ſes Sujets de montrer le contraire, & qu'il ſe fachât même contre ceux qui l'entreprendroient; il ſoûmettoit néanmoins ſes lumieres à la déclaration du Prince, qui proteſtoit de gouverner avec autant de bonté, que l'on en puiſſe imaginer; s'il parloit, dis-je, de cette ſorte, ſon Souverain & le reſte de ſes ſujets pourroient-ils croire qu'il parleroit ſincerement, & qu'il n'auroit que de bons deſſeins ? Se contenteroit-on encore des proteſtations, qu'il pourroit faire de ne publier tant de mal du Souverain, que pour humilier quelques-uns de ſes Sujets trop préſomtueux; qui s'imaginoient de pouvoir rendre de bonnes raiſons de ſa conduite, & qui ſe croyoient obligez de le faire, pour l'honneur de leur Prince; en leur faiſant voir qu'il leur étoit impoſſible de le defendre, par leurs lumieres ? Ces mauvaiſes excuſes, au lieu d'appaiſer ce Souverain & ſes Sujets, ne feroient que les offenſer davantage; parce qu'ils s'appercevroient facilement, qu'il les prendroit pour des bêtes, & qu'à la calomnie il ajoûteroit la raillérie & le mépris.*

Si je vous ai lû tout ce paſſage ſans rien ſauter, c'eſt afin que vous viſſiez mieux la ſupercherie de l'accuſateur.

THEMISTE.

Cette comparaiſon rectifiée juſtifie M. Bayle.

Je n'ai jamais vû de tour de ſophiſte plus frauduleux que celui-là. Mr. le Clerc veut qu'on croie qu'il donne un portrait naïf de la conduite de Mr. Bayle, mais c'eſt un portrait horriblement défiguré. Mettons la choſe dans ſon point de vûë, repréſentons nous un Empereur qui ſurpaſſe autant les plus habiles politiques que ceux-ci ſurpaſſent un maître d'école. Cette ſublimité de génie lui fait former des deſſeins plus vaſtes & plus importans que ceux de ſes prédéceſſeurs, & lui découvre des moïens nouveaux de parvenir à ſes fins. Il ne ſuit point d'exemples, il ſe fait des routes de gouvernement inconnuës juſqu'alors. Les étrangers le blament de ce qu'il s'écarte ainſi des voies qui avoient toûjours paſſé pour prudentes. Quelques-uns de ſes Sujets murmurent contre ces nouveautez & en apréhendent les ſuites. Il s'éleve des Auteurs qui pour réfuter la critique des étrangers & les plaintes des Sujets entreprenent de montrer qu'il eſt faux que la conduite de l'Empereur ne ſoit point réglée ſur les maximes ordinaires de la politique : ils font pour cela des paralleles, ils tordent, ils tiraillent, ils diſloquent tous les lieux communs. Un autre Auteur vient qui ne nie pas le fait, mais qui montre que l'on ſe doit repoſer entierement ſur la ſageſſe de Sa Majeſté Impériale, qu'Elle a ſes raiſons pour ne ſe pas conformer aux regles communes, qu'encore que ſa conduite ſoit différente de celle de ſes ancêtres les plus prudens, elle n'en eſt pas moins prudente, & que puis que ſa ſageſſe eſt d'un dégré plus éminent ſans comparaiſon que celle des autres hommes, ſes maximes doivent avoir un caractere nouveau, & proportionné à cette grande ſupériorité de génie qu'il poſſede. Que diroit l'Empereur quand il ſauroit la méthode des premiers apologiſtes ? il excuſeroit leur zèle peu éclairé, & ſe moqueroit néanmoins de leur ignorance, mais il aprouveroit extrêmement le dernier apologiſte. Voilà comment il faut corriger la fauſſe peinture que M. le Clerc a faite, & il ne faut que cela pour le couvrir de confuſion.

MAXIME.

Que penſerez-vous de ce qu'il ajoûte que Mr. Bayle (k) a fait *des accuſations abominables contre la Providence ?*

THEMISTE.

Ce que M. le Clerc dit que M. Bayle a fait des accuſations abominables contre la Providence retombe ſur les Théologiens orthodoxes.

Peu s'en faut que je ne diſe qu'il n'y a qu'un fou à lier qui puiſſe parler de la ſorte; car à ce compte les Théologiens les plus orthodoxes, & ſur tout entre les Réformez, ſeroient d'abominables blaſphémateurs, puis qu'ils reconnoiſſent que dans la Providence de Dieu quant au péché il y a des abîmes impénétrables à la raiſon, & où elle ſe perdroit infailliblement ſi elle ne ſoûmettoit ſes foibles lumieres à l'autorité de la Révélation. Si les Egliſes Réformées de France avoient crû que l'on peut concilier avec

(g) „ La Lettre pour Mr. Bayle porte ce coup à Mr. „ le Clerc plus d'une fois. Voïez §. IV. vers le commen- „ cement. §. VI. pag. 1001. & la concluſion de cette „ Lett. au Tome 3. de cette Edition *in folio*.

(b) „ Ci-deſſus chap. I. à la fin de la page précéd.

(i) „ Bibliotheque choiſie tom. 10. pag. 367. 368.

(k) „ *ibid.* pag. 369.

avec nos manieres ordinaires de juger de la bonté, de la ſainteté & de la juſtice, la Providence de Dieu à l'égard du mal, auroient-elles dit, (l) *Nous adorons en humilité les ſecrets qui nous ſont cachez ſans nous enquerir par deſſus notre meſure?* On ne parle jamais ainſi lors qu'on ſe fait fort de ſatisfaire aux dificultez d'un Philoſophe. Il importe peu après cela que j'obſerve que (m) Mr. Dirois & (n) Mr. Nicolle auroient proféré des blaſphemes abominables, & qu'un livre de Mr. Jurieu (o) en ſeroit tout plein ſi l'on ſuivoit la tablature de Mr. le Clerc.

MAXIME.

Quelles réparations ne doit-il pas à une infinité de Docteurs graves! Il dira peut-être qu'ils doivent prendre pour eux le ſecond membre de l'alternative, c'eſt qu'ils ne ſont pas des blaſphémateurs, mais de bonnes gens qui ne ſavent ce qu'ils diſent. La belle conſolation! La belle réparation!

THEMISTE.

Je vais vous montrer l'une des raiſons les plus ſpécieuſes par leſquelles il prétend légitimer ſes ſoupçons ſur les deſſeins qu'il impute a ſon adverſaire. Elle comprend quatre faits.

Raiſons ſur leſquelles il fonde ſes ſoupçons contre M. Bayle.

III. Que Mr. *Bayle*, (p) „ 1. a inventé des „ objections contre la Providence Divine, qu'il a „ propoſées dans ſon Dictionaire ſous le nom des „ Manichéens: 2. qu'il les a établies avec beau„ coup d'art, qu'il a ſoûtenu ſous ſon propre „ nom; qu'il n'eſt pas poſſible d'y répondre par „ la Raiſon, & traité de haut en bas ceux qui „ l'ont voulu faire: 3. qu'il a dit qu'aucun Sy„ ſtême de Théologie ne peut ſatisfaire à ces dif„ ficultez: 4. qu'il fait croire pourtant que Dieu „ eſt bon & ſaint parce que l'Ecriture le dit, „ quoique, ſelon tous les Théologiens Chre„ tiens, elle enſeigne des choſes incompatibles „ avec la Bonté & la Sainteté de Dieu: com„ me les objections invincibles des Manichéens „ le font voir." Dites moi, je vous prie, votre ſentiment ſur ce paſſage.

MAXIME.

Examen de ces raiſons.

Le premier fait eſt très-faux, car Mr. Bayle n'a point inventé les objections qu'il a étalées dans ſon Dictionaire: il n'a fait qu'étendre celles qui ſe trouvent dans un livre de Mr. Jurieu, & dans pluſieurs autres Controverſiſtes. Sur le ſecond fait je vous dirai que ces objections entant qu'elles frapent le ſyſtême de la Prédeſtination abſoluë ſont établies avec beaucoup plus d'art dans les livres des Jéſuites, & des Luthériens, & des Remontrans que dans le Dictionaire critique. J'obſerve une pareille choſe a l'égard des objections qui frapent les ſyſtêmes de ces trois ſectes. Les Thomiſtes, les Janſéniſtes, les Calviniſtes les ont foudroïez avec beaucoup plus de force que Mr. Bayle. Il n'y a rien de plus injuſte que de trouver mauvais que ceux qui ont bien examiné ces grandes diſputes reconnoiſſent ingénument qu'aucun parti ne peut ſatisfaire aux dificultez qu'on lui objecte. Les Réformez avoüent qu'il faut s'arrêter ſur le bord de cet abîme, & ne ſe vantent point de contenter la raiſon; mais ils font voir clairement que les objections de leurs adverſaires prouvent trop, ils les rétorquent toutes, (q) & défient leurs antagoniſtes de parer la rétorſion. La remarque que j'ai à faire ſur le troiſiéme fait, accablera Mr. le Clerc, puis qu'il avouë que pour ſatisfaire aux dificultez des Manichéens il faut ſe ſervir non pas des ſyſtêmes qui ſont enſeignez parmi les Chretiens, mais ou du ſyſtême d'Origene, (r) qu'il ne reconnoît point pour vrai, ou de quelques conjectures qu'il ne donne point pour certaines (s). Il croit donc lui-même ce de quoi il fait un crime à Mr. Bayle; vites-vous jamais rien de plus groteſque? Je trouve dans le quatrieme fait un péché d'omiſſion & un péché de commiſſion. Celui-là conſiſte en ce que Mr. le Clerc a ſuprimé ce que Mr. Bayle, a dit que la raiſon nous faiſant connoître que la perfection de Dieu eſt infinie, nous convainc néceſſairement que tout ce que Dieu fait eſt bien fait. L'autre péché conſiſte en ce que Mr. le Clerc aſſûre que ſelon Mr. Bayle la parole de Dieu *enſeigne des choſes incompatibles avec la Bonté & la Sainteté de Dieu, comme les objections invincibles des Manichéens le font voir.* C'eſt n'entendre rien dans l'état de la queſtion; car il eſt bien vrai que les objections invincibles des Manichéens tendent à prouver que l'Ecriture attribuë à Dieu une conduite incompatible avec les notions communes de la bonté & de la ſainteté, mais les Orthodoxes ſoûtiennent que cette conduite eſt bonne, ſainte & juſte, quoi que nous ne connoiſſions pas ſon accord avec nos manieres ordinaires de juger de ces vertus. Vous voïez par là combien eſt vaine la calomnie contenuë dans ces paroles de Mr. le Clerc, (t) *Ni la Raiſon ni l'Ecriture ne diſculpent pas Dieu, ſelon* Mr. Bayle, *du mal.* N'eſt-ce pas l'en diſculper que de nous le faire connoître comme une Nature ſouverainement parfaite? Or c'eſt ainſi que la Raiſon & l'Ecriture nous le repréſentent: Mr. Bayle s'eſt déclaré (u) ſur cela ſuſiſamment.

THEMISTE.

Je vais ajoûter quelques remarques à celles que vous avez données ſur les 4. faits que l'Accuſateur a étalez.

Que M. le Clerc a violé une regle de l'équité naturelle, en attribuant de mauvais motifs à M. B.

C'eſt une regle de l'équité naturelle que ſi les motifs d'une action peuvent avoir été innocens, il ne faut jamais décider pendant qu'on les cherche par des conjectures qu'ils ont été criminels. Mr. le Clerc a violé cette regle; car il eſt poſſible, il eſt même vraiſemblable que Mr. Bayle ait étalé avec quelque pompe les objections des Manichéens par des motifs innocens. On peut ſupoſer que comme le caractere de ſon Ouvrage comportoit qu'il donnât l'Hiſtoire des héréſies, il a crû qu'il étoit de ſon devoir de faire connoître le fort & le foible de la qualité des opinions Manichéennes. Ce n'eſt pas la moins importante partie de l'Hiſtoire d'une ſecte que celle qui repréſente l'état naïf de ſes opinions, & les argumens qui les ſoûtiennent ou qui les combatent. Il arrive rarement que ceux qui traitent cette partie de l'Hiſtoire d'une héréſie, y aportent de la bonne foi; mais plûs cela eſt rare, plus eſt-il poſſible que Mr. Bayle ait voulu mé-

(l) „ Confeſſion de foi, art. 8.
(m) „ Voïez la 2. Part. de la Réponſe au Provinc. chap. „ CLXV. vers le commencement.
(n) „ Voïez *ibid.* chap. CLXXVII.
(o) „ Voïez *ibid.* ch. CXXXV. vers le commencement.
(p) .. Bibliotheque choiſie *ubi ſupra* pag. 370.
(q) „ Voïez la 2. Part. de la Réponſe au Provincial, ch. „ CXXXV. à la fin, & chap. CXLVII. à la fin.
(r) „ Voïez Lettre pour M. Bayle §. IV. pag. 994.
(s) „ Voïez la même Lettre §. V. pag. 999. §. VI. pag. 1001.
(t) „ Bibliotheque choiſie tom. 10. pag. 371.
(u) „ Voïez dans ſon Dictionaire la rem. D. de l'Art. „ *Manichéens*, la rem. E. de l'Art. *Paulicions*, & la 2. part. „ de la Réponſe au Provincial, chap. CXXXIII. pag. 770.

Digitized by Google

mériter l'éloge d'Hiſtorien ſincere par une ſimple & naïve deſcription de ce que les Manichéens pouvoient objecter aux Orthodoxes. Y a-t-il rien de plus innocent qu'un tel motif? D'ailleurs la ſecte de ces gens-là étoit ſi abominable, & ſi ridicule que c'eſt une ſingularité des plus inſignes qu'ils aient pû faire des objections qui réduiſoient à d'étranges embarras les Orthodoxes. Cette ſingularité eſt fort propre à humilier notre eſprit, & à nous porter à des réflexions utiles ſur la conſtitution bizarrement ténébreuſe des connoiſſances humaines. Pourquoi ne croiroit-on pas que cette bonne intention s'eſt trouvée dans Mr. Bayle lors qu'il a fait l'étalage que Mr. le Clerc fait naître d'un mauvais motif? De plus notre ſiecle étant ſi fertile en inventions, Mr. Bayle a pû eſpérer que ſon travail piqueroit d'honneur quelques uns de ces grands Génies qui forment de nouveaux ſyſtêmes, & qu'ils pourroient inventer un dénoüement inconnu juſques ici. Outre cela il pouvoit croire que ſon procédé lui ſerviroit à mieux juger des Lecteurs, & à diſcerner s'ils ſont équitables ou iniques, & ſi les Controverſiſtes en particulier ſont coupables de toute la mauvaiſe foi dont ils ſont ſuſpects depuis long-tems. On n'aprend jamais une telle choſe avec autant de certitude que lors que l'on eſt intéreſſé perſonnellement à une afaire; car les réflexions que l'on fait ſur les injuſtices qui concernent notre prochain ſont pour l'ordinaire aſſez ſuperficielles. Si Mr. le Clerc avoit medité ſans aucune préoccupation, il eut trouvé fort probable que ſon adverſaire avoit eu de tels motifs qui ſont tous très-innocens, & quand même il eût aperçu plus de vrai-ſemblance dans le motif qu'il impute, il ne s'y ſeroit point fixé, ou pour le moins il ſe ſeroit abſtenu de rendre public ſon jugement, & de le faire ſervir de preuve à une accuſation tout-à-fait atroce. Il n'y a qu'une paſſion aveugle qui puiſſe pouſſer dans la conduite qu'il tient.

MAXIME.

Qu'il eſt d'autant plus coupable que Mr. Bayle avoit déclaré ſes intentions.

Soufrez qu'à mon tour je vous fourniſſe un ſuplément. L'injuſtice de Mr. le Clerc ſeroit grande ſi Mr. Bayle n'avoit rien dit de ſes intentions; car en ce cas-là même ceux qui auroient tâché de les deviner euſſent été obligez de donner la préférence aux conjectures favorables, ou de ſe tenir en ſuſpens, & de renvoïer l'afaire au jugement de Dieu. Mais Mr. Bayle aïant marqué avec un grand ſoin le but à quoi il tendoit, & ce but étant très-louable & très-digne d'un Orthodoxe, vous voïez que l'injuſtice de Mr. le Clerc monte juſqu'au plus haut point. Il a ſû que Mr. Bayle avoit averti ſes Lecteurs que l'uſage qu'ils devoient faire de tout ce long attirail de diſputes, étoit de ſe tenir attachez à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui veut que l'on ſe ſoûmette aux véritez révélées, ſoit qu'on puiſſe les défendre contre les vains & infinis raiſonnemens des Philoſophes, ſoit qu'on ne le puiſſe. Il a ſû que Mr. Bayle avoit confirmé cela par deux longues Diſſertations à la fin de la 2. édition de ſon Dictionaire. A-t-il pû ſans une mauvaiſe foi inſigne ſe diſpenſer de joindre ce fait aux quatre autres, lui qui ne pouvoit ignorer une remarque qui avoit été propoſée (x) contre Mr. Jaquelot? Il pouvoit prétendre ſelon le ſtyle d'un bon frere Polonois que ce deſſein (y) d'*humilier la Raiſon, ſuppoſé que cela fût néceſſaire, eſt un remede pire que le mal*, mais il faloit par toutes les regles de la bonne foi que ce cinquiéme fait parût à la fin des autres, & même avec cette enſeigne particuliere que les Proteſtans regardent comme une choſe très importante à l'orthodoxie l'humiliation de la raiſon, & comme une choſe très-pernicieuſe à la Foi Chretienne d'avoir pour les regles les notions communes.

THEMISTE.

Que M. Bayle ne s'eſt pas mis lui-même parmi les Pyrrhoniens.

Si nous ne ſuivions pas exactement la bonne foi dans l'examen que nous faiſons, nous prendrions pour la quatriéme preuve de Mr. le Clerc ces paroles de la page 374. (z) *C'eſt ainſi que* Mr. Bayle *a decrit ſa conduite, ſans y penſer, & qu'il s'eſt mis lui-même parmi les Pyrrhoniens dont les argumens tendent à detruire l'exiſtence de Dieu.* Mr. le Clerc parle de la ſorte après avoir cité un paſſage où Mr. Bayle a repréſenté l'eſprit des Pyrrhoniens. Mais comme Mr. le Clerc fait dépendre cette remarque d'une (a) condition qu'il n'afirme pas, il auroit lieu de ſe plaindre ſi l'on ſupoſoit qu'il donne ici une preuve de ſon accuſation; il pourroit, dis-je, ſe plaindre qu'on le tourne en ridicule mal-à-propos; car on lui attribueroit ce raiſonnement: *Mr. Bayle a decrit ſa conduite dans ce paſſage ſans y penſer, j'ai donc raiſon de l'accuſer d'avoir pour but la ruine de la Religion.* On le ſifleroit s'il emploïoit une telle preuve; car pour la réfuter invinciblement, & pour le réduire au ſilence il ſufiroit de nier que Mr. Bayle ſe ſoit peint dans ce paſſage ſans y penſer.

MAXIME.

Je conſens à ce que vous venez de dire, mais je ſuis ſûr que vous prendrez pour l'une des preuves de Mr. le Clerc ce que je vais vous montrer dans ſon écrit.

Que ſon ſtyle eſt ſérieux dans les matieres graves.

IV. (b) *Il y a bien de la difference entre un ſtile de goinfre, comme l'eſt celui de* Mr. Bayle, *& celui des Théologiens perſuadez de leur Doctrine.* Mr. le Clerc ne pouvant ſe débaraſſer de l'argument qui ſe tire de ce que les Orthodoxes reconnoiſſent que l'on ne peut ſatisfaire aux objections touchant le péché, & qu'elles peuvent être rétorquées contre les ſyſtêmes moins rigides, cherche autant d'excuſes qu'il peut, & n'en trouve que de fauſſes. Vous voïez qu'il fait valoir le ſérieux du ſtyle des Théologiens, & qu'il aſſûre que celui de Mr. Bayle eſt *un ſtile de goinfre*. Il ſeroit le plus pitoïable de tous les Critiques s'il n'avoit jamais donné que de telles marques de ſon goût. Il y a dans le Dictionaire de Mr. Bayle quelques articles qui peuvent ſoufrir la badinerie, & l'enjoüement du ſtyle; l'Auteur s'eſt ſervi de la liberté que le ſujet lui permettoit; mais dans les matieres graves ſon ſtyle eſt auſſi ſérieux qu'il le doit être. J'en prens à témoin tous les connoiſſeurs, & j'oſe bien afirmer que cette quatriéme prétenduë preuve n'eſt fondée que ſur un menſonge viſible.

THEMISTE.

Comment M. le Clerc excuſe les Théologiens qui ont parlé comme M. Bayle.

Prouvez moi, s'il vous plaît, le jugement que vous faites des excuſes que Mr. le Clerc apporte en faveur des Théologiens dont l'autorité ſert de rempart à Mr. Bayle. Elles ſont au nombre de trois. I. Premierement, dit-il,

(x) „ Voïez la Réponſe au Provincial, 2. Part. chap. „ CXXIX. vers la fin, & chap. CXXXII. au commence- „ ment.
(y) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 405.
(z) *Ibid.* pag. 374.

(a) „ Il dit pag. 373. & t'on *ſuppoſa* que Mr. Bayle „ dit tout ce qui lui vient dans l'eſprit . . . il faudroit „ le ranger parmi les Pyrrhoniens qu'il décrit lui-même.
(b) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 376.

il, (c) *personne d'entre* les Théologiens Réformez *n'a inventé* les sentimens qu'ils ont eu sur la Providence. Ces sentimens *étoient la doctrine des Ecoles avant la Réformation* II. Secondement *personne d'entre eux n'a ramassé des objections contre la Providence, ni ne les a mises dans le plus grand jour qui lui a été possible, ni n'a insulté tous les Théologiens Chrétiens comme a fait Mr.* Bayle. *Ils ont tous taché de la défendre de leur mieux, & ils n'ont eu recours aux profondeurs de la conduite de Dieu, que quand ils se sont trouvez embarrassez dans l'explication de quelques dogmes reçus, & qu'il n'étoit pas tout à fait en leur liberté de rejetter.* III. Troisiémement *personne d'entre eux n'a crû qu'ils étoient contre la raison quoi qu'ils disent qu'ils étoient au dessus d'elle. Ils sont donc excusables en cela, & on ne leur doit attribuer aucun mauvais dessein.*

MAXIME.

Ses excuses sont une fausse corde contre les Calvinistes, & contre les Arminiens.

La réfutation invincible de ce passage n'est pas une chose mal aisée. Il suffit de remarquer quant à la premiere excuse qu'il s'agit ici du système de Calvin à l'égard de la Prédestination, & du franc arbitre. Or bien loin que les sentimens de Calvin sur ce sujet fussent la doctrine des Ecoles, qu'au contraire la plûpart des (d) Scholastiques étoient devenus ou Pélagiens ou Semi-Pélagiens; & si d'un côté Calvin déclara que les dogmes de l'Eglise Romaine sur ce point avoient un besoin extrême de réformation, ses adversaires lui déclarerent de l'autre qu'il introduisoit une nouvelle doctrine abominable qui faisoit Dieu auteur du péché. Ce sont des faits si connus qu'il est étonnant que Mr. le Clerc ait voulu donner à entendre qu'il les ignoroit. J'ajoûte que puis qu'il pense avec les Arminiens que ce système de Calvin est impie, & plein de blasphemes, il a tort de dire que les Réformateurs l'aïant établi dans les Ecoles, sont excusables de l'avoir adopté. Il ne sauroit les justifier par cette raison à l'égard de cet article sans les condamner de ce qu'ils n'ont point retenu le dogme de la transubstantiation, celui du culte des créatures, celui du purgatoire &c. & enfin sans condamner en général l'œuvre de la Réformation, & le procédé des Arminiens; car il est de notoriété publique qu'ils ont trouvé établi dans les Ecoles Réformées le système qui a été confirmé dans le Synode de Dordrecht. Voïez si cet homme n'est pas heureux à faire des apologies, qui sont une espece de satire non seulement de la Réforme, mais même du parti Arminien qu'il a embrassé.

Sur la 2. excuse je lui demande s'il a oublié que Mr. Jurieu aïant dit (e) que les objections contre le système de Dordrecht sont insolubles, propose aux sectateurs des autres systêmes beaucoup de dificultez, & les défie d'y répondre. Je lui demande de plus s'il a oublié que ceux qui recourent *aux profondeurs de la conduite de Dieu*, ont en vûë une doctrine qu'ils professent, non pas à cause qu'ils la trouvent établie, & qu'ils perdroient leurs charges s'ils la condamnoient ouvertement, mais à cause qu'ils la jugent véritable. C'est l'opinion qu'il faut avoir des Ministres Réformez, car autrement il faudroit les prendre pour des imposteurs qui sacrifient à un intérêt temporel les lumieres de leur conscience. Voici un plaisant Apologiste, il insinuë que ceux qu'il veut excuser ont trahi leurs propres lumieres.

Sur la 3. excuse je lui demande s'il a oublié que Théodore de Beze a reconnu (f) qu'*il n'y a aucune partie de la doctrine Chrétienne qui soit* PLUS CONTRAIRE AU SENS ET A LA RAISON HUMAINE que la Prédestination absoluë. A-t-il oublié ce que (g) Pisator confesse, & ce que Mr. Bayle a fait voir (h) sur la distinction, *au dessus de la raison, & contre la raison?*

Elles ne conviennent point les Theologiens de l'insulte qu'il prétend qu'on leur a faite.

Autre dificulté. Par une froide & frauduleuse hyperbole il prétend que c'est avoir insulté tous les Théologiens que d'avoir dit que tous leurs systêmes sur la chûte de l'homme, & sur les suites de cette chûte sont exposez à des objections insurmontables. Il se montre fort sensible à cet affront prétendu, il y revient plus d'une fois, on diroit que c'est l'une des principales raisons pourquoi il a déclaré la guerre à Mr. Bayle, & néanmoins il n'y a nulle aparence qu'aucun repentir l'ait saisi de tant de choses par lesquelles il a tâché d'exposer les Théologiens au mépris & à la haine du public. Mais passons lui cela représentons lui seulement que ce grand zèle pour les Théologiens ne s'accorde pas avec sa conduite: il les abandonne tous à l'insulte qu'il prétend qu'on leur a faite; il reconnoit que Mr. Bayle a parlé juste touchant tous les Théologiens, hormis ceux qui conjecturent que les peines des damnez seront adoucies avec le tems. Or ces faiseurs de conjectures ne sont ni nombre ni figure dans la Chrétienté, ils ne doivent être comptez pour rien.

THEMISTE.

Donnons lui pour cinquiéme preuve ce qu'il a dit vers la fin de son article.

Mr. le Clerc pour excuser les Theologiens.

V. „ (i) Les Réformez, ni les autres Théo-
„ logiens, ne disent pas qu'ils croyent des choses
„ opposées à des démonstrations, comme fait
„ Mr. *Bayle*. Ils ne reconnoissent point les consé-
„ quences odieuses, qu'il a tirées de leur doctrine,
„ en faveur des Manichéens, comme que Dieu
„ agit contre toutes les idées, que nous avons
„ de Justice & de Bonté. Ils les nient formelle-
„ ment, & pendant qu'ils les nient, on ne les
„ peut faire passer pour leur doctrine: comme
„ c'est incontestablement la doctrine de Mr
„ *Bayle*, s'il parle sincerement.

MAXIME.

Se contredit, & accuse M. Bayle sans preuves, après le défi qu'il lui a fait là-dessus.

C'est peut-être la plus pitoïable de toutes les prétenduës preuves du délateur. N'a-t-il pas dit *que (k) l'on trouveroit sans doute dans les systêmes* quelques dogmes qui sont CONTRE LA RAISON, ou incompatibles avec une PROPOSITION DEMONTRE'E? Il faut donc qu'il prétende que si les Théologiens n'avoüent pas qu'ils croient des choses opposées à des démonstrations, ils sont ou de grands fourbes, ou de grands fots. On ne sauroit ignorer sans être sot ou stupide qu'un dogme incompatible avec une proposition démontrée a réellement cette incompatibilité. Mais laissant cela, je dis que tous

(c) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 377. 378.
(d) „ Voïez ce qui a été cité de Mr. Jurieu dans la
„ 2. Part. de la Réponse au Provincial, chap. CLXXXIII.
„ pag. 859.
(e) „ Dans son Jugement sur les méthodes.
(f) „ Voïez la Réponse au Provinc. 2. Part. chap.
„ CLXIV. pag. 842. 843.

(g) „ Voïez *ibid.*
(h) „ Voïez la fin du Diction. Crit. au commence-
„ ment du II. Eclaircissement, & la Réponse au Provinc.
„ 2. Part. chap. CXXX. pag. 764. chap. CXXXI. pag. 766.
„ & chap. CLIX. pag. 806. 807.
(i) „ Bibliotheque choisie *ubi supra* pag. 420. 421.
(k) „ *Ibid.* tom. 9. pag. 159.

tous ceux qui voudront examiner ſans paſſion les articles que l'on cite du Dictionaire, verront clairement que Mr. Bayle ne va pas plus loin que Mr. Jurieu. Or Mr. Jurieu n'a fait que développer ce que les Prédeſtinateurs avoient toûjours enſeigné concernant la force des dificultez & leur rétorſion contre les autres ſyſtémes. En un mot Mr. le Clerc ne ſauroit prouver que Mr. Bayle ait reconnu les conſéquences (*l*) rejettées par les Réformez. Quelle pitié qu'un délateur ſoit réduit à dire que la perſonne qu'il accuſe eſt coupable ſi elle parle ſincerement? Il ne doit jamais accuſer ſans des preuves litérales; & ſi dès qu'on niera, il ne peut plus avancer, ni dire autre choſe ſi ce n'eſt qu'on n'eſt pas ſincere, il mérite d'être bafoüé de tout le monde.

CHAPITRE II.

Quatre grands défauts dans une objection de Mr. le Clerc fondée ſur des conſéquences qu'il tire de l'opinion de Mr. Bayle.

THEMISTE.

Objection par laquelle il pretend prouver que le raiſonnement de M. Bayle conduit à l'Athéiſme.

VOici une objection de Mr. Clerc tout-à-fait défectueuſe. Il (*a*) cite un paſſage où Mr. Bayle remarque *que dès que l'on oſeroit enſeigner que* Dieu *eſt l'auteur du péché, on conduiroit néceſſairement les hommes à l'Athéiſme.* Il ajoûte que Mr. Bayle *ſoûtient hautement qu'aucun ſyſtéme de Théologie ne peut diſculper Dieu d'être un Etre mal faiſant & qui ne ſe ſoucie ni de Sainteté ni de Vice. . . . Tout le remede qu'il y trouve*, continuë-t-on, *c'eſt d'avouer franchement que nous n'y voions goute, ce qui eſt donner cauſe gagnée aux Athées, puis que, cela étant, on ne leur ſauroit prouver que Dieu eſt Bon & Saint, ſelon notre Théologie. . . . Si l'on ſupoſe que* Mr. Bayle *raiſonne & penſe conſéquemment, il faut dire qu'il* nous conduit néceſſairement à l'Athéiſme, *ſelon ſon propre jugement, puiſque nous enſeignons tous dans nos ſyſtémes que Dieu eſt malfaiſant & auteur du mal; car il ne nous donne point de meilleur ſyſtéme.*

MAXIME.

Défauts de cette objection.

Vous avez bien raiſon de dire que cette objection eſt tout-à-fait défectueuſe. J'y ai compté juſqu'à quatre grandes bévûës pendant que vous la raportiez.

I. Elle eſt fondée ſur une fauſſe maxime.

Premierement Mr. le Clerc continuë de bâtir ſûr une fauſſe maxime qui eſt la ſource de ſes égaremens, ou comme on diroit dans les Ecoles, ſon πρῶτον ψεῦδος. Il ſupoſe que dès qu'on ne peut répondre à des objections, l'on manque de tous les moïens de ſe maintenir dans la doctrine qu'elles attaquent, d'où il conclut que ſi les Chretiens ne peuvent réſoudre les dificultez de l'origine du mal, ils ſont incapables de diſculper Dieu. Ignore-t-il donc la conduite des Calviniſtes? Il n'y a rien peut-être dont il ſoit plus perſuadé que de cette theſe Arminienne, que ſelon le ſyſtéme de Dordrecht Dieu eſt l'auteur du péché. Il croit ſans doute que les objections des Arminiens ſont démonſtratives là-deſſus, & que les réponſes des Réformez ne ſont qu'un galimatias ridicule & pitoïable. On ſait néanmoins qu'ils ne manquent pas de reſſources pour diſculper Dieu; car le concevant comme l'Etre ſouverainement parfait, tel que la raiſon & l'Ecriture le repréſentent, ils concluent démonſtrativement qu'aucune ſorte d'imperfection ne ſe peut trouver en lui, bien loin qu'un défaut auſſi énorme que celui d'être l'auteur du péché s'y puiſſe trouver. Ils ajoûtent que par des ſecrets de ſa ſageſſe infinie impénétrables à l'eſprit humain, il influë de telle ſorte ſur les péchez de l'homme, que cela ne porte aucun préjudice à ſa ſainteté ni à ſes autres attributs, & ils obligent leur raiſon à ſe ſoûmettre humblement à ce grand myſtere avec toutes les dificultez inſolubles qu'il lui eſt facile de propoſer.

II. Elle retombe ſur les Egliſes Réformées.

La ſeconde bévûë de Mr. le Clerc conſiſte en ce que ſachant très-bien que Mr. Bayle s'eſt ſervi du même dénouëment que les Réformez, il lui objecte des conſéquences odieuſes qui tombent ſur tout le corps des Egliſes Réformées. Cela ne s'accorde guere avec les ménagemens qui ſe voient dans d'autres endroits de ſon écrit, & qui ne viennent peut-être que de ce qu'il tâche de mieux aprivoiſer les fainéans Nouveliſtes que l'on dit qu'il catéchiſe chez les Libraires, en leur recommandant de ne point lire le Dictionaire de Mr. Bayle, s'ils veulent conſerver la pureté de la foi. De telles gens une fois gagnez peuvent répandre de maiſon en maiſon la bonne odeur de l'orthodoxie de Mr. le Clerc, & lui procurer des partiſans. Mais il ſera le premier à ſe moquer d'eux *in petto*: ces bonnes gens, ſe dira-t-il à lui-même, ſont aſſez dupes pour s'imaginer que j'attaque Mr. Bayle par zéle de Religion, que je vais devenir un bon Calviniſte, que je brigue ſincerement l'amitié de Mr. Jurieu, & que j'oublie Chretiennement les rudes coups que j'en ai reçus depuis peu, & (*b*) dont je ne me ſuis vengé qu'aſſez foiblement.

III. Elle confond des termes équivoques.

Sa troiſiéme bévûë conſiſte en ce qu'il ne diſtingue point les deux ſens de ces paroles, *enſeigner que Dieu eſt l'auteur du péché*. Elles ſignifient ou que l'on enſeigne une choſe qui ſelon les objections des adverſaires fait Dieu auteur du péché, ou que l'on avoüe que l'on fait Dieu auteur du péché. Aucune ſecte du Chriſtianiſme n'enſeigne au ſecond ſens que Dieu ſoit l'auteur du péché, mais ſi l'on en vouloit croire les Catholiques Romains, les Luthériens, les Arminiens, &c. ce ſeroit une doctrine du Calviniſme que Dieu eſt l'auteur du péché. Les Calviniſtes ſe défendent de cela comme d'une noire calomnie, & déclarent en toute rencontre que Dieu influë d'une maniere ineffable dans les péchez du genre humain ſans nul préjudice de ſa ſainteté ſouverainement parfaite. S'ils ne peuvent pas réſoudre toutes les dificultez, ils s'en prenent à la petiteſſe de leurs connoiſſances, & ils rétorquent ſur leurs adverſaires ces mêmes dificultez, deſorte qu'il n'y a parmi les Chretiens aucun ſyſtéme qui au jugement de tous les autres diſculpe Dieu lors qu'on veut juger de ſa Providence ſelon nos manieres ordinaires; mais d'autre côté l'on avoüe dans tous les ſyſtémes qu'aucun des autres n'établit au ſecond ſens que Dieu eſt l'auteur du péché. Il eſt viſible que dans le paſſage de Mr. Bayle ces paroles, *enſeigner que Dieu eſt l'auteur du péché*, ſe doivent entendre au ſecond ſens; il n'eſt donc pas vrai que ſelon ſon propre jugement tous nos ſyſtémes nous conduiſent néceſſairement à l'Athéiſme; car immédiatement après il remarque que *toutes les ſectes Chretiennes qui ſont accuſées* d'enſeigner que Dieu eſt l'auteur du péché, *s'en défendent comme d'un blaſphéme horrible, & comme d'une impiété exécrable, & qu'elles ſe plaignent d'être*

(*l*) „ Conférez la Lettre pour Mr. Bayle §. VIII. pag. „ 1008. où il y a un défi à Mr. le Clerc, qui n'y a eu aucun égard; il a continué d'accuſer ſans preuves.

(*a*) „ Bibliotheque choiſie tome 10. pag. 372. 373.

(*b*) „ Voïez la même Biblioth. tom. 6. p. 428.

Digitized by Google

d'être calomniées diaboliquement. Mr. le Clerc n'a pas ignoré cette remarque, il l'a raportée en propres termes.

IV. Elle le perce du même coup qu'il a porté à ſon adverſaire.

Sa quatriéme bévûë conſiſte en ce qu'il s'eſt percé du même coup qu'il a porté à ſon adverſaire. Voici comment je le prouve; il prétend que le ſeul ſyſtême qui peut diſculper Dieu eſt de ne pas afirmer que les ſuplices infernaux ſeront éternels, (c) mais de conjecturer que peut-être l'état des damnez deviendra enfin ſuportable. Or il n'y a point de tel ſyſtême parmi les Chretiens: il avouë donc que tous leurs ſyſtêmes ont le défaut que Mr. Bayle y a trouvé, il leur fait donc le même procés que Mr. Bayle, & il leur attribuë les mêmes conſéquences, & néanmoins il lui fait un crime énorme d'avoir dit, que tous ces ſyſtêmes ſuccomboient aux objections. Un homme agité des Furies au pied de la lettre ajuſteroit-il plus mal ſes raiſonnemens?

THEMISTE.

Réponſe au reproche qu'il fait à M. Bayle de n'avoir point donné un meilleur Syſtême pour lever ſes difficultez.

Vous avez oublié une choſe qui mérite quelque attention. Mr. le Clerc compte beaucoup ſur ce que Mr. Bayle *ne nous donne point de meilleur ſyſtême.* Cette inſtance auroit quelque force ſi Mr. Bayle avoit prétendu que c'eſt un caractere de fauſſeté dans un ſyſtême théologique que de ne pouvoir répondre à certaines objections; mais bien loin d'avoir prétendu une telle choſe il a déclaré formellement, & prouvé très-amplement que cette impuiſſance de répondre n'empêche pas qu'un ſyſtême ne ſoit vrai. Il n'avoit que faire de donner un meilleur ſyſtême; car il croioit qu'il s'en faut tenir aux déciſions de Dordrecht, puis que de toutes les hypotheſes il n'y en a point d'auſſi conforme à l'Ecriture que celle-là, & que les méthodes les plus relâchées ne levent point les dificultez qui l'accompagnent. Il a ſuivi en cela le principe de Mr. Jurieu. Si Mr. le Clerc ſe vante d'avoir donné un meilleur ſyſtême, il ne fera que manifeſter ſa honte. Alléguera-t-il qu'il a emploïé l'hypotheſe d'Origene? Mais premierement il ne l'a jamais emploïée comme véritable, & enfin il l'a traitée de témérité. Il eſt évident qu'avec de ſemblables armes (d) on ne peut pas repouſſer les Manichéens. En ſecond lieu s'il l'avoit donnée pour véritable, il n'auroit pas laiſſé de ſuccomber aux objections, & il a ſuccombé en effet à celles que Mr. Bayle lui a faites: il n'a pû fournir une ſeconde réplique. En troiſiéme lieu ſi l'Origéniſme pouvoit réſiſter aux Manichéens, il n'en réſulteroit aucun avantage pour le Chriſtianiſme, puis que ce dogme d'Origene eſt condamné depuis longtems comme pernicieux par preſque tous les Chretiens. Que très-peu de gens inconnus ſe dérobent au bras du vainqueur pendant qu'il fait paſſer tout le reſte au fil de l'épée, cela peut-il empêcher que la victoire ne ſoit complete? Toutes ces dificultez ont encore (e) plus de force contre le ſyſtême conjectural que Mr. le Clerc a propoſé après s'être départi de l'Origéniſme. Ce ſyſtême ne fera jamais fortune, le bras ſéculier & le bras Eccléſiaſtique ſe reüniront toûjours afin d'étoufer un dogme dont on croiroit que les ſuites ſeroient funeſtes aux bonnes mœurs. Si je voulois embarraſſer par une nouvelle inſtance Mr. le Clerc, je le prierois de répondre à cette queſtion: *Que diriez vous du ſyſtême de Calvin ſi l'on en retranchoit le dogme de l'éternité des ſuplices infernaux, & ſi l'on y entoit vos conjectures? Ceſſeriez vous de dire qu'il eſt contraire aux idées de la perfection de Dieu, qu'il fait Dieu auteur du péché, que par conſéquent il eſt impie & abominable?* Je ſuis ſûr que Mr. le Clerc s'il parloit ſelon ſa penſée, me répondroit qu'il continuëroit de faire ce jugement du ſyſtême de Calvin. Or, lui répliquerois-je, l'on prouve démonſtrativement que ni l'Arminianiſme, ni le Molinime ne peuvent diſculper Dieu ſi nous jugeons de la conduite de Dieu ſelon nos notions communes, & ainſi en ne conſidérant que la ſeule tête de votre ſyſtême conjectural, quelle qu'en puiſſe être la queuë, l'on vous prouvera invinciblement qu'il n'eſt point conforme aux idées naturelles que nous avons de la ſainteté & de la bonté.

MAXIME.

On obvie à une chicane qu'il pourroit faire.

Vous avez eu raiſon de dire que j'avois oublié une choſe conſidérable. Je m'aperçois d'une autre omiſſion, & je vais la ſupléer. Mr. le Clerc eſt un aſſez grand chicaneur pour ſoûtenir que ceux qui enſeignent au premier ſens que Dieu eſt l'auteur, ou le promoteur, ou le complice du péché, conduiſent à l'Athéiſme; car ils ont beau proteſter qu'ils rejettent comme une abomination la conſéquence qu'un adverſaire paſſionné infere de leur doctrine, tout homme de jugement les quittera, parce qu'il verra que la conſequence qu'ils condamnent coule néceſſairement de leur ſyſtême, qui dès là ne peut être vrai. Si donc tous les ſyſtêmes Chretiens avoient le défaut que Mr. Bayle leur impute, on les abandonneroit tous après quoi l'on ne trouveroit où ſe fixer que dans l'Athéiſme ou dans le Manichéiſme. Que Mr. le Clerc ne s'aviſe pas de cette chicane; car premierement elle lui ſeroit auſſi contraire qu'à ſon antagoniſte dont il aprouve le jugement ſur tous nos ſyſtêmes de Théologie. Secondement nous voïons par l'expérience la nullité de l'objection. Il n'y a point de Chretien qui ne connoiſſe évidemment que de permettre le mal que l'on a le droit & le pouvoir d'empêcher, & que l'on peut empêcher ſans qu'il en arrive aucun inconvenient, eſt une mauvaiſe action. Il n'y a point de Chretien dont le ſyſtême ſur la chûte du premier homme n'attribuë à Dieu une conduite qui ſemble contraire à cette notion évidente, & cependant l'on voit que tous les Chretiens trouvent un remede à cette contrariété. Il la mépriſent par la notion encore plus évidente que tout ce que Dieu fait eſt bien fait, & que l'eſprit de l'homme eſt trop borné pour comprendre tous les myſteres de la conduite divine.

CHAPITRE III.

Si le zèle de Mr. le Clerc a été tardif.

Que ſon zèle a été tardif.

THEMISTE.

PArlons de la réponſe que Mr. le Clerc a faite au reproche d'avoir eu un zèle tardif. Il prétend ſe juſtifier (e) en alléguant qu'il eſt le premier qui ait répondu aux objections de Mr. Bayle, & il cite le 1. tome du *Parrhaſiana*. Pitoïable juſtification! car il ne s'agiſſoit que du zèle qui l'a pouſſé, prétend-il, à n'épargner plus la perſonne de Mr. Bayle, mais à le dénoncer publiquement comme coupable du deſſein tragique de ruïner la Religion. Or bien loin qu'il paroiſſe

(c) „ Voïez Lettre pour M. Bayle §. VI. pag. 1001.
(d) „ Voïez la même Lettre §. V. pag. 998. 999. §. III. 993. & §. VI. pag. 1001.

(e) „ Voïez la même Lettre §. IV. pag. 994. & §. VI. „ pag. 1001.
(e) Biblioth. choiſie tom. 10. pag. 378. 379.

Digitized by Google

ſe dans le 1. tome du *Parrhaſiana* aucun veſtige de ce zèle, que l'on y voit au contraire une déclaration dans toutes les formes en faveur de Mr. Bayle. *Je ne le ſoupçonne nullement*, dit Mr. le Clerc (g), *de favoriſer* les objections Manichéennes. *Je ſuis perſuadé qu'il n'a pris la liberté philoſophique de dire, en bien des rencontres, le pour & le contre, ſans rien diſſimuler, que pour donner de l'exercice à ceux qui entendent les matieres qu'il traite, & non pour favoriſer ceux dont il explique les raiſons. On doit prendre les difficultez qu'il propoſe pour des objections qu'il eſt permis de faire dans un Auditoire. . . . C'eſt une* JUSTICE QU'IL A DROIT *de demander à ſes lecteurs, & qu'on ne lui peut refuſer.* POUR MOI, JE LA LUI ACCORDE TRÈS-VOLONTIERS. Mr. le Clerc n'a fait paroître d'autres ſentimens qu'après avoir vû dans (b) la Réponſe au Provincial la défaite entiere de ſon Origéniſte. Quant aux raiſons qu'il a données (i), pourquoi il n'a pas éclaté plutôt, il n'y a que Dieu & lui qui ſachent ſi elles ſont vraies, c'eſt pourquoi je ne les examine pas.

MAXIME.

S'il ſe vantoit que ſon zèle contre la fauſſe doctrine n'a pas été lent puis qu'il a été le premier qui ait répondu aux objections de Mr. Bayle, nous le confondrions bien-tôt; car il ne s'eſt intéreſſé qu'à la défenſe d'une ſecte enterrée depuis pluſieurs ſiecles, & dont il n'aprouvoit pas les ſentimens. A quoi comparerons-nous un ſi beau zèle? Ne reſſemble-t-il pas à la charité d'une Dame qui ne donneroit rien aux pauvres, mais qui feroit porter du pain & du vin aux ſepulcres pour l'entretien d'un petit nombre de morts? Mr. le Clerc a perſévéré conſtamment juſques-ici dans ce zèle ridicule. Mais quand même nous aurions injuſtement la complaiſance de tenir pour bon le zèle qu'il témoigna dans le 1. tome du *Parrhaſiana*, nous ne laiſſerions pas de pouvoir dire qu'il le fit paroître trop tard. Il y avoit déjà 13. années que Mr. Jurieu avoit publié un livre (k) qui fait voir qu'aucun ſyſtême ne peut lever les dificultez de la Providence de Dieu à l'égard du mal. Si Mr. le Clerc avoit eu le zèle dont il ſe vante, il l'auroit fait éclater fort promptement contre ce livre de Mr. Jurieu, car il haïſſoit l'Auteur & il en étoit haï, & il n'avoit pas les mêmes raiſons de ſe taire, que Mr. Jaquelot (l) a euës. Avouez moi qu'un zèle qui étant fortifié de l'averſion pour la perſonne ſe tient en repos, doit être bien mince, & admirez l'inégalité de Mr. le Clerc: ſon zèle a été un très-bon dogue, quand il a été queſtion de juſtifier Grotius & Epiſcopius contre les calomnies de Mr. Jurieu, & un chien muet quand il s'eſt agi de ſoûtenir le Chriſtianiſme contre les (m) attaques du même Ecrivain.

CHAPITRE IV.

Ce que Mr. le Clerc a répondu au reproche de paſſer pour Socinien.

THEMISTE.

Comment il répond au reproche

PArlons un peu des répliques de l'accuſateur au reproche qu'on lui avoit fait qu'il paſſoit pour infecté de l'héréſie Socinienne. Il commence par dire (a) qu'on a voulu *l'en rendre ſuſpect afin d'empêcher que ſes raiſons ne faſſent de l'impreſſion ſur les eſprits*, mais que *c'eſt une très-mechante fineſſe & qui ne trompera perſonne.* Il dit en ſuite que ſi un Turc, un Talapoin, ou un Bonze, ou un Mandarin trouvoient *à redire avec raiſon à la doctrine ou à la conduite de Mr.* Bayle, *ce dernier n'en ſeroit pas moins blamable*, un Socinien, continuë-t-il, le redreſſeroit très-facilement *s'il vouloit s'en donner la peine, je ne me ſuis point ſervi des principes des Sociniens pour détruire* les *objections* de Mr. Bayle, & par conſéquent *en cette occaſion l'objection du Socinianiſme eſt ridicule.*

qu'on lui a fait qu'il paſſoit pour infecté de Socinianiſme.

MAXIME.

La premiere fois que je lus cet endroit de la Bibliotheque choiſie, je conclus en moi-même ou que l'Auteur agiſſoit de mauvaiſe foi, ou qu'il avoit naturellement l'eſprit faux, ou qu'il n'étoit pas bon Logicien, ou qu'en cette occaſion particuliere il y avoit toûjours entre les yeux de ſon entendement & les objets de ſa plume un nuage épais excité par les paſſions. La Lettre pour Mr. Bayle ne contient pas un ſeul mot qui ait pu donner à Mr. le Clerc le moindre prétexte de dire ce qu'il a dit. Tous les Lecteurs peuvent s'en convaincre.

THEMISTE.

Ajoûtons qu'ils connoitroient mal Mr. Bayle s'ils le croïoient capable de s'imaginer que l'on afoiblit un argument dès qu'on fait entendre que ce ſont des Hérétiques qui s'en ſervent. Perſonne n'eſt plus perſuadé que lui que la qualité d'une objection eſt indépendante de la qualité de celui qui la propoſe: il s'eſt expliqué (b) là-deſſus plus d'une fois, & quoi qu'il en ſoit, vous avez raiſon de dire que tout ce qu'il a raporté concernant les accuſations de Socinianiſme qui ſont tombées ſur le dos de Mr. le Clerc, a de toutes autres fins que celle que ſon délateur a marquée.

MAXIME.

Sa verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament proſcrite en Pruſſe.

Mr. le Clerc tombe d'accord (c) que *ſa Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament a été proſcrite dans les Etats du Roi de Pruſſe*, mais il éludе l'autorité de ce fait par d'autres faits qu'il raporte ſans en donner aucune preuve. Chacun donc en pourra croire ce qu'il voudra, c'eſt une choſe qui ne ſeroit pas même digne que nous l'examinaſſions par amuſement.

THEMISTE.

Je ſuis tout-à-fait de votre avis, & néanmoins je vous prie de trouver bon que je vous montre cet extrait d'une lettre écrite de Berlin le 8. d'Octobre 1706. par une perſonne bien informée des choſes: „ (d) Mr. le Clerc dit que la „ condamnation de ſon Nouveau Teſtament n'a „ point eu de ſuite dans les Etats du Roi de „ Pruſſe, & que les Savans Miniſtres n'ont point „ été pour cette condamnation. Tout cela eſt „ faux. Il ne s'eſt pas vendu un exemplaire de „ ſon Nouveau Teſtament depuis ce tems-là, à „ moins qu'il ne ſe ſoit vendu en cachette. Le „ Libraire François envoïa le reſte des ſiens à „ Leipſic, & les Libraires Allemans n'en avoient

(g) „ Parrhaſiana tom. 1. pag. 302.
(b) „ Dans la 2. part.
(i) „ Biblioth. choiſie tom. 9. au commencement du „ 3. art.
(k) Voïez les Nouvelles de la Républ. des Lettres, Août „ 1686. art. 4.
(l) „ Voïez la Réponſe au Provincial, 2. part. chap. „ CXXXVI. pag. 776.
(m) „ C'eſt-à-dire les attaques que Mr. le Clerc a dû „ croire que Mr. Jurieu faiſoit à la Religion.
(a) „ Bibliotheque choiſie tom. 10. pag. 379. 380.
(b) „ Voïez la Réponſe aux Queſt. d'un Provincial, „ 2. Part. ch CLII. pag. 816
(c) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 381.
(d) „ Extrait d'une Lettre manuſcrite.

Digitized by Google

„ avoient pas. Pour ce qui eſt de ces Savans „ Miniſtres, qui n'ont point été pour la con„ damnation, les eſpions de Mr. le Clerc l'ont „ mal ſervi. Il n'eut point de défenſeurs dans le „ Conſiſtoire François. Un ſeul Miniſtre vou„ lut faire quelque oppoſition, qui ne roula, que „ ſur ce qu'il prétendoit que le Conſiſtoire n'a„ voit aucun droit de demander à la Cour la „ proſcription des mauvais livres. Cela n'em„ pêcha point qu'on ne paſſât outre, & que „ l'Arrêt du Roi ne fût lû dans les Egliſes & ſi„ gnifié aux Libraires. Vous pouvez faire fonds „ ſur ce que je vous écris, rien n'eſt plus cer„ tain.“

MAXIME.

Mr. le Clerc a remarqué avec raiſon que Mr. Bayle n'a point ſû les procédures des Egliſes Walonnes. C'eſt une ignorance qui fait honneur à Mr. Bayle; car elle montre qu'il n'agit point par paſſion, & qu'il conſerve une indifférence parfaitement philoſophique. Tout autre que lui ſe ſeroit curieuſement informé de ces procédures, & les auroit raportées, parce qu'elles flétriſſent l'ouvrage de Mr. le Clerc, mais l'adverſaire de celui-ci a négligé ces informations, il s'eſt exprimé d'une façon générale qui au lieu d'être trop forte eſt trop foible. Vous en conviendrez ſi je vous montre les réſolutions Synodales. Voici ce que porte l'article 38. des Actes du Synode Walon tenu à Heuſden au mois d'Août 1703.

Procédures des Synodes Walons autres cette Verſion. Extrait d'un Article de celui de Heuſden.

„ L'un de nos Freres députez au Synode aïant „ lû dans l'Aſſemblée pluſieurs extraits qu'il a „ faits du N. Teſtament, traduit & publié de„ puis peu en François par le Sieur Jean le Clerc, „ & imprimé avec des Notes chez Jean Louis „ de Lorme à Amſterdam, par leſquels extraits „ il paroît, que l'Auteur a eu l'audace de mettre „ ſes pernicieux ſentimens dans un plein jour. „ La Compagnie loüant d'un côté le zèle & la „ vigilance du dit Député pour la conſervation „ de la Vérité & de l'Orthodoxie dans nos Egli„ ſes, & déclarant de l'autre, qu'elle déteſte les „ explications horribles & manifeſtement héréti„ ques qui lui ont paru à la ſimple lecture de „ pluſieurs de ces extraits, & ſouhaitant d'ailleurs „ d'arrêter autant qu'il lui eſt poſſible, les ſuites „ & les effets funeſtes que la publication du dit „ livre ſeroit capable de produire dans les eſprits „ des peuples, elle a jugé à propos de donner „ commiſſion aux Egliſes d'Amſterdam & de „ Naerden de travailler de concert ſur la matiere „ déjà entamée, & de publier inceſſamment en „ François & en Flamand les endroits & les paſſa„ ges de ce prétendu N. Teſtament, par leſquels „ le Public étant informé du venin mortel que „ l'Auteur du dit livre a oſé répandre de tous „ côtez, ſous prétexte d'expliquer les paſſages „ qui regardent les myſteres les plus importans „ de noſtre très Sainte Religion, afin que les „ bonnes ames en ſoient averties, & qu'elles ne „ ſoient pas infectées par des ſentimens auſſi per„ nicieux que ſont ceux de Socin & de ſemblables „ Hérétiques. Et avant l'impreſſion des dits „ extraits Meſſrs. N. T. C. F. les Députez „ de la Haie ſont priez d'en informer Monſieur „ le Grand Penſionaire, afin qu'il ait la bonté „ d'emploier ſon zèle & ſon authorité pour em„ pêcher le cours d'un ſi méchant livre, & pour „ maintenir les dogmes de la ſaine doctrine. Et „ la préſente Reſolution ſera communiquée à nos „ très chers Freres des Egliſes Flamandes.“

Article d'un Synode tenu à Amſterdam.

L'article 43. du Synode Walon tenu à Amſterdam au mois de Mai 1704. contient ce qui ſuit.

Meſſrs. les Commiſſaires nommez dans l'Article 22. pour l'examen du N. Teſtament de Mr. le Clerc, ont fait raport qu'aiant vaqué en diverſes Séances à cet examen, ils avoient trouvé en général que c'eſt un livre dangereux & plein de venin, dans lequel l'Auteur a affecté de ne faire point remarquer la pluralité des Perſonnes divines, leur Diſtinction, & la Génération éternelle du Fils, dans les Textes où ces grandes véritez ſont enſeignées, & que dans ceux où il a crû ne pouvoir pas éviter de faire quelque Remarque, il le fait dans un ſens tout contraire à la Foy Chretienne & dans les principes des Sabelliens, comme il paroît par ſes Remarques ſur l'Evangile de St. Jean ch. 1. v. 1, 2, 3-14. & par divers autres endroits. Ils ont auſſi reconnu que cet Auteur a ſemé dans pluſieurs endroits de cet Ouvrage des Propoſitions Socinennes tant ſur la Perſonne Divine de Jéſus Chriſt que ſur ſa Satisfaction (e). . . . . . *La Compagnie après avoir mûrement & en la crainte de Dieu, examiné cette affaire qui avoit été commencée dans le Synode précédent, & avoir déploré le malheur de nos peuples qu'on ait mis en noſtre langue un livre qu'ils peuvent lire en croyant lire la pure Parole de Dieu, a déclaré qu'il eſt de l'intérêt des Fideles de ſe garder de la lecture d'un livre qui répond ſi mal à la Majeſté du Titre qu'il porte, c'eſt pourquoi la Compagnie exhortant toutes les perſonnes de ſa Communion à ſe garder d'un livre ſi dangereux a réſolu, conformément à l'arrêté du Synode, d'en porter ſes juſtes plaintes devant Nos Seigneurs les Etats, afin qu'il leur plaiſe d'arrêter par leur prudence Chretienne & par leur autorité le cours d'un tel livre dans ces Provinces: & Mrs. les Députez de l'Egliſe de la Haye & de Delft iront de la part de ce Synode vers nos Souverains.*

Et d'un autre tenu à Naerden.

Le Synode Walon tenu à Naerden au mois de Septembre 1705. fit cet article, c'eſt le 29.

„ Nos très chers Freres les Députez des Egli„ ſes de la Haye & de Delft ont rapporté qu'ils „ avoient eu l'honneur de voir plus d'une fois „ Monſieur le Conſeiller Penſionaire, & qu'ils „ avoient été receus de lui non ſeulement avec „ des témoignages de conſidération pour la Com„ pagnie, mais d'affection & de zèle pour les in„ térêts de la Vérité; qu'il s'étoit chargé de „ s'emploïer à prévenir le cours des nouvelles „ éditions qu'on pourroit ſe propoſer de faire de „ la Verſion du Nouveau Teſtament par Mon„ ſieur le Clerc, dont il étoit impoſſible d'em„ pêcher que la premiere édition ne fût débitée, „ ayant eu le tems d'être répanduë par tout, de„ puis qu'elle a été faite. Surquoi diverſes Per„ ſonnes de la Compagnie ont rapporté ce qu'ils „ ſavoient qui avoit été fait en conſéquence: „ d'où la Compagnie ayant pris occaſion de met„ tre la matiere même en délibération, elle a re„ mercié les Députez de leurs peines, & les a „ chargez de voir Monſieur le Conſeiller Penſio„ naire pour lui faire les remercimens convena„ bles au nom du Synode, & le ſuplier de tenir „ la main comme il a fait juſques à préſent, à „ mettre la Vérité en ſûreté contre les attaques „ de ſes Adverſaires. Et pour mettre fin à cette „ affaire elle confirme & renouvelle en toutes ſes „ parties l'article 43. du Synode d'Amſterdam, „ contenant la Cenſure & la condamnation de la dite „ divers paſſages.

(e) „ On trouve ici dans l'Original diverſes preuves; „ car on a y raporte le ſens que Mr. le Clerc a donné à

„ ditte verſion & des notes que l'Auteur y a join-
„ tes, & elle exhorte tous les Conſiſtoires à
„ donner connoiſſance de cette Cenſure aux
„ Membres de leurs Egliſes, afin que chacun ſe
„ puiſſe garder du venin qui ſe trouve répandu
„ dans cet Ouvrage."

Avouëz moi que Mr. le Clerc a un très-juſte ſujet de dire (*f*) *qu'il n'eſt pas beſoin d'aprendre* à Mr. Bayle *les procédures du Synode Wallon.* Il doit ſouhaiter paſſionnement que Mr. Bayle continuë de les ignorer, & que le public n'en ſoit jamais informé.

THEMISTE.

On pourroit faire bien des remarques, ſi l'on vouloit, ſur ce qu'il ajoûte qu'il a répondu *d'une maniere qui ne ſoufre point de replique*, aux objections qu'un des membres du Synode ſuggéra à l'Aſſemblée. Je ne ſai point les raiſons qui ont obligé ce Miniſtre à ne point répliquer pour ſoûtenir ſa premiere pointe, mais je ſai que la réponſe dont parle Mr. le Clerc n'empêche pas les Réformez de juger de ſa verſion & de ſes notes comme les Synodes en ont jugé, & il paroît depuis peu un livre tout-à-fait propre à faire connoître en même tems les héréſies & les fourberies de ce nouveau traducteur. Vous comprenez ſans peine que je parle du livre que Mr. Gabillon vient de publier ſous le titre de *la défenſe de la Divinité de Jeſus Chriſt, & de la Grace intérieure, par l'Ecriture Sainte contre les paradoxes impies & extravagans de M. le Clerc & de ſes adhérans, avec la réfutation de ſes notes ſur le Nouveau Teſtament.*

MAXIME.

Je n'ai pas eu encore le tems de lire cet Ouvrage-là, mais on m'en a dit beaucoup de bien; Mr. de Gabillon eſt fort louable d'avoir travaillé ſur un tel ſujet. Dieu lui a fait la grace de reconnoître les erreurs de la Communion de Rome, & de l'attirer dans l'Egliſe Réformée. Il a brillé parmi les Prédicateurs de Paris, & ſon éloquence fut à la Haïe un cruel ſujet de jalouſie à un Miniſtre qui s'eſt établi depuis en Allemagne.

THEMISTE.

Comment M. le Clerc ſe tire du reproche qu'on lui a fait d'avoir laiſſé ſans réponſe le Livre du P. d'Epinoüil.

Parlons de la querelle de Mr. le Clerc avec les Jéſuïtes de Trévoux. Si Mr. Bayle avoit compté pour quelque choſe deux ou trois mots par leſquels ils auroient dit en général qu'un tel livre de Mr. le Clerc ſentoit le Socinien, il auroit eu très-grand tort, mais il ne s'eſt point fondé ſur une expreſſion ſi vague, il s'eſt fondé ſur les preuves détaillées qu'un des Journaliſtes de Trévoux à fournies, & qui l'ont fait demeurer le maître du champ de bataille. Mr. le Clerc dit (*g*) qu'il a répliqué cinq fois, & que s'il n'a point répliqué au dernier livre de ſon accuſateur, c'eſt à cauſe que c'eſt un livre ridicule qui a été mépriſé à Paris, qui *ne s'eſt pas pû vendre* à Paris, & qui ne contenant rien qui n'ait déjà été réfuté, ne mérite point de réponſe. Nous n'avons point lû cet ouvrage-là ni vous ni moi, & ainſi nous n'en ſaurions juger, mais nous ſerions bien ſimples ſi nous nous en raportions au jugement de Mr. le Clerc. C'eſt la méthode ordinaire des Ecrivains que l'on a pouſſez à bout, & qui ne pourroient répondre que des impertinences, de dire qu'ils n'ont daigné répliquer à un écrit qui ne vaut rien, ils ne ſont jamais auſſi fanfarons que lors qu'ils ſe taiſent par l'impuiſſance de continuer la diſpute. Quand même la derniere réplique du Jéſuïte n'auroit pû ſe vendre à Paris, je n'en croirois pas moins que c'eſt un bon livre en ſon genre, car pour être bon en ſon genre il faut qu'il ſoit tel que les Journaliſtes de Trévoux (*h*) l'ont annoncé, c'eſt-à-dire, que l'on y pourſuive Mr. le Clerc dans toutes ſes fuites, qu'on le démaſque par tout, & qu'enfin on le faſſe voir ſous ſa figure naturelle de Frere Polonois. Pour faire cela après la cinquiéme réplique de Mr. le Clerc, il eſt néceſſaire de comparer enſemble pluſieurs paſſages, de confirmer cent choſes déjà diſcutées, & de donner tant de détails de critique que vû le goût qui regne à Paris un Lecteur doit être bien-tôt fatigué, & ſur tout puis qu'il ne s'agit que d'une queſtion à quoi le public (*i*) ne s'intéreſſe nullement, c'eſt de ſavoir ſi Mr. le Clerc eſt Socinien. Vous ſavez que les répliques dont il ſe vante ſont des mémoires aſſez courts, & chargez de matieres étrangeres, car il récrimine, & il dit bien des injures; ce que l'on y voit d'apologétique eſt aſſez vague & ambigu. Quel mal lui eut pû faire une ſixiéme réplique? Tous les préjugez ſont contre lui.

MAXIME.

Comment il prouve que M. Bayle doit être Socinien, s'il raiſonne conſéquemment.

Je ſuis d'avis que nous laiſſions tout ce qu'il déclame contre l'Abbé Faydit qui répondra bien pour lui-même, & que nous paſſions tout d'un coup à l'endroit où pour faire mieux comprendre au public *que Mr.* Bayle *ne ne fait l'accuſation de Socinianiſme que par chagrin*, il aſſûre (*k*) qu'*il faudroit que* Mr. Bayle raiſonnant conſéquemment *fût Socinien.* Voici ce qu'on fait pour prouver cela: premierement on afirme que Mr. Bayle eſt dans les mêmes ſentimens que l'Abbé Pyrrhonien qu'il fait diſputer dans ſon Dictionaire avec un Abbé bon Catholique; car, ajoûte-t-on, il avouë que les raiſonnemens du Pyrrhonien ſont bons, & il en tire cette conſéquence qu'il faut ſe ſoûmettre à la Foi. Secondement on raporte ce que le Pyrrhonien objecte contre les myſteres de la Trinité, & de l'Union hypoſtatique, c'eſt qu'ils ſont opoſez à des notion évidentes. En troiſiéme lieu l'on conclut que Mr. Bayle trouvant bonnes les objections du Pyrrhonien, *il faut que malgré lui il devienne* Socinien, *car on ne peut pas ne point croire des choſes évidentes.*

THEMISTE.

Vous donnez là une analyſe très-exacte des pages 387. & 388. du 10. tome de la Bibliotheque choiſie. Si Mr. le Clerc donnoit de ſemblables analyſes des raiſonnemens de ſon adverſaire, nous n'aurions pas tant de preuves de ſon eſprit faux & peu pénétrant, ou de ſa mauvaiſe foi. Il vous ſera facile de juſtifier ici Monſr. Bayle.

MAXIME.

Cette récrimination réfutée.

Très-facile. Je fais d'abord une obſervation générale, qu'il n'y auroit rien de plus injuſte que de ſoûtenir qu'il croit tout ce qu'il met dans la bouche de l'Abbé Pyrrhonien, car ſur ce pied-là l'on imputeroit très-juſtement aux Auteurs qui dans un Dialogue ou dans une piece de théatre font parler une perſonne conformément au caractere qu'ils lui ont donné, toutes les maximes qu'elle débite. Or rien ne ſeroit plus ridicule qu'une telle (*l*) imputation. Je reviens à Mr. le Clerc & je dis que par une ſuperchérie ou par une

(*f*) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 381.
(*g*) „ *ibid.* pag. 382.
(*h*) „ Voiez la Lettre pour Mr. Bayle §. II. pag. 990. & „ 991.

(*i*) *Id populus curat ſcilicet.*
Terent. in Andria Act. 1. ſc. 2.
(*k*) „ Biblioth. choiſie tom. 10. p. 387.
(*l*) „ Voyez dans le Diction. de Bayle la remarque §. „ de l'article *Eraſme.*

Digitized by Google

une illuſion qu'il fait régner dans cette diſpute depuis un bout juſques à l'autre, il ſupoſe que cette propoſition, *une telle doctrine eſt expoſée à des objections évidentes à quoi l'on ne peut répondre*, eſt équivalente à celle-ci, *une telle doctrine doit être rejettée comme fauſſe.* Cette hypotheſe de Mr. le Clerc quelque opoſée qu'elle ſoit non ſeulement à la pratique des Théologiens, (*m*) mais auſſi à celle des Philoſophes, eſt le grand principe en vertu duquel les Sociniens rejettent la Trinité, l'Incarnation, la ſatisfaction, le péché originel, l'éternité des enfers, la préviſion des evenemens contingens, &c. S'il étoit donc vrai que Mr. Bayle adoptât cette maxime de ſon adverſaire, il faudroit que pour raiſonner conſéquemment il imitât les Sociniens à l'égard de la rejection des myſteres Evangéliques, mais non pas qu'il embraſſât le ſyſtême des Sociniens; car il leur feroit voir que ce qu'ils diſent de la Nature divine qu'elle n'occupe qu'un certain eſpace, qu'elle ne connoît les penſées libres des hommes qu'à meſure qu'elles exiſtent, qu'elle a abandonné au caprice du hazard le regne de la vertu ou du vice, ſont des dogmes expoſez à des objections évidentes à quoi ils ne peuvent répondre rien qui vaille. La maxime de Mr. le Clerc conduit non pas au Déiſme ou à l'Athéiſme qui ſont des ſyſtêmes combatus par des objections évidemment inſolubles, mais au Pyrrhoniſme le plus outré, ou à (*n*) l'*Acataleptiſme.*

THEMISTE.

De ce que vous venez d'expoſer nous pouvons conclurre que ſi Mr. le Clerc raiſonnoit conſéquemment, il faudroit qu'il fût un Pyrrhonien outré, ou un Acataleptique. Mais renverſez, je vous prie, l'accuſation d'inconſéquence qu'il a intentée.

CHAPITRE V.

Si l'on peut rejetter une propoſition évidente.

MAXIME.

IL la fonde ſur ce que Mr. Bayle à raiſonné de cette façon, *on propoſe des dificultez évidentes & inſolubles contre nos myſteres, il faut donc humilier la raiſon, & la ſoûmettre à la Foi.* Cette conſéquence paroit abſurde à Mr. le Clerc, il n'admet pour bonne que celle-ci, *donc nos myſteres ſont faux*, & parce que Mr. Bayle n'a point conclu de la ſorte, il le croit coupable d'inconſéquence. Il en doit croire coupables tous les Chretiens qui admettent des myſteres; ſon accuſation regarde en particulier les Sectateurs du Synode de Dordrecht. Cela ne ſufiroit-il pas à Mr. Bayle pour ſe moquer de l'accuſation? Mais pour démonter toute la machine de l'accuſateur il faut que je refléchiſſe ſur ce qu'il dit (*a*) *qu'on ne renoncera jamais* aux axiomes qui ſont d'une évidence mathématique, *à moins que de devenir fou tout à fait; car il n'eſt pas au pouvoir d'un homme, qui eſt en ſon bon ſens, de croire que des propoſitions évidentes, s'il les entend, ſont fauſſes . . . .* (*b*) *on ne peut pas ne point croire des choſes évidentes.* A qui croit-il parler lors qu'il tient un tel diſcours? Eſt-ce à des Margajats ou à des perſonnes d'étude? Ou bien ignore-t-il ce qui eſt de notoriété publique dans tout le monde ſavant? Les Philoſophes Chretiens afirment les uns que l'exiſtence d'un nombre infini eſt impoſſible, les autres qu'elle eſt poſſible. Ils s'entr'acablent d'objections évidemment inſolubles, & néanmoins ils perſiſtent tous dans leurs ſentimens, il faut donc qu'ils ſe puiſſent diſpenter de croire (*c*) des choſes évidentes. Mr. le Clerc dira-t-il qu'ils ſont devenus tout-à-fait fous? A ce compte, Gaſſendi, le Pere Maignan, Mr. de Cordemoi & pluſieurs autres grands Philoſophes atomiſtes auroient été fous tout-à-fait; car ils n'ont eu aucun égard aux démonſtrations géométriques, ni aux idées métaphyſiques qui engagent évidemment les Péripatéticiens à ſoûtenir la diviſibilité à l'infini. Il eſt évident 1. que ce qui touche une choſe, & ce qui ne la touche pas ſont deux êtres réellement diſtincts. 2. Qu'il y a dans un atome rond mis ſur un plan quelque choſe qui touche le plan & quelque choſe qui ne le touche pas. En dépit de ces deux propoſitions évidentes Gaſſendi ſoûtient qu'un atome rond n'eſt point compoſé de parties, que c'eſt un corps parfaitement ſimple. Qu'on aille dire après cela que nous ne pouvons pas ne point croire des choſes évidentes, & qu'à moins que d'avoir perdu notre bon ſens nous ne croirons jamais que des propoſitions évidentes ſont fauſſes.

Que de grands Philoſophes perſiſtent dans leurs ſentimens quoique ſujets à des objections évidemment inſolubles.

M. le Clerc croit ſans doute que les notions communes ſont évidentes, néanmoins Mr. Jurieu eſt ſi mal perſuadé qu'elles doivent être ſuivies en matiere de Religion, qu'il a dit poſitivement que (*d*) *d'établir pour principe de la foi les notions communes, c'eſt livrer la Religion pieds & poings liez aux hérétiques & aux impies*, & que le principe des Rationaux ſelon lequel il ne faut rien croire ſans évidence (*e*), *conduit au Socinianiſme, au Pyrrhoniſme, & au Déiſme.* On a fait voir à Mr. le Clerc (*f*) que le ſavant Pere Pétau a quelque fois abandonné les notions les plus communes de la Philoſophie en traitant de la Trinité.

Les notions communes ſont preſcrites de la Religion par M. Jurieu.

THEMISTE.

Vous ne ſerrez pas de ſi près l'accuſateur qu'il ne puiſſe vous échaper par une chicane de Sophiſte. Il vous ſoûtiendra que ceux qui rejettent des propoſitions évidentes ſont tellement téduits par leurs préjugez qu'ils ignorent qu'elles ſoient évidentes.

MAXIME.

Cette chicane eſt aiſée à réfuter. Je ne nie pas que pluſieurs perſonnes perſuadées de nos myſteres ne ſe faſſent un nuage pour ne point voir les opoſitions de la raiſon, mais on ne ſauroit révoquer en doute qu'une infinité de Théologiens ne ſentent toute la force des maximes philoſophiques qui combatent les myſteres de la foi. Si le Pere Pétau eut crû que les notions communes qu'il abandonnoit n'étoient nullement évidentes, il ne les auroit point abandonnées; car une objection qu'il eut crû n'être fondée que ſur un principe incertain & ténébreux ne l'eut point embaraſſé. Il faudroit être fou pour croire que tous les Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg ignorent qu'il ſoit évident ſelon la lumiere naturelle que la pénétration des dimenſions, & la poſition d'un corps humain en pluſieurs lieux à la fois ſont impoſſibles. S'ils avoient ignoré cela ils n'auroient point

Theologiens celebres qui les ont reconnues.

(*m*) „ Voyez ci-deſſus chap. I. au commencement & „ ci-deſſous au commencement du chap. V.
(*n*) „ C'eſt-à-dire l'incompréhenſibilité de toutes cho„ ſes.
(*a*) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 387.
(*b*) „ *ibid.* pag. 388.
(*c*) „ Car par exemple ceux qui afirment qu'un nom„ bre infini peut exiſter, rejetent cette propoſition très„ évidente, *les dixaines ſont plus de fois que les centaines „ dans tout nombre qui paſſe cent.*
(*d*) „ Voïez la Réponſe au Provincial, 2. Part. chap. „ CXXXIII. pag. 797.
(*e* „ *ibid.* chap. CXXX. pag. 765.
(*f*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. IV. pag. 995.

Digitized by Google

point ſoûtenu qu'il y a des concluſions qui ſont vraies en Philoſophie, & fauſſes en Théologie (g), ce qu'il faut réduire, pour bien faire, à ce ſens-ci, il y a des concluſions qu'il faudroit prendre pour évidemment véritables ſi la Théologie ne s'y opoſoit. On pourroit citer mille paſſages qui prouveroient clairement que les Catholiques Romains n'ignorent pas l'évidence des principes philoſophiques qui s'opoſent à la tranſubſtantiation. S'ils ignoroient cette évidence ils ne releveroient point l'excellence de la foi à proportion du ſacrifice que la raiſon fait de ſes lumieres à l'autorité de Dieu. Tout ce qu'ils étalent du mérite de la foi ſeroit vain & puérile s'ils étoient perſuadez qu'elle eſt conforme à toutes les notions évidentes. Enfin l'ingénuité avec laquelle les Théologiens Réformez avoüent que le myſtere de la Prédeſtination, & ce qui concerne le péché d'Adam ſoufrent des dificultez inexplicables, & que ce ſont des abimes où la raiſon ſe perdroit, ſi elle ne ſe ſoûmettoit humblement à l'autorité de Dieu, eſt une preuve manifeſte qu'ils ſentent toute l'évidence des objections des Arminiens. Les Rationaux eux-mêmes nous font clairement entendre lors qu'ils parlent de Trinité (*b*) qu'ils en connoiſſent clairement l'opoſition aux maximes philoſophiques. Je puis aſſûrer que ce qui oblige les Rationaux à ne vouloir point reconnoître le tribunal de la Philoſophie eſt qu'ils ſentent vivement l'évidence des dificultez. Mr. Claude la ſentoit ſi bien qu'il a dit que (*i*) *l'eſſence Divine & ſes attributs, les perſonnes avec leurs relations, les decrets de l'election & de la réprobation, l'union hypoſtatique du Verbe avec la chair, la ſatisfaction de la juſtice Divine par le ſang de Jeſus Chriſt, & les voyes du concours de Dieu ſur nos volontez, ſont des choſes éloignées de noſtre veuë, & d'elles-mêmes incomprehenſibles; nos ſens ne s'en peuvent mêler, & noſtre raiſon avoüe qu'elle s'y trompe.* Voulez vous rien de plus fort que de dire que la raiſon même reconnoît qu'elle eſt incapable de juger de nos myſteres, & qu'elle s'y trompe?

Mr. le Clerc n'oſe dire que les tourmens de l'enfer dureront toûjours, & il rejette hautement (*k*) le dogme du péché originel. C'eſt à cauſe qu'il a compris toute la force des objections que la raiſon forme contre ces deux ſentimens des Chretiens. Mais croit-il être le ſeul qui ait eu aſſez d'eſprit pour découvrir toute cette force? Il ſe tromperoit groſſierement: Mr. Nicolle l'a découverte auſſi bien que lui, & c'eſt pourquoi il a dit (*l*) *que les deux dogmes du péché originel & de l'éternité des peines ſont comme le triomphe de l'autorité de Dieu ſur la raiſon humaine.* (*m*) *Il* a reconnu que la doctrine du péché originel (*n*) *produit des difficultez impenetrables à la raiſon de tous les hommes, qu'un péché qui eſt une action de la volonté puiſſe paſſer d'une ame à une ame: que le corps qui n'eſt qu'une matiere, puiſſe corrompre l'ame qui eſt un eſprit: que Dieu puiſſe juſtement former une ame dans un corps qui la corrompt au même inſtant qu'elle y eſt receüe: que Dieu puiſſe juſtement imputer un péché inévitable & involontaire. Toutes ces difficultez ſautent aux yeux, & frappent d'abord l'eſprit.*

(g) „ Voïez le Dictionaire de Mr. Bayle rem. C de „ l'art. *Hoffman* (Daniel) & de l'art. *Luther.* rem. *FF.* de „ la 2. Edit. ou *KK.* de la dern. Edit.
(*h*) „ Voïez la 2 part. de la Réponſe au Provincial „ chap. CXXXI pag 766.
(*i*) „ Claude Réponſe à [redacted] perpétuité de la foi, pag. m. 63.
(*k*) Bibl. choiſ. tom. 10. pag. 391.
(*l*) „ Nicolle, Perpétuité de la foi, pag. m. 140.
(*m*) „ Voïez la Réponſe au Provincial. 2. part. chap. „ CLXXVII. pag. 874.
(*n*) „ Nicolle, Perpétuité de la foi pag. m. 140.
(*o*) „ Voyez la Réponſe au Provincial. 2. part. chap. „ CXXXIX. pag. 783. 2. col.
(*p*) „ C'eſt-à-dire ou évident en ſoi-même, ou qui l'eſt „ devenu par un examen exact des raiſons du pour & du „ contre.
(*a*) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 389.

THEMISTE.

Ce qui a trompé Mr. le Clerc, eſt qu'il n'a pas conſidéré que toutes les propoſitions qui nous paroiſſent évidentes ne nous le paroiſſent pas également. Un Atomiſte trouve de l'évidence dans les raiſons qui prouvent la diviſibilité à l'infini & dans les raiſons qui la combatent, mais il en trouve beaucoup plus dans celles-ci que dans celles-là, c'eſt pourquoi il rejette l'évidence des premieres, & n'adhere qu'à l'évidence des ſecondes. Lors que les raiſons du pour nous ſemblent égales aux raiſons du contre, nous ſentons que notre entendement demeure indéterminé; mais ſi les raiſons du pour nous paroiſſent avoir plus de force que les raiſons du contre, nous ſentons que notre entendement ſe déclare pour le premier parti; il eſt entraîné de ce côté-là par la ſupériorité du poids (*o*) comme s'il étoit une balance. Et il n'eſt pas même néceſſaire que cette balance porte d'un côté une raiſon plus évidente que de l'autre. Le poids ſupérieur pourra quelquefois ne contenir rien (*p*) d'évident tandis que le poids inférieur contiendra de l'évidence. Peut-on ignorer l'efficace des preuves de ſentiment dans l'eſprit du peuple, & la force du plaiſir? On ſent quelquefois l'incertitude d'une raiſon, & néanmoins l'on y aquiece ſi elle eſt très agréable, plutôt qu'à une raiſon qui chagrine & que l'on ſent moins douteuſe. Toutes les ſectes ſont pleines de gens que la coûtume & les préjugez attachent ſi fermement à une doctrine, qu'ils ne la quitteroient pas quand même ils comprendroient clairement qu'on leur fait des objections à quoi ils ne peuvent rien opoſer. On peut bien dire que leur foi eſt mal fondée, mais non pas qu'ils aient perdu le ſens, & qu'ils ſoient tout-à-fait foux. Pourroit-on réfuter Mr. le Clerc par des raiſons plus convaincantes que les nôtres? Ne les tirons-nous pas de l'expérience contre la quelle il eſt abſurde d'alléguer des argumens ſpéculatifs? Il paroît n'avoir point du tout examiné cette matiere.

Source de l'erreur de M. le Clerc ſur ce ſujet.

CHAPITRE VI.

Ce que Mr. le Clerc a dit de la Trinité, & de l'Abbé Pyrrhonien.

MAXIME.

IL a raporté en peu de mots les réponſes les plus communes que l'on fait aux Sociniens à l'égard de la Trinité; il a même répondu quelque choſe aux dificultez que l'Abbé Pyrrhonien avoit propoſées contre le myſtere de l'Incarnation. Dieu veuille qu'il ait parlé ſelon ſa conſcience, & qu'il puiſſe convertir les Sociniens par cette courte apologie de ces deux myſteres. On pourra trouver étrange qu'il ſoit demeuré à moitié chemin, c'eſt-à-dire, qu'aïant commencé à répondre aux dificultez du Pyrrhonien touchant le dogme de l'Incarnation, il ait négligé de réſoudre la principale.

Sa négligence à réſoudre la principale difficulté de l'Abbé Pyrrhonien contre l'incarnation.

THEMISTE.

N'oublions pas qu'il accuſe (*a*) Mr. Bayle de *n'avoir point du tout étudié* la matiere de la Trinité. Il le prouve parce que l'Abbé Pyrrhonien ne

Réfutation du reproche qu'il fait à M. Bayle de n'avoir point étudié la matiere de la Trinité.

ne réfute pas ces deux réponſes des Orthodoxes: 1. *que ce en quoi les perſonnes divines ſont une ſeule choſe n'eſt pas ce en quoi elles ſont diſtinctes.* 2. *que le mot* perſonne *ne marque pas en cette occaſion la même choſe que quand il s'agit des Créatures, mais ſeulement une diſtinction véritable. . . . dont la Révélation ne nous a point donné d'idée.* Mr. le Clerc ſupoſe que l'Abbé Pyrrhonien n'a épargné ces deux réponſes, *que le moindre Ecolier* peut faire, que parce qu'il les ignoroit. On auroit eu plus de raiſon ſi l'on avoit ſupoſé qu'il les avoit fous-entenduës dans ces paroles, *inventez tant de diſtinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime*, les choſes qui ne ſont pas différentes d'une troiſiéme ne diffèrent point entre elles, *ne ſoit pas démentie par le myſtere* de la Trinité. Mr. le Clerc ſait mieux que bien d'autres le jugement dédaigneux que les Sociniens font de ces deux réponſes. Il comprendra donc quand il voudra qu'afin de garder le vraiſemblable il a falu ſupoſer que l'Abbé Pyrrhonien les jugeoit indignes de ſa colere.

MAXIME.

Et d'avoir joint ce myſtere, & celui de l'Incarnat on avec la Tranſubſtantiation comme également oppoſez à la raiſon.

Voici une accuſation plus forte. Mr. le Clerc dit (*) que Mr. Bayle ayant joint dans ſon Dictionaire & dans le chapitre 128. de ſes Réponſes au Provincial les dogmes de la Trinité & de l'Incarnation *avec celui de la Tranſubſtantiation comme également oppoſez à la Raiſon*, mérite qu'on lui ſoûtienne qu'il ne croit ni la Trinité ni l'Incarnation. Je ſuis sûr que Mr. le Clerc a eu aſſez de génie pour connoître qu'un reproche auſſi groſſier que celui-là étoit indigne de ſa plume; mais aiant ouï dire que certaines gens murmuroient de cette jonction des vrais myſteres avec les faux, il a crû qu'il lui convenoit mieux de fomenter cette plainte, que de s'abſtenir d'une bévue. Il eſt d'autant plus inexcuſable qu'il ſavoit que Mr. Jaquelot (†) étoit tombé dans ce panneau. Il eſt ſurprenant que ni l'un ni l'autre n'aient rien compris dans le but de l'Abbé Pyrrhonien. Ils ſupoſent qu'il veut montrer que les myſteres du Chriſtianiſme ſont faux, & il eſt clair que ſa diſpute ne tend qu'à ceci, c'eſt que la vérité de ces myſteres prouve qu'il y a des axiomes qui ſont tout enſemble faux & évidens, d'où il conclut que les Dogmatiques qui ſoûtiennent que l'évidence eſt le caractere de la vérité ſe trompent. Il faut ſe ſouvenir qu'il diſpute avec un Abbé bon Catholique Romain, & qu'il argumente contre lui *ad hominem* en conſéquence des myſteres. S'il s'étoit donc prévalu des avantages qu'il eſpéroit de tirer de ce que ſon Antagoniſte croïoit la chûte d'Adam, le péché d'origine, la Trinité, l'Incarnation, & qu'il eut gardé un profond ſilence à l'égard de la Tranſubſtantiation qui lui pouvoit fournir les meilleures armes, il n'y a perſonne qui ne ſe fut récrié qu'on le faiſoit agir en ſot & en bête. Ainſi il a falu ou que Mr. Bayle foulât aux pieds toutes les regles du vraiſemblable & du bon ſens, ou qu'il fit faire à l'Abbé Pyrrhonien la jonction dont il s'agit. Mr. le Clerc tout le premier ſe fut moqué d'un perſonnage que l'on auroit feint aſſez ridicule pour ne rien dire de la Tranſubſtantiation dans un pareil cas. Pour ce qui eſt du chapitre 128. de la Réponſe au Provincial, on n'y trouve qu'un fait hiſtorique connu de toute la terre. L'Inquiſition la plus ſauvage défend-elle de rapporter de ſimples faits que perſonne n'oſeroit nier? Mr. le Clerc eſt bien à plaindre ſi ſa faute va plus loin que d'avoir ſuivi l'humeur ombrageuſe de certains petits Eſprits.

CHAPITRE VII.

Diſcuſſion des remarques de Mr. le Clerc ſur les trois propoſitions à quoi Mr. Bayle a réduit toute ſa doctrine.

THEMISTE.

SAns nous arrêter davantage à des matieres incidentes paſſons brufquement au point principal que la ſuite du diſcours de Mr. le Clerc nous fait rencontrer ici. Mr. Bayle a réduit ſa doctrine à ces trois propoſitions.

Précis de la doctrine de M. Bayle.

„ I. (*a*) La lumiere naturelle & la Révélation „ nous aprennent clairement qu'il n'y a qu'un „ Principe de toutes choſes, & que ce Principe „ eſt infiniment parfait.

„ II. La maniere d'accorder le mal moral & „ le mal phyſique de l'homme avec tous les attributs de ce ſeul Principe de toutes choſes infiniment parfait, ſurpaſſe les lumieres philoſophiques, deſorte que les objections des Manichéens laiſſent des dificultez que la raiſon „ humaine ne peut réſoudre.

„ III. Nonobſtant cela il faut croire fermement „ ce que la lumiere naturelle & la Révélation „ nous aprenent de l'unité & de l'infinie perfection de Dieu, comme nous croïons par la foi „ & par notre ſoûmiſſion à l'autorité divine le „ myſtere de la Trinité, celui de l'Incarnation „ &c.“

Oppoſition entre ſa conduite & celle de M. le Clerc.

Il a ajoûté 1. qu'il donne de ſon propre mouvement ce précis de ſa doctrine, & que *ce n'eſt pas imiter Mr. le Clerc qui a refuſé la voie courte & facile de ſe juſtifier qui lui a été propoſée: c'étoit de ſe déclarer ſur la coéternité & ſur la conſubſtantialité des trois perſonnes divines réellement diſtinctes.* 2. (*b*) *Qu'il eſt bien ſûr que jamais perſonne ne prouvera que les trois propoſitions* qu'il a marquées *ne ſont pas ce qu'il enſeigne conſtamment dans ſes Ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroits, il a établi les trois propoſitions contraires dans quelques autres.* 3. Que Mr. le Clerc (*c*) a bon beſoin *de faire attention à ceci: car on ne voit pas qu'il ait rien compris dans les ſentimens* de ſon adverſaire, *il les raporte par tout ſous une autre idée que la véritable.*

MAXIME.

Quels ſont les principes de Théologie que Mr. Bayle fuit.

J'ai été choqué de ce que Mr. le Clerc n'a fait aucune remarque ſur l'opoſition qui lui avoit été indiquée entre ſa conduite & celle de Mr. Bayle; c'eſt que celui-ci a donné de ſon propre mouvement le précis de ſa doctrine, & que Mr. le Clerc a réfuſé la voie courte & facile de ſe juſtifier qui lui a été propoſée. Mais j'ai été encore plus choqué de rencontrer ces paroles dans un endroit à l'écart, (*d*) *je n'ai point de Confeſſion de foi que le Nouveau Teſtament*, (les plus pernicieux Hérétiques diroient bien la même choſe) *comme je l'ai dit à Mr.* Bayle *en le ſommant de nommer la ſienne, ce qu'il n'a point fait, quoi qu'on lui ait fait cette ſommation plus d'une fois.* Il ne me reſte aucun ſouvenir de cette ſommation réitérée, & cependant j'ai lû avec attention

(*) Biblioth. choiſie tom. 10. pag. 391. 392.
(†) „ Voïez la Réponſe au Provincial, 2. part. chap. „ CLX. à la fin.
(*a*) „ Lettre pour Mr. Bayle §. III. pag 992. & 993.
(*b*) *Ibid.* pag. 993.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 408.

Digitized by Google

tention à meſure qu'ils ont paru tous les Ecrits que ces deux Meſſieurs ont publiez l'un contre l'autre. Mr. le Clerc a grand tort de n'avoir pas indiqué les pages où il a ſommé ſon adverſaire; car perſonne n'aura aſſez de patience pour relire tant de pieces afin de trouver la ſommation. Je me ſouviens ſeulement de l'endroit où l'accuſateur s'eſt exprimé de cette maniere, (e) *ſi* Mr. Bayle *veut attaquer le Nouveau Teſtament, que je m'oblige de défendre, il doit déclarer quels Principes de Théologie & de Philoſophie il veut ſuivre; parce que ce ſeroit une choſe infinie que de répondre à un homme dont les ſentimens me ſeroient tout à fait inconnus.* Paroles abſurdes, & qui ne ſeroient convenables qu'à un Pénitent qui pour témoigner ſon extrême humiliation s'accuſeroit d'une grande ſtupidité! Un lecteur qui ne découvrira pas que Mr. Bayle eſt dans les principes des Théologiens Réformez non Rationaux, dans les principes, dis-je, de ceux qui combatent le plus fortement la dangereuſe maxime des Sociniens, *qu'il ne faut rien croire qui ne nous paroiſſe conforme à toutes les maximes de la Philoſophie*, un tel lecteur ne peut être qu'un eſprit ſi épais, ſi matériel que les choſes les plus claires ſont des énigmes pour lui. Et voici Mr. le Clerc qui ſe croit un fort grand maitre, & qui déclare néanmoins qu'il ne ſait pas quels ſont les principes de Théologie que Mr. Bayle veut ſuivre. Il déclare même cela après la lecture aſſez fraiche de la réplique à Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

J'ai été choqué des mêmes choſes que vous, mais ce qui m'a paru encore plus ſcandaleux, eſt que Mr. le Clerc n'a fait aucune démarche pour prouver que les trois propoſitions ne ſont point l'ancienne doctrine de ſon adverſaire, & néanmoins il s'exprime ainſi à la page 394. *Je n'impute rien à* Mr. Bayle *que ce qu'il a dit, & je ne lui attribue rien que ce qu'il avouë dans ſes Ouvrages, comme on l'a déjà vû, & il ne le nie ici que pour ſurprendre ceux qui ne veulent pas ſe donner la peine de lire ſes gros livres.* Quelques pages après il remarque (f) que des principes de la troiſiéme propoſition Mr. Bayle a conclu dans ſon Dictionaire *qu'il falloit devenir Pyrrhonien. On peut voir par là*, ajoute-t-il, *s'il eſt vrai que Mr. Bayle ait enſeigné par tout ces trois Propoſitions, dans le ſens auquel les autres Chretiens les peuvent ſoûtenir, & ſi ce n'eſt pas, pour ſe mocquer de nous, qu'il parle ainſi.*

MAXIME.

Doctrines impies que M. le Clerc lui attribuë fauſſement.

Tout cela eſt ſi rempli de menſonges qu'un lecteur ſeroit bien lâche s'il ne ſe choquoit du mépris qu'on lui témoigne en les oſant publier. Je vous avouërai donc que ce qui vous ſcandaliſe le plus, eſt auſſi ce qui m'a indigné davantage. Dévelopons la hardieſſe de cet Impoſteur. Ce qu'il attribuë à Mr. Bayle eſt (g) d'attaquer la Providence de Dieu, de tourner la Religion en ridicule, de faire l'apologie des Athées, de débiter des choſes qui détruiſent toute Religion. Or il aſſûre qu'il n'attribuë rien à Mr. Bayle que ce que Mr. Bayle avouë dans ſes Ouvrages. Il faut donc ou que ce dernier ait avoué dans ſes Ouvrages qu'il attaque la Providence de Dieu, &c. ou que l'accuſateur ſoit coupable d'une inſigne calomnie. Il eſt très certain que Mr Bayle n'a jamais avoué de telles choſes; il eſt donc très-certain que Mr. le Clerc eſt le plus hardi menteur qui ſoit ſur la terre. Autre menterie. Il ſe vante d'avoir prouvé (h) que l'on voit dans les Ouvrages de Mr. Bayle l'aveu de tout ce qu'il lui attribuë. Rien de plus faux: nous avons diſcuté toutes les remarques qui précedent la pag. 394. & nous n'y avons rien vû qui ne ſoit deſtitué de l'ombre même d'une foible preuve. Mais ce qui ſuit eſt encore plus ſurprenant. Mr. le Clerc veut que les conſéquences que l'Abbé Pyrrhonien tire dans le Dictionaire ſoient les ſentimens de Mr. Bayle, & nous voions tout le contraire; car la conſéquence que Mr. Bayle tire après avoir fait parler le Pyrrhonien, eſt celle-ci (i) *qu'il faut avant toutes choſes faire ſentir* aux Pyrrhoniens *l'infirmité de la raiſon, afin que ce ſentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui eſt la foi.* Il emploie une page entiere à confirmer cette concluſion, & il cite entre autres autoritez la Liturgie du batême que Calvin a compoſée pour l'uſage des Egliſes Proteſtantes de la Confeſſion de Geneve. Il ne nous ſeroit pas facile de décider ſi la mauvaiſe foi de l'accuſateur eſt ici plus admirable que ſon peu de jugement. Il cite la page (k) 2431. du Dictionaire critique pour prouver que M. Bayle n'a pas toûjours enſeigné les trois propoſitions, dans le ſens auquel les autres Chretiens les peuvent ſoûtenir. Or dans cette page 2431. c'eſt l'Abbé Pyrrhonien qui parle, & l'on trouve dans la page ſuivante que Mr. Bayle le redreſſe ſelon les principes que Calvin lui-même auroit emploïez en pareil cas. Eſt-ce tromper avec eſprit? N'a-t-on pas dû craindre que tous les lecteurs qui conſulteroient la page 2431. du Dictionaire critique, conſulteroient auſſi la page 2432?

THEMISTE.

S'il m'arrivoit d'être convaincu de fautes ſemblables à celles que vous venez de marquer, je renoncerois au monde, & m'irois cacher dans un Ermitage. La vûë d'un lecteur me feroit trembler.

Me préſerve le ciel d'une telle infamie.

MAXIME.

Réfutation de la critique qu'il fait du précis de la doctrine de M. Bayle.

Mr. le Clerc n'a pas la même délicateſſe. Mais voïons enfin la critique des trois propoſitions. C'eſt un amas des principales dificultez que les Sociniens & les Remontrans aient inventées contre le ſyſtême des Calviniſtes. Quelle demangeaiſon de répéter les mêmes choſes! Mr. Bayle n'avoit il pas déclaré aſſez nettement qu'il ne prenoit point ſur ſon compte les objections qui tomboient également ſur la doctrine des Réformez & ſur lui, que quant à cela il renvoïoit les lecteurs aux réponſes qui ont été faites mille fois par les Orthodoxes aux ennemis des myſteres, & de la Prédeſtination abſoluë. Il eſt effectivement plus raiſonnable qu'il ſupoſe que les Théologiens Réformez ont déjà répondu pour lui, que s'il s'aviſoit de croire qu'il doit répondre pour eux. Mr. le Clerc a ouï dire une choſe fauſſe (l), c'eſt que Mr. Bayle prépare un plus gros Ouvrage. Il conjecture fauſſement qu'on y répondra à ce qu'il a dit de la Raiſon; car Mr Bayle ne ſe plait pas à s'exercer ſur des matieres rebatuës. Les Orthodoxes ont publié tant de beaux traitez ſur l'uſage de la raiſon dans les matieres de Théologie, que c'eſt un ſujet qui doit paſſer deſormais pour épuiſé. Si Mr. le Clerc n'étoit pas ſi paſſionné, il au-

(e) „ Bibliotheque choiſie tom. 9. pag. 141.
(f) *Ibid.* tom. 10. pag. 401.
(g) „ *ibid.* pag. 392.
(h) „ Comme on l'a déjà vû, *dit-il.*

(i) „ Diction. hiſtor. & crit. rem. C. de l'art. *Pyrrhon.*
(k) „ C'eſt la rem. B de l'art. *Pyrrhon*, pag. 2307. de la „ nouv. édit.
(l) „ Biblioth. choiſie tom. 10. p. 426.

auroit laiſſé en repos les trois theſes de Mr. Bayle, après avoir vû qu'il lui étoit impoſſible de prouver qu'elles ne ſont pas l'ancienne & conſtante doctrine de cet Auteur, ou qu'elles ont été détruites en d'autres endroits de ſes Ouvrages: mais un faux point d'honneur humain, & l'envie de mettre à profit quelques lieux communs l'ont emporté ſur la juſtice, & même ſur la prudence; car il n'étoit point à-propos qu'il portât des coups à Mr. Bayle qui frapent également le ſyſtême de Dordrecht. Réfutez, je vous prie, ſes remarques ſur la premiere propoſition.

THEMISTE.

Réfutation de ſes remarques ſur la premiere propoſition de ce précis.

Mr. Bayle au jugement de Mr. le Clerc (*m*) eſt le ſeul de tous les hommes qui la croie fauſſe; car il ſoûtient „ *que la Raiſon naturelle prouve invinciblement que la conduite de Dieu n'eſt pas celle d'un Etre tout parfait, puis qu'elle n'eſt pas celle d'un Etre Bon & Saint, & qu'il faut* „ récuſer les notions communes & la bonté idéale quand il s'agit de juger ſi les objections des „ Manichéens ſont bonnes ou non.“ Voilà deux preuves auſſi mauvaiſes l'une que l'autre. La premiere contient une erreur craſſe que Mr. le Clerc ne ceſſe de répéter. Lors qu'il commença de s'en ſervir on pouvoit croire que ce n'étoit qu'une bévûë, mais depuis qu'il en a été averti (*n*) il faut dire que c'eſt un acte de mauvaiſe foi. On lui a apris que de prétendre comme il le prétend que ceux qui croient que l'on ne peut pas répondre aux objections par leſquelles les Manichéens ſoûtiennent que nos ſyſtêmes donnent à Dieu une conduite qui choque les notions communes de la bonté & de la ſainteté, croient auſſi que Dieu n'eſt ni bon ni ſaint, eſt une illuſion ſi groſſiere que pluſieurs exemples connus à tout le monde en font voir la fauſſeté. En dépit de cette leçon il perſiſte à dire que Mr. Bayle avouant l'inſolubilité des objections Manichéennes ne croit point véritable que Dieu ſoit bon & ſaint ni par conſéquent *tout parfait*. Que la ſagacité de Mr. le Clerc à trouver des preuves eſt admirable! Sa premiere preuve nous fait voir qu'il a oublié heureuſement le fracas des Controverſes Arminiennes. Il ne ſe ſouvient plus que les Remontrans ſoûtinrent que par le ſyſtême de Calvin & de Gomarus, Dieu étoit l'auteur du péché, un Tyran cruel & fourbe dont la conduite envers l'homme reſſembloit comme deux goûtes d'eau (*o*) à celle de Tibere envers la fille de Séjan. Il ne ſe ſouvient plus que les Contre-Remontrans ne diſſimulerent jamais les difficultez inexplicables de leur ſyſtême, qu'ils recoururent toûjours (*p*) à l'exclamation de Saint Paul, *O profondeur! . . . que les jugemens de Dieu ſont incomprehenſibles & ſes voies impoſſibles à trouver!* Il ne ſe ſouvient plus qu'ils avouërent que notre raiſon ſe perd ſi elle veut ſonder ces profonds abîmes. Mais en avouant cela d'un côté ils ſoûtinrent de l'autre qu'on calomnioit leur doctrine, & ils allerent d'un pas ferme où l'idée naturelle de Dieu & l'Ecriture les conduiſoient, c'eſt que Dieu ne peut rien faire qui ne s'accorde avec la ſouveraine perfection, qu'il eſt infiniment bon, ſaint, juſte, &c. Aujourd'hui auſſi bien qu'en ce tems-là les Théologiens Réformez avouënt les uns d'une maniere moins préciſe, les autres, comme Mr. Jurieu, d'une façon tout-à-fait claire, que la raiſon leur préſente des dificultez inſolubles, mais ils diſent en même tems qu'il ne faut point abandonner pour cela l'interprétation qu'ils donnent à l'Ecriture, & que par l'idée de l'Etre ſouverainement parfait nous devons nous perſuader indubitablement que toute ſa conduite eſt bonne, ſainte, juſte, &c. Les ſentimens de Mr. Bayle ſont tellement conformes à ceux-là que ſi Mr. le Clerc avoit raiſon de l'accuſer de croire fauſſe la premiere des trois propoſitions, il auroit raiſon d'imputer la même impiété à tout le Corps des Egliſes Réformées. Ainſi Mr. Bayle peut ſe moquer de ce vain procès où il n'eſt pas plus intereſſé que tous les Théologiens Contre-Remontrans.

Qu'on peut croire Dieu bon ſans avoir une idée diſtincte de ſa bonté.

La ſeconde preuve de Mr. le Clerc eſt pitoïable; s'il faut récuſer, dit-il, (*q*) les notions communes, il s'enſuit que nous n'avons point d'idée de la bonté & de la ſainteté de Dieu. Si je lui accordois cela, en conclurroit-il que je ne croi pas que Dieu ſoit un Etre bon & ſaint? Mais s'il tiroit cette conſéquence que deviendroient une infinité de Théologiens qui aſſûrent que l'éternité de Dieu n'eſt point ſucceſſive, qu'elle eſt un point indiviſible qui coexiſte néanmoins ſans aucune confuſion aux diverſes parties du tems? Ont-ils aucune idée d'une telle éternité? Avons-nous aucune idée de l'entendement divin? Ne croïons-nous pas néanmoins que Dieu a un entendement? Avons-nous aucune idée d'un pouvoir qui par un ſimple acte de volonté donne l'exiſtence à ce qui n'étoit rien un moment auparavant? Ne croïons-nous pas néanmoins la création? Mais pour preſſer davantage l'accuſateur j'argumente contre lui *ad hominem*. Il aprouve la méthode d'expliquer la Trinité par le mot *perſonne* dont il reconnoit que nous n'avons aucune idée. Il trouve ſi excellente cette méthode qu'il traite d'ignorans ceux qui ne connoiſſent pas que ce mot *perſonne* deſtitué de toute idée leve toutes les dificultez (*r*). Il trouve donc fort raiſonnables ceux qui croient la Trinité ſans en avoir aucune idée. Comment pourroit-il donc condamner ceux qui lui diroient qu'ils n'ont point d'idée de la bonté de Dieu, & que cependant ils croient que Dieu eſt bon? Je ne ferois point dificulté de lui avouër, non pas que je n'ai aucune idée de la bonté de Dieu, mais que l'idée que j'en ai eſt imparfaite & confuſe, parce que je ne connois point comment la bonté de Dieu eſt compatible avec des choſes avec leſquelles la bonté en général me paroit manifeſtement incompatible, ce qui n'empêche pas que je ne croie que Dieu eſt bon; car dans la conduite de Dieu le fait entraine le droit néceſſairement. Il a permis le mal moral qui devoit être ſuivi du mal phyſique, c'eſt un fait indubitable, il faut donc qu'une telle permiſſion ſe puiſſe ajuſter avec la bonté de Dieu, quoi qu'il me paroiſſe qu'elle ne pourroit jamais s'ajuſter avec la bonté que les notions communes me font connoître.

Qui ſi ſa parole une imperfection au tribunal des notions communes, ne l'eſt nullement à l'égard de Dieu.

Ou il faut avouër, ſelon Mr. Bayle, continuë Mr. le Clerc (*s*) *que la Bonté & la Sainteté, comme nous les concevons, ne ſont point des perfections, & que par conſéquent l'Etre tout parfait ne les a pas, ou qu'il n'eſt pas vrai que Dieu ſoit tout parfait.* Petite dificulté, & bien indigne d'un homme

(*m*) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 394.

(*n*) „ Dans la Lettre pour M Bayle §. IV. vers le commencement §. V. au commencement §. VI. au commencement, & §. VIII. à la fin.

„ (*o*) Voïez dans l'*Apologeticus* de Bertius contre Piſcator pag. 17. un parallele à deux colonnes entre la conduite de Dieu & celle de Tibere.

(*p*) „ Voïez la Réponſe aux Queſt. d'un Provincial, 2. Part. ch CLXIV. pag. 841.

(*q*) „ Biblioth. choiſie tom. 10. pag. 395.

(*r*) „ Voïez *ibid.* pag. 389. 408.

(*s*) „ *Ibid.* pag. 395.

me qui a étudié la Théologie! Car tous les Théologiens orthodoxes nous aprenent que pour ſavoir ſi une certaine conduite eſt une imperfection, ou bien une perfection à l'égard de Dieu, il faut conſulter la révélation & l'expérience, & non pas les idées ſpéculatives que nous avons dans l'eſprit qui nous tromperoient à coup ſûr. Si vous conſultez ces idées, elles vous répondront que c'eſt un défaut de bonté & de ſainteté, & par conſéquent une imperfection que de permettre que ceux que l'on pourroit rendre très-heureux & très-vertueux tombent dans la miſere & dans le péché, & que c'eſt une très-grande perfection que d'emploïer tout ſont pouvoir & toute ſa vigilance à faire que jamais perſonne ne s'écarte de ſon devoir, & ne ſente du malheur. Voilà les réponſes que vous tireriez de l'oracle des notions communes. Conſultez après cela l'Ecriture & l'expérience, elles vous repondront que Dieu a permis le mal moral, & qu'il laiſſe tous les hommes ſujets au péché & à la miſere, d'où vous conclurrez que les notions communes vous avoient miſérablement trompé en vous montrant comme une perfection ou comme une imperfection abſolument parlant ce qui ne l'eſt point du tout à l'egard de Dieu. Mr. Nicolle a très-bien dit (t) *qu'il n'y a rien de moins conforme aux lumieres humaines & ordinaires par leſquelles les hommes jugent de la juſtice & de la miſericorde que l'arrêt prononcé par Saint Paul contre tous ceux qui commettent les crimes dont il fait le dénombrement.* Mr. Nicolle étoit néanmoins très-perſuadé qu'il n'y a rien de plus juſte que cet arrêt. Il a dit auſſi que (u) „ c'eſt par „ la vérité des dogmes qu'il faut juger s'ils ſont „ cruels, & non par ces vaines idées d'une prétenduë cruauté qu'il faut juger de leur vérité. „ Tout ce que Dieu fait ne ſauroit être cruel, „ puiſqu'il eſt la ſouveraine juſtice. C'eſt donc „ à quoi nous devons borner toutes nos recherches, & non pas prétendre juger s'il a fait ou „ n'a pas fait quelque choſe, par les foibles „ idées que nous avons de la juſtice & de la „ cruauté."

MAXIME.

On ne ſauroit trop admirer l'aveuglement de Mr. le Clerc, il croit n'attaquer que Mr. Bayle, & il attaque en effet preſque tout le Chriſtianiſme.

THEMISTE.

Que M. Bayle ne s'eſt point contredit en joignant la Révélation à la lumiere naturelle.

Par ce même aveuglement il ſe figure que ſon adverſaire ſe contredit en joignant la Révélation à la lumiere naturelle dans la premiere propoſition; car, ajoûte-t-il, (x) Mr. Bayle *ſoûtient que la Révélation nous enſeigne des choſes incompatibles avec les lumieres naturelles à l'égard de la Bonté & de la Sainteté de Dieu.* Mr. le Clerc parle en homme perſuadé que les lumieres naturelles s'accordent toûjours enſemble, & que leur liaiſon eſt ſi étroite qu'on ne ſauroit les adopter en partie & les rejetter en partie. On voit par là qu'il eſt peu inſtruit ſur ce ſujet, & qu'il ne l'a guere médité; car tant s'en faut qu'elles viennent au ſecours les unes des autres, qu'elles s'entre-choquent très-ſouvent. Voulez-vous des argumens inſolubles pour la diviſibilité à l'infini? la lumiere naturelle vous en fournira. En voulez-vous contre la diviſibilité à l'infini? elle-vous en fournira de même; & ſi vous voulez demeurer neutre, elle ne manquera pas de vous équiper de tout ce qu'il vous faudra. Je pourrois alléguer d'autres exemples. Il n'y donc rien qui ne ſoit conforme à l'exactitude dans la propoſition où Mr. Bayle joint enſemble la lumiere naturelle & la Révélation, quoi que par la Révélation il rejette quelques maximes de la lumiere naturelle. La Raiſon m'aprend que Dieu eſt une nature ſouverainement parfaite, & que tout ce qu'une telle nature fait eſt bien fait. Rien ne ſauroit être plus évident que cet axiome-là. La même Raiſon m'aprend enſuite qu'un Etre bon & ſaint ne permet pas lors qu'il le peut empêcher que ce qu'il aime tombe dans la miſere & dans le crime. Je conſulte la Révélation, & j'y voi que Dieu a permis qu'Adam & Eve qu'il aimoit & qu'il avoit combler de biens, perdiſſent leur innocence, & expoſaſſent par là toute leur poſtérité à des malheurs innombrables & à une corruption morale qui fait horreur. J'abandonne dès là le ſecond principe que la Raiſon ou la lumiere naturelle m'avoit enſeigné, je le rejette comme trompeur & comme faux, puis qu'il combat une vérité de fait, & j'afirme en vertu de mon premier axiome, & des témoignages de l'Ecriture que Dieu eſt bon & ſaint. On m'objectera (y) que je n'ai *aucune idée du ſens auquel l'Ecriture dit que Dieu eſt Bon & Saint*, & je répondrai que j'en ai une idée ſufiſante à entretenir la Religion dans le cœur de l'homme; car cette idée renferme une partie des linéamens qui compoſent les notions communes de la bonté & de la ſainteté. Je connois Dieu par cette idée comme un Etre qui répand beaucoup de biens; qui exauce nos prieres, &c. & qui par ſes promeſſes, par ſes menaces, par ſes récompenſes, par ſes punitions témoigne qu'il aime la vertu & qu'il hait le vice. J'avouë que mon idée eſt imparfaite, parce que je n'y vois point l'autre partie des linéamens des notions communes, ni comment la bonté & la ſainteté de Dieu ſont compatibles avec des choſes qui ſelon la lumiere naturelle ſont incompatibles avec ces deux qualitez, mais quand même mon idée ſeroit plus confuſe, Mr. le Clerc ne pourroit point condamner ma foi, lui qui aprouve que l'on croie la Trinité (z) encore que l'Ecriture ne nous ait donné aucune idée de ce qu'on nomme *perſonne* dans ce grand myſtere. Je ne penſe pas qu'il s'oſât vanter d'avoir une idée de ce qui met de la différence entre l'union hypoſtatique & les autres ſortes d'union, & cependant il fait profeſſion de croire le myſtere de l'Incarnation, & il s'eſt mis en frais d'eſprit pour le défendre contre l'Abbé Pyrrhonien.

MAXIME.

Après cela ne doit-on pas ſe moquer de la baſſe plaiſanterie *ocus bocus*, &c. qu'il a empruntée des Sociniens; car c'eſt ainſi qu'ils turlupinent tous les myſteres de l'Evangile, ils prétendent que croire la Trinité, l'Incarnation, &c. c'eſt ſe repaître d'un mot qui ne ſignifie rien. Prenez garde que tout ce qu'il dit contre les trois Theſes de Mr. Bayle, & ce qu'il répéte en d'autres endroits eſt un plaidoïé pour les principes des Sociniens contre nos plus auguſtes myſteres, que néanmoins il fait ſemblant d'adopter.

THE-

(t) „ Voïez la Réponſe au Provincial, 2. Part. chap. „ CLXXVII. n. II. p. 874.
(u) „ Voïez *ibid.* n. VI. & conférez ce qui a été cité „ de Mr. Saurin dans la Réponſe au Provincial, 2. part. „ chap. CXLIV. p. 797.
(x) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 396.
(y) *Ibid.*
(z) Voïez ci-deſſus pag. 19.

THEMISTE.

Je m'en ſuis bien aperçu, mais réfutez, je vous prie, à votre tour ſes remarques ſur la ſeconde propoſition de Mr. Bayle.

MAXIME.

Réfutation des remarques de M. le Clerc ſur la ſeconde propoſition du précis de la Doctrine de M. Bayle.

Cela ſera bien aiſé après la réfutation que vous venez de donner de ſa critique de la premiere. Vous avez ruiné par avance la contradiction qu'il croit trouver entre la premiere & la ſeconde propoſition. *Elles reviennent à ceci*, dit-il: (a) *la Raiſon m'apprend que Dieu eſt Bon & Saint, & la même Raiſon m'apprend qu'il n'eſt ni l'un, ni l'autre; car il faut que je recuſe ſes notions de Bonté & de Sainteté, pour pouvoir réſiſter aux Manichéens. Pour croire ces deux choſes, il faut être comme celui qui diſoit*, credo quia eſt impoſſibile. Ce prétendu grand Docteur eſt ſi verſé dans la connoiſſance des faits, qu'il s'imagine qu'auſſi-tôt que des Philoſophes ou des Theologiens ont accepté une maxime que la Raiſon leur a préſentée, ils acceptent pour ne ſe pas contredire toutes les autres maximes que la Raiſon leur préſente. Mais il s'en faut bien qu'ils n'en uſent de la ſorte; car après avoir choiſi entre ſes maximes celles qui leur ont paru préférables, ils n'ont plus d'égard aux maximes qui s'accordent mal avec celles-là, & ils ſont obligez de tenir cette conduite parce qu'autrement ils afirmeroient deux choſes contradictoires. Gaſſendi choiſit les argumens évidens que la raiſon lui préſenta pour aſſûrer que le continu n'eſt pas diviſible à l'infini, & il rejetta tous les argumens évidens que la même raiſon lui préſentoit pour la diviſibilité à l'infini. S'il eut déféré à cette derniere eſpece d'argumens comme à des preuves d'une doctrine véritable, il eut enſeigné en même tems que la matiere eſt diviſible & qu'elle n'eſt pas diviſible à l'infini. Il n'eut donc garde d'y déférer, il les conſidéra ſeulement comme des dificultez propoſées contre un dogme véritable qui ne pouvoient être réfutées à cauſe de la petiteſſe de notre eſprit. Il y a de pareils exemples abondamment dans la République des Lettres.

Vous voiez déjà Mr. Bayle juſtifié, car je m'aſſûre que pendant que je vous parlois de Gaſſendi, vous apliquiez à la premiere & à la ſeconde propoſition ce que je diſois. Il eſt très-faux que l'une renverſe l'autre, & ſi Mr. le Clerc étoit bien fondé à trouver là ce qu'on apelle contradiction, il faudroit établir comme une maxime certaine & univerſelle que tous ceux qui reconnoiſſent qu'un tel ſentiment qu'ils tiennent pour vrai, eſt combatu par des objections à quoi ils ne peuvent ſatisfaire, ſe contrediſent viſiblement. Mr. Bayle établit dans ſa premiere propoſition que par la lumiere naturelle tout ce que Dieu fait eſt bien fait, & dans la ſeconde que notre eſprit eſt trop borné pour accorder avec la conduite de Dieu les notions communes de la bonté & de la ſainteté. Ce n'eſt point ôter d'une main ce que l'on donne de l'autre, c'eſt ſeulement reconnoitre que ces notions communes ne peuvent ſervir de regle à la conduite de Dieu, & qu'elles ne peuvent être véritables entant qu'on les emploie contre cet axiôme néceſſairement certain, *tout ce que Dieu fait eſt bien fait*.

Mr. le Clerc continuant ſa critique de la ſeconde propoſition de Mr. Bayle obſerve (b) qu'il ne s'agit pas ici *de la nature divine conſidérée en elle-même dans laquelle il y aura toûjours des abimes pour toutes les Créatures, mais des idées abſtraites de Vertu, ou de Bonté & de Sainteté qui ſont très claires, & ſur leſquelles on peut raiſonner avec une entiere certitude*. Mais ne devoit-il pas conſidérer que la bonté & la ſainteté de Dieu ne ſont pas des qualitez de la Nature divine, mais la Nature divine elle-même? Tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu; ſa bonté n'eſt point diſtincte de ſa juſtice; ſa miſéricorde eſt réellement le même être que ſa colere; & ainſi les idées que nous nous formons des vertus de Dieu, ne reſſemblent point à l'original, nous nous repréſentons ces vertus comme ſi c'étoient des qualitez diſtinctes les unes des autres, & de la Nature divine, nous en uſons de la ſorte pour ſoulager la foibleſſe de notre eſprit, mais enfin il y a réellement autant d'abimes pour toutes les créatures dans chaque attribut de Dieu que dans la Nature divine conſidérée en elle-même, puis que cette Nature eſt réellement chacun de ſes attributs.

La certitude avec laquelle l'on peut raiſonner ſur ces idées abſtraites de bonté & de ſainteté, n'eſt pas auſſi grande que Mr. le Clerc le prétend. Il dit (c) qu'il ne nous eſt pas poſſible de juger qu'une action qui eſt contraire à ces idées ſoit bonne & ſainte. Je croi donc que ſi je lui demandois en général ce qu'il penſe d'une certaine conduite que je lui décrirois, il me répondroit ſans héſiter qu'elle eſt opoſée aux notions communes que nous avons de la bonté, & de l'amour de la vertu, & par conſéquent mauvaiſe. Mais, lui répliquerois-je, c'eſt néanmoins une conduite tout-à-fait ſemblable à celle que Dieu a tenuë envers Adam. J'aime mieux donc dire avec les Theologiens Réformez, qu'il ne faut point juger de Dieu ſelon les foibles lumieres de notre raiſon, que de dire avec vous *qu'on ne peut admettre (d) pour actions ſaintes & bonnes que celles qui ſont conformes aux idées* que nous avons de la vertu.

THEMISTE.

Je ſuis très-perſuadé que ce diſcours embaraſſeroit Mr. le Clerc, & qu'il ne ſe tireroit jamais de ce mauvais pas. Mais c'eſt un trait que je lui réſerve. Continuez.

MAXIME.

Qu'il faut rejetter les notions communes comme fauſſes, lorſque elles ſont en oppoſition avec la conduite de Dieu.

Les inconvéniens que Mr. le Clerc ramaſſe à l'imitation des Unitaires & des Remontrans afin de rendre odieux le ſyſtême de Dordrecht, ſeroient à craindre ſi les Chretiens généralement parlant étoient diſputeurs à perte de vûë, & s'ils ſe faiſoient une loi de ne rien croire qui ne fût très-evident, & de rejetter tout ce qu'ils ne verroient pas conforme à leurs notions naturelles, & ſi on leur promettoit de (e) leur faire voir conforme à ces mêmes notions toute la doctrine de l'Evangile. Il eſt certain qu'en ces trois cas ils ſeroient bientôt dans le grand chemin du Pyrrhoniſme pour n'en ſortir jamais. Nos Théologiens les plus orthodoxes en conviennent, & font de cela une objection pour accabler les Rationaux. Mais Dieu merci les Chretiens s'inſtruiſent dans une meilleure Ecole: on leur aprend que leur ſyſtême eſt environné de dificultez qui doivent ſervir d'exercice à leur foi, & qu'au lieu de l'eſprit de diſpute, ils doivent ſe munir d'un eſprit humble & docile. Ils ont d'ailleurs un fondement inébranlable dans une ſeule maxime Philoſophique & Théologique, & dans la certitude des faits révélez,

(a) „ Bibliotheque choiſie tome 10. pag. 397.
(b) „ *Ibid.* pag. 397. 398.
(c) „ *Ibid.* pag. 398.
(d) „ *Ibid.*

(e) „ Bien loin de leur promettre une telle choſe, on „ leur tient un langage tout différent. Voiez Mr. Ni„ colle dans la Perpétuité de la foi pag. m. 92. & ſuiv.

vélez, ils savent, dis-je, que Dieu étant la perfection souveraine ne peut rien faire qui ne soit bien fait, & que sa conduite envers l'homme a été certainement telle que l'Ecriture la raporte. Dès qu'ils savent par la Révélation que Dieu a fait une telle chose, ils sont fermement persuadez qu'elle est juste, & cent maximes Philosophiques qui tendroient à leur prouver qu'elle est injuste ne les ébranleroient pas. De sorte qu'au lieu de raisonner comme Mr. le Clerc veut que l'on doive raisonner, *une telle conduite de Dieu n'est pas conforme aux idées naturelles de la bonté & de la sainteté; Dieu donc n'est ni bon ni saint*, ils raisonnent de cette maniere, *une telle conduite de Dieu n'est pas conforme aux notions communes de la bonté & de la sainteté, dont ces notions sont fausses & illusoires quand on les fait servir de regle pour juger de la conduite de Dieu.* Ils ne mettent point en balance (*f*) s'il faut s'attacher à ces notions communes, ou à la maxime Philosophique & Théologique que je viens de vous marquer: ils décident fermement avec un plein droit que toute évidence contraire à cette maxime est une illusion. Ils se maintiennent par ce moïen dans l'état des vrais fidelles, & ils ont tous les motifs d'en pratiquer les devoirs. C'est ainsi que les inconvéniens ramassez par l'accusateur disparoissent comme des fantômes. Qu'il lise un peu Mr. Jaquelot (*g*).

Qu'un Prince qui se conduiroit envers ses Sujets comme Dieu envers les hommes, ne rempliroit pas toute la notion commune de bonté.

Ce qu'il observe (*b*) que l'Ecriture quand elle parle de la bonté, de la sainteté, de la justice de Dieu entend ces mots *dans le sens auquel les hommes les entendent*, est vrai, mais il faut savoir premierement que les expressions de l'Ecriture s'accommodent très-souvent à la portée du vulgaire, & ne pourroient point subir un rigoureux examen métaphysique. En second lieu que l'idée que ces passages de l'Ecriture nous donnent contient une partie des linéamens qui forment les notions communes de ces vertus, comme vous l'avez fort bien remarqué (*i*). En troisiéme lieu que nous pouvons-nous imaginer un Prince qui remplit toute la notion commune de la bonté, mais que nous concevons clairement qu'il ne la rempliroit pas, s'il se conduisoit envers ses Sujets comme Dieu envers les hommes, si pouvant leur faire des biens sans aucun mélange de mal, il mêloit beaucoup de maux aux biens qu'il leur communiqueroit, si pouvant les corriger de leurs défauts, il ne les en corrigeoit pas, s'il soufroit que ses Provinces se fissent la guerre les unes aux autres, s'il punissoit les fautes dont il auroit été en quelque maniere le promoteur, &c. Mr. le Clerc qui n'a pû soufrir (*k*) qu'on lui parlât de la Calprenede, & de la Scudéri, ne seroit point si délicat à l'égard de Pline le jeune. Permettez moi de feindre ceci.

Fiction où l'on suppose un Romain qui veut donner des avis à Pline le jeune pour louer Trajan.

„ Un Romain alla voir Pline le jeune & lui „ dit: je sai que vous travaillez au Panégyrique „ de Trajan, & que vous destinez quelques pa„ ges à louër la bonté de cet Empereur. Voici „ une particularité qui ornera bien cet endroit„ là. Ce Prince s'apliqua avec tant de promptitude „ à réparer les malheurs d'une Province qui avoit „ été ravagée pendant trois ans, qu'au bout de „ trois mois il ne resta aucune marque de la dé„ solation. Mais pour ne vous rien dissimuler je „ dois vous dire qu'il auroit pû prévenir tous ces „ malheurs, il ne lui en auroit coûté qu'une Let„ tre. Il ne voulut point l'écrire ni avant le com„ mencement des troubles ni pendant qu'ils du„ rerent, quoi qu'il fût qu'en quelque tems qu'el„ le fut reçuë elle apaiseroit la guerre civile. Il „ emploïa même quelques intrigues secretes pour „ animer les chefs de la rébellion à la commen„ cer & à la continuer. Enfin après trois ans de „ miseres effroïables il eut pitié de la Province, „ il y remit le calme, & il dépensa tout ce qu'il „ faloit pour la rétablir promptement. Je me „ garderai bien, répondit Pline, d'emploïer tout „ ce narré: j'en ôterai les trois ans puis qu'ils „ sont mal propres à prouver que Trajan est un „ bon Prince; je ne parlerai que des trois mois. „ J'ai à vous aprendre, continua le Romain, „ deux particularitez dont vous pourrez faire u„ sage en louant la justice de cet Empereur. 1. „ Il fait faire une recherche & une punition ex„ acte des malversations de ses domestiques: 2. il „ fait en sorte qu'ils soient dignes de châtiment „ soit à cause que pouvant avec la derniere faci„ lité les détourner de mal faire il ne les en dé„ tourne pas, soit à cause qu'il leur donne des „ emplois dont il fait qu'ils s'aquiteront très-mal, „ & ne leur donne pas les emplois dont il sait „ qu'ils s'aquiteroient très-bien. Je n'aurai gar„ de, répliqua Pline, de me servir de votre se„ conde particularité, qui prouve manifestement „ que l'Empereur sacrifie la vertu à une vaine „ ostentation de justice, & qu'il ne ressemble „ point à cet ancien Grec (*l*) de qui l'on a „ dit:

„ Il ne veut pas sembler juste mais l'être. „

THEMISTE.

Il est sûr que tous les Panégyristes supposent quand ils louënt la bonté d'un Monarque qu'il a prévenu autant qu'il l'a pû, & qu'il a fait cesser aussi promptement qu'il l'a pû l'incommodité de ses Sujets. L'on n'oseroit dire dans une Oraison funebre que par un principe de bonté il fit remporter une victoire à quelques-unes de ses Provinces sur les autres, car est-ce une bonté que de faire un grand plaisir aux vainqueurs & encore un plus grand chagrin aux vaincus? On n'oseroit assûrer que par un principe de justice il faisoit punir ceux dont il avoit procuré les fautes.

MAXIME.

Démonbrement & réfutation des fausse tez contenuës dans un passage de M. le Clerc.

Nous voïons présentement ce qu'il faut juger d'un passage qui est vers la fin de l'Ecrit de Mr. le Clerc, & qu'on pourroit prendre pour une récapitulation des choses qu'il a tant de fois répétées. Mr. Bayle dit il, (*m*) *enseigne que les Manichéens démontrent, par la Raison, que Dieu n'est pas Bon, & il ne donne aucune raison de croire le contraire, sinon que l'Ecriture le dit, ce qui, selon ses principes, n'est rien dire; premierement, parce qu'il dit que nous n'avons point de notion de la Bonté de Dieu; secondement, parce que si l'Ecriture enseigne des choses contraires à des véritez évidentes, comme il le dit dans son article de* Pyrrhon, *on n'a point de raison de la croire; & en troisieme lieu, parce que l'on ne peut pas refuser son consentement à des choses évidentes, comme sont, selon*

(*f*) „ Ceci sert de Réponse à ces paroles de Mr. le „ Clerc (pag. 401) Mr. Bayle ne fait ce qu'il doit croi„ re.

(*g*) „ Voïez dans l'article XI. des Entretiens sur Mr. Ja„ quelot qu'il abandonne les notions communes dont la „ réjection paroit à Mr. le Clerc le renversement de la „ Religion. C'est ainsi que s'accordent les ennemis de „ Mr. Bayle.

(*b*) „ Bibliotheque choisie *ubi supra* pag. 400.

(*i*) „ Ci-dessus pag 10.

(*k*) Voïez le 9. tome de la Biblioth. chois. pag. 127.

(*l*) „ Voïez dans le Diction. de Bayle la remarque H „ de l'article *Amphiaraus*.

(*m*) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 420.

ſelon lui, les objections, qu'il a (u) inventées en faveur des Manichéens.

THEMISTE.

Il ſeroit dificile d'entaſſer dans un paſſage de cette longueur autant de fauſſetez que j'en trouve ici. 1. Il eſt faux que Mr. Bayle ne ſe fonde pas ſur la raiſon (o) pour croire la bonté de Dieu, 2. Il eſt faux qu'il diſe qu'abſolument nous n'avons aucune (p) notion de la bonté de Dieu. 3. Il eſt faux qu'il dite que l'Ecriture enſeigne des choſes contraires à des véritez évidentes. Son ſentiment eſt qu'une notion évidente doit faire moins d'impreſſion ſur notre eſprit qu'une doctrine révélée contraire à cette notion, & qu'ainſi l'on doit abandonner cette notion comme fauſſe entant qu'elle eſt combatuë par l'Ecriture. 4. Il eſt faux que l'on ne puiſſe refuſer ſon conſentement à des choſes évidentes. La pratique des Théologiens & des Philoſophes prouve le contraire comme nous l'avons déjà dit plus d'une fois, & j'ajoûterai néanmoins qu'il eſt évident que ce qui eſt répandu dans un eſpace a de l'étenduë, mais preſque tous nos Théologiens ont abandonné cette évidence; car ils diſent que la ſubſtance de Dieu ſans avoir aucune étenduë ſe répand par tous les eſpaces de l'Univers & en pénetre toute la maſſe. Et remarquez qu'ils n'ont point abandonné cette évidence pour embraſſer une doctrine encore plus évidente; car il n'y a rien de plus incomprehenſible (q) que ce qu'ils croient ſur l'immenſité de Dieu.

MAXIME.

Le paſſage d'Eſaïe que Mr. le Clerc a cité, (r) *jugez entre moi & ma vigne*, &c. eſt l'une des plus fréquentes objections que l'on faſſe aux Calviniſtes. Elle pourroit être rétorquée même contre les Pelagiens, & ainſi elle ne ſauroit paſſer pour bonne.

Que la troiſiéme propoſition du précis de la doctrine de Mr. Bayle s'accorde avec les deux premieres.

Après avoir défendu la premiere & la ſeconde propoſition de Mr. Bayle contre toutes les chicaneries de Mr. le Clerc nous pouvons conclurre qu'elles ſont parfaitement d'acord avec la troiſiéme, & nous moquer de Mr. le Clerc qui ſe vante d'avoir prouvé le contraire. Ce qu'il ajoûte, (s) *que ſi la Raiſon & la Révélation ſe contrediſent réellement, il n'eſt plus poſſible de s'y fier, & toutes les lumieres que nous avons ſont éteintes pour jamais*, eſt un miſérable lieu commun des Unitaires que les Orthodoxes ont éclairci & réfuté cent mille fois. L'opoſition entre la Révélation & quelques maximes de la Raiſon n'eſt pas plus à craindre que l'oppoſition qui ſe trouve entre les maximes de la Raiſon. On s'abuſeroit groſſierement ſi l'on croïoit que notre Raiſon eſt toûjours d'accord avec elle-même; les diſputes innombrables dont les Ecoles retentiſſent ſur preſque toutes ſortes de ſujets prouvent manifeſtement le contraire. (t) La Raiſon eſt une foire où les ſectes le plus diametralement opoſées vont faire leur proviſion d'armes; elles ſe batent en ſuite à toute outrance ſous les auſpices de la raiſon, & chacune rejette quelques-uns des axiomes évidens. S'enſuit-il de tout cela qu'il *n'eſt plus poſſible de ſe fier* à la Raiſon, *& que toutes les lumieres que nous avons ſont éteintes pour jamais?*

Au reſte les trois propoſitions de Mr. Bayle ſont ſi viſiblement orthodoxes ſelon les principes des Réformez que je ne m'étonne pas que Mr. le Clerc ait refuſé l'ofre de faire juger cette diſpute par les Facultez en Théologie des Provinces-Unies. Il a bien ſenti que ſa condamnation y ſeroit inévitable. L'expédient qu'il propoſe à Mr. Bayle (u) de faire aprouver ſon Dictionaire, &c. par les Académies eſt l'échapatoire d'un Sophiſte qui eſt au bout de ſon rôle. Ce n'eſt pas l'uſage de ce païs de faire aprouver de tels livres par les Théologiens: & d'ailleurs cette aprobation ſeroit ſuperfluë. Il ſufit à Mr. Bayle d'avoir témoigné publiquement qu'il ſouhaitoit qu'ils jugeaſſent de la doctrine, & de l'avoir réduite à un précis manifeſtement orthodoxe.

Pourquoi M. le Clerc n'a point accepté l'ofre de faire juger cette diſpute par les Facultez en Théologie des Provinces-Unies.

CHAPITRE VIII.

Rétorſion contre Mr. le Clerc.

THEMISTE.

VOici la botte franche que je garde à Mr. le Clerc. Je lui prouverai que les pierres qu'il a jettées à Mr. Bayle & au ſyſtême de Dordrecht en même tems, & dont on a évité le coup, peuvent être repouſſées contre lui ſans qu'il puiſſe ſe garantir d'en être aſſommé.

Tout eſt perdu, à ce qu'il prétend, ſi la conduite divine n'eſt point conforme aux notions communes que nous avons de la bonté & de la ſainteté. Il faut entendre ici par le mot de *Sainteté* l'amour du bien moral, & la haine du mal moral. Si donc je lui prouve que par ſon ſyſtême la conduite de Dieu n'eſt point conforme à ces notions communes, il ſe trouvera que toutes ſes objections, & que toutes ſes conſéquences ſont autant de coups de poignard dont il s'eſt percé lui-même ſans qu'il en puiſſe guérir.

Son ſyſtême eſt ſans doute celui des Arminiens à cela près qu'il en a ôté la déciſion touchant l'éternité des ſuplices infernaux; car il ne décide rien là deſſus, il ſe réduit à des conjectures, dequoi nous parlerons en ſon lieu.

Que ſelon le Syſtême Arminien la conduite de Dieu n'eſt point conforme aux notions communes que nous avons de la ſainteté & de la bonté.

Il y a trois choſes à conſidérer dans le ſyſtême des Arminiens, 1. qu'avant que Dieu ſe déterminât à créer l'homme il ſavoit quelles ſeroient les ſuites du mauvais uſage de la liberté humaine, en cas que l'homme ſe ſervît mal de ſa liberté: 2. qu'il ſavoit que s'il mettoit Adam & Eve dans de certaines circonſtances ils feroient un bon uſage de leur franc arbitre, mais que s'il les mettoit dans un autre amas de circonſtances ils abuſeroient de leur liberté: 3. qu'il décréta de les mettre dans les circonſtances, où il avoit prévû qu'ils feroient ce mauvais uſage nonobſtant la peine terrible dont ils les auroit menacez. Il n'y a perſonne qui ne puiſſe voir manifeſtement dans cette conduite 1. que Dieu a voulu qu'Adam & Eve péchaſſent: 2. qu'il a voulu qu'eux & tous leurs deſcendans fuſſent expoſez à toutes les ſuites qu'il avoit vûës attachées au premier mauvais uſage de la liberté. Or ces ſuites ſont une étrange corruption de mœurs, & une effroïable multitude de miſeres.

Si Mr. le Clerc étoit capable de nous faire découvrir

(u) „ Touchant cette fauſſeté voyez ci-deſſus chap. I. „ pag. 7.
(o) Voyez ci-deſſus pag. 10.
(p) Voyez *ibid.*
(q) „ Voïez la Réponſe au Provinc. 3. Part. chap. „ XV. pag. 942. 943.
(r) Biblioth. choiſ. com. 10. pag. 400.
(s) „ *Ibid.* pag. 401.
(t) „ Voyez la Réponſe au Provincial. 2. part. chap. „ CXXXIII. pag. 770. & chap. CXXXVII. pag. 778.
(u) „ Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 423.

Digitized by Google

couvrir une parfaite conformité entre ces deux actes de la volonté de Dieu & les notions communes de la sainteté & de la bonté, il seroit capable de prouver que la conduite d'un Marchand de Londres, qui va être représentée, n'auroit rien qui ne fût conforme aux idées que nous avons de la bonté paternelle & de l'amour de la vertu.

Comparaison entre la conduite d'un Marchand envers ses fils, & celle de Dieu envers nos premiers peres.

Ce Marchand a dix fils, & il sait par révélation que s'il les envoie à Cambrige, ils y feront des progrès considérables dans les sciences & dans la vertu, de sorte que leur mérite les élevera à des emplois honorables dont ils s'aquiteront bien toute leur vie, mais que s'il les envoie à Oxford ils se débaucheront, ils deviendront des garnemens, & ils passeront de friponnerie en friponnerie jusques à ce que la justice y mette ordre en les condamnant à diverses peines. Il sait aussi qu'il obtiendra grace pour l'un d'eux. Ne doutant nullement de la vérité de cette révélation il envoie ses fils à Oxford, & non à Cambrige. N'est-il pas manifeste selon les notions communes, 1. qu'il veut qu'ils soient méchans & infortunez: 2. que par conséquent il agit contre la bonté, & contre l'amour de la vertu?

Les disparitez que Mr. le Clerc pourra inventer ne vaudront pas mieux que celles que lui & Mr. Jaquelot ont alléguées sur la comparaison d'une mere, & qui ont été ruïnées de fond en comble par Mr. Bayle.

Ainsi ces grandes tempêtes que l'Accusateur excite, qu'il s'ensuit que Dieu n'est ni bon ni saint, que nous n'avons aucune idée de la bonté & de la sainteté de Dieu, que cela (a) *mene droit à l'Irreligion & à l'Athéisme*, (b) que l'on ne peut plus prouver aux Athées qu'il y a un Dieu, que c'est fournir aux Païens une voïe sûre de défendre tous les crimes que les Poëtes ont attribuez à leurs Dieux &c. tombent sur lui-même, & l'accablent de telle sorte qu'il n'a nul moïen d'en échaper. Voilà le prétendu bon office qu'il rend à la Religion, il la fait dependre d'une chose qui se trouve fausse par ses propres principes.

MAXIME.

L'objection que M. le Clerc à fondée sur ces paroles: Jugez entre moi & ma vigne, *retorquée contre lui.*

Je ne perdrai point l'occasion qui se présente de lui rétorquer l'objection qu'il a fondée sur les paroles: *Jugez entre moi & ma vigne.* Mr. Bayle, dit-il, (c) *répondroit à Dieu selon ses principes, que Dieu n'a justement omis que ce qui étoit nécessaire à sa vigne afin qu'elle portât des fruits.* Mais cette réponse quadre merveilleusement avec le système de Mr. le Clerc. Les plus grands pécheurs peuvent dire selon ce système, que Dieu n'a fait pour eux que ce qu'il savoit leur devoir être inutile, & qu'il a fait précisement ce qu'il savoit leur devoir être funeste, qu'il les a pris dans les momens où la fortune (d) leur avoit été contraire, & qu'il a suprimé les momens où elle leur avoit été favorable, c'est-à-dire, qu'il a décrété de les poser non pas dans les circonstances où il savoit qu'ils useroient bien de leur liberté, mais dans les circonstances où il savoit qu'ils en useroient très-mal. Que Mr. le Clerc réponde à cela s'il peut.

THEMISTE.

Que une même chose peut être injuste entre les hommes & juste en Dieu.

Ce qu'il objecte comme un inconvénient (e) horrible que selon les principes de son adversaire une certaine action pourra être une injustice parmi les hommes & une justice en Dieu, est une dificulté qui regarde non seulement tous les systémes Chretiens, mais aussi tous les systémes des anciens Philosophes qui reconnoissoient la Providence. On s'est toûjours choqué que sous un Dieu tout parfait les méchans prosperent, & les gens de bien soient dans l'opression, mais à mon sens on devroit être plus surpris de ce qu'aucun homme n'a jamais été exempt de péché & d'afflictions sous un Dieu qui n'a qu'à dire la parole, & tout aussi-tôt tous les hommes seroient saints & heureux. Cette conduite de la Providence n'a néanmoins aucun défaut; mais un Prince qui auroit un moïen sûr de rendre vertueux & contens tous ses sujets, & qui ne se serviroit pas de ce moïen, mais de cent autres dont l'inutilité lui seroit connuë, se comporteroit très-mal. Il est donc certain que la même chose qui est mauvaise entre les hommes, ne l'est point en Dieu.

MAXIME.

Notre homme en tient, & je ne puis assez condamner dans la conduite l'omission que l'on y trouve. Pourquoi n'a t-il pas fait voir par un parallele divisé en deux colonnes que la maniere dont Dieu en a usé envers nos premiers peres & une certaine maniere dont il auroit feint qu'un bon pere très-honnête homme se seroit servi envers ses enfans selon les idées naturelles de la bonté & de l'amour de la vertu, sont très-semblables? Je voudrois qu'il nous donnât un jour un tel parallele.

CHAPITRE IX.

Que Mr. le Clerc livre aux Athées la Religion pieds & poings liez, & qu'il se livre lui-même à eux.

Fiction d'une Conférence entre quelques Athées & M. le Clerc.

THEMISTE.

PErmettez moi de me donner le plaisir de renvier sur vous: j'ai une botte à lui porter encore plus rude que la vôtre. Je me représente deux ou trois Athées qui étant convenus avec lui d'une conférence débutent par ce syllogisme hypothétique.

Syllogisme par où les Athées ouvrent la conférence.

Si le Dieu des Chretiens est faux, il n'y a point de Dieu.

Or le Dieu des Chretiens est faux, si sa conduite n'est pas conforme aux notions communes de la bonté, de la sainteté & de la justice.

Donc si la conduite du Dieu des Chretiens n'est pas conforme à ces notions-là, il n'y a point de Dieu.

Ce que M. le Clerc y répondroit.

Mr. Bayle les arrêteroit tout court en leur niant la mineure, mais Mr. le Clerc qui est obligé de leur accorder tout ce syllogisme que deviendra-t-il? Il faudra qu'il leur abandonne tout d'un coup les Chretiens Grecs, les Catholiques Romains, les Luthériens, les Calvinistes, les Arminiens

(a) „ Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 399.
(b) „ *Ibid.* pag. 411.
(c) „ *Ibid.* pag. 400.
„ (d) Je parle ainsi parce que dans l'hypothese de la liberté d'indifférence il n'y a point d'autre raison qui „ détermine la volonté que son bon plaisir, or c'est un „ coup de hazard que son bon plaisir soit tel plutôt que „ tel en chaque rencontre.
„ (e) Quand on se met à raisonner par inconvéniens „ sur la conduite de Dieu, jusqu'où ne va-t-on point? „ On tombera aisément par ce moïen de précipice en „ précipice jusqu'à l'abyme de l'impiété & de l'Athéisme. *Histoire du cas de conscience to. 2. pag. 491.*

Digitized by Google

miniens, & qu'il avouë qu'il réſulte de leurs ſyſtêmes par une conſéquence très-legitime qu'il n'y a point de Dieu, puis qu'ils attribuent à Dieu une conduite qui choque les notions communes de la bonté, de la ſainteté, & de la juſtice. Il abandonnera même les Sociniens; car ſans doute il conſidere comme un grand défaut de bonté l'anéantiſſement des méchans, & comme une bonté ſignalée la conſervation de leur exiſtence. Je ſoupçonne que c'eſt la raiſon pourquoi il n'a jamais mis l'hypotheſe des Sociniens entre les manieres de répondre à l'objection qui eſt fondée ſur l'éternité des peines. C'eſt déjà une démarche bien horrible & bien injurieuſe à la Religion que d'accorder aux Athées tout ce qu'ils veulent conclurre de plus abominable contre toutes les Sociétez Chretiennes. Mais l'embarras ſera plus grand lors qu'ils réfuteront la réponſe qu'il leur fera, que quant à lui en particulier il n'a rien à craindre de leur ſyllogiſme, vû qu'il ne reconnoit pas que les damnez ſeront toûjours & très-malheureux & très-méchans, & qu'il conjecture que leurs ſupplices ceſſeront pour faire place à des remors & à des chagrins qui n'empêcheront pas que leur condition ne ſoit tolérable.

Réplique des Athées, & avantages qu'ils tirent du ſyſtême de M. le Clerc.

Ces Athées lui répliqueront qu'il ne laiſſe pas de donner à Dieu une conduite très-oppoſée aux notions communes. Vous voulez, lui repréſenteront-ils, 1. que Dieu ait créé Adam & Eve capables de faire le bien & le mal: 2. qu'il ait ſû qu'ils uſeroient bien de leur liberté s'il les mettoit en certaines circonſtances, & qu'ils en uſeroient mal s'il les mettoit dans d'autres ſituations: 3. qu'il les ait mis dans les circonſtances où il avoit prévû qu'ils pécheroient: 4. qu'il leur ait fait une menace qu'il ſavoit très-bien qui ne leur ſeroit d'aucun ſecours dans la tentation, mais qui rendroit leur faute plus griéve & plus puniſſable: 5. qu'il ait permis leur chûte quoi qu'il eût des moiens ſûrs de l'empêcher, ſans donner aucune atteinte à leur franc arbitre, & quoi qu'il eût prévû qu'elle ſeroit infailliblement ſuivie de tous les déſordres qui regnent dans le genre humain. Ces déſordres ſont inconcevables (*f*) aucun homme n'a jamais été exempt de péché ni de miſere; les gens de bien ont été toûjours en fort petit nombre, & tout bien compté ils ont commis plus de mauvaiſes actions que de bonnes: la corruption des autres eſt énorme: les miſeres des honnêtes gens, & des mal-honnêtes gens ſont innombrables, ils ſont tous ſujets à mille incommoditez, à la douleur, au chagrin: la peſte, la famine les affligent de tems en tems, & la guerre preſque toûjours; ils ſont le jouët d'une infinité d'erreurs extravagantes & monſtrueuſes, & la proie d'une infinité de paſſions baſſes, & bizarres. L'ame de l'homme eſt un ſujet dont on pourroit faire quelque choſe d'excellent. Vous, Mr. le Clerc, ne nous le nierez pas, puis que vous croïez la doctrine du Paradis. Vous croïez d'ailleurs qu'il eſt toûjours au pouvoir de Dieu de guérir toutes les maladies de notre ame, & de nous garantir de tout mal phyſique: vous ne doutez pas que Dieu n'ait des moiens ſûrs de faire qu'elle juge toûjours ſainement des choſes, qu'elle ne s'écarte jamais du chemin de la vertu, & qu'elle ſoit toûjours contente, qu'il n'ait, dis-je, de tels moiens qui nous laiſſeroient un plein uſage de la liberté, & cependant l'état d'erreur, l'état criminel, l'état malheureux qui ont duré depuis Adam juſques à nos jours dureront juſques à la fin du monde, ſans que Dieu ſe ſerve d'autres remedes (*g*) contre ce déſordre que de ceux dont il connoit l'inutilité par raport au plus grand nombre de gens. C'eſt votre doctrine: vous n'oſeriez en diſconvenir. Voilà pour ce qui concerne la vie préſente: après la mort les impénitens (*h*) dont le nombre eſt comme le ſable de la mer, ſeront peut-être condamnez, dites vous, à des (*i*) ſupplices très-ſenſibles, & puis aux remors de la conſcience, à l'inquiétude, aux regrets, ce qui durera peut-être toûjours, & ſera une condition tolérable. Vous n'allez pas loin, ajoûteront-ils, les perſonnes condamnées ou aux galéres ou aux mines, les eſclaves d'Alger trouvent ſuportable leur condition dès qu'ils craignent de tomber dans un état plus accablant, de ſorte qu'il n'eſt pas néceſſaire pour produire cet effet de mêler quelques douceurs parmi les peines qui accablent un malheureux, il ſuffit de lui faire craindre un plus grand mal, & ſi l'inſpiration de cette crainte prouve quelque choſe c'eſt que la dureté de celui qui fait trouver ſuportable par ce moïen une condition n'a pas atteint le plus haut dégré de la barbarie.

Défi qu'ils pourroient lui faire de montrer par ce ſyſtême la bonté de Dieu.

Après avoir ainſi expoſé fidelement le ſyſtême de Mr. le Clerc, ces Athées le défieroient de leur montrer dans cette conduite de Dieu les traits qui compoſent l'idée de la bonté, & de l'amour de la vertu ſelon les notions communes. Ils lui ſoûtiendroient que par nos manieres ordinaires de juger des choſes cette conduite ne peut convenir qu'à une nature, qui a cent fois plus de haine que d'amitié pour le genre humain & pour la vertu, & qu'il y a là dequoi faire qu'un ennemi du genre humain & du bien moral s'aplaudiſſe de l'habileté avec laquelle il a contenté ſa haine. Traiteriez-vous ainſi votre femme & vos enfans, demanderoit-on à Mr. le Clerc, & ſi vous aviez traité de la ſorte à proportion la perſonne qui vous ſeroit la plus odieuſe, ne vous regarderiez-vous pas comme un grand maître dans l'art de haïr?

MAXIME.

Qu'il ne pourroit leur répondre qu'en ſe contrediſant lui-même.

Voilà ce qu'on apelle des coups de barre; j'avouë que vous avez renvié ſur moi, & je n'en ſuis pas jaloux. Je ne ſai quelle ſeroit la contenance de Mr. le Clerc dans une pareille conjoncture. Il crieroit peut-être, & ſe metroit bien en colere, mais peut-être auſſi que la peſanteur du coup lui ôteroit la parole. S'il répondoit que les hommes ſont obligez par une loi ſupérieure à ſe ſecourir les uns les autres autant qu'il leur eſt poſſible, mais que la Divinité peut diſpoſer de ſes faveurs ſelon ſon bon plaiſir, & qu'elle n'a pas été obligée de faire à l'homme plus de biens qu'elle ne lui en a fait, il ſe brouilleroit de plus en plus, il ſe contrediroit même; car il ſoûtient que ſi la conduite de Dieu n'étoit pas conforme aux idées que nous avons de la bonté & de la ſainteté, Dieu ne ſeroit ni bon ni ſaint. Il faut donc qu'il croie que Dieu a été obligé de conformer ſa conduite à nos notions communes. Outre qu'en matiere de bonté & d'amitié il eſt certain que les principes externes ne ſont pas néceſſaires. La bonté & l'amitié ſont en elles-mêmes un principe complet qui ſe réduit en acte ſans qu'il faille ſe de-

(*f*) „ Mr. le Clerc s'étant plaint ſouvent que l'on „ exagere les malheurs de l'homme, on en parlera ici „ très-ſimplement, mais on le renverra à Mr. Amyraut „ qui en a fait une ample & vive peinture dans ſon „ Traité des Religions, pag. 177. & ſuiv.

(*g*) „ Exhortations, promeſſes, menaces, châtimens „ temporels, &c.

(*h*) Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. p. 1002.

(*i*) Voïez *ibid.*

I. Partie. demander s'il y a des loix qui nous ordonnent de faire du bien. C'eſt une remarque qu'on a (*k*) objectée à Mr. le Clerc : il n'y a rien répondu encore. Si on le traitoit ſelon la loi du Talion, on le dénonceroit au public, comme un fauteur de l'Athéiſme, puis qu'il s'opiniâtre à ſoûtenir une Theſe dont les Athées peuvent tirer tant d'avantages. Mais ſoïons plus équitables que lui, ſoïons le aſſez pour juger, qu'il n'a point vû ces ſuites pernicieuſes de ſon dogme : l'impétuoſité aveugle de ſon chagrin perſonnel contre Mr. Bayle, qu'il a ſuivie à corps perdu, l'a empêché de bien réfléchir ſur cette matiere. Quoi qu'il en ſoit, nous avons ici un exemple qui prouve admirablement ce que nous avons (*l*) cité de Mr. Jurieu.

THEMISTE.

Qu'ils argumenteroient contre lui ad hominem, & que la conférence ſe termineroit à ſa confuſion.

Je m'imagine, que Mr. le Clerc étaleroit à ces Athées les plaiſirs ſans nombre dont notre ame eſt ſuſceptible, les proſpéritez éclatantes dont Dieu favoriſe beaucoup de perſonnes, & quelquefois même une Nation ; la République Romaine, par exemple, qu'il rendit victorieuſe de tous ſes voiſins, & de tant de peuples éloignez. Un déclamateur trouveroit là une ample matiere, mais il faudroit que Mr. le Clerc ſe ſouvint qu'on le conſidéreroit comme un Théologien Remontrant obligé de ſe défendre contre les raiſons *ad hominem*, qui lui ſeroient objectées. On lui repréſenteroit en 1. lieu que pour réduire à l'innocence l'uſage de la plûpart des plaiſirs il faut luter continuellement avec la nature, car ſans cela l'on violeroit les ordres de l'Evangile ; que dans ce combat très-incommode la nature gagne preſque toûjours la victoire, ce qui eſt une ſource inépuiſable de crimes, & de remors de conſcience ; qu'il y a des plaiſirs très-injuſtes qui s'élevent machinalement, ou auſquels on s'abandonne malgré la raiſon, telle eſt la coûtume générale de ſe réjoüir du mal d'autrui ; que toutes ces choſes ont été connuës éternellement à la Divinité, & arrangées ſelon ſa préviſion. On repréſenteroit en 2. lieu à Mr. le Clerc, que ſelon lui chaque choſe arrive telle que Dieu l'a prévûë, & dans l'arrangement où Dieu l'a miſe. Or comme la plûpart des particuliers qui parviennent à une fortune éclatante abuſent de leur proſpérité, & finiſſent miſérablement leurs jours, il faut dire que Dieu a prévû leur cataſtrophe comme une ſuite de leur élévation, & qu'ainſi il ne les a pas comblez de biens par un principe de bonté, mais afin de les mettre dans une route qui les conduiroit au précipice. Les notions communes nous aprennent qu'un ennemi qui ſauroit haïr & faire du mal avec eſprit, ſe ſerviroit agréablement d'une ſemblable methode de perdre ſes ennemis. Un Courtiſan ruſé s'empreſſeroit de faire donner à ſes Rivaux les charges les plus brillantes s'il étoit ſûr qu'ils y trouveroient leur ruïne. Nous ne ſaurions comprendre que l'on puiſſe être bien intentionné pour une perſonne que l'on comble de richeſſes & de dignitez, dont on ſait qu'elle abuſera de telle ſorte qu'elle périra miſérablement.

La Théologie ne permet pas de croire que Dieu aime les méchans qu'il fait proſpérer, elle nous aprend que s'ils ne ſont point punis en ce monde, ils le ſeront dans l'autre ; c'eſt donc une marque de la haine de Dieu qu'ils aient aquis des biens terreſtres dont ils devoient abuſer. Il y a dans le Pſeaume 92. une choſe très-remarquable, c'eſt que *les penſées* de Dieu *ſont merveilleuſement profondes*, que *l'homme brutal n'y connoît rien*, & que *le fol n'entend point ceci*, à ſavoir *que les méchans s'avancent comme l'herbe, & que tous les ouvriers d'iniquité fleuriſſent* POUR *être exterminez éternellement*. Il faut entendre ici par *l'homme brutal* & par *le fou* tous ceux qui ne ſe ſoûmettent point humblement aux lumieres de la foi ; car ceux qui conſulteroient ſeulement les notions communes dont il s'agit dans la querelle de Mr. le Clerc, ne pourroient jamais comprendre, quelque eſprit qu'ils euſſent, ce paſſage du Pſalmiſte, ce POUR ETRE EXTERMINEZ ETERNELLEMENT.

Les dificultez qui embarraſſent cette matiere ont été cauſe, ſi je ne me trompe, de la contradiction où les Païens ſont tombez. Ils ont conſidéré la bonté comme l'un des principaux attributs de la nature divine, & ils en jugeoient ainſi lors qu'ils contemploient l'idée de l'Etre ſouverainement parfait, mais lors qu'ils conſidéroient ce qui arrive parmi les hommes ils ſe repréſentoient la Divinité ſous le nom vague de Fortune comme un être mal faiſant, ennemi de la vertu, envieux des grandeurs humaines, &c.

MAXIME.

Pour ce qui eſt des conquêtes des Romains on repréſenteroit en 3. lieu que Mr. Amyraut en a jugé comme il faloit : *ç'ont eſté*, dit-il (*m*), *ordinairement pluſtoſt des jugemens deſployez ſur les autres nations, que teſmoignages de la faveur de Dieu ſur la Republique de Rome, laquelle il vouloit expreſſement rendre terrible & puiſſante, comme s'il euſt donné à une forte beſte & devorante des dents de fer pour briſer tout ce qui luy venoit à la rencontre, afin qu'en gourmandant les autres peuples, elle exerçaſt deſſus eux ſans y penſer la vengeance divine.* Les Romains ont ruïné Carthage, ce n'eſt pas à cauſe que Dieu les aimoit, c'eſt à cauſe que ſa haine pour Carthage étoit plus meure, pour ainſi dire, que ſa haine pour les Romains. Cette derniere haine ſe trouva quelque tems après à ſon point de maturité ; Rome fut défolé, & ſaccagée pluſieurs fois, & il faut d'ailleurs ſe ſouvenir que ſes victoires augmentoient les vices de ſes habitans, & ne garantiſſoient perſonne des maux ordinaires tels que ſont les maladies & les chagrins domeſtiques. Mr. le Clerc ne peut ignorer un ſtyle commun entre les Théologiens ; c'eſt que les Nations conquérantes ſont les inſtrumens de la punition divine, un fleau de Dieu, les verges qu'il jette au feu après s'en être ſervi. Concluons que la conférence ſe termineroit à la confuſion de Mr. le Clerc.

Qu'on deteſte la conſequence que les Athées tireroient du principe de M. le Clerc.

Au reſte il ne ſeroit pas bon pour nous qu'il fût la fiction que nous venons de produire ; car il nous accuſeroit publiquement de croire, & de ſoûtenir avec tout l'art imaginable que le Dieu des Chrétiens a été toûjours l'ennemi du genre humain, & de la vertu. Mr. Jaquelot ſouſcriroit à l'accuſation : ils ſont accoûtumez l'un & l'autre à prendre pour le ſentiment de Mr. Bayle ce qu'il ne fait qu'objecter de la part des diſputans qu'il introduit. Il y auroit des lecteurs qui donneroient dans le panneau, & qui ne connoîtroient pas que nous ne faiſons qu'argumenter *ad hominem*, & que nous déteſtons la conſéquence que les Athées tireroient du principe de Mr. le Clerc, & qu'ils ne pourroient tirer de notre principe.

CHA-

(*k*) Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial chap. CLXXIV. pag. 870.

(*l*) Ci-deſſus chap. V. pag. 15.

(*m*) Amyraut, Traité des Religions pag. 118.

CHAPITRE X.

Si Mr. le Clerc a eu recours au même azyle que Mr. Bayle. Addition à ce qu'il avoit dit de la Trinité.

THEMISTE.

Ce que M. le Clerc a répondu au reproche qu'on lui a fait d'avoir recours au même azile que M. Bayle.

QUe dites vous de ſa réponſe à la remarque qu'on avoit faite qu'il s'étoit retiré au même azyle que Mr. Bayle, en ſacrifiant les foibles lumieres de la raiſon au pied du thrône de la Majeſté de Dieu (*a*).

MAXIME.

Je dis qu'il répond comme un grand menteur, car il ſoûtient (*b*) qu'il s'agit là *non de la conduite de Dieu, mais du ſens des paroles de Jéſus Chriſt.* Quoi! ces paroles de J. CHRIST touchant l'état des damnez ne concernent-elles pas préciſément & formellement une partie de la conduite de Dieu? Mr. le Clerc s'imagine aſſûrément que tous les lecteurs reſſemblent à quelques petits ignorans qui croient tout ce qu'il dit. S'il étoit perſuadé que certains lecteurs confrontent les écrits des deux parties ſa hardieſſe à déguiſer la vérité ſeroit moindre. Pour ce qui eſt d'un autre menſonge (*c*) qu'on voit dans la même page, & qu'il répete à tout bout de champ, nous l'avons déjà réfuté, & il ſeroit inutile d'examiner l'accuſation de la page ſuivante, que c'eſt ſe moquer de Dieu & des hommes, que c'eſt être fanatique que de dire que l'on ſoûmet la Raiſon à la Foi: Mr. Bayle n'eſt pas plus intéreſſé à cette attaque que tout ce qu'il y a de plus digne de vénération parmi les plus grandes lumieres de la primitive Égliſe, & de celle de tous les ſiecles juſques au nôtre incluſivement. C'eſt une audace inſuportable qu'un petit particulier traite de la ſorte preſque tout le Corps du Chriſtiniſme.

Examen de ſa réponſe.

THEMISTE.

Il me ſemble que vous paſſez trop légerement ſur ſa réponſe à l'objection qu'on lui avoit faite qu'il ſe retiroit au même azyle que Mr. Bayle. Vous n'avez point réfléchi ſur ce qu'il a obſervé que (*d*) *la raiſon nous dicte qu'il vaut mieux dire que nous n'entendons pas les paroles de Jéſus Chriſt, que de leur attribuer un ſens contraire à la Raiſon qui n'eſt jamais oppoſée à la Révélation.* Voilà ce qui l'empêche de prendre au ſens litéral les paſſages de l'Evangile qui nous repréſentent comme éternels les ſuplices des damnez. Il craindroit d'attribuer aux paroles du Fils de Dieu un ſens contraire à la Raiſon, & par conſéquent faux, & ainſi au pis aller il aimeroit mieux dire qu'il ne les entend pas. Mais pourquoi n'a-t-il pas eu la même circonſpection quant aux paſſages qui concernent le péché originel, qui en aparence ont beaucoup moins de clarté que ceux qui concernent l'éternité des peines? Il nie tout net le péché originel, & il ſuſpend ſon jugement à l'égard de l'éternité des peines. D'où peut venir cette diſparate? Vient-elle de ce que la rejection de l'éternité des Enfers ne ſeroit point tolérée dans les Provinces Unies comme on y tolere la rejection du péché originel? Il le ſait mieux que moi, & il ne conſidere pas que c'eſt aſſez ſe commettre que de faire le Pyrrhonien ſur cet autre article. Je lui demande encore pourquoi il n'a pas la même circonſpection, quant aux paſſages de l'Ecriture qui concernent la Trinité, l'Union hypoſtatique, la rédemption du genre humain par la mort de J. CHRIST. Il affirme ces trois myſteres, & il fait pourtant que les Freres Polonois les combatent par des notions communes. Il devroit dire pour raiſonner conſéquemment que de peur d'attribuer à l'Ecriture un ſens opoſé à la Raiſon il aime mieux avoüer qu'il n'entend pas les paſſages par leſquels les Orthodoxes prouvent ces trois articles de leur confeſſion de foi.

MAXIME.

Vous l'avez mis entre le feu des Orthodoxes & celui des Sociniens, je loüe votre remarque, j'ai eu tort de l'omettre.

THEMISTE.

Impoſſibilité d'accorder les notions communes avec le myſtere de la Trinité.

On l'avoit défié (*e*) *d'oſer dire qu'il n'abandonne pas* les Notions communes *lors qu'il reconnoît en Dieu trois perſonnes réellement diſtinctes*, (*f*) *coëſſentielles & conſubſtantielles.* Il répond froidement (*g*) *qu'il n'y a rien là pour quoi l'on doive abandonner les Notions Communes*, ſoit que l'on entende avec les Peres que les trois perſonnes divines ſont *trois ſubſtances égales* & de *la même eſſence en eſpece*, ſoit que l'on prenne *le mot de* perſonne *comme on le prend à préſent dans toute la Chrétienté, & avec raiſon.* Ces dernieres paroles nous font voir qu'il condamne le Trithéiſme qu'il attribuë aux anciens Peres, & qui eſt fort propre à énerver pluſieurs objections des Sociniens. Auſſi ont-ils pour but de réduire les Orthodoxes à la néceſſité de renoncer à l'unité numérique de nature, & de reconnoître également le nombre ternaire dans l'eſſence & dans la perſonalité. S'ils en venoient là, ils triompheroient hautement des Trinitaires. Voilà donc Mr. le Clerc dans l'Orthodoxie la plus rigoureuſe des Catholiques Romains & des Proteſtans ſur le myſtere de la Trinité. Si nous lui demandons par quel ſecret il le concilie avec les notions communes, quoi qu'il reconnoiſſe que l'on ne peut attacher aucune (*h*) idée au mot de *perſonne*, il nous répondra que *ce en quoi les perſonnes divines ſont une ſeule choſe n'eſt pas ce en quoi elles ſont diſtinctes.* C'eſt tout ſon ſecret, mais, comme il l'avoüe lui-même, le moindre Ecolier connoît ce dénouëment. A plus forte raiſon faut-il ſupoſer que les grands Docteurs le ſavent, & néanmoins le Pere Pétau a renoncé aux notions communes en expliquant ce myſtere: ſeroit-il bien poſſible qu'un dogme que l'on accorderoit ſi facilement avec les notions communes, paroitroit aux Théologiens le plus grand exemple du ſacrifice des lumieres de la Raiſon à l'autorité de Dieu? S'il y a quelque point dans notre foi, dit Mr. Nicolle, (*i*) „ qui „ accable & revolte la raiſon, c'eſt ſans doute la „ créance de ce myſtere. S'il y a des difficultez „ *qui ſautent aux yeux* . . . ce ſont celles qu'il „ fournit, que trois perſonnes réellement diſtinctes n'ayent qu'une meſme & unique eſſence & que

(*a*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. IV. p. 994. & 995.
(*b*) „ Bibliotheque choiſie tome 10. pag. 403.
(*c*) „ Il dit *ibid.* que Mr. Bayle ſoûtient que l'éternité „ des peines *eſt abſolument contraire à la juſtice & à la* „ *bonté de Dieu.* Calomnie toute pure, car Mr. Bayle dit „ ſeulement qu'on ne peut montrer aux Manichéens „ qu'elle eſt conforme aux notions communes.
(*d*) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 403.
(*e*) „ Voïez Lettre pour M. Bayle §. IV. p. 995.
(*f*) „ Il a cru que Mr. Bayle vouloit dire *coëternelles*, „ mais c'eſt ignorer qu'ordinairement les Théologiens „ joignent enſemble ces deux ſynonymes *coëſſentiel*, *con-* „ *ſubſtantiel.*
(*g*) „ Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 407.
(*h*) „ Voïez *Ibid.* pag. 389.
(*i*) „ Perpétuité de la Foi de l'Egliſe Catholique, pag. „ 118. 119. édit. de Paris 1666. *in* 12.

Digitized by Google

I. Partie. „ que cette eſſence eſtant la meſme choſe en cha-
„ que perſonne que les relations qui les diſtin-
„ guent, elle puiſſe ſe communiquer, ſans que
„ les relations qui diſtinguent les perſonnes ſe
„ communiquent. Si la raiſon humaine s'écoute
„ elle-meſme, elle ne trouvera en ſoy qu'un ſou-
„ levement general contre ces veritez inconce-
„ vables. Si elle pretend ſe ſervir de ſes lumieres
„ pour les penetrer, elles ne lui fourniront que
„ des armes pour les combattre. Il faut pour les
„ croire qu'elle s'aveugle elle-meſme, qu'elle faſ-
„ ſe taire tous ſes raiſonnemens & toutes ſes
„ veües, pour s'abaiſſer & s'aneantir ſous le poids
„ de l'autorité divine. „

MAXIME.

Un homme qui parle de la ſorte eſt bien éloigné de croire que l'on concilie avec les notions communes le myſtere de la Trinité par l'expédient que Mr. le Clerc indique, car c'eſt dans ce prétendu expédient que ſe trouve la principale difficulté, comme il paroit par ce paſſage du même Mr. Nicolle, *il s'enſuit de la Trinité que la Divinité du Pere n'eſtant point en lui diſtincte de ſa paternité qui le rend Pere, & eſtant une meſme choſe avec elle, ſe communique neanmoins au Fils ſans elle, & devient une meſme choſe avec la relation qui le rend fils, ſans ſe multiplier & ſans perdre ſon unité.* N'eſt ce pas une notion commune que puis que douze pouces & un pied ſont la même choſe, il eſt impoſſible de donner un pied ſans que l'on donne douze pouces? Par quel tour d'eſprit, par quel bonheur d'invention Mr. le Clerc a-t-il trouvé que cette notion s'accorde parfaitement avec un dogme ſelon lequel la paternité n'étant qu'une même choſe avec la Divinité du Pere, n'a point été communiquée lors que cette Divinité a été communiquée au Fils éternel? S'il a découvert cette concorde il doit abandonner le langage de tous les Théologiens qui croient la Trinité. Il ne peut plus dire avec eux que c'eſt un myſtere incompréhenſible, &c. car dès que l'on a bien connu la parfaite intelligence qu'il y a entre les notions communes, & une doctrine, rien n'eſt plus aité que de comprendre cette doctrine. Je ſuis fort tenté de croire que Mr. le Clerc joüe ici le perſonnage d'un des plus grans fourbes que l'on vit jamais. Qu'on voie un peu comme il parle de la Trinité lors qu'il en diſpute (*k*) dans une converſation. Son ſtyle eſt alors celui d'un homme qui la traite de chimérique.

CHAPITRE XI.

Des Natures plaſtiques.

THEMISTE.

ETes vous d'avis que nous diſcutions l'endroit qui concerne les natures plaſtiques?

MAXIME.

Mr. le Clerc a changé l'état de la queſtion par rapport aux Natures plaſtiques, afin d'éluder la difficulté.

Non: ce ſeroit abuſer de notre loiſir, contentons nous de marquer un gros menſonge de Mr. le Clerc: *il a été impoſſible* a Mr. Bayle, dit-il (*l*), *de montrer que ce ſentiment donne lieu aux Athées de rétorquer un de nos meilleurs raiſonnemens contre eux. C'étoit là ſon principal deſſein, & c'eſt en quoi il a échoüé.* Il eſt viſible par l'inſpection des pieces de ce procès que Mr. le Clerc n'a jamais laiſſé la queſtion dans l'état où Mr. Bayle prétendoit quelle donnoit lieu à la rétorſion; car dès que Mr. le Clerc a ſenti la dificulté il a dit que Dieu apliquoit & dirigeoit ces êtres plaſtiques, l'état de la queſtion a été changé par là, & tout le triomphe eſt demeuré à Mr. Bayle. Je ſuis ſûr que Mr. le Clerc n'a pas ſujet d'être content de ce que Mr. Jaquelot (*m*) obſerve ſur les Natures plaſtiques dans ſon dernier Ouvrage contre Mr. Bayle.

CHAPITRE XII.

Remarques touchant l'Origéniſme.

THEMISTE.

Pourquoi on n'a pas réfuté ſon Origéniſte.

ARrêtons nous un peu plus ſur ce qui concerne l'Origéniſme. Toute perſonne ſenſée auroit goûté la raiſon (*a*) pourquoi Mr. Bayle n'a point réfuté les ſentimens d'Origene ſur l'état futur des damnez. Mr. le Clerc néanmoins ſemble s'en fâcher, (*b*) vû, dit-il, que je l'en ai *défié pluſieurs fois.* Il ajoûte que *la plûpart des raiſonnemens Manichéens* raportez par Mr. Bayle *ſupoſent* l'éternité infernale, & par conſéquent *qu'ils ſont ridicules parce qu'ils ſupoſent ce qui eſt en queſtion.* Que cela eſt pitoïable! les Chretiens de l'Orient & de l'Occident, les Romains, les Calviniſtes, les Luthériens, les Epiſcopaux & les Presbytériens de la Grand Bretagne, les Arminiens, &c. aſſûrent tous que les peines de l'Enfer ſeront éternelles. Quand donc un Manichéen leur objecte que leurs ſyſtémes attribuent à Dieu une conduite qui choque les notions communes, & qu'il le prouve nommément par la doctrine qui concerne l'état des damnez, ſe fonde-t-il ſur des ſentimens révoquez en doute par ſes adverſaires? Ne ſe fonde-t-il pas ſur ce qu'ils enſeignent formellement? Eſt-ce ſupoſer ce qui eſt en queſtion? N'eſt-ce pas une bévûe ridicule que de prétendre qu'il le fait? Remarquez que Mr. Bayle dans ſa diſpute avec l'Origéniſte de Mr. le Clerc ne ſe fonde jamais ſur l'hypotheſe de l'éternité des Enfers.

MAXIME.

Mr. le Clerc me paroit ſi foible en matiere de raiſonnement que j'en ſuis tout étonné. S'il s'étoit borné à la ſimple profeſſion de Grammairien, je ne ſerois pas ſurpris de ſa mauvaiſe logique, comme je le ſuis après avoir ſû qu'il y a long tems qu'outre la langue Hébraïque il enſeigne la Philoſophie dans le Collége des Arminiens, & qu'il a même publié diverſes fois ſon Cours de Philoſophie.

THEMISTE.

Facilité de la réduire à l'abſurde.

Peut-être raiſonneroit-il mieux ſi ſa paſſion étoit moins fougueuſe qu'elle ne l'eſt. A quoi ſonge-t-il de ſupoſer continuellement que dès qu'on ſoûtient que l'étérnité des peines *eſt tout à fait incompatible avec l'idée que nous avons de la juſtice*, l'on ne ſauroit répliquer à un Origéniſte qui concluroit *invinciblement* de cela *que les peines ne ſont donc pas éternelles parce que Dieu eſt juſte* (*c*)? Qu'il examine un peu les (*d*) paſſages de Mr. Nicolle, il verra que preſque tous les Chretiens ſont fortement perſuadez que les peines éternelles des méchans ſont juſtes, quoi qu'elles paroiſſent injuſtes ſelon nos manieres ordinaires & humaines de juger de la juſtice & de la miſéricorde. Voilà ce

(*k*) „ Voiez dans le livre de Mr. de Gabillon, dont „ le titre a été donné ci-deſſus chap. IV. pag. 14. l'Aver-„ tiſſement qui ſuit la Préface.
(*l*) „ Bibliotheque choiſie tom. 10. pag. 408. 409.
(*m*) „ Jaquel. Examen de la Théol. de Mr. Bayle pag. „ 134.
(*a*) Voiez Lettre pour Mr. Bayle §. VIII. p. 1026.
(*b*) „ Biblioth. choiſie tom. 10. pag. 412.
(*c*) „ *Ibid.* pag. 412. 413.
(*d*) „ Voiez ci-deſſus chap. VII. pag. 20.

ce que l'on répliqueroit à l'Origéniſte, & s'il s'obſtinoit à prétendre que nos idées ſont la regle des vertus de Dieu, on le réduiroit bien-tôt à l'abſurde.

MAXIME.

Si Mr. le Clerc ſe faiſoit juſtice il loüeroit moins l'Origéniſme: il ne diroit pas que (e) ſi l'Orgéniſme *étoit vrai, il ſauveroit la Religion des attaques de Mr. Bayle.* Il ſe ſouviendroit qu'en accordant aux Origéniſtes tout ce que Mr. le Clerc leur donne, Mr. Bayle n'a pas laiſſé de montrer que leur ſyſtême ne s'accorde point avec les notions communes. Juſqu'ici Mr. le Clerc n'a pû parer ces grands coups.

THEMISTE.

Que M. le Clerc met en problême la bonté & la ſainteté de Dieu.

Il nie (f) qu'il mette en problême la bonté & la ſainteté de Dieu. Mais ne déclare-t-il pas qu'il ne ſait ſi les peines des damnez ſeront éternelles, & n'avance-t-il pas des conjectures (g) oppoſées au ſentiment commun des Théologiens touchant l'éternité de ces peines? Voilà un fait qu'il ne peut nier. Nous ſavons d'ailleurs qu'il établit comme une doctrine inconteſtable que ſi la conduite de Dieu n'étoit point conforme aux notions communes que nous avons de la bonté, de la ſainteté & de la juſtice, Dieu ne ſeroit ni bon, ni juſte. Nous ſavons outre cela qu'il tombe d'accord que les ſyſtêmes ordinaires touchant l'état des damnez attribuent à Dieu une conduite qui n'eſt point conforme a nos notions communes. Il n'a entrepris de défendre contre les objections Manichéennes que l'Origéniſme, & il leur abandonne tout le reſte du Chriſtianiſme. On doit tenir pour conſtant que s'il croïoit que la doctrine ordinaire touchant l'Enfer s'accorde avec les notions communes, il ne la rejetteroit pas; car pourquoi ſe ſépareroit-il de tout le corps du Chriſtianiſme? Pourquoi en expliquant les paſſages de l'Ecriture concernant l'état des damnez abandonneroit-il le ſens litéral qui paroît d'abord très-clair, s'il n'étoit fortement perſuadé que les peines éternelles ne ſont point conformes aux notions communes, & par conſéquent qu'elles ôtent à Dieu la bonté, la ſainteté & la juſtice? J'argumente donc ainſi:

Argument par lequel on le prouve cela.

Selon Mr. le Clerc, Dieu ſeroit injuſte s'il tenoit une conduite qui ne fût point conforme aux notions que nous avons de la juſtice.

Or, ſelon Mr. le Clerc, infliger des peines éternelles aux damnez eſt une conduite qui n'eſt point conforme aux notions que nous avons de la juſtice.

Donc, ſelon Mr. le Clerc, Dieu ſeroit injuſte s'il infligeoit des peines éternelles aux damnez.

Si après cela cet Auteur déclare qu'il ne veut rien décider, qu'il ſe contente de conjecturer telle ou telle choſe, je ſoûtiens qu'il réduit à *un problême que l'on ne pourra ſoudre que dans l'autre vie*, la bonté, la ſainteté, & la juſtice de Dieu, & que s'il connoit dans l'autre vie que les peines des damnez ſeront éternelles il ſera obligé de décider que Dieu n'eſt ni bon, ni ſaint, ni juſte, & ainſi pendant qu'il ignorera le ſort des damnez, il ſera obligé de dire pour raiſonner conſéquemment qu'il ignore ſi Dieu eſt juſte, ſaint, bon &c.

MAXIME.

Les embarras où il s'eſt trouvé ici l'ont entraîné dans des inconſéquences pitoïables. La raiſon vouloit qu'après avoir établi la majeure & la mineure de votre ſyllogiſme, il décidât nettement que les peines des damnez ne ſeront point éternelles, mais la politique ayant exigé qu'il ne fut point déciſif ſur un tel article, il s'eſt retranché dans des *peut-être*, où il ne peut (h) repouſſer l'attaque.

I. Partie. Inconſéquence où il eſt tombé en ne voulant rien décider ſur les peines éternelles.

THEMISTE.

Il dira ſans doute que de quelque maniere qu'il ſoit éclairci du fait dans l'autre monde, il réſoudra toûjours le problême en faveur de la juſtice de Dieu, c'eſt à dire, que ſi Dieu révele aux bienheureux que les peines des réprouvez ſeront éternelles, alors lui Mr. le Clerc reconnoîtra qu'elles ſont juſtes.

MAXIME.

En ce cas-là il faudra qu'il reconnoiſſe qu'il s'eſt bien trompé lors qu'il a crû que la conduite divine ne peut être juſte ſi elle n'eſt conforme aux notions communes. Il verra l'injuſtice des chicaneries qu'il a faites à Mr. Bayle, il aprouvera le principe de cet adverſaire que dès là que nous ſavons que Dieu a fait une choſe, nous devons être aſſûrez qu'elle eſt bien faite, ſoit que nous puiſſions l'accorder avec nos idées, ſoit que nous ne le puiſſions. Mr. le Clerc ne peut ignorer que ce ne ſoit là le principe de Mr. Bayle, & néanmoins il lui fait cette objection-ci: „ (i) Mr. „ Bayle ſoûtient en conjecturant contre les pro- „ pres preuves, car il n'en fait rien, que Dieu „ punira les Méchants de peines qu'il dit être in- „ juſtes & tout à fait indignes d'un Etre tout „ parfait. „ Où a-t-il trouvé que Mr. Bayle diſe cela? On le défie d'en produire la moindre preuve. Où a-t-il trouvé que Mr. Bayle ne parle de l'éternité des peines que par conjecture & ſans en ſavoir rien? Mr. Bayle ne ſuit-il pas le torrent de preſque tous les Chrétiens qui ſe fondent ſur une révélation nette & préciſe concernant cette éternité des peines? Mr. le Clerc a-t-il bien pris garde qu'il offenſe mortellement preſque tout le corps du Chriſtianiſme? Croit-il que les Miniſtres Réformez lui ſauront bon gré de ce qu'il les accuſe de prêcher l'éternité des peines ſans ſavoir ſi elle eſt véritable, & ſans s'apuïer ſur autre choſe que ſur des conjectures? Voudroit il bien qu'on l'accuſât de n'avoir que des conjectures ſur l'éternité du bonheur des prédeſtinez? Le Nouveau Teſtament s'eſt-il exprimé d'une maniere plus claire ſur leur bonheur éternel, que ſur le malheur éternel des réprouvez?

Il injurie ſans raiſon M. Bayle de n'en avoir parlé que par conjecture.

THEMISTE.

Vous entaſſez là bien des remarques qui font voir que l'accuſateur ne ſait plus où il en eſt. Je ne veux pas omettre le paſſage où il prétend (k) que Mr. Bayle ne s'apuie que ſur une double conjecture: 1. *Qu'il n'y a rien de comminatoire dans les peines de l'autre vie dont l'Ecriture parle, & que le mal moral & phyſique demeurent éternellement, & cela dans un dégré exceſſif, de ſorte qu'un nombre infini de créatures ſeront infiniment méchantes & infiniment malheureuſes pour toute l'éternité, quoi que cela ſoit directement oppoſé à la bonté ſans bornes, à la miſericorde éternelle, & à la juſtice très-exacte de la Divinité: 2. que l'on ne peut point entendre les peines éternelles autrement qu'il ne les entend, quoi qu'il n'en donne aucune preuve.* Après avoir lû ces paroles j'ai rapellé ma mémoire autant qu'il m'a été poſſible, mais j'ai trouvé qu'il ne me

D'avoir mis en diſpute ſi ce dogme eſt vrai ou faux.

(e) „ Biblioth. choiſie tom. 10. p. 413.
(f) „ *Ibid* pag. 414.
(g) „ Voïez Leure pour Mr. Bayle §. VI p. 1004.
(h) „ Voïez *Ibid* §. V. p 999.
(i) „ Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 414. 415.
(k) „ *Ibid*. pag. 418. 419.

Digitized by Google

I. Partie.

me reſtoit aucune idée de la diſpute où Mr. le Clerc ſupoſe que Mr. Bayle s'eſt engagé ſur le fond même du dogme de l'éternité des peines. Mr. le Clerc a grand tort de ne point marquer les pages où il a lû ce qu'il impute à ſon Antagoniſte, car il ne doit pas s'imaginer qu'on ſe donnera la peine de les chercher, & peut-être n'en uſe-t-il de la ſorte que parce qu'il ſait qu'on ne prendra pas cette peine, & qu'ainſi l'on ne découvrira point s'il impute des fauſſetez. Quoi qu'il en ſoit, je ſuis ſûr autant qu'il m'en peut ſouvenir que Mr. Bayle n'a jamais mis en diſpute ſi le dogme de l'éternité des peines eſt vrai ou non. Il ne l'a jamais ſupoſé pour vrai en réfutant l'Orgéniſte de Mr. le Clerc, & il eut été très-inutile de prouver à l'égard des autres Chretiens la vérité de ce dogme, car ils n'en doutent aucunement. Je ne croi pas qu'il ſe ſoit jamais ſervi des deux conjectures que l'accuſateur raporte, & je vous garantis pour faux qu'il ait jamais dit que l'éternité des peines telle qu'on l'explique ordinairement, *eſt directement oppoſée à la bonté ſans bornes, à la miſericorde éternelle, & à la juſtice très-exacte de la Divinité.* C'eſt une infame calomnie que de lui attribuër cela. Il n'a prétendu autre choſe ſi ce n'eſt que l'on ne pouvoit pas montrer, afin de répondre aux objections Manichéennes, que cette éternité des ſuplices infernaux s'accorde avec les notions communes. Mais n'a-t-il pas dit mille & mille fois que lors que Dieu parle, c'eſt à la Raiſon à ſe taire, & à conclure que puis que Dieu fait une choſe elle eſt bien faite, quoi que nos idées naturelles n'y comprenent rien?

Et d'avoir dit qu'il eſt directement oppoſé à la bonté, à la miſericorde & à la juſtice infinies de Dieu.

MAXIME.

Fauſſe concluſion d'un exemple qu'il propoſe contre M. Bayle, prouvée par deux autres exemples ſemblables.

Faiſons voir par deux exemples la fauſſeté de ces paroles de Mr. le Clerc: (*l*) *Si quelcun, parmi les Réformez, s'aviſoit de propoſer, avec beaucoup d'art & de force, les objections des Sociniens, contre la Trinité & l'Incarnation; s'il défioit tous les Théologiens d'y répondre, par la Raiſon, & ſe fâchoit furieuſement contre ceux qui, choquez de cette maniere d'agir, tâcheroient de le faire, en diſant pourtant que les Sociniens ont tort; il paſſeroit pour Socinien, ou pour avoir perdu le ſens. Il auroit beau dire que c'eſt pour humilier la Raiſon, on ne le croiroit point Orthodoxe, dans le Parti Réformé, à moins qu'on ne crût qu'il a le cerveau troublé.* Supoſons qu'un Catholique Romain, voulant forcer les Proteſtans à reconnoître la néceſſité d'un juge infaillible, compoſât un livre pour leur montrer, que par la voie de la diſpute, ils ne ſauroient venir à bout de l'héréſie Socinienne, & que pour cet effet il étalât avec tout l'art imaginable les raiſons des Sociniens, & les comparât avec les réponſes des Proteſtans, ce Catholique Romain paſſeroit-il dans ſa communion ou pour un Frere Polonois, ou pour un fou, ſous prétexte qu'il auroit avoué que les Proteſtans répondoient mal aux Sociniens? Ne paſſeroit-il pas au contraire pour un homme à qui le principe de l'autorité tient fort au cœur? Voici mon ſecond exemple. Supoſons qu'un Miniſtre voulant ſeconder Mr. Jurieu qui ſoûtenoit à Mr. Saurin que la foi Chretienne ne demande pas néceſſairement que nous ſachions avec évidence qu'un certain dogme nous a été révélé, eut fait un livre pour montrer que quant aux myſteres que les Sociniens nient, il n'y a point de paſſage dans l'Ecriture qu'ils n'obſcurciſſent par leurs ſubtilitez, ſupoſons, dis-je, qu'un Miniſtre dans la vûë de montrer les conſéquences de l'hypotheſe des Rationaux eut fait tout ce qui eſt contenu au paſſage de Mr. le Clerc, l'eut-on regardé comme un faux frere, comme un Socinien déguiſé, ou comme un fou? Point du tout. Il eut paſſé au contraire pour un ſectateur de l'orthodoxie rigide, & l'on eut loüé le tour judicieux & ingénieux qu'il auroit pris pour confondre les Rationaux.

THEMISTE.

Fauſſe conſéquence qu'il tire de l'avou que fait Mr. Bayle qu'aucun Syſtême ne leve les difficultez.

Ceci nous montre de plus en plus que Mr. le Clerc n'a que des lumieres ſuperficielles, & que c'eſt un Ecrivain qui médite peu les ſujets qu'il traite. S'il avoit la patience de les bien examiner, il ſe ſeroit mieux juſtifié qu'il n'a fait de l'une des neuf ſophiſtiqueries dont on l'accuſe dans la Lettre pour Mr. Bayle. Il ne nie pas (*m*) qu'il n'ait mal pris le ſens des paroles dans l'endroit qu'il a cité, mais il ſoûtient qu'en tout cas Mr. Bayle croit ce qu'il lui impute, qui eſt *qu'aucun ſyſtême ne leve* les difficultez, *& par conſéquent que tous les Chretiens les doivent trouver bonnes & ſolides, & les peuvent propoſer auſſi bien que lui.* Cet antécédent eſt vrai. Selon Mr. Bayle, *aucun ſyſtême ne leve les dificultez*, mais la conſéquence que Mr. le Clerc en tire, *donc tous les Chretiens les doivent trouver bonnes & ſolides*, ne vaut rien du tout, ſi par *bonnes & ſolides* on entend que le dogme contre lequel on les propoſe doit paſſer pour faux. Ainſi pour ôter toute équivoque, & pour agir de bonne foi & pour montrer qu'il n'ignoroit pas les faits (*n*) dont l'ignorance lui ſeroit honteuſe, Mr. le Clerc devoit dire que ſelon ſon adverſaire elles ſont inſolubles, & néanmoins deſtinées à combatre une doctrine véritable. L'Inſolubilité des objections ne paſſe point pour un caractere de vérité; car les habiles Peripatéticiens ſont perſuadez & que les objections contre la diviſibilité à l'infini ſont inſolubles, & que néanmoins elle eſt véritable. D'ailleurs à quoi ſonge Mr. le Clerc de trouver mauvais que ſon adverſaire dite qu'aucun ſyſtême ne leve les dificultez? N'eſt-ce pas le ſentiment de Mr. le Clerc? A-t-il trouvé dans aucune Ecole Chretienne un ſyſtême qu'il ait voulu adopter pour combatre Mr. Bayle? N'a-t-il pas été chercher un ſyſtême enterré depuis pluſieurs ſiecles, & après cela ſes propres conjectures qui ne plairont à aucun parti? Ce qui me paroit le plus groteſque eſt qu'après avoir prouvé que ſelon Mr. Bayle tous les Chretiens peuvent propoſer auſſi bien que lui les dificultez en queſtion, il demande ſi Mr. Bayle *a un privilege de propoſer ſeul ces objections?* Cette demande n'inſinuë-t-elle pas que Mr. Bayle trouveroit mauvais que d'autres que lui les propoſaſſent? Comment accorder cela avec ce que l'on venoit de dire? & pouvoit-on ignorer qu'il tire avantage (*o*) de ce qu'elles ſont propoſées ou directement ou par rétorſion dans tous les ſyſtêmes Chretiens?

MAXIME.

Rien n'étoit plus facile que de comprendre la penſée de Mr. Bayle dans l'endroit où il aſſûre (*p*) que *les Catholiques Romains, les Luthériens, les Réformez, les Arminiens, l'Egliſe Greque & ſes Schiſmatiques peuvent propoſer auſſi bien que les ſectateurs de Manes l'objection dont il s'agit en ce qui*

(*l*) Biblioth. choiſ. tom. 10. pag. 422.
(*m*) „ *Ibid.* pag. 423.
(*n*) „ Voiez la Réponſe au Provinc. 2. Part. chap. „ CLIV. pag. 871.
(*o*) „ Voiez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. pag. 1000. „ §. VII. pag. 1003. & §. VIII. pag. 1008.
(*p*) „ Réponſe au Provincial. 2. part. chap. CLXXV. „ pag. 824.

Digitized by G

qui concerne le ſalut des Réprouvez & des Démons. Il étoit aiſé de voir que cela veut dire qu'on peut objecter à Origene qu'il n'élude que par une fauſſeté les coups des Manichéens. Mr. le Clerc a pris la choſe tout autrement, il a prétendu (*g*) que la penſée de Mr. Bayle eſt que la doctrine d'Origene ne leve point les difficultez non plus que les autres.

THEMISTE.

Si l'on jugeoit par là de ſon eſprit, on ne s'en feroit pas une grande idée.

CHAPITRE XIII.

Quelle eſt la tolérance de Mr. le Clerc.

MAXIME.

NOus avons négligé dans ſon écrit tout ce qui ne ſe raporte pas à l'affaire principale, mais nous n'avons rien laiſſé paſſer de ce qui contient quelque raiſon, ou quelque difficulté. Il eſt donc tems de finir ſur ce chapitre.

THEMISTE.

Borne qu'il donne à la tolérance.

Je ne ſuis pas tout-à-fait de votre avis; car nous n'avons point fait d'attention à un paſſage très-conſidérable qui nous aprend ce que c'eſt que la tolérance de Mr. le Clerc. Ses livres prechent ce dogme en toute occaſion, & c'eſt auſſi l'un des quatre articles (*a*) eſſentiels de la ſecte Arminienne. On croiroit facilement par la lecture de ſes Ouvrages qu'il donne beaucoup d'étenduë à l'eſprit de tolérance, mais nous allons voir qu'il le limite extrêmement. Il déclare (*b*) qu'il n'a rien fait contre ſes principes de tolérance par ſon procédé contre Mr. Bayle, parce qu'il eſt du devoir des Théologiens de crier contre ceux qui attaquent la Providence de Dieu, & qui débitent des choſes qui détruiſent toute Religion. *C'eſt contre les regles de toutes les Religions*, continuë-t-il, *que de faire des difficultez contre la Providence, & cela en termes tout-à-fait outrageux à la Divinité. Cela eſt même contre la Société Civile, dont un des plus grands fondemens eſt la créance qu'il y a un Dieu Saint & Bienfaiſant.* Or qui ſont ceux, je vous prie, qui ſelon lui attaquent la Providence, & débitent des choſes qui détruiſent toute Religion, &c.? Ce ſont tous ceux qui avouent que l'on ne peut concilier avec les notions communes la conduite divine à l'égard du péché, & qu'aucun ſyſtême ne peut réſoudre les objections. Il prétend que c'eſt combattre la bonté, la ſainteté, & la juſtice de Dieu, que c'eſt nier que Dieu ſoit bon, ſaint & juſte, que par conſéquent c'eſt ruïner la Religion. Vous voïez donc qu'il exclut du bénéfice de la tolérance tous les ſectateurs du ſyſtême de Dordrecht, & tous ceux qu'on nomme Auguſtiniens; car ils reconnoiſſent ingénument que la Prédeſtination eſt un myſtere ſi abſtrus qu'il ne faut point le ſoûmettre à nos manieres ordinaires de juger des choſes, mais qu'il faut que notre raiſon s'humilie ſous l'autorité de l'Ecriture, & impoſe ſilence aux objections qu'on ne lui ſauroit éclaircir. Remarquez outre cela que Mr. le Clerc avouë que tous les ſyſtêmes qui admettent l'éternité des Enfers attribuent à Dieu une conduite oppoſée aux notions communes de la bonté, de la ſainteté & de la juſtice. Or il prétend que d'attribuër à Dieu une pareille conduite, c'eſt le faire un Dieu qui n'eſt ni bon, ni ſaint, ni juſte, & par conſéquent ſaper tous les fondemens de la Religion, & combatre la Providence divine. Il ne trouveroit donc aucune Société Chretienne digne de la tolérance, il ſe croiroit obligé de livrer au bras ſéculier ſi cela dépendoit de lui, tous ceux qui ne voudroient pas ſigner le formulaire qu'il dreſſeroit, & qui condamneroit nettement l'article de l'éternité des peines. Il ſe trouveroit dans toute l'étenduë du Chriſtianiſme très-peu d'honnêtes gens qui vouluſſent conſentir à ce formulaire, car le dogme de l'éternité des Enfers eſt l'un de ceux que l'on enſeigne le plutôt aux enfans, & que l'on inculque le plus dans les ſermons. Et on ne l'enſeigne pas comme une choſe médiocrement importante, mais comme un article fondamental & pour l'Egliſe, & pour la Société civile. La plûpart des ſignatures que Mr. le Clerc obtiendroit manqueroient de ſincérité, ou ſeroient fournies par cette eſpece de débauchez & de ſcélerats à qui la crainte des Enfers fait ſoufrir des inquiétudes. Ceux qui ne cherchent qu'à ſe flater dans la pratique du vice s'accomoderoient merveilleuſement du ſyſtême de Mr. le Clerc qui leur permettroit de conjecturer. Vous ſavez qu'en matiere de conjectures chacun ſuit ſon goût, & qu'il n'y a plus de point fixe dès qu'on abandonne la regle ordinaire des Théologiens, que le démérite croît à proportion de la dignité de la perſonne offenſée, d'où ils concluent que le péché mérite des peines infinies, puis qu'il ofenſe un Etre infini, mais que ces peines ne pouvant être infinies en dégrez le doivent être en durée. Mr. le Clerc abandonnant cette regle fait telles conjectures qu'il trouve à-propos touchant l'état des damnez. Il ne peut point empêcher que l'on ne faſſe d'autres conjectures, il (*c*) y exhorte même les gens. Chacun en fera donc d'auſſi favorables qu'il pourra à ſes intérêts (*d*), & pourra croire que trois jours de ſoufrance peuvent auſſi bien ſufire que cent ans à apaiſer la Divinité; car ſi les peines annoncées dans l'Ecriture ne ſont que comminatoires, il eſt auſſi probable que l'exécution en ſera très-courte, qu'il eſt propable qu'elle durera beaucoup. Voila comment Mr. le Clerc pourroit eſperer de groſſir ſa ſecte; mais après tout il paroît manifeſtement que ſa tolérance exclut preſque tout le corps du Chriſtianiſme, & qu'il ne feroit point de grace aux Arminiens s'ils ne caſſoient l'un des articles (*e*) de leur Confeſſion de Foi.

Il pourroit, ſelon la maxime qu'il poſe, en exclure toutes les Sociétez Chretiennes, & les Arminiens mêmes.

MAXIME.

Les Réformez ne pourroient obtenir grace en lui déclarant qu'ils rejettent les conſéquences qu'il tire de leur Doctrine.

Je comprens toute la force de l'objection que vous venez de lui faire; car je voi que les Réformez ne pourroient pas eſperer d'être à l'abri de ſon eſprit perſécuteur, en lui diſant qu'ils rejettent les conſéquences qu'il infere de leur doctrine, & en lui proteſtant qu'ils ſont très-perſuadez de la bonté, & de la ſainteté & de la juſtice de Dieu. Cela, dis-je, ne les rendroit pas tolérables auprès de lui, puis qu'il a déclaré que Mr. Bayle eſt indigne de tolérance. Or jamais perſonne n'a déclaré ni plus ſouvent ni plus authentiquement que Mr. Bayle, qu'encore que l'on ne puiſſe réſoudre les objections des Manichéens l'on

(*g*) „ Bibliotheque choiſie tom. 10. pag. 424.
(*a*) Voïez le 9. tome de la Biblioth. choiſ. pag. 140.
(*b*) *Ibid.* tom. 10. pag. 392. 393.
(*c*) *Ibid.* tom. 9. pag. 144.
(*d*) „ Conférez Lettre pour Mr. Bayle §. V. pag. 999.
(*e*) Voïez la même Lettre §. VIII. pag. 1008.

I. Partie. l'on doit être fermement persuadé que toute la conduite de Dieu est juste, & souverainement parfaite, de quoi il a donné (*f*) des raisons philosophiques & théologiques.

CHAPITRE XIV.

Considérations générales sur le procédé de Mr. le Clerc contre Mr. Bayle.

THEMISTE.

Réflexions sur l'infirmité humaine à l'occasion de cette dispute.

JE ne sai si en examinant cette dispute vous avez moralisé autant que moi. J'y ai fait des réflexions qui m'inspiroient l'esprit d'Héraclite beaucoup plus que celui de Démocrite; car j'ai déploré bien tristement le sort de l'imperfection humaine. C'est effectivement une chose déplorable que des gens qui ont travaillé avec ardeur à devenir doctes, ce qui leur a réussi, aient si peu travaillé à purifier leur cœur, ou que s'ils y ont travaillé attentivement, leur peine ait été inutile. Je ne voudrois pas douter qu'ils ne soient capables de donner des preuves d'équité & de probité dans des choses indifférentes, c'est-à-dire, où leurs passions ne prenent point d'intérêt, mais ont-ils conçu quelque chagrin contre un Auteur, contre un Auteur même dont ils n'ont aucun sujet de se plaindre, & dont ils devroient plutôt se louër, viennent-ils à le haïr sans en pouvoir donner de raison, (*a*) peuvent-ils seulement dire, *nous ne l'aimons pas*, il n'y a point d'iniquité qu'ils ne soient prêts de commettre pour lui nuire? Ils cherchent les occasions de le quereller, bien assûrez que le cours de la querelle donnera lieu d'emploïer les ruses d'un vieux Tartuffe, je veux dire de se couvrir du beau prétexte de la Religion.

MAXIME.

Qu'on ne trouve dans les deux derniers écrits de M. le Clerc contre M. Bayle, aucune trace d'honnête homme.

Je n'ai point considéré ces moralitez, mais je me suis occupé à une autre chose, j'ai cherché avec tout le soin possible quelques traces d'honnête homme dans les deux derniers écrits de Mr. le Clerc contre Mr. Bayle, & je n'ai pû y en trouver. J'y ai vû par tout des marques de la mauvaise foi, & d'une malice noire & lâche, je pourrois peut-être ajoûter *sanguinaire & meurtriere*; car qui me répondra que Mr. le Clerc n'a pas espéré qu'en répétant mille & mille fois l'accusation d'impiété, & en l'exprimant d'une maniere vive par toutes les différentes phrases que la langue Françoise a pû fournir à un homme qui n'ignore pas les préceptes du (*b*) *copia verborum*, il inspireroit à des têtes chaudes l'esprit des anciens Zélateurs Juifs, desorte que Mr. Bayle seroit immolé au zèle de ces furieux, ou à la brutalité d'une canaille qu'ils auroient effarouchée? Ne peut-on pas se confirmer dans ce soupçon en considérant ces paroles de Mr. le Clerc (*c*) *s'il y a* DU DANGER *pour* Mr. Bayle *en agissant ainsi, ce n'est pas par ma faute, mais par la sienne?* Elles se trouvent vers le commencement de l'accusation, c'étoit se précautionner de bonne heure.

THEMISTE.

Si habile homme.

Je n'ai point cherché la même chose que vous, j'étois assûré que je ne la rencontrerois point dans les deux derniers écrits de l'accusateur. J'y ai seulement cherché s'il s'y montroit habile homme, & j'ai trouvé que non, car il prend à contre-sens les choses les plus aisées à entendre: il confond ce qui est visiblement distinct: il répete sans aucune nécessité, & cela en plusieurs rencontres sans avoir aucun égard à ce qui lui a été répondu: il est tombé dans des bévûës qui lui ont été marquées par son adversaire, & il n'a pû rien imaginer pour ses excuses: il ne répond rien aux difficultez les plus importantes & les plus pressantes qui lui aient été proposées; il ne forme aucune objection dont un habile homme n'eut pû trouver le dénouëment: il ne donne aucune déduction de ses mbiens: ses prétendues preuves sont dispersées sans aucun ordre: il ne lie point ses matieres, il les brouille & les entrelasse avec une extrême confusion, *arena sine calce*: il se fonde sur des maximes qu'il prétend incontestables, néanmoins une pratique connuë de tout le monde leur donne le démenti: il n'a point prévû comme un habile homme eut fait que l'on peut rétorquer (*d*) contre son système tous les inconvéniens dont il a chargé les autres: enfin il a fait paroître par bien des endroits qu'il n'entend point cette matiere.

Sa témérité.

Mais quand même il eût évité ces défauts, il n'eut pas laissé de nous donner lieu de dire qu'il ne s'est point montré habile homme dans cette afaire; car il est certain qu'un homme de jugement ne l'eut jamais entrepriſe; la témérité qu'il y eut vûë, l'en eut détourné infailliblement. Qu'y a-t-il de plus téméraire que de voir qu'un Arminien traite d'impiété ce dogme-ci, *aucun système ne peut laver les dificultez de l'origine & des suites du péché, mais il faut que la raison se soûmette avec toutes ses dificultez à l'autorité de l'Ecriture?* N'est-ce pas le dogme des Réformez? Quelle témerité n'est-ce pas lors que les vieilles querelles de l'Arminianisme sont assoupies, & doivent l'être par des raisons d'Etat, de les réveiller avec tant de bruit? Un homme de jugement n'eut-il pas prévû qu'il se trouveroit ou des Ministres Flamans ou des Ministres Walons qui ne pourroient point soufrir qu'un Arminien enveloppât dans ses querelles particulieres le système de Dordrecht, & le vint charger de conséquences odieuses: & de tous les inconvéniens que les Freres Polonois entassent pour prouver que tout est perdu si la Philosophie n'est la regle du sens de l'Ecriture? Un homme judicieux se seroit-il engagé dans une démarche qui devoit naturellement renouveller le fracas d'une dispute scandaleuse & dangereuse? N'eut-il pas sur tout examiné avant toutes choses s'il étoit en état de soûtenir son accusation devant les Juges Ecclésiastiques, & même devant les Juges civils protecteurs nez de l'honneur & de la réputation des particuliers, car cette cause est d'une telle nature que l'accusé pourra s'adresser quand il voudra aux Juges civils. Que feroit Mr. le Clerc devant un tel Tribunal? Ne lui prouveroit-t-on pas qu'il ne fonde son accusation que sur un dogme qui est celui des Eglises Réformées? Il répondroit qu'il excuse les Reformez sur leurs bonnes intentions, mais que les intentions de Mr. Bayle sont mauvaises. On lui demanderoit des preuves des intentions de Mr. Bayle, il n'en pourroit point donner, & ainsi il devroit s'attendre à être condamné à une espece d'amende honorable, à reconnoître en pleine audience la témérité de ses accusations, & à les désavouer

Son peu de jugement.

(*f*) Voyez ci-dessus chap. VII. pag. 20.

(*a*) *Non amo te, Sabidi, nec possum dicere quare, Hoc tantum possum dicere, non amo te.* Mart. epigr. 33. lib. 1.

(*b*) „ Traité que l'on met entre les mains des Ecoliers „ pour leur aprendre à exprimer en plusieurs manieres „ une même chose.

(*c*) „ Biblioth. choisi. tom. 9. pag. 105.

(*d*) Voyez ci-dessus chap. VIII. p. 23. 24.

avoüer dans un Ecrit imprimé. Les Juges Eccléſiaſtiques de cette afaire devroient être néceſſairement des Théologiens Réformez. Souffriroient-ils que leur doctrine fût difamée en la perſonne de Mr. Bayle? Ne renverroient-ils pas à Dieu le jugement des intentions cachées au fond du cœur? & ne cenſureroient-ils pas terriblement un accuſateur qui s'apuie, non ſur les paroles, mais ſur les prétenduës penſées de l'accuſé?

MAXIME.

Il n'a conſulté que ſa paſſion pour s'ériger en accuſateur public de Mr. Bayle.

Vous prouvez avec la derniere évidence que Mr. le Clerc n'a conſulté ni la raiſon, ni le bon ſens, mais qu'il s'eſt livré aveuglément à ſa paſſion lors qu'il s'eſt érigé en accuſateur public de Mr. Bayle. Je vais confirmer cela par une nouvelle obſervation. Que répondroit-il à des Juges Réformez qui lui demanderoient ſi Mr. Bayle laiſſe ſans remede le Chriſtianiſme? *Il ofre un remede*, repondroit il, (*e*) *qui eſt pire que le mal, c'eſt qu'il faut humilier la raiſon*; c'eſt néanmoins, repartiroient les Juges, le remede que nos Egliſes ont toûjours fourni: mais vous, quel remede donnez vous, car vous êtes autant obligé que Mr. Bayle à guérir le mal, puis que vous reconnoiſſez avec lui qu'aucun des ſyſtêmes que l'on enſeigne dans le Chriſtianiſme ne leve les dificultez, & n'attribuë à Dieu une conduite conforme aux notions communes? *Je remédie à tout*, repliqueroit-il, *car je n'afirme pas que la peine des damnez ſera éternelle, je me réduis là-deſſus à des conjectures.* C'eſt-là, répliqueroient les Juges, ce qu'on peut nommer un remede pire que le mal: vous voulez qu'il nous en coûte le dogme de l'éternité des enfers, mais c'eſt un dogme trop important & trop eſſentiel à la Religion pour que nous puiſſions l'abandonner; outre qu'en l'abandonnant nous ne nous mettrions pas en état de ſatisfaire aux objections de l'ennemi. Allez faire pénitence de vos calomnies, retirez-vous avec votre prétendu remede. Celui que Mr. Bayle a emprunté de nos Egliſes nous ſufit.

THEMISTE.

On ne voit point le cui bono de la tempête qu'il a excitée.

Nous ne finirions jamais ſi nous diſcutions tous les détails de la témérité de l'accuſateur: arrêtons nous donc à cette remarque générale. Où eſt le *cui bono* de la tempête qu'il a excitée? Ce ſeroit donner dans la viſion que de prétendre qu'il a eſpéré des Arminiens une augmentation de penſion, ſous prétexte qu'il leur ſera glorieux que leur Philoſophe ait tant de zèle pour les interêts de Dieu, qu'il a porté ſa vigilance juſques dans la Communion des Réformez, quoi qu'elle ne manque pas de perſonnes attentives à réprimer les opinions dangereuſes. Les Arminiens ont trop de bon ſens pour ſe repaître de chimeres, & je puis vous aſſûrer que cette équippée de Mr. le Clerc déplaît à pluſieurs d'entr'eux. Peut-êre même n'eſt-elle aprouvée d'aucun d'eux; outre que s'il s'y étoit engagé par une eſpérance de profit pécuniaire, il n'éviteroit pas qu'on ne le pût acuſer d'avoir mal ſuivi les devoirs d'un honnête homme bien ſenſé. Mais je me perſuade ſans peine que ce motif n'a point eu de part à ſon entrepriſe. A-t-il donc eſpéré de rendre quelque ſervice à nos véritez Chretiennes? Il n'y a point d'aparence qu'il ait eſpéré cela, car le ſeul moïen qui ait dû lui paroître propre à ſe rendre utile à l'orthodoxie eſt précisément ce qu'il a omis. De quelle utilité eſt-il aux Chretiens qu'on les avertiſſe que ceux qui avoüent que nous ne pouvons ſatisfaire aux objections des Manichéens, débitent une impiété, ſi d'ailleurs l'on tombe d'accord qu'ils ont raiſon d'avoüer cela par raport à tous les ſyſtêmes qui ſont enſeignez publiquement dans le Chriſtianiſme? L'importance eſt de prouver qu'ils ont tort dans cet aveu, & que ces ſyſtêmes réfutent très-bien les objections Manichéennes, & montrent manifeſtement que la conduite qu'ils attribuent à Dieu eſt conforme aux notions communes. Voilà ce que Mr. le Clerc devoit faire: & puis qu'il a embraſſé le parti des Arminiens, & qu'ils lui ont confié l'inſtruction de leur jeuneſſe, il devoit d'abord tant pour ſa propre juſtification, que pour témoigner ſa reconnoiſſance, faire voir à tout le monde que la conduite que leur ſyſtême attribuë à Dieu s'accorde parfaitement avec les notions communes. Aïant commencé par là il devoit & par généroſité, & par équité faire voir que le ſyſtême de Dordrecht ne dit rien de Dieu qui ne ſoit conforme aux idées naturelles de la bonté, de la ſainteté & de la juſtice, & puis prouver la même choſe quant aux ſyſtêmes des Thomiſtes, des Janſéniſtes, des Moliniſtes, des Luthériens, &c. C'étoit le ſeul moïen de réprimer les inquiétudes qu'il s'imagine que le Dictionaire de Mr. Bayle peut exciter dans les fideles, & les avantages qu'il ſupoſe que les libertins en tirent. Il ne s'eſt point mis en peine de rendre ce bon office à la Religion, il n'a pas voulu y dépenſer un ſeul mot: au contraire il a donné un nouveau poids à ces inquiétudes des vrais Chretiens, & à ces avantages des Eſprits forts, en avouant que tout ce que Mr. Bayle a dit eſt véritable, quant aux Chretiens qui afirment la peine éternelle des damnez; c'eſt-à-dire, quant à tous les Chretiens viſibles, car on ne ſait ni le nom ni la demeure des Chretiens qui ont ſur l'enfer le ſentiment de l'accuſateur. On ne ſait donc à qui la conduite de Mr. le Clerc peut aporter quelque profit. Le terme d'*extravagance* ſeroit aſſûrement trop foible pour repréſenter cette conduite, ſi nonobſtant l'omiſſion de la ſeule choſe importante qu'il devoit faire, il s'étoit imaginé qu'il rendroit un bon ſervice au Chriſtianiſme.

Il a fait tout le contraire.

Ce qu'il devoit faire pour rendre un bon ſervice au Chriſtianiſme.

MAXIME.

Il s'érige en Docteur univerſel de la Chrétienté.

Non, non, il n'a point été capable d'une telle extravagance, il a très-bien ſû qu'il feroit plutôt du mal que du bien à la Religion, mais rien ne lui a coûté, pourvû qu'il ſatisfit ſa haine; & cela ſufiroit à nous prouver qu'il n'a point agi en homme de jugement.

THEMISTE.

Y a-t-il rien de plus contraire à une conduite judicieuſe que de crier autant qu'il a fait que tout eſt perdu en matiere de Religion, ſi l'on ne dit pas que Dieu ſe conforme aux notions communes, & que de laiſſer ſans réponſe les argumens par leſquels Mr. Jurieu & Mr. Bayle ont prouvé qu'aucun des ſyſtêmes des Ecoles du Chriſtianiſme ne peut diſculper la Providence quand on en veut juger ſelon nos lumieres naturelles? Un peu de bon ſens n'aprend-t-il pas que lors qu'on néglige de prouver que Dieu agit ſelon les notions communes de l'homme, il eſt inutile de le ſupoſer contre des gens qui le nient. Mr. le Clerc a négligé la premiere de ces deux choſes, & a ſupoſé la ſeconde. Quel effort de jugement!

MAXIME.

Un homme de jugement n'eut-il pas prévû qu'il ſe rendroit le plus odieux de tous les hommes par ſa préſomption s'il s'embarquoit dans cette entrepriſe? Mr. le Clerc a taché d'inſpirer à ſes lecteurs de comparer à Goliath Mr. Bayle, qui

(*e*) „ Voïez ci-deſſus chap. II. pag. 30.

I. Partie. qui *défie*, dit-il, (*f*) les Batailles rangées *des Théologiens de défendre la Providence contre ſes objections*. Mais c'eſt Mr. le Clerc qui agit en Goliath: il brave, il inſulte l'Egliſe Chrétienne de tous les ſiecles, il la croit incapable de réſiſter aux objections des ennemis de la bonté, & de la ſainteté, & de la juſtice de Dieu, il ſe vante d'être le ſeul qui puiſſe leur réſiſter. Il faut donc que tout le corps du Chriſtianiſme vienne à l'Ecole de Mr. le Clerc, afin d'aprendre le vrai moïen de ſoûtenir la gloire de Dieu. Mr. le Clerc ſera le Docteur univerſel de la Chretienté, il la délivrera de l'erreur impie qui la rend captive ſous les armes victorieuſes des Manichéens: & comment fera-t-il cela? en lui enſeignant qu'au lieu d'afirmer que les damnez ſoufriront toûjours, il faut faire des conjectures qui ne ſoient pas trop rigides ſur leur état. A moins donc qu'elle ne profite des leçons de Mr. le Clerc, & qu'elle ne vienne abjurer aux pieds de ce nouveau maître ton dogme de l'éternité des peines, on la pourra toûjours accuſer très-juſtement de combatre la Providence, la bonté, la ſainteté & la juſtice de Dieu, &c. Etoit-il dificile de prévoir qu'un afront auſſi ſanglant que celui-là indigneroit tout le corps du Chriſtianiſme, & feroit déteſter l'audace d'un particulier (*g*) qui auroit la préſomption de dire qu'il n'y a que lui qui diſculpe Dieu?

Et un véritable Goliath qui défie toutes les batailles rangées du Chriſtianiſme.

THEMISTE.

La peinture que vous venez de donner de la conduite de Mr. le Clerc eſt très-fidelle. C'eſt un véritable Goliath qui défie toutes les batailles rangées du Chriſtianiſme, & au lieu que Mr. Bayle a tiré du ſyſtême des Chretiens, la méthode ſûre de repouſſer l'ennemi par le bouclier de la foi; car il a eu recours à un principe (*b*) qui a toûjours paſſé pour eſſentiel à la Religion Chretienne, Mr. le Clerc n'a rien trouvé dans les ſyſtêmes qui pût nous mettre à couvert des inſultes des Manichéens, il a tout tiré de ſes propres conjectures, il a fait entendre que ſi on ne les adopte, le Chriſtianiſme croupira toûjours dans l'impuiſſance de montrer que Dieu eſt bon, ſaint & juſte, c'eſt-à-dire, de montrer qu'il y a un Dieu, & de tenir tête aux Athées. Le bon ſens s'il l'avoit daigné conſulter, ne lui eut-il pas apris que toutes les Communions Chretiennes auroient ſujet de ſe ſoûlever contre un homme qui s'ingéreroit de les guérir par une inſtruction auſſi choquante que celle qui porte à nier l'éternité des Enfers?

MAXIME.

Il s'eſt fait beaucoup d'ennemis par toute l'Europe, & ſur tout parmi les Théologiens, ſoit à cauſe de ſes doctrines dangereuſes, ſoit à cauſe de ſon affectation de décrier en général les perſonnes de leur ordre, ſoit à cauſe de la hauteur avec laquelle il a traité pluſieurs (*i*) célebres Miniſtres. Je ne ſai pas ſi parmi tant de perſonnes irritées il s'en trouvera qui veuillent ſe prévaloir d'une occaſion auſſi favorable que celle-ci; mais je ne doute pas qu'il n'eut eu cette juſte crainte s'il eut conſulté la prudence. Il eut prévû en la conſultant qu'il ne pourroit point traiter cette matiere ſans donner lieu à ſes ennemis de l'embarraſſer & de le mortifier. Les dificultez que nous avons trouvées dans ſes dogmes ne ſont qu'une petite partie des argumens que des Auteurs qui entreprendroient de le pouſſer, & qui étudieroient *ex profeſſo* contre lui, raſſembleroient ſans beaucoup de peine. A quelles extrémitez ne le peut on pas réduire ſi on le preſſe de déclarer ce qu'il entend par *notions communes de la bonté, de la ſainteté, & de la juſtice*? S'il les décrit conformes à ce qu'elles ſont dans l'entendement de tous les hommes, il ne pourra jamais les accorder avec la conduite de Dieu. S'il les décrit de telle maniere qu'elles ſoient conformes à la conduite divine, on lui prouvera qu'il donne pour notions communes ce qui eſt diamétralement oposé aux notions communes. Sa doctrine conjecturale ſur les Enfers, quelle priſe ne donne-t-elle pas ſur lui? Qu'on le preſſe l'épée aux reins, de s'expliquer ſur cet état tolérable où il conjecture que les damnez ſeront éternellement, & de dire ſi cet état ſera tolérable au même ſens que l'état des païſans de Pologne, & l'état des Galériens ſont tolérables, il ne ſaura de quel côté ſe tourner; car s'il répond qu'il l'entend ainſi, il ne levera point la dificulté que les Manichéens fondent ſur l'éternité des peines; il n'y aura qu'une différence du plus au moins entre ſa doctrine & la doctrine commune. S'il répond que par *tolérable* il entend une condition mêlée de quantité d'agrémens, (*k*) il ruïnera toute la crainte des Enfers, ce qui ſera s'expoſer à mille tempêtes théologiques. Les mêmes embarras l'environneront, ſi on le preſſe de déclarer ſes conjectures ſur l'état moral des damnez. Pécheront-ils dans cet état tolérable, ou ſeront-ils exempts de péché? Au premier cas le mal moral tout comme le mal phyſique ſera éternel, & ainſi l'objection Manichéenne triomphera de l'acuſateur de Mr. Bayle: & au ſecond cas rien ne ſera plus abſurde, ni moins conforme à nos idées que de ne faire que tolérable la condition de ceux qui ſont exempts de péché.

Embarras où l'on le jetteroit en le preſſant de déclarer ce qu'il entend par notions communes de la bonté &c.

Et par ſes conjectures ſur l'état moral des damnez.

THEMISTE.

On a déjà fait ſentir (*l*) à Mr. le Clerc une partie de ces grandes dificultez qu'il a ſoigneuſement éludées par un profond ſilence. Mais ce ſera toute autre choſe ſi quelques Théologiens irritez contre ſa perſonne, ou animez ſimplement de l'amour de l'Orthodoxie ſe ruent ſur lui. N'a-t il pas du prévoir qu'il s'expoſeroit témérairement à des diſputes épineuſes par la délation de Mr. Bayle? S'il ne l'a pas prévû, c'eſt un ſigne qu'il n'a point agi en habile homme, mais qu'au lieu de conſulter le bon ſens, il n'a conſulté que ſa paſſion.

MAXIME.

Permettez-moi de deſcendre à quelque choſe de particulier. Pour peu qu'il eût réfléchi ſur les ſuites de ſon entrepriſe, il eût preſſenti qu'on lui feroit rencontrer bientôt au milieu de ſon chemin Mr. Jurieu. Or il y a très-peu de choſes qu'il eût dû éviter plus ſoigneuſement que cette rencontre. C'eſt un Théologien pour qui il a depuis long tems une furieuſe averſion, & qui le hait mortellement. L'étoile de Mr. le Clerc a eu l'aſcendant pluſieurs années de ſuite, & l'a perdu en-

Qu'il devoit craindre qu'on ne le mît aux priſes avec M. Jurieu.

(*f*) „ Bibliotheque choiſie tom. 9. pag. 141.

(*g*) „ Pour un ſujet bien moindre on fit cette leçon-ci „ à Mr. le Clerc dans une Lettre pour Mr. Vander Wayen „ imprimée en 1690. pag. 114. 115. *Il y a là dedans une „ vanité & une hardieſſe inſupportable: pour ne dire rien de „ pis: il s'oublie beaucoup dans cet endroit: il devoit avoir „ un peu plus d'égards & de retenuë pour la Société domi- „ nante de ces Provinces. . . . . Le ſeul parti de Parrhaſe „ a-t'il du zéle pour la vérité? Faudra-t'il croire qu'elle pé- „ riroit ſans eux? . . . Le lecteur concevra aſſez d'indigna- „ tion pour des ſentimens ſi orgueilleux.*

(*h*) „ C'eſt-à-dire, à la ſoûmiſſion de la Raiſon à l'au- „ torité de Dieu.

(*i*) „ Mr. Vander Wayen, par exemple, Mr. Allix, „ Mr. Benoit dans le premier tome du *Parrhaſiana*.

(*k*) „ Conférez ci-deſſus chap XIII. à la fin.

(*l*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. p. 1002.

enfin. Il pouſſa ſi fortement Mr. Jurieu au ſujet de Grotius & d'Epiſcopius qu'il lui inſpira de la terreur. Mr. Jurieu avala ces deux calices avec toute la patience imaginable, quelque amers qu'il les trouvât, mais le courage lui eſt revenu ſur ſes vieux jours lors qu'il a vû qu'on avoit égratigné l'un de ſes livres dans la (m) Bibliotheque choiſie. Il a chargé vertement Mr. le Clerc, & l'a réduit à je ne ſai quelle foibleſſe dont on s'aperçoit preſque à chaque ligne de la petite (n) réplique, qui finit par une eſpece de menace qui a été vaine juſques ici. Il ne pouvoit rien arriver de moins agréable à Mr. le Clerc dans cette ſituation que de rencontrer Mr. Jurieu comme conforme à Mr. Bayle, & il a dû s'aſſûrer qu'on lui feroit faire (o) bientôt cette rencontre. C'eſt l'enfermer dans un détroit infiniment incommode, c'eſt lui impoſer la dure néceſſité ou de faire violence aux inclinations du cœur pour ſuivre la politique, ou de mépriſer les conſeils de la prudence pour ſuivre les inclinations du cœur. S'il parle déſobligeamment de la perſonne & de la doctrine de Mr. Jurieu, il ſe chatouillera où la nature lui peut donner un très-grand plaiſir, mais il perdra les principaux fruits qu'il a eſpérez de l'accuſation de Mr. Bayle; car au lieu de s'aquérir la faveur des amis de Mr. Jurieu, il les irritera. S'il fait l'apologie de la doctrine de Mr. Jurieu ſous prétexte que cet Auteur eſt de bonne foi dans le ſyſtême de Dordrecht, & rejette les conſéquences que les Arminiens tirent de la Prédeſtination abſoluë, & ignore le venin de l'aveu qu'aucun ſyſtême ne peut diſculper la Divinité, il s'embarraſſera en pluſieurs manieres; car premierement il poſera pour principe qu'il ne faut ni condamner ni réfuter les erreurs & les impiétez, que lors que ceux qui les enſeignent en connoiſſent le venin: or c'eſt un principe ridicule & abominable. Secondement il déchirera, il difamera la mémoire des premiers Arminiens, puis qu'il eſt indubitable que Gomarus, Bogerman, Lubbert, & les autres Prédeſtinateurs qu'ils attaquerent avec un fracas qui cauſa tant de tumultes & tant d'émotions populaires étoient dans la bonne foi, & rejetoient les conſéquences odieuſes dont on chargeoit leur doctrine. En troiſiéme lieu il ſera obligé de prouver que Mr. Bayle eſt un Auteur qui n'agit pas de bonne foi, qui admet les conſéquences, & qui connoit le poiſon de la doctrine de Mr. Jurieu. Mais n'eſt-ce pas une folie que d'eſpérer que l'on prouvera de telles choſes?

THEMISTE.

Qu'il y a apparence que ces deux Miniſtres uſeront de diſſimulation.

Il y a beaucoup d'aparence que Mr. le Clerc prendra le parti de cacher ſa haine invétérée, & qu'au prix de faire pâtir nature il fera ſemblant d'eſtimer Mr. Jurieu, & d'en excuſer la doctrine la plus conforme à celle de Mr. Bayle. La politique veut qu'il ſe ſerve de cette diſſimulation. Peut-être même qu'il ſera un jour le Panégyriſte de Mr. Jurieu par une inconſtance placée à contre-ſens de celle qu'il (p) a reprochée à Mr. Bayle, & dont il y a plus de neuf ans que celui-ci s'eſt juſtifié. Si Mr. le Clerc l'a ſû, pourquoi renouvelle-t-il des accuſations ſurannées & ruinées? S'il ne l'a point ſû, c'eſt une ignorance qui ne le diſculpe point. Mais pour revenir à mon ſujet, je vous répete qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il ſera ſa cour à Mr. Jurieu, & que celui-ci lui rendra bien la pareille. On a tort de s'imaginer que la haine Théologique eſt celle où tous les caracteres de la haine ſont le mieux unis & concentrez: elle eſt auſſi ſouple que celle des Courtiſans les plus fins, & cede admirablement aux raiſons de l'intérêt. I. Partie.

MAXIME.

Que M. le Clerc a ſuivi un mauvais conſeil en ſe rendant le délateur de M. Bayle.

Ne nous mettons point en peine ſi ces deux Miniſtres paſſeront du noir au blanc l'un quant à l'autre, mais ſoïons bien aſſûrez que Mr. le Clerc a ſuivi un mauvais conſeil lors qu'il s'eſt rendu le délateur de Mr. Bayle. C'eſt une querelle qui ne lui fera point d'honneur. On m'a dit qu'il y a des Rationaux, gens ſuſpects d'Arminianiſme & même de Socinianiſme, qui lui ſavent gré de ce qu'il a fait. Je ne doute pas que quelques perſonnes préoccupées contre Mr. Bayle, parce qu'il ne s'eſt jamais ſoucié d'écrire ſelon leur goût, ne ſe déclarent pour Mr. le Clerc avec une certaine volée d'eſprits populaires que l'on gagne facilement dès que l'on ſe farde de quelque zéle pour la vérité. Mais qu'eſt-ce qu'un tel aplaudiſſement en comparaiſon d'un arrêt de condamnation prononcé par les perſonnes habiles, & judicieuſes qui ſavent diſcerner (q) les fauſſes lueurs d'avec la vraie lumiere? Quand Mr. le Clerc ne perdroit que la réputation qu'il s'étoit aquiſe de s'être guéri de pluſieurs faux préjugez qui éloignent du chemin de l'équité, & de la droite raiſon, je ne compterois point ſa perte pour peu de choſe. Il n'avoit point aquis une telle réputation à peu de frais? mais par une affectation hardie renouvellée en toutes rencontres pendant pluſieurs années, de cenſurer la conduite des Théologiens d'une ſecte dominante. Qui eſt-ce qui ne dira déſormais qu'il nourriſſoit dans ſon ſein les mêmes défauts dont il étoit un ſi ſévere cenſeur, & qu'auſſi-tôt que l'occaſion s'eſt préſentée ces défauts-là ſe ſont produits à la lumiere du jour gras & gros & bien robuſtes, marque évidente qu'ils exiſtoient depuis long tems? Si Mr. Bayle avoit dédaigné de lui répondre, il auroit pû juſtifier ſon ſilence par les principes de la diſſertation (r) où Mr. le Clerc a examiné s'il faut toûjours répondre aux calomnies des Théologiens. Ce qu'il dit (s) pour faire voir qu'il n'a point agi contre ſes principes eſt ſi court, ſi vague, ſi foible, qu'il auroit grand tort d'eſpérer qu'il effacera par là les impreſſions que la lecture de ſes Ouvrages a faites ſur les eſprits.

MAXIME.

Qu'il a lui-même préjugez de parti, qu'il a reproché aux autres.

Les préjugez de parti produiſent entre autres défauts une inclination violente à favoriſer tout ce qui eſt propre à rendre odieuſes les autres ſectes. Un homme qui a ce défaut ne ſauroit ſoufrir qu'on faſſe connoître ce qu'elles peuvent avoir de louable, ni que l'on réfute les fauſſetez qui les noirciſſent. On auroit crû en liſant les livres de Mr. le Clerc qu'il étoit exempt de ce défaut, mais ſa derniere conduite nous aprend tout le contraire. Il n'a pû ſoufrir que Mr. Bayle ait raporté fidelement les objections qu'un ſectateur des deux principes peut propoſer aux Chretiens. Il n'a pû ſoufrir que le même Auteur ait ſoûtenu ſelon la penſée d'un très-grand nombre d'Ecrivains célebres que l'Athéiſme n'eſt point le pire de tous les états où l'ame de l'homme puiſſe tomber, & qu'une Société qui ſeroit privée de Religion

(m) „ Dans l'article 6. du tome 5.
(n) „ Voïez l'article 9. du tome 6. de la Bibliot. choiſie.
(o) „ Voïez ci-deſſus chap. III. à la fin.
(p) „ Biblioth. choiſ. to. 10. pag. 383.

(q) . . . . . *Digneſcere rauſi,*
Quid ſolidum crepet, & pitta tellaria lingua.
Perſius ſat. 5. v. 24.
(r) „ Elle eſt à la fin du 3. tome de ſon *Ars critica.*
(s) „ Bibliot. choiſie to. 10. pag. 392.

Digitized by Google

I. Partie. gion pourroit néanmoins ſe maintenir. Il prétend (*t*) que c'eſt travailler *à diminuer la haine que l'on a avec raiſon contre les Athées*. C'eſt une remarque qu'il a copiée de Monſr. Jurieu ſans avoir aucun égard aux raiſons qui avoient ſervi à la réfuter (*u*). C'eſt en même tems nous aprendre qu'il eſt bien perſuadé, qu'il ne faut jamais convenir d'aucune choſe qui puiſſe diminuer la haine dont les Religions que l'on croit fauſſes ſe trouveront chargées. Car ſi les intérêts de la vraie Religion demandent que la haine que l'on a pour l'Athéiſme ne ſoufre aucune diminution, ils demandent incomparablement davantage que la haine que l'on a pour les Infideles, pour les Hérétiques, pour les Chretiens idolatres, ſoit maintenuë dans toute ſa force. Il eſt infiniment plus dangereux qu'un Orthodoxe ne devienne ou Mahométan, ou Socinien, ou Papiſte, qu'il n'eſt dangereux qu'il devienne Athée. Il eſt donc plus important aux Communions Proteſtantes de fomenter tous les faits vrais ou faux qui peuvent entretenir l'averſion pour le Socinianiſme, ou pour le Papiſme, que de fomenter par toutes ſortes de moïens juſtes ou injuſtes l'averſion pour l'Athéiſme, & par conſéquent Monſr. le Clerc eſt obligé d'aprouver toutes les fraudes pieuſes avec leſquelles les zèlez indiſcrets augmentent le plus qu'il leur eſt poſſible la haine de la Papauté, & il doit trouver condamnable Mr. Reland (*w*) qui a recueilli les fauſſetez que les Chretiens ont débitées touchant les Mahométans; car ſi ſon livre étoit lû par les Chretiens qui demeurent en Turquie, il diminueroit l'idée odieuſe & ridicule qu'ils ont de la Religion de Mahomet. Or il eſt bon qu'ils conſervent cette idée, parce qu'ils ſont expoſez à des tentations qui les peuvent entraîner au Mahométiſme.

THEMISTE.

Enfin qu'il reſſemblera bientôt aux Bigots Catholiques & aux Bigots Proteſtans.

Si Mr. le Clerc ne prend garde à lui, il reſſemblera bientôt parfaitement à ces bigots de la Communion Romaine, qui ſoupçonnent d'un panchant ſecret au Calviniſme tous les Catholiques qui avouent que Calvin n'a pas été fleurdeliſé, ou à ces bigots Proteſtans qui regardent comme de faux freres tous ceux qui révoquent en doute la Nécromancie de quelques Papes, & l'hiſtoire de la Papeſſe Jeanne. Les uns & les autres n'ont-ils pas le même principe que Mr. le Clerc? Les bigots de l'Egliſe Romaine ne diſent-ils pas que le conte de la fleur de lis de Calvin entretient la haine du Calviniſme, & qu'il faut bien ſe garder de diminuer cette haine? Les bigots Proteſtans ne diſent-ils pas que rien n'eſt plus propre à inſpirer de l'horreur pour l'Egliſe Romaine que de dire que des Papes ſe ſont donnez au Diable, ont accouché dans les rues, &c. & qu'il faut bien ſe garder de diminuer cette averſion?

(*t*) „ Biblioth. choiſ. to. 10. pag. 323.
(*u*) „ Voïez l'Addition aux Penſées ſur les Cometes, „ Réponſe à la 13. & à la 20. objection *& paſſim alibi.*
(*w*) „ Voïez les Nouvelles de la République des Lettres „ Sept. 1705. pag. 317. & ſuiv.

ENTRE-

ENTRETIENS DE MAXIME ET DE THEMISTE;

SECONDE PARTIE.

OU RÉPONSE

A l'Examen de la Théologie de Mr. BAYLE par Mr. JAQUELOT.

MAXIME.

VOus voïez que je me ſuis bien ſouvenu de l'heure que nous avions marquée pour conférer enſemble ſur le dernier livre de Mr. Jaquelot. Je l'ai lû avec beaucoup d'attention, & avec beaucoup de ſurpriſe auſſi de n'y trouver pas les ſolutions que j'en attendois.

THEMISTE.

Ne faites pas tant le modeſte: nous avons aſſez batu le fer vous & moi pour répondre ſûrement qu'on ne pourra point parer tels & tels coups. Pour moi après avoir lû le (a) 3. tome de la Réponſe aux Queſtions d'un Provincial, j'aurois parié dix contre un que la Réplique de Mr. Jaquelot laiſſeroit dans toute leur force les objections de Mr. Bayle. La voix publique forma d'abord ce pronoſtic.

MAXIME.

Je le ſai bien, mais cela même me faiſoit attendre de la Réplique beaucoup de choſes extraordinaires. J'ai fort connu Mr. Jaquelot: l'humilité n'eſt point ſon partage: il eſt ſenſible à la gloire humaine, d'où je concluois que le jugement du public qui attribuoit la victoire tant pour le paſſé que pour l'avenir à ſon Antagoniſte, le piqueroit tellement d'honneur qu'il pouſſeroit les efforts de ſon eſprit juſques à l'enthouſiaſme. Vous n'ignorez pas quels ſont les effets de la fureur poëtique. Elle donne des penſées & des expreſſions qui rendent un homme auſſi ſupérieur à lui-même qu'il eſt ſupérieur aux hommes vulgaires dans ſon état naturel. Or vous ſavez que la proſe a ſa veine, ſa verve, ſes enthouſiaſmes.

THEMISTE.

Dans cette matiere-ci je ne me fie pas plus aux enthouſiaſmes que la vûë d'un trophée renverſé; & la paſſion violente de le rétablir ne peuvent inſpirer qu'aux extaſes des Myſtiques. Tout ce qu'une perſonne de cet ordre put aprendre (b) *dans l'excès de ſon amour* fut qu'au plus fort de ſa priere par laquelle elle *faiſoit des inſtances au Pere Eternel que par les merites de ſon fils il detruiſit & anéantit le péché . . . . elle oüit la voix de Dieu qui lui dit ces paroles:* que c'étoit un Arrêt donné au Tribunal de la divine ſageſſe que les hommes demeuraſſent en leur franc & libre arbitre pour le ſervir ou l'offenſer, & que ſuivant cet Arrêt il ne pouvoit les forcer ni violer leur liberté.

MAXIME.

Vous croïez donc que ſi Mr. Jaquelot s'étoit guindé juſqu'aux étoiles par les violens efforts de l'ambition, il n'en ſeroit revenu qu'avec le dénouëment du franc arbitre qu'il avoit déjà produit.

THEMISTE.

C'eſt ma penſée: mais quoi qu'il en ſoit, commençons d'examiner la Réplique: elle contient 472. pages dont nous pouvons négliger les 304. premieres qui ne ſont chargées que de ſuperfluitez pour le moins à notre égard. La diſpute a été réduite à (c) ces trois points 1 à la liberté d'indiférence: 2. à l'origine du mal: 3 aux objections que le Pyrrhoniſme peut fonder ſur quelques dogmes révélez. Le premier point ne mérite plus notre attention: Mr. Jaquelot auroit dû l'abandonner entierement dans ſa Réplique, puis que Mr. Bayle lui avoit donné la carte blanche, je veux dire qu'il lui avoit permis (d) de ſe montrer tout-à-fait Pélagien, & puis qu'il l'avoit combatu quant à l'origine du mal ſans ſupoſer que le principe de la liberté d'indiférence. Mr. Jaquelot n'a pas laiſſé de remanier comme une afaire capitale

A quoi ſe réduit la diſpute entre M. Jaquelot & M. Bayle.

(a) „ Il commence à la page 754. du Tom. 3. de cette „ Edition *in Folio*. Voïez pag. 760. & ſuiv.
(b) „ Vie de la bonne Armelle pag. 249. édit. 1704.
(c) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXVIII. pag. 761.
(d) „ *Ibid.* chap. CXLII. pag. 794.

II. Part. la queſtion ſi l'homme poſſede cette liberté. La demangeaiſon de dogmatiſer à l'Arminienne l'a engagé à cela; il a fait paroître la même impatience que les nouveaux Proſélytes qui publient inceſſamment les motifs de leur converſion.

CHAPITRE I.

Si Mr. Jaquelot eſt un Néophyte Arminien.

MAXIME.

Mr. Jaquelot eſt ſorti Arminien de France ſelon bien des gens.

JE vous arrête en cet endroit. Il me ſemble que vous le prenez pour un Néophyte Arminien: ne vous fiez pas trop à ce qu'il dit (a) *qu'en méditant cette matiere plus à fonds lors qu'il a voulu répondre à Mr.* Bayle, il a trouvé préférable le ſyſtême des Remontrans au ſyſtême de Dordrecht. Une infinité de gens ſont perſuadez qu'il eſt ſorti de France bon Arminien, & qu'il ne ſigna en Hollande le Synode de Dordrecht que parce que ſans cela il eût été exclus de toutes les gratifications que l'on faiſoit aux Miniſtres Réfugiez. Il eſt un des principaux Miniſtres que Mr. Jurieu avoit en vûë dans cette comparaiſon: (b) *Quand le feu ſe met dans une foreſt .... ce ne ſont pas ſeulement les biches & les dains, les colombes & les tourterelles qui ſortent: les loups & les lions, les vautours & les hiboux ſe ſauvent auſſi .... lors que le feu de la perſecution a embraſé les Egliſes Proteſtantes du Roiaume de France ... les ames veritablement touchées de Dieu & de ſa verité en ſont ſorties, mais avec elles il eſt auſſi ſorti des animaux impurs, des gens corrompus de cœur & d'eſprit, des ennemis de Dieu & de ſa verité.* Il décrit enſuite la cabale qui s'étoit formée en France parmi les Réformez, & (c) *qui conjuroit contre le Chriſtianiſme en général. Ces Meſſieurs*, ajoûte-t-il (d), *ſe ſont preſque entierement decouverts depuis que la perſecution les a diſperſez en des lieux où ils ont cru pouvoir s'ouvrir avec liberté ... & cependant voulant avoir part aux charitez que l'on fait aux Proteſtans fugitifs ils ont diſſimulé une partie de leurs ſentimens.* Il eſt hors de doute que Mr. Jaquelot étoit l'un des principaux de ces Meſſieurs au ſentiment de Mr. Jurieu.

Soupçonné par M. Jurieu.

THEMISTE.

Tâche de ſe diſculper de ce ſoupçon.

Vous me ramenez au fait, vous me faites reſſouvenir qu'il ſe crut enveloppé dans cette invective de Mr. Jurieu, car il travailla ſérieuſement à ſe diſculper en publiant un Avis ſur le Tableau du Socinianiſme. Il déclara (e) qu'il n'étoit point Socinien, & que *pour la part qu'il pouvoit avoir ... à tous ces facheux ſoupçons, & pour ſe venger de tout ce fiel, il prioit Dieu* de benir l'accuſateur. *Il faut laiſſer tomber les injures*, continua-t-il, (f) *éfacer les idées d'Ours & de Chabuans, que la flame chaſſe hors de leurs repaires & de leurs trous. Le premier précepte de l'Evangile nous l'ordonne. Il veut même que s'il arrivoit à quelque railleur de dire, que Mr. Jurieu étoit le Lievre de cette foreſt, qui s'eſt ſauvé au premier bruit des feuilles, ſans attendre l'orage & la fureur de l'embraſement: Il veut*, dis-je, *ce Saint Evangile, que nous ſoutenions la réputation de Mr. Jurieu.* Il ne mit point ſon nom à la tête de cet Ouvrage, mais le public & ſur tout Mr. Jurieu ſûrent bien-tôt qu'il en étoit le vrai auteur, & ce fut l'un des articles ſur quoi les Commiſſaires d'un Synode Walon le voulurent interroger à la pourſuite de Mr. Jurieu. Une maladie de (g) commande tira Mr. Jaquelot de l'embaras de cet interrogatoire, mais il n'a jamais pû effacer les impreſſions que ce petit livre & les conſéquences que (h) ſon adverſaire en tira laiſſerent dans les eſprits. Si quelques-uns s'abſtinrent de croire qu'il étoit Socinien, ils ne lui firent pas la même grace quant à l'Arminianiſme tolérant le Socinianiſme, qui ſelon le Tableau de Mr. Jurieu (i) *eſt un pur Déiſme* par quelques endroits, & (k) pire que le Mahometiſme par quelques autres. Cependant je ne me rétracte point d'avoir dit que cet Auteur a voulu avec toute l'impatience d'un nouveau Proſélyte dogmatiſer à l'Arminienne, car ce n'eſt que depuis peu qu'il le peut faire à découvert. Je croi auſſi qu'un autre motif l'a déterminé à s'étendre ſur la matiere du franc arbitre, c'eſt qu'il cherchoit un prétexte d'acuſer ſon adverſaire de détruire la liberté. Quoi qu'il en ſoit, s'il eut ſuivi le goût du public il ne ſe ſeroit attaché qu'aux dificultez du ſecond article qui eſt l'origine du mal. La curioſité des lecteurs de cette diſpute n'eſt piquée que ſur ce point, & il n'y a pas de controverſe dont on ſoit plus dégoûté que de celle du franc arbitre. Abandonnons la, & commençons notre examen à la page 304. de la Réplique de Mr. Jaquelot. C'eſt là qu'enfin il examine le ſecond chef de cette querelle.

MAXIME.

Je vous ſuplie de ne vous pas tant preſſer, & de ſoufrir qu'avant que d'en venir là nous faſſions quelques remarques préliminaires, qui nous montreront le foible de la conduite de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

J'y conſens puis que vous le voulez.

CHAPITRE II.

Premiere faute de Mr. Jaquelot: il a attaqué la doctrine de Mr. Bayle ſans faire ſemblant de ſavoir qu'elle eſt la même que celle des Réformez, & puis il a fait ſemblant de croire qu'elle en eſt très-différente.

MAXIME.

M. Bayle n'a rien dit ſur l'origine du mal qui ne ſoit conforme au Syſtême de Dordrecht.

IL eſt évident à tous ceux qui liſent avec un peu d'attention les articles du Dictionaire de Mr. Bayle qui regardent les dificultez de l'origine du mal, qu'il n'a fait que paraphraſer ce que Mr. Jurieu avoit publié dans ſon *Jugement ſur les méthodes*, l'an 1686. Or Mr. Jurieu en avouant d'un côté que le ſyſtême de Dordrecht ne peut ſatisfaire aux objections, & en prouvant de l'autre qu'aucun autre ſyſtême ne les peut réſoudre, n'a fait que développer le ſentiment ordinaire des Prédeſtinateurs; car ils ont toûjours avoué que la chûte du premier homme, & ſes ſuites ſont des myſteres impénétrables, & que notre raiſon eſt trop foible pour découvrir la concorde de la liberté d'Adam avec les décrets de Dieu. Ils ont ajoûté

(a) „ Jaquelot, Examen de la Théologie de Mr. Bayle „ pag. 66.
(b) „ Tableau du Socinianiſme pag. 4. & 5.
(c) „ *Ibid.* pag. 5.
(d) „ *Ibid.* pag. 8.
(e) „ Avis ſur le Tableau du Socinianiſme 1. part. pag. „ 5.
(f) „ *Ibid.* pag. 6.
(g) „ C'eſt-à-dire, que l'on en jugea ainſi alors.
(h) „ Voiez le Tableau du Socinianiſme pag. 97. & „ ſuiv.
(i) „ Tableau du Socinianiſme pag. 29. Conférez Let„ tre pour Mr. Bayle § 11. pag. 99.
(k) „ Tableau du Socinianiſme pag. 78. & ſuiv.

Digitized by Google

ajoûté que cela n'empêche point qu'on ne doive croire que les perfections de Dieu demeurent en leur entier; & ils ont rétorqué les objections de leurs adversaires, & soûtenu que la simple permission du péché forme un argument insoluble quand on veut juger de la conduite de Dieu par la lumiere naturelle. Ils se sont servis de cette occasion pour relever l'excellense de la foi, & du caractere de l'Evangile, & pour montrer que notre raison se doit soûmettre à l'autorité de l'Ecriture à l'égard du dogme de la prédestination absoluë comme à l'égard du mystere de la Trinité &c. Mr. Bayle n'a fait que suivre cette route, il a traitté cette matiere dans le goût & selon l'esprit des Théologiens Réformez. Cela est indubitable quand on considere les réflexions qu'il a inférées à la suite des objections qu'il raporte, mais sur tout quand on considere les deux longues Dissertations qu'il a mises à la fin de son Ouvrage. Cependant il a plû à Mr. Jaquelot de considerer la doctrine de Mr. Bayle comme une nouveauté inconnuë à toute l'Eglise Chretienne, & de l'attaquer sur ce pied-là, sous prétexte de défendre la Religion.

THEMISTE.

Mr. Jaquelot l'a dissimulé par quelque mecontentement.

Je connois des gens qui l'ont voulu excuser d'une maniere qui m'a paru tout-à-fait impertinente. Ils ont dit qu'aïant employé plusieurs années à la lecture des plus doctes Humanistes du XVII. siecle pendant qu'il travailloit à son Ouvrage de l'existence de Dieu, il avoit oublié ce que disent les Prédestinateurs, & que peut-être ne savoit-il pas ce que Mr. Jurieu avoit avancé dans le Jugement sur les méthodes; car son aplication à l'Ouvrage de l'existence de Dieu étoit telle qu'il ne donnoit aucun tems à la lecture des livres nouveaux (*a*), non pas même quand il les recevoit en don de l'Auteur. Cette excuse là me paroit fausse & injurieuse à Mr. Jaquelot. Il y a plus d'aparence que quelque mécontentement particulier a été cause qu'il a querellé Mr. Bayle en dissimulant ce qu'il savoit de la conformité de la doctrine du Dictionaire avec celle des Prédestinateurs.

MAXIME.

Une infinité de gens savent en Hollande qu'il fut outré de dépit en voiant que Mr. Bayle avoit cité la Dissertation (*b*) sur l'existence de Dieu sans lui donner que l'éloge de *beau livre*. Il en murmura hautement, & fit retentir ses plaintes en divers lieux. Il est vrai qu'il n'osa dire qu'elles fussent fondées sur ce que l'on n'avoit employé que le positif *beau* au lieu du superlatif *très-beau*, ou de quelque épithete sublime. Il prétendit que l'on avoit employé (*c*) ironiquement le terme de beau. Mr. Bayle aïant sû cela lui fit protester par un ami commun qu'il avoit pris ce terme dans sa signification naturelle, & il est sûr qu'il s'en est servi à l'égard d'un livre dont personne ne le soupçonnera jamais d'avoir prétendu parler ironiquement. Plusieurs personnes augurerent dès ce tems-là que Mr. Jaquelot écriroit contre Mr. Bayle avec l'animosité d'un grand ennemi, qu'il voileroit néanmoins un peu dans sa premiere attaque, parce qu'il sauroit que la réplique lui ouvriroit un assez beau champ. Quoi qu'il en soit, vous avez raison de dire qu'il prendroit pour une injure l'excuse que vous avez raportée; car il a été piqué jusques au vif (*d*) de ce que Mr. Bayle lui reproche de s'être comporté comme un Auteur qui n'auroit eu nulle connoissance de la doctrine des Réformez.

THEMISTE.

Raisons qui l'ont forcé à me le dissimuler.

C'étoit néanmoins le tour le moins désobligeant que l'on pouvoit prendre; car si l'on eut supposé comme un fait certain que cette doctrine s'étoit présentée à l'esprit de Mr. Jaquelot, on l'eut représenté comme coupable d'avoir dechiré la mémoire de Luther & de Calvin, & de plusieurs autres Héros des Eglises Protestantes. En effet il les auroit accusez d'avoir avancé des maximes pernicieuses & funestes à la Religion Chretienne. Or ils auroient sû qu'elles avoient cette qualité, ou ils ne l'auroient point sû. Au premier cas ils eussent été des impies, & au second il eussent été des ignorans incapables de réformer la Religion, puis qu'ils ne pouvoient discerner ce qui la rumoit d'avec ce qui lui étoit utile. Soions bien persuadez que Mr. Jaquelot feroit un très-mauvais compliment à Mr. Jurieu s'il lui écrivoit, *J'excuse en vous la doctrine que je condamne dans Mr. Bayle, car vous n'en avez pas connu le venin, vous l'avez débité bonnement & dans la simplicité d'un Israëlite sans fraude.* Pour le dire en passant, je croi que l'une des plus sensibles offenses qu'il ait prétendu recevoir de son adversaire, est la cruelle nécessité où on l'a mis de parler de Mr. Jurieu; car il a falu qu'il en parlât ou désobligeamment ou obligeamment. (*e*) Le premier parti eut été conforme à l'inclination du cœur, mais non pas à la politique, il a donc falu sacrifier à la politique cette inclination en prenant le dernier parti. Il n'étoit pas à propos d'aigrir ceux qui sont déjà assez (*f*) mécontens de la doctrine. Mais laissons tous ces petits incidens, & disons que la dissimulation où il s'est tenu dans son premier livre n'a pû continuer dans le second. Il y a dans le (*g*) 3. volume de la Réponse au Provincial tant de déclarations formelles, tant de passages du Jugement de Mr. Jurieu sur les méthodes, & des livres qu'il a publiez contre Mr. Saurin, tant d'autres citations d'Auteurs vénérables & orthodoxes, & outre cela Mr. Bayle a si clairement marqué dans sa derniere Réplique à Mr. le Clerc (*b*) que sa doctrine réduite à trois propositions étoit la même que celle des Réformez, & que pour soûtenir le choc des Manichéens il emploiroit (*i*) les mêmes armes que les Réformez, qu'il a falu nécessairement que le second livre de Mr. Jaquelot expliquât le sentiment de l'Auteur sur la conformité dont son adversaire se vantoit. Il s'est donc expliqué, mais au lieu de profiter de l'occasion de faire une action glorieuse devant Dieu & devant les honnêtes gens, (c'étoit d'avouër de bonne foi qu'il voioit enfin que les principes de Mr. Bayle étoient ceux du système de Dordrecht) il a soûtenu

(*a*) „ On sait certainement qu'il a dit ou écrit cela à „ Mr. Drelincourt Professeur en Médecine à Leide.

(*b*) „ Voiez Dictionaire de Mr. Bayle à la fin de la rem. „ C. de l'art. *Pergame.*

(*c*) „ C'étoit une ruse très-grossiere, car il n'y a rien „ de plus commun que de dire sérieusement, *voilà un „ beau livre, j'ai acheté un beau livre, on m'a prêté un beau „ livre*, &c.

(*d*) „ Voiez son examen de la Théologie de Mr. Bay- „ le pag. 440.

(*e*) „ Conférez les Entretiens sur Mr. le Clerc chap. „ XIV. ci-dessus pag. 35.

(*f*) „ Mr. Jaquelot dans la Préface de son Examen de „ la Théologie de Mr. Bayle pag. 18. observe qu'on dit „ qu'il y a des Théologiens qui criaillent contre lui.

(*g*) „ Voyez le 3. vol. de cette Edit. *in folio*, depuis la „ page 760. jusqu'à la 863.

(*b*) „ Voiez Lettre pour Mr. Bayle §. III. au com- „ mencement.

(*i*) „ Voiez la même Lettre §. V. au commence- „ ment.

Digitized by Google

II. Part. tenu le contraire, & s'eſt apuïé ſur trois fauſſetez inſignes.

MAXIME.

Différence qu'il a imaginée entre ce que diſent les Réformés & ce que dit M. Bayle.

Voilà quels ſont d'ordinaire les effets du faux point d'honneur humain, on aime mieux ſortir de la preſſe par un coup de témérité, que par un acte ſincere. Mr. Jaquelot en eſt un exemple lors qu'il (*k*) ſoûtient 1. que Mr Bayle *nie la liberté de l'homme de quelque maniere qu'on la conſidere:* 2. *qu'il prétend que Dieu eſt auteur du péché:* 3. *qu'il croit que les maux & les miſeres de cette vie & ſur tout les peines éternelles ſont incompatibles avec un Etre infiniment bon*, au lieu que les ſectateurs du ſyſtême de Dordrecht (*l*) nient que l'homme ſoit privé de l'eſſence de la liberté, qu'il ne ſoit qu'un ſujet purement paſſif des actions de Dieu, que Dieu ſoit auteur du péché. Nous examinerons bien-tôt avec un peu de détail la premiere de ces diférences d'où la ſeconde dépend, & nous ferons voir que ni l'une ni l'autre ne ſont la doctrine de Mr. Bayle, & quant à la troiſiéme il ſuffit de dire que Mr. Jaquelot a confondu groſſierement deux propoſitions très-diférentes; la premiere eſt de dire que les maux de cette vie & ſur tout ceux d'un Enfer éternel ſeroient incompatibles avec un Etre infiniment bon ſi l'on jugeoit de ſa conduite par les notions communes de la bonté. La ſeconde eſt de dire qu'abſolument ils ne ſont point compatibles avec l'Etre infiniment bon. Mr. Bayle a ſoûtenu conſtamment le contraire de cette ſeconde propoſition; il n'a ſoûtenu que la premiere en reconnoiſſant toûjours que nos idées naturelles de la bonté ne peuvent point ſervir de regle à la conduite divine. Nous verrons en tems & lieu que c'eſt auſſi le dogme de Mr. Jaquelot.

CHAPITRE III.

Seconde faute de Mr. Jaquelot: il croit que la même doctrine eſt innocente ou condamnable ſelon la diverſité des intentions de ceux qui l'enſeignent.

THEMISTE.

Que la bonté, ou le défaut d'une objection ne dépend ni des vertus ni des vices de celui qui l'avance.

MAis à quoi ſonge-t-il de nous parler éternellement des intentions de Mr. Bayle? Une raiſon, une objection, une opinion ne ſont point bonnes parce qu'elles ſont propoſées par des gens de bien très-orthodoxes, ou mauvaiſes parce qu'elles ſont propoſées par des ſcélérats ennemis de l'orthodoxie Elles ſont bonnes ou mauvaiſes par une qualité inhérente & intrinſeque (*a*) qui ne dépend ni des intentions, ni des vertus, ni des vices de ceux qui les avancent. D'ailleurs le public n'a que faire de ſavoir quels ſont les deſſeins ſecrets de Mr. Bayle, (*b*) *id populus curat ſcilicet*, le public ne s'intéreſſe qu'aux actions & qu'aux paroles des gens, c'eſt par là qu'ils peuvent nuire ou faire du bien à la Société; les ſimples penſées d'un particulier ne ſont ni du bien ni du mal à perſonne: les Juges Civils & les Juges Eccléſiaſtiques les renvoient au Tribunal de Dieu, & ſe contentent de connoître de ce que l'on a fait. Si ce qu'un Auteur enſeigne eſt vrai il faut l'aprouver quand même ſes intentions ne ſeroient point bonnes, & s'il enſeigne des fauſſetez il faut les réfuter quand même ſes motifs ſeroient très bons Que m'importe de ſavoir ſi Mr. Jaquelot a publié la Conformité de la foi avec la raiſon par le ſeul zèle de la vérité, ou s'il a eu en vuë 1. de ſe venger de n'avoir pas été cité avec un éloge magnifique: 2. de mettre à profit une épitre dédicatoire: 3. de s'attirer la réputation d'un bon ſerviteur de Dieu, & par là quelque augmentation de gages, quelque bonne part aux legs pieux des femmes dévotes Il ne ſeroit pas honnête que je m'amuſaſſe à de tels ſoupçons, mon devoir eſt de profiter ſi je puis de la lecture d'un Ouvrage ſans m'informer des intentions de l'Auteur. Ce n'eſt pas à moi qu'il en doit répondre. On introduiroit le brigandage dans la République des Lettres (*c*) s'il étoit permis de quereller les Auteurs ſous prétexte d'un mauvais deſſein.

MAXIME.

M. Jaquelot abſout M. Jurieu, & condamne M. Bayle, quoi qu'il enſeigne la même Doctrine que ce Théologien.

Mr. Jaquelot a d'autres principes, il ſait que Mr. Jurieu a enſeigné qu'aucun ſyſtême ne peut réſoudre les objections touchant la chûte d'Adam & ſes ſuites, il n'ignore point ces paroles du même Auteur: „ (*d*) A quel point d'aveuglement faut il être monté pour dire que devant „ ce tribunal de la raiſon nous gagnerons nôtre „ cauſe, ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur la „ ſatisfaction, ſur le péché du premier homme, „ ſur la reſurrection des corps? Ceux qui diſent „ cela ne le peuvent croire: On ne nous perſuadera jamais qu'ils parlent de bonne foy. Car „ toutes les fauſſes lumieres de la raiſon ſe revoltent contre ces myſteres Et ces fauſſes lumieres „ ſont telles qu'il eſt impoſſible de les diſtinguer des „ vrayes, que par les lumieres de la foy." Il n'ignore point cent autres paſſages de la même force qui ſe liſent dans les Ouvrages de Mr. Jurieu, & par conſéquent il ſait que Mr. Bayle n'a point parlé plus avantageuſement des objections Manichéennes, ou Sociniennes, que ce Miniſtre, & on peut lui faire ſur cela un défi (*e*) très-incommode, & cependant il déclare (*f*) qu'il n'a rien à dire contre les dogmes de Mr. Jurieu, parce qu'il le croit *de bonne foi dans ſon ſyſtême ſans donner aucune atteinte directe aux fondemens de la Religion*; mais qu'il veut réfuter Mr. Bayle ſeul, parce qu'il le croit mal perſuadé du ſyſtême de Dordrecht, & mal intentionné pour les principes de la Religion.

THEMISTE.

Injuſtice de cette conduite.

Voilà un rare ſecret: les Hibernois ſi fertiles en diſtinctions n'ont jamais ſû ſéparer de telles choſes. Ils croient avec le reſte des hommes que ſi Titius & Mévius enſeignent la même doctrine, l'on ne ſauroit réfuter celle de Titius ſans réfuter celle de Mevius. Mr. Jaquelot ne doit pas craindre pour ſa nouvelle invention ni les envieux ni les plagiaires. Perſonne n'en ſera jaloux & ne tâchera de s'en emparer. Mais on lui demandera ſans doute s'il a comprend ſa diſtinction, & par quel effort de génie il a pû s'élever juſques à comprendre qu'on peut déſunir des choſes ſi étroitement conjointes.

MAXIME.

Il ne faut pas oublier la promptitude de ſes progrès quant à la divination des deſſeins de ſon ad-

(*k*) „ Jaquelot Examen de la Théol. pag. 417.
(*l*) „ *Id. ib.* pag. 433.
(*a*) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLII. pag. 816.
(*b*) *Terent. in Andria act.* 1. *ſc.* 2.
(*c*) Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. I. au commencement.
(*d*) „ Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 383.
(*e*) „ Car où en ſeroit-il ſi quelcun le défioit de prou„ ver par un parallèle à deux colonnes, dont l'une con„ tiendroit les paſſages de Mr. Jurieu, & l'autre les paſ„ ſages de Mr. Bayle ſur les mêmes queſtions, que le „ premier eſt Orthodoxe & que l'autre ne l'eſt pas?
(*f*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 66. 67.

Pourquoi M. Jaquelot accuſe M. Bayle de mauvaiſes intentions.

adverſaire. Il déclara dans ſon premier livre (g) qu'il n'avoit *aucun deſſein d'attaquer la perſonne* NI LE COEUR *de Mr. Bayle . . . . Je le repete encore une fois*, ajoûta-t-il, (h) *je n'ai aucun deſſein de penetrer dans* SON INTENTION: *j'en laiſſe le jugement à Dieu & à ſa propre conſcience. Il declare que ce ſont des difficultez qu'il propoſe uniquement, afin qu'on y reponde . . . . .* (i) *Je ne veux point penetrer* LES VUES SECRETES *de cet Auteur . . . . gardons nous de jugemens temeraires.* Mais dans ſon ſecond livre il ne ceſſe d'afirmer que Mr. Bayle a de très-mauvaiſes intentions. D'où lui ſont venuës ces nouvelles lumieres en ſi peu de tems? Eſt-ce de la lecture de la réponſe qu'on lui a faite? Ce ſeroit une abſurdité viſible que de le prétendre. Parlons nettement, ce changement de conduite ne vient que d'une paſſion irritée du mauvais ſuccès de l'attaque.

THEMISTE.

Déſeuvre qu'il fait de ſes jugemens témeraires.

Savez-vous bien que la conſcience n'a pas été toûjours endormie; car aiant prévu dans les intervalles lucides que la chaleur de la diſpute & le beſoin des prétextes le contraindroient à répéter mille & mille fois ſes jugemens témérnires, il en a donné dans les formes un déſaveu & une eſpece de rétractation. *Je ſouhaite ſeulement*, dit-il (k) dans la Réplique, *qu'on ſe ſouvienne que je ne prétens parler ni de la perſonne de* Mr. Bayle, NI DE SON COEUR . . . . *Le titre de ce Chapitre*, dit-il (l) quelques pages après, *montre aſſez que je ne veux parler* NI DE L'INTENTION NI DU COEUR *de Mr.* Bayle. Ce peu de paroles ſont une très-bonne machine pour ruiner l'ouvrage de Mr. Jaquelot, & m'empêcheront de lancer ſur lui les foudres dont Mr. Arnauld (m) écraſa un certain Miniſtre qui avoit eu la témérité de débiter que Mrs. de Port-Roïal ne croïoient pas la doctrine de la tranſubſtantiation ſur laquelle ils publioient tant de volumes. Les accuſateurs des intentions auroient beſoin de profiter des arrêts terribles que Mr. Arnauld prononce contre eux.

CHAPITRE IV.

Troiſiéme faute de Mr. Jaquelot: il ſoûtient que Mr. Bayle ôte à l'homme toute ſorte de liberté.

MAXIME.

M. J. accuſe à tort M. B. de vouloir ruiner toute ſorte de liberté.

NOus avons vû (a) que la premiere différence que Mr. Jaquelot a forgée entre le dogme des Prédeſtinateurs & celui de Mr. Bayle eſt de dire qu'ils laiſſent à l'homme quelque liberté, mais que Mr. Bayle ne lui en laiſſe aucune ſorte. Mr. Jaquelot parle ſi affirmativement & ſi ſouvent de cet article qu'on ne ſauroit s'empêcher de croire que c'eſt ce qu'il veut principalement perſuader à ſes lecteurs. Il n'attend pas qu'ils ſoient arrivez au corps du livre; il les aſſûre trois ou quatre fois dans ſa préface que Mr. Bayle s'efforce de ruiner la liberté. Il eſt dificile de comprendre par quel travers d'eſprit Mr. Jaquelot eſt tombé dans cette illuſion, ſupoſé que ce ne ſoit qu'une illuſion.

THEMISTE.

II. Part. M. B. ne s'eſt point attaché à combattre le franc-arbitre: il a même offert de diſputer avec M. Jaquelot comme avec un Pelagien.

Je ne comprens rien dans tout cela; car je me ſouviens de ce que l'on répondit à ces paroles. (b) *Mr. Bayle* a bien ſenti *que les pêchez & les miſeres ſur quoi il fonde la difficulté ſont des ſuites du libre arbitre.* C'EST POURQUOI IL FAIT TOUS SES EFFORTS POUR LE DETRUIRE. On répondit que Mr. Jaquelot n'avoit trouvé dans le Dictionaire de M. Bayle que quatre objections concernant le franc arbitre; que la premiere n'eſt rien moins qu'une objection; que la ſeconde peut paſſer pour une difficulté conſidérable, mais non pas pour un combat dans les formes; que la troiſiéme eſt embarraſſante, mais qu'elle n'a été propoſée qu'en paſſant & qu'en peu de mots, au lieu que les objections dirigées contre ceux qui ſe retranchent dans l'hypotheſe du franc arbitre ſont très-étenduës; que la quatriéme eſt dans un endroit du Dictionaire où l'on n'avoit point en vûë de conteſter l'exiſtence de la liberté humaine. Comment peut-on dire qu'un Auteur qui a ſemé par-ci par là ces quatre remarques ſelon que l'occaſion s'en préſentoit, *a fait tous ſes efforts pour détruire le franc arbitre?* Comment le peut-on dire après avoir vû que cet Auteur avoit inſiſté principalement & très-amplement à faire voir que la liberté d'indiférence ne ſervoit de rien à lever les dificultez? C'eſt ſans doute un prodige dans le premier ouvrage de Mr. Jaquelot que d'avoir parlé de la ſorte touchant les prétendus efforts de ruiner le franc arbitre, mais le prodige eſt beaucoup plus grand dans la Réplique de Mr. Jaquelot compoſée depuis qu'il a vû que Mr. Bayle (c) conſentoit à diſputer avec lui comme avec un Pélagien, & qu'en effet il a toûjours ſoûtenu le combat en ſupoſant la liberté d'indiférence, & comme un Auteur qui prétendoit que cette eſpéce de liberté n'afoibliſſoit point les objections Manichéennes. Encore un coup, il n'y a rien de plus incompréhenſible que la prétenſion de Mr. Jaquelot qui n'ignorant aucun de ces faits afirme continuellement que Mr. Bayle rejette & anéantit toute ſorte de liberté.

MAXIME.

A qui perſuadera-t-on que Mr. Bayle ait travaillé à une choſe auſſi inutile que celle-là? S'il lui eut été impoſſible de parvenir à ſon but pendant qu'il eut reconnu le franc arbitre, l'on pourroit croire qu'il auroit fait tous ſes efforts pour le ruiner, mais puis qu'en ſe conformant à la prétention de Mr. Jurieu & de tous les Théologiens Réformez il a ſoûtenu que l'hypotheſe de la liberté d'indiférence laiſſe dans toute leur force les dificultez de l'origine & des ſuites du péché, il eſt viſible qu'il lui a été indiférent que cette hypotheſe fût vraie ou fauſſe, & qu'ainſi n'aïant aucun intérêt à la combatre, il ne s'eſt point propoſé de la détruire. Mais je veux qu'avec preſque tous les Théologiens Réformez il l'ait combatuë de toutes ſes forces, s'enſuivra-t-il qu'il ait prétendu détruire toute ſorte de liberté?

THEMISTE.

Point du tout: cette conſéquence ſeroit chimérique: les Contre-Remontrans rejettent la liberté d'indiférence & ne laiſſent pas de ſoûtenir que l'homme agit librement; car ils enſeignent que

(g) „ Jaquelot Conformité de la Foi, Préface fol. ***2. „ *verſo.*
(h) „ *Ibid. fol.* *** 3.
(i) *Ibid. pag.* 222.
(k) „ *Id.* Examen de la Theol. pag. 60.
(l) „ *Id. ib.* pag. 78.
(m) „ Voïez l'Apologie pour les Catholiques 2. part. „ ch. 5. 6. Mr. Claude ſe trouva bien embarraſſé de la „ maniere dont ils le pouſſerent, à cauſe qu'il inſinuoit que „ leurs écrits & leurs penſées ne s'accordoient pas. Voïez „ la même Apologie ch. 6. & la Perpetuité defenduë liv. „ II. ch. 9.
(a) „ Ci-deſſus à la fin du chap. II.
(b) „ Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial chap. „ CXLII. au commencement.
(c) „ Voïez *ibid.* le même chap. à la fin.

II. Part. que la liberté conſiſte en ce que l'homme agit volontairement & avec délibération. Ils prétendent que la néceſſité & la liberté ne ſont point incompatibles, & que la grace efficace par elle-même qui fait vouloir le bien néceſſairement, n'empêche pas qu'on ne le veuille librement. On a diſputé autrefois (*d*) ſi la volonté humaine coopéroit avec la grace dans le premier acte de la converſion. Ceux qui le nioient ne prétendoient pas que l'homme par raport à ce premier acte fût dépouillé de toute ſorte de liberté; car il ſe ſentoit tourné vers Dieu ſans contrainte, il vouloit aimer Dieu, & il l'aimoit en connoiſſant ce qu'il faiſoit. Il eſt facile de comprendre que la liberté ſelon cette définition eſt inaliénable de l'ame humaine. A qui eſt-ce que Mr. Jaquelot a eſpéré de perſuader que Mr. Bayle eſt aſſez fou pour entreprendre d'ôter à l'homme cette eſpece de liberté; c'eſt-à-dire de prouver que nous ne voulons aucune choſe avec délibération, & ſans ſentir une contrainte qui nous entraine malgré nous à vouloir ceci ou cela? On défie Mr. Jaquelot de faire voir que ſon adverſaire ait ôté à l'homme la liberté telle que les Ecoles Réformées la définiſſent ordinairement. Le *fatum* aſtrologique ne nous la raviroit point: Mr. Bayle (*e*) l'a montré fort clairement; Mr. Jaquelot ne le ſauroit ignorer: je ne ſai plus où j'en ſuis il faut que je paſſe de prodige en prodige.

MAXIME.

Croïons néanmoins par charité que Mr. Jaquelot ſe fonde ſur quelque choſe qui peut éblouïr un Controverſiſte échauffé déjà dans la diſpute, & cherchons ce que ce peut être.

CHAPITRE V.

S'il y a quelque choſe qui ait pû ici faire illuſion à Mr. Jaquelot. Deux caracteres du Dictionaire de Mr. Bayle.

M. Bayle dans ſon Dictionaire fait voir la foibleſſe de la raiſon humaine et la néceſſité de la ſoûmettre à l'obéiſſance de la foi.

CEux qui ont bien étudié le Dictionaire de Mr. Bayle, y ont remarqué facilement ces deux caracteres, l'un qu'il établit conſtamment toutes les fois que le ſujet le comporte que notre raiſon eſt plus capable de réfuter & de détruire que de prouver & de bâtir; qu'il n'y a preſque point de matiere philoſophique ou théologique ſur quoi elle ne forme de très grandes dificultez, de maniere que ſi on vouloit la ſuivre avec un eſprit de diſpute auſſi loin qu'elle peut aller, l'on ſe trouveroit ſouvent réduit à de fâcheux embaras; qu'il y a des doctrines très-certainement véritables qu'elle combat par des objections inſolubles; qu'il faut alors ſe moquer de ces objections en reconnoiſſant les bornes étroites de l'eſprit humain, & l'obliger elle-même à mettre bas les armes, & à ſe captiver ſous l'obéiſſance de la foi; ce qu'elle peut & qu'elle doit faire en vertu de quelques-unes de ſes maximes les plus inconteſtables; & qu'ainſi en renonçant à quelques-unes de ſes autres maximes, elle ne laiſſe pas d'agir ſelon ce qu'elle eſt, je veux dire en Raiſon. Voilà pour ce qui regarde le premier caractere du Dictionaire de M. Bayle. Le ſecond eſt que l'Auteur prend la liberté de donner bien des exemples des dificultez que la Raiſon trouve dans les matieres les plus ſublimes. Il le fait le plus ſouvent comme un ſimple Raporteur ou comme un Hiſtorien ſincere des

S'il rapore beaucoup d'exemples des difficultez que fait la raiſon; c'eſt pour la plûpart en ſimple Hiſtorien.

diſputes que l'eſprit philoſophique a excitées ou peut exciter, de ſorte qu'à moins qu'il ne déclare poſitivement & expreſſément quel eſt ſon avis, l'on ne doit pas lui imputer une telle ou une telle opinion ſous prétexte qu'il l'a repréſentée par ſes beaux côtez. Si l'on ſe fondoit ſur un tel prétexte, l'on imiteroit ceux qui étant ſortis de l'audience un peu avant que l'Avocat Général eut fini ſon plaidoïé, afirmeroient qu'il a conclu en faveur d'une telle partie, parce qu'ils auroient remarqué qu'il en auroit fait valoir les raiſons avec tout l'art imaginable. Le contraire n'arrive pas rarement: on voit quelquefois qu'un Avocat Général ſe déclare contre la partie dont les raiſons ont eu le brillant, le plus beau détail, la déduction la plus nette dans ſon plaidoïé. C'eſt qu'il y a des cauſes dont une raiſon ſolide, mais un peu ſombre, doit l'emporter ſur l'éclat de pluſieurs moïens peu ſolides. Ce n'eſt donc point par la maniere dont un Avocat Général étale les raiſons des deux parties, mais par les concluſions qu'il prend que l'on connoit ce qu'il penſe. Il faut en uſer ainſi envers Mr. Bayle: il pouſſe vivement une objection; il la fait même briller, ſi l'on veut, mais ce n'eſt pas un ſigne qu'il condamne le dogme qu'elle combat. On ne peut dire qu'il le condamne que lors qu'il déclare qu'il le condamne, & l'on doit toûjours ſe ſouvenir du principe qu'il a poſé, qu'il y a des doctrines certainement véritables qui ſont environnées de dificultez inexplicables, & expoſées à des objections inſolubles. Quelque ſombre, quelque diſgraciée que puiſſe être en aparence la condition d'un ſentiment incompréhenſible; & combatu par des argumens que l'on ne peut repouſſer, il a aſſez fait entendre que ce n'eſt point une preuve que ce ſentiment ſoit faux. On lui doit donc la juſtice de ne lui point attribuer une opinion qu'il n'adopte pas formellement quoi qu'il en montre le fort.

THEMISTE.

Permettez moi d'apliquer à notre ſujet ce que vous venez de dire.

Argumens de M. B. pour la liberté humaine.

Il y a peu de matieres auſſi embrouillées que celle du franc arbitre de l'homme: afirmez en l'exiſtence ou niez la, vous tombez également dans un labyrinthe (*a*) d'où vous ne ſavez comment ſortir. La ſeule preuve convaincante qu'on puiſſe donner de la liberté humaine eſt que les hommes ſont méchans & malheureux. C'eſt un phénomene que l'on ne ſauroit expliquer plus commodément que par la ſupoſition qu'ils ſont malheureux parce qu'ils péchent. Mais afin que cette ſupoſition ait toute ſa force elle doit être confirmée par l'Ecriture, où nous aprenons que Dieu punit le péché, d'où il s'enſuit néceſſairement que l'homme péche avec aſſez de liberté pour être juſtement puniſſable. Mr. Bayle a reconnu cette conſéquence, puis qu'afin d'enſeigner à ſes lecteurs comment ils ſe doivent prémunir contre les objections importunes des Manichéens, il les a toûjours ramenez à cette maxime inconteſtable que tout ce que Dieu fait eſt bien fait, & qu'ainſi dès que nous ſavons par l'Ecriture que Dieu a fait une telle choſe, il faut être très-aſſûré qu'elle ne renferme aucun défaut. Or ce ſeroit un défaut que de punir une créature pour une action faite ſans aucune ſorte de liberté; il faut donc que les pécheurs que Dieu punit aient aſſez de liberté pour être juſtement puniſſables, quoi qu'au reſte nous ne puiſſions

(*d*) „ Voïez dans le Dictionaire de Mr. Bayle l'article „ *Synergiſtes.*

(*e*) „ Dans la 2. part de la Réponſe au Provincial chap. „ CLXX. pag. 860.

(*a*) „ Voïez dans le Diction. Hiſt. & Crit. les endroits „ marquez dans la table des matieres ſous le mot *arbi-* „ *tre.*

Digitized by Google

ſions concevoir l'accord de la liberté de l'homme avec les décrets de Dieu ni avec la condition d'un être créé. Si un Lecteur qui n'a fait que voltiger ſur le Dictionaire de Mr. Bayle ignore que l'on y trouve ce que je viens de marquer, je ne le condamne point. Mais ſi Mr. Jaquelot étoit dans une ſemblable ignorance, lui qui a fureté tous les coins & tous les recoins de ce Dictionaire afin d'y trouver des ſujets d'accuſation, & qui a dû examiner attentivement les articles du Manichéiſme puis qu'il les a combatus, je ne l'excuſerois pas.

Il a raporté auſſi les objections qu'on lui peut oppoſer.

Après avoir établi ce fondement très-ſolide (*b*) qui nous fait croire, mais non pas comprendre que l'homme péche avec une liberté qui le ſoûmet juſtement à la punition, il eſt fort permis d'examiner les autres preuves que l'on aporte du franc arbitre, & les objections qui le combatent, & d'en dire ſon ſentiment. C'eſt ce qu'a fait Mr. Bayle. Il eut choqué toutes les regles de l'hiſtoire & du vraiſemblable ſi, en donnant le détail des attaques des Manichéens contre tous les ſyſtêmes du Chriſtianiſme, il eut ſuprimé les dificultez qui peuvent être opoſées à la premiere réponſe des Chretiens. On leur demande d'abord, *S'il n'y a qu'un ſeul Principe de toutes choſes infiniment bon, d'où vient le mal?* ils répondent, *du mauvais uſage que l'homme a fait de ſa liberté: Dieu n'a point produit le mal, il l'a ſeulement permis.* Il eſt naturel de répliquer que la ſimple permiſſion ne donneroit point à Dieu une preſcience certaine de l'abus de la liberté, qu'il faut donc qu'il y ait eu une liaiſon néceſſaire entre cet abus & la cauſe de cet abus, & par conſéquent que l'homme n'ait pas eu un pouvoir égal de ſe bien ſervir, ou de ſe mal ſervir de ſon franc arbitre, ce qui ruine l'hypothete de la liberté d'indiférence. Il eſt encore naturel d'établir un argument ſur la doctrine des Chretiens que la conſervation des créatures eſt une création continuée, d'où il s'enſuit qu'elles ne ſont point la cauſe efficiente de leurs volitions. Voila les deux dificultez que Mr. Bayle a ſupoſé (*c*) que les ſectateurs des deux Principes opoſeroient à la premier réponſe des Orthodoxes. Mr. Jaquelot a réfuté ces deux objections le mieux qu'il lui a été poſſible, quoi qu'il eut autrefois propoſé (*d*) à Mr. Jurieu la ſeconde comme un argument dont il ſouhaitoit qu'on lui donnât la ſolution, marque évidente qu'il le trouvoit inſoluble Mr. Bayle a défendu vigoureuſement toute la force de ces deux objections, & a confirmé la ſeconde par la nouvelle philoſophie qui nous aprend que les modes d'une ſubſtance ne ſont point diſtincts de cette ſubſtance. Il a rejetté auſſi les raiſons que Mr. Jaquelot avoit alléguées pour prouver le franc arbitre, & il lui a propoſé des dificultez ſi embaraſſantes que l'on n'a pû s'en tirer dans ſa nouvelle Replique. C'eſt ce que je vous prouverois à vûë d'œil ſi nous voulions nous amuſer à l'examen de cette partie du dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot. Or voilà le fondement de ſa conduite. Il a vû que les objections de Mr. Bayle prouvoient que l'homme n'eſt point la cauſe efficiente de ſes modalitez, & il a crû devoir inférer de cela que cet adverſaire ôtoit à l'homme toute ſorte de liberté, & faiſoit Dieu la cauſe unique du mal moral.

Maxime.

Etat naturel de la diſpute de M. Jaq. avec M. Bayle ſur le franc arbitre.

Si M. Jaquelot étoit un petit eſprit je ſerois moins étonné de la confuſion qu'il a répandue ſur cette matiere, mais ſachant qu'il a beaucoup de pénétration je ne puis comprendre pourquoi il n'a pas réduit la choſe à ſon état naturel. Il l'y eut réduite s'il avoit dit: „ M. Bayle ſe fondant ſur „ l'Ecriture (*e*) & ſur un axiome philoſophique „ reconnoit de la liberté dans l'homme, & ne fait „ point Dieu auteur du péché, mais il rejette „ hautement toutes les preuves que j'allégue du „ franc arbitre, & il ſoûtient que les objections „ qu'il propoſe contre la liberté humaine ſont in„ ſolubles. „

Themiste.

Raiſons qui l'ont porté à brouiller cette matiere.

Vous en parlez bien à votre aiſe, & vous ne conſidérez pas que s'il eut parlé de la ſorte il n'eut point trouvé des diférences entre les Peres du Synode de Dordrecht & M. Bayle, & néanmoins il avoit un beſoin extrême d'en trouver à quelque prix que ce fut. Son genie l'a mal ſervi, il lui a forgé trois diférences chimériques, & il a pris pour prétexte des deux premieres ce qu'un eſprit net & droit n'eut jamais tourné de ce côte-là. Les Théologiens Contre-Remontrans les plus zélez pour l'orthodoxie ne feroient rien qui ne leur convint s'ils prouvoient à M. Jaquelot qu'il a eu tort de prétendre que leur doctrine ſur la liberté humaine nourrit la diſcorde entre la Raiſon & la Religion, mais que le franc arbitre Arminien pacifie tous les troubles; s'ils lui prouvoient, dis-je, que la liberté qu'ils admettent eſt la ſeule qu'on doive admettre, & que la liberté d'indiférence ne ſauroit être conciliée avec la Raiſon, bien loin qu'elle puiſſe mettre d'accord la Raiſon & la Religion. Pour lui prouver cela il ſeroit fort légitime qu'ils ruinaſſent tous les argumens qu'il aporte de ſon opinion ſur la liberté, & qu'ils lui fiſſent les objections les plus accablantes que leur ſavoir & leur génie leur pourroient fournir, qu'ils le foudroïaſſent ſans miſéricorde en faiſant valoir l'argument fondé ſur ce que la conſervation des créatures eſt une création continuée, qu'ils renverſaſſent toutes ſes défenſes, qu'il ne lui laiſſaſſent aucun moïen déchaper, qu'ils le contraigniſſent à nier (*f*) la propoſition qu'il avoit reconnuë véritable & qu'on voit évidemment démontrée dans tous les Cours de philoſophie ſcholaſtique, ſavoir *que la conſervation des créatures eſt une création continuée*, qu'ils l'expoſaſſent à la honte de changer de ſentiment là-deſſus ſans en pouvoir donner qu'une raiſon pitoïable, qu'ils le forçaſſent à admettre dans les créatures la faculté de créer & d'annihiler une infinité d'êtres dont elles n'ont aucune idée, qu'ils le réduiſiſſent à un ſilence total par raport à la dificulté, *la véritable cauſe efficiente d'un effet doit le connoître & ſavoir auſſi de quelle maniere il le faut produire, or notre ame ne ſait pas comment ſe forment les volitions*, enfin qu'ils le preſſaſſent de telle ſorte qu'il fut obligé de recourir à des (*g*) menſonges, & à des exemples (*b*) qui lui ſont contraires. Quelle abſurdité ne ſeroit-ce pas ſi ſous ce prétexte on les ac-

Comment les Theologiens Reformez pourroient le tourner ſur la liberté d'indiférence.

(*b*) „ Il faut noter que Mr. Jaquelot dans ſon Avis ſur „ le Tableau du Socinianiſme s'eſt apuié ſur un ſemblable „ fondement au ſujet de la préviſion des évenemens con„ tingens. Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial „ chap. CXXXIII. pag. 770.

(*c*) „ Voïez *ibid.* chap. CXL. à la fin, & chap. CXLII. „ au commencement.

(*d*) „ Voïez *ibid.* chap. CXLI. pag. 787.

(*e*) „ Voïez ci-deſſus à la fin de la page précédente.

(*f*) „ C'eſt ce qu'a fait Mr. Jaquelot pag. 277. de l'Exa„ men.

(*g*) „ Il dit pag. 257. que Mr. Bayle *prétend que l'ame „ ne peut ſe ſervir* de ſon corps, *qu'elle n'en connoiſſe toute „ la compoſition & tous les reſſorts.* On le défie de prouver „ que Mr. Bayle ait jamais dit une telle choſe.

(*b*) „ Celui de ces gens groſſiers qui font danſer & „ tourner cent petites figures ſans ſavoir autre choſe ſi non „ qu'il faut tourner la manivelle. (pag. 258.) Mais notre

II. Part. accuſoit de faire l'homme un ſujet purement paſſif, & d'attribuer à Dieu la production du mal moral? C'eſt néanmoins l'abſurdité où Mr. Jaquelot tombe, & cela d'une maniere qu'il faut avoir une charité inſigne pour ne point s'en prendre à ſa mauvaiſe conſcience; car il a ſû la déclaration formelle de Mr. Bayle (i) *je ne prétens pas decider abſolument que l'ame ne peut être la cauſe efficiente de ſes volitions, je ne conſidere cela que relativement aux principes de l'objection.*

MAXIME.

Finiſſons donc cet article en remarquant que ſi Mr. Bayle ſe fut fait une affaire capitale de pouſſer à bout Mr. Jaquelot ſur la queſtion du franc arbitre, perſonne n'eut pû le trouver mauvais. On laiſſe en repos, on traite au moins doucement ceux qui avouënt l'incompréhenſibilité de ce qu'ils croient & l'inſolubilité des objections, (k) mais ceux qui ſe vantent comme Mr. Jaquelot (l) de *détruire toutes les dificultez* par le moien du franc arbitre, & qui ſe portent pour médiateurs d'une éternelle alliance entre la Théologie & la Philoſophie, doivent ſe tenir bien fermes ſur leurs arçons, & n'attendre aucun quartier. Malheur à eux s'ils ſe défendent foiblement, ils font plus de tort que de bien à la bonne cauſe. Mr. Amyraut (m) ne me le nieroit pas.

CHAPITRE VI.

Quatriéme faute de Mr. Jaquelot: il attaque Mr. Bayle ſur la concorde de la Foi & de la Raiſon, & il dit au fond la même choſe que Mr. Bayle.

THEMISTE.

L'idée qu'on s'étoit faite par le 1. livre de M. Jaquelot d'une parfaite concorde entre la Foi & la Raiſon détruite par ſa réplique.

MAis pour dire la vérité Mr. Jaquelot eſt digne de quelques égards depuis qu'on a ſû à quoi il borne ſes prétentions. C'eſt ce qu'il explique dans ſon ſecond Ouvrage, & par là il fait tomber de bien haut l'idée que l'on s'étoit faite de ſon projet en liſant le titre de ſon premier livre, *Conformité de la Foy avec la Raiſon, ou défenſe de la Religion contre les principales dificultez répandues dans le Dictionnaire . . . de Mr. Bayle.* Ce titre faiſoit eſpérer une réconciliation heureuſement terminée ſelon le plan qui ſe trouve dans la Réponſe au Provincial, & qui revient à ceci: (a) *il faut montrer non ſeulement qu'on a des maximes philoſophiques qui ſont favorables à notre foi, mais auſſi que les maximes particulieres qui nous ſont objectées comme non conformes à notre catéchiſme, y ſont effectivement conformes d'une maniere que l'on conçoit diſtinctement. . . . .* (b) *Cet accord demande non ſeulement que votre theſe ſoit conforme à pluſieurs maximes philoſophiques, mais auſſi qu'elle ne ſoit pas victorieuſement combatuë par quelques autres maximes de la raiſon. Or elle en ſera combatuë victorieuſement ſi vous ne pouvez vous défendre que par des diſtinctions inintelligibles, ou qu'en vous excuſant ſur la profondeur impénétrable du ſujet.* Il étoit facile à Mr. Jaquelot de s'apercevoir avant que de lire ce plan que c'eſt là l'idée de la bonne paix que l'on demande lors qu'on ſouhaite la conformité de la Foi avec la Raiſon. Mais il s'en faut bien qu'il ait travaillé ſur cette idée, il nous aprend dans ſon dernier livre (c) que *quand il parle de la conformité de la Foi avec la Raiſon, il veut dire qu'il ne faut point renoncer à la Raiſon pour admettre la Religion. Car quoi qu'il y ait*, ajoûte-t-il, *des Myſteres dans la Religion que la Raiſon ne ſçauroit bien comprendre, il ne s'enſuit pas, que ces Myſteres ſoient contraires à la Raiſon: de même qu'il ne s'enſuit pas que la diviſibilité des corps à l'infini ni le mouvement ſoient contraires à la Raiſon, encore qu'elle ne puiſſe répondre aux difficultez qui combattent ces propoſitions.*

MAXIME.

M. Bayle eſt d'accord avec lui qu'il ne faut pas renoncer à la Raiſon pour admettre la Religion.

S'il ne prétend autre choſe, la querelle qu'il a faite à Mr. Bayle eſt une querelle d'Allemand, puis que Mr. Bayle n'a jamais dit qu'il faut renoncer à la Raiſon pour admettre la Religion, & qu'au contraire il a dit mille & mille fois que l'on ne ſauroit agir plus conformément à la raiſon qu'en préférant l'autorité de l'Ecriture aux maximes philoſophiques qui s'opoſent à nos myſteres. Mr. Jaquelot n'a qu'à relire les pages 770. 832. & 836. de la 2. part. de la Réponſe aux queſtions d'un Provincial.

THEMISTE.

Si Mr. Bayle avoit ſû que ſon adverſaire ne prétend que ce que l'on vient de voir, il ne lui auroit pas avoué (d) que la Religion eſt obligée de reculer devant la Raiſon *lors qu'il s'agit de quelques myſteres & en particulier de celui de la Prédeſtination.* Il lui auroit ſoûtenu que la Religion ne ſe trouve jamais obligée de reculer devant la Raiſon; car ſi elle ſe retire quelquefois derriere les retranchemens de la foi, c'eſt ſous les ordres, ſous la conduite, & ſous les auſpices de la Raiſon; c'eſt la Raiſon elle-même qui le lui commande, & qui fait la fonction de guide. Rien donc ne ſeroit plus faux que de ſupoſer qu'en ces rencontres l'on renonce à la Raiſon, & ainſi il ne reſte plus aucun ſujet de ſcandale pour Mr. Jaquelot dans les livres de Mr. Bayle; car puis qu'il prétend que reculer devant la Raiſon, c'eſt renoncer à la Raiſon, on lui peut déclarer de la part de M. Bayle que la Religion ne recule jamais devant la Raiſon.

MAXIME.

Leur diſpute là-deſſus n'eſt qu'une diſpute de mots.

C'eſt une choſe pitoïable que de voir de grandes diſputes qui ne ſont fondées que ſur un mal entendu. Otez les équivoques, obligez les gens à s'expliquer avec préciſion, vous trouverez que les Rationaux Réformez & les Anti-Rationaux diſent au fond la même choſe, & que Mr. Jaquelot & Mr. Bayle ſont parfaitement d'accord. Ce dernier avoit reproché à l'autre (e) l'illuſion d'argumenter *contre les non-Rationaux comme s'ils diſoient que la Raiſon en général, ou l'univerſalité de la Raiſon s'opoſe à la foi des myſteres Evangéliques*, au lieu qu'*ils n'entendent par la Raiſon que quel-*

„ ame ne fait pas même cela à l'égard du mouvement de „ nos organes; elle ne ſait ni s'il y a une manivelle ni „ où elle eſt, ni comment il faut la tourner.

(i) Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXL. „ à la derniere Note.

(k) „ Voïez *ibid.* chap. CXXXVII. pag. 779.

(l) „ Jaquelot, conformité de la Foi. pag. 250.

(m) „ Qui fait profeſſion de vouloir rendre une choſe „ abſolument recevable à la raiſon, & maintenir qu'elle „ nous a été donnée à croire comme telle, s'il n'y réuſſit „ ruine entierement le crédit que l'authorité de la Révélation luy donneroit autrement envers les eſprits des „ hommes. *Amyraut, De l'élevation de la foi pag.* 61.

(a) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXIII. „ à la fin de la pag. 770. & au commencement de la „ 771.

(b) *Ibid.*

(c) „ Jaquelot Examen de la Théologie de Mr. Bayle, „ pag. 287.

(d) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXIV. „ pag. 771.

(e) „ *Ibid.* chap. CXXXIII. pag. 770.

Digitized by Google

quelques-uns des axiomes par lesquels nous avons accoûtumé de juger des choses naturelles, & d'en discerner la vérité & la fauſſeté, & qu'*ils ne nient point qu'il n'y ait d'autres axiomes très-certains & très-évidens qui nous autoriſent à conſentir aux myſteres*. Mr. Jaquelot n'a profité ni de ce reproche ni de cet éclairciſſement: il ne diſtingue point dans ſon dernier livre entre reculer devant la Raiſon & renoncer à la Raiſon, & cependant ce ſont deux choſes très-diférentes. Reculer devant la Raiſon (*f*), c'eſt ne vouloir point admettre pour juge dans une matiere de Religion, une telle ou une telle maxime philoſophique. C'eſt reconnoître qu'une diſpute où cette maxime ſerviroit de regle ſeroit un combat déſavantageux, parce que l'on ne pourroit opoſer à des objections évidentes aucune réponſe évidente. C'eſt éviter ſagement un tel combat, ou ſonner la retraite de bonne heure afin de gagner un meilleur poſte ſous la conduite de la Raiſon qui nous commande elle-même par quelques-uns de ſes axiomes les plus évidens d'en uſer ainſi. Cela ſe pratique tous les jours dans des Controverſes purement philoſophiques: on abandonne quelques-uns des axiomes de la Raiſon, & l'on ſe met ſous la protection des autres: nous en parlons (*g*) ailleurs. Mais renoncer à la Raiſon c'eſt abandonner univerſellement toutes ſes maximes. Or c'eſt ce que ne font point ceux qui reculent devant la Raiſon au ſens que je viens de raporter. Si l'on s'expliquoit exactement, l'on ne prendroit pas pour la Raiſon toute entiere une partie de ſes axiomes, on éviteroit ainſi beaucoup de diſputes, & tel qui ſe croit fort opoſé à un autre verroit qu'au fond leurs penſées ſont les mêmes.

En quel ſens on doit prendre ces mots: reculer devant la Raiſon.

Et ceux-ci: renoncer à la Raiſon.

THEMISTE.

Mr. Jaquelot eſt dans le cas: il n'y a guere de Théologiens qui reculent plus ſouvent que lui devant la Raiſon, & cela dans le ſujet même (*h*) qui fait ſa principale diſpute avec Mr. Bayle; nous le prouverons en ſon lieu: on lui a donné déjà là-deſſus (*i*) quelques atteintes, & cependant il s'imagine qu'il rétablit entre la Raiſon & la Foi la concorde que Mr. Bayle avoit rompuë en reculant devant la Raiſon. Au reſte la lecture que nous avons faite (*k*) du plan qui lui avoit été tracé nous convainc d'une injuſtice groſſiere dont il s'eſt rendu coupable. Il ſupoſe qu'on a exigé de lui qu'il fit voir (*l*) que tous les articles de la foi ſont auſſi clairs que cette propoſition, *le tout eſt plus grand que ſa partie*, & que (*m*) toutes les queſtions de Religion peuvent être conçuës par la Raiſon humaine avec la derniere évidence. Comment ſaura-t-on le vrai point de cette diſpute pendant qu'il le déguiſe avec autant de hardieſſe que s'il prenoit tous ſes lecteurs pour des gens *ignares & non lettrez*.

Vrai point de cette diſpute déguiſé par M. Jaquelot.

CHAPITRE VII.

Examen des trois diférences que Mr. Jaquelot allégue entre ſa doctrine & celle de Mr. Bayle.

MAXIME.

NE vous y trompez pas; il veut à toute force que ſes diférens avec Mr. Bayle ſoient très-réels, & il prétend le prouver (*a*) 1. parce qu'il nie que quelques myſteres de la Religion impliquent contradiction, & que Mr. Bayle l'afirme. 2. Parce qu'il rejette la doctrine qui fait Dieu auteur du péché, & que Mr. Bayle ne la rejette pas. 3. Parce qu'il nie *que la plûpart des articles de Foi ſoient dans une telle oppoſition avec la Raiſon qu'ils en ſont combatus par les maximes philoſophiques les plus évidentes*, & que Mr. Bayle l'afirme. Que penſez vous de ces trois preuves?

Trois diférences qu'il met entre ſa doctrine & celle de M. Bayle.

THEMISTE.

Je dis ſur la premiere que Mr. Jaquelot auroit dû citer la page où il prétend que Mr. Bayle reconnoit que quelques-uns de nos myſteres impliquent contradiction, car dans des matieres comme celles-là il faut ſe faire une loi inviolable de ne (*b*) faire point le paraphraſte, ou l'interprete des paroles de l'Auteur que l'on accuſe; il faut raporter préciſément les propres termes dont il s'eſt ſervi. Si Mr. Jaquelot a eu en vûë le paſſage qu'il avoit cité à la page 119. & qu'il ait crû que c'étoit avoir prouvé ce qu'il avoit à prouver, il n'a rien compris dans le ſecond (*c*) caractere du Dictionaire de Mr. Bayle, & il a confondu mal à-propos les choſes qu'il étoit le plus facile de diſtinguer. Mr. Bayle dans le paſſage que Mr. Jaquelot allegue ſe repréſente ce que le Poëte Simonide auroit répondu aux Théologiens qui lui auroient expliqué le ſyſtéme de (*d*) la Grace. Toutes les loix de la vrai-ſemblance veulent que l'on ſupoſe qu'il leur auroit répondu qu'il y a dans le myſtere de la Trinité une formelle contradiction; car tous ceux qui ne ſont point perſuadez de la vérité de ce myſtere l'enviſagent ſur ce pied-là, & nous ſavons que les Unitaires le réfutent perpétuellement comme une doctrine contradictoire & qu'ils s'étonnent qu'il y ait des gens qui n'en voient pas les contradictions. Mr. Jaquelot doit donc chercher de meilleurs moïens de juſtifier ce qu'il avance; il auroit beau compiler mille paſſages où Mr. Bayle auroit feint qu'Ariſtote, que Chryſippe, &c. euſſent traité de haut en bas les myſteres des Chretiens, cela ſeroit inutile à l'accuſateur: il doit citer un paſſage où Mr. Bayle ait expoſé ſon ſentiment perſonel. Ainſi la premiere preuve de Mr. Jaquelot eſt pour le moins une très-groſſe illuſion. La ſeconde a été déjà réfutée (*e*) comme chimérique. Paſſons à la troiſiéme.

M. Jaquelot avance ſans preuve que M. Bayle afirme que quelques Myſteres de la Religion impliquent contradiction.

MAXIME.

N'allez pas ſi vîte, s'il vous plait: laiſſez moi un peu réfléchir ſur la premiere de ces trois prétenduës preuves.

S'il

(*f*) „ Notez que même cette phraſe *reculer devant la* „ *Raiſon* n'eſt point exacte, il vaudroit mieux dire *reculer devant quelques maximes de la Raiſon*.

(*g*) „ Dans les Entretiens contre Mr. le Clerc chap. VI. „ vers le commencement.

(*h*) „ La queſtion de l'origine & des ſuites du mal mo- „ ral.

(*i*) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXIX. au commencement, chap. CXLI. pag. 790. & „ CLII. pag. 816.

(*k*) „ Ci-deſſus au commenc. de ce chap. pag. précédente.

(*l*) „ Jaquelot pag. 186.

(*m*) „ *Id. ib.* pag. 293.

(*a*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 287.

(*b*) „ Conférez Entretiens contre Mr. le Clerc chap. „ I. nombre I.

(*c*) „ Voïez ci-deſſus chap. V. pag. 42.

(*d*) „ Il renferme l'union hypoſtatique du Verbe & la „ mort de JESUS-CHRIST pour la rédemption des hom- „ mes.

(*e*) „ Ci-deſſus chap. IV. pag. 41.

Digitized by Google

II. Part.

M. Jaquelot même doit croire que la Trinité contient des contradictions.

S'il y a quelque homme qui doive croire que la Trinité contient des contradictions, ou des opositions formelles à la Raison, c'eſt ſans doute Mr. Jaquelot, car il avoua en 1690. (*f*) qu'à l'égard de cette propoſition, *les trois perſonnes divines ne ſont qu'un ſeul Dieu*, il ſemble *qu'être au-deſſus de la raiſon* ſoit *être entierement inacceſſible à la raiſon*. Ce qui ne differe que de mots avec *être contre la raiſon*. Du moins, ajoûta-t-il, *on ne voit pas comment on en peut être perſuadé, & croire véritablement ce que notre raiſon ne peut atteindre par aucun endroit*. N'eſt-ce pas déclarer d'une maniere tout-à-fait intelligible qu'il ſemble que le myſtere de la Trinité eſt contre la raiſon? Or cet Auteur nous aprend qu'une contradiction aparente produit en lui le même effet qu'une contradiction réelle. *Tant qu'une propoſition*, dit-il, (*g*) *tout conſidére, tout examiné, me paroît contradictoire, elle eſt à mon égard autant incroïable que ſi elle impliquoit véritablement contradiction.* Ainſi la doctrine de la Trinité eſt autant incroïable à l'égard de Mr. Jaquelot à qui elle paroit être contre la Raiſon, que ſi elle impliquoit véritablement contradiction, & néanmoins il (*h*) proteſta l'an 1690. qu'il la croioit: il ne pourroit donc point dire ſous prétexte que Mr. Bayle auroit avancé que ce myſtere implique contradiction qu'il y a entre eux une diférence réelle de ſentimens.

Il croit des choſes qui ſelon lui même impliquent contradiction.

Mr. Jaquelot remarque dans ſon nouveau livre (*i*) que *chacun convient qu'il y a une éternité qui a précédé l'inſtant où* il parle. Il en convient donc lui auſſi, & néanmoins il montre qu'*il s'enſuit de là manifeſtement deux contradictions*, & après les avoir expoſées il conclut par ces paroles, *Voilà donc une choſe qui eſt certaine & indubitable, quoi qu'*ELLE IMPLIQUE CONTRADICTION SELON NOS CONNOISSANCES LES PLUS CLAIRES ET LES PLUS CERTAINES. Je ne ferai pas un incident ſur ce qu'il faut qu'il ſupoſe ou que la matiere eſt éternelle ou que la durée de Dieu eſt ſucceſſive: il me ſufit qu'il avouë qu'il croit une choſe qui renferme manifeſtement deux contradictions. On lui peut montrer que ces deux contradictions ſe trouvent dans une opinion que je ſuis certain qu'il adopte, c'eſt la diviſibilité de la matiere à l'infini, & par conſéquent il y a deux choſes qu'il croit véritables quoi qu'elles impliquent deux contradictions. S'il diſpoſe ainſi de la foi par raport à des doctrines purement humaines, il ſeroit bien déraiſonnable de rejetter la Trinité en cas qu'elle renfermât des contradictions, ou des opoſitions formelles à la Raiſon. Il ſeroit obligé en ce cas-là même de s'aſſujetir humblement à l'autorité de l'Ecriture. Il n'y auroit donc point une diférence réelle de ſentimens entre lui & Mr. Bayle, quand même ce dernier auroit dit (*k*) que quelques myſteres de l'Evangile impliquent contradiction.

THEMISTE.

Puis que vous ceſſez de refléchir ſur la premiere preuve de Mr. Jaquelot, il eſt tems que j'examine la troiſiéme.

Si M. Bayle a ſoutenu que la plûpart des articles de foi ſont combatus par des maximes évidentes.

Elle ſeroit bonne s'il avoit donné le catalogue des articles de foi qui ſont combatus ſelon lui par des maximes évidentes, & le catalogue des articles de foi qui ſont ſelon Mr. Bayle dans le même cas, & ſi la comparaiſon de ces deux liſtes eût fait voir que ſon catalogue eſt plus petit que celui de ſon adverſaire, mais n'aïant point fait cela, il doit nous permettre de penſer que cette troiſiéme preuve ne vaut pas mieux que les deux autres. On peut lui être garant que la liſte de Mr. Bayle ne ſurpaſſe point celle (*l*) de Mr. Jurieu, & que ſi Mr. Jurieu eſt d'humeur de diminuer la ſienne, Mr. Bayle l'imitera. Or M. Jaquelot n'a point cru avoir aucune raiſon de quereller Mr. Jurieu. Il a donc dû croire qu'il n'avoit aucune raiſon de quereller Mr. Bayle.

articles de foi ſont combatus par des maximes évidentes.

Il ne pourra pas répondre que ſelon lui aucun article de foi n'eſt combatu par les maximes philoſophiques les plus évidentes, car nous avons vû (*m*) qu'il avouë que dans le myſtere de la Trinité *être au deſſus de la Raiſon* ne differe que de mots avec *être contre la raiſon*, & que c'eſt un dogme *entierement inacceſſible à la Raiſon*, & que *la Raiſon perd de vûe par toutes ſes faces*, & qu'elle *ne peut atteindre par aucun endroit*. Nous ſavons qu'il s'eſt ſervi de la diſtinction ordinaire (*n*) pour répondre à l'argument que les Sociniens tirent de l'axiome, *quæ ſunt idem uni tertio*, &c. & qu'il a reconnu que c'eſt une réponſe dont *l'eſprit humain ne ſauroit ſe former aucune notion diſtincte*. Il ſait que ſelon Mr. Bayle (*o*) l'on eſt victorieuſement combatu par des maximes philoſophiques lors qu'on ne peut ſe défendre que par des diſtinctions inintelligibles, ou qu'en s'excuſant ſur la profondeur impénétrable du ſujet. Il n'ignore pas qu'on a ſouhaité qu'il prouvât (*p*) qu'*une doctrine qui impliqueroit contradiction ſi l'on entendoit les termes dans le ſeul ſens que notre raiſon s'en peut former, ceſſe d'être contradictoire pourvû que nous ne leur donnions point ce ſens là, mais un autre dont nous n'avons nulle idée*. Il ſait bien qu'il n'a nullement entrepis de prouver cela, & qu'il s'eſt ſeulement ſervi (*q*) de ces paroles de Mr. Bayle pour avoir lieu de l'accuſer de croire que le myſtere de la Trinité implique contradiction. Conſéquence abſurde qui confond des choſes entre leſquelles il y a une diférence infinie; car c'eſt prétendre que dès qu'un homme ſoûtient à ſes adverſaires qu'ils répondent mal à une objection, il rejette la doctrine combatuë par cette objection. Mille & mille exemples réfutent cette penſée, & ainſi Mr. Bayle quoi que perſuadé que le myſtere de la Trinité n'implique aucune contradiction, a pû ſoûtenir que la réponſe de Mr. Jaquelot ne réfute point l'argument par lequel les Sociniens tâchent de prouver que ce dogme eſt contradictoire. Mais revenons au point principal.

Le ſilence de Mr. Jaquelot quant à la preuve qu'on eut ſouhaité (*r*) qu'il donnât, fait voir qu'il convient que le myſtere de la Trinité eſt victorieuſement combatu par quelques maximes de la raiſon, ſi l'on attache à ces paroles *être victorieuſement combatu par quelques maximes de la raiſon*, l'idée que (*s*) Mr. Bayle y attache. Le voilà donc d'accord avec Mr. Bayle quant aux dificultez de ce myſtere. On montreroit aiſément qu'ils ne s'accordent pas moins quant à celles de l'Incarnation, &c.

MAXI-

(*f*) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXXI. §. II. p. 766.
(*g*) „ Jaquelot, Examen de la Théol. pag. 2.
(*h*) „ Voyez la Réponſe au Provincial *ubi ſupra*.
(*i*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 284. 285.
(*k*) „ Mais il faut toujours ſe ſouvenir de la faute épouvantable de Mr. Jaquelot qui fait cette accuſation à „ Mr. Bayle ſans aucune preuve.
(*l*) „ Voyez ci-deſſus chap. III. pag. 40.
(*m*) „ Ci-deſſus à la col. précéd.
(*n*) „ Voyez le 2. part. de la Réponſe au Provincial „ chap. CLX. pag. 834. 835.
(*o*) „ Voyez *ibid.* chap. CXXXIII. à la fin.
(*p*) „ Voyez *ibid.* chap. CLX. pag. 835.
(*q*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 425.
(*r*) „ Voyez quelques lignes plus haut.
(*s*) „ Voyez ci-deſſus chap. VI. pag. 44.

MAXIME.

En quel ſens il faut prendre les mots victorieuſement *et* invinciblement *dont M. Bayle s'eſt ſervi.*

Les adverbes *victorieuſement*, *invinciblement* ont fait trop de peur à M. Jaquelot: il devoit ſe raſſûrer par l'idée que M. Bayle y attache ſelon laquelle ils ne ſignifient autre choſe qu'être obligé lors que l'on eſt combatu par une objection évidente de ſe ſervir (*t*) *d'une réponſe qu'on ne peut donner que comme une choſe poſſible, & que l'on ne comprend pas*, & de ne pouvoir (*u*) *ſe défendre que par des diſtinctions inintelligibles, ou qu'en s'excuſant ſur la profondeur impénétrable du ſujet.* Mr. Jaquelot au lieu de prendre les termes ſelon le ſens que Mr. Bayle leur a donné, ſupoſe (*x*) *qu'être combatu invinciblement par des maximes évidentes* ſignifie qu'*il faut abandonner la Raiſon, pour ſe retrancher dans la Foi. C'eſt ce que je nie*, ajoûte-t-il, *il n'arrive rien à la Raiſon, dans les matieres de Religion, que ce qui arrive dans les autres Sciences. De ſorte que Mr.* Bayle *n'a pas plus de droit, de prétendre qu'il faille abandonner la Raiſon, dans la Religion, qu'il en auroit de le dire dans les autres Sciences.* Il n'y a dans tout ceci qu'un miſérable mal entendu qu'il ſera aiſé d'éclaircir, & après cela nous verrons que ces deux Meſſieurs s'accordent parfaitement enſemble.

CHAPITRE VIII.

Réflexion ſur les phraſes abandonner la raiſon, être contraire à la raiſon.

Que M. Bayle eſt d'accord avec M. Jaquelot que l'incompréhenſibilité d'un dogme et l'inſolubilité des objections qui le combatent n'eſt pas une raiſon de le rejetter.

MR. Jaquelot ſupoſe faux quand il dit que ſelon Mr. Bayle il faut abandonner la Raiſon pour ſe retrancher dans la Foi; car au contraire ſelon M. Bayle on ne ſe retranche dans la Foi (*a*) que ſous la conduite & par les ordres des maximes les plus évidentes de la Raiſon. Eſt-ce abandonner la Raiſon que de la prendre pour guide? Ce qui trompe Mr. Jaquelot eſt qu'il prend pour une même choſe 1. *préferer quelques-unes des maximes évidentes de la Raiſon à quelques autres maximes évidentes de la Raiſon*; 2. *renoncer à la Raiſon, abandonner la Raiſon.* C'eſt confondre deux procédures entre leſquelles il y a une extrême différence. Si M. Jaquelot les eut diſtinguées il eut connu clairement qu'il abandonne la Raiſon pour ſe retrancher dans la Foi, au même ſens que M. Bayle, & qu'au ſens où il n'abandonne pas la Raiſon, Mr. Bayle ne l'abandonne pas non plus.

THEMISTE.

Rien ne confirme mieux votre penſée que l'exemple répété ſouvent par Mr. Jaquelot. C'eſt celui des ſciences humaines. *Tous les Docteurs demeurent d'accord*, dit-il (*b*), *qu'on ne doit pas rejetter un dogme parce que la Raiſon y trouve des difficultez qu'elle ne ſçauroit expliquer ni éclaircir. Nous ſeulement, parce que la Raiſon rencontre de pareils embarras dans les Sciences humaines, même dans des queſtions fondées ſur des démonſtrations, mais ſur tout dans la Religion.* Il dit en un autre endroit (*c*) que quand même l'on ne pourroit *découvrir aucun défaut dans le raiſonnement de Mr. Bayle ſur la création continuée*, l'on ne laiſſeroit pas d'être bien fondé à donner aux créatures une faculté active, & qu'autrement l'on ſe verroit *bientôt contraint de nier le mouvement, de rejetter la diviſibilité des corps à l'infini, & tant d'autres propoſitions certaines, quoi qu'on les combatte par des argumens, à quoi on ne ſçauroit donner des réponſes capables d'éclairer & de ſatisfaire l'eſprit.* Après quoi il montre qu'encore qu'il y ait deux contradictions dans l'éternité antérieure, il faut néanmoins en admettre l'exiſtence. De tout cela nous pouvons conclurre qu'il eſt avec Mr. Bayle dans une parfaite conformité de ſentiment. Il n'y a point de principe que Mr. Bayle ait plus ſouvent inculqué dans les endroits où il traitte de ces matieres que celui-ci, *l'incompréhenſibilité d'un dogme, & l'inſolubilité des objections qui le combatent n'eſt pas une raiſon légitime de le rejetter.* Il aprouve (*d*) une penſée de Mr. Bernard (*e*) qui a paru bien outrée à pluſieurs perſonnes: il a cité (*f*) les mêmes exemples que Mr. Jaquelot, l'éternité antérieure, la diviſibilité à l'infini, le mouvement.

MAXIME.

Si M. Bayle eſt d'accord que les myſteres ſont contraires à la Raiſon.

Ce à quoi Mr. Jaquelot s'aheurte le plus, ce me ſemble, eſt qu'il prétend que Mr. Bayle demeure d'accord que nos myſteres ſont contraires à la raiſon; c'eſt-à-dire, (*g*) que nous y aperçevons manifeſtement des impoſſibilitez & des contradictions; mais premierement il faudroit voir ſi Mr. Bayle a parlé ainſi lors qu'il a notifié ſon ſentiment particulier, ou lors qu'il a introduit des gens qui diſputoient contre nos myſteres. Il a dû en ce dernier cas ou fouler aux pieds toutes les regles de la vraiſemblance confirmée par des (*h*) faits réels, ou attribuer ces expreſſions à ſes perſonnages. En ſecond lieu les éclairciſſemens qu'il donne dans la ſeconde part. de ſa Réponſe au Provincial peuvent ôter tout prétexte à Mr. Jaquelot de le quereller ſur la contrariété en queſtion. Troiſiémement il faudroit ſavoir ſi Mr. Bayle s'eſt exprimé de cette maniere, *les myſteres ſemblent contraires à la raiſon*, ou de celle-ci, *les myſteres ſont effectivement contraires à la raiſon.* Mr. Jaquelot ne cite rien de précis, il s'en tient à des termes vagues, & ainſi l'on ne ſauroit vérifier ce qui concerne ce fait. Mais puis qu'il prétend que ces deux manieres de s'exprimer (*i*) ſont équivalentes par raport à la perſuaſion d'un chacun, il n'a point dû ſe formaliſer de la ſeconde; car il ne s'eſt point formalité de ce que Mr. Saurin a dit (*k*) *qu'il n'y a ni diſtinction ni raiſonnement*,

(*t*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXIII. „ à la fin.
(*u*) *Ibid.*
(*x*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 294.
(*a*) „ Voyez ci-deſſus chap. VI. pag. 44.
(*b*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 157.
(*c*) „ *Ibid.* pag. 284.
(*d*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ XCVI. au commencement.
(*e*) „ Je ſuis perſuadé qu'on peut faire un plus grand „ nombre de difficultez & plus plauſibles contre la pro- „ poſition *que les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux „ droits* que contre l'argument du conſentement des peu- „ ples. Si cela en valoit la peine, & que quelcun en vou- „ lut faire la gageure, je me ferois fort d'écrire un Li- „ vre plus gros que celui de notre Auteur contre cette „ Propoſition, & d'aporter des objections, auſquelles il „ ſeroit difficile de répondre, & auſquelles j'avoué que „ j'aurois moi même de la peine à ſatisfaire; moi, dis- „ je, qui ne doute pas plus de la vérité de cette propo- „ ſition, que de ma propre exiſtence. *Bernard nouv. de „ la Rép. Fevr.* 1705. *pag.* 129. 130.
(*f*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXXIII. à la fin.
(*g*) „ Jaquelot pag. 420.
(*h*) „ Les Sociniens ſoûtiennent actuellement dans leurs „ écrits que les myſteres qu'ils ont rejettez ſont contraires „ à la raiſon.
(*i*) „ Voyez ci-deſſus chap. VII. pag. 46.
(*k*) „ Voyez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXXI. pag. 766. 767.

II. Part. *ment, ni réflexion qui puiſſe nous ſatisfaire pleinement ſur les abſurditez & les* CONTRADICTIONS APPARENTES *que le myſtere* de la Trinité *préſente aux yeux de tous les côtez.* Je laiſſe ce que les (*l*) Arnaulds, les (*m*) Malliebranches, les (*n*) Nicolles, les (*o*) Claudes, & pluſieurs autres grands Génies ont avoué touchant le même myſtere. Je me contente d'obſerver que ſi Mr. Jaquelot avoit des yeux d'aigle qui decouvriſſent l'accord de ce dogme avec les maximes philoſophiques dont les Sociniens ſe ſervent pour le combatre, il n'auroit néanmoins aucune raiſon de faire un procès à Mr. Bayle, à qui ſans doute il doit être permis de n'avoir pas la vûë p us longue que les grands hommes qu'on vient de nommer. Ajoûtons que Mr. Jaquelot ſe condamneroit lui-même (*p*) s'il condamnoit ceux qui diſent que le myſtere de la Trinité leur paroit contraire à la raiſon, c'eſt-à dire à quelques maximes évidentes de la Philoſophie. Enfin il bleſſeroit la charité, puis qu'il ne communiqueroit point au public ces lumieres ſupérieures dont il ſe trouveroit rempli, & qu'à l'exemple des fameux Chymiſtes il voudroit mourir avec ſon ſecret.

THEMISTE.

Juſqu'ici il n'a marqué que de faux points de ſéparation : voïons ſi dans la ſuite il trouvera plus heureuſement une diférence réelle entre ſa doctrine & celle de Mr. Bayle. Il le blâme (*q*) *d'abandonner la Raiſon à la premiere dificulté pour ſe retirer dans le retranchement de la Foi*, & il dit que *c'eſt donner un foible & un ridicule à la Religion, ce qui eſt d'une pernicieuſe & deteſtable conſequence.*

MAXIME.

Ce que M. Jaquelot devoit faire pour l'éclairciſſement de la diſpute.

S'il avoit eu en vûë l'inſtruction de ſes lecteurs, il eut parlé d'une maniere moins vague, & il eut donné deux éclairciſſemens eſſentiels. Le premier doit contenir 1. le catalogue des articles de Religion à l'égard deſquels Mr. Bayle abandonne la Raiſon. 2. Les dificultez qui l'engagent à cette conduite. 3. Le catalogue des articles de Religion à l'égard deſquels Mr. Jaquelot ſe retire dans le retranchement de la foi. 4. Les motifs de cette retraite. Le ſecond éclairciſſement doit contenir ce qu'il faut proprement entendre par *abandonner la Raiſon*, & en quel ſens Mr. Bayle veut qu'on ſe retire dans le retranchement de la foi. Si Mr. Jaquelot eut pris la peine de nous donner ces deux éclairciſſemens, nous ſerions en état de juger de cette partie de la diſpute, mais pendant que nous ignorerons ce qu'ils doivent contenir, cette nouvelle diférence entre ſa doctrine & celle de ſon adverſaire nous ſera auſſi imperceptible que toutes les autres. Je ne puis aſſez m'étonner de ce qu'il impute à Mr. Bayle pluſieurs doctrines épouvantables ſans alléguer aucun texte, ſans renvoïer ni à page, ni à chapitre. Cela me fait croire que s'il a déjà toute la malice d'un vieux calomniateur, il n'en a point aquis encore l'habileté. Un fin calomniateur prend la peine de recueillir des preuves, & de les mettre à la place qui leur convient; il ne ſe flatte pas que l'on ſe contentera de ſon témoignage.

THEMISTE.

Enfin Mr. Jaquelot demande comment Mr. Bayle (*r*) *croit la diviſibilité de la matiere à l'infini, puis que la Foi ne lui peut ſervir de retranchement, non plus que pour l'éternité qui nous précéde? Car il eſt certain, qu'il y a contre l'une & contre l'autre de ces deux véritez, des objections à quoi on ne ſçauroit répondre. Cependant on ne rejette pas la raiſon pour cela: il eſt donc certain, qu'on n'abandonne pas dans les Sciences humaines la Raiſon, quoi qu'elle s'y trouve ſouvent engagée dans des embarras inexplicables. Pourquoi donc faudroit-il l'abandonner dans la Religion, à cauſe de quelques difficultez, ſur leſquelles difficultez on auroit peine à ſe ſatisfaire.* C'eſt comme ſi Mr. Jaquelot diſoit: Mr. „ Bayle abandonne la Raiſon dans les matieres „ théologiques qui ſoufrent de grandes difficultez, „ il doit donc l'abandonner dans les matieres phi„ loſophiques expoſées à des embarras inexplica„ bles, mais pour moi je n'abandonne jamais la „ raiſon ni dans ces matieres théologiques, ni „ dans ces matieres philoſophiques. Il y a donc „ une grande diférence entre mes ſentimens, & „ les ſentimens de Mr. Bayle.“ Cette conſéquence eſt fauſſe, car Mr. Bayle ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux ſortes de matieres n'abandonne jamais la raiſon. S'il adopte la diviſibilité à l'infini, c'eſt parce qu'il préfere aux raiſons évidentes des Atomiſtes les raiſons évidentes des Péripateticiens, & s'il rejette quelques axiomes de Métaphyſique que les Unitaires opoſent au myſtere de la Trinité, c'eſt-à-dire, s'il ne veut pas conſentir que la vérité de ce myſtere dépende de ſa conformité avec ces maximes-là, c'eſt parce qu'il leur préfere d'autres axiomes de la raiſon. Mr. Jaquelot ne ſauroit nier qu'il ne tienne une ſemblable conduite : il eſt donc d'accord avec Mr. Bayle. Une miſérable équivoque renfermée dans cette phraſe *abandonner la Raiſon* a mis aux champs Mr. Jaquelot: on veut dire aſſez ſouvent par ces paroles qu'on renonce à quelques maximes philoſophiques. Il les a entendues comme ſi elles ſignifioient toûjours que l'on renonce abſolument à la Raiſon toute entiere. Au reſte on peut l'aſſûrer que l'aveu qu'il fait (*s*) qu'il y a des dogmes dans la Religion où *la Raiſon trouve des difficultez qu'elle ne ſauroit expliquer ni éclaircir*, eſt tout ce que Mr. Bayle a voulu dire en parlant le plus fortement de l'inſolubilité des objections Manichéennes, &c.

Que M. Bayle n'abandonne point la Raiſon ni dans les matieres Philoſophiques ni dans les Théologiques qui ſont ſujettes à de grandes difficultez.

CHAPITRE IX.

Que par l'état de la queſtion donné par Mr. Bayle il paroît que Mr. Jaquelot & lui n'ont point de diſpute réelle.

MAXIME.

Que M. Jaquelot eſt dans le fond d'accord avec M. Bayle.

J'Admire que nous aïons oublié l'une des remarques les plus eſſentielles à notre ſujet. Mr. Bayle en marquant quel eſt l'état de la queſtion entre lui & Mr. Jaquelot, a déclaré (*a*) qu'il lui accorde *que l'état paſſé, préſent & futur des hommes n'a rien qui ne ſoit conforme à la ſouveraine perfection de Dieu, & que non ſeulement l'Ecriture, mais auſſi la Raiſon nous en convainquent pleinement*, qu'il ne s'agit donc que de *ſavoir ſi notre Raiſon peut comprendre l'accord réel & effectif qui ſe trouve*

(*l*) „ Voyez ci-deſſous chap. X. à la fin.
(*m*) „ Recherche de la vérité liv. 3. ch. 8. pag. m. „ 432.
(*n*) „ Voyez les Entretiens ſur Mr. le Clerc chap. X. „ vers la fin.
(*o*) „ Voyez *ibid.* chap. V.
(*p*) „ Voyez ce qu'on a cité de lui ci-deſſus chap. VII. „ pag. 46.
(*q*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 287.
(*r*) Jaquelot *ubi ſupra.*
(*s*) *Ibid.* pag. 157.
(*a*) „ Voïez la Réponſe au Provincial 1. part. chap. „ CXLIV. pag. 795. 796.

ve entre les attributs de Dieu & le ſyſtême de la Prédeſtination, & ſi elle peut ſatisfaire aux dificultez qui nous couvrent la connoiſſance ou les idées de cet accord, & que (*l*) *la diſpute ne roule que ſur la queſtion ſi la lumiere naturelle ou philoſophique nous préſente les idées dont on a beſoin pour montrer l'accord de nos myſteres avec tous les axiomes de la raiſon, & pour répondre nettement & préciſément aux dificultez qui naiſſent de quelques maximes philoſophiques qui ont toûjours paru évidentes.* Mr. Bayle expoſant ainſi l'état du procès croïoit que Mr. Jaquelot ſoûtenoit l'afirmative, mais nous ſavons préſentement ou que Mr. Jaquelot n'a eu jamais cette intention, ou que s'il l'a euë il a changé d'avis: il eſt auſſi éloigné que Mr. Bayle de prendre l'afirmative ſur cette queſtion. N'eſt-ce pas être d'accord? pourquoi donc écrire contre Mr. Bayle?

THEMISTE.

Il y a beaucoup d'aparence que quand Mr. Jaquelot commença cette querelle il ne prévoïoit pas qu'il ſe verroit obligé d'imiter en pluſieurs choſes, & nommément dans la rejection des notions communes ſon Antagoniſte, ce qui feroit que la diſpute ne pourroit durer qu'à la faveur des équivoques, & de l'invention de cent diférens imaginaires. S'il n'eut pas été de l'humeur de ces Duelliſtes qui rejetoient toutes ſortes d'éclairciſſemens, & qui alléguoient pour toute raiſon qu'ils ſavoient fort bien que leur querelle étoit bien fondée, il eut rengainé, & il eut eu honte des chicaneries malicieuſes qui lui font répéter tant de fois je ne ſai combien d'accuſations vagues dont il ne donne jamais la preuve.

CHAPITRE X.

Cinquiéme faute de Mr. Jaquelot: Il a entrepris un accommodement dont perſonne n'avoit beſoin.

MAXIME.

Tous les Chrétiens excepté quelques fanatiques conviennent qu'il ne faut point renoncer à la Raiſon pour admettre la Religion.

JE paſſe à une autre conſidération qui eſt que perſonne n'avoit beſoin du traité de paix que Mr. Jaquelot a voulu faire entre la Foi & la Raiſon, car il declare que ſon but a été de faire voir (*a*) *qu'il ne faut point renoncer à la Raiſon pour admettre la Religion.* Or tout le monde ſavoit que ceux qui admettent la Trinité & les autres myſteres de l'Evangile, ne renoncent point à la Raiſon, & qu'au contraire ils ſe fondent ſur les axiomes philoſophiques qui ont le plus haut dégré d'évidence & de certitude. Ils ſe fondent ſur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, & que par conſéquent il doit être toûjours crû ſur ſa parole; & ils emploient la Raiſon pour diſcerner le vrai ſens de l'Ecriture. Si les perſonnes du menu peuple ne peuvent pas examiner par les regles de la Grammaire, & de la Dialectique les divers ſens que l'on peut donner aux textes de la parole de Dieu, elles préſuppoſent que leurs Docteurs ont fait cet examen-là avec toute la préciſion néceſſaire.

THEMISTE.

Vous me faites ſonger à une choſe que Mr. Jaquelot a dite après avoir cité (*b*) pluſieurs écrivains qui ont parlé de l'uſage qu'il faut faire de la Raiſon dans les matieres de Théologie: *Si j'ai paſſé le Rubicon*, ajoûte-t-il, (*c*) *je l'ai paſſé en bonne compagnie ſans avoir deſſein de faire la guerre à la Religion.* Je puis l'aſſûrer qu'hormis quelques fanatiques ridicules (*d*) tous les Chretiens ſoit ſavans, ſoit ignorans paſſeront le Rubicon avec lui: Mr. Bayle ſe mettra de la partie tout le premier. Les Catholiques Romains ont un intérêt particulier à humilier la Raiſon, à cauſe que leur doctrine ſur l'Euchariſtie renverſe quelques principes philoſophiques très-évidens. Néanmoins ils ſe mettront ſans difficulté dans la barque de Mr. Jaquelot. Une infinité de femmes parmi eux ſont aſſez inſtruites de leur Religion pour pouvoir dire que bien loin de renoncer à la Raiſon quand elles croient la tranſubſtantiation, elles font le meilleur uſage qui ſe puiſſe de la Raiſon, & que c'eſt la Raiſon qui leur ordonne de préférer à quelques-uns de ſes axiômes les plus évidens la voix de Dieu manifeſtée dans l'Ecriture. Si on leur objecte que c'eſt ſans Raiſon qu'elles croient ſuivre la voix de Dieu, elles répondront qu'il n'y a rien de plus conforme à la Raiſon que de ſupoſer que les promeſſes que J. CHRIST a faites à ſon Egliſe ſignifient qu'il ne permettroit jamais qu'elle décidât en faveur du menſonge dans les matieres de foi. Que pourrions nous faire de plus raiſonnable, diront-elles, que de prendre pour véritables les déciſions de l'Egliſe, ces déciſions qui ont été précédées d'un examen où la Raiſon, la Tradition, l'étude, la ſcience ont eu tant de part? Y a-t-il rien de plus contraire à la Raiſon que de ſupoſer que Dieu n'a point établi ſur la terre un Tribunal qui jugeât infailliblement les controverſes? Nous ſuivons donc la Raiſon quand nous croïons la réalité. Si l'on paſſoit plus avant l'on s'engageroit dans les détails de la diſpute, & l'on pourroit réduire au ſilence ces femmes-là, mais il ſeroit vrai qu'elles ne prétendent pas croire ſans Raiſon, ou contre la Raiſon, leurs myſteres Euchariſtiques.

MAXIME.

Mr. Amyraut a remarqué.

Un fameux Théologien Proteſtant a dit (*e*) que ſi la plûpart des peuples de l'Egliſe Romaine *avoient quelque peu de ſoin de rechercher & d'examiner en leurs conſciences les raiſons pour leſquelles ils retiennent ſi fermement la creance de la Tranſubſtantiation, ils confeſſeroient franchement que la principale eſt ce prejugé dont leurs eſprits ont eſté préoccupez dés leur enfance; Que pour eſtre bon Chreſtien, en ce point comme en quelques autres, il faut entierement renoncer à noſtre intelligence.* Il y a là une équivoque qui ne ſe fourre que trop ſouvent dans les diſcours de cette nature: on fait gliſſer le tout pour l'une de ſes parties: il eſt ſûr qu'une infinité de Théologiens ont dit que pour être bon Chretien, il faut ſoûmettre pluſieurs maximes de la Raiſon à l'autorité de Dieu; mais ils n'ont jamais dit qu'il faut même abandonner cette maxime de la Raiſon, *Dieu eſt plus croïable que les hommes*, & *renoncer* tellement *à notre intelligence*, que nous n'en conſervions pas même cette partie qui nous fait juger qu'il n'y a rien de plus

(*l*) „ Voyez la Réponſe au Provincial. 2. part. chap. „ CLVIII. au commencement.

(*a*) „ Jaquelot pag. 287.

(*b*) „ Ces citations ſont inutiles, car il eſt aſſez manifeſte que tous nos Théologiens non-Rationaux donnent „ beaucoup d'étenduë aux emplois de la Raiſon dans la „ Religion. Les Rationaux en devroient être contens: „ voïez la Réponſe au Provincial, 2. part. chap. CXXXI. „ pag. 767.

(*c*) *Id. ib.* pag. 173.

(*d*) „ La faction de Daniel Hofman qui vouloit proſcrire l'uſage de la philoſophie, fut bien-tôt éteinte; „ voyez l'article de ce *Hofman* dans le Dictionaire de Mr. „ Bayle. Un certain Verdenhagen infatué des viſions de „ Jaques Boehm s'eſt fait moquer de lui en décriant l'uſage de la Raiſon philoſophique. Voïez ſon ψυχαναγνῶσις „ vera, imprimé à Amſt. 1632.

(*e*) „ Amyraut, de l'Elevation de la Foi, pag. 12. 13.

Digitized by Google

II. Part. plus raiſonnable que de ſuivre la voix de Dieu préférablement à quelques maximes philoſophiques.

THEMISTE.

Inutilité d'un accord de la Raiſon & de la Foi, dans le ſens que Mr. Jaquelot le propoſe.

Concluons donc qu'un accord de la Raiſon & de la Foi n'eſt point néceſſaire lors qu'il ne conſiſte qu'à nous aprendre que nous agirons raiſonnablement ſi nous embraſſons les véritez révélées. On ſavoit cela. On ſavoit auſſi que ce n'eſt pas un juſte ſujet de rejetter une doctrine que de voir qu'elle eſt expoſée à de très-grandes dificultez, car il y a des dogmes philoſophiques qui paſſent pour très-certains quoi qu'il ne ſoit pas poſſible de réſoudre les objections qui les combatent. On ſavoit auſſi que la prééminence de la nature divine ne nous permet pas de la ſoûmettre aux mêmes devoirs qui lient les hommes les uns aux autres. On n'avoit donc pas beſoin de ces trois voies dont Mr. Jaquelot ſe ſert pour accorder la Raiſon avec la foi: on pouvoit les trouver ailleurs & même dans le Dictionaire critique. S'il eut écrit en faveur de ceux qui ſe font encore des inquiétudes de l'opoſition que les Sociniens ou les Libertins ſupoſent entre la Raiſon & nos ſyſtêmes, il nous eut apris que les axiômes particuliers (*f*) qui fourniſſent des objections contre le dogme de la Trinité &c. ſont conformes à ce dogme. Or c'eſt ce qu'il n'a point fait.

MAXIME.

J'ai remarqué dans les volumes des Scholaſtiques qu'un Auteur accuſé d'inconſéquence ſe juſtifie quelquefois manifeſtement. On avoit comparé avec ſon principe général une propoſition particuliere qu'il avoit avancée, & l'on avoit montré qu'elle combatoit ſon principe, mais en remaniant cette matiere il fait voir par d'autres faces ſa propoſition, & il montre qu'elle eſt liée avec ſon principe. Voilà ce que Mr. Jaquelot devoit faire à l'égard de la maxime, *quæ ſunt idem uni tertio* &c. *de eadem re negatio & affirmatio vera eſſe ſimul non poſſunt* (*g*), & de pluſieurs autres.

THEMISTE.

Methode que doivent ſuivre les conciliateurs de la Foi avec la Raiſon.

Il paroît n'avoir point ſû ce que le public attend de ceux qui promettent de faire voir la concorde de la foi avec la Raiſon. On ne demande pas qu'ils prouvent que nos ſyſtêmes ſont unis à la Raiſon par des maximes qui ont & beaucoup d'éclat & beaucoup de force. On ſait déjà cela, & un Philoſophe Païen le ſupoſeroit, pourvû qu'il eût quelque idée générale de la Religion Chretienne, & qu'il ſût que les Chretiens cultivent les ſciences, & compoſent bien des livres ſur la Théologie Polémique. Ce qu'on attend de ces conciliateurs de la foi & de la raiſon eſt qu'ils montrent que nos ſyſtêmes ſont unis à la Raiſon par les maximes mêmes qu'elle fournit à l'ennemi, & qui ſont le fondement des objections. On attend que la ſolution qu'ils donneront à ces objections, découvrira le lien qui joint enſemble ces maximes & ces hypotheſes théologiques.

MAXIME.

M. Jaquelot ne l'a point ſuivie.

Mr. Jaquelot l'entend autrement: il rejette les notions communes de la bonté & de la ſainteté, tant s'en faut qu'il prenne la peine de les accorder avec ſa Théologie, nous en parlerons bien-tôt, & pour ce qui eſt de la Trinité, il ne s'eſt point mis en devoir de réfuter le grand Arnauld qui a dit (*h*) *qu'on* NE VOIT PAS *le moien* D'ACCORDER le principe, quæ ſunt idem uni tertio, ſunt idem inter ſe *avec ce que nous croïons d'une ſeule Eſſence en trois perſonnes*, & qu'il eſt faux (*i*) *que tout ce que l'on trouve dans la Raiſon ſur le ſujet de la Trinité eſt qu'elle n'enſeigne pas ce myſtere*, qu'il faut ajoûter qu'elle fournit *une foule infinie de difficultez contre cet article à ceux qui prennent cette dangereuſe voie de juger des myſteres de la Foy.* Quelle gloire Mr. Jaquelot ne ſe fut-il pas aquiſe s'il eût réfuté cela! & d'où peut venir qu'un homme ſi vain a négligé cette occaſion? Il s'eſt bien mis en colere de ce qu'on à crû qu'il ne lui convenoit pas de demander grace ſur des incompréhenſibilitez. *Eſt-ce que j'ai prétendu jamais*, répond-il (*k*), *que tous les articles de Foi fuſſent au deſſus de toutes difficultez & auſſi clairs que cette propoſition*, le tout eſt plus grand que ſa partie?

THEMISTE.

Il faut être bien fâché pour paſſer ainſi d'une extrémité à l'autre. N'y a-t-il donc point de milieu entre les choſes incompréhenſibles & inexplicables, & entre les propoſitions auſſi clairs que celle-ci, *le tout eſt plus grand que ſa partie?* Et ne faloit-il pas prendre garde que le reproche qui lui déplait tant, lui avoit été fait à l'occaſion du franc arbitre qui ſufit ſelon lui (*l*) *pour détruire toutes les difficultez?* Mais finiſſons nos remarques préliminaires: je ne croiois pas qu'elles duſſent nous occuper ſi long tems. Allons tout droit au nœu Gordien, à la page 304. de la Réplique de Mr. Jaquelot. C'eſt là qu'il commence de traiter le ſecond point de ſa diſpute avec Mr. Bayle, la queſtion de l'origine du mal.

CHAPITRE XI.

Examen de la Réplique de Mr. Jaquelot ſur les dificultez de l'origine du mal. Il abandonne les notions communes.

Il récuſe comme Mr. Bayle les notions communes.

D'Abord je remarquerai que ſi quelque choſe a paru déplaire à bien des gens, c'eſt que Mr. Bayle ait avoüé que tous nos ſyſtêmes ſur la chûte ſont incapables de répondre aux objections qui font voir que la conduite de Dieu n'eſt pas conforme aux notions communes que nous avons de la bonté & de la ſainteté, d'où il a conclu qu'il faut récuſer ces notions communes, quand il eſt queſtion de juger de la Providence de Dieu à l'égard du mal.

MAXIME.

Votre remarque eſt juſte, car Mr. le Clerc s'étant érigé en acuſateur public de Mr. Bayle, ne s'eſt fondé que ſur cela: il n'a point eu d'autre prétexte de lui imputer des impiétez que l'aveu dont vous venez de parler & la récuſation des notions communes. On dit néanmoins qu'il loüe beaucoup le dernier livre de Mr. Jaquelot: le manuſcrit lui en a été communiqué par l'Auteur comme à un bon & ancien ami, & comme à un juge compétent. Mais

(*f*) „ Un Anglois Catholique Romain nommé Thomas Bonam entreprit ainſi par la nouvelle philoſophie „ d'accorder la Foi & la Raiſon. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1664. in 4. ſous le titre de *Concordia ſcientiæ cum fide è difficillimis Philoſophiæ & Theologiæ Scholaſticæ quæſtionibus concinnata.* Il réfute très-bien les Scholaſtiques, mais ce qu'il ſubſtitue n'eſt pas meilleur.

(*g*) „ Cet axiôme ſe trouve faux dans la Trinité. Voïez „ les paroles de Mr. Nicolle citées dans les Entretiens „ contre Mr. le Clerc chap. X. à la fin.

(*h*) „ Arnauld, Apologie pour les Catholiques 2. part. „ pag. 57.

(*i*) „ *Id.* Perpétuité défendue, liv. 10. ch. 6. pag. m. „ 220. 221.

(*k*) „ Jaquel. *ubi ſupra* pag. 286.

(*l*) „ *Id.* Conformité de la Foi pag. 250.

Mais puis que Mr. Jaquelot récuſe les notions communes de la bonté & de la ſainteté, & qu'il afirme que les damnez ſoufriront éternellement, il ſe doit croire envelopé dans la délation de Mr. le Clerc, comme complice des prétendues impiétez de Mr. Bayle. Comment n'a-t-il point ſenti ce coup? Ou comment Mr. le Clerc a-t-il eu la complaiſance d'aprouver un livre où il trouvoit les mêmes attaques de la Religion, & les mêmes manieres de les repouſſer que dans le Dictionaire critique?

THEMISTE.

Victoire de M. Bayle ſur Mrs. le Clerc & Jaquelot.

Laiſſez faire ces deux Meſſieurs, ils ſauront bien s'accorder, ils ſe pardonneront tout l'un à l'autre pendant qu'ils ſeront unis contre un ennemi commun. Remarquons ſeulement la plénitude de la victoire que Mr. Bayle a remportée ſur eux: l'un (*a*) été contraint d'aller chercher un aſile dans un lieu (*b*) frappé de la foudre, & ſitué en un déſert inhabité depuis pluſieurs ſiecles, & ne s'y trouvant point en ſûreté il en eſt ſorti pour ſe ſauver dans un grote conſtruite de conjectures. L'autre a été ſi effraié du plan d'accommodement qu'on lui marquoit (*c*) entre ſept propoſitions philoſophiques qu'il n'a oſé s'en aprocher, & qu'il n'a pû prendre autre parti que de dire que ces dix-neuf propoſitions (*d*) *ſont des maximes fauſſes dont on ne doit faire aucun uſage dans la queſtion dont il s'agit.* Mr. Bayle n'eut pû ſouhaiter un plus beau triomphe, car outre qu'il voit que l'un de ces aggreſſeurs réfute l'autre, il obtient une déclaration qui porte qu'il a eu raiſon de ſoûtenir qu'on doit récuſer les notions communes de la vertu quand on juge de la Providence divine à l'égard du mal, & que ſi on les admettoit pour la regle de la conduite que nos ſyſtêmes donnent à Dieu l'on ſuccomberoit aux objections des Manichéens. Voilà comment Mr. Jaquelot accorde la foi avec les notions communes, c'eſt en les abandonnant comme ſon adverſaire avoit voulu que l'on fit.

MAXIME.

En quoi M. Jaquelot a trompé l'attente du Public.

Que d'eſpérances fruſtrées! de tous les (*e*) chapitres du 3. tome de la Réponſe au Provincial, il n'y en avoit point dont on ſouhaitât la réfutation avec autant d'avidité que de celui qui montroit quelles ſont les maximes philoſophiques que Mr. Jaquelot devoit accorder avec nos ſyſtêmes de Théologie. Il y a eu bien des gens que la lecture de ce chapitre a ſurpris: ils avoient lû ou entendu lire mille fois l'hiſtoire de la chûte d'Eve & d'Adam, & ils ne s'étoient jamais aperçus qu'il fût contre les idées de la bonté que Dieu, qui avoit formé Eve de ſes propres mains, l'abandonnât à la malice d'un eſprit mille fois plus ruzé qu'elle. C'eſt en liſant les maximes philoſophiques que Mr. Bayle a raportées qu'ils ont vû pour la premiere fois que les idées de la bonté & de l'amour de la vertu choquent manifeſtement cet abandon. L'aſpic (*f*) par un inſtinct naturel bouche ſes oreilles à la voix de l'enchanteur. Ulyſſe boucha les oreilles à ſes compagnons afin (*g*) qu'ils n'entendiſſent pas le dangereux chant des Sirenes. Ne faloit-il pas inſpirer à Eve de porter ſes mains ſur ſes oreilles afin de ne pas entendre les ſuggeſtions pernicieuſes du Démon? Cent penſées ſemblables ont agité bien des lecteurs ſans que leur foi fut troublée: ils ſouhaitoient ſeulement d'aprendre comment les idées de la bonté s'accordent avec la victoire que Dieu laiſſa remporter au Diable ſur nos premiers peres, & qui a été ſi funeſte au genre humain. Il ſe tranquillitoient là-deſſus par l'eſpérance que Mr. Jaquelot plus heureux que les Théophraſtes anciens & modernes, découvriroit dans la bonté, & dans l'amitié pluſieurs caractéres inconnus juſques ici, qui nous montreroient une parfaite conformité entre l'amour de Dieu pour l'homme & pour la vertu, & la permiſſion accordée au Diable de faire tomber le genre humain dans le crime & dans la mitere. En général tous les lecteurs ſe ſont attendus à quelque choſe d'extraordinaire ſur ce point-là, ſoit que Mr. Jaquelot prît pour un défi ce chapitre de Mr. Bayle, ſoit qu'il le prît pour une ſimple expoſition de ce qu'il avoit à faire, & je vous avoue que c'eſt principalement en cet endroit-là que je croiois voir ſes enthouſiaſmes.

II. Part.

THEMISTE.

Rien n'étoit plus naturel que la méthode qu'on lui avoit preſcrite pour accorder la Foi avec la Raiſon.

Et moi je vous dis que j'ai toûjours crû que s'il avoit à ſaigner du nez en quelque endroit, ce ſeroit principalement au chapitre des dix-neuf maximes philoſophiques. Je loue l'ingénuité avec laquelle il reconnoît (*b*) que ce poſte n'eſt point tenable, & qu'on a voulu lui *impoſer la néceſſité de ſe ſervir d'une épée de plomb*; mais je ne vois pas qu'il ait eu ſujet de dire qu'il y a quelque choſe d'aſſez ſingulier dans la méthode du combat, qui lui a été preſcrite. Y avoit-il rien de plus naturel que de lui preſcrire cette méthode de combat? Il avoit attaqué Mr. Bayle ſur la queſtion ſi le mal moral & le mal phyſique dont notre monde eſt tout plein, s'accordent avec les idées que nous avons d'un Etre infiniment bon, infiniment ſaint, & infiniment puiſſant. Il avoit ſoûtenu contre Mr. Bayle qu'il y a ſur ce ſujet une véritable conformité entre la Foi & la Raiſon. Or puis que Mr. Bayle avoit ſoûtenu que l'on ne pouvoit concilier la chûte d'Adam & ſes ſuites avec les notions communes que nous avons de la bonté & de la ſainteté, il étoit naturel de croire qu'un Auteur qui le combatoit ſur cela prétendoit exécuter heureuſement cette réconciliation. Il étoit donc de l'ordre que l'on marquât diſtinctement à cet Auteur les notions communes qu'il devoit réconcilier avec telles & telles propoſitions théologiques.

MAXIME.

Contradiction en il tombe en rejettant les maximes philoſophiques qu'on lui avoit propoſé d'accorder avec ſa Theologie.

Mr. Jaquelot remarque (*i*) qu'il n'auroit pas été dificile de forger une cinquantaine de propoſitions philoſophiques ſemblables aux dix-neuf qu'on a marquées. Tant pis pour lui; car c'eſt un ſigne que ces notions communes ont jetté beaucoup de branches dans notre eſprit, ou qu'elles ſont lumineuſes de tous côtez, de ſorte qu'en quelque ſens qu'on les tourne elles préſentent la même évidence. Je vous avertis que dans une digreſſion contre Mr. Locke, il fait voir qu'on ouvre la porte au (*k*) Pyrrhoniſme le plus outré ſi l'on refuſe d'aquieſcer aux idées évidentes, ſous prétexte que Dieu peut faire les choſes les plus incompréhenſibles. Cela ne s'accorde guere avec ſa rejection de tant de notions communes.

THEMISTE.

Inutilité de l'obſervation qu'il fait contre les ſept maximes théologiques de M. Bayle.

N'oublions pas qu'il obſerve que les ſept propoſitions théologiques ne conviennent point au ſyſtême de Pélage. Cette obſervation eſt inutile, car

(*a*) „ Mr. le Clerc.
(*b*) „ L'Origénisme.
(*c*) „ Voiez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXLIV.
(*d*) „ Jaqual. Exam. de la Théol. pag. 317.
(*e*) „ Depuis le chap. CXXVIII. de la 2. partie, juſ- „ qu'au chap. CLXXII.
(*f*) „ Voiez le Pſeaume 58. v. 5. & 6.
(*g*) „ Voiez le 12. livre de l'Odyſſée.
(*h*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 311.
(*i*) *Ibid.*
(*k*) „ *Ibid.* pag. 57.

Digitized by Google

II. Part. car premierement il ſufiſoit de marquer le ſyſtême que Mr. Jaquelot embraſſe, c'eſt celui-la qu'il doit réconcilier avec les notions communes: les Proteſtans lui ſauroient très-mauvais gré s'il montroit que le Pélagianiſme eſt le ſeul ſyſtême qu'on puiſſe accorder avec les maximes de la Raiſon, avec leſquelles Mr. Bayle a prétendu que l'on ne peut pas accorder la Théologie. Secondement Mr. Jaquelot auroit dû ſe ſouvenir qu'on a conſenti (*l*) qu'il allât juſqu'au Pélagianiſme, & qu'on lui a declaré qu'en s'étendant juſques là il ne ſeroit point en état d'afoiblir les dificultez Manichéennes. Il n'a donc tenu qu'à lui de confondre le *Zoroaſtre* qui attaque tous les ſyſtêmes Chretiens dans le *Dictionaire critique*. Il ne faloit que lui montrer que par le dogme de Pélage on leve toutes les dificultez. *Si Zoroaſtre*, ce ſont les paroles de Mr. Jaquelot (*m*) *eſt confondu par les Pélagiens, ſon Manichéiſme eſt à bas, & tous les efforts de Mr.* Bayle *déclarez vains & ſuperflus.* Cela eſt vrai, d'où peut donc venir que l'on ait perdu une ſi belle occaſion de confondre & de renverſer tous ces efforts de Mr. Bayle? En voulez-vous ſavoir la raiſon? C'eſt que l'on ſavoit très-bien que le Pélagianiſme ne peut point être concilié avec les 19. maximes philoſophiques, & que Mr. Jurieu dans ſon jugement ſur les méthodes, & M. Bayle dans ſon Dictonaire avoient démontré cela en raiſonnant contre les Sociniens. N'eſt-ce pas une choſe incompréhenſible que M. Jaquelot ait oſé parler comme un homme qui ignoroit (*n*) les attaques que le Pélagianiſme a ſoufertes dans le Dictionaire critique?

MAXIME.

M. Bayle ne les a point données comme des dogmes reçus de tous les Chretiens.

Il remarque en un autre endroit, (*o*) *qu'il y a des Chretiens en état de ſalut qui n'enferment pas la damnation éternelle ni la néceſſité indiſpenſable de pécher dans la peine qui ſuivit la chûte du premier homme*, que les Théologiens de Saumur *demeurent d'accord du premier point avec ces Chretiens, & qu'ils ne ſont pas fort éloignez d'accorder le ſecond.* Il fait cette note afin de prouver que Mr. Bayle *ſe trompe fort de mettre au rang des dogmes Théologiques reçus de tous les Chretiens*, qu'Adam avec toute ſa poſtérité fut condamné *à la damnation éternelle & aſſujettis à une telle inclination au peché qu'ils s'y abandonnent preſque ſans fin & ſans ceſſe.* Mais c'eſt Mr. Jaquelot qui s'abuſe extrémement de croire que Mr. Bayle ait donné ſes ſept propoſitions théologiques, comme des dogmes reçus de tous les Chretiens. Dès qu'on ſait lire on connoit évidemment que la 6. & la 7. propoſition ſont hautement rejettées par les Sociniens. Mr. Bayle n'a eu en vûë que le ſyſtême qu'il a crû que Mr. Jaquelot n'oſeroit traiter de faux. Je ne me ſuis pas aperçu que Mr. Jaquelot ait traité de cette maniere aucune des ſept propoſitions théologiques, & vous voïez qu'ici même il ne ſe déclare pas pour les Théologiens de Saumur, ni pour ces Chretiens en état de ſalut qu'il nous donne à deviner. Ce qu'il ajoûte des vertus morales que Mr. Bayle ne refuſe pas même aux Athées, n'afoiblit point la vérité de ces paroles, *les hommes s'abandonnent au péché ſans fin & ſans ceſſe.* Les bonnes actions des hommes comparées à leurs mauvaiſes actions ſont comme un ruiſſeau comparé à l'Océan. Ce que les Infideles, ce que les Chretiens réprouvez font de bon eſt ſi défectueux & dans ſon principe & dans la fin, qu'on y trouveroit un mélange ſupérieur de vice ſi on l'examinoit ſelon la rigueur de la morale.

THEMISTE.

Vous oubliez le principal, c'eſt que l'accord de la Foi avec la Raiſon ne ceſſera pas d'être impraticable ſi l'on ſupoſe que les péchez & les miſeres du genre humain n'ont pas pour leur fondement un arrêt du Ciel dans toutes les formes. La force de l'objection ſera aſſez grande dès que l'on ſupoſera avec Mr. Jaquelot que Dieu a lû que la chûte du premier homme ſeroit ſuivie de tout ce dont elle a été, & dont elle ſera ſuivie effectivement.

MAXIME.

Inexactitude du titre de ſon premier Ouvrage contre M. Bayle.

Nous voïons préſentement qu'il n'y a rien de plus trompeur que le titre de ſon premier Ouvrage, *Conformité de la Foi avec la Raiſon, ou défenſe de la Religion contre les principales difficultez répandues dans le Dictionaire de Mr. Bayle.* Pour rectifier ce titre il faudroit y faire ce changement, *Conformité* (*p*) *imparfaite de la Foi avec quelques-unes des maximes de la Raiſon, ou diſpute contre Mr. Bayle, à qui l'on avoue que les maximes philoſophiques* (*q*) *qu'il a crû irréconciliables avec nos ſyſtêmes de Théologie le ſont effectivement.*

THEMISTE.

Si un Catholique Romain avoit fait un livre ſur la Tranſubſtantiation, & qu'il y eut étalé avec pompe toutes les raiſons que l'on a imaginées pour montrer que la ſageſſe de Dieu, ſon amour pour l'homme &c. brillent d'une façon extraordinaire en ce que JESUS-CHRIST nous donne ſa propre chair à manger; ſi cet Auteur au lieu de concilier ſon dogme avec les maximes philoſophiques par leſquelles David Derodon l'a réfuté, rejettoit ces maximes comme très-fauſſes, & qu'il intitulât ſon livre, *Conformité de la Tranſubſtantiation avec la Raiſon, ou defenſe du myſtere de l'Euchariſtie contre les principales dificultez philoſophiques de David Derodon*, il imiteroit parfaitement Mr. Jaquelot, & ſe rendroit ridicule.

CHAPITRE XII.

Si Mr. Jaquelot a dû mettre l'état de la queſtion en ce qu'il ſupoſe que ſelon Mr. Bayle Dieu eſt l'auteur du péché.

MAXIME.

Que M. Bayle a déclaré que Dieu n'étoit point l'auteur du péché.

Nous avons vû (*a*) que Mr. Bayle expoſant l'état de la queſtion a déclaré formellement qu'il accordoit à ſon Adverſaire *que l'état paſſé, préſent & futur des hommes n'a rien qui ne ſoit conforme à la ſouveraine perfection de Dieu.* C'eſt avoir déclaré formellement qu'il croïoit que ni la chûte du premier homme, ni les ſuites de cette chûte ne préjudicient en aucune maniere aux attributs de la nature divine, & par conſéquent que Dieu n'eſt point l'auteur du péché. Néanmoins il plait à Mr. Jaquelot de ſoûtenir avec mille répétitions

(*l*) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLII. „ à la fin.

(*m*) „ Jaquel. pag. 311.

(*n*) „ Mr. Jaquelot, pag. 306. de ſon Examen raporte „ un paſſage de Mr. Bayle où le Pélagianiſme eſt attaqué.

(*o*) „ Jaquel *ibid.* pag. 341.

(*p*) „ Mr. Jaquelot pag. 310. reconnoît qu'il n'a jamais „ penſé à montrer une parfaite intelligence entre la Foi „ & la Raiſon.

(*q*) „ Notez que dans ce premier livre Mr. Jaquelot fit „ aſſez entendre qu'il ne faloit point conſulter les idées „ de la bonté & de la ſainteté en jugeant de la conduite „ de Dieu.

(*a*) Ci-deſſus pag. 48. chap. IX, au commencement.

pétitions (*b*) que ſa diſpute conſiſte en ce qu'il nie que Dieu ſoit l'auteur du péché, & que Mr. Bayle l'afirme.

THEMISTE.

Ce n'eſt que pour diſputer que M. Jaquelot le contejte.

Cela eſt violent. Si vous & moi avions à partager une ſucceſſion, & que vous me vinſſiez dire, *je ſuis d'accord avec vous à l'égard de ce champ-là, vous croïez qu'il vous apartient, je le croi auſſi*, & que je vous répondiſſe, *néanmoins je veux plaider avec vous touchant ce morceau de la ſucceſſion, je vais tout-à-l'heure vous faire aſſigner par un ſergent*, ne mériterois-je pas d'être relégué parmi les ſauvages de l'Amérique? Seroit-on blamable de me regarder comme une perſonne poſſédée de la rage des procès? Ne faut-il pas que l'adverſaire de Mr. Bayle ſoit bien friand de diſputes, puis qu'il veut diſputer à toute force ſur des articles où on lui déclare que l'on eſt de ſon ſentiment.

MAXIME.

Raiſons qu'il allegue pour prouver ſon accuſation.

S'il alléguoit des raiſons qui puſſent tromper un habile homme j'aurois quelque indulgence pour lui, mais les quatre raiſons qu'il allégue m'excitent plûtôt à l'indignation qu'à la pitié. Après avoir ſoûtenu (*c*) que Mr. Bayle *prétend & affirme, & le dit trop clairement pour en pouvoir douter, que* DIEU EST LA VERITABLE ORIGINE DU MAL ET LA PROPRE CAUSE DU PECHE', voici les preuves qu'on donne: 1. que Mr. Bayle a conclu de ce que la conſervation des créatures eſt une création continuée, *que Dieu fait tout & que l'homme n'eſt qu'un ſujet purement paſſif des actions de Dieu:* 2. qu'il veut que toutes les déterminations de la volonté humaine arrivent en vertu des décrets abſolus qui les produiſent par voie de création; car n'étant pas diſtinctes de la volonté, la volonté ne ſauroit non plus les produire que ſe créer elle même. L'on cite ſur cela un paſſage du Dictionaire: 3. qu'il a dit (*d*) que l'objection fondée ſur ce qu'un principe qui peut empêcher le mal & qui ne l'empêche point, le veut, n'eſt point afoiblie par l'hypotheſe du franc arbitre: 4. qu'il a dit (*e*) que la volonté de Dieu ordonnateur des évenemens & la volonté de Dieu légiſlateur ſont contenuës l'une dans l'autre & combinées de telle ſorte que la ſeconde eſt eſſentiellement néceſſaire à la premiere. Mr. Jaquelot eſt ſi content de ces quatre preuves qu'il les accompagne de ces paroles: *voilà donc Dieu déclaré auteur du péché dans toutes les formes & à tous égards.*

THEMISTE.

Il faut avoüer que celui qui félicita Mr. Bayle d'avoir à faire à Mr. Jaquelot connoiſſoit mal ce dernier. C'eſt un eſprit net, diſoit-il à Mr. Bayle, il vous entendra à demi mot, & s'il vous arrive de ne pas développer une penſée il la développera pour vous, & la prendra dans ſon véritable ſens, relâchez vous donc du grand ſoin que vous avez de vous rendre ſi intelligible que les lecteurs mêmes qui ſongent à leurs maîtreſſes ou à leurs procès vous puiſſent comprendre.

MAXIME.

Réfutation générale de cette accuſation.

Je connois la perſonne qui félicita ainſi Mr. Bayle, & je ſuis ſûr qu'elle avoüera que l'évenement n'a point répondu à ſes eſpérances. Mr. Bayle n'auroit pû tomber en de plus mauvaiſes (*f*) mains, Mr. Jaquelot eſt infiniment plus propre à obſcurcir les choſes claires qu'à éclaircir les choſes obſcures. Il ſe perd dans les chemins les plus unis, il prend de travers la plûpart des choſes; & il ne travaille qu'à faire perdre de vûë le vrai état de la queſtion. Il a pû connoître manifeſtement que Mr. Bayle a établi dans ſon Dictionaire ces deux articles, l'un qu'il faut croire que Dieu n'eſt point l'auteur du péché, l'autre qu'il faut convenir que l'on ne peut point répondre aux objections par leſquelles les Manichéens font voir que nos ſyſtêmes donnent à Dieu une conduite qui ne s'accorde point avec les notions communes de la bonté, de la ſainteté & de la juſtice. Le premier de ces deux articles doit être cenſé évidemment établi dans tous les endroits où Mr. Bayle recourt à la maxime *que tout ce que Dieu fait eſt bien fait*, & à la Révélation qui nous aprend que Dieu a permis le péché, qu'il le condamne, qu'il le punit. Car il réſulte de là très-certainement qu'il n'eſt point l'auteur du péché. Or cette certitude nous doit ſuffire quoi que nous ne puiſſions comprendre comment il ne participe point au péché des créatures, ni comment les hommes ont toute la liberté qui nous ſemble néceſſaire pour qu'on ſoit l'auteur d'une choſe punißable juſtement. On ne peut pas dire que Mr. Bayle n'a eu recours à cela que d'une façon ſuperficielle; car il a très-ſouvent marqué avec une extrême force que le vrai caractere du Chrétien eſt de ſoûmettre ſa raiſon à l'autorié de Dieu. On peut voir principalement les Diſſertations qu'il a miſes à la fin de ſon Dictionaire. C'eſt donc une choſe indubitable que ſi l'on peut trouver à redire à ſes ſentimens, ce n'eſt pas qu'il ait prétendu que Dieu ſoit l'auteur du péché, mais qu'il ait prétendu qu'aucun ſyſtême ne pouvant réſiſter aux objections, il faut recourir à la foi, ſous les auſpices d'un axiôme de la lumiere naturelle très-certain & très-évident, *tout ce que Dieu fait eſt bien fait.*

THEMISTE.

Il étoit ſi ſûr qu'on ne pouvoit lui faire un procès qu'à l'égard du ſecond article, qu'il déclara en poſant l'état de la queſtion (*g*) entre Mr. Jaquelot & lui, qu'il ne s'agiſſoit point du tout de ſavoir ſi la conduite de Dieu quant au péché de la créature eſt conforme à la perfection ſuprême, mais de ſavoir ſi notre raiſon peut comprendre l'accord réel & effectif qui ſe trouve entre les attributs de Dieu & le ſyſtême de la Prédeſtination. Et comme il étoit perſuadé qu'il convenoit parfaitement avec Mr. Jaquelot ſur le fond du dogme, & que leur diſpute ne rouloit que ſur (*h*) *un accéſſoire peu important au Chriſtianiſme*, il avertit ſon Provincial de ne ſe pas alarmer de ce que la force des objections ſeroit pouſſée librement. Quelles ſont ces objections? celles que Mr. Jaquelot devoit eſſuïer dans l'engagement où il s'étoit mis de lever toutes les dificultez par le moien du franc arbitre. Il pouvoit diſcerner cela très-facilement, & néanmoins il a tellement brouillé les choſes qu'il aſſûre que les objections de Mr. Bayle tendent abſolument à prouver que Dieu eſt la véritable origine du mal & la propre cauſe du péché, ce qui eſt, ajoûte-t-il, le ſentiment de Mr. Bayle.

MAXIME.

Je ſouhaitte qu'il n'y ait ici que de l'illuſion, car

(*b*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 305.
(*c*) *Id. ib.*
(*d*) *Ibid.* pag. 306.
(*e*) *Ibid.* pag. 307.
(*f*) „ C'eſt-à-dire, les mains d'un adverſaire qui donne plus ſouvent à gauche &c.
(*g*) „ Voyez ci-deſſus chap. IX. au commencement.
(*h*) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXIV. au commencement.

II. Part. car ce ſeroit pour moi une véritable peine que de me repréſenter qu'un Miniſtre qui annonce la parole de Dieu depuis ſi long-tems, eſt coupable d'une malice auſſi noire que le ſeroit celle de Mr. Jaquelot s'il avoit uſé de ſupercherie en cet endroit-ci. Je le défens dans mon cœur autant que je puis, mais j'avouë qu'une certaine déclaration (*i*) de Mr. Bayle me paroît une forte preuve que ſon adverſaire a foulé ici aux pieds les lumieres de ſa conſcience.

THEMISTE.

Quoi que vous ſoïez l'un de mes meilleurs amis, j'argumenterois contre vous à toute outrance ſi vous me diſiez que la méthode dont je me ſuis ſervi pour me convaincre que Dieu n'eſt point l'auteur du péché, n'eſt point bonne. Je me ſuis ſervi de la méthode de Mr. Bayle qui eſt celle des Calviniſtes. J'ai rejetté l'évidence des notions communes de la bonté, &c. pour m'attacher à l'évidence des faits contenus dans l'Ecriture, & à l'évidence de la maxime que Dieu ne peut rien faire qui déroge à ſes perfections infinies. Je me repoſe tranquillement ſur le giron de la Foi, & me ſouvenant que c'eſt un myſtere qui ne m'a point été révelé afin que je le compriſſe, mais afin que je le cruſſe, je ne cherche point à en expliquer les incomprehenſibilitez. Je me conforme à l'eſprit de la Confeſſion de Foi (*k*) des Egliſes Réformées de France. Si vous me ſoûteniez que votre méthode qui eſt de prouver par la liberté d'indifférence que Dieu n'eſt point l'auteur du péché eſt la ſeule dont il faille ſe ſervir, je lancerois ſur vous tous les argumens que je pourrois raſſembler. Je réfuterois toutes vos preuves de la prétenduë exiſtence de cette eſpece de liberté, & je vous accablerois de l'objection qui nous eſt fournie par l'axiome que la conſervation des Créatures eſt une création continuée. En un mot je n'oublierois (*l*) rien pour vous convaincre que tant s'en faut que la liberté d'indifférence puiſſe accorder nos ſyſtémes avec la raiſon, qu'elle eſt elle-même irréconciliable avec pluſieurs maximes évidentes de la raiſon. Que mériteriez vous ſi vous m'accuſiez de croire que Dieu eſt l'auteur du péché, & que ma diſpute avec vous ne tend qu'à prouver cela?

MAXIME.

Je mériterois ſans doute d'être baſoué. Faſſe le ciel que je ne tombe jamais dans une injuſtice auſſi criante & auſſi ſotte que le ſeroit la mienne en cette rencontre.

THEMISTE.

Si vous m'objectiez comme fait Mr. Jaquelot que je pouſſerois (*m*) l'argument *de toutes mes forces* (*n*) ſans y répondre un ſeul mot, je vous répondrois que je le traitte comme les notions communes alléguées par les Manichéens, deſquelles je ne me puis démêler qu'en les récuſant. Mr. Jaquelot a été réduit à la même néceſſité.

MAXIME.

Il paroît préſentement avec la derniere évidence que ſa premiere preuve eſt une chimere. La ſeconde qu'il ne devoit pas diſtinguer de la précédente eſt une chimere auſſi. Mais remarquons qu'au ſujet de la ſeconde il a cité comme le véritable ſentiment de Mr. Bayle, ce que celui-ci ne raporte que comme une difficulté que les Scholaſtiques peuvent faire aux Cartéſiens. Quel préjugé contre les autres citations! La troiſiéme preuve eſt admirable, elle conſiſte dans ce raiſonnement, la liberté d'indifférence donnée à l'homme ne diſculpe point Dieu, donc Dieu eſt l'auteur du péché. Tous les Théologiens Réformez nient que les Arminiens ſe tirent d'affaire par la ſupoſition du franc arbitre. S'enſuit-il qu'ils croient que Dieu eſt l'auteur du péché? La quatriéme preuve eſt auſſi foible que les autres. Tout ce que Mr. Bayle propoſe concernant les deux volontez de Dieu ſont des objections deſtinées à prouver que Mr. Jaquelot n'établit pas la concorde entre la Raiſon & la Foi. C'eſt la ſeule queſtion dont il s'agit entre ces deux Antagoniſtes. Voïez ce que Mr. Bayle a déclaré (*o*) dans la 2. part de ſa Réponſe au Provincial. Mr. Jaquelot diſſimule toutes ces choſes parce qu'il voudroit intéreſſer à ſa querelle tout le corps des Réformez.

Réfutation particuliere des preuves qu'il en donne.

CHAPITRE XIII.

Examen des cinq principes que Mr. Jaquelot ſubſtituë aux notions communes qu'il a rejettées.

THEMISTE.

Aiant rompu avec la Raiſon en rejetant les maximes philoſophiques qu'on lui avoit données à concilier avec la Théologie, il poſe cinq autres principes. C'eſt pour ſe racrocher avec la Raiſon par leur moien.

Quels ſont les 5. principes que M. Jaquelot ſubſtituë aux 19. maximes philoſophiques de M. Bayle.

Le 1. de ces principes eſt „ (*a*) que la prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des „ Créatures, de ſorte que ce ſeroit folie aux „ hommes, de prétendre entrer dans toutes les „ vûës de Dieu, & dans tous les deſſeins, quand „ il créa l'Univers, & de vouloir preſcrire des „ régles à la Providence, conformes aux maximes que les hommes obſervent entre eux, & „ par leſquelles ils ſont liez mutuellement. „

Le 2. eſt (*b*) *qu'il ne faut pas juger du deſſein de Dieu, ni de la manifeſtation de tous ſes Attributs, dans la Création de cet Univers, par la ſeule diſpenſation des choſes qui ſont ſur cette terre, laquelle eſt moins qu'un point par rapport à l'Univers.*

Le 3. eſt *que Dieu a créé les hommes ſur cette Terre afin qu'ils s'appliquaſſent à le chercher dans ſes Ouvrages*, & (*c*) qu'ainſi *la recherche de Dieu & de ſa vérité, eſt le devoir de l'homme & la fin que*

(*i*) „ Voyez ci-deſſus chap. V. à la fin.
(*k*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXXI. pag. 834.
(*l*) „ Joignez à ceci ce qui a été dit ci-deſſus chap. V. „ pag. 43. & 44.
(*m*) „ Celui qui eſt fondé ſur la maxime que la conſervation eſt une création continuée.
(*n*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 305.
(*o*) „ Je parle ſelon les lumieres philoſophiques; car „ dès que Saint Auguſtin déclarera que c'eſt d'une maniere „ ineffable que ce qui arrive contre la volonté de Dieu, „ n'arrive pas néanmoins ſans la volonté de Dieu, je me „ ſoûmets, je n'allégue plus les idées naturelles, mais „ Mr. Jaquelot ne peut point nous renvoier à des ma„ nieres ineffables, car puis qu'il veut accorder la doctri„ ne du péché avec la raiſon, il s'engage à nous donner „ des notions diſtinctes. *Réponſe au Prov. 2. part. ch. CLIV. „ pag.* 821. Je ne nie point que cette ſorte de diſtinction „ ou quelque autre qui ne nous eſt pas connuë, ne ſoit „ véritable, & ſi Mr. Jaquelot la propoſoit comme un „ objet de notre foi, il ſe pourroit légitimement pro„ mettre l'aquieſcement de tous les Chretiens, mais ſon „ entrepriſe va plus loin, il promet de ſatisfaire la Rai„ ſon, & de repouſſer toutes les attaques d'un pur Phi„ loſophe. *Ibid. chap. CLIV. pag.* 821. Ajoûtez ce qu'il „ dit *chap. CL. pag.* 810. *& chap. CLII. pag.* 815.
(*a*) Jaquelot *ubi ſupra* pag. 312.
(*b*) *Id. ib.* pag. 313.
(*c*) *Id. ib.* pag. 317.

que Dieu s'eſt propoſé dans la Création & dans la Rédemption; ajoûtant la ſalut éternel, comme une récompenſe à ceux qui le trouveroient pour l'adorer, pour l'aimer, & pour faire ſa volonté.

Le 4. eſt que *Dieu a tout fait pour ſa gloire puis qu'il a voulu que les hommes le cherchaſſent dans ſes Ouvrages.*

Le 5. eſt „ (*d*) que Dieu conduit les Créatu- „ res par des loix immuables qu'il a établies, & „ auxquelles il ne déroge jamais ſans mira- „ cles. „

MAXIME.

Preſque tous les Théologiens admettent le premier.

Le premier de ces cinq principes eſt tel que tous les Théologiens ou preſque tous ſont obligez de l'admettre. Mr. Bayle le ſupoſe continuellement lors qu'il montre que notre foi ne doit pas être ébranlée par l'impuiſſance où nous nous trouvons de concilier nos ſyſtêmes avec les notions communes que les Manichéens font tant valoir. Je croi qu'il a ſenti un véritable plaiſir de ce que l'on a (*e*) fait connoitre que dés le tems qu'il commença à faire des livres il adoptoit ce grand principe: les paſſages raportez de ſes Penſées diverſes, & de ſa critique de Maimbourg en ſont une preuve manifeſte. Mais admirons le faux pas que Mr. Jaquelot a fait ici: il veut mettre Mr. Bayle en contradiction avec lui-même ſous prétexte des 19. maximes philoſophiques. Il aſſûre (*f*) que Mr. Bayle a voulu les faire prendre pour une bonne monnoie à ſes lecteurs, & n'a point connu qu'elles doivent être envoïées au billon. Le contraire de cela eſt vrai: Mr. Bayle a toûjours dit que les maximes alléguées par les Manichéens ne doivent point ſervir de regle à la conduite de Dieu: il les a (*g*) récuſées hautement, Mr. le Clerc fonde ſur cette récuſation les prétendues impiétez dont il accuſe Mr. Bayle, & voici Mr. Jaquelot qui l'accuſe d'adopter ces mêmes maximes. Il n'a point ſû diſtinguer entre ce que l'on aprouve, & ce que l'on objecte *ad hominem* à un adverſaire; car quoi que Mr. Bayle qui ne prétend pas accorder avec toutes les maximes philoſophiques nos ſyſtêmes de Théologie, puiſſe rejeter celles qui ne l'accommodent pas, il a tout le droit imaginable de prétendre que Mr. Jaquelot ſe faiſant fort de prouver la conformité de la Foi avec la Raiſon, eſt obligé de les accorder avec ſon ſyſtême théologique.

M. Bayle n'a propoſé ſes 19 maximes que comme des argumens ad hominem.

THEMISTE.

Inutilité du 1. principe de M. Jaquelot.

Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ce Miniſtre eſt qu'après avoir mis la Divinité dans l'indépendance des *maximes que les hommes obſervent entre eux*, il déteſteroit ceux qui oſeroient ſoûtenir que Dieu peut produire une Créature moralement mauvaiſe, faire ſoufrir à des Créatures innocentes un ſuplice éternel, tromper les hommes & mentir, leur ordonner de le haïr, & d'aimer le Diable, leur commander le mépris des lumieres de la conſcience, & la haine de la vertu. Mr. Jaquelot n'ignore pas que les Sectateurs de la Prédeſtination abſoluë oppoſent ſon premier principe aux objections qu'on leur fait, & que cela n'empêche point qu'on ne leur ſoûtienne qu'ils attribuent à Dieu une conduite qui doit faire horreur à tous les hommes. Un fameux Prédicateur Luthérien à Hambourg a reproché aux Calviniſtes que leur Dieu eſt pire que tous les Diables, & que par ſa malice eſſentielle il ſurpaſſe mille & mille fois tout ce que l'on peut imaginer de crimes afreux. (*h*) Les Catholiques Romains & les Arminiens ne ſont guere plus modérez à cet égard-là envers les Calviniſtes que le Prédicateur de Hambourg. C'eſt un ſigne manifeſte que l'on ſe perſuade qu'en vertu du premier principe de Mr. Jaquelot perſonne ne peut aſſûrer que les décrets abſolus ont mis l'homme dans la néceſſité de déſobeïr à Dieu. Mr. Jaquelot condamne ſans doute ceux qui raiſonnent ainſi, *la prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des Créatures, & le rend indépendant des maximes que les hommes obſervent entre eux, donc il a pû faire les décrets de réprobation & de prédeſtination expliquez dans le ſyſtême des ſupralapſaires:* & il déteſteroit ceux qui tireroient cette conſéquence de ſon principe, *donc Dieu peut produire dans l'ame de l'homme une volition moralement mauvaiſe, ou pouſſer invinciblement une ame à former une telle volition.*

MAXIME.

Les Supralapſaires peuvent s'en ſervir auſſi bien que lui.

Je ſens déjà toute l'inutilité du premier principe de Mr. Jaquelot. C'eſt un principe dont les Supralapſaires ſe ſervent auſſi bien que lui, & dont on ſe pourroit ſervir en faveur d'une hypotheſe qui ſeroit encore plus dure que la leur. C'eſt un principe qui ne nous empêche pas de décider qu'il y a des actes qui émanent ſi néceſſairement des attributs de la nature divine, que Dieu ne peut faire des actes contraires à ceux-là, que par exemple, il ne peut point aſſujetir une Créature innocente à des douleurs éternelles, ni révéler des (*i*) fauſſetez. C'eſt un principe qui n'empêche pas Mr. Jaquelot de croire que les Prédeſtinateurs font tenir à Dieu une conduite opoſée à ſes perfections. Que repondroit-il à ceux qui lui parleroient ainſi; „ en admettant ce principe nous „ ne perdons pas la liberté de croire que les Théo- „ logiens qui ſoûtiennent que Dieu pouvant „ mettre les hommes dans les circonſtances où il „ ſavoit qu'ils feroient très-bien leur devoir, „ aime mieux les mettre dans des circonſtances „ où il ſait qu'ils pécheront, lui attribuent une „ conduite tout-à-fait indigne de ſa nature. „ Voilà quelle eſt la conduite que Mr. Jaquelot attribuë à Dieu: or puis que nonobſtant ſon premier principe il condamne le ſyſtême des Supralapſaires, & des Infralapſaires, on peut auſſi nonobſtant le même principe condamner le ſyſtême des Arminiens; car quelle différence y a-t-il entre *mettre l'homme dans les circonſtances où il pêchera néceſſairement*, & *le mettre dans les circonſtances où il pêchera infailliblement?* On ne veut pas moins le péché au ſecond cas qu'au premier. En un mot la dificulté que notre raiſon rencontre en ce que c'eſt une mauvaiſe action que de permettre le mal que l'on pourroit empêcher ſans qu'il en réſultât aucun inconvénient, ſubſiſte dans toute

(*d*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 317.
(*e*) „ *Ibid.* pag. 312. 313.
(*f*) „ *Ibid.* pag. 313.
(*g*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXXI. pag. 861. 862. chap. CLXXII. pag. 865. & chap. „ CLXXIII pag. 866. & Lettre pour Mr. Bayle §. V. au „ commencement.
(*h*) *Deum Calviniſtarum eſſe ipſum peccatum, & omnibus diabolis pejorem. Deum quem adorant Calviniſta eſſe deſperatum Archimabulenem, archiſurem, archilatronem, archimendacem, archiproditorem, archimoechum, archiſordes, archiparricidarium ut nullum homicidium, nullum furtum, nullum ſacrum, nulla fraus, nulla proditio, nullum dedecus, nullum ſcelus, nulla tanta nequitia toto orbe inveniri, aut cogitari poſſit, tam magna, tam horrenda, tam craſſa, tam abominanda, quam non Calviniſtarum Deus officiali ſua malitia plus centies millies, longe vincat, atque excedat.* Philippus Nicolai in Refutatione Relig. Calviniſt. pag. 134. apud Adamum Contzen de Pace Germaniæ pag. 282. 283.
(*i*) „ Que deviendroit la certitude de la Bible ſi l'on „ n'étoit aſſûré que Dieu ne peut point mentir?

II. Part. ſa force quoi que nous admettions le premier principe de Mr. Jaquelot, de ſorte que ce Théologien n'en peut tirer aucun ſecours pour accorder avec la Raiſon la chûte de l'homme. Il n'y a point d'autre concorde à moïenner que de dire avec les Prédeſtinateurs que notre raiſon doit ſe ſoûmettre à la Foi des véritez révélées, quoi qu'elles lui ſoient entierement incompréhenſibles. Mais ſi Mr. Jaquelot n'a point d'autre voie pour montrer la conformité de la Foi avec la Raiſon, toute ſa peine eſt inutile, ſon projet mal conçu a été encore plus mal exécuté.

THEMISTE.

Qu'il ne peut ſervir à accorder la bonté de Dieu avec la chute de l'homme.

Nous pouvons encore lui porter un rude coup. Demandons lui s'il n'eſt pas vrai que dans quelque dégagement que Dieu ſoit conçu de tout devoir envers l'homme, nous concevons Dieu comme un Etre naturellement bien faiſant, ami de la vertu, ennemi du vice? Si Mr. Jaquelot nioit cela dans quelque aſſemblée que ce fut ſoit de ſavans ſoit d'ignorans, il feroit frémir d'horreur toute l'aſſiſtance, & il courroit riſque d'être lapidé. Suppoſons donc qu'il nous accorde que notre propoſition eſt véritable, & prions le de l'accorder avec la chûte de l'homme. Il ne niera pas que ſi Dieu avoit été obligé de la prévenir, elle ne ſeroit jamais arrivée, & moi je lui ſoûtiendrai que les effets des inclinations naturelles ſont auſſi ſûrs que les effets du devoir. Il arrivera plutôt à un homme dur & impitoïable & qui ne laiſſe pas de donner l'aumone parce qu'il ſait que Dieu le lui a commandé, de laiſſer périr un pauvre, que cela n'arrivera à un homme qui fait des charitez par inclination, & à cauſe du plaiſir extrême qu'il y prend, & qui ne conſulte que ſon panchant naturel. Or puis que par la propoſition que j'ai ſupoſé que Mr. Jaquelot m'accorde, Dieu eſt naturellement bien faiſant, ami de la vertu, ennemi du vice, il paroit auſſi impoſſible qu'il ait ſoufert que l'homme tombât dans le crime & dans la miſere, que ſi quelque obligation l'avoit engagé de l'empêcher. Le ſeul amour de la vertu eſt un motif invincible pour ne ſoufrir pas qu'elle ſoit chaſſée de l'ame de l'homme. La ſeule haine du vice eſt un pareil motif pour ne ſoufrir pas qu'il s'impatroniſe dans cette ame où Dieu avoit placé de ſa propre main l'innocence & la vertu.

MAXIME.

Il laiſſe dans toute leur force les maximes Philoſophiques de M. Bayle.

Je voi bien qu'il eſt inutile à Mr. Jaquelot d'avoir rejetté les notions communes qu'on lui (*k*) avoit articulées. Il croit leur avoir opoſé une barriere par ſon premier principe, mais elles la forcent ſans peine & ſe préſentent avec la même importunité qu'auparavant. J'ajoûte que s'il s'eſt imaginé qu'il leur fermeroit la porte par ſon premier principe, il n'a pas bien ſû ce que c'eſt que la notion commune de la bonté. Il a crû que ce n'étoit que l'idée de l'affection que les hommes doivent avoir les uns pour les autres, mais il devoit ſavoir que c'eſt une idée ſi abſtraite qu'elle eſt ſéparée mentalement de tous les ſujets où la bonté peut exiſter, & de toutes les eſpeces particulieres de bonté. Elle ne renferme que l'eſſence de la bonté, elle fait abſtraction de la bonté paternelle, ou fraternelle, &c. & de la bonté d'inclination, ou de devoir, & ainſi du reſte. C'eſt pourquoi Mr. Jaquelot qui ſe vante d'accorder la Religion avec la Raiſon, ne peut pas ſe défaire des notions communes de la bonté, de la ſainteté, &c. auſſi cavalierement qu'il s'en défait, il faut qu'il les diſcute, qu'il les examine à fond, & qu'il prenne garde à l'abſtraction que je viens de propoſer, & qui montre que toute l'eſſence de la bonté en général ſe doit trouver en Dieu puis que Dieu eſt bon. Or par l'eſſence de la bonté en général il eſt manifeſte qu'on prévient autant qu'on le peut le malheur de ceux pour qui on a de la bonté. Les Théologiens qui engagent la Raiſon à ſe ſoûmettre aux faits révélez, quelque inexplicables & incompréhenſibles qu'ils puiſſent être, ſe peuvent diſpenſer des diſcuſſions que Mr. Jaquelot doit faire néceſſairement.

THEMISTE.

On peut tirer de ce principe une conſequence toute contraire à celle qu'il en tire.

S'il avoit bien médité cette matiere, il auroit connu que l'on peut tirer de ſon premier principe une conſéquence toute contraire à celle qu'il en a tirée. La prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des Créatures, donc Dieu peut ſoufrir que l'homme ſoit criminel & malheureux, & laiſſer régner ſur la terre une infinité de déſordres que les Princes ne doivent point tolérer dans leurs Etats, ni les maîtres dans leurs familles. C'eſt ainſi que Mr. Jaquelot raiſonne, mais il n'y a point de Philoſophe qui ne puiſſe raiſonner tout autrement. La prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des Créatures, donc ſa bonté, ſon amour pour l'ordre, & pour la vertu ſurpaſſent infiniment l'amour que les eſprits créez les plus parfaits peuvent avoir pour la vertu, donc il a ſoin de la vertu & de l'ordre avec une vigilance infiniment plus grande que ne ſeroit celle des eſprits créez les plus parfaits qui auroient reçu un commandement de s'oppoſer au vice & de favoriſer la vertu.

MAXIME.

La conſéquence de ce Philoſophe s'accorde beaucoup mieux avec la lumiere naturelle que la conſéquence de Mr. Jaquelot qui ſe voit par [illegible] expoſé à de nouveaux précipices, & à une nouvelle impuiſſance de faire voir la concorde de la chûte d'Adam avec la Raiſon. Y a-t-il rien de plus capable d'effaroucher & de révolter la Raiſon que ce qu'il prétend que Dieu à cauſe de la prééminence de ſa nature poſſede une prérogative incommunicable à tous les êtres créez, c'eſt de pouvoir laiſſer régner parmi les hommes toutes ſortes de crimes & de confuſions, toutes ſortes de maux phyſiques, & cela depuis le commencement du monde juſques à la fin, & à l'égard de la plus grande partie des hommes pendant toute l'éternité.

THEMISTE.

Inutilité de ſon 2. principe.

Son ſecond principe ne lui ſera pas moins inutile que le premier; car encore que la Terre ſoit *moins qu'un point par rapport à l'Univers*, il ne s'enſuit pas que Dieu y puiſſe produire ce qui ſeroit indigne de lui, s'il le produiſoit ailleurs. C'eſt ſe faire des idées baſſes de la grandeur de Dieu que de s'aller figurer qu'il ſe garderoit bien de permettre les déſordres parmi les habitans des étoiles, mais qu'il n'a pas [illegible] même attention ſur la Terre chétif & petit recoin de l'Univers.

MAXIME.

Il prouve trop, & doit l'engager à rejetter le ſyſtême Arminien.

L'embarras où cet Auteur s'eſt jetté dépend principalement de ce que ſes principes prouvent trop, car quelque mépris qu'il ait pour la Terre il n'oſeroit dire que Dieu ſe ſoit comporté envers l'homme ſelon l'hypotheſe de Dordrecht. Mais tous les Sectateurs de cette hypotheſe lui ſoûtiendront que s'il raiſonne conſéquemment il doit rejetter

(*k*) „ Dans le chap. CXLIV. de la Réponſe au Provincial.

jetter la conduite que le ſyſtême Arminien attribuë à Dieu, puis que s'il eſt indigne de la nature divine de créer un homme qui péchera néceſſairement, il eſt indigne de la même nature de mettre un homme dans les circonſtances où elle ſait qu'il péchera infailliblement. On n'a jamais pû répondre à cette rétorſion des Réformez: leurs adverſaires y ont ſué ſang & eau inutilement. Mr. Jaquelot n'y aura pas un meilleur ſuccès: *Dieu*, dit-il, (*l*) *ne peut être l'Auteur du péché, on eſt en droit de l'affirmer, parce que ſa nature y répugne. Mais dire que Dieu ait pû permettre le péché dans ce petit recoin de l'Univers, parce qu'il a voulu y mettre des Créatures raiſonnables, dans une telle ſituation qu'elles pouvoient abuſer de leur Franc-Arbitre; c'eſt ce qui ne paroît aucunement incompatible avec la ſageſſe & la bonté de Dieu. Sur tout, puiſque Dieu eſt un Etre Libre, qui agit librement & qui ne déploie pas dans chaque partie de l'Univers toute ſa ſageſſe & toute ſa bonté, dans toute leur étendue.*

THEMISTE.

Pendant qu'il voudra philoſopher on lui ſoûtiendra que s'il répugne à la nature de Dieu de produire le péché, il répugne à la même nature de produire des Créatures qui produiront le péché infailliblement dans les circonſtances qu'il leur choiſira; car ſelon nos idées les plus diſtinctes c'eſt toute la même choſe, commettre un meurtre ſoi-même, ou faire trouver un homme dans les circonſtances où l'on ſait certainement qu'il ſera tué. C'eſt à Mr. Jaquelot à prouver qu'il *ne paroît aucunement incompatible avec la ſageſſe & la bonté de Dieu* d'avoir mis des Créatures raiſonnables dans une telle ſituation ſur cette Terre (*m*) qu'elles pécheroient infailliblement. Tout homme qui ne conſultera que l'idée vaſte & immenſe de l'Etre ſouverainement parfait telle que nous la trouvons dans la lumiere naturelle, & ſans les additions ſyſtématiques, nierâ ſans aucun détour cette propoſition de Mr. Jaquelot, qui ne pourra jamais la prouver: on l'accablera toûjours d'argumens *ad-hominem* puis qu'il rejette le ſyſtême de Dordrecht.

MAXIME.

Que penſez-vous de ce qu'il ne compte que pour une moindre étenduë de bonté l'état miſérable du genre humain, & la damnation éternelle de la plûpart des adultes? A ſon dire cela prouve ſeulement que Dieu n'a pas déploïé ſur la terre toute ſa bonté dans toute ſon étenduë. N'eſt-ce pas ſe moquer du monde que d'avancer de telles définitions?

THEMISTE.

Incompatibilité de ſon 3. principe avec la ſageſſe de Dieu.

Mon jugement eſt ici conforme au vôtre: je ne puis aſſez m'étonner que cet Auteur ait des idées ſi différentes de celles des autres hommes, & qu'il ait l'audace de propoſer ſes ſentimens bourrus & particuliers comme une choſe qui pacifiera ſûrement les diſſenſions des Théologiens & des Philoſophes. Mais voïons ſon troiſiéme principe: la Raiſon n'y trouve rien de choquant lors qu'elle le conſidere dans la notion générale qu'il en donne d'abord, mais quand elle en examine l'explication qu'il en a donnée à la page 317. elle y trouve bien à mordre, car elle ne ſauroit comprendre que Dieu ſe ſoit propoſé une fin à laquelle il n'eſt nullement parvenu. La fin qu'il s'eſt propoſée, ſelon Mr. Jaquelot, dans la Création & dans la Rédemption, eſt que les hommes le recherchaſſent. Pour ajuſter cela avec les idées de la ſageſſe il faut ajoûter une clauſe que Mr. Jaquelot a omiſe, c'eſt *que les hommes trouvaſſent Dieu*, puis que rien ne paroit moins digne de Dieu que de vouloir que les hommes le cherchent, mais non pas qu'ils le trouvent. Diſons donc que ſi la fin que Dieu s'eſt propoſée eſt que les hommes le cherchaſſent, cette fin a été auſſi qu'ils le trouvaſſent. Or l'expérience nous montre que la plûpart des hommes ne l'ont point trouvé, & qu'ils ont pris pour Dieu un Jupiter chargé de crimes, un ſerpent, un arbre, un chou, un chat, &c. Donc ſi Dieu avoit eu pour but d'être trouvé par les hommes, il auroit été fruſtré de ſes fins, ce qui ne pourroit venir que de ce que les meſures qu'il auroit priſes n'étoient point juſtes. Or il ſeroit indigne de Dieu de ſe propoſer une fin, & de prendre de fauſſes meſures qui l'empêchaſſent d'y parvenir. Il faut donc dire qu'il ne s'eſt point propoſé que les hommes le trouvaſſent, ni par conſéquent qu'ils le cherchaſſent. Que Mr. Jaquelot s'efforce de ſatisfaire à ces objections; s'il y réuſſit, il accordera avec la Raiſon le troiſiéme de ſes principes; s'il ne réuſſit pas, il ne ſe raccrochera point avec la Raiſon, il ne ſe dédommagera point de la rupture qu'il a faite en rejettant les 12. Maximes philoſophiques de Mr. Bayle.

II. Part.

MAXIME.

Son 4. Principe eſt rejetté par de très-grands Théologiens.

Le quatriéme principe de Mr. Jaquelot, *Dieu a tout fait pour ſa gloire*, eſt invinciblement combatu par des raiſons (*n*) évidentes, & a été rejetté par de très ſavans Théologiens. Mr. Bayle en a nommé (*o*) pluſieurs auxquels il auroit pû joindre Mr. Cudworth (*p*) aprouvé par Mr. le Clerc. Outre que c'eſt un principe qui entraîneroit Mr. Jaquelot dans les labyrinthes des Supralapſaires, & duquel on peut tirer une conſéquence qui renverſe celle qu'il en tire. En effet qu'y a-t-il de plus conforme aux notions communes que de raiſonner ainſi? *Dieu a tout fait pour ſa gloire, donc il a rendu heureuſes & vertueuſes toutes les Créatures qui étoient capables de félicité & de vertu*, & qu'y a-t-il de moins conforme à l'idée de l'être ſouverainement parfait que de raiſonner comme le Miniſtre de Berlin? *Dieu a tout fait pour ſa gloire, il a donc dû permettre que le mal moral & le mal phyſique inondaſſent tous le genre humain pendant toute la durée du monde, & la plûpart du genre humain pendant toute l'éternité.* Ce raiſonnement doit être mis entre les myſteres qui choquent le plus la Raiſon, au lieu que l'autre raiſonnement s'accorde de plain pied avec la lumiere naturelle, parce que nous ne concevons rien qui ſoit plus glorieux à l'Etre infini que de bannir de toute l'étenduë de ſon empire le péché & la miſere, ni rien qui lui ſoit moins honorable que de faire dépendre ſa gloire du péché & de la miſere du genre humain (*q*).

THEMISTE.

Son 5. principe n'eſt nullement propre à accorder la Foi avec la Raiſon.

L'Auteur ne nous aprend point la deſtination de ſon cinquiéme principe, mais on découvre dans la ſuite que ſa penſée eſt que Dieu n'auroit pû

(*l*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 314.
(*m*) „ Notez que Mr. Jaquelot n'a oſé repréſenter cet „ endroit de ſon ſyſtême, il s'eſt contenté de dire que „ les Créatures raiſonnables ſeroient dans une telle ſitua„ tion qu'elles pourroient abuſer de leur franc arbi„ tre.
(*n*) „ Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial, *Tom. IV.* „ chap. LXXIV. au commencement & chap. XCI. „ pag. 681. 1. colonne.
(*o*) „ Voïez *ibid.* & chap. CL. pag. 809. note (*c*).
(*p*) „ Voïez la Biblioth. choiſie to. 9. pag. 69. 70.
(*q*) „ Conférez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CL. pag. 809.

Digitized by Google

II. Part. pû prévenir la chûte d'Adam sans faire un miracle indigne de sa sageſſe. Or à qui perſuadera-t-il que ce ſoit un bon moien de faire trouver conforme la foi avec la Raiſon? Le moindre Philoſophe ne lui objectera-t-il pas qu'il paroît par l'Ecriture que Dieu a fait un grand nombre de miracles incomparablement moins utiles & moins néceſſaires que celui là, & qu'il n'eſt jamais auſſi à-propos de déroger aux loix générales que lors qu'il s'agit d'empêcher qu'une corruption effroïable de mœurs, & une infinité de miſeres n'inondent le genre humain? Le ſalut du peuple eſt la loi ſuprême, *ſalus populi ſuprema lex eſto.* Ce ſeroit pécher contre les loix du gouvernement que de ne vouloir pas déroger aux vieilles loix lors qu'il s'agit du ſalut du peuple. On choque donc les lumieres naturelles ſi l'on ſupoſe que s'agiſſant du ſalut du genre humain Dieu n'auroit pas voulu déroger aux loix générales. De plus ſi un miracle étoit néceſſaire pour empêcher la chûte d'Adam, elle ſe trouvoit dans le cours (r) des loix générales, dont toutes les ſuites ſont liées néceſſairement les unes avec les autres. Cela eſt incompatible avec l'hypotheſe de la liberté d'indifférence, & jette Mr. Jaquelot dans une contradiction honteuſe. Mais nous lui prouverons bientôt démonſtrativement que pour prévenir la chûte de l'homme il n'étoit point néceſſaire que Dieu dérogeât à aucune loi générale. D'ailleurs on ne conçoit pas que ce ſoit diſculper la Divinité que de dire, *elle auroit bien voulu ſauver tout le genre humain en la perſonne d'Adam, mais les loix qu'elle avoit établies pour le gouvernement du monde s'y oppoſoient.* On demandera d'abord, *ne ſavoit-elle pas que ces loix entraineroient néceſſairement la ruine du genre humain à moins d'un miracle qu'elle ne vouloit point faire? Elle a donc fait ces loix en avec une extrême indifférence pour l'homme, ou avec de mauvaiſes intentions pour l'homme.*

MAXIME.

Il ne peut rien répliquer en faveur de ſes principes qui ſoit auſſi évident que ce qu'on leur peut oppoſer.

Mr. Jaquelot a ignoré une choſe qu'un peu de méditation lui eut aprîſe, c'eſt qu'avant que de faire ſervir ces principes à l'accommodement de la Foi & de la Raiſon il faut qu'il livre combat pour chacun d'eux, & qu'il ne pourra jamais rien répliquer qui ſoit auſſi évident que ce qu'on lui répliquera. Ce qu'il obſerve (s) *que le bon ſens nous aprend aſſez que pour diſputer contre les Chretiens, il ne faut point poſer pour principes, des maximes ou douteuſes, ou fauſſes, & rejettées par les Chretiens*, telles que ſont les 19. maximes philoſophiques alléguées par Mr. Bayle, mérite une petite cenſure. Le bon ſens veut que l'on ſupoſe que les notions communes ſont des principes que notre adverſaire ne peut nier. Or les 19. maximes de Mr. Bayle ſont des notions communes. C'eſt un ſi grand avantage que de réduire ſon adverſaire à la néceſſité de rejetter les notions communes, que le bon ſens veut qu'on l'y réduiſe toutes les fois qu'on le peut. Il n'eſt pas vrai que tous les Chretiens rejettent les maximes en queſtion. Mr. le Clerc (t) prétend que ſi l'on rejette les notions communes de la bonté, &c. l'on expoſe le Chriſtianiſme aux derniers périls, & nous ſavons que la grande baterie des adverſaires du ſyſtême de Dordrecht conſiſte à le mettre en oppoſition avec les idées naturelles des attributs divins.

CHAPITRE XIV.

Explication du malentendu touchant la liberté de l'homme. Examen d'une raiſon fondée ſur le 3. principe de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

Mr. Jaquelot laiſſe toute l'eſſence de la liberté aux Anges et aux Saints.

Mr. Bayle ſe fondant ſur la définition (a) que ſon adverſaire avoit donnée du franc arbitre, avoit ſupoſé qu'il mettoit la même différence que les Arminiens & les Moliniſtes entre la détermination à l'un des contraires & l'indétermination à l'un & à l'autre. Mr. Jaquelot rectifiant ſa definition, a déclaré formellement (b) qu'il laiſſe toute l'eſſence de la liberté aux bons Anges & aux Saints du Paradis invariablement déterminez au bien, & que les diſputes ſur la liberté des Calviniſtes, & ſur celle des Arminiens ne ſont que des diſputes de mot (c).

MAXIME.

Pourquoi ſelon lui Dieu n'a pas invariablement déterminé la liberté de l'homme au bien.

Il s'eſt expoſé par là à une terrible objection, car puis qu'il étoit poſſible à Dieu de laiſſer à nos premiers peres leur liberté en les déterminant d'une façon invariable au bien moral, il s'enſuit qu'il ne les a pas laiſſé tomber à cauſe qu'il n'eut pû les en garantir ſans leur ôter le libre arbitre, la plus grande perfection qu'il leur eut donnée ſelon Mr. Jaquelot (d). Deſorte que juſqu'ici le franc arbitre n'eſt d'aucun uſage pour expliquer la chûte de l'homme.

THEMISTE.

Voulez-vous ſavoir la raiſon pourquoi Dieu n'a point donné aux hommes l'adreſſe de ſe bien ſervir toûjours de leur liberté, c'eſt qu'il vouloit (e) qu'ils s'apliquaſſent à le chercher dans ſes ouvrages.

MAXIME.

Objection à laquelle la raiſon qu'il en donne ſ'oppoſe.

Quelle raiſon! qu'elle eſt pitoïable! car au contraire ce motif de Dieu nous devroit faire conclurre qu'il leur a donné l'adreſſe de ſe bien ſervir toûjours de leur liberté. Mr. Jaquelot avoue que la recherche de Dieu dans ſes ouvrages eſt environnée de dificultez, *en eſt obligé*, dit-il, (f) *de pénétrer par la meditation, & par réflexions à travers toutes les cauſes ſenſibles pour arriver à cette Cauſe ſouveraine & inviſible le premier principe de toutes choſes.* Je laiſſe les autres difficultez qu'il articule, & dont il eut pû donner un catalogue plus ample s'il eut voulu. Jugez ſi la conduite qu'il attribuë à la Divinité ne reſſemble point à celle d'un pere fou ou méchant, qui parce qu'il feroit faire à ſes fils un voïage très dangereux, les laiſſeroit ſur leur bonne foi, & les abandonneroit à tous les caprices de la fortune. Il a falu, prétend Mr. Jaquelot, que les hommes euſſent la liberté de s'égarer autant qu'ils voudroient, parce qu'ils avoient à faire une route où il étoit extrémement dificile de ne ſe point égarer. Il n'y a point de femme ſi ignorante qui ne lui répondit qu'au contraire il faloit les mettre ſous la direction d'un très-bon guide avec d'autant plus de

(r) „ Le Sieur de Vallone dans ſa défenſe de l'Apologie des Reformez 2. part. pag. 137. dit qu'en mettant „ Adam dans la Nature, en le plaçant au milieu d'une „ infinité d'autres objets, qui ſelon les Loix de la Nature devoient agir ſur lui pour de très-bonnes fins; infailliblement il devoit tomber en certaine occaſion, où „ il falut qu'il ſe trouvât par une ſuite de ces Loix.

(s) „ Jaquelot *ibid.* pag. 317. 318.

(t) „ Conférez ci-deſſus chap. XI. au commencement, pag. 50. & 51.

(a) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part chap. „ CXLV. au commencement, pag. 798.

(b) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 310.

(c) *Id.* pag. 321. *& paſſim alibi.*

(d) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLV. „ pag. 800.

(e) „ Jaquelot pag. 312.

(f) „ *Id. ibid.* pag. 315.

Digitized by Google

de ſoin qu'il leur étoit dificile de ne point donner à gauche.

THEMISTE.

Il ne pourroit prouver à un Philoſophe Payen que cette conduite eſt digne de Dieu.

Que voulez-vous: chacun a ſa maniere de raiſonner, Mr. Jaquelot s'accommode de celle-là: je ne lui en porte point d'envie. Mais d'où vient qu'il n'a point confirmé par l'expérience ce qu'il a dit touchant les dificultez qui environnent la recherche de Dieu dans les ouvrages de la création? Tous les hommes, ſi vous exceptez les Juifs & les Chretiens, ſe ſont égarez en mille manieres extravagantes dans cette recherche de Dieu. Il n'y a point de folies qu'ils n'aient cruës touchant la Divinité. Les Philoſophes (g) les plus fameux n'ont guere mieux réuſſi que le peuple à connoître le vrai Dieu. Si les Juifs & les Chretiens ont frapé au but ce n'eſt pas à cauſe qu'ils ont mieux cherché que les autres hommes le Créateur dans les Créatures, c'eſt à cauſe que Dieu s'eſt manifeſté à eux extraordinairement, & qu'il leur a laiſſé des Ecrits compoſez par des perſonnes qu'il inſpiroit. Tout cela nous montre que l'on ne ſauroit mieux lier les choſes qu'en diſant que la volonté que Dieu a euë qu'on le cherchât dans ſes ouvrages, l'a porté à ne laiſſer point aux hommes la diſpoſition de leur franc arbitre ſans leur donner un moïen ſûr de s'en ſervir utilement, puis qu'à moins de cette aſſiſtance ils en feroient toûjours un mauvais uſage. Mr. Jaquelot aime mieux cette autre liaiſon, la volonté que Dieu a euë qu'on le cherchât dans ſes ouvrages l'a porté à laiſſer aux hommes la diſpoſition entiere de leur franc arbitre quoi qu'il ſût qu'ils en abuſeroient continuellement, & qu'ils ne feroient que paſſer de faux chemin en faux chemin, Mr. Jaquelot, dis-je, aime mieux combiner ainſi les choſes, à lui permis. Qu'il voie comment il pourra prouver à un Philoſophe Païen que cette conduite de Dieu eſt conforme à la Raiſon, ou à l'idée de l'Etre ſouverainement parfait. Je ne répéterai pas les dificultez terribles que j'ai déjà (*b*) propoſées ſur ce que ſi Dieu a voulu qu'on le cherchât, il a dû vouloir qu'on le trouvât, &c.

MAXIME.

Qu'il ne ſuffiſoit pas pour mettre l'homme en état de trouver Dieu de lui donner la liberté de faire le bien ou le mal.

Je ne comprens rien dans ces paroles de Mr. Jaquelot, (*i*) *il ſuffiſoit de donner à l'homme le pouvoir de faire le bien ou le mal, autrement il n'y eut pas eu de lieu à la recherche de Dieu.* Eſt-ce qu'une ame dirigée par des lumieres qui la déterminaſſent toûjours à ſe bien ſervir de la liberté deviendroit par là incapable de chercher Dieu? Je comprens au contraire qu'elle diviendroit plus capable de le chercher utilement & de le trouver. Rien n'eſt plus faux que de dire qu'il ſuffiſoit de donner à l'homme le pouvoir de faire le bien ou le mal: ce pouvoir a-t-il ſuffi aux Païens pour trouver Dieu dans les ouvrages de la création? N'a-t-il pas falu emploïer une Révélation extraordinaire toutes les fois que Dieu a voulu qu'on le connut & qu'on le ſervit légitimement?

THEMISTE.

Mr. Jaquelot ne doit jamais perdre de vûë

Mr. Jaquelot devroit toûjours ſe repréſenter qu'il écrit non pas pour des perſonnes perſuadées de nos véritez, mais pour des perſonnes qui ofrent d'embraſſer le Chriſtianiſme pourvû qu'on leur prouve ſa conformité avec la Raiſon. Diroit-il à ces gens-là, s'il y penſoit bien, que Dieu a donné (*k*) aſſez d'adreſſe à l'homme *pour faire infailliblement un bon uſage de ſon Franc-Arbitre?* A quoi ſonge-t-il? par ſon ſyſtême Dieu met les hommes (*l*) dans les circonſtances où il a prévû qu'ils abuſeroient de leur liberté, & ſe garde bien de les mettre dans les circonſtances où il a prévû qu'ils feroient un bon uſage de leur franc arbitre. Un Philoſophe Païen conclura de ce ſyſtême que Dieu ne conſerve aux hommes leur liberté qu'afin qu'elle ſoit l'inſtrument de leur perdition, ce qui répugne manifeſtement à l'idée de l'Etre ſouverainement parfait.

II. Part. *qu'il écrit pour des gens qui veulent être prouvez.*

MAXIME.

Voici une diſtinction merveilleuſe. Dieu a prévû que les hommes abuſeroient de leur liberté, (*m*) *mais il n'a pas dû pour cela renoncer à ſon deſſein, de mettre les hommes dans l'obligation de le rechercher dans ſes Ouvrages. Dieu ne doit pas juger les hommes ſur ce qu'il prévoit qu'ils feront, mais ſur ce qu'ils feront actuellement & librement.* Ce que Dieu prévoit que les hommes feront, & ce qu'ils feront actuellement & librement eſt la même choſe, ainſi Dieu ne ſauroit juger les hommes ſur le ſecond article ſans les juger ſur le premier.

THEMISTE.

Ses fautes d'omiſſion.

Je ne veux rien dire ſur *l'état d'épreuve*, & *l'état de récompenſe*. Mr. Bayle a propoſé ſur cela (*n*) des dificultez ſur leſquelles Mr. Jaquelot à gardé un profond ſilence auſſi bien que ſur quelques autres objections contenuës dans le chapitre, dont le titre du chapitre 11. de ſa 2. partie promet l'examen. Il ſeroit bon que les lecteurs fuſſent avertis de ces fautes (*o*) d'omiſſion de Mr. Jaquelot qui ſont fréquentes.

MAXIME.

N'oublions pas que la raiſon qu'il a donnée pourquoi Dieu a laiſſé aux hommes le permiſſion d'abuſer de leur franc arbitre, ne ſert de rien pour la ſolution de la grande dificulté, qui eſt la chûte d'Adam; car il n'étoit point queſtion de rechercher Dieu dans ſes ouvrages au tems de la tentation, & d'ailleurs Adam n'avoit pas beaucoup de beſoin de faire cette recherche. Dieu s'étoit fait connoître à lui intimement & immédiatement, il lui avoit parlé, &c.

CHAPITRE XV.

Examen de la réponſe de Mr. Jaquelot à la queſtion, pourquoi Dieu a permis le péché.

THEMISTE.

AVant que d'examiner la réponſe de Mr. Jaquelot à la queſtion, *pourquoi Dieu a permis le péché*, nous devons dire que dans le ſyſtême de ce Théologien cette queſtion-là ne difere point de celle-ci, *pourquoi Dieu a voulu qu'Adam*

(g) „ Qu'on liſe un peu en Cicéron le récit que Velléjus y fait des opinions des Philoſophes *ſur la nature de Dieu*; il s'y en trouvera vingt-quatre ou vingt-cinq de conte fait ſans celles qu'il a oubliées. Et s'en trouveroit en Diogenes Laërtius en leurs vies davantage, toutes convenantes en ce point qu'elles ſont à peu près également fauſſes, extravagantes & indignes du nom de leurs autheurs, la pluſpart très-recommandables perſonnages; mais au reſte toutes diſcordantes ou contraires. *Amyraut, Traitté des Religions pag.* 115.

(*b*) „ Ci-deſſus chap. précédent pag. 57.

(*i*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 323.

(*k*) „ *Id. ib.*

(*l*) „ Exceptez ceux que Dieu veut ſauver.

(*m*) „ *Id. ib.* pag. 322.

(*n*) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLV. pag. 800. & chap. CXLIX. au commencement pag. 806. & 807.

(*o*) „ C'eſt-à-dire, des dificultez qui lui avoient été propoſées dans la 2. part. de la Réponſe au Provincial, & qu'il a paſſées ſous ſilence dans ſa Réplique.

II. Part. *& Eve peccaſſent.* Il ſemble qu'il y ait de grands intervalles entre ces deux propoſitions, mais je les raprocherai ſi promptement l'une de l'autre que vous les verrez bientôt aboutir à la même ligne.

Permettre le péché lors qu'on peut le prévenir, & vouloir le péché, eſt la même choſe.

Selon Mr. Jaquelot Dieu a mis Adam & Eve dans les circonſtances où il ſavoit qu'ils pécheroient, (*a*) & ne les a point mis dans les circonſtances où il ſavoit qu'ils obéiroient à ſa loi. C'eſt en cela que conſiſte la permiſſion qu'il leur a donnée de pécher. Or il eſt manifeſte que Dieu n'a point préféré les premieres circonſtances aux ſecondes ſans vouloir poſitivement qu'ils péchaſſent; car il ne les a point mis dans les premieres ſans vouloir les y mettre, & il n'a point voulu les y mettre ſans vouloir tout ce qu'il avoit prévû qui en reſulteroit, & par conſéquent le péché. Il a donc voulu qu'ils péchaſſent, & il les a placez dans les premieres circonſtances afin qu'ils péchaſſent. Et ainſi dans les principes de Mr. Jaquelot la queſtion, *pourquoi Dieu a permis le péché*, & la queſtion *pourquoi Dieu a voulu le péché*, ſont réellement la même queſtion.

MAXIME.

Je ſuis bien aiſe que vous aiez entamé par cette remarque le grand ſujet que nous avons ſous la main. Preſſons nous, je vous prie, d'examiner ſi Mr. Jaquelot ſe tire d'affaire, négligeons tout ce qui ne ſe raporte pas au principal de la queſtion.

THEMISTE.

Réponſe que Mr. Jaquelot fait à cette objection.

J'aprouve fort que nous nous preſſions, & pour cet effet je paſſe tout d'un coup à la réponſe que Mr. Jaquelot a faite. Nous la pouvons réduire à cet argument (*b*). Dieu a fait les hommes *afin qu'ils le recherchaſſent dans ſes ouvrages.* Or ils n'auroient pû faire cette recherche (*c*) s'ils n'euſſent eu le *pouvoir de faire ce qu'ils voudroient, ſoit bien ſoit mal.* Il a donc fallu que Dieu leur donnât ce pouvoir-là. Il prouve la mineure 1. parce que (*d*) *ſi les hommes n'avoient que le pouvoir de faire le bien, s'ils y étoient determinez, il n'y auroit plus ni recherche de Dieu, ni Foi, ni Religion à proprement parler*: 2. parce (*e*) que ſi Dieu n'avoit point donné aux hommes le pouvoir de faire ce qu'ils voudroient ſoit bien ſoit mal, il *auroit lui-même detruit ſon deſſein, il auroit donné d'une main ce qu'il auroit repris de l'autre*, & *Dieu auroit impoſé à l'homme un devoir que Dieu lui-même auroit accompli*, ce qui ne s'accorderoit pas avec la Raiſon. Mr. Jaquelot pour confirmer ſon argument ajoûte (*f*) que Dieu aïant *enfin formé l'homme ſur la terre pour y exerçer la liberté qu'il lui donnoit*, ne dérogea point aux loix générales & immuables qu'il avoit déjà faites pour la conduite de l'Univers, & qui pouvoient *fournir aux hommes des occaſions de pécher.*

MAXIME.

Premier défaut de cette réponſe.

Je ne penſe pas que depuis qu'on a commencé d'agiter cette matiere, on ait donné une réponſe auſſi miſérable que celle que vous venez de raporter. Car en 1. lieu elle ne prouve que ce que l'on ne conteſtoit point à Mr. Jaquelot. On lui permettoit de ſupoſer qu'il avoit été néceſſaire (*g*) que l'homme pût ſe tourner vers le mal & vers le bien: on avoit dit que perſonne ne trouvoit étrange que l'homme eut été créé muable (*h*), & que toute la dificulté venoit de ce qu'il avoit changé de bien en mal, ce qui n'avoit nulle liaiſon neceſſaire avec ſa mutabilité. Nonobſtant tout cela Mr. Jaquelot n'emploie tous les efforts de ſon eſprit qu'à prouver qu'il falut que l'homme reçut de Dieu le franc arbitre; il ne dit pas un ſeul mot pour montrer que le péché étoit une ſuite inévitable de ce préſent qu'il avoit falu que Dieu fit à l'homme. Il répond comme ſi on lui eut demandé, *pourquoi il avoit falu que le péché fût poſſible?* Mais il ne s'agiſſoit pas de cela, il ne s'agiſſoit que de ſavoir pourquoi le péché exiſte actuellement?

THEMISTE.

Second défaut.

Vous marquez très-bien le premier défaut de la réponſe de Mr. Jaquelot: je vais marquer le ſecond. La mineure de ſon argument eſt tout-à-fait fauſſe, car ſi les hommes étoient dirigez de telle maniere par des ſecours intérieurs que leur volonté ne choiſit jamais le mal, ils ſeroient beaucoup plus propres à rechercher Dieu dans ſes ouvrages ſelon ſon intention, & à l'y trouver, qu'ils n'y ſont propres pendant qu'ils ſont abandonnez à tous les caprices de leur liberté. L'expérience ne nous montre que trop qu'ils réuſſiſſent très-mal dans cette recherche, & que même ils n'y ſongent pas. Comptons pour un troiſiéme défaut que Mr. Jaquelot ſe contredit viſiblement lors qu'il aſſûre que s'ils étoient déterminez au bien, il n'y auroit plus ni recherche de Dieu, ni Foi, ni Religion à proprement parler. Il reconnoit que toute l'eſſence de la liberté eſt conſervée dans le ſyſtême de Dordrecht; car il avoüe qu'il n'y a qu'une diſpute de mot entre les Contre-Remontrans & les Remontrans, & que les Saints du Paradis ſi déterminez à l'amour de Dieu (*i*) qu'ils n'ont plus le pouvoir prochain de le haïr, poſſedent tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans le franc arbitre. Or ſelon le ſyſtême de Dordrecht l'homme aſſiſté de la grace efficace par elle-même fait le bien néceſſairement, & l'homme qui n'a point de part à la grace fait le mal néceſſairement, & néanmoins Mr. Jaquelot eſt perſuadé qu'il y a recherche de Dieu, Foi & Religion dans l'Egliſe Réformée. Il ne peut donc ſupoſer ſans ſe contredire ce qu'il avance dans la premiere preuve de la mineure, & il ne faut pour ruiner entierement cette preuve-là & la ſuivante que le faire reſouvenir de ce qu'il avoüe touchant le dogme des Contre-Remontrans ſur le franc arbitre, que c'eſt un dogme qui conſerve toute l'eſſence de la liberté.

MAXIME.

Le parti des Auguſtiniens eſt conſidérable dans la Communion de Rome, où ils enſeignent tout comme les Réformez que la grace efficace par elle-même n'eſt point ſoûmiſe à l'inſtabilité de la volonté humaine; mais qu'elle détermine cette volonté au bien infailliblement, inévitablement, ou même néceſſairement. Voici un paſſage que j'ai copié pour vous le montrer. „ Mr. Nicolle „ trouve dans le Pere Thomaſſin que la différence „ entre la grace d'Adam & celle de Jéſus-Chriſt con-

(*a*) „Outre que Mr. Jaquelot ne ſauroit nier cela (voïez „ la Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLVII. pag. „ 803. & 804.) Voïez ce qu'il avoüe pag. 350. de ſon Exa„ men.
(*b*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 326.
(*c*) „ *Ibid.* pag. 327.
(*d*) „ *Ibid.*
(*e*) „ *Ibid.* pag. 329.
(*f*) „ *Ibid.* pag. 330.
(*g*) „ Notez que ceci même eſt conteſtable & ſoufre de „ grandes dificultez comme on le verra ci-deſſous chap. „ XXI. n. 1.
(*h*) „ Voïez la 2. part. la Réponſe au Provincial. chap. „ CLXXIII. pag. 866.
(*i*) „ Jaquel. *ubi ſupra.* pag. 320. 321.

„ consistoit en ce que la grace d'Adam étoit sou-
„ mise à la flexibilité du libre arbitre, au lieu
„ que la grace de Jésus-Christ *arrête & fixe* la
„ mutabilité de notre volonté; quoi qu'elle lui
„ laisse (*k*) *son indifference*; parce que Dieu a
„ bien voulu éprouver *une fois* les forces du libre
„ arbitre, *en lui laissant le choix d'accepter ou de*
„ *rejetter la grace*, mais après qu'il s'est perdu
„ avec cette grace soumise à son libre arbitre,
„ Dieu a jugé qu'il valoit mieux ne plus exposer
„ les graces qu'il donne aux hommes pour operer
„ leur salut, à un évenement incertain, & ne
„ *s'en fier plus qu'à sa toute puissance* & à son im-
„ mutabilité (*l*) „

Je ne demande pas à Mr. Jaquelot qu'il prenne pour véritable le dogme des Augustiniens & des Réformez sur l'efficace & sur la nécessité de la grace: je le prie seulement de feindre pour un moment qu'ils enseignent là-dessus la vérité, & de se demander si parmi les Prédestinez qui sont conduits par cette grace il n'y a plus ni recherche de Dieu, ni Religion à proprement parler. Je m'assûre que pendant le moment de sa fiction il trouvera que ce seroit une ridicule calomnie que de prétendre que ces Prédestinez sont réduits à de malheureux etat. Je suis sûr aussi qu'il n'oseroit dire que si les Réformez raisonnent conséquemment ils doivent croire que les Elus ne cherchent plus Dieu, que les Elus sont sans Foi & sans Religion. Voila néanmoins les conséquences de sa réponse. Au reste l'exemple qu'on vient de lui alléguer est pris (*m*) sur la terre, & dans cet état d'épreuve qu'il distingue si soigneusement de l'état du Paradis.

THEMISTE.

Ses contradictions sur la matiere de la liberté.

On ne peut assez admirer qu'un homme qui a prétendu avec tant de faste que le franc arbitre détruisoit toutes les dificultez Manichéennes, se contredise si souvent sur le chapitre de la liberté. Soïez, je vous prie, attentif à ces paroles de la page 367. „ (*n*) la bonté de Dieu ne devoit pas „ s'opposer à ce que l'homme fût mis en l'état „ de recherche & d'épreuve & qu'il reçût pour „ cela, la liberté de faire ce qu'il veut, soit „ bien, soit mal. Car si l'homme eût été déter-„ miné nécessairement à reconnoître Dieu, il „ s'ensuivroit que la sagesse & la puissance de „ Dieu auroient été interessées, en ce que l'hom-„ me ne les auroit pas reconnuës par choix ni „ librement. „ Quels ennemis chimériques se fait-il en supposant qu'on lui objecte que la bonté de Dieu devoit s'opposer à ce que l'homme pût faire le bien & le mal? Ce n'est point là le grief. On lui objecte seulement que la bonté de Dieu devoit s'opoler à ce que l'homme se perdît par le mauvais usage de sa liberté. Il cherche encore des ennemis imaginaires quand il supose qu'on lui objecte que la bonté de Dieu devoit déterminer nécessairement au bien l'ame de l'homme. On s'est contenté de représenter plusieurs fois (*o*) que selon les hypotheses de la plûpart des Chretiens Dieu a des moïens infaillibles de faire que l'homme se serve bien de sa liberté, & ainsi sans aucune détermination au bien, naturelle ou permanente, l'ame de l'homme feroit toûjours un bon usage de la liberté, si Dieu emploioit ces moiens-là. Mais enfin donnons à Mr. Jaquelot un ennemi qui ne soit point chimérique & qui soit Mr. Jaquelot lui-même. Il dit ici que les hommes n'auroient point fait d'honneur à la sagesse & à la puissance de Dieu, s'ils avoient été déterminez nécessairement à les reconnoitre; car, ajoûte-t-il, ils ne les auroient pas *reconnuës par choix ni librement*. Mais en cent autres endroits il assûre que toute l'essence de la liberté se conserve avec la détermination au bien, & il dit même (*p*) que nous faisons usage de notre liberté quand nous afirmons une regle d'Arithmétique évidemment démontrée. Il avouë (*q*) qu'il ne dit de la liberté que ce qu'en disent les supralapsaires. Pourquoi donc ne dit-il pas avec eux qu'une ame nécessitée à l'amour de Dieu aime Dieu par choix & librement?

II. Part.

MAXIME.

Je vous louë de l'avoir poussé de cette façon. C'est une chose pitoïable qu'il n'ait pû forger le pivot de sa dispute sans se réfuter soi-même, & sans autoriser ses adversaires à lui objecter que selon lui il n'est point glorieux à Dieu que les Saints du Paradis reconnoissent sa puissance, sa sagesse, &c. vous l'avez tellement posé entre deux abimes, qu'il tombe dans l'un ou dans l'autre. Il faut qu'il assûre que c'est une conséquence nécessaire de la doctrine des Réformez & des Augustiniens sur la liberté, qu'il n'y a plus parmi les hommes *ni recherche de Dieu, ni Foi, ni Religion à proprement parler*, que Dieu a lui-même détruit son dessein, & donné d'une main ce qu'il a repris de l'autre &c. Si la politique empêche Mr. Jaquelot d'intenter publiquement aux Eglises Réformées tant d'accusations abominables, il faudra qu'en évitant ce précipice il se jette dans celui-ci, c'est qu'il y auroit parmi les hommes recherche de Dieu, Foi, Religion, c'est que Dieu ne détruiroit point lui-même son dessein, ni ne donneroit d'une main ce qu'il reprendroit de l'autre, quand même Adam & Eve, & tous leurs descendans auroient été sûrement dirigez au bien dans toutes les circonstances de leur vie par des secours intérieurs qui n'auroient fait aucun préjudice à leur liberté. Je dis que ce dernier dogme est un précipice pour Mr. Jaquelot, parce qu'il ne peut le débiter sans se contredire puérilement; & sans détruire lui-même son ouvrage comme faisoit Pénélope.

THEMISTE.

Dieu peut sans déroger aux loix générales fournir aux hommes des moyens infaillibles d'éviter le peché.

Quant à ces loix générales qui pouvoient *fournir aux hommes des occasions de pécher*, & auxquelles selon Mr. Jaquelot (*r*) *Dieu ne déroge jamais que par miracle, ce que sa sagesse ne lui permet de faire, qu'au défaut d'autres moiens capables de donner à l'homme ce qui est nécessaire & suffisant pour s'acquiter de son devoir*; il me permettra de croire qu'elles lui sont inutiles: il se fait une trop petite idée de Dieu, il s'imagine ici que peu de chose embaraſſe la Divinité. Qu'il se défabuse de cette erreur: la Divinité a mille moïens infaillibles de conservir la vertu dans l'ame de l'homme sans déroger aux loix générales. Ce sont des loix qui n'influent sur l'ame de l'homme qu'autant qu'il a plû à Dieu par un usage de sa puissance ar-

(*k*) „ Il y a beaucoup d'aparence que le Pere Thomassin „ glissa ce mot pour le bien de la paix, & qu'il l'entendoit à sa maniere.
(*l*) „ Journal des Savans du 11. Janvier 1706. pag. 18. „ édit. *in* 4. dans l'extrait des Instructions théolog. & „ morales sur le symbole, par Mr. Nicolle.
(*m*) „ Par là on refute ce qu'il dit pag. 327. que Mr. „ Bayle se trompe d'alleguer à tout propos l'exemple des „ Anges, &c.
(*n*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 367.
(*o*) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chapi „ CXLVI. pag. 802.
(*p*) Jaquelot *ib.* pag. 340.
(*q*) „ *Ibid.* pag. 441.
(*r*) „ *Ibid.* pag. 331.

ed by Google

II. Part. arbitraire. Il n'a tenu qu'à lui de faire qu'elles n'excitaſſent jamais dans l'homme que de foibles tentations, & il dépend toûjours de ſon plaiſir d'envoïer un bon contre-poids. De ſorte que Mr. Jaquelot ne peut rien dire qui élude la demande que des Philoſophes Païens lui pourroient faire, *pourquoi Dieu a-t-il permis que le premier homme & la premiere femme perdiſſent d'abord leur innocence, & que toute leur poſtérité s'abandonnât au mal moral?* Toute la réponſe eſt 1. que l'homme a dû conſerver ſon franc arbitre afin de rechercher Dieu dans ſes ouvrages comme c'étoit l'intention de Dieu: 2. que Dieu ne déroge point aux loix générales. Mais, lui répliqueroient ces Philoſophes, ſi l'intention de Dieu avoit été telle que vous dites, les hommes n'auroient pas ſi mal cherché la Divinité; car il eſt contre les idées de la perfection de Dieu qu'il exige d'eux ce à quoi ils ſont mal propres, ou qu'il ne corrige pas les défauts qui les empêchent de répondre à ſes intentions, ou que par ſes propres loix il ſe ſoit lié les mains à l'égard de la guériſon des maladies de l'ame.

MAXIME.

Vous avez oublié une clauſe très-eſſentielle en raportant la queſtion que ces Philoſophes pourroient propoſer. Il faloit dire qu'ils demanderoient, *pourquoi Dieu veut-il que tous les hommes ſoient pécheurs & malheureux? Cela choque évidemment l'idée que la lumiere naturelle nous donne de l'Etre infiniment parfait.* Remarquons que Mr. Jaquelot ſupoſe que lors que Dieu ne ſe ſert point de miracle tous les hommes ont *ce qui eſt néceſſaire & ſuffiſant pour s'acquitter de leur devoir.* Comment oſe-t-il dire cela, lui qui enſeigne que les pécheurs ſont mis non pas dans les circonſtances où ils ſeroient d'honnêtes gens, mais dans les circonſtances où Dieu a prévû qu'ils feroient un mauvais uſage de leur liberté? Peut-on dire que Dieu accorde tout ce qui eſt néceſſaire & ſuffiſant lors qu'il n'accorde que ce qu'il connoît devoir être inutile & même nuiſible? Mais ſupoſons avec lui que tous les hommes reçoivent de Dieu ce qui eſt néceſſaire & ſuffiſant pour s'aquiter de leur devoir, ne le reçoivent-ils pas ſans que Dieu déroge aux loix générales? Il pourroit donc ſans y déroger fournir aux hommes les moïens ſûrs d'éviter le crime.

THEMISTE.

Les réponſes de M. Jaquelot ſeroient meilleures pour ſoutenir une thèſe oppoſée à la ſienne.

Notre pacificateur de la Foi & de la Raiſon eſt beaucoup plus loin de ſon compte que jamais, & peut-être a-t-il déjà bien ſenti qu'il s'eſt mêlé d'une choſe qui paſſoit ſes forces. La réponſe qu'il a faite à ſa queſtion ſeroit très-juſte ſi la queſtion eut été toute contraire, *pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu ſoufrir que les hommes devinſſent pécheurs.* Vous ſatisfaites à cela admirablement ſi vous répondez comme Mr. Jaquelot, c'eſt à cauſe que Dieu a voulu que les hommes le cherchaſſent dans ſes ouvrages; car autant qu'une ame nette de tout vice eſt propre à faire des progrès continuels dans la recherche de Dieu caché ſous le voile des cauſes ſecondes, autant une ame ſouillée de vices y eſt mal propre. Ainſi la liaiſon que cet Auteur a trouvée entre ſa queſtion & ſa réponſe eſt réellement une défunion.

MAXIME.

Pourquoi il a biaiſé ſur la matiere de la permiſſion du péché.

Je conjecture qu'il a marché ſur des épines; & que n'aïant pas oſé donner la ſeule réponſe qu'il puiſſe faire, il s'eſt caché le mieux qu'il a pû ſous des termes vagues. Aïant craint d'effaroucher ceux à qui il a promis la conformité de la Foi avec la Raiſon, il n'a oſé dire ce qu'il doit néceſſairement répondre, ſavoir que Dieu a voulu que les hommes le cherchaſſent, & tombaſſent tous dans le crime afin qu'il en put damner les uns éternellement, & faire miſéricorde aux autres. Voilà ce qu'un écrivain ſincere eut avoüé ingénument, eut-il falu renoncer au projet de réunion entre la Théologie & la Philoſophie. Par la même crainte d'effaroucher les lecteurs Mr. Jaquelot s'eſt bien gardé de repréſenter fidelement l'état des loix générales auſquelles Dieu ne veut point déroger. Il les repréſente ſimplement comme des choſes qui pouvoient fournir aux hommes des occaſions de pécher. Mais s'il eut été ſincere il eut dit que Dieu ſavoit très-certainement qu'elles ameneroient (s) à coup ſûr parmi les hommes toutes les fauſſes Religions, en un mot tous les déſordres qui ont été juſqu'ici & qui ſeront à l'avenir dans le genre humain.

CHAPITRE XVI.

Qu'un Philoſophe Païen prouveroit facilement que ſelon Mr. Jaquelot la bonté & la ſainteté de Dieu ne ſont entrées pour rien dans la création du monde.

ON lui avoit reproché je ne ſai quelle affectation d'éloigner l'idée de la bonté & de la ſainteté de Dieu pour ne faire conſidérer que la gloire & que la ſageſſe divine (a). Ce reproche étoit bien fondé: Mr. Jaquelot déclare dans ſon dernier livre (b) que *ſi on recherche lequel* des attributs divins *prévaut dans la Création, on reconnoîtra ſans peine, que c'eſt* ſon pouvoir *prémierement, qui éclatte dans la production des Etres qu'il a tirez du néant, enſuite* ſa ſageſſe, *qui brille dans leur ſtructure & dans l'ordre où il les a rangez: Après quoi vient* ſa bonté, *par rapport à l'homme principalement, qu'il a formé* à ſon image & à ſa reſſemblance.

THEMISTE.

Un Philoſophe Païen ne trouveroit ni bonté ni ſainteté dans l'idée que M. Jaquelot donne de Dieu.

Un Philoſophe Païen conclurroit de ce paſſage que Dieu n'a créé le monde que pour faire voir ſa puiſſance & ſa ſcience infinie de l'architecture & de la méchanique, ſans que ſon attribut de bon, & d'ami de la vertu aïent eu aucune part à la conſtruction de ce grand ouvrage. Ce Philoſophe ne manqueroit pas de s'écrier, quel Dieu que le Dieu de Mr. Jaquelot! Il ne ſe pique que de ſcience, il aime mieux laiſſer périr tout le genre humain que de ſoufrir que quelques atomes aillent plus vite ou plus lentement que les loix générales ne le demandent. Il ne dérangeroit pas la moindre choſe dans la ſymmétrie de ſon ouvrage pour empêcher que le vice ne dominât parmi les hommes, & n'expoſât toute la nature humaine à des déſordres & à des malheurs innombrables & épouvantables. Un tel Dieu n'eſt point celui dont la lumiere naturelle nous donne l'idée. Par cette idée nous connoiſſons que la bonté eſt le principal attribut de Dieu, & que s'il faloit néceſſairement opter

(s) „ A cauſe qu'il permettroit aux hommes de ſe laiſſer vaincre par les tentations dans toutes les circonſtances où il avoit prévû qu'ils ſuccomberoient; car au reſte ſelon le dogme du franc arbitre il n'y a point de „ liaiſon néceſſaire entre les loix générales & les déterminations de la volonté humaine.

(a) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part chap. „ CXLVIII. au commencement pag. 804.

(b) „ Jaquelot *ibid.* pag. 326.

Digitized by Google

opter entre une irrégularité phyſique, & une irrégularité morale, il choiſiroit la premiere (c). Que l'architecture de l'Univers ait quelque défaut, cela ne nuit à aucune Créature, mais ſi le mal moral s'introduit parmi les hommes, c'eſt un préjudice qui ſe répand ſur une infinité de ſujets.

MAXIME.

Ce qu'il répliqueroit aux réponſes que lui feroit M. Jaquelot.

Le diſcours que vous prêtez à ce Philoſophe eſt entierement vraiſemblable, & ſi Mr. Jaquelot répond qu'il n'a pas laiſſé ſans emploi la bonté divine, puis qu'il a dit qu'Adam a été formé à l'image de Dieu, le Philoſophe lui ſoûtiendra que cet ornement n'a pas été donné au premier homme par un principe de bonté, mais par un principe de haine pour le genre humain & pour la vertu. Il prouvera aiſément ſa theſe par cette raiſon, Dieu avoit prévû qu'Adam & Eve perdroient bien-tôt tous les avantages qu'ils avoient reçus de lui, qu'ils abuſeroient du libre arbitre dont il les avoit partagez, qu'à cauſe de cela ils ſeroient bannis honteuſement du jardin d'Eden & obligez de gagner leur vie à la ſueur de leur front, qu'ils ſeroient expoſez & à pécher très-ſouvent, & à ſoufrir mille chagrins, qu'ils verroient l'un de leur fils tué par l'autre, & leurs deſcendans plongez dans les abominations les plus criminelles. En un mot Dieu avoit prévû que le prompt abus qu'ils feroient de leur liberté ſeroit ſuivi de tous les crimes, & de toutes les miſeres qui deshonorent & qui accablent le genre humain. Il n'y a point d'ennemi de l'homme & de la vertu qui à cette condition là n'eut conféré au premier homme tous les avantages contenus dans l'expreſſion (d) de Mr. Jaquelot. Il répond à cette difficulté (e) que l'intention de Dieu eſt bonne & ſainte, au lieu que l'intention d'un ennemi eſt maligne & criminelle, mais le Philoſophe lui demandera des preuves de la bonne intention de Dieu, elle ne paroît nullement ni dans la chûte de l'homme ni dans les ſuites de cette chûte. Tout cela reſſemble extrêmement au projet d'un ennemi. Il faut donc montrer par des preuves claires & inconteſtables que l'intention de Dieu a été bonne. Mr. Jaquelot ne peut alléguer en ſa faveur aucun exemple, ni aucune maxime philoſophique, au lieu que ceux qui l'attaqueront auront pour eux l'induction toute entiere & pluſieurs notions communes. S'il leur allégue la menace faite au premier homme, ils lui ſoûtiendront que viſiblement elle eſt un acte d'inimitié, puis que Dieu ſavoit qu'elle n'auroit point d'autre uſage que de rendre l'homme plus criminel & plus punissable. S'il dit qu'après la chûte de l'homme Dieu a deſtiné ſon Paradis à un certain nombre de gens, on lui répondra que ce n'eſt point par bonté puiſque nous n'avons aucune idée d'une bonté, qui étant accompagnée du pouvoir d'agir ſelon ſa nature laiſſe expoſez les gens à la miſere depuis le premier moment de leur vie juſques au dernier, & au péché depuis les premieres étincelles de la raiſon juſques à la mort. Toutes les idées que nous avons de la bonté portent qu'une nature bienfaiſante rend heureux & vertueux auſſi promptement qu'elle le peut les objets de ſon amitié. (f) On ſoûtiendra donc que ce que Mr. Jaquelot apelle miſéricorde n'eſt point une marque ſûre de bonté; car il y a eu des Conquérans durs & barbares qui ſans ſentir aucun mouvement de compaſſion ont donné ordre que l'on exceptât de la peine générale infligée aux habitans d'une ville ceux qui avoient échapé à l'épée du ſoldat, & qu'on leur fit beaucoup de bien. Les raiſons d'Etat, & le faſte ont un principe ſufiſant de cette conduite ſans que l'humanité s'en mêle. II. Part.

Que le meilleur expédient eſt de croire que tout ce que Dieu a fait eſt bien fait.

Si Mr. Jaquelot imagine ici un meilleur expédient que celui de Mr. Bayle, ſavoir que nous devons croire ſoit que nous le comprenions, ſoit que nous ne le comprenions pas que tout ce que Dieu fait eſt bien fait, il ſera bien fin. Mais s'il n'a point d'autre expédient il ne montrera jamais la conformité de la Foi avec la Raiſon ſur l'origine du mal. S'il nioit avec les Sociniens la préviſion des évenemens contingens, il ſe mettroit plus au large; car il pourroit ſoûtenir que les intentions de Dieu étoient bonnes, mais comment prouvera-t-il qu'une nature qui ſavoit toutes les malheureuſes ſuites du préſent qu'elle faiſoit à Adam, avoit une bonne intention (g)?

THEMISTE.

La bonté eſt préferable à la gloire.

Il ne pouvoit rien faire qui fut plus oposé à ſon projet de réunion que de donner à la bonté de Dieu un emploi ſi maigre & ſi mince dans la création de l'Univers. Toutes les ſectes ſe ſouleveront contre lui, les Chretiens autant que les Infideles; car il n'y a point de notion plus généralement répanduë que celle qui fait conſiderer la bonté comme l'un des principaux attributs de la nature divine. La lumiere naturelle nous montre manifeſtement que rien ne convient mieux à la véritable grandeur, & à la ſuprême perfection que de faire ſervir ſa puiſſance & ſa ſcience au bonheur d'autrui. Nous ſommes plus étourdis de la gloire d'Alexandre & de Céſar, que de celle de Titus & de Marc Aurele, mais ce n'eſt que par un tumulte d'imagination. Laiſſez calmer cette tempête, conſultez la Raiſon toute pure, elle vous répondra que les Alexandres & les Céſars méritent d'être deteſtez, puis qu'ils n'ont fait ſervir leur valeur, leur ſcience militaire, leur eſprit qu'à ruiner les peuples, & qu'à l'effuſion du ſang humain, & que l'humeur bienfaiſante de Titus & de Marc Aurele eſt un titre d'honneur infiniment plus glorieux, que les trophées, & que les victoires des plus fameux Conquérans. Les Panégyriſtes font bien valoir cette idée comme il paroît par les réflexions de Pline ſur la bonté de Trajan. Mr. Bayle a raporté ſur cela (h) bien des raiſons & une infinité d'autoritez que Mr. Jaquelot a fait ſemblant de ne pas appercevoir.

CHA-

(c) „ Conférez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLV. pag. 825.

(d) „ Formé à ſon image & à ſa reſſemblance.

(e) „ Jaquel. *ibid.* pag. 343.

(f) „ Et néanmoins Mr. Jaquelot crédule comme un „ enfant s'imagine pag. 389. qu'*un Philoſophe ne ſçauroit „ ne pas appercevoir la bonté de Dieu envers l'homme, toutes „ les fois qu'il ſe repréſente l'excellence de la nature humaine.* „ Mais que fera ce Philoſophe toutes les fois qu'il ſe repréſentera la méchanceté, les folies, les extravagances, „ les miſeres du genre humain, choſes infiniment plus „ ſenſibles, & plus à la portée de tous les hommes que „ l'excellence de la nature humaine que le ſuc de cent „ ſortes d'herbes peut réduire à la ſtupidité ou à la fureur? „ Conférez Entret. ſur Mr. le Clerc chap. IX. ci-deſſus „ pag. 25.

(g) „ Lors qu'il prend le franc arbitre pour une mar„ que de la bonté de Dieu il s'expoſe à être comparé à „ ceux qui voudroient prouver qu'on a témoigné ſon a„ mitié & ſa liberalité à Mévius en lui donnant un „ très-beau cordon de ſoie dont on ſavoit qu'il s'étrangle„ roit au premier jour.

(h) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXLVIII. pag. 798. chap. CL. pag. 809. chap. „ CLI. pag. 812. chap. CLII. pag. 816. chap. CLIII. „ pag. 820. chap. CXXX. pag. 764. à la fin de la 1. co„ lomne & pag. 765. & chap. CLV. pag. 825.

by Google

CHAPITRE XVII.

Réflexions sur ce que Mr. Jaquelot a dit touchant les loix générales. S'il a pû reprocher à Mr. Bayle de s'être contredit sur ce sujet.

MAXIME.

L'opinion de M. Bayle sur les loix générales mal représentée par M. Jaquelot.

NOus n'avons pas assez parlé des loix générales. Revenons y, je vous prie. Mr. Jaquelot assûre (a) *que Mr. Bayle ne convient pas de cette supoſition que Dieu a établi des loix générales & invariables selon lesquelles il se conduit tant à l'égard des corps qu'à l'égard des Esprits.* C'est fort mal représenter l'opinion de Mr. Bayle; car il ne nie point les loix générales, il croit seulement qu'elles ne sont pas absolument invariables, & qu'elles ne peuvent servir à résoudre les difficultez de l'origine du mal, ni celles de la Prédestination.

THEMISTE.

Un Païen qui auroit lû ce qu'ont dit de ces loix le P. Malebranche & M. Arnauld embarasseroit fort M. Jaquelot.

Le Pere Mallebranche, l'inventeur de ce syſtême des loix générales, avouë que Dieu y déroge toutes les fois que l'ordre le veut. Or on lui a fait voir que Dieu agit très-souvent par des volontez particulieres, non seulement dans l'ordre de la Grace, mais aussi dans l'ordre de la Nature, & qu'il n'est pas possible d'expliquer sa Providence si l'on ne lui donne que des volontez générales, soit qu'on considere ce que l'histoire profane nous aprend, soit qu'on examine ce qui s'est passé parmi les Juifs. Il y a trois tomes là-dessus composez par Mr. Arnauld contre le Pere Mallebranche. Un Païen qui les auroit bien étudiez, & qui iroit disputer avec Mr. Jaquelot l'embarasseroit d'une étrange sorte, & le forceroit d'avoüer que la sagesse permet très-souvent à Dieu de déroger aux loix générales. Après quoi si Mr. Jaquelot lui répondoit que Dieu a permis la chûte d'Adam parce qu'il ne la pouvoit empêcher sans déroger aux loix générales, on le réduiroit aux dernieres extrémitez. Quoi! répliqueroit le Païen, Dieu n'avoit fait autre chose pendant les six jours de la création que déroger aux loix générales pour former des pierres, des plantes, & des animaux, & il n'auroit pû y déroger un peu après pour (b) épargner au genre humain le mal moral & le mal physique qui regnent parmi les hommes, & qui regneront éternellement dans les Enfers? Il a dérogé à ces mêmes loix en mille occasions moins importantes, & il n'auroit pû y déroger lors qu'il s'agissoit ou du salut ou de la ruïne de l'espece humaine, la plus noble Créature qu'il eut produite dans notre monde?

MAXIME.

Dilemme contre l'opinion de M. Jaquelot sur cette matiere.

Je ne croi pas que Mr. Jaquelot pût parer ce coup. Mais en voici un autre qu'il ne parera pas mieux. Ou Dieu a prévû la chûte d'Adam comme une suite nécessaire des loix générales, ou seulement comme une chose à quoi elles pouvoient disposer Adam par des tentations vincibles. Au premier cas il sera certain qu'Adam a péché nécessairement. Qu'on ne nous parle donc plus de franc arbitre. Il sera certain aussi que Dieu a voulu nettement & précisément le péché, car dès qu'on veut une chose que l'on sait nécessairement liée à certaines suites, on veut positivement ces suites, & sur tout si connoissant un remede sûr, comme seroit de déroger aux loix générales, on se détermine tout bien pesé & considéré à n'y pas déroger. Au second cas Dieu eut pû sauver Adam sans déroger aux loix générales: tout leur effet devoit être d'exciter en lui quelques tentations vincibles; elles les eussent effectivement excitées, & auroient eu par conséquent tout leur cours, & si Dieu par quelque assistance morale eut aidé Adam à prendre infailliblement le bon parti, il se fut épargné le miracle dérogatoire aux loix générales, & il eut fermé la porte au mal moral & au mal physique.

THEMISTE.

Qu'un miracle ne change rien à l'ordre de l'Univers.

Mr. Jaquelot se fait une très-grande illusion lors qu'il supose qu'un miracle change (c) l'ordre de l'Univers, & que ce changement est *de plus haute importance infiniment que la santé d'un homme de bien.* Il s'imagine que la Divinité cesseroit de voir dans son ouvrage toutes les beautez d'architecture & de méchanique qu'elle y a mises, si elle dérogeoit aux loix générales pour guérir miraculeusement un pestiféré, & que ce miracle dérangeroit toute la machine de l'Univers. C'est un grand abus (d): le miracle des nôces de Cana ne fit point d'autre changement dans l'air de la chambre si ce n'est qu'au lieu de recevoir dans ses pores quelques corpuscules d'eau il reçut des corpuscules de vin. La Nature corporelle demeura par tout ailleurs au même état où elle étoit avant le miracle, & où elle seroit demeurée si le miracle ne se fut point fait. Si Dieu immédiatement avant qu'Eve succombât l'eut préservée du péril par l'inspiration de quelque pensée, rien n'auroit changé de face dans le Jardin d'Eden, toutes les feuilles, toutes les herbes, toutes les eaux seroient demeurées dans leur état. Il n'auroit pas été nécessaire qu'aucun corpuscule ni dans l'air, ni sur la terre, ni sur les fleuves du Jardin allât ou plus vite ou moins vite. Et néanmoins voici un Docteur qui est Ministre depuis plus de 30. ans qui ose assûrer que si Dieu avoit fourni ce secours à Eve, toute la Nature auroit été dérangée. Quelles pauvretez! le Soleil sans doute seroit sorti de sa place, la Lune eut rétrogradé, tous les tourbillons des étoiles se feroient mêlez ensemble, & eussent formé un cahos horrible. Ne voilà-t-il pas un beau moïen de prouver aux Philosophes la concorde de la Foi avec la Raison sur l'origine du mal?

MAXIME.

Qu'il n'y a aucune liaison naturelle entre le mouvement local & le sentiment de l'ame.

Je trouve que Mr. Jaquelot ne discerne pas les loix générales de la communication des mouvemens, d'avec les loix de l'union de l'ame & du corps. Ce sont deux sortes de loix dont la seconde n'a aucune liaison naturelle avec la premiere. Les loix de la communication du mouvement pourroient être exécutées sans qu'il y manquât rien quoi que l'ébranlement qu'elles causeroient dans les fibres d'un cerveau d'homme n'excitât aucun sentiment dans l'ame. Il n'y a aucune liaison naturelle entre le mouvement local, & le sentiment, (e) non pas même (f) dans la supoſition de la matérialité de l'ame. Il faut donc que la correspondance

(a) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 330.
(b) „ Conférez ci-dessus chap. XIII. pag. 58.
(c) „ Jaquelot Conform. pag. 208. Voïez aussi son exa-„ men pag 336.
(d) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial „ chap. XCI. pag. 681. & 682.
(e) „ Voïez la 2 part. de la Réponse au Provincial „ chap. LXXXIII. pag. 665. au bas de la 2. colomne, & „ pag. 666. au haut de la 1. colomne, & chap. LXXXIV. „ pag. 667. 2. colomne & page 668. 1. colomne au „ haut.
(f) „ C'est ce que Mr. Bayle prouve dans la réfutation „ des extraits que Mr. Bernard a donnez de la 2. part. de „ la Réponse au Provincial. Voïez la 3. part de la Répon-„ se à un Provincial, depuis le chap. IX. jusqu'au der-„ nier.

Digitized by Google

dance que nous éprouvons entre certaines modifications de nos organes & certaines penſées ait été établie par une loi arbitraire du Créateur. Suivant cela nous pouvons dire qu'il n'a tenu qu'à lui de faire une loi générale que les objets malhonnêtes n'excitaſſent jamais un plaiſir qui nous détournât de l'attention à notre devoir, & ainſi de toutes les autres tentations. Mais ſi Mr. Jaquelot s'obſtine à croire qu'il n'étoit point de la ſageſſe de Dieu de faire une telle loi générale, nous prendrons un autre tour, nous dirons qu'il n'a tenu qu'à Dieu d'ajoûter aux loix générales de l'union de l'ame & du corps cette loi-ci, *qu'immédiatement avant que l'ame ſoit vaincuë par les tentations, il ſe forme dans le cerveau un mouvement qui correſponde à une penſée par laquelle la raiſon faſſe tourner du bon côté le franc arbitre.* Alors ſans miracle, ſans déroger à aucune loi ni de la premiere eſpece ni de la ſeconde, Dieu eut maintenu dans l'ame de l'homme le bon uſage perpétuel du franc arbitre. L'expérience nous aprend que nous ſommes aſſujetis à d'autres loix; ſi Mr. Jaquelot prétend que ce ſont des loix qui ne nous expoſent qu'à des tentations vincibles, il faudra qu'il avouë que Dieu nous peut préſerver toûjours du péché ſans avoir beſoin de déroger aux loix générales. S'il diſoit qu'elles nous expoſent à des tentations invincibles, il faudroit qu'il crût que nous ne ſommes pas plus reſponſables d'une mauvaiſe volition que de la douleur que nous ſentons quand une épingle nous pique. C'eſt ce qu'il n'a garde de penſer, ou qu'il ne pourroit penſer ſans une contradiction ridicule.

THEMISTE.

Ni entre le franc arbitre & les loix générales.

En effet ceux qui admettent le franc arbitre en doivent parler comme d'un empire abſolu établi dans l'ame de l'homme, & indépendant de tout le reſte de l'Univers. Les objets peuvent exciter des paſſions, la Raiſon peut conſeiller mille choſes, la volonté peut par là être diſpoſée à pancher d'un certain côté, mais néanmoins elle conſerve une pleine autorité ſur ſes déterminations, elle choiſit parce qu'elle veut choiſir, elle a égard aux conſeils de la Raiſon parce qu'il lui plaît d'y avoir égard, & il ne tient qu'à elle de n'y avoir aucun égard, & de préférer d'autres motifs, deſorte que dans toutes les circonſtances de la vie ſi elle choiſit ceci plutôt que cela, c'eſt à cauſe que tel eſt ſon bon plaiſir. La liberté humaine eſt donc une choſe qui n'a aucune (g) liaiſon avec les loix générales, elle eſt détachée de tout le reſte du monde; il étoit donc indifférent & aux loix générales & à toute la nature qu'Adam & Eve choiſiſſent bien ou choiſiſſent mal.

MAXIME.

Cela eſt de la derniere évidence; Mr. Jaquelot eſt obligé d'avouër que de produire une détermination dans la volonté humaine eſt au delà de la ſphere de toutes les loix générales quelles qu'elles ſoient, & de tous les êtres particuliers. Il doit dire que Dieu n'a point prévû la chûte d'Adam comme une ſuite des loix générales, mais par le privilege qu'une partie des Chretiens donnent à ſa ſcience, qui eſt de connoître certainement les choſes mêmes qui ſont à l'égard de lui purement fortuites. Il doit donc dire que l'Univers gouverné par les loix générales n'avoit aucun intérêt à l'obéiſſance ou à la déſobeïſſance d'Adam. Il n'importoit à aucune de ces loix, ni à la nature en général qu'Eve fût ſecouruë d'une bonne inſpiration, ou qu'elle fût abandonnée à ſes propres forces; & cependant Mr. Jaquelot par une inconſtance; par des diſparates prodigieuſes dit & répete en mille lieux qu'il étoit de l'intérêt général de l'Univers qu'Eve ne fût point ſecouruë; car ſi elle l'avoit été, il ſeroit ſurvenu, prétend-il, des dérangemens & des bouleverſemens horribles dans les ouvrages de la création. Que cela eſt conforme à la lumiere naturelle! II. Part.

THEMISTE.

Que changer de ſentiment n'eſt point tomber en contradiction.

Concluons hardiment que le ſyſtême des loix générales ne peut fournir aucune raiſon à Mr. Jaquelot pour répondre au Philoſophe qui le prieroit de lui dire pourquoi Dieu a permis le péché. C'eſt donc avec beaucoup de juſtice que Mr. Bayle a renoncé à ce ſyſtême. Mr. Jaquelot ſe fait un plaiſir de raporter ce que Mr. Bayle publia incidemment ſur ce ſujet dans ſes Penſées diverſes: Il cite même le Dictionaire Critique; mais tout cela eſt vain lors qu'un Auteur a montré les raiſons ſolides qui l'ont fait changer de ſentiment. Si Mr. Jaquelot avoit voulu porter un bon coup à Mr. Bayle, il eût réfuté les objections qui ſe trouvent contre le Pere Mallebranche dans le 3. tome (*b*) de la Réponſe au Provincial. Le public eut connu par là que Mr. Bayle ſeroit coupable d'une inconſtance inexcuſable. D'où vient que Mr. Jaquelot n'a point profité de cette occaſion de mortifier ſon adverſaire? C'eſt que la choſe lui auroit été impoſſible. *Il n'y doit rien avoir de plus mortifiant*, dit-il, (*i*) *pour* Mr. Bayle *que de nier ce qu'il a dit & de tomber en contradiction.* Et moi je répons qu'il doit être très-mortifiant pour celui qui parle ainſi que d'ignorer qu'un Auteur qui avertit le public qu'il a changé de ſentiment, ne tombe pas en contradiction. Le moindre Ecolier ſait cela. De plus grands Auteurs que Mr. Jaquelot & que Mr. Bayle ont rejetté des ſentimens qu'ils avoient crus véritables pluſieurs années de ſuite. Pourquoi étudie-t-on? n'eſt-ce pas pour aquérir de jour en jour plus de lumieres? Mr. Jaquelot en ſe préparant à écrire contre Mr. Bayle n'a-t-il pas commencé (*k*) à rejetter le ſyſtême de Dordrecht qu'il avoit ſigné à la Haie? Peut-on dire que la contradiction où il tombe eſt mortifiante? Je ſuis d'avis que l'on réſerve cette épithete pour la diverſité qui ſe trouve entre ſes deux derniers livres, il a renoncé dans l'examen de la Théologie de Mr. Bayle à pluſieurs (*l*) dogmes qu'il avoit afirmez dans ſa Conformité de la Foi avec la Raiſon.

CHAPITRE XVIII.

Nouvelles conſidérations qui montrent que Mr. Jaquelot ne ſe pouvant plus ſervir du ſyſtême des loix générales n'a plus de reſſource pour donner raiſon de la permiſſion du péché.

MAXIME.

M. Jaquelot ne pourroit prouver à un Philoſophe que la bonté ait eu aucune part à la création du monde.

NOtre Philoſophe Païen pourroit prétendre que la bonté eſt de tous les attributs divins celui qui a du avoir le plus de part à la création du monde, & briller le plus dans les ou-

(g) „ Notez que Mr. Jaquelot pag. 357. nie que la ſi„ tuation d'Adam dans le Jardin d'Eden fût liée avec le „ péché.

(*h*) „ Voïez la 2. part. de la Rép. à un Provincial, „ chap. CLI. pag. 811. Voïez auſſi chap. CLV. pag. 825.

(*i*) „ Jaquelot Examen pag. 338.

(*k*) „ Voïez ci-deſſus chap. 1. au commencement.

(*l*) „ On en voit un exemple ci-deſſus chap. V. pag. „ 43. On en verra d'autres ci-deſſous en foule.

Digitized by Google

II. Part. ouvrages de Dieu, néanmoins il se relâcheroit, & pour abréger la dispute il consentiroit à la doctrine de Mr. Jaquelot que la puissance de Dieu a dû avoir le premier rang, & que sa science infinie de l'architecture & de la méchanique a dû avoir le second, & que sa bonté a dû avoir le troisiéme; mais il soûtiendroit que Mr. Jaquelot ne sauroit montrer que cette bonté ait eu le troisiéme rang, ni aucun rang dans la construction du monde, puis que la conduite de Dieu envers Adam & Eve porte (a) tous les caracteres ou de la haine ou de l'indifférence pour le genre humain.

THEMISTE.

Il falsifie les sentimens de M. Bayle.

Mr. Jaquelot qui falsifie presque toûjours les sentimens de Mr. Bayle, (b) lui impute *de s'arrêter uniquement à considerer la seule bonté de Dieu, comme si l'homme avoit été le seul objet de Dieu & de la Création.* Ce n'est point la pensée de Mr. Bayle ni le but des objections qu'il a faites sur l'origine du mal. *Il consent*, comme l'avouë (c) son adversaire, *que les hommes croissent successivement en vertu & en félicité.* Il ne demande donc pas que Dieu répande sur eux tous les thrésors de la bénéficence, il supose seulement que les objections sont fondées sur ce que Dieu n'a point eu pour l'homme le dégré de bonté qui empêche de laisser périr sous ses yeux ceux qu'on peut sauver très-facilement. Quant au reste il consent que Dieu ait donné à ses autres attributs toute l'étenduë qu'ils demandoient. En un autre endroit Mr. Jaquelot assûre (d) que selon Mr. Bayle le plan *le plus propre de tous à montrer la sagesse infinie de Dieu* devoit être changé. Nouvelle falsification.

MAXIME.

Dieu peut sans blesser sa sagesse empêcher le mauvais usage du franc arbitre.

Voici, ce me semble, quel doit être desormais le point de vûë de cette controverse. Les interêts de la sagesse de Dieu, c'est-à-dire, de son habileté infinie dans l'architecture, & dans la méchanique, ne demandent point que l'homme abuse de sa liberté. Ils n'empêchent donc pas Dieu de faire servir sa bonté à la conservation continuelle de la vertu dans l'ame de l'homme. On ne peut donc plus prétendre que si Dieu n'empêche point le mauvais usage de la liberté humaine, c'est qu'il ne pourroit l'empêcher sans faire du préjudice à sa sagesse qui lui est plus précieuse que sa bonté, les intérêts de la sagesse étant préférables à ceux de la bonté, attribut (e) subordonné à la sagesse. Mr. Jaquelot croïoit satisfaire aux objections pourvû qu'il supositât cette préférence de la sagesse divine, & qu'il ajoûtât que Dieu seroit obligé de déroger à ses loix, c'est-à-dire, d'agir contre sa sagesse, pour prévenir le mauvais usage du franc arbitre de l'homme. Nous l'avons tellement chassé de ce poste, qu'assûrément il n'y mettra plus le pied; car nous lui avons fait voir qu'il seroit facile à Dieu de prévenir les péchez encore que toutes les loix générales fussent exécutées sans aucune interruption, & sans qu'on y dérogeât jamais en nulle maniere.

THEMISTE.

Pour le mieux convaincre de cette vérité il faut faire quelques remarques sur ce qu'il dit des loix de l'union de l'ame & du corps. *En vertu de cette union*, dit-il, (f) l'ame devoit avoir *des sentimens de joie, de plaisir ou de tristesse par rapport à tels & tels mouvemens du corps . . . Cette vérité est au dessus de toute contestation.* Il se trompe, la plûpart des Théologiens soûtiennent & lui (g) avec eux que la douleur, les maladies, les chagrins sont une peine du péché, & que l'état d'innocence en auroit été exempt. L'Auteur ne prend point garde que si les loix de l'union de l'ame & du corps ont assûjeti à la douleur & à la tristesse une ame innocente, ces loix ne portent ni le caractere de la bonté ni celui de la justice, ni celui de la sagesse. Pour la bonté & la justice cela est clair, & pour la sagesse je le prouve ainsi. La symmétrie admirable des parties de l'Univers, la fécondité d'un petit nombre de loix générales, tout ce en un mot qui selon l'Auteur donne aux intérêts de la sagesse de Dieu ce qu'ils demandent, subsisteroit également quoi que les hommes ne sentissent jamais de la douleur, & de la tristesse.

MAXIME.

Il répliquera que c'est un acte de sagesse d'avoir assûjeti l'ame à la douleur & au chagrin, parce que c'est un avertissement prompt de s'éloigner des objets qui peuvent nuire aux organes à quoi elle est unie. Mais il doit savoir que pour se servir d'une semblable raison avec quelque sorte de bienséance, il faut avoir refuté (h) tous les argumens qui la ruinent de fond en comble dans la 2. part. (i) de la Réponse au Provincial. De plus il doit se souvenir qu'il croit que l'état d'innocence n'eut été sujet à aucun mal, & que les bêtes (k) sont des automates: elles s'éloignent néanmoins, ou s'aprochent fort à propos des objets qui peuvent nuire à leur machine, ou qui peuvent contribuer à la maintenir en son état; il doit donc croire que le sentiment de plaisir, ou de douleur n'est point nécessaire à l'homme pour s'aprocher, ou pour s'éloigner de certains objets, & qu'une loi établie à cette fin seroit superfluë, & par conséquent indigne de la sagesse de Dieu. Il prétend que Dieu donna à notre ame (l) l'amour d'elle-même, ce qui *fait naître la haine, les desirs de vengeance, l'orgueil*, &c. que le mauvais usage de l'amour propre, & des plaisirs corporels a été la cause & l'origine du péché, & que Dieu ne pouvoit empêcher le péché (m) *par une impression de plus ou de moins dans l'Ame*, car *c'eut été alors deranger tout l'Univers & renoncer aux loix générales & immuables que la sagesse infinie de Dieu a établies. Un homme né avec tel tempérament, selon les Loix générales, exposé au milieu de telles & de telles circonstances, de tels & de tels objets, suivant les mêmes Loix, reçoit de ces objets, telles & telles impressions; que Dieu ne veut point changer, parce qu'il ne veut point déroger aux Loix, qu'il a établies, pour manifester sa sagesse. S'il arrive donc, que l'homme méprisant ou oubliant son devoir, se détermine à suivre ces impressions, qui le sollicitent au péché, c'est sa propre faute, Dieu n'en est point l'Auteur.* Il renvoie au Traité de

(a) „ Voïez ci-dessus chap. XVI. pag. 62.
(b) „ Jaquelot *ib.* pag. 326.
(c) „ *Id. ib.* pag. 322.
(d) „ *Id. ibid.* pag. 335.
(e) „ *Id. ib.* pag. 327.
(f) „ *Id. ibid.* pag. 334.
(g) „ *Id. ibid.* pag. 395. 405.
(h) „ Mr. Jaquelot y a égratigné quelque chose comme on le verra ci-dessous dans le chapitre 31.
(i) „ Voïez le chap. LXXXVII. Il faut voir aussi la réfutation des extraits que Mr. Bernard a donnez de cette 2. part. Elle se trouve dans la 3. part. de la Réponse à un Provincial depuis le chap. IX. jusqu'au dernier.
(k) „ Jaquelot *ibid.* pag. 401.
(l) „ *Id. ib.* pag. 334.
(m) „ *Id. ib.* pag. 336.

de la Conformité, & trouve mauvais (*a*) que Mr. Bayle ait paſſé ſous ſilence *l'exemple de la conduite de David à l'égard de Saul, & de celle de Jeroboam à l'égard de Roboam.*

MAXIME.

Cet exemple ne ſervoit de rien à l'afaire dont il s'agiſſoit, c'eſt pourquoi Mr. Bayle n'y fit aucune attention. Mais faiſons revenir le Philoſophe Païen, il renverſera cette prétenduë ſolution de Mr. Jaquelot par la demande que nous avons déjà faite. Ou les loix générales de la communication du mouvement & celles de l'union de l'ame & du corps expoſent la volonté humaine à des tentations invincibles ou à des tentations vincibles. Ce n'eſt ſelon Mr. Jaquelot qu'à des tentations vincibles. Donc, conclura le Philoſophe, toutes ces loix ſeront pleinement exécutées quoi que les hommes n'abuſent jamais de leur liberté. Donc la ſageſſe de Dieu lui laiſſe libre l'uſage de tous les moiens efficaces de ſoûtenir l'homme dans les plus violentes tentations. Il ne faut pas pour cela déranger un ſeul atome, chaque loi générale aura ſorti ſon plein & entier effet, c'eſt donc en vain qu'on débite que Dieu n'a pû prévenir le mauvais uſage de la liberté humaine ſans agir contre les loix que ſa ſageſſe infinie avoit établies C'eſt inſinuer que Dieu eut voulu conſerver parmi les hommes le regne du bien moral, mais qu'il ne l'a pû à cauſe que ſa ſageſſe s'y opoſoit, & le pouſſoit à laiſſer tomber le genre humain dans la corruption & dans la miſere. Ce langage trompera quelques eſprits ſuperficiels, mais les perſonnes d'un eſprit ſolide verront clairement que Dieu a pû ſauver tout le genre humain ſans déroger le moins du monde à ſa ſageſſe, c'eſt-à-dire, au plan de ſageſſe que Mr. Jaquelot ſupoſe. Deſorte qu'à l'avenir cet Auteur ſera obligé de dire, *Dieu a permis le péché parce que tel a été ſon bon plaiſir, je n'en ſaurois donner d'autre raiſon.*

THEMISTE.

Le Philoſope ne laiſſeroit pas en repos l'illuſion perpétuelle de Mr. Jaquelot. Il croit ou il fait ſemblant de croire que les objections tendent à imputer à Dieu ſeul tout le péché: par cette fauſſe ſupoſition il s'imagine qu'il répond très-bien pourvû qu'il montre que les hommes ſont coupables lors qu'ils abuſent de leur franc arbitre. Deux exemples raportez par Mr. Bayle (*o*) pouvoient lui faire ſavoir qu'on tombe d'accord du crime d'Adam & d'Eve, &c. qu'eſt-ce donc que l'on objecte? c'eſt que Dieu ne ſauroit être innocent de leur péché, & qu'il en eſt l'une des cauſes principales. Les notions les plus évidentes nous conduiſent à cela: les déſordres que les inférieurs commettent au vû & au ſû de leur ſupérieur rendent criminel celui-ci & ne diſculpent point les autres. Le ſupérieur devient criminel non ſeulement lors qu'il ordonne, qu'il excite, qu'il fait eſpérer l'impunité, mais auſſi lors que toute ſa faute conſiſte dans la ſeule connivence, dans la ſeule permiſſion.

MAXIME.

Mr. Jaquelot a ſa réplique toute prête, qui eſt, que Dieu n'eſt point obligé comme les autres ſupérieurs à empêcher les déſordres de leurs inférieurs. A la bonne heure, lui répondra-t-on, nous ceſſerons de vous objecter que Dieu eſt complice du péché d'Adam & d'Eve, nous nous contenterons de dire qu'il en a été l'une des principales cauſes, & qu'il a voulu poſitivement qu'ils péchaſſent, ce qui à cauſe de la prééminence de ſa nature ne peut préjudicier à ſes infinies perfections. Outre qu'il s'eſt conduit en cela avec une eſpece de néceſſité; car en faveur de ſa ſageſſe il s'eſt aſſujeti à la ſervitude de laiſſer regner le vice, les loix générales ont prévalu ſur la bonté & ſur l'amour du bien moral. Dieu a trouvé ſi belles, ſi admirables, ſi dignes de lui les loix générales qui devoient cauſer tous les crimes, toutes les héréſies, en un mot tous les déſordres du genre humain qu'il s'eſt engagé à l'exécution continuelle & perpétuelle de ces loix. II. Part.

THEMISTE.

Je ne ſai pas ſi Mr. Jaquelot ſeroit content d'une pareille explication, mais je ſuis perſuadé qu'il y a beaucoup de Chretiens qui la prendroient pour une ironie maligne du Philoſophe Païen.

CHAPITRE XIX.

Inutilité des remarques par leſquelles Mr. Jaquelot montre que ſon ſyſtême n'eſt pas celui des Supralapſaires. Expoſition de ſon nouveau ſyſtême.

MAXIME.

C'eſt avec raiſon qu'on a accuſé M. Jaquelot de ſe ſauver dans l'aſyle des ſupralapſaires.

ON n'avoit pas reproché à Mr. Jaquelot de ſuivre le ſyſtême des Supralapſaires, mais ſeulement de ſe retirer comme eux derriere les retranchemens de la gloire de Dieu, & on lui avoit prouvé (*a*) que de la maniere dont il faiſoit valoir les intérêts de cette gloire, comme un dénouëment de toutes les difficultez de la permiſſion du péché, il devoit poſer une liaiſon indiſſoluble entre cette permiſſion & ces intérêts. On lui avoit montré (*b*) que la réponſe qu'il faiſoit à une objection étoit vaine & illuſoire, à moins qu'il ne ſupoſât *qu'il faloit que les êtres libres abuſaſſent de leur liberté.* Enfin on lui avoit montré qu'il s'étoit rendu ſi conforme aux Supralapſaires pour ce qui regarde l'inévitabilité du péché fondée ſur les raiſons de la gloire de Dieu, qu'il étoit reſponſable auſſi bien qu'eux des dificultez prodigieuſes, qui émanent de ce que les intérêts de Dieu ont rendu néceſſaire la chûte du premier homme. Quant au reſte on ſavoit très-bien que dans le détail il s'éloignoit des hypotheſes des Prédeſtinateurs rigides, & on ne lui a rien dit qui marquât que l'on doutât de cela. Néanmoins il s'eſt apliqué ſérieuſement à faire voir la différence qu'il y a entre ſon ſyſtême & celui des Supralapſaires, & s'étant bien aperçu des abîmes où il s'étoit précipité, il a changé de langage, & il a cherché tous les détours qu'il a pû imaginer pour rompre la liaiſon néceſſaire entre la gloire du Créateur & le péche de la Créature. Mr. Bayle ne pouvoit pas deviner que ſon adverſaire abandonneroit ſon premier ſtyle & s'en feroit un tout nouveau. Ainſi Mr. Jaquelot me fait pitié lors qu'en conſidérant ſon nouveau langage il trouve (*c*) qu'il faut que ce ſoit ou par ignorance ou par mauvaiſe foi qu'on l'accuſe de ſe retirer avec les Supralapſaires derriere le retranchement de la gloire de Dieu.

THE-

(*a*) „ Cela lui tient au cœur: il renouvelle ſouvent „ cette plainte.

(*o*) „ Voyez la 2. part. de la Réponſe au Prov. chap. „ CXLVIII. pag. 805. & chap. CLIV. pag. 821. 2. col. „ & 822. 1. col.

(*a*) „ Voyez la 2. part. de la Réponſe au Provincial ch. „ CXLVIII. pag. 804.

(*b*) „ *ibid.* pag. 805. & 806. Mr. Jaquelot n'a rien pû répondre à cette remarque, il a rejetté en général pag. „ 355. la phraſe, *il faloit que les êtres libres abuſaſſent de leur* „ *liberté.*

(*c*) „ Jaquelot. *ibid.* pag. 345.

Digitized by Google

II. Part.

Il falsifie les paroles de M. Bayle.

THEMISTE.

Il vous fait pitié à cauſe de cela: vous ſeriez plus raiſonnable ſi vous vous rempliſſiez d'indignation contre ſa ſuperchérie, & pour moi je conçois pour lui toute l'horreur que les Théologiens de mauvaiſe foi méritent. Je l'en trouve coupable à chaque page, & en voici un exemple inſigne: il dit que ſelon Mr. Bayle (*d*) les Supralapſaires enſeignent *que l'homme ne contribuë rien davantage que d'être le ſujet dans lequel Dieu produit le péché, que l'homme reçoit comme n'étant à l'égard du péché qu'un ſujet purement paſſif.* Il ne cite ni page, ni chapitre, ni livre, & je vous garantis qu'il ſe comporte en cet endroit-là comme un inſigne falſificateur.

L'hipotèſe de M. Jaquelot réduit à l'inaction la bonté de Dieu.

MAXIME.

J'ai pris garde que l'hypotheſe qu'il nous donne, & dont le Mallebranchiſme fait la principale piece, ne reſſemble à aucun de nos ſyſtêmes. Ce qui me fait ſouvenir du Sieur de Vallone, qui aiant embraſſé le parti des Réformez en Allemagne, publia une Apologie de leur Prédeſtination, & puis une défenſe de ſon Apologie. Pour faire quelque choſe d'utile il eut falu qu'il juſtifiât le ſyſtême de Dordrecht, mais au lieu de cela il débite de penſées nouvelles ſur la Prédeſtination, il fait le Mallebranchiſte. Un Luthérien l'eut embarraſſé par cette demande, votre zèle de proſélyte ne vous eut-il pas engagé à juſtifier le ſyſtême de Dordrecht ſi vous aviez eû le pouvoir faire? N'eſt-il pas bien inutile aux Réformez que vous donniez quelque raiſon d'une hypotheſe que vous avez forgée a plaiſir? Mr. Jaquelot ſe trouve dans le même cas; car quand même il contenteroit la raiſon avec un ſyſtême nouvellement fabriqué, la concorde de la Foi des Egliſes Proteſtantes avec la Raiſon n'avanceroit point d'un pas, & ſi ces Egliſes vouloient profiter des lumieres de Mr. Jaquelot, elles ſeroient obligées de ſacrifier tous leurs ſyſtêmes au ſien, c'eſt-à-dire, d'adopter une hypotheſe dont le précis eſt que la maniere de ſe manifeſter que Dieu a préférée à toutes les autres, réduit à l'inaction ſa bonté & ſon amour pour la vertu. Idée afreuſe & qui reſſemble beaucoup mieux à une Furie infernale qu'aux notions que la lumiere naturelle nous donne de l'Etre ſouverainement parfait. Je doute que Mr. Jaquelot oſât débiter au peuple cette idée, il craindroit de faire murmurer ſes Auditeurs. Enfin par ces nouveautez on convient ſufiſamment que Mr. Bayle a eu raiſon de juger comme il a fait de tous nos ſyſtêmes; car on n'a entrepris la défenſe d'aucune hypotheſe déjà établie dans la Chretienté, on ne s'eſt occupé qu'à en dreſſer une nouvelle.

Diſcorde entre ſon nouveau Syſtême & le culte public.

THEMISTE.

Vous oubliez un point eſſentiel, c'eſt que quand même Mr. Jaquelot accorderoit avec la philoſophie ſes nouvelles ſpéculations, il y auroit une diſcorde prodigieuſe entre ſa Théologie ſpéculative, & ſa Théologie pratique. Il n'y a jamais eu de Religion qui n'ait ſupoſé que la Providence de Dieu envers l'homme comprend une infinité de volontez particulieres. Les Chretiens le ſupoſent manifeſtement, & c'eſt la baſe du culte public qu'ils rendent à Dieu, c'eſt le fondement de leurs prieres & de leurs actions de graces particulieres & publiques. Mais ſelon Mr. Jaquelot Dieu ne déroge preſque jamais aux loix générales. Qu'il accorde un peu cela avec les prieres qu'il fait à Dieu au nom de toute une Egliſe.

MAXIME.

J'avouë qu'il n'y a rien qui ſoit plus capable de le jetter dans la confuſion (*e*) que cette diſcorde entre ſon ſyſtême, & le culte public qu'il doit rendre à Dieu en qualité de Miniſtre. Mais articulons un peu ſon ſyſtême ſi nous pouvons; car il eſt auſſi mal digéré qu'une choſe le puiſſe être.

Ce Syſtême reduit à VII. propoſitions.

I. Dieu (*f*) réſolut de créer le monde afin de manifeſter ſa puiſſance & ſa ſageſſe, & il créa des êtres libres afin qu'ils le cherchaſſent dans ſes ouvrages. II. Dieu avoit formé ce premier plan, ce premier deſſein (*g*), qui étoit ſon *grand & ſon général deſſein*, ſans avoir fait aucune attention au péché, & ſans s'être informé (*h*) ſi les êtres libres abuſeroient ou non de leurs forces. III. Mais le péché s'étant introduit dans (*i*) le monde par accident, Dieu en profita (*k*) pour faire paroître ſa juſtice & ſa miſéricorde. IV. Ce n'eſt donc que par accident (*l*) que le péché eſt entré dans les décrets de Dieu, il n'entroit pas dans le premier deſſein de la formation de l'Univers ni de la création de l'homme. V. Il ne faut donc point dire qu'il a falu que le péché arrivât, que le péché étoit néceſſaire aux intérêts de la gloire de Dieu (*m*), ni que Dieu a voulu le péché, ſa ſageſſe s'en ſeroit très-bien paſſée. Voilà comment Mr. Jaquelot rétracte tout ce qu'il avoit dit dans ſon premier livre pour juſtifier par les intérêts de la gloire de Dieu la permiſſion du péché.

THEMISTE.

Il a été forcé à cette rétractation par l'impuiſſance de ſatisfaire aux dificultez que Mr. Bayle lui avoit propoſées. Je lui pardonnerois ſon inconſtance, s'il avoit eu l'ingénuité d'avouër la cauſe de ſon changement de langage. Mais les Auteurs préſomptueux creveroient plutôt que d'avouër de pareilles choſes.

MAXIME.

Il faut ajoûter aux cinq articles que vous avez déjà vûs, cette VI. maxime: Dieu (*n*) *fit tout ce qui ſuffiſoit pour tourner la liberté de l'homme vers le bien*, car il le menaça de la mort; mais comme il n'eut pû *s'oposer à ſa chute* ſans *changer l'ordre de l'Univers, ni ſans deroger aux loix immuables qu'il avoit établies*, il le laiſſa ſuccomber à la tentation du Diable. C'eſt ce qu'il expoſe plus amplement dans la page 350. Dieu, dit-il, „ (*o*) en créant ce vaſte Univers a choiſi les com„ binaiſons les plus propres à la manifeſtation de „ ſon pouvoir & de ſa ſageſſe infinie: Et entre ces „ combinaiſons, il y en a une qui regarde les hom„ mes ſur cette terre, ce petit recoin de l'Univers. „ Par cette combinaiſon, Dieu a voulu mettre „ l'homme en état de le chercher dans ſes ouvra„ ges & lui a donné le pouvoir de faire ce qu'il „ veut, ſoit bien, ſoit mal. Cela poſé, il „ a prévu que l'homme dans une telle combi„ naiſon abuſeroit de ſa Liberté, il a voulu le „ permettre, parce qu'il n'a pas voulu chan-

ger

(*d*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 346.
(*e*) „ Voyez les remarques de l'Abbé Faydit ſur Virgi„ le & ſur Homere pag. 128. & ſuiv.
(*f*) „ Jaquelot pag. 326.
(*g*) „ *Ibid* pag. 346.
(*h*) „ Voila ce me ſemble ce que ſignifient ces paroles „ de Mr. Jaquelot pag 347. *le péché n'entroit pas dans le „ premier deſſein de la formation de l'Univers ni de la crea„ tion de l'homme.*
(*i*) „ *Id. ib.* pag. 347. 348.
(*k*) „ *Id. ib.* pag. 348.
(*l*) *Id. ib.*
(*m*) „ *Id.* pag. 348.
(*n*) „ *Id. ib.* pag. 346.
(*o*) „ *Id. ib.* pag. 350.

Digitized by Google

„ ger ce prémier ordre qu'il avoit ſagement
„ établi pour la manifeſtation de la gloire. Y
„ a-t-il là dequoi conclurre que Dieu ait voulu
„ efficacement le péché ? Point du tout, il a
„ voulu le permettre, c'eſt la ſeule conſéquence
„ qui ſoit juſte. " De tout cela nous recueillons cette VII. propoſition ; Adam & Eve ont perdu leur innocence parce que Dieu n'a point voulu troubler le (p) *plan qu'il s'étoit formé afin de montrer ſa ſageſſe infinie.*

CHAPITRE XX.

Examen du nouveau ſyſtême de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

La I. a déjà été réfutée.

IL y a beaucoup d'endroits cenſurables dans ce nouveau ſyſtême de Mr. Jaquelot. N'inſiſtons plus ſur ce qu'il poſe dans ſon premier article que les hommes furent créez afin qu'ils cherchaſſent Dieu dans ſes ouvrages. Nous avons aſſez fait voir (a) qu'il donne à Dieu une conduite qui ſeroit une folie achevée, ou une noire malice parmi les hommes, c'eſt qu'à cauſe que les hommes devoient faire la recherche de Dieu dans les œuvres de la création, ce qui eſt extrêmement dificile, il a bien falu ſe garder le leur donner des guides qui euſſent l'adreſſe de ne s'egarer jamais, qu'au contraire il a falu leur donner des guides qui puſſent s'égarer à chaque moment. Je ne dis rien du ſecond article de ce ſyſtême parce que pour connoître ce que l'on en doit juger, il faut ſe ſervir des remarques que nous avons à faire ſur le troiſiéme & ſur le quatriéme article, où Mr. Jaquelot aſſûre que le péché eſt entré par accident dans le monde & dans les décrets de Dieu.

MAXIME.

Réfutation de la III. et de la IV. qui poſent que le péché eſt entré par accident dans le monde et dans les Décrets de Dieu.

Ces paroles *par accident* ſont ſi choquantes, quand on les aplique à la Providence de Dieu, que Mr. Jaquelot étoit indiſpenſablement obligé de les expliquer, (b) car tous les lecteurs pourront croire en voïant qu'il ne les explique point, qu'il veut qu'on les prenne dans la ſignification ordinaire. Mais ſi on les prend de cette façon il faudra dire qu'il eſt arrivé des choſes qui ont trompé l'œil perçant de la Providence, de ſorte qu'elles ſe ſont fourrées dans le monde à l'inſu de Dieu, ſans ſon intention, ſans ſa participation. Nous ne diſons jamais que l'on a changé, ou ajoûté, ou retranché par accident quelque choſe dans un projet, que nous n'entendions que des cas fortuits, & auſquels les directeurs de l'entrepriſe n'avoient point ſongé, ont été cauſe que le premier plan a été abandonné en partie, & accommodé aux évenemens imprimez qui ſont ſurvenus. Ce ſeroit une impiété horrible que d'entendre de la ſorte le *par accident* de Mr. Jaquelot. Qu'en ferons nous donc? Je ne ſaurois voir qu'il puiſſe ſervir à d'autres uſages.

THEMISTE.

Faiſons voir que l'Auteur de ce ſyſtême en a mal lié les parties. Il dit (c) *que Dieu aïant créé l'univers pour être conduit par telles & telles loix toutes générales & immuables il forma enfin l'homme ſur la Terre* & le laiſſa expoſé à l'action de ces *loix conſtantes & invariables* auſquelles il ne voulut point déroger. Or il faut obſerver que ces loix conſidérées en elles-mêmes & toutes nuës n'avoient rien qui méritât le choix & l'aprobation de la ſageſſe divine, elles ne ſont devenuës dignes de cet honneur que par la beauté, par la regularité, par la fécondité des effets qu'elles devoient produire depuis le commencement du monde juſques à la fin des ſiecles. Dieu avoit examiné un par un tous ces effets, il les avoit tous paſſez en revûë, il leur avoit donné ſon aprobation, & pour ainſi dire ſa bénédiction avant qu'il décrétât d'établir ces loix pour le gouvernement de l'Univers, & de les rendre immuables & invariables. Or ſelon Mr. Jaquelot la chûte d'Adam & d'Eve étoit une (d) ſuite des loix générales, puis que Dieu ne la pouvoit prévenir qu'en dérogeant à ces loix, & Dieu ne voulut point du tout déroger aux loix générales pour prévenir cette chûte. Il eſt donc faux que le péché ſoit entré au monde & dans les décrets de Dieu par accident. Il y eſt entré par la porte naturelle de tous les autres effets des loix générales. Il entroit dans le premier deſſein de la formation de l'Univers, & de la création de l'homme, puis que Dieu n'aprouva aucune loi générale qu'après avoir connu un par un tous les évenemens qu'elles devoient amener, entre leſquels la chûte de l'homme, & les ſuites de cette chûte tiennent un rang très-conſidérable. Vous voïez donc qu'il y a dans ce ſyſtême bien des fauſſetez, & bien des choſes qui s'entre-détruiſent les unes les autres.

MAXIME.

Permettez moi de donner un nouveau jour à votre penſée. Nous pouvons ſupoſer que Dieu conſidéra d'abord ſeulement comme poſſibles les effets d'un certain nombre de loix exécutées d'une certaine maniere, mais que les aïant trouvez très-propres à manifeſter ſa puiſſance & ſa ſageſſe, il les tira de l'état de pure poſſibilité & les rendit actuellement futurs. Cela demande néceſſairement les décrets de la volonté divine, & comme Dieu en examinant un par un tous les effets des loix générales, eut ſuprimé ceux qui lui auroient déplu, s'il s'en fut trouvé de tels, nous pouvons dire qu'entre ceux qu'il rendit futurs il n'y en eut aucun qu'il n'aprouvât, qu'il n'aimât, & auquel il ne deſtinât l'exiſtence actuelle avec toute ſa complaiſance de ſon bon plaiſir. Or ſelon Mr. Jaquelot la chûte d'Adam & d'Eve fut l'un des évenemens que les loix générales devoient amener. Puis donc que Dieu rendit futur cet évenement, il s'enſuit que cette chûte entra dans le premier plan de Dieu & dans ſes décrets tout comme les autres ſuites des loix générales, les ſuites, dis-je, que Dieu aprouva comme très-convenables à l'exécution de ſon grand deſſein. Ce ſeroit une illuſion puérile que de prétendre que dans le ſyſtême des loix générales Dieu n'eſt pas l'ordonnateur & le diſpenſateur de tous les évenemens particuliers; car il n'a établi immuables ces loix générales qu'après avoir aprouvé toutes leurs ſuites, & c'eſt lui proprement qui eſt l'auteur de ces ſuites, vû qu'il a choiſi les loix qui les devoient amener.

THEMISTE.

Je ne ſai pas ce que Mr. Jaquelot pourroit répondre à cela, non plus qu'à un homme qui lui diroit froidement, *vous n'avez apris ni par l'Ecriture ni par la lumiere naturelle que le péché n'en-*

(p) „ Jaquel. *ubi ſupra* pag. 337.
(a) „ Ci-deſſus chap. XIV. pag. 58. & ſuiv. Voyez auſſi „ chap. XIII. pag. 57.
(b) „ Ce *par accident* eſt la maîtreſſe roue, la clef de la „ voute dans le ſyſtême de Mr. Jaquelot : c'eſt pourquoi il „ eſt entierement inexcuſable de n'en avoir point donné „ l'explication, car juſques à ce qu'il la donne il ſera im- „ poſſible de comprendre ſon nouveau ſyſtême.
(c) „ Jaquelot. *Ubi ſupra* pag. 330.
(d) „ Pour voir les contradictions de Mr. Jaquelot ſur „ ce point-ci conſultez ci-deſſus le chap. XVII. pag. 67.

II. Part. *n'entroit point dans le premier, dans le grand, & dans le général deſſein de Dieu, c'eſt une pure fiction de votre eſprit que chacun a droit de rejetter; vous n'en ſauriez donner aucune preuve*, je ne ſai pas, dis-je, ce qu'il répondroit, mais je ſai bien que ſon ſyſtême ſe dément par tout, & que s'il en veut faire quelque choſe de paſſable, il faudra qu'il le lêche deux ou trois ans comme un petit ours.

MAXIME.

Réfutation de la V. où il eſt ſupoſé que le péché n'eſt nullement néceſſaire à la gloire de Dieu.

J'en ſuis convaincu autant que vous, & je vais vous donner un nouvel exemple. Mr. Jaquelot ſupoſe dans ſon article cinquiéme que le péché n'a aucune relation aux intérêts de la gloire de Dieu, & néanmoins il dit ailleurs que Dieu ne pouvoit prévenir la chûte de l'homme ſans déroger aux loix générales, ce que ſa ſageſſe ne lui permettoit pas de faire. Dès qu'on eſt obligé de conſentir au péché de l'homme à peine de s'écarter des regles de la ſageſſe, n'eſt-il pas vrai qu'on eſt obligé néceſſairement d'y conſentir pour les intérêts de ſa gloire? de plus y a-t-il de néceſſité plus invincible, ou plus inévitable que celle qui vient de l'exécution des loix générales immuables & invariables auſquelles Dieu ne veut point déroger? Je conclus de là que la chûte d'Adam & d'Eve eſt arrivée auſſi inévitablement & auſſi néceſſairement que les éclipſes de Lune, puis que ſelon Mr. Jaquelot, elle étoit l'une des ſuites des loix générales, & que Dieu voulut qu'a cet égard-là ces loix fuſſent exécutées ſelon leur forme & téneur. Néanmoins ce nouveau faiſeur de ſyſtême veut qu'on ceſſe de dire qu'il a falu que le péché arrivât. Admirerez vous la peine qu'il s'eſt donnée de bien ajuſter enſemble ſes aphoriſmes? Pourrez-vous concevoir que dès la premiere vûë il n'en ait pas aperçu les défauts, & les contrariétez? Ne trouverez vous pas que plus on étudie cet Auteur, plus le trouve-t-on incomprehenſible?

THEMISTE.

Réfutation de la VI. qui poſe que Dieu ayant menacé le premier homme de la mort a fait tout ce qui ſuffiſoit pour tourner ſa liberté vers le bien.

Que dirons nous de ſon ſixiéme aphoriſme, où il aſſûre que Dieu aïant menacé de la mort Adam & Eve a fait tout ce qui ſuffiſoit pour tourner leur liberté vers le bien? Un Frere Polonois parleroit ainſi avec quelque ſorte de raiſon, mais Mr. Jaquelot qui ne peut nier que Dieu n'ait prévû que d'un côté la menace ne rendroit aucun ſervice, & que de l'autre elle rendroit le péché de l'homme plus puniſſable devroit avoir honte d'afirmer ce qu'il afirme. Il eſt impoſſible de toute impoſſibilité que l'on croie que l'on donne tout ce qui eſt ſufiſant lors qu'on fait qu'on ne donne que des choſes qui ſeront inutiles d'un côté & pernicieuſes de l'autre. Mr. Jaquelot a ſi peu de honte là-deſſus qu'il oſe accuſer (*c*) ſon adverſaire de s'être contredit en aſſûrant d'un côté que Dieu ne garde pas beaucoup de ménagemens pour la liberté de l'homme par la menace de mort apoſée à la défenſe, & en aſſûrant de l'autre que Dieu intervint en qualité de cauſe morale au péché d'Adam. Il prétend que Mr. Bayle a voulu dire dans le premier endroit que la menace de Dieu *devoit déterminer néceſſairement Adam à faire le bien*. Je ne ſaurois comprendre d'où le Théologien de Berlin tire tant de contradictions chimeriques qu'il objecte gravement à Mr. Bayle. Y a-t-il aucune ombre de contradiction dans cette theſe? *Selon nos manieres de juger la menace de la mort devoit produire un très-bon effet dans l'ame d'Adam, mais au jugement de Dieu & ſelon ſa prévifion elle ne devoit ſervir qu'à rendre plus grand le crime du premier homme.*

CHAPITRE XXI.

Continuation du même ſujet: qu'il s'enſuit viſiblement du ſyſtême de Mr. Jaquelot que Dieu a voulu le péché, & en a été cauſe d'une maniere proprement dite.

MAXIME.

Le nouveau ſyſtême de M. Jaquelot réfuté en gros & dans ſon tout par un Philoſophe Zoroaſtrien.

RENonçons à toutes les autres notes critiques contre ſon ſyſtême. Attaquons le en gros & dans ſon tout, & faiſons voir qu'il eſt inutile à réſoudre les dificultez dont il s'agit. Mettons aux priſes Mr. Jaquelot avec un Philoſophe Zoroaſtrien, & nous verrons qu'il ne ſe tirera point d'affaire. Il a beau réduire à ceci tout l'état de la queſtion (*a*) *de ce que Dieu a permis le péché s'enſuit il que Dieu ſoit la cauſe* EFFICIENTE *du mal & le* VERITABLE *auteur du péché*? On lui montrera que ſa retraite ſous le mot *efficiente* n'eſt qu'un artifice dont les moins habiles Théologiens doivent conoître la vanité.

THEMISTE.

Je me hâte de me repreſenter le Philoſophe Zoroaſtrien au cabinet de Mr. Jaquelot & débutant par cette remarque.

I. Inſtance du Zoroaſtrien contre M. Jaquelot.

I. „ La conduite que vous attribuez à Dieu „ fait voir manifeſtement qu'il n'a jamais été „ bien intentionné pour la vertu, & que ſon „ panchant a été de favoriſer le vice. Vous enſeignez qu'il donna à Adam & à Eve le pouvoir „ de faire le bien & le mal: c'étoit un mauvais „ augure. Auroit-il fait cela s'il eut ſouhaité que „ la vertu ne fût jamais troublée dans la poſſeſſion? Le véritable & l'infaillible moïen de la „ conſerver toûjours dans le monde n'étoit-il pas „ qu'il n'y eût aucune cauſe qui pût produire le „ vice? Avoir donc produit une telle cauſe & „ l'avoir placée dans l'ame de l'homme, c'eſt „ avoir ſouhaité que la porte fut toûjours ouverte „ au mal moral, c'eſt avoir mis le loup dans la „ bergerie, c'eſt avoir obligé l'homme à nourrir „ un ennemi domeſtique & à tenir dans ſon ſein „ un ſerpent qui lui perceroit le cœur tôt ou „ tard. Je ne voi pas trop que vous puiſſiez dire „ qu'après avoir fait la reveûë générale de toutes „ ſes œuvres il n'y trouva rien qui ne fût bon; „ (*b*) car la faculté de faire le mal ne ſauroit être „ une bonne choſe puis qu'il eſt impoſſible que „ le mal ſorte du bien. Vous me direz que cette „ faculté eſt unie avec la faculté de faire le bien, „ mais je vous répons que l'union d'une mauvaiſe choſe à une bonne ne fait perdre ni à „ l'une ni à l'autre ſes qualitez naturelles, & „ que tout ce qu'on vous peut accorder eſt que „ le franc arbitre comprenant la faculté de faire „ le bien & le mal eſt en partie une bonne choſe „ & en partie une mauvaiſe choſe.

„ Les Chretiens généralement parlant ſont ſi „ perſuadez que le pouvoir de faire le mal eſt un „ défaut énorme, & une imperfection capitale, „ qu'ils enſeignent que les ames en ſont délivrées „ dès qu'elles entrent dans le Paradis. Ceux qui „ decrivent avec le plus de force l'amour de Dieu „ pour ſes élus diſent que dès cette vie il les délivre aſſez ſouvent de ce malheureux pouvoir „ en agiſſant ſur leur volonté par des graces efficaces.

(*c*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 351.
(*a*) „ *Id. ib.* pag. 324.

(*b*) „ Ceci réfute ce que Mr. Jaquelot remarque contre „ les Manichéens, pag. 344.

„ caces. On voit par plûſieurs formulaires de prie-
„ re que le déſir le plus ardent des ames dévotes
„ eſt d'être dégagées de cette funeſte faculté
„ d'offenſer Dieu. Dans le cours des vertus mo-
„ rales ceux qui aſpirent à la perfection ne ſou-
„ haitent rien plus fortement qu'une habitude qui
„ les fixe au bien & qui les rende incapables d'é-
„ couter ſans une averſion extréme une ſollicita-
„ tion au mal (*e*). Je conclus que quand même la
„ faculté de faire du mal, n'auroit été jamais ré-
„ duite en acte, c'eut été une mauvaiſe choſe
„ dans l'Univers. Une vipere qui n'a jamais fait
„ de mal a été pourtant toûjours une très mau-
„ vaiſe bête. "

MAXIME.

Laiſſez-moi, je vous prie, la ſeconde pointe: laiſſez moi, dis-je, vous raporter la ſuite des objections du diſciple de Zoroaſtre. Il me ſemble qu'il continuë de cette façon.

II. Inſtance.

II. „ Le moïen de faire taire la médiſance eut
„ été de garder à vûë la faculté de faire le mal,
„ ou de la mettre ſous une direction qui l'empé-
„ chât d'exécuter ce dequoi elle étoit capable.
„ Mais vous enſeignez que Dieu n'en uſa pas de
„ la ſorte, & qu'au contraire aïant prévû cer-
„ tainement qu'Adam & Eve uſeroient bien de
„ leur liberté en certaines circonſtances, & très-
„ mal en d'autres circonſtances, il ne voulut point
„ les faire trouver dans les premieres, & voulut
„ les faire trouver dans les ſecondes. Ces ſecondes
„ circonſtances comprenoient entre autres cho-
„ ſes qu'un tentateur ruzé & malin livreroit com-
„ bat à Eve & triompheroit de l'innocence de
„ cette bonne & ſimple femme. Dieu ſpectateur
„ attentif de ce combat en ſuivit de l'œil tous
„ les progrez, il connut les impreſſions funeſtes
„ dont Eve ſe laiſſoit toucher, & il vit le mo-
„ ment fatal où elle ſeroit vaincuë infailliblement
„ ſi elle n'étoit aſſiſtée de quelque ſecours, mais
„ bien loin de lui en fournir dans un beſoin ſi
„ preſſant & ſi important, & de la tirer de ce
„ mauvais pas, il lui refuſa toute ſorte d'aſſiſtan-
„ ce, & la laiſſa en proie au Tentateur qui ſe re-
„ tira triomphamment. Dès lors ce qui étoit une
„ conjecture très-bien fondée eſt devenu un point
„ de ſcience, c'eſt que Dieu ne donna à l'hom-
„ me la faculté de faire le mal qu'afin que le mal
„ inondât le genre humain, & ainſi les conſé-
„ quences de votre doctrine ſont que Dieu n'a
„ créé l'homme que par un principe d'inimitié
„ pour la nature humaine & pour la vertu, &
„ que pour favoriſer le vice. La menace qu'il fit
„ à Adam (*d*) eſt une puiſſante confirmation de
„ ceci.

„ Il eſt indubitable par les faits qui viennent
„ d'être expoſez que Dieu a voulu formellement,
„ pleinement, poſitivement qu'Adam & Eve pé-
„ chaſſent; car il n'y a point de marque plus cer-
„ taine d'une volonté complete que de voir que
„ les meſures que l'on prend pour faire réüſſir u-
„ ne choſe ſont infaillibles, & auſſi ſûres qu'il
„ ſoit poſſible d'en inventer. Or telles ſont les
„ meſures que Dieu a priſes pour l'introduction
„ du péché: il a choiſi les circonſtances où il ſa-
„ voit certainement qu'Adam & Eve pécheroient
„ & il les a mis préciſément dans ces circonſtan-
„ ces à l'excluſion de toute autre conjoncture où
„ il ſavoit qu'ils uſeroient bien de leur liberté. Il
„ les a donc apliquez entant qu'il ſavoit qu'ils s'é-
„ toient néceſſitez eux-mêmes au mal par le mau-
„ vais uſage de leur franc arbitre. L'évenement
„ étoit donc auſſi certain (*e*) que ſi l'on ſe fût ſervi
„ d'une cauſe naturellement déterminée à pécher:
„ Je vous prie, Mr. Jaquelot, de ſupoſer pour
„ un moment que Dieu a voulu avec autant de
„ force qu'on puiſſe vouloir une choſe qu'Adam
„ & Eve péchaſſent, eut-il pû emploïer des voies
„ plus efficaces, plus infaillibles pour parvenir à
„ ſon but, que celles dont il s'eſt ſervi dans le Jar-
„ din d'Eden? Je vous défie de me nier cela avec
„ quelque ſorte de preuve recevable. Je ſai bien
„ que ſur la queſtion, *quelle différence y a-t-il en-*
„ *tre placer un homme dans les conjonctures où l'on*
„ *ſait qu'il péchera néceſſairement, & le placer dans*
„ *les conjonctures où l'on ſait qu'il péchera infailli-*
„ *blement*, vous avez (*f*) allégué deux différen-
„ ces, mais qui n'ont aucun raport à la queſtion,
„ car il s'agiſſoit uniquement de ſavoir ſi la volonté
„ de ceux qui mettent dans les conjonctures où ils
„ ſavent qu'on péchera infailliblement, n'eſt pas
„ auſſi pleine & auſſi entiere, & ne parvient pas
„ auſſi ſûrement à ſon but, que la volonté de ceux
„ qui choiſiſſent les conjonctures, où ils ſavent
„ qu'on péchera néceſſairement. Vous n'avez pû
„ rien dire ſur cette dificulté qui étoit l'unique
„ qu'on vous eût faite, & vous ne pourriez jamais
„ inventer aucune chicane qui élude le principe
„ clair & évident qui ſert de baſe à l'objection
„ (*g*).

„ Je confirme tout ceci par quelques remar-
„ ques, & je dis en premier lieu que ces deux
„ choſes étoient également impoſſibles, l'une
„ qu'Adam & Eve n'obéiſſent ni ne deſobéiſſent
„ à Dieu, l'autre qu'ils lui obéiſſent & qu'ils lui
„ deſobéiſſent en même tems, d'où il s'enſuit 1.
„ qu'il a falu de toute néceſſité que leur obéiſſan-
„ ce, ou leur deſobéiſſance paſſât de l'état de pu-
„ re poſſibilité à l'état de futurition: 2. que par
„ le décret qui a rendu future leur deſobéiſſance,
„ leur obéiſſance eſt devenuë impoſſible. Je dis
„ en ſecond lieu que pendant que les différentes
„ déterminations de leur volonté ſelon les diverſes
„ combinaiſons des circonſtances étoient l'objet
„ de la ſcience moïenne, elles n'étoient à pro-
„ prement parler que poſſibles; car leur futurition
„ conditionelle ne les faiſoit point changer d'état
„ avant qu'un décret abſolu de la volonté divine
„ intervint pour le choix d'une détermination qui
„ avoit été prévûë conditionellement. Je dis en
„ troiſiéme lieu que le décret par lequel Dieu é-
„ tablit abſolument qu'Adam & Eve ſeroient pla-
„ cez dans les circonſtances où il avoit prévû
„ qu'ils pécheroient, rendit leur deſobéiſſance ſi
„ infaillible, ſi inévitable, que leur obéiſſance
„ eût impliqué contradiction; car il eſt contra-
„ dictoire que ce que Dieu a rendu futur par un
„ décret de ſa volonté n'arrive point, & que le
„ contraire arrive (*h*). Enfin je dis que par ce dé-
„ cret leur obéiſſance (poſſible tant qu'il vous
„ plaira conſiderée dans un état d'abſtraction)
„ devint impoſſible, puis qu'il eſt impoſſible que
„ ce que Dieu a décreté n'arrive point, & que ce
qu'il

(*e*) „ Voyez la 2. part. de la Réponſe au Provincial chap. LXXXIII. pag. 666. & chap. CXI. pag. 682.
(*d*) „ Voyez ci-deſſus chap. XVI. pag. 63.
(*e*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLIV. pag. 798. max. XVII.
(*f*) „ Jaquel. pag. 358.
(*g*) „ Notés que Mr. Jaquelot compte beaucoup ſur ce „ que Dieu n'a point eu de volonté efficace qui ait dé-„ crété abſolument le péché. C'eſt une pure illuſion: on „ lui fera voir dans le chapitre 26. que dans ſon hypotheſe „ un tel décret étoit impoſſible.
(*h*) Conférez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLII. „ pag. 815.

II. Part. „ qu'il n'a point décrété (*i*) arrive. D'où je conclus que les meſures que Dieu prit pour l'introduction du péché par la deſobéiſſance d'Adam „ & d'Eve étoient ſi immanquables, que la volonté la plus conſommée & la plus puiſſante qu'ils „ deſobéiſſent, n'eut pû en choiſir de plus ſûres, „ & ainſi il faut être preſque viſionaire pour aſſûrer que le péché n'eſt entré au monde que par „ accident.

THEMISTE.

Je vous ai laiſſé la ſeconde pointe, laiſſez moi vous réciter la troiſiéme inſtance de notre Zoroaſtrien. C'eſt à Mr. Jaquelot qu'il continuë de parler.

III. Inſtance. III. „ Vous me ſurprenez en ſupoſant que „ pourvû que Dieu ne ſoit pas la cauſe efficiente „ du péché, toutes les objections ſont nulles. „ Ignorez vous qu'il y a pluſieurs manieres d'être „ proprement la cauſe d'un crime. Je ne vous en „ marquerai que quatre: 1. on eſt coupable de „ meurtre lors qu'on tue quelcun: 2. lors qu'on „ le fait tuer par des gens que l'on néceſſite à cela: 3. lors qu'on le fait trouver dans les occaſions où l'on ſait qu'il ſera tué: 4. lors qu'on „ le laiſſe tuer, & qu'on pourroit très-facilement „ lui ſauver la vie. Je croi qu'au tems de Calvin „ il y avoit des fanatiques qui faiſoient Dieu auteur du péché en la premiere maniere. Il l'eſt „ en la ſeconde ſelon le ſyſtême de Dordrecht, „ ſi l'on s'en raporte aux prétenſions, des Luthériens, des Arminiens, & des Moliniſtes. „ Vous ne ſauriez nier qu'il ne ſoit en la troiſiéme & en la quatriéme maniere la cauſe du péché d'Adam & d'Eve, puis qu'il les mit dans „ les circonſtances où il ſavoit qu'ils pécheroient, „ & que pouvant les ſauver avec la derniere facilité par le rafraichiſſement de quelque idée, il „ les abandonna à la malice du Tentateur, & „ ſoufrit que ſous ſes yeux cet eſprit malin les fit „ périr miſérablement.

„ Si vous me ſoûteniez que la troiſiéme & la „ quatriéme maniere d'être la cauſe d'une choſe „ ſont impropres & métaphoriques, vous vous „ abuſeriez étrangement; car jamais homme n'a „ été plus proprement la cauſe de la mort d'un „ autre que David le fut de celle d'Urie, & c'eſt „ une notion généralement reçuë qu'une mere „ qui pouvant donner de la nourriture à ſon fils „ le laiſſe périr de faim, ou qui ſouffre de ſang „ froid qu'un ſerpent ſe gliſſe dans le berceau de „ ſon fils & tue cette innocente créature, eſt auſſi „ proprement la cauſe de la mort de cet enfant „ que ſi elle le tuoit. Par les notions communes „ nous joignons enſemble (*k*) ces deux devoirs: „ 1. qu'il ne faut point faire de mal à ſon prochain: 2. qu'il ne faut point ſoufrir qu'on lui en faſſe. Ce ſont deux des caracteres des prédeſtinez dans l'un des (*l*) Pſeaumes de David. „ Cette jonction marque qu'on ne remplit point „ ſon devoir par la premiere de ces deux choſes „ ſi l'on manque à la ſeconde. Vous n'avez pas „ aſſez réfléchi ſur la confiance avec laquelle les „ Théologiens Réformez ſoûtiennent que dès là „ que les Luthériens, les Arminiens, les Catholiques Romains avouënt que Dieu n'a point „ conſervé l'innocence humaine comme il le pouvoit, ils ſont hors d'état de réſoudre les objections. Tant il eſt vrai que c'eſt un principe de „ la lumiere naturelle que la permiſſion du mal „ qu'on peut empêcher eſt une mauvaiſe action. „ Je ſuis ſurpris qu'à votre âge vous aïez pû eſpérer que vous leveriez toutes les dificultez pourvû que vous puſſiez ſoûtenir que le péché a été „ commis par un agent libre. Ignorez vous que „ l'on eſt auſſi coupable de meurtre lors qu'on fait „ aſſaſſiner un homme par des gens qui n'exécutent cela qu'après une longue délibération, que „ ſi on le faiſoit périr par la chûte d'un plancher? Ces vieilles matrones qui ſont commettre tant d'impuretez, ſont-elles moins criminelles parce qu'elles ne les commettent pas elles „ mêmes, & qu'elles laiſſent tout leur franc arbitre aux jeunes gens dont elles ménagent les „ rencontres?"

MAXIME.

A mon tour je vous réciterai la quatriéme inſtance de nôtre Philoſophe.

IV. Inſtance. IV. „ Il vous reſte une reſſource, qui eſt de „ dire qu'à la vérité ſelon nos notions communes „ il s'enſuivroit de votre doctrine que Dieu a voulu „ qu'Adam & Eve péchaſſent, & qu'il a été en „ deux manieres proprement dites la cauſe de „ leur peché, mais qu'il ne faut point juger de „ Dieu ſelon nos notions communes que vous „ avez rejettées, que Dieu par la prééminence „ de ſa nature eſt au deſſus de toutes comparaiſons, & qu'il peut faire ſans bleſſer ſa ſainteté „ ce que les hommes ne ſauroient faire ſans crime. Vous croïez ſortir par là d'un grand labyrinthe, & vous ne vous apercevez pas que „ vous tombez dans un autre beaucoup plus afreux, „ (*m*) car que répondriez-vous aux Fanatiques „ contemporains de Calvin qui vous ſoûtiendroient „ que Dieu eſt la cauſe efficiente & immédiate „ du péché, ſans que cela faſſe aucun tort à ſa „ perfection infinie, vû la prééminence de ſa nature? Que pourriez-vous leur dire ſinon qu'il „ eſt évident par la lumiere naturelle que Dieu „ ne peut être l'auteur du péché en cette maniere-là? (*n*) Mais, répliqueroient-ils, il n'eſt „ pas moins évident par la lumiere naturelle qu'il „ ne peut être l'auteur du péché ſelon les deux „ manieres proprement dites que vous admettez. „ Il eſt évident que ſi l'on pouvoit diſculper „ David à l'égard d'Urie, ou la mere qui dans „ les deux cas marquez ci-deſſus laiſſeroit périr „ ſon fils, on les pourroit auſſi diſculper quand „ même David & cette femme auroient tué de leurs

(*i*) „ On dit ordinairement que tout ce qui n'implique „ point contradiction eſt poſſible: par conſequent l'obéiſſance d'Adam & ſa deſobéiſſance ont été également poſſibles, puis que ni l'une ni l'autre n'impliquoit contradiction: mais il faut remarquer que cela ceſſe d'être vrai „ dès qu'on ne conſidere pas ces deux actes en eux-mêmes, „ & qu'on les conſidere relativement au décret de Dieu, „ car comme il ſeroit contradictoire qu'Adam obéît & „ deſobéît en même tems, ſi le décret de Dieu a rendu „ future la deſobéiſſance, dès là l'obéiſſance devient impoſſible & implique contradiction. Il n'importe que le „ décret ſoit antérieur ou poſtérieur à la prévision divine.

(*k*) „ *Arbitror id tibi notum eſſe, duas injuſtitiæ dici partes, unam eum quempiam injuria afficimus, alteram cum ne quis patiatur, modò id in noſtra ſit poteſtate, non prohibemus.* Jul. Cæſar Scaliger Orat. 1. in Eraſmum pag. m. 14.

(*l*) „ Qui à ſon prochain ne mefait,
„ Qui auſſi ne ſoutre de fait,
„ Qu'oprobre à ſon voiſin on face.
„ *Pſeaume 15. ſelon la verſion de Marot.*

(*m*) „ Conferez ci-deſſus chap. XIII. pag. 55. & le Dictionn. de Mr. Bayle, article *Pyrrhon*, rem. B. pag. 2431. col. 2. de la 2. édit. p. 2307. col. 2. de la dern. édit.

(*n*) „ Notez qu'on peut voir ici un échantillon de ce „ que Mr. Bayle avoit offert à Mr. Jaquelot (pag. 809. de la Réponſe au Provincial 2. part.) Ce qu'il y a de plaiſant eſt que Mr. Jaquelot *ubi ſuprà* pag. 359. accepte le défi non pas en demeurant dans les Principes à l'égard deſquels le défi avoit été fait, mais en adoptant „ un ſyſteme tout diferent. Quoi de plus pitoiable!

„ leurs propres mains l'un Urie, l'autre ſon fils. C'eſt à vous à nous marquer une regle ſûre & évidente par laquelle nous puiſſions juger que la lumiere naturelle doit être ſuivie juſques à un certain point quant à la conduite de Dieu, mais qu'il faut l'abandonner dans tout le reſte. Où trouverez-vous cette regle-là? Nous vous défions de marquer jamais un certain point fixe, & ainſi par la même liberté avec laquelle vous rejettez toutes les notions communes qui vous incommodent, nous rejettons celles que vous voulez retenir; car vous ne les retenez que par caprice, ou pour l'intérêt de votre hypotheſe. Alléguerez-vous que l'Ecriture nous aprend que Dieu n'eſt point la cauſe efficiente & immédiate du péché? C'eſt là où nous vous voulons; car c'eſt l'Ecriture qui nous porte à croire par des textes précis & formels que Dieu produit le péché en cette maniere-là lors que les intérêts de ſa gloire le demandent. Témoin Pharao qu'il endurcit pluſieurs fois de ſuite parce que cela étoit néceſſaire pour manifeſter la ſupériorité de ſa puiſſance. Si vous dites qu'il faut expliquer ces paſſages par d'autres, ce ne ſera que la matiere d'un procès, mais ſi enfin vous vous réduiſez à dire que le ſens litéral qui donne à Dieu une conduite manifeſtement oposée à la lumiere naturelle eſt faux, vous tomberez dans une pitoiable contradiction, puis que vous avez rejetté la lumiere naturelle en tout autant d'articles qu'il vous a plû; outre que vous n'avez aucun droit de nous preſcrire des bornes après avoir pris la liberté de vous étendre tout à votre aiſe. Vous déclamerez ſur les ſuites épouvantables de notre doctrine, vous direz qu'on ne pourra plus aſſûrer que Dieu ne nous trompe point, que c'eſt là l'introduction du plus afreux Pyrrhoniſme, vous direz tout ce qu'il vous plaira, perſonne n'eſt plus intéreſſé que vous à ces conſéquences, elles naiſſent de vos dogmes, votre principe ſur la prééminence de Dieu, & votre mépris pour la lumiere naturelle vous entraînent là néceſſairement, vous ne ſauriez nous faire aucune objection que nous ne puiſſions rétorquer contre vous d'une maniere invincible. „

THEMISTE.

Je ſens qu'il lui reſte encore une objection, permettez moi de vous la décrire en cette maniere.

V. Inſtance. V. „ J'ai encore une petite queſtion à vous faire qui vous placera entre deux labyrinthes dont vous tomberez néceſſairement dans l'un ou dans l'autre. Dieu a-til pû empêcher la chûte de l'homme, ou ne l'a-t-il point pû? S'il a pû l'empêcher, il s'enſuit qu'il n'a point voulu l'empêcher, mais qu'il l'a voulue poſitivement & formellement, puis que c'étoit une ſuite néceſſaire de ce qu'il ne vouloit pas l'empêcher, qu'elle arriveroit infailliblement; car il avoit poſé Adam & Eve dans les circonſtances, où il avoit prévû qu'ils pécheroient. Vous devez donc dire qu'aïant une pleine liberté de ſauver le genre humain, ou de le laiſſer périr, il a choiſi de gaieté de cœur, & parce que tel étoit ſon bon plaiſir le dernier parti. Or vous voilà dans un labyrinthe où bien loin de pouvoir eſpérer que l'on vous regardera comme un homme propre à faire voir la conformité de la Foi avec la Raiſon, vous devez craindre que tous les Philoſophes ne vous regardent avec exécration comme un Docteur qui attribuë à la Divinité la conduite la plus diamétralement opoſée à l'idée de l'Etre ſouverainement parfait. Rien ne brille avec tant d'éclat (o) dans cette idée que la bonté, & l'amour de la vertu, & la haine du vice. Perſuaderez-vous jamais aux contemplateurs de cette idée que ne tenant qu'à Dieu que les hommes ne fuſſent heureux & vertueux, ſon bon plaiſir ait été qu'ils tombaſſent dans la condition lamentable & abominable, où ils croupiſſent depuis le commencement du monde, & où ils (p) croupiront éternellement? Si vous me répondez que Dieu n'a pû empêcher la chûte d'Adam, parce qu'il étoit obligé à de grands égards pour les loix générales qu'il avoit établies, & pour la liberté qu'il avoit donné à l'homme, je vous ferai cette autre queſtion. Ou ces égards étoient invincibles, ou ils étoient ſurmontables. S'ils étoient ſurmontables, votre réponſe ne vaut rien; Dieu conſervoit ſa liberté d'indifférence ſoit pour empêcher la chûte de l'homme, ſoit pour ne la pas empêcher. S'ils étoient inſurmontables, cette chûte eſt arrivée par une fatalité qui émanoit de la nature divine abſolument néceſſitée à la rendre future. Vous tombez dans le labyrinthe de la liaiſon néceſſaire du péché avec les intérêts de Dieu. Vous avez été ſi mal traité dans ce poſte-là par Mr. Bayle que pour guérir vos plaies vous avez forgé une hypotheſe toute diférente où Dieu ne ſe ſoucioit point du péché, & n'y a pris garde qu'après coup, c'eſt-à-dire après que le péche s'eſt introduit dans le monde par accident. Vous n'avez pas moins à craindre dans ce ſecond labyrinthe que dans le premier que tous les contemplateurs de l'idée de l'Etre ſouverainement parfait ne vous regardent avec horreur. „ II. Part.

MAXIME.

Je ſuis d'avis que nous terminions ici les attaques du Philoſophe Zoroaſtrien. Elles ſufiſent à donner bien de l'exercice à celui qui les a eſſuiées.

CHAPITRE XXII.

Confirmation du chapitre précédent par la réfutation de quelques maximes de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

VOus avez raiſon: voilà cinq coups qui briſent toute la machine de Mr. Jaquelot. Mais faiſons le monter ſur ſon grand cheval de bataille pour voir s'il pourra mettre quelque ordre à ſes afaires délabrées.

MAXIME.

Je vous entens; vous voulez que nous le faſſions recourir à l'immutabilité des loix générales. Mais n'avons nous pas déjà ruïné de fond en comble (a) tout ce qu'il avoit bâti ſur ce mauvais fondement? Comptons que ce grand cheval de bataille eſt déjà mort de ſes bleſſures.

THE-

(o) „ Cela s'accorde parfaitement avec l'Ecriture qui „ ne parle d'aucun attribut de Dieu auſſi fortement que „ de ſa bonté & de ſon amour pour la vertu & de ſa haine „ pour le vice.

(p) „ Exceptez une poignée de prédeſtinez.

(a) „ Voïez ci-deſſus chap. XVII. pag. 64. & chap. „ XVIII. pag. 66.

Digitized by Google

II. Part.

Réfutation des raiſons que M. Jaquelot allégue pour prouver que Dieu n'a pas voulu le péché d'Adam.

THERMISTE.

Mr. Jaquelot prétend deux choſes, 1. que Dieu n'a point voulu le péché d'Adam: 2. que le grand deſſein de Dieu étoit tout formé, tout dreſſé juſques à avoir reçu la derniere main lors que Dieu n'avoit point encore délibéré ſur le ſort de l'homme, qu'un pur accident fit entrer le péché dans l'Univers, après quoi Dieu prit ſes meſures.

MAXIME.

J'obſerve contre la premiere de ces deux prétentions, qu'il n'y a point de Procureur aſſez impudent pour oſer ſuggérer à une mere qui auroit laiſſé périr de faim ſon fils, cette chicane, *dites aux Juges que vous avez bien voulu permettre qu'il mourût de faim, mais que vous n'avez pas voulu qu'il mourût de faim.* Quelle diſtinction! qu'elle eſt inſenſée, qu'elle eſt extravagante! & néanmoins il plait à Mr. Jaquelot de s'en ſervir pour diſculper Dieu auprès des Philoſophes Païens. Dieu, dit-il (*b*) n'a point voulu le péché (*c*) il a voulu ſeulement le permettre. Souvenons-nous que la conduite de Dieu ſpectateur du combât d'Eve avec le ſerpent, & la conduite d'une mere qui regorgeant de lait laiſſeroit mourir de faim ſon fils, ſont très-ſemblables. Si Mr. Jaquelot y trouve cette différence que la permiſſion de cette mere eſt un crime, mais que la permiſſion de Dieu eſt innocente, le Philoſophe Païen lui répliquera deux choſes, 1. que ſur ce pied-là il ſera aiſé de ſoûtenir que Dieu peut néceſſiter au péché innocemment, & produire même le péché dans l'ame de l'homme innocemment: 2. qu'il ne s'agit pas ici d'examiner la différence morale de ces deux permiſſions, qu'il s'agit de ſavoir ſi par leur état phyſique elles ne ſont également jointes avec une volonté complete que leurs objets arrivent actuellement. Mr. Jaquelot expoſera le Chriſtianiſme aux riſées des étrangers s'il s'opiniâtre à ſoûtenir qu'à la vérité il eſt impoſſible qu'une mere permette que ſon fils meure de faim, & ne veuille pas pourtant qu'il meure de faim; mais qu'il eſt très-poſſible que Dieu permette qu'Eve périſſe ſous ſes yeux, & qu'il ne veuille pas qu'elle périſſe. Quant à ſa ſeconde prétention que le péché n'entroit point dans le premier plan de Dieu, nous l'avons déjà (*d*) réfutée invinciblement.

THEMISTE.

Il eſt aſſez opiniâtre dans ſes chicaneries pour que je puiſſe ſupoſer avec beaucoup de vraiſemblance qu'il prétend que la conduite de cette mere envers ſon fils, & celle de Dieu envers Eve ne doivent point être comparées, puis que l'enfant ne peut réſiſter à la faim, & qu'Eve pouvoit réſiſter au Tentateur.

MAXIME.

Réponſe du Zoroaſtrien aux chicaneries auxquelles Mr. Jaquelot pourroit avoir recours.

Je le croi très-capable de débiter gravement une différence auſſi chimérique que celle-là, & que je réfute par deux raiſons. La premiere eſt que Dieu étoit plus aſſûré qu'Eve périroit ſi elle n'étoit ſecouruë, que la mere n'eſt aſſûrée que ſon enfant périra s'il n'eſt ſecouru. D'où il s'enſuit que la réſolution de ne point ſecourir Eve marque une volonté auſſi conſommée qu'elle périſſe, que la réſolution de la mere de ne point ſecourir ſon fils marque pleinement qu'elle veut qu'il meure. Je dis (*e*) en ſecond lieu qu'Eve aiant été réduite en un état qu'elle ne ſavoit plus ſe ſervir des armes que Dieu lui avoit données, c'étoit un auſſi grand acte de ne la point ſecourir que ſi elle n'avoit point eu d'armes; car être entierement deſarmé, & avoir des armes qui ſont entierement inutiles parce qu'on ne ſait pas s'en ſervir dans le beſoin, c'eſt toute la même choſe. Je ne me croirois pas plus redevable à un homme qui me donneroit des armes dont il ſauroit que je ne retirerois aucun ſecours, qu'à un homme qui me refuſeroit abſolument toutes ſortes d'armes (*f*).

THEMISTE.

Votre ſeconde raiſon eſt ſi évidente que je la ferois goûter du premier coup au plus groſſier des païſans. Je lui demanderois, *ſi vous nagiez avec un de vos voiſins, & que vous le viſſiez en péril de ſe noier, & que vous le laiſſaſſiez périr au lieu de lui ſauver la vie comme vous le pourriez faire infailliblement en lui tendant la main, croiriez-vous vous pouvoir juſtifier en alléguant que vous ſaviez qu'il étoit un bon nageur, mais un bon nageur qui avoit perdu la tramontane, & qui ne ſe ſouvenoit plus d'aucune des regles de l'art de nager, tant le trouble que la crainte de la mort avoit excité dans ſon ame étoit grand?* Je ſuis ſûr que ce païſan me répondroit qu'il ſe ſentiroit coupable de la mort de ſon voiſin s'il s'étoit conduit de la maniere que je lui aurois décrite.

MAXIME.

Si Mr. Jaquelot ne connoit pas l'évidence de ces choſes, il a l'eſprit autrement tourné que le genre humain. Qu'il ne s'aviſe pas de rejetter fierement nos comparaiſons; car il faut pour le moins qu'il les admette afin de découvrir le ſens de quelques phraſes eſſentielles, comme *vouloir une choſe, vouloir pleinement, &c.* expreſſions naturellement claires, mais ſur leſquelles il s'efforce de répandre des obſcuritez impénétrables afin de cacher le mauvais état de ſa cauſe.

THEMISTE.

Epargnons lui la honte de débiter des chicaneries, auſſi indignes d'un homme de bonne foi & de jugement, que celles que vous avez réfutées. Servons-nous non pas de l'exemple d'une mere qui laiſſe périr de faim ſon petit enfant, mais de l'exemple d'une mere qui connoiſſant à toutes ſortes de ſignes que ſa fille cajolée par un galant lui laiſſera faire bien-tôt tout ce qu'il voudra, ne ſe remuë point, ne dit pas un mot, fait ſemblant de regarder ailleurs, ſouſre en un mot que ſous ſes yeux le tentateur enleve la proie. Il n'y a plus de différence à inventer entre nos comparaiſons. C'eſt à préſent qu'elles ſe reſſemblent comme deux goûtes d'eau, & ſi la mere dont nous venons de parler ne pourroit dire ſans ſe rendre ridicule, *j'ai bien voulu permettre que ma fille accordât la derniere faveur, mais je n'ai point voulu qu'elle l'accordât*, elle ne ſe rendroit pas moins ridicule en s'excuſant ſur le franc arbitre de ſa fille.

MAXIME.

Toute la réponſe que Mr. Jaquelot pourra faire eſt que la derniere comparaiſon eſt indécente, mais un Manichéen ſe moquera juſtement de ce ſubterfuge.

THE-

(*b*) „ Jaquelot pag. 350.

(*c*) „ Mr. Jaquelot met ici l'adverbe *efficacement* qui „ n'eſt qu'une vaine chicanerie. Prétend-il donc que Dieu „ a voulu inefficacement le péché? Purgalimatias. Voiez „ ci-deſſus la note (*g*) du chap. précédent. pag. 71.

(*d*) „ Voiez ci-deſſus chap. XX. pag. 69.

(*e*) „ Toûjours en ſupoſant que c'eſt le Zoroaſtrien qui „ attaque Mr. Jaquelot. Ce qui ſoit dit une fois pour toutes.

(*f*) „ Conférez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXIX. pag. 858.

Digitized by Google

THEMISTE.

Que Mr. Jaquelot contredit l'Ecriture.

Nous lui pouvons faire une objection qui lui ſera deſagréable. L'Hiſtoire ſainte nous aprend que le Jardin d'Eden fut formé par une volonté particuliere de Dieu, qu'Adam & Eve y furent placez par une ſemblable volonté, que Dieu leur preſcrivit une loi, qu'il y apoſa une très-rude menace, deux choſes qui ni peuvent point être l'effet de loix générales. On voit donc que Dieu s'intéreſſoit d'une façon particuliere à l'uſage qu'ils feroient de leur liberté, & qu'ainſi Mr. Jaquelot dément l'Ecriture lors qu'il afirme 1. que Dieu ne fit attention au péché qu'après qu'un pur accident l'eut fait naître: 2. que Dieu ne permit le péché qu'afin de laiſſer immuables les loix générales qu'il avoit établies.

MAXIME.

Cette ſeconde réponſe eſt une abſurdité que nous avons ſufiſamment réfutée. Mais continuons à montrer qu'il a oublié l'Ecriture. Il veut que l'on diſe (g) non pas que Dieu place l'homme dans de telles & de telles conjonctures, mais *que l'homme ſe rencontre placé au milieu de telles conjonctures par un effet des loix immuables de l'Univers.* S'il aplique cela à nos premiers peres, il réfute hardiment l'Hiſtoire ſainte, & s'il avouë qu'il a eu tort de ne les pas excepter, il ſera toûjours dans d'étranges embarras; car il nous donnera des idées de la Providence divine qui ne ſont conformes ni à l'Ecriture ni à nos ſyſtêmes, & qui combatent directement ce qu'il avoit enſeigné (h) touchant la permiſſion efficace de Dieu. Il a dit poſitivement dans le livre de la Conformité, (i) *que Dieu eſt Maître de la diſpoſition des objets & des conjonctures* OÙ IL LUI PLAIT DE NOUS FAIRE RENCONTRER.

THEMISTE.

Que les Loix générales ne ſont pas moins la cauſe des évenemens particuliers que la volonté particuliere de Dieu.

J'ajoûte ou qu'il n'entend rien dans le ſyſtême des loix générales, ou qu'il doit dire que par ce ſyſtême la volonté de Dieu eſt autant la cauſe de tous les évenemens particuliers que par le ſyſtême commun. N'aïons aucun égard aux paſſages de l'Ecriture, Mr. Jaquelot y conſentira très-volontiers, & diſons que Cyrus ſans aucune volonté particuliere de Dieu, mais par les ſeules ſuites des loix générales devint Roi de Perſe & de Babylone, &c. nous ne laiſſerons pas d'être obligez d'aſſûrer que ce fut par la volonté de Dieu qu'il marcha de jour en jour dans la route qu'il a tenuë depuis ſa naiſſance juſques à ſa mort. Dieu a connu avant que de faire choix des loix générales qu'il a établies, tous les évenemens qui ſeroient les ſuites de leur exécution, (k) & pas un de ces évenemens n'eſt devenu futur que parce que Dieu l'aprouvoit, & qu'il en vouloit l'exiſtence en tel tems & en tel lieu. Aïant trouvé à la ſuite des effets des loix générales toute la fortune de Cyrus, il y aplaudit, & il l'enferma dans les décrets qui concernent le gouvernement du monde, de ſorte que ce n'eſt que par la volonté divine que ce Monarque fut ce qu'il fut. C'eſt parler très-proprement que de dire que Dieu le plaça dans ces conjonctures, mais ce ſeroit une impieté que de dire qu'il s'y rencontra placé par un effet des loix générales ſans que Dieu s'en fut mêlé. La 6. propoſition Théologique de Mr. Bayle (l) eſt auſſi véritable dans le ſyſtême des loix générales que dans le ſyſtême ordinaire, c'eſt que Dieu a prévû éternellement tout ce qui arriveroit, & qu'il a réglé toutes choſes & les a placées chacune en ſon lieu, &c.

IL Parti

MAXIME.

Que Mr. Jaquelot par ſon ſyſtême expoſe Dieu à la raillerie des Payens.

Mr. Jaquelot ne ſauroit ſoufrir (m) que l'on aſſûre *que Dieu* DESTINE *à preſque toutes les creatures libres une ſuite de combinaiſons de circonſtances dans leſquelles il avoit prévu qu'elles pécheroient.* Le terme *deſtine* eſt mal emploié ici, ajoûte-t-il, *ce n'eſt point l'intention de Dieu de faire ſervir les combinaiſons des circonſtances, à la damnation des hommes. Ne ſçait-il pas que ſelon un grand nombre de très-doctes Théologiens Réformez, l'intention de Dieu a été de ſauver tous les hommes par la mort de Jeſus-Chriſt?* J'ai bien peur que ce Miniſtre ne couve une monſtrueuſe doctrine ſur la Providence de Dieu; car la propoſition qu'il condamne eſt ſelon le ſtyle de la plûpart des Théologiens, & ne pourroit être fauſſe qu'en ſupoſant qu'il arrive mille choſes que Dieu n'avoit point déterminées ni fixées. Quant à ces Théologiens qui aſſûrent que l'intention de Dieu a été de ſauver tous les hommes par la mort de J. CHRIST, le Philoſophe Zoroaſtrien pourroit bien être aſſez raiſonnable pour conſeiller en ami à Mr. Jaquelot de tenir cachée dans les Ecoles des Chretiens une telle doctrine; car, lui repréſenteroit-il, ſi vous étiez entourez de Païens ſavans, ils vous tourneroient en ridicule, & ils feroient des chanſons contre votre Dieu, comme les Juifs en faiſoient contre les idoles des Gentils. La matiere ſeroit favorable, *le Dieu des Chretiens veut que tous les hommes ſoient ſauvez; il a le pouvoir néceſſaire pour les ſauver tous, il ne manque ni de puiſſance ni de bonne volonté, & cependant preſque tous les hommes ſont damnez.* Contemplez tout à votre aiſe & par tous les côtez imaginables l'idée vaſte & immenſe de l'Etre ſouverainement parfait, vous n'y découvrirez rien qui ne combate cette doctrine. Il répugne manifeſtement à un tel Etre d'échoüer dans aucun deſſein: tout ce qu'il veut doit arriver, & ſi quelque choſe n'arrive pas c'eſt qu'il ne veut point qu'elle arrive. Cela eſt clair par la lumiere naturelle la plus évidente, ce n'eſt pas une propoſition ſemblable à tant d'aphoriſmes par leſquels vous voulez accorder votre Foi avec la Raiſon, & qui ne ſont point conformes à l'idée naturelle que nous avons de l'Etre éternel & néceſſaire infini en toutes ſortes de perfections.

CHAPITRE XXIII.

Recueil & examen de quelques propoſitions qui montrent entre autres choſes, que Mr. Jaquelot a abandonné les principes qui lui étoient communs avec les Supralapſaires.

THEMISTE.

NOus pourrions finir ici notre examen de la réplique de Mr. Jaquelot; car après avoir ruïné ſon nouveau ſyſtême, & après avoir montré que ſon franc arbitre qui devoit détruire toutes les dificultez ne ſert de rien à l'explication de l'origine du mal, que nous importe qu'en quelques obſervations critiques ſemées par-ci par là il ait bien ou mal réüſſi. Ce n'eſt point de là que dépend le ſort de cette diſpute, & nous pourrions lé-

(g) „ Jaquelot pag. 358.
(h) „ Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial „ chap. CLXVII. pag. 852. & ſuiv. & ci-deſſous le chapitre 27.
(i) „ Pag. 138.
(k) „ Voïez ci-deſſus chap. XX. pag. 69.
(l) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLIV. „ pag. 796.
(m) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 351. 352.

Digitized by Google

II. Part. légitimement nous diſpenſer de toutes ſortes de nouvelles diſcuſſions. Nous pouvons ſur tout abandonner cent petites choſes que Mr. Jaquelot répete preſque à chaque page ſur la prévition & ſur la permiſſion du péché, &c. Elles doivent être censées tombées en ruïne par la chûte totale du bâtiment.

MAXIME.

Avertiſſement ſur les citations que fait Mr. Jaquelot.

Je vous aprouve en cela: mais je veux bien vous communiquer une remarque que j'ai faite, & que peut-être vous avez faite auſſi bien que moi, c'eſt que je n'ai trouvé qu'une obſervation ſolide (*a*) parmi celles que Mr. Jaquelot a jointes aux citations de la (*b*) ſeconde partie de la Réponſe au Provincial. Ces citations, comme vous ſavez, ſont en grand nombre & très-courtes pour l'ordinaire. Cela trompera les lecteurs dupes qui en liſant ce dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot ne ſe ſouviendront plus de la 2. partie de la Réponſe au Provincial. Ils jugeront que puis qu'il y a tant de paſſages de cette ſeconde partie dans le livre de Mr. Jaquelot accompagnez de réfutation, il a très-bien répliqué à Mr. Bayle.

THEMISTE.

Et ſur ſon changement de ſyſtême.

Ne nous mettons point en peine de ce que ce genre de lecteurs pourront dire ou penſer. Leur jugement ne mérite que le mépris des connoiſſeurs. Qu'il nous ſuffiſe de ſavoir que les connoiſſeurs qui confronteront la 3. partie de la Réponſe au Provincial, & l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, jugeront que Mr. Jaquelot n'a répliqué à quoi que ce ſoit en demeurant dans les principes ſur leſquels il avoit été attaqué. Il n'a point eu d'autre reſſource que d'inventer une nouvelle hypotheſe qui ne fut point expoſée aux bateries de Mr. Bayle. Il a laiſſé ſon premier Ouvrage écraſé ſous le poids des objections, il n'a rien fait en faveur de ſon ancienne doctrine, il a ſeulement forgé de nouveaux principes, qui puſſent le faire échaper aux objections qu'il n'eut jamais pû éluder s'il eut perſiſté dans ſes premiers dogmes. Ainſi le pronoſtic (*c*) de la voix publique a eu un plein accompliſſement. Mr. Jaquelot a été forcé de céder à Mr. Bayle une victoire complete ſur ſon livre de la Conformité. Il n'en a point entrepris l'apologie, tout ce qu'il a pû faire a été de changer de ſentiment, & de ſe préſenter avec un nouveau ſyſtême que l'on n'avoit ni connu ni attaqué dans la Réponſe au Provincial. Ce ne ſeroit pas un grand exploit ſi par une nouvelle doctrine on répondoit aux objections invincibles qui n'avoient été propoſées que contre une autre doctrine.

MAXIME.

Ce qu'il y a de facheux ici pour le Miniſtre de Berlin, c'eſt que les bateries que nous avons dreſſées contre ſon nouveau ſyſtême ont été pour le moins auſſi foudroïantes que celles dont on s'eſt ſervi dans la Réponſe au Provincial pour ruïner de fond en comble ſon deſſein, ſon projet, (*d*) toute ſa peine; de ſorte que ſi après avoir échoüé deux fois de ſuite honteuſement, il ne ſe rebute point, il faudra qu'il forge ſur nouveaux frais une troiſiéme hypotheſe. Les pacificateurs de Religion s'entêtent ſi fort de leur entrepriſe qu'aucun mauvais ſuccès ne les décourage. C'eſt ce qui nous peut faire juger que le Théologien que nous réfutons fera de nouvelles tentatives.

THEMISTE.

Il rencontreroit peut-être enfin quelque choſe s'il avoit le génie ſyſtématique, mais c'eſt ce qui lui manque viſiblement. Nous avons vû (*e*) de combien de pieces mal aſſorties ſon nouveau ſyſtême eſt bâti, & nous allons voir un recueil de propoſitions qu'il ſeroit bien dificile d'ajuſter enſemble.

Extrait de XX. Propoſitions contenues dans ſon nouveau ſyſtême.

I. (*f*) *Suppoſé que les hommes n'euſſent point péché la manifeſtation de la ſageſſe de Dieu dans la Creation du monde eut toûjours été la même.* II. (*g*) Si Dieu avoit voulu prévenir la chûte de l'homme, il eut dérogé *au plan qu'il s'étoit formé, afin de montrer ſa ſageſſe infinie.* III. (*h*) Si Dieu avoit *empêché le péché par une impreſſion de plus ou de moins dans l'ame* de l'homme, *il eut derangé tout l'Univers, & renoncé aux loix générales & immuables que ſa ſageſſe infinie a établies.* IV. (*i*) Si Dieu etoit un Bienfacteur *tellement lié à l'homme qu'il ne put avoir d'autre vûë que celle de le rendre heureux à quelque prix que ce ſoit*, il n'auroit point donné de graces qui ſelon ſa prévision ne devoient ſervir qu'à la ruïne de ceux à qui il les faiſoit, mais il eſt faux que Dieu ſoit un tel Bienfacteur à l'égard de l'homme. V. (*k*) *Dieu en creant ce vaſte Univers à choiſi les combinaiſons* LES PLUS PROPRES *à la manifeſtation de ſon pouvoir & de ſa ſageſſe infinie.* VI. (*l*) Dieu *a voulu permettre* le péché *parce qu'il n'a pas voulu changer ce premier ordre qu'il avoit ſagement établi pour la manifeſtation de ſa gloire.* VII. (*m*) *La bonté de Dieu envers l'homme eſt reglée par la ſageſſe de Dieu & ſoumiſe à cette premiere fin qui eſt la manifeſtation de ſa gloire dans la Creation de l'Univers.* VIII. (*n*) Dieu auroit pû trouver dans la vertu un moïen convenable & proportionné à ſes fins. IX. (*o*) *Le péché eſt arrivé par accident, il étoit hors du premier deſſein de Dieu.* X. Il eſt faux (*p*) *que Dieu aime néceſſairement tous les moiens ſans leſquels il ne pourroit parvenir à manifeſter ſa gloire.* XI. (*q*) S'il n'y avoit que quatre moïens de manifeſter la gloire de Dieu, & que chacun y put ſuffire, Dieu n'en aimeroit néceſſairement aucun, puis qu'il le pourroit laiſſer & en prendre un autre. XII. (*r*) *Le péché eſt devenu par accident un de ces moiens, Dieu ne l'a point choiſi par aucun decret efficace, il l'a ſeulement permis.* XIII. (*s*) *Il n'étoit pas impoſſible que Dieu formât cette terre d'une autre maniere, ni qu'il y mît les hommes en un autre état & en une autre ſituation.* XIV. (*t*) Il eſt faux *que le moien que Dieu a choiſi de manifeſter ſa gloire étoit le ſeul qui fut convenable à ſa ſageſſe.* XV. (*u*) *Le péché n'eſt point le ſeul moien qui fut convenable à la ſageſſe de Dieu pour la manifeſtation de ſa gloire.* XVI. (*x*) *La bonté de Dieu ne devoit pas s'oppoſer* à ce qu'il y eut des

Etres

(*a*) „ Elle eſt à la page 361. & regarde la pétition de „ principe dont Mr. Bayle a crû ſans ſujet que les Manichéens ſe pourroient plaindre.
(*b*) „ Depuis le chap. CXXVIII. juſqu'au CLXXI. in„ cluſivement.
(*c*) „ Voïez ci-deſſus pag. 37.
(*d*) „ Souſentendez toûjours qu'on ne parle que des en„ droits où Mr. Bayle s'eſt intéreſſé.
(*e*) „ Ci-deſſus chap. XX. pag. 69.
(*f*) Jaquel. Examen pag. 336.
(*g*) „ *Id. ib.* pag. 337.
(*h*) „ *Id. ib.* Voïez auſſi pag. 347.
(*i*) „ *Id.* pag. 343.
(*k*) „ *Ib.* pag. 350.
(*l*) *Id. ib.*
(*m*) „ *Id.* pag. 355.
(*n*) „ *ibid.* pag. 364.
(*o*) *Ibid.*
(*p*) *Ibid.*
(*q*) „ *Ib.* pag. 365.
(*r*) *Ibid.*
(*s*) *Ibid.*
(*t*) *Ibid.*
(*u*) *Ibid.*
(*x*) „ *ibid.* pag. 367.

Digitized by Google

Etres intelligens & libres qui recherchaſſent Dieu dans ſes Ouvrages. XVII. (y) Si elle s'y fut oposée, la ſageſſe & la puiſſance de Dieu euſſent été ſacrifiées à ſa bonté. XVIII. (z) Cette proposition, *la ſageſſe infinie de Dieu ne pouvoit rien faire de plus digne ni de plus excellent que ce qu'elle a fait*, comme ſi elle avoit épuiſé toutes ſes forces, *eſt temeraire & fauſſe*. XIX. (a) Il eſt faux que Dieu ait créé le monde pour ſa gloire, ſi l'on entend par là qu'il l'a créé pour manifeſter ſa miſéricorde & ſa juſtice. XX. (b) *Dieu aiant donné la Liberté à l'homme pour reconnoître ſa puiſſance & ſa ſageſſe infinie dans la Création de l'Univers, ce qui eſt le premier deſſein de Dieu; il ne devoit pas reprendre cette liberté, à cauſe qu'il prévoioit que l'homme en abuſeroit. Dire le contraire, c'eſt attribuer à l'Etre tout parfait, une inconſtance indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté: d'où il s'enſuit que Dieu a dû dans cette vûe permettre le péché.*

MAXIME.

Remarques generales ſur les XX. Propoſitions.

Permettez-moi de faire d'abord deux remarques générales ſur ces 20. propoſitions. La premiere eſt qu'on ne peut pas s'éloigner plus que Mr. Jaquelot s'éloigne des principes qu'il avoit établis dans ſon premier livre. Je parle de la liaiſon néceſſaire qu'il reconnoiſſoit entre le péché & les intérêts de la gloire de Dieu. Aujourd'hui ce n'eſt plus cela: le péché étoit une choſe tout-à-fait indifférente à la gloire de Dieu, il n'eſt entré au monde que par accident. Cette nouvelle hypotheſe eſt propre à réſoudre pluſieurs dificultez qui ſont inſolubles quand on ſuit les premiers principes de Mr. Jaquelot. S'il ſe glorifie d'y répondre (c) il ſe repaît d'une victoire imaginaire. Il n'y a point d'écolier qui en paſſant du ouï au non ne put ſe débaraſſer des argumens les plus invincibles. Ma ſeconde remarque eſt que ces propoſitions de Mr. Jaquelot s'entre-détruiſent quelquefois les unes les autres, & qu'elles n'ont point la clarté qui leur ſeroit néceſſaire pour ſervir à la concorde de la Foi & de la Raiſon. Bien loin qu'on ſente qu'elles émanent de l'idée de l'Etre ſouverainement parfait, on trouve qu'elles combatent les notions que la lumiere naturelle nous donne des attributs divins. En un mot la plûpart font naître beaucoup de nouvelles dificultez

THEMISTE.

Ces trois défauts paroîtront avec la derniere évidence ſi nous épluchons un peu chacune des 20. propoſitions.

Critique particuliere de la I.

La I. ne s'accorde ni avec la II. ni avec la III. ni avec la VI. ni avec la XX. car ſi l'obéiſſance d'Adam & d'Eve avoient autant de convenance avec la manifeſtation de la ſageſſe de Dieu que leur deſobéiſſance, il eſt viſiblement faux que Dieu ait été obligé de permettre leur chûte afin de conſerver le plan qu'il s'étoit formé pour montrer ſa ſageſſe infinie.

De la II. III. & VI.

La II. propoſition auſſi bien que la III. & la VI. ramenent ce que Mr. Jaquelot s'eſt efforcé d'éviter avec le plus de vigilance, je veux dire la liaiſon néceſſaire entre le péché & les intérêts de la gloire de Dieu.

De la IV.

La IV. eſt chimérique, puis que ceux qui trouvent que la chûte d'Adam & d'Eve ne s'accorde point avec la bonté de Dieu, ne prétendent pas que Dieu ait été tellement lié à l'homme qu'il ne pût avoir d'autre vûë que celle de le rendre heureux à quelque prix que ce ſoit. Ils prétendent ſeulement que ſans faire tort ni à ſes autres attributs, ni aux autres parties de l'Univers, ſa bonté & ſon amour pour la vertu lui ont pû permettre d'exempter du mal moral, & du mal phyſique le genre humain. Quoi de plus abſurde que d'opoſer à une telle prétention le IV. aphoriſme de Mr. Jaquelot? II. Part.

De la V.

Le V. ne s'ajuſte pas bien avec le XIII. le XIV. le XV. & le XVIII. car ſi les combinaiſons que Dieu a choiſies ſont les plus propres (d) *de toutes* à la manifeſtation de ſon pouvoir & de ſa ſageſſe infinie, il eſt mal aiſé de comprendre qu'il en ait pû choiſir de moins propres. Celles qu'il a choiſies ſont un moïen unique; car il n'y a pas deux moïens dont chacun contienne les combinaiſons les plus propres de toutes. Ainſi ce moïen unique a mérité la préférence ſur tous les autres, & la ſageſſe divine a dû s'y fixer.

De la VI.

Ce que Mr. Jaquelot aſſûre dans la VI. propoſition & qu'il avoit déjà débité dans la II. & dans la III. eſt ſi faux que nous l'avons réfuté par des argumens invincibles. Mais quand on n'auroit qu'à lui objecter qu'il avance une choſe qui n'a nulle convenance avec les notions communes que nous avons de l'Etre infiniment parfait, on ſe pourroit moquer de lui très-juſtement. Quel trait a-t-il trouvé dans l'idée de la nature divine, quel trait, dis-je, y a-t-il trouvé qui lui aprenne évidemment que la conſervation de l'innocence d'Adam & d'Eve eut derangé tout l'Univers, & changé le plan de la manifeſtation de la gloire de Dieu? Ce galimatias à qui eſt-il intelligible? où ſont les hommes qui par l'idée de Dieu ne conçoivent clairement que ſa ſcience lui peut fournir mille moïens d'accorder ſa bonté & ſa ſageſſe, & de conſerver l'Univers au même état ſoit que les hommes ſoient vertueux ou vicieux. Mr. Jaquelot l'avouë dans ſa I. & dans ſa XV. propoſition.

De la VII.

La VII. Theſe eſt tout-à-fait inutile, parce que nous concevons clairement qu'encore que la bonté de Dieu envers l'homme fût réglée par la ſageſſe de Dieu & ſoumiſe à la manifeſtation de la gloire de Dieu dans la création de l'Univers, le genre humain pourroit être & heureux & vertueux.

De la VIII.

La VIII. propoſition expoſera Mr. Jaquelot à d'étranges embaras: voici comment. Si un ſyſtême d'où le péché eut été bani, a eu de la convenance avec les fins pour leſquelles Dieu a créé l'Univers, il ſera impoſſible de comprendre que Dieu ne l'ait point préféré au ſyſtême qui renferme le crime & la miſere des hommes. Par l'idée de Dieu nous concevons évidemment que toutes choſes etant égales d'ailleurs, il préférera un ſyſtême qui fait regner la vertu à un ſyſtême qui fait regner le vice: & néanmoins Mr. Jaquelot aſſûre que le ſyſtême de la vertu, quelque convenable & proportionné qu'il fût aux fins de Dieu, & quoi qu'il fût (e) également propre à la manifeſtation de la gloire du Créateur, a été rejetté pour faire place au ſyſtême qui favoriſoit le vice. Si le Philoſophe Zoroaſtrien attaquoit Mr. Jaquelot ſur cet article, il le réduiroit bien-tôt à ſe taire, ou à n'emploïer la force de ſes poumons qu'à dire des abſurditez. Qu'elle Divinité eſt-ce que vous nous produiſez là? lui demanderoit ce Philoſophe, une Divinité qui de gaieté de cœur

(y) *Ibid.*
(z) *Ibid.*
(a) „ *Ibid.* pag. 371.
(b) „ *Ibid.* pag. 377.
(c) „ Conférez ci-deſſus pag. précédente.

(d) „ Ce *de toutes* n'eſt point dans le livre de Mr. Jaquelot, mais il doit être neceſſairement ſouſentendu.
(e) „ Voïez ci-deſſus pag. précédente la 1. propoſition de Mr. Jaquelot.

II. Part. a rendu un arrêt contradictoire en faveur du vice contre la vertu, une Divinité qui aïant comparé enſemble le ſyſtême qui ne renfermoit ni le mal moral ni le mal phyſique & le ſyſtême qui étoit tout inondé de ce double mal quant au genre humain, a préféré celui-ci à l'autre quoi qu'il trouvât une égale convenance aux intérêts de ſa gloire dans tous les deux.

De la IX. La IX. propoſition de notre Théologien ne s'accorde ni avec la II. ni avec la III. ni avec la VI. Nous l'avons réfutée (*f*) invinciblement, & nous pouvons ajoûter ici qu'elle eſt combatuë par l'Hiſtoire Sainte qui nous aprend que Dieu n'abandonna point aux loix générales le ſort de l'homme, mais qu'il s'y intéreſſa par des volontez particulieres qui ſont ſelon Mr. Jaquelot autant de dérogations aux loix générales. Dieu vint (*g*) ſignifier à nos premiers peres qu'ils euſſent à s'abſtenir d'un certain arbre, & qu'il les puniroit de mort s'ils n'étoient obéiſſans; il vint, dis-je, leur ſignifier cela par une dérogation aux loix générales & ſans craindre de déranger l'Univers.

Il ne craignit une telle choſe, ſelon Mr. Jaquelot, & il ne ſe trouva obligé de reſpecter les loix générales que lors qu'il fut queſtion de décider ſi les hommes ſeroient vicieux & malheureux, ou vertueux & contens. La déciſion tomba ſur le premier membre, parce qu'autrement il eut fallu ſe ſervir d'une volonté particuliere. Y a-t-il rien de plus éloigné de la vraiſemblance, & de l'idée de Dieu que ces dogmes que Mr. Jaquelot emploie pour accorder la Théologie avec la Philoſophie ſur les difficultez de l'origine du mal? Que devient le bon ſens d'un homme lors qu'il dogmatiſe de la ſorte? Je n'en ſai rien.

De la X. XI. XII. XIII. XIV. & XV. La X. propoſition eſt ſi évidemment fauſſe qu'il ſeroit inutile de la réfuter.

La propoſition XI. devient par le V. un hors-d'œuvre tout-à-fait inutile.

Diſons ſeulement ſur la XII. que Mr. Jaquelot ne pourra jamais répondre aux objections du Philoſophe Zoroaſtrien raportées (*b*) ci-deſſus, ni ſe tirer du ridicule que nous lui avons (*i*) montré:

Les difficultez qui accompagnent la XIII. la XIV. & la XV. propoſition, ont été marquées quand nous avons parlé de la VIII.

De la XVI. La XVI. eſt ridicule, parce qu'elle ne donne aucun autre emploi à la bonté de Dieu que d'avoir conſenti que les hommes recherchaſſent Dieu dans ſes ouvrages bien ou mal. Il n'y a perſonne qui conçoive que ce ſoit un acte de bonté, & qui ne conçoive que pour en faire un acte de bonté il y faut joindre que les hommes ſeroient dirigez ſûrement dans la recherche de Dieu, afin qu'ils ne manquaſſent pas de le trouver.

De la XVII. La XVII. n'eſt pas moins ridicule que la XVI. car ſi la bonté de Dieu eut réglé que les hommes ſeroient ſûrement dirigez dans la recherche de leur Créateur, la puiſſance & la ſageſſe divine n'auroient pas laiſſé de conſerver tous leurs avantages. Quel préjudice peut faire à la puiſſance & à la ſageſſe de Dieu que ſa bonté empêche les hommes de s'égarer du droit chemin? D'où eſt-ce que Mr. Jaquelot a puiſé des connoiſſances ſi rares & ſi opoſées aux notions communes? Je voudrois bien le ſavoir.

Des XVIII. & XIX. Sa XVIII. propoſitions s'accorde mal avec la V.

La XIX. n'eſt fondée que ſur la IX. & la XII. dont il eſt facile de montrer la fauſſeté.

De la XX. La XX. nous fait connoître que Mr. Jaquelot trouve bien des embarras où il n'y en a aucun. Car qui lui a dit qu'il n'y a point de milieu entre ces deux choſes, *reprendre la liberté qu'on a donnée*, & *permettre que l'on en abuſe?* Les eſprits les plus bornez imagineront facilement un milieu entre ces deux propoſitions, c'eſt de dire que par des graces congruës Dieu aſſiſtera toûjours à propos la volonté humaine afin qu'elle ſe détermine du bon côté. Par ce moïen le franc arbitre ſera conſervé tout entier à l'homme, & il n'en ſera jamais fait un mauvais uſage. Mr. Jaquelot avouë (*k*) que l'évidence d'une démonſtration d'Arithmétique n'empêche point l'uſage de la liberté. Il doit donc avouër qu'une lumiere communiquée aux hommes pour les éclairer ſur leurs véritables intérêts dans toutes les tentations ne préjudicieroit point au franc arbitre quoi qu'elle les aidât ſûrement à faire toûjours un bon choix. Il ne paroît pas néceſſaire que ce ſecours ſoit fort lumineux, car nous voïons qu'avec une attention médiocre une infinité de perſonnes font toute leur vie un bon uſage de leur liberté à certains égards. Combien y a-t-il de vieux Peintres, de vieux Muſiciens, de vieux Prédicateurs, de vieux Avocats, (& ainſi des autres profeſſions,) qui peuvent dire ſincerement qu'ils n'ont jamais voulu mal peindre, mal chanter, mal prêcher, mal plaider, &c.? C'eſt pourquoi l'on peut ſoûtenir qu'un certain dégré de lumiere communiqué aux hommes lors qu'ils furent deſtinez à emploïer leur liberté à la recherche du Créateur dans ſes Créatures, pouvoit faire qu'ils cherchaſſent toûjours librement le Créateur, (*l*) & qu'ils n'abuſaſſent jamais de leur franc arbitre. Mr. Jaquelot ſera forcé de reconoître ceci, puis qu'il avouë que l'homme agiſſant ſelon les principes des Supralapſaires ne laiſſeroit pas d'agir avec toute l'eſſence de la liberté.

On lui montrera encore un ſecond milieu entre les deux choſes qu'il croit n'en ſoufrir aucun. Dieu n'avoit qu'à mettre les hommes dans les circonſtances où il avoit prévû qu'ils feroient bien leur devoir. Il eſt donc faux qu'il faille parler comme M. Jaquelot, ou attribuër à Dieu *une inconſtance indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté.* Mais s'il faloit choiſir entre ces deux extrémitez, ou d'attribuër à Dieu la révocation de la liberté qu'il auroit donnée à l'homme, ou la dureté de laiſſer périr le genre humain, il n'y auroit perſonne qui ne rejetât le dernier parti. Perſévérer dans une réſolution qui ſuivant les lumieres naturelles a tout l'air de la cruauté eſt un plus grand défaut que de paſſer dans une réſolution contraire après avoir conſidéré les ſuites funeſtes du préſent que l'on auroit fait. J'ajoûte que ce n'eſt point une inconſtance, mais un attachement ferme au même principe que d'ôter ce que l'on a donné, ſi l'on s'aperçoit que c'eſt un préſent qui ſeroit la cauſe

(*f*) „ Voïez ci-deſſus pag. 69.
(*g*) „ Voïez le chapitre 2. de la Géneſe.
(*b*) „ Ci-deſſus chap. XXI. pag. 70. & ſuiv.
(*i*) „ Ci-deſſus chap. XXII. pag. 74.
(*k*) „ Voïez ci-deſſus chap. XV. pag. 61.
(*l*) „ Notez qu'il faut ſupoſer afin de comprendre qu'un „ certain dégré de lumiere auroit ſuffi à l'homme, que „ l'homme ſe fut délivré par là des inclinations violentes „ qu'il a contractées vers le mal. Dans ce dernier état il „ nous paroît plus difficile qu'il ſoit dirigé au bien. Voïez „ ci-deſſous le chap. 28.

Digitized by

cauſe de la ruïne de celui qui l'auroit reçû. C'eſt par un principe de bonté (m) que l'on fait de magnifiques préſens, on les ôte donc par un principe de bonté dès qu'il s'agit d'empêcher qu'ils ne ſoïent funeſtes (n).

Que l'idée que Mr. Jaquelot ſe forme de la puiſſance & de la ſageſſe de Dieu eſt baſſe, & injurieuſe à la nature divine! (o) Il prétend que Dieu après avoir donné aux hommes la liberté à été réduit à l'impuiſſance de les préſerver du crime & de la miſere; car il n'y avoit qu'un ſeul moïen de les en préſerver, mais ce moïen-là étoit abſolument impraticable, puis qu'il étoit indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté. Je laiſſe les variations de cet Ecrivain; il nous donne ici une raiſon très-différente de celle qu'il a donnée tant de fois, & qu'il a tirée de l'engagement où Dieu s'étoit mis d'obſerver les loix générales.

MAXIME.

La critique que vous venez de faire eſt très-propre à déſabuſer ceux qui s'imaginent que Mr. Jaquelot eſt un habile homme.

CHAPITRE XXIV.

Réflexion ſur le faſte avec lequel Mr. Jaquelot a prétendu que le franc arbitre levoit toutes les difficultez de l'origine du mal.

THEMISTE.

Mr. Jaquelot n'a regardé le franc arbitre que de ſon beau côté.

SI un Propoſant âgé de 20. ans ſe laiſſoit infecter des héréſies de Pélage, & qu'à 25. ans il publiât un écrit rempli de tous les éloges que Mr. Jaquelot a donnez à la faculté de pécher, ou de ne pécher pas, je n'en ſerois pas étonné. Je dirois en moi-même: *le grand feu de la jeuneſſe ne lui a pas permis d'examiner cette queſtion par tous ſes côtez, il ne l'a conſidérée que du côté qui l'enchante, il ne s'y eſt apliqué qu'afin de devenir un plus grand admirateur du franc arbitre, & il a évité tout ce qui eut pû troubler ſon admiration.* Mais que Mr. Jaquelot qui a eu tout le loiſir néceſſaire d'examiner de ſang froid le fort & le foible du libre arbitre faſſe voir qu'il n'en a conſidéré que le côté qui le charme, c'eſt ce qui me ſurprendra & qui me choquera fort longtems.

MAXIME.

Il a ignoré les rétorſions des Réformez contre les Arminiens.

Je ne ſuis pas moins ſurpris ni moins ſcandaliſé que vous de cette conduite, mais enfin chacun a ſa méthode d'étudier & de méditer les matieres. Si généralement parlant c'eſt celle de Mr. Jaquelot, il n'a point pris le chemin de donner de la ſolidité & de la juſteſſe à l'eſprit. C'eſt ſon afaire, peu m'importe, diſons ſeulement qu'il paroît en lui une très-craſſe ignorance de tout ce qui concerne dans les Ecrits des Théologiens Réformez les rétorſions contre la permiſſion du péché; car s'il eut connu la (a) force de ces rétorſions qui eſt encore plus grande contre lui que contre les autres Arminiens, vû la maniere dont il (b) explique la permiſſion de Dieu, il eut parlé plus modeſtement de la liberté humaine: il n'eut pas aſſûré ſi ſuperbement que le franc arbitre ſufit pour détruire toutes les dificultez, ce qui eſt la même choſe que de dire qu'il ſufit à terraſſer tous les Zoroaſtriens, tous les Manichéens, tous les Eſprits forts, tous les Philoſophes. Il n'eut pas dit qu'à cauſe de cette vertu admirable du franc arbitre tous ceux qui veulent faire valoir les dificultez Manichéennes, *tournent tête contre cette liberté afin de l'anantir* (c). L'expérience a bien pû le déſabuſer; car on l'a accablé de dificultez inſolubles en ſupoſant toûjours avec lui le franc arbitre des Arminiens. Il ne tient qu'à lui de connoître par la voie de ſentiment que ſon franc arbitre eſt ce roſeau caſſé qui perce la main de celui qui s'y apuie. II. Part.

THEMISTE.

S'il eut fait la moindre attention à ce que tant de maximes, tant d'exemples, & une certaine lumiere répanduë dans tous les eſprits nous font ſavoir touchant la complicité de ceux qui n'ont d'autre part à un crime que d'en avoir ménagé les occations, & d'avoir mis en jeu adroitement les paſſions d'autrui, eut-il dit avec tant de confiance qu'on leve toutes les dificultez pourvû qu'on prouve par le franc arbitre que Dieu n'a point été la cauſe efficiente du peché d'Adam?

MAXIME.

S'il eut ſû ce que l'on objecte le plus communément quand on diſpute ſur cette matiere, il n'eut pas olé ſe ſervir d'une diſtinction qui n'eſt propre qu'à faire tourner (d) en ridicule le Chriſtianiſme, & à l'expoſer aux plus cruelles & aux plus ſanglantes railleries des Philoſophes Païens.

THEMISTE.

Et les difficultez qui rendent la Foi irréconciliable avec la Raiſon.

Enfin s'il ne ſe fut pas borné à admirer ce qui l'enchante dans le franc arbitre, & s'il eut donné quelque tems à s'informer des dificultez qui accompagnent le projet de réunion ſur l'origine du mal entre la Théologie & la Philoſophie par le moïen de la liberté humaine, il ſe fut contenté d'avoir échoué une fois, il n'eut point fait de nouvelle tentative, il n'eut point eſpéré qu'en entaſſant pluſieurs principes, & en forgeant un nouveau ſyſtême il viendroit à bout d'accorder la Foi avec la Raiſon. C'eſt ce qu'un homme judicieux ne peut jamais eſpérer pendant qu'il n'allegue que des maximes qui lui peuvent être niées, & dont il ne ſauroit donner une bonne preuve, ſi on les lui nie; ou bien pendant qu'il fabrique un ſyſtême non pas en conſultant l'idée vaſte & immenſe de l'Etre ſouverainement parfait, mais en conſultant les beſoins où il ſe trouve.

MAXIME.

Que ſon nouveau ſyſtême eſt bâti ſur des ſupoſitions inſoutenables.

Vous décrivez merveilleuſement le foible du dernier livre de Mr. Jaquelot. Cet Auteur ſe fonde ſur des principes qui n'aïant point d'évidence lui ſeront conteſtez par le premier occupant, de ſorte qu'au lieu d'aller à grands pas à l'affaire de la pacification, il faudra à tout moment s'engager dans des diſputes particulieres, où on le détiendra tant qu'on voudra. De plus ſon nouveau ſyſtême eſt tout bâti de ſupoſitions gratuites qu'on lui peut nier & qu'il ne ſauroit prouver. La regle qu'il a ſuivie pour y faire entrer une ſupoſition plûtôt qu'une autre n'a pas été l'idée de l'Etre ſou-

(m) „ Mr. Jaquelot avoue pag. 323. que les eſprits „ que Dieu a douez du franc arbitre ſont les Creatures „ qu'il a aimé le plus. La diſtinction qu'il joint à cela eſt „ un pur galimatias.

(n) „ Conferez la 2. part. de la Réponſe au Provincial „ chap. LXXXI. pag. 662. & chap. XCI. pag. 686.

(o) „ Ceci ſera retouché ci-deſſous dans le chapi„ tre 28.

(a) „ Voïez le chapitre 167. de la Réponſe au Pro„ vincial.

(b) „ On eſt ſi perſuadé que la rétorſion contre la per„ miſſion doit repouſſer & confondre les adverſaires, que „ Mr. King s'en eſt ſervi même contre les Manichéens. „ Voïez la 2. part. de la Réponſe au Provincial chap. „ LXXV. pag. 654.

(c) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLII. „ pag. 791.

(d) „ Voïez ci-deſſus chap. XX. pag. 74.

Digitized by Google

II. Part. ſouverainement parfait, ou l'évidence de la lumiere naturelle. Il n'a eu pour regle que d'éviter les inconvéniens où il s'étoit engagé dans ſon premier livre, & les objections que M. Bayle lui avoit faites. Je ne dis rien de la diſcorde effroiable qui regne entre les parties de ſon ſyſtême; non plus que de l'oppoſition qu'il laiſſe entre ſes maximes. Le pis eſt qu'il n'avance rien de conſidérable que nous n'aïons renverſée de fond en comble.

THEMISTE.

Voilà de quoi l'entêtement eſt capable dans un eſprit préſomptueux, qui ne ſauroit prendre la peine d'étudier ce qui pourroit diminuer l'admiration qu'il a conçuë pour un certain dogme.

CHAPITRE XXV.

Pourquoi on ne réfute point pluſieurs petites remarques que Mr. Jaquelot a oppoſées à divers endroit de la 2. partie de la Réponſe au Provincial qu'il a détachez, d'où il lui a plû, & abrégez autant qu'il lui a plû. Quelques traits du caractere de ſon eſprit.

MAis je me ſouviens d'une choſe que vous m'avez dite & ſur laquelle je ne vous ai point répondu. Il eſt tems que je le faſſe, vous m'avez dit (*a*) que peut-être j'avois fait la même remarque que vous ſur la qualité des notes critiques que Mr. Jaquelot a jointes aux citations de la 2. partie de la Réponſe au Provincial. Votre conjecture eſt très-bien fondée; car il m'a paru que parmi ces notes critiques il n'y en a preſque aucune qui puiſſe faire honneur à un Ecrivain médiocre. Ce ne ſont que des égratignures ſemblables à celles que fait un chat à une piece de bois. C'eſt pourquoi je ſuis d'avis que nous ne nous amuſions point à les réfuter; nous tomberions dans des minuties ennuiantes, & nous nous fatiguerions inutilement, puis que le ſort de cette diſpute ne dépend point de la réfutation de chaque remarque de Mr. Jaquelot, mais de ce que ſon ſyſtême & le gros de l'arbre a été réduit en poudre.

MAXIME.

Qu'on n'eſt pas obligé de s'arrêter à des chicaneries.

Quelle neceſſité y a-t-il de ſuivre un Auteur dans tous les détails de ſa critique, lors que l'on voit clairement qu'il ne cherche qu'à chicaner, & qu'à deguiſer les choſes? Vous me direz votre ſentiment ſur l'exemple que je vais vous raporter. M. Bayle (*b*) avoit remarqué que ſon adverſaire avoit laiſſé ſans réponſe beaucoup de choſes, & employé des obſervations, ſans toucher aux argumens par leſquels on les avoit déjà réfutées. Il avoit indiqué à la marge (*c*) un exemple de ce dernier chef. Mr. Jaquelot (*d*) conclut de cela qu'il n'eſt coupable que de cette faute unique.

THEMISTE.

Exemples de quelques mauvaiſes réponſes de Mr. Jaquelot aux raiſons de Mr. Bayle.

Puis que vous voulez ſavoir mon ſentiment là-deſſus, je vous dirai que c'eſt une choſe auſſi indigne d'un Auteur grave que digne d'un petit Sophiſte. Mais voici deux exemples qui vous feront voir que la préocupation de Mr. Jaquelot réſiſte aux lumieres les plus fortes. Mr. Bayle (*e*) avoit montré avec la derniere évidence qu'un Prince qui choiſiroit cent perſonnes pour leur faire faire un voïage, à condition que ſi l'argent qu'il leur donneroit leur ſuffiſoit, ils ſeroient récompenſez, & qu'autrement ils ſeroient mis en priſon, n'auroit aucune bonté pour eux en cas qu'il fût aſſûré qu'ils emploiroient mal la ſomme qu'il leur auroit donnée. M. Jaquelot ſoûtient (*f*) froidement que ce Prince ne manqueroit point de bonté. Mr. Bayle avoit montré évidemment (*g*) que s'il eſt impoſſible aux hommes d'accomplir la loi de Dieu, il leur eſt impoſſible d'éviter toûjours le péché. Mr. Jaquelot (*h*) ſe moquant de cette évidence ſoûtient (*i*) qu'encore qu'il leur ſoit impoſſible d'éviter toûjours le péché, ils ne pechent jamais néceſſairement, c'eſt-à-dire, que toutes les fois qu'ils pechent ils ont le pouvoir prochain de ne pécher pas. Un homme qui eſt capable de ſoûtenir ces deux choſes en même tems, 1. *il eſt quelquefois impoſſible aux hommes d'éviter le péché*, 2. *les hommes ne pechent jamais ſans qu'il leur ſoit poſſible de ne pécher pas*, mérite-t-il qu'on le ſuive dans tous les détails de ſes défenſes! ne mérite-t-il pas qu'on l'abandonne à ſon opiniâtreté & à ſon entêtement?

MAXIME.

Groſſieretés avec laquelle il les mutile.

Les ſuperchéries, & la mauvaiſe foi de Mr. Jaquelot ſont quelquefois ſi groſſieres qu'on eſt étonné qu'il mépriſe ainſi le public; mais ſans doute ſon audace vient de ce qu'il eſt aſſûré que la plûpart des lecteurs ne confrontent rien, de ſorte qu'il ſe flate de pouvoir impunément mutiler les raiſons de ſon adverſaire. C'eſt ce qu'il a fait d'une maniere furieuſe dans la page 375. Il y ſupoſe hardiment que la (*k*) quatriéme réflexion de Mr. Bayle n'eſt fondée que ſur le paſſage cité en cet endroit-là, ſur quoi il fait le bel eſprit, il plaiſante, il ſe donne de grands airs. Tours de Sophiſte qui cauſeroient des remors à un Auteur dont la conſcience ne ſeroit point encore éteinte. Il n'y a rien de plus facile à connoître à tous les lecteurs que ce point de fait, que la quatriéme réflexion de Mr. Bayle eſt fondée ſur un très-grand nombre de paſſages démonſtratifs qu'il a tirez fidelement du livre de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

Il combat ſes propres principes.

Il eſt quelquefois ſi étourdi qu'il combat ſes propres principes. *A qui fera-t-on comprendre*, avoit demandé Mr. Bayle (*l*) *que la chûte d'Adam & ſes ſuites contribuent quelque choſe à la régularité des cieux, ou au bien de quelque partie du monde?* Je ne ſai à qui il en veut, répond Mr. Jaquelot, (*m*) *pour moi je ne le dis ni ne le crois.* D'où vient donc qu'il a répeté cent & cent fois que ſi Dieu avoit aſſiſté Eve dans ſes grands beſoins, tout l'Univers auroit été dérangé? Il ajoûte *qu'il n'a jamais preché que le péché ait introduit des deſordres dans les élemens, qu'il auroit cru dire*

une

(*a*) „ Voïez ci-deſſus chap. XXIII. au commencement „ pag. 76.
(*b*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLIII. pag. „ 794. & 795.
(*c*) „ Voïez *ibid.* pag. 795. note (*e*).
(*d*) „ Jaquelot Examen pag. 304.
(*e*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLVIII. „ pag. 804.
(*f*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 353.
(*g*) „ Réponſe au Prov. 2. part. chap. CLII. pag. „ 816.
(*h*) „ Notez qu'il dit fauſſement qu'il s'agiſſoit de „ l'homme innocent ſortant des mains de Dieu. Qu'on „ liſe tout le paſſage de Mr. Bayle, on verra manifeſtement qu'il ne s'agiſſoit que des hommes d'aujourd'hui.
(*i*) „ Jaquelot pag. 374.
(*k*) „ Mais par erreur il la nomme la troiſieme.
(*l*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLIII. pag. „ 817.
(*m*) Jaquelot pag. 377.

Digitized by G

une sottise. L'Historien sacré a donc dit une sottise quand il a raporté (a) que la terre fut maudite à cause du péché d'Adam. En vérité notre Théologien s'abandone trop à sa présomption. Il devoit respecter un nombre infini de grans hommes qui ont écrit & prêché ce qu'il apelle une sottise (e)

MAXIME.

Nous avons assez de traits de son caractere pour nous dispenser de le suivre pied à pied : abandonnons lui plusieurs remarques, & nommément toutes ses nouvelles chicaneries sur la comparaison d'une mere. Il s'est bien tourmenté l'esprit pour ne rien dire de raisonnable lors qu'une seule chose lui suffisoit, c'étoit de dire, *une mere est obligée d'avoir soin de la vertu de ses filles, mais c'est une prérogative de Dieu d'être dispensé du soin de conserver la vertu des hommes, & de s'opposer aux progrès du vice.* Admirable sujet pour un Sermon!

CHAPITRE XXVI.

Des deux sortes de volonté de Dieu.

THEMISTE.

VOici une matiere où nous ne saurions nous dispenser de suivre Mr. Jaquelot, car elle est trop liée avec l'afaire principale. Elle est d'ailleurs très-difficile, desorte que si l'on venoit à bout de s'accorder avec les Philosophes Païens sur les questions que nous avons vûës, ce seul article seroit capable de causer une rupture, & de faire finir toutes les négociations de paix.

MAXIME.

C'est ici que j'ai attendu un enthousiasme de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

Que M. Jaquelot a passé sous silence plusieurs objections de M. Bayle.

Et moi j'ai été sûr qu'il y saigneroit au nez, & je ne me suis pas trompé dans mon pronostic. J'ai confronté avec son chapitre 18. le chapitre 154. de Mr. Bayle, & j'ai trouvé qu'il n'est point possible de répondre plus pitoïablement que Mr. Jaquelot a répondu à ce chapitre 154. Il y a rencontré plusieurs objections qu'il a redoutées de telle sorte qu'il ne s'en est point aproché, & qu'il n'a point pris d'autre parti que de faire le muet. Son silence à cet égard-là est une preuve signalée du triomphe de son Antagoniste. Son babil par raport à quelques autres objections ne signalera pas moins la victoire de Mr. Bayle, comme nous le ferons voir bientôt, & il ne doit point s'aplaudir si en niant qu'il y ait aucune relation nécessaire entre le péché & les intérêts de la gloire de Dieu, il évite quelques dificultez qui accablent & qui écrasent la doctrine qu'il avoit débitée dans son premier livre.

Il combat ses propres principes.

MAXIME.

Qu'on ne s'arrêtera qu'aux endroits où il raisonne.

Nous acheverons d'autant plutôt l'examen de son chapitre 18. qu'il contient beaucoup de verbiage uniquement destiné à traiter desobligeamment Mr. Bayle. Or vous savez que nous nous sommes fait une loi de n'avoir aucun égard (a) aux reproches vagues, ni aux injures des Auteurs. Nous nous attachons seulement aux endroits où ils raisonnent. Suivant cette méthode je passerai tout d'un coup à la 4. page du chapitre 18. de Mr. Jaquelot, dans laquelle il commence d'entrer en matiere.

II. Part.

Pourquoi M. Bayle a suprimé quelques mots en citant un passage de M. Jaquelot.

Il se plaint (b) que Mr. Bayle ait suprimé quelques paroles en citant un passage du livre de la Conformité On y avoit dit *que rien n'arrive contre la volonté de Dieu, ni même sans sa permission.* Mr. Bayle s'est contenté de citer *que rien n'arrive contre la volonté de Dieu*, & l'on prétend que ce qu'il a suprimé fait *le dénouement de son Sophisme.* Prétention absurde! car les termes qu'il n'a point raportez étoient beaucoup plus favorables à sa cause que ceux qu'il a raportez, vû la maniere dont Mr. Jaquelot explique le dogme de la permission de Dieu. On doit être sûr que Mr. Bayle ne suprima les paroles, *ni même sans sa permission*, que parce qu'il ne vouloit pas entamer en cet endroit-là une matiere qu'il prétendoit traiter à part, & qu'il a traitée en effet dans deux chapitres au grand dommage de son adversaire. Je ne saurois comprendre par quel tour d'esprit Mr. Jaquelot a pû se persuader que ces paroles, *ni même sans sa permission*, plus fortes que les précédentes, sont le dénouement du Sophisme prétendu. Il y a des singularitez dans son caractere un peu bien étranges (c).

THEMISTE.

Que tout ce qui arrive doit être ou conforme ou contraire à la volonté de Dieu.

Pressons le vivement par cette observation de Mr. Bayle, (d) que Dieu étant incapable de l'indiférence des Dieux d'Epicure qui ne se soucient de rien, qui ne veulent ni qu'on peche, ni que l'on ne peche pas, il faut que tout ce qui arrive soit conforme ou contraire à la volonté de Dieu, & que dès là qu'une chose n'arrive point contre la volonté de Dieu, elle arrive selon la volonté de Dieu. Voïons comment Mr. Jaquelot se tire de ce mauvais pas. (e) *Si par*, selon la volonté de Dieu, *il entend que cela est conforme à une volonté efficace, qui ait décreté absolument l'évenement; cela est faux: que s'il entend* selon la volonté de Dieu *en ce sens, que Dieu ne l'a pas voulu empêcher par une volonté efficace & que même il l'a permis; cela est vrai: & voila un milieu entre ces deux termes* contre & selon. *Desorte qu'il est vrai de dire, qu'il arrive des choses que Dieu n'a pas décretées absolument & avant la prévision de l'usage que l'homme feroit de sa Liberté; ce qu'il n'a pas voulu empêcher & que même il a permis.*

MAXIME.

Réfutation de la distinction de M. Jaquelot entre la volonté morale de Dieu & sa volonté physique.

Cette solution est la plus vaine du monde, elle nous vient présenter la distinction que nous avons foudroïée, *Dieu Spectateur du combat du Serpent & d'Eve a bien voulu permettre qu'elle fut vaincuë, mais il n'a pas voulu qu'elle fut vaincuë.* Ne comptez-vous donc pour rien, répondroit un Philosophe

(a) „ Notez que Mr. Bayle a cité ce passage & un autre de Saint Paul dans l'endroit que Mr. Jaquelot réfute.

(e) „ Conférez ce que Mr. King avoue 2. part. de la Réponse au Provincial chap. LXXIX. pag. 658.

(a) „ Voïez ci-dessus Entretiens sur Mr. le Clerc chap. IV. pag. 14. C'est à cause de cela qu'on n'a fait aucune attention aux plaintes réïterées de Mr. Jaquelot que „ Mr. Bayle ne suit aucun ordre dans ses pensées, qu'il „ les laisse dans la confusion &c. c'est un lieu commun „ & un formulaire de reproche que Mr. Jaquelot a pû „ copier dans le premier livre polémique qui lui sera „ tombé sous la main. Il affecte de parler très-souvent du „ livre de Mr. Bayle avec le dernier mépris. C'est ainsi „ qu'il répond aux honnêtetez & aux éloges dont Mr. „ Bayle l'avoit comblé.

(b) „ Jaquel. p. 386.

(c) „ S'il avoit su le métier d'Auteur dont il se mêle, „ il eut mis en forme syllogistique le raisonnement de „ Mr. Bayle & y eut montré quatre termes. Sans cela „ il se moque des lecteurs, & il néglige leur instruction „ de dire d'une façon vague que c'est un Sophisme.

(d) „ Part. 2. de la Réponse au Provincial chap. CLIV. „ pag. 811.

(e) „ Jaquelot pag. 386.

H. Part. losophe à Mr. Jaquelot, que le Créateur des ames humaines, qui ſont les créatures (*f*) qu'il aimoit le plus, ait voulu permettre qu'elles ſe perdiſſent? Si vous parliez ainſi avec quelque timidité, vous ne me choqueriez pas tant, mais la confiance ou plutôt l'arrogance avec laquelle vous répétez en toute rencontre cette volonté de permettre la ruïne du genre humain, volonté ſi évidemment opoſée aux notions que la lumiere naturelle nous donne d'un Dieu infini en bonté, en ſainteté, en puiſſance & en ſageſſe, me ſcandaliſe horriblement, & ſur tout lors que je fais attention à l'efficace que vous donnez au mot *permettre* quand il s'agit de Dieu. De plus ſi Dieu n'a pas voulu qu'Eve fut vaincuë, elle a été vaincuë contre la volonté de Dieu. *Diſtingue*, répondra Mr. Jaquelot; contre la volonté inefficace ou de morale (*g*) de Dieu, je l'avouë; contre la volonté efficace, ou phyſique, je le nie. Pitoïable diſtinction! car de quoi peut ſervir à diſculper Dieu de dire que le deſobéiſſance d'Adam & d'Eve ſe raporte à ſa voſonté phyſique dont tous les objets arrivent inévitablement chacun en ſon tems, & que cette deſobéiſſance ne ſe raporte pas à la volonté morale de Dieu, qu'au contraire l'obéiſſance du premier homme s'y raporte. Tout cela ne ſauroit lever aucune dificulté, puis que Mr. Jaquelot eſt obligé d'enſeigner que les objets de la volonté morale de Dieu ne parviennent jamais à l'exiſtence, à moins qu'ils ne ſoïent les mêmes que les objets de la volonté phyſique. La plupart des objets de la volonté morale n'arrivent jamais, marque évidente que Dieu ne s'y intéreſſe point. Que peut-on donc conclure de ce que l'obéiſſance d'Adam & d'Eve auroit été l'objet de la volonté morale de Dieu pendant que leur deſobéiſſance étoit contenuë dans les décrets de ſa volonté phyſique? On n'en peut rien inférer qui ne démontre la diſcorde de la Philoſophie & de la Théologie. Mais nous nous amuſons trop à examiner la réponſe du Miniſtre de Berlin: il eut mieux valu la renvoier au Philoſophe qui lui a prouvé démonſtrativement que les décrets poſtérieurs à la prévifion ne ſont pas moins que les décrets abſolus une volonté conſommée que l'évenement arrive, puis que par les décrets abſolus l'évenement ne devient pas plus certain & plus inévitable que par les décrets de Mr. Jaquelot.

Cette diſtinction ne peut lever aucune difficulté.

THEMISTE.

Quelle illuſion que de nous parler d'une volonté phyſique & d'une volonté morale de Dieu, & de dire que les objets de la volonté phyſique arrivent toûjours, & que les objets de la volonté morale manquent ſouvent d'arriver! quelle illuſion, dis-je, que de nous parler de ces deux ſortes de volontez ſans prouver qu'il eſt poſſible qu'une même ſubſtance veuille par ſa volonté phyſique qu'une telle choſe ſe faſſe, & par ſa volonté morale qu'elle ne ſe faſſe pas!

MAXIME.

C'eſt en vain qu'il nous renvoie (*h*) à ſon premier livre: on n'y trouve qu'une expoſition de la doctrine ordinaire ſans la ſolution d'aucune difficulté. Eſt-ce la peine de conſulter un Auteur? Tous ſes éclairciſſemens, tous ſes exemples dont il paroit enchanté, n'aboutiſſent qu'à nous aprendre que Dieu fait acroire aux hommes qu'il ne veut pas certaines choſes, & néanmoins ce ſont des choſes qu'il a rendues infailliblement futures par les décrets de ſa volonté phyſique, à laquelle rien ne ſauroit réſiſter. Or tant s'en faut que cela leve aucune dificulté, qu'au contraire il en naît une terrible ſur laquelle nous voulons bien être muets à l'exemple de Mr. Jaquelot. Il n'eſt pas moins mal fondé lors qu'il aſſûre (*i*) que Mr. Bayle *n'a pas dit un ſeul mot de l'explication* des deux volontez de Dieu contenuë *dans la Conformité de la Foi avec la Raiſon*, que Mr. Bayle *a voulu ignorer* les pages *qu'il avoit devant les yeux, que quand on veut diſſimuler les raiſons de ſon adverſaire il faut garder plus de modeſtie* (*k*) *qu'on ſera ſurpris de l'entendre repeter ſi ſouvent les mêmes dificultez ſans dire un ſeul mot des éclairciſſemens qu'on y a donnez.* Ce diſcours nous aprend deux choſes, l'une que Mr. Jaquelot eſt rempli d'admiration pour ſes éclairciſſemens, qui néanmoins au lieu de lever les dificultez, en font naître de terribles; l'autre qu'il a été fort mal inſtruit de ce qui a été fait par Mr. Bayle. Voici ce qu'on trouve chap. XLIII. à la (*l*) p. 819. de la 2. partie de la Réponſe au Provincial: *Mr. Jaquelot fera goûter facilement aux fideles dociles & humbles la doctrine qui lui eſt commune avec tous les Prédeſtinateurs, & qu'il a fort bien expliquée* (*m*). *Je parle de la doctrine des deux volontez dont l'une convient à Dieu comme au ſouverain Directeur de l'Univers, & l'autre convient auſſi à Dieu comme au ſuprême Légiſlateur. Ariſtote avec ſon eſprit analytique pourroit tailler bien de la beſogne là-deſſus, & il pourroit arriver que des Rationaux qui l'auroient ouï diſputer ſur cette matiere, ſe trouveroient dans l'état où Cicéron met l'un de ſes perſonages de dialogue.* Je veux, *lui fait-il dire*, que le dogme des Stoïciens ſur la formation & ſur la nature du monde ſoit vrai, il eſt néanmoins incompréhenſible, & je vois fondre ſur eux le torrent de l'éloquence d'Ariſtote. A quoi m'en tiendrai-je? Dans le chapitre ſuivant Mr. Bayle examine aſſez à fond le dogme des deux volontez de Dieu, & accable Mr. Jaquelot. Jugez après cela de l'audace de ce dernier qui oſe ſe plaindre qu'on n'ait pas dit un ſeul mot de ſon explication des deux volontez de Dieu, qu'on ait diſſimulé ſes raiſons, &c.

Mr. Jaquelot accuſe ſans fondement Mr. Bayle de n'avoir point parlé des deux volontez de Dieu.

THEMISTE.

Je ne ſaurois mieux l'excuſer qu'en ſupoſant qu'il a écrit ce dernier Ouvrage ſans nulle attention, & ſi l'on doit être ſurpris de ſa pareſſe, l'on doit être encore plus étonné que voulant accorder ſes dogmes théologiques avec la philoſophie il reconoiſſe (*n*) des velléitez en Dieu, c'eſt-à-dire des imperfections manifeſtement incompatibles avec la ſuprême majeſté de l'Etre infini & néceſſaire.

MAXIME.

Ce qu'il dit pour faire l'apologie d'un exemple dont Mr. Deſcartes s'étoit ſervi, eſt ſi mal tourné, que cela ne mérite pas la peine que nous en marquions les défauts. Au reſte puis qu'il n'a oſé toucher à la grande & à la capitale dificulté (*o*) touchant les deux volontez de Dieu, & qu'il a jugé à-propos de ne mouvoir point cette *Camarine*, imitons ſa diſcrétion, ſoïons muets auſſi bien que lui. Je le félicite de ce que la prévention pour le franc arbitre Pélagien ne lui a pas encore tout-à-fait

(*f*) „ Mr. Jaquelot l'avouë.
(*g*) „ Jaquelot. pag. 390.
(*h*) „ Jaquel. pag. 385. 387.
(*i*) „ Jaquelot pag. 384. 385.
(*k*) „ *Ibid.* pag. 387.
(*l*) „ 2. Colomne.
(*m*) „ Notez que Mr. Bayle cite les mêmes pages auſ-„ quelles Mr. Jaquelot renvoie.
(*n*) „ Jaquelot pag. 392.
(*o*) „ Voïez la Réponſe au Provincial 1. part. chap. „ CLIII. pag. 819. & 820.

fait gâté l'eſprit. L'entêtement où elle le jette lui endurcit l'intelligence à un point que ce qui a toûjours paru aux plus grands génies une queſtion très-dificile, ne lui ſemble qu'une bagatelle, mais la dificulté des deux volontez de Dieu a rompu tous les calus, & s'eſt renduë ſenſible à Mr. Jaquelot. Si les Philoſophes le pouſſent un peu là-deſſus il aura bien de la peine à le tirer de leurs mains.

THEMISTE.

Il me ſemble que nous n'avons pas ſecoué aſſez rudement le paſſage où Mr. Jaquelot s'efforce de faire voir qu'il y a des évenemens qui ne ſont ni conformes ni contraires à la volonté divine. Donnons lui donc des ſecouſſes beaucoup plus fortes, & qui le faſſent tomber par terre.

S'il y a des évenemens qui ne ſont ni conformes ni contraires à la volonté Divine.

Premierement je remarque que cette Auteur ſe contredit; car il aſſûre dans ſon premier Ouvrage, (*p*) qui *rien n'arrive que d'une maniere* CONFORME AUX DESSEINS DE DIEU, & (*q*) que *tous les évenemens ſont conduits & dirigez par la Providence de ſorte que rien n'arrive que* CONFORMEMENT *à la volonté de Dieu.* Secondement j'obſerve qu'il ne donne aucun exemple de ces évenemens qui ne ſont ni conformes ni contraires à la volonté divine, & qu'il ne nous aprend point quel nom nous devons donner à cette troiſiéme eſpece de choſes qui tiennent le milieu entre les évenemens conformes & les évenemens contraires à la volonté divine. Eſt-ce là savoir la méthode d'éclaircir les dificultez & d'inſtruire ſes lecteurs? Troiſiémement j'obſerve qu'il prend le mot *volonté* en deux ſens très-diferens lors qu'il cherche un milieu entre *être contraire*, & *n'être pas conforme* à la volonté divine. Il entend d'abord une volonté permiſſive, celle-là décrete *abſolument l'évenement*, celle-ci n'ordonne rien, & ne fait que lâcher la bride afin qu'on aille où l'on voudra. Il eſt viſible que c'eſt ne rien entendre dans l'état de la queſtion, ou que c'eſt écrire ſeulement pour embrouiller les matieres. Qui peut douter que Mr. Bayle n'ait toûjours attaché la même idée au mot *volonté* lors qu'il a dit (*r*) que ſous une Providence à qui rien n'eſt indiférent, *tout ce qui n'eſt pas conforme à la volonté* de Dieu *y eſt contraire*, & *tout ce qui n'y eſt pas contraire y eſt conforme*, & voici ſon Antagoniſte qui lui répond en ſupoſant deux ſortes de volonté. En quatriéme lieu j'obſerve qu'il a beau chercher un azile dans ces deux ſortes de volonté, il faudra malgré qu'il en ait qu'il abandonne la volonté efficace qui décrete abſolument l'évenement; car ſelon lui Dieu n'a jamais eu une telle volonté à l'égard des actions libres. Rien ne peut donc être ni conforme, ni contraire à cette volonté, ni tenir le milieu entre ces deux extrêmitez, puis qu'elle eſt un pur néant. Ainſi il ne reſte à Mr. Jaquelot que la volonté permiſſive, ſur quoi j'obſerve en cinquiéme lieu qu'une telle volonté eſt quelquefois accompagnée d'une pleine indiférence. Un pere qui permet à ſes fils d'aller à la guerre eſt quelquefois dans l'équilibre. S'ils y vont il n'en eſt pas faché, s'ils n'y vont point il n'en eſt pas faché non plus. C'eſt à cauſe que la volonté de permettre ne forme aucun acte ni d'aprobation, ni de condamnation, ni aucun ſouhait touchant la choſe permiſe. On ne peut point imputer à Dieu une ſemblable volonté de permiſſion, ce ſeroit lui attribuër l'indiférence des Dieux d'Epicure. Mr. Jaquelot eſt l'un des Théologiens qui peuvent le moins biaiſer en cette rencontre, vû ce qu'il a dit (*s*) ſur la permiſſion de Dieu. Etabliſſons donc comme un fait certain que la volonté permiſſive de Dieu a été accompagnée d'un acte par lequel il a voulu ou qu'Adam & Eve fiſſent ce qu'il leur permettoit de faire, ou qu'ils ne le fiſſent pas. Il leur permettoit de pécher; il a donc voulu ou qu'ils péchaſſent, ou qu'ils ne péchaſſent pas. S'il a voulu qu'ils péchaſſent, l'évenement a été conforme à ſa volonté, mais s'il a voulu qu'ils obéiſſent à ſes ordres, l'évenement a été contraire à ſa volonté. Qu'on cherche un milieu tant qu'on pourra, on ne le trouvera jamais. Le Miniſtre de Berlin attaqué par mon dilemme ſe ſauvera malaiſément.

II. Part.

MAXIME.

Qu'il a été impoſſible à Dieu de n'avoir point eu de volonté efficace touchant le péché.

Puis que vous vous arrêtez là, vous n'aurez pas tout le butin, j'aurai quelque part à la dépouille de Mr. Jaquelot. Il ne ceſſe de répéter comme une choſe qui leve pleinement les dificultez, que Dieu n'a point eu de volonté efficace touchant le péché, que ſes décrets ſont poſtérieurs à la prévision, qu'ils ne ſont point abſolus, qu'ils laiſſent à l'homme tout ſon franc arbitre, en un mot que Dieu n'a fait que permettre que l'homme péchât. C'eſt vouloir diſculper la Divinité aux dépens des Egliſes Réformées, c'eſt lui faire honneur d'une choſe qui lui étoit impoſſible. Je le démontre.

Il eſt impoſſible qu'un Ouvrier infiniment ſage & habile, que Dieu en un mot, l'Etre Souverainement parfait, faſſe des fautes.

C'eſt faire des fautes que de faire des choſes inutiles.

C'eſt faire des choſes inutiles que d'emploïer deux moïens (*t*) lors que par un ſeul moïen l'on peut auſſi commodément réuſſir que par deux.

Il eſt donc impoſſible dans l'hypotheſe de Mr. Jaquelot que Dieu ait fait aucun décret efficace ſur le péché; puis que ce décret eut été très-inutile, la chûte d'Adam étoit auſſi ſûre, auſſi infaillible, & auſſi inévitable ſans un tel décret, qu'avec un pareil décret. Je voudrois que Mr. Jaquelot allât dire à des Philoſophes Païens, qu'il accorde avec la Raiſon les dificultez de l'origine du mal, en montrant que la Divinité a toûjours voulu que les hommes ſe ſerviſſent bien de leur franc arbitre, puis qu'elle n'a jamais rien décrété efficacement ſur le péché. Ils lui répondroient que cette conduite ne marque aucun amour de la vertu, mais ſeulement l'habileté d'éviter les inutilitez qui d'ailleurs en qualité de fautes ſont impoſſibles à la nature divine. Nous voïons même parmi les hommes, que quand on fait exercer l'inimitié avec eſprit on ne pouſſe pas à ſa ruïne un ennemi qui y court aſſez de lui-même, pour qu'on ſoit certain qu'il ſera bien-tôt perdu. La prudence exige que dans un tel cas l'on ſe tienne coi: elle condamne toutes les ſuperfluitez.

CHA-

(*p*) „ Jaquel. Conform. pag. 315.
(*q*) „ *Ibid.* pag. 367.
(*r*) „ Réponſe au Provinc. 2. part. chap. CLIV. pag. „ 814.

(*s*) „ Voïez le chapitre ſuivant.
(*t*) „ Il n'y a point de de maxime plus certaine ni plus „ évidente que celle-ci, *fruſtra fit per plura quod aquè „ commodè fieri poteſt per pauciora.*

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Examen de la doctrine de Mr. Jaquelot sur la permission de Dieu.

THEMISTE.

Comment il faut concevoir les Décrets permissifs de Dieu.

PUis qu'il ne cesse de répéter que toutes les dificultez disparoissent pourvû qu'on dise que Dieu n'a fait que permettre le péché, ne différons pas davantage à considérer ce qu'il entend par les décrets permissifs de Dieu. La 2. partie de la Réponse au Provincial ne contient guere de chapitres, où il ait été réduit à d'aussi facheuses extrémitez que dans le 167. & le 168. où l'on a examiné sa doctrine sur la permission de Dieu. Ceux qui confronteront ces deux chapitres avec le chapitre où il a taché de les réfuter, verront clairement sa déroute. Il s'est comporté en muet à l'égard d'un très-grand nombre d'objections embarrassantes, & il ne fait que de légeres escarmouches contre quelques autres endroits qu'il a choisis à sa fantaisie dans les deux chapitres de son adversaire. Je conjecture qu'il a senti son mauvais état; car il est plus fanfaron dans le chapitre que nous allons discuter, que dans aucun autre de son livre.

MAXIME.

Pour garder un bon ordre je croi que nous devons commencer par cette remarque, c'est que selon Mr. Jaquelot il n'est pas nécessaire que Dieu permette à l'ame de l'homme de bien user ou de mal user de ses forces en général, cela n'est nécessaire qu'à l'égard des usages actuels & particulieres aux combinaisons des circonstances, *Dieu*, dit-il, (a) *prevoiant que l'homme fera tel ou tel mauvais usage en telle ou telle occasion, a bien voulu le lui permettre quoi qu'il ait pu l'empêcher.* Suivant cela il faut dire que tous les actes de la science moïenne par lesquels Dieu connoissoit que s'il mettoit Adam & Eve dans de telles conjonctures, ils se serviroient de leur liberté tantôt bien & tantôt mal, renfermoient un décret de permission, de sorte que nous devons les concevoir de cette maniere, *si je mettois Adam & Eve dans les circonstances du Jardin d'Eden, & que je le leur permisse ils pécheroient.* Or comme l'objet de cet acte de la science moïenne est devenu de futur conditionelement, futur absolument par un décret de la volonté divine, nous devons concevoir ainsi ce décret: *je veux mettre Adam & Eve dans les circonstances où j'ai prévû que moiennant ma permission ils pécheroient, & je veux leur permettre de pécher.* Mr. Jaquelot conviendra sans doute que toutes ces choses sont des suites naturelles & nécessaires de son principe. Il ne s'agit plus que de savoir ce qu'il entend par ces paroles, *Dieu permet ceci ou cela.*

THEMISTE.

Que M. Jaquelot reconnoit que la permission de Dieu est d'une efficace infaillible.

Nous trouverons sa doctrine sur ce sujet dans la page 313. de son premier livre. (b) *Dieu*, dit-il, *comme Createur & souverain Maitre des évenemens gouverne le monde de telle sorte que* RIEN *n'arrive contre sa volonté,* NI MEME *sans sa permission. Cela ne peut être contesté. Cette permission de Dieu ne doit pas être considérée comme une simple permission d'une chose indifferente, mais comme Dieu* DIRIGE TOUT *par sa sagesse, quand on dit qu'il permet quelque chose, ce n'est pas seulement pour dire qu'il ne veut pas l'empêcher, il dirige de plus les choses qu'il permet, à l'execution de ses desseins. Il met des bornes à l'iniquité des méchans & l'empêche d'aller ici ou là, pour la conduire précisement au but qu'il s'est proposé . . . . la permission de Dieu fait que les choses arrivent quand il lui plait, & comme il lui plait.* Nous voions par là manifestement que selon Mr. Jaquelot la permission de Dieu est d'une activité & d'une efficace infaillible qui fait toûjours parvenir les choses au but qu'il s'est proposé. Puis donc que le décret de Dieu touchant le premier péché doit être conçu en ces termes, (c) *Je veux mettre Adam & Eve dans les circonstances où j'ai prévû que moiennant ma permission ils pécheroient, & je veux leur permettre de pécher*, il faut dire qu'en voulant permettre leur péché il s'engagea à diriger les choses si sûrement vers leur desobeissance qu'elle arriva, quand il lui plut & comme il lui plut. Il faut dire qu'il mit des bornes à l'iniquité du serpent, & qu'il l'empêcha d'aller ici ou là POUR LA CONDUIRE PRECISEMENT au but qu'il s'étoit proposé. Or ce but ne pouvoit pas être une chose qui n'est point arrivé; car la direction de Dieu est infaillible, il faut donc que ce fut ce qui arriva effectivement, je veux dire la chûte du premier homme, & qui peut douter que le but immédiat de Dieu en permettant une chose ne soit l'existence de cette chose? Ce but immédiat tend à un autre & ainsi de suite selon qu'il plait à Dieu de faire servir les causes secondes à l'exécution de ses desseins.

MAXIME.

En quoi il tombe dans les mêmes difficultez que les Prédestinateurs.

Voilà Mr. Jaquelot pris dans ses propres filets: il croioit ne se servir que de termes vagues, sans influence, sans conséquence lors qu'il répétoit à tout moment que Dieu n'a fait que permettre le péche, mais il se trouve par l'explication qu'il a donnée de la permission divine qu'il tombe dans les mêmes dificultez que les Prédestinateurs. Rien n'est plus propre que cette explication à confirmer les argumens par lesquels le Philosophe Zoroastrien a prouvé que selon le système de Mr. Jaquelot la volonté de Dieu qu'Adam & Eve péchassent a été aussi pleine & aussi forte que selon l'hypothese de la prédestination absolue. Je laisse les conséquences que Mr. Bayle a tirées de cette doctrine de son Antagoniste, on les peut voir dans la seconde partie de la Réponse (d) au Provincial. Mr. Jaquelot s'est tenu dans un silence respectueux à l'égard de la plus grande partie de ces conséquences: il s'est senti trop foible pour les attaquer.

THEMISTE.

Et dans la nécessité fatale que les Remontrans attribuent au Décret absolu.

Il eut été sage s'il eut fait le muet à l'égard de toutes, car ce qu'il a répliqué donne encore mieux à connoitre sa foiblesse. La preuve suivra bien-tôt. Il avouë (e) que la permission de Dieu étant supposée, *il ne se peut faire que la chose permise n'arrive point, parce*, ajoûte-t-il, *que* la permission *suppose* la prévision *que Dieu a eue précedemment à la permission, du mauvais usage qu'Adam feroit de sa liberté en telle occasion.* Il se trompe, nous lui avons montré (f) que la prévision a supposé la permission, mais ce n'est pas ici le principal de l'affaire. Voici le point capital. Si j'avouë, dit-il (g), que la permission de Dieu étant supposée il est impossible que la chose permise n'arrive pas, Mr. Bayle veut que *j'admette une aussi fatale nécessité que celle que les*

(a) „ Jaquelot pag. 448.
(b) „ Jaquelot, Conform. pag. 313.
(c) „ Voiez le paragr. précédent.
(d) „ Dans les chap. CLXVII. & CLXVIII. depuis la „ page 852. jusqu'à la page 855.
(e) „ Jaquel. Examen pag. 450.
(f) „ Ci-dessus chap. XXVI. pag. précédente.
(g) „ Jaquelot *ubi supra.*

Digitized by

les Remontrans attribuent à un décret abſolu. Cela eſt nul; *Rien de plus faux que cette conſéquence*, continuë-t-il, *comme chacun voit.*

MAXIME.

Preuves de la juſteſſe de cette conſéquence.

Mais au contraire chacun voit la néceſſité de cette conſéquence; car quelle eſt la néceſſité fatale que les Remontrans attribuent à un décret abſolu? Ne conſiſte t-elle pas en ce que ce décret étant ſupoſé il eſt néceſſaire que la choſe décrétée arrive? Les Remontrans ont-ils jamais accuſé leurs adverſaires de ſoûtenir que l'obéiſſance d'Adam étoit impoſſible lors même qu'on la conſidéroit ſans aucune relation aux décrets de Dieu? Ils n'ont jamais été aſſez injuſtes pour leur attribuer une ſemblable folie; ils ſavoient trop bien que leurs diſputes ne rouloient pas ſur la queſtion ſi antécédemment aux décrets de Dieu il étoit également poſſible à l'homme de ſe bien ſervir & de ſe mal ſervir de ſa liberté; ils ſavoient, dis-je, trop bien que ſur cela ils étoient d'accord avec les Contre-Remontrans, de ſorte que la fatalité qu'ils leur ont reprochée eſt celle qui nait de ce que les décrets de Dieu ſont abſolus, & que par la ſupoſition qu'ils contiennent un évenement, il eſt néceſſaire que cet évenement arrive, & impoſſible qu'il n'arrive point. Or Mr. Jaquelot avouë que la permiſſion de Dieu étant ſupoſée il eſt impoſſible que la choſe permiſe n'arrive point, & il eſt obligé de reconnoître que la permiſſion de pécher eſt contenuë dans le décret qui a fait trouver Adam & Eve au milieu des circonſtances où Dieu avoit prévû qu'ils ſeroient deſobéiſſans. Donc la fatalité qu'il amene eſt parfaitement ſemblable à celle que les Remontrans attribuent à un décret abſolu. S'il n'a pas compris cela il a eu la vûë plus courte que le moindre Propoſant; s'il l'a compris & que par fierté & par eſprit de contradiction il ait parlé comme il a fait, il mérite la malédiction de tous ſes lecteurs.

CHAPITRE XXVIII.

Digreſſion contenant des remarques ſur ce que Mr. Jaquelot enſeigne du franc arbitre, & pluſieurs dificultez ſur ce qu'il a dit que Dieu n'a pû prévenir la chûte l'homme.

THEMISTE.

Que M. Jaquelot ſe ſert du franc arbitre dans deux ſens oppoſez.

IL ſeroit inutile de s'arrêter aux remarques, où il fait entrer le franc arbitre: c'eſt une choſe dont il ſe peut ſervir à deux mains, tantôt à la maniere des Moliniſtes, tantôt à la maniere des Supralapſaires. Ce ne ſont, dit-il, que des diſputes de mot. Laiſſons lui donc dire (a) que lors que Dieu empêcha que les Juifs n'exécutaſſent le deſſein de ſe ſaiſir du Meſſie, il ne détruiſit point leur liberté, encore QU'ILS NE FUSSENT *exécuter leur deſſein.* Que pourroit-on lui opoſer là-deſſus? S'il ne trouve pas ſon compte dans le franc arbitre Moliniſte, il ſe ſauvera dans la liberté des Supralapſaires.

MAXIME.

Qu'il croit que Dieu ne pouvoit prévenir le mauvais uſage de la liberté de nos premiers parens qu'en leur ôtant la liberté.

Je ne croi pas que vous entriez bien dans ſes vûës. Il eſt, ce me ſemble, très perſuadé que de quelque maniere que Dieu réprime les méchans pour les empêcher d'exécuter leurs deſſeins, cette action divine réprimante eſt tellement tempérée qu'elle laiſſe aux hommes tout leur franc arbitre Moliniſte, comme d'un autre côté les graces céleſtes par leſquelles les gens de bien ſont excitez ſûrement à la pratique des bonnes œuvres, ne font aucun préjudice à la liberté de Molina. Je ne doute point que ce ne ſoit la foi conſtante de Mr. Jaquelot, & je ne prétens pas lui rien conteſter là-deſſus, je lui dirai ſeulement que par une inconſéquence abſurde & impié il croit qu'à l'égard d'Adam & d'Eve la Divinité n'avoit point d'autre moïen de prévenir le mauvais uſage de leur liberté, que celui de leur ôter la liberté. La puiſſance, la ſageſſe, la ſcience, la bonté, la ſainteté, tous les autres attributs divins ſe trouverent dans un épuiſement total; ils ne purent découvrir qu'un moïen unique qui étoit impraticable. Si Mr. Jaquelot trouvoit mauvais qu'on lui renouvelât cette objection, nous lui dirions qu'il a bien renouvellé ſon inconſéquence; car il a dit dans le chapitre que nous avons ſous la main, (b) que *Dieu prevoit qu'Adam au milieu de telles circonſtances où il ſe rencontre fera un mauvais uſage de ſa liberté.* IL NE LUI REPREND POINT LA LIBERTE', SA SAGESSE NE LE PERMETTOIT PAS, *mais il le laiſſe agir.*

THEMISTE.

Impieté de cette ſupoſition.

Je conviens que vous prenez mieux que je ne l'avois priſe la penſée de ce Théologien, & je vous félicite du coup que vous lui avez ſi bien aſſéné. Quel paradoxe impie & extravagant n'eſt-ce pas que de ſupoſer que la nature divine fut entierement épuiſée lors qu'il fut queſtion de trouver quelque moïen de prévenir la chûte de l'homme! Cela ſeul pourroit prouver que Mr. Jaquelot eſt le plus mal propre de tous le Auteurs à faire voir la conformité de la Foi avec la Philoſophie; car comment la feroit-il voir, demanderoient les Philoſophes, lui qui ne ſait pas diſcerner quand un dogme eſt conforme ou opoſé à la Raiſon? Ne croit-il pas bonnement que cet épuiſement total de la nature divine eſt une vérité philoſophique, ou bien qu'il devoit juger que c'eſt une impieté manifeſte?

Qu'elle jette M. Jaquelot dans un embarras dont il ne pourra jamais ſe tirer.

Il me revient des idées qui me font voir non ſeulement que je n'avois pas bien entendu la penſée de Mr. Jaquelot, mais auſſi qu'elle ne vous a pas été aſſez bien connuë. Il me ſemble, avez vous dit (c) que ſelon lui le franc arbitre des Moliniſtes ſe conſerve ſous toutes les direction par leſquelles Dieu réprime les méchans, & aſſiſte de ſes graces les Elus. Je ne doute point, avez vous ajoûté, que ce ne ſoit ſa doctrine conſtante: ces expreſſions ne marquent pas la certitude que vous devez avoir. Il s'eſt expliqué fort nettement là-deſſus dans ſon (d) premier livre & dans le (e) ſecond. Avant que de vous dire la conſéquence que je veux tirer de ſon dogme je vous prierai de remarquer qu'il n'y a point deux hommes qui ſe reſſemblent parfaitement en goût, en inclinations, en paſſions. Un même homme difere de lui-même ſelon les changemens de l'air, ſelon qu'il a bien ou mal paſſé la nuit, ſelon qu'il aprend de bonnes, ou de mauvaiſes nouvelles, &c. de ſorte que l'on éprouve que les moïens qui nous avoient ſouvent réuſſi auprès de quelcun, le mettent en furie s'il eſt chagrin quand on les lui propoſe. Ceci nous donne une vaſte idée de la variété de moïens dont il faut que Dieu ſe ſerve pour diriger à l'exécution de ſes deſſeins le franc arbitre des hommes. Ce qui a pû réprimer un ſcélérat à midi ne l'auroit pas réprimé deux heures après, il auroit eu

(a) „ Jaquelot, Exam. pag. 451.
(b) „ Jaquelot pag. 455.
(c) „ Ci-deſſus au commencement.
(d) „ Voïez y le chapitre 11. & 12. de la 2. partie.
(e) „ Voïez y page 470. 471.

II. Part. eu le tems de boire, ou d'être excité au mal par une occasion favorable. En un mot les moïens de réprimer les méchans, & d'exciter à la vertu les gens de bien doivent varier selon la diversité infinie des dispositions de l'ame, & des circonstances où chaque homme a été placé. Selon Mr. Jaquelot, la Providence divine depuis la chûte d'Adam jusques à la fin du monde a été & sera continuellement occupée à se servir de cette diversité infinie de moïens pour faire que les hommes tant bons que mauvais parviennent à son but sans que jamais leur franc arbitre Molinien reçoive la moindre atteinte. D'où peut donc venir qu'à l'égard d'Adam & d'Eve, Dieu ne peut trouver aucun moïen d'accorder leur liberté avec leur obéissance? Est-ce qu'en ce moment fatal dont le Démon profita si bien, la science de Dieu tomba dans une éclipse totale dont elle ne sortit que lors qu'il n'y avoit plus de remede à donner? Si Mr. Jaquelot osoit proposer de pareilles choses à des gens graves, ils croiroient qu'il leur voudroit faire un affront, en les laissant s'imaginer qu'il les prend pour des butors. Quoi qu'il en soit il faut qu'il donne une raison pourquoi pendant qu'Eve étoit tentée, Dieu ne connoissoit aucun moïen de la secourir que de lui ôter la liberté, ce qui lui étoit absolument impossible, au lieu que depuis le premiere péché Dieu a connu une infinité de moïens de secourir les fideles & de les conduire sûrement au port du salut sans donner aucune atteinte à leur franc arbitre. Celui qui donnera une bonne raison de ce changement de la nature divine, aura sans doute beaucoup d'esprit.

MAXIME.

Qu'elle ne peut s'accorder avec l'immutabilité de Dieu.

Ce changement a été considérable; car au lieu que la Divinité ne connoissoit aucun moïen au tems de la tentation d'Eve, elle en a connu dans la suite une infinité. L'homme est une créature si volage, si capricieuse, si pleine de disparates, d'inconséquences, de contradictions, & de passions qui se disputent le terrain dans son cœur, que selon nos manieres de juger des choses nous nous porterions facilement à croire que la direction du genre humain coûte plus de peines à Dieu que le gouvernement de tout le reste de l'Univers. La manœuvre qu'il faut faire pour conduire tant de gens si mal conditionnez à un certain but qu'ils ignorent, & où on les fait parvenir toûjours sans qu'ils cessent jamais de se servir de leur liberté comme bon leur semble, ne sauroit être jamais admirée assez dignement.

THEMISTE.

Je crains que si Mr. Jaquelot voit nos Conférences, il ne nous accuse d'avoir fait ici les déclamateurs. Qu'il dise ce qu'il voudra; je le lui pardonne pourvû qu'il reconnoisse ingénument qu'il a eu tort d'avancer une doctrine qui donne sujet de lui reprocher qu'il assujetit la Divinité à des épuisemens, ou à des évanouissemens, ou à des éclipses, ou à des actes de léthargie, ou d'apoplexie qui lui font perdre toute connoissance, mais que cela ne dure pas. J'exige encore de lui qu'il nous montre la conformité de son dogme avec l'immutabilité de la nature divine. Qu'il fasse le Déclamateur outré, qu'il s'éleve jusques à l'enthousiasme; cela me fera du plaisir si j'y trouve la solution des dificultez.

MAXIME.

Il est en place, on s'imagine qu'il peut servir & desservir, c'est pourquoi il ne trouvera à Berlin que des flateurs qui l'accableront de complimens tous prétexte d'avoir été le défenseur de la Foi.

THEMISTE.

Je suis sûr que s'il s'élevoit à la Cour de Prusse une puissante faction contre lui on l'exposeroit à l'affront à quoi Vorstius (*f*) fut exposé lors que le Comte de Bentheim son maître lui commanda d'aller rendre raison de sa foi devant la Faculté de Théologie d'Heidelberg. On pourroit extraire du livre de Mr. Jaquelot diverses propositions au sujet desquelles on l'enverroit à Francfort sur l'Oder, afin qu'il s'y purgeât devant la Faculté de Théologie. Je croi que s'il dépendoit du Synode Wallon comme autrefois, on lui feroit des afaires.

CHAPITRE XXIX.

Continuation de l'examen de la doctrine de Mr. Jaquelot sur la permission de Dieu.

MAXIME.

Que la permission de Dieu est antérieure à sa prévision.

REvenons à notre sujet, & ne pardonnons point au Ministre de Berlin la contradiction où il tombe quand il dit que (*a*) *cette proposition*, Dieu a permis le péché d'Adam, *suppose celle-ci, que Dieu a prévu auparavant le mauvais usage qu'Adam & Eve feroient de leur liberté lors qu'ils pouvoient en faire un bon usage.* Comment accorderons-nous ceci avec ce qu'il afirme ailleurs (*b*) *que rien n'arrive sans la permission de Dieu*, c'est-à-dire, sans avoir été dirigé *précisement au but que Dieu se propose*, & que *la permission de Dieu fait que les choses arrivent quand il lui plaît & comme il lui plaît?* Il est certain que toutes choses arrivent précisément de la maniere que Dieu a prévû qu'elles arriveroient. Puis donc qu'aucune chose n'arrive sans la permission de Dieu, il s'ensuit nécessairement que Dieu a prévû que les choses arriveroient selon qu'il permettroit qu'elles arrivassent, c'est-à-dire, selon la direction par laquelle il les auroit conduites plûtôt à un but qu'à un autre. Cela prouve qu'avant que de prévoir la chûte d'Adam & d'Eve Dieu savoit qu'il la permettroit, c'est-à-dire, qu'il dirigeroit infailliblement à ce but les circonstances & les causes secondes qui devoient concourir à cet évenement. Il est donc clair que la prévision du premier péché a été postérieure à la permission divine touchant ce péché, de sorte que Mr. Jaquelot en supposant le contraire dans son nouveau livre renverse de fond en comble ce qu'il avoit enseigné dans le précédent.

THEMISTE.

S'il eut sû raisonner conséquemment, il eut trouvé dans la permission efficace & directrice une raison plus certaine de la prévision des évenemens contingens, que celle dont il se sert. Car cette permission efficace & directrice telle qu'il la décrit étant une fois supposée, la chose permise ne sauroit manquer d'arriver. Dieu en voit donc nécessairement la futurition dans l'acte par lequel il veut permettre que cette chose arrive.

MAXIME.

M. Jaquelot a changé de sentiment sur la prévision des évenemens contingens.

Permettez moi de vous avertir que Mr. Jaquelot ne peut pas dogmatiser de la sorte, car il passeroit dans l'hypothese de ceux qui disent que Dieu ne prévoit que dans les décrets les évenemens

(*f*) „ Voïez son article dans le Dictionaire de Mr. „ Bayle.

(*a*) „ Jaquelot *ubi supra.*
(*b*) „ Voyez ci-dessus chap. XXVII. pag. 84.

mens contingens. Or il n'y a point d'hypotheſe dont il puiſſe moins s'accommoder que de celle-là. Je remarquerai par occaſion qu'il a changé de ſentiment depuis l'an 1690. Il croioit alors (*c*) que c'étoit une témérité de vouloir dire préciſément comment Dieu connoit l'avenir. Mais dans le livre que nous examinons & qu'il a fait imprimer l'an 1706. il trouve poſſible de concevoir en Dieu cette connoiſſance, *parce*, dit-il (*d*), *qu'on doit ſe repréſenter que la connoiſſance de Dieu ſuit, ſi on peut s'exprimer ainſi, de moment à autre les diſpoſitions de l'homme & celles de toutes les circonſtances qui l'environnent. Ainſi quand il eſt parvenu au moment qui precede immediatement la determination de l'homme, qui eſt-ce qui ne conçoit ſans peine qu'un Eſprit infini pourra connoître infailliblement ce qui arrivera? . . . . . Je ſuis donc*, continuë-t-il, (*e*) *entierement dans le ſentiment de Mr.* Amyraud, *qui croit que Dieu diſpoſe toutes les circonſtances de telle maniere, qu'il s'enſuit de-là néceſſairement, que l'homme fera ceci ou cela, quoi que très-librement. Il eſt vrai, que je ne me ſervirois pas du mot* néceſſairement; *mais cela ne changeroit au fond, puis que ce n'eſt qu'une diſpute de mot.*

de M. Amyraut qui donne les Décrets divins pour la ſource de la prévision.

THEMISTE.

Que ſelon ſa nouvelle hypotheſe, il ſeroit très-aiſé de concevoir comment Dieu peut prévoir ces événemens.

Il fait tomber par là tout (*f*) le merveilleux de la prévision des évenemens contingens, & au lieu de dire (*g*) *qu'il n'eſt pas impoſſible de la concevoir en Dieu*, il devoit décider magiſtralement qu'il n'y a rien de plus facile à comprendre. Car s'il y a une liaiſon néceſſaire entre la détermination de la volonté de l'homme, & les diſpoſitions & les circonſtances qui environnent l'homme lors qu'il ſe détermine, la deſobéiſſance d'Adam & d'Eve a été prévûë tout comme Dieu a prévû les éclipſes de ſoleil. Mr. Jaquelot n'eſquivera pas le coup par la rejection du terme (*h*) *néceſſairement*, car il faut qu'il mette à la place de ce mot-là le mot *infailliblement* ou quelque autre, qui comme il l'aſſûre lui-même *ne change rien au fond, puis que ce n'eſt qu'une diſpute de mot.* Au reſte je lui conſeillerois de conſulter les Scholaſtiques qui ſans doute entendent beaucoup mieux que lui la nature de la liberté d'indifférence. S'il l'entendoit, il ne diroit pas (*i*) que la volonté humaine attirée d'un côté ſans l'être de l'autre, perd ſon équilibre, & il n'auroit pas emploïé contre *le pouvoir égal* que Mr. Bayle lui a objecté la diſtinction frivole dont il ſe ſert (*k*). Je croi auſſi qu'il ne connoit guerre le monde, puis qu'il afirme que (*l*) *comme l'homme agit toûjours ſagement par rapport à ſes connoiſſances & à ſes inclinations, il eſt rare que dans les matieres un peu importantes & ſerieuſes, il agiſſe uniquement pour montrer ſa liberté, plûtôt que de ſe déterminer par les raiſons graves & importantes qu'il a d'agir.* Le caprice de montrer la liberté, n'eſt pas le ſeul qui porte les hommes à des bruſqueries, & à des témérités ridicules. La bizarrerie de la volonté humaine & les folies qu'elle produit en tout tems & en tout lieu ſont innombrables.

Que la connoiſſance de Dieu eſt antérieure à ſa prévision.

MAXIME.

Qu'il adopte l'hypotheſe

Je m'étonne que vous ne m'aïez pas averti de la faute qui m'eſt échapée quand j'ai dit qu'il n'y a point d'hypotheſe dont Mr. Jaquelot puiſſe moins s'accommoder que de celle qui donne les décrets divins pour la ſource de la prévision des évenemens contingens. Je me ſuis lourdement trompé. Il adopte nettement cette hypotheſe par une révolution très-prompte de ſes opinions. Il prouve dans la page 292. par un ſyllogiſme en forme, qu'il ne faut point refuſer à un eſprit infini la connoiſſance des évenemens contingens, quoi que cette connoiſſance nous ſoit incompréhenſible. Il dit dans la page 295. que l'infinité de la ſcience de Dieu eſt une raiſon ſufiſante pour aſſûrer que Dieu a prévû les déterminations de la volonté humaine. *Il eſt injuſte*, dit-il dans la page 297. *de me demander que j'explique préciſement de quelle maniere & comment Dieu connoit les diverſes determinations du franc arbitre.* Après ces obſervations & pluſieurs autres il embraſſe dans la page 303. l'opinion de Mr. Amyraut, ſelon laquelle il eſt viſible que Dieu n'a prévû que par ſes décrets les déterminations de la liberté de l'homme; car cette diſpoſition que Dieu fait *de toutes les circonſtances de telle maniere qu'il s'enſuit de là néceſſairement que l'homme fera ceci ou cela, quoi que très-librement*, ne peut être qu'une exécution de la volonté de Dieu par laquelle il a établi de toute éternité que chaque choſe arriveroit de telle maniere. Mr. Jaquelot a trouvé une invention inconnuë juſques ici. C'eſt d'éviter les armes des ennemis en ſe rangeant ſous leur banniere.

THEMISTE.

Et qu'il l'abandonne en faiſant la prévision du péché antérieure à la permiſſion du péché.

Si l'on avoit été aſſez charitable pour croire que Mr. Jaquelot ne voudroit pas renoncer à une doctrine qui lui a fait honneur parmi les Théologiens les plus orthodoxes, j'entens ſa doctrine touchant la permiſſion de Dieu, l'on ſe ſeroit abuſé. Il y renonce; en voici une preuve: il dit ici que la prévision du péché a été antérieure à la permiſſion du péché. Ce qu'il ajoûte, (*m*) *que le but que Dieu s'eſt propoſé de ſe ſervir du péché pour telle ou telle fin eſt poſterieur à la prévision de la chute d'Adam*, eſt tout-à-fait inutile, car il faut conſidérer le but immédiat de Dieu avant que de conſidérer le but de ce but & ainſi ſucceſſivement juſqu'à la fin. Or le but immédiat de Dieu en permettant le péché n'a pû être que l'exiſtence de la choſe permiſe. Il eſt donc faux que ce but immédiat ſoit poſterieur à la prévision du péché.

MAXIME.

M. Bayle juſtifié de deux reproches que lui fait M. Jaquelot.

Mr. Jaquelot eſt plaiſant de reprocher à Mr. Bayle qu'il ſupoſe (*n*) *toûjours qu'il n'y a point de milieu entre une permiſſion oiſeuſe & une permiſſion efficace*; car Mr. Bayle n'a rien avancé de ſon chef touchant le dogme de la permiſſion de Dieu, il n'a fait qu'examiner la doctrine de ſon adverſaire, & par conſéquent puis que ce dernier n'avoit ſupoſé aucun milieu entre ces deux permiſſions, on n'a point dû en ſupoſer. Autre particularité aſſez plaiſante. Mr. Jaquelot ne nous aprend point ici quel eſt ce milieu.

THE-

M. Jaquelot a changé de ſentiment ſur la prévision des évenemens contingens.

(*c*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXLII. pag. 792.
(*d*) „ Jaquelot pag. 300.
(*e*) „ *Ibid.* pag. 302.
(*f*) „ Il ne paroît pas avoir étudié cette matiere. S'il „ avoit feuilleté les livres que les Thomiſtes ont publiez „ contre la Concorde de Molina, &c. il ſauroit que cette queſtion eſt tout autrement épineuſe qu'il ne s'imagine. Conférez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXLII. pag. 792.
(*g*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 300.
(*h*) „ Mr. Jaquelot eſt extrêmement délicat ſur le terme *néceſſaire*, car pag. 319. il ne veut pas qu'on dite „ que l'amour que Dieu a pour la vertu eſt neceſſaire. „ Pures vetilleries; car dès qu'on aime une choſe que „ l'on ne peut pas haïr, cet amour eſt proprement néceſ„ ſaire.
(*i*) „ *Ibid.* pag. 299.
(*k*) *Ibid.*
(*l*) „ *Ibid.* pag. 297.
(*m*) „ *Ibid.* pag. 451.
(*n*) *Ibid.*

Digitized by Google

II. Part.

THEMISTE.

Il fait un autre reproche à Mr. Bayle, c'eſt de confondre (o) *toûjours la permiſſion avec la direction.* Je répete votre réponſe au premier reproche: Mr. Bayle n'a fait que ſuivre Mr. Jaquelot, qui a déclaré en propres termes que quand on dit que Dieu permet quelque choſe il faut entendre QU'IL DIRIGE *les choſes qu'il permet, à l'exécution de ſes deſſeins*, & qu'il les conduit *préciſément au but qu'il s'eſt propoſé.* N'eſt-ce pas dire que la direction eſt enfermée dans ſa permiſſion comme ſon caractere eſſentiel & diſtinctif? Si Mr. Jaquelot pouvoit éluder quelque difficulté en ſupoſant aujourd'hui que la permiſſion eſt diſtincte de la direction, que feroit-il que ſe réfuter ſoi-même?

MAXIME.

Que ſelon Mr. Jaquelot Dieu eſt un ſpectateur oiſeux des mouvemens de l'ame.

Il nous aprend (p) *que* la permiſſion *ne regarde proprement que la réſolution que l'homme forme en lui-même, & que* la direction *appartient à l'exécution de cette réſolution.* Voici un grand rabais. Rien n'arrive ſans cette permiſſion par laquelle Dieu dirige les choſes infailliblement à un certain but. C'eſt ce que Mr. Jaquelot enſeigne dans ſon livre de la Conformité, mais préſentement il dit que toutes les déterminations de la volonté humaine arrivent ſans cette permiſſion, & qu'il n'y a que l'exécution des actes de la volonté de l'homme, c'eſt-à-dire, le mouvement des bras & des jambes, & de la langue, &c. qui arrive par cette permiſſion de Dieu. N'eſt-ce pas ſouſtraire à la direction de la ſageſſe divine les plus conſidérables évenemens, ſoit qu'on conſidere le nombre, ſoit qu'on conſidere la qualité? Quelle comparaiſon y a-t-il entre le mouvement local des organes corporels, & ce qui ſe paſſe dans les ames avant qu'elles forment leurs réſolutions bonnes ou mauvaiſes? Dieu, ſelon le dernier livre de Mr. Jaquelot, eſt un ſpectateur oiſeux par rapport aux réſolutions de l'ame, & par raport à tout ce qui les précede, il permet ſimplement & laiſſe faire, il n'emploie ſa direction que lors que les hommes veulent remuer leurs bras pour exécuter un deſſein.

THEMISTE.

Embarras où la jette cette opinion.

Vous verrez qu'il ſe ſera embarraſſé dans deux doctrines dont l'une ne peut compatir avec l'autre. Il eſt certain que l'exécution des réſolutions de l'ame influë extrêmement ſur pluſieurs autres réſolutions de la volonté humaine; car ceux qui voient que Titius ſe donne tels & tels mouvemens pour exécuter la réſolution qu'il a priſe, & qui s'y trouvent intéreſſez, entrent en délibération, & forment enfin une réſolution à quoi les procédures de Titius ont beaucoup de part. Or puis que ſelon Mr. Jaquelot la direction divine apartient à l'exécution de la réſolution de l'ame, Dieu a dirigé les mouvens que Titius s'eſt donnez. Ces mouvemens ont été les principaux motifs des réſolutions que d'autres ames ont priſes, ils avoient donc de la relation à ces réſolutions. Si Mr. Jaquelot avouë que cette relation dépend de la direction de Dieu, il faudra qu'il avouë auſſi que cette direction regarde non ſeulement l'exécution des actes du franc arbitre, mais auſſi la formation de ces actes. S'il nie que cette relation dépendoit de la direction divine, il renverſe tout ce qu'il a dit concernant cette direction.

MAXIME.

Vous lui propoſez-là une très-bonne difficulté. L'expérience nous aprend qu'il y a une continuelle correſpondance entre l'éxécution des déterminations de la volonté & la production de pluſieurs autres déterminations de l'ame. Il m'eſt arrivé plus d'une fois qu'en exécutant un acte de ma volonté, j'en formois d'autres que je n'avois pas prévûs, je me réglois ſur les circonſtances. Or il ne faut point donner au hazard, mais à la Providence de Dieu la rencontre de ces conjonctures.

THEMISTE.

Je voudrois bien qu'on me marquât par quels moïens Mr. Jaquelot a apris en ſi peu de mois tant de belles choſes, dont il ne ſauroit donner aucune preuve ſi quelcun les lui nioit. Or il n'y a perſonne qui ne puiſſe les lui nier avec la même confiance qu'il les afirme.

MAXIME.

Je penſe qu'il s'eſt bien mordu les doigts d'avoir été ſi orthodoxe ſur la nature de la permiſſion divine; car il s'eſt attiré par là de terribles objections, & l'on ne voit pas qu'il puiſſe accorder avec ce dogme ſon nouveau ſyſtéme où les loix générales & immuables font tant de figure. Il n'avoit point ſongé aux ſuites de la doctrine, il ne les a ſenties que par la confuſion qu'elles lui cauſent.

THEMISTE.

N'aiez point de telles penſées, jamais homme n'a eu moins de honte que lui de tourner comme une girouette; peu lui importe de s'échaper, ou en ſoûtenant ce qu'il avoit avancé, ou en avançant tout le contraire. Vous en avez des exemples dans ſon chapitre 25. ſur lequel nous faiſons des obſervations, & qu'il eſt tems d'abandonner; car pluſieurs choſes qui y ſont répétées ſont de la nature de celles dont nous avons dit (q) qu'il faut les conſidérer comme envelopées dans la ruïne du bâtiment.

CHAPITRE XXX.

Ce que Mr. Jaquelot a répondu aux autoritez par leſquelles Mr. Bayle a prouvé, que pluſieurs graves & vénérables Auteurs ont reconnu que l'on ne peut contenter la Raiſon ſur les myſteres de l'Evangile, & nommément ſur celui de la Prédeſtination, mais qu'il faut l'obliger à ſe ſoûmettre à l'obéiſſance de la Foi.

MAXIME.

MR. Bayle a recueilli ces paſſages afin de convaincre d'une extrême temerité Mr. Jaquelot, qui tache de rendre ſuſpecte la foi de ceux qui enſeignent que notre raiſon ne découvrant point que nos myſteres s'accordent avec toutes ſes maximes évidentes, doit ſacrifier toutes ſes dificultez à l'autorité de Dieu.

THEMISTE.

Les deux chapitres que Mr. Jaquelot a opoſez à cela ſont ſans doute les plus pitoïables de tout ſon livre. Il y paroit étourdi du coup de maſſuë que tant de citations à quoi il ne s'étoit pas attendu lui ont donné. On ne ſauroit découvrir quel eſt ſon but, il craint tant de ſe commettre qu'il ſuſpend ſes expreſſions, il s'écarte mal à-propos, il dogmatiſe à l'Arminienne ſans aucune néceſſité ſur le chapitre 9. de l'Epître aux Romains, & il n'oublie pas ſa marote, je veux dire les différences chimériques qu'il a forgées calomnieuſement entre la doctrine de Mr. Bayle & celle des Contre-Remontrans.

MAXIME.

Je ſuis bien aiſe qu'il ſe ſoit conduit de la ſorte, car

(o) „ Jaquelot pag. 452.
(p) „ *Ibid.* pag. 452.
(q) „ Ci-deſſus chap. XXIII. pag. 76.

Digitized by Google

car s'il avoit fait quelque remarques plausibles, nous aurions la peine de les discuter, & nous n'arriverions pas à la fin de notre travail aussi-tôt que nous le souhaitons.

THEMISTE.

Je ne goûte pas tout-à-fait votre pensée; car je m'imagine que le ridicule de ses remarques ne nous doit pas dispenser d'en faire la discussion. Pour vous en convaincre j'insisterai un peu sur la premiere chose qu'il a observée.

Raisonnement absurde que M. Jaquelot impute sans aucun fondement à M. Bayle.

Mr. Bayle (*a*) lui reprocha de juger de la foi tout autrement que JESUS-CHRIST, qui a déclaré heureux ceux qui croient sans avoir vû. Voici la réplique de Mr. Jaquelot. „ (*b*) C'est a„ buser miserablement des paroles du Fils de Dieu. „ Il nous apprend au sujet de l'Apôtre incrédule, „ que nous devons recevoir avec Foi les promes„ ses que Dieu nous a faites, sans attendre que „ nous en voyons l'accomplissement. Donc, se„ lon la logique de Mr. *Bayle*, on est bien fon„ dé à dire que les dogmes de la Religion sont „ combattus par des maximes évidentes, desor„ te qu'ils sont presque toûjours opposez à la Rai„ son. Appelle-t-il cela raisonner? „

J'ai de la peine à deviner dans quel état étoit Mr. Jaquelot lors qu'il a composé ce que je viens de vous réciter. N'est-ce pas une imprudence toute-à-fait téméraire que de découvrir le malheureux penchant qui le porte à favoriser les Sociniens? Tous les Orthodoxes se servent de ces paroles de JESUS-CHRIST pour prouver que la Raison se doit soûmettre à l'autorité de l'Ecriture par rapport à nos mysteres, soit qu'elle puisse répondre aux objections philosophiques, soit qu'elle ne le puisse pas. Ils combatent par ces mêmes paroles de J. CHRIST ceux qui refusent de croire ce qui ne leur paroît pas conforme à des maximes évidentes de la Raison, ils les emploient nommément contre les Sociniens, & voici un Ministre Contre-Remontrant de profession qui veut nous enlever ce passage de J. CHRIST. Il le réduit presque à rien par une fausse glose qu'il a forgée, ou plutôt qu'il a copiée dans le livre de quelque Frere Polonois.

Enfin un homme ne paroît pas être dans son état naturel, mais animé par une violente passion, lors qu'il impute à un adversaire qui peut se justifier promptement, une absurdité chimérique. C'est ainsi que Mr. Jaquelot en use: il veut que Mr. Bayle ait fait ce raisonnement, *Bienheureux sont ceux qui n'ont point vû & qui ont cru. Donc les dogmes de la Religion sont combatus par des maximes évidentes, desorte qu'ils sont presque toûjours, opposez à la Raison.* Il n'y a pas la moindre trace de ce raisonnement ridicule dans le livre de Mr. Bayle: c'est une pure fiction de son adversaire qui fait voir par là qu'il n'y a point de mensonge qu'il n'ait la hardiesse de publier.

MAXIME.

La mauvaise foi & ses chicaneries.

Peu s'en faut que je ne conçoive de l'aversion pour les manieres déraisonnables de cet homme: il foule aux pieds la bonne foi pour s'abandonner aux plus indignes chicaneries. Il reconnoît (*c*) véritables trois principes que Mr. Bayle avoit établis, dont le dernier porte *qu'il faut abandonner ce que la lumiere naturelle dicte qui ne s'accorde point avec l'Ecriture Sainte.* Puis il suppose que cet argument ne sert de rien à moins que l'on n'établisse cette fausseté, *Dieu nous enseigne plusieurs choses qui sont manifestement contraires à la Raison. Ce raisonnement*, conclut-il, *est donc aussi ridicule que seroit celui-ci.* Il faut croire le témoignage de la Raison plutôt que le témoignage des sens. Or la Raison nous dicte qu'un homme n'est pas différent d'un arbre. *Donc &c.* Si j'étois sûr qu'il a parlé de la sorte pendant quelque égarement d'esprit j'aurois pour lui une véritable compassion, mais il y a plus d'aparence que la sophistiquerie a conduit sa plume, & ne lui a pas permis de voir ce que tout autre auroit vû, c'est que la conséquence naturelle des trois principes qu'il a reconnus véritables est celle-ci, *donc il faut croire les mysteres de l'Evangile soit qu'ils nous paroissent manifestement contraires à la Raison, soit qu'ils ne nous le paroissent pas.* Voilà donc ce Théologien convaincu de trouver du ridicule où il n'y a rien que de raisonnable. Ce qui n'est pas un moindre défaut que de trouver raisonnable ce qui au fond est très-ridicule. Ces deux défauts regnent autant l'un que l'autre dans le caractere de cet Ecrivain. II. Partie

THEMISTE.

Qu'il n'a jamais prouvé que les dogmes de la Religion ne sont point contraires à la Raison.

Je suis bien patient, mais non pas assez pour supporter l'arrogance avec laquelle il soûtient (*d*) qu'il a prouvé que les dogmes de la Religion ne sont point contraires à la Raison; c'est une chose qu'il a supposée & afirmée mille & mille fois, & qu'il n'a jamais prouvée. On le défie de marquer ni dans son premier Ecrit ni dans le second, aucun endroit où il ait examiné les objections & les instances des Sociniens. Or à moins que de faire cette discussion, & de montrer que la derniere réplique qu'on leur fait est plus évidente que la derniere objection qu'ils ont faite, c'est vainement qu'on se vante d'avoir prouvé que nos mysteres ne combatent pas quelques maximes de la Raison. Quelle pitié que la maniere dont il se débarasse des objections Manichéennes, qui prouvent que la chûte d'Adam & ses suites sont manifestement contraires aux notions évidentes que la Raison nous donne de Dieu, c'est-à-dire, de l'Etre infiniment parfait, infiniment bon, infiniment ennemi du vice, infiniment ami de la vertu? Il ne sort de ce labyrinthe qu'en traitant de fausses (*e*) ces notions-là, par où il se rend usurpateur d'un droit qui n'apartient qu'à ceux qui avoüent qu'il est impossible de résoudre les dificultez de l'origine du mal, & il donne dans une méthode qui peut autant favoriser les Transubstantiateurs, & toutes sortes de visionaires que les Orthodoxes. Outre que s'il s'engageoit à une dispute purement philosophique pour soûtenir que ces notions-là sont fausses, il y succomberoit infailliblement: tout ce qu'on lui répliqueroit seroit plus conforme à la lumiere naturelle que ce qu'il répliqueroit.

MAXIME.

S'il s'étoit fait du mot *prouver* la même idée que Mr. Nicolle (*f*) s'en étoit faite, & si selon cette notion rigoureuse il eut prouvé tout ce qu'il se vante d'avoir prouvé, ce seroit une noble & légitime confiance en ses exploits, & non pas une vanité que d'avertir de tems en tems ses lecteurs que l'on a donné des preuves d'une telle chose, mais nous voïons manifestement qu'il a pris le mot *prouver* dans la signification populaire.

THEMISTE.

En quoi il est d'autant plus inexcusable

Il est d'autant plus inexcusable de n'avoir pas prouvé selon l'idée de Mr. Nicolle les mysteres Evan-

(*a*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLXL „ pag. 863.
(*b*) „ Jaquelot pag. 431.
(*c*) „ *Ibid.* & pag. 432.

(*d*) „ *Ubi supra* pag. 432.
(*e*) „ Voïez ci-dessus le chap. XI.
(*f*) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ XVII. pag. 525. & 526.

gitized by Google

II. Part. *fable, qu'il faüroient qu'ils ſont conformes à la Raiſon.*

Evangéliques, qu'il ſoûtient (*g*) qu'ils ſont conformes à la Raiſon, quoi qu'elle ne puiſſe les comprendre dans toute leur étenduë, que quand on dit (*h*) qu'ils ſont au-deſſus de la Raiſon on veut dire que l'on ne les comprend pas dans toute leur étenduë pour pouvoir répondre nettement & préciſément à toutes les difficultez qu'on pourroit faire. Ce qui eſt commun à la Religion avec toutes les ſciences. Il réſulte de là deux choſes, 1. que la Raiſon comprend les myſteres de l'Evangile dans (*i*) preſque toute leur étenduë: 2. qu'ils n'ont rien de plus relevé que les objets les plus vulgaires de la phyſique; car il eſt certain que nous ne comprenons pas dans toute ſon étenduë ce que les Philoſophes nous diſent de la chaleur & du froid, de la peſanteur & de la fluidité, &c. & que perſonne ne répond nettement & préciſément à toutes les dificultez qui ſe préſentent ſur ces matieres. Mr. Jaquelot qui avilit de telle ſorte nos myſteres apailera comme il voudra les autres Théologiens, je ne m'en embarraſſe pas, mais il eſt fort blamable de n'avoir jamais prouvé ce qu'il afirme ſi poſitivement ſur la compréhenſibilité des myſteres. Il faut qu'il ſache cela par expérience, & c'eſt un bonheur tout particulier, vû que preſque tous les Théologiens avouënt que les myſteres abſorbent entierement leur raiſon, & qu'ils ne les conſiderent que comme des objets de foi. Si Mr. Jaquelot par une ſagacité extraordinaire, ou par une faveur ſpéciale de Dieu a pénétré ce que perſonne n'avoit compris juſques ici, c'eſt-à-dire, preſque toute l'étenduë de nos myſteres, il devroit ſe hâter de faire ſavoir au public comment ſa Raiſon s'eſt élevée ſi avant au delà de ce qui eſt au deſſus de la Raiſon, car (*k*) s'il meurt avec ſon ſecret ce ſera un très-grand dommage, vû qu'il n'y a point d'aparence que de long-tems il s'élevât un Docteur ſemblable à lui quant à cette ſagacité pénétrative des myſteres. Je ſai bien qu'il ne ſe l'aproprie pas; car il blame la Raiſon de rejetter nos myſteres ſi elle (*l*) *ne les peut comprendre dans toute leur étenduë*. Cela ſignifie 1. qu'elle ne ſeroit point blamable de les rejetter ſi elle n'y comprenoit que peu de choſe: 2. qu'elle eſt capable d'en concevoir une très-grande étenduë. Je ne rétracterai pourtant pas ce que j'ai dit.

MAXIME.

Je ne croiois pas que les deux chapitres opoſez aux citations de Mr. Bayle nous occupaſſent ſi long tems, quoi qu'ils contiennent 16. pages. J'avois eſpéré que nous pourrions en abandonner toutes les parties comme des ſuperfluitez très-mal digérées. Cependant je découvre dans la derniere (*m*) page une illuſion qui eſt très-fréquente dans la réplique de Mr. Jaquelot, parce qu'il emploie des principes tout-à-fait différens de ceux que ſon adverſaire avoit attaquez. Ce qu'il y a de plus honteux eſt qu'avec ce changement même il ne leve point la dificulté: faiſons en juges les lecteurs intelligens: ils verront ſans avoir beſoin de confronter les écrits des deux Antagoniſtes que Mr. Jaquelot n'a oſé mordre à la preuve que Mr. Bayle a donnée de cette propoſition, *la chûte d'Adam étoit abſolument inévitable & ANTECEDEMMENT même au décret de Dieu.*

THEMISTE.

N'apellez point cela une illuſion, c'eſt une mauvaiſe ruſe d'un Sophiſte qui ſe mioque fierement de la bonne foi.

CHAPITRE XXXI.

Réponſe à quelques-unes des remarques contenuës dans le chapitre 21. de la 2. partie du livre de Mr. Jaquelot.

MAXIME.

Rien n'eſt plus admirable que ce chapitre de notre Théologien. On n'y trouve preſque autre choſe que la répétition des penſées & des calomnies qui avoient déjà paru en cent endroits de l'Ouvrage. Cet Auteur ne peut contenter l'admiration qu'il a pour lui même, à moins qu'il ne la répande chaque jour ſur le papier.

THEMISTE.

Que Mr. Bayle a parlé comme les Orthodoxes en diſant que les myſteres y paroiſſent contraires.

Cette admiration ne l'occupe pas tellement qu'il ne ſe ſouvienne de ſes tours de Sophiſte. Mr. Bayle (*a*) avoit débité que *les plus orthodoxes avoüent que nous ne connoiſſons pas la conformité de nos myſteres aux maximes de la philoſophie. Il nous ſemble donc qu'ils ne ſont point conformes à notre Raiſon. Or ce qui nous paroît n'être pas conforme à notre Raiſon, nous paroît contraire à notre Raiſon, tout de même que ce qui ne nous paroît pas conforme à la vérité, nous paroît contraire à la vérité, & ainſi pourquoi ne diroit-on pas également & que les myſteres ſont contre notre foible raiſon, & qu'ils ſont au deſſus de notre foible raiſon?* Mr. Jaquelot (*b*) a tiré de ce paſſage les conſéquences que ſa malignité lui a dictées, mais il n'a pas dit un ſeul mot ſur cet aveu que les Orthodoxes font. C'eſt qu'il a bien vû que cela réfutoit ſes calomnies; car que peut-on reprocher à un Auteur qui reconnoît qu'il ne lui paroît pas que nos myſteres ſoient conformes à la Raiſon, ce qui ſignifie la même choſe que, *il me paroît que nos myſteres ſont contraires à la Raiſon*, que peut-on, dis-je, lui reprocher ſi les plus orthodoxes font un tel aveu?

MAXIME.

Reproches que lui fait Mr. Jaquelot, de ſe contredire.

Nous avons vû plus d'une fois que Mr. Jaquelot n'eſt pas heureux à reprocher des contradictions à Mr. Bayle. Celle dont il l'accuſe à la page 419. a quelque aparence, ce qui fait que je m'étonne qu'il ne l'ait point répétée en pluſieurs endroits afin de s'épanouïr ſouvent la rate. Mr. Bayle, dit-il (*c*), doit s'accorder avec lui même, „ quand „ il avoüe que s'il étoit véritable de dire, que ce „ qui eſt faux en Philoſophie, peut être vrai en „ Théologie, ce ſeroit ouvrir la porte à toutes „ ſortes d'erreurs; comment peut il dire préſentement que ce qui paroît *contraire* à notre Raiſon, „ peut être véritable à l'égard de la Raiſon en „ général, à la Raiſon univerſelle qui eſt en Dieu. „ Car être faux en Philoſophie, ce n'eſt rien autre „ choſe que paroître *contraire* à notre Raiſon: „ Deſorte que ſi ce qui paroît contraire à notre „ Raiſon, peut être vrai à l'égard de la Raiſon „ ſuprême, il s'enſuit démonſtrativement que *ce „ qui eſt faux en Philoſophie, peut être vrai en „ Théologie*, propoſition néanmoins que Mr. *Bayle* a rejettée & condamnée. „

Tha-

(*g*) „ Jaquel. pag. 416.
(*h*) „ *Ibid.* pag. 410.
(*i*) „ C'eſt ainſi que nous entendons ordinairement „ cette expreſſion, je ne comprens pas cela dans toute „ ſon étenduë. En tout cas Mr. Jaquelot devoit marquer „ ſi l'étenduë ſelon laquelle nous comprenons les myſte„ res, ſurpaſſe ou égale ce que nous n'y comprenons „ pas.

(*k*) „ Conférez ci-deſſus pag. 76. 77.
(*l*) „ Jaquelot Conform. pag. 280.
(*m*) „ C'eſt-à-dire la page 446.
(*a*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLIX. pag. „ 833.
(*b*) „ Jaquelot pag. 419.
(*c*) „ *Ubi ſupra* pag. 419.

THEMISTE.

Réfutation de cette objection.

Il y a là, comme vous dites, quelque aparence, mais point de réalité. Il faut pour bien éclaircir ceci que je raporte ce que Mr. Bayle observe lors qu'il nous aprend que selon Luther, il y a des propositions vraies en Philosophie & fausses en Théologie. (d) *Il se peut mêler du mal entendu dans cette dispute là & beaucoup de* logomachies, *& l'on blameroit à tort la doctrine de Luther, s'il l'eut exprimée de cette façon*; les mêmes dogmes qui paroissent faux & impossibles, quand on n'en juge que par les lumieres naturelles, sont vrais & certains quand on juge par les lumieres de la parole de Dieu. *Mais de prétendre qu'après même que la Révélation nous a fait connoître qu'une doctrine est véritable, elle continue d'être fausse en Philosophie, c'est s'abuser. Il est bien plus juste de reconnoître que les lumieres philosophiques, dont l'évidence nous avoit paru un guide certain pour juger des choses étoient trompeuses & illusoires, & qu'il faut les rectifier par les nouvelles connoissances que la Révélation nous communique.* Voilà l'observation de Mr. Bayle: elle montre manifestement qu'il ne croit pas avec Mr. Jaquelot que ce soit la même chose, *être faux en Philosophie*, & *paroître contraire à notre Raison*. Son sentiment est qu'il y a des choses qui peuvent paroître contraires à la Raison, quoi qu'elles soient véritables, & c'est le sentiment des Théologiens les plus orthodoxes, puis qu'ils ne font point dificulté de convenir (e) qu'il y a des contrariétez aparentes entre nos mysteres & la raison. Ils reconoissent aussi des contradictions aparentes dans l'Ecriture sans se persuader qu'elles soient réelles. Je ne sai si vous vous accommoderiez des observations (f) d'Antoine Mirandula Evêque Italien, l'un des plus doctes & des plus ingénieux Ecrivains de son siecle: & dans le fond on ne peut conclurre sûrement de ce qu'une chose nous paroît contraire à ceci ou à cela qu'elle le soit, on ne peut, dis-je, le conclurre sûrement si l'on n'a fait tous les examens nécessaires. Combien de fois avons-nous vû qu'il y avoit de l'opposition entre une certaine conséquence & un principe (g). Si nous avons consulté un habile homme, ou si nous avons médité quelque tems nous nous sommes desabusez. Ainsi l'objection de Mr. Jaquelot est pleinement renversée.

Reproche que lui fait Mr. Jaquelot, de se contredire.

MAXIME.

Qu'il y a une différence réelle entre notre Raison & la Raison généralement parlant.

Tout ce qu'il ajoûte (h) touchant la nécessité qu'il veut qu'il y ait que notre portion de raison soit toûjours conforme à la Raison supréme qui est en Dieu, & touchant la distinction, *être au dessus de la Raison*, & *être contre la Raison*, ne doit pas nous arrêter: ce sont des matieres qui ont été trop rebatuës. Il faut seulement le prier de se souvenir de sa doctrine de l'an 1690. & de s'accorder avec lui-même (i). C'est à tort qu'il traite (k) de pure illusion & d'échapatoire *inventée à plaisir pour faire prendre le change aux lecteurs*, ce que Mr. Bayle a dit de la Raison généralement parlant. Ces mots sont très-raisonnables, ils signifient ou notre Raison avec toutes ses maximes évidentes sans en excepter aucune, ou la Raison telle qu'elle est dans la Divinité, dans les Anges, dans les esprits glorifiez.

THEMISTE.

Fausse conséquence que Mr. Jaquelot tire d'un principe de Mr. Bayle.

Pour voir le peu de justesse d'esprit de Mr. Jaquelot il ne faut que considérer la conséquence qu'il tire de ces paroles de Mr. Bayle: Les Orthodoxes *concluent que puis* qu'un mystere *a été révelé on doit passer par dessus tous les argumens philosophiques & les immoler à l'autorité de l'Ecriture.* Cela est faux, répond Mr. Jaquelot (l). *Il n'y a point de Théologien qui admette le mystere de la Trinité en demeurant d'accord, qu'il implique contradiction. Il n'y a donc point d'argument philosophique, qu'on soit obligé nécessairement, d'immoler à l'autorité de l'Ecriture.* Quelle bévûe! il croit mépriables tous les argumens qui ne prouvent pas que nos mysteres impliquent contradiction. Ignore-t-il qu'il y a d'autres argumens très propres à faire voir la fausseté d'une doctrine, & si embarassans qu'on ne s'en peut dépêtrer?

MAXIME.

Qu'il ne doivent point s'attacher à des incidens qui ne sont rien au sujet principal.

Je veux faire encore une observation. Il est presque impossible qu'un Ecrivain qui donne quelque étenduë à ses argumens & à ses éclaircissemens, ne fasse par occasion quelques remarques incidentes qui n'importent point à son sujet principal. Si elles sont fausses, l'afaire principale reçoit peu de préjudice; si elles sont vraies, elle en tire peu d'avantage. Qu'est-ce que doit faire un grand Auteur qui écrit contre celui-là? Il doit négliger toutes ces remarques incidentes, puis que quand même il y trouveroit des erreurs, le fort de la dispute capitale ne changeroit point. Mr. Jaquelot n'a point suivi cet esprit, il a fait paroître un génie si vétilleux & si chicaneur qu'il a couru après toutes les remarques incidentes de son adversaire qui lui ont paru susceptibles de censure. N'auroit-il pas mieux fait de négliger celle-ci? (m) *Sur le mystere de la Trinité l'évidence de l'objet n'étoit pas plus grande dans l'ame de Martin Luther que dans l'ame de Socin.* S'il montre qu'elle est fausse, quel profit en reviendra-t-il à sa dispute principale? Mais le mal est pour lui qu'il ne montre pas cela. (n) *Les Sociniens*, ce sont ses paroles, *dans la supposition que le mot* personne *signifie nécessairement une nature singuliere, comme lors qu'il se rapporte aux Créatures, concluent de là manifestement qu'il y auroit trois Dieux en un seul Dieu. Ce qui implique formellement contradiction, de sorte que dans cette supposition, ils ont raison de rejetter ce Mystére, de la maniere qu'ils le conçoivent. Mais comme ce n'est ni la pensée ni le sens des Orthodoxes, la question doit être réduite à ces propres termes, que l'Ecriture nous révéle dans la Divinité qui est simple & unique, le Pére, le Fils & le Saint Esprit: ce qu'on veut entendre quand on parle de* personnes, *parce que c'est le seul mot que nous ayons qui exprime un principe d'actions, quoi qu'il ne signifie pas une*

(d) „ Diction. histor. & crit. Art. Lorenza. Note (FF) „ de la 2. Ed. & (KK) de la derniere.

(e) „ Voiez ci-dessus chap. III. pag. 40. chap. VIII. „ pag. 47. & 48. chap. X. pag. 50. & la Réponse au Pro- „ vinc. 2. part. chap CLX. pag. 835.

(f) „ Il décide nettement & par des exemples que les „ Chrétiens croient des choses qui diferent des conclusions „ de la Raison, *nos qui Christiani sumus non negamus ra- „ tionem naturalem* aliquando concludere aliud ab eo quod „ ipsi credimus .... Nemo est ex nobis, qui Christi re- „ demptoris ac servatoris nostri religionem & pietatem „ verè profitemur, qui neseiat ex principiis naturalibus „ fieri non posse, ut ex eo quod non est simpliciter, ali- „ quid sit, & fieri non posse, ut verbum sit caro: & „ tamen firmiter non credat, mundum universum à „ Deo optimo maximo, ex eo quod non erat simplici- „ ter, creatum fuisse, & verbum factum esse carnem, „ proque iis tuendis ac defendendis vitam libentissime, „ si opus esset, non profunderet. *Anton. Barn. Mi- „ randula lib.* 27. *Eversionis singularis certaminis sect.* 6. *apud „ Launoium de varia Aristot. fortuna pag.* 79.

(g) „ Conférez ci-dessus chap. X. pag. 50.

(h) „ Pag. 410.

(i) „ Voiez ci-dessus chap. VII. pag. 46.

(k) „ Jaquelot pag. 416.

(l) „ Pag. 421.

(m) „ Réponse au Provinc. 2. part. chap. CLIX. la fin.

(n) „ Jaquelot pag. 422.

II. Part. *une nature ſingulière dans ce Myſtere, comme dans les Créatures.*

THEMISTE.

Qu'il y a peu d'exactitude dans ce paſſage! Il s'agiſſoit de prouver que l'évidence de l'objet quant au myſtere de la Trinité n'eſt pas plus grande dans l'eſprit des Orthodoxes, que dans l'eſprit des Sociniens, & au lieu de prouver cela, on ſe contente de montrer que les conſéquences des Sociniens diferent des conſéquences des Orthodoxes, ce que Mr. Bayle (*a*) avoit avoué formellement. Si Mr. Jaquelot s'imagine qu'il dévelope le myſtere de la Trinité en diſant que les trois perſonnes ſont trois principes d'actions, il ne ſait plus ce qu'il dit; car rien n'eſt plus incompréhenſible qu'une ſubſtance qui eſt trois principes d'actions. Les plus pures lumieres naturelles nous montrent que le principe des actions, c'eſt la ſubſtance, d'où il réſulte que le principe des actions ne peut être multipliée ſans que la ſubſtance ſoit multipliée.

CHAPITRE XXXII.

Du mal phyſique.

MAXIME.

Examen de ce que M. Jaquelot a répondu aux objections manichéennes ſur l'origine du mal.

APrès nous être égarez pour ſuivre Mr. Jaquelot nous rejoignons ici notre afaire capitale de l'origine du mal. Les Manichéens fortifient puiſſamment leurs objections par le nombre innombrable de miſeres à quoi les hommes ſont ſujets; car ſi elles ſont une ſuite néceſſaire du péché, les dificultez qu'ils ont alléguées pour faire voir que l'Etre qui a permis la chûte de l'homme eſt mal faiſant, ennemi du genre humain & de la vertu, diviennent plus inſolubles, parce qu'ils ſoûtiendront qu'il ne l'a permiſe qu'à cauſe qu'elle devoit aſſujetir le genre humain à une infinité de maladies, de chagrins, & de douleurs. Il ne ſe peut rien voir de plus maigre que ce que Mr. Jaquelot opoſe à ces grandes dificultez.

THEMISTE.

Il croit avoir fait des merveilles dans ſon autre livre, & il y accuſe (*a*) Mr. Bayle d'avoir laiſſé ſans réplique ce que l'on y avoit enſeigné, & de n'avoir pas dit un mot des réponſes qu'on avoit faites à ſes dificultez. On renvoie au Chapitre 7. de la ſeconde partie de la Conformité & aux réponſes de Mr. Bayle tous les lecteurs qui ſouhaiteront de ſe convaincre de ce point de fait.

MAXIME.

Le vieux quolibet, *qui me doit me demande*, n'a jamais été mieux apliqué qu'il le peut être en cet endroit-ci. Mais ne ſoïons pas aſſez prodigues de notre tems pour nous amuſer à la vérification du point de fait que Mr. Jaquelot propoſe. Renvoïons cela à tous les lecteurs qui auront cette curioſité, je ſuis ſûr que leur arrêt ſera favorable à Mr. Bayle; j'en ſuis, dis-je, d'autant plus ſûr que je ſai que le chapitre 7. de Mr. Jaquelot ne contient rien de conſiderable qui n'ait été bien réfuté dans la 2. partie de la Réponſe au Provincial, de ſorte que Mr. Jaquelot demeure ſouvent en reſte, quand il réplique le mieux qu'il peut.

Que ſes réponſes ne ſauvent

THEMISTE.

Il eſt plaiſant (*b*) de s'imaginer qu'il fera taire Zoroaſtre en lui propoſant cinq principes d'où il conclut que les peines & les miſeres de la vie viennent de ce que les hommes ſont pécheurs, (*c*) & que la juſtice de Dieu a joint la peine avec le péché. Eſt-ce s'aprocher de la grande & de la capitale objection? N'eſt-ce pas s'en éloigner de mille lieuës? Il n'eſt pas moins plaiſant lors qu'il cite (*d*) une réponſe de Mr. Bayle mutilée de 8. lignes qui en font le fort. Il pretend bien réfuter l'autre portion en diſant (*e*) que *la bonté de Dieu, tout infinie qu'elle eſt, néanmoins elle eſt dirigée par la ſageſſe de Dieu conformement à ſes deſſeins.* Que veut-il faire d'une reponſe ſi vague? Il n'en tauroit tirer la plus petite utilité s'il ne prouve premierement que la ſageſſe de Dieu ne pouvoit aucunement ſe donner un exercice digne d'elle à moins que ſa bonté & ſon amour pour la vertu ne fuſſent réduites à l'inaction. Je le défie de montrer jamais la conformité de cet article de ſa Foi avec la Raiſon, ni de ſatisfaire les Philoſophes qui lui prouveront par la lumiere naturelle que cet article eſt formellement contraire à la Raiſon. Je ſuis ſûr que ſi l'on prenoit la peine de raſſembler toutes les maximes de Mr. Jaquelot dont on auroit beſoin, & qu'on fût les mettre bien en œuvre, on lui prouveroit que la doctrine renferme ce monſtrueux & abominable blaſpheme, *ſi les hommes étoient ſages, Dieu ne ſeroit point ſage*, & cependant il avouë en d'autres endroits qu'un ſyſtême exempt de péché eut fourni à Dieu dequoi manifeſter parfaitement ſa ſageſſe, &c.

ſeulement pas la grande dificulté.

MAXIME.

Qu'elles ſont remplies de contradictions.

On pourroit apeller ſes livres un gouffre de contradictions. Il ſauve (*f*) tous les enfans qui meurent avant l'âge de raiſon, c'eſt-à-dire qu'ils ſont exempts de la peine du péché. Quelques lignes après il aſſûre que les petits enfans qui ne meurent point de maladies doivent être ſujets aux mêmes douleurs à quoi ils ſeront ſujets lors qu'ils ſeront actuellement pécheurs, *à moins*, ajoûte-t-il, *qu'on ne ſuppoſe de continuels miracles, ce que la ſageſſe de Dieu ne permet pas.* Ainſi ſelon Mr. Jaquelot dans le même paragraphe les petits enfans ne ſont point ſujets & ſont ſujets à la peine du péché. Souvenons nous qu'il décide 1. qu'un (*g*) Magiſtrat qui *connoitroit avec certitude qu'un homme à l'age de vint ans deviendroit homicide ou larron à l'age de quarante, ne ſeroit pas en droit de le punir tandis qu'il eſt innocent*: 2. que des meres (*h*) qui deshériteroient actuellement & chaſſeroient de leur maiſon l'une de leurs filles, qui ſeroit *alors & très ſage & très innocente, parce* qu'elles prévoient *certainement qu'elle ſe conduira mal*, ne feroient pas *une action conforme à une exacte juſtice . . . car la punition pour être juſte doit avoir néceſſairement un rapport à la faute, & il n'y en a point encore.*

THEMISTE.

Comment il répond à l'objection que M. Bayle lui avoit faite, que c'eſt une néceſſité que l'homme faſſe le bien & le mal.

Voïons ſa réponſe à cette objection de Mr. Bayle „ (*i*) ſi pour connoître la vertu, il faut qu'il „ y ait des crimes, ce ne ſera plus une choſe con„ tingente que l'homme ſe ſerve de ſa Liberté ou „ bien ou mal; il faut de toute néceſſité qu'il s'en „ ſerve tantôt bien & tantôt mal, & ainſi le vi„ ce & la vertu ſeroient des choſes également „ néceſſaires & inévitables. Accordez un peu cela

(*a*) „ Réponſe au Provincial *ubi ſupra.*
(*a*) „ *Ubi ſupra* pag. 394.
(*b*) „ Pag. 395.
(*c*) „ Il ne veut avoir aucune querelle avec les Théo„ logiens (voiez pag. 405.) il croit avec eux que l'état „ d'innocence n'eut été troublé d'aucune douleur, ni cha„ grin' &c.
(*d*) „ *Ibid.* pag. 396.
(*e*) *Ibid.*
(*f*) „ *Ubi ſupra* pag. 396.
(*g*) „ Jaquelot pag. 353.
(*h*) „ *Ib.* pag. 380.
(*i*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLV. pag „ 806.

Digitized by Google

„ cela avec notre Libre-Arbitre. (k) „ *Rien de plus facile que cet accord*, (l) répond Mr. Jaquelot, *supposons donc qu'il fût autant nécessaire que l'homme fit* BIEN, OU MAL, *qu'il l'eſt, que* j'irai aujourdhui me promener, ou que je n'y irai pas, *cela eſt contradictoire, il n'y a point de milieu, il faut de toute néceſſité faire l'un ou l'autre. Qui eſt ce pourtant qui oſeroit dire, que je n'agirai pas librement, ſoit que j'aille me promener, ſoit que je n'y aille pas, quoi que ce ſoit une néceſſité abſolue de faire l'un ou l'autre.*

Sa ſolution n'eſt qu'un pur Sophiſme. Preuve de la propoſition de M. Bayle.

MAXIME.

S'il n'a point de meilleur ſecret pour mettre d'accord les choſes qui paroiſſent opoſées que de changer tout l'état de la queſtion, il eſt bien à plaindre. Or ſans doute il n'a eu ici que ce ſecret: il s'eſt ſervi de la particule disjonctive OU lors que ſelon l'état de la queſtion il falloit qu'il ſe ſervît de la particule conjonctive ET. L'objection de Mr. Bayle ne ſupoſe pas qu'il eſt néceſſaire que l'homme faſſe le bien ou le mal, mais qu'il eſt néceſſaire qu'il faſſe le bien & le mal, de ſorte que la néceſſité tombe également ſur l'un & ſur l'autre des termes oppoſez, au lieu que dans l'exemple de Mr. Jaquelot elle ne tombe que ſur l'un des deux. Ainſi ſa prétendue ſolution n'eſt qu'un ſophiſme puérile, & voici un bon moien d'en montrer la nullité. La vertu, ſelon Mr. Jaquelot, ne peut exiſter ſans le vice, ni le vice ſans la vertu: donc il eſt impoſſible que l'homme abuſe toûjours de ſa liberté, & qu'il n'en abuſe jamais; il faut de toute néceſſité qu'il en abuſe quelquefois, & qu'il s'en ſerve bien quelquefois; car s'il s'en ſervoit toûjours bien, la vertu exiſteroit ſans le vice; s'il s'en ſervoit toûjours mal, le vice exiſteroit ſans la vertu, ce qui eſt contre la ſupoſition. Or s'il eſt impoſſible que l'homme abuſe toûjours de ſa liberté, & qu'il n'en abuſe jamais, il n'agit point avec cette liberté d'indiférence que Mr. Jaquelot lui attribuë. Ceux qui agiſſent avec cette liberté, ont le pouvoir prochain de mal choiſir lors qu'ils choiſiſſent bien, & le pouvoir prochain de bien choiſir lors qu'ils choiſiſſent mal, d'où il réſulte qu'il leur eſt toûjours poſſible de faire un acte de vertu, & toûjours poſſible de tomber dans le péché, d'où il réſulte qu'il eſt poſſible, qu'il n'y ait ou que de la vertu ou que du vice dans l'ame de l'homme, & qu'il eſt faux par conſéquent que l'exiſtence du vice ſoit néceſſaire à l'exiſtence de la vertu, & que l'exiſtence de la vertu ſoit néceſſaire à l'exiſtence du vice. Mr. Jaquelot ſupoſe pourtant cette néceſſité réciproque qui ruïne ſon franc arbitre Pélagien; car comment l'accorderoit-il avec la néceſſité fatale qui rend impoſſible l'exiſtence de la vertu ſans le vice, & l'exiſtence du vice ſans la vertu? Par ce franc arbitre il eſt poſſible à l'homme ou de faire toûjours le bien, ou de faire toûjours le mal: il n'y a donc aucune néceſſité qu'il y ait des vices au monde; & cependant nous ſupoſons que s'il n'y avoit point de vices, il n'y auroit point de vertus. L'explication de ceci ſupoſe que l'homme agit néceſſairement, & non pas avec un pouvoir égal de choiſir l'un des contraires, ou l'autre.

THEMISTE.

Défaut de la ſeconde réponſe de M. Jaquelot à cette même objection.

Il fait une ſeconde remarque ſur la même objection de Mr. Bayle: *ſelon cette rare découverte*, dit-il (m), *il s'enſuivroit qu'il eſt impoſſible de toute impoſſibilité, qu'il y ait jamais eu, ni qu'il y puiſſe jamais avoir d'actions Libres, ni en Dieu ni dans les Créatures. Puis qu'il n'y peut avoir aucune action, qui ne ſoit renfermée dans cette alternative néceſſaire*, ou elle ſe fera, ou elle ne ſe fera pas. Cette conſéquence de Mr. Jaquelot ne donnera pas une grande idée de ſa Dialectique: il fait voir manifeſtement qu'il n'a ſû connoître la différence palpable qui ſe trouve entre une néceſſité qui ne tombe (n) qu'indéterminément ſur l'un ou l'autre de deux termes contradictoires, & une néceſſité qui tombe préciſément ſur l'un & ſur l'autre de deux termes contraires. Supoſons un fait certain (o) que Mr. Jaquelot a nié témérairement que la vertu pourroit exiſter ſans le vice & le vice ſans la vertu, la liberté humaine ſe conſerve en ſon entier. Il eſt toûjours libre à l'homme de ſe bien ſervir de ſes forces, & toûjours libre de s'en mal ſervir. On ne peut comprendre que ce Miniſtre ſe perde dans des chemins ſi aiſez.

Qu'elles ſont remplies de contradictions.

MAXIME.

Je l'excuſe beaucoup plus dans la foibleſſe d'une réplique qu'il fait à une objection qui ne pouvoit être qu'accablante, vû que les choſes qu'il avoit dites étoient entierement diſtituées de bon ſens. Il avoit dit (p) qu'il n'y a au fond nulle différence *qu'une ville ſoit conſumée par le vent, ou par un incendie: la Société n'en eſt pas moins troublée. Il n'y a rien de particulier, ſinon que cet Incendiaire s'eſt rendu coupable & qu'il rendra compte à Dieu de ce crime. Mais l'Univers n'en eſt pas troublé davantage.* Mr. Bayle ne trouve dans ce paſſage ni l'eſprit d'un Philoſophe, ni l'eſprit d'un Théologien; car où eſt le Philoſophe, mais ſur tout où eſt le Théologien qui ne ſoit beaucoup plus frappé de voir la combinaiſon du mal phyſique, que de voir le mal phyſique tout ſeul? Les Théologiens orthodoxes aſſûrent que ſi l'on ne pouvoit ſauver une ville que par un crime, il faudroit la laiſſer périr, parce que la perte d'une ville n'eſt qu'un mal phyſique, au lieu que le crime eſt une ofenſe de la majeſté infinie de Dieu. Si les plus pieux Théologiens ne pouvoient obtenir par leurs prieres la conſervation d'une ville, ils demanderoient pour le moins à Dieu qu'elle périt plûtôt par la ſeule action des corps (q) que par la fureur des ſoldats, ou par la mutinerie des habitans; car en cette derniere conjoncture les crimes qui ſe commettroient ſeroient innombrables, & affreux. Mr. Jaquelot ne juge pas ainſi des choſes, il ne connoit point cette délicateſſe de conſcience, il lui eſt indiférent que la peſte & la famine dépeuplent un païs, ou que les Goths, les Huns, les Bulgares y faſſent un maſacre général & y commettent toutes ſortes de lubricitez, de profanations, & de ſacrileges. Voilà pourquoi on lui a dit qu'il ne parloit ni en Philoſophe ni en Théologien. Il étoit facile d'entendre cela, & néanmoins il n'y a rien compris, il ſe plaint que Mr. Bayle n'ait point marqué *préciſement* (r) *en quoi conſiſtoit la faute de*

Qu'il ne parle ni en Philoſophe ni en Théologien ſur le mal phyſique & ſur le mal moral.

Théo-

(k) „ Notez que cette objection eſt ſuivie d'une autre „ à l'égard de laquelle Mr. Jaquelot a fait le muet.
(l) „ *Ubi ſupra* pag. 397. 398.
(m) „ Pag. 398.
(n) „ C'eſt-à-dire, à notre égard.
(o) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXLIII. pag. 795. Note (o).
(p) „ Jaquelot Conform. pag. 200.

(q) „ Sans doute Abraham eut été plus affligé de la ruï„ ne de Sodome & de Gomorrhe, &c. ſi des ennemis „ auſſi méchans que les habitans de ces villes les euſſent „ pillées, ſaccagées, & puis brulées. Les crimes qu'ils euſ„ ſent commis euſſent été un nouveau ſujet d'affliction „ pour ce pieux Patriarche.
(r) „ Jaquel. Examen pag. 400.

Digitized by Google

II. Part. Théologien. *Je veux croire pour son honneur qu'il a reconnu, qu'il s'étoit trop avancé & qu'il s'eſt reſſouvenu qu'on enſeignoit en Théologie, ſur tout dans ſon Syſtême, que Dieu punit ſouvent un péché par un autre.* Il eſt fâcheux de diſputer avec un Antagoniſte qui a la tête ſi dure. Il faudroit le ſuivre à travers champ mille fois ſi l'on vouloit réfuter ſes brouilleries, & l'on peut toûjours craindre qu'il prendra à contre-ſens les choſes les plus intelligibles.

THEMISTE.

Cette propoſition de Mr. Jaquelot *l'Univers n'en eſt pas troublé davantage*, fut réfutée (s) d'une maniere démonſtrative, Il a diſſimulé cette diſgrace, il n'a ni juſtifié ni rétracté ce qu'il avoit dit: c'eſt la méthode des eſprits ſuperbes. Mais pour pouvoir dire que lui & Mr Bayle ſeront bientôt égaux il s'eſt aviſé d'un expédient aſſez ſinguler. Il montre que les maux phyſiques indépendans du crime des hommes ſe combinent avec le mal moral, pluſieurs habitans d'une ville ſubmergée (t) *reduits à la derniere extremité deviennent voleurs dans les autres villes & ſur les grands chemins.* La miſere de ceux qui ont été obligez de jetter la charge d'un navire dans la mer, *leur fait naître l'envie de devenir Corſaires.* Les Corſaires que la néceſſité a contraints *de courir le bon bord comme ils parlent*, ont cauſé ſouvent des diviſions entre les Princes. Les gens *ruinez par le feu commettront des brigandages & des aſſaſſinats dans les terres d'un Prince voiſin qui cherchera des Repréſailles dans la guerre.* Mr. Jaquelot tire de là cette concluſion, (u) *que la Societé n'en eſt pas moins troublée ſoit qu'une ville ſe trouve conſumée par un cas fortuit, ou par un guet appens.*

MAXIME.

Où a-t-il apris à raiſonner, & à calculer d'une maniere ſi ridicule? Tous les crimes qu'il a articulez comme des ſuites des maux phyſiques indépendans de l'homme ne naiſſent pas moins des maux phyſiques dont l'homme eſt la cauſe, & comme d'ailleurs les maux phyſiques de cette derniere eſpece ſont accompagnez de tous les deſordres que Mr. Bayle a marquez, il eſt évident: 1. que Mr. Jaquelot n'a pas atteint l'égalité où il prétendoit parvenir: 2. que ſa theſe, *l'Univers n'en eſt pas troublé davantage*, demeure auſſi fauſſe qu'auparavant. La bévûë que je vais réfuter ſurpaſſe celle dont je viens de le convaincre. Il conclut de tout ſon diſcours, (x) que *ni le Théologien ni le Philoſophe ne devoient pas être inviſibles aux yeux de Mr.* Bayle, *mais* continuë-t-il, *il n'y a point de plus grand aveugle, comme on le dit en commun proverbe, que celui qui ne veut pas voir.* Aveugle lui-même; car il n'a point vû que ſi l'addition qu'il a faite à ſon ancienne doctrine pouvoit le rendre viſible en qualité de Théologien & de Philoſophe dans ſon nouvel Ouvrage, il n'en ſeroit pas moins vrai qu'il auroit été inviſible tous ces deux qualitez dans l'Ouvrage précédent.

THEMISTE.

Je n'ai jamais mieux connu ſa vaine Sophiſtiquerie qu'en liſant les pages 403. & 404. de ſon Examen. On voit là qu'il eſt dans ſon élément lors qu'il emploie les chicaneries les plus injuſtes, & les plus vétilleuſes. Il eſt parfaitement d'accord avec Mr. Bayle ſur la différence ſpécifique entre la ſubſtance étenduë & la ſubſtance qui penſe. Il doit donc être fermement perſuadé que toutes les combinaiſons que l'expérience nous a aprises entre les penſées de notre ame, & les modifications de notre corps ne ſont qu'une inſtitution arbitraire du Créateur. D'où il s'enſuit que nos ames ont pû être unies à nos corps ſans être ſujettes ni à la douleur, ni au chagrin, ni à la jalouſie, &c. Il a joüé d'ailleurs (y) qu'aucune incommodité phyſique n'auroit troublé le repos de l'homme innocent. Et néanmoins il n'y a tour de Sophiſte qu'il n'emploie contre ce que Mr. Bayle a ſoûtenu que les ſentimens de douleur n'ont pas été néceſſaires pour la conſervation des animaux. Il ne ſe contente pas de chicaner, il fait le plaiſant & l'agréable, il ſe divertit à pouſſer des railleries froides & fades. Quel caractere d'homme!

CHAPITRE XXXIII.

Recueil de diverſes chicanes & contradictions de Mr. Jaquelot qui ont du rapport au mal phyſique.

MAXIME.

JE vais commencer le détail, vous le finirez.

Chicanes de M. Jaquelot. La I. roule ſur la diminution de plaiſirs.

I. La premiere chicane de Mr. Jaquelot eſt de dire *qu'une diminution de plaiſirs ne ſe fait qu'avec chagrin.* Cela n'eſt point vrai quand on l'aplique à l'hypotheſe de Mr. Bayle, ſelon laquelle ceux qui ſentiroient que leur plaiſir diminuë, ſeroient déterminez à chercher un plus grand plaiſir qu'ils trouveroient à coup ſûr au même moment. De plus il n'y a nulle conſéquence à tirer de nos expériences à l'hypotheſe de Mr. Bayle. Si nous éprouvons que la diminution de nos plaiſirs, & un ſentiment de chagrin vont de compagnie, il ne s'enſuit pas que ce ſoit une liaiſon naturelle & néceſſaire. Il a été libre à Dieu de faire une autre combinaiſon, je veux dire de joindre le plaiſir en telle ſorte que le contentement continuât d'être entier quoique le plaiſir ſoufrit quelque petite diminution.

La II. ſur ce que Mr. Bayle a dit que la néceſſité de fuir le péril eſt un deſordre.

II. La ſeconde chicane combat ces paroles de Mr. Bayle (a), *on répondra, cette néceſſité même de fuir le péril eſt un deſordre, & que les ouvrages d'un Etre infiniment bon, ſage & puiſſant ne doivent jamais courir aucun riſque.* Mr. Jaquelot conclut de là (b) „ qu'être obligé de ſe detour-„ ner, pour ne point ſe heurter contre un Ar-„ bre ou contre une muraille, pour ne point „ tomber dans un foſſé ou dans un grand feu, „ c'eſt un deſordre qui expoſe à la critique les „ ouvrages d'un Etre infinement ſage & bon. „ *Je ſuis perſuadé*, continuë-t-il, *qu'un tel cenſeur ne merite autre choſe, que d'être ſifflé.* Mais le cenſeur de ce cenſeur que mérite-t-il? d'être renvoié à une Ecole Françoiſe pour y aprendre ce que c'eſt que *péril*, & *courir riſque*: il n'entend point ces mots là, & puis qu'il en ignore la ſignification, il y a beaucoup d'aparence qu'un tres grand nombre de termes François moins communs lui ſont inconnus, deſorte qu'un Maître de langue Françoiſe lui viendra fort à-propos. Où eſt l'homme de bon ſens qui oſeroit dire qu'il a été en péril, qu'il a couru riſque parce qu'il

a

(s) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLV. pag. 826.
(t) „ Jaquelot *ibid.*
(u) „ *ibid.* pag. 401.
(x) *Ibid.*
(y) Pag. 405.
(a) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLV. pag. 827.
(b) „ Jaquelot pag. 403. 404.

Digitized by Google

a rencontré en ſon chemin un Arbre, une muraille, un foſſé, un grand feu? Ce n'eſt pas même un péril pour toutes ſortes (c) de fous mais ſeulement pour les frénétiques, & pour les maniaques.

La III. ſur ce qu'il a ſoûtenu que le plus grand plaiſir nous attire du côté qu'il ſe préſente.

III. Je ne importerai pas toute la troiſiéme chicane de Mr. Jaquelot, car pour ce coup il a eu la bonne foi d'indiquer (d) la réflexion par laquelle Mr. Bayle a détruit la dificulté. Il ſufit donc de réfuter ce qu'il opoſe à Mr. Bayle. Il lui nie que l'avant-goût d'un plus grand plaiſir puiſſe déterminer à s'éloigner du feu un homme qui eſt content. *Rien ne manque à celui qui eſt content*, ajoûte-t-il, ſi un âne que ſon Maître charge *de mille coups de baton pour le faire marcher* eſt content, il demeurera *ferme en ſa place pour goûter plus long tems le plaiſir des coups de baton.* Si un autre animal a faim ou ſoif pourquoi ſe donneroit-il *la peine de chercher à manger & à boire?* Il eſt content de ſon état il y trouve du plaiſir. Mr. Jaquelot conclut que cette critique des ouvrages de Dieu n'eſt point ſenſée. S'il ne faiſoit voir dans tout ceci beaucoup d'ignorance nous pourrions avoir quelques égards à la critique, mais il ſe trouve qu'il ignore des expériences connuës de toute la Terre. Il y a des tems où le froid ne nous incommode pas encore, cependant ſi nous ſentions l'air du feu nous goûterions un certain plaiſir qui nous attireroit facilement de ce côté-là. Lors qu'au printems le Soleil commence d'avoir de la force, s'il nous fait ſentir une chaleur plus bénigne que celle du feu, nous quittons le feu pour nous aprocher des fenêtres, quoi que nous ne ſentiſſions auprès du feu aucune incommodité. Si des perſonnes qui ſouperoient chez un Traiteur étoient parfaitement contentes de toutes ſes viandes & de tous ſes vins, & qu'il leur vint dire qu'il a fait un ragoût qui ſurpaſſe tout ce qu'il leur a ſervi, & qu'il a reçu quelques bouteilles de vin encore plus délicat que tous les autres, il eſt ſûr qu'elles voudroient inceſſamment avoir ce nouveau vin. Non ſeulement les voluptueux en uſeroient de la ſorte, mais auſſi beaucoup de gens éloignez de l'intempérance; car ils diroient que ſe trouvant là pour ſe divertir honnêtement, ils pouroient jouir des préſens les plus exquis de la nature. Voilà des expériences (e) certaines, & que perſonne n'ignore. Que penſerons-nous donc du Théologien de Berlin qui veut prouver qu'on ne ſe ſoucie pas d'un plus grand bien lors qu'on eſt content de ſa condition? Des argumens réfutez par l'expérience peuvent-ils être que des ſpéculations creuſes & chimériques? Qu'il conſulte un peu Balzac qui ſe moque bien de ces raiſonneurs outrez. Prenons ſon livre & y liſons ce qu'il raconte: *Un Gentilhomme de Saintonge* étant arrivé chez le grand Prieur de France à la Rochelle, *lui dit pour nouvelles, que Mr. le Duc d'Eſpernon eſtoit de retour d'Angleterre de puis deux jours. Le Pere * * * fameux & redoutable Diſcitien, qui ſe trouva là, ne donna pas le loiſir à Monſieur le grand Prieur de parler, & de dire ce qui luy ſembloit de cette nouvelle. Mais ſe levant de ſa Chaire, avec ſa mine & ſa deſmarche de Philoſophe gladiateur; Cela ne ſçauroit eſtre, s'eſcria-t-il, s'adreſſant au Gentil-homme Saintongeois, par quatre raiſons indiſputables, & je m'en vay vous prouver qu'il faut de neceſſité que Monſieur d'Eſpernon ſoit encore à Londres. Je l'ay pourtant veu à Plaſſac, reſpondit le Gentilhomme. N'importe repliqua le Pere, il eſt plus à croire que les Yeux ſe trompent que la Raiſon: C'eſt un Fantoſme que vous avez veu, & c'eſt la Verité que je ſçay. Je penſe que vous eſtes homme d'honneur, & que vous ne voudriez pas en faire accroire à perſonne: Mais je ſoûtiens que les Sens ſont des impoſteurs; que l'homme exterieur eſt ſujet aux illuſions; que la Nouvelle dont il s'agit, implique contradiction morale, & peut-eſtre contradiction phyſique* (f).

Cenſures de M. Jaquelot. La I. voir ſur la demonſtration de plaiſirs.

Pardonnerons-nous à Mr. Jaquelot la hardieſſe avec laquelle il falſifie les ſentimens de Mr. Bayle? Je n'en ſuis point d'avis. Mr. Bayle enſeigne qu'il n'a tenu qu'à Dieu de lier un ſentiment de plaiſir à toutes les modifications que les objets exciteroient dans nos organes, ce qui n'empêcheroit pas que l'homme ne s'éloignât à-propos, ou ne s'aprochât de tels & de tels lieux ſelon que la conſervation de la machine du corps humain l'exigeroit. Mais ſelon Mr. Jaquelot il enſeigne (g) que les hommes ſe ſeroient laiſſez brûler & réduire en cendres, & (h) *qu'un rocher tombant ſur leurs têtes ne les eut pas écraſez.* Autre falſification: l'hypotheſe de Mr. Bayle que toutes les actions des objets ſur nos organes fuſſent liées avec des ſentimens de plaiſir. Mr. Jaquelot ſupoſe que ſelon cette hypotheſe les animaux ſentiroient la faim & la ſoif.

La II. ſur ce que M. Bayle a dit que la neceſſité de fuir le peril eſt un deſordre.

THEMISTE.

Votre détail a été long, le mien le ſera peut-être d'avantage. Vous avez épuiſé toutes les chicaneries des pages 403. 404. 405. J'en vais chercher d'autres ailleurs.

La IV. etoit fille à l'occaſion d'avoir critiqué les Ouvrages de Dieu.

Mr. Jaquelot ſe donnant un adverſaire réel qui pouvoit lui tailler bien de la beſogne, ne laiſſa pas de ſe forger un ennemi imaginaire à qui il préta (i) une déclamation contre les œuvres de Dieu, & une critique dans laquelle les rochers ſe plaignent de n'être pas couronnez de fleurs, les plantes de n'avoir pas la faculté de ſe mouvoir, les mouches & les fourmis de n'être pas des paons & des aigles, &c. On lui répondit (k) entre autres choſes qu'il eſt indiférent aux créatures inſenſibles d'être ou un rocher, ou de la boüe, ou un arbre, qu'il n'y a que les ſubſtances penſantes à qui il puiſſe importer d'être plutôt ſous un tel état que ſous un autre, & que la bonté infinie agiroit ſufiſamment ſelon ſa nature, vû que depuis le plus bas dégré de grace juſques au plus haut, (l) il n'y en eut aucun qui ne contentât la créature qui l'au-

(c) *Fuit haud ignobilis Argis,*
Qui ſe credebat miros audire tragœdos . . . . .
Cætera qui vitæ ſervaret munia recte,
Mirè . . . .
Poſſet qui rupem & puteum vitare patentem.
Horat. epiſt. 2. lib. 2.

(d) „ Jaquelot pag. 404.

(e) „ On pourroit en alléguer beaucoup d'autres, & „ prendre à temoin ceux qui ſont ſenſibles à entendre „ bien chanter ou bien prêcher, & à voir bien danſer, „ &c. ils diroient que quand ils quittent un plaiſir pour „ en chercher un autre il n'eſt pas néceſſaire qu'ils trou„ vent aucun défaut dans le plaiſir qu'ils quittent, qu'il „ leur ſuſit d'eſpérer que le plaiſir qu'ils vont chercher ſe„ ra plus grand.

(f) „ Balzac, Socrate Chretien pag. m. 78. & ſuiv.

(g) „ Jaquel. pag. 404.

(h) „ *Ibid.* pag. 405.

(i) „ Jaquel. Conform. pag. 245. & ſuiv.

(k) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLVII. „ pag. 831.

(l) „ On allégua ici ce que les Théologiens diſent des „ divers dégrez de la gloire du Paradis: dans la page ſui„ vante on allégua ce qu'ils diſent de la ſubordination des „ bons Anges.

II. Part.

l'auroit reçu ; & que ſi les fourmis ſont contentes de leur condition, peu leur importe de n'être pas des paons & des aigles. Tout homme qui chercheroit ſincerement la vérité aquieſceroit à ces Réponſes de Mr. Bayle, mais Mr. Jaquelot afamé de chicaneries prend en main la défenſe de ſon cenſeur imaginaire des œuvres de Dieu. Il ſoûtient (*m*) que ce Critique dira: „ vû que la ſageſſe de Dieu a formé des plantes pour produire du fruit, pourquoi ne „ leur a-t-elle pas donné la faculté de ſe mouvoir & de s'enfoncer en terre, pour éviter les „ rigueurs du froid & les chaleurs exceſſives, „ qui les privent ſouvent & de feuilles & de „ fruits? „ Mais ſi l'on repréſente à ce Critique qu'il eſt indiférent aux plantes d'éviter le froid ou le chaud, qu'elles ne ſentent point, & d'avoir des fruits qui ne leur cauſent ni bien ni mal, ne comprendra-t-il pas que ſa cenſure ne peut donner aucune atteinte à la bonté de Dieu? car ce ne ſeroit point par bonté pour elles que Dieu leur donneroit les avantages dont le Cenſeur fait mention, ce ſont des avantages qu'elles ne ſentiroient point. Si l'on veut donc ſe renfermer dans l'état de la queſtion il faut ſeulement parler des créatures ſenſibles & ſujetes à mille maux. C'eſt cela ſeul qui donne lieu à de grandes dificultez. Comptons ceci pour la quatriéme chicane de notre Théologien.

La V. eſt que ſuivant l'hipotèſe de M. Bayle les bêtes auroient droit de ſe plaindre de Dieu.

La cinquiéme eſt contenuë dans cette demande; (*n*) comme Mr. Bayle „ donne de la con„ noiſſance aux bêtes pourquoi ne voudroit-il „ pas que les Fourmis, les Tortues, les Lie„ vres, euſſent envie d'avoir des ailes com„ me les Oiſeaux. Nous mêmes, tout rai„ ſonnables que nous ſommes, ſi nous connoiſ„ ſions des hommes, qui puſſent voler en l'air, „ toutes les fois qu'ils voudroient voyager, „ nous leur envierions ce bonheur. „ Jamais rien ne fut propoſé avec moins de jugement; car ſi Mr. Bayle ſupoſoit que les bêtes qui ne peuvent pas voler ſouhaitent des ailes il augmenteroit la miſere des animaux qui n'ont point péché, & la force de l'objection qu'un Manichéen fonde là-deſſus. Et ce ſeroit à Mr. Jaquelot à trouver quelque échapatoire, & ainſi en penſant embaraſſer Mr. Bayle il tombe lui-même dans ſon propre panneau. Je ne ſai point ſi les tortuës, les fourmis, les lievres portent envie aux oiſeaux, je ne le croi pas; mais il n'eſt guere poſſible de douter que les bêtes ne ſoient ſujetes à certaines ſortes de jalouſie, ce qui eſt inconteſtablement un mal phyſique très-incommode. Le malheur des hommes ſurpaſſe en cela ſans comparaiſon celui des bêtes; car *tout raiſonnables qu'ils ſont*, à ce que prétend Mr. Jaquelot, qui n'a peut-être regardé jamais la vie humaine qu'avec les lunettes du Pélagianiſme, l'envie & la jalouſie les rongent perpétuellement. Il y a bien des perſonnes qui voudroient perſuader que cette paſſion & quelques autres ont été données à l'homme comme quelque choſe d'utile. C'eſt autant contre ces perſonnes-là que contre ceux qui prétendent que l'homme a été aſſujeti à la douleur pour ſa propre utilité, que Mr. Bayle propoſe l'hypotheſe que Mr. Jaquelot perſécute, quoi qu'elle ne difere en rien du dogme de Mr. Jaquelot touchant l'état d'innocence; car on n'aſſûre dans cette hypotheſe ſi ce n'eſt que Dieu pouvoit joindre des ſentimens de plaiſir & un plein contentement avec toutes les impreſſions des objets ſur nos organes. On n'y dit point que les hommes ſe laiſſeroient réduire en cendres avec plaiſir, & qu'ils ne ſeroient pas écraſez par un rocher tombant ſur leurs têtes. Ce ſont des fictions & des menſonges de Mr. Jaquelot.

La VI. eſt que Dieu eſt obligé de traiter toutes les créatures également.

Sa ſixiéme chicane conſiſte en ce qu'il prétend que ſon Cenſeur imaginaire peut ſoûtenir qu'un Etre infiniment bon & puiſſant eſt obligé de conférer à toutes les Créatures les même graces & les mêmes privileges, (*o*) *car pourquoi un Etre* infiniment bon, *voudroit il mettre quelque préference entre ſes Créatures pour en rendre quelques unes plus parfaites que les autres? Ce moins d'excellence, n'eſt-il pas une marque d'une moindre bonté?* . . . . . *les bienfaits pour être* finis *ne peuvent ils pas être* égaux? Mr. Jaquelot a un grand beſoin qu'on l'avertiſſe que quand une raiſon a été ſolidement réfutée, ceux qui l'alléguent ſans avoir aucun égard à la réfutation, reſſemblent à ceux qui voudroient donner pour témoin un homme que la Juſtice auroit déclaré inteſtable. Il eſt évident qu'un tel homme ne peut porter témoignage devant les Juges avant que de s'être fait réhabiliter en ſon honneur. Diſons la même choſe d'un argument bien réfuté, on ne doit jamais s'en ſervir qu'après avoir répondu ſolidement à toutes les raiſons qui avoient été emploiées à le réfuter. Voilà une maxime très-certaine que Mr. Jaquelot ignore, ou que pour le moins il ne réduit pas en acte. Il ſait que l'argument qu'il ramene ſur la ſcene a été entierement ruïné (*p*) par Mr. Bayle, & il le propoſe tout de nouveau ſans opoſer quoi que ce ſoit à la deſtruction, ni ſans prendre garde que Dieu agiſſant avec une ſouveraine liberté, rien ne l'oblige à diſtribuer ſes graces également, l'ordre demande au contraire qu'il les diſtribuë ſelon le plus & le moins, parce que la variété eſt l'un des plus beaux, & des plus néceſſaires ornemens de l'Univers, & quand même la bonté qu'il témoigneroit à quelques-unes des Créatures ſeroit plus grande que celle qu'il témoigneroit aux autres, il ne ſeroit rien qui ne fût conforme à la bonté ſi d'ailleurs il rendoit parfaitement contentes de la portion de bien qui leur écheroit toutes les créatures ſenſibles (*q*).

La VII. eſt que M. Jaquelot veut que la ſupoſition du contentement de toutes les créatures ſoit une chimere.

La ſeptiéme chicanerie de Mr. Jaquelot eſt qu'il veut que cette ſupoſition du contentement de toutes les créatures ſenſibles ſoit une chimere. Mr. Bayle, dit-il, (*r*) nous ramene *à ſon monde chimerique. On a tantôt vû* (*s*) *dans cette ſage République, de ſon invention, un homme qui ſe brûle avec plaiſir & contentement:* & on va revoir un ſpectacle qui ne ſera guere moins rejoüiſſant, *c'eſt que tant les pauvres que les riches, &c. ſont ſujets à mille chagrins, à mille douleurs, & à mille inclinations criminelles.* Le fait eſt certain, c'eſt un ſpectacle que nous avons toûjours ſous les yeux, & qui aflige les bonnes ames, & qui ne ſauroit être *rejoüiſſant* que pour des perſonnes qui reſſemblent à Timon le Miſanthrope. C'eſt d'ailleurs une dificulté que Mr. Jaquelot devoit réſoudre, on l'en (*t*) avoit averti, & l'on eſt bien aſſûré qu'il

(*m*) „ Jaquelot, Exam. pag. 412.
(*n*) „ *ibid.*
(*o*) „ *ibid.* pag. 411.
(*p*) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLVII. pag. 831. chap. CLXV. pag. 846. & chap. „ CLXXIII. pag. 866.
(*q*) „ Voïez la note marginale (*o*) de la page 865. de „ la 2. part. de la Réponſe au Provincial, chap. „ CLXXIII.
(*r*) „ Jaquelot pag. 412.
(*s*) „ Cela eſt faux & un menſonge ridicule.
(*t*) „ Réponſe au Prov. 2. part. chap. CLVII. pag. 831.

qu'il ne montrera jamais que le ſpectacle qui lui paroît *rejouiſſant*, a de la conformité avec ce que la Raiſon & la lumiere naturelle nous enſeignent de la bonté infinie de Dieu, & ſur ſon amour pour la vertu. Mais enfin voïons le raiſonnement de notre Théologien : s'il n'y a pas de difficulté, dit-il, (u) *à voir des hommes riches, & des hommes pauvres, il n'y en doit point avoir, en ce que les hommes ſont chagrins & qu'ils ont de la douleur, parce que cela vient de ce qu'ils ſont pauvres, & ſi le riche ſe chagrine de ſon état, c'eſt qu'il ſe croit pauvre à quelque égard, parce qu'il lui manque quelque choſe qu'il voudroit avoir.* Ce raiſonnement ſeroit ſuportable ſi la liaiſon entre le chagrin, & la connoiſſance que l'on eſt pauvre, ou qu'il nous manque certains biens terreſtres dont d'autres hommes jouiſſent, étoit naturelle, néceſſaire, & inévitable, mais comme il a été très-facile à Dieu (v) de lier avec une telle connoiſſance un plein contentement de l'ame, l'obſervation de Mr. Jaquelot eſt la plus vaine & la plus chimérique du monde.

La VIII. eſt une ſuite de la VII.

La huitiéme chicanerie n'eſt qu'une branche de la ſeptiéme. Il n'eſt rien de plus facile, dit-il, (w) „ que de faire des ſupoſitions, mais ſe repré„ ſenter un pauvre mangeant ſon pain ſec & noir, „ travaillant nuit & jour pour en avoir, lors que „ le riche vit dans les delices & dans les plaiſirs; „ ou bien ſe repréſenter un riche qui en voit „ d'autres plus heureux que lui; & s'imaginer „ neanmoins que ce pauvre & ce riche ſoient „ également heureux & contens, ce n'eſt autre „ choſe que revenir à l'homme qui ſe brule avec „ plaiſir. Mr. *Bayle* ne trouvera point mauvais „ qu'on ne ſe paye pas de telles chiméres." Il y a bien de groſſes fautes dans ce diſcours; car premierement c'eſt faire entrer de ſon autorité privée dans l'hypotheſe que l'on combat *un pauvre mangeant ſon pain ſec & noir, travaillant nuit & jour pour en avoir.* Non ſeulement l'hypotheſe de Mr. Bayle ne renferme pas de telles choſes, ni rien qui probablement ait de la liaiſon avec elles, mais auſſi il eſt naturel de dire qu'elle les exclut pour le moins implicitement. En ſecond lieu c'eſt donner des bornes injurieuſes à la puiſſance divine que de ſupoſer que la jonction du contentement de l'ame avec la néceſſité de travailler nuit & jour, & de ne manger que du pain ſec & noir, pendant que d'autres vivent délicieuſement, eſt impoſſible. Mr. Jaquelot étend l'impoſſibilité de cette jonction ſur les riches qui ſavent qu'il y a des gens encore plus riches qu'eux. En troiſiéme lieu répéter ſouvent la remarque (x) qu'un homme ſe brûle avec plaiſir, &c. c'eſt faire paroître un mauvais cœur qui ſe plait aux redites continuelles de ſes impoſtures. En quatriéme lieu Mr. Jaquelot ſe fouette lui-même; car hormis les falſifications qu'il a fourrées ſans aucune pudeur dans l'hypotheſe de Mr. Bayle, cette hypotheſe eſt toute pure la doctrine de Mr. Jaquelot touchant l'état d'innocence, & ainſi tout ce que ce Miniſtre allégue contre Mr. Bayle, *ce Monde chimerique, cette ſage République de ſon invention*, &c. retombe ſur l'état d'innocence tel qu'il l'admet. Veut-il qu'on lui objecte qu'après la réſurrection l'union de l'ame & du corps ſera auſſi réelle & auſſi hypoſtatique qu'elle l'a été en ce monde? La perſonne de chaque Saint glorifié ſera compoſée eſſentiellement de corps & d'ame. N'eſt il pas vrai que le corps des bien-heureux ne cauſera jamais aucun ſentiment deſagréable à l'ame à qui il ſera uni, & qu'il ſera plûtôt le véhicule de divers plaiſirs? D'où vient que Mr. Jaquelot n'a point prévû cet argument *ad hominem*, ni connu qu'il fouetoit lui-même cette partie de la Théologie? II. Part.

La VII. eſt que Dieu a obligé de trouver mauvais les divertiſſemens ſpectaculeux.

MAXIME.

Vous aviez raiſon de croire que votre détail ſeroit plus long que le mien. Je ne ſuis pas ſurpris qu'outre les chicanes que vous vouliez raſſembler vous aïez trouvé des contradictions, c'eſt le péché dominant du Miniſtre de Berlin. En voici une conſidérable: „ (y) Pour *les loix particulieres de* „ *l'ame humaine avec un corps organiſé*, dès qu'on „ ſuppoſe le corps de l'homme ſujet à être detruit, „ il n'y a rien de plus ſagement établi, que ces „ Loix qui avertiſſent les hommes & les animaux, „ de travailler à leur conſervation, par les cha„ grins & par les douleurs qu'ils reſſentent." Souvenons nous 1. qu'il s'eſt déclaré aſſez hautement pour l'opinion de Delcartes que les bêtes ne ſont que des automates: ici il leur donne du ſentiment. 2. Qu'il a dit en termes précis que le mal phyſique eſt la peine du péché, & que l'homme dans l'état d'innocence n'eut été ſujet à aucune incommodité phyſique: ici il veut que ce ſoit pour l'utilité des animaux, & non pas pour leur punition que Dieu les ait aſſujetis aux chagrins & aux douleurs. *Ses contradictions.*

Autre contradiction. (z) *Si Mr.* Bayle pour ſoûtenir ſon hypothete *nous renvoioit à l'état d'innocence, on lui dira qu'on ne connoit pas aſſez cet état pour en faire la deſcription.* Voici un homme qui branle au manche, & qui paroit ſe repentir de ce qu'il a confeſſé. Mais s'il a fait une faute il en portera la peine tout du long: nous le contraindrons l'épée aux reins d'accorder enſemble ces deux theſes tirées de ſon livre. 1. (*) *Je veux bien croire comme les Théologiens* que ni la douleur, ni le chagrin, ni aucune autre incommodité phyſique n'auroient troublé le repos d'Adam s'il eut conſervé ſon innocence. 2. *Mr.* Bayle *pour ſoutenir l'hypotheſe ſelon laquelle les modifications de nos organes auroient été toûjours liées avec des ſentimens de plaiſir ne peut pas nous renvoier à l'état d'innocence, on ne le connoit pas aſſez pour en faire la deſcription.* Pitoïable échapatoire, ne ſufit-il pas pleinement au deſſein de Mr. Bayle que Mr. Jaquelot ſache touchant l'état d'innocence ce qu'il en avouë dans ſa premiere theſe?

Nouvelle contradiction plus honteuſe que les précédentes. Il aſſûre (†) que Mr. Bayle *argumente perpetuellement ſur la bonté infinie de Dieu comme ſi elle devoit toûjours agir dans toute l'étenduë de ſes forces: & de là on conclut, que ſi cela étoit, les Creatures ſeroient les meilleures & les plus parfaites qu'il auroit pû produire. Il répond que cette conſequence ne vaut rien, je n'en vois pas la raiſon.* Je ne me ſervirai point d'hyperbole ſi je vous dis qu'il n'y a pas une goûte de ſens commun dans cette

(u) „ Pag. 413.
(v) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. XCI. „ pag. 682. 683. & chap. CLVII. pag. 831.
(w) „ Pag. 413. 414.
(x) „ Il la répete en ces termes pag. 444. Cela *revient* „ *à la République nouvelle de l'invention de Mr.* Bayle, *dans* „ *laquelle la Porte faix ſeroit auſſi contente que celui qui va en* „ *careſſe, toutes choſes égales d'ailleurs, & celui qui auroit* „ *faim & ſoif, autant que celui qui ſeroit raſſaſié. Rare & heureux pays qui ſe rencontre ſans doute dans la carte des* „ *eſpaces imaginaires.*
(y) „ Jaquelot pag. 447. 448.
(z) „ *Ibid.* pag. 445.
(*) „ *Ibid.* pag. 405.
(†) „ *Ubi ſupra* pag. 445.

Digitized by Google

II. Part. cette objection. Il n'y a rien de plus faux que d'aſſûrer que Mr. Bayle prétend que la bonté infinie de Dieu doit toûjours agir dans toute l'étenduë de ſes forces. Le contraire paroit viſiblement par des paſſages de ſon livre que Mr. Jaquelot a citez & critiquez. C'eſt Mr. Diroys & les adverſaires de Mr. Bayle qui pour éluder ſes objections tachent de conclure qu'elles prouvent que la bonté de Dieu doit toûjours agir ſelon toute l'étenduë de ſes forces. Il leur a nié cette conſéquence & en a montré la fauſſeté, mais ſans conteſter l'autre conſéquence que Mr. Jaquelot allegue, c'eſt que ſi la bonté divine agiſſoit dans toute l'étenduë de ſes forces, les créatures ſeroient les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pû produire. C'eſt falſifier miſérablement le texte de ſon adverſaire que de le repréſenter ſous cette image. Mr. Bayle n'a point dit que cette conſéquence ne vaut rien, il a ſeulement réfuté (*) une conſéquence beaucoup plus forte que Mr. Diroys & Mr. le Clere avoient objectée.

THEMISTE.

Je ne vois pas la raiſon, c'eſt Mr. Jaquelot qui parle (†), pourquoi cette (‡) conſequence eſt fauſſe. *Pourquoi les hommes & les animaux ne ſeroient-ils pas immortels, puis que la matiere auſſi bien que l'eſprit ne peuvent être detruits que par un entier anéantiſſement? Il ne s'agiſſoit que d'entretenir des corps organiſez dans le même état. Pourquoi donc une bonté infinie, toute puiſſante, qui les y entretient pendant quarante ou cinquante années ne pourvoit-elle les conſerver toûjours? Eſt ce que cette durée éternelle ne pourroit* compatir avec l'idée parfaite de leur eſpece, *ni avec la bonté de Dieu? Mais on ne voit pas cette incompatibilité, on voit même tout le contraire.* Pour diſſiper toutes ces petites dificultez nous n'avons 1. qu'à nous ſouvenir de ce que nous avons déjà dit de la ſouveraine liberté avec laquelle Dieu diſtribuë ſes faveurs. Il les choiſit ou plus fortes ou plus foibles, & il en regle le commencement & la fin ſelon qu'il le juge à-propos pour varier les évenemens. 2. Que notre raiſon ne trouve rien de contraire à la bonté que de faire du mal, & ainſi elle juge qu'il ne répugne point à la bonté infinie de Dieu de faire rentrer dans le néant les créatures ſenſitives qu'il en avoit tirées; car c'eſt un état où elles ne ſont malheureuſes en aucune façon. Que les bêtes ne vivent que 10. 20. 30. 100. années plus ou moins quoi que ſi Dieu vouloit elles puſſent vivre toûjours, n'eſt pas une choſe opoſée à ſa bonté.

MAXIME.

Vous épargnez Mr. Jaquelot, puis que vous vous arrêtez-là. Vous pouriez dire qu'il s'eſt montré ici un très-mauvais Logicien. Il vouloit prouver que cette conſéquence eſt bonne, *ſi la bonté de Dieu agiſſoit dans toute l'étenduë de ſes forces, les créatures ſeroient les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pu produire*, & pour toute preuve il nous allegue que les hommes & les animaux pourroient être immortels. Mais quand ils le ſeroient leurs perfections (†) n'augmenteroient pas; une fourmi ne ſeroit toûjours qu'une fourmi: aucune bête n'égaleroit l'homme; il ſeroit donc faux que les bêtes auroient été produites les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pû les produire. Il y a cent qualitez qu'elles n'auroient pas, & que Dieu eut pû leur donner s'il l'eut voulu.

THEMISTE.

Je regretterois le tems que les détails de ce chapitre nous ont coûté ſi je ne me figurois que Mr. Jaquelot croit s'être ſurpaſſé lui-même dans ces endroits-là, & y avoir fait briller un feu d'imagination qui lui attirera de toutes parts quantité d'éloges.

CHAPITRE XXXIV.

Des peines éternelles.

MAXIME.

LEs peines éternelles méritent bien un chapitre à part. Ceux qui compareront avec les dificultez de Mr. Bayle les réponſes qu'on lui a faites s'étonneront que Mr. Jaquelot, ſenſible autant qu'il l'eſt à la gloire humaine, ait fait ſi peu d'efforts pour dérober aux yeux des lecteurs la déroute où il avoit été mis. Il la leur laiſſe toute viſible.

Blâme de M. Jaquelot ſur la difficulté ſi-rée du grand nombre des malheureux.

THEMISTE.

Renouvellons lui donc nos complimens de félicitation: les calus de ſon entendement ne ſont pas à toute épreuve: pluſieurs dificultez les percent à jour & ſe rendent ſi ſenſibles, que ne ſe voiant pas aſſez fort pour les attaquer il les honore d'un ſilence reſpectueux. C'eſt ainſi qu'il traite la dificulté qu'il avoit lui-même propoſée dans ſon premier livre, je parle de celle qui (a) *depend du grand nombre des méchans & des malheureux, en comparaiſon du peu de bons & de bienheureux.* Mr. Bayle (b) s'eſt ſervi de toutes les inſinuations poſſibles pour l'engager à réſoudre cette objection, mais Mr. Jaquelot n'a point mordu à la grappe, il a fait la ſourde oreille, il s'eſt réduit à un très-profond ſilence.

MAXIME.

Et ſur une autre objection.

Il a pris le même parti à l'égard de l'objection qu'on lui avoit faite (c) ſur ce qu'il avoit dit que les damnez ſe voiant exclus de la béatitude éternelle dont d'autres jouïront, ſe laiſſeront dévorer à la jalouſie & à de grands regrets.

THEMISTE.

Il tronque celles qu'on a faites contre ſon ſyſtême.

Il a été plus hardi par raport aux cinq remarques que l'on avoit ſupoſé (d) que preſque tous les Philoſophes opoſeroient à ſon ſyſtême. Mais cette hardieſſe eſt dans le fond un acte de poltronerie, puis qu'il ne les attaque qu'après les avoir eſtropiées, je veux dire qu'après en avoir éclipſé tout ce ce qui en faiſoit la force. La premiere remarque ſupoſe des Philoſophes, qui jugent (e) que ſi l'Etre infiniment parfait avoit ſû qu'en cas qu'il donnât l'exiſtence à des créatures libres, il les faudroit punir éternellement à cauſe de leurs péchez, il eut mieux aimé les laiſſer dans le néant, ou ne leur permettre pas d'abuſer de leur franc arbitre, que de ſe voir obligé de leur infliger des peines qui ne finiroient jamais. Y a-t-il rien de plus évident que cette

(*) „ Voïez Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXV. pag. 847. 848. & chap. CLXXIII. pag. 865. „ 866.
(†) „ *ubi ſupra.*
(‡) „ C'eſt-à-dire, celle qu'il a raportée, & qu'il a dit „ fauſſement que Mr. Bayle a rejettée.
(†) „ Voïez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CLXV. pag. 847.
(a) „ Jaquelot Conform. pag. 232.
(b) „ Réponſe au Provincial 2. part chap. CLVI. pag. „ 828. 829.
(c) „ *Ibid.* pag. 828.
(d) „ *Ibid.* pag. 829. 830.
(e) *Ibid.*

Digitized by Goo

cette propoſition, quand on ne conſulte que la lumiere naturelle? Que diroit-on d'un homme qui ſe vanteroit d'avoir comme Prométhée l'art d'animer les ſtatuës, & qui diroit, *je vais donner du mouvement & du ſentiment à celle-là: elle aura des yeux pour ſe conduire, & il ne tiendra qu'à elle d'aller en des lieux très-agréables: cependant je ſuis ſûr qu'elle n'ira qu'en des lieux où elle ſouffrira mille & mille incommoditez.* Vous n'avez pas un cœur d'homme, lui diroit-on, mais un cœur de tigre, puis que vous ne voulez animer cette ſtatuë qu'afin qu'elle paſſe d'un état où elle ne ſent aucun mal, à un état où elle ne ſentira que du mal. Mr. Jaquelot n'a point mis dans ſon point de vûë la premiere remarque; il s'eſt contenté de dire que *tous les Philoſophes, excepté les Athées, ont accordé à la Divinité la connoiſſance de l'avenir & conjecturé qu'il y avoit des peines après la mort deſtinées aux ſcelerats quoi qu'ils aient accompagné ces conjectures de mille fables.*

MAXIME.

Il eſt clair que cette maniere vague de repréſenter les ſentimens des Philoſophes ne peut éluder l'objection. Car pour ſavoir ce qu'ils jugeroient d'une matiere particuliere il eſt preſque inutile de ſavoir ce qu'ils ont dit en général lors qu'ils ne ſongeoient point du tout à cette matiere. Il faut ſe repréſenter qu'on les conſulte là-deſſus, qu'on leur expoſe fidelement tout l'etat de la queſtion, qu'on les prie d'examiner attentivement les raiſons des deux parties, & d'en dire enſuite leur avis. Voilà l'état où Mr. Bayle a fait conſidérer les Philoſophes: il a ſupoſé qu'on les prioit de dire ce qu'ils trouveroient de plus conforme à la ſageſſe de Dieu à l'égard des enfers en ne conſultant que la lumiere naturelle.

THEMISTE.

Sur l'éclipſe de ſon Syſtême de la liberté ce qui la feroit rejetter à des Philoſophes.

Avoüons que Mr. Jaquelot eſt un maître homme, quand il s'agit d'énerver une objection avant que d'entreprendre de la combatre. Je ne nie pas qu'il ne faſſe conſidérer aux Philoſophes ſon ſyſtême de la liberté, mais il en éclipſe ce qu'ils doivent ſavoir néceſſairement: il ne leur dit pas que tous les hommes auroient fait un bon uſage de leur liberté s'ils avoient été mis dans les circonſtances où Dieu avoit prévû ce bon uſage, au lieu dequoi (*f*) ils ont été mis de la propre main de Dieu dans les circonſtances, ou Dieu avoit prévû qu'ils ſe perdroient. S'il eſpere que des Philoſophes bien inſtruits de cet article de ſon ſyſtême, prononceront en ſa faveur, il faut qu'il ſoit tellement infatué du franc arbitre Pélagien qu'il ne ſera jamais capable d'entendre raiſon ſur cette matiere. Que peut-on attendre d'un Docteur qui afirme (*g*) qu'un Philoſophe prononcera que Dieu remplit tout ce que la bonté demande, pourvû qu'il donne aux hommes le pouvoir de faire le bien, pouvoir qu'il ſait devoir être infailliblement la cauſe de leur damnation éternelle. Si cela remplit toute l'idée de la bonté, d'où vient que Mr. Jaquelot récuſe les notions communes, quand il s'agit de juger de la conduite de Dieu? N'eſt-ce pas ſe contredire viſiblement que de les récuſer, & de ſupoſer néanmoins qu'un Philoſophe prononceroit ce qu'on vient de dire.

MAXIME.

Et ſur une autre objection.

Il me ſemble que Mr. Jaquelot entend auſſi peu le mot de *bonté* que le mot de *peril*, ce qui augmente le beſoin dont nous avons parlé ci-deſſus. Il dit (*h*) que les peines éternelles n'ont *rien d'oppoſé* à la bonté divine, *à moins qu'on ne ſe forme une idée de la bonté comme d'une indifference ou d'une inſenſibilité pour le bien & pour le mal.* Ce galimatias compliqué d'erreur me paroit inexplicable. II. Part.

THEMISTE.

Il tronque celles qu'on a faites contre ſon ſyſtême.

La ſeconde remarque des Philoſophes de Mr. Bayle roule (*i*) ſur l'inutilité des peines des damnez, elles les rendent plus méchans, & ne ſont d'aucun uſage aux autres hommes. Mr. Jaquelot (*k*) répond 1. que la premiere dificulté eſt nulle, parce que la peine que Dieu inflige aux damnez ne comprend que la privation de la béatitude: 2. que la ſeconde dificulté eſt incertaine; l'état des damnez *peut ſervir à augmenter la gratitude des Bienheureux*, & il eſt très-utile dans cette vie de craindre l'Enfer. Si Mr. Jaquelot avoit réfuté l'objection qui ruïne (*l*) ſa premiere réponſe, on lui permettroit d'uſer de redites, mais aiant été muet comme un poiſſon à cet égard-là, il eſt bien hardi de la répéter. On ne peut mettre en doute ce principe, *quand on veut infliger une peine on veut infliger auſſi toutes les ſuites que l'on ſait qu'elle aura certainement.* Un mari parfaitement aſſûré que s'il gronde d'une certaine maniere ſa femme en préſence de tous les domeſtiques, elle en concevra un chagrin dont elle mourra, ne peut la gronder de la ſorte ſans vouloir qu'elle meure, & il lui ſeroit inutile de repréſenter devant le Tribunal de Dieu que toute la peine qu'il a infligée à ſa femme eſt de la gronder, & qu'il n'eſt point reſponſable du chagrin qui l'a tuée. Réellement il auroit voulu la mort de ſa femme, & il en ſeroit la cauſe. Diſons pareillement que ſi Dieu a ſû que la privation de la béatitude plongeroit les damnez dans une ſombre mélancolie qui augmenteroit leur malice, il a voulu nettement qu'ils tombaſſent dans cet état, Mr. Jaquelot a pû trouver ſon autre réponſe dans les Nouvelles de la République des lettres comme un ſentiment de Mr. King. Mais qu'y a-t-il de plus creux que de prétendre que les Saints glorifiez n'ont pas aſſez de motifs de gratitude s'ils ne jettent les yeux ſur les Enfers? & qui oſeroit ſoûtenir qu'en cas que Dieu ne leur révélât point ce qui s'y paſſe, ils courroient riſque de chanceler dans leur devoir? Nos Philoſophes croiroient que l'Antagoniſte de Mr. Bayle attribuë à Dieu une conduite ſemblable à celle d'un grand Empereur qui diroit, *je veux ruiner dix Provinces, détruire cent villes, faire périr un million d'hommes, parce que ce ſera un nouveau motif à mon Favori de ſonger à moi, à qui il ſonge nuit & jour, & à qui il tient ſans cela par des liens ſi fermes que je ſuis ſûr que rien ne ſera jamais capable de les relacher.* Pour ce qui eſt de l'utilité de la crainte des Enfers pendant cette vie, elle ne peut pas s'étendre ſur le tems qui ſuivra la réſurrection. Or c'eſt principalement à ce tems-là que l'on ſe raporte quand on traite cette matiere.

MAXIME.

Et à la troiſiéme qui regarde l'anéantiſſement.

Par la troiſiéme obſervation des Philoſophes de Mr. Bayle l'anéantiſſement eſt de tous les genres de peine celui qui paroît le mieux convenir aux idées de la ſageſſe de Dieu. Ils en donnent des raiſons que Mr. Jaquelot laiſſe ſans réplique

Sur l'état des damnez.

(*f*) „ C'eſt-à-dire, ceux qui ſeront damnez.
(*g*) „ Jaquelot pag. 409.
(*h*) „ Pag. 407. 408.
(*i*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLVI. pag. 819.
(*k*) „ Jaquelot *Ibid.* pag. 409.
(*l*) „ Dans la pag. 818. de la Rép. au Prov. 2. part. „ chap. CLVI.

II. Part. plique. Il ſe contente de ſoûtenir que l'anéantiſſement de quelques créatures (*m*) feroit *paroître une inconſtance peu digne, ce ſemble, de la ſageſſe infinie de Dieu.* Il continuë à imiter ceux qui produiſent un témoin déclaré inteſtable par la Juſtice. La raiſon que l'on a donnée pourquoi Dieu, doit toûjours conſerver les êtres qu'il a une fois créez, la raiſon, dis-je, que l'on donne de cela tirée de la conſtance de Dieu, a été tellement détruite & (*n*) anéantie que c'eſt une très-grande imprudence à Mr. Jaquelot de s'en ſervir ſans l'avoir réhabilitée en ſon honneur. Si parmi les eſprits que Dieu a créez il s'en trouve qui ſe ſont rendûs dignes de la peine capitale, c'eſt-à-dire de perdre la vie, l'ordre ne veut-il pas que Dieu leur inflige cette peine. Ses décrets ne peuvent-ils pas renfermer cette conduite? où ſeroit donc l'inconſtance?

THEMISTE.

Revient auſſi à la quatriéme qui regarde le même ſujet.

Ce qu'on répond à la quatriéme remarque des Philoſophes a beaucoup d'afinité avec la réponſe qui a été faite à la troiſiéme. Par cette quatriéme remarque (*o*) *l'anéantiſſement des mechans ne formeroit pas un vuide oppoſé à la ſageſſe du Créateur, car il a été un tems où il n'y avoit que deux ames humaines, & cependant l'Univers ne manquoit de rien d'eſſentiel.* Cela *ne paroit indigne* de Mr. Bayle, répond Mr. Jaquelot. „(*p*) Il n'y avoit „ point de vuide dans l'Univers lors que Dieu „ n'avoit encore créé que deux Ames: Que s'il „ les eût detruites après les avoir créées, il y auroit eu un vuide, & ç'auroit été une inconſtance indigne de Dieu; donc à plus forte raiſon ce ſeroit un vuide & une inconſtance, „ que d'anéantir des millions d'Ames, après leur „ avoir donné l'être. " Mr. Jaquelot a des talens extraordinaires pour trouver des diſtinctions où il n'y en a aucune. Pluſieurs anciens Philoſophes ont crû le vuide: & c'eſt un ſentiment fort goûté parmi les plus célebres Mathématiciens de nos jours. A-t-on jamais crû dans cette hypotheſe qu'un vuide qui a été quelque-fois rempli eſt diférent d'un vuide qui n'a jamais été rempli? On croiroit ſe rendre abſurde ſi l'on afirmoit une telle diférence. Mr. Jaquelot ne craint point cela, il ſupoſe que les deux vuides qui étoient dans l'Univers avant que Cain & Abel fuſſent au monde, & les deux vuides qu'il y auroit eu ſi Adam & Eve euſſent été anéantis, ſont d'une nature très-différente, car l'Univers ni la conſtance divine ne peuvent ſoufrir ces deux derniers vuides & peuvent fort bien ſoufrir ces deux premiers. Si pour éviter cet écueil il veut ſoûtenir qu'il n'y avoit point de vuide lors qu'il n'y avoit encore que deux ames ſur la terre, il tombera dans une autre abſurdité, il ſoûtiendra que la deſtruction des ames ſeroit un vuide quoi que leur exiſtence ne remplit aucun vuide.

MAXIME.

Pour finir cette matiere par un trait de condeſcendance pour Mr. Jaquelot, accordons lui que l'anéantiſſement des réprouvez formeroit des vuides dans l'Univers, & comparons après cela avec le ſpectacle que Mr. Jaquelot fournit à Dieu, le ſpectacle que nos Philoſophes lui fourniroient. Ils lui feroient contempler autant de vuides dans l'Univers qu'il y auroit eu d'ames humaines anéanties. Ce phénomene incapable d'ôter aucune perfection à l'Univers n'auroit rien de nouveau. Dieu a toûjours vû de pareils vuides, puis qu'il n'a créé nos ames que ſucceſſivement, & que le nombre de celles qu'il a produites a été fini, & a laiſſé une infinité de places vacantes; car Dieu peut toûjours produire de nouveaux Etres. Le ſpectacle de Mr. Jaquelot eſt un nombre preſque infini d'hommes plongez dans une morne mélancolie, & dans une noire haine de leur Créateur. Dieu ſaura qu'il n'a tenu qu'à lui que tous ces hommes ne ſe rendiſſent dignes de la félicité éternelle par leurs propres forces, & ne fuſſent par conſéquent les artiſans de leur bonheur. Cela ſeroit arrivé infailliblement s'il les eut mis dans les circonſtances, où il avoit prévû qu'ils uſeroient bien de leur liberté, mais il lui a plû de les mettre dans les circonſtances où il avoit prévû qu'ils pécheroient. Dieu contemplera perpétuellement & éternellement & avec plaiſir le triſte état de ces malheureux & méchans, & en tirera de la gloire.

Si Mr. Jaquelot eſpere que ſon ſpectacle paroîtra plus digne de Dieu que celui des Philoſophes, à ceux qui ne conſultent que la Raiſon, c'eſt-à-dire, ce que la lumiere naturelle nous aprend de la nature divine, qu'elle eſt infiniment bonne, infiniment amie de la vertu & de l'ordre, infiniment ſage, &c. s'il eſpere, dis-je, de montrer que ſon ſentiment eſt très-conforme à la Raiſon, il faut que ſon entêtement, ſon aveuglement ſoit incurable.

THEMISTE.

Je lui conſeillerois de conſulter non pas les Théologiens ou les dévots de Berlin, mais les perſonnes de la Cour, ſoit de Robe, ſoit d'Epée. Il en trouvera un bon nombre qui ont de l'eſprit, & du ſavoir, & beaucoup de diſcernement. Qu'il les prie de mettre à part pour un quart d'heure tout ce que la foi leur enſeigne, & de ne conſidérer que l'idée de l'Etre ſouverainement parfait, & de décider en ſuite lequel des deux ſpectacles dont il leur laiſſeroit la deſcription telle que nous l'avons donnée, leur paroît plus convenable à la nature divine. Je m'aſſûre que leurs réponſes ne lui plairoient pas.

MAXIME.

Inutilité de la réponſe à la cinquiéme.

Ce qu'il dit ſur la cinquiéme obſervation des Philoſophes de Mr. Bayle, ne ſert de rien.

THEMISTE.

Vous avez remarqué auſſi bien que moi qu'il parle de la peine des damnez le plus noblement du monde, & que citant divers paſſages du Nouveau Teſtament, il évite avec une extréme affectation ceux qui donnent une forte idée de cette peine. On l'avoit pourtant catéchiſé ſur cela (*q*) dans une note marginale.

CHAPITRE XXXV.

Du Pyrrhoniſme, troiſiéme & dernier chef de la diſpute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle.

MAXIME.

Que M. Jaquelot s'eſt trompé ſur le but que ſe propoſe l'Abbé Pyrrhonien dans le Dict. Crit. Art. PYRRHON.

CE dernier chef de la controverſe de ces deux Auteurs ne nous arrêtera pas beaucoup. Il y a dans le Dictionaire de Mr. Bayle à l'article *Pyrrhon* le récit d'une diſpute entre un Abbé Pyrrhonien, & une Abbé bon Papiſte. Le principe commun aux deux parties eſt que les myſteres de l'Egliſe Romaine, la Trinité, l'Incarnation

(*m*) „ Pag. 408.
(*n*) „ Par Mr. Arnauld. Voïez la Continuation des Penſées ſur les Cometes chap. CIX. pag. 338. & 339.
(*o*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLVI. pag. „ 819.
(*p*) „ *Ubi ſupra* pag. 409.
(*q*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLVI. pag. „ 829. 830.

Digitized by Google

carnation, la Tranſubſtantiation, la chûte d'Adam, le péché originel, ſont des dogmes indubitablement vrais. De cette ſupoſition reconnuë pour véritable par les deux diſputans l'Abbé Pyrrhonien infere que l'évidence n'eſt pas un caractere certain de la vérité, puis qu'il y a diverſes propoſitions évidentes qui ſont fauſſes dès que l'on admet la vérité des myſteres. Voilà le but, & l'analyſe de tous les diſcours de cet Abbé: la choſe eſt ſi viſible, à tous les lecteurs qui ont un peu de ſens commun, qu'on ne ſauroit aſſez admirer que Mr. Jaquelot (a) n'y ait rien compris, & qu'il ſe ſoit imaginé que le but de l'Abbé Pyrrhonien étoit de prouver, que la Trinité & l'union hypoſtatique impliquent contradiction. C'eſt pour cela qu'il crut être de ſon devoir de venir au ſecours de ces deux myſteres en expoſant avec beaucoup de netteté ce que l'on en dit dans tous les élémens de Théologie, & ce que tous les Propoſans répondent lors qu'ils ſoûtiennent quelque theſe là-deſſus.

THEMISTE.

Son opiniâtreté à perſiſter dans ſon erreur ſur ce ſujet.

Mr. Bayle fit ſentir le plus honnêtement du monde que ſon adverſaire donnoit à gauche. Un Auteur modeſte & bien ſûr de ſa réputation auroit avoüé ſa mépriſe, mais Mr. Jaquelot, trop fier pour convenir qu'il ſe ſoit jamais trompé, ſoûtient opiniâtrément qu'il a bien pris la penſée de l'Abbé Pyrrhonien, & il tache de le prouver par cette nouvelle raiſon (b). Mr. Bayle a introduit Simonide qui aſſûre qu'un ſeul & même Dieu en trois perſonnes eſt une formelle contradiction. Donc ſon Abbé Pyrrhonien a objecté la même choſe.

MAXIME.

Quel raiſonnement bizarre m'alléguez-vous-là? Quand-il ſeroit cent fois plus probable, détruit-il un point de fait dont toutes les perſonnes qui ſavent lire pourroit s'aſſûrer, quand il leur plaira? Raiſonner contre l'expérience eſt-ce la conduite d'une tête bien ſenſée? Que penſerons-nous donc d'un homme qui veut proûver que l'Abbé Pyrrhonien objecte actuellement que la Trinité implique contradiction, qui le veut proûver, dis-je, parce que ſa diſpute a été narrée par un Ecrivain qui a dit ailleurs que Simonide objecteroit aux Chretiens une telle choſe? N'eſt-ce pas vouloir prouver qu'un fait dont il n'y a nulle trace dans un livre y eſt nettement & préciſément? Et cela comment le définirions-nous? Ce ſeroit trop vivement piquer Mr. Jaquelot que de dire au juſte ce que c'eſt. Epargnons lui ce chagrin en cas que nos Entretiens, s'impriment comme cela pourroit très-bien arriver.

THEMISTE.

Qu'on ne peut excuſer ſa mépriſe.

Ses amis diront peut-être pour l'excuſer; (car quant à lui il dédaigneroit de s'abaiſſer juſques-là) qu'une très-grande vraiſemblance eſt la cauſe de ſa mépriſe. Il a trouvé ſi probable que ſon adverſaire prêtoit l'objection de Simonide à l'Abbé Pyrrhonien, qu'il l'a aſſûré à vûë de païs. Mais je puis vous dire que ceux qui ſeront ainſi ſon Apologie, ignoreront une choſe connuë dans toutes les Univerſitez. C'eſt qu'un bon diſputeur ne change point de *medium* dans une même ſéance. Deſorte que l'Abbé Pyrrhonien paroiſſant ſous le caractere d'un bon diſputeur, Mr. Bayle eut choqué la vraiſemblance s'il lui eut prêté deux *mediums*. II. Part.

MAXIME.

Nous avons vû que ce diſputeur compte la Tranſubſtantiation parmi les myſteres de l'Egliſe Romaine. Mr. Jaquelot ſoûtient que Mr. Bayle (c) *pouvoit & devoit ſe paſſer* d'indiquer cela. Il lui fut répliqué *qu'en introduiſant un Catholique Romain on eut choqué toutes les loix de la vraiſemblance ſi l'on n'eut pas mis ſur les rangs ce myſtere du Catholiciſme* (d). Mr. Jaquelot (e) trouve *ſinguliere* cette réponſe. *Si* Mr. Bayle, continuë-t-il, *avoit voulu introduire un Antropomorphite, il auroit donc été en droit de charger la Religion Chretienne de pluſieurs autres abſurditez.*

THEMISTE.

Si l'on ne jugeoit de la ſcience de Mr. Jaquelot que par ce paſſage de ſon dernier livre, on jureroit qu'il n'a rien lû, non pas même l'art poetique de Mr. Deſpreaux. Les regles de l'art de parler & de compoſer portent qu'il faut attribuer aux gens un langage qui ſoit conforme au caractere dont ont les revet. Un Anthropomorphite que l'on amene ſur la ſcene, doit parler en Anthropomorphite; (f) ſans cela celui qui le fait parler ſe rend ridicule. Et comme il n'y a point de Sociétez Chretiennes qui ſuivent l'erreur de cette ſecte, qui n'a jamais fait figure, chacun voit qu'il leur eſt très-indiférent qu'on faſſe parler cet homme-là ſelon les regles, ou contre les regles.

MAXIME.

Il me ſemble que le faux pas que fait ici Mr. Jaquelot montre qu'il n'eſt guere verſé dans la connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Car on diroit qu'il ſupoſe que ſi quelques Ecrivains faiſoient au nom des Anthropomorphites ce que Mr. Bayle a fait au nom des Manichéens, ils jetteroient toutes les Sociétez Chretiennes dans d'auſſi grands embarras que ceux où les Manichéens les peuvent jetter. La diférence eſt néanmoins très-ſenſible, & connuë de tout le monde. Les Manichéens trouvent par tout des ſyſtêmes avoüez & reconnus des Chretiens, & qui leur prêtent le flanc. Mais un Anthropomorphite ne trouveroit dans le Chriſtianiſme aucun ſyſtême d'où il put tirer quelque avantage.

THEMISTE.

Je reviens à la qualification de *ſinguliere* que Mr. Jaquelot donne à la réponſe de Mr. Bayle touchant l'inſertion de la Tranſubſtantiation au nombre des myſtere de la Communion de Rome. Cette réponſe a tout le naturel qui puiſſe être dans une penſée. Mais Mr. Jaquelot eſt ſujet à tant de petites ſingularitez qui aſſûrément n'ont pas un caractere capable de faire honneur à un Ecrivain, il juge ſi ſouvent des choſes tout autrement que les autres hommes, qu'il ne faut pas s'étonner de cette derniere faute.

MAXIME.

Que les idées monſtrueuſes qu'il ſe fait de la Tranſubſtantiation peuvent être apliquées à l'impanation des Lutheriens.

On a eu lieu de croire qu'il prenoit la Tranſubſtantiation pour un monſtre ſi abominable que le nom même n'en devoit pas être prononcé par les Orthodoxes. En effet il a blamé Mr. Bayle d'avoir récité qu'un Abbé Pyrrhonien diſoit à un Abbé Catholique que l'Egliſe Romaine croit la Tranſubſtantiation. On a donc crû (g) que Mr. Ja-

(a) „ Mr. le Clerc eſt tombé dans la même faute. Voïez „ ci-deſſus, Entretiens ſur ſa derniere réplique chap. VI. „ pag. 17.
(b) „ Jaquel. pag. 415. Voïez auſſi pag. 119.
(c) „ Jaquelot Conform. pag. 193.
(d) Réponſe au Provincial 2. part. chap. CLX. pag. „ 835. & 836.
(e) „ Jaquel. pag. 429.
(f) „ Voïez ci-deſſus Entretiens ſur Mr. le Clerc chap. „ VI. pag. 17.
(g) „ Réponſe au Prov. 2. part. chap. CLX. pag. 863.

II. Part. Jaquelot méritoit d'être averti que l'excès de ſes notions choquoit le Luthéraniſme, & ne s'accordoit pas avec l'engagement où il avoit été en France de communier de la propre main un homme perſuadé de l'impanation, dogme qui a pluſieurs égards eſt ſujet aux mêmes dificultez philoſophiques que celui de la Tranſubſtantiation. Toute la réponſe à cela eſt (b) qu'il n'eut reçu *les Lutheriens à la communion qu'après les avoir avertis de leurs erreurs dont il n'eſt pas reſponſable*, & qui *ne renverſent pas les fondemens du ſalut*. Il avoueroit la même choſe de la Tranſubſtantiation, ſi les Luthériens l'enſeignoient ſéparée des rites & des pratiques dont elle eſt accompagnée dans la Communion Romaine. En ce cas-là le Synode National de Charenton en 1631. n'eut pas jugé du Luthéraniſme moins favorablement qu'il en jugea. Je ne veux pas m'arrêter au jugement de pluſieurs Théologiens Réformez qui ont ſoûtenu avec chaleur que l'impanation renverſe des dogmes fondamentaux: l'ardeur de la diſpute fait aller trop loin ces Meſſieurs. Mais je veux bien vous dire qu'il n'y a pas long-tems qu'un Profeſſeur en Théologie à Leipſic a publié une relation de ce Synode de Charenton dans (i) laquelle il ſemble vouloir tourner en ridicule l'indulgence qu'on eut pour les Luthériens. Je reviens à Mr. Jaquelot pour dire que ſa réponſe ne le tire d'aucune dificulté, & que s'il ſe fut tû comme à l'égard de l'autre objection que Mr. Bayle ajoûta à la premiere, il eut été plus prudent.

THEMISTE.

Subtilité de l'Abbé Pyrrhonien tirée du dogme de la création continuée réfutée par Mr. Bayle.

L'une des ſubtilitez de l'Abbé Pyrrhonien étoit tirée de la maxime que la conſervation eſt une création continuée. Il en inféroit que nous ne pouvons pas être aſſûrez d'être le même homme deux momens de ſuite. (k) *Un ſavant Théologien*, lui répondit, *que la création étant un fois ſuppoſée, il étoit auſſi facile à Dieu de créer à chaque moment une nouvelle ame que de reproduire la même, que néanmoins les idées de ſa ſageſſe, & plus encore les lumieres que nous puiſons dans ſa parole nous peuvent donner une certitude légitime que nous avons la même ame en nombre aujourd'hui que nous avions hier, avant-hier &c. & il conclut, qu'il ne faloit point s'amuſer à la diſpute avec des Pyrrhoniens, ni s'imaginer que leurs Sophiſmes puiſſent être commodement étudez par les ſeules forces de la Raiſon, qu'il faloit avant toutes choſes leur faire ſentir l'infirmité de la Raiſon, afin que ce ſentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui eſt la foi.* Ces dernieres paroles ſervent de texte à une longue remarque où Mr. Bayle les éclaircit, & où même il les confirme par la Liturgie du Batême des Egliſes Réformées.

MAXIME.

Que Mr. Bayle ne lui a point donné gain de cauſe.

La maniere dont le ſavant Théologien réfute par les idées de la ſageſſe de Dieu la ſubtilité Pyrrhonienne en queſtion plut à Mr. Jaquelot, mais peu de lignes après il afirme que Mr. Bayle n'adjuge pas la préférence ſur cette ſubtilité-là au raiſonnement ſolide tiré de la ſageſſe de Dieu, qu'au contraire on donne *indirectement gain de cauſe à ce Pyrrhoniſme outré en concluant* qu'il ne faloit point s'amuſer à la diſpute avec des Pyrrhoniens, &c. Je m'étonne que Mr. Bayle n'ait pas relevé une bévûë auſſi groſſiere que celle-là. Il n'a point reproché à ſon adverſaire d'avoir réfuté ſon propre jugement dans la même page. Mais la preſcription n'aïant point de lieu ici nous pouvons bien faire honte à Mr. Jaquelot de ſon peu de jugement.

THEMISTE.

Contradiction où tombe Mr. Jaquelot là-deſſus.

Il répete ſa faute dans ſon dernier livre, car il y ſoûtient (m) qu'à l'égard même de cette theſe, *la Raiſon ne peut m'aſſûrer que je ſois aujourd'hui la même perſonne par rapport à mon ame que j'étois il y a vint ans*, Mr. Bayle donne gain de cauſe à l'Abbé Pyrrhonien. S'il en fut demeuré là, il ne ſe ſeroit point expoſé aux obſervations mortifiantes que nous allons faire contre lui. Mais il a renchéri cruellement ſur ſes premieres bévûës. *Si la Raiſon*, dit-il, (n) *n'eſt pas ſuffiſante pour m'aſſûrer* que je ſuis aujourd'hui la même perſonne que j'étois il y a vint ans, *Helas! dequoi ſeroit elle capable!* Vous voïez qu'il ſupoſe conſtamment qu'on a reconnu pour bonne l'objection Pyrrhonienne dont il s'agit, & néanmoins il avoit dit qu'on l'avoit réfutée fort bien par les idées de la ſageſſe de Dieu. Mr. Bayle ajoûte, continuë-t-il (o), *qu'il ſeroit facile de me faire voir que des* » *perſonnes très-pieuſes, très-éclairées & très-zélées pour l'Orthodoxie Evangélique ont bâti ſur* » *ce fondement.* Et moi je défie Mr. *Bayle* d'alleguer un ſeul paſſage d'un Docteur Chretien, » de quelque communion qu'il ſoit, qui ait degradé la Raiſon au point que fait Mr. *Bayle*, qui » croit qu'elle ne ſuffit pas pour aſſûrer un » homme, qu'il ſoit toûjours la même perſonne. »

MAXIME.

On voit par ces répétitions de la même fauſſeté qu'il ne ſe ſoucie point de ſe contredire, & que pourvû qu'il accule à tors & à travers, peu lui importe qu'on le puiſſe battre de ſes propres armes. Je ne crois pas qu'il rougiſſe de ce qu'on peut réfuter par ſon premier jugement les menſonges qu'il vient de nous répéter, mais tant pis pour lui, on ne pourra pas lui faire l'aplication de ces paroles de Térence, (p) *erubuit, ſalva res eſt.* Je rougis pour lui ou pour l'honneur de ſon caractere, que l'on ne flétrit pas ſeulement lors que l'on tombe dans des crimes groſſiers; mais auſſi lors qu'on foule aux pieds la bonne foi afin de ſuivre les inſtincts d'une haine perſonnelle. Un Auteur qui eut conſulté la probité qu'un Païen tant ſoit peu honnête homme conſulteroit, eut-il crû que les paroles de Mr. Bayle ſont un juſte fondement du défi que le Miniſtre de Berlin propoſe après avoir reconnu que l'unique chicanerie Pyrrhonienne qui eſt le ſujet du défi, avoit été bien réfutée dans le Dictionaire critique.

THEMISTE.

Que les plus célebres Théologiens Réformez ont reconnu l'inſuffiſance de la Raiſon.

Nous verrons mieux le petit myſtere d'iniquité de ce Miniſtre ſi nous ſupléons au paſſage qu'il raporte ce qu'il en a mutilé. Mr. Bayle remarque (q) que Mr. Jaquelot trouve fort ſuſpect que l'on ait dit *qu'il faloit avant toutes choſes faire ſentir aux Pyrrhoniens l'infirmité de la Raiſon afin que ce ſentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui eſt la foi*, & puis il ajoûte ce que Mr. Jaquelot a cité, & fait une note marginale qui avertit que les 3. ou 4. chapitres ſuivans prouveront que des perſonnes très-pieuſes, très-éclairées

&

(b) » Jaquelot pag. 429.
(i) » Voïez *Thomæ Iringii Diſſertatio Theologico-Hiſtorica* » *de Synodi Carentonenſis erga Lutheranos indulgentia*, imprimée à Leipſic 1705. in 4.
(k) » Diction. hiſtor. & crit. Art. PYRRHON. rem. (B)
(l) » Jaquelot Conform. pag. 295.
(m) » Jaquelot Examen pag. 430.
(n) *Id. ib.*
(o) *Ibid.*
(p) *Terent. in Adelph. act. IV. ſc. 5.*
(q) » Réponſe au Prov. 2. part. chap. CLX. pag. 863.

& très-zélées pour l'orthodoxie ont bâti ſur le fondement de la néceſſité qu'il y a que la Raiſon ſoûmette ſes dificultez à l'autorité de l'Ecriture ; & reconnoiſſe ſon incompétence par raport à nos myſteres. Mr. Jaquelot a vû dans cette compilation ce à quoi il ne s'étoit pas attendu ; que Luther, Calvin, Beze, quelques Confeſſions de foi des Egliſes Proteſtantes, divers Profeſſeurs en Théologie, dont quelques-uns vivent encore (r) foudroient & ſes principes & ſes ſoupçons.

MAXIME.

Ce que Mr. Jaquelot devoit faire pour l'inſtruction de ſes lecteurs.

Je ne penſe pas qu'il ſache encore ce qu'il faut faire pour rendre utile aux lecteurs ce que l'on publie, & c'eſt néanmoins le principal but qu'un Ecrivain ſe doit propoſer. Il importoit à l'inſtruction des lecteurs de ſavoir le jugement qu'ils doivent faire du paſſage que nous avons cité du Dictionaire critique. Mr. Jaquelot étoit donc indiſpenſablement obligé de nous aprendre s'il faut pourſuivre les Pyrrhoniens de coin en coin juſques à ce qu'on les ait forcez à convenir que nos myſteres ſont conformes à la Raiſon, & ſi pendant ces diſputes il faut ſuſpendre les actes de foi par raport à nos myſteres ; car ce ſeroit croire témérairement que de croire avant que d'avoir réfuté tous les ſophiſmes de ces gens-là. S'il eut embraſſé ce parti il auroit dû le prouver par de ſolides raiſonnemens, & par de fortes réponſes aux objections de ſes adverſaires. Si ce parti-là ne lui eut point plû non plus que celui de Mr. Bayle, il eut été obligé d'en inventer un troiſiéme, & de le bien prouver. Nous lui marquerions ſi nous voulions un plus grand détail trés-propre à inſtruire les lecteurs. Au lieu de faire de telles choſes il s'eſt contenté de dire dans ſon premier Ouvrage & dans le ſecond, *cela eſt ſuſpect.*

THEMISTE.

Au moins devoit-il expliquer ſi la doctrine contenuë dans le paſſage de Mr. Bayle étoit ſuſpecte en elle-même, ou ſi Mr. Bayle ſe rendoit perſonnellement ſuſpect en la débitant. Il eſt hors de doute qu'il a entendu la choſe en cette ſeconde maniere, ainſi toute l'inſtruction qu'il a donnée à ſes lecteurs n'eſt qu'une injure qu'il a dite à ſon Antagoniſte, & une confidence de ſes préjugez contre Mr. Bayle. Or ce ſont toutes bagatelles dont le public ſe ſoucie peu, & qui ne l'intéreſſent point du tout.

MAXIME.

Qu'il n'a eſté dire qu'il étoit dangereux de parler contre la Raiſon & d'en faire ſentir la foibleſſe.

S'il étoit obligé de s'expliquer, je ſuis ſûr qu'il n'oſeroit dire que la doctrine dont il s'agit eſt dangereuſe ; car hardi comme un tigre contre Mr. Bayle, & poltron comme un lievre à l'égard de Mr. Jurieu, il craindroit qu'on ne lui prouvât que ce Miniſtre de Rotterdam a parlé encore plus fortement contre la Raiſon que le Théologien du Dictionaire critique. Remarquons que le dogme de ce Théologien, ſur quoi Mr. Jaquelot prononce en général, *cela eſt ſuſpect*, répond merveilleuſement à l'eſprit de l'Ecriture, à celui des anciens Peres, & de tout le vaſte corps du Chriſtianiſme Grec & Latin, & à celui des deux Communions Proteſtantes. Il n'y a que les Sociniens & les Arminiens à qui il déplaiſe.

THEMISTE. II. Part.

Au reſte ſi Mr. Jaquelot eut embraſſé le premier parti qu'il faut pouſſer les Pyrrhoniens juſques aux dernieres extrémitez, il eut imité les Phariſiens (s) qui mettoient des fardeaux peſans ſur les épaules d'autrui, & qui n'auroient pas voulu les remuer du bout du doigt ; car de pluſieurs grandes & terribles dificultez contenuës dans le diſcours de l'Abbé Pyrrhonien, il n'a fait que ferrailler légerement avec quelques-unes des moins difficiles, & a laiſſé toutes les autres dans un plein repos.

CHAPITRE XXXVI.

Pourquoi l'on n'examine pas les 303. premieres pages du dernier Livre de Mr. Jaquelot, & que l'on ſe contente d'un petit nombre d'obſervations nommément ſur le recueil des dificultez ramaſſées dans le Dictionaire de Mr. Bayle.

MAXIME.

CEſſez de m'exhorter à la diſcuſſion d'un certain nombre d'endroits choiſis dans les 303. premieres pages du livre de Mr. Jaquelot. Mon parti eſt pris, je ne veux plus ſonger à ce livre-là, je commence à être las de ces diſputes, & je dois réſerver pour nos conférences ſur la derniere réplique de Mr. le Clerc à Mr. Bayle (*) ce qui me reſte de goût.

THEMISTE.

Si nous avions voulu nous donner la peine d'examiner pied à pied cette premiere partie de Mr. Jaquelot, la moiſſon des triomphes n'eut pas été moins grande pour nous que celle que nous avons trouvée dans la derniere partie. Je ne ſai pourquoi vous voulez perdre tant d'occaſions de réfuter invinciblement un homme qui a bon beſoin d'être humilié. L'abondance des ſujets dignes de cenſure vous fait peur, mais je remédie à cela en vous ofrant de choiſir un certain nombre d'endroits parmi les plus conſidérables. Nous nous y fixerons, & nous abandonnerons tout le reſte.

MAXIME.

Qu'il devoit pour faire une bonne réplique à Mr. Bayle débuter par la ſolution des dificultez Manichéennes.

Ne me parlez plus de cela, je vous en prie. Mr. Jaquelot a eu principalement en vûë de faire voir qu'il pouvoit faire un aſſez gros livre en peu de tems. Nous ſavons que pendant qu'il travailloit à ce dernier, il montroit dans toutes ſes viſites actives & paſſives combien ſes écritures avançoient de ſemaine en ſemaine. Ce motif lui a fait oublier ce que des Auteurs de beaucoup de jugement, & bien pénétrez de l'importance de leur ſujet n'euſſent jamais mis en oubli. Il ne s'eſt point ſouvenu qu'une réplique à la ſeconde partie de la Réponſe au Provincial devoit mener tout droit les lecteurs à la ſolution des dificultez Manichéennes, & à la preuve de cette doctrine importante, c'eſt que l'on accorde très heureuſement avec la Raiſon la chûte d'Adam & ſes ſuites, pourvû qu'on ſupoſe que l'homme a été orné du franc arbitre. Il faloit que Mr. Jaquelot débutât par là *ex abrupto* : & qu'il ſe fît une ligne droite dont il ne s'écartât jamais, non pas même pour répondre aux objections qui attaquent le franc arbitre, puis que ſon adverſaire lui permettoit

(r) „ On y pourroit ajoûter Mr. Van Til plein de vie, „ & Profeſſeur en Théologie à Leide ; car il a fait imprimer en 1704. avec une Préface d'aprobation & de ſa „ façon la *Théologia naturalis* de feu Mr. Bachman Profeſſeur en Théologie à Dantzick. Or Mr. Bachman déclare pag. 88. 89. qu'il faut mettre entre les choſes incompréhenſibles ἀκατάληπτα que la ſcience fixe de „ Dieu & les déterminations libres de l'homme abouti„ ſſent toûjours au même point. Cette incompréhenſibilité, ajoûte-t-il, ne fait aucun prejudice à la véri„ té.

(s) „ Evang. ſelon S. Matth. ch. 23. v. 4.

(*) C'eſt la prem. partie de ces Entretiens de *Maxime & de Themiſte*, laquelle a été la premiere imprimée, quoi qu'il paroiſſe par cet endroit qu'elle n'a pas été compoſée la premiere.

ed by Google

II. Part. mettoit d'agir en Pélagien, & le supoſoit toûjours bon Moliniſte. Il n'y a point de lecteur qui ſe fait une idée juſte de leur controverſe, & de la vraie maniere de la traiter qui n'ait crû qu'il trouveroit aux premieres pages du livre de Mr. Jaquelot le commencement de cette ligne droite dont je viens de vous parler. Mais au lieu de cela on trouve.

Articles renfermez ſe ſommaire des 108. premieres pages de ſon livre.

I. Des remarques générales ſur la ſeconde partie de la Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.

II. Deux longs chapitres deſtinez à faire voir que Mr. Bayle a comparé les Chretiens avec les Athées, & à diſcuter pluſieurs choſes qu'il a dites touchant l'Athéiſme.

III. Un chapitre deſtiné à examiner ſi Mr. Bayle a fait un grand tort dans ſon article *Perrot* à la doctrine de l'immortalité de l'ame, & ſi les principes de Mr. Locke ſont pernicieux.

IV. Pluſieurs obſervations ſur des choſes qui ne doivent être conſidérées que comme des incidens ou des diférens perſonnels. Rarement faut-il excepter de cette eſpece de choſes les plaintes que font les Auteurs que l'état de la queſtion a été miſérablement défiguré par leurs adverſaires. Mr. Jaquelot forme cette plainte ici & en cent autres endroits.

V. Un gros recueil de paſſages du Dictionaire de Mr. Bayle avec des réflexions de Mr. Jaquelot. Le tout deſtiné à faire voir que Mr. Bayle attaque la Religion. On a même attaqué la Diſſertation touchant les obſcénitez, quoi qu'elle n'ait aucun raport ni directement ni indirectement à la diſpute de ces deux Ecrivains. Mais enfin c'étoit des recueils dont l'on étoit bien aiſe de ſe décharger afin de groſſir plus promptement la maſſe du livre. Ce recueil de paſſages du Dictionaire avec les gloſes du compilateur contient 78. pages.

VI. Un Examen de la queſtion ſi Mr. Bayle a varié ſur la création de la matiere.

VII. Un long diſcours ſur l'uſage de la Raiſon dans les matieres de Religion.

VIII. Un gros recueil de paſſages touchant la même matiere. Mr. Jaquelot y fait paroître Mr. Bayle comme l'Auteur du Commentaire philoſophique. Ce qui eſt agir frauduleuſement & malignement; car M. Bayle a toûjours deſavoüé ce Commentaire, non ſeulement en particulier, mais auſſi publiquement en bonne forme (*a*), & Mr. Jaquelot ne peut pas avoir oublié que dès que cet Ouvrage parut, Mr. Jurieu le réfuta, & l'attribua (*b*) à la dangereuſe cabale des Miniſtres Réfugiez, de laquelle nous avons parlé (*c*) ci-deſſus.

IX. Un ſecond diſcours ſur le même uſage de la Raiſon.

X. Enfin un examen fatigant & ennuieux de tout ce qui lui avoit été répliqué ou objecté par Mr. Bayle ſur la matiere du franc arbitre. Cela ſeul comprend 108. pages.

Quoi! vous voudriez que parce que Mr. Jaquelot a trouvé utile au deſſein qu'il avoit de convaincre le public, qu'il peut compoſer beaucoup en peu de tems, de faire uſage de pluſieurs recueils préparez de longue main, j'euſſe la complaiſance de diſcuter toutes les choſes qui précedent dans ſon livre le chef principal de la diſpute, & dont la plûpart n'y ont nulle relation. J'ai tout ce que je cherchois, je ne prenois intérêt avec tous les lecteurs habiles qu'à la queſtion de l'origine du mal. Nous avons bien diſcuté tout ce que Mr. Jaquelot a pû dire là-deſſus. Je n'en demande pas davantage.

THEMISTE.

A moins que vous ne vous bouchiez les oreilles, ou que vous ne ſortiez de cette chambre, vous irez plus loin que vous ne penſez; car je ne veux point me retirer que je ne vous aie fait part d'un petit nombre d'obſervations ſur quelques uns des articles que vous avez ſpécifiez.

MAXIME.

Puis qu'elles ſont en petit nombre je vous prêterai audience.

THEMISTE.

Obſervation ſur le ſecond article concernant l'Athéiſme.

Je puis vous aſſûrer quant à l'article 2. qu'on y peut faire eſſuier à Mr. Jaquelot bien des mortifications très-rudes. Sans aucune néceſſité, mais ſeulement afin de ſuivre les mauvaiſes intentions de ſon cœur il toucha quelque choſe concernant ce que Mr. Bayle a dit de l'Athéiſme, mais il le fit ſi ignoramment qu'il fut confondu par des preuves convaincantes. La honte d'avoir été ſurpris en flagrant délit, & ſon cœur altéré depuis long tems l'ont engagé dans les chicanes les plus malignes. Tout ce qu'un Sophiſte enflammé de haine, & vieux routier auroit pû inventer de plus malicieux ſans aucun égard à la bonne foi, a été mis en pratique par Mr. Jaquelot, quand il a taché de ſe juſtifier ſur ce point-là. Si quelque choſe lui a réuſſi, c'eſt d'avoir prouvé que Mr. Bayle parla de Vanini ſans s'être informé du fait. Ce fut dans les Penſées diverſes ſur les Cometes, Ouvrage compoſé l'an 1681. lors que Mr. Bayle avoit très-peu de loiſir, & très-peu de livres. Il a connu dans la ſuite cette faute touchant Vanini, & néanmoins il l'a laiſſée dans toutes les éditions ſuivantes: il n'a voulu ni les corriger, ni les augmenter, parce que ne voulant point faire de changement à la date 1681. des lettres dont l'Ouvrage eſt compoſé, il a crû qu'il agiroit plus ſincerement avec ſes lecteurs, ſi ſous cette année-là il ne ſe produiſoit point avec des connoiſſances qu'il n'avoit point alors, & qu'il n'a aquiſes que par le cours des années: une raiſon particuliere l'obligeoit à ne pas corriger la faute concernant Vanini; c'eſt qu'il avoit deſſein de donner un long article de cet homme-là dans ſon Dictionaire.

Sur le troiſiéme.

Je fais à-peu-près le même jugement ſur le 3. de vos articles que ſur le ſecond, & j'ajoûte en particulier que le Miniſtre de Berlin, auſſi malheureux qu'on le puiſſe être à reprocher des contradictions à Mr. Bayle prétend le convaincre de s'être contredit dans un même chapitre par ces deux propoſitions: 1. (*d*) *quand Mr. Jaquelot ſupoſe que ſelon Mr. Bayle* la Religion eſt toûjours obligée de reculer devant la Raiſon, *c'eſt une calomnie auſſi mal fondée qu'atroce:* 2. (*e*) *le portrait que M. Jaquelot donne de la doctrine de Mr. Bayle*

(*a*) „ Voïez les Nouvelles de la Républ. des Lettres, Avril 1687. au revers du titre, & l'Addition aux Penſées „ ſur les Cometes chap. V. pag. 179. & 180. du 2. vol. „ de cette Edit. *in Folio.*

Quoique Mr. Bayle ait deſavoué le *Commentaire Philoſophique*, il eſt cependant très-certain qu'il en eſt l'Auteur. On en verra des preuves convaincantes dans ſa vie, où l'on trouvera auſſi les raiſons qu'il a eues de deſavouer cet Ouvrage.

(*b*) „ Les paroles dont il ſe ſert dans ſon Avis au lecteur ſont de grand poids, ainſi on exhorte les lecteurs „ à les conſulter. Notez qu'il repete pag. 9. *que ce livre „ n'eſt pas d'un ſeul Auteur. Cela paroît un ouvrage de cabale, & une conſpiration contre la verité. Il n'eſt rien de plus „ inégal que le ſtyle.*

(*c*) „ Chap. 7. pag. 38.

(*d*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXIV. „ pag. 771.

(*e*) „ *Ibid.* pag. 772. & 773.

Digitized by Google

Bayle touchant l'Athéisme ne reſſemble en rien à l'original, je ne ſaurois me perſuader qu'il l'ait fait ſi diſſemblable tout exprès : je le crai trop conſcientieux pour vouloir faire une ſemblable ſupercherie, & trop prudent pour n'en vouloir pas éviter les mauvais ſuccès. Il n'y a point là de trace de contradiction : une calomnie eſt toûjours une calomnie ſoit que celui qui la débite en connoiſſe la fauſſeté, ſoit qu'il ne la connoiſſe pas. La même perſonne peut avoir aſſez de conſcience pour ne vouloir point affirmer publiquement ce qu'il ſait être une calomnie, & aſſez de crédulité & de précipitation pour publier comme véritable un fait de calomnie (*f*).

Sur la cinquiéme qui regarde l'accuſation que M. Jaquelot a faite à M. Bayle d'attaquer la Religion.

Le 5. article m'a obligé de me repréſenter un homme d'eſprit & d'érudition qui va s'éclaircir auprès de Mr. Jaquelot : Je ſupoſe qu'il lui parle ainſi. „ Je croi que vous êtes incompatablement „ plus habile que Mr. Bayle, & par conſéquent „ que toutes les dificultez qu'il a trouvées dans „ les queſtions de Religion, ſe ſont préſentées à „ votre eſprit depuis long-tems encore plus fortes & plus embarraſſantes? car dequoi n'eſt pas „ capable la pénétration de votre génie? & qu'y „ a-t-il que vous n'aiez médité profondément? „ Si ces dificultez-vous ſont venuës, pourquoi „ ne les avez-vous pas réfutées dans quelque Ouvrage? Si vous avez crû que vos réponſes ne „ ſeroient pas ſolides, qu'il ſeroit dangereux de „ faire connoître au public un amas de dificultez „ qu'on ne réfuteroit pas bien, vous n'agiſſez pas „ de bonne foi, & vous maintenez par des fraudes les intérêts de la Religion. Je vous demande encore ſi les dificultez raportées par Mr. „ Bayle ſont tellement de ſon invention que l'on „ n'en trouve aucun veſtige dans les écrits des „ anciens, ni dans les écrits des modernes. J'aurois de la peine à croire cela quand même vous „ en jureriez ; car il eſt contraire à toute la vraiſemblance que de telles penſées attendent à ſe „ produire qu'un ſimple particulier vienne à naître dans le 17. ſiecle après qu'une infinité de „ grands hommes ont médité ſi profondément „ les matieres les plus importantes. Si nos Auteurs n'ont pas réfuté ces dificultez, je me défie ou de leur cœur ou de leur eſprit. S'ils „ avoient de l'eſprit, ils devoient les découvrir „ auſſi bien ou même mieux que Mr. Bayle ne „ les a découvertes. S'ils les ont découvertes, & „ paſſées ſous ſilence, c'eſt une fraude pieuſe.

MAXIME.

Vous me remettez en goût ; je ne veux plus être ſimple auditeur, je veux partager avec vous le ſoin de développer cette matiere curieuſe. Je veux ſupoſer que votre homme d'eſprit & d'érudition demande encore trois choſes à Mr. Jaquelot, & qu'il emploie ces termes.

I. „ Les dificultez que Mr. Bayle a répanduës „ dans ſes Ouvrages, & dont vous avez recueilli „ une partie dans le vôtre, peuvent-elles être réfutées facilement, ou y en a-t-il quelques-unes „ très-mal aiſées à réſoudre? Si le premier cas eſt „ le véritable, vous faites beaucoup de bruit „ mal-à-propos, & vous devriez plutôt dire que „ cet Auteur a fourni aux Orthodoxes les plus „ favorables occaſions de faire triompher la vérité avec une nouvelle pompe. Vous en particulier, Mr. Jaquelot, vous deviez ſaiſir cette „ occaſion & ne laiſſer aucune dificulté dans les „ écrits de Mr. Bayle ſans la détruire. Vous n'avez pas été aſſez ardent ſur ce point-là, car il „ y a même des objections que vous ne combatez point parmi celles que vous avez tranſportées du Dictionaire critique dans votre dernier „ Ouvrage. Que s'il y a dans ce Dictionaire „ quelques dificultez mal aiſées à réſoudre, vous „ faites du bruit imprudemment, car vous donnez à connoître que vous ne pouvez ſoutrir la „ ſincérité avec laquelle un Auteur avoue le fort „ & le foible de ce qu'il a examiné. Vous voulez qu'on ſe contente de propoſer les objections „ qu'on peut vaincre, & que s'il s'en préſente „ d'invincibles, on les étouffe comme des monſtres. Cela peut faire conjecturer que les livres „ ſur l'exiſtence de Dieu, & ſur les points de „ Religion & de controverſe ſe compoſent ſur „ ce pied-là.

II. „ Vous devez conſidérer qu'il y a une „ circonſtance très-notable qui excuſe Mr. Bayle „ d'avoir propoſé librement & rondement certaines dificultez. C'eſt que le remede (*g*) „ qu'il a fourni contre tous les ſcrupules des lecteurs lui a paru infaillible. Il s'eſt ſervi d'un „ principe qui a toûjours régné parmi les Chrétiens, & qui y regne autant que jamais, ſi „ nous exceptons une poignée d'Hérétiques & „ de Schiſmatiques & quelques particuliers cachez „ dans l'Egliſe Réformée & qu'on nomme Rationaux. Ce principe eſt, *que la Raiſon ſe doit ſoûmettre aux véritez revelées, lors même qu'on n'a pû réſoudre toutes ſes dificultez, dont il faut qu'elle faſſe un ſacrifice à la Foi.* Il ne ſeroit „ pas étonnant qu'un Auteur qui veut réſoudre „ les dificultez par un principe auquel on ne peut „ mettre tant de confiance, n'ôtât dire ce que „ Mr. Bayle a dit.

Que Mr. Bayle a fourni un remede contre toutes les dificultez qu'il a propoſées.

III. „ Je remarque que l'on ne ceſſe de dire „ que le triomphe que Mr. Bayle accorde à la „ Foi ſur la Raiſon eſt un principe très-pernicieux „ & très-dangereux à la Religion Chretienne. „ Coup perdu ; car jamais cette objection ne „ pourra nuire à Mr. Bayle ſi l'on ne montre que „ ſon ſentiment difere de celui du vaſte corps du „ Chriſtianiſme. Vous lui auriez fait un préjudice infini, Monſieur, ſi par un paralléle à „ deux colonnes vous aviez montré qu'il va plus „ loin que les Docteurs innombrables qu'il a citez dans ſon Dictionaire, dans ſes Diſſertations, & dans ſes Réponſes au Provincial, „ qu'en particulier il va plus loin que Mr. Jurieu, „ que les Synodes Wallons ont reconnu Orthodoxe depuis la publication des livres d'où l'on „ a tiré quatre propoſitions inſignes. Pourquoi „ avez-vous négligé d'aprendre au public par un „ paralléle de paſſages que ce que Mr. Bayle dit „ de plus fort ſurpaſſe ce qui a jamais été avancé de plus fort ſur la néceſſité de la ſoûmiſſion „ de la Raiſon à l'autorité de la Foi ? Pendant „ qu'il pourra ſe vanter de ſuivre l'eſprit général „ de la Religion Chretienne, il répondra froidement à ceux qui lui objecteront, *votre principe eſt pernicieux*, qu'ils aillent demander compte „ de cela à tout le corps du Chriſtianiſme, ou „ pour le moins au Synode Wallon qui a déclaré Orthodoxe Mr. Jurieu. „

Que ce remede conſiſte à ſacrifier ſa Raiſon à la Foi n'eſt point dangereux.

THEMISTE.

Si l'on faiſoit une compilation complete de toutes les dificultez répanduës dans les écrits de Mr. Bayle, & qu'on la fit imprimer à part, on pourra

(*f*) „ Cette perſonne a la qualité de calomniateur. „ Voiez le 8. tome de la Morale pratique des Jéſuites „ pag. 3.

(*g*) „ Conférez ci-deſſus chap. V. pag. 42.

Digitized by Google

pourroit l'intituler, *Preuves de la vérité des quatre propoſitions de Mr. Jurieu.* Au reſte Mr. Jaquelot ſe ſert de toutes ſes ruſes pour prévenir les lecteurs, quand il raporte ce que Mr. Bayle a fait dire à Simonide. Tout cela eſt bien barricadé dans le Dictionaire, & nos Théologiens ne font aucun ſcrupule de reconnoître l'incompréhenſibilité de Dieu. Mr. Amyraut (*b*) montre fort bien que les dificultez qui reſtent après qu'on s'eſt déchargé de celles de la Trinité, ſont terribles, & en bon nombre.

Pour ménager vôtre patience je n'obſerverai rien ſur les articles (*i*) 6. 7. 8. & 9 & je ne ferai que gliſſer ſur le 10. qui traitte du franc arbitre dont les diſcuſſions vous donnent tant de dégoût.

Obſervation ſur le dixiéme article, qui regarde le franc arbitre.

I. Il y a peu de pages où Mr. Jaquelot n'accuſe ſon adverſaire d'avoir fait tous les efforts pour réduire l'homme à l'état d'un ſujet purement paſſif. Néanmoins (*k*) l'accuſateur raſſemble des raiſons pourquoi l'Accuſé *a traitté ſi legerement cet important ſujet* de la liberté, *qui fait la deciſion de la diſpute.* Il eſt (*l*) *fort ſurpris & fort étonné* que Mr. Bayle n'ait point voulu faire ſervir de préliminaire la diſpute du franc arbitre, ſous prétexte que „ c'eût été le moïen d'acrocher „ pour bien du tems la diſpute principale. *Comme ſi ce n'étoit pas le principal d'une diſpute, d'examiner le principe d'une opinion que l'on conteſte.* „ J'ai cherché inutilement dans ces paroles quelque marque d'un Auteur qui ſonge à ce qu'il écrit. Tout y fait voir des diſtractions qui renverſent le ſens commun. Quoi! Mr. Jaquelot aïant une pleine permiſſion de ſe ſervir de la liberté de Pélage, trouve que le principal de la diſpute eſt d'examiner & d'établir certainement, poſitivement ſi l'homme eſt doüé du franc arbitre. Pourroit-on rien faire de plus ſuperflu? La queſtion principale entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle étoit de ſavoir ſi par la ſupoſition du franc arbitre on leve toutes les dificultez des Manichéens. Mr. Bayle le nie, & comme il prétend donner des preuves authentiques de ſa Theſe en accordant tout ce qu'on veut quant aux forces & à l'étenduë de la liberté, il n'a point eu de beſoin de rechercher ſi l'homme eſt libre. C'étoit un principe qui lui étoit commun avec Mr. Jaquelot. Il lui a donc ſufi de répondre aux dificultez que l'on avoit opoſées à ſes ancien⁹ argumens.

L'une des plus fortes preuves que Mr. Jaquelot prétende avoir du franc arbitre, eſt que nous avons un ſentiment vif de l'autorité avec laquelle notre volonté choiſit une choſe plutôt qu'une autre. Or ſi ce ſentiment vif ne prouvoit pas néceſſairement que nous ſommes les maitres chez nous, & que notre liberté ſe détermine elle-même comme bon lui ſemble, Dieu ſeroit la cauſe de notre erreur. J'ai trois queſtions à lui faire. Premierement s'il a conſulté toutes ſortes de perſonnes, ou s'il s'eſt arrêté à ſa propre expérience, ce qui ne ſignifieroit rien; car la nature lui auroit pû donner un tempérament heureux qui feroit que ſa volonté ſeroit aiſément flexible en tous ſens. Cela ne tireroit point à conſéquence ſur les autres hommes. Secondement je lui demande ſi les expériences qui l'ont convaincu de l'empire qu'il a chez lui, ont eu pour objet les afaires ordinaires de la vie, ſe promener, acheter une maiſon, ſolliciter un procès, faire des viſites, &c.? Troiſiémement je lui demande ſi ce n'eſt pas être téméraire que de recourir à l'argument que Dieu nous tromperoit?

(*b*) „ Voïez ſon Traité des Religions pag. 406. & ſon „ livre de l'Elévation de la Foi, pag. 56.
(*i*) „ Voïez quelque choſe touchant ceux qui traitent „ de l'uſage de la Raiſon ci-deſſus chap. X. pag. 49.
(*k*) „ Laquelot pag. 203.
(*l*) *Ibid.* & pag. 204.

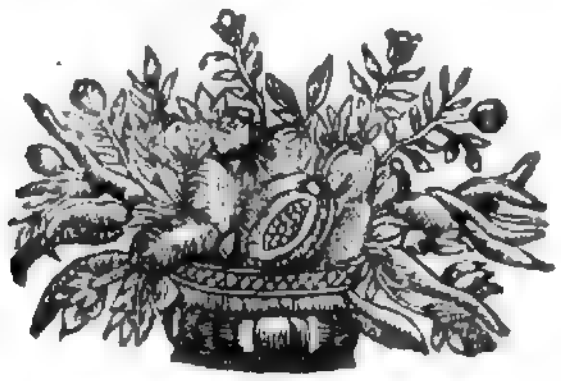

OPUS-

Digitized by Google

OPUSCULES

DE

M. PIERRE BAYLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

OPUSCULES
DE
M. PIERRE BAYLE.

DISSERTATIO.

In qua vindicantur à Peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui Carteſiani probarunt eſſentiam corporis ſitam eſſe in extenſione.

I.

PRodiit in lucem hyeme præteritâ Pariſiis Tractatus Philoſophicus adverſus Carteſianos, vafrè admodum ſimulque amarulenter conſcriptus. Magno enim eos periculo ſubjicere doctrinam cœlitùs revelatam; non ampliùs gloriam agi Sectæ Ariſtotelicæ; ipſam agi Religionem; veritatibus Divinis ſtatûs moveri controverſiam; acerbis & ambitioſis querelis declamitat Ludovicus à Villa; Author illius libri. Proinde ſibi credit implorandam eſſe fidem Quiritium, vehementerque admonendos, ut in re valdè momentoſa, Sacri Ordinis Antiſtites, videant ne quid Reſpublica Eccleſiaſtica detrimenti capiat; claſſicum canendum ad bellum ſacrum, Philoſophiam Carteſii pro Tribunali Religionis ream ſiſtendam, omnique operâ eximendam, ut damnetur & Anathema ſit in poſterum,

Triſtè jacens lucis evitandamque Bidental,

gladioque ultore armatæ leges in eam animadvertere ſatagant. Nihil eſſe ad invidiam Carteſianis conflandam magis idoneum, eorumque abolendam Philoſophiam, motis ſemel in Religionem animis; ſenſit vir callidus, ideoque omnium primum rem ad multitudinem efficaciſſimam, hæreſeos metum injiciendum ratus,

Tragica deſævit & ampullatur in arte,

nullamque non movet lapidem ut oſtendat eos abiiſſe diverſos à Patribus Concilii Tridentini. Nequid verò deſideretur, hoc quoque probare nititur eos peccare adversùs lumina Philoſophiæ naturalis, dum dicunt eſſentiam corporis ſitam eſſe in extenſione. Non ſibi defuerunt, ut fama eſt, nec porrò defuturi ſunt Carteſiani, quorum refert non videri alienos à decretis Concilii Tridentini, quominus hanc invidiæ tempeſtatem abs ſe eliminarent, & in poſterum eliminent. Nos interim quos ea cura quietos non ſollicitat, alteram Apologiæ partem de

DISSERTATION.

Où on défend contre les Péripatéticiens les raiſons par leſquelles quelques Carteſiens ont prouvé que l'eſſence du corps conſiſte dans l'étenduë.

I.

Occaſion de cet Ouvrage.

ON a publié l'hiver dernier à Paris un traité Philoſophique contre les Cartéſiens, écrit avec beaucoup de ſubtilité & d'aigreur. Monſieur de la Ville Auteur de ce Livre s'y répand en plaintes amères & en déclamations outrées contre eux. Il prétend qu'ils mettent la Révélation en grand danger; qu'il ne s'agit plus ſeulement de la gloire du Péripatétiſme; que la Religion même eſt expoſée; qu'on diſpute aux vérités divines leur certitude. Auſſi il en appelle au public, & il croit de ſon devoir d'avertir les chefs du Clergé, qu'ils prennent garde dans une choſe de la derniere importance que l'Egliſe ne coure riſque. Il voudroit que les trompettes ſonnaſſent pour appeller à la guerre Sainte, que la Philoſophie de Deſcartes fut conduite en Criminelle devant le tribunal de la Religion, qu'on fit tous les efforts imaginables pour couvrir cette Philoſophie d'anathemes, & pour l'accabler des foudres Eccléſiaſtiques; & que les loix tiraſſent contre elle le glaive vengeur. Perſuadé que rien n'eſt plus propre à rendre les Cartéſiens odieux & à décréditer leur Philoſophie pour jamais, que d'intéreſſer à leur ruïne la Religion du public, il a finement mis à profit la meilleure des machines pour ſoûlever la multitude, ſavoir le ſoupçon d'héréſie; il déclame contre le Cartéſianiſme d'un ton tragique, enfin il n'eſt rien qu'il ne faſſe pour montrer que les Cartéſiens s'écartent de la doctrine établie dans le Concile de Trente. Afin même qu'il n'y manque rien, il s'efforce de prouver qu'ils péchent contre les lumieres de la Philoſophie naturelle, en diſant que l'eſſence du corps conſiſte dans l'étenduë. Il y a déjà eu des Carteſiens, à ce qu'on dit, & ſans doute il y en aura encore, qui intéreſſés à prouver qu'ils s'accordent avec le Concile de Trente, n'ont rien oublié & n'oublieront rien pour détourner cet orage de deſſus leur tête. Pour nous que ce ſoin n'inquiete pas, nous nous chargerions volontiers

de la ſeconde partie de leur Apologie, en prouvant la conformité de leur hypotheſe avec la droite raiſon par rapport à l'eſſence de la matiere, s'il nous étoit permis de nous étendre autant qu'il le faudroit. Mais comme un ſujet auſſi vaſte ne peut être traité dans un petit nombre de pages avec l'exactitude néceſſaire, nous ne prenons ſur nous que l'emploi de défendre contre ce Peripatéticien moderne les raiſons de certains Carteſiens.

II.

Défenſe d'une preuve de Mr. Clerſelier.

Nous commencerons par la preuve dont s'eſt ſervi l'Illuſtre Monſieur Clerſelier, l'ornement & l'appui du Cartéſianiſme. La voici. *Il eſt néceſſaire que la ſubſtance ſpirituelle ait quelque choſe d'inſéparable, par quoi elle ſoit conſtituée dans la qualité de choſe ſpirituelle, & par quoi elle differe de la ſubſtance corporelle, comme il eſt néceſſaire que la ſubſtance corporelle ait quelque choſe d'inſéparable, par quoi elle ſoit conſtituée dans la qualité de choſe corporelle, & par quoi elle differe de la ſubſtance ſpirituelle. Or ſelon des notions claires & diſtinctes, gravées pour ainſi dire au dedans de nous, ce que la ſubſtance ſpirituelle a d'inſéparable, & qui conſtituë ſon eſſence & ſa différence d'avec le corps, c'eſt la penſée, & au contraire ce que la ſubſtance corporelle a d'inſéparable qui conſtitue ſon eſſence & ſa différence d'avec l'eſprit, c'eſt l'étenduë. Donc.* . . . . . A cette preuve Monſieur de la Ville oppoſe d'abord, que ſelon Deſcartes même, il y a pluſieurs attributs outre l'étenduë, par leſquels les corps different eſſentiellement des eſprits, puis que ce même Deſcartes enſeigne avec Ariſtote que tout corps eſt compoſé de diverſes parties, & qu'il convient avec tous les Philoſophes que le corps n'a par lui même ni activité ni mouvement. Comme donc l'Eſprit eſt une ſubſtance ſimple, & intelligente & active, il ajoute qu'il eſt évident que ſans compter l'étenduë, on peut aſſigner trois différences eſſentielles entre le corps & l'eſprit, ſelon l'hypotheſe même de Deſcartes. Il ajoûte enſuite que l'eſſence du corps ne peut conſiſter dans l'étenduë, quand même on ne pourroit reconnoître d'autres différences entre le corps & l'eſprit; parce que par l'étendue le corps ne differe point des autres êtres matériels, & que cependant l'eſſence de chaque choſe lui eſt tellement propre, qu'elle differe par elle du reſte des choſes.

III.

Mais il eſt aiſé de défendre le raiſonnement de Monſieur Clerſelier contre ces difficultez. On peut dire en premier lieu que ce ſavant argumentoit *ad hominem* contre preſque tous les Philoſophes, qui ont coûtume de ne diviſer la ſubſtance qu'en corps & en eſprit, & qui établiſſent l'immatérialité & la matérialité en qualité de différences qui conſtituent l'eſprit & le corps, d'où il s'enſuit que la direfférence entre le corps & l'eſprit conſiſte dans la matérialité, & que par conſéquent une ſubſtance eſt ſpirituelle, par cela ſeul qu'elle n'eſt point matérielle. Or ſelon la lumiere naturelle, la matérialité conſiſte dans l'étenduë. Donc on conçoit que toute ſubſtance ſans étenduë eſt immaterielle, & par conſéquent ne differe point de l'eſprit. On ne peut donc point dire que Mr. Clerſelier ait oublié de remarquer la différence que mettent entre l'eſprit & le corps, la ſimplicité, l'intelligence, & l'activité, puis que les Philoſophes auxquels il a affaire ne renferment point ces attributs dans la différence qui conſtituë la ſubſtance ſpirituelle, non plus que les attributs oppoſés dans la différence qui conſtituë la ſubſtance corporelle. En ſecond lieu M. Clerſelier n'a pû emploier ces attributs, pour concevoir la *concordia Carteſianorum hypotheſis cum recta ratione circa eſſentiam materiæ libenter ſuſciperemus in iſta Diatriba, ſi liceret nobis eſſe prolixis quantum requiritur: ſed quia amplum adeò argumentum nequit eâ quæ par eſt diligentiâ tractari paucis paginis, id ſolùm nobis ſeponimus ut vindicemus rationes quorumdam Carteſianorum ab exceptionibus nuperi iſtius Peripatetici.*

II.

Ducatur initium à probatione qua uſus eſt Clariſſimus Clerſelerius Carteſianarum

Grande decus columenque rerum,

& ſic ſe habet. Neceſſe eſt ſubſtantiam ſpiritualem aliquid habere inſeparabiliter quo in ratione rei ſpiritualis conſtituatur & differat à ſubſtantia corporea: ſicut neceſſe eſt ſubſtantiam corpoream aliquid habere inſeparabiliter quo in ratione rei corporeæ conſtituatur & differat à ſubſtantia ſpirituali. Atqui juxta notiones claras & diſtinctas in nobis ipſis, quaſi inſculptas illud quod habet inſeparabiliter ſubſtantia ſpiritualis, quo conſtituitur ejus eſſentia & differentia à corpore, eſt cogitatio, illud verò quod habet inſeparabiliter ſubſtantia corporea, quo ejus eſſentia differentiaque à ſpiritu conſtituitur, eſt extenſio; ergo, &c. *Contra hanc probationem ſic inſurgit Ludovicus à Villa, 1. vel Carteſio ſuffragante, multa eſſe attributa præter extenſionem quorum ope corpus eſſentialiter differat à ſpiritibus, nam Carteſium una cum Ariſtotele docere, omne corpus eſſe compoſitum ex variis partibus: cum omnibus Philoſophis, corpus nullam habere per ſe activitatem, motumve. Cùm ergo ſpiritus ſit ſubſtantia ſimplex, intelligens & activa, evidens eſſe independenter ab extenſione aſſignari poſſe triplicem differentiam eſſentialem inter corpus & ſpiritum, idque in hypotheſi Carteſiana. 2. eſſentiam corporis non poſſe conſiſtere in extenſione, quantumvis hæc ſola agnoſci poſſet differentia inter corpus & ſpiritum, quia per extenſionem corpus non differt ab aliis entibus materialibus, & tamen eſſentia cujuſlibet rei ita eſt illi propria, ut per eam à cæteris omnibus rebus differat.*

III.

Sed facile eſt vindicare rationem Clariſſimi Clerſelerii ab ejuſmodi exceptionibus. 1. enim dici poteſt argumentatum eſſe illum ad hominem *adversùs ferè omnes Philoſophos, qui ſubſtantiam dividere ſolent adæquatè in ſpiritum & corpus, per immateriale & materiale, tanquam per differentias conſtitutivas ſpiritûs, & corporis: ex quo ſequitur diſcrimen intercedens inter corpus & ſpiritum conſiſtere in materialitate, atque adeò ſubſtantiam hoc ipſo eſſe ſpiritualem quod non eſt materialis. Atqui ſecundum lumen naturale materialitas conſiſtit in extenſione, ergo omnis ſubſtantia quæ caret extenſione, intelligitur eſſe immaterialis, ergo non differre à ſpiritu. Non ergo ſine cauſa omiſiſſe dici poteſt Clerſelerius obſervare diſcrimen quod intercedit inter ſpiritum & corpus penes ſimplicitatem, intelligentiam & activitatem, cum hæc attributa non includantur à Philoſophis quibuſcum ipſi res eſt in differentiis conſtitutiva ſubſtantiæ ſpiritualis, neque attributa oppoſita in differentia conſtitutiva ſubſtantiæ corporeæ. 2. Ipſe Clerſelerius non potuit uti iſtis attributis ad concipiendum diſcrimen intercedens inter corpus & ſpiritum; quia ſi ſemel ſupponas materiam carere omni extenſione, nullam amplius compoſitionem partium in ea concipis: ergo concipis eam ut ſimplicem, ergo*

d by Google

ergo ut perfectè ſimilem ſpiritibus quoad ſimplicitatem. Itaque fruſtra eſt Author cum opponit Carteſium fatentem omne corpus eſſe compoſitum ex variis partibus, Clerſelerio non agnoſcenti ſubſtantiam inextenſam differre à ſpiritu penes compoſitionem ex variis partibus, cùm ideò ſolùm Carteſius fateatur omne corpus conſtare partibus diverſis, quia docet omne corpus eſſe eſſentialiter extenſum. Non potuit etiam Clerſelerius agnoſcere diſcrimen inter corpus & ſpiritum penes intelligentiam, quia ſi ſemel ſupponas ſubſtantiam corpoream & ſpiritualem perfectè ſimiles in carentia extenſionis, nulla poteſt concipi ratio quapropter ſubſtantia ſpiritualis ſit potiùs eſſentialiter intelligens quàm ſubſtantia materialis. Si verò æquè poteſt concipi intelligens ſubſtantia materialis, ac ſubſtantia ſpiritualis, æquè poteſt etiam concipi activa, ergo ſublatâ ſemel extenſione à corpore, nihil remanet in eo, vi cujus intelligatur differre à ſpiritu: non compoſitio, quia res inextenſa inſtar puncti mathematici nullas habere partes concipitur: non carentia intelligentiæ, quia ſubſtantia ſimplex, cujuſmodi eſſet corpus omni carens extenſione, æquè poteſt donari virtute intelligendi ac ſpiritus: non denique carentia activitatis, quia ſubſtantia intelligens, cujuſmodi eſſe poſſet corpus inextenſum, æquè poteſt donari activitate ac ſpiritus. Atque iſta cùm neceſſariò fluant ex principiis Carteſii, immeritò arguitur inconſequentiæ Clerſelerius, quod non animadverterit tria ſupereſſe attributa eſſentialia quibus, ſublatâ extenſione, corpus differat à ſpiritu. Debebat Ludovicus à Villa qui adeo ſubactus videri vult in Philoſophia Carteſiana, recordari ideò Carteſium denegaſſe cogitationem rei extenſæ, quod cogitatio non poſſit eſſe modus extenſionis, & ideò activitatem, quod res cogitationis expers, indifferens ſit ad quemcumque ſtatum.

différence qu'il y a entre le corps & l'eſprit. Car ſi vous ſuppoſez une fois que la matiere eſt privée de toute étenduë, vous n'y concevez plus aucune compoſition de parties. Donc vous la concevez comme ſimple & par conſéquent comme ſemblable tout à fait aux eſprits par rapport à la ſimplicité. Ainſi Mr. de la Ville oppoſe mal à propos l'aveu de Deſcartes, que tout corps eſt compoſé de diverſes parties, à Mr. Clerſelier, qui ne reconnoît point que la ſubſtance non-étenduë differe de l'eſprit en tant que compoſée de diverſes parties, puis que Deſcartes n'avance que tout corps eſt compoſé de diverſes parties, que parce qu'il enſeigne que tout corps eſt étendu effectiellement. Mr. Clerſelier n'a pû reconnoître non plus la différence que l'intelligence met entre le corps & l'eſprit. En effet, ſi on ſuppoſe une fois que la ſubſtance corporelle & la ſubſtance ſpirituelle ſoient tout à fait ſemblables par rapport au manque d'étendue, on ne peut concevoir aucune raiſon pourquoi il ſeroit plus de l'eſſence d'une ſubſtance ſpirituelle que d'une ſubſtance matérielle d'être intelligente. Or ſi on peut auſſi bien concevoir comme intelligente une ſubſtance matérielle qu'une ſubſtance ſpirituelle, on peut auſſi bien concevoir l'une que l'autre comme active. Donc ôté l'étendue du corps, il n'y demeure plus rien par quoi on conçoive qu'il differe de l'eſprit. Ce n'eſt point la compoſition; car on conçoit qu'une choſe non étenduë telle qu'un point mathématique n'a aucune partie. Ce n'eſt point la privation d'intelligence, car une ſubſtance ſimple comme ſeroit le corps non étendu n'eſt pas moins capable qu'un eſprit d'être douée d'intelligence. Enfin ce n'eſt pas la privation du pouvoir d'agir, car une ſubſtance intelligente comme pourroit être le corps non étendu, peut auſſi bien que l'eſprit être douée du pouvoir d'agir. Ainſi ces conſéquences coulant néceſſairement des principes de Deſcartes, on accuſe mal à propos Mr. Clerſelier d'inconſéquences, pour n'avoir pas pris garde que ſans l'étenduë, il y a encore trois attributs eſſentiels, par leſquels le corps differe de l'eſprit. Mr. de la Ville qui veut paſſer pour un homme verſé dans la Philoſophie de Deſcartes, devoit ſe ſouvenir que ſi ce Philoſophe a nié la penſée des choſes étenduës, c'eſt parce que la penſée ne peut être un mode de l'etenduë, & qu'en niant l'activité d'une choſe étenduë, il l'a fait, parce qu'une choſe privée de la penſée eſt indifférente pour quelque état que ce ſoit.

IV.

Saltem, dixerit aliquis, ſi non jure merito accuſavit Autor Clerſelerium derelicti Carteſii, meritò dixit corpus ſublatâ extenſione differre adhuc à ſpiritu triplici nomine, ſcilicet carentiâ ſimplicitatis, intelligentiæ & activitatis. Reſpondeo non poſſe hoc dici, quia non magis concipitur ſubſtantia inextenſa habere partes quàm ſpiritus. Deinde cùm Peripatetici fateantur corpus poſſe ſpoliari omni extenſione, fateantur quoque neceſſe eſt ſpiritum poſſe ſpoliari omni intelligentia, non enim eſt potior ratio pro uno quàm pro alio, ergo fieri poſſe ut ſpiritus ſit perfectè ſimilis corporis quoad carentiam intelligentiæ, ergo ſpiritum & corpus, ſi conſiderentur quoad attributa eſſentialia, non differre penes intelligentiam. Si dicas differre penes facultatem intelligendi, quam ſpiritus habeat, non verò corpus, gratis hoc dices, nam unde habes duarum ſubſtantiarum tantoperè ſimilium quoad carentiam extenſionis & intelligentiæ, aliaque attributa, alteram habere vim intelligendi, non verò alteram, quandoquidem tibi deſunt omnes viæ ac rationes quibus cognoſci poſſint rerum optitu-

IV.

Au moins dira quelcun, ſi l'Auteur n'a pas dû accuſer Monſieur Clerſelier d'avoir abandonné Deſcartes, il a remarqué avec raiſon que l'étenduë ôtée, le corps differe à trois égards de l'eſprit, ſavoir par le manque de ſimplicité, d'intelligence, & d'activité. Mais c'eſt ce que je nie, parce qu'on ne conçoit pas davantage la compoſition des parties dans une ſubſtance non étendue que dans un eſprit. Je dis enſuite que les Péripatéticiens reconnoiſſant que le corps peut être dépouillé de toute étendue, ils doivent reconnoître auſſi que l'eſprit peut être dépouillé de toute intelligence, car il n'y a pas plus de raiſon pour l'un que pour l'autre. Que par conſéquent il ſe peut faire qu'un eſprit ſoit parfaitement ſemblable à un corps par rapport au manque d'intelligence. Que par conſéquent enfin ſi on conſidere l'eſprit & le corps par rapport à leurs attributs eſſentiels, ils ne different point entre eux en ce qui concerne l'intelligence. Que ſi on dit qu'ils different par la faculté de concevoir, que l'eſprit a, & non point le corps, on parle ſans preuve. En effet d'où ſait

ont

on que de deux ſubſtances ſi ſemblables par rapport au manque d'étendue & d'intelligence & à d'autres attributs, l'une a la faculté de concevoir & non point l'autre, puis qu'on n'a aucun moien par lequel on puiſſe connoître ce dont les choſes ſont capables? C'eſt ce que je prouve avec la derniere évidence. Nous connoiſſons de deux manieres qu'une choſe eſt propre à quelque opération, ſavoir ſi nous remarquons que de fait elle produit telle opération, & ſi comparant entre elles l'idée de la choſe & l'idée de l'opération, nous obſervons que l'une convient bien avec l'autre. Or nous ne pouvons connoître ni de l'une ni de l'autre maniere qu'une ſubſtance non intelligente en eſt capable. Donc. . . . La mineure eſt claire quant à la premiere maniere, & voici comme je la prouve quant à la ſeconde. Pour connoître de la ſeconde maniere qu'une choſe eſt propre à une certaine opération, il faut connoître clairement & diſtinctement la nature de cette choſe indépendamment de l'idée de cette opération, & comparer l'idée de cette choſe ainſi connuë avec l'idée de cette opération. Par exemple, pour qu'un homme qui ne ſait pas qu'il y a des corps formez en globe, puiſſe juger qu'un corps peut avoir la figure d'un globe, il faut qu'il connoiſſe la nature d'un corps diſtinct d'un globe, & qu'il applique l'idée de ce corps à l'idée d'un globe. Pour qu'un homme qui ne ſait point que l'Ame fait des actes d'amour, puiſſe ſavoir qu'elle eſt capable d'aimer, il faut qu'il connoiſſe la nature de l'ame en faiſant abſtraction de l'amour, & qu'il applique enſuite cette notion à une choſe qui aime. Si l'idée d'un globe eſt liée néceſſairement avec l'idée d'un corps diſtinct d'un globe, & l'idée d'une choſe qui aime avec l'idée d'une ame faiſant abſtraction de l'amour, on conclut que le corps eſt propre à former un globe, & l'ame à aimer. Autrement c'eſt ce qu'on ne ſauroit conclurre. Que, dis-je, on doit connoître la nature du corps, diſtincte de la faculté de former un globe, & la nature de l'ame, diſtincte de la faculté d'aimer; parce qu'il ſeroit ridicule de demander ſi un corps eſt capable de former un globe, & ſi une ame eſt capable d'aimer ou non, ſuppoſé qu'on regardât le corps comme capable d'aimer, de même qu'il ſeroit extravagant de demander ſi un homme eſt un animal, à moins qu'on ne ſépare pour un temps l'idée d'animal de l'idée d'homme, afin qu'en les combinant enſuite, on s'aſſûre que l'une convient bien avec l'autre. De même pour connoître qu'un Eſprit dépouillé de toute intelligence eſt capable de penſer, il faut que nous aions l'idée d'eſprit en faiſant abſtraction de la capacité de penſer, & que nous l'appliquions enſuite à l'idée de choſe qui penſe. Si l'idée de choſe qui penſe eſt liée néceſſairement avec l'idée d'eſprit ſéparé de la capacité de penſer, nous devons conclure que l'eſprit eſt capable de penſer, & non autrement. Or chacun ſait clairement par ſa propre expérience qu'on ne peut connoître de cette maniere ſi l'eſprit eſt capable de penſer. Donc. . . . . Je prouve ma mineure, parce que ſi vous ſéparez l'eſprit de la capacité de penſer ou de l'intelligence aptitudinale, vous n'avez que l'idée de ſubſtance: or l'idée de ſubſtance en général n'a pas plus de liaiſon avec celle d'intelligence qu'avec celle de non intelligence, parce qu'elle eſt prédicable dans le même ſens du corps & de l'eſprit; donc on affirme à tort qu'un eſprit dépouillé de toute intelligence eſt néanmoins eſſentiellement plus propre à penſer que le corps. Les mêmes raiſons ſont contre le troiſieme attribut, ſavoir l'activité. Car on ne peut dire avec aucun droit que de deux ſubſtances qui d'ailleurs ſont ſemblables parfaitement, l'une eſt active & non point l'autre; ajoutez que les Péripatéticiens reconnoiſſent de leur plein gré que le corps a la faculté intrinſeque d'agir. Donc ſi nous diſons que le corps eſt étendu eſſentiellement, nous ne parviendrons jamais à connoître ſa différence d'avec l'eſprit.

dines? Probo evidentiſſimè. Duobus modis cognoſcimus res eſſe aptas ad aliquam operationem, 1. ſi cognoſcamus eas de facto edere talem operationem, 2. ſi comparantes inter ſe ideam rei & ideam operationis deprehendamus, alteri cum altera rectè convenire. Atqui neutro modo cognoſcere poſſumus ſubſtantiam carentem intelligentia eſſe aptam ad intelligendum, ergo &c. minor patet quoad priorem modum: probatur verò quoad alterum. Ut cognoſcamus poſteriori modo aliquid eſſe aptum ad certam operationem, neceſſe eſt cognoſci à nobis clarè ac diſtinctè ejus naturam independenter ab idea talis operationis, & conferri ideam illius rei ita cognitæ cum idea talis operationis. Verbi gr. ut quis ignorans dari actu corpora globoſa, judicare poſſit corpus eſſe aptum ad formandum globum, neceſſe eſt cognoſci ab illo naturam corporis præciſi à globo, & applicari ideam corporis præciſi à globo ad ideam globi. Ut quis ignorans animam actu amare, ſcire valeat eam eſſe capacem amandi neceſſe, eſt cognoſci ab illo naturam animæ abſtractam ab amore, & hanc deinde notionem applicari rei amanti. Si globi idea nexum habet neceſſarium cum idea corporis præciſi à globo, & idea rei amantis cum idea animæ præciſæ ab amante, concluditur corpus eſſe aptum ad formandum globum, & animam ad amandum. Secùs, non illud concluditur. Quinimo natura corporis debet cognoſci præciſa à facultate formandi globum, & natura animæ à facultate amandi, quia inprò quæreretur an corpus ſit aptum formare globum & anima capax amandi nec ne, ſi conſideraretur corpus ut capax amandi, quemadmodum inſulſè quæſieris an homo ſit animal, niſi ad tempus ſeponas ideam animalis ab idea hominis, ut poſtmodum eas combinando fias certior alteri cum altera egregiè convenire. A pari, ut cognoſcamus ſpiritum ſpoliatum omni intelligentia, eſſe aptum ad intelligendum neceſſe eſt nos habere ideam illius ut præciſi ab aptitudine intelligendi, quam deinde applicemus ad ideam rei quæ intelligit. Si autem idea rei quæ intelligit nexum habet neceſſarium cum idea ſpiritûs præciſi ab aptitudine intelligendi, concludere debemus ſpiritum eſſe aptum ad intelligendum: non verò aliter. Atqui clarum eſt unicuique experientiâ propriâ non poſſe hoc modo cognoſci an ſpiritus ſit aptus ad intelligendum, ergo &c. Probo ſubſumptum, quia ſi præſcindas ſpiritum ab intelligentia aptitudinali, habes ſolùm ideam ſubſtantiæ: ſubſtantia verò in communi non majorem habet nexum cum intelligentia quàm cum non intelligentia, quippe univocè prædicabilis de corpore & ſpiritu, ergo perperam aſſeritur ſpiritus exutus omni intelligentiâ, eſſe tamen eſſentialiter magis aptus ad intelligendum quàm corpus. Iſta omnia æqualiter militant contra tertium attributum, nempe activitatem, nullo enim jure dici poteſt duarum ſubſtantiarum cætera perfectè ſimilium alteram eſſe activam, non verò alteram. Adde quod Peripatetici ultrò fatentur corpus habere vim agendi intrinſecam, ergo niſi dicamus corpus eſſe eſſentialiter extenſum, nunquam deveniemus ad notitiam ejus differentiæ à ſpiritibus.

V. Con-

V.

Confirmatur hæc doctrina, quia dici non poteſt corpus inextenſum retinere aliquod attributum poſitivum quod non habeat ſpiritus, verbi gr. exigentiam formarum materialium. Cùm enim formæ non ſint materiales niſi quatenus ſiunt ex materia, dici non poteſt abſque manifeſta petitione principii & circulo vitioſo, materiam conſtitui in eſſe materiæ per exigentiam formarum materialium, nam ſupponendo aliquas eſſe formas materiales, ſupponis quoque ſubſtantiam illam inextenſam de qua diſputatur an ſit materia, an verò ſpiritus, eſſe reapſe materiam: & ſi quis quærat cur aliquæ formæ ſint materiales, reſpondendum erit tibi, quia ſiunt concurrente materia, ſicut dixiſti materiam eſſe materiam, quia exigit formas materiales. Deinde abſurdum eſt tribuere rebus inſenſibilibus aliquam exigentiam, nec ego ſatis mirari queo tot ſerias admonitiones, amarulentas reprehenſiones, facetias & ſcommata, rationeſque evidentiſſimas abſterrere non potuiſſe Peripateticos ab ejuſmodi phraſibus quæ rebus inanimatis appetitum & ſpontaneitatem tribuunt. Quod ſi exigentia formarum materialium redigatur ad meram capacitatem recipiendi extenſionem, redeunt argumenta ſuperiùs à me propoſita contra aptitudinalem intelligentiam. Etenim materia ſpoliata omni extenſione non aliter concipi poteſt apta eam recipere, quàm quia ſubſtantia in communi apta nata eſt eſſe in corpore & in ſpiritu (quippe eadem eſt omnino idea ſubſtantiæ in communi, & idea ſubſtantiæ omni extenſione & formis extenſionem ſubſequentibus nec non cogitatione denudatæ, qualis eſt materia Peripateticorum conſiderata ſecundum ſuam eſſentiam) atqui ea aptitudo efficere nequit ut materia differat à ſpiritu, quia ſubſtantia in communi habens eam aptitudinem poteſt tamen æquè fieri ſpiritus ac corpus, ergo licet concipias materiam ut ſubſtantiam aptam recipere extenſionem, non tamen eam concipies ut eſſentialiter diverſam à ſubſtantia ſpirituali. Profectò ſi corpus & ſpiritus ſemel concipiantur convenire in ratione ſubſtantiæ tarentis extenſione & cogitatione, nulla forma diſtinctè concipitur poſſe advenire uni, quæ non concipiatur poſſe advenire alteri, ergo impoſſibile eſt aſſignare diſcrimen eſſentiale corporis à ſpiritu per neſcio quas exigentias & aptitudines. Ipſi Peripatetici nobis hujus rei præclarum documentum ſuppeditant: dum enim docent poſſe dari corpus completum ſimplex, hoc eſt, non conſtans materiâ & formâ, & animas brutorum perfectorum eſſe indiviſibiles, totas per conſequens in toto corpore & totas in ſingulis partibus corporis, ſatis oſtendunt ſubſtantias ſpirituales non poſſe differre à materialibus penes ſimplicitatem & ubi definitivum. Dum docent Angelos ſe poſſe inflare & comprimere, imo ſe reddere impenetrabiles, ſatis oſtendunt extenſionem & impenetrabilitatem non ita eſſe formas materiæ proprias, ut non poſſint advenire ſpiritui: Angelos æquè fieri coloratos ac corpora (nam quicquid reflectit lucem versùs oculos, ut naturaliter facere poſſent Angeli qui ſe reddidiſſent impenetrabiles,

V.

Ce qui confirme ce ſentiment, c'eſt qu'on ne ſauroit dire qu'un corps non étendu conſerve quelque attribut poſitif que l'eſprit n'ait point, comme par exemple l'exigence d'une forme materielle. Car les formes n'étant matérielles qu'entant qu'elles ſont faites de la matiere, on ne peut avancer ſans tomber dans une manifeſte pétition de principes & dans un cercle vicieux, que la matiere eſt conſtituée dans la qualité de matiere par l'exigence des formes matérielles. En effet, en ſuppoſant qu'il y a quelques formes matérielles, vous ſuppoſez que cette ſubſtance non étenduë touchant laquelle on diſpute ſi elle eſt matiere ou eſprit, eſt matiere, & ſi on demande pourquoi quelques formes ſont matérielles, il vous faudra répondre que c'eſt parce qu'elles ſont faites avec le concours de la matiere, comme vous avez dit que la matiere eſt matiere parce qu'elle exige des formes matérielles. D'un autre côté, il eſt abſurde de ſuppoſer que des êtres inſenſibles exigent quelque choſe, & je ne puis aſſez admirer, qu'après tant d'avis ſerieux, de critiques ameres, de railleries piquantes, & de raiſons évidentes & claires, on n'ait pû faire renoncer les Péripatéticiens à ces ſortes de phraſes qui attribuent la faculté appétitive & la ſpontanéité à des choſes inanimées. Que ſi on réduit l'exigence de formes matérielles à la ſimple capacité de recevoir l'étenduë, alors les arguments contre l'intelligence aptitudinale reviennent tous. Car la matiere dépouillée de toute étenduë ne peut être conçuë comme propre à la recevoir, que parce que la ſubſtance en général eſt propre à être & dans le corps & dans l'eſprit, l'idée de ſubſtance en commun étant la même que l'idée de ſubſtance dépouillée de toute étenduë & des formes qui ſuivent l'étenduë, & de la penſée, telle qu'eſt la matiere des Péripatéticiens conſidérée par rapport à ſon eſſence. Or cette capacité ne peut faire que la matiere differe de l'eſprit, puis que la ſubſtance en général qui a cette capacité, peut néanmoins devenir également & un eſprit & un corps. Donc bien que vous conceviez la matiere comme une ſubſtance propre à recevoir l'étenduë, vous ne la concevrez pourtant pas comme eſſentiellement différente de la ſubſtance ſpirituelle. Certainement, ſi on conçoit une fois que le corps & l'eſprit conviennent enſemble en qualité de ſubſtance dépourvûë d'étenduë & de penſée, on ne conçoit point diſtinctement que l'un puiſſe recevoir une forme, que l'autre ne puiſſe recevoir. Donc il eſt impoſſible d'aſſigner pour différence eſſentielle du corps & de l'eſprit je ne ſai quelles aptitudes & exigences chimériques. Les Péripatéticiens eux mêmes nous en fourniſſent une telle preuve. Car lors qu'ils enſeignent qu'un corps auquel il ne manque rien peut être ſimple, c'eſt-à-dire non compoſé de matiere & de forme, & que les ames des brutes parfaits peuvent être indiviſibles, & par conſéquent toutes dans tout le corps, & toutes dans chaque partie du corps, ils montrent aſſez que les ſubſtances ſpirituelles ne peuvent différer des ſubſtances matérielles par la ſimplicité & par les bornes locales. Lors qu'ils enſeignent encore que les Anges peuvent s'enfler, ſe comprimer, & même ſe rendre impénetrables, ils font bien entendre que l'étenduë & l'impénétrabilité ne ſont pas tellement des formes propres de la matiere, qu'elles ne puiſſent devenir les formes d'un eſprit: que les Anges peuvent devenir colorez comme les corps, car tout ce qui reflêchit la lumiere vers les yeux comme pourroient naturellement faire les Anges qui ſe ſeroient ren-

dus impénétrables eſt coloré : qu'ils peuvent être touchez comme les corps, ce qui eſt contre cet axiome de Lucrece ; que *rien ne peut toucher ni être touché qui ne ſoit corps.* En un mot qu'ils peuvent auſſi bien que les corps s'échauffer, ſe refroidir, devenir humides, s'enflammer & autres choſes ſemblables. Car ſi une ſubſtance Angélique eſt un ſujet propre à recevoir l'étenduë, l'impénétrabilité, & la couleur, & à ſe raréfier ou ſe condenſer, pourquoi le froid, l'humidité, & même les formes ſubſtantielles ne pourront-elles pas être tirées du même ſujet, puis qu'il eſt certain que le froid & l'humidité n'emportent point dans leurs idées formelles une relation plus néceſſaire à la matiere que ne font l'étenduë, la couleur, l'impénétrabilité, la rareté & la denſité? Lors qu'ils enſeignent qu'il n'eſt pas de l'eſſence d'une choſe ſpirituelle de n'avoir point de parties intégrantes, & que les formes matérielles ſont capables de connoiſſance, ils montrent aſſez que l'eſprit & le corps ne différent point entre eux par la compoſition & par la faculté de penſer. En un mot les Scholaſtiques mis aux priſes enſemble prouveroient ſans peine que les choſes ſpirituelles & matérielles ne différent que par quelques attributs extérieurs. Tant il importe d'établir d'abord de bons principes, de peur que les jugemens faux qu'on fait dès l'entrée, ne ſoient comme des fondemens mal affermis, & que l'édifice entier ne s'écroule.

VI.

Il eſt aiſé de répondre à la ſeconde objection de Mr. de la Ville, puis qu'il l'a prouvée; non par raiſon, mais par autorité ; car bien que ſouvent-il faille déferer beaucoup à cette maniere de raiſonner, cependant on ne doit jamais renoncer à des idées diſtinctes par reſpect pour toute autre autorité que pour celle de Dieu. Donc quand on auroit écrit de tout temps qu'il y a quelques êtres étendus qui ne ſont point des corps, perſonne n'eſt pourtant obligé de mépriſer l'idée diſtincte par laquelle il conçoit que la ſubſtance étenduë & le corps ſont une ſeule & même choſe, pour s'efforcer d'imaginer dans une roſe par exemple de la matiere, une forme ſubſtantielle, de la quantité, une couleur, un goût, une odeur, de la chaleur, de la ſéchereſſe, de l'opacité, de la peſanteur, comme autant d'êtres différents, qui n'ont tous que la même étenduë & le même lieu, & qui ſe pénetrent les uns les autres. Car nous n'avons aucun *Criterium* pour juger que l'étenduë de la matiere & l'étenduë de la forme different eſſentiellement ; & puiſſent plûtôt ſe pénétrer entre elles qu'avec toute autre étenduë. Au contraire nous concevons diſtinctement tous les êtres étendus comme parfaitement homogenes par rapport à l'étenduë. Donc on doit dire, ou qu'aucun de ces êtres n'eſt un corps, ou que ces êtres ſont tous des corps. Et il ne faut point m'oppoſer le ſentiment d'un illuſtre Cartéſien, qui dans l'excellent livre de la *Recherche de la Vérité* a dit qu'il étoit incertain ſi tout être crée étoit corps ou eſprit; car il ne croit pourtant point qu'aucune Créature puiſſe être étenduë ſans être corps, mais ſeulement qu'il pourroit y avoir quelque Créature qui ne fût point corps & qui pourtant ne fût point eſprit. D'un autre côté, ce ſoupçon n'étant pas une ſuite néceſſaire des principes de Deſcartes, on ne devoit pas le propoſer comme une objection contre un de ſes fidelles diſciples.

VII.

Défenſe M. Rohaut. Il s'agit maintenant de deffendre Mr. Jacques Rohault, illuſtre Cartéſien, qui a étendu la re-

eſt coloratum) æque poſſe tangi ac corpora contra Lucretianum illud,

Tangere vel tangi niſi corpus nulla poteſt res.

uno verbo æquè poſſe calefieri, frigefieri, humefieri, inflammari &c. ac corpora. Nam ſi ſubſtantia Angelica ſubjectum eſt ideneum, è cujus potentia educantur extenſio, impenetrabilitas, & color : quodque rarefiat & condenſetur, quare frigus, humiditas, imo formæ ſubſtantiales non poterunt educi ex eodem ſubjecto, cùm certum ſit frigus, humiditatem &c. non importare in ſuo conceptu formali neceſſariam magis relationem ad materiam, quàm extenſionem, colorem, impenetrabilitatem, raritatem & denſitatem. Dum docent non eſſe de eſſentia rei ſpiritualis ut careat partibus integrantibus, & formas materiales eſſe cognoſcitivas, ſatis ſignificant ſpiritum & corpus non differre à ſe invicem penes compoſitionem & facultatem intelligendi. Quid plura? Non difficilè probarent Scholaſtici inter ſe commiſſi, res ſpirituales & materiales differre tantùm penes adjuncta quædam extrinſeca. Adeò magni refert ſtatim bona principia conſtabilire, ne ſi ſemel in limine aberratum,

Prodita judiciis fallacibus omnia primis,

Labem minitentur, ut

In fabrica ſi prava eſt regula prima &c.

VI.

Ad ſecundam exceptionem Ludovici à Villa facilis eſt reſponſio, non enim ratione eam probavit, ſed auteritate : cui quamquam ſæpe multùm tribuendum eſt, nunquam tamen eatenus ut in ejus gratiam, niſi divina ſit, ideas diſtinctas floccifaciamus. Ergo licet ab omni ævo paſſim ſcriptum fuerit dari aliqua entia extenſa diſtincta à corpore, nemo tamen ſibi hanc crucem figere tenetur ut ſpretâ ideâ diſtinctâ qua concipit ſubſtantiam extenſam & corpus eſſe unum & idem, imaginari nitatur in roſa v. gr. materiam, formam ſubſtantialem, quantitatem, colorem, ſaporem, odorem, calorem, ficcitatem, opacitatem, gravitatem &c. tanquam totidem entia diverſa ſibi mutuò coextenſa & commenſurata & ſecum invicem penetrata, nullum enim nobis adeſt criterium quo judicemus extenſionem materiæ & extenſionem formæ differre eſſentialiter, & poſſe potiùs penetrari inter ſe quàm cum alia extenſione, ſed contra concipimus diſtinctè omnia entia extenſa ut perfectè homogenea in ratione extenſionis, ergo dicere debemus vel nullum horum eſſe corpus, vel omnia eſſe corpus. Nec obſtat ſententia Clariſſimi illius Carteſiani, qui in ſuo nunquam ſatis laudato de diſquiſitione veritatis *libro, dixit dubium eſſe an omnia entia creata, ſint vel corpus vel ſpiritus, quia non ideò ille credit aliquam creaturam poſſe eſſe extenſam nec tamen corpus, ſed ſolùm aliquam poſſe eſſe diſtinctam à corpore, nec tamen ſpiritum. Alioquin cum hæc ſuſpicio non fluat neceſſariò ex principiis Carteſii, minimè proponi debebat ut inſtantia adverſus fidiſſimum ejus ſectatorem.*

VII.

Succedat jam Celeberrimus alter Carteſianus Jacobus Rohaldus, qui tum vivâ voce, tum ſcriptis vitidiſſimis

diſſimis ſectam maximè reddidit illuſtrem. Magnificâ utitur præfatione Autor, & grandiore cothurno inſtructus, ea dicit de divina omnipotentia quibus nos plenâ cerâ ſubſcribimus, neque enim magis vitio debet verti Carteſianis ſi dicunt Deum non poſſe conſervare materiam ſine extenſione, quàm Peripatetici ſi dicant Deum non poſſe eam conſervare ſine exigentia extenſionis. Unde patet eâdem ratione deſumptâ ex infinita amplitudine divinæ poteſtatis probari poſſe adversùs Peripateticos Deum poſſe ſpoliare materiam omni exigentia extenſionis, quæ ipſi probare conantur adversùs Carteſianos Deum poſſe ſpoliare materiam omni extenſione, atque adeò argumenta iſtius commatis ſæpenumero ſermones eſſe abundantes ſonantibus verbis uberibuſque ſententiis, præterquæ nihil. At, *inquit Ludovicus à Villa*, non probat Rohaldus, vel alii Carteſiani dari contradictionem ſi corpus exiſtat abſque ſua extenſione formali, niſi committendo circulum ridiculum. Dicunt nempe quod cùm extenſio ſit tota eſſentia materiæ, materia ſine extenſione eſſet materia ſine materia, ergo ut probent extenſionem eſſe totam eſſentiam materiæ, ſupponunt eam non poſſe ſeparari à materia ſine contradictione, ut verò probent non poſſe ſeparari ſine contradictione, dicunt eam eſſe totam eſſentiam materiæ. *Hîc certè deſiderare eſt vel memoriam vel bonam fidem iſtius Autoris. Paſſim enim extant in libris noſtrorum hominum probationes directæ, & quibus in nulla alia materia meliores dari ſolent. Nonne enim oſtendunt extenſionem eſſe totam eſſentiam materiæ quia eſt differentia ſpecifica materiæ, & eſſe differentiam ſpecificam materiæ quia per ejus adventum ſubſtantia in communi coarctatur ad eam ſpeciem ſubſtantiæ, quæ corpus ſive materia dicitur? nonne oſtendunt extenſionem eſſe totam eſſentiam materiæ quia, ut perfectè concipiatur materia & perfectè diſtinguatur ab aliis entibus, nihil aliud requiritur quàm ut concipiatur extenſa; quia ſublatis quibuſcumque aliis, modò extenſio remaneat, remanet idea materiæ, è contra ſublatâ extenſione, non alia remanet idea quàm ſubſtantiæ in communi? Ne multus ſim, omnes adhibent probationes quas Peripateticus adhiberet, ſi probandum ipſi incumberet rationalitatem eſſe totam eſſentiam hominis qua hominis, exigentiam extenſionis, totam eſſentiam materiæ. Ergo vel Ludovicus à Villa probaret circulo ridiculo rationalitatem eſſe totam eſſentiam hominis, exigentiam extenſionis totam eſſentiam materiæ &c. vel Carteſiani non probant circulo ridiculo extenſionem eſſe totam eſſentiam materiæ. Equidem ſi rogetur Carteſianus quare materia non poſſit ſpoliari extenſione, reſpondet quia hoc implicat contradictionem. Si iterum rogetur quare hoc implicet contradictionem, reſpondet quia extenſio eſt eſſentia materiæ. Si ampliùs ab eo quæratur quare extenſio ſit eſſentia materiæ, reſpondet quia extenſio ita includitur in conceptu formali ſive idea diſtincta materiæ, ut ea ſublatâ, pereat funditùs idea materiæ, quod idem ferè eſt ac ſi reſponderet extenſionem eſſe eſſentiam materiæ quia eſt inſeparabilis ab illa. Sed quidquid ſit de illa gradatione probationum, nonne quilibet Philoſophus eodem modo rogatus circa eſſentiam cu-*

potation de ſa ſecte & par ſes leçons & par ſes écrits. L'Auteur emploie contre lui un exorde magnifique, & chauſſant le cothurne, il dit ſur la toute puiſſance divine des choſes auxquelles nous ſouſcrivons de bon cœur; car on ne doit pas reprocher d'avantage aux Carteſiens leur opinion que Dieu ne peut conſerver la matiere ſans étenduë, qu'on ne reproche aux Péripatéticiens leur opinion que Dieu ne peut conſerver la matiere ſans l'exigence de l'étenduë. C'eſt ce qui fait voir que par la même raiſon, par laquelle les Péripatéticiens veulent prouver contre les Carteſiens que Dieu peut dépouiller la matiere de toute étenduë, les Carteſiens pourroient prouver contre les Péripatéticiens que Dieu peut dépouiller la matiere de toute exigence d'étenduë. Ces ſortes d'argumens ne ſont donc au bout du compte que de grands mots, de belles ſentences, & puis c'eſt tout. *Mais*, dit Mr. de la Ville, *Rohault ni les autres Carteſiens ne prouvent qu'il eſt contradictoire qu'un corps exiſte ſans ſon étenduë formelle, que par un cercle vicieux & ridicule. Ils diſent que l'étenduë étant toute l'eſſence de la matiere, la matiere ſans étenduë, ſeroit une matiere ſans matiere. Par conſéquent, pour prouver que l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere, ils ſuppoſent qu'elle ne peut ſans contradiction être ſéparée de la matiére, après quoi pour montrer qu'elle ne peut ſans contradiction être ſeparée de la matiere, ils diſent qu'elle eſt toute l'eſſence de la matiere.* Ici paroît un grand défaut ou de mémoire ou de bonne foi dans le cenſeur. En effet les livres des Carteſiens nous préſentent ſur ce ſujet je ne ſai combien de preuves directes, auſſi bonnes qu'on ait coûtume d'en donner en quelques autres matieres que ce ſoit. Ne montrent-ils point que l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere, par la raiſon qu'elle en eſt la différence ſpécifique, & qu'elle en eſt la difference ſpécifique, par la raiſon qu'à ſon arrivée la ſubſtance perdant ſa généralité, eſt bornée à cette eſpece de ſubſtance qu'on appelle corps ou matiere? Ne montrent-ils point que l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere par la raiſon, que, pour concevoir parfaitement la matiere, & la diſtinguer de tout autre être, il ne faut que la concevoir étenduë? Ne le montrent ils point par la raiſon qu'en ôtant tout autre attribut excepté l'étenduë, l'idée de matiere demeure, au lieu qu'ôté l'étenduë, il ne demeure plus que l'idée de ſubſtance en général? En un mot ils apportent toutes les preuves qu'un Péripatéticien emploïeroit s'il avoit à prouver que la rationalité eſt toute l'eſſence de l'homme entant qu'homme, & que l'exigence de l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere. Ainſi, ou Mr. de la Ville prouveroit par un cercle vicieux que la rationalité eſt toute l'eſſence de l'homme, & que l'exigence de l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere, ou bien il eſt faux que les Carteſiens prouvent par un cercle vicieux que l'étenduë eſt toute l'eſſence de la matiere. En effet, ſi on demande à un Carteſien pourquoi la matiere ne peut être dépouillée de l'étenduë, il répond que c'eſt parce que la choſe implique contradiction. Si on lui demande pourquoi la choſe implique contradiction, il répond que c'eſt parce que l'étenduë eſt eſſentielle à la matiere. Si on ajoûte cette queſtion, pourquoi l'étenduë, eſt-elle l'eſſence de la matiere, il répond que c'eſt parce que l'étenduë eſt renfermée de telle ſorte dans l'idée diſtincte de la matiere, que ſi l'on ôte l'étenduë, l'idée de matiere ne ſubſiſte plus, ce qui eſt preſque comme s'il repondoit que l'étenduë eſt l'eſſence de la matiere, parce qu'elle en eſt inſéparable. Mais quoi qu'il en

Digitized by Google

ſoit de cette gradation de preuves, tout Philoſophe interrogé de la même maniere ſur l'eſſence d'une choſe, ne répondroit-il pas de la même maniere? Donc il n'y a aucune preuve directe qui ne ſoit un cercle vicieux, ou bien les nôtres ſont de cette eſpece. Donc en ce point tout eſt pareil entre un Cartéſien qui prouve que l'étenduë eſt l'eſſence de la matiere, & un Péripatéticien qui prouve que c'eſt l'exigence de l'étenduë. Mais d'ailleurs la cauſe du Cartéſien eſt meilleure, en ce que l'exigence de l'étenduë attachée à la ſubſtance en général, ne donne aucune idée diſtincte & ne fait naître qu'une idée vague, confuſe, & d'une fauſſeté manifeſte, à moins que contre l'uſage de toutes les langues, vous ne reduiſiez l'exigence à une ſimple puiſſance paſſive, laquelle ne ſignifiant diſtinctement qu'une non-répugnance qui convient à tout être poſſible, eſt tout à fait incapable de conſtituer la différence ſpécifique de la matiere.

VIII.

Le même M. Rohault avoit dit que l'étenduë, la diviſibilité, la figure & l'impénétrabilité ſont quatre propriétez eſſentielles de la matiere, & que l'étenduë en conſtitue l'eſſence parce qu'on conçoit qu'elle précede les trois autres. Mais voici Mr. de la Ville qui ſe plaint qu'on renverſe l'ordre, & que ce Philoſophe eſt peu d'accord avec lui même, puis qu'il enſeigne que l'étenduë n'eſt rien autre choſe que l'impénétration actuelle des parties, & leur poſition les unes hors des autres, d'où il s'enſuit que l'impénétrabilité précede l'étenduë, étant évident que l'impénétrabilité eſt le principe de l'impénétration actuelle, & non au contraire. Je réponds que le cenſeur cherche à s'embarraſſer lui même, & qu'il n'auroit rien trouvé d'obſcur, s'il avoit voulu ſe ſervir de ſa ſagacité naturelle, & s'épargner de vaines ſubtilitez. En effet ſelon les principes de M. Rohault, la compoſition des parties, la poſition des parties les unes hors des autres, & l'extenſion ſont dans la matiere des attributs auſſi premiers & immédiats les unes que les autres, & non ſeulement ils ſont réellement identifiez entre eux, mais même ils le ſont ſelon notre maniere de concevoir, puis qu'il eſt impoſſible de concevoir que la matiere a des parties les unes hors des autres, ſi on la conçoit réduite à un point mathématique, dont nous n'avons non plus d'idée que du néant même. Donc ſelon ces principes, l'impénétrabilité de la matiere nait de ſon étenduë, puis que la raiſon pour laquelle la matiere eſt impénétrable, c'eſt qu'elle a des parties, & qu'avoir des parties eſt la même choſe formellement qu'avoir de l'étenduë. Et quoique l'impénétration actuelle & l'étenduë ſoient une ſeule & même choſe, il ne s'enſuit pourtant point que l'impénétrabilité précede l'étenduë. Car il n'eſt pas évident, comme le cenſeur le ſuppoſe à tort, que l'impénétration actuelle naiſſe de l'impénétrabilité comme de ſon principe. Autrement de l'impénétration actuelle à l'impénérabilité la conſéquence ſeroit bonne en vertu de la forme, ce que n'admettront jamais les Péripatéticiens, qui croient que la matiere eſt preſque toûjours impénétrée actuellement, mais qu'elle n'eſt jamais impénétrable. Les Cartéſiens eux mêmes tout perſuadez qu'ils ſont que l'impénétrabilité & l'impénétration ſont néceſſairement jointes dans la matiere, ne prouvent pourtant point la premiere par la ſeconde, ſachant bien que cette propoſition univerſelle, affirmative, *tout ce qui a l'acte a le principe*, eſt fauſſe, ainſi qu'il paroit par l'exemple de la forme matérielle, qui bien que revêtue de l'incorruption actuelle

juſtibet rei, ſimili quoque modo reſponderet? Ergo vel nullæ probationes directæ & immunes à circulo afferri poſſunt, vel noſtræ ſunt ejuſmodi; ergo quoad hoc punctum pares ſunt hinc Carteſianus probans extenſionem, illinc Peripateticus probans exigentiam extenſionis eſſe totam eſſentiam materiæ. At longè melior eſt quoad cætera ratio Carteſiani, quia exigentia extenſionis affixa ſubſtantiæ in communi non præbet ullam ideam diſtinctam, ſed conceptum vagum, confuſum & manifeſtè falſum, niſi redigas contra uſum omnium linguarum, exigentiam ad meram potentiam paſſivam, quæ cùm nihil diſtinctius ſignificet quàm non repugnantia omni enti poſſibili conveniens, inepta eſt prorſus ad conſtituendam differentiam ſpecificam materiæ.

VIII.

Dixerat idem Rohaldus extenſionem, diviſibilitatem, figuram, & impenetrabilitatem eſſe quatuor proprietates eſſentiales materiæ, extenſionem verò conſtituere eſſentiam ejuſdem materiæ, quia concipitur præcedere tres alias. Sed ecce Ludovicum à Villa præpoſterè agi querentem, nec ſibi ſatis conſtare illum Philoſophum; docere enim extenſionem nihil eſſe aliud quàm actualem partium impenetrationem & poſitionem extra ſe invicem, ex quo ſequitur impenetrabilitatem eſſe priorem extenſione, cùm evidens ſit impenetrabilitatem eſſe principium impenetrationis actualis, non vice verſâ. Ego verò reſpondeo nodum in ſcirpo quæri, & Autorem potuiſſe ipſum, ſi voluiſſet uti ingenita ſagacitate, parcereque ſubtilitatibus, rem expedire. Etenim ex principiis Rohaldi, materiam habere partes, materiam habere partes extra ſe invicem, materiam eſſe extenſam, attributa ſunt æquè prima & immediata, nec ſolùm identificata inter ſe realiter, ſed etiam ſecundum noſtrum concipiendi modum, cùm impoſſibile ſit concipere materiam habere partes, ſi concipias eam redactam ad punctum mathematicum, cujus idea nulla eſt in nobis non magis quàm puri nihili, ergo juxta hæc principia, impenetrabilitas materiæ oritur ab ejus extenſione, quandoquidem ratio cur materia ſit impenetrabilis, eſt quia habet partes, & materiam habere partes idem eſt formaliter quod materiam habere extenſionem. Quamvis verò impenetratio actualis & extenſio ſint unum & idem, non tamen ſequitur impenetrabilitatem eſſe priorem extenſione, neque enim evidens eſt, ut falsò ſupponit Autor, impenetrationem actualem oriri ab impenetrabilitate tanquam à ſuo principio, alioquin valeret conſequentia ex forma ab actuali impenetratione ad impenetrabilitatem, quod nunquam admittent Peripatetici, qui credunt materiam eſſe ut plurimùm actualiter impenetratam, nunquam impenetrabilem. Ipſi Carteſiani quamvis credant impenetrabilitatem & impenetrationem conjungi neceſſariò in materia, non tamen illam probant per iſtam, haud neſcii propoſitionem univerſaliter affirmantem quicquid habet actus habere principium, *eſſe falſam ut conſtat exemplo formæ materialis, quæ licet habeat incorruptionem actualem quamdiu conſervatur, nunquam tamen habet incorruptibilitatem. Cùmque illi ſeduló in id allaborent ne quid in judicando amplius eo com-*

complectantur quod diſtinctè concipiunt, minimè judicare debent impenetrationem actualem præſupponere impenetrabilitatem, quia impenetratio actualis præcisè conſiderata in ſe nihil aliud neceſſariò ſupponit quàm rem poſſe eſſe impenetratam, ſi verò conſideretur ut extenſio materiæ, tunc non præſupponit ſed ponit impenetrabilitatem. Mirer Ludovicum à Villa non animadvertiſſe labem ſuæ ratiocinationis, nam ſi actualis impenetratio fluit ab impenetrabilitate tanquam à ſuo principio, indiviſio continui ab ejus indiviſibilitate, & quiſquis actu non vincitur, dici poteſt invincibilis, quod eſt falſum. Non ergo perperam dictum eſt extenſionem priùs cognoſci quam impetrabilitatem, licet non differat ab impenetratione actuali, neminique mirum videri debet idem attributum, extenſionem ſcilicet, eſſe ſimul actualem impenetrationem & principium illius, cùm certum ſit ſpiritualitatem animæ eſſe ſimul ejus indiviſionem actualem & indiviſibilitatem, & tamen indiviſibilitas non concipitur præcedere ſpiritualitatem. Inter Recentiores indubium eſt, vim calefactivam ignis non diſtingui à motu actuali ejus partium in quo conſiſtit ejus calefactio, & tamen vis illa calefactiva non concipitur præcedere motum illum actualem. Præterea, ſi Rohaldus conſtituiſſet eſſentiam materiæ in impenetrabilitate præcedente extenſionem, æquè obſcurum nobis dediſſet conceptum corporis ac Peripatetici, quia idem feciſſet ac ſi quis eſſentiam opii explicaret per vim conſopitivam. Etenim impenetrabilitas præciſa ab extenſione non aliter concipitur quàm ſub vaga idea facultatis ſeu potentiæ: diſtinctè verò concipitur, ſi fluere dicatur ab extenſione.

IX.

Inſtat Ludovicus à Villa. Habere partes concipitur neceſſariò priuſquam extenſio formalis, nec concipi poteſt extenſio formalis quin partes præſupponantur, nam antequam concipiatur res eſſe hujus vel illius modi, oportet concipere illam eſſe: oportet etiam aliquatenus illam eſſe priùs quam ſit taliter vel taliter: partes verò materiæ eſſe vel intra vel extra ſe invicem, modi ſunt varii eſſendi illarum; ergo neceſſe eſt concipere materiæ partes antequam concipiantur illæ partes vel eſſe extra vel intra ſe invicem, eo ferè modo quo dicimus concipi oportere animam & corpus priuſquam concipiatur anima eſſe vel extra vel intra corpus. Igitur peccavit Rohaldus in ſua principia qui non dixerit eſſentiam materiæ conſiſtere in eo quod ſit ſubſtantia conſtans partibus. *Reſpondeo* 1. *erratum eſſe ad ſummum à Rohaldo quod non aſcenderit uſque ad extremum apicem præciſionum metaphyſicarum: qui error levis ſine dubio videbitur ipſi Adverſario, ſi animadvertat eum qui ſe auctore dicerat eſſentiam materiæ conſiſtere in compoſitione ex partibus, non immunem fore à ſimili culpa, quippe prius eſt rem eſſe aptam habere partes quàm habere partes, ergo eſſentia materiæ* tandis qu'elle eſt conſervée, n'a pourtant jamais l'incorruptilité. Comme ils ſe propoſent toûjours de ne rien enfermer dans leurs jugemens que ce dont ils ont des idées diſtinctes, ils ne doivent point juger que l'impénétration actuelle préſuppoſe l'impénétrabilité, puiſque l'impénétration actuelle conſidérée précilément en ſoi même ne ſuppoſe rien néceſſairement, ſinon que la choſe peut être impénétrée, & que ſi elle eſt conſidérée comme étenduë de la matiere, alors elle ne preſuppoſe point l'impénétrabilité, mais elle la poſe. Je m'étonne que Mr. de la Ville n'ait pas apperçu le défaut de ſon raiſonnement; car ſi l'impénétration actuelle découle de l'impénétrabilité comme de ſon principe, la non-diviſion du continu doit découler de ſon indiviſibilité, & quiconque n'eſt point vaincu actuellement, peut être dit invincible, ce qui eſt de la derniere fauſſeté. On n'a donc pas eu tort de dire que l'étenduë eſt connue avant l'impénétrabilité, bien qu'elle ne differe point de l'impénétration actuelle, & perſonne ne doit être ſurpris que le même attribut ſavoir l'étenduë, ſoit en même temps & l'impénétration actuelle & le principe de cette impénétration, puis qu'il eſt certain que la ſpiritualité de l'ame en eſt à la fois l'indiviſion actuelle & l'indiviſibilité, & que néanmoins l'indiviſibilité n'eſt pas conçuë précéder la ſpiritualité. Les Modernes ſont perſuadez, que la vertu qu'a le feu d'échauffer, n'eſt pas diſtinguée du mouvement actuel de ſes parties, dans lequel conſiſte l'action d'échauffer, & néanmoins cette vertu d'échauffer n'eſt pas conçuë précéder ce mouvement actuel. D'ailleurs ſi Mr. Rohault avoit conſtitué l'eſſence de la matiere dans une impénétrabilité qui précéde l'étenduë, il nous auroit donné du corps une idée auſſi obſcure que celle que nous en donnent les Péripatéticiens, puis qu'il auroit fait la même choſe qu'un homme qui expliqueroit l'eſſence de l'opium, par ſa faculté d'endormir. Car enfin l'impénétrabilité ſéparée de l'étenduë ne ſe conçoit que ſous l'idée vague de faculté ou de puiſſance, au lieu qu'on la conçoit diſtinctement, ſi on dit qu'elle découle de l'étenduë.

IX.

Suite de cette diſcuſſion.

Monſieur de la Ville pouſſe cette difficulté en ces termes. *On conçoit néceſſairement qu'une choſe a des parties, avant que de conçevoir l'étenduë formelle, & on ne ſauroit concevoir l'étenduë formelle, qu'on ne préſuppoſe des parties; car avant que de conçevoir qu'une choſe eſt de telle ou de telle maniere, il faut concevoir qu'elle eſt, & avant qu'elle ſoit d'une maniere ou de l'autre, il faut qu'elle ſoit en quelque maniere. Or que les parties de la matiere ſoient les unes dans les autres ou hors des autres, ce ſont autant de différentes manieres d'être de ces parties. Donc il eſt néceſſaire de concevoir les parties de la matiere, avant que de concevoir que ces parties ſont les unes dans les autres ou hors des autres, de la même maniere à peu près qu'on dit qu'il faut concevoir l'ame & le corps, avant que de concevoir que l'ame eſt dans le corps ou hors du corps. Par conſéquent M. Rohault a péché contre ſes principes, en ne diſant point que l'eſſence de la matiere conſiſte en ce qu'elle eſt une ſubſtance compoſée de parties.*

Je répons en premier lieu que ſi Mr. Rohault a fait une faute, c'eſt tout au plus en ce qu'il n'a pas été juſqu'à la derniere préciſion métaphyſique, faute qui doit ſembler légere à notre cenſeur, s'il fait attention qu'un homme qui diroit après lui que l'eſſence de la matiere conſiſte dans la compoſition des parties, tomberoit dans une faute ſemblable, puis qu'il faut qu'une choſe ſoit propre à avoir des parties avant que d'avoir

voir des parties, d'où il s'enſuit que l'eſſence de la matiere conſiſte, non dans la compoſition actuelle de parties, mais dans une compoſition aptitudinale ou d'aptitude. De plus, avant qu'une choſe ſoit capable d'avoir des parties, il faut qu'elle puiſſe en devenir capable. Donc l'eſſence de la matiere doit conſiſter, non dans une aptitude actuelle, mais dans une aptitude potentielle, & ainſi à l'infini. De même s'il n'eſt pas permis de dire que l'étenduë formelle eſt l'eſſence de la matiere, par la raiſon que l'étenduë formelle ſuppoſe des parties, on ne devra pas dire non plus que la ſubſtance eſt l'eſſence de la matiere, puis que la ſubſtance ſuppoſe l'être avant ſoi. Si donc être une choſe précéde être de telle ou de telle maniere, & que par conſéquent être les unes dans ou hors les autres par rapport aux parties de la matiere, ſuppoſe avant ſoi l'exiſtence de ſes parties, par la même raiſon les parties doivent être avant que d'être les parties de la matiere, d'autant plus que ſelon les Péripatéticiens, être les parties de la matiere ou de quelque autre choſe ſont diverſes manieres d'être des parties. Par la même raiſon, il faut qu'une choſe exiſte avant que d'être dans un ſujet ou ſans ſujet, & que la ſubſtance exiſte avant que d'être un corps ou un eſprit. Ainſi on ne pourra placer l'eſſence d'aucune choſe que dans l'idée vague & général d'Etre. Il faut donc mettre des bornes à ces abſtractions métaphyſiques, & s'arrêter aux attributs que chacun conçoit diſtinctement être réellement les mêmes entre eux, & marquer les différences des diverſes eſpeces d'êtres, bien que peut-être ces attributs puſſent être conçus comme ſéparez les uns des autres par un homme verſé dans la Logique. Or tels ſont ces attributs-ci, être matiere & avoir ſes parties les unes hors des autres; car je réponds en ſecond lieu que le cenſeur ſe trompe groſſierement, s'il croit que les parties de la matiere ſont indifférentes à la pénétration ou à l'impénétration. Elles ſont impénétrées eſſentiellement, ce que je prouve de la maniere ſuivante.

collocari debet in compoſitione aptitudinali ex partibus, non verò in actuali. Præterea prius eſt rem poſſe fieri aptam habere partes quàm eſſe actu aptam habere partes, ergo eſſentia materiæ poni debet, non in aptitudine actuali, ſed in aptitudine potentiali & ſic in infinitum. Similiter, ſi non licebit dicere extenſionem formalem eſſe eſſentiam materiæ quia extenſio formalis ſupponit partes, non licebit quoque dicere ſubſtantiam eſſe eſſentiam materiæ, quia ſubſtantia ſupponit eas tanquam aliquid prius. Si prius eſt rem eſſe, quàm eſſe hoc vel illo modo, ac proinde prius eſt partes materiæ eſſe, quàm eſſe intra vel extra ſe invicem, ergo à pari prius eſt partes eſſe, quàm eſſe partes materiæ (præſertim quia juxta Peripateticos eſſe partes materiæ vel alterius rei, ſunt varii modi eſſendi partium) & propter eamdem rationem prius eſt rem exiſtere quàm exiſtere vel in ſubjecto vel ſine ſubjecto: prius ſubſtantiam exiſtere, quàm eſſe corpus vel ſpiritum, & ſic nullius rei poterit collocari eſſentia, niſi in vago & generaliſſimo conceptu entis. Modus ergo adhibendus eſt iſtis abſtractionibus metaphyſicis, & ſiſtendum in illis attributis, quæ licet fortaſſe præſcindi poſſint à ſe invicem ſi quis eppidò quàm in Logica fuerit ſubactus, diſtinctè tamen conſpiciuntur eſſe idem realiter inter ſe & primariò ſecernere varias ſpecies entis à ſe invicem. Talia verò ſunt eſſe materiam & habere partes extra ſe poſitas, nam reſpondeo 2. vehementer errare Autorem, dum credit partes materiæ eſſe indifferentes ad penetrationem vel impenetrationem: ſunt enim eſſentialiter impenetratæ, quod ſic oſtendo.

X.

Que les parties de la matiere ſont impénétrées eſſentiellement.

Si les parties de la matiere pouvoient être miſes les unes dans les autres, toute la matiere pourroit être réduite en un état où elle n'occuperoit pas plus d'eſpace qu'un point Mathématique. Or c'eſt ce qui ne ſe peut faire. Donc. . . . . On ne peut nier la majeure, parce qu'il eſt évident que les parties de la matiere pénétrée ne conſervent aucune extenſion. Pour la mineure, en voici en premier lieu la preuve *ad hominem*. Mr. de la Ville accorde que la compoſition de parties eſt néceſſairement préſuppoſée par l'étenduë formelle. Donc il doit accorder que tout ce qui peut être étendu formellement eſt de toute néceſſité compoſé de parties. Or chaque partie de la matiere peut être étenduë formellement, ainſi qu'il eſt manifeſte. Donc elle eſt compoſée néceſſairement de parties, donc elle eſt diviſible à l'infini, donc lors qu'elle eſt étenduë actuellement, elle répond à un eſpace diviſible à l'infini, donc chaque partie de l'eſpace eſt diviſible à l'infini, donc toutes les parties de l'eſpace ſont étenduës eſſentiellement, puis qu'elles ſont eſſentiellement impénétrables entre elles, comme chacun le reconnoît, donc il eſt impoſſible que quelque partie de l'eſpace ſoit ſans étenduë, donc toute choſe qui eſt dans l'eſpace répond à quelque partie étenduë, donc elle a néceſſairement quelque étenduë, donc il eſt impoſſible que la matiere ſoit réduite en un état où elle n'occupe pas plus d'eſpace qu'un point Mathématique. Je n'examine point ici ſi l'eſpace eſt un être corporel, ou ſpirituel, ou d'une na-

X.

Si partes materiæ poſſint poni intra ſe invicem, tota materia poſſet redigi in eum ſtatum, in quo non occuparet plus ſpatii quam punctum mathematicum, atqui hoc fieri nequit, ergo &c. Major non poteſt negari quia evidens eſt partes materiæ penetratæ nullam prorſus retinere extenſionem: minor verò ſic probatur 1. ad hominem. *Concedit Ludovicus à Villa compoſitionem ex partibus præſupponi neceſſariò ab extenſione formali, ergo ex concedendis quidquid poteſt extendi formaliter componitur neceſſariò ex partibus, atqui quælibet pars materiæ poteſt extendi formaliter ut per ſe patet, ergo componitur neceſſariò ex partibus, ergo eſt diviſibilis in infinitum, ergo quando eſt actualiter extenſa, reſpondet ſpatio diviſibili in infinitum, ergo ſingulæ partes ſpatii ſunt diviſibiles in infinitum, ergo ſunt eſſentialiter extenſæ (ſunt enim eſſentialiter impenetrabiles inter ſe ut omnes fatentur) ergo impoſſibile eſt ut aliqua pars ſpatii ſit inextenſa, ergo quicquid eſt in ſpatio reſpondet alicui parti extenſæ, ergo habet neceſſariò aliquam extenſionem, ergo impoſſibile eſt ut materia redigatur ad eum ſtatum ut non plus ſpatii occupet quàm punctum mathematicum. Non hic inquiro an ſpatium ſit ens corporeum, ſpirituale, media natura inter utrumque &c. ſufficit mihi quod ultro concedunt Peripatetici, ſpatium eſſe locum realem, & nemine cogitante*

cor-

correſpondere rei locatæ, diviſibile per mentem in infinitum, ejuſque partes non poſſe poni intra ſe invicem: nam inde ſequitur nullam eſſe partem deſignabilem in ſpatio, cui aliqua materiæ portio actualiter extenſa non poſſit commenſurari, ac proinde nullum eſſe locum in ſpatio pro punctis mathematicis, ſi enim punctum ejuſmodi poneretur in ſpatio, aliquid inextenſum commenſuraretur loco capaci recipiendi aliquid extenſum, quod contradictionem implicat.

XI.

Probatur 2. eadem minor, quia impoſſibile eſſet reddere extenſam materiam, quæ ſemel penetrationem eſſet paſſa, ut ſic oſtendo. Materia penetrata ſe haberet eodem modo quoad poſitionem in ſpatio, quo multitudo punctorum mathematicorum penetrantium; atqui multitudo punctorum ejuſmodi non poteſt fieri extenſa, ergo &c. Non poteſt negari major, nam quantacunque ſit differentia inter punctum mathematicum & partes materiæ penetratæ quoad ſimplicitatem, certum eſt multitudinem punctorum mathematicorum penetrantium eſſe compoſitam ex pluribus entibus non ſecus ac materiam penetratam, nec magis eſſe poſitam in ſpatio ſub quocunque reſpectu indiviſibili quàm materiam penetratam. Minor verò probatur omnibus argumentis tum Phyſicis, tum Geometricis, quibus probatur adverſùs Zenonem continuum non poſſe compoſiri ex punctis mathematicis. Dicant quicquid velint Zenonis adverſùs demonſtrationes Geometricas quibus opprimuntur, nunquam excutient pondus iſtius ratiocinii, nihilum additum nihilo non facit ens reale, ergo nihilum extenſionis additum nihilo extenſionis non facit extenſionem. Certè vel mens noſtra nihil clarè & diſtinctè percipit, vel clarè & diſtinctè percipit non poſſe exſurgere aliquam extenſionem ex aggregatione plurimum entium, niſi ſingula illa entia habeant aliquam extenſionem, quia extenſo nihil aliud eſſe concipitur quàm appoſitio rei extenſæ ad rem extenſam. Atque hinc adeò eſt cur omnes Phyſicorum ſectæ, rejectis punctis mathematicis, componant bodiè, cùm Philoſophia ſeveriſſimo examini ſubjecta eſt, continuum vel ex punctis inflatis, vel ex atomis Epicuri, vel ex partibus diviſibilibus in infinitum Ariſtotelis: magno utique argumento compoſitionem continui ex punctis Zenonis videri omnibus impoſſibilem, alioquin nunquam derelicta fuiſſet ea hypotheſis, quæ ejus eſt opportunitas ad vitandas difficultates quibus premitur ſententia componens continuum ex partibus extenſis. Eadem verò argumenta quæ probant contra Zenonem probare quoque contra materiam penetratam hinc patet evidentiſſimè, quia quælibet pars materiæ penetratæ eſt nihilum extenſionis, ergo ſicut ex quantalibet multitudine punctorum mathematicorum juxta ſe poſitorum nunquam fieri poteſt extenſa, quia ponere unum punctum juxta alterum, nihil aliud eſt quàm addere nihilum extenſionis nihilo extenſionis, ita etiam ex quantalibet multitudine partium materiæ ſemel penetratæ juxta ſe

ture moienne entre l'un & l'autre. Il ne ſuffit de ce que les Péripatéticiens accordent de leur plein gré, ſavoir que l'eſpace eſt un lieu réel, & qu'il correſpond réellement à la choſe miſe dans le lieu, qu'il eſt diviſible à l'infini par la penſée, & que ſes parties ne peuvent ſe pénétrer les unes les autres. Car il s'enſuit de là qu'on ne peut déſigner aucune partie dans l'eſpace, à laquelle quelque portion de matiere étenduë ne reponde exactement, & qu'ainſi il n'y a point de lieu dans l'eſpace pour les points Mathématiques, puis que ſi un point de cet eſpéce étoit mis dans l'eſpace, quelque choſe de non-étendu repondroit exactement à un lieu capable de recevoir quelque choſe d'étendu, ce qui implique contradiction.

XI.

Je prouve en ſecond lieu ma mineure, parce qu'il ſeroit impoſſible de rendre étenduë une matiere qui auroit été pénétrée une fois, ce que je montre de la maniere ſuivante. La matiere pénétrée ſeroit de la même maniere par rapport à la poſition dans l'eſpace, qu'une multitude de points mathématiques pénétrez. Or une multitude de ces ſortes de points ne peut devenir étenduë. Donc . . . . On ne ſauroit nier la majeure, car quelques différences qu'il y ait par rapport à la ſimplicité entre un point mathématique & les parties de la matiere pénétrée, il eſt pourtant certain qu'une multitude de points mathématiques pénétrez eſt compoſée de pluſieurs êtres, de même qu'une matiere pénétrée, & qu'elle n'eſt pas plus placée dans l'eſpace ſous quelque regard indiviſible que la matiere pénétrée. Quant à la mineure, elle ſe prouve par les mêmes raiſonnemens phyſiques & géométriques, par leſquels on prouve contre Zénon que le continu ne peut être compoſé de points mathématiques. Que les diſciples de ce Philoſophe diſent ce qu'ils voudront contre les démonſtrations géométriques dont on les accable, ils ſuccomberont toûjours ſous le poids de ce raiſonnement-ci, *Le néant ajouté au néant ne fait point un être réel, donc le néant d'extenſion ajouté au néant d'extenſion ne fait point une extenſion réelle.* Certes, ou notre eſprit ne conçoit rien clairement & diſtinctement, ou bien il conçoit clairement & diſtinctement qu'une étenduë réelle ne peut réſulter de l'amas de pluſieurs êtres, à moins que chacun de ces êtres n'ait quelque étenduë, parce qu'on conçoit que l'étenduë n'eſt rien autre choſe que l'appoſition d'une choſe étenduë près d'une choſe étenduë. Auſſi les Phyſiciens de toutes les ſectes rejettent les points mathématiques, depuis qu'on a ſoûmis la Philoſophie à un examen rigoureux, & tous compoſent le continu, ou de points enflez, ou des atomes d'Epicure, ou des parties diviſibles à l'infini d'Ariſtote, ce qui eſt une forte preuve qu'ils regardent tous comme impoſſible la compoſition du continu imaginée par Zénon, car ils n'auroient pas abandonné cette hypotheſe, vû la commodité dont elle eſt pour éviter les difficultez qui environnent ceux qui compoſent le continu de parties étenduës. Or que les mêmes argumens qui prouvent contre Zénon prouvent auſſi contre la matiere pénétrée, c'eſt ce qui paroît évidemment par la raiſon que chaque partie d'une matiere pénétrée eſt un néant d'étenduë. Donc comme de quelque multitude que ce ſoit de points mathématiques poſez les uns près des autres, il ne peut réſulter aucune étenduë, parce que mettre un point mathématique près d'un autre, c'eſt ſimplement ajoûter un néant d'étenduë à un néant d'étenduë, ainſi quelque quantité de parties de matiere pénétrée qu'on ajoûte les unes aux autres, il ne peut s'en former

au-

aucune étenduë, parce que mettre une partie de matiere pénétrée près d'une autre partie de la même matiere, c'eſt ſimplement ajoûter un néant d'étenduë à un néant d'étenduë. Et il ne faut point dire que la matiere ne demeure point pénétrée, lors qu'une de ſes parties eſt miſe près de l'autre; car cette ſolution ne leve point la difficulté. Suppoſez tant qu'il vous plaira d'un côté une multitude infinie de points mathématiques pénétrez, & de l'autre une multitude infinie de parties de matiere auſſi pénétrées, & imaginez vous que Dieu veut délivrer & les points mathématiques & les parties de la matiere de l'état de pénétration où ils ſe trouvent. Vous concevez ſans doute que Dieu le fait en plaçant les points les uns auprès des autres, & en arrangeant de même les parties de la matiere; car de cette maniere il ſemble que ces points & ces parties ne ſoient plus les uns dans les autres, qui eſt ce en quoi la pénétration conſiſte. Fort bien imaginé. Donc pour ôter la pénétration, on place une partie de la matière près d'une autre, & on range de même les points les uns à côté des autres. Or un point mis près d'un autre ne forme aucune étenduë, puis que tous deux ſont un néant d'étenduë. Donc une partie de matiere pénétrée placée auprès d'une autre partie ne formera point d'étenduë, toutes deux étant un néant d'étenduë. Que nos adverſaires ſe tournent de quel côté ils voudront, il leur eſt impoſſible d'apporter une bonne diſparité, parce qu'il eſt évident que les parties de la matiere pénétrée ſont chacune à part un néant d'étenduë, & qu'elles ſont dégagées de la pénétration, entant qu'elles ſont placées les unes à côté des autres, d'où il s'enſuit que quand elles ſont dégagées de la pénétration, un néant d'étenduë eſt mis à côté d'un néant d'étenduë, ce qui ne peut non plus former une étenduë que l'appoſition d'un point mathématique près d'un point mathématique. Il eſt certain que Dieu feroit plus de miracles ſi d'un néant d'étenduë il faiſoit une étenduë, que lors qu'il a produit le monde du néant. La raiſon en eſt que le néant ſeroit alors par rapport à l'étenduë non ſeulement le terme *à quo*, comme dans la création du monde, mais encore la cauſe matérielle, ce qui implique contradiction.

XII.

Il n'eſt pas même vrai que les parties de la matiere pénétrée puiſſent être dégagées de la pénétration par leur poſition les unes auprès des autres; car comme les Phyſiciens démontrent qu'un point mis près d'un point ſe pénétre avec lui, ce qui eſt une nouvelle raiſon pour prouver qu'un point ajouté à un point ne forme aucune étenduë, ainſi on peut démontrer qu'une partie de matiere pénétrée ajoutée à une autre partie pénétrée ſe pénétre avec elle. En effet, de même qu'un point approché d'un autre point le touche par toutes ſes parties, & ſelon tout l'eſpace qu'il occupe, en quoi conſiſte la pénétration, de même une partie de matiere pénétrée approchée d'une autre partie pénétrée la touche toute entiere & ſelon tout l'eſpace qu'elle occupe. Autrement, c'eſt-à-dire ſi elle ne la touchoit que par une partie d'elle même, & ſelon une partie de l'eſpace qu'elle occupe, elle ne ſeroit point pénétrée avec elle, ce qui eſt contre la ſuppoſition. Pour concevoir mieux cette difficulté, il faut remarquer que ſi un corps de deux pieds étoit pénétré avec un autre corps de deux pieds, Dieu pourroit ſéparer ces quatre pieds de matiere ſans leur rendre l'impénétration actuelle, & les placer à quelque diſtance l'un de l'autre, de telle maniere que chacun ſeroit dans un eſpace parfaitement indiviſible

poſituras nunquam fieri poſſe extenſio, quia ponere unam partem materiæ penetratæ juxta alteram nihil aliud eſt quàm addere nihilum extenſionis nihilo extenſionis. Nec dicas materiam non amare penetratam quando pars altera illius ponitur juxta alteram, non enim ideò tollis difficultatem, nam finge ex una parte multitudinem infinitam punctorum mathematicorum penetratorum, & ex altera infinitam multitudinem partium materiæ ſimiliter penetratarum, & Deum velle liberare tum puncta mathematica, tum partes materiæ à penetratione in qua detinentur. Concipis ſanè Deum hoc facere collocando puncta juxta ſe invicem, & partes quoque materiæ juxta ſe invicem, nam hoc modo & puncta & partes videntur non fore amplius intra ſe invicem, in quo conſiſtit penetratio. Benè habet: ergo ut tollatur penetratio, pars una materiæ collocatur juxta alteram & punctum unum juxta alterum: atqui punctum poſitum juxta alterum non facit ullam extenſionem, quia ſcilicet utrumque eſt nihilum extenſionis, ergo etiam pars una materiæ penetratæ collocata juxta alteram non facit ullam extenſionem, cum utraque ſit nihilum extenſionis. Verſant ſe in eumdem portum Adverſarii, nunquam afferent bonam diſparitatem, quia evidens eſt partes materiæ penetratæ eſſe ſingulas nihilum extenſionis, & liberari à penetratione, quatenus ponuntur juxta ſe invicem, ergo quando liberantur à penetratione, unum nihilum extenſionis ponitur juxta alterum, unde non magis exſurgere poteſt extenſio quàm ex appoſitione puncti ad punctum. Profectò majus eſſet miraculum, ſi Deus ex nihilo extenſionis faceret extenſionem, quam fuit prodigium mundi ex nihilo, quia extenſio illa fieret ex nihilo non ſolùm tanquam ex termino à quo, ut mundus, ſed etiam tanquam ex cauſa componente, quod contradictionem implicat.

XII.

At ne illud quidem verum eſt partes materiæ penetratæ liberari poſſe à penetratione ſi ponantur juxta ſe invicem, nam ſicut Phyſici probant demonſtrativè punctum appoſitum puncto penetrari cum ipſo (quæ nova ratio eſt cur punctum additum puncto non faciat extenſionem) ita demonſtrari poteſt partem materiæ penetratæ appoſitam alteri parti penetratæ penetrari cum illa. Sicut enim punctum appoſitum puncto tangit illud ſecundum ſe totum & ſecundum omne ſpatium quod occupat, in quo conſiſtit penetratio; ita pars materiæ penetratæ appoſita alteri tangit illam ſecundum ſe totam & ſecundum omne ſpatium quod occupat, non ſi tangeret illam ſecundum aliquid ſui & aliquam partem ſpatii quod occupat, non tangeret verò ſecundum aliquid aliud ſui & alteram ſpatii partem, non eſſet penetrata; contra ſuppoſitionem. Ut clarior fiat difficultas, adverte quod ſi corpus bipedale penetraretur cum altero corpore bipedali, Deus poſſet ſeparare quatuor illos pedes materiæ à ſe invicem, abſque eo quod redderet illis impenetrationem actualem, & collocare illos in locis diſſitis, ita ut quilibet futurus eſſet in ſpa-

ſpatio perfectè indiviſibili. Suppone jam Deum ſeparatos illos quatuor pedes penetratos admovere ad ſe invicem, reddereque contiguos manentes penetratos: concipis ſanè fieri non poſſe quin pes A tangat pedem B ſecundum ſe totum & ſecundum omne ſpatium quod occupat, & ſic de cæteris; ergo concipis materiam penetratam non fieri impenetratam præcisè quia pars una ſeparatur ab altera, ergo poſſunt manere penetratæ poſt ſeparationem: atqui ſi manentes penetratæ iterum conjungerentur, non tolleretur penetratio per eam conjunctionem, ergo à pari Deus ponendo præcisè partes materiæ penetratæ juxta ſe invicem, non eas liberat à penetratione, ergo contradictorium eſt ſupponere partes materiæ ſemel intra ſe invicem poſitas, poni extra ſe invicem, nam ponuntur extra ſe invicem ex ſuppoſitione, non ponuntur verò quia pars penetrata poſita juxta partem penetratam penetratur cum ipſa. Cæterùm ex eo quod punctum additum puncto non poſſit facere extenſionem, ſequitur manifeſtiſſimè neque ſpatium neque corpus poſſe conſtare punctis mathematicis, quandoquidem ſpatium eſſentialiter extenſum eſt, corpus verò ſaltem ut plurimùm. Hinc ulteriùs ſequitur materiam non poſſe penetrari, nam ſi nihil eſt in ſpatio quod non ſit extenſum, & quicquid eſt in ſpatio commenſuretur cum illo, nihil autem inextenſum poſſit commenſurari rei extenſæ, ſequitur materiam penetratam non poſſe poni in ſpatio: ergo non poſſe eſſe in rerum natura. Propter eandem rationem non poteſt unum corpus penetrari quin totus mundus penetretur, nam ſi v. gr. partes globi plano impoſiti perfectè penetrarentur, plano manente in ſuo ſtatu naturali, non ampliùs globus poſſet tangere planum (quod eſt abſurdum) nam neque poſſet tangere illud in parte diviſibili, cùm res inextenſa commenſurari nequeat rei extenſæ ut per ſe patet, neque in parte indiviſibili, cùm res extenſa ex ante dictis non conſtet ex punctis mathematicis, ergo ut globus penetratus poſſet tangere alia corpora, neceſſe eſſet illa penetrari, quod erat probandum.

Suppoſez maintenant que ces quatre pieds pénétrez qui ſont ſeparez l'un de l'autre, fuſſent approchez par Dieu, & qu'il les rendît contigus ſans leur ôter leur pénétration, vous concevez ſans doute que cela ne ſe peut faire que le pied A ne touche le pied B & ſelon tout ce qu'il eſt & ſelon tout l'eſpace qu'il occupe, & ainſi des autres. Vous concevez donc que la matiere pénétrée ne peut ceſſer de l'être préciſément, parce qu'une partie en eſt ſéparée de l'autre. Donc elles peuvent demeurer pénétrées après leur ſéparation. Or ſi demeurant pénétrées, elles étoient jointes de nouveau, la pénétration ne ceſſeroit point par cette conjonction. Donc par la même raiſon, Dieu ne fait point que les parties de la matiere pénétrées ceſſent d'être pénétrées, par cela ſeul qu'il les met les unes à côté des autres. Donc il eſt contradictoire de ſuppoſer que les parties de la matiere miſes une fois les unes dans les autres, ſont miſes les unes hors des autres; car ſelon la ſuppoſition elles ſont miſes les unes hors des autres, & d'un autre côté elles n'y ſont point miſes, puis qu'une partie pénétrée miſe à côté d'une partie pénétrée eſt pénétrée avec elle. Au reſte de ce qu'un point ajouté à un point ne ſauroit faire d'étenduë, il s'enſuit manifeſtement que ni l'eſpace, ni le corps ne peuvent-être compoſez de points mathématiques, puis que l'eſpace eſt étendu eſſentiellement, & que le corps l'eſt au moins la plûpart du temps. Il s'enſuit de plus que la matiere ne peut être pénétrée; car s'il n'y a rien dans l'eſpace, qui ne ſoit étendu, & que toute choſe qui eſt dans l'eſpace ſoit commenſurée avec lui, comme rien de non étendu ne peut être commenſuré avec une choſe étenduë, il s'enſuit que la matiere pénétrée ne peut être miſe dans l'eſpace, & que par conſéquent elle ne peut exiſter dans la nature. Par la même raiſon, un corps ne peut être pénétré que le monde entier ne le ſoit auſſi; car par exemple ſi les parties d'un globe poſé ſur un plan étoient pénétrées parfaitement, ſans que le plan ſortît de ſon état naturel, le globe ne pourroit plus toucher le plan, ce qui eſt abſurde. Il ne pourroit plus le toucher dans une partie diviſible, puis qu'une choſe non étenduë ne peut être commenſurée avec une choſe étenduë, ainſi qu'il eſt manifeſte. Il ne pourroit pas non plus le toucher dans une partie indiviſible, puis que ſelon ce qui a été dit, une choſe étenduë n'eſt pas compoſée de points mathématiques. Donc pour qu'un globe pénétré pût toucher les autres corps, il faudroit qu'ils fuſſent pénétrez auſſi, ce qui eſt la choſe qu'on devoit prouver.

XIII.

Non aliter mihi videntur Adverſarii explicare poſſe qui materia ſemel penetrata evadere poſſit extenſa, quàm dicendo extenſionem produci de novo tanquam ens adæquatè diſtinctum à materia, & adjungi materiæ. Sed hæc reſponſio non caret difficultate, nam de illo ente queri poteſt an ſit extenſum nec ne. Non negabis eſſe extenſum, quandoquidem extendit materiam, ipſique extenſæ coextenditur. Si verò eſt extenſum, rurſus quæro an ſit tale per ſe, an per aliud. Si per aliud, dabitur progreſſus in infinitum. Si per ſe, ergo datur aliquod ens extenſum per ſe, & cujus partes per ſe ſunt extra ſe invicem. Quod ſi res eſt, cur eo non contenti ſumus? cur ex eo non dicimus conſtare mundum? cur multiplicamus entia ſine neceſſitate? cur non æquè dicimus partes materiæ eſſe per ſe extenſas ac partes extenſionis? ut pra-

XIII.

Il paroît que nos adverſaires ne peuvent expliquer comment la matiere une fois pénétrée peut devenir étenduë, qu'en diſant que l'étenduë eſt produite de nouveau comme un être diſtinct à tous égards de la matiere, & qu'elle eſt ajoutée à la matiere. Mais cette réponſe n'eſt point ſans difficulté. Car enfin je puis demander ſi ce prétendu être eſt étendu ou non. Vous ne nierez point qu'il ſoit étendu, puis qu'il étend la matiere, & qu'il eſt coétendu avec elle, lors qu'elle eſt étenduë. Mais là deſſus je vous demanderai encore ſi c'eſt par lui même ou par une autre choſe qu'il eſt étendu. Si c'eſt par une autre choſe, vous tomberez dans le progrès à l'infini. Si c'eſt par lui même, il y a donc quelque être étendu par lui même, & dont les parties ſont par elles mêmes les unes hors des autres. Or s'il y a une telle choſe, que ne nous en contentons nous? Pourquoi ne diſons nous pas que le monde en eſt compoſé?

posé? Pourquoi multiplions nous les êtres sans nécessité? Pourquoi ne disons nous pas aussi bien que les parties de la matiere sont étenduës par elles mêmes que nous le disons des parties de l'étenduë? Je passe sous silence que cet être est produit par une véritable création. Car ou nous ne concevons rien, ou nous concevons qu'il est impossible qu'une chose non étenduë telle qu'on suppose la matiere, soit la cause matérielle d'une chose étenduë, c'est-à-dire qu'elle entre dans la composition d'une chose étenduë; car c'est la seule idée qu'on ait d'une cause matérielle. Mais si elle est créée, c'est une substance. Donc elle a tout ce qu'a la matiere des Cartésiens. Donc les Péripatéticiens admettent sans y penser une substance étenduë essentiellement, outre leur prétenduë matiere non étenduë. Donc. . . . . De plus on ne sauroit expliquer comment la matiere devient étenduë par l'adjonction d'un être étendu qui en est distinct à tous égards, puis qu'on ne conçoit pas d'avantage qu'une chose puisse être étenduë par l'extension d'une autre chose, qu'on ne conçoit qu'une chose puisse exister par l'existence d'une autre. Ajoutez qu'il est évident que l'or ne devient point de l'argent, quand même il seroit mêlé avec de l'argent; que Dieu ne deviendroit pas étendu, quand même il seroit uni pénétrativement à l'étenduë du monde, comme enseignent les Théologiens; & enfin que l'ame ne devient ni étenduë, ni corporelle, bien qu'elle soit, dit-on, unie pénétrativement avec le corps. Donc de quelque maniere que la matiere soit mêlée & jointe avec l'étendue, elle n'est pas plus étenduë que l'ame raisonnable n'est corporelle, ou si elle est étenduë, c'est de la même maniere que le bois est dit être doré. Or la dénomination de doré n'empêche point que le bois ne demeure du bois véritablement & réellement. Donc la dénomination d'étenduë ne doit pas empêcher que la matiere ne demeure non étenduë véritablement & réellement. Or il est impossible que l'étenduë soit la maniere d'être d'une chose qui demeure non étenduë. Donc l'étenduë n'est point une maniere d'être de la matiere, & c'est tout au plus une substance qui environne la matiere de tout côté. Donc il ne convient réellement qu'à la seule extension d'être une substance étenduë, comme c'est à l'or seul qui environne un fil que convient la démomination de substance d'or. Donc la matiere ne devient pas étenduë réellement & intrinséquement par la jonction de l'étenduë, d'autant plus que l'extension arrivant à une matiere non étenduë par elle même, se pénétre avec cette matiere; or ce qui est pénétré avec une autre chose ne sauroit l'étendre. Que nos adversaires alléguent quelque disparité qui ne soit pas une petition de principe, ou qui soit plus intelligible que l'éduction des formes, & ils me feront beaucoup de plaisir. Je ne dis rien de la raison prise, soit de ce que les parties de l'espace, de la durée, & du nombre, sont nécessairement les unes hors des autres, selon l'aveu de nos adversaires mêmes, soit de ce que si les parties de la matiere étoient les unes dans les autres, le tout ne seroit pas plus grand que sa partie, puis qu'on n'estime la grandeur du corps que par ses dimensions, ce qui fait dire aux Péripatéticiens qu'une aune de fer & une aune de bois sont égales, bien que selon eux le fer contienne plus de matiere que le bois sous la même dimension. Je n'entre pas non plus dans un examen scrupuleux de la nature & de la production de l'impénétrabilité, que les Péripatéticiens sont obligez de distinguer de la position actuelle des parties les unes hors des

termittam, istud ens verè fieri per creationem, quia vel nihil concipimus, vel concipimus impossibile esse ut res inextensa qualis supponitur materia, sit causa materialis, hoc est causa componens (nam hoc solùm habetur idea causæ materialis) rei extensæ. Si verò creatur, est substantia, ergo habet quidquid materia Cartesianorum, ergo Peripatetici vel imprudentes admittunt substantiam essentialiter extensam præter suam chimericam materiam inextensam, ergo &c. Adhæc explicari non potest qui materia fiat extensa per adjunctionem entis extensi ab ipsa adæquatè distincti, cùm non magis concipiatur aliquid posse esse extensum extensione aliena quàm existere existentiâ aliena, & evidens sit aurum non fieri argentum etiamsi exquisitissimè misceatur cum argento, Deum non fieri extensum, etiamsi ut docent Theologi penetrativè uniatur extensioni mundi, animam nec fieri extensam nec corpoream etiamsi, dicatur uniri penetrativè cum corpore. Ergo quocunque modo materia permisceatur & conjungatur cum extensione, non magis dici debet extensa, quàm anima rationalis dicitur corporea: vel eo solùm modo debet dici extensa quo lignum dicitur deauratum: atqui denominatio deaurati non impedit quominus lignum remaneat verè & physicè lignum, ergo denominatio extensæ non debet impedire quominus materia verè & physicè remaneat inextensa. Impossibile autem est ut extensio sit modus essendi rei manentis inextensæ, ergo extensio non est modus essendi materiæ, sed ad summum substantia materiam undique ambiens, ergo soli extensioni physicè convenit ut sit substantia extensa, sicut soli auro circum quaque filum ambienti, ut sit substantia aurea, ergo materia non fit intrinsecè & realiter extensa quando conjungitur cum extensione. Præsertim quia extensio adveniens materiæ per se inextensæ penetratur cum illa, quod verò penetratur cum alio non potest illud extendere. Afferant Adversarii aliquam disparitatem quæ non sit petitio principii, *vel saltem intelligibiliorem quàm eductionem formarum, & erunt nobis* Magnus Apollo. *Prætermitto rationem desumptam tùm ex eo quod partes spatii, durationis, & numeri necessariò sint extra se invicem, fatentibus adversariis, tum ex eo quod si partes materiæ ponerentur intra se invicem, totum non esset majus sua parte, ut per se patet, nam magnitudo corporis æstimatur solùm ex ejus dimensionibus, unde est quod Peripatetici constanter dicant ulnam ferream & ligneam esse æquales, licet ferrum juxta eos plus materiæ contineat quàm lignum sub eadem dimensione. Prætermitto etiam morosius quærere de natura & productione impenetrabilitatis quam tenentur distinguere à positione actuali partium extra se invicem, cùm positio actualis Angelorum, partium spatii, & formarum extra se invicem non illis afferat impenetrabilitatem. Quæri posset an impenetrabilitas sit aus extensum & impenetrabile nec ne: si negativè responderetur, quî ergo ipsa in punctum redacta per totam naturam corpoream effundat suam virtutem. Si affirmativè, qui ergo penetrari possit cum materia & cum extensione & sic de cæteris. Sed nos ista longiùs abriperent qui solas defendentis partes suscepimus, non verò accuratum totius quæstionis examen.*

mum. Ex dictis patet 1. *quod niſi ſtatuamus partes materiæ naturâ ſuâ eſſe extra ſe invicem, ſtatuendum eſt eas eſſe naturâ ſuâ intra ſe invicem, nec poſſe proinde indiſcriminatim, vel eſſe intra vel extra ſe invicem. Parùm mirer exemplum hominis quia altera ejus pars eſt ſpiritus, altera corpus* 2. *doctrinam Carteſianorum circa impenetrabilitatem materiæ iis fundari principiis quæ ſi negentur, ruat omnis certitudo & fœdiſſimus inducatur Pyrrhoniſmus. Ejuſmodi ſunt iſtæ propoſitiones*; Nihilum additum nihilo non facit ens reale: punctum additum puncto penetratur cum illo nec facit extenſionem: omnes ſpatii partes ſunt eſſentialiter extenſæ: corpus coextenditur loco, in quo ubicatur: non poteſt dari coextenſio inter rem inextenſam & rem extenſam: ens inextenſum unitum enti extenſo æquè remanet inextenſum ac corpus unitum ſpiritui remanet corpus: penetratio non extendit res penetratas: totum eſt majus ſua parte. *Nihil ergo aliud eſt talem doctrinam ſollicitare quàm dare operam ut luciniosis diſtinctionibus obſcuretur veritas luce clarior meridiana, veluti cùm Scotiſtæ neſcio quibus vitiligationibus freti credere recuſant, totum identificari cum partibus ſimul ſumptis & unitis.*

XIV.

Aliquanto fuſius iſta proſequuti ſumus quod videatur credere Ludovicus à Villa (quamvis non prætor ſolitum æſtuus declarare recuſarit ſuam de eſſentia materiæ ſententiam) differentiam ſpecificam materiæ conſiſtere in compoſitione ex partibus, nam hoc attributum præſupponi ab extenſione & ultra extenſionem concipi debere in materia, materiamque diſtinguere à ſpiritu. Oſtenſum eſt, ni fallor, eſſe contradictionem in adjecto, ſi quis dicat materiam eſſe compoſitam ex variis partibus & tamen redigi ad ſpatium indiviſibile: ideoque ſolùm concipi extenſionem in materia, quia concipitur in illa diſtinctio partium & vice verſa. Ergo per illud attributum præciſum ab extenſione non concipitur materia diſtincta à ſpiritu, ergo fallitur Autor, qui de cætero eam nobis tradit ideam materiæ quam communem agnoſcit formis omnibus ſubſtantialibus & accidentalibus toto cœlo diverſis à materia, parum memor cenſuræ quam eo nomine in Clariſſimum Cleríelerium exercuerat. Fortè putat ſibi licere quà Theologo quæ in Philoſophis reprehendit, quemadmodum ſibi fas eſſe credit quà Theologo refutare errores Philoſophorum Theologiæ contrarios, nullâ meliore ſubſtitutâ doctrinâ in locum rejectæ. Profectò qui tam infenſus exagitat Recentiores Philoſophos, non ſuam de

autres, puis que la poſition actuelle des Anges, des parties de l'eſpace, & des formes les unes hors des autres ne les rend pas impénétrables. On pourroit demander ſi l'impénétrabilité eſt un être étendu & impenétrable. Si on répond que non, comment eſt ce que réduite dans un point, elle répand ſa vertu dans toute la nature corporelle? ſi on fait une réponſe affirmative, comment eſt-ce que l'impénétrabilité peut être pénétrée avec la matiere, avec l'étendue, & ainſi du reſte? Mais ce ſujet nous mèneroit plus loin qu'il ne nous conviendroit, puis que nous n'avons pris que le parti de la défenſive, ſans nous charger d'un examen exact de toute la queſtion. Il paroît par ce que nous avons dit, en premier lieu, que ſi nous n'établiſſons que les parties de la matiere ſont par leur nature les unes hors des autres, il s'enſuit qu'elles ſont par leur nature les unes dans les autres, & qu'ainſi elles ne ſont pas indifférentes à l'un ou à l'autre de ces deux états. L'exemple de l'homme ne fait rien contre moi, parce que l'une de ſes parties eſt un eſprit, & l'autre eſt un corps. Il paroît en ſecond lieu, que la doctrine des Cartéſiens, touchant l'impénétrabilité de la matiere, eſt fondée ſur des principes qu'on ne ſauroit nier ſans renverſer toute ſorte de certitude, & ſans introduire un ridicule Pyrrhoniſme. Ces principes ſont les propoſitions ſuivantes. *Le Néant ajouté au néant ne fait point un être réel: un point ajouté à un point, ſe pénétre avec lui & ne fait point d'étendue: Toutes les parties de l'eſpace ſont étenduës eſſentiellement: Le corps eſt coétendu au lieu dans lequel il eſt placé: Une choſe non étenduë ne peut être coétendue à une choſe étendue. Un être non étendu uni à un être étendu demeure non étendu, de même qu'un corps uni à un eſprit demeure un corps: La pénétration n'étend point les choſes pénétrées: Le tout eſt plus grand que ſa partie.* Par conſéquent attaquer une doctrine ſemblable, c'eſt chercher à obſcurcir par des diſtinctions ſophiſtiques une vérité claire comme le jour, & imiter les Scotiſtes qui fondez ſur je ne ſai quelles chicanes, nient que le tout ſoit identifié avec ſes parties priſes enſemble.

XIV.

Nous nous ſommes étendus beaucoup, parce que Mr. de la Ville ſemble croire que la différence ſpécifique de la matiere conſiſte dans la compoſition des parties, quoi qu'avec ſon adreſſe accoûtumée il ait diſſimulé ſon ſentiment ſur l'eſſence de la matiere. Il paroît s'être fondé ſur ce que cet attribut eſt préſuppoſé par l'étenduë, & doit être conçu ſéparément de l'étenduë dans la matiere, & diſtinguer la matiere de l'eſprit. Je crois avoir trouvé qu'il y a de la contradiction dans les termes à dire que la matiere eſt compoſée de diverſes parties, & que cependant elle eſt réduite dans un eſpace indiviſible, d'où il s'enſuit qu'on ne conçoit l'étenduë dans la matiere, que parce qu'on y conçoit une diſtinction de parties, & au contraire. Donc par cet attribut ſéparé de l'étenduë, on ne conçoit point une matiere diſtincte de l'eſprit. Donc le cenſeur ſe trompe, lui qui d'ailleurs nous donne une idée de la matiere qu'il reconnoît être commune à toutes les formes ſubſtantielles & accidentelles, leſquelles diffèrent de la matiere du tout au tout, oubliant la cenſure qu'il avoit faite à Mr. Clerſelier ſur ce ſujet. Peut-être le croit-il permis en qualité de Théologien de faire ce qu'il blâme dans les Philoſophes, de même qu'il a cru pouvoir en qualité de Théologien réfuter les erreurs des Philoſophes qui ſont contraires à la Théologie ſans y ſubſtituer rien de meilleur. Sans doute un homme qui combat les Philoſophes avec tant de véhémence, n'auroit

Digitized by Google

point caché son sentiment sur l'essence de la matiere, s'il ne l'avoit cru sujet à de grandes difficultez.

XV.

Défense du P. Malebranche.

Le troisiéme & dernier Cartésien dont nous devons plaider la cause, est le célébre Auteur du livre de la *Recherche de la Vérité*, homme d'une sublimité de génie étonnante, qui non content *d'avoir mesuré la terre, la mer & le sable sans nombre, d'être monté jusques dans le ciel, & d'avoir parcouru par l'esprit la demeure des Dieux, a pénétré au de là des murs enflammez du monde*, & a considéré la nature intelligible & le monde Archétype, d'où il nous a rapporté ce que sont les esprits & comment ils agissent. C'est contre lui sur tout que Mr. de la Ville est de mauvaise humeur, & par conséquent cette partie de la dispute nous donnera plus de peine que les autres. Le Cartésien prouve que l'étenduë est l'essence de la matiere, en premier lieu, *parce que nous ne concevons rien distinctement dans la matiere qui précéde l'étenduë. Ainsi qu'il est évident en ce que les Péripatéticiens expliquent les uns d'une maniere, les autres de l'autre, ce qu'ils entendent par cette chose qu'ils admettent dans la matiere outre l'étenduë, & qu'ils font comprendre qu'ils n'en ont d'autre idée que celle d'être ou de substance en général. C'est ce qui paroît en ce que cette idée n'enferme point d'attributs particuliers qui conviennent à la matiere. Quant à ce qu'ils disent que c'est le sujet & le principe de l'étenduë, ils le disent sans preuve & sans avoir d'idée distincte de ce qu'ils disent. Tout au plus ils n'ont qu'une idée vague & de Logique, comme de sujet & de principe, de sorte qu'on pourroit en idée imaginer un autre sujet & un nouveau principe de ce sujet de l'étenduë, & ainsi à l'infini. En second lieu parce que si l'on ôte l'étenduë de la matiere, on en ôte toutes les propriétez qu'on conçoit distinctement lui appartenir quand même on y laisseroit cette chose qu'ils s'imaginent en être l'essence: car il est visible qu'on n'en pourroit pas faire un ciel, une terre, ni rien de ce que nous voions. Et tout au contraire si on ôte ce qu'ils imaginent être l'essence de la matiere, pourvû qu'on laisse l'étenduë, on laisse tous les attributs & toutes les propriétez, que l'on conçoit distinctement renfermez dans l'idée de la matiere; car il est encore certain qu'on peut former avec de l'étenduë toute seule un ciel, une terre, tout le monde que nous voions, & encore une infinité d'autres.* Il le prouve en troisieme lieu, parce que, *si on y prend bien garde, il est nécessaire que tout ce qu'il y a au monde soit ou bien un être, ou bien la maniere d'un être. Or l'étenduë n'est pas la maniere d'un être: donc c'est un être. Mais parce que la matiere n'est pas un composé de plusieurs êtres, comme l'homme qui est composé de corps & d'esprit, puisque la matiere n'est qu'un seul être, il est manifeste que la matiere n'est rien autre chose que l'étenduë. Pour prouver maintenant que l'étenduë n'est pas la maniere d'un être, mais un être véritable, il faut remarquer qu'on ne peut concevoir la maniere d'un être, qu'on ne conçoive en même tems l'être dont il est maniere. . . . Car la maniere d'un être n'étant que l'être même d'une telle façon . . . . il est visible qu'on ne peut concevoir la maniere sans l'être. Si donc l'étenduë étoit la maniere d'un être, on ne pourroit concevoir l'etenduë sans cet être, dont elle seroit la maniere. Cependant on la conçoit facilement toute seule. Donc elle n'est la maniere d'aucun être.* Il n'y a qu'à consulter l'Auteur même, livre troisiéme, chapitre huitiéme, les preuves paroîtront avec plus de force qu'elles ne sont ici, réduites en abrégé comme elles sont, & mises dans un ordre différent.

essentia materiæ sententiam suppressisset, nisi eam credidisset nimiis obnoxiam difficultatibus.

XV.

Tertius & ultimus Cartesianus cujus causa nobis agenda sit, celeberrimus Autor est libri de disquisitione veritatis, *stupendâ Viri sublimitate ingenii, qui non satis existimans se* maris & terræ numeroque carentis arenæ mensorem, aerias tentasse domos, animoque rotundum percurrisse polum; extra processit longè flammantia mœnia mundi, *& naturam intelligibilem ipsumque adeò mundum Archetypum* peragravit mente animoque, unde refert nobis victor, *quid & quomodo operentur spiritus. Ei potissimum irascitur Ludovicus à Villa, ut proinde hæc videntur futura difficillima pars totius disputationis. Probat Cartesianus ille extensionem esse essentiam materiæ* 1. quia nihil distinctè concipimus in materia quod præcedat extensionem, sit vel hinc manifestè constat quod Peripatetici explicare rogati quid illud rei sit quod admittunt in materia ultra extensionem, diversis modis id faciant, quibus omnibus palam fiat non aliter illud ab iis intelligi quàm sub idea entis vel substantiæ in communi; quippe hanc ideam nulla includere attributa materiæ propria. . . . . Quod verò dicunt illud esse subjectum & principium extensionis gratis dici & absque conceptu distincto ejus quod dicitur, sed ad summum juxta vagam & Logicam ideam subjecti & principii, cujus novum subjectum, novumque principium fingi valeat & sic in infinitum 2. quia sejunctâ extensione à materia, tolluntur omnes proprietates quæ ad ipsam pertinere distinctè concipiuntur, remanente licet ea re quam Peripatetici fingunt esse illius essentiam. Nam clarum esse ex materia ejusmodi formari non posse cœlos, terram, ullam ve creaturam visibilem: è contra dempto illo ente quod fingunt esse essentiam materiæ, modò remaneat extensio, remanere omnes proprietates quæ distinctè concipiuntur contineri in idea materiæ; nam certum esse è sola extensione effici posse cœlos, terram, mundum hunc & infinitos alios. 3. quia negari nequit si rem attentè consideres quin quidquid est in rerum universitate sit aut ens aut modus entis, atqui extensionem non esse modum entis, ergo esse ens. Quia verò materia ut pote unum ens non est composita ex multis entibus ad instar hominis constantis corpore & spiritu, manifestum esse eam nihil esse aliud quàm extensionem. Hanc autem esse verum ens, non verò modum entis inde probari quòd modus alicujus entis, concipi non possit quin ens unà concipiatur . . . . Nam cùm modus entis nihil sit aliud quàm ipsum ens prout taliter se habet . . . Evidens est modum non posse concipi sine entes si ergo extensio esset modus alicujus entis, concipi non posset sine aliquo ente cujus ipsa esset modus: tamen facillimè sola concipitur, ergo nullius entis modus est. *Sed consulatur Autor ipse lib. 3. c. 8. videbuntur ejus probationes multo validiores quàm hic appareant in compendium redactæ & nonnihil turbato ordine.*

XVI.

Digitized by Google

XVI.

Ad primum rationem ſatis habet Ludovicus à Villa repoſuiſſe. Non omnes Scholaſticos eſſentiam materiæ collocare in eo quod ſit ſubjectum extenſionis, ſeque oſtendiſſe compoſitionem partium eſſe attributum antecedens extenſionem formalem. *Impunè ergo poſſum ego hinc facere gradum ad vindicias ſecundæ rationis. Duas in ea propoſitiones ut falſas exagitat Adverſarius*, nempe ex materia extenſionis experte nihil horum quæ videmus effici poſſe, & ex ſola extenſione mundum hunc effici poſſe. *Probat falſitatem prioris quia de fide ſit corpus humanum poſſe fieri abſque extenſione formali: poſterioris verò quia extenſio ut pote modus entis nunquam ſola eſſe poteſt, nedum ut ex ea ſola quidpiam conſtrui valeat. Evidens eſt nihil eſſe hîc quod nos remoretur, nam auctoritas Conciliorum non hujus erat loci in quo receperat Autor oſtendere* rationes Carteſianorum natura ſua vel manifeſtè falſas, vel ſaltem valdè dubias fore, ſi vel maximè nihil decretum fuiſſet ab Eccleſia ipſis contrarium. *Sufficit breviter cum ipſo expoſtulare quod non promiſſis ſteterit, quod toto ſuo libro uſus auctoritate, ne quidem in eo articulo rationi ſolâ cauſam ſuam agere potuerit, in quo jure omni præjudicierum Eccleſiaſticorum in Carteſianos abſtinere neceſſariò eum oportuerat, ſed identidem ad fidem tanquam ad ſacram ancoram perfugerit. Utrum verò extenſio ſit modus entis an verò ens, videbitur in vindiciis tertiæ rationis.*

XVII.

Adverſus tertiam rationem dicit Ludovicus à Villa paſſim Philoſophos aſſerere ſe concipiendo extenſionem concipere eam neceſſario ut extenſionem alicujus rei, & quæcunque tandem fiat à nobis abſtractio, non tamen concipi extenſionem quin concipiatur aliqua res extenſa; ipſum Carteſium quamquam perpetuò ſupponentem extenſionem eſſe ſubſtantiam, fateri tamen *nihili nullam poſſe eſſe extenſionem.* Et verò agi hic de extenſione poſitivâ & ſitâ in poſitione partium extra ſe invicem: quo autem modo extenſionem poſitivam concipi poſſe quæ nullius rei extenſio ſit, & poſitionem partium extra ſe invicem abſque idea partium extra ſe poſitarum? non magis poſſe concipi extenſionem ſolam quàm durationem ſolam, atqui durationem ſemper concipi ut durationem alicujus rei, nec concipi poſſe quin concipiatur aliquid durans, ergo à pari extenſionem ſemper concipi ut extenſionem alicujus rei, nec concipi poſſe quin concipiatur aliquid extenſum, atque adeò extenſionem æquè eſſe modum entis ac durationem, præſertim quia de tempore ratiocinandum ſit quemadmodum de loco, atqui exiſtentiam duorum corporum vel in eodem vel in diverſo tempore eſſe ad ſummum duos diverſos modos eſſendi horum corporum, ergo poſitionem duarum partium materiæ vel in eodem vel in diverſo loco, eſſe ſolùm duos diverſos modos eſſendi harum partium materiæ. *Sed quàm facilè poterat Autor nobis gratiam facere iſtorum ſermonum, ſi contemtis rationum argutiis, candidè voluiſſet rem examinare juxta principia Adverſarii ſui. Qui enim non videt ſe*

XVI.

Mr. de la Ville ſe contente de répondre à la premiere raiſon, *que les Scholaſtiques ne font pas conſiſter tous l'eſſence de la matiere en ce qu'elle ſoit le ſujet de l'étenduë, & qu'il a montré que la compoſition des parties eſt un attribut qui précéde l'extenſion formelle.* Je puis donc impunément paſſer à la défenſe de la ſeconde raiſon. Le Cenſeur y combat deux propoſitions comme fauſſes, ſavoir que *rien de ce que nous voions ne peut être fait d'une matiere non étenduë, & que le monde peut être fait de la ſeule étenduë.* Il prouve la fauſſeté de la premiere par la raiſon qu'il eſt de foi qu'un corps humain peut être ſans étenduë formelle, & combat la ſeconde en diſant que l'étenduë étant une maniere d'être, ne peut ſubſiſter ſeule, loin que d'elle ſeule on puiſſe compoſer quelque choſe. Il eſt évident qu'il n'y a rien ici qui doive nous arrêter, car l'autorité des Conciles eſt alleguée mal à propos dans un ouvrage où l'auteur s'engageoit à montrer que *les raiſons des Carteſiens ſont par leur nature, ou manifeſtement fauſſes, ou du moins, très-douteuſes, quand même l'Egliſe n'auroit rien décidé contre elles.* Il ſuffit de lui faire nos plaintes en peu de mots de ce que contre ſa promeſſe, & après s'être fondé dans tout ſon livre ſur l'autorité, il n'a pas recouru à la raiſon ſeule, même dans un ſujet où il ne devoit s'armer contre les Carteſiens d'aucun préjugé de Religion, & de ce qu'il s'eſt réfugié de temps en temps ſous les ailes de la foi. Quant à la queſtion, ſi l'étenduë eſt une maniére d'être ou un être, c'eſt ce que nous allons examiner.

XVII.

Mr. de la Ville dit contre la troiſiéme raiſon, *que les Philoſophes aſſurent en toute occaſion qu'en concevant l'étenduë, ils la conçoivent néceſſairement comme l'étenduë de quelque choſe, & que quelque abſtraction qu'on faſſe, on ne ſauroit pourtant concevoir l'étenduë, qu'on ne conçoive quelque choſe étenduë, que Deſcartes qui ſuppoſe toûjours que l'étenduë eſt une ſubſtance, avoue pourtant qu'il ne peut y avoir d'étenduë de ce qui n'eſt point. Qu'au reſte il s'agit ici d'une étenduë poſitive & qui conſiſte dans la poſition des parties les unes hors des autres. Qu'on ne pourroit en effet concevoir une étenduë poſitive qui ne fut l'étenduë d'aucune choſe, ni une poſition des parties les unes hors des autres, ſans l'idée des parties placées les unes hors des autres. Qu'on ne ſauroit concevoir d'avantage l'étenduë ſeule, que la durée ſeule; or que la durée eſt toûjours conçue comme la durée de quelque choſe, & qu'on ne peut la concevoir qu'on ne conçoive quelque choſe qui dure; donc que l'étenduë eſt toûjours conçue comme l'étenduë de quelque choſe, & qu'on ne peut la concevoir, qu'on ne conçoive quelque choſe d'étendu. Que par conſéquent l'étenduë n'eſt pas moins une maniere d'être que la durée, d'autant plus qu'il faut raiſonner du temps comme du lieu. Or l'exiſtence de deux corps, ou dans le même temps, ou en divers temps, ſont au plus deux différentes manieres d'être de ces corps. Donc que la poſition de deux parties de matiere dans le même lieu ou en différent lieu ſont ſeulement diverſes manieres d'être.* Mais combien auroit-il été facile au cenſeur de nous épargner ces longs diſcours, ſi mépriſant de vaines chicanes, il avoit voulu examiner la choſe de bonne foi, ſelon les principes de ſon adverſaire? Car comment ne voit-il point qu'il prouve autre choſe que ce qui eſt en queſtion, & qu'il ſe bat contre un ennemi imaginaire? Comment n'a t'il point remarqué que Deſcartes qu'il attaque,

avouë d'abord qu'on ne peut concevoir l'étenduë qu'on ne conçoive une choſe étenduë? Un homme qui dit que l'étenduë eſt plûtôt conçuë comme un être que comme une maniere d'être, ne déclare-t'il pas clairement qu'on ne ſauroit concevoir l'étenduë que ſous l'idée de choſe ou de ſubſtance, & par conſéquent que ſous l'idée de choſe étenduë? Quel eſt donc l'uſage & le but de tant d'inſtances qui ſuppoſent que l'Auteur de la Recherche a cru qu'on pouvoit concevoir l'étenduë ſans concevoir la choſe étenduë, lui qui prouve au contraire que l'étenduë n'eſt pas une maniere d'être, par la raiſon que l'idée de l'étenduë eſt la même que celle de la choſe étenduë? Diſſipons le nuage dont Mr. de la Ville a tâché d'obſcurcir l'état de la diſpute en habile & vieux diſputeur qu'il paroît être. Quand nous diſons que l'étenduë eſt conçuë ſeule, nous entendons, non pas qu'elle eſt conçuë ſans la choſe étenduë, mais qu'on la conçoit comme identifiée avec la choſe étenduë, tellement que de la choſe étenduë & de l'étenduë il réſulte un objet ſimple & total, dont l'idée eſt anéantie ſi on ôte l'une de ſes parties, ſavoir ou l'étenduë ou la choſe étenduë. C'eſt ce qui ne convient point à des maniéres d'être; car quoique nous ne puiſſions concevoir le mouvement ſans quelque choſe qui ſoit mû, nous ne le concevons pourtant point comme identifié avec la choſe muë, tellement que du mouvement & de la choſe muë, il réſulte un objet ſimple & total dont l'idée ſoit anéantie ſi on ôte le mouvement, étant viſible que ſi on ôte le mouvement il reſte néanmoins toûjours l'idée de la choſe qui étoit muë. Il en eſt de même de l'amour & de la joïe par rapport à l'ame. Mais pour ne pas tomber dans un piége qui a été cauſe que les Philoſophes ont multiplié les êtres ſans néceſſité, j'obſerve qu'il y a pluſieurs mots différens en apparence, qui néanmoins ſignifient la même choſe, comme *Exiſtence*, *Exiſter*, *Exiſtant*, *raiſonnable*, *rationalité* & autres. Il ne faut donc pas croire qu'*étenduë* & *étendu* ſoient des êtres différens, parce qu'ils ſont déſignez l'un par un nom ſubſtantif, & l'autre par un adjectif. Autrement *raiſonnable* devroit être diviſé en *Aiant* & *Rationalité*, comme en deux êtres diſtincts réellement, ce qui ſeroit abſurde. Si j'avois envie de m'amuſer à des ſubtilitez, & de chercher la petite gloire qu'il y a à le faire, par les mêmes raiſons dont ſe ſert Mr. de la Ville, je pourrois prouver que l'humanité & la ſpiritualité ne ſont pas des ſubſtances, mais des accidens ſans leſquels l'homme & l'eſprit peuvent être conſervez. Car de même que malgré toutes ſortes de préciſions, nous ne ſaurions concevoir l'étenduë, que nous ne concevions une choſe étenduë, & qu'il ne peut y avoir d'étenduë poſitive qui ne ſoit l'étenduë d'aucune choſe, ainſi nous ne ſaurions concevoir l'humanité que nous ne concevions la nature humaine, ni la ſpiritualité que nous ne concevions une choſe ſpirituelle, & il ne peut y avoir d'humanité ni de ſpiritualité qui ne ſoit l'humanité ou la ſpiritualité de quelque choſe. Mais comme vous concluriez mal à propos que la ſpiritualité eſt un accident ſéparable de la choſe ſpirituelle, & l'humanité de la nature humaine, ainſi vous concluriez à tort que l'étenduë eſt un accident ſéparable de la choſe étenduë, & comme il eſt certain que l'humanité eſt la nature humaine même, & la ſpiritualité & la rationalité de l'ame, l'ame même, quoi qu'on ne puiſſe les concevoir ſans quelque choſe à quoi elles appartiennent, de même il eſt certain que l'étenduë eſt la ſubſtance éten-

peccare ignoratione elenchi *& congredi cum hoſte imaginario? qui non animadvertit Carteſianum quem impugnat vel in primis fateri, non poſſe concipi extenſionem quin concipiatur res extenſa? Nonne qui dicit extenſionem concipi potiùs ut ens quàm ut modum entis, apertè declarat non poſſe concipi extenſionem niſi ſub idea rei vel ſubſtantiæ, & per conſequens niſi ſub idea rei extenſæ? Quis ergo uſus, quæve utilitas tot inſtantiarum quæ ſupponunt Autorem* diſquiſitionis *credidiſſe extenſionem poſſe concipi non conceptâ re extenſâ, qui è contra hinc probat extenſionem non eſſe modum entis quia eadem eſt idea extenſionis, quæ rei extenſæ? Diſcutiamus nubeculam quæ obtectum voluit ſtatum controverſiæ Ludovicus à Villa, homo ſanè acutus & diſputandi vetus, ut verisimile eſt. Cùm dicimus extenſionem concipi ſolam, non intelligimus, eam concipi ſine re extenſâ ſed concipi ut identificatam cum re extenſa ita ut è re extenſa & extenſione exurgat unum ſimplex & totale objectum, cujus idea pereat funditus ſi alterutrum vel extenſio vel res extenſa tollatur. Illud in modos entis nequaquam competit, quamvis enim nequeamus concipere motum ſine aliqua re quæ moveatur, non tamen concipimus motum ut identificatum cum re quæ movetur, ita ut ex motu & re quæ movetur exurgat unum ſimplex & totale objectum, cujus idea funditus pereat ſi tollatur motus, quippe evidens eſt ſublato motu ſupereſſe nihilo ſecùs ideam rei quæ movebatur. Idem dic de amore vel gaudio reſpectu animæ. Ne verò impingamus in offendiculum quod in cauſa fuit cur Philoſophi entia multiplicaverint ſine neceſſitate, obſervo multa eſſe vocabula diverſæ omnino formæ, quæ nihilominus rem eamdem ſignificant, ut* exiſtentia, exiſtere, exiſtens: rationalitas *&c. non ergo credendum, extenſionem & extenſum eſſe duo entia diſtincta quia nominibus* ſubſtantivo & adjectivo *deſignantur, aliquin rationale reſolvi deberet in habens & rationalitatem tanquam in duo entia diſtincta realiter, quod eſſet abſurdum. Si animus eſſet ſubtilitatibus dare operam & in eo muſtaceo laureolam quærere, iisdem rationibus quibus utitur Ludovicus à Villa, probare poſſemus humanitatem & ſpiritualitatem non eſſe ſubſtantias, ſed accidentia ſine quibus conſervari poſſint homo & ſpiritus: ſicut enim factis quibuſcunque præciſionibus concipere non valemus extenſionem quin concipiamus rem extenſam, nec extenſio poſitiva poteſt eſſe quæ nullius rei extenſio ſit; ita concipere non valemus humanitatem quin concipiamus naturam humanam, ſpiritualitatem quin concipiamus rem ſpiritualem, nec ulla poteſt eſſe humanitas aut ſpiritualitas quæ nullius rei ſit humanitas vel ſpiritualitas. At enim ſicut malè inde colligeres ſpiritualitatem eſſe accidens ſeparabili à re ſpirituali, & humanitatem à natura humana, ita malè colligis extenſionem eſſe accidens ſeparabile à re extenſa: & ſicut certum eſt humanitatem eſſe ipſam naturam humanam, & ſpiritualitatem rationalitatemque animæ eſſe ipſam animam, quamvis non poſſint concipi ſine aliquare cujus ſint; ita certum eſt extenſionem eſſe ipſam ſubſtantiam extenſam, licet concipi nequeat ſine re cujus ſit extenſio. Videat Au-*

tor

tor quantum tribui debeat, reſponſionibus quæ non magis probant extenſionem eſſe modum quàm rationalitatem: & quantum rationibus quæ eodem modo probant extenſionem eſſe entis non verò modum entis, quo probatur rationalitas eſſe entis non verò modus entis. Perpendat, annabo, ſequens ratiocinium, & cognoſcet extenſionem non eſſe modum entis. Omnis modus eſt in aliqua ſubſtantia tanquam in ſubjecto; ſed extenſio in nulla poteſt eſſe ſubſtantia tanquam in ſubjecto, ergo non eſt modus entis. Probatur minor quia extenſio nec accidere poteſt ſubjecto extenſo nec ſubjecto inextenſo. Non ſubjecto extenſo; quare enim natura conferret ſubjecto jam extenſo extenſionem, cumque extenſio ſit neceſſariò extenſa, quomodo natura poſſet ſimul ponere in eodem loco extenſionem & ſubjectum extenſum? Eſſet hæc vera & realis penetratio dimenſionum. Non poteſt etiam extenſio advenire ſubjecto inextenſo, quia debet eſſe unio intima & penetrativa inter ſubjectum & accidens, qualis nulla eſſe poteſt inter rem quæ occupat locum, & rem quæ non occupat locum, ut per ſe patet. Manifeſtum eſt attendenti rem inextenſam non eſſe in loco. Quisnis ergo dicit extenſionem non eſſe ſubſtantiam, fallitur.

XVIII.

Exemplum durationis nobiſcum facit, quia juxta ferè omnes Philoſophos etiam Scholaſticos, duratio non eſt modus realiter diſtinctus à re durante, ſed ipſamet res prout permanens in eſſe ſuo, & ſi qui ſint qui intricatis argutiis probare conentur eam eſſe modum diſtinctum, illorum potius quàm fidem facimus. Certè duratio non videtur poſſe differre ab exiſtentia, cùm impoſſibile ſit etiam divinitùs rem exiſtere, quin duret ſi, maximè ſupponas nihil aliud ipſi advenire: exiſtentia verò non diſtinguitur à re exiſtente, quamvis non poſſit concipi ſine aliqua re exiſtente, ergo duratio non diſtinguitur à re exiſtente ſive durante, quamvis neceſſariò concipiatur ut duratio alicujus rei, unde refellitur adhuc ratiocinatio auctoris qua vult probare, quidquid non poteſt concipi quin concipiatur res aliqua ut modificata, eſſe modum illius rei diſtinctum & ſeparabilem ab illa, minimè revocans in memoriam modorum eſſentialium quos omnes Sectæ admittere tenentur. Quis enim Peripateticus negare audeat rationale & irrationale eſſe duos varios modos eſſendi animalis, quorum alter conſtituit eſſentiam hominis, alter eſſentiam beſtiæ? Liceat ergo dicere nobis extenſionem eſſe modum eſſendi ſubſtantiæ conſtituentem eſſentiam corporis. Magna, inquis, eſt diſparitas, nam rationale & irrationale non ſunt duo modi eſſendi hominis, ſed ſolùm animalis; extenſio verò & inextenſio non ſolùm duo ſunt modi eſſendi ſubſtantiæ, ſed etiam corporis, duo enim corpora non minùs indifferentia ſunt ut exiſtant in eodem vel in diverſo loco quàm ut exiſtant eodem vel diverſo tempore. Jam ſupra probavi partes materiæ eſſe natura ſua extra ſe invicem: nihilominus cedens jure hinc mihi quæſito reſpondeo 1. quidem corpora poſſe eſſe vel eodem vel doë elle même, bien qu'on ne puiſſe concevoir l'étenduë, ſans la choſe dont elle eſt l'étenduë. Que le cenſeur juge quel cas on doit faire de réponſes qui ne prouvent pas d'avantage que l'étenduë eſt un mode, qu'elles ne le prouvent de la rationalité, & qui ne montrent que l'étenduë eſt un être & non une maniere d'être, que comme on prouve que la rationalité eſt un être & non une maniere d'être. Qu'il pele le raiſonnement ſuivant, & il verra que l'étenduë n'eſt pas une maniere d'être. Tout mode eſt dans quelque ſubſtance comme dans un ſujet, mais l'étenduë ne peut être dans aucune ſubſtance comme dans un ſujet, donc elle n'eſt pas une maniere d'être. La preuve de la mineure eſt que l'étenduë ne peut arriver, ni à un ſujet étendu, ni à un ſujet non étendu. A un ſujet étendu; car pourquoi la nature confereroit-elle l'étenduë à un ſujet étendu, & d'ailleurs l'étenduë étant étenduë de toute néceſſité, comment eſt-ce que la nature mettroit dans le même lieu l'étenduë & un corps étendu? Ce ſeroit une véritable & réelle pénétration des dimenſions. L'étenduë ne ſauroit être communiquée à un ſujet non étendu, parce qu'il doit y avoir une union intime & pénétrative entre le ſujet & l'accident, laquelle ne peut être entre une choſe qui occupe un lieu & une autre qui n'en occupe point, ainſi qu'il eſt viſible. Il eſt clair quand on y ſonge qu'une choſe non étenduë ne peut être dans le lieu. Donc c'eſt ſe tromper que de dire que l'étenduë n'eſt pas une ſubſtance.

XVIII.

L'exemple de la durée fait pour nous; car ſelon la plûpart des Philoſophes & ſelon les Scholaſtiques mêmes, la durée n'eſt pas un mode diſtingué réellement de la choſe qui dure, mais cette choſe même entant qu'elle conſerve ſon être, & s'il y en a qui par des chicanes embaraſſées s'efforcent de prouver que c'eſt un mode diſtinct, on en rit au lieu de les croire. Et de fait il paroit que la durée ne peut différer de l'exiſtence, puiſqu'il eſt impoſſible même par miracle, qu'une choſe exiſte à moins qu'elle ne dure, ſur tout ſi on ſuppoſe qu'il ne lui arrive rien de nouveau. Mais l'exiſtence n'eſt pas diſtinguée de la choſe exiſtente, bien qu'on ne puiſſe la concevoir ſans quelque choſe qui exiſte. Donc la durée n'eſt pas diſtinguée de la choſe qui exiſte ou qui dure, quoiqu'on ne puiſſe la concevoir que comme la durée de quelque choſe. C'eſt ce qui renverſe le raiſonnement par lequel le cenſeur s'efforce de prouver que ce qu'on ne peut concevoir qu'on ne conçoive quelque choſe comme modifiée, eſt un mode de cette choſe diſtinct & ſéparable d'avec elle, ſans ſe reſſouvenir de ces modes eſſentiels que toutes les ſectes ſont obligées d'admettre. Car enfin quel eſt le Péripatéticien qui oſeroit nier que *raiſonnable* & *irraiſonnable* ſoient deux différentes manieres d'être *d'animal*, dont l'une conſtituë l'eſſence de l'homme, & l'autre l'eſſence de la bête? Qu'il nous ſoit donc permis de dire que l'étenduë eſt une maniere d'être de la ſubſtance qui conſtituë l'eſſence du corps. Mais il y a une grande diſparité, direz-vous. *Raiſonnable* & *irraiſonnable* ſont deux manieres d'être, non de l'homme, mais ſeulement de l'animal, au lieu que l'étenduë & la non-étenduë ſont deux manieres d'être, & de la ſubſtance, & même du corps; car deux corps ne ſont pas moins indifférents à exiſter dans le même lieu ou en divers lieux qu'à exiſter dans le même temps ou en diverſe temps. J'ai déjà prouvé que les parties de la matiere ſont les unes hors des autres. Néanmoins renonçant à mon droit, je réponds en premier lieu, que

que les corps peuvent être en même temps ou en différens temps, si on prend le temps pour la mesure de la durée, comme par exemple pour le mouvement des cieux; car il est évident que ces corps peuvent correspondre à telles révolutions des cieux ou à telles autres. Mais il n'en est pas de même, si on prend le temps pour la durée, parce qu'on voit clairement qu'il est autant impossible que la durée d'un corps soit la durée d'un autre, c'est à dire qu'un corps dure par la durée d'un autre corps, qu'il est impossible qu'un corps soit un autre corps, & existe de l'existence d'autrui. Les corps peuvent donc être dans le même temps extrinseque, mais non dans le même temps intrinseque. Ainsi pour raisonner sur cette comparaison, il faut dire que les corps peuvent exister dans le même lieu extérieur ou en divers lieux extérieurs, comme par exemple dans la même ville ou en différentes villes, mais non dans le même lieu intérieur, c'est-à-dire dans la même partie de l'espace. Je réponds en second lieu que les corps ne sont indifférens à être dans le même temps ou en divers temps, qu'entant qu'ils peuvent être produits ou détruits l'un avant l'autre; car s'ils existent, Dieu même ne peut faire qu'il soient en différens temps. Donc par la même raison, les corps ne sont indifférens à exister dans le même lieu ou en divers lieux, que parce que l'un peut être mis ici par exemple avant que l'autre y soit mis. On voit par là que l'exemple allégué par le censeur non seulement ne prouve point ce qu'il se propose, mais encore qu'il démontre une chose que lui censeur rejette, savoir que les corps existans sont determinez par toute sorte de nécessité à être mis dans le même lieu, comme ils le sont à être dans le même temps. Que si nous raisonnons sur le temps de même que sur le lieu, comme il le souhaite, il faudra dire que les corps ne peuvent être ni ensemble ni successivement dans le même lieu intérieur, & que ceux qui existent ensemble ne sauroient être mis même par miracle en différens lieux extrinseques, les corps ne pouvant avoir ni ensemble ni successivement le même temps intérieur, non plus que ceux qui existent ensemble ne peuvent exister même par miracle en divers temps extérieurs. Or ces choses se détruisent les unes les autres, & tant s'en faut qu'elles plaisent aux Scholastiques, qu'au contraire ils affirment constamment que les corps peuvent bien être pénétrez, mais que ce ne sauroit être que par un miracle, & que naturellement ils se chassent les uns les autres du même espace. Donc. . . . . Avec combien moins d'embarras expliquons nous l'indifférence des corps à être dans le même temps & dans le même lieu, ou en divers temps & en divers lieux, sans cette position simultanée de plusieurs corps en un même espace, en disant que l'existence de César par exemple n'étoit pas attachée par sa nature à la ville de Rome ou au siecle de Pompée, mais qu'il a pû indifféremment naître le frere de Cyrus ou de Moyse, & mourir ensuite ou en même temps que Pompée ou en divers temps, & enfin être assis dans le même siege que Pompée ou dans un autre. Ainsi Mr. de la Ville n'avoit pas assez pesé le lieu commun *à simili*, puis qu'il emploie une comparaison qui le jette lui même dans l'embarras, & dont l'un des membres ne peut-être que par miracle dans cet état d'où l'autre ne peut être tiré même par un miracle.

XIX.

Quoi qu'il en soit, peut être est-ce une faute légere à lui d'avoir emploié des raisons qui lui nuisent à lui même, & qui le livrent à ses ad-

diverso tempore, si tempus sumatur pro mensura durationis, cælorum motu v. gr. nam evidens est illa posse correspondere iisdem vel diversis cælorum revolutionibus; non verò si tempus sumatur pro ipsa duratione, quia evidens est æquè esse impossibile ut duratio unius corporis sit duratio alterius, sive ut unum corpus duret duratione alterius, ac ut unum corpus sit alterum & existat existentiâ alienâ. Possunt ergo corpora eodem esse tempore extrinseco, sed non intrinseco. Ergo ut argumentemur à pari *dicendum est corpora posse existere in eodem vel in diverso loco externo, puta in eadem vel in diversa urbe, sed non in eodem loco interno sive eadem numero parte spatii. 2. corpora eatenus solùm esse indifferentia ut sint eodem vel diverso tempore quatenus possunt produci, vel destrui unum ante alterum, nam si existant fieri nequit etiam divinitùs ut sint tempore diverso, ergo à pari corpora non aliter indifferentia sunt ut existant in eodem vel diverso loco quàm quia unum potest hic poni v. gr. ante quàm aliud. Unde patet exemplum ab Adversario allatum non solùm non probare quod ipse intendit, sed etiam probare aliquid quod ab ipso rejicitur, nempe corpora existentia esse determinata omnimodâ necessitate ut sint in eodem loco, quemadmodum determinata sunt absolutè ut sint eodem tempore. Si verò, ut ipse cupit, ratiocinemur de tempore quemadmodum de loco, dicendum erit corpora nec simul nec successivè posse esse in eodem loco interno, & quæ simul existunt, ne quidem divinitùs posse poni in diversis locis extrinsecis: nam nec simul nec successivè corpora possunt habere idem tempus internum, & quæ simul existunt, ne quidem divinitùs coexistere possunt diverso tempori extrinseco. Atqui ista sese mutuò confodiunt, & adeò non sapiunt Scholasticis ut corpora posse equidem penetrari, sed nonnisi adhibito miraculo primarum partium; naturaliter verò sese expellere ex eodem spatio, firma sit eorum sententia, ergo. Quantò commodius explicatur à nobis sine ulla plurium corporum in eodem spatio simultanea positione eorum indifferentia ut sint in eodem vel diverso tum loco tum tempore, dicendo existentiam Cæsaris v. gr. non fuisse natura sua affixam urbi Romæ vel sæculo Pompeii, sed potuisse illum indiscriminatim vel produci fratrem geminum Cyri vel Mosis, & ex quo productus est, vel mori eodem momento quo Pompeium vel diverso: sedere in eodem subsellio quod Pompeius occupasset antea, vel in diverso. Non satis ergo perpenderat* locum à simili *Ludovicus à Villa ut qui comparationem adhibuerit qua ipse indutus est, & cujus alterum membrum non nisi per miraculum esse valeat in eo statu unde alterum ne quidem miraculosè potest dejici.*

XIX.

Sed levis forte an fuerit culpa rationes adhibuisse propter quas sibi contingat vetus illud, sensit medios delapsus in hostes. *At hoc minimè ferendum, sup-*

Digitized by

ſupprimere clauſulas integras quò Adverſarium inſulſi ratiocinii manifeſtum, ridendum propinare poſſis, ut factum eſt ab iſto Peripatetico qui ſic loquentem inducit Autorem diſquiſitionis. Extenſio eſt ens: materia eſt unum ens, ergo materia eſt extenſio. *Protinuſque admirabundus quærit*, quî fieri poſſit ut vir tanto ingenio præditus tam malè ratiocinetur? *moxque allato in medium ſyllogiſmo ejuſdem formæ quem cum ratiocinio Adverſarii ſui in ſyllogiſmum redacto comparat, ſubjungit*, verendam ſibi fuiſſe impoſturæ accuſationem niſi ipſiſſima Autoris verba allegaſſet, niſi utriuſque libri tum ſui tum Adverſarii perinde lectio obvia eſſet unicuique; niſi hac ſolum forma indui poſſet ejus argumentum. *Ego verò vicißim quæram admirabundus quî fieri poſſit ut Vir accuſatorem agens Carteſianorum ſedente Clero Gallicano, tam ſupinè libros examinet unde ſuas probationes eruit, tamque ſecurus Lectorum judicii, ad eorum oculos provocet? Nam evidens fieri poteſt autopſiâ, Autorem* diſquiſitionis *ante omnia ſupponere extenſionem eſſe intimè conjunctam cum materia, ex quo ſequitur illam eſſe in materia, velut animam in corpore humano, vel ut motum in lapide projecto. Probat deinde illam nec eſſe in materia ut motum in lapide projecto, quia non eſt modus entis ſed ens, nec ut animam in corpore humano, quia materia non eſt unum compoſitum ex multis entibus, ſicut homo: jure ergo concludit eam eſſe in materia ut quid identificatum cum illa, ergo eſſe materiam, ut proinde iſte habitus totius ratiocinii.*

Quod eſt in materia, nec tamen eſt modus illius, vel ſubſtantia ipſi adjuncta, eſt ipſa materia.
Extenſio eſt ejuſmodi.
Ergo extenſio eſt ipſa materia.

Si quæ eſt labes in ea ratiocinatione, nentiquam formæ fuerit, ſed rationum probantium minorem propoſitionem, nec ullus, opinor, Logicus ſimili via probare nollet ſpiritualitatem eſſe ipſam animam hominis. Ergo Ludovicus à Villa mutilum exhibuit nobis argumentum Adverſarii ſui, ſyllogiſmoque humano quantum diverſo comparatum, quod fraudis eſt vel negligentiæ, ergo parùm honeſta de cauſa exultavit.

XX.

Liceat jam mihi defuncto munere quod ſuſcepera refutandi exceptiones iſtius Autoris, verba D. Auguſtini quibus ipſe utitur, paululum immutata uſurpare, Ecce quibus argumentis *evidentiæ rationis* humanæ contradicit *credulitas* quam poſſidet *obſcuritas, ac demùm receptui canere, ſi priùs Lectorem obſervare rogaverim* 1. *rationes quas ego vindicavi nec omnes eſſe quibus conſtabilitur Carteſianorum ſententia, & poſſe adhuc evidentiores fieri magiſque invictam conficere demonſtrationem, ſi non ſparſim in variis Autoribus legantur, ſed omnes in unum collectæ & methodo Geometrica vel etiam Scholaſtica propoſitæ.* 2. *allatam eſſe contra illas rationes non turbam incunditam objectionum, ſed delectum ſpecioſioris cujuſque & ſubtilioris, ita ut is videatur ultimus conatus Sectæ Peripateticæ. Ne-*

verſaires. Mais on ne peut lui pardonner de ſupprimer des phraſes entieres pour convaincre ſon adverſaire d'abſurdité, & pour l'expoſer à la riſée. Voici comme il fait parler l'Auteur de la Recherche. *L'étenduë eſt un être: la matiere eſt un être; Donc la matiere eſt l'étenduë.* Enſuite, il demande avec un air de ſurpriſe, *comment il eſt poſſible qu'un homme qui a tant d'eſprit raiſonne ſi mal*, après quoi rapportant un ſyllogiſme de la même forme qu'il compare avec le raiſonnement de ſon adverſaire réduit en ſyllogiſme, il ajoûte *qu'il auroit craint d'être accuſé d'impoſture, s'il n'avoit cité les propres paroles de l'Auteur, ſi le livre de ſon adverſaire & le ſien propre n'étoient à la portée d'un chacun, ſi enfin l'argument de l'Auteur de la Recherche pouvoit recevoir une autre forme.* Je demanderai à mon tour avec ſurpriſe, comment il ſe peut qu'un homme, qui revêt le perſonnage d'accuſateur contre les Cartéſiens devant le Clergé de France, examine avec tant de négligence les livres d'où il tire ſes preuves, & en appelle aux yeux des lecteurs avec tant de ſécurité. On peut ſe convaincre par la ſimple lecture que l'Auteur de la Recherche ſuppoſe avant tout que l'étenduë eſt unie intimement avec la matiere, d'où il s'enſuit qu'elle y eſt, ou comme l'ame dans le corps humain, ou comme le mouvement dans une pierre qu'on a jettée. Il prouve enſuite qu'elle n'eſt dans la matiere, ni comme le mouvement dans une pierre qu'on jette, parce qu'elle eſt, non une maniere d'être, mais un être, ni comme l'ame dans le corps humain, parce que la matiere n'eſt pas un compoſé de pluſieurs êtres, tel que l'homme. Ainſi il conclut avec raiſon qu'elle eſt dans la matiere comme quelque choſe d'identifié avec elle, & par conſéquent qu'elle eſt la matiere même, de ſorte que ſon raiſonnement revient à ce ſyllogiſme.

Ce qui eſt dans la matiere, & qui n'en eſt ni une maniere d'être, ni une ſubſtance qui y ſoit jointe, eſt la matiere même.
Or l'étenduë eſt de cette eſpece.
Donc l'étenduë eſt la matiere même.

S'il y a quelque défaut dans ce raiſonnement, il ne peut être dans la diſpoſition des propoſitions, mais dans les preuves de la mineure, & je crois qu'il n'y a point de Logicien qui fit difficulté de prouver de la même maniere que la ſpiritualité eſt l'ame même de l'homme. Donc Mr. de la Ville nous a repréſenté l'argument trooqué de ſon adverſaire, & l'a comparé à un ſyllogiſme qui en differe du tout au tout, ce qui eſt une marque ou de mauvaiſe foi, ou de négligence, & ainſi il triomphe avec peu de ſujet & de gloire.

XX.

Concluſion de ce Traité.

Après avoir réfuté de la ſorte les difficultez du cenſeur, qu'il me ſoit permis de m'attribuer avec un léger changement ces paroles de St. Auguſtin dont il ſe ſert, *Ecce quibus argumentis evidentiæ rationis humanæ contradicit credulitas quam poſſidet obſcuritas.* Maintenant je finis en priant mes lecteurs de remarquer, en premier lieu, que je n'ai pas apporté toutes les raiſons qui établiſſent le ſentiment des Cartéſiens, & qu'on peut leur donner plus d'évidence & de force, en les tirant des divers Auteurs où elles ſont diſperſées, pour les propoſer ſelon la méthode des Géometres, ou même des Scholaſtiques. Je dis en ſecond lieu qu'on a employé contre ces raiſons, non une foule d'objections communes, mais un choix de ce qu'on a trouvé de plus ſpécieux & de plus ſubtil, en ſorte que c'eſt là le dernier effort des Péripatéticiens. Car enfin ſi les bruits ſont véritables, le livre de Mr. de la Ville n'a paru qu'après que les

Digitized by Google

principaux chefs des Péripatéticiens ont délibéré dans leurs assemblées sur les moiens de le perfectionner, & il a fallu que des communautez entieres y aient contribué de leur travail, semblables à ces Nations qui s'unirent pour bâtir le Temple de Diane d'Ephése. Si donc un livre travaillé avec tant de soin, un livre dont nos adversaires s'applaudissent & se félicitent, un livre enfin qui a fait retentir le Lycée de souhaits & d'acclamations, n'a pû nuire à notre doctrine, c'est une preuve qu'elle est invincible, tant qu'on ne dressera contre elle que des machines empruntées de la Philosophie. En troisieme lieu, j'ajoûte que ce n'est pas assez pour renverser un sentiment, de l'attaquer par des distinctions & des difficultez subtiles & recherchées; car autrement il faudroit douter de l'existence du mouvement contre laquelle Zénon disputa jadis avec tant de subtilité. Quand il arrive que la manie de disputer porte certaines gens d'un grand loisir à obscurcir des véritez évidentes, il faut en appeller aux lumieres naturelles de la raison, & se mettre dans l'esprit que ceux qui combattent l'identité de la matiere avec l'étenduë, peuvent combattre de même, non seulement l'identité de la matiere avec l'exigence de l'étenduë, mais encore quelque autre doctrine que ce puisse être, sans se soucier des conséquences ridicules de leurs difficultez, d'où il s'ensuit que leurs instances ne doivent point nous embarrasser. En quatrieme lieu, comme il est vrai que l'étenduë n'est point l'essence de la matiere s'il répugne à la foi qu'elle le soit, & que tout principe Philosophique contraire à la révélation est faux, on peut dire aussi que si l'étenduë est l'essence de la matiere, il est certain qu'aucune révélation ne peut detruire cette vérité, & que tout dogme Théologique qui y seroit contraire est faux. En cinquieme lieu, je remarque que quelques Modernes ont à cet égard un sentiment absurde. En effet, bien qu'ils rejettent d'ailleurs avec beaucoup de mépris la Philosophie vulgaire, ils aiment néanmoins à faire paroître qu'ils ne croient point l'étenduë identifiée avec la matiere, soit qu'ils veuillent se rendre moins odieux aux Péripatéticiens, soit qu'ils cherchent à se concilier les bonnes graces de quelcun. Si vous leur dites que les pierres tendent en bas par leur pesanteur innée, que la chaleur du feu est distincte de la figure & du mouvement de ses parties, & autres choses semblables, ils se moquent, ils plaisantent, ils s'écrient que vous leur contez des fornettes & des êtres de raison, & que vous les ramenez à la bande des secondes intentions. Cependant ils reconnoissent de leur plein gré que la matiere est non étenduë par la nature, c'est-à-dire que l'étenduë de l'univers entier & les figures de toutes especes ont été tirées d'un point; qu'un être réel est fait d'un sujet existant auparavant, & en est néanmoins distinct à tous égards; qu'il n'a point été créé ni fait de rien, bien que tout ce qui compose son entité fût auparavant un pur néant; qu'il n'est point anéanti lors qu'il est détruit, bien que tout ce qui le composoit soit péri entierement; que la cause matérielle n'entre point dans la composition de son effet; que le feu qui raréfie la matiere fait quelque chose de plus admirable que la création; car comme il seroit plus difficile de changer un Ange en pierre, ou de faire une pierre d'un Ange que de créer un Ange, selon la judicieuse remarque de l'Auteur de la *Recherche*, (*) ainsi il est plus difficile de changer une chose non étenduë en étenduë, que de la créer; que le froid qui condense l'air fait quelque chose de plus difficile que l'annihilation,

(*) L. 3. c. 3.

quæ enim, si credere dignum est, liber Ludovici à Villa priùs in publicum prodiit quàm celeberrimi quique Peripateticorum capita contulerint, ac de illo perpoliendo anxiè deliberaverint, integræque adeò sodalitates, ut nationes olim ad construendum fanum Dianæ Ephesiæ, operam suam impenderint. Si ergo liber tanta industria elaboratus, de quo tantopere se amant Adversarii, propter quem fastis omnibus & acclamationibus Lyceum personuit, non potuerit officere nostræ doctrinæ, debet ea conferi extra omnem aleam posita, si non aliis quàm Philosophicis machinis impetatur. 3. non continuò evidentiam alicujus doctrinæ evanescere si argutæ quædam & morosiores distinctiones vel difficultates ipsi opponantur, alioqui dubitandum foret de motûs existentia contra quam subtiliter olim disseruit Zeno: sed ficubi vivendi intemperies malè feriatorum hominum veritatibus evidentibus effucias paret, provocandum esse ad lumen naturale, illudque reputandum qui pugnant adversùs identitatem materiæ cum extensione, posse pugnare simili modo, non solùm contra identitatem materiæ cum exigentia extensionis, sed etiam contra quamlibet aliam doctrinam, spretis quibuscunque consectariis ridiculis, unde sequitur nihil nos morari debere eorum instantias. 4. sicut verum est, extensionem non esse essentiam materiæ si hoc fidei repugnet, & omne principium Philosophicum revelationi contrarium, esse falsum: ita verum esse, si extensio sit essentia materiæ, nullam revelationem huic rei repugnare, & omne dogma Theologicum contrarium esse falsum. 5. absonum esse prorsus hac in parte quamplurimos Recentiorum doctrinam qui de cætero satis fastuosè rejecto vulgari Philosophiâ, tamen præ se ferre amant non sibi videri extensionem identificari cum materiâ, sive amoliendæ invidiæ causâ, sive ad aucupandam aliquorum gratiam. Illis si dixeris lapides tendere deorsum gravitate innatâ, calorem ignis distingui à motu & figura ejus particularum &c. rident eminùsve, delicias facium, sibi narrari somnia, entia rationis, & universam secundarum intentionum propaginem queruntur. Interim alibi fatentur materiam esse naturâ suâ inextensam, hoc est extensionem totius mundi & omne genus figurarum eductâ fuisse ex puncto, ens reale factum esse ex præjacente subjecto & tamen adæquatè distingui ab illo, non creatum fuisse, non factum ex nihilo licet quidquid ejus entitatem componit antea fuerit merum nihil; non annihilari quando destruitur, licet omnia quæ ipsum componebant, funditùs abeleantur, causam materialem non ingredi compositionem sui effectûs, ignem rarefacientem materiam edere opus creationi mirabilius (sicut enim difficilius esset mutare Angelum in lapidem, sive facere lapidem ex Angelo, quàm creare Angelum, ut benè observavit Autor disquisitionis L. 3. c. 3. ita difficilius est convertere rem inextensam in extensam quàm creare illam) frigus condensans aerem opus edere annihilatione difficilius, qui annihilat reapse aliquid extensionis & simul non annihilat; extensionem posse produci & destrui virtute creatâ, & ex-

nem

tum impenetrabilitatem quæ eſt ipſius appendix non poſſe tolli niſi per miraculum, materiam fieri extenſam & impenetrabilem adjunctione accidentium quæ actu ipſam penetrant, quod idem eſt ac, ſi diceretur reddi incapax caloris adjunctione formæ ipſum actu calefacientis; mundi molem poſſe redigi in punctum ſalvâ diſtinctione omnium ſpecierum, ita ut ignis motu, calore, luce &c. deſtitutus & in eodem loco indiviſibili poſitus cum aqua experte frigoris, fluiditatis &c. differat ſpecie ab illa; & ſexcenta ejuſmodi poſſim à nobis obſervata præſertim ſub finem ſect. 13. vel facilè indicanda ſi non ad finem properaremus, præ quibus nihil habet Philoſophia Peripatetica non ſummoperè conſpicuum. Quid enim? qui ſemel oſculatus fuerit eductionem extenſionis propemodum infinitæ ex puncto, audebitne movere litem formis ſubſtantialibus? Hic verò ſemel admiſſis, quâ fronte rejiciet antiperiſtaſin, idque diſtincta earumdem cauſarum? Profectò nihil amplius ipſi cauſæ eſt quominus fruatur commodiſſima effectus omnes explicandi ratione quæ obtinet in Scholis, aſſignatâ unicuique Phænomeno ſuâ facultate, quæ ſi nomine peculiari donetur, manifeſta vocatur qualitas, ut calor: ſin minus, occulta, ut virtus magnetis. At non concipitur, inquies, clarè ac diſtinctè quid ſit calor apud Peripateticos. Papæ! quantum mutatus ab illo hoc querentis, qui formarum eductionem admiſiſti. Tuumne eſt tenebras expoſtulare, qui fateris corpus humanum, igneâ &c. omni extenſione & qualitate ſenſibili exutum retinere tamen totam corporis humani, & ignis eſſentiam? an clarè & diſtinctè concipis differentiam ſpecificam ignis & aquæ per penetrationem reſolutorum uſque ad ſua prima principia? an quid ſit extenſio realiter diſtincta à re extenſa, impenetrabilitas diſtincta tum à re extenſa tum ab extenſione, res non facta ex nihilo nec tamen creata &c. ſi ab ipſo limine tibi verba dari voluiſti, poſtulas Doctrinæ ratio ut in toto decurſu in verbis acquieſcas, nec ſi quis doceat corpus humanum redactum in cineres retinere corporis humani eſſentiam, vel quid aliud à ſenſu communi abhorrens, juris quidpiam tibi eſt obſcuritatis nomine ea rejiciendi. Ut paucis complectar quod res eſt, niſi certa principia præſtruantur toti Phyſicæ, niſi ideam diſtinctam & claram naturæ corporis ejuſque proprietatum teneamus, deſperanda eſt unquam inſtauratæ naturalis Philoſophiæ, verique Philoſophi explicantis potiùs effectus per cauſas, quàm effectus effectibus cumulantis. Fruſtra tentamus corpora, fruſtra ad fornaces inſudamus, fruſtra analyſin Mixtorum molimur, Plinios ſolùm habituri ſumus Compilatores experientiarum & Naturæ Hiſtoricos: ac ne Hiſtoricos quidem quorum eſt in abditos ſenſus & ſecretiores rerum geſtarum cauſas inquirere, nec minus cur quidquid actum fuerit quàm quid actum fuerit enucleare, ſed meros Annalium conditores quibus eventus expoſuiſſe ſatis eſt. Fruſtra Scholaſticos deſerimus; quis enim ipſis dicentibus lucem eſſe qualitatem prætulerit Phyſicum illum (*) inter Recentiores valdè cele-

puis que réellement il anéantit quelque étenduë & qu'en même temps il ne l'anéantit pas; que l'étenduë peut être produite & détruite par une cauſe créée, & que néanmoins l'impénétrabilité qui en eſt une ſuite ne ſauroit être détruite que par un miracle; que la matiere devient étenduë & impénétrable par la jonction des accidens qui la pénétrent actuellement, ce qui eſt comme ſi on diſoit qu'elle eſt renduë incapable de chaleur par l'adjonction de la forme qui l'échauffe actuellement; Que la maſſe de l'univers peut être réduite dans un point, & les eſpeces demeurer diſtinctes, de ſorte que le feu privé de mouvement, de chaleur, & de lumiere, & mis dans un même lieu indiviſible avec l'eau deſtituée de froideur, de fluidité, & le reſte, en différe comme une eſpece, d'une eſpece; & une infinité d'autres conſequences ſemblables que nous avons remarquées à la fin de la troiſiéme ſection, ou que nous indiquerions ſans peine, ſi nous ne nous hâtions de finir, au prix desquelles il n'y a rien que d'excellent dans la Philoſophie Péripatéticienne. Car enfin quiconque admet une fois qu'une étenduë preſque infinie peut être tirée d'un point, osera t'il combattre les formes ſubſtantielles? Et s'il les admet, de quel front rejettera t'il l'antipériſtaſe, ſous prétexte qu'il n'en a point d'idée diſtincte? Certes rien n'empêchera qu'il ne mette à profit cette maniére commode d'expliquer toutes ſortes d'effets, qui a lieu dans l'Ecole, & qui conſiſte à donner à chaque Phénomene ſa faculté, laquelle s'appelle ſimplement qualité lors qu'elle a un nom particulier comme la chaleur, & qui autrement s'appelle qualité occulte, comme la vertu de l'aimant. Mais direz-vous, on ne conçoit pas clairement & diſtinctement ce que c'eſt que la chaleur chez les Péripatéticiens. Ciel! Combien vous êtes différent de cet homme qui admettoit tout à l'heure l'éduction des formes! Eſt ce à vous à vous plaindre de l'obſcurité, vous qui avouez que le corps humain & le feu dépouillez de toute étenduë & qualité ſenſible, conſervent néanmoins l'eſſence entiere de corps humain & de feu? Concevez vous clairement & diſtinctement la différence ſpécifique du feu & de l'eau ramenez par la pénétration juſqu'à leurs premiers principes? concevez-vous ce que c'eſt que l'étenduë diſtinguée réellement de la choſe étenduë, l'impénétrabilité diſtinguée de la choſe étenduë & de l'étenduë, une choſe qui n'eſt faite d'aucun être & qui n'eſt pourtant point créée? Si dès l'entrée vous vous êtes laiſſé amuſer par des paroles, l'ordre demande que dans la ſuite vous vous laiſſiez encore paier de paroles, & ſi quelqu'un enſeigne qu'un corps humain réduit en cendres conſerve l'eſſence du corps humain, ou telle autre abſurdité ſemblable, vous n'avez aucun droit de la rejetter, ſous prétexte d'obſcurité. En un mot ſi on ne débute dans la Phyſique par établir des principes certains, & que nous n'aïons point d'idée diſtincte & claire de la nature & des propriétez du corps, il ne faut point compter de renouveller la Philoſophie naturelle, ni prétendre au nom de Philoſophe qui explique les effets par leurs cauſes, & qui n'entaſſe point effet ſur effet. C'eſt en vain que nous fouillons dans les corps, que nous ſuons auprès des fourneaux, que nous faiſons l'analyſe des mixtes. Nous n'aurons que des Pline, c'eſt-à-dire des compilateurs d'expériences & des Hiſtoriens de la nature, & encore quels Hiſtoriens? Ce ne ſera point des ceux qui pénétrent dans les cauſes ſecretes des choſes, & qui n'examinent pas moins pourquoi une choſe a été faite, que ſi elle a été faite. Ils ſeront de ſimples Anatiſtes,

(*) Du Clos Diſſert. de nat. minist.

naliſtes, pour qui ce ſera aſſez que d'avoir expoſé les événemens. C'eſt en vain que nous abandonnons les Scholaſtiques. Car enfin ce qu'ils diſent que la lumiere eſt une qualité, vaut-il moins que cette diſtinction d'un célébre Phyſicien moderne (*) que la lumiere eſt un eſprit igné qui n'eſt ni tout à fait incorporel, ni tout à fait corporel, étendu localement, aïant une quantité & néanmoins indiviſible, doué d'une diffuſion inſtantanée & d'un mouvement actif & pénétratif, & par conſéquent diſtingué du corps, termes qui confondent l'idée du corps & de l'eſprit, & qui nous replongent dans des idées vagues & confuſes.

(*) *Du Clot.*

brem, qui dicit lucem eſſe ſpiritum igneum nec prorſus incorporeum, nec prorſus corporeum, extenſum localiter & quantum ſed indiviſibilem, diffuſione inſtantanea, motu activo & penetrativo præditum, proindeque diſtinctum à corpore: quæ omnia ideam corporis & ſpiritûs confundunt, & in conceptus vagos & indiſtinctos denùo nos immergunt.

THESES PHILOSOPHIQUES.

I.

NOus croions la Logique beaucoup plus utile & plus digne de l'étude des Philoſophes, que pluſieurs Modernes ne ſe l'imaginent.

De l'utilité de la Logique.

Ce qui arrive ſouvent aux autres eſt arrivé aux Philoſophes qui ont attaqué la doctrine ancienne des Péripatéticiens, je veux dire que par une chaleur indiſcrete, ils ſont tombez dans l'excès de négliger trop la Logique, en voulant éviter l'amour outré qu'ils voioient aux Scholaſtiques pour les fineſſes de la Dialectique. Ils devoient s'y prendre de telle ſorte à ôter l'abus de la choſe, qu'ils n'en détruiſiſſent pas auſſi l'uſage légitime. Il eſt vrai que les Philoſophes ſe plaiſoient trop aux ſubtilitez captieuſes & aux diſtinctions chicaneuſes de l'école. Semblables à Euclide de Megare (*), par l'étude exceſſive de la Logique, ils avoient verté dans les cœurs *la rage de diſputer*, & ils éprouvoient ce que dit Cicéron (†) *que ſouvent les Logiciens ſe bleſſent avec les armes qu'ils ont aiguiſées, & qu'à force de chercher, ils trouvent non ſeulement des difficultez qu'ils ne peuvent réſoudre, mais encore des choſes qui renverſent ce qu'ils ont élevé auparavant.* Cependant il ne falloit pas apporter à ce mal un remede qui deſſéchât la Logique & qui la rendît ſans force. Il y a de bonnes choſes dans les gros volumes des Scholaſtiques, qui vaudroient bien la peine qu'on les dégageât du fatras qui les environne pour les tranſporter dans la Philoſophie moderne. Le grand Hugues Grotius jugea que les adverſaires des Philoſophes Scholaſtiques ne ſavoient pas ſe tenir dans de juſtes bornes, & il en parloit en ces termes (‡), *Il me ſemble qu'Aurelius auroit beſoin qu'on le retînt un-peu; car à quoi bon tant de mépris pour Suarez, homme; ſi j'en ſai juger, dont preſque perſonne n'égale la ſubtilité par rapport à la Philoſophie, avec laquelle la Théologie Scholaſtique eſt liée à préſent.* Le ſeul Martin Smiglecius Jeſuite Polonois & un des meilleurs Antagoniſtes des Sociniens, eſt une preuve qu'on peut tirer un très grand avantage de la Logique vulgaire. En effet ſes commentaires prolixes, mais doctes & travaillez ſur la Logique d'Ariſtote ſemblent renfermer tout ce qui appartient à la nature des opérations de l'entendement,

(*) *Diogen. Laërtius l. 2. de vit. Philoſoph. in Euclide.*
(†) *De Orator. l. 2. c. 38.*

THESES PHILOSOPHICÆ.

I.

CRedimus Logicam multò eſſe utiliorem ac ſtudio bene Philoſophantium digniorem, quàm paſſim exiſtiment Recentiores Philoſophi.

*Nempe quod ſæpe aliis contigerat, id ipſum uſu venit Philoſophis, qui veteri & vulgari Ariſtotelicorum Doctrinæ moverunt ſatìs controverſiam, ut τῇ ἀκριβείᾳ τῶν ἀνθρώπων plus æquo Logicam negligendam crediderint, dum nimium argutiarum Dialecticæ ſtudium quo laborare videbant Scholaſticos, effugere voluerunt. Atqui meminiſſe oportebat ſic abuſum rei tollendum eſſe, ut non etiam uſus tollatur legitimus. Indulſerant nimis ſubtilitatibus & morioſis captioſiſque diſtinctionibus ſcholæ Philoſophorum, fateor, & ut olim * Euclides Megarenſis, immoderatâ Logicæ curâ λόγων ἐριστικῶν* rabiem diſputandi *animis inſtillaverant, atque etiam experiebantur quod ait † Cicero*, Dialecticos ad extremum ipſos ſe compungere ſuis acuminibus, & multa quærendo reperire non modò ea quæ jam non poſſint ipſi diſſolvere, ſed etiam quibus ante exorta & priùs detexta propè retexantur; *id quoque fateor: ſed tamen illud remedii malo non adhibendum erat, quod exſanguem prorſus atque aridiorem Logicam efficeret. Multa ſunt bona frugis in vægrandibus illis Scholaſticorum voluminibus, quæ ab omni face repurgata non ſine operæ pretio tranſferri poterant in Recentiorum Philoſophiam. Scholaſticorum adverſarios modum tenere neſcios fuiſſe judicavit ſummus vir Hugo Grotius, ‡ cujus hæc ſunt verba*, Et mihi Aurelius interdum ſufflaminis egere videtur, nam quorſum tantus Suarezii contemptus, hominis, ſi quid rectè judico, in Philoſophia, cui hoc tempore connexa eſt Scholaſtica Theologia, tantæ ſubtilitatis, ut vix quemquam habeat parem? *Vel unus Martinus Smiglecius Jeſuita Polonus; Socinianorum oppugnator haud unus è multis, fidem facere poteſt fructum haud mediocrem capi poſſe ex uſu vulgaris Dialecticæ: nam ejus in Logicam Ariſtotelis Commentarii,*

pre-

(‡) *In Epiſt. ad Joan. Cordeſium, apud Balzacium, epiſt. ſelect. Latin. p. 172.*

Digitized by Google

prolixiores equidem, ſed docti & laborioſi, omnia continere videntur, quæ ad naturam operationum intellectûs, ad vim ratiocinandi, ad fundamenta & principia veritatis pertinent; & ſi ea exceperis quæ ipſi inhærere neceſſe erat vel falſa vel abſtruſiora ab ingenio Sectæ quam ſequebatur, certat in eo ſoliditas judicii cum ſubtilitate atque perſpicuitate. Audire eſt paſſim Recentiores Philoſophos dicentes tribus poſſe paginis includi quæcunque de Logica ſcire oportet. Sed hoc falſiſſimum eſſe oſtendunt Claubergii Philoſophi Carteſiani Logica, & Ars cogitandi, à doctiſſimo alio Carteſiano compoſita, qui duo ſunt tractatus admodum uberes & copioſi, licet nullas Scholaſticorum inanitates corraſerint, ſeveriorique falce reſecuerint inutiles earum Diſputationes.

II.

Ideæ, judicia, & ratiocinia prout ad verum dirigibilia, ſunt objectum Logicæ: at falſum eſſe videtur tria hæc cogitationum genera pertinere ad intellectum, quippe veriſimilius eſt judicium eſſe actum voluntatis, quam eſſe actum intellectûs.

Communis eſt admodum inter Philoſophos ſententia, animam quatenus cognoſcit non ſolùm objecta apprehendere, ſed etiam de iis judicium ferre, tum per negationem tum per affirmationem, ac ex duobus judiciis colligere tertium. Sed quidam inter Recentiores, acriùs examinatâ naturâ cogitationum, ſuſpicati ſunt animam prout cognoſcit, puram eſſe potentiam paſſivam, & ſi quam habeat activitatem, habere eam quatenus eſt facultate volendi prædita. Hinc ſequitur affirmationem & negationem non pertinere ad animam quatenus cognoſcit, ſed quatenus vult, etenim causa quæ affirmat vel negat, quæ aſſentitur ideis oblatis, vel ab eis diſſentit, revera agit, non verò patitur. Hanc autem conjecturam non carere fundamento hinc maximè probatur, quod affirmatio ſit adæquatè diſtincta à cognitione ſubjecti & prædicati, nec non à cognitione nexûs ſubjecti cum prædicato; nam fieri poteſt ut quis perfectè cognoſcat integram hanc propoſitionem, Terra movetur circa suum centrum, *neque tamen affirmet illam eſſe veram. Nimirum ita cognoſci poteſt, quid ſit terra, quid ſit motus circa centrum, quid ſit terram & motum circa centrum conjungi ſimul, ut tamen ille qui hæc omnia concipit diſtinctè, non affirmet terram moveri circa ſuum centrum. Poteſt etiam abſtinere à negandâ illâ propoſitione dum clarè intelligit ſenſum illius: ergo in eodem intellectu poſſunt eſſe ſimul diſtincta idea ſubjecti & prædicati, & connexionis prædicati cum ſubjecto, & caventia aſſenſûs atque diſſenſûs, ergo aſſenſus & diſſenſus ſunt actus diſtincti à cognitione. Hoc ulteriùs inde probatur quod certum ſit duos homines quorum alter negat, alter affirmat, terram moveri circa ſuum centrum, poſſe pari evidentia intelligere totam hanc propoſitionem,* Terra movetur circa ſuum centrum. *Sunt ergo pares quoad cognitionem objecti, & differunt ſolùm quatenus alter affirmat, alter verò negat exiſtentiam objecti, quod ambo clarè intelligunt: ergo affirmatio & negatio*

à la faculté de raiſonner, aux fondemens & aux principes de la Vérité; & ſi vous en exceptez quelques endroits faux ou obſcurs qu'on doit imputer au génie de ſa Secte, on ne ſait qui l'emporte en lui de la ſolidité, ou de la ſubtilité & de la clarté. On entend ſouvent des Philoſophes modernes ſoûtenir qu'on peut renfermer en trois pages tout ce qu'il faut ſavoir de la Logique. Mais on voit le contraire par la Logique de Clauberg Philoſophe Carteſien, & par l'*Art de penſer* d'un autre Savant de la même Secte, qui ſont deux traitez amples & abondans, bien qu'ils n'y aient ramaſſé aucune des vetilles des Scholaſtiques, & qu'ils en aient retranché juſqu'à la moindre diſpute inutile.

II.

Les idées, les jugemens & les raiſonnemens entant qu'ils peuvent être dirigez vers la vérité ſont l'objet de la Logique. Mais il paroît faux que ces trois ſortes de penſées appartiennent à l'entendement, & il y a plus de vraiſemblance à dire que le jugement eſt un acte de la volonté, que non pas qu'il eſt un acte de l'entendement.

Si le jugement appartient à l'entendement.

C'eſt un ſentiment commun parmi les Philoſophes, que l'ame entant qu'elle connoît, conçoit non ſeulement les objets, mais encore qu'elle en juge, ſoit en niant quelque choſe, ſoit en affirmant, & que de deux jugemens, elle en infere un troiſieme. Mais quelques Modernes aïant mieux examiné la nature des penſées de l'ame, ont ſoupçonné qu'entant qu'elle connoît, elle eſt une puiſſance purement paſſive, & que ſi elle a quelque activité, elle ne l'a qu'entant que douée de la faculté de vouloir. Il ſuit de là que l'affirmation & la négation n'appartiennent point à l'ame, entant qu'elle connoît, mais entant qu'elle veut; car la cauſe qui affirme ou qui nie, qui donne ſon conſentement aux idées préſentées, ou qui le leur refuſe, eſt active, & non paſſive. Ce qui prouve d'avantage que cette conjecture n'eſt pas ſans fondement, c'eſt que l'affirmation eſt parfaitement diſtincte de la connoiſſance du ſujet & de l'attribut, & de celle de la liaiſon du ſujet avec l'attribut; car il ſe peut faire qu'un homme connoiſſe bien cette propoſition entiere, *la terre ſe meut autour de ſon centre*, ſans néanmoins qu'il affirme qu'elle eſt véritable. En effet on peut connoître ce que c'eſt que la terre, & le mouvement autour du centre, & ce que c'eſt que la terre mue autour du centre, ſans néanmoins que celui qui connoit ces choſes diſtinctement, affirme que la terre eſt muë autour de ſon centre. On peut auſſi s'abſtenir de nier cette propoſition, quand on en entend bien le ſens. Donc le même entendement peut avoir à la fois une idée diſtincte du ſujet & de l'attribut, & connoître la liaiſon de l'attribut avec le ſujet, & néanmoins n'affirmer ni ne nier rien. Donc l'affirmation & la négation ſont des actes diſtincts de la connoiſſance. Une autre preuve, c'eſt que deux hommes dont l'un nie & l'autre affirme que la terre eſt muë autour de ſon centre, peuvent concevoir avec la même évidence cette propoſition-ci, *la terre eſt muë autour de ſon centre*. Ils ſont donc pareils quant à la connoiſſance de l'objet, & ils différent ſeulement en ce que l'un affirme & l'autre nie l'exiſtence de cet objet, que tous deux entendent clairement. Donc la négation & l'affirmation, entant que telles différent de la connoiſſance, bien qu'elles la ſuppoſent néceſſairement. Donc elles ne viennent point de l'a-

me, entant qu'elle eſt entendement. Donc elles en découlent, entant qu'elle eſt volonté. Et il ne faut point objecter que le conſentement donné à une propoſition n'eſt pas toûjours agréable, & qu'il paroît ſouvent ne pas dépendre de notre volonté, ainſi qu'on le fera voir en répondant aux objections qui pourront être faites.

III.

Entre les idées que la Logique dirige vers la vérité, les unes ſont univerſelles, & les autres ſingulieres. Dans la premiere claſſe ſont les genres & les eſpeces, dont on a écrit tant de volumes, & dans la ſeconde ſont les idées par leſquelles nous connoiſſons les individus. Nous affirmons, non ſeulement qu'il y a dans notre ame des idées qui repréſentent la reſſemblance de pluſieurs choſes diſtinctes entre elles, mais encore qu'il y a des ſubſtances diſtinctes réellement & à tous égards les unes des autres, & qui néanmoins ſont ſemblables dans les attributs que l'idée de ſubſtance renferme.

Qu'il y a pluſieurs ſubſtances.

Cette Théſe eſt diamétralement oppoſée aux principes de Spinoſa, qui dans un ouvrage poſthume obſcur & embaraſſé au dernier point, n'a pas fait difficulté d'aſſûrer qu'il ne peut y avoir, & qu'on ne ſauroit concevoir qu'une ſeule ſubſtance qu'il appelle Dieu. Cette erreur n'eſt pas nouvelle. Parmi les anciens Payens, Alexandre l'Epicurien, qui eſt peut-être le même dont Plutarque a parlé au livre ſecond de ſes diſcours de table, diſoit au rapport d'Albert le Grand, *que Dieu eſt la matiere, ou qu'il n'eſt pas hors d'elle, que toutes choſes eſſentiellement ſont Dieu, que les formes ſont des accidens imaginaires, & qu'elles n'ont pas une véritable entité. Il ſoûtenoit par cette raiſon que toutes choſes ſont une même ſubſtance, & quelques fois il appelloit ce Dieu du nom de Pallas.* Parmi les Chrétiens un certain David de Dinant qui vivoit ſous l'empire de Philippe fils de Barberouſſe, vers l'an 1204. dont les livres furent condamnez & brulez, & que Theophile Raynaud appelle avec raiſon *la honte du nom Chretien*, enſeignoit que Dieu eſt la matiere premiere, par où il entendoit que le monde & Dieu ſont une ſeule & même ſubſtance, ainſi qu'il eſt viſible, puiſque ſon Précepteur Amaulri, dont il ſuivoit les ſentimens en tout, ſelon Pratéole dans ſon livre ſur les héréſies, enſeignoit que toutes choſes ſont Dieu, que Dieu eſt toutes choſes, que le créateur & la créature ne ſont qu'une même choſe, que les idées créent & ſont créées, que Dieu eſt dit la fin de toutes choſes, parce que toutes choſes retourneront en lui, pour y repoſer à jamais & ſans changement, & pour ne former plus qu'un ſeul individu immuable, & que comme Abraham n'eſt pas d'une nature & Iſaac d'une autre, mais que tous deux ne ſont qu'une même nature, ainſi toutes choſes ſont une, & toutes choſes ſont Dieu, par la raiſon que Dieu eſt l'eſſence de toutes les créatures. C'eſt ce que Gerſon Chancélier de l'Univerſité de Paris célébre du temps de Concile de Conſtance rapporte touchant Amaulri, dans ſon traité ſur l'accord de la Métaphyſique avec la Logique quatrieme partie. Il allégue pour témoins Odon Evêque de Tuſculum & l'Evêque d'Oſtie, qui a remarqué qu'Amaulri avoit tiré ſes erreurs du livre de Jean Scot Erigene. C'eſt avoir aſſez refuté ces bizarres fictions que de les avoir expoſées.

(*) *Ethic. part. 1. propoſit. 14.*
(†) *Phyſic. tract. 3. c. 13.*

quæ tales non ſunt cognitio, licet eam ſupponant neceſſariò, ergo non fluunt ab anima quatenus eſt intellectus, ergo fluunt ab ipſa quatenus eſt voluntas. Nec obſtat quod aſſenſus non ſemper gratus, non ſemper in noſtra poteſtate poſitus eſſe videatur, ut patebit ſolutionem objectionum ſi quæ proponentur.

III.

Inter ideas quæ à Logicâ diriguntur ad verum, aliquæ ſunt univerſales, aliquæ verò ſingulares. Prioris ordinis ſunt genera & ſpecies de quibus tot volumina fuerunt conſcripta: poſterioris verò illæ quibus individua cognoſcimus. Affirmamus autem non modò eſſe in mente noſtra ideas quæ multarum rerum à ſe invicem diſtinctarum ſimilitudinem repræſentent, ſed etiam exiſtere multas ſubſtantias à ſe invicem realiter & adæquate diſtinctas, ſimiles tamen in attributis quæ in idea ſubſtantiæ continentur.

Hæc Theſis è diametro adverſatur principiis Spinoſæ, qui in Opere poſthumo obſcuriſſimo & intricatiſſimo aſſerere non dubitavit, nullam dari neque concipi poſſe ſubſtantiam præter unam quam Deum vocat. Non novus eſt hic error Spinoſæ, nam inter veteres Ethnicos Alexander Epicureus (idem ille fortaſſe de quo Plutarchus Sympoſiac. lib. 2. cap. 3.) dixit, teſte Alberto Magno, Deum eſſe materiam, vel non eſſe extra ipſam, & omnia eſſentialiter eſſe Deum, & formas eſſe accidentia imaginata, & non habere veram entitatem, & ideò dixit omnia idem eſſe ſubſtantialiter, & hunc Deum appellavit aliquando Palladem. *Inter Chriſtianos verò quidam* David de Dinanto *qui vixit imperante Philippo Barbaroſſæ filio circa annum Domini* 1204. *cujuſque libri damnati & exuſti ſunt, quemque Theophilus Raynaudus jure merito vocat,* Chriſtiani nominis probrum, *docendo Deum eſſe materiam primam, nihil aliud ſibi voluit quàm mundum & Deum unam eſſe eandemque ſubſtantiam, quemadmodum colligere promum eſt ex eo quod præceptor ejus Almaricus, cujus ipſe opinionem in omnibus ſectabatur, (ut ait Prateolus in Elencho Hæreſium) docuerit omnia eſſe Deum: Deum eſſe omnia: Creatorem & Creaturam idem: Ideas creare & creari: Deum ideò dici finem omnium quod omnia reverſura ſunt in ipſum, ut in Deo immutabiliter conquieſcant, & unum individuum atque incommutabile permaneant: & ſicut alterius naturæ non eſt Abraham, alterius Iſaac, ſed unius atque ejuſdem, ſic omnia eſſe unum, & omnia eſſe Deum, Deum enim eſſe eſſentiam omnium creaturarum. Hæc de Almarico tradit Gerſon Academiæ Pariſinæ Cancellarius celeberrimus tempore Concilii Conſtantienſis, tractat. de concord. Metaphyſ. cum Log. part. 4. & teſtes laudat Odonem Tuſculanum & Hoſtienſem, qui obſervavit Almaricum errores ſuos hauſiſſe è libro cujuſdam Joannis Scoti Erigenæ. Cerebroſa hæc commenta propoſuiſſe, abundè refutaſſe eſt.*

IV.

(‡) *Benedict. Perrius, de communib. princip. l. 5. c. 12.*
(‡) *Theolog. natur. diſt. 6 n. 6.*

IV.

Idea ſubſtantiæ duas cognoſcitur comprehendere ſub ſe ſpecies, nimirum ſubſtantiam corpoream, & ſubſtantiam ſpiritualem, quarum illa eſt objectum Phyſicæ, hæc verò in Metaphyſica conſiderari ſolet. Subſtantiæ corporeæ natura in actuali extenſione poſita eſt.

Non meliùs probari poteſt, ut mihi quidem videtur, actualem extenſionem conſtituere eſſentiam corporis, quàm hoc ratiocinio. Corpus eſt extenſum, ergo eſt extenſum per ſe & naturâ ſuâ. Conſequentia probatur, quia nemo unquam explicabit quomodo corpus quod natura ſuâ careret extenſione, fieret extenſum. Non poſſet ſanè fieri extenſum, niſi acquirendo extenſionem. Sed quomodo acquireret illam? Sine dubio, quia Deus vel aliud agens quodpiam produceret extenſionem, eamque uniret corpori. Sed jam ego quæro utrum ea extenſio foret extenſa nec ne? Eſſet ſanè extenſa, quomodo enim dici poſſet extenſio ſi eſſet inextenſa, aut quomodo ipſa inextenſa, extenſam poſſet reddere materiam? Si eſſet extenſa, iterum quæro an foret extenſa per ſe an verò per aliud? Si per aliud, datur progreſſus in infinitum: ſi per ſe, fateris ergo aliquod eſſe ens extenſum per ſe, quidni ergo id ipſum de corpore ſtatuis, ut non multiplices entia ſine neceſſitate? Addo quod ſicut fieri nequit ut res aliqua ſit formaliter alba albedine alienâ, vel læta gaudio alieno, ita etiam fieri nequit ut ſit formaliter extenſa extenſione alienâ, hoc eſt extenſione realiter à ſe diſtinctâ. Ut prætermittam corpus non fore magis extenſum ſi uniretur extenſioni à ſe totaliter diſtinctæ, quàm anima fiat materialis cum unitur materiæ, vel lignum fiat aurum, quando auro apponitur. Atque hæc argumenta non ſolùm probant extenſionem non diſtingui à corpore, ſed accidentia quoque corporis eſſe modificationes extenſionis ab ipſa minimè diſtinctas.

V.

Scimus omnes modificationes extenſionis per quas corpora diverſa ſunt à ſe invicem, oriri è ſolo motu locali, ſed neutiquam ſcimus veram & genuinam naturam motûs localis: ſaltem nulla eſt definitio illius inter Philoſophos obtinens quam inexplicabilem eſſe non pronunciemus.

Difficultas explicandi naturam motûs oritur ex eo quod non poſſit explicari quid ſit motus, quin ſimul explicetur quid ſit locus, explicare autem quid ſit locus, res eſt in paucis ardua, nam vel dicendum eſt locum eſſe extenſionem diſtinctam à corpore, vel eſſe ipſam extenſionem corporis. Si prius, tum iterum quæritur an ea extenſio diſtincta à corpore ſit ſubſtantia, an verò accidens, an verò nihil, & quidquid reſpondeas, urgent te argumenta inenodabilia. Si poſterius, tum verò quæritur quomodo motus diſtinguatur à quiete, neque facile diſcrimen illud aſſignatur, nam ſi, ut volunt Carteſiani, ſpatium, locus & corpus ſint realiter una eademque ſubſtantia, ſequitur motum conſiſtere in mera mutatione relationum diſtantiæ

IV.

On connoît que l'idée de ſubſtance contient deux eſpéces, ſavoir la ſubſtance corporelle & la ſubſtance ſpirituelle, dont la premiere eſt l'objet de la Phyſique, & la ſeconde eſt traitée communément dans la Métaphyſique. La nature de la ſubſtance corporelle conſiſte dans l'étenduë actuelle.

Que l'étenduë eſt l'eſſence du corps.

On ne ſauroit mieux prouver ce me ſemble que l'étenduë actuelle conſtituë l'eſſence du corps que par ce raiſonnement. Le corps eſt étendu, donc il eſt étendu par ſoi & de ſa nature. La preuve de la conſéquence eſt que perſonne n'expliquera jamais comment un corps qui de ſa nature eſt ſans étenduë pourroit devenir étendu. Ce ne pourroit être qu'en acquérant l'étenduë. Mais comment l'acquereroit-il? Il faudroit ſans doute que Dieu ou qu'un autre agent produisit l'étenduë, & l'unit au corps. Mais je demande ſi cette étenduë ſeroit étenduë ou non? Elle ſeroit ſans doute étenduë; car ſi elle étoit non étenduë, comment pourroit elle être appellée extenſion, ou rendre la matiere étenduë? Si elle eſt étenduë, je fais cette autre demande, eſt elle étenduë par elle même ou par quelque autre choſe? Si vous dites que c'eſt par autre choſe, nous voila dans le progrès à l'infini. Si c'eſt par elle même, vous avouez qu'il y a un être étendu par ſoi même. Que ne le dites-vous donc du corps même, pour ne point multiplier les êtres ſans néceſſité? Ajoûtez que comme il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit blanche formellement par la blancheur d'une autre choſe, ou qu'un homme ſoit joieux par la joie d'un autre homme, de même il ne ſe peut faire qu'une choſe ſoit formellement étenduë par l'étenduë d'une autre choſe, c'eſt-à-dire par une étenduë qui eſt réellement diſtincte d'elle. Je paſſe ſous ſilence que le corps ne deviendroit pas plus étendu, s'il étoit uni à une étenduë diſtinguée entierement de lui même, que l'ame ne devient matérielle lors qu'elle eſt unie à la matiere, ou que le bois ne devient or, lors qu'on l'approche de l'or. Ces raiſons prouvent non ſeulement que l'étenduë n'eſt pas diſtincte du corps, mais auſſi que les accidens du corps ſont des modifications de l'étenduë, non diſtinctes d'elle.

V.

Nous ſavons que toutes les modifications de l'étenduë par leſquelles les corps différent les uns des autres, naiſſent du ſeul mouvement local, mais nous ignorons la véritable nature de ce mouvement, ou du moins les Philoſophes n'en apportent aucune définition que nous n'aſſurions être inexplicable.

De la difficulté d'expliquer la nature du mouvement.

La difficulté d'expliquer la nature du mouvement vient de ce qu'on ne peut expliquer ce que c'eſt que le mouvement, qu'on n'explique en même temps ce que c'eſt que le lieu. Or l'explication de cet article n'eſt pas peu difficile; car il faut dire, ou que le lieu eſt une étenduë diſtincte du corps, ou que c'eſt l'étenduë même du corps. Si vous dites le premier, alors on vous demandera ſi cette étenduë diſtincte du corps eſt une ſubſtance, ou un accident, ou rien du tout, & quelque choſe que vous répondiez, on vous preſſera par des argumens inſolubles. Si vous dites le ſecond, alors on vous demandera comment le mouvement eſt diſtingué du repos, à quoi il ne vous ſera pas aiſé de répondre. Car ſi l'eſpace, le lieu, & le corps ſont réellement une ſeule & même ſubſtance, comme prétendent les Carteſiens, il s'enſuit que le mouvement conſiſte dans le ſimple changement des rélations de diſtance & de

de proximité, changement qui ne convient pas moins au corps en repos dont un autre s'éloigne, qu'au corps qui s'éloigne, ce qui prouve que le mouvement n'eſt pas moins dans le corps en repos que dans le corps qu'on dit être mû. Vous répondrez en vain que le corps eſt mû, lors qu'il eſt tranſporté du voiſinage de certains corps conſidérez comme immobiles dans le voiſinage de quelques autres corps. Car lors qu'on ne connoit pas la nature du mouvement, il faut bien qu'on ignore ce que c'eſt que le repos, & que d'être immobile. Donc la connoiſſance du repos ne peut conduire à la connoiſſance du mouvement, c'eſt-à-dire que nous ne pouvons définir le mouvement dépendamment de la connoiſſance du repos, connoiſſance que nous cherchons encore; car quiconque ignore ce que c'eſt que le mouvement ne peut qu'ignorer ce que c'eſt que le repos. Remarquez encore que ſi on veut vous pouſſer, en demandant ce que Dieu doit produire dans une portion de matiere que d'immobile il veut faire paſſer à l'état de muë, & ce qu'il doit faire quand il veut qu'elle ſe meuve avec plus ou moins de viteſſe, il nait des difficultez qui accablent la raiſon humaine. Et il ne faut point s'en étonner, puis qu'on ne peut connoître la vélocité, ſi on ne connoit le temps, dont la nature eſt un ſecret qu'il a plû à Dieu de nous cacher.

& vicinitatis, quæ mutatio cùm non minùs conveniat corpori quieſcenti à quo aliud recedit, quàm corpori recedenti, ſequitur motum æquè eſſe in corpore quieſcente ac in corpore quod moveri dicitur. Fruſtra dices corpus moveri quando transfertur è vicinia corporum quæ ut immota ſpectantur, in viciniam aliorum, quippe antequam probè tentatur motûs natura, ignoretur neceſſe eſt quid ſit quies, & quid eſſe immotum. Ergo cognitio quietis non poteſt eſſe criterium motûs, ſive non poſſumus definire motum dependenter à cognitione quietis quam adhuc inquirimus; qui enim ignorat quid ſit motus, ille profectò ignorat quid ſit quies. Adde quod ſi quis morоſiùs quærat quid debeat producere Deus in ea materiæ portione quàm è quieſcente vult reddere motam, quidve quando vult eam velociùs vel tardiùs moveri, difficultates emergunt quibus humana intelligentia abſorbeatur. Neque id mirum, quandoquidem velocitas cognoſci nequit, ſi tempus non cognoſcatur, cujus natura arcanum eſt quod Deus clam nobis eſſe voluit.

VI.

De ce que la nature du lieu & du mouvement eſt inexplicable, il s'enſuit qu'on ne ſauroit expliquer ce que c'eſt que le temps. Néanmoins, de peur qu'on ne nous chicanne en diſant que nous fuions l'occaſion de diſputer, nous nous engageons à ſoutenir que la nature du temps eſt inexplicable, même pour ceux qui pourroient expliquer ce que c'eſt que le mouvement.

VI.

Ex eo quod natura loci & motûs ſit inexplicabilis, ſequitur explicari non poſſe quid ſit tempus, proinde ne forte quis cavilletur nos diſputandi anſam præreptum ire, recipimus propugnare temporis naturam eſſe inexplicabilem: imo eſſe inexplicabilem iis quoque qui explicare poſſent quid ſit motus.

Que la nature du temps eſt inexplicable.

Peu s'en faut qu'on ne doive ſe moquer de ceux qui ne craignent point de dire que le temps & le mouvement ſont une même choſe, comme ſi les choſes en repos ne duroient pas auſſi bien que celles qui ſont unies. Qu'ils diſent que le mouvement eſt la meſure de la durée des choſes, on les laiſſera dire, pourvû qu'ils entendent que le temps eſt la meſure de la durée non abſolument & ſimplement, mais par rapport aux hommes qui veulent connoître ſi une choſe a duré plus qu'une autre. C'eſt ainſi qu'en faiſant attention aux mouvemens du Ciel, nous connoiſſons combien on a emploié ou de jours ou de mois à faire quelque choſe. Mais il s'en faut beaucoup que nous ſachions ce que n'eſt abſoluement que de durer beaucoup ou peu. Auſſi nous ne déſaprouvons point ceux qui croient qu'un eſprit peut recevoir en une heure tant de penſées différentes, que cette heure lui paroîtra être de pluſieurs années. Cela poſé, il eſt évident que ce que nous appellons une année, peut paroître un ſiecle à des eſprits plus parfaits que notre ame, ce qui prouve que nous n'avons point d'idée de la durée abſoluë. Quoiqu'il en ſoit, on leur permet de ſoûtenir que le mouvement eſt la meſure du tems quant à nous; mais qu'ils ſe gardent de prétendre que le mouvement eſt le temps, & d'ajoûter en faveur de cette erreur que Dieu n'a pû créer ni conſerver le monde immobile. En effet, nous concevons clairement & diſtinctement que le mouvement eſt un accident du corps, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas renfermé dans l'idée du corps, & d'ailleurs il eſt certain que Dieu peut conſerver la ſubſtance ſans les accidens. Mais direz-vous, ſans le mouvement on n'auroit point vû cette variété de productions, dans laquelle la beauté & la magnificence de l'ouvrage de Dieu conſiſte. Quoi donc?

Parùm abeſt quin ludibrium debeant qui dicere ſuſtinent tempus & motum eſſe idem. Quaſi verò res quieſcentes non durent æquè ac illæ quæ moventur. Dicant motum eſſe menſuram durationis rerum, nemo ipſis refragabitur, dummodò intelligant tempus eſſe menſuram durationis non abſolutè & ſimpliciter, ſed ergo homines cognoſcere cupientes an res una diuturnior fuerit alterâ. Hoc modo cognoſcimus attendentes ad motum coli quot dies menſeſve collocati fuerint in aliqua re conficienda: ſed multùm abeſt ut propterea ſcianus quid ſit abſolutè rem multùm vel parum durare, neque illi hallucinari videntur qui credunt intra horam poſſe tot cogitationibus diverſis affici aliquem ſpiritum, ut ea hora inſtar plurium annorum ipſi ſit videnda: quo ſemel poſito evidens eſt, quod à nobis vocatur annus, poſſe videri ſæculum ſpiritibus animâ noſtrâ perfectioribus, atque adeò fugere nos abſolutæ durationis ideam & menſuram. Quidquid id eſt, liceat dicere motum eſſe menſuram temporis quoad nos, ſed caveant dicere motum eſſe tempus, & ut errorem ſuum tueri poſſint, deſinant dicere mundum non potuiſſe creari & conſervari à Deo immotum, concipimus enim clarè & diſtinctè motum eſſe accidens corporis, ſive non includi in idea corporis, & aliunde certum eſt Deum poſſe conſervare ſubſtantiam ſine accidentibus illius. At, inquies, ſine motu non extitiſſet pulcherrima ea generationum varietas in qua conſiſtit ornatus elegantiaque operis divini. Quid tum? An Deus qui ſine mundo per totam æternitatem

veritatem felicissimus extitit, beatus esse non potuisset nisi eam legem motûs posuisset unde emergerent tot mutationes, quot reapse eveniunt? An divina felicitas ita est affixa mundo ut pendeat ab eo quod bodie musca generetur vel corrumpatur? At, inquiunt, si mundus creatus fuisset sine motu, saltem Deus creasset spiritus quorum successivæ cogitationes fuissent tempus. Quàm hæc parùm considerate dicuntur! I. Enim & mundus conservari potuisset sine motu, & Deus abstinere à creandis spiritibus. II. Cum cogitationes successivæ spirituum possint esse plures vel pauciores intra certum tempus, fieri profectò non potest ut ipsæ sint temporis mensura, sed è contra tempus est mensura ad quam componi debent illæ cogitationes, ut cognoscatur quinam spirituum celeriores sint in cogitando quàm alii. Et quamvis spiritus qui magis operatur, magis vivere dici possit moraliter, non tamen physicè magis durat, alioquin dicendum esset à pari corpora quæ velociùs moventur, magis durare quàm quæ moventur tardiùs, quod est absurdum. Itaque certum est tempus esse distinctum à motu corporum & à cogitationibus spirituum. Optimè & candidè egit præclarus Bernerius celeberrimi Gassendi Discipulus addictissimus, dum in Tractatu recens publici juris facto Parisiis, se tandem agnoscere post 30. annos in studio Philosophiæ impensos fassus est, nihil esse magis incertum & obscurum quam quod circa motus, loci & temporis naturam tradunt nobis Philosophi, nec usquam magis testatus est D. Augustinus suam perspicaciam quam cùm ingenuè fassus est tempus esse (*) implicatissimum ænigma, *quod solâ revelatione votis impetratâ cognosci possit.*

Dieu qui a été infiniment heureux ſans le monde pendant toute l'éternité, n'auroit-il pû être heureux, s'il n'eût établi une loi du mouvement d'où ſortiſſent tant de viciſſitudes que nous y voïons? Le bonheur de Dieu eſt-il tellement attaché au monde, qu'il dépende de ce qu'une mouche ſoit engendrée ou corrompuë aujourd'hui? Mais dira-t'on, ſi Dieu avoit créé le monde ſans mouvement, du moins il auroit créé des eſprits, dont les penſées ſucceſſives auroient été le temps. Qu'on y penſe peu en parlant de la ſorte! En premier lieu, le monde auroit pû être conſervé ſans mouvement, & Dieu s'abſtenir de créer des eſprits. En ſecond lieu, comme les penſées ſucceſſives des eſprits peuvent être plus ou moins nombreuſes en un certain eſpace de temps, il ne peut ſe faire qu'elles ſoient la meſure du temps, & le temps eſt au contraire la meſure à laquelle on doit raporter ces penſées, pour connoître leſquels des eſprits penſent avec plus de viteſſe que les autres. Quoi qu'un eſprit qui agit d'avantage puiſſe être dit vivre plus dans un ſens moral, néanmoins dans un ſens phyſique il n'en dure pas d'avantage. Autrement, il faudroit dire que les corps qui ſe remuent avec plus de viteſſe durent plus que ceux qui ſe meuvent moins vite, ce qui eſt abſurde. Il eſt donc certain que le temps eſt diſtinct du mouvement des corps & des penſées des eſprits. Mr. Bernier diſciple zélé de l'illuſtre Gaſſendi, a reconnu avec une louable candeur dans un traité qui vient de paroître à Paris, qu'après trente années emploïées à l'étude de la Philoſophie, il ne trouve rien de plus incertain & de plus obſcur, que ce que les Philoſophes enſeignent ſur la nature du lieu, du mouvement, & du temps. Le même éloge eſt dû à ſaint Auguſtin, & ce Pere n'a jamais mieux témoigné ſa pénétration que dans l'aveu ingénu qu'il fait, que le temps eſt *une énigme très-embaraſſée*, qu'on ne peut expliquer ſans le ſecours de la révélation obtenuë par des prieres.

VII.

Verè dixit Carteſius motum communicari juxta certas leges, ſed quas ipſe ſingillatim leges credidit ſtatutas eſſe inter corpora, illæ vel falſæ vel parùm utiles ſunt explicandis Phænomenis. Verbi gratia inutile eſt dicere corpus quod movetur & alteri occurrit habenti majorem vim ad permanendum in ſuo loco, quàm ipſum habeat ad illud expellendum, reflecti cum toto ſuo motu, nam in principiis Carteſii nunquam poteſt habere locum ea ſuppoſitio.

Sic probo ultima verba illius Theſis. Juxta Carteſii doctrinam corpus eſt diviſibile in infinitum, & ſpatium non diſtinguitur à corpore, ergo juxta Carteſii doctrinam ſpatium eſt diviſibile in infinitum. Hinc ſequitur motum eſſe diviſibilem in infinitum; cùm enim nulla ſit pars in menſa v. gr. ſupra quam movetur globus, quæ non poſſit dari minor, ſequitur nullum eſſe motum neceſſarium ad percurrendam quamlibet partem menſæ quæ non poſſit dari minor, quippe ſi ſupponas globum indigere quatuor gradibus motûs ut percurrat totam menſam, evidens eſt unum gradum ſufficere ipſi ut percurrat quartam menſæ, & dimidium gradûs ut percurrat octavam partem, & quadrantem gradûs ut percurrat decimam ſextam, & ſic deinceps ita ut motus ſemper eadem proportione decreſcat quæ decreſcit ſpatium.

VII.

Deſcartes a eu raiſon de dire que le mouvement ſe communique ſelon certaines loix, mais celles qu'il a cru établies entre les corps, ſont ou fauſſes, ou de peu d'uſage pour expliquer les Phénomenes. Par exemple, il eſt inutile de dire qu'un corps mû qui en rencontre un autre, lequel a plus de force pour demeurer en ſa place que lui n'en a pour le chaſſer, eſt reſléchi avec tout ſon mouvement, car cette ſuppoſition ne peut avoir lieu dans les principes de Deſcartes.

Fauſſeté d'une des loix du mouvement de Deſcartes.

Voici comme je prouve les derniers mots de cette Theſe. Selon la doctrine de Deſcartes, le corps eſt diviſible à l'infini, & l'eſpace n'eſt pas diſtingué du corps. Donc ſelon la doctrine de Deſcartes, l'eſpace eſt diviſible à l'infini. Il s'enſuit de là que le mouvement eſt diviſible à l'infini, car n'y aiant aucune partie dans une table par exemple, ſur laquelle on roule une boule, qu'il ne puiſſe y en avoir une plus petite, il s'enſuit qu'il n'y a point de mouvement néceſſaire pour parcourir quelques parties de la table, qu'il ne puiſſe y en avoir un plus petit. Car ſi vous ſuppoſez qu'un corps a beſoin de quatre degrez de mouvement pour parcourir la table entiere, il eſt évident qu'un degré lui ſuffit pour parcourir la quatrieme partie de la table, & un demi dégré pour parcourir la huitieme partie, & un quart de dégré pour parcourir la ſeizieme, & ainſi de ſuite, tellement que le mouvement diminuë dans la

(*) *Auguſtin. Confeſſ. lib. 11. cap. 22.*

la même proportion que l'eſpace. C'eſt une preuve évidente qu'il n'y a point de corps en repos de quelque grandeur qu'on le ſuppoſe, dont la réſiſtance ne puiſſe être ſurmontée par un globe lancé contre lui, & que par conſéquent la ſuppoſition dont il eſt fait mention dans la Theſe ne peut jamais avoir lieu. Suppoſons qu'on jette un globe de fer de quatre livres & qui ait quatre dégrez de mouvent contre une Enclume de mille livres. Ces quatre dégrez peuvent être diviſez à l'infini, comme nous l'avons prouvé, donc ils peuvent être diviſez en mille parties égales. D'ailleurs, ſelon les loix de la communication du mouvement imaginées par Deſcartes, un corps qui en meut un autre, lui communique de ſon mouvement, juſqu'à ce que tous deux ſe meuvent avec une égale célérité. Donc dans la ſuppoſition donnée, les quatre dégrez de célérité du globe de fer pelant quatre livres étant partagez en mille & quatre parties égales, ce globe doit garder pour lui quatre parties de mouvement, & communiquer les mille autres à l'enclume; car par cette diſtribution, l'enclume de mille livres & le globe de quatre ſe mouvront avec une égale viteſſe. Comme donc ſelon Deſcartes, la nature peut alors arriver à ſon but, qui eſt que le corps qui pouſſe & celui qui eſt pouſſé ſe meuvent avec une égale viteſſe, il n'y a point de raiſon pourquoi l'enclume doive repouſſer le globe de fer. Donc il doit ſurmonter la réſiſtance de l'enclume, & non pas être renvoié. Et comme à proportion que l'enclume ſurpaſſe le globe en peſanteur, on peut diviſer le mouvement du globe de telle ſorte, qu'il en conſerve toûjours une partie qui réponde à ſa grandeur, & qu'il en communique à l'enclume une portion qui réponde à la grandeur de cette enclume, il eſt évident que jamais un corps en repos ne peut avoir plus de force pour demeurer en ſa place, qu'un corps mobile pour l'en chaſſer, & qu'ainſi Deſcartes ſuppoſe une choſe qui ne peut avoir lieu. C'eſt ce qu'il falloit prouver.

Hinc evidenter demonſtratur nullum eſſe corpus finitum, quantumcumque habere ſupponatur molem, cujus reſiſtentia non valeat ſuperari à globo in ipſum impacto, ergo ſuppoſitionem de qua in Theſi nunquam poſſe habere locum. Supponamus globum ferreum 4. librarum & 4. gradibus motûs inſtructum impingi in incudem mille librarum. Quatuor illi gradus poſſunt dividi in infinitum, ut probavimus, ergo poſſunt dividi in mille & quatuor partes æquales. Aliunde juxta leges communicationis motûs à Carteſio allatas corpus quod alterum movet, eatenus ipſi communicat de ſuo motu, donec ambo poſtea æquè celeriter moveantur, ergo in ſuppoſitione data diviſis 4. gradibus celeritatis globi ferrei quatuor librarum in 1004. partes æquales, globus debet ſibi ſervare quatuor partes, & mille alias cum incude communicare, nam factâ diſtributione in hunc modum, incus 1000. librarum & globus 4. librarum pari celeritate movebuntur. Cùm ergo juxta Carteſium natura tunc finem ſuum aſſequi poſſit, nempe ut corpus impellens & corpus impulſum æquè celeriter moveantur, non eſt quod incus repellere debeat globum ferreum, non ergo reflecti debet globus, ſed ſuperare reſiſtentiam incudis occurrentis. Cumque juxta exceſſum quo corpus quodcumque occurrens ſuperat mole globum impactum, fieri poſſit talis diviſio motûs ut globus ſervet ſibi ſemper partem motûs ſuæ magnitudini reſpondentem, & corpori occurrenti communicet partem motûs illius magnitudini reſpondentem, evidens eſt nunquam corpus occurrens vires habere poſſe majores ad permanendum in ſuo loco, quam mobile ad illud expellendum, ergo Carteſium ſupponere rem quæ juxta ejus principia non poteſt habere locum, quod erat probandum.

VIII.

Le mouvement reflêchi ſemble naître de la vertu élaſtique des corps.

Cauſe du mouvement reflêchi.

Cette propoſition ſuit de ce qu'on vient de dire. Car ſi on peut diviſer le mouvement à l'infini, un globe de quatre livres, qui a quatre dégrez de viteſſe, rencontrant une enclume de mille livres, partage ſon mouvement en mille & quatre parties égales, dont il en donne mille à l'enclume, & en garde quatre pour lui, après quoi le globe & l'enclume avancent avec une égale viteſſe, de ſorte que ſi le globe a parcouru un pied en une minute, l'enclume en une minute parcourt la millieme partie d'un pied. Il ne demeureroit donc point de mouvement au globe pour retourner au lieu d'où il eſt parti, ſi les parties de l'enclume qu'il a comprimées reprenant leur premiere figure par la vertu élaſtique qu'elles ont, ne lui communiquoient un nouveau mouvement & une détermination nouvelle.

Motus reflexus videtur oriri à virtute elaſtica corporum.

Sequitur hoc ex ante dictis: ſi enim motus poteſt dividi in infinitum, globus quatuor librarum, quatuorque gradibus celeritatis inſtructus, occurrens incudi mille librarum dividit ſuum motum in partes æquales quatuor ſupra mille, & datis mille incudi, quatuor ſibi ſervat, ac deinde globus & incus antrorſum tendunt æquali celeritate, ita ut ſi globus percurrerit intra unum minutum, unum pedem, incus percurrat milleſimam fere partem pedis intra unum minutum. Non ergo ſupereſſet globo motus quo regrederetur in locum unde fuerat profectus, niſi partes incudis quas compreſſit, redeuntes ad priſtinam figuram virtute ſua elaſtica, communicarent illi novum motum novamque determinationem.

IX.

Les raiſons qui prouvent que Dieu produit immédiatement le mouvement qu'on voit au monde, ſont telles qu'on n'y peut guere répondre.

Que Dieu eſt la cauſe immédiate du mouvement.

Car en premier lieu, il paroît de la derniere certitude que les corps n'ont point le mouvement d'eux mêmes, & qu'une fois en repos, ils ne ſe donneront pas le mouvement par leur propre vertu. En effet nous concevons diſtinctement que les corps ne tendent pas d'avantage par leur nature à un état qu'à l'autre, puis qu'étant tous privez de connoiſſance, ils ne ſont point capables

IX.

Rationes quæ probant Deum immediatè producere motum qui cernitur in mundo, eæ ſunt quibus vix reſponderi valeat.

I. Primo enim hoc videtur certiſſimum, corpora non habere motum à ſeipſis, & ſi ſemel quieſcant, nunquam propria virtute ſibi ipſis motum eſſe daturæ, quippe diſtinctè concipimus corpora non tendere potius naturâ ſua ad unum ſtatum quàm ad alterum, quia cum omnis cognitionis ſint expertia, inepta ſunt unum ſtatum præ altero ſibi eſſe congruum

ju-

judicare, atque adò unum præ altero eligere. Motus ergo qui primò productus est, à Deo immediatè processit. Cùm aliunde certum sit conservationem esse continuatam rei productionem, Dei solius est conservare motum, qui solus eum produxit. Sed non potest Deus aliter conservare motum quàm movendo corpora, ergo quamdiu conservatur motus, tamdiu Deus movet corpora.

II. Motus corporum projectorum nulli causæ corporeæ assignari posse videtur; non corpori projecto, nam satis evidens est lapidem sursum projectum non esse causam motûs quo recedit à terra: non homini projicienti, qui nonnunquam mortuus est dum corpus projectum adhuc movetur, quique semper à corpore projecto distat post projectionem, manifestè autem constat causam debere actu existere quando actu agit, nec posse dari actionem in distans: non alicui virtuti impressæ corpori projecto, illa enim vel esset substantia vel accidens; si esset accidens, non posset expellere corpus projectum è loco quem occupat, accidentia enim ita inhærent suo subjecto ut nihil agant nisi per illud, ergo si aliquod accidens lapidi inhærens moveret illum, lapis moveretur per se ipsum, (quod falsum esse jam probavimus) & præterea nulla posset assignari causa quamobrem motus cessaret in lapide projecto; vel concipi unquam quomodo accidens penetratum cum suo subjecto, nullumque alium locum occupandi capax quàm quem habet in suo subjecto, impelleret illud perpetuo ab uno loco in alium. Si virtus illa impressa corpori projecto est substantia, necesse est ut sit effluvium quodpiam corpusculorum ingredientium corpus projectum. At unde promanant ea corpuscula, & quare quò major est aëris raritas, eò diutius manent in corpore projecto (nam eò diuturnior est motus corporis projecti) cùm è contra citiùs exire deberent? Unde habent motum quo se ipsa & alia quoque movent? Habentne ab aliqua virtute ipsis impressa à projiciente? Sed tum dabitur progressus in infinitum. Si non habent ab aliqua virtute impressa à projiciente, cur non similiter fateris lapidem projectum moveri absque ulla virtute quam à projiciente acceperit? Denique non potest tribui motus projectorum virtuti aëris elasticæ, ut multis rationibus evidentissimis probatur, neque dici motus simul produci totus à projiciente, cùm enim motus sit res successivum, non simul existere possunt duæ ejus partes, ergo quando existit pars quâ percurritur primus spatii palmus, nondum existit pars quâ percurritur secundus, ergo si maximè concederemus illum qui projicit lapidem, producere motum quo prima pars spatii à lapide conficitur, non tamen haberetur causa quæ producit motum quo partes aliæ spatii à lapide conficiuntur.

III. Corpora quæ moventur modò magis modò minùs sui motûs communicant cum corporibus occurrentibus; communicant magis, si corpus occurrens sit majus, & minùs, si sit minus. Hinc sequitur eam

de juger qu'un état leur convient mieux qu'un autre, & de le choisir par préférence. Donc le premier mouvement qui a été produit est venu de Dieu. Maintenant il est certain que la conservation est une production continuée de la chose. Donc c'est à Dieu seul qui a produit le mouvement à le conserver. Mais Dieu ne peut conserver le mouvement, qu'en mouvant les corps. Donc aussi long temps que le mouvement est conservé, aussi long temps Dieu meut les corps.

En second lieu, le mouvement des corps jettez paroît ne pouvoir être attribué à aucune cause corporelle. Il ne peut être attribué au corps jetté, car il est évident qu'une pierre jettée en haut n'est pas la cause du mouvement par lequel elle s'éloigne de la terre. Ce n'est pas non plus à l'homme qui a jetté la pierre, puis qu'il est quelques fois mort, tandis que la pierre est encore en mouvement, & qu'après l'avoir jettée il en est toûjours éloigné; or il est évident qu'une cause doit exister actuellement lorsqu'elle agit actuellement, & qu'on ne peut agir sur un objet éloigné. Ce ne peut être non plus à quelque vertu imprimée au corps jetté; car cette vertu seroit une substance ou un accident. Si elle étoit un accident, elle ne pourroit point chasser le corps jetté du lieu qu'il occupe, puis que les accidens sont tellement attachez à leur sujet, qu'ils ne font rien que par lui. Donc si quelque accident attaché à la pierre étoit ce qui la meut, la pierre seroit muë par elle même, ce qui est une chose dont nous avons montré la fausseté. D'un autre côté on ne pourroit, ni assigner la raison pourquoi le mouvement cesseroit dans une pierre jettée, ni conçevoir jamais comment un accident pénétré avec son sujet, & qui ne peut occuper d'autre lieu que celui qu'il tient dans son sujet le pousseroit sans cesse d'un lieu dans un autre. Reste donc que cette vertu imprimée au corps jetté soit une substance, auquel cas il faut que ce soit une foule de corpuscules qui entrent dans ce corps. Mais d'où viennent ces corpuscules, & pourquoi demeurent-ils plus de temps dans le corps jetté lors que l'air est moins condensé; car alors le mouvement du corps jetté dure d'avantage, ainsi ces corpuscules devroient en sortir plus vite? D'où ont-ils le mouvement par lequel ils se meuvent & meuvent les autres? L'ont-ils de quelque vertu qui leur soit donnée par celui qui a jetté le corps? Mais alors ce sera un progrès à l'infini. S'ils ne l'ont point de quelque vertu qui leur soit donnée par celui qui jette le corps, que n'avouez vous de même qu'une pierre jettée est muë sans aucune vertu qu'elle ait reçuë de celui qui l'a jettée? Enfin on ne peut attribuer le mouvement des corps jettez à la vertu élastique de l'air, ainsi qu'on le prouve par plusieurs raisons de la derniere évidence, ni dire que le mouvement est produit tout à la fois par celui qui jette un corps; car le mouvement étant un être successif, deux de ses parties ne peuvent exister ensemble. Donc tandis que la partie qui parcourt le premier pied de l'espace existe encore, celle qui parcourt le second n'existe point. Donc quand nous accorderions que celui qui jette une pierre produit le mouvement par lequel elle parcourt la premiere partie de l'espace, on n'auroit pourtant pas encore la cause du mouvement par lequel cette pierre parcourt les autres parties de l'espace.

En troisieme lieu, les corps mûs communiquent tantôt plus tantôt moins de leur mouvement aux corps qu'ils rencontrent, c'est-à-dire qu'ils en communiquent d'avantage si le corps est plus grand, & moins si ce corps est plus petit. Il s'en-

ſuit que cette communication vient d'une cauſe qui connoît parfaitement la proportion de la grandeur du corps rencontré à la grandeur du corps. Or il n'y a aucune cauſe corporelle de cette eſpece. Donc les corps ne ſont point la cauſe du mouvement qu'ils paroiſſent communiquer aux autres. Si vous dites que le mouvement des corps jettez dure par la vertu de la loi naturelle, qui a établi que les corps autant qu'en eux eſt demeurent toûjours dans le même état, par cela même vous recourez à un Dieu qui meut immédiatement les corps jettez ; car les loix naturelles ne ſont d'aucune efficace, à moins que quelque agent ne les exécute. Or cet agent ne peut être ni un corps comme nous l'avons prouvé, ni un Ange comme nous le prouverions aiſément. Donc c'eſt Dieu même.

X.

Entre les corps mobiles il n'y en a point dont le mouvement ſoit plus admirable que celui des cieux. Mais il eſt incertain ſi le mouvement des étoiles fixes eſt véritable ou s'il n'eſt qu'apparent ; & nous approuvons beaucoup le ſentiment de Copernic, du moins comme une hypotheſe.

Du mouvement des Cieux.

Philaſtrius Evêque de Breſſe rapporte qu'on regardoit comme des hérétiques ceux qui enſeignoient que les cieux étoient ſolides. Au contraire dans les derniers ſiecles il n'y avoit qu'un ſentiment dans les écoles, ſavoir celui de la ſolidité des cieux, *tant la longueur des années change les choſes.* Maintenant ce ſeroit une héréſie Philoſophique, ou du moins une erreur groſſiere de ſoûtenir encore que les globes céleſtes ſont durs & crittallins. Voila comme la doctrine des hommes ainſi que leur langage eſt ſujette à des viciſſitudes. On pourroit appliquer aux opinions des Philoſophes ce qu'Horace diſoit des mots, *il en renaîtra beaucoup qui ne ſubſiſtoient plus, & il en diſparoîtra pluſieurs qui ſont aujourd'hui à la mode.* On n'a pas même conſervé une opinion qui avoit régné, ſans contradiction pendant tant de ſiécles, ſavoir celle de l'incorruptibilité des cieux. Pluſieurs d'entre les anciens Philoſophes croioient que la partie ſupérieure du monde étoit immuable, & que la partie inférieure ſeule étoit ſujette à des viciſſitudes de génération & de corruption, & enfin que les confins de l'incorruptibilité & de la corruptibilité étoient ſituez dans la Lune ; *car le cercle qui environne la Lune fait la ſéparation de l'immortalité & de la génération*, comme remarque Ocellus Lucanus. En conformité à cette opinion, Claudien introduit Pluton Dieu des Enfers, montrant à Proſerpine enlevée, ſon Empire qui s'étend autant que la nature mortelle, & qui eſt borné néanmoins par le globe de la Lune. Il lui parle en ces termes, *Tu ſeras obéïe par les animaux qui vivent au deſſous du globe de la Lune, lequel eſt le ſeptieme du monde, & ſépare les choſes mortelles des aſtres éternels.* Les Péripatéticiens ſe ſouvenant de cette quinte-eſſence qu'Ariſtote attribuoit aux Cieux, ont crû long-temps qu'ils étoient d'une autre matiere que le reſte de l'Univers, & que rien n'y étoit engendré ni ne s'y altéroit. Mais aujourd'hui convaincu par les Phénomenes modernes, ils ne ſe ſont aucun ſcrupule de renoncer à cette doctrine.

Je m'étonne moins de ce que la doctrine de la ſolidité & de l'incorruptibilité des Cieux a été rejettée & repriſe pluſieurs fois, que de ce que de Grands hommes ont enſeigné pendant pluſieurs ſiecles que les Cieux étoient ſolides, & qu'ils ſe

(*) *Horat. de Art. Poët.*

communicationem fixere ab aliqua cauſa quæ perfecte cogneſcat rationem magnitudinis corporis occurrentis ad magnitudinem mobilis, atqui nulla cauſa corporea eſt ejuſmodi, ergo corpora non ſunt cauſa motûs quem videntur cum aliis communicare. Si dicas motum projectorum durare virtute legis naturalis quæ ſtatuit eſt ut corpora quantum eſt in ſe, maneant in eodem ſemper ſtatû, hoc ipſo recurris ad Deum immediatè moventem corpora projecta, leges enim naturales nullius ſunt efficaciæ, niſi ſi agens aliquod eas exequatur, atqui illud agens non poteſt eſſe aliquod corpus, ut probatum eſt, facileque probaremus non poſſe eſſe Angelum quemdam, ergo eſt ipſe Deus.

X.

Inter corpora quæ moventur, nulla magis admirabilem habent motum quàm cœli. Sed dubium eſt an motus ſtellarum fixarum ſit verus, an apparens duntaxat ; multumque nobis placet, ſaltem ut hypotheſis, Copernicanorum ſententia.

Memorat Philaſtrius Brixienſis Epiſcopus pro Hæreticis habitos olim fuiſſe qui docerent cælos eſſe ſolidos. At contra ſuperioribus ſæculis una in ſcholis obtinebat opinio quæ cælorum ſoliditatem admitteret, Tantùm ævi longinqua valet mutare vetuſtas ! *Nunc iterum Hereſis eſſet Philoſophica, vel ſaltem error craſſiſſimus, ſi quis orbium cæleſtium duritatem cryſtallinam propugnaret, adeò hominum doctrina non ſecus ac loquela viciſſitudini eſt obnoxia, vereque in Philoſopborum opiniones competit, quod ait ille de vocibus,*

* Multa renaſcuntur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc ſunt in honore vocabula.

At ne illius quidem opinionis jam ſtat honos & gratia vivax, quæ tamdiu nullis ferè reclamantibus, cælorum incorruptibilitatem aſſeruit. Crediderunt antiquiſſimi Philoſophi non pauci ſuperiorem mundi regionem mutationis eſſe neſciam, inferiorem verò perpetuis generationis & corruptionis patère recipro-cationibus ; confinia verò incorruptibilitatis & corruptibilitatis ſita eſſe in Luna, Ἐνθάδε γάρ ἐστι ἀθανασίας καὶ γενέσεως ὁ περὶ τὴν Σελήνην ὅρος, *inquit Ocellus Lucanus. Juxta hanc ſententiam inferorum Deus Pluto inducitur à Claudiano rapta Proſerpinæ oſtendens ditionem ſuam per univerſam mortalem naturam partientem, & ſimul intra orbem lunæ cohibitam,*

Cuncta tuis pariter cedent animalia regnis
Lunari ſubjecta globo, qui ſeptimus auras
Ambit, & æternis mortalia ſeparat Aſtris.

Peripatetici memores quintæ *illius* eſſentiæ, *quam Ariſtoteles tribuit cælo, diu crediderunt materiam cælorum eſſe diverſam ſpecie à cætera materia, nihilque in cælis generari vel alterari, ſed nunc victi recentibus phænomenis, doctrinæ illi nuncium mittere non verentur.*

Minùs ego mirer reciprocum illum ſoliditatis & incorruptibilitatis cælorum ortum & interitum, quàm docuiſſe per multa ſecula graviſſimos viros cælos eſſe ſolidos & moveri circa terram immobilem. Hæc enim duo planè ejuſmodi ſunt quæ abſque per-

petuo

petuo miraculo inter se conciliare nequeas. Nam si cœli sunt solidi & ultima mundi circumferentia, dicendum est mundum se habere instar dolii quodam liquore pleni intermixtis quibusdam corporibus solidis. Sicut ergo fieri nequit ut dolio circa suum centrum versato, liquor cæteraque corpora inclusa maneant immota, ita planè fieri nequit ut cœli moveantur incredibili velocitate circa centrum mundi, quin simul moveantur quæcunque cœlorum ambitu continentur. Moveri ergo debet necessariò aëris sphæra unà cum cœlis, quemadmodum liquor in vase contentus movetur una cum vase in orbem rotato. Moveri quoque debet terra una cum cœlis & aëre, quemadmodum globi cerei forte natantes in liquore in vase contento, moventur una cum vase & liquore, neque ullam virtutem imaginari possumus quâ terra resistere valeat impressioni totius Universi, nullis retinaculis revincta, nullisque fulcris subnixa. Quamquam autem videtur hæc objectio solam Ptolemaïcorum hypothesim convellere, nocet tamen plurimùm hypothesi Tychonis Brahei; cùm enim ille motum diurnum tribuat stellis fixis, neque denegare valeat alterum illum motum quo stellarum longitudo, sive æquinoctiorum præcessio crescere conspicitur, ponere debet supra firmamentum aliam sphæram solidam quæ vicem fungatur primi Mobilis, & hoc semel posito, evidens est mundum esse instar dolii circa suum centrum agitati, cujus proinde omnes partes, ne quidem terrâ exceptâ, gyrentur necesse est. Insuper cùm Tychonici agnoscant Solem imprimere motum Mercurio, Veneri, Marti, Jovi & Saturno, quo illi Planetæ circa solem propriè & circa terram per accidens jugiter ferantur, qui causam dabunt quapropter Sol non eundem communicet motum Lunæ & aëri terram ambienti? Si verò nulla est ratio cur aër non moveatur circa Solem propriè & circa terram per accidens, nulla etiam est ratio quare terra non moveatur; atque adeò miraculum est continuum in hypothesi Tychonica quies telluris. Cùm ergo conciliari nequeat physicè cœlorum motus cum quiete telluris, & cœlestia phænomena postulent necessariò vel ut terra moveatur quiescente cœlo, vel ut cœli moveantur quiescente terrâ, præstat dicere terram moveri tum circa suum centrum, tum circa solem sub ambitu firmamenti immobilis.

tournoient autour de la terre qui demeuroit immobile. En effet ce ſont deux choſes qu'on ne ſauroit concilier ſans un miracle perpétuel. Si les Cieux ſont ſolides, & qu'ils ſoient la derniere circonférence du monde, l'Univers eſt donc comme un tonneau plein de liqueur, avec quelques corps ſolides entremêlez. Or comme il eſt impoſſible qu'en roulant un tonneau autour de ſon centre, la liqueur & autres corps qui y ſont demeurent immobiles, de même il ne ſe peut faire que les cieux ſe meuvent avec une viteſſe incroiable autour du centre du monde, que tout ce que les cieux environnent ne ſoit mû en même temps. Donc la ſphere de l'air doit néceſſairement être muë avec les Cieux comme la liqueur contenuë dans un vaſe ſe meut lors qu'on tourne le vaſe en rond. La terre doit être muë auſſi avec les cieux & l'air, de même que des globes de cire qui nagent dans la liqueur d'un vaſe, ſe meuvent avec le vaſe & la liqueur, & nous ne ſaurions imaginer par quelle vertu la terre pourroit réſiſter à l'impreſſion de l'Univers entier, vû qu'elle n'eſt retenuë par quoi que ce ſoit & qu'elle ne poſe ſur rien. Quoique cette objection ſemble n'ébranler que le ſyſtême de Ptolomée, elle fait beaucoup de tort à l'hypotheſe de Tycho Brahé; car comme il attribuë le mouvement diurne aux étoiles fixes, & qu'il ne ſauroit leur refuſer cet autre mouvement par lequel on voit croître la longitude des étoiles, ou la préceſſion des équinoxes, il eſt obligé de mettre au deſſus du firmament une autre ſphere ſolide qui faſſe l'office de premier mobile. Or cela poſé, il eſt évident que le monde eſt comme un tonneau qui tourne autour de ſon centre, & par conſéquent ſes parties doivent tourner toutes, ſans en excepter la terre même. D'ailleurs les ſectateurs de Ticho Brahé reconnoiſſant que le Soleil imprime à Mercure, à Venus, à Mars, à Jupiter, & à Saturne le mouvement par lequel ces Planettes tournent proprement autour du Soleil & par accident autour de la Terre, comment expliqueront-ils pourquoi le Soleil ne communique pas le même mouvement à la Lune & à l'air qui environne la Terre. Mais s'il n'y a point de raiſon pour que l'air ne ſoit pas mû proprement autour du Soleil & par accident autour de la Terre, il n'y a point non plus de raiſon pour que la Terre ne ſoit point muë, & ainſi le repos de la Terre eſt un miracle continuel dans l'hypotheſe de Ticho Brahé. Puis donc qu'on ne peut concilier d'une maniere naturelle le mouvement des Cieux avec le repos de la Terre, & que les Phénomenes celeſtes demandent, ou que la Terre ſe meuve, le Ciel demeurant en repos, ou que ce ſoit le Ciel qui ſe meuve, tandis que la Terre demeure immobile, il vaut mieux dire que la Terre ſe tourne, & ſur ſon centre & autour du Soleil, tandis que le firmament demeure immobile.

XI.

Altera ſpecies quam diximus contineri ſub idea ſubſtantiæ, quamque ſpiritualem vocavimus, omni extenſione caret, ſuamque habet eſſentiam in actuali cogitatione poſitam.

Nam si esset extensa, non solùm ejusdem naturæ esset cujus corpus, sed etiam cogitandi incapax, quia res cogitans est necessariò una, nulla verò res extensa una est. Res cogitans est necessariò una, quia si esset composita ex multis substantiis, sicuti corpus nostrum constat ex variis membris, non posset unam cernere integrum aliquod objectum, sed una pars illius videret unam partem objecti, altera verò

XI.

La seconde espece que nous avons dit être renfermée dans l'idée de la substance, & que nous avons appellée spirituelle, n'a aucune étenduë, & son essence consiste dans la pensée actuelle.

Si cette ſubſtance étoit étenduë, non ſeulement elle ſeroit de la même nature que le corps, mais elle ſeroit même incapable de penſer, parce que une choſe penſante doit être une, & qu'aucune choſe étenduë n'eſt une. Je dis qu'une choſe penſante doit être une. En effet ſi elle étoit compoſée de pluſieurs ſubſtances, comme notre corps eſt compoſé de pluſieurs membres, elle ne pourroit jamais voir un objet entier, & l'une de ſes parties verroit une partie de l'objet, tandis qu'une

Quelle eſt l'eſſence de l'eſprit.

Digitized by Google

ne autre de ſes parties verroit une autre partie de ce même objet, tellement qu'il n'y auroit rien dans la choſe penſante, qui pût dire avec vérité, *je vois toute cette pierre.* Que les Epicuriens ſe tournent de tous côtez, eux qui ne veulent point admettre l'immatérialité de l'ame humaine, ils ne concevront ni n'expliqueront jamais ce que c'eſt qui dit dans un homme, *je veux, je vois, je ſens.* Car enfin il eſt évident ſi la choſe qui veut eſt étenduë, que l'acte de vouloir lui eſt coétendu, c'eſt-à-dire ſe trouve dans chacune de ſes parties, de même que le mouvement eſt coétendu à la choſe mobile, c'eſt-à-dire ſe trouve en chaque partie de cette choſe. Donc comme il n'y a rien dans une pierre jettée, qui pût dire avec vérité, *j'ai tout le mouvement qui a été imprimé à la pierre*, de même il n'y auroit rien dans une ame étenduë ſi elle vouloit quelque choſe, qui pût être fondé à dire, *j'ai l'acte entier de vouloir.* Or il eſt impoſſible qu'un être veuille, qu'il n'ait l'acte entier de vouloir. Donc il eſt impoſſible qu'un être étendu veuille quelque choſe. Il en faut dire autant de toute autre penſée.

On prouve que l'eſſence de l'ame conſiſte dans la penſée actuelle par un argument *a pari* tiré de la nature du corps, que nous avons prouvé conſiſter dans l'étenduë actuelle, & non dans celle que les Catholiques appellent *radicale* ou *aptitudinale*, qui n'a été imaginée que pour appuier ſur quelque choſe s'il eſt poſſible le dogme chimérique & chancelant de la Tranſubſtantiation. Et il ne faut point nous objecter que la penſée eſt par rapport à l'ame ce qu'eſt le mouvement par rapport au corps, & qu'ainſi comme le corps n'eſt point toûjours en mouvement, de même l'ame ne penſe point toûjours. Par cette parité même il me ſeroit aiſé de prouver ce que j'ai à prouver, parce que comme le corps qui eſt mû n'acquiert pas ſimplement la qualité de mis en un lieu, mais celle d'être mis en un autre lieu, de même l'ame qui penſe acquiert non la qualité de concevoir quelque choſe, mais celle de concevoir un nouvel objet. Et comme le mouvement actuel du corps ſignifie non point que d'abſent du lieu il lui devient préſent, puis qu'il eſt dans le lieu avant que d'être mû, mais que de préſent dans un certain lieu, il devient préſent dans un autre, de même la penſée actuelle de l'ame fait, non que de non penſante actuellement, elle devienne penſante actuellement, mais que de penſante à un objet elle devienne penſante à un autre objet, de ſorte que le repos de l'ame conſiſte, non à demeurer ſans aucune penſée, mais à perſéverer dans la même penſée, de même que le repos du corps conſiſte non pas à être abſent de tout lieu, mais à demeurer dans le même lieu. Ainſi la comparaiſon du mouvement du corps avec la penſée de l'ame fait pour moi, parce que comme aucun mouvement n'eſt imprimé au corps, que ce mouvement ne ſoit précédé de la poſition actuelle du corps dans quelque lieu, de même il faudra dire qu'il n'entre aucune penſée dans l'eſprit, qu'elle ne ſoit précédée de la perception actuelle de quelque objet. Nous en exceptons la premiere penſée donnée à l'ame, & le premier mouvement imprimé au corps, & nous obſervons d'ailleurs qu'il faut comparer la penſée de l'ame, non au mouvement du corps, mais à ſa préſence locale; car du reſte nous avouons que cette comparaiſon cloche, d'autant que le corps peut être conſervé ſans mouvement, au lieu que l'ame ne ſauroit être conſervée ſans penſée.

alteram, & ſic nihil eſſet in re cogitante, quod verè dicere poſſet, Ego video totum illum lapidem. *Vertant ſe in omnem partem Epicurei, qui animæ humanæ immaterialitatem admittere nolunt, nunquam concipient, nunquam explicabunt quid illud ſit, quod in ame quoque homine dicit*, Ego volo, ego video, ego ſentio: *nam evidens eſt ſi res volens ſit extenſa, actum volendi coextendi ipſi ſive reperiri in qualibet illius parte, quemadmodum motus coextenditur mobili, ſive reperitur in qualibet parte mobilis; ergo ſicut in lapide projecto nihil eſt quod, ſi loquendi facultate præditum eſſet, verè dicere poſſet*, Ego habeo totum motum lapidi impreſſum: *ita nihil eſſet in anima extenſa, ſi vellet aliquid, quod verè dicere poſſet*, Ego habeo integrum actum volendi. *Fieri autem nequit ut res aliqua velit quin habeat integrum actum volendi, ergo fieri nequit ut res extenſa aliquid velit. Idem dic de qualibet alia cogitatione.*

Eſſentiam autem animæ poſitam eſſe in cogitatione actuali probatur argumento à pari deſumpto à natura corporis, quam probavimus ſuprà conſiſtere in actuali extenſione, non verò in ea quam Pontificii vocant radicalem, *ſeu* aptitudinalem, *non alia de cauſa excogitatâ, quàm ut, ſi fieri poſſit, fictitium tranſſubſtantiationis dogma nonnullo tibicine fulciatur, caducum cæteroquin. Nec eſt quod nobis objiciatur cogitationem ſe habere quoad animam ſicut ſe habet motus quoad corpus, ergo ſicut corpus non ſemper movetur, ita animam non ſemper cogitare, nam eâ ipſâ paritate facile erit mihi illud evincere quod probandum mihi incumbit, quia ſicut corpus quod movetur non acquirit ſimpliciter τὸ eſſe in loco, ſed ſolùm τὸ eſſe in alio loco, ita dicendum eſt animam quæ cogitat non acquirere ſimpliciter τὸ percipere aliquid, ſed ſolùm τὸ percipere novum objectum. Et ſicut corpus moveri non ſignificat illud è non præſente loco fieri præſens loco ſimpliciter, (eſt enim revera in loco antequam moveatur) ſed ſignificat è præſente uni loco fieri præſens alteri; ita dicendum eſt animam cogitare non idem eſſe ac è non percipiente actu fieri percipientem actu, ſed ſignificare è percipiente objectum unum fieri percipientem alterum, ita ut quies animæ non ſit ceſſatio ab omni cogitatione, ſed permanentia in eadem cogitatione, quemadmodum quies corporis non eſt abſentia ab omni loco, ſed permanentia in eodem. Comparatio ergo inſtituta inter motum corporis & cogitationem animæ mecum facit, quia ſicut motus non imprimitur corpori quin præceſſerit eum actualis poſitio corporis in aliquo loco, ita dicendum eſt unam cogitationem non imprimi intellectui quin eam præceſſerit actualis perceptio cujuſdam objecti. Excipimus & primam cogitationem inditam animæ, & primum motum corpori impreſſum, & præterea obſervamus comparandam eſſe cogitationem animæ non motui corporis, ſed præſentiæ locali corporis, nam de cætero fatemur comparationem quam oſtendimus nobis favere, claudicare tamen, neque enim ſicut corpus conſervari poteſt ſine motu, anima conſervari poteſt ſine cogitatione.*

Ratio

Ratio eſt quia ſi ſemel anima exiſteret ſine cogitatione, non videtur unquam futurum ut cogitandi fieret capax. Quomodo enim acquireret cogitationem? An quia ſibi daret? Sed non poſſet ſibi dare quin vellet ſibi dare, ſi verò vellet ſibi dare, jam haberet, (quia velle eſt cogitatio) atque adeò non fieret è non cogitante cogitans? An quia cogitationem aliunde acciperet ut munus realiter ab ipſa diſtinctum? Non hoc dici poteſt, nam illa cogitatio realiter diſtincta ab anima vel eſſet res cogitans, vel non eſſet; ſi non eſſet res cogitans, non poſſet reddere animam cogitantem; ſi verò eſſet, rurſum quæro an eſſet res cogitans per ſe an verò per aliud; ſi per aliud, datur progreſſus in infinitum, ſi per ſe, ergo fateris dari aliquid cogitans per ſe & eſſentialiter, quidni hoc ipſum fateris de anima, cur entia multiplicas abſque ulla neceſſitate? Adde quod æquè impoſſibile videtur animam reddi formaliter cogitantem cogitatione aliená, ſive diſtincta ab ipſa, ac Petrum reddi formaliter lætum eodem numero gaudio quo Paulus afficitur. Dicendum ergo ſicut corpus nihil eſt aliud quàm extenſio, ita animam nihil eſſe aliud quàm cogitationem, & ſicut corpus idèo poteſt tranſire ab uno loco in alium, quia eſſentialiter aliquem ſemper occupat locum, ita animam ideò poſſe cogitare modò hanc modò illam rem, quia eſſentialiter aliquam ſemper habet cogitationem, & ſicut corpus nunquam poſſet acquirere novum locum, ſi non eſſet res per ſe & eſſentialiter locata, ita nunquam animam acquiſituram eſſe novam cogitationem, ſi non eſſet res per ſe & eſſentialiter cogitans.

La raiſon en eſt que ſi l'ame étoit une fois ſans penſée, on ne voit point qu'elle pût jamais devenir capable de penſer. Car enfin comment acquereroit-elle la penſée? Eſt-ce qu'elle ſe la donneroit? Mais elle ne pourroit ſe la donner, qu'elle ne voulût ſe la donner, & ſi elle vouloit ſe la donner, elle l'auroit déjà, puis que l'action de vouloir eſt une penſée, tellement qu'elle ne deviendroit point penſante de non-penſante qu'on la ſuppoſe. Recevroit elle d'ailleurs la penſée comme un don réellement diſtinct d'elle même? Mais c'eſt ce qu'on ne peut dire, car cette penſée réellement diſtincte de l'ame ſeroit une choſe penſante ou non: ſi elle n'étoit pas une choſe penſante, elle ne pourroit rendre l'ame penſante; ſi elle étoit une choſe penſante, je demande ſi elle ſeroit penſante par elle même ou par une autre choſe. Si on diſoit que c'eſt par une autre choſe, on tomberoit dans le progrès à l'infini: ſi on diſoit que c'eſt par elle même, c'eſt avouër qu'il y a quelque choſe qui penſe par ſoi même & eſſentiellement: pourquoi donc ne le pas dire de l'ame, au lieu de multiplier les êtres ſans néceſſité? Ajoûtez qu'il paroît auſſi impoſſible que l'ame devienne formellement penſante par une penſée étrangere & diſtincte d'elle même, qu'il l'eſt que Pierre devienne formellement joieux par la même joie que Paul reſſent. Il faut donc dire que comme le corps n'eſt rien autre choſe que l'etenduë, de même l'ame n'eſt rien autre choſe que la penſée, & que comme le corps peut paſſer d'un lieu dans un autre parce qu'il lui eſt eſſentiel d'occuper toûjours quelque lieu, de même l'ame peut avoir tantôt une penſée & tantôt une autre, parce qu'il lui eſt eſſentiel d'avoir toûjours quelque penſée, & enfin que comme le corps ne pourroit jamais entrer dans un nouveau lieu, s'il n'étoit eſſentiel au corps d'être toûjours dans quelque lieu, de même l'ame n'acquerroit jamais une nouvelle penſée, ſi elle n'étoit un être penſant par ſoi même & eſſentiellement.

XII.

Inter ſubſtantias ſpirituales una eſt infinita, ſcilicet Deus, ejuſque exiſtentia lumine naturali cognoſci poteſt: cæteræ ſunt finitæ, & illarum quaidam propria experientiâ cognoſcimus uniri materiæ.

XII.

Parmi les ſubſtances ſpirituelles, il y en a une qui eſt infinie, ſavoir Dieu, & on peut en connoître l'exiſtence par la lumiere naturelle. Les autres ſont finies, & nous ſavons par notre propre expérience que quelques-unes d'entre elles ſont unies à la matiere.

Stolidè, ne quid gravius dicam, loquuntur qui ſe non creditures Deum eſſe profitentur, niſi id didiciſſent ex Sacra Scriptura: etenim idcirco fidem habemus Sacræ Scripturæ quia credimus eam eſſe verbum Dei, ut verò credamus aliquod extare verbum Dei, neceſſe eſt ut priùs credamus Deum eſſe, evidens enim eſt nihilum non loqui. Cognitio ergo exiſtentiæ divinæ prior eſt cognitione revelationis & ab ea ſupponitur, atque adeò fluit à lumine naturali. Medium quo Carteſius eſt uſus ad probandam divinam exiſtentiam, deſumptum ab idea entis infiniti quam in mente noſtra deprehendimus, optimum quidem eſt & verum, ſed parùm idoneum convincendis plebeiis ingeniis, neque enim ipſis evidens eſt animam noſtram ut ut infinitam fingere non poſſe conceptum rei carentis omnibus imperfectionibus quas illa in ſe experitur, & inſtructæ omnibus perfectionibus quæ illis imperfectionibus opponuntur, & aliis ſi quæ. At ſi quis ſemel diſtinctè concipiat (quod certiſſimum eſt) animam non eſſe cauſam efficientem ſuarum idearum,

Il y a de l'imprudence, pour ne rien dire de plus, à témoigner avec certaines perſonnes qu'on ne croiroit point qu'il y a un Dieu, ſi on ne l'avoit appris de l'Ecriture Sainte. Car ſi nous ajoûtons foi à l'Ecriture Sainte, c'eſt parce que nous croions qu'elle eſt la parole de Dieu. Or avant que de croire qu'une choſe eſt la parole de Dieu, il faut croire qu'il y a un Dieu, puis qu'il eſt évident que ce qui n'exiſte point ne parle point. La connoiſſance de l'exiſtence divine précéde donc la connoiſſance de cette révélation, & eſt ſuppoſée par elle, d'où il s'enſuit qu'elle vient de la lumiere naturelle. L'argument que Deſcartes a employé pour prouver l'exiſtence de Dieu, pris de l'idée d'un être infini que nous trouvons dans notre ame, eſt à la vérité excellent, mais il ne peut guères ſervir à convaincre des eſprits vulgaires, parce qu'ils ne voient pas évidemment qu'une ame finie comme la nôtre puiſſe ſe former l'idée d'une choſe qui n'a aucune des imperfections qu'elle trouve en elle même, & qui a au contraire toutes les perfections oppoſées à ces imperfections, & aux autres défauts s'il y en a. Mais ſi on conçoit une fois diſtinctement une choſe qui eſt de la derniere certitude, ſavoir que l'ame n'eſt point la cauſe

De l'exiſtence de Dieu.

Digitized by Google

cauſe efficiente de ſes idées, alors on ne doutera point que cette conſéquence-ci ne ſoit néceſſaire, *j'ai en moi l'idée d'un être infiniment parfait, donc il exiſte hors de moi un être infiniment parfait.* Mais comment faut-il s'y prendre quand on a affaire à des eſprits qui ne ſont pas encore inſtruits de la doctrine des idées? Il faut emploier beaucoup d'autres raiſonnemens ſolides qui ſont diſperſez dans les écrits des Métaphyſiciens.

Au reſte cette union de certains eſprits avec la matiere, qui autrement eſt bien difficile à concevoir, ſe conçoit ſans peine, ſi on la fait conſiſter en une loi naturelle qui veut que certaines modifications étant miſes dans le corps, il naiſſe dans l'ame certaines penſées, & qu'à la préſence de certaines penſées dans l'ame, le mouvement du corps ſoit déterminé de certaine maniere. Si vous ne dites cela, c'eſt un myſtere inexplicable que le ſentiment de chaleur produit dans nous par le feu, parce qu'il faudra dire que le feu eſt la cauſe phyſique de ce ſentiment, ce qui eſt une choſe que ceux qui la diſent ne comprennent en aucune maniere. Nous ne concevons rien diſtinctement dans le feu que le mouvement & les figures des particules, d'où il ne peut rien venir qu'un mouvement & changement de figure, ce qui eſt une preuve que le feu ne peut rien communiquer à la choſe qu'il échauffe, qu'un mouvement & changement de figure. Mais nous concevons diſtinctement que la changement de ſituation & de figure n'eſt pas le ſentiment de la chaleur. Donc nous concevons diſtinctement que le feu n'eſt pas cauſe du ſentiment de la chaleur. Il eſt tellement vrai que le mouvement n'eſt pas le ſentiment de la chaleur, qu'un Péripatéticien moderne voulant réfuter ceux qui ſe plaignent qu'on ne trouve aucun principe méchanique dans les livres de Phyſique d'Ariſtote, dit que c'eſt une fauſſeté, vû que ce Philoſophe fait ſervir le mouvement local à produire toute ſorte de qualitez, de telle ſorte neanmoins que le mouvement ſoit diſtinct des qualitez que des qualitez ſemblables produiſent par ſon moien. Par exemple la chaleur produite dans l'ame par le mouvement, non ſeulement eſt diſtinguée de ce mouvement, mais encore elle répond & eſt ſemblable à quelque qualité réelle qui exiſte dans le feu. Les Péripatéticiens reconnoiſſent donc que le mouvement n'eſt pas le ſentiment de la chaleur. Donc cette autre qualité qu'ils ſuppoſent être dans le feu & reſſembler à la chaleur que l'ame ſent, étant tout à fait incomprehenſible, & le mouvement étant conçu ne pouvoir produire rien autre choſe que le mouvement, il s'enſuit qu'on ne conçoit point que le feu ſoit la cauſe phyſique du ſentiment de la chaleur. Si nous voulons concevoir l'union de l'ame & du corps, qui fait que le corps agit ſur l'ame, il faut donc dire que le feu par exemple n'eſt que la cauſe occaſionelle du ſentiment de la chaleur, entant qu'il met dans l'ame une diſpoſition, en la préſence de laquelle le ſentiment de la chaleur doit être excité dans l'ame, en vertu d'une loi établie par celui qui a fait & qui gouverne toutes choſes.

COROLLAIRES.

I.

Les Principes du Corps naturel ſont la matiere & la forme. Il n'y a point de formes ſubſtancielles, ni de qualitez materielles diſtinctes de la figure, du mouvement, de la ſituation & du repos des particules de la matiere.

tum illi non dubium erit quin hæc conſequentiâ neceſſaria ſit, ineſt mihi idea entis infinitè perfecti, ergo exiſtit extra me ens infinitè perfectum. *Sed quid faciendum illis ingeniis quibus nondum illuxit idearum Doctrina? Utendum eſt multis aliis ratiociniis ſolidiſſimis quæ paſſim extant in Scriptis Metaphyſicorum.*

Cæterum unio illa quorumdam ſpirituum cum materia, quæ cæteroquin difficillima eſt conceptu, nullo negotio concipitur, ſi conſiſtere dicatur in eo quod ſancita fuerit lex naturalis ſtatuens ut poſitis quibuſdam modificationibus in corpore, excitentur in anima certæ cogitationes, & viciſſim poſitis quibuſdam cogitationibus in anima, motus corporis certo modo determinetur. Niſi hoc dicas, myſterium eſt inenarrabile ſenſus caloris, verbi gratia, productus in nobis ab igne, quia dicendum erit ignem eſſe cauſam phyſicam illius ſenſûs: hoc autem qui dicunt, ea certè dicunt quæ ipſi juxta cum ignaviſſimis intelligunt. Nihil diſtinctè concipimus in igne præter motum & figuras diverſas particularum, unde nihil proficiſci poteſt præter motum mutationemque figuræ, ex quo ſequitur ignem nihil aliud quàm mutationem ſitûs & figuræ communicare poſſe rei quam calefacit. At diſtinctè concipimus mutationem ſitûs & figuræ non eſſe ſenſum caloris, ergo diſtinctè concipimus ignem non eſſe cauſam ſenſûs caloris. (*) *Adeò verum eſt motum non eſſe ſenſum caloris ut nuperus Peripateticus repellere cupiens eorum inſantiam qui nulla reperiri principia mechanica in Phyſicis Ariſtotelis querentur, dicat hoc eſſe falſum, quandoquidem Ariſtoteles motum adhibet localem ad producendas qualitates quaſlibet, ita tamen ut motus ſit diſtinctus à qualitatibus quæ ipſius beneficio producuntur à ſimilibus qualitatibus. Verbi gr. calor qui producitur in anima per motum, non modò diſtinguitur à motu, ſed etiam reſpondet & ſimilis eſt alicui qualitati reali in igne exiſtenti. Fatentur ergo Peripatetici motum non eſſe ſenſum caloris, ergo cùm illa alia qualitas quam ſupponunt ineſſe igni ſimilem calori quem anima ſentit, ſit omnino incomprehenſibilis, & motus nihil aliud producere poſſe concipiatur quàm motum, ſequitur ignem non concipi eſſe cauſam phyſicam ſenſûs caloris. Dicendum ergo eſt ſi velimus concipere unionem animæ & corporis qua fit ut corpus agat in animam, ignem v. gr. eſſe cauſam occaſionalem duntaxat ſenſûs caloris, quatenus eum introducit in corpus humanum diſpoſitionem, ad cujus præſentiam excitari debet in anima ſenſus caloris juxta legem à ſummo rerum omnium opifice & moderatore conſtabilitam.*

COROLLARIA.

I.

PRincipia corporis naturalis ſunt materia & forma. Non dantur formæ ſubſtantiales, neque ullæ qualitates materiales diſtinctæ à figura, motu, ſitu, quiete particularum materiæ.

II. Ca-

(*) *Petrus Angot Jeſuita in tractatu Gallico de Optica.*

II.

Calor conſiſtit in motu perturbato & celerrimo particularum inſenſibilium corporis calidi circa ſuum centrum. Frigus non eſt privatio caloris, quàm calor minor eo qui eſt in noſtris organis.

III.

Partes inſenſibiles corporum liquidorum ſunt actu à ſe invicem diviſæ, & agitantur variis modis.

IV.

Non datur vacuum: experientiæ verò quæ vulgo tribuuntur horrori naturæ erga vacuum, ut aſcenſus aquæ in antliis, & ſuſpenſio hydrargiri in barometro, pendent à gravitate aëris.

V.

Lux videtur conſiſtere potiùs in preſſione materiæ cujuſdam æthereæ, quàm in effluvio corpuſculorum. Colores non diſtinguuntur à modificatione lucis reflexæ.

VI.

Motus unius corporis minuitur, quia communicatur corporibus obviis.

VII.

Anima rationalis eſt ſpiritualis & immortalis, & à Deo immediate creatur.

VIII.

Accidens non eſt entitas diſtincta realiter à ſuo ſubjecto

IX.

Criterium veritatis non eſt evidentia ſenſuum, ut volebat Epicurus, ſed potius evidentia intellectus. Aliquid eſt in intellectu, quod prius non fuit in ſenſu.

X

Habitus hominis non ſunt in anima; ſed in quibuſdam cerebri modificationibus conſiſtunt.

II.

La chaleur conſiſte dans le mouvement confus & très rapide des particules inſenſibles du corps chaud autour de leur centre. Le froid n'eſt pas tant une privation de chaleur qu'une chaleur moindre que celle qui eſt dans nos organes.

III.

Les parties inſenſibles des corps liquides ſont ſéparées actuellement les unes des autres, & agitées en diverſes manieres.

IV.

Il n'y a point de vuide, & les expériences, qu'on attribue d'ordinaire à l'horreur du vuide, comme l'élevation de l'eau dans les pompes, & la ſuſpenſion du vif-argent dans le Barometre, dépendent de la peſanteur de l'air.

V.

La lumiere paroit conſiſter plûtôt dans la preſſion d'une certaine matiere éthérée, que dans une foule de corpuſcules qui s'exhalent des corps. Les Couleurs ne ſont que les modifications de la lumiere réfléchie.

VI.

Le mouvement d'un corps eſt diminué, parce qu'il ſe communique aux corps qu'il rencontre.

VII.

L'ame raiſonnable eſt ſpirituelle, immortelle, & créé de Dieu immédiatement.

VIII.

L'accident n'eſt pas une entité diſtincte de ſon ſujet réellement.

IX.

Ce n'eſt pas l'évidence des ſens, comme Epicure le prétendoit, qui eſt la marque certaine de la vérité, mais l'évidence de l'entendement. Il y a quelque choſe dans l'entendement qui n'a pas été auparavant dans les ſens.

X.

Les habitudes de l'homme ne ſont point dans l'ame, mais elles conſiſtent en certaines modifications du cerveau.

Digitized by Google

OBJECTIONES
IN LIBROS QUATUOR
DE DEO, ANIMA ET MALO.

Doctiſſimo & Sapientiſſimo Viro,

DN. ANCILLON, *Eccleſiaſtæ Metenſi digniſſimo*,

S. P. D.

PETRUS BAELIUS.

IAndem aliquando, Vir Clariſſime, fidem meam exoluturus eo, nimium diu non obſecutus deſideriis tuis, quæ mihi ſemper inſtar imperii merito fuerint, nec ſatis memor promiſſi quo in me recepera fore ut ſi quid mihi non probaretur in Doctiſſimi Viri D. Poiret *Cogitationibus Rationalibus*, tecum communicarem. Non opus eſt iterum tibi ſignificem quanti faciam ejus lucubrationem, quamque magnam apud me gratiam inieris quum egregio adeo munere me donatum voluiſti: dudum enim eſt quum ad te ſcripſerim librum hunc auro contra non charum mihi ſemper futurum; non ſolum quod dono mihi à te mihi à te miſſus fuerit, ſed etiam ob ſingularem reconditamque eruditionem quæ in eo continetur. Grates tibi perſolvere dignas non opis eſt noſtræ, nec etiam Auctorem dignis celebrare laudum titulis; proinde ſatius eſt ut te nonnihil de harum *Objectionum* ratione præmoneam.

Ea eſt natura argumenti quod pertractavit Amicus tuus eruditiſſimus, ut Lectorem ſumme attentum poſtulet. Igitur cum primum in manus meas pervenit ejus Tractatus, non feſtinanter ac veluti per ſaltus eum legendum eſſe credidi, ut fieri ſolet ſi quando aliquid novi è Republica literaria præbeatur Viris harum rerum avidioribus; ſed diligentiſſimè, continuoque tenore ſingula ejus capita examinanda; eo magis quod à te, Viro ſollertiſſimi ingenii, mihique multis nominibus ſummopere colendi, rogabar ut inter legendum animadverſiones, ſi quæ mihi viderentur faciendæ, conſcriberem, quas deinceps tecum communicarem. Annuendum eſſe credidi tuis poſtulatis, quamquam non neſcius audaciam minime tolerandam redolere ſi quis unus è multis, qualis ego ſum, ſcripta reconditæ eruditionis, ſecretioriſque Philoſophiæ ſenſus non vulgari modo explicantia, cenſuræ ſuæ ſubjiciat; cum aliunde apud me reputarem non alium magis decere quam me, Philoſophiæ vix mediocriter imbutum, dubia ſua proponere doctiſſimis Viris, quo reſponſis eorum ex ignorantiæ ſuæ tenebris emergere valeat. Itaque non aliter ad legendum me accinxi quam ſi partes mihi eſſent demandatæ eorum propugnandi ſententiam à quibus Dn. Poiret diſſentiret. At etenim non mihi tantum otii fuit quantum ad id conſilium exequendum requirebatur: quippe muneris mei penſum adeo laborioſum eſt, præſertim Viro nondum tanto oneri aſſuefacto, nondum ſcientia requiſita ſatis inſtructo, ut vix par eſſe valeam prælectionibus præter ſolitum frequentibus quas mihi imponit; nedum ad ſexcentas alias occupationes quæ nemini non ex inopinato eveniunt, mentem adjungere valeam. Non igitur ea qua par eſt diligentia hunc librum examinare potui; quodque magis eſt vituperandum, ne illud quidem efficere mihi licuit ut Obſervationes meas tibi mitterem nonnihil caſtigatas. Nam ut tute ſatis, Vir emunctæ naris ut ſi quis alius, facile deprehendes, tales pervenient quales ex recenti lectione fervidus animus in chartam effudit, inconſas, me hercule, & inordinatas! quibus ſi ſecunda cura acceſſiſſet, vel nitor nonnullus additus, vel multum ex nativa rubigine detractum, vel ſaltem verborum luxuries reſecta fuiſſet. Proinde rogatum te etiam atque etiam volo, Amiciſſime & Reverendiſſime Vir, ut cauſam meam agas apud Dn. Poiret. Fac eum certiorem, amabo, me ſumma cum voluptate legiſſe ipſius Tractatum, nec ſine admiratione tot rerum quas ex proprio fundo nobis ſuppeditat, quibus doctrina Carteſianorum ſolidiſſime confirmetur illuſtreturque; & ideo me auſum nonnulla reprehendere, non quod veluti egregio inſperſos corpore nævos reputaverim, ſed quia inſtantias adhuc pati, & uberiori explanatione difficultatum indigere viderentur. Ergo nullas intermiſcendas laudes credidi, quamvis ſingulis paginis mihi occurrerent quæ laudanda judicarem: Proponere ſolum volui mea dubiola, enixe rogaturus Virum Doctum, ut ſi tanti ſit, mihi ſolutionem dare velit:

velit : namque ego is sum qui ejus principia omnibus aliis anteponam, quique proinde cupiam habere ad manum bonas responsiones difficultatibus quibus oppugnantur : quas responsiones quia proprio marte non reperire valeo, necesse est ut ad Philosophos me doctiores & lagaciores recurram. Vale, Vir Clarissime, & hancce, rudem indigestamque molem nolito ea qua polles judicii perspicacitate examinare, ne causam inde habeas nimium legitimam cum spernendi quem tua benevolentia dignatus es, quique summi beneficii loco semper habebit si eodem favore porro ipsum prosequi velis. Nostin, satis quem hominem loquar? Ille ipse est hancce epistolam claudit solemni voto pro tua incolumitate in annos Nestoreos, suique adversum te perpetui obsequii adjeveratione.

Datam Sedani, Idibus Aprilis, 1679.

IN LIBRUM PRIMUM.

In Cap. II. §. 1. 2.

FAcile est, ni fallor, dicta *Hobbii* inter se conciliare, quæ Auctor Cap. II. §. 1. & 2. pag. 101. & 102. tanquam frontibus adversis pugnantia secum exagitat. Dicit Vir doctus Hobbium statuisse ex una parte Deum nec sensione, nec imaginatione cognosci : ex altera vero Deum esse corpus, omnem substantiam esse corpus, nos in Deo moveri ut extensum in extenso, quæ imaginabilia sunt. Non video qui hæc sibi sint contraria, cum non intelligantur de eodem subjecto ad idem, hoc est, eodem modo se habente. Quando enim Hobbius dicit nos nec sensione nec imaginatione cognoscere Deum, loquitur de Deo qualem alii Philosophi admittunt, puta incorporeo & inextenso. Quando vero affirmat Deum esse corpus, unde sequitur illum esse imaginabilem, propriam aperit sententiam de natura divina, quæ sententia toto cœlo differt à vulgari statuente Deum esse spiritum. Hinc facile solves objectionem Auctoris quæ continetur his verbis : *cum fateatur Deum non nosci sensu nec imaginatione, sequitur illud quod in animo est, & quod nomine signatur, esse cogitatum sensu & imaginatione superius.* Supponunt illa verba cum Hobbius Deo nomina tribuit, & per consequens aliquid cogitat de Deo (nam juxta illum nomina sunt signa cogitationum animi) tunc illum ideam Dei habere quæ nec sensatio nec imaginatio sit. At non ita se res habet : quin imo intelligit Hobbius se imaginatione cognoscere Deum, ita ut hæc verba, *Deus non noscitur sensu nec imaginatione*, significent Deum mere spiritum non cognosci sensu nec imaginatione. Atqui hic non alius est ipsius scopus quam refellere adversarios suos in hunc modum. Nulla potest esse cogitatio Dei quæ non sit sensatio nec imaginatio : Atqui datur cogitatio Dei : est sensatio vel imaginatio. Subsumit : Atqui objectum sensationis & imaginationis est res corporea : Ergo Deus est corporeus.

Argumentum ad hominem quo utitur Vir doctus adversus eundem *Hobbium* (pag. 105.) videtur mihi obnoxium cuidam exceptioni. Sic se habet instantia. *Certo noscit* (Hobius) *se cogitare, & interim non noscit an dentur corpora, sensibilia & imaginabilia :* Ergo dari possunt cognitiones certæ, atque adeo cogitationes sine auxilio corporum, sensuum, & imaginationis. Nil aliud mihi videtur colligi posse ex isto ratiocinio, nisi nos posse esse certos de nostra existentia absque eo quod certi simus nos esse hinc & illinc, campis, nemoribus, domibus, &c. circumscriptos, esseque adeo compagem ex ossibus, nervis, carne, &c. coagmentatam. At nisi aliud intervenerit, non certo cognoscimus non plane esse distinctos à corpore, nostramque cognitionem esse incorpoream. Equidem verum est nos non clare distincteque percipere nostram cogitationem esse opus sensuum; sed hoc multum abest ut probet hunc actum in se non esse corporeum : quippe fieri potest ut ille actus sit corporeus, & motus fibrarum imperceptibilium cerebri, quin tamen non illud advertamus. Magnum ergo observari debet discrimen inter *vi* nos dubitare an simus corpus & interim certos esse nos cogitare, & inter *vi* nos esse certos quod cogitamus quod que non simus corpus. Quod ideo subjungo quia hinc videtur labefactari demonstratio Cartesiana pro incorporeitate animæ, desumta ex eo, quod quamvis supponamus nulla à nobis certo cognosci corpora, certi simus tamen nos, qui cogitamus, existere. Pari modo quis ratiocinari posset ad probandum animam non esse spiritum : quamvis supponam nullam existere substantiam incorpoream, nullum ens immateriale, certus ero tamen me, qui de existentia spirituum omnium dubito, existere. Ergo non sum spiritus ego qui cogito. Igitur cum Auctor fateatur (Lib. III. C. VI. §. 1. pag. 285.) res creatas esse incomprehensibiles sibi ipsis, nil certo statuere possunt de natura sua. Solum affirmare possunt se tales suppositiones facere, & nihilominus remanere in se has vel illas. Sed quid hæc omnia ad concludendum certo res esse secundum naturam suam hujus potius quam alterius ordinis ? Profecto si anima nostra esset corpus, nec tamen sciret se esse corpus, (nam possibile admodum esset eam hoc ignorare, cum creatura non seipsam perfecte cognoscat) æque posset supponere nulla existere corpora, dum ipsa, quæ de omnium corporum existentia dubitaret, certa foret de existentia sui, ac *Cartesius* id ipsum supposuit : Male tamen inde concluderet tunc anima nostra se non esse corpus.

Non observavi in particulari vim quam arcessit Vir doctus suo argumento ex eo quod *Hobbius* fateri teneatur sibi certo esse cognitam cogitationem suam absque eo quod cognoscat an dentur voces & nomina, unde sequitur dari notitiam rei sine nomine : non inquam hoc observavi, propterea quod credam Hobbium non negare quin aliquando desint nobis nomina quibus res designemus, v. g. cum primum in sensus nostros incurrunt, ac præsertim si quis mutus nascatur. Ergo dixerit Hobbius, nomina esse quidem signa cogitationum nostrarum; sed non in omnibus circumstantiis præsto nobis adesse ejusmodi signa cogitationum nostrarum : sicut vestigium est equidem signum transitus feræ, sed non quotiescunque transit fera relinquit vestigium.

In Cap. III. §. 3. (Lib. I.)

Assentior Viro doctissimo probanti Cap. III. pag. 111. & sequentibus solidissime, sensus non esse causam efficientem vel exemplarem idearum nostrarum, fateorque eos esse solum occasionem perceptionum animæ. Sed non video quapropter Auctor dicat sensus esse occasionem idearum quas vocat primarias, non vero earum quas secundarias dicit. Ideæ *primariæ* sunt, v. g. perceptio lucis, caloris, famis &c. *Secundariæ* vero sunt eæ cogitationes quæ excitantur in anima consequenter ad ideas primarias, ut cum post perceptam lucem vel famem cogitamus de Providentia divina, de-

que noſtra imperfectione. Probat autem Vir doctus aſſertionem ſuam hac præſertim ratione, quod *ideæ primariæ ſtatim vel invita voluntate ponuntur poſitis ſenſuum motibus; non ita ultimæ.* Nimirum Sole agente in oculos, inconſulta voluntate percipimus lucem: ſtomacho certo modo affecto, percipimus famem: at non ſimiliter percepta luce & fame ſtatim cogitamus de Deo vel de noſtra inopia. Hoc veriſſimum eſt; nec tamen inde ſequi videtur eſſe aliquas cogitationes quibus ſenſus occaſionem non præbeant. Nam quæcunque anima cogitat reflectendo ſupra cogitationes ſuas, ut cum ex perceptione famis & ſitis colligit ſe eſſe ens imperfectum, Deique Bonitatem admiratur, qui moleſto illi affectui tot remedia nobis paraverit, ea profecto non minus pendere videntur ab actione objectorum in organa (ſcilicet tanquam à conditione ſeu occaſione!) quam ideæ primæ, v. g. ipſa famis perceptio: neque enim corpus agens in mea organa magis ineptum eſt ut determinet animam meam ad illos actus reflexos, quam ad formandas ideas figuræ, coloris, frigoris &c. Atqui ex conceſſis corpus agens in organa valet determinare animam meam ad formandas ideas figuræ, coloris, frigoris, &c. Ergo poteſt etiam determinare ad producendos actus reflexos circa meam imperfectionem, Deique Bonitatem, præſertim quia nulla requiritur proportio phyſica inter cauſam moralem vel occaſionalem, & ſuum affectum: nam ſi hæc requireretur proportio, numquam corpus agens in mea organa eſſet cauſa ſenſationis. Cum igitur ratio non vincat ſenſus non eſſe occaſionem idearum ſecundarum, conſulamus experientiam. Dicit Vir doctus non omnes homines qui ſentiunt famem ideo cogitare de ſua imperfectione. At hoc nihil aliud probat quam actionem objectorum non pervenire ſemper uſque ad certam cerebri partem quæ ex inſtituto naturæ agitari debet ut anima mea de ſua imperfectione cogitet. Quando vero anima mea cogitat de ſua imperfectione conſequenter ad ſenſum famis, dicendum eſt actionem objecti ſeſe extendiſſe uſque ad eam cerebri partem. Et hinc eſt quod cogitationes reflexæ non minus plerumque involuntariæ ſint quam ipſæ ſenſationes, quia nempe mechanice fit ut actio objectorum in nervos, cerebrum afficiat eo modo qui ex inſtituto naturæ alligatus eſt quibuſdam intellectionibus animæ. Ergo mihi videtur ſtatui poſſe omnes noſtras ideas communicari nobis ad præſentiam modificationum ſenſuum, vel immediate, propter impreſſionem receptam in ipſo organo ſenſuum, vel mediate, ob modificationem quandam cerebri quæ ſequitur mechanice priorum illam organi ſenſuum motionem. Ergo quoad hoc punctum nulla eſt differentia inter ideas primarias & ſecundarias. Nolim tamen inficias ire quin ſenſus removeant nos à cogitatione rerum ſpiritualium, quia actiones objectorum in organa determinant potius machinam noſtram ut ſe habeat eo modo qui cogitationibus de materia reſpondet, quam illo cui ex inſtituto naturæ reſpondent cogitationes rerum ſpiritualium. Certe qui mera intellectione res ſpirituales meditantur, ii citius ſpiritus animales exhauſtos, cerebrumque, ut ita dicam, defatigatum queruntur, quam ſi corpora imaginati eſſent: quod argumento eſt ipſas quoque puras intellectiones animæ elici dependenter à ſpiritibus animalibus.

In Cap. V. (Lib. I.)

Bene meretur Auctor de Philoſophia Carteſiana qui tam ſolide probaverit Cap. V. ſpatium non convenire ſpiritibus, nec ab ipſa ſubſtantia corporea eſſe diſtinguendum. Sed cuperem illum diligentius & fuſius laboraſſe in eorum refutando errore qui ſpatium eſſe ipſum Deum pronunciant. Ad hoc enim aſylum confugere ſolent Anticarteſiani, (ut videre eſt in Metaphyſica *Henrici Mori*, Angli celeberrimi:) eaque re non amplius ſolvendas habent quæſtiones moleſtiſſimas, num ſpatium productum fuerit, num deſtrui poſſit à Deo, num ſit ſubſtantia vel accidens, &c.

Quæ in § 5. illius Capitis habentur, ſolida ſunt, ſine dubio, ſed reſpondebunt adverſarii nihilominus, durationem in ſpatio haud equidem neceſſariam eſſe ſpiritibus ut facultates ſuas exerceant; ſed tamen eos in eodem loco remanere vel quia incluſi ſint à Deo in quodam veluti carcere portatili, qui interdum quietem poſtulat (quod animæ humanæ proprium eſt,) vel quia non eos ſubit deſiderium agendi in corpora remota; itaque eos immotos ſtare uſque dum cupido exercendi ſuas vires in regionibus longinquis; quo ſenſu Angeli mali dicuntur inſtar Leonis rugientis circumire homines ut modo hunc, modo alium, in caſſes ſuos protrudant. Ergo quas admittent ſpecies actionum in ſpiritibus, nempe actiones immanentes; ad quas edendas nihil quicquam confert ſpatium; & tranſeuntes, pro quarum executione requiritur eos eſſe in loco ubi eſt patiens. Ad accidentia ſeu modos ſpirituum quod attinet, dicent illos modos eſſe diviſibiles & extenſos pro natura & conditione ſuorum ſubjectorum, idque probabunt motus exemplo. Ac ſane, nonne amor & dolor diviſibiles & extenſi ſunt æque ac motus, quandoquidem ſuſcipiunt magis & minus æque ac motus? Nonne ſi globum qui movetur in duas partes ſecueris, quælibet pars retinebit partem motus? Quid vetat quominus dicamus quamlibet animæ amantis portionem habere aliquam portionem amoris, ita ut ſi anima dividi poſſit, amor quoque dividendus ſit?

In Cap. VI. §. 2. & 5. (Lib. I.)

Merito rejeciſſe mihi videtur Vir doctus Cap. VI. quaſdam phraſes à Carteſianis adhiberi ſolitas poſt ipſum Carteſium ad deſignandam divinam ubiquitatem. Sed nonnulla reponi poſſunt adverſus Demonſtrationem Sect. 2. Numquam enim adducentur adverſarii ut fateantur Deum fuiſſe aliquando cum nulla eſſent ſpatia, atque adeo non eſſe de ratione eſſentiæ ejus ut ſit in ſpatio: quippe illi vel ſupponunt ſpatium eſſe ipſum Deum, vel merum capacitatem recipiendi corpora, vel aliquam entitatem realem diſtinctam à Deo. Quodcunque vero horum dicant, pertinaciter pugnant ſpatium ſemper fuiſſe, & Deum in eo ſemper fuiſſe præſentem. Ceterum quando Deus dicitur ubique præſens ratione eſſentiæ ſuæ, intelligitur præſentia quæ opponatur illi qua Reges dicuntur præſentes univerſis ſuis ditionibus. Nempe Reges in tantum præſentes ſunt ſingulis provinciis regnorum ſuorum in quantum Præfectos conſtituunt ſingulis qui juſſa regia exequantur, & ipſi ſedulo invigilant ne quid abſque auctoritate & conſenſu ſuo alicubi fiat. Sunt ergo præſentes per totum regnum non ratione ſuæ perſonæ, quæ in uno loco ſimul eſſe poteſt, ſed ratione ſuæ providentiæ. Non ſic ſe habet præſentia divina: quippe intelligitur ipſum ſuppoſitum divinum, ſubſtantia Dei, ipſemet Deus uno verbo, eſſe præſens in omnibus locis univerſi: atque hic modus præſentiæ ſignificatur dicendo illum eſſe præſentem ratione ſuæ eſſentiæ, non vero ſolum

ſolum ratione providentiæ, ut Reges vigilantiſſimos. Iſta vero obſervatio mirum quantum labefactat demonſtrationem Viri docti; quia inde ſequitur Deum potuiſſe fieri præſentem ratione ſuæ eſſentiæ creaturis abſque acquiſitione ullius modi interni, ſed acquirendo ſolum meram denominationem extrinſecam, quemadmodum Rex in ſolio ſedens præſens ſit perſonaliter, ſi ita loqui fas eſt, illis qui ipſum adeunt, nec tamen ullo modo mutatur intrinſece. Poteſt ergo dici, contra quam cenſet Auctor, Deum qui ratione ſuæ eſſentiæ non erat præſens creaturis, fieri ipſis omnibus præſentem ratione ſuæ eſſentiæ.

Sect. 4. ejuſdem Cap. VI. ea dicit Vir doctus quæ non injuria rejiciant adverſarii. Dicit nempe, quod ſi Deus ratione ſuæ eſſentiæ alicui creaturæ præſens eſſet, illa poſſideret & in ſe haberet omne id quod Deus in eſſentia ſua poſſidet: eſſet enim eſſentia Dei in illa: ex quo concludi poſſet eam fore ipſum Deum: quo ſenſu Auctor Cap. VII. (§. 1. p. 158.) dicit, quod ſi eſſentia Mentis eſſet in corpore, corpus foret mens. Hæc omnia non recte inferri videntur, neque enim ſpatio in quo includimur communicamus noſtras perfectiones, nec vinum ita poſſidetur à dolio, ut dolium qualitates vini etiam poſſidere dici poſſit. Fateor iſta exempla non uſquequaque quadrare, quia dolium & vinum ſunt extra ſe invicem, proprie loquendo: ſi vero ſupponatur ſpatium eſſe diſtinctum à nobis qui cum ipſo penetramur; petitur principium. Ad alia ergo exempla recurro. Si per impoſſibile aurum & argentum penetrarentur ſecum invicem, non credo propterea eorum naturas mutatum iri: utrumque maneret diſtinctum ab altero: nec quiſquam eſt qui non videat quod ſi anima humana eſſet in corpore eo modo quo dicitur eſſe à Peripateticis; non ideo corpus eſſet præditum perfectionibus animæ, non ideo in animam converteretur, non ideo ratiocinaretur, amaret &c. Aliud eſt dicere, Petrus habet naturam humanam, & aliud, Petrus habet aërem, eum ſcilicet qui continetur in pulmonibus. Hoc poſteriori ſenſu, qui non impedit diſtinctionem realem, dici poſſet, Petrus habet Deum, hoc eſt, Deus diffunditur per idem ſpatium per quod Petrus.

non poſſe reſponderi quæſtioni meæ unam cogitationem in particulari eſſe eſſentiam animæ: nam præter difficultatem mox expoſitam, aliæ non minores occurrent. v. g. ſequeretur animam amittere ſingulis momentis eſſentiam ſuam, & fieri alterius ſpeciei. Probo ſequelam. Anima conſtituitur in ſua eſſentia cogitationem quam hic & nunc habet; ex ſuppoſitione. Ergo cogitatio quam hic & nunc habet eſt ejus differentia ſpecifica. Ergo quando non habebit iſtam cogitationem, ſed aliam, amittet ſuam differentiam ſpecificam, & aliam acquiret, præſertim cum certum ſit cogitationes non eſſe omnes ejuſdem ſpeciei. Vitarentur hæc incommoda ſi eſſentia animæ collocaretur in facultate cogitandi, quia hæc fixa & immutata manet dum anima diverſis modificationibus ſucceſſive afficitur; & aliunde ſufficit hæc facultas ad diſtinguendum animam à corpore; ſicut diviſibilitas ſatis ſuperque diſtingueret corpus à ſpiritu quamvis corpus nunquam actu divideretur: Exemplum *figuræ* non tantum favet quantum videtur prima fronte: quia falſum eſt figuram in particulari ſumtam eſſe accidentalem materiæ, & ſolum illi eſſe eſſentialem figuram generaliter ſumtam. Verum quidem eſt ceram, quatenus eſt totum quoddam, induere ſucceſſive diverſas figuras: ſed hoc ad ſummum probat partes quibus conſtat cera moveri de loco in locum, & acquirere diverſum ſitum; minime vero probat partes materiæ, quatenus ſunt partes, mutaviſſe ſuam figuram: ſi enim pars una materiæ determinate ſumta fieret alterius figuræ, non eſſet impenetrabilis, ut examinanti patebit. Ergo ſicut materia ob ſuam impenetrabilitatem perpetuo ſervat quoad ſingulas ſui partes figuram quam unaquæque ſemel habuit; ita quælibet anima deberet ſemper ſervare cogitationem quam ſemel habuit: quod cum ſit contra Carteſianos; evidens eſt exemplum deſumtum à mutabilitate figuræ eſſe ipſis inutile. Exemplum *extenſionis*, quo etiam utuntur, dicentes, quod ſicut ea quæ facit naturam corporis debet exiſtere actu, nimis probat: inde enim ſequitur quod ſicut nullum corpus in particulari poteſt habere modo iſtam, modo aliam extenſionem, ſed palmare [verbi gratiâ] ſemper occupat ſpatium, nec majus, nec minus; ita nullus ſpiritus in particulari poteſt habere modo hanc cogitationem, modo aliam: Alioqui ſtatuendo eſſentiam animæ meæ, v. g generaliter ſumta, errorem eorum erraveris qui dicunt eſſentiam quantitatis conſiſtere in extenſione indeterminata, ac proinde eandem eſſe numero quantitatem quæ replet quatuor palmos poſt rarefactionem, & duos ſolum poſt condenſationem. Præterea, nulla eſt cogitatio, quæ, ſi accurate loqui velimus, non ſit actio animæ, tam videre arborem, ſentire frigus, & ſimilia; quid aliud ſunt quam applicationes animæ quibuſdam objectis, quemadmodum velle aliquid & affirmare aliquid? Differentia fuerit fortaſſe ad præſentiam ignis anima neceſſario determinatur ad ſentiendum calorem, non vero ad amandum. Jam quis non videt eſſentiam rei permanentis non poſſe conſiſtere in eo cujus eſſentia ſit, ſive in communi, ſive in particulari ſumatur, momentanea & pendens in ſui productione ab eo cujus eſſentia? Atqui ſic ſe habet cogitatio reſpectu ejus animæ: eſt enim *actio* illius: actio vero eſt quid momentaneum, & eſſentialiter pendet tanquam à cauſa ſua efficiente ab eo cujus eſt actio. Ergo, &c. Adde, quod ſi cogitatio conſtitueret eſſentiam animæ, cum aliunde anima ſit cauſa efficiens cogitationis, ſequeretur animam eſſe cauſam efficientem ſuæ eſſentiæ. quod eſt abſurdum.

OBJECTIONES IN LIBRUM II.

IN CAP. II. §. 2.

1. Libro II. Cap. II. §. 2. pag. 168. ſatis clare innuit Vir doctus naturam animæ in cogitatione generaliter ſumta eſſe poſitam. Hoc vero perdifficile eſt. Ego enim quæro, quomodo ſe habeat una cogitatio in particulari reſpectu animæ? Eſtne illius eſſentia, eſtne ſolum accidens illius? Si eſt illius accidens, ſequitur nullam cogitationem determinatè ſumtam conſtituere eſſentiam animæ: Quomodo ergo cogitatio vaga & illimitata illius naturam conſtituet? Certe id quod in ſe determinatum, majoris eſt virtutis quam in quod indeterminatum eſt: neque adeo ſi nulla cogitatio actualiter exiſtens ſit eſſentia animæ, cogitatio in communi non eam conſtituet. Ergo præſtaret dicere animæ naturam conſiſtere in facultate cogitandi, præſertim cum alioqui anima perpetuo caritura ſit eſſentia ſua: nunquam enim habet illam cogitationem vagam quæ dicitur facere ejus eſſentiam. Semper habet unam & certam cogitationem, quæ ejus eſſentiam non conſtituit, ſed ipſi eſt mere accidentalis; quandoquidem abſente illa, nihilominus anima perſeverat in ſuo eſſe. Unde patet

In Cap. III. §. 2. (Lib. II.)

Dicit Vir doctus, pag. 170. Cap. III. §. 2. Conceptum ſubſtantiæ ante attributionem cogitationis conſideratæ, eſſe conceptum corporis: ſeu, quod idem eſt, eum qui concipit ſubſtantiam præciſam à cogitatione, hoc ipſo concipere neceſſario corpus. Ego vero nullam hujus rei video neceſſitatem; cum nulla ratione probari poſſit duas tantum eſſe poſſe ſpecies ſubſtantiæ, cogitantis ſcilicet, & extenſæ. Credo equidem omnem ſubſtantiam extenſam eſſe corpus, non vero omnem ſubſtantiam inextenſam eſſe ſpiritum, ſive cogitantem: nullam enim deprehendo naturalem connexionem aut indiſpenſabilem concordiam inter non extenſionem & cogitationem. Ergo ſubſtantia poſſet eſſe ſimul non extenſa & non cogitans. Ergo qui concipit ſubſtantiam ſine cogitatione, non ideo concipit corpus. Hinc ulterius ſequitur cogitationem eſſe ens ſuper adjunctum ſubſtantiæ non extenſæ. Quod ſi res eſt, tunc certe facile probabitur corpus eſſe capax cogitandi. Nam ſi cogitatio & non extenſio potuerunt à Deo uniri in ſpiritibus, licet nullam concipiamus affinitatem inter cogitationem & non extenſionem; quidni poſſet Deus unire cogitationem cum extenſione, licet nos non videamus has duas naturas congruere ſibi invicem? Certe, qui dicunt cogitationem & ſubſtantiam inextenſam eſſe unum & idem ens, vix faciunt fidem. Nam quis credat actum amoris eſſe integram animam? Nonne inde ſequeretur, quod ſi quis excitet in anima amorem, ille completam & perfectam ſubſtantiam, producit? ſi extinguatur amor, ſubſtantia quoque amans extinguitur? Nam quæ ſunt realiter idem, eorum unum non poteſt tolli remanente altero, vel vice verſa. Ergo admittendum eſt ſubjectum quoddam commune actuum amoris & odii realiter diſtinctum ab illis actibus, quodque ſuper eſt illis deſtructis & ſeſe invicem expellentibus, quemadmodum aqua ſemper ſubſiſtit dum frigus & calor eam ſucceſſive afficientes, ſeſe mutuo deſtruunt. Adhibeamus exemplum motus, quo nullum aptius eſt: nam eodem modo ſe habere videtur cogitatio reſpectu ſpiritus, quo motus reſpectu corporis. Evidens eſt motum non eſſe ſubſtantiam; Ergo cogitatio etiam non eſt ſubſtantia: Et ſicut in mobili ego aliquid concipio præter motum, ſic in cogitatione ego concipio aliquid præter cogitationem, nempe rem per ſe ſubſiſtentem, nec tamen conſciam ſibi alicujus rei. Inſuper nihil vetat quin ſint duæ ſpecies ſubſtantiæ diſcrepantes quoad extenſionem, & in eo convenientes quod neutra aliquid cognoſcat. Hæc & ſimilia, oſtendunt difficultatem quam ſibi proponit Vir doctus §. 4. remanere pene integram. Cum vero ibidem ita loquitur: *Cogitatio non debet concipi ut accidens ſive modus qui non ſubſiſtat niſi in alia re creata; ſed ut ens ab omni alia creatura in exiſtendo independens*; rem certe aſſerit valde duram. Ecquis enim concipit ſenſum frigoris & caloris, affirmationem aut negationem, tanquam modum ſeu accidens animæ ſuæ, ſubſiſtens tantum dependenter ab anima, & ſine quo anima tum exiſtere potuiſſet, tum de facto exſtitit, quandoquidem cauſa fuit efficiens illius affirmationis, verbi gratia? Nec minus durum eſt ſi quis dicat cum Viro docto, *perceptionem quæ ex natura ſua non eſt determinata ad certa objecta, ſeſe ad illa determinare, adeoque ſingulares perceptiones producere, nec non, cogitationem eſſe in cogitatione*. Nam vel intelligitur perceptio in communi; vel aliqua perceptio, id particulari. Non prior: quia ſicut nullus exiſtit homo in communi, ita nulla perceptio in communi exiſtit. Non poſterior; quia perceptio in particulari eſt neceſſario determinata ad unum particulare objectum: quippe quæ exiſtere nequeat aut eſſe perceptio, quin determinata ſit. Uno verbo, quamdiu ipſa ſubſtantia animæ & modi illius pro eodem realiter ente ſumentur, & iiſdem nominibus inſignientur, nunquam ſatisfiet lumini naturali, ex quo habemus, cogitationes eſſe actus animæ, cauſam vero eſſe realiter diſtinctam à ſuo effectu.

In Cap. IV. (Lib. II.)

Exquiſitiſſima mihi videntur quæ Cap. IV. exponit Auctor, ac præſertim §. 14. vellem ſolùm hunc ſcrupulum mihi eximi. Quæro, num Deus Virtute ſua infinita & omnipotenti efficere valeat ut corpus exiſtentiæ ſuæ, alteriuſve cujuſdam rei, fiat ſibi conſcium? Si neges, imminuis Dominium Dei ejuſque omnipotentiam, aſſeriſque Deum compoſuiſſe Univerſum ex eo genere ſubſtantiarum quæ prorſus ineptæ ſint quibus Creator ſuus ſeipſum communicet: neque enim Deus vere communicat ſe ſuis creaturis niſi in quantum reddit eas capaces ſuæ cognitionis. Præterea, cum quæcunque non implicant contradictionem poſſibilia ſint, rogo quænam contradictio emergeret ex eo quod corpus redderetur actu cogitans? Fortaſſe ſequeretur illud fore corpus, & ſimul non fore corpus: foret enim corpus, ex ſuppoſitione; non foret vero, quia quod cogitat eſt ſpiritus, adeoque diſtinguitur realiter à corpore. At hæc eſt mera petitio principii. Fateor me non concipere qui corpus ex non cogitante fieri poſſet cogitans mutata figura vel poſitione ipſius partium, determinationeque illius motus: Sed unde habemus corpus non alias adhuc modificationes poſſe ſuſcipere ſi Deus virtutem ſuam in illud explicare voluerit? Unde habemus, quod Deus operatur in ſpiritibus cum in ipſis aliquam cogitationem excitat, illud ipſum non poſſe effici in corpore? An cognoſcimus modum quo Deus ſeſe applicat creaturæ ſpirituali ut ab uno objecto trahat eam ad aliud, hoc eſt, ut mutet ejus præſentem cogitationem alia longe diverſa cogitatione? Certe fateamur neceſſe eſt, actionem Dei immutantis, diverſimodeque modificantis animam, imperviam eſſe nobis. Ipſum effectum equidem cognoſcimus, nempe novam cogitationem in mente excitatam percipimus, neutiquam vero actionem Dei, ſeu modum quo animam ab una cogitatione in alteram perducit. Si autem ignoremus modum quo Deus ſeſe applicat Spiritibus, ut novam ipſis modificationem tribuat, qua fronte affirmare audemus Deum non poſſe eodem modo ſe applicare corporibus? Nonne neceſſe eſt diſtincte cognoſcere duos terminos ſi velimus pronunciare alterum eſſe incompoſſibilem cum altero? Nec dicas fieri equidem poſſe per miraculum ut corpus cogitet: nam inde ego manifeſte colligam corpus habere ſua natura ut ſit capax cogitandi. Itaque non credendum eſt Carteſianos hoc reſponſo unquam eſſe uſuros. Addam hanc quoque Obſervationem. Plerique, ferme omnes, Carteſiani docent ſolum Deum eſſe cauſam efficientem ſenſationum noſtrarum: nam cum acicula pungit me, neque ipſam producere in me ſenſum doloris, neque animam meam producere in ſemetipſa ſenſum adeo moleſtum. Ergo Deum eſſe cauſam immediate productivam illius doloris,

nis, seiculam vero se habere ut conditionem, quatenus eum in me excitat motum ad cujus præsentiam Deus ita animam meam modificat ut ipsa doleat. Dicam ego pariter, ad præsentiam certorum motuum materiam sic posse modificari à Deo ut ipsa gaudeat vel doleat. Atque hoc pacto ruet objectio præcipua Cartesianorum desumta ex eo quod motus, figura, aliæque modificationes corporum, toto cœlo discrepent ab idea cogitationis. Ergo enim non dico motum & figuram esse formaliter actum cogitandi, sed solum *occasionem* cogitandi.

In eodem §. 14. Cap. IV. reperitur instantia quæ facile retorqueri potest adversus hypothesin Cartesianam de unione animæ & corporis. Sic loquitur Vir doctus: *Qui unquam Deum, cum is injungit ut se contemplemur, &c. arbitretur hisce nos jubere ut sanguis noster tali vel alio temperamento sit præditus, &c.?* Profecto hoc ipsum quæri potest adversus Auctorem: nam juxta ejus principia, habitus in corpore residenti; atque adeo non aliter acquiruntur habitus charitatis, v. g. quam quia in cerebro certæ dispositiones imprimuntur, spiritusque animales modificationes quasdam patiuntur. Ergo cum Deus se amare nos jubet, postulat à nobis à necessario ut temperiem cerebri immutemus, spirituum animalium cursum aliorsum derivemus, &c.

In Cap. V. §. 3. (Lib. II.)

Non gravabor hic proponere difficultatem quam video ne ipsis quidem hominibus illiteratis non sese offerre adversus celebrem *Cartesii* methodum demonstrandi existentiam Dei. Credidit *Cartesius* intra semetipsum, hoc est, examine suarum idearum, se nactum esse invictissimum medium ad probandum dari Deum. Hanc ipsam viam demonstrandi divinam existentiam insisti Vir doctus pag 205. Cap. V. §. 3. Dicit enim: *Deus revera possidet illas perfectiones quarum ideæ sunt objectum nostræ cogitationis:* & paulo post: *qui conceptus cum non potuisset in te poni ab illo qui re illa destitueretur; cumque involvat existentiam, siquidem concipere perfectissimam cogitationem sit concipere existentem cogitationem, determinat te ut judices illum existere.* Ecce vim argumenti. Habeo ideam Entis summe perfecti, Ergo datur revera & existit ens summe perfectum. Ratio consequentiæ est, quia hæc idea potuit solum in me excitari ab ente summe perfecto. Nemo fere est qui evidentiam in eo ratiocinio deprehendat: pauci sunt qui pro paralogismo non habeant: Facile enim concipimus creaturam cogitandi capacem, posse sibi repræsentare propria virtute & independenter ab ullo alio ente rem se ipsa perfectiorem. Si verbi gratia, recordetur se per sexennium omni dolore caruisse, deinde duos menses ægrotasse, concipiet absque ulla revelatione & ideis extrinsecus datis, futuram se fuisse beatiorem si porro per duos illos menses nullum dolorem sensisset: cum lumine naturali notum sit eum qui dolore, beatius vivere, quam qui dolore afficitur. Proximum est, ut creatura quæ hocce judicium protulisset, cupiat se extra doloris sensum evehi: ac per consequens illa habet ideam entis dolore immunis. Vel deneganda est animæ rationali facultas discurrendi; vel fatendum est illi vim qua comparet statum valetudinis interruptæ, & judicet, alterum altero præstare, & sibi deinde fingat optando quod optimum judicat, ideam rei se beatioris. Jam quod circa morbos observamus, applicetur aliis cogitationibus quas in se anima quandoque experitur, nempe metui, dubitationi, &c. & concipiemus eam proprio marte efformare posse ideam entis carentis illis imperfectionibus, & removendo ab ea idea quicquid imperfectionis cognoscit, habere ideam entis summe perfecti: Ac per consequens facile concipimus animam non indigere alieno auxilio ut hac idea imbuatur. Ergo frustra sunt Cartesiani, dum dicunt, hanc ideam posse solum produci ab ente summe perfecto; nisi omnem facultatem activam cognoscendi ac discurrendi animæ auferant & dicant, ipsam se habere mere passive respectu omnium cogitationum suarum, quemadmodum corpus respectu motus. Sed si hoc dicant, risum movebunt omnibus hominibus, nedum evidenti demonstratione eos convincant de existentia Dei; Deumque manifestissime facient Auctorem peccati: ut examinanti patebit.

In Cap. VI. §. 2. (Lib. II.)

Pag. 215. Cap. VI. §. 2. legitur ratio valde subtilis, sed quæ nimis probat. *Cogitatio mera* (sic loquitur Vir doctus) *cogitat se esse efficacissimam, alioqui hac cogitatione destitueretur, & sic esset in illa non cogitatio.* Hinc ego probarem Deum cogitare se non esse efficacissimum; alioqui hac cogitatione destitueretur. Præterea si sit de ratione cogitationis meræ ut in ea non sit non cogitatio, sequitur cogitationem quæ vocatur odoratio, gustatio, &c. esse in Deo; alioqui dici posset Deus non cogitare omnibus modis possibilibus, & in eo esse aliqua non cogitatio.

In Cap. VII. §. 7. (Lib. II.)

Nonnulla observo circa ea quæ dicuntur Cap. VII. §. 7. pag. 237 de attributis negativis & positivis. Sic loquitur Vir doctus. *Vocabula mortalis, comprehensibilis, mutabilis, finitus, imperfectiones connotant; quapropter negativa sunt, tollunt enim realitates quasdam à subjectis quibus tribuuntur.* Si hæc verissima esse concedam, non video tamen qui eapropter doctrinæ communis, statuens nos cognoscere attributa divina negative, labefactetur. Fateor qui dicit Deum esse incomprehensibilem & infinitum, non solum removere comprehensibilitatem & finitudinem, sed & ponere in ipso perfectiones reales: sed ego nego cum qui hoc affirmat, cognoscere positive & distincte eas perfectiones. Scit generatim eas existere, nec esse ejusdem naturæ cum perfectionibus humanis. Si quis dicat; En virum qui non est Gallus, ille non solum removet denominationem unam ab eo viro, sed etiam aliam supponit maxime realem & positivam, quam tamen non positive cognoscit: scit enim positive eum virum quadam è regione esse oriundum quæ non est Gallia; ac proinde cognoscit solum patriam ejus negative. Facile aptari potest comparatio controversiæ de qua hic agitur. Observo præterea non omnia vocabula quibus Dei perfectiones designamus, negare aliquam imperfectionem: Dicimus enim Deum esse invisibilem, quæ vox nullam removet imperfectionem: nam visibilitas, quam est perfectio æque realis & positiva ea invisibilitas; ut constat ex eo quod aër, licet sit invisibilis, non tamen est perfectior quam ignis vel aurum. Qui dicit corporeum & materiale, ponit qualitates reales: qui dicit incorporeum & immateriale, negat illas, nec quicquam positivi statuit cujus ideam distinctam efformare valeamus. Denotant nobis hæc attributa ens quod non est corpus; ac per consequens idem efficiunt ac si quis dicat de quodam viro, non est Gallus. Ergo fatendum est per-

perfectiones Dei esse reales & positives, sed non ita, ut cognoscantur à nobis idea includente hanc realitatem : quippe idea qui divinas perfectiones cognoscimus, importat solum negationem imperfectionum nobis cognitarum eo fere modo quo de numero infinito statuendum est. Nemo unquam cognovit distincte proprietates & naturam numeri carentis prima & ultima unitate, & per consequens quicquid hac super quæstione balbutiendo proferunt homines, non ultra progreditur quam si dixeris, numerus infinitus non habet proprietates quas deprehendo in numero finito. Nihilne amplius cognoscis de illo? Nullamne proprietatem positivam in illo concipis? Nullam certe. Sunt verba & voces prætereaque nihil quod ad me, quicquid affirmative dicitur de numero infinito.

In Cap. VIII. §. 9. (Lib. II.)

Cap. VIII. §. 9. pag. 252. video doctrinam non solum piam, sed & valde solidam : quid enim rectæ rationi magis congruum quam in omnibus respicere Deum tanquam nostrum ultimum finem? Sed fortasse difficile fuerit explicare, qui anima tendere possit extra semet ipsam ut alium à se ipsa quærat scopum ultimum. Sic argumentor. In eo debemus acquiescere quod noster est finis ultimus, nostraque beatitudo. Atqui Deus prout cognitus & amatus, est ejusmodi. Ergo debemus acquiescere in Deo prout cognito & amato. Jam subsumo. Atqui Deus prout cognitus & amatus, non distinguitur ab anima nostra : (nam quid aliud est Deus cognitus & amatus quam cognitio & amor Dei? cognitio vero & amor Dei, quid aliud sunt quam modi animæ nostræ, ab ipsa realiter indistincti, juxta Cartesianos?) Ergo acquiescere debemus in anima nostra. *Modum ipsum* (inquit Auctor) *cogitandi de Deo per notitiam & amorem, non debet mens amplecti quatenus in mente est, sed extra sese efferri in objectum modo iste repræsentatum.* Egregie hoc dicitur; sed quomodo anima extra sese efferri potest in objectum suum? Certe non nisi mediantibus cogitationibus suis, quæ sunt modus ipsius, intra eam inclusus & quidem essentialiter. Ergo fieri nequit ut anima extra se egrediatur. Præterea, quisnam est finis ultimus animæ? nonne possessio summi boni, amor & glorificatio Dei? Nemo hoc negaverit. Atqui si hic est finis ultimus animæ, anima est sibi suus ultimus finis. Ergo, &c. Probo sequelam. Possessio summi boni, amor & glorificatio Dei, sunt actus quidam perficientes animam : Ergo si possessio summi boni, amor & glorificatio Dei, sunt ultimus finis animæ, actus quoque seu modi perficientes animam, sunt ipsius finis ultimus : Ergo anima tendit ad se perficiendum tanquam ad suum ultimum finem : Ergo ipsi sibi est finis ultimus. Ac sane impossibile est respicere actus quibus Deum possidemus, amamus, & glorificamus, quin simul eos respiciamus ut modos animæ nostræ : nec alia de causa tendimus ad Deum per eos quam ut Deus fiat nostrum bonum nostraque beatitudo. Ergo tendimus in Deum tanquam in medium seu instrumentum nostræ felicitatis : Ergo ipsa felicitas nostra, quæ modus est animæ, est noster finis ultimus : Ergo fieri nequit ut anima non se respiciat tanquam ultimum in quod revolvuntur omnia ejus consilia & labores. Fortasse non male explicarentur phrases istæ tam sæpe à Sanctis viris adhibitæ, *creatura non debet subsistere in objecto finito, debet sibi proponere objectum infinitum*, &c. dicendo, animam non debere acquiescere in actibus tendentibus ad objectum finitum : Interim, verum est animam debere acquiescere in actibus tendentibus ad objectum infinitum; imo, non ultra eos actus progredi potest, sed necessario ipsius adhærendum est : nam si ulterius progrederetur anima, progrederetur certe per alios actus : Ergo semper in suis actibus haberet sibi præfixos limites. Lucem afferet Vir doctissimus argumento isti, quod equidem Metaphysicarum abstractionum plenum est, sed non fortasse indignum ipsius meditatione.

IN LIBRUM TERTIUM.

In Cap. III. §. 3.

Cap. III. §. pag. 267. videtur innuere Vir doctus Mentem humanam esse aliquid præter Cogitationem, quandoquidem Deo tribuit ut præter cogitationem nihil habeat in sua natura. Tamen certum est animam in suo conceptu nihil aliud includere quam Cogitationem, si *Cartesianos* audiamus. Quicquid est anima, quicquid agit, cogitatio est, & nihil aliud. Dices has cogitationes esse diversas. Sed ego quæro, an significes substantiam animæ acquirere cogitationes quarum entitas distinguatur ab ipsa anima? An vero intelligas entitatem harum cogitationum identificari cum anima? Si prius, equidem anima erit aliquid præter cogitationem, & per consequens ipsa non erit cogitatio, contra quam docet Auctor in toto suo opere. Si posterius; Ergo anima est solum cogitatio diversimode determinata, sive tendens ad diversa objecta, manens interim una & simplex entitas. Atqui hoc etiam Deo convenit: nam Cogitatio divina alia terminatur ad amorem boni, alia ad cognitionem rerum omnium, alia ad puniendum, &c. Non nego Dei cogitationes in se esse unum & simplicem actum; sed hoc etiam convenit animæ : ipsa, & actus seu cogitationes suæ, sunt una & simplex entitas. Ergo omnes cogitationes illius sunt unus & simplex actus, cujus deinde diversitas consideratur in ordine ad diversa objecta, sicut in Deo.

In Cap. IV. §. 5. (Lib. III.)

Pag. 273. statuit Vir doctus hoc principium. *Si quid est à se, illud nullam, ne minimam quidem, imperfectionem habet, & per consequens omnes perfectiones cogitabiles habet*, &c. Probari solet hoc principium variis rationibus. 1. Quod necessarium sit illud habere minus, quod excellentiâ naturæ suæ possidet majus. Atqui Ens à se, excellentiâ naturæ suæ possidet existentiam, quæ perfectio major est quam cognitio & similes qualitates : Ergo necessario possidet cognitionem & omnes alias qualitates. 2. Quod cum aseitas sit omnium perfectionum maxima, sequitur ens cui aseitas convenit, esse perfectissimum, adeoque nulla carere perfectione. 3. Quod si quibusdam perfectionibus careret, esseque adeo limitatum in sua virtute, assignandum foret aliquod ens cujus è nutu & auctoritate entis hæc limitatio fuisset determinata, quod proinde esset causa istius quod tamen supponitur esse à se. 4. Quod ens capax sibi dandi existentiam, non sibi deneget ea quæ complent & exornant existentiam. His omnibus responderi potest, tum hæc ratiocinia habitura esse robur invictissimum si Deus se ipsum produxisset : Quia enim in ea suppositione Deus habuisset vim sibi ipsi dandi existentiam, nec alio

ullo

ullo indiguiſſet ad permanendum in ſuo eſſe; conſentaneum videtur quod habuiſſet etiam vim ſibi dandi omnes perfectiones imaginabiles, ita ut nullis limitibus à quoquam circumſcribendus fuiſſet. At non ita ſe res habet. Deus enim non eſt Auctor ſuæ eſſentiæ. Ad naturam rerum, ut ita dicam, aſcendendum eſt, cujus veluti ex præſcripto oportuit aliquid eſſe potius quam ut nihil omnino exiſteret. Si vero Deus exiſtat neceſſitate ineluctabili, non vero optione quadam facta qua maluerit educi e nihilo quam manere in nihilo, quidni dicamus naturam rerum, quæ neceſſario ſtatuit eſſe aliqua entia, ſic ſe habuiſſe, ut ſtatuerit neceſſario hæc entia talis eſſe ordinis potius quam alterius: Ergo non fuiſſe penes liberum Dei arbitrium ſibi dare hanc vel illam perfectionem, ſed naturam rerum de his ſtatuiſſe? Jam nullus eſt hominum qui poſſit certo ſcire, an natura rerum fuerit neceſſario adacta nullos ipſi præfinire limites: Nam de re limitatæ virtutis æque poteſt reſponderi naturam rerum voluiſſe ut eſſet limitata, ac reſponderi poteſt de re infinita naturam rerum voluiſſe ut infinita foret. Quærenti enim, cur Deus nequeat ignorare aliquid, vel fraudare ſe jure quod obtinet in creaturas, vel perire, ſi per impoſſibile illud vellet? reſponderi ſolet, talem eſſe ejus naturam. Similiter, poſito quod materia eſſet à ſe, ſi quis quæreret, cur non eſſet ſimplex, indiviſibilis, intelligens, cur eſſet limitatæ virtutis? reſponderi poſſet, talem eſſe ejus naturam.

In idem Cap. IV. §. 6. (Lib. III.)

Carpit Vir doctus (p. 277.) Metaphyſicos quod inter cauſas non numeraverint eam quæ eſt cauſa ſui ipſius, quæ tantopere eſt perfecta, ut nullo alio præter ſe indigeat ad exiſtendum: cujuſmodi eſt, Deus. Jure videntur mihi hoc feciſſe Metaphyſici, cum idea cauſæ illi enti non niſi improprie conveniat. Conceptus cauſæ importat rem quæ dat eſſe rei cujus eſt cauſa: Atqui Deus non dat eſſe Deo: Ergo Deus non eſt cauſa reſpectu Dei. Ac ſane cum Deus ſit mera Cogitatio, evidens eſt illum non eſſe cauſam niſi quatenus cogitat. Atqui impoſſibile eſt ut Deus ſit cauſa ſui ipſius cogitando: quia fieri nequit ut Deus vel cognoſcendo, vel volendo ſibi det eſſe. Nam ut aliquid cognoſcat & velit, requiritur neceſſario ut habeat eſſe & exiſtere; Ergo, &c. præterea omnes uno ore fatentur nihil eſſe cauſam ſui ipſius: quod falſum eſſet ſi doctiſſimi Viri obtineret ſententia. Nec dicat has objectiones valere duntaxat contra cauſam efficientem: nam ſi hac utatur exceptione, probandum erit ipſi dari cauſas diſtinctas ab efficiente, & aſſignandus erit conceptus novus cauſæ in communi. Ergo ſatius eſt dicere Deum, non habere cauſam; & hanc eſſe prærogativam infinitatis ſuæ naturæ. Vel ſi dicas, illud omne eſſe cauſam à quo aliquid eſt, Deum autem eſſe à ſe; facilis eſt reſponſio, Deus eſt à ſe negative quatenus non ab alio.

In Cap. V. §. 3. (Lib. III.)

Statuit Vir doctus (pag. 281. §. 3.) omnes facultates animæ noſtræ eſſe *capacitates recipiendi id quod nondum actu eſt in ipſis*. Inde manifeſte infertur ſpiritus non magis eſſe cauſam eorum quæ facere creduntur, quam corpora, actuſque adeo cogitandi advenire ipſis quomodo motus advenit corporibus. Hinc quoque inferre datur facultatem peccandi eſſe ſolum capacitatem recipiendi peccatum. Sed ego quæro unde anima accipiat peccatum? An à ſe? an ab alio? ſi à ſe; ergo anima ſibi poteſt dare aliquid: Ergo omnes ejus facultates non ſunt mera capacitas recipiendi. Si ab alio, maxime à Deo, Ergo Deus erit auctor peccati, ſicut eſt cauſa phyſica motus localis. Hic ſane nodus vindice dignus videri debet Viro docto: magna enim invidia laborant *Carteſiani*, quaſi creaturam ab omni culpa abſolvant, ut quæ non ipſis aliter ſe habeat quam nervis alienis mobile lignum.

In Cap. VI. §. 4. (Lib. III.)

Adverſus hæc verba pag. 288. §. 4. *Hic conceptus abſurdiſſimus eſt, repræſentare Deum complete & adæquate; nec tamen formaliter, ſed objective; cum iſta repræſentatio Dei completa ſit de forma, de natura, de eſſentia Dei, adeoque inſeparabilis ab illo, & extra illum impoſſibilis.* Obſervo non requiri, juxta Carteſium, conformitatem naturæ inter ideam & ejus objectum, ut manifeſte patet ex eo quod idea Dei, qua utitur Carteſius ad demonſtrandam ejus exiſtentiam, eſt modus animæ noſtræ; objectum vero illius non ſolum eſt ſubſtantia, ſed etiam ſubſtantia infinite perfecta. Ergo poſſet dari idea repræſentans adæquate Deum quæ tamen non eſſet Deus ipſe, & in anima noſtra ſubjectaretur: alioqui ego dicam debere dari ſemper proportionem inter ideam & ejus ſubjectum; ita ut ſi ſubjectum ſit finitum idea quoque finita ſit. Quod ſi res eſt; non poterit anima noſtra habere ideam infiniti. Dices ideam infiniti non eſſe infinitam; Ergo nihil impedire quominus anima finita ſuſcipiat ideam infiniti. Bene habet. Ergo quod in ſe finitum eſt, repræſentare poteſt infinitum: Ergo non neceſſe eſt ut idea repræſentans Deum complete ſit ipſe Deus: Ergo idea finita quoad ſuam entitatem, poterit repræſentare infinitatem Dei complete: Ergo poterit recipi in ſubjecto finito; Ergo non eſt impoſſibilis extra Deum.

Ad Cap. VII. §. 5. (Lib. III.)

Dicit Vir doctus, pag. 296. §. 5. objectum ſimplicis intelligentiæ Dei non eſſe ulla creabilia, ſed ipſum eſſe Dei, duntaxat. At in hoc latere videtur contradictio quædam: quia Deus non poteſt ſe ipſum cognoſcere quin cognoſcat Omnipotentiam ſuam: non poteſt autem cognoſcere omnipotentiam ſuam quin hoc ipſo cognoſcat & cogitet res quas facere poteſt: Ergo cognoſcendo ſe ipſum, cognoſcit omnes creaturas. Nec dicas hanc cognitionem creaturarum revocari debere ad ſcientiam viſionis: nam mea objectio probat, quod ſi per impoſſibile Deus haberet ſolum ſcientiam ſimplicis Intelligentiæ, cognoſceret tamen infinita ut à ſe diſtincta, & veluti extra ſe poſita. Si dicas, Deum non cognoſcere omnipotentiam ſuam niſi cognoſcat ſua decreta; non propterea vitas difficultatem: nam Deus non poteſt cognoſcere ſe ipſum perfecte & adæquate (quomodo haud dubie ſe ipſum cognoſcit ſcientiâ ſimplicis intelligentiæ) quin ſciat quid velit; & in nullo momento Deus potuit ſeipſum reſpicere, quin cognoſceret voluntatem ſuam. Ergo ſemper verum eſt, etiam concedendo Carteſianis quicquid petunt, Deum non poſſe ſe ipſum cognoſcere quin cognoſcat res omnes poſſibiles. Ergo non male dixerunt Scholaſtici, ſcientiam viſionis eam eſſe per quam Deus cognoſcit res in ſuis decretis, hoc eſt, prout ſunt actualiter futuræ in aliqua differentia temporis: Scientiam ve-

ro ſimplicis intelligentiæ eam per quam Deus ſe ipſum & omnia poſſibilia cognoſcit abſtrahendo ab eorum futuritione. Prætermitto difficilem probatu fore Viro docto iſtam propoſitionem, Deus non cognoſcit potentiam ſuam niſi cognoſcat quicquid actu facere velit: Nam vel ipſi homines multa cognoſcunt ut ſibi poſſibilia quæ tamen nolunt facere.

In Cap. VIII. §. 5. 6. (Lib. III.)

Multa poſſem opponere probationi Unitatis Dei quæ exponitur à Viro docto pag. 302. §. 5. Sed ut brevitati conſulam, obſervo ſolum, quod quamvis concedatur Deum eſſe omnia quæ realiſſima ſunt, & omne perfectum in genere perfectionis abſolutæ; ſive, quamvis concedatur, nullam eſſe realitatem, nullam perfectionem abſolutam quam Deus non poſſideat, conceptumque Dei ſufficere ad repræſentandas omnes perfectiones imaginabiles; non tamen inde inferre licet, vel non plures eſſe Deos, vel non eſſe poſſe. Attende ad ſequens ratiocinium. Petrus habet perfectiones omnes quibus homo conſtat: nulla eſt realitas neceſſaria ad conſtituendum hominem quam Petrus non habeat: Solus conceptus Petri mihi repræſentat totam ſpeciei humanæ perfectionem; nec alius homo requiritur ut hæc ſpecies exiſtat: Ergo non dantur alii homines quam Petrus. Negatur optimo jure conſequentia. Hinc patet non bene probari unitatem Dei ab iis qui dicunt fore ut ſi duo eſſent Dii, alter non haberet perfectiones alterius: nam hoc falſum eſt: etenim alter alterius poſſideret attributa quomodo Petrus poſſidet perfectiones eſſentiales Pauli: quod ſufficit ut uterque vere ſit homo. Intelligunt fortaſſe Deum non habiturum eſſe eaſdem numero perfectiones quas alter Deus haberet. Hoc verum eſt. Sed neutiquam requiritur Deum habere eaſdem numero perfectiones quas habent alia entia; alioqui haberet eaſdem numero perfectiones quas homines habent. Sufficit ſi habeat perfectiones creaturarum eminenter; ut fatentur communiter Theologi. Ergo, à pari, ſufficeret ſi unus Deus haberet formaliter perfectiones, alterius Dei, hoc eſt, eaſdem ſpecie perfectiones, quomodo unus ignis dicitur continere formaliter perfectiones alterius.

Si urgeas: *Quod eſt omne abſolute, id excludit aliud omne abſolute*; & intelligas per ea verba unum poſſe eſſe ens duntaxat quod poſſideat abſolute quicquid eſt & concipi poteſt; non ſolum petis principium, ſed etiam falleris: quippe Deus noſter non poſſidet extenſionem, quæ eſt ens reale & contentum ſub notione *omnis*: nam qui dicit omne, involvit haud dubie res extenſas.

Contra ſecundam probationem (§. 6.) dici poteſt, Quod ſi plures eſſent Dii, unuſquiſque gauderet ſua exiſtentia; nec tamen inde ſequeretur eſſentiam & exiſtentiam fore diſtinctas realiter: quamvis enim exiſtentia Petri & ejus eſſentia non diſtinguantur realiter, Petrus tamen non habet exiſtentiam Pauli, & unuſquiſque hominum propria gaudet exiſtentia: Nec moror diſparitatem deſumtam ex eo quod eſſentia & exiſtentia Petri ſaltem diſtinguantur formaliter, non vero eſſentia & exiſtentia divina: quia inde ſolum evincitur, quod quicumque eſſentiam divinam habere conciperentur, exiſtere quoque conciperentur: ac per conſequens, ſi eſſentiæ Divinæ conveniat multis exiſtentiam quoque convenire.

Quod ſpectat hæc verba, §. 7. *Unus Deus cognoſceret neceſſario alterum: Ergo non eſſet cogitatio mera; cùm ſeipſa ſola non compleretur:* Reſpondeo, quod cum Deus teneatur amplitudine ſcientiæ ſuæ cognoſcere quicquid eſt, haud dubie ſi eſſent plures Dii, eos neceſſario cognoſceret; eſſetque imperfectio non mediocris valdeque indecora ſi eos non cognoſceret. Adde quod Deus ab æterno mundum hunc cognovit ut poſſibilem; nunc vero cognoſcit ut exiſtentem. Ergo vel non ſe ipſa completur ejus cogitatio; vel cognitio rerum à Deo diſtinctarum non impediti quin Deus compleatur ſe ſolo.

Addo in confirmationem, Deum cognoſcere aliquid non ſolum à ſe diſtinctum, ſed etiam independens. Nam Jeſus Chriſtus, quatenus Deus, cognoſcit perfecte Patrem ſuum, qui & ab illo diſtinguitur, nec ab illo dependet ullatenus. Quod ideo obſervatum volui ne forte Vir doctus diſparitatem peteret quod mundus eſt quid factum & dependens à Deo.

Aliæ probationes pro Unitate Dei ſolidiſſimæ ſunt profecto, & in paucis acutæ.

In Cap. IX. §. 6. &c. (Lib. III.) & Cap. X. in genere.

Multa occurrunt pag. 384. §. 6. & ſequentibus, quæ ſupradictas difficultates ſolvere idonea videantur. Nempe intendit Vir doctus contra hanc Athoorum aſſertionem, *Infinitum in genere entis ſive perfectionis excludit quodlibet aliud ens*, hoc non eſſe intelligendum de ente finito, atque adeo non requiri ut Ens infinitum & infinite perfectum in ſe & ſubjective ſit omnia; quin imo poſtulare talis entis naturam ut non ſit id quod ſunt entitates imperfectæ, ut extenſio, v. g. Sed neſcio an æquè feliciter hoc reſponſum diluat objectionem Polytheiſmi ac Atheiſmi: Nam tenetur fateri Vir doctus conceptum Entis infiniti & perfectiſſimi non importare quicquid eſt vel eſſe poteſt: fatetur non eſſe de ratione talis entis ut contineat in ſe & ſubjective omnia. Inde ego concludo ejus conceptum non excludere aliud ens infinitum. Nam modo ejus perfectiones ſint entitative infinitæ, ipſum erit infinitum. Et nihil refert poſtea identificeturne cum alio ente, cujuscunque ſit naturæ, necne.

Supponit deinde Vir doctus §. 10. Deum non revera completum iri ſe ſolo ſi neceſſario cognoſceret aliquid à ſe diſtinctum: unde concludit Deum potuiſſe non cognoſcere res à ſe diverſas; quippe qui in tantum res à ſe diverſas cognoſcat, in quantum libere decrevit eas producere. Merito fatetur Auctor hæc dogmata eſſe inſolentia: nam communiter ſentiunt Theologi & Philoſophi Deum intuendo in ſemet ipſum cognoſcere quæcunque fieri poſſunt, etiam independenter à ſuis decretis; & vi ſui decreti cognoſcere ſolum res ut actu futuras. Ac ſane ſi doctrina Auctoris valeat ſequitur, 1. Fieri potuiſſe ut Deus nullam haberet ideam rerum quæ nunc fiunt, utque ignoraret naturam hominis, corporis &c. 2. Deum non cognoſcere nunc quicquid poteſt cognoſci: nam cognoſcit tantum ea quæ decrevit producere: Atqui non decrevit producere omnia quæ producere potuiſſet, & per conſequens quæ cognoſcere potuiſſet: Ergo non cognoſcit nunc quicquid cognoſci poteſt: Ergo cognitio divina talis eſt ut recipere poſſit magis & minus. Ac ne illud quidem certum videtur Deum ea duntaxat cognoſcere de quibus condendis ſtatuit, ſi vel concedamus eſſentias rerum oriri ex placito Dei. Nam quod res aliquando exiſtant, oritur ex eo quod Deus voluerit eas exiſtere: Ergo à contrario, quod res nunquam exiſturæ ſint, oritur ex

eo

eo quod Deus noluerit eas exiſtere : Ergo circa iſtas fuit in Deo iſte actus, Nolo eas exiſtere. Sed ſi fuit talis actus, ſequitur evidenter Deum cognoviſſe ideas illarum rerum : quia abſurdum eſt dicere, Deum nolle quod non cognoſcit.

Adde quod abſurdum eſt dicere, Deum cognoſcere res quia vult illas : nam volitio illarum ſupponit eas cognoſci : Alioqui voluntas divina ferretur in incognitum. Hæc ergo doctrina contradictionem implicat.

Interim non nego quin Auctor validiſſimis probet rationibus, Cap. X. Veritates pendere à libero placito divino. Sed Adverſarii ſuas quoque rationes habent, eaſque validiſſimas : ut proinde pronunciare æquum ſit, NON LIQUET.

IN CAP. X. §. 10. &c. (LIB. III.)

Proponit ſibi difficultates modo allatas Vir doctus pag. 398. & ad ultimam quidem, in qua ego ſuppono Deum ſcire quid velit ſtatuere, adeoque decretum antecedi à cognitione, reſpondet, qui ita ratiocinantur petere principium, & præſupponere eſſe quid diverſum à Deo quod ante Dei placitum habeat veritatem & poſſibilitatem. Fateor me hoc præſupponere propter abſurditates quæ alioqui mihi offerrentur. Nam ſi judicandum ſit de rebus ſecundum ideas diſtinctas quas habemus de illis, ut jubent Carteſiani, dicendum eſt, non poſſe fieri judicium, decretum, vel ſtatutum circa id quod plane incognitum eſt. Ergo ſi Deus ſtatuit & decrevit de naturis & eſſentiis rerum, eas jam aliquatenus cognoſcebat. Ita ſe habere operationes rerum cogitantium diſtincte concipimus, ut cognoſcant ea quæ volunt. Ergo qui contrarium affirmant de Deo, rem dicunt cujus nullam habent ideam ; nec unquam explicare poterunt qui Deus decreta ſancire potuerit circa objecta quæ ipſi erant prorſus incognita. Præterea fatetur Vir doctus, Deum fuiſſe indifferentem ad ſtatuendum circa veritates & eſſentias rerum, vel non ſtatuendum. Quis unquam indifferens fuit ſine aliqua ſaltem cognitione utriuſque partis, vel ſaltem alterutrius? An voluntas poteſt dici indifferens ad amandam virtutem vel non amandam ſi nulla notione virtutis imbuatur?

Ad alias objectiones noſtras reſpondet Vir doctus, Deum non poſſe dici ignarum niſi ignoret objectum ſcibile & verum : Atqui nunquam poteſt ignorare tale objectum, quia objectum non tale eſt niſi poſtquam à Deo ſtatuente & decernente tale quid fuit redditum. Ego vero repono, quod ſicut res dicitur poſſibilis modo produci poſſit à Deo, ita etiam dici debet ſcibilis modo ſciri poſſit à Deo. Si autem ſit ſcibilis, eſt etiam vera, ſaltem potentia. Igitur ſi ego oſtendam Deum ignorare aliquod ſcibile, habebo intentum, nempe, Deum eſſe ignarum multarum rerum. Sic argumentor. Illud poteſt ſciri à Deo, & per conſequens eſt ſcibile, de quo Deus decernere poteſt. Atqui Deus ignorat multa de quibus decernere poteſt : (cum juxta ſententiam quam hic examinamus tunc ſolum Deus cognoſcat res quando illas decrevit :) Ergo Deus ignorat multa ſcibilia. Igitur verum manet quod objiciebatur Viro docto, Dei ſcientiam non tantam eſſe quanta eſſe potuit, quia ſine dubio Deus non decrevit quicquid decernere potuit. Nam fatentur adverſarii Deum poſſe deſtruere veritates præſentes & alias ſtatuere de novo. Hinc quoque nova exurgit difficultas. Nam ſupponamus Deum ab æterno decreviſſe ut hæc propoſitio foret vera uſque ad hodiernum diem, à puncto ad punctum linea ducta omnium breviſſima, eſt recta ; utique ab hodierna die in poſterum contraria propoſitio vera ſit : evidens eſt in ea ſuppoſitione Deum ſemper eſſe ſimul cognoſciturum veritatem & falſitatem ejuſdem rei : Veritatem, Deus enim nil obliviſcitur ; atqui aliquando cognovit illam veritatem ; ergo ſemper eam cognoſcet ; & ſi minus cognoſcat eam exiſtere, ſaltem cognoſcet quid ſit ſupra dictam propoſitionem eſſe veram : Falſitatem vero, quia Deus cognoſcit quæ vult & ſtatuit : atqui ſtatuit falſitatem iſtius rei : Ergo illam cognoſcit.

Dices non eſſe abſurdum ſi Deus cognoſcat aliquid eſſe verum & falſum pro diverſo tempore, cum in confeſſo ſit apud omnes Deum cognoſcere ſimul Petrum eſſe vivum & mortuum pro diverſo tempore. Sed longe diſpar eſt ratio : quia unio cum corpore Petri, non eſt eſſentialis animæ Petri, ſicut rectitudo eſt eſſentialis lineæ quæ à puncto ad punctum omnium ducitur breviſſima. Ergo licet unio cum corpore Petri poſſit convenire & non convenire animæ Petri pro diverſo tempore, non ſequitur rectitudinem poſſe convenire & non convenire pro diverſo tempore lineæ quæ à puncto ad punctum ducitur omnium breviſſima. Ergo falſum eſt Deum poſſe cognoſcere ſimul falſitatem & veritatem ſupradictæ propoſitionis.

Ut illius effati ſolidiſſima detur ratio, probandum mihi eſt eſſentias rerum eſſe immutabiles. Sic oſtendo, in iſta propoſitione, v. g. Mens eſt ſubſtantia cogitans. Ut hæc propoſitio poſſit tranſire de vera in falſam, requiritur prædicatum illius non convenire amplius ſubjecto : Atqui impoſſibile eſt ut prædicatum illius non amplius conveniat ſubjecto : Ergo &c. Probo minorem : Quia impoſſibile eſt ut ſubjectum remaneat, hoc eſt, ut detur Mens, quin ſit ſubſtantia cogitans. Ergo quamdiu erit mens, tamdiu conveniet illi hoc prædicatum, ſubſtantia cogitans. Ergo illa veritas eſt æterna & immutabilis : Nam quando Scholaſtici dicunt hanc propoſitionem eſſe æternæ veritatis, homo eſt animal rationale, intelligunt ſolum quod poſito homine, ponitur neceſſario animal rationale, ita ut Deus neceſſario cognoſcat ſe non poſſe ponere hominem quin ponat animal rationale. Si autem Deus hoc neceſſario cognoſcat ; non poteſt aliter ſtatuere de homine. Ergo propoſitio importans definitionem hominis non poteſt mutari.

Ut capiatur vis objectionis, obſervare ſufficit, quod ſi Deus ſtatuiſſet, v. g. hanc Veritatem, *Corpus eſt ſubſtantia inextenſa*, non propterea aliter ſtatuiſſet de corpore quam ſtatuit de facto : nam in illa ſuppoſitione corpus non fuiſſet id quod eſt nunc. Sicut autem Deus non cenſetur de ſpiritu duobus modis contrariis ſtatuiſſe quando ipſum fecit ſubſtantiam cogitantem, & corpus fecit ſubſtantiam extenſam, quia ſcilicet hæ duæ oppoſitæ diſpoſitiones cadunt in diverſa ſubjecta ; ita etiam non diverſis modis ſtatuere poteſt de corpore, quamvis potuerit ſancire (ut volunt Carteſiani) has veritates, corpus eſt ſubſtantia inextenſa, corpus & ſubſtantia extenſa : quippe hæ contrarietates caderent in diverſa ſubjecta : Ac per conſequens falluntur *Carteſiani* dum dicunt eſſentias rerum non eſſe immutabiles & neceſſarias.

Quæ dicit Vir doctus pag. 403. §. 17. *Non poteſt concipi Deum aliter velle quam vult, voluiſſe quam voluit : non poteſt concipi Deum placiti ſui conſenſui non conſentire, &c.* vera equidem ſunt in ſenſu compoſito, ſed non in ſenſu diviſo : hoc eſt, non poſſumus concipere Deum aliter velle pro tempore quo vult, concedo ; pro alio tem-

pore, nego. Deus vult me hodie vivere: Ergo non potest nolle me vivere pro die hodierna; recte sequitur, non potest aliter velle pro alio tempore, negatur. Itaque in sententia Auctoris debemus concipere Veritates Geometricas interitui obnoxias instar vitæ animalis, absque eo quod Deus secum ipse pugnet & placiti sui consensui non consentiat: Ergo non propter eam rationem dicere debemus veritates Geometricas esse immutabiles.

Sect. 21. pag. 426. ea sane statuit Vir doctus quæ non multum discrepant à sententia communi. Fatetur enim Deum non posse statuere ut circulus esset quadratus. Inde concludere est essentiam circuli esse unam, & non posse constitui à Deo nisi unam; atque adeo esse necessariam & immutabilem. Ergo falsum est Deum potuisse aliter statuere de naturis rerum quam reapse statuit. Ergo Deus non habet dominium in Veritates Metaphysicas quale v. g. in animam meam, quam poterat non unire corpori & unire, donare cognitione sui vel non, destinare ad beatitudinem Paradisi vel non, conservare innocentem vel non, & sic de multis aliis contrariis statibus, sub quibus æqualiter anima mea fuisset substantialiter id quod est, nempe spiritus seu substantia cogitans. Fatetur Auctor Deum non sic de circulo statuere potuisse ut esset rotundus vel non. Igitur quoad illas veritates alligat Deum fatali cuidam necessitati, non secus ac alii Philosophi, nisi quod credit Deum è numero plurium Veritatum immutabilium quas sancire poterat, aliquas præteriisse. Interim agnoscit quas statuit nec posse in posterum aliter se habere, nec potuisse olim. Nescio an Scholastici plus petant quam quantum ipsis hic largitur Vir doctus. Fateor *Cartesium*, quem hic rejicit, paradoxum incomprehensibile protulisse: Sed tamen magis consequenter philosophari cum dico quam qui utuntur limitatione viri docti. Sed de hoc iterum aliquid subnectam observatione sequenti.

In Cap. XIII. §. 13. & 14. (Lib. III.)

Habetur pag. 455. § 13. *Quæcunque eis* (statutis rerum ideis essentiisque) *repugnant, ea sunt abnegatio Dei statuentis, Dei volentis efficere quæ statuit, & efficientis quæ voluit; adeoque sunt abnegatio potentiæ Dei.* His verbis aliisque quæ præcedunt vel subsequuntur, declarat Vir D. eos injuriam facere potestati divinæ qui credunt aliqua esse possibilia quæ ideis à Deo statutis non concordent, quasi hoc sit abnegare statuta Dei. Quicquid id est, certum mihi videtur quod Deus reduplicative, ut statuens aliquam essentiam, & in sensu composito, non potest facere aliquid repugnans cum suo statuto. Sed de hoc non videtur esse controversia. Quæritur an aliquid adversans statutis sit possibile? Et qui hoc affirmant, intelligunt Deum qui libere statuit illas ideas, posse illas destruere (sicut potest destruere mundum quem libere creavit:) quo semel posito, posset alias ideas contrarias prioribus statuere; adeoque res adversantes prioribus illis ideis possibiles essent. Sicut ergo ille non abnegat divinam Omnipotentiam qui credit Deum posse facere ut iste mundus contrario modo gubernetur ei qui nunc viget in dispensatione effectuum naturalium, ita ut præsentia Solis noctem, absentia diem afferat, ignis sensum frigoris, glacies sensum caloris in nobis causet; quia nempe non supponit hæc evenire posse perseverante placito & statuto præsenti Dei, sed novo placito succedente; ita etiam illi non convellit divinam Omnipotentiam qui ideis nunc stabilitis contraria evenire posse existimat. Ergo *Cartesius* consequenter philosophatur dicendo se nescire an per divinam Omnipotentiam duo contradictoria simul vera esse possint. Nam si Deus libere fecit istam veritatem, quo contradictoria non possunt esse simul vera; poterat ergo facere veritatem contrariam, nempe, duo contradictoria possunt esse simul vera; & potest nunc destruere illam. Destructa vero illa idea, idem poterit statuere quod ante illam statutam: Atqui ante illam statutam poterat facere istam veritatem, *Duo contradictoria possunt esse simul vera*: Ergo poterit etiam istam veritatem producere destructa illa priori. Ne vero Auctor credat me supponere istam veritatem fieri de novo, concedam ipsis decretum statuens primam veritatem, & decretum statuens secundam veritatem primæ contrariam, esse ab æterno; quemadmodum decretum de creando isto mundo, deque illo annihilando, deque alio prorsus diverso condendo quandocumque Deo libuerit, possunt esse ab æterno. Nec tollitur difficultas dicendo, ut Vir doctus dicit, Deum non posse fallere, se ipsum abnegare. Quia est magna disparitas. Deus enim non est indifferens ut fallat vel non fallat, ut se abneget vel non: At supponitur indifferens ut statuat corpus esse extensum vel non esse. Recte omnino exagitat Cartesianos pag. 456. & 457. qui etiam dum vident veritatem naturæ corporis in extensione partium perseverare, credunt illud posse redigi in punctum: nam hoc est, statuere Deum in sensu composito & non statuere.

Miror Virum D. pag. 461. (§. 14.) parem eorum fecisse conditionem qui adorant Sacramentum Eucharistiæ quia credunt corpus Domini esse in eo præsens, & eorum qui non adorant quia credunt illud corpus non esse præsens. Priores enim immane quantum gravius errant: quia in eo errore versantur qui ducit eos ad idololatriam; posterioris vero mera ignorantia præsentiæ corporis Christi laborant, nec debito cultu ipsum fraudant propterea, cum ipsum ut sedentem à dextris Dei adorent. Ac tantum abest ut aliqua irreverentia accusandi sint; ut etiam illi venia dignissimi mihi videantur qui licet Christum in Eucharistia præsentem credant secundum humanitatem, non eum tamen in Sacramento adorant. Nonne enim naturam divinam, propter quam Christi corpus est adorabile, substantialiter credunt præsentem in Sacramento? neque tamen propterea tenentur illam adorare quatenus est in Sacramento. Certe si peccatum Pontificiorum adorantium Eucharistiam, consisteret in mera ignoratione circumstantiæ rei, nempe loci humanitatis, nulli essent Idololatræ, vel pauci: Quis enim statuas adorabat nisi quia credebat Deos in illis peculiari modo esse præsentes?

In Cap. XIV. §. 5. (Lib. III.)

Dicit Vir D. pag. 499. *Error in eo omnis est, quod cogitem sive judicem Deo placuisse quædam operari, quæ tamen non posuit; aut contra, &c.* Movent mihi hæc verba aliquem scrupulum. Supponit Auctor nihil esse scibile vel cognoscibile, etiam respectu Dei, nisi quod placito vel voluntate divina statutum fuit. Ergo à fortiori, nihil est cognoscibile respectu hominis nisi quod Deus statuit. Inde videtur sequi hominem nihil posse cognoscere nisi quod Deus ipsi notificat de rebus à se statutis. Quomodo ergo potest habere homo cogitationes repræsentantes objecta quæ ipsi sunt incognita? Quomodo potest judicare

care extenſionem eſſe rem cogitantem ſi Deus non fecerit hoc objectum cognoſcibile, ut de facto non fecit, cum Auctor ſupponat non placuiſſe Deo ſtatuere hanc Veritatem, Extenſio eſt res cogitans? Quin imo ex principiis Viri docti videtur Deus eſſe Auctor erroris noſtri: nam in tantum erramus in quantum judicamus rem aliquam continere in ſe perfectiones quæ alia idea nobis repræſentantur. Hoc judicium eſt cogitatio maxime realis & poſitiva: quicquid eſt in me reale & poſitivum fluit à ſolo Deo. Ergo illud judicium communicatur mihi à Deo. Quomodo enim ſubſtantia creata pati ſolum idonea, quæque, ſive motu ſive diverſis cogitationibus modificetur, incapax eſt ſe ipſam diverſimode modificandi, conjungeret propriis viribus realitatem ab idea B repræſentatam cum realitate quam idea C repræſentat? Nonne hoc eſſet cogitare ſeque modificare independenter à Deo?

In Cap. XV. §. 9. (Lib. III.)

Quæ proponit Vir D. §. 9. pag. 516. ut oſtendat temerarium eſſe inquirere in finem propter quem facta ſunt opera divina, quadam limitatione indigere mihi videntur, ſi nempe dicamus, non eſſe inquirendum finem ultimum, licet fines alios ſubalternos inquirere & aſſignare valeamus. Nam quidam Epicurei recentiores rejiciunt indiſcriminatim quicquid finalem cauſam ſapere videtur: negant v. g. pluere, ut ſegetes irrigatæ creſcant, dorſum vertebris conſtare ut homo ſeſe incurvare valeat; & tamen pro certo habeo ſi minus is fuit ſcopus ultimus Dei, at certe hunc uſum partium conſpexiſſe, & in ejus gratium eo modo contexuiſſe corpus noſtrum. Diſponere enim aliquid eo modo quod reddatur medium aptiſſimum ad aſſequendum aliquem finem, nec tamen ſibi proponere illum finem, agentis eſt parum providi minimeque perſpicacis. An ſi aliquis Rex pontem exſtruendum curaret ſuæ magnificentiæ oſtentandæ ergo, ac ne hilum quidem cogitaret de utilitate ex eo capienda ad trajiciendum fluvium, non vel illius ſocordiam, qui non videret opus ſuum in hos uſus dirigi poſſe; vel malevolentiam, qui non deſtinaret ſubditorum bono rem aptam natam illis inſervire, reprehenderemus.

In Cap. XVI. §. 3. 6. 7. 9. (Lib. III.)

Quæ dicit Vir doctus §. 3. pag. 529. ſapiunt ſane mentem ſublimibus cogitatis aſſuefactam, & ex qua liceat expectare explanationem argumenti mirum quam difficilis; naturam *temporis* dico. Proinde operæ pretium me facturum exiſtimo ſi proponam hic breviter aliquas difficultates tam ſollerti ŒEdipo enodandas. Dicit Vir doctus, naturam temporis reſpectu mentis in eo eſſe poſitam quod mens modo huic, modo alteri objecto applicetur, & plurimis diverſiſque cogitationibus, quarum una alteram ſequitur, afficiatur; unde eſt quod quia in cœlis in unum objectum uniformiter defixa permanebit, non futura ſit in tempore. Ego quidem concipio hanc uniformitatem cogitationis impedire poſſe ne mens ſucceſſionem animadvertat, non vero ne ipſa Mens & ejus cogitatio ſucceſſiva duratione fluant. Duratio enim independens eſt à noſtra opinione; & ſive hora brevis videatur lætantibus, ſive longa mœrentibus, eſt in ſe certa & determinata portio temporis. Porro ſicut corpus non minus ſucceſſive correſpondet diverſis partibus durationis quando quieſcit quam quando movetur, ita dicendum eſt animam non minus durare & eſſe in tempore quando una numero cogitatione detinetur, quam cum modo una, modo alia ſuccedenter afficitur. Ergo neque motus, neque diverſitas cogitationum eſt tempus, (quis enim audeat negare quin ſi Deus ſolum creaſſet, corpora, eaque conſervaret immota, illa duratura fuiſſent plus vel minus, prout Deus diutius vel minus diu ea conſervaſſet?) Cuperem ergo ut quis mihi explicaret, quænam ſit ratio formalis temporis, & unde detumeretur germana ejus menſura ſi quando nec motus eſſet, nec cogitationum diverſitas, ut fieri poteſt.

Dicat quicquid velit Vir D. pag. 534. (§. 6.) nunquam impediet quin homo latine intelligens hanc phraſim veriſſimam eſſe concipiat, *Deus & creatura ſibi coëxiſtunt hodie*: quia hoc nihil aliud ſignificat niſi, hodie Petrus exiſtit, hodie Deus exiſtit: quod veriſſimum eſt. Ergo non immerito quærunt Philoſophi, *quomodo Deus & creatura ſibi coëxiſtant?* quandoquidem indubium eſt ſibi coëxiſtere.

Similiter cum negat Vir doctus pag. 537. (§. 7.) conceptus Dei eſſe æternos, non ſolum diverſus abit à ceteris hominibus, ſed etiam obſcurat ideas maxime diſtinctas luminis naturalis. Diſtincte enim concipimus illud eſſe æternum quod ſemper fuit, ita ut eſſe divinum non illud præceſſerit. Atqui ſic ſe habent decreta Dei. Ergo illa decreta ſunt æterna; & per conſequens Veritates Metaphyſicæ, eſſentiæque rerum quæ ſtatutæ ſunt per illa decreta, diſtincte concipiuntur eſſe æternæ, ſaltem in cognitione divina.

Ceterum, hæc conſequentia, (pag. 538.) *Idea trianguli eſt omnipotens ſi concipiatur actu omnipotenti*, non bene deducitur, licet iſta bene deducatur, *eſſentiæ ſunt æternæ ſi concipiantur actu æterno*. Diſparitas eſt, quia poſito actu ponitur neceſſario terminus vel objectum: ac per conſequens actus & objectum ſunt neceſſario coæva, ut viſio & viſum: non autem poſito actum eſſe talis naturæ, ſequitur objectum eſſe ejuſdem naturæ: nam viſio eſt modus ſpiritualis, res viſa eſt corpus, arbor. v. g. Idea Dei eſt modus finitus, objectum illius è contra Ens infinitum.

Pag. 539. (§. 9.) Probat Vir doctus mundum habere neceſſario exiſtentiæ initium; quia quamvis ſupponatur duraſſe per infinita momenta, nullum eſt tamen momentum quod aliquando non futurum fuerit: Ergo omnis & tota mundi exiſtentia præterita, cum omnibus partibus, prius non fuit, deinde fuit: Ergo habuit initium. Peccat hæc argumentatio: quia concludit à partibus diſtributive ſumtis ad totam collectionem partium. In quo ita ego oſtendo eſſe fallaciam. Credit Vir doctus mundi extenſionem tantam eſſe ut nec prima pars in ea, nec ultima concipiatur. Supponamus talem eſſe qualis concipitur, hoc eſt, carentem terminis, & de facto infinite extenſam, ſine principio & fine extenſionis. Jam ſic ego argumentor. Nulla eſt pars ex infinito numero partium quibus conſtat mundus, quæ non habeat terminos, hoc eſt, initium & finem extenſionis: Ergo omnis & tota mundi extenſio, cum omnibus partibus, habet terminos, & initium finemque extenſionis: negaretur recte conſequentia. Ergo ſicut conflatur infinita extenſio, hoc eſt, extenſio non habens initium nec finem, ex infinitis partibus, quarum omnes habent initium & finem; ita poterit conflari duratio non habens initium ex infinitis momentis quorum omnia habuerint initium. Confirmatur exemplo æternitatis à parte

poſt, quæ non habent finem durationis quamvis omnia ejus momenta habitura ſint finem.

Ultima objectio circa tempus & æternitatem ſic paucis proponitur. Antequam darentur creaturæ erat aliqua ſucceſſio in duratione. Ergo ipſum durare Dei non eſt ſine aliqua ſucceſſione. Antecedens probatur, quia Deus voluit ab æterno creare mundum in certo quodam puncto ſive momento quod ipſe definierat; ita ut potuerit vel citius, vel tardius creare. Hoc vero manifeſte arguit Deum cognoviſſe momenta priora illo in quo voluit mundum prodire è nihilo. Non autem ulla cognoſcebat mediantibus cogitationibus ſucceſſivis creaturarum; vel motu locali corporum. Ergo dantur momenta ſucceſſiva durationis independenter ab exiſtentia creaturarum. Quod vero decretum Dei de creando mundo alligatum fuerit uni momento potius quam alteri, vel hinc ſolum probatur, quod niſi hoc dicas, ſtatuendum tibi ſit exiſtentiam mundi eſſe coævam decreto Dei: Nam ſi Deus decreto ſuo ſolum dixiſſet, volo mundum exiſtere; cum aliunde ejus voluntas ſit efficaciſſima, mundus exſtitiſſet ſtatim atque poſitum fuiſſet illud decretum: Cum itaque non exſtiterit ſimul ac decretum de ejus creatione, evidens eſt decretum Dei ſic ſe habuiſſe, volo mundum exiſtere in tali momento. Hoc vero momentum Deus inter alia pro lubitu ſuo ſelegerat quæ illud præceſſura erant. Probo manifeſtiſſime: quia, ut ſupra vidimus, decretum Dei de creando mundo; reſpicit neceſſario unum quoddam momentum in particulari: illud vero momentum non poteſt eſſe omnium primum: nam ſi eſſet omnium primum, Deus ſuo decreto dixiſſet, volo creare mundum momento omnium primo: quod eſſet ridiculum: quia, juxta ſententiam, momentum creationis eſt neceſſario omnium primum: atque adeo idem eſt dicere, volo creare mundum, & dicere, volo creare mundum momento omnium primo. Ergo vel Deus dixit ſuo decreto rem prorſus inutilem & nugatoriam, (quod falſum eſt,) vel nullum momentum connotavit, dicendo ſolum, Volo creare mundum: quod etiam falſum eſt. Ergo momentum importatum in decreto creationis non potuit eſſe omnium primum: Ergo multa alia illud præceſſura fuerunt: quod erat probandum.

Deinde quis credat Deum momenta quæ productioni uniuſcujuſque animæ aſſignat, cognoſcere dependenter à motibus ſyderum, à noſtris annis & menſibus, vel etiam ab eo puncto unde dicunt vulgo incipere tempus, nempe à creatione mundi? Quis non potius dicat, quod ſicut momentum in quo mundus incipere debuit, cognitum fuit Deo independenter ab inſtantibus ſecuturis, ita momentum in quo anima quælibet incipere debet, cognoſcitur à Deo independenter à duratione præterita mundi? Adde, quod ſi Deus annihilaret omnes creaturas nunc exiſtentes, poſſet ita alium mundum creare ut certo cognoſceret effluxiſſe aliquod tempus inter annihilationem primi & productionem ſecundi mundi. Unde deſumeretur hæc duratio niſi ab ipſo Deo? Si dicas, nullum fore tempus inter annihilationem primi & productionem ſecundi, reſponſum dabis repugnans è diametro lumini naturali, nec tibi ipſi ſatisfeceris.

In Cap. XIX. (Lib. III.)

Circa doctrinam Cap. XIX. expoſitam, obſervo Carteſianos & Theologos quam plurimos verborum abuti ſignificatione quando agunt de *Libertate*: Nam niſi homo habeat vim ſeipſum determinandi, niſi gaudeat jure quodam in ſuos actus, ita ut nulla auctoritas ſuperior eum inflectat quo ſibi relictus non tenderet, non proprie liber eſt, nec aliter differt ab automatis niſi quatenus non ignorat ea quæ patitur, & ſæpe ea patitur quæ ipſi grata & optabilia videntur. At, inquies, ſaltem agit ſponteè. Fateor: ſed nonne etiam videt colores & audit ſonos ſponteè? An ſentit ſe violenter rapi & cogi ad videndum quod ſe circundat? Minime gentium. Ergo ſenſationes ſunt ſpontaneæ. Nemo tamen qui proprie loqui velit, dixerit ſenſationes eſſe liberas. Ergo perperam dicimus, quod ſponteneum eſt id quoque eſſe liberum. Non nego eſſe quandam differentiam inter ſenſationes & volitiones, quatenus non penes animam eſt videre vel non videre, eſt tamen penes ipſam amare vel non amare. Nihilominus re diligenter examinata, deprehendo diſparitatem eſſe nullam. Quia eatenus ſolum poteſt anima non amare objectum quod amat, quatenus poteſt ſupprimere cogitationem qua cognoſcit ejus bonitatem. Sed nonne ſimili quodam modo penes ipſam eſt non videre objecta, ſi nempe obtegat illa, vel claudat oculos? Idem enim eſt, abigere ideas repræſentantes objecti amabilitatem, ac oculos claudere, vel objectum coloratum abſcondere. De cetero, ſicut oculis apertis & objecto debite applicato non liberum eſt animæ videre illud vel non videre; ita præſentibus ideis amabilitatis objecti & judicio lato de eo amando, non liberum eſt animæ amare illud vel non amare. Adde quod anima non cauſa eſt cur objectum quod nunc amat aliter conſideret, ut detegat in eo motiva odii; quia ipſa nullam ſibi cogitationem dare de novo poteſt, nec viribus propriis tranſire ab una idea ad alteram, utpote quæ ſuas omnes modificationes à Deo recipiat, juxta Carteſianos. Cum ergo non ſit cauſa conſenſus vel diſſenſus, amoris vel odii, non dicenda eſt libera, licet actus illi ſint ipſi grati: alioqui ego dicerem quod ſi quis à paupere fieret dives liberalitate Principis, qui ipſi inconſulto theſauros tradi juberet, acquiſitio illarum opum eſſet opus libertatis, propterea quod ipſi eſſet gratiſſima. Itaque quod Vir doctus ait de indifferentia noſtra, nil facit pro libertate, ſi conſequenter philoſophetur. Vera idea libertatis ſoli Deo convenit, qui independenter ab omni alio ſe ipſum determinat ad hoc vel illud, prout ipſi libitum eſt. Non video libertatem hominis in alia re eſſe poſitam quam in certa lege naturæ, qua Deus ſtatuit ut poſtquam animæ dediſſet certam modificationem, v. g. percipere objectum gratum, deinceps continuo tenore quandam aliam modificationem ipſi imprimeret, v. g. amare illud: Cum è contra, non hanc ſibi legem Deus impoſuerit, ut poſtquam ſenſum doloris & deſiderii illius abigendi communicaſſet animæ, continuo tenore poneret in ea cogitationem cupitam. Hinc dicimus animam amare libere vel non amare; non vero libere dolere vel non dolere.

In Cap. XX. §. 3. (Lib. III.)

Bene obſervat Vir D. pag. 576. Carteſium non bene ſolvere difficultatem de ſenſatione fallaci, qualis eſt, v. g. ſitis hydropis. Bonam ſane ipſe inſiſtit viam, dicendo non eſſe attendendum ad ſolas ſenſationes, ſed conſulendum eſſe quid ratio ſtatuere habeat pro conſervatione corporis. Nihilominus ſubeſt aliqua fallacia in ea lege naturæ ſecundum quam hydropicus tantopere

re

re ſitit: quia ratio non potuit ſcire niſi poſt longas experientias & mortem multorum hominum, noxium eſſe indulgere ſibi in tali morbo, & bibere quantum cupimus. Ergo ſaltem pro illis temporibus ſenſatio ita fallebat homines ut nihil errorem corrigere poſſet.

In Cap. XXIV. §. 6. (Lib. III.)

Neſcio qui Vir doctus dicere poſſit, pag. 614. §. 6. Mentem noſtram habere *cogitationis variationes & modos excellentiores quam ſua ſit natura.* Hæc verba ſupponunt ſubſtantiam animæ, & variationes cogitationis illius, eſſe duo entia diſtincta à ſe invicem: ſi enim eſſent una & ſimplex entitas, non daretur comparatio nec exceſſus dignitatis in uno præ alio. Quod ſi cogitationes diſtinguantur ab anima, diſtinguuntur ſane ut modus à ſuo ſubjecto. Atqui impoſſibile eſt ut modus ſit excellentior ſuo ſubjecto, cum pertineat ad ſpeciem entis immane quantum inferioris ſpeciei ad quam ſubjectum pertinet: Ergo, &c. In nullo caſu perfectio ſeu realitas entis inhærentis in alio, adæquare poteſt realitatem perfectionemque ſubſtantiæ.

In Cap. XXV. §. 8. 11. 17. 18. (Lib. III.)

Reſponſio quam affert Vir doctus pag. 623. §. 8. inſtantiæ deſumtæ ex eo quod anima exiſtere incipiat quando corpus generatur, unde infertur eam quoque ceſſare exiſtere quando corpus corrumpitur, hæc, inquam, reſponſio ingenioſa eſt; ſed non ſatis ſolida: nam ſupponit eodem opus eſſe argumento ad negandum rem exiſtere, quo ad affirmandum rem exiſtere: & tamen certum eſt [rationes] non eſſe pares. Quippe ut ego affirmem mentem exiſtere, requiruntur rationes evidentes deſumtæ ab experientia, vel ab alio aliquo fundamento firmiſſimo: Ut vero negem eam exiſtere, ſufficit ſi nullæ mihi appareant rationum quibus antea certus fiebam de exiſtentia illius. Hoc vero evenit in morte. Nulla omnino ſuperſunt indicia conſervationis animæ. Et quamvis hoc non probet demonſtrative illam fuiſſe annihilatam, præbet tamen juſtam dubitandi occaſionem de ejus conſervatione, eoſque temeritatis inſimulandi qui affirmativam tenent; & multo pluribus opus eſt argumentis ad propugnandam conſervationem animæ, quam ad eam impugnandam.

Probatio *Immortalitatis* animæ quam arceſſit Vir D. ex Dei conſtantia. pag. 625. §. 11. non mihi firma videtur, qui nunquam judicaverim *Carteſium* bonam dediſſe rationem, quare unaquæque res quantum in ſe, maneat in eodem ſtatu, dicendo, hanc legem naturæ oriri ex divina conſtantia. Ut oſtendatur debilitas hujus rationis, obſervo Immutabilitatem Dei ſolum poſtulare ut Deus rejecta volitione quam per multos annos habuit, non eliciat aliam de novo quæ nunquam fuerit in ipſo; minime vero poſtulare ut velit res ſe habere eodem modo: alioqui non poſſet pati animam noſtram modo uniri corpori, modo ſejungi, ſine inconſtantia. Quomodo autem diverſi ſtatus creaturarum concordant cum immutabilitate Dei? Quia Deus ab æterno, unico & ſimplici actu immutabiliter perſeverante ſtatuit ut res varias ſubirent viciſſitudines. Ergo illæſa conſtantia ſua Deus potuiſſet creare animas, eas conſervare per 1000. annos v. g. deinde deſtruere, eo fere modo quo diſpoſuit de imperiis mundi.

Probabile eſt quod dicit Vir D. pag. 633. §. 17. animas poſt mortem hominis non affici cogitationibus quarum occaſio ſunt organa corporea, ut ſunt, viſio, auditio, &c. ſed nulla id ratione neceſſaria evincitur: nam perceptiones illæ nullam habent naturalem proportionem vel affinitatem cum actione objectorum in organa corporis noſtri: Ergo tam bene communicari poſſunt animæ ſolutæ ab organis quam unitæ organis. Imo ut anima igne torqueatur; hoc eſt, doloribus excrucietur quos ſenſum combuſtionis vocamus, non ſolum ſufficit (ut ait Auctor Artis Cogitandi) quandam materiæ portionem ita diſponi ut motus ejus particularum ſint occaſio animæ habendi cogitationes moleſtiſſimas; ſed etiam non neceſſario requiritur exiſtere corpora. Quamvis enim omnis materia periret, facile eſſet Deo ſtatuere, ut animæ perceptionibus moleſtiſſimis acutiſſimiſque torquerentur vel nulla conditione adhibita, vel ad præſentiam quorundam ſignorum v. g. quarundam cogitationum alterius Spiritus: nam, juxta Carteſianos, volitio unius Spiritus cauſa eſt occaſionaliter cur alter Spiritus aliquid cognoſcat, v. g. quid velit ille Spiritus. Ergo abſque interventu corporum mentes infinitis modis variari poſſunt & percipere colores, ſapores, &c.

Neſcio quid vir D. pag. ſeq. intelligat per *habitus remanentes in anima*, cum juxta ejus hypotheſes nil ſit in ea præter actualem cogitationem.

IN LIBRUM QUARTUM.

In Cap. III. §. 9. & Cap. IV. §. 2. & 9.

FAtetur Auctor Capitibus prioribus Libri IV. & alibi, quicquid realitatis eſt in Mente noſtra, eſſe à Deo. Quomodo ergo verum eſt quod ſubjungit, Cap. III. §. 9. pag. 664. peccatum eſſe quando creatura rationalis *deficit à ſtatu ſuæ determinationis in quo eſt non determinata à ſe, ad ſe, per ſe, ad inane aliquod ſpectrum prius quam nihil, cui quamquam ſubſit cogitatio realis & ſpontanea, abſurdæ ineſt formæ, quaſi nimirum creatura illa rationalis à ſe eſſet, poſſet, faceret aliquid reale?* Hæc verba innuere videntur peccatum conſiſtere in cogitatione reali & poſitiva qua conſideramus nos ipſos ut independentes. Sed ego quæro, An realitas illius cogitationis, ſive hæc cogitatio, producatur à me, nec ne? Si non producitur, ſed communicatur ab Ente ſupremo æque ac cogitatio qua Deum colo & veneror, ego non ſum vere auctor peccati, nec puniendus eo nomine: ſi vero producitur, ego ſum capax me ipſum movendi & determinandi, mihique dandi cogitationes quam maxime reales: contra quam Carteſiani ſtatuunt. Si dicas, materiale cogitationis produci à Deo, formale vero à me, rurſus quæro an formale illius cogitationis ſit aliquid, an nihil? ſi nihil, falſum eſt à me produci; quia nihil non habet cauſam: ſi aliquid; ergo poteſt aliquid à me produci. Certe non poteſt dici formale cogitationis, in quo proprie latet peccatum, eſſe merum nihil, cum juxta Auctorem ſit determinatio ſeu tendentia ejus qui cogitat ad ſe, & deflexio à Deo. Evidens eſt tendentiam cogitationis ad unum objectum diſtingui equidem à cogitatione in communi, cum poſſibile ſit cogitationem non tendere ad illud objectum; ſed neutiquam diſtinguitur ejuſmodi tendentia ab hac numero cogitatione in particulari quæ tendit ad tale objectum. Ergo hæc tendentia eſt aliquid reale, non ſecus ac ipſa cogitatio. Ergo

go homo peccans producit aliquid reale ex ſe ſi vera ſit cauſa tendentiæ ſuæ cogitationis ad ſe ipſum.

Confirmatur ex eo quod dicit Vir D. pag. 668. §. 2. Cap. IV. Spontaneitatem indeterminatam eſſe illum ſtatum in quo hæremus an objectum perceptum amplectamur tanquam id eſſet quod Dei ideæ, aut placito, aut operi conveniat, non videntes illud objectum convenire cum eo quod Deus manifeſtavit de ſe ipſo, de placito, de opere ſuo. Nam hoc modo fatetur Auctor hominem poſſe cohibere ſe ipſum quominus cogitatione feratur in tale objectum. Sed ſi poteſt ſe cohibere, poteſt etiam ſe non cohibere, ſive poteſt permittere ſibi ut feratur in tale objectum. Supponamus ferri de facto cogitatione in illud: Nonne hæc cogitatio erit ipſius opus? nonne ipſe ſe determinaverit, ac per conſequens, nonne habebit libertatem indifferentiæ etiam poſitivæ, quam impugnat Vir D. poſtea? Nam qui poteſt ponere unum actum vel alterum actum, ille certe indifferentia poſitiva gaudere cenſendus eſt.

Redeunt eædem difficultates adverſus hæc verba Viri D. pag. 671. §. 9. (Cap. IV.) *Sufficit ad culpam peccati agnoſcendam conſideratio indifferentiæ negativæ in mente quæ poterat vel in ſtatu nihilum ſuum decenti manere, nil ut à ſe gerere; vel ab illo ad ſtatum privativum ſive indecentem peccaminoſumque deſciſcere*: Redit inquam quæſtio, Num Mens deſciſcat ab uno ſtatu ad alterum producendo aliquem actum poſitivum, nec ne? Non poſterius; quia vi nihil à ſe gerere opponis iſti defectioni ab uno ſtatu ad alterum: Ergo prius, ſcilicet, hæc defectio eſt actus poſitivus, actualis & realis cogitatio quam mens producit, non vero Deus, quippe qui non ſit auctor peccati.

In Cap. IV. §. 10. 11. (Lib. IV.)

Adhibet Vir D. ratiocinia validiſſima adverſus Libertatem quam multi creaturis affingunt. Sed cum perpetuo ſupponit fore ut ſi creatura eſſet cauſa alicujus ſuæ cogitationis, daretur aliquid operans à ſe præter Deum, quodque ſubtraheretur Dei potentiæ, fieretque independens, mihi videtur falſo principio niti; quia illud ſolum proprie eſt agens à ſe quod à nullo alio mutuatur vim agendi. Hoc vero ne ipſi Pelagiani dixerint de anima noſtra: nam fatentur ejus vires ortum habere à Deo, indigere continuo influxu Dei ut conſerventur, ſubjacere temper Dei Dominio, ita ut Deus pro lubitu poſſit eas inhibere, ſiſtere, deſtruere. Multum ergo abeſt ut creaturam independentem faciant. Dicunt ſolum quod Deus ex mero ſuo beneplacito reliquit aliquas creaturas potentes ſe determinare in quibuſdam circumſtantiis.

Comparatio quam inſtituit Vir doctus, pag. 673. §. 11. inter conſervationem & cogitationem ſpontaneam ut probet utramque eſſe ab alio, licet non animadvertantur à nobis eſſe ab alio, valde claudicat: Nam facile convincimur conſervationem noſtram eſſe opus alienum, quod non conſervamur ex lubitu & arbitrio noſtro; cum è contra, experiamur cogitationes ſpontaneas oriri & ceſſare quando volumus ex arbitrio noſtro.

Quæ dicit Vir D. pag. 675. §. 13. poſtulant diligentem attentionem; nam & abſtracta ſunt, & doctiſſima; nec tamen carere difficultate mihi videntur. Concedit mentem Adami à Deo relictam, *non determinatam ut à ſe ipſa & ad ſe ipſam*, potuiſſe manere in eo ſtatu, vel tranſire in oppoſitum: hoc eſt, (ſi modo ego mentem Auctoris aſſecutus fuerim) potuiſſe manere non ſe ſpectantem, nec de ſe ipſa, acſi aliquid eſſet, diſponere tentantem; vel ſe determinare ad ſe ipſam ſpectandam quaſi aliquid eſſet à ſe. Hanc vero affert rationem. Quod cum utriuſque ſtatus ita ſpectati forma ſit nihil, non requiritur cauſa poſitiva. Ego certe non concipio qui forma ſtatus in quo anima tendit ad ſe, ſeipſam reſpicit, de ſe ipſa diſponit ac ſi eſſet aliquid à ſe, ſit nihil. Nam mens in eo ſtatu æque realiter ac poſitive cogitat, ac cum cogitat de Deo: & quamvis ſit infinita diſtantia inter realitatem objectorum, nulla eſt tamen inter realitatem formæ ſive actuum quos anima elicit de ſe ipſa vel de alia re cogitans, & de Deo cogitans: Quaſi vero imaginationes delirantium ſint entitas minus realis quam imaginationes hominis bene valentis. Ergo anima relicta in ea non determinatione ad ſe ipſam, quam explicat Auctor, non potuit fieri determinata ad ſe ipſam quin aliquem actum poſitivum ederet: ac proinde ille ſtatus non eſt nihil. Ergo illius requiritur cauſa poſitiva; & per conſequens erat in Anima Adami indifferentia poſitiva.

Eodem premitur incommodo quod dicit Vir D §. ſeq. ſub fine Cap. IV. *ſi ego, res ſponte* [*libere*] *cogitans, deficiam à non-determinatione, à me, ad me, per me, &c. adſitque aliqua realitatis larva inanis, qua ego, qui nihil ſum, is mihi videar qui à me aliquid ſim, ſciam, bene optem, velim, operer, tunc eo ipſo pecco. Unde patet peccatum non cogitationem ſpontaneam ejuſve poſitionem actualem eſſe, ſed abſentiam nihili, &c.* Imo, inde patet peccatum eſſe cogitationem, ejuſque poſitionem actualem: nam hoc ipſo ego pecco, quod talem cogitationem eliciam, quod actu credam me eſſe aliquid à me: Illud judicium de me, conſtituit me peccantem: Illud judicium eſt ens poſitivum: Ergo ens poſitivum reddit me peccantem, ſive eſt peccatum meum. Iterum rogo, quænam ſit cauſa efficiens illius cogitationis qua ego in mihi videar qui mihi aliquid ſim? Si Deus; Ergo non ego culpabilis ſum. Si ego; Ergo creatura eſt cauſa efficiens ſuarum cogitationum.

In Cap. V. §. 2. 3. 5. 11. (Lib. IV.)

Exponit Auctor §. 2. Cap. V. pag. 679. doctrinam quæ pias mentes tremefacere valeat, nempe, Deum nullum actum poſitivum imperare nobis. Quando vero §. 3. pag. 680. ſubjungit omnia mandata Dei eſſe reſolvenda in negativa, argui poſſet inconſequentiæ: nam ſi homo incapax ſit omnis actionis, fruſtra & nugatorie Deus ipſi aliquid prohibet, fruſtra obligaverit Deus minis & promiſſis creaturam ut ceſſet ab agendo ſi impoſſibile ſit eam non ceſſare ab agendo.

Non capio ſententiam Viri D. dicentis pag. 682. §. 5. prætermiſſionem ſui eſſe præparationem requiſitam ad hoc ut Deus operetur in anima divinam determinationem: nam cum ipſe faſſus fuerit paulo ante, *mentem non poſſe eſſe in illo ſtatu ut ſit & maneat ſine determinatione ad aliquod objectum, cui applicetur*, evidens eſt jam cum anima nihil de ſe & circa ſe cogitat, verſari circa aliud objectum: Ergo vi non cogitare de ſe non fuit præparatio ad hoc ut adveniret divina determinatio. Præterea hæc ſui prætermiſſio non videtur eſſe poſſe præparatio ad divinam determinationem: nihil enim habet quod Deo gratum

Digitized

tum sit: ut enim Deo placeret, requireretur animam se ipsam negligere & non considerare, quia cognovisset se non à se, & Deum unice esse contemplandum. Sed si hoc faceret anima, non esset in mera indeterminatione: jam applicaretur alicui objecto. Ergo status ille animæ seipsam prætermittentis in sensu Auctoris rejiciendus est. Et vero sicut una figura non communicatur ceræ, quin hoc ipso alia figura æque positiva ipsi adimatur; sic una cogitatio non communicatur animæ quin alia expellatur æque actualis. Ergo quando anima accipit divinam determinationem non est vacua ab omni determinatione: nisi ascendas ad primum momentum creationis animæ, quando nondum anima cogitaverat: Sed quid mirum si illa non seipsam consideraverit, cum nondum supponatur suæ existentiæ sibi fuisse conscia?

Quantacunque sit modestia Auctoris, pag. 693. §. XI. ingenue fatentis se nescire quomodo Deus potuerit cognoscere primum peccatum; certum est illum proposuisse principia è quibus deducatur Deum cognovisse illud, quatenus operatus est actionem positivam unde exulabat rectitudo debita. Statuit enim fere toto Libro suo Vir doctus, creaturam nihil agere, sed Deum esse causam omnis realitatis. Deinde mentem Adami relictam fuisse non determinatam à se ipsa & ad se ipsam: (in quo nulla est ratio peccati:) Dixit præterea, ut observatum est non ita pridem, statum illum non determinationis esse præparationem ad recipiendam divinam determinationem. Ergo statim atque mens Adami visa est in statu in quo supponit Vir D. relictam fuisse à Deo, communicata est ipsi divina determinatio. Ad quid autem determinata est? Ad violandum obsequium Deo debitum: voluit enim actu positivo edere de fructu vetito. Ergo (dicent profani) Deus ipsam ad hunc actum determinavit, juxta Auctoris principia, ipsi hanc volitionem actualem indidit, utpote causa efficiens & unica omnis realitatis. Quid ergo est quamobrem nunc Autor nobis dicat se nescire quomodo peccatum Adami fuerit Deo perspectum? Si consequenter philosophetur, dicet Deum fecisse decretum de producenda olim in mente Adami volitione edendi de fructu prohibito, quæ volitio est Adami peccatum. Unde sequitur Deum cognovisse Adami peccatum eo modo quo mundum, intuendo nempe in sua decreta. Dicetne Vir D. peccatum esse nihil, & per consequens non esse actum volendi, qui est ens reale? Sed si peccatum sit nihil, unde est quod cognoscitur? quare inquiritur ejus causa? nihilum habetne proprietates, causam & conceptum? si dicamus Adamum fuisse indifferentem ut maneret in ea prætermissione sui quam tantopere commendat Vir Doctus, vel ut non maneret, fateor non concipi posse quomodo Deus cognoverit illum peccaturum.

In Appendicem. §. 1. 6. 8.

Quod in Appendice subinnuit Vir doctus, §. 1. pag. 718. animam nunquam forte separari à materia, non confirmatur, ut ipse autumat, exemplo Transfigurationis, cum nempe Moses sub forma corporea apparuit: nam illud phænomenon non potest explicari sola hypothesi Viri D. dicentis animam manere unitam post mortem hominis materiæ internæ, spiritualiori & subtiliori quæ exhalat ex cadavere: quippe materia illa invisibilis est; corpus vero Mosis apparebat; & per consequens addenda fuisset materiæ illi spiritualiori cortex quidam materiæ opacæ. Si vero recurrendum fuit ad mediam humani corporis partem (eoque amplius; nam quantulum est illud quod avolat cum anima in morte? quàm non minuit molem cadaveris!) aliunde formandam ut Moses appareret, quid causæ est cur ideo dicamus Mentem remanere conjunctam materiæ post extinctum hominem? Observo opinionem Viri D. non multum discrepare à quorumdam Scholasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cœlestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem è corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas. Sed hæc ut Platonicos errores nimium redolentia reipuunt communiter Philosophi.

Sect. 6. pag. 722. occurrit aliquid quod olim in Pomponacio gravissime offendit Theologos. Nimirum dicebat Pomponacius cum Aristotele, Deum non præcognoscere futurum contingens; sed in ejus notitiam devenire cum præsens fit. Ne vero hoc divinæ scientiæ derogaret, addebat, Deum nosse quæcunque vult, & hoc sufficere ut ejus scientia sit perfecta: nolle autem cognoscere quædam antequam fiant.. Idem dicit Vir doctus, quanquam alia de causa, & diversis principiis.

Quod observat circa libertatem hominis non lapsi, pag. 727. eam id virium habuisse ut posset resistere vel non Dei placito, ita ut actio divina in ejus mentem fortiretur effectum suum modo non homo ei resisteret; negat vero hominem potuisse positive operari ad immutandam divinam impressionem: hoc, inquam, captum meum superat, quia nullam habeo ideam resistentiæ quæ non importet aliquid positive oppositum actioni cui resistitur. Saxum resistit quominus in sublime efferatur, quia causa gravitatis determinat illud ad motum cujus determinatio contraria est motui quem homo conans evehere saxum ipsi communicare nititur. De spiritibus res adhuc est manifestior. Non resistunt nobis nisi edendo actus contrarios illis quos cuperemus iis inesse. Cum vero quis dicitur ingenio tam hebeti ut resistat instructioni, is sane intelligendus est sic habere fibrillas cerebri dispositas ut spiritus animales eas modificent secus quam deceat ad percipiendam aliquam artem: quæ resistentia, licet involuntaria, est tamen quid valde positivum. Igitur si anima Adami poterat resistere actioni divinæ, poterat edere actui divino. Omnis resistentia est actio positiva; Ergo resistentia Adami erat actio positiva. Confirmatur quia Adamus resistebat rei cognitæ vel incognitæ: Non incognitæ: cur enim agens cognoscitivum fese opposuisset rei de qua non cogitabat, quamque nesciebat an sibi esset bona, necne? Ergo cognitæ. Sed si cognitæ rei sese opponebat, certe quia ut sibi malam percipiebat: Ergo actum positivum rejectionis edebat. Confirmatur iterum, quia homines non resistunt gratiæ nisi positive, quatenus nempe frequenter edunt actus vitiosos, qui impediunt effectum gratiæ.

Interim fateor cum Viro docto sub finem §. 8. pag. 729. nihil esse incomprehensibilius quam libertatem hominis, hoc est, quam esse creaturas quas Deus ita sibi permittat ut sinat agere quicquid velint, quamvis ipsi Deo ingratum. Quis capiat Deum apud se non esse Magistrum?

PETRI BÆLII

Ad Virum Doctiſſimum

THEODORUM J. AB ALMELOVEEN

EPISTOLA

DE SCRIPTIS ADESPOTIS.

VIRO CLARISSIMO

THEOD. JANSONIO AB ALMELOVEEN,

Medicinæ Doctori

PETRUS BÆLIUS,

Philoſophiæ Profeſſor Roterodami

S. P. D.

NOn illepidum ſanè neque illiberale eſt argumentum in quo jam ante aliquot annos Vir multijugæ lectionis Joh. Deckherrus operam ſuam induſtriamque voluit collocatam, *emiſſis in lucem de Scriptis Adeſpotis, Pſeudepigraphis & Suppoſititiis Conjecturis.* Placent multis viris doctis ejuſmodi diſquiſitiones, & in amœnitatibus Literarum quas plerumque omnes conſectari amant numerantur. Sunt quidam gravioris ſupercilii, & nimium delicati faſtidii qui non ſe credunt prætium operæ facturos, ſi veritates id genus unde non pendeant Muſarum fata indagaverint. Utatur quiſque ſuo judicio, & quemadmodum æquum eſt nos iſta non ſcribere viris illis ſupra nubium tractus vaga ſidera ſequentibus, ita patienter illi ferant detegi iſthæc arcana talium ſtudio correptis hominibus, librorum ut plurimum, atque adeò humanioris literaturæ amantiſſimis, à quibus profecto magnam inibis gratiam quod tuis curis effectum ſit ut typis nitidioribus prodeant in lucem conjecturæ Deckherrianæ auctiores multo quam in utraque præcedenti editione. Quia verò à me intellexeras non ſolùm ex Reipublicæ Literariæ Excerptis menſe Sept. novitſimo vulgatis (*) p. 1013. ſed etiam & ex literis obſervaſſe me nonnulla in opuſculo optimi Deckherri quæ ſecus quàm oportuerat obſervata fuiſſent, egiſti apud me ut ea Tibi indicarem, vadem te præſtans fore ut Autor id non ferret parùm æquo animo, ſciebas enim quid hac ſuper re ipſemet Tibi ſcripſiſſet. Tum ſi quæ addere poſſem ex propria penu, ea ut tecum communicarem operi quod ſub prælo ſudaret annectenda, non ſemel pro tua in me prolixa voluntate petiiſti. Ego verò qui tui cauſa multo plura eaque ampliora ſi vires ſuppeterent facere paratum me ſentio, libens conditionem amplexus ſum, quamquam non neſcius exiguam mihi eſſe admodum talium rerum ſuppellectilem. Sed dicent fortaſſe aliqui Lectores ſtetiſſe per excerpta Reip. Literariæ mihi ſingulis menſibus adornanda, (opus ad ſe rapiens univerſum otium ac tempus viri multo me diligentioris, laboriſque patientioris) quominus plura Tibi hoc ſuper argumento ſcripſerim. Quidquid id eſt æqui bonique conſulite Tuque operis editor, & Clariſſimus Deckherrus Author, haſce qualeſcunque meas tam animadverſiones, tum additiones.

Ea quæ habentur pag. 88. de Hottomanno, & de Junii Bruti vindiciis contra Tyrannos revocant me in memoriam ejus quod ſubinnui in Excerptis menſis Sept. 1684.(†) pag. 151. Hottomannum haberi Autorem earum vindiciarum Rogavit me paulo poſt per epiſtolam cauſarum patronus doctiſſimus apud Trajectum ad Moſam D. Niſer, num ea diceret Clariſſimus Hubertus, cujus de jure civitatis commentarii egregii epitomen tunc dabam, nam ex Grotii ſententiâ ſub ficto Bruti nomine latêre Mornæum Pleſſiacum; judice verò Boeclero, Hubertum Languetum: Jacobum verò magnæ Britanniæ Regem exiſtimaſſe factum hunc eſſe pontificii cujuſdam qui voluiſſet Reformatis invidiam creare nomine doctrinæ principibus deteſtatæ. Dicam hic me ex Hube-

ro

(*) *Vide pag. 375. tom. I. hujus Edit. in folio.*

(†) *Vide pag. 187. tom. I. hujus Edit. in folio.*

to ea non ſatisfiſſe, ſed ex libro Gallico Pariſiis impreſſo anno 1589. cui titulus, *Traité de la puiſſance des Rois contre le Roi de Navarre.* An verò iſte Tractatus idem ſit de quo Cl. Deckherus p. 338. loquitur tanquam Lugduni combuſto, & falſo adſcripto Carolo Molinæo J. C. ſed quem alii tribuant *Hugoni Sorello Reforio*, non mihi liquet.

Pag. 93. exstat duplex mendum, prius annotat Cl. Paulus Vindingius in Epiſtola ad Deckherum ſcripta ſecundæque editioni appoſita; ſic enim loquitur, *meminiſti cujuſdam Epiſcopi Lincolnenſis Dn.* BACLO; Is, *ſi placet eſt Thomas* BARLOVIUS. Subjungit quædam de operibus illuſtriſſimi Reverendiſſimique ſenis, ſed cum non loquantur de ſcripto egregio ſuper excommunicatione Regum quod ex Anglico Gallicè verſum ab Anonymo prodiit in lucem anno 1681. ſub ficto Claudii Barbin Typographi Pariſienſis nomine, non gravabor hic ea de re meminiſſe. Poſterius erratum in eo conſiſtit quod M. CHOFFETAN Ordin. prædicat. dicatur ſcripſiſſe in Apologiam Jacobi Regis. Haud ita vocabatur, ſed *Coffeteau*, vir in paucis Gallicâ facundiâ clarus, & tandem evectus ad Epiſcopatum Maſſilienſem. Vertit Gallicè Florum, & Hiſtoriam Imperatorum Romanorum uſque ad Conſtantinum eadem lingua elucubravit.

Pag. 119. ſic loquitur Autor; *Sceleſti* de tribus impoſtoribus *in Gallia, ut referunt, paſſim venalis libri authorem Bernardinum* OCHINUM *fecit huc uſque fama publica.* In 2. editione deſunt hæc verba, *ut referunt*, quibus fides ſit viſam fuiſſe viro docto nimium crudam & parùm tutam priorem aſſertionem. Certum eſt falſiſſimum eſſe rumorem hunc librum emi poſſe in Gallia, vix ullus alius tam difficilè reperiri poteſt emendus ab iis qui hæc ſagaciſſimè ruſpantur. Sed ut credamus Ochinum non conſcripſiſſe famoſum adeò tractatum facit quod ait Grotius in Appendice de Antichriſto p. m. 84. *Librum de tribus impoſtoribus abſit ut aut Papæ tribuam aut Papæ oppugnatoribus. Jam olim inimici Friderici Barbaroſſæ imperatoris famam ſparſerant libri talis, quaſi juſſu illius ſcripti. Sed ab eo tempore nemo eſt qui viderit: quare fabulam eſſe arbitror.* Hæc ultima verba probant ut quod maximè falſum eſſe hunc librum facilè in Gallia reperiri. Si res ita ſe haberet, nequaquam Grotium latuiſſet. Obſervavit Paulus Colomeſius Rupellenſis in ſuis *Miſcellaneis Hiſtoricis*, vernacula lingua Arauſione vulgatis anno 1675. Vir, ut probè notaſti in noviſſima tua Epiſtola, harum rerum callentiſſimus, quique in Gallia ſua Orientali p. 27. dudum promiſit diſſertationem cui titulus ſit futurus, *Découverte d'Auteurs cachez*, obſervavit, inquam, in illis *Miſcellaneis* p. 28. erraſſe Grotium dicentem inimicos Imperatoris Barbaroſſæ tribuiſſe illi librum de tribus impoſtoribus, non enim illum ſed Fridericum II. jactatum eſſe Autorem ejuſcemodi libri, ut patet ex Epiſtolis Petri de Vineis, ipſi à ſecretis & à ſigillo, utque ipſemet Grotius ſcripſit in notis in 3. partem Philoſophiæ realis Thomæ Campanellæ. Debuiſſet dicere Colomeſius Fridericum Barbaroſſam teſte Grotio juſſiſſe ut liber ille conſcriberetur, non verò fuiſſe Autorem illius, hæc enim duo non tam parum differunt ut dubium relinqui debeat lectori utrum affirmetur. Quidquid id eſt hoc unum ſaltem patet non fuiſſe Ochinum illius teterrimi libri Autorem, quippe de quo fama fuerit vagata multo ante natum Ochinium.

Haud prorſus dijudicare valeo ſint ne certa quæ refert Doct. Autor pag. 135. *Bibliothecam Gallo-Sueticam* à Jeſuitis Moguntinis fuiſſe editam, vel ab aliquo ex eorum Collegio ſodali. Hoc unum ſcio Dominum Graverolium Nemauſi in Gallia Juriſconſultum eruditiſſimum dicere in ſuis obſervationibus ſuper ſenatus conſultis Toloſanis ab Rupe-Flavino collectis, Autorem Bibliothecæ Gallo-Sueticæ eſſe Iſaacum Wolmarum, ejuſque libri Typographum à Senatu Pariſino flagris fuiſſe damnatum.

Pag. 181. agit Cl. Autor de ſcripto celeberrimo in Originem libertatis Reipublicæ Venetæ anno hujus ſæculi 12. publici juris facto Italicè cum hoc titulo *Squittinio della liberta.* Verè equidem refert adſcriptum fuiſſe id operis Marco Velſero, at ignoraſſe eum Virum miror ſuper eſſe jam fere nullum dubium quin autor Operis ſit Alphonſus *de la Cueva*, Marchio de *Bedemar*, Regis Hiſpaniarum apud Venetos Legatus, & tandem in Cardinalium album relatus. Legere illud eſt tum in præfatione Verſionis Gallicæ *Scrutinii* illius quam D. Amelot de la Houſſaye creditur concinnaſſe & notis locupletaſſe, atque Ratisbonæ (ſi operis titulo fidem adjungas) typis tradidiſſe anno 1677. tum ex libello elegantiſſimo, cui titulus *la Conjuration des Eſpagnols contre la République de Veniſe en l'année* 1618, quem Abbas de S. Real patriâ Sabaudus Pariſiis in lucem ediditante aliquot annos. Ille idem Abbas Autor eſt trium quatuorve aliorum opuſculorum Anonymorum, quorum ecce Tibi titulum. *Dom Carlos, nouvelle Hiſtorique: De l'uſage de l'Hiſtoire: Mémoires de Madame la Ducheſſe Mazarin* (degit nunc ea in Anglia, magnæ famæ, formæ, ingenique fœmina) *Ceſarion, ou Entretiens divers*, de quo opere nos in Excerptis Reip. Literariæ menſis Oct. 1684 (*) p. 266. &c.

Pag. 262. credit Dom. Deckherrus Catharinæ Mediceæ vitæ, actorum, & conſiliorum ſtupendam narrationem, ſcriptum eſſe Joh. SERRANI, ſive SERRARII. Illum ſine dubio intelligit quem vulgo vocamus *Jean de Serres*, quique compoſuit *l'Inventaire de l'Hiſtoire de France*, non quidem usque ad ſuam ætatem ſed uſque ad exceſſum Caroli VII. At parùm veriſimile eſt ſcripſiſſe illum narrationem ſupra memoratam de rebus geſtis Catharinæ Mediceæ. Sapit hoc ſcriptum aliud longè ingenium & dicendi genus. Non ægrè crederem Henricum Stephanum eſſe Autorem illius libri prout ipſi à Maimburgio tribuitur in Hiſtoria *Ligæ*. Solet divendi & compingi ille libellus cum Diario Henrici III. cujus Autor ignoratur, & cum divortio Satyrico Henrici IV. & Margaretæ Valeſiæ, nec non amoribus ejuſdem Regis, atque Confeſſione Catholica DE SANCY. Suſpicantur quidam priorem illam Satyram de divortio Regio fuiſſe conſcriptam à nobiliſſimo Hiſtorico *D'Aubigné*, nemo verò dubitat quin fecerit Confeſſionem Catholicam *de Sancy*, opus dicteriis aculeatis & ſalibus urbaniſſimis quamquam non rarò acrioribus refertiſſimum, multoque lepidius alterâ Satyrâ ab eodem ſcripta ſub titulo *le Baron de Feneſte*. Cæterum Joannes ille *de Serres* Miniſter fuit verbi divini in Delphinatu; qui ejus opus ad Henricum uſque IV. deduxit erat quoque Miniſter & vocabatur Monliart.

Quæ habentur pag. 265. continent me Hercule errorem non levem, ſed qui condonandus ſit viro peregrino. Dicit nempe Autor Cl. Ephemerides Eruditorum anni 1666. pag. 137. teſtari librum cui titulus, *Mémoires de la Régence de la Reine Marie de Médicis*, ſcriptorem habere Cardinalem *Richelium*. Minimè gentium

(*) *Vide pag. 148. tom. L hujus Edit. in fol.*

extat illud in Ephemeridibus eruditorum, sed fuisse illum librum pro Cardinali Richelio, sive ad ejus usum. Vetus Autor Operis est Franciscus Annibal *d'Estrées* Par & Polemarchus Franciæ qui annosissimus obiit anno hujus sæculi 70, quippe centenario propemodum æqualis. Is bellicæ artis apprimè sed non minus politicæ prudens, opus hoc contexuit, multaque alia hucusque inedita & publicâ luce dignissima ut intelligere datur ex literis patris le Moine Jesuitæ celeberrimi operi præfixis. Sic enim interpretor & jure quidem hanc subscriptionem epistolæ præfixæ *le* P. L. M.

In iis quæ proxime sequuntur melius id quod res est assequutus fuit Deckherrus, quippe Historiæ amatoriæ Galliarum genuinum opus est Comitis *Bussi Rabutini*, Viri olim præclaris muneribus instructi, quorum jacturâ & aliquot mensium carcere luit pœnas omnes quas metuere habebat, asperiores sine dubio futuras sub Rege minus clementi. Est ille dudum inter quadraginta viros Academiæ Gallicæ, nec temerè reperias qui illo comptiori & venustiori scribat. Fama est illum in conscribenda Historia Franciæ laborare.

Subsequitur mox observatio de Autore *Ministerii Cardinalium Richelii, & Mazarini*, quæ me in summam admirationem rapit. Nam qui fieri potest ut quis crediderit utrumque horum librorum conditum esse ab eodem scriptore, quandoquidem prioris Cardinalis *Ministerium* Gallicè duntaxat scriptum est, posterioris verò Italicè primum ab Comite Galeazzo Gualdo Priorato, (viro multis aliis Historiis in lucem editis inclyto, quique Vicentiæ in patria obiit anno 1678. Cæsareæ Majestatis Historiographus) dein Gallicè versum. Accedunt multæ aliæ rationes quas profert Deckherrus ut conjecturam Burgoldensis valde absonam confutet. Quæ postea subnectit, videntur significare Joh. Silhonium sibimet ipsum asseruisse *Ministerii Mazarini* Historiam quam videret aliis tribui. Citat librum *du Ministre d'Etat* verè à Silhonio concinnatum, sed cùm minimè mihi nunc satis sit otii ad librum hunc evolvendum, & festinanter omnino ista Tibi sint mittenda, (operæ enim omnis moræ sunt impatientes ob instantes Francofurtenses Nundinas quibus opus Deckherrianum adornant) non possum hoc quidquid est frustrationis probè corrigere. Dicam tamen nihil quicquam aliud videri mihi scriptum esse à Silhonio circa *Ministerium* Cardinalis Mazarini, præter Tractatum haud ita crassum quem vocavit, *Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin*, Opus sanè egregium: præterea certum est librum *du Ministre d'Etat*, longè ante fuisse vulgatum quàm Cardinalis Mazarinus ad clavum sederet. De Ministerio Cardinalis Richelii legere me memini apud Sorellum cap. 2. Bibloth. Gallicæ p. m. 27. Autorem illius esse *Dom Charles de S. Paul* Fulienſium Monachorum Præsidem, & Episcopali infulâ tandem donatum. Ejus alia quædam sunt opera & in his Geographia sacra in quam Lucas Holstenius anhotationes quasdam edidit Romæ ante 20. annos plus minus.

Quæ leguntur pag. 267. ea sunt ut accidisse aliquid humanitùs Erud. Deckherro probent apertissimè. Ait nempe ipsum Armandum Richelium in Pseudonymorum familiam adscisscendum visum esse *cum adversus Petri de Marca de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ operam* OPTATUS GALLUS *insurrexisset*. Primo tallitur dum dicit opus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ in quod Optatus Gallus insurrexit, fuisse scriptum à Petro de Marca, cura enim prodierat Petri Puteani, & quod Petrus de Marca composuit hoc super argumento subsequutum est non vero præcessit Tractatum *Optati Galli*. Sed hic alter, venia sit gravior est verbo, error circa sensum verborum quæ ex Fageto vitæ P. de Marca scriptore laudat paulo post Cl. Deckherrus. En verba. *Eodem ipso anno* (1640.) *prodiit famosus quidem libellus sub Optati Galli nomine, duo volumina de libertate Ecclesiæ Gallicanæ vetus edita gravior insimulans, quod ex eorum lectione Schismatis periculum pertimescendum esset cujus autorem fore* RICHELIUM *ambitiosæ Gallici Patriarchatus atrociter* (Marca) *præsagiebat*. Duplex hic quoque lapsus, nam neque Petrus de Marca ille est qui præsagiebat, Optatus Gallus id faciebat, neque qui præsagiebat aut quis piam alius suspicatus est Richelium esse Authorem libri qui sub fictitio Optati Galli nomine prodierat. Tantum abest ut Cardinalis esset Autor illius libri vel remotus vel proximus, ut è contra in eo acriter fugilletur, eumque refutandum majorem in modum Petro de Marca tradiderit. Dicit Clarissimus Baluzius in ejusdem Præsulis vita, Autorem qui sub nomine Optati Galli latere voluit satis *alioqui esse cognitum si larvam illi detrahere liberet*.

Plura potuissent dici his quæ de *Castellione* extant pag. 313. Autor ille fuit libri, *de non puniendis Hæreticis*, qui sub nomine Martini Belli vulgatus est post Servetum ultimo supplicio Genevæ punitum, cui libro ut scis Theodorus Beza respondit. Posuerunt Galli nuper illum Tractatum Martini Bellii in suo indice librorum prohibitorum Parisiis autoritate senatus & Archiepiscopi typis mandato.

Rectè omninò sententiam mutavit Deckherrus pag. 321. de *Antonio le Grand:* is enim revera Autor est librorum qui non pauci numero sub ejus nomine prodierunt; Diu est cùm inter Anglos vivat, Pontificiæ sectæ addictus, nec semel iter Gallicum instituit præfectus studiis & moribus nobilium quorumdam Ephœborum ex ea gente. Duaci natus est in Flandria, & si benè memini, opus Gallicum anonymum conscripsit ante annos 20. plus minus, cui titulum fecit, *l'homme sans passions selon les sentimens de Senèque*, in Gallia primum, deinde in Batavia typis excusum. Ejusdem est alius tractatus Parisiis publici juris factus cum hoc titulo, si benè memini, *l'Epicure Chretien & spirituel*.

Pag. 333. dicit Autor operibus posthumis Benedicti de Spinoza anno 1678. typis exscripta præfixam esse *tetrissimam incogniti Autoris præfationem*. Dictum est mihi nuper præfationem illam fuisse primo Belgicè conscriptam ab viro quodam è Menonitarum Secta cui nomen *Jarich Jelles* qui postquam Mercaturam exercuisset Amstelodami, in privato otio & exquæsitis reditibus vixit, vir cæteroquin literis haud ita instructus. Eam vero præfationem creditur postea latinè vertisse prout extat in libro Spinozæ Ludovicus Meyer Medicus Amstel., ante paucos annos vivis exemptus, Autor ut fama est Dissertationis paradoxæ cui titulus *Philosophia sacræ Scripturæ interpres*, quæ non immerito displicuit Theologis, utpote sapiens Hæresim. Contra eam stilum strinxerunt varii Theologi in hac Belgica Fœderata.

Jam ego in Excerptis Reip. literatiæ mensis Junii 1684.(*) p. 341. retuli ex Diecmanni Tractatu de *naturalismo*, truculentissimum librum *de justa Republica Christiana in Reges impios & Hæreticos*

(*) *Vide pag. 65. tom. I. hujus Edit. in folio.*

Digitized by Google

veteres dabitatis prodiiſſe anonymum Pariſiis anno 1590, & biennio poſt Antwerpiæ Pſeudonymum ſub Guill. Roſſæi nomine (citat Diecmannus V. Placcium Pſeudon. p. 249. 250.) verumque ejus Autorem eſſe Jeſuitam quemdam. At hîc pag. 337. dicitur Scavenius teſtatus peſtilentem hunc fœtum deberi acceptum ferri Guilielmo GIFFORDO.

Circa Autorem recentium librorum de polygamia, de quibus Cl. Deckherrus pag. 341. legantur noſtra Excerpta Reip. Lit. anni ſuperioris (*) p. 359. & 1351.

Hæc ſunt quæ carptim obſervare potui dum feſtinanter legerem folia libri Deckherriani adhuc à prælo madentia quæ ſubmittendo mihi curaſti docte & Benevole ALMELOVEENI. Fac me quæſo ut purges apud Autorem de libertate qua uſus ſum in recenſendis quibuſdam ipſius erroribus.

NUNC ad Clar. Vindingii Epiſtolam venio, & paucis abſolvo meas in eam emendationes.

Dicit ille 1. libri cui titulus, *la Recherche de la vérité*, Auctorem eſſe MAILBRANUM *Pere de l'Oratoire*. Dicendum fuerat MALLEBRANCHIUM. 2. Dum ille Autor ejuſque cenſor digladiarentur, *Monachum Benedictinum è Lotharingia*, Don Robert de Gales *ſi rectè memini* (*nomen enim tacetur*) *litem componere aggreſſum eſſe per* la Critique de la Recherche de la vérité. Dicendum erat *Dom Robert des Gabets*, cujus opus vocatur *la Critique de la Critique de la Recherche de la vérité*. 3. In Belgio qui prodiit Tractatus contra Hiſtoriam Criticam V. T. per RICARDUM SIMONEM Ampl. Fr. SPANHEMIUM authorem habere. Dicendum erat, *Richardum Simonem*, & *Ezechielem Spanhemium* Oratorem Electoris Brandenburgici. Cæterum Robertus ille *des Gabets* Monachus Benedictinus, Lotharingus, & Congregatione S. Vanne bonus fuit Philoſophus, Carteſianæ ſectæ addictiſſimus. Miſſi ſunt huc non pauci ejus Tractatus Philoſophici qui fortean propediem in lucem prodibunt. In his eſt brevis reſponſio Epiſtolæ cuidam quæ ſine nomine Autoris prodiit Pariſiis ante annos 15. circiter, ſub hoc titulo. *Lettre d'un Philoſophe à un Carteſien de ſes amis.* Credit ipſe Autor reſponſionis Jeſuitam Rapinum ſcripſiſſe illam Epiſtolam, ſed fallitur. Scripſit eam, vel omnia conjiciendi argumenta me fallunt, ipſaque adeò opinio ſummorum hac in re judicum, Jeſuita *Pardies* ex Prov. Benearnia oriundus, & Lutetiam accerſitus docendæ Matheſeos ergo, qua in Sparta egregiè inclaruit.

TANDEM ſupplementa quædam, ne prorſus ἀνέκφορος accedamus, ſuppeditemus, nullo ſervato vel temporum, vel materiarum ordine, ſed prout unumquodque nomen memoriæ occurrerit. Non meliorem curam nobis liberam faciunt hinc aliæ occupationes *quæ caput & circa ſaliunt latus*, illinc Typographi ardor Nundinas Francofurtenſes anhelantis, indociliſque aliquam moram interponere inter opus Cl. Deckherri prælo exemptum mecumque ſtatim communicatum, & iſtam appendicem prælo ſubmittendam.

Occurrit mihi omnium primus larvatus ille Joannes Baptiſta Gallus J. C. qui notationes edidit in Jacobi Auguſti Thuani Hiſtoriam, quas Ingolſtadii excuſas anno 1616. & recens ex Nundinis Francofurtenſibus allatas Prætor Pariſinus damnandas & ſupprimendas curavit. Autor earum erat Jeſuita quidam Pariſienſis nomine Joannes Baptiſta de MACHAUD, ſeu MACALDUS fatente Philippo Alegambe pag. 224.

Jeſuitarum Catechiſmus qui prodiit in lucem anno 1602. quique deinde anno 1677. recuſus eſt Ultrajecti (quamquam in fronte libri videas, *A Ville Franche chez Guillaume Grenier*) Autorem habet Stephanum Paſquier egregium virum & in Gallia præclaris muneribus fecunda fama perfunctum. Non diffitetur filius cum reſpondet acerbo ſcripto Jeſuitæ Franciſci Garaffi in parentem, cui titulus *la Retherche des Recherches*, in quo inter alia crimini datur Stephano Paſquier quod dixit de miraculis Xaverianis in ſuo Catechiſmo Jeſuitarum. Videſis pag. 795. libri Jeſuitæ & pag. 316. Apologiæ pro Stephano illo.

Tractatus celeberrimus *de la Politique de France* qui anno 1669. prodiit in lucem cum hac appellatione Autoris P. H. Marquis de C. continente primas literas nominis illius, ſcriptus eſt à Marchione du Chatelet nobili Armorico ex antiqua Hajorum familia, filio ut mihi veriſimile videtur *Pauli* illius *Hay* Domini du Chatelet de quo Peliſſonius non pauca refert ſcitu digna in eleganti Hiſtoria Academiæ Gallicæ. In 2. & 3. Caput ſupradicti tractatus ubi de Religione agitur vulgavit aliquas obſervationes Petrus Molinæus Petri filius Canonicus Cantuarienſis, ſed mutato vero nomine in fictum de *l'Ormegrigni*. Tertio verò Capiti in quo de Reformatis agit Autor reſpondit Miniſter & Profeſſor Arauſionenſis Dominus de Chambrun, aſſumpta in fronte operis nomenclatura Græca, nimirum de M. de *Melanchthon*. Idem ille Canonicus Cantuarienſis Autor eſt *clamoris Regii ſanguinis ad cælum adverſus paricidas Anglicanos*, qui liber vehementer ſtomachum movit Jo. Miltono in Alex. Morum quem vel credidit, vel finxit edidiſſe eum clamorem.

La connoiſſance des bons livres, opus typis mandatum Pariſiis, & in Hollandia quoque anno 1672. Autorem habet Dom. Sorel, multorum aliorum librorum parentem, quos ipſemet recenſuit ad calcem Bibliothecæ ſuæ Gallicæ.

Prodiit Pariſiis liber Gallicus venuſtè admodum ſcriptus anno 1671. ſub hoc titulo, *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*, cujus Autor vocatur *Bouhours*, Jeſuita Pariſinus. In eum cenſuram ſtrinxit quæ ſummopere placuit anonymus quispiam Cleanthis nomen mentitus, qui vocatur *Barbier d'Aucour*, Advocatus Pariſinus; & nunc Academicis Gallicis cooptatus, poſtquam præfuiſſet ſtudiis unius ex filiis Clariſſimi Colberti, ſed pro Jeſuita Apologiam concinnare aggreſſus eſt Abbas non incelebris, edito in lucem libello *de la Délicateſſe*, qui ſanè minori in numero habitus eſt, quàm opus quod non multo ante conſcripſerat, cum hoc titulo, *le Comte de Gabalis*, *ou Entretiens ſur les ſciences ſecretes*. Erat hic Author *l'Abbé de Villars*

Les Conformitez des Cérémonies modernes avec les anciennes, qui liber ſi titulo ſtes impreſſus fuit Lugduni Batavor. apud Jo. Sambix anno 1667, ſed ſi rem ipſam ſequaris Genevæ, opus eſt Petri Muſſardi Genevenſis, viri admodum illuſtris, qui poſtquam Lugduni in Gallia verbi divini Miniſtrum egiſſet ſumma cum laude, ex eaque ſtatione migrare coactus fuiſſet, cum Rex Galliæ Miniſtros extraneos ſuo munere abire juſſiſſet in patriam ſe contulit, unde vocatus Londinum inter Gallos verbi divini præco, quoad vixit, extitit. Ejus eſt aliud opuſculum haud illepidum nec indoctum, cui titulus *Jugement de Meſſieurs de la propagation de la Foy ſur le Traité du purgatoire de M. A. Bobye*. ſcripſit præterea *Hiſtoriam Deorum Fatidicorum* in 4. quæ primum Genevæ excuſa, Francofurti ad Mænum recuſa eſt anno 1680.

(*) *Vide pag. 180. Tom. I. hujus Edit. in folio.*

Scripſerunt multi in expoſitionem Doctrinæ Catholicæ quam compoſuit Epiſcopus Condomienſis, nunc Meldenſis, ſed omnes ſuum nomen profeſſi, ſi unum excipias, quem ideò Epiſcopus in præfatione poſteriorum editionum anonymum ſolet vocare. Vocatur is *D. de la Baſtide* patria Ruthenus in Occitania, diu multumque in partem curarum Eccleſiaſticarum vocatus quippe unus ex ſenioribus, quos vocabant, Carentonenſibus. At nunc ille derelicta noſtra religione vexatus noviſſimis procellis pontificiæ Eccleſiæ Myſta eſt. Duos libros edidit in Epiſcopum Meldenſem; priorem adverſus 1. editionem Expoſitionis; poſteriorem verò adverſus præfationem novæ editionis. Nec non etiam in arenam deſcendit cum Clero Gallicano anno 1682. ſcriptâ de illius cœtus Actis religionem ſpectantibus, reſponſione Apologetica primum Pariſiis, deinde Amſtelodami typis mandata. In eumdem cœtum ſcripſit celeberrimus Joh. Claude, ab ipſius enim calamo prodierunt *conſiderations ſur les lettres Circulaires de l'Aſſemblée du Clergé de France*, Hagæ anno 1682. typis mandatæ.

Percrebuit majorem in modum Tractatus Gallicus *de Epiſcopo Aulico*, carpens in primis Epiſcopum Ambianenſem, & Archiepiſcopum Rothomagenſem. Fuit iſte antea Epiſcopus Sagienſis in Neuſtria, & ab eo multa mala paſſus eſt Presbyter quidam nomine *le Noir* Theologalis, ut vocant, ejuſdem ſedis Epiſcopalis, qui cum acriori eſſet indole non modo diem dixit Præſuli, hæreſiumque criminumque poſtulavit, ſed Scripto juxta erudito & falſo Epiſcoporum ſuperbiam, & aulicos mores perſtrinxit. Hic ille eſt liber quem vocant *l'Evêque de Cour* qui in ipſa Gallica furtim impreſſus in 4. minori deinde forma recuſus eſt in Hollandia. Appoſita eſt epiſtola ejuſdem *le Noir* ad ducem Guiſiam fœminam negotiis Religionis immerſam. Ille tandem pœnas dedit graviſſimas inimicis ſuis ad triremes damnatus, ſed mutata eſt pœna carcere perpetuo.

Miror noſtrum D. Deckherrum qui tot libros politicos anonymos recenſuit, & conjecturis ſuis ſubmiſit, tacuiſſe de ſolidiſſimo illo Baronis Liſola Opere quod juribus Galliæ Reginæ in Brabantiam oppoſitum eſt ſub titulo, *le bouclier d'Etat & de Juſtice*. Fama eſt ex interceptis literis Domini de Lionne cognitum eſſe fateri eum ingenuè hoc ſcriptum eſſe omni exceptione majus. Nunquam audivi quidquam repoſuiſſe Gallos tali clypeo.

Tractatus de *Origine Fontium* qui prodiit Pariſiis anno 1674. opus eſt Dom. Perreault, non illius qui Præfectus eſt ædificiis Regiis, & verſionem Vitruvii commentariis locupletatam concinnavit, eſtque unus ex 40. Academicis Gallicis, nec illius qui Medicinæ Doctor Pariſienſis, & Academiæ Regiæ ſcientiarum ſocius tentamina Phyſica edidit Gallicè anno 1680. 3 *vol. in* 12, ſed tertii horum fratris.

Diſſertatio de *Triſagii* origine Authore P. A. V. D. M. quæ prodiit in lucem Rothomagi anno 1674. non ab Miniſtro Rothomagenſi ut perperam Maimburgius cenſet in ſua Pontificatus Gregorii magni Hiſtoria, concinnata eſt, ſed à Domino Allix nuper Paſtore Carentonnenſi, nunc verò Londini commorante. Ex eodem fonte emanarunt Homiliæ Gallicæ de quibus nos in Excerptis menſis Aprilis 1685. (*) p. 431, nec non *Anaſtaſii Sinaitæ anagogicarum contemplationum in Hexameron liber* 12. *hactenus deſideratus, cui præmiſſa eſt expoſtulatio de S. Johannis Chryſoſtomi epiſtola ſuppreſſa*, qui liber Londini lucem aſpexit in 4. anno 1682.

Nullus liber melius indicat quàm pauci ſint homines qui genium habeant ad jocos & ſales ritè interpretandos factum, eo qui ante decennium vulgatus eſt ſub hoc titulo *Jani Alexandri Ferrarii Canobitæ Auguſtiniani* EUCLIDES CATHOLICUS. Ridetur in eo falsè & urbanè præſidentia Pontificiorum qui non ſecus ac ſi fidem ſuam firmis ſtabilirent fundamentis gloriantur, & alios præ ſe contemnunt; tamen ille liber multis Reformatis tantum non viſus eſt impius haud quaquam diſcernere cautis *quid diſtent æra lupinis*. Sed quid facias cum eo genere hominum qui cucurbitas lippiunt, qui fatuè ſapium ad cibos exquiſitiſſimos? an propterea ironiæ valedicetur? Non cenſebunt, opinor, periti rerum æſtimatores. Videſis ſupra laudatum Diecmannum pag. m. 19. qui melius judicat de *Euclide Catholico*, cujus non ignorat eſſe Authorem, celeberrimum Fabricium Heidelbergæ Theologiæ Profeſſorem.

Richardus Simon, de quo ſupra, Autor eſſe creditur libri qui ſub nomine de *Simonville* impreſſus eſt Pariſiis anno 1681. & continet verſionem Tractatus Leonis Mutinenſis de Ceremoniis Judæorum cum notis, tum etiam ipſi tribuitur verſio Itineris ad Montem Libanum Jeſuitæ Dandini, notis exquiſitis comitata, nec non *l'Hiſtoire Critique de la créance des Nations du Levant & l'Hiſtoire de l'origine & du progrez des revenus Eccléſiaſtiques*. Videantur Excerpta Reip. Litterariæ menſis Maji 1685. (†) pag. 531. menſis Maji 1684. art: 2. & 3.

Egregium poëmation vidimus ante paucos annos, cui titulus *l'Art de prêcher*. Crediderunt quidam Autorem ejus eſſe eumdem illum Poëtam nominatiſſimum qui Satyris ſuis adeo inclaruit ut regiæ Hiſtoriæ conſcribendæ Provinciâ fuerit donatus. Alii vero dixerunt artem illam concionandi fœtum eſſe Monachi S. Genovevæ, quod fortaſſe non ignorarent eſſe quandam in ea Congregatione Monachum qui quam plurima compoſuit carmina inedita quibus acerbè carpit pravos mores Clericorum. Falluntur utrique. Author operis vocatur *le P. de Villiers* ex Jeſuitarum Sodalitio. Admonet me titulus iſtius Poëſeos, alterius tituli ſimilis, nempe *de l'art de parler*. Liber ille ter jam fuit impreſſus, & factus eſt à patre Bernardo Lami Presbytero Oratorii ut vocant. Idem Autor eſt alterius libri Anonymi, *Entretiens ſur les ſciences*, de quo videas mentionem in Excerptis menſis Decemb. 1684. (‡) pag. 468. Verſatur nunc ille Gratianopoli in Delphinatu, & multis operibus nomen decuſque aliquod ſibi peperit quæ anonyma prodire non paſſus eſt, de quibus proinde hic ſileri oportuit.

Plurimi fiunt à multis Lectoribus tria hæc opuſcula, *Somnia ſapientis*, *Genius ſæculi*, *Gyges Gallus Auctore Petro Firmiano*. Verus Autor erat Monachus quidam Capucinus nomine Zacharias Lexovienſis. Tribuitur eidem opuſculum ſatis atrox in Janſeniſtas, cui titulus, *Relation du pays de Janſénie, par Louis Fontaines Sieur de S. Marcel*, Pariſiis typis mandatum anno 1660. Vide Sorellum *Biblioth. Gall.* pag. m. 172.

Inter eos qui Expoſitioni Epiſcopi Meldenſis reſponderunt nomen ſuum profeſſus eſt Advocatus quidam Monſpelienſis, nomine Brueys, qui nunc ejuſdem Epiſcopi caſtra ſequutus, & in clien-

(*) *Vide pag.* 273. *tom. I. hujus Edit. in folio.*
(†) *Vide pag.* 290. 291. *& 44. & 47. tom. I. hujus Edit. in fol.*

(‡) *Vide pag.* 183. *tom. I. hujus Edit. in fol.*

clientelam admissus, non rarò in nostra dogmata calamum exerit. Auspicatus est ab examine rationum quæ locum dederunt Secessioni majorum nostrorum ab Ecclesia Romana. Hunc librum tres ex nostris refutarunt. Primo celeberrimus Petrus Jurieu Theologiæ hac in urbe Professor, Collega mihi æternùm colendus & de me semper optimè meritus, qui libellum eximium vulgavit cui titulus *fuite du Préservatif*. Ratio tituli haud ignota est iis qui sciunt jam oppositum fuisse illum Authorem Expositioni Condomiensis Præsulis, Alexipharmacum optimum, sive *préservatif contre le changement de Religion*. Secundus qui in Brueysium insurrexit, edito in lucem tractatu, *le prosélyte abusé, ou fausses vûës de M. Brueys*, est D. *de Larroque* filius illius inclyti famæ Ministri Rothomagensis cujus elogium videre est in Excerptis nostris mens. Mart. 1684. ubi quoque videntur nonnulla de scriptis ejus anonymis. Tertius Adversarius Brueysii fecit observationes generales in ejus librum (Vide Excerpta nostri ejusd. mensis (*) p. 100.) & vocatur D. *L'enfant*, verbi divini Minister Heidelbergæ, vix in ætate parum provecta jam fructus edens qui ætatem ferent. Pater ejus olim Castellione ad Lupam Minister, nunc in Hessia eodem munere fungens scripsit in Methodum pacificam Jesuitæ Maimburgi. Ut hoc obiter dicam, liber qui Roterodami vulgatus est in eandem Methodum pacificam, ante triennium, opus est Theodori Maimburgii Cognati Jesuitæ illius, qui Theodorus dudum valedixerat Ecclesiæ Pontificiæ, & in nostram se receperat. Agit nunc ille Londini. Ejus est aliud opus quod jam Groningæ typis mandatum fuerat cura celeberrimi Samuelis Maresii anno 1664. cum hoc titulo *Réponse sommaire au livre de Monsieur le Cardinal de Richelieu par le Sieur* R. DE LA RUELLE.

Prodiit Hagæ anno 1683. liber qui admodum placuit Lectoribus: en Titulum ejus. *Apologie pour les Réformez où on voit la juste idée des guerres civiles de France & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes*. Autor illius operis vocatur D. *Fetizon*, tunc Verbi Divini Minister in finibus Campaniæ apud nobilissimum & strenuissimum Virum Dominum de BRIQUEMAU, nomen Reformatis jure merito carissimum, nunc eandem Provinciam strenuè obit Lipstadii, cujus urbis præfecturæ data est ab Sereniss. Electore Brandenburgico, eidem Dom. de Briquemau.

Non hic repetam quæ in Excerptis mensis Martii 1684. (†) habentur de Autore Anonymo libri adversus Methodos Cleri Gallicani adornati, sub hoc titulo, *Examen des Méthodes*. Jam satis notum est prodiisse opus è calamo D. *Basnage* Ministri Rothomagensis facundissimi, & patroni causarum celeberrimi adhuc superstitis, filii. Si quis diligenter evolvat Excerpta Reip. Litterariæ videbit detectos aliquot alios Autores anonymos.

Tractatus Gallicus *de voluntate*, qui anno superiore prodiit in lucem Parisiis, quemque nonnulli falsò tribuerant Domino Nicolle, Autori anonymo, *de la Perpétuité de la foi*; *des Préjugez légitimes contre les Calvinistes*; *des Essais de Morale*, *des Prétendus Réformez convaincus de Schisme*, factus est à Theologo Parisiensi qui vocatur D. *Ameline* ad quem extant Epistolæ Jo. Launoii inter Opera celeberrimi illius viri.

Les Observations sur la nouvelle défense de la Version Françoise du nouveau Testament imprimée à Mons, de quibus Excerpta nostra mens. Maji 1685. (‡) p. 479. factæ sunt à Jesuita quodam qui vocatur *le Tellier*.

HABES his Clarissime Vir, quæ mihi venerunt in memoriam festinanter scribenti de argumento *Deckherriano* plura potuissem fortasse, & minus vulgaria congerere, si scrinia evolvere, & libros quosdam examinare, atque amicos scisscitari per temporis angustias licuisset, tum etiam si non veritus fuissem molestiam creare iis authoribus quorum nomen dias in luminis oras revocassem. Erunt sine dubio qui dicent tanti non fuisse appendicem istiusmodi assuere operi Deckherri, quippe agere me tantum de scriptis cuilibet obviis, & recentissimis. Sed ô utinam cum olim scripta adespota recens è manu Typographi evolaverant, aliquis notum fecisset nomen Autorum. Nunc facilius esset suum unicuique fœtum vindicare. Promisit vir eruditus, Dominus *Baillet* in iis quæ publici juris fecit *Doctorum judiciis*, Tractatum uberiorem de scriptis anonymis, & pseudonymis, quem sperare fas est nobis ad satietatem præbiturum quæ hac in re desiderantur. Vale Vir Clarissime & me ama, Tibi omni obsequio devinctum. Dabam Roterodami ipsis Nonis Martiis CIↃDCLXXXVI.

(*) *Vide pag.* 22. *tom. I. hujus Edit. in folio.*
(†) *Vide pag.* 21. *tom. I. hujus Edit. in fol.*

(‡) *Vide pag.* 281. *tom. I. hujus Edit. in fol.*

OPUS-

OPUSCULES.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique à Monſieur ***. contenant quelques corrections pour l'article* POLYDORE VIRGILE.

L'Eclariſſement que vous me demandez, Monſieur, pourra être néceſſaire à bien des gens, c'eſt pourquoi vous trouverez bon, je m'aſſûre, que je le rende public. J'ai aſſûré que Polydore Virgile fut envoïé en Angleterre environ l'an 1510. Vous avez cherché à la marge la preuve de ce fait-là, & vous avez trouvé que je renvoie à la remarque E. Vous avez lû & relû cette remarque ſans découvrir aucune choſe qui puiſſe prouver ni directement, ni indirectement ce point de Chronologie, & vous ſouhaitez que je vous tire de peine. Je le fais, Monſieur, en vous diſant que les Imprimeurs ont mis E au lieu de F; car c'eſt dans la remarque F, que j'ai cité mes garans. Le paſſage que j'ai rapporté de l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre témoigne que Polydore Virgile ſortit de ce païs-là en 1550. après y avoir demeuré près de 40. ans. M. de Larrey que je cite auſſi, témoigne la même chose, mais dans une note marginale il obſerve qu'un Critique de l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre a dit que Polydore Virgile ne ſe retira qu'en 1551. Je m'étonne qu'un Lecteur auſſi vigilant que vous, n'ait pas cherché dans la remarque ſuivante ce que vous ne trouviez pas dans celle qui avoit été indiquée. On eſt ſi ſouvent trompé par les indices des matieres, & l'on trouve ſi ſouvent le vrai chemin en conſultant ou la page qui précede, ou celle qui ſuit l'endroit que la table marque mal, qu'on ſe fait une habitude de tâcher de ſe remettre dans les voïes par cette ſorte d'expédient, ſoit qu'un chifre n'ait pas été bien marqué, ſoit qu'une lettre de citation ait été brouillée. Je ne m'étonnerois pas qu'un jeune Lecteur ſans expérience ſe fût perdu dans la faute que les Imprimeurs ont faite en cet endroit-là de mon livre. Mon étonnement vient de ce que je n'ignore pas votre méthode de lire.

Je m'étonne auſſi de ce que vous ne m'avez pas fait ſavoir que mes deux garans peuvent être critiquez; car ſi Polydore Virgile n'a quitté l'Angleterre qu'en 1550. ou qu'en 1551. il n'eſt pas vrai qu'il l'ait quittée après y avoir demeuré près de quarante ans. Il faloit dire qu'il y avoir demeuré près de 50. années. Il y avoit été envoié par le Pape Alexandre VI. qui mourut l'an 1503. & il avoit déjà publié l'an 1499 ſon livre *de Inventoribus rerum*. Il s'apliqua dès l'an 1505. à compoſer une Hiſtoire d'Angleterre à la priere du Roi Henri VII. J'ai trouvé depuis peu de jours la preuve de toutes ces choſes dans l'Epitre dédicatoire d'une édition faite à Bâle, *apud Joan. Frobenium in fol.* 1521. de ſon livre *de Inventoribus Rerum*. Cette Epitre dédicatoire datée de Londres le 5. de Decembre 1517. n'eſt point dans les éditions que j'avois vûës. La concluſion de tout ceci ſera qu'aïant pris pour guides deux célebres Hiſtoriens, & même le Critique de l'un deux, j'ai mis vers l'année 1510. l'arrivée de Polydore Virgile en Angleterre. Corrigez cela, s'il vous plaît, Monſieur, dans votre exemplaire, & au lieu de 1510. mettez 1500. ou 1502. Je ſuis &c.

Le 5. de Mars 1702.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique à Monſieur ***. Elle contient entre autres choſes une remarque ſur un paſſage de Ciceron, & une remarque de Phyſique.*

VOus m'aprenez, Monſieur, qu'aïant oüi dire à pluſieurs perſonnes que j'avois ſupprimé un très-grand nombre de choſes dans la 2. édition de mon Dictionnaire vous l'aviez crû fort bonnement, mais que par la confrontation exacte que vous avez faite des deux éditions en une infinité d'endroits choiſis, vous n'avez pû apercevoir aucune trace de ces ſupreſſions, & vous vous adreſſez à moi pour ſavoir ce que l'on doit croire. Je vous répons que plus vous confronterez, plus vous trouverez qu'il s'en faut tenir à ce que j'ai dit dans mes avertiſſemens ſur la 2. édition. Si l'idée que j'y donne des endroits retranchez n'eſt pas exactement juſte, c'eſt plûtôt parce qu'elle eſt trop forte, que parce qu'elle eſt trop foible. Ce que vous aviez oüi dire doit être conſidéré comme des diſcours de gens mal-intentionnez pour le Libraire, ou accoûtumez à décider ſur les choſes dont ils n'ont nulle connoiſſance.

Vous m'apprenez auſſi que votre aïeule étoit couſine du fameux Hiſtoriographe Nicolas Vignier, & qu'à cauſe de cela vous avez lû avec quelque ſorte de chagrin ce que j'ai dit contre lui, dans l'article de Françoiſe. Prenez garde, je vous prie, Monſieur, que je ne l'ai pas accuſé de citer à faux Volaterran, j'ai ſeulement dit qu'aïant *cherché dans Volaterran par tout où la table des matieres qui n'eſt gueres bonne, & la diſtribution des ſujets avoient pû me ſervir de guide*, je n'avois pû rencontrer ce paſſage là. Vous m'avoüez vous même que juſques ici vous avez fuilleté inutilement le gros volume de cet Auteur, mais vous ajoûtez que vous ne laiſſez pas de croire que Vignier y avoit lû ce qu'il raporte. Vous avez raiſon généralement parlant, & je ſuis bien aiſe tant pour votre ſatisfaction, que pour celle de tous mes lecteurs de faire ſavoir ici au public, qu'en cherchant il y a deux jours une autre choſe dans Volaterran, je tombai ſur celle-là. Elle ſe trouve au livre 22. à la pag. 810. de l'édition de Francfort 1603 à l'endroit où il fait mention du Pape Urbain V. C'eſt là que l'on trouve ces paroles. *Quam* (Catharinam Virginem filiam Brigidæ) *Julius jamjam in catalogum referre unà cum Franciſca Romana matrona ſtatuit, quæ & ipſa ſub Eugenio claruit prodigiis ac ſanctitate: voluptatem inviti coitus ardente ſupra vulvam laride reprimebat.* J'ai raporté dans mon

mon Dictionnaire pag. 1286. (*) la verſion Françoiſe que Vignier donne de ce paſſage. Examinez bien ma critique, vous la trouverez juſte; car il eſt bien vrai que Volaterran remarque que Jules II. avoit deſſein de canoniſer cette Dame, mais non pas qu'il l'eût canoniſée &c.

Vous me faites trop d'honneur en voulant ſavoir ce que je penſe d'une conjecture qui a été communiquée au public dans les nouvelles de Mr. Bernard *du mois d'Avril* 1702. *pag.* 393. Vous la trouvez ingénieuſe, mais le mot *ſcepſis* forgé de nouveau vous fait de la peine, au commencement d'un livre tel que celui de Cicéron *de Natura Deorum*. J'en juge tout comme vous, & je ne croi point qu'il y ait rien à changer dans ces paroles, *de qua* (natura Deorum) *tam variæ ſunt doctiſſimorum hominum tamque diſcrepantes ſententiæ, ut magno argumento eſſe debeat cauſam, id eſt principium Philoſophiæ eſſe ſcientiam, prudentesque Academicos à rebus incertis aſſenſionem cohibuiſſe*. Ce paſſage a été la croix des Critiques. Manuce a voulu qu'on mit *inſcientiam* au lieu de *ſcientiam*. Turnèbe a rejetté avec le dernier mépris cette correction, & a expliqué la choſe ſuivant la leçon vulgaire. Lefevre d'Etaples l'a expliqué d'une autre façon; Mr. Gronovius encore d'une autre. Les interprétations de ces ſavans hommes ſont très-belles, & j'en conviens ſans difficulté; néanmoins il a été un tems que je penſois qu'il falloit lire *non eſſe ſcientiam*, comme ſi la penſée de Cicéron eût été que les diverſes opinions ſur la nature des Dieux étoient une marque que le principe de la Philoſophie l'être des êtres, la cauſe premiere étoit d'une nature incompréhenſible, & n'étoit point par conſequent un ſujet de Science: mais j'abandonnai bientôt cette conjecture, & voici, ce me ſemble, ce que Cicéron a voulu dire: „ Les plus ſavans hommes ont formé ſur la „ nature des Dieux tant d'opinions differentes, „ & oposées, que c'eſt une grande preuve que la „ ſcience, c'eſt-à-dire une connoiſſance certaine „ & évidente, doit être la baſe le principe, & „ le fondement de la Philoſophie, & que les Académiciens ſont bien ſages, eux qui refuſent „ leur contentement à des choſes incertaines. Pour développer ce raiſonnement & aprocher un peu plus les extrémitez de l'enthymeme, je voudrois qu'on ſouſentendit ceci: „ car ſi les Philoſophes s'étoient preſcrit cette loi de n'afirmer jamais rien que ce qu'ils concevroient clairement & diſtinctement, c'eſt-à-dire, ce qui étoit une ſcience, ils ne nous auroient pas jetté „ dans l'embaras où nous ſommes pour tant de „ ſentimens contraires ſur l'article important & „ capital de la nature des Dieux. Vous connoîtrez aiſément, Monſieur, qu'au cas que Cicéron ait voulu parler ainſi, il a donné à la Philoſophie la même baſe que M. Descartes. La penſée de Turnebe n'a qu'une reſſemblance fort générale avec la mienne.

Enfin vous voulez ſavoir mon avis ſur le ſentiment d'un Anonime touchant la cauſe de la continuation du mouvement. Vous avez vû ſon hypothèſe dans le Journal de Trévoux, mois de Septembre & d'Octobre, & la réponſe aux objections de Mr. de la Hire, mois d'Avril 1702. Art XII. Vous lui trouvez une grande netteté d'eſprit, & moi auſſi, Monſieur: mais en liſant ſon ſyſtême, il m'eſt venu pluſieurs doutes dont voici, ce me ſemble, le principal. Si une pierre jettée en haut continuoit de monter à cauſe que la colonne où elle ſe trouve, forme un jet d'air par le poids ſupérieur des colonnes qui l'environnent, toute autre pierre qui ſeroit dans ce jet d'air, devroit monter avec autant de viteſſe que celle-là, ce qui eſt contraire à l'expérience; car pendant qu'une pierre jettée en haut monte, tous les corps peſans qui ſe trouvent directement au deſſous deſcendent comme s'ils étoient dans les colonnes voiſines.

La difficulté ſera peut-être plus ſenſible ſi l'on conſidére le mouvement horizontal d'une boule qu'on frappe du pied. Nous ne voions pas que pendant qu'elle continuë à ſe mouvoir les pailles mêmes qui ſont derriere elle ſortent de leur place, ce qui arriveroit néceſſairement ſi un courant d'air étoit la cauſe de la continuation du mouvement de cette boule. Il y a des vents qui vont plus vite qu'une pierre que l'on jette avec un petit effort, mais ces vents-là n'empêchent pas qu'un morceau de bois ne tombe. Ils devroient pourtant avoir plus de force que le jet d'air horizontal, qui ſelon l'Auteur anonyme pouſſe la pierre depuis qu'elle eſt ſeparée de la main qui l'a jettée. Qu'en dites vous, Monſieur? Je ſuis votre &c. le 6. de Mai 1702.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique, à Monſieur *** ſur la queſtion s'il a bien ou mal compris la doctrine de Spinoza. On y trouve auſſi quelques corrections pour le Dictionnaire Hiſt. & Crit.*

JE ſai enfin, Monſieur, ſur quoi l'on ſe fonde quand on dit que j'ai réfuté Spinoza ſans avoir entendu ſes dogmes, & je ſuis redevable de cette découverte à Mr. Bernard. Je l'en remercie de tout mon cœur. Il a fait ſavoir au public dans les (†) *Nouvelles de la Rep. des Lettres* que ceux qui prétendent depuis même la 2. Edition de mon Dictionnaire, que je n'ai pas entendu les ſentimens de Spinoza, croient que mon erreur eſt venuë de ce que j'ai crû que cet homme *attribuoit aux mots de Dieu, de ſubſtance, de modifications, les idées ordinaires*, & que je n'ai pas compris que *le mot de* Dieu *eſt un mot hors d'œuvre dans le ſyſtême de Spinoza*, qui ne *s'en eſt ſervi que pour ſe cacher & en impoſer aux ſimples*. Permettez moi de vous communiquer ſur cela 3. ou 4. réflexions.

I. Il eſt certain que j'ai reconnu formellement que le mot de *Dieu* ne ſignifie point dans le ſyſtême de Spinoza ce qu'il ſignifie dans le ſyſtême des Orthodoxes. Il n'y a pas une ſeule ligne dans mes objections qui donne lieu de ſoupçonner que j'aie jamais perdu de vûë cette theſe de Spinoza, que par le mot *Dieu* il faut entendre la ſubſtance unique de l'Univers entant qu'elle produit en elle même par une action immanente tout ce que ce Philoſophe nomme modifications. Il n'eſt guere poſſible de ſe méprendre là deſſus, & il n'y a point d'aparence qu'il ait jamais crû que l'on ſeroit aſſez ſimple pour s'en laiſſer impoſer. C'eſt donc ſans nulle raiſon que l'on ſupoſe par cet endroit-là que je n'ai pas bien compris ſes ſentimens. Je les ai réfutez en ſupoſant qu'il attache au mot de *Dieu* cette étrange idée.

II. J'avoue que j'ai auſſi ſupoſé que par les mots de ſubſtance & de modification il entendoit ce que les Carteſiens entendent par ces mots-là. Si je m'étois trompé ce ſeroit ſa faute; mais je ne croi point que ceux qui liront attentivement ce

(*) Art. François, note (B) p. 1215. de l'édit. de 1720.

(†) Juin 1702. pag. 668. & ſuiv.

ce que j'ai dit dans la remarque pénultieme de ſon article, ſoient capables de s'imaginer qu'il ait eu d'autres idées que celles que je lui attribuë. Et en tout cas le devoir de ceux qui continueront à dire que je ne l'ai pas entendu, ſera de montrer quelles ſont les nouvelles idées qu'il attache aux mots de ſubſtance & de modification; car juſques à ce qu'ils en uſent de la ſorte, ils ne mériteront point d'être reçus à ſoûtenir d'une façon vague que j'ai mal compris ſes ſentimens.

III. Mais quand même il ſe trouveroit qu'il a attaché aux mots *Dieu*, *ſubſtance*, *modification*, d'autres idées que celles que j'ai ſupoſé qu'il y attache, mes objections n'y perdroient rien; car ſi elles ont quelque force, c'eſt parce qu'elles montrent une oppoſition manifeſte entre les notions les plus évidentes de notre eſprit, & le ſyſtême qui *identifie* l'Etre éternel & néceſſaire avec les choſes que les Chrétiens nomment ſubſtances créées, qualitez, accidens, vices, vertus, douleur, chagrin &c. Que j'aie entendu ou que je n'aie pas entendu dans l'exacte préciſion la theſe de Spinoza que j'ai combatuë, il eſt pour le moins indubitable qu'elle réduit toutes choſes à une cauſe qui n'eſt point réellement diſtincte de ſes effets. Puis donc que mes argumens combattent cette choſe-là entant qu'elle fait cette réduction, ils ne tiennent rien du ſophiſme que l'on nomme *ignoratio elenchi*, *ignorance de ce qu'il faut réfuter*. Ceux qui les accuſent de ce défaut pourroient bien y être tombez eux mêmes; car il ſemble qu'ils n'aient rien entendu de l'état, ni du fondement, ni du caractere de mes objections.

IV. Quant à ce qu'ils diſent (*) que pour bien réfuter Spinoza *il faut lui prouver* 1. *Qu'il y a un être intelligent diſtingué du monde*: 2. *Que l'étendue & la penſée ne conviennent pas à un ſeul & même ſujet*: 3. *Que toutes les choſes du monde n'arrivent pas par une néceſſité invincible*, c'eſt une choſe que je ne leur conteſte point: ce ſont des manieres de l'attaquer très-avantageuſes, & dont Mr. Jaquelot entre autres s'eſt ſervi heureuſement, & avec une grande force. On a même lieu de croire que rien ne paroit plus embaraſſant aux Spinozitſes que l'alliage de la penſée & de l'étendë dans un ſeul & même ſujet, & qu'ils conſiderent cela comme l'endroit le plus foible de leur ſyſtême. Mais comme la nature de mon livre ne permettoit pas que je m'engageaſſe à une diſpute complete, je n'ai pris qu'un *medium*, & j'ai laiſſé tous les autres; j'ai crû même que je leur devois préférer celui que j'ai pris (†), parce que les Spinozitſes n'en font pas grand cas. Il importoit de leur montrer que ſi on les peut batre en ruïne par l'endroit où ils ne ſe croient point foibles, ils ne devoient pas eſpérer de ſe maintenir où ils ſe croient poſtez avec le plus de deſavantage. Voilà pourquoi je me ſuis fixé à étaler les contradictions qui réſultent de l'ypotheſe qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'Univers. J'ai crû que ſi un tel argument n'étoit pas capable de faire revenir ceux qui ont déjà pris racine dans ce ſyſtême, il étoit infiniment propre à retenir ceux qui n'y ſont pas engagez. Car tout homme qui cherchera ſincérement les véritez philoſophiques, & qui verra qu'il ne ſauroit faire un pas dans l'Ecole de Spinoza ſans rejetter comme fauſſes les regles les plus certaines que la Logique & la Métaphyſique nous puiſſent donner pour nous conduire en fait de raiſonnement, rejettera avec le dernier mépris un pareil ſyſtême. Quel progrez peut-on eſpérer s'il faut d'abord ſe deſſaiſir de ces deux propoſitions; *les choſes qui ne ſont point diſtinctes d'une troiſiéme, ne ſont point diſtinctes entre elles. On ne peut nier & affirmer véritablement du même ſujet le même attribut en même tems?* Quel plus grand dégoût pour un Mathématicien que de lui apprendre que s'il veut être bon Spinoziſte il doit croire que l'étenduë n'a point de parties, qu'elle n'eſt point diviſible, que cent pieds de matiere ſont réduits à l'unité abſoluë tout de même que le point Mathématique? Je n'en dis pas davantage, puis qu'il ne s'agit point de ſavoir ſi j'ai combatu Spinoza par l'argument le mieux choiſi, mais ſeulement ſi j'ai entendu ce qu'il enſeigne.

Au reſte, Monſieur, la liberté avec laquelle nous nous écrivons me permettra bien de vous reprocher que vous ne me tenez point la parole que vous m'aviez donnée, que vous liriez mon ouvrage avec beaucoup d'attention, afin de pouvoir me donner avis des fautes les moins ſenſibles. Vous m'avez écrit votre ſentiment ſur l'Article du perſécuteur *Hieroclès*, & vous ne m'avez pas averti que l'on y trouve *Domitien* au lieu de *Dioclétien*.(‡) Cette horrible bévûë doit être miſe, ce me ſemble, ſur le compte du Correcteur plûtôt que ſur celui de l'Imprimeur. Celui-ci ſans doute tranſpoſa la ſeconde lettre, & prit la ſyllabe *cle* mal écrite aparemment, pour une *m*, & ainſi il mit *Doimtien*. Le Correcteur voïant cela ſur l'épreuve le changea en *Domitien*, & m'expoſa par là aux inſultes d'un Critique chicaneur, comme ſi j'avois été aſſez ignorant pour faire Domitien l'Auteur des perſécutions de l'Egliſe, au commencement du IV. ſiécle. Vous étiez bien diſtrait, Monſieur, quand vous liſiez la page 1553. de mon Dictionnaire, puis que vous ne vous êtes pas aperçu de cette faute d'impreſſion. Mais que je vous trouve heureux de continuer à ne vouloir pas être Auteur; car ſi vous aviez fait imprimer quelque gros livre, vous n'y jetteriez jamais les yeux ſans y découvrir des choſes que les Imprimeurs auroient gatées, & des choſes ſur quoi vous ne ſeriez pas content de vous même. J'éprouve cela tous les jours. Avez-vous lû ce que j'ai dit des Editions de la Taxe de la Chancellerie de Rome? Avez-vous lû, dis-je, la page 2427? Si vous l'avez luë avec attention vous y aurez vû une choſe qui vous aura paru avoir beſoin d'être retouchée. Vous aurez ſur tout jugé cela ſi vous avez le livre (‡) en queſtion comme je l'ai préſentement. Effacez, je vous prie, à votre exemplaire depuis, *je ſçai que l'on imprima à Boisleduc* juſqu'à *certificat* incluſivement, (§) & liſez ainſi, *Je ſai qu'en* 1664. *Etienne du Mont Libraire de Boisleduc y publia en Latin & en Flamand ſur une Edition de Rome* 1514. *un livre intitulé* Taxæ Cancellariæ Apoſtolicæ & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apoſtolicæ *& qu'il fit collationner mot à mot ſon Edition à celle de Rome, de quoi un Sécrétaire de la Ville de Boisleduc donna un certificat qui eſt imprimé à la page* 131. *On débite dans la préface que ce même Livre fut imprimé à Cologne* apud Goſuinum Colinium *l'an* 1515. Je ſuis, Monſieur, votre &c. le 16. Juin 1702.

Remar-

(*) Voyez Mr. Bernard *ubi ſupra*.

(†) Voyez dans mon Dictionnaire la remarque *AA* de la 2. édit. ou *EE* de la dern. édit. de l'Article de SPINOZA.

(‡) L'Edition de Boisleduc 1664.

(‡) Cette faute eſt corrigée dans la derniere édit. du Dictionn. p. 1462.

(§) Ce paſſage eſt corrigé dans la dern. édit. du Dictionn. la p. 2303. 2. col.

Remarques générales ſur les *Eſſais de Litterature* que l'on publie tous les mois à Paris depuis le mois de Juillet 1702.

LE deſſein que l'Auteur de ces Eſſais ſe propoſe *eſt de ne traiter préciſément que de certains livres recommandables par leur antiquité, par leur rareté, ou par leur ſingularité; de diſcerner les meilleures éditions qui en ont été faites, d'indiquer les endroits qui en ont fait ſupprimer quelques-uns, & ceux qu'on a retranchez ou ajoûtez à d'autres, & de rendre ſur tout au public la connoiſſance de certains livres curieux & ſecrets que le tems a fait périr, ou a fait devenir ſi rares qu'ils ſont entierement inconnus, même à la plûpart des Gens de lettres qui ont le plus d'érudition.* C'eſt par-là qu'il prétend que ſon ouvrage eſt *d'un caractere tout différent* des autres Journaux de Littérature, que l'on publie en tant d'endroits de l'Europe, & *tout nouveau.* Ce plan eſt admirable: un livre formé ſelon cette idée manquoit à la Republique des Lettres, & lui étoit néceſſaire, & je ſai que bien des gens le ſouhaitoient. On doit donc ſavoir bon gré à l'Auteur qui a bien voulu rompre la glace, & qui ne s'eſt point rebuté de la critique un peu trop forte qui a été faite de ſon premier Eſſai dans le Journal des Savans. Il y a lieu de croire que comme à l'imitation de Paris pluſieurs autres villes de l'Europe ont publié des Journaux, toutes les nations ſavantes fourniront des Eſſais de Littérature ſelon le plan que cet Auteur a donné. On doit principalement attendre cela de l'Allemagne, où il y a tant de gens qui cultivent la Bibliographie. Celui qui a commencé de publier à Paris l'ouvrage dont nous parlons a des talens pour y réüſſir. Ce qu'il a donné qui ſe raporte à ſon plan, eſt très-bon & très-curieux: mais ces endroits-là ſont ſi peu en nombre, qu'au lieu de faire le principal de l'ouvrage, comme la raiſon le demandoit, ils n'en ſont qu'à peine l'acceſſoire. La plûpart des livres, dont il a parlé dans ſon premier Eſſai, ne ſont point rares, & les choſes qu'il en dit le ſont encore moins: elles ſe trouvent ou dans les Lettres de Mr. Simon, ou dans la Bibliotheque de Mr. du Pin, ou dans les Mélanges de Vigneul-Marville, ou dans le Journal des Savans, ou dans le Dictionnaire de Moreri, ou dans le Dictionnaire Hiſtorique & Critique, ou dans d'autres livres nouveaux, & connus de tout le monde. Les Eſſais ſuivans n'ont été guere moins expoſez au même reproche, ſi vous exceptez celui du mois de Novembre qui contient un peu plus de choſes proportionnées au premier projet. Cela peut nous faire croire que l'Auteur profite des avis de ſes lecteurs, & qu'il s'aperçoit que les manieres d'exécuter qu'il avoit choiſies, n'ont pas aſſez de raport au plan qu'il a ſi heureuſement formé, & enfin qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on lui repréſente ici certaines remarques, qui lui ſerviront peut-être pour perfectioner ſon travail.

En 1. lieu il ne doit jamais perdre de vûë ce point capital & eſſentiel, que le caractere de ſon ouvrage exige que les livres dont il parle ſoient rares, qu'il en faſſe connoitre le ſujet, & la matiere, l'occaſion, & le deſſein; qu'il en indique les diverſes éditions, leurs différences, les propriétez de la meilleure, le lieu & le tems de l'impreſſion. S'il y veut mêler l'hiſtoire de l'Auteur, il ſe doit borner à des ſingularitez qui n'ayent pas été raportées dans les Dictionnaires Hiſtoriques, ou dans les ouvrages terminez en *ana*, ou par quelque autre Auteur moderne comme Mr. Teiſſier &c. Il lui doit ſuffire de renvoyer à ces Auteurs-là, ou tout au plus de ſupléer ce qui y manque, & de rectifier les faits qu'ils n'auront pas bien détaillez. Il eſt ſûr qu'il a pris le contrepieds de cela; car, par exemple, lors qu'il traite d'un écrit qui fut publié à Paris l'an 1643. *de recta Paracleti pronuntiatione*, il ne dit preſque rien du livre, & s'étend beaucoup ſur l'Hiſtoire de l'Auteur, qu'il a tirée des Mélanges de Vigneul-Marville. Il ne faloit pas avoir aſſez de mauvaiſe opinion du public, pour croire qu'on eût oublié ſi tôt un endroit auſſi curieux que celui-là du 2. tome de ces Mélanges.

En 2. lieu on ſouhaiteroit qu'il loüât avec plus de modération, & qu'il s'abſtint des phraſes pompeuſes du Panégyrique, pour employer ſeulement la ſimplicité du langage narratif. Il nous vante de Jerôme Osorio un perſonnage qui, ſans le reſpect qu'on doit aux Anciens, s'étoit mis avec juſtice au deſſus de Cicéron. Cela eſt outré, & peut tromper la jeuneſſe, & l'on peut dire ſûrement que l'Hiſtoire des Empereurs par Egnatius ne mérite point les éloges qui lui ſont donnez dans les Eſſais de Novembre pag. 346. Je n'allégue que ces deux exemples, & je lui en pourois alléguer autant preſque, qu'il y a d'articles dans ſes Eſſais. On peut apliquer ceci à la remarque précédente.

Ma troiſiéme remarque eſt qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'avançât rien ſans preuve, je veux dire ſans citer quelque bon Auteur. Il réſulteroit de là deux bons effets, l'un par raport à lui même, l'autre par raport à ſes Lecteurs. Il les préocuperoit avantageuſement ſur ſa fidelité & ſur ſon exactitude, & il leur fourniroit les moyens d'aller aiſément aux ſources où ils trouveroient aſſez ſouvent d'autres circonſtances dont ils feroient un nouvel uſage pour l'extenſion & pour l'ornement de cette partie de l'Erudition qu'il a entrepris de traiter. Il n'eſt que trop ordinaire de s'abſtenir de citer, parce que l'on craint que la licence qu'on ſe donne d'embelir un fait, afin qu'il intéreſſe davantage les Lecteurs, & que le débit d'un livre aille mieux, ne ſoit découverte. C'eſt une ſupercherie qui a été réprochée à Mr. Varillas. Ceux donc qui veulent ſe mettre à couvert de ce ſoupçon, & faire voir qu'ils ſe précautionnent contre la défiance d'un Lecteur qui ſe plaît à vérifier, doivent ſe rendre ſcrupuleux ſur le chapitre des citations, & n'avancer rien ſans avertir d'où ils le tirent. Cette regle doit être ſur tout obſervée, lors qu'on raporte des faits peu connus, comme lors que notre Auteur raconte les (*) avantures de Renaud de Pol, camarade de Vanni, & lors qu'il aſſûre (†) que Jean Villani étoit un excellent Poëte, & que le chagrin de ſe voir diſgracié le fit mourir.

En 4. lieu on ſouhaiteroit que lors que certains Auteurs ont tâché d'éclaircir des faits, ſans être en état d'en venir à bout, il le fit un devoir particulier d'achever l'affaire, puis qu'il a tant de reſſources, & tant de ſecours qu'on n'a pas en d'autres païs. Par exemple, l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique a avoüé qu'il ne pouvoit pas vérifier ſi Calvin ſe donna un nom d'anagramme, ou quelque autre à la tête des premieres éditions de l'Inſtitution Chrétienne, & s'il mit à la premiere la deviſe dont on a tant parlé;

(*) Dans les Eſſais d'Août p. 120.

(†) Eſſais de Sept. p. 159.

Digitized by Google

parlé, une épée entourée de flammes avec ces mots, *non veni mittere pacem &c.* Cela devoit engager l'Auteur des Eſſais à vuider une fois pour toutes ce diférent: mais au lieu de le faire il ſe contente de raconter (*) touchant la perſonne de Calvin, & touchant ſon Inſtitution, ce que l'on trouve par tout. Il ne corrige aucune des fautes que l'on à marquées dans le Dictionnaire Critique, il ne dit point qu'il ait pris la peine d'examiner la premiére édition de l'Inſtitution, il en marque le tems d'une façon aſſez vague & il ne dit rien des éditions qui ſuivirent celle là. Il a tâché de remédier à ces négligences par des additions à la fin du livre, mais il n'y a pas trop bien réüſſi. Il y adopte la fauſſe date du 1. d'Août 1536. Il dit *qu'il y a eu de ce livre cinq éditions*, & tout auſſi-tôt il en marque (†) ſix dont la derniére eſt de l'an 1558. & ne ſonge pas que depuis celle-ci il s'en eſt fait un très-grand nombre.

Ces ſortes de mépriſes échapent pour l'ordinaire à un Ecrivain, qui a l'eſprit vif. Il lui prend un tel feu d'imagination en compoſant, que ſon attention en eſt diſſipée & éblouie, il ne s'aperçoit pas qu'il écrit ce qu'il n'a pas intention d'écrire. Ce feu ſe ralume toutes les fois qu'il relit ſon Mapuſcrit, & ſur tout quand il voit l'épreuve de l'Imprimeur, & par ce nouvel éblouïſſement il laiſſe paſſer des choſes qui s'entre-détruiſent dans la même page. Il y a beaucoup de pareils endroits dans les Eſſais de Littérature, & c'eſt ſur quoi je fonde ma derniere remarque.

On ſouhaite en 5. lieu que l'Auteur prenne la peine de ſe recueillir & de ſe tranquilliſer, quand il relira la copie pour la derniere fois, & l'épreuve de l'Imprimeur, ou qu'il recommande à quelque Ami éclairé de bien corriger l'épreuve. S'il en avoit uſé de la ſorte on ne verroit pas dans les Eſſais de Juillet p. 5. que Poſtel né l'an 1477. mourut preſque centenaire l'an 1581. & dans les Eſſais d'Août pag. 87. & 90. que l'édition des Recherches de Paquier chez Sonnius à Paris 1617. fut faite pendant la vie de l'Auteur qui mourut l'an 1615. & dans les Eſſais de Novembre page 305. & 322. qu'une Apologie d'Origéne faite l'an 1522. fut ſoûtenuë par le credit que le Pere Parvi avoit au Conſeil de Louis XII. qui *étoit mort la nuit du 31. Decembre 1514. au 1. Janv. 1515.* Si l'Auteur veut que ſes Lecteurs prennent quelque confiance en ſon exactitude, & qu'ils ne ſoupçonent pas qu'il prend de travers les paroles de ſes originaux, il eſt néceſſaire qu'il évite de pareilles négligences.

En voici un nouvel exemple ſur lequel je m'arrêterai un peu plus. Il donne dans ſes Eſſais d'Août l'article de l'Hiſtoire de Breſſe publiée par Guichenon l'an 1650. & il dit page 169. que *Guichenon étoit de Bourg en Breſſe*, & *ne fut jamais Huguenot, comme l'a crû mal à propos Mr. Bayle.* Premierement, il pouvoit aprendre dans les premieres pages de cette Hiſtoire de Breſſe que Guichenon étoit de Macon. Secondement, s'il ſe fonde ſur la 1.re édition du Dictionnaire Critique, il n'a pas dû dire, que Mr. Bayle a crû que cet Auteur avoit été Huguenot; & s'il ſe fonde ſur la 2. édition, il a dû dire que Mr. Bayle a donné ce fait comme certain. La 1. édition porte que l'on avoit oüi dire cela, mais qu'on n'en étoit pas aſſez aſſûré pour l'afirmer. On trouve la même choſe dans la 2. édition ſi l'on s'arrête à l'article de Guichenon, mais ſi l'on conſulte les additions & les corrections à la fin du tome, on voit que l'Auteur afirme ſimplement & abſolument que Guichenon avoit été Huguenot. Dès-là il eſt à préſumer que dans les Eſſais de Littérature on nie en l'air un fait conſtant: car puis que l'*errata* du Dictionnaire Critique veut que l'on ôte tout ce qui ſent l'incertitude, il eſt fort probable que dans l'intervalle qui s'écoula depuis la réimpreſſion de l'article GUICHENON, juſques à la fin de l'edition, l'Auteur reçut quelques éclairciſſemens très-certains. De ſorte que toutes les apparences étant pour lui, l'Auteur des Eſſais ne ſauroit ſe diſpenſer d'aporter des preuves inconteſtables de ſon aſſertion, s'il veut qu'on le croie. Il y a au reſte beaucoup d'aparence qu'il n'a vû ni la 2. édition du Dictionnaire Critique ni l'extrait qui en a été donné dans le Journal de Mr. Baſnage, puis qu'on ne voit point dans ſes Eſſais le paſſage de Varillas qui accuſe de Plagiariſme Guichenon, ni la preuve de l'innocence de ce dernier. Tout cela eût trouvé place dans l'article de l'Hiſtoire de Breſſe, comme le paſſage de Mr. le Labourcur y en a trouvé qui ſe voit dans la premiére édition du Dictionnaire Critique.

Je n'entre point dans un détail de Remarques particulieres ſur les erreurs de fait, que je puis avoir obſervées dans les Eſſais de Littérature. Ce peu de Remarques générales me ſuffiſent, n'ayant d'autre deſſein que de faire en ſorte pour ma petite part, qu'un Ouvrage où j'ai trouvé de très-beaux endroits, & qui peut devenir très-bon, ſe perfectionne de jour en jour.

A . . . . le 16. de Decembre 1702.

Réfutation de ce qui a été dit de Mr. Bayle dans les Eſſais de Littérature du mois de Février 1703.

LE premier article de ces Eſſais concerne les poëſies de Marulle: la plûpart des faits qu'on raporte ſe trouvent dans le Dictionnaire de Mr. Bayle. On en raporte quelques autres qui lui ont été inconnus, ce que peut-être il ſeroit impoſſible de prouver. Cela pourra être diſcuté en un autre lieu: il ne s'agit point ici de critique, & c'eſt pourquoi je n'obſerve point qu'on a dit avec un peu trop de négligence que Marulle né au commencement du 15. ſiecle, mourut l'an 1511. à l'âge de 81. ans, & je ne demande point pourquoi l'on adopte ſur l'an mortuaire de ce Poëte, l'erreur de Voſſius qui avoit été réfutée dans le Dictionnaire Critique.

Laiſſons tout cela, & venons au fait: l'Auteur dit (‡) que *Monſieur Bayle, à ſon ordinaire, ne manque pas de mêler de l'intrigue* dans les liaiſons de Politien & d'Alexandra Scala femme de Marulle, *& de faire un Roman des amuſemens de ces deux perſonnes. . . . .* (‡) *qu'il a voulu faire de la femme* de Marulle *une Dame galante. . . . qu'on croiroit mieux tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, ſi on ne ſavoit qu'il a toûjours aimé à mêler dans les événemens qu'il décrit, de l'extraordinaire & du merveilleux, ce qui entre plus dans le caractere d'un Romancier que d'un Hiſtorien.*

Voilà deux queſtions à examiner: la premiere s'il a traitté de galanterie les liaiſons de Politien, & de la docte Alexandra Scala: la ſeconde

(*) Eſſais d'Août p. 96.
(†) Ce ſont celles qui ont été articulées dans le Dictionnaire Critique.

(‡) Eſſais de Février, pag. 79.
(‡) *Ibid.* pag. 81.

conde ſi c'eſt ſa coſtume d'amener le merveilleux.

Sur le premier point on déclare ici que l'on défie l'Auteur des Eſſais, de marquer dans le Dictionnaire Critique aucun mot qui inſinue la moindre galanterie par raport aux deux perſonnes en queſtion. On lui fait le même défi quant à l'autre point; perſonne n'a jamais été plus éloigné que Mr. Bayle du caractere marqué ci-deſſus. Il condamne en toute occaſion non ſeulement ceux qui font des livres, moitié Roman, moitié Hiſtoire, mais auſſi ceux qui paraphraſent de telle ſorte ce qu'ils citent d'un Auteur, qu'ils y ajoûtent des circonſtances qui rendent les choſes plus curieuſes, & plus ſingulieres. Il ne pratique point ce qu'il blâme dans les autres, il ne raporte aucun fait ſans citer l'Auteur d'où il le tire, & il allégue très-ſouvent les propres paroles de ſes témoins, qui preſque toûjours ſont plus ſignificatives, que le précis qu'il en donne avant que de les citer. C'eſt de quoi tous les Lecteurs ſe peuvent convaincre facilement.

Cette juſtification ſeroit ſuperfluë, ſi ſon Dictionnaire étoit ſous la main de tous ceux qui lifent les petits écrits de nouveautez. Mais il y a une infinité de gens qui ne l'ont pas, & qui lifent ces ſortes d'écrits que la curioſité pour les nouvelles, le bon marché & la petiteſſe du volume rendent communs par toute l'Europe. Ce n'eſt que pour déſabuſer cette infinité de gens qu'on a voulu inſérer le préſent mémoire dans un des écrits de cette nature.

Tous ceux qui ſe donneront la peine de procéder à la vérification de ce que je viens de dire, s'étonneront que l'Auteur des Eſſais de Littérature ait fait paroître ſi peu de diſcernement par raport au Dictionnaire Critique.

Ce 20. de Mars 1703.

Examen de quelques endroits des Eſſais de Littérature du mois d'Avril 1703.

ON a vû dans l'Article ſixiéme du mois de Janvier 1703. de ce (*) Journal, que l'Auteur des Eſſais de Littérature fut averti de relire ſon Manuſcrit, & les épreuves de l'Imprimeur avec attention, parce qu'il lui échapoit des négligences qui ne pouvoient procéder que d'un eſprit qui étoit ailleurs qu'où ſes yeux le devoient fixer. On lui en donna pour exemple d'avoir dit que Poſtel né en 1477. étoit mort preſque centenaire en 1581.

I. Il répond dans ſa Préface du mois d'Avril 1703. qu'à la vérité cette faute eſt demeurée juſques ici dans le Morery, mais qu'il ne ſuit point un tel guide: que *ſon Manuſcrit portoit que Poſtel étoit né environ l'an* 1487. & il ajoûte que s'il remarque cela, c'eſt principalement *pour établir une fixe époque de la naiſſance de Poſtel.* Je lui réplique 1. qu'il y a entre ſon Article de Poſtel, & le Poſtel du Morery, une ſi grande conformité, comme on le peut voir par le parallele que Mr. Pelheſtre en donne, que ſelon toutes les apparences il a copié du Morery la faute en queſtion. Cette conformité s'étend juſqu'à des défauts cachez, que je pourrois bien indiquer, mais la crainte d'être trop long m'en empêche. 2. Qu'il n'a marqué cette faute dans nul des *Errata* qu'il a donnez en ſi grand nombre. 3. Que le terme *environ* n'eſt nullement propre à donner une certitude préciſe. 4. Que l'Auteur obſerve dans la page ſuivante que Poſtel nâquit *préciſement* en 1585. (il vouloit dire 1485.) Il ſe ſeroit donc trompé quand même ſon Manuſcrit auroit été tel qu'il le ſuppoſe. 5. Que s'il y a mis *environ l'an* 1487. il a eu grand tort de dire que Poſtel a été *l'un des plus grands hommes du quinziéme ſiécle.* Cela ſeroit ſuportable ſi Poſtel eût eu 23. années à la fin de ce ſiécle là, mais non pas s'il n'en avoit eu que 13.

II. Un peu plus bas on nous dit que *l'Hiſtoire de la ville de Thoulouſe par Mr. de la Faille*, donne de grands éclairciſſemens ſur la queſtion, ſi le Préſident Duranti eſt le véritable Auteur du livre *de Ritibus.* C'eſt ne pas comprendre la note qui a été ajoûtée à l'édition de ces Eſſais en Hollande. Mr. de la Faille éclaircit très-bien ce qui concerne la vie & la mort de ce Préſident, mais il n'examine point cette queſtion-là.

III. L'erreur ſur l'édition de Paſquier 1617. eſt ſi viſible qu'on auroit dû en convenir ingenument. Voici les paroles des Eſſais, *cette édition eſt enfin meilleure que celles qui l'ont précédée, en ce que l'Auteur qui vivoit encore, y ajoûta pluſieurs choſes.* Prétendre que cela ne veut dire ſi ce n'eſt qu'elle fut faite *ſur le Manuſcrit nouvellement corrigé par l'Auteur*, mais qui étoit mort avant que l'on l'imprimât, c'eſt vouloir qu'on donne aux termes de notre langue un tens tout à fait contraire à l'uſage & à la raiſon.

IV. L'Auteur tombe dans la même faute un peu après; car il veut que ces paroles, *il y a eu* de l'Inſtitution de Calvin *cinq éditions*, ne veulent pas dire qu'il n'y en a pas eu davantage, & que quand on compte les éditions de 1535. de 1539. de 1543. de 1544. & de 1550. & qu'on ajoûte qu'en 1558. l'Auteur revit ſon ouvrage & le diviſa en 4. parties, on n'articule pas ſix éditions, quoi qu'il ſoit certain que l'ouvrage fût rimprimé ſur cette nouvelle réviſion.

V. Sur la fin de la Préface l'Auteur prétend que ſi *l'on examine de près & ſans préjugé ſes termes* l'on *verra clairement qu'il n'a pas voulu dire que Louis XII. vivoit en* 1522. véritable date de l'Apologie de Merlin. Examinons les ainſi, & nous verrons ce que le Lecteur en jugera.

Voici les termes de l'Auteur dans les Eſſais de Novembre 1702. pag. 305. Merlin *fut obligé de publier en* 1522. *une Apologie pour défendre ſon ouvrage, & pour en empêcher la ſuppreſſion que toute la Faculté déchaînée contre lui, ſollicitoit avec une ardeur extraordinaire..... C'eſt cette Apologie qui ſauva en partie l'édition de Merlin.... Le pere Parvy d'ailleurs la défendit vigoureuſement, autant par une ſavante Diſſertation qu'il fit en faveur d'Origene & qu'il joignit à l'Apologie de Merlin, que par le credit qu'il avoit dans le Conſeil de Louis XII. dont tous les Miniſtres opinoient à la ſuppreſſion pour appaiſer la Faculté qui faiſoit un bruit extraordinaire.* Pour peu qu'on entende le François on voit clairement que ces paroles ſignifient que deux cauſes empêcherent la ſupreſſion; que l'Apologie de Merlin fut l'une de ces deux cauſes; que la Diſſertation du Pere Parvy, jointe à cette Apologie, & ſon crédit dans le Conſeil de Louis XII. furent l'autre cauſe; & que cette ſupreſſion étoit demandée par la Faculté avec une ardeur & avec un bruit extraordinaire dans le tems que Merlin publia ſon Apologie. S'il eſt donc vrai que cet Ouvrage, & la Diſſertation du Pere Parvy ſoûtenuë de ſon crédit dans le Conſeil de Louis XII. arrêterent les clameurs de la Faculté, il faut que Louis XII. ait vécu en 1522. Si cette conſéquence n'étoit pas juſte on ne ſauroit plus ſe fonder ſur

(*) Journal de Trévoux. Voyez ci-deſſus p. 172. col. 1.

ſur les loix de la Grammaire, ni ſur l'uſage des langues reçu & autoriſé généralement.

Voilà pour la Préface: paſſons au corps du livre.

VI. Le premier Article qu'on y rencontre concerne un Ouvrage intitulé *Illuſtres Contemplationes de anima.* L'Auteur des Eſſais n'en marque ni l'année de l'impreſſion, ni la forme, ce qui eſt un ſigne qu'il ne l'a point vû, & néanmoins il aſſûre *qu'il a préféré l'édition de Veniſe, parce qu'elle fut augmentée.* Il n'en donne aucune analyſe, mais ſelon ſon péché dominant il abandonne l'ouvrage, & ne s'attache qu'à l'Auteur qui eſt Cremonin, dont il dit beaucoup de choſes la plûpart connuës de tout le monde, puis qu'elles ſont dans les Dictionnaires Hiſtoriques, ou dans le Naudæana. Il en ajoûte une qui aſſûrément eſt anecdote, ſavoir que Cremonin (*a*) quoi qu'*athée s'eſt caché ſous la figure d'un dévot & ſous le manteau d'un Docteur Catholique, qu'il a trompé toute l'Italie par l'éclat & le faſte de ſa piété prétenduë, qu'il cachoit ſi finement ſon jeu qu'il paſſoit en ce pays-là pour un ſaint, & un ſaint à révélation, qu'il parloit de la Religion en homme inſpiré, & dans les termes du monde les plus myſtiques; qu'auſſi le croyoit-on le plus grand contemplatif de deça les Monts.* Je conjecture que ce n'eſt là qu'une paraphraſe de ces mots du Naudæana, *nihil blandiebat pietatis & tamen pius haberi colebat.* Je ſerai détrompé agréablement ſi l'on me cite quelque Auteur qui ait dit que Cremonin paſſoit pour un ſaint à révélation &c.

VII. Je voudrois bien auſſi qu'on citât quelque Ecrivain qui ait dit de Pierre Martyr le Milanois (*b*) toutes les choſes que l'Auteur des Eſſais (*c*) en conte. Il le loue trop, c'eſt un de ſes péchez dominans: il ne prend pas garde que par la lecture des lettres de ce Milanois, on peut aiſément connoître qu'elles ne ſont pas en bon Latin. Ferdinand & Iſabelle, dit-il, *lui confierent l'éducation de leurs enfans dont Vaſée dans ſa Chronique d'Eſpagne dit qu'ils furent très-contens. Vaſée prétend qu'il y eut quelque choſe dans les Decades de Pierre Martyr qu'on ne trouva pas conforme à la doctrine de l'Egliſe Romaine, & que cela lui fit des affaires.* Sur cela l'Auteur des Eſſais s'efforce de le juſtifier: peine inutile qu'il ſe ſeroit épargnée s'il avoit lû l'Auteur qu'il cite; car Vaſée dit ſeulement qu'il y avoit des gens qui cenſuroient certaines choſes dans les Decades de Martyr comme ſuſpectes de fauſſeté. (*d*) *In iis* (Decadibus) *à quibuſdam tanquam ſuſpectæ fidei reprehenditur in nonnullis.* Cela veut dire non pas que la foi de l'Auteur enfant que Catholique Romain étoit ſuſpecte, mais en qualité d'Hiſtorien. Vaſée lui donne la qualité de Précepteur des Pages de Ferdinand & d'Iſabelle, & non pas celle de Précepteur de leurs enfans. *Puerorum nobilium Catholicorum Regum Præceptor.* Ces deux fautes ont été copiées de Voſſius.

VIII. Notre Auteur en rétractant ce qu'il avoit dit de Benjamin Priolo prétend qu'il s'étoit trompé en partie pour avoir ſuivi Mr. Bayle. Il eſt certain qu'il y avoit dans le Dictionnaire Critique deux choſes touchant Mr. Priolo qui ont eu beſoin de reformation. On avoit avancé la premiere comme tirée du Sorberiana qu'on avoit cité à la marge, & dont on avoit raporté les paroles en caracteres Italiques. L'autre avoit été débitée ſimplement comme un oüi-dire. L'Auteur des Eſſais, s'il étoit exact, n'alégueroit point ici Mr. Bayle, mais Mr. Sorbiere, puis que Mr. Bayle a déclaré pluſieurs fois & nommément dans la Préface, qu'il ne garantiſſoit que la fidelité de ſes citations, mais non pas les faits; que s'ils étoient faux, il s'en faloit prendre non pas à lui, mais aux Auteurs qu'il citoit; que n'aiant pas toûjours des preuves de leurs erreurs, il ne les refute que quand il en a. J'ajoûte que l'Auteur des Eſſais ne ſuit Mr. Bayle ni à l'égard de l'oüi-dire, ni à l'égard du Sorberiana, comment donc le pourroit-il executer ſur lui? *Il s'étoit gliſſé*, continuë-t-il, *une faute d'impreſſion qui concerne la naiſſance & le mariage de Mr. Priolo: tout ce qui eſt dit ſur ce ſujet regarde le Pere de l'Hiſtorien, & non pas l'Hiſtorien lui même comme le dit Mr. Bayle que j'ai ſuivi* (*e*). Tout cela eſt faux: Sorbiere cité par Mr. Bayle parle de la naiſſance du pere de l'Hiſtorien, & non pas de celle de l'Hiſtorien, & ce qu'il dit du mariage de celui-ci eſt vrai, & par conſéquent l'Auteur deſavoüe comme une faute ce qui n'eſt point une faute. On en ſera moins ſurpris quand on ſaura qu'il s'eſt retracté d'une choſe, (ſavoir que Mr. Priolo fût mort à l'Hôtel-Dieu de Lion,) qu'il n'avoit point dite, & que même il avoit nice. Enfin l'on doit avertir l'Auteur des Eſſais, qu'il ne ſeroit point excuſable quand même il auroit copié fidelement le Dictionnaire Critique. Il doit ſavoir que dans la Republique des Lettres c'eſt s'expoſer à la honte que de ſuivre les fautes d'une premiere édition, ſi elles ont été corrigées dans une autre. La 2. édition du Dictionnaire Critique où l'Article *Priolo* eſt ſi ample, & ſi bien rectifié, eſt la ſeule qu'il ait dû ſuivre. S'il ſe croit permis de marquer les fautes de la premiére, il eſt obligé en même tems de faire ſavoir au public ſi elles ont été corrigées ou non dans la ſeconde. Il ne peut ſe départir de cette regle ſans faire voir qu'il ignore le métier de bon Critique. Je ne remarquerai point qu'il a parlé de l'Hiſtoire de Mr. Priolo ſans l'avoir vûë: il en a falſifié (*f*) le titre, & il a dit que l'édition de Leipſic *a l'avantage d'une plus belle impreſſion.* Rien moins que cela: ſon avantage conſiſte en toute autre choſe, comme il eût pû l'aprendre dans le Dictionnaire de Mr. Bayle à la premiére édition même.

IX. Il aſſûre (*g*) que *Fauchet qui connoiſſoit ſi bien les véritables Auteurs des pieces anonymes, a toûjours attribué à Abelard le Roman de la Roſe, & que la Croix du Maine eſt du même ſentiment.* Néanmoins, Fauchet (*h*) aſſûre & prouve que ce Roman fut commencé par Guillaume de Loris, & achevé par Jean de Meun. La Croix du Maine le dit auſſi en deux endroits. On prie l'Auteur des Eſſais de citer la page du livre où ces deux Auteurs l'ont donné à Abelard. Voïons comment il réfute la raiſon que Mr. Bayle avoit tirée du ſilence d'Heloïſe: il ne trouve aucun inconvénient dans ce ſilence, qui lui paroit même *plus convenant à ces myſteres de tendreſſe, & ſur tout à la conjoncture où ces deux Amans ſe trouvoient.* Abelard, ajoûte-t-il, *par le détour qu'il prenoit faiſoit aſſez connoître qu'il ne vouloit être entendu que par Heloïſe.* Cette maniere de réfuter une raiſon eſt très-mauvaiſe; car c'eſt la conſidérer comme

ſi

(*a*) Pag. 241. 242.
(*b*) On ne veut pas dire qu'il étoit de Milan, mais du Duché de Milan.
(*c*) Pag. 255. & ſuiv.
(*d*) *Vaſæus Chron. Hiſp. cap. 4. p. m. 22.*
(*e*) Eſſais d'Avril pag. 291.
(*f*) Eſſais de Janv. p. 64.
(*g*) Eſſais d'Avril p. 302.
(*h*) Pag. 198. & ſuiv. de ſon Recueil des Poëtes François.

Digitized by C

ſi c'étoit une raiſon fondée généralement parlant ſur le ſilence d'Heloïſe, au lieu qu'elle eſt déterminée à des circonſtances déciſives par un long paſſage de cette femme que Mr. Bayle venoit de raporter, où elle expoſe à Abelard les marques qu'il lui avoit données de ſon amour, & qui faiſoient voler ſon nom par toute la France. Eût-elle oublié de lui repréſenter ce qu'il eût dit dans ce Roman? C'étoit à lui qu'elle écrivoit: le public ne voioit point ſes lettres.

X. L'Auteur pag. 104. dit que nous avons une traduction Latine du Roman d'Heliodore *compoſée par Staniſlas Warſcheiriczi & non pas Warſcewiczki comme l'écrit Mr. Bayle.* Mr. Bayle a écrit ce nom *Vuarſcheiuuiczki* lettre pour lettre comme il ſe trouve dans l'épitome de la Bibliotheque de Geſner pag. 320. de l'édition du Zurich 1583. Il a préféré cette orthographe à celle de *Warſcheiviſck* qui eſt à la page 763. du même livre, car il voioit que ceux qui ont latiniſé ce nom-là d'une maniere un peu douce, nomment cet Auteur (*) *Varſevicius*, ou (†) *Warzavicius*, ou *Varſevitius*, ce qui prouve que la terminaiſon Polonoiſe n'étoit pas *riczi* mais *wiczki*. Dans la 2. édition du Dictionnaire Critique on a mis *Warſzewiczki* par le conſeil du Correcteur d'Imprimerie Polonois de nation.

XI. Que S. Antonin & Melin de St. Gelais (‡) aient crû qu'Heliodore aima mieux renoncer à ſon Evêché que de conſentir à la ſupreſſion de ſon Roman, n'eſt pas un juſte ſujet de dire *que ce n'eſt pas le ſeul Nicephore qui dit la choſe.* C'eſt ainſi qu'il faudroit parler ſi des gens antérieurs à Nicephore, ou ſes contemporains l'avoient dite. Mais ſi l'Auteur n'a pas jugé à propos de détailler *les preuves & les témoignages inconteſtables* ſur quoi Melin de Saint Gelais aſſûroit cela, parce que la briéveté de l'Article ne le lui permettoit pas, il eſt prié d'en faire un Article exprès à l'avenir. Rien ne convient mieux à ſon deſſein que de telles anecdotes.

XII. Il dit pag. 306. qu'il y a des gens qui ont pris Longus Auteur des Amours de Daphnis & de Chloë pour Velius Longus qui a écrit ſur Virgile, & duquel *Aurelius Arcadius Chariſius ce docte Juriſconſulte nous a fait une ſi honorable mention dans ſon Commentaire ſur Lucrece.* Je ſuis fort trompé ſi ceci n'eſt pris de l'épitome de Geſner où l'on trouve ces paroles pag. 812. *Velius in Lucretium à Chariſio citatur*, ce qui veut dire non pas que Chariſius dans ſon Commentaire ſur Lucrece ait fait *une ſi honorable mention* de Velius Longus, mais qu'il a cité le Commentaire que Velius Longus a fait ſur Lucrece. Or ce Chariſius n'eſt point le Juriſconſulte Aurelius Arcadius Chariſius dont l'abrégé de Geſner parle pag. 94. mais le Grammairien Flavius Soſipater Chariſius dont il eſt parlé pag. 233. du même abrégé.

Voilà les principales fautes que j'ai obſervées en parcourant les Eſſais de Littérature de ce mois. On en trouve beaucoup de ſemblables dans les Eſſais précédens. Mr. Pelhetre ne manquera pas de les découvrir, & je ſouhaite qu'il le faſſe d'une maniere à ne pas décourager l'Auteur. Je ſuis ſi éloigné de ſouhaiter que les Eſſais tombent, que j'apréhende que cela ne leur arrive. On peut obvier à ce malheur en travaillant avec plus d'exactitude, & en prenant plûtôt le parti d'avoüer la dete que de chercher de prétendues juſtifications qui ſoient de nouvelles fautes: à quoi l'on doit ajoûter quelques autres choſes dont on a été averti, & le ſoin de n'imputer pas aux Auteurs que l'on critique ce qu'ils n'ont point dit. C'eſt ce que je prie l'Auteur de bien peſer quand il lira ce mémoire.

Le 28. d'Avril 1703.

Mémoire de Mr. Bayle ſur quelques endroits qui le concernent dans les nouvelles additions de Monſieur Teiſſier aux éloges des hommes Savans.

L'Impatience de témoigner publiquement à Monſieur Teiſſier ma gratitude, m'obligea à me ſervir de la voie des Journaux, au lieu d'attendre la conjoncture qu'une préface, ou qu'un chapitre de quelque écrit de ma façon eut pû me fournir, mais qui peut-être ne ſe ſeroit pas préſentée ſi-tôt. Ce ſavant homme en a uſé d'une maniere ſi honnête & ſi généreuſe, qu'elle devroit ſervir d'exemple à tous les Auteurs. Il n'a point pris en mauvaiſe part la liberté de ma critique: ſes réponſes ont été non ſeulement doctes, mais aſſaiſonnées auſſi d'une politeſſe très-obligeante. J'avois toûjours eſpéré qu'il s'apliqueroit les excuſes que je fis dans la préface de mon projet, & j'ai vû avec un plaiſir extrême que cette eſpérance n'a pas été mal fondée. J'ai eu toûjours une grande eſtime, & pour lui, & pour ſes Ouvrages, & je le témoignai fort ſincerement dans les Nouvelles (†) de la République des Lettres, lors que je parlai de la premiere édition de ſon livre. Si j'ai conſidéré ce livre-là comme l'un de ceux dont il faloit principalement indiquer certaines choſes ſelon la critique, c'eſt parce que je le conſidérois comme un excellent morceau de Dictionnaire hiſtorique que tout le monde liſoit. Les nouvelles additions de Mr. Teiſſier ſont ſi curieuſes & ſi remplies, qu'elles montrent que peu de gens ſeroient auſſi propres que lui à compoſer un tel Dictionnaire complet. Elles me ſeront très-utiles ſoit en retouchant mon Ouvrage, ſoit en le continuant, & c'eſt là l'une des raiſons de la gratitude que je témoigne ici à cet illuſtre Ecrivain. Si je ne le remercie pas des éloges dont il me comble, c'eſt à cauſe que je me ſens infiniment éloigné de les mériter. Je me reconois ſon inférieur, & je m'aplique avec juſtice les paroles de Virgile, dont il n'a pu ſe faire l'aplication qu'en termes de compliment. J'en dirois davantage ſi je ne conſidérois que je me ſers d'un papier d'emprunt, dont il faut être meilleur œconome que du ſien propre.

Le principal motif de ce mémoire eſt ce que je viens de dire; mais en voici un autre que les Lecteurs qui s'ingerent à juger des intentions, & qui ne prenent jamais le ſens le plus favorable, croiront être le principal. Ce ſeroit un très-facheux préjugé contre tout mon Dictionnaire, ſi entre les obſervations critiques qui le raportent aux additions de Mr. Teiſſier, il y en avoit un auſſi grand nombre de mal fondées qu'il le prétend. J'ai donc crû qu'il étoit de mon devoir de faire quelques diſcuſſions, afin de mettre tous les Lecteurs en bon état de juger de la diſpute.

I. Je commencerai par l'endroit qui ſe préſente le premier. On le trouve dans la Préface de Mr. Teiſſier, & dans la page 24. du corps du livre. On

(*) *Simon Starovolſcius pag.* 121. *Elog. centum Polonor.*
(†) Alegambe pag. 424.
(‡) On peut remarquer ici, que ce n'eſt pas Melin de St. Gelais, mais ſon pere Octavien de St. Gelais Evêque d'Angoulême qui a traduit ce Livre d'Heliodore en vers François. Voiez Journ. des Savans, Nov. 1727. p. 327.
(†) A l'Article 2. d'Oct. 1684.

Digitized by Google

On y voit que *j'ai preſque inſinué*, & qu'*il ſemble que j'ai voulu inſinuer* qu'il avoit *inventé* & *forgé* un paſſage de Longolius. Je proteſte que rien n'a été plus éloigné de ma penſée que cela, ce ſeroit une malice dont aſſurément je ſuis incapable, & ſur tout à l'égard d'un homme dont le nom ne m'étoit ſi connu. Je ne veux pas qu'on m'en croie ſur ma parole, je m'apuie ſur trois raiſons. 1. J'ai dit (*a*) que ſi je n'avois pas trouvé ce paſſage, c'étoit peut-être ou parce que *je n'avois pas eu aſſez de patience pour le chercher*, 2. ou parce que *mon édition étoit moins ample que* celle de Mr. Teiſſier. 3. J'ai raporté d'autres paſſages de Longolius, & nommément un dont j'ai marqué *qu'il avoit quelque raport à celui de Mr. Teiſſier*. Je n'ai point dit comme on (*b*) l'aſſûre, que *je n'ai pas pû trouver* les paroles en queſtion dans les lettres de Longolius, *bien que je les aie cherchées avec beaucoup de ſoin:* j'ai inſinué au contraire que je ne les avois pas cherchées avec aſſez de diligence. La vérité eſt que je les cherchai négligeamment; elles ſe trouvent en effet dans l'édition que j'avois entre les mains, je ne niai point qu'elles n'y fuſſent, je me contentai de dire que je ne les avois pas trouvées, & je n'en uſai de la ſorte qu'afin de m'excuſer de ce que ſuivant ma coûtume, je ne raportois pas le texte même de l'Auteur dont il s'agiſſoit, mais ſeulement la verſion Françoiſe de Mr. Teiſſier.

Ce paſſage de Longolius eſt un éloge de ce même Flaminius, ſur lequel voici une autre controverſe. Mr. Teiſſier ne convient pas que j'aie pris contre lui avec raiſon le parti de Mr. de Thou. Pour bien juger lequel de nous deux ſe trompe, il faut ſe bien mettre devant les yeux tout l'état de la queſtion. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi Flaminius aprouvoit quelques articles de la foi des Proteſtans, & s'il ſe rendit ſuſpect de Luthéraniſme. Mr. de Thou ne le nie pas, je l'ai nié encore moins, puis que j'ai cité le paſſage du Cardinal Palavicin. Les nouvelles preuves de Mr. Teiſſier ne ſauroient s'étendre au de là de ce que Mr. de Thou avouë, elles n'enferment pas ce point principal de la queſtion, ſavoir que Flaminius aprouva le reſte de la nouvelle doctrine répanduë en Allemagne, & nommément celle qui concerne l'Euchariſtie, & qu'il *embraſſa la Religion des Proteſtans*. Ainſi ma remarque conſerve toute ſa force, à l'égard même du diſcours de Simler dans la vie de Pierre Martyr, & à l'égard de l'épigramme ſur la mort de Savonarola. Il ſuffiſoit pour faire cette épigramme que l'on eût de ce Martyr vrai ou faux, la même opinion qu'en ont eue pluſieurs Catholiques Romains, & que la plûpart des Religieux de ſon Ordre en ont encore. Je continue à dire qu'ils ſigneroient l'épigramme de Flaminius. Je n'ai point dit que Mr. Teiſſier alléguât en preuve du fait contesté la lettre qui a été inſérée dans la vie de Galeas Caracciol: je n'ai parlé de cette lettre que dans une autre vûë; c'eſt-à-dire, pour confirmer la narration de Mr. de Thou, par le ſilence que Flaminius a gardé en écrivant à un ami du Luthéraniſme. En un mot, je prie tous les Lecteurs tant à l'égard de ce point-ci qu'à l'égard de tous les autres, de bien comparer enſemble tout ce que j'ai dit, & les réponſes de Mr. Teiſſier. De là dépend le vrai moien de juger du différent; car ſi l'on ne connoit les expoſez d'un Auteur, que par les portions qui en paroiſſent dans les réponſes d'un autre, il eſt impoſſible de décider juſtement qui a tort, ou qui a raiſon. L'omiſſion d'un mot eſt quelquefois cauſe que l'un prouve ce que l'autre n'a point nié. On en va donner un exemple.

II. Mr. Teiſſier (*c*) cite Tritheme qui a dit que Rodolphe Agricola enſeigna dans le College d'Heidelberg. Il cite auſſi une harangue où l'on aſſûre qu'Agricola fit des leçons ſur le Latin & ſur le Grec dans l'Académie d'Heidelberg. Enfin il allégue Mr. de Seckendorf qui a dit qu'Agricola fut le ſucceſſeur de Weſſelius de Groningue dans la charge de Profeſſeur en Philoſophie, & en humanitez à Heidelberg. Cela ſert de réfutation à ces paroles, *Mr. Bayle dit qu'il n'a pas trouvé ce que Voſſius avance qu'Agricola ait été Profeſſeur en cette ville-là*. Ceux qui conſulteront (*d*) mon Dictionnaire à la premiere édition, qui eſt celle que Mr. Teiſſier cite, y trouveront cette note marginale: *Je ne trouve point dans Melchior Adam ce que Voſſius . . . avance qu'Agricola profeſſa trois ans la Philoſophie à Heidelberg*. Cette note dans (*e*) la ſeconde édition a été changée en celle ci, *Notez que Melchior Adam ne dit point qu'Agricola ait jamais enſeigné la Philoſophie dans Heidelberg. Voſſius ſupoſe qu'il l'y enſeigna trois ans*. Il eſt viſible que pour bien repréſenter la remarque que l'on peut croire que j'ai voulu faire contre Voſſius, il ne faut omettre ni le mot *Philoſophie*, ni le terme *de trois ans*; car il peut être vrai qu'Agricola ait été Profeſſeur à Heidelberg, & faux qu'il y ait enſeigné trois ans la Philoſophie. Je n'ai pas ignoré le premier de ces deux faits, & j'en ai donné (*f*) une preuve. Les trois Auteurs citez par Mr. Teiſſier ne prouvent point le ſecond fait, & j'ai raporté une remarque qui réfute le calcul de Voſſius. Je laiſſe le tems où Agricola profeſſoit à Worms, & non pas à Heidelberg, comme je l'ai dit après Melchior Adam.

III. Ce que Mr. Teiſſier (*g*) allegue touchant trois faits qui regardent Caſtalion, eſt une fort bonne excuſe; mais qui laiſſe néanmoins dans toute la force la preuve démonſtrative que j'ai donnée. On eſt fort excuſable de dire ſur la foi de Théodore de Beze que Caſtalion étoit Miniſtre, & qu'il fut chaſſé de Geneve. Il y a très-peu de gens qui ne croient ces deux choſes. Je les croiois avec le reſte du monde, & j'aſſûrai ce banniſſement lors qu'en 1695. je compoſai l'article de Gomarus, où il ſe préſenta incidemment (*h*) une occaſion de parler de Caſtalion. Mais lors que deux ans après je fis l'article de celui-ci, je déterrai une atteſtation de Calvin qui me convainquit qu'il n'avoit pas été Miniſtre, & qu'on ne l'avoit point condamné à vuider la ville. Ceux qui conoiſſent le caractere de Calvin, ne croiront jamais qu'il ait uſé de complimens menteurs & officieux envers un tel homme, & puis que d'ailleurs ſon atteſtation fut donnée au tems même de la retraite de Caſtalion, il eſt indubitable que ſon témoignage le doit emporter ſur Théodore de Beze qui ne parla que vingt ans après. Il n'eſt pas fort ſurprenant qu'après un tel intervalle Beze ſe ſoit ſervi d'une expreſſion trop outrée en parlant d'un homme qu'il haiſſoit; car un tems beaucoup plus

(*a*) Pag 1251. de mon Dict. 2. édit. Ce paſſage eſt rectifié dans le dern. édit. p. 1102. col. 2.
(*b*) Teiſſ. pag. 24.
(*c*) Pag. 64.
(*d*) A la page 127.
(*e*) Pag. 107.
(*f*) Aux addit. du 1. tome de la 2. édit.
(*g*) Pag. 157.
(*h*) Voyez la remarque D de l'art. GOMARUS.

Plus court a ſuſi aux ennemis de Mr. Arnauld pour dire (*) très-fauſſement qu'on l'avoit chaſſé de France. On chaſſe un homme en pluſieurs manieres, & entre autres en ces deux-ci. 1. Lors qu'on lui commande de ſortir, 2. lors qu'on l'oblige à ſe défaire d'un emploi qui lui donne du pain; car il faut après cela qu'il aille chercher ailleurs dequoi vivre. Caſtalion fut chaſſé en ce ſecond ſens; mais on a debité la choſe dans l'autre ſens qui eſt beaucoup plus odieux.

J'aurois dû ôter de la ſeconde édition de mon Ouvrage, ce que j'avois dit en paſſant de Caſtalion dans la premiere à l'article *Gomarus*; mais il ſe paſſa un ſi long tems depuis la compoſition de (†) l'article de Caſtalion, juſques à ce que l'article de Gomarus ſe réimprimât, que par un péché de mémoire j'y laiſſai une expreſſion qu'il auroit falu effacer. C'eſt l'un des plus grands inconvéniens des vaſtes compilations que l'on corrige, & que l'on augmente. Ce que l'on corrige ou que l'on ajoûte en un endroit, demande ſouvent la correction de cent autres, mais on ne ſe ſouvient pas toûjours à point nommé de la faire par tout où il faut. Les Lecteurs qui s'aperçoivent qu'un Auteur parle d'une maniere en un lieu, & d'une autre maniere en un autre, doivent s'en tenir à ce qu'il a dit, lors qu'il a traitté *ex profeſſo* un certain ſujet.

Le troiſiéme fait ne mérite pas qu'on s'y arrête: Mr. Teiſſier eſt excuſable, puis qu'il a pour lui l'autorité de Scaliger. Mais la preuve litérale que j'ai donnée eſt meilleure encore que l'autorité de ce grand homme.

IV. Sur les quatre remarques que Mr. Teiſſier (‡) a réfutées concernant Ramus, je conviens qu'il a raiſon à l'égard de la premiere. Il prouve fort bien que Pena à ſervi de maître de Mathématique à Ramus. Comme il eſt rare que le diſciple d'un homme devienne ſon précepteur, j'avois crû que cela n'étoit point arrivé à Pena diſciple de Ramus; mais je devois conſidérer que la regle générale eſt ſujette ici à des exceptions. Je dis ſur la ſeconde remarque la même choſe que dans l'article précedent. Mr. Teiſſier allégue de grands Auteurs qu'il a ſuivis; mais la preuve litérale que j'ai aportée, n'en eſt pas moins forte, ni moins capable de les réfuter tous tant qu'ils ſont. Quant à la troiſiéme, il me ſemble qu'elle tombe ſur Mr. Teiſſier auſſi bien que ſur Moreti, car quoi que Mr. Teiſſier ne diſe pas dans ſes additions ce que je critique, il le dit formellement dans le texte. On répondra que le texte eſt de Mr. de Thou, je réplique que comme la faute ne ſe trouve point dans Mr. de Thou, il faloit que je l'imputaſſe à celui qui a produit la verſion Françoiſe de ces paroles de ce grand Hiſtorien: *Opibus etiam ſuis quantum in ipſo fuit, rem litterariam juvit ac promovit* (Ramus), *inſtituta Mathematices profeſſione, cui annuum vectigal 500. librarum è facultatibus ſuis attribuit.* C'eſt-à-dire, ſelon la verſion qui ſe trouve dans le livre de Mr. Teiſſier: *Ramus eſt recommandable en ce qu'il aida beaucoup les lettres . . . . . mêmes par ſon bien, ayant établi un Profeſſeur en Mathématique à qui il donnoit tous les ans cinq cens livres qu'il prenoit ſur ſon revenu.* Selon cette traduction Ramus faiſoit cette libéralité pendant ſa vie, mais le Latin ne le porte pas. Sur le quatrième point je n'ai qu'à prier les Lecteurs de lire d'un bout à l'autre ma remarque M & le paragraphe IV. de ma remarque N de l'article *Ramus*, je ſuis aſſûré qu'ils prononceront en ma faveur. Les phraſes honnêtes & les proteſtations de ſervice qui ſont dans une lettre ne ſignifient rien, lors qu'elles ſont précédées de témoignages intelligibles de peu d'amitié.

V. Touchant Bullinger, la preuve que j'ai donnée qu'il voulut ſe faire Chartreux à l'âge de douze ans, & qu'il n'y ſongea plus à l'âge de dix-ſept, eſt la plus forte du monde; car j'ai marqué ſous quelle année l'Auteur de ſa vie fait mention de ces deux choſes. Melchior Adam qui a donné l'abrégé de cette vie, eſt un peu ſujet à brouiller les tems, cela eſt ordinaire à ceux qui veulent ſerrer les longs recits, néanmôins je ne trouve pas qu'il diſe que Bullinger (§) *avoit fait ſes études* avant que de ſouhaiter l'habit de Chartreux. Il détaille les occupations de la jeuneſſe qui étudioit à Emmeric, & il obſerve que la diſcipline y étoit rigide, mais que cette ſévérité ne déplaiſoit point à Bullinger, qui quoi qu'enfant réſolut dès lors à ſe conſacrer à la vie de Chartreux. Il dit enſuite que Bullinger paſſa trois ans à Emmeric. Il y a, ce me ſemble, fort peu de gens qui puiſſent lire ces paroles, *Bullinger ſe retira à Zurich, & après la mort de Zuingle il fut choiſi pour remplir ſa place*, ſans s'imaginer que ſa retraite à Zurich précéda la mort de Zuingle. Voilà le ſens le plus naturel qui ſe préſente au Lecteur; j'ai donc dû ſupoſer que c'étoit le ſens de Mr. Teiſſier; mais puis qu'il déclare qu'il n'a pas ainſi entendu la choſe, je veux l'en croire. Pour ce qui eſt de la durée du miniſtere de Bullinger, nous pouvons avoir tous deux raiſon, lui de la faire de cinquante ans, à y comprendre les années où Bullinger prêcha ſans être promu, & moi de la faire un peu plus courte en ne comptant que depuis ſa promotion. C'eſt ici que l'occaſion ſe préſente de corriger une groſſe faute qui m'échapa immédiatement après mes remarques ſur Mr. Teiſſier. J'avertis donc qu'il faut effacer près de quatre lignes dans la remarque H de l'article de Bullinger, depuis *Mr. de Thou* juſques *à trois ans* incluſivement. La premiere fois que je m'aperçus de cette bévûë, je ne pus comprendre par quelle illuſion j'y étois tombé; mais en y ſongeant le lendemain je crus que le mal étoit venu de ce qu'écrivant à la chandelle, & n'y regardant pas d'aſſez près je pris 1543. pour 1547. J'avois écrit 1543. qui eſt le nombre dont Mr. de Thou s'eſt ſervi, une illuſion de la vûë me fit croire que j'avois écrit 1547. Bien d'autres que moi éprouvent ces égaremens de l'œil.

VI. Je conviens avec Mr. Teiſſier (‖) de cette regle générale, que par *une figure de rhétorique* on exprime moins *que ce qu'on veut donner à entendre*, & ſuivant cela il y a mille occaſions où *parum pius* peut être traduit par *impie*, mais lors que j'ai critiqué cette traduction j'ai eu égard aux circonſtances particulieres du ſujet, qui m'ont paru ne pas permettre que l'on s'écartât de la rigueur de la lettre. Cardan avouë entre ſes autres défauts qu'il avoit été *parum pius*. Or puis qu'il s'étoit ſervi de cette expreſſion, & non pas du mot *impius*, je croi qu'il faloit traduire *peu dévot*, ou *peu pieux*, au lieu de prétendre que de ſon propre aveu *il avoit été impie*. Ce terme eſt ſi odieux, & ſi exécrable qu'on doit préſumer que Cardan qui vivoit en Italie, ne ſe ſervit pas ſans

(*) Voyez dans la 2. Ed. de mon Diction. la remarque E de ſon article, ou rem. M de la derniere édit.
(†) Il n'eſt point dans la premiere édition.
(‡) Pag. 219. & ſuiv.
(§) Voyez Mr. Teiſſier pag. 248.
(‖) Pag. 260.

ſans choix, ni ſans attention du *parum plus* préférablement à *imprs*, & ainſi le Traducteur ne ſe devoit pas ſervir de la liberté des figures de Rhétorique. Je fus une ſemblable remarque à l'égard de la traduction (*) du *millies extenſa* par *imprimée plus de mille fois*. Il y a une infinité d'occaſions où *mille fois* ne ſignifie que *pluſieurs fois*, mais s'il s'agit d'un grand nombre d'éditions de quelque Ouvrage célebre, je croi encore aujourd'hui qu'il faut ſe ſervir ou du mot vague *pluſieurs*, ou marquer le nombre certain, de ſorte que ſi l'on emploie le terme *cent*, ou celui de *mille*, on conduit naturellement tous les Lecteurs à prendre cela au pied de la lettre.

VII. En critiquant Mr. Teiſſier d'avoir dit que la profeſſion des belles lettres à Lauſane fut offerte à François Hotman par l'entremiſe de Théodore de Beze, je me ſuis fondé entre autres raiſons ſur ce qu'Hotman étoit Profeſſeur à Lauſanne avant Théodore de Beze: j'ai prouvé cela par un paſſage de la vie de ce dernier. Mr. Teiſſier cite la vie d'Hotman compoſée par Nevelet, & en allégue des paroles qui témoignent que Beze enſeignoit le Grec à Lauſane, lors qu'Hotman y fut apellé: (†) *Lauſannam equeſtrium (ubi tum magnus ille Beza, Hottomanno & communi exilio, & amicitiæ nexu conjunctiſſimus, Græca docebat) à Senatu Bernenſis Reipublicæ evocatus.* Il marque l'édition de Francfort 1595. in 4. Je n'ai pû la conſulter, non plus que celle de Hanau 1613 in 12. mais ayant conſulté l'édition de Leipſic 1686. procurée par les ſoins de Mr. Leickher, j'y ai trouvé ſeulement ceci: *In urbem Equeſtrium (ubi tum magni viri Hottomanno & communi exilio, & amicitiæ nexu conjunctiſſimi docebant) ad humaniorum quæ dicuntur litterarum profeſſionem honorificè à Senatu Bernenſis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa, ſe contulit.* Il y a beaucoup d'aparence que Mr. Leickher à choiſi la meilleure de toutes les éditions de la vie de François Hotman, puis donc qu'on ne trouve point dans celle qu'il a ſuivie le paſſage de Mr. Teiſſier, il faut croire que Nevelet le trouva fautif, & qu'il le changea de la maniere que l'on a vûë. Et cela confirmeroit beaucoup ma note critique.

VIII. J'ai dit que Théodore de Beze étant arrivé à Geneve, fut voir à Tubinge Melchior Wolmar, avant que de fixer à quoi il ſe deſtineroit. Mr Teiſſier (‡) oppoſe à cela une choſe qui ſe trouve dans la vie de Théodore de Beze, c'eſt qu'il r ſolut d'exercer la profeſſion d'Imprimeur, & qu'il s'aſſocia pour cet effet avec Jean Crepin, *mais qu'avant que d'exécuter cette réſolution il voulut aller voir Wolmar à Tubingue.* Je répons que Beze & Crepin ne firent que projetter l'établiſſement d'une imprimerie. Cela leur vint dans la penſée; mais ils n'avoient encore conclu rien de fixe, lors que Beze alla voir Wolmar: (§) *Ambo* (Beza & Criſpinus) *de novo vitæ genere ſuſcipiendo una deliberant & de ſocietate ad typographicam artem faciendam ineunda cogitarunt. . . . Sed* Beze *alium curſum Dei providentia deſtinarat. Nam* PRIUSQUAM ALIQUID CERTI INTER SE CONSTITUISSENT, *Bezæ viſum eſt Tubingam uſque excurrere ubi* Wolmarus *degebat.* Voila ce qu'on trouve dans la vie de Théodore de Beze.

Si j'ai dit que Théodore de Bèze ne fut point Profeſſeur à Lauſane pendant dix ans, comme Mr. Teiſſier l'avoit aſſûré, ce n'eſt pas que j'ignorâſſe les paroles de la Faye que Mr. Teiſſier raporte pour la juſtification, je les ai citées, c'eſt que je croiois qu'il faloit plûtôt s'en raporter au témoignage de Beze, qu'à celui de ſon Hiſtorien. Or j'ai cité un paſſage où Beze ne ſe donne qu'environ neuf ans de profeſſion à Lauſane, & j'ai dit comment il faloit entendre les dix ans dont il fait mention ailleurs. Mr. Teiſſier auroit pû ſe juſtifier d'une maniere plus forte que par le témoignage de la Faye: j'ai découvert depuis la ſeconde édition de mon Dictionnaire le tems auquel Théodore de Beze quitta Lauſane. Ce fut au mois de Mars 1559. & cela prouve qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il y avoit ſéjourné dix ans. Au reſte il ſortit de cette ville-là en même tems que le Miniſtre Pierre Viret, & pour les mêmes raiſons. On n'a point trouvé à propos de (§) s'expliquer ſur ces raiſons; mais il y a lieu de croire que ce fut une faction ou une bouraſque Théologique, choſe qui en ce tems là ne finiſſoit que par l'exil, ou par la retraite forcée du parti plus foible.

Voilà ce que j'ai à dire pour la défenſe de mes remarques: je laiſſe aux Lecteurs à décider ſi elles ont été juſtes; mais je declare en même tems que s'ils decidoient en ma faveur, ils ne laiſſeroient pas d'être obligez de convenir que Mr. Teiſſier eſt très excuſable, puis qu'il a ſuivi des Auteurs qui devoient ſemble bien inſtruits des choſes. Perſonne n'a été plus perſuadé que moi, que mes petites obſervations ne feroient aucun préjudice à ſon Ouvrage, & perſonne n'eſt plus intereſſé que moi à bannir de la République des Lettres cette fauſſe & pernicieuſe maxime, qu'afin qu'un livre ſoit eſtimable, il doit être ſans défaut. L'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, & ſur tout pour les Dictionnaires, lors qu'il n'y a dans chaque page l'une portant l'autre que ſept ou huit choſes à corriger.

J'ajoûte en faveur de M. Teiſſier que les Ouvrages tels que le ſien & le mien, ne peuvent être bâtis que d'une matiere trouvée dans d'autres Auteurs. Si l'on fait des fautes conſidérables en s'apuiant ſur leur témoignage, c'eſt principalement lors qu'on entend de travers ce qu'ils ont dit, ou que l'on en tire de mauvaiſes conſéquences; mais ſi on le raporte, & ſi on l'aplique fidelement & exactement, & que ce ſoit une erreur, on n'en doit point être reſponſable, à moins que l'on n'en faſſe ſon bien propre, ou que l'on s'en rende garant. Je remarquerai à cette occaſion que ceux qui raportent une choſe ſans citer perſonne, ne doivent point trouver étrange ſi on les prend à partie, & ſi au lieu de prendre la peine de rechercher leur original, on fait marcher tout droit à eux la critique que l'on a à faire. Il y a même une maniere de citer qui ne met pas à couvert de cette critique. Beaucoup d'Auteurs ſe contentent de conſidérer en gros ce qu'ils veulent emprunter d'un autre, ils ne s'aſſujetiſſent point à ſes expreſſions, ni à ſon arrangement, ils ſe rendent maîtres de la forme, ils paraphraſent, ils tranſpoſent, ils entremêlent ce que bon leur ſemble, & mettent ſeulement à la marge quelque citation. Il y a telle période où ils affirment quatre faits, dont il n'y en a qu'un qui ait été raporté par l'Auteur qu'ils citent. Ceux qui en uſent de la ſorte, doivent trouver bon qu'on

(*) Voyez Mr. Teiſſier pag. 162.
(†) *Ibid.* pag. 359.
(‡) Pag. 450. 451.

(§) *Melch. Adam. in vit. Theol. exter. p.* 205.
(§) Voyez dans mon Dictionn. la remarque *D* de l'article Beze.

Digitized

qu'on leur impute les erreurs que l'on remarque dans leurs livres. Mais lors qu'un Auteur raporte les termes des Ecrivains qu'il allégue, & que pour une plus grande précaution il déclare dans ſa préface, qu'il ne ſe rend point garand des faits qu'ils ont avancez, & qu'il ſe contente de la fidélité de la citation, (voila ma méthode) ce n'eſt point lui qu'on doit cenſurer, il faut que la critique tombe ſur les Auteurs dont il raporte les paroles, & c'eſt une maniere de procéder tout-à-fait injuſte, que de s'en prendre à lui nommément & uniquement. Voilà l'injuſtice dont l'Ecrivain anonyme des Eſſais de litérature s'eſt rendu coupable à mon égard, comme on le lui a montré dans quelques (*) memoires.

Il réſulte de ceci que la plus légere faute qu'on puiſſe faire dans les livres de compilation, eſt d'emploier des témoignages qui contiennent des erreurs de fait. Toute la faute conſiſte alors à n'avertir point par des notes marginales, ou autrement, qu'il y a telles & telles erreurs dans ce qu'on raporte. Mais où eſt l'homme qui puiſſe ou qui doive s'engager à vérifier abſolument tous les témoignages qu'il recueille? On ſe doit contenter de voir raſſemblée les diverſes traditions, pourvû que d'ailleurs on s'aperçoive qu'un compilateur ne s'épargne pas à rectifier, & qu'il s'y aplique de ſon mieux quand il traite expreſſément d'une certaine matiere. Au pis aller s'il y a quelque mépriſe dans les paſſages qu'il raporte ſelon les termes de l'original, on doit l'imputer à l'Auteur qu'il cite. Si Mr. Teiſſier avoit ſuivi cette regle, il n'auroit pas dit (†), que j'attribuë à François Hotman un livre qui a été compoſé par Jean Hotman; car ce n'eſt pas moi qui parle dans l'endroit (‡) où cet Ouvrage-là eſt donné à François Hotman, je ne fais que raporter les propres paroles du Sieur Bulart.

Je ne ſai s'il y a dans les nouvelles additions de Mr. Teiſſier quelques autres notes qui me concernent, je n'ai remarqué que celles-là en parcourant ſon Ouvrage. Il en eut pû faire beaucoup, j'y aurois aquieſcé ingénuement, ſi la raiſon l'eût voulu, & c'eût été en tout cas un profit certain pour mon Dictionnaire.

Mémoire communiqué par Mr. Bayle pour ſervir de réponſe à ce qui le peut intéreſſer dans un Ouvrage imprimé à Paris ſur la diſtinction du bien & du mal, & au IV. article du 5. tome de la Bibliotheque choiſie.

IL y a déjà quelques mois que je reçus une copie d'un mémoire inſéré dans le Mercure galant du mois de Décembre 1703. Ce mémoire eſt un grand éloge d'un livre anonyme ſur la diſtinction du bien & du mal, & fait connoître que l'Auteur de cet Ouvrage m'accuſe d'avoir *ouvertement favoriſé le ſyſtême de Manes*, & admis *la diſtinction des deux principes du bien & du mal*, & qu'il fonde cette accuſation ſur ce que j'ai dit qu'on ne peut répondre aux objections des Manichéens, & ſur ce que même je leur ai prêté des raiſons contre l'unité d'un Dieu bienfaiſant, & contre les diférens ſyſtêmes des Chretiens. En réfléchiſſant ſur cela & ſur l'idée magnifique que l'on donne du travail de cet Auteur dans le Mercure galant, je ceſſai bien-tôt d'avoir quelque ſorte d'impatience de voir ſon livre; car je m'imaginai qu'il n'avoit aucune juſteſſe d'eſprit, puis qu'il avoit une ſi haute opinion de ſon Ouvrage, & qu'il définiſſoit ſi mal ce que j'ai dit touchant le ſyſtême des deux principes. Il me ſembla que ſes préjugez l'avoient ébloui & l'avoient rendu auſſi injuſte que le ſont certains eſprits turbulens qui prenent pour des ennemis de la Patrie tous ceux qui avouënt que l'on n'a pû repouſſer par tout les hottilitez. Eſt-ce favoriſer ouvertement l'Arianiſme que d'avouër que le dogme de la Trinité ne ſe prouve que par la Révélation, & que la Philoſophie n'eſt pas capable de nous fournir la ſolution des dificultez qu'elle propoſe contre ce myſtere? Combien y auroit-il d'Orthodoxes, qui ſur ce pied-là mériteroient de paſſer pour des fauteurs manifeſtes du Socinianiſme?

Ma curioſité étant donc fort tiede pour la lecture de ce livre, il me tomba entre les mains une (‡) brochure imprimée à Paris qui m'excita un peu plus, car j'y trouvai qu'on jugeoit que je ne pouvois pas honnement me diſpenſer de répondre à l'anonyme. Je tâchai alors de faire venir un exemplaire de ſon Ouvrage, mais comme l'interdiction du commerce rendoit cela dificile, je n'ai pû me ſatisfaire promptement. Enfin j'ai vû le livre, & après l'avoir examiné j'ai conclu que je n'avois beſoin d'aucune réponſe par raport à ceux qui connoiſſent ce que j'ai dit des Manichéens, & que je n'en ai beſoin que d'une très-courte par raport à ceux qui ne le connoiſſent pas. Ainſi ce petit mémoire me ſuffira; car pour renverſer tout ce que cet anonyme a voulu faire contre moi, il faut ſeulement montrer qu'il n'a rien compris dans l'état de la queſtion, ou qu'il n'a pas jugé à-propos de le prendre pour ſa regle.

Que l'Auteur combat ce qu'on ne conteſte point.

Tout ce qu'il a dit de ſon chef, ou qu'il a tiré de Saint Auguſtin, n'aboutit qu'à faire voir 1. que le ſyſtême des deux principes eſt faux, abſurde, & viſiblement contraire aux idées de l'Etre ſouverainement parfait. 2. Que ce ſyſtême eſt ſur tout abſurde, ridicule & abominable dans les détails, où les Manichéens deſcendirent. Mais il n'y a rien de plus ſuperflu que de ſe donner la peine de prouver cela contre moi; car ce ſont deux propoſitions que j'ai expreſſément avouées, & répanduës en tant d'endroits de mon Ouvrage, qu'on peut ſe plaindre que j'ai emploié trop de redites. Il ne s'agiſſoit donc point de la vérité de ces deux theſes entre cet Auteur & moi: il devoit ſuppoſer que nous en étions d'accord, & les prendre pour un principe qui nous étoit commun. La ſeule choſe qu'il devoit combatre, eſt ce que j'ai dit que l'hypotheſe des deux principes quelque fauſſe & quelque impie qu'elle ſoit, attaque l'autre hypotheſe par des objections que la lumiere naturelle ne peut réſoudre. Or c'eſt préciſément ce à quoi il n'a pas touché, je veux dire qu'il a négligé entierement d'examiner ces objections, & d'y faire des réponſes. Il y étoit néanmoins d'autant plus indiſpenſablement engagé qu'il trouvoit étrange que j'euſſe dit que les anciens Peres ne ſe ſont pas bien tirez des objections ſur l'origine du mal. Le ſeul moïen de me combatre ſur ce point-là étoit de montrer que les réponſes des Peres ſont très-fortes, & que les répliques que j'ai ſupoſé qu'on y pouvoit faire, ſont très-foibles. Mais il n'a daigné effleurer aucune

Qu'il devoit réfuter les objections que M. Bayle prête aux Manichéens ſur l'origine du mal.

(*) Inſérez dans le Journal de Trévoux à l'édition d'Amſterdam, & qu'on trouvera cy-deſſus depuis la p. 171. juſqu'à la pag. 175.

(†) Pag. 380.

(‡) C'eſt dans l'article de *Baubet*, lieu tout-à-fait accidentel par raport à ce qui concerne les *Hotman*.

(‡) Intitulée *Cenſure-Critique des Auteurs de ce temps*

Digitized by Google

cune de ces repliques: il s'eſt contenté d'agir offenſivement contre les principes des Manichéens, ce qui n'eſt aujourd'hui d'aucune néceſſité, vû qu'il ne reſte nulle trace de cette ſecte dans toute l'Europe, & ce qui après tout ne ſervoit de rien dans une diſpute particuliere contre moi, puisque j'ai aſſez manifeſtement reconnu que le dogme des deux principes tombe en ruïne quand on l'attaque, & toute ſa force ne conſiſte que dans les attaques que ceux qui voudroient le ſoûtenir, peuvent faire principalement aux Chretiens les plus orthodoxes. Il faloit donc que cet Auteur ſe tint ſeulement ſur la défenſive, il s'agiſſoit non pas de porter des coups, mais de parer ceux que l'on portoit. Puis qu'il eſt demeuré dans l'inaction quant au ſeul point qui demandoit ſon activité, je n'ai aucun intérêt dans la diſpute, & c'eſt aſſez que je déclare publiquement pourquoi je ne lui répons pas.

Qu'on ne peut y répondre en diſant que le mal n'eſt qu'une ſimple privation.

En vain travailleroit-on à le diſculper ſi l'on diſoit que par l'adoption de la doctrine de Saint Auguſtin, que le mal n'eſt point un être, mais une ſimple privation, il renverſe toutes les bateries du ſyſtême des deux principes; car il eſt bien vrai que cette doctrine étant une fois prouvée, refutoit ſolidement les Manichéens entant qu'ils diſoient que le mal eſt une ſubſtance, mais il n'y a rien de plus facile que d'éviter cette attaque de Saint Auguſtin, & ſi un Manichéen eut voulu ſe tirer d'affaire, il n'eut eu beſoin que d'un petit éclairciſſement, par lequel il eut montré que la diſpute étoit plûtôt ſur les mots, que ſur la choſe. On n'avoit qu'à demander à Saint Auguſtin s'il ne croioit pas que l'on pouvoit dire proprement parlant, que les Diables ſont des eſprits très-mauvais, quoi que ſelon lui leur ſubſtance & toutes leurs facultez réelles poſitives fuſſent très-bonnes. Ne faloit-il pas qu'il avoüât que la bonté qu'il attribuoit à tous les êtres réels, n'étoit que métaphyſique comme l'unité & la vérité de l'être, deſquelles on parle dans les écoles, & que l'on marque par ce fameux aphoriſme, *omne ens eſt unum verum bonum*? Ne devoit-il pas convenir qu'un homme aveugle, & qu'un ſcelerat ſont de bonnes choſes en leur eſpece, puis qu'il ne leur manque rien de ce qui eſt néceſſaire pour être aveugle, & pour être ſcélérat? Pouvoit-il nier que la fauſſe monnoie ne fût une bonne piece de monnoie; car elle a tout ce qui eſt néceſſaire pour être l'aſſemblage qu'elle eſt de divers métaux. La bonté métaphyſique ou tranſcendentelle n'étant que l'état réel & poſitif qui conſtituë chaque choſe dans ce qu'elle eſt, ſe trouve néceſſairement dans tout ce qui exiſte: il n'eſt donc pas concevable qu'un Manichéen ait pû nier qu'elle ne fût dans le principe du mal, & dans toutes ſes créatures, & par conſequent il n'y avoit qu'un mal entendu entre Saint Auguſtin & ſes adverſaires, ceux-ci prétendant qu'un être déterminé invinciblement au mal devoit être apellé une mauvaiſe ſubſtance, & ne s'arrêtant qu'aux notions de la bonté ou de la malice morale, ſans ſe mettre en peine des notions de la bonté métaphyſique, à quoi Saint Auguſtin vouloit que l'on fit beaucoup d'attention. Je ſuis perſuadé qu'un Manichéen qui eût entendu l'art de la diſpute eût éludé facilement les inſtances de ce Pere, & qu'il lui eût dit, *pour couper court je vous accorde que la malice du mauvais principe n'eſt qu'une pure privation de toute bonté morale, & ſi vous voulez l'appeller bon en ce qu'il a de réalité d'exiſtence & de puiſſance, à vous permis; mais comme vous reconnoiſſez que les Diables très-bonnes créatures métaphyſiquement parlant, & très-mauvaiſes par la privation de toute bonté morale ſont cauſe d'une infinité de maux, & méritent d'être apellez méchans, ſoufrez que je parle ainſi à l'égard du mauvais principe, & de toutes ſes productions.*

Que cette objection ne leve point les difficultez.

Pour faire mieux comprendre que notre anonyme ne fait rien qui contribuë au dénouëment des dificultez lors qu'il recourt à l'hypotheſe que le mal n'eſt qu'une ſimple privation, il faut lui demander ce qu'il jugeroit d'un Docteur qui aïant admis la même hypotheſe, aſſûreroit que Dieu a créé les Diables tels qu'ils ſont préſentement. Il diroit ſans doute que ce Docteur enſeigne un blaſpheme horrible en prétendant que Dieu ſoit l'auteur de la malice des Diables. Quand on accuſe Luther & Calvin de faire Dieu auteur du péché, ne ſe moqueroit-on pas, & n'auroit-on pas bien raiſon de ſe moquer de leur prétenduë juſtification, s'ils n'avoient rien à répondre que ceci, que le péché n'eſt pas un être réel, mais un néant, ou une ſimple privation? D'où je conclus que Saint Auguſtin n'a pas été plus en état que les autres Peres de réſoudre l'objection que s'il n'y avoit qu'un principe de toutes choſes infiniment bon, il n'y auroit aucune miſere, ni aucun péché dans l'Univers. Voilà cependant la grande machine, avec laquelle l'Ecrivain moderne de la diſtinction du bien & du mal s'eſt imaginé que l'on ruïnoit ſans reſſource les objections des Sectateurs du ſyſtême des deux principes.

Qu'il ne ſuffit pas de faire des objections victorieuſes aux Manichéens; mais qu'il faut auſſi triompher des leurs.

Il trouve ſurprenant que je ne me ſois pas apliqué à combatre cette hypotheſe de Saint Auguſtin; mais j'ai bien plus de ſujet d'être ſurpris qu'il ait négligé de réfuter les raiſonnemens de l'Auteur (*), à qui il a vû que je renvoie. Il croit que ſi j'avois bien examiné les Ouvrages de ce Pere: je n'aurois *pas jugé ſi favorablement de l'hypotheſe des deux principes*; c'eſt-à-dire, que je n'aurois pas jugé que les objections des Manichéens fuſſent ſi fortes; car c'eſt à quoi il ſe doit réduire s'il ne veut paſſer pour un homme qui n'a rien compris ou qui a fait ſemblant de ne rien comprendre dans l'état de la queſtion. Il verra par les choſes que je viens de dire, que la lecture de Saint Auguſtin n'eſt guere capable de l'effet qu'il lui attribuë. Elle eſt à la vérité fort capable de convaincre que l'on peut livrer aux Manichéens un combat victorieux, & les réduire aux dernieres extrémitez; mais premierement c'eſt une choſe que j'ai toûjours reconnuë, & en ſecond lieu il eſt beaucoup plus facile de combatre avec avantage les Manichéens qui s'étoient chargez d'un fatras d'explications mal imaginées, & que Saint Auguſtin n'eût pas manqué d'écarter, s'il eût écrit toute ſa vie contre les Orthodoxes, qu'il n'eſt facile de confondre en général le ſyſtême des deux principes, quoi que dans la plus grande généralité il ſoit très-foible quant aux raiſons *à priori*. En troiſiéme lieu on ne ſe vante point juſtement d'une victoire complete ſi pendant que l'on met en fuite ſon ennemi par tout où l'on eſt ſon agreſſeur, on eſt contraint de faire retraite par tout où il nous attaque. La victoire ſe partage lors que ceux qui chargent, font plier les ennemis, & ſont enfoncez par ceux qui les chargent. L'honneur du triomphe ſeroit-il dû à un Général qui pourroit dire, *par tout où j'ai attaqué les ennemis, je les ai menez battant, mais ils m'ont forcé par tout où ils m'ont fait des attaques. J'ai re-*

(*) Mr. Papin, qu'il nomme mal *Mr. Panin.*

ravagé leurs terres; mais je n'ai pas empêché qu'ils ne ravageassent celles de mon Prince? Il faut faire un semblable jugement sur les disputes des Sectes: la victoire n'y est point complete si l'on ne remporte l'avantage qu'en faisant des objections, il faut aussi le remporter sur les objections qui nous sont faites. Le second de ces avantages n'appartient point à Saint Augustin comme le premier.

Mais ce grand Evêque d'Hippone n'a-t-il point dit que Dieu devoit donner à l'homme le franc arbitre, & que le peche est venu du mauvais usage que l'homme a fait de sa liberté? Il l'a dit sans doute, & cette remarque & la supposition que le péché est un néant sont les deux machines qui, selon notre anonyme, renversent toutes les chicanes des Manichéens. On a vû ci-dessus quel fond il faut faire sur la seconde, ajoûtons que cet Auteur nous aprend lui-même si l'on peut se fier beaucoup sur la premiere; car il n'ose ni afirmer qu'elle soit solide, ni nier qu'elle ne soit foible. On n'a qu'à lire l'endroit où il remarque que j'ai réfuté une pensée de Saint Bazile. Cette pensée est la même que celle de Saint Augustin à l'égard de la liberté de l'homme & de son mauvais usage, & il n'y a rien de plus commun que cela parmi ceux qui ont écrit sur l'origine du mal. Si ceux à qui l'on donnoit cette solution, y acquiesçoient, on n'étoit pas obligé d'aller plus loin; mais lors qu'au contraire ils attachent là le combat, & qu'ils donnent mille assauts à ce premier poste, il n'y a rien de plus étrange que de donner cette solution pour l'unique dénouëment de toutes les dificultez. Voilà le cas où se trouve notre anonyme. Il avoit vû dans mon Dictionnaire ce que l'on opose à cette réponse de Saint Bazile, & il la répète froidement & gravement comme quelque chose d'invincible sans daigner dire un seul mot contre les oposítions.

Il est qu'il n'est pas ici question d'attaquer, mais de se défendre.

Après toutes les remarques que je viens de faire, je ne puis croire fondé à l'avertir que s'il prétend que ce que j'ai débité touchant l'hypothese des deux principes, l'engage à travailler pour les intérêts de la vérité, il n'a qu'à recommencer, vû qu'il n'est pas plus avancé que lors qu'il traça le premier mot de son livre. S'il n'a point d'autres choses à alléguer que celles qu'il trouvera dans Saint Augustin, il fera mieux de se tenir en repos. Elles pourroient mettre sans doute dans un beau jour les absurditez de la Secte Manichéenne, mais il n'est point question de cela, il ne s'agit que de se défendre, & nullement d'attaquer, il ne sufiroit pas même de confondre par des objections les impiétez des Manichéens, il faudroit entrer dans une dispute où l'on pût vaincre ceux qui ne donneroient pas la même prise que les adversaires que Saint Augustin a réfutez: il faudroit se figurer que l'on combat contre des Sceptiques, qui rebutez par les embaras des deux principes rejettent cette hypothese sans vouloir embrasser l'autre jusques à ce qu'on l'ait dégagée des dificultez qui l'accompagnent. En un mot il faudroit montrer par la lumiere naturelle qu'il y a une très-étroite liaison entre les crimes & les miseres du genre humain, & les idées d'une cause infiniment sainte, infiniment puissante, infiniment libre. C'est à quoi l'Auteur fera bien de s'exercer; il y trouvera une occupation très-digne de tout le tems que lui laissent (*) les pratiques de sa regle, & qu'il consacre à l'étude de la Métaphysique & de la Théologie. C'est enfin où je l'attens, & s'il y réüssit, je serai tout le premier à l'en louër, à l'en féliciter, & à l'en remercier. Il fera bien aussi de profiter des bons avis que j'ai ouï dire que Dom François Lami Religieux Bénédictin, grand Philosophe, célebre par plusieurs excellens Ouvrages, & d'une justesse d'esprit tout-à-fait particuliere, lui a donnez.

Si je me contente de ce petit nombre d'observations générales, c'est uniquement à cause qu'elles sufisent, car au reste j'en eusse pû faire beaucoup plus, si j'eusse voulu discuter tout ce qu'il a dit. J'eusse pû même montrer que dans les raisons qu'il allégue de Saint Augustin il y a quelquefois du parologisme. J'entrerai peut-être un jour dans l'examen dont je me dispense aujourd'hui, & l'on pourra s'en apercevoir ou dans la continuation de mon Dictionnaire, ou dans quelque autre rencontre.

Je croiois finir ici ce mémoire, mais lors qu'on en commençoit l'impression, je me suis vû obligé de l'allonger à cause du 4. article du 5. tome de la Bibliotheque choisie. Voici donc encore quelques remarques. Je les fais avec d'autant plus de satisfaction que j'espere qu'elles couperont chemin à toute dispute.

Eclaircissement sur ce que Mr. Bayle a dit des Natures Plastiques.

I. D'abord je remercie Mr. le Clerc de m'avoir fourni une occasion de donner des éclaircissemens que j'eusse donnez avec le plus grand plaisir du monde dans les endroits où j'ai parlé de Mrs. Cudworth & Grew, si j'eusse prévû que ce que je remarquois concernant leur dogme de la *nature plastique* & du *monde vital*, pourroit inspirer quelques préjugez desavantageux ou à la réputation de leur piété ou à celle de leur capacité. J'eusse fait en ce cas-là un chapitre exprès pour prévenir autant qu'il m'auroit été possible ces conséquences. Mais il ne m'entra dans l'esprit aucune idée ni aucun soupçon là-dessus, & voilà pourquoi je me contentai de dire (†) que Mr. Cudworth & Mr. Grew *très-grands Philosophes* & du nombre de ceux qui ont combatu *le plus vivement l'Athéisme, lui donnent des armes* SANS Y PENSER, & font tort *à la bonne cause* SANS QUE CE SOIT LEUR INTENTION. Je n'oubliai pas de marquer que cela venoit de la profondeur & de la dificulté qui environne cette matiere. Il me sembla que je mettois sufisamment à couvert la sincérité de leur zèle pour l'orthodoxie, sans diminuer les loüanges de leur grand esprit qui se fait voir si clairement à ceux même qui n'ont lû que les excellentes analyses que Mr. le Clerc a faites de leurs Ouvrages. L'événement montre que ce que j'avois crû pouvoir sufire, n'a point sufi en effet: on n'a qu'à voir l'éclaircissement que Mr. le Clerc a donné de la doctrine de ces deux Messieurs, *à l'occasion* de ce que j'en avois dit. Je ne trouve nullement mauvais qu'il en ait usé de la sorte, puis qu'il s'agissoit de prévenir dans une matiere très-délicate les interprétations sinistres. Je suis bien aise au contraire que cela me donne lieu de déclarer que je condamne toutes ces sortes d'interprétations, & que tout Lecteur qui sous prétexte de ce que j'ai dit, feroit de ces deux illustres Anglois un jugement tant soit peu préjudiciable à leur piété ou à la pénétration de leur esprit, agiroit & contre la justice & contre mon intention, & que je soubaite que l'on donne à mes paroles toute l'étenduë que les plus zélez pour la gloire de ces deux Auteurs peuvent désirer.

Que les plus grands génies deviennent quel

II. Si quelcun m'objecte que ce n'est pas une bonne marque de grandeur d'esprit que de fournir des

(*) Voyez le Mercure galant de Décembre 1704.

(†) Continuation des Pensées diverses à la fin de la p. 116. & au commencement de la 117.

quoiqu'il, contre leur intention, prête aux adversaires qu'ils réfutent.

des armes sans y penser & contre son intention à l'Athéisme que l'on combat vivement, je répons deux choses. La premiere que si pour être grand esprit il faloit n'alléguer dans une dispute traitée à fond aucune chose qui donnât prise, il n'y auroit jamais eu peut-être aucun grand esprit. Où sont les Docteurs en quelque Faculté que ce soit, qui aient voulu soûtenir à fond tout un système, ou tout un grand corps de controverse, n'aient dit des choses qui s'accordent mal ensemble, ou qui peuvent être rétorquées? Ainsi de ce qu'il seroit arrivé à Mrs. Cudworth & Grew d'avoir établi un principe sans prévoir que l'adversaire trouveroit moien d'en tirer quelque profit, il ne faudroit pas conclure qu'ils ne sont pas de très-grands genies. Je répons en second lieu que l'inadvertance que je leur ai attribuée, est autant ou plus excusable qu'aucune autre; car elle leur est commune avec presque tous les plus célébres Docteurs qui aient jamais été. Il y a eu avant la naissance du Cartésianisme quelques Philosophes qui ont dit que Dieu seul est la cause efficiente des effets de la nature; mais ils ont été peu de chose en comparaison de ceux qui ont enseigné le contraire. La doctrine générale & dominante, soit parmi les anciens Païens, soit parmi les Chretiens & les Musulmans a toûjours été, que la production des plantes, & des animaux, &c. depend des facultez actives de la Nature, mais que Dieu est la premiere & la souveraine cause, & pour prouver qu'il y a un Dieu auteur du monde on a principalement fait valoir la symmetrie & la subordination, l'ordre & la beauté des parties de l'Univers. Cela supose manifestement ce principe, qu'un être qui ne connoit point ce qu'il fait, ni le plan qu'il doit remplir, ni le but où il doit tendre, ne sauroit rien faire de régulier. On n'a pas laissé de dire que l'ame des plantes, cause de toute leur végétation, ne connoit aucune chose, & que l'ame des bêtes, cause de leur génération, ne connoit point ce qu'il faut faire pour organiser un corps. On a donc établi ces deux choses en même tems; 1. que le monde est l'ouvrage d'un cause intelligente, puis qu'il contient des parties si proportionnées entre elles. 2. Que les arbres, leurs fruits, leurs fleurs, les membres des animaux sont l'ouvrage d'une cause qui ne connoit point ce qu'elle fait, quoi qu'on voie tant de proportions & tant de subordinations entre leurs parties; on a, dis-je, établi en même tems ces deux choses sans apréhender aucune chicane de la part des Philosophes (*) Naturalistes. De sorte que si Mr. Cudworth & Mr. Grew n'ont point aperçu qu'il y avoit quelque chose à craindre de ce côté là, ils se peuvent excuser sur la conduite d'une infinité de grands Docteurs anciens & modernes.

La sécurité où l'on a vécu à cet égard, a pû venir de deux sources, l'une est qu'on ne voïoit pas dans les ouvrages précédens composez sur cette matiere que la rétorsion des Naturalistes eût tenu lieu d'objection. Si l'on avoit remarqué dans les écrits contre l'Athéisme que leurs auteurs avoient prévenu cette chicane, on se seroit fait une afaire de la réfuter de plus en plus; mais n'y voïant rien sur cela, il n'est pas étrange que l'on ait perpétué cette omission. L'autre source est qu'en admettant une intelligence supréme directrice des causes secondes, on s'est flaté de fermer la porte à toutes les rétorsions d'un Stratonicien. Quoi qu'il en soit, il y a un (†) grand silence là-dessus dans les livres des Philosophes, & je ne croi point que le pere Mallebranche, qui a un esprit si sublime, & qui a combatu par tant de raisons l'activité que l'on attribuë aux causes secondes, se soit avisé de la combatre par l'argument dont il s'agit, je veux dire en objectant que c'est une activité qui donne lieu aux Athées de soûtenir que la Nature sans avoir de l'intelligence peut organiser des corps. &c.

En quoi les Natures plastiques different de l'hypothese Cartésienne.

III. Il faut voir présentement si les deux illustres Anglois ont des principes qui donnent lieu d'éluder par la rétorsion l'un des argumens qui embarasse le plus un Naturaliste. Mr. le Clerc assûre que non, parce que les causes secondes qu'ils admettent, (‡) *ne sont que des instrumens dans la main de Dieu*, qu'*elles n'ont aucune force que celle que Dieu leur a donnée*, que *Dieu regle leurs actions*, (†) que *ce ne sont que des causes instrumentales produites & employées par la principale.* Afin de connoître si cela suffit à exclurre la rétorsion, il faut d'abord se bien souvenir que ces deux Messieurs ont rejeté l'hypothese Cartésienne qui fait Dieu l'auteur immédiat de tous les effets de la Nature, (§) & qu'ils ont trouvé de si grands inconvéniens dans cette partie du Cartésianisme, qu'ils ont jugé qu'il ne faloit point l'admettre. Il est donc juste de supoter que ce qu'ils ont enseigné, est fort différent de ce que les Cartésiens enseignent, & par conséquent que leurs Natures plastiques & vitales ne sont pas de simples instrumens dans la main de Dieu; car les Cartésiens n'ont jamais nié que les corps ne soient de vrais instrumens dont Dieu se sert pour la production des plantes, & des animaux, &c. On établiroit une différence notable entre le Cartésianisme & l'hypothese de ces Messieurs, si l'on disoit que les instrumens qu'ils donnent à Dieu ressemblent aux instrumens des causes morales, au lieu que les instrumens divins, selon les Cartésiens, ressemblent aux instrumens des causes physiques. Les instrumens des causes morales sont par exemple les ouvriers qui fortifient une ville selon le plan & sous les ordres d'un Ingenieur. Ces instrumens-là ne sont pas des êtres purement passifs, ils agissent en qualité de véritable cause efficiente. Les instrumens des causes physiques sont par exemple les limes & les marteaux dont se sert un serrurier pour faire une clef. Ce sont des êtres purement passifs, & qui ne méritent point le nom de causes efficientes. Je croi donc que puis qu'il faut supoſer une grande différence entre l'hypothese des Natures plastiques & vitales & le Cartésianisme, il faut se représenter ces Natures comme des principes actifs qui exécutent le plan de Dieu à-peu-près comme certains hommes exécutent le plan d'un Ingénieur. Je mets à part entre autres disparitez celle-ci, c'est que l'Ingénieur ne donne point aux maçons leur force & leur industrie, & que Dieu donne aux êtres plastiques & vitaux tout ce qu'ils ont de puissance. Mais si outre cela il devoit les aplïquer, les pousser, les diriger dans leur opération comme les hommes en usent à l'égard des scies & des marteaux, il est visible que l'on tomberoit dans les inconvéniens de l'hypothese Cartésienne qu'on avoit voulu éviter, & que l'on feroit d'ailleurs une faute; car on multiplieroit les êtres

(*) C'est-à-dire qui comme Straton n'admettoient pour cause de toutes choses que la Nature, à qui ils ne donnoient point d'intelligence.

(†) Je ne veux pas afirmer qu'il soit général en toute rigueur, je dis seulement que je ne sais point qu'on ait disputé sur cette chicane.

(‡) Bibl. choisi. tom. V. pag. 297.

(†) *Ibid.* pag. 298. 299.

(§) *Ibid.* pag. 297.

igitized by Google

êtres ſans néceſſité, on admettroit dans les créatures je ne ſai quelles facultez actives qui auroient autant de beſoin de l'action continuelle du Créateur qu'une cauſe inſtrumentale purement paſſive. Je croi donc que pour ne pas ſoupçonner de tels défauts Mr. Cudworth & Mr. Grew, ils ont prétendu que leurs principes n'ont pas beſoin d'être pouſſez & dirigez ſans interruption, mais qu'il ſuffit que Dieu les place où il faut, & qu'il veille ſur leurs démarches pour les redreſſer s'il eſt néceſſaire, ou qu'il leur donne le concours (*) dont on parle dans les écoles.

Comment elles ſont ſujettes à la retorſion des Stratoniciens.

Or voici comment il me ſemble qu'un tel dogme eſt expoſé à la rétorſion des Stratoniciens. Que Mr. Cudworth leur allégue comme une preuve de l'exiſtence de Dieu l'ordre & la ſymmetrie du monde, ne lui répondront-ils pas que ſon argument ſupoſe qu'afin de produire un ouvrage regulier, il en faut avoir l'idée? pourquoi donc aſſurez-vous, demanderont-ils, que la Nature plaſtique, qui produit les plantes & les animaux, ne connoît rien de ce qu'elle fait? S'il réplique qu'elle a été créée avec cette faculté par un être qui ſait tout, & dont elle ne fait qu'exécuter les idées, ne répliqueront-ils pas que ſi elle les exécute en qualité de cauſe efficiente, c'eſt une choſe auſſi incompréhenſible que celle qu'il leur objecte, vû qu'il eſt auſſi mal aiſé de ſuivre un plan qu'on ne connoît pas, & qu'une autre cauſe connoît, que de ſuivre un plan qui n'eſt connu de perſonne? De quoi peuvent ſervir à une cauſe les idées qui ſont hors d'elle? Si elle eſt conduite comme une plume qui ſans ſavoir ni A ni B, ſert à écrire tout ce qu'on veut, il n'y a plus de dificulté; mais ſi elle eſt gouvernée comme les ouvriers d'un Ingénieur, toute la dificulté demeure. Ces ouvriers-là s'ils n'avoient aucune idée ni de mortier, ni de pierre, ni de muraille, & que néanmoins ils executaſſent le plan de l'Ingénieur qui les eut placez en un certain lieu, & qui auroit l'œil ſur leur travail afin de le redreſſer en cas de beſoin, ſeroient auſſi admirables que des ouvriers qui feroient la même choſe ſans qu'aucun Ingenieur en eut le plan; car à moins que les idées de l'Ingénieur ne ſe communiquent à ces ouvriers, ils n'en retirent pas plus de ſecours que ſi elles n'exiſtoient dans aucune tête. Enfin un Stratonicien pourroit parler ainſi à Mr. Codworth; Dieu, ſelon vous, a pû donner aux créatures une faculté de produire d'excellens ouvrages ſéparée de toute connoiſſance. Vous devez donc avoüer qu'il n'y a point de liaiſon néceſſaire entre la faculté de produire d'excellens ouvrages, & l'idée de leur eſſence, & de la maniere de les produire. Pourquoi donc prétendez-vous que ces deux choſes ne peuvent pas être ſéparées dans la Nature, & que la Nature ne peut avoir d'elle-même ce qu'ont, ſelon vous, les êtres plaſtiques par un don de Dieu?

Avec l'argument de Mr. Cudworth un Carteſien pourſuivroit les Naturaliſtes l'épée aux reins juſques dans un cul de ſac, où ils ne pourroient lui échaper; mais ils ſe dégageroient de Mr. Cudworth, & prendroient le large parce qu'ils l'obligeroient à changer de *medium*. Il faudroit leur demander comment un être qui exiſte néceſſairement, peut manquer de ſe connoître ſoi-même, ce qui ameneroit bien-tôt la diſpute à l'examen de la poſſibilité de la création, l'un des forts de l'Athéiſme.

(*) Notez que ce concours ne ſert de rien à éviter la rétorſion. Je l'ai fait voir dans mon livre. C'eſt-à-dire, dans la Continuation des Penſées diverſes.

Si les Natures Plaſtiques ne ſont que de Causes inſtrumentales paſſives, elles ne different point de l'Hypoteſe Carteſienne.

Malgré tout ce que je viens de dire, je conſens que la déciſion de ceci dépende de cette queſtion de fait, ces Meſſieurs ont ils enſeigné que les Natures plaſtiques & vitales ne ſont que des inſtrumens paſſifs dans la main de Dieu? Mr. le Clerc ſemble l'afirmer par ces paroles „ (†) on ne peut „ pas dire qu'un bâtiment a été fait ſans art, par„ ce que non ſeulement les marteaux, les regles, „ les équierres, les compas, les haches, les ſcies, „ mais encore les bras des hommes qui ſe ſont „ ſervis de ces outils, ſont des choſes deſtituées „ d'intelligence. Il ſuffit que l'eſprit de l'Architecte ait conduit tout cela, & l'ait employé „ pour parvenir à ſes fins.„ D'où il conclut que la rétorſion des Athées eſt nulle. Il eſt viſible qu'à l'égard de l'Architecte tous ces outils, & les bras-mêmes ſont des inſtrumens paſſifs qui ne ſe meuvent qu'autant qu'on les pouſſe. Si les Natures plaſtiques & vitales ſont au même cas, j'avoue qu'il n'y a nulle retorſion à craindre; mais d'ailleurs Dieu ſera ſeul la cauſe prochaine & immédiate de toutes les générations, ce qui ſera admettre le dogme Carteſien que l'on vouloit rejetter.

On ne gagne rien en ſupoſant que ces Natures ſont immatérielles.

IV. On ne gagne rien, ce me ſemble, en ſupoſant que ce n'eſt pas à la matiere, mais à des êtres immatériels que Dieu a donné (‡) *la vertu plaſtique, par laquelle ils agiſſent ſur la matiere.* Car nous comprendrions plus facilement qu'un corps mouvroit un autre corps ſi Dieu lui donnoit la force motrice, que nous ne comprenons qu'une choſe incorporelle puiſſe remuer, agiter, & arranger les parties de la matiere. Au bout du compte ſi ces êtres immatériels, à qui Dieu donne la puiſſance de modifier la matiere, ne connoiſſent point comment il la faut remuer pour la convertir en une telle ou une telle eſpece de corps, la rétorſion n'a pas moins de lieu que ſi l'on attribuoit à la matiere la vertu plaſtique.

Qu'elles donnent plus de priſe aux Argumens ad hominem que l'hypoteſe Carteſienne.

V. Quand j'ai dit que l'hyporheſe Carteſienne eſt au fond la plus capable de ſoûtenir la ſpiritualité de Dieu, j'ai entendu ſeulement qu'elle donne moins de priſe à ce qu'on apelle argumens *ad hominem*. Si Mr. le Clerc veut prendre la peine de réfléchir ſur les conſequences que l'on peut tirer de ce que les partiſans des formes ſubſtancielles prétendent que les formes ſubſtancielles des bêtes ſont matérielles, & ont néanmoins du ſentiment, & même quelques veſtiges de raiſon, il m'avoüera qu'ils prouveroient dificilement que l'ame de l'homme ſoit un eſprit. Or ſi elle pouvoit être matérielle, il ne ſeroit pas ſi aiſé de conclure de la ſcience infinie de Dieu qu'il eſt immatériel. J'ai crû que Mrs. Cudworth & Grew donnent à l'ame des bêtes quelque connoiſſance, ſans dire qu'elle ſoit immatérielle, ou un eſprit. Si cela eſt, ils ont plus de peine à ſe défendre des argumens *ad hominem* par raport à la ſpiritualité de Dieu que Mr. Deſcartes, qui nioit abſolument qu'aucune ſubſtance non ſpirituelle fût capable de penſer, or ſous le mot de penſer, il comprenoit non ſeulement la réflexion, & les idées univerſelles, mais le ſimple ſentiment de faim & de ſoif, &c.

En quoi elles ſont conformes aux formes ſubſtantielles des Péripatéticiens.

VI. J'aurois mal compris la doctrine de ce Meſſieurs, ſi j'avois dit purement & ſimplement qu'elle eſt conforme à celle des Péripatéticiens ſur les formes ſubſtancielles. Mr. le Clerc montre évidemment qu'il y a une grande différence ſur ce point-là entre leurs principes, & ceux des Scholaſtiques,

(†) Biblioth. choiſ. tom. V. pag. 299.
(‡) *Ibid.* pag. 300.

laſtiques ; mais j'ai aſſez fait connoître que j'y trouvois de la diférence, puis que j'ai dit qu'ils ont mis *dans un plus beau jour & sous une nouvelle face la doctrine des formes ſubſtancielles, & qu'en effet ils ne ſuivent point la route ordinaire des Péripatéticiens.* Je n'ai eu égard qu'à quelques conformitez générales qui ſe trouvent entre les êtres plaſtiques ou vitaux, & les formes ſubſtancielles. J'ai conſidéré auſſi que le ſyſtême de ces formes ſe peut multiplier en pluſieurs manieres: Mr. Leibniz en médite un qui diferera beaucoup de celui des Scholaſtiques, & qui mettra dans un nouveau jour *l'entelechie* d'Ariſtote, & qui pourra être juſtement nommé le ſyſtême des formes ſubſtantielles. Les Péripatéticiens n'ont pas toûjours expliqué de la même ſorte la nature de ces être ſubſtantiels. Jules Céſar Scaliger n'en parloit pas tout comme les Scholaſtiques, & je croi qu'il y a quelques Régens de Philoſophie dans l'Univerſité de Paris qui réforment beaucoup de choſes dans le ſyſtême péripatéticien. On le raprochera, ſi l'on veut, de celui de la Nature plaſtique & du monde vital: que d'un côte l'on diminuë la dépendance qui eſt attribuée aux formes ſubſtancielles par raport à la matiere, que de l'autre l'on diminuë l'indépendance attribuée aux êtres plaſtiques & vitaux par raport à la matiere, on formera un parti qui ne paroitra qu'un Péripatétiſme rectifié.

Juſtifie qu'on rend à l'habileté & à l'Orthodoxie de Mrs. Cudworth & Grew.

VII. Je paſſe ſous ſilence diverſes choſes qui ne concernent pas l'eſſentiel de l'article 4. du 5. tome de la Bibliotheque choiſie. Je ne pourrois m'y arréter ſans une affectation de diſpute, dont j'ai un éloignement extrême, & ſi je publie les éclairciſſemens que l'on vient de voir, c'eſt beaucoup moins pour juſtifier ma remarque ſur les ſyſtêmes de Mrs. Cudworth & Grew, que pour proteſter ſolemnellement que je n'ai eu aucune intention de faire en ſorte que l'on diminuât la haute idée que l'on doit avoir de l'orthodoxie, & de l'habileté de ces deux illuſtres Auteurs, & que pour concourir de mon mieux avec Mr. le Clerc à effacer les mauvaiſes impreſſions que l'on pourroit prendre. J'aurois tâché d'y remédier, comme je l'ai déjà dit, ſi la moindre conjecture ſur l'avenir m'en eut fait comprendre la néceſſité. J'aurois principalement travaillé à mettre Mr. le Clerc hors d'intérêt, ſi j'euſſe prévû qu'il pourroit être mêlé dans l'affaire, à cauſe qu'il auroit donné ſon aprobation aux principes de ces Meſſieurs. Il me fait beaucoup de juſtice en (*) croïant que je n'ai pas voulu le deſobliger. Rien au monde n'a été plus éloigné de ma penſée que cela. Il eſt certain en général qu'on ne ſe propoſe point de deſobliger une perſonne lors qu'on lui objecte les conſéquences qui réſultent de ſon ſyſtême. Les meilleurs amis en uſent ainſi lorſqu'ils ont fait choix, l'un d'une hypotheſe de Philoſophie, l'autre d'une autre. Le ſyſtême des cauſes occaſionnelles eſt celui qui m'a paru préférable à tous les autres, & voilà pourquoi l'occaſion s'étant préſentée de faire voir que le ſyſtême qui attribuë aux creatures inanimées une véritable activité, eſt ſujet à une fâcheuſe rétorſion qui n'eſt point à craindre dans le Cartéſianiſme, j'en ai parlé. Mr. Cudworth, ni Mr. Grew ne ſont pas plus intéreſſez à cela que toute la Secte des Péripatéticiens, & que preſque tout ce qu'il y a de Théologiens & de Philoſophes, ſoit parmi les Catholiques, ſoit parmi les Proteſtans; car tout le monde, à la réſerve des Cartéſiens, embraſſe hautement le ſyſtême des cauſes ſecondes véritablement efficientes. Ma remarque ſur ce ſujet (†) a beaucoup plus d'étenduë contre les Péripatéticiens que contre les deux Anglois, d'où il eſt juſte de conclure que je n'ai pas eu plus d'intention de les offenſer que d'offenſer tous les Anticartéſiens, c'eſt-à-dire, preſque tout le genre humain. Si j'avois eu quelque vûë particuliere, ce n'eut point été contre Mr. le Clerc; car j'ai pour lui une très-grande conſidération, & je connois ce qui eſt dû à ſon mérite & aux importans ſervices qu'il a rendus, & qu'il ne ceſſe de rendre à la République des Lettres.

(*) Bibl. choiſie tom. V. pag. 286.
(†) Voyez Continuat. des Penſées ch. CXI. & ſuiv.

Réflexions de Mr. Bayle ſur l'Article VII. du 6. Tome de la Bibliotheque choiſie de Mr. le Clerc.

L'Objection que j'ai dit que les Athées peuvent rétorquer contre ceux qui attribuent aux cauſes ſecondes une véritable activité, & nommément contre Mrs. Cudworth & Grew, eſt fondée ſur ce que quand même par un *dato non conceſſo* on accorderoit que la Nature, quoi que deſtituée de connoiſſance & de pluſieurs autres perfections, exiſteroit d'elle-même, on ne laiſſeroit pas de pouvoir nier qu'elle fût capable d'organiſer les animaux, vû que c'eſt un ouvrage dont la cauſe doit avoir beaucoup d'eſprit. Ceux qui font cette objection ſupoſent néceſſairement que le défaut de connoiſſance eſt incompatible avec le pouvoir d'organiſer les animaux; ils la ruinent donc eux-mêmes, & ils n'en ſauroient parer la rétorſion, s'ils diſent avec les Péripatéticiens, & avec Mr. Cudworth que la cauſe qui organiſe certaines portions de matiere, ne connoît rien. Il leur eſt inutile de répondre qu'elle a reçu d'une cauſe intelligente cette faculté; car cela n'empêche pas qu'ils ne ſupoſent la compatibilité de ce pouvoir avec le défaut de connoiſſance, & par conſéquent ils renverſent le fondement de leur objection.

En quoi conſiſte la force de la rétorſion que font les Athées de l'objection de ces Mrs.

Mr. le Clerc aiant bien compris toute la force de cette dificulté, a répondu que les Natures plaſtiques de Mr. Cudworth agiſſent (‡) *ſous la direction* de Dieu, que Dieu *les conduit encore quoi que nous n'en ſachions par la maniere*, que ſi elles *agiſſent régulierement par elles-mêmes*, c'eſt *ſous les ordres néanmoins de Dieu, qui interviens, comme il lui plaît & quand il lui plaît*, que toute la diférence entre cela & la faculté des bêtes qui *font diverſes choſes régulierement, lors que les hommes les conduiſent, quoi qu'elles ne ſachent pas ce qu'elles font, ni pourquoi*, eſt que nous ne ſavons pas *comment Dieu intervient*, & que nous voïons *comment les hommes agiſſent*. Faiſons quelques remarques ſur cette réponſe.

Réponſe de Mr. le Clerc.

Qu'une créature deſtituée de connoiſſance faſſe ſous la direction de Dieu certaines choſes auſſi régulierement qu'une créature intelligente, cela ne ſoufre point de dificulté. Tous les premiers nez des Egyptiens euſſent pû périr par le feu auſſi ſûrement qu'ils périrent par l'action d'un Ange, ſi Dieu y avoit emploïé le feu comme il l'emploïa à la ruïne de Sodome, mais il y auroit eu cette diférence que le feu n'auroit été qu'un inſtrument paſſif, & que l'Ange a été une véritable cauſe, en cas qu'il ait diſcerné par ſes idées les maiſons des Egyptiens d'avec celles des Iſraëlites, & les premiers nez des Egyptiens d'avec les pui-

Examen de cette Réponſe.

(‡) Bibl. choiſie tom. VI. pag. 423. & ſuiv.

Digitized by Google

puinez; car ſi ſes idées ne lui faiſoient point faire ce diſcernement, il n'a pû être qu'un inſtrument paſſif. Ceci montre que les Natures plaſtiques de Mr. Cudworth ne peuvent pas être la cauſe efficiente de l'organization, mais tout au plus l'inſtrument. Elles ont beſoin de la direction de Dieu autant que le feu en eut beſoin pour faire périr tous les premiers nez d'Egypte: elles ne ſont pas plus capables de diſcernement au premier moment de la conception que dans tous les autres momens qui ſuivent juſques à ce que l'organization ſoit achevée, il faut donc que Dieu les aplique, & les dirige ſans interruption depuis le commencement juſques à la fin, comme il faudroit qu'il dirigeât depuis le premier mot juſques au dernier une Nature plaſtique, à qui l'on ſuposeroit qu'il auroit donné la faculté de compoſer un poëme ſans qu'elle connût aucune regle de l'art poëtique, ni même aucune langue.

On ne ſauroit me nier que la conſtruction de notre corps ne demande plus de lumieres que tous les ouvrages de l'art humain, machines, harangues, poëmes épiques, &c. S'il y a donc des créatures aveugles qui ſous la direction de Dieu puiſſent organiſer notre corps, il pourroit y avoir de ſemblables créatures qui ſous la même direction feroient un poëme plus beau que l'Enéide. Mais comme il eſt certain que Dieu y devroit intervenir par ſa direction depuis le premier vers juſques au dernier, il faut dire auſſi qu'il intervient ſans nulle diſcontinuation depuis que l'organization commence juſques à ce qu'elle finiſſe, d'où il ſuit néceſſairement qu'il y intervient de telle ſorte que la Nature plaſtique n'eſt qu'un inſtrument paſſif entre ſes mains, & ainſi Mr. Cudworth ne peut éviter la rétorſion qu'en ſupoſant ce que ſupoſent les Carteſiens. L'exemple des bêtes confirme la dificulté; car ſi nous faiſons la revûë de tous les ſervices que nous en tirons, il ſe trouvera qu'en tout ce où leurs connoiſſances ne leur ſervent point de guide, il faut les pouſſer ou les diriger tout comme ſi elles étoient de pures machines.

Tout ce que M. Bayle a dit contre le Syſtême de M. Cudworth n'eſt qu'un ébauche.

Mr. le Clerc (*) veut *que je n'aie pas encore fait aſſez de réflexion* ſur cette matiere, *& que la nouveauté des Idées m'ait un peu embaraſſé.* Je lui avouë ingénument que ce que j'ai dit là-deſſus, ne doit être conſidéré que comme une ébauche d'objection contre le ſyſtême de l'activité des cauſes ſecondes, & en faveur du ſyſtême des cauſes occaſionelles, qui me ſemble le plus propre de tous à établir l'exiſtence du vrai Dieu. Si quelque diſciple du Pere Mallebranche ſe vouloit donner la peine de travailler ſur cette ébauche, je croi qu'il en pourroit faire quelque choſe de bon. Je juge beaucoup plus avantageuſement du travail de Mr. le Clerc; je ne le conſidere pas comme un eſſai de réponſe, mais comme l'effet d'une profonde méditation qui a produit la meilleure ſolution & peut-être même la ſeule qu'on puiſſe donner. Je veux bien pourtant que ſans attendre de nouveaux efforts du mon côté le public prononce ſur cette diſpute.

Plaintes de Mad. Masham mal fondées.

Quant à la lettre que Mr. le Clerc a reçuë de Madame Maſham (†), *où elle ſe plaint avec raiſon de mon procédé*, dit-il, *à l'égard de Mr. Cudworth ſon pere*, je ne puis dire autre choſe ſi ce n'eſt que j'en apelle au jugement de tous ceux qui auront examiné ma précédente réponſe, & je ſuis ſûr que ſi cette Dame qui a beaucoup de lumieres, la veut bien examiner, elle trouvera qu'on l'avoit mal informée. Mr. Cudworth n'eſt pas plus intéreſſé à ceci que preſque tout les Philoſophes du monde, & ceux d'Angleterre principalement; car je ne croi pas que parmi tant de Savans dont cette Ile abonde, il y ait deux Sectateurs des cauſes occaſionelles.

*Lettre de Mr. Bayle ſur ce qui a été dit d'*Arnàuld d'Andilly, *dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril* 1704. *pag.* 469.

Monsieur,

J'Ai lû avec beaucoup de plaiſir le *Mémoire* de Mr. *Des Maizeaux*, dans vos *Nouvelles* d'Avril 1704. Les Mémoires d'un Favori du Duc d'*Orléans* me tomberent entre les mains l'an 1672. J'en lûs ſeulement les premiéres pages. Il me reſtoit une idée aſſez confuſe de ce Livre-là lors que je faiſois mon Dictionnaire: mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc d'*Orléans* eût dit quelque choſe de Mr. *Arnauld d'Andilly*. Si je l'euſſe lû j'aurois fait chercher ſon Livre; mais je crois pourtant que la raiſon, qui m'empêcha de toucher au fait en queſtion, m'eut empêché de me ſervir des récits de ce Favori. Cette raiſon eſt qui j'attendois l'Apologie que le Préſident de *Gramond* avoit oppoſée aux plaintes publiques de Mr. *Arnauld d'Andilly*. On ne peut nier que le témoignage de ce Préſident ne ſoit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avoüe, que Mr. *Arnauld d'Andilly* l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut réduire au demêlé de d'*Andilly* avec *Gramond*. Chacun d'eux a produit ce qu'il a pû pour ſa juſtification. J'ignore les répliques du Préſident, mais je doute qu'il ait pû ſe tirer d'affaire, tant les juſtifications de d'*Andilly* me paroiſſent fortes, ayant été publiées ſous les yeux, pour ainſi dire, du Duc d'*Orléans*, & de pluſieurs de ſes Domeſtiques, qui vivoient encore. J'ai été bien aiſe des particularitez, que Mr. *Des Maizeaux* a recueillies touchant l'Auteur des Mémoires. J'ai trouvé un ſuplément dans d'autres Mémoires de ce même Prince publiez à Amſterdam l'an 1685. En voici un paſſage tiré de la page 34. *Le Sieur de* (‡) Boiſdanemets, *Gentilhomme Normand, pour qui Monſieur avoit de la bonne volonté, ayant preſſenti l'établiſſement, que ſon Alteſſe vouloit faire dans ſa Maiſon, fit effort pour n'être pas exclus du ſecret des affaires dont il étoit déjà entré en quelque part avec* Puylaurent; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de préſomtion en ſon fait, & il étoit mal-aiſé, que de jeunes gens puſſent ſe modérer de telle ſorte, que chacun n'eſpérât d'emporter la faveur du maître par deſſus ſon compagnon. En quoi l'avantage tourna du côté de* Puylaurent, *qui étoit d'un eſprit plus traitable & accommodant; outre que la recommandation de la Maréchale* (d'Ornano) *avoit ſuplée à ce qui manquoit d'ailleurs à* Puylaurent *pour remplir cette place, & le Préſident* le Coigneux *ayant crû par toutes ces raiſons devoir mieux trouver ſon compte avec ce dernier, s'étoit déjà* (⊥) *accorporté avant lui; & tous deux travaillérent depuis de concert à perſuader à leur maître, qu'il n'étoit pas du bien de ſon ſervice que tant de monde ſe mêlât de ſes affaires. A quoi ſon Alteſſe s'accorda volontiers, & réſolut qu'elles paſſeroient par la direction de ces deux perſonnes*

(*) Biblioth. choiſ. tom. VI. pag. 416.
(†) *Ibid.*
(‡) On a mal écrit ſon nom, qui eſt *Bois-d'Ainetz*.
(⊥) Il y a ainſi dans l'Imprimé.

ſommes ſeulement. Boiſdenemets *ſe voyant ainſi exclus de ſa prétenſion, joüa un mauvais perſonnage, & ne pouvant ſouffrir de la diminution en ſa fortune fit tôt après retraite, ayant été quelques jours auparavant le jouët du Maître & des principaux de la Maiſon.*

AVIS DE M. BAYLE AU LECTEUR,

Qu'il a mis à la tête du *Recueil de quelques Pieces curieuſes concernant la Philoſophie de M. Deſcartes.* Ce Recueil, dont M. Bayle eſt l'Editeur, a été imprimé à Amſterdam en 1684. en petit *in* 12.

ON donne ici un Recueil de quelques Pieces, qui méritoient bien ne pas demeurer enſevelies dans l'obſcurité, où on les a laiſſées juſqu'à préſent. La plûpart ont été déjà imprimées, mais de telle ſorte qu'elles n'ont preſque pas vû le jour, tant on a redouté le crédit de ceux qui pouvoient s'en ſcandaliſer. Un de nos Poëtes remarque très-ingénieuſement, qu'il y a des Ouvrages qui ne deviennent point publics, quoi qu'ils ſoient expoſez en vente,

Le Jonas imprimé n'a point vû la lumiere.

Il eſt arrivé à ceux-ci la même choſe qu'à ce Jonas, quoi que par une différente raiſon; car s'ils ſont demeurez cachez, on peut, dire que ce n'eſt que *propter metum Judæorum.*

Ce ſeroit un grand malheur pour toute la République des Lettres ſi on étoit par tout auſſi formaliſte & auſſi pointilleux à l'égard de l'impreſſion des Livres, qu'on l'eſt en France depuis quelque tems, où l'Inquiſition qui s'y établit à grands pas, empêche de paroître pluſieurs beaux Ouvrages, & rebute les plus célebres Auteurs. Et qui ne ſeroit rebuté de voir que ceux qui ſont établis pour l'approbation des Livres, gardent un Manuſcrit des trois ou quatre ans ſans y regarder, & qu'ils en deſapprouvent tout ce qui ſent une ame élevée au deſſus de la ſervitude, & des opinions populaires? Quelle mortification pour un Auteur, qui ne trouve jamais que les preſſes roulent aſſez vîte ſur ſes Ouvrages, de voir qu'après un délai de trois ou quatre ans, on lui ordonne de ſupprimer ce qu'il eſtime le plus dans ſes Ecrits, s'il n'aime mieux les voir condamnez à une éternelle priſon, par le refus qu'on lui fera d'un Privilege du Roi!

Monſieur le Févre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, n'a pû s'empêcher de ſe plaindre de cette dure ſervitude, & de ce qu'on n'accorde promptement des Approbations & des Privileges, qu'à certains Livres *de menuë dévotion, & généralement à tous ceux qui vont ſelon le* Tran Tran *du petit monde.* C'eſt dans une Lettre qu'il écrivit à Monſieur Arnaud au mois de Juillet dernier, & qu'il a renduë publique, qu'il fait cette judicieuſe remarque; faiſant connoître de plus, que ſon Manuſcrit ne traîne ſi long-tems entre les mains des Cenſeurs de Livres, que parce qu'il accuſe Monſieur Arnaud, d'avoir imputé aux Calviniſtes des choſes qu'ils ne croyent pas ſur le ſujet de la Juſtification. Cette bonne foy qui eſt d'une ame généreuſe ne plaît pas, parce qu'on prévoit que les Proteſtans de France s'en prévaudront; ainſi on n'oſe plus dire les véritez que l'on découvre, à moins qu'elles ne ſoient de la portée des eſprits vulgaires.

Pour ceux qui ſe haſardent de faire imprimer quelque choſe en ce païs-là ſans Privilege du Roy, ils ſe cachent ſi exactement, & ils diſtribuent leur Livre avec tant de précautions, & à ſi peu de perſonnes, que c'eſt preſque la même choſe que ſi on ne l'imprimoit pas. Encore un coup, c'eſt dommage que la France qui pourroit ſi fort contribuer aux progrès des belles Lettres, & à l'éclairciſſement de la vérité, tienne une conduite qui décourage les grands Hommes, & qui laiſſe les preſſes en proye aux petits Auteurs. Encore ſi on avoit la même ſévérité pour les Romans, & pour les Ouvrages de galanterie, qui ne peuvent que corrompre les bonnes mœurs des jeunes gens, pourroit-on ſe conſoler; mais on n'en veut qu'aux bons Livres, qui ſe donnent la liberté d'examiner les opinions généralement reçûës, qui ſont bien ſouvent les plus fauſſes.

Pour remédier à ce deſordre, autant qu'il ſeroit poſſible, il faudroit que tous les Curieux ramaſſaſſent avec ſoin les Pieces qui ne ſe débitent que ſous le manteau, & qu'ils les envoyaſſent en païs de liberté pour les y rendre publiques. C'eſt ce qu'on a fait à l'égard des cinq ou ſix petits Ouvrages qui compoſent ce Recueil.

Le premier eſt une eſpece de Concordat paſſé entre les Peres de l'Oratoire & les Jéſuites, par lequel ceux-là s'engagent à certaines manieres d'enſeigner qui ſoient agréables à ceux-ci. Entre autres choſes ils s'engagent à renoncer à la Philoſophie de Deſcartes, dont ils commençoient à être les partiſans. Cela déplaiſoit fort aux Jéſuites, ſoit qu'ils craigniſſent que les Colléges de Philoſophie où les Peres de l'Oratoire régenteroient n'attiraſſent toute la jeuneſſe, qui trouve cent fois plus de goût à la nouvelle Philoſophie qu'à la vieille, ſoit qu'ils craigniſſent que les principes de Deſcartes ne fiſſent brêche à la Religion. Il y avoit apparament de l'un & de l'autre dans leur crainte, mais beaucoup plus du premier que du dernier.

Le ſecond contient pluſieurs Réflexions ſur cette conduite des Peres de l'Oratoire. Je penſe qu'il n'a jamais été imprimé, l'Auteur dit franchement ſa penſée, & paroît fort habile homme.

Pour entendre mieux l'hiſtoire des autres Pieces, il faut ſçavoir qu'en l'année 1680. un Jéſuite de Caën nommé le Pere de Valois, ſe déguiſant ſous le nom feint de *Louis de la Ville*, fit imprimer

mer un Traité, qui s'intitule, *Sentimens de Monſieur Deſcartes touchant l'eſſence & les propriétez du corps oppoſez à la Doctrine de l'Egliſe, & conformes aux erreurs de Calvin ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* Il le dédia au Clergé de France, & exhorta Meſſieurs les Prélats de remédier promptement au grand mal dont l'Egliſe étoit menacée par les Cartéſiens. Il les conjure au nom de toute la France de prononcer ſentence de condamnation contre le Cartéſianiſme, & pour les y engager par une raiſon qu'il ſçavoit être toute puiſſante ſur leur eſprit, il leur parla d'un Arrêt du Conſeil d'Etat qui banniſſoit de l'Univerſité de Paris la Philoſophie de Mr. Deſcartes, & d'une Lettre de Cachet qui avoit interdit un Profeſſeur Cartéſien. Ce Livre allarma toute la Secte de ce Philoſophe; M. Régis célebre Cartéſien qui tenoit des Conférences à Paris, fut obligé de les rompre, & de joindre cette diſgrace à celle de n'avoir jamais pû obtenir un Privilege pour faire imprimer un Cours de Philoſophie qu'il avoit tout prêt depuis long-tems. Chacun craignoit de ſe voir obligé à la ſignature d'un Formulaire, ou d'être excommunié comme Hérétique.

Sur cela M. Bernier ſi connu par ſes Voyages, par l'eſtime que le célebre M. de Gaſſendi avoit pour lui, & par les témoignages publics qu'il a donnez de ſa vénération & de ſa reconnoiſſance pour un ſi grand Maitre, craignant les malignes influences du zèle de ces Meſſieurs, fit imprimer ſourdement un petit Ecrit (c'eſt la troiſiéme Piece de ce Recueil) dont il diſtribua quelques exemplaires en ſecret à ſes amis, & même à quelques Prélats. Il conſent qu'on faſſe des Cartéſiens tout ce qu'on voudra, & ſe déclare fort vertement contre quelques-unes de leurs Doctrines, pour mieux faire la paix; du reſte ayant autant de raiſons qu'eux de craindre qu'on ne l'accuſât d'héréſie au ſujet de la Tranſſubſtanciation, il fait ce qu'il peut pour faire connoître ſon innocence.

On vit à la dérobée environ le même tems quelques exemplaires de la quatriéme Piece de ce Recueil. De tous les Cartéſiens que le Pere de Valois avoit pris à partie dans ſon Livre, il n'y en a point contre qui il ait paru plus animé que contre le P. Mallebranche, ſi célebre & avec tant de raiſon par ſes beaux Ouvrages *de la Recherche de la Vérité*. Le Jéſuite fait tout ce qu'il peut pour faire douter de l'Ortodoxie de cet Auteur, ce qui étoit l'attaquer par l'endroit le plus ſenſible, comme on l'a pû connoître par un petit Ecrit imprimé depuis deux ans où le P. Mallebranche repouſſe avec beaucoup de modération & de modeſtie les inſultes de ſon Adverſaire. Mais laiſſant à part cet Ecrit dont il n'eſt point ici queſtion, je reviens à l'autre, & je dis qu'il fut d'autant plus ſuſpect, & plus obſervé, qu'il explique l'Euchariſtie Romaine, ſelon les Hypotheſes de la nouvelle Philoſophie, d'une maniere toute différente de celles qu'on avoit vûës ou dans les Ecrits de M. Deſcartes, ou dans ceux de M. Rohault, ou dans ceux du P. Maignan célebre Minime de Toulouſe. Ainſi ce petit Ouvrage ne peut être que curieux, & digne de la lumiere publique qu'il n'a pû trouver en France.

M. de la Ville ne s'étant pas contenté de réfuter par l'autorité des Conciles, l'opinion des nouveaux Philoſophes touchant la nature du Corps; tâcha de la réfuter auſſi par les lumieres de la raiſon, & aſſûrément il dit tout ce qui ſe peut dire de mieux pour montrer que l'étenduë n'eſt pas l'eſſence de la matiere. C'eſt ſur cela qu'il fut entrepris par un (*) Profeſſeur en Philoſophie dans l'Académie de Sedan, qui voulant faire ſoûtenir des Theſes raiſonnées à ſes Ecoliers, prit pour ſon ſujet le Chapitre du Livre de M. de la Ville, où il examinoit l'eſſence de la matiere par les ſeules lumieres de la raiſon. On ſçait bien que des Theſes de Philoſophie ne ſont pas des Ecrits qui aillent fort loin, c'eſt pourquoi celles qui furent ſoûtenuës à Sedan contre M. de la Ville étoient auſſi inconnuës du public, que ſi elles n'euſſent jamais été imprimées. On a crû les devoir joindre aux deux autres Pieces qui furent faites contre le Livre de ce Jéſuite, & c'eſt la cinquiéme Piece de ce Recueil. (†)

Tout ce que je viens de dire eſt aſſûrément fort capable de prévenir les eſprits en faveur de ce Livre-ci; car on ſe préoccupe aiſément pour les Ouvrages difficiles à trouver, ſur tout quand ils ne ſont devenus rares, que parce qu'ils contiennent des paradoxes odieux à la multitude. Mais j'oſerois bien aſſûrer que ce n'eſt pas la principale choſe qui doit rendre cet Ouvrage conſidérable, il le doit être par une raiſon incomparablement plus ſolide, ſçavoir parce qu'il fournit des éclairciſſemens ſi importans pour décider la célebre Controverſe de la *Réalité*, qu'on peut dire que ſi les hommes ſe ſervoient des lumieres claires & diſtinctes de la raiſon pour choiſir une opinion plûtôt qu'une autre, il n'en faudroit pas davantage pour convaincre tous les Catholiques Romains de leurs erreurs à l'égard de l'Euchariſtie.

En voici la raiſon en deux mots. Il eſt clair que le Concile de Trente a décidé non ſeulement que le Corps de Jéſus Chriſt eſt préſent par tout où il y a des Hoſties conſacrées, mais auſſi que toutes les parties de ſon Corps ſont pénétrées les unes avec les autres. Il eſt clair par le Livre de M. de la Ville que cette déciſion eſt abſolument incompatible avec la Doctrine qui poſe que l'étenduë fait toute l'eſſence de la matiere. Il eſt clair par les éclairciſſemens de M. Bernier, & du P. Mallebranche que la maniere dont ils expliquent la Tranſſubſtanciation, n'eſt point celle qui eſt clairement contenuë dans les paroles du Concile. Enfin il eſt clair par la Diſſertation du Profeſſeur de Sedan, qu'il eſt auſſi impoſſible que la matiere ſoit pénétrée, qu'il eſt impoſſible que deux choſes ſoient égales lors que l'une eſt plus grande que l'autre. Donc il eſt clair que le Concile de Trente a décidé une fauſſeté quand il a parlé de la préſence du Corps de notre Seigneur ſur les Autels.

Après cela c'eſt en vain que l'on ſe tourmente pour réfuter le ſens de figure que nous donnons aux paroles *Ceci eſt mon Corps*, la plus grande grace que l'Egliſe Romaine pourroit attendre de nous, c'eſt qu'avant d'exiger d'elle qu'elle abandonnât le ſens littéral, nous lui donnaſſions le temps d'imaginer une nouvelle maniere de préſence réelle, tout la promeſſe qu'elle nous feroit de caſſer irrévocablement le Canon qui a décidé que le Corps de Jéſus Chriſt a toutes ſes parties pénétrées les unes avec les autres ſous les eſpeces du pain & du vin. Mais comme jamais elle ne pourra

(*) C'eſt M. Bayle même.

(†) On la trouve ici dans ce quatriéme Volume des Oeuvres de M. Bayle p. 109. & ſuiv.

pourra renoncer à une pénétrabilité de matiere ſi clairement définie; pendant qu'elle ſe croira infaillible, nous n'avons qu'à lui laiſſer entaſſer volumes ſur volumes pour prouver ſon ſens littéral; deux pages nous ſuffiront pour la confondre, dans leſquelles nous lui prouverons géométriquement, que comme il eſt impoſſible qu'il y ait de l'égalité entre un & rien, il eſt impoſſible qu'un corps ſoit dans quelque lieu avec la pénétration de ſes parties.

Au reſte, on ſe croit obligé de dire en publiant ces Ecrits, qu'on n'a nullement en vûë d'aigrir les Catholiques Romains contre les Cartéſiens de leur Communion, ni de leur rendre ſuſpecte la foy de ceux-ci. On voudroit ſeulement leur faire connoître combien il importeroit pour la paix de toute l'Egliſe qu'ils vouluſſent bien convenir que la maniere de la préſence réelle décidée dans le Concile de Trente eſt impoſſible; car enſuite de cet aveu on chercheroit une autre maniere de réalité dont les Calviniſtes ne s'éloigneroient peut-être pas, & en cela les Cartéſiens pourroient être d'un grand ſecours à toutes les Sectes du Chriſtianiſme, & quand ce ne ſeroit que pour cela, l'Egliſe Romaine doit les ménager. Les expreſſions fortes dont Calvin s'eſt ſervi en parlant de la manducation du Corps de notre Seigneur, témoignent clairement qu'il n'eût point rompu avec cette Egliſe, ſi elle eût laiſſé le dogme de la réalité dans une notion plus générale que celle où elle l'a renfermé, prétendant que c'eſt une préſence pénétrée & tranſſubſtanciée, & déterminant toutes les ſuites de cette préſence avec la derniere préciſion, ce qu'il ne faut jamais faire dans les choſes myſtérieuſes, ſi on veut éviter les Schiſmes.

La ſixiéme & derniere piece de ce Recueil ne parut que comme un éclair à Paris l'an 1678. imprimée à Cologne in 16. à ce qu'on diſoit, mais il y a apparence que ce fut à Paris même qu'on l'imprima. Elle eſt intitulée, *Meditations ſur la Métaphyſique, par Guillaume Wander.* C'eſt apparament un nom ſuppoſé, & c'eſt quelque François, Diſciple de l'Auteur *de la Recherche de la Vérité*, qui s'eſt ainſi traveſti en Alleman ou en Flaman pour exciter moins de ſoupçons, & moins de tempêtes. Le dix-ſeptiéme Journal des Sçavans de 1678. fit ſçavoir au public le titre de ce petit Ouvrage, & qu'il ſe trouvoit chez Pralard (c'eſt celui qui a imprimé *la Recherche de la Vérité*,) mais cela ne ſervit de gueres aux Curieux; car on fut bien-tôt privé de l'eſpérance de voir ces Méditations, par la difficulté de les trouver chez les Libraires. Pluſieurs crûrent que l'Auteur du Journal avoit annoncé un Livre qui n'étoit pas encore imprimé, comme il a fait à l'égard d'un Traité d'Aſtronomie compoſé par une Sçavante Pariſienne qui ſe nomme Mademoiſelle Dumée. Il en a parlé au long dans le 23. Journal de l'année 1680. ſous le titre d'*Entretiens ſur l'opinion de Copernic touchant la mobilité de la Terre*, & il a été cauſe qu'une infinité de perſonnes ont couru toutes les Boutiques des Libraires de Paris, demandant ce Livre-là, & murmurant de ce qu'un Ouvrage qui devoit être public ne ſe trouvoit point. Monſieur l'Abbé de la Roque eût pû épargner toute cette peine aux Curieux, s'il eût fait ſçavoir dans ſon Journal que Mademoiſelle Dumée lui avoit bien communiqué ſon Manuſcrit; mais que faute de Privilege, qu'on ne lui auroit pas refuſé, ſi elle eût auſſi mal employé ſon tems que la Dame de Ville Dieu, ſes Entretiens n'étoient pas ſortis de deſſous la preſſe. On crût qu'il avoit auſſi parlé d'un Manuſcrit quand il parla des Méditations de Guillaume Wander. La vérité eſt pourtant qu'elles ont été imprimées; ce qui n'empêchant pas qu'elle ne ſoyent auſſi rares, qu'elles méritent d'être communes à cauſe des importantes véritez qu'elles contiennent, on a crû qu'il faloit les faire réimprimer. On y trouvera le précis de la plus belle Métaphyſique, & tout ce qu'il y a de plus excellent dans les Méditations de Monſieur Deſcartes, avec cet avantage, que tout eſt ici mieux digéré, plus court, plus mouelleux, & qu'on eſt allé, plus avant que Monſieur Deſcartes. La ſeule Méditation où on examine ce que c'eſt que la liberté, eſt un Theme ſur lequel les plus grands Théologiens devroient exercer leur génie. Au lieu de le tant chicaner ſur la nature du Franc-Arbitre qu'ils ſuppoſent, ſans s'amuſer à le prouver, ils devroient premierement le bien prouver. La queſtion ſeroit plus importante & plus profonde qu'ils ne penſent.

PREFACE DE M. BAYLE,

Pour la premiere Edition du Dictionnaire de M. l'Abbé Furetiere, en 1691.

IL n'y a jamais eu peut-être Livre qui ait pû ſe paſſer plus aiſément de Préface que celui-ci: Car les traverſes qu'il a eſſuyées avant que de voir le jour, ont donné lieu à pluſieurs Ecrits, qui l'ont fait connoître dans le monde avec aſſez d'éclat, & par des traits aſſez bien circonſtanciez, pour n'avoir plus beſoin que de ſe produire lui-même ſans aucune ſorte d'Avant-propos. Cependant, comme l'on eſt aſſûré que ſi l'Auteur avoit vécu juſques à cette heure, il auroit mis une Préface à la tête de ſon Dictionnaire, l'on s'eſt crû obligé à ſe conformer à ſon deſſein, encore qu'on ſe voye deſtitué de tout ſon projet, & de toutes les remarques qui auroient produit infailliblement entre ſes mains un diſcours tout-à-fait curieux & inſtructif. Cette privation n'a pû nous réduire à ne pas donner quelque choſe à l'intention de l'Auteur, & à la coûtume. Voici donc une Préface.

Mais que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pouſſer des lieux communs ſur l'utilité des Dictionnaires. Le Public eſt aſſez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands ſervices, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là: & ſi jamais on a pû s'appercevoir de cette favorable diſpoſition du public par les fréquentes réimpreſſions, ou par la multiplicité de cette ſorte d'Ouvrages, c'eſt ſur tout en ces der-

dernieres années; car à peine pourroit-on compter tous les Dictionnaires ou réimprimez, ou compoſez depuis quinze ou vingt ans, dont la plûpart ont été, & ſont encore d'un débit extraordinaire. Rien donc ne pourroit être plus ſuperflu, que d'entreprendre ici la preuve ſi ſouvent donnée par d'autres, de l'utilité de cette ſorte de Compilations. Mais cela même nous montre qu'on ne ſauroit publier le Dictionnaire de M. Furetiere ſous de plus favorables auſpices, puis qu'on le fait pendant que le monde eſt encore dans le fort de ſa paſſion pour cette eſpece de livres.

Ce n'eſt pas qu'on faſſe difficulté de déclarer, qu'en quelque autre tems qu'il eût pû paroître, on auroit dû ſe flatter de l'eſpérance d'un très bon accueil. Car c'eſt un Ouvrage diſtingué avantageuſement par tant d'endroits, qu'il n'y a point de dépravation de goût, ou de contre-temps bizarres, contre leſquels il ne ſemble qu'il pourroit tenir. Comme le Public en a pû juger par l'Eſſai que l'Auteur en diſtribua à Paris, & qui fut tout auſſi-tôt réimprimé en Hollande, on ſe croit moins obligé de faire connoître ici au Lecteur l'importance de ce Dictionnaire. On ſuppoſe avec raiſon ſur le grand cours qu'ont eu ces fragmens & ces pieces détachées, que l'Ouvrage eſt déjà ſi connu & ſi eſtimé, qu'il n'a plus beſoin de ces favorables préventions, que les Ecrivains ou les Libraires tâchent d'inſpirer dans une Préface par des dénombremens artificieux, & par certains détails qu'ils choiſiſſent, & qu'ils expoſent le plus avantageuſement qu'il leur eſt poſſible.

On ne fera donc pas remarquer au Lecteur, que Mr. l'Abbé Furetiere ayant travaillé long-temps à compoſer & à polir ſon Ouvrage, a pû profiter des bonnes & des mauvaiſes qualitez d'un très-grand nombre d'Auteurs qui l'ont précédé en ce genre de travail; & qu'il en a pû profiter d'autant plus conſidérablement, que lors qu'il avoit le plus à cœur ſon Dictionnaire, il en paroiſſoit ſouvent d'autres, revûs, corrigez & augmentez: ce qui ne pouvoit manquer de le conduire aux plus juſtes idées de la perfection d'un tel Ouvrage, tant parce qu'il remarquoit comment on avoit remédié aux défauts des premieres Editions, que parce qu'il apprenoit des Lecteurs les plus éclairez, ſi on y avoit bien ou mal remédié.

On ne fera point non plus reſſouvenir le Public, que Mr. Furetiere a inſéré dans ſon premier Factum une Critique ſur le Dictionnaire de l'Académie, par laquelle on peut s'appercevoir clairement, qu'il découvroit juſqu'aux plus petits défauts d'exactitude. Or c'eſt beaucoup, qu'un Auteur ſe faſſe des regles ſi ſéveres, & en comprenne ſi vivement toute l'étenduë ſelon la plus ſcrupuleuſe préciſion; car ſi ce n'eſt pas une marque convaincante qu'il les conſulte auſſi exactement lors qu'il compoſe, que lors qu'il cenſure le travail d'autrui, c'eſt du moins un préjugé en ſa faveur.

On n'avertira point non plus le Public, que la ſéchereſſe qui accompagne ordinairement les Dictionnaires, n'eſt pas à craindre dans celui-ci. Car outre que la vaſte étenduë, & la carriere immenſe que l'Auteur a choiſie pour ſon deſſein, fournit dans chaque page beaucoup de diverſité, & ne permet pas que le Lecteur faſſe beaucoup de chemin ſans apprendre quelque choſe qui en vaut la peine; outre cela, dis-je, on a ſoin de donner du relief aux définitions par des exemples, par des applications, par des traits d'Hiſtoire; on indique les ſources, on marque ſouvent les origines & les progrès; on réfute, on prouve, on ramaſſe cent belles curioſitez de l'Hiſtoire naturelle, de la Phyſique expérimentale, & de la pratique des Arts. Ce ne ſont pas de ſimples mots qu'on nous enſeigne, mais une infinité de choſes, mais les principes, les regles & les fondemens des Arts & des Sciences: de ſorte qu'au lieu d'amplifier l'idée de ſon Ouvrage, l'Auteur l'a retreſſie, quand il a dit en dédiant ſes Eſſais au Roi, *qu'il avoit entrepris l'Encyclopédie de la langue Françoiſe*.

A quoi ſerviroit de dire, que la vivacité qui a paru dans ſes Factums, ne doit pas faire ſoupçonner qu'il ait manqué de la patience & de l'application phlegmatique que ſon entrepriſe demandoit? Car la République des Lettres ignore-t-elle, que les François, qui ſemblent, à n'en juger qu'à vûë de pais, beaucoup plus propres à des études promptement expédiées, qu'à celles qui demandent une longue & infatigable application, s'acquittent auſſi bien que qui que ce ſoit du métier de compiler, quand ils s'en mêlent? C'eſt ce qu'il ſeroit aiſé de prouver par des exemples de toute nature, ſi c'en étoit ici le lieu. Mais ſans ſortir de l'eſpece dont il eſt queſtion préſentement, d'où ſont venus, je vous prie, les Dictionnaires de la plus pénible recherche & portez du premier coup le plus près de la perfection, que d'un Robert Etienne, & de ſon fils Henri? Où eſt le ſavant parmi les Nations les plus fameuſes pour l'aſſiduité au travail; & pour la patience néceſſaire à copier, & à faire des extraits, qui n'admire là-deſſus les talens de Mr. Du Cange, & qui ne l'oppoſe à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là? Si quelqu'un ne ſe rend pas à cette conſidération générale, on n'a qu'à le renvoyer *ad fœnam libri*: qu'il feuillete ce Dictionnaire, & il trouvera, pour peu qu'il ſoit connoiſſeur, qu'on n'a pû le compoſer ſans être un des plus laborieux, & des plus patiens hommes du monde.

On ne nie point que l'Auteur n'ait eu des avantages qui ont manqué à ceux qui ont fait les Dictionnaires des Langues mortes. Car avec moins de travail il a pû ſavoir au juſte toutes les différentes notions des mots & les propriétez de leurs combinaiſons. Chacun ſe peut convaincre par ſa propre expérience, qu'il eſt plus facile d'entendre à demi mot les diverſes ſignifications des paroles en ſa Langue maternelle, qu'avec beaucoup de méditation le ſens que l'on doit donner en mille rencontres aux expreſſions des Auteurs Latins.

Mais le ſeul avantage des Dictionnaires des Langues vivantes par deſſus les Dictionnaires des Langues mortes, n'eſt pas que dans les premiers on donne plus aiſément & plus ſûrement que dans les autres, la véritable ſignification des termes, ſelon toutes leurs combinaiſons, & ſelon la diverſité des matieres où on les employe: voici encore un avantage très-important, c'eſt que les Dictionnaires d'une Langue morte ne la repréſentent qu'en partie, parce que ceux qui les compilent, ne ſauroient où prendre une infinité de mots qui ont auſſi proprement appartenu à cette Langue, que les mots qui nous en ſont encore connus. Car, par exemple, combien y a-t-il de mots Grecs & Latins qui n'ont jamais paſſé dans les livres? Combien y en a-t-il qui n'ayant pas été confinez au ſeul commerce de vive voix, mais ayant eu place dans les Ecrits de quelque Auteur, n'en ſont pas moins perdus pour cela, à cauſe de la perte totale qu'on a faite de ces Ecrits? Il y a tel mot & telle phraſe dans les Dictionnaires les plus amples, qu'on ne peut juſtifier que par un ſeul Auteur, en-

encore ſe faut-il contenter quelquefois d'un paſſage unique: d'où il s'enſuit que ſi nous avions tous les Auteurs, ou tous les Ecrits de ceux dont il nous reſte beaucoup de Traitez, nous y trouverions dequoi amplifier les Dictionnaires. Nous voyons tous les jours qu'à meſure qu'on publie des Manuſcrits de la baſſe Latinité, on découvre de nouveaux termes à inſérer dans le Gloſſaire de Mr. du Cange, leſquels bien ſouvent n'avoient échappé à ſes infatigables recherches, que parce qu'ils n'avoient été employez par aucun Ecrivain connu.

Outre ces raiſons l'on peut dire encore, que les mots qui ne ſont que très-peu de fois dans les livres, ſont fort ſujets à demeurer exclus d'un Dictionnaire. Et c'eſt la raiſon pourquoi le ſavant Borrichius a pû ramaſſer plus de 400. mots de la lettre C, qui avoient échappé aux Compilateurs du *Forum Romanum*, gens néanmoins qui étoient venus plus d'une fois au ſecours les uns des autres, marchant ſucceſſivement ſur les mêmes voyes. Le même Borrichius obſerve judicieuſement, que ce qui fait que le Thréſor de Henri Etienne, qu'il regarde d'ailleurs comme le meilleur Ouvrage que l'on ait fait en ce genre-là, manque d'une infinité de mots, c'eſt que l'Auteur n'avoit pas aſſez feuilleté Ariſtote, Platon, Xenophon, Demoſthene, Thucydide, Euripide, Plutarque, Galien, &c. & qu'il n'avoit pû conſulter pluſieurs autres livres qui n'ont été publiez que depuis ſa mort. Puis donc qu'il eſt extrêmement difficile d'aſſembler tous les mots qui nous reſtent des Langues mortes, & impoſſible d'ailleurs de retrouver ceux que l'on en a perdus, qui peut être ſont en plus grand nombre que ceux que l'on a encore dans les livres, il eſt évident que ces Langues-là ne ſont repréſentées qu'à demi dans les Dictionnaires, & qu'elles y perdent néceſſairement une infinité d'expreſſions qui n'étoient bonnes que pour l'entretien familier, & qui appartenoient en propre à certains Arts, ou à certaines fonctions de la vie, ſur quoi il ne nous reſte aucun Traité particulier. Mais ces obſtacles ne regardant point les Langues vivantes, il s'enſuit que quand on s'en veut donner la peine avec les taiens requis pour cela, on peut faire des Dictionnaires qui les repréſentent dans toute leur étenduë.

On ne dit rien d'un grand défaut qui regne pour l'ordinaire dans les Lexicons des Langues ſavantes, & ſur tout dans les Dictionnaires polyglottes: c'eſt qu'on y voit bien les rapports d'un mot à un autre mot; mais non pas auſſi ſouvent qu'il le faudroit, la définition des choſes ſignifiées par les mots. C'eſt néanmoins ce qu'il y a de plus néceſſaire à ſavoir. Car, que me ſert de pouvoir nommer en pluſieurs façons une même choſe, ſi je ne ſuis capable d'en donner une bonne définition? Que m'importe, par exemple, qu'un niveau ait un tel nom en Latin, en Grec, en Alleman, en cent autres Langues différentes, ſi je ne ſais ce que c'eſt au fond qu'un niveau? Or voilà principalement à quoi l'on remédie le plus dans les Dictionnaires des Langues vivantes, & en quoi celui de Mr. Furetiere ſera d'un uſage continuel & univerſel au delà de tout ce qu'on a vû juſques-ici. Quiconque voudra profiter de ſes travaux, pourra deſormais repréſenter chaque ſujet par ſes véritables caracteres, & ſelon les termes des plus experts en chaque profeſſion. On ne ſera plus réduit, comme le ſont tant de gens dans les matieres même les plus communes, à recourir au mot vague de *choſe*, de *piece*, à faire des poſtures de mains & de pieds, (manieres qui paſſent avec raiſon pour ruſtiques) afin d'exprimer la figure, la ſituation, & l'étenduë de ce dont on parle. Cet Auteur apprend à tout le monde, non ſeulement la nature des choſes par leur matiere, leurs uſages, leurs eſpeces, leurs figures, & leurs autres propriétez, mais auſſi les termes propres, dont il ſe faut ſervir pour les décrire. Et en cela il eſt deſcendu dans un détail, qui ſurprendra tous ceux qui l'examineront attentivement.

Il ſeroit à ſouhaitter qu'un Ariſtarque ou un Didyme, un Varron ou un Cicéron euſſent fait un pareil travail en l'honneur de la Langue Grecque & de la Langue Latine, en faveur de leur ſiecle & de toute la poſtérité. Quels thréſors n'y trouveroit-on pas, & quelles ſources inépuiſables d'éclairciſſemens! Mais il ſemble que la bonne fortune de la Langue Françoiſe lui ait ménagé cette glorieuſe prérogative, d'être la premiere qui ait paru réünie en un corps ſi vaſte & ſi étendu. Il ne faut pas douter que les autres Nations n'imitent un ſi bel exemple: ce qui fera que par toute l'Europe on accoûtumera les perſonnes les moins lettrées à parler de tout avec connoiſſance de cauſe & avec juſteſſe. Or il eſt certain que l'utilité d'une ſemblable coûtume va plus loin que l'on ne penſe, & qu'on ne ſe doit pas borner en mettant ces ſortes de Dictionnaires entre les mains de tout le monde, à inſtruire chaque perſonne dans l'art de définir exactement. C'eſt un mal peu réel pour la Société civile, que d'ignorer la propriété de pluſieurs termes: mais il n'eſt point de profeſſion, où la juſteſſe d'eſprit ne ſoit d'un uſage merveilleux; & c'eſt une grande préparation pour l'acquérir, que de s'accoûtumer de bonne heure à parler des choſes de ſon reſſort ſelon les notions qu'un bon Dictionnaire en fournit.

Quoi qu'il en ſoit, il y a quelque ſorte de juſtice dans ce privilege de la Langue Françoiſe, puis qu'on ne ſauroit raiſonnablement lui conteſter certaines perfections très-avantageuſes qui ne ſe trouvent point dans les autres Langues. On pourroit peut-être s'exprimer plus fortement; mais on aime mieux témoigner ſa reconnoiſſance de l'honneur qui lui eſt fait dans les Païs étrangers, que de faire trop de mention de ſa beauté. On l'entend ou on la parle dans toutes les Cours de l'Europe; & il n'eſt point rare d'y trouver des gens qui parlent François, & qui écrivent en François auſſi purement que les François mêmes. Combien y a-t-il de Villes d'ailleurs très-ſouvent en guerre avec la France, dans leſquelles non ſeulement tout ce qu'il y a de diſtingué dans l'un & dans l'autre ſexe, parle François; mais auſſi pluſieurs perſonnes parmi le peuple? Veut-on qu'un libelle coure bien le monde? auſſi-tôt on le traduit en François, lors même que l'original en eſt Latin: tant il eſt vrai que le Latin n'eſt pas ſi commun en Europe aujourd'hui que la Langue Françoiſe. Ce ſera un grand moyen à ce livre-ci de répandre ſur plus de Nations les lumieres qu'il contient, & d'acquitter cette Langue auprès de ceux qui lui rendent tant d'honneur.

Au reſte, c'eſt depuis long-tems qu'elle reçoit des honneurs particuliers. La Capitale de l'Empire Romain, & de l'Egliſe Latine, où toutes les autres Langues devroient ſe taire, quand le Latin parle; Rome, dis-je, obſerve pourtant cette coûtume dans la publication du Jubilé, que deux Prêtres en lisent la Bulle, l'un en Latin, l'autre en François, ſur deux chaires différentes dans l'Egiſe de S. Pierre du Vatican. Dans le ſiecle paſſé Charles-Quint, d'ailleurs ennemi mortel de la France, aimoit ſi fort la Langue Françoiſe, qu'il s'en ſervit pour haranguer les Etats du

du Païs-Bas le jour qu'il fit ſon abdication, & pour écrire les Mémoires de ſa vie. Ceux qui nous parlent de ſes lectures, font principalement mention de Thucydide traduit en François, & de Philippe de Commines. Après cela il ne doit pas être ſurprenant, qu'Henri VIII. Roi d'Angleterre ſçût ſi bien le François, qu'il écrivoit ordinairement en cette Langue à ſa maitreſſe Anne de Boulen. On peut bien inférer ici cette particularité concernant ces billets de galanterie, puis que la Bibliotheque du Vatican leur fait l'honneur de les garder parmi ſes autres Manuſcrits.

On ne croit pas ſe tromper, ſi l'on s'imagine que le Lecteur attend ici avec quelque ſorte d'impatience, qu'on lui diſe un mot touchant le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe. On va donc dire, qu'on ne prétend point faire de tort à l'Ouvrage de ce Corps Illuſtre, en publiant celui-ci. Ce ſont deux Dictionnaires de différent ordre. Celui de l'Académie eſt deſtiné aux mêmes fins que l'Académie. Or il eſt certain que ceux qui l'ont établie, n'ont jamais eu d'autre but que de travailler à polir la Langue Françoiſe, & principalement par rapport à des Ouvrages d'eſprit, tant en vers qu'en proſe, à des pieces d'Eloquence, à l'Hiſtoire, &c. & il n'y eut que des ennemis outrez du Cardinal de Richelieu, ou des gens tout-à-fait ridicules, qui s'imaginerent qu'il vouloit ſe préparer des prétextes pour impoſer des taxes ſur ceux qui n'obſerveroient pas les regles du beau langage, à la ruïne infaillible des Procureurs, des Notaires, & autres ſuppôts de la Juſtice. Sur ce pied-là quel eſt le but du Dictionnaire de l'Académie? Quel eſt ſon caractere eſſentiel? C'eſt de fixer les beaux eſprits qui ont un Panégyrique à faire, une piece de Théatre, une Ode, une Traduction, une Hiſtoire, un Traité de Morale, ou tels autres beaux livres; c'eſt, dis-je, de les fixer, lors qu'ils ne ſçavent pas bien ſi un mot eſt du bel uſage; s'il eſt aſſez noble dans une telle circonſtance, ou ſi une certaine expreſſion n'a rien de défectueux. Pour ſe mieux convaincre de cette vérité, il ſuffit de conſidérer, que ni les Remarques de Vaugelas puiſées dans les Conférences de l'Académie, ni celles qui ont paru depuis la mort de Vaugelas ſur le même plan, ne regardent que le beau ſtile, & nullement celui qu'on appelle du Palais, ou celui qu'on employe en parlant de Navigation, de Finance, de Commerce, d'Arts libéraux, ou méchaniques, & de telles autres choſes. Et en effet, cette Illuſtre Compagnie peut bien enſeigner à ceux qui veulent écrire ſur ces matieres, comment il faut débarraſſer une période, & donner à ſon diſcours la netteté & la majeſté convenables; mais pour ce qui eſt des termes propres à chaque Art, pour ce qui eſt des phraſes conſacrées dans chaque matiere, c'eſt à l'Académie, c'eſt aux Parlemens, c'eſt même au Conſeil d'Etat à les apprendre des Maîtres en chaque profeſſion.

Voilà quelle eſt la différence ſpécifique du Dictionnaire de l'Académie. Tout ce qui ne ſe rapporte pas à ce but, n'y doit être conſidéré que comme un acceſſoire, dont les Lecteurs équitables ne laiſſeront pas de ſçavoir bon gré; car c'eſt toûjours un avantage, que de rencontrer en ſon chemin plus de biens qu'on n'en cherchoit. Mais pour Mr. Furetiere, il ne s'eſt pas propoſé les termes du beau langage, ou du ſtile à la mode, plus que les autres. Il ne les a fait entrer dans ſa Compilation que comme des parties du tout qu'il avoit enfermé dans ſon deſſein. De ſorte que le langage commun n'eſt ici qu'en qualité d'acceſſoire. C'eſt dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, & aux profeſſions, que conſiſte le principal. Outre cela, l'Auteur a déclaré publiquement, qu'il ne prétendoit rien à la fonction ſpéciale & eſſentielle de Meſſieurs de l'Académie; *Qu'il ne donnoit ſon Dictionnaire que comme proviſionnel, & le précurſeur de celui qui viendroit de leur part juger en ſouverain dans une entiere pureté tous les mots vieux & nouveaux, & interpoſer ſon autorité pour les faire valoir; qu'il leur laiſſoit leur juriſdiction toute entiere, & qu'il ne prétendoit rien décider ſur la Langue.* (*)

Il eſt donc certain que l'Ouvrage de ces Meſſieurs eſt auſſi néceſſaire que jamais, afin que ſur le jugement d'un Corps muni de toute l'autorité qu'on peut raiſonnablement ſouhaitter dans une telle cauſe, on ait lieu de croire qu'on parle & qu'on écrit bien. Nous faiſons des vœux ardens pour l'heureuſe naiſſance de cet Ouvrage, & nous lui ſouhaittons une meilleure deſtinée qu'au fameux Dictionnaire de l'Académie *della Cruſca*; c'eſt-à-dire, que s'il s'élevoit un nouveau Paul Beni, qui eût la témérité de lutter tout ſeul contre l'Académie Françoiſe, nous ſouhaittons que le Public le châtiât de ſon audace, & fit tellement éclater ſon indignation, que perſonne n'oſât faire comme le Tomaſini, qui attribuë l'honneur du triomphe à Paul Beni dans ce combat ſi inégal. Et quant à ceux qui ne ceſſent de faire des plaintes malignes ſur la lenteur, on les renvoye à la réponſe de Zeuxis, ce Peintre ſi renommé & ſi admirable: *Je ſuis long-tems à faire un tableau*, répondit-il à un autre qui ſe vantoit de ſa promptitude, *parce que je peins pour l'éternité.*

La remarque qu'on a faite ſur ce qui diſtingue le Dictionnaire de l'Académie d'avec celui-ci, fait juger que cette célebre Compagnie pouvant mieux examiner les choſes après l'impreſſion de ce livre, & après la mort de l'Auteur, aura l'équité de faire ceſſer ſes pourſuites contre un Ouvrage qui fait tant d'honneur à la langue Françoiſe, & où l'on peut apprendre ſi aiſément tant de choſes. Et bien loin qu'elle doive perſévérer dans le premier eſprit, ſous prétexte que ſes richeſſes auroient été répanduës dans le Dictionnaire Univerſel, ce

(*) Ceci ne regarde que la premiere Edition du Dictionnaire de M. Furetiere. M. Baſnage de Beauval qui en a donné une ſeconde & une troiſiéme augmentées de plus de la moitié, ne s'eſt pas moins attaché à ce qui regarde la politeſſe & l'exactitude de Langage qu'aux termes des Arts & des Sciences. *M. l'Abbé Furetiere*, dit-il, *pour ne ſe point trouver en concurrence avec Mrs. de l'Académie Françoiſe, n'avoit pas entrepris de décider du bon ou du mauvais uſage des mots, ni de la pureté de la Langue. Ce n'étoit pas là ſon but principal. Il s'étoit ſpécialement attaché aux termes des Arts: la reſte n'étoit qu'acceſſoire, & n'étoit pas enfermé dans ſon plan. Mais cette différence ſpécifique ne ſubſiſte plus. On a cru que pour bien remplir le titre de* DICTIONNAIRE UNIVERSEL, *il falloit qu'on y fût apprendre à parler poliment, auſſi bien qu'à parler juſte, & dans les termes propres à chaque Art.* C'eſt ſur ce même plan que M. de la Riviere a travaillé à la quatriéme & derniere Edition de ce Dictionnaire, publiée en 1727. en 4 vol. *in folio*, & augmentée de près d'un tiers. Outre que les Articles qui regardent les Arts & les Sciences y ont plus d'étenduë que dans les Editions précédentes, où ils étoient trop reſerez, & ne donnoient pas une aſſez juſte idée des matieres, M. de la Riviere, s'y eſt particulierement attaché à la Langue. *J'ai tâché*, dit-il dans ſa Préface, *d'établir la juſte ſignification des mots, d'en marquer l'uſage, & les diverſes acceptions, & de les arranger dans l'ordre le plus naturel; en quoi je me ſuis très-utilement ſervi du nouveau Dictionnaire de l'Académie, qui a porté les choſes à tous ces égards à un point qui n'eſt pas éloigné de la perfection.*

ce devroit être plûtôt une raiſon d'aimer ce livre; car plus il contiendroit de cette ſorte de thréſors, plus on s'aimeroit ſoi-même en l'aimant. D'ailleurs, il faut avoir aſſez de bonne opinion du Public, pour attendre qu'il jugera que l'honneur qu'a eu Mr. Furetiere d'être long-tems Membre de l'Académie, lui a fait acquérir les lumieres, dont il a eu beſoin dans ſa vaſte Compilation : & ainſi la gloire n'en reviendra-t-elle pas à l'Académie comme à la cauſe originale? N'a-t-on pas lieu de dire qu'elle eſt la cauſe ou immédiate, ou médiate de toute la politeſſe du François, & qu'elle a rempli les eſpérances de ſon Fondateur le grand Cardinal de Richelieu, qui repréſenta au Roi ſon Maître, que *pour réparer la négligence de ceux qui auroient pû rendre la langue Françoiſe la plus parfaite des modernes, & pour la rendre en effet non ſeulement élegante, mais capable de traiter tous les Arts & toutes les Sciences, il n'étoit beſoin que d'établir cette Académie?*

On ne diſconvient pas, que l'Auteur en proteſtant qu'il reſpectoit l'Académie Françoiſe autant qu'il étoit poſſible, n'ait écrit contre quelques Membres de ce Corps avec trop d'emportement, & que le chagrin de ſe voir fruſtré du fruit de tant de veilles, n'ait donné un trop grand eſſor à ces impérieuſes paſſions, que la malheureuſe qualité d'Auteur a coûtume de produire, dans les ames mêmes qui connoiſſent le mieux l'eſprit de modération, à quoi l'étude des belles Lettres & la Religion nous engagent. Il a pouſſé, on l'avouë, l'eſprit de ſatire au delà de ſes juſtes bornes, *ultra moderamen inculpatæ tutelæ*, contre des Académiciens recommandables par un mérite diſtingué. Mais enfin, puis qu'il eſt mort avec les regrets convenables, ne faut-il pas que ces Meſſieurs en demeurent là; & voudroient-ils venger ſur un livre les injures de ſon Auteur enterré? Voici deux mots pour cet Auteur, en attendant que quelqu'un de ſes amis lui dreſſe un Eloge Hiſtorique dans les formes.

MESSIRE ANTOINE FURETIERE nâquit à Paris l'année 1620. Il fit ſes études avec ſuccès, & ſe rendit habile en Droit Civil & en Droit Canon. Après avoir été reçu Avocat au Parlement, il fut pourvû de la Charge de Procureur Fiſcal de la Juſtice de l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il paſſa enſuite dans l'Etat Eccléſiaſtique, & fut gratifié de l'Abbaye de Chalivoi au Dioceſe de Bourges, & du Prieuré de Chuines. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 15. Mai 1662. La Nouvelle Allégorique qu'il fit imprimer en 1658. ſur l'Eloquence du tems, eſt toute pleine de railleries ingénieuſes & ſavantes. Il a publié divers autres Ouvrages tant en vers qu'en proſe, où il a montré qu'il avoit beaucoup de talens pour cette eſpece de Morale qui cherche à nous guérir du vice en le tournant en ridicule. C'eſt dans cet eſprit qu'il compoſa le Roman Bourgeois, imprimé à Paris en 1666. où il ſe moque de pluſieurs défauts qui ne ſont que trop communs dans le monde, & en particulier il y raille d'une maniere fort plaiſante les Auteurs d'Epitres Dédicatoires. Le Voyage de Mercure, & un Recueil de Poëſies diverſes qu'il avoit déjà publiez, parmi leſquelles il y a quelques Satires, & quelques Epitres, ſont à-peu-près de ce même caractere, & ces pieces eurent beaucoup de débit dans leur nouveauté. Il n'en fut pas de même des Fables en vers, qu'il publia quelque temps après que celles d'Eſope traduites par Mr. de la Fontaine eurent paru : & c'eſt peut-être ce qui a commencé la meſintelligence de ces deux Auteurs. Mais il eſt aiſé de connoître par l'importance de ce Dictionnaire Univerſel, que Mr. Furetiere ne regardoit ces autres Ouvrages que comme des amuſemens de jeuneſſe, ou de ſimples délaſſemens d'eſprit, & qu'il réſervoit toutes ſes forces pour celui-ci. Il n'a pas eu la ſatisfaction de le voir imprimé, étant mort le 14. Mai 1688. Grand exemple de la vanité des occupations des Savans! Ceux qui travaillent aux Ecrits les plus durables, qui d'un côté demandent une plus longue application, & produiſent de l'autre une plus glorieuſe immortalité, meurent le plus ſouvent, ſans que perſonne les ait pû ou remercier, ou loüer de leur peine : & puis les voilà dans l'état dont parle le ſaint homme Job : *Ses enfans ſeront avancez, & il n'en ſaura rien.* Vanitas vanitatum, & omnia vanitas.

Pour concluſion on avertit le Public, qu'on eſt bien éloigné de croire qu'il ne manque rien à cet Ouvrage. Un Dictionnaire eſt un de ces livres qui peuvent être améliorez à l'infini; & quoi qu'on ne les gâte que trop ſouvent dans les dernieres Editions, il faut pourtant convenir, qu'en général la premiere n'eſt qu'une ébauche en comparaiſon de celles qui la ſuivent, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en comparant le *Catholicon* de Joannes de Janua fagoté des recueils de Papias & de ceux d'Ugotion, avec celui d'Aſcenſius Badius; & en comparant la *Cornucopia* de Nicolas Perottus, avec le Calepin d'aujourd'hui, quelque défectueux qu'il ſoit encore. En diſant cela, on ne veut pas dire qu'un coup d'eſſai tel que celui-ci fait dans un ſiecle ſi ſavant, & limé pluſieurs années, ne ſurpaſſe les dernieres Editions de pluſieurs autres Dictionnaires. On veut ſeulement avoüer, qu'il peut devenir meilleur : & c'eſt pourquoi le Sieur Reinier Leers, à qui le Public eſt redevable de l'impreſſion de ce livre, prie ceux qui y trouveront quelque choſe ou à corriger, ou à ajoûter, de le lui faire tenir, afin que ſi le débit des Exemplaires le fait ſonger à une nouvelle Edition, elle puiſſe être plus parfaite, par le ſoin que prendront des perſonnes intelligentes de mettre chaque choſe à ſa place, & de lui fournir leurs obſervations particulieres : de quoi ils lui ont déjà donné leur parole. Ceux qui ſouhaitteront qu'on leur faſſe honneur des Avis & des Mémoires qu'on tiendra d'eux, ſeront ſervis ſelon leur envie.

On a lieu d'eſpérer que cette priere ayant ſon effet à l'égard de quantité de Lecteurs habiles, & affectionnez au bien public, & à l'honneur de leur Langue, l'on pourra avec le tems faire porter à ce Dictionnaire le titre d'Univerſel en toute rigueur. (*) Il faudroit pour cela y enfermer tous les mots qui étoient en uſage du temps de Ville-Hardouïn, de Froiſſard, de Monſtrelet, du Sire de Joinville, & de nos vieux Romanciers. Mais peut-être ſeroit-il plus à propos d'en faire un Volume à part, que l'on intituleroit *l'Archeologue*, ou *le Goloſſaire de la langue Françoiſe.* Un pareil Volume, s'il étoit entrepris par des gens auſſi doctes que Mr. Du Cange, pourroit devenir un Ouvrage trés-curieux, & très-fecond en mille ſortes d'éclairciſſemens. On y pourroit inſérer l'hiſtoire des mots, c'eſt-à-dire, le tems de leur regne, & celui de leur décadence, avec les changemens de leur ſignification. Il faudroit obſerver à l'égard de ces vieux termes ce qu'on pratique dans les Dictionnaires des Langues mortes, c'eſt

(*) C'eſt ce que Mrs. de Beauval & de la Riviere ont fai

c'eſt de cotter les paſſages de quelque Auteur qui les auroit employez. On ne feroit pas mal non plus de ſe répandre ſur les Ouvrages des anciens Poëtes Provençaux; & rien ne ſerviroit plus à perfectionner la ſcience étymologique, qu'une recherche exacte des mots particuliers aux diverſes Provinces du Royaume; car on connoitroit par là l'infinie diverſité de terminaiſons & d'altérations de ſyllabes, que ſouffrent les mots tirez de la même ſource; ce qui donneroit une nouvelle confirmation, & plus d'extenſion aux principes de cet art, & juſtifieroit pluſieurs conjectures qui ont ſervi de ſujet de railleric à quelques mauvais plaiſans. Ceux qui auront lû les Antiquitez Gauloiſes & Françoiſes du Sieur Pierre Borel, Médecin de Caſtres, imprimées à Paris l'an 1655. & citées quelquefois par Mr. Furetiere, conviendront de ce que l'on vient de dire. Car cet Auteur s'eſt ſervi utilement plus d'une fois de la Langue de ſon païs, pour expliquer le ſens & l'origine des vieux termes. Mais combien de choſes a-t-il laiſſé à faire à ceux qui voudront marcher après lui? C'eſt donc un fort beau deſſein que celui d'un Archéologue, ou d'un Gloſſaire de notre Langue.

AVERTISSEMENT DE M. BAYLE,

Sous le nom du Libraire, ſur la ſeconde Edition du NAUDÆANA & PATINIANA.

JE n'ai pas pû faire tout ce que je ſouhaitois pour perfectionner cette nouvelle Edition du *Naudæana* & *Patiniana*. Je voulois y joindre les endroits que Mr. le Préſident *Couſin* a retranchez de l'Original, & les Pieces Latines que le Pere *Jacob* publia en l'honneur de M. *Naudé* à Paris l'an 1659. mais juſques ici il m'a été impoſſible de les recouvrer. J'ai été plus heureux par raport à la taille-douce de M. *Naudé*, car j'en ai enfin déterré un exemplaire, on la trouvera ici avec celle de M. *Patin*. Mais pour faire bien connoître que cette édition ne laiſſe pas d'être incomparablement meilleure que celle de Paris, il me ſuffira d'avertir que j'ai fait corriger un très-grand nombre de fautes qui défiguroient ſi horriblement les noms propres, qu'ils en étoient méconnoiſſables. J'ai mis enſemble (†) les endroits qui appartiennent à la même perſonne, & qui ſe trouvent diſperſez çà & là dans l'édition de Paris, & ce qui eſt beaucoup plus conſidérable, je donne des Supléments très-curieux & fort néceſſaires dont le manuſcrit m'eſt venu de France: s'ils fuſſent venus aſſez-tôt j'euſſe mis chaque addition au bas de l'article qu'elle concerne; mais quoi qu'elles ſoient toutes enſemble à la fin du *Naudæana*, il n'y a perſonne qui ne puiſſe facilement les raporter où il faut. L'Auteur de ces Additions ne m'eſt connu que ſous l'idée générale de ſavant homme. Vous allez voir ſon Avant-propos.

(†) A deux ou trois endroits près.

AVERTISSEMENT DE M. BAYLE,

Sur la ſeconde Edition des *Remarques Critiques ſur la nouvelle Edition du Dictionnaire Hiſtorique de Moreri, donnée en* 1704. Ces Remarques ont été premierement imprimées à Paris, & M. Bayle les fit réimprimer à Rotterdam en 1706. in 8°.

IL y a peu de livres d'une utilité auſſi générale qu'un Dictionnaire Hiſtorique. Le Public en eſt tellement convaincu qu'encore que perſonne n'ait ignoré que le Dictionaire de Moreri, depuis même qu'on l'avoit corrigé diverſes fois, étoit plein de fautes, il s'en eſt vendu un très-grand nombre d'éditions. C'eſt donc rendre un fort bon ſervice à la République des Lettres que de contribuer à la correction de ce Dictionnaire: voilà pourquoi l'on a crû qu'il faloit réimprimer en ce païs-ci les Remarques Critiques qu'un Anonyme a publiées à Paris ſur la derniere édition du Moreri. Elles peuvent ſervir & à ceux qui l'ont acheté, & encore plus à ceux qui travailleront de nouveau à le corriger.

Cette derniere édition du Moreri auſſi bien que celle de Paris 1699. ont été faites ſur la réviſion de Mr. Vaultier, & ſont ſans doute beaucoup meilleures que les précedentes; car outre que Mr. Vaultier eſt très-habile, la grande vivacité de ſon eſprit ne l'empêche pas d'être fort laborieux & capable d'une très-longue & très-profonde aplication. Cette derniere qualité eſt abſolument néceſſaire à ceux qui corrigent un Ouvrage auſſi étendu & auſſi défectueux que le Dictionnaire de Moreri; mais en quelque dégré qu'on la poſſede, il ne paroît point poſſible qu'un ſeul homme vienne à bout de perfectionner cet Ouvrage; car il y a de petits ſoins qu'un grand Eſprit ne ſauroit prendre, ils ſont trop au deſſous de lui, il ne s'aplique volontiers qu'à la correction des défauts les plus répandus dans la maſſe de l'ouvrage, & pendant qu'il donne ſa principale attention à cela, peut-il remarquer une fauſſe date, un nom propre mal écrit, & pluſieurs autres détails dont il faudroit laiſſer toute entiere la réviſion à un homme doüé de plus de patience & de critique vetilleuſe, que de vivacité de génie. Ceux qui prendront garde à cela liront les Remarques de l'Anonyme ſur l'édition 1704. ſans di-

diminuer les foüanges que Mr. Vaultier a ſi juſtement méritées.

Dans l'édition que l'on donne ici de ces Remarques l'on a eu ſoin de corriger pluſieurs fautes d'impreſſion, outre celles qui ont été indiquées dans l'*Errata* de l'édition de Paris. On n'a point tenu la même conduite à l'égard des fautes de langage, on les a laiſſées comme elles étoient, mais de peur que les étrangers qui ont aſſez de diſpoſition à ſe ſervir de ces phraſes, ne vinſſent à croire qu'elles ſont bonnes, ou que l'uſage ne s'eſt encore déclaré ni pour ni contre, on a fait des notes marginales qui aprennent que ce ſont des barbariſmes de Province. Il eſt ſûr que nos Grammairiens les plus indulgens s'accordent tous à rejetter de ſemblables expreſſions, comme des vices de terroir qui naiſſent au voiſinage des Allobroges. Cela ne doit faire aucun préjugé ni contre l'eſprit, ni contre l'érudition du Critique de Mr. Vaultier; car il y a des Provinciaux très-ſpirituels & très-ſavans qui ne s'aperçoivent que fort tard des mauvaiſes phraſes de leur païs. Les autres notes marginales qu'on a faites ſervent à rectifier, ou éclaircir le texte, ou à donner des ouvertures aux Correcteurs du Moreri. On a crû qu'il faloit en uſer ainſi pour empêcher que les Lecteurs ne ſe trompaſſent quelquefois en prenant toûjours pour vraies les remarques de l'Anonyme. Il eſt ſans doute trop raiſonnable pour trouver mauvais que l'on ait eu plus à cœur les intérêts du public que ſon intérêt particulier. Et comme il paroit diſpoſé à continuer ſes Remarques, ce qui eſt un deſſein très-digne d'aprobation, & qui peut contribuer beaucoup à l'utilité publique, l'on à jugé qu'il exécuteroit ſon deſſein, & qu'il feroit valoir ſon talent avec plus de vigilance, & d'une maniere plus profitable aux Editeurs du Dictionnaire Hiſtorique, ſi l'on critiquoit quelquefois ſes Notes critiques. Je dis *quelquefois*, parce qu'il y a dans ſon Ouvrage certaines choſes ſur quoi nous n'avons point fait de réflexion, quoi que nous euſſions pû les accompagner d'une remarque. En voici un exemple.

Il trouve mauvais, *que dans l'énumération des Ouvrages* de Jaques Almain on ait oublié *celuy qui regarde les Laiques. Les circonſtances même du temps*, ajoûte-t-il, *devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude.* On peut critiquer juſtement cette cenſure; car la plûpart des Lecteurs n'y comprendront rien. Un Ouvrage *qui regarde les Laiques* eſt quelque choſe de ſi vague, que l'on s'en peut faire cent idées diférentes. Les circonſtances du tems ne ſont pas à la vérité un objet ſi vague, mais néanmoins elles renferment pluſieurs choſes, & ainſi un Lecteur qui ne connoit pas préciſément le caractere de cet Ouvrage d'Almain, n'en pourra jamais devenir la relation au tems préſent. Or comme un Dictionnaire Hiſtorique doit ſervir de Bibliotheque aux ignorans, il faut faire en ſorte que les Lecteurs y trouvent aſſez de clarté pour entendre ſans d'autres ſecours ce qu'on y raconte. La même clarté ſe devoit trouver dans les Remarques de l'Anonyme, puis qu'elles ſont une eſpece de ſuplément au Moreri, & un modele de le corriger. C'eſt donc un défaut que d'indiquer un livre d'Almain d'une maniere ſi obſcure pour tant de Lecteurs. On peut ajoûter que pour ſe rendre commode aux Editeurs du Moreri, il faut leur épargner le plus de peine qu'il eſt poſſible, & les mettre ſur les voies. C'eſt ce que l'on n'a point fait à l'égard de l'omiſſion qu'on leur reproche concernant Almain, & c'eſt ce que l'on auroit fait ſi on leur avoit bien marqué le caractere de l'Ouvrage, le lieu & le tems de l'impreſſion, &c. Je remédierois volontiers à ce défaut ſi j'avois ſur cela les lumieres néceſſaires, mais tout ce que je puis conjecturer eſt que notre Auteur a voulu dire qu'Almain écrivit un Ouvrage où il traite de l'autorité du peuple, & de l'autorité de l'Egliſe, & qu'il ſoûtint que comme la puiſſance du peuple repréſenté par l'Aſſemblée des Etats du Roïaume eſt ſupérieure à celle du Chef de la Nation, c'eſt-à-dire à celle du Roi, la puiſſance d'un Concile repréſentatif de tout le corps de l'Egliſe eſt ſupérieure à celle du Pape nonobſtant la Primauté du Pape, & la qualité de Chef de l'Egliſe. Il eſt ſûr que Jaques Almain aïant apris de Jean Major, Ecoſſois de nation, cette doctrine de l'autorité du peuple, la ſoûtint vigoureuſement, & qu'il l'emploïa comme une preuve de la ſupériorité des Conciles ſur le Pape. L'énumération de ſes livres donnée par Mr. de Launoi, (*) contient ceci : *Expoſitio circa deciſiones quæſtionum Magiſtri Guillelmi Occam de poteſtate ſummi Pontificis, liberque inſcribitur de ſuprema poteſtate Eccleſiaſtica & laica, ubi certa quædam eſt propoſitio quæ tunc ut apparuit, tolerabatur, ſed nunc tolerari deſiit.* Il y a eu toûjours en France des docteurs qui ont ſoûtenu la ſupériorité du Pape ſur le Concile, & qui ont adroitement objecté que ceux qui font tant valoir les écrits d'Almain & de Major pour le ſentiment contraire, autoriſent un dogme Républicain tout à fait injurieux à la Majeſté Roïale. C'eſt ce qui contribua au renverſement de la fortune du fameux Docteur Richer ſous le Regne de Louis XIII. car ce ne fut point par une pure complaiſance pour la Cour de Rome qu'on le perſécuta, on prévint la Cour de France contre lui en montrant qu'il ne ſoûtenoit avec chaleur l'infériorité du Pape que parce qu'il étoit fortement imbu de la maxime que les Etats du Roïaume ſont ſupérieurs au Roi, & le peuvent détrôner, chaſſer, encloître, & châtier de telles autres manieres que bon leur ſemble. On montra une theſe qu'il avoit ſoûtenuë l'an 1591. *que les Etats étoient indubitablement au deſſus du Roi, & qu'Henri Troiſieme avoit été juſtement pourſuivi comme Tyran.*

Il me ſemble que ſi notre Auteur avoit voulu éclaircir ce qu'il ne propoſe qu'en énigme, & ſoulager les Editeurs du Moreri, en leur facilitant les moiens de rendre curieux l'article l'Almain, il auroit dit pour le moins en gros ce que je viens d'obſerver; mais il eût été néceſſaire afin de ſe rendre bien intelligible, qu'il eût marqué le rapport qu'il trouve entre le livre de ce Docteur, & les circonſtances du tems; car on n'agite point en France la queſtion ſi l'autorité du peuple eſt ſupérieure à celle du Roi; & pour ce qui eſt de la queſtion, ſi les Conciles ſont ſupérieurs au Pape, elle fut de ſaiſon à Paris pendant le Pontificat d'Innocent XI. mais depuis ce tems-là elle eſt tombée dans l'oubli, & quiconque affecteroit de la remuër, ſe rendroit odieux. Il n'eſt donc point facile de connoître que les circonſtances du tems aient dû *engager* Mr. Vaultier *à parler* du livre d'Almain *avec un peu d'exactitude.*

Nous pourrions montrer par d'autres exemples que ce n'eſt pas ſans raiſon que nous avons dit que nous aurions pû faire plus de notes marginales que nous n'en avons faites. Nous ne laiſſons pas d'aſſûrer que les Remarques Critiques dont on donne ici une ſeconde Edition, méritent d'être luës: elles ſont courtes & vives, & n'ennuieront perſonne.

(*) Pag. 613. de l'Hiſtoire Latine du College de Navarre.

Si nous voulions prévenir en leur faveur l'eſprit des Lecteurs, nous nous prévaudrions de ce qu'on expoſe dans le Privilege du Roi, *qu'elles ont été approuvées par Mr. Pouchard*. C'eſt le nom d'un Critique redoutable & qui a déſolé plus d'un Auteur dans le Journal des Savans. La ſociété de ceux qui compoſent ce Journal a fait par ſa mort une grande perte : il donnoit du relief à cet Ouvrage par le ſel qu'il répandoit ſur les articles qui lui échéoient, & que les connoiſſeurs diſcernoient ſans peine, & il ne poſſédoit pas dans un moindre dégré que ſes confreres le talent de donner en peu de pages une idée ſuffiſante d'un gros livre. Ce talent eſt rare parmi les Journaliſtes, dont il y en a qui fatiguent cruellement leurs Lecteurs en les ramenant trois ou quatre fois de ſuite ſur le même Ouvrage, quelquefois bien médiocre, & qui ſeroit traité avec aſſez de complaiſance pourvû que l'on en parlât une fois. Je penſe que Mr. Pouchard ſe moquoit bien d'eux, & avec plus de raiſon que de quelques autres livres ; car il faut avouër que ſa Critique étoit un peu trop ſévere. On s'en eſt plaint obliquement ; j'en vais donner une preuve : „(*) Si l'on avoit cenſuré autrefois les Ouvrages d'eſprit de la même maniere que l'on fait aujourd'hui, l'Empire des Lettres ſe trouveroit déſert, & pluſieurs de ceux dont les premiers Ouvrages n'ont pas réüſſi auroient ceſſé d'écrire, & ne ſeroient point devenus l'ornement de la France & l'admiration de toute l'Europe, où leurs Ecrits ſe ſont répandus. On en voit encore aujourd'hui qui n'ont commencé à paroître dans le monde que par de ſimples élégies, & qui ſont devenus des lumieres de l'Egliſe. Enfin l'Egliſe, le Barreau & pluſieurs Compagnies du Roïaume ſont remplies de Sçavans dont les premiers Ouvrages n'ont pas brillé. „

Quel préjugé ne ſeroit-ce pas pour les Remarques ſur la nouvelle Edition du Moreri, que Mr. Pouchard les eut trouvées ſolides! mais comme nous ne voulons point ſurprendre les Lecteurs, nous déclarons ici de bonne foi que l'aprobation dont on parle dans le Privilege, ne conſiſte qu'en ce que Mr. Pouchard déclare qu'il les a lues *par ordre de Monſeigneur le Chancelier, & qu'il n'y a rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion*. Cela ne ſignifie autre choſe ſi non qu'elles ne contiennent rien contre la foi, ni contre les mœurs, ni contre l'Etat.

Si l'on objecte à notre Auteur qu'il devoit communiquer ſes Remarques à l'Editeur de Paris, & non pas les publier, il pourra répondre qu'il a voulu qu'elles ſerviſſent aux Editeurs de Hollande, & aux Traducteurs du Moreri en Anglois & en Allemand. Et après tout il n'y aura que ces Critiques chagrins qui ne ſauroient endurer que rien échape à leur cenſure, qui puiſſent trouver mauvais qu'il ait publié ſes découvertes, & qu'il veuille continuer de ſe rendre utile aux Editeurs du Dictionnaire Hiſtorique ; car comme je l'ai déjà dit, il importe extrémement qu'un pareil Ouvrage ſoit purgé de tous ſes défauts. Il eſt ſurprenant qu'ayant paſſé tant de fois ſous les yeux des Réviſeurs, & des Correcteurs d'imprimerie, il ſoit encore ſi plein de fautes groſſieres, que par exemple l'on y trouve encore que Poſtel né vers 1477. mourut l'an 1581. âgé de près de cent ans. Il n'y a point d'Ouvrage qui eut dû faire des progrès auſſi rapides que celui-là vers l'exemption des menſonges ; car il a été lû par plus de gens que la plûpart des autres livres, & les Lecteurs les plus ignorans ſont capables d'y découvrir quelques fautes. La premiere choſe qu'ils font c'eſt d'y chercher le païs de leur naiſſance, & les villes où ils ont fait quelque ſéjour. Les mépriſes du Moreri dans de tels articles ne ſauroient leur échaper. Ils devroient donc en faire avertir les Libraires, ce qui ſeroit très-aiſé, & comme chaque Lecteur peut découvrir dans les matieres de ſon reſſort les menſonges de ce Dictionaire, il pourroit facilement en communiquer une liſte qui ſerviroit à la correction des nouvelles Editions. Il faut avouër que l'indolence des Lecteurs a été bien prodigieuſe ; car ils ont négligé preſque tous de faire ſavoir ce qu'ils avoient remarqué de faux. Comment ſe peut-il faire que de tant de gens qui avoient été à Briſach, & qui ſavoient que ſelon Moreri cette Ville avoit un pont de pierre ſur le Rhin, il n'y en ait eu aucun qui ait eu la charité de dire ou de faire dire aux Imprimeurs ou aux Editeurs qu'il faloit corriger cet endroit-là? Je voudrois bien que ce reproche ſervît de remede à l'indifférence preſque léthargique de la plûpart des lecteurs.

Mais il ne ſufiroit pas que chacun fournît la liſte des fautes qu'il auroit remarquées ; le travail de ceux qui ſe chargent *ex profeſſo* de corriger le Moreri, ne laiſſeroit pas d'être fort grand. On ne fera jamais une correction complete ſi l'on ne prend la peine de viſiter toutes les ſources où Mr. Moreri a puiſé. L'afaire eſt pénible, mais non pas auſſi épouvantable qu'elle le paroît à ceux qui ſe mettent devant les yeux la multitude d'Auteurs qu'il cite à la fin de pluſieurs articles ; car il ne faut pas croire qu'il ait conſulté tous ces Auteurs-là. Je ſuis ſûr qu'à l'égard des Hiſtoriens Grecs & Latins il n'a conſulté pour l'ordinaire que Voſſius, & qu'à l'égard des matieres & des Ecrivains Eccléſiaſtiques il n'a guere conſulté que Baronius, Sponde, Godeau, & le Pere Labbe. Pourquoi donc en a-t'il cité tant d'autres? Je n'en ſai rien ; mais il me ſemble qu'une telle affectation qui lui coûtoit peu, puis qu'il ne faiſoit que marquer les Auteurs que Voſſius &c. avoit alléguez contribuë beaucoup moins à l'utilité des Lecteurs, qu'à leur perſuader fauſſement qu'il feuilletoit une infinité de livres. Il auroit pû ſe contenter de renvoier à Voſſius &c. Ceux qui auroient eu Voſſius auroient cônnu en même tems tous les autres Ecrivains nommez à la fin des articles du Moreri. Je ne ſerois pourtant point d'avis que l'on retranchât ces citations qui ont tant duré ; mais il faudroit les rendre toutes intelligibles, il y en a qui ne le ſont point à cauſe que l'on a trop abrégé le nom des Auteurs ou le titre des Ouvrages. On a fait bien pis quelquefois, car on a défiguré & le titre des livres & le nom des Auteurs. Un livre *de Venatione* que Moreri avoit cité a été métamorphoſé dans les Editions de Hollande en un livre *de Veneratione*. Il s'eſt ſi mal exprimé à la fin de l'article *Calentio*, que n'ayant voulu citer qu'un Auteur il en cite deux, & qu'il défigure le nom du dernier. *Cornelius Tollius*, dit-il, in Append. *Pierre Valere*, de infelicit. Litterat. Cela doit être rectifié de cette façon, *Cornelius Tollius dans l'Appendix du traitté de Pierius Valerianus* de infelicit. Litterat.

En conſultant les Auteurs dont Moreri s'eſt ſervi on trouvera qu'il a pris ſouvent leurs paroles de travers, qu'il n'a point choiſi le meilleur, qu'il

(*) Mercure galant de Janvier 1706. pag 226. dans l'endroit où il parle de la mort de Mr. Pouchard qui condamnoit preſque tous les Ouvrages d'eſprit.

qu'il a estropié beaucoup de choses, & ainsi la comparaison de la copie avec l'original feroit faire une très-bonne refonte.

Il y a des matieres où cette comparaison ne seroit pas suffisante. Moreri n'a presque point eu d'autre guide à l'égard des Païs-Bas que Louïs Guicciardin qui en a fait une très-bonne description; mais comme il est arrivé de grands changemens dans les villes de ce païs-là depuis l'an 1587. que Louïs Guicciardin donna la derniere édition de cet Ouvrage, il y a bien des choses qu'il affirmoit véritablement, que l'on ne peut plus afirmer sans un gros mensonge, & néanmoins on les afirme dans le Moreri tout comme on les avoit lûes dans Louïs Guicciardin. En voici un exemple.

Il assûre qu'il y a proche de Malines, un peu au delà de la porte Sainte Catherine sur le chemin d'Anvers, un très-ample Monastere bâti presque en forme de Forteresse, dans lequel se trouve une maison consacrée à Saint Alexis, où demeurent continuellement plus de quinze cens, & quelquefois même seize cens Religieuses qui peuvent vaquer à leurs afaires, aller & venir deçà & delà, & même se marier si l'envie leur en prend. Moreri n'a pas manqué de copier cela. *On voit*, dit-il, *dans le fauxbourg de Malines le Monastere de saint Alexis, où il y a quinze ou seize cens Religieuses qui ont la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites & de se marier quand bon leur semble.* Cet endroit du Moreri m'a toûjours paru suspect; car y ayant eu de nos jours bien des armées qui ont campé dans le voisinage de Malines & quantité d'Officiers qui ont passé & repassé par la même Ville, il me paroissoit incroiable que personne ne parlât de ce Couvent de 15. ou de 16. cens Chanoinesses, & que néanmoins il fut actuellement l'une des singularitez de Malines. Mes soupçons se fortifioient quand je faisois réflexion que lorsque des armées campent proche de Remiremont, ou de Maubeuge &c. le Public est presque toûjours informé de l'assiduité des principaux Officiers auprès des Chanoinesses de ces lieux-là. Mais j'ai sû enfin qu'il y a longs tems que ce Monastere de Saint Alexis ne subsiste plus, il fut démoli rez pied rez terre pendant les guerres civiles vers la fin du 16. siecle. On voit donc que pour rectifier le Dictionnaire Historique en ce qui concerne les Païs-Bas il ne suffit point de le confronter avec Guicciardin l'Original de Mr. Moreri, il faut consulter des Ecrivains plus modernes.

Puis que l'occasion s'est présentée de marquer une grosse faute de l'article de Malines, laquelle a passé d'Edition en Edition jusqu'à la (*) premiere révision de M. Vaultier 1699. inclusivement, pour le moins, j'ajoûterai qu'une partie des autres fautes a été corrigée dans les Editions de Hollande, mais qu'on y a laissé celles-ci; *les habitans de Malines sont francs de tous impôts à cause des bons services qu'ils rendirent à Charles le Hardi Comte de Flandres, au siege de Nans sur le Rhin.* Il faloit dire *Nuis*, & non pas *Nans*, & *Charles le Hardi Duc de Bourgogne*, & non pas *Comte de Flandres*; car quoi qu'il fût Comte de Flandres, il n'étoit jamais caracterisé par ce titre-là. La premiere de ces deux fautes a été corrigée dans l'Edition de Paris 1699. mais non pas la seconde. On n'y a point corrigé non plus le nom de la riviere qui passe à Malines: elle s'appelle *la Dile*, & non pas *la Dele*. On n'a point observé que la Seigneurie de Malines est l'une des 17. Provinces du Païs-Bas, & que le grand Conseil Roial institué l'an 1473. ne fut point fixé alors à Malines. Il fut ambulatoire (je veux dire qu'il suivoit la Cour du Prince) jusques à ce que Philippe d'Autriche passant en Espagne l'an 1503. le rendit sédentaire a Malines.

Plus on descendroit dans les détails, plus convaincroit-on tous les Lecteurs qu'une correction parfaite du Moreri ne sauroit être l'ouvrage d'une seule personne. Mr. Vaultier seul pourroit fort bien être le Directeur Général, & le dernier Réviseur de tout; mais il lui faudroit des Coadjuteurs, je veux dire des gens qui travaillassent sous lui selon les rôles qu'il leur partageroit. Il lui faudroit nommément un de ces Critiques chagrins, bourrus, si l'on veut, & fantasques, à qui la moindre ombre d'irrégularité fait naître de grans soupçons qu'un Auteur le trompe. Un tel Critique n'auroit pas eu la patience de lire deux fois les premieres lignes de l'article *Madruce* dans le Moreri sans les avoir pour suspectes de servir de taniere à quelque bête sauvage. Il en eut été choqué du premier coup d'œil. Voici ces lignes.

MADRUCE ou LIBER (*Christofle*) *dit le Cardinal de Trente, étoit fils de Jean Gaudence Liber, Baron de Madruce.* Il n'est pas impossible qu'une même famille s'appelle *Madruce*, & *Liber*, & qu'ainsi les uns la nomment *Madruce*, & les autres *Liber*, & par conséquent qu'un Auteur de Dictionnaire pour joüer au plus sûr se serve de la disjonctive *ou* sans tomber en faute, mais il y a pourtant dans tout cela je ne sai quel vuide de probabilité qui arrête & qui frappe un Lecteur soupçonneux & attentif. Il médite avant que de passer plus avant, & il peut conjecturer que Moreri trompé par quelque Ecrivain François, ou n'entendant pas lui-même les Auteurs Latins qui ont parlé de ce Cardinal de Trente, ait mal divisé *Liber Baro*, & qu'il ait pris le premier de ces deux mots pour le nom de la famille, au lieu de le prendre pour le caractere de la qualité de Baron. On sait que les Empereurs d'Allemagne créent des Barons qui relevent immédiatement de l'Empire, & qui sont par là distinguez des Barons Vassaux de quelque autre membre de l'Empire. Un Baron qui relève immédiatement de l'Empire, est appellé Baron Libre, *Liber Baro*. Il y a beaucoup (†) d'aparence que le premier de la famille de Madruce qui fut créé Baron, étoit de ces Barons Libres, & que de là vient que les Ecrivains Latins qui ont parlé du Cardinal de Trente & de son pere, leur ont donné la qualité de *Liber Baro*. Si cela est, dans quelle bevûë Mr. Moreri n'est-il pas tombé? Et comment a-t'elle pû échaper si long-tems aux Editeurs?

Je les avertirai par occasion qu'il faut qu'ils corrigent une faute concernant le Cardinal Louïs Madruce. Il ne fut pas fait Evêque de Trente après sa promotion au Cardinalat, comme Moreri l'assûre, il étoit déjà Evêque de Trente par la résignation de son oncle le Cardinal Christofle Madruce lorsque Pie IV. le gratifia du Chapeau l'an 1561. & le lui envoia même à Trente par une faveur particuliere. Il faut corriger outre cela l'alternative du tems de la promotion du Cardinal

(*) Je parle ainsi parce que je n'ai point vû celle de 1704.

(†) Je m'exprime ainsi n'ayant pas les Auteurs Latins cités par Moreri.

nal Chriſtofle Madruce: il en faut fixer la date à l'an 1542. & non pas la laiſſer vague comme fait Moreri entre l'an 1542. ou l'an 1544. Il eſt honteux d'ignorer le tems véritable de la création d'un Cardinal du XVI. ſiecle, & quand on corrige l'ouvrage d'un homme qui a ignoré cela, & qui a été aſſez pareſſeux pour ne point éclaircir le fait, on ſe devroit faire une obligation de ne pas tomber dans cette même pareſſe. Nous pouvons auſſi avertir les Editeurs qu'ils feront bien de réparer quelques fautes d'omiſſion. La terre de Madruce érigée en Baronie, & ſituée dans le Trentin, demande un petit article geographique qui manque dans le Moreri. La famille *Madruce* demande un article généalogique qui la mêne depuis le tems où elle commença a être titrée, ou à faire figure, juſqu'au tems préſent. Le Cardinal Madruce créature de Clément VIII. & qui monta à une telle conſidération qu'il fut regardé comme Papable dans le Conclave où Urbain VIII fut élu l'an 1623. demande auſſi un article.

Il y a dans le Moreri une infinité d'endroits qui ont encore autant de beſoin que l'article de Madruce d'être guéris & des péchez de commiſſion, & des péchez d'omiſſion.

Je n'ignore pas qu'il y a des gens qui prétendront qu'il n'eſt d'aucune importance au Public de ſavoir certainement ſi la famille *Madruce* s'apelloit *Liber*, ou ſi Chriſtofle Madruce parvint au Cardinalat l'an 1542. & non pas l'an 1544. ou ſi Louis Madruce étoit déjà Evêque de Trente lors qu'il obtint le Chapeau de Cardinal. Les Journaliſtes de Trévoux pourront faire cette objection; car après avoir traitté de mince (*) la remarque qui a été faite par notre Auteur (†) que Giles Boileau mourut en 1669. & non comme on l'aſſûre dans le Moreri, l'an 1671. ils ajoûtent, *Grand intérêt que prendra l'Univers à cette erreur du Dictionnaire!* Mais les Editeurs du Moreri s'ils ſont ſages ne ſe régleront point ſur ce faux goût des Journaliſtes de Trévoux. Ils jugeront qu'il eſt du devoir de tout Correcteur d'un livre d'en ôter tous les faits faux, & d'y ſubſtituer les faits véritables, & que ſi ſous prétexte qu'une erreur de fait ne préjudicie ni à la fortune ni aux bonnes mœurs de perſonne, il faloit la laiſſer dans un Ouvrage, il n'y auroit guere de menſonges dans le Dictionnaire Hiſtorique qui ne duſſent être épargnez & conſervez ſoigneuſement. Un bon eſprit ſe plaît à ſavoir la vérité juſques dans les choſes qui n'intéreſſent ni ſa vertu ni le bien de ſa famille, & l'on doit tenir pour indubitable que ſi Fra Paolo qui a tant parlé des Cardinaux Chriſtofle Madruce, & Louis Madruce, étoit tombé dans les mépriſes que j'ai marquées, Pallavicin ſon Antagoniſte l'en eut cenſuré, & que les Journaliſtes de Trévoux ne condamneroient pas cette cenſure. Ils ſeroient eux-mêmes très-fâchez ſi on les convainquoit d'une erreur ſemblable à celle qui concerne Giles Boileau, & ſi quelcun les accuſoit fauſſement d'une pareille mépriſe, ils s'en juſtifieroient avec beaucoup de vivacité. Ils ne ſe contenteroient pas de répondre que l'Univers ne prend pas un grand intérêt à des erreurs de cette nature.

L'une des choſes en quoi les Editeurs du Dictionaire Hiſtorique ont le plus heureuſement réüſſi, eſt qu'ils ont réduit à des bornes plus raiſonnables les louanges exceſſives que Moreri avoit prodiguées à une infinité de gens, & les médiſances outrées qu'il avoit répanduës ſur beaucoup de perſonnes. Il avoit ſuivi l'eſprit d'un déclamateur qui monte ſouvent en chaire, & ne s'étoit point ſouvenu qu'il ſe revêtoit du caractere d'Hiſtorien. Mais ſur ce chapitre même ſon Ouvrage n'a pas été encore conduit à la perfection. Il y reſte des flateries, & des injures que l'on devra diminuer, & il eſt ſûr qu'en effaçant certains éloges l'on rendra un bon office à ceux à qui ils ont été donnez; & qu'on agira non ſeulement par amour pour la vérité, mais auſſi par un principe de charité fraternelle. J'en vais donner un exemple.

On afirme dans le Moreri qu'un Maréchal de France, dont je tais le nom, a commandé les armées *avec beaucoup de prudence, & de bonheur & de gloire*. Quelque diſtrait que ſoit un Lecteur; & quelque envie qu'il ait de gagner chemin en courant, il s'arrêtera tout court à la rencontre d'un tel éloge, & il voudra réfléchir ſur un objet ſi ſurprenant. Depuis plus de 15. années, ſe dira t'il à lui-même, j'ai ſuivi pied à pied les Gazettes, & les autres Nouvelliſtes, & je ne me ſouviens d'aucune eſpece d'évenement qui puiſſe fonder cette prudence, ce bonheur, & cette gloire que je trouve ici. Je puis marquer le lieu & le tems où les entrepriſes de ce guerrier ont été fort malheureuſes, mais non pas le lieu & le tems de leur réüſſite. Ses plus glorieuſes campagnes ſont celles où il n'a formé aucun projet, & où l'on n'a formé aucun projet contre lui. Il faut ou que mes connoiſſances ſoient très-imparfaites, ou que ces éloges ſoient injuſtes; car ils ne peuvent être juſtes qu'en conſéquence de quelques actions d'un ſuccès ſi heureux & ſi brillant, qu'elles aient pû obſcurcir les disgraces fréquentes & éclatantes dont toute l'Europe eſt informée, & qui ont été l'objet de mille chanſons ſatiriques qui ont couru par toute la terre. D'où peut venir que j'ignore ces actions ſi glorieuſes? Il faut que je parte de la main pour en demander des nouvelles.

On comprend qu'un tel Lecteur priera tous ceux qu'il rencontrera de l'inſtruire, & qu'il ne trouvera perſonne qui en ſache plus que lui, de ſorte qu'il ſera cauſe qu'une infinité de gens qui ne ſongeoient plus à ce Maréchal, récapituleront toutes les diſgraces. Ce ſera donc lui rendre un très-bon ſervice que d'effacer cet endroit du Dictionnaire. On ôtera par ce moïen une pierre d'achopement, un fâcheux *memento*. Les Lecteurs qui ne la trouveront pas en leur chemin paſſeront outre ſans s'arrêter, & voilà bien des réflexions ſuprimées qui ſeroient déſavantageuſes à ce Maréchal de France. Cet éloge n'eſt rien moins qu'un menſonge officieux, & reſſemble beaucoup plûtôt aux louanges que l'inimitié la plus maligne fait donner, *Peſſimum inimicorum genus laudantes*. J'avouë pourtant qu'il n'a point été donné dans cet eſprit-là.

L'Editeur ne pouvoit pas ignorer le jugement de toute la France, & que ſi les ſouhaits de la Nation euſſent été conſidérez, le commandement des Armées eût été bien-tôt ôté au Guerrier dont nous parlons, mais il ſemble que le Prince ait voulu montrer en cela qu'il ſe croyoit autant ſupérieur à ſes Sujets par les lumieres de ſon jugement que par la dignité de ſon caractere. L'Editeur ne pourroit pas s'excuſer ſur un certain tour d'eſprit que l'on remarque dans les François, & qui a été aſſez bien repréſenté par un Ecrivain mo-

(*) Dans les Mémoires de Juin 1706. pag. 948.

(†) Voïez Remarques crit. ſur la nouvelle Edit. du Moreri, pag. 13.

moderne: *Les François*, dit-il, *sont souvent fort incompréhensibles. Ils aiment leur Roi & leur Patrie, ils aiment l'honneur de leur Nation, ils ont d'elle... la plus haute opinion qu'on puisse avoir: cependant leur Nation même ne fait rien dont ils soient contens: il leur semble toûjours qu'il faudroit faire autre chose que ce qu'on fait. Les réponses les plus sages, les entreprises les plus heureuses, les mesures les mieux concertées évitent rarement leur censure. Ils loüent les Etrangers ils vantent leurs Ouvrages, leurs forces, ils admirent leurs conseils, ils relevent leurs succès.* L'Eloignement augmente le respect (*). *Ils mépriſent & ils blâment tout ce que produit la France.* Quelque grand que soit par tout le Roiaume le nombre de ceux à qui ce caractere convient, un Auteur n'est pas pourtant obligé de ne loüer ou de ne blâmer que ce qu'ils loüent ou blâment; mais comme ils n'ont pas été les seuls qui aient crié contre le Général en question, & qu'au contraire ils n'ont fait que joindre leur voix à celle de tout le Public, l'Editeur ne pourroit pas se disculper s'il n'alléguoit point d'autre raison que celle-là? Que s'il vouloit s'excuser sur ce que la faveur de celui qu'il loüe a plûtôt augmenté que diminué auprès de son Maître, il se justifieroit très-mal. Cela prouve bien que la Fortune qui ne l'a jamais suivi en Campagne, lui a tenu une fidelle compagnie à la Cour; mais on ne peut tirer de cela nulle conséquence contre la notorieté publique: & si un Monarque se veut distinguer en faisant entrer dans son caractere un Paradoxe de pratique aussi rare que l'est celui de récompenser magnifiquement les mauvais succès, un Auteur n'a pourtant nul droit de donner des loüanges dont tout le monde reconnoît la fausseté. Si au lieu de ces paroles, *prudence, bonheur & gloire*, on se fut servi des termes *d'affection, de zèle, de bonne intention*, on n'eut point scandalisé le Public, ni rendu un aussi mauvais office au guerrier qu'on a loüé. Mais encore un coup, le mieux sera d'effacer l'éloge & de ne rien mettre à la place de ce qui sera effacé.

Pour parler encore une fois de la peine qu'un bonne correction du Moreri oblige de prendre, je remarquerai que les premieres Editions de ce Dictionnaire, quoi qu'elles soyent plus défectueuses que celles de Hollande, peuvent néanmoins servir très-utilement à les corriger. Il faudroit donc que les Editeurs eussent toûjours sous les yeux ces premieres Edition, & les comparassent ligne à ligne avec les suivantes. De plusieurs exemples qu'on pourroit donner des corruptions qui se sont glissées dans celles-ci, on en marquera seulement un. Mr. Moreri avoit dit dans l'article de Gilles le Maitre *que le Duc de Mayenne & les autres Chefs de la Ligue nommerent* Jean le Maitre *Président* au Parlement de Paris *à la place de Barnabé Brisson, & qu'en cette qualité on les députa aux prétendus Etats du Roiaume tenus à Paris en 1593. Que le Légat y proposa la publication du Concile de Trente sans réserve ni modification, que l'affaire étoit assez délicate d'elle-même, que le Maître & du Vair, alors Conseiller, eurent ordre de l'examiner &c.* Il y a là une faute qui a été corrigée dans les Editions de Hollande, où l'on a mis *on le députa*, au lieu de *on les députa*; mais on y a gâté un autre endroit, car au lieu de *le Maître & du Vair, alors Conseiller*, on a mis *le Maître & du Vair, alors Conseillers.* Cette faute se trouve dans l'Edition de Paris 1699. Et cela fait voir que l'attention des Editeurs est quelquefois bien relâchée, car en lisant le mot *Conseillers* ils ne se sont point souvenus que deux ou trois lignes auparavant ils avoient lû que le Maître avoit été député *en qualité de Président.*

La derniere chose que je veux observer est qu'il se glissera toûjours de nouvelles fautes dans les Editions du Moreri malgré toute l'attention & l'habileté des Réviseurs s'ils ne prennent eux-mêmes la peine de corriger exactement toutes les épreuves, ou s'ils ne les font corriger par des gens fort éclairez & fort attentifs. C'est par la négligence du Correcteur d'imprimerie que l'on trouve dans l'Edition de Paris 1699. à l'article *Lodrin* une faute bien grossiere qui avoit été corrigée dans les Editions de Hollande. Voici cet article selon l'Edition de Lion 1688.

LODRIN, Ville & Golphe d'Albanie dans la Grece. Il ne faut pas la confondre avec LODRON, Seigneurie du païs de Trente en Italie, proche du Brasian.

Tout cela se trouve dans l'Edition de Paris 1699. mais dans l'Edition de Hollande dont je me sers, qui est celle de l'an 1698. on a mis comme il faloit *Bressan*, au lieu de *Brasian*, & l'on a retenu la ligne suivante qui est,

LODRON. Voiez *Lodrin.*

Elle a été retranchée dans l'Edition de Paris, mais il auroit mieux valu la conserver, parce qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne trouvent point ce qu'ils cherchent dans un Dictionnaire s'il n'y paroît *alinea.* Le meilleur moyen de corriger étoit d'effacer ces paroles, *il ne faut pas la confondre avec*, & de mettre la suite *alinea.* Ce sont des paroles qui sans qu'on en avertisse personne, aprenent assez aux Lecteurs qu'il ne faut point confondre *Lodron* avec *Lodrin.* On peut aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien d'allonger l'article *Lodron* & en Géographes & en Généalogistes. Ils doivent savoir que la curiosité des Lecteurs s'augmente beaucoup pour des lieux mêmes assez obscurs, dès que les Gazettes en parlent souvent. Tel qui ne s'étoit jamais soucié de savoir où est l'Oglio, & l'Adda, ce que c'est que Salo, Dezenzano, Gavardo, Montechiaro &c. s'est plaint mille fois depuis quatre ou cinq ans de ne trouver pas dans le Moreri des articles fort détaillez sur la source, & le cours de ces rivieres, & sur la situation, & les qualitez de ces villes. On est présentement dans la même curiosité par raport à Lodron. D'ailleurs ce n'est point une simple Seigneurie, c'est une ancienne Comté, & il y a longtems, que les Comtes de Lodron ont fait parler d'eux. La suite de leur Généalogie peut faire un digne article dans le Moreri. Les Savans s'y interesseront, à cause que Joseph Scaliger a prétendu que sa grand mere Bérénice ou Véronique de Lodron étoit fille du Comte de Lodron. Scioppius dans son *Scaliger Hypobolimæus* a traité cela de faux, & a cité plusieurs faits qui pourront servir de matériaux aux Editeurs.

Je ne fais point excuse de la longueur de cet Avertissement que j'ai joint à la seconde Edition des Remarques Critiques publiées à Paris. Chacun connoîtra que ceci leur peut servir de Suplément.

(*) *E longinqua reverentia major.*

VIRI

VIRI CLARISSIMI

PETRI BAYLE,

PHILOSOPHIÆ & HISTORIARUM

in Scholâ illuſtri ROTERODAMENSI Profeſſoris celeberrimi,

INSTITUTIO BREVIS ET ACCURATA TOTIUS

PHILOSOPHIÆ,

in quatuor præcipuas partes diſtincta,

LOGICAM, ETHICAM, PHYSICAM,

& METAPHYSICAM,

in uſum Studioſæ Juventutis.

SYSTÊME ABRÉGÉ DE

PHILOSOPHIE,

en quatre parties,

LA LOGIQUE, LA MORALE,

LA PHYSIQUE, & LA MÉTAPHYSIQUE,

à l'uſage des Etudians:

Par PIERRE BAYLE,

Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire

à ROTTERDAM.

Digitized by Google

Digitized by Google

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

PROOEMIUM.

Quid sit Philosophia.

SI ad vocis etymologiam spectetur, Philosophia est amor sapientiæ, si ad usum, est aggregatum multarum cognitionum, patrocinio acquisitarum, quibus explicatur natura rerum, & præcipiuntur honestatis officia.

Antiquitus, qui rerum omnium exquisitâ cognitione insigniter culti erant, & modo quodam laudabili vitæ aliis præstare videbantur, σοφοὶ, id est sapientes, & σοφίαι, id est sapientiæ doctores audiebant. Intelligebatur ergo per sapientiam, dispositio animæ rectè sentientis de rebus, & rectè agentis in vitâ.

Pythagoras omnium primus nomen Philosophi usurpavit, rogatus enim à Leonte, Principe Phliasiorum, cum quo doctè & copiosè disseruerat, quam maximè artem profiteretur, respondit artem quidem se scire nullam, sed esse philosophum, hoc est studiosum sapientiæ.

Exinde invaluit usus, ut docti & sapientes viri sè philosophos titulo modestiori nuncuparent.

Definita est Philosophia à multis veteribus, rerum divinarum & humanarum scientia, vel etiam rerum divinarum & humanarum, causarumque quibus res divinæ & humanæ continentur, scientia. Quibus definitionibus per res humanas significabatur ea quæ ad mores actionesque hominum pertinent, & per res divinas, ea quæ ad Deorum naturam & cultum, ad cælos, ad elementa, cæteraque mundi corpora pertinerent.

Neutra harum definitionum à nobis admitti potest, qui scimus dari cognitionem rerum divinarum & humanarum beneficio revelationis quæ Theologia

DISCOURS PRELIMINAIRE.

Ce que c'est que la Philosophie.

LE mot de Philosophie considéré par rapport à son étymologie signifie l'amour de la Sagesse. Mais dans l'usage ordinaire, il se prend pour l'assemblage de plusieurs connoissances acquises par le raisonnement, par lesquelles on explique la nature des choses, & l'on enseigne les devoirs de la vertu.

Dans les premiers tems, ceux qui se distinguoient par des connoissances étendues & profondes, & qui paroissoient mener une vie plus pure que les autres, étoient honorez des titres de σοφοὶ, *Sages*, & de *Maîtres de la Sagesse*: ce qui prouve que par Sagesse on entendoit la disposition d'une ame qui a & des idées justes des choses, & une conduite sage.

Pythagore fut le premier qui prit le nom de Philosophe. Interrogé par Leon Prince des Phliasiens, avec lequel il avoit eu des conversations doctes & profondes, de quel art il faisoit principalement profession, il répondit qu'il n'en savoit aucun, mais qu'il étoit Philosophe, c'est à dire, amateur de la Sagesse.

De là vint que dans la suite les gens sages & savans se donnerent le titre modeste de Philosophes.

Plusieurs Anciens ont défini la Philosophie, la Science des choses divines & humaines; ou bien la connoissance des choses divines & humaines, & des causes qui renferment ces choses. Par les mots de choses humaines, ils vouloient exprimer ce qui appartient aux mœurs & aux actions des hommes, & par ceux de choses Divines, ce qui a rapport à la nature & au culte des Dieux, au Ciel, aux Elémens, & aux autres corps naturels.

Mais nous ne saurions admettre ni l'une ni l'autre de ces définitions, parce que nous savons qu'il y a une connoissance des choses Divines & humaines, laquelle nous vient de la révélation,

Digitized by Google

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

& qui eſt différente de la Philoſophie, ſavoir la Théologie.

D'ailleurs ces définitions ne conviennent qu'à la Philoſophie ſpéculative, & non à la Philoſophie pratique. Elles ont donc deux défauts. Le premier, qu'elles ne conviennent pas à la ſeule choſe définie, puiſqu'elles conviennent auſſi à la Théologie; & le ſecond qu'elles ne comprennent pas en ſon entier la choſe définie, puiſqu'elles ne font mention que de cette Philoſophie qui s'occupe ſeulement à connoître ſon objet, & qu'on appelle ſpéculative, ſans rien dire de celle qui donne des préceptes pour former ou pour diriger ſon objet, qu'on appelle pratique.

Pour le dire en paſſant, ces réflexions font voir quelle différence il y a entre une Science ſpéculative & une Science pratique, & elles montrent en même tems que les regles d'une bonne définition demandent qu'elle ſoit propre à la choſe définie, c'eſt-à-dire qu'elle n'ait ni plus ni moins d'étenduë que la choſe définie.

Quelques Modernes définiſſent donc la Philoſophie, la connoiſſance des choſes humaines & divines, acquiſe par le raiſonnement, ou entant qu'on peut l'acquérir par les lumieres naturelles, deux reſtrictions qui ſignifient la même choſe, parce que par raiſonnement on entend l'uſage de la lumiere naturelle pour inférer une choſe d'une autre.

A la vérité, cette définition diſtingue la Philoſophie de la Théologie, & de toute autre Science ou connoiſſance ſurnaturelle, mais du reſte elle eſt défectueuſe, en ce qu'elle ne dit rien de cette partie de la Philoſophie qui dirige notre volonté vers ce qui eſt honnête.

Il vaut donc mieux la définir, Une habitude de raiſonner évidemment ſur la vérité des choſes, & de ſe conduire ſagement dans la vie.

Par habitude nous entendons une qualité acquiſe par la répétition fréquente des mêmes actes, & qui rend celui qui la poſſede propre à agir facilement; d'où il eſt aiſé de juger que nous parlons, non point de cette Philoſophie naturelle commune à tous les hommes, qui eſt la raiſon même, mais de celle qu'on n'acquiert que par l'étude.

Par le mot *raiſonner*, nous entendons inférer une connoiſſance d'une autre, ou découvrir une choſe inconnuë par une choſe connuë: Et c'eſt à quoi ſe réduit preſque tout ce que font les Philoſophes. Car s'ils voient, par exemple, le Soleil s'éclipſer, de ce Phenomene connu, ils tirent deux véritez inconnuës, la premiere, que la Lune eſt plus voiſine de la Terre que le Soleil, puiſqu'elle eſt entre deux, & la ſeconde, que la Lune eſt un corps opaque, puiſqu'elle empêche les rayons du Soleil de parvenir juſqu'à nous. Le principal but des Phyſiciens, eſt d'aſſigner la cauſe des Phénomenes, c'eſt-à-dire des effets que les corps produiſent ſur nos ſens, ce qui eſt proprement tendre à des choſes inconnuës par le moïen de celles qui ſont connuës.

Reſte cette phraſe, *raiſonner évidemment*. Elle ſignifie ſe ſervir de raiſons qui prouvent néceſſairement, & qu'on entend clairement, les quelles ſont confirmées ou par l'expérience des ſens, ou par les lumieres naturelles. Ainſi quand on prouve quelque choſe par une raiſon qui peut être fauſſe, ce raiſonnement n'eſt rien moins qu'évident. Si par exemple on prouve que Pierre n'a pas donné l'aumône à Paul, par la raiſon, ou que Pierre eſt avare, ou que Jean atteſte que Pierre n'a rien donné à Paul, l'avarice de Pierre & le

dicitur & à Philoſophia diſtinguitur.

Præterea hæ definitiones non conveniunt Philoſophiæ practicæ, ſed ſolum ſpeculativæ. Laborant ergo duplici vitio, primo quod non conveniant ſoli rei definitæ, conveniunt enim Theologiæ; ſecundo quod non comprehendant totam rem definitam, loquuntur enim ſolum de ea Philoſophia quæ cognoſcit duntaxat ſuum objectum, & ſpeculativa dicitur, prætermittunt vero eam, quæ præcepta tradit de formando aut dirigendo ſuo objecto, & practica dicitur.

Hinc obiter notabis differentiam quæ eſt inter diſciplinam ſpeculativam & practicam, & bonæ definitionis leges poſtulare, ut definitio ſit adæquata rei definitæ, hoc eſt neque latius pateat, neque minus latè quam res definita.

Definitur ergo Philoſophia à quibuſdam recentioribus, cognitio rerum humanarum & divinarum, per diſcurſum parta, vel quatenus lumine naturali comparari poteſt, quæ duæ reſtrictiones idem ſignificant, quia per diſcurſum intelligitur ratiocinatio, & uſus luminis naturalis ad inferendum unum ex alio.

Hæc definitio quidem Philoſophiam diſtinguit à Theologia & quâcumque alia diſciplina ſive cognitione ſupernaturali, ſed mutila eſt, quandoquidem nihil dicit de eâ Philoſophia, quæ voluntatem noſtram dirigit ad honeſtatem.

Proinde melius definitur habitus evidenter diſcurrendi de rerum veritate, & bene agendi in vitâ.

Intelligimus hic per habitum, qualitatem acquiſitam eorundem actuum frequenti repetitione, & reddentem ſuum ſubjectum idoneum ad facile operandum; & hinc patet, non agi à nobis de philoſophia illa naturali omnibus hominibus ingenita, quæ eſt ipſa ratio, ſed de ea, quam nobis ſtudio comparamus.

Per ut diſcurrere intelligimus, ex unâ cognitione aliam inferre, ſive ignotum per notum patefacere, in quo fere tota philoſophorum opera collocatur; nam ſi verbi gratia videant ſolem pati eclypſim, ex illâ re notâ colligunt duas veritates ignotas, primo Lunam viciniorem eſſe Terræ, quam Solem, ut quæ inter Solem & Terram ſiſtat media, ſecundo Lunam eſſe corpus opacum, ut quæ impediat Solis radios ad nos uſque pervenire. Is eſt præcipuus Phyſicorum ſcopus, ut cauſam Phænomenorum, id eſt eorum quæ corpora in ſenſus noſtros operantur, aſſignent, quod propriè eſt tendere ad ignota mediantibus iis quæ nota ſunt.

Diſcurrere evidenter ſignificat uti rationibus neceſſariis, & clarè perceptis, quæ vel experientia ſenſuum, vel lumen naturale confirment; nam ſi quis rem probat ratione, quæ poſſit eſſe falſa, illius diſcurſus non debet dici evidens: verbi gratia ſi probet Petrum non dediſſe eleemoſynam Paulo, quia eſt avarus, vel quia Joannes teſtatur Petrum non dediſſe eleemoſynam Paulo, avaritia & teſtimonium Joannis non ſunt rationes infallibiles, proinde ille diſcur-

Digitized by Google

diſcurſus, ad ſummum probabilis dici poteſt, ſed non evidens.

Quod ſi quis ratione utatur neceſſario vera, ſed quæ non diſtinctè percipiatur, diſcurſus illius certus quidem, & verus eſt, non tamen evidens : talis eſt diſcurſus Theologorum circa myſteria, à Deo, fallere & falli neſcio, nobis revelata, & captum noſtrum ſuperantia.

Hinc patet dupliciter aliquid eſſe inevidens, primo ſi probetur ratione quæ non ſit neceſſario vera, ſecundo ſi nitatur fundamento, quidem neceſſario, ſed quod non faciat diſtinctè percipere rem. Etenim ut diſcurſus ſit evidens debet non ſolum niti ratione, neceſſario vera, ſed quam diſtinctè percipiamus; talis eſt diſcurſus, quo probamus Lunam eſſe corpus opacum, quia ſiſtit Solis radios: quæ enim affertur ratio clarè & diſtinctè concipitur, neceſſario ſequi concipitur, & nulli cum eo quod probandum eſt, neque id ab experientiâ abludit.

Objici poteſt contra definitionem allatam, nihil eſſe minus evidens, quam diſcurſus Philoſophorum, ut patet ex eo quod multis modis contrariis eamdem experientiam explicant. Verbi gratia deſcenſus lapidis explicatur à Peripateticis, dicendo ineſſe lapidi qualitatem quandam quæ apta nata ſit propellere ſubjectum ſuum deorſum; ab Epicureis, dicendo lapidem attrahi à terra per ſpiritus magneticos, qui ab ipſâ effluunt; à Carteſianis, dicendo lapidem non poſſe recedere à centro vorticis in quo includitur quantum aëris, ac proinde detrudi verſus terram ab aëre.

Diverſitas harum explicationum oſtendit earum nullam eſſe evidentem, nam ſi una eſſet evidens, omnes Philoſophi in illam ſine controverſiâ conſentirent.

Reſpondeo hanc objectionem probare duntaxat, cognitionem rerum naturalium, quam huc uſque homines ſibi comparârunt, eſſe valde imperfectam, Philoſophiamque adeo multum diſtare ab eo ſtatu in quo eam concipimus quando ipſam definimus, quia res definiri debent ſecundum ideam per quam earum eſſentiam concipimus, abſtrahendo ab accidentibus, quæ ipſarum exiſtentiam comitantur; ita quando definimus virtutem, non conſideramus imperfectiones, quibus laborat in homine : ergo à pari, quando definimus Philoſophiam, non opus eſt ut eam repræſentemus cum ſuis imperfectionibus, delineanda eſt, qualis eſſet revera, ſi homines eam perfectè ſibi comparaſſent; tunc autem ejus ratiocinationes ſummâ conſtarent evidentiâ.

Ex dictis colliges objectum adæquatum Philoſophiæ eſſe rerum veritatem, & morum honeſtatem, finem verò veritatis cognitionem, & morum juxta honeſtatem inſtitutionem.

témoignage de Jean n'étant pas des preuves infaillibles, ce raiſonnement n'eſt que probable tout au plus, & non pas évident. DISCOURS PRELIMINAIRE.

Que ſi quelcun emploie une raiſon qui prouve néceſſairement, mais qu'on n'entend pas diſtinctement, ſon raiſonnement à la vérité eſt certain & vrai, mais il n'eſt pas évident. Tels ſont les raiſonnemens des Théologiens ſur les myſteres qui nous ſont révélez par Dieu qui ne peut tromper ni être trompé, & qui ſurpaſſent la capacité de notre eſprit.

C'eſt ce qui fait voir qu'une choſe peut être inévidente, en deux manieres. En premier lieu, ſi elle eſt fondée ſur une raiſon qui puiſſe être fauſſe, & en ſecond lieu, ſi elle eſt appuiée ſur une raiſon qui prouve néceſſairement, mais qui ne faſſe pas concevoir clairement la choſe. Car pour qu'un raiſonnement ſoit évident, il doit non ſeulement être fondé ſur une raiſon néceſſairement vraie, mais il faut encore qu'on en ait une perception diſtincte. Tel eſt le raiſonnement par lequel on prouve que la Lune eſt un corps opaque, parce qu'elle intercepte les rayons du Soleil; car on conçoit clairement & diſtinctement cette raiſon, on conçoit que cette preuve prouve néceſſairement ce qui eſt à prouver, & d'ailleurs on n'y voit rien qui ne s'accorde avec l'expérience.

On peut objecter contre cette définition, qu'il n'eſt rien de moins évident que les raiſonnemens des Philoſophes, ainſi qu'il paroît en ce qu'ils expliquent la même expérience de pluſieurs manieres oppoſées. Par exemple, les Péripatéticiens expliquent la décente d'une pierre, en diſant que la pierre a une certaine qualité propre à pouſſer en bas la matiere où elle ſe trouve; les Epicuriens en avançant, que la terre attire la pierre par le moïen des eſprits magnétiques qui s'élevent de la terre : les Carteſiens en ſuppoſant que la pierre ne peut s'éloigner du centre du Tourbillon où elle eſt enfermée, autant que l'air s'en éloigne, tellement que l'air la précipite vers la terre.

La diverſité de ces explications prouve qu'aucune des trois n'eſt évidente, puis que s'il y en avoit une qui le fût, les Philoſophes s'accorderoient tous à la recevoir.

Voici ma réponſe. Cette objection prouve ſeulement que la connoiſſance des choſes naturelles à laquelle les hommes ſont parvenus juſqu'à préſent, eſt bien éloignée de la perfection, & que par conſéquent la Philoſophie eſt encore bien au deſſous de l'état où nous la concevons, lorſque nous la définiſſons. Mais auſſi on doit définir les choſes ſelon l'idée par laquelle nous concevons leur eſſence, en faiſant abſtraction des accidens qui accompagnent leur exiſtence. Ainſi quand nous définiſſons la vertu, nous ne conſidérons pas les imperfections dont elle eſt mêlée dans l'homme. Donc par une raiſon ſemblable, quand nous définiſſons la Philoſophie, il n'eſt pas néceſſaire que nous la repréſentions avec ſes imperfections : Il faut en faire un portrait qui reſſemble à ce qu'elle ſeroit, ſi les hommes l'avoient acquiſe dans un dégré parfait; car alors ſes raiſonnemens ſeroient de la derniere évidence.

De tout ce que je viens de dire, il eſt aiſé d'inférer que l'objet propre de la Philoſophie eſt la vérité des choſes & l'intégrité des mœurs, & qu'elle a pour fin la connoiſſance de la vérité, & la doctrine des mœurs conformément à la vertu.

De quelle maniere on diviſe la Philoſophie.

DIVISION DE LA PHILOSOPHIE EN SES PARTIES.

EN premier lieu, comme nous l'avons inſinué, on diviſe la Philoſophie en Spéculative & en Pratique.

La premiere differe de la ſeconde à deux égards principaux, ſavoir par rapport à l'objet, & par raport à la fin.

Par rapport à l'objet, parce que la Philoſophie ſpéculative roule ſur des choſes néceſſaires, ou quant à leur exiſtence, ou du moins quant à leur cauſe, au lieu que la Philoſophie pratique n'a rien de ſemblable.

Et par rapport à la fin, en ce que la Philoſophie ſpéculative ſe borne à la conſidération de la choſe, ou à la ſimple connoiſſance de la vérité, au lieu que la Philoſophie pratique ſe propoſe encore quelque action, outre l'acquiſition de la vérité. Par exemple, quand on demande ſi le Soleil tourne autour de la Terre, ce qui eſt une queſtion appartenante à la Philoſophie ſpéculative, il ne reſte plus rien à faire, pourvû qu'on en ſoit venu à connoitre la vérité de la choſe qui eſt en queſtion. Mais au contraire, quand nous demandons ſi on doit conformer ſa conduite aux regles de la vertu, queſtion qui eſt du reſſort de la Philoſophie pratique, ce ne ſera pas aſſez d'avoir démontré qu'on doit vivre de cette maniere : la Philoſophie ſe propoſe encore de nous rendre tels qu'elle a prouvé que nous devions être, c'eſt-à-dire de régler notre conduite ſelon les loix de la vertu.

La fin de la Philoſophie ſpéculative eſt donc la connoiſſance de ſon objet, la connoiſſance par exemple du mouvement du Soleil autour de la Terre, ou la connoiſſance du repos de cet Aſtre, & non point aucune opération ſur cet objet, comme qui diroit la production de quelque qualité qui détermine le Soleil au repos ou au mouvement. Et au contraire la fin de la Philoſophie pratique eſt quelque opération ſur la choſe qu'elle conſidere. Ainſi la Morale a pour fin de porter notre volonté à des actions conformes à la vertu ou à la droite raiſon.

Pour expliquer maintenant ce que c'eſt que cette néceſſité que nous attribuons à l'objet de la Philoſophie ſpéculative, je dis qu'une choſe eſt néceſſaire, ou quant à ſon exiſtence, lors qu'elle eſt telle qu'elle ne peut ne pas être, ou être autrement qu'elle n'eſt, comme eſt Dieu ſeul, ou quant à ſa cauſe, lors qu'il y a une cauſe naturelle & déterminée de ſon exiſtence, & qu'il ne dépend point de la volonté humaine de donner des préceptes pour la faire. Tels ſont le Soleil, la Lune, & les autres corps de l'Univers.

Il paroit de là, en premier lieu, que la Philoſophie ſpéculative s'occupant à connoître la nature des choſes, ſon objet eſt un être néceſſaire, & en ſecond lieu que l'objet de la Philoſophie pratique n'eſt pas un être néceſſaire, puiſqu'on donne des préceptes pour le former, ou le diriger, ce qui ſuppoſe que l'exiſtence en eſt ſoûmiſe à la volonté humaine, & ne découle point d'une cauſe naturelle & déterminée conſtamment. Telles ſont les opérations de l'ame, entant qu'elles peuvent être dirigées vers la vérité, & vers la vertu.

Vous direz, que comme les actions de l'ame peuvent être faites ſuivant des regles dépendantes de notre volonté, de même il y a pluſieurs corps qui ſont produits ſuivant les regles inventées par l'induſtrie des hommes. Nous ſavons l'art, par exemple, de tirer le feu des cailloux, &

Quo modo dividatur Philoſophia.

1. *Dividitur Philoſophia primo ut jam innuimus, in Speculativam & Practicam.*

Philoſophia ſpeculativa differt à practica duobus præſertim nominibus, quoad objectum ſcilicet, & quoad finem.

Quoad objectum, quia Philoſophia ſpeculativa verſatur circa res neceſſarias, vel quoad exiſtentiam vel ſaltem quoad cauſam, practica verò non verſatur circa res eo modo neceſſarias.

Quoad finem, quia Philoſophia ſpeculativa in ipſa rei conſideratione, ſeu quod idem eſt in veritatis cognitione acquieſcit, practica verò præter cognitionem veritatis, actionem aliquam intendit. Verbi gratia, ſi quæramus an Sol moveatur circa Terram, quæ quæſtio ad philoſophiam ſpeculativam pertinet, confecta eſt diſputatio, modo cognoſcatur veritas rei, de qua quæritur, ſed ſi quæramus, an vita ſit inſtituenda ſecundùm virtutem, quæ quæſtio ad philoſophiam practicam pertinet, non confecta erit res, ſi conſtiterit de facto eſſe vivendum ſecundùm virtutem, proponit ſibi præterea Philoſophia inſtituere nos, & dirigere ad reapſe vivendum ſecundùm virtutem.

Finis ergo Philoſophiæ ſpeculativæ eſt cognitio objecti, verbi gratia, quod Sol moveatur vel non moveatur circa Terram, non verò aliqua operatio circa objectum, verbi gratia productio alicujus qualitatis quâ Sol ad quietem, vel ad motum determinetur. E contra finis Philoſophiæ practicæ eſt operatio aliqua circa rem quam conſiderat, verbi gratia, directio voluntatis humanæ ad edendas actiones congruas virtuti, aut rectæ rationi.

Jam ut ſciamus, quæ ſit iſta neceſſitas quæ convenit objecto Philoſophiæ ſpeculativæ, dico neceſſarium aliud eſſe, quoad exiſtentiam, & ſic ſe habet ut non poſſit non eſſe, vel aliter eſſe quam eſt, cujuſmodi eſt ſolus Deus, aliud quoad cauſam, & ſic ſe habet, ut detur cauſa naturalis & determinata illius exiſtentiæ, nec de eo faciendo tradantur præcepta pro libitu arbitrii humani. Talia ſunt Sol, Luna, & alia corpora univerſi.

Hinc patet, primo quod cum Philoſophia ſpeculativa verſetur circa naturam rerum cognoſcendam, ejus objectum eſſe ens neceſſarium; ſecundo objectum Philoſophiæ practicæ non eſſe ens neceſſarium quia de illo faciendo, vel dirigendo traduntur præcepta, quod ſupponit ejus exiſtentiam ſubeſſe arbitrio humano, non verò fluere à cauſa, naturaliter & conſtanter determinata : ejuſmodi ſunt operationes animæ prout dirigibiles ad verum & honeſtum.

Dices quod ſicut actiones animæ fieri poſſunt juxta regulas à noſtro arbitrio pendentes, ita productio multorum corporum fit juxta induſtriam & præcepta artis humanæ : verbi gratia ſciunt homines artem eliciendi ignem ex ſilicibus, & pullos ex ovis, certo

Digitized by Google

certo modo calefactis, unde concludi poteſt, vel actiones humanas, quæ ſunt objectum Philoſophiæ practicæ, eſſe ens neceſſarium, vel corpora naturalia, quæ ſunt objectum Philoſophiæ ſpeculativæ, non eſſe ens neceſſarium.

Reſpondeo diſcrimen eſſe, quod ignis eductus è ſilicibus, & pulli ex ovis in fornace, non habent hominem pro ſuâ cauſâ, quemadmodum actus animæ: Homo enim non eſt cauſa phyſica efficiens horum corporum, ſed ſolùm eſt cauſa moralis, applicans activa paſſivis; ignis & pulli habent pro ſuâ cauſâ naturali, & conſtanter determinatâ virtutem corporum applicatorum: ergo ens neceſſarium potiori jure dicuntur, quam actiones animæ.

Obſerva præterea corpus naturale non propriè objectum eſſe Philoſophiæ ſpeculativæ, quatenus arte humana tales vel tales modificationes acquirit, Verbi gratia, Phyſica non conſiderat vitrum, quatenus ad ejus productionem adhibita eſt induſtria hominum, conſiderat ſolùm in vitro naturam corpoream certis proprietatibus inſtructam, per cauſas ac leges à natura, non verò ab homine ſtatutas, demonſtrandam. Itaque eodem modo verſatur circa vitrum arte factum, quo circa vitrum independenter ab homine productum. Ergo corpus ſub eo reſpectu, quo conſideratur à Philoſophiâ ſpeculativâ, eſt vere objectum neceſſarium ſive independens ab arbitrio humano, ſed de his plura in Phyſica.

Secundo, Philoſophia ſpeculativa ſubdividitur ab Ariſtotele in Metaphyſicam, Phyſicam & Mathematicam.

Metaphyſica, quam Ariſtoteles vocavit Theologiam, & primam Philoſophiam, agit de rebus divinis, & à corpore diſtinctis, nec non de generalibus entis in communi rationibus.

Phyſica agit de rebus corporeis, & de mundo prout conſtat cœlis, elementis, & iis quæ ex elementis componuntur, quæ quidem ſunt vel mixta inanimata, ut lapides & metalla, vel animata, ut plantæ & animalia.

Mathematica agit equidem de rebus materiæ conjunctis, ſed eas tamen conſiderat, ut abſtractas à materia, quales ſunt numeri, figuræ, ſoni, motus; unde fluxit haud dubiè illa Mathematicæ diviſio quadripartita, à veteribus celebrata, in Arithmeticam, Geometriam, Muſicam, & Aſtronomiam: ſed obſervandum eſt figuram & motum non ita poſſe abſtrahi à materiâ, ut concipiamus ea ſejuncta ab omni materia. Intelligere ergo debemus per hæc conſiderare figuram & motum, ut abſtracta à materia, conſiderare materiam, præciſe quatenus habet figuram & motum, ſine ulla attentione ad cæteras ejus proprietates.

Tertio, Philoſophia practica dividi ſolet in Logicam & Ethicam, quarum prior verſatur circa operationes intellectûs dirigendas ad verum, poſterior circa actus voluntatis dirigendos ad honeſtum, & comprehendit ſub ſe Politicam, quæ de Reipublicæ regimine præcipit, Oeconomicam quæ de benè ordinandis familiis agit, & Monaſticam, quæ hominis ſolitariè ſumpti mores inſtituit.

de faire éclore des poulets en échaufant les œufs d'une certaine maniere, d'où on peut conclure, ou que les actions humaines qui ſont l'objet de la Philoſophie pratique ſont un être néceſſaire, ou que les corps naturels qui ſont l'objet de la Philoſophie ſpéculative ne ſont pas un être néceſſaire. DIVISION DE LA PHILOSOPHIE EN SES PARTIES.

Je répons qu'il y a cette différence, que le feu tiré des cailloux, & les poulets éclos dans un four, n'ont point l'homme pour cauſe, comme les actions humaines l'ont : Il n'en eſt que la cauſe morale, par l'application des principes actifs à des ſujets paſſifs, mais non point la cauſe phyſique: Leur cauſe naturelle & déterminée conſtamment eſt la vertu des corps qu'on leur applique. Donc le nom d'êtres néceſſaires leur convient mieux qu'aux actions de l'ame.

D'ailleurs il faut obſerver que les corps naturels ne ſont pas proprement l'objet de la Philoſophie ſpéculative, entant qu'ils acquierent telles ou telles modifications par l'art humain. Ainſi la Phyſique ne conſidere point le verre, entant que l'induſtrie des hommes concourt à ſa production: Elle n'y conſidere que ſa nature corporelle, douée de certaines propriétez, ſelon des cauſes & des loix établies par la nature, & non par les hommes. C'eſt pourquoi elle raiſonne de la même maniere ſur le verre qui eſt l'ouvrage de l'art, que ſur celui qui eſt produit ſans la participation de l'homme. Donc le corps du côté que la Philoſophie ſpéculative le conſidere, eſt véritablement un objet néceſſaire & indépendant de la volonté humaine. Mais nous parlerons plus au long de ces choſes dans la Phyſique.

En ſecond lieu, Ariſtote ſubdiviſe la Philoſophie ſpéculative, en Métaphyſique, Phyſique, & Mathematique.

La Métaphyſique à laquelle ce Philoſophe a donné les noms de Théologie & de premiere Philoſophie, traite des choſes divines, de celles qui ſont diſtinguées des corps, & enfin des attributs généraux & communs de l'Etre.

La Phyſique traite des choſes corporelles, du monde entant que compoſé des Cieux, des Elémens, & des choſes formées des Elémens, leſquelles ſont ou inanimées, comme les pierres & les métaux, ou animées, comme les Animaux & les Plantes.

Les Mathématiques enfin traitent de choſes apartenantes à la matiere, qu'elles conſidérent pourtant comme ſéparées de la matiere, telles que ſont les nombres, les figures, les ſons, le mouvement; d'où eſt venuë ſans doute cette diviſion des Mathématiques, célébre chez les Anciens, en Arithmétique, Géométrie, Muſique & Aſtronomie. Mais il faut obſerver que la figure & le mouvement ne peuvent être ſéparez tellement de la matiere par l'eſprit, que nous les conſidérions comme indépendantes de la matiere. Par ces expreſſions, conſidérer la figure & le mouvement comme ſéparez de la matiere, nous devons donc entendre, conſidérer la matiere préciſément entant qu'elle a figure & mouvement, ſans aucune attention à ſes autres propriétez.

En troiſieme lieu, on diviſe d'ordinaire la Philoſophie pratique, en Logique & Morale, dont la premiere s'applique à diriger vers la vérité les opérations de l'entendement, & la ſeconde travaille à diriger vers la vertu les actes de la volonté. Celle-ci comprend ſous elle la Politique qui preſcrit des regles pour le gouvernement des Etats, l'Oeconomique qui s'occupe à bien regler les familles, & la Monaſtique qui forme les mœurs de l'homme conſidéré ſeul & ſans aucune relation avec les autres hommes.

DIVISION DE LA PHILOSOPHIE EN SES PARTIES.

Quelques-uns aiment mieux diviſer la Philoſophie en ſpéculative & pratique. Ils ſubdiviſent enſuite la ſpéculative en Ontologie qui roule ſur l'Etre en commun, ſur les attributs généraux de l'Etre, ſur les noms communs de l'Etre : en Pneumatologie, qui conſidére l'Etre ſpirituel, Dieu, les Anges &c. en Somatologie qui traite de l'Etre corporel, de ſes principes, de ſes propriétez & de ſes eſpeces, qui eſt la même qu'on appelle d'ordinaire Phyſique ; & en Mathématique, qui examine la quantité ſelon toutes ſes propriétez & eſpeces. Pour la Philoſophie pratique, ils la ſubdiviſent en Morale & en autant d'arts qu'il y en a, qui rendent raiſon de leurs préceptes, & qui raiſonnent avec évidence ſur leur objet. Enfin ils font ſervir la Logique à toutes ces parties de la Philoſophie, comme d'inſtrument général, & comme étant moins une partie de la Philoſophie, qu'un moïen d'apprendre, & une route pour parvenir à la connoiſſance de la Philoſophie.

Pour nous, nous ne ſortirons point du chemin battu, & nous diviſerons notre Syſtême de Philoſophie comme on fait d'ordinaire, en Logique, Morale, Phyſique & Métaphyſique, quoique d'ailleurs nous n'approuvions pas que dans une même partie de la Philoſophie, ſavoir dans la Métaphyſique, on traite de l'Etre en général, & d'une eſpece d'Etre en particulier, je veux dire l'Etre ſpirituel.

Quibuſdam magis placet dividere primo Philoſophiam in ſpeculativam & practicam; ſecundo ſpeculativam, in Ontologiam, quæ de ente in communi, deque entis generalibus affectionibus, communibuſque nominibus agat; Pneumatologiam quæ ens ſpirituale, Deum, Angelos &c. conſideret; Somatologiam, quæ de ente corporeo deque illius principiis, proprietatibus, & ſpeciebus diſcurrat, ſicque eadem ac Phyſica vulgaris; & Mathematicam, quæ quantitatem ſecundùm omnes ſuas proprietates ac ſpecies perſequatur. Tertio Practicam in Ethicam, & in alias ſi quæ ſint artes, quæ rationem reddant ſuorum præceptorum, & de ſuo objecto evidenter differant: quibus omnibus Philoſophiæ partibus ſubſervire faciunt Logicam, tanquam inſtrumentum generale, ut quæ non tam pars Philoſophiæ ſit, quam modus ſciendi, & organum ad Philoſophiam aſſequendam.

Nos à trita via non diſcedemus eorum, qui ſyſtema Philoſophiæ tradunt, in Logicam, Ethicam, Phyſicam & Metaphyſicam diviſum, quamquam non probemus in eadem parte, ſcilicet Metaphyſica, agi tum de ente in communi, tum de ſpecie entis quod ſpirituale eſt.

LA LOGIQUE.

Idée courte & générale de la Logique.

LA LOGIQUE.

LA Logique eſt nommée ainſi du mot Grec λογικὴ, entant qu'il ſignifie non un diſcours prononcé de bouche, mais un diſcours intérieur, ou une penſée.

La cauſe de cette dénomination eſt, que la Logique a pour objet les opérations mêmes de l'entendement, & ſur tout l'action de raiſonner, & qu'elle n'a point pour objet les mots comme la Grammaire. C'eſt pourquoi on lui a donné le nom de *rationalis*, qui raiſonne.

Par la même raiſon, on l'appelle d'ordinaire Dialectique, nom formé du Grec διαλέγεσθαι, qui ſignifie raiſonner, ou diſputer, ce qui a donné lieu aux anciens Auteurs Latins de la ſurnommer *Diſputatrice*, c'eſt-à-dire qui enſeigne l'art de diſputer. Ariſtote n'entend d'ordinaire par le mot *Dialectique* que cette partie de la Logique qui traite des moiens de raiſonner d'une maniere probable, ou par des principes dont on peut ſoûtenir le pour & le contre.

Les Philoſophes ont donné diverſes définitions de la Logique. Les uns l'ont définie l'art de penſer, les autres l'art de rechercher la vérité, & quelques-uns l'art de diſcerner le vrai du faux. Pour nous, nous la définiſſons avec l'illuſtre Mr. *Burgersdyck* l'art de faire les inſtrumens qui conduiſent l'entendement à la connoiſſance de la vérité.

Il paroît par les noms & les définitions de la Logique, qu'elle eſt un art par lequel l'eſprit humain eſt rendu capable de prouver par de bonnes raiſons ce qu'il a à prouver; de découvrir la fauſſeté des raiſons qu'on emploie pour prouver quelque choſe; de répondre aux difficultez propoſées contre la vérité, en un mot de ſurmonter les obſtacles qui nous cachent la vérité.

LOGICA.

Logicæ brevis & generalis delineatio.

LOgica nomen habet ἀπὸ τοῦ λόγου, *non quatenus* λόγος *ſignificat ſermonem ore prolatum, ſed quatenus ſignificat ſermonem internum, ſive cogitationem.*

Cauſa denominationis ejuſmodi eſt, quia Logica verſatur circa ipſas intellectûs operationes, circa ratiocinationem, non verò circa voces ut Grammatica; dixerunt proinde illam rationalem, ſive ratiocinatricem.

Vocari enim ſolet Dialectica ἀπὸ τοῦ διαλέγεσθαι *quod ſignificat differere, vel diſputare; unde factum eſt, ut veteres auctores Latini eam dixerint diſputatricem. Ariſtoteles ut plurimum per Dialecticam, eam ſolùm partem Logicæ intelligit quæ tractat de modis differendi probabiliter, ſive per principia in utramque partem diſputabilia.*

Variè à variis definita eſt Logica. Modò ars cogitandi, modò ars inquirendæ veritatis, modò ars ratiocinandi, modò ars veri & falſi dijudicandi. Nobis eam definire placet, cum Clariſſimo Burgerdicio, artem conficiendi inſtrumenta intellectum dirigentia ad veritatis cognitionem.

Patet ex omnibus Logicæ nominibus & definitionibus, eam eſſe diſciplinam, quæ ingenium humanum efficitur idoneum ad probandum bonis rationibus quod probandum incumbit, ad detegendam falſitatem rationum quibus aliquid probatur, ad reſpondendum difficultatibus in veritatem propoſitis, uno verbo ad ſuperanda impedimenta quæ veritatem nobis obtegunt.

Ut

Ut eò perveniatur adhiberi ſolent aliqua inſtrumenta, quemadmodum habetur in definitione Burgerdiſci, nimirum definitio, diviſio, argumentatio, & methodus.

Definitio eſt oratio explicans naturam rei, ut cum quis dicit, homo eſt animal rationale; circulus eſt figura, unica linea comprehenſa, quæ circumferentia dicitur, cujus omnes partes æqualiter diſtant ab uno puncto quod vocatur centrum. Per hæc verba declaratur in quo conſiſtat natura hominis & circuli, & per conſequens in illis continetur definitio hominis, & circuli.

Cæterùm, ſive quis dicat, homo eſt animal rationale, ſive tantum mentaliter affirmet hominem eſſe animal rationale, perinde ſe res habet, atque adeo definire aliquid, nihil aliud eſt, quam affirmare de illo attributa, quæ eſſentiam ejus conſtituunt.

Diviſio eſt partitio totius in partes, quas continet, ut cum homo dividitur in corpus & animam, corpus deinde humanum in caput, brachia, & cæteras partes integrantes quibus componitur.

Argumentatio eſt actio animæ, qua unum ex alio inferimus, ut cum dicimus Sol lucet, ergo dies eſt, nam ex eo quod ſcimus unum iſtud Sol lucat, colligitur neceſſario iſtud alterum, ergo dies eſt.

Methodus eſt actio animæ, quâ aptè ritèque ordinantur ea omnia, quæ ad univerſam aliquam diſciplinam pertinent.

Per hæc quatuor inſtrumenta docet nos Logica bene cogitare, hoc eſt bene concipere, bene proponere, bene colligere, & bene ordinare, nam cum docemur definitionem, docemur concipere & affirmare quid ſit res: cum docemur argumentationem, docemur quid inferri, vel colligi debeat, aut non debeat in qualibet propoſitione; cum docemur diviſionem & methodum, docemur bene ordinare.

Hinc copiosè quod vulgo dicitur, Logicam dirigere tres mentis operationes ad verum, quæ ſunt apprehenſio, judicium, & diſcurſus.

Apprehenſio eſt actus, quo rem aliquam nudè, & ſimpliciter cognoſcimus abſque affirmatione vel negatione, ut cum ideam hominis formamus, nihil affirmantes vel negantes de homine.

Judicium eſt actus quo aliquid de aliquo affirmamus vel negamus, ut Cum mentaliter dicimus Deus eſt bonus, homo non eſt ſenſûs expers.

Diſcurſus eſt actus, quo unum ex alio colligimus, ac proinde non differt ab argumentatione, de quâ ſupra.

Ut autem Logica congruè poſſet quæ ſua inſtrumenta, materiam ex quâ conficiuntur varièconſiderat & explorat.

Hæc materia vocatur Thema, quo nomine ſignificatur illud omne, quod intellectui cognoſcendum proponi poteſt.

Dicitur Thema primo in ſimplex & complexum.

Simplex eſt illud quod unicâ idea apprehenditur, ut arbor, & eſt objectum primæ operationis intellectûs.

Pour y parvenir on a coûtume d'employer quelques inſtrumens, ainſi que M. *Burgerſdyck* les appelle dans ſa définition, ſavoir la définition, l'argumentation, la diviſion, & la méthode. La Logique.

La définition eſt un diſcours qui explique la nature de la choſe, comme lorſqu'on dit, *l'Homme eſt un animal raiſonnable; le Cercle eſt une figure renfermée dans une ſeule ligne, qu'on appelle circonférence, dont toutes les parties ſont à une égale diſtance d'un point qu'on appelle centre.* On montre par ces mots en quoi conſiſte la nature de l'Homme & celle du Cercle, d'où il s'enſuit qu'ils contiennent la définition de l'Homme & du Cercle.

Au reſte, ſoit qu'on diſe de bouche, *l'Homme eſt un Animal raiſonnable*, ou qu'on l'affirme ſeulement par la penſée, c'eſt la même choſe, & par conſequent définir n'eſt rien autre choſe, qu'affirmer d'une choſe des attributs qui en conſtituent l'eſſence.

La Diviſion eſt le partage d'un tout en ſes parties, comme lorſqu'on diviſe l'Homme en corps & en ame, & enſuite le corps en tête, bras, & autres parties intégrantes dont il eſt compoſé.

L'Argumentation eſt l'action de l'ame, par laquelle d'une choſe nous en inférons une autre, comme lorſque nous diſons, *le Soleil luit, donc il eſt jour*; car de ce que nous ſavons cette vérité, *le Soleil luit*, cette autre ſuit néceſſairement, *donc il eſt jour.*

La Méthode enfin eſt l'action de l'ame, par laquelle on place dans un ordre convenable les choſes qui appartiennent à une certaine Science.

Par le moien de ces quatre inſtrumens, la Logique nous enſeigne à bien penſer, c'eſt-à-dire à concevoir bien les choſes, à les bien propoſer, à conclure bien, & à les arranger comme il faut. Car en nous apprenant la définition, on nous apprend à concevoir & à affirmer ce que c'eſt que la choſe: en nous apprenant à argumenter, on nous apprend ce que nous devons inférer ou conclure d'une propoſition, & au contraire ce que nous devons n'en pas inférer; enfin en nous enſeignant la diviſion & la méthode, on nous enſeigne l'art de bien arranger les choſes.

Voilà qui doit faire comprendre ce qu'on dit d'ordinaire, que la Logique conduit à la vérité les trois opérations de l'eſprit, concevoir, juger, raiſonner.

Concevoir eſt un acte par lequel nous connoiſſons quelque choſe nuement & ſimplement, ſans en affirmer ou nier rien, comme lorſque nous nous formons l'idée de l'Homme, ſans en affirmer, ou nier quoi que ce ſoit.

Juger eſt l'acte par lequel nous affirmons, ou nous nions quelque choſe d'une autre, comme quand nous diſons mentalement, *Dieu eſt bon, l'Homme n'eſt pas inſenſible.*

Raiſonner eſt un acte par lequel d'une choſe nous en inférons une autre, de ſorte que le raiſonnement ne differe point de l'argumentation, dont nous avons parlé cy-deſſus.

Or pour former ces inſtrumens, la Logique conſidere & examine en diverſes manieres la matiere dont ils ſont compoſés.

Cette matiere eſt nommée theme, ou ſujet, noms qui ſignifient tout ce qui peut être propoſé à l'entendement pour en être connu.

On diviſe le Theme en ſimple & complexe.

Le ſimple eſt celui qui eſt conçu par une ſeule idée, comme *arbre*, & il eſt l'objet de la premiere opération de l'entendement.

Le

La Logique.

Le complexe eſt celui qui eſt conçu par pluſieurs idées affirmées ou niées les unes des autres, comme, *La corps n'eſt pas une ſubſtance penſante*, & c'eſt l'objet de la ſéconde opération de l'entendement.

En ſecond lieu, on diviſe le theme ſimple, en ſingulier, & en univerſel.

Le ſingulier eſt celui qui ne convient qu'à une choſe, & qu'on ne peut par conſéquent affirmer que d'elle ſeule, comme *Rotterdam*.

L'univerſel eſt celui qui convient à pluſieurs, & qu'on peut affirmer d'eux tous, comme *Ville*.

En troiſieme lieu, on diviſe l'univerſel en cinq eſpeces, le genre, l'eſpece, la différence, le propre, & l'accident.

Le genre eſt ce qu'on peut affirmer de pluſieurs choſes de différentes eſpeces, dans cette queſtion, *qu'eſt ce qu'une telle choſe?* Tel eſt le mot *animal*. Ce mot eſt le genre; parce qu'on l'affirme & de l'Homme & de la Bête, quand il faut expliquer ce que c'eſt & que l'Homme & que la Bête, l'Homme & la Bête étant deux diverſes eſpeces de l'animal.

L'Eſpece eſt ce qu'on affirme de pluſieurs choſes différentes en nombre, en répondant à cette queſtion, *qu'eſt-ce qu'une telle choſe*. Tel eſt le mot, *Homme*; car on peut le dire de Pierre & de Paul qui ſont différens en nombre, lorſqu'il faut répondre ce que c'eſt que Pierre & que Paul.

On définit la Différence ce qui peut être dit de pluſieurs choſes, lorſqu'il s'agit de marquer quelle eſt la choſe eſſentiellement. Tel eſt le mot, *Raiſonnable*, par rapport à l'homme.

Le Propre eſt défini, ce qu'on peut dire de pluſieurs choſes, lorſqu'il faut marquer quelle eſt la choſe néceſſairement. Le mot, *Riſible*, par rapport à l'Homme, eſt un exemple du Propre.

L'Accident eſt ce qui peut ſe dire de pluſieurs choſes, quand on en veut marquer une qualité contingente: comme lorſqu'on demande, *quelle eſt la choſe*, & lorſqu'on répond de telle maniere que la réponſe puiſſe également être vraie & fauſſe. Tel eſt le mot *docte*, par raport à l'homme; & c'eſt ce qui met de la différence entre le Propre & l'Accident, d'autant que le Propre convient à la choſe dont il eſt le Propre & eſt néceſſairement dans elle.

Mais outre ces obſervations, la Logique conſidere encore le thême, entant qu'il eſt enfermé dans une Catégorie, c'eſt-à-dire dans un ordre ou claſſe de choſes rangées par dégrez ſous un genre qui les renferme toutes.

Ces Catégories ſont au nombre de dix, la *Subſtance*, *la Quantité*, *la Qualité*, *la Relation*, *l'Action*, *la Paſſion*, *l'Où*, *le Quand*, *la Situation* & *l'Avoir*.

La ſubſtance eſt un etre ſubſiſtant par ſoi même.

La quantité eſt définie d'ordinaire, un accident qui a par ſoi même ſes parties hors de ſes parties.

La qualité eſt ce par quoi une choſe eſt dite telle.

La relation eſt la maniere dont une choſe eſt par rapport à une autre, ou une eſpece de ſimilitude, par laquelle une choſe nous fait penſer à une autre qui lui eſt ſemblable.

L'action eſt le mode d'où nous ſommes dits agir.

La paſſion eſt le mode d'où nous ſommes dits recevoir en nous l'effet d'un agent.

L'où eſt la maniere d'exiſter dans le lieu.

Complexum eſt illud, quod pluribus ideis, affirmatis vel negatis de ſe invicem apprehenditur, ut, corpus non eſt ſubſtantia cogitans, & eſt objectum ſecundæ mentis operationis.

Secundo thema ſimplex dividitur in ſingulare, & univerſale.

Singulare eſt, quod uni tantum convenit rei, ac proinde de uno tantum prædicari, ſive affirmari poteſt, ut Roterodamum.

Univerſale eſt, quod pluribus convenit, ac proinde de pluribus prædicari poteſt, ut Urbs.

Tertiò univerſale dividitur in quinque ſpecies, quæ ſunt genus, ſpecies, differentia, proprium, & accidens.

Genus eſt prædicabile de multis ſpecie differentibus, in quæſtione quâ quæritur quid res ſit. Tale eſt animal, affirmatur enim de homine & beſtia, quando reſpondendum eſt, quid ſit homo & beſtia; homo autem & beſtia ſunt duæ diverſæ ſpecies animalis.

Species eſt prædicabile de multis numero differentibus, in queſtione quâ quæritur quid res ſit. Talis eſt homo, prædicatur enim de Petro & Paulo, numero differentibus, quando reſpondendum eſt quid ſit Petrus & Paulus.

Differentia definitur, prædicabile de multis in quale eſſentialiter, hoc eſt quando quæritur qualis res ſit. Tale eſt rationale, reſpectu hominis.

Proprium definitur, prædicabile de multis in quale neceſſario. Tale eſt riſibile, reſpectu hominis.

Accidens definitur prædicabile de multis in quale contingenter, hoc eſt quod ita prædicatur, quando quæritur qualis res ſit, ut reſponſio poſſit æquè eſſe vera ac falſa. Tale eſt Doctus, reſpectu hominis; & hinc pendet diſcrimen inter proprium & accidens, nam proprium neceſſario convenit & ineſt rei, cujus eſt proprium.

Præter hæc obſervationes circa thema ſimplex, conſiderat illud Logica, prout includitur in Categoriis. Eſt autem Categoria ſeries, ſeu claſſis rerum ſub uno ſummo genere gradatim diſpoſitarum.

Decem ſunt Categoriæ, nimirum ſubſtantia, quantitas, qualitas, relatio, actio, paſſio, ubi, quando, ſitus, & habitus.

Subſtantia eſt ens per ſe ſubſiſtens.

Quantitas definitur vulgo, accidens habens per ſe partes extra partes.

Qualitas eſt id à quo quales dicimur.

Relatio eſt habitudo unius rei ad aliam, veluti ſimilitudo, per quam res una ducit reſpectum ad aliam ſibi ſimilem.

Actio eſt modus à quo dicimur agere.

Paſſio, modus à quo dicimur recipere effectum agentis.

Ubi eſt modus exiſtendi in loco.

Quando

Quando, eſt modus exiſtendi in tempore.

Situs, eſt diſpoſitio partium corporis, ad partes loci, ut ſedere.

Habitus, eſt modus, quo veſtis aliquidvè ſimile corpori apponitur, ut armatum eſſe.

Hæcomnia conſiderantur à Logica, ut duo prima inſtrumenta, nempe definitio & diviſio conficiantur. Sed ut argumentatio fiat, conſiderandum eſt Thema prout eſt complexum, quia argumentatio componitur ex pluribus Thematibus complexis, ſive ex pluribus propoſitionibus.

Propoſitio eſt oratio per quam mens de aliquâ re judicat, affirmando vel negando talem eſſe, ac proinde coincidit cum ſecundâ mentis operatione de qua ſupra. Talis eſt hæc oratio, Deus amat homines, Deus non amat peccatum.

Propoſitio tres habet partes, quæ vocantur ſubjectum, prædicatum & copula. Subjectum & prædicatum ſunt materia propoſitionis, copula verò eſt illius forma.

Subjectum propoſitionis eſt illud de quo aliquid dicitur, ut, Deus in iſtâ propoſitione, Deus eſt juſtus.

Prædicatum eſt illud, quod dicitur de alio, ut juſtus in eadem propoſitione, dicitur enim de Deo, quod juſtus eſt.

Copula nihil aliud eſt quam verbum, eſt, conjungens ſubjectum cum prædicato.

In hac propoſitione, Deus amat homines, copula implicatur in attributo, ſive in verbo amat, ac proinde nulla eſt propoſitio in quâ copula, eſt, non ſit vel explicitè, vel implicitè.

Multæ ſunt ſpecies propoſitionis, at nos hic eas tantum conſideramus quæ conſiſtant in quantitate & qualitate propoſitionis.

Per quantitatem propoſitio habet, ut ſit univerſalis, vel particularis, vel ſingularis, vel indefinita.

Per qualitatem verò ut ſit vel affirmans vel negans.

Propoſitio univerſalis eſt ea cujus ſubjectum eſt univerſale, & habet notam univerſalitatis adjunctam, ut omnis homo eſt animal, nullus lapis eſt animal. Notum eſt ex antedictis circa Thema univerſale, quid ſit ſubjectum univerſale. Notæ univerſalitatis ſunt omnis & nullus.

Propoſitio particularis eſt ea cujus ſubjectum eſt quidem univerſale, ſed notam habet particularitatis ſibi adjunctam, ut, aliquis homo eſt doctus. Notæ particularitatis, ſunt aliquis, nonnullus, quidam &c.

Propoſitio ſingularis eſt ea cujus ſubjectum eſt ſingulare, vel habet notam ſingularitatis adjunctam, ut, Ariſtoteles fuit diſcipulus Platonis, hæc menſa eſt lignea. Notæ ſingularitatis ſunt pronomina, hic, ille, &c.

Propoſitio indefinita eſt ea, cujus ſubjectum eſt univerſale, & nullam habet ſibi adnexam particularitatis, nec univerſalitatis notam, ut, lapis eſt corpus.

Le quand, eſt la maniere d'exiſter dans le temps. Le Lecteur

La ſituation, eſt la diſpoſition des parties du corps par rapport aux parties du lieu, comme être aſſis.

Enfin l'avoir, eſt le mode par lequel un habit ou quelque choſe de ſemblable eſt mis ſur le corps; comme, être armé.

Ces choſes ſont emploiées par la Logique à former ſes deux principaux inſtrumens, ſavoir la définition & la diviſion. Mais pour former l'argumentation, il faut qu'elle conſidére le theme entant que complexe, parce que l'argumentation eſt compoſée de pluſieurs themes ou propoſitioes complexes.

La Propoſition eſt un diſcours par lequel l'ame juge de quelque choſe en affirmant ou en niant qu'elle eſt telle, & par conſéquent elle revient à la ſeconde opération de l'eſprit, dont nous avons fait mention. Tel eſt ce diſcours, *Dieu aime les hommes, Dieu n'aime pas le péché.*

Toute Propoſition a trois parties, le Sujet; l'Attribut, & la Connexion. Le Sujet & l'Attribut ſont la matiere de la Propoſition, & la Connexion en eſt la forme.

Le Sujet de la Propoſition eſt ce dont on dit quelque choſe, comme, *Dieu*, dans cette propoſition, *Dieu eſt juſte.*

L'Attribut eſt ce qu'on dit de quelque choſe, comme, *Juſte*, dans la propoſition précédente; où il eſt dit de Dieu qu'il eſt juſte.

La Connexion n'eſt autre choſe que le Verbe, *eſt*, qui joint le Sujet avec l'Attribut.

Dans cette Propoſition, *Dieu aime les hommes*, la Connexion eſt renfermée dans l'Attribut ou dans le Verbe *aime*, d'où il ſuit qu'il n'y a point de propoſition où la Connexion ne ſoit renfermée explicitement ou implicitement.

Il y a pluſieurs eſpeces de Propoſitions, mais nous ne conſidérons que celles qui conſiſtent dans la quantité ou dans la qualité de la Propoſition.

La quantité d'une Propoſition eſt ce qui la rend univerſelle, ou particuliere, ou ſinguliere, ou indéfinie.

La qualité, eſt ce qui fait qu'elle eſt affirmative, ou négative.

Une propoſition univerſelle eſt celle dont le Sujet eſt univerſel, & qui eſt accompagnée d'une marque d'univerſalité, comme celle-ci, *Tout homme eſt animal, aucune pierre n'eſt animal.* Ce que nous avons dit du theme univerſel fait comprendre ce que c'eſt qu'un Sujet univerſel. Les marques de l'univerſalité ſont ces mots, *Tout, Nul.*

Une propoſition particuliere eſt celle dont le Sujet eſt univerſel, mais qui eſt accompagnée d'une marque de particularité, comme, *Quelque homme eſt ſavant.* Les marques de particularité ſont les mots ſuivans, *Quelque, Quelqu'un, Un Certain*, ou d'autres ſemblables.

Une propoſition ſinguliere eſt celle dont le Sujet eſt ſingulier, ou qui porte avec ſoi une marque qui déſigne la ſingularité, comme, *Ariſtote a eté diſciple de Platon, cette table eſt de bois.* Les marques de ſingularité ſont les pronoms *celui-ci, celui-là*, & autres ſemblables.

Une propoſition indéfinie eſt celle dont le Sujet eſt univerſel, & qui n'a aucune marque d'univerſalité ni de particularité, comme, *La pierre eſt un corps.*

Digitized by Google

La Logique.

On ſait aſſez ce que c'eſt qu'une propoſition affirmative, & qu'une propoſition négative, ſans qu'il ſoit néceſſaire pour le préſent de l'expliquer davantage.

Mais comme il eſt certain que l'argumentation eſt compoſée de pluſieurs propoſitions, il faut voir comment on doit les arranger, pour bien argumenter, particulierement pour faire de bons Syllogiſmes.

Quid ſit propoſitio affirmans & negans, ſatis notum eſt, abſque ulteriori explicatione pro nunc.

Porro cum certum ſit argumentationem conſiſtere pluribus propoſitionibus, videndum eſt quonam pacto illæ propoſitiones ſint diſponendæ ad hoc, ut rectè argumentemur, præſertim ad hoc ut bones faciamus Syllogismos.

Le Syllogiſme eſt une action de l'eſprit, ou ſi on l'aime mieux, un diſcours, par lequel de deux propoſitions avancées on en infere néceſſairement une troiſieme, comme,

Tout Animal vit,
Or tout Homme eſt animal,
Donc tout Homme vit.

Syllogiſmus eſt actio mentis, aut ſi mavis, oratio quâ, ex duabus propoſitionibus poſitis, colligitur neceſſario tertia, ut.

Omne animal vivit.
Atqui omnis homo eſt animal.
Ergo omnis homo vivit.

Pour comprendre la maniere de conſtruire un Syllogiſme, nous devons en connoître la matiere & la forme.

Ut intelligatur modus exſtruendi Syllogismum, tenere debemus ejus materiam, & formam.

La matiere du Syllogiſme eſt ce dont il eſt compoſé, & cette matiere eſt de deux eſpeces, l'une éloignée, & l'autre prochaine.

Materia Syllogiſmi eſt id, ex quo Syllogiſmus componitur, & eſt duplex, remota & proxima.

Les trois termes ou themes ſimples ſont la matiere éloignée du Syllogiſme, comme dans celui qui précede ceux-ci, *Animal, Vit, Homme.* On l'appelle éloignée, parce qu'entre elle & le Syllogiſme, il y en a une autre, ſavoir la matiere prochaine.

Remota, ſunt tres termini, ſeu tria themata ſimplicia, ut in ſuperiori Syllogiſmo, animal, vivit, homo, & vocatur remota, quia inter illam & Syllogiſmum mediat alia vicinior, nempe materia proxima.

Les trois propoſitions, dont on appelle l'une Majeure, l'autre Mineure, & la troiſieme Concluſion, ſont la matiere prochaine du Syllogiſme.

Proxima ſunt tres propoſitiones, quarum una vocatur major, altera minor, tertia concluſio.

On appelle ces trois termes l'un grand, l'autre petit, & la troiſieme moyen.

Tres verò termini vocantur, unus major, alter minor, tertius medius.

Dans l'exemple précédent d'un Syllogiſme, cette propoſition placée la premiere, *Tout animal vit*, eſt la Majeure; celle-ci qui eſt la ſeconde, *Or tout homme eſt animal*, eſt la Mineure: enfin celle qui eſt la troiſieme en rang, *Donc tout Homme vit*, eſt la Concluſion. Quant aux termes qui y entrent, *Vit* eſt le grand terme, *Homme* eſt le petit, & *Animal* le moien.

In exemplo allato, omne animal vivit, quæ in prima ſede ponitur eſt major propoſitio. Atqui omnis homo eſt animal, quæ occupat ſecundum locum, eſt minor propoſitio. Ergo omnis homo vivit, quæ tertio loco ponitur, eſt concluſio. Vivit eſt major terminus, homo eſt minor, animal eſt medius.

Quant à la forme du Syllogiſme, il faut ſavoir qu'elle n'eſt rien autre choſe que la diſpoſition convenable des trois propoſitions ſelon la Figure & le Mode.

Quoad formam Syllogiſmi, ſciendum eſt, eam nihil eſſe aliud, quam aptam trium propoſitionum diſpoſitionem, ſecundùm figuram & modum.

Pour faire comprendre ceci, je vais expliquer ces deux termes, figure & mode.

Ut hæc capias, obſerva quid ſit figura & modus.

Le Mode d'un Syllogiſme eſt la diſpoſition juſte des trois propoſitions ſelon leur quantité & leur qualité.

Modus eſt legitima propoſitionum diſpoſitio ſecundùm quantitatem & qualitatem determinata.

La Figure eſt la diſpoſition convenable du terme moien avec les deux autres, comme dans l'exemple ci-deſſus, où Animal eſt joint avec Vit & avec Homme.

Figura eſt legitima diſpoſitio medii termini cum majore & minore, ut in exemplo allato, ☐ animal cum ▭ vivit, & ▭ homo.

L'effet de la figure eſt donc que les trois termes qui ſont la matiere éloignée du Syllogiſme, ſoient combinez enſemble ſelon de certaines loix ou regles, & celui du mode, que les trois propoſitions qui ſont la matière prochaine, ſoient univerſelles ou particulieres, affirmatives ou négatives, ainſi qu'elles doivent être.

Itaque figura facit, ut materia remota Syllogiſmi, nempe tres termini ſecundum certas leges, ac regulas combinentur ſecum invicem; modus verò ut materia proxima, nempe tres propoſitiones, habeat univerſalitatem vel particularitatem, affirmationem, vel negationem debitam.

Il y a trois figures. Dans la premiere le terme moien eſt le Sujet de la majeure, & l'Attribut eſt le ſujet de la mineure. Dans la ſeconde il eſt l'Attribut & de la majeure & de la mineure. Dans la troiſieme il eſt le Sujet de la majeure & de la mineure.

Tres ſunt figuræ. In prima medius terminus eſt ſubjectum majoris propoſitionis, & prædicatum minoris: in ſecunda medius terminus eſt prædicatum majoris propoſitionis, & etiam minoris; in tertia medius terminus eſt ſubjectum majoris & minoris.

Remarquez que la majeure eſt la propoſition où le grand terme ſe trouve, laquelle eſt d'ordinaire la premiere du Syllogiſme, & que la mineure eſt la propoſition, où le petit terme ſe rencontre,

Obſerva majorem propoſitionem eſſe illam, in quâ reperitur major terminus, & fere ſemper eſt prima in Syllogiſmo, minorem propoſitionem in qua reperitur

Digitized by Google

peritur minor terminus, & ferè ſemper ſecunda in Syllogiſmo.

Major terminus eſt prædicatum concluſionis, minor eſt ſubjectum ejuſdem concluſionis, medius eſt ille qui nunquam eſt in concluſione, ſed ſemper in majori, aut minori propoſitione; hæc omnia patebunt in iſto Syllogiſmo.

Virtus eſt amanda.
Atqui juſtitia eſt virtus.
Ergo juſtitia eſt amanda.

Prædicatum concluſionis eſt, amanda, & per conſequens amanda eſt major terminus. Ergo propoſitio in quâ reperitur amanda eſt major, ſcilicet ipſa virtus eſt amanda.

Subjectum concluſionis eſt, juſtitia, ergo juſtitia eſt minor terminus, & per conſequens iſta propoſitio, Atqui juſtitia eſt virtus, in quâ reperitur juſtitia eſt minor.

Facile jam cognoſces medium terminum, quarendo illum, qui eſt in duabus præmiſſis (ſic vocantur major & minor propoſitio, quia præcedunt concluſionem) non verò in concluſione. In præſenti Syllogiſmo cognoſces hac via medium terminum eſſe, virtus.

Hinc verò facile cognoſces cujus figuræ ſit Syllogiſmus quilibet propoſitus, nam ſemel cognitis majore & minore termino, facile cognoſcitur major & minor propoſitio, & quomodo medius terminus ſit in illis.

Si ſit ſubjectum utriuſque, Syllogiſmus in tertia erit figura, ut in hoc exemplo.

Juſtitia punit ſcelera.
Atqui juſtitia eſt virtus.
Ergo aliqua virtus punit ſcelera.

Si ſit prædicatum utriuſque, Syllogiſmus eſt in ſecundâ figura, ut in hoc exemplo.

Nullus homo eſt lapis.
Atqui marmor eſt lapis.
Ergo nullum marmor eſt homo

Tandem ſi ſit ſubjectum majoris, & prædicatum minoris, Syllogiſmus eſt in prima figura, ut in exemplo allato.

Virtus eſt amanda
Atqui juſtitia eſt virtus
Ergo juſtitia eſt amanda.

Hæc ſufficiant circa figuram Syllogiſmi. Dicamus aliquid de modo Syllogiſmi, nempe de modorum numero, & virtute.

Modi ſunt quatuordecim, quorum quatuor pertinent ad primam figuram, totidem ad ſecundam, ſex verò ad tertiam.

Eorum virtus, ſeu uſus eſt denotare qualitatem ſingularum propoſitionum cujuſcumque Syllogiſmi, nempe an ſint univerſales, an particulares, affirmantes aut negantes.

Singulis modis impoſita ſunt certa nomina, eo artificio excogitata, ut tribus ſyllabis conſtent, quæ reſpondeant tribus Syllogiſmi propoſitionibus unaquæque verò ſyllaba vocalem habeat, quæ certam quantitatem exigat in propoſitione cui reſpondet.

Quatuor ſunt vocales in hunc finem adhibitæ, nempe a, e, i, o. A. poſtulat propoſitionem uni-

propoſition qui a coûtume d'être la ſeconde en rang. La Logique.

Le grand terme eſt l'Attribut de la Concluſion, le petit en eſt le Sujet, le moien eſt celui qui n'eſt jamais dans la Concluſion, & qu'on trouve toûjours dans la majeure ou dans la mineure. Le Syllogiſme ſuivant eclaircira ces matieres.

La Vertu doit être aimée,
Or la Juſtice eſt une Vertu,
Donc la Juſtice doit être aimée.

L'Attribut de la Concluſion eſt, *doit être aimée*, donc *doit être aimée* eſt le grand terme, & par conſéquent la propoſition où ſe trouve, *doit être aimée*, eſt la majeure.

Le Sujet de la Concluſion eſt *la juſtice*, donc *la juſtice* eſt le petit terme, & par conſéquent cette propoſition, *or la juſtice eſt une vertu*, eſt la mineure, puiſque le mot *juſtice* y eſt.

Il eſt aiſé maintenant de reconnoître le terme moien. Il ne s'agit que de chercher celui qui eſt non dans la concluſion, mais dans les deux premiſſes, ſavoir la majeure & la mineure, nommées ainſi parce qu'elles précédent la concluſion. Ainſi dans le préſent Syllogiſme *vertu* eſt le terme moyen.

Par cette méthode on connoîtra facilement de quelle figure eſt tout Syllogiſme propoſé; car dès qu'on eſt parvenu à découvrir le grand terme & le petit, il eſt aiſé de voir quelle propoſition eſt la majeure, quelle la mineure, & comment le terme moyen y eſt combiné.

S'il eſt le ſujet des deux premiſſes, le Syllogiſme eſt de la troiſieme figure, ainſi que dans cet exemple,

La Juſtice punit les crimes,
Or la Juſtice eſt une Vertu,
Donc quelque Vertu punit les crimes.

Si au contraire, il eſt l'attribut de la majeure & de la mineure, le Syllogiſme eſt de la ſeconde figure, comme celui-ci par exemple,

Aucun homme n'eſt une pierre.
Or le marbre eſt une pierre.
Donc aucun marbre n'eſt un homme.

Enfin s'il eſt le ſujet de la majeure, & l'attribut de la mineure, le Syllogiſme eſt de la premiere figure, comme dans l'exemple ci-deſſus,

La Vertu doit être aimée.
Or la Juſtice eſt une Vertu.
Donc la Juſtice doit être aimée.

Mais en voilà aſſez ſur la figure du Syllogiſme. Parlons maintenant de ſes modes, c'eſt-à-dire de leur nombre, & de leur uſage.

Il y a quatorze modes, dont quatre appartiennent à la premiere figure, tout autant à la ſeconde, & ſix à la troiſieme.

Leur effet, ou leur uſage eſt de marquer la qualité des propoſitions de quelque Syllogiſme que ce ſoit, ſavoir, ſi elles ſont univerſelles ou particulieres, affirmatives ou négatives.

Chaque mode a ſon nom conſtruit de telle maniere, qu'il n'a que trois ſyllabes, qui répondent aux trois propoſitions du Syllogiſme, & que chaque ſyllabe a une voyelle qui exige une certaine quantité dans la propoſition à laquelle elle répond.

Pour cet effet, on a choiſi les quatre voyelles, A, E, I, O. A demande une propoſition uni-

La Logique. universelle affirmative. E. une propoſition univerſelle négative. I. une propoſition particuliere affirmative. O. une propoſition particuliere négative. C'eſt ce que contiennent ces deux vers.

Aſſerit A. negat E, verùm generaliter ambo.
Aſſerit I. negat O, ſed particulariter ambo.

Ces quatorze modes ſont caractériſez par les noms ſuivans, *Barbara*, *Celarent*, *Darii*, *Ferio*, qui appartiennent à la premiere figure, *Ceſare*, *Cameſtres*, *Feſtino*, *Baroco*, qui ſont de la ſeconde, & *Darapti*, *Felapton*, *Diſamis*, *Datiſi*, *Bocardo*, *Feriſon*, qui apparoiſſent à la troiſieme.

Le Syllogiſme en *Barbara* doit être compoſé de trois Propoſitions univerſelles affirmatives, parce que la voyelle A qui demande de telles propoſitions ſe trouve trois fois dans *Barbara*.

Le Syllogiſme en *Ceſare* doit avoir trois propoſitions, ſavoir une majeure univerſelle négative, parce que la voyelle E qui demande une pareille propoſition ſe trouve dans la premiere ſyllabe qui répond à la premiere propoſition. Par la même raiſon, la concluſion doit être univerſelle négative, parce que la voyelle E eſt dans la derniere ſyllabe. Enfin la mineure doit être univerſelle affirmative, parce que la voyelle A y répond.

Le Syllogiſme en *Feriſon* doit être compoſé d'une majeure univerſelle négative, parce que la voielle E répond à la majeure; d'une mineure particuliere affirmative, parce que la voyelle I qui y répond le demande: & d'une concluſion particuliere négative, par ce que la voyelle O qui y répond, exige une pareille propoſition. Ces Regles feront facilement juger des autres modes. Mais pour plus de clarté, en voici des exemples.

verſalem affirmantem, E. univerſalem negantem, I. particularem affirmantem, O. particularem negantem, quemadmodum circumfertur his verſiculis.

Aſſerit a, negat e, verùm generaliter ambo.
Aſſerit i, negat o, ſed particulariter ambo.

Sic autem vocantur quatuordecim modi, Barbara, Celarent, Darii, Ferio (hi quatuor pertinent ad primam figuram) Ceſare, Cameſtres, Feſtino, Baroco (hi quatuor ſunt ſecundæ figuræ) Darapti, Felapton, Diſamis, Datiſi, Bocardo, Feriſon (hi ſex pertinent ad tertiam figuram.)

Syllogiſmus in Barbara debet conſtare tribus propoſitionibus univerſalibus affirmantibus, nam vocalis, a, quæ tales propoſitiones poſtulat, reperitur ter in Barbara.

Syllogiſmus in Ceſare debet conſtare tribus propoſitionibus, majore univerſali negante, quia vocalis, e, quæ talem propoſitionem requirit, eſt in prima ſyllaba, quæ reſpondet majori propoſitioni; propter ſimilem rationem concluſio debet eſſe univerſalis negans, nam vocalis, e, reperitur in ultima ſyllaba: minor debet eſſe univerſalis affirmans, quia vocalis, a, reſpondet illi.

Syllogiſmus in Feriſon debet conſtare majori univerſali negante, quia Vocalis, e, reſpondet majori propoſitioni minori particulari affirmante, quia vocalis, i, reſpondens ipſi, hoc poſtulat; concluſione particulari negante, quia vocalis, o, ipſi reſpondens, talem exigit propoſitionem. De cæteris modis facile judicabis juxta eas regulas. Sed hic ecce majoris claritatis cauſa tot Syllogiſmos, quot ſunt modi.

Premiere figure.			*In prima figura.*		
		1.			1.
BAR	-	*Tout Corps eſt une ſubſtance,*	BAR	-	Omne corpus eſt ſubſtantia.
BA	-	*Or tout Arbre eſt corps,*	BA	-	Atqui omnis arbor eſt corpus.
RA	-	*Donc tout Arbre eſt une ſubſtance.*	RA	-	Ergo omnis arbor eſt ſubſtantia.
		2.			2.
CE	-	*Nul Corps n'eſt un accident,*	CE	-	Nullum corpus eſt accidens.
LA	-	*Or tout Arbre eſt un corps,*	LA	-	Atqui omnis arbor eſt corpus.
RENT	-	*Donc nul Arbre n'eſt un accident.*	RENT	-	Ergo nulla arbor eſt accidens.
		3.			3.
DA	-	*Tout Corps eſt étendu,*	DA	-	Omne corpus eſt extenſum.
RI	-	*Or quelque Subſtance eſt un corps,*	RI	-	Atqui quædam ſubſtantia eſt corpus.
I	-	*Donc quelque Subſtance eſt étendue.*	I	-	Ergo quædam ſubſtantia eſt extenſa.
		4			4.
FE	-	*Nul Eſprit n'eſt un corps,*	FE	-	Nullus ſpiritus eſt corpus.
RI	-	*Or quelque Subſtance eſt un eſprit,*	RI	-	Atqui quædam ſubſtantia eſt ſpiritus.
O		*Donc quelque ſubſtance n'eſt pas un corps.*	O	-	Ergo quædam ſubſtantia non eſt corpus.
Seconde figure.			*In ſecunda figura.*		
		1.			1.
CE	-	*Nulle Pierre n'eſt raiſonnable,*	CE	-	Nullus lapis eſt rationalis.
SA	-	*Or tout Homme eſt raiſonnable,*	SA	-	Atqui omnis homo eſt rationalis.
RE	-	*Donc nul Homme n'eſt une pierre.*	RE	-	Ergo nullus homo eſt lapis.
		2.			2.
CA	-	*Toute Pierre eſt un corps,*	CA	-	Omnis lapis eſt corpus.
MES	-	*Or nul Ange n'eſt un corps,*	MES	-	Atqui nullus angelus eſt corpus.
TRES	-	*Donc nul Ange n'eſt une pierre.*	TRES	-	Ergo nullus angelus eſt lapis.
		3.			3.
FES	-	*Nul Arbre n'eſt un animal,*	FES	-	Nulla arbor eſt animal.
TI	-	*Or quelque Subſtance eſt un animal,*	TI	-	Atqui aliqua ſubſtantia eſt animal.
NO	-	*Donc quelque Subſtance n'eſt pas un arbre.*	NO	-	Ergo aliqua ſubſtantia non eſt arbor.
		4.			4.
BA	-	*Tout homme penſe,*	BA	-	Omnis homo cogitat.

RO

Digitized by Google

RO - Atqui quædam ſubſtantiæ non cogitat.
CO - Ergo quædam ſubſtantia non eſt homo.

In tertia figura. 1.
DA - Omnis homo eſt animal rationale.
RAP - Atqui omnis homo eſt ſubſtantia.
TI - Ergo aliqua ſubſtantia eſt animal rationale.

2.
FE - Nulla planta eſt rationalis.
LAP - Atqui omnis planta eſt corpus.
TON - Ergo aliquod corpus non eſt rationale.

3.
DI - Aliquis angelus eſt infælix.
SA - Atqui omnis angelus eſt ſpiritus.
MIS - Ergo aliquis ſpiritus eſt infælix.

4.
DA - Omnis arbor eſt vivens.
TI - Atqui aliqua arbor eſt montana.
SI - Ergo aliquod montanum eſt vivens.

5.
BO - Aliquod animal non eſt homo.
CAR - Atqui omne animal eſt ſenſitivum,
DO - Ergo aliquod ſenſitivum non eſt homo.

6.
FE - Nullum brutum eſt rationale.
RI - Atqui aliquod brutum eſt amabile.
SON - Ergo aliquod amabile non eſt rationale.

Regulæ Syllogiſmorum aliæ generales ſunt, aliæ propriæ ſingulis figuris.

Regulæ generales ſunt ſex. Prima, in Syllogiſmo non debent eſſe plures termini, nec pauciores quam tres; ſecunda, non debet eſſe plus aut minus in concluſione quam in præmiſſis; tertia, medius terminus non debet ingredi concluſionem; quarta, ex duabus negantibus nihil concluditur; quinta, ex duabus particularibus nihil concluditur; ſexta, concluſio ſequitur debiliorem partem, hoc eſt negat, ſi altera præmiſſarum fuerit negativa, particularis eſt, ſi altera præmiſſarum fuerit particularis, non eſſe negativam & particularem arguit imperfectionem in propoſitione. Tres ultimæ regulæ ſola inſpectione modorum innoteſcunt.

Regulæ peculiares primæ figuræ ſunt duæ, prima, major debet eſſe univerſalis, ſecunda minor debet eſſe affirmans.

Sit minor affirmans, nec major ſit ſpecialis.

Regulæ ſecundæ figuræ ſunt etiam duæ, prima, major debet eſſe univerſalis, ſecunda, altera præmiſſarum debet eſſe negans.

Altera ſit negans, nec major ſit ſpecialis.

Regulæ tertiæ figuræ ſunt etiam duæ, prima, minor debet eſſe affirmans, ſecunda, concluſio debet eſſe particularis.

Sit minor affirmans, concluſio ſit ſpecialis.

Quæ omnia patent ex ſolâ inſpectione modorum.

RO - *Or quelque Subſtance ne penſe pas,*
CO - *Donc quelque Subſtance n'eſt pas un homme.*

Troiſieme figure. 1.
DA - *Tout Homme eſt animal raiſonnable,*
RAP - *Or tout Homme eſt une ſubſtance,*
TI - *Donc quelque Subſtance eſt un animal raiſonnable.*

2.
FE - *Nulle Plante n'eſt raiſonnable,*
LAP - *Or toute Plante eſt un corps,*
TON - *Donc quelque Corps n'eſt pas raiſonnable.*

3.
DI - *Quelque Ange eſt malheureux,*
SA - *Or tout Ange eſt un eſprit,*
MIS - *Donc quelque Eſprit eſt malheureux.*

4.
DA - *Tout Arbre eſt vivant,*
TI - *Or quelque Arbre croît ſur les montagnes,*
SI - *Donc quelque choſe qui croît ſur les montagnes eſt vivant.*

5.
BO - *Quelque Animal n'eſt pas un homme,*
CAR - *Or tout Animal eſt ſenſitif*
DO - *Donc quelque choſe de ſenſitif n'eſt pas un homme.*

6.
FE - *Nul Brute n'eſt raiſonnable,*
RI - *Or quelque Brute eſt aimable*
SON - *Donc quelque choſe d'aimable n'eſt pas raiſonnable.*

Les regles des Syllogiſmes ſont, les unes générales, & les autres propres à une certaine figure.

Les regles générales ſont au nombre de ſix. La premiere eſt qu'un Syllogiſme ne peut avoir ni plus ni moins de trois termes. La ſeconde qu'il ne doit y avoir dans la concluſion ni plus ni moins que dans les prémiſſes. La troiſieme que le terme moien ne doit jamais entrer dans la concluſion. La quatrieme, que de deux négatives on ne conclut rien. La cinquieme que de deux prémiſſes particulieres on ne conclut rien. La ſixieme que la concluſion ſuit la plus foible partie, c'eſt-à-dire qu'elle eſt négative, ſi une des prémiſſes eſt négative, & particuliere, quand l'une des prémiſſes eſt particuliere, parce qu'être négative & particuliere marque une imperfection dans la propoſition. Les trois dernieres regles n'ont beſoin pour être compriſes que de la ſimple vûë des modes.

Les regles particulieres de la premiere figure ſont au nombre de deux, la premiere que la majeure doit être univerſelle, & la ſeconde que la mineure doit être affirmative.

Sit minor affirmans nec, major ſit ſpecialis.

Il y a auſſi deux regles pour la ſeconde figure, la premiere que la majeure doit être univerſelle, & la ſeconde qu'une des deux prémiſſes doit être négative.

Altera ſit negans, nec major ſit ſpecialis.

Les regles de la troiſieme figure ſont auſſi au nombre de deux. Par la premiere, la mineure doit être affirmative, & par la ſeconde la concluſion doit être particuliere.

Sit minor affirmans, concluſio ſit ſpecialis.

Il ſuffit de la ſimple vûë des modes pour entendre ces regles.

La Logique.

Examen particulier des principales parties de la Logique.

CHAPITRE PREMIER.

Du genre, de l'objet, & de la fin de la Logique.

QUand on demande quel eſt le genre de la Logique, l'état de la queſtion eſt ſi l'attribut eſſentiel qui convient à la Logique, ou qui lui eſt commun avec d'autres genres d'étude, doit être appellé ſcience ou art. Car le genre de chaque choſe, c'eſt cette partie de ſon eſſence qui ne lui eſt point propre, & qu'elle a en commun avec d'autres. Ainſi *être animal* eſt le genre de l'homme.

Pour répondre à cette queſtion, il faut obſerver que la ſcience dans un ſens étroit eſt la connoiſſance certaine & évidente d'une choſe néceſſaire par une cauſe néceſſaire. Le mot *néceſſaire* eſt clair, parce que nous avons dit pour expliquer en quoi différe la ſcience ſpéculative de la ſcience pratique.

L'art, ſe définit communément, une habitude qui produit ſon effet ſelon la droite raiſon. Par le terme *qui produit ſon effet*, on entend quelque ouvrage extérieur, ſoit qu'il demeure ſous les ſens après qu'il eſt fait, comme il arrive lorſqu'on bâtit une maiſon, ſoit qu'il n'y demeure pas, comme dans la danſe.

Mais il vaudroit mieux le définir, l'habitude d'operer ſelon des préceptes qui tendent à une fin utile à la vie.

Ces principes poſez, il eſt évident, en premier lieu, que la Logique n'eſt pas une ſcience proprement dite. En effet, elle n'a point pour objet des choſes néceſſaires, puiſqu'elle eſt occupée à conduire à la vérité les opérations de l'ame ſelon des préceptes inventez pour bien définir, bien penſer, bien raiſonner, & le reſte. Par conſéquent ces opérations dépendent de la liberté de l'homme, d'où il ſuit qu'elles ne ſont pas un objet néceſſaire. En ſecond lieu, il eſt clair que la Logique eſt un art, puis qu'elle nous apprend à définir, & à raiſonner ſelon certains préceptes qui tendent à nous faire trouver la vérité, objet bien digne des recherches de l'homme.

Il ne faut pourtant pas croire pour cela que la Logique ſoit deſtituée de concluſions néceſſairement vraies, & ſcientifiquement démontrées, puiſqu'il eſt certain qu'elle enſeigne des choſes qui ont toute ſorte de certitude.

Telles ſont celles-ci. En premier lieu, *la Définition doit être plus claire que le défini*, ce qui ſe prouve, parce que la définition eſt un diſcours qui ſert à découvrir ou à expliquer la nature du défini. Or il eſt de la derniere evidence qu'une choſe qui en explique une autre doit être plus claire que celle qu'elle explique. En ſecond lieu, *un Syllogiſme démonſtratif donne des connoiſſances certaines, & un Syllogiſme probable ne produit que des opinions.* On le prouve, parce que la concluſion d'un Syllogiſme démonſtratif eſt fondée ſur des propoſitions certaines & néceſſairement vraies, d'où il ſuit qu'elle eſt certaine & vraie néceſſairement, & par conſéquent qu'elle eſt une ſcience. Mais la concluſion du Syllogiſme probable eſt fondée ſur des propoſitions qui peuvent être vraies ou fauſſes. Il s'enſuit donc que la connoiſſance qu'elle produit, peut être fauſſe, & par conſéquent

Specialis præcipuarum Logicæ partium conſideratio.

CAPUT PRIMUM.

De genere, objecto, & fine Logicæ.

QUando quæritur quodnam ſit genus Logicæ, ſtatus quæſtionis eſt utrum attributum eſſentiale quod Logicæ convenit, ſive commune eſt cum aliis diſciplinis, vocari debeat ſcientia, an verò ars; genus enim uniuscujuſque rei illa eſt ejus eſſentiæ pars, quæ non eſt ipſi propria, ſed communis cum aliis, ut eſſe animal in homine.

Ut ſatisfiat quæſtioni, obſervandum eſt, ſcientiam ſtrictè ſumptam eſſe cognitionem certam & evidentem rei neceſſariæ per cauſam neceſſariam. Intelliges quid ſit res neceſſaria, ex iis quæ diximus ad explicandam differentiam diſciplinæ ſpeculativæ, à Practica.

Ars definitur communiter, habitus rectâ cum ratione effectivus; per effectivum verò intelligunt illud quod verſatur circa opus aliquod externum, ſive remaneat ſenſibus expoſitum poſt operationem, ut accidit in conſtructione ædium, ſive non maneat, ut accidit in ſaltatione ad numeros.

Sed melius definiri poteſt ars, habitus operandi ſecundum præcepta ad finem utilem vitæ tendentia.

His poſitis, evidens eſt, primo Logicam non eſſe ſcientiam proprie dictam, quia non verſatur circa res neceſſarias, verſatur enim circa operationes animæ prout dirigendas ad verum, juxta præcepta bene definiendi, bene cogitandi, bene argumentandi &c. quæ proinde pendent ab arbitrio hominis, ideoque non ſunt objectum neceſſarium. Secundo Logicam eſſe artem, quandoquidem docet nos definire, & ratiocinari ſecundum præcepta quædam quæ tendunt ad veritatis adeptionem, quâ eſt nihil homine dignius.

Neque proinde exiſtimandum eſt Logicam carere concluſionibus, neceſſario veris, & ſcientificè demonſtratis; nam certum eſt quædam tradi in eâ, quæ omnimodam habent certitudinem. Talia ſunt iſta, primo definitio debet eſſe clarior definito, hoc enim probatur quia definitio eſt oratio manifeſtans, ſive explicans naturam definiti, evidentiſſimum verò eſt, quod alterum explicat, debere eſſe clarius illo. Secundo Syllogiſmus demonſtrativus generat ſcientiam, Topicus vero opinionem, hoc enim probatur, quia concluſio Syllogiſmi demonſtrativi nititur propoſitionibus certis, & neceſſario veris, ex quo ſequitur illam eſſe certam, & neceſſario veram, ac proinde ſcientiam, concluſio verò Syllogiſmi Topici nititur propoſitionibus, quæ poſſunt eſſe veræ, vel falſæ, ex quo ſequitur illam eſſe cognitionem, quæ poteſt eſſe falſa, ac proinde opinionem. Tertio regulæ Syllogiſmorum generales, & particulares ſunt,

ſunt; poſſunt enim probari ratione evidenter & neceſſariò verâ.

Similiter verum eſt eſſe quædam in Logica, quæ non pendent ab arbitrio noſtro, ut ſint vel non ſint. Verbi gratia, non pendet à nobis, ut ex duabus præmiſſis veris, & legitimè diſpoſitis inferatur vera concluſio, ut definitio perfecta conſtet genere & differentia, Syllogiſmus tribus terminis &c.

Sed nihilominus Logica vere dici poteſt ars.

Ratio eſt, quia multæ ſunt artes ex omnium confeſſione, quæ ſuas regulas probare poſſunt rationibus evidentibus & neceſſariis. Ex. Cauſa, ars ſutoria demonſtrat calceum debere eſſe in debita proportione ad pedem, quia ſi major erit, ſubvertet, ſi minor erit, ſoleas conflare corio ſolidiori, quia iis innititur totius corporis pondus, & calcatur terra, ſed minus eleganter debere perpoliri, quia non apparent, & ſtatim defædantur. Præterea non pendet à nobis, ut navis, ſecundùm artis præcepta conſtructa, exſtet ſupra aquam, vel ut pictura ex artis præſcriptione effecta repræſentet aliquid, & tamen architectura & pictura ſunt artes. Ergo in artibus non minus, quam in Logica, quædam ſunt veritates neceſſariæ, & à noſtro arbitrio independentes. Ergo Logica non impediri dicitur quin ſit ars.

His addè, quod, cum à majori parte ſumi debeat denominatio, & Logica multo plures doctrinas tradat, non demonſtrativè probatas, quam demonſtrativè probatas, æquum eſt, ut potius vocetur ars, quam ſcientia.

Adverte aliquando denominationem ſumi à nobiliori parte, ut cum homo dicitur rationalis, ſpiritualis, factus ad imaginem Dei &c. hæc enim ob ſolam animam homini conveniunt, quæ præcipua eſt illius pars. Aliquando etiam denominatio ſumitur à deteriori parte, ut cum homo dicitur mortalis, carneus &c. à corpore, quæ minus præcipua eſt pars illius.

Sed quando aliquod totum conſtatur ex concervatione multarum partium, uſus & ratio ferunt, ut denominatio ſumatur à majori parte. Verbi gratia ſi exercitus decem millium hominum contineat octo millia militum ſtrenuorum, ab illis denominari debet exercitus, non à duobus millibus ignavorum.

Ideo hæc dico, quia multi volunt Logicam dici ſcientiam, ex eo quod contineat aliquas concluſiones paucas quidem, ſed neceſſario veras.

Verùm parum intereſt, dicatur ne ſcientia vel ars, & hæc fortaſſe mera eſt quæſtio de nomine. Nos potius artem eam vocamus, quia dirigit operationes animæ ad verum, quæ non ſunt ejus neceſſarium, ſed in noſtrâ poteſtate poſitum.

Hinc patet quodnam ſit objectum Logicæ.

Objectum eſt illud in quod tendunt actus ali-

qu'elle n'eſt qu'une opinion. En troiſieme lieu, *il y a des Regles générales & particulières des Syllogiſmes, qui peuvent être démontrées par des raiſons évidentes & néceſſairement vraies.* LA LOGIQUE.

De même, il eſt vrai qu'il y a certaines choſes dans la Logique, dont l'exiſtence ou la non-exiſtence ne dépendent point de notre choix. Par exemple, c'eſt indépendemment de notre volonté, que de deux prémiſſes vraies, & arrangées ſelon les Regles, on en tire une concluſion véritable: qu'une Définition parfaite eſt compoſée du genre & de la différence de la choſe, & qu'un Syllogiſme a trois propoſitions.

Mais malgré cela la Logique n'en eſt pas moins un art.

La raiſon en eſt que de l'aveu de tout le monde, il y a pluſieurs arts qui peuvent prouver leurs regles par des raiſons évidentes & néceſſaires. Par exemple, l'art d'un cordonnier démontre qu'un ſoulier doit être proportionné au pied, parce que s'il eſt trop grand, il mettra en danger de tomber, & s'il eſt trop petit, il bleſſera; que les ſemelles doivent être d'un cuir plus fort, parce que le poids de tout le corps porte deſſus, & qu'elles foulent la terre; mais qu'elles doivent être polies avec moins de ſoin que l'empeigne, parce qu'elles ne paroiſſent pas, & qu'elles ſont d'abord gâtées. De même, il ne dépend pas de notre volonté qu'un Navire conſtruit ſelon les regles de l'art ſe tienne ſur l'eau. De même encore la Peinture repréſente diverſes choſes ſelon les principes de l'art, & cependant elle eſt un art. Donc dans les arts, non moins que dans la Logique, il y a quelques vérités néceſſaires & indépendantes de notre volonté. Donc rien n'empêche que la Logique ne ſoit un art.

De plus, comme les choſes prennent leur dénomination de ce qu'elles ont de plus conſidérable, & que la Logique enſeigne bien plus de choſes qu'elle ne prouve point démonſtrativement, qu'elle n'en enſeigne qu'elle prouve démonſtrativement, il eſt juſte qu'elle ſoit plûtôt nommée un art qu'une ſcience.

Remarquez que la dénomination eſt priſe quelques fois de la partie la plus noble, comme lors qu'on dit que *l'homme eſt raiſonnable, ſpirituel, fait à l'image de Dieu*; car ces choſes ne conviennent à l'homme que par rapport à ſon ame, qui eſt la principale partie de lui même. Quelques fois auſſi on prend la dénomination de la moindre partie, comme quand on appelle l'homme *mortel, charnel*, &c. à cauſe de ſon corps qui eſt la moindre partie de lui même.

Mais lors qu'un tout eſt formé de l'aſſemblage de pluſieurs parties, l'uſage & la raiſon demandent que la dénomination ſoit priſe de la principale. Par exemple, ſi dans une armée de dix mille hommes il y a huit mille braves ſoldats, elle doit tirer la dénomination de ces huit mille, & non des deux mille lâches.

Je fais ces remarques, parce que pluſieurs veulent que la Logique ſoit traitée de ſcience, fondez ſur ce qu'elle contient quelques concluſions vraies néceſſairement, quoiqu'en petit nombre.

Mais il importe peu qu'elle ſoit appellée, ou ſcience, ou art, & peut être n'eſt-ce qu'une queſtion de nom. Pour nous, nous la nommons art, parce qu'elle dirige vers la vérité les opérations de l'ame, leſquelles ne ſont point un être néceſſaire, puiſqu'elles dependent de nous.

Ces choſes ſont aſſez ſentir quel eſt l'objet de la Logique.

L'objet eſt ce à quoi tendent les actes de quel-

La Logique. quelques facultez. Par exemple, la couleur eſt l'objet de la vûë, parce que les opérations de la faculté de voir tendent aux couleurs & ſe bornent à les appercevoir. Par la même raiſon, le ſon eſt l'objet de l'ouïe, la vérité celui de l'entendement, le bien celui de la volonté.

On diviſe l'objet en matériel & en formel.

L'objet matériel eſt celui ſur lequel s'exerce quelque art, ou quelque faculté, comme le corps humain par rapport à la Médecine. L'objet formel eſt cet attribut de l'objet matériel par rapport auquel, ou a cauſe duquel l'objet matériel eſt conſidéré, comme, par exemple, le pouvoir que le corps humain a d'être guéri par rapport à la Médecine. De là vient qu'on dit que le corps humain eſt l'objet matériel de la Médecine, & qu'il en eſt l'objet formel entant qu'il peut être guéri.

Une même choſe peut être l'objet materiel de pluſieurs ſciences. Ainſi le Corps eſt celui de la Phyſique, de la Géométrie, & de la Médecine; car ces ſciences s'exercent toutes ſur le corps, mais à divers égards. La Medecine le conſidére entant que capable d'être guéri, la Géometrie entant qu'on peut le meſurer, & la Phyſique entant qu'il eſt le ſujet de la génération & de la corruption.

Vous comprendrez par là pourquoi le corps eſt l'objet materiel de la Médecine, & pourquoi, entant que capable d'être guéri, il en eſt l'objet formel. La raiſon en eſt que de même que la matiére eſt commune à tous les corps, & que la forme eſt propre à chacun d'entre eux, ainſi le corps eſt l'objet de la Médecine en commun avec d'autres ſciences, au lieu que la capacité d'être guéri le rend l'objet propre de la Medecine.

Je dis maintenant que les opérations de l'ame ſont l'objet matériel de la Logique, & qu'elles en ſont l'objet formel, entant que capables d'être dirigées au vrai.

Les opérations de l'ame ſont auſſi l'objet de cette partie de la Philoſophie qui traite de l'être ſpirituel. Donc elles ſont l'objet matériel de la Logique. Mais comme elle ſeule les conſidére, entant que pouvant être conduites à la vérité, celles qui ſont telles ſont l'objet formel de la Logique.

Pour parler maintenant de la fin de la Logique, il faut ſçavoir que chaque art a deux fins, l'extérieure, & l'intérieure. La fin intérieure eſt l'ouvrage même que l'art enſeigne à faire, comme le ſoulier par rapport à l'art des Cordonniers, & la bride par rapport à celui des Bourreliers.

Quant à la fin extérieure, c'eſt celle de l'ouvrage fait par l'ouvrier. Ainſi marcher commodément, & conduire à ſon gré un Cheval étant la fin du ſoulier, & de la bride, ſont la fin extérieure de l'art des Cordonniers, & de celui des Bourreliers. Il s'enſuit de ces principes que la fin intérieure de la Logique eſt de nous apprendre à bien penſer, c'eſt-à-dire à faire de bonnes définitions, à raiſonner juſte, & à bien arranger les raiſonnemens, & que la fin extérieure eſt de parvenir à la vérité.

Car comme la bride eſt un inſtrument pour bien gouverner un Cheval, & que la fin de la bride eſt de le bien conduire, ainſi les définitions, les raiſonnemens, & la méthode ſont des inſtrumens pour diriger l'entendement vers la vérité, & leur fin eſt de l'y conduire. Elles ſont donc la fin intérieure de la Logique, & leur fin en eſt la fin extérieure.

An telle comme ce n'eſt point au Bourrelier

cujus facultatis. Color eſt verbi gratia objectum viſûs, quia operationes facultatis videndi tendunt in colores, & in iis perceptis terminatur. Propter eandem rationem, ſonus eſt objectum auditûs, verum eſt objectum intellectûs, bonum eſt objectum voluntatis.

Dividitur objectum in materiale & formale.

Materiale eſt illud, circa quod verſatur aliqua diſciplina, vel facultas, ut corpus humanum reſpectu Medicinæ. Formale eſt attributum quodpiam objecti materialis, propter quod objectum materiale conſideratur, ut ſanabilitas corporis humani reſpectu Medicinæ. Hinc dici ſolet corpus humanum eſſe objectum materiale Medicinæ, corpus verò humanum quatenus ſanabile, eſſe objectum formale illius.

Unum & idem ens poteſt eſſe objectum plurium diſciplinarum materiale. Corpus verbi gratia eſt objectum materiale Phyſicæ, Geometriæ, Medicinæ, nam omnes verſantur circa corpus, ſed ſub diverſo reſpectu. Medicina conſiderat illud quatenus ſanabile, Geometria quatenus menſurabile, Phyſica quatenus generabile & corruptibile.

Hinc capies cur corpus ſit objectum materiale Medicinæ, & corpus quatenus ſanabile objectum formale Medicinæ, quia ſicut materia communis eſt omnibus corporibus, forma verò unicuique propria, ita corpus eſt objectum commune Medicinæ, cum aliis diſciplinis, ſed quatenus ſanabile, proprium eſt objectum Medicinæ.

Dico nunc objectum materiale Logicæ eſſe operationes animæ, objectum verò formale eſſe operationes animæ, quatenus dirigibiles ad verum.

Operationes animæ ſunt quoque objectum illius Philoſophiæ partis, quæ agit de ente ſpirituali. Ergo dici debent objectum materiale Logicæ. Sed quia ſola Logica eas conſiderat ut dirigibiles ad verum, illæ quæ ſunt tales, ſunt objectum formale Logicæ.

Ut de fine Logicæ aliquid dicam, ſciendum eſt finem artium eſſe duplicem, externum & internum. Internus eſt ipſum opus ad quod conficiendum præcepta traduntur ab arte, ut calceus reſpectu artis ſutoriæ, frænum reſpectu artis frænefactoriæ.

Externus eſt ipſius operis ab artifice facti finis, ut commoda ambulatio, & moderamen equi (qui fines ſunt calcei & fræni) reſpectu artis ſutoriæ & frænefactoriæ.

Juxta hanc doctrinam, dicendum eſſe videtur, finem internum Logicæ, eſſe docere nos bene cogitare, ſive bonas facere definitiones, argumentationes, & diſpoſitiones, finem verò externum eſſe adeptionem veritatis.

Nam ſicut frænum eſt inſtrumentum regendi equum, & ejus finis eſt moderamen equi, ita bonæ definitiones, argumentationes &c. ſunt inſtrumenta dirigendi intellectum ad verum, & earum finis eſt deductio intellectûs ad verum. Illæ ergo ſunt finis internus Logicæ, finis verò illarum finis externus Logicæ eſt.

Cæterùm, ſicut non eſt artis frænefactoriæ ali. fræ-

Digitized by Google

frano, ſed artis equeſtris, ita totum Logicæ officium in eo conſiſtit, ſi nos appoſitè ad inventionem veritatis cogitare, hoc eſt definire, diſponere, argumentari docuit.

Quod ſupereſt, nempe ipſum definire, argumentari &c. reliquarum ſcientiarum eſt officium, cujuslibet in materia ſibi ſubjecta, unde fluxit Logicæ diviſio, docentis & utentis.

Obſervare non gravabor, quod quamvis in univerſum affirmemus Logicam præbere inſtrumenta quibus mens ad verum dirigatur, non tamen omnis veritas eſt objectum Philoſophiæ, ſed illa ſolum, quæ cum occulta ſit in ſe ipſâ, poteſt tamen per aliud innoteſcere.

Talis eſt exiſtentia meatuum in cute. Non poſſunt illi quidem ab oculo reperiri, ac conſpici, ac proinde natura ſua occulti ſunt.

Pertinet tamen illorum diſquiſitio ad Philoſophiam, quia ratiocinando probatur eorum exiſtentia, nam ex cognitione ſudoris, qui ſenſibus patet, devenire poteſt mens noſtra ad cognitionem meatuum inconſpicuorum, ita diſcurrendo.

Sudor qui ſupra cutem videtur tranſivit per mediam cutem.

Atqui non potuit tranſire per mediam cutem, niſi ſint in cute varia foraminula.

Ergo ſunt in cute varia foraminula.

Ratio minoris eſt, quia cum corpora ſint impenetrabilia, unum corpus non poteſt tranſire per aliquem locum, quin æquale ſibi corpus expellat, vel æquale ſibi ſpatium vacuum reperiat. Ergo neceſſe eſt ut ſudor tranſeundo per mediam cutem, vel jam invenerit viam factam, vel ſaltem ſibi fecerit ſeparando partes cutis.

Quod ſpectat veritates claras ſua natura, ut ſunt ea quæ oculis intuemur, vel ita occultæ ſunt ut nullo modo detegi vel comprehendi valeant, Philoſophia non occupatur circa illas.

Talis eſt quæſtio, an numerus ſtellarum ſit par vel impar: an numero infinito poſſit aliquid addi, an Deus poſſit facere ut duo non ſint duplum unius.

Ex occaſione obſervabo quædam eſſe incomprehenſibilia, tum quoad exiſtentiam, tum quoad modum exiſtentiæ, ut circulus quadratus, nam neque comprehendimus, quomodo circulus poſſit eſſe quadratus, neque comprehendimus circulum eſſe aliquem quadratum. Sed alia quædam ſunt quorum exiſtentia eſt certiſſima, & tamen modus eorum exiſtentiæ capi non poteſt. Verbi gratia, clarum eſt materiam eſſe diviſibilem in infinitum, ſed quomodo illud eſſe poſſit, & conſiſtere cum plurimis abſurditatibus, quæ inde fluere videntur, nullo modo poteſt concipi. Satis habet Philoſophia, ſi rem ita eſſe demonſtret, modum vero utpote ſupra captum humanum non inveſtigat.

Idem dicendum de æternitate, quam neceſſario admittere debemus, licet non bene capiamus quî res aliqua ſine principio eſſe poſſit.

Cum enim negare non poſſimus exiſtere nunc aliquid, neceſſe eſt ut fateamur etiam ab æterno aliquid

de ſe ſervir de la bride, mais un Cavalier, de même la Logique ſert à nous apprendre comme il faut les moyens de trouver la vérité, en nous montrant à bien raiſonner, à bien définir, & à bien arranger. La Logique.

D'ailleurs, définir, raiſonner, arranger, eſt l'office des autres ſciences, & c'eſt à chacune à le faire par raport à ſon objet reſpectif, d'où eſt née la diviſion de la Logique, en Logique qui enſeigne, & en Logique qui pratique ſes préceptes.

J'ajoûte cette obſervation, qu'en aſſûrant en général que la Logique nous fournit des inſtrumens pour conduire l'eſprit à la vérité, nous n'avons pas prétendu que toute vérité ſoit l'objet de la Philoſophie, mais ſeulement celle qui étant cachée par elle même, peut être connuë par le moyen d'une autre.

Telle eſt l'exiſtence des pores de la peau. A la vérité, on ne peut ni les trouver, ni les voir, & par conſéquent il ſont cachez par leur propre nature.

Cependant il appartient à la Philoſophie d'en parler, parce qu'on prouve leur exiſtence en raiſonnant, puiſque par la connoiſſance de la ſueur que nous appercevons, nous pouvons arriver à celle des pores que nous n'apperecevons point, ſelon le raiſonnement ſuivant.

La ſueur qu'on voit ſur la peau, a paſſé au travers de la peau.

Or elle n'a pû paſſer au travers de la peau, s'il n'y a dans la peau pluſieurs petits pores.

Donc il y a dans la peau pluſieurs petits pores.

La preuve de la mineure eſt que les corps étant impénétrables, un corps ne peut paſſer par quelque lieu, qu'il ne chaſſe un corps égal à lui même, ou qu'il ne trouve vuide un eſpace égal. Donc il faut que la ſueur qui a paſſé au travers de la peau, ait trouvé le chemin fait, ou s'en ſoit fait un, en ſéparant les parties de la peau.

Pour les véritez qui ſont, ou claires par leur nature, comme celles que nous voyons de nos yeux, ou tellement cachées, qu'on ne peut les découvrir ni les comprendre en aucune maniére, la Philoſophie n'en fait point ſon objet.

Telles ſont ces queſtions, ſi le nombre des étoiles eſt pair ou impair, ſi on peut ajoûter quelque choſe à un nombre infini, ſi Dieu peut faire que deux ne ſoient pas le double d'un.

J'obſerverai par occaſion qu'il y a des choſes incompréhenſibles, & par rapport à leur exiſtence, & par rapport à leurs manieres d'exiſter. Tel eſt un cercle quarré; car nous ne concevons, ni comment un cercle peut être quarré, ni qu'il y ait un tel cercle. Mais il y a d'autres choſes dont l'exiſtence eſt très-certaine, & dont on ne peut pourtant comprendre la maniere d'exiſter. Par exemple, il eſt clair que la matiere eſt diviſible à l'infini. Mais on ne ſauroit concevoir comment cela peut être, ni le concilier avec les nombreuſes abſurditez qui ſemblent en être les conſéquences. La Philoſophie ſe contente de démontrer que la choſe eſt telle, & ne s'amuſe point à en chercher la maniere, parce qu'elle eſt au deſſus de notre portée.

Il en faut dire autant de l'éternité, que nous devons néceſſairement admettre, bien que nous ne concevions point comment une choſe peut être ſans commencement.

Car comme nous ne pouvons nier qu'il n'exiſte quelque choſe maintenant, nous devons avoüer que quelque choſe exiſte de toute éternité, par-

La Logique. ce que s'il n'avoit rien exiſté de toute éternité, rien n'auroit pû être produit, le néant ne pouvant donner l'être à aucune choſe. Ceux mêmes qui nient la Divinité ne peuvent révoquer cette vérité en doute, puis qu'ils diſent au contraire, ou que le Monde exiſte de toute éternité, ou que la matiere eſt éternelle.

exſtitiſſe, quia ſi ab æterno nihil exſtitiſſet, nulla res unquam produci potuiſſet, nihilum enim nulli rei eſſe dare poteſt.

Et hanc veritatem ne illi quidem, qui Deum negant, in dubium revocare ſuſtinent, quippe qui vel mundum hunc ab æterno exiſtere, vel materiam ejus ab æterno fuiſſe dicant.

De la néceſſité de la Logique.

A la queſtion, ſi la Logique eſt néceſſaire pour acquérir les autres ſciences, je répons que je n'approuve, ni ceux qui la rejettent comme inutile, ni ceux qui croient que ſans elle on ne peut abſolument rien ſavoir. La vérité eſt qu'on peut acquérir les ſciences ſans la Logique artificielle, & par le ſecours de la ſeule Logique naturelle. Mais cependant les préceptes de la Logique ſont un ſecours qui n'eſt nullement mépriſable, & dont on doit même s'empreſſer de profiter.

Ceux qui diſent qu'on ne peut avoir aucune connoiſſance, ſi on ne l'a acquiſe par les regles de la démonſtration que la Logique enſeigne, & par conſéquent que la Logique eſt néceſſaire pour avoir la certitude qui convient à une connoiſſance ſcientifique, ſont dans l'erreur, parce que la ſeule lumiere naturelle ſuffit pour connoître ſi une concluſion eſt certaine & indubitable.

Quand des Païſans raiſonnant ſur un homme qui a volé les Bœufs d'un autre, concluent, ou qu'il doit être puni, par la raiſon que les voleurs ſont dignes de punition, ou qu'il doit les reſtituer, parce qu'on doit rendre à chacun le ſien, ils ſont certains à tel point que leur concluſion eſt bonne, qu'ils n'en ſauroient douter en aucune maniere.

Or d'où vient cette certitude, ſi ce n'eſt que le Païſan connoit parfaitement qu'on doit reſtituer le bien d'autrui, & que les voleurs ſont puniſſables? Donc la ſeule connoiſſance de la connexion des termes peut produire une certitude inébranlable, quoiqu'on ne connoiſſe pas la conformité de la conſéquence avec les préceptes de la Logique. Donc par une raiſon ſemblable, dès qu'un Phyſicien comprendra par l'étude de la nature que tous les êtres naturels & étendus ſont des corps, & que tous les corps occupent un eſpace égal à leur quantité, il en conclura ſans qu'il lui reſte le moindre doute, qu'une aune ne peut occuper ni plus ni moins d'eſpace qu'une autre aune, quoi qu'il n'ait jamais entendu parler des regles de la démonſtration. Donc dans quelque ſcience que ce ſoit, pourvû qu'on entende bien la queſtion propoſée, & que la connexion des termes ſoit néceſſaire, on peut avec la ſeule Logique naturelle tirer des concluſions, dont on ne doutera point, & dont on ſaura qu'on ne doit point douter.

Ce qui confirme cette vérité, c'eſt que ſans le ſecours de la Logique artificielle, ceux qui en ont établi les régles, en ont compris la certitude. Donc par une pareille raiſon, on peut comprendre ſans la Logique artificielle la certitude des principes & des concluſions de la Phyſique, de la Géométrie & des autres Sciences. Si par les ſeules lumieres naturelles on comprend les préceptes de la Logique, on pourra auſſi comprendre la connexion de deux termes, & on verra ſi on raiſonne bien ou mal, ainſi qu'il eſt mani-

De neceſſitate Logicæ.

Si quæras an Logica ſit neceſſaria ad ceteras ſcientias acquirendas, reſpondeo nec mihi probari eos, qui illam ut inutilem rejiciunt penitus, nec qui credunt ſine illa neminem poſſe habere ſcientiam. Dicendum ergo poſſe ſine Logica artificiali, ſolius Logicæ naturalis auxilio, acquiri ceteras ſcientias, ſed tamen Logicæ præcepta eſſe auxilium non ſolum non aſpernandum, ſed etiam avide arripiendum.

Qui dicunt non poſſe aliquem ſcire ſe habere cognitionem infallibilem, niſi eam comparaverit cum regulis demonſtrationis, quæ traduntur in Logica, atque adeo Logicam eſſe neceſſariam, ut quis habeat certitudinem, quæ cognitioni ſcientificæ convenit, illi ſane fruſtra ſunt, quia ſolo lumine naturali cognoſci poteſt an concluſio habeat indubiam certitudinem.

Profecto quando ruſtici concludunt aliquem qui furatus eſt boves alienas, debere puniri, quia fures pœna digni ſunt, vel debere reſtituere eas, quia ſuum cuique tribuendum eſt, illi adeo certi ſunt de concluſione ut de illa nullo pacto dubitare valeant.

Jam unde oritur illa certitudo, niſi ex eo quod ruſticus perfecte cognoſcat res alienas eſſe reſtituendas, & fures eſſe puniendos? Ergo ſola cognitio connexionis terminorum, ſine ulla cognitione conformitatis conſequentiæ cum præceptis Logicis, certitudinem inconcuſſam parere poteſt. Ergo à pari quoties Phyſicus ex peritiſſima rerum naturalium contemplatione comprehendet omnia naturalia entia extenſa eſſe corpora, & omnia corpora occupare ſpatium ſuæ quantitati commenſuratum, toties concludet abſque ulla dubitatione ulnam non poſſe extendi vel coarctari ad ſpatium majus vel minus ulnâ, etiamſi de legibus perfectæ demonſtrationis ne ſomniando quidem inaudierit. Ergo in quolibet ſcientia modò propoſita quæſtio bene intelligatur, & connexio terminorum neceſſaria ſit, haberi poſſunt concluſiones, de quibus nec dubitatur, & ſcitur non debere dubitari, ſolo Logicæ naturalis beneficio.

Confirmatur ex eo quod certitudo regularum perceptæ fuerit ſine Logica artificiali ab illis, qui eas ſtatuerunt. Ergo pari modo percipi poteſt ſine Logicâ artificiali certitudo principiorum & concluſionum Phyſicæ, Geometriæ &c. Et ſi quis ſolo lumine naturali capit præcepta Logicæ, ille etiam capere poterit connexionem duorum terminorum, & utrum bene vel malè ratiocinetur, ut vel hinc manifeſte patet, quod bonitas regularum Logicæ poteſt probari & confirmari Syllogiſmis, ex quo ſequitur bonitatem

Digitized by Google

tatem Syllogiſmorum materiam eſſe quam bonitatem regularum.

Advertit errores hominum non tam procedere ex eo quod male eliciant conſequentias, quam ex eo quod admittant falſa principia, à quibus conſequentiæ deductæ, etiam ſecundum formam non poſſint eſſe falſæ.

Imo ſæpe evenit ut qui falſa principia admittunt, non ideo admittant conſectaria, quæ fluunt naturaliter ex illis, quod probat homines ſæpius errare circa præmiſſas, quam circa conſequentiam. Igitur non tam laborandum eſt, ut mens cognoſcat rectam rationem eliciendi concluſionem (quod à ſolo lumine naturali haberi poteſt) quam ut non admittant erronea principia, ad quod non videtur Logica artificialis omnino neceſſaria, ſed ſolum utilis.

CAPUT SECUNDUM.

De Univerſalibus.

Conſiderantur vulgo multæ ſpecies Univerſalium. Nos ſolum dicimus, aliud eſſe Univerſale in repræſentando, ut effigies ovi, quæ ſingula quaque ova repræſentat, aliud in eſſendo, quod vulgo definitur, unum aptum prædicari de multis univoce. Talis eſt natura ſolis, nam licet in uno tantum ſole exiſtat, apta eſt tamen eſſe in multis aliis ſolibus, à Deo producibilibus, & per conſequens apta eſt affirmari de multis.

Prædicari univoce de multis, eſt affirmari de multis ſecundum idem nomen, & eandem nominis ſignificationem. Hoc modo prædicatur Homo de Petro & Paulo, quia dicitur de illis juxta idem ſignificatum, ſcilicet animal rationale.

Cum aliquid dicitur de multis juxta diverſas ſignificationes, ut cum canis dicitur de animali domeſtico, & de ſtella quadam, vocatur id prædicari æquivoce.

Cauſa, quæ homines adduxit ad cognitionem naturarum Univerſalium, fuit quod animadverterent multas eſſe res, à ſe invicem diſcrepantes, quæ tamen conveniunt perfecte in quibusdam attributis, ita ut vere dici poſſit hæc attributa convenire illis æqualiter. Hoc advertimus in ſpecie humana.

Nullus eſt homo, qui non differat ab aliis, & vix concipi poteſt, quantum pro diverſitate ætatum, nationum, conditionum, & educationum homines inter ſe differant. Tamen eſt in ſingulis aliqua natura, per quam ſinguli ſunt homo. Hæc natura duo involvit attributa, nempe animal & rationale.

Dicendum ergo eſt, animal rationale eſſe naturam Univerſalem, ſive unum aptum prædicari de multis hominibus univoce.

Nec tantum credendum eſt, naturam humanam, quæ eſt in multis, eſſe unam, multiplicatur enim

feſte, quand même on n'en auroit que cette preuve-ci, ſavoir que la bonté des régles de la Logique peut être prouvée & confirmée par des ſyllogiſmes, d'où il s'enſuit que la bonté des ſyllogiſmes eſt plus connuë que la bonté des régles. La Logique.

Il faut remarquer que les erreurs des hommes ne viennent point tant de ce qu'ils tirent mal des conſéquences, que de ce qu'ils admettent des principes faux, dont les conſéquences qu'ils en déduiſent ne peuvent être fauſſes dans la forme, puiſqu'elles ſont légitimement tirées de ces principes.

Au contraire, il arrive ſouvent que ceux qui reçoivent de faux principes n'admettent pourtant point les conſéquences qui en coulent naturellement, ce qui fait voir que les hommes ſe trompent plus ſouvent touchant les prémiſſes que touchant la conſéquence. Par conſequent, il ne faut pas tant travailler à faire que l'eſprit connoiſſe la véritable maniere de tirer des conſéquences, ce qui lui eſt poſſible par les ſeules Lumieres naturelles, qu'à faire qu'il n'admette point de principes erronez, but pour lequel la Logique artificielle eſt ſeulement utile, mais non point abſolument néceſſaire.

CHAPITRE SECOND

Des Univerſaux.

ON diſtingue d'ordinaire pluſieurs eſpeces d'univerſaux. Mais pour nous, nous n'en diſtinguons que deux, l'un qui eſt univerſel repréſentatif, comme l'image d'un Oeuf qui repréſente tous les Oeufs, & l'autre qui eſt univerſel *in eſſendo*, qu'on définit communément ce qui convient à pluſieurs choſes dans un ſens univoque. Telle eſt la nature du Soleil; car bien qu'elle n'exiſte que dans le Soleil ſeul, elle eſt néanmoins propre à exiſter dans pluſieurs autres Soleils que Dieu peut produire, & elle peut par conſéquent être affirmée de pluſieurs.

Un nom convient à pluſieurs choſes dans un ſens univoque, lors qu'on donne à pluſieurs choſes le même nom dans la même ſignification. Tel eſt le nom *Homme* par rapport à Pierre & à Paul, parce qu'il eſt dit de Pierre & de Paul, dans la même ſignification, ſavoir dans celle d'animal raiſonnable.

Lors qu'on donne le même nom à pluſieurs choſes ſelon differentes ſignifications, comme, par exemple, quand on donne le nom de chien à un animal domeſtique & à une certaine étoile, ce nom s'appelle équivoque.

Ce qui a conduit les hommes à la connoiſſance des natures univerſelles, c'eſt qu'ils ont remarqué qu'il y a pluſieurs choſes qui différant les unes des autres, conviennent néanmoins entre elles en certains attributs, tellement qu'on peut dire avec vérité que ces attributs leur conviennent également. C'eſt ce que nous remarquons dans l'eſpéce humaine.

Il n'y a point d'homme qui ne différe des autres, & il eſt à peine concevable combien de différence la diverſité des âges, des conditions, des nations, de l'éducation met entre les hommes. Cependant il y a dans chacun d'eux une nature commune, qui fait que chacun eſt un homme. Cette nature renferme deux attributs, ſavoir *animal*, & *raiſonnable*. *Animal raiſonnable* eſt donc une nature univerſelle, c'eſt-à-dire une choſe propre à être dite de pluſieurs hommes dans un ſens univoque.

Néanmoins on ne doit pas croire que la nature humaine qui eſt en pluſieurs hommes ſoit une.

La Logique. Elle ſe multiplie autant que les hommes dans leſquels elle exiſte, puis qu'il eſt certain que la nature humaine dans Pierre n'eſt pas la même en nombre avec celle de Paul.

Si on dit donc qu'elle eſt une, c'eſt que la reſſemblance qui eſt entre les natures humaines, nous les fait concevoir toutes comme une. Car quand nous avons l'idée d'un homme, nous avons une idée qui repréſente également toutes les natures humaines qui exiſtent.

Par conſéquent le ſens de cette propoſition eſt que la nature humaine eſt une par rapport à notre maniere de concevoir.

C'eſt ce qui ſert à faire entendre ce qu'on dit d'ordinaire, que l'unité qui convient à l'univerſel, convient à l'univerſel matériel, & non à l'univerſel formel.

L'univerſel matériel eſt, par exemple, l'aſſemblage de tous les hommes, & l'univerſel formel eſt l'idée qui les repréſente tous également entant qu'ils ſont hommes, bien que cette idée ſoit unique.

La raiſon ou le fondement de l'univerſalité des choſes, eſt qu'il peut y avoir pluſieurs créatures formées ſur un même modele, comme un potier peut faire pluſieurs vaſes, ſur un moule unique, qu'il a dans l'eſprit. Or comme toutes les créatures ont été faites par Dieu, ſelon l'idée qu'il en a conçûe de toute éternité, idée ſelon laquelle il peut former encore d'autres individus à l'infini, il s'enſuit que toute créature eſt univerſelle, & que Dieu ſeul eſt ſingulier, parce qu'on ne peut former un ſecond Dieu. Ce n'eſt pas que chaque créature qui exiſte ne ſoit ſinguliere, mais comme Dieu en peut produire une infinité ſur le même modele, c'eſt-à-dire leur donner une nature ſemblable, toute nature créée eſt univerſelle.

Maintenant pour comprendre la multiplicité des natures univerſelles, il faut ſavoir quelle différence il y a entre les penſées par leſquelles nous concevons la nature des choſes, car comme j'ai déjà dit, il y a beaucoup de relation entre l'univerſalité, & les idées de notre entendement, puiſque l'unité de chaque nature univerſelle ne conſiſte que dans ces idées.

Nous connoiſſons qu'une nature eſt univerſelle, lors que l'idée par laquelle nous la concevons, peut ſervir à nous repréſenter quelque choſe qui étant dans un ſujet, eſt auſſi dans pluſieurs autres. Par exemple, l'idée de ſubſtance me repréſente un attribut qui exiſte dans Dieu, dans les Anges, dans le Corps. J'en infére donc que la ſubſtance eſt une nature univerſelle. Mais j'ai dit auparavant, que *animal raiſonnable* eſt auſſi une nature univerſelle. Comment connoîtrai-je donc à préſent la diverſité de ces natures entant qu'univerſelles?

En voici le moien. *Animal raiſonnable* exiſte en pluſieurs ſujets, qui ne différent que par quelques attributs accidentels, mais la ſubſtance exiſte dans pluſieurs ſujets qui différent entre eux eſſentiellement. *Animal raiſonnable* eſt donc une eſpéce, au lieu que la ſubſtance eſt un genre, après quoi il faut dire que toute Nature qui ſe trouve dans pluſieurs êtres différens entre eux, par rapport à l'attribut eſſentiel, eſt un genre, au lieu que celle qui ſe trouve en pluſieurs êtres qui ne différent que par des accidens, eſt une eſpéce.

pro numero hominum, in quibus exiſtit, quandoquidem certum eſt naturam humanam, quæ eſt in Petro, non eſſe eandem numero cum eâ quæ eſt in Paulo.

Dicitur ergo una, quia propter ſimilitudinem quæ eſt inter omnes humanas naturas, concipitur à nobis una, quando enim habemus ideam hominis, habemus conceptum qui repræſentat æqualiter omnes naturas humanas exiſtentes.

Dicendum eſt ergo naturam humanam eſſe unam in ordine ad noſtrum conceptum.

Hinc intelliges, quod vulgo dicunt, Unitatem quæ vulgo convenit Univerſali, non convenire Univerſali materiali, ſed formali Univerſali.

Univerſale meteriale, ſunt verbi gratia omnes homines, formale eſt idea hominis repræſentans æqualiter omnes homines, quatenus ſunt homines, licet ſit unica.

Ratio autem, ſive fundamentum Univerſalitatis rerum, eſt quod poſſunt exiſtere plures creaturæ factæ ad idem exemplar, quemadmodum figulus poteſt formare plura vaſa, juxta idem exemplar mente conceptum. Quia verò creatura facta eſt à Deo, juxta ideam quam Deus formavit ab æterno, de eſſentia rerum, juxta quam ideam formari poſſunt plura & plura individua in infinitum, ſequitur omnem creaturam eſſe univerſalem, & ſolum Deum eſſe ſingularem, non enim poteſt formari alter Deus. Equidem unaquæque creatura exiſtens eſt ſingularis, ſed quia infinitæ aliæ creari poſſunt ad idem exemplar, hoc eſt accipere naturam ſimilem, ideo omnis natura creata eſt univerſalis.

Jam ut ſciamus multiplicitatem naturarum Univerſalium, ſciendum eſt quænam ſit differentia inter cogitationes noſtras, quibus rerum naturam concipimus, nam ut jam dixi, magna eſt relatio inter Univerſalitatem, & ideas intellectûs, quippe unitas naturæ univerſalis in noſtris ideis conſiſtit.

Cognoſcimus aliquam naturam eſſe univerſalem, quando idea per quam illam concipimus, inſervire poteſt ad repræſentandum nobis aliquid, quod eſt in uno ſubjecto, & etiam ad repræſentandum nobis aliquid, quod eſt in multis aliis ſubjectis. Verbi gratia idea ſubſtantiæ mihi repræſentat attributum aliquod exiſtens in Deo, exiſtens in Angelis, exiſtens in corpore. Colligo inde ſubſtantiam eſſe naturam univerſalem. Sed quia ex ante dictis ſcio animal rationale eſſe quoque naturam univerſalem, unde cognoſcam diverſitatem earum naturarum quatenus ſunt univerſales?

Ecce modum. Animal rationale exiſtit in multis ſubjectis, quæ differunt ſolum, juxta quædam attributa accidentalia. Subſtantia verò exiſtit in multis ſubjectis, quæ differunt inter ſe quoad eſſentiam. Dic animal rationale eſſe ſpeciem, ſubſtantiam verò eſſe genus. Poſtea dic omnem naturam, quæ reperitur in multis diverſis inter ſe quoad attributum eſſentiale, eſſe genus, eam verò quæ reperitur in multis ſolis accidentibus à ſe diſcrepantibus, eſſe ſpeciem.

Hinc

Digitized by Google

Hoc modo cognoſces corpus eſſe genus reſpectu ignis & aquæ, animal eſſe genus reſpectu beſtiæ & hominis, circulum verò eſſe ſpecium.

Poſtea, quia videbis aliquod attributum eſſentiale facere diſcrimen unius ſpeciei ab altera, dices illud eſſe differentiam. Tale eſt extenſum, facit enim diſcrimen corporis à ſpiritu, quæ ſunt duæ ſpeciei ſubſtantiæ. Tale eſt etiam rationale, facit enim hoc diſcrimen hominis & bruti, quæ ſunt duæ ſpecies animalis.

Videbis deinde aliquod attributum neceſſario conjunctum cum differentia. Dices illud eſſe proprium. Tale eſt diviſibile, fluit enim neceſſario ab extenſo.

Videbis deinde aliquod attributum, quod poteſt abeſſe à ſubjecto, in quo eſt, abſque eo quod mutetur natura ſubjecti. Dices illud eſſe accidens.

Tale eſt doctum reſpectu hominis, licet enim ab homine abſit, homo eſt tamen homo, non minus quam ſi adeſſet.

Hoc modo habentur quinque Univerſalia vulgaria, quæ vocantur genus, ſpecies, differentia, proprium & accidens, de quibus ſingulis aliquid dicendum eſt.

De Genere.

PEr genus, ut non ſemel diximus, intelligitur, ea pars eſſentiæ, quâ una res ſimilis eſt alteri. Ars verbi gratia eſt genus Logicæ, quia per id eſſe artem Logica ſimilis eſt Grammaticæ, & Rhetoricæ, eſſe verò artem, eſt attributum eſſentiale Logicæ, quia eo ſublato, tolleretur idea Logicæ. Hâc notâ diſcernere debes attributum eſſentiale ab accidentali.

Solet definiri genus, prædicabile de multis ſpecie differentibus in quid. Tale eſt animal, ſi enim quis quærat, quid eſt beſtia, quid eſt homo, reſpondetur animal eſt. Ergo animal prædicatur in quid de multis ſpecie differentibus, quippe homo, & beſtia ſunt duæ ſpecies diverſæ animalis.

Inde ſequitur genus prædicari incomplete tanquam alteram partem eſſentiæ.

Genus dividitur in ſummum & ſubalternum. Genus ſummum eſt, quod ſub nullo alio genere continetur. Subalternum verò eſt quod continetur ſub alio genere. Multiplex eſſe poteſt genus ſubalternum, ſed ſummum eſt neceſſariò unicum.

In aliquorum ſententia, ens eſt genus ſummum, nam nihil eſt ſuperius ente, & omnia ſunt ſub illo.

Aliqui credentes ens non prædicari univoce de Deo & creaturis, dicunt, ens non eſſe genus, proinde juxta illos, ſubſtantia eſt genus ſummum.

Exempla generis ſubalterni ſunt, corpus, planta, animal, beſtia, nam verbi gratia corpus continetur

De cette maniere vous connoîtrez que le corps eſt un genre, par rapport à l'eau & au feu, que l'animal eſt un genre par rapport à la bête & à l'homme, mais que le cercle eſt une eſpéce. La Logique.

Enſuite, quand vous verrez qu'un attribut eſſentiel fait la différence d'une eſpéce d'avec une autre eſpéce, vous conclurez que cet attribut eſt ce qu'on appelle différence. Tel eſt l'attribut *étendu*, parce qu'il conſtitue la différence du corps & de l'eſprit, qui ſont les deux eſpéces de la ſubſtance étenduë. Tel eſt auſſi l'attribut *raiſonnable*, parce qu'il établit la différence de l'homme & de la bête, qui ſont les deux eſpéces de l'animal.

Vous remarquerez enſuite qu'un certain attribut eſt joint néceſſairement à la différence, & vous en conclurez que cet attribut conſtitue ce qu'on appelle le Propre. Tel eſt l'attribut *diviſible*, parce qu'il coule néceſſairement de l'attribut *étendu*.

Enfin, vous verrez qu'il y a tel attribut qui peut être éloigné du ſujet dans lequel il eſt, ſans qu'il arrive de changement à la nature de ce ſujet. Vous connoîtrez à cette marque que c'eſt un accident.

Tel eſt l'attribut *docte* par rapport à l'homme car quand cet attribut manqueroit à l'homme, l'homme n'en ſeroit pas moins un homme que s'il l'avoit.

Il y a donc cinq univerſaux ordinaires, ſavoir le Genre, l'Eſpéce, la Différence, le Propre, & l'Accident. Nous allons parler de chacun en particulier.

Du Genre.

PAr genre on entend cette partie de l'eſſence, par laquelle une choſe eſt ſemblable à une autre. *Art*, par exemple, eſt le genre de la Logique, parce qu'en qualité d'art, la Logique eſt ſemblable à la Grammaire & à d'autres tels arts, & c'eſt un attribut eſſentiel de la Logique d'être art, parce que ſi l'on ôte cet attribut, l'idée de Logique ne ſubſiſte plus. C'eſt donc par cette marque qu'on diſcerne l'attribut eſſentiel de l'attribut accidentel.

On définit d'ordinaire le Genre, ce qui peut être dit de pluſieurs êtres d'eſpéces différentes, lors qu'on demande ce qu'ils ſont. Tel eſt le mot *animal*; car ſi on demande ce que c'eſt qu'une bête, ou ce que c'eſt qu'un homme, on répond que c'eſt un animal. Donc *animal* ſe dit de pluſieurs êtres de différentes eſpéces, puis que l'homme & la bête ſont les deux différentes eſpéces de l'animal.

Il s'enſuit de là que le genre ne fait que l'une des deux parties de l'Eſſence.

On diviſe le genre en ſuprême & en ſubalterne. Le genre ſuprême eſt celui qui n'eſt contenu ſous aucun autre genre. Il peut y avoir pluſieurs genres ſubalternes, mais le genre ſuprême eſt néceſſairment unique.

Selon quelques uns, l'*Etre* eſt ce genre ſuprême, car il n'y a rien au deſſus de l'*Etre*, & tout eſt au deſſous de lui.

D'autres au contraire, croiant que l'*Etre* ne ſe dit point dans le même ſens de Dieu & des Créatures, diſent que l'*Etre* n'eſt point un Genre, & que la *ſubſtance* eſt ce genre ſuprême qu'on cherche.

Corps, *Plante*, *Animal*, *Bête* ſont des exemples du genre ſubalterne, parce que *corps* eſt renfermé

La Logique.

fermé dans *ſubſtance*, *plante* dans *corps*, *bête* dans *animal*.

Il paroît par là que le genre ſubalterne eſt genre & eſpéce en même tems ſous divers égards. Ainſi *corps*, qui eſt un genre, par rapport aux plantes & aux métaux, renfermez dans l'idée de *corps*, eſt une Eſpéce par rapport à la Subſtance, ſous laquelle il eſt renfermé lui même.

De l'Eſpéce.

L'Eſpéce comprend l'eſſence entiere de chaque choſe, & par elle chaque choſe différe parfaitement & eſſentiellement de toute autre. Par exemple, *homme* eſt une eſpéce, parce qu'il renferme toute l'eſſence de *Pierre*, laquelle le diſtingue de l'arbre, & du chien.

On définit d'ordinaire l'Eſpéce ce qui peut être dit de pluſieurs choſes qui ne different qu'en nombre, lors qu'on demande ces qu'elles ſont. *Homme*, par exemple, eſt dit de Pierre & de Paul, lors qu'on demande ce qu'ils ſont. Or Pierre & Paul ne différent qu'en nombre, c'eſt à-dire que leurs attributs eſſentiels ſont ſemblables. C'eſt pourquoi on dit qu'ils ſont des individus de la même eſpéce.

Un individu, c'eſt par exemple, chaque homme, chaque arbre, & on l'appelle ainſi, parce qu'il ne peut être diviſé en pluſieurs êtres, à chacun desquels la même nature convienne, comme l'homme eſt diviſé en Pierre & Paul, à chacun desquels la nature de l'homme convient toute entiere.

L'Eſpéce eſt, ou ſubalterne, qui eſt la même que le genre ſubalterne, on derniere, & c'eſt de cette eſpece derniere dont nous parlons maintenant, qui n'a ſous ſoi que des Individus. Tel eſt l'homme & le cercle.

ſub ſubſtantia, planta continetur ſub corpore, beſtia continetur ſub animali.

Hinc patet genus ſubalternum eſſe genus & ſpeciem ſimul, ſub diverſo reſpectu, nam verbi gratia, corpus eſt genus reſpectu plantarum, & metallorum, quæ continentur ſub corpore, ſed idem corpus ſpecies eſt reſpectu ſubſtantiæ ſub quâ continetur.

De Specie.

Species complectitur eſſentiam integram cujuſlibet rei, per quam res unaquæque perfectè differt ab aliis eſſentialiter. Homo eſt verbi gratia ſpecies, quia continet totam eſſentiam Petri, diſtinguentem Petrum ab arbore & cane.

Definitur vulgo prædicabile de multis ſolo numero differentibus in quid. Homo verbi gratia prædicatur de Paulo & Petro, quando quæritur quid illi ſint, Petrus verò & Paulus differunt ſolo numero, ſive habent attributa eſſentialia ſimilia, proinde dicuntur individua ejuſdem ſpeciei.

Individuum eſt verbi gratia, quilibet homo, quælibet arbor, & ſic dicitur quia non poteſt dividi in plura, quorum ſingulis conveniat eadem natura, quemadmodum homo dividitur in Petrum & Paulum, quibus ſingulis convenit tota natura hominis

Species alia eſt ſubalterna, quæ idem eſt cum genere ſubalterno, de quo ſuperius, alia eſt infima & de hâc hic agimus, quæ nihil aliud continet ſub ſe præter individua, talis eſt homo & circulus.

De la Différence.

LA Différence eſt cette partie de l'Eſſence, qui conſtitue le propre de chaque choſe. *Étendu* par exemple eſt la différence du Corps, parce que c'en eſt un attribut eſſentiel, qui ne convient qu'à lui ſeul.

On la définit d'ordinaire ce qu'on peut dire de pluſieurs choſes, lorſqu'on demande quelles elles ſont eſſentiellement. Et comme c'eſt ce qu'on affirme d'une choſe, quand quelqu'un demande quelle elle eſt, de là vient qu'on la définit ce qui peut être dit de pluſieurs choſes *in quale*. Mais comme en même tems ce qu'on en affirme eſt eſſentiel au ſujet, on ajoute que c'eſt ce qu'on en dit *in quid*. Par exemple, ſi a quelcun qui vous demande ce que c'eſt que le corps, vous répondez n'eſt une ſubſtance, il ajoûtera d'abord, mais quelle ſubſtance eſt-ce, ſur quoi vous répondrez, c'eſt une ſubſtance *étenduë*. Vous voiez donc qu'*Etendu* qui eſt la différence du Corps en eſt dit *in quale*.

La Différence a cela de particulier, que bien qu'elle ſoit l'eſſence même de ſon ſujet, on la conçoit pourtant comme un attribut joint à ce ſujet. C'eſt pourquoi on l'exprime par un nom adjectif, au lieu qu'on exprime le Genre, & l'Eſpece par des ſubſtantifs, parcequ'on les conçoit comme ſujets, c'eſt-à dire comme une choſe qui n'eſt pas jointe à une autre.

Par exemple, on conçoit *Animal* comme une choſe ſubſiſtante par elle même, & qui n'eſt pas jointe à une autre. Il en eſt de même de l'homme. Mais *étendu*, *ſenſitif*, *raiſonnable*, ſont

De Differentia.

Differentia eſt illa eſſentiæ pars quæ propria eſt uniuique rei, extenſum verbi gratia, eſt differentia corporis, quia eſt attributum eſſentiale corporis ſoli corpori conveniens.

Definitur vulgo prædicabile de multis in quale eſſentialiter, ſive in quale quid. Quia ſolet affirmari de re aliqua, quando quæritur, qualis illa ſit, ideo dicitur prædicari in quale; ſed quia eſt eſſentialis ſubjecto, dicitur etiam prædicari in quid. Si quærenti quid ſit corpus, reſpondeas eſt ſubſtantia, ille ſtatim ſubjunget, ſed qualis ſubſtantia, reſpondebis extenſa. Vides ergo extenſum, quæ eſt differentia corporis, prædicari in quale.

Hoc habet differentia, quod licet ſit ipſamet eſſentia ſui ſubjecti, concipiatur tamen ut attributum adjunctum ſuo ſubjecto, unde eſt quod exprimitur nomine adjectivo. E contra genus & ſpecies exprimuntur nomine ſubſtantivo, quia concipiuntur ut ſubjectum, ſive ut res non adjuncta alteri.

Verbi gratia, animal concipitur ut res ſubſiſtens per ſe, nec alteri adjuncta: idem dic de homine, at verò extenſum, ſenſitivum, rationale concipiuntur,

Digitized by Google

tur; ut qualitates adjunctæ, & adhærentes alicui subjecto, puta substantiæ, corpori viventi, animali.

Quando res aliqua sic concipitur, licet in se sit substantia, non tamen datur illi nomen substantivum: E contra quando non consideratur prout adhærens alteri, licet in se adhæreat alteri, nec per se subsistat, vocatur tamen nomine substantivo, ut virtus, color.

Duplex tribuitur officium differentiæ, primo ut genus dividat, secundo ut constituat speciem.

Differentia dividit genus, quia adjuncta generi limitat ipsum ad unam speciem, cum antea esset indifferens ad species diversas. Ita animal in se consideratum indifferens est, ut sit homo, vel brutum. Sed postquam rationale adjunctum est animali non amplius animal est indifferens ut sit homo vel brutum, & jam determinatum est ut sit homo. Ergo differentia adventu suo, rationali verbi gratia adveniens animali, dividit illud in duas species, nempe animal cui adjungitur rationale sit homo, illud verò cui non adjungitur sit brutum.

Hinc patet quomodo differentia constituat speciem, nempe hoc ipso, quod rationale adjungitur animali, Homo constituitur, & hoc ipso quod extensum adjungitur substantiæ, Corpus constituitur. Homo autem est species respectu animalis, Corpus est species respectu substantiæ.

Ut hæc melius intelligantur, placet in medium afferre, quæ observata sunt de idearum extensione & comprehensione.

Extensio idearum sunt ea omnia, quibus ideæ conveniunt, verbi gratia omnes homines, sunt extensio ideæ hominis, quia illis omnibus convenit hæc Idea.

Comprehensio idearum sunt attributa, quæ in ipsis continentur, verbi gratia, animal & rationale sunt comprehensio ideæ hominis.

Extensio idearum potest minui, salvâ remanente idea, non verò comprehensio, si enim coarctetur de idea animalis, ad unam partem subjectorum, quibus convenit, quæ coarctatio fit per additionem alterius ideæ, verbi gratia, cum rationalis, non labefactatur propterea idea animalis. Sed si minueretur comprehensio ideæ animalis per detractionem alicujus attributi in ea contenti, exempto periret idea animalis. Nam ex istis attributis, quæ comprehenduntur in idea animalis, corpus, vivens, sentiens, si vel unum tollas, quid illico animalis conceptus.

Cæterùm quando idearum extensio minuitur, quod fit ut diximus per additionem alterius ideæ, tunc genus fit species, & idea addita est differentia. Ita si addas ideæ animalis, ideam rationalis, habebis animal rationale, sive hominem, qui est species cujus differentia est rationalis.

Hinc capies speciem esse aggregatum ex genere & differentia.

Observa differentiam vocari genericam, quando

conçus comme des qualitez jointes à quelques sujets, par exemple, à la substance, au corps vivant, à l'animal. La Logique.

Quand on conçoit ainsi quelque chose, bien qu'en elle même elle soit une substance, on ne lui donne pourtant point un nom substantif. Au contraire, quand on ne la conçoit pas comme jointe à quelque autre chose, bien qu'elle le soit en effet, & qu'elle ne subsiste point par elle même, on l'appelle d'un nom substantif, comme *Vertu*, *Couleur*.

La Différence a deux usages; le premier qu'elle divise le genre, le second qu'elle constituë l'espéce.

La Différence divise le genre, parce que jointe à lui, elle le limite à une espéce, au lieu qu'auparavant il étoit indifférent par rapport à diverses espéces. Ainsi *animal*, considéré en lui même, peut indifféremment convenir à l'homme, ou à la brute, mais dès qu'il est accompagné du mot *raisonnable*, il perd cette indifférence, & est determiné à signifier *l'homme*. Donc la différence, par son adjonction au genre; le mot *raisonnable*, par exemple, par son adjonction au mot *animal*, le divise en deux espéces, puisqu'*animal* par cette jonction reçoit la signification d'homme, au lieu qu'*animal* par la jonction d'*irraisonnable* prend la signification de brute.

On voit par là comment la différence constituë l'espéce; car par cela même que *raisonnable* est joint à *animal*, on constituë l'idée d'homme, & par cela même qu'*étenduë* est jointe à *substance*, on constitue l'idée de corps. Or *homme* est une espéce par rapport à *animal*, & *corps* par rapport à *substance*.

Pour faire entendre mieux ces choses, il est bon de s'expliquer sur l'étenduë & sur la compréhension des idées.

Par l'étenduë des idées on entend toutes les choses auxquelles les idées conviennent. Par exemple, tous les hommes sont l'étenduë de l'idée *homme*, parce que cette idée leur convient à tous.

On entend par la compréhension des idées les attributs qu'elles renferment. Ainsi *animal*, & *raisonnable* sont la compréhension de l'idée *homme*.

On peut diminuer l'étenduë des idées, sans que les idées cessent d'être entieres, mais il n'en est pas de même de la compréhension. Si on borne, par exemple, l'idée d'animal à une partie des sujets auxquels elle convient, ce qui se fait en ajoutant une autre idée, par exemple, en ajoutant le mot *raisonnable* au mot *animal*, l'idée d'animal ne laisse pas que de subsister. Mais si on diminuoit la compréhension de cette idée, en retranchant quelques uns des attributs qu'elle contient, on anéantiroit en même temps l'idée d'animal. Car si des attributs qu'elle comprend, savoir *corps*, *vivant*, *sensible*, vous en retranchez seulement un, l'idée d'animal ne subsiste plus.

Au reste, quand on diminuë l'étenduë des idées, ce qui se fait comme nous avons dit, en y ajoutant une autre idée, alors ce genre devient espéce, & l'idée ajoutée est la différence. Ainsi, si vous ajoutez à l'idée d'animal celle de raisonnable, vous aurez *animal raisonnable*, ou *Homme*, qui est l'espéce dont *raisonnable* est la différence.

L'espéce est donc le composé du genre & de la différence.

Remarquez que la Différence est appellée générique,

Digitized by Google

La Logique. rique, quand elle conſtitue le genre: Tel eſt le mot, *étendue*, & qu'elle s'appelle ſpécifique, lors qu'elle conſtitue la derniere eſpéce, ainſi que le mot *raiſonnable*.

Remarquez auſſi que la Différence n'eſt Différence que par raport à l'eſpéce qu'elle conſtitue; car *raiſonnable*, par exemple, eſt bien la différence de l'homme d'avec la bête, mais non la différence de Pierre d'avec Paul.

Il faut donc dire que par rapport aux individus, la Différence eſt quelque choſe de commun & d'univerſel, au lieu qu'elle eſt quelque choſe de propre par raport à l'eſpéce. On en doit dire autant du Propre dont nous allons parler.

Du Propre.

ON diſtingue d'ordinaire en Logique quatre ſortes de propre. Le premier eſt celui qui convient à une ſeule eſpéce, mais non à tous les individus de cette eſpéce, comme d'être Médecin, qui convient a l'homme ſeul, mais non à tous les hommes. Le ſecond eſt celui qui convient à tous les individus d'une eſpéce, mais non à cette eſpéce ſeule, comme d'avoir deux pieds, ce qui convient non ſeulement à tous les hommes, mais encore à tous les oiſeaux. Le troiſieme eſt celui qui convient à toute une eſpéce, & à elle ſeule, mais non point toûjours, comme la faculté de voir par rapport à l'homme. Le quatrieme eſt celui qui convient à toute une eſpéce, à elle ſeule, & toûjours, & dont le nom peut être réciproquement emploié pour celui de cette eſpéce. Tel eſt, ſelon le ſentiment ordinaire, la faculté de rire par rapport à l'homme; car elle convient à l'homme ſeul, à tout homme, & toûjours, & le mot *riſible* eſt réciproque avec celui d'homme, c'eſt-à-dire qu'après avoir dit *tout homme eſt riſible*, on peut dire en tournant la phraſe, *tout riſible eſt homme*.

Ceſt de ce dernier Propre qu'on appelle *quarto modo*, que nous parlons maintenant; car les trois autres appartiennent à l'Accident, dont nous traiterons enſuite.

On dit que le Propre *quarto modo* différe des trois premiers univerſaux, en ce qu'il eſt un attribut eſſentiel, & du dernier, en ce qu'il eſt un attribut joint néceſſairement à ſon ſujet, & non point contingemment, comme l'Accident. C'eſt pourquoi on le définit ce qui eſt dit de pluſieurs choſes lorsqu'on demande quelles elles ſont néceſſairement.

Pour nous qui ne reconnoiſſons aucune différence entre un attribut joint néceſſairement & un attribut eſſentiel, nous diſons que le propre *quarto modo*, eſt un attribut eſſentiel & identifié réellement avec la différence.

On le prouve par l'exemple de l'attribut *diviſible* qui eſt le Propre *quarto modo* de la ſubſtance *corporelle*. Le *diviſible* ne différe point réellement de l'*étendu* qui eſt la différence du Corps. Donc le Propre *quarto modo* ne différe point de la Différence, & par conſéquent il eſt réellement l'eſſence même de ſon ſujet. Je prouve l'antecédent par cette raiſon, que ſi le *diviſible* différoit de *l'étendu*, il s'enſuivroit que ce qui eſt étendu eſt diviſible, non par ſoi même, mais par quelque autre choſe qui lui eſt jointe. Or c'eſt qui eſt abſurde. Car bien que nous ſuppoſions qu'on n'ajoute rien à l'étendu, néanmoins nous conçevons qu'il eſt diviſible, parceque nous conçevons diſtinctement

conſtituit genus, talis eſt extenſum, & vocari ſpecificum quando conſtituit ſpeciem infimam, talis eſt rationale.

Obſerva etiam differentiam, non eſſe differentiam niſi reſpectu ſpeciei, quam conſtituit, nam rationale, verbi gratia, equidem eſt differentia hominis & bruti, ſed non differentia Petri à Paulo.

Dicendum ergo reſpectu individuorum, differentiam eſſe quid commune & univerſale, reſpectu verò ſpeciei aliquid proprium. Id ipſum dic de Univerſali quod ſequitur, ſcilicet de Proprio.

De Proprio.

DE quadruplici proprio ſolet fieri mentio in Logicâ. Primum eſt, quod convenit ſoli alicui ſpeciei, ſed non omnibus ejus individuis, ut eſſe medicum, quod ſoli homini convenit, ſed non omnibus hominibus. Secundum, quod convenit omnibus individuis, ſed non ſolis, ut eſſe bipedem, quod convenit, non ſolum homini, ſed etiam avibus. Tertium quod convenit omni & ſoli, ſed non ſemper, ut videre reſpectu hominis. Quartum quod convenit omni, ſoli & ſemper ſubjecto, & cum eo reciprocatur, ut riſibile juxta communem ſententiam reſpectu hominis, nam riſibile convenit ſoli homini, omni homini, ſemper homini, & convertitur cum homine, hoc eſt, poſtquam verè dictum eſt omnis homo eſt riſibilis, verè dici poteſt vice verſâ, omne riſibile eſt homo.

De proprio quarto modo agimus hîc, quia tria alia pertinent ad ultimum Univerſale, nimirum accidens, de quo agimus inferius.

Proprium quarto modo dicitur diſtingui à tribus prioribus Univerſalibus, quod ſit attributum eſſentiale, ab ultimo verò, quod ſit attributum neceſſario conjunctum cum ſubjecto, non verò contingenter ut accidens. Hinc eſt ut definiatur, prædicabile de multis in quale neceſſario.

Nos qui nullam diſcrimen agnoſcimus inter attributum neceſſario conjunctum, & attributum eſſentiale, dicimus proprium quarto modo eſſe attributum eſſentiale & identificatum realiter cum differentia.

Probatur exemplo diviſibilis, quod eſt proprium quarto modo ſubſtantiæ corpoream. Diviſibile non differt realiter ab extenſo, differentia corporis. Ergo proprium quarto modo non differt à differentia, ideoque eſt ipſa eſſentia ſui ſubjecti realiter. Probatur antecedens, quia ſi diviſibile differret ab extenſo, ſequeretur extenſum non eſſe per ſe ipſum diviſibile, ſed per aliud ſibi adjunctum, quod eſt abſurdum, quamvis enim ſupponamus nihil quippiam adjungi extenſo, concipimus tamen diſtincte illud eſſe diviſibile, quia concipimus diſtincte illud conſtare partibus diſtinctis, quarum nulla poſtulat vicinam unius

partis

Digitized by Google

partis potius quam alterius, in quo ſequitur, ſingulas eſſe ſeparabiles à ſe invicem, in quo conſiſtit corporis diviſibilitas.

Si res ita ſe habet, inquies, proprium quarto modo non debet dici prædicabile diverſum à differentia.

Reſpondeo proprium concipi à nobis ut fluens à differentia, & poſterius eſſe in ſubjecto, quam differentiam, quod ſufficit, ut illud diſtinguamus à differentia. Concipimus corpus eſſe extenſum, prius quam diviſibile, quia poſſumus probare corpus eſſe diviſibile, quia eſt extenſum, non vice verſa eſſe extenſum quia eſt diviſibile. Interim obſerva prioritatem illam non eſſe quoad tempus, corpus enim, eodem inſtanti eſt extenſum & diviſibile, ſed quoad noſtrum concipiendi modum.

Si applicemus quæ dicta ſunt ad riſibile, facile conſtabit, non eſſe illud proprium quarto modo hominis, nam ex antedictis proprium quarto modo eſt attributum eſſentiale ſuo ſubjecto, identificatum realiter cum differentia, & à nobis conceptum, ut fluens neceſſario ab illa, atqui non poteſt dici de riſibili, ergo riſibile non eſt proprium quarto modo hominis.

Probatur minor, quia riſibile non identificatur realiter cum rationali, quæ eſt differentia hominis, nec ullus unquam concepit, riſibile fluere neceſſario ex rationali, ita ut vere affirmari valeat, homo eſt riſibilis, quia & quatenus eſt rationalis.

Si hoc eſſet, ſequeretur, quod ſi homo careret ea diſpoſitione pectoris, quæ facit riſum, licet de cætero eſſet præditus ratione, voluntate, intellectu, ſenſu, corpore organico, non eſſet homo, atqui falſum hoc eſt, quis enim non concipit, quod quamvis pulmones non poſſent exire ex eo ſtatu quem habent, cum bene valemus, nec tamen ridemus, homo non deſineret eſſe homo, ergo homo poteſt eſſe rationalis abſque eo quod ſit riſibilis, unde ſequitur riſibile non identificari cum rationali.

Res patet adhuc evidentior, ſi conſideremus nunquam hominem ridere, propter aliquem diſcurſum, quo ſibimet propoſuerit ridendum eſſe, & tamen ſi homo eſſet riſibilis, quia eſt rationalis, rideret actu, quia ratiocinaretur actu, & riſus actualis eſſet actualis ratiocinatio, ut patet ex eo quod, quia homo habet facultatem videndi, quatenus eſt ſenſitivus, ſequitur illum actu ſentire, quoties actu videt, & viſionem actualem eſſe ſenſionem actualem. Falſum autem eſt riſum actualem, vel eſſe actualem ratiocinationem, vel produci ab aliquâ ratiocinatione.

Dicendum ergo riſibile non convenire homini, quatenus conſtat animâ, ſed quatenus conſtat corpore taliter organiſato. Nam ſi homo eſſet riſibilis quia habet animam, vel hoc eſſet quia habet animam rationalem, vel quia habet animam ſenſitivam, vel quia vegetativam. Non primum ut probavimus, non ſecundum, quia inde ſequeretur beſtias eſſe ri-

qu'il eſt compoſé de parties diſtinctes, dont aucune ne demande le voiſinage d'une partie plûtôt que d'une autre, d'où il s'enſuit que chacune peut être ſéparée d'avec ſa voiſine, qui eſt ce en quoi conſiſte la diviſibilité du corps. La Logique.

Mais direz-vous, ſi cela eſt vrai, on ne doit point dire que le propre *quarto modo* eſt un attribut différent de la différence.

Je réponds que nous concevons le propre comme naiſſant de la différence, & comme lui étant poſtérieur dans le ſujet, ce qui ſuffit pour le diſtinguer d'avec la différence. On conçoit que le corps eſt étendu, avant que de concevoir qu'il eſt diviſible, puiſque nous pouvons prouver que le corps eſt diviſible par la raiſon qu'il eſt étendu, mais non point qu'il eſt étendu par la raiſon qu'il eſt diviſible. Au reſte il faut obſerver que cette priorité n'eſt telle que ſelon notre maniere de concevoir, & qu'elle n'eſt point une priorité de tems, puiſque le corps eſt dans le même inſtant étendu & diviſible.

Que ſi nous appliquons ces principes au mot *riſible*, on verra ſans peine que cet attribut n'eſt pas le propre *quarto modo* de l'homme. Car, par ce que nous avons dit, le propre *quarto modo* eſt un attribut eſſentiel à ſon ſujet, identifié réellement avec la différence, & conçu comme naiſſant d'elle néceſſairement. Or c'eſt ce qu'on ne peut dire de l'attribut *riſible*. Donc il n'eſt point le propre *quarto modo* de l'homme.

Je prouve la mineure par la raiſon que *riſible* n'eſt pas réellement identifié avec *raiſonnable*, qui eſt la différence de l'homme, & que jamais perſonne n'a conçu que *riſible* coule néceſſairement de *raiſonnable*, tellement qu'on puiſſe dire avec fondement, *l'homme eſt riſible parce qu'il eſt raiſonnable, & autant que raiſonnable.*

Si cela étoit, il s'enſuivroit qu'un homme qui n'auroit point cette diſpoſition de poitrine qui fait le rire, ne ſeroit point homme, bien qu'il eut d'ailleurs une raiſon, une volonté, un entendement, des ſens, & un corps organique. Or c'eſt une fauſſeté; car on conçoit de reſte, que quand même les poumons ne pouroient ſortir de la ſituation où ils ſont, quand nous nous portons bien, & que pourtant nous ne rions point, un homme ne ceſſeroit point pour cela d'être homme. Donc l'homme peut être raiſonnable, ſans qu'il ait la faculté riſible, d'où il s'enſuit que *riſible* n'eſt pas identifié avec *raiſonnable*.

La choſe paroîtra avec encore plus d'évidence, ſi nous faiſons attention que jamais un homme ne rit en conſéquence d'un raiſonnement, par lequel il ſe ſoit propoſé de rire. Néanmoins ſi l'homme étoit riſible par la raiſon qu'il eſt raiſonnable, il riroit actuellement par la raiſon qu'il raiſonneroit actuellement, & le ris actuel ſeroit un raiſonnement actuel. C'eſt ce qui ſe confirme par la faculté qu'a l'homme de voir, entant qu'il eſt un animal ſenſitif; car en même tems qu'il voit une choſe, il s'enſuit qu'il ſent actuellement, que la viſion actuelle eſt une ſenſation actuelle. Mais il eſt faux que ce ris actuel ſoit un raiſonnement actuel, ou qu'il naiſſe d'un pareil raiſonnement.

Il faut donc dire que l'attribut *riſible* convient à l'homme, non en tant qu'il eſt compoſé d'une ame, mais entant qu'il a un corps organiſé d'une certaine façon. En effet, ſi l'homme étoit riſible par la raiſon qu'il a une ame, ce ſeroit, ou parce qu'il a une ame raiſonnable, ou parce qu'il a une ame ſenſitive, ou parce qu'il a une ame végetative. Nous avons prouvé que ce n'eſt point par la premiere raiſon. Ce n'eſt point par

La Logique.

par la ſeconde, puis qu'il s'enſuivroit que les bêtes ſont auſſi riſibles. Ce n'eſt pas non plus par la troiſieme, parce qu'il s'enſuivroit que les plantes ſeroient riſibles. Donc ....

Que ſi vous demandez quels ſont les organes du rire, je réponds que je trouve probable le ſentiment de ceux qui le font naître de ce que les eſprits animaux partant des fibres du diaphragme dans le tendon, & du tendon dans les fibres en foule, & avec viteſſe, ils enflent le diaphragme tout d'un coup, après quoi ils l'étendent en long, tellement que par ce flux & reflux il ſouffre diverſes vibrations trés rapides par leſquelles l'air eſt chaſſé des poumons violemment, & par ſecouſſe, de ſorte qu'en ſortant de la trachée, il va ſe froiſſer avec violence contre le goſier, les dents, & le palais, ce qui cauſe ce bruit, que font les perſonnes qui rient.

Il faut ajouter à cette cauſe la chute précipitée d'une foule d'eſprits animaux ſur les fibres charnues du poumon, chute qui fait que les bronchies achevent leur ſyſtole & leur diaſtole avec plus de viteſſe & de confuſion, ce qui eſt cauſe que l'air ſort de la poitrine par ſecouſſes.

La raiſon pour laquelle les levres s'élargiſſent en riant, c'eſt que leurs nerfs naiſſent du même tronc d'où partent quelques-uns de ceux du diaphragme, ce qui n'aiant point lieu dans les bêtes, eſt peut-être la cauſe de ce qu'elles ne rient point.

fibilis, non etiam tertium, quia inde ſequeretur plantas eſſe riſibiles.

Si quæras quænam ſint organa riſûs, reſpondeo probabilem eſſe eorum ſententiam, qui dicunt illum oriri, ex eo quod ſpiritus animales ultro citroque tranſeuntes, ex fibris diaphragmatis in tendinem & è tendine in fibras, idque agmine facto & velociter, tumefaciunt diaphragma, oppidò quam ſubito, mòx verò in longum diſtendunt. Itaque patitur diaphragma fluxu eo ac reflux reciproco, varias vibrationes, eaſque celerrimas, quibus violenter & ſucceſſatim extruditur è pulmonibus aer, qui dum exit ex aſpera arteria, violenter alliſus ad fauces, dentes, & palatum, producit eum fragorem, quem ridentes efficiunt.

Accedit ad eam cauſam copioſus ac præceps alapſus ſpirituum animalium in fibras carneas pulmonis, quo promtius & tumultuoſius bronchiæ pulmonum ſuam peragunt ſyſtolen & diaſtolen, unde fit ut aer abigatur ſucceſſatim à pectore.

Ratio autem cur in riſu diducantur labra, oritur ex eo quod nervi labrorum oriantur ex eodem trunco, ex quo oriuntur nervi quidam diaphragmatis, quod quia non habet locum in beſtiis, ideo fortè non rident.

De l'Accident.

ON a coûtume de conſidérer l'accident ſous deux égards, en premier lieu, entant qu'il eſt oppoſé à ſubſtance, & en ſecond lieu, entant qu'il l'eſt à eſſence. Dans le premier ſens, il ſignifie cette eſpece d'être qui ne peut exiſter ſans quelque ſujet auquel il ſoit attaché, & qu'alors on appelle mode, par où on fait entendre que ce n'eſt pas proprement un être diſtinct de la ſubſtance, mais une maniere d'être de la ſubſtance. Tels ſont par rapport au corps le mouvement, la figure, & la ſituation, & par rapport à l'ame, l'amour, l'imagination, &c. Dans cette ſignification, l'accident eſt quelquefois de l'eſſence de la choſe. Ainſi le mouvement eſt de l'eſſence de la flamme, & la douleur de l'eſſence d'une maladie. Dans la ſeconde ſignification, l'accident eſt un attribut qui n'eſt point renfermé dans l'idée d'une choſe, & ſans lequel la choſe peut être, & être conçuë, ſoit que ce ſoit une ſubſtance ou le mode d'une ſubſtance; car il eſt conſtant que certaines ſubſtances ſont des accidens en ce ſens-là. Ainſi les plumes & les cornes ſont à la fois des ſubſtances & des accidens par rapport à l'animal qui les porte.

C'eſt de l'accident pris en ce ſecond ſens qu'il s'agit, quand il eſt queſtion de la cinquieme eſpéce des univerſaux. On peut le définir un attribut ſubſtantiel ou modal, ſans lequel le ſujet peut exiſter & être conçu.

Il faut remarquer que cet accident eſt toûjours pris dans un ſens concret, & non dans un ſens abſtrait. Un accident dans un ſens concret eſt un attribut conſidéré avec ſon ſujet, comme *docte*. Un accident dans un ſens abſtrait eſt le même attribut conſidéré ſans ſon ſujet, & ſéparé de ce ſujet par la penſée, comme *doctrine*.

De Accidente.

SOlet accidens ſumi duobus modis, primo pro eo quod opponitur ſubſtantiæ, ſecundo pro eo quod opponitur eſſentiæ. Primo ſenſu ſignificat illam ſpeciem entis, quæ non poteſt exiſtere ſine aliquo ſubjecto cui inhæreat, & vocari nunc ſolet modus, quo innititur accidens non propriè eſſe ens diſtinctum à ſubſtantia, ſed modum quemdam ſe habendi ſubſtantiæ. Talis eſt motus reſpectu corporis, figura & ſitus. Talis eſt etiam amor, imaginatio, reſpectu animæ. In hac ſignificatione accidens eſt aliquando de rei eſſentia, nam motus eſt de eſſentia flammæ, dolor de eſſentia ægrotantis. Secundo ſenſu accidens ſignificat attributum, quod non includitur in idea alicujus rei, & ſine quo res exiſtere ac concipi poteſt, ſive de cætero illud ſit ſubſtantia, ſive modus ſubſtantiæ; nam aliquas ſubſtantias hoc ſenſu eſſe accidens certum eſt: pluma verbi gratia, & cornua ſunt ſubſtantia, & ſimul accidens reſpectu animalis cujus ſunt.

De accidente hoc ſecundo ſenſu accepto agitur, quando quæſtio eſt de quintâ ſpecie univerſalium. quam non incommode definieris, attributum ſubſtantiale vel modale, ſine quo ſubjectum eſſe & concipi poteſt.

Obſerva iſtud accidens ſemper ſumi in concreto, non verò in abſtracto. Accidens in concreto eſt attributum aliquod conſideratum una cum ſubjecto ſuo, ut doctum; accidens verò in abſtracto eſt idem attributum conſideratum ſine ſuo ſubjecto, & ſeparatum per mentem ab illo, ut doctrina.

Acci-

Digitized by Google

Accidens in abſtracto non poteſt eſſe quintum prædicabile, quia non prædicatur de multis contingenter, ſive ut attributum non eſſentiale, nam quando iſtud accidens prædicatur de aliquo, prædicatur de illo ut genus, vel ut ſpecies. Verbi gratia ſcientia prædicatur de Philoſophia ut genus. Logica prædicatur ut ſpecies. De hâc aut illa ergo Logica prædicatur ut attributum eſſentiale.

Quæres quid ſentiendum ſit de vulgari definitione accidentis à Porphyrio tradita, accidens eſt quod poteſt abeſſe, vel adeſſe ſubjecto, ſine ejus interitu. Reſpondeo illam eſſe veram.

Nec obſtat, quod vulnus lethale non adſit animali, abſque ejus interitu, licet ſit accidens reſpectu animalis, & combuſtio, quæ eſt accidens reſpectu ligni, non poſſit adeſſe ligno ſine ejus deſtructione, hoc inquam non obſtat, ut falſo quidam credunt. Nam licet homo, & lignum pereant, quando adeſt ipſis aliquod ejuſmodi accidens, verum tamen eſt illud adeſſe ſuo ſubjecto abſque ejus interitu, quia adeſt abſque interitu materiæ, quæ verum & unicum ſubjectum eſt vulneris & combuſtionis, & æquè perfecta eſt in animali mortuo, & in cineribus, ac in carne, bovine & ligno. Probatur evidentiſſimè materiam eſſe ſubjectum vulneris & combuſtionis, quia vulnus eſt motus quidam, faciens certam ſolutionem continui, in corpore animalis, & combuſtio eſt motus quidam faciens certam ſolutionem continui in ligno, abradens partes materiæ conjunctas, easque minutatim concidens, ac diſpergens, atqui motûs ſubjectum eſt materia, ergo vulnus & combuſtio habent materiam pro ſuo ſubjecto.

Obſervo lignum quatenus eſt lignum, non eſſe ſubſtantiam, ſed modum quemdam materiæ. Cum verò unus modus exiſtens in materiâ poſſit tollere ab eâ alterum modum, non mirum eſt ſi natura ligni tollatur, quando advenit illi modus ille quem dicimus combuſtionem.

Quærunt Philoſophi an aliquod accidens ſit inſeparabile à ſuo ſubjecto. Ego reſpondeo negative, & ſi objicias nigredinem non poſſe ſeparari ab Æthiope, dicam Æthiopem, non eſſe ſubjectum nigredinis, quia ex ante dictis materia eſt verum & proprium ſubjectum accidentium, ergo cum nigredo Æthiopis poſſit ſeparari naturaliter à materia remanente æque perfecta ac antea, ſequitur omne accidens poſſe viribus naturæ ſeparari à ſuo ſubjecto remanente æque perfecto ac antea.

Obſerva duplicem conſiderari ſeparationem, aliam realem, per quam verbi gratia ſi findas lignum medium, una pars ſeparatur ab altera, aliam mentalem, quæ fit per conceptus noſtros.

Iſta duplex eſt, vel enim mens noſtra ſejungit unum attributum ab altero, concipiens unum ſine altero, vel concipiens unum non eſſe alterum, illudque affirmans.

Priori modo ſeparatio vocatur abſtractio ſimplex,

Un accident dans un ſens abſtrait ne peut être le cinquieme univerſel, parce qu'on ne le dit point de pluſieurs choſes contingemment, c'eſt-à-dire comme un attribut qui n'eſt point eſſentiel. Car quand cet accident eſt dit de quelque choſe, il en eſt dit, ou comme genre, ou comme eſpéce. Par exemple, la Science eſt dite de la Philoſophie comme genre, & la Logique comme eſpéce. La Logique eſt donc dite de l'une, ou de l'autre, comme un attribut eſſentiel. LA LOGIQUE.

Vous me demanderez ce qu'il faut penſer de la définition vulgaire de l'accident, inventée par Porphyre. *L'accident eſt ce qui peut être ou n'être point dans un ſujet, ſans que ce ſujet périſſe.* Je répond qu'elle eſt vraie.

Il ne faut point m'oppoſer qu'un animal ne ſauroit reçevoir ſans mourir une bleſſure mortelle, bien que cette bleſſure ſoit un accident par rapport à l'animal, ni que la brûlure qui eſt un accident par rapport au bois, ne peut s'y trouver ſans qu'il ſoit détruit. Ces objections ne prouvent rien, quoique quelques uns ſe le perſuadent fauſſement; car bien que l'homme & le bois périſſent lorſqu'il leur arrive de pareils accidents, il eſt pourtant vrai que ces accidents ſe trouvent dans leurs ſujets ſans les détruir, puiſqu'ils ne détruiſent point la matiere qui eſt l'unique & véritable ſujet de la bleſſure, & de la brulure, & qui n'eſt pas moins parfaite dans un cadavre, & dans des cendres, que dans la chair, dans l'homme, & dans le bois. On prouve évidemment que la matiere eſt le ſujet de la bleſſure & de la brulure, par la raiſon que la bleſſure eſt un certain mouvement qui fait une ſolution de continuité dans le corps de l'animal, & que la brulure eſt un autre mouvement qui fait une certaine ſolution de continuité dans le bois, en rongeant les parties de la matiere jointes enſemble, en les briſant en petites parcelles, & en les ſéparant les unes des autres. Or le mouvement a la matiere pour ſujet.

Je remarque que le bois entant que bois n'eſt pas une ſubſtance, mais un mode de la matiere. Or comme un mode exiſtant dans la matiere peut en chaſſer un autre mode, il n'eſt pas étonnant, que la nature du bois ſoit chaſſée par l'arrivée de ce mode que nous appellons brulure.

On demande en Philoſophie, s'il y a quelques accidens inſéparables de leur ſujet. Je réponds que non, & ſi on objecte que la noirceur ne peut être ſéparée du viſage d'un Ethiopien, je dis que l'Ethiopien n'eſt pas le ſujet de la noirceur, parce que, ſelon ce qui précede, la matiere eſt le véritable & propre ſujet des accidents. Donc la noirceur d'un Ethiopien pouvant être ſéparée naturellement de la matiere, ſans que cette matiere ſoit moins parfaite qu'auparavant, il s'enſuit que tout accident peut être ſéparé de ſon ſujet par la force de la nature, ſans que ce ſujet ſoit moins parfait qu'auparavant.

Remarquez qu'il y a deux ſortes de ſéparations, l'une réelle par laquelle une partie eſt ſéparée d'une autre, comme quand on fend un arbre par le milieu, & l'autre mentale, qui ſe fait par la penſée.

Cette derniere eſt de deux eſpéces; car notre ame ſépare un attribut de l'autre, ou en les concevant ſéparément, ou en concevant que l'un n'eſt pas l'autre, & en l'affirmant.

Cette premiere ſorte de ſéparation eſt appellée abſtraction ſimple, & la ſeconde abſtraction compoſée;

La Logique.

posée. Ce qui est accidentel à quelque sujet, peut en être séparé par une abstraction composée. Par exemple, on peut concevoir que l'eau n'est pas froide, & nier qu'elle soit froide. Mais ce qui est de l'essence d'une chose, la pensée ne peut l'en séparer par une abstraction composée. Ainsi nous ne saurions concevoir que le corps ne soit point divisible, ni l'affirmer. Au contraire par une abstraction simple nous pouvons séparer les choses qui sont essentielles. Ainsi nous pouvons songer à Pierre entant qu'animal, sans songer à lui entant qu'il est raisonnable. Nous pouvons concevoir l'étenduë, sans songer en même tems qu'elle est divisible.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Catégories.

COmme nous avons donné ailleurs la définition & la division de la Catégorie, nous ne la répéterons point ici.

De la Substance.

LA premiere catégorie est celle de la substance. On entend par ce nom un être subsistant par lui même, c'est-à-dire qui n'a besoin pour subsister d'aucune autre chose à laquelle il soit attaché, & c'est en quoi elle différe de l'accident, qui ne sauroit exister sans quelque sujet, auquel il soit attaché intimement.

C'est ce qu'on peut éclaircir par l'exemple du corps qui est une substance, & du mouvement qui est un accident. Le corps n'a besoin d'aucune autre chose pour conserver son existence, & il peut subsister par lui même, & indépendamment des autres créatures, au lieu que le mouvement ne peut subsister sans le corps, & a besoin pour être conservé d'être soûtenu toûjours par quelques corps. Il en faut dire autant de la couleur, de la figure, de la douleur, de la joie, & de tout ce qui n'est qu'accidentel.

Cependant la substance créé ne subsiste point par elle seule, & elle a besoin d'être conservée par un concours perpétuel de Dieu, sans quoi elle ne pouroit durer un moment sans tomber dans le néant. Il est certain qu'il faut la même vertu pour conserver les créatures, qu'il a fallu pour les produire, sur quoi est fondée l'opinion commune des Philosophes, que la conservation est une production continuée de la chose, d'où il s'ensuit que comme c'est par la seule toute puissance de Dieu que la créature a commencé d'exister, la même toute puissance seule est cause que cette créature continue d'être.

Il est donc faux que le corps soit un être subsistant par lui même, me direz vous. Je ne la conséquence. Il est certain que par le mot *subsister par soi même*, nous entendons seulement subsister independamment de quelque sujet. Or il est certain que Dieu n'est point le sujet dont les créature dépendent. Un sujet, par exemple, c'est notre ame par rapport à la douleur, & à la joie, & le corps par rapport au mouvement & au repos. Or la joie & la douleur, le mouvement & le repos subsistent dépendamment de l'ame & du corps, comme de deux sujets que ces accidens modifient. Mais l'ame & le corps dépendent de Dieu, non comme de leur sujet, mais comme de leur cause efficiente.

Vous me direz que le corps humain ne peut

posteriori, abstractis composita. Quidquid est accidentale alicui subjecto potest separari ab illo, per abstractionem compositam. Verbi gratia possumus concipere aquam non esse frigidam, & negare esse frigidam. Sed quæ sunt de essentia alicujus rei non possunt per mentem, sejungi ab illâ abstractione composita. Verbi gratia non possumus concipere corpus non esse divisibile, illudve affirmare. At verò abstractione simplici possumus separare ea quæ sunt essentialia. Verbi gratia possumus cogitare de Petro, ut est animal, absque eo quod cogitemus de illo, ut est rationalis. Possumus concipere extensum, absque eo quod in pro eo momento cogitemus illud esse divisibile.

CAPUT TERTIUM.

De Categoriis.

TRadidimus alias definitionem & divisionem Categoriæ: hîc non repetemus.

De Substantia.

PRima est Categoria substantiæ. Intelligitur, per illud nomen, ens per se subsistens, hoc est, quod non indiget ad existendum ulla alia re, cui inhæreat, & hinc patet ejus discrimen ab accidente, quod existere nequit sine aliquo subjecto, cui intime adhæreat.

Hoc patet exemplo corporis, quod est substantia, & motûs qui est accidens. Corpus ad perseverandum in suo esse nulla alia re indiget, ipsum per se, & independenter ab aliis creaturis subsistere potest, motus verò subsistere non potest sine corpore, & indiget perpetuò sustentari, ab aliquo corpore. Idem dic de colore, de figura, de dolore, gaudio &c.

Interim sciendum est substantiam creatam non subsistere de se solâ, sed indigere perpetuo influxu tegi, sine quo ne unum quidem momentum duraret. Imo certum est eamdem requiri virtutem ut creaturæ conserventur, quæ requiritur, ut primum producantur, unde est, quod vulgo statuant Philosophi, conservationem esse continuatam rei productionem, ex quo sequitur, quod sicut sola Dei omnipotentia causa fuit, quod creatura inciperet existere, sola etiam Dei omnipotentia est causa quod creatura pergat existere.

Ergo falsum est, inquies, corpus esse ens per se subsistens. Nego consequentiam, quia per ea subsistere per se, certum est nos intelligere solum subsistere independenter ab aliquo subjecto. Certum autem est Deum non esse subjectum, à quo creaturæ dependeant. Subjectum est verbi gratia anima nostra, respectu doloris & gaudii, corpus respectu motûs, & quietis. Gaudium, motus &c. subsistunt dependenter ab animâ, & corpore, tanquam à subjecto, quod modificant. Anima verò & corpus dependent à Deo, ut à causa efficiente, sed non ut à suo subjecto.

Dices corpus humanum non posse subsistere sine ali-

alimentis, ergo ſubſtantiam unam non ſubſiſtere ſine aliis.

Reſpondeo corpus humanum non poſſe ſubſiſtere ſine alimentis, ſed ut tale, non eſſe ſubſtantiam, ſed modum ſubſtantiæ. Si conſideremus corpus humanum in ſe, & prout importat ſolam corporis naturam, certum eſt illud non indigere ad ſubſiſtendum ullo alio corpore: ſed quatenus corpus habet certam formam, quæ forma eſt accidens, indigere multis rebus ut retineat illam formam.

Hinc intelliges quod vulgo dicitur ſubſtantiam non habere contrarium ratione ſui, ſed ratione ſuarum qualitatum. Verbi gratia, ignis & aqua non ſunt ſubſtantiæ contrariæ in quantum ſunt corpus, & eo ſenſu non tendunt in mutuam ſui deſtructionem; ſed quatenus ignis eſt ſubſtantia calida, & ſicca, aqua vero ſubſtantia frigida, & humida, ſibi contrariantur, & ſe mutuo deſtruunt.

Subſtantia non ſuſcipit majus & minus, ſive non eſt intenſionis vel remiſſionis capax, hoc eſt una ſubſtantia non magis participat rationem ſubſtantiæ, quam altera, nec dici poteſt magis ſubſtantia quam altera. Poteſt equidem dici ratione accidentium, magis calida, rotunda, docta &c. quam altera, ſed numquam magis ſubſtantia, quam altera. Hinc intelliges quod vulgo dicitur, eſſentias conſiſtere in indiviſibili, nam hoc ſignificat verbi gratia, eſſentiam ſubſtantiæ non poſſe dividi in partes, & tribui uni ſubjecto ſecundum unam partem, alteri verò ſecundum alteram. Tribuitur tota, vel nullo modo tribuitur. Nam ſi quid tolleretur, non amplius eſſet ſubſtantia, ſicut numerus denarius non manet denarius, ſi quidpiam ab eo detrahatur, vel ei adjungatur.

ſubſiſter ſans nourriture, & que par conſéquent une ſubſtance ne peut ſubſiſter ſans d'autres ſubſtances. La Logique.

Je réponds que le corps humain ne peut ſubſiſter ſans nourriture, mais qu'à cet égard, il eſt un mode de ſubſtance, & non une ſubſtance. Si nous conſidérons le corps humain en ſoi même, & par rapport à ſa ſeule nature de corps, il eſt conſtant qu'il n'a beſoin d'aucun autre corps pour ſubſiſter. Mais entant que ce corps a une certaine forme, laquelle eſt un accident, il a beſoin de pluſieurs choſes pour conſerver cette forme.

C'eſt ce qui doit faire entendre ce qu'on dit d'ordinaire que la ſubſtance n'a point de contraire entant que ſubſtance, mais bien entant que revêtue de certaines qualitez. Le feu & l'eau, par exemple, ne ſont point des ſubſtances contraires entant que corps, & en ce ſens elles ne tendent nullement à leur deſtruction mutuelle. Mais entant que le feu eſt une ſubſtance chaude & ſeche, & l'eau une ſubſtance froide & humide, ces deux ſubſtances ſont contraires l'une à l'autre, & ſe détruiſent mutuellement.

La ſubſtance n'eſt pas capable de plus ni de moins, ou d'augmentation ou de diminution, c'eſt-à-dire qu'une ſubſtance ne participe ni plus, ni moins qu'une autre à la nature de ſubſtance. On peut bien dire par rapport à ſes accidents, qu'elle eſt plus chaude, plus ronde, plus docte qu'une autre, mais non qu'elle eſt plus ſubſtance qu'une autre ſubſtance. C'eſt par là que vous comprendrez ce qu'on dit communément, que les eſſences conſiſtent dans un point indiviſible. Cette expreſſion ſignifie que l'eſſence de la ſubſtance ne peut être divisée en parties, dont l'une ſoit donnée à un ſujet, & l'autre attribuée à un autre. La ſubſtance eſt toute entiere où elle eſt, ou bien elle n'y eſt point du tout, par la raiſon que ſi on en ôtoit quelque choſe, elle ne ſeroit plus ſubſtance, de même que le nombre de dix ceſſe d'être le nombre de dix, dès qu'on y ajoute, ou qu'on en retranche quelque choſe.

De Quantitate.

QUantitas in ſuo conceptu formali importat multitudinem partium. Proinde dicendum eſt quantitatem nihil aliud eſſe, quam numerum, qui definiri ſolet multitudo unitatum. Hoc ſenſu quantitas convenit rebus ſpiritualibus, non equidem uni ſubſtantiæ ſpirituali, animæ Petri, Angelo Gabrieli, &c. nam Angelus & anima nullis conſtant partibus, ſed quatenus plures dantur animæ, vel Angeli, vel etiam cogitationes. Itaque dicendum eſt decem Angelos eſſe quantitatem. Hinc patet Deo, qui unicus eſt, non competere quantitatem.

Sed communis eſt magis notio quantitatis, prout pertinet ad res extenſas, ſive ad materiam, & multi quidem dicunt quantitatem eſſe accidens diſtinctum à materia, faciens ut materia habeat ſuas partes extra ſe invicem, ſive habeat extenſionem. Nos dicimus hoc eſſe falſum, quia materia per ſe ipſam habet plures partes, extra ſe invicem poſitas, unde ſequitur quantitatem materiæ eſſe ipſam materiam, etenim ex ante dictis, quantitas materiæ nihil eſt aliud, quam multitudo partium materiæ, partes verò materiæ eſſe ipſam materiam nemo negare poteſt.

De la Quantité.

L'Idée formelle de quantité emporte une multitude de parties. Par conſéquent elle n'eſt rien autre choſe que le nombre, qu'on définit d'ordinaire une multitude d'unitez. En ce ſens, la quantité convient aux choſes ſpirituelles, non à chacune en particulier, à l'ame de Pierre, par exemple, ou à l'Ange Gabriel : car un Ange & un homme ne ſont point compoſez de parties; mais entant qu'il y a pluſieurs ames, pluſieurs Anges, pluſieurs penſées. Ainſi dix Anges ſont une quantité, au lieu qu'on ne peut attribuer la quantité à Dieu, parce qu'il eſt unique.

Mais la notion ordinaire de quantité, c'eſt celle qu'on en a entant qu'appartenante aux choſes étenduës, ou à la matiere. Pluſieurs Philoſophes diſent que la quantité eſt un accident diſtinct de la matiere, lequel fait qu'elle a ſes parties les unes hors des autres, ou qu'elle a de l'étenduë. Mais c'eſt ce que nous nions, vû que la matiere a par elle même ſes parties les unes hors des autres, d'où il s'enſuit que la quantité de la matiere eſt la matiére même, puis qu'il eſt clair par ce qui précede, que la quantité de la matiere, n'eſt autre choſe que la multitude de ſes parties, & qu'on ne peut nier que les parties de la matiere ne ſoient la matiere même.

Digitized by Google

La Logique.

On donne divers noms à la quantité, ſelon que ſes parties ſont ſituées différemment. Lors qu'elles ſont jointes par un lien commun, comme les parties d'un bâton, c'eſt une quantité continuë. Mais quand elles ſont ſeparées les unes des autres, par exemple, comme les hommes dont une armée eſt compoſée, alors c'eſt une quantité diſcrete.

Lorſque les parties de la quantité continue exiſtent, non pas enſemble, mais ſucceſſivement, comme les parties du tems, on l'appelle quantité ſucceſſive. Mais lors qu'elles exiſtent enſemble, comme dans l'exemple précédent d'un bâton, c'eſt une quantité permanente, ou une grandeur.

Cette derniere eſt ſubdiviſée encore en lignes, quand on ne conſidére que la ſeule longueur, en ſuperficie, quand on conſidére la longueur & la largeur, & en corps, quand on conſidére à la fois la longueur, la largeur, la profondeur, qui ſont les trois dimenſions du corps.

Il faut remarquer que dans la nature des choſes, il n'y a ni lignes, ni ſuperficie, & qu'il ne peut y avoir, ni de longueur, ni de largeur ſans profondeur. Mais l'eſprit peut néanmoins concevoir l'une ſans concevoir l'autre, ainſi que nous l'avons expliqué en parlant de la maniere de conſidérer les choſes par *abſtraction*. C'eſt ainſi que les voïageurs ne font attention qu'à la longueur des lieues, ſans ſonger à leur largeur, & que les arpenteurs conſidérent la ſuperficie ſeule du terrain.

De la Qualité.

NOus avons dit que la quantité ne convient point à chaque eſprit, comme elle convient à chaque corps, & à chaque grain de ſable par exemple. Mais au contraire la qualité ne convient pas moins à chaque eſprit, du moins créé, qu'à chaque corps.

Le mot qualité eſt ſi clair qu'il eſt impoſſible de le définir plus clairement. C'eſt pourquoi nous paſſerons au détail de ſes principales eſpéces.

On en compte d'ordinaire quatre, la premiere eſt l'habitude, c'eſt-à-dire la qualité qui rend ſon ſujet propre à agir facilement. Si cette qualité n'eſt pas parfaite, on ne l'appelle plus habitude, mais diſpoſition.

L'habitude eſt ou infuſe, ou acquiſe. L'habitude infuſe eſt celle que Dieu produit en nous, ſans nous. Telle eſt l'intelligence de pluſieurs langues communiquée aux Apôtres le jour de la Pentecoſte. L'habitude acquiſe eſt celle que l'homme acquiert par ſon travail, par ſon adreſſe, & par la fréquente répétition des mêmes actes. Tels ſont les arts & les ſciences. Les habitudes appartiennent à l'entendement, & les vertus & les vices à la volonté.

La ſeconde eſpéce de la qualité eſt appellée puiſſance naturelle, comme, par exemple, la faculté de voir, ou celle d'entendre. Quand ces facultez ſont foibles, on les appelle impuiſſance.

La troiſieme eſpéce eſt appellée en Philoſophie qualité paſſible, & elle comprend tous les ſentimens que le corps reçoit par les cinq ſens extérieurs, comme les couleurs, les odeurs, les ſaveurs, les ſons, les qualitez tactiles, le froid, le chaud, & autres. Si ces qualitez demeurent peu de tems dans leurs ſujets, comme la pâleur cauſée par la crainte, & la rougeur produite par la honte, elles prennent le nom de paſſion, au lieu de celui de qualité paſſible. Au reſte on leur donne ces deux noms, parceque nos ſens affectez par ces qualitez en ſouffrent.

Solent tribui quantitati varia nomina, prout ejus partes diverſimode ſe habent, nam quando illæ communi vinculo copulantur, ut partes baculi, vocantur quantitas continua, quando ſunt ſejunctæ à ſe invicem, ut homines quibus conſtat exercitus vocatur quantitas diſcreta.

Rurſus, quando partes quantitatis continuæ non ſimul exiſtunt, ſed ſucceſſivè ut partes temporis, vocantur quantitas fluens; ſi verò ſimul exiſtant ut baculi partes, vocantur quantitas permanens ſive magnitudo.

Iterum magnitudo vocatur linea, quando ſola longitudo conſideratur, & quando ſola latitudo vocatur ſuperficies. Si verò conſiderentur ſimul longitudo & latitudo, & profunditas, quæ ſunt tres corporis dimenſiones, tunc vocatur corpus.

Obſerva à parte rei nullas eſſe lineas, vel ſuperficies, non enim poſſunt dari longitudo & latitudo, ſine ulla profunditate, ſed poteſt tamen mens humana concipere longitudinem, non conceptâ latitudine, prout explicavimus ubi de ſeparatione mentali. Ita viatores ad ſolam leucæ longitudinem attendunt, agrimenſores ad ſolam ſuperficiem jugeris.

De Qualitate.

QUantitas ut diximus non convenit uni ſpiritui, ſicut convenit unicuique corpori. verbi gratia, ſingulis granis arenæ. At verò qualitas non minus unicuique ſpiritui, ſaltem creato convenit, quam unicuique corpori.

Qualitas non eſt adeo clara, ut non poſſit clarior definiri, itaque progrediamur ad præcipuas ejus ſpecies recenſendas.

Quatuor vulgo recenſentur ſpecies qualitatis, prima vocatur habitus, id eſt qualitas reddens ſubjectum habile ad expeditè operandum. Si nondum perfecta ſit, tunc non dicitur habitus, ſed diſpoſitio.

Habitus, vel eſt infuſus, vel acquiſitus. Infuſus eſt quem Deus in nobis, ſine nobis operatur, verbi gratia, intelligentia plurium linguarum, communicata Apoſtolis die Pentecoſtes. Acquiſitus eſt ille, quem homo labore, & induſtria, crebráque eorumdem actuum repetitione ſibi comparat, ut artes & ſcientiæ, & illi quidem pertinent ad intellectum, virtutes verò & vitia pertinent ad voluntatem.

Secunda ſpecies qualitatis vocatur potentia naturalis, & eſt verbi gratia, facultas videndi, audiendi, quæ ſi ſint debiles, vocari ſolent impotentia.

Tertia ſpecies vocatur paſſibilis qualitas, & comprehendit omnes affectiones, quas per quinque ſenſus externos percipimus, in corpore, ut colores, odores, ſapores, ſonos, qualitatesque tactiles, frigus, calorem &c. Si parum durent in ſubjecto, ut pallor metu contractus, & rubor ex pudore ortus, vocatur paſſio, non vero paſſibilis qualitas, nomen verò iſtud ideo tributum eſt, quia ſenſus noſtri patiuntur ab illis qualitatibus.

Quar-

Digitized by Google

Quarta ſpecies vocatur forma & figura. Sed illæ malè diſtinguuntur à tertia ſpecie. Figura eſt id quod extenſionem materiæ exterius determinat & circumſcribit. Dicebatur olim figura nullius eſſe virtutis capax, quod verum eſt de circulis, aliis ve figuris, quibus uti dicuntur magi, ad operanda effectus mirabiles. Sed falſum eſt de figurâ clavis, exempli cauſâ, unde pendet facultas reſerandi januam.

La forme & la figure ſont la quatrieme eſpéce de qualité, mais on les diſtingue mal à propos de la troiſieme. La figure eſt ce qui détermine & qui borne extérieurement l'étenduë de la matiere. On diſoit anciennement que la figure n'eſt capable d'aucune vertu ; ce qui n'eſt vrai que des cercles & autres figures, dont on dit que les magiciens ſe ſervent pour opérer des effets merveilleux, mais cela eſt faux de la figure d'une clef, par exemple, puiſque de cette figure dépend la faculté d'ouvrir la porte. La Logique.

Qualitas dicitur habere contrarium, & ſuſcipere magis & minus, nam calor contrarius eſt frigori, & unum corpus calidius eſt altero.

On dit que la qualité a ſon contraire, & qu'elle eſt capable du plus ou du moins. En effet la chaleur eſt contraire au froid, & un corps peut être plus chaud qu'un autre.

De Relatione.

Per relationem intelligimus reſpectum, quem una res ducit ad alteram, ut pater ad filium, dominus ad ſervum, maritus ad uxorem.

Tria conſiderantur in relatione, ſubjectum, fundamentum, & terminus. In paternitate homo generans, eſt ſubjectum, homo genitus eſt terminus, ipſa vero generatio eſt fundamentum.

Subjectum & terminus dicuntur relata, & de illis ſtatuitur, ea eſſe ſimul naturâ, & cognitione, hoc eſt poſito & cognito uno, poni etiam & cognoſci alterum. Etenim poſito patre, ponitur filius, & ſi cognoſcas aliquem ut patrem, hoc ipſo cognoſces ipſi eſſe filium.

Ubi obſervandum patrem poſſe conſiderari, vel ſpecificative, quatenus eſt homo, vel reduplicativè quatenus eſt pater. Priori ſenſu præcedit filium, & cognoſci poteſt ſine filio, ſed non poſteriori.

De la Relation.

ON entend par relation le rapport d'une choſe à une autre, comme de Pere, de fils, de maître, de ſerviteur, de mari, de femme.

Il y a trois choſes à conſidérer dans la relation, le ſujet, le fondement, & le terme. Dans la paternité, l'homme qui engendre eſt le ſujet, l'homme engendré eſt le terme, la génération eſt le fondement.

Le ſujet & le terme ſont appellez relatifs. Ils exiſtent & ſont connus en même tems, c'eſt-à-dire que dès que l'un exiſte ou eſt connu, l'autre exiſte & eſt connu auſſi. Ainſi dès qu'il y a un pere, il y a un fils, & dès là qu'on connoit quelqu'un en qualité de pere, on connoit qu'il a un fils.

Il faut obſerver qu'un pere peut être conſidéré, ou par rapport à ſon eſpéce, c'eſt-à-dire entant qu'il eſt homme, ou par rapport à la paternité; c'eſt-à-dire entant qu'il eſt pere. Dans le premier ſens il précede le fils, & peut être connu ſans qu'on connoiſſe le fils, mais non dans le ſecond ſens.

De Actione & Paſſione.

Deo hæc duo prædicamenta conjungimus, quia ſunt unum & idem, nam eadem verberatio verbi gratia eſt ſimul actio & paſſio, actio, prout oritur à verberante, paſſio prout recipitur in verberato. Hinc vides actionem eſſe modum, quo aliquid producimus, & paſſionem eſſe modum, quo aliquid in nobis producitur.

In omni actione conſiderantur agens, & patiens, terminus à quo, & terminus ad quem, & ipſa tendentia ab uno termino ad alterum.

Agens eſt cauſa, à quâ procedit actio, patiens eſt ſubjectum, in quo recipitur actio, terminus à quo, eſt id quod per actionem amittitur, terminus ad quem eſt illud, quod per actionem acquiritur, actio verò eſt id per quod terminus à quo expellitur, & terminus ad quem introducitur.

Cum aqua calefit, ignis eſt agens, aqua eſt patiens, frigus, quod ex aqua expellitur eſt terminus à quo, calor, qui in aquâ producitur, eſt terminus ad quem.

Sed obſervandum, cum quid creatur, non dari patiens, quia creare, eſt producere aliquid ex nihilo, quando ergo creatus eſt mundus, Deus quidem fuit agens, nihilum fuit terminus à quo, exi-

De l'Action & de la Paſſion.

NOus joignons ces deux Catégories, parce qu'elles ſont une ſeule & même choſe, frapper, par exemple, étant à la fois & une action & une paſſion, une action dans celui qui frappe, & une paſſion dans celui qui eſt frappé. D'où il s'enſuit que l'action eſt un mode par lequel nous produiſons quelque choſe, & la paſſion celui par lequel quelque choſe eſt produite en nous.

Dans toute action il faut conſidérer l'agent, & le patient, le terme *à quo*, le terme *ad quem*, & cette tendance même d'un terme vers l'autre.

L'agent eſt la cauſe de laquelle l'action procede. Le patient eſt le ſujet dans lequel l'action eſt reçuë. Le terme *à quo* eſt ce qui eſt perdu par l'action. Le terme *ad quem* eſt ce qu'on acquiert par l'action. Enfin l'action eſt ce par quoi le terme *à quo* eſt chaſſé, & le terme *ad quem* introduit.

Quand on fait chauffer de l'eau, le feu eſt l'agent, l'eau eſt le patient, le froid chaſſé de l'eau eſt le terme *à quo*, & enfin la chaleur produite dans l'eau eſt le terme *ad quem*.

Il faut obſerver que quand Dieu crée quelque choſe, il n'y a point de patient dans cette action, parce que créer, c'eſt produire quelque choſe de rien. Lors donc que le monde fut créé, Dieu fut l'agent, le néant fut le terme *à quo*, le-

Digitized by Google

La Logique. l'exiſtence du monde fut le terme *ad quem*, mais il n'y eut point de patient, parce qu'il n'y eut point de ſujet, c'eſt-à-dire de matiere préexiſtente ſur laquelle Dieu opérât.

On diviſe l'action en immanente & en tranſitive. L'action immanente eſt celle dont le terme eſt reçu dans l'agent même, comme l'action d'entendre ou celle de vouloir; car ce que l'ame produit lorſqu'elle entend, ou qu'elle veut, ne ſort point hors d'elle même. L'action tranſitive eſt celle dont le terme eſt reçu dans un ſujet diſtinct de l'agent, comme l'action de jetter une pierre, ou le mouvement du bras par lequel l'ame exécute ſa volonté, action qui paſſe dans le corps en y produiſant du mouvement. L'action de vouloir eſt appellée un acte tiré de l'ame, & l'action de remuer le bras eſt nommé un acte commandé par l'ame.

Il n'y a rien à dire ſur les quatre autres Catégories.

Des Cauſes.

NOus allons ajoûter quelques remarques ſur les cauſes, afin qu'il ne manque rien à ce que nous avons dit de l'action.

La Cauſe eſt ce par la force de quoi la choſe eſt. La choſe cauſée eſt ce qui tire ſon être de la cauſe, ce qui eſt clair par ſoi même.

En premier lieu, on divile la cauſe en extérieure, & en intérieure.

La cauſe extérieure eſt celle qui produit ſon effet ſans entrer dans la compoſition de cet effet. La cauſe intérieure au contraire y entre, & en eſt une partie qui le conſtitue, tellement qu'elle n'en eſt pas diſtinguée entierement, au lieu que la cauſe extérieure l'eſt du ſien. On peut éclaircir cette définition par l'exemple d'un homme qui écrit, & de l'encre. L'Ecrivain eſt la cauſe extérieure des lettres, & l'encre en eſt la cauſe intérieure.

En ſecond lieu, il faut remarquer qu'il y a deux ſortes de cauſes extérieures, la cauſe efficiente & la cauſe finale. Il y a auſſi deux cauſes intérieures, la matiere & la forme, remarque qui montre clairement que la cauſe extérieure eſt diſtincte entierement de ſon ſujet, ce qui ne peut ſe dire de la cauſe intérieure. Je m'explique. Il eſt évident que ni celui qui bâtit un navire, lequel en eſt la cauſe efficiente, ni la navigation qui en eſt la cauſe finale, n'entrent en rien dans l'eſſence du navire. Au contraire la matiere dont le navire eſt conſtruit, & la forme c'eſt-à-dire la diverſe diſpoſition de ſes parties, ſont le navire même.

On a coûtume de définir la matiere, ce de quoi ſe fait quelque choſe.

On définit la forme ce qui fait qu'un Etre eſt tel.

Voici des exemples pour éclaircir ces définitions. L'eau & le feu ſont faits d'une ſubſtance étenduë, laquelle eſt leur matiere, & juſques là l'eau & le feu ne différent point l'un de l'autre. Mais la forme ajoûtée à la matiere dont le feu eſt compoſé, fait qu'elle devient un certain corps différent des autres, de l'eau & de l'air, par exemple. Il en eſt de même de la forme qui reçoit la matiere dont l'eau eſt compoſée.

Vous concevrez ces principes par l'exemple d'une table & d'un banc. Ces deux choſes qui conviennent perfaitement entre elles par rapport au bois dont elles ſont compoſées, différent l'une de l'autre par rapport à la forme, qui fait que l'une eſt une table & l'autre un banc.

ſtentia mundi, fuit terminus ad quem; ſed quia nullum erat ſubjectum, materiave præexiſtens, in quam Deus operaretur, nullum fuit patiens.

Actio ſolet dividi in immanentem & tranſeuntem. Immanens eſt ea, cujus terminus recipitur in ipſo agente, ut intellectio, volitio: quod enim anima producit, cum intelligit, & vult, non exit extra animam; ſed in ipſâ remanet. Actio tranſiens eſt ea cujus terminus recipitur in ſubjecto, diſtincto ab agente, ut projectio lapidis, vel etiam motus brachii, quo anima exequitur ſuam voluntatem, quæ actio tranſit in corpus producendo motum in illo. Volitio vocatur actus elicitus animæ, motus verò brachii vocatur actus imperatus animæ.

Nihil eſt dicendum de quatuor aliis Categoriis.

De Cauſis.

UT ea quæ diximus de actione plenius fiat, ſubjungimus aliquid de cauſis.

Cauſa id eſt, cujus vi res eſt, cauſatum verò id quod à cauſis ſuum eſſe habet, ut per ſe ſatis clarum eſt.

Dividitur cauſa primò in externam & internam.

Cauſa externa producit quidem ſuum effectum, ſed non ingreditur ejus compoſitionem. Interna verò ingreditur, & eſt pars conſtituens illius, proinde non diſtinguitur adæquatè ab ille, cum è contra, cauſa externa diſtinguatur adæquate à ſuo effectu. Reſpice exemplo ſcribentis, qui eſt cauſa externa litterarum, & atramenti, quod eſt earum cauſa interna.

Secundo cauſa externa duplex eſt, efficiens, & finalis. Interna eſt etiam duplex, materia ſcilicet, & formâ, quod adhuc clarum facit cauſam externam diſtingui adæquatè à ſuo effectu, internam verò non diſtingui. Nam evidens eſt ſtructorem navis, qui cauſa eſt efficiens illius, & navigationem, quæ cauſa eſt finalis, eſſe adæquatè extra eſſentiam navis, materiam verò, ex quâ fit navis, & formam, ſive variam diſpoſitionem partium, eſſe ipſam navim.

Materia ſolet definiri, id ex quo inexiſtente, ſive remanente, fit aliquid.

Forma definitur id, quod tale dat eſſe rei. Verbi gratia ignis & aqua fiunt ex ſubſtantia extenſa, tanquam à ſua materia, & eatenus non differunt à ſe invicem, ſed demde forma, quæ adjungitur materiæ, ex quâ componitur ignis, facit eam eſſe tale corpus, diverſum à cæteris, ab aqua, ab aere, &c. Idem dic de forma, quæ advenit materiæ, ex quâ componitur aqua.

Rem concipies, ſi advertas menſam & ſcamnum convenire perfectè inter ſe, quoad lignum, ex quo componuntur, differre verò quoad formam, quæ additur ligno, ut fiat menſa, vel ſcamnum.

Tertia

Tertia Cauſa efficiens, quæ in genere definiri poteſt id quod alteri eſſe dat à ſuo diſtinctum ſubdivitur, multifariam.

Primo in cauſam primam, quæ Deus eſt, & cauſam ſecundam, ut ſunt creaturæ. Deus eſt cauſa prima, quia cæteræ omnes cauſæ acceperunt ab eo ſuum eſſe, & ſuam agendi facultatem, unde eſt, quod in progreſſu cauſarum, deveniatur tandem ad Deum.

Secundo in cauſam univerſalem, quæ eodem influxu ad plures ſpecie effectus cum aliis cauſis concurrit, & particularem, quæ adæquatum effectui limitatur. Deus verbi gratia eſt cauſa maximè univerſalis, quia virtute ſuâ ſimul influit in productionem lapidum, metallorum, hominum, plantarum, &c. Sol quoque eſt cauſa univerſalis, quia calore ſuo ſimul promovet generationem frugum, lapidum, animalium, &c. at verò arbor eſt cauſa particularis, quia ſi excipias vegetationem, illa nullos efficit effectus.

Tertio in remotam & proximam. Remota eſt ea, quæ dat eſſe cauſæ alterius, ut avus reſpectu nepotis: proxima eſt ea quæ immediatè attingit effectum, ut pater reſpectu filii. Vulgo dicitur quod eſt cauſa cauſæ, eſt cauſa cauſati.

Quarto in liberam, & neceſſariam. Libera eſt, quæ agit, quia vult agere, quæ agit ex prævio conſilio, & ita agit unum effectum, ut poſſit vel non agere, vel agere contrarium. Talis eſt homo reſpectu Eleemoſynæ, quam largitur. Neceſſaria eſt ea, quæ non poteſt non agere, illud quod agit, & ad illud agendum determinatur inluctabiliter ab extrinſeco, vel ſaltem naturâ ſuâ. Talis eſt non ſolum ignis, reſpectu caloris, ſed etiam homo, reſpectu amoris felicitatis, ad quam ita eſt naturâ determinatus, ut non poſſit ſuam felicitatem non amare.

Quinto in cauſam per ſe, & cauſam per accidens. Cauſa per ſe eſt ea quæ producit effectum intentum, hoſpes verbi gratia, qui inimicum vulnerat, ut occidat, eſt cauſa per ſe mortis inimici. Cauſa per accidens eſt ea, quæ producit certum effectum, non juxta ſuum conſilium, ſed ob occurſum certarum circumſtantiarum. Ita illi qui Prometheum Theſſalum, & Jaſonem Pheræum, gravi vulnere, occidendi cauſâ percuſſerunt, & illum ſuo vomicam perforarunt, unde ſecuta eſt ſanatio morbi periculoſiſſimi, cauſa fuerunt per accidens illius ſanationis. Evangelium quoque fuit cauſa multarum cladium per accidens, ſcilicet propter malitiam hominum, quam veritatis lumen irritavit. Veritas odium parit, non per ſe, ſed per accidens.

Sexto in cauſam principalem, & minus principalem, ſive inſtrumentalem. Illa eſt, quæ ſuâ virtute, vel aliud aſſumendo, effectum producit, ut pictor reſpectu tabulæ; hæc eſt, quæ cauſæ principali inſervit, ut penicillus.

Cauſa principalis continet neceſſario, vel formaliter, vel eminenter effectum ſuum, ſeu id quod eſt cauſa cauſæ, eſt cauſa cauſati.

En troiſieme lieu, la Cauſe efficiente, qu'on peut définir en général ce qui donne à un autre un être diſtinct du ſien, eſt ſubdiviſée en pluſieurs autres cauſes. La Logique.

Premierement en cauſe premiere, qui eſt Dieu, & en cauſe ſeconde, ſavoir les créatures. Dieu eſt la cauſe premiere, parce que les autres cauſes ont reçu de lui leur être, & leur faculté d'agir, tellement qu'en remontant de cauſe en cauſe, on arrive enfin à Dieu.

Secondement en cauſe univerſelle, qui par le même acte concourt avec d'autres cauſes à pluſieurs effets de différentes eſpéces, & en cauſe particuliere qui eſt bornée à de certains effets. Dieu, par exemple, eſt la cauſe univerſelle par excellence, parceque par ſa toutepuiſſance il influe à la fois dans la production des pierres, des métaux, des hommes, des plantes, &c. Le Soleil eſt auſſi une cauſe univerſelle, parce que par ſa chaleur il concourt en même tems à la génération des fruits, des pierres, des animaux. Mais un arbre eſt une cauſe particuliere, parce qu'il ne produit point d'autres effets que ceux qui appartiennent à la végétation.

Troiſiemement en cauſe éloignée & en cauſe prochaine. La cauſe éloignée eſt celle qui donne l'être à la cauſe d'une autre choſe. Tel eſt le grand pere par rapport au petit fils. La cauſe prochaine eſt celle qui produit immédiatement un effet. Tel eſt le pere par rapport au fils. On dit d'ordinaire ce qui eſt la cauſe de la cauſe, eſt la cauſe de l'effet.

Quatriemement en cauſe libre & en cauſe néceſſaire. La cauſe libre eſt celle qui agit, par ce qu'elle veut agir, qui agit de ſon propre choix, & qui produit tellement un effet qu'elle peut ne le pas produire, ou produire le contraire. Tel eſt l'homme par rapport à l'aumône qu'il donne. La Cauſe néceſſaire eſt celle à qui il eſt impoſſible de ne pas faire ce qu'elle fait, & qui eſt invinciblement déterminée à agir d'une certaine maniere, ou par une cauſe extérieure, ou du moins par ſa propre nature. Tel eſt le feu par rapport à la chaleur. Tel eſt auſſi l'homme par rapport à l'amour de la félicité, amour auquel il eſt tellement déterminé par ſa nature, qu'il ne peut pas ne point aimer ſon bonheur.

Cinquiemement en cauſe par ſoi même, & en cauſe par accident. La cauſe par ſoi même eſt celle qui produit l'effet qu'elle s'eſt propoſé, comme un homme, par exemple, qui bleſſe ſon ennemi pour le tuer, eſt la cauſe par ſoi même de la mort de cet ennemi. La cauſe par accident eſt celle qui produit un certain effet, non de propos délibéré, mais à cauſe du concours de certaines circonſtances. Ainſi ceux qui bleſſerent Promethée le Theſſalien & Jaſon de Phères dans la vûe de les tuer, & qui percerent un apoſtume à ces deux hommes, tellement qu'ils furent guéris d'une maladie dangereuſe, furent cauſe par accident de cette guériſon. De même l'Evangile a été la cauſe de pluſieurs malheurs par accident, ſavoir par la malice des hommes, que la lumiere de la vérité offenſe; car la vérité irrite, non par elle même, mais par accident.

Sixiemement en cauſe principale, & en cauſe moins principale, ou inſtrumentale. La premiere eſt celle qui produit un effet, ou par ſa ſeule vertu, ou en emploïant quelque autre choſe, comme le Peintre par rapport au tableau. La ſeconde eſt celle qui ſert à la cauſe principale, comme le pinceau qui ſert au peintre.

La cauſe principale contient néceſſairement ſon effet, ou formellement, ou éminemment, ſans quoi

La Logique. quoi elle ne pouroit le produire, puis qu'on ne peut donner ce qu'on n'a point. Quand une cauſe eſt de la même eſpéce que ſon effet, elle le contient formellement, & on l'appelle cauſe univoque. Telle eſt la jument par rapport à ſon poulain. Lorsque la cauſe n'eſt pas de la même eſpéce que ſon effet, & qu'elle eſt d'une nature bien ſupérieure, elle le contient éminemment, & elle porte le nom d'équivoque. Tel eſt Dieu par rapport à la matiere qu'il a produite du néant; car bien qu'il ne contiene point formellement la matiere dans ſa nature, néanmoins comme il eſt infinement plus parfait que la matiere, il peut lui donner l'être de même que s'il la contenoit formellement. C'eſt ainſi qu'un Roi qui n'a pas formellement la relation de pere avec ſon ſujet, mais qui a celle de maître ſouverain qui lui donne bien plus d'autorité que la relation de pere, peut exercer l'autorité paternelle comme le pere même.

La cauſe inſtrumentale ne doit contenir ſon effet ni formellement ni éminemment.

On doit remarquer qu'il y a des Philoſophes qui croient que l'effet peut être meilleur que la cauſe, ce qu'ils prouvent par l'exemple de la chaleur qui fait éclorre les poulets, & par celui d'un pere infirme qui fait des enfans robuſtes. Mais il n'y a qu'à répondre, ou que la chaleur eſt ſimplement la cauſe inſtrumentale du poulet, ou que le poulet n'a pas plus de perfection que les autres corps. Quant à l'homme qui a plus de vigueur que ſes parens, il faut dire que ce ne ſont pas eux qui ſont la cauſe de cette vigueur; car les alimens, l'air, & les autres corps extérieurs ont plus de part au tempérament que les parens mêmes.

Septiemement en cauſe phyſique & en cauſe morale. La cauſe phyſique influe réellement & véritablement dans ſon effet, comme par exemple, le feu dans la brulure. La cauſe morale n'agit qu'en exhortant, en diſſuadant, ou en appliquant les choſes actives aux paſſives. C'eſt en ce ſens que les Prédicateurs, ſont la cauſe morale des bonnes œuvres que leurs auditeurs font à leur perſuaſion. Dans le même ſens, un homme qui met le feu à une maiſon, eſt la cauſe morale qu'elle eſt brulée.

Huitiemement en totale & en partiale. Lorsque deux chevaux tirent un caroſſe, chacun des deux eſt une cauſe partiale de ce que le caroſſe avance, parce que tous deux ſont des cauſes de la même nature. Mais bien que le peintre & le pinceau concourent à peindre, néanmoins le peintre eſt la cauſe totale du tableau, d'autant que le peintre & le pinceau ne ſont point des cauſes du même ordre, le peintre étant la cauſe principale, & le pinceau la cauſe inſtrumentale. Cette explication fait comprendre ce que diſent les Théologiens, que l'homme eſt la cauſe totale de ſes actions, bien qu'il les produiſe avec le concours de Dieu. Leur aſſertion eſt fondée ſur ce que Dieu agit comme cauſe univerſelle, & l'homme comme cauſe particuliere.

Pour parler maintenant de la cauſe finale, Il faut ſavoir que la fin n'influe point immédiatement dans l'effet, & quelle excite ſeulement la cauſe efficiente à agir. Ainſi la ſcience qui eſt la fin des études, n'eſt la cauſe du travail de ceux qui étudient, que parce qu'elle excite dans leur ame par de certains charmes le deſſein d'étudier.

Elle eſt donc plûtôt une cauſe morale, qu'une cauſe phyſique En effet, une cauſe phyſique doit exiſter actuellement lors qu'elle agit, au lieu que la cauſe finale agit avant que d'exiſter. Avant que la navigation exiſte, par exemple, elle eſt la cauſe

liter, vel eminenter ſuum effectum, alioquin non poſſet illum producere: nemo enim dare poteſt, quod non habet. Quando cauſa eſt ejuſdem ſpeciei cum ſuo effectu, continet illum formaliter, & dicitur cauſa univoca, ut cum equus generat equum. Sed quando cauſa non eſt ejuſdem ſpeciei, ſed multo excellentioris, tunc continet effectum ſuum eminenter, & dicitur æquivoca. Talis eſt Deus reſpectu materiæ, quam produxit è nihilo, licet enim Deus non contineat formaliter in ſua natura materiam, quia tamen infinities eſt perfectior, quam materia, poteſt illi dare eſſe, non ſecus ac ſi contineret formaliter. Quemadmodum Rex, qui non habet formaliter relationem patris ad ſuum ſubditum, ſed relationem ſupremi domini, multo majori auctoritate præditam, quam ſit relatio patris, æquè poteſt fungi auctoritate patris, ac ipſemet pater.

Cauſa inſtrumentalis, neque ſuum effectum continere debet formaliter, neque eminenter.

Obſerva eſſe, qui credant effectum poſſe eſſe perfectiorem ſuâ cauſa, quod probant exemplo caloris producentis pullos, & hominis infirmi producentis prolem robuſtiſſimam. Sed reſpondendum eſt, vel calorem eſſe ſolum cauſam inſtrumentalem pulli, vel pullum non eſſe perfectiorem, quam cætera corpora. De homine robuſtiore ſuis parentibus dicendum eſt, parentes non eſſe cauſam illius roboris, nam alimenta, & aer, & cætera corpora externa, plus ſæpe quam ipſi parentes, cauſa ſunt temperamenti.

Septimo in cauſam phyſicam, & moralem. Phyſica vere & realiter influit in effectum, ut ignis in combuſtionem. Moralis verò agit ſolum hortando, & dehortando, vel etiam applicando activa paſſivis; ita concionatores ſunt cauſa moralis bonorum operum, quæ auditores perſuaſi ab illis, edunt. Et qui ignem admovet ædibus, eſt cauſa moralis combuſtionis.

Octavo in totalem, & partialem. Cum duo equi trahunt currum, uterque eſt cauſa partialis, quia eſt cauſa ejuſdem ordinis. Sed licet pictor & penicillus concurrant ad pingendum, pictor tamen eſt cauſa totalis, quia nempe pictor, & penicillus non ſunt cauſa ejuſdem ordinis, ſed pictor cauſa principalis, penicillus cauſa inſtrumentalis. Hinc intelliges quod docent Theologi, hominem eſſe cauſam totalem ſuarum actionum, licet eas producat concurrente Deo, quia nempe Deus agit, ut cauſa univerſalis, homo ut cauſa particularis.

Ut de cauſa finali aliquid dicamus, ſciendum eſt finem non influere immediate in effectum, ſed movere tantum & excitare cauſam efficientem. ita ſcientia, quæ eſt finis ſtudiorum, non aliter cauſa eſt laboris ſtudentium, quam quia illecebra quadam excitat in animâ ſtudentis conſilium ſtudendi.

Proinde potius eſt cauſa moralis, quam cauſa phyſica, nam cauſa phyſica debet actu exiſtere, quando actu cauſat, finis verò agit antequam exiſtat. Navigatio verbi gratia, antequam exiſtat, eſt

cauſa

causa constructionis navigii, verum quidem est saltem existere objective in mente operantis.

Finis varias divisiones patitur. Præcipuæ sunt in finem subordinatum, & finem ultimum. Ultimus est, beatitudo, nam quæcumque sint hominum occupationes, collineant omnes in hoc, ut felices sint.

Finis alius quicumque subordinatus illi est. Si verbi gratia quis mercimonium exerceat ut fiat dives, divitiæ sunt finis illius; si velit esse dives, ut Reipublicæ muneribus admoveatur, Magistratus est illius finis. Divitiæ tunc sunt finis subordinatus magistraturæ, sed magistratura, quoque est finis subordinatus felicitati.

qu'on bâtit des navires. Il est pourtant vrai que la navigation existe objectivement dans l'esprit de celui qui construit un Navire. La Logique.

Sans parler de plusieurs autres divisions de la fin, la principale est celle qu'on en fait en fin subordonnée & en fin derniere. La fin derniere est la félicité, car les occupations des hommes, quelles qu'elles soient tendent toutes à être heureux.

Toute autre fin lui est subordonnée. Si par exemple un homme exerce la marchandise pour devenir riche, les richesses sont sa fin. S'il souhaite d'être riche pour être élevé aux dignitez de la République, ces dignitez sont sa fin. Alors les richesses sont une fin subordonnée aux dignitez, & les dignitez à leur tour sont une fin subordonnée à la félicité.

CAPUT QUARTUM.

De Oppositis.

OPposita definiuntur quæ neque de se invicem, neque de eodem tertio, secundum idem, ad idem, eodem tempore, verè affirmari possunt.

Primo opposita non possunt verè dici de se invicem. Talia sunt ignis & aqua, nam ignis non potest verè dici aqua, nec aqua ignis.

Secundo non possunt dici de eodem tertio. Talia sunt rationale, & irrationale, quorum utrumque dici nequit de eodem Petro.

Tertio non possunt dici de eodem tertio secundum idem, hoc est secundum eandem partem. Talia sunt materiale, & spirituale, quæ licet verè affirmentur de Petro, non tamen secundum eandem partem, sed materiale quoad corpus, spirituale, quoad animam.

Quarto non possunt dici de eodem tertio ad idem, hoc est sub eodem respectu. Talia sunt duplum & dimidium, quæ licet verè affirmentur de eodem numero denario verbi gratia, non tamen eodem respectu, sed duplum respectu quinque, dimidium verò respectu viginti.

Quinto non possunt dici de uno tertio eodem tempore. Talia sunt videns, & cæcus, quæ licet possint verè affirmari de Petro secundum eandem partem, & eodem respectu, non simul, sed successive, & quando in Evangelio legitur cæci vident, hoc intelligendum est in sensu diviso, non in sensu composito, hoc est illi qui antea erant cæci, vident. Hinc intelliges divisionem sensus divisi, & sensus compositi, de quâ sæpe fit mentio.

Dividuntur opposita præcipuè in quatuor species, nempe in relata, contraria, privativa, & contradictoria.

De relatis qualia sunt pater & filius actum est alibi.

Contraria sunt entia absoluta, quæ sub eodem genere maximè distant, ut calor & frigus, virtus & vitium. Aliquando contraria sunt sub eodem

CHAPITRE QUATRIEME.

Des Opposez.

ON définit les opposez des attributs qui ne peuvent être dits véritablement ni l'un de l'autre, ni d'un troisieme, au même égard, par rapport à la même partie, & dans le même tems.

En premier lieu, les opposez ne peuvent être affirmez véritablement l'un de l'autre. Tels sont le feu & l'eau, car on ne peut dire, ni que le feu est l'eau, ni que l'eau est le feu.

En second lieu, ils ne peuvent être dits d'un même tiers. Tels sont les attributs *raisonnable* & *irraisonnable*, lesquels ne peuvent convenir tous deux au même homme, à Pierre, par exemple.

En troisieme lieu, ils ne peuvent être dits selon la même partie. Tels sont les attributs *matériel* & *spirituel*, qui peuvent bien être affirmez tous deux du même Pierre, mais non point par rapport à la même partie, *matériel* ne lui convenant que par rapport au corps, & *spirituel* que par rapport à l'ame.

En quatrieme lieu, ils ne peuvent être dits du même tiers au même égard. Tels sont les attributs *double* & *la moitié*, qui peuvent bien être affirmez du même nombre *dix*, mais non pas au même égard, ce nombre n'étant le double que par rapport à cinq, & la moitié que par rapport à vingt.

En cinquieme lieu, les opposez ne peuvent être dits d'un même tiers par rapport au même tems. Tels sont les attributs *voiant* & *aveugle*; car bien qu'ils puissent être affirmez de Pierre selon la même partie & sous le même égard, néanmoins ce ne peut être que l'un après l'autre, & non pas ensemble. Ainsi quand il est dit dans l'Evangile *les aveugles voient*, il faut entendre cela dans un sens divisé, & non dans un sens composé. C'est-à-dire, *ceux qui étoient aveugles auparavant, voient maintenant*. Cette explication fait comprendre ce que c'est que sens divisé, & sens composé, dont on parle souvent.

On divise les opposez en quatre espéces principales, savoir les relatifs, les contraires, les privatifs, & les contradictoires.

Nous avons parlé ailleurs des relatifs, tels que sont pere & fils.

Les contraires sont des êtres absolus qui étant sous le même genre, sont aussi différents qu'il est possible. Tels sont le chaud, & le froid, la vertu & le vice. Quelquefois, les contraires sont

Digitized by Google

La Logique. sous le même genre éloigné, comme la juſtice & l'injuſtice, qui ſont ſous le genre, *habitude*, & quelquefois ils ſont ſous le même genre prochain, comme la blancheur & la noirceur, qui ſont ſous le genre *couleur*.

On divise les contraires en médiats & en immédiats. Les contraires immédiats ſont ceux qui n'admettent point de milieu, comme pair & impair, droit & oblique, & dont l'un eſt toûjours dans un ſujet qui lui convient. Ainſi toute ligne eſt droite, ou oblique.

Les contraires médiats admettent une certaine forme mitoïenne, qui participe de l'une & de l'autre, comme la chaleur & la froideur, entre leſquelles eſt la tiédeur, qui eſt compoſée en partie du chaud & du froid. Telles ſont auſſi la blancheur & la noirceur.

Les contraires médiats peuvent n'être ni l'un ni l'autre dans un ſujet qui leur convient. Ainſi un rubin vert n'eſt ni blanc ni noir.

Entre les contraires immédiats, il y a un milieu, qu'on appelle de négation, duquel l'un & l'autre contraire ſont nier. Tels eſt l'être ſpirituel par rapport aux deux contraires, *droit* & *oblique*, car cet être n'eſt ni droit ni oblique.

Les contraires privatifs ſont l'avoir & la privation de l'avoir, comme la lumiere & les ténébres, la faculté de voir & l'aveuglement. Par privation nous entendons le défaut d'une forme dans le ſujet qui en eſt capable. Le manque de vûë eſt une privation dans l'animal, parce qu'il eſt capable d'avoir la faculté de la vûë, au lieu que dans une pierre, c'eſt une négation. C'eſt pourquoi on dit bien qu'une pierre ne voit point, mais non qu'elle eſt aveugle. On dit qu'une pierre n'eſt pas juſte, mais non point qu'elle eſt juſte ou injuſte, parce que l'injuſtice étant une privation, elle ne convient qu'aux ſeules choſes qui ſont capables de juſtice

On dit d'ordinaire qu'il n'y a point de retour de la privation à l'avoir, comme de l'aveuglement on ne revient point à la faculté de voir, ni de la mort à la vie. Mais cela n'eſt pas vrai entout. Car du repos, ou de la privation du mouvement, on revient au mouvement, & du ſommeil on revient à la veille.

Les contradictoires ſont ceux dont l'un nie ce que l'autre affirme, comme *homme*, *non homme*. Cette oppoſition eſt la plus grande de toutes, & ne reconnoit aucun milieu; car toute choſe eſt ou homme, ou non homme. Or comme ſelon un axiome de la Philoſophie, ce qui eſt le premier de chaque genre eſt la meſure des autres eſpeces, il s'enſuit que l'oppoſition entre deux choſes eſt d'autant plus grande qu'elle approche davantage des contradictoires.

CHAPITRE CINQUIEME.

Des Signes.

ON traite en Logique de l'interprétation, ou des ſignes par leſquels l'homme explique ſes penſées.

En général le ſigne eſt ce qui tombe ſous les ſens, & qui préſente à l'entendement la choſe dont il eſt le ſigne, comme le ſon d'une cloche qui nous avertit lorſque nous l'entendons qu'il faut aller au Temple.

Le ſigne eſt ou naturel, ou inſtitué. Le ſigne naturel eſt celui qui ſignifie quelque choſe indépendamment de la volonté des hommes. La fumée, par exemple, eſt un ſigne naturel par rapport

genere remoto, juſtitia & injuſtitia ſub habitu; aliquando ſub eodem genere proximo, ut albedo & nigredo ſub colore.

Contraria dividuntur in immediata, & mediata. Immediata ſunt, quæ nullum admittunt medium, ut par & impar, rectum & obliquum, & horum alterum eſt ſemper in ſubjecto apto. Verbi gratia quælibet linea vel eſt recta, vel eſt obliqua.

Contraria mediata admittunt mediam quandam formam, participantem ex utroque, ut calor & frigus, inter quæ mediat tepor, qui conflatur partim ex calore & frigore. Talia etiam ſunt albedo & nigredo.

Contraria mediata poſſunt ambo abeſſe à ſubjecto apto, nam tænia viridis, neque alba neque nigra eſt.

Inter contraria immediata datur medium, quod vocatur negationis, de quo utrumque contrarium negatur. Tale eſt ens ſpirituale reſpectu recti & obliqui, neque enim rectum eſt, nec obliquum.

Privativa ſunt habitus, & illius privatio. Nomine habitus intellige quicquid habetur. Lux & tenebræ, viſus & cæcitas, ad hanc ſpeciem oppoſitorum pertinent. Per privationem intelligimus, carentiam formæ in ſubjecto apto. Sic abſentia viſûs in animali, privatio eſt, quia anima capax eſt viſûs. In lapide vero eſt negatio, unde dicimus equidem lapidem non videre, ſed non dicimus eſſe cæcum. Lapis neque eſt injuſtus, neque juſtus; ſed non juſtus. Injuſtitia, utpote privatio, convenit ſolum rebus, quæ poſſunt habere juſtitiam.

Dicitur vulgò, à privatione ad habitum non datur regreſſus, ut à cæcitate ad viſum, à morte ad vitam, hoc non eſt Univerſaliter verum, nam à privatione motûs, ſive à quiete, datur regreſſus ad motum, à ſomno datur regreſſus ad vigiliam.

Contradictoria ſunt, quorum unum negat, quicquid ab altero ponitur, ut homo, non homo. Iſta oppoſitio eſt omnium maxima, & nullum omnino agnoſcit medium, nam quidlibet eſt vel homo, vel non homo. Cum vero juxtà axioma Philoſophicum, primum in unoquoque ſit genere menſura reliquorum, dicendum eſt eò oppoſitionem eſſe majorem inter duo, quò magis accedant ad contradictoria.

CAPUT QUINTUM.

De Signis.

AGitur in Logica de interpretatione, ſive de ſignis quibus mens ſuas cogitationes enuntiat.

Signum in communi eſt, quod ſe ipſum ſenſibus, & id, cujus eſt ſignum, intellectui, offert, ut ſonus campanæ, qui auditus nos docet eundum eſſe in templum.

Signum aliud eſt naturale, aliud ex inſtitute. Naturale eſt quod independenter à voluntate hominum ſignificat aliquid, ut fumus reſpectu ignis, au-

aurora reſpectu ſolis non orituri. Quando ſimile eſt ſignificato, vocatur formale, ut veſtigium reſpectu plantæ pedis; quando non eſt ſimile, vocatur materiale, ut fumus reſpectu ignis. Signum naturale apud omnes gentes, & omni tempore ſignificat.

Signum ex inſtituto eſt, quod placuit aſſumere quibuſdam hominibus ad denotandum aliud, ut hedera ſuſpenſa, reſpectu vini venalis, ſonus campanæ reſpectu ſacri exercitii. Illud varium eſſe poteſt pro diverſitate locorum, & temporum.

In homine ſigna ſunt quædam naturalia cogitationis, ſed multo plura ex inſtituto.

Naturale ſignum lætitiæ eſt riſus, doloris verò gemitus, & lacrymæ.

Signa ex inſtituto, quibus placuit uti hominibus ad ſibi mutuò declaranda ſenſa animi, ſunt præter varios motus oculorum, manuum, & capitis, voces ore prolatæ.

Omnium horum ſignorum ſolas voces conſiderat Logica, ac ne illas quidem omnes, ſed inter articulatas, nomen & verbum, ex quibus fiunt propoſitiones.

Nomen definitur vulgo vox ſignificans ſine tempore, quæ cohjuncta verbo, eſt, facit orationem veram vel falſam.

Significare ſolet dici nomen ſine tempore, quia nullam temporis differentiam connotat, in quâ res ſignificata eſſe, fuiſſe, vel fore intelligatur. Hoc convenit omnibus nominibus, etiam anno, menſi, horæ, quæ tempus quidem ſignificant, ſed ſine connotatione præſentis, præteriti & futuri, nam verbi gratia annus abſtrahit ab omni temporis differentia, licet tempus ſignificet.

E contra verbum ſemper ſignificat cum tempore, ſive adſignificat tempus, quia præter rem ſignificatam, connotat, vel præſens, vel præteritum, vel futurum in quo res ſignificata, ſit, fuerit, vel futura ſit; & hoc eſt præcipuum diſcrimen inter nomen, & verbum; nam explicatio, & explicare verbi gratia idem ſignificant; ſed cum eo diſcrimine, ut explicatio nullum importet tempus, explicare verò importet tempus præſens.

Ut melius cognoſcatur natura verbi, obſerva veram & germanam ejus eſſentiam conſiſtere in affirmatione. Eſt ergo verbum vox ſignificans affirmationem, ſive ſecundam operationem intellectûs, nomina verò ſunt voces, quibus ſignificantur objecta primæ operationis intellectûs, ita ut per verbum homines repræſentent judicium, quod ferunt de rebus; per nomina verò ipſas res ſignificent.

Obſerva etiam nullum eſſe verbum, quod non ſignificet affirmationem, nam quamvis ſecunda operatio intellectûs, ſæpe neget unum de altero, nunquam tamen hæc negatio ſignificatur per verbum, ſed per particulam negativam verbo adpoſitam.

Ideo autem omne verbum continet copulam, eſt, quia ſignificat, vel connotat aliquam actionem; ni-

au feu, & l'aurore par rapport au lever prochain du Soleil. Lorſque ce ſigne eſt ſemblable à la choſe ſignifiée, on l'appelle formel. Tels ſont les veſtiges des pas par rapport à la plante des pieds. Un ſigne naturel ſignifie par tout, & en tout tems. La Logique.

Un ſigne d'inſtitution c'eſt celui qu'il a plû à des hommes de choiſir pour lui faire ſignifier une autre choſe. Par exemple un bouchon pendu à une porte eſt un ſigne inſtitué qui marque qu'il y a du vin à vendre, le ſon des cloches eſt un ſigne de la même nature par rapport aux exercices de dévotion. Cette ſorte de ſigne peut différer ſelon les tems & ſelon les lieux.

Il y a dans l'homme quelques ſignes naturels de ſa penſée, mais il y en a beaucoup plus d'inſtitution.

Le ris eſt un ſigne naturel de la joie, & les larmes un ſigne naturel de douleur.

A l'égard des ſignes inſtituez, dont il a plû aux hommes de ſe ſervir pour ſe communiquer leurs penſées, outre les divers mouvemens des yeux, des mains, de la tête, il y a encore les paroles prononcées de la bouche.

Ces derniers ſignes ſont les ſeuls que la Logique conſidére, & même elle ne les conſidere point tous, puiſqu'entre les paroles articulées, elle ne conſidére que le nom & le verbe dont les propoſitions ſont compoſées.

On définit d'ordinaire le nom un mot qui a une ſignification ſans aucune marque de tems, & qui étant joint au verbe, *eſt*, fait que la propoſition eſt vraie ou fauſſe.

Le nom eſt un mot qui a une ſignification ſans aucune marque de tems, parce qu'il ne déſigne aucune partie de tems dans laquelle il ſoit marqué que la choſe ſignifiée eſt, a été, ou ſera. C'eſt ce qui convient à toutes ſortes de noms, & même à ceux d'année, de mois, d'heures, qui ſignifient à la vérité un tems, mais ſans marquer ni préſent, ni paſſé, ni futur. Ainſi le mot d'*année* fait abſtraction de toute différence de tems, bien qu'il ſignifie une durée de tems.

Au contraire, le verbe eſt un mot, qui outre la choſe par lui ſignifiée, marque encore le tems, c'eſt-à-dire le préſent, le paſſé ou le futur, dans lequel la choſe ſignifiée eſt, a été, ou ſera. C'eſt-là la principale différence qu'il y a entre le nom & le verbe. Car d'ailleurs *Explication* & *Expliquer*, par exemple, ſont, une même choſe excepté ſeulement que le mot *explication* n'emporte aucune marque de tems, au lieu que le mot *expliquer*, par exemple, emporte le tems préſent.

Pour mieux connoître la nature du verbe, il faut remarquer que ſa véritable eſſence conſiſte dans l'affirmation. Le verbe eſt donc un mot qui ſignifie l'affirmation ou la ſeconde opération de l'entendement, qui eſt *juger*, & les noms ſont des mots qui ſignifient les objets de la premiere opération de l'entendement, qui eſt *concevoir*, de ſorte que par les verbes les hommes repréſentent le jugement qu'ils portent des choſes, & par les noms ils ſignifient les choſes mêmes.

Remarquez auſſi qu'il n'y a point de verbe qui ne ſignifie l'affirmation; car bien que la ſeconde opération de l'entendement nie ſouvent une choſe d'une autre, cependant cette negation n'eſt jamais ſignifiée par un verbe, mais par une particule négative jointe au verbe.

Le verbe au reſte contient en ſoi la connexion, *eſt*, par la raiſon qu'il ſignifie quelque action,

Digitized by Google

La Logique.

& que rien ne peut agir, à moins qu'il n'existe, selon cet axiome, *l'agir suit l'existence*, & *le néant ne peut être la cause de quelque chose*. Donc quiconque agit, existe. Donc l'existence est présupposée dans toute action. Donc la connexion, *est*, est contenuë dans tout verbe, puisque tout verbe marque action.

CHAPITRE SIXIEME.

De l'Enonciation.

ON définit d'ordinaire l'Enonciation un discours par lequel nous jugeons de quelque objet.

Il y a diverses espéces d'énonciations, dont quelques-unes ont déjà été expliquées ailleurs. Il ne reste donc que d'expliquer en premier lieu ce que c'est que l'énonciation simple, & l'énonciation composée. L'énonciation simple est celle qui n'a qu'un sujet & qu'un attribut, comme, *la vertu est honnête*, & l'énonciation composée celle qui en a plusieurs, comme dans ces propositions, *la nuit, l'amour, & le vin, ne donnent point de conseils modérez, il est doux & glorieux de mourir pour la patrie.* L'énonciation composée peut être divisée en plusieurs autres. Cette proposition-ci, par exemple, *il est doux & glorieux de mourir pour la patrie*, qui a deux attributs, peut composer deux propositions, & on peut dire, *il est doux de mourir pour sa patrie, il est glorieux de mourir pour sa patrie.* Il faut observer ici qu'il y a des propositions simples, c'est-à-dire composées d'un seul attribut & d'un seul sujet, lesquelles ne laissent pas que d'être longues, comme celle-ci, *Je suis le pieux Enée dont la renommée à repandu le nom dans l'Univers*, car tout ce qui est dans cette proposition après le verbe, *je suis*, ne compose qu'un seul attribut.

En second lieu, on divise l'Enonciation en disjonctive comme celle-ci, *ou il est jour, ou il est nuit.* En hypothétique, comme la suivante. *Si l'âne vole, il a des ailes.* En causale, comme, *le verre est diaphane*, parce qu'il a des pores qui donnent un libre passage aux raions de la lumiere.

On doit remarquer par rapport à l'énonciation disjonctive, que ses parties doivent être immédiatement opposées, sans quoi elle seroit fausse. Ce seroit comme si on disoit *l'homme est ou Philosophe ou ignorant*, ce qui est faux, parce qu'il y a un milieu entre ces deux choses.

Quant à l'énonciation hypothétique, il faut observer que la premiere partie en est appellée antécédent, & la seconde consequent.

Dans l'exemple rapporté ci-dessus, *l'âne vole*, est l'antecedent, & *il a des ailes* est le conséquent. La vérité de cette proposition consiste dans la connexion de l'antécédent & du conséquent, laquelle est appellée conséquence. Car quand même l'antécédent & le conséquent seroient faux, si cependant la connexion qui est entre l'un & l'autre, & qu'on exprime par la particule conditionelle, *si*, est véritable, la proposition l'est aussi. Dans l'exemple précédent il est faux que l'âne vole & qu'il ait des ailes. Cependant si l'âne vole, il a des ailes, & la proposition est vraie.

Au contraire cette proposition-ci est fausse, *si l'ame d'Adam a été créée de Dieu, elle a été créée la premiere de toutes les ames*, & néanmoins l'antécédent & le conséquent sont la vérité même.

De même l'énonciation causale peut être fausse,

bil verò non potest agere quin sit, nam operari sequitur esse, & nihilum non potest esse alicujus rei causa, ergo quicquid agit, existit, ergo existentia præsupponitur in omni actione, ergo copula, est, involvitur in omni verbo, cum omne verbum actionem quampiam innuat.

CAPUT SEXTUM.

De Enunciatione.

DEfiniri debet enunciatio, oratio quâ de aliquo objecto judicamus.

Variæ sunt species enunciationis, quarum jam aliquæ alibi sunt explicatæ. Supersunt explicandæ primo enunciatio simplex, & enunciatio composita. Illa est, quæ uno solum constat subjecto & attributo, ut virtus est honesta; hæc verò plura habet subjecta vel attributa, ut nox, & amor vinumque nihil moderabile suadent. Dulce & decorum est pro patria mori.

Enunciatio composita potest resolvi in plures alias, hæc verbi gratia, dulce & decorum est pro patria mori, quæ duplici constat attributo, potest resolvi, in has duas, mori pro patria est dulce, mori pro patria est decorum. Ubi observandum multas esse propositiones simplices, hoc est unico tantum attributo, vel subjecto constantes, quæ tamen prolixæ sunt, ut.

Sum pius Æneas, fama super æthera notus.

Ibi enim omnes quæ post sum, leguntur voces, unicum tantum attributum conficiunt.

Secundo enunciatio composita dividitur multifariam, in disjunctivam, ut vel dies est vel non, in Hypotheticam, ut si asinus volat, habet alas, in causalem, ut vitrum est diaphanum, quia pores habet, liberum exitum præbentes radiis lucis &c.

Circa enunciationem disjunctivam observa, ejus partes debere esse immediatè oppositas, alioquin esset falsa, ut si quis diceret homo vel est Philosophus, vel ignarus est. Datur enim medium inter hæc duo.

Circa enunciationem hypotheticam observa priorem ejus partem vocari antecedens, posteriorem verò consequens.

In exemplo allato antecedens est si asinus volat, consequens verò, habet alas. Veritas autem ipsius enunciationis consistit in nexu antecedentis & consequentis, qui vocatur consequentia. Nam licet antecedens & consequens sint falsa, si tamen connexio quæ est inter utrumque, quæque exprimitur per particulam conditionalem, si, est vera, tota propositio vera est. In exemplo allato falsum est asinum habere alas, & volare, tamen si asinus volat, habet alas, vera est propositio.

E contra ista propositio falsa est, si anima Adami creata est à Deo, creata est omnium prima animarum, & tamen antecedens & consequens verissima sunt.

Similiter enunciatio causalis potest esse falsa, quem-

Digitized by Google

quamvis vera sint ejus partes, verbi gratia, Imbre madefactus sum, quia vestibus novis eram indutus, est falsa propositio, etsam si quis quo diè vestem primum induerat pluviam copiosam passus sit; quia tempo causa quam affert falsa est; non enim madefactus est pluvia, quia indutus erat veste nova.

Quando enunciatio constat duobus attributis, quorum alterum non vere affirmatur de subjecto, tota propositio evadit falsa, ut homo est essentialiter rationalis, & doctus.

Idem dic quando duo sunt subjecta, quorum uni non convenit attributum, ut sanctitas & opes necessariæ sunt ad salutem. Dicunt vulgò Philosophi bonum ex integra causa, malum ex quolibet defectu; verbi gratia ut propositio sit vera, oportet omnes ejus partes esse veras. Sed ut sit falsa sufficit unam partem esse falsam.

De propositione universali egimus alias: sed addendum est universalitatem esse vel metaphysicam, vel physicam vel moralem. Metaphysica nullam pati potest exceptionem, ut omne corpus est substantia, Physica non patitur exceptionem juxta ordinem naturæ, ut omne corpus debilius debet cedere fortiori. Moralis in communi hominum societate, non sæpè patitur exceptionem, ut omnes matres amant suos liberos.

Hinc oritur triplex necessitas, juxta quam propositio dicitur necessario vera, vel metaphysicè vel physicè vel moraliter; quamquam solet etiam triplex necessitatis gradus explicari, ita ut primus sit, cum prædicatum convenit omni & semper subjecto; verbi gratia corvus est niger, secundus cum prædicatum est de essentia subjecti, verbi gratia homo est animal, tertius cum prædicatum convenit essentialiter & reciprocè suo subjecto, verbi gratia, homo est rationalis.

Necessitas primi gradus est omnium minima, possumus enim concipere corvum separatum à nigro, non ergo omnimodam certitudinem generat.

Sed quando distinctè concipimus nexum prædicati & subjecti esse indissolubilem, ut in hâc enunciatione, homo est animal, binarius est numerus, tunc habetur perfecta certitudo, quæ ad hunc major dici potest, quando nexus ex utrâque parte est indissolubilis, ut in hâc enunciatione, bis bina sunt quatuor, & hæc est necessitas tertii gradus, illa verò altera est secundi.

Observandum est enim non dari mutuam inseparabilitatem inter hominem, & animal, quia licet homo non possit sejungi ab animali, animal tamen possit sejungi ab homine. Et id ipsum habet locum inter quodcumque genus, & suam speciem, nume-

se, bien que ſes parties ſoient vraies. Telle eſt celle-ci, *j'ai été trempé de la pluie parce que j'avois un habit neuf.* Cette propoſition eſt fauſſe, quand même il ſeroit vrai que celui qui la fait auroit été trempé de pluie le jour qu'il avoit mis un habit pour la premiere fois, parce que la cauſe qu'il en apporte eſt fauſſe, puis qu'il eſt bien certain que s'il a été trempé de pluie; ce n'eſt point parce qu'il avoit un habit neuf. La Logique.

Quand la propoſition eſt compoſée de deux attributs, dont l'un ne convient pas au ſujet, toute la propoſition devient fauſſe, comme dans cet exemple, *il eſt eſſentiel à l'homme d'être raiſonnable & ſavant.*

Il en faut dire autant lors qu'il y a deux ſujets à l'un deſquels l'attribut ne convient point, ainſi que dans l'exemple ſuivant, *la ſainteté & les richeſſes ſont néceſſaires au ſalut.* Les Philoſophes diſent d'ordinaire, *qu'afin qu'une choſe ſoit bonne, il faut que rien ne lui manque, & que le manque de la moindre choſe ſuffit pour la rendre mauvaiſe.* Ainſi, pour qu'une propoſition ſoit vraie, il faut que toutes ſes parties le ſoient toutes, au-lieu que pour qu'elle ſoit fauſſe, il ſuffit qu'une ſeule de ces parties le ſoit.

Nous avons parlé ailleurs de la propoſition univerſelle. Nous ajoutons maintenant que l'univerſalité eſt ou métaphyſique, ou phyſique, ou morale. L'univerſalité métaphyſique ne peût ſouffrir aucune exception, ainſi qu'il paroit par cet exemple, *tout corps eſt une ſubſtance.* L'univerſalité phyſique ne ſouffre point d'exception ſelon l'ordre de la nature. Ainſi il eſt vrai d'une vérité univerſelle phyſique que tout corps plus foible doit céder au plus fort. L'univerſalité morale ne ſouffre guere d'exception dans la ſociété. C'eſt de cette ſorte de vérité qu'il eſt vrai que toutes les meres aiment leurs enfans.

De là vient qu'il y a trois ſortes de néceſſité, ſelon leſquelles une propoſition eſt dite néceſſairement vraie, ſavoir néceſſité métaphyſique néceſſité phyſique, néceſſité morale. Néanmoins, on ajoute encore trois autres dégrès de néceſſité. Le premier eſt lors que l'attribut convient en tout tems & à toute l'eſpéce, comme dans cet exemple, *le corbeau eſt noir.* Le ſecond lorſque l'attribut eſt de l'eſſence du ſujet, comme dans cette propoſition, *l'homme eſt animal.* Le troiſieme lorsque l'attribut convient eſſentiellement & réciproquement à ſon ſujet, comme dans l'exemple ſuivant, *l'homme eſt raiſonnable.*

Cette premiere ſorte de néceſſité eſt la moindre de toutes; car nous pouvons concevoir un corbeau qui ne ſoit pas noir, d'où il s'enſuit qu'elle ne produit pas une entiere certitude.

Mais quand on conçoit diſtinctement que la connexion de l'attribut & du ſujet eſt indiſſoluble, comme dans cette propoſition, *l'homme eſt un animal, deux c'eſt un nombre*, alors la certitude eſt parfaite. Elle peut pourant l'être encore davantage, ſavoir lors que la connexion de l'attribut & du ſujet eſt indiſſoluble des deux côtez, comme dans cette propoſition, *deux fois deux ſont quatre*, ce qui eſt une néceſſité de la troiſieme ſorte, comme la précédente en eſt une de la ſeconde.

On doit obſerver que *homme* & *animal* ne ſont point ſéparables mutuellement l'un de l'autre; car bien que *homme* ne puiſſe être ſéparé *d'animal*, *animal* peut être ſéparé *d'homme*, & c'eſt ce qui a toûjours lieu entre chaque genre & ſon eſpéce, comme dans l'exemple du nombre, & du nombre de deux.

Digitized by Google

La Logique.

deux. Mais *homme* & *animal raiſonnable* ſont des attributs mutuellement inſéparables, parce qu'aucun des deux ne peut être ſans l'autre. Il en eſt de même de *deux fois quatre*, & de *huit*.

Il n'eſt pas beſoin d'expliquer ce que c'eſt qu'une propoſition affirmative, mais pour ce qui eſt de la négative, il eſt bon d'obſerver qu'une propoſition n'eſt pas toûjours négative, bien qu'on y trouve la particule *non*. Pour qu'une propoſition ſoit négative, il faut que la négation ſoit immédiatement avant la connexion, comme, *un homme n'eſt pas une pierre*, ou avant ce qui déſigne la quantité, comme dans cet exemple Latin, *non omnis homo eſt ſapiens*, ou contenuë dans la marque de la quantité, comme *nul homme n'eſt ennemi de ſon bonheur*. Si on diſoit *tout ce qui n'eſt pas homme eſt irraiſonnable*, la propoſition ſeroit non pas négative, mais au contraire univerſelle affirmative.

On ſent qu'il y a de la difference entre ces deux propoſitions, *Enée a pû ne pas vaincre Turnus*, *Enée n'a pas pû vaincre Turnus*, ſelon que la particule négative eſt placée dans un endroit, ou dans l'autre; car par cette raiſon la premiere eſt véritable, & affirmative, & la ſeconde négative & fauſſe.

On ſait auſſi ce que c'eſt qu'une propoſition vraie ou fauſſe. La premiere eſt celle qui eſt conforme à ſon objet, c'eſt-à-dire qui affirme de cet objet ce qui lui convient, & qui en nie ce qui ne lui convient pas. Il n'y a qu'a dire le contraire d'une propoſition fauſſe.

J'obſerverai donc ſeulement que la vérité qui fait que la penſée eſt conforme à ſon objet eſt autre que celle qui fait que les paroles prononcées ſoit conformes a la penſée.

La premiere eſt appellée phyſique, & la ſeconde logique, ou plûtôt morale. Celui-là mérite plus d'être blâmé duquel les paroles different de ſes penſées, que celui auquel la penſée differe de ſon objet.

Les choſes précédentes font entendre ce que c'eſt qu'une propoſition néceſſaire, & une propoſition contingente. Une propoſition néceſſaire eſt celle qui ne peut être fauſſe, comme celle-ci, *l'homme eſt un animal*, ou qui ne peut être vraie, comme la ſuivante, *l'homme eſt une pierre*. Une propoſition contingente eſt celle qui peut être vraie, ou fauſſe, comme celle-ci, *l'homme eſt ſavant*.

Les Philoſophes remarquent quelques différences entre les propoſitions contraires & les propoſitions contradictoires. Les propoſitions contraires doivent être toutes deux univerſelles, l'une négative & l'autre affirmative, & elles peuvent être toutes deux fauſſes, mais non toutes deux vraies, comme dans cet exemple, *tout homme eſt juſte*, *nul homme n'eſt juſte*. Mais les contradictoires, ſont l'une négative, l'autre affirmative, l'une particuliere, l'autre univerſelle, tellement qu'elles ſont oppoſées, & en quantité, & en qualité, comme ces deux-ci, *tout homme eſt juſte*, *quelque homme n'eſt pas juſte*. L'une doit *toûjours* être vraie & l'autre fauſſe.

Je ne parle point des propoſitions *ſubalternes*, ni *ſubcontraires*.

rum verbi gratia & numerum binarium. Datur verò mutua inſeparabilitas inter hominem, & animal rationale, quia neutrum poteſt eſſe ſine altero. Idem dic de bis quatuor, & octo.

Non opus eſt ut explicemus, quid ſit propoſitio affirmans, ſed circa negantem operæ pretium eſt obſervare, non omnem propoſitionem eſſe negantem, in quâ reperitur particula, non, ſed eam ſolum in quâ particula, non, ponitur, vel immediatè ante copulam, ut homo non eſt lapis, vel ante notam quantitatis, ut non omnis homo eſt ſapiens, vel includitur in nota quantitatis, ut nullus homo eſt ſine ſuæ felicitatis. Si quis diceret omne non homo eſt irrationale, propoſitio non eſſet negans, ſed infinita affirmans.

In iſto exemplo, Æneas potuit non vincere Turnum; Æneas non potuit vincere Turnum, patet eſſe diſcrimen inter propoſitiones, prout particula, non, certam ſedem obtinet, prior enim ob eam cauſam vera eſt, & affirmans, poſterior negans eſt falſa.

Non etiam opus eſt explicare quid ſit propoſitio vera, vel falſa, nam ſatis unicuique notum eſt, propoſitionem veram eſſe eam quæ conformis eſt ſuo objecto; hoc eſt, quæ de illo affirmat, quæ ipſi conveniunt, negat quæ ipſi non conveniunt. Contrarium dic de enuntiatione falſa.

Solum igitur obſervabo aliam eſſe veritatem, quâ cogitatio mentis conformis eſt objecto ſuo, aliam qui voces ore prolatæ conformes ſunt cogitationi.

Illa veritas dicitur phyſica, hæc verò logica, vel potius moralis. Vituperandus eſt magis, cujus voces à cogitatione diſcrepant, quam cujus cogitatio diſcrepat à ſuo ſubjecto.

Ex ſupradictis intelliget, quid ſit propoſitio neceſſaria, & contingens. Neceſſaria eſt quæ non poteſt eſſe falſa, ut homo eſt animal, vel quæ non poteſt eſſe vera, ut homo eſt lapis. Contingens poteſt eſſe vera, vel falſa, ut homo eſt doctus.

Obſervant Philoſophi nonnullum diſcrimen inter propoſitiones contrarias, & contradictorias. Contrariæ debent eſſe ambæ univerſales, altera negans, altera affirmans, & poſſunt eſſe ſimul falſæ, licet non poſſint eſſe ſimul veræ, ut omnes homines ſunt juſti, nulli ſunt homines juſti. Contradictoriæ verò ſunt altera negans, altera affirmans, altera particularis, altera univerſalis, pugnantes minimum, & ſecundum quantitatem, & ſecundum qualitatem, ut omnes homines ſunt juſti, aliqui homines non ſunt juſti. Harum altera debet eſſe ſemper vera, altera falſa.

Mitto propoſitiones ſubalternas & ſubcontrarias.

CA-

Digitized by Goo

CAPUT SEPTIMUM.

De Definitione.

Definitio alia eſt nominis, alia rei.

Definitio nominis, eſt declaratio ſenſûs, quem alicui voci tribuimus, & ſæpè admodum neceſſaria eſt. Cum enim voces ſignificent ſolùm ex inſtituto, & aliquando non ſingulis vocibus ſingulæ ideæ reſpondeant, ſed multæ ideæ uni voci, neceſſe eſt deſignare diſtincte, quæ ſit idea, quam intelligimus per quamlibet vocem. Defectu hujus regulæ diſputant plerumque Philoſophi inter ſe, licet idem ſentiant, quia quod unus hoc modo appellat, alter alio nuncupat. Verbi gratia ſunt qui dicunt ignem non eſſe calidum, lapidem non eſſe gravem; alii verò omnes acriter adversùs eos diſputant. Plerumque hæc diſputatio mera eſt logomachia, & ſi ambæ partes explicent quid intelligant per calidum, & grave, evaneſcit controverſia. Nam ſi per calidum intelligas illud, quod habet vim calefaciendi, per grave illud quod videtur cadere in terram, ſi non ſuſtineatur, tunc nemo eſt qui neget ignem eſſe calidum, lapidem eſſe gravem. Si per calidum intelligas quod ſentit calorem, nemo tibi refragabitur dicenti ignem non eſſe calidum; ſi per grave intelligas, quod appetit centrum terræ & ſe ipſum impellit verſus centrum, ut appetitum ſuum expleat, nemo quoque non tibi aſſentietur dicenti lapidem non eſſe gravem.

Itaque ut vitentur ſæpè controverſiæ multum conducit explicare, quid per voces intelligamus, quibus utimur, dicendo nempè verbi gratia, per animam intelligo, illud quod eſt in homine principium cognitionis.

Dummodo admoneamus alios, ſignificationis vocum à nobis uſurpandarum, liberum eſt unicuique voci hanc vel illam interpretationem tribuere. Definitio enim vocis ab hominibus pendet, ſed definitio rei fundatur in ipſa idea, quæ à nobis induitur quæque independens eſt à noſtro arbitrio. Verbi gratia non pendet à nobis, ut idea homininis repræſentet aggregatum ex corpore organico, & ex ſpiritu.

Definitio eſt oratio, quæ rei naturam explicat, ſive quæ enunciat conceptum, & ideam, quâ quid ſit cognoſcimus.

Dividitur definitio rei, in perfectam, & imperfectam.

Perfecta eſt ea, quæ attributa eſſentialia rei definitæ explicat, nempe genus proximum, & differentiam ſpecificam, ut cum dico, corpus eſt ſubſtantia extenſa, homo eſt animal rationale.

Duas debet habere proprietates.

Primo ut ſit clara, hoc eſt ut vi illius ideam magis claram ac diſtinctam rei definitæ habeamus, illiusque proprietatum principia cognoſcamus. Debet ergo paucis conſtare verbis, iiſque non ambiguis, ſed valdè propriis, & quantum fieri poſſit poſitivis. Nam vocabula negativa dicunt ſolùm quid res non

CHAPITRE SEPTIEME.

De la Définition.

LA définition eſt, ou du nom, ou de la choſe.

La définition du nom eſt l'explication du ſens que nous donnons à quelques mots, & ſouvent elle eſt d'une extrême néceſſité. En effet, comme les mots ne ſont que des ſignes d'inſtitution, & que quelquefois pluſieurs idées répondent à un ſeul nom, il eſt néceſſaire de déſigner diſtinctement quelle eſt l'idée que nous attachons à un mot. Faute d'obſerver cette regle, les Philoſophes diſputent ſouvent enſemble, bien qu'ils penſent la même choſe, parce que ce qui eſt appellé d'une maniere par l'un, l'autre l'appelle d'une autre maniere. Il y en a par exemple qui diſent que le feu n'eſt pas chaud, & qu'une pierre n'eſt pas peſante, & les autres diſputent contre eux avec chaleur. Mais la plûpart du tems ce n'eſt qu'une pure diſpute de mots, & ſi les deux parties expliquent ce qu'elles entendent par chaud & par peſant, la conteſtation finit d'abord. Car ſi par chaud vous entendez ce qui a la vertu d'échauffer, & par peſant ce qu'on voit tomber à terre, s'il n'eſt point ſoûtenu, perſonne ne vous niera qu'en ce tens le feu ne ſoit chaud, & la pierre peſante. Que ſi par chaud vous entendez ce qui ſent la chaleur, vous pouvez dire ſans qu'on s'y oppoſe, que le feu n'eſt pas chaud. Enfin ſi par peſant vous entendez ce qui par ſa nature tend vers le centre de la terre, & s'y précipite de ſoi même pour ſatisfaire ce penchant naturel, chacun ſera de votre avis, lors que vous direz que la pierre n'eſt point peſante.

Ainſi le meilleur moyen d'éviter de fréquentes diſputes, c'eſt d'expliquer ce qu'on entend par les termes dont on ſe ſert, & de dire, par exemple, j'entends par ame ce qui eſt dans l'homme le principe de la connoiſſance.

Pourvû que nous avertiſſions les autres de la ſignification du mot que nous emploierons, il eſt libre à chacun d'attacher à chaque nom telle idée qu'il lui plait, parce que la définition des noms dépend des hommes, au lieu que celle des choſes eſt fondée ſur l'idée que nous en avons, laquelle eſt indépendante de notre volonté. Ainſi il ne dépend point de nous que l'idée d'homme repréſente ou ne repréſente pas un compoſé d'un corps organique & d'un eſprit.

Cette derniere définition eſt un diſcours qui explique la nature de la choſe, c'eſt-à-dire, qui énonce l'idée par laquelle nous connoiſſons ce que c'eſt que cette choſe.

On diviſe la définition en parfaite & en imparfaite.

La définition parfaite eſt celle qui explique les attributs eſſentiels de la choſe définie, ſavoir ſon genre prochain & ſa différence ſpécifique, comme quand je dis, *le corps eſt une ſubſtance étendue, l'homme eſt un animal raiſonnable.*

Elle doit avoir deux qualitez.

En premier lieu, il faut qu'elle ſoit claire, c'eſt-à-dire que par elle nous aions une idée plus claire & plus diſtincte de la choſe définie, & que nous connoiſſions les principes de ſes propriétez. Il eſt donc néceſſaire qu'elle ſoit compoſée de peu de mots, que ces mots n'aient rien d'ambigu, qu'ils ſoient propres à déſigner l'idée qu'on y attache, & enfin qu'ils ſoient poſitifs

La Logique. autant qu'il eſt poſſible. Car les noms négatifs diſent bien ce que la choſe n'eſt pas, mais non ce qu'elle eſt, d'où il s'enſuit qu'ils ſervent peu à produire une connoiſſance diſtincte.

Cette remarque fait voir que les définitions ſuivantes, *l'eſprit eſt une ſubſtance immatérielle*, la *bête eſt un animal irraiſonnable*, ſont bien imparfaites, puis qu'elles ne font pas mieux connoître l'eſprit & la brute, que celles-ci, *l'eſprit eſt une ſubſtance*, *la brute eſt un animal*, leſquelles ne contiennent que le genre de l'eſprit & de la brute.

Les Scholaſtiques ont donc raiſon de dire que la définition doit être plus claire que le défini, & qu'elle doit être courte, affirmative, &c.

En ſecond lieu, il faut que la définition puiſſe être dite du défini, & réciproquement le défini de la définition. Telle eſt cette propoſition, *le corps eſt une ſubſtance étendue*, car il n'y a point de corps auquel elle ne convienne, & elle ne convient à rien qui ne ſoit un corps. Une définition parfaite eſt rare, parce qu'il eſt difficile que l'homme connoiſſe la véritable différence de chaque eſpéce.

La définition imparfaite eſt ce qu'on appelle autrement deſcription. On l'emploie pour ſuppléer au défaut de la définition parfaite, & elle ſe fait en expliquant les diverſes propriétez & les accidens extérieurs de la choſe. C'eſt ainſi que nous diſtinguons un arbre d'un autre. Telle eſt auſſi cette définition de l'horloge par ſa cauſe matérielle & par ſa cauſe finale, *l'horloge eſt une machine de fer, garnie de diverſes rouës, pour montrer les heures.*

CHAPITRE HUITIEME.

De la Diviſion.

LA diviſion eſt le partage d'un tout en ſes parties.

On peut diviſer, ou le genre en ſes eſpéces, ou l'eſpéce en ſes individus, ou l'eſpéce en ſes membres, ou enfin un tout en ſes parties qui le compoſent phyſiquement ou intégralement.

Un exemple de la premiere ſorte de diviſion, c'eſt lors qu'on diviſe l'animal en l'homme ou en la brute, & l'homme en Socrate & en Platon. On peut l'appeller univerſelle, & chaque partie de cette diviſion retient l'eſſence entiere de la choſe divilée.

L'exemple de la ſeconde eſpéce de diviſion eſt, lors qu'on divile l'homme en animal, & en raiſonnable, ou le corps en ſubſtance, & en étenduë. On peut l'appeller formelle, & les parties n'en ſont point diſtinguées les unes des autres.

Un exemple de la troiſieme, c'eſt lors qu'on diviſe l'homme en corps & en ame, & le corps humain en ſes membres. On appelle cette diviſion phyſique, & les parties en ſont diſtinguées les unes des autres.

1. Les regles d'une bonne diviſion ſont que les parties en ſoient oppoſées entre elles, comme, par exemple, quand on diviſe le nombre en pair, & en impair, ou la propoſition en vraie & en fauſſe.

Une diviſion eſt donc défectueuſe, lorſqu'elle eſt faite en parties, dont l'une eſt renfermée dans l'autre, comme lorſque les Juriſconſultes diſent que les préceptes du droit ſont de mener une vie honnête, de ne faire tort à perſonne, de rendre à chacun le ſien.

ſit, non verò quid ſit, ergo parum juvant ad diſtinctam cognitionem habendam.

Hinc patet has definitiones, ſpiritus eſt ſubſtantia immaterialis, brutum eſt animal irrationale, eſſe valdè imperfectas, non quia faciunt nos magis cognoſcere ſpiritum, & brutum; quam iſtæ, ſpiritus eſt ſubſtantia, brutum eſt animal, quæ ſolum explicant genus.

Ex dictis patet jure dici à Scholaſticis, definitio debet eſſe clarior definito; debet eſſe brevis, affirmans &c.

Secundo, ut reciprocetur cum ſuo definito. Talis eſt hæc oratio, corpus eſt ſubſtantia extenſa, nam nullum eſt corpus, cui non conveniat, nec ulli rei convenit, quæ non ſit corpus. Definitio perfecta rara eſt, quia difficile cognoſcit homo germanam ſingularum ſpecierum differentiam.

Definitio imperfecta vocatur aliter, deſcriptio, & adhibetur ad ſupplendam alterius carentiam. Fit explicando varias proprietates, & adjuncta externa rei, ut cum unam arborem ab alterâ diſtinguimus, & diſcernimus. Talis eſt definitio hæc horologii, per cauſam materialem & finalem, Horologium eſt machina ferrea variis conſtans rotulis, ad demonſtrandas horas.

CAPUT OCTAVUM.

De Diviſione.

DIviſio eſt partitio totius in ſuas partes.

Alia eſt, per quam genus dividitur in ſuas ſpecies, vel ſpecies in ſua individua; alia per quam ſpecies dividitur in membra definientia; alia denique per quam aliquid dividitur in partes, phyſicè, vel integraliter ipſum conſtituentes.

Prima exemplum eſt, cum animal dividitur in hominem, & brutum, homo in Socratem, & Platonem, & poteſt vocari univerſalis. Hujus quælibet pars diviſionis retinet integram eſſentiam totius.

Secunda exemplum eſt, cum homo dividitur in animal, & rationale, corpus in ſubſtantiam, & extenſum, & poteſt vocari formalis. Hujus partes non diſtinguuntur à ſe invicem.

Tertia exemplum eſt, cum homo dividitur in corpus, & animam, corpus deinde humanum in caput, brachia, &c. Hæc dici ſolet Phyſica, & partes à ſe invicem diſtinguuntur:

1. *Leges bonæ diviſionis ſunt primo ut partes oppo-nantur, inter ſe, ſicut cum numerus dividitur in parem & imparem; propoſitio in veram vel falſam.*

Vitioſa eſt ergo diviſio, quæ fit in partes, quarum una continetur in altera, ut ea, quæ Juriſconſulti dicunt, præcepta juris, honeſtè vivere, alterum non ledere, ſuum cuique tribuere.

Ob-

Obſerva 1° diviſionem eſſe perfectiorem, quò major eſt oppoſitio inter partes. Ita rerum diviſio in corporeas & ſpirituales melior eſt, quam in viſibiles & inviſibiles, quia res quædam inviſibiles (ut aer & exhalationes ſubtiles) corporeæ ſunt non minus quam res viſibiles.

La diviſion eſt d'autant meilleure qu'il y a plus d'oppoſition entre les parties. Ainſi la diviſion des êtres en corporels & en ſpirituels vaut mieux que ſi on les diviſoit en viſibles & en inviſibles, parce qu'il y a des choſes inviſibles, comme l'air & les exhalaiſons ſubtiles, qui ne ſont pas moins corporelles que les choſes viſibles. La Logique.

2. *Obſerva quoque non eſſe prætermittendum medium, ſi quod reperiatur inter partes oppoſitas. Alioquì diviſio peccaret in ſecundam legem, quæ eſt ut partes ſimul ſumptæ adæquent totum. Si quis divideret homines in avaros, & prodigos, partes ſimul ſumptæ, nempe homines avari & prodigi in unum collecti, non adæquarent totum hominem. Ratio eſt, quia datur medium inter avaros & prodigos, nempe homines liberales. Ergo diviſio debet tunc fieri in partes duas oppoſitas, & in medium.*

II. Obſervez auſſi qu'il ne faut point oublier le milieu, lorſqu'il y en a un entre les parties oppoſées, ſans quoi la diviſion pécheroit contre la ſeconde regle, qui eſt que les parties priſes enſemble ſoient égales au tout. Si on diviſoit les hommes en avares & en prodigues, les parties priſes enſemble, ne ſeroient pas égales à tout l'homme, par la raiſon qu'il y a un milieu entre les avares & les prodigues, ſavoir les hommes libéraux. Donc on doit diviſer alors le tout en ſes deux parties oppoſées, & en leur milieu.

3. *Ut diviſio fiat in partes proximas, & immediatas. Verbi gratia, ſubſtantia dividi debet in ſpiritum & corpus, non verò in angelum, arborem &c.*

III. Enfin on doit diviſer le tout en ſes parties prochaines & immédiates. Il faut, par exemple, diviſer la ſubſtance en eſprit & en corps, & non point en ange & en arbre, &c.

CAPUT NONUM.

De Argumentatione.

Hæc eſt tertia operatio intellectûs, quæ à ſecunda non aliter differt, niſi quia eſt judicium factum poſt alterum judicium. Cum mens producit ſecundam operationem, comparat duas ideas inter ſe, & vel conjungit eas per affirmationem, vel ſejungit per negationem. Sed quando producit tertiam, comparat duo judicia ad ſe invicem, & ex illis tertium format. Verbi gratia, poſtquam mens judicavit omnem hominem eſſe animal, & Petrum eſſe hominem, conſiderans ſimul hæc duo judicia, format ſtatim hoc tertium, vi & virtute duorum priorum, ergo Petrus eſt animal.

Iſtud tertium ſemper verum eſt, quando duo priora ſunt vera, unde eſt quod definiatur ſyllogiſmus, oratio in quâ, duobus poſitis, aliud quid neceſſario ſequitur, propter ea quæ poſita ſunt.

Adverte neceſſitatem, quâ concluſio ſyllogiſmi vera eſt, eſſe neceſſitatem conſequentiæ, non verò neceſſitatem conſequentis. Neceſſitas conſequentis eſt ea, per quam concluſio, & in genere quælibet propoſitio, neceſſaria eſt independenter ab alio, ut omnis homo eſt animal. Neceſſitas conſequentiæ eſt ea, per quam aliqua propoſitio eſt neceſſaria, propterea quod ſequitur ex quadam veritate, quæ ſupponitur certa. Verbi gratia, poſito quod Petrus diſputet, hæc propoſitio eſt neceſſariò vera, Petrus loquitur.

Si conſideres eam in ſe, & independenter ab omni ſuppoſitione, contingens eſt, non verò neceſſaria. Ergo non illi convenit neceſſitas conſequentis, quæ vocatur quoque abſoluta. Sed cum conſideratur ut fluens ab altera illa, Petrus diſputat, quæ ut vera ſupponitur, tunc neceſſaria eſt, neceſſitate ſcilicet conſequentiæ, ſive hypothetica. Hoc eſt, non habet neceſſitatem vi materiæ, ſed vi formæ; nam nexus prædicati cum ſubjecto non fluit ab ipſa natura rerum;

CHAPITRE NEUVIEME.

De l'argumentation.

L'Argumentation eſt la troiſieme opération de l'entendement. Elle ne diffère de la ſeconde, que parce qu'elle eſt un jugement fait après un autre jugement. Lors que l'ame produit la ſeconde opération, elle compare deux idées entre elles, & les joint par l'affirmation, ou les ſépare par une négation. Mais lors qu'elle produit la troiſieme opération, elle compare deux jugemens entre eux, & en forme un troiſieme. Ainſi après que l'ame a jugé que tout homme eſt animal, & que Pierre eſt homme, comparant enſemble ces deux jugemens, elle forme d'abord ce troiſieme, en vertu des deux premiers, *donc Pierre eſt animal.*

Ce troiſieme raiſonnement eſt toûjours vrai, lors que les deux premiers ſont vrais, ce qui fait qu'on définit le ſyllogiſme, un diſcours où de deux choſes poſées, il s'enſuit néceſſairement une troiſieme.

Remarquez que la néceſſité par laquelle la concluſion du ſyllogiſme eſt vraie, eſt une néceſſité de conſéquence, & non de conſéquent. La néceſſité de conſéquent eſt celle par laquelle & une concluſion & toute propoſition en général ſont néceſſaires indépendamment d'autre choſe, comme cette propoſition, *tout homme eſt animal.* La néceſſité de conſéquence eſt celle par laquelle une propoſition eſt néceſſaire en vertu d'une autre vérité d'où elle ſuit, & qu'on ſuppoſe certaine. Ainſi quand on a poſé que Pierre diſpute, cette propoſition-ci eſt vraie néceſſairement, *Pierre parle.*

Si vous la conſidérez en elle même, & indépendamment de toute ſuppoſition, elle eſt contingente, & non point néceſſaire. Donc la néceſſité de conſéquent, ou la néceſſité abſoluë, ne lui convient point. Mais quand on la conſidere comme ſuivant de cette autre propoſition, *Pierre diſpute*, qu'on ſuppoſe vraie, alors elle eſt néceſſaire d'une néceſſité de conſéquence, ou hypothetique, c'eſt-à-dire qu'elle eſt néceſſaire, non en vertu de ſa matiere, mais en vertu de ſa forme. Car la connexion de l'attribut avec le ſujet ne découle

La Logique. point de la nature même des choſes, mais bien de la juſte diſpoſition des termes dont le ſyllogiſme eſt compoſé.

Nous avons dit ailleurs en quoi conſiſte la forme du ſyllogiſme. J'ajouterai ici quelques obſervations courtes ſur les regles qu'on y doit ſuivre.

Il faut ſavoir que le fondement de toute la forme ſyllogiſtique, c'eſt cet axiome de Métaphyſique, *les choſes qui ſont les mêmes avec une troiſieme ſont les mêmes entre elles, & celles qui ne ſont point les mêmes avec une troiſieme, ne ſont point les mêmes entre elles.* Nous en concluons que la ſubſtance penſante & l'ame raiſonnable ſont une même choſe entre elles, puiſqu'elles ſont une même choſe avec l'*eſprit*, & que l'ame raiſonnable n'eſt pas une même choſe avec le corps, parce que le corps n'eſt pas une même choſe avec l'eſprit, avec lequel l'ame raiſonnable eſt une même choſe.

C'eſt ce qui doit faire comprendre pourquoi dans le ſyllogiſme le ſujet & l'attribut de la concluſion, qui ſont le grand terme & le petit terme, ſont identifiez entre eux, toutes les fois qu'ils ſont identifiez dans les prémiſſes avec le terme moyen. Et enfin pourquoi quand l'une des prémiſſes eſt négative, la concluſion eſt négative, & ſi l'une & l'autre prémiſſe eſt affirmative, pourquoi la concluſion l'eſt de même.

La premiere regle du ſyllogiſme, qui eſt qu'il ne doit y avoir ni plus ni moins de trois termes, coule de ce principe. Car ils doivent être au nombre de trois, pour qu'on ſache ſi le ſujet & l'attribut de la concluſion ſont une même choſe ou non avec une troiſieme vérité, qu'on en puiſſe conclure qu'ils ſignifient ou qu'ils ne ſignifient point une même choſe entre eux. S'il y avoit quatre termes, alors on ne ſauroit point ſi les termes de la concluſion ſont identifiez avec un troiſieme. Au contraire, le ſujet ſeroit identifié alors avec le troiſieme terme, & l'attribut avec le quatrieme, tellement qu'on ne pourroit pas bien conclure qu'ils ſont la même choſe entre eux. Par cette raiſon, le ſyllogiſme ſuivant eſt vicieux.

Le rat ronge le fromage,
Or rat eſt une ſyllabe,
Donc une ſyllabe ronge le fromage.

Il y a dans ce ſyllogiſme quatre termes, parce que *rat* dans la majeure eſt un animal, & celui de la mineure eſt un mot. Or l'attribut de la concluſion, ſavoir *ronge le fromage* eſt identifié avec l'animal, au lieu que le ſujet, ſavoir, ſyllabe eſt identifié avec le mot. Il n'eſt donc pas étonnant que le ſujet & l'attribut de la concluſion ne ſoient pas identifiez entre eux, puis qu'ils ne ſont pas identifiez dans les prémiſſes avec un troiſieme.

Cette explication ſert à réſoudre les ſyllogiſmes ſophiſtiques, où un même mot eſt pris en deux ſens, de ſorte qu'on trouve quatre termes.

Il n'y a rien à dire ni ſur la ſeconde, ni ſur la troiſieme regle des ſyllogiſmes.

Pour la quatrieme, qui eſt que de deux négatives, on ne peut rien conclure, il faut obſerver qu'elle eſt véritable; car de ce que deux choſes ne ſont pas les mêmes avec une troiſieme il ne peut s'enſuivre qu'elles ſoient les mêmes entre elles. Ainſi ce ſeroit mal raiſonner que de dire.

Les Turcs ne ſont pas Chretiens.
Or les Allemans ne ſont point Turcs,
Donc les Allemans ne ſont pas Chretiens.

Néanmoins de deux prémiſſes négatives on tire quelquefois une concluſion véritable, comme quand on dit.

ſed à rectâ diſpoſitione terminorum, ex quibus fit ſyllogiſmus, vel argumentatio.

Diximus alibi in quo conſiſtat forma ſyllogiſmi. Hic ſubnectam aliquas obſervationes breviter ſuper regulis ſyllogiſmorum.

Sciendum eſt totius formæ ſyllogiſticæ fundamentum eſſe hoc axioma metaphyſicum, Quæ ſunt idem uni tertio, ſunt idem inter ſe, quæ non ſunt idem cum uno tertio, non ſunt idem inter ſe. Hinc concludimus ſubſtantiam cogitantem, & animam rationalem eſſe idem inter ſe, ex eo quod ſint idem cum ſpiritu, & animam rationalem non eſſe idem cum corpore, ex eo quod corpus non ſit idem cum ſpiritu, ſicut anima rationalis eſt idem.

Hinc concipies, quare in ſyllogiſmo ſubjectum & prædicatum concluſionis, quæ ſunt minor & major terminus, identificentur inter ſe, quoties in præmiſſis identificata ſunt cum medio termino. Hinc denique concipies quare ſi altera præmiſſarum ſit negans, concluſio quoque ſit negans, ſi utraque præmiſſarum ſit affirmans, concluſio quoque ſit affirmans.

Prima regula ſyllogiſmorum, quod non debent in ſyllogiſmo eſſe plures, aut pauciores termini, quam tres, inde fluit. Nam debent eſſe tres, ut cognoſcatur utrum ſubjectum & prædicatum concluſionis ſint idem nec ne cum uno tertio, ex quâ cognitione colligitur vel illa identificari inter ſe, vel non. Non debent verò eſſe quatuor, quia tunc non cognoſceretur utrum termini concluſionis identificentur cum uno tertio, nam è contra tunc ſubjectum cum tertio termino identificaretur, prædicatum verò cum quarto, ergo male colligeretur ea eſſe idem inter ſe. Eâ de cauſâ vitioſus eſt hic ſyllogiſmus.

Mus rodit caſeum.
Atqui mus eſt ſyllaba.
Ergo ſyllaba rodit caſeum.

Ibi ſunt quatuor termini, quia mus in majori eſt animal, in minori verò eſt vox; prædicatum concluſionis, ſcilicet rodit caſeum, identificatur cum animali, ſubjectum verò, ſcilicet ſyllaba, identificatur cum voce; non ergo mirum ſi ſubjectum & prædicatum concluſionis non identificentur inter ſe, cum in præmiſſis non identificentur cum uno tertio.

Hinc ſolvi poſſunt omnes ſyllogiſmi ſophiſtici, in quibus quia aliqua vox ſumitur duobus modis, reperiuntur quatuor termini.

Circa ſecundam & tertiam regulam nihil opus eſt obſervare.

Circa quartam, quæ ſic ſe habet, ex duabus negantibus nihil concluditur, obſervandum eſt quidem illam eſſe veram, quippe ex eo quod duo non ſint idem cum uno tertio, non poteſt ſequi ea eſſe idem inter ſe. Qui ergo ſic ratiocinantur, malè ratiocinantur.

Turcæ non ſunt Chriſtiani.
Atqui Germani non ſunt Turcæ.
Ergo Germani non ſunt Chriſtiani.

Sed tamen aliquando ex duabus negantibus ſequitur vera concluſio, ut cum dicimus.

Qui

Digitized by Google

Qui non amant Deum non rectè agunt.
Atqui Dæmones non amant Deum.
Ergo Dæmones non rectè agunt.

Dicendum eſt tunc concluſionem eſſe veram vi materiæ, non vi formæ, hoc eſt propter nexum neceſſarium, qui eſt inter hos duos terminos amare Deum, & rectè agere, qui facit ut ſi prior de aliquo negetur, alter quoque negandus veniat.

Huc refer hoc axioma, de quo negatur genus, negatur ſpecies, ut, non eſt animal, ergo non eſt homo; negatâ cauſâ neceſſariâ, negatur effectus, ut, non datur corpus opacum, ergo non datur umbra. In his, & ſimilibus caſibus, ex duabus negantibus verè concluditur, vi materiæ ſcilicet, non vi formæ.

Quinta regula, ex duabus particularibus nihil concluditur, ideo eſt vera, quod quatuor ſint termini in ſyllogiſmo, quando utraque præmiſſarum eſt particularis, verbi gratia.

Aliquis homo eſt fur.
Atqui aliquis homo eſt ſanctus.
Ergo aliquis ſanctus eſt fur.

Homo qui eſt medius terminus aliter ſumitur in majori, aliter in minori, ergo facit duos terminos. In majori ſumitur, pro altera parte ſuorum inferiorum, ſcilicet pro quibuſdam hominibus, in minori verò ſumitur pro altera parte ſuorum inferiorum, ſcilicet pro quibuſdam hominibus, ab aliis longè diverſis.

Hinc eſt quod dicatur, debere medium terminum ſemel ſaltem ſumi univerſaliter in ſyllogiſmo, aliquin non poteſt cogniſci an major & minor identificentur cum uno tertio.

Nihil dico de ſexta regula generali, nec de regulis particularibus.

Ceux n'aiment point Dieu, ne ſont pas bien, LA Logique
Or les Démons n'aiment point Dieu, qu'il.
Donc les Démons ne ſont pas bien.

Mais alors la concluſion eſt vraie, non pas formellement, mais matériellement, c'eſt à-dire à cauſe de la connexion néceſſaire qu'il y a entre ces deux termes, *aimer Dieu*, & *bien faire*, la quelle fait que ſi le premier eſt nié de quelqu'un, le ſecond doit l'être auſſi.

Il faut rapporter ici cet axiome, *on dont on nie le genre, on en nie auſſi l'eſpece*, comme dans cette propoſition, *il n'eſt pas animal, donc il n'eſt pas homme.* De même en niant la cauſe néceſſaire d'une choſe, on en nie auſſi l'effet, comme dans cette propoſition, *il n'y a point de corps opaque, donc il n'y a point d'ombres.* Dans ces cas & autres ſemblables, de deux négatives on tire une concluſion vraie, en vertu de la matiere du ſyllogiſme & non en vertu de ſa forme.

La cinquieme regle du ſyllogiſme eſt que de deux propoſitions particulieres on ne conclut rien. Cette regle eſt véritable, parce qu'il y a quatre termes dans le ſyllogiſme, lors que les deux prémiſſes ſont deux particulieres. En voici un exemple.

Quelque homme eſt voleur.
Or quelque homme eſt ſaint.
Donc quelque ſaint eſt voleur.

Homme qui eſt le terme moyen eſt pris en deux ſens différens dans la majeure & dans la mineure, & par conſéquent il fait deux termes. Dans la majeure il eſt pris pour une partie de ſes individus, & dans la mineure pour une autre partie, c'eſt-à-dire pour des hommes bien différens des premiers.

Delà vient qu'on dit que le terme moyen doit toûjours être pris une fois pour le moins dans un ſens univerſel. Autrement on ne connoitra point ſi le grand & le petit terme ſont identifiez avec un troiſieme.

Je ne dis rien de la ſixieme regle générale, ni des regles particulieres.

De diviſione ſyllogiſmi.

ALius eſt ſyllogiſmus ſimplex, alius conjunctus. Simplex eſt, in quo medius terminus jungitur in una propoſitione cum altero ſolùm extremorum. Conjunctus in quo tum minor tum major terminus reperiuntur ſimul cum medio in una propoſitione. Exemplum ſimplicis eſt.

Deus eſt bonus.
Atqui bonum eſt amandum.
Ergo Deus eſt amandus.

Exemplum compoſiti eſt.

Si Deus eſt bonus, eſt amandus.
Atqui eſt bonus.
Ergo eſt amandus.

Bonus, qui medius eſt terminus, reperitur in majori ſimul cum Deus & amandus, qui ſunt minor & major terminus. Itaque ſciendum eſt in majori ſyllogiſmorum conjunctorum contineri totam concluſionem.

Syllogiſmus iſte ſubdivitur in hypotheticum, & diſjunctivum.

De la diviſion du ſyllogiſme.

LA ſyllogiſme eſt ou ſimple, ou compoſé. Le ſyllogiſme ſimple eſt celui dans lequel le terme moyen eſt joint dans une propoſition avec un ſeul des deux autres termes. Le ſyllogiſme compoſé eſt celui où le grand terme & le petit terme ſe trouvent dans une même propoſition avec le terme moyen. Voici un exemple du ſyllogiſme ſimple.

Dieu eſt bon.
Or ce qui eſt bon eſt aimable.
Donc Dieu eſt aimable.

Un exemple du ſyllogiſme compoſé c'eſt le ſuivant.

Si Dieu eſt bon, il eſt aimable.
Or il eſt bon.
Donc il eſt aimable.

Bon qui eſt le terme moyen, ſe trouve dans la majeure avec *Dieu* & *aimable*, qui ſont le grand & le petit terme. Il faut donc ſavoir que dans la majeure des ſyllogiſmes compoſez la concluſion y eſt contenue toute entiere.

Le ſyllogiſme compoſé ſe ſubdiviſe en hypothétique & en diſjonctif.

Digitized by Google

La Logique.

Du ſyllogiſme hypothétique.

LE ſyllogiſme hypothétique eſt celui dont la majeure eſt hypothétique, c'eſt-à-dire dont la majeure eſt compoſée de parties liées enſemble par la particule *ſi*. Vous en avez un exemple ci-devant.

Dans ce ſyllogiſme la concluſion eſt abſoluë. Mais il faut y obſerver certaines regles, ſans leſquelles elle ſeroit fauſſe, quand même les prémiſſes ſeroient vraies.

Il faut que ſi l'antécédent eſt affirmé dans la majeure, il le ſoit auſſi dans la mineure, & s'il eſt nié dans la majeure, qu'il le ſoit de même dans la mineure. Au contraire, ſi le conſéquent eſt affirmé dans la majeure, il faut qu'il ſoit nié dans la mineure, & s'il eſt nié dans la majeure, il faut qu'il ſoit affirmé dans la mineure. En obſervant ces regles, pourvû que la majeure & la mineure ſoient vraies, la concluſion le ſera auſſi.

C'eſt ce qu'on entend, lors qu'on dit qu'il faut de la poſition de l'antécédent procéder à la poſition du conſéquent, & de la négation du conſéquent inférer la négation de l'antécédent.

Nous avons dit ailleurs ce que c'eſt que l'antécédent & le conſéquent dans une propoſition hypothétique.

Si le corps eſt diviſible, il a des parties,
Or il eſt diviſible,
Donc il a des parties.

Ce ſyllogiſme procede de la poſition de l'antécédent à la poſition du conſéquent.

Celui-ci, au contraire,

Si le mode eſt indépendant du ſujet, il eſt une ſubſtance.
Or il n'eſt pas une ſubſtance.
Donc il n'eſt pas indépendant du ſujet.

procede de la négation du conſéquent à la négation de l'antécédent.

Que ſi on procede de la négation de l'antécédent à la négation du conſéquent, la conſéquence eſt fauſſe, comme dans le ſyllogiſme qui ſuit.

Si la plante eſt un animal, la plante vit.
Or la plante n'eſt pas un animal.
Donc la plante ne vit point.

La concluſion eſt auſſi fauſſe, lors que de l'affirmation du conſéquent on procede à l'affirmation de l'antécédent, comme dans ce ſyllogiſme.

Si la plante eſt un animal, la plante vit.
Or la plante vit.
Donc la plante eſt un animal.

Du ſyllogiſme disjonctif.

LE ſyllogiſme disjonctif eſt celui dans la majeure duquel ſe trouve la particule, *ou*, comme

L'Ange eſt un corps ou un eſprit.
Or il n'eſt pas un corps.
Donc il eſt un eſprit.

Si la majeure eſt compoſée de deux membres oppoſez immédiatement, comme dans l'exemple ci-deſſus, il faut procéder de l'affirmation de l'un à la négation de l'autre, ou de la négation de l'un à l'affirmation de l'autre.

Si la majeure a plus de deux membres, alors

De ſyllogiſmo hypothetico.

SYllogiſmus hypotheticus eſt ille, cujus major propoſitio eſt hypothetica, hoc eſt propoſitio, cujus partes connectuntur particulâ ſi, exemplum habes paulò ante.

In iſto ſyllogiſmo, concluſio eſt abſoluta, ſed obſervanda ſunt quædam, ſine quibus concluſio eſſet falſa, licet præmiſſæ ſint veræ.

Nempe oportet, ut ſi antecedens affirmetur in majori, affirmetur quoque in minori, ſi verò negetur in majori, negetur quoque in minori. E contra oportet ut ſi conſequens affirmetur in majori, negetur in minori, ſi verò negetur in majori, affirmetur in minori. Si hæc obſerves, & major & minor ſint veræ, erit quoque vera concluſio.

Hæc intelligunt vulgò, quando dicunt procedendum eſſe à poſitione antecedentis ad poſitionem conſequentis, & à remotione conſequentis ad remotionem antecedentis.

Jam diximus alibi, quid ſit conſequens, quid antecedens in propoſitione hypothetica. Iſte ſyllogiſmus.

Si corpus eſt diviſibile, habet partes.
Atqui eſt diviſibile.
Ergo habet partes.

Procedit à poſitione antecedentis ad poſitionem conſequentis. Iſte verò,

Si modus eſt independens à ſubjecto, eſt ſubſtantia.
Atqui non eſt ſubſtantia.
Ergo non eſt independens à ſubjecto.

Procedit à remotione conſequentis ad remotionem antecedentis.

Si procedatur à remotione antecedentis ad remotionem conſequentis, falſa eſt conſequentia, ut

Si planta eſt animal, planta vivit.
Atqui planta non eſt animal.
Ergo planta non vivit.

Si etiam procedatur à poſitione conſequentis ad poſitionem antecedentis, falſa eſt concluſio, ut

Si planta eſt animal, planta vivit.
Atqui planta vivit.
Ergo planta eſt animal.

De ſyllogiſmo disjunctivo.

SYllogiſmus disjunctivus eſt ille cujus major propoſitio, particulâ vel, habet partes ſuas affectas, ut

Angelus vel eſt corpus, vel eſt ſpiritus.
Atqui non eſt corpus.
Ergo eſt ſpiritus.

Si major conſtat duobus membris immediatè oppoſitis, ut in exemplo allato, procedendum eſt à poſitione alterutrius ad everſionem alterius, aut ab everſione alterutrius ad poſitionem alterius.

Si major habet plura membra quam duo, tunc ca-

Digitized by Google

cæteris ſublatis, retinetur unum, ſi concluſio ſit affirmans : vel tolluntur omnia, ſi concluſio ſit negans, ut

Vel eſt ver, vel æſtas, vel autumnus, vel hyems.
Atqui neque eſt ver, neque æſtas, neque autumnus.
Ergo eſt hyems.

Qui alium lædit, vel lædit opere, vel verbo, vel ſcripto &c.
Atqui Petrus neque læſit Paulum opere, neque verbo, neque ſcripto &c.
Ergo non læſit.

In iſtis ſyllogiſmis vitè obſervandum eſt, ut fiat ſufficiens enumeratio partium, atque detur oppoſitio immediata inter partes.

De Inductione.

QUando ita ratiocinamur, ut aliquid de univerſali concludamus, quia illud de ſingulis inferioribus affirmatum eſt, vocatur noſtra argumentatio, inductio ut

Milites, agricolæ, mercatores, opifices, patroni cauſarum, judices &c. non ſunt ſua ſorte contenti.
Ergo nullum genus hominum eſt ſuâ ſorte contentum.

De Enthymemate.

SIc vocatur ratiocinatio duabus tantum conſtans propoſitionibus, quarum prior vocatur antecedens, poſterior verò conſequens. Tertia propoſitio non exprimitur quidem, ſed tamen ſubintelligitur, & retinetur in mente argumentantis, verbi gratia qui dicit.

Salvare potuit.
Ergo poterit perdere.

Ille ſupponit tanquam veram iſtam propoſitionem, eamque in mente conſiderat, qui poteſt ſalvare, poteſt perdere. Abeſſe poteſt ab Enthymemate, tum major, tum minor propoſitio. Cognoſces tunc ſuppreſſam eſſe majorem, quando ſubjectum conſequentis reperitur in antecedente, ut

Avarus eget.
Ergo avarus non eſt dives.

Suppreſſa eſt hæc propoſitio, nullus dives eget, quæ eſt major. Quando verò prædicatum conſequentis reperitur in antecedente, tunc deeſt minor, ut

Qui non peccat non eſt autor peccati.
Ergo Deus non eſt autor peccati.

Deeſt hæc propoſitio, atqui Deus non peccat, quæ eſt minor.

De Dilemmate.

DIlemma eſt ratiocinium in duo membra diviſum, concludens de toto, quod de qualibet parte concluſum eſt, ut

Vel quia longus eſt dolor, debet formidari,

on les nie tous pour en affirmer un ſeul, lors que la concluſion eſt affirmative, on bien on les nie tous ſans réſerve, lors que la concluſion eſt négative. En voici des exemples. La Logique.

Il eſt, ou printems, ou été, ou automne, ou hiver.
Or il n'eſt ni printems, ni été, ni automne.
Donc il eſt hiver.

Quiconque offenſe quelqu'un, l'offenſe, ou d'effet, ou de parole, ou par écrit, &c.
Or Pierre n'a offenſé Paul ni d'effet, ni de parole, ni par écrit, &c.
Donc Pierre n'a pas offenſé Paul.

Il faut bien obſerver dans ces ſyllogiſmes de faire un détail complet des parties, & de ne joindre que des propoſitions oppoſées immediatement l'une à l'autre.

De l'Induction.

LOrs que nous raiſonnons de telle maniere que nous concluons quelque choſe de l'univerſel, ſur ce fondement que cette choſe peut être affirmée de tous les individus de cet univerſel, cette eſpéce de raiſonnement s'appelle induction. Exemple.

Les gens de guerre, les laboureurs, les marchands, les ouvriers, les avocats, les juges &c. ne ſont point contents de leur ſort.
Donc les hommes de quelque ordre qu'ils ſoient ne ſont pas contens de leur ſort.

De l'Enthymême.

C'Eſt ainſi qu'on appelle un raiſonnement qui n'eſt compoſé que de deux propoſitions, dont la premiere ſe nomme antécédent & la ſeconde conſéquent. A la vérité, la troiſieme propoſition n'y eſt pas exprimée, mais on la ſouſentend, & elle demeure dans l'eſprit de celui qui raiſonne. Ainſi quiconque dit.

Il a pû ſauver.
Donc il a pû perdre.

Il ſuppoſe comme vraie cette propoſition-ci, & l'a dans l'eſprit, *celui qui peut ſauver peut perdre.* On peut retrancher de l'Enthymême ou la majeure, ou la mineure, comme on veut. On peut connoître que c'eſt la majeure qui eſt ſupprimée, lors que le ſujet du conſéquent ſe trouve dans l'antécédent, comme dans celui qui ſuit.

L'avare eſt pauvre.
Donc l'avare n'eſt point riche.

On y a ſupprimé cette propoſition, *aucun riche n'eſt pauvre*, qui eſt la majeure. Au contraire, lors que l'attribut du conſéquent ſe trouve dans l'antécédent, c'eſt une marque que la mineure manque. Exemple.

Celui qui ne péche point n'eſt point auteur du péché.
Donc Dieu n'eſt pas auteur du péché.

Il y manque cette propoſition-ci, *Or Dieu ne péche point*, qui eſt la mineure.

Du Dilemme.

LE dilemme eſt un raiſonnement diviſé en deux membres, lequel conclut du tout ce qui a été conclu de quelque partie, comme,

On doit craindre la douleur, ou par ce qu'elle eſt lon-

Digitized by Google

La Longueur.

longue ou parce qu'elle eſt violente.
On ne doit pas la craindre par ſa longueur, parce que les longues douleurs ſont légeres.
On ne doit pas la craindre non plus à cauſe de ſa violence, rien de violent n'étant durable, d'où il s'enſuit qu'une douleur violente doit finir bientôt, ou emporter bientôt le patient.
Donc on ne doit pas craindre la douleur.

Il faut prendre garde que les membres de la propoſition diſjonctive qui eſt dans le dilemme n'aient point de milieu, comme dans ce célébre dilemme de Bias ſur le mariage.

Si votre épouſe eſt belle, elle aura des amans, ſi elle eſt laide, ce ſera pour vous un ſupplice de la voir.
Donc il ne faut point ſe marier.

Entre belle & laide il y a un milieu, & par conſéquent, la concluſion eſt vicieuſe. Ajoûtez que la raiſon ſur laquelle Bias fonde les deux membres de ſa propoſition, ne prouve point néceſſairement. Car il ne s'enſuit point de ce qu'une femme eſt belle, qu'elle ſoit impudique, ni de ce qu'elle eſt laide qu'elle ſoit dégoutante.

Il faut prendre garde auſſi que le Dilemme ne puiſſe être rétorqué contre ſon auteur. C'eſt ce qui arriva à Evathlus Diſciple de Protagoras. Il avoit promis à ſon maître une grande récompenſe, pourvû qu'il gagnât la premiere cauſe qu'il plaideroit. Le premier procès qu'il ſoûtint fut contre ce maître, auquel il refuſoit la récompenſe promiſe, & qu'il attaquoit par ce Dilemme.

Ou je gagnerai ma cauſe, ou je la perdrai.
Si je la perds, ſelon nos conditions, je ne vous devrai rien.
Si je la gagne, ſelon la ſentence, je ne vous devrai rien non plus.

Protagoras lui rétorqua ainſi cet Argument.

Ou vous gagnerez votre cauſe, ou vous la perdrez.
Si vous la perdez, ſelon la ſentence, vous me ſerez redevable.
Si vous la gagnez, ſelon nos conditions, vous me ſerez auſſi redevable.

Le procès fut pendu au croc, & les Juges les renvoyerent avec ce vieux proverbe, *d'un méchant corbeau il ne peut ſortir qu'un méchant œuf.*

vel quia magnus.
Non quia longus, nam diuturni dolores leves ſunt.
Nec etiam quia magnus, nam nullum violentum eſt durabile, ac proinde magnus dolor brevis eſt, cito ſolvitur aut cito ſolvit.
Ergo non eſt formidandus dolor.

Cavere oportet ne membra propoſitionis diſjunctivæ quæ eſt in dilemmate, habeant aliquod medium, ut in illo celebri Biantis dilemmate de non capienda uxore.

Si eſt pulchra erit mea, ſi deformis, erit mea.
Ergo nulla eſt ducenda.

Inter pulchram & deformem datur medium; ergo vitioſa eſt illatio, & præterea ratio, qua probat Bias utrumque membrum, non probat neceſſariò, quia non ſequitur uxorem eſſe impudicam, ex eo quod ſit pulchra, vel faſtidioſam, ex eo quod ſit deformis.

Cavere etiam oportet ne dilemma poſſit retorqueri in ſuum auctorem, ut accidit Evathlo diſcipulo Protagoræ. Promiſerat ille præceptori magnam mercedem, modò prima cauſa, quam ageret, ſuperior foret. In ipſa prima cauſa, lis erat de non ſolvenda mercede: Ibi diſcipulus hoc dilemma edidit.

Aut cadam hac cauſa, aut vincam.
Si cadam, non debebo ex pacto.
Si vincam, non debebo ex ſententia.

Tum Protagoras retorquendo.

Aut cades hac cauſa, aut vinces.
Si cadas, debebis ex ſententia.
Si vincas, debebis ex pacto.

Lis à judicibus in ſæculum venturum prorogata eſt dicentibus interim, mali corvi malum ovum, quæ vetus eſt paræmia.

Du Sorite.

LE ſorite eſt un raiſonnement compoſé de pluſieurs propoſitions, diſpoſées en telle maniere que l'attribut de la précédente ſoit le ſujet de la ſuivante, & que l'attribut de la derniere ſoit conclu du ſujet de la premiere. Comme

Pierre eſt un homme.
L'homme eſt un animal.
L'animal eſt vivant.
Le vivant eſt un corps.
Le corps eſt une ſubſtance.
Donc Pierre eſt une ſubſtance.

Pour qu'un ſorite ſoit bon, il faut que les termes ſoient affirmez & non pas niez, & ſubordonnez les uns aux autres par eux mêmes, & non pas par accident. C'eſt ce qui vous fera reconnoître le ſophiſme du ſorite ſuivant.

Celui qui boit bien dort bien.
Celui qui dort bien ne peche pas.
Celui qui ne péche pas eſt agréable à Dieu.
Donc celui qui boit bien eſt agréable à Dieu.

De Sorite.

SOrites eſt argumentatio conſtans multis propoſitionibus, ita diſpoſitis ut prædicatum præcedentis ſit ſubjectum conſequentis, & tandem prædicatum ultimæ concludatur de ſubjecto primæ, ut.

Petrus eſt homo.
Homo eſt animal.
Animal eſt vivens.
Vivens eſt corpus.
Corpus eſt ſubſtantia.
Ergo Petrus eſt ſubſtantia.

Ut benè procedatur, debent eſſe termini affirmati, non negati. Item ſubordinati ſibi invicem, per ſe, non verò per accidens. Hinc concipies fallaciam iſtius ſoritis.

Qui bene bibit bene dormit.
Qui bene dormit, non peccat.
Qui non peccat eſt gratus Deo.
Ergo qui bene bibit eſt gratus Deo.

Con-

Digitized by Google

Conſiſit fallacia, tum in eo, quod bene bibere non eſt cauſa determinata ſomnii, ſed per accidens, tum quia non peccare, in eo ſtatu in quo facultas peccandi voluti mortua eſt, non reddit hominem Deo gratum. Alioquin non peccare redderet lapides Deo gratos.

La fauſſeté de cet argument conſiſte en ce que bien boire n'eſt par la cauſe déterminée du ſommeil, & en ce que ne pas pécher dans un état où la faculté de pécher eſt comme morte, ne rend pas l'homme agréable à Dieu, puiſqu'autrement ne pas pécher lui rendroit les pierres agréables. La Logique.

De ſyllogiſmo demonſtrativo.

Sic vocatur argumentatio conſtans tribus propoſitionibus neceſſariæ veritatis, & pariens ſcientiam.

Notum eſt ex dictis aliàs, ſcientiam eſſe cognitionem certam & evidentem rei neceſſariæ per cauſam neceſſariam. Hîc addimus aſſenſum quem mens noſtra præbet alicui concluſioni, vocari aliquando ſcientiam, aliquando opinionem, aliquando fidem.

Vocatur ſcientia, quando concluſio, cui aſſentimur probata, eſt per rationem neceſſariam, claram, & certam.

Vocatur opinio, quando concluſio, cui aſſenſum præbemus, probatur per rationem probabilem, hoc eſt quæ videtur vera, ſed ita ut cognoſcatur poſſe eſſe falſa.

Hinc eſt, quod opinio, ut plurimum ſit aſſenſus præbitus cum formidine erroris. Dico ut plurimum, quia certum eſt hominem nulla incertitudine laborare, circa propoſitiones, quæ probantur rationibus fallibilibus, qualis eſt iſta, datur urbs, quæ vocatur Roma.

Denique vocatur fides, quando aſſentimur alicui propoſitioni, propter alicujus teſtimonium. Si verò ſit teſtimonium Dei, vocatur fides divina, ſi alicujus hominis, vocatur fides humana.

Fides humana eò eſt certior, quò majorem perſuaſionem habemus de veracitate loquentis, ſed nunquam poteſt aſcendere uſque ad omnimodam certitudinem, quia certò ſcimus nullum eſſe hominem, qui non ſit capax mentiendi & errandi. Sed fides divina omnem excludit dubitationem, quia certò ſcimus Deum nec fallere, nec falli poſſe.

Ergo quoad certitudinem non datur diſcrimen, inter ſcientiam, & fidem divinam; ſed quoad evidentiam datur, quia res, quæ ſunt objectum ſcientiæ, diſtincte & clare percipiuntur à nobis, ut corpus eſſe diviſibile, quia conſtat diverſis partibus extra ſe invicem poſitis: Lunam eſſe rotundam, quia ſucceſſivè illuminatur per incrementa ſphærica. Sed quæ res ſunt objectum fidei divinæ, non clarè, & diſtinctè percipiuntur, ut mundum factum eſſe ex nihilo.

Obſerva ſcientiam, quæ generatur per ſyllogiſmum demonſtrativum differre, à cognitione primorum principiorum, quæ cum clara ſit, certa, ac evidentiſſima, poteſt jure merito ſcientia vocari. Tamen Ariſtoteles intelligentiam vocavit, non verò ſcientiam; Ratio diverſitatis eſt, quod prima principia non probentur per aliud, per ſe ipſa ſatis clare intelligantur, alia verò ſunt cognitiones quæ

Du ſyllogiſme démonſtratif.

C'Eſt ainſi qu'on appelle un raiſonnement compoſé de trois propoſitions néceſſairement vraies, & qui produit la ſcience.

On vû par ce qui a été dit ailleurs, que la ſcience eſt une connoiſſance certaine & évidente d'une choſe néceſſaire par une cauſe néceſſaire. Nous ajoûtons ici, que le conſentement que nous donnons à une concluſion eſt appellé tantôt ſcience, tantôt opinion, & tantôt croyance ou foi.

On l'appelle ſcience, lorſque la concluſion à laquelle nous donnons notre conſentement, eſt prouvée par une raiſon néceſſaire, claire, & certaine.

On l'appelle opinion, lorſque la concluſion que nous admettons, eſt fondée ſur une raiſon probable, c'eſt-à-dire qui paroît vraie, mais de telle maniere qu'on ſait qu'elle peut être fauſſe.

De là vient que la plûpart du tems l'opinion eſt un conſentement accompagné de la crainte de ſe tromper. Je dis la plûpart du tems, parce qu'il y a de certaines propoſitions, dont on ne doute nullement, bien qu'elles ſoient prouvées par des raiſons qui peuvent être fauſſes. De cette nature eſt l'aſſertion ſuivante, *Il y a une ville nommée Rome.*

Enfin ce conſentement eſt appellé foi, lorſque nous admettons quelque propoſition ſur le témoignage de quelcun. Si ce témoignage eſt de Dieu, le conſentement qu'on y donne s'appelle foi divine, & s'il vient de quelque homme, on l'appelle foi humaine.

La foi humaine produit d'autant plus de certitude, que nous avons meilleure opinion de la ſincérité de celui qui parle. Mais elle ne peut jamais arriver juſqu'à être parfaite, parce que nous ſavons certainement qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit capable de mentir & de ſe tromper. La foi divine, au contraire, exclut toute ſorte de doute, parce que nous ſavons que Dieu eſt incapable de tromper & d'être trompé.

Il n'y a donc point de différence par rapport à la certitude, entre la ſcience & la foi divine, mais il y en a par rapport à l'évidence, parce que les choſes qui ſont l'objet de la ſcience ſont conçues diſtinctement & clairement. C'eſt ainſi qu'on connoît que le corps eſt diviſible, parce qu'il eſt compoſé de pluſieurs parties les unes hors des autres, & qu'on ſait que la Lune eſt ronde, parce qu'elle eſt éclairée ſucceſſivement par dégrez ſphériques. Mais on ne conçoit pas clairement & diſtinctement les choſes qui ſont l'objet de la foi divine, comme cette propoſition, *Dieu a fait le monde de rien.*

Il faut obſerver que la ſcience produite par le ſyllogiſme démonſtratif, diffère de la connoiſſance des premiers principes, laquelle étant claire, certaine, évidente, peut à bon droit être nommée ſcience. Cependant Ariſtote l'appelle intelligence, & non point ſcience. La raiſon de cette différence eſt que les premiers principes ne ſe prouvent point par d'autres, & qu'ils ſont entendus par eux-mêmes avec aſſez de clarté, au lieu

La Logique. que les autres connoiſſances ſont des ſciences véritables & proprement dites, lorſqu'elles ſont prouvées par des raiſons neceſſaires. Voici un exemple d'un ſyllogiſme démonſtratif.

Tout ce qui eſt étendu eſt diviſible.
Or tout corps eſt étendu.
Donc tout corps eſt diviſible.

On prouve dans ce raiſonnement que la diviſibilité convient au corps par l'étenduë, qui eſt la cauſe néceſſaire de la diviſibilité. Donc la concluſion de ce ſyllogiſme eſt la connoiſſance d'une choſe par une cauſe néceſſaire. D'ailleurs nous conçevons clairement & diſtinctement, & que tout corps eſt étendu, & que tout ce qui eſt étendu eſt diviſible, & que cet objet eſt un être néceſſaire. Donc cette concluſion a toutes les conditions requiſes pour être ſcientifique.

Remarquez qu'en diſant que l'étenduë eſt la cauſe de la diviſibilité, nous n'entendons point la cauſe réelle & phyſique, mais la cauſe de la connoiſſance, c'eſt-à-dire l'attribut dont on conçoit qu'un autre découle; car du reſte il eſt certain que l'étenduë & la diviſibilité ſont la même choſe en elles mêmes, d'où il s'enſuit que l'une n'eſt pas la cauſe phyſique de l'autre, cette cauſe étant toûjours diſtinguée de ſon effet, puiſque rien ne peut être la cauſe de ſoi même, par la raiſon que pour être cauſe, il faut déja exiſter.

L'exemple ci-deſſus d'un ſyllogiſme démonſtratif appartient à la démonſtration que les Grecs, appellent διὰ ὅτι. *à priori.* Mais il y en a une ſeconde qu'ils nomment διὰ τί. *à poſteriori.* La premiere affirme qu'une choſe eſt telle, & le prouve par une cauſe néceſſaire. La ſeconde affirme que la choſe eſt telle, & le prouve par ſon effet, ou par une cauſe éloignée. Exemple.

Ce qui éclaire les murs eſt lumineux.
Or le Soleil éclaire les murs,
Donc le Soleil eſt lumineux.

On prouve ici que le Soleil eſt lumineux, à *poſteriori*, c'eſt-à-dire par l'effet du Soleil, au lieu que dans le ſyllogiſme ci-deſſus la diviſibilité à été prouvée à *priori*, c'eſt-à dire par la cauſe.

Les prémiſſes de la démonſtration διὰ ὅτι, *à priori*, doivent être, ou des propoſitions claires par elles mêmes, comme ſont celles qu'on appelle premieres notions, ou des propoſitions qu'on puiſſe ramener aux premieres notions, c'eſt à dire qui ſoient prouvées par elles ou immédiatement, ou médiatement.

Il eſt utile d'avoir à la main pluſieurs de ces notions ou principes, comme on voudra les appeller, telles que ſont celles-ci. *Il eſt impoſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit point en même tems. Une choſe eſt telle ou n'eſt pas telle. Si de choſes égales vous ôtez des choſes égales, les parties reſtantes ſeront égales. Les choſes égales à une troiſieme ſont égales entre elles. La nature ne fait rien en vain. On fait inutilement par pluſieurs moiens, ce qu'on peut faire avec autant de commodité par moins de moiens. Il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité. Rien ne ſe fait de rien. Tout ce qui eſt, tant qu'il eſt, eſt de toute néceſſité. Le néant n'a point d'accidens*, &c.

Du ſyllogiſme dialectique.

LE ſyllogiſme dialectique eſt celui qui eſt compoſé de prémiſſes probables, & qui par conſéquent produit l'opinion, c'eſt-à-dire un conſentement qui peut être faux. Tel eſt ce raiſonnement.

probantur, per rationem quampiam néceſſariam, & illæ ſunt, quas vocant ſcientiam propriè dictam. Exemplum ſyllogiſmi demonſtrativi eſto.

Omne extenſum eſt diviſibile.
Atqui omne corpus eſt extenſum.
Ergo omne corpus eſt diviſibile.

Probatur in ea argumentatione diviſibile convenire corpori, per extenſionem, quæ cauſa neceſſaria eſt diviſibilitatis. Ergo concluſio illius ſyllogiſmi, eſt cognitio rei per cauſam neceſſariam. Aliunde clarè & diſtinctè concipimus, tum omne corpus eſſe extenſum, tum omne extenſum eſſe diviſibile, & objectum illud eſſe ens neceſſarium. Igitur hæc concluſio habet omnes conditiones requiſitas ad rationem ſcientiæ.

Obſervo, quod quando dicimus extenſionem eſſe cauſam diviſibilitatis, non intelligimus cauſam realem & phyſicam, ſed cauſam cognitionis, ſive attributum, ex quo aliud ſimpliciter concipitur; nam de cætero certum eſt extenſionem & diviſibilitatem eſſe idem realiter; ergo altera non eſt alterius cauſa phyſica, quæ ſemper diſtinguitur realiter à ſuo effectu, nihil enim poteſt eſſe cauſa ſui ipſius, quia ut aliquid ſit cauſa, oportet ut jam exiſtat.

Exemplum ſupra allatum ſyllogiſmi demonſtrativi pertinet ad demonſtrationem quam vocant διὰ ὅτι. Præter illam datur alia, quam vocant διὰ τί. Prior dicit rem eſſe talem, & probat eſſe talem, per cauſam neceſſariam; poſterior verò dicit rem eſſe talem, ſed probat vel per effectum, vel per cauſam remotam; ut

Quod illuſtrat parietes eſt lucidum.
Atqui ſol illuſtrat parietes,
Ergo ſol eſt lucidus.

Ibi probatur à poſteriori ſolem eſſe lucidum, ſive per effectum, at ſupra diviſibilitas probata eſt, à priori, ſive per cauſam.

Præmiſſæ demonſtrationis διὰ ὅτι debent eſſe, vel propoſitiones per ſe claræ, cujuſmodi ſunt, quas communes notiones vocant, vel propoſitiones quæ poſſint reſolvi in communes notiones, hoc eſt quæ probatæ ſint, vel immediatè, vel mediatè per communes notiones.

Utile eſt habere ad manum multas ex communibus notionibus, ſive principia malis dicere, cujuſmodi ſunt, impoſſibile eſt idem ſimul eſſe & non eſſe, de qualibet re vera eſt affirmatio vel negatio; ſi æqualibus æqualia demas, reſidua erunt æqualia, quæ commenſurantur uni tertio, commenſurantur inter ſe. Natura nihil fruſtra facit; fruſtra fit per plura, quod æquè commodè fit per pauciora, non ſunt multiplicanda entia ſine neceſſitate, ex nihilo nihil fit. Quicquid eſt, quamdiu eſt, neceſſe eſt eſſe, non entis nulla ſunt accidentia &c.

De ſyllogiſmo dialectico.

SIc vocatur ſyllogiſmus, qui conſtat præmiſſis probabilibus, ideoque generat opinionem, ſive aſſenſum, qui poteſt eſſe falſus. Talis eſt iſte diſcurſus.

Quod

Digitized by Google

Quod ad ſanandum eſt comparatum pellit morbos.
Atqui medicina ad ſanandum eſt comparata.
Ergo medicina pellit morbos.

Concluſio eſt ſolum probabilis, ſæpè vera eſt, ſed ſæpe etiam eſt falſa. Ejuſmodi ſyllogiſmi non planè convincunt intellectum humanum, quia non datur nexus neceſſarius inter hæc duo, eſſe comparatum ad ſanandum, & ſanare.

Idem ſentiendum eſt de diſcurſu, quo quis probare vellet, verſus quoſdam eſſe bonos, quia facti ſunt à bono Poëta. Orationem aliquam fuiſſe actu perſuaſivam, quia compoſita erat, juxta præcepta Rhetoricæ.

Hîc agere ſolent de inventione medii, ſive de Topica. Dicemus breviter quid iſthæc rei ſit.

Per Topicam intelligunt Rhetores, & Logici, conſiderationem quorumdam locorum communium. Sic vocant quædam ſumma capita, ad quæ revocari poſſunt probationes, quibus aliqua ſententia confirmatur, unde dictum eſt à magiſtris, locum eſſe ſedem argumentorum, ſive penum, unde eruuntur argumenta, ſeu media apta ad probandam concluſionem.

Ita ſi quis probare vellet, aliquos verſus eſſe optimos, quia ab optimo Poëta, Homero verbi gratia, facti eſſent, ejus argumentum revocaretur ad caput cauſæ efficientis, atque adeo cauſa efficiens eſſet locus, unde ipſe ſuum deſumpſiſſet argumentum, hoc eſt medium terminum.

Duo conſiderantur in inventione medii, locus nempe, & regula.

Locus eſt claſſis ea generalis, ex qua eruitur argumentum, quo probatur concluſio, ut verbi gratia, cauſa efficiens.

Regula eſt axioma quodpiam continens rationem bonitatis conſequentiæ. Verbi gratia qualis cauſa, talis eſt effectus, nam ſi quis ita argumentaretur, à cauſa efficiente.

Verſus facti ab optimo Poëta, optimi ſunt.
Atqui verſus Homeri ſunt facti ab optimo Poëta.
Ergo verſus Homeri optimi ſunt.

Ille iſtam propoſitionem, qualis cauſa, talis eſt effectus, ſupponeret tanquam fundamentum ratiocinii.

Hinc patet quid ſit locus; nunc videndum qui dividatur.

Miſſâ diviſione locorum in artificiales & inartificiales, in internos & externos &c. ſufficiat ſcire dari locos Logicos, & locos Metaphyſicos.

Logici petuntur à genere, ſpecie, differentia, proprio, definitione, diviſione. Regulæ generis ſunt; primò, ſublato genere, tolluntur omnes ſpecies; ſecundò, quod univerſè affirmatur, vel negatur de genere, hoc etiam affirmatur, vel negatur de ſpeciebus. Per primam regulam probares aliquem, qui nihil dixit non affeciſſe proximum verbis contumelioſis. Nihil dixit, ergo nihil dixit contumelioſi. Vera eſt conſequentia, nam ſublato genere, tolluntur quoque ſpecies.

Ce qui eſt deſtiné à guérir chaſſe les maladies,
Or la Médecine eſt deſtinée à guérir.
Donc la Médecine chaſſe les maladies.

La Logique.

Cette concluſion n'eſt que probable, ſouvent elle eſt vraie, ſouvent auſſi elle eſt fauſſe. Ces ſortes de ſyllogiſmes ne convainquent point tout-à-fait, parce qu'il n'y a point une liaiſon néceſſaire entre ces deux choſes, *être deſtiné à guérir*, & *guérir effectivement*.

Il en faut dire autant du raiſonnement, par lequel on voudroit prouver que des vers ſont bons, parce qu'ils viennent d'un bon Poëte, & qu'un diſcours eſt perſuaſif, parce qu'il a été compoſé ſelon les préceptes de la rhétorique.

On a coutume de traiter ici de la maniere de trouver les moiens de faire des argumens probables, ou autrement de la topique. Nous dirons donc en peu de mots ce que c'eſt.

Par topique les Rhéteurs & les Logiciens entendent certains lieux communs, c'eſt-à-dire quelques principes généraux, auxquels on peut rapporter les preuves dont on ſe ſert pour confirmer quelque ſentiment. C'eſt pourquoi les maîtres de l'art diſent que le lieu commun eſt comme le magazin d'où on tire les argumens, ou les moiens propres à prouver une concluſion.

Ainſi, ſi on vouloit prouver que quelques vers ſont excellens, parce qu'ils viennent d'un excellent Poëte, comme d'Homere, par exemple, la preuve ſe rapporteroit aux principes de la cauſe efficiente, c'eſt-à-dire que la cauſe efficiente ſeroit le lieu d'où on auroit tiré cette preuve, ou ce moien.

Il faut conſidérer deux choſes par rapport à l'invention du moien, ſavoir le lieu & la regle.

Le lieu eſt cette claſſe générale d'où on tire les argumens, par leſquels on prouve les concluſions. La cauſe efficiente eſt un de ces lieux.

La regle eſt tout axiome qui contient la raiſon de la bonté d'une conſéquence, comme celui-ci, *telle eſt la cauſe, tel eſt l'effet*; car ſi quelqu'un argumentoit ainſi par la cauſe efficiente.

Les vers d'un excellent Poëte ſont excellents.
Or les vers d'Homere ſont d'un excellent Poëte.
Donc les vers d'Homere ſont excellents.

Cet homme ſuppoſeroit cette propoſition, *telle eſt la cauſe tel eſt l'effet*, comme la baſe de ſon raiſonnement.

Après avoir ainſi vû ce que c'eſt que le lieu, il faut voir comment on le diviſe.

Sans parler de la diviſion des lieux en artificiels & en non artificiels, en intérieurs & en extérieurs, &c. il ſuffit de ſavoir qu'il y a des lieux logiques, & des lieux métaphyſiques.

Les lieux Logiques ſont pris du genre, de l'eſpéce, de la différence, du propre, de la définition, & de la diviſion. Les regles du genre ſont, la premiere, *qui ôte le genre, ôte les eſpéces*. La ſeconde, *ce qui eſt affirmé ou nié univerſellement du genre eſt auſſi affirmé ou nié univerſellement de ſes eſpéces*. Par la premiere regle vous prouverez qu'un homme qui n'a rien dit n'a pas offenſé ſon prochain par des paroles injurieuſes. *Il n'a rien dit, Donc il n'a rien dit d'offenſant.* Cette conſéquence eſt vraie, parce que, *le genre ôté, les eſpéces le ſont auſſi.*

La Logique.

Cet exemple ſuffit pour juger comment on doit ſe ſervir des autres regles.

Les lieux métaphyſiques ſont pris des cauſes, des effets, des oppoſez, & des comparatifs. Chacun de ces lieux a ſes regles particulieres, comme nous avons dit en parlant de la cauſe.

Les regles qui appartiennent au lieu des cauſes ſont, la premiere, que *ce qui eſt la cauſe de la cauſe, eſt la cauſe de l'effet*, & la ſeconde, que *la fin poſée on poſe les moiens*, & que *les moiens ôtez on ôte la fin*. Vous pouvez raiſonner ainſi par la premiere. *Les richeſſes ſont la cauſe de votre bonheur. Donc celui qui vous a enrichi, vous a rendu heureux.* Le raiſonnement ſuivant eſt fondé ſur la ſeconde regle. *Il ſera ſauvé, Donc il aura la foi. Il n'aura pas la foi. Donc il ne ſera pas ſauvé.*

Les regles des oppoſez ſont, la premiere que *des choſes dont on affirme un oppoſé, on nie l'autre oppoſé*, comme, *Il eſt oblique. Donc il n'eſt pas droit.* La ſeconde que *ce qui reçoit ou ne reçoit pas un des deux contraires, reçoit auſſi ou ne reçoit pas l'autre*, comme, *L'amour eſt dans la volonté. Donc la haine y eſt auſſi. La blancheur n'eſt point dans l'ame. Donc la noirceur n'y eſt pas non plus.* La troiſieme, que *les effets & les cauſes des contraires ſont contraires.* Exemple, *La vertu nous rend agréables à Dieu, & naît d'une bonne accoûtumance. Donc le vice nous rend odieux à Dieu, & naît d'une mauvaiſe habitude.*

Enfin les regles des comparatifs ſont, la premiere que *ceux à qui le plus convient, le moins leur convient auſſi*, comme, *Dieu a donné la vie aux hommes, Donc il leur donnera la nourriture*, ce qui eſt un raiſonnement du plus au moins. La ſeconde que *ce qui ne convient pas au plus, ne convient pas au moins*, comme *Les Anges ne ſont pas purs devant Dieu, Donc les hommes ne le ſont pas non plus.* Et la troiſieme que *ce à quoi le moins ne convient pas, le plus auſſi ne leur convient pas.* Exemple. *Il n'eſt pas permis de ſe fâcher contre ſon frere. Donc il n'eſt pas permis de le tuer*, ce qui eſt raiſonner du moins au plus.

En voici aſſez, excepté qu'il faut obſerver que ces regles ſouffrent quelques exceptions.

Par exemple, cette propoſition, *la raiſon des contraires, eſt une raiſon contraire*, n'a pas lieu, premierement par rapport à certains attributs communs; car on ne peut pas dire, *la blancheur eſt viſible, Donc la noirceur eſt inviſible.* Secondement dans les contraires qui ne ſont oppoſez que comme l'excès & le défaut; car on ne ſauroit dire, *La prodigalité eſt blamable, Donc l'avarice eſt loüable.* Troiſiemement par rapport aux attributs qui ne conviennent point par eux mêmes, mais par accident, comme d'endurcir la boue par rapport à la chaleur du Soleil; car de ce que le Soleil endurcit la boue, il ne s'enſuit pas que le froid l'amolliſſe. Quatriemement, lors qu'un attribut détruit un ſujet; car on ne peut dire *un homme ſain eſt vivant, Donc un homme malade eſt mort.* Cinquiemement par rapport aux actions morales; car bien que les méchantes actions méritent la mort éternelle, il ne s'enſuit point de là que les bonnes méritent la vie éternelle. La raiſon en eſt que les méchantes actions ſont parfaitement méchantes, au lieu que les bonnes ne ſont bonnes qu'imparfaitement, que les méchantes actions viennent proprement de nous mêmes, & que les bonnes ſont faites en nous par Dieu, & enfin que la dignité de la perſonne offenſée & l'indignité de la perſonne offenſante, nous rendent plus dignes de la peine, & moins dignes de

Hoc exemplo diſces quomodo ſit utendum aliis.

Loci metaphyſici deſumuntur à cauſis, effectis, oppoſitis, comparatis. Singulorum aliquæ ſunt regulæ, ut jam vidimus circa cauſam.

Hæ regulæ pertinent ad locum cauſarum, primò quod eſt cauſa cauſæ, eſt cauſa cauſati: ſecundò, poſito fine ponuntur media, & ſublatis mediis, tollitur finis. Per primam ſic potes ratiocinari. Divitiæ ſunt cauſa tuæ felicitatis. Ergo qui fecit te divitem, fecit te beatum. Per ſecundam verò ſic. Salvabitur. Ergo habebit fidem; non habebit fidem, ergo non ſalvabitur.

Ad oppoſita pertinent hæ regulæ. Primò, De quo affirmatur unum oppoſitorum, de eo negatur alterum, ut, Eſt obliquum, ergo non eſt rectum. Secundò, Quod ſuſcipit, vel non ſuſcipit alterum contrariorum, id etiam ſuſcipit, vel non ſuſcipit alterum, ut, Amor eſt in voluntate, ergo & odium; albedo non eſt in anima, ergo neque nigredo. Tertiò contrariorum contrarii ſunt effectus, & cauſæ; ut, Virtus nos efficit Deo gratos, & oritur à bonâ conſuetudine; ergo vitium facit nos Deo inviſos, & oritur à pravâ conſuetudine.

Ad comparata pertinent hæ regulæ. Primò, Cui convenit majus, ei convenit minus, ut Deus dabit vitam hominibus, ergo dabit alimentum, quod eſt argumentari à majori ad minus. Secundò, Quod non convenit majori non convenit minori, ut, Angeli non ſunt puri coram Deo, ergo homines non ſunt puri coram Deo. Tertiò cui non convenit minus, ei neque convenit majus, ut, Non licet iraſci fratri ſuo, ergo non licet occidere, quod eſt argumentari à minori ad majus.

Hæc ſufficiant, niſi quod obſervare juvat unico exemplo has regulas pati quaſdam exceptiones.

Verbigratia, hæc propoſitio, contrariorum Contraria eſt ratio, non habet locum, primò quoad prædicata quædam communia, non enim dici poteſt, Albedo eſt viſibilis, ergo nigredo eſt inviſibilis. Secundò non habet locum in contrariis, quæ opponuntur per exceſſum, & defectum, non enim dici poteſt, Prodigalitas eſt vituperanda, ergo avaritia eſt laudanda. Tertiò quoad prædicata quæ non conveniunt per ſe, ſed per accidens, cujuſmodi eſſe dicunt indurare lutum reſpectu caloris, non valet conſequentia, Calor indurat lutum, ergo frigus emollit lutum. Quartò non habet locum, quando unum prædicatum deſtruit ſubjectum, non enim dicere licet, Sanus eſt vivens, ergo æger mortuus eſt. Quintò quoad opera moralia, nam licet mala opera mereantur mortem æternam, bona tamen non merentur vitam æternam. Ratio eſt tum quia mala opera ſunt perfectè mala, bona verò non ſunt perfectè bona, tum quia mala propriè oriuntur à nobis, bona verò à Deo in nobis fiunt, tum denique, quia meritum pœnæ creſcit ex dignitate perſonæ offenſæ, & vilitate perſonæ offendentis, meritum verò præmii decreſcit. Imo tanta eſt impropertio inter Deum & hominem, opus bu-

humanum, & ſalutem, & ex naturâ rei premium nullùm debeatur hominibus, ſed ſolum ex beneplacito & promiſſione Dei.

la récompenſe. Telle eſt même la diſproportion entre Dieu & l'homme, entre nos œuvres & le ſalut, que naturellement il ne nous eſt dû aucune récompenſe, & qu'il ne nous revient rien que du bon vouloir & de la promeſſe de Dieu. La Logique.

De ſyllogiſmo ſophiſtico.

Iste ſyllogiſmus conſtat præmiſſis falſis, ſed apparenter veris, & parit errorem. Ut plurimum ſufficit ad detegendam fallaciam, ſi oſtendas eſſe aliquam ambiguitatem, ex quâ reſultant quatuor termini. Verbi gratia iſte ſyllogiſmus.

Qui dicit veſtras theſes eſſe theſes verum dicit.
Atqui qui dicit veſtras theſes eſſe falſas, dicit veſtras theſes eſſe theſes.
Ergo qui dicit veſtras theſes eſſe falſas verum dicit.

Peccat quia continet quatuor terminos, nam in majori vi dicere theſes eſſe theſes ſignificat dicere illud expreſſè, & directè; in minori verò ſignificat dicere illud implicitè, indirectè, & compoſitè, per conſequentiam.

Præterea ut detegatur fallacia, ſcire oportet, ne à ſenſu diviſo concludatur ad ſenſum compoſitum, vel à ſenſu compoſito ad ſenſum diviſum, nam ſæpè aliquid verum eſt, ſi ſumatur conjunctum; falſum verò, ſi ſumatur diviſum. Verbi gratia, quinque eſſe numerum parem & imparem verum eſt, ſi dividas quinque in duo & tria, & conſideres ut diviſa, non verò ſi conſideres duo & tria, ut conjuncta. Hinc ſolves hunc ſyllogiſmum.

Duo & tria ſunt numerus par & impar.
Atqui duo & tria ſunt quinque.
Ergo quinque eſt numerus par & impar.

Adhæc ſciendum eſt concluſionem eſſe ſophiſticam, quando deducitur generaliter, & ſine reſtrictione, à propoſitione quæ vera eſt ſolùm per accidens, ut ſi quis concluderet eloquentiam eſſe malam, quia nocet juſtitiæ aliquando, culpâ ejus qui eloquens eſt.

Huc pertinet ſophiſma, quod vocatur à dicto ſecundum quid, ad dictum ſimpliciter; ut

Vinum noxium eſt febricitanti.
Ergo vinum noxium eſt.

Cui ſophiſmati opponitur id quod vocatur à dicto ſimpliciter, ad dictum ſecundum quid; ut

Vinum eſt bonum.
Ergo eſt bonum febricitanti.

Aliud eſt ſophiſma, quod vocatur ab ignoratione elenchi, & tunc committitur, quando impugnatur tanquam opinio adverſarii, ea quæ non eſt opinio adverſarii. Verbi gratia, ſi quis diceret unicum eſſe principium rerum omnium, intelligendo Deum, & alius ipſum confutaturus ſic argumentaretur.

Omnia corpora conſtant duobus principiis, nempè materia & forma.
Ergo falſum eſt unicum eſſe principium rerum omnium.

Ille ignoraret elenchum, inquiretur enim de principiis compoſitionis, & probaret eſſe duo, alter verò inquiretur de principio efficiente, aut cauſa

Du ſyllogiſme ſophiſtique.

Le ſyllogiſme ſophiſtique eſt compoſé de prémiſſes fauſſes, qui ont une apparence de vérité, & il produit l'erreur. La plûpart du tems il ſuffit pour en découvrir la tromperie de montrer qu'il y a quelque ambiguité, d'où il réſulte quatre termes. Tel eſt ce ſyllogiſme.

Celui qui dit que vos theſes ſont des theſes dit la vérité.
Or celui qui dit que vos theſes ſont fauſſes dit que vos theſes ſont des theſes.
Donc celui qui dit que vos theſes ſont fauſſes dit la vérité.

Ce ſyllogiſme péche en ce qu'il a quatre termes; car dans la majeure le mot *dire que des theſes ſont des theſes*, ſignifie *le dire expreſſement & directement*, au lieu que dans la mineure il ſignifie *le dire implicitement, indirectement, & par conſéquence.*

De plus pour découvrir la tromperie, il faut prendre garde que du ſens diviſé on ne concluë pas au ſens compoſé, ou du ſens compoſé au ſens diviſé. Car ſouvent une choſe eſt vraie, conſiderée dans ſa totalité, & fauſſe, priſe en partie. Ainſi il eſt vrai que cinq eſt un nombre pair & impair, ſi vous diviſez cinq en deux & en trois, & que vous le conſideriez comme diviſé de cette maniere, au lieu que cette propoſition eſt fauſſe, ſi vous conſidérez deux & trois comme pris enſemble. Par ce principe vous réſoudrez le ſophiſme ſuivant.

Deux & trois ſont un nombre pair & impair.
Or deux & trois ſont cinq.
Donc cinq eſt un nombre pair & impair.

Il faut ſavoir encore qu'une concluſion eſt ſophiſtique, lorſqu'on la tire ſans reſtriction & dans un ſens général, qui n'eſt vrai que par accident, comme ſi on concluoit que l'éloquence eſt mauvaiſe, parce qu'elle nuit quelquefois à la juſtice par la faute de celui qui eſt éloquent.

C'eſt à cette regle qu'appartient le ſophiſme, qu'on appelle, *paſſer de ce qui eſt vrai à quelqu'égard à ce qui eſt vrai ſimplement*, comme

Le vin fait du mal à ceux qui ont la fievre.
Donc le vin eſt nuiſible.

A ce ſophiſme eſt oppoſé celui qui s'appelle, *paſſer de ce qui eſt vrai ſimplement à ce qui eſt vrai à quelqu'égard*, comme

Le vin eſt bon.
Donc il eſt bon à ceux qui ont la fievre.

Il y a un autre ſophiſme qu'on appelle l'*ignorance de ce qu'on doit prouver*. Il conſiſte à attaquer comme l'opinion de ſon adverſaire ce qui n'eſt pas ſon opinion, comme ſi on diſoit qu'il n'y a qu'un principe de toutes choſes, en entendant Dieu, & qu'un autre qui voudroit réfuter cette propoſition raiſonnât de la maniere ſuivante.

Tous les corps ont deux principes, la matiere & la forme.
Donc il eſt faux qu'il n'y ait qu'un principe de toutes choſes.

Ce ſeroit ignorer le ſujet de la queſtion; car l'un parleroit des principes de la compoſition, & diroit qu'il y en a deux, tandis que l'autre parleroit du principe efficient, ou de

La Logique. la cauſe premiere des choſes, laquelle eſt unique.

Mais il n'y a point de ſophiſme qui revienne autant de fois que celui qu'on appelle, *pétition de principe*. Il conſiſte en ce que ce dont on diſpute eſt emploié comme preuve de ce qui eſt en queſtion. Comme ſi on prouvoit que l'ame eſt immortelle par la raiſon qu'elle ne peut mourir, ou que le monde eſt éternel par la raiſon qu'il n'a point eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin. Il eſt évident que quand un homme nie que l'ame eſt immortelle, il croit qu'elle peut mourir. Si vous voulez donc lui prouver qu'il ſe trompe en croiant l'ame mortelle, & que vous le prouviez par cette raiſon qu'elle ne peut mourir, de là vous prenez comme un principe qu'il admet une choſe qu'il nie, & qui eſt le ſujet de votre diſpute.

Il faut donc obſerver dans toute diſpute que les raiſons toient fondées ſur un principe commun admis par les deux parties; car ſi elles ſont appuiées ſur un principe nié par l'un des deux diſputants, alors ce qui eſt en queſtion eſt pris comme vrai, ce qui eſt une *pétition de principe*.

Enfin il y a un ſophiſme qu'on appelle, *prendre pour cauſe ce qui n'eſt point cauſe*. Il conſiſte à donner pour cauſe d'un effet ce qui n'en n'eſt point la cauſe, comme quand on dit que le lever de la canicule eſt cauſe de la chaleur qui regne d'ordinaire dans ce tems là, & qu'on attribue aux cométes les malheurs qui ſuivent ſouvent leur apparition. Ce ſophiſme eſt auſſi appellé, *poſt hoc, ergo propter hoc*. C'eſt-à-dire, *cela eſt arrivé enſuite de telle choſe, il faut donc que cette choſe en ſoit cauſe*.

Il faut parler maintenant de ce que les Logiciens appellent un cercle vitieux. C'eſt une maniere de raiſonner, par laquelle l'on prouve une choſe par ce qui a été prouvé par cette choſe, comme ſi je diſois *les plantes ſont compoſées de matiere & de forme, parce qu'elles ſont des corps naturels*, & que je prouvaſſe enſuite qu'elles ſont des corps naturels, parce qu'elles ſont compoſées de matiere & de forme. Il y a dans ce cercle deux ſyllogiſmes compoſez des mêmes termes, mais dans l'un & dans l'autre le terme moien eſt la cauſe prochaine de la majeure, & c'eſt en quoi conſiſte le défaut, parce qu'il s'enſuit que la même choſe eſt la cauſe & l'effet d'elle même.

On l'appelle cercle vicieux, pour le diſtinguer d'un autre cercle que les philoſophes ne rejettent point, & qu'ils nomment *regreſſus* ou retour. Dans ce dernier il y a deux ſyllogiſmes, mais dans le premier la cauſe eſt démontrée par l'effet, au lieu que dans l'autre l'effet eſt demontré par la cauſe. Si par exemple, après avoir prouvé que la terre eſt entre le Soleil & la Lune, par la raiſon que la Lune ſouffre une éclipſe, ce qui eſt une démonſtration τοῦ ὅτι, *à poſteriori*, on retourne à la cauſe, & on prouve que la Lune eſt éclipſée, parce que la terre eſt entre elle & le Soleil, ce qui eſt une démonſtration τοῦ διότι, *à priori*, c'eſt un *regreſſus* ou un retour, qui ſe fait en remontant à la cauſe.

Ce qui fait que cette maniere de raiſonner n'eſt point vicieuſe c'eſt qu'elle ne ramene point l'ame au terme d'où elle étoit partie, parce que d'une connoiſſance confuſe elle l'amene à une connoiſſance moins confuſe, pour revenir enſuite à la premiere connoiſſance, qui de confuſe eſt devenue diſtincte. En effet, d'abord nous connoiſſons confuſément un effet, & par là nous avons une connoiſſance confuſe de la cauſe, mais enſuite examinant cette

prima rerum omnium, quæ unica eſt.

Sed nullum eſt ſophiſma frequentius, quam quod vocatur petitio principii. In eo conſiſtit, quod illud ipſum de quo diſputatur, aſſumatur tanquam medium ad probandam rem, de qua controvertitur; ut ſi quis probaret animam eſſe immortalem, quia non poteſt mori, & mundum eſſe æternum, quia non habuit principium, nec finem habiturus ſit. Evidens eſt, quod ſi quis negat animam eſſe immortalem, illum credere eam poſſe mori. Si ergo velis probare illum errare, dum credit animam eſſe mortalem, quia anima non poteſt mori, hoc ipſo ſumis ut principium ab illo admiſſum, quod negat, & de quo diſputatur inter vos.

Itaque obſervandum eſt, in omni diſputatione, ut argumentationes nitantur aliquo communi principio, ab utrâque parte admiſſo: nam ſi nitantur aliquo principio, ab altero diſputantium negato, tunc id ipſum de quo eſt controverſia aſſumitur tanquam conceſſum, & in hoc conſiſtit petitio principii.

Denique committitur fallacia, à non cauſâ, pro cauſa, quando affertur pro cauſa alicujus effectûs id quod revera non eſt cauſa, ut cum ortus canículæ dicitur cauſa æſtûs, qui viget ut plurimum poſt ortum canículæ, & cometæ dicuntur cauſa malorum quæ ſæpè ſequuntur eorum apparitionem. Dicitur quoque hæc fallacia, poſt hoc, ergo propter hoc.

Aliquid dicendum eſt de eo, quod vocant Logici, Circulum vitioſum. Sic vocatur ea diſcurrendi ratio, quâ probatur aliquid, per illud ipſum, quod probatum fuit ab illo, ut ſi probarem plantas conſtare materia, & forma, quia ſunt corpora naturalia, & rurſus probarem eſſe corpora naturalia quia conſtant materia & forma. Sunt ergo in illo circulo, duo ſyllogiſmi conſtantes iiſdem terminis. Sed medius eſt in utroque cauſa proxima majoris, in quo conſiſtit vitium, quia inde ſequitur idem eſſe cauſam, & effectum ſui ipſius.

Vocatur autem circulus vitioſus, quia datur alius circulus, quem Philoſophi non rejiciunt & vocatur regreſſus. In illo ſunt etiam duo ſyllogiſmi, ſed in priori demonſtratur cauſa per effectum, in poſteriori verò effectus per cauſam. Si verbi gratia, poſtquam quis probaſſet terram interponi inter ſolem & lunam, ex eo quod luna patiatur eclypſim; (quæ eſt demonſtratio τοῦ ὅτι) revertatur ad cauſam, & probet ideo lunam pati eclypſin, quia terra interponitur inter illam & ſolem; (quæ eſt demonſtratio τοῦ διότι) fit regreſſus.

Ratio autem cur regreſſus non ſit vitioſus, eſt quia intellectus non redit ad terminum unde profectus erat, tendit enim à confuſa cognitione ad magis diſtinctam, ut ab illa regrediatur ad primam non amplius confuſam, ſed diſtinctam factam; nempe cognoſcimus primò confuſè effectum, & per eum confuſè etiam cauſam: ſed diligentiùs explorantes cauſam, reddimus cognitionem illius magis diſtinctam,

Digitized by

ſimctam, eademque opera, naturam effectuum diſtinctius percipimus. Verbi gratia, videntes ferrum liquefieri ab igne, cognoſcimus confuſe naturam liquiditatis, & vim quam habet ignis eam producendi in ferro, quam vim deinde inveſtigantes, cognoſcimus procedere ex rapidiſſima partium ipſius agitatione, qua fit ut partes ferri diſſocientur à ſe invicem, & agitentur ſeorſim à ſe invicem. Inde autem à cauſam liquefactionis diſtinctius cognitâ regredimur ad liquiditatis cognitionem magis accuratam.

La Logique.

cauſe avec plus d'attention, nous venons à la connoître mieux, par où nous acquerons une connoiſſance diſtincte des effets. Par exemple, en voyant que le fer ſe liquéfie dans le feu, on acquiert une connoiſſance confuſe de la nature de la liquidité, & de la force que le feu a de la produire dans le fer, & en examinant enſuite cette force, on découvre qu'elle vient de l'agitation rapide des parties du feu, agitation qui fait que les parties du fer ſe ſéparent les unes des autres, & s'agitent violemment. Après avoir trouvé ainſi la cauſe de la liquefaction, on acquiert une connoiſſance plus exacte de la liquidité.

CAPUT DECIMUM.

De Methodo.

Hic per methodum intelligimus aptam plurium definitionum, propoſitionum, diviſionum, canonum, ratiocinationum, &c. ad aliquam diſciplinam pertinentium diſpoſitionem, per ea verò, quæ ad aliquam diſciplinam pertinent, intelligimus, ea quæ pertinent ad objectum diſciplinæ, vel tanquam proprietates, vel tanquam ſpecies.

Itaque Phyſica cenſetur methodice tractata, ſi congruo atque apto ordine explicentur principia corporis naturalis (quod eſt objectum Phyſicæ) nimirum materia, & forma; tum proprietates corporis naturalis, nempe impenetrabilitas, diviſibilitas, figura, motus, locus: denique ejus ſpecies, nempe cœli, elementa, meteora, mineralia, plantæ, animalia, &c. In univerſum illud tenendum eſt, eam eſſe methodum optimam, quæcumque quæſtionis, & media quæ ad quæſtionis explicationes adhiberi ſolent, ordine pertractat.

Quæſtiones ſic debent diſponi ut, quæ priores ſunt, quæ facilius intelliguntur, & cognitionem ſequentium juvant priori loco exponantur, quæ verò poſteriores ſunt, & ſine præcedentibus intelligi non poſſunt, poſterius.

Circa media is ordo ſervandus, ut cum plura ſuppetunt ad aliquid probandum, adhibeantur priori loco, quæ rei probandæ victoriora ſunt.

Duplex memoratur methodus, altera ſynthetica, ſeu compoſitiva; altera analytica, ſeu reſolutiva.

Methodus ſynthetica progreditur à principiis ſimplicioribus ad ea quæ ex iſtis principiis componuntur, à partibus verbi gratia ad totum, ab univerſalibus ad particularia, à mediis ad finem.

Methodus analytica, facto initio à fine, vel toto, vel particularibus, vel concluſione, progreditur ad media, vel partes, vel univerſalia, vel principia.

Quæcumque adhibeatur methodus, hæc neceſſariò obſervanda videntur, primò ut ſubjecta materies clare & diſtincte concipiatur, nulla in verbis remanente ambiguitate. Secundò ut ab initio bona & clara definitione pateat, quid ſit id de quo agitur. Tertio ut res definita congruâ partitione in ſuas partes diſtribuatur, & quidem eâ lege ſervatâ, ut incipiatur à membris generalioribus; aliter enim non poſſet vitari tautologia, quæ nihil eſt importunius.

CHAPITRE DIXIEME.

De la Méthode.

NOus entendons ici par méthode l'arrangement convenable de pluſieurs définitions, propoſitions, diviſions, axiomes, raiſonnemens, qui appartiennent à quelque ſcience, & par ces mots, *qui appartiennent à quelque ſcience*, nous entendons ce qui appartient à l'objet de cette ſcience, ou comme principes, ou comme parties, ou comme proprietez, ou comme eſpéces.

Ainſi la Phyſique eſt traitée méthodiquement, lorſque les principes du corps naturel, qui en eſt l'objet, ſavoir la matiere & la forme ſont traitez dans un ordre propre & convenable, & qu'on y examine dans le même ordre, & les proprietez du corps naturel, ſavoir l'impénétrabilité, la diviſibilité, la figure, le mouvement, le lieu, & les eſpéces, ſavoir le Ciel, les élements, les méthéores, les minéraux, les plantes, les animaux. En un mot une bonne méthode eſt celle qui traite dans un ordre naturel & les queſtions & les moyens qui ſervent à expliquer ces queſtions.

On doit diſpoſer tellement les queſtions que celles qui ſont les premieres, qu'on entend avec plus de facilité & qui ſervent à faire entendre les ſuivantes, ſoient toûjours traitées les premieres; & que celles qu'on ne peut entendre ſans les précédentes ſoient traitées les dernieres.

Quant aux preuves, lors qu'il y en a pluſieurs pour une ſeule choſe, il faut avoir ſoin d'employer les premieres celles qui ſont plus propres à prouver la choſe que les autres.

Il y a deux ſortes de méthodes, l'une qu'on appelle Synthete, ou méthode de compoſition; & l'autre Analyſe, ou méthode de réſolution.

La méthode ſynthétique procede des principes ſimples à ceux qui ſont compoſez de ces principes, comme, par exemple, des parties au tout; des choſes univerſelles aux particulieres, des moyens à la fin.

La méthode analytique, au contraire, commence, ou par la fin ou par le tout, ou par les choſes particulieres, ou par la concluſion, & procede ainſi aux moyens, ou aux parties, ou aux choſes univerſelles, ou aux principes.

Quelque méthode qu'on emploie, il eſt néceſſaire d'obſerver, en premier lieu, qu'on ait conçu la matiere clairement & diſtinctement, & qu'il ne reſte aucune ambiguité dans les mots. En ſecond lieu, qu'on donne dès le commencement une définition bonne & claire de la choſe dont il s'agit. En troiſieme lieu, que la choſe définie ſoit diviſée comme il faut en ſes parties, de telle ſorte qu'on commence par les membres les plus généraux, ſans quoi on ne peut éviter une ennuieuſe tautologie;

Digitized by Google

La Logique.

tologie. En quatrieme lieu, qu'on ne mêle rien d'étranger au ſujet, & qu'on n'obmette rien qui ſoit propre à le faire connoître. En cinquieme lieu, qu'on débute par les choſes plus connuës, & qui ſervent à faire entendre les ſuivantes.

Le reſte dépend de la nature, & conſiſte à s'accommoder à la nature de la choſe qu'on enſeigne, & au génie du diſciple auquel on veut l'enſeigner.

On peut rapporter ici quatre regles établies par le célébre Deſcartes. La premiere, que nous n'admettions jamais pour vrai ce qui n'eſt pas évi lent, c'eſt-à-dire que nous fuyions avec ſoin les jugemens précipitez & la prévention, & qu'en jugeant des choſes nous n'affirmions que ce qui paroit d'une telle clarté qu'il ne nous reſte aucun lieu d'en douter. La ſeconde, que nous diviſions chaque difficulté en autant de parties qu'elle en contient, & qu'il en faut pour la mettre dans un jour parfait. La troiſieme, que nos penſées ſoyent conduites par ordre inſenſiblement & par dégrez des objets ſimples & aiſez aux objets compoſez & difficiles. La quatrieme, que nous faſſions une énumeration ſuffiante & parfaite, & des examens généraux, tellement que nous puiſſions être ſûr que nous n'avons rien oublié.

Le premier précepte eſt fondé ſur cet axiome, *tout ce qui eſt conçu clairement & diſtinctement eſt véritable*, d'où il eſt aiſé de conclure qu'on ne peut jamais être ſûr d'avoir trouvé la vérité, à moins qu'on n'ait une idée claire & diſtincte de ſes choſes. Or comme on ne peut ſavoir qu'on a une pareille idée de quelque choſe, à moins d'être ſûr qu'on n'a aucune des imperfections, d'où naiſſent les erreurs & les jugemens faux, il faut éviter en jugeant, la précipitation & les préjugez qui ſont la cauſe de la plûpart de nos erreurs. En effet, on croit mal à propos connoître une choſe clairement & diſtinctement, quand on l'a admiſe avec une précipitation aveugle, ſans avoir péſé murement les raiſons pour & contre, & qu'on s'eſt laiſſé entraîner, ou par l'autorité, ou par l'antiquité, ou par la nouveauté, ou par le préjugé de l'éducation, ou par d'autres raiſons ſemblables.

Une idée eſt claire, diſtincte, & vraie par conſéquent, lors qu'elle paroit telle après s'être dépouillé des préjugez, des vieilles opinions, du reſpect de l'antiquité, des charmes de la nouveauté, & autres tels ennemis de la droite raiſon.

Il eſt certain que la plûpart de nos erreurs viennent de ce que nous avons porté divers jugemens ſur les choſes, avant que de les avoir conçues clairement, ou même avant que d'avoir l'uſage entier de la raiſon. Or ces premiers jugemens ne s'effacent qu'avec peine, & le commerce des hommes y ajoute tous les jours de nouvelles erreurs.

Au reſte, de ce que l'évidence & la dépréoccupation ſont la marque de la vérité, on tire une réponſe facile à la raiſon, par laquelle Platon prouvoit que la ſcience des hommes eſt une ſimple reminiſcence.

Ce philoſophe enſeigne que Dieu a créé les ames de toute éternité, & qu'il les a ornées de toutes les ſciences, c'eſt-à-dire des idées de tou-

Quartò ut nihil inducatur alienum, nihil prætermittatur proprium. Quintò ut ſemper à notioribus & ad ſequentium intelligentiam neceſſariis incipiatur.

Alia pendent à natura, & peculiari genio rei docendæ, & diſcipuli docendi, quibus accommodari debent.

Huc revocari poſſunt quatuor præcepta viri celeberimi (Carteſii). Primum ut nihil admittamus unquam pro vero, quod non eſt evidenter verum, hoc eſt, ut fugiamus diligenter præceps & præoccupatum judicium, nec aliud quicquam in judicando de rebus complectamur quam quod ita perſpicuum videatur intellectui, ut nulla de illo dubitandi detur occaſio. Secundum ut quamlibet difficultatum examinandarum dividamus in tot partes, quot dari poſſint, & requirantur ad commodam perfectamque dilucidationem. Tertium ut rectè atque ordine procedant cogitata noſtra, ductoque initio ab objectis ſimplicioribus & facilioribus, ſenſim atque gradatim aſcendant ad diſquiſitionem compoſitorum. Quartum ut ſemper enumerationem adeo ſufficientem & perfectam faciamus, nec non examina adeo generalia, ut certi eſſe poſſimus nihil eſſe prætermiſſum.

Fundamentum primi præcepti iſtud afferri poteſt axioma, illud omne verum eſt, quod clarè diſtinctèque percipitur. Unde colligere licet, numquam aliquem poſſe eſſe certum ſe veritatem eſſe nactum, niſi claram & diſtinctam rerum ideam habeat. Quia verò nemo poteſt eſſe certus ſe habere ideam claram & diſtinctam alicujus rei, niſi certò ſciat ſe immunem eſſe ab illis imperfectionibus, unde fluunt errores, & prava judicia, idcirco evitanda eſt præceps judicandi celeritas, præjudiciaque omnia, omnium ferè errorum cauſæ. Temerè enim credit ſe aliquis diſtinctè & clarè cognoſcere, quod vel eo impetu admiſit, nec benè expenſis & maturè penſitatis rationibus ex utraque parte, vel propter authoritatem docentis, vel propter vetuſtatem, aut novitatem, vel quia ſic à puero inſtitutus eſt, vel ſimili de alia cauſa.

Ea demum idea clara eſt, atque diſtincta, & conſequenter vera, quæ talis videtur poſt exuta omnia præjudicia, omneſque præconceptas pueritiæ opiniones, omnem antiquitatis reverentiam, novitatis ambitionem, & ſimiles rectæ rationis inimicas.

Certum eſt maximam partem noſtrorum errorum inde fluere, quod varia de rebus judicia tulimus, antequam illas clarè conceperimus, imo etiam antequam integrum noſtræ rationis uſum habeamus. Hæc autem prima judicia vix deleri poſſunt, ſed novis quotidiè erroribus in ſocietate & conſuetudine hominum cumulantur.

Cæterùm ex eo quod evidentia intellectûs præjudiciis immunis ſit veritatis criterium, reſpondetur facilè Platonis rationi, quâ probabat ſcientias noſtras eſſe ſolùm reminiſcentiam.

Exiſtimabat Plato animas fuiſſe creatas ab æterno, à Deo, & ſcientiis ſive rerum omnium ideis ornatas, ſed propter unionem cum materiâ, illas

ideas

ideas obrui, & immergi, & deinde paulatim exſiccatis humoribus emergere, & experientia, ſtudio & præceptis iterum excitari. Non multum ab eâ abludebat opinione Origenes, credens animas à Deo initio mundi fuiſſe conditas, & in cælo aſſervari, ut deinde in corpora demergerentur, prout unum quodque illis recipiendis ſit idoneum, & quia omnes juxta Origenem peccarunt in Cælo, alias demerſas eſſe in corpora ſubtiliora, qualia ſunt Dæmonum, alias in craſſiora, qualia ſunt hominum, agendæ pœnitentiæ cauſâ. Sed hæc fictitia ſunt.

tes choſes, mais que par leur union avec la matiere, ces idées ſont comme étouffées & noiées, juſqu'à ce qu'elles ſe dégagent peu à peu des humeurs, & qu'elles ſoient comme réveillées par l'expérience, par l'étude, & par les préceptes. Origene ne s'éloignoit pas beaucoup de cette opinion, puiſqu'il croioit que les ames avoient été faites par Dieu dès le commencement, & qu'elles étoient gardées dans le Ciel comme dans un magazin, en attendant qu'elles fuſſent plongées dans un corps, ſelon que ce corps étoit propre à les recevoir. Or comme ſelon Origene elles pécherent toutes dans le Ciel, les unes furent placées dans des corps ſubtils, tels que ceux des Démons, & les autres dans des corps groſſiers, tels que ceux des hommes, pour y faire pénitence. Mais toutes ces idées ne ſont que de pures fictions. LA LOGIQUE.

Ratio quâ utebatur Plato ſic ſe habebat. Quod didicimus, vel prius erat nobis cognitum, vel incognitum. Non cognitum, quia non diſcimus ea, quæ jam ſcimus. Non etiam ſimpliciter incognitum, numquam enim illud diſcere potuiſſemus, ſicut ille, qui furem de facie ignotum quærit, fruſtra eſt, licet occurrat, non tamen illum dignoſcere poterit. Ergo illud fuit eo modo incognitum, quo res quas obliti ſumus.

Voici la raiſon que Platon alléguoit. Ce que nous avons appris, nous étoit connu ou inconnu auparavant. Il ne nous étoit point connu auparavant; car nous n'apprenons point ce que nous ſavons déjà. Il ne nous étoit pas inconnu tout-à-fait; car nous n'aurions jamais pû l'apprendre. Ainſi un homme qui cherche un voleur qu'il ne connoît point de viſage, prend une peine inutile, puiſqu'il pourroit le rencontrer ſans le connoître. Donc ce que nous avons apris nous étoit inconnu de la même maniere qu'une choſe que nous avons oubliée.

Reſpondeo, quod ſicut homo quærens furem, quem non cognoſcit, poteſt illum diſcernere à cæteris hominibus, ſi ſciat quædam indicia ipſi propria, ita intellectus noſter veritates, quas numquam antea cognoverat, dignoſcere poteſt, cum primum ſeſe offerunt indicia veritatis propria, nimirum claritas, & evidentia. Sicut enim lux per ſe ipſam manifeſtatur, ita veritas quædam, nempè veritas primorum principiorum, ſuâ perſpicuitate dignoſcitur. Per eas autem veritates inquirimus alias minus claras. Niſi concedat Plato animam noſtram poſſe cognoſcere aliquam veritatem, cum primum ipſi offertur, ſequitur numquam potuiſſe illi communicari à Deo ullam ideam, quod eſt contra Platonem. Ergo ejus ratio nimis probat, ergo nihil probat.

Je réponds que comme un homme qui cherche un voleur qu'il ne connoît point, peut le diſtinguer des autres hommes, s'il ſait quelques indices, propres de cet homme, de même la raiſon peut reconnoître des véritez qu'elle n'avoit jamais connuës, lorſqu'elles viennent s'offrir avec les marques qui les caractériſent, ſavoir la clarté & l'évidence. Car comme la lumiere ſe manifeſte par elle même, de même il y a une certaine vérité, ſavoir celle des premiers principes, qu'on reconnoît par ſa propre clarté. Or par ces véritez nous en cherchons d'autres qui ſont moins claires. Platon lui même doit accorder que notre ame peut connoître certaines véritez dès qu'elles ſe préſentent, ſans quoi il faudra qu'il admette que Dieu n'a pû communiquer aucune idée à l'ame, ce qui eſt contre Platon. Donc ſa raiſon prouve trop, d'où il s'enſuit qu'elle ne prouve rien.

Fin de la Logique.

Digitized by Google

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

IDE'E COURTE ET EXACTE DE LA MORALE.

BREVIS ET ACCURATA ETHICÆ DELINEATIO.

Ce que c'eſt que la Morale & quel eſt ſon objet.

Quid ſit Ethica, & quodnam ejus objectum.

La Morale.

COmme il y a deux choſes dont la poſſeſſion rend l'homme heureux, ſavoir la connoiſſance de la vérité, & l'amour de ce qui eſt honnête, & que l'eſprit humain a beſoin de pluſieurs ſecours pour acquérir ces deux biens, ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait une Logique pour conduire l'entendement à la vérité, mais il faut encore une autre ſcience qui dirige la volonté, & c'eſt ce que nous appellons la morale, laquelle on définit l'art de diriger les actions humaines vers le bien.

Par actions humaines, on entend, non pas toutes ſortes d'actions produites par l'homme, mais ſeulement celles qu'il produit par la détermination de ſa volonté, leſquelles étant faites avec liberté & du ſçu de la raiſon, peuvent porter le caractére de vice ou de vertu. Tel eſt l'amour de Dieu & de la vertu, la haine du péché, l'attachement au vice, ou l'éloignement du déſordre. Ce ſont des actions qu'on appelle mœurs ou morales.

On définit les mœurs, des habitudes d'agir à l'égard d'un objet honnête. Si ces habitudes d'agir ſont conformes à la droite raiſon, elles ſont bonnes, & ſi elles y ſont contraires, elles ſont mauvaiſes. Quand on dit que quelcun vit bien ou mal moralement, on entend qu'il eſt accoûtumé à faire des actions vertueuſes ou vicieuſes. Car ſi on agit par une habitude qui n'a pas la vertu ou le vice pour objet, quoiqu'on agiſſe librement, ce n'eſt pas là agir bien ou mal moralement.

COmmune duplex ſit illud cujus poſſeſſio reddit hominem beatum, nempè cognitio veritatis, & amor honeſtatis, anima verò humana indigeat multis auxiliis, multisque remediis, ut poſſit utrumque illud bonum acquirere, non ſatis eſt dari Logicam quæ intellectum dirigat ad verum, eſſe debet inſuper alia diſciplina, quæ voluntatem dirigat, atqui hæc eſt, quam vocamus Ethicam, ſive moralem, & ſic definitur. Ethica eſt ars dirigendi actiones humanas ad bonum.

Per actiones humanas, non intelliguntur omnes actiones quas homo producit, ſed illæ ſolùm, quas producit ex determinatione voluntatis, quæ quia fiunt cum libertate, & rationis advertentia, induere poſſunt characterem vitii, aut virtutis. Tales ſunt amor Dei, & virtus, odium peccati, proſecutio vel fuga vitii. Atqui hæ ſunt actiones, quæ propriè mores dicuntur ſive morales.

Mores definiuntur habitus, ſeu aſſuetudines agendi circa objectum honeſtum. Si ſint aſſuetudines agendi ſecundum rationem rectam, ſunt boni, ſi contra rectam, ſunt mali. Cum quis dicitur benè, vel malè vivere moraliter, intelligitur aſſuetus eſſe edere actiones virtutis, vel vitii, nam ſi agat ex conſuetudine, circa aliud objectum, quam vitium, vel virtutem, etiamſi libere agit, non tamen cenſetur benè, vel malè agere moraliter. Pulcer verbi gra-

Digitized by Goog

gratia qui frequenter pingit libere, & juxta, vel contra artis regulas & præcepta, non tamen cenſetur benè agere moraliter, vel malè.

Hinc copies actus voluntatis eſſe objectum Ethicæ, quatenus referuntur ad objectum honeſtum, nam eo ſolùm reſpectu conſiderantur ab Ethica, ſicut ab ea parte Phyſicæ, quæ animaſtica vocatur, conſiderantur, quatenus ſunt ens animam modificans. Dicunt vulgò actionem humanam conſiderari poſſe, vel in genere entis, vel in genere moris; priori reſpectu pertinere ad Phyſicam, poſteriori ad Ethicam.

ment. Ainſi un peintre qui peint librement, ſouvent n'eſt point cenſé agir bien ou mal moralement, ſoit qu'il ſuive les régles de ſon art ou qu'il ne les ſuive pas. LA MORALE.

C'eſt donc une preuve que les actes de la volonté ſont l'objet de la morale, entant qu'on les rapporte à un objet honnête; car ce n'eſt qu'à cet égard qu'ils appartiennent à la morale, de même qu'ils ne ſont l'objet de cette partie de la Phyſique appellée *animaſtique*, qu'entant qu'ils ſont un être qui modifie l'ame. On dit d'ordinaire que les actions humaines peuvent être conſidérées, ou comme êtres, ou comme mœurs. Au premier égard, elles appartiennent à la Phyſique, & au ſecond elles ſont l'objet de la Morale.

De principiis Ethicæ.

HAbet hæc ſecunda philoſophiæ pars quaſdam propoſitiones æternæ veritatis, per quas demonſtrat nonnullas concluſiones. Ejuſmodi ſunt iſta axiomata, quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris; ſuum cuique tribuendum eſt, honorandi ſunt parentes; Deus eſt colendus. Fateor hominem eſſe adeò depravatum, ut major ſit reſpectu illius evidentia principiorum Metaphyſicæ, quam principiorum Ethicæ, ſed hoc non impedit quin iſta haberi debeant pro principiis univerſaliter atque evidenter veris.

Sunt adhuc in homine reliquiæ quædam juſtitiæ originalis, ut cum homines cognoſcunt quod juſtum & honeſtum eſt, & ab injuſto & turpi fecerunt, quamvis enim peccatum rationem humanam multùm obſcuraverit, voluit tamen Deus permittere ut ejus lumen penitus extingueretur. Eſt quædam lex naturæ, quæ ſine doctrina & præceptis ab omnibus hominibus intelligitur, quæque diſcrimen ponit inter bonum, & malum. Itaque nonnulla ſunt principia circa mores, quæ ſolo lumine naturali percipiuntur eſſe veriſſima, ut, quod tibi fieri non vis alteri ne feceris; honorandi ſunt parentes &c. quorum deinde applicatione à ratione noſtra, ſi quando opus eſt, veritas modificationem accipit.

Verbi gratia, ex dictamine rectæ rationis cognoſcimus parentes eſſe ſemper honorandos, licet non teneamur illis obedire prava jubentibus, eoſque venerari, quatenus infami aliquo ſcelere conſtrictos, & licet filius in ſupremo Reipublicæ magiſtratu conſtitutus, & quatenus fungens eo munere, potius ab ipſis cultum & honoris officia accipere, quam ipſis reddere debeat.

Eadem hominis ratio, quæ cognoſcit certitudinem regulæ, cognoſcit exceptiones adhibendas.

Sed quia, quod patitur exceptionem, non videtur eſſe principium, ideo addendum eſt Ethicam non carere propoſitionibus omni exceptione majoribus. Talia ſunt axiomata, Deus eſt colendus; majus bonum præferendum eſt minori: faciendum eſt quod minus eſt ex duobus malis, quorum alterum neceſſariò ſubeundum ſit, & fugiendum eſt majus; omne agens intellectivum appetit, quod ſibi judicat eſſe bonum. Tales ſunt quoque quatuor Canones Epicuri, primò ea voluptas, quæ nullam habet adjunctam moleſtiam eſt amplectenda: ſecundò ea molеſtia, quæ

Des principes de la Morale.

CEtte ſeconde partie de la Philoſophie contient quelques propoſitions d'une éternelle vérité, par leſquelles elle démontre un certain nombre de concluſions. Tels ſont ces Axiomes. *Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez point qui vous fût fait. Il faut rendre à chacun le ſien. On doit honorer ſes parens. Il faut adorer Dieu.* J'avouë que telle eſt la dépravation de l'homme, que les principes de la Métaphyſique ont plus d'évidence pour lui que ceux de la morale. Mais cela n'empêche point que ces derniers ne ſoient des principes vrais univerſellement & évidemment.

Il y a encore dans l'homme quelques reſtes d'une juſtice univerſelle, comme lors qu'il reconnoit ce qui eſt juſte & honnête, & qu'il le diſtingue de ce qui eſt injuſte & honteux. Car bien que le péché ait fort obſcurci la raiſon humaine, Dieu n'a pourtant point voulu permettre que ſa lumiere fut éteinte tout-à-fait. Il y a une certaine loi de la nature, que les hommes entendent tous ſans régles & ſans préceptes, & qui met de la différence entre le bien & le mal. Il y a donc par rapport aux mœurs quelques principes, dont la lumiere naturelle ſuffit pour connoître la vérité, comme ceux-ci, *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait, il faut honorer ſes parens*, & divers autres, que la raiſon applique & modifie, quand il eſt néceſſaire.

Par exemple, la droite raiſon nous dicte que nous devons toûjours honorer nos parens, bien que nous ne ſoions point tenus de leur obéir, lorſqu'ils nous commandent de mauvaiſes choſes, ni de les reſpecter entant que coupables de quelques crimes infames. Il eſt même permis à un fils qui eſt à la tête de la République, de recevoir de ſes parens des marques d'honneur & de reſpect, entant qu'il exerce la ſouveraine magiſtrature.

La même raiſon de l'homme qui connoît la certitude d'une régle, connoît auſſi les exceptions qu'il y faut faire.

Mais comme ce qui ſouffre exception paroît n'être point un principe, il faut ajoûter que la morale ne manque point de vérités qui ſoient au deſſus de toutes exceptions. Tels ſont les Axiomes ſuivans, *il faut adorer Dieu, il faut préférer un plus grand bien à un moindre, de deux maux il faut choiſir le plus petit, de deux maux qu'il eſt impoſſible d'éviter tous deux, il faut éviter le plus grand, tout agent intelligent déſire ce qu'il juge être bon.* Telles ſont encore ces quatre Maximes d'Epicure. La premiere, *il faut embraſſer la volupté qui n'eſt accompagnée d'aucun chagrin.* La ſeconde, *il faut éviter le chagrin qui n'eſt accompagné*

La Morale.

gné d'aucune volupté. La troiſieme, *on doit fuir toute volupté qui eſt un obſtacle à un plus grand plaiſir, ou qui produit un plus grand chagrin.* La quatrieme, *le chagrin qui détourne un plus grand chagrin, ou qui produit un plus grand plaiſir doit être embraſſé.*

Remarquez encore qu'il n'y a aucune Nation aſſez barbare pour ne pas connoître qu'il eſt honnête de faire du bien à ſon bienfaiteur, de garder fidellement les promeſſes & les contracts, fait librement & volontairement de part & d'autre, de préférer ſon ami à ſon chien, de ne point faire tort à ceux qui ne nous en ſont point, & les mêmes Nations ſentent qu'il y a de la turpitude dans les actes contraires. S'il y a des gens qui violent la foi donnée, ou qui oppriment leur bienfaiteur, ou des perſonnes qui ne leur ont point fait de mal, ce n'eſt pas qu'ils jugent que leur conduite eſt honnête. Donc il reſte dans tous les hommes quelque notion de la bonté morale.

Comment on diviſe la Morale.

CE qui précéde fait comprendre que la morale peut être diviſée en naturelle & en acquiſe; car la morale naturelle n'eſt rien autre choſe qu'une certaine lumiere qui brille dans l'ame, par la force de laquelle il n'y a point d'homme qui ne reconnoiſſe les premiers principes généraux des mœurs.

Or qu'il y ait une certaine loi naturelle qui marque les limites du bien ou du mal, c'eſt ce qu'on prouve par la raiſon que Juvenal rapporte, qu'un coupable a beau être abſous par ſon juge, qu'il eſt déchiré par les remords de la conſcience, qui tourmente les méchans, lors même qu'ils ont péché ſans témoin, & qu'ils n'ont rien à craindre de la juſtice des hommes. Je ne dis rien du conſenement général à louër les bonnes actions, & à blâmer les crimes, ce que les ſcélérats ne feroient pas, ſi la lumiere naturelle ne les avertiſſoit que le bien eſt loüable, & le mal blâmable.

Cette lumiere naturelle par laquelle nous approuvons les principes des mœurs eſt appellée conſcience, & ceux qui conduits par elle ſeule, menent une vie conforme à l'équité, ſont cenſez avoir la morale naturelle.

C'eſt de cette morale naturelle que dérive la morale acquiſe, qui n'eſt rien autre choſe qu'un art compoſé de préceptes, que les hommes aidez par l'étude, par l'expérience, & par le raiſonnement, ont bâtis ſur la loi naturelle, après avoir examiné avec plus d'attention & d'exactitude les devoirs qu'impoſe la vertu, & les maladies de notre ame.

La morale naturelle & la morale acquiſe différent, en ce que la morale naturelle eſt la même chez toutes les Nations, au lieu que la morale acquiſe varie ſelon les peuples & ſelon les ſectes; car ce qui paroit honnête aux Grecs, paroît deſhonnête aux Romains, & les Stoïciens parlent autrement de la vertu que les Epicuriens.

De la conſcience & de la droite raiſon.

LE remords, dont nous venons de parler, eſt conſidéré comme une habitude dont l'acte eſt appellé conſcience. La conſcien-

nullam habet voluptatem admixtam fugienda eſt; tertiò ea voluptas, quæ aut majorem voluptatem impedit, aut graviorem moleſtiam parit, eſt fugienda; quartò ea moleſtia quæ aut majorem avertit moleſtiam, aut uberiorem voluptatem creat, eſt amplectenda.

Obſerva præterea nullam eſſe gentem adeo efferam, quæ non cognoſcat ineſſe aliquam honeſtatem in eo benefacere ſuo benefactori, ſtare ſuis promiſſis & pactis, ultro citroque voluntariè factis; præferre amicum ſuo cani, non ledere eos, qui nihil injuriæ ipſi intulerunt, & aliquam è contra ineſſe turpitudinem actibus contrariis. Si qui ſunt qui fidem datam violent, innoxios, & benefactores ſuos opprimant &c. non illi ſanè judicant hoc honeſtum eſſe, ſed certò ſciunt hoc eſſe turpe, faciunt tamen, quia præferunt utile honeſto. Ergo remanent in omnibus hominibus notiones quædam bonitatis, moralis.

Quomodo dividatur Ethica.

HInc intelliges diviſionem Ethicæ in naturalem, & acquiſitam; nam Ethica naturalis nihil aliud eſt, quam lumen quoddam menti impreſſum, vi cujus prima & generalia principia morum, à ſingulis hominibus, ſine inſtitutis aut præceptis, approbantur, qualia ſuperiùs retulimus.

Dari autem legem quandam naturalem, quæ nobis boni & mali limites definiat, probatur maximè ex eo quod ut ait Juvenalis, ſi à judice homo nocens abſolvitur, attamen illis ſtimulis conſcientiæ torqueatur, qui malos excruciant, etiam quando remotis teſtibus peccaverunt, nec ullum à juſtitia humana imminet periculum, ut nihil dicam de generali conſenſu in laudandis bonis actionibus, & criminibus vituperandis, à quo ſanè ſcelerati homines ſecederent, niſi lumine naturali admonerentur bonum eſſe laudabile, malum verò vituperandum.

Porro lumen illud naturale, quo approbamus principia morum, vocari ſolet ſyntereſis, quâ ſolâ quicumque adjuti vitam ſuam ad æquitatis regulam componunt, Ethicam naturalem habere cenſendi ſunt.

Ex illâ deinde ortum duxit Ethica acquiſita, quæ nihil aliud eſt, quam diſciplina conflata ex variis præceptis, quæ homines ſtudio, experientia & ratiocinio adjuti, ſuperſtruxerunt legi naturali, diſtinctiùs & accuratiùs examinatis virtutum officiis, & morbis animi noſtri.

Differunt Ethica naturalis & acquiſita, quod naturalis eadem ſit apud omnes gentes, acquiſita verò diverſa, pro varietate populorum & ſectarum; qui enim mores videntur honeſti Græcis videntur inhoneſti Romanis; aliter de virtute præcipiunt Stoici, aliter Epicurei.

De conſcientia, & rectâ ratione.

CÆterùm ſyntereſis de quâ ſupra, conſideratur tanquam habitus, cujus actus vocatur con-

Digitized by

conſcientia. Eſt autem conſcientia judicium practicum intellectûs dictantis aliquid agendum eſſe vel fuiſſe, tanquam honeſtum, vel fugiendum eſſe vel fuiſſe tanquam turpe. Eſt lumen naturæ, ſeu cognitio legis naturæ, quâ unuſquiſque judicat, quid turpe & honeſtum, quid ſit faciendum, vel non faciendum, in genere moris.

De illa dixerunt veteres, eam eſſe teſtem ad nos accuſandos, judicem ad nos damnandos, carnificem ad nos puniendos, ex quo peccavimus, admonitorem & diſſuaſorem antequam peccemus, conſolatorem remuneratoremque, ſi non peccaverimus.

Sed quia ſolet dici, illud eſſe bonum moraliter, quod eſt rectæ rationi conſentaneum, videndum eſt quid ſit recta ratio. Sic vocant Philoſophi judicium, quod intellectus facit naturaliter de concluſionibus practicis (hoc eſt ad mores pertinentibus) ex principiis practicis deductis. Quod autem conforme eſt illi judicio intellectûs bonum eſt, non enim adeo depravata eſt natura humana, nec adeo extinctus rationis fulgor, quin poſſit mens rectè judicare de diſcrimine honeſti & turpis, & ſicut ſupereſt homini lumen naturale, vi cujus abſque errore fert judicium de veritatibus per ſe notis, ita poteſt tutum ferre judicium de concluſionibus ex illis veritatibus eductis. Cum ergo aliquod præceptum eſt per ſe notum, vel ex principio per ſe noto colligitur evidenti conſequentiâ, tunc dicere poſſumus illud congruere rectæ rationi, & actiones humanas, quæ juxta illud fiunt, eſſe veræ & rectæ rationi conſentaneas.

Verum altius repetenda eſt hæc res, utpote valde momentoſa.

Dico igitur, quod cum aliæ actiones dicantur bonæ, aliæ malæ, evidens eſt dari aliquam regulam earum, à quâ ſi deſciſcant, malæ, cui ſi adtentur, bonæ conſtituantur. Regula illa duplex eſt, alia remota, quæ vocatur lex æterna, alia propinqua quæ vocatur humana ratio. Lex æterna nihil aliud eſt, quam ſumma ratio, quæ in Deo tanquam in ſummo omnium opifice viget, quâ juſtum eſt ut omnia ſint ordinatiſſima. Non potuit autem hæc ſumma Dei ratio, omnia recte ordinare, quin ſtatuerit omnia debere tendere ad optimum finem, & quæ felicitatem appetunt tanquam ſuum ultimum finem, debere illam ponere in poſſeſſione ſummi boni, quod ſatiare valeat appetitum, & irrequietam motionem voluntatis ſiſtere, unde ſequitur eos à rectâ ratione & ordine diviare, qui ea ut ſummum bonum expetunt, quæ non poſſunt voluntatem explere.

Non potuit eadem ſumma ratio omnia ritè ordinare, quin ſtatuerit Deum debere amari, ut ſummum bonum, omneſque actus creaturæ rationalis & felicitatis avidæ debere referri ad Deum, tanquam ad ultimum. Cum enim ordo poſtulet, ut unaquæque res ametur prout bona eſt & amabilis, æquum eſt nos amare Deum propter ſe, & conſequenter alia in tantum amare quatenus ad Deum referantur.

Inde ſequitur leges ſingulas, regulaſque vivendi, juſtitiam ſuam mutuari, ex eo quod conſona ſint

ce eſt un jugement pratique de l'entendement, qui nous dicte qu'il faut ou qu'il a fallu faire quelque choſe, comme étant honnête, & qu'il faut ou qu'il a fallu fuir une certaine choſe, comme étant honteuſe. En un mot, c'eſt une connoiſſance de la loi naturelle, par laquelle chacun juge quelle choſe eſt honnête, & à faire, & quelle autre eſt honteuſe, & à fuir. La Mor. rale.

Les Anciens ont dit d'elle qu'elle eſt un témoin pour nous accuſer, un juge pour nous condamner, un bourreau pour nous punir, un conſeiller avant que nous péchions, un conſolateur & rémunérateur ſi nous n'avons point péché.

Mais, comme on dit d'ordinaire qu'une action eſt bonne moralement, lorſqu'elle eſt conforme à la droite raiſon, il faut voir ce que c'eſt que la droite raiſon. Les Philoſophes appellent ainſi le jugement que l'ame porte naturellement ſur des concluſions pratiques ou appartenantes aux mœurs, tirées de principes pratiques. Ce qui eſt conforme à ce jugement de l'entendement eſt bon; car la nature humaine n'eſt pas tellement dépravée, ni la lumiere de la raiſon tellement éteinte, que l'ame ne puiſſe juger ſainement de la différence de l'honnête & du honteux, & comme il reſte à l'homme une lumiere naturelle, par la force de laquelle il juge ſans ſe tromper des véritez connuës par elles mêmes, ainſi il peut porter un jugement ſur des concluſions tirées de ces véritez. Lors donc qu'un précepte eſt connu par lui même, ou qu'il eſt tiré d'un principe connu par lui même par une conſéquence évidente, alors on peut dire que ce principe eſt conforme à la droite raiſon, & que les actions faites par ce principe lui ſont auſſi conformes.

Mais la choſe étant d'une extrême importance, il faut la prendre de plus haut.

Je dis donc qu'y aiant des actions, dont les unes ſont appellées bonnes, & les autres mauvaiſes, c'eſt une preuve évidente qu'il y a une régle, & que les actions faites ſelon cette régle, ſont bonnes, au lieu que celles qui n'y ſont pas conformes, ſont mauvaiſes. Cette régle eſt double, l'une éloignée, qu'on appelle loi éternelle; & l'autre prochaine, qui eſt la raiſon de l'homme. La loi éternelle eſt la ſouveraine raiſon, qui brille en Dieu comme dans l'Auteur ſouverain de toutes choſes, & par laquelle il eſt juſte que tout ſoit réglé. Or cette ſouveraine raiſon n'a pû régler toutes choſes, qu'elle n'ait ſtatué que tout devoit tendre à une fin excellente, & que les êtres qui déſirent la félicité comme leur derniere fin, devoient la placer dans la poſſeſſion du ſouverain bien, ſeul capable ſatisfaire leurs deſirs & de fixer l'agitation inquiéte de la volonté, d'où il ſuit que ceux là s'écartent de l'ordre, & de la droite raiſon, qui recherchent comme ſouverain bien ce qui ne peut remplir leurs ſouhaits.

Cette même raiſon ſouveraine n'a pû bien régler toute choſe, qu'elle n'ait établi que Dieu doit être aimé comme le ſouverain bien, & que tous les actes d'une créature raiſonnable, & qui ſouhaite la félicité, doivent être rapportez à Dieu comme à leur fin derniere. Car comme l'ordre demande que toute choſe ſoit aimée, à proportion qu'elle eſt bonne & aimable, il eſt juſte que nous aimions Dieu à cauſe de lui même, & par conſéquent que nous aimions les autres choſes entant qu'elles ſe rapportent à Dieu.

Il ſuit de ces principes que les loix & les préceptes de la Morale empruntent leur juſtice de

La Morale.

leur conformité à cette raiſon ſouveraine, par laquelle Dieu a voulu que tout fût réglé, ce que les anciens Philoſophes n'ont point ignoré. Voici comme Ciceron s'exprime ſur ce ſujet dans le ſecond Livre des loix. „ Je vois que des hommes très-ſages ont crû que la loi n'étoit point „ l'ouvrage de l'induſtrie des hommes, ni le „ réſultat des déliberations de quelque Peuple, „ mais quelque choſe d'éternel qui gouvernoit „ l'Univers, en un mot la ſageſſe qui conſiſte à „ ſavoir commander & deffendre." Ils diſoient donc que cette premiere & derniere loi étoit la penſée de Dieu, qui oblige à faire ou à éviter les choſes, ſelon qu'elles ſont ou conformes ou contraires à cette ſouveraine raiſon. C'eſt pourquoi il dit dans le même Livre, „ la véritable & principale loi propre à commander & à défendre eſt „ la raiſon de Jupiter, le ſouverain des Dieux.

Par rapport à la ſeconde régle des actions humaines, ſavoir la droite raiſon, il faut remarquer que Dieu a voulu que la loi éternelle brillât dans nos ames, & qu'il a imprimé en nous le ſentiment de cette rectitude qui eſt la ſouveraine raiſon de Dieu. Nous avons donc emprunté & copié, pour parler de la ſorte, ſur la loi éternelle, certaines régles auxquelles nous devons conformer nos actions & nos jugemens, & ces régles ſont ce qu'on appelle la droite raiſon, ou la loi naturelle; car la loi naturelle eſt ce dictamen de la droite raiſon, par lequel nous connoiſſons que l'Auteur de la Nature commande, ou défend certaines choſes, parce qu'elles conviennent ou ne conviennent pas à une créature raiſonnable. Donc par cette lumiere de la loi naturelle, ou de la droite raiſon que Dieu a imprimée dans notre ame, nous pouvons diſtinguer les actes honnêtes de ceux qui ne le ſont pas, auſſi bien que par l'idée que nous avons d'un être ſouverainement parfait, auquel comparant quelque choſes, nous jugeons ſi elle eſt droite, ou non, ſelon qu'elle s'accorde ou ne s'accorde point aux perfections, que nous ſavons convenir à cet être.

La loi naturelle différe des autres loix, en ce que ce qu'elle commande eſt bon par ſoi même, & que ce qu'elle défend eſt mauvais par ſoi même, au lieu que les autres loix font qu'une choſe eſt illicite en la défendant, & qu'une autre eſt bonne en la commandant.

Il faut remarquer que la loi naturelle, ou le droit naturel ſe prend tantôt dans un ſens étroit, & tantôt dans un ſens large. La loi naturelle ſe prend dans un ſens étroit, lorſqu'elle dénote un devoir qui n'admet point d'exception, ou de diſpenſe, comme d'aimer Dieu, & de n'être ni avare, ni ſuperbe, ni envieux; car il eſt impoſſible qu'un acte produit par la haine de Dieu, par l'orgueil, par l'envie, ou par tel autre ſentiment, ſoit bon. Le mot de loi naturelle eſt pris dans un ſens large, quand il dénote un devoir, dont nous pouvons être diſpenſez, ou par l'ordre de Dieu, ou par ſa permiſſion, quoique ce devoir ſemble découler de la loi naturelle. Tel eſt celui de ſe marier avec une ſeule femme, de conſerver ſes enfans, de s'abſtenir du bien d'autrui, d'obſerver ſes promeſſes, & quelques autres, qui ſont le lien de la ſociété humaine, & qui ont lieu chez toutes les Nations qui ont tant ſoit peu de politeſſe.

Ainſi ceux qui diſent que l'utilité eſt la ſource & la meſure de la juſtice, ſont dans une erreur groſſiere; car le droit naturel pris dans un ſens étroit, eſt immuable & clair, & par conſéquent

rationi illæ ſummæ, quâ Deus omnia ordinatiſſima eſſe voluit, quod veteres Philoſophi haud ignoraverunt. „ Hanc video, ait Tullius libro ſecundo de legibus „ ſapientiſſimorum fuiſſe ſententiam, „ legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec „ ſcitum eſſe aliquod populorum; ſed æternum „ quiddam, quod univerſum mundum regeret, imperandi prohibendique ſapientiam. Itaque principem illam legem & ultimam mentem eſſe dicebant omnia ratione, aut cogentis, aut vitantis Dei, quamobrem dicit in eodem libro. „ Lex vera atque princeps apta ad jubendum, & ad vetandum, „ ratio eſt recta ſummi Jovis.

De regula altera actionum humanarum, nempe rectâ ratione, hoc ſciendum eſt, Deum voluiſſe ut lex æterna mentibus noſtris affulgeret, & impreſſiſſe adeo menti noſtræ ſenſum illius rectitudinis, quæ ſummâ Dei ratio eſt. Profectò ergo ſunt, & quaſi tranſcriptæ in animas noſtras ab æternâ lege regulæ quædam, quibus actiones noſtras, & judicia aptare debemus, quæ regulæ rectæ rationis, vel lex naturalis dicuntur. Eſt enim lex naturalis dictatum rectæ rationis, qua actus quoſdam ab authore naturæ per ſe aut præcipi, aut vetari intelligimus, quia vel conveniunt, vel non creaturæ rationali. Ergo per lumen illud legis naturalis, ſeu rectæ rationis, menti noſtræ impreſſum ab authore naturæ, diſcernere valemus actus honeſtos ab iis qui non ſunt, atque etiam per ideam entis ſummè perfecti, quam habemus, ad quam componentes aliquid, judicamus ſit ne rectum nec ne, prout congruere vel non congruere videmus perfectionibus, quas entî ſummè perfecto convenire ſcimus.

In hoc verò differt lex naturalis ab aliis legibus, quod, quæ præcipiuntur à lege naturæ ſint per ſe bona; quæ prohibentur ſint per ſe mala; è contra aliæ leges vetando faciunt res illicitas, præcipiendo, debitas.

Interim obſerva legem naturalem, ſeu jus naturale ſumi aliquando ſtrictè, aliquando latiori ſignificatione. Sumitur ſtrictè, quando denotat officium, nullam ſuſcipiens exceptionem, vel diſpenſationem, cujuſmodi eſt amor Dei, carentia invidiæ, ſuperbiæ, avaritiæ. Nam impoſſibile eſt, ut actus qui oritur ex odio Dei, vel ex invidia, aut ſuperbia, ſimilibuſve affectibus, bonus ſit. Sumitur latiori ſenſu, quando denotat officium, quo Deo vel permittente, vel jubente, abſtinere poſſumus, licet videatur fluere ex legibus naturæ. Ejuſmodi eſt conjugium cum unicâ uxore, conſervatio liberorum, alieni abſtinentia, obſervatio promiſſorum, & quædam alia, quæ ſunt veluti ſocietatis humanæ columen, & apud omnes gentes, ſaltem moratiores, obtinent.

Hinc colliges falli eos, qui cavillantur non aliam eſſe juſtitiæ menſuram, & fontem, quam utilitatem; nam jus naturale ſtrictè ſumptum immutabile & perpetuum eſt, nec proinde pendet ab uſu & fructu

Digitized by Google

fructu ex ipso colligendo. Jus præterea voluntarium Dei, hoc est lex, quam verbi gratia dedit Mosi, licet mutari possit pro varietate personarum, & temporum, reddit actus, quos præcepit justos independenter ab utilitate. Imo si consulamus rationem, comperiemus eum injustè se gerere, qui nactus in deserto loco hominem, infirmum, & multo auro onustum, eum spoliat, quamvis latroni utilis sit ea spoliatio, nec impostetum immineat ea de causa ullum periculum. Comperiemus etiam violationem pactorum liberè initorum esse injustam, quamvis fructuosa sit.

Sed observandum est, quod cum Deus sit judex rerum omnium, & remunerator boni vindexque mali, nulla propriè loquendo potest esse utilitas junctæ à bono, quia licet in præsens furtum utile sit, multò majora accessire solet mala à Deo vindice scelerum, quam præsens sit utilitas.

Circa conscientiam observare juvat, eam ut sit legitima bonitatis moralis regula, esse debere immunem à præconceptis, & pravis opinionibus, nam superstitiosus, æque sentit conscientiæ stimulos, quando aliquid committit, quod sibi falsò persuadet esse illicitum, ac si de facto violasset jus naturale. Inde tamen malè colligeres actum illum in se consideratum, non esse rectæ rationi consentaneum. Dico in se consideratum, quia si consideretur prout fit ab homine, certis opinionibus imbuto, fieri potest ut sit pravus, quamvis in se consideratus, sit legitimus. Verbi gratia si quis crederet esum sanguinis esse à Deo prohibitum, & tamen ederet, illius actus esset pravus, quia esset contra conscientiam, tamen esus sanguinis in se consideratus, res est omnino innoxia.

De Hæretico, qui falsò credit actum quemdam esse licitum, & illum committit non reluctante conscientia, dicendum est eum actum esse pravum, neque rectæ rationi congruere, licet conscientiæ hæretici congruat, quia non congruit conscientiæ sanæ.

Hæc conscientia falsa dicitur, quæcumque præjudiciis, vel affectibus serviens, non evidenter cognoscit quod faciendum est, sed confuse ut bonam rem percipit, quam cæteroquin malam judicasset. Fit autem sæpè ut error conscientiæ, non solùm ex negligentia, sed etiam ex malitia oriatur. Quot enim sunt homines qui rationem suam exorant, ut conticescat, & ad nutum voluntatis in libidinem propensæ, paulatim se inflecti patiatur, tandemque impetrant, ut quod libitum est, approbet.

Error ille maximè culpandus. Tolerabilior est fluctuatio conscientiæ, quam error illius modi, quamquam & ipsa actus producat, non ab omni culpâ vacuos, nam si non obstante eâ dubitatione conscientiæ, in actum erumpas, de industria peccandi periculum subis. Qui verò audet actionem periculosam committere, non sincerè bonus est. Quod si non semper quod certum est & evidens occurrat quoad mores, id agere æquum est, quod æternæ legi magis congruum videtur.

il ne dépend point de l'avantage qu'on en peut retirer. D'ailleurs le droit volontaire de Dieu, c'eſt-à-dire, par exemple, la loi qu'il donna à Moiſe, rend juſtes les actes qu'il commande, indépendamment de l'intérêt, bien que ce droit puiſſe changer ſelon les perſonnes & les tems. Que dis-je, ſi nous conſultons la raiſon, nous découvrirons que celui-là ſe conduit injuſtement, qui trouvant dans un lieu déſert un homme foible, chargé de beaucoup d'argent, le dépouille, bien que cette action ſoit avantageuſe au voleur, & qu'elle ne lui faſſe courir dans la fuite aucun danger. Par le même examen, nous découvrirons qu'il eſt injuſte de violer des contrats faits librement, quelque profit qu'on en puiſſe tirer. LA MORALE.

Mais il faut obſerver que Dieu étant le juge de toute choſe, le rémunérateur du bien & le vengeur du mal, il n'y a, à parler proprement, aucun avantage à faire le mal, parce que ſi le vol eſt utile pour le préſent, de l'autre côté il nous attirera de la part du Dieu vengeur plus de mal que nous n'avons tiré de profit du crime.

Pour ce qui eſt de la conſcience, il faut obſerver qu'elle ne peut être une régle légitime de la bonté morale, à moins qu'elle ne ſoit dégagée des préjugez & des erreurs; car le ſuperſtitieux ne ſent pas moins les remords de ſa conſcience, lors qu'il fait quelque choſe qu'il ſe perſuade fauſſement être un crime, que ſi en effet il violoit le droit naturel. Cependant vous auriez tort d'en conclure que cet acte conſidéré en lui même n'eſt pas conforme à la droite raiſon. Je dis conſidéré en lui même; car ſi on le conſidére entant que fait par un homme imbu de certaines opinions, il ſe peut qu'il ſoit mauvais, quoique conſidéré en lui même, il ſoit légitime. Par exemple, ſi quelcun croioit que Dieu défend de manger du ſang, & qu'il en mangeât, bien qu'en ſoi même, manger du ſang ſoit une choſe tout-à-fait indifferente, cependant ſon action ſeroit mauvaiſe, parce qu'elle ſeroit contre ſa conſcience.

Quant à un Hérétique qui croit fauſſement qu'un certain acte eſt licite, & qui le commet ſans remords, ſon action eſt mauvaiſe & contraire à la droite raiſon, parce qu'elle eſt faite avec une conſcience erronnée, bien qu'elle ſoit conforme à la conſcience de cet homme.

On appelle conſcience fauſſe celle, qui aſſervie à des préjugez & à des paſſions, ne connoît point avec évidence ce qu'il faut faire, & conçoit confuſément comme bonne une choſe qu'elle auroit jugée mauvaiſe ſi elle avoit été dans une autre ſituation. Il arrive ſouvent que l'erreur de la conſcience vient non ſeulement de la négligence, mais encore de la malice. Car combien y a-t-il d'hommes, qui obtiennent de leur raiſon qu'elle ſe taira, qui la prient de ſe prêter un peu aux vœux d'une volonté corrompuë par la paſſion, & qui lui font approuver ce qu'il leur plait?

Cette erreur eſt blâmable au dernier point, & une conſcience flottante ſeroit plus tolerable, bien que les actes qu'elle produit ne ſoient pas exempts de tout péché. En effet, ſi malgré les doutes de votre conſcience, vous ne laiſſez point d'agir, vous vous expoſez de gaieté de cœur au danger de pécher. Or on n'eſt pas ſincerement bon, quand on oſe commettre une action pleine de danger. Que ſi on ne voit pas toûjours avec certitude & avec évidence ce qu'il faut faire, on doit prendre le parti qui paroit s'accorder le mieux avec la loi éternelle.

Nous

La Morale.

Nous ſommes entrez dans un grand détail ſur cette matiere, parce qu'elle eſt la baſe de la morale.

Comment on diviſe la Morale acquiſe.

LA Morale acquiſe, eſt ou habituelle, ſavoir celle qui eſt dans l'ame du Moraliſte, ou ſyſtématique, ſavoir celle qu'on enſeigne, ſelon une certaine méthode, ou de vive voix, ou par écrit.

On la diviſe encore en morale théorique, & en morale pratique.

La morale théorique eſt celle qui donne des principes généraux de conduite, en faiſant abſtraction des circonſtances particulieres. La morale pratique eſt celle qui applique ces préceptes, ſuivant les circonſtances où il faut faire une action de tempérance ou de juſtice. Il eſt vrai que la morale théorique enſeigne comment il faut agir en certaines circonſtances. Mais comme elles ſont infinies, on ne peut les prévoir toutes, tellement que ſes préceptes peuvent être regardez comme généraux & comme indépendans des circonſtances particulieres. Ainſi il faut une prudence parfaite pour en bien appliquer les régles.

On diviſe encore la morale en monaſtique, en œconomique, & en politique, ſelon les trois états de la vie, dans leſquels on peut conſidérer l'homme, ſavoir ou comme homme, ou comme membre d'une famille, ou comme membre d'une République.

On diviſe la morale ſyſtématique de diverſes manieres. Mais il ſemble que la meilleure méthode eſt de traiter en premier lieu des principes, en ſecond lieu des actions humaines, & en troiſieme lieu de leur fin, qui eſt le ſouverain bien ou la béatitude.

Des principes des actions humaines.

PAr principes des actions humaines nous entendons leurs cauſes efficientes, qui ſont intérieures ou extérieures.

Il n'y a rien à dire des cauſes extérieures, ſi ce n'eſt que par elles on entend Dieu, l'Ange qui conſeille, l'objet, & autres cautes ſemblables qui excitent l'homme à faire une action morale.

Pour les cauſes intérieures, ce ſont les facultez qui ſont naturelles à l'ame. Ces facultez conſidérées comme appartenantes à une ame ſenſitive, ſe réduiſent ordinairement à trois, ſavoir celles qui regardent le ſens, l'appetit concupiſcible, & la faculté de ſe remuer dans le lieu. Lors qu'on les conſidére entant qu'appartenantes à une ame raiſonnable, on en compte deux, ſavoir l'entendement, & la volonté. Le ſens répond à l'entendement, dont il différe en ce qu'il ſe borne à un objet corporel. L'appetit concupiſcible répond à la volonté, & en différe en ce qu'il ne ſe porte qu'au bien agréable & utile, au lieu que l'entendement ſe porte aux objets ſpirituels, & la volonté au bien honnête.

L'entendement eſt le principe des actions humaines, parce que pour toute action humaine il eſt néceſſaire que l'entendement connoiſſe la choſe qui eſt l'objet de l'action, outre que ce qui eſt fait ſans connoiſſance n'eſt pas libre. L'entendement excite la volonté à agir en général, & à faire quelque choſe en particulier.

On dit que l'entendement excite en général la volonté à agir, parce que la volonté ne ſe porte

Hæc fuſiùs explicuimus, quia ſunt totius moralis Philoſophiæ fundamentum.

Quomodo dividatur Ethica acquiſita.

ALia eſt Ethica habitualis, quæ ſcilicet eſt in anima Ethici, alia ſyſthematica, quæ ſcilicet docetur vel viva voce, vel ſcriptis, certâ methodo.

Dividitur præterea in docentem, & utentem.

Ethica docens tradit præcepta generalia benè vivendi abſtrahendo à circumſtantiis particularibus. Utens verò applicat illa præcepta prout hic & nunc actio temperantiæ vel juſtitiæ, verbi gratia, edenda eſt, habitâ ratione circumſtantiarum. Equidem Ethica docens præcipit, quomodo ſit agendum in certis circumſtantiis, ſed quia circumſtantiæ infinitæ ſunt, nec omnes prævideri poſſunt, ideo omnia præcepta poſſunt dici generalia, & abſtrahentia ab eo quod hic & nunc agendum ſit. Itaque in applicandis regulis perfecta requiritur prudentia.

Inſuper dividitur Ethica in Monaſticam, Oeconomicam, & Politicam, pro triplici ſtatu, ſub quo homo conſiderari poteſt, nempe vel ut homo, vel ut membrum alicujus familiæ, vel ut membrum alicujus Reipublicæ.

Ethica ſyſtematica variè à variis dividitur, ſed optima videtur ea methodus, ſi primò agatur de principiis, ſecundò de ipſis actionibus humanis, tertiò de earum fine, qui eſt ſummum bonum ſeu beatitudo.

De principiis actionum humanarum.

PEr principia actionum humanarum intelligimus hic cauſas earum efficientes, quæ ſunt vel internæ, vel externæ.

De externis nihil eſt quod dicamus, niſi per eas intelligi Deum, Angelum ſuaſorem, objectum, & ſimilia, quæ determinant hominem ad moraliter operandum.

Cauſæ internæ ſunt facultates animæ ingenitæ, quæ cum conſiderantur prout in anima ſenſitiva, ad tres revocari ſolent, nempe ad ſenſum, ad appetitum, & ad facultatem loco motivam, cum verò conſiderantur prout in animâ rationali, ſunt duæ, nempe intellectus & voluntas. Senſus reſpondet intellectui, & differt ab illo, quia fertur duntaxat in objecta corporea. Appetitus reſpondet voluntati, & differt ab illa, quia ſolùm fertur in bonum jucundum, & utile. Intellectus è contra fertur in objecta ſpiritualia, voluntas in bonum honeſtum.

Intellectus eſt principium actionum humanarum, quia ad omnem actionem humanam requiritur, ut intellectus cognoſcat rem, circa quam verſatur actio, neque illud liberè fit quod ſine cognitione fit. Dicitur intellectus movere voluntatem ad agendum tum, quoad exercitium, tum quoad ſpecium.

Intellectus movet voluntatem quoad exercitium, hoc eſt eam determinat ad agendum ſimpliciter, quia

Digitized by Google

quia voluntas non fertur in incognitum, juxta vulgare effatum, ignoti nulla cupido, nihil volitum quin præcognitum. Ergo nullum movebit actum, quin moveatur prævia cognitione mentis.

Intellectus quoque movet voluntatem quoad ſpecium, hoc eſt eam determinat ad unum actum alterutrius ſpeciei, ad amorem potiùs quam ad odium.

Quærunt hîc philoſophi an intellectus determinet neceſſariò voluntatem.

Respondendum eſt, judicium quod vocant ultimò practicum, hoc eſt quo intellectus, omnibus rectè perpenſis ſtatuit, hîc & nunc, hoc vel illud agendum eſſe, ita flectere voluntatem, ut ea agat neceſſariò juxta illud judicium, quod minimè tollit libertatem, quia judicium poteſt tolli & poni pro libitu animæ, niſi quoad ſummum bonum, nam judicium, quo judicamus felicitatem eſſe amandam non poteſt mutari. Adhoc enim homo non minus determinatus eſt ſua natura, quam ignis ad comburendum.

Voluntas eſt principium actionum humanarum, tum quia ipſa producit actus volendi & nolendi, in quibus conſiſtit ratio virtutis & vitii, tum quia imperat facultati loco-motivæ exercitium ſive executionem conſiliorum ſumptorum. Dico rationem virtutis & vitii conſtare in actibus voluntatis, nam dare eleemoſynam non aliter eſt actus charitatis, quam ſi procedat ex voluntate proximum diligente; alioquin, ſi fiat laudis amore, & hypocriſi, peſſima res eſt.

Præter facultates animæ, dicuntur etiam habitus cauſa interna actionum humanarum.

Diximus alibi quid ſit habitus. Hîc addo habitus, de quibus quæſtio eſt in Ethica, eſſe virtutes & vitia.

à rien d'inconnu, & qu'il faut connoître avant que d'aimer. Donc elle ne fait aucun acte, qu'elle n'y ſoit excitée par une connoiſſance antérieure de l'entendement. La Mo. rale.

L'entendement excite auſſi la volonté ou la détermine à un acte de telle ou de telle eſpéce, par exemple, *plûtôt à l'amour qu'à la haine.*

Ici les Philoſophes demandent ſi l'entendement détermine néceſſairement la volonté.

Il faut répondre que ce jugement qu'on appelle le dernier acte de l'entendement, c'eſt-à-dire, celui par lequel l'entendement, apres avoir murement pêſé toutes choſes, détermine qu'il faut dans la circonſtance préſente faire telle, ou telle action, plie tellement la volonté, qu'elle agit néceſſairement d'une maniere conforme à ce jugement, ce qui ne lui ôte pourtant point la liberté, parce que l'ame fait ou ne fait point ce jugement, ſelon qu'il lui plait. Il n'y a que par rapport au ſouverain bien que ce jugement eſt néceſſaire; car le jugement que nous portons que la félicité eſt aimable, ne peut être changé, l'homme n'étant pas moins déterminé à le faire par ſa nature que le feu à brûler.

La volonté eſt l'autre principe des actions humaines, en ce qu'elle produit les actes de volition & de nolition, dans leſquels conſiſtent la vertu & le vice, & qu'elle commande à la faculté *loco-motive* de mettre en exécution les deſſeins de la volonté. Je dis que ce qui conſtitue la vertu & le vice conſiſte dans les actes de la volonté. Car donner l'aumône n'eſt un acte de charité, qu'autant qu'il procéde d'une volonté qui aime ſon prochain. Autrement, ſi on ne la fait que par l'amour des loüanges, ou par hypocriſie, l'aumône eſt un crime.

Outre les facultez de l'ame, il y a une autre cauſe interne des actions humaines, ſavoir les habitudes.

Mais comme nous avons dit ailleurs ce que c'eſt, j'ajoûte ſeulement que les habitudes dont il eſt queſtion en morale, ſont les vertus & les vices.

De actionibus humanis.

EXaminant ſedulò Philoſophi proprietates actionum humanarum, ac præcipuè libertatem, de cujus natura viget acris & difficillima controverſia inter Philoſophos & Theologos ad ſolvendum.

Volunt quidem ſufficere ad hoc ut actio ſit libera, ſi fiat ex deliberatione, & voluntarie, ut vocamus.

Alii volunt requiri ad hoc, ut actio ſit libera, libertatem indifferentiæ, ſive poteſtatem ad utrumlibet. Definiunt proinde libertatem, facultatem agendi & non agendi poſitis omnibus ad agendum prærequiſitis.

Iſti diſtinguentes liberum à voluntario, agunt deinceps de ſpontaneitate, & de coactione, de voluntario, & de involuntario. Duplex eſt involuntarium alterum, quod fit per coactionem, alterum per ignorantiam. Prioris ordinis eſt motus quo quis in carcerem rapitur, poſterioris cædes, verbi gratia, à Cephalo commiſſa, quando uxorem latentem ſagittâ confixit, opinatus hanc eſſe ferum quempiam.

Des actions humaines.

LEs Philoſophes examinent avec ſoin les propriétez des actions humaines, & principalement la liberté, ſur la nature de laquelle eux & les Théologiens diſputent avec beaucoup de vivacité.

Quelques-uns prétendent qu'il ſuffit pour qu'une action ſoit libre, qu'elle ſoit faite en conſéquence d'une délibération, volontairement, & par un choix précédent.

D'autres prétendent que pour qu'une action ſoit libre, il faut que l'homme ait une liberté d'indifférence, c'eſt-à-dire le pouvoir de faire les deux oppoſez. Ainſi ils définiſſent la liberté, la faculté d'agir, & de ne pas agir, lorſqu'on a tout ce qui eſt requis pour agir.

Ceux-ci diſtinguant ce qui eſt libre de ce qui eſt volontaire, traitent enſuite de la ſpontanéité & de la contrainte, du volontaire & de l'involontaire. Il y a deux ſortes d'involontaire, l'un qui eſt l'effet de la contrainte, & l'autre de l'ignorance. De la premiere eſpéce eſt le mouvement par lequel on traîne quelcun en priſon, & de la ſeconde, le meurtre que Cephale commit, lorſqu'il perça d'une fléche Procris ſa femme, croyant que c'étoit une bête. Ils obſervent que toute

Le Moine.

sorte d'ignorance ne suffit point pour qu'un homme puisse dire avoir agi malgré lui, & qu'il faut pour cet effet, une ignorance invincible & antécédente.

Il y a aussi des actions mixtes, qui ne sont ni tout-à-fait volontaires, ni tout-à-fait involontaires, comme lorsqu'un marchand, par la crainte du naufrage, jette ses marchandises dans la mer.

On examine ensuite une autre propriété des actions humaines, savoir la bonté & la malice, & on recherche ce que c'est que l'une & que l'autre, & d'où elles coulent dans les actions humaines. On demande encore s'il peut y avoir une action humaine qui soit indifférente, c'est-à-dire qui ne soit ni vertu, ni vice. La plûpart des Théologiens le nient par cette raison principalement, que toute action humaine doit être rapportée à une fin excellente. Or si elle y est rapportée, & que d'ailleurs elle ait les qualitez nécessaires, elle est bonne, au lieu que si elle n'y est point rapportée, par cette raison seule elle est vicieuse & criminelle.

Ils parlent ensuite des passions, dont le sujet est l'appétit, qu'ils divisent en concupiscible & en irascible. On compte onze passions, l'amour, la haine, le désir, la fuite, la joie, la tristesse, l'espérance, le desespoir, la crainte, la hardiesse, & la colere. Les six premieres appartiennent à l'appétit concupiscible qui tend au bien simplement entant que bien, & les cinq dernieres à l'appétit irascible qui tend au bien entant que difficile à obtenir.

Ils traitent aussi de la vertu, qu'Aristote définit une habitude *prohairétique* qui consiste dans une médiocrité déterminée par rapport à nous, par la prudence & par la raison. On la divise en quatre espéces, qu'on appelle vertus cardinales, la prudence, la justice, la force & la tempérance, auxquelles les autres se rapportent toutes.

Par rapport à la fin des actions humaines, on examine la nature du souverain bien, qui est cette fin, & on établit comme un principe indubitable, que par rapport à la félicité, l'homme n'est point indifferent, & qu'il est déterminé pleinement.

On a aussi coûtume de demander si tout agent agit pour une fin, & la réponse est que tout agent agit pour une fin, matériellement & non formellement, c'est-à-dire qu'il ne se fait rien dans le monde, qui ne tende à quelque fin, & à la fin que Dieu lui-même s'est proposée, mais que tous ne connoissent point la fin pour laquelle ils agissent, que les seuls agens raisonnables connoissent la fin de leurs actions, & choisissent les moïens pour arriver à cette fin.

On demande encore si une créature raisonnable & intelligente peut aimer le mal entant que mal, à quoi on répond que non, & on prouve que les Démons mêmes malgré leur méchanceté horrible n'aiment ce qu'ils aiment qu'en qualité de bien, & qu'ils n'aiment que ce qu'ils croient pouvoir leur apporter quelque avantage.

Enfin on traite du bien même, qu'on divise d'ordinaire en honnête, en utile, & en agréable. Les Epicuriens disent que le bon & l'agreable sont identifiez, & qu'ils se divisent en deux espéces, l'honnête & l'utile, mais Cicéron nie dans le troisiéme livre des Offices que l'utile puisse subsister sans l'honnête.

Observant non omnem ignorantiam reddere actionem invitam, sed solùm ignorantiam invincibilem, & antecedentem.

Dantur quoque actiones mixtæ, quæ nec sunt prorsus voluntariæ, nec prorsus involuntariæ, ut cum quis naufragii metu, merces projecit in mare.

Postea examinatur alia proprietas actionum humanarum, nempe bonitas & malitia, & inquiritur quid sit bonitas & malitia, & unde derivetur in actiones humanas. Inquiritur quoque an aliqua possit esse actio humana indifferens, quæ neque sit virtus neque vitium. Negant plurimi Theologi, hâc præsertim ratione, quia omnis actio humana debet referri in finem optimum. Si referatur autem, & alioquin non careat debitis qualitatibus, est bona; si non referatur, hoc solo redditur vitiosa & peccaminosa.

Ad hæc agunt de affectibus, quorum subjectum est appetitus, quem dividunt in concupiscibilem, & irascibilem. Undecim numerantur affectus, nempe amor, odium, desiderium, fuga, gaudium, tristitia, spes, desperatio, metus, audacia, ira. Sex priores pertinent ad appetitum concupiscibilem, qui tendit in bonum simpliciter, quinque posteriores pertinent ad appetitum irascibilem, qui tendit in bonum quatenus arduum.

Insuper agunt de virtute, quæ ab Aristotele definita est habitus præelectivus, situs in mediocritate, quoad nos per prudentiam & rationem determinatâ. Dividitur in quatuor species, quæ vocantur virtutes cardinales, & sunt prudentia, justitia, fortitudo, & temperantia, ad quas cæteræ omnes revocantur.

De fine actionum humanarum examinatur hîc natura summi boni, qui finis est actionum humanarum, & statim ut principium indubium, statuitur, hominem non esse indifferentem quoad felicitatem, sed plenissimè determinatum.

Quæri etiam solet an omnia agentia agant propter finem, & respondetur omnia agere propter finem materialiter, non verò formaliter, hoc est nihil fieri in mundo, quod non tendat ad finem aliquem, & quidem ad finem, quem Deus ipse sibi proposuit, sed non omnia cognoscere finem propter quem agunt. Sola agentia rationalia cognoscunt finem actionum suarum, & media eligunt ad finem illum assequendum.

Quæritur etiam an creatura rationalis & intelligens possit amare malum, quatenus malum, & respondetur negativè, & probatur ipsos dæmones, quamquam malitiâ horribili præditos, amare quicquid amant sub ratione boni, & nihil amare nisi quod credunt aliquam sibi afferre posse commoditatem.

Denique agitur de ipso bono, quod vulgò dividitur in honestum, utile, & jucundum. Alii ut Epicurei dicunt bonum & jucundum identificari, & dividi in duas species, nempè in honestum, & utile; sed Cicero reprovat libro tertio de officiis dicens esse utile absque honesto.

De

De ſummo bono, quod à Boethio definitur ſtatus omnium bonorum aggregatione perfectus, aſſeruntur quamplurimæ veterum Ethnicorum ſententiæ. Stoici dixerunt illud conſiſtere in ſolâ virtute. Ariſtoteles in actione virtutis comitata bonis animi, corporis, & fortunæ. Alii verò in contemplatione, & ſcientia. Alii in bonis fortunæ, nempe honoribus, famâ, divitiis &c. Alii in voluptate, vel corporis, ut Ariſtippus, & Cyrenaici ejus ſectatores, vel animi, ut Epicurus.

Obſerva omnes illos philoſophos, ſi Ariſtippum, & Epicurum excipias, per ſummum bonum intelligere non ipſam felicitatem, ſed cauſam illius.

Dicitur vulgò duplex eſſe felicitas, objectiva ſcilicet & formalis. Prior eſt res, quæ ſuum poſſeſſorem beatum efficit, poſterior eſt illius rei perfecta poſſeſſio.

Si quæras quid ſit ſtatuendum de ſummo bono, reſpondeo Deum eſſe noſtram felicitatem objectivam, ejus verò cognitionem, & amorem eſſe noſtram felicitatem formalem, quia per cognitionem & amorem, Deum poſſidemus, & gaudio perfundimur.

Dicebat Ariſtoteles ſummum bonum has habere conditiones, ut ſit homini proprium, & in ejus optimâ parte ſcilicet animâ ſitum; ut ſit firmum & permanens, & extra omnem jacturæ aleam; ut ſit perfectum, & per ſe expetibile; ſibi ſufficiens & ſe ipſo contentum, ac tandem multis commune. Has conditiones benè attendenti evidenter patet nec divitias, nec honores, nec nominis celebritatem, nec ſcientias, nec virtutem, nec voluptates corporis eſſe ſummum bonum.

Deus ſolus eſt ſummum bonum, ſive cauſa efficiens perfectæ felicitatis, cum ipſâ ſolus inexplebilem hominis appetitum infinitate ſuâ ſatiare poſſit. Unde illud Divi Auguſtini dictum, feciſti nos Domine ad te, & ideo irrequietum eſt cor noſtrum, donec requieſcat in te.

Les Payens ont été partagez en pluſieurs opinions ſur le ſouverain bien que Boethius définit un état compoſé de l'aſſemblage de toute ſorte de biens. Les Stoïciens ont dit qu'il conſiſtoit dans la vertu ſeule. Ariſtote le place dans l'exercice de la vertu accompagnée des biens de l'ame, du corps, & de la fortune. D'autres l'établiſſent dans la contemplation & dans la ſcience. D'autres dans les biens de la fortune, ſavoir les honneurs, la réputation, les richeſſes, & autres choſes ſemblables. Les autres dans la volupté du corps, comme Ariſtippe, & les Cyrénaïques, ſes Sectateurs. Les autres dans celle de l'eſprit, comme Epicure. La Morale.

Il faut obſerver, qu'excepté Ariſtippe, & Epicure, les Philoſophes ont tous entendu par le ſouverain bien, non la félicité, mais la cauſe de la félicité.

On dit qu'il y a deux ſortes de félicitez, l'une objective, & l'autre formelle. La premiere eſt la choſe qui rend heureux ſon poſſeſſeur, & la ſeconde la poſſeſſion parfaite de cette choſe.

Si vous demandez ce qu'il faut croire du ſouverain bien, je répond que Dieu eſt notre félicité objective, & que la connoiſſance de Dieu eſt notre félicité formelle, parce que par cette connoiſſance & cet amour nous poſſédons Dieu, & nous ſommes remplis de joie.

Selon Ariſtote, le ſouverain bien doit être propre à l'homme, ſitué dans la meilleure partie de lui même, ſavoir dans ſon ame, ferme, permanent, inamiſſible, parfait, & ſouhaitable par lui-même, ſe ſuffiſant & content de ſoi-ſeul, & enfin commun à pluſieurs. Quand on ſonge bien à ces conditions, on voit avec évidence que ni les richeſſes, ni les honneurs, ni la réputation, ni les ſciences, ni la vertu, ni la volupté du corps, ne ſont pas le ſouverain bien.

C'eſt Dieu ſeul qui l'eſt, c'eſt-à-dire qui eſt la cauſe efficiente de la félicité parfaite, lui ſeul pouvant remplir par ſon infinité, les déſirs inſatiables de l'homme. C'eſt pourquoi Saint Auguſtin diſoit, Seigneur, tu nous as fait pour toi, & ainſi notre cœur n'eſt point en repos juſqu'à ce qu'il ſe repoſe en toi.

Fin de la Morale.

Digitized by Google

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

TRAITE' DE PHYSIQUE, divisée en générale & en particuliere.

SYNTAGMA PHYSICUM, In generalem & particularem divisum.

QUESTION PRE'LIMINAIRE.

Ce que c'eſt que la Phyſique & comment on la diviſe.

QUESTION PRELIMINAIRE.

NOus entendons par Phyſique cette partie de la Philoſophie qui traite des corps. On peut la définir la connoiſſance ſpéculative du corps naturel entant qu'il eſt naturel. Le mot Phyſique vient du Grec φύσις, qui eſt dérivé de φυῶ, engendrer ou naître, & qui ſignifie nature. Mais on prend ce mot en pluſieurs ſens différens.

En premier lieu, il ſignifie l'univerſalité des choſes, comme lorſqu'on demande, ſi un tel Etre ſubſiſte dans la nature des choſes.

En ſecond lieu, il ſe prend pour cet ordre ou cette loi univerſelle que Dieu a établi dans le monde, comme lorſque nous diſons que quelque choſe ſe fait ſelon la nature, par exemple, que le feu brûle, & que d'autres ſe font contre la nature, c'eſt-à-dire, ſont des miracles, comme lorſque le feu de la fournaiſe de Babylone épargna les jeunes Hébreux qu'on y avoit jettez. C'eſt à ce ſens du mot nature qu'on peut rapporter ces manieres de parler, il eſt contre la nature qu'un chien naiſſe avec deux pieds ſeulement, & les fruits que la nature produit dans leur tems ſont meilleurs que ceux que l'induſtrie humaine fait venir au milieu de l'hyver, ou avant le tems marqué par la nature.

Nous oppoſons les monſtres aux ouvrages de la nature, parce que nous ſoupçonnons que lors qu'il naît des monſtres, la pente & la force ordinaire des cauſes naturelles a été empêchée ou détournée par l'intervention de quelque cauſe fortuite.

Nous oppoſons auſſi les ouvrages de la nature à ceux que l'induſtrie des hommes produit en appliquant les choſes actives aux paſſives. Mais d'ailleurs

QUÆSTIO UNICA PROOEMIALIS.

Quid ſit Phyſica, ac quomodo dividatur.

INtelligimus per Phyſicam, illam Philoſophiæ partem, quæ agit de corporibus. Definiri poteſt ſcientia ſpeculativa corporis naturalis quatenus naturale eſt. Vox Phyſica oritur à voce Græca φύσις, deductâ ἀπὸ τοῦ φυῶ gignere vel naſci, & ſignificante naturam. Sed vox hæc multifariam ſumitur.

Primò ſignificat rerum univerſitatem, ut cum quærimus, ſitne aliquid in rerum natura.

Secundò ordinem illum, & legem univerſalem quam Deus in mundo conſtituit, ut cum dicimus aliquid fieri ſecundùm naturam, verbi gratia ignem comburere, aliqua verò fieri contra naturam, miracula ſcilicet, verbi gratia, cum ignis fornacis Babyloniæ non combuſſit Hebræos injectos. Ad hunc ſenſum revocari poſſunt loquendi formulæ, quibus dicimus eſſe contra naturam, ut canis naſcatur bipes, & quod fructus quos natura producit eſtate meliores ſint, quam quos induſtria hominis in medio hieme, vel ante tempus à natura conſtitutum.

Tunc opponimus monſtra operibus naturæ, quia ſuſpicamur, quod quando monſtra generantur, inclinatio & vis ordinaria cauſarum naturalium impedita fuerit, & aliorſum inclinata, interventu alicujus cauſæ fortuitæ.

Tunc etiam opponimus opera naturæ illis, quæ per induſtriam humanam applicantem activa paſſivis, producuntur. Sed interim ſciendum eſt tum

mon-

monſtra, tum fructus præcoces eſſe propriè opera naturæ, ortosque vi atque virtute legis, atque ordinis, quem Deus inter corpora conſtabilivit.

Tertiò ſumitur natura pro eſſentia cujuslibet rei, ut cum dicimus definitionem eſſe orationem quæ explicat naturam rei definitæ, & magnetem ſuâ naturâ attrahere ferrum.

Quartò pro cauſis omnibus naturalibus, in quantum ex innatâ propenſione agunt, quo ſenſu intelligi debent hæc Philoſophorum dicta, Natura nihil fruſtra facit, natura facit optimum quod poteſt, natura abhorret à vacuo, & cætera. Natura ſic ſumpta nihil aliud eſt quam lex à Deo ſtabilita inter corpora pro actione & reactione unius in alterum, quo ſenſu Platonici optimè dixerunt naturam eſſe artem Dei in materia.

Cum enim ars ſit ea mentis virtus, ad cujus leges dirigantur opera, quæ fiunt ab artifice, & effectus corporum producuntur, juxta leges naturæ quas Deus ſancivit, evidens eſt naturam eſſe artem ipſius Dei.

Quintò ſumitur natura pro interno cujuscumque rei principio, à quo primùm unumquodque res habet ut moveatur, id eſt ut aliquam mutationem patiatur, acquirendo aliquid de novo, & amittendo etiam aliquid, quæ duo ſe mutuò conſequi ſolent, quippe generatio unius eſt corruptio alterius. Hoc ultimo ſenſu ſumitur natura, cum definitur ab Ariſtotele principium & cauſa motûs, & quietis ejus, in quo eſt primò & per ſe, & non per accidens. Non videtur hæc quinta acceptio diſtinguenda à tertia.

Hinc patet, quare Phyſica nomen ſuum habet & mutuatur à naturâ, quia nempe verſatur circa eſſentiam, vim agendi, principia, & proprietates corporum, quatenus per illa corpus in varias formas mutari poteſt.

Intelligentia definitionis Phyſicæ ſumi debet ex iis, quæ diximus alias, tum circa ſcientiam, tum circa diſcrimen diſciplinæ ſpeculativæ à practicâ. Inde etiam ſolvere poteris objectionem, quæ propoſi poteſt contra incertitudinem & obſcuritatem Phyſicæ.

Cæterùm non opus eſt probare Phyſicam eſſe ſcientiam ſpeculativam, quia ſatis evidens eſt, eam ſiſtere in mudâ cognitione corporis naturalis; quippe dum contemplatur opera naturæ, non id ſibi proponit, ut ſimilia corpora efficiat, ſed ſolùm ut cognoſcat induſtriam exquiſitiſſimam quâ facta ſunt.

Ubi obſervandum eſt, non eſſe de ratione ſcientiæ ſpeculativæ, ut opus omne externum rejiciat; nam quamvis Aſtronomia ſit maximè ſpeculativa, requirit tamen ut multa inſtrumenta ſumme labore, manibus verſemus. Sufficit ergo ad rationem ſcientiæ ſpeculativæ, ſi omnes ejus operationes fiant propter ſolam cognitionem veritatis, ut cum Aſtronomi ſeſe multopere fatigant in movendis ſuis orga-

il faut ſavoir que les monſtres & les fruits précoces ſont proprement des ouvrages de la nature, & qu'ils naiſſent de la force de cette loi, & en vertu de l'ordre, que Dieu a établi entre les corps. QUESTION PHYSIQUE.

En troiſieme lieu, la nature eſt prise pour l'eſſence de chaque choſe. On dit dans ce ſens que la définition d'un diſcours explique la nature de la choſe définie, & que l'aimant par ſa nature tire le fer.

En quatrieme lieu, le mot nature eſt pris pour toutes les cauſes naturelles, entant qu'elles agiſſent par une ſuite de la pente qui leur eſt naturelle. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre les axiomes ſuivans, la nature ne fait rien en vain, la nature fait toûjours ce qu'elle peut de mieux, la nature abhorre le vuide: La nature conſidérée de cette maniere n'eſt rien autre choſe que la loi établie par Dieu entre les corps pour l'action & la réaction des uns ſur les autres, ce qui a donné lieu à cette excellente penſée des Platoniciens, que la nature eſt l'art de Dieu agiſſant ſur la matiere.

En effet, cette faculté de l'ame ſelon les loix de laquelle l'artiſan travaille étant un art, & les effets des corps étant produits ſelon les loix de la nature que Dieu a établies, il eſt évident que la nature eſt l'art de Dieu même.

En cinquieme lieu, la nature ſe prend pour le principe intérieur & premier de chaque choſe, qui fait qu'elle eſt mûe, c'eſt-à dire qu'elle ſouffre quelque changement, en acquérant quelque choſe de nouveau, & en perdant auſſi quelque choſe de ce qu'elle avoit, effets qui ont coûtume de s'accompagner l'un l'autre, parce que la génération d'une choſe eſt la corruption d'une autre. C'eſt dans ce ſens qu'Ariſtote a conſidéré la nature, lors qu'il l'a définie le principe & la cauſe du mouvement, & du repos, dans lequel elle eſt premierement & par ſoi-même, & non par accident. Cette cinquieme acception du mot nature ne paroît pas devoir être diſtinguée de la troiſieme.

On conçoit maintenant que la Phyſique n'emprunte ſon nom de la nature, que parce qu'elle roule ſur l'eſſence des choſes, ſur la faculté d'agir, ſur les principes & les propriétez des corps, entant que par ces choſes le corps peut acquérir diverſes figures.

Pour entendre la définition de la Phyſique, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit ailleurs, tant par rapport à la ſcience en général que par rapport à la différence qu'il y a entre une ſcience ſpéculative & une ſcience pratique. On peut réſoudre par les mêmes principes l'objection qu'on fait contre la Phyſique, en la traitant d'une ſcience incertaine & obſcure.

Au reſte, il n'eſt pas néceſſaire de prouver que la Phyſique eſt une ſcience ſpéculative. On voit aſſez qu'elle ſe borne à la ſimple connoiſſance du corps naturel; car en contemplant les ouvrages de la nature, elle ſe propoſe, non de faire des corps ſemblables, mais ſeulement de connoître l'induſtrie ſinguliere avec laquelle ils ont été faits.

Mais il eſt néceſſaire de remarquer ici, qu'il n'eſt pas de l'eſſence d'une ſcience ſpéculative de rejetter toute ſorte d'ouvrages extérieurs. En effet quoi que l'Aſtronomie ſoit toute ſpéculative, elle exige néanmoins que nous employions pluſieurs inſtrumens avec bien de la peine. Il ſuffit donc pour qu'une ſcience ſoit ſpéculative, que toutes ſes opérations tendent à la ſeule connoiſſance de la vérité, comme lors que les Aſtronomes ſe fatiguent beaucoup à remuer les inſtrumens dont ils ſe ſervent; car ils

Digitized by Google

Question Preliminaire.

le ſont, non pas pour former de nouvelles étoiles, mais ſeulement pour en connoître mieux la nature.

Cette réponſe doit ſervir contre ceux qui objectent que la Phyſique eſt une ſcience qui n'eſt rien moins que ſpeculative, parce qu'elle s'exerce à diſſéquer les animaux, à réſoudre les mixtes, & à d'autres expériences ſemblables.

Et il ne faut point alléguer qu'elle s'occupe ſouvent à former ſes objets, & qu'elle donne pluſieurs regles pour produire des animaux, faire de l'or, compoſer des liqueurs & des médecines. Car en premier lieu, les préceptes de la Phyſique ne ſont point la cauſe efficiente du corps naturel, qui eſt toujours produit par la vertu des agents naturels, vertu que l'induſtrie humaine ne fait que modifier par l'application des cauſes naturelles, & par conſéquent la production des animaux, de l'or, des remedes ne dépend de la Phyſique que comme d'une cauſe morale. Je réponds en ſecond lieu, que ce n'eſt pas l'affaire de la Phyſique, ſi quelqu'un connoiſſant par ſon moyen la nature & la faculté d'agir du corps naturel, ſe ſert de cette connoiſſance pour produire divers effets, comme il arrive dans la Méchanique, dans la Médecine, dans la Chymie, qui ſont autant d'arts ou de ſciences diſtinctes de la Phyſique, bien qu'elles en empruntent diverſes obſervations par rapport à la propriété des choſes naturelles.

Il ne convient pas à notre ſujet d'examiner ſi la Chymie peut faire de l'or véritable. Néanmoins je dirai en paſſant que la choſe ne me paroît pas impoſſible, parce que pour faire de l'or, il ſuffit d'une certaine diſpoſition des parties de la matiere.

Cependant comme nous ignorons qu'elle eſt la figure & la diſpoſition de ces parties, & que perſonne ne ſait au juſte quelle eſt la matiere prochaine de l'or, & quel dégré de chaleur il lui faut, & enfin qu'il paroît d'une impoſſibilité phyſique de ſavoir juſqu'à la moindre circonſtance néceſſaire pour y réuſſir, nous diſons que c'eſt le comble de la folie de prodiguer ſes biens pour une telle entrepriſe. Mais comme nous l'avons déjà inſinué, quand même les Chymiſtes feroient de l'or, il ne s'enſuivroit pourtant point que ce métal ne fût point fait par une vertu naturelle, puiſque la production en dépendroit entierement de la chaleur du feu, & du mouvement imprimé à la matiere ſelon les loix de la nature, de même qu'un homme qui met le feu à la poudre enfermée dans des mines ne renverſe point les forteresſes, & détermine ſeulement vers certains lieux le mouvement qui exiſte dans la nature.

Il faut dire la même choſe des montres; car leur mouvement vient non de l'art, mais de la nature, c'eſt-à-dire ou d'une lame d'acier courbée avec force, & qui ſe détend peu à peu, ou de quelques poids proportionnez d'une certaine maniere.

De ce que nous avons dit, il faut inférer que l'objet total de la Phyſique c'eſt le corps naturel, entant qu'il eſt ſuſceptible de génération & de corruption. En effet, tout ce que la Phyſique conſidere ſe rapporte au corps, ou en qualité de principe, comme la matiere ou la forme, ou en qualité de propriétez ou d'attributs, comme la quantité, le lieu, le tems, le mouvement, la chaleur, ou en qualité d'eſpé-

nis, nam hæc non faciunt ad conficiendas novas ſtellas, ſed ſolùm ad cognoſcendam melius naturam earum.

Hinc ſolves objectionem deſumptam ex eo quod Phyſica maximè actuoſa ſit, dum ſcilicet ad animalium anatomen, mixtorum reſolutionem & ſimilia nos vocat.

Nec dicas Phyſicam ſæpè verſari circa effectionem objectorum, multa tradere præcepta de producendis animalibus, conficiendo auro, de miſcendis Pharmacis &c. Nam reſpondeo primò Phyſicæ præcepta non ſe habere, ut cauſam productivam corporis naturalis, quod ſemper vi & virtute agentium naturalium producitur, quam induſtria humana ſolum modificat applicando activa paſſivis, itaque productionem animalium, auri, &c. pendere ſolùm à Phyſicâ tanquam à morali quadam cauſa. Reſpondeo ſecundò non jam pertinere hoc ad Phyſicam, ſi quis ejus beneficio cognoſcens naturam, & vim agendi corporis naturalis, utatur illa cognitione ad varia patranda, ut fit in Mechanica, Medicina, Chymia, & diſciplinis id genus. Sunt hæ artes vel diſtinctæ ſcientiæ à Phyſica, licet mutuentur ab ea varias obſervationes circa naturalium rerum proprietatem.

Utrum autem ars Chymica poſſit facere verum aurum non eſt hujus loci inquirere. Dicam tamen obiter, haud impoſſibile mihi videri tale quid fieri, nam ut fiat aurum nihil requiritur aliud, quam certa diſpoſitio materiæ, ſecundum figuram partium.

Nihilominus cum ignoretur à nobis, quænam ſit illa figura partium, & diſpoſitio materiæ ſecundum figuram partium, & nemo ſciat accuratè quæ ſit auri materia proxima, & quo gradu caloris poſtulet concoqui, cum etiam moraliter impoſſibile videatur omnes ad unam circumſtantias tenere, quæ opus hoc adjuvant, dicimus nullam ſtultitiam eſſe puerilioremi, quam opes ſuas in eo molimine proſligare. Sed ut jam ſupra innuimus, ſi vel maximè efficerent Chymici aurum, non tamen ſequeretur hoc opus non fieri virtute naturali, quandoquidem tota hæc productio penderet à calore ignis, & à motu impreſſo materiæ applicatæ, ſecundùm leges naturæ. Sicut homo, qui pulverem nitratum in cuniculis incluſum accendit, non evertit propugnacula, ſed tantùm determinat motum in natura exiſtentem, vertùs quædam loca.

Idem dicendùm eſt de horologiis. Eorum motus non ab arte, ſed à natura proveniunt, à lamina ſcilicet chalybea violenter complicata, & paulatim ſeſe explicante, vel à libratis certâ ratione ponderibus.

Ex dictis infers objectum adæquatum Phyſicæ eſſe corpus naturale, quatenus capax eſt generationis, & corruptionis, quicquid enim conſideratur à Phyſica refertur ad corpus, vel tanquam principium, ut materia, & forma, vel tanquam proprietates & attributa, ut quantitas, locus, tempus, motus, calor, vel tanquam ſpecies, ut

cali,

cæli, elementa, atqui hæc eſt tota objecti adæquati, ergo &c.

Quod verò ſit objectum formale, hinc patet, quia ſub ea ratione tantùm conſideratur corpus à Phyſica, quatenus capax eſt generationis, & corruptionis, ſive quatenus habet principium diverſarum operationum, per quas immutatur, & per hoc differt Phyſica à Mathematicis diſciplinis, quæ habent pro ſuo objecto corpus, quatenus eſt menſurabile, item à Medicina, quæ conſiderat corpus quatenus ſanabile.

Sic dividemus Phyſicam, ut primò agamus de corpore in communi, ſecundò de corpore in particulari.

ce, comme les Cieux, les Elémens. Or tel doit être un objet total. Donc . . . . . Question Preliminaire.

Une preuve que c'eſt auſſi l'objet formel de la Phyſique, c'eſt qu'elle ne conſidére le corps, qu'entant qu'il eſt ſuſceptible de génération & de corruption, c'eſt-à dire, entant qu'il a le principe de diverſes opérations par leſquelles il change de figure. C'eſt par là que la Phyſique différe des Mathématiques, qui ont pour objet le corps entant que capable d'être meſuré, & de la Médecine, qui le conſidere entant que capable d'être guéri.

Voici comme nous diviſerons la Phyſique. En premier lieu, nous traiterons du corps en général, & en ſecond lieu du corps en particulier.

PARS PRIMA SIVE PHYSICA GENERALIS.

PREMIERE PARTIE OU PHYSIQUE GENERALE.

QUæcumque in hâc primâ parte dicturi ſumus, non huic vel illi corpori in particulari, ut propria convenire intelligenda ſunt, ſed omnibus corporibus omnino communia eſſe, loquimur enim de eſſentia corporis ut ſic, deque ejus proprietatibus. Duo igitur erunt membra iſtius partis, primum de principiis corporis, ſecundum de ejuſdem proprietatibus.

CE que nous dirons dans cette premiere partie doit être regardé non comme convenant à tels ou à tels corps en particulier, mais comme étant commun à quelque corps que ce ſoit; car nous parlons ici de l'eſſence du corps entant que corps, & de ſes propriétez. Ainſi ce premier traité ſera diviſé en deux parties, la premiere qui roulera ſur les principes du corps, & la ſeconde ſur ſes propriétez. La Partie que.

DISPUTATIO PRIMA.

De Principiis corporis naturalis.

Caput Unicum.

IN quo videbimus primò quid ſit, & quotuplex principium, ſecundò varias corporis naturalis opiniones, tertiò quid ſit materia, quartò quid ſit forma.

SECTION PREMIERE.

Des Principes du corps naturel.

Chapitre Unique.

NOus examinerons en premier lieu ce que c'eſt que principe, & combien il y en a, en ſecond lieu, nous rapporterons les diverſes opinions ſur les principes du corps naturel, en troiſieme lieu nous verrons ce que c'eſt que la matiere, & en quatrieme lieu ce que c'eſt que la forme.

Articulus Primus.

Quid & quotuplex principium.

ALiquando ſumitur principium pro qualibet cauſa etiam externa, ut cum dicimus Deum eſſe rerum omnium principium. Sed hîc per principium præcipuè intelligimus cauſam internam; cum enim Phyſici agunt de principiis corporis naturalis, intelligunt ſolùm principia generationis & compoſitionis. Per principia generationis intelligimus ſolùm illa, ex quibus corpus conſtat, poſtquam generatum eſt. Aliter principium ſignificat propoſitionem quandam univerſaliter veram, quâ probatur, quapropter non paucas retulimus in Logicâ, quæ ſunt idem aut tertio ſunt idem inter ſe, duo contradictoria

Article Premier.

Ce que c'eſt que Principe & combien il y en a.

ON prend quelque fois le mot de Principe pour toutes ſortes de cauſes, même extérieures, comme quand on dit que Dieu eſt le Principe de toutes choſes. Mais par Principe nous n'entendons ici principalement que la cauſe intérieure; car lorſque les Phyſiciens traitent des Principes du corps naturel, ils entendent ſeulement les Principes de la génération ou de la corruption, c'eſt-à-dire ces Principes dont le corps eſt compoſé après la génération. Autrement le mot Principe ſignifie, une propoſition vraie d'une vérité univerſelle, qui ſert de preuve, ainſi que nous en avons rapporté pluſieurs dans la Logique, tels que ſont ceux-ci, *les choſes qui ſont*

Digitized by Google

La Peyrie. *ſont les mêmes avec une troiſieme ſont les mêmes entr'elles, deux propoſitions contradictoires ne peuvent être vraies toutes deux enſemble.* Le mot Principe en ce ſens appartient à la Métaphyſique.

On définit d'ordinaire les Principes dont il s'agit ici, les choſes qui ne ſont ni des autres, ni les unes des autres, mais deſquelles toutes choſes ſont. Par *être d'une autre choſe*, il faut entendre être compoſé d'une autre choſe, & non point être fait par une autre choſe. Autrement cette définition de Principe conviendroit à Dieu, puis qu'il n'eſt d'aucune autre choſe, & que toutes choſes ſont de lui comme de leur cauſe efficiente, & non point comme d'une cauſe qui entre dans leur compoſition. C'eſt ce qui fait comprendre pourquoi la matiere eſt un Principe, bien qu'elle ſoit d'un autre, ſavoir de Dieu. Elle eſt un Principe, en ce qu'elle n'eſt point compoſée d'une autre choſe.

On diſtingue d'ordinaire trois principes de la génération, ſavoir la matiere, la privation & la forme. Par exemple, le feu comprend ces trois choſes, la matiere du bois, la privation de la forme du bois, & la forme du feu; car quand on conçoit le feu qui eſt produit, il eſt en effet compoſé de ces trois choſes.

Les Principes de compoſition ſont au nombre de deux, la matiere & la forme; car le feu déjà produit ne renferme que ces deux choſes, la matiere qui étoit bois auparavant, & ce nouvel être par lequel cette matiere eſt feu à préſent, être qu'on appelle la forme du feu.

Il vaudroit peut être mieux dire que les Principes de la génération ſont ceux deſquels le corps qui eſt produit reçoit ſon Etre. Or ils ne ſont qu'au nombre de deux, ſavoir la cauſe efficiente, & la matiere.

Par exemple, le feu qui eſt produit lors qu'on allume une chandelle, prend ſon exiſtence du feu dont on l'approche, & du ſuif de la chandelle, ſavoir du feu comme de ſa cauſe efficiente, & du ſuif comme de la cauſe matérielle. Quant à la privation, elle ne peut rien faire, parce qu'elle n'eſt point un Etre, & pour ce qui eſt de la forme qui eſt engendrée, puis qu'elle n'exiſte point encore, elle ne ſauroit être un Principe.

Par rapport aux Principes de la compoſition, il faut avouër qu'il n'y en a que deux, ſavoir la matiere & la forme. La cauſe efficiente ne peut être conſidérée comme Principe dans ce ſens, parce que le corps naturel qui eſt conçu comme déjà fait, par exemple, le feu allumé dans la chandelle, n'eſt plus conçu recevoir ſon être du feu qui l'a produit; & quand même il le recevroit encore, il n'en ſeroit néanmoins pas compoſé, donc le feu qui en a produit un autre ne peut être dit le Principe de cette production.

Qu'il y ait deux Principes de compoſition dans chaque corps, c'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver, en premier lieu parce que dans chaque corps on trouve ces deux choſes, qu'ils ſont corps, & qu'ils ſont tels corps. Par exemple, le feu & l'eau ont deux choſes, la premiere qu'ils ſont compoſez de parties miſes les unes hors des autres, & rempliſſant un certain eſpace, ce qui les conſtituent dans la qualité de corps, & la ſeconde qu'ils ſont ſolides, durs, ſecs, ou humides, liquides, tranſparens, ce qui les conſtitue dans la qualité de tels corps. Ce qui conſtituë ſimplement les corps dans la qualité de corps, & qui par conſéquent leur eſt commun à tous, s'appelle matiere. Ce qui les conſtituë dans la qualité de tels

non poſſunt eſſe ſimul vera &c. Principium hoc modo ſumptum pertinet ad Metaphyſicam.

Vulgò definiuntur principia, de quibus quæſtio hic eſt, ea quæ neque ex ſe invicem, neque ex aliis ſunt, ſed ex iis omnia. Per eſſe ex alio intelligendum eſt, non componi ex alio, non verò fieri ab alio, alioquin hæc principiorum definitio conveniret Deo, cùm ipſe à nullo alio ſit, ſed omnia ſint ab ipſo, tanquam cauſâ efficiente, minimè verò tanquam à cauſâ componente. Hinc capies quærè materia ſit principium, licet ſit ab alio, nempe à Deo. Eſt principium, quia non componitur, ſeu eſt ex alio.

His poſitis, dicunt vulgò principia generationis eſſe tria, ſcilicet materiam, privationem, & formam. Verbi gratia ignis qui generatur tria hæc comprehendit, materiam ligni, privationem formæ ligni, & formam ignis: quando enim concipimus ignem, qui generatur, revera conſtat ex illis tribus.

Principia compoſitionis dicuntur duo duntaxat, materia & forma, nam ignis jam generatus hæc duo ſolùm involvit, materiam quæ antea lignum erat, & novum illud eſſe per quod ea materia nunc ignis eſt, quod forma ignis dicitur.

Fortaſſe melius eſſet dicere principia generationis eſſe illa à quibus corpus quod generatur accipit ſuum eſſe. Illa verò ſunt duo duntaxat, nimirum cauſa efficiens, & materia.

Exempli cauſa, ignis qui generatur, cum candela accenditur, ſuam exiſtentiam deſumit, tum ab igne, cui candela admovetur, tum à ſebo, vel ellychnio ipſius candelæ, ab igne tanquam à cauſâ efficiente, à ſebo & ellychnio tanquam à cauſâ materiali. Privatio autem utpote non ens, non poteſt quidpiam facere; forma verò, quæ generatur, cum nondum exiſtat, non poteſt dici principium.

Quod principia compoſitionis, fatendum eſt, ea eſſe duo ſupra memorata, nimirum materiam, & formam. Cauſa efficiens non habet rationem principii hoc ſenſu, quia corpus naturale, quod jam factum concipitur, verbi gratia aſcenſus in candela, non amplius concipitur arripere ſuum eſſe ab igne, qui ipſum produxit, & ſi vel maximè acciperet, non tamen componeretur ex illo. Ergo ignis, qui alterum generabit, non poteſt dici principium generationis illius.

Eſſe autem duo principia compoſitionis in quolibet corpore facilè probatur, quia primò in ſingulis corporibus hæc duo reperiuntur, tum quod ſint corpus, tum quod ſint tale corpus, lignum verbi gratia, & aqua. Hæc duo habent, alterum quod conſtent partibus extra ſe invicem poſitis, & ſpatium quoddam replentibus, & per hoc in ratione corporis conſtituuntur, alterum quod habent ſoliditatem, duritiem, ſiccitatem, vel humiditatem, liquiditatem, tranſparentiam, & per hoc conſtituuntur in ratione talis corporis. Illud per quod omnia corpora conſtituuntur in ratione corporis ſimpliciter, quod proinde omnibus commune eſt, vocatur materia.

Digitized by Google

ria. Illud verò per quod conſtituuntur in ratione talis corporis, quod proprium eſt unicuique, vocatur forma. Sunt ergo duo principia componentia unum quodque corpus naturale, nimirum materia, & forma.

Secundo hoc ipſum probatur ex eo quod corpora ſunt in ſe invicem tranſmutabilia, ut conſtat non ſolùm exemplo ligni, quod in ignem convertitur, ſed præcipuè animalium nutritionis, in quâ alimenta omne genus, panis, avena, fructus & cætera convertuntur in ſanguinem, carnem, oſſa, ac rurſus ſanguis & caro in aerem, aer & terra in fruges, & fructus, qui rurſum alunt animalia, & ſic deinceps.

In illis converſionibus, corpus quod deſtruitur retinet aliquid ſui, & illud aliquid ingreditur compoſitionem ejus corporis, in quod fit tranſmutatio. Ergo datur aliquid commune corpori deſtructo, & corpori generato, verbi gratia ligno quod corrumpitur, & igni qui ex ligno corrupto generatur. Ergo ex tranſmutationibus corporum in ſe invicem manifeſtè colligitur ineſſe ſingulis corporibus aliquid commune.

Præterea, ex iiſdem tranſmutationibus manifeſtè probatur eſſe in ſingulis corporibus aliquid proprium. Si enim ignis non haberet aliquid quo lignum careret, lignum non poſſet dici mutatum in ignem, & poſſet æquè vocari lignum, quando ardet, ac antea. Ergo advenit aliquid corpori, quod antea lignum erat, cujus advenu non amplius lignum, ſed ignis eſt. Quod verò advenit facit, ut corpus ſit tale corpus, ignis nempe potiùs, quam aliud corpus; ergo eſt ignis proprium.

Inſuper cum viribus naturæ nihil poſſit fieri ex nihilo, evidens eſt illud, quod advenit ligno, quando in ignem convertitur, fieri ex aliquo, ſi fit ex aliquo, maximè ex aliquo igni, ac per conſequens aliquid ligni remanet in igne, unde ulterius confirmatur noſtrum ratiocinium, nempè in omnibus generationibus eſſe aliquid, quod eſt commune corpori mutato, & corpori in quod fit mutatio. Jam illud commune eſt quod vocamus materiam. Aliunde certum eſt eſſe aliquid proprium, cujus vi materia eſt potiùs ignis, quam lignum, & illud vocatur forma, quâ remanente, materia eſſe tale corpus, ignis verbi gratia eſſe perſeverat. Sunt ergo duo principia compoſitionis corporis naturalis, nec plura, nec pauciora.

corps, & qui eſt particulier à chacun, s'appelle forme. Il y a donc deux Principes qui compoſent tout corps naturel, ſavoir, la matiere & la forme. La Patrie.

Une ſeconde preuve, c'eſt que les corps peuvent ſe changer les uns dans les autres, ainſi qu'il paroît non ſeulement par l'exemple du bois qui ſe convertit en feu, mais encore mieux par la nutrition des animaux, dans laquelle les alimens de toute ſorte, le pain, l'avoine, le fruit, ſe convertiſſent en ſang, en chair, en os, le ſang & la chair, à leur tour, en air, l'air & la terre en grains & en fruits, & ainſi ſucceſſivement.

Dans ces changemens, le corps qui eſt détruit à quelque choſe qui entre dans la compoſition du corps, dans lequel il eſt changé. Donc il y a quelque choſe de commun au corps détruit & au corps engendré, par exemple au bois qui eſt corrompu, & au feu qui eſt engendré du bois corrompu. Donc des changemens des corps les uns dans les autres, il s'enſuit manifeſtement qu'il y a dans chacun quelque choſe de commun à tous.

De plus, ces mêmes changemens prouvent qu'il y a dans chaque corps quelque choſe de particulier à chacun. En effet, ſi le feu n'avoit rien qui ne fût dans le bois, on ne pourroit point dire que le bois eſt changé en feu, & il devroit être appellé bois auſſi bien quand il brûle qu'auparavant. Donc il arrive quelque choſe au corps qui étoit auparavant du bois, & ce quelque choſe fait qu'il n'eſt plus du bois, mais du feu. Or ce qui arrive à un corps fait qu'il eſt un tel corps, & qu'il eſt, par exemple, du feu plûtôt qu'un autre corps. Donc c'eſt ce qu'il y a de particulier au feu.

D'un autre côté, comme par les forces de la nature rien ne peut être fait de rien, il eſt évident que ce qui arrive au bois lors qu'il eſt changé en feu, eſt fait de quelque choſe, & que s'il eſt fait de quelque choſe, c'eſt ſur tout d'un autre feu. Par conſéquent, il demeure dans le feu quelque choſe du bois, ce qui acheve de confirmer notre raiſonnement, ſavoir que dans toute génération il y a quelque choſe de commun au corps changé, & au corps dans lequel le changement ſe fait. Or cette choſe commune eſt ce que nous appellons la matiere. D'ailleurs, il eſt certain qu'il y a quelque choſe de propre à chaque corps, qui fait que la matiere eſt plûtôt du feu, par exemple, que du bois: C'eſt là ce qu'on appelle forme, & tandis qu'elle ſubſiſte, la matiere continuë d'être un tel corps, comme par exemple d'être du feu. Il y a donc deux Principes de compoſition du corps naturel, & ni plus ni moins.

Articulus Secundus.

Referuntur quædam opiniones Veterum circa corporum principia.

Parmenides & Meliſſus unum tantùm rerum omnium principium, illudque immobile, ſtatuerunt.

Hæc opinio ideo rejicienda non eſt, quia illi non loquebantur de principio componente res naturales, ſed de ente illo ſummè perfecto & immutabili, à quo omnia facta ſunt, & conſervantur, ſcilicet Deo. Nam ſi duntaxat de materia, ex quâ con-

Article Second.

Opinions de quelques Anciens touchant les Principes des corps.

Parménide & Méliſſe ne reconnoiſſoient qu'un Principe de toutes choſes qu'ils faiſoient immobile.

On ne doit point pour cela rejetter cette opinion, parce qu'ils parloient, non des Principes de compoſition naturelle, mais de l'Etre infiniment parfait & immuable, par qui toutes choſes ont été faites & ſont conſervées, ſavoir de Dieu; car s'ils avoient parlé de la matiere, dont les choſes corporelles

La Partie. sont compoſées, il eſt évident qu'ils auroient été dans une erreur groſſiere

Mais comme en établiſſant un ſeul Principe, il n'y a aucune différence entre les choſes naturelles, & qu'en ôtant le mouvement, il n'y a plus ni générations ni corruptions, de ſorte que toutes choſes demeurent dans le même état, pluſieurs autres Philoſophes qui n'admettoient qu'un Principe unique le ſuppoſoient mobile & doué de certaines qualitez élémentaires. Ainſi les uns prenoient le feu pour ce Principe, comme Héraclite, les autres l'eau comme Thales de Milet, ceux-ci l'air, comme Anaximene, & ceux-là la terre, comme Phérécydes le Syrien.

Ceux qui reconnoiſſoient le feu pour le premier Principe prétendoient que tout étoit fait de feu, c'eſt à-dire, que du feu condenſé ſe faiſoit l'air, de l'air condenſé l'eau, & de l'eau condenſée la terre, laquelle ſe raréfiant enſuite produiſoit l'eau, qui raréfiée produiſoit l'air, & enfin l'air raréfié redevenoit feu.

Ceux qui mettoient l'eau, l'air, ou la terre pour le premier Principe, raiſonnoient d'une maniere ſemblable, de ſorte que cette variété d'opinions ſemble au fonds n'être qu'un jeu; car quelque Elément qu'on prît pour premier principe, il étoit également aiſé de faire retomber les autres Elémens dans celui là par une circulation comme celle d'Héraclite.

Il ſuffit donc pour détruire ces ſyſtêmes de cette unique raiſon, que ces Elémens ſont d'une autre choſe, ſavoir d'une matiere modifiée d'une certaine façon. Ainſi le feu eſt compoſé d'une entité qui a des parties les unes hors des autres, & rempliſſant l'eſpace, & de certaines qualitez comme la lumiere, la chaleur, le mouvement, la fluidité & la ſéchereſſe. Donc on peut réſoudre le feu en deux êtres plus ſimples. Donc le feu n'eſt pas un Principe, puis qu'un Principe ne doit rien avoir avant ſoi.

Il y avoit d'autres Philoſophes qui admettoient plus d'un Principe, & les uns en établiſſoient deux, la terre & l'eau, ou la terre & le feu, d'autres trois, & d'autres enfin quatre appellez Elémens. Empédocle étoit de ce nombre.

La raiſon rapportée ci-deſſus combat tous ces Philoſophes, puiſque leurs quatre élémens peuvent ſe réſoudre en une matiere & en une forme propre à chacun d'eux. D'ailleurs ce que les ſectateurs d'Empédocle alléguent en leur faveur n'eſt d'aucun poids. Ils diſent que les mixtes ſe réſolvent tous dans les quatre Elémens vulgaires, ce qu'ils prouvent par l'exemple du bois, que le feu a détruit.

Mais il eſt aiſé de répondre, en premier lieu que les mixtes ne ſe réſolvent pas tous dans les quatre Elémens, témoin les choſes qu'on ne détruit point par le feu, comme les cadavres qu'on laiſſe pourrir dans la terre, & en ſecond lieu qu'il eſt faux que le bois en ſe conſumant ſe réſolve dans les quatre Elémens. Car enfin les cendres ne ſont point de la terre, & on doute ſi la fumée ſe réſoud en air. En effet, les parties de la fumée ſe répandent peut être dans les pores de l'air, ſans devenir de l'air, de même que des particules terreſtres répanduës dans l'eau trouble ne deviennent point de l'eau, & que les vapeurs qui ſortent de l'eau ſe répandent dans l'air ſans devenir air elles mêmes, ainſi qu'il paroît en ce que ſi elles rencontrent un corps

ſtant res corporeæ locuti eſſent, evidens eſt illes tutò vitâ fuiſſe hallucinatos.

Porrò quia ſi unum dumtaxat principium ſtatuas, nulla eſt differentia inter res naturales, ſecundò quia ſublato motu tolluntur generationes, & corruptiones, & omnia æternum manerent in eodem ſtatu, multi alii unicum ponentes principium, fecerunt illud mobile, & qualitatibus quibuſdam elementaribus præditum, hi quidem ignem ut Heraclitus; nonnulli aquam ut Thales Mileſius: alii aerem ut Anaximenes; alii terram ut Pherecides Syrus.

At iiquidem, qui ignem ſtatuebant primum principium, ſtatuebant omnia fieri ex igne, tum per raritatem, tum per denſitatem, hoc eſt ex igne condenſato fieri aerem, ex aere condenſato fieri aquam, ex aquâ condenſata fieri terram, quæ deinceps rarefacta aquam gigneret, aqua rarefacta aerem, aer denique rarefactus ignem.

Illi verò qui aquam, aerem vel terram pro principio habebant, ſimili ratione utebantur ita ut iſta opinionum varietas merus eſſe luſus videatur, nam quodcumque elementum pro primo principio ſumatur, circulatione quâdam in idem recidente, & pari facilitate ad reliqua elementa devenitur.

Adverſus ergo omnes has opiniones ſit hæc unica ratio, quod elementa iſta ſunt ex alio, nempè ex materia taliter modificata. Ignis verbi gratia ex entitate, quæ partibus extra ſe invicem poſitis, & ſpatium replentibus conſtat & ex qualitatibus quibuſdam, luce, calore, motu, fluiditate, & ſiccitate &c. Ergo poſſumus reſolvere ignem in duo entia ſimpliciora. Ergo ignis non eſt principium, quippe quod debet nihil habere prius ſe in principiis.

Alii erant Philoſophi, qui plura quam unum principium admittebant, hi quidem duo, terram & aquam, vel terram & ignem, alii tria, alii denique quatuor vulgò dicta Elementa, ut Empedocles.

Contra eos omnes militat ratio ſupra allata, quandoquidem quatuor elementa ſunt reſolubilia in materiam, & formam ſingulis propriam. Aliunde ratio, quâ utuntur Empedoclis ſequaces minimè urget. Dicunt omnia mixta reſolvi in quatuor elementa vulgaria, ut hoc probant exemplo ligni quod ab igne deſtructum fuit; ſed facilè eſt reſpondere.

Primo reſolutio mixtorum, quæ fit ſine, igne ut cum cadavera diſſolvuntur ſub terrâ, non fit in quatuor elementa. Secundo falſum eſt lignum reſolvi in terram, cineres enim non ſunt terra. Dubium etiam eſt an fumus reſolvatur in aerem, fieri enim poteſt ut partes fumi diſſeminentur per poros aeris, abſque eo quod fiant aer, quemadmodum particulæ terreſtres diſſeminantur per aquam turbidam, abſque ac quod convertantur in aquam, & vapores quoque ex aqua prodeuntes diſſeminantur per aerem, abſque eo quod fiant aer, ut conſtat ex eo quod ſi impingantur in corpus cui adhæreant, iterum apparent ſub forma aquæ, quod non evenit particulis

tulis aeris. Res patet in operculo vasis, in quo est aqua juxta ignem, cujus interior superficies aquâ est madefacta, propter vapores qui per eum occursum addensantur.

Iisdem rationibus refutari debet Chymicorum sententia dicentium quinque esse principia compositionis corporum, nempè sal, sulphur, mercurium, phlegma, & terram damnatam, seu caput mortuum; sic enim vocantur ab illis quinque corpora, quæ actione ignis extrahunt ex quolibet mixto.

Sal est solida materia quæpiam, perquam sapida, quam aqua exsolvit, & ignis vehemens fundit.

Sulphur est substantia liquida, odora, atque unctuosa.

Mercurius est substantia liquida, limpida, & acida, (hinc intelliges salem, sulphur, & mercurium, in tabernis venalia, non esse idem cum sale sulphure, & mercurio Chymicorum de quibus hic).

Phlegma est liquor insipidus.

Terra damnata est substantia solida & pulverea.

Quis non videt hæc corpora esse ulteriùs resolubilia, & accidentibus variis prædita, sine quibus integra potest esse corporis natura, ac proinde non sunt tam principia corporis naturalis, quam species, cum constent materiâ & formâ.

Admodum celebris evasit nostrâ ætate opinio Leucippi, Democriti, Epicuri, à præclaro viro Petro Gassendo restaurata, statuens ultimum in quod resolvuntur corpora, & per consequens prima eorum principia esse corpuscula quædam insectilia, seu atomos. Illas atomos habere existentiam quamdam, neque tamen esse divisibiles, quia juxta illos Philosophos, nulla potest divisio fieri, ubi non datur vacuum; atomum autem esse corpusculum adeo solidum, ut nullas in se admittat vacuitates; porro, ex conjunctione multarum atomorum constari omnia corpora universi, & horum diversitatem oriri ex eo quod atomi diversas habeant figuras & motum variè modificatum: necessariò verò dari vacuum, quia impossibile est, ut duæ atomi rotundæ & triangulares se tangant secundum se totas, & secundum totam suam superficiem, relinquunt ergo inter se quædam spatia vacua, unde oritur corporum divisibilitas.

Habet hæc opinio magnum commoditatem hanc, quod juxta hanc principia sint perfectè simplicia, omnisque compositionis expertia. Tamen eam rejicimus, tum quia admittit vacuum, tum quia incomprehensibile est corpus magnitudine præditum, cujusmodi est atomus Epicureorum, nullam partium compositionem admittere.

Non prætermittam Anaxagoræ opinionem qui innumera, imo infinita admisit principia, tot nempè quot possunt cerni corpora diversa in rerum universitate. Illa autem principia ejusdem dicebat esse naturæ, cujus corpora, quæ ex eorum principiorum mistione

auquel elles s'attachent, elles reparoiſſent encore ſous la forme d'eau, ce qui n'arrive point aux particules de l'air. C'eſt ce qu'on peut voir dans le couvercle d'un vaſe, où il y a de l'eau qui boult ſur le feu. La ſuperficie intérieure de ce couvercle eſt toute humide de vapeurs qui s'y condenſent en y arrivant. La Phyſique.

On doit réfuter par les mêmes raiſons les Chymiſtes qui établiſſent cinq principes de compoſition des corps, ſavoir le ſel, le ſoulphre, le mercure, le flegme & le *caput mortuum*; car c'eſt ainſi qu'ils appellent les cinq corps qu'ils tirent de chaque mixte par le moyen du feu.

Le ſel eſt une matiere ſolide, pleine de ſaveur, que l'eau diſſout, & qu'un feu véhément fait fondre.

Le ſoulphre eſt une ſubſtance liquide, qui a de l'odeur, & qui eſt onctueuſe.

Le mercure eſt une ſubſtance liquide, claire & acide, ce qui prouve, pour le dire en paſſant, que le ſel, le ſoulphre & le mercure qu'on trouve dans les boutiques différent du ſel, du ſoulphre & du mercure des Chymiſtes, dont il s'agit maintenant.

Le flegme eſt une liqueur inſipide.

Enfin le *caput mortuum* eſt une ſubſtance ſolide, & qui reſſemble à la pouſſiere.

Qui ne voit que ces corps peuvent être réſouts en d'autres corps, & qu'ils ont divers accidens ſans leſquels la nature du corps peut ſubſiſter en ſon entier? Ils ne ſont donc point tant les principes du corps naturel que des eſpéces de ce corps, puiſqu'ils ſont compoſez de matiere & de forme.

Une opinion devenuë célébre de nos jours c'eſt celle de Leucippe, de Démocrite & d'Epicure, renouvellée par le ſavant Pierre Gaſſendi, qui établit que la derniere choſe en quoi les corps ſe réſolvent, & par conſéquent le premier Principe de ces corps, ſont certains corpuſcules indiviſibles, c'eſt-à-dire des atômes. Que ces atômes ont une certaine exiſtence, & que, néanmoins ils ne ſont pas diviſibles, parce que, comme parlent ces Philoſophes, ils ne peut y avoir de diviſion, où il n'y a point de vuide. Que l'atôme eſt un corpuſcule d'un telle ſolidité, qu'il n'admet en ſoi aucun vuide. Que les corps ſont tous formez de l'aſſemblage des atômes. Que la diverſité des corps vient de ce que les atômes ſont de diverſes figures, & que leur mouvement eſt modifié en diverſes manieres. Et qu'il y a néceſſairement du vuide, parce que deux atômes ronds & triangulaires ne pouvant ſe toucher tout entiers & par toute leur ſuperficie, il doit reſter entr'eux quelque eſpace vuide, d'où vient la diviſibilité des corps.

Cette opinion a cela de commode, qu'elle établit des Principes d'une parfaite ſimplicité, & qui exempts de toute compoſition. Néanmoins nous la rejettons, & parce qu'elle admet un vuide, & parce qu'il eſt incompréhenſible qu'un corps qui comme l'atôme a quelque grandeur n'admette cependant aucune compoſition de parties.

Je n'oublierai point l'opinion d'Anaxagore, qui admettoit des Principes innombrables, ou pour mieux dire qui en admettoit une infinité, ſavoir autant qu'il y a de corps dans l'Univers. Il diſoit que ces principes étoient de la même nature que les corps formez du mélange de ces princi-

La Petite. pes, & par cette raiſon ils les appelloit ὁμοιομερῆ, c'eſt-à-dire parties ſimilaires, & ὁμοιομερία, c'eſt-à-dire, *ſimilarité* des parties.

Selon cette hypotheſe, tous les mixtes étoient compoſez de corpuſcules homogénes, les os de petits os, le ſang de pluſieurs goutes de ſang raſſemblées, l'or de pluſieurs grains d'or. Ainſi par exemple, lorſque du pain dont l'animal ſe nourrit, il ſe forme des os, de la chair, du ſang, de la moelle, du poil, il faut qu'il y ait dans le pain certaines particules d'os, de chair, de ſang, de moelle, de poil, qui ſeparées par la digeſtion, s'appliquent aux particules d'os, de chair, &c. qui exiſtoient avant l'animal en queſtion.

De là ce mot célébre d'Anaxagore que *tout eſt dans tout*, c'eſt-à-dire que chaque choſe eſt dans chaque choſe.

C'eſt là ce qu'on appelloit la fameuſe doctrine de la *Panſpermie*, c'eſt-à-dire du mélange général des ſemences.

Ce ſentiment différe de celui d'Epicure, en ce qu'il n'admet point de vuide, & en ce qu'il ſuppoſe que les mixtes peuvent ſe réſoudre à l'infini en d'autres mixtes; car du reſte on ne voit pas une grande différence entre les parties ſimilaires d'Anaxagore, & les atômes d'Epicure. En effet, ce dernier admettoit des atômes refroidiſſants, échauffants, des atômes propres à compoſer de la chair, & d'autres à compoſer du ſang, de ſorte que quand du pain il ſe fait du ſang, c'eſt ſeulement que des atômes d'une certaine grandeur & figure diſperſez auparavant par la maſſe du pain ſe raſſemblent en un.

Il eſt vrai que lorſque d'un corps il s'en fait un autre, il faut que les parties de la matiere acquiérent une certaine figure & une certaine qualité, ou que celles qui ont cette figure & cette qualité ſe ramaſſent toutes enſemble, & par conſéquent nous avouons que tout corps exige des parties qualifiées d'une certaine maniere. Mais il ne s'enſuit pas que ces ſortes de parties ſoient les premiers Principes des corps, puis qu'elles peuvent ſe réſoudre en quelque choſe de plus ſimple qu'elles, ſavoir la matiere ſimplement étenduë.

Ainſi il paroît qu'Anaxagore n'a pas tant parlé de la matiere premiere & éloignée que de la matiere ſeconde & prochaine. Il a fait comme un homme qui diroit que les mots ſont les Principes du diſcours, quoique les mots puiſſent ſe réſoudre en lettres, qui par conſéquent ſont plus les Principes du diſcours que les mots ne le ſont.

Concluons donc que le véritable Principe de tous les corps, c'eſt la matiere entant qu'étenduë ſimplement; car dès qu'il lui arrive quelque modification, elle devient une eſpéce de corps différente du reſte de la matiere.

ſurgerent, unde eſt quod vocaret illa ὁμοιομερῆ; *quod eſt partes ſimilares, &* ὁμοιομερίαν, *quaſi dicerit ſimilaritatem.*

Juxta hanc hypotheſim, omnia mixta fiebant ex corpuſculis quibusdam homogeneis, oſſa è pauxillis & minutis oſſibus, ſanguis è multis guttis ſanguinis in unum coeuntibus, aurum ex auri quibuſdam micis &c. Cum verò ex pane verbi gratia nutriente animal, fit os, caro, ſanguis, medulla, pilus &c. neceſſe eſt ut in pane contineantur latentes quædam particulæ oſſeæ, carneæ, ſanguineæ, &c. quæ per digeſtionem ſeparatæ, applicantur particulis oſſeis, carneis &c. animali quod nutritur præexiſtentibus.

Hinc celebre hoc dictum Anaxagoræ eſſe omnia in omnibus, hoc eſt quod libet in quolibet minutum eſſe, quia quidlibet eſt ex quolibet.

Hinc celebris Panſpermiæ doctrina, id eſt generalis ſeminum commixtionis.

Differt hæc ſententia ab Epicuri ſententiâ, tum quod non admittat vacuum, tum quod ſupponat mixta poſſe reſolvi in infinitum. De cætero non videtur magna eſſe differentia inter partes ſimilares Anaxagoræ, & atomos Epicuri. Epicurus enim cenſebat dari atomos frigorificas & calorificas, aliat quæ aptæ ſint componere carnem, aliat ſanguinem &c. Ita ut cum ex pane fit ſanguis, nihil aliud eveniat, niſi quod atomi certæ magnitudinis, & figuræ, antea diſperſæ per panis maſſam, in unum confluant.

Certè fatendum eſt cum ex uno corpore aliud fit, neceſſe eſſe, ut partes materiæ acquirant certam figuram, & qualitatem, vel ut quæ tali figura & qualitate ſunt predita in unum confluant, atque adeo fatemur quodlibet corpus exigere partes certâ ratione qualificatas: ſed non ſequitur inde ejuſmodi partes eſſe prima corporum principia, quandoquidem poſſunt reſolvi in aliquid ſimplicius, nempè in materiam ſimpliciter extenſam.

Itaque non tam videtur Anaxagoras de materia prima & remota egiſſe, quam de ſecunda & proxima, ut ſi quis diceret principia orationis eſſe voces, non voces reſolvi poſſunt in litteras, quæ per conſequens principia ſunt orationis, magis quam vocabula.

Concludamus itaque verum & germanum principium omnium corporum eſſe materiam prout ſimpliciter extenſam, cui cum accidit aliqua modificatio, fit una ſpecies corporis diverſa à cætera materia.

Article Troisieme.

Examen des choſes appartenantes à la matiere.

J'Obſerve d'abord qu'autre choſe eſt la matiere premiere, & autre choſe la matiere ſeconde. La matiere premiere eſt celle que nous concevons ſans aucune forme, & qui peut recevoir indifféremment toutes ſortes de formes. La matiere ſeconde eſt la même matiere, entant qu'on

Articulus Tertius.

Examinantur quæ ad materiam pertinent.

STatim obſervo aliam eſſe materiam, quæ vocatur prima, aliam eſſe ſecundam. Materia prima eſt ea quæ concipitur ſine formis, & indifferens ad quaslibet formas recipiendas. Materia verò ſecunda eſt eadem materia prout concipitur alia in-

Digitized by Google

inſtructa aliqua forma, præviiſque diſpoſitionibus ad unam formam potiùs, quam alteram determinata.

Si concipiamus verbi gratia materiam, quæ neque ſit lignum, neque ulla alia ſpecies corporis; quæ neque ſit calida, neque frigida, ſicca, vel humida, nec denique ullis aliis qualitatibus affecta; habebimus materiam primam. Sed ſi concipiamus materiam prout eſt ſub forma ligni, vel prout accipit ut agentium naturalium, ignis verbi gratia, multos gradus caloris, quæ ſunt diſpoſitiones ad formam ignis; habebimus materiam ſecundam.

Ideo prætermittenda hæc obſervatio non fuit, quia non agimus hîc de materia prout habet aliquam formam. Hoc enim ſenſu materia, non principium corporis naturalis eſt, ſed tantùm corpus naturale.

Agimus hîc de materia prout eſt principium corporis contra diſtinctum à forma.

Ergo agimus de materia prout concipimus eam ſinè formis; ergo neceſſe fuit obſervare aliam eſſe primam materiam, aliam eſſe ſecundam.

Quæritur hîc quid ſit materia prima.

Si audiamus Ariſtotelem, eſt materia prima, quæ per ſe ipſam, neque quid, neque quantum, neque quidpiam aliud eorum dicitur, quibus ens determinatur, vel quæ eſt primum uniuſcujuſque ſubjectum, ex quo inexiſtente fit aliquid per ſe, & non ſecundum accidens; hæc enim duas præcipuè attulit materiæ definitiones.

Prior definitio ſatis intelligitur ex antedictis. Poſterior verò ſignificat materiam remanere in compoſito, illudque eſſe ens per ſe, non per accidens, qualia ſunt compoſita arte facta. Nam cum arte facta ſoleant fieri ex ligno verbi gratia, non debet vocari materia ex quâ fiunt, materia prima. Ergo ea ſolum eſt materia prima, ex qua componuntur, ſeù fiunt inexiſtente naturæ compoſita.

Obſerva ut prior definitio ſit vera, intelligi debere per quid certam corporis ſpeciem, & per quantum certam determinatam menſuram: nam hoc ſenſu materia prima neque eſt quid neque eſt quantum, quia nulla eſt certa corporis ſpecies, & nulla determinata magnitudo. Interim verum eſt materiam primam non poſſe exiſtere, quin hoc vel illud ſit corpus, habeatque ſemper hanc, vel illam quantitatem, vel menſuram. Ut hæc omnia clariora fiant, duo ſuperſunt nobis obſervanda. ❧

Dari materiam primam, quæ ſecundum ſe ſumpta nihil ſit horum, quæ videmus, non lignum, aqua, ignis, non dulcis, alba, gravis &c. quæ poſſit tamen fieri hæc omnia, eo fere modo, quo truncus neque eſt cathedra, ſcamnum, ſtatua, nec quicquam eorum opificiorum, quibus lignum determinatur, poteſt tamen recipere hæc omnes formas. Porrò materiam primam poſſe fieri, omnia genera corporum probatur maximè ex eo quod intervenit in omni generatione, verbi gratia in generatione ignis, quæ nihil eſt aliud, niſi materia, quæ antea erat lignum, nunc ignem fieri.

la conçoit revêtue actuellement d'une forme, & déterminée par certaines diſpoſitions antécédentes à une forme plûtôt qu'à une autre. La Partie que.

Si nous concevons, par exemple, une matiere qui ne ſoit ni bois, ni aucune autre eſpéce de corps, & qui n'ait ni chaleur, ni froideur, ni ſéchereſſe, ni humidité, ni aucune autre qualité, nous aurons la matiere premiere. Mais ſi nous concevons la matiere entant qu'elle eſt revêtuë de la forme du bois, & que la force des agents naturels, du feu, par exemple, lui communique pluſieurs dégrez de chaleur, qui ſont la diſpoſition à la forme du feu, nous aurons la matiere ſeconde.

Il a fallu commencer par cette obſervation, parce que nous ne faiſons point mention ici de la matiere entant qu'elle a quelque forme; car dans ce ſens la matiere eſt non un Principe du corps naturel, mais un corps naturel.

Nous parlons ici de la matiere entant qu'elle eſt un Principe du corps diſtingué de la forme.

Donc nous parlons de la matiere, entant que nous la concevons ſans forme, & par conſéquent il a fallu remarquer que la matiere premiere & la matiere ſeconde étoient différentes.

On demande à préſent ce que c'eſt que la matiere premiere.

Ariſtote la définit ce qui par ſoi même n'eſt ni telle choſe, ni de telle grandeur, ni rien de tout ce par quoi l'Etre eſt déterminé, ou ce qui eſt le premier ſujet de chaque choſe, & qui compoſe ce qui exiſte par ſoi & non par accident; car voilà les deux principales définitions qu'il a données de la matiere.

Ce que nous avons dit auparavant ſuffit pour faire entendre la premiere. Quant à la ſeconde, elle ſignifie que la matiere demeure dans le compoſé, & que ce compoſé eſt un être ſubſiſtant par ſoi même & non par accident, en quoi il différe des ouvrages de l'art. Car dans ces derniers la matiere qui les compoſe, le bois, par exemple, ne doit pas être appellée matiere premiere. Donc il n'y a de matiere premiere que celle dont les ouvrages de la nature ſont compoſez.

Remarquez que pour que la premiere définition ſoit vraye, on doit entendre par le mot *telle choſe* une certaine eſpéce de corps, & par le mot de telle grandeur une certaine meſure déterminée; car en ce ſens la matiere premiere n'eſt ni une telle choſe, ni d'une telle grandeur, parce qu'elle n'eſt ni une certaine eſpéce de corps, ni une certaine grandeur déterminée. D'ailleurs il eſt vrai que la matiere premiere ne peut exiſter, qu'elle ne ſoit tel ou tel corps, & qu'elle n'ait telle ou telle quantité ou meſure. Mais pour exprimer clairement cette penſée il nous reſte à obſerver deux choſes.

En premier lieu qu'il y a une matiere premiere qui conſiderée en elle même n'eſt rien de ce que nous voyons, qui n'eſt ni bois, ni eau, ni feu, ni rouge, ni blanche, ni peſante, & qui peut devenir toutes ces choſes, de la même maniere à peu près qu'un tronc d'arbre n'eſt ni une chaire, ni un banc, ni une ſtatuë, ni aucun des ouvrages qu'on fait de bois, & peut cependant recevoir toutes ces formes. Que la matiere premiere puiſſe devenir toutes ſortes de corps, une grande preuve de cela, c'eſt qu'elle intervient dans toutes ſortes de générations, par exemple, dans celle du feu, qui n'eſt rien autre choſe que le changement en feu d'une matiere qui étoit bois.

La Physique.

En effet, le feu ne ſe fait pas de rien, & le bois ne s'anéantit point. Donc ce qui eſt feu maintenant étoit du bois auparavant. Donc il y a une matiere qui peut être tour à tour du bois, du feu, de la fumée.

J'obſerve en ſecond lieu que cette matiere pour qui c'eſt une accident d'être du bois ou du feu, (car comme nous le verrons dans l'article ſuivant, ces différens états naiſſent de la diverſité, du mouvement, de la ſituation, & de la figure des parties de la matiere) j'obſerve, dis-je, que cette matiere conſidérée en elle même & dans ſon eſſence eſt une ſubſtance étenduë.

La matiere premiere ou le corps en général, doit donc être définie une ſubſtance étenduë; car telle eſt l'idée du corps, qui par là eſt diſtingué de l'eſprit. Voici une preuve triomphante de cette définition. L'eſſence de chaque choſe conſiſte en ce qui eſt conçu le premier en elle, & qui eſt de telle nature que ſi on l'ôte, bien que le reſte demeure, la choſe ne ſubſiſte plus, & que ſi elle demeure, bien qu'on ôte le reſte, la choſe ſubſiſte. Or telle eſt l'étenduë par rapport à la matiere. Donc l'eſſence de la matiere conſiſte dans l'étenduë. La preuve de la mineure c'eſt que toutes les propriétez que nous concevons dans la matiere, ſuppoſent l'étendue, & ſont conçues dépendre d'elle. Telles ſont la *menſurabilité*, la diviſibilité, l'impénétrabilité, la figure, la mobilité. Car il eſt évident que ſi une choſe contient une certaine meſure, ſi elle peut être divitée en pluſieurs parties, ſi elle ne peut être réduite dans un point, ni être quarrée ou ronde, & enfin ſi elle peut occuper tour à tour pluſieurs eſpaces, c'eſt parce qu'elle a pluſieurs parties les unes hors des autres, au lieu que nous ne concevons point qu'une choſe ſoit étenduë par la raiſon qu'elle eſt diviſible. Donc de tous les attributs que la matiere renferme le premier eſt d'avoir de l'étenduë.

D'ailleurs il eſt certain qu'ôté l'étenduë, il ne reſte aucune idée de la matiere, & que cette idée ſubſiſte tant que l'étenduë demeure, quoi qu'on en ôte l'odeur, la couleur, la ſaveur, la dureté, la peſanteur. J'avouë qu'il eſt impoſſible que l'étenduë ſoit ſéparée réellement de la diviſibilité, de la *menſurabilité*, de la figure, de l'impénétrabilité, parce que ces choſes ne ſont dans le fonds qu'une ſeule & même entité, & que par conſéquent elles ſont toutes des propriétez inſeparables & eſſentielles de la matiere. Mais il eſt pourtant vrai que nous concevons quelque priorité entre elles, & que l'eſſence de la matiere conſiſte dans celle qui eſt conçuë la premiere de toutes convenir à la matiere.

Les autres qualitez dont la matiere eſt ſuſceptible, & qui la font être de telle maniere, ſavoir la dureté & la moleſſe, le ſon, la chaleur, la peſanteur, la couleur peuvent toutes être ſéparées de la matiere, & n'en ſont par conſéquent que des accidens. En effet, ne voyons-nous point que la matiere eſt ſans chaleur dans un endroit, ſans froid dans un autre, ſans ſon dans un autre, ſans chaleur ou ſans ſéchereſſe dans un autre? Donc la matiere exiſte de fait ſans ces qualitez. Que, dis-je, nous concevons aiſément qu'elle conſerveroit toute ſon eſſence, quand même elle n'auroit abſolument aucune de ces qualitez. Comparez avec ceci ce que nous avons dit du propre dans la Logique, & ce que nous dirons bientôt de la quantité.

On dit d'ordinaire que la matiere eſt ingénérable & incorruptible, parce qu'il eſt certain que dans les générations & dans les corruptions perpétuelles

Revera enim, ignis neque fit ex nihilo, neque lignum in nihilum abit. Ergo quod nunc eſt ignis antea lignum erat. Ergo datur materia, quæ ſucceſſivè lignum, ignis, fumus &c. poteſt eſſe.

Secundo materiam illam, cui accidens eſt, quod ſit lignum, vel ignis &c. (nam ut articulo ſequenti videbitur, oriuntur varii illi ſtatus ex diverſo motu, ſitu & figurâ partium materiæ) eſſe ſecundùm ſe ſumptam, & in ſuâ eſſentia ſubſtantiam extenſam.

Definiri ergo debet materia prima, ſeu corpus in communi, ſubſtantia extenſa, talis enim eſt idea corporis, & per hoc diſtinguitur corpus à ſpiritu. Probatur hæc definitio hâc palmaria ratione. In eo conſiſtit eſſentia cujuslibet rei, quod concipitur primum in illâ, & quo ſublato, licet cætera remaneant, tollitur res, & quo remanente, licet cætera tollantur, remanet res. Atqui talis eſt extenſio reſpectu materiæ. Ergo eſſentia materiæ conſiſtit in extenſione. Probatur minor, quia quæcumque proprietates concipiuntur in materia ſupponunt extenſionem, & concipiuntur dependere ab illâ, menſurabilitas verbi gratia, diviſibilitas, impenetrabilitas, figura, mobilitas &c. Nam evidens eſt rem aliquam ideo continere certam menſuram, poſſe dividi in plures partes, non poſſe redigi in unum punctum, eſſe quadratam vel rotundam, poſſe occupare ſucceſſivè ſpatia multa, quia habet plures partes extra ſe poſitas, ſed non vice verſa concipimus ideo aliquam rem eſſe extenſam, quia eſt diviſibilis. Ergo omnium attributorum, quæ includuntur in materia, primum eſt ut habere extenſionem, ergo &c.

Præterea certum eſt, ſublatâ extenſione nullam ſuper eſſe materiæ ideam, & remanente extenſione, quantumvis abſint color, odor, ſapor, duritas, gravitas &c. ſupereſſe tamen ideam materiæ. Fateor fieri non poſſe, ut ſit eſſe extenſum ſeparetur realiter à diviſibili, menſurabili, figurato, impenetrabili &c. cum hæc omnia ſint una, & eadem realiter entitas, ac per conſequens, hæc omnes eſſe proprietates inſeparabiles & eſſentiales materiæ. Sed tamen verum eſt concipi à nobis aliquam prioritatem inter illas, & in ea collocari eſſentiam materiæ, quæ prima omnium convenire materiæ concipitur.

Reliqua omnia, quorum materia eſt capax, & quæ illam afficere videmus, duritiei nempe & mollitiei, ſonus, calor, gravitas, color &c. hæc inquam omnia ſeparari poſſunt à materia, atque adeo ſolùm ſunt accidentia illius. Et ſanè nunc videmus materiam eſſe hîc ſine calore vel frigore, illîc ſine ſono, alibi ſine calore ſiccitate, &c. Ergo de facto materia exiſtit ſine illis qualitatibus. Imo facilè concipimus materiam conſervatam eſſe totam ſuam eſſentiam, quamvis nullam omnino in illis qualitatibus haberet. Confer quæ in Logica diximus dum de proprio, & quæ inferiùs dicemus de quantitate.

Dicitur vulgò materia eſſe ingenerabilis & incorruptibilis, quia certum eſt quod quamvis perpetuò fiant

fiant generationes & corruptiones in mundo, nihil corrumpitur præter formas materiæ, quæ interim ſparſa toſtaque remanet.

Nunc de formis nobis incumbit agendum.

qui arrivent au monde, les formes ſeules périſſent, tandis que la matiere demeure en ſon entier. La Forme.

Il s'agit maintenant de traiter des formes.

Articulus Quartus.

Examinantur ea quæ ad formam pertinent.

Forma eſt alterum corporis naturalis principium per quod ſingula corpora habent, ut ſint tale vel tale, & à quolibet alio differant.

Duæ ſunt ſupra naturam illius formæ opiniones è diametro oppoſitæ. Docent alii formam eſſe ſubſtantiam, & adæquatè eſſe diſtinctam à materia. Alii verò, formam nihil aliud eſſe, quam materiam tali vel tali modo modificatam, ſive conſiſtere in eo quod materiæ partes habeant certam figuram, ſitum, magnitudinem, motum & quietem.

Prior ſententia propugnatur à Peripateticis, poſterior ab omnibus recentioribus, qui quidem formas eſſentiales admittunt, ſed non formas ſubſtantiales ut Peripatetici.

Dicunt ergo Peripatici, formam corporis naturalis eſſe ſubſtantiam incompletam, eductam è potentia materiæ, illique unitam, ad componendam certam corporis ſpeciem.

Munus eſſe formæ, quod compoſitum reſultans ex unione ipſius cum materia ſit potiùs lapis, quam vitrum. Facere eam, ut compoſitum illud ſit inſtructum quibuſdam qualitatibus: verbi gratia, aqua frigida & humida ſit, atque ſi quando deſtruatur temperamentum compoſito debitum, denuo reſtituatur, quemadmodum fieri videmus in aqua, quam ſi ab igne removeas, licet aeri calido expoſitam, redire ad ſuum frigus cernes. Eſt igitur quælibet forma natura ſua determinata ad quaſdam qualitates, potiùs quam ad alias, & diſtinguitur ab eo omni, quod ſenſus & imaginatio deprehendunt in corpore.

Contra hanc doctrinam proponunt multas objectiones graviſſimas recentiores Philoſophi. Primo ſic argumentantur. Illud ens non eſt ſubſtantia quod per ſe non ſubſiſtit. Atqui talis eſt forma. Ergo non eſt ſubſtantia.

Major patet ex definitione & idea ſubſtantiæ, quæ idea repræſentat nobis ens per ſe ſubſiſtens, hoc, eſt independenter ab omni ſubjecto.

Probatur minor, quia juxta Peripateticos, forma pendet & in eſſe, & in fieri, & in operari à materia, è cujus ſinu educitur, quod ipſum ſignificat vox educi, quam interpretantur produci concurrente materiâ tanquam ſubjecto.

Secundo non ſunt multiplicanda entia ſine neceſſitate, atqui nulla eſt neceſſitas admittendi formas ſubſtantiales, ergo &c. Minor patebit ſolutione objectionum, & explicatione doctrinæ, quæ formarum naturam collocat in modificatione partium ma-

Article Quatrieme.

Examen des choſes appartenantes à la forme.

LA forme eſt le ſecond Principe du corps naturel, & c'eſt elle qui fait que chaque corps eſt tel ou tel, & différe de tout autre corps.

Il y deux opinions diamétralement oppoſées ſur la nature de cette forme. Les uns enſeignent que la forme eſt une ſubſtance, & qu'elle eſt totalement diſtincte de la matiere, & les autres que la forme n'eſt rien autre choſe que la matiere modifiée de telle ou de telle façon, c'eſt-à-dire, que la forme conſiſte en ce que les parties de la matiere ont certaine figure, certaine ſituation, certaine grandeur, certain mouvement & du repos.

Le premier ſentiment eſt celui des Péripatéticiens, & le ſecond celui de tous les modernes, qui admettent à la vérité des formes eſſentielles, mais non pas des formes ſubſtantielles, comme les Péripatéticiens.

Ceux-ci diſent que la forme du corps naturel eſt une ſubſtance incomplette, tirée de la puiſſance de la matiere, & unie à elle, pour compoſer une certaine eſpéce de corps.

Que l'office de la forme eſt de faire que le compoſé qui réſulte de ſon union avec la matiere ſoit plûtôt une pierre que du verre. Que c'eſt elle qui fait que ce compoſé eſt revêtu de certaines qualitez, & que l'eau, par exemple, eſt froide & humide. Enfin que ſi le tempérament du compoſé eſt détruit, elle fait qu'il le recouvre, comme nous le voyons dans l'eau, qui reprend ſa premiere froideur, lorſqu'on la retire du feu, bien qu'on l'expoſe à un air chaud. Chaque forme eſt donc déterminée par ſa nature à certaines qualitez plûtôt qu'à d'autres, & elle eſt diſtincte de tout ce que les ſens & l'imagination découvrent dans le corps.

Les Philoſophes modernes alléguent contre ce ſentiment beaucoup d'objections importantes, dont voici la premiere. Un être qui ſubſiſte par autre choſe n'eſt pas une ſubſtance. Or telle eſt la forme. Donc elle n'eſt pas une ſubſtance.

La majeure eſt conſtante par la définition & l'idée de ſubſtance, idée qui nous repréſente un Etre ſubſiſtant par ſoi même, c'eſt-à-dire indépendamment de tout ſujet.

Pour la mineure, on la prouve, parce que, ſelon les Péripatéticiens, pour ſubſiſter, pour devenir telle, & pour agir, la forme dépend de la matiere, du ſein de laquelle elle eſt tirée; car c'eſt ce que ſignifie le mot être tiré, par lequel ils entendent, être produit par le concours de la matiere en qualité de ſujet.

En ſecond lieu, on raiſonne de la ſorte. Il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité. Or il n'y a aucune néceſſité d'admettre des formes ſubſtantielles. Donc . . . . Il ne faut pour prouver la mineure que répondre aux objections, & expliquer le ſentiment qui fait conſiſter la nature des

Digitized by Google

La Peripat. des formes dans la modification des parties de la matiere. On verra clairement que la diverſité des figures des parties de la matiere, leur ſituation, leur mouvement, leur repos, leur grandeur ſuffiſent pour expliquer les phénomenes de la nature. Mais on peut encore prouver autrement la mineure.

La forme ſubſtantielle eſt inutile pour rendre raiſon des effets naturels & des propriétez de chaque corps, ſi nous n'avons point d'idée claire de cette forme. Or cette idée nous manque, ainſi qu'on le prouve par l'exemple du bois.

En effet la forme ſubſtantielle du bois ſelon les Péripatéticiens n'eſt ni cette ſubſtance qui remplit un certain eſpace, ni la chaleur, ni la dureté, ni la ſéchereſſe, ni la froideur, ni rien enfin de ce qu'on peut appercevoir dans le bois. Or nous n'avons point d'idée claire & diſtincte d'autre choſe qui exiſte dans le bois. Donc nous n'avons aucune idée claire & diſtincte de la forme ſubſtantielle du bois.

Si quelqu'un nie la mineure, qu'il conſulte ſa propre conſcience, & il verra qu'il ne peut concevoir dans le bois que les choſes que nous venons de nommer. Pour la majeure du ſyllogiſme précédent, on ne ſauroit la nier; car comment expliquera-t-on les propriétez du bois, la peſanteur, ſa dureté, ſon épaiſſeur, la faculté de brûler & d'être fendu, par je ne ſai quelle forme, dont on n'a aucune idée, ni aucune notion claire, dont on ignore la maniere d'agir, & qu'on ne conçoit que ſous l'idée vague & confuſe d'être? Ajoûtez qu'on ne ſauroit concevoir de différence entre la forme du bois & entre la forme d'une pierre.

Vous direz que la forme du bois exige & produit certaines qualitez dans ſon ſujet, & que la forme de la pierre en exige & en produit de différentes dans le ſien.

Mais je répons en premier lieu qu'on ne ſauroit dire proprement que des choſes inſenſibles comme la forme d'une pierre exigent quelque choſe. Il faut donc réduire cette exigence des choſes à la faculté de produire tel ou tel mêlange de qualitez. Donc les formes ſubſtantielles ſont diſtinctes les unes des autres par diverſes facultez d'agir. Mais ſi nous ne ſavons d'où procedent ces diverſes facultez, & de quelle maniere & avec quels inſtrumens elles agiſſent, nous ne connoiſſons rien diſtinctement, & nous ne pourrons expliquer la cauſe d'aucun effet.

Je dis, en ſecond lieu, que ſi quelqu'un demande à un Péripatéticien pourquoi le feu a certaines qualitez, & produit conſtamment certains effets, & que ce Philoſophe réponde que c'eſt parce que le feu a une forme qui exige ces qualitez, & qui peut produire ces effets, ce ſera comme s'il répondoit le feu brûle & échauffe parce qu'il a la faculté de brûler & d'échauffer. Or ce n'eſt point répondre; car ce que je demandois, c'eſt quelle étoit cette faculté, & comment la brûlure & la *calefaction* étoit produites.

Les modernes ajoûtent cette troiſieme preuve. Les formes ſubſtantielles ne ſont ni diviſibles ni indiviſibles. Donc elles ne ſubſiſtent point. Elles ne ſont point indiviſibles, puiſque les diverſes parties d'un ſerpent ſe remuent après leur ſéparation, & que chaque partie de la matiere pour être complette a beſoin d'une forme, comme les Péripatéticiens le reconnoiſſent. Or il eſt évident que les parties de la matiere ne peuvent être renduës complettes par la forme, à

teriæ, ex quâ planum fiet ſolam figurarum diverſitatem, particularum materiæ ſitum, motum, quietem, & molem ſufficere ad explicanda naturæ phænomena. Sed alia quoque via ſic probant minorem propoſitionem.

Forma ſubſtantialis inutilis eſt ad dandam rationem effectuum naturalium, & proprietatum uniuscujuſque compoſiti, ſi nullam habeamus ideam claram illius, atqui verum prius, ergo & poſterius. Probatur minor exemplo ligni.

Forma ſubſtantialis ligni ſecundum Peripateticos, neque eſt illa ſubſtantia, quæ replet ſpatium quoddam, neque color, durities, gravitas, ſiccitas, frigus &c. quæ in ligno animadverti poſſunt. Atqui nullius alterius rei in ligno exiſtentis habemus ideam claram & diſtinctam. Ergo nullam habemus ideam claram & diſtinctam formæ ſubſtantialis ligni.

Siquis neget minorem, excutiat propriam conſcientiam, & videbit ſe nihil aliud concipere poſſe in ligno, præter ea, quæ modo fuerunt enumerata. Major verò ſuperioris ſyllogiſmi negari non poteſt; nam quomodo explicabit quis proprietates ligni, pondus, duritiem, denſitatem, combuſtibilitatem, fiſſibilitatem &c. per neſcio quam formam, cujus nullam habet ideam, ſive notionem claram, cujus ignorat modum operandi, quamque non aliter concipit, quam ſub vago & confuſo conceptu entis. Adde quod differentia concipi non poteſt inter formam ligni, & formam lapidis.

Dices formam ligni exigere & producere certas qualitates in ſubjecto ſuo, formam verò lapidis longè alias qualitates in ſubjecto ſuo exigere & producere.

Sed contra primo, quia improprie dicuntur exigere aliquid res ſenſûs expertes, ut verbi gratia forma lapidis. Igitur reduci debet illa exigentia formarum, ad facultatem producendi hoc vel illud temperamentum. Ergo diſtinguuntur à ſe invicem formæ ſubſtantiales per diverſas facultates operandi. Sed niſi cognoſcamus unde procedant illæ diverſæ facultates operandi, & quâ ratione quibusve inſtrumentis in actum erumpant, nihil diſtinctè cognoſcimus, nullius effectûs cauſam explicare poſſumus.

Contra ſecundò, quia ſi quis quærat cur ignis habeat certas qualitates, & producat conſtanter certos effectus, tu verò illi reſpondeas, quia habet formam, quæ exigit illas qualitates, & producere poteſt illos effectus, nihilo plus agas, quam ſi reſpondeas, ignis urit & calefacit, quia habet principium urendi & calefaciendi. Sed de hoc non erat quæſtio; nam ego id ipſum quærebam, quod illud eſſet principium, & quibus modis produceretur combuſtio & calefactio.

Tertio ſic argumentantur. Formæ ſubſtantiales nec ſunt diviſibiles, nec indiviſibiles. Ergo non dantur. Probatur non eſſe indiviſibiles, tum quia variæ partes ſerpentis moventur, poſt ſeparationem, tum quia ſingulæ partes materiæ indigent formâ, per quam compleantur, ut fatentur Peripatetici. Evidens autem eſt, materiæ partes non poſſe compleri per formam, niſi forma uniatur ipſis. Ergo quot

ſunt

ſunt partes materiæ, tot debent eſſe partes formæ. Ergo ſicut materia eſt diviſibilis, forma quoque ſi detur, eſt diviſibilis.

Probatur verò non eſſe diviſibilis, quia ſi forma haberet tot partes, quot haberet materia, daretur naturaliter penetratio dimenſionum, nam partes materiæ, & partes formæ, quarum ſingulæ haberent extenſionem ſibi propriam, ponerentur tamen in eodem loco; atqui implicat contradictionem dari penetrationem dimenſionum. Ergo &c.

Conſulat unusquiſque imaginationem ſuam, & videbit ſubſtantiam illam materialem, quam formam dicunt, concipi à ſe ut extenſam, vel nullo modo concipi. Videbit etiam ſe virtute talis conceptus non poſſe diſtinguere materiam à forma, cum utraque concipiatur tanquam ſubſtantia extenſa. Concipiet ergo duas ſubſtantias extenſas, ideoque ſi ponantur ambæ in eodem loco, concipientur poni penetrativè, præſertim quia certum eſt, lumen naturale agnoſcere diſcrimen inter unam extenſionem, & alteram reduplicativè, ut ſunt extenſiones, neque inter extenſionem, & principium impenetrabilitatis, ex quo ſequitur formam abundè concipi impenetrabilem, hoc ipſo quod partes extra partes habere concipiatur.

Quartum argumentum ſic ſe habet. Si darentur formæ ſubſtantiales, agentia naturalia poſſent creare, & annihilare; conſequens eſt falſum: ergo & antecedens. Probatur conſequentia majoris primò quoad creationem. Creare nihil aliud eſt, quam producere aliquid ex nihilo ſui, & nihilo ſubjecti; (produci enim ex nihilo ſui ipſimet fatentur Peripatetici, & ſatis evidens eſt cum certum ſit illas formas ante ſui productionem nihil fuiſſe,) ſi non componantur ex ſubjecto. Atqui non componuntur ex ſubjecto, nihil enim ſubjecti deſumitur, ad conſtituendas formas, nullaque formarum particula pertinuit unquam ad materiam, Ergo &c.

Conſequentia majoris evidens eſt, nam juxta uſum omnium linguarum, fieri ex aliquo ſignificat componi ex illo, quemadmodum candelæ fiunt è ſebo. Ergo cum quid non componitur ex aliquo ſubjecto, non fit quoque ex illo ſubjecto; ergo fit è nihilo ſubjecti.

Quoad ſecundam partem argumenti de annihilatione, res clara eſt; nam illud vere & propriè annihilatur, quod ita perit, ut nihil illius remaneat, atqui ſic pereunt formæ ſubſtantiales, ergo annihilantur. Nec obſtat quod remaneat materia poſt deſtructionem formarum; cum enim materia ſit realiter & adæquatè diſtincta à formis, non magis impedire poteſt conſervatio materiæ annihilationem formæ deſtructæ, quam cælorum conſervatio impediret annihilationem terræ, ſi Deus eam penitus deſtrueret ſalvo remanente cælo.

Poſtquam in eum modum impugnarunt formas ſubſtantiales recentiores Philoſophi, ſuam de naturâ formarum opinionem ſic amplectuntur.

moins que la forme ne leur ſoit unie. Donc autant qu'il y a de parties de matiere, autant doit il y avoir de parties de la forme. Donc comme la matiere eſt diviſible, de même la forme doit l'être, ſuppoſé qu'il y en ait. La Preuve.

D'un autre côté, on prouve qu'elle n'eſt point diviſible, parce que ſi la forme avoit autant de parties que la matiere, on verroit une pénétration naturelle des dimenſions, puiſque les parties de la matiere & les parties de la forme, qui auroient chacune leur étenduë particuliere, ſeroient placées dans le même lieu. Or la pénétration des dimenſions implique contradiction.

Que chacun conſulte ſon imagination, & il verra que cette ſubſtance matérielle qu'on appelle forme, il la conçoit comme étenduë, ou qu'il ne la conçoit point du tout. Il verra auſſi qu'en vertu d'une telle idée, il ne peut diſtinguer la matiere d'avec la forme, puiſqu'il les conçoit toutes deux comme des ſubſtances étenduës. Il concevra donc deux ſubſtances étenduës, & par conſéquent, ſi elles ſont placées dans un même lieu, il concevra qu'elles s'y pénétrent l'une l'autre, d'autant plus qu'il eſt certain que la lumiere naturelle reconnoît de la différence entre une étenduë, & une autre étenduë entant qu'étenduës, & non entre étenduë & principe d'impénétrabilité, d'où il s'enſuit que la forme eſt conçuë être impénétrable, par cela ſeule qu'elle eſt conçuë avoir ſes parties les unes hors des autres.

La quatrieme preuve des modernes eſt la ſuivante. S'il y avoit des formes ſubſtantielles, les agents naturels pourroient créer & anéantir. Le conſéquent eſt faux. Donc l'antécédent l'eſt auſſi. Voici la preuve de la conſéquence de la majeure en premier lieu par rapport à la création. Créer, c'eſt produire quelque choſe qui n'exiſtoit point, & dont la matiere n'exiſtoit point non plus. Or de l'aveu des Péripatéticiens les formes n'exiſtoient point quand elles ont été produites, & d'ailleurs il eſt évident qu'elles n'étoient rien avant leur production. Donc il ſera vrai que les formes ſont créées, ſi elles ne ſont point compoſées d'un ſujet préexiſtent. Or elles ne ſont point compoſées d'un ſujet; car on n'en emploie aucun pour conſtituer les formes, & aucune particule des formes n'a jamais appartenu à la matiere. Donc . . . . .

La conſéquence de la majeure eſt évidente, parce que ſelon l'uſage de toutes les langues, être fait de quelque choſe ſignifie en être compoſé, de même que des chandelles faites de ſuif en ſont compoſées. Donc ce qui n'eſt pas compoſé d'un ſujet n'eſt pas fait de ce ſujet, & par conſéquent il eſt produit d'un néant de ſujet.

Quant à la ſeconde partie qui regarde l'anéantiſſement, la preuve eſt claire, puiſqu'une choſe eſt vraiement & proprement anéantie, quand elle périt d'une maniere qu'il n'en demeure rien. Or c'eſt ainſi que les formes ſubſtantielles périſſent. Donc elles ſont anéanties. Et il ne ſert à rien de dire que la matiere demeure après la deſtruction des formes; car la matiere en étant diſtincte réellement & totalement, la conſervation de cette matiere n'empêche pas plus l'anéantiſſement de la forme détruite, que la conſervation des cieux n'empêcheroit l'anéantiſſement de la terre, s'il plaiſoit à Dieu de la détruire ſans détruire les cieux.

Après avoir attaqué de la ſorte les formes ſubſtantielles, les Philoſophes modernes expoſent ainſi leur ſentiment ſur la nature des formes.

LA PHYSIQUE.

Ils disent que le corps naturel est composé d'une substance unique qui est étenduë, & que le corps naturel a ou n'a pas diverses formes, & devient du feu, de l'eau, un arbre, une pierre, selon que cette substance a ou n'a pas différens mouvemens, que ses parties sont plus ou moins grandes, qu'elles ont differentes figures & situations. Que par conséquent la forme des corps est non pas une substance distincte de la matiere, mais une certaine modification de cette matiere. Qu'il y a donc bien des formes essentielles, car il est de l'essence de l'eau, par exemple, d'avoir certains accidens, lesquels ôtez, il ne demeure point d'eau, d'où il s'ensuit qu'ils en sont la forme essentielle. Mais que du reste il n'y a point de forme substantielle, si on en excepte l'ame raisonnable, qui est vraiement & proprement une substance, & que pour éviter les disputes de mots, les modernes appellent la forme de l'homme, parce qu'elle le constitue dans la qualité d'homme, qu'elle le distingue des autres Etres, & qu'elle est le principe des diverses opérations qui sont propres à l'homme, ce qui est ce en quoi consiste l'office de la forme.

D'ailleurs ils nient que l'ame raisonnable soit la forme du corps humain, entant qu'il est un composé de plusieurs membres disposez de diverses manieres. En ce sens, sa forme est différente de l'ame, & consiste en ce qu'il est composé de parties d'une certaine figure, d'une certaine situation, & d'une certaine qualité, ainsi qu'il est évident, quand il n'y auroit que ceci que dépouillé de l'ame raisonnable, il conserve cette forme pendant quelque temps.

Excepté l'ame humaine ils n'admettent donc point de formes qui soient des substances, & néanmoins ils les divilent en essentielles & en accidentelles, parce que, comme on a dit dans la Logique, un accident peut être de l'essence de quelque chose, témoin la santé qui est de l'essence d'un homme sain.

En ce sens, quoi que la liquidité & la froideur de l'eau soient des accidents, la premiere en est néanmoins la forme essentielle, puisque sans elle l'eau ne sauroit continuer d'être eau, & la seconde en est la forme accidentelle, parce qu'elle peut être absente de l'eau sans que l'eau cesse d'être eau, ainsi qu'il paroit par l'exemple de l'eau bouillante.

C'est une preuve que la glace n'est pas de l'eau.

Les modernes disent en faveur de leur hypothese qu'on la conçoit distinctement & sans peine, au lieu que celle des Péripatéticiens est inintelligible pour les meilleurs esprits. Il n'est rien de plus facile que de concevoir que la matiere a des parties, que ces parties sont différemment placées, qu'elles sont en repos les unes auprès des autres, ou qu'elles se meuvent çà & là, que par ce mouvement elles acquierent différentes situations, qu'elles sont divisées en de moindres particules ou jointes à d'autres, ce qui augmente leur grandeur.

Ces choses & autres semblables se conçoivent aisément, même dans les parties insensibles de la matiere, c'est-à-dire dans des parties d'une telle petitesse qu'elles échappent à la vûë & au toucher; car quand un grain de sable seroit divisé en un millier de parties qu'on ne pourroit ni voir ni toucher, nous concevons cependant qu'il n'a pas été anéanti, & qu'il n'a perdu ni toute figure, ni tout mouvement.

Les mêmes Philosophes confirment leur hypothése par ce qu'on observe dans les ouvrages de l'art, savoir que du même fer il ne faut que

Dicunt corpus naturale componi unica substantia, quæ extensa est: prout verò hæc substantia extensa variis motibus cietur, vel non cietur, prout in majores, vel minores partes secatur, prout illæ partes varias sortiuntur figuras, & situm; ita corpus naturale variis formis affici, & ignem, aquam, arborem, lapidem &c. fieri. Itaque formam corporum non esse substantiam distinctam à materia, sed modificationem quandam materiæ; ita ut dentur quidem formæ essentiales (nam de essentia aquæ est verbi gratia habere aggregationem certorum accidentium, quibus sublatis non remanet aqua, unde sequitur aggregationem illam esse formam essentialem) sed non formæ substantiales, si animam rationalem excipias, quæ verè & propriè substantia est, quamque fatentur, ne circa voces dissidium sit, esse formam hominis, quandoquidem constituit hominem in esse hominis, & distinguit à cæteris rebus, estque principium variarum operationum homini propriarum, in quo consistit officium formæ.

Interim negant animam rationalem esse formam corporis humani in quantum corpus humanum est aggregatum multorum membrorum certo modo dispositorum. Habet hoc corpus suam formam distinctam ab animâ ex eo quod partibus constet talis figuræ, situs, magnitudinis, & qualitatis, ut vel hinc manifestè patet, quod sine animâ rationali retineat illam formam saltem per aliquod tempus.

Nullas ergo admittunt formas excepta mente humana, quæ sint substantiæ, & tamen dividunt eas in essentiales, & accidentales, quia ut dictum est in Logica, accidens potest esse de essentia alicujus rei, sanitas verbi gratia est de essentia hominis sani.

Hoc sensu, quamvis liquiditas & frigus aquæ sint duo accidentia, alterum tamen est forma essentialis, nempe liquiditas, cum aqua retinere nequeat esse aquæ sine liquiditate, alterum verò nempè frigus est forma accidentalis, quia potest abesse ab aqua salvo remanente esse aquæ, ut constat exemplo aquæ ferventis.

Colliges hinc glaciem non esse aquam.

Illustrant suam hypothesim, primo quia facilè & distinctè concipitur, dum altera illa Peripateticorum vel acutissimis ingeniis est impervia. Nihil facilius est quam concipere materiam habere partes; has partes diversimodè præditas esse, juxta se invicem quiescere, vel moveri huc & illuc, & beneficio illius motûs varium situm acquirere, dividi in minutiores particulas, vel conjungi cum aliis particulis, ac proinde fieri majores.

Hæc & similia etiam facile concipiuntur etiam in partibus materiæ insensibilibus, hoc est ita exilibus ut visum & tactum fugiant; nam licet granum arenæ redigatur in partes millies minores, quas nec videamus nec digitis contrectare valeamus, concipimus tamen eas, non fuisse redactas in nihilum neque figuram omnem motumque amisisse.

Illustrant secundò per id quod in artefactis observatur, nempe ex eodem ferro, mutatis solùm figura, situ, numero, & magnitudine partium, infinita confician-

tur

tur compoſita diverſa, horologia, crates, forcipes, catenæ &c. ex eodem ligno menſæ, arcæ, ſtatuæ, ſedilia &c. Quid vetat quominus natura, quam ars imitari ſolet, eodem modo ex eadem materia innumeras operum ſpecies effingat. Facilè concipimus poſitis illis principiis incredibilem exituram eſſe varietatem, in rebus ex eadem materia confectis, variaſque operandi facultates. Videmus enim immenſum eſſe differentiam inter horologium, & acum, & ſuas cuique proprias eſſe operationes.

changer la figure, la ſituation, le nombre, & la grandeur des parties pour faire une infinité de choſes différentes, comme des horloges, des grils, des tenailles, des chaînes. Il en eſt de même du bois dont on peut faire des tables, des coffres, des ſtatuës, des chaiſes, & mille autres choſes. Pourquoi donc la nature, que l'art a coûtume d'imiter, ne pourroit-elle pas de même former mille ouvrages divers de la même matiere? Ces Principes poſez, il eſt aiſé de concevoir qu'il doit y avoir une varieté incroiable dans la figure & dans les facultez des choſes formées de la même matiere, puiſque nous remarquons une différence prodigieuſe entre une horloge & une éguille, & que chacune a ſes opérations particulieres. La Phyſique.

Ut validiùs probent ſolâ modificatione partium immutata diverſiſſimas efformari compoſitorum ſpecies, afferunt in medium diverſitatem, quæ reperitur inter cannabem, & papyrum. Certè non major datur differentia inter aquam & vinum. Atqui papyrus fit ex cannabi, immutatâ ſolùm partium modificatione. Ergo &c. Minor patet, nam quis dicere auderet, ex quo cannabis eradicata fuit, donec tela ex ipſa conficitur, aliud quidpiam ipſi evenire præter novam partium figuram, & poſituram? Macerator cannabis, tenitur, pectitur, in filum redigitur, ex quo arte tenitoria fit tela. A quo producta eſſet nova forma ſubſtantialis, cum nullum agens naturale applicatum fuerit illi materiæ, quod ſubſtantiam in ea generaret, quæ eſſet forma fili, vel telæ? Dicendum ergo fuiſſe ſolum immutatam per motum localem, figuram & ſitum partium materiæ, & idem dicendum quando poſtea ex linteis, ſive fruſtulis telæ maceratis efficitur charta, niſi dicas piſtrinum habere vim generandi ſubſtantias toto cœlo à ſe diverſas, quod abſurdum eſſet ac ridiculum.

On peut encore tirer un exemple de la différence qu'il y a entre le pain & le froment, car il paroît certain que dans le changement du froment en pain, il n'arrive rien à la matiere qu'une diverſe modification de ſes particules, & cependant le pain ne différe pas moins du froment, qu'une pierre ne différe de l'or.

Eadem inſantia diſſimul poteſt à diſcrimine quod intercedit inter panem & triticum, certum enim eſſe videtur, ut triticum mutetur in panem, nihil aliud adcedere materiæ, quam diverſas particularum modificationes, & tamen non minus differt panis à tritico, quam lapis ab auro.

Au reſte on ne doit point ſe faire de difficulté ſur ce que la plûpart du tems les ouvrages de l'art différent moins entre eux que ceux de la nature, témoin une éguille & un couteau, qui conviennent non ſeulement en ce qu'ils ſont une ſubſtance étenduë, mais encore en ce qu'ils ſont du fer, c'eſt-à-dire une matiere modifiée de certaine façon, au lieu que l'or & l'huile ſont des matieres modifiées différemment. De peur qu'il ne ſemblât s'enſuivre de ces différences que les ouvrages naturels différent les uns des autres par une forme ſubſtantielle, & que les ouvrages de l'art ne différent entre eux que par la modification des parties, les modernes obſervent en premier lieu, qu'on n'en peut rien conclurre, ſi non que la nature ſait bien mieux que l'art arranger comme il lui plaît les moindres parties des corps. Or comme ce n'eſt là qu'une différence du plus au moins, ce qui ne change point l'eſpéce des choſes ſelon les Philoſophes, on a tort d'en inférer que les formes des compoſez naturels ſont d'un autre ordre que celles des compoſez artificiels.

Ne autem inde oriatur ſcrupulus, quod ut plurimum artefacta minus à ſe invicem differant quam opera naturalia; ecce enim & cultri non ſolum in eo convenimus quod ſint ſubſtantia extenſa, ſed etiam in eo quod ſint ferrum, ſive materia talitèr modificata, aurum verò & oleum differunt quoad talem materiam, ne inquam inde ſequi videatur compoſita naturalia differre à ſe invicem penes formam aliquam ſubſtantialem, artefacta verò ſolùm penes ſolam modificationem partium: obſervant primò inde ſolùm colligi poſſe naturam aptius quam artem partes minutiſſimas corporum inter ſeſe implicare, ac convolvere. Sed cum hæc ſit ſola differentia ſecundum magis & minus, quæ ut vulgò ſtatuunt Philoſophi, non mutat ſpeciem, malè colligitur inde formas compoſitorum naturalium eſſe alterius ordinis quam formas artefactorum.

La Physique.

Ils obſervent, en ſecond lieu, que dans les exemples précédens le papier & le pain montrent aſſez que les ouvrages de l'art différent auſſi par rapport à la matiere. Ils diſent troiſiemement que ſi une éguille & un couteau ſont cenſez n'être point d'eſpéce différente, par la raiſon qu'ils ſont compoſez de la même matiere modifiée d'une certaine façon, ſavoir du fer, il s'enſuit que toutes les bêtes, & que tous les arbres ſont de la même eſpéce, puiſque tous ſont compoſez de chair, d'os, de ſang, de veines, d'arteres, de bois, d'écorce, de fueilles. En quatriéme lieu, pour faire diſparoître toute la difficulté, ils remarquent que la modification des parties de la matiere ne concerne quelquesfois que les parties ſenſibles, & d'une certaine grandeur, & d'autres fois que les parties que leur extrême petiteſſe met hors de la portée de nos ſens.

De la premiere eſpece eſt la diſpoſition différente des parties d'une horloge & d'une ſcie, diſpoſition qui n'empêche point que la matiere ne paroiſſe toûjours modifiée de la même maniere, parce que de quelque maniere que les parties ſenſibles ſoient rangées, les parties inſenſibles dont la matiere eſt compoſée demeurent immobiles, à peu près comme les grains de bled ne ſouffrent aucun changement, bien que le tas qu'ils compoſent reçoive diverſes figures.

Mais ſi le changement de ſituation & de figure arrive juſqu'aux moindres parties, alors la matiere paroît différente, comme lors que les grains de froment ſont briſez ſous la meule; car comme les parties inſenſibles ſont ſéparées alors de la maſſe qu'elles compoſoient, le froment ſe change en farine, qui paroît tout-à-fait différente du froment.

Les Péripatéticiens objectent en faveur de la forme ſubſtantielle, premierement que ſi elle ne ſubſiſte point, il n'y a aucune génération ſubſtantielle ni ſpécifique. Secondement que l'homme a une forme ſubſtantielle, & qu'il en doit être de même des autres corps, puiſque la matiere de l'homme étant de la même nature que le reſte de la matiere, il s'enſuit, que ſi elle a beſoin d'une forme ſubſtantielle la matiere doit avoir le même beſoin. Troiſiemement, qu'il y a dans tous les compoſez un certain Principe qui les remet dans leur premier état, Principe qui ne peut être que la forme ſubſtantielle.

Ils éclairciſſent cette derniere objection par l'exemple de l'eau bouillante, qui expoſée à un Soleil brûlant, ne laiſſe pas de recouvrer ſa premiere froideur: or cette froideur n'eſt reproduite ni par la matiere de l'eau, puiſqu'il eſt indifférent à cette matiere d'être chaude ou froide, ni par les corps voiſins, ſavoir l'air & le Soleil, puis qu'on les ſuppoſe très-chauds, ni par la froideur de l'eau puiſqu'on la ſuppoſe bouillante. Reſte donc qu'elle ſoit reproduite par la forme ſubſtantielle de l'eau.

Les modernes répondent à la premiere objection, en diſtinguant de la ſorte. Il n'y auroit point de génération ſubſtantielle, c'eſt-à-dire, aucune ſubſtance ne recevroit une nouvelle maniere d'être, ils le nient. Mais ſi on ne veut point donner à cette génération le nom de ſubſtantielle, à la bonne heure, ce ne ſera qu'une queſtion de nom. Les ſubſtances ſont engendrées de la même maniere qu'on bâtit les maiſons, dont les architectes ne produiſent de nouveau aucune partie, puiſque les poutres, les pierres, les moilons, les clous, & tout ce qui entre dans la compoſition des maiſons, étoit auparavant dans le monde.

Obſervant ſecundò exemplo allato papyri & panis oſtendere artefacta differre etiam quoad talem materiam. Tertiò quod ſi acus & culter non diſtinguantur ſpecie, quia conſtant ex eadem materia taliter modificata, ſcilicet ferro, ſequitur omnes beſtias & arbores eſſe ejuſdem ſpeciei, quia conſtant ex carne, oſſibus, ſanguine, venis, arteriis, ligno, cortice, foliis &c. Quartò ut difficultas penitus tollatur, obſervant modificationem partium materiæ pertinere, aliquando ad partes ſolùm ſenſibiles, & mole præditas, aliquando verò ad partes quæ præ nimia ſui tenuitate ſenſus fugiunt.

Prioris ordinis eſt diſpoſitio variæ partium horologii & ſerræ, & hæc non impedit quin materia videatur ſemper eadem ratione modificata, quia ſcilicet qualicumque modo ſenſibiles partes ordinentur, minutiores atque exiguæ molecula, è quibus componitur materia, immota remanent eo ferè modo, quo grana tritici nullam patiuntur mutationem, quantumcunque acervus in varias figuras redigitur.

Sed ſi immutatio ſitûs & figuræ pertingit uſque ad exiguas particulas, tum materia apparet diverſa, ut cum grana tritici mola contunduntur, quia enim inſenſibiles partes ſeparantur à maſſa, quam componebant, mutatur triticum in farinam quæ prorſus diverſa apparet à tritico.

Objiciunt Peripatetici in gratiam formæ ſubſtantialis, primò ſi non detur talis forma, nullam dari generationem ſubſtantialem, nullamque adeo ſpecificam. Secundo hominem conſtare formâ ſubſtantiali. Ergo à pari cætera omnia corpora, quia cum materia hominis ſit ejuſdem naturæ, cujus cætera omnis materia, ſequitur ſi illa indigeat formâ ſubſtantiali, hanc quoque ſimili indigentia laborare. Tertiò eſſe in omnibus compoſitis principium aliquod reſtitutivum temperati, quod neceſſariò eſt forma ſubſtantialis.

Res patet in aqua ferventi, quæ ſi ad expoſitum ſoli calidiſſimo, recuperat tamen ſuum frigus. Jam illud frigus, neque reproducitur à materia aquæ, cum materia ſit indifferens ad frigus, vel ad calorem, neque à corporibus vicinis, aere nempe & ſole, cum ea ſupponantur calidiſſima, neque à frigore aquæ, cum ea ſupponatur fervens. Reliquum ergo eſt ut reproducatur à formâ ſubſtantiali aquæ.

Ad primam objectionem reſpondent recentiores diſtinguendo, nulla daretur generatio ſubſtantialis, hoc eſt, nulla ſubſtantia acquireret novum modum ſe habendi, negatur. Hoc autem ſi velis vocare generationem ſubſtantialem, eſto, jam erit queſtio de nomine. Generantur ſubſtantiæ eodem modo quo conſtruuntur ædes, quarum nulla certe pars producitur de novo ab Architectis, cum trabes, lapides, cæmenta, clavi, & quicquid omnino ingreditur compoſitionem ædium, antea extarent in mundo.

Di-

Digitized by Google

Dicuntur tamen extrui ædes, quia scilicet materia earum huc, & illuc dispersa congregatur & certa ratione conjungitur. Pari jure equi, arbores, generari dicuntur, quia varia corpuscula dispersa, & passim vagantia nectuntur secum invicem, atque in certam compagem redigunter, quæ apparet de novo in rerum natura. Cum verò illud corpus quod vocamus equum, quodque generari dicitur, sit substantia, meritò dicitur substantiam generari.

Les maisons sont pourtant dites être bâties, parce que la matiere qui en étoit disperſée çà & là y eſt raſſemblée & arrangée d'une certaine façon. Par la même raiſon on peut dire que les chevaux & que les arbres ſont engendrez, parce que divers corpuſcules diſperſez & errants de toutes parts ſe trouvent alors liez les uns avec les autres, & forment un certain arrangement. Or comme ce corps que nous appellons cheval, & que nous diſons être engendré eſt une ſubſtance, on peut dire qu'une ſubſtance eſt engendrée. La Pathe-que.

Sed ut jam dictum eſt, quæſtio hæc eſt de nomine, & ultro fatentur recentiores generationem terminari ad ſola accidentia, hoc eſt nihil fieri de novo, præter modum ſe habendi, ſicut neque aliquid perire præter modum quendam eſſendi, & prorſus modo (ut in aſſumptâ comparatione manemus) quod in deſtructione domus nihil ejus ſubſtantiæ perit, & quicquid lapidum, lignorum, calcis &c. ad ipſam pertinebat, illud alibi exiſtit, quantumcumque diſſipatum fuerit. Perit tantum colligatio ac diſpoſitio partium, figuraque ex ea reſultans. Idem accidit in morte hominis, equi &c.

Mais comme nous l'avons déjà inſinué, ce n'eſt qu'une queſtion de nom, & les modernes avouent de bon cœur que la génération ſe borne à produire les accidens ſeuls, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſe fait rien de nouveau, & qu'il ne périt rien, excepté la maniere d'être des choſes, de la même maniere (pour nous tenir toujours à la même comparaiſon) que dans la deſtruction d'une maiſon il ne périt rien de ſa ſubſtance, & que les pierres, le bois, la chaux, qui la compoſoient continuent d'exiſter ailleurs, bien que diſperſez en divers endroits, tellement qu'il ne périt que l'union des parties, leur diſpoſition, la figure qui en réſultoient. Il arrive la même choſe à la mort des hommes & des animaux.

Quia verò hinc ſequi videtur confundi generationem cum alteratione, quippe alteratio mutatio eſt ſubjecti, quoad accidentia, ideo obſervant ſe non confundere illa duo, ſe enim dicere tunc dari alterationem, quando res manens eadem ſecundum eſſentiam acquirit qualitatem quandam, ut cum lignum calefit; tunc verò dari generationem, quando res amittit ſuam eſſentiam, ut cum lignum fit ignis. Idem reſpondent circa differentiam ſpecificam, non ſe eam tollere, cum certum ſit eas ſpecie differre, quæ eſſentialiter differunt, atqui non negant res eſſentialiter differre inter ſe. Ergo &c.

Mais comme il ſemble que c'eſt confondre la génération avec l'altération, parce que l'altération eſt le changement d'un ſujet par rapport à ſes accidens, les modernes font obſerver qu'ils ne confondent point ces deux choſes, vû que ſelon eux l'altération ſe fait quand la choſe demeurant la même par rapport à ſon eſſence acquiert une certaine qualité, comme lorſque le bois s'échauffe, au lieu que la génération ſe fait, lorſqu'une choſe perd ſon eſſence, comme lorſque le bois devient feu. Les mêmes répondent touchant la différence ſpécifique, qu'ils ne l'anéantiſſent point, puiſqu'il eſt hors de doute que les choſes qui diffèrent eſſentiellement, diffèrent d'eſpéce. Or ils ne nient point que les choſes ne diffèrent eſſentiellement entre elles. Donc . . . .

Cæterùm cum detur juxta Peripateticos differentia ſpecifica inter albedinem & nigredinem, quidni res aliquæ accidentibus ſpecie diverſis præditæ, poterunt differre ſpecie.

En effet puiſqu'il y a ſelon les Péripatéticiens une différence ſpécifique entre la blancheur & entre la noirceur, pourquoi des choſes qui auroient des accidens d'eſpéce différente ne pourroient elles pas être dites différer d'eſpéce?

Ad ſecundam objectionem reſpondent, non ideo hominem conſtare formâ ſubſtantiali, quod corpus ejus ſit incompletum, & indigeat comparte, quæ ipſum perficiat; nam corpus humanum multas edit actiones independenter ab anima, chylum in ſanguinem vertit, ſibi ſimile corpus generat &c. quod manifeſtiſſimè probat illud eſſe per ſe completum & actuale. Non ideo Deus indit nobis animam rationalem, ut corpus noſtrum habeat quandam formam, cum & ante adventum animæ corpus jam conformatum ſit, & poſt diſceſſum animæ maneat in ſua integra conformatione, ſed indit propter alias rationes nobis incognitas, vel ſaltem quia placet eſſe ſpiritus, qui cogitent dependenter à materia, & quibuſdam motibus materia utantur pro libitu. Hæc ſecunda objectio retorqueri poteſt, nam ſi corpus humanum poſſit eſſe ſine ulla forma ſubſtantiali, ut eſt de facto poſt mortem, reliqua ejus materia poteſt etiam carere formis ſubſtantialibus.

Ils répondent à la ſeconde objection que ſi l'homme a une forme ſubſtantielle, ce n'eſt pas que ſon corps ſoit incomplet, & qu'il eſt beſoin d'une partie qui le perfectionne. Car le corps humain fait pluſieurs actions indépendamment de l'ame. Il convertit le chile en ſang, il engendre un corps ſemblable à lui même, ce qui prouve évidemment qu'il eſt un être auquel il ne manque rien. Quand Dieu nous donne une ame raiſonnable, ce n'eſt pas afin que notre corps ait une forme, puiſqu'il en avoit une avant l'arrivée de l'ame, & qu'il conſerve ſa conformation en ſon entier après la ſortie de cette ame. Il nous la donne pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnuës, ou ſeulement parce qu'il lui plaît qu'il y ait des eſprits qui penſent dépendamment de la matiere, & qui ſe ſervent à leur gré de certains mouvemens de cette matiere. On peut auſſi rétorquer cette ſeconde objection, en diſant que ſi le corps humain eſt ſans forme ſubſtantielle, comme il l'eſt en effet après la mort, le reſte de la matiere peut être auſſi ſans formes ſubſtantielles.

Ad tertiam objectionem reſpondent, negando eſſe

Ils répondent à la troiſieme objection en niant qu'il

La Peripat. qu'il y ait dans les corps un Principe qui leur rende le tempérament qui leur eſt naturel. Car en premier lieu ſi cela étoit, il y auroit dans la nature des choſes monſtrueuſes, témoin ces corps, dont le tempérament conſiſte dans une grande ſéchereſſe & une grande inflammabilité, tel que le ſoulphre; car ſi c'eſt la forme ſubſtantielle qui produit le tempérament de chaque corps, & qui le lui rend lorſqu'il l'a perdu, il s'enſuit que la forme du ſoulphre eſt ſans ceſſe occupée à faire que le feu la détruiſe avec moins de peine, ce qui étant abſurde, il faut dire qu'il n'y a dans les corps nul principe, qui exige, qui produiſe, & qui rétabliſſe un certain tempérament.

En ſecond lieu, nous ne voions point qu'aucune autre qualité que le froid puiſſe être renduë à la choſe qui l'a perduë. L'humidité, par exemple, qui appartient au tempérament de l'eau non moins que la froideur, ſelon les Péripatéticiens, n'eſt jamais renduë à l'eau que par quelque action extrinſeque; car la glace ne redevient liquide, que lors que le froid de la ſaiſon diminuë. Si l'eau recouvroit ſa froideur par la vertu de ſa forme ſubſtantielle, quoi qu'expoſée à un air chaud, par la même vertu elle recouvreroit ſon humidité, bien qu'on l'expoſât à un air ſec. Or c'eſt ce qui eſt faux & contraire à l'expérience. Donc il eſt faux que de l'eau bouillante expoſée au Soleil au milieu de l'été, ſe refroidiſſe parce que ſa forme ſubſtantielle produit de nouveau la froideur. Pourquoi donc ſe refroidit-elle? C'eſt ou parce que le mouvement des particules de l'eau dans lequel conſiſte la chaleur ſe communique à l'air contigu, & diminuë par conſequent, ou parce que les corpuſcules ignées renfermez dans l'eau en ſortent & s'élevent en l'air.

Vous me demanderez ſi la faculté d'agir du corps naturel vient de la matiere ou de la forme?

Je réponds que la matiere eſt ce qui agit, & la forme ce qui modifie & détermine l'action, ainſi qu'il paroît par l'exemple d'une épée, dont le fer eſt ce qui frappe & ce qui coupe, tandis que ſa figure détermine, modifie & aide l'action. Voici deux vers qui renferment toutes les cauſes efficientes ou determinantes des Phénomenes.

Mens, menſura, quies, motus, poſitura, figura.
Sunt cum materiâ cunctarum exordia rerum.

in corporibus principium reſtitutivum temperamenti debiti. Nam primò ſi hoc eſſet, reperiretur in natura rerum ingens hæc monſtroſitas, ut aliqua ſint corpora, quorum temperamentum debitum eſt ficcitas, & magna inflammabilitas, ut ſulphur. Si ergo temperamentum uniuscujusque corporis producatur à forma ſubſtantiali, & amiſſum ſedulò reparetur, ſequitur formam ſulphuris perpetuò in eo laborare ut ipſa quam facillimè deſtrui poſſit ab igne, quod cum ſit abſurdum, dicendum eſt non dari in corporibus aliquid principium exigens, producens, & reſtaurans certum temperamentum.

Secundò non habemus à poſteriori ullam aliam qualitatem recuperari amiſſam, præter frigus. Humiditas verbi gratia, quæ pertinet ad temperamentum aquæ, non minus quam frigus juxta Peripateticos nunquam recuperatur ab aquâ niſi actione quâdam extrinſeca, nam glacies non prius liqueſit quam remiſerit frigus hiberuum. Si aqua propria virtute formæ ſuæ ſubſtantialis recuperaret frigus amiſſum, licet expoſita aeri calidiſſimo, recuperaret quoque eadem virtute humiditatem amiſſam, licet expoſita aeri ficciſſimo. Sed iſtud falſum eſt, & experientiæ contrarium. Ergò falſum eſt aquam ferventem ſoli expoſitam infrigidari, vel in media æſtate, quia forma ejus ſubſtantialis producit frigus de novo. Cur ergo infrigidatur? Reſpondent illud fieri, vel quia motus particularum aquæ, in quo conſiſtit calor, communicatur aeri contiguo, ideoque minuitur, vel quia corpuſcula ignea incluſa in aquâ foras erumpunt, & ſurſum evolant.

Quæres unde ſinat vis agendi corporis naturalis, an à materia, an verò à forma.

Reſpondeo materiam eſſe id quod agit, formam verò, id quod modificat, & determinat actionem, ut patet in gladio, cujus ferrum eſt id quod ferit, & ſcindit: ſed ejus figura determinat modificat, & juvat actionem.

Mens, menſura, quies, motus, poſitura, figura,
Sunt cum materiâ cunctarum exordia rerum.

SECTION SECONDE.

Des affections générales des corps naturels.

ON compte quatre propriétez du corps naturel, la premiere qu'il ait de la grandeur, la ſeconde qu'il ſoit dans le lieu, la troiſieme qu'il ſoit mobile, & la quatrieme qu'il exiſte dans le tems. Nous traiterons de ces quatre choſes en autant de chapitres.

CHAPITRE PREMIER.

De la Quantité.

NOus examinerons dans ce chapitre, en premier lieu, ce que c'eſt que la quantité par rapport aux corps, ou à la choſe qui a quelque grandeur, en ſecond lieu, les diverſes opinions touchant la diviſibilité des corps, en troiſieme lieu, le ſentiment de Zénon en particulier, en quatrieme lieu, celui d'Epicure, & enfin celui d'Ariſtote.

DISPUTATIO SECUNDA.

De generalibus corporis naturalis affectionibus.

QUatuor recenſentur proprietates corporis naturalis, prima quod ſit quantum, ſecunda quod ſit in loco, tertia quod ſit mobile, quarta quod ſit in tempore. Quatuor capitibus de illis agendum nobis eſt.

CAPUT PRIMUM.

De Quantitate.

VIdebimus primò in hoc capite quomodo ſe habeat quantitas reſpectu corporis, ſive quod idem eſt rei quanta, ſecundò varias opiniones circa diviſibilitatem rei quantæ, tertiò ſententiam Zenonis in particulari, quartò ſententiam Epicuri, quintò ſententiam Ariſtotelis.

AR-

La Partie ori.

Articulus Primus.

An quantitas diſtinguatur à re quantâ.

Diximus in Logica generalem quantitatis conceptum importare multitudinem partium ſive unitatum, atque adeo convenire non quidem uni ſpiritui, ſed multis ſpiritibus. Hîc agendum propriè nobis eſt, de quantitate corporis, & inquirendum an quantitas corporis ſit accidens diſtinctum à corpore, an verò ſit ipſum corpus. Omnes Pontificii docent quantitatem eſſe diſtinctam à materiâ, & ideo præſertim illud docent, quia vix aliter credere poſſunt fictitium Tranſubſtantiationis myſterium. Sed Reformati credunt paſſim quantitatem materiæ non eſſe diſtinctam à materia.

Facilè hoc probatur in noſtro principio, juxta quod materiæ quantitas nihil aliud eſt quam multitudo partium materiæ, nam evidens eſt partes quæ componunt aliquod totum non diſtingui ab illo toto.

Sed quia adverſarii non credunt rationem formalem quantitatis conſiſtere in ſola multitudine partium, ſed in actuali extenſione partium, oſtendendum eſt illis actualem extenſionem partium non diſtingui à materia, unde ſequitur quantitatem prout ab illis ſumitur eſſe ipſam materiam.

Solent illi multis diſtinctionibus totam iſtam quæſtionem intricare. Dicunt enim aliam eſſe quantitatem radicalem, aliam actualem, aliam in ordine ad ſe, aliam in ordine ad locum. Quantitatem radicalem eſſe diſtinctionem partium, & earum exigentiam naturalem, ut ſint aliæ, extra alias: actualem verò eſſe ipſam poſitionem partium materiæ extra ſe invicem. Per priorem quantitatem, partes materiæ ſunt diſtinctæ à ſe invicem, in ordine ad ſe, hoc eſt una non eſt alia, ſed non diſtinctæ ſunt in ordine ad locum, hoc eſt una non eſt extra locum alterius; ſunt omnes intra ſe invicem, quamdiu non adeſt quantitas actualis, quâ ſingulæ partes diſtinguantur à ſe invicem in ordine ad locum.

His poſitis dicunt corpus humanum, quale eſt corpus Jeſu Chriſti, poſſe privari quantitatem actuali, & in ordine ad locum, ſalvâ remanente quantitate radicali, & in ordine ad ſe; quia licet caput & pedes ſint intra idem punctum, diſtinguuntur tamen, & poſtulant poni extra ſe invicem.

Tediosum autem eſſet prolixiùs proſequi omnes cavillationes, quibus uti ſolent. Itaque brevitati ſtudentes, dicimus & probandum ſuſcipimus quantitatem actualem, ſive extenſionem actualem eſſe de eſſentia materiæ.

Hoc jam ſuperiore diſputatione probatum dedimus, quando agebamus de definitione materiæ, quæ dicitur eſſe ſubſtantia extenſa. Sed quædam nova argumenta hîc afferre operæ pretium erit.

Primò ſic argumenter ad hominem. Secundùm veſtra principia, eſſentiale eſt materiæ habere partes à ſe invicem diſtinctas & exigentes actualem exten-

Article Premier.

Si la quantité eſt diſtinguée du corps.

NOus avons dit dans la Logique que l'idée générale de quantité emporte multitude de parties, ou d'unitez, & que par conſéquent elle convient non à un ſeul eſprit, mais à pluſieurs eſprits. Ici nous ne traiterons que de la quantité du corps, & nous examinerons ſi elle en eſt un accident diſtingué, ou ſi elle eſt le corps même. Les Catholiques enſeignent tous que la quantité eſt diſtincte de la matiere, & ils l'enſeignent, parce qu'ils ne ſauroient gueres croire autrement le myſtere de la Tranſſubſtantiation, mais les Réformez croient communément que la quantité de la matiere n'eſt pas diſtincte de la matiere.

C'eſt ce qui ſe prouve aiſément dans notre Principe, ſelon lequel la quantité de la matiere n'eſt autre choſe que la multitude des parties de la matiere; car il eſt évident que les parties qui compoſent un tout ne ſont pas diſtinctes de ce tout.

Mais comme nos adverſaires croient que l'idée formelle de quantité conſiſte, non dans la multitude ſeule des parties, mais dans l'extenſion actuelle de ces parties, il faut leur montrer que l'extenſion actuelle des parties n'eſt pas diſtincte de la matiere, d'où il s'enſuit que la quantité comme ils la prennent eſt la matiere même.

Ils embaraſſent d'ordinaire cette queſtion par une infinité de diſtinctions. Ils diſent qu'autre eſt la quantité radicale, autre la quantité actuelle, autres la quantité par rapport à elle même, & autre enfin la quantité par rapport au lieu. Que la quantité radicale eſt la diſtinction des parties, & leur exigence naturelle d'être les unes hors des autres. Que la quantité actuelle eſt la poſition de ces parties de matiere les unes hors des autres. Par la premiere quantité les parties de la matiere ſont diſtinctes les unes des autres par rapport à elles mêmes, c'eſt-à-dire que l'une n'eſt pas l'autre, mais elles ne ſont point diſtinguées par rapport au lieu, c'eſt-à-dire, que l'une n'eſt pas hors du lieu de l'autre. Elles ſont toutes les unes dans les autres, tant que la quantité actuelle ne s'y trouve point pour diſtinguer chaque partie des autres parties par rapport au lieu.

Ces principes poſez, ils diſent que le corps humain tel qu'eſt le corps de Jéſus-Chriſt peut être privé de la quantité actuelle, & de la quantité par rapport au lieu, ſans perdre la quantité radicale, & la quantité par rapport à ſoi même, parce que, bien que la tête & les pieds ſoient dans le même point, ils ſont néanmoins diſtinguez, & veulent être mis les uns hors des autres.

Il ſeroit ennuieux de rapporter en détail les vaines chicanes dont ils ſe ſervent. C'eſt pourquoi afin d'être court, nous diſons & entreprenons de prouver que la quantité ou l'étenduë actuelle eſt de l'eſſence de la matiere.

Nous l'avons déjà prouvé dans la ſection précédente, en traitant de la définition de la matiere, que nous avons dit être une ſubſtance étenduë. Mais il ne ſera pas inutile d'en alléguer encore de nouvelles preuves.

En premier lieu, voici comme j'argumente *ad hominem*. Selon vos principes, il eſt eſſentiel à la matiere d'avoir des parties diſtinctes les unes des au-

Digitized by Google

La Partie. autres, & qui exigent une étenduë actuelle. Or avoir des parties distinctes les unes des autres, c'est avoir de l'étenduë. Donc il est essentiel à la matiere d'avoir de l'étenduë. La preuve de la mineure, c'est qu'il ne peut y avoir de distinction de parties dans un point, c'est-a-dire, dans une chose qui n'est ni étenduë, tout-a-fait, ni absolument étenduë. Donc où il y a distinction de parties, là il y a de l'étenduë. Donc si la distinction des parties convient essentiellement à la matiere, l'étenduë y convient aussi essentiellement.

Efforçons-nous de concevoir comment il se peut qu'un corps humain ait toutes ses parties, lorsqu'il n'occupe encore aucun lieu. Nous n'y réussirons jamais, & il ne faut pas s'en étonner; car qui pourroit concevoir la distinction de l'estomach d'avec la tête dans une entité, qui n'occupe qu'un point indivisible! Qu'est ce qui peut faire qu'une partie ne soit pas l'autre, puisqu'il n'y a rien dans l'une qui ne soit dans l'autre, pas mêmes l'*ubication*? Si la distinction des parties pouvoit subsister avec la pénétration, l'univers entier avec toutes ses parties pourroit être renfermé dans un point, ce qui est le comble de l'absurdité.

En second lieu, je raisonne de la maniere suivante. Il ne faut pas multiplier les Etres sans nécessité. Or il n'y a aucune nécessité de distinguer la quantité de la matiere. Donc. . . . . Voici la preuve de la mineure. Sans distinguer la quantité de la matiere, on peut de reste concevoir la matiere, comme longue, large, profonde, divisible. Donc il n'y a aucune nécessité de distinguer la quantité de la matiere. L'antécédent est clair, par la raison que la matiere étant composée de parties sans aucune quantité distincte, elle peut de même occuper une espace sans avoir besoin d'aucune quantité distincte; car il n'y a pas plus de raison pour l'un que pour l'autre, ou pour mieux dire il y en a plus, pour que les parties de la matiere soient par elles mêmes les unes hors des autres, qu'il n'y en a pour qu'elles soient les unes dans les autres.

En troisieme lieu, si la matiere étoit non étenduë par elle même, & qu'elle devint étenduë par l'arrivée de la quantité, il faudroit que cette quantité, qui rendroit la matiere étenduë, fût étenduë elle même. Si elle étoit étenduë, elle le seroit, ou par elle même, ou par quelque chose de distinct d'elle. Ce ne seroit point par une autre chose, parce qu'on tomberoit alors dans le progrès à l'infini. Ce ne seroit point non plus par elle même, parce qu'il n'y a pas plus de raison pour que la quantité soit étenduë par elle même, que pour que la matiere le soit. Donc si la matiere n'est pas étenduë par elle même, on ne sauroit expliquer comment elle le devient par une quantité distincte. Ajoutez que si la quantité est étenduë par elle même, elle ne sauroit étendre la matiere à moins qu'elle ne soit reçue dans elle: or un être étendu ne sauroit être reçu dans un être non étendu tel qu'on suppose la matiere; car selon l'axiome des Philosophes, ce qui est reçu est reçu d'une maniere proportionnée à ce qui reçoit, donc . . . .

En quatrieme, lieu la quantité n'est pas un accident de la matiere, si elle est ce que nous y concevons le premier, & qu'étant ôtée, l'idée distincte de matiere soit détruite. Or le premier est vrai, donc le second l'est aussi. La conséquence de la majeure n'a pas besoin de preuve, & quant à la mineure, on la prouve de la sorte.

sionem. Atqui habere partes à se invicem distinctas, & exigentes actualem extensionem, est habere extensionem. Ergo essentiale est materiæ habere extensionem. Minor probatur, quia non potest dari distinctio partium in puncto, sive in eo quod est inextensum prorsus, & absolutè. Ergo ubicunque datur distinctio partium, ibi datur extensio. Ergo si materiæ essentialiter convenit partium distinctio, convenit quoque extensio essentialiter.

Conemur quantum possumus concipere, qui fieri possit, ut corpus humanum habeat omnes suas partes cum adhuc nullum occupet locum, numquam id assequemur, neque id mirum, quis enim concipiat in ea entitate esse distinctionem stomachi à capite, quæ in puncto indivisibili includatur? Quid efficere potest ut pars una non sit altera, quandoquidem nihil est in una quod non sit in alia, nequidem ipsa ubicatio? Si posset manere partium distinctio cum penetratione, posset universa mundi machina suis omnibus partibus instructa, intra punctum includi, quo nihil potest dici absurdius.

Secundo sic argumentor, non sunt multiplicanda entia sine necessitate, atqui nulla est necessitas distinguendi quantitatem à materiâ, ergo &c. Probo minorem. Sine quantitate distincta, potest materia intelligi abundè longa, lata, profunda, divisibilis. Ergo nulla est necessitas distinguendi materiam à quantitate. Antecedens patet, quia materia constat partibus, absque ulla quantitate distincta. Ergo à pari occupare potest spatium absque ulla quantitate distincta, non enim est potior ratio pro illo, quam pro isto. E contra potior est ratio, cur partes materiæ sint per se extra se invicem, quam intra se invicem.

Tertiò si materia esset per se inextensa, & fieret extensa, adventu quantitatis, oporteret ut ea quantitas, quæ materiam redderet extensam, esset ipsa extensa. Si esset extensa, vel per se ipsam, vel per aliud à se distinctum esset extensa. Non per aliquid à se distinctum, quia sic daretur processus in infinitum. Non etiam per se, quia non potior est ratio cur quantitas sit extensa per se quam materia. Ergo si materia non sit extensa per se, explicari non potest quomodo extendatur per quantitatem distinctam. Adde quod quantitas si sit extensa per se, non potest extendere materiam, quin recipiatur in illâ: non potest autem recipi ens extensum in ente inextenso, qualis supponitur materia, nam ut habet axioma Philosophicum, quicquid recipitur, ad modum recipientis recipitur, ergo &c.

Quartò quantitas non est accidens materiæ, si nihil prius concipiatur in materia, fuque eâ sublatâ pereat idea distincta materiæ, atqui verum prius, ergo & posterius consequentia majoris non eget probatione, minor sic probatur. Si quid prius concipieretur in materia, maximè existentia formarum,

&

Digitized by Google

& potentia recipiendi illas. Atqui hoc dici non poteſt, tum quia res inſenſibiles nihil exigunt, & planè ſunt indifferentes ad hunc vel ad illum ſtatum, ita ut ſi ſemel exiſtant ſine extenſione, verbi gratia, per totam æternitatem contentæ futuræ ſint, quantum eſt ex ſe, illâ non extenſione, tum quia idea illius exigentiæ ſeu potentiæ adeo vaga eſt, & confuſa, ut nihil diſtinctius repræſentet, quam generalis idea entis, vel ſubſtantiæ, & tamen eſſentia alicujus rei diſtinctè debet eam ſecernere ab omni non ipſa.

Quintò argumentor ex differentia, quæ intercedit inter quantitatem, & alios modos. Alii modi concipi non valent diſtinctè ſine eo cujus ſunt modi. Impoſſibile verbi gratia eſt concipere ſeſſionem quin concipiamus rem ſedentem, albedinem quin concipiamus rem albam. At verò concipimus extenſionem (quæ idem eſt cum quantitate de qua hîc agimus) abſque eo quod concipiamus aliud ens, nam in re extenſa nihil concipimus præter extenſionem, in re alba præter albedinem concipimus aliquid occupans locum, figuratum, diviſibile, quod poſſet manere albedine ſublatâ. Ergo dicendum eſt albedinem quidem eſſe modum, extenſionem verò ipſum ſubjectum omnium modorum corporis.

Objiciunt primò, ſi quantitas poteſt ſeparari à materia, diſtinguitur ab illa; atqui poteſt ſeparari: ergo &c. Probatur minor quia de facto ſeparata eſt, quando Jeſus Chriſtus ingreſſus eſt cubiculum, ubi erant Apoſtoli, januis clauſis, nam tunc neceſſe fuit corpus Domini ſpoliari ſuâ extenſione.

Reſpondeo exemplum illud, & ſimilia quæ afferuntur à Pontificiis, non probare poſſibilitatem penetrationis, nam facillimum eſt ea facta explicare ſine ulla penetratione, ſi nempe dicamus tam ſubitò apertas eſſe januas, & clauſas, ut nemo hominum advertere potuerit, nam cum ſubitò aliquod corpus redit in ſuum locum, videtur nobis quieſcere, ut conſtat exemplo globi celeriter rotati circa ſuum centrum.

Adde quod facillimum erat Jeſu Chriſto impedire ne lux reflecteretur à janua & à corpore ſuo in oculos diſcipulorum & tunc licet lentè aperuiſſet & clauſiſſet januam, nullus eorum id animadverſiſſet.

Quocunque modo illud fecerit, non de nihilo Evangeliſtæ obſervarunt, illum ingreſſum eſſe januis clauſis, quia id erat argumentum inuſitatæ potentiæ.

Si on concevoit quelque choſe dans la matiere avant la quantité, ce devroit être l'exigence des formes, & la puiſſance de les recevoir. Or c'eſt ce qu'on ne peut dire, ſoit parce que les choſes inſenſibles n'exigent rien, & qu'elles ſont tout-à-fait indifférentes à tel ou à tel état, de ſorte que ſi elles exiſtent une fois ſans étenduë, elles demeureront, autant qu'il eſt en elles, pendant toute l'éternité contentes de cette non-étenduë, ſoit parce que l'idée de cette exigence ou de cette puiſſance eſt vague & confuſe à tel point, qu'elle ne repréſente rien de plus diſtinct, que l'idée générale d'être ou de ſubſtance, & néanmoins l'eſſence d'une choſe doit la diſtinguer parfaitement d'une autre choſe. La Philoſophie.

En cinquieme lieu, je tire une preuve de la différence qu'il y a entre la quantité & les autres modes. Ceux-ci ne laiſſent être conçus diſtinctement ſans ce dont ils ſont les modes. Il eſt impoſſible, par exemple, de concevoir l'action d'être aſſis, ſans concevoir la choſe aſſiſe, & la blancheur ſans concevoir la choſe blanche. Mais nous concevons l'étenduë qui eſt la même que la quantité dont nous parlons, ſans concevoir un autre être; car dans la choſe étenduë nous ne concevons que l'étenduë. Mais dans la choſe blanche, outre la blancheur nous concevons encore quelque choſe qui occupe le lieu, nous concevons une figure, nous concevons quelque choſe de diviſible, qui pourroit ſubſiſter quand même on en ôteroit la blancheur. Donc il faut dire que la blancheur eſt un mode, & que l'étenduë eſt le ſujet de tous les modes du corps.

Les Péripatéticiens objectent en premier lieu, que ſi la quantité peut être ſéparée de la matiere, elle en eſt diſtinguée. Or elle peut être ſéparée de la matiere. Donc . . . . Ils prouvent la mineure; parce que la quantité fut ſéparée effectivement de la matiere, lors que Jéſus Chriſt entra dans la chambre, où étoient les Apôtres, quoique les portes fuſſent fermées; car il fallut alors que le corps du Seigneur fût dépouillé de ſon étenduë.

Je répons que cet exemple & les autres que les Catholiques alléguent, ne prouvent point la poſſibilité de la pénétration, vû qu'il eſt aiſé d'expliquer ces faits ſans l'admettre, ſavoir en diſant que les portes s'ouvrirent & ſe fermerent avec tant de viteſſe que perſonne ne put s'en appercevoir; car quand un corps retourne en ſa place avec beaucoup de rapidité, il nous ſemble qu'il eſt en repos, ainſi qu'il paroît par l'exemple d'un globe qu'on fait tourner avec viteſſe autour de ſon centre.

Ajoûtez qu'il étoit facile à Jéſus Chriſt d'empêcher la porte & ſon corps de réfléchir la lumiere vers les yeux de ſes diſciples, auquel cas, quand même il auroit ouvert & fermé lentement la porte, aucun des diſciples ne l'auroit vû.

Mais de quelque maniere que la choſe ſoit arrivée, les Evangéliſtes ont eu raiſon de remarquer que Jéſus Chriſt entra dans l'appartement, les portes étant fermées, parce que c'eſt une marque d'une puiſſance extraordinaire.

De rarefactione & condenſatione.

Objiciunt ſecundò, in rarefactione & condenſatione augetur & minuitur extenſio, ſine ad-

De la raréfaction & de la condenſation.

Les Péripatéticiens objectent en ſecond lieu, que dans la raréfaction, & dans la condenſation

La Physique.

ſation l'étenduë eſt augmentée & diminuée, ſans qu'il ſurvienne, ni qu'il ſe retire aucune matiere, d'où ils concluent que la quantité eſt diſtincte de l'étenduë.

Pour entendre cette objection, il faut ſavoir qu'on définit d'ordinaire le corps rare, ce qui ſous une grande dimenſion contient peu de matiere, l'air, par exemple, eſt cenſé un corps rare. On définit au contraire un corps denſe, ce qui ſous une petite dimenſion contient beaucoup de matiere, tel eſt le fer.

Selon cette notion lorſqu'on ajoûte une quantité à une autre, comme quand nous enflons une veſſie en la ſouffiant, & qu'une éponge s'imbibe d'eau, cela n'eſt pas cenſé être raréfaction, de même qu'on ne regarde point comme une condenſation, la ſéparation d'une quantité d'avec une autre, comme quand nous comprimons une veſſie ou une éponge. La raréfaction ſe fait lors qu'une même portion de matiere acquiert plus d'étenduë, ainſi qu'il arrive à l'eau bouillante.

De là il s'enſuit évidemment que la quantité ou l'étenduë eſt accidentelle à la matiere, puis qu'elle peut être plus grande ou plus petite dans une matiere qui demeure toûjours la même.

Et de peur qu'on ne diſe que la raiſon pourquoi le corps raréfié occupe plus d'eſpace vient ſeulement de ce que les corps voiſins ſe mêlent avec lui, on apporte pour exemple la poudre à canon, qui lorſqu'on y met le feu ſe dilate, juſqu'à une eſpace cent vingt cinq mille fois plus grand, comme l'obſerve Snellius, & néanmoins il n'entre ni air ni aucune autre matiere parmi les particules de la poudre. En effet il eſt évident que tout ce qui prend feu eſt poudre & non pas air, puiſque ſi l'air pouvoit être enflammé, certainement dès que le feu ſeroit allumé, toute l'étenduë de l'air ſeroit bien-tôt en flammes.

Je répons que la raréfaction & la condenſation comme on les explique d'ordinaire ſont impoſſibles, & emportent deux choſes qui enferment une contradiction, ſavoir la poſition d'un corps en pluſieurs lieux & la pénétration des dimenſions. Car qui eſt ce qui ne voit pas que ſi vingt parties d'eau qui répondoient auparavant à vingt parties d'un chaudron, répondent maintenant par la raréfaction à quarante parties du même chaudron, chaque partie d'eau eſt à la fois en deux endroits, ſavoir en la partie du chaudron auquel elle répondoit avant la raréfaction, & en la partie du même chaudron auquel elle répond en même tems après la raréfaction. Si au contraire ces vingt parties d'eau condenſées ne répondent plus qu'à dix parties du chaudron, au lieu de vingt, auxquelles elles répondoient auparavant, il s'enſuit que chacune de ſes parties d'eau ſe pénétre avec ſa voiſine, de même que ſi un marbre d'un pied, joint à un autre marbre auſſi d'un pied, n'occupoit que l'eſpace d'un pied.

D'ailleurs je demande lors que l'eau d'un chaudron ſe raréfie, ſi l'air qui eſt au deſſus du chaudron demeure en ſa place ou non? S'il y demeure, donc l'air & l'eau en montant ſe mêlent enſemble, ou bien ils ſont dans le même lieu. Or ils ne ſont point dans le même lieu; parce que ce ſeroit une pénétration des dimenſions, donc ils ſe mêlent enſemble, & ainſi l'eau n'acquiert plus d'étenduë que par l'arrivée d'une matiere voiſine. Si au contraire l'air ne demeure point en ſa place, il s'enſuit, ou qu'il chaſſe un autre air, ou qu'il eſt condenſé de lui même. Or il ne chaſſe

virtu vel receſſu ullius materiæ, ergo quantitas diſtinguitur ab extenſione.

Ut intelligatur objectio, ſciendum eſt rarum vulgò definiri, quod ſub magna dimenſione parùm continet materiæ: aer verbi gratia cenſetur corpus rarum; denſum verò definitur quod ſub parva dimenſione multum continet materiæ, hujuſmodi vero eſt ferrum.

Juxta hanc notionem, quando una quantitas additur alteri, ut cum halitu veſicam inflamus, & ſpongia aquam imbibit, non cenſetur fieri rarefactio, ſicut neque condenſatio, quando una quantitas ſeparatur ab alia, ut cum veſicam ſpongiamve comprimimus. Fit ergo rarefactio quando una eademque portio materiæ acquirit ampliorem extenſionem, ut accidit aquæ effervescenti.

Hinc ſequitur evidenter quantitatem ſeu extenſionem eſſe accidentalem materiæ, quandoquidem poteſt eſſe major vel minor in materia remanente omnino eadem.

Ne quis autem dicat corpus rarefactum ideo acquirere ſolum majus ubi, quia corpora vicina immiſcentur cum illo; afferunt exemplum pulveris nitrati, qui ad ſpatium centies vicies quinquies millies magis dilatatur, quando incenditur, ut obſervatum à Snellio, nec tamen aer vel aliqua alia materia vicina intromittitur inter particulas pulveris, nam evidens eſt totum illud quod igneſcit eſſe pulverem, non verò aerem: nam ſi aer poſſet inflammari, haud dubie accenſo ſemel igne tota aeris expanſio brevi conflagraret.

Reſpondeo rarefactionem & condenſationem prout vulgò explicatur eſſe impoſſibilem, & importare tum poſitionem corporis unius in plurimis locis, tum penetrationem dimenſionum, quæ duo involvunt contradictionem. Quis enim non videt, quod ſi viginti partes aquæ reſpondentes antea viginti partibus lebetis, nunc per rarefactionem reſpondeant quadraginta partibus ejuſdem lebetis, quælibet pars aquæ eſt in duobus locis, nempe in parte lebetis, cui ante rarefactionem reſpondebat, & in parte lebetis ejuſdem, cui præterea poſt rarefactionem reſpondet. Si verò viginti illæ partes aquæ condenſatæ reſpondeant ſolùm decem partibus lebetis, ex viginti quibus reſpondebant antea, qualibet ponitur penetrative cum ſua comparte, non ſecus ac ſi marmor pedale cum altero marmore pedali conjunctum, repleret ſolum ſpatium pedale.

Quæro præterea cum aqua lebetis rarefit, an aer incumbens maneat in ſuo loco necne. Si maneat, ergo aer & aqua aſcendens miſcentur, vel ſunt in eodem loco. Non manent in eodem loco, quia hæc eſſet penetratio dimenſionum; ergo miſcentur, & ſic aqua non acquirit majorem extenſionem, ſine advenu vicinæ materiæ. Si verò aer non remanet in ſuo loco, ergo vel pellit alium aerem, vel ipſe condenſatur. Non primus, aliquam ad calefactionem unius guttæ aquæ moveretur tota mundi machina; non etiam poſterius,

Digitized by

rius, tum quia nulla eſt ratio cur aer ille utpote calidiſſimus condenſetur, tum quia ſi hoc eſſet, nullum corpus rarefieri poſſet quin alterum condenſaretur, quod eſt abſurdum.

Præſtat ergo explicare rarefactionem, vel per majorem dilatationem pororum, & majorem insinuationem intra particulas corporis interceptionem, vel per intromiſſionem vicinæ cujuſdam materiæ, condenſationem verò ratione contrariâ.

Prior eſt ſententia Epicureorum, ſeu Atomiſtarum, poſterior eſt ſententia Carteſianorum, & nunc quoque plurimi Ariſtoteliconum.

Dicamus itaque corpus rarefieri, quia adjungitur ipſi nova materia, condenſari verò, quia recedit ab illo aliqua materia.

Dicamus etiam vas aere plenum tantundem materiæ continere, quantum ſi auro repletum eſſet, atque adeo falſam eſſe definitionem rari & denſi ſupra allatam, cum major & minor extenſio non aliunde oriri poſſit, quam ex partibus pluribus aut paucioribus materiæ. Proinde aqua igne expoſita ideo ſub majori extenſione cernitur, quia ejus particulæ igne agitatæ feruntur huc & illuc, & majora relinquunt inter ſe intervalla, quæ occupantur ab aere. Cum removeatur ab igne, ceſſat paulatim agitatio particularum, accedunt illæ ad ſe invicem propius, & minus ſpatium occupare cernuntur, ſicut ſuccutiendo ſaccum tritico plenum, facimus ut grana preſſius ſe contingant, minuſque ſpatii occupent in ſacco, cujus proinde pars ſuperior apparet vacua.

Ad exemplum pulveris tormentarii, dico quodlibet corpus licet exiguum dividi poſſe in tot particulas, ut per ingens ſpatium diſſeminari ſufficiant. Verbi gratia, uncia auri in tot dividitur partes ſolâ induſtriâ humanâ ut ſtupendam longitudinem cooperiat; unum cupri granum ſpiritu ſalis armoniaci diſſolutum, liquor fit cæruleus, qui eodem colore tingit plus ducenties mille aquæ partes, mole æquales cupri grano. Si eundem liquorem in lampadem diffundas, ſuppeditabit per ſemihoram integram, flammam, quæ ſemper nova generatur, cæruleo colore tinctam, magno utique argumento partes cupri minutiſſimè concidi, & ſic poſſe diſſeminari per corpus, multo quam cuprum amplius.

Id ipſum ſtatuendum eſt de pulvere nitrato, nempe ejus partes diſſeminari per aerem. Revera enim ſpatium quod videtur flamma repleri, occupatur majori parte ab aere, nihilque evenit pulveri, niſi quod ſanguini qui ingentem aquæ copiam rubefacit, nam quicquid eſt in ſpatio ubi flammam vides, non revera eſt flamma, ſicut neque quicquid eſt in ſpatio, ubi ſanguinem vides, eſt ſanguis.

Præterea advertendum eſt totum illud ſpatium, in quo cernuntur partes ignitentes pulveris nitrati, non ſimul, & ſemel occupari ab illis, ſed ſucceſſivè. Tamen quæ eſt earum motûs celeritas &

point un autre air; car autrement une ſeule goûte d'eau bouillie ſuffiroit pour remuer toute la machine du monde. Il ne ſe condenſe pas non plus, parce qu'il n'y a aucune raiſon pourquoi cet air qui eſt d'une chaleur extrême ſeroit condenſé, outre que ſi cela étoit, aucun corps ne pourroit être rarefié qu'un autre ne fût condenſé, ce qui eſt abſurde. LA PHYSIQUE.

Il vaut donc mieux expliquer la raréfaction, en ſuppoſant, ou que les corps s'élargiſſent davantage, & qu'il ſe forme plus de vuides entre les particules du corps, ou qu'il ſe gliſſe entre ces particules des particules de quelque matiere voiſine, & alors il faut prendre le contrepied pour la condenſation.

Le premier ſentiment eſt celui des Epicuriens ou des Atomiſtes, & le ſecond celui des Carteſiens, & même de pluſieurs Peripatéticiens d'aujourd'hui.

Diſons donc qu'un corps eſt rarefié, parce qu'il s'y joint une nouvelle matiere, & qu'il eſt condenſé parce qu'il en ſort quelque matiere.

Diſons auſſi qu'un vaſe plein d'air contient autant de matiere que s'il étoit plein d'or, & qu'ainſi la définition ci-deſſus d'un corps rare & d'un corps denſe eſt fauſſe, puiſque le plus ou le moins d'étenduë ne peut venir que du plus ou du moins de parties de la matiere. Par conſéquent de l'eau bouillante n'occupe plus d'étenduë, que parce que ſes particules agitées par le feu ſont portées çà & là, & laiſſent plus de grands intervalles que l'air occupe. Lorſqu'on la retire du feu, l'agitation des particules ceſſe peu à peu, elles s'approchent davantage les unes des autres, & on les voit occuper un moindre eſpace, de même qu'en ſecouant un ſac plein de bled, nous faiſons que les grains ſe ſerrent les uns près des autres, & occupent moins d'eſpace dans le ſac, dont la partie ſupérieure paroît vuide par cette raiſon.

Quant à l'exemple de la poudre à canon, je répond que tout corps quelque petit qu'il ſoit peut être diviſée en tant de particules, qu'elles ſuffiſent pour être répanduës dans un grand eſpace. Par exemple, une once d'or peut être diviſée en tant de parties par l'induſtrie des hommes, qu'elle couvre un eſpace d'une longueur prodigieuſe. D'un grain de cuivre diſſous par l'eſprit de ſel armoniac il ſe forme une liqueur bleuë qui teint de la même couleur plus de deux cent mille parties d'eau égales en grandeur au grain de cuivre. Si vous verſez cette liqueur dans une lampe, elle vous fournira pendant une demi-heure une flamme toûjours nouvelle & toûjours bleuë, ce qui eſt une grande preuve que les parties du cuivre ſont diviſées en une infinité de petites parties, & qu'ainſi elles peuvent ſe répandre au travers d'un corps beaucoup plus grand que le cuivre.

Il en faut dire autant de la poudre à canon, ſavoir que ſes parties ſe répandent dans l'air; car en effet l'eſpace qui paroît rempli de flammes eſt occupé en grande partie par l'air, & il n'arrive à la poudre que ce qui arrive au ſang qui rougit une grande quantité d'eau, c'eſt-à-dire que tout ce qui eſt dans l'eſpace où vous voyez la flamme, n'eſt pas plus de la flamme, que tout ce qui eſt dans l'eſpace où vous voiez du ſang, eſt du ſang.

Il faut remarquer encore que tout cet eſpace, où l'on voit des parties enflammées de poudre eſt occupé par elles, non à la fois, mais ſucceſſivement, mais la rapidité de leur mouvement, & l'impreſſion qu'il fait ſur nos yeux nous les font voir com-

Digitized by Google

Le Pere-nous. comme ſi elles rempliſſoient à la fois un long & vaſte eſpace.

Quand on tourne en rond un bâton brûlant par un bout, il paroît à nos yeux un cercle entier de feu, & néanmoins ce bâton n'eſt jamais enflammé que dans une petite partie de la circonférence. De même nous pouvons dire que la flamme de la poudre ne remplit pas dans la même inſtant l'eſpace entier où nous la voions.

Au reſte, on peut inférer ſans peine de notre principe tous les attributs de la matiere. Car en premier lieu de ce qu'elle eſt étenduë, il s'enſuit qu'elle occupe néceſſairement un lieu, & qu'ainſi elle eſt impénétrable. En ſecond lieu, qu'elle eſt diviſible, car ce qui a pluſieurs parties, peut être diviſé en ces parties. En troiſieme lieu, qu'elle a une figure, étant impoſſible que pluſieurs parties étenduës n'aient une certaine ſituation, qu'il ne réſulte de cette ſituation, ou de la rondeur, ou un quarré, ou un triangle. Il n'y a rien à examiner par rapport à la figure. Quant à l'impénétrabilité, elle doit ſembler aſſez éclaircie par ce que nous avons dit ci-deſſus.

Reſte donc de paſſer à la diviſibilité de la matiere.

Article Second.

Diverſes opinions touchant la diviſibilité de la matiere.

NOus voici arrivé à la queſtion, qui peut-être, eſt la plus difficile qu'il y ait dans la Phyſique, ſavoir ſi le continu eſt compoſé de parties diviſibles à l'infini, ou de points mathématiques, ou de corpuſcules étendus, & indiviſibles par leur ſolidité.

Quelque ſecte qu'on embraſſe, il ſe préſente des difficultez inſolubles, & incompréhenſibles.

Examinons cependant ce qu'on dit de chaque côté, & tâchons au moins de ſavoir hiſtoriquement ce que penſent les Philoſophes, puiſque la foibleſſe extrême de l'eſprit humain nous empêche de découvrir ce qu'il faut penſer.

Nous réduirons donc les ſentimens des Philoſophes ſur la compoſition du continu à trois principaux.

Le premier eſt de ceux qui veulent qu'il ſoit compoſé de points mathématiques, c'eſt-à-dire, d'entitez dépourvuës de toute étenduë.

Le ſecond de ceux qui veulent qu'il ſoit compoſé de points phyſiques, c'eſt-à-dire, d'entitez indiviſibles & qui n'ont point de parties, ce qui n'empêche point qu'elles n'aient quelque étenduë.

Le troiſieme enfin de ceux qui veulent qu'il ſoit compoſé de parties diviſibles à l'infini.

Vous demanderez ce qu'on entend par continu, à quoi je répons que c'eſt ce dont les parties ſont unies par un lien commun, & dont les extrémitez ſont unies entre elles par des parties mitoyennes unies les unes aux autres. Tel eſt un bâton.

Les choſes contiguës ſont celles dont les extrémitez ſe touchent, comme les parois d'un vaſe, & l'eau contenue dans ce vaſe.

Il importe à préſent d'expliquer ce que c'eſt que les parties proportionnelles & les parties aliquotes dans le continu, parce qu'on en parlera ſouvent dans l'examen de cette queſtion.

impreſſio in oculos noſtros, videntur unico impetu, ac ſine ſucceſſione, ſeſe longè lateque diffundere.

Quando baculus alterâ parte ignitus in gyrum verſatur, apparet nobis integer circulus igneus, & tamen baculus ille nunquam exiſtit ignitus, niſi in exigua parte illius circumferentiæ. Ita à pari dicere poſſumus flammam pulveris nitrati non eſſe ſimul in toto ſpatio, in quo videtur.

Cæterum ex noſtro principio commodè elicientur omnia materiæ attributa. Primò enim ex eo quod ſit extenſa, ſequitur eam occupare locum neceſſariò, ac proinde eſſe impenetrabilem. Secundò ſequitur eam eſſe diviſibilem, nam quod plures habet partes, poteſt dividi in illas. Tertiò habere figuram, cum impoſſibile ſit, plures partes extenſas habere ſitum quemdam, quin ex tali reſultet ſitu, vel rotunditas, vel quadratum, vel triangulum &c. De figura nihil eſt quod examinemus. Impenetrabilitas ex ſupra dictis abundè dilucidata videri debet.

Videamus ergo diviſibilitatem materiæ.

Articulus Secundus.

Referuntur variæ opiniones circa diviſibilitatem materiæ.

AGredimur quæſtionem omnium forteſſe quæ à Phyſicis agitantur difficillimam, an ſcilicet continuum componatur ex partibus diviſibilibus in infinitum, an ex punctis mathematicis, an ex corpuſculis extenſis quidem, ſed propter ſuam ſoliditatem infectilibus.

Quacumque eligatur ſecta, inexplicabiles atque incomprehenſibiles ſeſe offerunt difficultates.

Examinemus tamen, quid ex quâlibet parte afferatur, ut ſaltem hiſtoricè ſciamus, quid ſentiant Philoſophi, ſi minus, quid ſentire deceat, præ nimiâ ingenii humani debilitate detegere non valemus.

Revocabimus omnes Philoſophorum ſententias circa compoſitionem continui ad tres partes præcipuas.

Prima eſt eorum, qui volunt illud conſtare punctis mathematicis, hoc eſt entitatibus omni extenſione carentibus.

Secunda eorum qui volunt illud conſtare punctis phyſicis, hoc eſt entitatibus quidem indiviſibilibus, & nullas partes habentibus, ſed tamen aliquâ extenſione præditis.

Tertia eorum qui volunt illud conſtare partibus diviſibilibus in infinitum.

Quæres quid intelligatur per continuum. Reſpondeo intelligi illud cujus partes communi vinculo copulantur, ſive cujus extrema uniuntur inter ſe, per intermedias partes, ſibi invicem unitas. Ejuſmodi eſt baculus.

Contigua ſunt ea quorum extremitates ſe tangunt, ut latera vaſis, & aqua contenta in vaſe.

Explicare operæ pretium eſt, quid ſint partes proportionales in continuo, & quid ſint partes aliquotæ, nam ſæpè mentio earum fit in examine hujus quæſtionis.

Par-

Partes aliquotæ sunt illæ, quæ aliquoties repetitæ exhauriunt, sive adæquant perfectè totum; ut pes respectu perticæ, quam sexies repetitus adæquat; pollex respectu pedis, quem duodecies repetitus complectitur. Pars quæ hoc non facit, vocatur aliquanta, ut quinque respectu quatuordecim, quem bis repetitus non attingit, ter verò repetitus superat.

Les parties aliquotes ſont celles qui répétées un certain nombre de fois, épuiſent ou égalent le tout parfaitement, comme le pied par rapport à la perche qu'il égale, étant répeté ſix fois, & le pouce par rapport au pied, qui répeté douze fois égale le pied. Une partie qui ne fait pas cela, eſt appellée aliquante, comme cinq par rapport à quatorze, qu'il n'égale point quand on le répete deux fois, & qui le ſurpaſſe quand on le répete trois. La Partique.

Partes proportionales sunt, quæ decreſcunt servatâ proportione, ut ſi dividas quantitatem bipedalem in duos pedes, deinde pedem in duos ſemi pedes, tum ſemipedem in duas medietates, & ſic deinceps, habebis partes proportionales. Iſtæ non ſunt æquales, inter ſe, ſicut aliquotæ, neque ut illæ habent magnitudinem certam & determinatam, quandoquidem fieri poſſunt minores, & minores in infinitum. Sed juxta tertiam opinionem earum numerus infinitus eſt in quocumque corpore.

Les parties proportionnelles ſont celles qui décroiſſent dans une certaine proportion, comme lorſqu'on diviſe une quantité de deux pieds en deux pieds, le pied en deux demi pieds, le demi pied en deux moitiez de demi pieds, &c. Ces parties ne ſont point égales entre elles, & n'ont point une grandeur certaine & déterminée, comme les parties aliquotes, puis qu'elles peuvent s'appetiſſer & décroître à l'infini. Selon la troiſieme opinion, le nombre de ces parties eſt infini dans chaque corps.

Articulus Tertius.

Examinatur ſententia Zenonis continuum componens ex partibus mathematicis.

Zeno Eleates qui ſectam de ſuo nomine dictam habuit, Logicamque adinvenit, opinatus eſt continuum componi ex punctis mathematicis, hoc eſt omni extenſione carentibus, definitur enim ab Euclide illud punctum, id cujus nulla eſt pars, ab aliis verò communiter definitur, minimum quod excogitari poteſt, quæ certè notio omnium partium compoſitionem excludit.

Sic argumentor primò contra Zenonem, impoſſibile eſt, ut ex non extenſis fiat res extenſa, ergo impoſſibile eſt ut continuum fiat ex punctis mathematicis. Probo antecedens, punctum additum puncto non poteſt facere extenſionem, ergo ex non extenſis impoſſibile eſt fieri rem extenſam. Probo antecedens, quæ ſe invicem penetrant, non poſſunt facere extenſionem, atqui puncta mathematica ſe invicem penetrant, ergo non poſſunt facere extenſionem. Major eſt clara, quia cum duo penetrantur non majus ſpatium occupant, eo quod alterutrum ſolum occuparet, nam duo penetrari eſt duo poni in eodem loco. Probo igitur minorem, quæ ſe tangunt ſecundum ſe tota, & ſecundum omne ſpatium quod occupant, ea penetrantur atqui duo puncta ſe tangunt eo modo, ergo &c. Major ea ſe clara eſt. Probatur minor, quia ſi duo puncta ſe tangant ſecundum ſe tota, neceſſe eſt ut ſecundum aliquod ſui tangant punctum vicinum, & ſecundum aliquid ſui non tangant. Quod ſi res eſt, jam non puncta erunt certe, ſed partibus diſtinctis ac extra ſe poſitis prædita.

Article Troisieme.

Examen du ſentiment de Zénon, qui compoſe le continu de points mathématiques.

Zenon d'Elée, auteur d'une ſecte qui prit ſon nom, & inventeur de la Logique, a crû que le continu étoit compoſé de points mathématiques, c'eſt-à-dire qui n'ont aucune étenduë; car Euclide définit ce point ce qui n'a aucune partie, & les autres le définiſſent d'ordinaire ce qu'on peut imaginer de moindre, notion qui exclut certainement toute compoſition de parties.

Voici ma premiere preuve contre Zénon. Il eſt impoſſible que de pluſieurs choſes non étenduës il s'en forme une étenduë. Donc il eſt impoſſible que le continu ſoit compoſé de points mathématiques. Je prouve l'antécédent. Un point ajoûté à un point ne ſauroit faire d'étenduë. Donc il eſt impoſſible que de pluſieurs choſes non étenduës il s'en faſſe une étenduë. Voici la preuve de cet antécédent. Les choſes qui ſe pénétrent ne peuvent faire d'étenduë. Or les points mathématiques ſe pénetrent les uns les autres. Donc ils ne ſauroient faire d'étenduë. La majeure eſt claire, parce que deux choſes qui ſe pénétrent n'occupent pas plus d'eſpace que l'une des deux en occuperoit ſeule; car dire que deux choſes ſe pénétrent, c'eſt dire que deux choſes ſont miſes dans le même lieu. Je prouve donc ma mineure de la maniere ſuivante. Les choſes qui ſe touchent ſelon toutes leurs parties, & ſelon tout l'eſpace qu'elles occupent, ces choſes ſont pénétrées. Or deux points ſe touchent de cette maniere. Donc . . . . La majeure étant claire par elle même, je prouve la mineure par la raiſon que ſi deux points ſe touchent tout entiers, il faut qu'ils touchent le point voiſin par quelque choſe d'eux mêmes, & qu'ils ne le touchent point par quelque choſe encore d'eux mêmes. Or ſi cela eſt, ce ne ſeront plus des points, mais ils auront des parties diſtinctes & miſes les unes hors des autres.

Difficultas evidentior fit, ſi ſupponas unum punctum in medio duorum aliorum; nam ſi tangitur ab ambobus ſecundum idem, non impedit quin ambo ſe tangant quoque, non ſecus ac ſi unum punctum non mediaret inter illa: ergo non augetur extenſio quam faciunt duo puncta, quando tertium punctum

La difficulté devient encore plus ſenſible, ſi on ſuppoſe un point placé entre deux autres points; car s'il eſt touché par ces deux points, au même endroit, rien n'empêche que ces deux points ne ſe touchent, comme s'il n'y avoit pas un point entre deux. Ainſi l'étenduë que forment deux points, n'eſt pas augmentée, lors

1.a Preuve. qu'on en met un troiſieme entre deux, & ce troiſieme n'empêche pas qu'ils ne ſe touchent immédiatement.

Que ſi vous dites que le point du milieu n'eſt pas touché au même endroit par les deux autres, il s'enſuivra qu'il a pluſieurs parties, ce qui eſt contre votre ſuppoſition.

Ce qui confirme cette preuve, c'eſt que nous concevons clairement & diſtinctement, que de pluſieurs néants d'étenduë, il ne peut ſe former une étenduë, de même que de pluſieurs néants d'être, il ne peut ſe former un être. Or un point eſt un néant d'étenduë.

Ajoûtez que quelque effort d'imagination que nous puiſſions faire, nous ne ſaurions concevoir qu'un corpuſcule mis ſur un plan ſoit d'une telle petiteſſe qu'il n'ait point quelque choſe qui ne touche point le plan, & qu'il n'ait ni droite, ni gauche, ni deſſus, ni deſſous.

Et ne dites point que le nombre ſe forme de choſes qui ne ſont point nombre, ſavoir d'unitez, & que l'homme eſt compoſé de choſes qui ne ſont point l'homme, ſavoir de corps & d'ame, & que de même une choſe étenduë peut être faite de choſes non-étenduës. On peut bien concevoir que de deux choſes mêlées, il s'en forme une differente de chacune de ces deux choſes, parce que les qualitez de l'une & de l'autre étant unies, elles opérent bien autrement que ſi elles étoient ſeparées. Mais que deux choſes unies, dont ni l'une ni l'autre ne contribuent en rien, faſſent cependant quelque choſe de différent d'elles mêmes, c'eſt ce que perſonne ne concevra jamais. Or tels ſont pluſieurs points, puis qu'aucun ne contribuë en rien par ſa jonction avec un autre point, & qu'il n'apporte ni étenduë, ni mouvement, ni figure, ni chaleur, ni ſéchereſſe, ni aucune de ces qualitez, qui ſe combattent & s'affoibliſſent les unes les autres dans les mixtes.

Quant à l'exemple de l'homme, je dis qu'il eſt compoſé de deux ſubſtances, dont l'une lui donne des organes diſpoſez différemment, & l'autre une raiſon qui dirige ces organes.

De là il s'enſuit, que le tout qui en eſt formé, différe de l'une & de l'autre de ces parties. En un mot dès que les parties qui compoſent quelque choſe ſont tout-à-fait homogenes, le compoſé eſt en tout de la même nature qu'elles. Mais quand elles ſont hétérogenes, comme les parties de l'homme, alors le compoſé eſt d'une nature différente de ſes parties. Or les points ſont tous parfaitement homogenes. Donc chaque point étant non-étendu, l'aſſemblage de ces points doit l'être auſſi.

Pour ce qui regarde les unitez, à la vérité une d'elles n'eſt pas un nombre, mais cependant chacune apporte quelque choſe propre à faire un nombre, au lieu que le point n'apporte rien de propre à faire une étenduë. Donc une multitude de points ne peut compoſer qu'un nombre, & non pas un corps.

Le ſecond argument contre les Zénoniſtes eſt tiré de ce que poſe leur hypothéſe, il ne peut y avoir de mouvement plus vif qu'un autre. Car ſuppoſons qu'Achille & une tortuë ſoient mis ſur une même ligne, ſavoir la tortuë ſur le point B, & Achille ſur le point A, & qu'enſuite l'un & l'autre marchent, jamais Achille n'attrappera la tortuë, parce que dans l'inſtant A la tortuë parcourra au moins un point; car elle ne

inter illa ponitur, nec impeditur contactus immediatus.

Si dicas punctum intermedium non tangi à duobus aliis in eodem, ſequeretur illud habere partes plures, quod eſt contra te.

Confirmatur hoc argumentum ex eo quod clarè ac diſtinctè percipiamus, ex pluribus nihilis extenſionis non poſſe conflari extenſionem, ſicut ex pluribus non entibus nequit conſtitui ens, punctum autem nihilum eſt extenſionis.

Adde quod quantumvis imaginationem noſtram torqueamus, nunquam poſſumus concipere corpuſculum plano impoſitum, uſque adeo minutum eſſe, ut non habeat aliquid non tangens planum, & partem ſiniſtram, dexteram, inferiorem, ſuperiorem &c.

Nec dicas numerum fieri ex iis, quæ non ſunt numerus, nempe ex multitudine unitatum, & hominem fieri ex iis quæ non ſunt homo, nempe ex corpore & anima, ergo à pari extenſum poſſe fieri ex non extenſis. Nam concipi quidem poteſt è duobus rebus permixtis unum quid conflari diverſum à quolibet, dum nempè qualitates utriuſque unitæ longè aliter operantur, quam ſi eſſent ſeparatæ. At verò quod duæ res conjunctæ, quarum neutra conferat aliquid in commune, efficiant tamen aliquid diverſum à ſe, hoc verò eſt quod nemo unquam concipiet. Atqui ſic ſe habent plura puncta, quandoquidem nullum punctum quicquam imaginabile confert, quod jungatur cum altero puncto, non extenſionem, non motum, non figuram, non calorem, non ficcitatem, aut cætera ſimilia, quæ in mixtis ſe invicem attemperant, aut refringunt.

Ad exemplum hominis, dico illum componi ex duobus ſubſtantiis, quarum altera tribuit organa veriè diſpoſita, altera rationem, quæ regat ea organa.

Hinc ſequitur totum, quod conflatur ex illis, eſſe diverſum ab utraque parte. Uno verbo quoties partes aliquid componentes ſunt perfectè homogeneæ, toties compoſitum eſt perfectè ejuſdem rationis cum illis. Sed quando ſunt heterogeneæ, ut partes hominis, compoſitum aliam induit rationem à partibus. Atqui omnia puncta ſunt perfectè homogenea, ergo ſicut quodlibet eſt inextenſum, ita acervus illorum debet eſſe quid inextenſum.

Quod ſpectat unitates, una quidem earum non eſt numerus, ſed tamen quælibet affert aliquid aptum ad conficiendum numerum, è contra punctum nihil affert aptum ad conficiendam extenſionem, ergo multitudo punctorum nihil quidpiam aliud componere poteſt, quam numerum, minimè verò corpus.

Secundum argumentum adversùs Zenoniſtas petitur ex eo quod poſitâ illorum hypotheſi, non poſſit dari motus altero velocior. Suppanamus enim Achillem, & teſtudinem poni in eadem linea, teſtudinem in puncto b: Achillem verò in puncto a, ac deinde utrumque moveri. Nunquam Achiles aſſequetur teſtudinem, nam inſtanti, a, teſtudo percurret

ret ſaltem unum punctum, cum non poſſit minus puncto percurrere; Achilles verò eodem inſtanti non poterit percurrere niſi unum punctum, alioqui eſſet ſimul in duobus locis, quod implicat; ergo quando Achilles erit in puncto b, teſtudo erit in puncto c, & ſic deinceps: ergo Achilles numquam aſſequetur teſtudinem; ergo ejus motus non poteſt eſſe velocior motu teſtudinis.

Ut argumenti vim eludant Zenoniſtæ, tenentur vel inſtantia temporis diviſibilia in infinitum admittere, vel negare continuitatem motûs. Prior evaſio abſurda eſt, nam diviſibilitas partium temporis non magis admitti poteſt, quam diviſibilitas partium continui. Poſterior graviſſimas patitur difficultates.

Nam ſi dicas Achillem aſſequturum eſſe teſtudinem, quia teſtudo alternatim movebitur, & quieſcet, Achilles verò etiam in illis inſtantibus movebitur, quibus teſtudo motum interrumpit ſuum, ſequetur nullum eſſe motum continuum, & mobilia velociſſima frequenter morulas pati, quippe nullus eſt motus, quo non poſſit dari celerior. Igitur globus è tormento emiſſus alternatè quieſcet, & movebitur; quod cum per ſe abſurdum eſt, tum quia explicari non poteſt quid rurſum impellat mobile, quando in morulâ ceſſavit moveri.

Præterea dantur caſus in quibus tarditas motûs explicari nequit per morulas, verbi gratia, quando rotâ movetur, tunc partes viciniores circumferentiæ velociùs moventur, quam partes vicinæ centro (nam quo tempore perficitur una revolutio rotæ, majus ſpatium conficiunt partes vicinæ circumferentiæ, quam partes vicinæ centro) & tamen partes vicinæ centro non patiuntur morulas, nam ſi paterentur, quieſcerent, dum partes circumferentiæ vicinæ moverentur, atqui non ita quieſcunt, quia ſi hoc eſſet, videretur incurvari radius rotæ notabiliter, quod tamen non videtur.

Alia inſuper in Zenoniſtas deprimunt argumenta, à Geometria, in quâ demonſtratur primo quamlibet lineam dividi poſſe in duas partes æquales, quod falſum eſſet, ſi lineæ conſtarent punctis, linea enim conſtans undecim punctis non poſſet dividi in duas partes æquales, ſecundò datis duobus circulis concentricis, circumferentiam includentis majorem eſſe, quam circumferentiam inclusi (quod patet etiam ad oculum) lineam diagonalem quadrati eſſe majorem, quam alias lineas, ab uno latere ad aliud ductas &c. Quæ omnia falſa ſunt, ſi valeat Zenonis ſententia.

Nam primò nullum eſt punctum in circulo includente, ad quod non poſſint duci lineæ rectæ à centro, ergo tot duci poſſunt lineæ rectæ, quot ſunt puncta in circulo includente. Atqui ſingulæ illæ lineæ tranſirent per ſingula puncta circuli inclusi. Ergo circulus inclusus debet habere tot puncta, quot circulus includens, ergo non minor eſt, adverte nos loqui de lineis rectis, non curvis verò, ne fortè dicas lineas, quæ ducuntur à centro ad circumferentiam, tranſire plures per idem punctum circuli inclusi, & terminari

peut en parcourir moins, & Achille dans le même inſtant ne pourra non plus en parcourir qu'un, autrement il ſeroit à la fois en deux endroits, ce qui implique contradiction. Donc Achille n'attrappera jamais la tortuë. Donc ſon mouvement ne pourra jamais être plus vif que celui de la Tortuë. La Phyſique.

Pour éluder la force de cet argument, les Zénoniſtes ſont obligez, ou d'admettre des inſtants diviſibles à l'infini, ou de nier la continuité du mouvement. La premiere défaite eſt abſurde, car on ne doit pas plus admettre la diviſibilité des parties du tems, que la diviſibilité des parties du continu, & quant à la ſeconde, elle ſouffre de grandes difficultez.

En effet, ſi vous dites qu'Achille attrappera la tortuë, par la raiſon que la Tortuë ſe remuera & ſe repoſera tour à tour, & qu'Achille ſe remuera pendant les inſtants que la Tortuë interrompt ſon mouvement, il s'enſuivra qu'il n'y a aucun mouvement continuel, & que les mobiles les plus vites ſouffrent de fréquens retardemens, parce qu'il n'y a point de mouvement, qui ne puiſſe être ſurpaſſé en viteſſe par un autre mouvement. Ainſi un boulet de canon ſe remuera & ſe repoſera tour à tour, ce qui eſt abſurde par ſoi même, outre qu'on ne ſauroit expliquer qui eſt ce qui pouſſe de nouveau le mobile, lorſqu'il a ceſſé d'être mû pendant un inſtant.

De plus il y a des cas, où on ne peut expliquer la lenteur du mouvement par de petites pauſes. Par exemple lors qu'une rouë ſe meut, alors les parties les plus voiſines de la circonférence ſe meuvent avec plus de viteſſe que les parties les plus voiſines du centre; car dans le tems qu'il ſe fait une révolution de la rouë, les parties voiſines de la circonférence parcourent un plus grand eſpace que les parties voiſines du centre, Et néanmoins les parties voiſines du centre ne font aucune pauſe; car ſi elles en faiſoient, elles ſeroient en repos, tandis que les parties voiſines de la circonférence ſeroient en mouvement. Or il eſt faux qu'elles ſe repoſent, parce que ſi cela étoit, on verroit le raion de la rouë ſe courber ſenſiblement, ce qui ne ſe voit point.

On tire encore contre les Zénoniſtes, des preuves de la Géométrie. Il eſt démontré, en premier lieu que toute ligne peut être diviſée en deux parties égales, ce qui ſeroit faux ſi les lignes étoient compoſées de points; car une ligne compoſée de onze points ne pourroit être diviſée en deux parties égales, & en ſecond lieu que deux cercles concentriques étant donnez, la circonférence du cercle extérieur eſt plus grande que celle du cercle intérieur, ce qui paroit même à l'œil, & que la ligne diagonale du quarré eſt plus grande que les lignes tirées d'un côté à l'autre. Or toutes ces choſes ſont fauſſes, ſi le ſentiment de Zénon eſt véritable.

Car en premier lieu, il n'y a aucun point dans le cercle extérieur, vers lequel on ne puiſſe tirer des lignes droites. Donc on peut tirer autant de lignes droites, qu'il y a de points dans le cercle extérieur. Or chacune de ces lignes paſſeroient par chacun des points du cercle intérieur. Donc le cercle intérieur doit avoir autant de points que le cercle extérieur. Donc il n'eſt pas plus petit. Remarquez bien que nous parlons de lignes droites, & non de lignes courbes, afin que vous ne diſiez point que pluſieurs lignes tirées du centre à la circonférence paſſent par le même

point

La Perſpective.

point du cercle intérieur, & ſe terminent à divers points du cercle extérieur.

En ſecond lieu, de chaque point de la ligne digonale on peut tirer des lignes droites, d'un coté du quarré à l'autre. Donc ces côtez ont autant de points que la ligne diagonale.

En troiſieme lieu, ſi nous faiſons une ſuppoſition, qu'on ne ſauroit nier, ſavoir qu'il y ait une pyramide dont la baſe renferme dix points, & chaque côté, quinze, il eſt manifeſte que la ligne tirée vers la pointe d'une telle pyramide d'un côté à l'autre aura au moins un point, la ſuivante deux, la troiſieme trois, &c. juſqu'à ce qu'on arrive à la quatorzieme, qui devra en avoir quatorze. Or par la ſuppoſition faite, la baſe n'a que dix points. Donc il y auroit dans cette pyramide une ligne horizontale qui ſeroit plus grande que la baze, ce qui eſt la choſe qu'il falloit démontrer.

ad puncta diverſa circuli includentis.

Secundò à quolibet puncto lineæ diagonalis poſſunt duci lineæ rectæ ab unâ coſtâ in alteram, ergo coſtæ non habent tot puncta quod linea diagonalis.

Tertiò ſi ſupponamus (quæ ſuppoſitio negari non poteſt) dari pyramidem, cujus baſis decem puncta, continet, utrumque verò latus, quindecim; manifeſtum eſt, quæ in ſummâ cuſpide ducetur linea, ab uno latere in aliud, habituram eſſe ſaltem unum punctum, quæ proximè ſequitur duo, quæ huic ſuccedit tria, & ſic deinceps, donec deveniatur ad decimam quartam, quæ neceſſariò lata erit quatuordecim punctis, atqui ex ſuppoſitione, baſis habet ſolum, decem puncta, ergo daretur in eâ pyramide, linea ab uno latere ad alterum ducta, quæ major eſſet baſi, quod erat demonſtrandum.

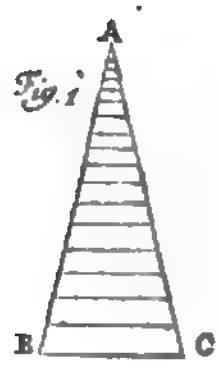

Figure 1.

La ligne B. C. eſt la baſe de la pyramide, & les lignes A. B. & A. C. en ſont les côtez.

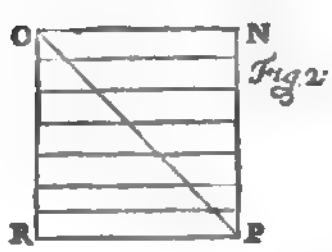

Figure 2.

La ligne diagonale eſt O. P. & les lignes N. P. ou O. R. ſont les côtez.

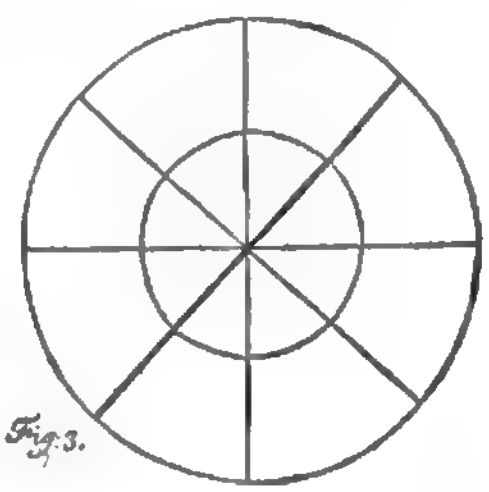

Figure 3.

Deux cercles concentriques.

Mais pour dire les choſes comme elles ſont, ces argumens géométriques ne ſont pas fort preſſants. La raiſon en eſt que les Mathématiciens conſiderent la quantité comme ſéparée de la matiere, bien que la quantité ne puiſſe exiſter de la ſorte. De là vient que les choſes qui paroiſſent vraies en Mathématique ſe trouvent fauſſes, lorſque les argumens pris de la quantité abſtraite ſont appliquez à la quantité phyſique, ou au corps. Un autre défaut de ces démonſtrations, c'eſt qu'on peut les rétorquer contre ceux qui compoſent le continu de parties étenduës. En effet ſi les lignes tirées du centre trouvent dans un petit cercle autant de parties que dans un grand, il eſt évident que ces cercles ſont égaux, puiſque ces parties égales en nombre, le ſont auſſi en grandeur; car nous ſuppoſons que les lignes tirées ſont droites, & qu'ainſi elles touchent néceſſairement dans le moindre cercle une partie égale à celle qu'elles touchent dans le grand cercle. Il en faut dire autant par rapport à la ligne diagonale.

Sed ut quod res eſt ingenuè fateamur, non urgent iſta argumenta Geometrica, tum quia Mathematici verſantur circa quantitatem abſtractam à materiâ, qualis nulla exiſtere poteſt, unde fit ut quæ apud Mathematicos vera eſſe videntur, falſa eſſe deprehendantur ubi à quantitate illâ abſtractâ deducuntur ad quantitatem Phyſicam ſive ad corpus; tum quia omnes iſtæ demonſtrationes retorqueri poſſunt adverſus eos, qui continuum componunt ex partibus extenſis, nam verbi gratiâ, ſi lineæ à centro ductæ reperiant in circulo minore tot partes quas tranſeant, quot reperiunt in circulo majore, evidens eſt circulos eſſe æquales, cum illæ partes numero æquales, ſint alioquin æquales magnitudine, ſupponimus enim lineas ductas rectas eſſe, quæ neceſſariò partem in circulo minore æqualem tangunt ei, quam in circulo majore. Idem dicendum eſt reſpectu lineæ diagonalis.

ARTICULUS QUARTUS.

Examinatur Atomiſtarum ſententia circa compoſitionem continui.

CRedunt Atomiſtæ materiam hanc, quam videmus, & tangimus, eſſe congeriem ſeu aggregationem variorum corpuſculorum, ea verò corpuſcula eſſe ſimplicia; eſſe quidem extenſa, & variè figurata, ſed tamen dividi non poſſe, quia unicum duntaxat continent ens: ac prorſus partibus carere.

Propter eam rationem vocantur atomi. Continuum ergo, baculus verbi gratia, juxta hanc ſententiam dividi quidem poteſt in partes longè minutiores, quam ſint eæ, quas vix præ ſuâ tenuitate cernere poſſumus. Sed affirmant non poſſe dividi in infinitum, deveniri tandem ad ea corpuſcula ſimplicia, quæ ulterius dividi non poſſunt. Contra eos ſic argumentor.

Si in Atomo ſunt plures partes, atomus poteſt dividi in illas, atqui ſunt plures partes, ergo &c. Conſequentia majoris nititur hoc axiomate, quæ diſtinguuntur realiter ſunt etiam ſeparabilia realiter, & res ipſa loquitur, nam evidens eſt lumine naturali ens quodlibet exiſtere poſſe ſine eo, quod ipſi eſt accidentale, quale eſt reſpectu cujuslibet rei, illud quod ab eâ realiter, & adæquatè diſtinguitur, ac per conſequens negari nequit Deum poſſe conſervare unam partem atomi ſine aliâ ipſi conjunctâ, ſi pars una diſtinguatur realiter ab altera. Probo autem dari in atomo plures partes realiter diſtinctas, quæ minor eſt ſyllogiſmi.

Ex conceſſis, atomus eſt extenſa: atqui quod eſt extenſum, habet plures partes; ergo atomus habet plures partes. Probo minorem. Quod eſt extenſum, eſt ſimul in pluribus locis; atqui res eadem non poteſt eſſe ſimul in pluribus locis: ergo quod eſt extenſum, non eſt res eadem, ſive non eſt unica entitas, unde ſequitur in eo eſſe plures entitates, ſeu partes diſtinctas.

Ad hæc, impoſſibile eſt atomum rotundam plano impoſitam tangere illud ſecundum totam ſuam ſuperficiem. Ergo datur in atomo rotundâ aliquid tangens planum, & aliquid non tangens planum. Ergo datur in illa unum, quod non eſt aliud, verificari enim nequeunt de unâ eâdemque re, ſimul tangere & non tangere. Non poteſt reſponderi planum tangi ab atomo, ſecundùm ſuperficiem ſuperiorem; alioquin daretur penetratio dimenſionum, quia planum & integra diameter atomi eſſent in eodem loco.

Hinc oritur ſecundum argumentum. Illa ſunt diſtincta realiter, de quibus verificantur prædicata contradictoria. Atqui in atomo ſunt quædam de quibus verificantur prædicata contradictoria. Ergo

(*) Ce mot vient du verbe τεμνειν, couper & d'a privatif, comme qui diroit, ne couper pas.

ARTICLE QUATRIEME.

Où l'on examine l'opinion des Atomiſtes touchant la compoſition du continu.

LEs Atomiſtes croient que cette matière que nous voions, que nous touchons, en un mot qui eſt l'objet de nos ſens, eſt un monceau, ou un aſſemblage de pluſieurs Corpuſcules: que ces Corpuſcules ſont ſimples; qu'à la vérité chacun d'eux a de l'étendue & eſt figuré; mais qu'on ne peut néanmoins les diviſer, parce qu'ils ne contiennent qu'un être unique, & qu'ils manquent abſolument de parties. C'eſt pourquoi ils les appellent Atomes (*).

Ainſi le continu, un bâton, par exemple, peut bien ſelon cette hypotheſe être diviſé en un grand nombre de parties, plus petites de beaucoup que ne ſont celles la mêmes qui échappent à notre vûë par leur petiteſſe. Mais ils ajoûtent que cette diviſibilité ne va pas à l'infini, & qu'on pourroit à la fin arriver à ces corpuſcules ſimples qui ſont indiviſibles.

Maintenant je raiſonne ainſi contre cette opinion. S'il y a pluſieurs parties dans un atome, l'atome peut être diviſé en ces parties. Or il y a pluſieurs parties dans un atome. Donc . . . La conſéquence de la majeure eſt fondée ſur cet axiome. *Les choſes qui ſont réellement diſtinctes ſont réellement ſéparables*, & d'ailleurs la choſe parle d'elle même. En effet, il eſt évident que tout être peut ſubſiſter ſans ce qui lui eſt accidentel, tel qu'eſt par rapport à tout être ce qui eſt diſtingué réellement de lui. Par conſéquent, il eſt certain auſſi que Dieu peut conſerver une partie d'un Atome ſans une autre qui lui eſt jointe, ſi ces deux parties ſont réellement diſtinctes. La mineure n'eſt pas moins claire, ainſi qu'on va le voir.

Les Atomiſtes reconnoiſſent qu'un Atome eſt étendu, or ce qui eſt étendu a pluſieurs parties, donc un Atome a pluſieurs parties. Je prouve ma mineure. Ce qui eſt étendu occupe en même tems pluſieurs lieux. Or une même choſe ne ſauroit en même tems occuper pluſieurs lieux. Donc ce qui eſt étendu n'eſt pas une même choſe, ou pour m'exprimer autrement, ce qui eſt étendu n'eſt pas une entité unique. Ainſi dans un être étendu il y a pluſieurs entitez ou parties diſtinctes.

De plus, il eſt impoſſible qu'un Atome rond mis ſur un plan touche ce plan de toute ſa ſuperficie. Donc il y a dans un Atome rond quelque choſe qui touche ce plan, & quelque choſe qui ne le touche pas. Par conſéquent, cet Atome a une choſe qui n'eſt pas l'autre; car on ne peut dire véritablement d'une ſeule & même choſe qu'elle touche & ne touche pas. Et il ne faut pas répondre que l'atome touche le plan de ſa ſuperficie ſupérieure; car ce ſeroit admettre la pénétration des dimenſions, puiſque & le plan, & le diametre entier de l'Atome ſeroient dans un ſeul & même lieu.

De là nait un ſecond argument en ma faveur. Les Etres dont on peut aſſûrer avec verité des choſes contradictoires, ſont réellement diſtinguez les uns des autres. Or dans un Atome il y a des Etres desquels on peut aſſûrer avec vérité des choſes contra-

La Physique.

tradictoires. Donc il y a dans un Atome quelques êtres distinguez réellement. On ne peut nier la majeure, & pour ce qui est de la mineure, outre l'exemple précédent qui lui sert de preuve, il est facile de la prouver encore de la maniere suivante.

Selon les Atomistes mêmes, il y a dans un Atome un côté oriental & un côté occidental, un côté droit & un côté gauche, un côté supérieur & un inférieur. Autrement un Atôme ne seroit pas étendu, & n'occuperoit point d'espace. Supposons maintenant qu'on place un Atome sur ce papier. Je demande si le côté oriental de cet Atome est éloigné autant de cette lettre que j'écris, que le côté occidental. S'il est également éloigné, donc le côté oriental & le côté occidental sont dans le même lieu; donc l'un n'est pas hors de l'autre; donc ils ne sont pas étendus, & par conséquent un atome ne différe nullement d'un point mathématique. S'il n'est pas également éloigné; donc on peut dire avec vérité d'un Atome, qu'il est autant éloigné d'une lettre, & qu'il n'en est pas éloigné autant, ce qui forme deux propositions contradictoires. L'unique moien de résoudre cette difficulté, c'est de répondre que ces deux choses, être éloigné autant, & n'être pas autant éloigné, ne sont pas vraies d'un même atome au même égard. Mais cette réponse suppose ce que nous prétendons, savoir qu'il y a dans un atome un être & un autre être encore.

Il est donc manifeste qu'un Atome est composé de parties distinctes, & en voilà autant qu'il nous en faut; car si le continu n'est pas composé de points mathématiques, reste qu'il le soit de parties divisibles à l'infini.

Il ne s'agit pas tant ici de savoir s'il y a des Atomes qui conservent toûjours la même dimension, & qui ne souffrent point de division actuelle, que de voir s'il y a des corpuscules d'une simplicité parfaite, & dont chacun soit un être unique, de la même manière qu'un Ange, par exemple, est un être unique.

Examinons maintenant ce qu'on dit de la solidité des Atomes. On les suppose indivisibles, non à cause de leur petitesse, mais par la raison de leur solidité, ou bien, parce que leur substance n'est entremêlée d'aucun pore ou vuide. Selon ce principe, la divisibilité des corps vient du vuide dispersé au dedans d'eux, lequel donne entrée aux agens externes, pour les séparer.

Mais j'ai deux objections à faire contre cette doctrine. En premier lieu, il s'ensuivroit que l'Univers entier auroit pû être indivisible, & parfaitement simple. Car il étoit aussi possible à Dieu de créer de grands Atomes, qu'il lui a été possible d'en créer de petits, puisque la petitesse ne fait rien à la nature des Atomes. Donc il auroit pû créer un Atome égal en grandeur à la terre, ou au monde entier; il suffiloit pour cette fin qu'il créât une matiere, qui ne fût mêlée d'aucun vuide.

Alors l'Univers n'eût été qu'un Atome unique, qu'une unique entité, qu'un être parfaitement simple & absolument indivisible. Ainsi on auroit pû dire en même tems de la même partie de la même chose, qu'elle étoit lumineuse, & qu'elle ne l'étoit pas: car la terre auroit été opaque, & le Soleil lumineux de même qu'à présent; or le Soleil & la terre n'auroient été qu'une entité unique & indivisible: donc . . . . . On voit assez combien ce raisonnement est absurde, & conséquemment jusqu'à quel point le principe en est faux.

in atomo sunt quædam distincta realiter. Major non potest negari. Minor quæ vel exemplo à me jam allato satis patet, in quo ostendi tangere, & non tangere, verificari de atomo, sic probatur.

Ex concessis, datur in atomo latus orientale & occidentale, sinistrum & dextrum, superius & inferius, alioquin atomus non esset extensa, neque repleret locum. Supponamus unam collocari super hanc chartam verbi gratia. Quæro an latus orientale atomi æquè distet ab ista littera, quam designo, ac latus occidentale? Si æquè distet, ergo latus orientale, & occidentale sunt in eodem loco; ergo non sunt extra se invicem neque faciunt extensionem, neque atomus differt à puncto mathematico. Si non distent æqualiter, ergo de atomo verificatur ↔ distare tantum ab una littera, & ↔ non distare tantum ab eâdem littera, quæ sunt prædicata contradictoria. Non potest salvi modus, quin dicas ea prædicata non verificari de eâdem atomo secundum idem. Sed hoc dicendo, ultro fateris esse in atomo unum & alterum ens, quod nos intendimus.

Ex dictis, manifestum est atomum constare partibus distinctis, quod si semel admittatur, res erit illico confecta, nempè continuum, si non componatur ex punctis mathematicis, componi ex partibus divisibilibus in infinitum.

Hic non tam quæstio est, utrum dentur atomi, quæ semper maneant sub eâdem dimensione, neque divisionem actualem patiantur, sed utrum dentur corpora omnino simplicia, quæque sint prorsus unicum ens, sicut unus Angelus est unicum ens.

Videamus nunc quod dicitur de soliditate Atomorum. Dicunt eas esse indivisibiles, non ratione suæ exiguitatis, sed ratione suæ soliditatis, seu quia nullis porulis, & inanitatibus interpungitur earum substantia. Juxta hoc principium, divisibilitas corporis oritur ex vacuo disseminato per particulas ipsius, ingressum præbente virtuti externæ ad eas sejungendas.

Contra hanc doctrinam duo objicio, primò inde sequi totum hunc mundum potuisse esse indivisibilem, ens simplicissimum, nam æquè possibile erat Deo atomos ingentes creare ac possibile fuit creare exiguas, quandoquidem parvitas nihil facit ad naturam atomorum. Ergò potuisset Deus creare atomum telluri æqualem, imo toti mundo, ad hoc enim nihil aliud requirebatur, nisi ut Deus crearet materiam, nullo vacuo intermixtam.

Tunc universus unica fuisset atomus, unica entitas simpliciter, & prorsus indivisibilis. Tunc verò dici potuisset de eodem, ad idem, secundum idem, & eodem tempore, esse lucidum & non esse lucidum, nam terra fuisset opaca, sol lucidus ut nunc. Sol verò & terra fuissent unica indivisibiliter entitas. Ergo &c. quod cum sit absurdum, falsum illud est quoque, ex quo sequitur.

Se-

Secundò, ſi ea inter quæ nullum datur vacuum, indiviſibilia ſunt, ſequi, vel nullum dari contactum immediatum, vel atomos ſemet contingentes immediatè, numquam poſſe ſejungi, quod utrumque falſum eſt, etiam juxta illos Philoſophos.

Conſequentia probatur, quia certum eſt inter ea, quæ ſeſe immediatè tangunt, nullum dari vacuum. Atqui ſecundum te, ea inter quæ nullum datur vacuum, indiviſibilia ſunt. Ergo quæ ſe immediatè contingunt ſunt indiviſibilia. Cum ergo ſecundum te, duæ atomi ſejungi poſſint, neceſſe eſt ut numquam ſe immediatè contingant. Hoc verò incomprehenſibile eſt, cum tot dentur atomi cubicæ, numquam unam alteri incubuiſſe.

Revocabo ad ſectam Atomiſtarum eos, qui dicunt in continuo ante diviſionem actualem, nullas eſſe partes, ac proinde continuum nuncam eſſe entitatem quæ diviſibilis ſit, non quod plures entitates actu includat: ſed quia plures ex eâ per motum quemdam, qui diviſio dicitur, produci poſſunt.

Ea doctrina prorſus improbabilis eſt, quia lumine naturali conſtat, ea quæ aliquando diſtingui poſſunt ſemper eſſe diſtincta, & quæ ſemel identificantur, ſemper manere identificata, ex quo ſequitur, ſi partes continui diſtinctæ evadant per diviſionem, eas fuiſſe etiam diſtinctas ante diviſionem, & ſi ante diviſionem, quæcumque componebant continuum identificabantur inter ſe, ea manere identificata etiam poſt diviſionem, quod manifeſtè falſum eſt, neque ab iſtis admittitur.

Deinde certum eſt rem quamlibet per ſe ipſam diſtingui ab omni alio, non verò per aliquid extrinſecus adveniens, cujusmodi eſt diviſio. Præterea certum eſt nihil poſſe dividi à ſe ipſo, ac per conſequens, ſi continuum ſit unica entitas, nullam poterit pati diviſionem. Ad hæc convenit inter omnes Philoſophos ea diſtingui realiter, quæ ſunt ſeparabilia quoad tempus, & quoad locum, vel quorum uni convenit attributum, quod non convenit alteri. Atqui partes continui, etiam quando ſunt unitæ, ſunt ſeparabiles quoad tempus, & quoad locum, & earum uni convenit attributum, quod non convenit alteri, verbi gratia ramo arboris convenit eſſe frondoſum, quod non convenit trunco ejuſdem arboris. Ergo partes continui etiam actu unitæ diſtinguuntur realiter.

Hinc ſatis refellitur effugium eorum, qui dicunt in continuo non dari partes numero infinitas actu, ſed poteſtate.

En ſecond lieu, ſi les choſes qu'aucun vuide ne ſépare ſont indiviſibles, il s'enſuit, ou qu'il ne peut y avoir dans la nature de ſubſtances qui ſe touchent immédiatement, ou que deux Atomes qui ſe touchent immédiatement ne peuvent être ſéparez, deux propoſitions également fauſſes, même ſelon les Philoſophes dont nous combattons l'opinion. La Phyſique.

La preuve de cette conſéquence, c'eſt qu'entre les choſes qui ſe touchent immédiatement il n'y a point de vuide: or les choſes entre leſquelles il n'y a point de vuide, ſont indiviſibles, ſelon les Atomiſtes; donc les choſes qui ſe touchent immédiatement ſont indiviſibles. Cependant, ſelon ces mêmes Atomiſtes, deux Atomes peuvent être ſéparez, donc il eſt néceſſaire que jamais deux Atomes ne ſe touchent immédiatement. Or il eſt incompréhenſible que de tant d'Atomes cubiques dont l'Univers eſt plein, jamais un ſeul n'ait été appliqué immédiatement à un autre.

Je rangerai parmi les Atomiſtes les Philoſophes qui diſent, que le continu n'a point de parties avant la diviſion actuelle, & que par conſéquent il eſt une entité unique, laquelle néanmoins peut être diviſée, non qu'elle renferme actuellement pluſieurs parties, mais parce que pluſieurs parties peuvent en être tirées par un certain mouvement qu'on appelle diviſion.

Ce ſentiment eſt deſtitué de toute vraiſemblance. Car il eſt évident que deux choſes qui peuvent être diſtinguées ont toûjours été diſtinctes, & que celles qui ſont une fois identifiées, demeurent conſtamment telles. Ainſi les parties du Continu deviennent-elles diſtinguées par la diviſion, c'eſt une preuve qu'elles étoient diſtinctes auparavant, & au contraire étoient-elles identifiées avant la diviſion, elles doivent conſerver leur identité après cette diviſion, ce qui eſt manifeſtement faux, & que d'ailleurs ces Philoſophes rejettent.

De plus, il eſt certain que chaque être eſt diſtinct de tout autre par ſoi même, & non par quelque choſe qui lui arrive de dehors, tel qu'eſt la diviſion. Ce n'eſt pas tout. Il eſt certain encore qu'aucune choſe ne peut être diviſée d'avec elle même, & par conſéquent, que ſi le continu eſt une quantité unique, il ne peut ſoutrir de diviſion. Bien plus, il n'eſt point de ſecte qui ne convienne qu'il y a une diſtinction réelle entre les choſes qui peuvent exiſter en différens tems, & en différens lieux, ou à l'une deſquelles convient un attribut qui ne convient pas à l'autre. Or les parties du continu, lors même qu'elles ſont unies, peuvent exiſter en différens tems & en différens lieux, & d'ailleurs on peut dire de l'une des choſes qui ne conviennent pas à l'autre: par exemple on peut dire d'une branche d'arbre qu'elle eſt couverte de feuilles, ce qui ne convient pas au tronc du même arbre. Donc les parties du continu ſont réellement diſtinctes, lors même qu'elles ſont unies actuellement.

C'en eſt aſſez pour réfuter le faux ſuïant de ceux qui diſent, que le Continu eſt compoſé de parties infinies, qu'à la vérité, il ne contient pas actuellement, mais qu'il renferme *poteſtate*, en puiſſance.

La Petite. 2.

Article Cinquieme.

Examen du ſentiment des Péripatéticiens touchant la diviſibilité du Continu à l'infini.

Les raiſons qui prouvent ce ſentiment, ſont, en premier lieu que l'idée claire & diſtincte d'un corps nous repréſente une choſe étenduë, c'eſt-à-dire qui a ſes parties les unes hors des autres. D'ailleurs il eſt certain que le corps ou la matiere eſt un être homogène. Donc ce qui convient eſſentiellement à quelque partie de la matiere, convient auſſi à chacune. Donc chaque partie de la matiere doit être diviſible, puiſque toutes ſes parties ſenſibles ſont diviſibles.

De plus nous voïons diſtinctement qu'il n'y a aucune portion ſi petite de la matiere, qu'elle n'ait une moitié; car les points mathématiques ſont conçus, non comme matiere, mais comme pur néant: & nous ne concevons pas moins clairement qu'après quelque diviſion que ce ſoit d'un grain de millet, il demeure toûjours quelque particule qui, miſe ſur un plan, ne le toucheroit pas toute entiere.

Une ſeconde preuve de cette opinion, c'eſt qu'il eſt évident, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus, que la matiere ne peut être compoſée de points mathématiques, ou ce qui eſt la même choſe, un être étendu ne peut être compoſée d'un néant d'étenduë.

Il eſt auſſi de la derniere évidence que les Atomes, dans leſquels la matiere peut être diviſée, ſont étendus, & que dans ce qui eſt étendu, il y a néceſſairement quelque choſe hors d'une autre choſe, qui peut être déſigné ou par les créatures, ou par Dieu, & que par conſéquent ce qui eſt étendu a des parties. Donc il s'enſuit que la matiere eſt diviſible à l'infini.

A ces raiſons on peut ajoûter pluſieurs raiſons géometriques. La Géométrie démontre par exemple qu'il y a des quantitez incommenſurables, comme la ligne diagonale d'un quarré, & un côté du même quarré. Deux quantitez ſont commenſurables, lorſqu'il y en a une troiſieme qui peut les meſurer toutes deux. En ce ſens un pas & une perche ſont commenſurables, parce qu'il y a une meſure commune pour les meſurer ſavoir le pied, car le pied répété cinq fois égale un pas, & répété ſix fois une perche. Lors qu'on ne trouve point de meſure commune de deux quantitez, elles ſont incommenſurables. Or les Geometres démontrent que quelque partage qu'on faſſe des parties du côté d'un quarré, on ne ſauroit trouver aucune partie de ce quarré qui, pris un certain nombre de fois, égale préciſément la ligne diagonale, ce qui ne pourroit ſe faire, ſi la ligne diagonale n'étoit diviſible à l'infini.

La Géometrie démontre auſſi qu'étant données deux lignes paralleles étenduës à l'infini, entre leſquelles il y ait une ligne perpendiculaire de dix pouces, par exemple, on peut tirer d'un certain point de la ligne parallele ſupérieure à chaque point de la ligne parallele intérieure, des lignes droites qui paſſent par la ligne perpendiculaire placée au milieu. Or les points de la ligne parallele inférieure ſont infinis en nombre ſelon la ſuppoſition. Donc on peut tirer des lignes infinies de la ligne parallele ſupérieure à l'inférieure, ſur quoi je raiſonne de la ſorte. Ces lignes paſſeroient par divers points

Articulus Quintus.

Examinatur ſententia Peripateticorum de diviſibilitate continui in infinitum.

Rationes, quæ probant ſententiam iſtam, ſunt primò quod idea clara & diſtincta corporis repræſentat nobis rem extenſam, hoc eſt habentem partes extra partes. Aliunde certum eſt, corpus ſeu materiam eſſe eius homogeneum. Ergo quicquid convenit eſſentialiter alicui parti materiæ, convenit etiam ſingulis. Qualibet ergo materiæ portio debet eſſe diviſibilis, cum omnes eius portiones ſenſibiles ſint diviſibiles.

Præterea diſtinctè concipimus, nullam eſſe materiæ portionem, adeo exiguam, quæ non habeat medietatem (nam puncta mathematica, non inſtar materiæ concipiuntur, ſed ut merum nihil) & poſt quamcumque diviſionem grani milii, ſupereſſe adhuc particulam, quæ ſi imponatur plano, non illud tangat ſecundum ſe totam.

Secundò evidentiſſimum eſt, ut ſupra oſtendimus, materiam non poſſe conſtare ex punctis mathematicis, ſeu quod idem eſt, rem extenſam non poſſe componi ex nihilo extenſionis.

Evidentiſſimum quoque eſt atomos in quas reſolvitur materia, eſſe extenſas: quod verò extenſum eſt, in eo eſſe neceſſariò aliquid extra aliquid deſignabile, vel à creaturis, vel à Deo, & per conſequens habere partes; ex quo ſequitur materiam eſſe diviſibilem in infinitum.

Accedunt his rationibus non pauca demonſtrationes Geometricæ. Demonſtrat Geometria, dari quantitates incommenſurabiles, verbi gratia, lineam diagonalem quadrati, & coſtam. Tunc duæ quantitates ſunt commenſurabiles, quando datur tertia quantitas, quæ ambas menſurare poteſt. Hoc ſenſu paſſus & pertica ſunt commenſurabiles, quia poſſunt commenſurari communi menſura, ſcilicet pede, nam pes quinquies repetitus adæquat paſſum, ſexies verò perticam. Si nulla communis menſura duarum quantitatum reperiatur, illæ ſunt incommenſurabiles. Jam Geometræ demonſtrant quâlibet factâ diviſione coſtæ alicujus quadrati, nullam reperiri particulam coſtæ, quæ tot vel tot vicibus præcisè ſumpta lineam diagonalem exhauriat, quod certè fieri non poſſet, ſi linea diagonalis non eſſet diviſibilis in infinitum.

Demonſtrat quoque Geometria datis duabus lineis parallelis in infinitum extenſis, inter quas linea perpendicularis decem digitorum verbi gratia mediet, poſſe duci ab uno puncto certo lineæ parallelæ ſuperioris ad ſingula puncta lineæ parallelæ inferioris lineas rectas tranſeuntes per lineam perpendicularem intermediam. Atqui puncta lineæ parallelæ inferioris ſunt numero infinita ex ſuppoſitione. Ergo duci poſſunt lineæ infinitæ à ſuperiori ad inferiorem. Jam ſubſumo, atqui lineæ illæ tranſirent per diverſa puncta lineæ perpendicularis, quæ tamen non major quam

Digitized by Google

quam decem digitis ſupponitur. Ergo reperiunt, in illâ linea decem digitorum infinita puncta. Ergo hæc linea diviſibilis eſt in infinitum.

de la ligne perpendiculaire, qu'on ſuppoſe néanmoins n'avoir que dix pouces de longueur. Donc elles trouveroient une infinité de points dans cette ligne de dix pouces. Donc cette ligne eſt diviſible à l'infini. La Pour-que.

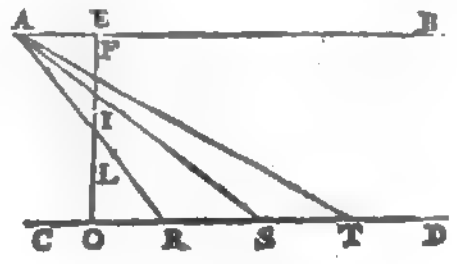

Les lignes paralleles ſont A. B. & C. D. La ligne perpendiculaire eſt E. O. Les lignes qui peuvent être conduites de la ligne ſupérieure à la ligne inférieure, ſont A. R. A. S. A. T. qui coupent la ligne perpendiculaire dans les points F. I. L.

Videamus nunc aliquas objectiones, earum quæ proponuntur, adversùs diviſibilitatem continui in infinitum.

Objicitur primò ſequi ex illâ opinione, unicum granum tritici tot habere partes, quot habet univerſa mundi machina, & poſſe in tot ſuperficies dividi, ut non ſolùm telluri cooperiendæ ſufficiat, ſed etiam univerſis ſtellis.

Reſpondeo, quamvis granum tritici tot partes, quot mundus, non tamen habere æquè magnas, unde ſemper ſervatur inæqualitas: ſive quod idem eſt, dico partes aliquotas eſſe plures in mundo, quam in grano tritici, ſed non partes proportionales. Fateor mirum eſſe, granum tritici tot ſuperficies æquales præbere poſſe, ut totam telluris ſuperficiem obtegerent: ſed id non debet dici impoſſibile; nam cum certum ſit, materiam eſſe infinitè diviſibilem, ſequitur quæcumque ex illâ diviſibilitate eliciuntur corollaria, ut ut rationi noſtræ impervia, eſſe tamen vera.

Obſervemus exiguam auri moleculam ita duci ab homine, ut ingentem numerum laminarum cooperire ſufficiat.

Obſervemus titionem viridem fumantem tot partes ſuæ ſubſtantiæ in fumum converſas emittere, ut ſi prohibeatur abire fumus, vaſtiſſima cubicula replere valeat; & tamen titio manet ad ſenſum ejuſdem magnitudinis.

Obſervemus etiam, quod cum flamma candelæ ſine ullâ interruptione depaſcatur ſebum, ſingulis momentis abradit ſuperne ſuperficieculam quandam. Ergo tot abraduntur ſuperficieculæ quot ſunt momenta diverſa, in tempore, quo ardet candela.

Re ad calculum revocatâ, invenit Petrus Gaſſendus è candelâ, quæ per horam integram ardet, deliberi ſuperne actione continuâ caloris, quinquagies, quater millies, ſeptingenties centena millia ſuperficierum, 5470000000; qui numerus eſt momentorum diſtinguibilium in una hora. Poſito quod terra moveatur, cum in eâ ſuppoſitione, terra

Voions maintenant quelques unes des objections qu'on propoſe contre la diviſibilité du continu à l'infini.

On objecte en premier lieu qu'il s'enſuit de cette opinion qu'un ſeul grain de froment a autant de parties que l'Univers entier, & qu'il peut être divilé en tant de ſuperficies, qu'elles ſuffiroient pour couvrir la terre & les étoiles mêmes.

Je répons que ſi un grain de froment a autant de parties que le monde, du moins il n'en a pas de la même grandeur, ce qui met une grande différence entre ce grain & le monde, ou pour m'exprimer autrement, je dis qu'il y a plus de parties aliquotes dans le monde que dans un grain de froment, mais non pas plus de parties proportionnelles. J'avouë qu'il eſt étonnant qu'un grain de bled puiſſe fournir aſſez de ſuperficies pour couvrir celle de la Terre; mais on ne peut dire que ce ſoit une choſe impoſſible; car étant certain que la matiere eſt diviſible à l'infini, les conſéquences qui naiſſent de cette diviſibilité ſont véritables, bien que notre raiſon ne puiſſe les pénetrer.

Il faut obſerver que l'homme peut tellement étendre une petite quantité d'or, qu'elle ſuffira pour couvrir pluſieurs lieuës de chemin.

Obſervons auſſi qu'un tiſon de bois verd qui fume perd tant de parties de ſa ſubſtance en fumée, que ſi on empêche cette fumée de ſortir, elle remplira tout un grand appartement, bien que le tiſon paroiſſe toûjours de la même grandeur.

Enfin une autre remarque, c'eſt que lorſque la flamme d'une chandelle ſe nourrit du ſuif ſans interruption, elle enleve à chaque moment une petite ſuperficie de ſuif, d'où il s'enſuit qu'elle enleve l'une après l'autre autant de ces ſuperficies, qu'il y a de moments divers dans le tems où la chandelle brûle.

Le célébre Gaſſendi a calculé que d'une chandelle qui brûle pendant une heure entiére l'action continuelle de la chaleur enleve cinquante quatre mille ſept cent fois cent mille ſuperficies, ce qui eſt le nombre des moments qu'on peut diſtinguer dans une heure. Suppoſé que la Terre, ſe meuve, comme dans cette ſuppoſition la Terre fait une révolution en vingt quatre heures,

Digitized by Google

La Partique.

il s'enſuit que dans chaque heure on peut diſtinguer autant de parties que dans la vingt quatrieme partie de la ſuperficie de la Terre. Or cette ſuperficie eſt de vingt ſix mille deux cent cinquante cinq milles d'Italie. Donc la vingt quatrieme partie en eſt de mille nonante quatre. Maintenant il eſt certain que mille nonante quatre milles d'Italie contiennent un million cent nonante-quatre mille pas géométriques, & cinq millions quatre cent ſeptante mille pieds, & que chaque pied peut être diſtingué en mille parties ſenſibles. Donc chaque heure contient le nombre des momens que j'ai dit. Donc comme à chaque moment, la flamme de la chandelle atteint une ſuperficie de ſuif, il s'enſuit qu'un morceau de ſuif haut de deux ou de trois pouces perd en une heure cinq milliards quatre cent ſeptante millions de ſuperficies.

Le nombre ſera beaucoup plus grand, ſi on ſuppoſe que le Ciel tourne, parce qu'alors on pourra diſtinguer autant de momens dans une heure qu'il y a de parties ſenſibles dans la vingt quatrieme partie de l'Equateur, qui eſt infiniment plus grande que la vingt quatrieme partie de la ſuperficie de la Terre. Le nombre ſera encore plus grand, ſi au lieu d'une chandelle, on ſuppoſe un tonneau d'une grandeur extrême plein d'huile, où il y ait une meche allumée; car au bout de quelques jours, à peine pourriez-vous remarquer que l'huile fût baiſſée de l'épaiſſeur d'une toile d'araignée, & néanmoins elle auroit diminuée ſans ceſſe pendant tout cet intervalle, d'où il s'enſuit que l'épaiſſeur d'une toile d'araignée contient un nombre incroïable de ſuperficies, que l'action du feu ſépare les unes des autres. Il doit donc ſembler poſſible que Dieu diviſe un grain de bled en tant de ſuperficies, qu'elles ſuffiſent pour couvrir la face de la Terre.

On objecte en ſecond lieu que ſi le contenu eſt diviſible à l'infini, il doit être d'une étenduë infinie, ce qu'on prouve de la ſorte. Ce qui contient une infinité de parties eſt d'une étenduë infinie. Or ce qui eſt diviſible à l'infini contient une infinité de parties. Donc ce qui eſt diviſible à l'infini eſt d'une étenduë infinie. La mineure eſt claire, parce qu'une infinité de parties dont chacune eſt étenduë, & occupe quelque lieu, occupant une infinité de lieux, & une infinité de lieux conſtituant une étenduë infinie, il faut que ce qui contient une infinité de parties, ſoit étendu infiniment.

Il faut répondre en diſtinguant la mineure. Ce qui contient une infinité de parties aliquotes eſt étendu infiniment, cela eſt vrai. Ce qui contient une infinité de parties proportionnelles eſt étendu infiniment, je le nie. Or les parties du continu que nous diſons être infinies en nombre, ne ſont point des parties aliquotes, c'eſt-à-dire des parties de la même grandeur déterminée, mais des parties proportionnelles qui diminuent ſans ceſſe. Or des parties qui diminuent à proportion ne ſauroient faire une étenduë infinie, bien qu'elles ſoient infinies en nombre. C'eſt ce que vous comprendrez ſans peine, ſi vous prenez par exemple une piéce de monnoie qu'on partageroit en deux moitiez pour être partagées enſuite en deux autres parties, & ainſi juſqu'à l'infini; car ſi vous raſſembliez les parties diviſées, vous trouveriez après quelque diviſion que ce pût être, que les parties diviſées étant réunies, ne ſont point la valeur de la piece de monnoye, parce qu'il reſteroit encore quelque

horis 24. unam ſui revolutionem facit, ſequitur in ſingulis horis tot poſſe diſtingui partes, quot in vigeſimâ quartâ parte ſuperficiei terræ. Atqui ea ſuperficies eſt Italicorum milliarium 26255. Ergo vigeſima quarta pars eſt 1094. Jam certum eſt mille nonaginta quatuor milliaria, continere decies, centies nonagies, quatuor millia, 1094000 paſſuum Geometricorum, & quinquies decies, centies, quadragies ſepties millia 5470000 pedum, & quemlibet pedem poſſe diſtingui in partes ſenſibiles mille. Ergo quælibet hora continet numerum ſupra dictum momentorum. Cum ergo quolibet momento abradatur una ſuperficies à ſebo, ardente candelâ, ſequitur è ſebo duos treſve digitos alto abradi ſuperficierum quinquagies quater millies ſeptingenties centena millia.

Numerus longè erit major, ſi ſupponatur cælum moveri, quia tunc tot erunt momenta diſtinguibilia in horâ, quot ſunt partes ſenſibiles in vigeſimâ quartâ parte æquatoris, immane quantum majori, quam ſit vigeſima quarta pars ſuperficiei terræ. Eritetiam major numerus, ſi loco candelæ, ſupponamus dolium vaſtiſſimæ magnitudinis, oleo plenum, & in eo ellychnium accenſum; nam poſt aliquot dies vix deprehenderes altitudinem olei decreviſſe craſſitudine telæ aranææ, & tamen ſucceſſivo decreviſſet per totos illos dies inceſſanter. Ex quo ſequitur craſſitiem telæ aranææ incredibilem ſuperficierum numerum continere, quas actio ignis ſejungit à ſeinvicem. Poſſibile ergo videri debet, ut granum tritici dividatur à Deo in tot ſuperficies, quot requiruntur, ut tota tellus obtegatur.

Objicies ſecundò, ſi continuum eſt diviſibile in infinitum, debet eſſe infinitè extenſum, quandoquidem quod habet infinitas partes eſt infinite extenſum. Atqui quodlibet diviſibile in infinitum habet infinitas partes. Ergo quod eſt diviſibile in infinitum, eſt infinitè extenſum. Minor patet, quia cum infinitæ partes, quarum quælibet eſt extenſa & occupat aliquem locum, occupent infinita loca, & infinita loca conſtituant infinitam extenſionem, neceſſe eſt ut quod continet infinitas partes ſit infinitè extenſum.

Reſpondendum eſt diſtinguendo minorem ſyllogiſmi, quod continet infinitas partes aliquotas, eſt infinitè extenſum, concedo; quod continet infinitas partes proportionales eſt infinitè extenſum, nego. Continui autem partes, quas numero infinitas eſſe dicimus, non aliquotæ ſunt ſive determinatæ omnes, & ejuſdem magnitudinis, ſed proportionales, hoc eſt ſemper decreſcentes. Partes autem proportionaliter decreſcentes non facere infinitam extenſionem, licet ſint numero infinitæ, hinc capies, ſi conſideres nummum qui divideretur in duas medietates, ut deinde quælibet divideretur in duas alias partes, & ſic in infinitum. Nam ſi congregares partes diviſas, reperires poſſe quamcumque diviſionem factam, partes diviſas collectas non efficere valorem nummi, quia ſcilicet reſtaret aliquid nummi ulterius dividendum. Si infinitæ partes proportionales nummi non faciant valorem

jorem nummi, non faciunt à pari extenſionem nummi, nedum efficere valeant extenſionem infinitam, quæ neceſſariò includit infinitos paſſus, pedes, ulnas, leucas &c.

Objicies tertiò, quicquid habet partes, eſt diviſibile in illas omnes. Ergo continuum eſt diviſibile in omnes partes, quas habet. Supponatur ergo dividi à Deo in omnes illas partes, quas habet, quæritur an ſit adhuc diviſibile, nec ne? Si eſt diviſibile, ergo non fuit diviſum in omnes ſuas partes; ſi non eſt, ergo poteſt redigi in atomos, neque conſtat partibus diviſibilibus in infinitum. Non poteſt autem negari ſuppoſitio, quia Deus poteſt dividere rem, quantum eſt diviſibilis; ſed res eſt diviſibilis in omnes ſuas partes; ergo Deus eam poteſt dividere in omnes ſuas partes.

Reſpondendum eſt, negando ſuppoſitionem, ut quæ implicet in terminis. Nam per continuum eſſe diviſibile in infinitum, intelligimus, illud poſt quam libet diviſionem factam reſtare adhuc diviſibile. Eſt ergo contradictio manifeſta, ſupponere illud dividi toties ut non ſit amplius diviſibile. Dicimus igitur Deum non poſſe, propter manifeſtam contradictionem, dividere ſimul continuum, quantum dividi poteſt; quia de eſſentiâ rei diviſibilis in infinitum eſt ut poſſit actu poni, ſed non poſſunt omnes diviſiones collectivè poni, ſicut omnis figura diſtributivè ſumpta ſeparabilis eſt à corpore, ſed non collectivè.

choſe à diviſer. Que ſi une infinité de parties proportionnelles d'une piece de monnoie ne font pas la valeur de cette piece, par la même raiſon elles n'en ſont point l'étendue, bien loin qu'elles puiſſent faire une étenduë infinie, laquelle renferme néceſſairement une infinité de pieds, de pas, d'aunes, de lieuës, &c. La Partie qua.

On objecte en troiſieme lieu que tout ce qui a des parties eſt diviſible en toutes ces parties, & que par conſéquent le contenu eſt diviſible en toutes les parties qu'il a. Suppoſé donc que Dieu le diviſe en toutes ces parties, on demande s'il eſt encore diviſible ou non. S'il eſt diviſible, donc il n'a pas été diviſé en toutes ſes parties. S'il n'eſt plus diviſible, donc il peut être réduit en atome, & il n'eſt pas compoſé de parties diviſibles à l'infini. On ne peut nier cette ſuppoſition, parce que Dieu peut diviſer une choſe autant qu'elle eſt diviſible, & qu'une choſe eſt diviſible en toutes ſes parties, d'où il s'enſuit que Dieu peut la diviſer en toutes ſes parties.

Il faut répondre en niant cette ſuppoſition comme impliquant contradiction dans les termes; car quand nous diſons que le continu eſt diviſible à l'infini, nous ne voulons dire autre choſe, ſinon que le continu après quelque diviſion que ce ſoit demeure encore diviſible. Il y a donc une contradiction manifeſte à ſuppoſer qu'il ſoit diviſé tant de fois qu'il ne puiſſe plus l'être. Ainſi nous diſons qu'à cauſe de cette contradiction, Dieu ne peut diviſer en un même inſtant le continu autant qu'il eſt diviſible, parce qu'il eſt de l'eſſence d'une choſe diviſible à l'infini, qu'elle puiſſe être toûjours diviſible à l'infini. Or toutes les diviſions du continu ne peuvent pas être faites collectivement, de même que toutes les figures priſes diſtributivement ſont ſéparables du corps, & ne le ſont point, priſes collectivement.

Objicies quartò, ſi partes continui ſint diviſibiles in infinitum, nullus datur contactus corporum ſine penetratione, atqui falſum conſequens, ergò & antecedens. Conſequentia majoris probatur, quia pars verbi gratia, globi, quæ tangit planum, ſi ſit diviſibilis in infinitum, continet multas ſuperficies, alias aliis impoſitas. Ponamus continere decem, atqui decem iſtæ ſuperficies non poſſunt tangere omnes planum, quin detur penetratio, nam ut decima ſuperficies tangat planum, debet eſſe in eodem loco, in quo eſt prima. Ergo &c.

Hic fatendum eſt reſponſionem non ſatis facere difficultati. Dicunt contactum globi fieri in parte, quæ quidem diviſibilis eſt, ſed quæ conſiderari debet indiviſibiliter. Si pars quæ ſupponitur immediatè contigua plano, habeat decem ſuperficies, ultima tantum tangere dici debet planum, & ſic in infinitum. Si regeras illam ultimam dividi poſſe in alias decem, reſpondent harum etiam ultimam ſolum tangere planum; & ſic in infinitum. Sed hoc minimè ſatisfacit, quia lumine naturali notum eſt eſſe aliquid in globo determinatum, quod tangit planum, & diſtinguitur ab eo, quod non tangit.

On objecte en quatrieme lieu, que ſi les parties du continu ſont diviſibles à l'infini, les corps ne ſauroient ſe toucher qu'ils ne ſe pénétrent, ce qui eſt une fauſſeté, & on prouve la conſéquence de la majeure par la raiſon que ſi la partie d'un globe qui touche un plan eſt diviſible à l'infini, elle contient pluſieurs ſuperficies, miſes les unes ſur les autres. Or ſuppoſons qu'elle en contienne dix, ces dix ne ſauroient toucher toutes le plan, qu'elles ne ſe pénétrent, car pour que la dixiéme ſuperficie touche le plan, il faut qu'elle ſoit dans le même lieu que la premiere. Donc . . . . . .

Il faut reconnoître que la ſolution ne répond pas à la difficulté. On dit bien que le globe ne touche un plan que dans une partie, qui à la vérité eſt diviſible, mais qui doit être conſidérée comme indiviſible. On ajoute que ſi la partie qu'on ſuppoſe toucher le plan immédiatement a dix ſuperficies, il n'y a que la derniere qui doit être dite toucher le plan, & ainſi juſqu'à l'infini. Enfin, ſi vous répliquez que cette derniere peut-être partagée en dix autres, ils répondent que la derniere ſeule touche le plan, & ainſi à l'infini. Mais cette réponſe n'eſt pas ſuffiſante, parce que la lumiere naturelle fait connoître qu'il y a quelque choſe de déterminé dans le globe qui touche le plan, & qui eſt diſtingué de ce qui ne le touche point.

Plures alias objectiones difficillimas referre ſuperſedeo, ut ad alia gradum faciam.

Je paſſe pluſieurs objections très-difficiles, pour en venir à d'autres choſes.

CHA-

Digitized by Google

La Physique.

CHAPITRE SECOND.

NOus aurons trois choſes à examiner dans ce chapitre, la premiere, ce que c'eſt que le lieu, la ſeconde s'il y a du vuide, & la troiſieme ſi la nature abhorre le vuide.

Article Premier.

Ce que c'eſt que le lieu, & combien il y a de lieux.

ON définit d'ordinaire le lieu, la ſuperficie premiere & immobile d'un corps qui en environne un autre, & par premiere ſuperficie on entend celle qui termine immédiatement le corps contenant, qui lui eſt intrinſeque, & qui environne par dehors le corps contenu.

En ce ſens, l'air qui environne immédiatement notre corps eſt le lieu de chacun de nous, mais comme cet air, loin d'être immobile, eſt au contraire dans un mouvement perpétuel, la définition précédente du lieu ne lui convient pas, d'où il s'enſuit qu'elle eſt fauſſe.

Le lieu eſt mieux défini, la ſituation du corps au milieu des corps les plus voiſins, ce qui eſt la définition du lieu extérieur, car il y a encore le lieu intérieur qui n'eſt rien autre choſe que l'eſpace occupé par chaque corps.

Il faut remarquer qu'on peut changer le lieu intérieur, ſans changer le lieu extérieur, & au contraire, qu'on peut changer le lieu extérieur, ſans changer le lieu intérieur. Par exemple, ſi la Terre tourne autour de ſon centre, chacun de nous eſt porté ſans ceſſe dans de nouvelles parties de l'eſpace, & répond tour à tour à diverſes parties des Cieux, ce qu'on peut appeller paſſer d'un lieu intérieur dans un autre. Que ſi on eſt aſſis pendant ce tems-là, on conſerve la rélation de diſtance ou de voiſinage, qu'on avoit par rapport aux parties de la Terre, des murailles, de la maiſon, des bancs, des livres, ce qui fait que nous diſons qu'un homme aſſis demeure dans le même lieu, c'eſt-à-dire dans le même lieu extérieur.

Au contraire, ſi la Terre eſt en repos, Pierre étant aſſis demeure dans le même lieu intérieur. Mais il peut ſe faire que pendant qu'il eſt aſſis la diſpoſition des corps voiſins change. Par exemple, ſi l'on emporte les chaiſes & les livres, qui ſont au tour de lui, & ſi les gens qui l'environnent ſe retirent & qu'ils perdent les rélations locales, qu'ils avoient par rapport à lui. Alors le lieu extérieur de Pierre ſera changé, & néanmoins il ſera dit ſimplement demeurer dans le même lieu, tant parce qu'il eſt cenſé demeurer dans le même lieu intérieur, que parce que le lieu extérieur eſt conſidéré par rapport aux corps voiſins, qui ſont conſidérez comme immobiles. Par exemple, le lieu d'une poutre plantée dans le milieu d'une riviere, n'eſt pas déterminé par la conſidération de ſon emplacement au milieu d'une eau qui coule, mais par la ſituation où elle eſt par rapport aux rivages, aux maiſons, aux arbres, aux montagnes voiſines. Ainſi bien que l'eau coule ſans ceſſe, la poutre ne laiſſe pas que d'être conſidérée comme immobile, parce qu'elle reſte toûjours de la même maniere par rapport aux rivages, aux forêts, aux montagnes voiſines.

Il faut remarquer auſſi qu'une ſeule & même choſe conſidérée ſous différens regards peut être dite demeurer & ne demeurer pas dans le même

CAPUT SECUNDUM.

TRia erunt nobis videnda, primò quid ſit locus; ſecundò an detur vacuum: tertiò an natura abhorreat à vacuo.

Articulus Primus.

Quid, & quotuplex ſit locus.

DEfinitur vulgò locus, ſuperficies prima & immobilis corporis ambientis. Per primam ſuperficiem intelligitur ſuperficies, quæ immediatè corpus continens intrinſecus terminat, & corpus contentum, ſeu locatum, extrinſecus circumdat.

Hoc ſenſu aer immediatè circumdatus corpori noſtro, eſt locus uniuſcujuſque noſtrûm, ſed quia aer non eſt immobilis, quin potius in perpetuo fluxu, ideo non convenit illi definitio loci ſupra allata, quæ proinde falſa putanda eſt.

Melius definitur locus, ſitus corporis in medio corporum vicinorum, quæ eſt definitio loci externi, nam præter locum externum datur locus internus, qui nihil eſt aliud, quam ſpatium à quolibet corpore occupatum.

Obſervandum eſt, locum internum poſſe mutari manente immoto loco externo, & vice verſa poſſe mutari locum externum manente immoto loco interno. Verbi gratia, ſi terra movetur circa ſuum centrum, unus quiſque noſtrum defertur in novas continuò partes ſpatii, & correſpondet ſucceſſivè variis partibus cælorum, quod vocari poteſt tranſire de uno loco interno in alium. Interim ſi ſedeat homo, non mutatur relatio diſtantiæ, vel vicinitatis, quam habebat reſpectu partium terræ, parietum, domi, ſcamnorum, librorum &c. unde eſt quod dicamus hominem ſedentem manere in eodem loco externo ſcilicet.

E contra, ſi terra quieſcat, Petrus ſedens manet in eodem loco interno, ſed fieri poteſt ut mutetur interim diſpoſitio corporum vicinorum, verbi gratia, ut cathedræ, homines, libri &c. auferantur, & amittant relationes locales, quas habebant reſpectu illius. Tum mutatur locus externus Petri, & tamen dicitur manere in eodem loco ſimpliciter, tum quia manere cenſetur in eodem loco interno, tum quia locus externus conſideratur in ordine ad corpora vicina, quæ ut immota conſiderantur. Ex. cauſâ, locus trabis in medio fluvio defixæ non determinatur ex eo quod trabs collocata ſit in medio aquæ fluentis, ſed ex eo quod talem habeat ſitum, reſpectu ripæ, ædium, arborum, montium vicinorum. Itaque licet aqua fluat perpetuò, trabs tamen immota cenſetur, quia nempe eodem ſemper ſe habet modo, quoad lictora, & ædes, montesque vicinos.

Obſerva etiam unam eandemque rem ſimul dici ſub diverſo reſpectu, manere in eodem loco, & non manere. Homo, qui navi vehitur & dormit in

lecto

Digitized

ſecto, movetur reſpectu littorum, ſive tranſit de loco in locum, ſed quoad aſſeres navis, non tranſit de loco in locum, quia ſervat eundem ſitum, reſpectu earum.

Diſputatur nunc acriter inter Carteſianos, & alios Philoſophos, utrum locus internus ſit diſtinctus à re locata, ſive utrum ſpatium à quolibet corpore occupatum diſtinguatur ab ipſo corpore nec ne. Soli Carteſiani negant.

Ut Carteſiani ſuam theſim probent, dicunt primò, ſi daretur ſpatium diſtinctum à corpore, ſequi dari aliquid extenſum, diſtinctum à corpore; nam ſpatium diſtinctum à corpore ſine dubio eſſet extenſum, utpote commenſuratum corpori occupanti ſpatium: nos autem nullam habere ideam rei extenſæ, quæ non ſit corpus, & clarè & diſtinctè concipere ſubſtantiam extenſam eſſe corpus, & vice verſa.

Secundò quærunt an ſpatium illud diſtinctum à corpore, & extenſum non minus quam corpus ſit aliquid, an verò ſit nihil. Non eſt nihil, nam nihilum non poteſt habere proprietates, vel accidentia quædam, juxta illud metaphyſicum placitum, non entis nulla ſunt accidentia, & tamen certum eſt ſpatium habere aliquas proprietates; nam verbi gratia ſpatium à globo occupatum eſt rotundum, habet tot digitos, habet extenſionem uno verbo: non igitur nihilum eſt, eſt ergo aliquid.

Si eſt aliquid, quærunt an ſit ſubſtantia, an verò accidens. Alterutrum ſit neceſſe eſt, cum ens dividatur adæquate in has duas ſpecies, ſubſtantiam ſcilicet, & accidens. Sed ſi eſt accidens, debet inhærere alicui ſubjecto, cum hæc ſit natura accidentis, ut nequeat ſubſiſtere per ſe, & independenter ab aliquâ ſubſtantia ſubjectante.

De illo verò ſubjecto cui inhæret ſpatium tanquam accidens, quæritur quod ſit genus ſubſtantiæ, num corpus, num ſpiritus. Si eſt corpus, habeo intentum, nempe ſpatium nihil eſſe extra corpus. Si eſt ſpiritus, ſequitur hoc abſurdum, corpora eſſe in ſpiritu tanquam in loco, ſpiritumque eſſe ſpatium à corpore occupatum.

Si ſpatium non eſt accidens, ſed ſubſtantia, redeunt ſupra dictæ objectiones. Quæritur nempe, an ſit ſpiritus, vel corpus, quæ duæ ſunt ſpecies ſubſtantiæ quas cognoſcimus. Non eſt ſpiritus, ut probatum eſt, ſi verò eſt corpus, habetur intentum, nimirum ſpatium non diſtingui à corpore.

Tertiò quærunt utrum ens illud diſtinctum à corpore, quod vocatur, ſpatium fuerit creatum à Deo necne. Si non fuerit creatum à Deo, ergo aliquod ens reale præter Deum eſt improductum, & independens, quod dici nequit ſine impietate, præſertim, quia ſequeretur ens illud eſſe indeſtructibile à Deo. Si fuit creatum à Deo, redeunt argumenta ſupra allata, quia neceſſe eſt, ut fuerit factum à Deo accidens vel ſubſtantia, utrumque verò falſum eſt.

lieu. Un homme qui va en bateau, & qui dort dans un lit, eſt mû par rapport aux rivages, c'eſt-à-dire, qu'il paſſe d'un lieu à l'autre, mais d'ailleurs il ne change point de lieu par rapport aux planches du bateau, puiſqu'il conſerve la même ſituation, par rapport à elles. La Physique.

Les Cartéſiens & les autres Philoſophes diſputent vivement ſur cette queſtion, ſi le lieu intérieur eſt diſtinct de la choſe miſe dans le lieu, c'eſt-à-dire ſi l'eſpace occupé par un corps eſt diſtinct de ce corps ou non. Les Cartéſiens ſeuls ſont pour la négative.

Ils diſent premierement en faveur de leur theſe, que s'il y a un eſpace diſtinct du corps, il s'enſuit qu'il y a quelque choſe d'étendu diſtinct du corps; car l'eſpace diſtinct du corps ſera ſans doute étendu, comme étant commenſurable au corps qui occupe l'eſpace. Or ils ajoûtent qu'ils n'ont aucune idée d'une choſe étenduë qui ne ſoit point corps, & qu'au contraire ils conçoivent clairement & diſtinctement qu'une ſubſtance étenduë eſt un corps, & qu'un corps eſt une ſubſtance étenduë.

Ils demandent en ſecond lieu, ſi cet eſpace diſtinct du corps, & non moins étendu que lui, eſt quelque choſe ou rien. Ce n'eſt pas un néant; car le néant ne peut avoir de propriétez, ou d'accidens, ſelon cet axiome de Métaphyſique, *il n'y a point d'accident de ce qui n'eſt point.* Néanmoins il eſt certain que l'eſpace a quelques propriétez, par exemple celui qu'un globe occupe eſt rond, il a un certain nombre de pouces, en un mot il a de l'étenduë. Donc ce n'eſt pas un néant. Donc c'eſt quelque choſe.

Mais ſi c'eſt quelque choſe, ils continuent de demander, ſi c'eſt une ſubſtance ou un accident; car ce doit être l'un ou l'autre, parce qu'on ne peut diviſer l'être qu'en deux eſpéces, ſavoir en ſubſtance & en accident. Si c'eſt un accident, il doit être attaché à quelque ſujet; car il eſt de la nature de l'accident de ne pouvoir ſubſiſter par lui même, & indépendamment de quelque ſubſtance qui lui ſerve de ſujet.

Or ils demandent touchant ce ſujet auquel l'eſpace eſt attaché comme accident, quelle ſorte de ſubſtance c'eſt, ſi c'eſt un corps, ou un eſprit? Si c'eſt un corps, les Cartéſiens ont ce qu'ils veulent, ſavoir que l'eſpace n'eſt rien hors du corps. Si c'eſt un eſprit, il s'enſuit une choſe abſurde, ſavoir que les corps ſont dans un eſprit comme dans un lieu, & que les eſprits ſont l'eſpace occupé par le corps.

Si l'eſpace eſt une ſubſtance & non pas un accident, les objections reviennent toutes, & on demande ſi c'eſt un eſprit ou un corps; car ce ſont les deux uniques eſpéces de ſubſtance que nous connoiſſons. On a prouvé que ce n'eſt pas un eſprit. Reſte donc que ce ſoit un corps, auquel cas les Cartéſiens ont encore ce qu'ils veulent, puiſqu'on leur avoué que l'eſpace n'eſt pas diſtinct du corps.

Les Cartéſiens demandent en troiſieme lieu, ſi cet être diſtinct du corps qu'on appelle eſpace a été créé de Dieu ou non? S'il n'a pas été créé de Dieu, donc Dieu n'eſt pas le ſeul être réel qui ſoit improduit & indépendant, ce qu'on ne peut dire ſans impiété, ſur tout, parce qu'il s'enſuivroit que Dieu ne pouroit détruire cet être. Que ſi on dit que Dieu l'a créé, les argumens précédens reviennent encore, parce qu'il eſt néceſſaire que Dieu l'ait créé ſubſtance ou accident, or l'un & l'autre eſt faux.

La Physique.

Ajoûtez que ſi Dieu avoit fait l'eſpace, il pourroit auſſi le détruire, & qu'alors les objections qu'on fait contre les Cartéſiens pourroient être retorquées contre les autres. Donc ou elles ſont de nulle valeur, ou bien Dieu ne peut détruire l'eſpace.

On objecte, par exemple, aux Cartéſiens que ſi Dieu détruiſoit l'eſpace, lorſqu'il détruiroit les corps qui ſont dans un tonneau, & qu'il empecheroit qu'il n'en vint d'autres à leur place, il s'enſuivroit qu'il n'y auroit plus d'étenduë dans le tonneau, ce qui répugne au ſens commun, puiſque nous concevons qu'il y auroit toûjours la même diſtance entre les parois du tonneau, qu'il y avoit auparavant, & que cette diſtance n'eſt rien autre que l'eſpace. Mais cette objection peut être rétorquée par les Cartéſiens, ſuppoſé que l'eſpace puiſſe être détruit par Dieu. En effet, ſuppoſons que Dieu détruiſe à la fois les corps qui ſont dans le tonneau, & l'eſpace que ces corps y occupoient, alors il s'enſuivra de toute néceſſité, qu'il n'y aura plus d'étenduë dans le tonneau, ce qui ne répugne pas moins au ſens commun que cette autre choſe qu'on objecte aux Cartéſiens.

Ils demandent en quatrieme lieu comment il ſe peut faire, ſi l'eſpace eſt auſſi étendu que le corps, que tous deux ſoient dans le même lieu, & ſe pénétrent? Comment, puiſque deux étenduës corporelles ne peuvent être pénétrées, l'étenduë du corps & celle de l'eſpace peuvent ſe pénétrer? Enfin qu'eſt ce qu'il y a de particulier dans l'étenduë de l'eſpace, pour qu'elle ne puiſſe ſe pénétrer avec un autre eſpace, & qu'elle le puiſſe avec le corps, au lieu que l'étenduë du corps ne peut ſe pénétrer avec le corps?

On ſe tourne de tous côtez pour ſatisfaire aux Cartéſiens. Les Péripatéticiens diſent que l'eſpace eſt un pur néant, & qu'ainſi rien ne peut empêcher que le corps ne s'y jette, d'où il s'enſuit que le corps le pénétre, au lieu qu'un corps pouvant réſiſter à un autre, ne peut ſe pénétrer avec lui. Mais d'autres Philoſophes, auxquels cette réponſe ne plaît point diſent, que l'eſpace eſt le plus parfait de tous les êtres, ſavoir l'immenſité de Dieu, ce qui n'eſt pas ſans difficulté, parce qu'il eſt certain qu'un eſpace occupé par un homme n'eſt pas occupé par un autre, ſans quoi pluſieurs corps pourroient être dans le même lieu, d'où il ſuit qu'il y autant d'eſpaces diſtincts qu'il y a de corps, & que par conſéquent ſi Dieu étoit un eſpace, Dieu ſeroit compoſé de parties diſtinctes, ce qui eſt faux.

D'un autre côté, on objecte aux Cartéſiens, en premier lieu, que ſi le corps n'eſt pas diſtinct de l'eſpace, Dieu ne pourroit détruire un corps, qu'il n'en produiſit un autre; en ſecond lieu qu'il s'enſuit de cette doctrine que le monde eſt infini, qu'il n'a pû être borné, & qu'il ne peut être détruit par parties; en troiſieme lieu que quand quelqu'un ſe remuë, il n'abandonne pas l'eſpace qu'il occupoit, & qu'il l'emporte avec lui, ce qui paroît abſurde & contraire à l'expérience, puiſqu'il eſt évident que l'eau qui coule d'un tonneau, n'emporte pas avec elle l'eſpace du tonneau, & qu'elle y laiſſe celui qu'elle y occupoit.

C'eſt à chacun à ſe conſulter ſur le choix de l'une ou de l'autre de ces opinions.

Adde quod ſi Deus feciſſet ſpatium, poſſet quoque deſtruere, ſi autem poſſet deſtruere, tunc objectiones quæ proponuntur adverſus Carteſianos, in alios poſſent retorqueri. Ergo, vel illæ objectiones nullæ ſunt, vel Deus non poteſt deſtruere ſpatium.

Objicitur Carteſianis, quod ſi Deus deſtrueret ſpatium, quando deſtrueret corpora, quæ ſunt intra dolium, neque pateretur alia corpora ſuccedere intra dolium, ſequeretur juxta eos nullam fore extenſionem intra dolium, hoc verò repugnare ſenſui communi: quippe nos concipere remanſuram nihilo ſecius inter latera dolii diſtantiam eandem, quæ antea mediabat inter illa, hanc autem diſtantiam nihil aliud eſſe quam ſpatium. Hac inquam objectio retorqueri poteſt à Carteſianis, poſito quod ſpatium deſtrui poſſet à Deo. Supponamus Deum ſimul deſtruere corpora quæ ſunt intra dolium, & ſpatium quod illa corpora occupabant intra dolium, tunc neceſſariò ſequetur nullam fore extenſionem intra dolium, quod non minus repugnat ſenſui communi, quam illud alterum quod objicitur Carteſianis.

Quærunt quartò qui fieri poſſit, ſi ſpatium ſit æquè extenſum ac corpus, ut ambo ponantur in eodem loco, & penetrentur, cum duæ extenſiones corporeæ non poſſint penetrari, extenſio verò corporis & extenſio ſpatii penetrari valeant, quærunt quid habeat animus extenſio ſpatii ut penetrari poſſit, non quidem cum alio ſpatio, ſed cum corpore, extenſio verò corporis non poſſit penetrari cum corpore.

In varias ſe torquent partes, ut ſatisfaciant Carteſianis dicunt Peripatetici ſpatium eſſe merum nihil, ac proinde non impedire poſſe quin corpus ipſum pervadat, penetrari ergo à corpore. Corpus verò unum, quia poteſt reſiſtere alteri, non penetrari ab alio. Sed alii quibus non placet hæc reſponſio, dicunt ſpatium eſſe ens omnium perfectiſſimum, ſcilicet immenſitatem Dei: quod non caret difficultate, quia certum eſt ſpatium occupatum ab uno homine, non occupari ab alio (alioquin plura corpora poſſent eſſe in eodem loco) ergo tot ſunt ſpatia diſtincta quot ſunt corpora; ergo ſi Deus eſſet ſpatium, Deus conſtaret partibus diſtinctis, quod eſt falſum.

Ex altera parte objiciunt Carteſianis alii Philoſophi, primò quod ſi corpus non diſtinguitur à ſpatio, non poſſet Deus deſtruere unum corpus, quin aliud produceret. Secundò ſequi ex eâ doctrinâ mundum eſſe infinitum, nec potuiſſe eſſe finitum, nec poſſe deſtrui per partes. Tertiò quando quis movetur, illum non derelinquere ſpatium, quod occupabat, ſed deferre ſecum ſuum ſpatium, quod videtur abſurdum, & experientiæ contrarium, nam evidens eſt, dum aqua fluit è dolio non ſecum trahere ſpatium dolii, ſed relinquere in dolio tantum ſpatii, quantum ipſa occupabat.

Utatur quiſque ſuo judicio in deligendâ alterutrâ ſententiâ.

AR-

ARTICULUS SECUNDUS.

An detur vacuum.

Duobus modis sumi solet vacuum, primo pro quolibet spatio, omni corpore carente, secundo & quidem propriè pro spatio ita corpore carente, ut circumquaque circumdetur corporibus. Ita qui credunt mundum esse infinitum, fatentur supra mundum dari spatia in infinitum extensa omni corpore destituta, quæ vocant spatia imaginaria, sed non vocant ea propriè vacua. At si Deus annihilaret omnia corpora in ipso cubiculo inclusa, nec pateretur vel alia corpora ingredi, vel parietes accedere ad se invicem, tunc propriè istud cubiculum esset vacuum.

Tres sunt super quæstione de vacuo sententiæ. Prima Epicureorum, qui dari actu vacuum in rerum naturâ existimant. Secunda Cartesianorum qui nec dari actu, nec dari posse opinantur. Tertia Peripateticorum qui medii incedentes inter hæc duo extrema, dicunt dari quidem posse vacuum virtute divinâ, sed non naturaliter, quippe naturam abhorrere à vacuo adeò, ut ad illud impediendum, corpora violentos sibi motus imprimere cogat. Audiamus toto hoc articulo Epicureorum rationes.

Prima ratio in gratiam vacui desumitur ex eo quod cum singulæ corporum partes habeant certam figuram, fieri nequeat, ut detur inter illas contactus secundum totam superficiem.

Ut res clarior fiat exemplo, concipe omnia corpora esse acervum variorum corpusculorum rotundorum triangularium, quadratorum &c. ordine corpuscula hæc prout libuerit, comprime, fricato, efficies quidem ut in arctius spatium redigantur, nunquam tamen ut se tangant secundum latus utrumque, angulosque omnes, ut constat exemplo granorum tritici, arenæ, salis, castanearum, pomorum &c. Nec dicas esse particulas minores, quæ sese insinuant inter plures atomos rotundas verbi gratiâ, & sic repleant interstitia, nam de illis partibus minoribus fiet eadem difficultas, quia ipsæ quoque suas habent figuras, & quælibet acervus est plurium.

Hæc objectio non urget, nam posito quod dentur aliquæ partes materiæ valde flexiles, concipimus facile eas ad quancumque figuram se accommodare ut exquisitè repleant spatia inter duas atomos posita. Et sicut videmus aquam sese accommodando ad omnes anfractus alicujus vasis, exquisitè replere omnes cavitates, quæ forte in eâ reperiuntur, & undequaque ambire ac pervadere aggregatum ex variis globis. Sicut etiam cerâ foramen aliquod aptè & perfectè ad sensum obturamus. Ita debemus concipere liquorem quemdam perpetuo inter corpora fluentem exquisitè replere omnia foraminula, omnesque rimas obturare posse. Nec mirum si grana tritici nunquam sint, sine quibusdam intervallis, nam neque sunt flexibilia, nec tam diversas habent figuras, aut inæquales magnitudines, ut unum ex-

ARTICLE SECOND.

S'il y a du vuide.

ON peut prendre le vuide en deux ſens, ſavoir ou pour tout eſpace, où il n'y a point de corps, ou proprement pour tout eſpace, qui manque tellement de corps qu'il eſt environné de corps de toutes parts. Ainſi ceux qui croient que le monde eſt infini avouënt qu'il y a au deſſus du monde des eſpaces étendus à l'infini deſtituez de tout corps, qu'ils appellent eſpaces imaginaires, ſans dire néanmoins que ces eſpaces ſoyent vuides proprement. Mais ſi Dieu anéantiſſoit tous les corps renfermez dans cette chambre, ſans laiſſer entrer d'autres corps, & ſans permettre que les murailles s'approchaſſent les unes des autres, alors la chambre ſeroit vuide dans un ſens propre.

Il y a trois ſentimens ſur la queſtion du vuide. Le premier des Epicuriens qui croient qu'il y a en effet du vuide dans la nature des choſes : le ſecond des Carteſiens, qui croient non ſeulement qu'il n'y en a point, mais même qu'il ne peut y en avoir; & le troiſieme des Péripatéticiens qui prenant le milieu entre ces deux extrémitez, diſent, qu'il peut y avoir du vuide par un miracle, mais non pas naturellement, parce que la nature abhorre tellement le vuide, que pour l'éviter elle force les corps à ſe donner des mouvemens violens. Nous allons expoſer dans cet article les raiſons des premiers.

La premiere eſt que chaques parties des corps aiant une certaine figure, il eſt impoſſible qu'elles ſe touchent ſelon toutes leurs ſuperficies.

Pour mieux concevoir la choſe, imaginez-vous que tous les corps ſont un amas de divers corpuſcules, ronds, triangulaires, quarrez, ou autres, arrangez les comme il vous plaira, preſſez les, ſecouez les, vous ferez bien qu'ils occuperont moins d'eſpace, mais non pas qu'ils ſe touchent, ſelon tous leurs angles & leurs côtez, ainſi qu'il eſt évident par l'exemple des grains de froment, de ſable, de ſel, de pommes, de chataignes. Et il ne faut point dire qu'il y a de moindres particules qui s'inſinuent entre pluſieurs atomes ronds, par exemple, & qui rempliſſent ainſi les intervalles; car la même difficulté regarde auſſi ces moindres particules, puiſqu'elles ont toutes leurs figures particulieres, & que chacune en a pluſieurs.

Cette objection n'eſt pas preſſante; car ſuppoſé qu'il y ait quelques parties de matiere qui ſoient d'une extrême flexibilité, nous concevons qu'elles s'accommodent ſans peine à toutes ſortes de figures, pour remplir exactement les eſpaces qu'il y a entre deux atomes. Et comme on voit que l'eau en s'accommodant aux diverſes ſinuoſitez d'un vaſe remplit juſqu'à la moindre des cavitez qui s'y trouvent, & environne & pénétre de toutes parts un compoſé de divers globes, ou comme on peut avec un morceau de cire boucher un trou parfaitement, autant qu'on peut s'en appercevoir, de même nous devons concevoir qu'une certaine liqueur qui couleroit ſans ceſſe entre les corps rempliroit juſqu'aux moindres trous ou fentes. Et il n'eſt pas étonnant que les grains de bleds ne ſoyent jamais ſans quelques intervalles, puiſqu'ils n'ont ni aſſez de flexibilité, ni aſſez de figures différentes & de grandeurs inégales pour

La Perſpe. qu'un de ces grains puiſſe remplir juſte l'eſpace qui demeure entre deux autres grains.

La ſeconde preuve que les Epicuriens regardent comme triomphante, eſt priſe de ce que ſelon eux il ne peut y avoir de mouvement s'il n'y a quelque vuide; car en ſuppoſant que tout eſt plein, aucune matiere ne peut paſſer dans la place d'une autre matiere, parce que cette place eſt déjà occupée autant qu'elle peut l'être, & qu'il ne peut y avoir de pénétration de dimenſions.

Si vous dites qu'une partie paſſe à la place d'une autre, en la chaſſant de ſa place, je demanderai à mon tour, où cette partie chaſſée ſe retire. Si elle prend la place d'une autre, je redemanderai encore, où va cette autre, & ainſi il faudra reconnoître qu'une puce ne peut ſe remuer que toutes les parties du monde ne ſe chaſſe les unes les autres, depuis la premiere juſqu'à celles qui touchent les Cieux qu'elle ſera obligée de percer, s'ils ſont ſolides, pour trouver une place, à moins qu'elle ne les heurte avec tant de violence, qu'ils deviennent convexes du côté des eſpaces imaginaires. Si vous dites que quand le corps A ſe meut vers le corps B, & le chaſſe de ſa place, alors le corps B eſt déterminé à ſe reculer pour occuper la place abandonnée par le corps A. vous dites une choſe qui n'a aucune probabilité; car comment le corps B, reculeroit-il, puis qu'il n'y a de place vuide derriere lui qu'après que le corps A eſt allé en avant? Or le corps A ne peut aller en avant qu'il n'y ait en avant quelque partie d'eſpace qui ſoit vuide. Donc tandis que le corps A n'eſt pas encore allé en avant, il eſt impoſſible que le corps B recule en arriere. Donc il ne recule que quand le corps A a déjà quitté ſa place. Mais alors ou il ſe pénétre avec un autre corps, ou il trouve devant lui quelque eſpace vuide. Donc ou il y a du vuide, ou les corps ſe pénétrent, ou il n'y a point de mouvement. Or il eſt faux que les corps ſe pénétrent & qu'il n'y ait point de mouvement. Donc il y a du vuide.

A cette objection ſur laquelle les Epicuriens comptent beaucoup, je répons qu'à la vérité le corps A ne peut ſe remuer qu'il ne chaſſe le corps B, ni le corps B qu'il n'en chaſſe un autre, & que néanmoins il ne ſe fait point de progrès à l'infini, ou juſqu'au dernier Ciel. La raiſon en eſt que dans le mouvement de quelque corps que ce ſoit, il y a une certaine portion de matiere qui ſe meut en rond autour de lui, & par conſéquent l'impulſion mutuelle des corps ne dure que juſqu'à ce que ce tour ſoit achevé, & que la place abandonnée par le corps mû ſoit remplie, or dans le même inſtant qu'elle eſt abandonnée par le corps mû, elle ſe trouve occupée par les corps qui environnent ce corps mû.

Pour concevoir mieux la choſe, rangez quelques petites boules en rond, & pouſſez en une où vous voudrez. Vous verrez que celle qui ſuit la boule pouſſée, en vient prendre la place avec la même viteſſe que la boule pouſſée pouſſe celle qui eſt devant elle. Or c'eſt ce qui ruïne la principale force de l'objection, car les Epicuriens veulent qu'un corps ne puiſſe occuper un certain lieu, à moins que ce lieu n'ait été vuide l'inſtant précédent, & que par conſéquent il y ait au moins un inſtant entre l'action du corps A abandonnant ſa place, & celle du corps B qui la prend.

Le mouvement des boules diſpoſées en rond montre que cette ſuppoſition eſt fauſſe, & la

portunè accommodetur interſtitio inter alia duo remanenti.

Secunda ratio, quæ videtur palmaria adverſariis, deſumitur ex eo quod dicunt non poſſe dari motum, niſi detur aliquod vacuum. Nam ſi ſupponamus omnia eſſe plena, nulla pars materiæ poteſt tranſire in locum alterius, quia ille locus jam occupatur, quantum poteſt occupari, neque dari poteſt penetratio dimenſionum.

Quod ſi dixeris, unam partem tranſire in locum alterius, expellendo illam è ſuo loco, quæram quonam ſe recipiat pars expulſa è ſuo loco? an in locum alterius? ſed redit quæſtio de iſtâ altera, & hoc pacto fatendum eſt, non poſſe calicem moveri, quin omnes mundi partes ſeſe mutuò expellant, donec deveniatur ad cælos uſque, qui ſi ſint ſolidi, perrumpendi erunt, ut detur locus ultimæ parti, ſede ſuâ depulſæ, vel adeò contundendi, ut gibboſi fiant versùs ſpatia imaginaria. Si dicas quando corpus, A, movetur versùs corpus, B, & illud ſuo loco expellat, tunc corpus, B, determinari ad retrocedendum ut occupet locum à corpore, A, derelictum, reſpondeo rem omni probabilitate vacuam, nam quomodo corpus, B, retrorſum iret, cum nullus adhuc locus ſit vacuus retrorſum, niſi poſtquam corpus, A, antrorſum proceſſit? Atqui corpus, A, non poteſt antrorſum procedere, niſi ſit antrorſum aliquantula pars ſpatii vacua. Ergò quamdiu corpus, A, nondum proceſſit antrorſum, impoſſibile eſt, ut corpus, B, tendat retrorſum. Ergo tunc tantum tendit retrorſum, quando corpus, A, jam locum ſuum deſeruit. Tunc autem vel corpus, A, penetratur cum alio corpore, vel reperit antrorſum aliquid ſpatii vacui, ex quo ſequitur, vel dari vacuum, vel penetrationem, vel nullum eſſe motum, atqui falſum ſecundum, & tertium, ergo verum eſt primum.

Huic objectioni, cui præſertim confidunt Epicurei, reſpondeo, dicendo corpus, A, equidem non poſſe moveri, quin expellat ſuo loco corpus, B, neque corpus, B, quin etiam aliud expellat, non tamen inde ſequi progreſſum in infinitum, vel uſque ad ultimum cælum. Ratio eſt quia in motu cujuslibet corporis, datur quædam materiæ portio, quæ in orbem movetur circa ipſum, proinde tamdiu durat impulſio motus corporum, donec orbe abſoluto locus à corpore moto derelictus occupetur; locus verò ille eodem inſtanti occupatur, à corporibus ambientibus illud, quod movetur, quo derelinquitur.

Rem concipies, ſi diſponas quoſdam globulos in orbem, & quemcunque volueris impellas, videbis enim eum qui proximè ſequitur, eâ proportione ſuccedere in locum globi, à te impulſi, quâ iſte anteriorem impellit, & hinc ruit præcipua vis objectionis. Nimirum intendunt Epicurei, corpus non poſſe aliquem locum occupare quin inſtanti præcedenti vacuus fuerit, atque adeò prius eſſe ſaltem unico inſtanti corpus, A, dereliquiſſe locum ſuum, quam corpus, B, in ejus locum ſuccedere.

Hanc ſuppoſitionem eſſe falſam oſtendit motus globulorum in orbem diſpoſitorum. Sed præterea

Digitized by Google

cognoſcitur ejus falſitas per motum cujuſlibet quantitatis continuæ, evidens enim eſt, dum baculus movetur, partem quamlibet baculi eodem inſtanti occupare ſpatium partis anterioris, quo ſpatium illud deſeritur: alioquin daretur diſtractio inter partes baculi, nec ſimul totus baculus moveretur. Idem dic de circulo ferreo, circa ſuum centrum rotato.

Tertia ratio petitur ex variis compreſſionibus, quas patiuntur corpora, aer verbi gratia in bombarda pneumatica (de quâ Rohaldus parte ſecundâ Phyſicæ capite vigeſimo) aqua in qualibet vaſe. Suppenamus vas æneum aquâ plenum, & perfectè obturatum contuſi, ita ut partes quædam ſuperficiei deprimantur versùs vaſis interiorem capacitatem. Conſtat totidem eſſe partes aquæ in vaſe, quot eſſent antè, & tamen non occupare idem ſpatium, nam partes ſuperficiei introrſum gibboſæ facile occupant partem aliquam ſpatii, quod aqua replebat. Hoc autem fieri nequit, quin vel detur penetratio inter aliquas partes aquæ, & vaſis extuberantias, vel aliqua intermiſceantur vacuola cum partibus aquæ, in quæ partes aquæ ſubingreſſæ fuerint, ob vim externam, atqui non datur penetratio, ergo dantur vacuola.

Reſpondeo has omnes experientias commodè explicari, quamvis omnia ſint plena, ſi ſolùm ſupponamus contineri intra pores aquæ, vel particulas aereas, vel adhuc aere ſubtiliores, quæ exprimantur, ac foras erumpant per poros vaſis, dum vas tunditur, nullum enim eſſe metallum adeò ſolidum, ut porulis careat, ut ipſi fatentur Epicurei, quando dicunt atomos caloris & lucis per omnia corpora inſinuari. Dari autem talem materiam per poros omnium corporum permeantem alibi oſtenſuri ſumus.

Quarta ratio deſumi poteſt, ex eo quod dato vacuo diſſeminato, commodè explicantur omnes qualitates corporum, præſertim raritas, denſitas, gravitas, levitas, duritas, mollities, & liquiditas. Cum è contrà videantur impoſſibile explicare, cur aer rarior, leviar, fluidiorve ſit, quam tellus, ſi ut aiunt Carteſiani, tantum materiæ contineat æquale volumen aeris, quantum æquale volumen ferri.

Sed reſpondemus harum qualitatum nos afferre rationes valde probabiles, ut videbitur ſuo loco; atque adeo nihil eſſe cauſæ, cur admittantur hæc inania, quæ aliunde tamas patiuntur difficultates.

même choſe paroît encore par le mouvement de quelque quantité continuë que ce ſoit; car il eſt évident que tandis qu'on remuë un bâton, chaque partie de ce bâton occupe l'eſpace de la partie qu'il précéde, dans le même inſtant que cette partie en ſort, ſans quoi les parties du bâton ſeroient détachées les unes des autres, & on ne pourroit remuer un bâton entier à la fois. Il en faut dire autant d'un cercle de fer tourné en rond autour de ſon centre. La Pesan. qua.

La troiſieme raiſon des Epicuriens eſt priſe des diverſes compreſſions que ſouffrent les corps, comme celle de l'air dans le fuſil pneumatique, dont Rohault parle au chapitre vingtieme de la ſeconde partie de ſa Phyſique, & celle de l'eau dans toutes ſortes de vaſes. Suppoſons qu'un vaiſſeau de bronze plein d'eau, & bouché parfaitement ſoit frappé à coups de marteau, de ſorte que quelque partie de ſa ſuperficie s'enfonce vers la capacité intérieure du vaſe. Il eſt conſtant qu'il y a autant de parties dans ce vaſe qu'il y en avoit auparavant, & que cependant elles n'occupent pas le même eſpace, puiſque les parties de la ſuperficie, qui ſont une boſſe dans l'intérieur du vaſe, occupent une partie de l'eſpace que l'eau rempliſſoit. Or c'eſt ce qui ne ſe peut faire que quelque partie de l'eau, & quelques unes du vaſe ne ſoient pénétrées, ou bien il faut qu'il y ait quelque petit vuide entre les parties de l'eau, ou que quelque partie d'eau ſe ſoit inſinuée, lorſque leur place a été priſe par celles du vaſe. Or il n'y a point de pénétration. Donc il faut admettre ces petits vuides.

Je répons qu'il eſt aiſé d'expliquer ces expériences dans l'hypotheſe que tout eſt plein, en ſuppoſant ſeulement qu'il y a entre les pores de l'eau, ou des particules d'air, ou des particules d'une matiere plus ſubtile, qui s'échappent par les pores du vaſe, lorſqu'on l'enfonce à coups de marteau. En effet, il n'eſt point de métal ſi ſolide, qui n'ait quelques petits pores, ainſi que l'avoüent les Epicuriens eux mêmes, lorſqu'ils diſent que les atomes de lumiere & de chaleur s'inſinuent dans tous les corps, & nous montrerons ailleurs qu'il y a une matiere qui paſſe au travers des pores de quelque corps que ce ſoit.

Les Epicuriens fondent leur quatrieme preuve ſur ce qu'en admettant un vuide répandu dans les corps, il eſt aiſé d'expliquer toutes les qualitez corporelles, & principalement la rarité, la denſité, la peſanteur, la légereté, la moleſſe & la liquidité, au lieu qu'il paroît impoſſible d'expliquer, pourquoi l'air eſt plus rare, plus léger & plus fluide que la terre, ſi ce que les Carteſiens diſent eſt véritable, ſavoir qu'il y a autant de matiere dans un volume d'air d'une certaine grandeur, que dans un volume de fer de la même grandeur.

Mais je répons que nous rendons des raiſons fort probables de ces qualitez, ainſi qu'on le verra en tems & lieu, deſorte qu'il eſt inutile d'admettre ces vuides, qui d'ailleurs ſouffrent de grandes difficultez.

De Experimento Torricelliano.

EXperimentum, quod Torricellius fecit omnium princeps Florentiæ, creditum eſt dim apprimè aptum, ad probandum vacuum. Sic ſe res habet. Sumitur tubus vitreus tres pedes cum ſemiſſe, aut circiter longus, altera parte vitro obturatus,

De l'Expériente de Torricelli.

L'Expérience que Torricelli fit le premier de tous à Florence a été regardée long tems comme fort propre à prouver le vuide. Voici en quoi elle conſiſte. On prend un tube de verre de la hauteur environ de trois pieds & demi, bouché d'un côté avec le verre même, ce qu'on

Digitized by Google

La Perrière, appelle ſcellé hermétiquement, & ouvert de l'autre côté. On l'emplit de vif-argent, & enſuite on le renverſe en bouchant exactement avec le doigt le côté qui eſt ouvert. On l'enfonce dans d'autre vif argent qui eſt dans un vaſe placé deſſous, & alors on retire le doigt. Le vif argent deſcend du tube, & ſe mêle avec celui qui eſt dans le vaſe inférieur, juſqu'à ce qu'il n'y en ait plus dans le tube que juſqu'a la hauteur de deux pieds & trois pouces, ou autrement de vingt-ſept pouces, après quoi il demeure ſuſpendu ſur le vif argent qui eſt au deſſous.

Les Epicuriens en concluent qu'il y a du vuide, parce que la partie ſupérieure du tube n'eſt remplie d'aucun corps, & qu'il n'y a ni vif argent, ainſi qu'il paroît à la vuë, ni air, puiſqu'il ne peut paſſer par les pores du verre, ou monter au travers du vif argent qui deſcend. Car quand le tube n'eſt pas entierement rempli de vif argent, l'air qui y demeure y fait des bulles, & laiſſe paroître d'autres marques de ſon arrivée, lorsque le vif argent monte dans le tube renverſé. Or on ne voit aucune de ces marques, lorsque le tube eſt rempli de vif argent. Donc l'air ne monte point alors dans le tube.

On peut faire la même expérience avec de l'eau à la place du vif argent, excepté que le tube doit être plus long, & qu'il doit avoir, par exemple, quarante pieds de longueur, & que l'eau y demeure ſuſpenduë à la hauteur d'environ trente-deux pieds.

Il eſt aiſé de prouver que l'eſpace qui paroît vuide dans le tube au deſſus du vif argent ou de l'eau, n'eſt point vuide en effet, puiſqu'il eſt éclairé; car la lumiere eſt ou une ſubſtance ou un accident. Si elle eſt une ſubſtance, donc cet eſpace éclairé eſt rempli de quelque corps, car la lumiere en eſt un, ſi elle eſt une ſubſtance. Si elle eſt un accident, il y a auſſi quelque corps dans cette partie du tube, puiſqu'un accident matériel ne peut ſubſiſter ſans un corps. Or de ce que les atomes de lumiere peuvent paſſer par les pores du verre, on doit inférer que ces pores peuvent donner paſſage à certains corpuſcules plus ſubtils que l'air, & qui en rempliſſent les pores, & que par conſéquent les corps qui environnent le tube peuvent venir y prendre la place, que le vif argent a abandonnée.

Ce qui fortifie cette preuve, c'eſt que nous voions les corps au travers de ce verre comme auparavant, ce qui n'arriveroit point ſi la partie ſupérieure du tube étoit vuide, parce que ce vuide empêcheroit l'action des objets ſur nos yeux, ſans quoi il n'y a point de viſion.

Outre cela, il eſt certain que les atomes du froid & de la chaleur peuvent pénétrer le verre, & agir ſur les corps qui y ſont renfermez, ainſi qu'il paroit par l'exemple du Thermometre. Donc on ne ſçauroit nier, qu'il n'y ait dans les pores de l'air une matiere ſi ſubtile, qu'elle entre dans le tube par les pores du verre, dès que le vif argent deſcend du tube. Ajoûtez qu'à l'approche d'un corps chaud, il ſe fait une rarefaction dans cette partie du tube qu'on croit vuide, ainſi qu'il paroît manifeſtement par la deſcente du vif argent. Or il n'y a qu'un corps qui ſoit capable de raréfaction. Donc il y a quelque corps dans la partie ſupérieure du tube.

Si vous demandez aux Péripatéticiens, pourquoi le vif argent demeure ſuſpendu à la hauteur de vingt-ſept pouces ou environ, ils répondent que c'eſt un effet de la crainte du vuide, parce que la nature qui l'abhorre prête des

quod vacuum eſſe figillatum hermeticè, alterè verò apertus impletur hydrargyro, deinde invertitur, qua parte apertus eſt, digito accuratè clauſus, immergitur in aliud hydrargyrum in ſuppoſito vaſe contentum, ac demum ſubducitur digitus. Deſcendit argentum vivum è tubo, & immiſcetur cum eo, quod in vaſe reſtagnat, donec ad altitudinem duorum pedum cum tribus pollicibus, ſive ad altitudinem viginti & ſeptem pollicum, pervenerit, tunc enim ſtat ſuſpenſum ſupra hydrargyrum ſuppoſitum.

Hinc colligunt Epicurei dari vacuum, quia ſuperior pars tubi nullo corpore repletur, non hydrargyro ut oculis patet, non etiam aere, quia nec poteſt tranſire aer per pores vitri, neque aſcendit per medium hydrargyrum deſcendentem, nam quando tubus non prorſus repletur hydrargyro, aer qui remanet in illo, bullas vel alias exhibet ſui aſcenſûs notas, quando inverſo tubo aſcendit hydrargyrus. Tales autem notæ nullæ apparent, cum impletus eſt hydrargyro tubus, ergo tunc aer non aſcendit.

Idem experimentum peragi poteſt aquâ adhibitâ loco hydrargyri, niſi quod tubus debet eſſe prolixior, verbi gratia, quadraginta pedes longus, quoque aqua manet ſuſpenſa ad altitudinem triginta duorum pedum plus minus.

Facile eſt probare ſpatium, quod videtur eſſe vacuum ſupra hydrargyrum vel aquam, in tubo, non eſſe revera vacuum, quippe lucidum eſt; lux autem ſubſtantia eſt, vel accidens. Si eſt ſubſtantia, ergo ſpatium illud lucidum plenum eſt aliquo corpore, nam ſi lux eſt ſubſtantia, verè corpus eſt. Si lux eſt accidens, eſt etiam in eâ parte tubi aliquod corpus, quia accidens materiale non poteſt exiſtere ſine corpore. Jam ex eo quod atomi lucis tranſire poſſint per pores vitri, inferendum eſt vitrum poſſe præbere tranſitum corpuſculis quibuſdam aere ſubtiliuribus, aeriſque poros replentibus, ac per conſequens corpora tubum ambientia ſuccedere poſſe in locum ab hydrargyro intra tubum derelictum.

Confirmatur ex eo quod videmus trans vitrum tubi corpora ſicut antea, quod nequaquam eveniret, ſi pars ea tubi ſuperior eſſet vacua, vacuum enim actionem objectorum in oculos noſtros, ſine quâ non fit viſio, impediret.

Præterea certum eſt, atomos frigoris & caloris poſſe permeare vitrum, & agere in corpora incluſa, ut conſtat exemplo Thermometri. Ergo non debet negari, quin ſit in poris aeris materia adeò ſubtilis, ut ſtatim atque hydrargyrus deſcendit è tubo, ipſa ingrediatur in tubum per pores vitri. Adde quod ad præſentiam alicujus corporis calidi ſit rarefactio in eâ parte tubi, quæ creditur vacua, ut conſtat ex eo quod hydrargyrus videtur deſcendere, nihil autem capax eſt rarefactionis præter corpus, ergo ibi eſt aliquod corpus.

Si quæras à Peripateticis, cur hydrargyrus manet ſuſpenſus ad altitudinem viginti ſeptem pollicum circiter, reſpondent. oriri illud ex metu vacui; naturam enim abhorrentem à vacuo imprimere hydrargyro

drargyro vires, quibus gravitatem ſuam cohibeat. Sed hæc reſponſio falſa eſt, quia ſi ſumatur tubus quinquaginta pedes longus, deſcendit hydrargyrus uſque ad vigeſimum ſeptimum pollicem, relictis ferè vacui quadraginta, & octo pedibus. Si natura abhorreat à vacuo, impediret ſanè ne illi quadraginta & octo ferè pedes ſpatii ab hydrargyro derelicti, vacui fiant. Si poteſt autem impedire, ne fiat vacuum dum hydrargyrus derelinquit quadraginta & octo pedes, à fortiori impedire poſſet, quando tubus finitur tres quatuorve pedes altus, ſi totus hydrargyrus in eo contentus deſcenderet, & tamen nunquam deſcendit hydrargyrus, niſi uſque ad vigeſimum ſeptimum pollicem circiter.

Ratio ergo iſtius Phænomeni aliunde petenda eſt, nempe ex aeris gravitate quippe aer incumbens hydrargyro in vaſe contento, obſtat ejus aſcenſui, quamdiu ille hydrargyrus non cogitur aſcendere vi fortiori: atqui cum hydrargyrus tubi non ſuperat altitudinem viginti & ſeptem pollicum, tunc qui in vaſe continetur non cogitur aſcendere vi fortiori, quam ſit reſiſtentia aeris incumbentis; ergo tunc aer incumbens impedit, ne hydrargyrus in vaſe contentus aſcendere valeat. Sed niſi ille aſcendat, hydrargyrus tubi non poteſt deſcendere, ergo neceſſe eſt tunc ut hydrargyrus tubi maneat ſuſpenſus.

Cum Hydrargirus tubi altior eſt viginti & ſeptem pollicibus, majori pondere premit hydrargyrum, ſibi ſubjectum, ergo cogit illum ſibi deſcendenti locum cedere. Sed ſtatim atque fit æquilibrium inter hydrargyrum, in tubo contentum, & columnam æqualem aeris incumbentem vaſi, ceſſat deſcenſus hydrargyri. Quamdiu autem hydrargyrus deſcendit, tamdiu ille qui eſt in vaſe aſcendit, & ita premit aerem, ut materia in poris ejus contenta exprimatur, & huc & illuc diffluens, veluti cum ſpongia humida comprimitur, per poros vitri intra tubum ſubeat.

Confirmatur noſtra explicatio, ex eo quod expertus eſt clariſſimus Paſchalius, hydrargyrum tribus digitis magis deſcendiſſe in vertice montis, quam in planitie. Hoc enim inde fit, quia in edito monte viginti quatuor pollices hydrargyri poſſunt eſſe in æquilibrio cum aere, in planitie verò requiruntur viginti & ſeptem. Requiritur autem plus hydrargyri in planitie, ut fiat æquilibrium inter ipſum & aerem, quam requiratur in vertice montis, quia ut per ſe patet, columna aeris, quæ libratur cum hydrargyro in tubo incluſo, altior eſt, ideoque gravior, cum experimentum peragitur in planitie, quam cum peragitur in vertice montis.

Obſerva aerem, qui dicitur eſſe in æquilibrio cum viginti & ſeptem pollicibus hydrargyri, habere quidem totam altitudinem, quam habet aeris ſphæra, ſed ejus latitudo non major eſt, quam latitudo hydrargyri.

Iterum confirmatur validiſſimè explicatio experimenti, deſumpta à gravitate aeris, ex eo quod aqua maneat ſuſpenſa ad altitudinem triginta duorum pedum, conſtat enim pondus viginti & ſeptem

forces au vif argent pour arrêter ſa peſanteur. Mais cette réponſe eſt fauſſe; car ſi on prend un tube long de cinquante pieds, le vif argent deſcend juſqu'à la hauteur de vingt-ſept pouces, & laiſſe vuides près de quarante huit pieds. Si la nature abhorroit le vuide, elle empêcheroit ſans doute que ces quarante huit pieds d'eſpace abandonnez par le vif argent demeuraſſent vuides. Que ſi elle peut empêcher qu'il ne ſe faſſe du vuide, lorſque le vif argent abandonne un eſpace de quarante huit pieds de longueur, à plus forte raiſon pourroit-elle l'empêcher, quand on prend un tube de trois ou quatre pieds de haut, ſi tout le vif argent qui y eſt contenu en deſcendoit, & néanmoins ce vif argent ne deſcend jamais que juſqu'au vingt-ſeptieme pouce ou environ. La Peſanteur.

Il faut donc imputer ce Phénomene à une autre cauſe, ſavoir à la peſanteur de l'air; car l'air qui preſſe le vif argent contenu dans le vaſe l'empêche de monter, tandis que ce vif argent n'y eſt pas contraint par une force ſupérieure. Or tant que le vif argent du tube ne paſſe point la hauteur de vingt-ſept pouces, celui du vaſe n'eſt pas contraint de monter par une force ſupérieure à la reſiſtance de l'air qui le preſſe. Donc alors l'air qui le preſſe empêche qu'il ne monte: mais s'il ne monte point, le vif argent du tube ne ſauroit deſcendre; donc il faut que ce vif argent demeure ſuſpendu.

Lorsque le vif argent du tube paſſe la hauteur de vingt ſept pouces, il peſe davantage ſur le vif argent inférieur; donc il l'oblige de lui faire une place lorsqu'il deſcend. Mais dès qu'il y a de l'équilibre entre le vif argent contenu dans le tube & une colomne d'air égale qui preſſe le vaſe, le vif argent du tube ceſſe de deſcendre. Or tant que le vif argent deſcend, celui qui eſt dans le vaſe monte, & preſſe tellement l'air, que la matiere contenuë dans ſes pores en eſt exprimée, & ſort de toutes parts, de même que l'eau ſort d'une éponge qu'on preſſe, & alors cette matiere exprimée entre dans le tube par les pores du verre.

Cette explication eſt fortifiée par l'illuſtre Mr. Paſcal, qui a trouvé par l'expérience qu'il en a faite, que le vif argent deſcendoit trois pouces plus bas au haut d'une montagne qu'il ne falloit dans la plaine; car ce Phénomene n'arriva que parce que ſur une montagne élevée vingt-quatre pouces de vif argent peuvent être en équilibre avec l'air, au lieu qu'il en faut vingt-ſept dans une plaine. Or il faut plus de vif argent dans une plaine, pour le mettre en équilibre avec l'air, qu'il n'en faut ſur le ſommet d'une montagne, parce que, comme il eſt viſible, la colomne d'air qui eſt en balance avec le vif argent contenu dans le tube, eſt plus haute & par conſéquent plus peſante, lorsque l'expérience ſe fait dans une plaine, que lors qu'elle ſe fait ſur une montagne.

Remarquez que l'air qu'on dit être en équilibre avec vingt-ſept pouces de vif argent a toute la hauteur de la ſphere de l'air, mais que d'ailleurs la largeur de cette colomne eſt égale à la largeur de celle du vif argent.

Cette explication priſe de la péſanteur de l'air eſt encore confirmée puiſſamment par l'expérience de l'eau, qui demeure ſuſpendue à la hauteur de trente-deux pieds; car il eſt conſtant que vingt-ſept pouces de vif argent ſont égaux en

poi-

Digitized by Google

La Physique. poids à trente-deux pieds d'eau: l'eau peſe environ quatorze fois moins que le vif argent, vingt-ſept pouces ſont à trente-deux pieds comme un à quatorze. Donc la hauteur où l'eau demeure ſuſpenduë eſt à la hauteur du vif argent, comme le poids de l'eau au poids du vif argent. Donc il faut attribuer cette ſuſpenſion ſoit de l'eau, ſoit du vif argent, à l'équilibre qu'il y a entre vingt-ſept pouces de vif argent, ou trente-deux pieds d'eau, & une colomne d'air du même diametre quoi que d'une hauteur bien différente, puiſqu'elle contient la hauteur entiere de l'Atmoſphere.

tum pollicum hydrargyri eſſe æquale ponderi triginta duorum pedum aquæ. Pondus aquæ quater deciès circiter minus eſt, quam pondus hydrargyri. Viginti ſeptem verò pollices ſe habent circiter ad triginta & duos pedes, ſicut unum ad quatuordecim. Ergo altitudo ad quam manet ſuſpenſa aqua, ſe habet ad altitudinem, quam retinet hydrargyrus ſuſpenſus, ſicut ſe habet pondus aquæ ad pondus hydrargyri. Ergo ea ſuſpenſio tum aquæ, tum hydrargyri tribui debet æquilibrio quod intercedit inter viginti & ſeptem pollices hydrargyri, & columnam aeris æqualem quoad diametrum, tum etiam inter triginta & duos pedes aquæ, & columnam aeris æqualem quoad diametrum, ſed longè altiorem, quippe continentem totam aeris altitudinem.

Article Second.

Examen des expériences qu'on attribuë d'ordinaire à l'horreur du vuide.

LOrs qu'on demande au commun des Philoſophes, pourquoi l'eau qu'ils diſent être un corps péſant & déterminé par ſa nature à deſcendre au deſſous de l'air, monte dans le tube, dont on a tiré l'air, ils répondent que c'eſt parce que la nature abhorre le vuide. Mais on ne ſauroit admettre cette explication.

Car en premier lieu, il eſt faux que la nature ſoit capable de crainte ou d'horreur, en prenant ces mots à la lettre, puiſque ces paſſions ne peuvent convenir qu'à des agents douez de ſentiment & de connoiſſance.

En ſecond lieu, ſi vous prenez la crainte & l'horreur dans un ſens figuré, & que vous entendiez que la nature n'eſt pas moins prompte à empêcher le vuide, que ſi elle avoit ce ſentiment d'horreur, il faut expliquer ce que fait la nature pour empêcher le vuide. Si vous dites qu'elle donne les forces à l'eau pour monter dès que le vuide eſt à craindre, il faut nommer quelque choſe qui avertiſſe l'eau, qu'il eſt à craindre qu'il ne ſe faſſe du vuide, ſans quoi elle emploieroit à deſcendre les forces qu'elle a pour monter.

Mais il eſt certain que l'eau étant dépourvûë de ſentiment, elle eſt incapable de recevoir des avis. Donc ſi elle eſt déterminée à monter, dès qu'il y a du riſque qu'il ſe faſſe du vuide, il faut qu'elle ſoit pouſſée par un agent extérieur, auquel cas on doit plûtôt attribuer l'élévation de l'eau à l'impulſion de cet agent, qu'aux propres forces de l'eau.

En troiſieme lieu, nous concevons clairement & diſtinctement que les corps ſont indifférens par eux mêmes à tel où à tel état; qu'une fois en repos, ils y demeureront éternellement, à moins qu'ils ne ſoyent mus par un autre corps: qu'une fois en mouvement, ils y demeureront pendant l'éternité, s'ils ne ſont arrêtez par quelque autre corps; que s'ils deſcendent une fois, ils ne ceſſeront jamais de deſcendre, à moins qu'un agent extérieur ne les détermine à un autre mouvement. Donc il ſied mal à un Philoſophe de dire que l'eau, par exemple, ſe détermine elle même à monter pour empêcher le vuide.

En quatrieme lieu, dans la réponſe ordinaire, les Philoſophes ont recours à la cauſe finale au lieu de la cauſe efficiente qu'il falloit; car quand on

Articulus Secundus.

Examinantur experimenta quæ tribui ſolent horrori erga vacuum.

CUm quæritur vulgò à Philoſophis quare aqua, quam ipſi dicunt corpus grave eſſe, & ad deſcendendum infra aerem naturâ ſuâ determinatum, aſcendat per tubum ex quo aer exſurgitur, reſpondent, quia natura abhorret à vacuo; ſed hæc reſponſio jure improbatur.

Primò enim falſum eſt naturam eſſe capacem metus, vel horroris litteraliter ſumpti, quippe qui ſolis agentibus ſenſu & cognitione præditis convenire valeat.

Secundò, ſi ſumas metum & horrorem metaphoricè, & intelligas naturam non minus promptè curare ut impediatur vacuum, quam ſi ſenſu horroris in illud corriperetur, explicandum venit quid faciat natura ut impediat vacuum. Si dicas dare illam vires aquæ ad aſcendendum, quoties imminet periculum vacui, aſſignare debes aliquid, quod moneat aquam, jam adeſſe periculum vacui, alioquin ipſa vires, quas ad aſcendendum habet, impenderet ad deſcendendum.

Jam certum eſt aquam, ut pote ſenſûs expertem, non eſſe capacem admonitionis. Ergò ſi determinetur ad aſcendendum quandò imminet periculum vacui, neceſſe eſt, ut ab extrinſeco compellatur, ſi verò ab extrinſeco compellitur, illi compulſioni potiùs tribui debet aſcenſus aquæ, quam propriis viribus illius.

Tertiò, concipimus clarè ac diſtinctè corpora eſſe indifferentia, ſecundum ſe ad hunc vel ad illum ſtatum, ſi ſemel quieſcant in æternum eſſe quietura, niſi ab extrinſeco moveantur, ſi ſemel moveantur, in æternum motum iri, niſi ab extrinſeco ſiſtantur, ſi ſemel deſcendant, in æternum deſcenſura, niſi ab extrinſeco ad alium motum determinentur &c. Ergo parum eſt philoſophicum dicere aquam verbi gratiâ ſe ipſam determinare ad aſcendendum, ad impediendum vacuum.

Quartò, reſponſio vulgaris recurrit ad cauſam finalem cum ad efficientem oporteat recurrere; qui enim quærit cauſam aſcenſûs aquæ per tubum, ex quo

que aer exſurgitur, quærit principium unde efficienter oritur ille motus, non verò finem, ſeu ſcopum in quem tendit, reſpondetur tamen illi per cauſam finalem: aſcendit aqua, inquiunt, ut impediatur vacuum, qui finis eſt aſcenſûs, non verò cauſa efficiens.

Præſtat ergo ad alias hypotheſes recurrere, ut explicentur Phænomena, quæ olim per horrorem vacui explicabantur.

Prima experientia deſumitur ex eo quod, exſucto per calamum aere, attrahitur ſurſum aqua ſuppoſita. Similiter ſi aquæ immergas diabetem aperto orificio, ac deinde piſtillum retrahas, aſcendit aqua. Idem contingit in antliis. Dicunt in his, & ſimilibus caſibus, aquam ideò aſcendere quod alioquin daretur vacuum, nullo corpore ſubeunte in locum aeris exſucti, vel piſtilli eduſti.

Reſpondeo non ideò aquam aſcendere, & vel hinc manifeſtè probo, quod non aſcendat ad quamcumque altitudinem, licet æquale immineat periculum vacui. Conſtat enim experientia, Aquilegos non poſſe conſtruere pompas ut vulgò ajunt aſpirantes, in quibus aſcendat aqua ſupra triginta & duos pedes. Ubi tunc eſt horror vacui?

Eſt igitur recurrendum ut ſupra, ad preſſionem aeris, nempe aer incumbens ſuperficiei aquæ gravitat ſupra illam, ſed propter æqualitatem preſſionis in tota ſuperficie, remanet aqua in ſuo ſtatu. At ubi datur columna aquæ quæ non premitur aere, ſtatim aqua cedit aeri premenți, ubi nihil aſcenſui reſiſtit.

Hinc eſt cur aqua calamo reſpondens aſcendat, quia non ampliùs premitur aere, aer enim ſurſum attrahitur, & aliunde nihil obſtat quin aqua attollatur.

Facile rem concipies, ſi tibi repræſentes tubum vitreum utrinque apertum aptari in foramine aſſeris cujuſdam innatantis, ſupra ſuperficiem aquæ ſibi æqualis. Evidens eſt quod ſi aſſerem immergas manibus innixus, aqua aſcendet intra tubum vitreum. Ratio eſt, quia aer in tubo contentus minus gravitat ſuper aquam ſibi ſuppoſitam, quam à te preſſus, ſupra reliquam aquam, & hinc eſt quod aqua minus preſſa cogatur aſcendere ab eâ, quæ magis premitur. Facilè applicabis comparationem.

Adde quod cum omnia plena ſint, non poſſit aliquod corpus moveri, quin circulus quidam materiæ moveatur, hoc eſt quin moveantur corpora, quæ à partibus anterioribus mobilis, uſque ad partes poſteriores pertinent. Quippe neceſſe eſt ut eodem inſtanti, quo mobile antrorſum movetur, corpus quod ipſi à tergo immediatè contiguum eſt, in ejus locum ſuccedat. Itaque corpus, quod mobile debet expellere ſuo loco, tendit retrorſum, & impellit corpus vicinum retrorſum, & hoc aliud, donec deveniatur ad illud quod immediatè contingit à tergo mobile.

Eo modo aer, quem homo trahens piſtillum impellit, determinatur verſus ſpatium, quod piſtillum deſerit, & corpora vicina eò impellit, & per conſequens aquam piſtillo contiguam.

demande pourquoi l'eau monte dans un tube, dont on tire l'air; on demande le principe qui cauſe ce mouvement, & non point le but où il tend, & néanmoins, c'eſt cette derniere choſe que les Péripatéticiens donnent pour réponſe. L'eau, diſent-ils, monte pour empêcher le vuide, ce qui ſeroit la fin pour laquelle elle monteroit, & non la cauſe efficiente de ſon élevation. La Pauſe.

Il vaut donc mieux recourir à d'autres hypotheſes, pour expliquer les Phénoménes, qu'on attribuoit auparavant à l'horreur du vuide.

La premiere expérience eſt qu'en ſuçant l'air par le moyen d'un tuiau, on attire l'eau qui eſt au deſſous, & qu'en plongeant dans l'eau une ſeringue dont l'orifice inférieur eſt ouvert, & en retirant le piſton, on fait monter l'eau, ce qui arrive auſſi dans les pompes. Or ils diſent que dans ces cas & autres ſemblables, l'eau ne monte que parce qu'il y auroit du vuide, s'il ne venoit aucun corps à la place de l'air ſuçé, ou du piſton qu'on a retiré.

Je répons que l'eau ne monte point par cette raiſon, & il ſuffit pour le démontrer de ce qu'elle ne monte point à toute ſorte de hauteurs, bien que le danger du vuide ſoit égal; car il eſt conſtant par l'expérience que les fontainiers ne ſauroient faire de pompes aſpirantes, où l'eau monte à plus de trente-deux pieds de hauteur, auquel cas, où eſt l'horreur du vuide?

Il faut donc recourir à la preſſion de l'air, & dire que celui qui eſt ſur la ſuperficie de l'eau peſe ſur elle, mais que la preſſion étant égale ſur toute la ſuperficie, l'eau demeure dans le même état, au lieu que quand il y a une colomne d'eau qui n'eſt point preſſée par l'air, l'eau cede d'abord à l'air qui la preſſe, lorſque rien n'empêche qu'elle ne monte.

De là vient que l'eau qui répond à un chalumeau monte dedans, parce qu'elle n'eſt plus preſſée par l'air, l'air étant attiré en haut, outre que rien n'empêche l'eau de lever.

Vous concevrez aiſément la choſe, ſi vous vous repréſentez un tube de verre ouvert par les deux bouts, & placé dans le trou d'une planche qui nage ſur une ſuperficie d'eau égale à elle même. Il eſt évident que ſi vous faites enfoncer la planche avec les mains, l'eau montera dans le tube de verre. La raiſon en eſt que l'air renfermé dans ce tube peſe moins ſur l'eau qui eſt au-deſſous, que celui que vous comprimez, ne peſe ſur le reſte de l'eau. C'eſt ce qui fait que l'eau qui eſt moins preſſée eſt forcée de monter par celle qui eſt preſſée davantage. Vous appliquerez ſans peine la comparaiſon.

Ajoûtez que tout étant plein, il eſt impoſſible qu'un corps ſe remuë ſans qu'un certain cercle de matiere ſe remuë en même tems, c'eſt-à-dire ſans que les corps qui environnent le mobile ſoient mûs autour de lui. En effet, il eſt néceſſaire que dans le même inſtant que le mobile ſe meut en avant, le corps qui lui eſt contigu immédiatement par derriere preme ſa place. Il faut donc que le corps, que le mobile doit chaſſer, aille en arriere, & pouſſe le corps voiſin du même ſens, & celui là un autre, juſqu'à ce que ce mouvement ſoit arrivé au dernier corps, qui touche immédiatement le mobile par derriere.

De cette maniere, l'air qu'un homme pouſſe en retirant un piſton, eſt déterminé vers l'eſpace que le piſton abandonne, & y pouſſe les corps voiſins, & par conſéquent l'eau qui eſt contigue au piſton.

La Physique.

Si vous demandez pourquoi l'eau ne monte pas à plus de trente-deux pieds dans les pompes, je réponds que c'eſt parce qu'une colomne de trente-deux pieds de haut eſt en équilibre avec l'air qui l'environne, de ſorte qu'il peſe autant ſur l'eau inférieure, que l'air peſe ſur l'eau qu'il a au deſſous de lui, ce qui eſt cauſe que toute la ſuperficie de l'eau étant preſſée par tout également, il n'y a point de raiſon pourquoi dans un endroit elle monteroit plûtôt que dans l'autre.

Si quæras cur aqua non aſcendat ſupra triginta & duos pedes in antliis, reſpondeo quia columna aquæ triginta & duos pedes alta eſt in æquilibrio cum aere circumſtante, ideoque æquè premerat in aquam ſibi ſubjectam, ac aer in aquam ſibi pariter ſubjectam, unde eſt, quod cum tota ſuperficies aquæ æqualiter ubique prematur, nulla eſt ratio cur in uno loco potiùs aſcendat, quam in alio.

La ſeconde expérience ſe prend, de ce que quelquefois le vin & l'eau ne coulent point hors d'un vaſe, bien qu'il y ait un chemin ouvert. C'eſt ainſi que le vin ne s'enfuit point par le trou d'un tonneau, à moins qu'on n'ouvre un paſſage à l'air par deſſus le tonneau. De même, lors qu'on renverſe une bouteille qui a le goulot étroit, il n'en ſort point d'eau. Les Péripatéticiens en donnent pour raiſon, que ſi l'eau & le vin ſortoient en pareil cas, il ſe feroit un vuide que la nature abhorre.

Secunda experientia ſumitur, ex eo quod vinum & aqua aliquando non effluant, licet via pateat. Verbi gratia, vinum non effluit per foramen apertum, niſi detur deſuper aditus aeri ad ingrediendum, & quandò phiala anguſtioris aditûs perpendiculariter invertitur, aqua incluſa non exit. Cauſa eſt, inquiunt, quia ſi tunc aqua & vinum effluerent, daretur vacuum, à quo abhorret natura.

Je répons qu'on peut expliquer ces expériences & autres ſemblables dans nos principes, ſelon leſquels tout étant plein, le mouvement doit ceſſer, tant qu'il n'y a point de corps qui puiſſe prendre la place d'un autre, ſoit parce qu'il n'y a point de pores aſſez grands dans la ſuperficie du tonneau, ou qu'il n'y a point de force ſuffiſante pour exprimer de l'air une certaine matiere ſubtile, qui ſe fait par tout un paſſage. C'eſt pourquoi ſi le vin ne peut comprimer l'air, ni l'air entrer dans le tonneau, il eſt impoſſible que le vin en ſorte, & bien que l'air ſoit un corps fluide, néanmoins s'il n'a pas de place où ſe retirer, on doit le conſidérer comme un corps doüé d'une extrême réſiſtance, en ce qu'une partie ſoûtient l'autre, aucune ne pouvant céder à la voiſine.

Reſpondeo hos, & ſimiles experientias, commodè explicari in noſtris principiis, juxta quæ cum omnia plena ſint, debet ceſſare motus, quamdiu nullum eſt corpus, quod in alterius locum ſuccedere valeat, vel quia non dantur pori ſatis ampli in ſuperficie dolii verbi gratiâ, vel quia non datur vis ſufficiens, ad exprimendam ex aere materiam quandam ſubtilem, quæ viam ubique reperit. Ita ſi vinum non poſſit comprimere aerem, neque aer ingredi in dolium, neceſſe eſt, ut vinum non effluat; & licet aer ſit corpus fluidum, ſi tamen non habeat quò ſe recipiat, concipi debet inſtar corporis ſummâ reſiſtentiâ præditi & pollentis, quatenus una pars aliam ſuſtentat, dum nulla cedere poteſt alteri.

La troiſieme expérience eſt priſe du ſyphon qui eſt un tuiau courbe, compoſé de deux jambes d'une égale longueur. Si on en plonge la plus courte dans le fond d'un ſeau plein d'eau, & qu'on ſuce l'air de la ſeconde, qui pend hors du ſeau, l'eau montera dans le tube, & ſortira du ſeau par la jambe la plus longue, juſqu'à ce qu'il ne reſte plus rien dans le ſeau.

Tertia experientia ſumitur à ſiphone, qui tubus eſt inflexus, duobus cruribus conſtans, quorum alterum alio brevius. Si breviore crure in fundum ſitulæ, aquæ plenæ demenſo, ex longiore extra ſitulam dependente aerem exſugas, aſcendit aqua per tubum, deſinitque extra ſitulam per crus longius, donec tota exhauſta fuerit.

Mais cette expérience non plus que les autres ne doit pas être attribuée à l'horreur du vuide. Il faut l'imputer au poids de l'air, parce que l'eau étant preſſée par l'air, il faut qu'elle cede à ſa preſſion dans la partie qui eſt moins preſſée. Or elle n'eſt preſſée en aucune maniere dans la partie qui eſt immédiatement au deſſous du ſyphon, que lors qu'on en tire l'air. Donc cette partie d'eau doit céder, & par conſéquent il faut qu'elle s'éleve dans le tube, & que le reſte de l'eau tende vers elle qui n'eſt point preſſée, tellement que l'eau du ſeau s'écoule toute par la jambe la plus longue du ſyphon.

Sed neque iſtud experimentum tribui debet horrori vacui, ſed ponderi aeris, ut ſupra. Nam cum aqua prematur ab aere, neceſſe eſt ut ejus preſſioni cedat in ea parte, quæ minus premitur. Atqui in ea parte quæ immediatè ſubjacet ſiphoni, nullo modo premitur quandò exſurgitur aer. Ergo hæc pars aquæ cedere debet, ac proinde aſcendere, totaque inſuper aquæ quantitas tendere versùs eam quæ non premitur, effluereque adeo extra ſitulam per crus ſiphonis longius.

La même gravitation de l'air ſert à expliquer pourquoi la chair s'enfle dans les ventouſes; car l'air qui y eſt renfermé étant bien échauffé & réduit en un moindre eſpace, il preſſe moins la chair qui eſt au deſſus, lorsque la chaleur diminuë, que le reſte de la chair n'eſt preſſée.

Per eamdem gravitationem aeris explicatur intumeſcentia carnis, intra cucurbitulas medicas; nam aer incluſus in illis probè calefactus, ac dein ad minus ſpatium redactus, remittente calore minùs premit carnem ſibi ſubjectam, quam alia caro premitur.

La raiſon pourquoi on n'ouvre pas aiſément un ſoufflet fermé, c'eſt que comme nous avons dit, la réſiſtance de l'air eſt forte, lorſqu'il n'a pas où ſe retirer, & ce qui doit vous faire concevoir que ce phénomene ne vient point de l'horreur

Folles occluſi ideò non facilè diducuntur, quia cum aer, ut jam diximus, non habet quò ſe recipiat, ejus reſiſtentia magna eſt. Ut verò concipias hoc non oriri ex metu vacui, ſcito folles, aliter im-

Digitized by Google

immerſus in aquam, & habentes tubum longiorem apertum extra aquam, difficillimè aperiri, & tamen tunc nullum eſſe periculum vacui.

Quæres quare non ſentiamus pondus aëris? Reſpondeo primò quia aſſuefacti ſumus ad eum ſuſtinendum ab ortu, quâ de cauſâ neque veſtium pondus ſentimus, neque olim Romani milites armorum pondus incommodum ſibi ducebant. Secundò, quia nos circumquâque ambit, & intra ipſum noſtrum corpus datur aer, qui repellit preſſionem aëris externi. Cæterùm facile concipias liquorem non videri gravem iis, qui ab eo hinc & inde ambiuntur, ſi memineris urinatores in fundo maris non ſentire immenſum aquæ pondus, ſibi impoſitæ, dum ſcilicet columna aquæ ipſis imminens habet alias columnas circumquaque vicinas, æqualis ponderis, quæ ipſius gravitationem frangunt; nam etiam in aere ſi quis humero ſubeat, vel manibus ſuſtinere velit aliquod ingens pondus unco ſtateræ ſuſpenſum, & æquilibratum cum alio pondere, nullum ſentit incommodum.

du vuide, c'eſt que ſi on enfonce davantage ce ſoufflet dans l'eau, & que le tuiau s'étende beaucoup hors de l'eau, on ne l'ouvre néanmoins qu'avec beaucoup de peine, bien qu'il n'y ait alors aucun vuide à craindre. La Partie que.

Vous demanderez pourquoi on ne ſent point le poids de l'air? Je répons en premier lieu, que c'eſt parce que nous ſommes accoûtumez à le ſoûtenir depuis que nous ſommes au monde. Par la même raiſon nous ne ſentons point la peſanteur de nos habits, & les anciens Romains n'étoient pas incommodez du poids de leurs armes. Je dis en ſecond lieu que c'eſt parce que l'air nous environne de toutes parts, & qu'il y en a même dans notre corps qui repouſſe la preſſion de l'air extérieur. Au reſte, vous concevrez ſans peine qu'une liqueur ne paroît pas peſante à ceux qui en ſont environnez; ſi vous faites attention que les plongeurs ne ſentent pas au fond de la mer le poids immenſe d'eau qui eſt ſur leur corps, ce qui vient de ce que la colomne d'eau ſupérieure a de tous côtez des colomnes d'eau voiſines d'un poids égal, qui rompent ſa gravitation. C'eſt ainſi que même dans l'air, ſi quelqu'un veut ſoûtenir de l'épaule ou des mains un grand poids qui ſoit ſuſpendu au croc d'un peſon, & mis en équilibre avec un autre poids, il ne ſent pas la moindre incommodité.

CAPUT TERTIUM.

De motu.

Videbimus primò, quid per motum intelligi debeat, ſecundò quæ ſit cauſa efficiens motûs, ejuſque durationis, & ceſſationis, tertiò quædam ejus ſpecies & proprietates.

CHAPITRE TROISIEME.

Du mouvement.

Nous examinerons dans ce Chapitre en premier lieu ce qu'on doit entendre par le mouvement, en ſecond lieu, ce qui eſt la cauſe efficiente du mouvement, de ſa durée, & de ſa ceſſation, & enfin nous parlerons de quelques-unes de ſes eſpeces & de ſes propriétez.

Articulus Primus.

Quid & quotuplex ſit motus.

Vulgò Philoſophi per motum in communi intelligunt mutationem, & hoc ſenſu quatuor ſpecies motûs admittunt. Nempe motum ad ſubſtantiam, qui aliter vocatur generatio, quem dicunt eſſe acquiſitionem novæ formæ ſubſtantialis; motûm ad quantitatem, qui aliter vocatur excretio, vel decretio, per quem corpus fit majus, vel minus: motum ad qualitatem, qui aliter vocatur alteratio, per quem corpus acquirit varias qualitates; & motum ad ubi, ſeu tranſitum ab uno loco in alium.

Veriſimile ſatis eſt, quod ajunt recentiores, unam ſolùm eſſe ſpeciem motûs nempe, motum localem, nam ex iis, quæ diximus dum de formâ, evidens eſt generationem, ſeu motum quem vocant ad ſubſtantiam, conſiſtere in eo quod materiæ partes acquirant certam figuram, menſuram, poſitionem, motum, vel quietem, quæ omnia conſiſtere poſſunt in ſolo motu locali. Si generatio ignis poſſit fieri per ſolum motum localem, à fortiori, decretio, accretio, alteratio cujuscumque materiæ poteſt fieri per ſolum motum localem.

Article Premier.

Ce que c'eſt que le mouvement; & combien il y en a d'eſpeces.

Par mouvement en général les Philoſophes entendent d'ordinaire le changement, & en ce ſens ils admettent quatre eſpéces de mouvement, ſavoir le mouvement *ad ſubſtantiam*, nommé autrement génération, qu'ils diſent être l'acquiſition d'une nouvelle forme ſubſtantielle; le mouvement *ad quantitatem*, qu'on appelle autrement accroiſſement ou décroiſſement, par lequel le corps devient plus grand ou plus petit; le mouvement *ad qualitatem* qu'on appelle autrement altération, par lequel le corps acquiert diverſes qualitez; & enfin le mouvement *ad ubi*, ou local, qui eſt le paſſage d'un lieu à un autre.

Les modernes, diſent avec aſſez de vraiſemblance, qu'il n'y a qu'une ſeule eſpéce de mouvement, ſavoir le mouvement local. En effet, il eſt évident par ce que nous avons dit en parlant de la forme, que la génération, ou le mouvement *ad ſubſtantiam* conſiſte en ce que les parties de la matiere acquierent une certaine figure, une certaine meſure, poſition, mouvement, ou repos, choſes qui peuvent conſiſter toutes dans le mouvement local. Or ſi la génération du feu peut être faite par ce ſeul mouvement, à plus forte raiſon l'augmentation, la diminution, l'altération de quelque matiere que ce ſoit peut être l'effet de ce mouvement ſeul.

Digitized by Google

La Physique.

Pour ce qui eſt de l'augmentation & de la diminution, il paroît évident qu'elles viennent du mouvement local ſeul, parce que l'augmentation ne ſe fait que par l'arrivée d'une nouvelle matiere, & la diminution que par la retraite de quelque matiere. Que l'augmentation ſe faſſe tant qu'on voudra, ſoit *per intus-ſuſceptionem*, comme l'accroiſſement des plantes, ſoit *per juxta-poſitionem* comme l'accroiſſement des pierres, il eſt toûjours certain que l'augmentation conſiſte en ce que quelques parties de la matiere éloignées auparavant du corps qui s'accroit lui deviennent contigues, ce qui ſuppoſe manifeſtement un mouvement local.

Quant à l'altération, il n'eſt pas difficile d'en prouver la même choſe. L'altération eſt l'acquiſition de certaines qualitez qui changent tellement leur ſujet, qu'il conſerve néanmoins cette contexture de parties qui fait qu'il eſt un tel corps, & qu'il differe en eſpéce des autres corps. Ainſi quand l'eau devient chaude, douce ou amere, elle ſouffre altération, & néanmoins ces changemens n'empêchent point que l'eſſence de l'eau ne demeure en ſon entier, c'eſt-à-dire que l'eau ne conſerve cette ſituation & cet arrangement de parties qui fait l'eau.

Or il eſt certain que ces différens changemens peuvent être introduits dans les corps par le ſeul retranchement de quelques particules, ou en les tranſpoſant, ou en les entremêlant, ou en changeant leur figure. Car, ſi les parties qui étoient compactes s'éloignent un peu les unes des autres, ou que celles qui étoient lâches ſe reſſerrent les unes contre les autres: ſi elles ſe trouvent dans une nouvelle ſituation les unes à l'égard des autres, ſoit par l'intromiſſion d'une nouvelle matiere étrangere, ſoit par l'expulſion d'une matiere qui étoit mêlée avec elles: ſi dans cette tranſpoſition de parties, il y en a quelques-unes de coupées, de briſées, ou de conglobées, en ſorte qu'elles acquierent de nouvelles figures & une nouvelle groſſeur; il eſt évident que les corps produiront en nous des impreſſions différentes & de nouveaux effets, & qu'ils nous paroîtront d'un autre goût, d'une autre couleur, d'une autre odeur. Or pour toutes ces choſes il ne faut que du ſimple mouvement local, ainſi qu'on peut s'en convaincre par une légere attention. Donc le mouvement local ſuffit pour faire tous les changemens, en quoi l'altération conſiſte.

L'exemple du froment que nous avons emploié ailleurs, montre que le ſimple changement de la ſituation, de la figure & de la grandeur des parties, cauſé par le mouvement local, & que l'introduction & le mêlange d'une nouvelle matiere parmi les parties de ce froment, agitées par la chaleur du four, produit non ſeulement un changement accidentel, qui ſuffiroit pour quelque altération que ce fût, mais même un changement eſſentiel, qui ſuffit pour une génération; car on ne ſauroit nier que le pain ne différe eſſentiellement du froment, & ne ſoit d'une autre eſpéce.

Si vous ajoûtez que ce pain ſe convertit enſuite en ſang & en chair, quoi que certainement il ne lui arrive rien de nouveau qu'un ſimple mouvement local, par lequel il eſt broié dans la bouche, & envoié par l'œſophage dans l'eſtomach, où il eſt diviſé par des liqueurs acides qui le diſſolvent comme feroit de l'eau forte, après quoi il entre dans les inteſtins, d'où il tranſpire par les veines lactées, ſe répand par tout le corps, après diverſes circulations, & s'applique à diverſes

De accretione & decretione manifeſtum eſſe videtur, eas oriri à ſolo motu locali, quia accretio non fit niſi per adventum novæ materiæ, & decretio niſi per receſſum alicujus materiæ. Fiat quantum volueris aliqua accretio per intus-ſuſceptionem, ut cum plantæ adoleſcunt, alia verò per juxta-poſitionem, ut cum lapides augentur, certum eſt ſemper accretionem conſiſtere, in eo quod aliquæ partes materiæ antea remotæ à corpore creſcente, fiunt illi contiguæ, quod manifeſtè ſupponit motum localem.

De alteratione non difficile idem probatur. Alteratio eſt acquiſitio certarum qualitatum, quæ ita ſubjectum mutant, ut maneat tamen ea contextura partium, quâ id ſubjectum in ratione talis corporis conſtituitur, & ſpecie diſcrepat ab aliis, veluti ſi aqua caleſiat, dulceſcat, inamareſcat, &c. ejusmodi enim mutationes non impediunt, quin ſalva remaneat aquæ eſſentia, ſive ille ſitus & ordinatio partium quæ facit aquam.

Jam certum eſt has omnes mutationes induci poſſe in aliquod corpus ſolâ detractione aliquarum particularum, vel tranſpoſitione, vel intromiſſione, vel immutatione earum figuræ. Nam ſi partes quæ prius compactæ erant, ſolvant ſeſe, vel quæ antea laxiores erant, intra ſe invicem ſubingredientes ſtipatiores fiant: ſi partes diverſum ſitum ergo ſe invicem obtineant, vel ob intromiſſionem alienæ materiæ, vel ob expulſionem ejus quæ cum ipſis permixta eſt: ſi in illâ tranſpoſitione partium, quædam incidantur, conterantur, conglobentur, ita ut novas figuras, & novam molem acquirant; evidens eſt corpora diverſas impreſſiones, novoſque effectus in nos eſſe productura, & viſum ivi alterius ſaporis, coloris, odoris &c. Atqui nihil aliud præter motum localem interveniret in toto hoc negotio, ut examinanti hoc patebit. Ergo ſolus motus localis efficere poteſt omnes mutationes, quæ alterationem efficiunt.

Exemplum tritici, quo nos ſumus aliàs, oſtendit mutationem ſolam partium figuræ, ſitus, & magnitudinis, per motum localem introductam, & introductam novam quandam materiam, ac benè permixtam, rurſus agitatis calore furni compoſiti illius partibus, non ſolùm mutationem accidentalem, quæ ad maximam alterationem ſufficiat, efficere, ſed etiam mutationem eſſentialem, quæ ad generationem ſit ſatis, neque enim negari poteſt quin panis eſſentialiter differat ſpecie à tritico.

Quod ſi addas panem ſic converti in ſanguinem & carnem, ut nihil aliud intervenire certi ſimus præter motum localem, quo in ore conciditur, inde per œſophagum in ſtomachum decidit, ubi à liquoribus acidis dividitur, & non ſecus ac per aquam fortem diſſolvitur, hinc ſubit inteſtina, inde tranſpirat per venas lacteas, factisque demum multis itineribus, per totum corpus permeat, & ſecun-

Digitized

dam variis sui partes, variis corporis partibus sese applicat, si inquam hæc addas, non erit quod dubitemus generationem quoque quam vocant substantialem solo motu locali perfici. His ita observatis, manifestum est de solo motu locali nobis agendum esse.

Definiri solet migratio, seu transitus ab uno loco in alium. Hæc definitio paucioribus indiget explicationibus in eorum sententia, qui spatium admittunt distinctum à corpore, quam in sententia, quæ nullum spatium agnoscit cum corpore non identificatum. Nam secundùm priorem sententiam, si tantulum progrediaris ab oriente versùs occasum, diversum locum internum, seu spatium occupas; atque adeo verè transis de loco in locum. Sed secundùm posteriorem, quamtumcumque movearis, eundem semper locum internum, seu spatium occupas; unde non satis patet, quomodo dici possis transire de uno loco in alium.

Dicunt posterioris hujus sententiæ propugnatores, per locum hic esse intelligendum situm inter corpora vicina, seu locum externum, prout articulo primo capitis superioris diximus ita ut illud corpus dicatur moveri, quod diversas acquirit relationes locales cum corporibus vicinis, ac præsertim cum eis quæ ut immota considerantur.

Cartesius sic definit motum, est translatio unius partis materiæ è vicinià corporum, quæ illam immediatè contingunt, & tanquam quiescentis spectantur in vicinià aliorum. Adversùs quam definitionem tria non parum difficilia objici possunt.

Primò malè definiri motum, per quietem, quia nisi cognoscatur quid sit motus, impossibile est ut cognoscamus quietem.

Secundò sequi ex eâ definitione tignum ita fluminе delatum, ut semper iisdem aquæ partibus ambiatur, non moveri, quia non transfertur ex vicinià corporum immediatè contiguorum.

Tertiò sequi, quod si terra divideretur in duàs partes, quarum altera versùs meridiem, altera versùs Boream simul citissimè deferrentur, neutra pars moveretur, quia non derelinqueret vicinium corporum, partibusque divisis & translatis maneret quiescens.

Quidam ex discipulis Cartesii definivit motum correspondentiam seu applicationem successivam unius corporis, secundùm totam suam superficiem, diversis partibus corporum immediatè proximorum. Vitat objectionem quâ exprobatur Cartesianis sequi ex definitione motûs, quam tradunt, trabem in medio fluvio defixam moveri, quandoquidem amittit semper vicinium corporum, immediatè proximorum, & acquirit vicinium aliorum. Is enim negare non potest, trabem moveri, quia non applicatur successivè secundùm totam suam superficiem diversis partibus corporum immediatè proximorum, pars enim trabis, quæ solo adhæret, eidem constanter corpori contiguo manet applicata. Præterquam quod aquæ non possit considerari ut corpus quiescens, & tamen juxta definitionem motûs à Cartesio traditam,

parties de ce corps, selon les diverses parties, dont il est compoſé lui même. Si, dis-je, vous ajoûtez cette remarque, il n'y aura aucun lieu de douter que la generation qu'on appelle ſubſtantielle ne puiſſe être faite par le ſimple mouvement local. Ainſi on voit aſſez que ce mouvement eſt le ſeul dont nous devons traiter. La Partie que.

On le définit d'ordinaire le paſſage d'un lieu dans un autre. Cette définition a moins beſoin d'être expliquée dans le ſentiment de ceux qui admettent un paſſage diſtinct du corps, que dans celui des autres qui veulent que l'eſpace ſoit identifié avec le corps. Car ſelon les premiers, ſi vous avancez tant ſoit peu de l'Orient vers l'Occident, vous occupez un lieu intérieur ou eſpace différent, & par conſéquent, il eſt vrai à la lettre, que vous paſſez d'un lieu dans un autre. Mais ſelon les ſeconds, quelque mouvement que vous faſſiez, c'eſt toûjours le même lieu intérieur ou eſpace que vous occupez, tellement qu'on ne voit pas trop comment vous pouvez être dit paſſer d'un lieu dans un autre.

Les défenſeurs du ſecond ſentiment diſent que par le mot *lieu*, on doit entendre ici la ſituation entre les corps voiſins, c'eſt-à-dire le lieu extérieur, ainſi que nous l'avons expliqué dans le premier article du chapitre précédent, de ſorte que par un corps mû, on entend celui qui acquiert diverſes relations locales avec les corps voiſins, & principalement avec ceux qui ſont conſidérez comme immobiles.

Deſcartes définit le mouvement le tranſport d'une partie de la matiere hors du voiſinage des corps qui la touchent immédiatement, & qui ſont conſidérez comme étant en repos, dans le voiſinage d'autres corps. On peut faire trois objections conſidérables contre cette définition.

En premier lieu, on peut dire que le mouvement eſt mal défini par le repos, puiſqu'il eſt impoſſible de connoître ce que c'eſt que le repos, ſi on ne ſait ce que c'eſt que le mouvement.

En ſecond lieu, qu'il s'enſuit de cette définition qu'une planche qui nage ſur l'eau eſt ſans mouvement, puiſqu'elle ne ſort point du voiſinage des corps qui la touchent immédiatement.

En troiſieme lieu, qu'il s'enſuit que ſi la terre étoit diviſée en deux parties, dont l'une fût emportée rapidement vers le midi, & l'autre vers le ſeptentrion, ni l'une ni l'autre ne ſeroient en mouvement, parce qu'elles ſeroient toûjours dans le voiſinage des mêmes corps.

Un des diſciples de Deſcartes a défini le mouvement, la correſpondance ou l'application ſucceſſive d'un corps ſelon toute ſa ſuperficie, aux diverſes parties des corps, qui le touchent immédiatement. Il évite ainſi l'objection, par laquelle on reproche aux Carteſiens qu'il s'enſuit de leur définition du mouvement qu'une poutre enfoncée au milieu d'une riviere eſt en mouvement, puiſqu'elle perd ſans ceſſe le voiſinage des corps qui la touchoient immédiatement, & qu'elle acquiert le voiſinage de pluſieurs corps nouveaux. En effet, il peut nier que cette poutre ſoit muë, puiſqu'elle n'eſt pas appliquée ſucceſſivement ſelon toute ſa ſuperficie à diverſes parties des corps qui la touchent immédiatement; car la partie de la poutre qui eſt enfoncée dans la terre, eſt toûjours voiſine du même corps contigu, outre que l'eau ne ſauroit être conſidérée comme un corps en repos, & que cependant ſelon [redacted] définition que Deſcartes a donnée du mou-

La Para-gr. vement, les corps du voiſinage desquels on s'éloigne par le mouvement, doivent être conſidérez comme étant en repos.

Néanmoins la définition du diſciple de Deſcartes eſt ſujette à une objection très importante, ſavoir que ſelon lui un globe immobile, enfermé dans un autre globe qui ſe meut, n'eſt pas moins en mouvement que le globe qui l'enferme. La raiſon en eſt, qu'il eſt appliqué ſucceſſivement & ſelon toute ſa ſuperficie aux diverſes parties du corps le plus proche.

Il faut donc avouër que ſi l'eſpace n'eſt pas diſtingué du corps, il eſt très difficile de donner du mouvement une définition qui ne convienne point aux corps qu'on dit être en repos.

Remarquez que comme un corps conſidéré ſous divers égards demeure dans le même lieu, & n'y demeure point, de même auſſi ſous divers égards il eſt mû, & il ne l'eſt point. Ainſi un homme qui eſt dans un bateau n'eſt point mû par rapport au bateau, & eſt mû par rapport au port.

Peut-être faudroit-il diſtinguer entre mouvement actif & mouvement paſſif, mouvement paſſif, comme lors qu'un homme dormant dans ſon lit eſt porté en bateau d'un lieu dans un autre, & mouvement actif comme lors qu'un homme ſe promene de la prouë à la pouppe. Le mouvement actif eſt oppoſé au repos, & le mouvement paſſif ne l'eſt point. Lors qu'un globe eſt en mouvement, on peut dire que ſes parties priſes collectivement ſont muës, & que chacune d'elles priſe diſtributivement eſt en repos, parce qu'elle demeure jointe à la partie voiſine, & unie par un lien commun avec toutes les autres. Au contraire lorſqu'un cercle ſe meut autour de ſon centre, chacune de ſes parties priſe à part doit paſſer d'un lieu dans un autre, mais toutes priſes enſemble ſont en repos; car il eſt certain qu'alors le cercle entier ne paſſe point d'un lieu dans un autre lieu, bien que chacune de ſes parties paſſe dans le lieu d'une autre partie.

corpora quorum vicinia amittitur per motum debent ſpectari ut quieſcentia.

Nihilominus graviſſimæ huic objectioni obnoxia eſt definitio diſcipuli, quod ſcilicet juxta illum globus immotus, circa quem volvitur alius globus excavatus, & includens, movetur æquè ac globus includens. Ratio eſt quia ſecundum totam ſuam ſuperficiem applicatur ſucceſſive variis partibus corporis immediate proximi.

Fatendum ergo eſt, poſito quod ſpatium à corpore non diſtinguatur, arduum eſſe definitionem motûs tradere, quæ non conveniat corporibus, quæ indicantur quieſcere.

Obſerva, quod ſicut unum corpus manet ſimul in eodem loco, & non manet ſub diverſo reſpectu; ita etiam movetur & non movetur ſub diverſo reſpectu; qui verbi gratia navi vehitur non movetur reſpectu navis, movetur verò reſpectu portûs.

Fortaſſe dici debet alium eſſe motum activum, alium paſſivum, paſſivum ut cum quis dormiens in lecto navi vehitur, activum, ut cum quis ambulat à prorâ in puppim. Paſſivus non opponitur quieti, ut per ſe patet in hoc exemplo, activus verò opponitur. Cum globus aliquis movetur, dici quidem poſſunt partes ejus collectivè ſumptæ moveri, ſed quælibet earum diſtributivè ſumpta, quieſcere, quia manet firmiter adjuncta parti vicinæ, & communi vinculo copulata cum cæteris omnibus. E contra cum circulus movetur circa ſuum centrum, qualibet pars illius debet tranſire de loco in locum, ſed omnes collectivè ſumptæ quieſcere; certum eſt enim totum circulum tunc non tranſire de uno loco in alium locum, licet una quæque pars illius tranſeat in locum alterius.

Article Second.

De la cauſe efficiente du mouvement.

TOus les Chrétiens avouent, & même pluſieurs Païens l'ont reconnu, qu'il y a un premier moteur de toutes choſes qui eſt Dieu; car il eſt évident par la lumiere naturelle que les corps n'ont point le mouvement d'eux mêmes, & qu'ainſi ils l'ont de quelque autre choſe. Or il ne peut y avoir de progrès à l'infini dans les cauſes. Donc il faut qu'il y ait une premiere cauſe qui ne ſoit point muë par une autre, & qui meuve toutes les autres.

Mais les Philoſophes modernes ſont peu d'accord ſur la maniere dont le premier moteur meut les choſes. Les Péripatéticiens & les Epicuriens, ou pour mieux dire les Atomiſtes, croient que les créatures ont reçu de Dieu la force de ſe mouvoir, au lieu que ſelon les Carteſiens, c'eſt Dieu qui meut tout immédiatement.

Les premiers ſuppoſent qu'après que Dieu eut tiré la matiere du néant, il lui donna une certaine quantité de mouvement, qui en agita toutes les parties, leſquelles ſe pouſſerent les unes les autres, ſelon certaines loix établies par Dieu même touchant la communication du mouvement. Que cette quantité de mouvement réglée par les loix qu'on vient de dire ſuffit pour la

Articulus Secundus.

De cauſa efficiente motus.

FAtentur omnes Chriſtiani, & multi inter Ethnicos faſſi ſunt, unum eſſe primum motorem omnium rerum ſcilicet Deum; nam evidens eſt lumine naturali corpora non habere motum à ſe ipſis, habent ergo ab alio. Sed non poteſt dari progreſſus in infinitum in cauſis. Ergo neceſſe eſt, ut detur aliqua cauſa prima motûs, quæ à nullâ aliâ moveatur, ſed ipſa omnia moveat.

Sed deinde diſſenſus eſt inter Philoſophos hodiernos circa modum, quo primus motor omnia movet nam Peripatetici & Epicurei, vel potius Atomiſtæ, credunt, creaturas accepiſſe à Deo vim ſeſe movendi; Carteſiani verò credunt Deum immediate omnia movere.

Supponunt quippe Deum, poſtquam univerſam materiam eduxit è nihilo, certam motûs quantitatem ei impreſſiſſe, quâ omnes ejus partes agitatæ fuerint, ac ſe invicem impulerint, ſecundùm certas leges ab ipſo Deo ſtatutas, ad hoc ut partes materiæ motum ſibi invicem communicent ſufficere; eam quantitatem motûs illis legibus temperatam, ad pro-

productionem omnium effectuum naturalium : proinde conservari eamdem à Deo, ita ut nullus de novo producatur motus, sed solum qui existit in una portione materiæ, transeat in aliam, ac proinde nunquam motus remittatur in corpore, quin eâ proportione intendatur in altero, non secus ac in ludo unius jactura alterius lucrum est.

production de tous les effets naturels. Que par cette raison Dieu la conserve, & qu'il ne produit plus de nouveau mouvement. Que seulement celui qui existe dans une portion de la matiere passe dans une autre. Et que par cette raison jamais le mouvement n'est affoibli dans un corps, qu'il ne soit augmenté à proportion dans un autre, de même que dans le jeu, la perte de l'un est le gain de l'autre. La Physique.

Ubi observandum, motum semper habitum esse pro quâdam specie quantitatis, ejusque mensuram æstimari, tum ex longitudine spatii à mobili decursi, tum ex magnitudine mobilis. Hoc sensu dicimus materiam bipedalem, quæ unum stadium verbi gratiâ conficit intra semiboram, habere quantitatem motûs duplo majorem, quam si dimidium stadii percurreret intra semiboram : materiam verò pedalem, quæ percurrit stadium, duplo majorem habere quantitatem motûs quam materia semipedalis habeat, unum etiam stadium conficiens intra idem tempus. Unde patet duo corpora inæqualis magnitudinis pari motûs quantitate ferri, quando spatia ab iis decursa se habent reciprocè ut eorum magnitudines, si verbi gratia spatium à corpore bipedali confectum quinque passuum sit, à semipedali verò sit viginti.

Au reste il faut remarquer que le mouvement a toûjours été regardé comme une espéce de quantité, & qu'on le mesure par la longueur de l'espace que le mobile parcourt, & par la grandeur du mobile même. En ce sens nous disons qu'un corps de deux pieds, qui parcourt un stade dans une demi heure a le double de mouvement d'un corps de la même grandeur qui parcourroit la moitié d'un stade dans un demi heure, & qu'un corps d'un pied qui parcourt un stade a le double de mouvement d'un corps d'un demi pied qui parcourroit le même espace dans un tems égal. Il est donc clair que deux corps de grandeur inégale, ont une égale quantité de mouvement, lorsque les espaces qu'ils parcourent sont l'un à l'autre comme leurs grandeurs, & que par exemple l'espace parcouru par un corps de deux pieds est de cinq pas, & l'espace parcouru par un corps d'un demi pied, de vingt pas.

Præcipuæ leges, quas dicunt statuisse Deum ad movendam materiam, sunt primò, quod unaquæque res, quantum est in se, semper in eodem statu permaneat, nec unquam nisi ab agentibus extrinsecis immutetur. Verbi gratia pars materiæ, quæ rotunda est, per totam æternitatem erit rotunda, si nihil extrinsecum mutet ejus figuram ; quæ est immota, per totam æternitatem immota manebit, nisi impellatur ab extrinseco ; quæ movetur, per totam æternitatem movebitur, nisi ab alio sistatur.

Les principales loix, qu'ils disent que Dieu a établies par rapport au mouvement, sont, la premiere que chaque chose, autant qu'il est en elle, demeure toûjours dans le même état, & n'est jamais changée que par des agents extérieurs. Ainsi une partie de matiere qui est ronde, demeurera ronde pendant toute l'éternité, si rien d'extérieur ne change sa figure. Celle qui est immobile, demeurera éternellement immobile, à moins que quelque agent extérieur ne la pousse. Celle qui est mûë sera mûë pendant toute l'éternité, à moins qu'elle ne soit arrêtée par quelque autre chose.

Hinc concipitur, quare motus semel impressus perseveret, tametsi homo projiciens non maneat applicatus lapidi projecto verbi gratia ; quia nempe motus ille naturâ suâ determinatus est ad sui conservationem, juxta generalem legem mundi, quæ nihil patitur ad sui destructionem tendere. Hinc sequitur motum semel impressum lapidi projecto ideò non durare in æternum, quia occurrunt ipsi obstacula, ut dicemus inferiùs.

C'est ce qui fait concevoir, pourquoi le mouvement une fois imprimé à un corps continuë, bien que l'homme qui l'a imprimé ne touche plus le corps mû, & que, par exemple, il soit éloigné de la pierre qu'il a jettée. La raison en est que ce mouvement est déterminé par sa nature à sa propre conservation, selon la loi générale de l'Univers, qui ne souffre point que rien tende à sa propre destruction, d'où il s'ensuit que si le mouvement imprimé à une pierre jettée ne dure pas éternellement, c'est parce qu'elle rencontre des obstacles, comme nous le dirons ci-après.

Secundò quod omnia corpora, quocumque modo moveantur, propendent ad pergendum suum motum, secundùm lineam rectam. Hoc exemplo lapidis in fundâ rotati manifestum est. Licet enim lapis circulariter moveatur in fundâ, tamen statim atque non retinetur à fundâ, movetur secundùm lineam rectam, cum adhuc circulariter moveatur in fundâ, ut cognoscitur ex eo quod funda reddat tensam, & resistentiæ sensum imprimat nobis.

La seconde regle est que tous les corps de quelque maniere qu'ils soient mûs, tendent à continuer leur mouvement en ligne droite. C'est ce qui paroît manifestement par l'exemple d'une pierre lancée par le moïen d'une fronde ; car bien que dans cette fronde elle ait un mouvement circulaire, néanmoins dès que la fronde ne la retient plus, elle se meut en ligne droite, quoi qu'on la meuve encore circulairement dans la fronde, ainsi qu'on peut s'en appercevoir en ce qu'elle fait que la fronde est tenduë, & que nous sentons une certaine résistance.

Tertiò ubi corpus, quod movetur alteri occurrit, si minorem habeat vim ad pergendum secundum lineam rectam, quam hoc alterum ad ei resistendum, tunc deflectitur in aliam partem, & motum suum retinendo, solam motûs determinationem amittit.

La troisieme loi du mouvement est que quand un corps qui est mû en rencontre un autre, s'il a moins de force pour continuer de se mouvoir en ligne droite, que cet autre corps n'en a pour lui résister, alors il se détourne d'un autre côté, & conserve son mouvement, dont il ne perd que la seule

La Philoſ. ops.

ſeule détermination. Si au contraire il a plus de force que cet autre corps, il le meut avec lui, & perd autant de ſon mouvement qu'il lui en donne.

Les mêmes Philoſophes diſent que la communication du mouvement ſe fait à proportion de la grandeur du corps auquel le mouvement eſt communiqué, & de telle maniere que le corps qui communique le mouvement, & celui qui le reçoit, ſe meuvent avec une égale viteſſe.

Ils diſent auſſi que la réſiſtance des corps vient non ſeulement de leur grandeur, & du repos où ils ſont, mais auſſi du mouvement, non qu'un mouvement par lui même ſoit contraire à l'autre, mais parce que la détermination du mouvement eſt contraire quelquefois à la détermination d'un autre mouvement. Par exemple, le globe A qui ſe meut vers le globe B, & le globe B qui ſe meut vers le globe A, ont un mouvement d'une détermination contraire. C'eſt pourquoi ils ne ſe font pas moins d'obſtacle l'un à l'autre, que ſi l'un étoit en repos, & l'autre en mouvement, & même ils ſont plus oppoſez, ce qui eſt cauſe que celui des deux qui a moins de force, eſt réfléchi par l'autre.

Pour expliquer la troiſieme regle, ils diſtinguent entre la détermination du mouvement & le mouvement même. La détermination du mouvement n'eſt rien autre choſe que la direction d'un mobile vers un certain côté, direction qui peut être changée, quoique le mouvement demeure en ſon entier, comme il paroît par l'exemple d'une balle jettée contre un mur, qui rejaillit avec tout ſon mouvement, & qui ne fait que recevoir une nouvelle détermination.

Mais il faut remarquer qu'une balle n'eſt réfléchie avec tout ſon mouvement, que lorſqu'elle eſt jettée contre un corps dur, qui a plus de force pour demeurer en ſa place que la balle pour l'en faire ſortir; car ſi elle rencontre un corps mol, ou bien ce corps ne la repouſſe point, comme lorſqu'on la jette dans la boue, ou bien elle demeure en repos après avoir été réfléchie, comme lorſqu'on la jette contre un matelas ou contre une tapiſſerie. La raiſon en eſt que la boue & le matelas obéiſſent au corps qui les preſſent, & leur enlevent ainſi une partie de leur mouvement.

Et de fait, ſi le corps contre lequel on jette une balle eſt d'une telle dureté qu'il n'y ait aucune raiſon, pour que la balle à ſa rencontre perde quelque choſe de ſon mouvement, il faut bien qu'elle rejailliſſe avec la même quantité de mouvement, avec laquelle elle l'a frappée. Mais il arrive ſouvent que les corps les plus durs peuvent être comprimez dans leur ſuperficie, & de là vient qu'une balle doit être dite communiquer quelque choſe de ſon mouvement au corps contre lequel on la lance, quelque dure qu'il ſoit.

C'eſt ce qui doit faire comprendre pourquoi la ligne de réflexion eſt d'ordinaire moins longue que n'auroit été la ligne parcourue par le mobile, s'il n'avoit trouvé aucun obſtacle.

On remarque quelquefois qu'une balle jettée contre quelque choſe fait plus de chemin en arriere qu'elle n'en auroit fait en avant, ſi rien ne s'étoit oppoſé à ſon mouvement direct.

Celà vient de ce que la ſuperficie du corps frappé, aiant été comprimée, revient en ſon premier état par une vertu qu'on appelle élaſtique & renvoie du côté oppoſé la balle qui l'a comprimée.

Si verò habeat majorem, tunc alterum corpus ſecum movet, ac quantum ei dat de ſuo motu, tantumdem perdit.

Dicunt autem communicationem motûs fieri habitâ ratione molis corporis, cui motus communicatur, & eatenus, ut corpus communicans motum, & corpus accipiens motum, moveantur eâdem celeritate.

Dicunt etiam reſiſtentiam corporum oriri, non ſolum ex mole, quam habent, & ex quiete in quâ ſunt, ſed etiam ex motu, non quia unus motus ſecundum ſe ſit contrarius alteri motui, ſed quia determinatio unius motûs contraria eſt aliquando determinationi alterius motûs. Verbi gratia globus, A, qui movetur versùs globum, B, & globus, B, qui movetur versùs corpus, A, motum habent contrariæ determinationis. Itaque non minus ſibi obſtant alter alteri, quam ſi alter quieſceret, alter moveretur, imo magis ſibi obſtant, unde eſt quod qui minori vi pollet reflectatur.

Ad explicandam tertiam regulam, obſervant determinationem motûs diſtingui ab ipſo motu. Determinatio nihil eſt aliud, quam directio mobilis versùs certam regionem, & ſic ſe habet ut poſſit mutari integro remanente motu, videmus enim pilam impactam parieti reflecti cum toto ſuo motu, novâ duntaxat acquiſitâ determinatione.

Sed obſervandum eſt tunc ſolum pilam reflecti cum toto ſuo motu, quando impingitur in corpus durum, quod majores habet vires ad permanendum in ſuo loco, quam pila, ut illud dimoveat ex eo; nam ſi occurrat corpori molli, vel nullo modo reflectitur, ut cum impingitur in lutum, vel ſtatim poſt reflexionem quieſcit, ut cum in culcitram, vel aulæa impingitur, cujus rei ratio eſt, quia lutum & culcitra obſequuntur corporibus prementibus, ideoque ad ſe rapiunt partem eorum motûs.

Ac ſanè ſi corpus, in quod pila impingitur, ita ſit durum, ut nulla eſt ratio, cur pila ad ejus occurſum aliquid ſui motus amittat; ergo debet reſilire cum eâdem quantitate motûs, quâ illud percuſſit. Sed ſæpè accidit, ut corpora etiam duriſſima comprimi poſſint in ſuperficie, & hinc fit ut pila dici debeat communicare aliquid de ſuo motu corpori in quod impingitur, cujuſcumque ſit duritatis.

Hinc capias quare linea reflexionis non æquè ſit longa ut plurimum, ac fuiſſet linea à mobili percurſa, ſi nullum obſtaculum offendiſſet.

Aliquandò obſervatur pila impacta longiùs reſilire, quam progreſſa eſſet, ſi nihil obſtitiſſet motui ejus directo.

Dicendum eſt illud oriri ex eo quod ſuperficies corporis occurrentis compreſſa, ſe ad priſtinum ſtatum reſtituit, virtute quam vocant elaſticam, ſicque pilam, à quâ fuit compreſſa, in oppoſitam partem propellit.

Qui-

Quidam inter Recentiores omnem motum reflexum tribuunt virtuti, quam habent corpora reſtituendi ſe ad priſtinam figuram, quotieſcumque comprimuntur, ideoque aſſerunt marmor, ferrum, ebur flexibilia eſſe, quotieſcumque percutiuntur.

Ut autem prima lex vindicetur ab exceptionibus adverſariorum, qui ſatis probabiliter objiciunt exempla omnium projectorum, quæ videntur alia citiùs, alia tardiùs, omnia tandem redire ad quietem, unde ſequi dicunt falſum eſſe motum eſſe naturâ ſuâ determinatum ad durandum.

Reſpondent Carteſiani cauſam illius Phænomeni eſſe, quod corpora ſint impenetrabilia, & nullum corpus moveatur versùs aliud, quin corpora intermedia ſuo loco pellat. Atqui non poteſt corpora intermedia ſuo loco pellere, niſi movendo illa, hoc eſt niſi communicando aliquid de ſuo motu. Ergò neceſſe eſt, ut dum movetur, amittat ſemper aliquid de ſuo motu, tantum nempe, quantum communicat aliis corporibus, quæ ſibi cedere cogit, ac proinde ut tandem deſiſtat moveri.

Dicunt igitur, quod videamus motum projectorum paulatim minui, donec ceſſet penitus, tribui debere reſiſtentiæ corporum ambientium, & expellendorum è ſuo loco; nam ſic ratiocinari nos debere, ut poſtquam aliquem effectum certò vidimus ab aliquâ cauſâ procedere, ſtatuamus ſimiles omnes effectus à ſimili quâdam cauſa oriri, licet ea non videatur. Cum ergò ipſo ſenſuum teſtimonio conſtet aquam retardare mobilia, & propter ejus reſiſtentiam motum corporum per eam tranſeuntium minui ſucceſſivè, donec penitus tollatur. Cum conſtet experientia nos difficiliùs ambulare per aquam, quam per aerem, & globum è tormento emiſſum eo brevius ſpatium conficere, quo medium denſius eſt; nam per mediam aquam brevius ſpatium decurrit, quam per aerem, & per mediam arenam brevius, quam per aquam: & globus in ſtadio lævigato diutiùs movetur, quam in aſpero & inæquabili, multiſve herbulis conſito. Cum illarum experientiarum nulla verisimilior afferri valeat cauſa, quam ſi dicas globum amittere ſemper in tranſitu quaſdam partes ſui motûs, inſumendo illas in ſuperandâ medii reſiſtentia, ſive in expellendis è loco ſuo corporibus ſibi obſtantibus. Cum inquam hæc ita ſe habeant, dicendum eſt aerem quoque reſiſtere corporibus per ſe tranſeuntibus eorumque motum paulatim minuere, atque adeò ejus reſiſtentiam eſſe veram cauſam, quare corpora projecta brevi redeant ad quietem priſtinam.

Hoc eo probabilius eſſe dicunt, quod nonnunquam ſentiamus aeris reſiſtentiam, verbi gratia, cum expanſo flabello eum quaſi ferire volumus. Adde quod idem homo, eodem niſu lapidem vibrans ſupra fluvium, & ſupra planitiem, ad minorem diſtantiam projicit ſupra fluvium, quia aer fluviis incumbens craſſior eſt ob vapores permixtos.

Hæc ad Carteſianorum mentem explicandam dicta ſunto. Nunc explicemus aliorum ſententiam.

Quelques Modernes attribuent tout mouvement réfléchi à la vertu que les corps ont de reprendre leur premiere figure après avoir été comprimez, & par cette raiſon ils ajoûtent que le marbre, le fer & l'yvoire ſe plient toutes les fois qu'ils ſont frappez. La Phyſique.

On objecte contre la premiere Loi du mouvement avec aſſez de probabilité les exemples des corps jettez, dont les uns ceſſent de ſe mouvoir plûtôt & les autres plus tard, mais qui tout ceſſent enfin de ſe mouvoir, d'où il s'enſuit, dit-on, qu'il eſt faux que le mouvement ſoit déterminé par ſa nature à durer toûjours.

Les Cartéſiens répondent que la cauſe de ce Phénoméne eſt que les corps ſont impénétrables, & qu'aucun corps ne ſe meut vers un autre corps, qu'il ne chaſſe les corps mitoyens de leur place. Or il ne peut les chaſſer ſans les mouvoir, c'eſt-à-dire ſans leur communiquer quelque choſe de ſon mouvement. Donc, tandis qu'il ſe meut, il eſt néceſſaire qu'il perde toûjours quelque choſe de ſon mouvement, c'eſt-à-dire, qu'il en perde autant qu'il en communique aux autres corps qu'il force de lui céder, de ſorte qu'à la fin il ceſſe de ſe mouvoir.

Ils diſent donc que ſi nous voions le mouvement des corps jettez diminuer peu à peu juſqu'à ce qu'il ceſſe entierement, on doit attribuer cette diminution de mouvement à la réſiſtance des corps voiſins qu'il faut chaſſer de leur place. Car ſelon eux, lorsque nous avons vû un certain effet procéder d'une certaine cauſe, nous devons conclure que tous les effets ſemblables naiſſent d'une ſemblable cauſe, bien que nous ne la voïions pas. Comme donc il eſt conſtant par le témoignage même des ſens que l'eau retarde les mobiles, & que ſa réſiſtance diminuë peu à peu le mouvement des corps qui la traverſent, juſqu'à ce qu'il ceſſe tout-à-fait. Puis que nous ſavons par notre expérience que nous marchons avec plus de peine dans l'eau que dans l'air, & qu'un boulet de canon parcourt un eſpace d'autant moins long que le milieu qu'il doit traverſer eſt plus épais; car il ne va pas ſi loin dans l'eau que dans l'air, ni dans le ſable que dans l'eau. Puis qu'une boule roule plus longtems dans un chemin uni, que dans un chemin rude, & couvert d'herbes. Puis qu'on ne peut imaginer de cauſe plus vraiſemblable de ces expériences qu'en diſant qu'un corps perd toûjours dans ſon paſſage quelques parties de ſon mouvement, en les emploiant à vaincre la réſiſtance du milieu qu'il traverſe, ou à chaſſer de leur place les corps qui lui ſont obſtacle. Puiſque les choſes ſont telles, il faut dire que l'air réſiſte auſſi aux corps qui le traverſent, & diminue peu à peu leur mouvement, deſorte que ſa réſiſtance eſt la véritable cauſe pourquoi les corps jettez retournent bien-tôt dans leur premier repos.

Ils diſent qu'il y a d'autant plus d'apparence là dedans, que nous ſentons quelques fois la réſiſtance de l'air, comme lorsque nous voulons le battre avec un éventail ouvert. Ajoûtez que le même homme lançant une pierre avec le même effort ſur une riviere & ſur une plaine, la jette à une moindre diſtance ſur la riviere, parce que l'air des rivieres eſt plus épais à cauſe des vapeurs qui s'y mêlent.

Après avoir expliqué ainſi la penſée des Cartéſiens, il s'agit d'expliquer celle des autres Philoſophes.

La Peripat. Les Péripatéticiens qui ne croient point que Dieu ſeul ſoit la cauſe immédiate du mouvement, diſent que les créatures ont reçu de Dieu la faculté de produire le mouvement; mais que néanmoins ce mouvement eſt d'ordinaire un état violent pour elles, & que par conſéquent chacune a la force d'y oppoſer quelque réſiſtance & de le détruire peu à peu, & que c'eſt par cette raiſon que les corps jettez ne ſe meuvent pas longtems.

Ils diſent encore qu'un homme qui jette une pierre eſt non pas la cauſe prochaine du mouvement, mais la cauſe éloignée; car comme ils croient que les Agents ne peuvent agir ſur un objet éloigné d'eux, ce qui eſt véritable, & qu'ils voient la pierre jettée ſe mouvoir encore, bien qu'éloignée de celui qui l'a jettée, ils ſuppoſent que la cauſe de ce mouvement eſt non pas l'homme, qui jette la pierre, mais une certaine qualité imprimée à la pierre qu'ils appellent *impétuoſité*. L'homme donc ſelon eux produit non pas le mouvement mais *l'impétuoſité*, laquelle produit le mouvement dans la pierre, tant qu'elle y ſubſiſte elle même. Ils ajoûtent que telle eſt la nature de cette qualité, que le corps auquel elle eſt attachée, travaille ſans ceſſe à la détruire, ce qui eſt cauſe qu'elle s'affoiblit peu à peu, & qu'enfin le mouvement ceſſe.

Pour mieux entendre la doctrine des Péripatéticiens, il eſt bon de faire attention à une ou deux difficultez, auxquelles elle eſt ſujette.

En premier lieu, quand quelqu'un meut un corps, ſans l'abandonner, il eſt abſurde de dire, qu'il n'eſt pas la cauſe immédiate du mouvement, & qu'il produit ſeulement une certaine *impétuoſité*, qui produit enſuite le mouvement; car comme le moteur eſt contigu au mobile, cette prétenduë *impétuoſité* eſt ſuperfluë. Cependant perſonne n'éprouve en ce cas qu'il pouſſe autrement les corps que s'il ne les accompagnoit pas. Donc comme il ne produit pas alors cette *impétuoſité*, il ne la produit pas non plus dans les autres cas.

Secondement il paroît contre la nature des corps qu'ils travaillent ſans ceſſe à détruire la détermination au mouvement qui leur eſt imprimé; car ils ne ſont point capables de ſouhaiter un état plûtôt qu'un autre, & juſqu'où qu'une pierre aille, elle ne ſauroit ſe laſſer. Donc les corps ne réſiſtent point à l'impétuoſité qui leur eſt imprimée, & qui leur donne le mouvement. Donc s'ils ſont mûs une fois, ils doivent ſe mouvoir éternellement. Joignez à cette preuve que ſi le mouvement eſt contraire au corps, il s'enſuit que l'eau des rivieres & que les cieux ſont toûjours dans un état violent, ce qui eſt contre l'axiome des Philoſophes, que *rien de violent n'eſt durable*. Ajoûtez encore que le mouvement des corps graves en haut n'eſt pas le ſeul qui ceſſe en peu de tems; qu'il en eſt de même de ceux qui ſe meuvent ſur la terre, quoique ce mouvement ne doive pas être violent pour eux, puis qu'il ne les éloigne point du voiſinage de la terre, voiſinage dans lequel les Péripatéticiens font conſiſter l'état naturel des corps peſans. Il paroît donc faux que les corps détruiſent le mouvement qui leur eſt imprimé, ou la qualité qui produit en eux ce mouvement.

En troiſieme lieu, on ne voit pas comment, par exemple, une pierre jettée en l'air détruit *l'impétuoſité* que lui a imprimée celui qui l'a jettée; car elle devroit le détruire, en produiſant un

Peripatetici non credentes ſolum Deum eſſe cauſam immediatam motûs, dicunt creaturas accepiſſe à Deo vim producendi motum, ſed tamen motum eſſe ut plurimum ipſis violentum, ideoque quamlibet creaturam habere vim reſiſtendi aliquatenus motui, illumque paulatim deſtruendi, & hanc eſſe cauſam quare corpora projecta non moveantur diu.

Dicunt præterea hominem, qui projicit lapidem, non eſſe cauſam proximam motûs, ſed ſolum cauſam remotam. Nam cum ipſi credant agentia non poſſe agere in diſtans, quod ſane verum eſt, & videant tamen lapidem projectum moveri, etiam quando longè diſtat à projiciente, dicunt cauſam illius motûs non eſſe hominem, qui projecit, ſed qualitatem quandam lapidi impreſſam, quam impetum vocant. Hominem ergo producere non motum, ſed impetum, qui deinde quamdiu durat in lapide, producit in eo motum. Impetum autem talis eſſe naturæ, ut corpus cui inhæret, conetur ſemper illum deſtruere, unde fit, ut ille paulatim minuatur, & hinc oriatur ceſſatio motûs.

Placet obſervare, ut melius cognoſcatur doctrina Peripateticorum, unam vel alteram difficultatem, quam patitur.

Primò, quando quis movet aliquod corpus, ita ut maneat ipſi applicatus, abſurdum eſſet dicere, non producere illum immediate motum, ſed producere impetum quendam, qui denique motum producat. Hoc inquam abſurdum foret, quia cum movens ſit contiguum mobili, inutilis eſt impetus. Tamen nemo experitur ſe aliter tunc impellere corpora, quàm ſi nollet ea comitari. Ergo ſicut tunc non producit impetum, ſic etiam non producit in aliis caſibus.

Secundò videtur eſſe contra naturam corporum, conari ea ſemper deſtruere determinationem ad motum, ſibi impreſſam; corpora enim non capacia ſunt optandi unum ſtatum potiùs quam alterum, neque lapis unquam poteſt progrediendo eſſe defatigatus. Ergo non pugnant corpora contra impetum ſibi impreſſum, & ſibi dantem motum. Ergò ſi ſemel moveantur, debent moveri in æternum. Adde quod ſi motus ſit contrarius corpori, ſequitur aquam fluviorum & cælos eſſe perpetuo in ſtatu violento, contra Axioma Philoſophorum, nullum violentum durabile. Accedit, quod non ſolùm motus, quo corpora gravia ſurſum feruntur, brevi ceſſat, ſed etiam ille quo moventur ſuper terrâ, & tamen iſte non debet eſſe violentus corporibus gravibus, quandoquidem non removet ea à contactu terræ, in quo ut ajunt Peripatetici conſiſtit naturalis ſtatus corporum gravium. Falſum ergo eſſe videtur corpora deſtruere motum ſibi ſemel impreſſum, vel illud quod in ſe producit motum.

Tertio inexplicabile videtur qui lapis, verbi gratia, ſurſum projectus deſtruat impetum ſibi à projiciente impreſſum; deberet enim deſtruere illum, pro-

Digitized by Google

producendo effectum impetui illi contrarium, verbi gratiâ producendo impetum alium, cujus effectus esset motus deorsum. Atqui hoc non potest dici, tum quia impetus quo lapis sursum fertur, superior est viribus lapidis, ut per se patet; tùm quia si vel maximè concederemus lapidem posse producere impetum ad descendendum quamdiu impetus ad ascendendum est superior, non tamen sequeretur impetum ad ascendendum destructum iri, quia impetus ille ad ascendendum superior, pugnans cum impetu ad descendendum debiliori, potiùs illum destrueret, quam ab illo destrueretur. Ergo numquam deberet cessare ascensus lapidis.

Quod objiciunt maximi sane momenti est. Motus inquiunt est essentialiter successivus. Ergo duæ partes ejus, non simul existunt; ergo Petrus qui projecit lapidem, non producit simul motum, quo lapis movetur primo instanti, & motum quo movetur instantibus sequentibus; ergo Petrus non est causa motûs, qui est in lapide post momentum projectionis: ergo alia est assignanda causa illius motûs, nempe qualitas quæ dicitur impetus.

Difficile est respondere illi objectioni, nisi dicas ut supra causam motûs, qui est in lapide in momentis sequentibus projectionis, esse regulam generalem de permanentiâ cujuscumque rei in suo statu; quæ regula cum nihil aliud sit, quam actus voluntatis divinæ, dicendum esset Deum esse propriè causam motûs, qui aliquandiu viget in lapide projecto, nisi hoc suas quoque pateretur difficultates.

Hodierni Epicurei conveniunt cum Peripateticis, in eo quod dicunt Deum indidisse corporibus vim productivam motûs, sed discrepant ab iis quoad cætera. Dicunt enim atomos accepisse à Deo mobilitatem quandam inamissibilem, adeo ut inhiberi quidem valeant ne moveantur actu, at non ne perpetuò quasi conitantur motum suum inhibitum restaurare. Hoc semel posito, facile explicant, quare corpora quædam indesinenter moveantur, quædam alia à quiete veluti resurgant, quia nempe in quibusdam, atomi ejus sunt figuræ ut non facile irretiantur, vel in eâ positurâ, ut non impingantur in moleculas hirsutas & intricatas; in aliis atomorum molecule ita sunt concretæ, ut se mutuò irretiant, sed accedente impulsione quâdam externâ, vel innato nisu expediunt sese.

Pugnat contra hanc doctrinam, quod jam supra innuimus, nimirum corpus esse indifferens naturâ suâ ad motum & ad quietem. Ergò concipere non possumus illud aliter niti, quam si ab extrinseco urgeatur, & si dicas Deum dedisse illi virtutem productivam motûs, redit objectio, quia nunquam illa virtus impeditur motum producere. Ergo existere potest, absque eo quod actu moveat corpus. Indiget ergo aliquâ virtute externâ quâ moveatur ad transeundum à quiete ad motum. Si verò indiget

effet contraire à cette impétuosité, c'est-à-dire en en produisant une autre dont l'effet seroit un mouvement du haut en bas. Or c'est ce qu'on ne peut dire, parce que *l'impétuosité* par laquelle la pierre est élevée en haut est supérieure aux forces de la pierre, comme il est évident par soi même, outre que quand même nous accorderions qu'une pierre peut produire une impétuosité pour descendre, tandis que celle qu'elle a pour monter est supérieure, il ne s'ensuivroit pourtant point que cette derniere fut détruite, puisqu'aiant à combattre une impétuosité moins forte qu'elle, elle la détruiroit plûtôt qu'elle n'en seroit détruite. Donc une pierre ne doit jamais cesser de monter. La Pierre ne

Ce que les Péripatéticiens objectent est d'une extrême importance. Le mouvement, disent-ils, est essentiellement successif. Donc il n'en sauroit exister à la fois deux parties. Donc Pierre qui jette un caillou ne produit pas à la fois le mouvement qu'a ce caillou dans le premier instant, & le mouvement qu'il a dans les instans suivans. Donc Pierre n'est pas la cause du mouvement qui est dans le caillou au moment d'après qu'il l'a jetté. Donc il faut assigner une autre cause de ce mouvement, savoir une certaine qualité qu'on appelle *impétuosité*.

Il est difficile de répondre à cette objection, à moins qu'on ne dise comme ci-dessus, que la cause du mouvement qui est dans la pierre après qu'elle a été jettée, est la regle générale touchant la perséverance des corps dans leur état. Or comme cette regle n'est rien autre chose qu'un acte de la volonté Divine, il faudroit ajoûter que Dieu est proprement la cause du mouvement qui subsiste quelque tems dans une pierre, si cette réponse elle même ne souffroit quelques difficultez.

Les Epicuriens modernes conviennent avec les Péripatéticiens en ce qu'ils enseignent que Dieu a donné aux corps la faculté de produire le mouvement, mais ils en diffèrent quant au reste. En effet, ils soutiennent que les Atomes ont reçu de Dieu une certaine mobilité inamissible, de sorte qu'on peut bien les empêcher de se mouvoir actuellement, mais non pas les empêcher de faire comme des efforts perpétuels, pour recouvrer le mouvement qu'on leur ôte. Par cette hypothese, ils expliquent sans peine pourquoi quelques corps sont dans un mouvement perpétuel, & pourquoi quelques autres sortent quelques fois de leur repos. C'est, disent-ils, parce qu'il y a dans quelques-uns des Atomes qui sont ou d'une telle figure qu'il est malaisé de les arrêter, ou dans une telle situation; qu'ils ne rencontrent point de petits corps velus & embarassez, au lieu que dans les autres, les Atomes sont tellement pressez, qu'ils s'embarassent les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils soient mis en liberté, soit par l'impulsion de quelque agent extérieur, soit par les efforts qui leur sont naturels.

On peut opposer à ce sentiment ce que nous avons dit ci-dessus, savoir que le corps est indifférent de sa nature au mouvement & au repos, & qu'ainsi on ne sauroit concevoir qu'il fasse d'effort, à moins qu'il ne soit pressé par quelque agent extérieur. Que si on réplique que Dieu lui a donné la faculté de produire du mouvement, l'objection revient, parce que jamais rien n'empêche cette faculté de produire du mouvement. Donc elle peut exister sans remuer le corps actuellement. Donc elle a besoin de quelque vertu extérieure qui la porte à passer du re-

Digitized by Google

La Physique.

pos au mouvement. Or ſi elle a beſoin de quelque vertu extérieure, il y aura un progrès à l'infini, ou bien il faudra s'arrêter à Dieu, & alors Dieu ſera proprement la cauſe du mouvement des corps.

Quant à la durée des mouvemens des corps jettez, il y a quelques Epicuriens qui diſent, qu'elle vient de l'air, ce qu'ils expliquent de la maniere ſuivante. Une pierre jettée pouſſe l'air devant elle, & fait qu'il s'écarte des deux côtez, & qu'il paſſe derriere elle, pour occuper la place qu'elle a quittée, & cet air qui vient par derriere, & même qui preſſe par en haut & par en bas, comme quand on preſſe un noyau de ceriſe par deſſus & par deſſous, communique une nouvelle impulſion à la pierre, qui fait qu'elle avance.

Mais cette hypotheſe paroît fauſſe par diverſes raiſons. En premier lieu, on ne ſauroit croire que l'air qui vient pouſſer par derriere un boulet de canon, puiſſe le faire avec tant de force qu'il renverſe les murailles, puiſqu'une pierre jettée vers un lieu, contre lequel un vent impétueux ſouffle, n'en tombe guerres moins vite, que ſi l'air étoit fort tranquille.

En ſecond lieu ſi l'air qui revient par derriere étoit la cauſe que le boulet avance, nous verrions que les poils, qu'on auroit joints à ce boulet ne s'en ſépareroient point, & y demeureroient appliquez.

En troiſiéme lieu, l'air antérieur réſiſte autant à la pierre que l'air poſtérieur la preſſe. Donc il n'y a aucune raiſon pour que la pierre avance, & en effet l'air ne revient par derriere, que parce qu'il eſt mû par la pierre. Donc la viteſſe de l'air ne ſurpaſſe point la viteſſe de la pierre. Donc l'air ne peut preſſer la pierre par derriere, & par conſéquent l'exemple d'un noiau de ceriſe qu'on allégue ne prouve quoi que ce ſoit.

En quatrieme lieu, ſi cette opinion étoit véritable, plus il y auroit d'air contre les parties poſtérieures du mobile, plus le mobile iroit vite & long-tems, ce qui eſt contre l'expérience, car bien qu'une boule de bois d'une livre ait plus de groſſeur qu'une boule de fer auſſi d'une livre, & par conſéquent qu'elle fende plus d'air, néanmoins elle ne va ni plus vite ni plus longtems qu'une boule de fer.

En cinquieme lieu, on ne peut recourir à la vertu élaſtique de l'air en diſant qu'elle fait que l'air comprimé par la pierre jettée, & retournant en ſon premier état, pouſſe la pierre, parce qu'on ne ſent preſque aucune réſiſtance de la part de l'air, lorſqu'on remuë les bras fortement, & néanmoins la compreſſion eſt d'ordinaire fort difficile. Donc ſi celui qui chaſſe l'air par le mouvement de ſes bras ne le comprime cependant point, on auroit pû jetter la pierre à une grande diſtance. Donc quand on jette une pierre, l'air n'eſt point comprimé, & par conſéquent ſa vertu élaſtique n'a point lieu en cet endroit-ci.

D'ailleurs l'air n'eſt point comprimé, lors qu'on lui ouvre un chemin, où il ſe retire pour céder au corps qui le pouſſe, ainſi qu'on fait, lors qu'on jette une pierre. De plus lors qu'il eſt certain que l'air a été fortement comprimé, comme dans le fuſil à vent, néanmoins il ne produit pas en retournant à ſa place les effets que produit un boulet de canon. Enfin un homme qui frappe l'air fortement avec un bâton, ne ſent point que rien faſſe effort ſur le dos du bâton,

aliquâ virtute externâ, vel dabitur progreſſus in infinitum, vel ſiſtendum erit in Deo, & tunc Deus proprie erit cauſa movens corpora.

Quoad durationem motûs projectorum, ſunt quidam Epicurei, qui dicunt oriri eam ab aere. Lapis enim projectus antrorſum cogit aerem, efficitque ut defiliat ad latera, ac currat ad tergum, ut locum à lapide relictum compleat. Aer autem ille pone ſuccedens, imo ſuperne inſtans & inferne, ut cum nucleum ceraſi ſuperne, & inferne premimus, novam impulſionem lapidi communicat, ut antrorſum feratur.

Videtur hoc eſſe falſum propter varias rationes. Primò incredibile eſt aerem à tergo ſuccedentem globo è tormento emiſſo, ſic poſſe eum impellere, ut muros dirnat, cum lapis projectus ad locum, quem tendit ventus vehementiſſimus, non impediatur ab illo cadere, æque citò propemodum, ac ſi aer fuiſſet quietiſſimus.

Secundò ſi aer recurrens eſſet cauſa cur globus antrorſum procederet, videremus pilos quos forte globo adjunxiſſes non fluitare & disjungi, ſed in globum ipſum retortos eſſe.

Tertiò aer anterior æque reſiſtit lapidi ac lapis premitur ab aere poſteriori. Ergo nulla eſt ratio, cur lapis progrediatur, ac ſane aer non aliâ de causâ recurrit, niſi quia movetur à lapide. Ergo velocitas aeris non major eſt quam velocitas lapidis. Ergo aer non poteſt à tergo premere lapidem, atque adeò exemplum quo utuntur nuclei ceraſi nihil probat.

Quartò ſi hæc opinio valeret, quò major copia aeris affluceret ad partes poſteriores mobilis, eò mobile diutius & velociùs progrederetur, quod eſt contra experientiam, nam globus ligneus unius libræ, quamvis majorem habeat molem, quam ferreus unius libræ, atque adeò majorem aeris copiam findat, non tamen plus movetur quam ferreus.

Quintò non poteſt recurri ad virtutem elaſticam aeris, per quam fiat ut aer compreſſus à lapide projecto, & reſtituens ſe ad priſtinum ſtatum lapidem propellat, quia nulla fere ſentitur aeris reſiſtentia ab eo qui brachia ſua fortiter vibrat, & tamen compreſſio valde difficilis eſſe ſolet. Ergo ſi qui aerem brachiis ſuis abigit è ſuo loco, non comprimit illum tamen motu illo brachiorum, potuiſſet projici lapis ad magnam diſtantiam. Ergo quando lapis projicitur non comprimitur aer, ac per conſequens virtus aeris elaſtica non hîc habet locum.

Præterea aer non comprimitur, quando datur via libera, quâ cedat corpori impellenti, ut datur, cum quis lapidem projicit. Inſuper cum certum eſt, aerem fuiſſe ſummopere compreſſum, ut in Bombarda Pneumatica, non tamen rediens ad ſuum locum effectus edit, quos globus è tormento emiſſus. Denique homo baculo aerem fortiter feriens, non ſentit aliquid niſi in tergum baculi, quod tamen eveni-

ret

ret, ſi aer ad tergum baculi reſiliens ageret illum actione quæ ſufficeret ad lapidem propellendum.

Sextò ſi aer eſſet cauſa, cur motus projectorum duraret, deberet lapis perpetuò moveri.

ce qui arriveroit cependant, ſi l'air qui revient ſur le dos de ce bâton agiſſoit ſur lui d'une maniere qui ſuffit pour pouſſer une pierre. La Physique.

En ſixieme lieu, ſi l'air étoit la cauſe de la durée du mouvement dans les corps jettez, une pierre ne devroit point ceſſer de ſe mouvoir.

Articulus Tertius.

De quibuſdam motûs affectionibus.

SOlent vulgò dicere Philoſophi, alium eſſe motum naturalem, alium violentum. Naturalem eum eſſe cujus principium internum eſt; violentum eſſe eum qui oritur ab impulſione externâ. Deſcenſus lapidis & aſcenſus ignis cenſetur motus naturalis, quia creditur produci à virtute quâdam intrinſecâ lapidi & igni. Sed cum lapidem projicimus, motus ille cenſetur violentus, præſertim quandò non projicimus illum deorſum, nam cum projicimus deorſum, quia motus ille ortus eſt ab extrinſeco, conformis eſt naturali propenſioni lapidis, vix vocari poteſt violentus.

Sed facilè cognoſcitur ex ante dictis, parùm eſſe ſolidam eorum doctrinam. Cum enim corpus conciliatur naturâ ſuâ indifferens ad motum, & ad quietem, ſequitur nullum eſſe corpus, quod à quiefcente fiat movens, niſi per virtutem extrinſecam. Cum autem virtus extrinſeca movens corpus non pugnet cum quadam corporis propenſione, corpus enim ut potè ſenſûs expers nihil cupit vel metuit, improprie dicitur aliquis motus eſſe naturalis, vel violentus corpori.

Siquis motus deberet vocari violentus, ille ſolùm eſſet, qui cogit naturam intelligentem ire quò nollet, ut dum quis revinctis manibus, & ſtimulis admotis ad triremes rapitur, vel cæteroquin ipſi moleſtus eſt, ut ſi quis per viam ſalebroſam, cænoſamque progredi neceſſe habeat.

Interim non negandum eſt, quin corpora poſſint moveri à partibus quibuſdam ſuis interioribus, ut conſtat exemplo animalium, quorum tota machina movetur impulſione ſanguinis & ſpirituum, quæ ſunt partes ipſis internæ. Sed ſciendum eſt tunc quoque motum oriri ab extrinſeco, tum quia motus ſanguinis non eſt ipſi innatus, ſed ab extrinſeco ipſi accedit, tum quia pars una corporis animalis verè eſt extrinſeca reſpectu alterius, hoc eſt diſtincta realiter ab illa. Ergo idem eſt unam partem corporis noſtri motum imprimere alteri, quod unum undam, ante ſe agere alteram, quæ vera eſt impulſio ab extrinſeco.

Quicquid ſit, ſolet motus violentus dictus in varias ſpecies dividi, in impulſionem, tractionem, vectionem, volutationem &c. Sed revocari debent omnes ad impulſionem, ut facilè cognoſcitur, quoad vectionem & volutationem.

Circa attractionem credunt vulgò Philoſophi diſtingui eam ab impulſione, quatenus impulſio eſt,

Article Troisieme.

De quelques eſpéces & propriétez du mouvement.

LEs Philoſophes diſtinguent d'ordinaire entre le mouvement naturel, & le mouvement violent. Le mouvement naturel eſt celui qui a un principe intérieur, & le mouvement violent, celui qui vient d'une impulſion intérieure. Quand une pierre deſcend, ou que le feu monte, ce mouvement eſt cenſé être naturel, parce qu'on le croit produit par une vertu intrinſeque à la pierre & au feu. Mais lorſqu'on jette une pierre, ce mouvement eſt cenſé être violent, parce qu'il vient d'une cauſe extérieure, ſur tout quand on ne la jette point en bas; car alors ce mouvement ne peut gueres être appellé violent, puiſqu'il eſt conforme à la pente naturelle de la pierre.

Mais il eſt aiſé de connoître par ce que nous avons dit que cette opinion eſt peu ſolide. Comme on conçoit que de ſa nature le corps eſt indifférent au mouvement ou au repos, il s'enſuit qu'il n'y a point de corps qui paſſe du repos au mouvement, à moins qu'il n'y ſoit pouſſé par une force extérieure. Or comme cette force extérieure, qui mettroit le corps en mouvement, ne combat point la pente naturelle de ce corps, puiſqu'étant inſenſible, il ne ſouhaite ni n'appréhende rien, c'eſt improprement qu'on appelle certains mouvemens naturels, & que d'autres ſont traitez de violens.

S'il y a quelque mouvement qu'on doive appeller violent, ce n'eſt que celui qui contraint une nature intelligente d'aller, où elle ne veut point, comme quand on force un homme qui a les mains liées d'aller aux galeres, ou celui qui l'incommode, comme lorſqu'un homme eſt obligé de marcher par un chemin rude & plein de boüe.

Cependant il ne faut point nier que les corps ne puiſſent être mûs par quelques-unes de leurs parties intérieures. C'eſt ce qui eſt conſtant par l'exemple des animaux, dont toute la machine eſt muë par l'impulſion du ſang & des eſprits, qui ſont des parties intérieures des animaux. Mais en même tems on doit ſavoir qu'alors même le mouvement naît d'une cauſe extérieure, tant parce que le mouvement du ſang n'eſt pas né avec lui & lui vient de dehors, que parce qu'une partie du corps animal eſt réellement extérieure par rapport à une autre partie, c'eſt-à-dire qu'elle en eſt diſtincte réellement. Ainſi quand une partie de notre corps imprime du mouvement à une autre, n'eſt comme quand un flot pouſſe un autre flot devant lui, ce qui eſt une véritable impulſion extérieure.

Quoiqu'il en ſoit, on diviſe d'ordinaire le mouvement nommé violent en pluſieurs eſpéces, ſavoir, en mouvement d'impulſion, en mouvement de tirer, de porter, de rouler, & autres. Mais tous doivent ſe rapporter à l'impulſion, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par rapport au mouvement de porter & de rouler.

Par rapport à l'attraction, la plûpart des Philoſophes croient qu'elle différe de l'impulſion,

La Philoſ. en ce que l'impulſion ſe fait lorſqu'un corps qui ſe meut pouſſe un autre corps qu'il rencontre, vers le lieu vers lequel il ſe meut.

Mais l'attraction ne ſuppoſe point que le corps qui attire ſoit en mouvement. Elle dit ſeulement que le corps demeurant immobile détermine quelques autres corps à s'approcher de lui, comme nous voions que l'aiman fait par rapport au fer, ou ſi le corps qui attire eſt en mouvement, du moins il ne ſe meut point vers le lieu, d'où part le corps attiré. C'eſt ainſi que l'air tiré d'un chalumeau par ſuction attire l'eau qui eſt deſſous.

Il faut répondre qu'il n'y a point d'attraction de cette eſpece. Si nous ſuppoſons que l'aiman demeure immobile, & n'envoie aucuns corpuſcules hors de lui, qui comme autant de crocs attirent le fer, ou enfin qu'il ne détermine aucune matiere à pouſſer le fer par derriere, nous concevons qu'il eſt impoſſible que l'aiman ſoit la cauſe de ce mouvement dans le fer, & par conſéquent nous ne concevons pas qu'il attire ce métal. Quant à l'air qu'on éleve en haut en le tirant par ſuction hors d'un chalumeau plongé dans l'eau, il ne peut être la cauſe du mouvement, ſi ce n'eſt entant qu'il chaſſe les corps, qu'il rencontre, leſquels, comme tout eſt plein, ſont obligez de tendre vers le lieu que l'air a abandonné, & forcent l'eau par cette raiſon d'entrer dans ce lieu. Ou plûtôt l'air tiré par ſuction eſt cauſe que l'eau monte, entant qu'il fait que le reſte de l'air peſe plus que lui ſur l'eau, qui par conſéquent monte dans le lieu, où la preſſion eſt moindre, ſavoir dans le chalumeau, comme on l'a expliqué ailleurs. En un mot toute communication du mouvement ſuit la ligne que le mobile étoit prêt à décrire, par la raiſon que ce mobile ne s'efforce de mouvoir que les corps qui occupent la place où il tend, d'où il s'enſuit que le mobile ne communique point de mouvement aux corps qui ſont derriere lui, mais ſeulement à ceux qui ſont devant.

Il ne faut point nous objecter que les chevaux meuvent un caroſſe qui eſt derriere eux. Ils ne font rien que pouſſer leur poitrail & les autres choſes qui ſont devant eux. Or comme le caroſſe eſt attaché à ce poitrail, ou a quelques uns des membres du cheval, il arrive que le cheval ne ſauroit aller en avant, que le caroſſe ne le ſuive. Il en faut dire autant d'un homme qui attire des corps éloignez avec un croc. Il ne fait rien autre chole que pouſſer le croc derriere lui, & c'eſt comme s'il jettoit une pierre par derriere. Or ce croc ne ſauroit ſe mouvoir que les corps accrochez ne ſe meuvent auſſi. Donc l'attraction & l'impulſion ſe font de la même maniere, ſavoir par une communication véritable & phyſique du mouvement local, ſelon la ligne que le mobile eſt déterminé à décrire.

On diviſe encore le mouvement ſelon les diverſes lignes que le mobile décrit, ſavoir en droit, en oblique, en circulaire & autres. On ſait aſſez que la ligne droite eſt la plus courte d'un point à un autre point. On peut la diviſer principalement en perpendiculaire, ſelon laquelle les corps graves deſcendent, & en horizontale, telle que les arpenteurs en décrivent ſur une plaine.

La ligne oblique ſe prend ſouvent, non pour une ligne courbe, mais pour celle qui n'eſt point perpendiculaire, comme la diagonale d'un quarré. La ligne circulaire eſt celle dont toutes les

cum corpus, quod movetur, impellit aliud corpus ſibi obvium ad locum ad quem movetur.

Attractio verò non ſupponit corpus attrahens moveri. Dicit ſolùm corpus manens immotum determinare corpora quædam, ut accedant ad ſe, quemadmodum videmus fieri à magnete reſpectu ferri: vel ſi corpus attrahens movetur, non movetur tamen versùs locum, unde proficiſcitur corpus attractum. Hoc modo aer exſuctus calamo, attrahit aquam ſuppoſitam.

Dicendum eſt nullam eſſe ejuſmodi attractionem. Nam ſi ſupponamus magnetem manere immotum, & nihil emittere extra ſe quod veluti uncus rapiat ferrum, vel nullam aliam determinare materiam ad urgendum ferrum à tergo, impoſſibile eſſe concipimus, ut magnes ſit cauſa illius motûs in ferro. Ergò non concipimus illum attrahere ferrum. Aer verò qui ſurſum educitur è calamo aquæ immerſo, nequaquam eſſe poteſt cauſa motûs aquæ, niſi in quantum pellit corpora obvia, quæ quia omnia ſunt plena, tendunt neceſſariò ad locum ab aere illo derelictum, ideoque cogunt aquam intrare in locum illum. Vel potius aer exſuctus in cauſâ eſt aſcenſûs aquæ, quatenus facit ut reliquus aer magis gravitet quam ipſe in aquam, quæ per conſequens aſcendit per locum, ubi eſt minor preſſio, nimirum per calamum, ut alibi explicatum eſt. Uno verbo, omnis communicatio motûs fit per lineam, quam mobile paratum eſt deſcribere, quia nulla alia corpora conatur mobile movere quam quæ occupant locum, in quem tendit, ex quo ſequitur nullam motionem tendere proximè à mobili, ad ejus tergum, ſed omnem tendere antrorſum.

Nec obſtat, quod videamus equos movere currum qui ipſis poſterior eſt, nam equi nihil aliud quam collare impellunt, vel partes anteriores ſui. Sed quia currus alligatur illi collari, aut cæteroquin alicui membro equi, fit exinde ut equus nequeat procedere antrorſum, ni currus eum ſequatur. Idem dic de eo, qui unco ad ſe corpora remota tendere cogit, nihil enim eſt aliud, quam uncum impelli retrorſum, ut ſi lapidem poſt ſe jaceret, uncus verò non poteſt moveri, quin corpora ipſi adnexa moveantur quoque. Ergo attractio & impulſio eodem modo fiunt, nempe per veram & phyſicam communicationem motûs localis, ſecundùm lineam ad quam mobile deſcribendam determinatum eſt.

Præterea ſolet dividi motus pro varietate linearum, quas mobile deſcribit, in rectum, obliquum, circularem &c. Satis notum eſt, lineam rectam eſſe eam, quæ à puncto ad punctum datur breviſſima, & dividi poteſt præcipuè in perpendicularem, ſecundum quam fit deſcenſus gravium, & horizontalem, qualis deſcribitur ab agrimenſoribus in planitie verbi gratia.

Linea obliqua ſæpe ſumitur non pro lineâ curvâ, ſed pro eâ, quæ non eſt perpendicularis, qualis eſt diagonalis quadrati. Linea circularis eſt ea, cujus

jus omnes partes æqualiter diſtent à certo puncto.

Obſerva, quod cum natura ſemper agat viâ breviſſimâ, motus omnium corporum tendit, ut ſequatur lineam rectam, ut habetur in ſecunda regula, ſuperiori articulo allata. Igitur quotieſcumque videmus mobile quoddam deſcripſiſſe lineam non rectam, concludere debemus occurriſſe illi impedimenta, quæ naturalem ejus ad lineam rectam determinationem mutaverint, totque occurriſſe illi impedimenta, quot ſunt anguli in linea deſcripta, quinque verbi gratia, ſi mobile percurrerit figuram pentagonam. Hinc ſequitur corpus, quod in orbem movetur, indefinenter reperire obſtacula, quibus recedere ab incepta viâ cogatur, ſive ipſum alligetur eidem loco, à quo non poſſit recedere, aut manere diſtantiam, ut cum equus molis verſandis applicatur; tunc enim ideo movetur circulariter, quia impeditur motus rectus, ad quem ipſe tendit.

Rurſus poteſt conſiderari motus, prout eſt ſimplex, vel compoſitus. Simplex eſt ille, qui unam ſolùm participat determinationem, ut motus ſecundùm lineam perpendicularem. Compoſitus verò eſt ille, qui duas plureſve determinationes participat, ut motus ſecundùm lineam diagonalem. Si enim duo eſſent agentia, quorum unum determinaret mobile ad deſcribendam lineam horizontalem, O, N, alterum verò ad deſcribendam lineam perpendicularem O, R, moveretur mobile ſecundùm lineam diagonalem, O, P. & per conſequens motu mixto ex circulari & horizontali. Similiter quando currus trahitur, rotæ moventur motu mixto ex circulari & horizontali, nam & lineam deſcribunt horizontalem ſuper terrâ, & præterea volvuntur circa ſuum centrum.

Denique dividi ſolet motus in directum, reflexum & retractum. Motus directus eſt ille, quo mobile versùs aliquem locum ab impellente determinatur, ut cum pila versùs parietem propellitur. Reflexus eſt ille, quo mobile, corpori duro occurrens, retrocedit, vel declinat in partes oppoſitas, ut cum pila parieti impacta refilit versùs projicientem. Refractus tunc ſolùm datur, quandò mobile tranſit obliquè à medio variori in denſius, vel in varius à denſiori; verbi gratia ab aqua in vitrum, vel ab aere in aquam: tunc enim incurvatur, ſive frangitur linea motus, idque duplici modo, nimirum vel accedendo ad lineam perpendicularem, ſi mobile tranſeat à medio difficiliori in facilius, vel recedendo à perpendiculari, ſi tranſeat in difficilius à faciliori.

Habet præcipuè locum motus refractus in propagatione lucis, nam quoties lumen tranſit ab aere in aquam, ab aquâ in vitrum, à vitro in cryſtallum, & vice verſa, toties patitur refractionem, ut videbimus, cum ex profeſſo agemus de luce, & tunc etiam obſervabimus aerem, reſpectu lucis, eſſe

parties ſont à une égale diſtance d'un certain point. La Parti. que.

Remarquez que la nature prenant toûjours le chemin le plus court, le mouvement de tous les corps tend à ſuivre une ligne droite, ſelon la ſeconde regle du mouvement rapportée dans l'article ci-deſſus. Ainſi dès que nous voions un mobile décrire une ligne qui n'eſt pas droite, nous devons en conclurre qu'il a rencontré des obſtacles qui ont changé ſa détermination naturelle à ſuivre une ligne droite, & qu'il en a rencontré autant qu'il y a d'angles dans la figure qu'il a décrite, c'eſt-à-dire, par exemple, qu'il en a rencontré cinq, s'il a parcouru une figure pentagone. Il s'enſuit de là qu'un corps qui ſe meut en rond rencontre ſans ceſſe des obſtacles qui le font ſortir du chemin, où il étoit entré, ou bien qu'il eſt attaché à quelque lieu, dont il ne peut s'éloigner que juſqu'à une certaine diſtance, comme lorsqu'on fait ſervir un cheval à tourner la meule; car alors il ne ſe meut en rond, que parce qu'il trouve des obſtacles au mouvement en ligne droite, auquel il tend.

On peut encore conſidérer le mouvement entant que ſimple ou compoſé. Le mouvement ſimple eſt celui qui n'a qu'une détermination, comme par exemple le mouvement en ligne perpendiculaire. Le mouvement compoſé eſt celui qui a deux déterminations ou davantage, comme par exemple le mouvement en ligne diagonale. Car s'il y avoit deux agens, dont l'un déterminât le mobile à décrire la ligne horizontale O, N, & l'autre à décrire la ligne perpendiculaire, O, R, le mobile ſuivroit la ligne diagonale O, P. & par conſéquent il auroit un mouvement mêlé d'horizontal & de perpendiculaire. De même lors que des chevaux tirent un caroſſe, les rouës ont un mouvement mêlé de circulaire & d'horizontal; car elles décrivent une ligne horizontale ſur la terre, & de plus elles tournent autour de leur centre.

Enfin on diviſe le mouvement en direct, en réfléchi, & en mouvement de réfraction. Le mouvement direct eſt celui par lequel un mobile eſt déterminé vers quelque lieu par celui qui le pouſſe, comme lorsqu'on jette une balle contre une muraille. Le mouvement réfléchi eſt celui par lequel un mobile rencontrant un corps dur, retourne en arriere ou s'écarte d'un côté oppoſé, comme lorsqu'une bale jettée contre une muraille retourne ſur celui qui l'a jettée. Enfin le mouvement de réfraction ſe fait lorsqu'un mobile paſſe obliquement d'un milieu plus rare dans un milieu plus denſe, où d'un milieu plus denſe dans un autre plus rare. On l'appelle de réfraction ou rompu, parce qu'alors la ligne du mouvement ſe courbe ou ſe rompt, ce qui ſe fait en deux manieres, ſavoir ou en s'approchant de la ligne perpendiculaire, ſi le mobile paſſe d'un milieu plus difficile dans un autre plus facile, ou en s'écartant de la perpendiculaire, s'il paſſe d'un milieu plus facile dans un milieu plus difficile.

Le mouvement de réfraction a ſur tout lieu dans la propagation de la lumiere. Autant de fois que la lumiere paſſe de l'air dans l'eau, de l'eau dans le verre, du verre dans le criſtal, ou au contraire, autant de fois elle ſouffre réfraction, comme on le verra lors que nous traiterons de cette matiere expreſſément. Nous ferons remarquer alors que

La Perrie. que par rapport à la lumiere, l'air eſt un milieu plus difficile que l'eau, ce qui eſt cauſe qu'un raion paſſant de l'eau dans l'air, s'écarte de la ligne perpendiculaire, au lieu qu'il s'en approche en paſſant de l'air dans l'eau. Par la même raiſon, ſi l'œil eſt tellement placé par rapport à un ſeau d'eau, qu'il ne voie pas une partie du fond, il pourra la voir, ſans que ni lui ni le ſeau changent de ſituation, pourvû que le ſeau ſoit rempli d'eau, ce qui ſe fait à cauſe de la réfraction que la lumiere ſouffre en paſſant de l'eau dans l'air.

On obſerve par rapport au mouvement réfléchi, que ſi un mobile tombe perpendiculairement ou dans un angle droit ſur un corps dur & très poli, il rejaillit par la même ligne qui fait avec le corps refléchiſſant le même angle que la ligne par laquelle le mobile eſt tombé ſur ce corps, & c'eſt ce qu'on entend lorſqu'on dit que l'angle d'incidence eſt égal à l'angle de réflexion.

Nous avons déjà remarqué que le mouvement eſt eſſentiellement ſucceſſif, d'où il s'enſuit qu'il ne peut y avoir de viteſſe aſſez grande pour faire que le mobile ſoit à la fois en deux endroits, ſavoir dans le lieu d'où il part, & dans le lieu où il va. Mais quoique le mouvement ne puiſſe ſe faire dans un inſtant, il peut néanmoins être tranſmis dans un inſtant; car il eſt certain que pluſieurs parties de la matiere peuvent être mûes à la fois. Ainſi ſuppoſé qu'il y eut un bâton qui s'étendît depuis la terre juſqu'au Ciel, dans le même moment qu'on en preſſeroit l'extrémité ſupérieure, dans ce moment l'extrémité inférieure preſſeroit auſſi la terre qui eſt au deſſous. De même ſi on élevoit des boules les unes ſur les autres juſqu'au Ciel, dans le même inſtant qu'on retireroit celle de deſſous, celle d'enhaut quitteroit auſſi ſa place. C'eſt ce qui doit faire comprendre comment la lumiere ſe répand dans un inſtant.

medium difficilius quam aquam; unde eſt quod radius tranſiens ab aquâ in aerem recedit à perpendiculari, & ab aere in aquam accedat ad perpendicularem. Si oculus ita collocatus ſit reſpectu fiſulæ, ut non videat certam partem fundi, poterit eam videre manente fiſulâ immotâ, & oculo quoque, ſi nempe impleatur aquâ fiſula. Fit hoc ob refractionem, quam patitur lux, dum tranſit ab aquâ in aerem.

Circa motum reflexum obſervatur, quod ſi mobile incidat perpendiculariter, vel ad angulum rectum, in corpus durum, politum, & exquiſite lævigatum, reſilit per eandem lineam, quæ facit cum corpore reflectente eundem angulum, quem linea, per quam incidit in illud, & hoc eſt, quod intelligunt, quando dicunt angulum incidentiæ eſſe æqualem angulo reflexionis.

Jam obſervavimus motum eſſe eſſentialiter ſucceſſivum, unde ſequitur nullam poſſe eſſe tantam velocitatem, quæ faciat, ut mobile ſit ſimul in duobus locis, nempe in termino à quo, & in termino ad quem. Sed quamvis motus non poteſt fieri inſtantaneè, poteſt tamen tranſmitti inſtantaneè, nam certum eſt plures materiæ partes ſimul moveri poſſe. Ita ſi daretur baculus à terra uſque ad cælos pertinens, eodem momento quo extremitas ſuperior premeretur, extremitas inferior premeret quoque partem terræ, ſibi ſuppoſitam, & ſi ponerentur globi ſupra ſe invicem ad cælos uſque, eodem inſtanti quo infimus loco ſuo demeretur, ſupremus quoque locum ſuum deſereret. Hinc explicari poteſt quo modo lux propagetur in inſtanti.

CHAPITRE QUATRIEME.

Du Tems.

TOut ce qu'on dit du tems eſt ſi obſcur & ſi incompréhenſible, que le meilleur eſt peut-être de n'en rien dire. Auſſi nous nous bornerons à remarquer en peu de mots, premierement que le tems n'eſt rien que la durée des choſes, & en ſecond lieu qu'on peut le prendre pour la meſure de la durée des choſes, mais qu'il n'eſt pourtant point cette durée, c'eſt à dire, qu'il n'eſt point la meſure abſoluë & unique de la durée. Il ne l'eſt que par rapport à nous.

Cette réflexion fait entendre ce qu'on veut dire en diviſant le tems en intérieur & en extérieur. Le tems intérieur eſt la durée même de la choſe, & le tems extérieur eſt la meſure par laquelle nous connoiſſons combien chaque choſe a duré.

Le tems intérieur par rapport à Dieu s'appelle éternité, & on dit qu'il différe infiniment du tems intérieur des créatures, parce que leur durée eſt exceſſive & compoſée de préſent, de paſſé & de futur, au lieu que l'éternité eſt dite, exemte de toute ſucceſſion, & qu'on la définit d'ordinaire la poſſeſſion totale & parfaite dans le même inſtant d'une vie ſans bornes.

On a coûtume de définir le tems extérieur la meſure du mouvement par rapport à la priorité

CAPUT QUARTUM.

De Tempore.

QUæcumque dicuntur de tempore adeò ſunt obſcura, & incomprehenſibilia, ut de iis ſilere fortaſſe operæ pretium ſit. Nos certe hæc ſolùm breviter dicimus. Primò tempus nihil eſſe aliud, quam durationem rerum. Secundò motum poſſe quidem aſſumi, ut menſuram durationis rerum, ſed non eſſe tamen ipſam durationem, vel menſuram abſolutam & ſolam durationis. Eſt ſolùm menſura reſpective ad nos.

Hinc intelliges diviſionem temporis in internum, & externum. Tempus internum eſt ipſa duratio cujuslibet rei. Externum verò eſt menſura, quâ cognoſcimus, quamdiu res quæquam duraverit.

Tempus internum, quatenus ad Deum pertinet, vocatur æternitas, & toto cælo differre dicitur à tempore interno creaturarum, nam duratio creaturarum ſucceſſiva eſt, & conſtat præterito, præſente, & futuro, ſed æternitas omnis ſucceſſionis expers dicitur, & definiri ſolet interminabilis vitæ tota & ſimul perfecta poſſeſſio.

Tempus externum definiri ſolet numerus motus, ſecundum prius, & poſterius, quibus verbis intelligere

Digitized by Google

gere debemus, motum esse mensuram durationis, ac præsertim motum orbium cœlestium, quo omnes gentes ab omni ævo usæ sunt ad definiendos dies, annos & sæcula; neque id mirum, quia ille motus constans est, æquabilis, & omnibus hominibus per universum terrarum orbem communis.

Sed interim sciendum est, motum & tempus non esse unum & idem, nam si nullus esset motus, res tamen durarent sicut nunc durant, neque motus absolute loquendo, & naturâ suâ, est mensura temporis, sed solùm ex instituto, hoc est quia placuit hominibus adhibere illum ad mensurandas durationes rerum.

Atque hæc de corpore in communi dicta sufficiant.

& à la postériorité, termes qui signifient que le mouvement est la mesure de la durée, ce qui est vrai sur tout de la mesure du mouvement des globes célestes, dont toutes les Nations se sont toûjours servies pour marquer les jours, les années, & les siecles, parce que ce mouvement est constant, régulier, & commun à tous les hommes. La Physique.

Au reste, il faut remarquer que le mouvement & le tems ne sont pas la même chose; car quand même il n'y auroit pas de mouvement, les choses dureroient néanmoins comme elles durent à présent, & le mouvement n'est pas absolument & par sa nature la mesure du tems, mais seulement par institution, c'est-à-dire parce qu'il a plû aux hommes de s'en servir pour mesurer la durée des choses.

Mais ce que nous avons dit suffit pour faire connoître le corps en général.

Fin de la Physique générale.

PARS SECUNDA, SIVE PHYSICA PARTICULARIS.

PARTIE SECONDE, OU PHYSIQUE PARTICULIERE.

EXplicatis hucusque iis, quæ ad corpus generaliter sumptum pertinent, descendendum est jam nobis ad considerationem specierum corporis naturalis.

Dividi solet primò corpus in simplex & mixtum; secundò corpus simplex in elementa, & cœlos, mixtum verò in imperfectè mixtum, qualia sunt meteora, & perfectè mixtum; tertiò corpus perfectè mixtum in animatum, seu vivens, & non animatum. Nos hac divisione utemur, ut agamus primò de corpore inanimato, secundò de corpore animato, in duos dividentes tractatus hanc Physicæ partem.

APrès avoir expliqué jusqu'ici les choses qui appartiennent au corps, considéré en général, il est à propos d'en venir à la considération des especes du corps naturel.

On le divise premierement en simple & en mixte. Secondement on subdivise le corps simple en élemens, & en cieux, & le mixte en imparfait, tels que sont les météores, & en parfait. Troisiemement enfin, le mixte parfait se divise en animé ou vivant, & en inanimé. Selon cette division, nous traiterons en premier lieu du corps inanimé, & en second lieu du corps animé, de sorte que cette partie-ci de la Physique sera partagée en deux Traitez.

TRACTATUS PRIMUS.

De Corpore inanimato.

COmprehenduntur sub eo corpora simplicia, tum quæ Peripatetici incorruptibilia judicant, scilicet cœli, tum quæ corruptibilia, nempe quæ imperfectè mixta censentur, & Lapides, metalla, &c. quæ pro perfectè mixtis habentur; Nos primò de elementis, secundò de meteoris & metallis, tertiò de cœlis agemus.

PREMIER TRAITE'.

Du Corps inanimé.

ON comprend sous le mot de corps inanimé les corps simples, tant ceux que les Péripateticiens jugent incorruptibles, savoir les cieux, que ceux qui sont corruptibles, soit qu'ils soient des mixtes imparfaits, ou des mixtes parfaits comme les pierres & les métaux. Nous parlerons en premier lieu des élémens, en second lieu des météores & des métaux, & en troisieme lieu des cieux.

DISPUTATIO PRIMA.

De Elementis.

CAPUT PRIMUM.

De Elementis secundùm veteres, tum secundùm recentiores.

PRætermittemus ea, quæ solent agitare hic Philosophi circa mundum in genere, verbi

PREMIERE SECTION.

Des Elémens.

CHAPITRE PREMIER.

Des Elémens selon les anciens & selon les modernes.

NOus passerons sous silence les questions que les Philosophes ont coûtume d'agiter ici

La Physique.

ſur le monde en général, comme par exemple s'il eſt unique, quelle eſt ſa grandeur & ſa figure &c. Puiſque par le monde on entend d'ordinaire un compoſé des cieux, des élémens & des autres corps, il eſt abſurde de demander s'il n'y a qu'un monde, ou s'il y en a pluſieurs; car il eſt évident qu'il ne peut y avoir pluſieurs compoſez de tous les corps. Mais ſi par monde on entendoit ce compoſé que nous voions de corps ou de choſes ſenſibles, il n'y auroit rien de ridicule à chercher s'il y a pluſieurs mondes; parce qu'on ne ſauroit prouver par aucune bonne raiſon, qu'outre les corps que nous remarquons, il n'y en ait point d'autres dans l'Univers.

C'eſt ce qui fait voir qu'il eſt inutile de demander quelle eſt la grandeur & la figure du monde, puiſqu'il n'y a perſonne qui ſache juſqu'où s'étend l'amas de toutes les choſes que Dieu a créées. C'eſt donc ſans fondement qu'on dit d'ordinaire que le monde eſt rond, & qu'il eſt renfermé dans la rondeur des cieux, qui ſont la circonférence du monde, dans le centre duquel eſt la terre.

Les Sectateurs d'Ariſtote définiſſent l'élément, un corps ſimple, dont les autres corps ſont compoſez, & auquel ils ſe réſolvent. Il y en a quatre ſelon eux, le feu, l'air, l'eau, & la terre.

Ils croient que de ces élémens ſont compoſez les mixtes, comme les pierres, les arbres, les métaux, les corps des animaux. Ils attribuent à chaque élément deux qualitez dans un dégré ſouverain, ſavoir la chaleur & la ſéchereſſe au feu, la chaleur & l'humidité à l'air, l'humidité & le froid à l'eau, le froid & la ſéchereſſe à la terre. Ces quatre qualitez ſont celles qu'ils appellent premieres.

Ils diſent encore que le feu & l'air ſont des corps légers, dont le mouvement tend du centre à la circonférence, ſavoir de la terre au ciel, au lieu que l'eau & la terre ſont des corps peſants, dont le mouvement tend de la circonférence au centre, c'eſt-à-dire du ciel vers la terre.

Une raiſon que affoiblit beaucoup ce ſentiment, c'eſt que les mixtes ne ſe réſolvent pas tous dans quelcun des élémens, comme nous l'avons fait voir en parlant des principes, & que d'ailleurs aucune expérience ne nous convainc que la terre ſoit un corps moins compoſé que les pierres, & l'eau que le vin. Ajoûtez qu'il n'eſt pas vrai que l'eau ſoit froide par la nature, & l'air humide, puiſqu'il eſt certain que ſous la zone torride l'air eſt toûjours d'une extréme ſéchereſſe, & que l'eau eſt plûtôt chaude que froide, d'où il paroit que ces corps de même que les autres reçoivent tour à tour diverſes qualitez ſelon les qualitez des corps qui agiſſent ſur eux.

Nous avons déjà dit en parlant des principes, que les Chimiſtes comptent cinq élémens, auxquels ils ont donné les noms de ſel, de mercure, de ſoufre, de phlegme, & *de caput mortuum*. Il n'eſt pas néceſſaire de prouver ici que ce ne ſont pas là les principes du corps naturel; car nous l'avons déja fait. Nous dirons néanmoins en peu de mots qu'on ne doit pas même les admettre en qualité d'élmens du corps naturel.

La différence entre les principes & les élémens

gratiâ, an ſit unicus, quæ ſit ejus magnitudo & figura, &c. Cum per mundum intelligi ſolent compages ex cœlis, elementis, cæteriſque corporibus coagmentata, abſurdum eſt quærere an ſit mundus unicus, an verò dentur plures mundi, nam evidens eſt impoſſibile eſſe ut dentur plures omnium corporum compages. Sed ſi quis per mundum intelligeret hanc aſpectabilem corporum, rerumve ſenſibilium coagmentationem, ille non inſulsè quæreret, ſintne plures mundi, quia nullâ bonâ ratione probari poteſt, præter corpora, quæ oculis noſtris obſervantur, nulla alia exiſtere in univerſo.

Hinc patet inutile eſſe movere quæſtionem de magnitudine & figurâ mundi, cum nemo mortalium ſciat quouſque extendatur rerum omnium à Deo creatarum compages. Gratis ergo & ſine fundamento dicitur vulgo mundum eſſe figuræ rotundæ, & contineri intra cælorum cancellos, qui ſunt mundi circumferentia, terra autem exiſtit in centro.

Sectatores Ariſtotelis elementum definire ſolent, Corpus ſimplex, ex quo alia corpora componuntur, & in quod reſolvuntur. Cæterum, quatuor ſunt elementa juxta illos, ignis, aer, aqua, & terra.

Ex his componi credunt mixta, verbi gratia, lapides, arbores, metalla, corpora animalium. Duas ineſſe credunt ſingulis qualitates in ſummo gradu, igni calorem & ſiccitatem; aëri calorem & humiditatem; aquæ humiditatem & frigus; terræ frigus & ſiccitatem. Atque illæ quatuor ſunt qualitates, quas vocant primas.

Dicunt inſuper ignem & aërem eſſe corpora levia, quorum motus tendat ad circumferentiam à centro, ſcilicet à terrâ in cælum; aquam verò & terram eſſe corpora gravia, quorum motus tendat ad centrum à circumferentiâ, ſcilicet à cælo in terram.

Hæc doctrina valde debilitatur ratione, quæ deſumitur, tum ex eo quod omnia mixta non reſolvantur in quatuor elementa, ut dictum eſt, dum de principiis: tum ex eo quod nulla experientia nobis oſtendit, terram eſſe corpus minùs compoſitum quam lapides, aquam quam vinum. Adde quod aqua non poteſt dici naturâ ſuâ frigida, vel aër humidus; cum certum ſit ſub Zonâ torridâ aërem ſemper eſſe ſiccißimum, aquam verò potius calidam quam frigidam; unde patet ea corpora, non ſecus ac alia, qualitates varias ſucceſſivè recipere, prout aliter ſe habent corpora, quæ agunt in ea.

Chymici, ut jam diximus de principiis, quinque aſſignant elementa omnium mixtorum quibus nomen dederunt, ſalis, mercurii, ſulphuris, phlegmatis, & capitis mortui. Non opus eſt hic probare, hæc non eſſe principia corporis naturalis, nam id jam à nobis præſtitum eſt. Sed dicemus paucis neque admittenda eſſe pro elementis corporis naturalis.

Diſcrimen inter principia & elementa corporis

eſt, quod elementa ſint prima & veluti compoſita ex ſimpliciori principiorum combinatione orta.

Impoſſibile eſt ſcire, utrum verbi gratiâ vinum componatur ex illis quinque ſubſtantiis, in quas reſolvunt Chymici: nam illæ ſubſtantiæ ſic immutatæ ſunt, ſine dubio, actione ignis, ſic earum partes attritæ fuerunt, ut dici poſſit nihil tale extitiſſe in vino, & per conſequens non hæc eſſe elementa vini. Ac ſane ſi quis permiſceret illas quinque ſubſtantias, dato unicuique ſitu, quem antea habuiſſet, dubium eſt an vinum efficeret potiùs, quam mixtum toto cœlo abhorrens à vino. Sicut autem falſum eſt, flammam extitiſſe in ligno, illudque compoſuiſſe, quamvis lignum in eam reſolvatur actione ignis, ita falſum eſſe dici poteſt, ſulphur & Mercurium, extracta è vino verbi gratiâ actione caloris, fuiſſe in vino, illudque compoſuiſſe. Generantur ex vino, ſicut flamma ex ligno, ſed non ſunt formaliter partes conſtituentes vinum.

Adde quod ſulphur, verbi gratiâ, eductum è vino diverſæ naturæ eſt à ſulphure ex aliis mixtis educto; unde ſequeretur tot eſſe elementa diſtincta, quot ſunt mixta diverſa, ſi hæc Chymicorum quinque eſſent elementa corporis. Inſuper præter illa quinque elementa, multa ſunt quæ conſtituant corpus naturale; quales ſunt illæ partes, quæ in vaporem abeunt actione caloris, quarum natura diverſa eſt ab ea, quod remanet.

Nunc de Carteſianorum elementis aliquid dicamus.

Tria ſunt elementa apud illos, quem numerum colligunt, non ex eo quod materia eſſe videtur, ſed ex eo quod concipimus evenire potuiſſe materiæ ſecundum ſe ſumptæ, & quidem reſpectu partium, præ ſuâ exilitate penitus inſenſibilium. Dari autem ejuſmodi, quæ viſum, tactum, cæteroſque ſenſus fugiant, probatur, quia ideas diſtincta concipimus nunquam, dividendo materiam, devenire poſſe ad partem materiæ tantæ exiguitatis, ut non habeat duas medietates: aliunde evidenti diſcurſu colligimus, in animalculis ſolo Microſcopio conſpicuis, verbi gratiâ, in illis ſerpentibus, quæ momento temporis pullulant in aceto ſoli per æſtatem expoſito, debere eſſe partes admodum exiles, quia ſunt in illis varia organa motûs & nutritionis, nervi, & venæ.

Refert alicubi Athanaſius Kircherus, quod ſi inter duas tabulas marmoris albi bene lævigati ponatur imago quibuſdam coloribus delineata, & extrinſecus rimæ diligenter obducantur, ac dein marmora in uno loco condantur, elapſis duobus vel tribus menſibus, imago in ſuperficie marmoris depicta videtur.

Callet idem Kircherus artem, quâ colores marmori applicati ſic ſe diffundant per totam ejus ſubſtantiam, ut ſi dividatur marmor in multas tabulas paralelas, ſingulis videatur inſcripta eadem imago, quæ in ſuperficie fuerit depicta, magno ſane argumento exiſtere in rerum naturâ particulas

du corps conſiſte en ce que les élémens ſont comme les premiers compoſez de la combinaiſon la plus ſimple des principes. La Physique.

Il eſt impoſſible de ſavoir, par exemple, ſi le vin eſt compoſé de ces cinq ſubſtances auxquelles les Chimiſtes les réſolvent; car elles ſont ſans doute tellement changées par l'action du feu, & leurs parties tellement broiées, qu'on peut dire qu'il n'y a rien de ſemblable dans le vin, & qu'ainſi ce n'en ſont pas là les élémens. En effet ſi on mêloit ces cinq ſubſtances, en donnant à chacune la ſituation qu'elle auroit euë auparavant, il eſt incertain qu'on en fît du vin, & non un mixte différent du vin comme le ciel l'eſt de la terre. Or comme il eſt faux que la flamme ait exiſté dans le bois, & qu'elle ait entré dans ſa compoſition, quoique le bois ſe réſolve en flamme par l'action du feu, de même on peut dire qu'il eſt faux que le ſouffre & le mercure qu'on tire du vin par l'action de la chaleur, aient été dans le vin, & aient fait partie de ſa compoſition. Ces deux choſes s'engendrent du vin comme la flamme s'engendre du feu, & ne ſont point des parties qui conſtituent le vin formellement.

Ajoûtez que le ſouffre tiré du vin eſt d'une nature différente du ſouffre qu'on extrait des autres mixtes, d'où il s'enſuivroit qu'il y a autant d'élémens diſtincts, qu'il y a de mixtes différents, ſi ces cinq élémens des Chimiſtes étoient les élémens du corps. D'ailleurs outre ces cinq élémens, il y a beaucoup de choſes qui conſtituent le corps naturel, témoin ces parties qui ſe diſſipent en vapeur par l'action du feu, & qui ſont d'une nature différente de ce qui demeure.

Il faut maintenant dire quelque choſe des élémens des Cartéſiens.

Ils en comptent trois, ce qu'ils inferent non de ce qu'ils voient que la matiere eſt, mais de ce que nous conçevons qu'il a pû arriver à la matiere conſidérée en elle même, & par rapport à ſes parties que leur petiteſſe rend inſenſibles. La preuve qu'il y a des particules qui échappent à la vûë, au toucher & aux autres ſens, c'eſt que nous concevons diſtinctement, qu'en diviſant la matiere, nous ne ſaurions jamais arriver à une partie quelque petite qu'elle ſoit, qui n'ait deux moitiez. D'ailleurs, il eſt évident que dans ces petits animaux qu'on ne découvre que par le Microſcope, comme par exemple ces ſerpens qui pullulent en un moment dans le vinaigre expoſé à un ſoleil d'été, il doit y avoir des parties d'une extrême petiteſſe, puiſqu'ils ont des nerfs, des veines, & divers organes pour ſervir au mouvement & à la nutrition.

Athanaſe Kircher raconte quelque part que ſi on place une image enluminée entre deux pieces de marbre blanc bien uni, & qu'on empêche l'air de s'inſinuer entre ces deux pieces, leſquelles on doit enterrer enſuite, on trouvera au bout de deux ou trois mois, cette image peinte ſur la ſuperficie du marbre.

Le même Savant a un ſecret pour faire que les couleurs appliquées au marbre ſe répandent tellement dans toute ſa ſubſtance, que ſi on la coupe en pluſieurs ſegmens paralléles, chacun ſeroit empreint de l'image peinte ſur la ſuperficie, ce qui eſt une preuve éclarante qu'il y a dans la nature des parties de matiere d'une telle petiteſſe,

La Putaye. qu'elles peuvent paſſer au travers des pores du marbre.

Les Cartéſiens peuvent donc chercher leurs élémens dans la matiere inſenſible, & en ſonder le nombre ſur les premiers changemens que nous concevons que la matiere ait pû ſoufrir.

Ils avertiſſent ſoigneuſement qu'ils ne prétendent point établir une autre diſpoſition de la matiere que celle qui eſt marquée dans le livre de la Genéſe, qu'ils reconnoiſſent de tout leur cœur la vérité de cette hiſtoire, & que faiſant abſtraction de ce que Dieu a voulu emploier dans la création du monde, ils conſiderent ce qui a pû vraiſemblablement arriver à la matiere dans le commencement.

Or ils trouvent premierement qu'elle a dû être diviſée en pluſieurs cubes, & ſecondement que chacune de ces parties a dû recevoir aſſez de mouvement, pour qu'elles ſe ſéparaſſent les unes des autres, & enfin qu'elles ont dû tourner autour de leur centre autant qu'il étoit poſſible. Cela poſé, il eſt néceſſaire que pluſieurs des parties de matiere deviennent rondes, parce que le choc mutuel des cubes fait tomber leurs angles & éminences, & que par la même raiſon les parties ſe briſent en pieces & ſe reduiſent en petits globes.

Juſqu'ici on conçoit qu'il eſt arrivé deux changemens à la matiere, en ce que premierement elle a acquis une figure ronde, & que ſecondement elle a été broiée en une infinité de particules très petites & ſemblables à la pouſſiere. Voilà donc deux eſpéces de matiere, ou deux élémens. Le premier élément eſt compoſé de ces petits fragments de matiere qui ont été emportez des cubes dans la colliſion mutuelle des parties, & le ſecond de ces mêmes parties qui ſont devenues rondes en perdant leurs angles.

Mais il y a de plus certaines parties crochues & heriſſées, qui s'embaraſſent avec les parties voiſines, & qui en ſont moins propres à acquérir un mouvement circulaire & une figure ſphérique. C'eſt d'elles qu'eſt compoſé le troiſieme élément.

La différence entre les trois élémens, conſiſte, en ce que le premier eſt compoſé de parties beaucoup plus petites que les deux autres, vû que ce n'eſt autre choſe qu'une infinité de fragmens de la matiere d'une extrême fineſſe, qui ont été emportez des cubes, & que d'ailleurs la viteſſe incroïable de leur mouvement fait qu'ils ſe ſéparent ſans ceſſe en je ne ſais combien de parties. Le ſecond au contraire eſt bien compoſé de particules inſenſibles, mais pourtant chacune a une figure conſtante, & la quantité en eſt déterminée. Pour le troiſieme, il eſt compoſé de parties qui ſont plus groſſieres, ou dont la figure eſt moins propre au mouvement.

Une des principales fonctions du premier élément eſt de remplir les petits intervalles qui demeurent entre le globule du ſecond élément. Car comme il n'y a point de vuide, & que les parties rondes laiſſent autour d'elles des eſpaces qu'elles n'occupent point, il eſt néceſſaire qu'il y ait une matiere très-ſubtile qui occupe ces eſpaces. Or c'eſt ce que fait la matiere du premier élément, matiere qu'on appelle ſubtile, à cauſe de ſa petiteſſe & de ſa viteſſe, & parce qu'elle s'accommode à la figure du lieu qu'elle doit occuper, & des intervalles qu'elle doit remplir, en ſe ſé-

materiæ adeo exiguas, ut per poros marmoris permeare poſſint.

Poſſunt ergo elementa ſua quærere Carteſiani in materia inſenſibili, & numerum eorum colligere ex primis mutationibus, quæ concipiuntur materiæ advenire potuiſſe.

Sedulò admonent ſe non ſtatuere materiam fuiſſe aliter diſpoſitam, quam eo modo, qui legitur in libro Geneſeos; at enim ſe veritatem illius hiſtoriæ plenisſimo aſſenſu amplexos, conſiderare, abſtrahendo ab eo, quod Deus voluit actu adhibere in creando mundo, quid veriſimile ſit materiæ accidere potuiſſe ab initio.

Reperiunt debuiſſe illam primo dividi in varios cubos, ſecundo oportuiſſe ſingulas partes motu ſatis magno agitari, ut unæ ab aliis ſejungerentur, & quidem quamlibet circa ſuum centrum, quantum poſſet rotari. Hoc poſito, neceſſe eſt, ut quamplures materiæ partes fiant rotundæ, nam mutuâ colliſione & attritu abraduntur anguli, eminentiæque, eâdemque operâ comminuuntur partes, & in exiguos globulos rediguntur.

Hucuſque duplex adveniſſe materiæ mutatio concipitur: primo ut figuram rotundam acquiſierit; ſecundo, ut in exiliſſima quædam fragminula, ſeu minutiſſimum pulverem contrita ſit, & ita habemus duas ſpecies materiæ, ſeu duo elementa. Primum elementum conſtat ex illis materiæ fragminulis, quæ abraſa ſunt in mutuo partium alliſu. Secundum ex ipſis partibus, quæ rotundæ factæ ſunt per ejuſmodi angulorum abraſiones.

Quia verò quædam ſunt partes, quarum figuræ admodum hamatæ, atque biſutæ, identidem cum vicinis ſeſe implicant, indeque minùs aptæ ad motum & ad figuram circularem acquirendam evadunt, habemus in illis ex quo componatur tertium elementum.

Hæc eſt autem differentia inter hæc tria elementa, ut primum ſit compoſitum ex partibus longè minutioribus, quam duo alia, non ſolùm, quia exſurgit ex minutiſſimis materiæ ramentis abraſis, ſed etiam quia ob incredibilem ſuum motum indefinenter dividitur. Secundum conſtet particulis inſenſibilibus quidem, ſed tamen certæ, ac determinatæ quantitatis, ac figuræ. Tertium conſtet partibus vel magis craſſis, vel habentibus figuras minùs aptas ad motum.

Unum eſt è præcipuis elementi primi officiis replere exigua intervalla, quæ inter globulos ſecundi elementi remanent. Cum enim non detur vacuum, & partes rotundæ ſpatia quædam circa ſe relinquant ab ipſis non occupata, neceſſe eſt dari materiam quandam ſubtiliſſimam, quæ hæc ſpatia opportunè occupet, & hæc eſt materia primi elementi, quam ſubtilem vocant propter exiguitatem, & velocitatem ſuam, tum etiam quia figuram ſuam accommodat loco occupando, juxta exigentiam inter-

tervallorum replenderum, ſeſe dividens unde eſt, quod nullius ſit figuræ determinatæ.

Si quæras unde oriatur peculiaris iſta primi elementi velocitas, duplicem aſſignamus cauſam. Prima eſt quod ſæpe occurrens particulis aliorum elementorum, non eas tamen loco movere poſſit præ ſuâ exiguitate, atque adeo reſiliens cum tuto ſuo motu, juxta leges ſupra expoſitas, diutius illum conſervat; ſi verò alia corpora illam contingant, facile tribuunt ipſi de ſuo motu, eumque hoc modo faciunt ut celerius moveatur. Secunda eſt, quod cum ipſa repleat ſpatiola inter globulos intercepta, cogitur ſæpe per anguſtos atque obliquos meatus effluere: hoc verò mirum quantùm adauget ejus motum. Videmus aquam latiſſimo fluentem in alveo, quoties occurrunt anguſtiæ inter duos ſcopulos, verbi gratiâ, toties motu longè celeriori quam antea ferri, quod nempe quælibet pars aquæ longè pluribus pone impellatur quam antea; impellitur enim tum ab illis, quæ antea tendentes versùs lineam parallelam ripæ, coactæ ſunt propter obſtaculum tendere hinc & inde versùs fauces inter duos ſcopulos patentes. Eodem plane modo, quotieſcunque materia ſubtilis cogitur per anguſtos ambitûs inter globulos remanentes iter facere, intenditur ejus velocitas, prementibus hinc & inde particulis, earundem exitum quærentibus.

Hinc evenire debet, ut licet globuli non eam valde premant, ipſa tamen ſummo impetu erumpat, ſicut licet follis lente claudatur, aër tamen celerrimè egreditur ex illo propter viæ anguſtias.

Elementa hæc in ſe invicem transmutabilia dici poſſunt, quia globuli ſecundi elementi poſſunt in pulverem redigi, fierique adeo primum, vel acquirere figuram rotundam, attritis omnibus angulis ob mutuam collidionem, quod eſt mutari in ſecundum elementum; primi elementi partes quædam poſſunt coagulari, ideoque commutari vel in tertium, vel in ſecundum, prout ſe habet figura moduli, ut ita dicam, in quo coagulantur.

Tria elementa quidam recentiores admittunt, quæ vocant materiam lucidam, materiam perſpicuam, & materiam opacam. Hi non multum abludunt à Carteſianis docentibus ſolem & ſtellas fixas componi ex primo elemento, cælos è ſecundo, planetas verò, in quibus numerant terram, ex tertio; præterea aquam & aërem habere ſuos poros plenos materiâ ſecundi elementi, licet de cætero ſint corpora conflata ex tertio, & inde oriri aquæ & aeris perſpicuitatem.

parant en pluſieurs parties, ce qui eſt cauſe qu'elle n'a point de figure déterminée. La Phyſique.

On aſſigne deux cauſes de la viteſſe du premier élément. La premiere eſt que rencontrant ſouvent les particules des autres élémens, il ne peut les chaſſer de leur place à cauſe de la petiteſſe, de ſorte que retournant ſur ſes pas avec tout ſon mouvement, ſelon les loix du mouvement expoſées ci-deſſus, il le conſerve plus longtems, outre que quand les autres corps le touchent, ils lui communiquent aiſément de leur mouvement, ce qui fait qu'il ſe meut avec plus de rapidité. La ſeconde eſt que rempliſſant les petits eſpaces qui demeurent entre les globules, il eſt ſouvent obligé de ſe gliſſer dans des pores étroits & obliques, ce qui augmente ſon mouvement d'une maniere incroiable. On remarque au ſujet des rivieres qui coulent dans un lit ſpatieux, que quand elles ſe trouvent preſſées entre deux écueils, elles courent avec beaucoup plus de rapidité qu'auparavant, parce que chaque partie de l'eau en a beaucoup davantage qui la pouſſent par derriere, vû qu'alors elle eſt pouſſée par celles qui ſuivant une ligne parallele au rivage, ſont forcées par l'obſtacle qu'elles rencontrent de ſe raſſembler vers l'embouchure de ces deux écueils. De la même maniere, dès que la matiere ſubtile eſt obligée de paſſer par des détours étroits qui demeurent entre les globules, ſa rapidité eſt augmentée par la preſſion des autres particules qui cherchent à en ſortir en même tems.

C'eſt ce qui doit l'obliger à partir avec une impétuoſité extraordinaire, bien que les globules ne la preſſent pas beaucoup, de même que quand on ferme un ſoufflet lentement, l'air en ſort néanmoins avec une extrême viteſſe, à cauſe du peu d'eſpace qu'il trouve dans le chemin.

Ces élémens peuvent ſe changer les uns dans les autres. En effet les globules du ſecond peuvent être réduits en poudre, & devenir ainſi le premier, ou acquérir une figure ſphérique, en perdant tous leurs angles par la colliſion réciproque des petits cubes, & devenir par là le ſecond, & enfin les parties du premier peuvent ſe réunir avec d'autres, & devenir de la ſorte, ou le troiſieme élément, ou le ſecond, ſelon la figure qu'il prend.

Quelques modernes admettent trois élémens, qu'ils appelle matieres lumineuſe, matiere tranſparente, & matiere opaque. Ces Philoſophes ne s'éloignent pas beaucoup des Carteſiens qui enſeignent que le Soleil & les étoiles fixes ſont compoſez du premier élément, les cieux du ſecond, les planetes, parmi leſqu'elles ils comptent la terre, du troiſieme, & que d'ailleurs l'eau & l'air ont leurs pores remplis de la matiere du ſecond élément, bien que du reſte, ils ſoient compoſez du troiſieme, & que de là vient la tranſparence de l'eau & de l'air.

CAPUT SECUNDUM.

Explicatur natura qualitatum elementarium.

HOc nomine intelliguntur calor & frigus, humiditas, & ſiccitas quæ videntur eſſe præcipuæ inter corporum qualitates, ideoque dici ſolent qualitates primæ.

Antequam de illis agamus, placet conſide-

CHAPITRE SECOND.

De la nature des qualitez élémentaires.

ON entend par ce nom le chaud le froid, l'humidité & la ſéchereſſe, qui ſemblent être les principales qualitez du corps, & que par cette raiſon on appelle d'ordinaire premieres qualitez.

Avant d'en parler, il eſt à propos de faire

La Phyſique. attention à quelques axiomes phyſiques qui renferment la maniere d'opérer de ces qualitez.

Les Philoſophes ont coûtume de dire en premier lieu, que les qualitez agiſſent *in orbem*, *uniformiter*, *difformiter*, c'eſt-à-dire qu'elles produiſent autour d'elles leurs ſemblables, de telle maniere que plus le ſujet eſt éloigné d'elles, plus les traits de reſſemblance y ſont foibles. Ainſi la chaleur échauffe plus ou moins les corps autour d'elle, ſelon qu'ils en ſont proches, ou éloignez. Il s'enſuit de là que les qualitez n'agiſſent plus, paſſé une certaine diſtance, & que leur force eſt renfermée dans de certaines bornes, qu'on appelle la ſphere de leur activité, laquelle s'étend plus ou moins ſelon que la qualité a plus ou moins de force, ou qu'elle s'étend plus ou moins au dehors. Nous ſentons d'une plus grande diſtance la chaleur du feu que celle du bois échauffé, & celle d'un feu d'un pied, que celle d'un feu d'un demi-pied.

On dit en ſecond lieu, que les qualitez n'agiſſent point ſur un ſujet qui a la même qualité au même dégré, d'où vient l'axiome vulgaire, *le ſemblable n'agit point ſur ſon ſemblable.* Ainſi, ſuppoſé deux corps avec chacun quatre dégrez de chaleur, quoi qu'on les approche l'un de l'autre, ils ne s'échaufferont point mutuellement. La raiſon en eſt en premier lieu que tout agent quand il agit tend à ſe rendre ſon ſujet ſemblable, & que par conſéquent s'il l'eſt déjà, il n'a plus rien à faire à ſon égard, & en ſecond lieu que ſi le ſemblable agiſſoit ſur ſon ſemblable, bientôt tout périroit, puiſque deux corps avec quatre dégrez de chaleur s'échaufferoient l'un l'autre juſqu'a huit dégrez, en quoi conſiſte la forme du feu.

On dit en troiſieme lieu, que les qualitez n'agiſſent point ſur un ſujet éloigné. Cette expreſſion ne doit pas s'entendre comme ſi l'agent devoit être contigu immédiatement au patient; car il eſt manifeſte que le Soleil tout éloigné qu'il eſt de nous, ne laiſſe pas de nous éclairer & de nous échauffer. Le ſens de cette propoſition eſt donc qu'un corps ne produit point d'effets ſur un ſujet éloigné, qu'il n'ait agi auparavant ſur un ſujet mitoien. Par exemple, la chaleur du feu doit avoir paſſé par l'air mitoien, avant que d'échauffer notre main. De là eſt née la diviſion en préſence immédiate & en vertu immédiate. Un fer chaud appliqué à la peau, eſt contigu à ſon ſujet par une préſence immédiate, au lieu que le Soleil qui éclaire la terre, ne lui eſt contigu que par une vertu immédiate.

On ajoûte en quatrieme lieu que les qualitez ont action & réaction, c'eſt-à-dire que l'agent devient à ſon tour le patient, & reçoit en lui l'activité du ſujet ſur lequel il agit. C'eſt ce qu'on voit dans les boutiques des maréchaux, où le fer chaud trempé dans l'eau, agit ſur elle en l'échauffant, pendant que l'eau agit ſur lui en le refroidiſſant.

On dit en dernier lieu que les qualitez ſouffrent antipériſtaſe. C'eſt ainſi qu'on appelle la force d'une qualité contre une qualité contraire qui l'aſſiege de toutes parts, & on a coûtume d'entendre par ce mot l'action intérieure par laquelle la choſe aſſiégée de la ſorte, ſe perfectionne elle même pour mieux réſiſter à la qualité contraire. On ſuppoſe que c'eſt la cauſe pour laquelle les eaux de puis & les lieux ſouterrains ſont chauds en hiver & froids en été. Mais il y a quelques Péripatéticiens à qui il ne paroît pas vraiſemblable que l'eau qui eſt inſenſible, puiſſe

rare aliqua axiomata Phyſica, quæ complectuntur modum operandi qualitatum.

Primo dicere ſolent Philoſophi, qualitates agere in orbem uniformiter difformiter, hoc eſt producere circa ſe qualitatem ſibi ſimilem, ubi remiſſiorem, quò ſubjectum magis diſtat ab illis. Verbi gratiâ, calor calefacit omnia corpora circumquaque, ſed magis quæ contigua ſunt, quam remota, & eò magis unumquodque quò magis vicinum eſt. Hinc ſequitur qualitates non agere ad omnem diſtantiam, ſed intra quoſdam limites, qui vocantur ſphæra activitatis, quæ modò major eſt, modò minor, prout qualitas eſt intenſior aut remiſſior, vel etiam major & minor extenſivè. Ad majorem diſtantiam ſentimus calorem ignis quam calorem ligni calidi, & calorem ignis palmaris quam ſemipalmaris.

Secundo qualitates non agere in ſubjectum affectum eadem qualitate in eodem gradu, unde vulgare axioma ſimile non agit in ſimile. Ita, ſi ſupponamus dari duo calida ut quatuor, quantumvis ſibi invicem applicentur, neutrum alterum calefacit. Ratio eſt, primo quia omne agens dum agit, intendit ſibi aſſimilare paſſum: ergo ſi ſit jam ſimile, nulla eſt ratio agendi in ipſum; ſecundo, quia ſi ſimile ageret in ſimile, brevi omnia perirent; duo calida ut quatuor brevi ſe invicem adducerent uſque ad octavum gradum caloris, in quo conſiſtit forma ignis.

Tertio qualitates non agere in diſtans. Hoc non ita debet intelligi, quaſi agens debeat eſſe immediate contiguum paſſo, nam evidens eſt ſolem valde à nobis remotum nos tamen illuminare & calefacere. Ita debet intelligi, ut dicamus cauſas non producere ſuos effectus in paſſum remotum, niſi prius egerint in medium. Veri gratia calor ignis, antequam agat in manum noſtram, debet intercipi in toto aëre intermedio. Hinc orta eſt diviſio in immediationem ſuppoſiti, & immediationem virtutis. Ferrum candens applicatum cuti contiguum eſt paſſo immediatione ſuppoſiti. Sol illuminans terram eſt contiguus paſſo immediatione virtutis.

Quarto qualitates agere, & reagere, hoc eſt agens pati à paſſo, ſive recipere in ſe activitatem ſubjecti, in quod agit. Hoc patet in officinis fabrorum, ubi ferrum candens in aquam immerſum ſimul agit in aquam, eam calefaciendo, & ſimul patitur ab aquâ frigefactum ab illâ.

Quinto qualitates pati antiperiſtaſim, ſic vocatur intenſio unius qualitatis ad præſentiam alterius ſuæ contrariæ illam circum obſidentis, ſolentque intelligi per hanc vocem actio interna rei obſeſſæ, quâ ſe ipſam perficit propter circumſtientiam contrarii, ad melius ei reſiſtendum. Hanc eſſe cauſam dicunt, cur aquæ puteales, & loca ſubterranea hyeme ſint calida, æſtate frigida. Sed ſunt quidam inter Peripateticos, quibus non verſimile videtur, aquam, ſenſûs non capacem, tam opportunè poſſe

cor-

corroborare vires ſuas, ut inimico ſuo melius reſiſtere valeat, quandoquidem non ſentit obſideri ab inimico. Credunt ergo aquam puteorum byeme eſſe calidam, quia frigus impedit nè halitus calidi è viſceribus terræ aſſurgentes exeant è terrâ; æſtatè verò eſſe frigidam, quia liberè exeunt è terrâ omnes halitus illi.

Sed quia illud quoque minùs probabile eſt, idcirco non deſunt inter Peripatéticos, qui fatentur aquam puteorum non eſſe byeme calidiorem, quam æſtate, ſed potiùs frigidiorem; ſed videri nobis aliàm byeme, quia minùs frigida eſt quam aër ambiens noſtrum corpus in ſuperficie terræ; & videri frigidam æſtate, quia minùs calida eſt quam aër qui nos circumdat, & hæc eſt vera ſententia, ut probari poteſt multis rationibus & experimentis.

Experiuntur, qui è balneo calidiori prodeunt, aquam tepidam ſibi videri frigidam; in mediâ planitie frigus captamus opacum ſæviente æſtu, ſub umbrâ arborum vel muri: neque tamen locus ille, ubi eſt umbra, eſt reverâ frigidus, ſed ſolùm minùs calidus quam reliquus aër.

Colligendum ergo eſt ita diſpoſitam corporis noſtri machinam, ut ſentiamus frigus, quando tangimus aliquid minùs calidum quam nos ſumus; calorem verò, quando tangimus aliquid minùs frigidum quam nos ſumus.

Hinc capies, cur loca ſubterranea nos calefaciant byeme, & refrigerent æſtate, licet in ſe conſiderata, frigidiora ſint byeme quam æſtate, ut conſtat tum ex thermometro, tum ex eo quod oleum nunquam concreſcat æſtate in illis locis, byeme verò quandoque concreſcat.

Supra dicta axiomata egregiè congruunt hypotheſibus novæ Philoſophiæ.

Primò enim, cum omnis activitas corporum dicatur à recentioribus conſiſtere in eo quod corpora emittant extra ſe varia corpuſcula, vel communicent aliquem motum corporibus vicinis, facile concipimus cur habeant ſphæram activitatis, intra quam operentur uniformiter difformiter, quippe conſtat experientiâ, motum projectorum, & omnem in genere motum impreſſum minui paulatim, donec penitus deficiat.

Secundò, juxta regulas motûs, corpus quod movetur cum certâ celeritate, non debet communicare de ſuo motu, ſi offendat aliud corpus eâdem celeritate progrediens, unde verificatur axioma, ſimile non agit in ſimile.

Tertiò, cum corpora non agant aliter in ſe invicem, quam per motum localem, evidens eſt non poſſe dari actionem in diſtans.

Quartò, actio & reactio facile intelliguntur ex eo, quod diximus, dum de motu locali, nempè actionem conſiſtere in communicatione motûs, omne verò corpus movens aliud tantumdem amittere de ſuo

ſe fortifier & ſe munir ſi à propos, pour mieux repouſſer ſon ennemi. Comme elle ne ſent point les efforts qu'il fait contre elle, ils croient que l'eau de puits n'eſt chaude en hiver, que parce que le froid empêche que les vapeurs chaudes qui s'élevent des entrailles de la terre, ne paſſent au dehors, & que ſi elle eſt froide en été, c'eſt que ces mêmes vapeurs ſortent alors librement de la terre. La Perſe, 1712.

Néanmoins comme cette raiſon même n'eſt gueres probable, il y a d'autres Péripatéticiens qui avouent que l'eau de puits eſt plus froide en hiver qu'en été, qu'elle ne nous paroît chaude que parce qu'elle eſt moins froide que l'air qui environne notre corps ſur la ſuperficie de la terre, & enfin que nous la trouvons froide en été, parce qu'elle eſt moins chaude que l'air dont nous ſommes entourrez. C'en eſt là en effet la véritable raiſon, ainſi qu'on peut le prouver par beaucoup de raiſonnemens & d'expériences.

Ceux qui ſortent d'un bain chaud éprouvent que l'eau tiede leur paroît froide. Lors qu'il fait une chaleur extréme, nous prenons le frais au milieu d'une plaine à l'ombre des arbres, ou de quelques murs. Cependant le lieu qui eſt à l'ombre n'eſt point froid. Seulement il eſt moins chaud que le reſte de l'air.

Il en faut donc inférer que la machine de notre corps eſt diſpoſée de telle maniere que nous ſentons de la froideur, quand nous touchons quelque choſe de moins chaud que nous ne ſommes, & qu'au contraire nous avons le ſentiment de chaleur quand nous touchons quelque choſe de moins froid que nous.

C'eſt ce qui vous fera comprendre pourquoi les lieux ſouterrains nous échauffent en hiver, & nous rafraichiſſent en été, bien qu'en eux mêmes ils ſoient plus froids en hiver qu'en été, ainſi qu'il eſt conſtant par l'expérience du thermométre, & par celle de l'huile qui ne s'y épaiſſit jamais en été, bien qu'elle le faſſe quelques fois en hiver.

Les axiomes ci-deſſus conviennent parfaitement aux hypotheſes de la nouvelle Philoſophie.

Car en premier lieu, comme les modernes enſeignent que l'activité des corps conſiſte en ce qu'ils envoient au dehors divers corpuſcules, ou qu'ils communiquent quelque mouvement aux corps voiſins, on conçoit ſans peine pourquoi ils ont une ſphere d'activité dans les bornes de laquelle ils agiſſent *uniformiter difformiter*. En effet l'expérience nous montre que le mouvement des corps jettez & tout autre mouvement imprimé aux corps s'affoiblit peu à peu juſques à ce qu'il ceſſe.

En ſecond lieu, ſelon les régles du mouvement, un corps qui ſe meut avec une certaine viteſſe, ne doit point communiquer de ſon mouvement, s'il rencontre un autre corps qui marche avec la même viteſſe. C'eſt ce qui s'accorde avec cet axiome, le ſemblable n'agit point ſur ſon ſemblable.

En troiſieme lieu, comme les corps n'agiſſent les uns ſur les autres que par le mouvement local, il eſt évident que les qualitez n'agiſſent point ſur un ſujet éloigné.

En quatrieme lieu enfin, il eſt aiſé d'entendre l'action & la réaction, par ce que nous avons dit en parlant du mouvement local, ſavoir que l'action conſiſte dans la communication du mouvement, & que tout corps qui en meut un autre, perd

La Physique. perd autant de son mouvement qu'il en communique à cet autre corps. C'est ce qui doit faire comprendre pourquoi l'eau bouillante devient tiede en tiédissant l'eau froide.

Nous n'ajoûterons rien à ce que nous avons déjà dit de l'antipérisstase.

De la chaleur & du froid.

AVant toute chose je prie de bien remarquer que nous traitons ici des qualitez, non pas selon ce qu'elles sont dans nous; car on sait de reste par sa propre expérience ce que c'est par exemple que de sentir la chaleur, & on ne peut le comprendre que par ce sentiment intérieur qu'on appelle conscience, mais entant qu'elles sont dans les corps qui agissent sur nos organes. Aristote a défini le chaud, ce qui rassemble les parties homogenes, & qui sépare les hétérogenes, & le froid au contraire ce qui ramasse également les hétérogenes & les homogenes. On confirme cette définition par l'exemple du feu & de la gelée; car la chaleur du feu diffout tellement une masse de métal, que le parties d'or pur séparées des autres métaux se ramassent toutes ensemble, au lieu que la gelée fait que les cailloux, les brins de paille, le bois & l'eau ne composent plus qu'un seul corps.

Néanmoins il faut avoüer que ces définitions sont imparfaites. Car premierement la chaleur rassemble souvent des choses hétérogenes, comme le vin, le beure, la graisse, l'eau, le sel, lesquels ne peuvent plus être séparez, dès qu'ils ont une fois bouilli ensemble, tandis que le froid au contraire sépare quelques fois des choses hétérogenes, comme lorsque de l'eau mêlée avec du vin gele seule.

Secondement ces définitions ne disent que les effets de la chaleur & du froid, effets que personne n'ignore, & n'en marquent point l'essence, qui est ce que les Philosophes cherchent.

Pour s'y prendre mieux, on doit commencer par ôter l'ambiguité du mot, *chaleur*. Il faut donc savoir, qu'on le prend, ou pour le sentiment que nous avons quand nous sommes auprés du feu, ou pour la vertu que le feu a d'exciter en nous ce sentiment.

Or bien que ces deux choses aient un même nom, elles différent pourtant du tout au tout. La premiere est une action spirituelle, ou une pensée de notre ame, au lieu que la seconde est une certaine modification de la matiere. Lorsqu'on demande ce que c'est que chaleur, le mot chaleur s'entend de la seconde maniere, & non pas de la premiere. Ce que nous en disons a lieu aussi par rapport aux autres qualitez.

Si nous consultons les Epicuriens, ils nous diront que la chaleur est la faculté d'envoier au dehors des atomes, qui pénétrent dans les corps, qui les séparent, & qui les dissolvent, selon qu'ils sont d'une certaine grandeur, & qu'ils ont une certaine figure & un certain mouvement. C'est pourquoi ils disent qu'un corps qui a la vertu d'échauffer, c'est celui dont les particules séparent les autres corps en une infinité de petites parties, de sorte que la chaleur, soit dans le corps échauffant, soit dans le corps échauffé, consiste en un certain mouvement des atomes.

Quand les corps envoient actuellement au-dehors de ces atomes qui ont la vertu de dissoudre les autres corps, ils sont chauds formellement,

motu, quantum communicat alteri. Hinc facile intelliges, quare aqua fervens, dum aquam frigidam tepefacit, ipsa quoque fiat tepida.

De antiperistasi nihil dicendum est praeter ea quae jam supra à nobis observata sunt.

De Calore & Frigore.

ANte omnia velim observari, nos agere de qualitatibus, non quatenus se tenent ex parte nostri: nam propriâ experientiâ satis superque intelligimus quid sit calere verbi gratiâ, nec aliter hoc intelligi potest quam propriâ conscientiâ: sed quatenus se tenent ex parte corporum agentium in nostra organa. Aristoteles definivit calidum, quod congregat homogenea & disgregat heterogenea: frigidum verò, quod congregat tum heterogenea, tum homogenea. Confirmatur definitio exemplo ignis & gelu, nam calore ignis ita dissolvitur massa metallica, ut partes puri auri à ceteris metallis secretae, simul congregentur: gelu verò facit ut lapilli, paleae, ligna simul & aqua in unam molem concrescant.

Nihilominùs dicendum est eas definitiones esse imperfectas, primò quia calor saepissimè congregat res heterogeneas, vinum verbi gratiâ, butyrum, adipem, aquam, salem, quae cum aliquandiu in eodem vase ferbuerunt, omnino indiscreta sunt: frigus quoque disgregat heterogenea aliquando, ut cum aqua vino permixta concrescit sola in glaciem.

Secundò hae definitiones dicunt solùm effectus caloris & frigoris, quos nemo ignorat, non verò essentiam, quae à Philosophis inquiritur.

Sed ut meliùs res procedat, tollenda est vocis homonymia. Sciendum ergo est calorem sumi, vel pro sensu quem habemus, quando sumus juxta ignem, vel pro virtute illa quam habet ignis excitandi in nobis eum sensum.

Haec duo licet eodem nomine gaudeant, toto genere differunt tamen. Prius est actus quidam spiritualis, sive cogitatio animae nostrae; posterius est modificatio quaedam materiae. Jam cum quaeritur quid sit calor, non priori sensu, sed posteriori calor intelligitur. Quod de calore dicimus, illud quoque locum habet erga caeteras qualitates.

Si consulamus Epicureos, dicent nobis calorem esse vim quamdam emittendi atomos, quae prout praeditae sunt certâ mole, figura, & motu, corpora subingrediuntur, discutiunt, & dissolvunt. Proinde illud corpus calefactivum vocant, quod particulis suis alia minutatim concidit, & per consequens calor, sive in corpore calefaciente, sive in corpore calefacto, situs est in motu quodam atomorum.

Quando corpora atomos eas incidendi virtute praeditas actu emittant, calida sunt formaliter, ut ignis: quando atomos calorificas continent quidam, sed

ſed revinctas, calida ſunt virtualiter, ut non ſolùm piper & vinum, ſed etiam lignum, & quæcumque ignescere apta ſunt.

Corpus calidum virtualiter poteſt fieri calidum actu duobus modis, primò, quando atomi extrinſecus advenientes ſubeunt poros, laxant claustra, & ad partes minutiſſimas corpus incidunt: tunc enim atomis calorificis, antea revinctis, & materiæ heterogeneæ agglutinatis, datur libertas ſeſe extricandi: hoc modo ligneum & oleum, aliaque materia combuſtibilis, calida fiunt formaliter, ſcilicet flammâ extrinſecus admotâ.

Secundò quando corpus concutitur, sive commoveatur ſecundùm totum ſe, ſive ſolùm quædam atomi illius motu inteſtino cieantur. Et quidem atomi calorificæ, dum ſemper conniuuntur in partes, quibus circumdantur, poſſunt tandem diſcutere molecolas heterogeneas, & viam ſibi erumpendi facere. Quod ſi à circumſtantibus corporibus repellantur, eò accelerabitur magis calefactio actualis corporis, quia atomi elapſæ regrediuntur, & multis aliis atomis calorificis libertatem faciunt. Hoc modo fœnum, triticum, & id genus alia incaleſcunt. Hoc modo fiunt fermentationes & putrefactiones. Si autem corpus agitatur ſecundùm ſe totum, facile concipimus ſolvi contexturam plurium molecularum, & fieri rimas, per quas atomi calorificæ extricentur. Hoc modo animal currendo, & corpora dura mutuo attritu incaleſcunt.

Circa frigus dicunt Epicurei contrarium ejus, quod circa calorem, nempe illud eſſe vim emittendi atomos, quæ diverſam habentes molem, figuram, & motum à calorificis, diverſum etiam producunt effectum, ſcilicet conſtrictionem corporum ſecundùm minutas particulas. Supponunt autem atomos frigorificas eſſe figuræ tetrahedricæ, & pyramidalis, quod illa ſit ad motum maximè inepta: atomis calorificis tribuunt vel figuram rotundam, vel acutam, & ſemper ſuperficiem lævem.

Carteſiani ſic philoſophantur de calore, illum eſſe varium, vehementem, & circularem corporis motum, quoad partes inſenſibiles.

Calorem eſſe motum probant, quia conſtat experientiâ pedes ſolâ deambulatione calefieri, & corpora duriſſima, cum ad ſe invicem allidantur, tantum concipere calorem, ut nonnunquam inflammentur axes, verbi gratiâ, rotarum, & terebræ, quæ perforant lignum, & multa alia. Nihil poteſt aſſignari, quod interveniat, ut fiant hæ experientiæ, præter motum localem.

Motum verò particularum inſenſibilium eſſe calorem hinc verisimile ducunt, quia corpora tum demum bene calefiunt, quando eorum particulæ commoventur, & aliæ ab aliis diſtinguntur. Manus, verbi gratiâ, directè motæ parum aut nihil incaleſcunt, ſed ſi altera alteri circumvolvatur, citò calefiunt. Ratio eſt, quia in primi caſu, unus eſt

& tel eſt le feu. Mais lorſque ces ſortes d'atomes ſont comme empriſonnez au dedans d'eux, ils n'ont qu'une chaleur virtuelle, & tels ſont le poivre, le vin, le bois, & tout ce qui eſt capable de s'enflammer. La Phyſique.

Un corps chaud virtuellement peut devenir actuellement chaud en deux manieres. La premiere eſt, lorſque des atomes venus de dehors ſe gliſſent dans les pores, élargiſſent les ouvertures, & le coupent en une infinité de petites parties; car alors les atomes doüez de la faculté d'échauffer lesquels étoient enchaînez & embaraſſez dans la matiere hétérogene, ſe mettent en liberté. C'eſt de cette maniere qu'en approchant la flamme du bois, de l'huile, & des autres matieres combuſtibles, elles deviennent chaudes formellement.

La ſeconde maniere, c'eſt lorſque le corps eſt ébranlé & ſecoué, ſoit que ce ſoit dans toute ſa maſſe, ſoit qu'il n'y ait ſeulement que les atomes doüez de la faculté d'échauffer qui ſoient agitées par un mouvement intérieur. Comme alors ils font des efforts continuels contre les parties qui les environnent, ils viennent enfin à bout de renverſer les particules hétérogenes, & de s'ouvrir un paſſage. Que ſi les corps voiſins les repouſſent, cet obſtacle ne ſert qu'à hâter la calefaction actuelle du corps, parce que les atomes déjà ſortis, y rentrent & en dégagent pluſieurs autres. C'eſt ainſi que le foin, le bled, & autres choſes ſemblables s'échauffent. De la même maniere ſe font les fermentations & les putréfactions. Que ſi un corps eſt agité dans toute ſa maſſe, il eſt aiſé de comprendre que ce mouvement détruit la contexture de ſes parties, & qu'il s'y fait des fentes par leſquelles ſortent les atomes chauds. C'eſt de cette maniere que les animaux s'échauffent en courant, & les corps durs en ſe briſant les uns contre les autres.

Les Epicuriens diſent par rapport au froid le contraire de la chaleur, ſavoir qu'il conſiſte dans la faculté d'envoier au dehors des atomes dont la grandeur, la figure, & le mouvement différent des atomes chauds, & qui produiſent auſſi un effet différent, en ce qu'ils reſſerrent les petites parties des corps. Ils ſuppoſent que les atomes froids ſont tetrahedres & pyramidaux, parce que cette figure eſt moins propre au mouvement que les autres, & au contraire ils donnent aux atomes chauds une figure ronde, ou pointue, & une ſuperficie polie.

Quant aux Carteſiens, ils enſeignent que la chaleur eſt le mouvement varié, rapide, & circulaire des parties inſenſibles du corps.

Ils prouvent que la chaleur eſt un mouvement, par l'expérience des pieds qui s'échauffent en marchant, & par celle des corps durs qui conçoivent tant de chaleur par le choc mutuel de leurs parties, que quelquefois le feu prend aux aiſſieux des roues, aux tarieres dont on perce le bois, & à d'autres choſes ſemblables. On ne peut imaginer d'autres cauſes de ces phénomenes que le mouvement local.

Ils montrent la vraiſemblance qu'il y a que la chaleur conſiſte dans le mouvement des parties inſenſibles, en diſant que les corps ne s'échauffent bien que quand leurs particules ſont agitées & ſe ſéparent les unes des autres. Par exemple, les mains s'échauffent peu ou point, quand elles n'ont qu'un mouvement direct; mais ſi on les tourne l'une autour de l'autre, elles deviennent bientôt chaudes. La raiſon en eſt que

Digitized by Google

La Physique.

dans le premier cas, la main entiere n'a qu'un mouvement, au lieu que dans le second, les diverſes particules des mains reçoivent des mouvemens divers & contraires les uns aux autres.

On ne peut nier qu'il n'y ait un tel mouvement dans les parties inſenſibles des corps chauds. En effet nous voions quand on jette de l'eau ſur un fer rouge, qu'elle bout d'abord, & qu'elle rejaillit quelquefois avec violence. D'où celà vient-il? Ce n'eſt pas du mouvement du fer entier puiſqu'il eſt en repos. C'eſt donc du mouvement de ſes particules, car ce qui meut une choſe, doit être mû lui-même. On tire la même conſéquence de ce que l'étain ou le plomb mis ſur un fer ardent ſe fondent d'abord, & que l'étoupe s'enflamme dans le moment. Jamais ce fer ne produiroit de pareils mouvemens, ſi ſes particules inſenſibles n'en avoient elles mêmes un très-rapide.

En effet, puiſqu'il eſt conſtant que la flamme ſe meut avec une extrême violence, on ne ſauroit douter qu'elle n'agite en pluſieurs ſens les corps qu'elle touche, & que ſi elle ne peut les tranſporter tout entiers, du moins elle ne ſecoue, ne briſe & ne tourne en cent façons leurs particules inſenſibles. Nous avons donc une preuve *à poſteriori* que les corps chauds ſe meuvent, quant à leurs particules inſenſibles, puis qu'ils produiſent du mouvement dans les corps qu'on approche d'eux. La même vérité ſe prouve auſſi *à priori*, puiſque nous ſavons que la chaleur eſt produite par les corps dont les parties ſont agitées.

Mais toute ſorte de mouvement des parties inſenſibles ne ſuffit pas pour produire la chaleur. Les Carteſiens diſent qu'il faut encore que les parties ſe meuvent autour de leur centre, & que le corps chaud imprime un mouvement ſemblable au corps qu'il échauffe, parce que les diverſes parties du corps échauffé étant ſecouées en même tems, elles ſe choquent les unes les autres, de ſorte que comme les unes empêchent les autres de ſe mouvoir en ligne directe, toutes doivent avoir un mouvement irrégulier & circulaire.

On confirme cette hypothéſe par l'expérience vulgaire des hommes qui d'une même bouche ſouffl nt le chaud & le froid; car ſi nous voulons refroidir quelque choſe, nous ſoufflons vîte & en reſſerrant la bouche, au lieu que pour nous échauffer les doigts nous ſoufflons doucement & en ouvrant la bouche. Ils diſent que l'haleine envoiée en droite ligne refroidit, parce que ſes parties ne conſervent point le mouvement circulaire qu'elles avoient dans la poitrine, & détruiſent cette même ſorte de mouvement qu'avoient les corps chauds ſur leſquels on la pouſſe, de même qu'en frappant fortement d'un bâton ou du pied une toupie tandis qu'elle tourne autour de ſon centre, on détruit ſon mouvement circulaire. Mais quand on ſouffle doucement, en ouvrant la bouche, les parties de l'haleine conſervent leur mouvement circulaire, & ſont propres par conſéquent à échauffer. Donc la chaleur conſiſte dans le mouvement circulaire des particules.

On objecte contre ces Philoſophes que les vents ſeptentrionaux ſe meuvent avec une extrême viteſſe, non ſeulement par rapport à leur maſſe entiere, mais encore par rapport à leurs parties inſenſibles, puiſque l'air étant un corps liquide, doit être compoſé de parties agitées. Mais cette objection ne dit rien, parce que le mouvement d'un vent froid eſt direct, & que

motus manûs integræ, cum in poſteriori variæ quoque particulæ manuum diverſis ac ſibi contrariis agitationibus commoveantur.

Neque poteſt negari, quin detur talis motus in particulis minutiſſimis corporum caliderum. Videmus enim aquam injectam in ferrum candens immotum ferveſcere ſubitò, & aliquando reſilire violenter. Unde hoc? non à motu totius ferri, cum quieſcat. Ergo à motu particularum illius, nam quod aliud movet, debet moveri. Id ipſum colligitur ex eo quod ſtannum, vel plumbum impoſitum ferro candenti liqueſiant citò, ſtupa verò citò inflammetur: nunquam hos motus produceret ferrum candens, niſi particulæ illius inſenſibiles rapidiſſimo motu agitarentur.

Ac ſane cum conſtet flammam moveri violentiſſimè, dubitari non poteſt quin corpora ſibi applicata multifariam agitet, & ſi minus tranſportare valeret integra, at ſaltem eorum particulas ſuccutere, concidere, variiſque modis circumrotare debeat. Habemus ergo à poſteriori corpora calida moveri quoad partes inſenſibiles, quandoquidem producunt motum in corporibus ſibi applicatis. Habemus hoc etiam à priori, quia ſcimus calorem produci à corpore, cujus partes ſunt agitatæ.

Verùm non motus qualiscunque partium inſenſibilium ſufficit ad rationem caloris. Requiri dicunt inſuper, ut partes inſenſibiles moveantur circa ſuum centrum, & credunt corpus calefaciens talem motum excitare debere in corpore calefacto, quia cum variæ partes corporis calefacti ſimul ſuccutiantur, aliæ in alias incurrunt, & ſic aliis aliarum motum rectum inhibentibus, gigni debet motus perturbatus omnium, & circularis.

Affertur in confirmationem illius hypotheſeos vulgare illud experimentum, quo ex eodem ore calidum & frigidum afflamus, quippe ſi halitu aliquid velimus frigefacere, conſtricto ore, & prompte emittimus; ſi calefacere digitos, afflamus in eos leniter, & diducto ore. Hinc fieri dicunt, ut halitus recto tenore emiſſus frigefaciat, quia neque partes ejus conſervant motum circularem, quem habebant in pectore, & tollunt motum circularem, quem habent corpora calida in quæ vibrantur; etenim ſi violenter baculo, vel pede impellamus turbinem luſorium, dum movetur circa ſuum centrum, extinguimus motum circularem. Quod ſi placide & diducto ore expiremus, conſervant partes halitûs motum circularem, ac per conſequens aptæ ſunt calefacere. Igitur calor conſiſtit in motu circulari particularum.

Objectio, quæ proponitur adverſus illos Philoſophos, deſumpta eſt ex eo, quod venti ſeptentrionales moveantur celerrimè, non tantùm quoad ſe totos, ſed etiam quoad partes inſenſibiles. Aer enim cum ſit corpus liquidum, conſtare debet particulis agitatis. Hæc inquam objectio non urget, quia motus venti frigidi directus eſt, motus verò particularum aëris,

in

in quo ejus liquiditas conſiſtit, non eſt circularis. Si venti ſint calidi, & ſimul vehementiſſimi, dicendum eſt particulas eorum progredi tunc, ſicut curruum rotæ progredientur, ſimul gyrantes circa ſuum centrum, & ſimul antrorſum delatæ.

Difficilior eſt objectio, & vix ſolubilis, quæ deſumitur ex eo, quod marmor calidiſſimum æque durum videtur, ac frigidiſſimum, & tamen ſi omnes ejus partes inſenſibiles moverentur rapidiſſimè circa ſuum centrum, marmor eſſet corpus liquidum, ut per ſe patet.

Reſpondetur, partes minutiſſimas marmoris moveri poſſe agitatione ſibi propria, licet faciant inter ſe unum continuum, ſicut videmus folia arborum moveri diverſis modis, & tamen manere affixa eodem ramo, vel arbori; quandiu autem omnes marmoris partes continuum unum efficiunt, debet marmor conſervare ſuam ſoliditatem ſed hâc reſponſione non ſatisfit.

Circa frigus dicunt illud conſiſtere, vel in quiete particularum inſenſibilium, vel in earum motu contrario illi, quo in calore agitantur.

In genere affirmare poſſumus, ea corpora eſſe frigida, quæ delere poſſunt peculiarem agitationem, in quâ conſiſtit calor: hoc autem tribus modis fieri poteſt; primò ſi partes alicujus corporis juxta ſe invicem quieſcant: ſecundò ſi illæ partes nonnihil agitatæ, minus tamen moveantur, quam partes corporis calidi, cui apponuntur; tertiò, ſi illæ partes licet agitationem caloris propriam habentes, tali modo determinentur, qui circuitum & evolutiones partium calidarum impediat.

Primo ſenſu corpora dura poſſunt dici frigida. Secundo ſenſu aqua fluvialis, quam æſtate ſentimus frigidam, cum primum illam ingredimur, imo aqua fontana, & aer cryptarum cæteraque omnia, quæ creduntur eſſe frigida abſolute per antiperiſtaſim, hæc inquam ad ſecundam claſſem corporum frigidorum revocari poſſunt, quia enim calor noſter æſtate major eſt, quam calor aeris ſubterranei, communicamus illi aliquid motûs noſtri, ideoque calidus ſentitur. Tertio ſenſu aër æſtivus, quem flabello ad vultum impellimus, frigidus eſt, nulla enim probabilior cauſa afferri poteſt refrigerationis, quam ab illo mutuamur, quam ſi dicamus, particulas aëris licet ſint calidæ, tamen propter illum impulſum directum immutare determinationem motûs, quo particulæ noſtræ agitantur, atque adeo cohibere earum vertigines, & circulationes, quo modo baculo impellentes turbinem luſerium, ejus motum circularem extinguunt, quem conſervat, ſi corpore quodam flexibili eum verberent.

Ex dictis patet præcipuum frigoris effectum eſſe redigere partes inſenſibiles corporum ad quietem, & tunc non difficile intelliges, quare non minùs quam calor induret lutum. Tunc idem effectus à duabus cauſis contrariis producitur, ſed diverſâ viâ. Calor induras lutum, quia humorem in vaporem convertit, frigus verò, quia partes aqueas, quæ ſunt

celui des particules de l'air qui fait ſa liquidité, n'eſt pas circulaire. Si donc les vents ſont à la fois & chauds & violents, il faut dire que leurs particules ont alors le même mouvement que les roues d'un chariot, leſquelles en même tems tournent autour de leur centre, & vont en avant. La Pesanteur, &c.

Une objection plus difficile & preſque inſoluble, c'eſt celle qu'on tire de ce qu'un marbre brulant paroit auſſi dur qu'un marbre froid. Or ſi ſes parties inſenſibles ſe mouvoient toutes avec une extrême rapidité autour de leur centre, le marbre ſeroit un corps liquide, ainſi qu'il eſt évident par ſoi-même.

On répond que les parties inſenſibles du marbre peuvent avoir une agitation qui leur ſoit propre, & ne faire néanmoins entre elles qu'un ſeul continu, de même que nous voions les feuilles des arbres ſe mouvoir de diverſes manieres, & demeurer néanmoins attachées à la même branche & au même arbre. Or tandis que les parties du marbre ne ſont qu'un ſeul continu, le marbre doit conſerver ſa ſolidité. Mais cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante.

Par rapport au froid, les Carteſiens le font conſiſter, ou dans le repos des particules inſenſibles, ou dans un mouvement contraire à celui qu'elles ont dans la chaleur.

Nous pouvons aſſumer en général que tout corps eſt froid qui peut arrêter cette ſorte d'agitation dans laquelle conſiſte la chaleur. Or c'eſt ce qui ſe peut faire de trois manieres, la premiere, ſi les parties d'un corps ſont en repos les unes auprès des autres, la ſeconde ſi ſes parties agitées à la vérité, le ſont moins que celles du corps chaud dont on les approche, & la troiſieme ſi ces parties aiant l'agitation qui fait la chaleur, ſont déterminées d'une maniere qui empêche la circulation & l'émiſſion des parties chaudes.

Les corps durs peuvent être appellez froids dans le premier ſens. La froideur convient dans le ſecond à l'eau des rivieres qui nous paroit froide en été quand nous y entrons, à celle des fontaines, à l'air des caves, & aux autres choſes qu'on croit être froides abſolument par antipériſtaſe. Ces choſes encore une fois appartiennent à la ſeconde claſſe des corps froids; car comme nous avons plus de chaleur en été que n'en a l'air ſouterrain, nous lui communiquons quelque chose de notre mouvement, & par cette raiſon nous ſentons qu'il eſt chaud. Enfin la froideur convient dans le troiſieme ſens à l'air que nous agitons en été avec un éventail; car on ne ſauroit rendre de meilleure raiſon du rafraichiſſement que cet air nous procure, qu'en diſant que ſes particules bien que chaudes changent par cette impulſion directe la détermination du mouvement qui agite nos particules, & qu'elles arrêtent ainſi leur circulation, de la même maniere qu'en frappant une toupie avec une canne, on détruit ſon mouvement circulaire qu'elle auroit conſervé, ſi elle avoit été frappée avec un corps flexible.

Il paroît par ce que nous avons dit, que le principal effet du froid eſt de mettre en repos les parties inſenſibles des corps, & c'eſt ce qui doit faire comprendre pourquoi il endurcit la boue, comme la chaleur le fait. C'eſt un effet ſemblable de deux cauſes oppoſées, lequel eſt produit par divers moiens. La chaleur durcit la boue parce qu'elle en fait évaporer l'humidité, & le froid, parce

Digitized by Google

La Physique.

parce qu'il met en repos les particules aqueuſes de la boue qui la rendoient molle.

Vous demanderez peut-être pourquoi nous ſentons une douleur aigue, lors qu'aiant un froid extréme, nous approchons trop la main du feu. La raiſon en eſt, ou que les corpuſcules froids chaſſez violemment par les corpuſcules ignées, ſe choquent les uns les autres à cauſe de leur figure angulaire, & piquotent les organes de nos ſens, non ſans quelque ſolution de continuité, ou que le froid renverſe tellement la diſpoſition des pores ſur la ſuperficie de la peau, que les corpuſcules chauds ne peuvent y entrer ſans renverſer de nouveau cette diſpoſition, ce qui eſt cauſe que la peau s'entrouvre, que les pores ſe dilatent, & que nous ſentons mille piquures dans les petites fibres de la chair. De là vient auſſi le tort qu'un grand froid fait aux plantes & aux fruits. On y remarque alors des eſpéces de contuſions en grand nombre, parce que le froid qui en a dilaté les pores, eſt cauſe qu'après le dégel, le ſuc ſe jette en abondance dans ces parties dilatées.

De l'humidité & de la ſéchereſſe.

ARiſtote définit l'humide ce qui eſt renfermé difficilement dans ſes propres bornes, & facilement dans celles d'autrui, & le ſec, ce qui eſt renfermé aiſément dans ſes bornes, & malaiſément dans celles d'autrui. On ne manque point d'exemples pour prouver cette définition; car les liqueurs s'accommodent toûjours à la figure du vaſe où elles ſont, & n'en ont aucune qui leur ſoit propre, au lieu que les pierres conſervant leur figure particuliere, ne peuvent être accommodées à celle d'autre choſe, qu'en les briſant.

Nous diſons néanmoins que ces définitions ne valent rien, puiſqu'elles ne conviennent pas au ſeul défini. Car en premier lieu les cendres, la pouſſiere, la flamme, l'air d'été qui eſt ſec s'accommodent ſans peine aux figures & aux bornes des autres choſes, & en ſecond lieu la graiſſe, le beurre, la glace ſont renfermez aiſément dans leur propre figure, bien qu'ils ne ſoient pas des corps ſecs.

Ainſi il ſemble qu'Ariſtote en définiſſant le liquide & le dur n'a pas pris garde que liquide & humide ne ſont point des termes réciproques; car il y a un liquide ſec, comme un liquide humide, & au contraire un dur ou ſolide humide auſſi bien qu'un dur ſec. La flamme eſt un corps liquide & ſec tout à la fois. L'eau eſt en même tems humide & liquide. Le marbre eſt dur & ſec. Enfin la glace eſt à la fois dure & humide.

Mais il faut remarquer que l'humidité eſt une qualité relative du corps; car nous n'appellons humides que les choſes qui répandues ſur d'autres, les mouillent, c'eſt-à-dire dont les particules inſenſibles s'attachent à la ſuperficie de ces autres choſes, & s'inſinuent dans leurs pores quelque petits qu'ils ſoient. C'eſt pourquoi nous diſons que le vif-argent n'eſt pas humide, parce que ſes particules ne s'attachent pas à nos mains quand nous les y plongeons. Au contraire nous diſons que l'eau eſt humide, parce que ſes particules s'attachent à la ſuperficie, & ſe gliſſent dans les moindres pores de la toile & de la peau. Mais comme cette même eau ne s'attache point aux plumes des canards, l'eau n'eſt pas humide par rapport à eux, au lieu que le vif argent

in luto, ad quietem redigit, quorum agitatio faciebat molliciem luti.

Quæres cur ſi manum frigore rigentem igni propiùs admoveamus, acutiſſimo dolore pungamur. Reſpondeo illud fieri, vel quia corpuſcula frigorifica adventu corpuſculorum igneorum violenter pelluntur, & propter ſuam anguloſam figuram ſibi occurrunt, compungunt, atque vellicant organa ſenſûs, non ſine aliquâ ſolutione contrari, vel quia frigus ſic interturbat diſpoſitionem pororum in extremitate cutis, ut corpuſcula calida nequeant introire, quin illam diſpoſitionem iterum invertant; tum verò diducitur cutis, dilatantur pori, & fibrillæ carnis diverſimodè vellicantur. Hinc etiam eſt cur plantæ & fructus poſt ingens frigus valde labefactentur. Extant tum in pomis quaſi multæ contuſiones, quia frigus dilatans contexturam in cauſâ eſt, cur ſuccus ſoluto gelu affluit abundantiùs in partes dilatatas.

De humiditate & ſiccitate.

HUmidum, inquit Ariſtoteles, eſt quod difficile ſuis, facile verò alienis terminis continetur; ſiccum quod facile ſuis, difficile verò alienis terminis continetur. Non deſunt exempla illud comprobantia: liquores enim ad quamcumque figuram vaſis continentis ſe accommodant, & nullâ certâ figurâ per ſe circumſcribuntur; è contra lapides propriæ figuræ tenaces ſunt, & non niſi ſectione, compreſſione, &c. ad alienam aptantur.

Dicimus tamen eas definitiones non eſſe bonas; quia non conveniunt ſoli definito. Primò enim, cineres, pulvis tenuiſſimus, flamma, aër æſtivus & ſiccus facile aptantur figuris & terminis alienis. Secundò adeps, butyrum, glacies propriâ figurâ continentur, quæ tamen non ſunt corpora ſicca.

Proinde dicendum eſſe videtur, Ariſtotelem definiiſſe liquidum & durum, nec fortaſſe ſatis vidiſſe liquidum & humidum non eſſe terminos reciprocos; datur enim liquidum ſiccum, ſicut datur liquidum humidum: vice verſâ datur durum ſeu ſolidum humidum, & datur durum ſiccum; flamma eſt corpus liquidum & ſiccum ſimul; aqua ſimul eſt humida & liquida; marmor eſt ſimul durum & ſiccum; glacies eſt ſimul dura, & humida.

Sed advertendum eſt humiditatem eſſe qualitatem relativam corporis; nam ea ſolùm humida vocamus, quibus res perfuſa madefit; hoc eſt, quorum particulæ inſenſibiles ſuperficiei alterius rei adhærent, ac in minutiſſimos porulos ſe inſinuant. Hinc dicimus hydrargyrum non eſſe humidum, quia particulæ ejus non adhærent manibus noſtris immerſis. E contra dicimus aquam eſſe humidam, quia particulæ ejus adhærent ſuperficiei, & porulis intimis linteorum, & cutis noſtræ. Quia verò non ſic adhæret pennis anatum, non debet dici aqua humida, reſpectu illarum, & quia particulæ argenti vivi ſic adhærent auro & argento, argentum vi-

vum

vum humidum eſt reſpectu illorum, quæ cum ita ſint, certum eſt idem corpus eſſe humidum, & non eſſe humidum, quoad diverſa corpora.

Si quæras cur idem corpus madefaciat quædam corpora, non verò alia, reſpondeo, cauſam eſſe, quod non detur proportio inter figuras partium aquæ, verbi gratiâ, & figuras partium atque pororum quorundam pennarum, verbi gratia.

Nunc ut ad naturam liquiditatis conſiderandam deſcendamus, dico probabilem eſſe admodum eorum ſententiam, qui dicunt conſiſtere eam in perpetuâ partium inſenſibilium corporis liquidi agitatione.

Ut hoc bene dilucident, ſtatuunt corpora liquida conſtare partibus minutiſſimis à ſe invicem diviſis, & variis motibus agitatis, eſſeque adeo conſideranda, non ut continuum, ſed ut acervum innumerabilium corpuſculorum exiguitatis ſtupendæ, quorum alia in orbem, alia perpendiculariter, alia dextrorſum, alia ſiniſtrorſum moventur.

Liquores eſſe aggregatum variorum corpuſculorum certæ figuræ & magnitudinis hinc manifeſtè patet, quod dolia ex multis aſſeribus compacta aquam & vinum effluere prohibeant, quod non facerent, ſi partes aquæ non haberent majorem extenſionem, quam ſit magnitudo pororum ligni. Niſi hoc ſupponas, explicari non poteſt, cur aqua, quæ ſtatuitur vulgò ubique diviſibilis ob ſuam fluiditatem, non tranſeat per quaſcunque rimulas; ſupponendo verò partes aquæ habere certam quantitatem, explicatur illud eadem ratione, quæ facit ne triticum elabatur per quodcunque cribrum.

Probatur autem partes liquorum, aquæ verbi gratiâ, etiam quieſcentis in vaſe moveri perpetuò. Primò quia hæc ſuppoſitio maximè convenit cum eo, quod in dubiâ experientiâ ſcimus convenire aquæ, nimirum eam cedere facile manibus, & ſemper diffluere, niſi terminis alienis continentur. Nam ex eo quod omnes partes aquæ varium motum habeant, ſequitur nullam debere reſiſtere manui noſtræ, quia cum partes, quas tangimus, jam ſint paratæ deſerere ſuum locum, nullam vim adhibere debent in eo retinendo, ſed cedere abſque ullâ reſiſtentiâ, præſertim quia non ſuſtinentur aliis partibus aquæ, ut quæ perpetuo mutent ſedem. Ex eâdem hypotheſi ſequitur partes aquæ effluere debere, quâcunque datur exitus, nam effluvio nihil aliud eſt, quam motus localis.

Secundo, quia aqua quieſcens in vaſe diſſolvit ſaccharum, ſal & quædam alia; nam illa exſolutio corporum in aquam injectorum arguit manifeſtiſſimè omnes aquæ particulas agitari. Quæ cauſa verisimilior aſſignari poteſt, quare libra ſaccari in cupam aquâ plenam evaneſcat intra certum tempus, & omnes aquæ guttas ſuo ſapore imbuat, quam ſi dicas particulas aquæ continuo ad ſaccharum allidi, & aliquid illius abradere, ac ſecum deinde aſpor-

qui ne l'eſt point par rapport à nous, l'eſt par rapport à l'or & à l'argent auxquels ſes particules s'attachent. Il eſt certain par conſéquent que la même choſe eſt humide & n'eſt pas humide par rapport à divers corps. La Pesanteur.

Si vous demandez pourquoi le même corps qui mouille certaines choſes, ne mouille pas les autres, je répond que c'eſt parce qu'il n'y a point de proportion entre les figures des parties de l'eau, par exemple, & les figures des parties & des pores des plumes.

Pour conſidérer maintenant la nature de la liquidité, je dis que je trouve probable le ſentiment de ceux qui la font conſiſter dans une agitation perpétuelle des parties inſenſibles du corps liquide.

Ces Philoſophes établiſſent que les corps liquides ſont compoſez de parties d'une petiteſſe extrême, ſéparées les unes des autres, & agitées de divers mouvemens, & que par conſéquent il faut les conſidérer, non comme un continu, mais comme un amas de corpuſcules innombrables d'une petiteſſe prodigieuſe, dont les uns ſe meuvent en rond, les autres perpendiculairement, les autres à droit, & les autres à gauche.

Que les liqueurs ſoient un amas de divers corpuſcules d'une certaine figure & d'une certaine grandeur, c'eſt ce qui paroît clairement, par l'exemple de l'eau & du vin qui ne ſauroient s'échaper au travers des pores d'un tonneau compoſé de pluſieurs douves, ce qui arriveroit, ſi les parties de l'eau n'avoient pas plus d'étenduë que n'en ont les pores du bois. Sans cette ſuppoſition, on ne ſauroit montrer pourquoi l'eau qu'on dit d'ordinaire être toûjours diviſible à cauſe de ſa fluidité, ne paſſe pas par toute ſorte de fentes, au lieu qu'en ſuppoſant que ſes parties ont une certaine quantité, on explique ce Phénomene par la même raiſon qui fait que le froment ne peut paſſer par toute ſorte de cribles.

Quant au mouvement qu'on ſuppoſe être dans les parties des liqueurs qui ſont en repos, on le prouve en premier lieu, parce que cette ſuppoſition s'accorde parfaitement avec ce que nous ſavons par une expérience indubitable convenir à l'eau, ſavoir qu'elle cede aiſément aux mains, & qu'elle coule toûjours à moins qu'elle ne ſoit retenue dans les bornes de quelque autre choſe. En effet de ce que les parties de l'eau ont toutes un mouvement varié, il s'enſuit qu'aucune ne doit réſiſter à notre main, parce que quand les parties que nous touchons, ſont déjà prêtes à quiter leur place, loin de faire aucun effort pour la conſerver, elles doivent céder ſans réſiſtance, ſur tout puiſquelles ne ſont point ſoutenues par les autres parties d'eau leſquelles changent de place à chaque inſtant. Il ſuit de la même hypothéſe que les parties d'eau doivent s'échaper dès qu'elles trouvent un paſſage; car l'action de s'écouler n'eſt rien autre choſe qu'un mouvement local.

Leur ſeconde preuve eſt que l'eau qui repoſe dans un vaſe, fond le ſucre, le ſel, & quelques autres choſes; car cette liquefaction des corps jettez dans l'eau prouve avec la derniere évidence que les parties de l'eau ſont toutes dans l'agitation. Peut-on expliquer avec plus de vraiſemblance pourquoi une livre de ſucre jettée dans un vaiſſeau plein d'eau diſparoit au bout d'un certain tems, & communique ſon goût à toutes les goûtes de cette eau, qu'en diſant que les particules de l'eau ſe frottent ſans ceſſe contre le ſucre,

La Philoſ. cre, & en emportent les parties les unes après les autres? Il eſt certain que le ſucre mis au fond d'un tonneau, n'eſt pas monté de lui-même ſur la ſuperficie de l'eau, puiſqu'il peſe plus qu'elle, & que d'ailleurs un corps une fois en repos, tel qu'eſt la livre de ſucre au fond du tonneau, demeure toûjours en repos, juſqu'à ce qu'un autre le mette en mouvement. Il eſt donc conſtant que la livre de ſucre ne s'eſt pas élevée d'elle même juſqu'à la ſuperficie de l'eau. Néanmoins elle y eſt arrivée, car on y en trouve le goût. Donc elle y a été portée par quelque autre choſe, ſavoir par l'eau. Donc les parties de l'eau montent & deſcendent. Mais comme on ne peut montrer un ſeul endroit dans le tonneau où cette ſaveur ne ſe faſſe ſentir, il faut reconnoître que les particules du ſucre ſont répandues de toutes parts dans l'eau, & que par conſéquent les particules de l'eau ſont agitées en tout ſens.

tare? Certum eſt ſaccharum in fundo cupæ collocatum, ſua ſponte non aſcendiſſe in ſuperficiem aquæ, gravius enim eſt aquâ, & præterea corpus ſemel immotum, cujusmodi eſt libra ſacchari in fundo cupæ, ſemper manet immotum, donec ab alio moveatur, ergo certum eſt librum ſacchari non ſuâ ſponte aſcendiſſe ad ſuperficiem aquæ, & tamen aſcendit, ſapor enim ejus percipitur in ſuperficie. Ergo aſcendit delata ab alio, ſcilicet ab aqua. Ergo particulæ aquæ aſcendunt, & deſcendunt, & quia nullus locus eſt aſſignabilis in cupa ubi non deprehendatur ſapor ſacchari, dicendum eſt ejus particulas per totam aquam fuiſſe diſperſas, & per conſequens particulas aquæ omnifariam agitari.

La même raiſon prouve que les particules inſenſibles de l'air ſont auſſi en mouvement, puiſqu'il eſt certain que quelques corps expoſez en l'air ſe corrompent & ſe pourriſſent, comme la viande & les fruits.

Idem argumentum probat quoque particulas aëris inſenſibiles moveri, quia certum eſt corpora quædam aëri expoſita, ut carnes & fructus, exſolvi & corrumpi.

Si vous demandez d'où vient cette agitation continuelle des particules inſenſibles des liquides, je répond que c'eſt de ce que ces liquides ſont compoſez de parties d'une extrême petiteſſe, ſéparées les unes des autres, qu'il y a parmi elles une matiere ſubtile qui parcourt avec une rapidité prodigieuſe l'univers entier, matiere que nous avons appellée ci-deſſus du nom de premier élément. Or ſi les particules des corps parmi leſquelles elle ſe meut, ſont fort petites & détachées les unes des autres, elle peut les agiter ſans peine, & les tenir dans un mouvement continuel.

Si quæras unde oriatur continua hæc liquidorum agitatio, quoad partes inſenſibiles, reſpondeo eam oriri ex eo, quod liquida conſtant partibus admodum exiguis, & diviſis à ſe invicem, inter quas reperitur materia ſubtilior, & citiſſimo motu totum orbem permeans, nempe, quam ſupra vocavimus primum elementum. Hæc autem ſi particulæ parum, inter quas movetur, ſint valde exiles, nec ſibi mutuò adhæreant, facilè poteſt eas agitare, & perennem motum in illis conſervare.

Que ſi vous demandez pourquoi les vaſes qui contiennent les liqueurs, ſont immobiles, je répond que c'eſt parce que l'impulſion de la liqueur n'eſt pas dirigée toute vers la même partie du vaſe, & que les particules de cette liqueur vont les unes en haut, les autres en bas, les autres à droit, les autres à gauche, de ſorte que le vaſe demeure dans le même état, comme ſi on le pouſſoit avec une force égale vers des lieux oppoſez.

Si verò quæras cur vaſa, quæ liquores continent, maneant immota, reſpondeo, quia non dirigitur tota impulſio liquoris ad eandem partem vaſis, ſed aliæ partes tendunt deorſum alia, ſurſum, aliæ dextrorſum, aliæ ſiniſtrorſum &c. ut proinde vas maneat in ſuo ſtatu, veluti ſi æquali virtute impelleretur ſimul versùs regiones oppoſitas.

La molleſſe & la liquidité ne différent que du plus au moins. Une choſe eſt molle, lors qu'un grand nombre de ſes parties ſont en mouvement, ſans que néanmoins elles ceſſent d'être liées & attachées les unes aux autres.

Mollities & liquiditas differunt ſolùm ſecundùm magis & minus. Tunc corpus molle eſt, quando partes moventur quidem quam plurimæ, ſed tamen non ſoluta eſt connexio & adhæſio aliarum ad alias.

Pour parler maintenant de la dureté, nous croions qu'elle conſiſte en ce que les parties des corps ſont en repos les unes auprès des autres. En effet, la dureté étant oppoſée à la fluidité, & les corps durs ayant des propriétez contraires à celles des corps liquides, ſavoir celles de réſiſter aux mains, & d'avoir une ſuperficie déterminée, il paroît certain que la dureté vient de ce que les parties du corps, ſe tiennent les unes aux autres, de ſorte que leur connexion mutuelle n'eſt pas tout à fait interrompue par une matiere qui ſe meuve entre ces parties. En effet, en ſuppoſant le repos des parties les unes auprès des autres, nous concevons ſans peine que les corps réſiſtent à la diviſion qu'on en veut faire, parce que vous n'en ſauriez pouſſer du doigt aucune partie, qui ne ſoit ſoutenuë par toutes celles qui ſont derriere. De là vient que ſouvent on a moins de peine à mouvoir un corps

Circa duritiem dicendum eſſe videtur eam conſiſtere in eo, quod partes corporum quieſcant juxta ſe invicem. Cum enim duritas opponatur fluiditati, & corpora dura proprietates habeant contrarias liquidorum proprietatibus, ſcilicet reſiſtere manibus, ſuperficieque determinatâ circumſcribi, certum eſſe videtur fluiditatem oriri ex eo quod partes corporis ſibi invicem adhæreant, ita ut earum connexio continua non plane interturbetur per quamdam materiam, quæ in medio earum moveatur. Revera poſitâ quiete partium juxta ſe invicem, facile intelligimus corpora reſiſtere diviſioni ſui, quia nulla eſt pars, quam digito impellas, quæ non à cæteris poſterioribus omnibus ſuſtineatur. Hinc eſt quod facilius ſæpe totum corpus durum moveatur, quam in partes dividatur, quia ſcilicet

Digitized by Google

licet totum corpus minùs cohæret cum corporibus vicinis, quam pars quælibet cum partibus vicinis.

Sed non videtur sufficere sola quies, solaque particularum implicatio ad explicandam resistentiam incredibilem quorumdam corporum durorum. Verbi gratia, clavus ferreus, defixus usque ad mediam partem in assere paululum inclinato, & bene composito, non rumpitur, licet è loco superiori duobus digitis decidere sinas in clavum laminam ferream centies millies crassiorem clavo. Si duritas corporum oriretur à solâ quiete, resistentia corporis duri vinceretur, quoties corpus impactum in corpus durum majus esset, quam illud corpus durum, quia tunc partes quiescentes pauciores essent numero, quam impellentes. Divideretur ergo tunc corpus durum, neque hoc tamen semper fit, ut patet experientia allata.

Dicendum ergo est, esse aliquam materiam prementem ab extrinseco particulas minutas corporum durorum, & inter particulas illas nullum esse aërem, qui virtute sua elastica nitatur in contrarium. Hoc posito, difficillimum esse debet sejungere partes eas à se invicem; videmus enim, quod si sphæra divisa in duas partes, cera inter se conjunctas, aëre evacuetur, non possint sejungi hemisphæria, appositis ponderibus gravissimis, vel etiam equorum jugis, hinc & inde trahentibus; sed si aere pleno sit sphæra, facillimè sejunguntur hemisphæria.

Hoc experimentum probat magnum esse momentum ad comprimenda corpora in aëre ambiente superficiem eorum, sed illam pressionem reddi parum efficacem, quando alius aer, inclusus aliquo loco, premit contrario sensu superficiem internam & concavam alicujus corporis.

Hinc fit, ut si, dum externus premit hemisphæria, aër inclusus nitatur sursum, nullo fere negotio vincatur aëris externi activitas, quæ absque auxilio aëris interni insuperabilis fere est. Ergo si supponamus nullum esse aërem inter particulas corporum durorum, concipimus quomodo pondus totius atmosphæræ reddat res difficile divisibiles.

Aërem autem ambientem corpus premere illud versùs partes interiores, aërem verò inclusum premere illud versùs exteriores, patet ipsâ experientiâ. Quando recipiens machinæ pneumaticæ non est rotundum, frangitur, dum aer inclusus attrahitur; si verò includas in recipiente phialam aëre plenam, frangitur phiala, dum attrahitur aër à recipiente.

Subjungamus explicationem duritatis, & liquiditatis, quam tradunt Epicurei.

Dicunt ea corpora esse liquida, quorum atomi multis cavitatibus ita sunt interruptæ, ut libertatem habeant sese movendi variis modis secundùm totam superficiem, ea verò corpora esse dura, quorum atomi vel sunt admodum stipatæ, vel præterea suis se hamulis mutuò irretiunt. Lignum & aqua

dur entier, qu'à le diviſer en pluſieurs parties, parce que ce corps entier tient moins aux corps voiſins, que chacune de ſes parties ne tient aux parties voiſines. La Preſſion qua.

Mais il ſemble que ce n'eſt pas aſſez du repos & de la liaiſon des particules pour expliquer la réſiſtance incroiable de certains corps durs. Par exemple, un clou de fer enfoncé juſqu'à la moitié dans une planche forte miſe un peu en pente, ne ſe rompra point, quand même vous laiſſeriez tomber, de deux doigts au deſſus, une lame de fer cent mille fois plus groſſe que le clou. Cependant ſi la dureté des corps ne venoit que du repos des parties, la réſiſtance du corps dur ne ſerviroit à rien, dès que le corps lancé contre lui, l'emporteroit ſur lui en grandeur. La raiſon en eſt qu'alors il y auroit moins de parties en repos, qu'il n'y en auroit qui les pouſſeroient. Donc alors le corps dur ſeroit diviſé, ce qui n'arrive pourtant pas toûjours, ainſi qu'il paroît par l'expérience en queſtion.

Il faut donc dire qu'il y a quelque matiere qui preſſe par dehors les petites particules des corps durs, & qu'il n'y a point d'air entre ces particules, qui faſſe des efforts contraires par ſa vertu élaſtique. Poſé ce cas, il doit être bien difficile de détacher ces parties les unes des autres, comme on peut le prouver par l'expérience d'une ſphere diviſée en deux parties jointes enſemble avec de la cire; car ſi on en tire l'air, il eſt impoſſible de ſéparer les deux hémiſpheres, quelque poids qu'on y attache, & quelque effort que faſſent les chevaux qu'on y attelle, au lieu que ſi la ſphere eſt pleine d'air, les deux hémiſpheres ſe ſéparent ſans peine.

Cette expérience prouve que l'air qui environne la ſuperficie des corps a beaucoup de force pour les comprimer, mais que cette preſſion devient peu efficace, quand il y a d'autre air enfermé dans ces corps, qui fait contre leur ſuperficie intérieure & concave des efforts contraires à ceux de l'air extérieur.

De là vient que ſi l'air enfermé dans les deux hémiſpheres pouſſe le haut de ces hémiſpheres tandis que l'air de dehors les preſſe dans un ſens contraire, il eſt aiſé de vaincre l'effort de l'air extérieur, qui ſeroit preſque inſurmontable ſans le ſecours de l'air intérieur. Donc en ſuppoſant qu'il n'y a point d'air entre les particules des corps divers, nous concevons comment le poids de l'atmoſphere entiere rend leur diviſion d'une extrême difficulté.

Au reſte que l'air qui environne le corps le preſſe vers ſes parties intérieures, & que l'air enfermé dans ce même corps, le pouſſe vers ſes parties extérieures, on le prouve par cette expérience. Lorſque le recipient de la machine pneumatique n'eſt pas rond, il ſe brile, dès qu'on ſuce l'air qu'il contient, & il en arrive autant d'une phiole qu'on y enferme.

Voions maintenant de quelle maniere les Epicuriens expliquent la dureté & la liquidité.

Ils enſeignent que les corps liquides ſont ceux entre les atomes deſquels il ſe trouve tant de cavitez, qu'ils ont la liberté de ſe mouvoir en divers ſens, dans toute leur ſuperficie, au lieu que dans les corps durs, les atomes ſont fort preſſez, & s'accrochent les uns aux autres. Le bois & l'eau différent beaucoup quant au poids, & l'eau l'emporte. Donc ſelon ces Philoſophes,

Digitized by Google

La Physique.

phes, elle contient plus de matiere ſous la même dimenſion que n'en contient le bois. Donc elle a moins de vuides que le bois, où ces vuides ſont moins grands. Que ſi le bois a néanmoins plus de dureté, ils en donnent pour raiſon que les atomes de l'eau ſont polis, & ne ſe tiennent point les uns aux autres, comme les atomes rameux & pleins d'angles dont le bois eſt compoſé.

Chapitre Troisieme.

De la nature des quatre Eléments en particulier.

Du Feu.

IL paroît que le feu & la chaleur ne différent que du plus au moins. C'eſt pourquoi les Epicuriens expliquent la production du feu de même que la production de la chaleur, excepté que ſelon eux, il faut pour la production du feu que plus d'atomes chauds renverſent les obſtacles qui s'oppoſent à leur paſſage, & que ces atomes ſe mouvant avec plus de violence, entraînent avec eux les particules des corps. Ils croient donc que dans la matiere qui s'enflamme il y a certains corpuſcules ignées gras ou ſulphureux, qui ſont comme irritez & mis en liberté par l'action des corpuſcules que le feu lance, ou par leur choc & frottement, & qui alors écartent la matiere qui les environne, ſortent, & communiquent leur agitation à notre corps.

Cette opinion eſt moins difficile à comprendre que celle des Cartéſiens, qui renferme un grand nombre de ſuppoſitions embarraſſées, comme on le verra par l'expoſition que nous allons en faire.

Ils veulent en premier lieu qu'on ſe reſſouvienne que leur matiere ſubtile ou premier élément ſe meut avec plus de viteſſe que les deux autres élémens, & que la matiere globuleuſe ou le ſecond élément ſe meut avec plus de rapidité que le troiſieme.

Ils diſent en ſecond lieu, que les trois élémens ſe mêlent ſouvent enſemble, de telle ſorte que la matiere terreſtre ou le troiſieme élément n'a que quelques corpuſcules qui nagent dans un compoſé des deux autres élémens. Alors ſelon eux, ces corpuſcules participent en quelque choſe à la velocité des autres élémens, ſans en avoir néanmoins autant que la matiere ſubtile, parce que les globules du ſecond élément rallentiſſent la viteſſe que la matiere ſubtile pouroit leur donner. Donc ils n'ont au plus qu'une viteſſe égale à celle du ſecond élément.

Mais s'il arrive que les corpuſcules terreſtres nagent dans un compoſé des ſeules parties de la matiere ſubtile, alors ils ſont emportez par le mouvement rapide de cette matiere, parce que les globules du ſecond élément ne les arrêtent point, & entraînez de tout côté par l'agitation violente de la matiere ſubtile dans laquelle ils nagent, ils reçoivent la forme de feu. Que s'ils nagent dans un compoſé des parties du premier & du ſecond élément, ils prennent la forme de l'air, & n'imitent que l'agitation du ſecond élément, de même que les brins de paille qui nagent dans l'eau, ne peuvent avancer avec plus de viteſſe que l'eau. Quand donc les particules terreſtres nagent dans le pre-

valde differunt, quoad pondus, nem aqua gravior eſt. Continet ergo juxta illos Philoſophos plus materiæ ſub eddem dimenſione, quam lignum. Ergo minora pauciorave continet vacua, & tamen lignum durius eſt. Cauſam eſſe dicunt, quia atomi aquæ ſunt læves, nec ſibi mutuò agglutinantur, ut ramoſæ & angulaſæ atomi, quibus conſtat lignum.

Caput Tertium.

De naturâ quatuor Elementorum in particulari.

De Igne.

VIdentur ignis & calor differre ſolùm ſecundùm magis & minus. Proinde Epicurei generationem ignis explicant eodem modo, quo generationem caloris, niſi quod ad productionem ignis requiri dicunt, tum ut major copia atomorum calorificarum ruptis obſtaculis libere proſiliat, tum ut concitatiore motu raptæ atomi ſecum abripiant particulas corporum. Credunt ergo in materiâ, quæ inflammatur, actu deliteſcere quædam corpuſcula ignea pinguia, ſeu ſulphurea, quæ veluti proritantur, atque ſolvuntur actione corpuſculorum ab igne ejaculatorum, vel etiam collifione & attritu, ſicque proritata materiam circumſtantem diſcutiunt, foras erumpunt, & tactui noſtro ſuam agitationem communicant.

Hæc opinio facilius multo concipitur, quam doctrina Carteſianorum, ut patebit explicationis mox afferendâ, quæ intricatas non paucas continet ſuppoſitiones.

Primò jubent recordari materiam, quam vocant ſubtilem, ſive primum elementum, velociùs multo moveri, quam duo alia elementa, materiam verò globuloſam ſive ſecundum elementum moveri velociùs tertio.

Secundò tria elementa ſæpe inviſcem miſceri, & ita quidem, ut materia terreſtris, ſive tertium elementum habeat ſolùm quædam corpuſcula innatantia in aggregato ex duobus aliis elementis. Tunc illa corpuſcula aliquid participant de velocitate aliorum elementorum, non tamen poſſunt habere tantam velocitatem, quantam habet materia ſubtilis, quia globuli ſecundi elementi retardant impetum, quem ipſis imprimere poſſet materia ſubtilis. Habent ergo ad ſummum velocitatem æqualem illi, quâ movetur ſecundum elementum.

Sed ſi aliquando eadem corpuſcula terreſtria in aggregato ex ſolis partibus materiæ ſubtilis fluitent, tunc celerrimo ejus motu rapiuntur, quia ſcilicet globuli ſecundi elementi nullatenus impediunt, atque ita raptæ, & quèquè versùs impulſæ agitatione celeri materiæ ſubtilis, in quâ innatant, formam ignis concipiunt. Si fluitent in aggregato ex partibus primi & ſecundi elementi, habent formam aëris, & imitantur ſolùm agitationem ſecundi elementi, quemadmodum paleæ, feſtucæ, &c. fluitantes in aquâ fluviorum, non poſſunt velociùs moveri, quam ea aqua. Quando ergo particulæ terreſtres,

ſires primo elemento innatant, ſequuntur ejus velocitatem, quando ſecundo elemento, ſequuntur velocitatem ſecundi. Definiunt autem ignem particulas terreſtres, totâ materiæ ſubtilis agitatione & velocitate agitatas.

Præterea dicunt ad generationem ignis pertinere, ut globuli ſecundi elementi, qui occupant circa terram omnia intervalla, quæ ſatis magna ſunt ad illos capiendos, expellantur à quibuſdam ex illis intervallis; quamdiu enim hæc intervalla occupantur à globulis, non poteſt materia ſubtilis ſecum rapere particulas terreſtres, quamvis ipſa celerrimè moveatur intra angulos exiguos à globulis relictos: non poteſt inquam ſecum rapere particulas terreſtres, quia in tam exiguis ſpatiolis, quam ſunt anguli inter globulos intercepti, non habet ſatis virium ad ſuperandam reſiſtentiam particularum terreſtrium.

Sed ſi globuli illi expellantur ab intervallis nonnullarum particularum terreſtrium, tunc materia ſubtilis majus ſpatium nacta, disjungit ab invicem particulas illas, quæ ſoli materiæ ſubtili innatantes, ſequi cogantur ejus rapiditatem, & ſic generatur ignis.

Quia verò illi globuli conantur perpetuò redire in locum, unde expulſi ſunt, neceſſe eſt ad hoc ut ignis conſervetur, particulas terreſtres eſſe craſſiuſculas, & ad motum aptas, ut vim habeant arcendi globulos quaquáverſum, ne rurſus occupent intervalla à primo elemento relicta, alioquin citò extingueretur ignis affluxu globulorum.

Porro in eo conſiſtere dicunt luciditatem ignis, quod particulæ terreſtres à materiâ mobili agitatæ, repellant circumquáque versùs oculos globulos ſecundi elementi, ut infrà explicabitur, ubi de luce.

Juxta hanc hypotheſim, cauſa cur ex colliſione ſilicis ad chalybem vel ad alium ſilicem oriatur ignis, hæc eſt.

Silex lapis eſt virtute elaſticâ præditus, & ſimul ſatis friabilis. Quatenus habet virtutem elaſticam, ita comprimuntur partes ejus ictu, ut intervalla, quæ illas ſejungunt, fiant anguſtiora, ac proinde extunditur ab eis intervallis materia ſecundi elementi, & remanet ſola materia primi. Jam vis elaſtica facit, ut partes ſilicis compreſſæ regrediantur, ceſſante ictu, ad ſuam priorem figuram. Verùm ob ſuam friabilitatem, quædam earum micæ ab invicem deſiliunt, quæ quia ſolâ materiâ primi elementi ambiuntur, ejus motum, atque adeo formam ejus accipiunt.

Ex dictis patet requiri ad conſervationem ignis, ut particulæ terreſtres, quæ ſoli materiæ ſubtili innatant, habeant vim repellendi globulos ſecundi elementi, qui redire conantur in locum, ubi eſt ignis. Hinc verò ſequitur ignem non poſſe durare ſine pabulo, vel enim particulæ terreſtres, quæ formam ignis habent, ſic mutuâ colliſione imminuuntur, ut non amplius habeant vires ſufficienter ad repellendos globulos, vel egrediuntur è loco, in quo viget

mier élément, elles en ſuivent le mouvement, & quand elles nagent dans le ſecond, elles le ſuivent de même. Or les Cartéſiens définiſſent le feu des particules terreſtres, auxquelles la matiere ſubtile a donné tout ce qu'elles ont d'agitation & de viteſſe. LA PHYSIQUE.

Ils ajoûtent qu'il faut pour la production du feu, que les globules du ſecond élément qui occupent tout ce qu'il y a d'intervalles vuides autour de la terre aſſez grands pour les reçevoir, ſoient chaſſez de quelques-uns de ces intervalles. Car tandis qu'ils ſont remplis par les globules, la matiere ſubtile ne peut pas emporter avec elle les particules terreſtres, bien qu'elle même ſe meuve avec beaucoup de viteſſe dans les petits angles que les globules laiſſent autour d'eux. Je dis qu'elle ne peut emporter ces particules, parce que dans des eſpaces auſſi petits que ſont les angles qui environnent les globules, elle n'a pas aſſez de force pour ſurmonter la réſiſtance des particules terreſtres.

Mais ſi ces globules ſont chaſſez par quelques-unes des particules terreſtres, alors la matiere ſubtile mîe au large, ſépare les unes des autres ces particules, qui ne nageant que dans la matiere ſubtile, ſont forcées d'en ſuivre le mouvement rapide, & c'eſt ainſi que le feu ſe produit.

Ce n'eſt pas tout encore. Comme ces globules s'efforcent ſans ceſſe de reprendre la place d'où ils ont été chaſſez, il faut pour la conſervation du feu, que les particules terreſtres ſoient un peu groſſes & propres au mouvement, afin qu'elles aient la force de repouſſer les globules de tout côté, & d'empêcher qu'ils ne rentrent dans les intervalles abandonnez par le premier élément, ſans quoi, le feu ſeroit bientôt éteint par le retour des globules.

Ils diſent auſſi que le feu n'eſt lucide, que parce que les particules terreſtres agitées par la matiere mobile, repouſſent de tout côté vers les yeux les globules du ſecond élément, ainſi qu'on l'expliquera au long, en parlant de la lumiere.

Selon cette hypothéſe, voici la raiſon pourquoi il ſort du feu d'un caillou frotté contre un morceau d'acier, ou contre un autre caillou.

Un caillou eſt une pierre qui a une vertu élaſtique, & qui en même tems eſt aſſez friable. Entant qu'il a une vertu élaſtique, ſes parties ſont tellement comprimées par le frottement, que les intervalles qui ſont entre elles, s'appetiſſent, ce qui eſt cauſe que la matiere du ſecond élément en ſort, & que celle du premier y demeure ſeule, après quoi cette même vertu élaſtique fait que les parties du caillou comprimées reprennent leur premiere figure. Mais entant qu'il eſt friable, quelque-unes de ſes particules ſe ſéparent des autres, & empruntent le mouvement & la forme de la matiere du premier élément, parce qu'elle ſeule les environne.

Il eſt clair par ce qu'on vient de dire qu'il eſt néceſſaire pour la conſervation du feu, que les particules terreſtres qui ne nagent que dans la matiere ſubtile, aient la force de repouſſer les globules du ſecond élément, qui font effort pour retourner dans l'endroit où eſt le feu. Il s'enſuit de là que le feu a beſoin de nourriture pour ſe conſerver. En effet, ou les particules terreſtres qui ont la forme du feu, ſe choquant les unes les autres, ſe diviſent en tant de petites parties qu'elles n'ont plus la force de réſiſter au ſecond élé-

La Physique.

ment, ou bien elles paſſent hors du lieu où elles étoient, & s'engagent dans les parties de l'air, parmi leſquelles perdant leur mouvement, elles ſe diſſipent en fumée. Or ces deux cauſes détruiroient bientôt le feu, ſi quelques-unes de ces particules terreſtres ne rencontroient en même tems quelque corps moins ſubtil que l'air, & n'en détachoient quelques particules qui ſuccédant à celles qui ont été converties en fumée, produiſiſſent un nouveau feu. Il faut donc que le feu ait auprès de lui quelque corps inflammable, dont les particules ſoient ſans ceſſe ébranlées, détachées, & emportées par celles qui ſont déjà enflammées.

Que ſi on demande aux Cartéſiens pourquoi l'eau eſt tellement contraire au feu, ils en apportent pour raiſon que ſes parties ſont unies & polies, de ſorte qu'il eſt facile aux globules du ſecond élement de les environner & de les ſuivre, au lieu que la matiere ſubtile ne ſauroit emporter avec ſoi les particules terreſtres, n'aiant aucune retraite où elle puiſſe demeurer ſeule. Ajoûtez que les parties de l'eau entrent aiſément par leur flexibilité dans les pores des corps qui brûlent, & chaſſent ainſi les particules de feu qui auroient achevé de brûler ces corps.

On peut demander enſuite de quel uſage l'air eſt pour conſerver le feu; car il eſt conſtant que la flamme s'eteint dans un tuiau qu'on a bouché, & même que les corps combuſtibles ne peuvent s'allumer dans une machine de verre, dont on a tiré l'air. Les Cartéſiens répondent qu'à la vérité les particules de l'air ne ſuffiſent pas pour conſerver ce feu, parce qu'elles ſont trop petites pour repouſſer de tous côtez le ſecond élément, mais que d'ailleurs, elles y ſervent beaucoup, parce qu'étant chaſſées de leur place par les particules de la flamme & de la fumée, elles ſe retirent auprès de la flamme, après avoir fait un mouvement circulaire. Lorſque la flamme s'éleve, l'air y accourt & l'environne. C'eſt ainſi qu'il s'approche de la ſuperficie d'une chandelle, par exemple, & que montant le long de la meche dans l'endroit qu'occupent la flamme & la fumée qui l'ont chaſſé, il entraine avec lui les particules du ſuif qui étoient immobiles, de ſorte qu'il fournit ainſi de la nourriture à la chandelle. Au reſte il eſt aiſé de prouver par l'expérience ſuivante que l'air accourt ſans ceſſe auprès de la flamme; car ſi on fait un bon feu dans une chambre, & que la fumée s'envole par le tuiau de la cheminée, en fermant bien la chambre de ſorte qu'il n'y reſte qu'un trou, on ſentira un vent aſſez fort paſſer par ce trou & aller droit au feu.

On pourroit dire avec raiſon que l'air eſt néceſſaire à la conſervation du feu, parce qu'il eſt cauſe par ſa peſanteur que la liqueur qui eſt au deſſous de la flamme s'éleve ſans ceſſe vers le lieu que la flamme occupe. Il en eſt comme de l'eau qui ne monte dans la ſeringue après qu'on en a tiré le piſton, & dans le ſyphon après qu'on en a ſucé l'air, que parce qu'elle eſt plus preſſée dans les parties de ſa ſuperficie qui ne correſpondent point à la capacité de la ſeringue & du ſyphon, que dans celles qui correſpondent à cette même capacité, & qui monte toûjours juſqu'à ce qu'elle ſoit épuiſée. De même le ſuif fondu, par exemple, doit monter continuellement le long de la meche allumée, puiſque les parties du ſuif qui ne ſont pas au-deſſous de cette meche, ſont plus preſſées par l'air ſupérieur que

ignis, & intra partes aëris irrepunt, ubi langueſcente eorum motu, in fumum abeunt, quâ utraque de cauſa ignis brevi periret, niſi quædam ex illis particulis terreſtribus eodem tempore in aliquod corpus aëre craſſius impingentes, quædam ab eo particulas ſejungerent, quæ ſuccedentes in locum, earum, quæ converſæ ſunt in fumum, novum ignem generarent: proinde neceſſe eſt, ut igni præſens adſit corpus quodpiam inflammabile, cujus particulæ perpetuò ſuccutiantur ab iis, quæ jam ignitæ ſunt, ſejunganturque & ſurſum ferantur.

Cauſam, cur aqua ſit adeo contraria igni, hanc afferunt, quod ejus partes leves & glabræ ſint, unde facilè eſt globulis ſecundi elementi undique illas cingere & ſequi, difficile verò materiæ ſubtili ſecum abripere terreſtres particulas, cum nullos habeat receſſus, in quibus ſola remanere poſſit. Præterea partes aquæ ſic ſunt flexiles, ut facile ſubeant meatus corporum, quæ uruntur, & inde arceant particulas ignis, quæ corpus illud in ignem converti ſſent.

Si quæras quis uſus ſit aëris ad ignem conſervandum, conſtat enim non ſolum flammam extingui in tubo obturato, ſed etiam corpora combuſtibilia non poſſe accendi in machinâ vitreâ, unde aër extrahitur: reſpondent particulas aëris non quidem ſufficere ad conſervandum ignem, quia tenuiores ſunt, quam ut repellant quaquaverſum ſecundum elementum, ſed tamen multum juvare, quatenus expulſæ è ſuo loco per particulas flammæ & fumi, & facto circuitu motûs, ſeſe recipiunt ſub flammam. Dum aſcendit flamma, affluit aër circulariter ad ſuperficiem candelæ, verbi gratiâ, & aſcendendo, per ellychnium, in locum, quem flamma & fumus, à quibus ipſe pulſus eſt, occupant, ſecum rapit particulas ceræ jam immotas, & ſic pabulum candelæ devehit. Fieri verò perpetuum afluxum aeris ad flammam probatur facili experientia; nam ſi facto luculento igni in cubiculo, & fumo per tubum camini evolante, cubiculum benè claudatur, relicto ſolùm uno foramine, ſenties per illud foramen ventum ſatis vehementem, qui rectà tendit in focum.

Non injuriâ quis diceret aërem ideo etiam requiri ad conſervationem ignis, quia pondere ſuo facit ut liquor flammæ ſuppoſitus perpetuò aſcendat in locum à flamma occupatum. Sicut enim aqua aſcendit in Syringem extracto embolo, & in Syphonem aere exſucto, quia magis premitur ab aëre incumbente, quoad partes ſuæ ſuperficiei, quæ non correſpondeat capacitati Syringis & Syphonis, quam quoad partes, quæ correſpondent eidem capacitati, & tamdiu aſcendit aqua, donec prorſus exhauſta fuerit; ſic ſebum verbi gratia liquefactum aſcendere debet continuò per ellychnium accenſum, quia partes ſebi, quæ non ſubjacent ellychnio, magis premuntur ab aëre incumbente, quam partes quæ

Digitized by Google

que ſubjacent ; partes enim ſebi, quæ ſubjacent flammæ ellychnii, non premuntur deorſum, quia flamma aſcendit. Ergo ſebum hoc in loco cedere debet preſſioni aeris, & per ellychnium aſcendere, tanquam per crus Syphonis.

Forte quidam ſunt ſpiritus nitroſi per aërem, qui adjuvant exſolutionem materiæ combuſtibilis, quemadmodum aliqui ſunt venti, quibus flamibus bene liqueſit aurum.

Poſſent innumera alia quæri circa ignem, ſed non ſuppetit tempus ſingula examinandi, & aliqua relinqui debent proprio marte indaganda ſtudioſis, & explicanda per principia jam poſita: Hoc unum addo figuram flammæ eſſe pyramidalem, quia quò ejus partes magis aſcendunt, eo minùs poſſunt ſecundum elementum repellere, à quo proinde magis comprimuntur in ſummitate quam alibi, & ſic partes inferiores acquirunt majorem latitudinem.

celles qui ſont au-deſſous, ces dernieres ne l'étant point par deſſus, parce que la flamme monte. Donc le ſuif en cet endroit doit céder à la preſſion de l'air, & monter le long de la meche, comme dans la jambe d'un ſyphon. La Phyſique.

Peut être il y a dans l'air quelques eſprits nitreux, qui aident à diſſoudre la matiere combuſtible, ainſi qu'il y a de certains vents pendant la durée desquels l'or ſe fond mieux qu'à l'ordinaire.

On pourroit faire une infinité d'autres queſtions par rapport au feu. Mais nous n'avons pas le tems de les examiner toutes, & d'ailleurs il faut laiſſer aux perſonnes ſtudieuſes quelque choſe à examiner par elles mêmes, & à expliquer par les principes que nous avons poſez. J'ajoûte ſeulement que la flamme eſt de figure pyramidale, parce que plus ſes parties s'élévent, moins elles peuvent repouſſer le ſecond élément, qui par conſéquent les preſſe plus dans leur ſommité qu'ailleurs, ce qui eſt cauſe que ſes parties inférieures s'élargiſſent davantage.

De Aere.

Dicunt Peripatetici aërem eſſe corpus humidum, calidum, & leve, occupans totum intervallum, quod à terrâ uſque ad Lunam extenditur (niſi quod aliqui ſub Lunam collocant ſphæram ignis elementaris) diviſum in tres regiones. Infima regio eſt ea, quæ nos ambit, & terminatur, ubi repercuſſio radiorum Solis deſinit, nempe ubi formantur nubes. Media regio eſt ea, ubi formantur nubes, tonitrua, nix, & grando. Suprema continet quicquid eſt aeris à regione nubium uſque ad cælos. Suprema regio cenſetur eſſe ſemper moderatè calida, media ſemper frigida, infima pro diverſitate tempeſtatum, modò valdè frigida, modò valde calida, modò temperata.

Supponit hæc opinio reflexionem lucis terminari, ubi formantur nubes, quod videtur falſum, tum quia non videtur tribui lux illa ſubobſcura, quæ cernitur in Lunâ per noviluxium, niſi reflexioni radiorum Solis, hinc ad Lunam redeuntium, à Lunâ verò ad oculos noſtros, tum quia certum eſt Lunam reflectere uſque ad terram lucem, quam accipit à Sole. Cur terra viciſſim non reflecteret uſque ad Lunam radios à Sole acceptos?

Melius dixiſſent aſcenſum halituum à globo terraqueo prodeuntium terminari in regione nubium, paulò infra altiſſimorum montium juga; nam veriſimile eſt vapores & exhalationes non poſſe extolli uſque ad ea cacumina: teſtantur enim, qui eaſque conſenderunt, aerem ibi eſſe adeo tenuem, ut reſpirando ſit parum idoneus, opuſque eſſe ſpongiis aquâ & aceto plenis, unde fugatur identidem humor; magno argumento aerem illum purum eſſe ab halitibus, quibus ſcatet aer vicinus terræ: ut prætermittam, quod referunt Hiſtorici, cineres relictos in vertice montis Olympi Athoniſque toto

De l'Air.

LEs Péripatéticiens diſent que l'air eſt un corps humide, chaud, & léger, qui occupe l'intervalle entier qui eſt depuis la terre juſqu'à la Lune, ſi ce n'eſt que quelques-uns placent ſous cette derniere Planete la ſphére du feu élémentaire. Ils diviſent enſuite cette eſpace en trois régions. La région inférieure eſt celle qui nous environne, & elle ſe termine à l'endroit où finit la réverbération des raïons du Soleil, c'eſt-à-dire à l'endroit où ſe forment les nuées. La moienne région eſt celle où ſe forment les nuées, les tonnerres, la neige & la grêle. La région ſupérieure renferme tout ce qu'il y a d'air depuis les nuées juſqu'au Ciel. Ils prétendent que la région ſupérieur eſt toûjours d'une chaleur modérée, que la moïenne eſt toûjours froide; & que l'inférieure ſelon les ſaiſons, eſt tantôt bien froide, tantôt fort chaude, & tantôt tempérée.

Cette opinion ſuppoſe que la réflexion de la lumiere ſe termine à l'endroit où ſe forment les nuées, ce qui paroît faux, puiſqu'il ſemble qu'on ne ſauroit attribuer cette lumiere ſombre qu'on voit dans la Lune pendant le premier quartier, qu'à la réflexion des raions du Soleil qui viennent de la terre ſur la Lune, laquelle les renvoie vers nos yeux. Ajoûtez que d'ailleurs il eſt certain que la Lune réfléchit ſur la terre la lumiere qu'elle reçoit du Soleil. Pourquoi donc la terre ne pourroit-elle pas à ſon tour réfléchir vers la Lune les raions qui lui viennent de cet Aſtre?

Ils auroient mieux fait de dire que les vapeurs qui s'élevent de notre globe ſe terminent dans la région des nuées, un peu au-deſſous des ſommets des montagnes élevées. En effet, il eſt vraiſemblable que les vapeurs & les exhalaiſons ne peuvent parvenir juſqu'aux cimes de ces montagnes; car il eſt atteſté par ceux qui y ont monté, que telle eſt la ſubtilité de l'air en ces endroits, qu'il eſt peu propre à la reſpiration, & qu'on y a beſoin d'éponges trempées dans l'eau & dans le vinaigre, pour en ſucer de tems en tems la liqueur. Or c'eſt une forte preuve, que cet air eſt exempt des vapeurs qui rempliſſent l'air voiſin de la terre, pour ne rien dire de ce que rapportent les hiſtoriens, que des cendres laiſſées ſur les

La Physique.

sommets des monts Olympe & Athos, y furent retrouvées au bout d'un an ſans que le vent les eut diſſipées, ni qu'elles euſſent été mouillées de la pluie.

Ce qu'ajoûtent les mêmes Péripatéticiens, que l'air par ſa nature eſt chaud, humide & léger, ſemble réfuté par l'expérience journaliere qui nous montre que l'air eſt tour à tour chaud & froid, humide & ſec, ſelon qu'il eſt affecté par les cauſes extérieures. D'un autre côté, en peſant une phiole pleine d'air, & une autre où il n'y en a point, la premiere emporte la ſeconde. C'eſt une preuve que l'air n'eſt pas un corps léger. Ajoûtez que ſi l'air étoit chaud par ſa nature, la moïenne région ne ſeroit pas toûjours aſſez froide pour que la neige pût ſe conſerver pluſieurs années ſur la cime de certaines montagnes.

Les Epicuriens croïent que l'air n'eſt rien autre choſe qu'un compoſé des exhalaiſons & des vapeurs qui ſortent ſans ceſſe de notre globe, & qui l'environnent comme une eſpéce de toiſon. Ainſi l'eſpace qu'occupe l'air, ils l'appellent atmoſphére, & ils placent au-deſſus un grand vuide qui s'étend juſqu'au ciel, & qui eſt interrompu par les diverſes atmoſphéres des planetes & par les atomes de la lumiere; car la Lune, par exemple, envoie auſſi ſes exhalaiſons & ſes vapeurs juſqu'à une certaine diſtance, & il en eſt de même des autres aſtres.

Voici à préſent le ſentiment des Cartéſiens. Ils avancent qu'il y a toûjours dans l'air une infinité de corpuſcules qui s'élevent de notre globe, mais ils nient que l'air ne ſoit rien autre choſe que l'amas de ces corpuſcules. Selon eux, ce corps fluide & diaphane qui entoure la terre & la mer, qu'on appelle air, eſt un compoſé de la matiere ſubtile, des globules du ſecond élément, & des particules branchues du troiſieme, de telle maniere qu'il y a plus de parties des deux premiers élémens dans ce compoſé, qu'il n'y en a dans les corps terreſtres, comme la terre, l'eau, le bois &c. Ils l'appellent un tout par aggrégation, mais d'ailleurs ils y diſtinguent une eſpéce de corps, qu'ils diſent être l'air propre, dans les pores duquel ils croient qu'il y a une grande quantité de matiere ſubtile & des globules du ſecond élément, deux ſortes de corps qui différent de l'air du tout au tout.

Par rapport à cet air proprement dit, ils prétendent que c'eſt un amas de particules innombrables du troiſieme élément, & ils leur attribuent une figure fort irréguliere, un grand nombre de branches, & une petiteſſe qui fait qu'elles cedent ſans peine au mouvement du premier & du ſecond élément, dans leſquels elles nagent. Ils ajoûtent que par cette raiſon elles ſont dans une agitation perpétuelle, & ſéparées les unes des autres; car bien que les parties élevées & rameuſes dont les particules de l'air ſont compoſées ſemblent les diſpoſer à s'embaraſſer les unes dans les autres quand elles ſe rencontrent, la choſe n'arrive pourtant point, parce que leur petiteſſe les met en état d'obéir aiſément à quelqu'impulſion que ce ſoit de la matiere du premier & du ſecond élément, & qu'elles ſe plient de ſorte qu'elles ne peuvent s'embaraſſer les unes dans les autres, d'autant plus que leurs branches étant courtes, il eſt difficile qu'elles s'accrochent.

La différence de l'air avec l'eau, à laquelle il eſt ſemblable d'ailleurs par ſa fluidité & par ſa tranſ-

anno nec ventis diſſlatos, neque imbribus dilutos fuiſſe.

Quod addit eadem doctrina Peripateticorum, aerem eſſe naturâ ſuâ calidum, humidum, & levem, refutari videtur experientiâ quotidianâ, quâ ſcimus aerem ſucceſſivè eſſe calidum & frigidum, humidum & ſiccum, prout variè afficitur à cauſis externis. Præterea conſtat ad trutinam, phialam aere plenam graviorem eſſe, quam aere vacuam, quod probat illum non eſſe corpus leve. Adde, quod ſi aer eſſet naturâ ſuâ calidus, media regio non eſſet adeo frigida ſemper, ut nix conſervari poſſet per multos annos in cacumine montium quorumdam.

Epicurei cenſent aerem nihil eſſe aliud, quam contexturam exhalationum & vaporum perpetuò è globo terraqueo erumpentium, quæ inſtar lanuginis globum illum circumveſtiat, unde etiam vocant ſpatium ab aere occupatum atmoſphæram, & ſupra illud volunt eſſe ingens inane uſque ad cælos, quod diverſis planetarum atmoſphæris, & atomis lucis interrumpitur, nam Luna quoque verbi gratiâ ſuas emittit exhalationes & vaporet, uſque ad certam diſtantiam, & ſic de aliis ſyderibus.

Ecce Carteſianorum placita. Fatentur reperiri ſemper in aere innumera corpuſcula, è globulo terraqueo erumpentia, ſed negant aerem nihil eſſe aliud. Dicunt ergo corpus illud fluidum & diaphanum, terram & mare ambiens, quod vocatur aer, eſſe aggregatum ex materiâ ſubtili, globulis ſecundi elementi, & ramoſis tertii elementi particulis, ita ut duo prima elementa majori copiâ inſint in eo aggregato, quam in reliquis corporibus noſtratibus, in terrâ, in aquâ, in ligno, &c. Totum aggregatum vocant, ſed interim in eo diſtinguunt unam ſpeciem corporis, quam propriè aerem dicunt, in cujus poris magnam materiæ ſubtilis & globulorum ſecundi elementi copiam eſſe credunt, quæ ſunt duo corpora diverſæ omnino naturæ ab aere.

Jam de iſto aere propriè dicto cenſent illum eſſe aceruum innumerabilium particularum tertii elementi, quarum figuræ valde irregulares ſunt, variiſque ramulis præditæ, ſed tantæ tenuitatis, ut motibus primi & ſecundi elementi, quibus innatant, facile cedant, ideoque in perpetuâ ſint agitatione, à ſe invicem ſejunctæ. Quamvis enim prominentiæ, ramulique quibus partes aeris conſtant, eas diſponere videantur, ut ſibi mutuò occurrentes, ſe invicem intricent & irretiant, non tamen illud evenit, quia ob ſuam exiguitatem cuilibet impulſioni materiæ primi & ſecundi elementi obſequuntur, & ita inflectuntur, ut ſeſe mutuò intricare impediantur, cum præſertim rami earum adeo ſint breves, ut in nodos non facilè nexi valeant.

In hoc conſiſtit differentia aëris ab aquâ, cui cæteroquin ſimilis eſt in fluiditate, & perſpicuitate:

nempe

Digitized by

nempe particulæ aëris tam tenues sunt, ut vel minimo materiæ subtilis motui obsequantur, & tam breves habent ramulos, ut complicationem non patiantur; aquæ verò partes crassiores sunt, ideoque aliquando nequeunt agitari à materiâ subtili, & tunc quiescentes juxta se invicem in glaciem concrescunt, quod nunquam aeri contingit.

Præcipuæ proprietates aeris sunt liquiditas, perspicuitas, virtus elastica, aptitudo ad rarefactionem, & condensationem, & secundùm Peripatetícos, levitas, &c.

De liquiditate ejus nihil est quod agamus in particulari, quia facilè cognosci potest ex iis quæ diximus, dum de liquiditate in genere. Hic solùm observo, cognitum esse à recentioribus, convenire aeri vim elasticam, quia si aer in bombarda Pneumatica, & in tubo hydraulico ad breve spatium cogatur, factâ deinde redeundi facultate, globos plumbeos & aquam ejaculatur summâ vi, ut arcus ad sese rediens sagittas in aerem vibrat; imo cum aliqua aeris portiuncula liberatur à consortio alterius aeris, qui ejus dilatationi resistit, continuò valde dilatatur, ut experiri licet in tubo illo vitreo, in quo Mercurius manet suspensus. Nam si implendo tubum Mercurio relinquas aliquid aeris in extremitate tubi, ac deinde more solito invertas tubum, videbis illum aerem ubi pervenerit supra Mercurium, ad spatium illud solâ materiâ subtili plenum, ita dilatari, ut Mercurium notabiliter descendere faciat: si vesicam cyprini piscis ex parte aere vacuam in tubum mittas, videbis eam subitò tumescere.

Hinc explicari fas est rarefactionem & condensationem aeris. Quando aer flatu, vel follibus verbi gratiâ impellitur intra aliquod corpus, tunc condensatur, hoc est sub certo spatio plus est aeris, quam antea: quando verò removetur vis ea compressiva, dilatatur aer & rarefit, hoc est sub certa dimensione minus est aëris, quam antea. Itaque vera est utcunque definitio rari & densi, quam supra ut falsam rejecimus; nam aer densus sub parvâ dimensione multum materiæ aeriæ continet, aer rarus è contra sub magnâ dimensione parum materiæ etheriæ continet.

Sed præter eam rarefactionis & condensationis aëris causam, datur alia, nempe calor, & frigus. Ad præsentiam corporis calidi particulæ aeris, novos gradus motûs acquirentes, latiores gyros describunt, & sibi mutuò occurrentes, validiùs se propellunt, ergo rarefiunt; propter rationem contrariam condensatur ad præsentiam corporis frigidi.

An aer sit levis, vel gravis, non ampliùs ambigendum est, nam certum esse debet, convenire illi aliquam gravitatem, quæ se habet proximè ad gravitatem aquæ, ut mille ad unum. Ergo si pes cubicus aquæ pendit septuaginta libras, pes cubicus aeris pendit circiter duas uncias. Pes cubicus continet 1728. *pollices cubos, sive qui sunt extensi unum*

parence, consiste en ce que les particules de l'air sont d'une extrême petitesse, qui les fait obéir au moindre mouvement de la matiere subtile, & qu'elles ont des branches courtes qui les empêchent de s'accrocher, au lieu que les parties de l'eau étant plus grossieres, ne peuvent quelquefois être agitées par la matiere subtile, de sorte qu'étant en repos les unes auprès des autres, elles se congelent, ce qui n'arrive jamais en l'air. La Preuve que.

Les principales propriétez de l'air sont la liquidité, la diaphanéité, la vertu élattique, la capacité d'être raréfié & condensé, à quoi les Peripatéticiens ajoûtent la légereté, l'humidité, & la chaleur.

Quant à la liquidité, il est inutile d'en parler en particulier, puisque nous en avons assez dit, en traitant de la liquidité en général. J'observe seulement que les modernes ont découvert la vertu élastique de l'air, par l'expérience du fusil à vent & du tube hydraulique. En effet, si on y renferme l'air dans un petit espace, retournant en sa place, il chasse violemment des balles de plomb & de l'eau, de même que la corde d'un arc reprenant sa premiere place, lance des fleches en l'air. Que dis-je? lorsque quelque portion d'air se trouve dégagée de l'air voisin qui s'opposoit à sa dilatation, d'abord elle se dilate extrémement, ainsi qu'on peut l'éprouver dans ce tube de verre, où le Mercure demeure suspendu. Car, si en le remplissant de Mercure, vous laissez un peu d'air dans l'extrémité de ce tube, & que vous le renversiez ensuite à l'ordinaire, vous verrez que quand cet air sera parvenu au dessus du Mercure, dans cet espace qui n'est plein que de matiere subtile, il se dilatera à tel point qu'il fera descendre le Mercure d'une maniere considérable. De même, si vous mettez dans ce tube une vessie de carpe, qui soit vuide d'air en partie, vous verrez qu'elle s'enflera d'abord.

Cette expérience sert à expliquer la raréfaction & la condensation de l'air. Lors qu'on souffle soit avec la bouche, ou avec un soufflet dans quelque corps, alors l'air se condense, c'est-à-dire qu'il y a plus d'air dans un certain espace qu'il n'y en avoit auparavant, au lieu que quand on éloigne cette vertu qui le comprimoit, il se dilate & se raréfie, c'est-à dire que sous la même dimension il y a moins d'air qu'il n'y en avoit auparavant. Ainsi la définition du rare & du dense que nous avons rejettée ci-dessus comme fausse, est vraie en quelque maniere; car l'air dense contient dans un petit espace beaucoup de matiere aérienne, & l'air rare au contraire en renferme peu dans un espace considérable.

Mais outre cette cause de la raréfaction & de la condensation de l'air, il y en a une autre, savoir la chaleur & le froid. A l'approche d'un corps chaud, les particules de l'air acquerant de nouveaux dégrez de mouvement, décrivent des cercles plus larges, & se repoussent avec plus de force quand elles se rencontrent, ce qui fait qu'elles se raréfient. Par la raison contraire, elles se condensent, à l'approche d'un corps froid.

Si l'air est léger ou pésant, c'est ce dont on ne sauroit douter, étant certain comme il l'est qu'il a quelque pesanteur, laquelle est à celle de l'eau comme mille à un. Donc si un pied cubique d'eau pese septante livres, un pied cubique d'air pese environ deux onces. Un pied cubique contient dix-sept cent vingt-huit pouces cubes, c'est-à-dire qu'ils sont étendus d'un pouce en lar-

La Physique. largeur & en profondeur, au lieu que le ſimple pied ne contient que douze pouces en longueur.

pollicem, & in latum, & in profundum, pes verò ſimpliciter duodecim ſolùm continet pollices in longum.

De l'Eau.

ON dit d'ordinaire que l'eau eſt un élément humide & froid. Mais on a tort de l'appeller élément, ainſi qu'il a été prouvé ci-deſſus, & d'ailleurs, il eſt clair que la froideur ne lui convient pas au ſouverain dégré, puiſque l'eau froide à ce dégré, n'eſt plus de l'eau, mais de la glace, & que ſi elle conſervoit encore la nature d'eau, du moins elle ne ſeroit point dans l'état naturel de l'eau, parce qu'elle ne ſeroit plus propre aux uſages auxquels la nature l'a deſtinée, comme de fournir une boiſſon aux oiſeaux, d'être la demeure propre des poiſſons, & d'arroſer les plantes. Ajoûtez que ſi l'eau exigeoit par ſa nature une froideur au ſouverain degré, l'eau de la mer principalement ſous la Zone torride, ſeroit toûjours dans un état violent, ce qui eſt contre le train ordinaire de la nature ſelon lequel rien de violent n'eſt durable. D'ailleurs on emploie une mauvaiſe raiſon pour prouver que l'eau doit être d'une extrême froideur, ſavoir qu'étant contraire au feu qu'elle éteint, elle doit être par conſéquent auſſi froide que le feu eſt chaud. C'eſt un raiſonnement frivole; l'eau eſt contraire au feu, non pas par ſa froideur, mais par ſon humidité, ainſi qu'on peut s'en aſſûrer par l'expérience de l'eau bouillante qui n'éteint pas moins le feu que l'eau froide.

Les modernes diſent en premier lieu que le corps que nous appellons eau, eſt un compoſé de trois élémens, où les globules du ſecond occupent les intervalles qui ſont entre les parties propres de l'eau, tandis que la matiere ſubtile remplit les angles que laiſſent les globules.

Enſuite traitant de l'eau proprement dite, ils obſervent qu'elle eſt un ramas de particules terreſtres oblongues, polies, flexibles & gliſſantes comme une Anguille.

Elle différe du feu, premierement en ce que les parties du feu ont diverſes figures, comme étant priſes de corps terreſtres qui ſont tous de diverſe nature, au lieu que les parties de l'eau n'ont toutes qu'une figure oblongue, & ſecondement, en ce que les parties du feu ſe meuvent avec plus de rapidité, comme étant emportées par le mouvement de la matiere ſubtile, tandis que les parties de l'eau ne ſuivent que celui du ſecond élément.

L'eau différe de l'air en ce que les parties de celui-ci ſont plus petites, qu'elles ont des figures irrégulieres & rameuſes, que par cette raiſon elles ſont ſéparées par de plus grands intervalles, & qu'elles ſe meuvent avec plus de viteſſe que les parties de l'eau, dont la ſuperficie polie & la figure longuette ſont cauſe qu'elles s'approchent davantage les unes des autres.

C'eſt ce qui doit faire comprendre la différence qu'il y a entre l'eau & l'huile, & les autres liqueurs graſſes. Elle conſiſte en ce que ces liqueurs ſont compoſées non de parties oblongues & polies comme l'eau, mais de parties rameuſes, & embaraſſées de diverſes manieres les unes dans les autres, ce qui fait que l'huile ſe congéle aiſément, ces branches s'accrochant enſemble, au lieu que les parties de l'eau qui ſont

De Aquâ.

DIcunt vulgo aquam eſſe elementum humidum & frigidum. Sed non rectè dicitur elementum, ut ſupra probatum eſt, perperamque dici illi convenire frigus ſummum: inde patet, quia aqua frigida in ſumme gradu non amplius eſt aqua, ſed glacies, & ſi adhuc retineret naturam aquæ, certum tamen eſſet eam non fore in ſtatu naturæ aquæ debito, quia non amplius aqua apta eſſet uſibus, quibus natura eam deſtinavit, non enim potum præbere avibus poteſt, non eſſe regio propria piſcium, non irrigare plantas. Adde quod ſi aqua poſſularet naturâ ſuâ ſummum frigus, aqua marit, præſertim ſub Zona torrida, ſemper eſſet in ſtatu violento, quod eſt contra indolem naturæ, juxta quam nullum eſt violentum durabile. Et præterea ratio, qua probant aquam debere eſſe corpus frigidiſſimum, falſa eſt; dicunt nempe illam eſſe contrariam igni, quem extinguit: ergo ſicut ignis eſt calidiſſimus, aquam debere eſſe frigidiſſimam. Hæc ratio frivola eſt, quia aqua non contraria eſt igni ratione ſuæ frigiditatis, ſed ratione ſuæ humiditatis, ut conſtat ex eo quod aqua fervens non minùs extinguit ipſum, quàm aqua frigida.

Recentiores dicunt primò corpus quod vocamus aquam eſſe aggregatum ex tribus elementis, quatenus globuli ſecundi elementi occupant intervalla inter partes aquæ proprias, materia verò ſubtilis angulos replet, à globulis relictos.

Secundò de aqua propriè dicta agentes obſervant, eam eſſe aggregatum diverſarum particularum terreſtrium oblongarum, lævium, flexibilium, lubricarum inſtar anguillæ.

Differt ab igne, quod partes ignis ſint variis figuris prædictæ, ut quæ deſumantur è corporibus terreſtribus diverſiſſimæ naturæ, partes verò aquæ ſint ſolùm figurâ oblongæ; deinde quod partes ignis celeriùs moveantur, utpote ſequentes motum materiæ ſubtilis, cum partes aquæ ſequantur ſolùm velocitatem ſecundi elementi.

Ab aëre differt aqua, quod partes aeris ſint tenuiores, figuris irregularibus ramoſiſque prædictæ, ideoque majoribus intervallis à ſe invicem ſejunctæ, celeriùſque agitatæ, quam partes aquæ, quarum lævitas, & figura longiuſcula facit, ut propiùs ad ſe accedant, & juxta ſe invicem obrepant.

Hinc capies diſcrimen inter aquam, & oleum, ſimileſve liquores pingues; nempè liquores illi conſtant partibus non oblongis, & lævigatis, ut aqua, ſed ramoſis, varieque inter ſe intrictis: unde eſt, quod oleum tam facile congelatur, ejus ramulis facile ſe invicem implicantibus, cum è contrà partes

aquæ

Digitized by Google

aquæ inſtar anguillarum lubricæ, non ita tenaciter ſe complectantur.

Hinc etiam eſt, quod aqua multò facilius oleo in vaporem convertatur, & è linteo, quod madefacit, ſejungatur. Olei enim partes inſtar ramulorum multifidæ ſic ſe irretiunt, cum particulis panni vel lintei, ut actione caloris non excutiantur; ſed requirantur aliqui ſales, qui abſcindant ramulos, quibus oleum adhæret filamentis pannorum, & poſt abſciſſos eos ramulos facile aqua abluit, & ſecum devehit olei particulas.

Cæteræ proprietates aquæ, fluiditas, diaphanei-tas, gravitas intelligi poſſunt ex dictis, vel dicendis aliàs. Hîc videamus ſolùm quid ſit quod aqua ſæpe in glaciem concreſcat.

Dicunt recentiores cauſam congelationis procedere, ex eo quod corpora, quæ fluiditatem aquæ cauſant, diverſimodè agitando ipſius particulas, fiant inepta ad illas eo modo agitandas. Corpora illa ſunt globuli ſecundi elementi in poris aquæ contenti, & materia ſubtilis, quæ tum interſtitia inter globulos remanentia, tum ſi quæ ſint alia replet. Hæc duo elementa inter aquæ particulas velociter mota impellunt illas hinc & inde, & hæc eſt cauſa fluiditatis aquæ. Sed ſi hæc elementa non amplius valent diverſimodè agitare particulas aquæ, peribit fluiditas aquæ, nam partes juxta ſe invicem quieſcent, & efficient corpus durum: hoc vel hinc manifeſtè patet, quia præcipuè reddito motu, glacies evadit corpus fluidum, ut antea. Ergo abſentia motûs cauſa eſt congelationis aquæ.

Difficultas eſt in aſſignandâ cauſâ, quæ reddit elementa aquam agitantia, inepta illam magis agitare. Non enim ea eſt vel remotio Solis, quandoquidem ſæpe evenit, ut menſe Novembri & Februario magis congelentur aquæ, quam circa brumam; vel aliquis ventus, nam ſæpe intenditur frigus ad gelu uſque, nullo exorto vento, & nullâ aliâ factâ immutatione in aëre, terra, aqua, ſaltem quæ nobis innoteſcat. Non levis ſane hæc difficultas eſt omnium ſectarum communis.

Fortè quædam materia immiſcetur aquæ, & idem facit, ac cum ſpiritus vini & lotii ſimul miſcentur. Ex illis duobus liquoribus valde fluidis reſultat totum non ſolùm non fluidum, ſed etiam duriuſculum. Notum etiam eſt eſſe aliquos liquores, acetum verbi gratia, qui aliis immixti illos coagulant. Quicquid ſit, dicendum eſt, ſæviente hyeme, vel materiam, quæ agitat aquam, aliquid amittere ſui motûs, vel fieri adeo ſubtilem, ut nequeat ampliùs craſſiuſculas aquæ particulas huc & illuc impellere. Multum enim facit ad partes ab invicem ſejungendas inſtrumenti craſſities; quippe licet aër multo velociùs curſitet inter juncos irretitos quam aqua, non poteſt tamen illos extricare, ſicut aqua. Sive autem materia, quæ inter aquæ poros movetur, amittat aliquid de ſua velocitate, ſive fiat ſubtilior, evenire debet ut partes aquæ non ampliùs agitatæ inunum coaleſcant, fiantque duræ, ob quietem juxta ſe invicem.

gliſſantes comme des Anguilles ne s'embaraſſent point avec tant de force. LA PHYSIQUE.

De là vient auſſi que l'eau s'évapore avec bien plus de facilité que l'huile, & qu'il eſt moins difficile de la ſéparer du linge qu'elle mouille. Car les parties de l'huile étant branchues, elles s'accrochent tellement aux particules du drap & du linge, que l'action de la chaleur ne ſauroit les en ſéparer, & qu'il faut emploier des ſels pour couper les petites branches, par leſquelles l'huile ſe tient attachée aux filamens des draps, après quoi l'eau emporte aiſément avec elle les particules de l'huile.

Il ſuffit de ce que nous avons déjà dit, ou que nous dirons ailleurs, pour entendre les autres propriétez de l'eau, ſavoir ſa fluidité, ſa diaphanéité, & ſa peſanteur. Ainſi nous n'examinerons ici que la cauſe pourquoi elle ſe géle ſouvent.

Les modernes enſeignent que ſa congélation vient de ce que les corps qui cauſent la fluidité de l'eau, agitant ſes particules en divers ſens, deviennent incapables de les agiter de la maniere qui fait la fluidité. Ces corps ſont les globules du ſecond élément contenus dans les pores de l'eau, & la matiere ſubtile qui occupe les eſpaces qui demeurent entre ſes globules, & les autres s'il y en a. Ces deux élémens ſe meuvent avec beaucoup de viteſſe entre les particules de l'eau, les pouſſent de côté & d'autre, & c'eſt là la cauſe de la fluidité de l'eau. Mais ſi ces élémens ne peuvent plus agiter de divers ſens les particules de l'eau, elle doit perdre ſa fluidité; car alors ſes parties demeureront en repos les unes auprès des autres, & formeront un corps dur, ainſi qu'il eſt clair, quand on n'en auroit que cette preuve, qu'en recouvrant ſon mouvement, la glace redevient un corps fluide. Donc l'abſence du mouvement eſt la cauſe de la congélation de l'eau.

La difficulté gît à trouver la cauſe qui ôte la capacité d'agiter l'eau aux élémens par leſquels elle étoit agitée. Ce n'eſt pas l'éloignement du Soleil; car il arrive ſouvent que l'eau géle plus dans les mois de Novembre & de Février qu'en Décembre & en Janvier. Ce n'eſt pas non plus quelques vents particuliers, puiſque ſouvent il géle, ſans qu'il ſe ſoit levé aucun vent, ni qu'il y ait eu aucun changement au moins ſenſible dans l'air, dans la terre, & dans l'eau. Ainſi cette difficulté commune à toutes les ſectes, n'eſt pas médiocre.

Peut-être il ſe mêle dans l'eau quelque matiere qui produit le même effet, que l'eſprit de vin mêlé avec l'eſprit d'urine. On ſait que de ces deux liqueurs très-fluides il ſe forme un tout, qui loin d'être fluide, eſt mêmes aſſez dur. On ſait auſſi qu'il y a d'autres liqueurs, qui mêlées avec les autres, les coagulent, & tel eſt le vinaigre. Quoi qu'il en ſoit, il faut dire que pendant l'hiver, la matiere qui agite l'eau perd quelque choſe de ſon mouvement, ou bien qu'à force de s'être ſubtiliſée, elle ne peut plus pouſſer çà & là les particules de l'eau un peu groſſieres. En effet, la groſſeur de l'inſtrument ne contribue pas peu à ſéparer les parties; car bien que l'air coure avec bien plus de viteſſe au travers des joncs embaraſſez les uns dans les autres, il ne peut néanmoins les débaraſſer, comme l'eau le fait. Or ſoit que la matiere, qui ſe meut entre les pores de l'eau, perde de ſa viteſſe, ſoit qu'elle devienne plus ſubtile, il faut que les parties de l'eau qui ne ſont plus agitées, ſe ramaſſent les unes auprès des autres, & qu'elles deviennent dures par leur repos & par leur union.

Mais

La Physique.

Mais remarquez une choſe aſſez extraordinaire. Le froid dont le propre eſt de condenſer, raréfie l'eau, contre ce qu'on en croit communément. Au contraire, la chaleur qui raréfie les autres choſes, condenſe la glace. Une preuve de cette vérité, c'eſt que la glace peſe moins que l'eau, ce qui fait voir que les pores de la premiere, ſont plus larges que ceux de la ſeconde. C'eſt de quoi on peut ſe convaincre par ſes propres yeux; car ſi vous expoſez à l'air froid un verre plein d'eau, vous verrez que la glace s'élevera beaucoup au-deſſus des bords du verre. Or ce phénomene ſemble venir de ce que la chaleur, rendant à l'eau ſa fluidité, elle fait que ſes parties ſont flexibles, & que par conſéquent elles ſe peuvent courber ſans peine, & s'approcher davantage les unes des autres, au lieu que le froid roidiſſant les parties de l'eau, empêche qu'elles ne puiſſent ſe plier & ſe réduire à un moindre volume.

Quant à ce que les vaſes où il y a de l'eau gélée ſe caſſent, & même que les pierres s'éclatent dans les grands froids, je croirois que c'eſt que les petits amas de parties d'eau qui ſe durciſſent en ſe gelant, & qui ont beſoin de plus d'eſpaces, preſſent de toute part les parois du vaſe, & les ébranlent avec plus de force, à cauſe de leur groſſeur, quoique d'ailleurs elles ſoient moins agitées qu'auparavant. Il en faut dire autant de l'humeur aqueuſe qui eſt enfermée dans les pierres. Nous allons maintenant parler de l'eau ſalée.

La différence entre l'eau douce & l'eau ſalée ſemble conſiſter en ce que l'eau ſalée a beaucoup de parties roides & inflexibles, mêlées avec ces parties polies, gliſſantes & pliantes, dont nous avons dit que l'eau eſt compoſée. Selon ce ſyſtême, il eſt évident que le ſel eſt un amas de pluſieurs particules terreſtres, oblongues, droites, inflexibles, & que par conſéquent les corps qui contiennent pluſieurs parties de cette eſpece doivent être ſalez. Tel eſt la mer principalement.

On ne ſauroit mieux prouver cette hypothéſe, qu'en montrant que d'elle découlent toutes les propriétez qu'on découvre dans le ſel. Or c'eſt ce que nous allons faire.

En premier lieu, on éprouve que l'eau ſalée excite un ſentiment de ſaveur tres-vif, & que l'eau douce n'en excite preſque point. On explique cet effet, en diſant que les parties du ſel ſont droites, oblongues & un peu dures, ce qui fait qu'elles pénétrent ſans peine les particules intérieures de la langue, & qu'elles en piquent fortement les fibrilles nerveuſes. Au contraire, les parties d'eau douce étant fort pliantes, elles ne font que gliſſer ſur la langue, comme une corde gliſſe ſur un mur contre lequel on la jette.

En ſecond lieu, on remarque que l'eau ſalée peſe plus que l'eau douce; car les vaiſſeaux marchands peuvent ſoûtenir plus de marchandiſes en mer que dans l'embouchure des rivieres. C'eſt ce qu'on explique aiſément dans notre hypothéſe. Car comme on ſuppoſe les particules du ſel groſſieres & un peu dures, elles doivent contenir plus de matiere terreſtres ſous une certaine dimenſion, & ainſi elles péſent davantage.

On remarque en troiſieme lieu, que le ſel répandu ſur les viandes les empêche de ſe corrompre. C'eſt ce qui ſuit encore bien de notre hypothéſe; car la dureté & la figure des particules du

Sed adverte rem ſatis inſolitam. Frigus, cujus proprium eſt condenſare, aquam rarefacit, contra quam conſet vulgus. Ex adverſo calor, qui cetera ſolet rarefacere, glaciem condenſat. Patet res non ſolùm, quia glacies levior eſt aqua, quod argumento eſt latiores eſſe poros glaciei quam aquæ, ſed etiam ipſo oculorum teſtimonio. Nam ſi exponas aëri frigido cyathum aqua plenum, videbis glaciem non paulo ſupereminere oram cyathi. Hujus experientiæ ratio eſſe videtur, quod calor, reddens aquæ ſuam fluiditatem, efficit ut partes ejus ſint flexibiles, ac proinde poſſint facile incurvari, & propiùs ad ſe invicem accedere: frigus verò reddens partes aquæ rigidas impedit ne plicari poſſint, & ad minus volumen redigi.

Quod verò aliquando vaſa in quibus aqua congelatur, franguntur, & lapides quoque præ frigore diſſiliant, evenire crediderim ex eo, quod molecuiæ partium aquæ, dum congelantur, factæ durieres, & majori indigentes ſpatio, premant ex omni parte latera vaſis, & quanquam minori pollent agitatione quam antea, validiùs tamen concutiunt propter ſuam craſſitiem. Idem dicendum de humore aqueo intra lapides incluſo. Nunc ſubjungamus aliquid de aqua ſalſa.

Diſcrimen inter aquam dulcem & ſalſam in eo videtur conſiſtere, quod aqua ſalſa multas habeat partes rigidas & inflexibiles, cum levibus illis, lubricis, & flexilibus permixtas, quibus aquam conſtare diximus. Juxta hanc doctrinam, evidens eſt ſalem eſſe acervum plurium partium terreſtrium, oblongarum, rectarum, & inflexibilium, & per conſequens ea corpora ſalſa eſſe debere, quæ multas ejuſmodi particulas continent. Tale eſt in primis mare.

Hæc hypotheſis non melius probari poteſt, quam ſi oſtendamus ex illâ ſequi omnes proprietates; quæ in ſale deprehenduntur ut ſic oſtendemus.

Primò experimur aquam ſalſam acutiſſimum ſaporis ſenſum excitare, aliam verò aquam ferè nullum. Bene hoc explicatur, dicendo partes ſalis eſſe rectas, oblongas, & duriuſculas; ſic enim, & facile moventur versùs interiores linguæ particulas, & fibrillas nervorum fortiter compungant. At partes aquæ dulcis cum ſint admodum flexiles, nil niſi ſupra linguam obrepunt, veluti ſi quis fumum ad murum impingeret.

Secundò experimur aquam ſalſam eſſe graviorem dulci, naves enim onerariæ multo plures merces ſuſtinent in mari, quam in oſtiis fluviorum. Facilè hoc explicatur in datâ hypotheſi. Cum enim particulæ ſalis ſupponantur craſſiores, & duriuſculæ, continent magis materiæ terreſtris, ſub certâ dimenſione; ergo graviores ſunt.

Tertiò experimur ſal prohibere corruptionem carnium, quæ illo aſperguntur. Hoc quoque bene deducitur ex hypotheſi poſitâ, quippe duritas & figu-

ra

ra particularum ſalis, reddit eas aptas ad ſubeundos carnis meatus, unde expellunt tantumdem materiæ ſubtilioris, quæ irrequietâ ſuâ mobilitate, carnis diſſolutionem molita eſſet. Præterea particulæ ſalis inſtar clavorum particulas carnis ſuſtentant, & impediunt, ne ſolutâ compage putreſcat caro. Contrarium evenit, ſi aqua dulci caro inſpergatur, quia ejus partes flexibiles & mobiles ſic ſeſe inſinuant in poros carnis, ut continuò ejus partes emoveant.

Quartò experimur, quod ſi aqua ſalſa igni imponatur, aqua in vaporem ſolvitur, partes verò ſalis in fundo vaſis remanent, vel lateribus adhæreſcunt. Ratio eſt, quod cum particulæ ſalis rigidæ ſint, & craſſiuſculæ, habere debent ſatis gravitatis, ut vel non attollantur ſurſum actione caloris, vel ſi attollantur, brevi recidant.

Hinc explicabis, cur Oceanus magis ſalſus ſit inter duos Tropicos, quam prope polos. Ratio eſt, quia Sol validior in eam regionem, multo plures aquæ dulcis partes in vaporem convertit, quam in Oceano Septentrionali, qui deinde vapor convertitur in pluviam procul illinc cadentem, prout nubes huc vel illuc devehuntur.

Hinc etiam intelligere datur, quare tot fluminibus ingentem aquæ copiam in mare deferentibus, non minuatur ſalſedo maris. Sol enim continuo etiam ingentem aquæ dulcis copiam in vapores converſam è mari extrahit.

Si queras unde oriatur ſalſedo maris, reſpondeo Deum ab initio mundi compoſuiſſe mare ex concervatione partium rigidarum, & flexibilium; & ſi deinde partes materiæ eam modificationem acquirant in poris terræ, quæ ad rationem ſalis requiritur, eas ad mare trahi quibuſdam aquis ſubterraneis.

De fontibus ſalſis dicendum eſt, vel illos tranſire per loca quædam ſubterranea, ubi eſt magna copia ſalis, cujus multas particulas ſecum vehunt, vel vias ſequi ſatis liberas, inde à mari uſque ad ſuum caput, ut particulæ ſalis marini pergere iter una cum aquâ dulci valeant. Cæterùm omnes aliæ fontium qualitates explicari poſſunt, dicendo, eos facere iter per venas quorumdam mineralium, vel metallorum, quorum varias particulas abradant, ac deinde ſecum trahant.

De Terrâ.

NOn dicunt recentiores terram eſſe elementum ficciſſimum & frigidiſſimum; ſed dicunt tamen eam conſtare partibus craſſis & duris, adeoque ſuâ natura eſſe ſiccam, & magis ad frigus, quam ad calorem diſpoſitam, quod non impedit, ne actione corporum calidorum & humidorum calefiat plurimùm & humefiat. Conſiderant eam, ut aggregatum ex craſſioribus tertii elementi particulis, quarum figuræ quia ſunt valde irregulares, ideo terra non poteſt non eſſe totum valde irregulare, & ſuperficiei valde inæquabilis: Eſt tamen Spherica

ſel les rend propres à s'inſinuer dans les pores de la viande, d'où elles chaſſent autant de matiere ſubtile, dont la mobilité continuelle auroit diſſous les parties de la chair. D'ailleurs, les particules du ſel ſemblables à des clous ſoûtiennent celles de la chair, & l'empêchent de ſe pourrir, en empêchant ſes parties de ſe ſéparer. Le contraire arrive, ſi on répand de l'eau douce ſur la viande; car ſes parties flexibles & mobiles s'inſinuent tellement dans les pores de la chair, qu'elles en écartent bientôt les parties les unes des autres. La Physique.

On éprouve en quatrieme lieu, que ſi on met de l'eau ſalée ſur le feu, elle s'évapore, & que les parties de ſel demeurent au fond du vaſe, ou s'attachent aux parois. La raiſon en eſt que les particules du ſel étant roides & groſſieres, elles doivent avoir aſſez de peſanteur pour n'être pas enlevées en haut par l'action de la chaleur, ou du moins pour retomber bien-tôt au cas que la chaleur les éleve.

On peut expliquer par là pourquoi l'Océan eſt plus ſalé entre les deux tropiques qu'auprès des poles. La raiſon en eſt que le Soleil aiant plus de force entre les tropiques, convertit en vapeur plus de parties d'eau douce, que dans l'Océan ſeptentrional, & que cette vapeur eſt enſuite changée en pluie qui va tomber loin de là, ſelon que les nuées l'emportent d'un côté ou de l'autre.

La même raiſon fait comprendre pourquoi tant de fleuves portant une quantité prodigieuſe d'eau douce dans la mer, la mer ne perd rien de ſa ſalure. C'eſt que le Soleil tire ſans ceſſe de la mer une infinité de parties d'eau douce converties en vapeurs.

Que ſi vous demandez d'où vient la ſalure de la mer, je répond qu'au commencement du monde Dieu compoſa la mer d'un amas de parties roides, & inflexibles, & que les parties de matiere qui acquiérent dans les pores de la terre la modification requiſe pour faire le ſel, ſont entrainées dans la mer par certaines eaux ſouterraines.

Pour ce qui eſt des fontaines ſalées, il faut dire qu'elles paſſent par certains lieux ſouterrains où il y a beaucoup de ſel, dont elles emportent pluſieurs particules, ou que depuis la mer juſqu'à leur ſource, elles trouvent des chemins aſſez larges, pour que les particules du ſel marin puiſſent paſſer avec l'eau douce. Du reſte, on peut expliquer les autres qualitez des fontaines, en diſant qu'elles traverſent des veines de minéraux ou de métaux, dont elles arrachent pluſieurs particules qu'elles charient avec elles.

De la Terre.

QUoique les modernes ne faſſent point de la terre un élément ſec & froid au ſouverain dégré, ils diſent pourtant qu'elle eſt compoſée de parties groſſieres & dures, qu'ainſi elle eſt ſéche par ſa nature, & qu'elle a plus de diſpoſition au froid qu'au chaud, ce qui n'empêche point qu'elle ne s'échauffe & ne s'humecte par l'action des corps chauds & humides. Ils la conſidérent comme un compoſé des parties les plus groſſieres du troiſieme élément, dont les figures ſont fort irrégulieres, ce qui eſt cauſe que la terre ne peut ne pas être un tout bien irrégulier & d'une ſuperficie fort inégale. Les Géographes démontrent pourtant qu'elle eſt

Digitized by Google

La Terre ronde, non à la vérité en prenant ce mot à la rigueur; car il eſt certain que les montagnes ſont plus éloignées du centre que les vallées, mais parce qu'à proportion de la grandeur de la terre, ces inégalitez & ces élevations de la ſuperficie ſont preſque inſenſibles, ſemblables aux petites foſſettes d'une boule de bois, qui n'empêchent point qu'elle ne ſoit ronde.

En effet, les montagnes les plus élévées ne paſſent gueres une lieuë d'Allemagne à les meſurer en ligne perpendiculaire. Or le diamétre de la terre contient près de deux mille de ces lieuës, comme on le dira bientôt. Que dis-je? Quand méme en comparant les ſommets d'une montagne bien haute placée au milieu de la terre avec la ſuperficie de la mer, on trouveroit qu'il eſt vingt milles plus haut, il ne s'enſuivroit pourtant point que les inégalitez de la ſuperficie de la terre fuſſent un obſtacle à ſa rondeur. La raiſon en eſt que vingt milles ne ſont pas la quatre centieme partie du diametre de la terre. Or les petits grains qu'on voit ſur la ſuperficie d'une Orange, contiennent au moins la quatre centieme partie du diametre de cette Orange, & n'empêchent pas néanmoins qu'elle ne ſoit ronde. Donc. . . . .

An reſte la figure ſphérique convient non ſeulement à la terre, mais auſſi à l'eau, ce qui eſt cauſe que le compoſé de la mer & de la terre s'appelle le globe terraquée.

Une preuve de la rondeur de l'eau, c'eſt que quand un navire s'éloigne du port, un homme qui eſt au haut du mât, voit encore le port, tandis que celui qui eſt au pied du mât ne le voit plus, ce qui vient, pour ainſi parler, de l'enflure de la ſuperficie de la mer, enflure qui vient de ſa rondeur.

Ajoûtez que les raiſons qui prouvent la rondeur de la terre, prouvent auſſi celle de la mer. Telle eſt par exemple cette remarque, que les étoiles s'élevent & ſe couchent de meilleure heure pour ceux qui voiagent vers l'Orient, & que vers le Septentrion ils trouvent le pole élevé au deſſus de l'horizon.

Ce que quelques-uns diſent que la mer eſt plus élévée que la terre, eſt de la derniere fauſſeté, car en ce cas, les fleuves qui vont ſe jetter dans la mer monteroient, & ceux qui naviguent, verroient le lever du Soleil avant ceux qui demeurent ſur la terre, quand même l'endroit de la mer où ils ſe trouveroient, ſeroit plus éloigné de l'Orient que la terre, de même que du haut d'une montagne on apperçoit le Soleil levant avant ceux qui ſont dans une plaine beaucoup plus orientale.

Si on demande quelle eſt la grandeur de notre globe terraquée, je répond qu'il y a beaucoup de diverſité dans les auteurs ſur cet article. Mais je ſuivrai le calcul de Gaſſendi, ſelon lequel le tour de la terre eſt de vingt-ſix mille deux cens cinquante-cinq milles d'Italie. Il s'enſuit que ſon diametre eſt environ huit mille trois cens cinquante quatre milles, & ſont demidiametre de quatre mille cent ſeptante ſept; car le diametre d'un cercle eſt à ſa circonférence comme ſept à vingt deux. Or le diametre eſt une ligne tirée d'un point de la circonférence à un point oppoſé au travers du centre; & par conſéquent le demidiamétre comprend la diſtance qu'il y a depuis la ſuperficie juſqu'au centre.

(ut multis rationibus demonſtrant Geographi) non quidem in rigore Mathematico, nam certum eſt montes magis diſtare à centro, quam valles, ſed quatenus pro magnitudine telluris, illæ inæquabilitates atque eminentiæ ſuperficiei ferme ſunt inſenſibiles, qualis verbi gratia exiguæ foſſulæ in globo ligneo excavatæ, quæ certè non impediunt ejus rotunditatem.

Etenim altitudo montium celſiorum vix unam leucam Germanicam, juxta lineam perpendicularem excedit, diameter verò terræ continet fere duo millia ejuſmodi leucarum, ut dicetur paulo poſt. Imo ſi comparando cacumen montis cujuſdam celſioris in loco mediterraneo poſiti, cum ſuperficie maris, deprehenderemus illud altius ſuperficie maris viginti milliaria, non tamen ſequeretur inæquabilitates ſuperficiei terræ obſtare ejus rotunditati. Ratio eſt, quia viginti milliaria non faciunt quadringenteſimam partem diametri terræ. Atqui granula, quæ videntur in ſuperficie mali aurei, continent ad minimum quadringenteſimam partem diametri mali aurei, neque tamen impediunt quin ſit rotundum. Ergo &c.

Figura autem ſpherica non ad ſolam terram pertinet, ſed etiam ad aquam, unde eſt, quod compoſitum ex mari & terrâ vocetur globus terraqueus.

Ac ſane aquam eſſe rotundam maximè probatur ex eo, quod quando navis recedit à portu, homo exiſtens in ſummitate mali videt portum diutiùs, quam qui eſt ad pedem mali, propter tumorem ſcilicet ſuperficiei maris, ortum ex ejus rotunditate.

Adde quod rationes, quæ probant rotunditatem terræ, probant etiam rotunditatem maris: verbi gratiâ, quod iter facientibus versùs Orientem, ſtellæ citiùs oriantur & occidant; versùs Septentrionem verò polus ſupra horizontem elevetur.

Quod quidam dicunt mare eſſe altius terrâ, longè falſiſſimum eſt; nam ſi hoc eſſet, fluvii, qui à terrâ ad mare properant, aſcenderent, & qui navigant citiùs exortum Solis viderent, quam qui in terrâ degunt, etiamſi locus maris, in quo navigarent, remotior eſſet ab Oriente, quam terra; quemadmodum è cacuminibus montium citiùs animadvertitur Sol orians, quam è planitie non paulò magis orientali.

Si quæras quæ ſit globi terraquei magnitudo, reſpondeo magnam eſſe diverſitatem apud auctores. Placet adhærere calculis jam alibi relatis ex Gaſſendo, qui dicit ambitum terræ eſſe milliarium italicorum 26255. Hunc ſequitur diametrum ejus eſſe milliarium circiter 8354. & ſemidiametrum 4177; nam ita ſe habet diameter circuli ad ejus circumferentiam, ſicut ſeptem ad viginti duo proximè; eſt autem diameter linea à puncto circumferentiæ ad punctum oppoſitum per centrum ducta, & per conſequens ſemidiameter complectitur intercapedinem, quæ eſt à ſuperficie ad centrum uſque.

Cum

Cum verò terra non minùs quàm cælum dividatur in trecentas ſexaginta partes, quæ vocantur gradus, ſequitur cuilibet gradui terræ reſpondere ſeptuaginta & tria milliaria proximè, & hæc debet eſſe diſtantia inter duas urbes, quarum una ſit, exempli gratiâ, ſub vigeſimo gradu latitudinis, altera ſub vigeſimo primo, niſi quod non debet menſurari ſecundùm obliquitatem viæ ducentis ab unâ ad alteram, ſed ſecundùm lineam rectam.

Comme la terre ainſi que le ciel eſt diviſée en trois cens ſoixante parties, qu'on appelle dégrez, il s'enſuit que chaque dégré de la terre a ſoixante treize milles, & ce doit être la diſtance de deux villes, dont l'une ſeroit, par exemple, ſous le vingtieme dégré de latitude, & l'autre ſous le vingt & unieme, ſi ce n'eſt qu'on doit la meſurer en ligne droite, & non ſelon les obliquitez du chemin qui conduit de l'une à l'autre. La Phyſique.

Rogabis fortè, an terra ſit in centro mundi, ut creditur vulgò. Reſpondeo nihil poſſe definiri de centro mundi, quoniam ignoramus cujus ſit figuræ mundus, quoſve habeat limites. Plura hâc de re alibi dicemus, nimirum, quandò examinabimus utrum Sol moveatur circa terram, an verò terra circa Solem. Interim adverte terram dici punctum reſpectu cæli, non quod revera non ſit magnum corpus, ſed quia, ſi ſupponeretur elevari in cælum, videretur eſſe punctum exiguum iis, qui ex hâc parte mundi in eam intuerentur, imo non poſſet cerni, vel etiam dicamus eam tot vicibus eſſe minorem cælo, quot punctum minus eſt terrâ.

Vous demanderez peut-être ſi la terre eſt au centre du monde comme on le croit communément. Je répond qu'on ne peut rien definir touchant le centre du monde, parce qu'on ignore de quelle figure eſt le monde & quelles bornes il a. Nous nous étendrons davantage là-deſſus, lorſque nous examinerons ſi le Soleil tourne autour de la terre, ou la terre autour du Soleil. En attendant, remarquez que la terre eſt appellée un point par rapport au Ciel, non qu'en effet elle ne ſoit un grand corps, mais parce que ſi on la ſuppoſoit elevée dans le Ciel, elle ne paroîtroit qu'un petit point à ceux qui la regarderoient d'ici où nous ſommes, & même ils ne pourroient la voir. C'eſt pourquoi nous diſons qu'elle eſt autant de fois plus petite que le ciel, qu'un point eſt plus petit qu'elle.

Solet quari an centrum gravitatis terræ ſit idem cum centro magnitudinis: pro quo ſciendum eſt, centrum gravitatis eſſe punctum medium lineæ, ſecantis corpus in duas partes æque graves, ſive de cætero æquales ſint magnitudine, ſive non; centrum verò magnitudinis eſſe punctum medium lineæ ſecantis corpus in duas partes æquales magnitudine, ſive de cætero gravitate æquales, ſive non. Poſſe hæc duo centra eſſe diverſa conſtat exemplo ſphæræ, cujus altera medietas ferrea ſit, altera lignea, nam videtur eſt centrum gravitatis non poſſe eſſe in medio illius ſphæræ, in qua tamen eſt centrum magnitudinis.

On a coutume de demander ſi le centre de gravité de la terre eſt le même que le centre de la grandeur. Pour bien entendre cette queſtion, il faut ſavoir que le centre de gravité eſt le point du milieu d'une ligne qui coupe un corps en deux parties également peſantes, ſoit que d'ailleurs elles ſoient égales en grandeur ou non, au lieu que le centre de grandeur eſt le point du milieu d'une ligne qui coupe un corps en deux parties d'égale grandeur, ſoit que d'ailleurs elles ſoient d'une peſanteur égale ou non. Que ces deux centres puiſſent être différens, c'eſt ce qui paroît par l'exemple d'une ſphére dont une moitié ſeroit de fer & l'autre de bois; car il eſt évident que le centre de gravité ne pouroit pas être au milieu de cette ſphére, où eſt néanmoins ſon centre de grandeur.

Hoc poſito, dico veriſimillimum eſſe in globo terraqueo duo centra eſſe diverſa. Cum enim terra ſit corpus valdè heterogeneum, & hîc quidem venis metallicis ſcatens, hîc verò ſit ſaxoſa, hîc cavernas, hîc ignes continens, videtur improbabile eâ proportione mixtas eſſe tot partes diverſæ gravitatis, ut globus ille dividi queat in duo hemiſphæria æqualia ſimul quoad magnitudinem, & quoad pondus.

Ces principes poſez, je dis qu'il y a beaucoup d'apparence que ces deux centres ſont différents dans notre globe. En effet, la terre étant un corps très-hétérogene, qui dans un endroit eſt plein de veines métalliques, dans un autre rempli de pierres, plein de cavitez dans un autre, contenant du feu dans un quatrieme, il n'eſt pas probable que tant de parties d'un poids différent, aient été mêlées avec tant de proportion, que ce globe puiſſe être diviſé en deux hémiſphéres égaux quant à la grandeur & quant au poids.

Obſerva corpora gravia tendere motu ſuo ſecundùm lineam perpendicularem ad centrum terræ, unde ſequitur lineas perpendiculares non eſſe perfectè parallelas: nam lineæ, quæ tendunt ad idem centrum, quò magis vicinæ ſunt centro, eò minùs diſtant à ſe invicem, atque adeo inter ſe. Quoad fundamenta ædificia duo, ad perpendiculum exſtructa, minùs diſtant, quam quoad tecta: ergo non ſunt parallelæ; nam lineæ parallelæ, æqualem ſemper ſervant ad ſe invicem diſtantiam, neque ſi in infinitum prolongari ſupponantur, ſe unquam contingere intelliguntur.

Remarquez que les corps peſans tendent par une ligne perpendiculaire vers le centre de la terre, d'où il s'enſuit que les lignes perpendiculaires ne ſont point parfaitement paralelles; car plus les lignes qui tendent vers un même centre en ſont voiſines, moins elles ſont éloignées les unes des autres, & par conſéquent deux édifices bâtis en ligne perpendiculaire ſont moins éloignez l'un de l'autre par leurs fondemens, que par leurs toits. Donc ils ne ſont point paralleles; car des lignes paralleles ſont toûjours à une diſtance égale les unes des autres, & on conçoit qu'elles ne ſe toucheroient jamais, quand même on les allongeroit à l'infini.

La Partie qui.

SECONDE DISSERTATION,

Du corps mixte inanimé.

NOus ferons trois choſes dans ce traité. En premier lieu nous parlerons des qualitez des mixtes, en ſecond lieu des mixtes imparfaits, & en troiſieme lieu des mixtes parfaits.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualitez des mixtes.

De la ductilité & de la fragilité.

IL y a certaines qualitez qui ſemblent dépendre de celles que nous avons expliquées ci-deſſus, ſavoir de la dureté & de la moleſſe. Telles ſont la faculté d'être plié, celle d'être allongé, & celle d'être rompu.

Les corps qui ont ces qualitez ſont compoſez de parties embaraſſées les unes dans les autres, & qui ſe tiennent comme les anneaux d'une chaîne & les fils de chanvre dont on fait les cables. Cette connexion fait que la partie qui eſt chaſſée de ſa place, entraîne les autres avec elle, & que leur ébranlement ne diviſe point le compoſé.

Il ne faut pourtant pas croire qu'il ne ſe faſſe point quelque ſolution de continuité quand on tire ainſi ces parties. La ſuperficie du corps plié ou tiré, étant dilatée, il faut que les parties de la ſuperficie ſoient éloignées davantage les unes des autres qu'elles ne l'étoient, ſans quoi elles ſeroient à la fois en pluſieurs lieux.

En effet ſi vous pliez une baguette d'oſier, vous verrez la ſuperficie convexe s'entr'ouvrir parce qu'elle eſt dilatée, & la ſuperficie concave ſe rider parce qu'elle ſouffre contraction, & la raiſon vous convainc qu'il y arrive une déſunion de parties, bien que vous ne l'appercevies pas.

Lorſqu'on tire un nerf, il s'allonge à la vérité, mais en même tems il perd de ſa groſſeur. Or il n'en peut perdre que les parties de ſa ſuperficie ne s'éloignent les unes des autres. Donc..... La preuve de la mineure, c'eſt que quand ce nerf devient moins gros, il faut que quelques-unes des particules intérieures qui compoſoient ſa groſſeur paſſent dans la ſuperficie, ſans quoi la groſſeur demeureroit la même. Or ſi elles paſſent dans la ſuperficie, il eſt néceſſaire qu'elles occupent quelque place entre les parties qui compoſoient auparavant cette ſuperficie, & que par conſéquent elles les déſuniſſent, & de là vient que le nerf s'allonge.

Que s'il ne paroît aucune ſolution de continuité, c'eſt que les parties intérieures du nerf qui paſſent dans ſa ſuperficie, ſont de la même nature que les parties voiſines, & s'embaraſſent ſouvent avec elles. Si à force de tirer un nerf ou un cuir on les rompt, on verra paroître pluſieurs filamens dans les deux endroits où la rupture s'eſt faite, ce qui eſt une marque que les parties d'une des deux moitiez s'étoient embaraſſées dans les parties de l'autre.

Pour parler maintenant de la ductilité, celle de l'or eſt merveilleuſe, autant qu'aucune autre

DISPUTATIO SECUNDA.

De Corpore mixto inanimato.

TRia faciemus in hâc diſputatione, primò agemus de qualitatibus mixtorum, ſecundò de imperfectis mixtis, ſeu meteoris, tertiò de perfectis mixtis.

CAPUT PRIMUM.

De qualitatibus mixtorum.

De ductilitate & fractilitate.

SUnt quædam qualitates, quæ ab illis penitùs videntur, quas ſuperiùs explicuimus, nempe à duritate, à molitie. Ejuſmodi ſunt flexilitas, ductilitas, & fractilitas.

Corpora illis prædita partibus conſtant ſibi invicem implexis, & ſeſe mutuò apprehendentibus inſtar annulorum catenæ, & filorum cannabis ex quibus rudens tortus eſt. Illa connexio facit, ut pars, quæ ſuo loco pellitur, trahat alias ſecum, ſicque motis omnibus, non tamen fiat diſſociatio compoſiti.

Neque idcirco putandum eſt, nullam fieri prorſus ſolutionem continui in iſtis ductilitatibus corporum, nullamque partium diſſociationem. Cum enim dilatetur ſuperficies corporis inflexi, vel tracti, neceſſe eſt ut partes ſuperficiei fiant diſtantiores à ſe invicem; alioquin eſſent ſimul in pluribus locis.

Ac ſane ſi virgulam vimineam inflectas, videbis ſuperficiem convexam quia dilatatur crebriùs hiare, concavam verò corrugari, quia contrahitur, & tametſi non videas partium diſſociationem, ratio tamen convincit dari.

Quippe dum trahitur nervus, fit longior quidem, ſed attenuatur ejus craſſitudo: atqui non poteſt attenuari, quin partes ſuperficiei à ſe invicem diſcedant; ergo &c. Minor patet, quia quando craſſitudo nervi attenuatur, neceſſe eſt, ut quædam è particulis nervi interioribus, quæ ejus craſſitiem componebant, abeant in ſuperficiem; alioquin eadem remaneret craſſities. Si abeunt in ſuperficiem, neceſſe eſt ut quemdam locum occupent inter partes, antea ſuperficiem componentes, atque adeo eas diſſocient, & hinc procedit major nervi longitudo.

Quod nulla appareat ſolutio continui oriatur ex eo, quod partes interiores nervi, quæ emergunt ad ſuperficiem, ejuſdem ſint naturæ cum partibus vicinis, & cum iis implicantur ſæpiſſimè. Si nervus vel corium nimiâ tractione rumpatur, vides multa filamenta prominere ex utrâque parte abſciſſa in loco ruptionis, quod ſignum eſt partes unius mediatis radicatas fuiſſe inter partes alterius.

Mirabilis verò imprimis eſt ductilitas auri. Dicitur enim auri uncia obtegere poſſe decem terræ jug-

Digitized by

jugera, ſi in bracteas diducatur, & unum granum in fila diductum coextendi poſſe 400. pedibus: unde ſequitur unam unciam conſtantem 576 granis coextendi poſſe pedibus ducenties, tricies, mille & quadringenties, 230400. Tria videntur concurrere ad hunc effectum, compactio auri, tenuitas ejus partium, & multitudo hamulorum. Compactio ſuppeditat multas partes educibiles in ſuperficiem, dum craſſitudo minuitur. Tenuitas facit ut craſſitudo ſupra captum minus poſſit, aucta interim ſuperficie. Multitudo hamulorum facit, ut particulæ auri, quæ ab aliis divellunt, alias quoque corripiant citò.

La Physique.

du monde. On dit qu'une ſeule once d'or miſe en feuilles peut couvrir dix arpens de terre, & qu'un grain paſſé par la filiere, peut s'étendre juſqu'à quatre cens pieds de longueur, d'où il s'enſuit qu'une once étant compoſée de cinq cens ſeptante ſix grains, on peut l'allonger juſqu'à deux cens trente mille quatre cens pieds. Trois choſes ſemblent concourir à cet effet, la nature compacte de l'or, la petiteſſe de ſes parties, & la multitude de petits crocs dont elles ſont garnies. Sa nature compacte lui fournit pluſieurs parties qui peuvent paſſer dans la ſuperficie, tandis que ſa groſſeur diminue. La petiteſſe de ſes parties eſt cauſe que la groſſeur de l'or peut diminuer d'une maniere incroiable tandis que ſa ſuperficie s'augmente. Enfin la multitude de petits crocs dont ces parties ſont garnies, fait que celles qu'on ſépare des autres, entraînent bientôt leurs voiſines.

Corpora fragilia friabiliave carent contexturâ partium invicem implicatarum, de quâ paulo ante loquuti ſumus, & habent ſolùm partes juncta ſe invicem quieſcentes.

Les corps fragiles ou friables n'ont point cette contexture de parties embaraſſées les unes dans les autres dont nous avons parlé ci-deſſus. Seulement elles repoſent les unes auprès des autres.

Hinc ſequitur, quod ſi partes ſuo loco pellantur, ſtatim ſeparantur ab invicem: ac revera in vitro fracto nihil extuberat in eâ ſuperficie, quâ duo fruſta uniebantur; quod argumento eſt, partes vitri non ſubingredi intra ſe invicem. Sic ſunt diſpoſitæ partes corporis fragilis, ut quando tunditur, non dilatetur ſuperficies illius, ſed abrumpatur ſimul cum partibus interioribus, & abeat in fruſta plura, vel pauciora, prout contextura quibusdam in locis compactior eſt, vel laxior.

S'il s'enſuit que ſi leurs parties ſont chaſſées de leur place, elles ſe ſéparent d'abord, & en effet dans un verre rompu vous ne voiez rien qui s'avance au dehors à l'endroit où les deux morceaux étoient unis, ce qui fait voir que les parties du verre n'entrent point les unes dans les autres. Les parties d'un corps fragile ſont diſpoſées de ſorte que, quand on le frappe, ſa ſuperficie au lieu de ſe dilater, ſe briſe en même tems avec les parties intérieures & ſe rompt en plus ou moins d'éclats, ſelon que ſa contexture eſt plus compacte, ou plus lâche en certains endroits.

Corpus friabile habet præterea hoc, ut vel ſenſim redigatur in granula, vel ſi habeat in fruſta, quælibet deindè fruſtum in pulverem redigi poſſit, pro quo ſumma requiritur ſiccitas, nam humor diſſeminatus per poros ut plurimum reddit partes tenues, ac ductiles, ut conſtat exemplo panis recens cocti, quem in micas tenuiſſimas conterere non poſſumus.

Le corps friable a encore cette propriété, c'eſt que d'abord il ſe réduit en pouſſiere, ou que s'il ſe briſe en morceaux, chacun de ſes morceaux peut être pulvériſé, ce qui demande une extrême ſéchereſſe; car l'humidité répanduë dans les pores rend la plûpart du tems les parties petites & ductiles, ainſi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple d'un pain fraichement cuit, qu'on ne ſauroit réduire en petites miettes.

Aſperitas & levitas pendent à ſitu partium, quæ ſuperficiem componunt. Fieri poteſt, ut ſuperficies conſtans partibus politis, ſentiatur tamen aſpera, ſi nempè partes aliæ aliis ſint depreſſiores, & inſtar urticarum ſpicula quædam habeant extantia. Conſiſtit ergo aſperitas in eo, quod particulæ corporum conſtent diverſis angulis, atque tuberculis, vel inæquabilem ſitum obtineant; levitas in eo quod ſuperficies ſit æqualis, nullaque pars eminet præ aliis, unde eſt, quod quando corpus ſcabrum perpolitur, ſoleant explanari & abradi quæ ſuperemineant. Nec tamen credere debemus, arte humanâ ſic posſe vigari corpora, ut ſuperficies ſit planè æquabilis, & microſcopium docet, papyrum ad digitum & oculum æquabiliſſimam, eſſe valdè inæquabilem; characteres verò atramento exaratos, ut videantur continui, innumeris lacunis & cæſuris eſſe interruptos.

La rudeſſe & la poliſſure dépendent de la ſituation des parties qui compoſent la ſuperficie. Il peut arriver qu'une ſuperficie compoſée de parties polies ſoit pourtant rude au toucher, ſi ces parties ne ſont point de la même hauteur les unes que les autres, & qu'elles aient de petits piquans comme les orties. La rudeſſe conſiſte donc en ce que les particules des corps rudes ont divers angles & tubercules, ou qu'elles ne ſont pas dans la même ſituation, & la poliſſure au contraire en ce que leur ſuperficie eſt égale, & qu'aucune partie n'avance plus que les autres, ce qui fait que quand on polit un corps rude, on applanit & on emporte d'ordinaire ce qui avançoit plus que le reſte. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'art humain puiſſe tellement polir un corps, que la ſuperficie en ſoit tout à fait égale. Le microſcope nous montre qu'un papier fort uni au doigt & à l'œil, eſt fort inégal en lui-même, & que les lettres tracées avec l'encre qui nous paroiſſent continues, ſont pleines d'une infinité de lacunes & de vuides.

La Physique.

De la vertu élaſtique.

NOus avons ſouvent fait mention de cette qualité. Maintenant il faut en aſſigner la cauſe ſelon l'hypothéſe des modernes.

Ils prétendent que cette vertu vient d'une certaine matiere fluide, qui paſſant par les pores d'un corps roide (c'eſt le nom qu'ils donnent à un corps qui a la vertu élaſtique) leur rend l'etenduë qu'ils avoient perdue par la compreſſion ou inflexion qu'ils avoient ſoufferte, afin qu'il ſe remette dans ſa route ordinaire. Pour mieux entendre ceci, il faut ſavoir qu'afin qu'un corps ſoit roide, il eſt néceſſaire qu'il ait pluſieurs pores non interrompus, par leſquels une certaine matiere coule comme dans un canal, & dont la figure ſoit telle qu'ils donnent à cette matiere un paſſage libre, tant que le corps roide n'eſt pas contraint.

Ces principes poſez, il eſt évident qu'un tel corps ne peut être plié, que ſes pores ne deviennent plus étroits d'un côté que de l'autre, ainſi qu'il arrive dans un arc courbé dont la ſuperficie convexe s'allonge, tandis que la ſuperficie concave s'étrécit. De là vient que la matiere accoûtumée à paſſer par ces pores, trouvant des paſſages moins commodes qu'à l'ordinaire, le jette avec impétuoſité ſur leurs côtez, & leur rend ainſi leur premiere figure.

En effet, de quelque figure qu'on ſuppoſe les pores d'un arc lâche, il eſt certain qu'ils s'élargiſſent plus dans la partie convexe que dans la partie concave, lorſqu'on le bande, parce que la ſuperficie concave eſt de beaucoup moins longue que la convexe. C'eſt ce qui fait que la matiere fluide qui eſt entrée par la partie convexe, ne trouve plus de chemin commode pour elle, & ſe jette par cette raiſon ſur les parties ſolides de l'arc, qui ont rétréci leurs pores, d'où il arrive que les parties ſolides s'écartent, & que les pores & l'arc recouvrent ainſi leur premiere figure.

Vous direz que cette matiere fluide doit retourner ſur ſes pas, quand elle trouve le chemin rétréci, ou bien accommoder ſa figure à celle des pores rétrécis, & que ſuppoſé qu'elle ne reculle, ni ne change de figure, il eſt impoſſible que des particules ſi petites puiſſent plier un corps dur.

On répond que la matiere qui eſt déjà entrée, en a derriere elle une autre qui la preſſe, qu'ainſi elle ne peut reculer, & d'ailleurs qu'elle accommode ſa figure à celle des pores, autant de fois qu'elle ne peut vaincre la réſiſtance des parties ſolides, qui lui bouchent le chemin en partie. Or c'eſt ce qui doit arriver néceſſairement, lorſqu'on tient à la main un arc bandé; mais ſi les parties ſolides cedent à l'impétuoſité de la matiere fluide, elle doit conſerver ſa figure.

Au reſte on ne doit pas s'étonner que cette matiere force les parties ſolides ſur leſquelles elle ſe jette, de lui ceder. Car elle eſt compoſée d'une infinité de particules qui s'étendant le long de la ſuperficie de l'arc, conſpirent toutes à le relacher, de ſorte qu'on doit conſidérer leurs forces comme unies. Or on ſait combien ſont fortes les choſes qui s'uniſſent de cette maniere comme les particules du feu, par exemple, qui travaillent enſemble à détruire quelque mur ou quelque fortification.

De virtute elaſtica.

JAm aliquoties mentionem fecimus hujus qualitatis. Nunc aſſignanda eſt illius cauſa juxta recentiorum hypotheſim.

Dicunt illi eam virtutem oriri ex materiâ quâdam fluidâ, quatenus per poros corporis rigidi, (ſic vocant corpus vi elaſticâ præditum), tranſiens, eos alterâ parte anguſtiores factos ob inflexionem vel compreſſionem dilatat, ut conſuetum iter pergere poſſit. Ut hoc meliùs concipiatur, ſciendum eſt, ad reddendum corpus rigidum, requiri, eſſe in illo quam plurimos meatus non interruptos, per quos materia quædam velati continuato amne defluat, & habentes ejuſmodi figuram, ut materiæ illi præbeant liberum tranſcurrendi iter, quamdiu corpus rigidum non cogitur.

Hoc ſemel poſito, evidens eſt tale corpus non poſſe inflecti, quin horum pororum figura fiat varia, anguſtior ſcilicet ab unâ parte, quam ex alterâ, ſicut contingit in arcu curvato, cujus ſuperficies convexa amplior, concava verò artior evadit. Inde evenit, ut materia per eos meatus tranſire aſſueta vias ſibi ſolito minùs commodas inveniens, impetum faciat in eorum latera, atque hoc pacto priorem ipſis figuram reſtituat.

Certè cujuſcunque figuræ ſupponantur pori arcûs remiſſi, certum eſt illos ampliores evadere in parte convexâ, quam in parte concavâ, quando arcus tenditur, nam ſuperficies concava multo brevior eſt, quam convexa. Hinc fit ut materia fluida, quæ ingreſſa eſt per partem convexam, non reperiat ſibi viam accommodatam, ideoque impingat in partes ſolidas arcûs, quæ latitudinem pororum conſtituunt. Illâ impactione evenit, ut partes illæ ſolidæ ſecedant, ſicque figura ſolita reddatur, & poris, & arcui.

Dices materiam illam fluidam debere retrocedere, quandò reperit viam coarctatam, vel accommodare figuram ſuam figuræ pororum coarctatæ, poſito verò, quod neque retrocedat, neque mutet figuram ſuam, non eſſe credibile, exiguas adeo particulas poſſe corpus durum inflectere.

Reſpondent materiam, quæ jam ingreſſa eſt, urgeri ab aliâ à tergo, ac proinde retrocedere non poſſe, & ipſam quidem accommodare ſuam figuram figuræ meatuum, quoties non vincere poteſt reſiſtentiam partium ſolidarum, quæ ipſi viam ex parte occludunt, & hoc neceſſe eſt evenire, quamdiu arcus manibus tenetur inflexus; ſed ſi partes ſolidæ cedant materiæ fluidæ incurrenti, illa retinere debet ſuam figuram.

Non mirum autem, ſi hæc materia fluida ſibi cedere cogat partes ſolidas, in quas impingit: nam innumeræ ſunt particulæ illius, quæ ſe diffundentes ſecundùm totam arcûs ſuperficiem, conſpirant ad illum reducendum, unde conſiderari debet omnium virtus, quaſi unita, notum autem eſt, quam validæ ſint, verbi gratiâ, multæ particulæ ignis, quæ ſimul agunt in everſionem muri, ſive alicujus propugnaculi.

Quò

Quò arcus magis incurvatus eſt, eo violentiùs reſilit, quia pars converſa latiores poros acquirens præbuit ingreſſum majori copiæ materiæ ſubtilis; ſi arcus diu manuat tenſus, amittit vim ſuam elaſticam, quia longo attritu materia fluida, quæ intravit per poros latiores ſuperficiei convexæ, ſibi liberiorem fecit viam per poros ſuperficiei concavæ.

Plus un arc eſt bandé, plus il ſe rétablit avec violence, parce que les pores de ſa partie convexe s'étant élargis, il y eſt entré plus de matiere ſubtile. Si un arc demeure tendu longtems, il perd ſa vertu élaſtique, parce que la matiere fluide qui eſt entrée par les pores élargis de la ſuperficie convexe, s'eſt fait à la longue, en frottant, un paſſage libre au travers des pores de la ſuperficie concave. La Perſpicuité.

De Perſpicuitate, & Opacitate.

Perſpicuum aut diaphanum illud dicitur, trans quod poſſumus videre objecta, ut vitrum, & aer: opacum verò trans quod videre nequimus, ut marmor & lignum.

Videtur oriri perſpicuitas ex eo quod partes corporis perſpicui relinquant inter ſe veluti alveolos rectos, ſive porulos recto tenore continuatos, qui liberam trajectionem offerant radiis lucis, pro quo neceſſe eſt contexturam corporis ita dirigi & ordinari, ut alternatim collocentur pori, & materia ipſa corporis, utque una ſuperficies alteri ſubſtracta habeat ſuos poros, reſpondentes poris alterius, & partes ſolidas reſpondentes partibus ſolidis alterius.

Quò minùs interturbatur hic ordo, eo etiam corpus eſt magis diaphanum.

Rem concipies exemplo multarum pellium in modum cribri perforatarum, quarum aliæ ante alias collocantur. Si foramina foraminibus rectè reſpondeant, videbis objecta trans omnes pelles; ſi verò partes ſolidæ aliquarum occurrant foraminibus aliarum, eoque occludant, minuetur tranſparentia, & quidem eâ proportione, quâ plura vel pauciora foramina fuerint occluſa hâc ratione, eoque ordine concipere debemus, naturam diſponere materiam, ex quâ aërem, aquam, vitrum, &c. conſtitit.

Hinc facile eſt explicare cauſam opacitatis, dicendo nimirum chartam verbi gratia conſtare filis, tam intertextis confuſè, ut pori in fronte aperti non continuentur cum ſequentibus, ſed obturentur corpuſculis pone occurrentibus, hoc ferè modo, quo tela laxior præter ſe patitur videre objecta, magis quam poſtquam in quatuor aut quinque plicas convoluta eſt, filis nempe unius plicæ directè occurrentibus interſtitio filorum anteriorum.

Probatur hæc diaphaneitatem explicans ratio, primò quia per eandem vitri partem, duo homines hinc & inde poſſunt videre, quod ſignum eſt in ſuperficie vitri eſſe partes reflectentes lucem, & partes luci liberam trajectionem permittentes, quaſi alternatim diſtributas. Nam homo qui ſe videt trans vitrum, videt ſe mediantibus radiis reflexis in ſe à ſuperficie vitri, quam aſpicit, atqui trans eandem ſuperficiem vitri poteſt videre objectum quodlibet externum, ex alterâ parte poſitum, quod non facit, niſi mediantibus radiis ab eo objecto trajectis, & tranſeuntibus per vitri ſuperficiem, quam aſpicit; ergo eadem vitri ſuperficies reflectit ſimul, & finit trajicere tot radios, quot requiruntur ad videndum; ergo pori & partes vitri quaſi alternis diſponuntur. Adverte majoris claritatis cauſâ,

De la Diaphanéité & de l'Opacité.

ON appelle diaphane ce au travers de quoi on peut voir les objets, comme le verre & l'air, & opaque ce au travers dequoi on ne ſauroit voir, comme le marbre & le bois.

La diaphanéité ſemble venir de ce que les parties du corps diaphane laiſſent entre elles des eſpaces ou pores droits, qui offrent un paſſage libre aux raions de la lumiere. Il faut pour cet effet que la contexture d'un corps tranſparant ſoit diſpoſée de ſorte que les pores & la matiere du corps ſoient placez alternativement, & qu'une ſuperficie ait ſes pores qui répondent aux pores de l'autre, & ſes parties ſolides aux parties ſolides de la ſuivante.

Moins cet ordre eſt interrompu, plus le corps eſt tranſparant.

Vous concevrez la choſe par l'exemple de pluſieurs peaux percées en forme de cribie, & miſes les unes devant les autres. Si les trous répondent juſte aux trous, vous verrez les objets au travers de toutes les peaux, ou lieu que ſi les parties ſolides de quelques-unes ſe trouvent devant les trous des autres, la tranſparence en ſera diminuée à proportion qu'il y aura plus ou moins de trous bouchez. Nous devons concevoir que c'eſt ainſi que la nature a diſpoſé la matiere dont elle a fait l'air, l'eau, & le verre.

Il eſt aiſé maintenant d'expliquer la cauſe de l'opacité. Il ſuffit de dire que le papier par exemple, eſt compoſé de fils entrelaſſez confuſément, en ſorte que les pores de la ſuperficie n'en ont point qui leur répondent, & ſont bouchez par des corpuſcules qui ſe rencontrent devant eux, de la même maniere à peu près qu'on voit mieux les objets au travers d'une toile lâche & ſimple, qu'après qu'on l'a pliée en quatre ou cinq doubles, ce qui vient de ce que les fils d'un des plis ſe rencontrent droit devant les pores de l'autre.

La premiere preuve de cette maniere d'expliquer la diaphanéité, eſt que deux hommes, l'un d'un côté du verre, & l'autre de l'autre, peuvent voir au travers de la même partie du verre, ce qui eſt une marque qu'il y a dans [redacted] ſuperficie de ce verre des parties qui refléchiſſent la lumiere, & d'autres qui lui ouvrent un libre paſſage, diſpoſées comme alternativement. Car un homme qui ſe voit au travers d'un verre, ſe voit par le moien des raions que refléchit ſur lui la ſuperficie du verre qu'il regarde. Or au travers de la même ſuperficie du verre, vous pouvez voir toutes ſortes d'objets extérieurs placez de l'autre côté, ce qui ne ſauroit ſe faire que par le moien des raions qui viennent de cet objet, & qui traverſent la ſuperficie de ce verre que vous regardez. Donc la même ſuperficie du verre reflechit en même tems les raions de la lumiere, & en laiſſe paſſer autant qu'il en faut pour voir. Donc les pores, &

Digitized by Google

La Perſpective.

& les parties du verre ſont rangez comme alternativement. Remarquez pour plus de clarté, qu'un homme qui ſe voit par le moien des raions réfléchis, eſt vû auſſi de l'autre côté par le moien des raions qui ont traverſé le verre.

Une ſeconde preuve, c'eſt que plus le verre eſt groſſier, moins il eſt tranſparant, en ſorte qu'il peut être d'une telle épaiſſeur, qu'il ne ſoit plus du tout diaphane. On peut expliquer cet effet en diſant, que les corpuſcules du verre ne ſauroient être arrangez avec tant de juſteſſe, que quelques-uns ne ſe trouvent devant quelques-uns des pores. Or il eſt aiſé de concevoir que chaque ſuperficie bouchant quelques-uns des pores qui ſont devant elle, les paſſages ouverts ſur la premiere ſuperficie doivent à la fin ſe trouver interrompus.

L'eau perd ſa diaphanéité quand elle a une certaine hauteur, ainſi que l'éprouvent les plongeurs qui à douze ou quinze coudées dans l'eau, ne diſcernent ni le Soleil, ni quoi que ce ſoit. Nous même nous n'apparcevons point les pierres au fond d'une eau qui a quelque profondeur. C'eſt un effet de la même cauſe qui rend opaque un verre épais.

Remarquez que l'eau eſt moins tranſparante que le brouillard, car malgré ſon épaiſſeur, nous ne laiſſons pas que de voir la terre, quand nous ſommes au haut d'une fenêtre ou d'une tour, au lieu que nous ne ſaurions la voir au travers d'une eau claire à la même diſtance.

hominem, qui ſe videt mediantibus radiis reflexis, videri etiam ex alterâ parte, mediantibus radiis trajectis.

Secundò, quia certum eſt, quò vitrum eſt craſſius, eò eſſe minus diaphanum, adeo ut poſſit habere eam craſſitiem, quæ ei omnem adimat perſpicuitatem. Hoc commodè explicatur, dicendo, non poſſe tam recto ordine collocari corpuſcula vitri, quin quoſdam porulos à fronte incipientes obturent, quo ſemel poſito facilè concipitur, ſingulis ſuperficiebus aliquos porulos anteriores claudentibus, tandem meatûs à fronte incipientes interrumpi.

Aqua ſuam diaphanitatem amittit, quando habet certam altitudinem, ut experiuntur urinatores, qui ultrà duodecim quindecimve cubitos demerſi, nec ſolem, nec quidquam aliud circum ſe diſcernunt. Nos quoque lapides in fundo aquæ ad quamcumque profunditatem haud cernimus. Ratio hujus opacitatis aquæ altioris eadem eſt quæ vitri, craſſities.

Obſerva aquam minùs eſſe perſpicuam nebulâ: nam interjectâ licet denſâ nebulâ videmus ex turri, vel feneſtrâ terram; at eu pari diſtantiâ nequimus videre terram interjectâ aquâ limpidâ.

De la Saveur.

LA Philoſophie a ce défaut, qu'elle ne fournit que des principes généraux pour expliquer la nature des principales qualitez.

Si vous conſultez Ariſtote, il vous dira que la ſaveur eſt une qualité de l'humide aqueux, laquelle qualité eſt produite par le ſec terreſtre & par la chaleur.

Si vous interrogez les Modernes, ils vous répondront que la ſaveur conſiſte en certains ſels d'une certaine figure, grandeur & mouvement, qui piquotant les petits nerfs de la langue, déterminent l'ame à avoir une telle ou une telle ſenſation, qu'on appelle goût.

Ces réponſes ſont vagues & trop générales. Nous voudrions ſavoir quelle ſorte de figure, de grandeur, & d'agitation des parties eſt néceſſaire pour produire la douceur ou l'amertume. Mais il eſt impoſſible d'aller juſques là, parce que les parties du poivre, par exemple, qui excitent le goût ſont trop petites pour être apperçuës. Ainſi il faut nous contenter de ce principe général que nous concevons diſtinctement, & qui nous fait comprendre en quelque maniere les différences des ſaveurs.

En effet, ſi le ſentiment de la ſaveur naît en moi de ce que quelque corps appliqué à ma langue eſt ſéparé par la ſalive en pluſieurs particules qui ébranlent les petits nerfs de la langue de la maniere que la nature l'a inſtitué pour exciter ce ſentiment dans notre ame, il eſt évident qu'autant de fois que ces particules ſéparées par la ſalive, différent en figure, en grandeur, & en mouvement, autant de fois, elles piquent différemment les petits nerfs de la langue, de ſorte qu'elles doivent exciter dans notre ame le ſentiment de diverſes ſaveurs. Ce principe fait comprendre pourquoi le même mets eſt agréable à certaines perſonnes, & desagreable à d'autres;

De Sapore.

EA laborat imperfectione Philoſophia, ut nihil niſi generalia principia ſuppeditet ad explicandam naturam qualitatum præcipuarum.

Si conſulas Ariſtotelem, audies ſaporem eſſe qualitatem in humido aqueo, à ſicco terreſtri & calore ortam.

Si conſulas Recentiores, audies ſaporem conſiſtere in quibuſdam ſalibus, certa figura, motu, & magnitudine præditis, qui nervulos linguæ vellicantes, determinant animam ad habendam talem vel talem ſenſationem, quæ vocatur guſtatio.

Hæc omnia vaga ſunt, & nimis generalia. Cuperet mens noſtra ſcire, quænam figura, magnitudo, & agitatio partium requiratur ad faciendam dulcedinem, vel amaritudinem. Sed non poſſibile eſt eouſque pervenire, quia partes verbi gratia piperis, quæ guſtum excitant, minores ſunt, quam ut oculi percipiant. Contenti ergo ſimus neceſſe eſt principio illo generali, quod diſtinctè concipimus, & ex quo intelligimus utcumque ſaporum diverſitates.

Nam ſi ſenſus ſaporis oritur in me, ex eo quod corpus aliquod linguæ meæ applicatum exſolvatur ui ſaliuæ in particulas varias, quæ nervulos linguæ ſuccutiant, eo modo quem natura inſtituit ad ſenſum illum in anima noſtra excitandum, evidens eſt, quoties particulæ à ſaliuâ exſolutæ, ſunt diverſæ figuræ, magnitudinis, & agitationis, toties nervulos linguæ diverſimodè vellicari, & conſequenter diverſorum ſaporum ſenſum in animâ excitari. Hinc intelliges cur idem cibus gratus ſit, & ingratus diverſis hominibus; nam cum homines non habeant poros eodem modo conformatos, accidit ut particulæ

je ciborum, quæ leniter subire possunt in meatus linguæ Petri, non possunt nisi per vim ingredi in meatus linguæ Pauli.

Si cupias aliquid minùs vagum, dico probabile esse admodum, ea corpora sensum dulcedinis excitare, quæ particulis constant lævigatis, aut cæteroquin eâ ratione configuratis, ut porulos linguæ & palati leniter subeant, & congruè accommodentur particulis horum organorum, sicque eas demulceant, ac veluti titillent: ea verò corpora amara & acria apparere, quorum particulæ ita sunt configuratæ, ut cum organis haud debitam commensurationem habeant, atque adeo illa acriter compungant. Sic rem concipiebat Epicurus.

Hæc ubi lævia sunt manantis corpora succi,
Suaviter attingunt, & suaviter omnia tractant,
Humida linguai circùm sudantia templa;
At contrà pungunt sensum, lacerantque coorta,
Quanto quæque magis sunt asperitate repleta.

Aliqua sunt corpora, quæ cum primùm linguæ applicantur, vultum corrugant præ suâ amaritudine, at assuetudine fiunt jucunda. Ratio est, quia primùm non nisi per vim & lacerationem subeunt poros organi, sed deinde aperiunt sibi meatus, quales exigit figura earum partium. Quod autem febricitantibus vinum videtur injucundum, oriri crediderim ex eo, quod multi humores pravi, multæque fuligines expirantes à pectore, adhæreant linguæ & palato, tanquam parietibus camini, ac ibi magnam amaritudinem afficiant. Constat calorem, & statum linguæ notabiliter mutari in ægrotis.

Ideo autem fames optimum est condimentum, quia, quando esurimus, abundamus illo humore, qui exsolutionem ciborum in ore incipit; ex quo sequitur melius concidi cibos, & ex iis melius exprimi sales delitescentes. Contra, consumpto illo humore post cibos multos manducatos, incipiunt nobis alimenta esse fastidiosa, quia non amplius adest dissolvens humor, qui particulas, in quibus residet sapor, dividit ab aliis. Solet etiam aqua videri nobis sapidior sitientibus, quia licet minùs habeamus humoris, habemus tamen plus ejus salis in ore, quo saliva miscetur, nempe quod aquæ dulcis ineat, salivæ dissipatur calore, quod salium ineat, remanet: illi verò sales per os disseminati, aliquid saporis aquæ communicant.

car comme les hommes n'ont point les pores conformez de la même maniere, il arrive que les particules des viandes qui peuvent entrer doucement dans les pores de la langue de Pierre, ne sauroient entrer qu'avec effort dans celle de Paul. La Physique.

Si vous voulez quelque chose de moins vague, je dis qu'il est fort probable qu'un corps excite le sentiment de douceur, lorsqu'il est composé de parties polies, ou figurées de telle sorte, qu'elles peuvent pénétrer doucement dans les pores de la langue & du Palais, s'accommoder aux particules de ces organes, & leur causer un chatouillement agréable. Il paroît au contraire que les corps amers & acres sont ceux dont les particules sont tellement configurées, qu'elles ne peuvent s'accommoder à celles des organes, ce qui est cause qu'ils les piquent fortement. C'est ainsi qu'Epicure concevoit la chose, témoin les vers de Lucrèce, dont voici la traduction. *Lorsque les corpuscules d'un suc sont polis, ils touchent doucement les cavitez humides de la langue, & au contraire ils piquent & déchirent les organes du goût, à proportion qu'ils sont inégaux & rudes.*

Il y a certains corps qu'on a pas plûtôt mis sur la langue, que leur amertume fait faire des grimaces, & que néanmoins l'accoûtumance rend agréables à la fin. La raison en est que d'abord ils ne peuvent pénétrer dans cet organe qu'en le déchirant avec violence, mais dans la suite ils s'ouvrent des passages tels que l'exige la figure de leurs parties. Quant à ce que le vin paroît desagréable à ceux qui ont la fievre, je croirois qu'il faut s'en prendre à la multitude des mauvaises humeurs & des parties fuligineuses qui, sortant de la poitrine, s'attachent à la langue & au palais comme aux parois d'une cheminée, & qui impriment une extrême amertume aux viandes. Du moins il est constant que la couleur & l'état de la langue changent à un point considérable dans les malades.

Que si la faim est une sauce excellente, c'est que quand nous avons faim, nous avons en abondance de cette humeur qui commence dans la bouche à dissoudre les alimens, d'où il s'ensuit qu'alors ils se dissolvent mieux, & que les sels cachez en sont mieux exprimez. Au contraire, quand cette humeur est épuisée, après avoir mangé beaucoup, les mets nous paroissent dégoûtans, parce que nous n'avons plus cette humeur dissolvante, qui sépare des autres les particules dans lesqu'elles la saveur réside. D'ordinaire nous trouvons l'eau meilleure quand nous avons soif, parce que si alors nous avons moins de cette humeur, d'un autre côté nous avons dans la bouche plus de ce sel, avec lequel la salive se mêle, de sorte que ce qu'il y a de doux dans l'eau, est dissipé par la chaleur de la salive, tandis que ce qu'il y a de sels y demeure. Or ces sels répandus, dans la bouche communiquent à l'eau une partie de leur saveur.

De Odore.

Credunt nunc Philosophi odorem corporis consistere in eo, quod extra se emittant innumera corpuscula, quæ respirationis in nares subeuntia partes earum interiores commoveant, vellicant, ac cæteroquin afficiant, unde resultat in animâ sensatio jucunda, vel injucunda, prout illorum corpusculorum figura, magnitudo, agitatio diversa est.

De l'Odeur.

LEs Philosophes d'aujourd'hui croient que l'odeur du corps consiste en ce qu'il envoie hors de lui une infinité de corpuscules, qui entrant par la respiration dans les narines, en ébranlent & piquotent les particules intérieures, d'où résulte dans l'ame une sensation agréable ou desagréable, selon la différente figure, grandeur, & agitation de ces corpuscules.

La Peripa. Il y en a qui croïent que les mêmes particules de matiere, qui appliquées à la langue & au palais excitent le sentiment du goût, excitent le sentiment d'odeur, lors que répandues dans l'air comme une espece de vapeur, elles frappent les parties interieures des narines.

Les expériences s'accordent parfaitement avec ce principe. En premier lieu il est certain que toutes choses étant pareilles d'ailleurs, les corps chauds ont plus d'odeur que les corps froids. Or on explique sans peine cet effet, en disant que la chaleur fait évaporer les parties insensibles de ces corps, au lieu que la froideur les empêche de s'évaporer en resserrant les pores, & en rendant immobiles les parties intérieures. On éprouve en second lieu que plusieurs corps durs qui n'étoient pas odorans, le deviennent, soit en mollissant comme la cire à cacheter approchée du feu, soit lorsqu'on les broye, qu'on les frotte &c. Tels sont la plûpart des métaux. C'est ce qu'on explique encore sans peine en disant que le mouvement imprimé aux corps durs par le feu ou en les brisant, en fait sortir beaucoup d'esprits.

La même raison fait comprendre pourquoi les corps qu'on remue, ou qu'on brûle, ont plus d'odeur, & pourquoi les odeurs ont plus de force en été qu'en hiver, dans les lieux chauds que dans les lieux froids.

Remarquez que si les particules qui s'exhalent des corps, sont ou trop petites, ou trop émoussées pour émouvoir les organes de l'odorat, alors on ne sent point d'odeur. De là vient que les vapeurs qui s'élevent de l'eau ne sont pas odoriférantes non plus que l'air. C'est peut-être par la même raison que les fleurs mouillées sentent peu, & que les chiens ne sauroient suivre la piste des bêtes quand il fait du brouillard, parce que les corpuscules de l'eau enveloppent les corpuscules odoriférans, à moins que vous n'aimiez mieux dire que l'eau les empêche de s'exhaler de tous côtez.

Vous pourez objecter que si les odeurs se répandoient par la dispersion des corpuscules, nous appercevrions quelque changement dans les corps odorans, & que néanmoins on n'en peut découvrir aucun dans le musc au bout de plusieurs années.

Je répond en premier lieu que les corpuscules qui s'échappent du musc sont d'une telle petitesse qu'il en faut une infinité pour faire la grandeur d'un grain de millet. Comme donc nous avons remarqué en parlant du continu, qu'une infinité de superficies enlevées par un feu continuel de dessus l'huile qui remplit un vaste tonneau, ne font pas néanmoins une grandeur sensible, de même nous disons ici qu'une infinité de particules séparées du musc par l'action continuelle de l'air, ou d'une autre matiere fluide, ne forment, pas une quantité sensible. Nous disons de plus qu'il peut arriver, qu'après avoir fait un certain circuit, les esprits sortis du musc, y retournent, ce qui paroit bien vraisemblable, puisque le vertu de ce corps odorant s'affoiblit considérablement, à moins qu'on ne l'entoure de plusieurs enveloppes.

Ajoûtez qu'à la place des corpuscules odorans, il se peut faire qu'il rentre des corpuscules d'une grandeur égale, tels qu'il y en a toûjours plusieurs dans l'air, & qu'ils acquierent dans le corps odoriférant une modification qui les rende aussi odoriférans, de même que les particules du sang & des sucs terrestres acquierent dans chaque partie des ani-

Nec desunt, qui existiment easdem materiæ particulas, quæ linguæ & palato applicatæ excitant sensum saporis, excitare sensum odoris, quando instar halitûs per aërem dispersæ, interiores narium partes subagitant.

Cum hoc principio rectè concordant experientiæ. Primò certum est, corpora calida longè magis, cæteris paribus, olere frigidis, quod bene explicatur dicendo calorem insensibiles corporum particulas in vaporem evehere, frigus contrà illud impedire, dum poros constringit, & partes intra se invicem retinet immotas. Secundo experimur, multa corpora dura ex inodoris fieri odora, vel quando molliscunt, ut cera obsignatoria, igni admota, vel quando conteruntur, fricantur, &c. ut metalla fere omnia. Hoc bene explicabimus, dicendo motum igne, & contusione, &c. impressum corporibus duris, efficere ut multi inde halitus erumpant.

Hinc facilè explicabis, quare intendatur odor corporum, quæ commoventur, vel cremantur, & quare oderes magis vigeant æstate, quam hyeme, locis calidis, quam frigidis, &c.

Observa quod si partes, quæ exhalantur à corporibus adeo sunt tenues, vel hebetes, ut organum olfactûs emovere nequeant, tunc non sentitur odor. Hinc est, quod vapores ex aquâ prodeuntes inodori sunt, & aër quoque. Fortè propter eandem rationem evenit, ut flores madidi minùs oleant, utque canes impediantur pruinâ indagare ferarum vestigia, quia scilicet corpuscula aquæ involvunt, ac veluti obtegunt circulationem odoriferam, nisi malis dicere aquam impedire, ne corpuscula odorifica huc & illuc exhalentur.

Objicies, si per corpusculorum effluxum propagentur odores, animadverteremus aliquam mutationem in corpore odoro, tamen constat moschum non minui ad sensum per multos annos.

Respondeo primò corpuscula, quæ effluunt à moschо esse adeo exigua, ut innumera ferè requirantur, ad faciendam magnitudinem grani milii. Sicut ergo observavimus in materiâ de continuo innumerabiles superficies continuâ ignis detractas actione, ex oleo replente dolium vastissimum non facere tamen crassitiem sensibilem, ita hîc dicimus, innumerabiles particulas è moschо exemptas continuâ actione aëris, vel alius materiæ fluidioris, non facere quantitatem sensibilem. Secundò, posse evenire ut circuitu quodam facto, halitus è moschо erumpentes ad suum principium redeant, quod valdè confirmatur, ex eo quod virtus notabiliter debilitetur, nisi multis integumentis circumveniatur.

Adde quod succedere possint in locum corpusculorum corpuscula æqualis molis, qualia per aërem semper volitant, & in poris corporis odori acquirere modificationem, quâ quoque reddantur odora, sicut particulæ sanguinis & succorum terrestrium acquirunt in unâquaque parte animalis, &

arbo-

arboris, modificationem requisitam, ut ipsi sint homogeneæ.

Sæpe evenit, ut quæ grata vel ingrata sunt gustui, eadem etiam grata vel ingrata sint odoratui, quia fortasse eadem numero corpuscula excitant saporem, & odorem, prout vel linguæ, vel naribus applicantur.

Sed non rarò corpus graveolens insipidum est.

Ratio videtur esse vel quod interdum diversa sint corpuscula, quæ sensum odoris & saporis excitant, vel quod corpuscula eadem commensurentur porulis linguæ, non verò porulis organi olfactûs, & vice versâ, nam ex proportione inter figuras pororum, & corpusculorum odoriferorum procedere gratos odores, & contra, mihi pro certo videtur cum Lucretio,

Neu simili penetrare putes primordia forma
In nares hominum, cum tetra cadavera torrent,
Et cum scena croco Cilici perfusa recens est,
Atque Panchæos exhalat propter odores.

Si quæras cur quidam odores quibusdam animi deliquium afferant, respondeo quia corpuscula ad cerebrum penetrantia determinant spiritus animales versùs quosdam nervos, cordi vicinos, qui vel motum sanguinis ad cor retardando, vel accelerando nimis, totam animalis œconomiam interturbant.

maux & des arbres, la modification nécessaire pour leur devenir homogenes. La Physique.

On voit souvent que les choses agréables ou desagréables au goût sont aussi agréables ou desagréables à l'odorat, parce que peut-être les mêmes corpuscules numériques excitent la saveur & l'odeur, selon qu'ils sont appliquez à la langue ou aux narines.

Mais souvent aussi les corps qui sentent mauvais, sont insipides.

La raison semble en être, ou que quelquefois les corpuscules qui excitent le sentiment de l'odeur & de la saveur, sont differens, ou que les mêmes corpuscules proportionnez aux pores de la langue, ne le sont pas à ceux de l'organe de l'odorat, & au contraire. Je parle de la sorte, parce que je regarde comme une chose constante, que de la proportion entre les figures des pores & des corpuscules odoriférans, naissent les odeurs agréables, & au contraire. C'est ce que Lucrece exprime de la sorte. *Ne croiez point que ce soient des parties de la même figure qui entrent dans nos narines, lorsque des cadavres infects se pourissent, & lors qu'on vient de répandre sur le théatre du safran de Cilicie, ou que les autels exhalent les odeurs délicieuses de l'Arabie.*

Si on demande pourquoi certaines odeurs font évanouir quelques personnes, je répond que c'est parce que les corpuscules qui pénetrent dans le cerveau, déterminent les esprits animaux vers certains nerfs voisins du cœur, qui retardant ou hâtant trop le mouvement du sang vers le cœur, troublent de la sorte l'œconomie entiere de l'animal.

De Sono.

Sonus est quidam tremor aëris ad extremum auris tympanum continuatus. Pro cujus definitionis intelligentiâ sciendum est, auris externæ anfractus desinere in cavitatem orbicularem, cujus medietas tegitur membrana quædam, quæ tympanum dicitur, quæque sustinetur tribus officulis, ob figuram, quam habent, nomine incudis, mallei, & stapedis, vocatis. Dicunt esse intra illam cavitatem materiam valde subtilem, & raram, quæ aër innatus dicitur: sed de hoc non bene constat inter omnes medicos. Ad illam cavitatem se extendit nervus auditprius è cerebro proficiscens. Hic ille est, qui impressiones ortas à corporibus sonoris ad cerebrum defert; inde ex institutione naturæ excitatur in anima sensatio ea, quam auditionem dicimus, quæ varia est, prout varia sunt corpora, ex quorum collisione aër tremulo motu ad aures delatus varias commutationes tympano & nervo auditorio communicat. Hinc patet ad rationem soni, requiri necessariò motum aëris continuatum usque ad intimos auris recessus, nam reverâ cum inter aurem & corpus sonorum mediat aliquid perfectè sejungens aërem, qui ambit aurem, & aërem, qui ambit corpus sonorum, nullus auditur sonus, ut experiuntur qui vitro undique sint septi.

Nec obstat quod in cubiculis bene clausis audiamus strepitum foras editum, conservantur enim rimæ quædam, & quidam pori, quibus aër externus conjungitur cum aëre cubiculi. Non malè dictum est,

Du Son.

LE son est un certain tremblement de l'air prolongé jusqu'au tympan de l'oreille. Pour entendre cette définition, il faut savoir que les sinuositez de l'oreille extérieure se terminent en une cavité orbiculaire, dont la moitié est couverte d'une membrane qu'on appelle tympan, & qui est soûtenue par trois petits os auxquels leur figure a fait donner les noms de marteau, d'enclume, & d'étrier. On dit qu'il y a dans cette cavité une matiere subtile & rare, qu'on appelle air inné, mais les Médecins n'en conviennent pas tous. Le nerf auditoire qui part du cerveau s'étend jusqu'à cette cavité. C'est lui qui porte au cerveau les impressions produites par les corps sonores, & c'est ainsi que par l'institution de la nature, il excite cette sensation que nous nommons ouïe, laquelle est différente, selon la différence des corps dont la collision a imprimé à l'air un mouvement tremblant qu'il porte jusqu'à nos oreilles, où il communique au tympan & au nerf auditoire l'agitation qu'il a reçuë. Cela fait voir que le son demande nécessairement un mouvement de l'air continué jusques dans les sinuositez intérieures de l'oreille. En effet, lors qu'il y a entre l'oreille & le corps sonore quelque chose qui sépare parfaitement l'air voisin de l'oreille d'avec l'air voisin du corps sonore, on n'entend aucun son, ainsi que l'éprouvent ceux qui sont environnez de verre de toutes parts.

Il est inutile d'objecter, qu'on entend le bruit de dehors dans des chambres bien fermées, car il y demeure toûjours des fentes & des pores par où l'air extérieur se joint à l'air de la chambre. On a dit avec raison qu'il arrive à l'air quand quel-

Digitized by Google

La Partique.

quelqu'un crie, la même chose qu'il arrive à l'eau où on jette une pierre. Nous voions qu'il s'y forme plusieurs cercles enveloppez les uns dans les autres, qui s'étendent jusqu'aux deux rivages. Il est probable que le son s'étend de la même maniere, c'est-à-dire qu'il meut d'abord en rond les parties d'air voisines, & ensuite les autres, en aggrandissant toûjours les cercles.

Cette explication fait concevoir pourquoi un nombre infini de gens placez les uns derriere une cloche, les autres devant, les autres à côté, d'autres audessus, d'autres audessous, entendent tous les mêmes sons; pourquoi l'on n'entend le bruit du canon & du tonnerre, que longtems après avoir vû la flamme & l'éclair; comment enfin nous pouvons entendre plusieurs sons à la fois. Il en est de ces divers sons, comme des cercles que forment deux pierres jettées dans un même endroit de la riviere, cercles qui sont moins distincts, mais qui pourtant ne s'embarassent point.

Vous direz que souvent l'air est ému, sans qu'on entende aucun son, comme lorsqu'un homme remuë les mains. Mais cette objection ne fait rien contre nous, puisque nous établissons que toute sorte de mouvement de l'air ne produit pas le son, & qu'il n'y a que celui qui consiste en vibrations & en ondulations tremblantes & réciproques. C'est l'expérience qui nous l'apprend; car nous le voions & nous le sentons quand on touche les cordes d'un instrument, & qu'on sonne les cloches. Or de ce que le corps sonore a ce mouvement tremblant & d'ondulation, il paroît raisonnable de conclure qu'il imprime un mouvement semblable à l'air voisin, ce qui se confirme par le tremblement & le bouillonnement de l'eau, lorsqu'on presse du doigt en rond & vite les bords du verre où elle est contenuë. Il est évident que le verre qui jette un son quand on le presse de la sorte, agite l'air de la même maniere qu'il agite l'eau, & qu'il lui imprime un mouvement tremblant . . . Donc . . . . .

Si vous demandez d'où vient ce mouvement tremblant des corps sonores, comme par exemple des cloches ou des cordes d'instrumens, je répond qu'il est produit par la même cause qui fait que les corps comprimez reprennent leur premiere figure, ce que nous avons appellé vertu élastique. Une corde tendue a une certaine détermination à former une ligne droite. Aussi dès qu'on la tire, ou qu'on la pousse, comme on la fait sortir de cet état, d'abord elle s'y remet par son élasticité. Mais parce que la viteſſe de la vertu élastique est cause que la corde passe au delà du lieu qu'elle occupoit, elle y retourne pour le reprendre, & le passant de nouveau, elle retourne encore vers les parties oppoſées. Or c'est dans ces vibrations ou dans ces allées & venuës que consiste le tremblement des cordes d'instrumens & le son.

Il faut dire la même chose par rapport aux cloches. Chaque fois qu'une cloche est frappée par le battant, sa figure de circulaire devient ovale, mais les parties qui avoient été éloignées davantage du centre, retournent à leur premiere place avec tant de viteſſe, à cause de la grande élasticité du métal, qu'elles se trouvent plus près du centre qu'auparavant, ce qui est cause qu'elles s'en éloignent & qu'elles y reviennent, mouvement de réciprocation qui ne finit qu'avec le son.

idem evenire aëri, quando, verbi gratiâ, aliquis clamat, quod aquæ, in quam lapis projicitur, in quâ videmus successivè formari plures circulos alios aliis majores, usque ad utramque ripam. Eodem modo probabile est propagari sonum hinc & inde in eamem lineam motis, primò in orbem aëris partibus, quæ corpori sonoro contiguæ sunt: deinde illis quæ proximè succedunt, & sic deinceps.

Hinc capies, quare idem sonus audiatur ab innumerabilibus hominibus, ponè, antè, ad latus, infra, supra collocatis, respectu campanæ; quare sonus, quem edunt tormenta bellica explosa, ipsumque tonitru audiatur multò post visam flammam & fulgur; & quare simul audire possimus plures sonos, sicut videmus in eâdem parte fluvii circulos, qui ob duos lapillos injectos formantur, licet sint minus distincti, non tamen impedire se invicem.

Dices aërem sæpe moveri, quin tamen ullus audiatur sonus, ut cum quis agitat manus, sed hæc objectio non nobis nocet, qui censemus non motum quemlibet aëris producere sonum, sed illum duntaxat, qui vibrationibus, tremulisque undulationibus ac reciprocis constat. Cur verò hunc potiùs motum quam alium afferamus causam soni, authorem habemus experientiam, cernimus enim illum, & manu sentimus in fidibus pulsatis, & campanis sonantibus. Jam ex eo, quod corpus sonorum habeat motum illum tremulum, undulatimque reciprocum, colligere æquum est, similem motum imprimi ab eo aëri circumquaque diffuso, quod confirmatur ex eo, quod videamus tremere, ac veluti effervescere aquam in cyatho, quando cyathi labra digito circumactio premuntur celeriter, evidens est vitrum, quod eo in casu sonitum edit, eodem modo agitare aërem, quo agitat aquam, motu tremulo. Ergo &c:

Si quæras unde oriatur tremulus ille motus corporis sonori, campanæ, verbi gratia, aut cytharæ chordarum, respondeo, causam esse eandem, quæ facit ut corpora compressa restituant se ad pristinam figuram, quam supra vocavimus elasticam. Nempe chorda, quæ tenditur, habet quandam determinationem ad lineam rectam, & per consequens quoties tracta, vel digitis pulsa dimovetur ab eo statu, toties per vim elasticam redit in illum. Sed quia celeritas virtutis elasticæ facit ut chorda transiliat pristinam stationem, retrocedit iterum ad eam occupandam, & quia iterum transgreditur illam, idcirco denuò redit ad partes oppositas. Atqui in illis vibrationibus, itibus, & redibus consistit tremulus motus fidium, & sonus.

Idem statuendum est circa campanam, nempe, quotiescunque percutitur, mutatur ejus figura è circulari in ovalem; verùm partes, quæ distantiores sunt factæ à centro restituunt se ad pristinum locum, & eâ quidem velocitate ob vim elasticam metalli maximam, ut viciniores centro quam antea evadant; inde iterum accedunt recedunt-que, & hæc reciprocatio non ante desinit, quam sonus.

Haud

Haud prætermitto requiri in quibuſdam ſonis quæſdam ſubſultationes, veluti in illis fidibus quæ pulſantur plectro; crines enim, ex quibus conſtat plectrum, pice obducti, evadunt denticulati inſtar ſerræ, ac proinde applicati ſucceſſivè chordis fidium, cogunt illas ſaltare ab una dentium cavitate in alteram, unde oritur ſonus; nam ſi crines oleo ungerentur, vel ſebo, nullus efficeretur ſonus, propterea quod chordæ leniter reperent juxta illos, & ſine ulla ſucceſſione.

Je ne dois pas oublier que certains ſons demandent des ſoubreſauts, ainſi qu'on le remarque dans les inſtrumens dont on joue avec un archet. Les crins dont les archets ſont compoſez étant enduits de poix, ils deviennent dentelez comme une ſcie, de ſorte qu'appliquez ſucceſſivement aux cordes d'un violon, ils les font ſauter depuis une partie de leur cavité juſqu'à l'autre, & c'eſt de là que vient le ſon; car ſi ces crins étoient frottez d'huile ou de ſuif, il n'en viendroit aucun ſon, parce que les cordes gliſſeroient doucement & à la fois le long de l'archet. La Phyſique.

Obſerva etiam colliſionem aëris ad corpora ſolida crebris ſuccuſſionibus repetitam, determinare illum ut motu tremulo ciatur, nam conſequenter ad ejuſmodi colliſionem auditur ſonus, ut accidit in fiſtulis, in tibiis, imo in ore animalium, quippe aer è pulmone emiſſus per aſperam arteriam alliditur palato, dentibus, linguæ ac labris, & præterea multas ſuccuſſiones patitur in exitu aſperæ arteriæ, ubi reperit epiglottida, quæ iteratis vicibus claudit & aperit aſperam arteriam.

Remarquez auſſi que la colliſion de l'air contre les corps ſolides accompagnée de pluſieurs ſecouſſes, le détermine à un mouvement tremblant; car après une colliſion de cette ſorte, on entend un ſon, ainſi qu'il arrive dans les flageolets, dans les flutes, & même dans la bouche des animaux. En effet, l'air que le poumon envoie par la trachée-artere, ſe briſe contre le palais, les dents, la langue, & les levres, & de plus il ſouffre pluſieurs ſecouſſes au ſortir de la trachée-artere, où il trouve l'épiglottide, qui ferme & ouvre pluſieurs fois la trachée-artere.

Ut clarè cognoſcamus in ſono nihil eſſe aliud, præter motum, obſerva præcisè moto tympano auris, oriri in animâ perceptionem alicujus ſoni, ut experiuntur, qui digitum in aurem inſerunt, quod mihi in mentem revocat experientiam ipſis pueris familiarem, qui ſuſpenſam tenentes laminam ferream, & in aliquod corpus ferreum impingentes, immiſſis in aurem digitis una cum funiculo ſuſtentante laminam ferream, ſonum percipiunt, qualem tintinnabula edere ſolent.

Pour s'aſſûrer qu'il n'y a rien dans le ſon outre le mouvement, il ſuffit d'obſerver qu'en remuant ſeulement le tympan de l'oreille, l'ame a la perception de quelque ſon, ainſi que l'éprouvent ceux qui mettent un doigt dans leur oreille. Cette expérience m'en rappelle une connuë des enfans mêmes, qui tenant ſuſpendue une lame de fer, & la heurtant contre un morceau de fer, mettent en même tems leur doigt dans l'oreille avec la ficelle qui ſoutient la lame de fer, après quoi ils entendent un ſon ſemblable à celui d'une ſonnette.

De Echo.

Supereſt ut breviter agamus de reflexione ſoni, ex quâ oritur Echo. Dico igitur tremorem aëris, qui communicatur in omnem lineam aëri vicino, non poſſe communicari omnibus corporibus. Debet ergo aër ad occurſum ſimilium corporum tremorem ſuum communicare per lineam reflexam, & hoc modo incipiunt fieri novi circuli, tendentes verſùs locum, unde ſonus profectus erat, atque adeo eadem vox auditur.

Sed non fit Echo, niſi corpora reflectentia aërem ſint valde dura, & utcunque levia.

Deinde requiritur aliqua diſtantia inter corpus reflectens ſonum, & loquentem. Alioquin motus reflexus aëris perveniret ad aurem, durante adhuc motu directo, & per conſequens una eſſet ſenſatio, quæ etiam cauſa eſt, quare ultima ſolùm vox audiatur, aliæ enim prohibitæ ſunt audiri, quia vigebat adhuc in medio tremor directus, quem voces ſuccedentes impreſſerant.

De l'Echo.

IL reſte que nous traitions en peu de mots de la réflexion du ſon qui produit l'écho. Je dis donc que le tremblement de l'air qui ſe communique de tous côtez à l'air voiſin, ne ſauroit ſe communiquer à toute ſorte de corps. Ainſi à la rencontre de ceux qui ſont incapables de ce mouvement, il faut qu'il le communique par réflexion. Et de cette maniere il ſe forme de nouveaux cercles qui tendent vers le lieu, d'où le ſon étoit parti, ce qui eſt cauſe qu'on y entend la même voix.

Il ne ſe fait point d'écho, à moins que les corps qui réfléchiſſent l'air, ne ſoient bien durs & aſſez polis.

Il faut en ſecond lieu qu'il y ait quelque diſtance entre le corps qui réfléchit le ſon, & l'homme qui parle. Autrement le mouvement réfléchi de l'air parviendroit à l'oreille lorſque le mouvement direct dure encore, & par conſéquent il n'y auroit qu'une ſenſation. Auſſi c'eſt par cette raiſon qu'on n'entend que les derniers mots, les premiers ne pouvant s'entendre, parce que le tremblement direct imprimé par les mots ſuivants, duroit encore au milieu de l'air.

CAPUT SECUNDUM.

De Meteoris.

INter corpora, quæ ex quatuor elementis componi creduntur, quædam imperfectè mixta creduntur, quia facilè redeunt in formam illius elementi,

CHAPITRE SECOND.

Des Météores.

ENtre les corps qu'on croit être compoſez des quatre élémens, il y en a qu'on appelle mixtes imparfaits, parce qu'ils reprennent aiſément la forme de l'élément qui prédomine en eux, comme

La Partie. me la neige qui retourne aiſément en eau. On les nomme auſſi météores, c'eſt-à-dire placez en haut, parce que la plûpart d'entre eux ſont formez dans l'air.

Nous examinerons en premier lieu les météores ignées, comme le foudre & le tonnerre, en ſecond lieu les météores lumineux comme l'arc-en-ciel, & le parhélie, en troiſieme lieu les météores humides, comme la pluie, & enfin les météores ſecs, comme les vents.

Des Météores ignées.

ON dit qu'il y a deux ſortes de matiere de météores, l'une éloignée, & l'autre prochaine. La premiere comprend les corps terreſtres & aqueux, & la ſeconde s'appelle exhalaiſon & vapeur. On définit l'exhalaiſon, un ſouffle chaud & ſec, & la vapeur un ſouffle humide & plûtôt froid que chaud. Ces deux ſouffles conviennent en ce que l'un & l'autre ſont produits par l'action du Soleil ou de quelque autre corps, comme par exemple des feux ſouterrains. La production des exhalaiſons conſiſte en ce que les particules terreſtres ſont agitées de telle façon, que perdant de leur groſſeur, elles ſont forcées de monter, & celle des vapeurs, en ce que les particules flexibles & gliſſantes de l'eau ſont muës de telle maniere qu'elles ſe raréfient, & montent. Ce qui fait que ces ſouffles s'élévent, c'eſt qu'ils ne peuvent ſe mouvoir autrement, lorſque la chaleur du Soleil, par exemple, vient à les agiter. Ils ne peuvent tendre en bas, à cauſe de la réſiſtance de la terre & de l'eau. Ils ne peuvent ſe mouvoir dans l'air en ligne transverſale, tant parce qu'il s'éléve à leurs côtez des ſouffles ſemblables, que parce que moins l'air eſt éloigné de la terre, plus il réſiſte. Donc ils doivent s'élever, comme on remarque que fait la pouſſiere foulée aux pieds.

Entre les météores ignées, les principaux ſont les cométes, le tonnerre, l'éclair & la foudre. Ceux de la ſeconde claſſe ſont les étoiles tombantes, les torches ardentes, la chevre ſautante, &c. dont la matiere eſt une certaine exhalaiſon ſéche & viſqueuſe, qui prend feu aiſément, & qui repréſentant diverſes figures, ſelon la ſituation de ſes parties & la maniere dont elle s'enflamme, a donné occaſion de diſtinguer divers phénomenes ignées. La cauſe de leur inflammation ſemble être, ou la chute précipitée d'une petite nuée ſur une autre, ou un certain vent excité dans la moienne région de l'air, ou le différent mêlange des exhalaiſons mêmes. Car le feu n'étant rien autre choſe que le mouvement rapide & violent de certaines particules terreſtres, il peut allumer les exhalaiſons ſulphureuſes diſperſées dans l'air, à quoi on peut ajoûter qu'une exhalaiſon eſt miſe en fermentation par l'arrivée d'une autre exhalaiſon hétérogene, de même que la chaux ſéchauffe quand on y jette de l'eau, & que l'huile de tartre bout ſi on la méle avec l'huile de vitriol.

Nous parlerons des cométes en traitant des cieux.

De la Foudre & du Tonnerre.

POur procéder par ordre, il faut ſuppoſer que les vapeurs qui ſont attirées en haut, ne s'élevent pas toutes à la même hauteur, ſoit parce que les unes ſont condenſées avant les autres, ſoit parce qu'elles ſont compoſées de parties plus

quod prædominatur in illis, ut nix in formam aquæ. Vocari quoque ſolent Meteora, quaſi ſurſum poſita, quia major pars eorum in aëre generatur.

Conſiderabimus ea primò, prout ſunt ignita, ut fulmen, & tonitru, ſecundò prout ſunt lucida, ut Iris & Parhelii, tertiò prout ſunt humida, ut imber, quartò prout ſunt ſicca, ut venti.

De Meteoris ignitis.

DUplex dicitur eſſe materia omnium meteorum, remota ſcilicet & proxima. Remota complectitur corpora terreſtria & aquea. Proxima vocatur exhalatio, & vapor. Definitur exhalatio halitus calidus, & ſiccus; vapor verò halitus humidus, & magis frigidus quam calidus. Sed in eo conveniunt hi duo halitus, quod utrque actione ſolis, vel corporis cujuſdam alterius, verbi gratiâ, ignium ſubterraneorum producitur; exhalatio, quidem quatenus particulæ terreſtres ſic agitantur, ut factæ exiliores determinentur ad aſcendendum; vapor verò, quatenus particulæ aquæ flexiles, & inſtar anguillarum lubricæ ita commoventur, ut rarefiant & aſcendant. Ratio autem, cur illi halitus aſcendant, eſt quia non aliter poſſunt moveri, cum calore ſolis, verbi gratiâ, agitantur. Non poſſunt enim tendere deorſum propter reſiſtentiam terræ, & aquæ; non moveri per aërem ex transverſo, tum quia ipſis occurrunt ad latus utrumque halitus ſimiles, tum quia aër, quo magis eſt vicinus terræ, eo magis reſiſtit. Ergo moveri debent ſurſum, quod etiam obſervatur in pulvere calcato.

Inter meteora ignita præcipuus tribuitur locus cometis, tonitrui, fulguri, & fulmini; minùs præcipua vocantur ſtellæ cadentes, fax, capra ſaltans, &c. quorum omnium materia eſt exhalatio quædam ſicca & viſcoſa, ideoque facilè inflammabilis, quæ pro diverſo ſitu partium ſuarum, & modo quo ignoſcit, diverſas exhibens figuras, occaſionem dedit varia diſtinguendi phænomena ignita. Cauſa verò inflammans ea eſſe videtur, vel præceps caſus unius nubis tenuioris in aliam, vel ventus quidam in mediâ regione aeris excitatus, vel varia permixtio ipſarum exhalationum. Nam cùm ignis nihil aliud ſit, quam motus velociſſimus quarumdam particularum terreſtrium, poteſt motus exhalationes ſulphureas per aerem diſperſas accendere, & cum conſtet calcem infuſâ aquâ calefieri; & oleum tartari permixtum oleo vitrioli fervere, dici poteſt una exhalatio adventu alterius heterogeneæ fervere.

De cometis commodiùs agetur ubi de cœlis. Nunc

De Fulmine & Tonitru, &c.

UT ordine procedamus, ſupponendum eſt vapores, qui ſurſum evehuntur, non omnes pervenire ad eamdem altitudinem, ſeu quia alii aliis citiùs condenſantur, ſeu quia craſſioribus conſtant partibus.

sibus. Hinc fit, ut media aëris regio diversis quasi contignationibus distinguatur, quorum alia aliis sint superiores. Secundò, exhalationes, quæ simul cum vaporibus ascendunt, ac plerumque intermiscentur iis, secerni deinde ab illis, vel eo modo, quo partes olei & aquæ ab invicem separantur, inter ascendendum, vel actione alicujus venti succutientis aggregatum ex vaporibus & exhalationibus, quemadmodum frequentibus ictibus serum à butyro separatur. Itaque verisimile est, intervalla, quæ nubem superiorem ab inferiori sejungunt, multis exhalationibus esse referta. Hoc semel posito, sic explicatur tonitru.

Si nubes superior addensata gravior fiat, (addensatur autem actione caloris, ut alibi circa glaciem observatum est) debet illa toto suo pondere cadere præceps, illeque casus ad ingentem sonum producendum sufficit, sicut nives, quæ in Alpibus mense Majo calefiunt, & ingravescunt, acervatim corruentes, ingentem fragorem, & murmur per valles efficiunt. Ille autem sonus nubis cadentis hâc de causâ intensior est, quia aer medians inter nubem inferiorem & superiorem, valde pressus delapsu superioris, & exitum quærens, citius nubi cadenti locum facit circa extremitates, quam in medio. Hinc fit ut extremitates nubis facilius descendant, ac veluti in fornicem efformentur, unde fit, ut aer inclusus cogatur exire per vias angustas & irregulares, quod maximè auget sonum, ex collisione ortum, ut constat experientiâ.

Insuper aer ille inclusus non tantoperè comprimitur, atque impellitur, quin exhalationes in eo contentæ, nitrosæ plerùmque ac sulphureæ incendantur, hoc est dilatentur, & obvia quæque vi summâ impellant, quod novos addit gradus fragori, & sono, efficit adeo tonitru, sicut pulvis nitratus accensus, & è tormento violenter erumpens, ingentem edit strepitum.

Alii paulo aliter rem explicantes dicunt, nubes scatere quam plurimis exhalationibus, quæ per motum calefactæ, atque exitum quærentes, distrumpunt nubem eo modo, quo pulvis nitratus papyro incluſus complicatâ, rarefactus papyrum cum fragore perforat, spiritusque igneî in cassamen inclusi ejus corticem distrumpunt cum strepitu.

Fulgur autem est illa subita inflammatio exhalationis interceptæ inter nubem superiorem & inferiorem.

Juxta hanc hypothesim facile explicantur omnia tonitrus phenomena.

Primò experimur aliquando tonare unico ictu, aliquando multiplici, distincto, & tumultuoso, vel etiam obscuro. Hoc explicabis dicendo nubem superiorem aliquando ruere integram, aliquando per partes, modo breviori, modo minori temporis intervallo sibi succedentes, aliquando etiam nubem inferiorem magis resistere, vel minùs, & exhalationes, quarum inflammatio præcipua est causa violentæ eruptionis, atque collisionis

grossieres. De là vient qu'on divise la moienne région de l'air comme en plusieurs étages les uns au dessus des autres. Une autre supposition, c'est que si les exhalaisons montent avec les vapeurs, & se mêlent avec elles, elles s'en séparent ensuite, soit de la même maniere que les parties de l'huile & de l'eau se séparent en montant, soit que quelque vent secoue le composé des vapeurs & des exhalaisons, de même qu'on sépare par des coups redoublez le petit lait d'avec la créme. C'est pourquoi il est vraisemblable que les intervalles qui séparent une nuée de celle qui est dessous sont remplis de beaucoup d'exhalaisons. Selon ces principes, on explique le tonnerre de la maniere suivante. La Physique.

La nuée supérieure est condensée par la chaleur, comme on l'a remarqué au sujet de la glace. Or si en se condensant, son poids augmente, il doit l'entrainer sur la nuée inférieure, & cette chute suffit pour produire un grand bruit, de même que les neiges qui s'échauffent & qui, s'appesantissent sur les Alpes dans le mois de Mai, tombant par monceaux, rempliſſent les vallées du bruit éclatant de leur chute. Ce qui fait que le bruit de la nuée tombante frappe avec tant de force, c'est que l'air qui est entre la nuée inférieure & la nuée supérieure, pressé extrémement par la chute de la nuée supérieure, & cherchant une sortie, lui fait place avec moins de peine par les extrémitez que par le milieu. De là vient que les extrémitez de la nuée descendent aisément, & forment une espéce de voûte, & c'est par cette raison que l'air enfermé est obligé de sortir d'entre les deux nuées par des ouvertures étroites & irrégulieres, ce qui augmente le bruit produit par leur collision, ainsi qu'il est constant par l'expérience.

De plus cet air enfermé n'est pas comprimé & poussé avec tant de force, sans que les exhalaisons qui y sont contenues, & qui la plupart sont nitreuses & sulphureuses, s'allument, c'est-à-dire se dilatent & poussent violemment tout ce qu'elles rencontrent, ce qui augmente le bruit, & produit par conséquent le tonnerre, de même que la poudre allumée & sortant avec force du canon, excite un bruit extraordinaire.

D'autres expliquent la chose un peu autrement. Ils disent que les nuées abondent en exhalaisons, qui échauffées par le mouvement, & cherchant une issue, font crever la nuée, de la même maniere que la poudre à canon, enfermée dans un papier plié, le perce avec bruit lorsqu'elle est échauffée, ou que les esprits ignées enfermez dans une chataigne en crevent l'écorce avec éclat.

L'éclair est cette inflammation subite d'une exhalaison enfermée entre la nuée supérieure & la nuée inférieure.

Selon cette hypothése il est aisé d'expliquer tous les phénomenes du tonnerre.

On remarque en premier lieu, que quelquefois le tonnerre éclate par un seul coup, & quelquefois à plusieurs coups redoublez, tantôt distincts & frappans, & tantôt confus & sourds. Pour expliquer ce phénomene, il suffit de dire que tantôt la nuë supérieure entiere tombe sur l'autre, & tantôt elle ne tombe que par parties, qui se succedent les unes vîte & les autres lentement; que quelquefois aussi la nuë inférieure résiste plus ou moins, que d'ailleurs les exhalaisons dont l'inflammation est la cause principale

de

La Physique.

de l'éruption violente & de la collision de l'air, ſont tantôt moins & tantôt plus ſerrées, & enfin que tantôt pluſieurs prennent feu à la fois, & ſubitement, & tantôt les unes après les autres, & lentement.

On éprouve en ſecond lieu que quelquefois il tonne ſans qu'il éclaire, & que d'autres fois il éclaire ſans qu'il tonne. On explique cet effet, en diſant que l'exhalaiſon enfermée entre deux nuées, ou n'a pas été aſſez inflammable, ou a été trop ſubtile pour que la lueur en ſoit venue juſques à nous, ou plûtôt qu'il n'y a eu aucune exhalaiſon entre les deux nuées, & que la nue ſupérieure a été l'unique cauſe du tonnerre par ſa chute précipitée. Que ſi telle eſt la petiteſſe ou la foibleſſe de la nuë ſupérieure, qu'elle ne puiſſe chaſſer l'air qui eſt au deſſous d'elle avec aſſez de viteſſe pour cauſer un grand bruit, & que néanmoins elle puiſſe allumer une exhalaiſon plus ſéche & plus inflammable qu'à l'ordinaire, alors on voit l'éclair ſans entendre le tonnerre.

En troiſieme lieu, il eſt remarquable qu'il tonne ſouvent en été, & rarement en hiver. Cela vient de ce qu'en hiver il n'y a pas aſſez de chaleur pour élever en haut beaucoup d'exhalaiſons nitreuſes & ſulphureuſes ou pour les ſéparer d'avec les vapeurs aqueuſes, outre que les nuës ſupérieures n'ont rien qui les échauffe par deſſus, & qui en les condenſant, les force par leur peſanteur de tomber ſur les nuës inférieures.

Remarquez que le tonnerre ceſſe, dès que les nuës inférieures ſe réſolvent en pluie. La cauſe de cet effet, c'eſt que les exhalaiſons pouſſées par la chute des nuës ſupérieures, trouvent aiſément un chemin au travers de l'air libre, & qu'il ne peut y avoir un grand bruit lorſque la nuë inférieure ne réſiſte plus.

C'eſt pourquoi le ſon des cloches eſt capable de détourner le tonnerre, parce qu'en agitant l'air qui eſt au deſſous des nuës, il leur aide à ſe diſſoudre.

Pour parler maintenant de la foudre, ce n'eſt rien autre choſe, que la même exhalaiſon priſe entre deux nuës, qui allumée par l'impulſion de la nuée ſupérieure, forme l'éclair & le tonnerre. Si pouſſée avec une extrême violence, elle s'ouvre un paſſage au travers de la nuë inférieure, & qu'elle arrive juſqu'à nous avant qu'elle ait eu le tems de ſe diſſoudre, c'eſt ce qu'on appelle la foudre.

Je n'ignore point qu'on la regarde d'ordinaire comme un coin ou un dard, & que l'exhalaiſon ne paſſe que pour la cauſe qui fait partir ce dard, de même que la poudre à canon fait partir un boulet. Mais il ne me paroît pas certain qu'il y ait autre choſe dans la foudre que cette exhalaiſon, exhalaiſon qui eſt capable de produire les effets de la foudre, puiſqu'il eſt conſtant que la flamme fluide & ſubtile de la poudre peut bien renverſer les tours & les montagnes. Je ne nie point que quelques exhalaiſons ne puiſſent ſe pétrifier dans la nuë, de même qu'il ſe forme une pierre de ces particules terreſtres qui reſtent au fond d'un vaſe où il y a eu de l'eau de riviere, ſi on les mêle avec quelques parties de ſel nitreux & ſulphureux, & qu'on y mette enſuite le feu. Mais on peut expliquer les effets de la foudre ſans recourir à cette ſuppoſition d'une pierre formée dans les nuës.

Les principaux effets de la foudre ſont qu'elle fond l'or enfermé dans des ſacs ſans les endommager, qu'elle fond une épée ſans gâter le fourreau,

aeris, modò eſſe confertiores, modò rariores, modò magnâ copiâ ſimul corripere flammam, ac ſubitò, modò ſucceſſivè ac lentè.

Secundò aliquando experimur tonare ſine fulgure, aliquando fulgurare ſine tonitru. Explicatur illud, dicendo exhalationem interceptam inter duas nubes, vel non ſatis fuiſſe inflammabilem, vel fuiſſe adeo ſubtilem, ut non potuerit fulgorem ſuum uſque ad terram mittere, vel potiùs tunc nullam fuiſſe inter duas nubes exhalationem, ſed ſuperiorem precipiti ſuo deſcenſu ſolam fuiſſe cauſam tonitru. Quod ſi nubes ſuperior ſit vel adeo tenuis, vel adeo lenta, ut non valeat aerem interceptum eâ celeritate expellere, quæ magnum fragorem producat, & tamen exhalationem ſolito ficciorem & inflammabiliorem accendere valeat, videtur fulgur abſque tonitru.

Tertiò æſtate frequenter, hyeme verò rarò audiatur tonitru. Hoc explicatur dicendo, tum quod hyeme non detur calor ſufficiens ad elevandas ſurſum quam plurimas exhalationes nitroſas, ac ſulphureas, vel à vaporibus aqueis ſejungendas; tum quod nubes ſuperiores non habent à quo ſuperne calefiant, ut hoc pacto addenſatæ, ſuo pondere in ſuppoſitas nubes præcipitentur.

Obſerva ſi nubes inferiores reſolvantur in pluviam, ceſſare tonitru, tum quia exhalationes à ſuperioribus nubibus decidentibus impulſæ, facilè viam inveniunt per liberum aërem, tum quia ceſſante reſiſtentiâ nubis inferioris, non poteſt oriri ingens ſtrepitus.

Hinc capies, quare campanarum ſonitus avertunere poſſit tonitru, ratio enim eſt, quod aërem nubibus ſuppoſitum agitando, adjuvet earum diſſolutionem.

Ut de fulmine jam dicamus, ſciendum eſt, illud nihil eſſe aliud, quam eandem illam exhalationem, inter duas nubes interceptam, quæ ſuperioris nubis impulſione accenſa, fulgur & tonitru efficit, ſi enim vehementiori impetu acta trans nubem inferiorem, viam ſibi faciat uſque ad nos, conferta adhuc, nec dum diſſipata, vocatur fulmen.

Non me latet, fulmen vulgò concipi inſtar cunei, & teli, & exhalationem haberi duntaxat pro cauſâ impellente illud telum, ut ſe habet pulvis tormentarius accenſus reſpectu globi. Sed non videtur mihi conſtare eſſe aliquid in fulmine, præter ſupradictam exhalationem, quæ ſine dubio effectus edere capax eſt fulminis, cum certum ſit flammam fluidam ac pertenuem pulveris nitrati evertere montes, & turres. Non nego, quaſdam exhalationis partes lapideſcere poſſe, intra nubem; nam ſi aliquæ portiones illius terræ, quæ reperitur in fundo vaſis, in quo aqua fluvialis requievit, miſceantur cum quibuſdam portionibus ſalis nitroſi, & ſulphuris, ac deinde incendantur; ſubitò prodit lapis. Sed explicari poſſunt fulminis effectus, abſque ſuppoſitione cujuſdam lapidis in nubibus formati.

Præcipui fulminis effectus ſunt, quod ſacculis non combuſtis conflet aurum incluſum, enſem liquet ille.

Digitized by Google

illæsâ vaginâ, ossa frangat incolumi carne, sæpiùsque loca editiora feriat. Explicari possunt hæc phænomena, dicendo ignitam exhalationem conflare aliquando multis corpusculis subtilibus instar salium volatilium, & aquarum fortium. Quemadmodum autem aquæ fortes dissolvunt duriora metalla, non verò ceram, quia liberè transcurrunt per poros ceræ, non verò per meatus metallorum, quos ideo dilatare necesse habent, cumque dilatant, particulas hinc & inde abradunt, concidunt, secumque rapiunt; ita partes harum exhalationum liberè transeunt per poros cutis, cutis, & carnis, ideoque innoxiè transcurrunt. Quia verò metalla & ossa non habent tam amplos meatus, necesse est, ut exhalationes per vim sibi aperiant exitum. De cætero non mirum est, si fulmen corpora excelsa offendat frequentiùs, quandoquidem ut plurimum evibratur ex transverso, scilicet per aliquam extremitatem nubis inferioris. Adde quod nubes inferior ea potissimùm sui parte cedit exhalationi descendenti, quæ corpori præalto respondet, quia corpus illud aeri descendenti resistens, determinat illud ut sese veluti findat, exhalatio verò eandem eam aeris determinationem sequitur.

reau, qu'elle briſe les os ſans faire mal à la chair, & qu'elle ne tombe la plûpart du tems que ſur les lieux élevez. On peut expliquer ces phénomenes en diſant qu'une exhalaiſon ignée eſt compoſée quelquefois de pluſieurs corpuſcules ſubtils, ſemblables à ceux des ſels volatils & des eaux fortes. Or les dernieres diſſolvent les métaux les plus durs, & non pas la cire, parce qu'elles paſſent librement par les pores de la cire & non par ceux des métaux qu'elles ſont obligées de dilater, en quoi faiſant, elles en emportent quelques particules avec elles. De même les parties de ces exhalaiſons traverſant librement les pores du cuir, de la peau, & de la chair, elles n'y laiſſent aucune trace de leur paſſage, au lieu qu'elles ſont obligées de s'ouvrir une route avec violence au travers des métaux & des os, parce qu'ils n'ont pas des pores aſſez larges. Au reſte, il n'eſt pas étonnant que le tonnerre frappe ſouvent les corps élevez, puiſque la plûpart du tems il eſt lancé en ligne tranſverſale, c'eſt-à-dire par quelques-unes des extrémitez de la nuë inférieure. Ajoûtez que la nuë inférieure cede à l'exhalaiſon, qui deſcend principalement par la partie d'elle même qui répond à un corps élevé, parce que ce corps réſiſtant à l'air qui deſcend, le détermine comme à ſe fendre, & que l'exhalaiſon ſuit cette détermination de l'air.

La Phyſique.

De Meteoris lucidis.

ISta meteora differunt à præcedentibus, quod non habeant formam ignis, ſed ſpeciem ſolùm corporis lucidi exhibeant.

Præcipua ſunt Iris, Parelia, Paraſelenæ, de quibus breviter agemus, excepta Iride, quam paulo fuſius explicabimus.

Parelia ſunt ſolis imagines in nube tanquam in ſpeculo impreſſæ. Si enim ſoli occurrat nubes quæpiam denſa, polita, non in pluviam liqueſcens, ſed potiùs congelata actione cujuſdam venti, evenire debet, ut radii ſolis in eam incidentes, eo modo reflectantur ad oculos noſtros, qui requiritur, ut imaginem illius aſtri nos intueamur, quemadmodum eidem radii à ſpeculo vel aquâ reſilientes ſolis imaginem nobis exhibent.

Si plures nubes taliter modificatæ accipiant ſimul radios ſolis, vel ita ſint collocatæ, ut radii ab unâ in aliam reflectantur, plures videntur ſpurii Soles in nubibus, ut Romæ viſi ſunt quinque anno 1629, quod facilè concipies, ſi memineris plurium ſpeculorum, certo modo diſpoſitorum, quæ ad ſe invicem mittunt imagines objectorum.

Paraſelenæ, ſive Lunæ imagines, in nubibus apparentes, eodem modo explicari debent.

De Iride.

DEfinitur Iris, vel arcus multicolor in nube roridâ, opacâ, & concavâ, ex radiorum Solis oppoſiti reflectione & refractione apparens: vel arcus multicolor lumine ſolis oppoſiti variè modificato in guttis decidentibus depictus.

Des Météores lumineux.

CEs météores différent des précédens en ce qu'ils n'ont point la forme de feu, & qu'ils n'ont que l'apparence de corps lumineux.

Les principaux ſont l'arc-en-ciel, les parhélies, les paraſélenes dont nous traiterons en peu de mots, excepté l'arc-en-ciel que nous expliquerons un peu plus amplement.

Les parhélies ſont des images du Soleil imprimées dans les nuës comme dans un miroir. Voici comme ils ſe forment. Lorſqu'il ſe trouve devant le Soleil une nuée épaiſſe, polie, qui n'eſt pas diſpoſée à ſe fondre en pluie, & qui eſt comme congelée par l'action de quelque vent, les raions du Soleil qui tombent ſur elle ne peuvent qu'être réfléchis vers nos yeux de la maniere qui eſt néceſſaire pour voir l'image de cet aſtre, ainſi que les mêmes raions, renvoyez par un miroir ou par l'eau, nous la font appercevoir.

Si pluſieurs nuées modifiées de la même maniere reçoivent les raions du Soleil, ou ſont placées de telle maniere que l'une réfléchiſſe ces raions ſur l'autre, on doit voir pluſieurs Soleils dans les nuées, ainſi qu'on en vit cinq à Rome en l'année mille ſix-cent vingt-neuf. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de concevoir, ſi on ſe reſſouvient que pluſieurs miroirs diſpoſez d'une certaine maniere, ſe renvoient les uns aux autres les images des objets.

Les paraſélenes ou images de la Lune empreintes dans les nuës doivent s'expliquer de la même maniere.

De l'Arc-en-Ciel.

ON définit l'arc-en-ciel un arc de pluſieurs couleurs, qui paroît dans une nuée humide, opaque, & concave par la réflexion & la réfraction du Soleil qui eſt vis à vis; ou autrement un arc de diverſes couleurs formé par la lumiere du Soleil modifiée diverſement dans les petites goûtes d'une nuë qui commence à ſe fondre.

Digitized by Google

La Phyſique.

La premiere définition ſuppoſe que la cauſe matérielle de l'arc-en-ciel eſt une nuée humide, diaphane dans ſa partie antérieure, parce qu'elle doit admettre la lumiere, opaque dans ſa partie poſtérieure, parce qu'elle doit réfléchir les raions du Soleil, comme font les miroirs, & concave, parce qu'autrement la figure de l'arc-en-ciel ne ſeroit pas ſemi-circulaire.

La ſeconde ſuppoſe avec plus de raiſon que la matiere de l'arc-en-ciel eſt une pluie qui tombe goûte à goûte.

D'ailleurs, les deux définitions ſuppoſent que les raïons du Soleil modifiez de pluſieurs manieres, ſont la cauſe efficiente de l'arc-en-ciel, & que le Soleil doit être d'un côté oppoſé. En effet, on ne voit jamais l'arc-en-ciel, que l'œil ne ſe trouve entre le ſoleil & la nuée, & ce météore paroît toûjours le matin au couchant, & le ſoir au levant. Une preuve qu'il n'eſt pas empreint dans la nuë, c'eſt que ſes jambes ſe terminent toûjours ſur la ſuperficie de la terre. Or il eſt évident que les nuées tant qu'elles ſont nuées, ne touchent point la terre, & par conſéquent l'arc-en-ciel ne la toucheroit pas non plus, s'il étoit dans les nuées.

Il y a des Philoſophes qui prétendent prouver la même choſe par la raiſon que la figure & la grandeur de l'Iris ſont toûjours les mêmes, & qu'il y a autant d'Iris que de ſpectateurs, de ſorte que l'arc-en-ciel ſemble marcher quand on marche, & s'arrêter quand on s'arrête. Mais ils perdent leurs peines, puiſque ces phénomenes s'expliquent auſſi bien dans l'hypothéſe qui fait de la nuée le ſujet de l'arc-en-ciel, que dans celle qui prend la pluie pour ce ſujet. En effet, il n'y a qu'à ſuppoſer que les parties d'une nuë ne conſtituent pas toute l'Iris, & que ce ne ſont que les parties qui par rapport à notre œil ſont dans une certaine ſituation, & à une certaine diſtance. Il s'enſuivra qu'il doit paroître autant d'arcs-en-ciel dans une même nuë qu'il y a de gens qui la regardent, & qu'en approchant de cette nuë, alors une autre partie doit leur paroître de diverſes couleurs, & enfin que c'eſt ainſi que l'Iris ſemble marcher.

Mais du reſte, l'autre raiſon qu'ils alléguent eſt excellente, ſavoir qu'il ſe forme des Iris dans l'eau qui s'éleve hors d'un tuiau, lorſque pluſieurs goûtes de cette eau ſe répandent çà & là dans un endroit oppoſé au Soleil, ſoit qu'elles ſoient emportées par le vent, ou répouſſées par la rencontre d'un rocher. On voit la même choſe, lorſqu'un homme tenant de l'eau dans la bouche, la lance de telle manière dans un lieu oppoſé au Soleil, qu'elle ſe diſperſe de toutes parts. Ces expériences prouvent d'une maniere inconteſtable que l'Iris vient, non de quelques nuées, mais bien des goûtes d'eau dans leſquelles une nuée ſe réſout, & qui tombent doucement à terre. Ainſi il faut en conclure qu'il pleut toûjours dans l'endroit où l'arc-en-ciel paroit. Au reſte, la ſituation de l'œil qui voit l'Iris eſt telle, que la ligne qui du centre du Soleil placé derriere nous va juſqu'à nous, avançant toûjours, paſſe par le centre de l'arc-en-ciel, & c'eſt ce qu'on appelle ligne d'union.

Pour parler maintenant de la cauſe des diverſes couleurs de l'Iris, le rouge qui paroît ſur le bord extérieur, le jaune qui vient après, le verd & le bleu qui ſuccedent au jaune, il faut poſer pour principe qu'elles naiſſent de la réflexion & de la réfraction de la lumiere.

Prior definitio ſupponit cauſam materialem Iridis eſſe nubem roridam, ſive diaphanam in parte ſcilicet anteriore, quia debet admittere lumen, opacam in parte poſteriore, quia debet reflectere radios Solis, ut faciunt ſpecula, & concavam, quia alioquin Iridis figura non eſſet ſemicircularis.

Poſterior definitio ſupponit, & quidem rectiùs, materiam Iridis eſſe pluviam ſtillatim cadentem.

De cætero utraque definitio fatetur cauſam efficientem Iridis eſſe radios ſolis multifariam modificatos, ſolemque debere eſſe oppoſitum. Ac ſanè nunquam videtur Iris, quin oculus interponatur inter ſolem, & nubem, ſemperque arcus matutinus in occaſu, veſpertinus in ortu appareat. Ut pateat Iridem non recipi in ipſâ nube, ſufficit obſervare ſemper ejus crura terminari in ſuperficie telluris; nam evidens eſt nubes, quamdiu nubes remanent, non tangere terram: ergo non viderentur Iridis tangere terram, ſi reciperentur in nubibus ipſis.

Probare illud ipſum quidam arbitrantur ex eo quod figura & magnitudo Iridis ſit ſemper eadem, & quod tot ſint Irides, quot ſunt ſpectatores, itaut Iris homini progredienti progredi, ſiſtenti ſiſtere videatur. Sed fruſtra, quia non minùs explicari poſſunt ea phænomena ab illis, qui dicunt nubem eſſe ſubjectum Iridis, quam ab iis qui dicunt pluviam eſſe ſubjectum Iridis: ſi nempe ſupponant, non omnes alicujus nubis partes conſtituere Iridem, ſed illas ſolùm, quæ reſpectu oculi noſtri ſunt in quodam ſitu, & intervallo; ex quo ſequitur tot diverſas apparere Irides debere in eâdem nube, quot ſunt ſpectatores, cumque aliquis accedit ad nubem, aliam partem debere tunc ipſis videri multicolorem, & ſic Iridem quoque progredi.

At hæc ſaltem ratio optima ab iis affertur, ſæpe Irides in aquis fieri, quæ per fiſtulas ſurſum erumpunt, quando ſcilicet plurimæ guttæ hùc & illùc diſſeminantur in loco Soli oppoſito, vel agitatione alicujus venti, vel propter occurſum alicujus rupis. Id ipſum apparet, quando quis ita ore emittit aquam in loco ſimiliter Soli oppoſito, ut illam diſpergat hinc & inde. Hæc experimenta indubium faciunt Iridem non provenire ex nube aliquâ, ſed ex guttulis aquæ, in quas nubes ſolvitur, in terram leniter labentibus, unde concludendum eſt ſemper pluere in loco, ubi eſſe videtur Iris. Situs autem oculi videntis Iridem talis eſt, ut linea, quæ à centro Solis, à tergo poſiti, ad oculum ducitur, continuata ulteriùs tranſeat per Iridis centrum, & hæc eſt linea, quam vocant unionis.

Nunc ut dicamus unde oriuntur varii colores Iridis, ruber qui apparet in exteriori parte, flavus, qui rubrum ſequitur, & viridis, & cæruleus, qui flavo ſuccedunt, ſtatuendum eſt eos oriri ex ſola luminis reflexione & refractione.

Rem

Digitized by Google

Rem facilè concipimus, ſi meminerimus trigonum illud cryſtallinum, quod dicitur Priſma, varios repræſentare colores in loco ubi reverâ non ſunt, unde concludi debet ſolâ refractione, quam patiuntur radii ſolares tranſeuntes per illud vitrum ad oculos noſtros, efformari mirabiles illos colores. Ergo à pari, radios ſolares perductos ad oculum noſtrum cum variis modificationibus, quas in tranſitu per guttas pluviæ cadentis acceperunt, eſſe cauſam adæquatam omnium colorum Iridis.

Res adhuc clarior fiet ex iis, quæ dicenda ſunt de figurâ Iridis. Quærunt quare ſemper in modum ſegmenti circuli appareat. Reſpondetur, quia ex inſtituto naturæ, radii reflexi & refracti non producunt certos effectus, niſi ad certam diſtantiam, ita ut requiratur ſpectatorem habere quendam ſitum, reſpectu guttarum aquæ, lumen modificantium, ſi percipere velit Iridis colores.

Sol quidem omnes guttas pluviæ illuſtrat, & omnes guttæ radios reflectunt & refrangunt versùs nos. Non tamen videmus omnes eſſe coloratas, quia non omnes habent eandem diſtantiam ab oculo noſtro.

Hinc ſequitur omnes aquæ guttas, quæ eundem ſitum, eandemque diſtantiam tenent reſpectu oculi noſtri, reflectere versùs nos lumen modificatum, prout eſt neceſſe ad colores percipiendos, ac per conſequens colores illos debere nobis apparere in modum ſemicirculi, quia ut partes reflectentes lucem æqualiter diſſent ab oculo noſtro, neceſſe eſt ut diſponantur circulariter. Hoc facit, quod jam diximus, axem viſionis tranſire à centro ſolis ad centrum Iridis, inde enim patet omnes Iridis portiones diſtare æqualiter ab oculo ſpectatoris.

Guttæ autem remotiores ſuperiores, vel inferiores, non videntur nobis coloratæ, videntur verò illis, qui alium ſitum habent quam nos, unde concipies tot videri Irides diverſas, quot ſunt ſpectatores, eundemque hominem ſi accedat, vel recedat, non videre eandem Iridem.

Iſtud minimè præteribo, quod quamvis Iris modò altior, modò humilior appareat, ejus tamen diameter eſt ſemper fere ejuſdem magnitudinis. Solet autem eò altior aſſurgere arcus, quò ſol eſt depreſſior, & remotior à meridiano, & viciſſim eò eſt depreſſior, quò ſol altiùs aſcendit ſupra horizontem. Ratio, cur diameter ſit ſemper æqualis, peti debet ex eo quod guttæ, quæ coloris ſenſationem excitare poſſunt, debent eſſe in certo ſitu reſpectu oculi, ultra & citra quem inefficaces ſolis radios reddunt. Ratio verò, cur altitudo Iridis ſit minor, quò Solis altitudo eſt major, peti debet ex eo quod centrum Iridis in axe viſionis collocatur, ſive in lineâ ductâ à centro Solis ad oculum ſpectatoris, & hinc ulteriùs promota versùs loca Soli oppoſita. Jam evidens eſt, quod quando Sol multum elevatur ſupra horizontem, axis viſionis non procul ab oculo ſpectatoris ingreditur ſub terram, & per conſequens centrum Iridis ſub terrâ latet; unde nos non poſ-

On concevra aiſément cette vérité, ſi on prend garde que ce triangle de criſtal qu'on appelle priſme, fait paroître diverſes couleurs dans un endroit où il n'y a rien de ſemblable. Or ces couleurs merveilleuſes ne peuvent être formées que par la réfraction que ſouffrent les raions du Soleil en paſſant par le priſme juſqu'à nos yeux. Donc il faut dire de même que les raions du Soleil, arrivant à nos yeux avec les diverſes modifications qu'ils ont reçuës en paſſant au travers des goûtes de pluie, ſont la cauſe totale des diverſes couleurs de l'Iris. La Partie qua.

Cette réponſe acquerra un nouveau dégré de clarté par ce que nous allons dire de la figure de l'Iris. On demande pourquoi il paroît toûjours ſous la forme d'un ſegment de cercle. La raiſon en eſt que par l'inſtitution de la nature les raions réfléchis & rompus ne produiſent certains effets qu'à une certaine diſtance, de ſorte que le ſpectateur doit être dans une certaine ſituation par rapport aux goûtes d'eau qui modifient la lumiere, s'il veut appercevoir les couleurs de l'Iris.

A la vérité, le Soleil éclaire toutes les goûtes d'eau, & toutes réfléchiſſent les raions vers nous, & les rompent. Cependant toutes ne nous paroiſſent pas colorées, parce que toutes ne ſont pas à la même diſtance de notre œil.

Il s'enſuit que toutes celles qui ſont par rapport à notre œil dans la même ſituation, & à la même diſtance, réfléchiſſent vers nous la lumiere modifiée, de la maniere qu'il faut pour appercevoir les couleurs, & que par conſéquent ces couleurs doivent nous paroître en forme de demi cercle, parce que les parties qui réfléchiſſent la lumiere doivent être diſpoſées en cercle, pour être à une diſtance égale de notre œil. Or c'eſt ce que fait l'axe de viſion en paſſant du centre du Soleil au centre de l'iris; car il eſt évident par cette raiſon que les parties de l'iris ſont toutes dans un éloignement égal de l'œil du ſpectateur.

Or les goûtes ſupérieures ou inférieures ne nous paroiſſent point colorées, & le paroiſſent à ceux qui ſont dans une autre ſituation que nous. De là vient qu'on voit autant d'arcs-en-ciel qu'il y a de ſpectateurs, & que le même homme ne voit plus le même arc-en-ciel, dès qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne.

Je ne dois pas oublier que le diametre de l'iris eſt toûjours de la même grandeur ou à peu près, quoique ſon élevation ne nous paroiſſe pas toûjours la même. L'arc-en-ciel d'ordinaire eſt d'autant plus haut que le Soleil eſt plus bas & plus éloigné du méridien, & paroît d'autant plus bas que le Soleil eſt plus élevé au deſſus de l'horizon. Quant à ce que ſon diametre eſt toûjours égal, la raiſon en eſt que pour exciter en nous la ſenſation de la couleur, les goûtes doivent être par rapport à notre œil dans une certaine ſituation, au delà & au deçà de laquelle elles rendent les raions du Soleil inefficaces. Que ſi l'élévation de l'Iris eſt moindre à proportion que le Soleil eſt élevé davantage, c'eſt que le centre de l'iris eſt placé dans l'axe de la viſion, c'eſt-à-dire dans la ligne tirée du centre du Soleil juſqu'à l'œil du ſpectateur, & de l'œil juſqu'en des lieux oppoſez au Soleil. Or il eſt évident que quand le Soleil eſt à une grande élévation au-deſſus de l'horiſon, l'axe de viſion paſſe ſous la terre, non loin de l'œil du ſpectateur, & qu'ainſi le centre de l'iris eſt caché ſous la

Digitized by Google

La Physique.

terre, de sorte que nous ne pouvons voir qu'une partie de sa circonférence.

Lorsqu'on voit l'arc-en-ciel vers le lever ou vers le coucher du Soleil, on ne le voit que comme un demi cercle, si on le regarde dans une plaine, parce qu'alors l'axe de vision & par conséquent le centre de l'Iris sont sur la superficie de la terre; car on doit compter pour rien la hauteur de l'œil du spectateur. Mais à ceux qui le regarderoient d'un lieu élevé, il paroîtroit quelque chose de plus qu'un demi cercle, parce qu'alors l'axe de vision & le centre de l'Iris avanceroient d'une maniere notable au delà de l'horison. Il se pourroit même qu'on vît l'arc-en-ciel comme un cercle entier, si on étoit dans un lieu d'une extrême hauteur, & alors au cas que quelque nuë empêchât les raions du Soleil d'éclairer la partie supérieure de ce cercle, ou verroit l'Iris renversé, parce qu'on ne verroit que le demi cercle inférieur.

sumus videre nisi partem illius circumferentiæ.

Si sub ortum vel occasum Solis videatur Iris, non tamen videtur major semicirculo ab iis, qui è planitie intuentur, quia tunc axis visionis, & per consequens centrum Iridis sunt in summâ telluris superficie, quippe altitudo oculi spectatoris nihili facienda est, sed ab iis, qui è loco editissimo spectarent, videretur major semicirculo, quia tunc axis visionis, ac simul centrum Iridis notabiliter transirent horizontem. Imo posset apparere Iris tanquam circulus integer, si locus esset immane quantum excelsus, & tunc si fortè nubis aliqua obstaret ne radii solis pervenirent ad partem superiorem illius circuli, videretur Iris inversa, quia scilicet inferior semicirculus solum videretur.

Des Météores aqueux ou humides.

NOus avons déjà dit ailleurs que les vapeurs & les exhalaisons sont des particules que la chaleur fait élever de la terre & de l'eau. Nous remarquons à présent que les particules des vapeurs conservent leur rareté ou ne la conservent pas. Tant qu'elles la conservent, répandues dans l'air, elles s'y meuvent avec vitesse, & n'empêchent point l'action de la lumiere. Mais dès qu'elles sont condensées, elles composent une masse qui obscurcit l'air, en interceptant plusieurs raions du Soleil. De là les brouillards & les nuages, dont se forment ensuite la pluie, la neige, la grêle, &c. ainsi qu'on s'en convaincra par ce que nous dirons ci-dessous.

Si vous demandez comment les vapeurs condensées rendent l'air sombre, & deviennent visibles, je réponds qu'aiant perdu la meilleure partie de l'agitation où elles étoient, elles ne sont plus emportées par petites parcelles les unes d'un côté, les autres de l'autre, & qu'elles se trouvent ramassées en divers tas, dont les parties sont immobiles & rassemblées. C'est par cette raison que la partie de l'air où ces vapeurs s'entassent de la sorte, n'est plus éclairée de plusieurs raions de lumiere, qui autrement y auroient brillé, d'autant que le nuage les réfléchit alors par sa partie supérieure vers le ciel, tandis que par une semblable raison, les vapeurs deviennent visibles, parce que le même nuage réfléchit par sa partie inférieure plusieurs raions vers la terre. Une raison pareille fait que l'haleine des animaux est visible en hiver.

La principale cause de la condensation des vapeurs est la froideur de l'air, à quoi on peut ajoûter le vent qui d'un côté chasse les vapeurs, tandis que de l'autre les montagnes, les forêts, quelques nuages, ou un vent contraire les soûtiennent; car par ce moien leurs particules se serrent davantage. Le vent fait souvent le contraire en désunissant & en dispersant les particules des nuages, & en rendant l'air serein de cette maniere.

Il paroît difficile d'expliquer pourquoi les nuages surnagent dans l'air, qui est, & moins grossier, & moins pesant qu'eux. On peut dire en premier lieu que plus opaques que l'air, ils ne sont pourtant ni plus compacts que lui, ni plus denses, & qu'ainsi ils peuvent être plus

De Meteoris aqueis seu humidis.

DIximus jam alibi vapores & exhalationes esse particulas ex terrâ & aquâ actione caloris exemptas, & sursum evectas. Nunc observamus particulas vaporum, vel conservare raritatem suam, vel non. Quamdiu conservant, moventur velociter per aerem disseminatæ, neque impediunt actionem lucis. Si condensentur, faciunt molem, quæ aërem obnubilat, interceptis plurimis radiis solaribus. Hinc fiunt nebulæ, ac nubes, è quibus deinde oriuntur pluviæ, nix, grando &c, ut constabit ex infra dicendis.

Si quæras unde fiat, quod vapores condensati aërem obumbrent, & conspicui evadant, respondeo, quia parte amissâ maximâ suæ agitationis, non ampliùs in tenuissima corpuscula diviſi separatim huc & illuc feruntur, sed congregati in varios cumulos, partes habent juxta se invicem quiescentes. Nam hinc est, quod ea pars aëris, in quâ vapores sic congervantur, multis caret radiis lucis, quos alioquin haberet, quippe nubes superne reflectit eos versùs cælum, & propter similem rationem, vapores fiunt conspicui, quia nubes infernè reflectit varios lucis radios versùs terram. Ob similem condensationem, halitus ore animalis hyeme emissus fit conspicuus.

Præcipua causa, cur vapores condensentur, est aeris frigus, cui deinde aliæ possunt adjungi, verbi gratiâ, ventus ex unâ parte impellens vapores, ex alterâ verò montes & nemora, vel etiam quæpiam nubes, aut ventus contrarius, sustinentia eosdem vapores: hoc enim pacto pressiùs eorum particulæ secum invicem coadunantur. Sæpe contrarium facit ventus, dissipando atque dispergendo nubium particulas, & serenitatem hac ratione inducendo.

Arduum explicare videtur, cur nubes aëri supernatant, quandoquidem crassiores illæ sunt, ideoque graviores. Dici potest primò, nubes non esse magis compactas, aut densiores aëre, licet sint opaciores, ac per consequens leviores esse posse aëre, sicut lignum est

eſt levius aquâ, licet opacius. Ergo aſſerere poſſumus nubes eſſe rariores aëre, ſicut glacies eſt rarior aquâ, ideoque debere ſupernatare aëri, ut glacies supernatat aquæ. Secundò figuram partium nubis multum juvare ad hoc ut penſiles maneant, ſi nempe amplam habeant ſuperficiem, parum verò materiæ ſuæ. Videmus enim ſcutellam ſtanneam supernatare aquæ, licet ſtannum ſit gravius aquâ, ut conſtat ex eo, quod ſi latera ſcutellæ ſe invicem tangant, ſcutella immergitur. Dicamus igitur, quod ſicut materia cavitatem vaſis metallici replens, facit illud levius aquâ, ſic nubes reddantur leviores aëre, propter materiam, quam intra ſe continent.

Fortè etiam vapores, qui continuò aſcendunt, ſuſtinent nubes jam formatas, imo altiùs evehunt; neque enim dubitandum eſt quin ſæpe nebulæ in nubes convertantur, quia corpuſcula aſcendentia ſurſum pellunt vapores in infima aëris regione exiſtentes. Hinc vides per nebulam intelligi vaporem caliginoſum terris incumbentem, per nubem verò vaporem in ſublimi addenſatum.

Quæres cur videantur nubes ſucceſſivè tot diverſis figuris prædictæ, cur dividantur in plures, & plures redigantur in unam, &c. Reſpondeo verisimile eſſe, illud oriri à ventis quos ſæpiùs flare, in ea regione, dum ſilent in noſtra, hinc liquet, quia ſæpe videmus nubes inæqualis altitudinis contrariis motibus ferri, ſuperiorem verbi gratia in meridiem, inferiorem verò in ſeptentrionem. Nec deſunt qui exiſtiment, regionem nubium nunquam carere ventis, & hinc bonam elicium rationem ſuſpenſionis nubium; nam ſicut plumæ, imo dracones puerorum aere graviores manent pendulæ, cum aliquo flatu, vel vento ſuſtinentur, ita etiam nubes penſiles manent, ſi impellantur in tranſverſum. Jam mutationes nubium de quibus hîc agimus, nihil arguunt aliud, niſi tranſpoſitas fuiſſe partes, vel penitus detractas aliquas, aliòque aſportatas, vel additas quaſdam de novo, quæ omnia ventus poteſt peragere. Facit quoque ut nubes evaneſcant, abraſis continuò earum partibus, & per aërem longè lateque fugatis. Hinc etiam eſt, ne flante vento vehementiſſimo multum roris decidat, quia materia roris, vel non concreſcit tunc, vel concreta diſſipatur. Sed de mutationibus præcipuis nubium agendum eſt in particulari.

De Pluvia.

IN his mutationibus numeranda venit diſſolutio nubium in pluviam, nivem, & grandinem.

Ut à pluviâ incipiam, dicunt tunc illam oriri, quando partes nubium ſic condenſantur, ut ſeparatâ aëris reſiſtentiâ, in terram decidant. Sed quia potiſſimum ſcire intereſt cauſam, quæ ſic partes nubis

légers qu'il n'eſt, de même que le bois plus opaque que l'eau eſt néanmoins plus léger qu'elle. Par conſéquent, nous pouvons affirmer que les nuages ſont plus rares que l'air, de même que la glace eſt plus rare que l'eau, d'où il s'enſuivra qu'ils doivent ſurnager dans l'air, comme la glace ſurnage dans l'eau. On peut ajoûter que la figure des parties d'une nuë ſert beaucoup à les tenir ſuſpendues, parce qu'elles ont beaucoup de ſuperficie & peu de matiere. C'eſt ainſi qu'un plat d'étain ſe ſoûtient ſur l'eau, bien que l'étain peſe plus que l'eau, puiſque ſi on plie ce plat en deux, il s'enfonce d'abord. Diſons donc que, comme la matiere qui remplit la cavité d'un vaſe de quelque métal le rend plus léger que l'eau, de même les nuës deviennent plus légeres que l'air par la matiere qu'elles renferment. La Physique.

Peut-être auſſi les vapeurs qui s'élevent ſans ceſſe ſoûtiennent les nuës déjà formées, & même les élevent encore davantage; car il eſt indubitable que ſouvent les brouillards ſe convertiſſent en nuës, parce que les corpuſcules en montant chaſſent en haut les vapeurs qu'ils rencontrent dans la région inférieure de l'air. C'eſt ce qui fait voir, pour le dire en paſſant, que par brouillard on entend une vapeur caligineuſe répandue ſur la terre, & par nuë une vapeur condenſée au haut de l'air.

Vous demanderez peut-être pourquoi les nuës ſemblent changer tant de fois de figures, & d'où vient que les unes ſe ſéparent en pluſieurs, & les autres ſe réuniſſent pour n'en former qu'une. Voici ma réponſe. Il eſt vraiſemblable qu'on doit attribuer ces effets aux vents qui ſouvent ſouflent dans cette région élevée, lorſqu'ils ne ſouflent pas dans la nôtre, ainſi qu'il eſt aiſe de s'en appercevoir, puiſque nous voions pluſieurs fois des nuës d'une hauteur différente être emportées de différens côtez, de ſorte, par exemple, que la nuë ſupérieure ſoit chaſſée vers le midi, & la nuë inférieure vers le ſeptentrion. Il y a même des Savans qui croient que la région des nuës n'eſt jamais ſans vents, & ils en tirent une bonne raiſon pour expliquer la ſuſpenſion des nuës; car comme les plumes & les cerfs-volans demeurent ſuſpendus en l'air, lorſque le vent les ſoûtient, bien qu'ils peſent plus que l'air, de même les nuës doivent demeurer dans cet état de ſuſpenſion en ſemblable cas. Quant aux changemens de figures des nuës dont il s'agit, ils ne prouvent rien, ſi ce n'eſt que quelques parties en ont été tranſpoſées, ou détachées, ou enlevées, ou bien qu'il s'y en eſt joint d'autres, toutes choſes que le vent peut faire. C'eſt lui qui fait auſſi diſparoître les nuës, en arrachant toûjours quelques-unes de leurs parties, qu'il diſperſe dans l'air de toutes parts. De la même cauſe vient que dans un grand vent il tombe peu de roſée, parce que la matiere de cette roſée ne peut ſe raſſembler alors, ou qu'elle eſt bientôt déjunie & diſſipée. Mais il faut traiter en détail des principaux changemens des nuës.

De la Pluie.

ON doit compter parmi ces changemens la diſſolution des nuës en pluie, en neige & en grêle.

Pour commencer par la pluie, on dit qu'elle ſe forme, lorſque les parties des nuës ſe condenſent à tel point, que ſurmontant la réſiſtance de l'air, elles tombent à terre. Mais comme

Digitized by Google

La Partie. il importe ſurtout de connoître la cauſe de cette condenſation, je dis qu'on peut en aſſigner pluſieurs.

En premier lieu, la froideur de l'air peut être cauſe que les parties d'une nuë qui étoient auparavant lâches & déſunies, ſe rapprochent, & compoſent une maſſe ſerrée; car quand l'air ſe refroidit, ſes parties ſe preſſent davantage, & forcent par ce mouvement celles de la nuë à s'approcher les unes des autres. En ſecond lieu, un vent qui ſouffle doucement peut raſſembler en nuée les diverſes particules répandues çà & là, & n'en faire qu'une ſeule goute un peu groſſe. En troiſieme lieu, un peu de chaleur arrivant avec l'air qui a été échauffé auprès de la terre, & que le vent a élevé en haut, doit être cauſe que les nuës qui ſont comme congelées en neige, ſe fondent, ſe condenſent, & forment pluſieurs molécules compactes, qui ſurmontant la réſiſtance de l'air, tombent à terre, & achevent en tombant de ſe fondre en goûtes.

La grandeur des goûtes de pluie peut venir, ou de la denſité de la nuë, ou d'un dégré de plus de chaleur ou de froid, qui ramaſſe les parties de cette nuë en un ſeul corps. La chaleur en eſt cauſe, ſurtout lorſqu'elle vient d'en haut ſur une nuë congelée; car alors les parties qui ſe liquéfient compoſent les goûtes, qui traverſant l'épaiſſeur de la nuë, ſe groſſiſſent dans leur paſſage, ſemblables à une boule de neige qu'on roule dans la neige. Au contraire les goûtes doivent être petites, lorſque la nuë eſt rare, qu'il y a peu de force pour la condenſer, & qu'elle commence à ſe liquéfier par ſa partie inférieure.

Quant à ce que la pluie tombe en lignes diſtinctes les unes des autres, ce n'eſt pas ſeulement parce que la nuë n'occupe pas l'eſpace entier où on la voit, & qu'elle a beaucoup de pores aſſez grands qui ſont remplis d'air, mais encore parce que les parties des nuës qui ſe changent en pluie, ſe condenſent davantage, de ſorte qu'elles doivent laiſſer entre elles un aſſez grand intervalle.

Pour parler maintenant de la roſée, je dis qu'elle ſe forme d'une vapeur rare, qui ramaſſée en goûtes d'une petiteſſe inſenſible par la froideur des nuits, tombe ſur la terre, & s'attache ſurtout aux herbes & aux feuilles des arbres. Elle ne tombe que dans un tems ſerein & tranquille; car quand le ciel eſt nubileux, les vapeurs ſe condenſent en nuës. C'eſt pourquoi bien que reſſerrées par le froid, elles ne ſont pas aſſez rares, pour être inviſibles, comme la matiere de la roſée, laquelle eſt répandue par l'air d'une maniere inſenſible, & ne peut devenir ſenſible ſur la ſuperficie des herbes, à moins qu'une infinité de goûtes ne s'attachent les unes aux autres. Au reſte, comme vers le tems de l'aurore, l'air a pû ſe refroidir, & la matiere de la roſée s'épaiſſir, auſſi eſt-ce ſur tout vers ce tems là que la roſée a coûtume de tomber.

Elle tombe en abondance lorsque le tems eſt tranquille, parce qu'alors les vents n'en diſſipent pas la matiere, ni ne la condenſent point en nuée. Lors que le froid eſt un peu vif, la matiere de la roſée ſe change en glace, ce qui vient de ce que pluſieurs parties perdant leur agitation, demeurent en repos les unes auprès des autres. On doit rapporter ici ces vapeurs ſubtiles, qui tombant goûte à goûte, s'attachent aux cheveux des voïageurs en forme de petits glaçons.

condenſet, dico multiplicem poſſe cauſam aſſignari.

Primò enim frigus aëris efficere poteſt, ut partes nubis antea laxæ & diſſociatæ propius ad ſe invicem accedant, & moleculam componant ſtipatiorem; quippe quando aër fit frigidus, ejus partes ſibi mutuò ſunt viciniores; hoc verò motu nubis partes determinat ut ad ſe quoque mutuò accedant. Secundò ventus quidam leniter impactus in nubem poteſt congregare varias guttulas, huc & illuc ſparſas, & in unam guttam grandiuſculam cogere. Tertiò calor quidam adveniens cum aëre prope terram calefacto, & ſurſum deinde aſtimo alicujus venti ſubvecto, efficere debet, ut nubes, quæ in nivem veluti congelatæ ſunt, liqueſiant, ideoque condenſentur, ac in multas moleculas ſtipatiores coeant, quæ aeris reſiſtentiam vincentes cadant, & inter cadendum perfectiùs liqueſiant in guttas.

Magnitudo gutturum pluviæ oriri poteſt, vel ex denſitate nubis, vel ex intenſiore calore, & frigore, ejus partes in unam cogente moleculam. Præſertim verò in cauſâ eſt calor, quando ſcilicet ſupernè advenit in nubem congelatam; tunc enim partes, quæ liqueſiunt, guttas componunt, quæ permeantes totam nubis craſſitiem, continuò fiunt majores inſtar globi nivei per nivem volutati. Contra guttæ debent eſſe exiguæ, cum nubes rara eſt, exiguaque activitas condenſans illam, & liqueſactio incipit à parte inferiori.

Quod verò pluvia cadat per lineas à ſe invicem diſtinctas, oritur non ſolùm ex eo, quod nubes non occupet totum ſpatium, in quo cernitur, multos enim pores, & quidem ampliores habet aere plenos, ſed præcipuè ex eo, quod partes nubium, quæ convertuntur in pluviam, ſint denſiores, atque adeò debent inter ſe relinquere ſatis magnum intervallum.

Subjungamus aliquid de rore. Dico illum oriri ex vapore quodam tenui, qui in guttulas inſenſibiles concreſcens, ob frigus nocturnum cadit in terram, herbulisque potiſſimum, ac arborum foliis adhæret. Cadit autem tempore ſereno, & tranquillo: quando enim cælum nubilum eſt, vapores in nubes addenſantur, ac per conſequens non adeo tenues ſunt, ut licet frigore conſtricti inconſpicui ſint tamen, cujuſmodi eſt materia roris, quippe quæ per aerem ſpargitur inſenſibilis, nec niſi innumeræ guttæ ſibi invicem adhæſerint, in herbarum ſuperficie ſenſibilis evadit. Quia verò flexâ ad Auroram nocte, aër potuit fieri frigidior, ideoque materia roris magis addenſari, tunc præſertim ſolet cadere ros.

Ideo tranquillo tempore copioſa cadit, quia venti non diſſipant ejus materiam, vel in nubem cogunt. Si frigus ſit intenſius, materia roris concreſcit in gelu, tunc enim plures partes amittentes ſuam agitationem, ſibi invicem incumbunt. Huc refer vapores illos tenuiſſimos, qui minutatim decidentes concreſcunt in pruinam adhærentem quandoque capillis viatorum.

Alius

Alius eſt humor ſerotinis horis cadens, cujus materia videtur eſſe exhalatio quædam ſubtilis, ac penetrans, quæ quia facilius amittit ſuum motum, quam vapor, ex quo ros efficitur, idcirco citiùs concreſcit, ac decidit in terram. Qualitates illius pendent à naturâ locorum, unde exhalatio actione caloris eſt eductа.

Il y a encore le ſerein des ſoirées dont la matiere paroit être quelque exhalaiſon ſubtile & pénétrante, qui aiant moins de peine à perdre ſon mouvement que la vapeur d'où eſt formée la roſée, ſe congele auſſi en moins de tems, & tombe à terre. Ses qualitez dépendent de la nature des lieux d'où la chaleur a fait élever les exhalaiſons. La Phyſique.

De Nive.

Duæ videntur eſſe ſpecies nubis, altera comprehendens vapores, qui poſt condenſationem ſuam remanent liquidi, altera eos, qui concreſcunt in nivem. Ex nubibus iſtis oritur niv, quam in terram cadere videmus. Fit hoc, quando nubes moderato quodam calore ita diſſolvitur, ut partes ejus non liquefiant, ſed tamen propiùs ad ſe invicem accedentes, varios flocculos componant, qui reſiſtentiam aeris ſuperare valeant. Tunc enim nubes in varios flocculos efformata cadere debent: ſed neceſſe eſt aër inferior frigidus ſit; nam alioqui flocculi nivis antequam ad terram perveniren, in pluviam colliquefcerent: unde eſt, quod tam ſæpe ningat in montibus, dum pluit in vallibus, ubi aër minus eſt frigidus. Nec mirum, ſi nubes per partes diſſolvatur, & ſucceſſivè condenſetur in varios globulos, quandoquidem hoc idem evenire videmus nivi, quam ſol in terra vel montibus liquefacit, ut nempe pars una, potiùs quam altera, in nubem concreſcat.

De la Neige.

IL paroit qu'il y a deux eſpéces de nuës, les unes formées de vapeurs qui demeurent liquides après leur condenſation, & les autres de celles qui ſe congelent en neige. De ces dernieres vient la neige que nous voions tomber ſur la terre, lorſqu'une chaleur moderée les diſſout de telle maniere que leurs parties ne fondent pourtant point, & que ſe ſerrant davantage les unes contre les autres, elles compoſent pluſieurs floccons capables de ſurmonter la réſiſtance de l'air. En effet, les nuës partagées ainſi en pluſieurs molécules doivent tomber à terre; mais il faut en même tems que l'air inférieur ſoit froid, parce qu'autrement les floccons de neige ſe fondroient en pluie, avant que d'être parvenus juſqu'à la ſuperficie de la terre. De là vient que ſouvent il neige ſur les montagnes tandis qu'il pleut dans les vallées. Et il ne faut pas être ſurpris qu'une nuë ſe diſſolve par parties, & ſe condenſe peu à peu en pluſieurs globules, puiſque nous voions arriver la même choſe à la neige que le Soleil fond ſur la terre ou dans les montagnes, dont une partie ſe condenſe & non point l'autre.

Magnitudo floccorum nivis pendet, tum ex denſitate nubis, tum præcipuè ex eo, quod calor adveniat nubi deſuper: tunc enim partes ſuperioris nubis omnium primæ in diverſa fruſta coacervatim abeunt, quæ permeando totam nubis craſſitiem augeſcunt.

La grandeur des floccons de neige dépend de la denſité de la nuë, & plus encore de ce que la chaleur qui diſſout la nuë vient d'enhaut; car alors les parties ſupérieures de la nuë ramaſſées les premieres en floccons, tombent & ſe groſſiſſent en traverſant l'épaiſſeur de la nuë.

De Grandine.

Deſiniri poteſt grando, partes nubis omnino partimve liquefactæ, in aëre dein congelatæ. Fit ergo, quando guttæ pluviæ, vel flocculi nivis in terram decidentes tranſeunt per aërem ita frigidum, ut eas congelare valeat, & eſt veriſimillimum, quandoquidem grando cadere ſolet æſtate, non verò hyeme, intermiſceri materiæ ejus ſales quoſdam nitroſos, qui præcipua ſint cauſa congelationis illius. Quando ejus grana valde magna ſunt, eſt veriſimile formari ex conglaciatis floccis nivis, plurimumque partibus in eamdem moleculam coacervatis: quod confirmatur ex eo, quod ſæpe reperiatur nix in medio grandinis, ut experti ſunt, qui grana ejus perfregerunt. Quia verò nonnunquam videntur in grandine liquefactæ palearum fragmenta, dicendum eſt frigus in unam moleculam compingere quoſdam flocculos niveæ nubis decidentes ſimul, ſicque tunc feſtucæ volitant per aërem vicinum, coacervare illas, ut fieri videmus in terrâ unum acervum per gelu, ex luto, ligni, vitri, &c. particulis.

De la Grêle.

LA grêle ſe forme des parties d'une nuë, dont les unes ſont fondues tout-à-fait, & les autres en partie, qui ſe congelent enſuite dans l'air. Ainſi il grêle, lorſque les goûtes de pluie ou les floccons de neige tombant à terre paſſent au travers d'un air glacé qui les congele, & comme il a coûtume de grêler en été & non en hiver, il eſt bien vraiſemblable qu'il ſe mêle à la matiere de la grêle certains ſels nitreux qui ſont la principale cauſe de ſa congélation. Lorſque les grains de grêle ſont gros, il y a apparence qu'ils ſont formez de divers floccons de neige congelez, & de pluſieurs parties ramaſſées en une molécule. Ce qui confirme cette hypothéſe, c'eſt que ſouvent on trouve de la neige au milieu d'un grain de grêle, ainſi qu'on en a fait pluſieurs fois l'expérience. Au reſte, comme on apperçoit quelquefois des morceaux de paille dans la grêle qui ſe fond, c'eſt une preuve que le froid qui ramaſſe en une ſeule molécule pluſieurs floccons de neige qui tombent, y joint les brins de paille qui voltigent dans l'air, de même que nous voions ſur la terre la gelée réunir la bouë, le bois, le verre en un ſeul monceau.

AP-

Digitized by Google

La Peyrouse.

APPENDICE

De l'origine des fontaines.

COmme les Philoſophes ont coûtume de traiter cette matiere en parlant des météores aqueux, nous le ferons auſſi pour nous conformer à l'uſage.

Pour commencer donc, il n'eſt preſque aucune queſtion qui ſouffre plus de difficultez que celle qui roule ſur l'origine des fontaines. On va s'en convaincre par l'expoſition des deux ſentimens qui paroiſſent préférables aux autres, l'un qui fait naître les fleuves & les fontaines des pluies & des neiges fondues, & l'autre qui les fait venir de la mer par des chemins ſouterrains. L'un & l'autre ſont ſujets à des difficultez incroiables.

Ceux qui ſont pour le dernier de ces ſentimens alléguent en ſa faveur l'autorité de Salomon, qui dit que les fleuves retournent d'où ils viennent, pour couler de nouveau, à quoi ils ajoûtent pluſieurs raiſons.

La premiere que l'eau de pluie & de neige ſemble ne ſuffire pas pour produire tant de fleuves, de fontaines & de lacs qu'il y a ſur la ſurface de la terre.

La ſeconde qu'on ne voit nulle part des réſervoirs ſpacieux où aillent ſe rendre les pluies & les neiges fondues, pour couler enſuite ſans ceſſe dans les lits des fleuves, ce qui ſeroit pourtant néceſſaire, vû que ſouvent il ne pleut point pendant pluſieurs mois, & que cependant l'eau abonde dans les fleuves & dans les fontaines.

La troiſieme, que quand même il y auroit ſous la terre des réſervoirs ſemblables, on ne pouroit néanmoins expliquer comment ſur le ſommet des montagnes il ſourd des fontaines qui ſont les ſources des principaux fleuves.

La quatrieme, que ſi les eaux des fleuves ne ſortent pas de la mer en même tems qu'elles s'y déchargent, on ne ſauroit expliquer d'où vient que la mer ne groſſit & ne baiſſe point tour à tour d'une maniere ſenſible, puisqu'il y auroit des tems, où la mer perdroit toute l'eau que les fleuves y portent pendant cinq ou ſix mois, ſavoir après des neiges abondantes & de groſſes pluies, leſquelles ceux du ſentiment oppoſé croient être raſſemblées comme en un monceau, pour retourner enſuite à la mer d'où la matiere en étoit ſortie. Or la mer devroit alors baiſſer d'une maniere notable, & revenir peu à peu à ſon premier état, à meſure que les fleuves lui rendent ce qu'elle avoit perdu.

On peut répondre au paſſage de l'Ecriture, qu'en ſuppoſant que les fleuves ſont formez de la pluie & de la neige, il eſt vrai qu'ils retournent au lieu d'où ils étoient ſortis, puiſque les pluies & les neiges ſe forment des vapeurs qui s'élevent de la mer.

Quant à la premiere objection, on peut répliquer que des Savans d'une extrême exactitude ont calculé que la pluie qui tombe tous les ans, ſuffit pour conſerver les fleuves & les fontaines que nous voions ſur la terre.

On répond à la ſeconde que rien n'empêche que la terre ne ſoit creuſe ſous les montagnes, ſous les collines & ailleurs, & qu'elle ne contienne de vaſtes réſervoirs, où les eaux ſe rendent, & d'où elles s'écoulent enſuite par divers paſſages comme le vin s'écoule d'un tonneau, juſqu'à

APPENDIX.

De Origine Fontium.

SOlet à Philoſophis de iſto argumento agi inter meteora aquea; agemus nos quoque ut conſuetudini obſequamur.

Nihil ferè eſt, quod majores patiatur difficultates, quam fontium ſcaturigo inter Philoſophos, ut patebit expoſitione duarum ſententiarum, quæ præ cæteris admittendæ videntur, quarum altera ſtatuit fluvios omnes & fontes oriri ex pluviis, & nivibus liquefactis, altera verò è mari per vias quaſdam ſubterraneas. Utraque harum opinionum ſcatet difficultatibus inenarrabilibus.

Ultima ſententia adfert pro ſe non tantum authoritatem Salomonis, dicentis, flumina reverti, unde exeunt, ut iterum fluant; ſed etiam quaſdam rationes.

Primò, quod non videatur aqua pluvialis & nivalis ſufficere tot fluviis, fontibus, lacubus producendis, quot per totum terrarum orbem videntur.

Secundò, quod nullibi appareant receptacula amplißima, in quæ confluant omnes imbres & nives ſolutæ, ut deinde perenni motu effluant per fluviorum alveolos: debere tamen eſſe ejuſmodi receptacula, quia interdum non pluit per plures menſes, & tamen fluvii & fontes aquis abundant.

Tertiò, quod quamvis eſſent ſub terrâ receptacula ejuſmodi, explicari non poteſt, quomodo in cacumine montium ſcaturirent fontes, qui capita ſunt præcipuorum fluviorum.

Quartò, quod niſi aquæ fluviorum eodem tempore à mari prodeant, quo in illud exonerantur, non poſſet explicari cur mare non augeatur, & ſucceſſivè minuatur ſenſibiliter; nam aliquod eſſet tempus, in quo mare totam aquam amißiſſet, quam fluvii devehunt per quinque vel ſex menſes, ſcilicet poſt copioſas nives, & pluvias hyemis, quas iſta ſententia credit in unum congregari, ut deinde continuò redeant in mare, ex quo materia egreſſa fuerat, tunc mare deberet minui notabiliter, & paulatim redire ad priſtinum ſtatum, prout ipſi reddunt flumina, quod amiſerat.

Reſponderi poteſt ad authoritatem ſacræ ſcripturæ, poſito, quod fluvii ortum ſuum debeant pluviæ, & nivi, verum eſſe illos reverti ad locum, unde exeunt, quia pluviæ & nives formantur ex vaporibus è mari prodeuntibus.

Ad primam rationem, re ad calculos revocatâ, comperiſſe viros accuratiſſimos, ſufficere pluviam, quæ quotannis decidit, conſervandis fluviis, & fontibus; qui videntur in qualibet regione.

Ad ſecundam, nihil impedire, quin ſub montibus, collibus, & alibi, terra excavata ſit, vaſtiſſima contineat receptacula, in quæ confluant aquæ, è quibus deinde effluant per varia foramina, tanquam vinum è dolio, donec exhauriantur, & iterum

Digitized by

iterum novis imbribus, & niviбus ſolutis repleantur.

Ad tertiam, poſſe aſſurgere ex illis receptaculis aquam ad montium cacumina, per evaporationem, ut explicatur ab illis qui fluvios oriri credunt è mari per vias ſubterraneas.

Ad quartam, eam eſſe tempeſtatum viciſſitudinem in terrâ, ut hyems vigeat in uno loco, cum alibi æſtas; non ergo repleri ſimul per totum orbem receptacula aquarum, unde ſucceſſivè prodeant fluvii; ſed dum replentur in Europâ, & multo plus accipiunt ac reddunt, evacuari in Aſiâ, & multò plus reddere, & ſic fieri compenſationem.

Adde quod ſi è tantâ copiâ aquarum, quantum continet oceanus, extrahatur multum ſimul, non tamen hoc animadverti poteſt, ſicut non animadvertimus minui aquam alicujus lacûs ſi centum dolia ſimul ejus aquâ impleantur, præſertim quia mare ventis fere ſemper agitatur, quorum violentia, vel ceſſatio perpetuò cauſa eſt, cur majus vel minus appareat.

Cæterùm hæc objectio gravior eſt in eos, qui credunt fluvios oriri ex mari per vias ſubterraneas; nam in eorum ſententiâ aqua ſimul emittit è ſuo ſinu omnes aquas dulces, quæ ſunt in fluviis, & ſimul omnem materiam pluviarum, quas illi non credunt unquam redire ad mare.

Difficilior mihi videtur objectio, quæ deſumitur ex eo, quod aqua pluvialis non deſcendat ultra duos pedes ſub terrâ, vel ut ait Seneca, ultra decem, & tamen cum putei effodiuntur, poſtquam eadem fere ſiccitas uſque ad viginti plerumque pedes apparuit, ſcaturiunt deinde aquæ, quod probat eas aquas veluti ex imis terræ viſceribus emergere, non verò à ſuperficie tendere deorſum; nam ſi deſcenderent à ſuperficie, madefacerent terram, quam penetrarent, & eo quidem magis, quo minùs eſſet profunda, quod falſum eſt; nam qui fodiunt terram ſiccam priùs nanciſcuntur quam humidam.

Favet opinioni tribuenti originem fontium imbri, & nivi ſolutæ, quod videmus ſcaturire novos fontes, ſi quando poſt magnam ſiccitatem ubertim pluat. Sunt quoque multi rivuli, qui quotannis exarefcunt æſtate, & iterum aquis abundant, poſtquam cecidit pluvia, qui non ſolùm dum pluit habent aquas, ſed per multos dies, vel menſes, poſtquam deſiit pluere. Hoc ſanè arguit, aquas pluviales confluere in quædam receptacula, & inde inſilire in alveos ſubterraneos ducentes in ſuperficiem telluris.

Favet quoque eidem opinioni, quod ſi per multos menſes non pluat, imminuitur admodum aqua ingentium fluviorum, quorum multi in locis calidioribus tantum non exarefcunt penitus; nam quod ſolet reſponderi, æſtum ita exſiccare terram, ut venulas aquæ marinæ abſorbeat, unde fit, ut illa aqua non perveniat ad ſcaturiginem fontium, priùs nempè

ce qu'ils ſoient épuiſées, & que de nouvelles pluies & des neiges fondues les rempliſſent de nouveau. La Pluie.

La réponſe à la troiſieme objection eſt que l'eau peut s'élever des réſervoirs juſqu'aux ſommets des montagnes par le moïen de l'évaporation, comme l'expliquent ceux qui croient que les fleuves ſortent de la mer par des chemins ſoûterrains.

On répond à la quatrieme objection que telle eſt la viciſſitude des ſaiſons ſur la terre, qu'on eſt en hiver dans un endroit, tandis qu'on a l'été dans l'autre, d'où il s'enſuit que les réſervoirs ſoûterrains des eaux ne ſe rempliſſent point en même tems dans tout l'Univers, & que pendant qu'ils ſe rempliſſent en Europe, & reçoivent beaucoup plus d'eau qu'ils n'en donnent aux fleuves, ils ſe vuident en Aſie, & rendent bien plus d'eau qu'ils n'en reçoivent, ce qui fait une compenſation parfaite.

Ajoûtez que quand même on tireroit beaucoup d'eau à la fois d'une quantité immenſe d'eaux comme eſt l'Océan, on ne pourroit néanmoins s'en appercevoir, de même qu'on ne s'apperçoit point que l'eau d'un lac diminue pour en avoir rempli cent tonneaux, d'autant plus que la mer eſt toûjours agitée par les vents, dont la violence ou la tranquillité eſt cauſe que la mer paroit tantôt groſſe & tantôt baſſe.

De plus cette objection incommode davantage ceux qui croient que les fleuves ſortent de la mer par des routes ſoûterraines; car dans leur ſyſtéme, la mer fait ſortir en même tems de ſon ſein, & tout ce qu'il y a d'eaux douces dans les fleuves, & toute la matiere des pluies, pluies qu'ils croient ne rentrer jamais dans la mer.

Mais une objection qui me paroit encore moins aiſée à réſoudre, c'eſt celle qu'on tire de ce que l'eau de pluie ne trempant jamais la terre qu'à la profondeur de deux pieds, ou de dix ſelon Séneque, néanmoins quand on creuſe des puits, après avoir remarqué preſque la même ſéchereſſe juſqu'à la profondeur de vingt pieds, on commence à trouver des eaux de ſource. Or c'eſt une choſe qui prouve que les eaux ſortent des entrailles de la terre, & qu'elles ne viennent pas de la ſuperficie, puiſque ſi elles en venoient, elles mouilleroient la terre par où elles paſſeroient, à proportion qu'elle ſeroit moins profonde, ce qui eſt faux, vû qu'en creuſant on trouve la terre ſéche avant d'arriver à la terre humide.

D'un autre côté, une choſe qui favoriſe l'opinion qui attribue l'origine des fontaines à la pluie & à la neige fondue, c'eſt qu'on voit ſourdre de nouvelles ſources, lorſque de groſſes pluies ſuccedent à une longue ſéchereſſe. De plus, il y a des ruiſſeaux, qui ne manquent point de tarir pendant l'été, & qui ſe rempliſſent de nouveau, dès que l'hiver a ramené les pluies, & continuent de couler pendant pluſieurs jours & même pendant des mois entiers, bien qu'il ne pleuve plus. C'eſt ſans doute une preuve que les eaux de pluie ſe rendent dans des réſervois, d'où elles paſſent dans des lieux ſoûterrains qui aboutiſſent à la ſuperficie de la terre.

Une autre choſe qui fait pour la même opinion, c'eſt que s'il ne pleut point pendant pluſieurs mois, les grands fleuves baiſſent conſidérablement, & tariſſent preſque dans les païs chauds. A la vérité, on répond d'ordinaire que la chaleur deſſéche tellement la terre, qu'elle abſorbe les petites veines d'eau qui viennent de la mer, ce qui fait que ces eaux ne peuvent devenir des

La Perr. ſources, parce qu'elles ont été emploiées à humecter la terre par où elles ont paſſé. Mais cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante, parce qu'il n'y a point d'argille expoſée à un Soleil ardent, qui ne ſe convertiſſe en boue, s'il y tombe de l'eau goûte à goûte. Donc par la même raiſon, ſi la mer envoioit ſans ceſſe des l'eau par des canaux ſoûterrains, la terre auroit beau être ſéche, l'eau en y paſſant l'auroit bientôt détrempée & humectée.

Nous allons maintenant expoſer le ſentiment de ceux qui regardent la mer comme la ſource immédiate des fontaines, afin que chacun puiſſe choiſir l'opinion qui lui plaira, après avoir peſé les raiſons des deux partis.

Les partiſans du ſyſtême en queſtion diſent donc, les uns que la mer ſurpaſſe de beaucoup la terre en hauteur, & que l'eau peut décendre autant qu'elle monte, ce qui fait qu'elle peut s'élever juſqu'aux ſommets des montagnes, & les autres que les endroits élevez de la terre & les ſommets des montagnes ont une vertu attractive, par laquelle ils attirent les eaux qui repoſent dans des gouffres ſoûterrains.

La premiere ſuppoſition eſt fauſſe, comme nous l'avons montré ci-deſſus, en parlant des élémens en particulier. La ſeconde a été réfutée auſſi, lorſque nous avons fait voir qu'il n'y a point d'attraction diſtincte de l'impulſion; car il ſuit de ce principe que les montagnes ne peuvent attirer l'eau qu'en la pouſſant hors d'un lieu où elles entrent elles mêmes. Or ni les ſommets des montagnes, ni la ſuperficie de la terre n'entrent dans le lieu que les eaux ſoûterraines occupent, puiſque ces deux choſes ſont dans un repos parfait. Donc elles n'attirent point ces eaux.

C'eſt pourquoi nous trouvons meilleure l'hypothéſe qui fait monter l'eau de la mer juſqu'à la ſuperficie de la terre & des montagnes, par le moien de la chaleur qui la réſout en vapeurs.

Voici comment. L'eau de la mer étant fluide & peſante, eſt entrainée par les chemins en pente qui ſont ſous la terre dans des lieux profonds, où la chaleur des feux ſoûterrains qui y abondent la réduit en vapeurs. Alors elle ſe trouve déterminée à monter, parce qu'elle ne peut ni retourner en arriere, à cauſe de la réſiſtance de l'eau qui la ſuit, ni ſe jetter d'un côté ou de l'autre, parce que tous ſont pleins de ſemblables vapeurs qui ne peuvent avancer, étant contigues à des corps durs. Ainſi il lui eſt moins malaiſé de conſerver en montant le mouvement qui lui a été imprimé. C'eſt pourquoi elle s'éleve, juſqu'à ce que la froideur de la ſuperficie de la terre ralentiſſe ſon mouvement. Alors cette vapeur ſe condenſe, ſes parties ſe ſerrent les unes contre les autres, & elles forment pluſieurs goûtes, que leur peſanteur fait tomber, non plus dans les mêmes endroits par où elles ſont montées, parce que groſſieres comme elles ſont, elles ne pourroient plus repaſſer par des pores auſſi petits, mais dans des endroits différens.

Pluſieurs goûtes tombant ainſi de toutes parts, & ſe raſſemblant enſuite, il s'en forme pluſieurs petites veines d'eau, & celles-ci en ſe réuniſſant en compoſent une groſſe, laquelle trouvant une fente dans la ſuperficie d'une montagne, ſort par ce chemin & devient une fontaine. On concevra mieux cette ſuppoſition, ſi on ſe rappelle ce qui arrive dans l'alembic ou dans le couvercle d'une marmite, où les vapeurs reprennent de nouveau la forme d'eau.

abſumpta in terrâ madefacienda, quam pervenit, hoc inquam non ſatisfacit, quia nulla eſt argilla ſolâ calidiſſimo expoſita, quæ, ſi guttatim aqua decidat in eam, non concertatur in lutum. Ergo à pari, ſi ſemper & continuò mare immitteret aquam per meatus ſubterraneos, nulla eſſet tanta ſiccitas in terrâ, per quam hæc aqua tranſiret, quæ non tolleretur.

Nunc explicemus alteram ſententiam, quæ ſtatuit fontes oriri immediatè à mari, ut penſitatis hinc & inde rationibus eligat unuſquiſque quam maluerit opinionem.

Dicunt iſtius ſententiæ patroni, mare eſſe multo altius terrâ, cumque tantùm poſſit aqua deſcendere, quantùm aſcendit, hinc fieri ut ad ſummos montium apices aſcendere valeat; alii verò ſuperiorem terram, & ſumma montium juga ornari virtute attractivâ, quâ ad ſe aquas in gurgitibus ſubterraneis reſtagnantes evehant.

Prior ſuppoſitio falſa eſt, ut ſupra oſtendimus, dum de elementis in particulari. Poſterior quoque rejecta eſt, quando oſtendimus non dari attractionem diſtinctam ab impulſione; nam inde ſequitur montes non poſſe aliter attrahere aquas ſubjectas, quam expellendo eas è loco, in quem ipſi ingrediuntur. Atqui neque montes, neque terra exterior ingrediuntur in locum aquarum ſubjectarum, quandoquidem quieſcunt perfectè. Ergo non eas attrahunt.

Melior ergo eſt eorum hypotheſis, qui dicunt, aquam marinam aſcendere ad ſuperficiem terræ, ac montium, actione caloris, eam in vaporem ſolventis.

Nimirùm aqua marina fluiditate & gravitate ſua deducitur per declives terræ interioris meatûs ad loca ſatis depreſſa, ubi ignium ſubterraneorum, quorum magna eſt copia, calore in vaporem redigitur. Tunc certè ad aſcendendum determinatur, quia nec retrocedere poteſt ob reſiſtentiam aquæ ſuccedentis, nec ad latera divertere, quod plerumque occupentur ſimilibus vaporibus, qui tandem corpori duro ad latus contigui ſunt. Ergo facilius eſt ipſi pergere in motu ſibi impreſſo. Si aſcendat, aſcendit igitur, & tamdiu quidem, donec telluris exterioris frigore occurrente, remittatur ejus motus. Tum addenſatur ille vapor, ejus partes ad ſe invicem accedunt, & diverſas guttas efficiunt, quæ gravitate ſuâ deorſum tendunt, non per eandem viam, per quam aſcenderunt, quia craſſiores factæ ſunt, quam ut non exigant ampliores poros, ſed per quoſdam alios.

Multis ergo guttis hinc & inde decidentibus, & coeuntibus, efformantur venulæ quædam aquæ, & ex multis venulis congregatis vena grandiuſcula, quæ rimam nacta in ſuperficie montis, erumpit foras, & fons evadit. Ad quod concipiendum multùm juvat recordari, quod fit in alembico, vel etiam operculo ollæ, ubi vapores rurſus accipiunt formam aquæ.

Addunt

Digitized by Google

Addunt in confirmationem, quod fieri ſolet ab aquilegibus. Scilicet ſub auroram ad ortum reſpicientes obſervant, ſi quam videant virgulam fumi, ſurſum à terrâ aſcendentem, nam fumus ille indicio eſt deliteſcere intus aquam. Certè ſi eo loco, in quo deliteſcunt aquæ, poſſint aſcendere vapores per aërem, multo facilius aſcendunt per pores montis, adjuti ſcilicet ſolidis pororum parietibus.

Nocet iſti opinioni, quod ſupponendum ſit, ubicunque adſunt ſcaturigines aquarum, ibi intus deliteſcere ignes, præterea quod explicari nequit, quò evadat ea ſalis copia, quæ exit è mari. Nam ſi dicas ſales non poſſe pervenire ubi fit evaporatio, quia eorum partes rigidæ & inflexibiles non poſſunt eluctari terræ & arenarum anfractus, quemadmodum aqua dulcis partibus flexibilibus & lubricis prædita, ſequitur vias per quas tranſit aqua marina, ſucceſſu temporis evadere debuiſſe ſalſiſſimas, imo adeo obſtructas, ut ne ipſa quidem aqua dulcis per eas tranſire poſſet.

Præterea ſequitur mare amiſiſſe incredibilem copiam ſui ſalis, & tunc danda eſt cauſa, cur non minuta ſit ejus ſalſedo. Inſuper experimur aquam marinam, quæ percolatur per arenam, vel terram, non amittere ſuum ſalem, quod probat falſum eſſe, quod iſti ſupponunt.

Denique ſi dicas, ſalem pervenire uſque ad locum, ubi aqua marina in vaporem ſolvitur, neque tamen in vaporem ſolvi, explicas quidem quare aqua fontium ſit dulcis, licet oriatur à mari, ſed remanet explicandum quid fiat de ſale, quod non in vaporem vertitur, & quare ſucceſſu temporis non ita creſcat, ut aqua marina non poſſit ampliùs eò penetrare.

Quod ſpectat proprietates mirabiles aliquorum fontium, dicere hic tantùm poſſum, eas oriri ex diverſis mineralibus, ſuccisque terreſtribus, quorum particulæ abraſæ fuerunt ab aquis, & ſimul directæ.

Verisimile eſt calorem Thermarum non oriri ab igne quodam ſubterraneo; nam ſi hoc eſſet, æquè adureret linguam, ac adurit, ſi forte refrigerata, & igni expoſita, eundem gradum caloris acquirat, quem habuerat in Thermis: quod falſum eſt. Non etiam tenuiores herbas emollit, aut coquit aqua Thermarum tam facile, quam aqua communis, pari gradu caloris prædita. Differentia videtur inde procedere, quod calor Thermarum conſiſtat in vapore quodam tenui, ſive in fumis è ſulphureis mineralibus, vel bituminoſis, vel carbonibus foſſilibus ſublatis. Certum eſt mineralia pleraque ſimul mixta intenſum calorem procreare. Sic antimonium cum ſublimato contuſum, impunè calet, & ſi floribus ſulphuris & limaturæ chalybis aquam affuderis, magnum calorem excitabis.

On ajoûte, pour confirmer cette hypothéſe, que les Fonteniers qui cherchent des ſources, vont vers le lever de l'aurore regarder du côté de l'orient s'il ne ſort point de la terre comme une colomne de fumée qui s'éleve en haut, auquel cas c'eſt une preuve qu'il y a de l'eau en cet endroit. Or ſi du lieu où les eaux ſont cachées il peut monter des vapeurs dans l'air, elles peuvent avec bien moins de peine monter par les pores d'une montagne, étant aidées comme elles ſont par les parois ſolides de ces pores. La Philoſophie.

Mais voici ce qui fait contre cette opinion. Il faut ſuppoſer qu'il y a des feux cachez par tout où on voit ſourdre des ſources. De plus, on ne ſauroit marquer ce que devient cette quantité de ſel qui ſort de la mer. Car ſi on avance que les ſels ne peuvent parvenir juſqu'au lieu où ſe fait l'évaporation, parce que leurs parties roides & inflexibles ne peuvent ſe débaraſſer des chemins obliques & tortueux qu'elles trouvent dans la terre & dans le ſable, comme l'eau dont les parties gliſſantes & flexibles ſuivent cette route ſans peine, il s'enſuit que les chemins par où l'eau de la mer a paſſé, doivent à la longue avoir été remplis & bouchez par les ſels, en ſorte que l'eau douce même ne puiſſe plus y paſſer.

D'un autre côté, il faudra dire que la mer a perdu une quantité incroiable de ſon ſel, & expliquer en même tems comment elle eſt néanmoins auſſi ſalée que jamais. Ce n'eſt pas encore tout. On éprouve que l'eau de la mer en paſſant au travers du ſable & de la terre, ne perd point de ſon ſel, ce qui prouve que ces Philoſophes ſuppoſent faux.

Si vous avancez au contraire que le ſel parvient juſqu'au lieu où l'eau de la mer ſe réſout en vapeurs, & que néanmoins il ne s'y réſout pas lui même, vous expliquez à la vérité pourquoi l'eau des fontaines eſt douce, bien qu'elle vienne de la mer, mais il reſte de montrer ce que devient le ſel qui ne s'évapore point, & pourquoi par la ſuite des tems il ne s'en amaſſe pas aſſez pour que l'eau de la mer ne puiſſe plus paſſer.

Pour ce qui regarde les propriétez merveilleuſes de quelques fontaines, je n'en puis rien dire ici, ſinon qu'elles viennent des divers minéraux & ſels terreſtres, dont les particules aqueuſes ont détaché & emporté quelques particules.

Il eſt vraiſemblable que la chaleur des ſources chaudes ne vient d'aucun feu ſoûterrain, car en ce cas cette eau devroit brûler la langue comme elle fait, lorsque refroidie & miſe ſur le feu, elle acquiert le même dégré de chaleur qu'elle avoit dans ſa ſource: or c'eſt ce qui n'arrive point. On remarque auſſi qu'elle n'amollit & ne cuit pas de petites herbes avec autant de facilité que l'eau commune qui a un pareil dégré de chaleur. Cette différence ſemble venir de ce que la chaleur des ſources chaudes conſiſte dans une certaine vapeur légere, c'eſt-à dire dans une fumée qui s'éleve des Minéraux ſulphureux ou bitumineux, ou des charbons foſſiles. Du moins il eſt certain que la plûpart des minéraux étant mélez enſemble produiſent une chaleur conſidérable. Ainſi l'antimoine broié avec du ſublimé eſt d'un chaud brulant. De même encore, ſi vous verſez de l'eau ſur des fleurs de ſoufre & de la limaille d'acier, ces deux choſes s'échauferont notablement.

La Pluss-aye.

Des Météores aériens ou des Vents.

NOus paſſons d'une matiere bien difficile à une qui l'eſt encore davantage, & c'eſt ce qui a fait croire à pluſieurs perſonnes qu'il n'eſt dit dans le Pſeaume cent trente cinq, *tu tires les vents de tes tréſors*, que parce que Dieu s'eſt réſervé pour lui ſeul la connoiſſance de la cauſe des vents. Nous rapporterons néanmoins quelques-unes des choſes que les Philoſophes ont trouvées ſur ce ſujet en bégaiant, ou pour mieux dire, en devinant.

Ariſtote & ſes diſciples prennent pour la matiere des vents les exhalaiſons, qui s'élevant en haut, rencontrent dans la moienne région de l'air quelques corps froids & denſes qui les font rejaillir, ce qui fait qu'ils continuent de ſe mouvoir en ligne tranſverſale, à moins qu'on ne ſuppoſe que la légereté naturelle des vapeurs combattant contre l'impulſion des corps de la moienne région, qui les fait tendre vers la terre, elles en acquierent un mouvement mêlé de celui qu'il faut pour monter & de celui qui fait décendre, & ſuivent ainſi une ligne horizontale. On peut éclaircir cette ſuppoſition, par l'exemple de la fumée qui tombe ſur le plancher quand elle ne trouve point de cheminée, & qui ſe relevant enſuite ſe meut en ligne oblique vers la fenêtre, s'il y en a une, pour ſe faire un paſſage.

Les Philoſophes modernes, au contraire, prétendent que les vapeurs ſont la matiere des vents, & non point les exhalaiſons, ce qu'ils prouvent par la raiſon que les vents ſont, & moins forts & moins fréquens ſur la terre que ſur la mer.

Mais comme ce n'eſt pas là le point de la difficulté, il faut voir comment l'air dont toute agitation peut être appellée vent, devient agité de tranquille qu'il étoit, c'eſt-à-dire comment les vapeurs peuvent agiter l'air.

Je dis donc que la cauſe de cet effet eſt la chaleur qui raréfie les vapeurs; car comme les vapeurs condenſées forment les nuës, ainſi qu'on a vû ci-deſſus, de même ces vapeurs raréfiées forment les vents. Or cette chaleur procede en partie du Soleil, & plus encore des feux ſoûterrains.

Mais rien ne ſauroit mieux faire comprendre la génération des vents que ce qui arrive dans l'Eolipyle, qui eſt un vaſe d'airain fait en forme de poire, avec une gueule étroite, & quelquefois un petit goulot dans ſon orifice. Après avoir rempli ce vaſe partie d'eau & en partie d'air, on le met ſur le feu, ou ſur des cendres chaudes, & on le couvre de charbons comme une poire qu'on voudroit cuire. Dans un moment l'eau renfermée ſe raréfie, ſes parties raréfiées s'agitent de toutes parts dans la capacité de l'Eolipyle, ſe diſſolvent en vapeurs, cherchent une iſſuë, ſe pouſſent les unes les autres, ſortent avec impétuoſité par la gueule du vaſe, entrainent avec elles l'air voiſin, & en un mot excitent un vent aſſez fort pour faire l'office d'un ſoufflet, & pour allumer le feu, ce qui dure tant qu'il reſte de l'eau dans l'Eolipyle qui eſt ſur le feu. Voilà ſans doute comme les vents ſont produits, & on peut par ce portrait en raccourci juger de ce que les vents ſont en grand, ainſi que Vitruve s'exprime à peu près.

Ce qu'on voit dans l'Eolipyle arrive dans la Nature. Les mers, les terres humides, les

De Meteoris aëriis ſive de Ventis.

TRanſimus à re difficillimâ ad difficiliorem, multi enim ideo dictum in Pſalmo 135. exiſtimant, qui educit ventos è theſauris ſuis, *quia cauſæ ventorum adeo abditæ ſunt, ut Deus ſibi ſoli reſervaverit. Nihilominùs referemus aliqua eorum, quæ Philoſophi balbutiendo, aut potiùs divinando hâc ſuper re nobis reliquerunt.*

Ariſtotales, & ejus ſequaces cenſent, materiam ventorum eſſe exhalationes, quæ ſurſum aſcendentes occurrunt in mediâ regione aëris quibuſdam corporibus frigidis ac denſis, propter quem occurſum reſiliunt, & in tranſverſum pergunt moveri, ſin quia innata levitas exhalationum pugnans cum impulſione deorsùm impreſſâ à corporibus mediæ regionis aëris, cauſa eſt ut motus exhalationum mixtus ſit ex deſcenſu & aſcenſu, & ideo fiat ſecundùm lineam horizontalem, quod explicari poteſt exemplo fumi, quem videmus, ſi nullo camino ſeſe offerente, in pavimentum impingatur, inde tranſilire, atque moveri in tranſverſum, puta versùs feneſtram, ſi qua præbeat exitum.

Recentiores Philoſophi cenſent vapores potiùs eſſe ventorum materiam, quam exhalationes, quod probant, quia venti ſæpiùs & vehementiùs flant in mari, quam in terrâ.

Sed quia non in eo verſatur cardo rei, idcirco videndum eſt quomodo aer, cujus agitatio quælibet dici poteſt ventus, è quieſcente fiat agitatus, ſive quomodo vapores agitare poſſint aerem.

Dico cauſam hujus rei eſſe calorem, qui vapores rarefacit, nam ſicut vapores condenſati faciunt nubes, ut ſupra oſtenſum, ita iidem vapores rarefcentes faciunt ventos. Calor verò ille procedit, tum à Sole, tum maximè ab ignibus ſubterraneis.

Sed nihil magis conducet ad intelligendam venti generationem, quam quod fit in Æolipilâ, ſic vocant quoddam vas æneum inſtar pyri conformatum, ſed oris anguſtiſſimi, & nonnunquam tubulo valde anguſto in orificio inſtructum. Vas illud partim aquâ, partim aëre plenum, igni apponitur, vel etiam cineribus calidis, ac pruinis, inſtar pyri coquendi obtegitur. Aqua intus incluſa rarefit, ejusque partes calore rarefactæ, huc & illuc feruntur per totam capacitatem Æolipilæ, attenuantur in vaporem, quærunt exitum, ſeſeque invicem impellentes, ſummâ vi erumpunt, & quâ data porta, ruunt per foramen vaſis, aërem vicinum ſecum rapiunt, uno verbo ventum efficiunt accendendo ignem parem, inſtar follis, qui tamdiu durat, quamdiu ſupereſt aqua in Æolipilâ igni admotâ. En haud dubiè modus, quo venti generantur, & ut verbis utar Vitruvii, ita ſcire & judicare licet è parvulo breviſſimoque ſpectaculo de magnis & immanibus cæli ventorumque rationibus.

Quæ in Æolipilâ, occurrunt etiam in naturâ, nam maria, terræ humidiores, nives, ac vel impri-

primis aquæ ſubterraneæ, quarum magnam copiam ſæpe inveniunt metallorum foſſores, reſpondent aquæ in Æolipilâ incluſæ : ignis ſubterraneus & cæleſtis reſpondet igni calefacienti Æolipilam, quatenus ſupra recenſitas aquas in vapores attenuare poteſt ; denique ſpecus, montes, venti contrarii ſeſe habent inſtar laterum Æolipilæ, quatenus inflectunt motum vaporum, eoſque determinant potiùs verſùs unam plagam horizontis quam alteram.

Placet hîc afferre rem ſatis memorabilem, neque alienam. Eſt prope Vincentiam in Italiâ mons præcelſus, & ventis gravidus, à quo alvei ſubterranei ducti ad ædes quaſlibet in vicinia ſtantes, quemcunque ventum communicant. Nimirum vapores in cavernis illius montis rareſcentes, qua data porta ruunt, perque illos canales obrepunt, ventumque efficiunt. Nec multum requiritur vaporis ad magnum ventum excitandum, conſtat enim experientiâ agitationem aëris, quæ vix ſentitur in libero ſpatio, efficere ventum vehementem in angiportis.

Evidens eſt generationem venti prope Vincentiam eſſe omninò ſimilem generationi ventorum in Æolipila. Ergo concludere debemus in univerſum ventos oriri poſſe ex vapore quodam exeunte per orificium alicujus antri, & ab ejus ſitu, reſpectu montium vicinorum directionem eorum pendere. Vapor ille erumpens ex antro fieri poteſt in decurſu ventus vehementiſſimus, ſecum rapiens obvios quoſque halitus in altum conſcendentes, ac ſæpe coarctatus in locorum anguſtiis. Vide quo ſonitu vapor erumpens è ligno viridi, vel pomo igni appoſito, ventum creet, & non dubitabis, quin vapor ſummo impetu proſiliens è terra magnam poſſit aëri agitationem imprimere.

Interim fatendum eſt ventos oriri ſæpe ex lacubus, fluviis, & mari, actione Solis, attollentis multos vapores, & occurſu alicujus nubis propellentis deorſum hos vapores, vel alicujus venti ſecum rapientis illos, aut è contra determinantis ad reſiliendum.

Temperies aëris vicini vapori cauſa eſſe poteſt determinativa venti, quia vapor rareſcens eò potiſſimum tendit, ubi aër minùs reſiſtit. Ergo ſi aër orientalis minùs reſiſtat, quam occidentalis, tendit vapor in ortum, ventuſque adeo eſt occidentalis. Quia verò non omnia loca telluris ſunt æque humida, idcirco plures ex uno loco, quam ex alio elevantur vapores. Ergo quædam partes aëris puriores ſunt quam aliæ, & minùs reſiſtunt.

Hinc capies, quarè ſæpiùs ventus è mari in terras ſpiret, quam vice verſâ ; nam quæcunque pars aëris cedit vapori omnium prima, hùc omnis ruere debet impetus venti deinceps ; quia ergò aër imminens terræ cedit vapori, qui è mari ſeveſtus in ventum convertitur, idcirco in terram tendit ventus.

neiges, & principalement les eaux ſoûterraines que les Mineurs rencontrent ſouvent, répondent à l'eau renfermée dans l'Eolipyle. Le feu ſoûterrain & le feu céleſte répondent au feu qui échauſe l'Eolipyle, en ce qu'ils ſont capables de convertir les eaux ſuſdites en vapeurs. Enfin les cavernes, les montagnes, les vents contraires répondent aux parois de l'Eolipyle, en ce qu'ils déterminent le mouvement des vapeurs vers un côté de l'horiſon, plûtôt que vers l'autre. La Partie qui

Il eſt bon de rapporter ici une choſe aſſez mémorable & qui convient au ſujet. Il y a près de Vicence en Italie une haute montagne, dont les entrailles toûjours pleines de vents, en fourniſſent de toutes ſortes aux maiſons ſituées dans le voiſinage, par des canaux ſoûterrains pratiquez pour cet effet. La cauſe de cet effet eſt que les vapeurs raréfiées dans les cavitez de cette montagne, ſortent par le premier paſſage qui ſe trouve, & ſe gliſſent dans ces tuiaux, où elles forment du vent. Car il ne faut pas beaucoup de vapeurs pour exciter un grand vent, puiſque l'agitation de l'air qui ſe fait ſentir à peine dans un endroit ouvert fait un vent violent dans un cul de ſac, ainſi qu'une expérience conſtante nous en convainc.

Il eſt évident que la génération du vent de cette montagne eſt ſemblable à la génération des vents de l'Eolipyle. Donc on doit conclure en général que les vents peuvent naître de quelque vapeur ſortie par l'ouverture d'un antre, & qu'ils dépendent quant à leur direction de la ſituation de cet antre par rapport aux montagnes voiſines. Cette vapeur peut dans ſa courſe devenir un vent impétueux, ſi elle rencontre en l'air d'autres vapeurs qu'elle entraine avec elle, & qu'elle ſoit reſſerrée dans des lieux étroits. Voiez avec quel bruit la vapeur qui ſort du bois verd, ou d'une pomme miſe ſur le feu, ſe convertit en vent, & vous ne ferez aucun doute que les vapeurs qui s'échapent avec une extrême impétuoſité du ſein de la terre, ne puiſſent mettre l'air dans une agitation violente.

Il faut néanmoins avoüer que les vents naiſſent ſouvent auſſi des lacs, des rivieres, & de la mer, par l'action du Soleil qui en tire des vapeurs en quantité, & par la rencontre ſoit d'une nuë qui les précipite ſur la terre, ſoit de quelque vent qui les emporte avec ſoi, ou qui les détermine à s'élever de nouveau.

La température de l'air voiſin des vapeurs peut être ce qui détermine le vent ; car une vapeur en ſe raréfiant va toûjours du côté que l'air réſiſte moins. Si donc l'air oriental réſiſte moins que l'air occidental, elle tendra vers l'Orient, de ſorte que le vent ſera occidental. Or comme la terre n'eſt pas également humide par tout, il doit y avoir des endroits d'où il s'éleve plus de vapeurs que dans d'autres. Donc certaines parties de l'air étant plus pures que les autres, elles doivent faire moins de réſiſtance.

C'eſt ce qui fait comprendre pourquoi le vent vient d'ordinaire de la mer ſur la terre, & rarement de la terre ſur la mer. Car dès qu'une partie d'air s'ouvre la premiere de toutes pour faire un paſſage aux vapeurs, c'eſt là que l'impétuoſité des vents doit ſe jetter toute d'abord. Or l'air de la terre cede aux vapeurs, qui en ſortant de la mer, ſe convertiſſent en vent. C'eſt par cette raiſon que les vents viennent de la mer ſur la terre.

Digitized by Google

La Peyrere. Si vous demandez maintenant comment eſt-ce que le vent compoſé de vapeurs comme il eſt, ſéche pourtant les corps humides, comme le linge; je réponds que l'air agité par le vent détache ſans ceſſe les particules aqueuſes attachées à ce linge, particules qui ſont groſſieres, au prix des parties de la vapeur dont le vent eſt formé. C'eſt pourquoi, quand même le vent laiſſeroit quelques vapeurs dans le linge, il doit pourtant ſe ſécher, parce qu'elles ſont d'une extrême ténuité, au lieu que l'humidité que le vent emporte de deſſus le linge, eſt & ſenſible, & même groſſiere. Du reſte nous reconnoiſſons que le vent rend les corps un peu humides; car ſi on évente un linge bien ſec, & qu'on l'expoſe enſuite au feu, on en voit ſortir de la fumée.

Si quæras quî fieri poſſit, ut venti exſiccare poſſint corpora humida, & tamen conſtent vaporibus, reſpondeo illud fieri, quia aer vento agitatus excutit perpetuò particulas aqueas lineo adhærentes, quæ multò ſunt craſſiores, quam vaporis partes, ex quo ventus efficitur. Itaque licet propter ventum aliquis vapor linteis adhæreat, exſiccare tamen debent linea, quoniam vapor ille tenuiſſimus eſt, humiditas verò, quam aër abradit, & excutit à linteis propter ventum, admodum ſenſibilis & craſſa. Ut verò ſcias aliquem ſaltem tenuem humorem aſſerri per ventum corporibus, obſerva linteum probe exſiccatum, ſi vento expoſueris, ac poſtea igni exponas, fumum emittere.

APPENDICE

Des tremblemens de terre & des feux ſoûterrains.

Bien des Savans croient que les tremblemens ſont produits par les vents, qui de la ſuperficie de la terre, ſe gliſſent par les crevaſſes qu'ils y trouvent, & s'y raſſemblent dans certaines cavitez. D'autres diſent que ces vents s'élevent des lieux profonds de la terre, qu'ils s'efforcent de pénétrer dans ces cavitez, & qu'ils ébranlent la terre, en s'agitant pour tâcher de s'ouvrir un paſſage. La premiere ſuppoſition eſt moins vraiſemblable que la ſeconde, parce que comme le vent n'entre point dans une maiſon fermée exactement de tous côtez, ſi ce n'eſt dans un coin où on a laiſſé un trou, ainſi il ne doit point entrer dans la terre par ſa ſuperficie, outre que s'il n'y a aucun moïen pour lui d'en ſortir, on ne voit point pourquoi il ſecoue la terre. Il y a plus d'apparence à n'emploïer pour les tremblemens de terre que des vents ſouterrains, c'eſt-à-dire des exhalaiſons ou des vapeurs, qui s'élevent des abymes profonds de la terre dans des lieux creux & pierreux; car on conçoit aiſément que ces vapeurs ſe raréfiant à un point extraordinaire, & ſe trouvant trop reſſerrées dans ces bornes étroites, s'efforcent de ſe mettre au large en ébranlant la terre. Mais nous aurons beaucoup moins de peine à expliquer les phénomenes des tremblemens de terre en recourant à l'hypotheſe des feux ſoûterrains.

Je dis donc qu'il y a plus de vraiſemblance dans le ſentiment de ceux qui croient que les tremblemens de terre viennent de l'inflammation ſubite des exhalaiſons ſulphureuſes, bitumineuſes, & nitreuſes ramaſſées dans les cavitez de la terre, de la même maniere à peu près que la poudre à canon, en prenant feu dans les mines, ſecoue & renverſe les fortifications qui ſont au deſſus d'elle. La différence n'eſt que du plus au moins, & ne conſiſte qu'en ce que la matiere des tremblemens de terre eſt copieuſe & contenuë dans des lieux ſpacieux, en comparaiſon de la poudre renfermée dans les mines, ce qui fait qu'elle doit ſecouer, & les corps qui ſe trouvent au deſſus d'elle, & les corps voiſins de ces premiers à bien plus de diſtance.

Vous me direz que ſi la choſe étoit de la ſorte, il n'y auroit point de tremblement, qui ne renverſât des païs entiers. Mais cette conſéquence eſt fauſſe; car comme les mines ne font quelques fois qu'ébranler le terrain, & que quelquesfois elles ne produiſent aucun effet, diverſité qui

APPENDIX.

De Terræ-motu, & ignibus ſubterraneis.

Multorum ſententia eſt terræ-motum oriri à ventis, qui vel extrinſecus erumpunt per varias terræ exterioris fiſſuras, & in cavitates quaſdam conflunt, vel è profundioribus terræ partibus excitati in eaſdem cavitates enituntur. Venti illi diu colluctati, & exitum quærentes, terram ipſam valdè excutere creduntur. Prior ſuppoſitio minùs eſt veriſimilis quam poſterior, quia ſicut ventus non ingreditur in domum exquiſitè clauſam ab omni parte, præterquam in uno angulo, ubi foramen relictum, ita non debet forinſecus ingredi terram, ſi nullus exeundi modus pateat, nulla eſt ratio, quare ventus concutiat terram. Minùs ergo improbabiliter philoſophantur, qui ventos ſubterraneos intelligunt, hoc eſt exhalationes, ſeu vapores ex profundis terræ gurgitibus aſcendentes in loca ſaxoſa, & cavernoſa terræ ſuperioris; nam facilè concipimus halitus illos præter modum rarefcentes, anguſtiarumque loci impatientes, viam ſibi moliri, ſuccutiendo terram. Sed multò commodiùs explicari poſſunt omnia terræ-motuum Phænomena, ſi ad ignes ſubterraneos recurramus.

Dico igitur probabiliorem eſſe eorum ſententiam, qui dicunt terræ motum oriri ex inflammatione ſubitâ halitûs ſulphurei, bituminoſi, ac nitroſi in ſpecubus ſubterraneis collecti, eo ferè modo, quo pulvis tormentarius in cuniculis inflammatus ſuperſtantes propugnaculorum moles concutit, & evertit. Differentia eſt ſolùm penes magis & minus, quatenus nempe materia, cujus inflammatio efficit terræ motum, & magis copioſa eſt, & in amplioribus ſpecubus continetur, quam pulvis cuniculorum; unde etiam ſuccutere debet corpora incumbentia, & incumbentibus vicina ad majorem diſtantiam.

Dices ſi hoc eſſet, nullum fore terræ-motum, quin ſubverſiones regionum darentur. Reſpondeo conſequentiam eſſe falſam; ſicut enim flammæ cuniculorum non ſemper ſubvertunt, ſed aliquando ſuccutiunt ſolum, aliquando plane irritæ ſunt (quæ di-

Digitized by Google

diverſitas ex eo pendet, quod cuniculi aliquando ſint patentes, & profundi magis, aliquando minus, modò in materiâ compactiore, modò in laxiore, ſictiore vel humidiore) ita halitus ſubterranei accenſi diverſos effectûs producere debent, pro conditione varia cavernarum & fornicum, ita ut ſi fortè fornix, terrave incumbens fuerit laxior, irritus fiat impetus flammæ, quia facile effendit ſpiramenta, per quæ diſſipetur: ſi verò ſuperſtans terræ moles craſſiſſima eſt, & firmiſſima, tunc mediocriter intremiſcat: ſi verò partes quædam minùs reſiſtentes, poſt validam ſuccuſſionem, tandem ſubſidant, latumque hiatum aperiant, in quam commotæ partes forbeantur, tunc fiat ſubverſio, & ſic de cæteris.

Præterea ſicut nonnunquam flamma cuniculorum eruſtat & vibrat impoſitam molem, ita iſtæ flammæ tam violenter perrumpunt interdum obſtantia corpora, ut exilientes obvia quæque ſurſum vibrent, ſaxa, pumices, cineres.

Cæterùm terræ-motus in eo præcipuè conſiſtit, quod terra incumbens caverna, intra quam accenditur ignis, ſubvecta è loco ſuo iterum in illum redeat propriâ gravitate.

In illo reditu aperiuntur ſæpe voragines, dum in tam præcipiti caſu partes nequeunt continuitatem retinere. Si eveniat ut halitus facilè inflammabiles reperiantur in multis cavernis ſibi invicem vicinis, iterabitur terræ-motus poſt unum diem, decem, vel viginti dies, verbi gratiâ, prout viæ ducentes ab unâ caverna in alteram, erunt minùs obliquæ, & ſulphure multo ſtratæ, per quod repere poſſit flamma ſemel accenſa, & prout halitus promptè vel lentè incaleſcit.

Sed quæritur unde oriantur halitus illi inflammabiles, & quomodo in ignem vertantur.

Ad primum reſpondeo reperiri ſub terrâ plurimas ſulphuris ac bituminis fodinas. Jam certum eſt erumpere perpetuò ex illis fodinis tantam halituum copiam, ut ſulphur effodi nequeat, niſi in minoris ſubtus diſpoſitis, atque loca circa lacum Aſphaltitem, quod valde ſint bituminoſa, ſint quoque inhabitabilia. Igitur veriſimile eſt halitus illos ex ejuſmodi fodinis exoretos permeare per omnes interioris terræ meatus, aſcendentesque ad cavernas ſubterraneas, adhærere ipſis, ad modum fuliginis incruſtantis caminum, tum etiam miſceri cum nitro ſimiliter incruſtante parietes harum cavernarum. Ea materiam ignium ſubterraneorum.

Ad ſecundum reſpondeo illos halitus adeo eſſe pingues, ut facilè concipiant flammam. Si igitur aliquis excitatur motus intra cavernam præcipiti caſu alicujus ſaxi exeſi, vel ſi fuligo illa decidens ex parte in alteram fuliginem, affricetur cum illâ, vel ſi colliſione lapidis cadentis oriatur aliqua ſcin-

vient de ce quelquefois elles ont trop d'ouverture & de profondeur, & quelquefois qu'elles n'en ont pas aſſez, ou de ce qu'elles ſont dans une matiere ou trop compacte, ou trop lâche, ou trop ſéche, ou trop humide, de même les exhalaiſons ſoûterraines allumées, doivent cauſer divers effets, ſelon la diverſe diſpoſition des cavitez & des voûtes de la terre. Je m'explique. Si la voûte ou la terre qui contient ces exhalaiſons n'eſt pas aſſez compacte, l'impétuoſité de la flamme devient inutile, parce qu'elle trouve ſans peine des ſoupiraux pour s'échaper. Si au contraire cette voûte eſt d'une épaiſſeur & d'une fermeté extraordinaire, alors il arrive un tremblement de terre médiocre. Enfin, ſi quelques parties faiſant moins de réſiſtance que les autres, s'affaiſſent après une violente ſecouſſe, & ouvrent un vaſte abîme qui engloutiſſe les parties ébranlées, alors on voit des renverſemens de maiſons, de villes, & ainſi du reſte. La Pattie qua.

De plus, comme quelquefois la flamme renfermée dans les mines vomit & lance en l'air ce qu'elle rencontre au deſſus d'elle, de même les flammes ſoûterraines percent quelquesfois avec tant de violence au travers des corps qui leur font obſtacle, qu'elles pouſſent dans les nuës des pierres, des cailloux, des cendres, en un mot tout ce qui ſe trouve ſur leur paſſage.

Au reſte, le tremblement de terre conſiſte principalement en ce que la terre poſée ſur une caverne où il s'allume de ces ſortes de feux, emportée hors de ſa place, y retombe par ſa propre peſanteur.

Dans cet intervalle, ſouvent il s'ouvre des gouffres, parce que les parties ébranlées par cette chute rapide, ne peuvent conſerver leur continuité. S'il ſe trouve dans pluſieurs cavitez voiſines des exhalaiſons qui s'enflamment aiſément, le tremblement de terre recommencera au bout d'un, de dix ou de vingt jours, par exemple, ſelon que les routes qui conduiſent d'une cavité à l'autre ſeront moins obliques, qu'il y aura plus de trainaſſes de poudre le long deſquelles la flamme puiſſe ſe gliſſer; & que les exhalaiſons s'échauferont ou promptement ou lentement.

Mais voici deux queſtions. On demande d'où viennent ces exhalaiſons inflammables, & comment elles prennent feu.

Je réponds à la premiere qu'il ſe trouve ſous la terre pluſieurs mines de ſouphre & de bitume. Or il eſt certain qu'il ſort ſans ceſſe de ces mines une telle quantité d'exhalaiſons, qu'on ne peut en tirer le ſouphre qu'en creuſant par deſſous, & on ſait que les lieux voiſins du lac Aſphaltite ſont inhabitables à cauſe du bitume qui y abonde. Il eſt donc vraiſemblable que les exhalaiſons qui viennent de ces mines, traverſent les paſſages qu'elle trouvent dans la terre intérieure, & que montant juſqu'à ces cavernes ſoûterraines dont nous avons parlé, elles s'y attachent aux parois, comme on voit la ſuie s'attacher au dedans d'une cheminée, & enfin qu'elles s'y mêlent avec le nitre qui fait comme une croute ſur les parois de ces cavitez. Voilà la matière des feux ſoûterrains.

Quant à la ſeconde queſtion, je dis que l'onctuoſité de ces exhalaiſons eſt ce qui fait qu'elles s'enflamment aiſément. Si donc la chute violente d'une pierre rongée par la longueur du tems excite quelque mouvement dans la caverne, ou que cette ſuie venant à tomber ſur d'autre ſuie, elles ſe frottent fortement l'une contre l'autre, ou que la pierre en tombant ſe frotte contre une

Digitized by Google

La Physique.

une autre pierre, & jette quelque étincelle, d'abord ces exhalaiſons s'enflamment toutes. Ajoûtez que comme avec du nitre, du ſouphre, du bitume & de la chaux vive, nous ſavons faire des corps, qu'un peu d'eau ou même de crachat peut mettre en feu à l'inſtant, de même ces exhalaiſons peuvent être mêlées de telle maniere, qu'il ſuffiſe que quelque liqueur tombe deſſus goûte à goûte, pour leur faire prendre feu.

Il reſteroit maintenant de parler de ces montagnes célébres qui vomiſſent le feu, comme eſt le Mont Etna en Sicile, mais cette matiere demanderoit trop de tems. Je me contenterai de dire qu'il paroit qu'il y a une grande quantité de bitume & de ſouphre dans les cavitez de ces montagnes, & que de là viennent ces torrens de flammes, qui ſortant avec violence par les ouvertures qu'elles trouvent, entrainent avec elles tout ce qui ſe préſente. J'ajoûte que peut-être il y a dans ces cavernes de l'eau, qui, à ſon ordinaire, enflamme davantage & le bitume déjà enflammé, & les autres choſes que la violence du feu pouſſe en l'air avec les métaux fondus. Ces feux ne brûlent que par intervalle, parce que les ruïnes de ces volcans en bouchent de tems en tems les ſoupiraux, qui ne ſe r'ouvrent que quand il s'eſt amaſſé beaucoup de matiere inflammable.

CHAPITRE TROISIEME.

Du Mixte parfait.

LEs Philoſophes entendent par Mixtes parfaits les corps qu'on tire des entrailles de la terre, & qu'on nomme foſſiles.

Des Minéraux.

ON donne ce nom à certains foſſiles, qui tiennent le milieu entre les pierres & les métaux, n'étant ni ductiles ni malléables comme les ſeconds, ni durs la plûpart du tems comme les premiers. Nous traiterons en abrégé des principaux.

Les premiers qui ſe préſentent ſont les diverſes eſpéces de terre, comme le ſable, la craie & l'argille.

Le ſable paroît être un amas de petits morceaux de verre caſſé, tant ſes parties ſont rudes & anguleuſes. De là vient ſa vertu abſterſive; car chaque grain étant ſolide, & aiant ſa ſuperficie pleine d'angles, pluſieurs enſemble frottent les corps de telle maniere, qu'ils les écorchent preſque, & qu'ils en emportent les ordures, s'il y en a. Il ne faut pas oublier que le ſable ne ſe change point en boüe, bien qu'imbibé d'eau. La raiſon ſemble en être qu'étant compoſé d'une infinité de globules, l'eau y trouve aiſément pluſieurs paſſages pour s'écouler vite, outre que ces globules étant d'une extrême ſolidité, elle ne peut les diſſoudre, ce qui eſt cauſe qu'ils ne doivent non plus ſe convertir en boüe que feroit un tas de pierres. Par la même raiſon, le ſable eſt peu propre à nourrir les plantes, parce qu'il ne s'amollit point par l'eau qui tombe deſſus, & qu'il n'eſt pas aſſez flexible pour s'inſinuer dans les pores de ces plantes.

La craie ſemble n'être autre choſe que du ſable auquel il s'eſt mêlé une exhalaiſon graſſe impregnée de ſels. Il en faut dire autant du

tilla, extemplo omnia igneſcunt. Adde, quod ſicut ex nitro, ſulphure, bitumine, & calce vivâ fiunt mixturæ inter nos, quæ aſperſione humidi, vel etiam ſputo accenduntur, ita & halitus illi eo modo commixti poſſunt eſſe, ut humore quodam ſtillatim cadente accendantur.

Supereſt nunc ut agamus de montibus illis ignivomis, qui tantoperè celebrantur, qualis eſt Ætbna in Siciliâ. Sed prolixior requireretur ſermo. Dicam ſolùm videri ingentem eſſe copiam bituminis & ſulphuris ad ſpelunças illorum montium, ideoque copioſam flammam ibi excitari, quæ per ſpiramenta violenter erumpens, obvia quæque ſecum rapiat: imo non deeſſe aquam, quæ ibi affluens bitumen inflammatum pro more accendat magis, quæque ſimul cum metallis liquefactis foras extruduntur ignis vehementiâ. Furunt illi ignes per intervalla, quia collabuntur interdùm ruinæ, quæ obruant aditus, qui non ante aperiuntur, quam copioſior ignis materia fuerit collecta.

CAPUT TERTIUM.

De Corpore perfectè mixto.

SOlent ſub eo nomine Philoſophi ſolùm conſiderare corpora, quæ ex viſceribus terræ eruuntur, ideoque vocantur foſſilia.

De Mineralibus.

HOc nomine intelligunt mixta quædam foſſilia, quæ veluti mediam obtinent naturam inter lapides, & metalla, ut quæ nec ſint ductilia, malleabiliave inſtar metallorum, neque ut plurimum dura inſtar lapidum. Summatim agemus de præcipuis.

Primo loco ſeſe efferunt variæ ſpecies terrarum, arena, verbi gratiâ, creta, argilla.

Arena videtur eſſe congeries minutiſſimorum vitri conquaſſati fragmiunlorum, adeo conſtat particulis aſperis, & angulofis. Hinc ejus virtus abſtergendi, nam ſingula ejus grana cum ſint ſolida, anguloſâque ſuperficie, ſic corpora corradunt, ut veluti excoriant, & ſordes, ſi quæ adhæreant, abripiant. Hoc verò minimè prætereundum, quod, quamvis arena aquam recipiat, non tamen luteſcit. Ratio videtur eſſe, quod, quia innumeris conſtat globulis, inter eos aqua frequentes reperiat meatus ad citò effluendum, tum etiam, quia illi globuli ob ſuam ſoliditatem non diſſolvantur ab aqua, unde non magis verti debet in lutum, quam lapillorum acervus. Hinc etiam fit ut arena nutriendis plantis parum ſit idonea, nempe humore deciduo non molleſcit, neque flexibilis redditur ad permeandos plantarum poros.

Creta videtur eſſe arena, cui admixta fuit pinguis exhalatio impregnata ſalibus. Idem dic de rubrica,

Digitized by Google

brica, & terra fullonum, & ſic intelliges vim earum abſterſivam.

Argilla terra eſt multo humore imbuta, & tenacibus conſtans fibris, unde eſt quod figuli vaſa cujuſcumque figuræ ex ea conficiunt.

Ut concipias cauſam, quæ facit, ut granula arenæ ſint veluti fragmenta vitri contriti, conſiderandum eſt, videri eam generari ex particulis quibuſdam terreis commixtis cum exhalationibus, quæ calore interiore terræ excitantur, & per meatus, qui frequenter occurrunt in terrâ ſuperiore, foras erumpunt. Exhalationes illæ aſcendentes, & abradentes varia terræ corpuſcula, facile coëunt in unam moleculam cum illis. Aſſurgunt ergo molecula quædam è particulis exhalationum, & particulis terreſtribus ſe invicem irretientibus, hæ molecula paulatim amittentes agitationem quam ipſis communicant particulæ exhalationum, tandem quieſcunt, & totidem ſunt grana arenæ.

Horum diaphanitas oritur ex eo, quod globuli ſecundi Elementi, quorum motus agitabat exhalationes, non fuerint abacti, dum molecula ſenſim ſuam amittebat agitationem, ſed viam liberam per molecula poros ſibi retinuerint. Obſervandum enim eſt grana arenæ antequam dureſcerent, liquida fuiſſe, & per conſequens habuiſſe ſecum admixtam materiam ſecundi elementi. Sicut autem vitrum ideo eſt diaphanum, quia dum dureſcit, globuli, qui viam habuerant per ejus poros, quando fluidum erat, conſervant ſibi illas vias, ita hoc etiam debet evenire arenæ. Sed ſicut vitrum contritum in unam congeriem congregatum, non facit totum diaphanum, ita neque congeries arenæ.

Si materia, ex quâ componitur granum arenæ, potuiſſet componere corpus male grandius, eſſet procul dubio pellucidum, & prout habuiſſet majores, vel minores gradus duritatis pro vario ſitu particularum, variâque admixtione materiæ metallicæ, chryſtallum, lapides precioſos, gemmaſque multicolores compoſuiſſet. Hinc intelliges formationem horum corporum.

Secundo loco ſeſe offerunt ſucci concreti, ſal, verbi gratia, alumen, vitriolum, nitrum, ſulphur, bitumen &c.

Sal dividitur in commune, de quo egimus dum de aquâ, & non commune, ſub quo comprehenduntur non ſolùm varii ſales, qui ex cineribus plantarum eruuntur, (inter quos magni uſûs ſunt ad conficiendum vitrum, qui in cineribus filicis, & herbæ quam vulgò Sodam dicunt, continentur) ſed etiam ſal ammoniacum, quod olim ex arena, quam Græci vocant ἄμμον colligebatur, nunc verò ex quinque partibus urinæ humanæ, una parte ſalis communis, & dimidia fuliginis ex combuſtis lignis creatæ conficitur.

Nitrum vocatur vulgò ſal petræ, haud dubiè, quia colligitur ex petris ſpeluncarum, & parietum inſtar floris ſalſuginei.

Datur tamen diſcrimen non leve inter ſal petræ, & nitrum, nam ſal petræ totum abſumitur ab igne, & conducit ad ſeparandum aurum & argentum,

vermillon & de la terre à foulons, & c'eſt ce qui fait leur vertu abſterſivè. La Partie Qui.

L'argille eſt une terre humectée extrémement, & compoſée de fibres tenaces, ce qui fait que les Potiers peuvent lui donner toute ſorte de figure.

Pour comprendre maintenant d'où vient que les grains de ſable ſont comme de petits morceaux de verre broié, il faut conſidérer qu'il paroît être compoſé de quelques particules terreſtres mêlées avec les exhalaiſons qu'excite la chaleur intérieure de la terre, & qui en ſortent par les ouvertures nombreuſes de la ſuperficie de la terre. En montant, elles emportent pluſieurs corpuſcules de terre, & elles compoſent aiſément un corps avec eux. Ces molécules ainſi formées des particules des exhalaiſons & des particules terreſtres, qui s'accrochent les unes les autres, perdent peu à peu l'agitation que leur communiquent les parties des exhalaiſons, demeurent enfin en repos, & deviennent autant de grains de ſable.

Leur diaphanéité vient de ce que les globules du ſecond élément dont le mouvement agitoit les exhalaiſons, y ſont demeurez lorsque la molécule perdoit petit à petit ſon agitation, & s'y ſont conſervé une route libre au travers des pores de la molécule. En effet, il faut obſerver que les grains de ſable étoient liquides avant que de s'être endurcis, & que par conſéquent ils contenoient de la matiere du ſecond élement. Or comme le verre eſt diaphane, par la raiſon qu'en durciſſant, les globules qui traverſoient ſes pores tandis qu'il étoit fluide, ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion des mêmes paſſages, on doit dire que la même choſe arrive au ſable. Mais de même que du verre pilé mis en un tas ne fait pas un tout diaphane, de même un tas de ſable ne compoſe qu'un tout opaque.

Si la matiere d'un grain de ſable avoit pû compoſer un grand corps, il auroit été tranſparent, & elle auroit formé, ou du criſtal, ou des pierres précieuſes de diverſes couleurs, ſelon le plus ou le moins de dureté de ſes particules, leur diverſe ſituation, & le mélange différent de la matiere métallique. Ce principe fait connoître la formation de ces ſortes de corps.

La ſeconde ſorte de Minéraux ſont les ſucs coagulez, comme le ſel, l'alun, le nitre, le ſouphre, le bitume, &c.

On diviſe le ſel en commun, dont nous avons parlé en traitant de l'eau, & en non commun. On comprend ſous cette derniere eſpéce, non ſeulement les ſels tirez des cendres des plantes, parmi leſquels il y en a qui ſervent beaucoup pour faire le verre, comme ceux des cailloux & de la ſoude, mais auſſi le ſel armoniac qu'on tiroit anciennement du ſable, nommé ἄμμος, chez les Grecs, & qu'on fait aujourd'hui de cinq parties d'urine d'homme, d'une de ſel commun, & d'une demie de ſuie de bois brûlé.

On donne d'ordinaire le nom de ſalpêtre au nitre, parce qu'il eſt comme la fleur de ſel, & qu'on le prend ſur les pierres des cavernes & des murailles.

Il y a pourtant une différence conſidérable entre le nitre & le ſalpêtre. Le dernier ſe conſume dans le feu ſans qu'il en reſte rien, & ſert

La Petite Qua.

ſert à ſéparer l'or & l'argent, au lieu que le nitre laiſſe des cendres, & eſt propre à joindre l'or avec l'argent.

L'alun de même que le nitre eſt une eſpéce de ſel. Les Médecins s'en ſervent beaucoup à cauſe de la vertu aſtringente qu'il a. Etant diſſous, les Teinturiers l'emploient auſſi, afin que les laines prennent mieux les couleurs & les retiennent d'avantage. L'alun de plume eſt une pierre nommée amiante, dont on fait des méches & des toiles incombuſtibles.

Le vitriol a auſſi cette vertu aſtringente, & il arrête le ſang de telle ſorte que ſi on le calcine au ſoleil, & qu'on en mette un peu ou ſur le ſang, ou ſur un drap ſanglant, c'en eſt aſſez pour arrêter le ſang, & pour guérir une bleſſure, à ce qu'on dit.

On recueille le nitre, l'alun & le vitriol de deux manieres, ſavoir ou dans des minieres, ou dans des eaux qui en ſont imprégnées.

On doit expliquer leurs diverſes propriétez par la différence des figures, de la grandeur, du mouvement & de la ſituation de leurs parties.

Les eaux fortes doivent être rapportées au ſel, comme n'étant autre choſe que des ſels mêlez de diverſes manières, & liquéfiez. En effet, broiez & mêlez enſemble du vitriol & du nitre, ou du nitre & de l'alun en quantitez égales, & mettez les évaporer ſur un feu violent. Vous aurez de l'eau forte qui fondra l'argent, le plomb, l'airain. Que ſi à cette eau vous ajoûtez un huitieme peſant de ſel commun, ou un quart de ſel armoniac, vous aurez de l'eau régale qui diſſoudra l'or, le fer, &c.

On a coûtume de mêler ces ſels avec des tuiles broiées dans un vaſe de terre que les Chimiſtes appellent cornuë, & tandis qu'elle eſt ſur un feu violent, les ſels convertis en vapeurs tombent goûte à goûte, revêtus de la faculté de diſſoudre les métaux, parce que leurs parties aiant perdu leur figure cylindrique, par la néceſſité où elles ont été de paſſer & de repaſſer tant de fois entre les particules des tuiles, ſont devenues aigues & tranchantes des deux côtez comme des poignards.

La différence entre l'eau régale qui diſſout l'or & non l'argent, & l'eau forte qui diſſout l'argent & non l'or, doit être priſe de la convenance ou de la diſproportion des pores de ces métaux avec la figure des corpuſcules de ces deux liqueurs.

Avant que de traiter du ſoufre & du bitume, je dois rapporter les hypothéſes des modernes. Ils ſuppoſent dont que la terre intérieure a des pores moins larges que ceux de la terre ſupérieure. Que les pores de la terre intérieure ſont ou droits, ou tortueux, ou rameux. Que la matiere ſubtile entre ſans ceſſe dans le tourbillon de la terre, où elle tend toûjours d'un de ſes poles à l'autre, & que pendant cette route, quelques-unes de ſes particules ſe coagulent, pour ainſi dire, & prennent une forme convenable aux pores qu'elles traverſent. Qu'elles forment ainſi trois eſpéces de corps, les uns oblongs & droits, les autres plians & comme onduleux, & les derniers rameux. Les premiers ſont la matiere du ſel, les ſeconds celle de l'eau, & les troiſiemes celle de l'huile. Ce principe fait comprendre la génération des huiles minérales qu'on trouve ſouvent dans les mines.

nitrum verò cinres relinquit, & ad glutinandum aurum cum argento aptum eſt.

Alumen non ſecus ac nitrum ſpecies ſalis eſt. Hujus magnus eſt uſus inter medicos ob vim adſtringendi, infectores quoque exſolutæ lanas imbuunt, ut facilius, & tenaciùs colores accipiant. Alumen, quod plumeum dicitur, videtur eſſe lapis, amiantos vocatus, ex quo fiunt ellychnia, & linteamina combuſtibilia.

Vitriolum magnam quoque habet vim adſtringendi, & ſiſtendi præſertim ſanguinem, ita ut ſi ad ſolem calcinatur, ex pulvere illius conſperſus ſanguis, vel ſanguinolentus pannus ſanguinem ſiſtere, & vulnus ſanare dicantur.

Nitrum, alumen, & vitriolum duplici modo habentur, nam vel effodiuntur, vel ex aqua ipſis imbuta educuntur.

Eorum variæ proprietates explicari debent, per diverſam partium figuram, magnitudinem, motum &c.

Aquæ fortes ad ſales ſunt revocandæ, ſunt enim nihil aliud, quam ſales variè permixti, & liquefacti. Nam ſi partes æquales vitrioli, ac nitri, vel nitri & aluminis deteras, & permiſceas, validoque igne in vaporem ſtillatitium convertas, habebis aquam fortem, quæ exſolvet argentum, plumbum, æs, &c. Si illi aquæ injicias octavam partem ponderis, ex ſale communi, vel quartam ex ſale ammoniaco, habebis aliam aquam fortem, quæ regalis dicitur, quæ aurum, ferrum, &c. exſolvet.

Solent miſceri illi ſales cum lateribus contritis in vaſe figulino, quod cornutum vocatur à Chymicis, dumque validiſſimo igni exponitur cornutum, ſales in vaporem converſi, guttatim decidunt, vi exſolutiva metallorum donati, quia eorum partes, amiſſâ figurâ cylindrica, dum inter laterum particulas tam frequenter tranſire neceſſe habuerunt, facta ſunt acuminatæ, & utrimque ſecantes, ut gladioli.

Differentia inter aquam regalem, quæ aurum, non verò argentum diſſolvit, & aquam fortem, quæ argentum, non verò aurum diſſolvit, peti debet à convenientiâ, vel non convenientiâ pororum auri, & argenti, cum figura corpuſculorum ejuſmodi aquarum.

Antequam ago de ſulphure, & bitumine, refero hanc doctrinam recentiorum. Supponunt terram interiorem habere poros anguſtiores, quam ſint pori terræ ſuperioris. Supponunt quoque poros terræ interioris eſſe vel rectos, vel flexuoſos, vel ramoſos. Deinde ſupponunt materiam ſubtilem perpetuò ingredi in verticem telluris, & ab uno polo telluris ad alterum polum tendere, dum verò tendit, aliquas illius particulas quaſi coagulari, & acquirere figuram conformem poris, per quos tranſeunt. Tres ergo ſpecies corporum formare, nempe oblonga, recta & flexuoſa, ac veluti undulaſa, & ramoſa. Prima ſint materia ſalis, ſecunda materia aquæ, tertia, materia olei. Hoc facto concipere poteſ, quomodo generentur olea minralia, quæ ſæpe occurrunt in fodinis.

Hæc

Hoc semel intellecto facile concipitur, quomodo generetur sulphur, ac bitumen, si nempè concipiamus varias salium volatilium particulas adhæresce re istis oleis, & replere illarum poros, abactâ materiâ primi, & secundi elementi, quæ fluida conservabat ista olea; nam evidens est, hâc ratione olea mineralia concrescere debere in corpus solidum & facile inflammabile, quale sunt sulphur, & bitumen.

Cette ſuppoſition une fois entendue, il eſt aiſé de concevoir comment s'engendrent le ſouphre & le bitume. Il ne faut que ſe mettre dans l'eſprit que diverſes particules des ſels volatils s'attachant à ces huiles, en rempliſſent les pores, & en chaſſent la matiere du premier & du ſecond élément, qui faiſoit que ces huiles demeuroient fluides. Il eſt évident que de cette maniere elles doivent devenir des corps ſolides & inflammables, tels que ſont le ſouphre & le bitume. La Physique,

Sulphur, quod in tabernis venum prostat, calore ignis liquatum fuit, & postea induruit; cum nondum ignem expertum est, vocatur vivum.

Le ſouphre qu'on vend dans les boutiques a été liquéfié par le feu, & s'eſt endurci dans la ſuite. Celui qui n'a pas encore ſouffert le feu ſe nomme ſouphre vif.

Bitumen admodum simile est pici. Effluit plerumque liquidum à terrâ, vel colligitur innatans aquis, antequam induretur, vel in ripis fluviorum, fontium, &c. ad quas induratum propulsum est. Una est species bituminis, quæ nunquam indurator, sed aquis semper innatat instar olei. Hujusmodi est petroleum (sic dictum, quod unà cum aqua à locis petrosis scaturiat plurimum) & naphta, ex intervallo flammam rapiens, quod scilicet usque ad ignem effundat halitum, per quem repit flamma, usque dum naphtam attigerit.

Le bitume reſſemble fort à la poix. La plûpart du tems il ſort liquide de la terre, ou bien on le recueille ſur la ſuperficie de l'eau avant qu'il ſe ſoit durci, ou enfin on le ramaſſe ſur les bords des rivieres & des fontaines, où il eſt pouſſé lorſqu'il s'eſt endurci. Il y en a une eſpéce qui ne devient jamais dure, & qui ſurnage toûjours dans l'eau, comme de l'huile. Telle eſt l'huile de Pétrole, ainſi nommée, parce que d'ordinaire elle a ſa ſource dans les lieux pierreux, d'où elle coule avec l'eau. Le Naphta eſt auſſi de la même eſpéce. Il prend feu quelquefois, ce qu'il fait en répandant ſes exhalaiſons ſur la flamme, qui ſe gliſſe deſſus comme ſur une trainée de poudre juſqu'à ce qu'elle ait atteint le Naphta.

De Lapidibus.

Lapides differunt à metallis, tum quod non sunt fusiles, tum quod si aliquando igne vehementissimo fundantur, aut calcinentur, nunquam postea redeunt ad pristinam naturam, ut videre est in silicibus; quod utrumque evenit metallis, nam & liquantur igne, & veterem formam accipiunt.

Des Pierres.

LEs Pierres différent des métaux en ce qu'elles ne ſont point fuſibles, ou que ſi un feu véhément les fait fondre ou les calcine quelques fois, elles ne recouvrent jamais leur premiere nature, ainſi qu'on peut le voir dans les cailloux, au lieu que les métaux ſe liquéfient dans le feu, & reprennent enſuite leur forme naturelle.

Dico primò falli eos, qui dicunt omnes lapides à Deo creatos fuisse simul cum terrâ. Hoc enim pugnat cum experientiâ, ut vel ex eo patet, quod narratur à doctissimo Gassendo, amicum quemdam, per æstatem in Rhodano se abluentem, observasse fundum aliàs molliusculum mutatum fuisse in moleculas ejus duritatis, quæ sunt ova coctiora testâ excepta, diebus verò aliquot elapsis, deprehendisse illas in fluviatiles lapides obduruisse, nec non illas etiam, quas fortè domum tulerat: ut nihil dicam de illo Arvernie fluviolo, cujus alveus lapidens totus sensim observatur ex supercrescente lapide intumescere.

La premiere choſe que j'ai à dire ſur les pierres, eſt qu'on ſe trompe de les croire créées en même tems que la terre. C'eſt une erreur réfutée par l'expérience, témoin, entre autres, le fait ſuivant, rapporté par le docte Gaſſendi. Un de ſes amis ſe baignant en été dans le Rhône, remarqua qu'un endroit du lit de ce Fleuve qui juſqu'alors avoit été aſſez mol, s'étoit changé en des molécules d'une dureté ſemblable à celle des œufs qu'on a fait un peu trop cuire, quand on en a ôté la coque. Au bout de quelques jours, il s'apperçut que ces molécules étoient devenues de véritables cailloux de riviere, & qu'elles en avoient acquis la dureté, ce qui étoit arrivé même à celles qu'il avoit emportées chez lui. Je pourrois ajoûter l'exemple d'une petite riviere d'Auvergne, dont le lit eſt tout pierreux, & s'appetiſſe peu à peu par la quantité des cailloux qui s'y forment.

Dico secundò probabile esse arenam & exhalationem quamdam bituminosam vel pinguem cæteroquin esse materiam lapidum, nam si pulvis ex detritione lapidum fluviatilium ortus infusâ resinâ coadunetur, ac deinceps coquatur, & exsiccetur, efficitur lapis, qui à cæteris non differt. Quidni dicamus, eodem modo ex sabulo, argillâve, & halitu pingui concrescere primò unam molem, quæ deindè calore exsiccata durescat in lapidem? Junge quæ diximus, dum de fulmine, circa modum efficiendi lapidem

Je dis en ſecond lieu qu'il eſt probable que le ſable & une exhalaiſon bitumineuſe ou onctueuſe quelle qu'elle ſoit ſont la matiere des pierres. Car ſi on jette des cailloux de riviere pulvériſez dans de la réſine fonduë, qu'on les y laiſſe cuire, & qu'on les ſéche enſuite, il s'en forme une pierre qui ne différe nullement des autres. Pourquoi donc ne dirions nous pas que du ſable, ou de l'argille & d'une exhalaiſon graſſe, il réſulte une molécule, qui deſſéchée dans la ſuite par la chaleur, s'endurcit enfin en pierre? Ajoûtez ce que nous avons dit dans l'article du foudre ſur

La Physique.

la maniere de faire des pierres artificielles. Nous avons déjà expliqué la formation des pierres précieuses, & nous avons dit que la même exhalaiſon qui forme un grain de ſable, forme des diamans, lorſqu'elle contient plus de matiere.

Mais que dirons nous des corps, qui jettez dans certaines fontaines, s'y pétrifient, en conſervant la figure d'arbre, de feuille, de gand, qu'ils avoient? C'eſt ſur tout quelque choſe de mémorable, que ce qui arrive dans cette riviere d'Auvergne dont nous avons parlé. On y voit un arbre qu'elle arroſe paroître pétrifié d'un côté, & conſerver de l'autre ſa forme d'arbre. Ce phénomene nous porte à croire que le ſuc pierreux ne peut pas toûjours ſe gliſſer dans les parties intérieures des corps, & demeure ſur leur ſuperficie, où ſe raſſemblant peu à peu, il forme autour d'eux une croute pierreuſe.

Il faut donc croire, que comme certaines liqueurs coagulent celles avec leſquelles on les méle, de même il y a des ſucs qui ont la faculté d'endurcir les corps. Par conſéquent, les eaux qui enlevent pluſieurs parties de ces ſortes de ſucs, & qui s'en impregnent, doivent pétrifier les corps. Ainſi, par exemple, lorſque rencontrant une branche d'arbre dans l'eau, ces ſucs en pénetrent les pores, & y demeurent attachez, & que d'autres ſucs viennent ſe joindre à eux, la ſubſtance entiere de la branche ſe remplit de ces particules, qui ſe repoſant les unes ſur les autres, s'endurciſſent bientôt en pierre, & endurciſſent de même les parties du bois où elles ont pénétré. Mais ceci n'arrive, que quand ces ſucs ſont aſſez minces pour ſe gliſſer dans les pores de la choſe qu'ils rencontrent, ſans quoi ils s'arrêtent ſur ſa ſuperficie, & l'enveloppent d'une croute pierreuſe.

Au reſte, il n'eſt pas étonnant que ces eaux demeurent tranſparentes & fluides; car les ſucs pierreux qui y ſont répandus ne peuvent les épaiſſir d'une maniere ſenſible, n'étant compoſez que de particules d'une extrême petiteſſe. Mais quand ils ſe raſſemblent en monceaux, alors ils compoſent des corps durs, & c'eſt ainſi qu'on voit l'eau former à la longue une croute pierreuſe autour des tuiaux qui la conduiſent dans les villes.

artificialem. De formatione gemmarum jam dictum, eandem exhalationem, ex quâ efficitur granum arenæ, efficere, ſi major ſit mole, gemmas.

Sed quid dicemus de corporibus, quæ immiſſa in fontes quosdam lapideſcunt, retentâ formâ arboris, verbi gratiâ, folii, chirotheca, &c. quam habebant antea? Memorabile eſt imprimis, quod ſupra laudatus Arvernæ amnis efficit. Nempe arbor, quæ illo alluitur, alterâ parte exhibet lapideam formam, alterâ verò arboream, quod ſanè inducit nos ad credendum, ſuccum lapidiferum non ſemper poſſe pervenire ad interiores corporum partes, ſed remanere in ſuperficie, ibique per juxta poſitionem, craſſam lapideam obducere corporibus.

Dicendum eſt ergo, quod ſicut aliqui liquores coagulare valent alios, ſi cum ipſis miſceantur, ita probabile eſt dari quoſdam ſuccos, qui vim habeant indurandi corpora. Aquæ ergo, quæ ſimilium ſuccorum partes abradunt, ac ſecum volvunt, petrificare poſſunt corpora, quatenus ſucci illi, ramo verbi gratia immerſo occurrentes, ejus poros ſubeunt, & in iis manent implexi, his deinde novi alii ſuccedentes adjunguntur, & hoc pacto univerſa rami ſubſtantia imbuitur particulis illis, quæ ſibi invicem incumbentes concreſcunt in lapidem, & partes ligneas quas pervadunt lapidea duritate donant, quod tunc tantum evenit, quando ſucci illi adeo ſunt tenues, ut poros rei immerſæ invadere valeant; ſecus in ſuperficie remanent, eamque incruſtant.

Noli mirari aquas illas remanere limpidas, ac fluidas, quippe ſucci lapidifici diſſeminati per aquam, non poſſunt eam ſenſibiliter craſſiorem facere, quia conſtant particulis tenuiſſimis. Sed cum in unam molem concrevantur, componunt tunc corpus durum. Sic videmus aquas temporis progreſſu tubos, per quos in urbes deferuntur, lapideo cruſta cooperire.

Des Métaux.

ON compte d'ordinaire ſept métaux qui répondent à autant de planetes, ſavoir l'or au Soleil, l'argent à la Lune, le cuivre à Vénus, le fer à Mars, l'étain à Jupiter, le plomb à Saturne, & le vif-argent à Mercure.

Il ſemble abſurde de faire un métal du vif argent, puiſqu'il n'eſt ni compact, ni ductile, ni fuſible, & que rien ne s'évapore avec autant de facilité. Mais d'un autre côté il eſt aiſé de lui ôter ſa liquidité, en l'expoſant aux exhalaiſons qui s'élevent du plomb fondu, ou à la fumée de ſouphre.

Il n'y a point de corps qui peſe davantage, excepté l'or, ce qui ſemble venir de ce que les parties terreſtres dont il eſt compoſé, ſont tellement polies & gliſſantes, qu'elles peuvent ſe condenſer les unes auprès des autres, ſans laiſſer entre deux que des pores aſſez petits.

De la même ſource vient ſa liquidité; car il eſt aiſé à la matiere ſubtile, ou aux globules du ſecond élément, qui rempliſſent ces petits intervalles, d'agiter des parties terreſtres auſſi po-

De Metallis.

SEptem vulgò numerantur metalla, totidem planetis ſubjecta, aurum Soli, argentum Lunæ, æs Veneri, ferrum Marti, ſtannum Jovi, plumbum Saturno, argentum vivum Mercurio.

Abſurdum videtur argentum vivum numerari in metallis, cum neque compactum, neque ductile, neque fuſile ſit, nihilque facilius in vaporem avolet illo. Sed facile eſt ex alterâ parte liquiditatem ei ſuam tollere, exponendo illud halitibus è plumbo liquefacto prodeuntibus, vel fumo ſulphuris.

Nullum eſt corpus eo gravius, ſi aurum excipias, quod videtur provenire ex eo, quod partes terreſtres, ex quibus componitur, tam leves ac lubricæ ſint, ut juxta ſe invicem aptè condenſari poſſint, interjectis anguſtioribus meatibus.

Inde etiam habes rationem illius liquiditatis; nam facile eſt materiæ ſubtili, vel globulis ſecundi elementi, eos anguſtiores meatus replentibus, agita-

re

re partes terreſtres, adeo politas ac lubricas, quæ in agitatione conſiſtere oſtendimus rationem fluiditatis.

Circa materiam proximam metallorum plurimæ ſunt Philoſophorum ſententiæ, quarum maxime probabilis eſt Chymicorum, dicentium, omnia metalla fieri ex ſulphure & mercurio, eorumque diverſitatem oriri ex diverſâ ſulphuris & mercurii permixtione. Certè nidor ſulphuris deprehenditur, tum in fodinis metallicis, tum in cuſtionibus metallorum, & ſpeciatim verò odor & color flammæ in fuſionibus & calcinationibus æris & ferri arguunt ſulphur. Præterea conſtat metalla redigi in argentum vivum arte Chymicâ, & metallorum foſſores, excoctoreſque iiſdem morbis eſſe obnoxios, qui cauſam habent in argento vivo.

Non multùm abludere videntur Carteſiani à Chymicis. Exiſtimant enim materiam metallorum eſſe ſal, aquam & olea mineralia, quæ ſunt tres ſpecies corporum, quas effingi dicunt in poris rectis, undulatis, ramoſis terræ interioris, in quibus materia ſubtilis veluti coagulatur. Hæc tria corpora in unum confluentia obdureſcere debent, ſi per varias vias anguſtas recto tenore pergere neceſſè habeant; tunc enim partes à partibus non diſcedunt ergo quieſcunt juxta ſe invicem, & componunt corpuſcula ſolida, quæ ſunt elementa metallorum. Hæc omnia in imis terræ viſceribus geruntur. Deinde attolluntur particulæ illæ metallicæ ab exhalationibus, & vaporibus à terrâ interiore velociter aſcendentibus, & ſublatæ irrepunt inter arenas, ubi componunt mineras, ſeu venas metallicas.

Videtur obſtare huic doctrinæ, quod multi auctores graviſſimi referunt, terras à minerâ ejectas, ac rejectas, ut metallo deſtitutas, elapſis tribus annis circiter multum metalli dediſſe, nam inde ſequitur particulas metallorum non aſcendere ex intimis terræ viſceribus, ſed dari potiùs quoddam ſemen metallicum materiam ſenſim diſponens ad recipiendam metalli formam, vel in ipsâ ſuperficie telluris. Fortè ſemen illud metallicum eſt pororum quædam diſpoſitio, in quibuſdam terris, ſicut diſpoſitio pororum ſurculi arborei poteſt vocari ſemen talis vel talis fructûs.

Dicamus aliquid breviter de ſingulis metallis.

Aurum omnium nobiliſſimum eſt & graviſſimum. Hoc habet præ cæteris, ut nihil molis ponderiſve amittat (ſaltem quod ſit ſenſibile) ſeu quando aquis fortibus eroditur, ſeu quando igne liquefit, atque nullam eruginem contrahat. Sed nil mirabilius, quam ductilitas ejus, de quâ alibi.

Ut explicentur hæc phænomena, dicendum eſt auri particulas ita eſſe compactas, ut multum materiæ ſuæ contineant ſub parvâ dimenſione. Hoc ſemel poſito, debet aurum eſſe graviſſimum, & minimæ particulæ ejus difficile elevabiles in vaporem, quia ſe mutuò ſuſtentare debent, & quamvis ignis violentia abrumpat nexum partium multarum, eaſdem tamen agitationes conſervet, quæ in agitatione conſiſtere oſtendimus rationem fluiditatis.

LA PHYSIQUE.

Il y a pluſieurs ſentimens ſur la matiere prochaine des métaux. Mais aucun ne paroît auſſi probable que celui des Chimiſtes, ſelon leſquels, les métaux ſont tous compoſez de ſouphre & de mercure, en telle ſorte que leur différence ne vient que du mêlange différent de ces deux choſes. Du moins, il eſt certain qu'on ſent une odeur de ſouphre dans les mines des métaux, & lorſqu'on les fond. D'un autre côté, l'odeur & la couleur de la flamme qui ſert à fondre ou à calciner le cuivre & le fer, a des ſignes manifeſtes de ce minéral. Enfin c'eſt une choſe conſtante que la Chymie change toute ſorte de métaux en vif argent, & que les mineurs & ceux qui fondent les métaux ſont ſujets aux mêmes maladies, maladies qui ont toutes leur principe dans le vif-argent.

Les Carteſiens ſemblent ne s'éloigner pas beaucoup des Chimiſtes. En effet, ils prétendent que la matiere des métaux eſt le ſel, l'eau & les huiles minérales, trois eſpéces de corps, qu'ils diſent être formez les uns dans les pores droits de la terre intérieure, les autres dans ſes pores onduleux, & les derniers dans ſes pores rameux. Ces trois corps en ſe raſſemblant, doivent s'endurcir, s'ils ſont obligez d'aller en droite ligne par divers chemins étroits; car alors les parties ne s'éloignent point des parties, & par conſéquent, elles demeurent les unes auprès des autres, & compoſent des corps ſolides, qui ſont les élémens des métaux. Ces choſes ſe paſſent au fonds des entrailles de la terre. Enſuite les exhalaiſons & les vapeurs qui s'élevent rapidement du fonds de la terre, élevent avec elles ces particules métalliques, leſquelles ſe gliſſent entre les ſables, où elles compoſent les mines ou les veines des métaux.

Une ſeule choſe qui rend cette opinion moins probable, c'eſt ce que beaucoup d'auteurs graves écrivent, ſavoir que les terres jettées hors d'une mine, comme n'y aiant plus aucun métal, en ont rendu beaucoup au bout de trois ans ou environ. Car il paroît s'enſuivre de cette expérience, que les particules des métaux ne ſortent point des entrailles de la terre, & qu'il y a une certaine ſemence métallique ſur la ſuperficie de la terre, qui diſpoſe petit à petit la matiere à recevoir la forme de métal. Peut-être cette ſemence eſt-elle une certaine diſpoſition des pores dans certaines terres, de même que la diſpoſition des pores d'un rejetton d'arbre peut être appellée la ſemence des fruits qu'il porte.

Il s'agit maintenant de traiter des métaux en particulier.

L'or eſt, & le plus noble, & le plus peſant de tous. Il a ceci de particulier, qu'autant qu'on peut s'en appercevoir, il ne perd rien de ſon poids, lorſqu'on le trempe dans l'eau forte, ou qu'on le fond ſur le feu, & qu'il ne contracte jamais de rouille. Mais rien n'eſt auſſi admirable que ſa ductilité dont nous avons fait mention ailleurs.

Pour expliquer ces phénomenes, il ſuffit de dire que les particules de l'or ſont compactes à tel point, qu'elles contiennent une grande quantité de matiere ſous une petite dimenſion. Effectivement, ce principe poſé, l'or doit peſer beaucoup, & ſes parties ne peuvent que s'évaporer difficilement, parce qu'elles ſe ſoûtiennent les unes les autres, & que le feu peut bien

La Physique. rompre le nœud qui en tient pluſieurs attachées, mais non les ſéparer toutes. La raiſon en eſt que tandis que les corpuſcules de l'or ſe débaraſſent les uns des autres, & ſe défont des crochets par leſquels les parties voiſines les retenoient, ils ſe laiſſent acrocher & en acrochent eux mêmes autant d'autres. Cette même ſuppoſition fait comprendre d'où vient l'extrême ductilité de l'or, & pourquoi il ne ſe rouille point.

Car enfin comme la rouille conſiſte en ce que quelques particules de métal ſont emportées par une certaine liqueur agitée extrêmement, qui occupant les intervalles des molécules du métal, commence à le diſſoudre, & agite en telle ſorte pluſieurs de ſes corpuſcules, qu'ils changent de ſituation & de figure, & vont ſe placer ſur la ſuperficie, où ils s'attachent les uns aux autres, il eſt évident que l'or ne doit pas être ſujet à la rouille. La raiſon en eſt que ſes molécules ſont tellement compactes, qu'elles font beaucoup de réſiſtance contre ce qui pourroit les déplacer.

Ceux là expliquent aſſez bien la ductilité de l'or & des autres métaux à proportion, qui ſuppoſent les parties de l'or oblongues, plates, & couchées les unes ſur les autres, comme le fil ou la ſoie le ſont ſur une quenouille; car de même qu'en tournant le fuſeau, on attire les fils, l'un ſuccédant toûjours à l'autre par le long bout, de même les parties de l'or comprimées à force de coups répétez, ou tirées par la filiere, peuvent couler les unes à côté des autres, tellement qu'étant étendues en long, l'extrémité de celle qui ſuit touche l'extrémité de celle qui précede.

Par ce que nous venons de dire, on peut expliquer la nature de l'argent, qui de tous les métaux reſſemble davantage à l'or, & par ſa réſiſtance au feu, & par ſa ductilité.

Le fer ſe liquéfie aiſément la premiere fois qu'on le cuit. Mais dès que purifié une fois, il s'eſt endurci, alors il eſt bien difficile de le fondre. La raiſon ſemble en être, que les ſcories qui y ſont mêlées étant aiſément ſuſceptibles d'une extrême agitation, elles ſéparent auſſi aiſément les parties du fer, & facilitent l'action du feu, de même que le mélange du plomb accélere la fuſion de l'or & de l'argent, au lieu qu'une fois ſéparées du fer, il doit réſiſter mieux au feu, ainſi qu'il eſt évident. Mais il faut ſuppoſer de plus que les parties de fer ſont fort rameuſes; car on ne peut attribuer la difficulté de le fondre au reſſerrement de ſes parties, vû qu'il peſe moins que la plûpart des autres métaux. Ainſi il ne réſiſte au feu, que parce qu'il eſt compoſé de parties extrêmement embaraſſées les unes dans les autres, quoique d'ailleurs elles ſoient entr'ouvertes par une infinité de pores.

La meilleure eſpéce de fer eſt l'acier. La dureté en eſt étonnante, & il eſt aiſé de la lui donner; car il ne faut que l'échauffer bien, & le jetter d'abord dans l'eau froide. Il eſt probable que la chaleur du feu ſépare en telle maniere les molécules de l'acier, qu'acquérant plus de flexibilité & de moleſſe, elles s'approchent davantage les unes des autres. L'eau froide où on plonge d'abord l'acier, calme dans le moment l'agitation de ſes molécules, de ſorte que chacune demeure dans le lieu qu'elle avoit pris en s'amolliſſant. Par conſéquent les parties demeurent ſerrées les unes auprès des autres. Donc les intervalles des parties s'étréciſſent. Donc la dureté de l'acier

que à ſe invicem diffociet in liquefactione, non tibi eum penitus eas diſſipare poteſt, quia dum corpuſcula auri ſeſe evolvunt, liberantur quidem à multis hamulis partium vicinarum, ſed à totidem aliis fere corripiuntur, & ipſe quoque ſuis hamulis alias corripiunt. Hac eadem ſuppoſitiò ſummam ejus ductilitatem explicat, & ejus quoque ab ærugine immunitatem.

Cum enim rubigo nihil aliud ſit, quam abraſio quædam particularum metalli, facta à quodam liquore maximè agitato, qui interſtitia molecularum metalli occupans, inchoat exſolutionem illius, multaque corpuſcula ſic emovet, ut mutatis ſitu & figura in ſuperficiem abeant, ibique agglutinentur; cum inquam in eo conſiſtat rubigo, evidens eſt aurum non debere eſſe rubigini obnoxium, quippe cujus molecule adeo compacte ſint, ut ſummopere reſiſtant, ne deturbentur à ſuo loco.

Non male illi quoque explicant ductilitatem auri & aliorum metallorum proportione ſervatâ, qui ſupponunt partes illius eſſe valdè oblongas, & teretes, & in modum ſtaminum ſibi invicem incumbentes; nam ſicut ſtamina verſato fuſo ducuntur, ſuccedente uno alteri, quâ longum eſt, ita partes auri, vel repetitis ictibus compreſſæ, vel per anguſtum foramen tractæ, poſſunt alia ad latus aliarum fluere, adeo ut in longum porrectis extremitas unius tangat extremitatem alterius.

Ex dictis facilè explicabis naturam argenti, quod proximè ſuccedit auro, & quoad reſiſtentiam ignis, & quoad ductilitatem.

Ferrum, quando primùm excoquitur, facile liquefit, at poſtquam ſemel repurgatum obduruit, difficillima eſt ejus fuſio. Ratio videtur eſſe, quod ſcoriæ permixtæ acquirentes facilè agitationem ſummam, facilè etiam diſſociant partes ferri, adjuvantque actionem ignis, quemadmodum admixtio plumbi celeriorem facit auri & argenti fuſionem. Porro ſecretis illis ſcoriis, ferrum melius reſiſtere debet igni, ut per ſe patet. Sed præterea ſuppenendum eſt, partes ferri eſſe admodum ramoſas: non enim tribui poteſt difficilis ejus fuſio compactioni partium, cedit enim pondere omnibus ferè aliis metallis; ergo ideo reſiſtit igni, quia conflat partibus valde implicatis inter ſe, licet multis meatibus interjectis.

Puriſſima ferri ſpecies dicitur chalybs, cujus duritas mira eſt, nec difficile comparatur; nihil enim aliud requiritur, quam ut igne probè calefactus in aquam frigidam derepentè immergatur. Probabile eſt calorem ignis ſic diſcutere moleculas chalybis, ut molliores ac flexiliores reddita, ſibi invicem magis contiguæ fiant. Aqua verò frigida, in quam ſubitò immergitur chalybs, ſubitò etiam extinguit agitationem totam molecularum chalybis, ideoque unaquæque remanet in loco, quem mollior facta occupaverat. Ergo partes ſibi invicem arctius junctæ remanent. Interſtitia ergo partium ſunt anguſtiora.

Ergo

Digitized by Google

Ergo chalybs multò durior fit. Confirmatur, quia ſi chalybs iterum igneſcat, ac dein ſenſim refrigeſcat, redit ad priſtinum ſtatum, quia nimirum quælibet molecula ſenſim amittens ſuam agitationem, durior fit, nec poteſt ſitum habere æque conducatum cum aliis.

Stannum differt à plumbo, quod ſit album, ſonorum, & paulò durius, multòque ductilius, ſed convenit etiam in multis, in facili fuſione, & in eo quod vapore aceti in ceruſſam abeat, quam vulgò vocant album Hiſpanicum. De ære nihil dicemus in particulari.

Hæc de metallis ſimplicibus. Quoad compoſita ſciendum eſt electrum conſtare ex unâ parte argenti, & tribus auri partibus.

Aurichalcum eſt aggregatum ex ære, & cadmia, (quod genus eſt lapis fuſilis) igne permixtis, ſic dictum, quod aurum colore referat. Idem æs magnetis commixtione induit colorem argenteum.

Æs ollarium fit ex admixtione plumbi, æs verò, ex quo fiunt campanæ, fit ex admixtione ſtanni.

Obſerva, quod licet æs, plumbum, & ſtannum ſeorſum ſumpta ductilia ſint, aggregatum tamen ex iis non ductile, ſed fragile eſt. Ratio videtur eſſe, quod corpuſcula horum metallorum ſic invicem confundantur, ut quælibet molecula circumdata ſit corpuſculis heterogeneis. Quando ergo propter percuſſionem molecula exturbantur, ac evolvuntur, nulla ſuis hamulis occurrit in hamulos partium heterogenearum; ergo neque irretire, neque irretiri poteſt; ergo nulla fit diductio; ergo diſſociatio, quam percuſſio efficit, producit neceſſariò abruptionem totius.

Subjungamus aliquid de transmutatione metallorum.

Indubium eſt, ferrum in æs converti poſſe, ſi conjiciatur in aquam vitriolatam, rubeſcit enim ejus ſuperficies, & ex illâ pulvis eraditur, qui igne fuſus in æs evadit.

Similiter, ſi plumbum in cinerem redigas, & interjecto halinitro, in minium convertas, quod phlegmate aceti affuſo, per unam noctem macerari ſinas: deinde ex hoc aceti phlegmate aliquid infundas in argentum vivum, aquâ fortì diſſolutum, ſtatim præcipitabitur argentum vivum in modum pulveris, qui igne fuſus plumbum erit. Sed utrum metalla in aurum ſint tranſmutabilia, quæ ſumma eſt votorum Chymicorum, adhuc ſub judice lis eſt.

augmente conſidérablement. Une nouvelle preuve, c'eſt que ſi on chauffe l'acier de nouveau, & qu'on le laiſſe enſuite refroidir peu à peu, il revient en ſon premier état, parce que chaque molécule perdant peu à peu ſon agitation, s'endurcit, & ne peut s'unir aux autres avec tant de juſteſſe. La Phyſique.

L'étain différe du plomb, en ce qu'il eſt blanc, ſonore, un peu plus dur, & beaucoup plus ductile. Mais d'ailleurs il lui reſſemble, en ce qu'il fond aiſément, & que la vapeur du vinaigre le réduit en céruſe ou blanc d'Eſpagne. Nous ne parlerons point du cuivre en particulier.

Voilà pour les métaux ſimples. Quant aux compoſez, il faut ſavoir que l'*electrum* eſt compoſé d'une partie d'argent & de trois d'or.

Le laiton eſt un compoſé de cuivre, & de calamine, qui eſt une eſpéce de pierre fuſible, fondus enſemble. Les Latins l'appellent *aurichalcum* du mot *aurum*, or, & du Grec *chalcos*, cuivre. Le même cuivre mêlé avec de l'or prend une couleur d'argent.

Le cuivre dont on fait les marmites eſt mêlé de plomb, & celui des cloches l'eſt d'étain.

Remarquez que le cuivre, le plomb & l'étain ſéparez ſont ductiles, au lieu qu'un compoſé de ces trois métaux eſt caſſant, & non ductile, ce qui vient peut-être de ce que leurs corpuſcules ſe confondent tellement, que chaque molécule ſe trouve environée de particules hétérogenes. Ainſi lorſqu'à coups de marteaux on déplace & on développe leurs parties, aucune ne s'accroche avec des particules hétérogenes, de ſorte qu'aucune ne peut ni arrêter les autres, ni être arrêtée par elles, d'où il s'enſuit qu'il ne ſe fait point de ſéparation, & qu'ainſi la déſunion des parties produite par la percuſſion doit faire que le tout ſe caſſe.

Diſons maintenant un mot de la transmutation des métaux.

Il eſt indubitable qu'on peut convertir le fer en cuivre, en le jettant dans de l'eau imprégnée de vitriol; car ſa ſuperficie rougit, & on en racle de la pouſſiere, qui fondue ſur le feu, devient du cuivre.

De même, ſi vous pulvériſez du plomb, & qu'y mêlant du ſalpêtre ou de l'halinitre, vous le convertiſſiez en vermillon, que vous le laiſſiez tremper une nuit dans du phlegme de vinaigre, & qu'enſuite vous verſiez de ce phlegme ſur du vif argent diſſous dans l'eau forte, d'abord le vif argent ſe précipitera en forme de pouſſiere, qui liquéfiée par le feu, ſera du plomb. Mais ſi les métaux peuvent être changez en or, ce qui eſt l'objet des vœux des Chimiſtes, c'eſt une queſtion qu'on n'a pas encore décidée.

TABULA.

Oſtendens gravitatem relativam Metallorum, aliorumque quorumdam corporum ad ſe invicem.

COmpertum eſt accuratiſſimis experientiis pedem cubicum aquæ Sequanicæ ponderare 69. libras, duodecim uncias; aurum verò aquâ Sequanicâ gravius eſſe novem deciès; hydrargyrum ter deciès cum ſemiſſe, & aliquid amplius eſſe gravius, quam aquam; plumbum quam aquam undeciès cum

TABLE.

Où l'on compare la peſanteur relative des métaux & de quelques autres corps.

ON a découvert par des expériences exactes qu'un pied cubique d'eau de la Seine peſe ſoixante-neuf livres & douze onces, que l'or peſe dix-neuf fois plus que cette eau, le vif argent treize fois & demi & quelque choſe de plus, le plomb onze fois & demi, l'argent dix fois & un tiers, le cuivre neuf fois, le fer huit

La Partique. huit fois, l'étain ſept fois & demi ou environ, le marbre blanc près de trois fois, & la pierre de taille deux fois, au lieu que le vin peſe moins que l'eau d'un cinquieme, l'huile d'un douzieme, & la cire d'un vingtieme.

ſemiſſi; argentum decies cum triente; cuprum nôvies, ferrum octies, ſtannum ſepties cum ſemiſſi propemodum; marmor album ſeptuplum, quadrarium lapidem bis: vinum eſſe levius aquâ, quintâ parte; oleum duodecimâ, cerum vigeſimâ.

Ainſi l'or peſe plus que l'eau . . . 19 fois.
. . . Le vif argent 13½
. . . Le plomb 11½
. . . L'argent 10½
. . . Le fer 8
. . . Le cuivre 9
. . . L'étain . . . . . 7½ preſque
. . . Le marbre . . . . . 3 preſque
. . . La pierre de taille 2
. . . Le vin au contraire peſe moins que l'eau d'une . . . 5ᵉ partie.
. . . L'huile d'une 12ᵉ
. . . La cire d'une 20ᵉ

gravius eſt aquâ

Aurum . . 19
Hydrargyrus . . 13 & ½
Plumbum . . 11 & ½
Argentum . . 10 & ½
Ferrum . . 8
Cuprum . . 9
Stannum . . 7 & ½ *fere*
Marmor . . 3 *fere*
Lapis quadrarius 2

Levius eſt aquâ

Vinum . . 5ᵃ *parte*
Oleum . . . 12ᵃ
Cera . . . 20ᵃ

		Libræ.	*uncia.*
		livres	onces
. . . Un pied cubique d'or peſe		1326	. . . 4
. . . De vif argent		946	. . 16
. . . De plomb		802	. . . 2
. . . D'argent		720	. . 12
. . . De cuivre		627	. . 12
. . . De fer		558	. . 00
. . . D'étain		516	. . . 2
. . . De marbre blanc		188	. . 12
. . . De pierre de taille . . .		139	. . . 8
. . . D'eau de la Seine		69	. . 12
. . . De vin		68	. . . 6
. . . D'huile		66	. . . 4
. . . De cire		64	. . 00

Ponderat pes cubicus	*Auri* . . .	1326	. 4
	Hydrargyri .	946	. 16
	Plumbi . .	802	. 2
	Argenti . .	720	. 12
	Cupri . . .	627	. 12
	Ferri. . . .	558	. 00
	Stanni . . .	516	. 2
	Marmoris albi .	188	. 12
	Lapidis quadrarii	139	. 8
	Aquæ Sequanicæ	69	. 12
	Vini . . .	68	. 6
	Ceræ . . .	66	. 4
	Olei . . .	64	. 00

PARTIE TROISIEME.

Des Cieux.

CEtte partie comprendra trois chapitres, le premier qui roulera ſur la nature & ſur le nombre des Cieux, le ſecond ſur la nature & les accidens des Aſtres, & le troiſieme ſur l'action des Cieux par rapport à la Terre.

CHAPITRE PREMIER.

Si les Cieux ſont incorruptibles & ſolides.

ARiſtote & les Péripatéticiens croient les Cieux des corps ſimples & incorruptibles, c'eſt-à-dire, non compoſez de corps qui aient une nature différente & des qualitez contraires, en quoi ils ſe trompent, parce qu'à proprement parler il n'y a point de corps ſimple, ou qui le ſoit plus qu'un autre, & que d'ailleurs perſonne ne peut ſavoir ſi les parties dont le Ciel eſt compoſé ſont toutes homogenes. La preuve ſur quoi ils fondent l'incorruptibilité des Cieux, eſt priſe de ce que ſelon eux, il n'y arrive ni générations, ni corruptions, ainſi que ſur la terre. Mais les Modernes la réfutent par l'expérience des étoiles qui reparoiſſent de nouveau & s'évanouiſſent enſuite, & par les taches qu'on voit ſouvent autour du Soleil, d'où elles diſparoiſſent au bout de quelque tems.

Cette derniere raiſon vaut mieux que la premiere. Car l'apparition des étoiles peut venir de ce que tantôt ces étoiles s'approchent de notre globe, & que tantôt elles s'en éloignent en avan-

DISPUTATIO TERTIA.

De Cœlis.

TRia ſunt capita hujus diſpoſitionis. In primo agemus de cælorum natura & numero; in ſecundo de natura & accidentibus aſtrorum; in tertio de actione cælorum in terra.

CAPUT PRIMUM.

An cœli ſint incorruptibiles & ſolidi.

ARiſtoteles & ejus ſequaces credunt, cælos eſſe corpora ſimplicia & incorruptibilia, hoc eſt, quæ non conſtant corporibus diverſæ naturæ, & qualitatibus contrariis præditis; ſed falsò, quia nullum propriè loquendo datur corpus ſimplex, vel alio ſimplicius, & præterea nemo cognoſcere poteſt an omnes partes, quibus cælum conſtat, ſint homogeneæ. Ratio, quæ probant cælorum incorruptibilitatem, deſumitur ex eo, quod non fiant, ut ipſi quidem autumant, generationes, aut corruptiones in cælis, ſicut in terra. Sed refutant hoc recentiores, tum quia conſtat apparere de novo iterum aliquas ſtellas, quæ deinde evaneſcunt, tum præcipuè quia circa Solem obſervantur non rarò maculæ, quæ ſimiliter evaneſcunt poſtea.

Hæc ultima ratio melior eſt priore, nam apparitio ſtellarum oriri poteſt ex eo, quod ſtellæ iſtæ modò accedant ad noſtrum orbem, modò recedant à nobis

nobis, aſcendentes magis ad immenſam æthoris profunditatem, quod ſi res eſt, poſſunt illa apparere de novo, & evaneſcere poſtea, abſque eo quod generetur, vel corrumpatur aliquod corpus. Ergo licet oriri poſſint ea Phænomena ex generatione quadam, & corruptione, ſive aliqua pars æthoris addenſata, lucida fiat, quæ poſtea rareſcens, lucere deſinat, ſive ſtella tantam fuliginum copiam eructet, ut inde concreſcat nubes opaca, quæ ſtellam nobis reddat inconſpicuam, donec ipſa nubes vel reſorbeatur, vel diſſipetur. Licet inquam hoc dici poſſit, non tamen neceſſariò ſic fieri debet. Melior eſt probatio deſumpta ex maculis Solis. Nempe aliquando quibuſdam nevis obſcuratur diſcus Solis. Rarò ſine Teleſcopiis cernuntur illæ maculæ, quæ aliquando quatuor ſunt, aliquando etiam non plures una, accedunt modò magis, modò minùs ad ſe invicem, aliquando plures in unam coaleſcunt, aliquando una in plures finditur, interdum plures menſes durant, interdum citò evaneſcunt. Moventur omnes uno eodemque motu, quaſi inhærentes Soli, ut communi mobili; ſed aliquæ ortæ in uno margine Solis evaneſcunt, antequam perveniant in oppoſitum marginem, quod etiam quandoque accidit illis, quæ in medio diſco ſolari incipiunt apparere. Hinc profectò evenire debuerunt languores illi Solis, quos hiſtoriæ referunt, ita ut per annum integrum non vividiorem lucem, quam quæ oculis facilè ſuſtineretur, funderet. Hinc ſequitur erumpere à Sole fumos quamplurimos, qui concreſcentes inſtar halituum terrenorum, corpora quædam nubila efformant juxta Solem. Ergo dantur in cælo generationes & corruptiones.

çant dans la profondeur immenſe des Cieux. Or en ce cas, elles peuvent paroître de nouveau, & ſe cacher enſuite, ſans qu'il arrive aucune génération ni corruption. Donc, bien que ces phénomenes puiſſent venir de génération & de corruption, ſoit que quelque partie de l'air étant condenſée devienne lumineuſe, laquelle en ſe raréfiant, ceſſe de briller, ſoit que cette étoile jette une fumée épaiſſe d'où il ſe forme un nuage opaque, qui dérobe l'étoile à notre vuë, juſqu'à ce qu'il retourne ſe joindre au corps de cette étoile, ou qu'il ſoit diſſipé, néanmoins il n'y a aucune néceſſité que la choſe ſe paſſe de la ſorte. Ainſi l'argument tiré des taches du Soleil eſt meilleur. En effet, le diſque de cet Aſtre eſt quelquefois ſemé de taches, qu'on ne voit gueres ſans téleſcope. Tantôt elles ſont au nombre de quatre, tantôt il n'y en a qu'une; tantôt elles s'approchent davantage du Soleil, tantôt elles s'en éloignent; tantôt de pluſieurs il s'en forme une ſeule, & tantôt d'une ſeule il s'en forme pluſieurs: tantôt enfin elles durent pluſieurs mois, & tantôt elles diſparoiſſent en peu de tems. Toutes ont un ſeul & même mouvement, étant attachées au Soleil, comme à leur mobile commun. Mais quelques-unes qui ſe ſont formées ſur un des bords du diſque s'évanouiſſent avant que d'être parvenuës au bord oppoſé, ce qui arrive auſſi quelques-fois à celles qui commencent à ſe montrer au milieu du diſque. De ces taches ont dû venir ces langueurs du Soleil rapportées dans l'hiſtoire, langueurs telles que pendant une année entiere cet Aſtre ne répandit qu'une lumiere foible, & que les yeux ſoûtenoient ſans peine. Il s'enſuit qu'il ſort du Soleil une grande quantité de fumée, qui ſe ramaſſant de même que les exhalaiſons terreſtres, forme des corps nubileux autour du Soleil. Donc il y a dans les Cieux des générations & des corruptions.

Alium errorem errant Peripatetici, credentes ſphæras cæleſtes eſſe ſimul ſolidas, & pellucidas inſtar cryſtalli, & ſtellas ſuis orbibus eſſe infixas, ſicut clavi infixi ſunt ligno.

Une autre erreur des Péripatéticiens eſt de croire que les ſphéres céleſtes ſont à la fois ſolides & tranſparentes, de même que le criſtal; & que les étoiles ſont attachées & comme clouées ſur leurs globes.

Sed recentiores omnes credunt aſtra eſſe poſita in ſpatiis fluidis, eodemque modo peragere ſuos motus, quo piſces in mari, & aves in aëre. Refutatur ſoliditas cælorum multis rationibus.

Mais les Modernes conviennent tous que les Aſtres ſont placez dans des eſpaces fluides, & qu'ils s'y meuvent de la même maniere que les poiſſons dans l'eau, & les oiſeaux dans l'air, & quant à la ſolidité des Cieux, ils la réfutent par pluſieurs raiſons.

Primò quia ſi hoc eſſet, non poſſet explicari quomodo planetæ motibus contrariis ferrentur, intra viginti quatuor horas, ab ortu in occaſum motu generali cælorum, & per Zodiacum ab occaſu in ortum motu proprio. Nam ſi cæli ſint ſolidi, ſuperior ſphæra non poteſt rapere ſecum inferiorem, niſi altera alteri firmiter adhæreat, & tunc cælum inferius ita rapietur à ſuperiore, ut interim retrocedere non valeat, niſi habeat motum progreſſivum animalium.

Ils diſent en premier lieu que ſi les Cieux étoient ſolides, on ne pourroit concevoir comment en vingt-quatre heures de tems les Planetes ſeroient emportées par deux mouvemens contraires, ſavoir du Levant au Couchant par le mouvement général des Cieux, & le long du Zodiaque du Couchant au Levant par leur mouvement propre. Car enfin ſi les Cieux ſont ſolides, la ſphére ſupérieure ne peut entrainer avec ſoi la ſphére inférieure, à moins que l'une ne ſoit attachée fortement à l'autre, & alors le Ciel ſupérieur entrainera tellement le Ciel inférieur, que ce dernier ne pourra lui réſiſter, à moins qu'il n'ait le mouvement progreſſif des animaux.

Secundò obſervatum eſt cometas moveri in regione ſupra-lunari: Jovem habere quatuor ſatellites, qui circa ipſum, tanquam ſuum centrum gyrantur; & Venerem ſub diverſis phaſibus inſtar Lunæ apparere, quod argumento eſt, eam ita Soli circumduci, ut modò cis, modò ultra exiſtat; quæ omnia impoſſibilia eſſent, ſi cæli eſſent ſolidi. Adde

En ſecond lieu, on a obſervé que les Cométes ſe meuvent dans la région qui eſt au deſſus de la Lune; que Jupiter a quatre ſatellites, qui tournent autour de lui, comme autour de leur centre: & que Vénus a ſes phaſes comme la Lune, ce qui prouve qu'elle tourne en telle ſorte autour du Soleil, que tantôt elle eſt en deça & tantôt au delà. Or ces choſes ſeroient impoſſibles ſi les Cieux étoient ſolides. Ajoûtez qu'un criſtal diaphane

La Physique. de l'épaiſſeur de l'eſpace qui ſépare les étoiles fixes & la Lune, ne paroit pas une choſe naturelle, vû que nous ne pouvons rien diſtinguer au travers d'un criſtal épais d'un pied.

Du nombre des Cieux ſelon les Philoſophes qui ſuivent le ſyſtéme de Ptolomée.

DEs diverſes hypothéſes inventées par les Philoſophes pour expliquer les apparences des Aſtres, les principales ſont le ſyſtéme de Ptolomée, celui de Tycho-Brahé, & celui de Copernic.

On ſuppoſe dans celui de Ptolomée, que la Terre eſt immobile dans le centre du monde, où elle eſt environnée d'air, & que les Cieux étant ſolides, ſe meuvent ſans ceſſe autour d'elle, ou ſeulement du Levant au Couchant, ou en même tems du Couchant au Levant.

Avant Hipparque, on n'admettoit que huit Cieux, ſavoir le Ciel fixe qui étoit le premier mobile, & les ſept Cieux des Planetes, que le premier mobile emportoit du Levant au Couchant, mais qui par leur mouvement propre tendoient du Couchant au Levant. Tel étoit l'ordre des Cieux. Le premier près de la Terre étoit occupé par la Lune, après laquelle venoit Mercure, qui étoit ſuivi de Vénus, du Soleil, de Mars, de Jupiter & de Saturne, & enfin venoit le Firmament, où les étoiles fixes étoient attachées.

Mais Hipparque, & Ptolomée deux cens ans après Hipparque ajoutérent un neuvieme Ciel, parce qu'ils avoient obſervé que les étoiles n'avoient pas la même longitude qu'elles avoient euë, c'eſt-à-dire qu'elles n'étoient plus à la même diſtance vers l'Orient du point de l'Ecliptique qu'on appelle le lever ou premier point du Bélier. Ils en conclurent que le Ciel des étoiles fixes tendoit par ſon mouvement particulier du Couchant au Levant, & qu'ainſi il y avoit un autre premier mobile qui emportoit les huit Cieux inférieurs d'Orient en Occident dans l'eſpace de vingt-quatre heures.

On compta donc neuf Cieux juſqu'au Regne d'Alphonſe Roi de Caſtille, qui aiant obſervé que la longitude des étoiles fixes augmentoit ſans ſuivre de régle certaine, & croiant d'ailleurs avec Ariſtote les Cieux incapables de changement, imagina une dixieme ſphére, placée entre le Ciel des Etoiles fixes & le premier mobile, laquelle pour tout mouvement avoit un balancement réciproque de l'Orient vers l'Occident, & de l'Occident vers l'Orient. Selon lui, de là venoit que le mouvement des étoiles fixes de l'Occident vers l'Orient ſe fait tantôt avec plus de vîteſſe, & tantôt avec plus de lenteur, ſelon que le balancement de la neuvieme ſphére s'accorde ou non avec leur mouvement propre. Mais comme on a obſervé depuis que la déclinaiſon de l'écliptique augmente peu à peu, puiſqu'au lieu de . . . . . elle eſt aujourd'hui à vingt-trois dégrez trente minutes de l'Equateur, on a ajoûté une onzieme ſphére, dont le mouvement propre conſiſte dans un balancement réciproque du Midi au Septentrion & du Septentrion au Midi.

Il y a donc onze ſphéres dans ce ſyſtême, dont les trois ſupérieures n'ont point d'étoiles, la

quod non videtur naturaliter fieri poſſe, ut chryſtallus tantæ craſſitudinis, quantum eſt ſpatium medians inter Lunam, & ſtellas fixas, ſit diaphana, nam chryſtallus unius pedis impedire ſolet apud nos ne trans ipſum videamus.

De numero Cælorum ſecundùm Ptolomaicos.

VAriæ fuerunt à variis Philoſophis excogitatæ ſuppoſitiones ad explicandas aſtrorum apparentias, quarum ſuppoſitionum celeberrimæ ſunt, quas vocant Syſtema Ptolemaicum, Tycho-Brahæanum, & Copernicanum.

In ſyſtemate Ptolomæi ſupponitur terra ſtare immobilis in centro mundi, undique aëre cincta, cæli verò ſolidi moveri circa illam continuò, vel ab ortu in occaſum duntaxat, vel ſimul etiam ab occaſu in ortum.

Ante Hipparchum octo ſolùm admittebant cælos, nimirum cælum fixum, tanquam primum mobile, & ſeptem cælos planetarios, qui à primo mobili deferantur ab ortu in occaſum, & ſinguli deinde motu proprio ab occaſu in ortum tendant. Talis autem eſt ordo illorum cælorum, ut quod proximum eſt Terræ occupetur à Lunâ, quam ſequitur Mercurius, proximè huic Venus, Sol, Mars, Jupiter, Saturnus, denique Firmamentum, cui omnes ſtellæ fixæ ſunt implantatæ.

Verùm Hipparchus, & ducentis circiter annis poſt Hipparchum Ptolomæus, nonum cælum addiderunt, quia obſervaverant ſtellas fixas non habere longitudinem, quam antea habebant tempore ſuperiori, hoc eſt eandem diſtantiam orientem versùs ab eo puncto ecliptiæ, quod vocatur initium Arietis. Sequi enim inde putarunt, cælum fixarum moveri motu proprio ab occidente in orientem, & per conſequens dari aliud primum mobile, à quo octo cæli inferiores raperentur ab occidente in orientem, ut fieri videmus, ſpatio viginti-quatuor horarum.

Novem ergo dati ſunt cæli ab illo tempore uſque ad Alphonſum Caſtellæ Regem, qui cum obſervaſſet longitudinem ſtellarum fieri majorem, abſque certâ regulâ, & aliunde ex mente Ariſtotelis crederet cælos nullius mutationis eſſe capaces, excogitavit decimam ſphæram, quæ medians inter cælum fixarum, & primum mobile, libratione quâdam reciprocâ, modò ab ortu ad occaſum tenderet, modò ab occaſu in ortum. Hinc fieri, ut motus fixarum ab occaſu in ortum modò celerior, modò tardior ſit, prout libratio nona ſphæræ concordat vel non, cum proprio earum motu, & quia obſervatum eſt ecliptican ſenſim declinare (nam cum olim diſtaret ab æquatore viginti-tribus gradibus, & triginta minutis) addita eſt undecima ſphæra, cujus proprium eſt à meridie ad ſeptentrionem, & ad meridiem à ſeptentrione reciprocâ libratione accedere.

Undecim dantur ergo ſphæræ in iſto ſyſtemate, quarum tres ſuperiores ſtellis carent, quarta innume-

meras

SYSTEMA PTOLEMAICUM.

SYSTÊME DE PTOLOMÉE.

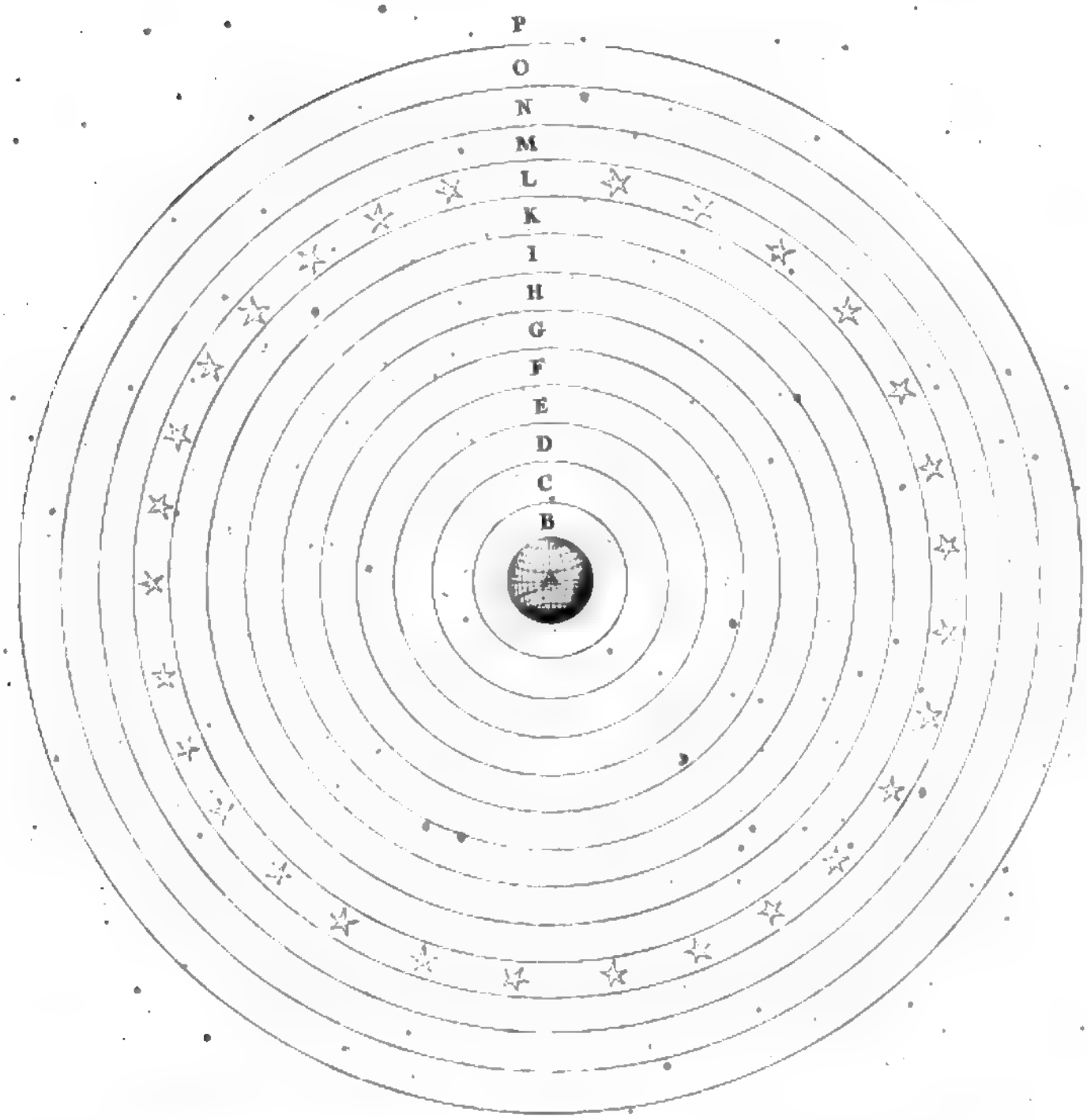

A repræsentat Terram immobilem in centro Mundi, & omnium Cælorum. B *repræsentat Aërem.* C *Regionem Ignis.* D *Cælum Lunæ.* E *Cælum Mercurii.* F *Cælum Veneris.* G *Cælum Solis.* H *Cælum Martis.* I *Cælum Jovis.* K *Cælum Saturni.* L *Firmamentum.* M *Primum Cristallinum.* N *Secundum Cristallinum.* O *Primum Mobile.* P *Cælum Empyræum, cujus magnitudo est incognita.*

A représente la Terre immobile au centre du Monde & de tous les Cieux. B représente l'air. C la Région du feu. D le Ciel de la Lune. E le Ciel de Mercure. F le Ciel de Vénus. G le Ciel du Soleil. H le Ciel de Mars. I le Ciel de Jupiter. K le Ciel de Saturne. L le Firmament. M le premier Cristallin. N le second Cristallin. O le premier mobile. P le Ciel empyrée, dont la grandeur est inconnuë.

Digitized by Google

meras habet, septem reliquæ unam quælibet. Singulæ excepto primo mobili, motibus contrariis feruntur, quod exemplo hominis in navi ambulantis concipies.

Primum mobile suam circulationem perficit intra 24. horas ab ortu in occasum, secum ducens decem alios cælos.

Duo sequentes, qui vocantur chrystallini, motu proprio non faciunt integrum circulum, sed eum redeuntque intra exiguum spatium, superius quidem 24. minutorum, quod percurrit intra 3400. annos; inferius verò 140. minutorum, quod percurrit intra 2700. annos.

Cælum fixarum absolvit suam circulationem ab occasu in ortum intra spatium 36000. annorum secundùm quosdam, vel 42000. secundùm alios.

Saturnus conficit suam circulationem ab occasu in ortum sub Zodiaco intra 30. annos; Jupiter intra 12. circiter; Mars intra 2. Sol, Venus, & Mercurius intra 1. sive 363. dies, horas 5; minuta 49; & 12. secunda; Luna denique intra 27. dies, & horas circiter 8.

Sed observa motum Lunæ esse, vel synodicum, vel periodicum.

Periodicus est ille, quo Luna, à certo Zodiaci puncto profecta, ad ipsummet redit, periodumque suam absolvit, quod fit intra tempus supra dictum 27. dierum, horarum 7, & minutorum 43. Synodicus, qui etiam dicitur Lunatio, comprehendit tempus interjectum inter unam conjunctionem Lunæ cum Sole, & alteram, quod est 29. dierum, & horarum duodecim, cum proximè dodrante. Nempe quamdiu Luna percurrit Zodiacum, Sol movetur unum gradum circiter in singulos dies. Igitur Luna rediens ad locum, unde à Sole recedere inceperat, non amplius ibi reperit Solem, proinde ut illum æquatur, & ipsi denuo conjungatur, debet insumere duos dies, & aliquid amplius.

Adverte Aristotelem, Eudoxum & quosdam alios statuisse, circulos cælestes esse concentricos terræ. Sed quia hæc suppositio non poterat explicare, cur Luna & Sol, verbi gratia, appareant modò viciniores terræ, modò remotiores, Ptolomæus rejectis circulis concentricis, excogitavit excentricos, dixitque planetas ita moveri circa terram, ut describant lineas circulares ipsi excentricas. Hinc sequitur eas esse debere aliquando minùs remotas à terrâ, nempe quando reperiantur in eâ parte circumferentiæ, quæ minùs distat à centro terræ, quam pars opposita; datur enim in loco excentrico respectu terræ pars una circumferentiæ vicinior terræ, quam altera, ut per se patet. Pars autem illa vicinior vocatur perigæum, pars verò remotior apogæum; hinc intelliges quid sit Solem esse in perigæo & apogæo.

Sed quia intra tempus, quo planetæ sunt in apogæo, vel in perigæo, videntur modò altiores,

quatrieme en contient un nombre innombrable, & les sept autres en ont chacune une. Excepté le premier mobile, toutes ont deux mouvemens contraires, ce qu'il est aisé de comprendre par l'exemple d'un homme qui marche dans un bateau. La Physique.

Le premier mobile acheve en vingt quatre heures son tour d'Orient en Occident, & entraine avec soi les dix autres Cieux.

Les deux suivans qu'on appelle cristallins ne décrivent point un cercle entier par leur mouvement propre, & ils vont & reviennent dans un court espace. Celui du premier est de vingt-quatre minutes, qu'il parcourt en trois mille quatre cens ans, & celui du second, de cent quarante minutes qu'il parcourt en dix-sept cens ans.

Le Ciel des étoiles fixes acheve son tour du Couchant au Levant en l'espace de trente-six mille ans selon les uns, ou de quarante deux-mille selon les autres.

Saturne fait le tien d'Occident en Orient en trente années, Jupiter en douze ou environ, Mars en deux, le Soleil, Mercure & Vénus en un, ou en trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-neuf minutes & douze secondes, & la Lune en vingt-sept jours & environ huit heures.

Il faut observer que le mouvement de cette derniere Planete est, ou périodique, ou synodique.

Le mouvement périodique est celui par lequel la Lune partie d'un certain point du zodiaque, y retourne, & acheve sa carriere, ce qui se fait en vingt-sept jours, sept heures & quarante-trois minutes. Le mouvement synodique, appellé aussi Lunaison, comprend le tems qui se passe d'une conjonction de la Lune avec le Soleil à l'autre conjonction, lequel est de vingt-neuf jours, douze heures & près de quarante-cinq minutes. La raison en est que tandis que la Lune parcourt le Zodiaque, le Soleil avance environ d'un dégré par jour. Ainsi quand la Lune retourne à l'endroit, où elle avoit commencé à s'éloigner du Soleil, elle ne l'y retrouve plus, tellement que pour le rattraper & se rejoindre à lui, elle doit emploier deux jours & quelque chose par delà.

Aristote, Eudoxe & quelques autres avoient enseigné que les cercles célestes sont concentriques à la Terre. Mais comme on ne pouvoit expliquer dans cette hypothese pourquoi la Lune & le Soleil, par exemple, paroissent tantôt moins éloignez de la Terre & tantôt plus, Ptolomée rejettant les cercles concentriques, en imagina d'excentriques, & dit que les Planetes se meuvent tellement autour de la terre, qu'elles décrivent des lignes circulaires qui lui sont excentriques. Delà il s'ensuit qu'elles doivent quelquefois être moins éloignées de la Terre, savoir lorsqu'elles se trouvent dans cette partie de leur circonférence, qui est moins éloignée du centre de la Terre que la partie opposée; car dans un lieu excentrique par rapport à la Terre une partie de la circonférence en doit être moins éloignée que l'autre, ainsi qu'il est évident. Or cette partie voisine est ce qu'on appelle le périgée, au lieu que l'autre s'appelle apogée, & c'est ce qu'il faut entendre par ces termes, *le Soleil est dans son périgée, ou dans son apogée.*

Mais comme dans le tems que les Planetes sont dans leur apogée ou dans leur périgée, elles paroissent

La Physique.

roiſſent quelquefois moins élevées & quelques fois plus, il a fallu recourir à une autre invention, ſavoir à certains épicycles ou moindres cercles placez ſur la ſuperficie des orbes des planetes, leſquels épicycles ſe meuvent avec le Ciel qui les porte, d'Occident en Orient, tandis que par leur mouvement propre ils tournent autour de leurs centres, de ſorte que leur partie inférieure va d'Occident en Orient, & la ſupérieure d'Orient en Occident.

Chaque planete eſt ſur la ſuperficie de ſon épicycle, comme un diamant enchaſſé dans un anneau. De là vient qu'elle paroît à plus ou moins d'élévation, ſelon que cet épicycle eſt dans ſon périgée, ou dans ſon apogée. Les Planetes ont toutes de ces épicycles, excepté le Soleil.

Quant à celui de la Lune, il faut obſerver qu'il tourne autour de ſon centre en quatorze jours environ; car dans chaque mois périodique, elle ſe retrouve deux fois au même point de ſon épicycle, ſavoir dans la partie inférieure, lorſqu'elle eſt en conjonction ou en oppoſition avec le Soleil, & dans la partie ſupérieure, quand elle eſt dans ſon premier ou dans ſon dernier quartier. C'eſt pourquoi ſon diametre paroît plus grand au tems de ſon oppoſition, qu'au tems des quadratures.

Son progrès eſt auſſi plus ſenſible d'Occident en Orient; car alors elle eſt dans la partie inférieure de ſon épicycle, comme nous l'avons dit. Donc ſon mouvement s'accorde avec celui du Ciel lunaire entier, par lequel l'épicycle eſt emporté ſans ceſſe d'Occident en Orient. Dans les quadratures, au contraire, la Lune va d'Orient en Occident; car c'eſt là que tend la partie ſupérieure de l'épicycle, où la Lune eſt alors. Donc ſon mouvement ne s'accorde pas avec celui du Ciel lunaire entier. Or ſelon que ces deux mouvemens s'accordent ou non, le progrès de la Lune vers quelque lieu eſt plus ou moins ſenſible.

modò deprimitur, ideirco recurrendum fuit ad alium machinam, nimirum ad quoſdam epicyclos, ſeu circulos minores inſidentes ſuperficiei orbium Planetarum, qui quidem epicycli moventur unà cum cœlo, cui inſident ab occaſu in ortum: ſed interea ipſi motu proprio volvuntur circa ſuum centrum, ita ut pars inferior tendat ab occaſu in ortum, ſuperior verò ab ortu in occaſum.

Planeta autem inſeritur ſuperficiei epicycli, ſicut gemma annulo. Hinc fit, ut etiam quando epicyclus eſt in perigæo, vel apogæo, planeta videatur altior, & depreſſior. Tribuuntur omnibus planetis tales epicycli, excepto Soli.

Quoad epicyclum Lunæ obſervandum eſt, volvi illum circa ſuum centrum intra dies 14. circiter, nam Luna quolibet menſe periodico bis reperitur in eodem puncto epicycli ſui, nempe in parte inferiori, quoties Soli conjungitur, vel opponitur, & in parte ſuperiori, tempore cujuſque quadraturæ. Hinc eſt, quod diameter Lunæ appareat major, tempore oppoſitionis, quam in quadraturis.

Progreſſus quoque illius ſenſibilior eſt ab occaſu in ortum (nam tunc, ut diximus, ſita eſt in parte inferiore epicycli) Ergo illius motus concors eſt cum motu totius cœli Lunaris, à quâ epicyclus defertur perpetuò ab occaſu in ortum. In quadraturis Luna tendit ab ortu in occaſum (nam ſuperior pars epicycli, in quâ tunc Luna eſt, eò defertur) Ergo illius motus non conſentit cum motu totius cœli Lunaris. Prout autem illi duo motus ſunt concordes, vel non, progreſſus Lunæ verò aliquem locum videtur ſenſibilior, vel minùs ſenſibilis.

Du ſyſtême de Tycho-Brahé.

DAns ce ſyſtême comme dans celui de Copernic, on ſuppoſe la fluidité des Cieux, mais d'ailleurs on s'y accorde avec Ptolomée à reconnoître l'immobilité de la Terre, de ſorte que Tycho-Brahé ſemble avoir voulu tenir un milieu entre Ptolomée & Copernic, en rejettant du ſyſtême du premier cette multitude de cercles ſolides & de mouvemens contraires, & de l'hypotheſe du ſecond, ce qu'on y ſuppoſe ſur l'immobilité du Soleil, le triple mouvement de la Terre, & la prodigieuſe diſtance qu'on y met entre les étoiles fixes & le Soleil, toutes choſes qu'il a crû contraires à l'Ecriture ſainte & à la Phyſique.

Voici comme il arrange le monde. La Terre eſt dans le centre, le Firmament dans la circonférence extérieure, & les Planetes dans l'eſpace mitoien, où elles ſe meuvent librement à cauſe de ſa fluidité, en ſorte que le Soleil & la Lune tournent autour de la Terre, & Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure autour du Soleil, comme autour de leur centre.

Des trois mobiles qui ſe meuvent autour de la Terre, le premier, ſavoir le Firmament, fait ſon tour en vingt-cinq mille ans, le ſecond ſavoir le Soleil, en un an, & le troiſieme qui eſt la Lune en un mois. Pour les cinq autres dont le Soleil

De Syſtemate Tycho-Braheano.

SUpponitur in illo ſyſtemate fluiditas cœlorum, æquè ac in Copernicano, ſed immobilitas terræ in centro mundi æquè ſupponitur ac in ſyſtemate Ptolemaico, ut proinde videatur Tycho-Brahæus medius incedere voluiſſe inter Ptolemæum, & Copernicum, rejectis ex illius ſyſtemate tot ſolidis circulis, & motibus contrariis, ex iſtius verò, iis, quæ de immobilitate Solis, & de motu triplici telluris, deque ſtupendâ fixarum à Sole diſtantia, tum Sacræ Scripturæ, tum Phyſicæ adverſari exiſtimavit.

Sic ſe habet mundus in ejus hypotheſi. Terra eſt in centro, Cœlum fixarum in extremâ circumferentiâ; in ſpatiis intermediis collocantur Planetæ, liberè ut in loco fluido motus ſuos exerceant, Sol quidem & Luna circa Terram, Saturnus verò, Jupiter, Mars, Venus, & Mercurius circa Solem, tanquam ſuum centrum.

Trium mobilium, quæ moventur circa Terram, primum, nempe firmamentum, abſolvit ſuum circuitum intra ſpatium 25000 annorum: ſecundum nempe Sol, intra unum annum; tertium nempe Luna

Digitiz

SYSTEMA TICHONIS BRAHÆI.

SYSTÊME DE TICHO-BRAHE.

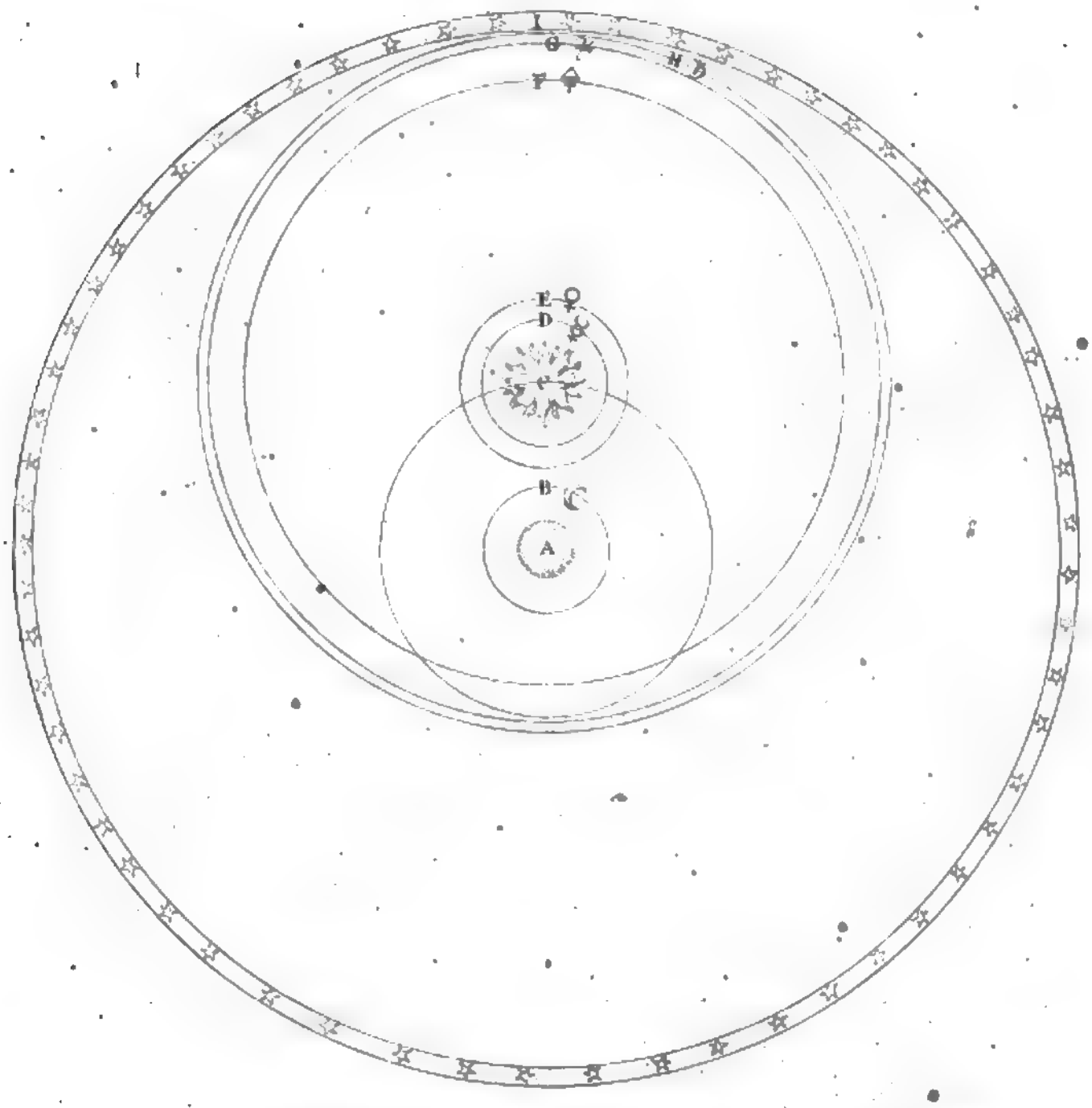

Circulus in cujus circumferentia eſt I *repræſentat Firmamentum ſtellatum.* H *eſt Saturnus, & circulus in cujus eſt circumferentia repræſentat Cœlum Saturni.* G *idem præſtat reſpectu Jovis.* F *reſpectu Martis.* E *reſpectu Veneris.* D *reſpectu Mercurii. Sol eſt in* C, *& circulus in cujus circumferentia ponitur* C *repræſentat circulum Solis circa Terram. Terra eſt in* A. *Circulus verò eam proxime ambiens, repræſentat Cœlum Lunæ, ubi nempe* B.

Le Cercle dans la circonférence duquel eſt la lettre I repréſente le Firmament étoilé. H eſt Saturne, & le Cercle dans la circonférence duquel il eſt, repréſente le Ciel de Saturne. G eſt la même choſe à l'égard de Jupiter. F à l'égard de Mars. E à l'égard de Vénus. D à l'égard de Mercure. C eſt le Soleil, & le Cercle dans la circonférence duquel il eſt, repréſente le Cercle du Soleil autour de la Terre. La Terre eſt marquée par A, & le Cercle le plus prochain qui l'entoure repréſente le Ciel de la Lune marqué B.

Digitized by Google

Digitized by Google

Luna intra unum menſem. Alia quinque mobilia, quibus Sol eſt centrum, circuitum ſuum abſolvunt, Mercurius intra 3. menſes; Venus intra 8.; Mars intra duos annos; Jupiter intra 12. Saturnus intra 30. Mars, Jupiter, & Saturnus circuitu ſuo circa Solem Terram comprehendunt, ſed Mercurius & Venus conficiunt ſuum, non amplectendo Terram, ſed tranſeundo inter illam & Solem.

Hoc habet commodum iſtud ſyſtema præ Ptolemaico, quod non admittat motus contrarios in uno mobili; non enim juxta Tychonem, Sol verbi gratiâ movetur ſimul ab ortu in occaſum, & ab occaſu in ortum, ſed uno motu oritur & occidit ſingulis diebus, & Zodiacum percurrit ſingulis annis.

Ut hoc bene concipiatur, ſciendum eſt, ideo Lunam, verbi gratiâ, videri habere motum proprium ab occaſu in ortum, quia lentiùs movetur ab ortu in occaſum, quam ſtellæ fixæ, impendere ſcilicet 25. horas in uno circuitu, cum ſtellæ fixæ impendant ſolum 24. Hinc fit, ut quotidie videatur Luna correſpondens ſtellis fixis orientalioribus, non quod ipſa acceſſerit ad illas, ſed quia ſtellæ occidentaliores quibus die præteritâ Luna correſponderat, celeriùs progreſſæ verſùs occaſum, illam pone ſe reliquerunt.

Propter ſimilem rationem, Sol ſucceſſivè videtur percurrere 12. ſigna Zodiaci (quorum ſeries ducitur ab occaſu in ortum) ita ut ſi menſe Aprilis correſpondeat Arieti, menſe ſequenti correſpondere videatur Tauro, ſigno orientaliori Ariete.

Quia verò Sol, Luna, &c. non ſolùm retrogradi videntur verſùs orientem, ſed etiam declinare verſùs ſeptentrionem, & meridiem, idcirco ſciendum eſt eorum circulationes non fieri ſecundùm lineas parallelas, ſed ſecundùm lineas ſpirales, & his ſemel poſitis, habes cur unus & ſimplex motus ab ortu in occaſum ſufficiat ad explicanda planetarum phænomena.

Hoc ſolum addendum eſt, cælum fixarum & moveri velociſſimè, & ſpiras deſcribere ſtipatiores; Solem uno gradu lentiùs progredi ad occaſum, ſpiraſque deſcribere admodum divaricantes; Lunam 13. gradibus lentiùs moveri, ſpiraſque multò magis adhuc divaricantes deſcribere; & hanc eſſe cauſam, cur Sol dictum unum gradum videatur progredi ad orientem, Luna verò 13. gradibus, & cur Sol intra unum annum, Luna verò intra menſem accedentes ad Auſtrum & Boream, integrum circuitum faciant ſub ſtellis fixis.

Nocet huic ſyſtemati, quod neceſſariò admittendum eſt primum mobile ſupra firmamentum, ut explicentur ſcilicet acceſſus ille lentus fixarum verſùs Orientem, & declinatio verſùs polos. Niſi enim dicas cum Ptolemaicis, quod dum firmamentum rapitur ab extrinſeco ab ortu in occaſum, ipſum propriâ virtute retrocedit in ortum per Zodiacum, res erit incomprehenſibilis. Sed ſi hoc dicas, induis te in ea incommoda motuum contrariorum, quæ vitare volueras. Porro mirabile videtur, quod ſupponunt Tychonici & Ptolemaici, univerſum eſt le centre, Mercure acheve ſa carriere en trois mois, Vénus en huit, Mars en deux ans, Jupiter en douze & Saturne en trente. Mars, Jupiter & Saturne renferment la Terre dans le cercle qu'ils décrivent autour du Soleil, ce que ne font point Mercure & Vénus, qui paſſent entre le Soleil & la Terre. La Phyſique.

Ce ſyſtême a ceci de commode au prix de celui de Ptolomée, qu'il n'admet point deux mouvemens contraires dans un mobile; car ſelon Tycho-Brahé, le Soleil ne ſe meut pas en même tems d'Orient en Occident & d'Occident en Orient. Il ſe leve & ſe couche chaque jour, & parcourt le Zodiaque chaque année, par un ſeul mouvement.

Pour bien concevoir ceci, il faut ſavoir que la Lune, par exemple, ne paroît avoir un mouvement propre d'Occident en Orient, que parce qu'elle va moins vite que les étoiles fixes d'Orient en Occident, puiſqu'elle emploie vingt-cinq heures à faire un ſeul tour, tandis que les étoiles fixes y en mettent ſeulement vingt-quatre. De là vient qu'on voit tous les jours la Lune correſpondre à celles qui ſont les plus orientales, non qu'elle s'en ſoit approchée, mais parce que les étoiles plus occidentales auxquelles elle correſpondoit la veille, ſe ſont avancées avec plus de viteſſe vers l'Occident, & l'ont laiſſée derriere elles.

Par une ſemblable raiſon, le Soleil paroît parcourir tour à tour les douze ſignes du Zodiaque, qui ſe ſuivent d'Occident en Orient, de ſorte que ſi en Avril il correſpond au Bélier, le mois ſuivant il ſemble correſpondre au Taureau qui eſt plus oriental que le Bélier.

Mais comme le Soleil, la Lune &c. ſemblent non ſeulement rétrograder vers l'Orient, mais encore déeliner vers le Septentrion & vers le Midi, il faut ſavoir qu'ils ne ſe meuvent pas en lignes paralleles, & qu'ils circulent ſelon des lignes ſpirales. Or ces principes poſez, on conçoit, comment un ſeul mouvement ſimple ſuffit pour expliquer les Phénomenes des Planetes.

Il faut ſeulement ajoûter que le Ciel des étoiles fixes ſe meut avec une extrême viteſſe, & décrit plus de lignes ſpirales: que le Soleil avance d'un dégré moins vîte vers le Couchant, & que les bandes ſpirales qu'il décrit ſont fort écartées les unes des autres, que le mouvement de la Lune eſt de treize dégrez moins rapide, & qu'il y a encore plus de diſtance entre les ſpirales qu'elle parcourt, ce qui fait que le Soleil ſemble avancer chaque jour d'un dégré vers l'Orient, & la Lune de treize dégrez, & que le Soleil s'approchant en un an & la Lune en un mois du Midi & du Septention, font un circuit entier ſous les étoiles fixes.

Le défaut de ce ſyſtême conſiſte en ce qu'il faut admettre un premier mobile au deſſus du firmament, pour expliquer d'où vient que les étoiles fixes s'approchent auſſi lentement de l'Orient, & qu'elles déclinent vers les Poles. Car à moins de dire avec Ptolomée, que tandis que le firmament eſt entraîné d'Orient en Occident par un mobile extérieur, il rétrograde par ſon mouvement propre vers l'Orient le long du Zodiaque, ce ſera une choſe tout-à-fait incompréhenſible. Que ſi vous prenez ce parti, vous tombez dans l'embarras de ces mouvemens contraires, que vous vouliez éviter. Au reſte, c'eſt quelque

Digitized by Google

La Physique.

choſe de merveilleux que ce qu'on ſuppoſe dans les deux ſyſtémes de Ptolomée & de Tycho-Brahé, ſavoir que l'Univers entier ou du moins ce qui eſt au deſſus de la Lune ſe meut avec une extrême rapidité autour de la Terre, ſans qu'elle ſorte de ſa place, quoiqu'elle ne tienne à rien du tout.

Du Syſtéme de Copernic.

LEs Copernicien ne croient pas les étoiles fixes placées ſur une même ſuperficie concave à une égale diſtance de nous. Cependant ils le ſuppoſent, pour faire concevoir mieux la diſpoſition des parties du monde, c'eſt-à-dire que ſelon leur ſuppoſition, le Ciel des étoiles fixes eſt la circonférence de l'Univers, dont le Soleil eſt le centre, & qu'entre ce Ciel & le Soleil qui ſont deux termes immobiles, ſont les planetes agitées de mouvemens differens autour du Soleil, & dans le circuit des étoiles fixes. Voici l'ordre dans lequel ils placent les Planetes.

La plus proche du Soleil eſt Mercure, qui fait ſon cours en trois mois. Enſuite Vénus qui fait le ſien en ſept mois & demi. Puis la Terre qui le fait en douze, toûjours accompagnée de la Lune, qui fait le tour de la Terre tous les mois. Au deſſus de la Terre eſt Mars, dont le tour s'acheve en deux ans. Il eſt ſuivi de Jupiter qui fait ſon cours en douze ans, & auquel ſuccede Saturne, qui acheve le ſien en trente. Telle eſt la diſtance depuis ce dernier juſqu'aux étoiles fixes, qu'on doit regarder comme un point par rapport à elle, non ſeulement la grandeur de la Terre, mais même la grandeur du cercle qu'elle décrit tous les ans autour du Soleil, & qu'on appelle le grand orbe. Néanmoins le demi diametre de cet orbe contient environ quinze cent cinquante demi-diametres de la Terre; car on compte autant depuis la Terre juſqu'au Soleil, & chacun de ces demi-diametres eſt eſtimé monter à quatorze cent trente- & une lieuës.

Galilée découvrit il y a environ ſoixante- & dix ans quatre Planetes autour de Jupiter, ce qui les fait nommer ſatellites de Jupiter. Tandis qu'ils tournent autour du Soleil avec Jupiter en l'eſpace de douze ans, ils tournent encore autour de Jupiter lui même, ſavoir le premier en un jour & dix-huit heures, le ſecond en trois jours & demi, le troiſieme en ſept jours & quatre heures, & le dernier en ſeize jours & plus. D'autres ont obſervé autour de Saturne trois moindres planetes, dont celle qui eſt intérieure tourne en quatre jours & demi autour de Saturne, la ſeconde en ſeize, & la troiſieme en nonante. Ces moindres Planetes reçoivent leur lumiere du Soleil; car les ſatellites de Jupiter s'éclypſent quelquefois, parce qu'ils rencontrent l'ombre de Jupiter.

Les Copernicien ajoûtent que les Planetes ſe meuvent autour de leur centre, & décrivent des cercles excentriques autour du Soleil.

Voions maintenant comment ils ſe tirent des principales difficultez qui regardent le mouvement de la Terre.

On en compte trois, le diurne, l'annuel, & celui d'inclinaiſon.

Le mouvement diurne eſt la révolution de la Terre autour de ſon axe qui s'acheve en vingt-quatre heures d'Occident en Orient. De ce mouvement

mundum, vel ſaltem regionem ſupra lunarem, celerrimè moveri circa Terram, abſque eo, quod ipſa, nullis retinaculis ſuſtentata, loco ſuo moveatur.

De Syſtemate Copernicano.

Licet Copernicani non credant ſtellas fixas collocari in eâdem ſuperficie concavâ, æqualiter diſtantes à nobis, hoc tamen ſupponunt ad meliùs concipiendam partium mundi diſpoſitionem; ſupponunt nempe cælum fixarum eſſe mundi circumferentiam, Solem verò eſſe centrum, & inter cælum illud & Solem duos terminos immobiles, collocant planetas diverſis motibus agitatos circa Solem, & ſub ambitu fixarum. Talis autem eſt ordo Planetarum.

Omnium proximus Soli eſt Mercurius, circulumque abſolvit intra 3. menſes. Huic ſuccedit Venus, quæ ſuum circulum abſolvit intra 7. menſes cum ſemiſſe. Hanc ſequitur Terra, ſuum abſolvens intra menſes 12. & habens ſibi adjunctam Lunam, quæ ſingulis menſibus Terram circumit. Supra Terram collocatur Mars, cujus circuitus abſolvitur intra 2. annos. Illum ſequitur Jupiter abſolvens circuitum ſuum intra annos 12., quem ſequitur Saturnus abſolvens ſuum intra annos 30. A Saturno uſque ad fixas tam ampla porrigitur intercapedo, ut non ſolùm magnitudo Terræ ſe habeat inſtar puncti, reſpectu illius, ſed etiam magnitudo circuli, quem Terra ſingulis annis deſcribit circa Solem, quique magnus orbis vocatur. Et tamen ſemidiameter magni orbis continet circiter 1550. ſemidiametros terrenas, tot enim numerantur à Terrâ ad Solem uſque, & qualibet ſemidiameter terrena cenſetur eſſe 1431. leucarum.

Detecti ſunt à Galileo ante annos circiter 70. quatuor planetæ circa Jovem, qui proinde vocantur ſatellites Jovis. Hi dum circa Solem unà cum Jove intra duodecim annos circulum conficiunt, volvuntur præterea circa Jovem, intimus intra unum diem, & horas 18. ſecundus intra tres dies cum ſemiſſe, tertius intra 7. dies, & horas 4. ultimus intra dies 16. & amplius. Alii detexerunt circa Saturnum tres planetas minores, quorum intimus intra 4. dies, cum ſemiſſe, ſecundus intra dies 16. extimus intra 90. dies, Saturnum circumeunt. Planetæ illi minores lucem ſuam à Sole accipiunt, ut conſtat ex eo, quod Satellites Jovis interdum eclypſi laborent, quia umbræ Jovis occurrunt.

Addunt Copernicani, planetas moveri circa ſuum centrum, & deſcribere circa Solem circulos excentricos.

Cum præcipuæ difficultates pertineant ad motum telluris, videamus quomodo illam explicent.

Triplex ſtatuitur motus ille, diurnus nempe, annuus, & motus inclinationis.

Motus diurnus eſt revolutio terræ circa ſuum axem, quæ horis 24. perficitur ab occaſu in ortum.

Ex

SYSTEMA COPERNICANUM.

SYSTÊME DE COPERNIC.

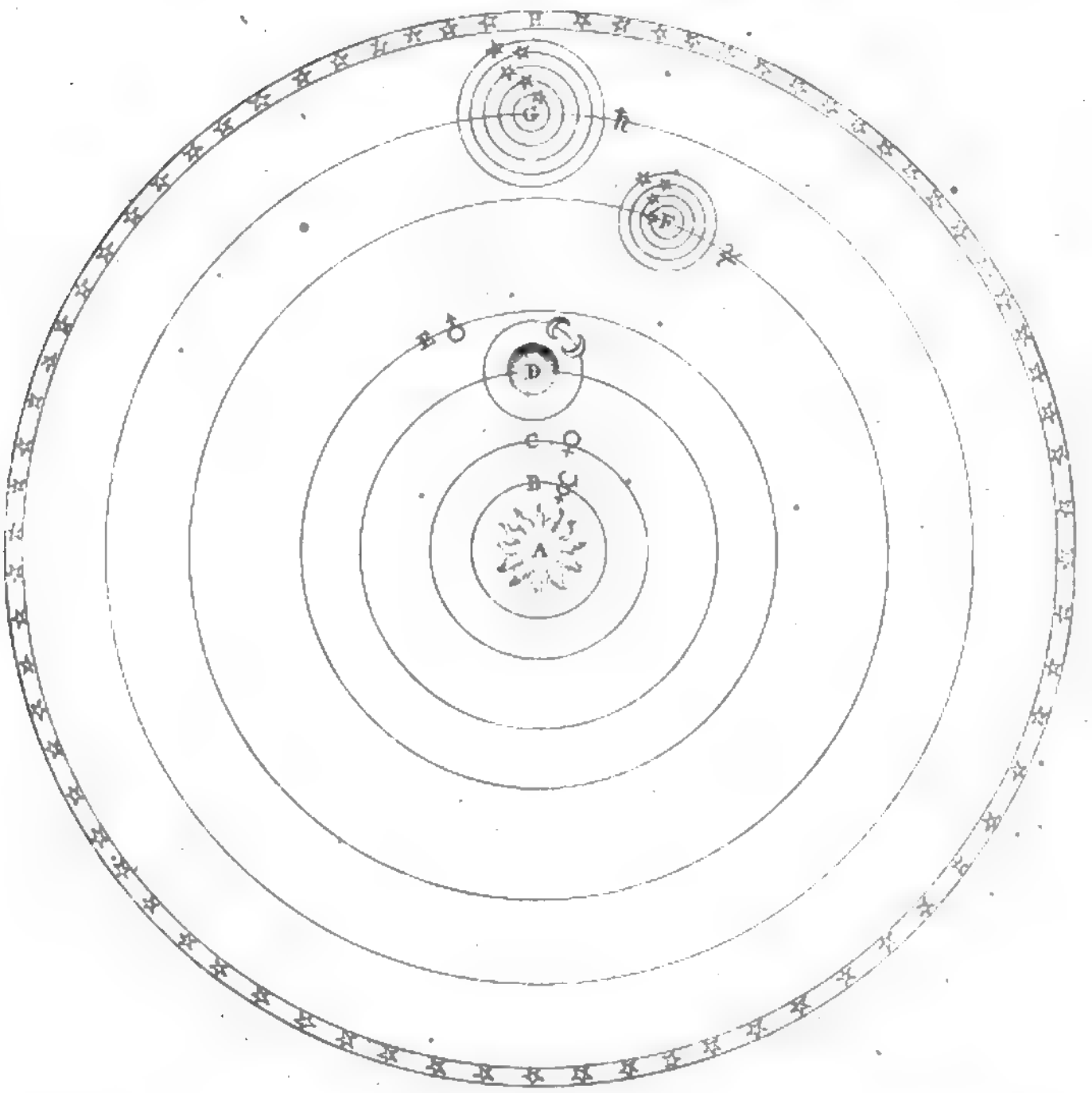

Sol eſt in A, *ſive in centro. Mercurius in* B. *Venus in* C. *Terra in* D; *ſed circulus ille qui ambit Terram, & in cujus circumferentiâ ponitur Luna ſub hac figura* CC, *repræſentat circulum Lunæ circa Terram.* E *repræſentat Martem, & circulus cui inſidet circuitum ipſius circà Solem. Idem facit* F *reſpectu Jovis: quatuor autem circuli Jovem ambientes, repræſentant circuitus ejus Satellitum. Saturnus eſt in* G *circumdatus quinque circulis, varias ejusdem Satellitum circumvolutiones repræſentantibus. Circulus verò in cujus circumferentiâ eſt* H *repræſentat Firmamentum cum ſtellis.*

Le Soleil eſt en A, ou dans le centre. Mercure en B. Vénus dans C. La Terre dans D; mais le cercle qui entoure la Terre, & dans la circonférence duquel eſt la Lune ſous la figure CC, repréſente le cercle de la Lune autour de la Terre. E repréſente Mars, & le cercle ſur lequel il eſt poſé, repréſente le cours qu'il fait autour du Soleil. F fait la même choſe à l'égard de Jupiter: & les quatre cercles qui entourent Jupiter repréſentent le cours de ſes Satellites. Saturne eſt dans G entouré de cinq cercles qui repréſentent les différentes circonvolutions de ſes Satellites. Le cercle dans la circonférence duquel eſt H repréſente le Firmament avec les Etoiles.

Digitized by Google

Ex iſto motu eadem omnino conſectaria emergere debent, quæ ex motu diurno cæli ab ortu in occaſum, ut ſcilicet aſtra omnia oriri & occidere videantur, nox ſuccedat diei, novæ continuò detegantur & obtegantur partes cæli, &c. Cuilibet rem examinanti planum fit, perinde eſſe in ordine ad illa phænomena, ſive cælum fiat ſucceſſivè præſens univerſæ circumferentiæ telluris manentis immotæ, ſive omnes & ſingulæ partes circumferentiæ telluris fiant ſucceſſivè præſentes cælo immoto manenti. Si verò terra ab occaſu in ortum moveatur, neceſſe eſt, ut partes cæli occidentales, à quibus ipſa recedit, tendere videantur in occaſum, nam oculus noſter obſervans omnia circa ſe eundem ſitum retinere, quia eodem motu feruntur, tribuit motum iis, quæ non eodem motu feruntur, juxta illud Virgilianum.

Provehimur portu, terræque urbesque recedunt.

Debet ergo tribuere motum non alicui parti globi terraquei, ſed partibus cæleſtibus, quæ non feruntur eâdem circulatione.

Motus annuus eſt ille, quo terra progreditur ſub ſignis Zodiaci verſùs ortum, per circulum qui medius eſt inter Venerem, & Martem, quemque abſolvit intra menſes duodecim. Nempe concipere debemus, quod ſicut rota currûs, dum movetur circulariter, progreditur ſenſim ſecundùm lineam circularem, ita Terra, dùm circa ſe ipſam volvitur, deſcribit lineam circularem, quæ inter Venerem & Martem ſita eſt, quamque vocant magnum orbem.

Ita Terra progreditur per magnum orbem, ut ſeriem 12. ſignorum Zodiaci ſequatur, ac proinde reapte terra percurrit Zodiacum, Sol verò apparenter dumtaxat. Itaque Solem eſſe in aliquo ſigno nihil aliud eſt, quam Solem mediare inter illud ſignum, & terram, ac proinde, quando terra eſt ſub ariete, Sol debet videri in libra, quia tunc Sol medius eſt inter libram, & oculum noſtrum. Terrâ progrediente ab ariete in taurum, debet Sol videri progredi à libra in ſcorpium, & ſic de cæteris.

Motus inclinationis conſiſtit in eo quod terra percurrens magnum orbem, ſive ecliptícam, retinet in quocunque ſitu & loco axem ſuum ſibi ipſi & axi mundi paralellum, tum etiam ſuum æquatorem parallelum æquatori mundi, eo modo, quo turbo inſorius, dum varios circulos deſcribit ſupra planum, retinet ſemper ſuum axem ſibi parallelum, hoc eſt perpendicularem plano. Hinc fit ut nunquam axis terræ coincidat, vel parallelus fiat cum axi ecliptícæ.

Ex iſto motu inclinationis oritur tempeſtatum varietas; nam ſi æquator terræ coincideret cum plano ecliptícæ, & ejus axis eſſet parallelus axi ecliptícæ, Sol ſemper foret verticalis iis qui ſub æquatore habitarent, ſemper horizontem raderet iis, qui ſub polis degerent, ſemper ad eandem altitudinem meridianam perveniret iis, qui habitarent in locis intermediis, & ſic nulla eſſet tempeſtatum, aut dierum viciſſitudo. Sed ſupponendo æquatorem terræ planum ecliptícæ interſecare, & ejus axem ſibi ſemper manere parallelum, evenire debet ut ſe-

doivent s'enſuivre les mêmes effets que du mouvement diurne du Ciel d'Orient en Occident, ſavoir qu'on voie tous les Aſtres ſe lever & ſe coucher, que la nuit ſuccede au jour, que ſans ceſſe on découvre & on perde de vûë de nouvelles parties du Ciel, &c. Si on examine la choſe, il eſt clair que c'eſt tout un par rapport à ces phénomenes, que chaque partie du Ciel réponde l'une après l'autre à la circonférence de la Terre demeurant immobile, ou que chaque partie de la circonférence de la Terre réponde ſucceſſivement au Ciel demeurant immobile. Or ſi la Terre ſe meut d'Occident en Orient, les parties occidentales du Ciel deſquelles elle s'éloigne, doivent paroître tendre vers l'Occident; car notre œil obſervant que les choſes qui l'environnent conſervent toutes la même ſituation, parce que toutes ont le même mouvement, il attribue ce mouvement à celles qui n'ont pas le même mouvement, ſelon un vers de Virgile, dont le ſens eſt, *nous ſortons du port, & les terres s'éloignent avec les villes.* Ainſi ce n'eſt point à quelque partie du globe terraquée qu'il doit attribuer ce mouvement, mais aux parties du Ciel qui circulent d'un ſens contraire. La Partie qua.

Le mouvement annuel eſt celui par lequel la Terre avance ſous les ſignes du Zodiaque vers l'Orient par un cercle qui paſſe entre Vénus & Mars, & qu'elle parcourt en douze mois. C'eſt-à-dire qu'on doit concevoir que comme une roue en tournant autour de ſon centre, avance peu à peu le long d'une certaine ligne, de même la Terre en tournant autour d'elle même, décrit une ligne circulaire entre Vénus & Mars, qu'on appelle le grand orbe.

La Terre en s'avançant le long de cet orbe, ſuit l'ordre des douze ſignes, de ſorte qu'elle parcourt le Zodiaque en effet, tandis que le Soleil ne le fait qu'en apparence. Par conſéquent, dire que le Soleil eſt dans un certain ſigne, ſignifie ſeulement qu'il eſt entre ce ſigne & la Terre. Ainſi quand la Terre eſt ſous *Aries*, on doit voir le Soleil en *Libra*, parce qu'alors il eſt entre *Libra* & notre œil. La Terre avançant d'*Aries* en *Taurus*, le Soleil doit paroître avancer de *Libra* en *Scorpius*, & ainſi de ſuite.

Le mouvement d'inclinaiſon conſiſte en ce que la Terre parcourant le grand orbe ou l'Eclyptique, conſerve en quelque ſituation & en quelque place qu'elle ſoit, ſon axe parallele à elle même & à l'axe du monde, & ſon Equateur parallele à celui du monde, de même qu'une toupie en décrivant pluſieurs cercles ſur un plan, conſerve toûjours ſon axe parallele à elle même, c'eſt-à-dire perpendiculaire au plan. C'eſt ce qui fait que jamais l'axe de la Terre ne coincide ou ne devient parallele à l'axe de l'Eclyptique.

De ce mouvement d'inclinaiſon vient la diverſité des ſaiſons; car ſi l'Equateur de la Terre coincidoit avec le plan de l'Eclyptique, & que leurs axes fuſſent paralleles, le Soleil ſeroit toûjours vertical pour ceux qui habiteroient ſous l'Equateur, toûjours il raſeroit l'horiſon pour ceux qui demeurent ſous les poles, toûjours il parviendroit à la même élévation méridienne pour ceux qui habitent les lieux mitoïens, & par conſéquent il n'y auroit aucune viciſſitude de ſaiſons, ni de jours. Mais en ſuppoſant que l'Equateur de la Terre coupe le plan de l'Eclyptique, & que ſon axe demeure toûjours parallele à elle

Digitized by Google

La Perti-ere. le même, l'horiſon de chaque lieu doit changer de ſituation par rapport au Soleil, ce qui fait que le méridien de chaque lieu n'a pas toûjours la même élévation.

Il ne faut pas oublier que la terre s'écarte un peu du parallélisme, quoique d'une maniere imperceptible, & c'eſt ce qu'on appelle le mouvement de trépidation. Par ce mouvement la Terre eſt conçuë décrire en pluſieurs milliers d'années un petit cercle d'Orient en Occident, & de là vient que les étoiles nous paroiſſent aller d'Occident en Orient. C'eſt ainſi que les Copernicien expliquent la diverſité de longitude des étoiles.

Car comme la longitude des étoiles eſt leur diſtance vers l'Orient du point de l'*Aries*, où l'Equateur & l'Eclyptique s'entrecoupent, & que le mouvement de trepidation de la Terre fait que nous voions l'Equateur correſpondre à divers points, il eſt évident, & que l'Equateur doit couper l'Eclyptique en divers points, & que par conſéquent l'éloignement des étoiles de l'interſection de l'Equateur & de l'Eclyptique doit changer.

Ajoûtez que dans ſon mouvement de trépidation la Terre éleve un peu ſon axe au deſſus du plan de l'Eclyptique, qui eſt un peu incliné, comme nous avons dit, ce qui eſt cauſe que la déclinaiſon de l'Eclyptique par rapport à l'Equateur paroît moindre aujourd'hui qu'elle ne paroiſſoit anciennement.

Si vous demandez maintenant pourquoi le Soleil paroît décrire par ſon mouvement propre un cercle, qui coupant l'Equateur en deux points, s'en éloigne enſuite de vingt-trois dégrez & demi vers les deux poles, ce qui produit les deux ſolſtices & les deux tropiques, je réponds que c'eſt parce que la Terre parcourt en telle ſorte l'Eclyptique, c'eſt-à-dire le cercle qu'elle décrit par ſon mouvement annuel autour du Soleil, que ſon axe eſt incliné ſur le plan de l'Eclyptique de vingt-trois dégrez & demi. Or comme la Terre avance un peu chaque jour le long de l'Eclyptique, le Soleil doit chaque jour correſpondre à diverſes parties de la Terre, & ſe lever & ſe coucher en différens points d'un Tropique juſqu'à l'autre.

On a obſervé que tantôt le Soleil eſt moins éloigné de la Terre, ſavoir lorſqu'il eſt dans ſon périgée, & tantôt il en eſt moins près, ſavoir quand il eſt dans ſon apogée, comme auſſi que les deux équinoxes n'arrivent pas dans un égal eſpace de tems. Il y a équinoxe deux fois par an, ſavoir dans le printems & en automne, lorſque le Soleil atteint les points où l'Equateur & l'Eclyptique s'entrecoupent, leſquels poins ſont dans *Libra* & dans *Aries*. Or entre l'équinoxe de printems & celui d'automne il y a cent quatre vingt-ſept jours, à compter du vingtieme de Mars juſqu'au vingt-trois de Septembre, au lieu que de l'équinoxe d'automne à celui du printems ſuivant, il n'y a que cent ſeptante-huit jours; car on n'en compte pas davantage depuis le vingt-troiſieme de Septembre juſqu'au vingtieme de Mars. Il s'enſuit donc que le Soleil demeure neuf jours de plus dans les ſignes Septentrionaux que dans les Méridionaux.

Les Copernicien expliquent ce Phénomene en ſuppoſant que le cercle décrit par la Terre autour du Soleil a un ſegment moindre que l'autre, comme étant excentrique, & que ce moindre ſegment eſt au Septentrion. Car il s'enſuit

ci cujuſque horizon ſuum reſpectu Solis ſitum mutet, unde fit ne Sol ad eandem ſemper altitudinem meridianam aſſurgat.

Sed non prætermittendum eſt, terram aliquantulum deviari à parallelismo, quamvis imperceptibiliter, & hoc eſt, quod vocant motum trepidationis. Iſto motu axis telluris deſcribere concipitur intra plures annorum chiliades exiguum circulum ab ortu in occaſum, unde eſt, quod ſtellæ fixæ paulatim videantur nobis ab occaſu tendere in ortum. Hoc modo explicant Copernicani diverſitatem longitudinis ſtellarum.

Cum enim longitudo ſtellarum ſit diſtantia earum versùs ortum, ab eo puncto arietis, in quo æquator & ecliptica ſe interſecant, & trepidatio terræ faciat, ut æquator videatur nobis correſpondere diverſis punctis, evidens eſt æquatorem debere interſecare eclypticam in diverſis punctis, & per conſequens diſtantiam ſtellarum ab interſectione æquatoris & ecliptica fieri diverſam.

His adde, quod terra inter trepidationem nonnihil erigit ſuum axem ſupra planum ecliptica (quem ut dicemus inferiùs inclinatum habet) unde eſt, quod declinatio ecliptica ab æquatore minor obſervatur hodie quam olim.

Si jam quæras quare Sol videatur deſcribere motu proprio circulum, qui interſecans æquatorem in duobus punctis, recedit deinde ab illo 23. gradibus cum ſemiſſe, versùs utrumque polum, unde oriuntur duo ſolſtitia, & duo Tropici, reſpondeo, quia terra ita percurrit ecliptican, hoc eſt circulum, quem motu annuo deſcribit circa Solem, ut ejus axis inclinatus ſit ſupra planum ecliptica 23. gradus, & minuta 30. Quia verò terra ſingulis diebus aliquantulum promovetur per eclypticam, neceſſe eſt ut Sol quotidie correſpondeat diverſis partibus terræ, & oriri atque occidere in diverſis punctis ab uno Tropico uſque ad alterum.

Obſervatum eſt Solem nunc eſſe viciniorem terræ, ſive in perigæo, nunc minùs vicinum, ſive in apogæo, & duo æquinoctia non intra æquale intervallum temporis advenire. Fit quotannis bis æquinoctium, vere ſcilicet, & autumno, quando Sol attingit puncta, in quibus æquator & ecliptica ſe interſecant, quæ puncta ſunt in ſigno Libræ, & Arietis. Inter æquinoctium veris, & autumni effluunt 187. dies (tot enim numerantur à 20. Martii, uſque ad 23. Septembris) at inter æquinoctium autumni, & æquinoctium veris inſequentis intercedunt ſolùm dies 178 (tot enim numerantur à 23. Septembris uſque ad 20. Martii) unde ſequitur Solem morari novem dies in ſignis ſeptentrionalibus magis, quam meridionalibus.

Explicatur hoc Phænomenum à Copernicanis, ſupponendo circulum, quem Terra deſcribit circa Solem, habere alterum ſegmentum altero majus, ut puta ſit excentricus, & ſegmentum majus eſſe in meridie,

die, quam in ſeptentrione. Hinc ſequitur terram inſumere plures revolutiones in percurrendis ſignis Septentrionalibus. Quia verò, quot fiunt revolutiones à terrâ circa proprium centrum, tot videntur fieri revolutiones à Sole circa terram in ſignis oppoſitis, ideo neceſſe eſt ut Sol videatur magis morari in ſignis ſeptentrionalibus, quam in meridionalibus. Propter eandem rationem, Sol videtur remotior, & minor in apogæo, quando terra eſt in ſignis meridionalibus.

que la Terre doit faire plus de révolutions en parcourant les ſignes ſeptentrionaux. En effet, comme autant de révolutions que fait la Terre autour de ſon propre centre, autant de révolutions le Soleil nous paroît faire autour de la Terre dans les ſignes oppoſez, il doit nous paroître s'arrêter davantage dans les ſignes ſeptentrionaux que dans les méridionaux. Par la même raiſon il paroît plus éloigné & plus petit dans ſon apogée, quand la Terre eſt dans les ſignes méridionaux. La Partie Qu.

Ut de Lunæ Phænomenis nonnulla delibemus, ſciendum eſt cur videatur proprio motu ferri ab occaſu in ortum, & inter 27. dies percurrere Zodiacum, cur celeriùs moveatur, quando conjungitur, vel opponitur Soli (quod vocant tempus ſyzygiarum) quam in quadraturis, cur minor appareat ejus diameter in quadraturis, quam in ſyzygiis.

Pour toucher maintenant quelque choſe des Phénomenes de la Lune, il faut ſavoir pourquoi elle paroît tendre par ſon mouvement propre d'Occident en Orient, & parcourir le Zodiaque en vingt-ſept jours. Pourquoi elle ſe meut avec plus de viteſſe dans le tems de ſa conjonction ou de ſon oppoſition avec le Soleil, ce qu'on appelle les ſyzygies, que durant ſes quadratures. Pourquoi ſon diametre paroit moindre dans les quadratures que dans les ſyzygies.

Ut hoc explicent Copernicani, ſupponunt Lunam includi in peculiari vortice telluris. Dicunt enim, unumquodque corpus circa ſuum axem motum rapere ſecum materiam ambientem, uſque ad certam diſtantiam, ita ut fiat unus vortex circa illud corpus, ideoque una cum tellure ferri circa Solem, quamdiu ipſe perpetuò circa terram volvitur. Quia verò circuitus Lunæ circa terram multo amplior eſt, quam circuitus terræ circa proprium centrum, ut per ſe patet, ideo Luna plus temporis inſumit in quolibet circuitu, quàm terra, quippe terra horis 24. unam revolutionem perficit, Luna verò 27. diebus circiter.

Pour expliquer ces faits, les Copernic iens ſuppoſent que la Lune eſt enfermée dans le tourbillon particulier de la Terre; car ſelon eux, tout corps mû autour de ſon axe entraîne avec ſoi la matiere qui l'environne juſqu'à une certaine diſtance, de ſorte qu'il ſe forme un tourbillon autour de ce corps, d'où ils concluent que la Lune eſt emportée par la Terre autour du Soleil, tandis qu'elle même tourne ſans ceſſe autour de la Terre. Or comme le circuit de la Lune autour de la Terre eſt bien autrement grand que le circuit de la Terre autour de ſon propre centre, ainſi qu'il eſt évident, la Lune met plus de tems que la Terre à chaque tour, puiſque la Terre n'emploie que vingt-quatre heures à chaque révolution, au lieu que la Lune y emploie environ vingt-ſept jours.

Inde eſt quod Luna videatur quotidie circulum fere integrum ab ortu ad occaſum peragere, licet reverà ſolùm moveatur ab occaſu in ortum. Sed quia terra celeriùs fertur, & relinquit eam poſtè ſe, ideo Luna tendere in oppoſitum, ſive in occaſum nobis videtur. Interim quia Luna actu progreditur ab occaſu in ortum, Sol verò ſtat immotus, idcirco Sol videtur ſingulis diebus gradum progredi per Zodiacum, Luna verò gradus tredecim, quæ cauſa eſt, cur intra viginti & ſeptem dies circiter totum peragraviſſe Zodiacum videatur ab occaſu in ortum, licet reverâ non percurrat, niſi intra annum, unà cum terrâ.

C'eſt pourquoi la Lune paroît décrire tous les jours un cercle preſque entier d'Orient en Occident, bien qu'elle ne ſe meuve en effet que d'Occident en Orient. Mais comme la Terre tourne avec plus de viteſſe, & la laiſſe derriere elle, la Lune nous ſemble tendre vers le côté oppoſé, ſavoir vers l'Occident. Cependant, parce qu'elle avance réellement d'Occident en Orient, & que le Soleil demeure immobile, le dernier nous paroît avancer chaque jour d'un dégré dans le Zodiaque & la Lune de treize dégrez; ce qui eſt cauſe qu'elle ſemble avoir parcouru le Zodiaque d'Occident en Orient en vingt-ſept jours; bien qu'elle ne le parcoure effectivement qu'en une année avec la Terre.

Cæterùm, Luna ſingulis diebus tardiùs oritur; nam ſi ſupponamus illam hodie horâ ſextâ ortam eſſe cum aliquâ terræ portione, cras orietur cum eâdem portione terræ horâ ſextâ, & tribus quadrantibus circiter. Ratio eſt, quia dum terra facit unam revolutionem, Luna progreditur 13. gradus verſùs ortum, unde ea pars terræ, cum quâ Luna orta fuerat, rediens ad ſuum locum, non ibi reperit Lunam, ſed neceſſe habet adhuc 13. gradus percurrere, ut iterum illi correſpondeat.

Au reſte, le lever de la Lune tarde tous les jours; car ſuppoſé qu'elle ſe ſoit levée aujourd'hui à ſix heures avec une certaine portion de la Terre, elle ſe levera demain avec la même portion à ſix heures trois quarts environ. La raiſon en eſt que tandis que la Terre acheve une révolution, la Lune avance de treize dégrez vers l'Orient, tellement que cette partie de la Terre avec laquelle la Lune s'étoit levée, retournant à ſa place, n'y trouve plus la Lune, & eſt obligée de faire encore treize dégrez, pour lui correſpondre de nouveau.

Ad explicationem aliorum Phænomenorum ſupponunt vorticem, quo Luna defertur circa terram, tanquam circa ſuum centrum, non eſſe adprimè rotundum, ſed ovalem, ejuſque minorem diametrum, ſi continuaretur, tranſiturum eſſe per centrum Solis.

Pour expliquer les autres Phénomenes, ils ſuppoſent que le tourbillon qui emporte la Lune autour de la Terre, comme autour de ſon centre, eſt oval & non pas tout-à-fait rond, & que ſon moindre diametre, s'il étoit continué, paſſeroit par le centre du Soleil.

Digitized by Google

La Physique.

De là il s'enſuit que la matiere de ce tourbillon eſt quelquefois reſſerrée plus qu'auparavant, de ſorte qu'elle ſe meut avec plus de vîteſſe qu'elle ne faiſoit, de la même maniere que le courant d'un fleuve a plus de rapidité entre les arches d'un pont que dans les endroits libres de ſon lit. Donc lorsque la Lune ſe trouve dans ces eſpaces étroits, ſa viteſſe doit augmenter. Or elle s'y trouve, quand elle eſt en conjonction ou en oppoſition avec le Soleil. Donc alors on doit s'appercevoir mieux de ſon progrès.

Mais dans ces mêmes lieux, elle eſt moins éloignée de la Terre, parce qu'elle occupe alors les extrémitez de ſon moindre diametre. Donc alors elle doit nous paroître plus grande qu'au tems des quadratures.

Hinc ſequitur, materiam hujus vortieis eſſe aliquando in ſpatiis anguſtioribus, quam antea, & per conſequens tunc celeriùs ferri quam antea, eo modo quo aqua fluvialis rapidiùs movetur inter arcus pontium, quam in libero alveo. Ergo quando luna reperitur in ſpatiis illis anguſtioribus, celeriùs devehi debet. Atqui reperitur in illis, quando opponitur, & conjungitur Soli. Ergo tunc ejus progreſſus eſt ſenſibilior.

Quia verò in illis iiſdem locis minùs diſtat à terrâ, occupat enim tunc extremitates minoris diametri, ideo apparere debet major, quàm in quadraturis.

Raiſons en faveur du ſyſtême de Copernic.

LEs Copernicien diſent en premier lieu, qu'il eſt convenable à la nature d'emploier peu de moiens, lorsqu'elle ne feroit pas les choſes avec plus de commodité, quand même elle en emploieroit davantage, d'où il s'enſuit que rien ne lui convient mieux que d'executer par le ſeul mouvement de la Terre ce que les machines immenſes des globes céleſtes n'exécuteroient pas plus commodément.

En ſecond lieu, il n'eſt pas néceſſaire dans leur hypotheſe d'admettre cette vélocité incroïable du premier mobile, qui paſſe l'imagination. Car enfin ſi, ſelon l'opinion vulgaire, le tour du Firmament excede plus de cinquante mille fois le tour de la Terre, & que ſelon le ſyſtême de Copernic, un point de la Terre parcoure ſous l'Equateur en une minute onze mille pas ou environ, il faut que dans le même eſpace de tems un point du Firmament parcoure ſous l'Equateur neuf-cent fois cent mille pas. Jugez combien incompréhenſible eſt donc la célérité du premier mobile, entre lequel & le Firmament ſont les deux cryſtallins.

On ne doit point témoigner le même étonnement de la vélocité de la Terre; car le mouvement du ſon eſt auſſi prompt, vû qu'il parcourt trois cent pas en une ſeconde, c'eſt-à-dire dans l'intervalle qu'il y a entre deux battemens du pouls, de même que ſous l'Equateur un point de la Terre parcourt trois cens pas dans le même eſpace de tems.

Rationes pro ſyſtemate Copernicano.

Dicunt primò Copernicani congruentius eſſe naturæ facere per pauciora, quæ non magis commodè fiunt per plura: ergo naturæ congruentius eſſe, per unum telluris motum exequi, quod immenſa orbium cæleſtium machinæ non commodiùs exequantur.

Secundò in ſuâ hypotheſi non neceſſe eſt admittere velocitatem incredibilem primi mobilis, & quam nemo imaginari poteſt. Nam cum juxta vulgarem ſententiam, ambitus firmamenti ſuperet ambitum terræ, plus quam quinquies millies, & juxta Copernicanum ſyſtema unum punctum terræ ſub æquatore percurrat intra minutum horæ octodecim millia paſſuum circiter, ſequitur intra idem tempus punctum firmamenti ſub æquatore percurrere nongenties centena millia paſſuum. Judica quam ſit incomprehenſiblis celeritas primi mobilis, inter quod, & firmamentum duo cæli chryſtallini mediant.

De velocitate telluris non eſt, quod litem intendant, quia motus ſoni eſt æque celer, quem conſtat percurrere 300. paſſus intra unum horæ ſecundum (quantum eſt intervallum inter duas pulſationes arteriæ) æquè ac ſub æquatore punctum terræ intra idem tempus trecentos paſſus conficit.

Objections contre le ſyſtême de Copernic.

ON allégue d'abord le témoignage des yeux qui n'apperçoivent aucun mouvement dans la Terre. Mais c'eſt une foible objection, puiſqu'il eſt certain que dans un navire qui quitte le port, c'eſt la Terre qui ſemble s'éloigner du navire, & non le navire de la Terre. De même donc, lorsque la Terre s'éloigne des Cieux, il doit paroître que c'eſt eux qui ſe meuvent, & non pas la Terre. La raiſon en eſt que le mouvement égal de la Terre eſt commun à tous les corps qui nous environnent, ce qui fait que ces corps demeurent toûjours dans la même ſituation par rapport à notre œil, & qu'ainſi ils doivent nous ſembler immobiles. Mais au contraire, comme les Cieux ne ſe meuvent pas avec nous, & qu'ils changent de ſituation par rapport à notre œil, c'eſt à eux qu'il doit attribuer le mouvement de la Terre.

Rationes contra ſyſtema Copernicanum.

STatim objicitur oculorum teſtimonium nullum in terrâ motum obſervantium. Sed hæc objectio minimè urget, quia conſtat exemplo navis è porta ſolventis, terram videri à nobis recedere, non verò navim à terrâ. Ergo à pari, dum terra recedit à cælis, non ipſa moveri, ſed cæli percipi debent. Ratio eſt, quia motus terræ æquabiliſſimus eſt communis omnibus corporibus, nos ambientibus, nam hinc fit, ut ea corpora eandem planè ſitum ſervent, reſpectu oculi noſtri. Ergo debent percipi ut immota. E contra, quia cæli non moventur nobiſcum, ſed mutant ſuum ſitum reſpectu oculi noſtri, ad eos debet oculus transferre motum telluris.

Ob-

Objicitur secundò, quod si terra moveretur, aves è nido profectæ non possent amplius in illum redire, nam dum ipsæ quærerent muscas per aërem, terra plures leucas conficiens nidum procul ab avibus transferret. Illi & multis similibus objectionibus respondent Copernicani, supponendo, dum terra movetur circa suum centrum, determinare materiam fluidam, quæ ipsum ambit, ad eundem motum. Ergo aër movetur quoque cum terrâ ab occasu in ortum, & aves, & nubes, & quicquid est in vortice telluris. Ergo aves non aliam separationem à nido pati debent, quam quæ peculiari ipsarum volatu causatur. Quod bene concipitur exemplo piscium in vastissimâ cupâ aquæ plenâ natantium, quæ navi devehatur; illi enim eodem prorsus modo sursum, deorsum, dextrorsum, sinistrorsum liberè vagantur per eam aquam translatam à navi, quasi aqua quiesceret.

Compertum est experientiâ, dum navis celerrimè agitur ventis, pilam è mali fastigio cadentem ad pedes mali pervenire, & posse duos homines ludere pilâ, non secus ac si navis quiesceret. Inde sequitur, corpus vehens alia communicare ipsis suam determinationem æqualiter, atque adeo motum peculiarem corporum, quæ vehuntur, solam esse causam diversitatis unius ab aliis.

Hinc solvitur objectio desumpta, ex eo quod globus è tormento emissus in ortum vel in occasum petinde ferias murum, & videtur tamen murus orientalis nunquam feriendus, occidentalis verò citissimè, quia dum globus tendit in ortum, murus transfertur velocissimè in ortum, è contra dum globus tendit in occasum, murus transfertur motu telluris quasi obviam globo.

Patet nullam esse hanc objectionem, quia globus æquè transfertur ab occasu in ortum cum tellure, ac murus, in quem vibratur.

Ex dictis etiam intelliget, quomodo lapis ex altâ turri emissus cadat ad pedes turris.

Objicitur tertiò, quod si terra non esset in centro mundi, non videremus mediam cæli partem; si verò moveretur circa Solem, non haberemus semper eandem altitudinem poli, neque eosdem stellas verticales: nam terra percurrens Zodiacum esset aliquando vicinior quibusdam stellis totâ diametro magni orbis, hoc est quadragies quater centena millia leucarum supra triginta-tria millia & centum, sive 4436100. quatuor nempe millionibus, quadringentis triginta-sex millibus leucarum, ac centum. Respondent, supponendo distantiam fixarum à Sole tantam esse, ut magnitudo orbis, quem terra quotannis describit, sit punctum respectu illius distantiæ.

Quartò objicitur authoritas Sacræ Scripturæ tribuentis sæpe motum Soli, ut in Psalmo 19. & apud Josue; sed respondent Spiritum Sanctum loqui tunc juxta sensum populorum, ut in multis aliis locis.

On objecte enſuite que ſi la Terre étoit muë, les oiſeaux partis de leur nid, ne pourroient plus y retourner, parce que tandis qu'ils pourſuivroient des mouches dans l'air, la Terre faiſant pluſieurs lieuës, emporteroit ces nids bien loin d'eux. A cette difficulté, & à d'autres ſemblables, les Copernniciens répondent en ſuppoſant que tandis que la Terre ſe meut autour de ſon centre, elle donne le même mouvement à la matiere fluide qui l'environne. Par conſéquent, l'air ſe meut avec la Terre d'Occident en Orient, de même que les oiſeaux, les nuages, enfin tout ce qu'il y a dans le tourbillon de la Terre. Ainſi les Oiſeaux ne trouvent entre eux & leurs nids que la diſtance qu'ils y mettent eux mêmes en volant. C'eſt ce qu'on peut concevoir par l'exemple des poiſſons qui nagent dans une grande cuve d'eau au milieu d'un navire qui vogue; car ils nagent dans ce vaſe en haut, en bas, à droit, à gauche, tout de même que ſi cette eau étoit en repos. La Partie 2.

L'expérience montre que quand un vaiſſeau à un vent fort en poupe, une bale tombante du haut du mât tombe au pied de ce mât, & que deux hommes peuvent y jouër à la paume ſur le tillac, comme ſi le vaiſſeau étoit immobile. C'eſt une preuve qu'un corps qui en porte d'autres leur communique également ſa détermination, & qu'ainſi le mouvement particulier des corps portez eſt la ſeule choſe qui met de la différence entre eux & ce corps.

Cette réponſe ſert à lever une objection tirée de ce qu'un boulet de canon frappe toûjours, ſoit qu'il ſoit envoié vers l'Orient, ou vers l'Occident. Or il ſemble néanmoins que jamais il ne devroit parvenir au mur oriental, & qu'au contraire il doit arriver bien vite au mur occidental, parce que tandis que le boulet tend vers l'Orient, le mur tend rapidement vers l'Orient, au lieu que tandis que le boulet tend vers l'Occident, le mur occidental, emporté par le mouvement de la terre, vient comme au devant de ce boulet.

Il eſt clair que cette objection ne vaut rien, parce que le boulet eſt auſſi bien emporté d'Occident en Orient avec la Terre, que le mur contre lequel il tend.

Par ce que nous avons dit, il eſt aiſé de comprendre pourquoi une pierre détachée du haut d'une tour, tombe au pied de cette tour.

On objecte en troiſieme lieu, que ſi la Terre n'étoit pas dans le centre du monde, nous ne verrions pas une moitié du Ciel, & que ſi elle tournoit autour du Soleil, nous n'aurions point toûjours la même élevation du pole, non plus que les mêmes étoiles verticales; car la Terre parcourant le Zodiaque, s'approcheroit quelquefois des étoiles d'un diametre entier du grand orbe, c'eſt-à-dire de quatre millions quatre cent trente-ſix mille & cent lieuës. Les Copernniciens répondent en ſuppoſant que les étoiles fixes ſont à une telle diſtance du Soleil, que la grandeur de l'orbe décrit tous les ans par la Terre n'eſt qu'un point en comparaiſon.

On objecte enfin l'autorité de l'Ecriture, qui ſouvent attribue le mouvement au Soleil, comme dans le Pſeaume dix-neuf & dans Joſué; mais les Copernniciens répondent qu'en ces endroits ainſi qu'en pluſieurs autres, l'Eſprit Saint s'exprime ſelon les préjugez du vulgaire.

Digitized by Google

La Peruse.

CHAPITRE SECOND.

De la nature & des accidens des Aſtres.

NOus traiterons dans ce chapitre de la matiere, de la grandeur, de la diſtance, du nombre des Aſtres, des Eclypſes & des Cométes.

De la matiere & de la nature des Aſtres.

L'Opinion commune touchant les Aſtres eſt que les uns ſont lumineux par eux mêmes, & que les autres n'ont qu'une lumiere empruntée du Soleil. De la premiere eſpéce ſont le Soleil & les Etoiles fixes, & de la ſeconde, la Lune, Vénus, Mercure, Mars, Jupiter, Saturne & les Cométes.

Les Modernes croient que la contexture de ces corps n'eſt pas différente de celle de la Terre, c'eſt-à-dire qu'ils en ſont des corps opaques, qui nous éclairent, en réfléchiſſant vers nous les raïons du Soleil.

C'eſt du moins ce qui eſt certain par rapport à la Lune; car il ſuffit de la regarder, pour voir qu'elle n'eſt point lumineuſe, lorſque dans ſa conjonction avec le Soleil, elle tourne vers la Terre ſa ſuperficie inférieure que le Soleil ne peut éclairer. Ses Eclypſes prouvent la même choſe.

Quant aux autres Planetes, on montre qu'elles ſont de même nature que la Lune, par la raiſon qu'elles n'étincellent pas comme les Etoiles fixes, & par les expériences des Aſtronomes modernes, qui y ont obſervé des phaſes comme celles de la Lune.

On croit au contraire les Etoiles fixes lumineuſes par leur propre nature, en premier lieu parce qu'elles étincellent, & en ſecond lieu, parce que la prodigieuſe diſtance où elles ſont du Soleil ne permet pas de croire que cet Aſtre pût les éclairer aſſez pour réfléchir ſur la Terre autant de lumiere qu'elles y en réflechiſſent. Ainſi on doit établir qu'elles ſont de la même nature que le Soleil, de ſorte qu'il ſuffira d'expliquer ce que c'eſt que cet Aſtre, pour connoître les autres.

Je dis donc qu'il eſt tout-à-fait probable que le Soleil eſt une flamme, & qu'ainſi il eſt d'une nature ignée; car il a toutes les propriétez du feu, ſavoir de luire, d'échauffer, de ſécher, de lancer des étincelles par un mouvement perpétuel, juſques là que ſes raïons brûlent & liquéfient les corps.

Il y a des Modernes qui font du Soleil un amas prodigieux de matiere ſubtile, dont les parties ſont toutes dans une agitation extraordinaire; & reprenant la choſe dès ſa ſource, ils conſiderent ce qui a dû arriver à la matiere, lorſque divilée en pluſieurs parties, elle a reçu de Dieu le mouvement.

Selon eux, pluſieurs de ces parties ont dû devenir rondes, & des pieces qui en ont été emportées, il eſt réſulté une pouſſiere très-fine, qui a rempli les intervalles reſtez entre les globules, & c'eſt ce qu'ils appellent la matiere ſubtile.

Ils ajoûtent qu'il y a eu tant de parties de matiere arrondies en ſe briſant les unes contre les autres, qu'il s'eſt trouvé beaucoup plus de matiere ſubtile qu'il n'en falloit pour remplir les vuides demeurez entre les globules.

CAPUT SECUNDUM.

De natura & accidentibus Aſtrorum.

AGemus in iſto capite de materiâ, magnitudine, diſtantiâ, & numero aſtrorum, de eclypſibus, & cometis.

De materiâ ac naturâ Aſtrorum.

COmmunis eſt opinio aſtra quædam eſſe lucida per ſe, alia verò luce mutuatitiâ à Sole. Prioris generis ſunt Sol & ſtellæ fixæ, poſterioris Luna, Venus, Mercurius, Jupiter, Mars, Saturnus, & Cometæ.

Horum corporum contextura non abſimilis creditur à recentioribus noſtræ terræ, ſunt nempe corpora opaca, quæ radios Solis reflectentia illuminent terram.

Hoc indubium eſt de Lunâ, tum ipſo oculorum teſtimonio, qui animadvertunt eam luce carere, quando conjunctæ Soli obvertit terræ ſuperficiem inferiorem, quam Sol illuminare nequit: id ipſum probant ejus Eclypſes.

Quoad alios Planetas, probatur tum ex eo, quod non ſcintillant ſicut ſtellæ fixæ, tùm ex Phænomenis recentiorum Aſtronomorum qui animadvertere in iis varias phaſes, non ſecus ac in Lunâ.

Stellæ fixæ creduntur nativâ gaudere luce, tùm quia ſcintillant, tùm quia immanis earum à Sole diſtantia non patitur eas ſic poſſe à Sole illuminari, ut tantum fulgorem uſque ad terram remittere valeant. Statuendum ergo eſſe videtur eas eſſe ejuſdem naturæ, cujus eſt Sol, ac proinde ſufficiet explicare naturam Solis, ex illo uno diſcemus alias.

Dico nihil probabilius dici poſſe, quàm Solem eſſe quandam flammam, atque adeo ignea naturæ; habet enim omnes proprietates ignis, lucem, calefacere, exſiccare, irrequietâ motitatione vibrare: imo ejus radii comburunt, liquefaciunt.

Cenſent alii recentiores, Solem eſſe aggregationem ingentis copiæ materiæ ſubtilis, cujus omnes partes velociſſimam agitationem obtinent. Rem altiùs repetentes conſiderant, quid evenire debuerit materiæ, poſtquàm in multas partes diviſa, motum accepit à Deo.

Dicunt plurimas ejus partes fieri debuiſſe rotundas, & ex framinulis abraſis reſultaſſe minutiſſimum quendam pulverem, qui intervalla globulos inter remanentia repleverit, quamque materiam ſubtilem vocant.

Addunt tot materiæ partes colliſione mutuâ fuiſſe in figuram ſphæricam redactas, ut multò plus materiæ ſubtilis extiterit, quam quantum requirebatur ad replenda interſtitia globulorum.

Illam

Illam redundantiam materiæ ſubtilis huc & illuc diſſeminatam eſſe. Sed quia illius velocitas magna eſt, evenire debuiſſe, ubicumque multæ illius partes in unum confluxerant, ut in orbem moverentur; non enim poterant moveri ſecundùm lineam rectam, cùm omnes pori eſſent jam pleni. Ergo circa centrum commune agitari incepiſſe, & ſic inchoatum eſſe verbi gratiâ vorticem, qui facit noſtrum mundum.

Sicut autem juxtà naturæ leges, ſingula quæque corpora, quæ moventur circulariter, conantur quam maximè poſſunt recedere à centro motûs, neceſſe fuiſſe ut unaquæque pars vorticis iſtius niteretur recedere à centro. Ergo globulos ambientes vorticem hunc, circumquaque repulſos, vel ſaltem preſſos eſſe. Ergo materiæ ſubtilis contentæ in intervallis globulorum multas partes expreſſas eſſe, quæ affluentes in locum in quo erat vortex, reddiderunt eum ampliorem, & hoc pacto crevit ſucceſſivè vortex, quatenus habuit vires ſufficientes ad comprimendos globulos.

Sed ipſi quoque globuli determinati ſunt ad ſequendum vorticis motum, communicato ipſis impetu quodam à materiâ ſubtili in gyrum præterfluente. Moti ergo ſunt primò globuli viciniores circa vorticem, dein globuli remotiores, donec occurrit alius vortex, qui ſimili modo in aliâ parte univerſi formabatur.

Tunc vel unus vortex alterum ad ſe rapuit, communicando illi ſuam determinationem, vel uterque ſuas gyrationes obivit.

Quicquid ſit, debuiſſe ajunt amplificari materiam ſubtilem in centro, quia globuli ut poté ſolidiores illâ majores habuerunt vires, ad recedendum à centro motûs. Ergo quantum materiæ ſubtilis requirebatur ad replendos poros pepulerunt ad centrum. Illa autem materia ſubtilis in centrum abacta compoſuit corpus lucidum, & igneum, Solem, verbi gratia. Sic habes, quomodo Sol ſit in centro noſtri mundi, & ſit materiæ ſubtilis congeries.

Cæterùm, ſicut Sol occupat centrum unius vortices, ita verſimile eſt quamlibet ſtellam fixam poſitam eſſe in centro alicujus vorticis, totaque proindè eſſe vortices diverſos, quot ſint ſtellæ.

Quæres unde fiat, quod Sol tantopere differat ab igne, & tamen ſit naturâ igneâ; nam ignis, ſi non adſit perpetuum pabulum, citò deficit; Sol verò ſine pabulo jugiter effulget.

Reſpondent ignem indigere pabulo, quia partes flammæ diſſipantur per aerem, & amittunt vires ſuas, dum repellunt corpora contraria, quibus circumdatur. Niſi ergo ſubſtituatur nova flamma, ceſſat ignis, quia prior diſſipata eſt. Non ergo pabulum requiritur, ut eadem numero flamma conſervetur, ſed ut continuò nova ſuccedat in locum amiſſæ. At verò Sol ità materiâ circumdatur, quæ ſemper, quantum poteſt, recedit ab illo, unde nullum eſt periculum, ne ejus affluxu extinguatur. Recedit verò materia cæleſtis à Sole, quia ut diximus, corpora, quæ moventur circulariter, conan-

Cette matiere ſuperfluë s'eſt répanduë de toutes parts. Mais comme la vélocité eſt extrême, par tout où il s'en eſt raſſemblé pluſieurs parties, elles ont dû ſe mouvoir en rond; car elles ne pouvoient ſe mouvoir en ligne droite, les pores étant déjà remplis tous. Par conſéquent, elles ont commencé à tourner autour d'un centre commun, & ainſi a été commencé, par exemple, le tourbillon qui compoſe notre Monde. La Phyſique.

Or comme ſelon les loix de la Nature, tout corps mû circulairement s'efforce autant qu'il peut de s'éloigner du centre de ſon mouvement, chaque partie de ce tourbillon a dû s'efforcer de s'éloigner du centre. Donc les globules qui environnent ces tourbillons ont été repouſſez ou preſſez du moins de toutes parts. Donc il y a eu pluſieurs parties de matiere ſubtile contenuës dans les intervalles des globules, qui en ont été chaſſées, & qui accourant à l'endroit où étoit ce tourbillon, en ont groſſi la maſſe, ce qui a duré, tant qu'il a eu aſſez de force pour comprimer les globules.

Mais ces globules mêmes ſont déterminez à ſuivre le mouvement du tourbillon, par un certain mouvement que leur imprime la matiere ſubtile, qui ſe meut auprès d'eux en rond. Ainſi les globules voiſins du tourbillon ſe ſont mus les premiers autour de lui, & enſuite les autres ſelon leur diſtance, juſqu'à ce qu'ils ont rencontré un autre tourbillon qui ſe formoit de même dans une autre partie de l'Univers.

Alors ou un tourbillon a entraîné l'autre, en lui communiquant la même détermination, ou tous deux ont continué de ſe mouvoir ſéparément.

Quoi qu'il en ſoit, ces Philoſophes prétendent que la matiere ſubtile a dû abonder dans le centre, parce que les globules ayant plus de ſolidité qu'elle, ont eu plus de force pour s'éloigner du centre du mouvement, & qu'ainſi ils y ont pouſſé autant de matiere ſubtile qu'il en falloit pour remplir les pores. Or cette matiere entaſſée dans le centre a compoſé un corps lumineux & ignée, comme le Soleil, par exemple. Voilà pourquoi cet Aſtre ſe trouve au centre de notre Monde, & eſt un amas de matiere ſubtile.

Au reſte, comme le Soleil occupe le centre d'un tourbillon, de même il eſt vraiſemblable que chaque Etoile fixe eſt placée auſſi dans le centre d'un tourbillon, & qu'ainſi il y a autant de tourbillons divers que d'Etoiles fixes.

Vous demanderez d'où vient que le Soleil étant d'une nature ignée, diffère néanmoins du feu, en ce que le feu meurt bientôt s'il n'a pas ſans ceſſe de nouvelle nourriture, & que le Soleil brille toûjours ſans avoir d'aliment.

On répond que le feu a un beſoin continuel d'alimens, parce que les parties de la flamme ſe diſſipent dans l'air, & uſent leurs forces à repouſſer les corps contraires qui les environnent. Si donc il ne ſuccede une nouvelle flamme, il faut que le feu ceſſe, puiſque la premiere eſt diſſipée. Donc il faut de la nourriture, non pour conſerver la même flamme numérique, mais pour en ſubſtituer une nouvelle à celle qui ſe perd. Or le Soleil eſt environné d'une matiere, qui fait toûjours tout ce qu'elle peut pour s'éloigner de lui, & par conſéquent il n'y a pas à craindre que cette matiere l'éteigne. Elle s'éloigne de lui au reſte, parce que, comme nous l'avons

La Philoſophie. dit, les corps mus en rond s'efforcent toûjours de s'éloigner du centre de leur mouvement. Or le Soleil eſt le centre autour duquel ſe meut la matiere qui l'environne. Donc . . . . Ajoûtez une choſe qui eſt vraiſemblable, ſavoir que le Soleil ne ſe conſerve pas ſans quelque nourriture, & qu'il s'échape ſans ceſſe de lui pluſieurs parties du premier élément, qui ſont remplacées par celles qui lui viennent des autres Tourbillons.

Nous dirons à cette occaſion un mot de la ſituation & du mouvement des Planetes dans notre Tourbillon.

Outre la matiere ſubtile qui accourant dans le centre du Tourbillon, y compoſe un corps lumineux, & la matiere globuleuſe qui ſe meut autour de ce corps, les Carteſiens admettent une autre matiere, dont les parties n'ont pû devenir ſphériques, & ſe ſont embaraſſées les unes dans les autres à cauſe de leurs figures rameuſes, inégales & irrégulieres, de ſorte qu'elles ont compoſé des corps groſſiers & opaques que nous nommons Planetes.

On doit concevoir ces corps comme un navire qui vogue ſur l'Océan. En effet, ils ſont environnez de toutes parts du ſecond élement, ſur lequel ils nagent, & dont ils ſuivent le mouvement, comme un navire qui n'eſt pas attaché avec des cordes, cede au mouvement de l'eau. Donc la matiere globuleuſe tournant en rond autour du Soleil, entraîne les Planetes qu'elle rencontre, & les fait tourner avec elle autour de cet Aſtre. Voilà pourquoi Saturne, Jupiter, la Terre &c. tournent autour du Soleil, comme autour de leur centre.

La diverſité des ſituations des Planetes par rapport au Soleil dépend de la ſolidité de chacune d'elles. Car plus un corps eſt ſolide ou compact, & compoſé de plus de parties immobiles les unes auprés des autres, plus il peut s'éloigner du centre de ſon mouvement. Donc les Planetes ſe ſont éloignées du Soleil, juſqu'à ce qu'elles ont trouvé un lieu, où la matiere fluide qui les environnoit a eu le même dégré de force pour s'éloigner de même d'elles. Ainſi elles ſe ſont éloignées ſelon qu'elles ont eu des forces pour contrebalancer les globules du ſecond élément, qui ſe ſont auſſi écartez plus ou moins du Soleil à proportion de leur ſolidité.

La cauſe du mouvement des Planetes autour d'elles mêmes, eſt peut-être qu'elles ne ſe meuvent pas avec la même viteſſe tout-à-fait que la liqueur qui les pouſſe, de même que des Navires chargez peſamment avancent moins vîte que l'eau qui les porte. Ainſi cette liqueur devançant la Planete, tombe ſur la ſuperficie la moins voiſine du centre, pour continuer de ſe mouvoir ſur elle, & pouſſe ce côté là de la Planete en avant, ce qui la détermine au mouvement circulaire. Ajoûtez que la Planete eſt pouſſée avec plus de force dans la partie de ſon diametre qui répond au Pole, que dans celle qui répond au centre, parce que les globules qui la pouſſent en cet endroit ont plus de ſolidité que ceux qui répondent au centre, comme étant à plus de diſtance du centre du mouvement, ſavoir le Soleil.

Au reſte, comme la ſuperficie d'une Planete eſt inégale & raboteuſe au dernier point, elle ne peut tourner autour de ſon axe, qu'elle n'entraîne avec elle la matiere voiſine juſqu'à une certaine diſtance. C'eſt ainſi que nous voions

tur ſemper recedere à centro motûs. Atqui Sol eſt centrum, circa quod materia ambiens movetur. Ergo &c. Adde quod verißimile eſt Solem non prorſus conſervari ſine pabulo, ſed elabi ex illo multas primi elementi partes, & advenire novas ex aliis verticibus.

Ex occaſione aliquid dicamus de ſitu & motu Planetarum intra noſtrum vorticem.

Dicunt recentiores Philoſophi præter materiam ſubtilem, quæ in centrum vorticis affluens, compoſuit ibi corpus lucidum, & præter materiam globuloſam, quæ movetur circa illud corpus lucidum, dari aliam materiam, cujus partes non potuerunt fieri ſphæricæ, ſed multis ramis, inæqualitatibusque irregularibus conſtantes, ſe invicem intricarunt, & compoſuerunt corpora craſſa & opaca, quæ planetas dicimus.

Illa corpora concipi debent inſtar navis fluctuantis in medio Oceano; nam reverâ undiquaque ambiuntur ſecundo elemento, ac per conſequens ipſa innatant, ejuſque motum ſequuntur, ut navis, quæ funibus non retinetur, cedit motui aquæ. Igitur cum materia globuloſa in gyrum movetur circa Solem, ſecum rapit circa Solem Planetas obvios, & ſic habes cauſam cur Saturnus, Jupiter, Terra, &c. circa Solem tanquam circa ſuum centrum ferantur.

Diverſitas ſitûs, quem Planetæ obtinent reſpectu Solis, pendet à ſoliditate unuſcujuſque; quo enim corpus aliquod ſolidius eſt, ſive compactius, & pluribus partibus juxta ſe invicem quieſcentibus conſtans, eò magis recedere poteſt à centro motûs. Ergo Planetæ receſſerunt à Sole, quouſque pervenerunt in eum locum, ubi materia fluida ipſos ambiens habuit æquales vires ad recedendum à centro motûs. Ergo eò longiùs receſſerunt, qui majoribus viribus pollebant, quibus æquilibrarentur globuli ſecundi elementi, qui etiam pro variâ ſuâ ſoliditate magis vel minùs receſſerunt à Sole.

Cauſa motûs Planetarum circa proprium centrum eſt fortaſſe, quod Planetæ non prorſus æquè velociter moveantur, ac liquor ipſos impellens, quemadmodum videmus naves bene onustas minùs celeriter progredi aquâ illas devehente. Ergo liquor ille præcurrens Planetæ, allabitur in ſuperficiem illius remotiorem à centro, ut ſupra illum pergat moveri, & latus illud Planetæ impellens in anteriora determinat Planetam ad motum circularem. Adde quod Planeta validiùs impellitur in eâ parte diametri ſui, quæ Polo reſpondet, quam in eâ quæ centro reſpondet, quia globuli, qui illum ferunt in eâ parte, ſolidiores ſunt, quam qui reſpondent centro, ut potè à centro motûs, nempè Sole, remotiores.

Cæterùm, quia ſuperficies planetæ admodum inæqualis eſt, & aſpera, fieri nequit, ut ipſe circa ſuum axem volvatur, quin materiam vicinam uſque ad aliquod intervallum ſecùm rapiat. Etenim vi-

Digitized by

videmus naves determinare aerem ambientem, ad ſequendum ſuum motum, ut conſtat ex eo, quod ſagittæ, vel pilæ in aerem projectæ, in navem recidunt. Hinc habes cauſam minorum vorticum, qui formantur circa Planetas, in quibus eædem valent leges, quæ in majoribus, ſervatâ proportione.

les navires déterminer l'air qui les environne à ſuivre leur mouvement, témoin les fléches & les balles, qui lancées en l'air de deſſus le tillac, retombent dans le navire. Telle eſt la cauſe des moindres tourbillons qui ſe forment autour des Planetes, & où les mêmes loix obſervées dans les grands ſont obſervées à proportion. La Phyſique.

De diſtantiâ, magnitudine, & numero Syderum.

COgnitum fuit Sydera non diſtare æqualiter à terrâ, quia alia aliis ſubtercurrunt, & alia occultant.

Aſtronomi diſtinctiùs id cognoverunt beneficio parallaxis, ſic vocant differentiam, quæ eſt inter verum locum alicujus aſtri, & locum viſum ejuſdem aſtri, quæ differentia eò major eſt, quò aſtrum eſt terræ vicinius.

Ut hoc intelligatur, ſciendum eſt locum verum alicujus aſtri eſſe punctum illud firmamenti, in quo terminatur linea recta, quæ ab oculo ſpectatoris ad centrum aſtri ducitur, & hinc uſque ad firmamentum progreditur. Quia verò inter illa duo puncta firmamenti, quæ terminant has lineas, datur aliqua diſtantia, ideo neceſſe eſt, inter locum verum, & locum viſum alicujus aſtri, dari aliquam diſtantiam. Hanc vocare ſolent parallaxin Aſtronomi, & per eam cognoſcunt diſtantias aſtrorum à terrâ, nam quò parallaxis eſt major, hoc eſt, quò linea à centro terræ ad firmamentum ducta, per centrum alicujus aſtri, diſtat magis à linea, quæ ducitur ab oculo ſpectantis ad firmamentum, per centrum ejuſdem aſtri, eò etiam illud aſtrum magis à terrâ remotum eſt.

Obſerva idem Aſtrum majorem habere parallaxim, quando eſt in Horizonte, quam quando appropinquat Meridiano, & in puncto verticali nullam habere parallaxim, quia in unum coeunt linea ducta à centro terræ, & linea ducta ab oculo ſpectatoris.

Sed quamvis parallaxis videatur eſſe inſtrumentum certiſſimum menſurandæ aſtrorum diſtantiæ, parum certa ſunt, quæ hac ſuper re docentur, unde oriuntur tam diſcrepantes ſententiæ.

Quoad Lunam, certior eſt res, quia ejus parallaxis ſenſibilior eſt. Aliorum Planetarum difficile animadvertitur parallaxis, & circa fixas, meræ ſunt conjecturæ, ita ut unicuique liberum ſit dilatare eorum fines, prout optimum factu videtur. Unde Copernicani fas ſibi eſſe dictitant, concipere integrum mundum Planetarium, tanquam punctum reſpectu firmamenti, nam reverâ nulla eſt experientia, quæ contrarium reddat probabile, non parallaxis, ut quæ nulla cernatur in fixis, non revelatio, non denique quicquam aliud aſſignabile.

Ratio cur fixæ non habeant parallaxim, videtur eſſe, quod magnitudo ſemidiametri terræ ſit omnino inſenſibilis, & merum punctum reſpectu

De la diſtance, de la grandeur & du nombre des Aſtres.

CE qui a fait remarquer que les Etoiles ne ſont pas à une même diſtance de la Terre, c'eſt qu'on a vû les unes paſſer ſous les autres, & les cacher à nos yeux.

Mais les Aſtronomes s'en ſont mieux convaincus encore par le moïen de la parallaxe, c'eſt-à-dire de la différence qu'il y a entre le véritable lieu d'un Aſtre, & le lieu apparent de ce même Aſtre, différence qui eſt d'autant plus grande, que l'Aſtre eſt moins éloigné de la Terre.

Pour comprendre ceci, il faut ſavoir que le lieu véritable d'un Aſtre eſt ce point du Firmament où ſe termine une ligne droite, qui tirée de l'œil du ſpectateur, paſſe par le centre de cet Aſtre, & aboutit au Firmament. Or comme il y a quelque diſtance entre les deux points du Firmament qui terminent ces deux lignes, il faut qu'il y en ait auſſi entre le lieu véritable & le lieu apparent de l'Aſtre, & c'eſt ce que les Aſtronomes appellent parallaxe, qui leur fait connoître combien les Aſtres ſont éloignez de la Terre; car plus la parallaxe eſt grande, c'eſt-à-dire plus une ligne tirée du centre de la Terre juſqu'au Firmament, au travers du centre d'un Aſtre, eſt éloignée de la ligne tirée de l'œil du ſpectateur juſqu'au Firmament par le centre de ce même Aſtre, plus auſſi cet Aſtre eſt éloigné de la Terre.

Remarquez que la parallaxe d'un Aſtre, lors qu'il eſt à l'horiſon, excede de beaucoup celle qu'il fait quand il approche du méridien, & qu'il n'en a aucune quand il eſt dans notre point vertical, parce qu'alors les deux lignes, celle qu'on tire du centre de la Terre, & celle qui eſt tirée de l'oeil du ſpectateur, ſe réüniſſent en une ſeule.

Mais quoique la parallaxe ſemble être un moïen infaillible pour meſurer la diſtance des Aſtres, les choſes qu'on dit ſur ce ſujet ne laiſſent pas que d'être aſſez douteuſes, & de là viennent tant d'opinions différentes.

Quant à la Lune, la choſe eſt moins incertaine, parce qu'on en remarque mieux la parallaxe. Mais pour celle des autres Planetes, il eſt malaiſé de l'appercevoir, & par rapport aux Etoiles fixes, ce ne ſont que de ſimples conjectures, de ſorte qu'il eſt libre à chacun d'en augmenter la diſtance comme il le juge à propos. Là deſſus les Copernic iens prétendent être en droit de concevoir le monde entier des Planetes comme un point par rapport au Firmament; car en effet il n'y a ni expérience qui rende le contraire probable, ni parallaxe, puiſqu'on n'en voit point dans les Etoiles fixes, ni révélation, ni enfin quoi que ce ſoit.

La raiſon pourquoi les étoiles fixes n'ont point de parallaxe, paroit être celle-ci, ſavoir que la grandeur du demi diametre de la Terre eſt inſenſible

Digitized by Google

La Philoſophie. ble tout-à-fait & comme un point par rapport à la diſtance du Firmament, de ſorte que c'eſt la même choſe, qu'on obſerve les Etoiles de deſſus la ſuperficie, ou du centre de la Terre. Mais comme le même demi diametre de la Terre a quelque grandeur par rapport à la diſtance de la Lune, auſſi il y a de la différence entre le lieu où la Lune paroit être à ceux qui la regardent de deſſus la ſuperficie de la Terre, & le lieu où elle eſt par rapport à un homme qui la regarderoit du centre de cette même Terre.

On ſait d'ordinaire ſervir le demi-diametre de la Terre à meſurer la diſtance des Aſtres. On dit qu'il contient quatre mille cent ſeptante-ſept milles d'Italie. Un de ces milles vaut mille pas géométriques. Le pied géométrique eſt de quatre palmes, le palme de quatre pouces, & le pouce vaut quatre grains d'orge.

Selon les Arabes qui ſuivent le ſyſtême de Ptolomée, la Lune eſt éloignée de la Terre de quatre cent nonante-un demi diametres terreſtres, Mercure de cent quinze, Vénus de ſix cent dix-huit, le Soleil d'onze cent ſoixante-cinq, Mars de quatre mille cinq cent quatre-vingt-un, Jupiter de dix mille quatre cent vingt-trois, Saturne de quinze mille huit cens, le Ciel des Etoiles fixes de dix-neuf mille.

Selon les Copernicien, la Lune eſt éloignée de nous de cinquante neuf demi diametres de la Terre, & le Soleil de quinze cent. Pour les autres Planetes, meſurant leur diſtance par rapport au Soleil, ils diſent que Mercure en eſt éloigné de quatre cent demi-diametres, Vénus de plus de huit cens, Mars de plus de mille, Jupiter de ſept mille environ, Saturne de plus de douze mille. Quant aux Etoiles fixes ils laiſſent à un chacun à en déterminer la diſtance.

Enfin les Diſciples de Tycho-Brahé prétendent que la Lune eſt éloignée de la Terre au moins de cinquante-ſix demi-diamétres, le Soleil de onze cent cinquante, Saturne de dix mille cinq cent cinquante, les Etoiles fixes d'environ quatorze mille.

Voilà pour la diſtance des Aſtres. Pour parler maintenant de leur grandeur, on la conſidére d'ordinaire, ou entant qu'apparente, ou entant que véritable. On ſait que les corps paroiſſent plus ou moins grands, ſelon qu'ils ſont plus ou moins éloignez de nous. Ainſi cette grandeur n'eſt pas la même que leur grandeur réelle & phyſique.

La grandeur apparente dès Aſtres ſe meſure comme une portion d'un cercle céleſte qui ſeroit conçu paſſer au travers de cet Aſtre. C'eſt pourquoi comme tout cercle ſe diviſe en trois cent ſoixante dégrez, le dégré en ſoixante minutes, & ainſi de ſuite, lorſqu'on détermine la grandeur apparente d'un Aſtre, on dit d'ordinaire que ſon diametre eſt de tant de minutes, c'eſt-à-dire d'autant de minutes qu'il y en a du cercle céleſte paſſant par cet Aſtre, qui ſont renfermées dans le diametre de cet Aſtre. Les Aſtronomes diſent que le diametre apparent de la Lune eſt de trente trois minutes, celui du Soleil d'un peu plus de trente-& un, ceux de Jupiter & de Mercure de deux, celui de Vénus de trois, ceux de Mars & de Saturne d'un. Imaginez vous deux Soleils joints enſemble, & vous aurez la grandeur d'un dégré céleſte, puiſque leur diametre ſeroit d'un dégré plus ou moins.

Après avoir découvert de la ſorte la diſtance d'un Aſtre, & la grandeur apparente de ſon dia-

diſtantiæ firmamenti, ita ut eodem modo ſe res habeat, ſeu ſtellæ conſpicientur è ſuperficie telluris, ſeu è centro ejuſdem telluris. At quia ſemidiameter terræ habet aliquam magnitudinem, reſpectu diſtantiæ Lunæ, ideo datur differentia inter locum, quem Luna videtur habere, è ſuperficie terræ ſpectantibus, & locum, quem habet reſpectu hominis, qui à centro terræ intueretur.

Solet ſumi ſemidiameter terræ, ut communis menſura diſtantiæ aſtrorum, quæ ſemidiameter continere dicitur millaria Italica 4177. *milliare illud continet* 1000. *paſſus Geometricos, quorum quilibet continet* 5. *pedes Geometricos, pes Geometricus continet* 4. *palmos, palmus digitos* 4. *digitus* 4. *grana hordeacea.*

Juxta Arabes Ptolemæi ſequaces, Luna diſtat à terrâ ſemidiametris terrenis, 491. *Mercurius,* 115. *Venus,* 618. *Sol,* 1165. *Mars,* 4581. *Jupiter,* 10423. *Saturnus,* 15800. *Cælum fixarum,* 19000.

Copernicani ſtatuunt Lunam diſtare à terrâ 59. *ſemidiametris terræ, Solem verò* 1500. *Cæterorum Planetarum diſtantiam menſurant in ordine ad Solem, & dicunt Mercurii diſtantiam eſſe plus quam* 400. *Terræ ſemidiametrorum; Veneris plus quam* 800. *Martis plus quam* 1000. *Jovis* 7000. *circiter; Saturni plusquam* 12000. *Fixarum, quantam quiſque voluerit.*

Tycho-Brahæani cenſent Lunam diſtare à Terrâ in mediocri diſtantiâ (quam hic ſemper intelligimus) 56. *ſemidiametris terræ; Solem* 1150. *Saturnum* 10550. *Fixas circiter* 14000.

Hæc de diſtantiâ. Nunc breviter de magnitudine aſtrorum agamus. Dupliciter ſolet illa conſiderari, vel quatenus eſt apparens, vel quatenus vera. Notum eſt corpora videri vel majora, vel minora, prout magis vel minùs diſtant à nobis. Ergo eorum magnitudo non eadem eſt, cum reali, & phyſica.

Magnitudo apparens aſtrorum menſuratur tanquam portio circuli cæleſtis, qui per aſtrum tranſire concipitur, & quia omnis circulus dividitur in 360. *gradus, ac dein gradus quilibet in* 60. *minuta, & ſic deinceps, idcirco quando determinatur magnitudo apparens alicujus aſtri, ſolet dici ejus diametrum eſſe tot vel tot minutorum, quot nempe minuta circuli cæleſtis per aſtrum tranſeuntis contineri deprehenduntur in diametro aſtri. Dicunt Aſtronomi diametrum apparentem Lunæ eſſe* 33. *minutorum; Solis paulo ampliùs quam* 31. *Jovis & Mercurii* 2. *Veneris* 3. *Martis & Saturni,* 1. *Si tibi imaginaris duos Soles connexos, concipies magnitudinem unius gradûs cæleſtis, quia diameter illorum eſſet unius gradûs plus minùs.*

Jam cognitâ diſtantiâ unius aſtri, & magnitudine apparente illius diametri, colligunt veram ejus magni-

Digitized by Google

magnitudinum, juxta regulas geometricas, ſed non ita certè ut omnes inter ſe conſentiant Aſtronomi.

Nam Ptolomaici cenſent Lunam eſſe minorem Terra vicibus 39. *Mercurium* 19000. *Venerem* 28. *Terram eſſe minorem Sole vicibus* 167. *Marte* 1/. *circiter, Jove* 18. *Saturno* 79.

Copernicani cenſent Lunam eſſe minorem Terra 45. *vicibus: Mercurium* 12. *Venerem* 3. *Solem eſſe majorem Terra circiter vicibus* 434. *Martem eſſe minorem Terra vicibus* 8. *Jovem verò majorem vicibus* 25. *Saturnum verò* 45.

Tychonici Terram Luna faciunt majorem 42. *vicibus, Mercurio* 19. *Venere* 6. *Marte* 13. *minorem Sole* 139. *Jove* 14. *Saturno* 22.

Quoad ſtellas fixas, notum eſt eas dividi in ſex magnitudines diverſas, quarum (ſi fides habeatur Alphraganio) quæ ſunt ſextæ magnitudinis, octodecies ſunt majores Terrâ, quæ primæ centies octies, ſecundæ, nonagies, tertiæ, bis ſeptuagies, quartæ, quater quinquagies, quintæ tricies ſexties. Juxta Tychonem, fixæ non ſunt majores Terra tot vicibus; imo quæ ſunt ſextæ magnitudinis non adæquant Terram. Copernicani adhuc majores faciunt, quàm Ptolemaici.

Subjungamus aliquid de numero ſtellarum fixarum, nam de numero Planetarum jam actum ſuperiùs eſt.

Vulgaris eſt opinio inter Aſtronomos, jam inde à temporibus Ptolomæi, eſſe eas numero 1022. *quas juvandæ memoriæ cauſa in* 48. *conſtellationes, ſive aſteriſmos redegerunt, impoſito unicuique conſtellationi nomine alicujus animalis, vel alterius rei. Harum conſtellationum duodecim collocantur in Zodiaco,* 21. *versùs Boream.* 15. *versùs Meridiem. Sed ex quo novus orbis detectus eſt, obſervatæ ſunt circiter* 140. *ſtellæ in Polo antarctico, veteribus incognitæ, è quibus* 18. *efformatæ ſunt conſtellationes.*

Neque tamen putandum eſt non eſſe plures ſtellas. Intelligi hoc debet de iis, quæ oculo ſunt viſibiles, nàm ope Teleſcopii tot detectæ ſunt olim incognitæ, ut in unâ Orionis conſtellatione plures numerentur, quam à Veteribus in toto cælo.

Præſertim verò in via lactea, ſeu galaxia, innumeræ exiſtunt. Eſt enim circulus ſparſus ſtellarum multitudine incredibili, quæ ſeorſim nequeunt conſpici à nobis, collectæ verò lucem illam albicantem toto illo tractu effundunt.

metre, on en conclut la grandeur véritable ſelon les régles de la Géométrie, mais non pas-pourtant avec aſſez de certitude pour que les Aſtronomes s'accordent tous ſur ce point. La Pavillg ouk.

Ceux qui ſuivent le ſyſtême de Ptolomée font la Lune trente-neuf fois moins grande que la Terre, Mercure dix-neuf mille fois, Vénus vingt huit. La Terre à ſon tour eſt cent ſoixante-ſept fois moindre que le Soleil, près d'une fois & demie que Mars, dix-huit fois que Jupiter, & ſeptante-neuf fois que Saturne.

Dans le ſyſtême de Copernic, la Lune eſt quarante-cinq fois moins grande que la Terre, Mercure douze fois, Vénus trois. La Terre à ſon tour eſt quatre cent trente-quatre fois moins grande que le Soleil, & Mars eſt huit fois moindre qu'elle. Enfin elle eſt vingt-cinq fois moindre que Jupiter, & quarante-cinq fois que Saturne.

Tycho-Brahé, au contraire, fait la Terre quarante-deux fois plus grande que la Lune, dix-neuf fois que Mercure, ſix fois que Vénus, treize fois que Mars, & cent trente-neuf fois plus petite que le Soleil, quatorze fois que Jupiter & vingt-deux que Saturne.

Pour ce qui eſt des Etoiles fixes, chacun ſait qu'on les diviſe en ſix grandeurs. Celles de la ſixieme ſont dix-huit fois auſſi grandes que la Terre, ſi l'on en croit Alphraganius, celles de la premiere cent huit fois, celles de la ſeconde nonante, celles de la troiſieme ſeptante-deux, celles de la quatrieme cinquante-quatre, & celles de la cinquieme trente-ſix. Au contraire, ſelon Tycho-Brahé, il s'en faut beaucoup que la grandeur des Etoiles fixes excede autant de fois la grandeur de la Terre, & celles de la ſixieme grandeur n'égalent même pas l'étenduë de notre Terre. Cependant les Copernicien enchériſſent encore ſur le calcul de Ptolomée.

Il s'agit maintenant du nombre des Etoiles fixes; car nous avons déjà fixé celui des Planetes.

L'opinion commune des Aſtronomes depuis Ptolomée eſt qu'il y en a mille vingt-deux, qu'ils ont partagées en quarante-huit Conſtellations ou Aſtériſmes, à chacune desquelles ils ont impoſé le nom de quelque animal, ou d'autres choſe, le tout pour aider la mémoire. De ces Conſtellations douze ſont placées dans le Zodiaque, vingt- & une vers le Nord, & quinze vers le Midi. Mais depuis la découverte du nouveau Monde, on a obſervé environ cent quarante Etoiles dans le Pole antartique, qui étoient inconnues aux Anciens, & dont on a formé dix-huit Conſtellations.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ce ſoit là tout ce qu'il y a d'Etoiles. Nous ne parlons ici que de celles que l'œil apperçoit par lui même; car on en a tant découvert avec le Téleſcope qui étoient inconnues auparavant, que dans la ſeule Conſtellation d'Orion, on en compte plus que les Anciens n'en comptoient dans le Ciel entier.

La Voie laſtée ſeule en contient un nombre innombrable; car c'eſt un cercle ſemé d'une multitude incroïable d'Etoiles, que nous ne pouvons voir ſéparément, & qui unies enſemble, compoſent cette longue trainée de lumière blanchâtre.

La Philoſophie.

Des Cométes.

LEs Péripatéticiens prétendent que les Cométes s'engendrent dans cette région de l'Ether qui eſt au-deſſous de la Lune, qu'elles ſont formées des exhalaiſons chaudes & ſéches qui s'y élevent de la Terre, & qui s'enflamment enſuite par le mouvement des corps ſupérieurs, que la partie moins denſe de ces exhalaiſons forme la queuë ou la chevelure des Cométes, & que la partie compacte en forme la téte.

Cette opinion n'eſt nullement probable, en premier lieu parce que les météores ignées diſparoiſſent tous en peu de tems. En ſecond lieu, parce que telle eſt la grandeur des Cométes, que la Terre entiere réduite en exhalaiſons ne ſuffiroit pas pour nourrir autant de tems un feu auſſi prodigieux. En troiſieme lieu, parce que les météores qui ſont dans la région ſupérieure de l'air, ne décrivent pas chaque jour un cercle autour de la Terre; car ſi le mouvement des Cieux pouvoit leur être communiqué, il pourroit l'être auſſi à l'air & aux nuës, ce qui eſt faux. Ajoûtez que cet autre mouvement des Cométes, différant du mouvement diurne, par lequel elles ſe meuvent, ou vers le Nord ou vers le Midi, d'une maniere réguliere, ne peut s'expliquer par le mouvement des Cieux. En quatrieme lieu, parce que la chevelure des Cométes eſt diſpoſée différemment, ſelon leur ſituation différente par rapport au Soleil. Par exemple, la Comére qui commença à ſe montrer vers la fin de M. DC. LXIV. avoit d'abord ſa chevelure étenduë en long vers l'Occident, parce qu'alors le Soleil étoit oriental à ſon égard, & enſuite, le Soleil lui étant oppoſé, ces mêmes cheveux parurent arrangez en rond, après quoi on les vit étendus en long vers l'Orient, lorſque le Soleil fut devenu occidental pour elle. Or c'eſt ce que vous n'expliquerez jamais en ſuppoſant qu'une Comére brille de ſa propre lumiere; car comment ſe pourroit-il que la partie de l'exhalaiſon qui eſt éloignée du Soleil fût toûjours moins denſe que celle qui eſt tournée vers cet Aſtre? En cinquieme lieu, parce que les Cométes n'aiant point de parallaxe, il eſt évident qu'elles ne ſont pas au-deſſous de la Lune.

Quelques-unes de ces raiſons ſont contre ceux qui croient les Cométes compoſées des exhalaiſons qui s'échapent en quantité de la Terre, de la Lune, & des autres Planetes, & qui ſe ramaſſent en un monceau.

Ainſi il faut ſe joindre aux anti-Peripatéticiens, & choiſir entre leurs hypothéſes.

Quelques-uns d'entre eux croient que les Cométes ſont un aſſemblage de pluſieurs Etoiles, qui aiant divers mouvemens, ſe rencontrent, & compoſent un grand corps lumineux, qui eſt viſible pour nous, quoique chaque Etoile à part ne le ſoit pas. C'eſt ainſi qu'on voit ſans peine un eſſain d'abeilles, & qu'on n'apperçoit pas ces même abeilles diſperſées dans l'air. Or comme ces petites Etoiles tendent chacune vers diverſes parties du Monde, elles ſe ſéparent au bout de quelque tems, & la Comére ſe diſſipe de la ſorte.

Cette opinion ſoufre pluſieurs difficultez. En premier lieu, elle ſuppoſe que ces petites Etoiles ſe ſont réünies en une ſeule, ce qui n'eſt pas probable, vû que ſi elles s'étoient raſſemblées les unes après les autres, on auroit vû la Comére croître peu à peu; car dés qu'elle paroît, elle

De Cometis.

CEnſent Ariſtotelici Cometas generari in regione etherea, quæ Lunæ ſubjacet, è calida ſiccaque exhalatione, eo uſque è terra aſcendente, ac deinde motu ſuperiorum corporum igneſcente; partem exhalationis rariorem facere caudam, vel barbam Cometæ; partem verò ſtipatiorem facere caput.

Hæc opinio nullam habet probabilitatem, primò quia omnia meteora ignita citò diſſipantur: ſecundò, quia magnitudo Cometarum tanta eſt, ut tota terra in halitum ſoluta non poſſet nutrire tam immenſum ignem tam diù: tertiò, quia meteora, quæ in ſuprema aëris regione exiſtunt, non moventur circa terram quotidie, nam ſi motus cælorum ipſis poſſet communicari, etiam communicaretur aëri, & nubibus, quod falſum eſt; adde quod motus ille alius Cometarum, quo præter diurnum moventur vel in Boream, vel in Auſtrum, & quidem certâ regulâ, explicari non poteſt per motum cælorum; quartò, quia crines Cometarum diverſimodè diſponuntur, pro vario eorum ſitu, reſpectu Solis: nam verbi gratia Cometa, qui ſub finem anni 1664. *apparere incepit, primò crines in longum protenſos versùs occaſum habebat, quia tunc Sol erat ipſi orientalis; poſtea iidem crines in orbem æqualiter diffuſi ſunt, quia Sol erat oppoſitus Cometæ; denique crines viſi ſunt in longum exporrecti versùs ortum, quia Sol erat ipſi occidentalis: nunquam hoc explicueris, poſito, quod Cometa propriâ luce fulgeat, qui enim fieri poſſet ut ſemper exhalationis pars à Sole remotior, eſſet rarior, quam pars Soli obverſa: quintò quia cum Cometæ nullam habeant parallaxim, evidens eſt eas non eſſe infra Lunam.*

Quædam ex iſtis rationibus militant adverſùs eos, qui credunt Cometas generari ex multis halitibus è terra, Luna, cæteriſque Planetis erumpentibus, & in unum confluentibus.

Standum ergo eſt neceſſariò à partibus anti-Peripateticorum, ſed hi in diverſas abeunt ſententias.

Quidam credunt Cometas eſſe aggregationem multarum ſtellularum, quæ diverſos motus habentes occurrunt ſibi, compactaque ingens componunt corpus lucidum, quod nos videre valeamus, licet quælibet ſtellula cerni non poſſit, ſicut examen apum facilè cernitur, non verò apes ſeorſim, huc & illuc volantes. Quia verò illæ ſtellulæ revolutiones ſuas ad mundi plagas diverſas habent determinatas, ideo ſeparantur à ſe invicem poſt aliquod tempus, & ſic diſſipatur Cometa.

Hæc opinio multas difficultates patitur. Primò dicendum eſt omnes ſtellulas ſimul in unum coaluiſſe (quod eſt improbabile) nam ſi ſucceſſivè ad ſe invicem acceſſiſſent, viſus fuiſſet Cometa ſucceſſivè creſcere, præſertim cum eam habeat magnitudinem, quando

quando primùm apparet, ut videri poſſet, quamvis quadruplo minor exiſteret. Secundò cum illæ ſtellæ habeant motus diverſos, continuò mutaretur forma & ſtatus Cometæ, his ſtellis versùs unam partem mundi, aliis versùs alteram diſcedentibus. Tertiò nulla eſt ratio, cur illæ ſtellæ ſitum ſuum conforment aſpectibus Solis, ut facere ſolent Cometæ.

Meliùs illi videntur conjicere, qui exiſtimant Cometas eſſe ſtellas ab initio mundi conditas, & habentes motus præfinitos, per ſpatia ſic à nobis remota, ut videri nequeant, niſi cum forte ex immenſo æthere deſcendunt, & in mundi noſtri limites excurrunt.

Inter iſtos quidam imaginantur Cometas moveri circulariter per circumferentiam tantæ magnitudinis, ut orbem Saturni ſuo ambitu amplectatur, & cujus aliquæ partes ſint nobis viciniores, quam aliæ, Cometam autem ſolùm videri quando percurrit partes illas viciniores. Alii verò imaginantur, circulum à Cometis deſcriptum habere ſuum centrum extra orbem, quem Planetæ diſcribunt, & præcipuam ejus partem porrigi per immenſa ea ſpatia, quæ ſunt ſupra firmamentum, infimam ſolùm partem deſcendere in ſphæram viſûs humani, videri ergo tunc Cometam ſolùm, quando percurrit eam circuli ſui partem.

Suppoſuit hæc ſententia motum diurnum terræ, ad explicandum ortum & occaſum quotidianum Cometæ, & præterea redire Cometas ſtatis temporibus, quod tamen nondum ſatis Aſtronomorum obſervationes confirmarunt.

Ab eâ opinione non omnino abludit Carteſius. Credit enim Cometas fuiſſe ex illis corporibus lucidis, quæ in centro vorticis cujuſdam exiſtunt, cujuſmodi ſunt Sol, & ſtellæ inerrantes, & acquiſiviſſe formam Cometæ, quia tot maculis obtectæ ſunt, ut non potuerint ampliùs communicare motum ſufficientem vortici ſuo. Hanc fuiſſe cauſam, cur materia vorticis illius ſequi fuerit coacta motum vorticis vicini, & ipſa ſtella tranſlata fuerit in alium vorticem, cujus ſi motum perfectè ſequuta ſit, evaſit Planeta, ſi verò ex illo prodire voluerit, & in alium erumpere, Cometa fuit. Si ſupponamus unam ex illis ſtellis incruſtatis ingredi in vorticem noſtrum, concipere debemus illam Solis radiis illuſtratam eſſe apparituram nobis, utpote corpus opacum, & reflectens lucem inſtar Planetæ. Ejus cauda & barba oriuntur ex reflexione, & refractione radiorum, ſicut colores Iridis, & in explicatione illius refractionis in non paucas ſe inducunt difficultates Carteſiani.

eſt aſſez grande pour qu'on la puiſſe voir, quand même elle le ſeroit quatre fois moins. En ſecond lieu, comme ces Etoiles ont des mouvemens différens, la Cométe changeroit ſans ceſſe de forme & d'état, ces Etoiles s'en éloignant pour aller les unes d'un côté du Monde, & les autres de l'autre. En troiſieme lieu, on ne voit point pourquoi elles conformeroient leur ſituations aux aſpects du Soleil, comme font les Cométes. La Cométe.

Ceux là paroiſſent avoir réüſſi mieux dans leurs conjectures, qui regardent les Cométes comme des Etoiles créées dès le commencement du Monde, leſquelles ont leurs mouvemens réglez dans des eſpaces tellement éloignez de nous, qu'on ne peut les appercevoir, à moins que par hazard décendant de la hauteur immenſe de l'Ether, elles ne viennent rouler dans les limites de notre Monde.

Quoi qu'il en ſoit, de ces derniers les uns ſuppoſent que les Cométes tournent autour d'une circonférence qui embraſſe l'orbe de Saturne dans ſon circuit, tant elle eſt grande, & dont quelques parties ſont moins éloignées de nous que les autres, à quoi ils ajoûtent qu'on ne voit la Cométe, que quand elle parcourt ces parties moins éloignées. Les autres s'imaginent que le cercle décrit par les Cométes a ſon centre hors de l'orbe que les Planetes décrivent. Que la meilleure partie de ce cercle s'étend juſques dans les eſpaces immenſes qui ſont au deſſus du Firmament, tandis que la partie inférieure décend ſeule à la portée de notre vûë. Que c'eſt pourquoi on ne voit une Cométe que quand elle parcourt cette partie de ſon cercle.

Ce ſentiment ſuppoſe, & le mouvement diurne de la Terre pour expliquer le lever & le coucher journalier des Cométes, & le retour régulier de ces Cométes dans des tems fixes, ce qué les obſervations aſtronomiques n'ont pourtant pas encore aſſez confirmé.

L'opinion de Deſcartes ne s'éloigne pas fort de celle-là. Il croit que les Cométes ont été de ces corps lumineux qui exiſtent dans le centre d'un Tourbillon, tels que le Soleil & les Etoiles fixes, & qu'elles ont acquis la forme de Cométes, lorſqu'elles ont été couvertes de tant de taches, qu'elles n'ont plus été en état de communiquer à leur tourbillon un mouvement ſuffiſant. Que par cette raiſon, la matiere de ce tourbillon a été forcée de ſuivre le mouvement du tourbillon voiſin, tandis que l'Etoile même a été tranſportée dans un autre tourbillon. Que ſi elle en a bien ſuivi le mouvement, elle eſt devenue une Planete de ce nouveau tourbillon, au lieu que ſi elle en a voulu ſortir pour paſſer dans un autre, elle a été une Cométe. Là deſſus voici comme il raiſonne. Suppoſons qu'une de ces Etoiles, revêtue d'une croute épaiſſe entre dans notre tourbillon. Nous devons concevoir qu'éclairée des raïons du Soleil, elle ſera viſible pour nous, comme étant un corps opaque, qui réfléchit la lumiere de même qu'une Planete. Quant à ſa queuë, & à ſa barbe, elles ſont formées par la réflexion & par la réfraction des raïons, ainſi que les couleurs de l'arc en ciel. Mais par malheur, les Carteſiens ſe trouvent dans d'étranges embarras, quand ils veulent expliquer cette rétraction.

Digitized by Google

La Phyſique.

Des Eclypſes du Soleil & de la Lune.

J'Obſerve d'abord que la Terre étant un corps opaque, elle doit être éclairée du côté qu'elle préſente au Soleil, & couverte d'ombre du côté oppoſé. Or telle eſt la différence entre les ombres des corps ſphériques telle qu'eſt la Terre, que s'ils ſont égaux au corps qui les éclaire, l'ombre eſt cylindrique, c'eſt-à-dire égale de tous côtez, s'ils ſont moindres, elle eſt conoïde, c'eſt-à-dire diminuant toûjours, & s'ils le ſurpaſſent en grandeur, elle eſt calathoïde, c'eſt-à-dire allant en augmentant. Dans le premier cas, il y a une moitié d'éclairée, dans le ſecond plus de la moitié, & dans le troiſieme moins de la moitié. Ainſi il eſt aiſé de comprendre que l'ombre de la Terre eſt conoïde. Si donc la Lune rencontre cette ombre, elle s'éclypſe.

J'obſerve enſuite que la Lune ne peut entrer dans cette ombre, ſi ce n'eſt quand elle eſt oppoſée au Soleil, ce qui fait que les Eclypſes arrivent toûjours dans la pleine Lune. Néanmoins il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait des Eclypſes de Lune à chaque pleine Lune, parce que le cercle que la Lune décrit eſt toûjours de part & d'autre à cinq dégrez de l'Eclyptique. C'eſt pourquoi ſouvent, lorſque la Lune eſt oppoſée au Soleil, elle eſt tellement à côté de l'Eclyptique, qu'elle ne tombe point du tout dans l'ombre de la Terre, ombre qui aboutit toûjours à l'Eclyptique.

J'obſerve de plus qu'il ne ſe peut gueres qu'il n'arrive deux Eclypſes de Lune par an, parce que le Soleil ſe trouve deux fois l'année dans les nœuds, c'eſt-à-dire dans les deux points où l'orbite de la Lune coupe l'Eclyptique, ce qu'on appelle auſſi la tête & la queuë du Dragon. Or il arrive rarement que le Soleil étant dans un de ces points, la Lune ne ſoit pas dans le point oppoſé, ou aux environs, auquel cas elle ne peut éviter l'ombre de la Terre.

J'obſerve encore qu'une Eclypſe de Lune eſt, ou totale, ou centrale, ou partiale. Elle eſt totale, lorſque le corps entier de la Lune eſt plongé dans l'ombre de la Terre; centrale, lorſque ſon centre paſſe par le centre de l'ombre: partiale, lorſqu'il n'entre qu'une partie d'elle même dans l'ombre.

Une Eclypſe totale dure d'autant plus que le centre de la Lune approche davantage du centre de l'ombre conoïde de la Terre, dont le diametre excede trois fois celui de la Lune, occupant un dégré & demi dans le lieu par où la Lune paſſe. Or la Lune met une heure à parcourir la moitié d'un dégré. Donc il eſt évident qu'elle peut demeurer quelque heures dans l'ombre de la Terre. Si la Lune eſt dans ſon périgée, les Eclypſes dureut encore davantage. Celles qui durent le plus ne paſſent pourtant pas quatre heures, & ce ſont les centrales. Alors la Lune eſt enfoncée tout à fait dans les ténébres durant deux heures, ce qui s'appelle immerſion, & les deux autres ſont emploiées à l'incidence & à l'emerſion, c'eſt-à-dire qu'il ſe paſſe une heure depuis le commencement de l'Eclypſe juſqu'à ce que la Lune ſoit toute obſcurcie, & une autre heure, depuis qu'elle commence à ſortir de l'ombre, juſqu'à ce que l'Eclypſe ſoit finie tout-à-fait. On diviſe la Lune en douze pouces, ce qui fait que ſes Eclypſes partiales ſont dites être di-

De Eclypſibus Solis & Lunæ.

Obſervo primò, cum terra ſit corpus opacum, debere eam ſimul illuſtrari à Sole, quâ parte ipſi obvertitur, & umbram rejicere in partem ipſi averſam. Hæc autem eſt differentia inter umbras corporum ſphæricorum, cujuſmodi eſt terra, ut ſi æqualia ſint corpori illuminanti, umbra ſit cylindrica, hoc eſt undequaque æqualis; ſi minora ſint, umbra ſit conoidalis, hoc eſt, decreſcat ſemper: ſi majora, umbra ſit calathoidis, hoc eſt ſemper creſcat. Primo caſu illuminatio ſit in dimidiâ parte: ſecundo illuminatur plus quam dimidia pars: tertio, non tota dimidia pars illuminatur. Hinc intelliges umbram terræ eſſe conoidalem. Si Luna incurrat in conum umbræ terreæ, patitur Eclypſim.

Obſervo ſecundò, non poſſe Lunam incurrere in illam umbram, niſi quando Soli opponitur, unde eſt quod Eclypſes ſemper illius eveniant in Plenilunio. Neque tamen neceſſe eſt, ut ſingulis plenilunîis fiant Eclypſes Lunæ, quia circulus, quem Luna deſcribit, recedit hinc & inde ab Ecliptică 5. gradibus, unde evenit, ut ſæpe, quando Luna Soli opponitur, non directè ſit ſub Ecliptică, ſed adeò lateralis, ut umbram terræ, quæ ſemper in Ecliptícam projicitur, penitus effugiat.

Obſervo tertiò non poſſe abeſſe ut plurimum, quin Luna bis in anno patiatur Eclypſim, quia cum Sol ſingulis annis bis exiſtat in nodis, (ſic vocant duo puncta, in quibus orbita Lunæ Eclypticam interſecat; vocantur etiam caput & cauda draconis) vix evenit, ut Sole exiſtente in uno, Luna non exiſtat in oppoſito, vel prope, quo caſu non poteſt effugere umbram terrenam.

Obſervo quartò Eclypſim Lunæ vel eſſe totalem, vel centralem, vel partialem. Eſt totalis, quando tota Luna immergitur in umbram terræ; centralis, quando ejus centrum tranſit per centrum umbræ: partialis vero, quando pars ejus intrat in umbram.

Eclypſis totalis eò diuturnior eſt, quò centrum Lunæ magis accedit ad centrum coni umbræ terreæ, quæ diametrum habet triplo majorem diametro Lunæ, occupans ſcilicet unum gradum cum ſemiſſe in loco per quem Luna tranſit. Cum verò Luna ſingulis horis non ampliùs percurrat, quam dimidium gradûs, evidens eſt poſſe manere intra umbram terræ per quasdam horas. Si Luna ſit in perigæo, adhuc ejus Eclypſes diuturniores ſunt. Maximæ diuturnæ vix quatuor horas excedunt, & hæ ſunt centrales. Tunc Luna in tenebris tota deliteſcit per duas horas circiter, (quod tempus vocatur immerſio) Duæ aliæ horæ impenduntur in incidentiâ, & in emerſione, nam ex quo incipit Eclypſis, donec tota Luna obſcuretur, effluit hora; & ex quo Luna incipit emergere ex umbrâ, donec finiatur Eclypſis, altera hora dilabitur. Luna dividitur in 12. digitos, & proinde ejus Eclypſes partiales di-

Digitized by Google

dicuntur esse tot vel tot digitorum, prout habet majorem latitudinem vel minorem latitudinem, hoc est deflexionem ab Ecliptica, à quâ si unum gradum distet, vix est ut in umbram incurrat.

Observatum est, quod quâcumque ex parte Luna inciderit in umbram, vel emerserit, pars ejus obscurata refert figuram circularem.

Ex dictis inferri potest manifestissimè terram esse majorem Lunâ & minorem Sole, quia ejus umbra decrescit eundo, ut constat ex eo, quod quò Luna propior est terræ, eo magis ejus Eclypses durent. Est major Lunâ, quia ejus umbra, licet decrescat, habet tamen majorem diametrum in regione Lunæ, quam ipsa Luna est rotunda, quia ejus umbra est conoidalis, ut constat, ex eo quod omnes ejus portiones à Lunâ intersectæ formam arcûs habeant.

Circa Eclypsim Solis observo, primò illam non posse contingere, nisi quando Luna conjungitur cum illo, sive in novilunio, quia tunc solum Luna interponitur inter nos & Solem. Nec tamen fit Eclypsis singulis noviluniis, propter declinationem Lunæ ab Eclypticâ, quæ facit, ut Luna non ponatur directè in eodem nodo cum Sole.

Observo secundò Eclypses Solis non esse generales per totum hemisphærium, ut sunt Eclypses Lunæ. Ratio est, quia cum Luna sit multo minor terrâ, fieri nequit, ut ejus umbra obtegat medium ejus superficiem. Hinc est, quod multæ Eclypses Solis appareant in imâ parte telluris, non in aliâ, vel saltem non appareant æquè magnæ. Sed quamvis Luna non possit totum discum solarem obtegere, respectu unius hemisphærii integri, potest tamen respectu alicujus regionis, quia ejus diameter apparens æqualis est diametro apparenti Solis. Quando ergo Luna ita Solis subjacet, ut ejus centrum respondeat centro Solis, fit Eclypsis Solis totalis, & centralis respectu alicujus regionis. Sed illæ Eclypses momentaneæ sunt, quia cum semper Luna progrediatur ab occasu in ortum, velociùs quam Sol, statim relinquit post se detectam oram Solis occidentalem, unde statim debent cessare tenebræ totales.

Sæpe multùm est Eclypsis totalis, quando scilicet non totus Lunæ discus, sed pars ejus dumtaxat correspondet disco Solari, & tunc Eclypsis dicitur esse tot vel tot digitorum.

Observo tertiò Solem incipere semper obscurari in parte occidentali, Lunam verò in orientali. Ratio est, quia Luna movetur ab occasu in ortum, ideoque priùs obtegit nobis partem Solis occidentalem, quàm orientalem, & priùs incidit in umbram terræ secundùm partem sui orientalem, quam occidentalem.

Observo quartò Eclypses Solis non posse durare plus quàm duas horas. Nam cum magnitudo diametri Solis sit 30. minutorum circiter, & Luna

de tant ou tant de pouces, ſelon qu'elle a plus ou moins de latitude, c'eſt-à-dire qu'elle s'éloigne de l'Eclyptique, dont il lui ſuffit d'être éloignée d'un dégré pour qu'il lui ſoit preſque impoſſible d'entrer dans l'ombre de la Terre. La Partie que,

On a remarqué que de quelque côté que la Lune entre dans l'ombre, ou en ſorte, ſa partie obſcurcie eſt toûjours circulaire.

On doit inférer de ces obſervations que la Terre eſt plus grande que la Lune, & plus petite que le Soleil. Elle eſt plus petite que le Soleil, parce que ſon ombre va en diminuant, puiſque plus la Lune eſt proche de la Terre, plus ſes Eclypſes durent. Elle eſt plus grande que la Lune; car ſon ombre bien qu'allant toûjours en diminuant, a néanmoins plus de diametre dans la région de la Lune que la Lune même. Enfin elle eſt ronde, & la preuve en eſt la figure conoïdale de ſon ombre, figure qu'on ne peut douter qu'elle ait, puiſque les portions qui en ſont coupées par la Lune, ont toûjours la forme d'un arc.

Quant aux Eclypſes du Soleil, j'obſerve en premier lieu, qu'il ne peut y en avoir que quand il eſt en conjonction avec la Lune, c'eſt-à-dire dans la nouvelle Lune; car alors ſeulement la Lune ſe trouve entre la Terre & le Soleil. Cependant il ne doit point y avoir d'Eclypſe à chaque nouvelle Lune, à cauſe que la Lune s'éloigne de l'Eclyptique, ce qui fait qu'elle n'eſt pas en droite ligne dans le même nœud avec le Soleil.

J'obſerve en ſecond lieu, que les Eclypſes du Soleil ne ſont pas générales pour un hemiſphére entier, comme ſont celles de la Lune. La raiſon en eſt que la Lune étant beaucoup moins grande que la Terre, il ne ſe peut que l'ombre de la premiere coupe la moitié de la ſuperficie de la ſeconde. C'eſt pourquoi pluſieurs Eclypſes du Soleil paroiſſent dans un endroit de la Terre, & non dans l'autre, ou du moins paroiſſent de diverſe grandeur en divers endroits. Mais quoique la Lune ne puiſſe couvrir tout-à-fait le diſque du Soleil par rapport à un hemiſphére entier, elle peut néanmoins le faire par rapport à une certaine étenduë de Pays, parce que ſon diametre apparent eſt égal au diametre apparent du Soleil. Lors donc que la Lune eſt tellement au deſſous du Soleil, que ſon centre répond au centre du Soleil, il ſe fait une Eclypſe totale du Soleil, laquelle eſt centrale pour certains païs. Mais ces Eclypſes ſont momentanées, parce que la Lune avançant toûjours d'Occident en Orient avec plus de viteſſe que le Soleil, en laiſſe d'abord derriere elle le bord occidental à découvert, de ſorte que les ténébres totales doivent ceſſer tout à coup.

Souvent il y a une Eclypſe totale pour pluſieurs endroits, lorsque le diſque entier de la Lune ne correſpond pas à celui du Soleil, & qu'il n'y en a qu'une partie qui le fait, & alors l'Eclypſe eſt dite de tant ou tant de pouces.

J'obſerve en troiſieme lieu, que le Soleil commence à s'obſcurcir dans ſa partie occidentale, & la Lune dans ſa partie orientale. La raiſon en eſt que la Lune ſe mouvant d'Occident en Orient, elle cache la partie occidentale du Soleil la premiere, & qu'elle tombe par ſa partie orientale dans l'ombre de la Terre, avant que ſa partie occidentale ſoit plongée.

Ma quatrieme remarque eſt que les Eclypſes du Soleil ne peuvent durer plus de deux heures. En effet, comme la grandeur du diametre du So-

Digitized by Google

La Perm. leil eſt environ de trente minutes, & que la Lune parcourt trente minutes par heure, il eſt évident qu'il faut une heure à la Lune, pour que ſon limbe oriental arrive au bord occidental qui eſt la moitié de l'Eclypſe, & une autre heure pour que ſon limbe occidental arrive au bord oriental du Soleil, ce qui eſt la fin de l'Eclypſe.

Vous demanderez d'où vient cette couleur rougeâtre, qu'on remarque quelquesfois à la Lune, lorsqu'elle eſt éclypſée. Je réponds que c'eſt des raions du Soleil, qui paſſant par l'atmoſphére, & ſoufrant réfraction, parviennent juſqu'à la Lune. Car comme la Terre eſt de toutes parts environnée de vapeurs & d'exhalaiſons, il ne ſe peut que les raions du Soleil qui paſſent le long des côtez de la Terre, ne ſoufrent réfraction, tellement qu'ils entrent dans l'ombre. Mais lorsque la Lune n'a point de latitude, les raions ne peuvent parvenir juſqu'à elle par réfraction, & c'eſt pourquoi on ne peut rien voir de ſon diſque, quand elle eſt plongée tout-à-fait dans le centre de l'ombre.

Cette même réfraction des raions ſert à expliquer les crépuſcules, c'eſt-à-dire cette lumiere foible qui précede le lever du Soleil, & qui en ſuit le coucher. Elle vient de ce que le Soleil étant encore ſous l'horizon, ſes raions à la rencontre des vapeurs répandues autour de la Terre, ſont réfléchis vers la Terre.

Remarquez que le crépuſcule du matin commence lorsque le Soleil n'eſt qu'à dix-huit dégrez ſous l'horiſon, & que celui du ſoir finit, lorsque cet Aſtre eſt décendu ſous l'horizon à la même profondeur. Ces dégrez doivent être pris en ligne perpendiculaire, ou ſur un cercle vertical. C'eſt pourquoi les crépuſcules durent davantage dans la ſphére oblique que dans la ſphére droite, parce qu'il faut plus de tems au Soleil dans la ſphére oblique que dans la ſphére droite, pour parcourir dix-huit dégrez verticaux au deſſous de l'horizon. De là vient que dans certains païs les deux crépuſcules ſe joignent, parce que pendant toute la nuit le Soleil ne décend que dix-huit dégrez au deſſous de l'horizon. C'eſt par la même raiſon auſſi qu'il y a ſous les Poles un crépuſcule de cinquante-deux jours de ſuite, & que nos crépuſcules durent davantage en été qu'en hyver.

ſingulis horis 30. minuta conficiat, evidens eſt Lunam unâ horâ indigere ad hoc, ut ejus limbus orientalis perveniat ad occidentalem oram (quæ eſt media pars Eclypſis) & alterâ horâ ad hoc, ut ejus limbus occidentalis perveniat ad eandem orientalem Solis oram, qui eſt finis Eclypſis.

Quæres, unde oriatur color ille ſubruber, qui nonnunquàm cernitur in Lunâ Eclypſim patiente. Reſpondeo ex radiis ſolaribus, qui tranſeuntes per athmoſpheram, & refractionem patientes, ad Lunam uſque perveniunt. Cum enim terra undique cingatur vaporibus & exhalationibus, fieri nequit, ut radii Solis, qui latera telluris præterfluunt, non refrangantur, ita ut intra umbram ſubeant. Si Luna non habet aliquam latitudinem, non poſſunt radii refracti ad eam uſque pervenire, unde eſt quod Lunæ prorſus immerſâ in centrum umbræ, non poſſit diſcerni ejus diſcus.

Eadem refractio radiorum explicat crepuſcula, ſic vocans lucem illam debilem, quæ Solis exortum antecedit, & occaſum ſequitur. Scilicet, Sole exiſtente adhuc ſub horizonte, radii ejus incurrentes in vapores circa terram diſſeminatos, incurvantur inter nos.

Obſerva incipere crepuſculum matutinum, quando Sol non amplius, quam octodecim circiter gradus eſt ſub horizonte, & deſinere veſpertinum, quando idem Sol totidem gradus deſcendit infra horizontem. Sed illi gradus ſumi debent perpendiculariter, ſive in circulo verticali. Hinc eſt, quod crepuſcula diuturniora ſint in ſphærâ obliquâ, quam in rectâ, quia in ſphæra obliqua plus requiritur temporis, quam in recta, ut Sol infra horizontem 18. gradus percurrat verticales. Hinc capies, cur in quibusdam regionibus crepuſcula coeant, quia nempe per totam noctem non amplius quam 18. gradus deſcendit Sol infra horizontem. Hinc etiam capies, quare ſub polis detur unum crepuſculum per 52. dies continuos, & cur æſtate apud nos magis durent crepuſcula, quam hyeme.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'action des Aſtres ſur la Terre.

NOus ne nous propoſons point-ici pour objet ces chimériques influences des Aſtres dont traitent les Aſtronomes. Il ne s'agit pour nous que de la lumiere, du flux & reflux, & de la peſanteur.

De la Lumiere & des Couleurs.

LEs Péripatéticiens prétendent que la lumiere eſt une qualité diſtincte à tous égards de la la matiere, de la figure, du mouvement & du repos des particules. Mais la fauſſeté de cette opinion paroît avec tant d'évidence, qu'il eſt inutile de s'amuſer à la réfuter, n'y eût-il que cette ſeule raiſon, ſavoir que la lumiere eſt un corps qui ſouffre réflexion & réfraction.

Voici un exemple qui ſuffira pour faire comprendre ce que c'eſt que réfraction. Prenez une boule de cuivre dont le bas ſoit de verre, & qui

CAPUT TERTIUM.

De actione Syderum in hæc inferiora.

NOn de influxibus fictitiis aſtrorum, de quibus Aſtrologi, agere intendimus, ſed de luce, de æſtu maris, & de gravitate.

De Luce & Coloribus.

OPinio Peripaticorum ſtatuens, lucem eſſe qualitatem quandam adæquate diſtinctam à materia & à motu, figura, vel quiete ejus particularum, tam evidenter falſa eſt, ut in eâ refutandâ inhærere non ſit neceſſarium. Vel hinc ſatis liquet, Lucem eſſe corpus, quod reflexionem & refractionem patitur.

Ut refractio intelligatur pauca hæc habe. Si detur capſula ex ære, verbi gratiâ, cujus ima

pars

Digitized by Google

pars fit vitrea, & fatto in operculo foramine, exponatur Soli, ac bene obſervetur inferne punctum, in quod terminetur radius per foramen ingreſſus. Injectâ deinde aquâ in capſulam de cetero immotam, videbitur radius correſpondere alteri puncto, minùs à perpendiculari remoto, quàm fuerat prior. Si è contra injecto nummo in fitulam aëre plenam, ita recedas, ut nummum videre non poſſis, videbis illum injectâ aquâ in fitulam, cunctis manentibus immotis, nummo ſcilicet, & oculo, & fitulâ. Ratio eſt, quia radius incurvatur recedendo à perpendiculari.

ait un trou dans ſon couvercle. Expoſez la au Soleil, & remarquez bien en bas le point où aboutit le raïon entré par l'ouverture d'en haut. Si vous jettez enſuite de l'eau dans cette boëte que je ſuppoſe en repos, vous verrez ce raïon correſpondre à un autre point moins éloigné de la ligne perpendiculaire que n'étoit le premier. Si au contraire, vous jettez un écu dans un petit vaſe plein d'air, & que vous vous en éloigniez, en ſorte que vous ne voïiez plus l'écu, vous n'aurez qu'à faire jetter de l'eau dans le vaſe, vous reverrez d'abord cette piece, bien qu'elle, le vaſe & l'eau, tout enfin ſoit immobile. La raiſon en eſt que le raïon ſe courbe en s'éloignant d'une perpendiculaire. La Partie qua.

Hinc concludere licet, lumen tranſiens ab aëre in aquam refringi ad perpendicularem, tranſiens verò ab aquâ in aerem, refringi à perpendiculari. Per perpendicularem intelligimus, lineam perpendiculariter cadentem ſupra punctum, in quo lux tranſit ab uno medio in alterum.

On en peut conclure que la lumiere paſſant de l'air dans l'eau, s'approche de la perpendiculaire, & qu'elle s'en éloigne en paſſant de l'eau dans l'air. Nous entendons par perpendiculaire une ligne qui tombe perpendiculairement ſur un point où la lumiere paſſe d'un milieu dans un autre.

Quia verò certum eſt refractionem fieri ad perpendicularem, quando fit tranſitus à medio difficiliori in facilius, & fieri à perpendiculari, quando fit tranſitus à medio faciliori in difficilius, concludere debemus, aquam minùs reſiſtere luci, quàm aërem, contra quàm fieri ſolet erga corpora omnia.

Or il eſt certain que la lumiere s'approche de la perpendiculaire, quand elle paſſe d'un milieu dans un autre qui le reçoit avec plus de facilité, & qu'au contraire elle s'éloigne de la perpendiculaire, lorſqu'elle paſſe d'un milieu dans un autre qui la reçoit moins aiſément. Donc l'eau réſiſte moins à la lumiere que l'air, ce qui eſt contraire à ce qui a coûtume d'arriver par rapport aux autres corps.

Hanc ſolùm affero rationem, quod lux eo facilius tranſit, quo partes corporis ſint ſolidiores, quia cum lux non poſſit eas dimovere, non inſumit ſuum motum in iis expellendis, eo ferè modo, quo globus diutiùs, & per conſequens faciliùs movetur ſupra planum lapideum, quàm ſupra planum herboſum.

J'en rends cette ſeule raiſon, ſavoir que la lumiere paſſe avec d'autant plus de facilité que les parties d'un corps ſont plus ſolides, parce que la lumiere ne pouvant les écarter, n'emploie point ſon tems à le faire, de la même maniere à peu près qu'une boule roulera plus de tems & avec moins de peine ſur un plan pierreux que ſur une plaine couverte d'herbes.

Refractio cauſa eſt ſæpe cur Solem videamus, licet ſit infra horizontem, unde eſt quod Luna viſa fuerit Eclypſi laborans, quando Sol videbatur. Videtur illud impoſſibile, quia terra exiſtere debet inter duo hæc aſtra, cum Luna Eclypſi laborat: ſed nimirum terra reapſe mediabat, & Sol infra horizontem erat; verùm vapores eandem infractionem ejus radiis afferebant, quam aqua reſpectu nummi in fitulâ poſiti. Plura de refractione apud Rohaldum.

La réfraction eſt ſouvent cauſe que nous voions le Soleil, bien qu'il ſoit ſous l'horizon, & de là vient qu'on a vû la Lune éclyptée dans un tems où le Soleil paroiſſoit encore. Le fait ſemble impoſſible, parce que la Terre doit être entre ces deux Aſtres, lorſque la Lune eſt éclipſée. Mais la Terre étoit en effet au milieu, & le Soleil avoit paſſé ſous l'horizon. Ainſi on ne voioit cet Aſtre, que par la réfraction de ſes raïons, ſur leſquels les vapeurs avoient produit le même effet que l'eau produit ſur un écu mis dans un vaſe. Mais il faut chercher dans Rohaut le détail des réfractions.

Qui lumen credunt eſſe corpus, in duas abeunt ſententias, alii cum Epicuro credunt lucem eſſe effluvium corpuſculorum, è corpore lucido perpetò emanantium, alii cum Carteſio credunt lumen eſſe preſſionem materiæ æthereæ versùs oculos noſtros. Exponamus utramque hypotheſim.

Ceux qui croient que la lumiere eſt un corps ſe partagent en deux ſentimens. Les uns prétendent avec les Epicuriens qu'elle conſiſte dans une infinité de corpuſcules qui s'échapent ſans ceſſe du corps lumineux. Les autres diſent avec Deſcartes que la lumiere eſt la preſſion de la matiere éthérée vers nos yeux. Expoſons l'une & l'autre hypotheſe.

Epicurei ſupponunt Solem, verbi gratiâ, eſſe ſcaturiginem perennem, quæ circumquaque projicit flammulam rariſſimam, conſtantem innumeris atomis, ſe mutuò impellentibus, ideoque radios, ſive virgas tenſas componentibus, eo modo, quo guttæ aquæ è tubo proſilientes, dum altera alteram impellit, formant virgam aquæ tenſam. Hæc impulſio reciproca requiritur neceſſariò ad excitandam viſionem, nam clauſis feneſtris, lux quæ ingreſſa eſt cubiculum, non efficax eſt, quia non amplius eam urgent à tergo atomi lucis externæ, & ſicut manu poſitâ ſu

Les Epicuriens ſuppoſent que le Soleil eſt une ſource intariſſable, qui jette de toutes parts une petite flamme très-rare compoſée d'une infinité d'atomes qui ſe pouſſent les uns les autres, ce qui fait qu'ils compoſent des raïons qui ſont comme des baguettes, de même à peu près que les eaux qui ſortent d'un tuiau forment une eſpéce de verge d'eau, en ſe pouſſant les unes les autres. Cette impulſion réciproque eſt néceſſaire, puiſque ſi on ferme les fenêtres, la lumiere entrée dans une chambre demeure ſans effet, à cauſe qu'il n'y a plus d'atomes de la lumiere extérieure qui la pouſſent par derriere. Or comme quand

ou

Le Pere Daniel. on met la main au milieu d'une verge d'eau, la partie ſupérieure du jet tombe à terre, parce qu'il n'y a plus d'eau qui la preſſe par derriere, de même ſi on met un corps opaque au milieu d'un raïon de lumiere, une des deux parties s'affoiblit, tombe à terre, & ne peut plus frapper les yeux.

Les Péripatéticiens leur objectent d'abord qu'il y auroit pénétration de dimenſions, ſi la lumiere étoit un corps, par la raiſon qu'un globe de cryſtal eſt éclairé de toutes parts, d'où il ſuit que la lumiere eſt dans un même lieu avec le cryſtal.

Les Epicuriens répondent que la lumiere eſt ſeulement dans les pores du verre, & que le verre n'eſt à la fois tout diaphane & tout éclairé, que parce qu'il n'y en a aucune partie ſenſible, qui n'ait des pores & des parties ſolides. De même dans de l'eau ſalée ou ſanglante, il n'eſt aucune partie ſenſible, qui ne paroiſſe ſalée ou ſanglante. Cependant le ſel, le ſang, & l'eau ne ſont pas dans un même lieu. Il faut appliquer cet exemple à la lumiere & au cryſtal.

Ils objectent enſuite, que ſi le Soleil répand ſans ceſſe des raïons de lumiere dans chaque point de l'Univers, il eſt inconcevable qu'il ne s'épuiſe point.

On répond en premier lieu, que la matiere eſt diviſible en des parties d'une telle petiteſſe, que les ſuperficies que le feu enleve peu à peu de l'huile en une année entiere, ſouvent ne peuvent faire l'épaiſſeur d'une toile d'araignée, ce qui arriveroit, par exemple, ſi l'huile étoit dans un très-grand tonneau, comme nous avons dit ailleurs. Ainſi les corpuſcules émanez du Soleil depuis le commencement du monde ne font peut-être pas l'épaiſſeur de cinq-cent lieuës, ce qui eſt une diminution inſenſible pour un corps auſſi grand & auſſi éloigné qu'il l'eſt, puiſque dans ſon apogée en été, où il eſt éloigné de nous d'environ trois cent mille Milles plus que dans ſon périgée en hiver, ſon diametre n'en paroît pas d'une minute entiere moins grand.

medio virgæ aquæ, à tubo proſilientis, pars ſuperior cadit in terram, quia ipſi non inſtat alia aqua à tergo, ita, ſtatim atque in medio radii lucis ponitur corpus opacum, pars altera ſucceſcit, & in terram prolabitur, nec oculos ferire poteſt.

Objiciunt illis Peripatetici, primò, ſi lux eſſet corpus, datum iri penetrationem dimenſionum, nam globus chryſtalli illuminatur totus; ergo lux ponitur in eodem loco, in quo chryſtallus.

Reſpondent Epicurei lucem eſſe tantùm in poris vitri, & quia nulla eſt pars ſenſibilis, ubi non ſint pori, & partes ſolidæ, ideo totum vitrum eſſe diaphanum ſimul & illuminatum. Nulla eſt pars ſenſibilis in aquâ ſalſâ, & ſanguinolentâ, quæ non appareat ſalſa, & ſanguinolenta. Tamen ſal, ſanguis, & aquâ non ſunt in eodem loco. Idem dicatur de luce, & vitro.

Objiciunt ſecundò, quod ſi Sol per ſingula punctа univerſi perpetuò projiciat radios lucis, non concipi poſſe, quomodo non exhauriatur.

Reſpondetur primò, materiam eſſe diviſibilem in partes tam exiguas, ut ſuperficiecula, quas ſucceſſivo abradit ignis ab oleo ſuppoſito per integrum annum, non poſſint facere aliquando craſſitudinem telæ araneæ, ſi, verbi gratiâ, oleum eſſet in dolio vaſtiſſimo (de quo ſupra) Ergo fieri poſſe, ut corpuſcula, quæ ab orbe condito ſemper à Sole promanarunt, ſimul collecta, non faciura ſint molem quingentarum leucarum, quæ decretio inſenſibilis eſt, reſpectu corporis ingentis, & valde remoti, ut vel hinc patet, quod licet æſtate Sol in apogæo diſtet circiter trecentis millibus milliarium ampliùs, quam dum eſt in perigæo per hyemem, ejus diameter non appareat uno minuto integro decurtatior.

La ſeconde réponſe eſt que peut-être les atomes lumineux rentrent dans le corps d'où ils ſont partis, de même que l'eau des fleuves ſortie de la mer, y retourne enſuite, ou que peut-être auſſi un corps lumineux répare les pertes de l'autre. Mais cette réponſe ne peut ſervir pour les corps qui luiſent ſur la Terre, comme les chandelles, par exemple, qui répandent ſans ceſſe leur lumière à la diſtance d'un Mille.

On objecte de plus que la lumiere eſt produite à la fois dans chaque partie du lieu. Or néanmoins les corps ne peuvent être mus en un inſtant. Donc la lumiere que le Soleil produit ſur la Terre n'eſt pas un corps.

Les Epicuriens répondent en niant que la lumiere parvienne en un inſtant du Soleil ſur la Terre, à quoi ils ajoûtent que telle eſt la célérité de la lumiere qu'on ne peut appercevoir la ſucceſſion de ſon mouvement, ſucceſſion qui eſt pourtant réelle.

On objecte enfin que quand il fait du vent, les raïons ſe ploieroient, s'ils étoient des corps, d'où il ſuit qu'ils n'en ſont pas.

Les Epicuriens répondent que le vent apporte ſans ceſſe de nouvel air, non moins éclairé que celui qu'il emporte. Or comme quand nous avons un filet devant les yeux, nous voions toûjours de même, ſoit qu'on le tire, ou qu'on ne le tire point, parce que dans l'un & dans l'autre

Secundò fieri poſſe ut atomi lucis redeant in corpus, unde emiſſæ ſunt, quemadmodum aqua fluviorum redit in mare, unde ortum duxerat, vel ut unum corpus lucidum reparet alterius jacturam. Sed hæc reſponſio valere non poteſt, quoad corpora, quæ juxta terram lucent, candelas, verbi gratiâ, quæ perpetuò circumquâque radios fundunt ad diſtantiam unius milliarii.

Objicitur tertiò, lucem produci ſimultaneè per totum medium, corpora verò non poſſe moveri in inſtanti, ergo lucem, quam Sol producit in terrâ, non eſſe corpus.

Reſpondetur negando lucem pervenire in inſtanti à Sole in terram, & dicendo magnam eſſe lucis celeritatem, quæque faciat ut ſucceſſio ejus motûs non percipiatur, ſed dari tamen aliquam ſucceſſionem in propagatione luminis.

Objicitur quartò, flante vento, radii lucis incurvarentur, ſi eſſent corpus; ergo lux non eſt corpus.

Reſpondent Epicurei, ventum deferre ſemper novum aerem, æque illuminatum, ac illum, quem tollit ab oculis noſtris, & ſicut poſito veli ante oculos, perinde videmus, ſive vela trahatur, ſive quieſcat, quia in utroque caſu obverſantur nobis fora-

foramina ejuſdem rationis, ità perinde debemus videre, ſive aër moveatur, ſive quieſcat. Et hæc quidem Epicurei.

Carteſiani verò dicunt, ſenſationem lucis excitari in nobis ex eo, quod corpus luminoſum, Sol, verbi gratiâ, premat materiam, quæ interjacet inter ipſum, & oculos noſtros. Dicunt etiam medium, per quod actio corporis lucidi imprimitur oculo noſtro, eſſe globulos ſecundi elementi, qui replent totum vorticem, excepto ſpatio occupato à Planetis, & eorum atmoſphæris. Ratio, quæ probat, aërem eſſe vehiculum lucis, eſt, quia non poteſt permeare vitrum, cujus tamen poros lux ſubire valet, neque penetrare uſque ad intimam oculorum partem, ad quam certum eſt lucem pervenire.

Dicunt præterea globulos concipi debere ita diſpoſitos, & ſibi invicem ſuperimpoſitos, ut veluti virgas componant continuato tenore, ab oculis uſque ad Solem exporrectas, quarum altera extremitas oculo innitatur, altera Solem contingat. Hoc poſito, facile concipimus lucem propagari in inſtanti, nam eodem momento, quo Sol premit virgam globuloſam, oculus noſter neceſſariò premitur. Quemadmodum ſi quis in Sole poſitus, & manu geſtans baculum terræ innitentem, imponeret illum alicui ſaxo, eodem inſtanti temporis ſentiret ſe tangere ſaxum, quo baculus ſaxum contingeret. Si verò baculum è luto transferret in pedem alicujus hominis, eodem modo ſentiret ſe tangere corpus durum, quo homo ille ſentiret ſe premi baculo, adeo verum eſt, omnes baculi, ut ut longiſſimi, partes moveri ſimul.

Objicitur globulos æthereos non facere unum continuum, inſtar baculi, ergo non neceſſe eſſe, ut moto globulo, qui tangit Solem, moveatur alter globulus, qui tangit oculum, præſertim cum radii, conſtantes ex globulis ſibi invicem incumbentibus, fluidi ſint, ex quo ſequitur, preſſâ alterâ extremitate, non neceſſariò premi alteram.

Reſpondent globulos non minùs debere premi ſimul, quotquot componunt unam lineam, quàm ſi eſſent revera continui, quia tangunt ſe immediate, ita ut unus non poſſit impelli, quin impellat alium, & iſte adhuc alium, & ſic deinceps. Nec obſtat fluiditas globulorum, nam licet aqua ſit fluida, tamen ſi in ſyphonem cujuſcumque magnitudinis, aquâ ferè plenum, unam guttam injicias, eodem inſtanti, quo gutta injicitur, tota aqua ſyphonis movebitur, nempe quæ in altero crure continetur deſcendet, quæ in altero aſcendet. Præterea certum eſt quamlibet columnam aquæ, integro niſu omnium ſuarum partium, gravitare in fundum. Ergo fluiditas non impedit, quin actio premens in inſtanti transmittatur ab unâ extremitate in aliam.

Inſtant dicendo exemplum aquæ non quadrare, quia cum aqua includatur intra corpus aliquod durum, ejus columnæ ita ſe mutuò ſuſtinent, ut nulla poſſit ad latus diſcedere.

Reſpondent Carteſiani primò, quemlibet radium globulorum circumdari aliis vorticibus, qui ipſi ſunt

ces, nous avons toûjours devant nous des trous ſemblables, de même, que l'air ſoit ému, ou tranquille, nous devons voir de la même maniere. Voilà pour les Epicuriens. La Phyſique.

Quant aux Carteſiens, ils diſent que ce qui excite en nous la ſenſation de la lumiere, c'eſt que le corps lumineux, le Soleil, par exemple, preſſe la matiere qui eſt entre lui & nos yeux. Ils ajoûtent que le milieu par lequel l'action du corps lumineux ſe fait ſentir à l'œil, ſont les globules du ſecond élément, qui empliſſent notre tourbillon, excepté l'eſpace occupé par les Planetes, comme auſſi leurs athmoſpheres. Ils prouvent que l'air eſt le véhicule de la lumiere par la raiſon qu'il ne peut ni pénétrer le verre, dont la lumiere pénetre pourtant les pores, ni paſſer juſqu'au fonds de nos yeux, où il eſt conſtant que la lumiere arrive.

De plus, ſelon eux, on doit ſe repréſenter ces globules diſpoſez & entaſſez de telle maniere les uns ſur les autres, qu'ils compoſent comme des baguettes qui ſont étenduës depuis notre œil juſqu'au Soleil, & dont une extrémité eſt appuiée ſur notre œil, tandis que l'autre aboutit au Soleil. Ce principe poſé, on conçoit ſans peine que la lumiere ſe répand en un inſtant; car au moment que le Soleil preſſe cette baguette globuleuſe, il faut que l'œil ſoit preſſé. Ainſi ſuppoſé que quelcun placé dans le Soleil, & tenant un bâton aboutiſſant à la Terre, l'appuiât ſur une pierre, il ſentiroit qu'il touche la pierre, au même inſtant qu'il la toucheroit. Que s'il appuioit ce bâton ſur le pied d'un homme, il ſentiroit qu'il touche un corps dur, à l'inſtant que cet homme ſentiroit la preſſion du bâton. Tant il eſt vrai que les parties d'un bâton ſe meuvent toutes enſemble, de quelque longueur qu'on les ſuppoſe.

On leur allégue que les globules éthérées ne ſont pas un continu tel qu'un bâton, & que par conſéquent il n'eſt pas néceſſaire que le globule qui touche notre œil ſe meuve, dès que celui qui touche le Soleil eſt mis en mouvement, & cela d'autant moins que les raions compoſez de globules entaſſez les uns ſur les autres, ſont fluides, d'où il s'enſuit qu'une extrémité étant preſſée, l'autre ne l'eſt pas néceſſairement.

Ils répondent que les globules qui compoſent une ligne ne doivent pas moins être preſſez tous à la fois, que s'ils étoient continus, parce qu'ils ſe touchent immédiatement, de ſorte qu'un ne ſauroit être pouſſé qu'il ne pouſſe l'autre, & cet autre un troiſieme, & ainſi de ſuite. La fluidité même des globules n'y doit pas être un obſtacle. En effet, bien que l'eau ſoit fluide, cependant ſi on en jette une goute dans un ſyphon plein d'eau, de quelque grandeur qu'il puiſſe être, au même inſtant que cette goute y tombera, toute l'eau du ſyphon ſera mûe, c'eſt-à-dire que celle qui eſt dans l'une des jambes décendra, & l'autre montera. D'ailleurs il eſt certain que chaque colomne d'eau peſe ſur le fonds du vaſe par l'effort entier de toutes ſes parties. Donc la fluidité n'empêche point que l'action de la preſſion ne ſoit tranſportée en un inſtant d'une extrémité à l'autre.

Les Péripatéticiens répliquent que l'exemple de l'eau ne quadre point, parce que l'eau étant enfermée dans un corps dur, ſes colomnes ſe ſoûtiennent l'une l'autre, en ſorte qu'aucune ne peut ſe jetter à côté.

Mais les Carteſiens répondent en premier lieu que chaque raïon des globules eſt environné d'au-

La Physique.

tres tourbillons, qui font le même effet que les côtez d'un vaſe ſolide, & en ſecond lieu, que quand même au lieu de ſuppoſer l'eau contenuë dans quelque cavité de la Terre, on la ſuppoſeroit environnant une terre polie extrémement, de la même maniere que l'athmoſphére environne le globe terraquée, on concevroit néanmoins que chaque colomne peſe de tout l'effort de toutes ſes parties ſur la partie de la terre, qui eſt au deſſous d'elle immédiatement.

Selon ces Philoſophes, la lumiere n'eſt pas tant le mouvement de la matiere globuleuſe, que l'effort perpétuel de ſe mouvoir de cette matiere, effort qu'elle fait ſelon cette régle du mouvement, que les corps mus en rond s'efforcent de paſſer du centre à la circonférence.

En vertu de cette loi, les globules qui tournent autour du Soleil, ſe pouſſent les uns les autres vers la circonférence du tourbillon, ſans néanmoins s'éloigner du centre, parce qu'ils ſont environnez d'autres globules qu'ils ne peuvent chaſſer de leur place. Ainſi tout ſe borne à un effort continuel des globules pour s'élever du Soleil, effort auquel le Soleil aide beaucoup par ſa préſence, non ſeulement parce que chaque partie du Soleil ſe meut avec une viteſſe extrême autour de ſon centre, & pouſſe ainſi les globules de tout côté, mais encore parce que toutes tournent rapidement autour de leur centre commun, dont elles éloignent par conſéquent les globules qui l'environnent.

Si vous leur objectez que la réflexion & la réfraction ne peuvent s'expliquer ſans le mouvement local, ils vous montreront par l'exemple d'un bâton, que ſans être tranſportez d'un lieu dans un autre, les raïons du Soleil peuvent être preſſez par lui contre un mur, & de ce mur contre l'œil, en quoi conſiſte la réflexion. En effet, à l'inſtant que la main appuie un bâton contre un mur, elle ſent le bâton la preſſer elle même, ce qui ſe fait ſans que le bâton remue. Que ſi on ſuppoſe deux bâtons ſe touchant obliquement, & preſſant ſur un point de quelque plan, ſans doute les deux hommes qui preſſeroient ces bâtons en ſentiroient à la fois la preſſion. Cet exemple fait concevoir ce que c'eſt que réflexion à des angles égaux.

Ils diſent en général qu'un corps qui fait effort pour ſe mouvoir détermine le corps qu'il preſſe vers la même ligne qu'il décriroit lui même, s'il acquéroit un mouvement local. Voilà qui fait comprendre la réfraction. Car comme tout globule qui paſſeroit obliquement de l'air dans l'eau, ou de l'eau dans l'air ſouffriroit réfraction, la preſſion & l'action des globules qui tendent en ligne oblique d'un milieu vers l'autre, doit être communiquée ſelon une ligne de réfraction, bien qu'il n'y ait pas de tranſport local effectif.

Ils croient pouvoir inférer des choſes précédentes une propriété de la Lumiere, que les Epicuriens ont peine à expliquer, & que voici. La même partie du Soleil eſt vûë dans un Hémiſphére de divers ſpectateurs. Néanmoins ſi on ne voioit le Soleil, qu'à l'aide des corpuſcules émanez de ſa maſſe, la choſe ne pourroit être, parce qu'un ſeul & même raïon ne peut tendre à la fois au Levant & au Couchant. De plus, le même ſpectateur ne pourroit voir le Soleil entier, parce qu'il eſt impoſſible que les raïons partis de divers points du Soleil vers diverſes parties du Monde, ſoient réünis par toute la Terre.

tanquàm latera alicujus vaſis ſolidi: ſecundò, licet ſupponatur aqua non contineri in aliquâ cavitate terræ, ſed ambire undiquaque terram perfectè lævigatam, eo modo, quo atmoſphæra nunc ambit globum terraqueum, adhuc tamen concipi, quod aquæ quælibet columna toto niſu omnium ſuarum partium premeret partem terræ, cui immediate incumberet.

Juxta iſtos Philoſophos, lumen non tam eſt motus materiæ globuloſæ, quam niſus perpetuus, tendentiave ad motum, qui niſus oritur in globulis ex lege naturæ, quæ facit, ut quæcunque moventur circulariter, connitantur à centro ad circumferentiam.

Virtute illius legis, globuli, qui gyrantur circa Solem, premunt ſe invicem, versùs circumferentiam vorticis, neque tamen actu retrocedunt à centro, quia circumdantur aliis globulis, qui expelli è ſuo loco nequeunt. Datur ergo ſolùm niſus perpetuus globulorum ad recedendum à Sole, qui niſus multùm adjuvatur Solis præſentiâ, non ſolùm quia partes ſingulæ Solis velociſſimè volvuntur circa ſuum centrum, & hoc modo circumquàque propellunt globulos, ſed etiam quia omnes volvuntur celerrimè circa ſuum centrum commune, à quo per conſequens violenter removent globulos circumſtantes.

Si objicias ipſis reflexionem & refractionem luminis non fieri poſſe abſque motu locali, oſtendent exemplo baculi, radios Solis poſſe ſine tranſlatione de loco in locum premi à Sole versùs parietem, & à pariete versùs oculum (in quo conſiſtit reflexio) Etenim eodem tempore, quo manus premit baculum versùs parietem, manus premitur à baculo, idque ſit baculo manente immoto: & ſi darentur duo baculi obliquè ſe tangentes ac prementes in punctо alicujus plani, haud dubiè uterque hominum prementium baculos ſentiret ſimul preſſionem. Hoc exemplo concipitur reflexio ad angulos æquales.

In genere dicunt corpus, quod moveri connititur, determinare corpus, quod premit, versùs eandem lineam, quam ipſum deſcriberet, ſi actu tranſiret de loco in locum. Hinc concipitur refractio, nam quia globulus quilibet, ſi de facto tranſiret obliquè ab aëre in aquam, vel ab aquâ in aërem, refringeretur, idcirco neceſſe eſt, ut ſecundùm lineam refractam communicetur preſſio & actio globulorum, qui obliquè tendunt ab uno medio in alterum, tametſi non detur actualis tranſlatio.

Ex dictis colligere ſe poſſe putant unam luminis proprietatem, quæ difficile explicatur ab Epicureis. Nempe eadem Solis portio videtur à diverſis ſpectatoribus in toto hemiſphærio, & tamen ſi Sol videretur mediantibus corpuſculis ab ipſo emiſſis, illud non deberet fieri, quia unus & idem radius non poteſt ſimul tendere in ortum, & in occaſum. Similiter ab eodem ſpectatore non integer Sol videretur, quia impoſſibile eſt, ut radii, qui à diverſis Solis punctis proficiſcuntur in diverſas mundi plagas, coadunati ſint ubique terrarum.

Sed

Digitized by Google

Sed ſi ſupponis lucem propagari mediantibus globulis à Sole ad terram uſque, ſecundùm lineas propemodum rectas diſpoſitis, res facilis eſt. Nam ex eâ diſpoſitione ſequitur plures radios in unum coadunari, & unum in plures diſpergi, quippe quilibet globulus, qui ab uno certo puncto Solis pellitur, habet duos globulos ſibi ſuppoſitos, quos pellit, illi duo habent tres alios ſub ſe, quos itidem impellunt, & ſic deinceps, ita ut in certâ diſtantiâ à Sole nullus ſit globulus, in quem non cadat preſſio omnium globulorum, qui à Sole immediatè premuntur. Unde non mirum, ſi globuli, qui retinam movent, totum Solis diſcum repræſentent, quandoquidem participes ſunt preſſionis, quam omnes Solis partes globulis contiguis communicarunt.

Mais ſi on ſuppoſe que la lumiere ſe répand par le moïen de globules diſpoſez depuis le Soleil juſqu'à nous en lignes preſque droites, la choſe devient facile. En effet, il s'enſuit de cette diſpoſition que pluſieurs raïons ſe réuniſſent, & que ſouvent un ſeul ſe diviſe en pluſieurs, parce que chaque globule qui eſt chaſſé d'un certain point du Soleil, a ſous lui deux globules qu'il chaſſe; ces deux en ont trois autres, qu'ils chaſſent de même, & ainſi de ſuite, tellement qu'à une certaine diſtance du Soleil il n'y a point de globule qui ne ſoit preſſé par pluſieurs autres, leſquels ſont preſſez immédiatement par le Soleil. Il n'eſt donc pas étonnant que ceux qui meuvent la rétine repréſentent le diſque entier du Soleil, puiſqu'ils participent à la preſſion, que toutes les parties de cet Aſtre ont communiquée aux globules qui leur ſont contigus. La Partie que

Hinc concipies, quo pacto actio plurium globulorum, hinc & inde prementium, terminetur in uno globulo, & actio unius globuli terminetur primò in duobus, poſtea in tribus, & ſic deinceps. Ideoque certum eſt, & plures radios coadunari in unum, & unum definere in plures. Nec mirum ſi unus & idem globulus accipiat preſſionem multorum aliorum, nam ſi plures baculi decuſſatim affigantur uni globo, ac deinde ſinguli percutiantur in extremitate alterâ ſimul, certum eſt percuſſionem animadverſum iri in extremitate oppoſitâ. Ergo unus & idem globus in medio plurium baculorum poſitus accepit ſimul preſſionem omnium baculorum, & tranſmiſit in partes diverſas. Idem dic de multis tubis ſe in medio interſecantibus, per quos ſimul tranſeunt diverſi ſoni, ex quo ſequitur eandem aeris portionem, eam ſcilicet quæ eſt in medio tuborum, eſſe vehiculum ſonorum ex diverſis locis profectorum.

Vous concevrez par ce moïen comment l'action de pluſieurs globules, qui preſſent les uns d'un côté, les autres de l'autre, ſe termine à un globule ſeul, & comment celle d'un globule ſe termine d'abord à deux, puis à trois, & ainſi de ſuite. Il eſt certain par conſéquent, & que pluſieurs raïons ſe joignent en un, & qu'un ſe diviſe en pluſieurs. Au reſte il ne faut pas s'étonner qu'un ſeul & même globule ſoit preſſé par pluſieurs autres; car ſi on cloue pluſieurs bâtons en croix ſur une boule, & qu'enſuite on frappe ſur l'extrémité de chacun, il eſt conſtant qu'on ſentira la percuſſion dans l'extrémité oppoſée. Donc une ſeule & même boule miſe au milieu de pluſieurs bâtons a reçu à la fois la preſſion de tous, & l'a tranſmiſe aux extrémitez oppoſées de ces bâtons. Il en faut dire autant de pluſieurs tuïaux qui s'entrecoupent par le milieu, & au travers deſquels pluſieurs ſons paſſent à la fois; car il s'enſuit que la même portion d'air, ſavoir celle qui eſt au milieu de ces tuïaux, ſert de véhicule à des ſons partis de divers endroits.

De Coloribus.

Color nihil eſt aliud, quam lumen reflexum à corporibus cum certâ modificatione, ut ipſi Peripatetici fatentur, quoad colores, qui videntur ope Priſmatis. Jam ex eo, quod aliqui colores conſiſtant in ſolâ lucis reflexæ modificatione, concludendum eſt, in univerſum omnes in eâ conſiſtere: non ſunt enim multiplicanda entia ſine neceſſitate, nulla autem bona ratio afferri poteſt, cur colores herbæ diſtinguantur potiùs à modificatione luminis, quam colores, qui apparent in collo columbarum ex certo ſitu viſorum.

Hæc ſatis clara ſunt. Quod ſi diverſitatis colorum cauſam reges, & velis generalem, facile tibi ſatisfiet, dicendo, pro variâ corporum ſuperficie, & mediorum conditione, lucem diverſimodè reflecti, & refrangi, & ſic dari nobis ideam diverſorum colorum.

Si particularem cupias ſcire cauſam albedinis, & nigredinis, dicent tibi multi, ea corpora eſſe alba, quorum ſuperficies conſtat particulis compactis, aſperis, multaſque facieculas obvertentibus radiis lucis, ex quo evenire debet, ut oculus ſpectatoris, quocunque tandem in loco exiſtat, quamplurimos

Des Couleurs.

LA Couleur n'eſt rien autre choſe que la lumiere réfléchie par les corps & revêtue par eux d'une certaine modification. C'eſt ce qu'avouent les Péripatéticiens mêmes, par rapport aux couleurs que le Priſme fait voir. Or de ce que quelques couleurs ſemblent conſiſter dans la ſeule modification de la lumiere réfléchie, il faut conclure que toutes y conſiſtent de même; car on ne doit point multiplier les êtres ſans néceſſité, & il n'y a aucune bonne raiſon pour que les couleurs de l'herbe ſoient diſtinctes de la modification de la lumiere; & que celles du col d'un pigeon vû dans une certaine ſituation ne le ſoient pas.

Ces choſes ſont aſſez claires. Si vous voulez maintenant une raiſon générale de la diverſité des couleurs, je réponds que ſelon les ſuperficies diverſes des corps, & les qualitez différentes des milieux, la lumiere ſouffre des réflexions & des réfractions différentes, & que de là nous viennent les idées de diverſes couleurs.

Que ſi vous ſouhaitez ſavoir enſuite la cauſe particuliere de la blancheur & de la noirceur, pluſieurs vous diront que les corps blancs ſont ceux dont la ſuperficie eſt compoſée de particules compactes, raboteuſes, & qui préſentent pluſieurs facettes aux raïons de la lumiere, d'où il s'enſuit que l'œil du ſpectateur en quelque endroit qu'il le poſte, doit recevoir de tous côtez

La Physique.

tez des raïons réfléchis. En effet, de ce que les particules de la ſuperficie ſont compactes, il s'enſuit que peu de raïons s'y enfoncent, & de ce qu'elles ſont rudes & à facettes, qu'elles doivent réfléchir la lumiere de toutes parts &, comme en rond. Au contraire, un corps noir eſt tel que les raïons de lumiere tombant ſur ſa ſuperficie, s'y abſorbent, ſoit que ce ſoit un effet de la contexture lâche & poreuſe des parties, ou que les raïons réfléchis par une partie retombent ſur l'autre, & y faſſent tant de diverſes réverbérations, qu'avant d'en pouvoir reſſortir, ils aient perdu preſque toute leur force. Quelquefois les corps paroiſſent noirs, parce que leur poliſſure eſt cauſe qu'ils renvoient les raïons d'un côté, & tels ſont les miroirs.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'aucune couleur n'approche autant de la lûmiere que la blancheur, ni n'en différe autant que la noirceur. Ainſi les corps blancs doivent réfléchir de tous côtez plus de raïons que les autres, & les corps noirs moins que tous. De là vient que de deux corps homogenes, l'un noir, & l'autre blanc, brulez au même feu, ou expoſez autant de tems l'un que l'autre aux raïons du Soleil, celui qui eſt noir retient mieux la chaleur & s'échauſe davantage que le blanc. La raiſon en eſt que ce dernier renvoie preſque tous les raïons, & n'en garde que bien peu, au lieu que le noir n'en renvoie gueres, qu'il en abſorbe pluſieurs dans ſes pores, & qu'il les renvoie non pas droits comme il les avoit reçus, mais briſez par la difficulté des paſſages tortueux où il les a engagez.

Selon Rohaut, le rouge, le jaune & le bleu dépendent de ce que les globules de la lumiere ſoient modifiez tellement ſur la ſuperficie du corps coloré, qu'ils en acquierent une détermination à ſe mouvoir en rond autour de leurs propres centres, ce qui eſt cauſe qu'ils ne font pas le même effort pour avancer en ligne droite, que lorſqu'ils ſont renvoïez par un corps blanc, vû qu'une bonne partie de l'effort par lequel ils tendoient à une réflexion directe eſt changé en un autre par lequel ils tendent à ſe mouvoir en ligne circulaire. Il n'y a qu'une différence. C'eſt que les raïons de lumiere qui tendent plus vers la ligne circulaire que vers la ligne directe, font le rouge: que ceux qui tendent plus à décrire une ligne droite qu'une ligne circulaire, font le jaune, & enfin que ceux qui tendent avec un effort égal vers ces deux lignes, font le bleu.

Quelques-uns croient que le verd naît du mélange du jaune & du bleu, ce qu'ils prouvent par la raiſon que dans une étoffe de ſoie verte on diſtingue avec le microſcope des parties jaunes & d'autres bleuës, & que de deux émaux l'un jaune & le ſecond bleu, fondus au feu de lampe, il ſe forme un émail verd.

accipiat radios reflexos. Nam ex eo, quod particulæ ſuperficiei ſunt compactæ, ſequitur paucos radios abſorberi, & ex eo quod ſint aſperæ & multis faciculis præditæ, ſequitur lumen debere reflecti circumquáque, ac veluti in orbem. E contra corpus nigrum tale eſt, ut radii lucis in ejus ſuperficiem incidentes abſorbeantur, ſive hoc fiat propter contexturam partium laxam ac perforatam, ſeu quia radii, qui reflectuntur ab una parte, incidant in alteram, idque versùs partes interiores, totieſque hinc & illinc reverberent, ut antequam foras ad oculum rurſus reſilire queant, perierit fere tota eorum efficacia. Aliquando corpora videntur nigra, quia ob ſuum lævorem radios remittunt in unam partem, & talia ſunt ſpecula.

Quicquid ſit, certum eſt, albedinem quam minime diſtare à luce, nigredinem quam maximè. Ergo neceſſe eſt, ut corpora alba plures quam reliqua radios quoquoverſum reflectant, corpora verò nigra pauciores. Hinc eſt quod duo corpora homogenea, quorum unum candidum, alterum nigrum eſt, eodem igne aduſta, aut radiis Solis æque diu expoſita, non ſimili modo incaleſcant, ſed atrum diutiùs calorem retinere, & magis ardere deprehendatur, quàm album. Nempe album radios fere omnes emittit, pauciſſimos ſervat, nigrum pauciores regerit, plures diſruptos intra ſuos meatus abſcondit, neque rectos ut inciderunt, ſed variis anfractibus mutilatos reddit.

Juxta Rohaldum rubedo, flavedo, & color cæruleus pendent ex eo quod globuli lucis ita modificantur in ſuperficie corporis colorati, ut determinationem acquirant ad gyrandum circa proprium centrum, ex quo fit, ut non æquali niſu tendant ad progrediendum ſecundùm lineam rectam, ac cum à corpore alba reſiliunt; bona enim pars niſûs, quo tendebant ad reflexionem directam, convertitur in tendentiam ad motum circularem, ſed cum hac differentiâ, ut radii lucis, qui magis tendunt ad gyrandum, quam ad progrediendum per lineam rectam, faciant rubedinem; qui tendunt ad lineam rectam magis, quàm ad gyrandum, flavedinem; qui æqualiter ad utramque, colorem cæruleum.

Quidam cenſent viriditatem oriri ex interminctione flavi, & cærulei, quod probant, quia in panno ſerico viridi partes flavæ & cæruleæ per microſcopium diſtinguantur, & quia ſi duo encauſta, alterum flavum, alterum cæruleum ad lampadis flammam ſimul fundas, habebis viride encauſtum ex utriuſque conſortio.

Du flux & du reflux de la Mer.

ON entend par flux & reflux de la Mer ce mouvement qu'on y remarque depuis le milieu juſqu'à ſes deux rivages, & depuis ſes rivages juſqu'au milieu, lequel recommence deux fois par jour.

On l'appelle flux, lorſque les eaux s'approchent des bords, & entrent dans les embouchures des fleuves, ce qui ſe fait dans l'eſpace de ſix

De æſtu Maris.

PEr æſtum maris intelligimus motum quemdam illius à medio ad littus utrumque, & à litteribus ad medium, qui bis quotidie iteratur.

Dicitur fluxus quando aquæ marinæ accedunt ad oras, & in oſtia fluminum intrant, quod ſpatio ſex horæ-

horarum peragitur: & reflaxus, quando recedunt à litteribus, quod similiter fit intra sex horas.

Ubi notandum inter fluxum & reflaxum esse aliquam moram; antequam enim mare recedat, videtur quiescere in suo statu per horæ quadrantem circiter, & etiam antequam iterum accedat. Non ergo eadem hora singulis diebus fluxus incipit, sed si hodie incipiat horâ primâ pomeridianâ cras incipiet horâ primâ, & minutis 50, ut proinde tardiùs eveniat tribus horæ quadrantibus, cum minutis quinque.

Sed in his & similibus infinitæ observantur irregularitates pro varietate locorum. Magis regulare est, quod fluxus major est in novilunis, & pleniluniis, quam in quadrantibus; & in noviluniis, & pleniluniis æquinoctialibus, quam in reliquis.

Censent aliqui fluxum & reflaxum oriri ex motu diurno telluris, quatenus mare in terræ cavitatibus, tanquàm in vase contentum, reciprocè ad littora tendere, & recedere debet, sicut aqua in vase contenta, quod transfertur, vel aliquando hinc & inde libratur, continuò ad latera vasis allabitur, & refilit. Arrisit hæc sententia præstantissimo Galileo.

Communis Peripateticorum sententia tribuit totum hoc mysterium influxibus Lunæ, sive Luna habeat vim quamdam attractricem, quæ faciat, ut cum mari imminet, aquas illius subvehat, quæ deinde intumefactæ, prono fluxu versùs littora effundantur, rursumque proprio pondere ad pristinam redeant sedem, cessante virtute Lunæ, sive Luna rarefaciat aquas marinas, exsolvendo in halitûs materiam bituminosam, aut similem marini fundi, sive per qualitatem occultam.

Hæ omnes sententiæ magnas patiuntur difficultates, nam vel impares sunt explicandis æstûs marini phænomenis præcipuis, vel præterea machinas adhibent, quas nemo distinctè novit.

Cartesiani causam accersunt ex suo systemate, non sine magnis objectionibus. Et quidem cum negari non possit magnam esse connexionem inter Lunam, & æstum marinum, ac proinde istum ab illâ dependere, æquum esse dicunt statuere, Lunam esse causam æstûs marini, in quantum certum obtinet situm in peculiari vortice telluris: nempè in systemate Copernicano Luna affixa est vortici telluris, non secus ac Satellites Jovis vortici Jovis. Jam connexio inter Lunam & æstum maris in eo præsertim elucet, quod fluxus eveniat, quando Luna transit sub meridiano, ex utraque parte, scilicet respectu hemisphærii inferioris, & superioris, reflaxus verò, quando Luna est in horizonte, sive oriens, sive occidens.

Hoc manifestè constat, quia in dies fluxus evenit tardiùs 50. minutis, quæ est mensura differentiæ, quæ reperitur inter hodiernum transitum Lunæ, verbi gratiâ, sub meridiano, & crastinum, quæ res adeo constans est, ut ex proviso tempore adventûs Lunæ in meridianum prædicatur tempus affluxûs.

heures, & reflux, lorsqu'elles s'éloignent des rivages, ce qui dure six autres heures. La Physique.

Il y a quelque intervalle entre le flux & le reflux; car la mer demeure environ un quart d'heure en repos, avant que l'un ou l'autre commence. Ainsi le flux n'arrive pas tous les jours à la même heure. S'il vient aujourd'hui à une heure après midi, il ne viendra demain qu'à une heure cinquante minutes, c'est-à-dire trois quarts d'heure & cinq minutes plus tard.

Mais on remarque une infinité d'irrégularitez dans ces sortes de choses selon la différence des lieux. Ce qu'il y a d'assez régulier, c'est que le flux de la mer est plus grand dans les nouvelles Lunes & dans les pleines Lunes que dans les quadratures, & dans les nouvelles Lunes & les pleines Lunes des Equinoxes que dans les autres.

Quelques Savans prétendent que le flux & le reflux viennent du mouvement diurne de la Terre, parce que la Mer étant renfermée dans les cavitez de la Terre comme dans un vase, elle doit tour à tour s'approcher & s'éloigner des rivages, ainsi que l'eau contenue dans une tasse qu'on transporte ou qu'on balance, s'approche & s'écarte tour à tour des bords de cette tasse. Cette opinion plaisoit au docte & célèbre Galilée.

Les Péripatéticiens attribuent en général ce mystérieux phénomene aux influences de la Lune, soit qu'elle ait une vertu attractive, par laquelle quand elle est au dessus de la Mer, elle en éleve les eaux, qui enflées de la sorte, tombent suivant leur pente naturelle vers les rivages, & retournent ensuite à leur place par leur propre poids, lorsque la vertu de la Lune cesse, soit que cet Astre raréfie les eaux de la Mer, en faisant évaporer la matiere bitumineuse de leur fonds, soit enfin par une qualité occulte.

Ces hypothéses souffrent toutes de grandes difficultez; car ou elles ne sont pas propres à expliquer les divers phénomenes du flux & du reflux, ou elles le font par des raisons dont personne n'a d'idées distinctes.

Les Cartésiens en cherchent la cause dans leur systême, & on leur fait de fortes objections. En effet, comme on ne peut nier qu'il n'y ait une étroite liaison entre la Lune & le flux & le reflux, & que par conséquent l'un dépende de l'autre, il semble que la Lune doit être regardée comme cause du flux & du reflux, entant qu'elle a une certaine situation dans le tourbillon particulier de la Terre. Car dans le systême de Copernic, elle est attachée à notre tourbillon, comme les Satellites de Jupiter le sont au tourbillon de Jupiter. Or la principale preuve de cette liaison, c'est que le flux arrive lorsque la Lune passe sous le Méridien des deux côtez, c'est-à-dire par rapport aux deux hémisphéres, & qu'il y a reflux, lorsque la Lune est dans l'horizon, soit qu'elle se leve, ou qu'elle se couche.

C'est une chose incontestable, puisque le flux retarde chaque jour de cinquante minutes, ce qui est la mesure de la différence entre le passage d'aujourd'hui de la Lune sous le Méridien, & celui de demain. Le fait arrive même avec tant de régularité, qu'il suffit de prévoir le tems de l'arrivée de la Lune dans le Méridien, pour prédire

Digitized by Google

La Phyſique.

dire le tems du flux & du reflux pendant pluſieurs ſiecles. Ajoûtez que la mer s'enfle à proportion que la Lune approche de ſa conjonction ou de ſon oppoſition.

Il n'y a qu'à conſulter Antoine le Grand, partie ſixieme, article douzieme, & Rohaut partie ſeconde de ſa Phyſique, chapitre dernier, & voir la figure que celui-ci a donnée du tourbillon de la Terre, dans le centre duquel eſt la Terre, & aiant la Lune dans ſa circonférence. L'un & l'autre font obſerver que ce tourbillon eſt de figure elliptique, & qu'un de ſes diametres par conſéquent excede l'autre, d'où il s'enſuit que la Lune n'eſt pas toûjours à une égale diſtance de la Terre, puiſque dans les nouvelles Lunes & dans les pleines Lunes elle eſt dans le moindre diametre, & qu'au tems des quadratures elle ſe trouve dans le grand. Ils en inférent la raiſon qui fait que dans les nouvelles Lunes & dans les pleines Lunes le flux & le reflux eſt plus grand que dans les quadratures. Car comme la mer s'enfle, parce qu'elle eſt preſſée par l'air que la Lune pouſſe contre elle quand elle eſt en ligne perpendiculaire au deſſus, il eſt évident que l'eau eſt plus preſſée & s'enfle davantage, à proportion que la Lune en eſt moins éloignée. Mais ceci a beſoin d'être mieux expliqué. C'eſt pourquoi ils diſent que la matiere qui environne la Terre depuis nous juſqu'à la Lune ſe meut autour d'elle d'Occident en Orient, en telle ſorte que moins elle eſt loin de la Terre, moins elle met de tems à chaque révolution. De là il s'enſuit que la matiere fluide qui eſt la premiere au deſſous de la Lune a achevé ſa révolution avant elle. Bien plus. Nous devons croire que la Lune avance avec un peu plus de lenteur que la matiere céleſte dans laquelle elle ſurnage. Donc cette matiere rencontrant le corps ſpacieux & opaque de la Lune, doit faire la même choſe que l'eau à la rencontre des arches d'un pont, c'eſt-à-dire qu'elle doit couler rapidement entre la Lune & la Terre, comme entre les arches d'un pont, & s'efforcer même d'élargir le chemin que le corps de la Lune a rétréci. Donc elle preſſe la partie de la Terre qui eſt ſous elle. Ainſi la Terre qui n'eſt retenue dans ſa place, que parce qu'elle eſt preſſée également de toutes parts par la liqueur dans laquelle elle nage, étant preſſée davantage du côté qu'elle regarde la Lune diamétralement, cede du côté oppoſé, juſqu'à ce que l'air de l'autre hemiſphére la preſſe autant que celui qui eſt au deſſous de la Lune.

Cette compreſſion doit troubler la ſuperficie de la Mer dans les deux hemiſphéres. Car la Lune eſt droit au deſſus de l'Océan, ſavoir entre les deux tropiques, & s'efforce de chaſſer ſes eaux vers les poles. Donc les eaux de la Mer ſe meuvent vers le Nord, & roulent les unes ſur les autres vers le rivage, juſqu'à ce que le mouvement diurne de la Terre retire de deſſous la Lune la partie de l'Océan que la Lune preſſoit en ligne perpendiculaire, & alors les eaux par leur propre poids roulent des rivages dans le milieu de la Mer.

Ce qui fait que nous avons le flux deux fois par jour, eſt que cette partie de l'Océan a une fois par jour la Lune au deſſus d'elle en ligne perpendiculaire, & qu'une autre fois dans l'autre hemiſphére, elle répond droit à la partie qui eſt oppoſée à la Lune. Or dans ces deux cas les eaux doivent ſe mouvoir dans les deux hemiſphéres de l'Équateur vers les Poles.

xuam in plurima ſecula. Adde quòd mare tò magis intumeſcit, quò Luna vicinior ſit conjunctioni, vel oppoſitioni.

Conſulatur Rohaldus parte ſecundâ Phyſicæ, capite ultimo, & figura, quam appoſuit vorticis telluris, (& Antonius le Grand parte ſextâ, articulo duodecimo) in cujus centro eſt terra, ſicut Luna eſt in ejus circumferentiâ. Obſervare jubent imprimis vorticem eſſe figuræ Ellipticæ, & habere per conſequens unam diametrum alterâ majorem, ex quo ſequitur Lunam non ſemper æqualiter diſtare à terrâ: nempe in noviluniis, & pleniluniis, exiſtit Luna in minore diametro: in quadraturis verò exiſtit in majore; unde colligunt rationem, cur æſtus maris major ſit in noviluniis, & pleniluniis, quam in quadraturis. Cum enim mare intumeſcat, quia premitur ab aëre, quem Luna perpendiculariter imminens mari premit versùs mare, evidens eſt, aquam marinam eò validius premi, quò propiorem habet Lunam, & per conſequens magis inflari. Sed hæc ulteriori explicatione indigent. Moveri ergo univerſam materiam, quæ terram ambit, hinc uſque ad Lunam moveri circa illam ab Occidente in Orientem, ita ut, quò vicinior eſt terræ, eò citius unam circulationem ab occaſu in ortum peragat. Hinc ſequitur materiam fluidam, quæ proximè ſubjacet Lunæ, magis properare in ortum, quam Lunam. Imo credere debemus, Lunam ſegniùs aliquantò properare, quàm materiam cæleſtem, cui innatat. Ergo materia cæleſtis incurrens in corpus opacum & amplum Lunæ, idem facere debet, quod aqua incurrens in columnas alicujus pontis: debet nempe non ſolùm præceps ferri inter Lunam, & inter terram, ut inter duos pontis fornices; ſed etiam tenari viam anguſtiorem factam objectu Lunæ diducere. Premit ergo partem terræ ſuppoſitam. Terra verò, quæ in loco ſuo non retinetur, niſi quia æqualiter undiquaque premitur à liquido, cui innatat, tunc magis preſſa, quâ parte Lunam è diametro reſpicit, cedit in partem oppoſitam, donec aër alterius hemiſphærii æque illam premat, ac aër ſuppoſitus Lunæ.

Hæc compreſſio ſuperficiem maris conturbare debet in utroque hemiſphærio. Luna enim directè imminet Oceano (qui eſt intra duos Tropicos) & aquas illius abigere nititur versùs polos. Moventur ergo aquæ marinæ versùs Septentrionem verbi gratiâ, dumque unda undam trudit, exundant in littus, donec motu diurno telluris efficiatur, ne illa Oceani pars, quæ preſſioni perpendiculari Lunæ ſubjectæ fuerat, amplius ſubjiciatur, & tunc aquæ marinæ gravitate propriâ reſiliunt à littoribus in medium.

Ratio cur bis dietim habeamus fluxum, eſt quia illa pars Oceani ſemel quotidie habet Lunam ſibi perpendiculariter incumbentem, & ſemel directè reſpondet in alio hemiſphærio parti, quæ Lunæ opponitur, quo utroque caſu debent moveri aquæ in duobus hemiſphæriis ab æquatore versùs polos.

Non

Non contingit affluxus ſingulis diebus eâdem horâ, quia Luna progreditur 13. gradus verſùs orientem, dum terra ſemel volvitur circa ſuum centrum; ac proinde portio telluris, quæ Lunæ heri correſpondebat horâ ſextâ, non illi correſpondet hodie eâdem horâ, ſed ſolùm poſtquam terra 13. illos gradus confecit, quos Luna confecerat; quod non facit terra niſi intra 50. minuta. Ergo totidem minutis retardetur in dies æſtus maris neceſſe eſt.

Multa alia æſtûs phænomena explicata videbis apud Rohaldum loco ſupra laudato, verbi gratiâ, cur lacus, flumina, ac ne quidem omnia maria fluxum patiantur, & cur in æquinoctio æquæ magis attollantur.

Cauſa prioris eſt, quod mare Balticum, Mortuum, Mediterraneum nunquam è regione ſubjacent Lunæ. Si dicas mare Britannicum nunquam etiam ſubjacere, reſpondent, ſufficere, quod faciat unum continuumque Oceanum, cum eo, quem Luna premit inter Tropicos, non per anguſtum fretum, ut mare Mediterraneum conjungitur Oceano per Gaditanum fretum, ſed viâ patentiſſimâ. Fluvii autem Zonæ Torridæ, lacuſque non æſtuant, quia ob ſuam parvitatem non magis premuntur in unâ parte, quàm in alterâ, unde nulla eſt, quæ in locum alterius effluere poſſit.

Cauſa poſterioris eſt, quod quando Æquator terræ reſpondit Æquatori cæleſti, via inter Lunam & terram anguſtior ſit ſolitò.

Omnes irregularitates, inæqualitatesve æſtuum refundi poſſunt in diverſum orarum ſitum, diverſaſque aquarum vias, diverſoſque ventos.

Le flux n'arrive pas tous les jours à la même heure, parce que la Lune avance de treize dégrez vers l'Orient, tandis que la Terre tourne une fois autour de ſon centre. Ainſi la portion de la Terre qui répondoit hier à la Lune à ſix heures ne lui répond pas aujourd'hui à la même heure, & il faut qu'elle ait fait auparavant les treize dégrez que la Lune a parcourus, ce que la Terre ne fait qu'en cinquante minutes. Ainſi il faut que le flux de la Mer retarde par jour d'autant de minutes. La Phyſique.

Vous trouverez au même endroit dans Rohaut l'explication de pluſieurs autres phénomenes du flux de la Mer, comme par exemple, pourquoi les lacs, les fleuves, & même quelques mers n'ont point de flux ni de reflux, & pourquoi les eaux s'enflent davantage au tems des Equinoxes.

Le premier vient de ce que la Mer Baltique, la Mer morte, la Méditerranée ne ſont jamais droit au deſſous de la Lune. Que ſi vous répondez que la Mer Britannique n'y eſt pas non plus, ils répondent qu'il ſuffit qu'elle faſſe un même Océan continu avec celui que la Lune preſſe entre les Tropiques, & non pas un paſſage étroit, comme celui par lequel la Mer Méditerranée ſe joint à l'Océan auprès de Gibraltar, mais par un endroit ſpacieux & vaſte. Quant aux fleuves de la Zone Torride, & aux lacs, ce qui fait qu'il n'ont point de flux & de reflux, c'eſt que leur petiteſſe empêche qu'ils ne ſoient plus preſſez dans un endroit que dans l'autre, de ſorte que l'eau qui eſt ici ne peut couler là.

Quant au ſecond phénomene, la raiſon en eſt que quand l'Equateur de la Terre répond à celui du Ciel, l'eſpace qui eſt entre la Lune & la Terre s'étrécit plus qu'à l'ordinaire.

Pour les autres irrégularitez ou inégalitez des flux & reflux, il faut les attribuer à la ſituation différente des rivages, aux chemins differens des eaux, & aux vents différens.

De gravitate & levitate.

SI conſulamus Ariſtoteleos, dicetur nobis, gravitatem & levitatem eſſe entia quædam corpori ſuper adjuncta, & talis naturæ, ut impellant ſuum ſubjectum ad loca ipſi debita, ad centrum mundi, quod idem eſſe dicunt ac centrum terræ, ſi ſit grave, & ad mundi circumferentiam, ſi ſit leve.

Objicitur illis illam doctrinam non explicare naturam gravitatis, & levitatis, ſed tradere ſolùm effectum, quem producunt palàm omnibus. Supponere præterea, corpus appetere vel centrum, vel circumferentiam Mundi, quod falſum eſt, quia corpus, ut pote ſenſu carens, indifferens eſt ad quemlibet ſitum, & ſemper determinatum ad permanendum in ſtatu, in quo eſt, ſi non moveatur ab extrinſeco. Inſuper multiplicare entia ſine neceſſitate, quia ſola levitas, vel ſola gravitas ſufficit; nam ſicut aqua dicitur ab ipſis gravis, licet aſcendat ſupra lapides, ait poteſt dici gravis, licet aſcendat ſupra aquam. Sunt itaque nunc, qui credant omnia corpora eſſe gravia, ſed quæ ſunt minùs gravia, vocari levia; è contra dicunt aliqui omnia eſſe levia, ſed minùs levia, vocari gravia.

Epicurèi cenſent, omnia corpora circa terram

De la peſanteur & de la légereté.

SI nous conſultons les Péripatéticiens, ils nous diront que la peſanteur & la légereté ſont des êtres ajoutez au corps, & d'une telle nature, qu'ils pouſſent les ſujets où ils ſont dans les lieux qui leur conviennent, ſavoir vers le centre du Monde, qu'ils diſent être le même que celui de la Terre, s'ils ſont peſans, & vers la circonférence du Monde s'ils ſont légers.

On leur objecte que cette doctrine explique bien l'effet de la peſanteur & de la légereté, mais non ces choſes elles mêmes. Que de plus elle ſuppoſe que le corps appete le centre ou la circonférence du Monde, ce qui eſt faux, puiſque le corps étant inſenſible, eſt indifférent à toute ſorte de ſituations, & déterminé à demeurer toûjours dans le même état, à moins qu'il n'en ſoit chaſſé par un agent extérieur. Que d'ailleurs elle multiplie les êtres ſans néceſſité, puiſque la peſanteur ſeule, ou la ſeule légereté ſuffiſent; car comme ils appellent l'eau peſante bien qu'elle monte ſur les pierres, de même ils peuvent appeller l'air peſant bien qu'il demeure au deſſus de l'eau. C'eſt pourquoi de ces Philoſophes il y en a qui diſent que les corps ſont tous peſans, mais que ceux qui le ſont moins s'appellent légers, & d'autres au contraire ſont tous les corps légers, & appellent peſans ceux qui ſont moins légers.

Les Epicuriens croient que les corps qui environ-

La Partie qua.

vironnent la Terre tendent tous vers le centre de l'athmoſphére, & que quelques-uns ne montent, que parce que ceux qui ſont groſſiers ou qui ont moins de vuides, décendent avec plus de force. Ceci eſt fondé ſur la raiſon que quand un corps qui a plus de force décend, l'autre doit monter, à cauſe de l'impénétrabilité des corps. Quant à la raiſon qui fait décendre les corps, ils la tirent de certains eſprits magnétiques émanez de la Terre, qui accrochent les corps terreſtres au milieu de l'air, les ſerrent, & les attirent en bas. Ils ajoûtent qu'une pierre ne tombe avec plus de viteſſe qu'une plume, que parce qu'elle a plus d'atomes qui peuvent être ſaiſis par l'eſprit magnétique.

Cette opinon eſt peu probable; car on ne ſauroit concevoir comment ces eſprits exhalez de la Terre, qui accrochent les pierres, les entraînent à terre. En effet, à moins de ſuppoſer dans la Terre un bras qui amene ce crochet à lui, lorſqu'il a ſaiſi une pierre, c'eſt en vain qu'il y aura de pareils crochets, & qu'ils accrocheront les pierres. Vous pourrez dire que les eſprits magnétiques qui rencontrent la pierre, rejailliſſent contre la Terre. Mais vous ne ferez point voir pourquoi la pierre décend, parceque le corps réfléchiſſant ne doit pas ſuivre le mouvement du corps réfléchi.

Voici maintenant l'opinion des Cartéſiens qui eſt ſujette à bien des difficultez. Ils ſuppoſent que tout corps eſt léger, c'eſt-à-dire tend du centre à la circonférence, ce qu'ils déduiſent de la nature de leurs tourbillons, dans leſquels les corps tendent ſelon les loix de la nature à s'éloigner du centre de leur mouvement. C'eſt ce qui eſt vrai auſſi dans le tourbillon particulier de la Terre. Ce qui ſe meut autour d'elle tend toûjours à s'écarter de ſon centre, ſavoir l'air, & les deux premiers élémens qui en rempliſſent les pores.

Il s'enſuit de cet effort, que s'il y a quelque corps qui ait moins de force pour s'éloigner de la Terre, il y eſt d'abord précipité. Tels ſont le bois & les pierres. Ainſi quand on les jette en l'air, dès que le mouvement ceſſe, ils doivent tomber à terre, parce que la matiere liquide tendant avec plus de force vers la circonférence, doit s'élever au deſſus de ces corps, & que tout étant plein, ils doivent décendre juſqu'à ce qu'ils ſoient à terre.

Ils éclairciſſent ceci par une expérience que Monſieur Huygens a inventée. On jette de la cire d'Eſpagne broiée dans un vaſe plein d'eau, & on remue le vaſe en rond, après quoi on voit les morceaux de cire ſe répandre le long des parois, parce qu'ils s'attachent davantage au fond, & qu'ainſi ils recoivent plus de mouvement circulaire. Si on laiſſe repoſer ce vaſe, cette poudre ſe raſſemble dans le centre, parce que l'eau conſerve davantage ce mouvement. Ceci nous fait concevoir que la matiere fluide qui environne la Terre, doit pouſſer vers elle les corps groſſiers, parce qu'ils perdent avec plus de facilité le mouvement qu'ils ont reçu. De là vient auſſi que les corps compacts, & qui ont peu de pores, ſont moins légers. La raiſon en eſt que contenant moins de matiere fluide ſous une certaine dimenſion, ils ont moins de force pour s'éloigner du centre du mouvement.

Au reſte, quoique la matiere qui peût s'éloigner davantage du centre qu'une pierre, ſe meuve en rond, elle ne doit pourtant point donner

tendere ad centrum Atmoſphæræ, ſed quia quædam ut pote craſſiora, ſive minoribus vacuitatibus prædita fortiùs deſcendunt, ideo quædam aſcendere, nam quod fortius eſt, dum deſcendit, cogit neceſſariò alterum aſcendere ob impenetrabilitatem corporum. Cauſam verò, quarè corpora deſcendunt, putant à quibuſdam ſpiritibus magneticis è terrâ erumpentibus, qui ſuis uncis corpora terreſtria in medio aëre exiſtentia conſtringunt, corripiuntque, & deorſum trahunt, ideo autem lapidem promptiùs trahi plumâ, quia plurimis conſtat atomis, quæ corripi valeant à ſpiritu magnetico.

Hæc doctrina parum probabilis eſt, nam concipi non poteſt, quomodo ſpiritus illi è terrâ permanantes, & lapides verbi gratiâ comprehendentes, ad terram eos pertrahant. Nam niſi ſupponas eſſe in terrâ brachium aliquod, uncum ad ſe deducens, poſtquam lapides corripuit, fruſtra erunt omnes hamuli, & fruſtra lapides corripient. Si dicas ſpiritus magneticos lapidi occurrentes reſilire in terram, non explicabis cur lapis deſcendit, neque enim corpus reflectens ſequi debet motum corporis reflexi.

Carteſianorum doctrina, quæ multas etiam patitur difficultates, ſic ſe habet. Supponunt omnia corpora eſſe levia, ſive tendere à centro ad circumferentiam, quod deducunt ex naturâ ſuorum vorticum, in quibus corpora conantur juxta leges naturæ recedere ſemper à centro motûs. Verum illud quoque eſt in peculiari vortice telluris. Quicquid movetur circa terram, tendit ſemper ad recedendum à centro ejus, aer, ſecundum, & primum elementum aeris poros replentia.

Sequitur ex eo niſu, ſi aliquod corpus minori virtute pollens ad recedendum à terrâ, illud continuò protrudi ad terram. Talia ſunt lapides & ligna. Ergo quoties vibrantur in aërem, ceſſante motu impreſſo, cadere debent in terram, quia materia liquida fortiori conatu tendit ad circumferentiam vorticis, ideoque aſcendere debet ſupra iſta corpora, cumque omnia plena ſint, neceſſe eſt, ut eodem tempore iſta deſcendant, donec terram attigerint.

Res illuſtratur hoc experimento, quod excogitavit Nobiliſſimus Hugenius. *Injicitur in vas aquâ plenum cera Hiſpanica contrita. Poſtea vaſe circa cardinem rotato, videntur ramenta ceræ ad latera vaſis diſcedere, quia magis adhærent fundo, ideoque majorem motum circularem accipiunt. Siſtatur deinde vas, videtur pulvis cerreus cogi ad centrum, quia aqua diutiùs conſervat ſuum motum circularem; hinc concipimus materiam fluidam, quæ ambit terram, debere propellere retrò eam corpora craſſa, quippe quæ facilius amittant motum ſibi impreſſum. Hinc capies, cur corpora compacta, & minùs poroſa, minùs levia ſint. Ratio enim eſt, quod cum minus materiæ fluidæ contineant ſub certâ dimenſione, minori pollent virtute ad recedendum à centro motûs.*

Quamvis verò materia, quæ poteſt recedere à centro magis quam lapis, moveatur circulariter, non tamen efficere debet, ut lapis accedat lineâ circulari

ɔulari. Ratio eſt, quia illa materia in tantum movetur circulariter, in quantum impeditur moveri motu recto à materiâ ambiente. Sed ſtatim atque circa ſe habet materiam aliquam craſſam, verbi gratiâ, lapidem, non ampliùs impeditur moveri motu recto, quia lapis non habet vim eam impediendi, ne recedat à centro. Ergo tunc movetur motu recto, & eâdem operâ cogit lapidem deſcendere ſecundùm lineam perpendicularem.

Acceleratur in progreſſu motus corporum graviùm, ita ut minori tempore conficiatur ſpatium à media turri uſque ad terram interjectum, quam ſpatium à media turri uſque ad faſtigium turris, ex quo globus labitur. Ratio dicitur eſſe, quod lapis continuò & ſucceſſivè accipit quaſi diverſos ictus à materia fluida, quæ ipſum cogit deſcendere. Ergo augeri debet illius velocitas.

Si quæras, quare globus ferreus decem librarum æque celeriter cadat ac globus ferreus centum librarum, multo gravior, reſpondent, quia ſi ex unâ parte corpus unum ſit gravius altero, eſt ex altera majoris ſuperficiei, & ideo pugnat cum majore volumine aëris.

Obſervandum eſt enim, corpora, quæ in liquido aliquo deſcendunt, vel aſcendunt, agere ſolùm in partem liquidi, ſibi æqualem, quoad dimenſionem.

Huc refer regulam ab Archimede monſtratam, tunc corpora immergi in aquam, verbi gratiâ, quando talia ſunt, ut ſi appenderentur ex unâ parte bilancis, ex alterâ parte verò moles aquæ, idem omninò ſpatium occupans, prægravarent aquam; tunc verò ſupernatare aquæ, quando ſimiliter appenſa reperirentur minùs gravia: ſed cum hoc diſcrimine, ut ſi fieret æquilibrium, tum corpus neque aſcenderet, neque deſcenderet, ſed remaneret in loco, in quo relinqueretur ſub aquis.

Quando eſt levius, totum non extat ſupra aquam, ſed ſolum quoad partem eam, quâ levius eſt aquâ. Verbi gratiâ, pes cubicus ligni immergitur uſque dum pars ejus immerſa æqualis ſit molæ illi aquæ volumini, quod pedi integro æquiponderat. Non difficile dabitur ratio iſtius phænomeni; nam ſi ſupponas lignum duplò levius eſſe aquâ, evidens eſt lignum debere mediâ ſui parte intra aquam deſcendere, quia non aliter fieri poteſt æquilibrium inter columnam aquæ, in quâ ponitur lignum, & columnas vicinas aquæ. Nàm ut fiat æquilibrium, debet columna aquæ, in quam lignum ponitur, tantum ſui ponderis amittere, quantum acquirit adjunctione ligni, quod non fieret, ſi plus vel minus quàm dimidium ligni ingrederetur in aquam. Ergo &c. Minor patet, quia dum dimidia pars ligni immergitur, recedit à columna aquæ ligno ſuppoſita volumen aquæ paris magnitudinis cum ligno ingrediente ſub aquam, quod volumen aquæ ex ſuppoſitione tantùm ponderat, quantùm totum lignum, quandequidem aqua ſupponitur duplo gravior illo ligno. Si verò plus ligni immergeretur, columna aquæ plus amitteret ſui ponderis, quam recuperaret: ſi minus

la même détermination à la pierre, parce que cette matiere ne ſe meut de la ſorte qu'autant que la matiere qui l'environne l'empêche de ſe mouvoir en ligne droite. Mais dès qu'elle a autour d'elle une matiere groſſiere, comme qui diroit une pierre, elle ne trouve plus d'obſtacle à ſe mouvoir en droite ligne, parce que la pierre n'a pas la force d'empêcher qu'elle s'écarte de ſon centre. Ainſi elle ſe meut en droite ligne, & force en même tems la pierre de décendre en ligne perpendiculaire. LA PESAN-TEUR.

Le mouvement des corps graves s'accélere en avançant, de ſorte qu'il faut moins de tems à une balle qui tombe pour parcourir l'eſpace qui eſt depuis le milieu d'une tour juſqu'à terre, que pour parcourir celui qui eſt depuis le milieu juſqu'au ſommet. On en donne pour raiſon, que la pierre reçoit ſans ceſſe des coups de la matiere fluide, pour parler de la ſorte, laquelle l'oblige de décendre. C'eſt pourquoi ſa vélocité doit augmenter toûjours.

Si vous demandez pourquoi un boulet de fer de dix livres décend auſſi vîte qu'un autre auſſi de fer de cent livres, ils répondent que c'eſt parce que ſi l'un de ces corps pele beaucoup plus que l'autre, d'un autre côté l'autre a plus de ſuperficie, de ſorte qu'il réſiſte à un plus grand volume d'air.

En effet, il faut remarquer que les corps qui montent ou qui décendent dans une liqueur, n'agiſſent que ſur la partie de cette liqueur qui a une dimenſion égale à la leur.

Rapportez ici la régle trouvée par Archiméde, ſavoir que les corps enfoncent dans l'eau, lorſqu'ils ſont tels que ſi on les peſoit dans un plat de la balance, & que dans l'autre on mit de l'eau qui occupât le même eſpace, ils l'emporteroient, au lieu qu'ils ſurnagent dans l'eau, lorſque peſez enſemble, ils ſe trouvent moins peſans que l'eau, avec cette différence que s'ils demeuroient en équilibre avec elle, le corps ne monteroit ni ne décendroit, & demeureroit dans l'endroit où on le laiſſeroit ſous l'eau.

Quand le corps peſe moins que l'eau, il ne demeure pas au deſſus tout-à-fait, & il ne ſurnage qu'à l'égard de ce qu'il a de moins peſant que l'eau. Par exemple, un pied cubique de bois s'enfonce, juſqu'à ce que ſa partie enfoncée ſoit égale en maſſe à un volume d'eau qui contrebalance un pied entier. Il n'eſt pas malaiſé de rendre raiſon de ce phénomene; car ſuppoſé que le bois ait deux fois plus de légereté que l'eau, il eſt évident que la moitié doit enfoncer, parce qu'autrement il ne peut y avoir d'équilibre entre la colomne d'eau où eſt le bois, & les colomnes d'eau voiſines. En effet, pour qu'il y ait équilibre, la colomne d'eau où eſt le bois doit perdre autant de ſon poids qu'elle en acquiert par l'adjonction de ce bois, ce qui n'arriveroit nullement, s'il entroit dans l'eau quelque choſe de plus ou de moins que la moitié de ce bois. Donc . . . La mineure eſt claire, parce que tandis que la moitié du bois enfonce, il s'éloigne de la colomne d'eau qui eſt ſous le bois un volume d'eau égal en grandeur au bois enfoncé, volume qui ſelon la ſuppoſition peſe autant que le bois entier, puiſque l'eau qui eſt ſous le bois pele deux fois plus que lui. Or s'il enfonçoit plus de bois, la colomne d'eau perdroit plus de ſon poids qu'elle n'en recouvreroit, & s'il en enfonçoit moins, elle en acquerroit plus qu'elle

Digitized by Google

La Peyrere. n'en perdroit. Donc .... Du moins, ſi le bois demeuroit tout hors de l'eau, la colomne d'eau qui eſt deſſous, auroit à la fois tout ſon poids & tout celui du bois, & par conſéquent elle ne ſeroit pas en équilibre avec lui.

Vous pourriez demander pourquoi un Homme peſant cent trente huit livres, par exemple, dans l'air, ne peſe que huit onces dans l'eau. Ce qu'on a dit ci-deſſus doit fournir la réponſe. Cet homme doit être conſidéré comme mis dans une balance, dans un des plats de laquelle il y a une maſſe d'eau égale, lequel cas poſé, il eſt évident qu'on ne doit ſentir du poids de cet homme que ce qui excede le poids de cette maſſe d'eau, & que huit onces ſuffiſent pour faire l'équilibre, parce que ce volume d'eau peſe cent trente-ſept livres & demie.

ligni, plus acquireret quàm perderet. Ergo &c. Certè ſi lignum extaret totum ſupra aquam, columna aquæ ipſi ſubjecta haberet ſimul totum pondus ligni, & ſuum: ergo non eſſet in æquilibrio cum aliis.

Si queras cur homo pendens, verbi gratia, 138. libras in aëre, pendat ſolùm 8. uncias in aqua, reſponſum habe ex ante dictis. Nimirum homo ille debet conſiderari, ut poſitus in trutina, in cujus altera parte collocata ſit moles aquæ ſimilis, nam hoc poſito, evidens eſt, gravitatem illius hominis non aliam ſentiri debere, quam quæ ſuperat pondus illius molis aquæ, & 8. uncias ſufficere ad faciendum æquilibrium, quia moles illa aquæ ponderat 137. libras cum ſemiſſe.

SECOND TRAITE'.

Du Corps animé.

NOus diviſerons ce Traité en trois chapitres, dont le premier roulera ſur les plantes, le ſecond ſur les bêtes, & le troiſieme ſur les hommes.

TRACTATUS SECUNDUS.

De Corpore animato.

TRia erunt hujus tractatûs capita, primum de plantis, ſecundum de beſtiis, tertium de hominibus.

CHAPITRE PREMIER.

Des Plantes.

SI nous voulions examiner ſi les plantes ont une vie & une ame proprement dites, ce ſeroit le ſujet d'une longue diſpute ſur le *concept* univoque de vie & d'ame.

Pour ménager le tems, il vaut mieux avouer qu'il y a quelque choſe dans les plantes, qu'on peut nommer vie & ame, à quoi on doit ajoûter, afin qu'il n'y ait point d'équivoque, que l'ame des Plantes eſt une certaine harmonie de leurs organes joints entre eux d'une maniere convenable, par leſquels s'inſinue une matiere ſubtile & pleine d'activité.

Il y a des Modernes qui croient que les corps vivans viennent tous d'une ſemence de leur eſpece, & qui par cette raiſon rejettent la génération des grenouilles & des vers, de la maniere qu'on l'explique d'ordinaire. Selon eux, il n'y a aucun inſecte dans les fruits, dans les chairs, ni dans les étoffes, qui ne ſoit engendré d'une ſemence de ſon eſpece attachée à ces corps, ſoit que ce ſoient les vents qui l'y aient portée, ou la pluie, ou quelque animal, ſoit qu'elle ſoit montée dans les plantes avec les alimens qui les nourriſſent. Ils confirment leur ſentiment par cette raiſon principale, que même en été il ne s'engendre point de vers dans les viandes, pourvû qu'on les mette hors de la portée des mouches.

Les mêmes prétendent que toute plante eſt engendrée immédiatement ou médiatement d'une ſemence de ſon eſpéce, en quelque lieu qu'elle croiſſe, ſoit ſur les murailles, ou ſur les tuiles, ſavoir médiatement, lorſqu'elle vient d'une racine, ou d'un rejetton, & immédiatement quand elle vient de graine.

Il y a cette différence entre la ſemence des plantes & la ſemence des animaux, que la premiere eſt dure & compoſée d'enveloppes qui cachent le germe. Faute du germe, la ſemence de-

CAPUT PRIMUM.

De Plantis.

SI vellemus examinare, an plantæ habeant vitam & animam proprie dictas, longa eſſet inſtituenda diſputatio de concepto univoco animæ & vitæ.

Præſtat, quò parcamus tempori, ultrò fateri, eſſe aliquid in plantis, quod anima & vita vocari poſſit; verùm ad tollendam omnem æquivocationem, addendum eſt animam plantarum eſſe certam organorum aptè inter ſe conjunctorum harmoniam, per quæ diffunditur materia quædam ſubtilis & actuoſiſſima.

Sunt quidam recentiores, qui credunt omnia viventia generari ex ſemine ſuæ ſpeciei, quique proinde non admittunt generationem ranarum, & vermium, prout vulgò explicatur. Juxta illos, nullum eſt inſectum in frugibus, vel in carnibus, vel in pannis, quod non ortum ducat ex ſemine ſpecifico, ejuſmodi corporibus adhærente, ſive delatum fuerit à ventis, ſive à pluviâ, ſive à quodam animali, ſive aſcenderit in plantâ unâ cum alimentis, quæ nutriunt ipſas. Hoc maximè confirmant, quia ne quidem per æſtatem carnes vermibus infeſtantur, ſi à contactu muſcarum prohibeantur.

Et iſti quidem Philoſophi docent omnem plantam, vel immediatè, vel mediatè generari à ſuo ſemine, quocumque tandem in loco germinet, vel in parietibus, vel in tegulis: mediatè generatur, quando propagatur vel ex radice, vel ex ſurculo; immediatè verò, quando ex ſemine.

Hoc eſt diſcriminis inter ſemen plantarum, & ſemen animalium, quod illud ſit durum, & conſtans certis integumentis, inter quæ latet nucleus, &

Digitized by Google

& germen, quod germen ſi tollatur, inutile fit ſemen, ut conſtat exemplo granorum, quorum interiores partes à formicis, verbi gratia, corroſæ ſunt, vel quæ quis elixaverit, torruerit ve. Ergo in eo germine procedit virtus vegetativa plantæ, hoc eſt virtus, quæ facit ut planta, hauſto diſtributoque intus alimento, non ſolùm nutriatur, & augeatur, ſed etiam ſemen, quo ſibi ſimile generare poſſit, in ſe contineat, qui videtur eſſe præcipuus ſcopus plantarum, nam poſtquam ſemen in ſuam maturitatem perductum evadit deciduum, vel marceſcit tota planta, ut videre eſt in plantis annuis, vel ceſſat omnis activitas ejus, ut videre eſt in arboribus.

Ut ſemen germinet, requiritur actio corporum vicinorum. Verbi gratia, requiritur, ut ſemen in terra condatur, atque humiditas terræ permeans totam ſeminis ſubſtantiam, mollefaciat eam unà cum cortice, quo obvallatur, tum etiam, ut rarefaciat eam, non ſecus ac ſi fermentum pervaderet ſemen, quâ ex fermentatione oriri debet, ut cortice diſſiliente, materia incluſa foras erumpat. Quia verò illa materia multo humore imbuta eſt, & mediocri ſolùm calore urgetur, idcirco partes, quæ proſiliunt, aliquam retinent contiguitatem, & componunt germen adhærens ſemini.

Sed iſtud vel imprimis mirabile eſt, quod germen ſemper exit per unam certam grani extremitatem, eam nempè, versùs quam ſucci terreſtres tendebant, quamdiu nutriebatur. Ac ſanè certum eſt, quod, quando granum fuit productum, tota ejus materia tranſivit per unam certam viam, ac deinceps, quandiu alimentum accepit, materia ſecuta eſt eandem viam, & intravit per baſim, tendens ad partem oppoſitam.

Hinc contigit, ut granum eam partium habuerit contexturam, inter quas quidam eſſent canales tendentes à baſi ad cuſpidem, unde non mirum, ſi germen rarefactum ſequatur eaſdem vias, & exeat per cuſpidem grani.

Noli tamen putare, quod ſi ſerendo granum, ejus cuſpidem inverteres deorsùm, germen non prodiret ſurſùm versùs ſuperficiem telluris, nam contra eſt, quippe in eo caſu germen ſeſe inflectit, ac incurvat, ut tendat versùs aërem, tum quia facilùs moveri poteſt ſurſùm tendens, ubi terra laxior eſt, & porioſior, ut pote pluviis irrigata, & labore hominum verſa, & inverſa, tum quia particulæ ſeminis calefactæ, ſeu fermentatæ, potiùs tendunt ſurſùm quam deorsùm.

Hinc explicabis, quare cepæ, quæ aliquando germinant in aere humido ſuſpenſæ, inflectant germen ſuum. Neque propterea putandum eſt, nullas omnino particulas ſeminis tendere deorsùm, nam veriſimile eſt radices formari ex illis grani particulis, quæ ſibi per inferiorem ſuperficiem exitum fecerunt. Porrò radices ſolent hinc & inde ramuſculos ſuos ſpargere, inſtar capillorum, qui tot ſunt tubuli, per quos ſucci terreſtres deferantur in plantam.

Jam pars illa ſeminis, quæ germinat versùs ſuperficiem terræ, quæque emergit è terrâ, debet

vient inutile, témoin les grains, dont les fourmis ont rongé les parties intérieures, ou qui ont été bouillis ou rôtis. Donc c'eſt de ce germe que procede la vertu végétative de la plante, c'eſt-à-dire cette vertu qui fait que la plante ſe nourrit & s'accroît par le moïen du ſuc nutritif répandu au dedans d'elle, & qu'elle contient une ſemence qui la met en état de produire ſon ſemblable, ce qui ſemble être le principal but des Plantes. En effet, dès que la ſemence eſt parvenuë à ſa maturité, & qu'elle eſt prête à tomber, la plante ſe flétrit & meurt, comme on le voit dans les plantes qui ne durent qu'un an, ou du moins ſon activité ceſſe tout-à-fait, ainſi qu'il arrive aux arbres. La Phyſique.

L'action des corps voiſins eſt requiſe pour faire germer la ſemence. Il faut, par exemple, qu'elle ſoit couverte de terre, & que l'humidité terreſtre en pénétrant toute la ſubſtance, l'amolliſſe avec l'écorce qui l'environne. Il faut que cette humidité la raréfie, de même que ſi un ferment s'y étoit gliſſé, & cette fermentation doit faire que l'écorce ſautant, la matiere renfermée ſorte au dehors. Or comme cette matiere eſt abreuvée de beaucoup d'humeur, & n'a que peu de chaleur, les parties qui s'échapent de l'écorce conſervent quelque contiguité, & compoſent le germe attaché à la ſemence.

Mais il y a, entre autres, ceci de merveilleux, c'eſt que le germe ſort toûjours par une certaine extrémité de la graine, c'eſt-à-dire celle vers laquelle les ſucs terreſtres tendoient, lorſqu'ils la nourriſſoient encore. En effet, il eſt certain que quand la graine a été produite, ſa matiere a paſſé toute par un certain chemin, par où elle a continué de paſſer, tandis que la plante s'eſt nourrie, & qu'elle eſt entrée par la baſe, tendant vers la partie oppoſée.

C'eſt pourquoi telle eſt la contexture des parties de la graine qu'on y voit des canaux qui tendent de la baſe vers la pointe. Ainſi il n'eſt pas étonnant que le germe raréfié ſuive la même route, & ſorte par la pointe de la graine.

Ne croiez pourtant point que ſi vous ſemez de la graine, la pointe renverſée en bas, le germe pouſſera vers le centre de la Terre. C'eſt le contraire; car en ce cas, le germe ſe ploie & ſe courbe pour tendre du côté de l'air, tant parce qu'il ſe meut avec moins de peine vers la ſuperficie de la Terre, où elle eſt lâche & poreuſe à cauſe des pluies & du labour, que parce que les particules de la ſemence échauffées & fermentées ont plus de diſpoſition à tendre en haut qu'en bas.

Voilà pourquoi les oignons renverſent leur germe, lorſqu'il leur arrive de germer, étant ſuſpendus dans un air humide. D'ailleurs il ne faut pas s'imaginer qu'aucune partie de la ſemence ne tende en bas; il eſt vraiſemblable que les racines ſont formées des particules de la graine, qui ſe ſont fait un paſſage par la ſuperficie inférieure. Or les racines répandent autour d'elles de petites branches, comme autant de tuiaux, par où les ſucs terreſtres ſont portez dans la plante.

Cette partie de la ſemence qui germe vers la ſuperficie de la Terre, & qui en ſort, doit ſe former en un monceau aſſez dur & rond, parce

Digitized by Google

La Physique.

que l'air la preſſant de toutes parts également, & cet air aiant plus de froideur que les parties qui ſont ſorties de la ſemence fermentées & raréfiées, doit par conſéquent les condenſer & les reſſerrer.

Pour que la plante ſe nourriſſe, il eſt néceſſaire que les ſucs qui montent par ſes canaux intérieurs s'arrêtent quelque part, parce que ſi tous montoient juſqu'au ſommet de la plante, elle ne ſe nourriroit non plus qu'un tuyau de jet d'eau. Donc, en montant, pluſieurs particules de ces ſucs ſe congelent & s'attachent aux parties de la plante, & d'autres trouvant les chemins bouchez ou trop étroits, ne peuvent avancer, & c'eſt ainſi que ſe fait la nutrition & l'accroiſſement de la plante.

Ils ajoûtent que telle eſt la contexture des parties de la plante, & la diſpoſition de ſes fibres, que la matiere qui eſt propre & néceſſaire pour former les feuilles & les fruits s'éleve librement juſqu'aux extrémitez des branches, tandis que celle qui n'eſt bonne qu'à compoſer le bois, la moelle & l'écorce, demeure dans le tronc.

Nous devons auſſi concevoir que chaque partie de la plante a des pores, dans leſquels comme dans une eſpece de moule les ſucs terreſtres acquierent la configuration qu'exige chaque partie qui doit être nourrie & formée. En un mot, chaque partie d'un arbre eſt comme un crible, par les trous duquel il ne peut paſſer que les corps, qui ſont propres à conſtituer cette partie.

Ce qui rend vraiſemblable que la choſe arrive de la ſorte, c'eſt que nous voïons un tronc enté produire pluſieurs fruits de diverſes eſpéces, preuve que les ſucs qui montent au travers de ce tronc ſe configurent de telle maniere dans les pores des divers rejettons qui y ſont entez, qu'ils deviennent propres dans l'un à former une poire, dans l'autre à former une ceriſe, &c.

On doit reconnoître néanmoins que les ſucs ne s'accommodent pas toûjours à la figure des pores des plantes; quelquefois ils ſe jettent ſur l'écorce tendre des racines, & renverſent ou détruiſent la contexture des fibres, ce qui eſt cauſe que quelquefois la plante dégénere en une autre eſpéce. C'eſt ainſi que le froment dégénere en ivroie & en avoine.

Voici l'explication de cette façon de parler, toute Terre ne porte pas toute ſorte de fruits. C'eſt qu'il n'y a pas dans toutes les Terres des ſucs convenables à toutes les plantes, c'eſt-à-dire dont la figure & la grandeur répondent aux fibres & aux pores de toute ſorte de plantes. D'un autre côté, certains païs ſont ſujets à des exhalaiſons, à des vents, & à des brouillards d'une certaine eſpéce, qui peuvent endommager la contexture des plantes.

Une preuve qu'il faut peu d'aliment aux plantes, c'eſt que ſouvent l'abondance du ſuc nourricier les corrompt, en dilatant trop les pores, ce qui détruit la contexture & la liaiſon des fibres. On peut remarquer cet effet dans les arbres, où on a mis trop de fumier, ou qu'on a échauffez par deſſous, afin qu'ils portent des fruits précoces; car ces arbres ſont d'ordinaire de courte durée.

conformari in caulem ſatis durum, & rotundum, quia æqualiter circumquàque premitur ab aëre, qui cum ſit frigidior quam partes, quæ ex ſemine fermentatæ ac rarefactæ prorumpunt, debet condenſare illas, ac conſtringere.

Ut autem planta nutriatur, neceſſe eſt ſuctos, qui aſcendunt per meatus interiores illius, alicubi ſiſtere, nam ſi omnes aſcenderent uſque ad faſtigium plantæ, non magis nutriretur planta, quàm tubus, ex quo aqua ſurſùm proſilit. Ergo inter aſcendendum, multæ particulæ ſuccorum veluti coagulantur, & quieſcunt juxta plantæ partes, quædam offendunt vias obſtructas, vel nimis anguſtas, ideoque manent irretitæ, atque hoc modo nutritur, vel augetur planta.

Ubi obſervandum eſſe dicunt eam eſſe contexturam partium plantæ, & diſpoſitionem fibrarum illius, ut quæ materia idonea eſt, ac neceſſaria formandis fructibus, & frondibus, ea liberè tranſcurrere poſſit uſque ad extremitates ramorum, remanente interim in trunco materiâ aptâ ad componendum lignum, medullam, corticem.

Verùm etiam concipere debemus, quamlibet partem plantæ habere poros, in quibus tanquam in proplaſmate quodam ſucci terreſtres acquirunt configurationem, quam unaquæque partio nutrienda & formanda exigit, vel potiùs concipiamus, quamlibet arboris partem, verbi gratiâ eſſe cribrum, per cujus foramina ſubire poſſunt ea duntaxat corpuſcula, quæ partem illam conſtituere apta ſunt.

Hoc autem fieri eo modo hinc veriſimile evadit, quod videamus ex eodem trunco per inſitionem produci fructus diverſæ ſpeciei quamplurimos, quod argumento eſt ſuccos, qui aſcendunt per truncum, ita deinceps configurari in poris diverſorum ſurculorum inſitorum, ut hic quidem apti fiant ad formandum pyrum, illic ad ceraſum &c.

Interim fatendum eſt ſuccos non ſemper accommodare ſe poris plantarum, nam aliquandò invitâ diſconvenientiâ figurarum & pororum, irrumpunt ſucci in tenerum radicum corticem, fibrarumque contexturam invertunt, vel deſtruunt, & aliquando per eam fibrarum inverſionem, planta in aliam ſpeciem degenerat, ut cum triticum mutatur in ſolium, & avenam.

Hinc concipies dictum illud, non omnis fert omnia tellus, quia nimirum non inſunt omni terræ ſucci convenientes omnibus plantis, hoc eſt habentes figuram & magnitudinem partium reſpondentem fibris & meatibus plantæ cujuſcumque. Præterea quædam regiones obnoxiæ ſunt certis halitibus, ventis, & nebulis, unde poſſit labefactari contextura fibrarum plantæ.

Non ſemper requiri magnam copiam alimenti inde patet, quod non rarò plantæ corrumpantur præ nimio pabulo, nam hoc modo dilatatis poris, ſolvitur compages ac nexus fibrarum. Id obſervare eſt in eis arboribus, quæ nimio ſimo appoſito, vel etiam igne ſubtùs adhibito, præcoces fructus ferre jubentur, nam ut plurimùm brevioris ævi ſunt.

Pro-

Digitized by Google

Productio ramorum explicari potest, dicendo, succos, qui actione caloris intra plantam fermentescunt, & sursùm tendunt, per latera erumpere, quâ cortex est tenerior, vel etiam diversis gemmis distinguitur; illæ enim gemmæ sunt veluti ostiola, per quæ egredi possit materia nutriens plantam, & novas veluti radices offerunt succis, in quas sese insinuant, novamque germinationem moliuntur: quod exemplo flammæ illustrabis ascendentis per tubum instar tibiæ perforatum, quæ sane varias sui partes per foramina tubi emitteret.

On peut expliquer la production des branches, en disant que les sucs qui fermentent dans la plante par l'action de la chaleur, & qui s'élevent en haut, en sortent par les côtez, où l'écorce est plus tendre, ou par ceux où elle est semée de bourgeons; car ce sont comme autant de portes par où peut sortir la matiere qui nourrit la plante, & ils offrent comme de nouvelles racines aux sucs, afin qu'ils s'y insinuent, & qu'ils y regerment. On peut éclaircir cette hypothese par l'exemple de la flamme qui monteroit au travers d'un tuiau percé comme une flutte, & dont, sans doute, les parties sortiroient les unes par une ouverture & les autres par une autre.

La suite que.

Utrum autem alimentum plantæ patiatur similes circulationes illis, quæ in sanguine animalium deprehenduntur, non nisi conjecturis probabilibus adhuc cognosci potuit. Illos certè falli evidens est, qui credunt totum plantæ alimentum transire per medullam, & quoquoversum inde diffundi usque ad corticem: nam si hoc esset, salices, & juglandes non viverent, ut vivunt, sine medullâ. Aliunde non videtur quibusdam totum alimentum transire per corticem, unde diffundatur in lignum, & usque ad medullam; nam si hoc esset, inquiunt, folia & gemmæ non nutrirentur alimento ex ipsâ arboris substantiâ proeunte, ut nutriuntur, neque in emplastratione (quæ insitionis species est) cortex nudo ligno appositus videretur, quâ parte gemmam habet, radicem in lignum veluti defigere, ut videtur. Sed hoc argumentum parum habet roboris, quia si succus transeat totus à cortice in partes interiores, æque debent gemmæ & cortex insititius radicari in ligno, ac si succus à ligno transiret in corticem. Verisimile est, succum alimentitium transmitti directo, & ad medullam, & ad lignum, & ad corticem; ita tamen ut fiat mutua quædam irroratio, seu communicatio.

Quant à la question si l'aliment des plantes circule comme le sang des animaux, c'est ce qu'on n'a pû encore découvrir que par des conjectures probables. Du moins il est évident que ceux, là se trompent qui croient que le suc nourricier de la plante passe tout par la moelle, & le répand de côté & d'autre jusques dans l'écorce; car si la chose étoit vraie, les saules & les noiers ne pourroient vivre sans moelle comme ils font. D'un autre côté, quelques Savans ne croient point que l'aliment des arbres passe par l'écorce, d'où il se répande dans le bois & perce jusqu'à l'écorce; car en ce cas, disent-ils, les feuilles & les boutons ne seroient pas nourris comme ils sont de l'aliment qui sort de la substance même de l'arbre, outre que dans l'emplastration qui est une espéce de greffe, on ne verroit point comme on fait l'écorce appliquée sur le bois nud, du côté qu'elle bourgeonne, jetter une sorte de racines dans l'arbre. Mais cette objection a peu de solidité, vû que si le suc passe tout de l'écorce dans les parties intérieures, les bourgeons & l'écorce entée doivent aussi bien s'enraciner dans le bois, que si le suc passoit du bois dans l'écorce. Il est vraisemblable que le suc nutritif est transmis directement, & à la moelle, & au bois, & à l'écorce, de maniere cependant qu'il s'en fasse comme une irroration ou communication mutuelle.

Ut de fructu aliquid dicamus, consideremus mirabilem illum concentum, qui est inter plantam ipsam, arborem verbi gratiâ, & ejus fructum; nam sicut arbor constat tribus partibus, cortice, ligno, & medullâ, ità fructus constat pelle, pulpâ, & semine, nisi quod sæpè inter carnem & semen mediat corpus quoddam durissimum, nucleus dictum.

Pour venir maintenant au fruit, on doit considérer la ressemblance merveilleuse qu'il y a entre lui & la plante qui le porte; car comme l'arbre, par exemple, est composé de trois parties, l'écorce, le bois, & la moelle, de même le fruit en a trois, la peau, la chair, & la semence, si ce n'est que dans certains on trouve entre la chair & la semence un corps dur qu'on nomme noiau.

Si verum sit, quod vulgo dicunt uvas carere acinis, & mala perfica nucleo, quando è palmite, surculoque plantato exempta est medulla, fatendum est, eandem materiam, quæ in trunco formam medullæ acquirit, evadere in fructu semen, & nucleum, & tunc investiganda erit ratio, quare medulla sit tantopere mollior, quam ea partes fructûs, quibus respondet. Forte hoc evenit, quia omnes humoris alimentitii partes tenuiores liberum habent exitum per poros pulpæ, non verò crassiores, unde istæ cohibentur in medullio fructûs, & ibi indurescunt, propterea quod solæ remanent, levioribus subtilioribusque corpusculis quoquoversum se diffundentibus per carnem fructûs, præsertim si supponamus succos in fructu contentos moveri circulariter, nam partes crassiores repelluntur ad centrum,

Si ce qu'on dit d'ordinaire est vrai, savoir que les raisins n'ont point de pépins, ni les pêches de noiaux, lorsqu'en plantant un rejetton de ces plantes, on en tire la moelle, il faut avouer que la même matiere qui dans le tronc prend la forme de moelle, revêt dans le fruit celle de pépins & de noiau, après quoi il faudra examiner pourquoi la moelle est tant soit peu moins dure que les parties du fruit auxquelles elle répond. Peut-être est-ce parce que les parties ténuës du suc nourricier trouvent toutes un libre passage à travers les pores de la chair du fruit, au lieu que celles qui sont grossieres arrêtées au milieu du fruit, s'y endurcissent, parce qu'elles y demeurent seules, tandis que les corpuscules moins pesans & moins grossiers se répandent de toutes parts dans la chair du fruit. La chose paroît indubitable, supposé que les sucs contenus dans un fruit se meuvent en rond; car alors les parties grossieres doivent être poussées vers le cen-

La Perrique.

tre, & compoſer un corps dur, en ſe tenant en repos les unes auprès des autres.

Vous direz que ſi la choſe étoit de la ſorte, le noiau ne renfermeroit pas un corps aſſez mol, qui eſt la ſemence de la plante.

J'avouë que cette objection eſt preſſante. Peut-être faut-il ſuppoſer que cette ſemence eſt d'abord environnée d'une certaine écume ou d'une pellicule, qui durciſſant peu à peu, empêche que les parties fluides qu'elle entoure ne s'échapent. Ainſi ſous cette enveloppe, elles compoſent un corps, qui d'abord plus mol que la chair du fruit, devient enſuite plus dur, parce que ſes parties perdent peu à peu leur agitation, & ne peuvent être arroſées d'un nouveau ſuc auſſi aiſément que la chair, y aiant entre elles & cette chair un noiau d'une extrême dureté. Or cette premiere croute qui ſe forme autour de la ſemence dans la milieu du fruit, s'épaiſſit à la longue par *juxta-poſition*.

Quelques Savans diſent que ce qui rend le fruit meilleur que les autres parties de la plante, eſt que ſa matiere paſſant par beaucoup plus de cribles, ſe purifie beaucoup mieux, & que les corpuſcules les plus ſubtils peuvent ſeuls parvenir juſqu'au fruit. Car dès que la Terre échaufée envoie ſes ſucs dans un arbre, les paſſages ſont occupez d'abord par les particules les plus aqueuſes, & qui ſe changent le plus aiſément en vapeurs. Ainſi les corpuſcules qui montent enſuite ne peuvent arriver juſqu'au ſommet de l'arbre, à moins qu'ils ne ſoient bien ſubtils. Par conſéquent, les fruits n'étant compoſez que de ces particules, ils doivent avoir un meilleur goût que les autres parties de l'arbre.

Mais ce ſont de foibles raiſons, puiſqu'elles ne ſont pas plus pour les fruits que pour les feuilles, leſquelles ſont pourtant d'un goût tout-à-fait deſagréable. Il vaut donc mieux dire que la bonté des fruits, bonté relative à nous, & qui n'emporte pas plus de perfection que la bonté de l'écorce, vient de la qualité des fibres par leſquelles & dans leſquelles le ſuc ſe purifie, ce qui fait qu'il acquiert une figure convenable aux pores de notre langue.

Vous demanderez peut-être pourquoi les fruits tombent quand ils ſont murs? Je réponds que c'eſt parce que ne recevant plus le ſuc nourricier, ils doivent tenir peu à la branche. Or il eſt néceſſaire pour que les fruits mûriſſent que le paſſage ſoit bouché aux ſucs qui nourriſſent l'arbre, & de là vient que les fruits mûriſſent en moins de tems ſur une branche à demi-rompue. Car tandis que les ſucs abondent, il ne peut ſe faire de coction parfaite d'un ſeul & même aliment. Ainſi les pores par leſquels le fruit reçoit ſon aliment, ſe bouchent peu à peu, ce qui eſt cauſe que la queuë ſéche, qu'elle ne tient preſque plus à l'arbre, & qu'elle en eſt ſéparée aiſément par la peſanteur du fruit.

La même raiſon fait qu'à l'approche de l'hyver, les feuilles jauniſſent & tombent, c'eſt-à-dire que le défaut de chaleur arrête alors les ſucs, & bouche les chemins par où ils ſe répandoient dans les fibres des feuilles.

Que s'il y a des arbres toûjours verds, comme le laurier, le buis, l'olivier, c'eſt que l'humeur qui en attache les feuilles aux branches, eſt d'une telle viſcoſité, qu'elle les lie par une infinité de fibrilles, & à l'écorce, & même au bois de l'arbre.

ibique juxta ſe invicem quieſcentes component corpus durum.

Dices, ſi res ita ſe haberet, nucleus non contineret intra ſe corpus ſatis molle, nempe ſemen plantæ.

Fateor hanc inſtantiam eſſe validam. Dicendum proinde forte eſt, ſtatim ſemen ſpumâ quâdam tenui ſeu pelliculâ circumdari, quæ paulatim indurescens impedit, ne partes fluidiores, quas ambit diſſipentur. Illa ergo inter eam cruſtam componunt corpus mollius, quod deinde durius evadit ipſa pulpa, quia ejus partes amittunt paulatim ſuam agitationem, neque tam facile irrigari poſſunt novo ſucco, ac pulpa, quia mediat inter eas & pulpam duritas nuclei. Prima autem ea cruſta, quæ circa ſemen in meditullio fructûs concreſcit, fit craſſior ſucceſſivè per juxta-poſitionem.

Dicunt aliqui fructum ideo eſſe meliorem cæteris plantæ partibus, quia materia illius tranſiens per multa plura cribra perfectiùs repurgatur, & quia ſubtiliora ſolùm corpuſcula pervenire poſſunt uſque ad fructum, nam ſtatim atque terra calefacta ſucces ſuos in arbores emittit, occupantur meatus particulis maximè aquoſis, quæ facilìùs in vaporem ſolvuntur. Ergo corpuſcula, quæ deinceps aſcendunt, eniti nequeunt uſque ad faſtigium arboris, niſi ſubtiliora ſint, ac per conſequens fructus, qui conſtant ejuſmodi particulis, præſtare debent ſapore reliquis plantæ partibus.

Sed hæ rationes debiles ſunt, quia licet æquè mittant pro frondibus, ac pro fructibus, frondes tamen ingratiſſimi ſunt ſaporis. Præſtat ergo dicere, bonitatem fructuum (quæ eſt ſolùm relativa ad nos, nec in ſe majoris eſt perfectionis, quam bonitas corticis) oriri ex qualitate fibrarum, per quas, & in quibus expurgatur ſuccus, ex quo fit, ut ipſis ea figura adveniat, quæ poris linguæ congrua ſit.

Quæres cur fructus maturi decidant. Reſpondeo, quia non amplìùs ſugunt humorem alimentitium, ac per conſequens non tenaciter adhærent ramo. Neceſſe autem eſt, ut matureſcant fructus, obſtrui aditum ſuccis nutrientibus arborem (unde eſt, quod fructus in ramo ſemifracto citiùs matureſcant) nam quamdiù affluunt ſucci, non poteſt fieri concoctio & perfecta elaboratio unius & ejuſdem alimenti. Ergo obturantur ſenſim meatus petioli, per quos alimentum ſubit in fructum, & eâdem operâ petiolus areſcit, nec multùm cohæret arbori, unde ipſa gravitas fructûs omnem abrumpit conjunctionem.

Hæc eadem eſt cauſa, cur vergente anno in brumam, folia flaveſcant, decidantque; nempe defectu caloris, ſucci retardantur, & obſtruuntur viæ, per quas infundebantur in fibras foliorum.

Quod ſi quædam arbores ſemper vireant, ut laurus, buxus, olea, dicendum eſt, humorem, quo folia alligantur ramo, eſſe ita viſcoſum, ut innumerabilibus fibrillis connectat illa non ſolùm cum cortice, ſed etiam cum ligno arboris.

Sed

Digitized by Google

Sed fatendum eſt, multa obſervari in plantis, quarum cauſam nemo hominum aſſequutus eſt.

Cependant on doit reconnoître qu'il y a bien des phénoménes dans les plantes dont perſonne n'a découvert la cauſe. La Phyſique

CAPUT SECUNDUM.

De Beſtiis.

TRes eſſe dicuntur ſpecies animæ, nimirum vegetativa, ſenſitiva, & rationalis.

Prima convenit ſolis plantis, beſtiis cum ſecundâ, homini cum ſecundâ & tertia. Idcirco beſtiæ inſtructæ ſimul ſunt animâ vegetativâ, & ſenſitivâ, homo verò ſimul, vegetativâ, ſenſitivâ, & rationali. Agemus in capite ſequenti de homine, tum prout habet corpus, tùm prout habet animam, & hoc modo intelligentur, quæ de organiſatione & nutritione animalis dicenda ſunt.

In præſenti capite agendum eſt de beſtiis, quatenus ſentiunt, & hoc modo intelligentur, quæ ad hominem pertinent, quatenus ſentit.

CHAPITRE SECOND.

Des Bêtes.

ON diſtingue trois eſpéces d'ames, l'ame végétative, l'ame ſenſitive, & l'ame raiſonnable.

La premiere convient ſeule aux plantes. Elle & la ſeconde conviennent aux Bêtes. Enfin toutes trois conviennent à l'Homme. Nous traiterons dans le chapitre ſuivant de l'Homme, & entant qu'il a un corps, & entant qu'il a une ame. Cette explication fera comprendre ce qu'on doit dire de l'organiſation & de la nutrition de l'animal.

En attendant, nous allons traiter dans ce chapitre ci des Bêtes, entant qu'elles ſentent, & il n'y aura qu'à faire l'application de nos principes aux Hommes entant que ſenſitifs.

Quænam ſunt facultates animæ ſenſitivæ.

TRibus eſt inſtructa qualitatibus anima ſenſitiva, nempe cognoſcitivâ, appetitivâ, & loco-motivâ.

Cognoſcitiva comprehendit ſub ſe ſenſus externos & internos, & objecta apprehendit corporea ſub ratione jucundi vel injucundi, utilis vel nocui.

Appetitiva fugit, vel proſequitur objecta corporea, prout apprehenſa ſunt à ſenſibus, vel ſub ratione moleſti & nocui, vel ſub ratione jucundi & utilis.

Loco-motiva exquirit propenſiones appetitivæ, & corpus tranſfert ab uno loco in alterum, ut aſſequatur, quod appetitus concupiſcit, & fugiat, quod appetitus averſatur.

Senſus ſignificat ut plurimùm facultatem percipiendi aliqua objecta, & involvit ſimul animam, & corpus: hoc eſt, ſignificat facultatem animæ alligatam alicui organo corporeo, à quo dependenter operatur. Sed ſumitur aliquando pro actu ſentiendi, ſeu ſenſatione.

Ut cognoſcamus quid ſit ſenſus in hac ultima ſignificatione, conſulenda eſt propria conſcientia, ſive illud, quod experimur, quando actu ſentimus; ſicut enim impoſſibile eſt explicare homini, qui fuit ſemper cæcus, quid ſit viſio, quia nunquam ipſe habuit ſenſationem, quæ ſic vocatur, ita impoſſibile eſt explicare quid ſit ſenſus, niſi homini, qui propria experientia cognoſcit quid ſit ſentire.

Dicamus ergo ſenſum eſſe perceptionem objecti, agentis in organum, nam hæc eſt idea ſenſûs, quam quilibet noſtrûm experitur, quandò tangit, videt olfacit roſam, verbi gratiâ.

Objectum ſenſûs, quod ſemper eſt corporeum, & vocatur ſenſibile, duplex dicitur eſſe, nempè proprium, & commune. Senſibile proprium eſt, quod

Quelles ſont les facultez de l'ame ſenſitive.

L'Ame ſenſitive a trois qualitez, ſavoir la connoiſſance, l'appetit & la faculté *locomotive*.

La connoiſſance comprend ſous ſoi les ſens extérieurs & les ſens intérieurs, & elle apperçoit les objets corporels, ou comme agréables & utiles, ou comme désagréables & nuiſibles.

L'appetit fuit ou recherche ces mêmes objets, ſelon qu'ils ont été apperçus par les ſens, ou comme fâcheux & pernicieux, ou comme agréables & avantageux.

La faculté *loco-motive* exécute les penchans de l'appetit, & tranſporte le corps d'un lieu dans un autre pour obtenir ce que l'appetit déſire, pour éviter ce qu'il abhorre.

Le mot ſens ſignifie d'ordinaire la faculté de percevoir quelques objets, & il convient à l'ame & au corps, c'eſt-à-dire qu'il ſignifie une faculté de l'ame attachée à quelque organe corporel, dépendamment duquel elle opere. Mais on le prend quelquefois pour l'action de ſentir, ou la ſenſation.

Pour connoître ce que c'eſt que le ſens dans cette derniere ſignification, il faut conſulter la propre conſcience, c'eſt-à-dire ce qu'on éprouve lorſqu'on ſent actuellement; car comme il eſt impoſſible de faire entendre à un aveugle né ce que c'eſt que viſion, parce qu'il n'a jamais eu cette ſenſation, de même on ne peut expliquer ce que c'eſt que ſens qu'à un homme qui connoit par ſa propre expérience ce que c'eſt que de ſentir.

Nous diſons donc que le ſens eſt la perception d'un objet qui agit ſur l'organe; car c'eſt l'idée de ſens que chacun de nous éprouve, lors, par exemple, qu'il touche, qu'il voit, qu'il flaire une roſe.

L'objet du ſens qui eſt toûjours corporel, & qu'on appelle ſenſible, eſt de deux eſpéces, l'un propre, & l'autre commun. L'objet propre d'un ſens eſt celui qui ne peut affecter qu'un ſens,

Digitized by Google

La Physique.

sens, comme la couleur, qui n'affecte que la vûë. L'objet commun est celui qui en affecte plusieurs, comme la figure qui affecte le tact & la vûë, & le mouvement qui affecte les cinq sens extérieurs, puisque nous voions un homme courir, nous appercevons par le tact qu'on nous tire un bâton de la main, nous connoissons par l'odorat qu'on nous passe une rose sous le nez, nous découvrons par le goût qu'il nous entre des mets dans la bouche, & nous savons par l'ouie qu'un homme qui parle s'éloigne ou s'approche.

Mais il faut observer, qu'à parler proprement, cet objet commun des sens n'est point connu par eux. En effet on a besoin de mémoire, de raisonnement & de comparaison pour savoir qu'une chose est muë. La raison en est que les sens n'appercevant que ce qui est présent, & le mouvement aiant des parties présentes, & des parties passées, nous ne pouvons appercevoir le mouvement, qu'entant que nous savons par le moïen de la mémoire que la même chose que nous voions se mouvoir en cet instant & dans telle place, se mouvoit dans telle autre l'instant précédent, & ainsi du reste. La vérité est donc que ce sensible commun n'est connu des sens, qu'en ce qu'il modifie tellement l'action du sensible propre, que l'ame apperçoit quelque différence ou quelque conformité dans cette action, & en infére que l'objet est de telle ou de telle façon. Ainsi le mouvement d'un homme qui parle modifie en telle sorte l'action du son, qu'il devient successivement, ou plus fort, ou plus foible. De là l'ame prend occasion de juger que le corps sonore ne demeure pas toûjours en un même état.

La faculté de sentir se divise d'ordinaire en sens externes, dont les organes se trouvent dans la partie extérieure du corps, & sont affectez immédiatement par les objets, & en sens internes, dont les organes résident dans le cerveau, & ne reçoivent l'impression des objets que par le moien des sens externes.

Quoique les opérations des sens se fassent toutes par le seul contact, on peut compter cinq sens extérieurs, la vûë, l'ouie, l'odorat, le goût & le tact, de même que les instrumens des ouvriers sont de diverses espéces, bien que tous soient mis en usage par la seule impulsion.

Il faut remarquer que les sens ne sont que des organes, dont l'ame dépend pour connoître les objets; car l'œil ne voit, & l'oreille n'entend, que comme un pinceau peint. Il n'y a donc qu'un principe seul qui sent, savoir l'ame, mais elle emploie divers instrumens, dont elle a besoin pour appercevoir les objets.

On distingue quatre sens internes, le sens commun, l'imagination, la mémoire, & l'*estimative*, que quelques-uns réduisent à l'imagination seule.

unum sensum dumtaxit afficere potest, ut color visum solummodo. Commune est, quod plures sensus afficit, ut figura tactum, & visum, & motus quinque sensus externos. Videmus enim hominem currere, percipimus tactu baculum subduci manui nostræ, olfactu rosam duci præter nares, gustu cibos per os circumferri, auditu hominem loquentem recedere, vel accedere.

Sed observandum est, sensibile commune non cognosci propriè sensibus, opus enim est recordatione quadam, comparatione, & ratiocinatione, ut cognoscamus rem moveri. Cum enim sensus percipiant solum, quod præsens est, motus verò habeat partes præsentes, & præteritas, non possumus percipere motum, nisi quatenus beneficio memoriæ scimus rem, quam hoc instanti videmus in tali loco, fuisse instanti præcedenti in altero, & sic de cæteris. Ergo dicendum est sensibile commune in tantum cognosci à sensibus, in quantum ita modificat actionem sensibilis proprii, ut mens animadvertat aliquam differentiam, vel conformitatem, in eâ actione, & inde colligat objectum taliter, vel taliter se habere, verbi gratiâ, motus loquentis ita modificat actionem soni, ut illa evadat fortior, vel debilior successivè. Hinc autem anima occasionem arripit judicandi corpus sonorum non manere in eodem statu.

Facultas sentiendi dividi solet in sensus externos, quorum organa sunt in exteriore corporis parte, & ab objectis immediatè afficiuntur, & in sensus internos, quorum organa intus latent in cerebro, nec nisi mediantibus sensibus externis, impressionem objectorum accipiunt.

Sensus externi possunt numerari quinque, nimirum, visus, auditus, odoratus, gustus, & tactus, quamvis omnes sensuum operationes peragantur solo contactu, nam licet fabri omnia sua instrumenta impulsione applicent, illa tamen specie diversa sunt.

Ubi observandum sensus esse dumtaxat organa, à quibus anima dependet, ut percipiat objecta, neque enim oculus videt, & auris audit magis, quam penicillus pingit. Igitur unicum est sentiendi principium, nimirùm anima; multa verò diversa instrumenta, à quibus pendet, ut actu percipiat objecta.

Sensus interni numerantur quatuor, nempe sensus communis, imaginatio, memoria, & æstimativa: sed aliqui omnes ad imaginationem redegerunt.

Comment les facultez de l'ame sensitive operent.

IL s'agit ici de la maniere dont l'ame sensitive de non-sentante parvient à l'état de sentante quelque chose.

Avant tout, je suppose une chose, qui paroît incontestable, savoir que la faculté de sentir ne réside pas dans l'organe, mais qu'elle apprend d'ailleurs ce qui se passe dans cet organe.

Quomodo facultates animæ sensitivæ operentur.

AGimus hic de modo, quo anima sensitiva de non sentiente fit actu sentiens.

Ante omnia suppono rem, quæ negari posse non videtur, scilicet sentiendi facultatem non residere in organo, sed aliundè percipere ea, quæ in organo gerantur.

Digitized by Google

gurantur. Hoc patet exemplo hominis dormientis, circa quem ingens editur ſtrepitus, inauditus tamen, & hominis meditantis attentiſſimè, qui non videt res præ oculis poſitas. Si anima affixa eſſet auribus & oculis, cur non perciperet objecta, quæ impreſſionem in oculos & aures faciunt? Certè niſi dicamus ideo tunc non videri colores, nec audiri ſonos, quia impreſſio objectorum non tranſit uſque ad ſedem animæ, numquam explicatur hoc phænomenum. Ergo dicendum eſt animam alibi habere ſuam ſedem, quam in organis ſenſuum externorum, & organa eſſe tantùm vias, quibus itur ad illam arcem, ubi facultas ſenſitiva remanet.

C'eſt ce qui paroît par l'exemple d'un homme dormant, autour duquel on fait un grand bruit ſans qu'il l'entende, ou d'une perſonne qui méditant avec une extrême attention, ne voit pas des objets placez ſous ſes yeux. Si l'ame étoit attachée aux oreilles & aux yeux, pourquoi n'appercevroit-elle pas les objets qui font impreſſion ſur les yeux & ſur les oreilles? Certes, à moins de dire qu'elle n'a manqué de voir les couleurs & d'entendre les ſons, que parce que l'impreſſion de ces objets n'eſt point parvenuë juſqu'au ſiege de l'ame, on n'expliquera jamais ce phénomene. On doit donc avouer que l'ame réſide ailleurs que dans les organes, & qu'ils ſont ſeulement les chemins par où on va dans l'endroit qu'habite la faculté ſenſitive. La Phyſique.

Illam autem animæ ſenſitivæ ſedem eſſe cerebrum, hinc verſimile fit, quod nervi ſuam originem in cerebro habeant; nervi inquam, quorum interventu fieri ſenſionem ipſâ docemur experientiâ: quippe ligatis nervis, obſtructis, aduſtis, refrigeratis, ſectis, perit ſenſus in ea parte in quam nervus diffunditur.

Ce qui rend vraiſemblable que cet endroit eſt le cerveau, c'eſt que les nerfs y ont tous leur origine, les nerfs, dis-je, par l'intervention desquels l'expérience même nous apprend que ſe font les ſenſations, puiſque quand les nerfs ſont liez, bouchez, brulez, ou glacez, il n'y a plus de ſentiment dans la partie où ils s'étendent.

Nec obſtat, quod pedibus, vel manibus vulnerati, ſentiamus dolorem in pedibus, vel manibus; quod ſapores experiamur in ipſâ linguâ, ſonos in aure, &c. nam hoc ſolùm probat animam referre ſenſum, quem elicit in cerebro, ad eam partem, unde accipit impreſſionem, quæ talem ſenſum cauſat, ut vel inde facile demonſtretur, quod manibus truncati nonnumquam dolorem ſentire ſe credant in manu, quia nimirum nervus brachii eodem modo vellicatur, vellicatque cerebrum, quo vellicabat, dum integrum erat membrum.

Il ſert peu d'alléguer que bleſſez aux pieds ou aux mains, nous ſentons la douleur dans les pieds ou dans les mains, que nous éprouvons les ſaveurs ſur la langue, que nous entendons les ſons dans l'oreille. Cette raiſon prouve ſeulement que l'ame rapporte le ſentiment qu'elle a dans le cerveau à la partie d'où elle a reçu l'impreſſion, qui cauſe un tel ſentiment, ainſi qu'on peut le démontrer aiſément par cette raiſon entre autres, que des gens à qui on a coupé la main croient quelquefois ſentir de la douleur à la main, ce qui vient de ce que le nerf du bras eſt ébranlé, & ébranle le cerveau de la même maniere que quand la main ſubſiſtoit encore.

Confirmatur, quia per ſpeculum videmus objecta in loco, ubi revera non ſunt, quod provenit ex eo, quod cum anima ſoleat referre ſenſationes ſuas ad loca, unde oritur impreſſio, impreſſio quæ cauſat ſenſationem in ſpecula viſi objecti, eodem modo afficit viſum, quaſi proficiſceretur à loco, in quo videtur objectum; ergo anima applicat illud objectum loco ejuſmodi. Idem dicendum eſt reſpectu ſaporum, ſonorum, doloris, &c. nempe animam applicare illos illi parti corporis, ubi incipit impreſſio, ſeu vellicatio nervi, quæ cauſa eſt, cur anima ſapores, ſonos, & dolores percipiat.

On confirme cette vérité par la raiſon, qu'un miroir nous fait voir les objets dans un lieu où ils ne ſont pas, ce qui vient de ce que l'ame rapportant toûjours ſes ſenſations aux lieux d'où lui eſt venuë l'impreſſion, celle qui cauſe la viſion des choſes peintes ſur la glace du miroir, affecte la vûë de la même maniere que ſi elle partoit du lieu, où on voit l'objet, de ſorte que l'ame l'applique en effet à ce lieu. Il en faut dire autant par rapport aux ſaveurs, aux ſons, à la douleur, ſavoir que l'ame applique ces ſentimens à la partie du corps où commence l'impreſſion ou l'ébranlement du nerf, qui eſt cauſe que l'ame ſent des ſaveurs, des ſons, de la douleur.

Jam poſito, quod nervi ſint vehiculum actionis objectorum in organa, facile concipiemus, quare aliquandò anima non advertat objectum agens in aurem, & oculum. Cauſa eſt, quia nervi, vel aliquo vapore obſtructi ſunt, ut inter dormiendum, vel defectu ſpirituum animalium laxi, & diſſoluti, unde licet impellantur ex unâ parte, non tamen premuntur ex alterâ, quemadmodum cernere eſt in fidibus tenſis. Defectus autem ſpirituum animalium provenire poteſt, non ſolùm ex nimiâ laſſitudine, ſed etiam ex attentâ applicatione mentis in aliquam rem, faciente ut ſpiritus alorſum determinentur.

Ce principe poſé, que les nerfs ſont le véhicule de l'action des objets ſur les organes, nous concevons aiſément pourquoi l'ame n'apperçoit pas toûjours un objet, qui agit ſur les oreilles & ſur les yeux. C'eſt que les nerfs ſe trouvant, ou bouchez par quelques vapeurs, comme dans le ſommeil, ou lâches & peu tendus faute d'eſprits animaux, le mouvement imprimé à une de leurs extrémitez ne ſe communique pas à l'autre, comme on le peut remarquer dans un violon débandé. Or le défaut d'eſprits animaux peut venir d'une extrême laſſitude, & auſſi d'une forte contention d'eſprit qui fait que les eſprits ſe répandent dans d'autres parties.

Non opus eſt, ut refutemus ſpecies, quas vulgò Philoſophi vocant intentionales, & quas dicunt produci ab objectis per totum medium, uſque ad organum, & mediantibus illis animam percipere objecta, quæ tales ſpecies produxerunt. Commodiùs

Il n'eſt pas néceſſaire que nous réfutions ces eſpéces que les Philoſophes nomment intentionnelles, eſpéces qui, ſelon eux, s'étendent depuis les objets juſqu'aux organes, & par le moien desquelles l'ame apperçoit les objets qui les ont produites. L'action de l'objet ſur l'organe s'ex-

La Peru-que. plique mieux, en disant que les objets poussent vers l'organe le corps qui est entre eux & cet organe, ce qui arrive dans la vision & dans l'ouie, ou qu'ils envoient certains corpuscules dans cet organe, ou qu'ils en ébranlent par eux mêmes les fibrilles & les petits nerfs, ce qui se fait dans l'action de flairer, de goûter, & de toucher. Il suffit d'y ajoûter que l'impression faite sur l'organe doit être portée jusques dans le cerveau, par le moien des nerfs, qui sont comme des cordes tendues depuis le cerveau jusqu'à cet organe.

Cependant il demeure une difficulté considérable par rapport à l'acte de sentir; car on peut demander comment l'action de l'objet parvenuë dans le cerveau peut être cause que la faculté de sentir vienne à connoître cet objet qu'elle ne connoissoit pas. On ne voit aucune connexion ou proportion entre l'action de l'objet & la sensation. L'action de l'objet est une impulsion & puis c'est tout, & une impulsion ne peut produire que le mouvement local, la division, le hachement, le broiement, quelque changement de figure & de situation. Donc on n'a point d'idée distincte que l'action des objets sur les yeux, par exemple, & sur le cerveau puisse faire autre chose que d'y causer quelque changement de figure & de situation. Or on ne conçoit point qu'un changement pareil puisse être la perception ou la cause de la perception d'un objet. Donc on ne sauroit comprendre comment l'action des objets est la cause de la sensation.

Pour obvier à cette difficulté, quelques Philosophes avouent que le mouvement, soit du cerveau, soit d'un autre organe quel qu'il soit est tout-à fait incapable de devenir la cause physique de la sensation. Mais selon eux, il peut être l'occasion ou la condition, à la présence de laquelle l'ame produit en soi la sensation.

explicatur actio objecti in organum, si dicamus objecta vel impellere corpus medians versùs organum, quod fit in visione & auditione, vel emittere corpuscula quædam in organum, vel ipsa per se succutere fibrillas & nervulos organi, quod fit in olfactione, gustatione, & tactione. Sed requiritur præterea impressionem in organum factam propagari usque in cerebrum, mediantibus nervis, qui instar chordarum à cerebro ad organum usque protenduntur.

At enim remanet semper magna difficultas, quoad actum sentiendi, nempe quæri potest, quomodo actio objectorum, etiamsi perveniat usque ad cerebrum, possit esse causa, cur facultas sentiendi, quæ non cognoscebat objectum, reddatur actu cognoscens illud. Nulla videtur esse connexio, vel proportio inter actionem objecti in organum, & sensationem. Nam actio objectorum mera est impulsio, impulsio verò nil nisi motum localem, divisionem, concisionem, contritionem, aliquamve aliam situs & figuræ mutationem producere potest. Ergo objectorum actio nihil distinctè concipitur efficere posse in oculis, verbi gratiâ, & cerebro, nisi aliquam situs, & figuræ mutationem. Ea verò situs & figuræ mutatio non concipitur esse posse perceptio, vel causa perceptionis alicujus objecti. Ergo non concipi potest quomodo actio objectorum causa existat sensationis.

Quidam Philosophi, ut occurrant illi difficultati, fatentur motum sive cerebri, sive nervi, sive cujuscumque alterius organi corporis, esse prorsus ineptum ad producendam physice sensationem, sed dicunt illum posse esse saltem occasionem, seu conditionem, ad cujus præsentiam anima producit in se sensationem.

Des sens extérieurs.

Du Tact.

COmmençons par le tact ce que nous avons à dire des sens. Le tact est de tous les sens celui qui est le plus nécessaire. C'est pourquoi il est répandu dans tout le corps, non que chaque partie du corps ait la faculté de toucher, mais parce qu'il n'y a aucune partie sensible du corps qui n'en ait auprès d'elle une qui est l'instrument de ce sens, savoir un nerf selon l'opinion la plus vraisemblable.

Pour mieux concevoir la chose, remarquez que les nerfs ont leur origine dans le cerveau, & non dans le cœur, comme l'a crû Aristote.

Il sort donc du cerveau sept paires de nerfs, ou selon d'autres dix paires, qui s'étendent en différens endroits.

Les nerfs optiques qui tendent aux yeux, & qui aboutissent à la rétine, sont la premiere paire, comme parlent les Médecins. La seconde se termine aux muscles des yeux. La troisieme, la quatrieme & la septieme vont se rendre dans la langue. Les nerfs auditifs sont la cinquieme. Enfin ceux qui passant par le col, se séparent en plusieurs branches, & tendent vers le cœur, les poumons, le foie, la rate, les intestins, l'estomac &c. sont la sixieme paire.

De sensibus externis.

Et primò quidem de Tactu.

INcipiendum est à tactu, qui est omnium maximè necessarius, ideoque per universum corpus diffunditur, non quod singulæ partes corporis polleant virtute tangendi, sed quia nulla est sensibilis pars corporis, quæ non habeat sibi cohærentem eam quæ tactûs instrumentum est, quæque juxta verisimiliorem sententiam nervus est.

Adverte majoris claritatis causâ nervos habere originem suam in cerebro, non in corde, ut credidit Aristoteles.

Prodeunt igitur à cerebro septem paria nervorum (juxta quosdam decem) indeque ad diversa loca porriguntur.

Nervi optici, qui ad oculos tendentes, desinunt in retinam, faciunt primum par, ut loqui amant medici: qui desinunt in musculos oculorum, faciunt secundum: sunt tria paria, quæ in linguam tendunt, nempe tertium, quartum, & septimum: nervi auditorii faciunt quintum; ii verò, qui per collum transeunt, & inde in varios ramos divisi, abeunt separatim versùs cor, pulmones, hepar, lienem, intestina, stomachum, &c. componunt sextum.

Pre-

Præter illos nervos, multa eorum paria prodeunt è medullâ ſpinali (quæ nihil eſt aliud, quam continuatum cerebrum) per vertebrarum foraminula. Prodeunt, inquam, ſeptem paria ad collum, duodecim deorſum, quinque ad lumbos, &c. unde patet nervos per totum corpus diſſeminari.

Ad hæc ſciendum eſt, unumquemque nervum duabus membranulis involvi, quæ oriuntur ex tunicis cerebrum ambientibus, & multis ramis in modum tubulorum diffuſi per totum corpus ſpargunter, non minùs quam venæ & arteriæ. Subſtantia interior nervorum conſtat innumeris fibrillis, tenuiſſimiſque capillamentis. Quæ tandem à ſe invicem diviſæ, fruſtum aliquod carneum permeant, & unà cum ipſo muſculum efformarunt, iterum in unum confluunt, ad componendum tendinem, tendo autem ut plurimùm oſſi alicui adhæret, eſtque inſtrumentum illius, atque adeo totius membri motûs.

Debemus conſiderare inſuper in nervis ſpiritus animales, qui è ventriculis cerebri affluunt in nervos, veluti in tubulos, ita ut nervi repleantur ſubſtantiâ ſubtiliſſimâ, & maximè agitatâ, & hoc poſito non ſolùm tenſi maneant, ſed etiam in muſculos ſpargere poſſint liquorem ſubtiliſſimum, qui inflando muſculus tendinem retrahat, motumque in organis cient, non ſine interventu ſucci cujusdam effluentis in muſculum ex innumeris arteriolis, quibus corpus muſculi inſperſum eſt, qui ſuccus immixtus cum ſpiritu animali, effervescentiam patitur maximè aptam ad inflandum muſculum, tendinemque retrahendum.

Obſervandum enim eſt, muſculum conſtare variis fibris carneoſis, ubi ſunt varia arteriolæ, & variis fibris membranoſis, in quas exonerantur ſpiritus animales, è nervo prodeuntes, ut deindè tranſeant in fibras carneoſas.

Cæterùm ex eo quod nervi ſpiritibus animalibus tenſi reddantur, fiunt apti commovendo cerebro, & excitando in animâ ſenſui quoties objectum aliquod premit carnem, quemadmodùm motâ extremitate alterâ reſtis diſtenſa, altera eodem tempore commovetur: vel dic nervos ſpiritibus animalibus turgidos inſervire ad ſenſationes, quatenus imprimitur ſpiritibus motus undulatus, qui uſque ad cerebrum diffunditur.

Et quia capillamenta nervorum per univerſum corpus ſpargunter, hinc fit, ut nulla corporis portio poſſit premi, quin ſimul comprimatur ramulus aliquis nervorum, ibi delitescens, & conſequenter, quin ea partio cerebri moveatur, unde oritur iſte nervus, vel ille, cum quo iſte continuitatem ſervat.

His ita præmiſſis, probatur facilè eorum ſententia, qui organum tactûs collocant in nervis, quia hinc bene datur ratio, quarè per totum corpus vigeat virtus tactiva, & vulneratâ cute ſentiamus dolorem, licet cutis non ſit organum tactûs: certè ſi nervi non eſſent organum tactûs, non eſſet cauſa, cur partes nervoſiores exquiſitioris eſſent tactûs.

Outre ces nerfs, il y en a pluſieurs paires, qui par les petits trous des vertebres ſortent de la moelle de l'épine du dos, laquelle eſt une continuation du cerveau. Sept de ces paires montent dans le col, douze décendent en bas, cinq paſſent dans les reins, &c. ce qui montre que les nerfs ſont répandus dans tout le corps. La Phyſique.

Il faut ſavoir encore que chaque nerf eſt enveloppé de deux petites membranes, leſquelles naiſſent des tuniques qui environnent le cerveau, & que ſe diviſant en pluſieurs branches comme en autant de tuiaux, ces tuiaux s'étendent de toutes parts dans le corps de même que les veines & les arteres. La ſubſtance intérieure en eſt compoſée d'une infinité de fibres auſſi déliées que les cheveux. Celles qui ſéparées des autres, ont pû paſſer au travers d'un morceau de chair, & ont formé avec elle un muſcle, ſe raſſemblent de nouveau pour compoſer un tendon, qui d'ordinaire eſt attaché à quelqu'os, auquel auſſi bien qu'au membre entier il ſert d'inſtrument du mouvement.

On doit conſidérer encore dans les nerfs les eſprits animaux, qui ſortant en foule des ventricules du cerveau, entrent dans les nerfs, comme dans des tuiaux. Ainſi les nerfs ſont remplis d'une ſubſtance ſubtile & agitée au dernier point, ce qui les tient tendus, & les met en état de répandre dans les muſcles une liqueur d'une ſubtilité extrême, laquelle enflamme les muſcles, retire le tendon, & excite le mouvement dans les organes. Au reſte, la choſe ne ſe fait pas ſans l'intervention d'un certain ſuc qui ſe jette dans le muſcle, & qui ſort d'une infinité de petites arteres, dont le corps du muſcle eſt ſemé. Du mêlange de ce ſuc avec les eſprits animaux, il ſe fait une effervescence, qui eſt fort propre à enfler le muſcle & à retirer le tendon.

En effet, il faut remarquer qu'un muſcle eſt compoſé de diverſes fibres charnues, où il y a diverſes arteres, & de fibres membraneuſes où ſe déchargent les eſprits animaux, qui ſortent d'un nerf, pour paſſer enſuite dans les fibres charnues.

Au reſte les nerfs étant bandez par l'affluence des eſprits animaux, ils en deviennent propres à ébranler le cerveau, & à réveiller l'ame ſenſitive, lorſque quelque objet preſſe la chair. Il en eſt d'eux alors comme d'une corde tenduë, dont on ne peut toucher une extrémité ſans mouvoir l'autre. Autrement, il faut dire que les nerfs pleins d'eſprits animaux ſervent à la ſenſation, en ce que l'objet imprime à ces eſprits un mouvement d'ondulation, qui s'étend juſqu'au cerveau.

Quant à la diſperſion des filamens des nerfs dans le corps, elle eſt cauſe qu'aucune partie du corps ne peut être preſſée, que quelque branche des nerfs qui y eſt cachée ne ſoit preſſée de même, & n'ébranle par conſéquent la partie du cerveau d'où ſort ce nerf ou celui avec lequel il fait un ſeul continu.

Après ces préambules, il eſt facile de prouver que les nerfs ſont l'organe du tact; car il n'en faut pas davantage pour montrer pourquoi la faculté de toucher eſt répanduë dans tout le corps, & pour quelle raiſon quand la peau eſt bleſſée, nous ſentons de la douleur, bien que la peau ne ſoit pas l'organe du tact. Certes, ſi les nerfs n'étoient pas cet organe, on ne voit point pourquoi les parties les plus nerveuſes auroient le ſentiment le plus exquis & le plus délicat.

Digitized by Google

La Peau. Au reſte, il faut obſerver que l'épiderme ſert moins à exciter la taction qu'à l'affoiblir ; car quand on l'a levée de deſſus la peau, on ne peut toucher cette peau qu'elle ne ſente une vive douleur, ce qui vient ſans doute de ce qu'on touche de près les fibrilles des nerfs.

Du Goût.

LEs nerfs qui paſſent au travers de la langue, & qui s'y diviſent en pluſieurs petits rameaux, ſont l'organe du goût.

Quant à la maniere dont ils ſervent à la ſenſation des ſaveurs, il eſt aiſé d'en juger par ce qui précede. Il n'y a qu'à ſe ſouvenir que les particules des mets & les ſels qui y ſont cachez ébranlent les fibrilles des nerfs répanduës dans la langue, & excitent par là un léger ébranlement dans le cerveau, auquel ces nerfs ſont attachez.

De l'Odorat.

PAr rapport à l'odorat, nous approuvons ceux qui lui donnent pour organes les apophyſes mammillaires; car il y a mille raiſons contre ceux qui mettent cet organe dans la membrane intérieure des narines, ou dans les particules antérieures du cerveau, ce qui étoit le ſentiment de Galien.

Les apophyſes mammillaires ſont deux productions du cerveau, ſemblables à deux bourgeons, qui s'inſinuent dans les deux cavitez de l'os cribreux près de la racine du nez.

Les preuves qu'elles ſont l'organe de l'odorat, c'eſt en prémier lieu que ces apophyſes ſe trouvent dans une ſituation commode pour recevoir les odeurs qu'on retire en retirant le nez, & qui paſſent par l'os cribreux ou ethmoïde, & en ſecond lieu, que deux nerfs y aboutiſſent. Or on eſt convaincu par des expériences évidentes qu'il ne ſe fait point de ſenſation ſans l'intervention des nerfs. Ainſi le défaut de nerfs fait conclure juſtement à la plûpart des Médecins que l'organe de l'odorat ne réſide point dans la tunique intérieure des narines.

On ne compte point parmi les paires de nerfs ceux qui aboutiſſent aux apophyſes mammillaire, parce qu'ils ne s'étendent pas hors du crane. En effet, l'os cribleux eſt couvert de la même membrane que le crane. Ainſi les apophyſes qui s'inſinuent dans ſes cavitez, ne ſortent point hors du cerveau, mais elles y pendent, comme les bouts pendent aux mammelles, & c'eſt ce qui les a fait nommer mammillaires. Donc ſelon cette hypothéſe, la ſenſation des odeurs ſe fait, lorſque les particules des corps entrant dans les narines avec l'air, & pénétrant au delà de l'os cribleux, ébranlent les petits nerfs des apophyſes mammillaires, & tranſmettent par eux quelqu'impreſſion juſques dans les parties intérieures du cerveau.

On peut demander à préſent pourquoi ceux qui demeurent toûjours dans des lieux où on reſpire fortement une certaine odeur, en ſont peu affectez. Je réponds que c'eſt parce que les corpuſcules odoriférans bouchent les chemins, de ſorte que les autres ne peuvent arriver à l'organe du ſens, outre qu'il y a preſque toûjours au fonds du nez une certaine humeur glutineuſe,

Obſerva cuticulam non tam inſervire ad tactionem, quam ad eam retundendam, quippe cutis, quæ denudatur cuticulâ non ſine acri ſenſu tangi poteſt, haud dubiè quia nervorum fibrillæ magis immediatè vellicantur.

De Guſtu.

QUod ſpectat guſtum, dico illius organum eſſe nervos, qui per mediam linguam pergentes, in varios ramuſculos ad omnes partes diſtinguuntur.

Quomodo autem illi nervi ad ſenſationem ſaporum inſerviant facile intelliges ex ante dictis, recordando ſcilicet particulas ciborum, ac præſertim ſales in iis deliteſcentes vellicare nervorum fibrillas per linguam diſſeminatas, eâdemque operâ in cerebro, cui affixi ſunt nervi, commotiunculam nonnullam creare.

De Olfactu.

CIrca olfactum placet nobis illorum ſententia, qui dicunt proceſſus mamillares eſſe illius organum; etenim, qui dicunt membranam narium internam, vel cerebri particulas anteriores (quæ fuit Galeni ſententia) eſſe ejuſmodi organum, multis refelluntur rationibus.

Sunt autem proceſſus mamillares duæ productiones cerebri, quæ inſtar tuberculorum in duas oſſis cribroſi cavitates, ad infimi naſi radicem, ſeſe inſinuant.

Inde verò probabilis redditur hæc opinio, primò quod iſti proceſſus talem ſitum obtineant, ut odores inſpiratione ſurſum attracti, & tranſeuntes per os cribroſum, ſive ethmoides nuncupatum, opportunè excipere valeant. Secundò quod duo nervi in eos deſinant, abſque autem nervorum interventu non fieri ſenſationem evidentibus experientiis comprobatur. Unde eſt quod propter defectum nervorum reſtè negent fere omnes medici organum olfactûs reſidere in tunicâ interiori narium.

Porro nervi illi, qui in proceſſus mamillares deſinunt, ideo non numerantur inter nervorum conjugationes, ſive paria, quia non feruntur extra calvariam. Os enim cribroſum eâdem membranâ veſtitur, quâ calvaria. Ergo proceſſus mamillares, qui in ejus oſſis cavitates ſeſe inſinuant, non emergunt extra cerebrum, ſed ex ipſo pendent, ut papillæ ex mammis, unde etiam nomen ſortiti ſunt. Ergo juxta hanc hypotheſin, tunc fit ſenſatio odoris, quando particulæ corporum ſubeuntes in nares cum aere, tranſmiſſæque ultra os cribroſum, nervulos proceſſuum mamillarium vellicant, & eorum interventu in interiores cerebri partes impreſſionem aliquam deferunt.

Si quæras, cur qui continuò degunt in locis certo odore maximè imbutis, haud multùm eo afficiantur, reſpondeo, quia corpuſcula odorifera obſtruunt vias, ne ſimilia corpora ad ſenſorium penetrent, eo magis, quod nunquam ferè deeſt humor quidam glutinoſus ad fundum naſi, impediens ne corpuſcula, quæ de novo ſubingrediuntur, alia, quæ ob-

obſtruunt prorſus vias, impellant, quæ cauſa eſt ſiuè dubio cur melius odoremur, quando nares probè ſunt emunctæ, & cur rheumate laborantes nihil fere olfaciant.

laquelle empêche les corpuſcules qui y entrent de chaſſer ceux qui ferment les paſſages. De là vient ſans doute que nous ſentons mieux les odeurs, apres nous être bien mouchez, & que les gens enrhumez ne ſentent preſque rien. La Phyſique.

De Auditu.

QUoad auditum, nihil eſt, quod addamus iis, quæ dum de ſono obſervavimus circa auris tympanum, & nervum auditorium.

De l'Ouie.

ON ne peut rien ajoûter ſur l'ouie à ce que nous avons dit du tympan de l'oreille & du nerf auditif en parlant des ſons.

De Viſu.

SUmmatim quædam delibabimus, quia nitidè poſſunt legi explicata multa alia apud Rohaldum. Sic accipe deſcriptionem oculi.

Oculus in figuram globi conformatus ſex conſtat muſculis, quinque tunicis, tribus humoribus, & nervo optico.

Officium muſculorum eſt movere membranas, quibus alligantur, quod præſtant ope nervorum, à quibus inter carnis fibras diverſimodè diffuſis, atque implexis, componuntur. Unus ergo muſculus oculi movet eum ſurſum, alter deorſùm, duo dextrorſùm, & ſiniſtrorſum, duo alii circumquàque, & vocantur obliqui, reliqui vocantur recti.

Prima tunica, ſeu extima, vocatur album oculi, & eſt ſatis denſa & craſſa, ideoque ne viſum impediret, non tantum ambit oculum, ſed relinquit foramen rotundum per quod cernitur pupilla, & circulus ille diverſicolor in variis hominibus, quem iridem vocant, in cujus medio eſt pupilla.

Secunda tunica vocatur cornea, & ambit totum oculum.

Hanc ſequitur proximè alia tunica, quæ uvea dicitur, quod quaſi uvæ acinus pediculo detracto perforata ſit, & hoc eſt foramen, quod in medio iridis, & ſub corneâ apparet, vocaturque pupilla.

Colores, qui apparent in iride oculi, ad uveam pertinent.

Quarta tunica dicitur retina, quia ſert formam retis expanſi. Situ partem oculi ſolùm poſticam ambit, & in circumductu medio deſinit.

Quinta vocatur aranea, & cognoſcetur ejus ſitus ex iis, quæ dicentur de humoribus, nam chryſtallinus humor aranеâ obvolvitur.

Qui trium oculi humorum maximè vicinus eſt ſuperficiei, vocatur humor aqueus, & ambitur circumquàque ab uveâ. Illum proximè ſequitur humor chryſtallinus dictus, in centro oculi poſitus, & incluſus in aranеâ. Poſt hunc ſtat humor vitreus retinâ obvolutus.

Humor aqueus eſt liquor pellucidus inſtar aquæ. Chryſtallinus quidem eſt tranſparens, ſed nonnullam habet duritiem. Vitreus nec fluiditatem habet humoris aquei, nec firmitatem chryſtallini, & mediam inter utrumque conſiſtentiam obtinet. Humor chryſtallinus non cohæret lateribus oculi, ſed veluti ſuſpen-

De la Vûë.

NOus toucherons cette matiere en peu de mots. Le reſte ſe trouvera expliqué dans Rohaut avec beaucoup de netteté. Voici la deſcription de l'œil.

Il eſt fait en globe, & compoſé de ſix muſcles, de cinq tuniques, de trois humeurs, & d'un nerf optique.

L'office des muſcles eſt de remuer les membranes auxquelles ils ſont attachez. C'eſt ce qu'ils font, par le moien des nerfs répandus & entrelaſſez dans les fibres de la chair, dont ils ſont compoſez. Un de ces muſcles éleve l'œil, l'autre le baiſſe, deux le portent, l'un à gauche, l'autre à droite, & deux le portent de tous côtez. Ces deux derniers ſont appellez obliques, au lieu que les autres ſont nommez droits.

La premiere tunique, ou tunique extérieure, qu'on appelle le blanc de l'œil, eſt aſſez épaiſſe & groſſiere. C'eſt pourquoi de peur qu'elle ne fût un obſtacle à la viſion, non ſeulement elle environne l'œil, mais encore elle laiſſe un trou rond, au travers duquel on voit la prunelle, & ce cercle de diverſes couleurs, qu'on appelle Iris, au milieu duquel eſt la prunelle.

La ſeconde tunique qu'on appelle cornée environne l'œil entier.

Elle eſt ſuivie de l'uvée, ainſi nommée, parce qu'elle eſt percée comme un grain de raiſin, dont on auroit ôté la queuë. C'eſt ce trou qui paroît au milieu de l'Iris, & ſous lequel on voit la cornée, & qui s'appelle la prunelle.

Les couleurs qui paroiſſent dans l'iris de l'œil appartiennent à l'uvée.

La quatrieme tunique eſt appellée rétine, parce qu'elle reſſemble à un rets étendu. Elle n'environne que le derriere de l'œil, dont elle ne fait que la moitié du tour.

La cinquieme s'appelle arachnée, & on connoîtra ſa ſituation par ce que nous allons dire des humeurs, puiſqu'elle enveloppe l'humeur cryſtalline.

Des trois humeurs de l'œil, celle qui eſt le moins éloignée de ſa ſuperficie s'appelle aqueuſe, & elle eſt environnée de toutes parts de l'uvée. Enſuite vient l'humeur cryſtalline placée au centre de l'œil, & enveloppée de l'arachnée. Derriere elle eſt l'humeur vitrée enveloppée de la rétine.

L'humeur aqueuſe eſt une liqueur tranſparente comme l'eau. L'humeur cryſtalline eſt tranſparente & tant ſoit peu ſolide. La vitrée n'a, ni la fluidité de l'aqueuſe, ni la fermeté de la cryſtalline. Elle eſt d'une conſiſtance moïenne. L'humeur cryſtalline n'eſt point attachée aux côtez de l'œil. Elle y demeure comme ſuſpenduë dans le

Digitized by Google

La Peyrouse. centre, attachée de part & d'autre par ce qu'on nomme les ligamens ciliaires.

Le nerf optique part du cerveau & aboutit à la rétine, qui paroît être formée de ſes fibrilles entrelaſſées, de même que de ſa membrane interne naît l'uvée, & de l'externe la cornée.

Voïons à préſent laquelle de ces parties de l'œil eſt le véritable organe de la viſion. Je dis que ceux là ſe trompent qui croient que c'eſt l'humeur cryſtalline; car cette humeur étant diaphane, il eſt évident que les raïons qui entrent par la prunelle paſſent au travers de cette humeur, & qu'ainſi la viſion ſe fait derriere elle, dans l'endroit qui arrête les raïons, ſavoir dans la rétine. Donc la viſion ſe fait, entant que les raïons de lumiere entrez dans l'œil, après avoir ſouffert diverſes réfractions en paſſant par divers milieux, ſont déterminez enfin à ſe rendre dans la rétine, à preſſer les divers filamens ou points du nerf optique, & à ébranler de la ſorte le cerveau qui eſt le ſiege de l'ame.

On voit par là que nous rejettons le ſentiment de ceux, qui croient que la viſion ſe fait par émiſſion & non par *réception*; car il eſt impoſſible qu'il ſorte de l'œil autant de corpuſcules qu'il faudroit qu'il en ſortît, ſi ce qui fait la viſion étoit quelque choſe émanée de l'œil & y revenant enſuite.

En effet, nous voïons à la fois tout l'hemiſphére céleſte, & nous pouvons découvrir une vaſte plaine, couverte de maiſons, d'arbres, de beſtiaux. Nous pouvons fermer & ouvrir tantôt un œil & tantôt l'autre, & dès que nous les ouvrons, nous voïons les objets. Il faudroit donc qu'il ſortît des yeux de nouveaux raïons pour chaque objet, ce qui paroît impoſſible.

Ajoûtez que dès que nous ouvrons les yeux, nous voïons les étoiles, & néanmoins un raïon parti de l'œil ne pourroit pas en un inſtant unique monter juſqu'aux étoiles & revenir dans l'œil. Il faut donc dire que les objets envoient quelque choſe dans l'œil, ſavoir la lumiere.

Vous demanderez ſans doute pourquoi nous voïons les objets droits, quoique leur image ſoit peinte renverſée au fond de l'œil, ainſi qu'il eſt démontré par l'expérience d'un œil de bœuf frais arraché, & expoſé vis-à-vis d'un trou unique qu'on laiſſe exprès dans une chambre bien fermée, comme auſſi par celle d'un papier mis vis-à-vis de ce trou, où les objets hors de la chambre qui y envoient leurs images par ce trou, paroîtront renverſez.

Je réponds en premier lieu que l'image n'eſt renverſée au fond de l'œil que parce que les raïons s'y croiſent en arrivant à la rétine, ceux qui viennent d'en haut ſe terminant en bas, ceux qui viennent d'en bas ſe terminant vers le haut, ceux de la droite tournant leurs pointes vers la gauche, & ceux de la gauche vers la droite, ce qui vient de l'inégalité des milieux qui leur font ſouffrir diverſes réfractions.

Je dis en ſecond lieu que ſoit par habitude, ſoit par une loi de la nature, l'ame a coûtume de rapporter ſes ſenſations aux objets, d'où procedent les impreſſions par leſquelles elle eſt déterminée à ſentir, de même que ſi voulant chercher le corps d'où viennent les impreſſions, elle ſuivoit en droite ligne le chemin par où l'action de l'objet a paſſé. Comme donc la preſſion que reçoit la partie la plus baſſe de l'œil lui eſt tranſmiſe par la ligne la plus haute de toutes

ſus manet in centro, alligatus hinc & inde ligamentis ciliaribus vulgo dictis.

Nervus opticus proficiſcitur à cerebro, & definit in retinam, quæ etiam videtur formari ex ejus fibrillis, quemadmodum ex ejus membrana interna oritur uvea, & ex externa oritur cornea.

Videamus quænam iſtarum oculi partium ſit verum organum viſionis. Dico falli eos, qui vulgo dicunt, illud eſſe humorem chryſtallinum; nam cum ille humor ſit diaphanus, evidens eſt radios intrantes per pupillam tranſire ultra illum, ergo non fieri viſionem ibi, ſed ultra, nempe in ea parte, quæ ſiſtit radios, quæque retina dicitur. Fit ergo viſio, quatenus radii lucis in oculum ſubingreſſi, & ob occurſum mediorum diverſæ naturæ varias paſſi refractiones determinantur ut in retinam confluant, varia ejus capillamenta ſive puncta nervi optici premant, & hoc pacto cerebrum animæ ſedem emoveant.

Hinc patet rejici à nobis ſententiam eorum, qui credebant, viſionem fieri per emiſſionem, non verò per receptionem, nam incredibile eſt poſſe exire ex oculo tot corpuſcula, quot neceſſe eſſet exire, ſi aliquid profectum in objecta, & ab objectis in oculum revertens, viſionem efficeret.

Videmus enim ſimul integrum hemiſphærium cæleſte, & intueri poſſumus ingentem planitiem ædibus, arboribus, pecoribus diſtinctam: poſſumus alternis oculos aperire, & claudere; quotieſcunque aperimus videmus objecta. Neceſſe ergo eſſet novos ex oculo radios prodire in omnia objecta, quod impoſſibile videtur.

Adde quod ſimul atque aperimus oculos, videmus ſtellas, & tamen unico inſtanti radius ab oculo emiſſus, non poſſet aſcendere uſque ad ſtellas, & reverti in oculum. Dicendum ergo eſt, objecta immittere aliquid in oculum, nempè lucem.

Quæres, cur videamus objecta recto ſitu, licet imago in fundo oculi depicta inverſum ſitum habeat, ut experiri licet in oculo bovis recens effoſſo, & foramini expoſito, quod ſolum relinquatur in cubiculo exquiſitè clauſo; imo in chartâ ei foramini expoſitâ, res, quæ extra cubiculum exiſtentes, emittunt ſuam imaginem per foramen, apparent ſitu inverſo.

Reſpondeo primò, ideo imaginem inverſam eſſe in fundo oculi, quia radii decuſſatim perveniunt ad retinam, hoc eſt, qui ſupernè adveniunt, terminantur inferiùs, qui infernè ſuperiùs, qui dextrorſum ad lævam, & vice verſâ, idque propter mediorum inæqualitatem, quæ multas in iis cauſat refractiones.

Reſpondeo ſecundò ſolere animam noſtram, ſive aſſuetudine, ſive ex inſtituto naturæ, ſuas referre ſenſationes ad ea objecta, unde rectâ procedunt impreſſiones quibus ipſa determinatur ad ſentiendum, non ſecus ac ſi quærere velimus ubi ſit corpus cauſans illas impreſſiones, ſequeretur recto tenore lineam, ſeu filum, per quod tranſit actio objecti. Quia ergo impreſſio, quam pars infima oculi accipit, tranſi-

Digitized

tranſmittitur in illam per lineam omnium altiſſimam, quæ ab objecto in oculum ducuntur, idcirco anima veluti ſequens lineam illam, refert ad partem altiſſimam objecti ſenſationem particularem, cujus cauſa fuit linea, ab eâ altiſſimâ parte objecti profecta, & propter eandem rationem ſenſatio, quæ in anima oritur, ob impreſſionem receptam in ſupremâ parte oculi, refertur ad partem infimam objecti, quia linea, per quam tranſmittitur hæc impreſſio, eſt omnium infima, quæ ab objecto ducuntur in oculum. Vides ergo animam debere percipere objectum in ſuo ſitu naturali, ſcilicet partem ſuperiorem illam, quæ revera eſt ſuperior.

Ex iſta obſervatione plurima poſſunt explicari phænomena. Verbi gratia, videmus in ſpeculo ante nos objecta, quæ ſunt retro, quia anima noſtra, ut ita dicam, ibi objecta collocat, ubi eſt linea, quæ ultimo loco rectâ tendit ad organum. Porro linea ad oculos noſtros ducitur non à corpore objectorum, quæ ſunt retro, ſed à ſuperficie ſpeculi nobis adverſa. Ergo illa objecta cernere debemus nobis adverſa.

Obſerva in ſpeculo objecta videri æque remota à ſuperficie ſpeculi, ultra ſpeculum, ac ſunt remota citra ſpeculum. Ratio eſt, quia reflexio radiorum fit ad angulos æquales, ita ut radii, qui reflectuntur ad oculum ſpectatoris, eodem modo afficiant oculum, ac ſi reverà proficiſcerentur à loco, ubi credimus videre objecta ultra ſpeculum.

celles qui vont depuis l'objet juſqu'à l'œil, l'ame ſuivant cette ligne, pour ainſi dire, rapporte à la partie la plus haute de l'objet la ſenſation particuliere cauſée par la ligne tirée de cette partie. Par la même raiſon, la ſenſation qui ſe fait dans l'ame à cauſe de l'impreſſion reçuë dans la partie ſupérieure de l'œil, eſt rapportée à la partie inférieure de l'objet, parce que la ligne par où cette impreſſion s'eſt tranſmiſe, eſt la plus baſſe de celles qui de l'objet s'étendent juſqu'à l'œil. Vous voiez donc que l'ame doit appercevoir l'objet dans ſa ſituation naturelle, c'eſt-à-dire appercevoir en haut la partie de cet objet qui en effet eſt en haut. La Perſpective.

Cette obſervation peut ſervir à expliquer pluſieurs phénoménes, comme, par exemple, pourquoi dans un miroir nous voions devant nous les objets qui ſont derriere nous. C'eſt que l'ame pour ainſi dire place les objets, où eſt la ligne qui la derniere eſt venue droit à notre œil. Or la ligne pouſſée juſqu'à nos yeux, a été tirée, non du corps des objets qui ſont derriere notre dos, mais de la ſuperficie du miroir qui eſt devant nous. Donc nous devons voir les objets devant nous.

Remarquez que dans un miroir les objets paroiſſent dans le même éloignement au delà de la glace, où ils ſont en deça. La raiſon en eſt que les raïons ſont réfléchis à angles égaux, en ſorte que ceux qui ſont renvoiez vers l'œil du ſpectateur, l'affectent de même que s'ils partoient du lieu, où nous croions voir les objets.

De ſenſu interno.

Differentia inter actus ſenſuum externorum & actus ſenſuum internorum hæc una eſt, quod illi habeant pro ſuâ cauſa objecta ab extrinſeco nervos prementia, & uſque ad cerebrum per eosdem nervos commotionem aliquam tranſmittentia, actus verò ſenſûs interni oriantur ex eo, quod ſpiritus animales in cerebro contenti ſuccutiant eoſdem nervos, ipſumque adeò cerebrum.

Ut hoc meliùs concipias, memento ejus, quod non ſemel diximus, nimirùm nervos à cerebro uſque ad ſuperficiem corporis diſtendi, inſtar chordarum, beneficio ſpirituum animalium, quibus veluti turgeſcunt: evenire autem, ut quoties aliqua impreſſio communicatur cerebro per nervos, anima ſenſationem habeat. Hoc ſemel intellecto, facile concipies duobus modis cerebrum poſſe agitari, mediantibus nervis, vel ſi filamenta nervorum impellantur, quoad extremitatem oppoſitam, vel ſi premantur ſecundùm extremitatem cerebro inſitam, ut ſit chordis tenſis. Quando preſſio nervorum incipit in extremitate externa, tunc anima recipit ſenſationem aliquam, hoc eſt, apprehendit aliquod objectum, ut actu præſens extra ſe. Quando verò agitatio nervorum incipit ab altera extremitate, tunc anima recipit imaginationem aliquam, hoc eſt apprehendit aliquod objectum, ut abſens.

Sed quia agitatio nervis communicata ab objectis, multo magis commovet cerebri fibrillas, quam agitatio iiſdem nervis communicata à ſpiritibus animalibus, ideirco ſenſationes validiùs afficiunt animam, quàm imaginationes, & ideo objecta, quæ percipiuntur ut præſentia, vehementiùs percellunt

Du ſens interne.

LA différence entre les actes des ſens externes & ceux des ſens internes conſiſte en ce que les premiers ont pour cauſe les objets qui preſſent les nerfs par dehors, & qui par eux tranſmettent quelque ébranlement juſqu'au cerveau, au lieu que les ſeconds viennent de ce que les eſprits animaux ébranlent par dedans les mêmes nerfs & le cerveau.

Pour mieux concevoir ceci, rappellez-vous ce que nous avons dit plus d'une fois, ſavoir que les nerfs s'étendent depuis le cerveau juſqu'à la ſuperficie du corps, comme autant de cordes bandées par l'affluence des eſprits animaux, & que dès qu'il ſe fait quelqu'impreſſion dans le cerveau par le moïen de ces nerfs, l'ame a quelque ſenſation. Ce principe poſé, vous comprendrez ſans peine que le cerveau peut être ébranlé de deux manieres, par le moïen des nerfs, ſavoir, ou lorsque les filamens des nerfs ſont pouſſez par l'extrémité oppoſée à celle qui eſt dans le cerveau, ou lors qu'ils ſont preſſez par cette derniere. Lorsque la preſſion des nerfs commence par l'extrémité extérieure, alors l'ame a une ſenſation, c'eſt-à-dire qu'elle conçoit quelque objet, comme préſent hors d'elle dans l'inſtant même. Mais lorsque l'agitation des nerfs commence par l'autre extrémité, alors l'ame imagine, c'eſt-à-dire conçoit quelqu'objet comme abſent.

Mais comme l'agitation communiquée aux nerfs par les objets ébranle beaucoup plus les fibrilles du cerveau, que ne fait l'agitation communiquée aux mêmes nerfs par les eſprits animaux, auſſi les ſenſations affectent l'ame avec plus de force que ne font les imaginations, & par cette raiſon les objets qu'on apperçoit comme

Digitized by Google

La Physique.

me préſens, nous frappent davantage, & nous ſont mieux connus, que ceux que nous ne faiſons qu'imaginer.

Ceux qui ont la fievre, ou qui ſont en délire, conçoivent comme préſens des objets que leur imagination ſeule apperçoit. La raiſon en eſt que leurs eſprits animaux échauffez au dernier point agiſſent avec autant ou plus de force ſur le cerveau que les objets extérieurs, ce qui fait qu'ils n'apperçoivent pas ces derniers. Nous croions dans nos rêves parler à nos amis, parce que l'action des objets ceſſant, l'ame s'applique toute entiere aux perceptions qui dépendent du ſeul mouvement des eſprits animaux, leſquels parcourent le cerveau avec une viteſſe extrême, les chemins par où ils ſe répandent dans les parties extérieures étant bouchez. Lorſque nous dormons, n'aïant plus aucune ſenſation, nous ne pouvons comparer nos imaginations avec nos ſenſations, ni remarquer en quoi elles différent, comme quand nous veillons. Ainſi nous jugeons que nos imaginations ſont des ſenſations.

Vous direz que ſi la choſe étoit telle, il n'y auroit aucun moïen de montrer pourquoi nous imaginons un objet, & non point l'autre. Mais moi au contraire j'en vois une forte. Pour me faire entendre, je remarque que dans cet ébranlement communiqué au cerveau lorſque les objets agiſſent ſur les ſens, il ne ſe peut que ſa ſubſtance molle & flexible ne ſouffre quelque changement, & qu'il n'y demeure quelque trace, qui repréſente quelquefois l'objet, à la préſence duquel elle a été imprimée dans le cerveau, ou bien qu'il ne s'y ouvre quelque paſſage. Comme donc l'ame a coûtume de penſer à un objet plûtôt qu'à un autre, lors qu'ébranlant les nerfs, il ébranle le cerveau & y laiſſe en même tems des traces, ainſi quand les eſprits animaux, agitant le cerveau, repaſſent dans ces traces, ou rouvrent ces paſſages, elle doit ſe le repréſenter avant tout autre.

Voilà pourquoi l'imagination nous préſente une choſe & non l'autre. C'eſt que les perceptions de l'ame ſont liées à certains veſtiges imprimez dans le cerveau, tellement que quand les eſprits animaux repaſſent dans ces veſtiges, l'ame doit d'abord penſer à la choſe dont ils ſont les veſtiges.

Et il ne ſert à rien d'alléguer que le cerveau eſt trop étroit pour qu'il s'y grave des traces de toutes les choſes qui ſe préſentent à nos ſens. Comme il n'y a aucune portion de matiere qui ne puiſſe devenir plus petite à l'infini, il n'y en a aucune auſſi qui ne puiſſe recevoir une infinité d'images, ou de plis; car l'image d'un objet n'eſt pas néceſſaire pour que l'impreſſion nous en demeure. En effet, au lieu d'un homme qui diviſe, répréſentez vous en un qui grave, & vous concevrez qu'on peut autant graver de figures qu'ôter de parties. Or on peut ôter des parties à l'infini. Donc . . . . . car je ne parle point de ce qu'on attribuë à l'induſtrie humaine, comme d'avoir écrit toute l'Iliade ſur un parchemin qui tenoit dans la coque d'une noix.

Par ce principe, on explique ſans peine les divers phénoménes de l'imagination & de la mémoire, autant qu'on peut concevoir des choſes auſſi merveilleules. Par exemple, nous imaginons & nous retenons avec moins de peine les

nos, diſtinctiùſque cognoſcantur, quàm quæ ſolùm imaginamur.

Qui febri laborant, vel delirio, objecta percipiunt ut præſentia, quæ tamen à ſolâ imaginatione obſervantur. Ratio eſt, quia ſpiritus animales eorum calefacti admodùm æque fortiter in cerebrum agunt, ac objecta exteriora, imo fortiùs multò, unde fit, ut objecta exteriora non ab ipſis percipiantur. In ſomnis videmur nobis amicos coram adeſſe, quia ceſſante actione objectorum, anima incumbit tota perceptionibus, quæ dependent à ſolo motu ſpirituum animalium, qui aliunde celeri agitatione percurrunt cerebrum, obſtructis viis, per quas ſe effundunt in partes exteriores. Dum dormimus, nullâ ſenſatione præſente, non poſſumus comparare imaginationes noſtras cum ſenſationibus, & obſervare diſcrimen earum, ſicut cum vigilamus. Ergo judicamus imaginationes eſſe ſenſationes.

Dicis ſi res ita ſe haberet, nulla eſſet ratio, cur imaginaremur unum objectum potiùs quam alterum. At ergo contrà magnam video rationem, quam ut explicem, obſervo non poſſe fieri in eâ commotione, quæ communicatur cerebro, cum objecta agunt in ſenſus, quin ſubſtantia cerebri mollis ac flexibilis aliquam mutationem ſuſcipiat, ſive typus veſtigiumque aliquod cerebro imprimatur, referens aliquo modo objectum, ad cujus præſentiam exaratum eſt in cerebro, ſive meatus aliquis aperiatur. Sicut ergo anima ſolet habere perceptionem objecti alicujus, potiùs quam alterius, quando vellicans nervos, ſuccutit cerebrum, ibique veſtigia ſui relinquit, ita quoties ſpiritus animales agitantes cerebrum, impinguntur in veſtigium illius objecti, vel meatum in cerebro propter illud exaratum, anima debet illius potiùs quam aliud quodvis ſibi repræſentare.

Hinc habes rationem cur imaginatio offerat nobis unam rem potiùs, quam alteram. Nempe hoc fit, quia perceptiones animæ alliguntur quibuſdam veſtigiis cerebro impreſſis, ita ut, quoties ſpiritus animales incurrunt in ea veſtigia, toties obverſari debeat animæ res illa, cujus eſt tale veſtigium.

Nec obſtat, quod cerebrum anguſtius ſit, quam ut in eo inſculpi poſſe videantur veſtigia omnium rerum, quæ ſenſibus apprehenduntur. Nam cum nulla ſit portio materiæ, quæ non poſſit fieri minor in infinitum, nulla eſt quoque quæ non poſſit accipere innumerabiles imaguncula, ſeu plicas, ac rugas, non enim neceſſe eſt, ut impreſſio in cerebro relicta ſit, imago objecti, quod cauſa eſt impreſſionis. Finge enim tibi loco hominis dividentis, hominem inſculpentem, & concipies tot poſſe inſculpi figuras, quot detrahi partes. Atqui partes poſſunt detrahi minores in infinitum. Ergo &c. ut non memorem, quæ de induſtriâ hominum circumferuntur, nempe integram Iliadem exaratam fuiſſe in unius nucis cortice.

Juxta hoc principium facilè explicantur omnia imaginationis & memoriæ phænomena, quantùm ſane res adeò ſtupendæ à nobis concipi poſſunt. Et quidem experimur nos facilius imaginari & recordari

dari res, quas frequenter vidimus, vel audivimus. Ratio eſt, quia veſtigia harum rerum altiùs imprimuntur cerebro, unde promior eſt via, quâ ſpiritus animales per cerebrum curſitantes irrumpant in ea. Vel dicamus, veſtigia in cerebro formata eſſe quaſdam plicas, quæ toties iterantur, quoties idem objectum agit in cerebrum. Sicut autem papyrus facile convolvitur ſecundum plicas, quæ ipſi frequentiſſimè imprimuntur, ita etiam facile cerebrum conformatur in eam plicam, in quam identidem conſerquetur.

Rurſus experimur, quod memoriæ mandatis quibuſdam verſibus, facile eos recitamus eo ordine, quo didicimus, difficilè ordine immutato: tùm ſi ſeriem ſermonis amittamus, reducimur in viam, reſumentes ea, quæ præceſſerunt. Hæc & multa alia concipies exemplo folii papyri ab agyrtis oſtentari ſoliti, in quo variæ ſeries plicarum efformantur, quas facile explicant, modò prima pars uniuſcujuſque ſeriei aſſumatur, nam cæteræ ad eandem ſeriem pertinentes ſponte veluti ſuâ ſequuntur. Si verò aliam aſſumeres plicam, excitares ſeriem non poſtulatam, ac proinde neceſſe eſſet altiùs rem repetere, donec aliqua tibi plica in manus veniret, quam cæteræ omnes ordine ſequerentur.

Eodem exemplo facile concipies, quomodo innumeræ ſeries plicarum impermixtæ manere poſſunt in cerebro, vel ſaltem non ita confuſæ, quin aliæ ordine ſuo emergere valeant, veſtigiis aliarum integris remanentibus; item quare obliterentur à cerebro ea veſtigia, quæ non ſæpe tractantur, vel in quæ alia diligentiùs exculta ſuperinducuntur.

choſes que nous avons ſouvent vûës ou entendues. La raiſon en eſt que les veſtiges de ces choſes ſont imprimez plus profondément dans le cerveau, de ſorte que les eſprits animaux qui le traverſent, trouvent un chemin plus facile pour s'y jetter. On peut dire auſſi que les traces marquées dans le cerveau ſont comme des rides, qui ſe renouvellent autant de fois que le même objet agit ſur le cerveau. Or comme un papier reprend aiſément les plis où il a été ſouvent, de même le cerveau ſe plie aiſément de la même maniere dont il s'eſt tourné de tems en tems. LA PHYSIQUE.

Nous éprouvons auſſi qu'après avoir appris quelques vers, il nous eſt aiſé de les réciter dans le même ordre, & malaiſé en renverſant cet ordre. De même ſi nous perdons le fil d'un diſcours, nous y revenons, en reprenant ce qui a précédé. Il ne faut pour expliquer ces phénomenes & autres ſemblables, que l'exemple de ces feuilles de papier, que les Charlatans font voir. Il y a pluſieurs rangées de plis, qu'ils déplient aiſément, pourvû qu'ils s'y prennent par le premier pli de chaque rangée; car les autres qui appartiennent à cette rangée ſuivent alors comme d'eux mêmes. Mais s'ils ne prenoient pas le pli qu'il faut, ils ouvriroient une rangée qu'on ne leur demande point, & ils ſeroient obligez de recommencer d'aſſez haut, juſqu'à ce qu'ils trouvaſſent un pli que les autres ſuiviſſent par ordres.

Cet exemple ſert encore à concevoir en prémier lieu comment il ſe peut qu'une quantité prodigieuſe de plis demeurent dans le cerveau ſans ſe confondre, ou du moins ſans que rien les empêche de paroître dans leur rang, quoique les autres veſtiges demeurent en leur entier, & en ſecond lieu comment ces veſtiges s'effacent, lors qu'ils ſont rouverts rarement, ou qu'il leur en ſuccede d'autres ſouvent rouverts.

De vigiliâ, ſomno, & inſomniis.

Vigilia definitur ſtatus in quo animal propter copiam ſpirituum animalium, à cerebro ad extrema ſenſuum organa profluentium, exercet functiones ſenſuum externorum.

Somnus eſt ceſſatio naturalis omnium ſenſuum externorum à ſuis operationibus, ob defectum ſpirituum in organis.

Ex ante dictis facile intelligitur cauſa vigiliæ, cum enim vigilia conſiſtat in actuali exercitio ſenſuum externorum, & ſæpe dixerimus ſenſionem provenire ex eo, quod objecta moveant cerebrum, mediantibus nervis, evidens eſt, in vigiliâ nervos ſpiritibus animalibus ſic eſſe plenos, ut omnes eorum fibrillæ tenſæ maneant, ideoque ideneæ ſint ad tranſmittendam uſque ad cerebrum actionem objectorum.

Quod ſi affluxus ſpirituum animalium in nervos deſinat, debent nervi flacceſcere, eorumque fibrillæ ſolutæ ſubſidere ſupra ſe invicem, ex quo fit, ut impreſſio facta in organa exteriora ab objectis non tranſmittatur ad cerebrum. Idem defectus ſpirituum cauſa eſt, cur corpus maneat immobile, nec poſſit ſtare erectum, quippe muſculi ſpiritibus animalibus vacui flaccefcunt & laxantur.

De la veille, du ſommeil & des ſonges.

ON définit la veille un état dans lequel l'animal exerce la fonction des ſens externes, à cauſe de l'abondance des eſprits animaux qui coulent depuis le cerveau juſqu'à l'extrémité des organes des ſens.

Le ſommeil eſt l'état de l'animal, lorsque les opérations des ſens extérieurs ſont ſuſpendues, par le défaut d'eſprits dans les organes.

Ce qui précede fait aſſez entendre quelle eſt la cauſe de la veille. Car conſiſtant comme elle fait dans l'exercice actuel des ſens externes, & la ſenſation venant de ce que les objets ébranlent le cerveau, par le moïen des nerfs, comme nous l'avons dit pluſieurs fois, il eſt évident que durant la veille il y a tant d'eſprits animaux dans les nerfs, que leurs fibrilles ſont toutes bandées, ce qui les rend propres à tranſmettre au cerveau l'action des objets.

Mais ſi l'affluence des eſprits animaux ceſſe dans les nerfs, ils doivent devenir lâches, leurs fibrilles tomber les unes ſur les autres, & empêcher ainſi que les impreſſions faites ſur les organes extérieurs par les objets ne paſſent juſqu'au cerveau. Le même défaut d'eſprits eſt cauſe que le corps demeure immobile, & ne peut ſe tenir debout, parce que les muſcles vuides d'eſprits animaux s'affoibliſſent & ſe relâchent.

Digitized by Google

La Phyſique.

Si vous demandez pourquoi le corps s'échauffe avec moins de peine durant le ſommeil que durant la veille, je réponds que c'eſt parce que les eſprits animaux demeurent dans le ſang, le chemin qui les conduit aux nerfs étant bouché. Que ſi vous voulez ſavoir d'où vient que le chemin eſt fermé, par lequel les eſprits animaux ſe répandent du cerveau dans le corps, ma réponſe eſt encore prête. C'eſt qu'il n'y a plus d'eſprits, & qu'étant épuiſez, les orifices des nerfs ſe ferment d'abord, parce qu'ils ne demeuroient ouverts & tendus que par l'affluence des eſprits animaux. Quelquefois auſſi les eſprits viennent à manquer, parce que le méiange du chyle avec le ſang empêche ce dernier de ſe convertir en eſprits. C'eſt pourquoi peu après le repas, nous avons tant d'envie de dormir, parce que les alimens encore groſſiers & gras rendent le ſang moins ſubtil, de ſorte qu'il s'en forme moins d'eſprits.

Nous devons nous réveiller, lorſqu'il s'eſt formé une grande abondance d'eſprits durant le ſommeil, parce qu'alors ils ont aſſez de force pour ouvrir les orifices des nerfs, & pour les bander. La même choſe doit arriver, s'il ſe fait un grand bruit autour de nous, ou que quelque objet agiſſe fortement ſur nos organes, en ſorte que le cerveau en ſoit ébranlé.

Quant aux rêves, il ſuffit de dire qu'ils ont pour cauſe le mouvement irrégulier des eſprits animaux, qui pendant le ſommeil ſont enfermez dans les ventricules du cerveau, comme dans des priſons. Car enfin il eſt impoſſible que courant de tous côtez dans le cerveau, ils ne rencontrent les veſtiges imprimez par les objets extérieurs, & qu'ils n'excitent par là dans l'ame l'idée de ces objets. Il n'eſt pas étonnant non plus que nous joignions des choſes que nous avons vûes en différens tems; car la volonté ne dirigeant plus le mouvement des eſprits, & ceux-ci n'aiant plus la liberté de ſe répandre dans le corps, ce qui les oblige de courir en deſordre dans le cerveau, ils doivent ébranler à la fois pluſieurs parties du cerveau & rouvrir pluſieurs traces. Vous vous ſouvenez de ces feuilles de papier pliées, & des rangées de plis qui s'entrecoupent les unes les autres. Concevez par cet exemple que les eſprits en courant le long d'une certaine rangée de plis, peuvent aiſément ébranler un pli d'une autre rangée qui eſt couchée auprès, ou qui la traverſe, paſſer de la ſorte dans une ſeconde rangée, & ſauter enſuite dans une troiſiéme, ce qui eſt cauſe qu'en un moment il ſe préſente à notre imagination cent choſes qui n'ont pas la moindre liaiſon.

Quant à ce que quelquefois, on voit des gens qui rêvent parler, & aller d'un lieu dans un autre, c'eſt une preuve que telle eſt l'agitation des eſprits, qu'il peuvent ouvrir les nerfs, ſelon les idées que l'ame a dans ces momens.

On ne doit pas être ſurpris non plus que les objets vûs fraichement pendant la veille ſe repréſentent à l'imagination dans les ſonges, comme Lucrece le prouve par pluſieurs exemples dans le quatrieme livre de ſon Poëme; car il faut ſuppoſer que les eſprits ſont diſpoſez à repaſſer dans ces veſtiges récens, lors ſur tout qu'ils ſont devenus profonds par l'uſage fréquent des mêmes penſées.

Si quæras, cur corpus facilius incaleſcat dormiendo, quam vigilando, reſpondeo, quia ſpiritus animales remanent in ſanguine, non habentes viam, quâ ſeſe diffundant per nervos. Si verò quæras cur obſtruantur viæ, per quas ſpiritus diffundunt ſeſe à cerebro, reſpondeo, quia deſunt ſpiritus, nam exhauſtis ſpiritibus, orificia nervorum obturantur, quippe quæ ſolo affluxu ſpirituum tenſa apertaque remaneant. Aliquando carent ſpiritibus, quia admixtio chylicum ſanguine impedit, ne ſanguis attenuetur in ſpiritus, & hinc eſt, quod non multò poſt prandium adeo proni ſimus ad dormiendum, quippe alimenta adhuc craſſa, & pinguia, ſanguinem minùs efficiunt ſubtilem, unde minor copia ſpirituum generatur.

Poſtquam per ſomnum ingens producta eſt ſpirituum copia, ceſſare debet ſomnus, quia tunc ſpiritus ſatis habent virium, quibus orificia nervorum aperiant, eoſque diſtendant. Si etiam fiat ſtrepitus, aut aliquod objectum vehementiùs agat in organum, ita ut cerebrum commoveatur, expergefit anima.

De inſomniis hoc unicum ſufficiat dicere, cauſam eorum eſſe motum inordinatum ſpirituum animalium, qui in cerebri ventriculis, tanquàm in carceribus continentur, & per ſomnium includuntur. Nec enim fieri poteſt, quin ſpiritus eo modo excurrentes per cerebrum, offendant veſtigia ab objectis impreſſa, unde excitantur in animâ ideæ talium objectorum. Nec mirum, ſi conjungamus res diverſis viſas temporibus, cum enim voluntas noſtra non dirigat tunc motum ſpirituum, & illi ſecluſâ libertate excurrendi per totum corpus, ferantur tumultuoſiùs intra cerebrum, evenire debet, ut ſimul diverſas cerebri partes commoveant, diverſaque refricent veſtigia. Memento plicarum folii papyracei, & quomodo dentur ſeries, ſe invicem interſecantes. Jam concipe, quod dum ſpiritus excurrunt per ductus unius ſeriei, facile poſſint commovere plicam ſerici alterius juxta aut tranſverſim ductæ, & priore ſeriè relictâ, ſequi alteram, & propter ſimilem rationem ex iſtâ in aliam tranſire, unde momento temporis obverſantur imaginationi noſtræ res toto cœlo diverſæ.

Quod ſi aliquando ſomniantes loquuntur, imo abeunt de loco in locum, hoc indicat tantam eſſe ſpirituum agitationem, ut quasdam nervorum vias aperire valeant conſequenter ad ideas, quæ in animâ excitantur.

Ac ne illud quidem mirandum eſt, ſæpiùs imaginationi noſtræ adeſſe objecta, quæ vigilantes nuper tractavimus, ut multis exemplis probat Lucretius libro quarto, quippe ſupponendum eſt, recentia veſtigia, ac præſertim ea, quæ aſſiduo uſu quarumdam rerum ſæpiùs refricantur eò determinari.

De

De facultate loco-motivâ.

Quærendum eſt hîc, quomodo facultas loco-motiva erumpat in actum, & exequatur appetitus animæ, quod ideo addo, quia tantùm quæſtio eſt de motu progreſſivo animalis, quo ſibi convenientia quærit, non convenientia fugit, qui per conſequens dirigitur ab aliquo ſenſu, & imperatur ab aliquo appetitu, ac diſtinguitur ab illo motu naturali, qui cernitur in corde, & in ſanguine.

Hîc duo poſſunt conſiderari, tum cauſa efficiens motûs, tum cauſa inſtrumentalis.

Cauſa efficiens motûs eſt facultas loco-motiva, quæ nec diſtinguitur ab appetitu, & ab imaginatione, nec ab animâ.

Cauſa verò inſtrumentalis videntur eſſe ſpiritus animales, quatenus effluunt in muſculos; vel potiùs dicamus; animam in tantum eſſe cauſam motûs, in quantum ſpiritus animales movent hoc vel illud membrum, ad præſentiam talis, vel talis appetitûs animæ.

Quicquid ſit, dico motum produci in membris animalium, quatenus particulæ tenuiores ac ſpirituoſiores ſanguinis aſcendentes è corde in cerebrum (has vocare ſolemus ſpiritus animales) indeque affluentes per nervum aliquem in muſculos, inflant muſculos, atque contrahunt. Muſculi ita contracti fiunt breviores, eorumque ſuperficies ſuperior, verbi gratiâ, recedit ab inferiore. Porrò, dum ſic recedit, neceſſe eſt, ut ſecum trahat tendinem, & ſimul os, totumque adeò membrum, cui tendo inſeritur.

Obſervo quodlibet membrum moveri poſſe duobus motibus contrariis ſucceſſivè. Pes verbi gratiâ ſucceſſivè trahitur verſùs poplitem, & extenditur in partem oppoſitam, quia conſtat duobus muſculis, qui antagoniſtæ vocantur, ita diſpoſitis, ut ſpiritus tranſire poſſint ab uno in alterum, ex quo ſequitur, quoties alter intumeſcit, alterum detumeſcere.

Si quæras, cur ſpiritus è cerebro prorumpant potiùs in muſculos pedis, verbi gratiâ, quam manûs, reſpondeo, illud oriri, tùm ex imperio voluntatis, tùm ex diſpoſitione machinæ corporeæ, quam non inepte comparaveris cum organis templorum.

Ventus, quem follibus inſpirant in hæc organa, indifferens eſt, ut irrumpat potiùs in unum tubum, quam in alterum, ſed organicus tangendo illam vel illam pinnam, facit, ut in unum tubum potiùs quam in alterum ingrediatur. Eodem modo objecta, quæ agunt in ſenſus noſtros, ac in cerebrum, determinant ſpiritus animales, ipſiſque aperiunt orificia quorundam nervorum potiùs, quam aliorum.

Ut verò concipias ſpiritus animales poſſe producere motum, quo ſuſtineamus ingentia pondera, adverte, quod ſi imponatur lapis graviſſimus folli luſorio, ac deinde ore aliquid aëris immittas, videbis

De la faculté loco-motive.

La Phyſique.

IL s'agit de ſavoir comment la faculté *loco-motive* eſt réduite en acte, & comment elle met en exécution les appétits de l'ame, propoſition que j'ajoûte, parce que l'objet unique de la préſente queſtion eſt le mouvement progreſſif de l'animal, par lequel il cherche ce qui lui convient, & fuit ce qui lui eſt pernicieux, mouvement qui par conſéquent eſt dirigé par quelque ſens, & commandé par quelqu'appétit, & qui eſt différent de ce mouvement naturel qu'on voit dans le cœur & dans le ſang.

On peut conſidérer ici deux choſes, la cauſe efficiente de ce mouvement, & ſa cauſe inſtrumentale.

Sa cauſe efficiente eſt la faculté *loco-motive*, qui n'eſt diſtincte, ni de l'appétit, ni de l'imagination, ni de l'ame.

Sa cauſe inſtrumentale ſont à ce qu'il ſemble, ou les eſprits animaux, entant qu'ils coulent dans les muſcles, ou pour mieux dire, l'ame, entant que les eſprits animaux meuvent tel ou tel membre, à la préſence de tel ou de tel appétit de l'ame.

Quoiqu'il en ſoit, je dis que le mouvement eſt produit dans les membres des animaux, entant que les particules les plus tenues & les plus ſpirituëuſes du ſang, c'eſt-à-dire les eſprits animaux, montant au cerveau, & de là coulant par quelque muſcle dans les nerfs, les enflent, & les appetiſſent. Or les muſcles ainſi raccourcis perdent de leur longueur, & leur ſuperficie ſupérieure par exemple s'éloigne de l'inférieure. Ainſi elle doit tirer avec elle le tendon, & par conſéquent le membre où eſt le tendon.

Remarquez que chaque membre peut recevoir tour à tour deux mouvemens contraires, & que le pied, par exemple, peut être tiré, & vers le jarret, & vers le côté oppoſé. La raiſon en eſt qu'il eſt compoſé de deux muſcles qu'on appelle antagoniſtes, qui ſont diſpoſez de telle maniere que les eſprits puiſſent paſſer de l'un dans l'autre, d'où il s'enſuit que quand l'un s'enfle, l'autre doit ſe déſenfler.

Si vous demandez maintenant pourquoi les eſprits ſortis du cerveau ſe jettent dans les muſcles du pied, par exemple, & non dans ceux de la main, je réponds que c'eſt un effet, & de l'empire de la volonté, & de la diſpoſition du corps, machine qu'on pourroit comparer à des orgues.

Le vent que les ſouflets font couler dans les orgues eſt indifférent à entrer plûtôt dans un tuiau que dans l'autre. Mais l'Organiſte en touchant une touche & non l'autre, le détermine à entrer dans un tel tuiau plûtôt que dans un tel autre. De même, les objets qui agiſſent ſur nos ſens & ſur le cerveau, déterminent les eſprits animaux, & leur ouvrent les orifices de certains nerfs plûtôt que ceux des autres.

Pour concevoir maintenant que les eſprits animaux peuvent produire le mouvement par lequel nous ſoûtenons de grands poids, il ſuffit de remarquer, que ſi on met une pierre très-peſante ſur un ballon, & qu'on y faſſe entrer un peu

Digitized by Google

La Phraſique.

d'air en ſoufflant dedans, la pierre ſautera. Donc une petite portion d'air ſuffit pour remuer de grands poids. Combien plus donc les eſprits animaux ſeront-ils en état de le faire?

lapidem ſubſultare. Ergo exigua portio aëris ingentia pondera emovet. Quantò magis idem præſtabunt ſpiritus animales?

CHAPITRE TROISIEME.

Des choſes qui appartiennent à l'Homme.

IL faut examiner en premier lieu ce qui convient à l'Homme entant, que compoſé d'un corps organique, & en ſecond lieu ce qui lui convient entant que doué d'une ame raiſonnable. Pour cet effet, nous donnerons d'abord un craion léger de ſes principales parties, & nous expliquerons l'économie de la nutrition, la circulation du ſang, & la reſpiration, par où finira le traité de l'ame ſenſitive, à laquelle appartiennent comme à leur cauſe principale la digeſtion des alimens & le ſoin d'élabourer le ſang, après quoi nous traiterons de l'ame raiſonnable & de ſon union avec le corps.

Des choſes qui conviennent à l'Homme entant que doué d'un corps organique.

IL lui convient en premier lieu d'être une machine conſtruite avec un art merveilleux, & fournie d'une infinité d'organes différens ajuſtez enſemble d'une maniere qui jette dans le dernier étonnement. C'eſt à des Anatomiſtes à le décrire en détail. Pour nous c'eſt aſſez d'en examiner les principales parties.

Pour commencer par la tête, ce qui y mérite le mieux notre attention, eſt la cervelle, qui eſt une ſubſtance molle, blanchâtre, & enfermée dans le crane, c'eſt-à-dire dans un os entrecoupé de pluſieurs ſutures. Elle eſt couverte de deux tuniques, l'une mince qu'on appelle la pie mere, & l'autre épaiſſe qui eſt par deſſus, nommée la dure mere. Elle ſe répand comme par un tuiau, le long des vertebres, c'eſt-à-dire de l'épine du dos, toûjours enveloppée de deux tuniques.

Enſuite vient le col dont la partie poſtérieure s'appelle la nuque, & l'antérieure la gorge. La premiere eſt compoſée de ſept vertebres, qui font la partie ſupérieure de l'épine, laquelle regne le long du dos. Quant à la ſeconde, il y faut conſidérer deux tuiaux, dont l'extérieur ſert à la reſpiration, & l'intérieur au paſſage des alimens dans le ventricule. Le premier s'appelle âpre artere, parce que compoſé de pluſieurs anneaux cartilagineux, il eſt inégal & raboteux au toucher. Par lui l'air eſt porté dans les poumons, & en ſort de nouveau. Le ſecond ſe nomme œſophage. La ſituation de ces deux canaux fait voir que ce que nous mangeons, & ce que nous bûvons paſſe toûjours ſur l'âpre artere avant que d'entrer dans l'œſophage.

Rien n'entre néanmoins dans ce dernier, parce que dès qu'on eſt près d'avaler quelque choſe, le larinx ſe baiſſe & ferme juſte l'orifice de l'apre artere. S'il y entre une miette par hazard, elle excite une toux qui dure, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſortie.

Au deſſous du col eſt la poitrine dont on doit conſidérer les parties extérieures & intérieures.

CAPUT TERTIUM.

De iis quæ ad hominem pertinent.

Videndum eſt primò, quænam homini conveniant, prout conſtat corpore organico: ſecundò, prout conſtat animâ rationali. Brevem dabimus delineationem præcipuarum corporis partium, œconomiam nutritionis, ſanguinis circulationem, reſpirationem, &c. explicabimus, eâdemque operâ abſolvemus tractatum de anima ſenſitivâ, ad quam præcipuè pertinet digeſtio alimentorum, ſanguinisque elaboratio, ac deinde agemus de animâ rationali, deque illius unione cum corpore.

De iis quæ conveniunt homini, quatenus conſtat corpore organico.

PRimò convenit illi eſſe machinam admirabili artificio conſtructam, varioque organorum apparatu, ſibi invicem ſtupendâ induſtriâ ſubordinatorum inſtructam. Hanc per partes deſcribere Anatomicorum eſt. Sufficit nobis partes illius præcipuas conſiderare.

Ut à capite initium ducamus, præcipuâ conſideratione dignum eſt cerebrum, quod ſubſtantiâ eſt mollis, & albicans, incluſa in cranio, ſic vocant os capitis diverſis ſuturis diſtinctum. Cerebrum duabus tunicis obtegitur, alterâ tenui, quæ vocatur pia mater, altera craſſiori, piæ matri ſuperinductâ; quæ vocatur dura mater. Excurrit cerebrum extrà caput, diffunditurque per vertebras, tanquam per tubum (ſic vocant oſſa, quibus conſtat ſpina dorſi) habens ſemper duas tunicas ſibi obductas.

Sequitur collum, cujus poſterior pars vocatur cervix, anterior verò guttur. Cervix conſtat ſeptem vertebris, quæ partem ſuperiorem faciunt ſpinæ, deinceps per dorſum continuatæ. In gutture obſervandi præcipuè ſunt duo illi canales, quorum exterior reſpirationi inſervit, interior verò trajectioni alimentorum in ventriculum. Prior ille vocatur aſpera arteria, quod multis annulis cartilagineis conſtans, tactui inæqualis ſentiatur, & per eam defertur aër in pulmones, iterùmque exit foras. Poſterior vocatur œſophagus. Ex ſitu aſperæ arteriæ, & œſophagi intelliges, quicquid edimus, ac bibimus, tranſire ſupra aſperam arteriam, antequam in œſophagum ingrediatur.

Nihil tamen intrat in aſperam arteriam, quia quotieſcumque deglutire aliquid parati ſumus, larinx deprimitur, & exquiſitè claudit orificium aſperæ arteriæ. Si quid fortè ingrediatur, tùm excitatur tuſſis, donec ejectum fuerit.

Collum excipit pectus, cujus plurimæ ſunt partes tùm exteriores, tùm interiores. Quod ſpectat exteriores,

Digitized by Google

riores, illæ rursus vel posteriores, vel anteriores. Præcipua inter anteriores est sternum, os quoddam spongiosum, ad cujus latera eminent mammæ glandulosæ adiposeque substantiæ. In posterioribus numerantur scapulæ, & dorsum, quod pars est spinæ, duodecim constans vertebris, è quibus hinc & inde prodeunt costæ duodecim, septem perfectæ ac veræ nominatæ, quinque imperfectæ ac falsæ.

Ratio denominationis est, quia septem deflexæ per latera ad axillas scilicet, & sub axillis, circuitum veluti absolvunt, usque ad sternum, quinque verò aliæ sensim deficiunt à perfecto circuitu.

De partibus interioribus multa essent dicenda, si vellemus singula perpendere. Memorabilis imprimis est musculus ille latus, seu mavis musculosa membrana, quam diaphragma, seu septum transversum nuncupant, quod nempè pectus à ventre inferiore separet: tum altera membrana sub costis hærens, quæ pleura dicitur, & septum mediastinum, quia ad sternum reduplicata, & ad vertebras usque producta, secernit partem capacitatis dexteram pectoris à sinistrâ.

Diaphragma duobus veluti foraminibus pertusum est, quorum alterum transitum præbet œsophago in ventriculum tendenti, alterum verò venæ cavæ descendenti.

Sed multò adhuc nobiliores sunt partes aliæ pectoris internæ, nimirùm pulmo, & cor. Pulmo dividitur à mediastino in partem dextram & sinistram, ac deinde utraque pars dividitur in duos lobos. Substantia illius admodum est spongiosa, nec malè quidam autumant, eam esse contextum ex ramulis asperæ arteriæ, quos bronchias appellant, venæque arteriosæ, arteriæque venosæ. Certum enim est, asperam arteriam distribui in multos ramos & ramusculos, qui per pulmonem excurrunt, & venam arteriosam, cum suis ramulis, à sinu cordis dextro in pulmonem ferri, arteriam verò venosam à sinu cordis sinistro eandem viam insistere.

Cor situm est in medio pectoris, circumdatum pulmone, sed cuspis illius deorsùm tendit versùs diaphragma, & nonnihil ad lævam deflectitur. Includitur intra membranam pericardium dictam, ita tamen ut inter cor & pericardium mediet liquor quidam, aquæ non absimilis. Habet cor in suâ basi ligamenta quædam, quibus connectitur vertebris.

Pectori subjicitur venter, à quo, ut jam diximus, separatur diaphragmate. Mitto partes ejus externas tùm anteriores, ut epigastrium, & hypogastrium, inter quas est umbilicus, ad latera verò hypocondria, & ilia; tùm laterales, ut lumbos; tùm posteriores, ut quinque vertebras, os sacrum, &c.

De internis ut aliquid memorem, dico sub diaphragmate ad dexteram situm esse hepar, ad lævam lienem, in medio verò stomachum, sive ventriculum. In parte hepatis imâ, & concavâ existit vesica fellis, ex quâ prodit canaliculus, qui in duos

Pour ce qui est des premieres, elles sont ou postérieures, ou antérieures. La principale d'entre les antérieures est le sternum, os spongieux aux côtez duquel sont des mammelons d'une substance glanduleuse & adipeuse. Entre les postérieures sont les épaules & le dos. Ce dernier qui est une partie de l'épine est composé de douze vertebres, dont il sort à droit & à gauche douze côtes, sept appellées parfaites & vraies, & cinq imparfaites & fausses. La Partie qui.

La raison de cette dénomination est qu'il y en a sept, qui se pliant autour des côtez jusqu'aux aisselles, & sous les aisselles, font presque le tour du corps, au lieu que les cinq autres accourcissent peu à peu leur cercle.

Le détail des parties intérieures demanderoit une longue explication. C'est sur tout une partie qui mérite l'attention que ce muscle large, ou membrane musclée, qu'on appelle diaphragme ou *septum transversum*, lacis de travers, parce qu'il sépare la poitrine du ventre. Il en faut dire autant de cette autre membrane attachée sous les côtes qu'on appelle Pleure, Mediastin, ou *septum mediastinum*, parce que se doublant auprès du sternum, & s'étendant jusqu'aux vertebres, elle sépare le côté droit de la capacité de la poitrine du côté gauche.

Le diaphragme a deux espéces d'ouvertures, dont l'une sert de passage à l'œsophage qui va au ventricule, & l'autre à la veine cave décendante.

Mais les principales parties de la poitrine sont le poumon & le cœur. Le mediastin divise le poumon en deux parties, la droite & la gauche, lesquelles sont subdivisées chacune en deux lobes. La substance en est fort spongieuse, & quelques Savans la croient avec raison composée des petites branches de l'âpre artere, qu'ils appellent bronchies, de la veine artérieuse, & de l'artere veineuse. En effet, il est constant que l'âpre artere se divise en plusieurs branches grandes & petites qui se répandent dans le poumon, où se rendent aussi la veine artérieuse avec ses rameaux, au sortir du ventricule droit du cœur, & l'artere veineuse au sortir du ventricule gauche.

Le cœur est situé au milieu de la poitrine, & environné du poumon, de telle maniere que sa pointe tend en bas vers le diaphragme, & penche un peu vers la gauche. Il est enfermé dans une membrane appellée le péricarde, entre laquelle & lui est une liqueur assez semblable à de l'eau. Il a à sa base des ligamens qui le tiennent attaché aux vertebres.

Au dessous de la poitrine est le ventre, qui en est séparé par le diaphragme, comme nous l'avons dit. Je ne parle point de ses parties externes; soit les antérieures, comme l'épigastre & l'hypogastre, entre lesquels est le nombril, & qui ont à leurs côtez les hypocondres, & les intestins: soit les latérales, comme les reins; soit les postérieures, comme les vertebres, l'os sacrum &c.

Quant aux internes, sous le diaphragme, à la droite est le foie, à la gauche la ratte, & au milieu l'estomac ou le ventricule. Dans la partie inférieure & concave du foie est une vessie pleine de fiel, d'où sort un petit tuiau qui se partage en deux branches, l'une desquelles re-

La Pituite. tournant sur ses pas rentre dans le foie, & l'autre nommée *cholidoque*, passe dans l'intestin *duodenum*, où elle décharge le fiel.

De la ratte il y a un passage jusqu'à l'estomac, par le moïen d'un petit canal que les médecins appellent *vas breve*, & jusqu'au cœur, par l'entremise de quelques veines & arteres.

Le ventricule est cette cavité, où ce qu'on mange & ce qu'on boit décend par l'œsophage, qui s'étend le long des vertebres. Les alimens sont conduits du ventricule dans les intestins par un orifice qu'on nomme le pylore.

Les intestins ont divers noms, quoiqu'il n'y en ait proprement qu'un. Ils sont sous le ventricule. Celui qui le touche de plus près s'appelle *duodenum*, celui qui suit, *jejunum*, & le troisieme ileon. Ces trois sont nommez les intestins grêles. Après eux viennent le colon & le *rectum*, entre lesquels il y a une espéce de bout d'intestin, bouché par une extrémité, qu'on appelle *cæcum*. Ces trois ont l'épithéte de gros.

Les intestins sont attachez à cette membrane adipeuse qu'on nomme mésentere, qui les environne elle même, & les lie encore avec les vertebres.

Comme au dessous du ventricule sont les intestins, de même sous le foie & la ratte sont les deux reins. Ils sont composez d'une membrane spongieuse. Chacun a une cavité presque toûjours pleine d'urine, où s'insèrent deux rejettons, l'un de l'artere décendante, & l'autre de la veine cave décendante, lesquels on appelle émulgens, parce qu'ils séparent l'humeur séreuse d'avec le sang, & la jettent dans les reins, d'où elle est portée à la vessie par deux tuiaux fort étroits, nommez les ureteres.

Je ne dis rien de ce qui regarde les bras & les jambes, parce que ces choses ne serviroient guères à l'intelligence de ce qui va suivre, & que d'ailleurs elles sont moins inconnuës d'ordinaire. Quant aux veines & aux arteres, nous en traiterons ci-dessous. Je reviens maintenant à l'homme entant qu'il a un corps organique.

A cet égard, la seconde chose qui lui convient est de manger & de boire, & de recevoir par ce moïen la nourriture & l'accroissement.

De la Nutrition.

VOici comment se fait la nutrition, c'est-à-dire, la conversion des alimens en la substance de l'homme.

D'abord ils se dissolvent dans la bouche par le moïen de la salive qui s'insinuant dans leurs petits pores, tandis que les dents séparent les parties grossieres, ébranle les particules, & les détache les unes d'avec les autres.

Cette premiere digestion est suivie d'une seconde qui se fait dans l'estomac, non par l'action de la chaleur, comme on le croit communément, mais par la force de certaines liqueurs.

En effet, ce qui démontre que la chaleur naturelle, comme on la nomme, n'est pas la cause de la digestion des alimens, c'est qu'on ne sent aucune chaleur dans l'estomac des poissons, que souvent un homme qui a la fievre chaude ne peut rien digérer, & que la chaleur même de

ramos dividitur, quorum alter vestigia relegens in hepar redit, alter in intestinum, duodenum dictum, fel exonerat, & vocatur cholidochus.

A liene ad stomachum patet aditus mediante canaliculo quodam, quem Medici vocant, vas breve, ad cor verò mediantibus quibusdam venis, & arteriis.

Ventriculus est illa capacitas, in quam descendit cibus, & potus per œsophagum, secundum vertebras protensum. Alimenta è ventriculo in intestina descendunt per foramen, pylorum dictum.

Intestina diversis nominibus nuncupantur, licet propriè loquendo non sint plura, quam unum. Subjacent ventriculo, & illud quidem, quod ipsi proximè adhæret, vocatur duodenum, quod sequitur, vocatur jejunum, cui succedit ileon, & hæc tria vocantur gracilia. Sequitur intestinum colon, & tandem rectum. Sed quia inter colon & rectum est quædam appendicula ex alterâ parte clausa, quam vocant intestinum cæcum, ideo tria quoque numerantur intestina crassa.

Intestina adhærent membranæ adiposæ, quæ vocatur mesenterium, quæque non solùm proximè ambit illa, sed connectit cum vertebris.

Sicut autem infra ventriculum sunt intestina, ita infra hepar & lienem ad ipsos lumbos sunt rami duo substantiæ spongiosæ, quisque suam habens cavitatem, ferè semper urinâ plenam, ad quam cavitatem inserti sunt duo furculi, alter ex descendente arteriâ, alter ex venâ cavâ descendente, qui vocantur emulgentes, quia serosum humorem à sanguine secernunt, & in venam intromittunt. Ille serosus humor exoneratur è renibus in vesicam per duos canales angustissimos, qui ureteres dicuntur.

Mitto ea, quæ ad brachia, & crura pertinent; tùm quia non magnoperè inserviunt ad ea quæ deinceps sunt dicenda, tùm quia minùs sunt remota à cognitione vulgari. De venis & arteriis agemus inferiùs. Nunc redeo ad hominem quatenus corpore constantem organico.

Secundò homini convenit edere, & bibere, & per hoc nutriri, & augeri.

De Nutritione.

Videamus quomodo fiat nutritio, seu conversio alimentorum in substantiam hominis.

Dico primam alimentorum dissolutionem fieri in ore, quatenus saliva sese insinuans in exiguos eorum poros, quamdiu dentes dividunt majores partes, succutit particulas, sejungitque à se invicem.

Hanc non multò post excipit secunda in stomacho, non quæ fiat actione caloris, ut vulgò creditur, sed actione quorumdam liquorum.

Calorem, quem vocant naturalem, non esse causam efficientem digestionis alimentorum, evidenter colligitur ex eo, quod nullus sentiatur calor in stomacho piscium; quod ardenti febre correpti homines aliquando nihil possint concoquere; quodque nullus

lus fit calor, ne quidem in aquâ fervente, qui poſſit redigere carnes & oſſa in eum ſtatum, in quem rediguntur non longo tempore in ſtomacho animalium.

Recurrendum eſt ergo ad aliam cauſam efficientem, nempe ad liquores quosdam acidos, virtute inciſivâ præditos, inſtar aquarum fortium, quo modo etiam videmus aquam communem corrumpere ſal, ſaccharum, &c.

Reperiuntur illi liquores acidi in quibuſdam glandulis, quibus interior ſtomachi membrana repletur, è quibus glandulis expreſſi pondere alimentorum decidentium, & tentione ſtomachi inde ortâ, miſcentur alimentis in ore emollitis, penetrantque eorum particulas, ſubagitant, concidunt, exſolvunt.

Tertia diſſolutio peragitur in inteſtinis, in quæ, ut jam diximus, tranſire ſolent alimenta per pylorum. Peragitur ope duorum liquorum affluentium in inteſtina, iſtbinc è jecore, illinc ex pancreate. Memento nos ſupra dixiſſe, veſiculam fellis in imâ jecinoris parte poſitam, exonerare bilem, quam continet, in inteſtina. Nunc addimus pancreas eſſe glandulam ſuppoſitam inteſtino duodeno.

Igitur pancreate effundente ſuccum quemdam, & veſiculâ fellis bilem, miſcentur alimenta in inteſtinis cum felle, & ſucco pancreatico, & propter illam mixtionem fermentoſcunt, rareſiunt, eorumque partes attenuantur, & tunc verum & germanum chylum componunt. Tunc etiam fit ſecretio partium craſſiorum à ſubtilioribus, quæ enim ſubtiliores ſunt dilabuntur per inteſtinorum poros, prætermeantque in venas lacteas toto meſenterio ſparſas, quæ verò craſſiores, deſcendunt ultro, & componunt fæces, extra corpus ejiciendas.

Si quæras cur pancreas & veſica fellis effundant ſuos liquores præcisè, quando opus eſt, ſive quando alimenta decidunt in inteſtina, reſpondeo, cauſam pendere ex ſitu ſtomachi, reſpectu hepatis, & pancreatis. Hepar eſt ad latus dexterum ſtomachi ſitum, pancreas verò jacet ſub ſtomacho ad modum pulvinaris, & quotieſcunque ſtomachus dilatatur adventu ciborum, toties debet premere hepar, & pancreas, ideoque exprimere liquores in iis contentos.

De ſalivâ non eſt, quod quæras, cur opportunè affluat in cibos, quos manducamus, nam præterquàm quod omni tempore in os defluit ex illis ductibus ſalivaribus dictis, qui definunt in ſuperficiem interiorem genarum, adhuc certum eſt manducationem juvare affluxum ſalivæ, quatenus aperto ore, maxilliſque à ſe invicem recedentibus, genæ fiunt longiores depreſſioreſque, ac per conſequens conſtringunt ductus ſalivares. Adde quod lingua, quæ multum ſalivæ continet, diverſas preſſiones patitur inter manducandum.

Jam diximus paulò ante cauſam, quapropter alimentis in ventriculum deſcendentibus, arteriolæ & glandulæ, quæ ſunt in membranâ interiore ſtomachi, exonerant illum liquorem acidum, quem continent, quia ſcilicet tunc fibræ ſtomachi exten-

l'eau bouillante n'eſt pas capable de réduire les chairs & les os dans l'état, où on les voit réduits en peu de tems dans l'eſtomac des animaux. LA PHYSIQUE.

Il faut donc recourir à une autre cauſe efficiente, ſavoir à certaines liqueurs acides, qui ſont trenchantes comme les eaux fortes, & qui font le même effet que l'eau commune, lorſqu'elle corrompt le ſel, le ſucre, & autres corps ſemblables.

Ces liqueurs acides qui ſe trouvent dans certaines glandules dont la membrane intérieure de l'eſtomac eſt pleine, exprimées de ces glandules par la peſanteur des alimens qui y tombent, & qui tendent l'eſtomac, ſe mêlent aux alimens mollifiez dans la bouche, en pénétrent les particules, les agitent, les découpent, les broient & les diſſolvent.

La troiſieme digeſtion ſe fait dans les inteſtins, où les alimens tombent par le pylore, comme nous avons déjà dit. Elle eſt l'effet de deux liqueurs qui coulent dans les inteſtins, & qui viennent l'une du foie, & l'autre du pancréas. Nous avons déjà marqué que la véſicule du fiel ſituée à la partie inférieure du foie, décharge dans les inteſtins la bile qu'elle renferme. Nous ajoûtons ici que le pancréas eſt une glandule placée ſous le duodenum.

Ainſi le pancréas répandant un certain ſuc, & la véſicule du fiel verſant la bile, les alimens ſe mêlent dans les inteſtins avec ces deux liqueurs, ce qui les fait fermenter, les raréfie, broie leurs parties, & les met en état de compoſer un bon chyle. Alors auſſi les parties ſubtiles ſe ſéparent des groſſieres, & les premières pénétrant à travers les pores des inteſtins, paſſent dans les veines lactées répanduës dans tout le méſentere, tandis que les ſecondes décendent d'elles mêmes, & compoſent les excrémens.

Il eſt naturel de demander maintenant pourquoi le pancréas & la véſicule du fiel répandent leurs liqueurs, juſte lorſqu'elles ſont néceſſaires, c'eſt-à-dire lorſque les alimens décendent dans les inteſtins. Je réponds que c'eſt un effet de la ſituation de l'eſtomac par rapport au foie & au pancréas. Le foie eſt au côté droit de l'eſtomac, & le pancréas au côté gauche, où il lui ſert comme de couſſin. Ainſi dès que l'eſtomac eſt dilaté par les mets, il doit preſſer le foie & le pancréas, & exprimer de la ſorte les liqueurs qu'ils contiennent.

Pour ce qui eſt de la ſalive, on ne doit pas demander pourquoi elle abonde auſſi à propos dans les alimens que nous prenons; car outre qu'elle découle en tout tems des conduits ſalivaires qui aboutiſſent à la ſuperficie intérieure des joues, il eſt certain que l'action de manger aide encore à la faire couler, parce que la bouche étant ouverte, & les machoires s'éloignant l'une de l'autre, les joüés s'allongent & ſe creuſent, de ſorte qu'elles preſſent les conduits ſalivaires. Ajoûtez que la langue qui contient beaucoup de ſalive ſouffre pluſieurs preſſions tandis qu'on mange.

Nous avons déjà dit pourquoi quand les alimens tombent dans le ventricule, les petites arteres & les glandules qui ſont dans la membrane intérieure de l'eſtomac, jettent leur liqueur acide dans le ventricule, & on a vû que cet effet vient de ce que le poids des alimens étend les fibres

Digitized by Google

La Physique.

fibres de l'eſtomac. J'ajoûte maintenant que les alimens ſe fermentent, dès que les eſprits acides du ferment les pénétrent, de même que la farine, lorsqu'elle eſt pénétrée de levain, ou d'eſprits acides de levain. Voilà la cauſe méchanique de ces effets, & non une cauſe priſe de je ne ſais quelle vertu ſympathique.

duntur propter pondus ciborum. Adde, quod cibi fermentantur ſtatim atque ſpiritus acidi fermenti in eos penetrant, quemadmodum farina, ſtatim atque fermento, ſive acido fermenti ſpiritu penetratur. Ergo cauſam habes mechanicam iſtorum effectuum, non verò deſumptam ex quâdam facultate ſympathetica.

Il eſt évident que ce principe de la digeſtion ſe ſoûtient mieux que cet autre emprunté de la chaleur naturelle; car le changement qui arrive aux alimens peut conſiſter en ce que leurs parties ſoient diſſoutes, fermentées & broiées. Or il eſt certain par une infinité d'expériences chymiques que les liqueurs acides ſont fort propres à diſſoudre, broier & fermenter les corps. Donc la ſalive, & l'humeur exprimée des glandules du ventricule, étant d'une ſaveur acide, peuvent produire dans les alimens le changement qui s'y fait. Donc la chaleur naturelle doit paſſer tout au plus pour un adminicule de la digeſtion, en ce qu'agitant la liqueur acide, elle eſt cauſe que cette liqueur broie les mets en moins de tems.

Evidens eſt principium illud digeſtionis alimentorum probabilius eſſe, quam alterum illud caloris naturalis, quippe mutatio, quæ contingit alimentis, conſiſtere poteſt in ſola diviſione, fermentatione, & concoctione partium. Atqui certum eſt innumeris experientiis Chymicis, liquores acidos aptiſſimos eſſe dividendis, concidendis, exſolvendis, atque fermentandis corporibus. Ergo ſaliva, humorque ex glandulis ventriculi expreſſus, cùm ſaporis acidi ſint, poterunt immutare alimenta eo modo, quo immutantur. Calor ergo naturalis debet ad ſummum haberi pro adminiculo digeſtionis, quatenus liquorem acidum agitando, facit, ut promptiùs concidat ciborum particulas.

De plus, on a découvert par pluſieurs expériences chymiques, que les corps qui ont les qualitez de la bile & du ſuc pancréatique ne ſe mêlent jamais, qu'il ne s'excite en eux une effervefcence ſoudaine & conſidérable. En effet, la bile abonde en ſels volatiles & lexiviaux, & en parties oléagineuſes & ſulphureuſes, de même que les ſucs pancréatiques en eſprits acides.

Or quand on mêle dans une phiole de l'eſprit de vitriol qui eſt fort acide avec de la ſciure d'acier où les ſels de lexive abondent, ils ſe fermentent & bouillonnent d'abord. Le même arrive, quand on mêle de l'huile de tartre, où il y a beaucoup de ſel lexivial, avec de l'eſprit de vitriol. Donc quand le ſuc pancréatique ſe mêle dans les inteſtins avec la bile, il doit ſe faire une fermentation notable, que le chyle gras & viſqueux comme il eſt doit augmenter encore, & par cette fermentation les parties du chile broiées, deviennent plus fluides & plus propres à paſſer par les pores inſenſibles des inteſtins. Donc ces principes ſont fondez ſur des expériences.

Præterea multis experientiis chymicis compertum habemus, corpora, quæ habent qualitates bilis, & ſucci pancreatici, numquam permiſceri, quin ſubitò & notabiliter effervescant. Hæc nempè natura bilis eſt, ut multis ſcateat ſalibus volatilibus & lixivialibus, partibuſque oleaginoſis ſulphureiſque, ſucci verò pancreatici, ut multis ſpiritibus acidis repleantur.

Jam certum eſt ſpiritum vitrioli, qui valde acidus eſt, & ſcobem chalybis, in quâ multum eſt ſalium lixivialium, ſi miſceantur in phialâ, fermentari, & effervescere. Idem accidit, quoties oleum tartari, in quo eſt maxima copia ſalis lixivialis, miſcetur cum ſpiritu vitrioli. Ergo etiam, quando ſuccus pancreaticus miſcetur cum bile in inteſtinis, ingens dari debet fermentatio, quam chylus pinguis & viſcidus potius intendit, quam remittit. Per eam fermentationem chyli partes attenuantur, reddunturque fluidiores, & aptiores ad prætermittendum per poros inſenſibiles inteſtinorum. Ergo hæc principia nituntur experientiis.

Suivons maintenant la route du chyle reçu dans les veines lactées, ainſi nommées, parce qu'Aſellius qui les a découvertes dans le méſentere des animaux diſſequez vivans, y trouva une certaine liqueur reſſemblante à du lait. Les anciens n'avoient vû dans le méſentere que les veines méſaraïques, par leſquelles ils diſoient que le chyle étoit conduit au cœur, où il ſe changeoit en ſang. Des veines lactées le chyle ne va point au foie, puiſque ſi vous ôtez le foie à un animal vivant, les veines lactées ne ſe vuident pas, ce qui arriveroit pourtant, ſi elles tendoient vers cette partie. Il ne tend donc qu'au cœur, & il y arrive par pluſieurs détours. D'abord il ſe jette dans le réſervoir de Pecquet (c'eſt le nom de celui qui l'a découvert), où il ſe mêle avec la lymphe qui s'y décharge de toutes parts, & il y perd une partie de ſa viſcoſité, après quoi, purifié ainſi, il coule avec moins de peine. De là par le canal choledoque il monte dans les veines ſouclavieres, près du col. Elles le portent dans la veine cave, d'où il paſſe au ventricule droit du cœur, & là il ſe raréfie & acquiert la forme de ſang.

Nunc videamus curſum chyli recepti in venas lacteas, ſic dictas, quia Aſellius, à quo detectæ ſunt (erant enim olim incognitæ) in animalium vivorum exſectorum meſenterio, deprehendit in illis liquorem quemdam lacteum. Veteres in meſenterio tantùm viderant venas meſaraicas, per quas dicebant chylum deferri in cor, & ibi ſanguinem fieri. A venis lacteis chylus minimè tendit in jecur, ut conſtat ex eo, quod avulſo jecore animali vivente, venæ lacteæ non evacuantur, quod tamen eveniret, ſi eò tenderent. Sed tendit chylus in cor, & eò pervenit per varios circuitus. Primò confluit in receptaculum Pecqueti (ſic vocatur à nomine detectoris) ubi miſcetur cum lymphâ, undequâque ſe in hoc receptaculum exonerante, quâ minuitur ejus viſciditas, factuſque limpidior facilius fluere valet. Hinc deindè per canalem choledochum aſcendit ad venas, ſubclavias dictas, non procul à collo. Illæ autem venæ illum deferunt in venam cavam, ex quâ tranſit in ventriculum dextrum cordis, ubi rarefactus formam acquirit veri ſanguinis.

Super-

Superest, ut videamus, quomodo chylus ad cor delatus, ibique sanguis factus, nutriat totum animal. Pro quo scire debemus distributionem venarum & arteriarum per totum corpus, hi enim sunt duo canales, per quos sanguis omnes corporis partes alluit, qui in eo differunt à se invicem, quod tunica venarum sit admodùm tenuis, & in extremâ corporis superficie ut plurimum appareat, tunica verò arteriarum satis crassa sit, nec cuti adeo vicina.

Il reste à examiner comment le chyle porté au cœur, & converti en sang, nourrit l'animal. Il faut connoître pour cet effet la distribution des veines & des arteres dans tout le corps ; car ce sont les deux canaux par lesquels le sang en arrose toutes les parties. Ils différent entre eux, en ce que la tunique des veines est fort mince, & paroit d'ordinaire sur la superficie de la chair, au lieu que la tunique des arteres est assez épaisse, & qu'elle est moins près de la chair.

La Physique.

Duæ sunt arteriæ capitales (ut ita dicam) nempe magna arteria, sive aorta, & vena arteriosa; totidem venæ, nempe vena cava, & arteria venosa.

Il y a deux arteres principales, la grande artere ou l'aorte, & la veine artérieuse, & autant de veines principales, la veine cave, & l'artere veineuse.

Ex illis tanquàm è trunco omnes aliæ arteriæ & venæ, tanquàm surculi, progerminantur. Radices earum existunt in basi cordis, in quâ sunt veluti quatuor ostia, in quibus illæ inseruntur. Quia verò cor duos habet ventriculos, seu cavitates, quæ separantur septo quodam compacto, idcirco duo ex istis canalibus desinunt in cavitatem dexteram cordis, duo verò in cavitatem sinistram, ideoque basis cordis duo habet orificia, seu ostia ex parte dexterâ, & duo in sinistrâ. Ad cavitatem dexteram terminatur vena arteriosa, & vena cava; ad sinistram arteria venosa, & aorta.

D'elles comme de deux troncs sortent les autres arteres & veines. Elles ont leurs racines dans la base du cœur, où il y a quatre espéces d'embouchures, dans lesquelles elles s'insérent. Mais comme le cœur a deux ventricules ou cavitez séparées par un lacis compact, deux de ces canaux aboutissent à la cavité droite du cœur, & deux à la cavité gauche, & par la même raison, le cœur a deux orifices au côté droit, & deux au côté gauche. La veine artérieuse & la veine cave se terminent à la cavité droite, & l'artere veineuse & l'aorte à la gauche.

Non procul à corde vena cava, veluti recubans juxta vertebras, finditur in duos ramos, quorum alter sursum tendens subdividitur in ramulos innumerabiles, qui per collum, caput, brachia, cæteraque corporis partes superiores disseminantur, ideoque vena cava ascendens vocatur. Alter deorsùm tendens subdividitur similiter in ramulos innumerabiles, pervadentes femora, & reliquas partes inferiores, ideoque vocatur vena cava descendens.

Assez près du cœur, la veine cave qui est comme couchée auprès des vertebres, se sépare en deux branches. L'une montant en haut, se subdivise en une infinité de rameaux, qui se répandent dans le col, dans la tête, dans les bras & dans les autres parties supérieures du corps, de sorte qu'on l'appelle la veine cave montante. L'autre décendant en bas, se subdivise de même en je ne sais combien de petits rameaux, qui passent dans les cuisses & dans les autres parties inférieures, ce qui l'a fait nommer veine cave décendante.

Hinc patet, omnes corporis venas, si arteriam venosam excipias, esse propagines venæ cavæ, ipsam quoque venam portam cum suis surculis, toto mesenterio dispersis, quos vocant venas mesaraicas, quique in unum confluentes alveum ad partem jecoris infimam, venam portam constituunt. Hæc quoque ramus esse videtur venæ cavæ, quia à summa jecoris parte prodit vena, quæ dicitur ramus hepaticus, & terminatur in venam cavam.

Il s'ensuit de cette explication que hors l'artere veineuse, les veines sont toutes des branches de la veine cave, sans en excepter même la veine porte, ni ses petits rameaux répandus dans le mésentere, qu'on appelle les veines mésaraïques, & qui se réünissant dans la partie inférieure du foie, constituent la veine porte. En effet, il paroit qu'elle est une branche de la veine cave, parce que de la partie supérieure du foie sort une veine qu'on nomme le rameau hépatique, qui se termine à la veine cave.

Altera vena, quam veteres arteriam venosam dixere, quia videbant ex unâ parte illius tunicam esse tenuem, instar tunicæ venarum, & ex altera credebant arterias solùm prodire à cavitate cordis sinistrâ, ea inquam vena subdividitur in plures ramos, per pulmonem sparsos, unde est, quod dicatur à quibusdam vena pulmonis.

L'autre veine est celle que les anciens nommoient l'artere veineuse, parce que d'un côté, ils lui voioient une tunique déliée comme celle des veines, & que de l'autre, ils croioient que les arteres naissoient seulement de la cavité gauche du cœur. Cette veine est partagée en plusieurs rameaux répandus dans le poumon, & c'est ce qui l'a fait appeller par quelques-uns la veine du poumon.

Ex dictis de venæ cavæ dispersione per totum corpus intelligere datur aortæ distributionem, nam ubicumque sunt ramuli venæ cavæ, ibi etiam ad latus expanduntur ramuli aortæ, quæ non minùs, quam vena cava sternitur, primò juxta vertebras, ac deinde dividitur in duos ramos, sive in aortam descendentem, & ascendentem, quæ rursus diversa obtinent nomina, pro diversitate membrorum.

Par ce que nous avons dit de la distribution de la veine cave dans le corps, il est aisé de comprendre celle de l'aorte; car par tout où il y a des rameaux de la veine cave, il y a à côté des rameaux de l'aorte, laquelle ainsi que la veine cave, est couchée d'abord auprès des vertebres, après quoi elle se divise en deux rameaux, l'aorte montante, & l'aorte décendante, qui prennent divers noms dans les divers membres qu'elles traversent.

Altera arteria, quam veteres vocarunt venam

L'autre artere que les anciens nommoient vei-

La Phyſique.

ne artérieuſe, parce qu'ils croioient que les arteres devoient venir ſeulement du ventricule droit du cœur, & que d'un autre côté ils lui voioient une tunique épaiſſe comme aux arteres, cette artere, dis-je, eſt diviſée en pluſieurs rameaux, qui ſe répandent dans le poumon, ce qui l'a fait nommer par quelques-uns l'artere du poumon.

Il faut remarquer encore qu'à chaque orifice du cœur, c'eſt à-dire aux embouchures des quatre vaiſſeaux ſuſdits, il y a certaines pellicules qui ouvrent & qui ferment ces entrées, d'où on les a nommées valvules. Au reſte elles n'ouvrent & ne ferment pas toutes indifféremment. Quelques-unes ſont diſpoſées de telle maniere, qu'elles ouvrent le cœur pour en laiſſer ſortir le ſang, mais non pour l'y introduire, au lieu que les autres le laiſſent entrer, mais non pas ſortir. Il y a onze de ces valvules, trois à l'embouchure de la veine cave, qui s'ouvrent en dedans par rapport au cœur, autant à l'embouchure de la veine artérieuſe, qui s'ouvrent en dehors, autant à l'embouchure de l'aorte qui s'ouvrent auſſi en dehors, & deux à l'embouchure de l'artere veineuſe, qui s'ouvrent en dedans.

Ainſi le ſang qui de la veine cave va dans le ventricule droit du cœur, trouve aiſément à y entrer, parce que les valvules s'ouvrent en dedans. Mais lorſqu'il eſt raréfié & qu'il cherche une ſortie, il ne peut retourner dans la veine cave, parce que les valvules ne s'ouvrent point en dehors. C'eſt pourquoi trouvant les valvules de la veine artérieuſe qui cedent de ce ſens là, il les pouſſe, & va ſe jetter dans les poumons. Il en eſt de même du ſang qui de l'artere veineuſe va au ventricule gauche du cœur. Après y être entré ſans peine, parce que les valvules ſe pouſſent en dedans, il ne peut retourner dans l'artere veineuſe, à cauſe que les valvules s'en ouvrent en dehors, & il paſſe à l'autre extrémité du corps. Par la même raiſon, le ſang qui ſort une fois du cœur par les valvules de la veine artérieuſe & de l'aorte, ne peut rentrer dans le cœur par le même chemin, parce que ces valvules ne s'ouvrent pas en dedans.

arterioſam, quod crederent à cordis ventriculo dextero ſolas prodire venas, & aliunde viderent hujus tunicam craſſam eſſe, & inſtar tunicæ arteriarum, illa, inquam, in multos ramos dividitur, qui per pulmonem diſſeminantur, unde vocatur à quibuſdam arteria pulmonis.

Præterea obſervandum eſt, ad ſingula cordis orificia, ſive oſtia quatuor vaſorum mox expoſitorum, adeſſe quasdam pelliculas, quæ oſtia illa vel claudunt, vel aperiunt, unde eſt, quod vocantur valvulæ. Sed non indiſcriminatim claudunt, vel aperiunt. Quædam enim ita ſunt diſpoſitæ, ut aperiant quidem cor, ad hoc ut ſanguis egrediatur, ſed non ad hoc, ut ingrediatur: quædam è contra patiuntur ſanguinem ingredi, non verò egredi. Dantur undecim valvulæ ejuſmodi, tres in oſtio venæ cavæ, quæ aperiuntur introrsùm reſpectu cordis; totidem in oſtio venæ arterioſæ, quæ aperiuntur extrorsùm, totidem etiam in oſtio aortæ, quæ aperiuntur extrorsùm, & duæ in oſtio arteriæ venoſæ, quæ aperiuntur introrsùm.

Proinde ſanguis tendens à venâ cavâ in cordis ventriculum dexterum, facile ſibi viam facit ad ingrediendum, quia valvulæ cedunt introrsùm. At ubi rarefactus eſt, & exitum quærit, non habet viam liberam ad redeundum in venam cavam, quia valvulæ non cedunt extrorsùm. Sed quia valvulæ venæ arterioſæ facilè cedunt extrorſum, ideo ſanguis ille rarefactus per eas erumpens abit in pulmones. Similiter ſanguis tendens ab arteriâ venoſâ in ventriculum ſiniſtrum cordis, ingreditur facile, cedentibus valvulis introrsùm, non verò poteſt regredi, ut iterum fluat per eandem arteriam venoſam, quia valvulæ cedunt extrorsùm, & ſic ad extremitatem corporis abit. Propter eandem rationem, ſanguis, qui ſemel exit è corde per valvulas venæ arterioſæ, & aortæ, non poteſt eâdem viâ regredi in cor, valvulæ enim illæ haud quaquam introrsùm cedunt.

De la circulation du ſang.

APrès ce qui précéde, il n'eſt pas malaiſé d'expliquer comment les alimens pris par la bouche deviennent la nourriture du corps entier, puiſque nous avons conduit le chile en quoi ils ſe changent dans l'eſtomac & dans les inteſtins, juſqu'au cœur, où ce chile ſe convertit en ſang, qui coulant par les quatre vaiſſeaux ſuſdits, traverſe le corps de l'homme. Néanmoins pour nous faire une idée tout-à-fait exacte de la nutrition, nous expoſerons en abrégé une invention moderne de ce ſiecle, ſavoir la circulation du ſang.

Les anciens croioient que le ſang ſe formoit dans le foie, d'où il ſe répandoit dans le corps entier, en telle ſorte que la moindre partie couloit par la veine porte, & que l'autre paſſoit du foie dans la veine cave & dans ſes branches. Que néanmoins il en demeuroit encore beaucoup dans le ventricule droit du cœur, & qu'une partie entroit dans les poumons par la veine artérieuſe, tandis que l'autre pénétroit le *ſeptum medium*, & entroit dans la cavité gauche du cœur, où elle ſe convertiſſoit en eſprit vital, qui étoit

De circulatione ſanguinis.

His ita præmiſſis, non difficile explicabitur, quomodo alimenta ore ſumpta in corporis univerſi nutritionem cedant, quandoquidem deduximus chylum, in quem mutatur in ſtomacho, & inteſtinis, uſque ad cor, ubi in ſanguinem evadit, qui fluens per quatuor vaſa ſupra memorata, totum corpus permeat. Nihilominùs ad habendam totius nutritionis accuratiorem cognitionem, juvabit paucis explicare recens hujus ſeculi inventum, nempe circulationem ſanguinis.

Veteres crediderunt, ſanguinem fieri in hepate, ac inde diſtribui per totum corpus, ita ut minor pars flueret per venam portam, major verò ab hepate tranſiret in venam cavam, & omnes ejus ramos. Verùm bonam illius partem divertere ad cavitatem dexteram cordis, ibique bifariam dividi, & alteram portionem tranſire ad pulmones per venam arterioſam, alteram verò penetrare ſeptum medium, & abire in cavitatem ſiniſtram cordis, in

in eâ verò converti in ſpiritum vitalem, qui ad pulmonem per arteriam venoſam, ad reliqua verò corporis membra per magnam arteriam deferretur.

Hæc opinio ſupponit ſanguinem moveri ſemper à meditullio corporis ad ſuperficiem, nunquam verò à ſuperficie ad meditullium redire. Verùm, cum aliundè nulla ſit ratio, quare ſanguis accédat ad ſuperficiem, niſi quando aliqua pars illius exit à venis & arteriis ad nutritionem animalis, certè ſanguis immotus fiare debet, ut plurimùm. Quod ſi res eſſet, non tantus eſſet pulſus arteriarum, & vaſa omnia notabiliter intumeſcerent in extremitate corporis, quia continuò aliquæ portiones ſanguinis in cor ſubeunt, & inde tranſeuntes in venas & arterias, continuò adjunguntur ſanguini, jam in illis exiſtenti.

Præterea hæc opinio ſupponit ſanguinem poſſe tranſire per ſeptum cordis, quod tamen adeò compactum eſt, ut neque aquæ, neque aëri tranſitum præbeat, tranſire etiam à corde in pulmones per arteriam venoſam, quod pati nequeunt valvulæ illius vaſis. Igitur multis nominibus rejicienda eſt hæc ſententia.

Dicamus ergò cum Harvæo, qui circulationem detexit, ſanguinem ita moveri in venis & arterias, ut quâ proportione effluit en illis, ſubeat in iſtas. Et quemadmodum aquæ fluviatiles eodem tempore, & eâdem quantitate ingrediuntur in mare, quo tantumdem aquæ marinæ egredi creditur per canales ſubterraneos, ita dicamus tantumdem ingredi ſanguinis in cor, ſingulis pulſationibus, quantum egreditur, atque adeo ſanguinem non minùs moveri ab extremitatibus in medium, quam à medio in extremitates, & hoc eſt, quod vocant circulationem ſanguinis.

Res ſic concipi debet. Sanguis defertur in cor per venas, & exit à corde, ut abeat versùs extremitates corporis per arterias. Cum itaque duæ ſint venæ, quæ terminantur ad cor, ſcilicet vena cava ad ventriculum dexterum, & arteria venoſa ad ſiniſtrum, debemus concipere, quod utraque effundit unam guttam ſanguinis in ventriculum ſibi reſpondentem. Hæ guttæ extemplò rarefiunt, nam decidunt veluti in fornacem perennem, & per conſequens extendunt ſe ad ſpatium majus, exireque nituntur è cordis ventriculo. Non poſſunt autem redire, unde fluxerunt, propter diſpoſitionem valvularum, ſuprà explicatam. Ergo erumpunt per valvulas venæ arterioſæ, & aortæ. Ergo gutta, quæ erat in cavitate dexterâ cordis, abit in pulmonem per venam arterioſam, quæ verò erat in cavitate ſiniſtrâ, abit in aortam.

Poſtquàm hæ guttæ exierunt è corde, valvulæ venarum non ampliùs ſurſum evectæ, ſanguine intus fermentato, facile cedunt introrſum. Ergo cadunt rursùm duæ guttæ quæ eodem modo, quo præcedentes, rarefiunt, & erumpunt per arterias, & ſic de toto ſanguine guttatim decidente ſtatuendum eſt. Quæ verò guttæ aſcenderunt è corde in arterias, non poſſunt propriâ gravitate cadere iterùm

porté au poumon par l'artere veineuſe, & dans les autres membres par la grande artere. LA PHYSIQUE.

Cette opinion ſuppoſe que le ſang ſe meut toûjours du centre du corps vers ſa ſuperficie, & que jamais il ne retourne de ſa ſuperficie vers le milieu. Mais comme il n'y a point de raiſon pour que le ſang s'approche de la ſuperficie, ſi ce n'eſt lors qu'il en ſort quelque partie des veines & des arteres pour la nourriture de l'animal, le ſang doit être immobile la plûpart du tems. Or en ce cas, les arteres ne battroient pas avec tant de force, & les vaiſſeaux s'enfleroient conſidérablement dans l'extrémité du corps, parce qu'il entre ſans ceſſe quelque portion de ſang dans le cœur, d'où paſſant dans les veines & dans les arteres, il ſe joint au ſang qui y eſt déjà.

D'un autre côté, ce ſentiment ſuppoſe deux choſes, la premiere, que le ſang peut couler au travers du *ſeptum* ou lacis du cœur, lequel néanmoins eſt compact à tel point, que ni l'eau ni l'air ne peuvent le traverſer, & la ſeconde, qu'il peut paſſer du cœur dans le poumon par l'artere veineuſe, ce que les valvules de ce vaiſſeau rendent impoſſible. Ainſi on doit rejetter cette opinion.

Diſons donc avec Harvey qui a découvert la circulation, que le ſang ſe meut de telle maniere dans les veines & dans les arteres, qu'autant qu'il en ſort des premieres, autant il en entre dans les ſecondes. Ajoûtons que comme les eaux des fleuves entrent en même tems & en même quantité dans la mer, qu'il ſort d'eaux de la mer qui entrent dans des canaux ſouterrains, de même à chaque battement du cœur, il y entre autant de ſang qu'il en ſort, d'où il s'enſuit que le ſang ne ſe meut pas moins des extrémitez du corps vers le milieu que du milieu vers les extrémitez. Or c'eſt là ce qu'on appelle circulation du ſang.

Voici comme on doit la concevoir. Le ſang porté au cœur par les veines, ſort du cœur, pour paſſer aux extrémitez du corps par les arteres. Ainſi comme il y a deux veines qui aboutiſſent au cœur, la veine cave au ventricule droit, & l'artere veineuſe au ventricule gauche, chacune à chaque moment verſe une goute de ſang dans le ventricule auquel elle répond. Ces goutes ſe raréfiant d'abord dans cette eſpéce de fourneaux toûjours échauffez, elles s'étendent, & cherchent à ſortir de ce ventricule. Or elles ne peuvent retourner d'où elles ſont venues, à cauſe de la diſpoſition des valvules ſuſdites. Ainſi elles ſortent par celles de la veine artérieuſe & de l'aorte. Par conſéquent celles qui étoient dans la cavité droite du cœur vont au poumon par la veine artérieuſe, & celles qui étoient dans la cavité gauche entrent dans l'aorte.

Lorſque ces goutes ſont ſorties du cœur, les valvules des veines qui ne ſont plus pouſſées par le ſang qui ſe fermentoit dans le cœur, s'ouvrent ſans peine en dedans, & ainſi il tombe encore deux goutes, qui raréfiées comme les précédentes, le jettent dans les arteres. Il faut en dire autant du reſte du ſang qui tombe de la même maniere goute à goute. Or les goutes qui du cœur ſont montées dans les arteres, ne peuvent retomber dans le cœur par leur propre gravité,

La Physique.

à cauſe de la diſpoſition particuliere des valvules. Par conſéquent, elles s'éloignent toûjours du cœur, & pouſſées par celles qui ſortent l'une après l'autre du cœur, elles pouſſent de même le ſang qui eſt déjà dans les arteres. Mais comme les arteres ne peuvent recevoir le nouveau ſang raréfié dans le cœur, qu'elles ne ſe déchargent du vieux, autant de fois qu'il part du ſang du ventricule droit du cœur dans la veine artérieuſe, autant de fois il pouſſe le ſang qu'il y trouve, & en fait paſſer quelques goutes dans l'artere veineuſe, d'où elles paſſent dans la cavité gauche du cœur, & de même autant de fois que le ſang part de la cavité gauche du cœur dans l'aorte, autant de fois il pouſſe celui qu'il y trouve, & en fait entrer quelques goutes dans la veine cave.

in cor, propter diſpoſitionem peculiarem valvularum arteriæ. Ergo moventur recedendo à corde, & ſicut ipſæ impelluntur à guttis ſucceſſivè è corde aſcendentibus, ita etiam impellunt ſanguinem in arteriis jam exiſtentem. Quia verò arteriæ non poſſunt novum ſanguinem in corde rarefactum accipere, quin veterem extra ſe emittant, idcirco concipere debemus, quod quotieſcumque ſanguis erumpit è ventriculo dextero cordis in venam arterioſam, toties impellit ſanguinem in eâ contentum, efficitque ut aliquæ guttæ tranſeant in arteriam venoſam, ex quâ in cavitatem ſiniſtram cordis tendunt, & ſimiliter quotieſcumque ſanguis è cavitate ſiniſtrâ cordis erumpit in aortam, totiet impellit ſanguinem in eâ contentum, efficitque ut quædam guttæ tranſeant in venam cavam.

Telle eſt donc la route du ſang. La veine cave le jette dans la cavité droite du cœur, d'où il paſſe dans la veine artérieuſe, & enſuite dans l'artere veineuſe, qui le décharge dans la cavité gauche du cœur, d'où il va dans l'aorte, dont parcourant le tronc & les rameaux, il arrive aux extrémitez du corps, après quoi il retourne de l'aorte dans la veine cave, & de la veine cave dans le ventricule droit du cœur.

Proinde hic erit progreſſus ſanguinis, ut vena cava illum exoneret in cavitatem cordis dexteram, ex quâ tranſeat in venam arterioſam, hinc in arteriam venoſam, quæ illum exoneret in cavitatem cordis dexteram, ex quâ tranſeat in aortam, cujus percurrens truncum & ramos uſque ad extremitatem corporis perveniat, iterùm verò redeat ex aortâ in venam cavam, & per venam cavam in dexterum cordis ventriculum.

Vous demanderez comment le ſang peut paſſer des arteres dans les veines.

Quæres quo modo ſanguis poſſit tranſire in venas ex arteriis.

Je réponds qu'il y a certaines embouchures nommées chez les Médecins anaſtomoſes, qui facilitent ce paſſage, parce qu'elles ſont comme une inciſion des veines & des arteres. Or on ne peut nier qu'il y ait de telles anaſtomoſes. En effet, ſi on lie l'aorte un peu au deſſus du cœur, & qu'on la coupe enſuite entre le cœur & la ligature, le ſang de l'animal, tant celui qui eſt dans l'aorte que celui qui eſt dans les veines, revient bien-tôt par la veine cave, ce qui n'arriveroit point, s'il n'y avoit quelque communication entre l'aorte & la veine cave.

Reſpondeo eſſe quædam oſcula, quæ à Medicis vocantur anaſtomoſes, quæ illum tranſitum facilem reddunt, ſunt enim veluti inciſio venarum & arteriarum. Porro dari tales anaſtomoſes negari non poteſt. Nam experientia demonſtrat, quod ligatâ aortâ non multùm ſupra cor, ac deinde reſectâ inter cor & ligaturam, univerſus animalis ſanguis, tum qui in aortâ continetur, tum qui in venis, brevi refluit per venam cavam, quod non fieret, ſi non daretur communicatio inter aortam, & venam cavam.

D'un autre côté, on trouve dans les veines des valvules qui s'ouvrent d'une extrémité du corps vers le cœur, mais non au contraire. C'eſt donc une preuve que le ſang ſe meut en ce ſens là, & d'ailleurs on peut le démontrer à l'œil, en prenant une veine d'un animal vivant, & en la ſéparant de la chair voiſine en telle maniere, qu'on puiſſe la lier en introduiſant un fil par deſſous. Car la portion de la veine qui eſt entre la ligature & les extrémitez du corps, s'enflera ſi on ouvre la veine entre le cœur & la ligature, & il ne ſortira preſque point de ſang, ce qui arrivera au contraire, ſi on ouvre la veine de l'autre côté de la ligature. Voilà pourquoi les Chirurgiens bandent le bras au deſſus de l'endroit où ils veulent ſaigner.

Præterea dantur in venis quædam valvulæ, quæ aperiuntur quidem ab extremitate corporis verſùs cor, ſed non vice verſâ, quod ſignum eſt, ſanguinem venarum moveri in hunc ſenſum, & hoc ipſum oculo demonſtrari poteſt, ſi vena animalis viventis ita à carne vicinâ ſeparetur, ut introducto ſubtus filo ligari poſſit. Tunc enim portio venæ, quæ eſt inter ligamen & extremitates corporis, intumeſcere videtur, ſi aperiatur vena inter cor & ligaturam, & nihil fere exit ſanguinis; ſecus ſi ad alteram partem ligaturæ aperiatur. Hinc capies, quare Chirurgi ligent brachium ſuprà locum ubi volunt aperire venam.

Ce ſont là autant de fortes preuves de la circulation du ſang. Cependant en voici encore une à laquelle il n'y a point de réponſe. Il eſt évident qu'à chaque battement du pouls il entre quelques goutes de ſang dans le cœur. Suppoſons qu'elles montent à une dragme. Il eſt évident auſſi qu'on peut compter par heures plus de trois mille battemens d'arteres, d'où il ſuit qu'il entre & qu'il ſort dans cet intervalle plus de trois mille dragmes de ſang. Par conſéquent, en vingt-quatre heures il entre dans le cœur ſeptante-deux mille dragmes de ſang, c'eſt-à-dire neuf mille

Hæc omnia probant circulationem ſanguinis. Sed ecce rationem prorſus irrefragabilem. Evidens eſt ſingulis pulſationibus aliquam ſanguinis guttam ingredi in cor. Suppeniamus ingredi unam drachmam. Evidens eſt etiam ſingulis horis poſſe numerari plus quam tria millia pulſationum arteriæ, & per conſequens tria millia drachmarum ſanguinis ingredi, & egredi cor ſingulis horis, hinc ſequitur intra 24. horas ingredi in cor drachmas ſanguinis 72000. ſive uncias 9000. ſive libras 562. cum

octo

Digitized by Google

ctio uncüs. Jam cum homines facile poſſint manere impaſti per horas 24. ſequeretur, eos habere ſimul in venis 562. libras ſanguinis, ſi non idem multoties in cor rediret per circulationem. Quod cum ſit impoſſibile, (nam juxta multos non dantur in corpore ut plurimùm plus quam 10. libræ ſanguinis) evidens eſt, ſanguinem circulari, & quidem ita, ut ſingulis horis tres fiant circulationes integræ ſanguinis.

Obſerva pulſum arteriarum, quem vocant ſyſtolen & diaſtolen, oriri è motu cordis; nam quotieſcumque cor emittit ſanguinem, in ſuis ventriculis rarefactum, ad arterias, illæ intumeſcunt, & tunc datur diaſtole, donec verò alius ſanguis præparatur in corde, qui rurſùm emittatur, arteriæ redeunt ad priſtinum ſtatum, & tunc datur ſyſtole.

Tandem aliquando dicamus qui peragatur nutritio. Fit quatenus innumeræ ſanguinis particulæ, per poros venarum & arteriarum effluentes, inſinuant ſeſe intra poros fibraſque carnium, ibique manent irretitæ cum veteri carne.

Idem dic de nutritione aliarum partium, quæ ſimiliter fit, quatenus particulæ ſanguinis, quarum figura non eſt apta nutritioni carnis, ulteriùs permeant, ut adjungantur oſſibus, nervis, medullæ &c. Omnes iſtæ partes concipi debent, tanquàm cribra diverſimodè perforata, ita ut quælibet, retinendo particulas ſanguinis ſuis poruli commenſuratas, nutriatur, & aliquando adaugeatur illis, alias verò aliò tendere determinet.

onces, ou cinq cent ſoixante-deux livres & huit onces. Or un homme peut être aiſément vingt-quatre heures ſans manger. Donc il s'enſuivroit qu'il auroit à la fois dans les veines cinq cent ſoixante-deux livres de ſang, ſi ce n'étoit pas le même qui rentre ſouvent dans le cœur par la circulation. Or c'eſt une choſe impoſſible; car ſelon bien des Savans, il n'y a d'ordinaire dans le cœur que dix livres de ſang. Il eſt donc évident, & que le ſang circule, & que la circulation ſe fait trois fois par heure. La Phyſique.

Remarquez que le battement des artéres qu'on appelle ſyſtole & diaſtole, nait du mouvement du cœur; car chaque fois que le cœur envoie dans les arteres le ſang raréfié dans ſes ventricules, elles s'enflent, & alors la diaſtole ſe fait, & tandis qu'il ſe prépare dans le cœur d'autre ſang pour être envoié aux arteres, elles ſe deſenflent, & alors ſe fait la ſyſtole.

Pour en venir maintenant à la maniere de la nutrition, elle ſe fait, entant qu'une infinité de parties de ſang échapées par les pores des veines & des arteres, s'inſinuent dans les pores & dans les fibres des chairs, & demeurent attachées à la vieille chair.

Il en faut dire autant de la nutrition des autres parties, c'eſt-à-dire qu'elle ſe fait, lorsque les particules de ſang dont la figure n'eſt pas propre à former des chairs, vont ailleurs s'attacher aux os, aux nerfs, & à la moelle. Alors on doit regarder ces parties comme autant de cribles percez diverſement, dont chacun retient les particules de ſang proportionnées à ſes pores, pour en tirer ſa nourriture & ſon accroiſſement, & laiſſe paſſer les autres.

De Reſpiratione.

AGamus breviter de reſpiratione, quæ tertia eſt proprietas hominis, in quantum eſt machina.

Dico illam complecti tùm inſpirationem, quæ eſt ingreſſus aëris in pulmonem, tum exſpirationem, quæ eſt aëris egreſſus.

Neque putandum eſt, eſſe in pulmonibus virtutem quamdam attractricem aëris. Aër enim per veram impulſionem ſubit in pulmones, eo modo, quo in follet, quos manu diducimus. Nempe ſicut in corde, ita etiam in diaphragmate viget perennis quidam motus ſurſùm & deorſùm. Ergo quando diaphragma deorſùm movetur, neceſſe eſt, ut venter aſſurgat, ac veluti intumeſcat. Non poteſt autem aſſurgere, quin aërem ambientem impellat, & quia nullum datur vacuum, aër iſte circuitu facto debet ſe recipere in locum corporis prementis. Ergo tendit in capacitatem pectoris, & in pulmonem, qui ad deſenſum diaphragmatis dilatatur, & quando diaphragma ſurſum redit, & premit pulmonem, aër incluſus exprimitur, & abire cogitur.

Confirmatur, quia ſtomacho pleno, crebriùs & remiſſiùs reſpiratur, tum etiam in aëre denſo, balitu vel fumo incraſſato. Ratio eſt, quia in priori caſu diaphragma non habet libertatem ſeſe explicandi, quantùm inſitâ vi dilatari poteſt, propter duritatem ventriculi, in poſteriori verò, quia pulmone manente diſtenſo, ut qui non valeat expectorare

De la Reſpiration.

LA reſpiration eſt la troiſieme propriété de l'homme entant qu'il eſt une machine.

Elle renferme l'inſpiration qui eſt l'entrée de l'air dans le poumon, & l'exſpiration qui eſt la ſortie de cet air.

Il ne faut pas croire qu'il y ait dans les poumons une vertu qui attire l'air. Il y entre par une véritable impulſion, de même que dans un ſouflet qu'on ouvre avec la main. En effet, il y a dans le diphragme comme dans le cœur un mouvement perpétuel qui l'éleve & qui l'abaiſſe. Ainſi quand le diaphragme eſt abaiſſé, il faut que le ventre s'éleve, & s'enfle pour ainſi dire. Mais il ne peut s'élever qu'il ne chaſſe l'air qui l'environne; & comme il n'y a point de vuide, cet air doit faire un tour & paſſer à la place du corps qui le preſſe. Donc il tend vers la capacité de la poitrine & dans le poumon, lequel ſe dilate quand le diaphragme décend, & lorsque le diaphragme remonte & preſſe le poumon, l'air enfermé eſt obligé d'en ſortir.

Ce qui confirme ce que je dis, eſt que quand l'eſtomac eſt plein, la reſpiration eſt & plus fréquente, & plus foible, ce qui arrive auſſi dans un air groſſier, ou épaiſſi, ſoit par des exhalaiſons, ſoit par la fumée. Cet effet vient de ce que dans le premier cas, la dureté du ventricule empêche le diaphragme de ſe déploier autant qu'il le pourroit, & que dans le ſecond, le pou-

Digitized by Google

La Physique. mon demeurant tendu, parce qu'il ne peut chaſſer l'exhalaiſon groſſiere, le diaphragme ne peut auſſi retourner en ſon état, de ſorte qu'il va & revient ſouvent, mais avec moins de vigueur.

Il y a des auteurs qui diſent avec aſſez d'apparence que le diaphragme n'eſt pas ſeul la cauſe de la reſpiration, que les muſcles du thorax y contribuent beaucoup, & même que le poumon a une vertu motrice. En effet, bien qu'il n'ait aucun muſcle, néanmoins comme ſes bronchies & ſes cellules ſont compoſées de pluſieurs fibres charnuës, on ne peut lui refuſer un mouvement de contraction & de dilatation. Selon eux, les eſprits animaux peuvent ſe répandre dans ces fibres, & cauſer alors la diaſtole, comme la ſyſtole ſe fait, lorsque la ſortie de ces eſprits relâche les mêmes fibres. De même, diſent-ils, les cellules du poumon dilatées reçoivent l'air, & reſſerrées le rendent. Ce qui fortifie cette penſée, eſt que la huitieme paire de nerfs, dont l'origine eſt dans la moelle allongée ſous le cervelet, envoie pluſieurs branches dans les poumons, ce qui ſeroit ſuperflu, ſi ce n'étoit pour y produire quelque mouvement, à quoi il faut ajoûter que ſi on lie cette paire de nerfs près du col, la voix & la reſpiration ceſſent.

D'ailleurs il faut avouer que le mouvement du poumon ne ſuffit pas; car ſi les muſcles thoraciques ne pouſſoient les côtes en dehors, la matiere qui environne le poumon ne lui feroit point place, & ainſi le poumon ne pourroit ſe dilater. Mais les os de la poitrine étant pouſſez par ces muſcles, l'air qui environne le poumon, trouve dans la poitrine un eſpace pour ſe retirer. De là vient que dans l'apoplexie, la reſpiration ceſſe, ou s'affoiblit du moins, parce que les muſcles thoraciques ſont entrepris.

On pourroit dire cent choſes ſur les uſages de la reſpiration. Mais nous n'en dirons qu'une. C'eſt qu'elle ſert en premier lieu à rafraichir le ſang de l'artere veineuſe, ſans quoi il ne ſeroit pas propre à ſe raréfier dans le ventricule gauche, ni à entretenir la chaleur du cœur, & en ſecond lieu, à tirer de la poitrine les fumées dont le ſang de l'artere veineuſe & de la veine artérieuſe ſe purge.

craſſum halitum, diaphragma non valet quoque redire ad ſuum ſtatum: ergo facit itus, & reditus crebriores, minuſque vehementes.

Obſerva non improbabiliter aſſerere quoſdam, ſolum diaphragma non eſſe cauſam reſpirationis, ſed muſculos thoracicos concurrere plurimùm ad illam; imo pulmonem inſtructum eſſe virtute motrice: quamvis enim nullos contineat muſculos, quia tamen ejus bronchiæ & cellulæ conſtant multis fibris carnoſis, non negari debet ipſi motus contractionis & dilatationis. Nam ſpiritus animalis diffundi poteſt per eas fibras, & tunc fit pulmonis ſyſtole, ſicut diaſtole, quando exeunte ſpiritu fibræ laxantur. Cellulæ pulmonis dilatatæ accipiunt aërem, contractæ emittunt. Confirmatur, quia octavum nervorum par, cujus origo eſt in medullâ elongata ſub cerebello, plurimos ramos emittit per pulmones, quod eſſet fruſtra, niſi alicujus motûs cauſâ fieret, tùm etiam, quia ligato pari ea nervorum juxta collum, ceſſat vox & reſpiratio.

Interim fatendum eſt, non ſufficere motum pulmonis, nam niſi muſculi thoracici impellerent coſtas extrorsùm, materia ambiens pulmonem non cederet ipſi, & ſine eâ ceſſione, pulmo non poſſet dilatari. Sed motis oſſibus pectoris actione eorum muſcularum, habet quò ſe recipiat aër, qui pulmonem ambit intra pectus. Hinc capies, cur in apoplexiâ, in quâ muſculi thoracici laborant paralyſi, ceſſet, vel ſaltem debilitetur reſpiratio.

De uſibus reſpirationis innumera dici poſſent. Ego hoc unum dicam, inſervire illam, tùm ad refrigerandum ſanguinem arteriæ venoſæ, ſine quâ refrigeratione non aptus eſſet rarefieri in cavitate cordis ſiniſtrâ, foovereque calorem cordis; tùm ad educendas è pectore fuligines, quibus ſanguis venæ arterioſæ & arteriæ venoſæ expurgatur.

De la faim & de la ſoif.

LA faim n'eſt autre choſe qu'un certain piquotement de l'eſtomac produit par cette liqueur acide qui diſſout les alimens. Cette liqueur tombant dans l'eſtomac, & n'y trouvant point de mets à diſſoudre, emploie ſes forces à piquer les nerfs de l'eſtomac.

La preuve eſt que les liqueurs acides comme le vinaigre, & celles qui excitent cette humeur à couler en détergeant l'eſtomac, irritent l'appétit, au lieu que la graiſſe l'émouſſe, parce que l'humeur acide embarraſſée dans cette graiſſe, ne peut piquer l'eſtomac.

La ſoif a une cauſe un peu différente, ſavoir le piquotement de la gorge cauſé par une humeur, agitée violemment & trop chaude. Voici comme cela ſe fait. Il ſort ſans ceſſe du ventricule, une humeur qui ſe jette dans la gorge pour l'arroſer. Or lors qu'il s'excite dans le corps une chaleur immoderée, ſoit par la violence du chaud de la ſaiſon, ou par l'intempérie de quelque viſcere, ou pour avoir bû trop de vin, ou par l'uſage exceſſif des viandes ſalées, cette

De fame & ſiti.

FAmes nihil aliud eſt, quam vellicatio ſtomachi orta ex liquore acido, quem diximus exſolvere alimenta. Nimirum liquor ille cadens in ſtomachum, neque reperiens in eo cibos, quos exſolvat, impendit ſuam actionem in pungendis nervis ſtomachi.

Confirmatur, quia res acidæ, ut acetum, proritant appetitum edendi, & quæcunque ſtomachum detergendo juvant affluxum humoris acidi, è contra adeps famem impedit, quia liquor acidus, adipe implicatus, non pungit ſtomachum.

Sitis paulò aliam habet cauſam, nimirum vellicationem faucium ortam ex humore concitatiori & calidiori. Affluit è ventriculo perennis humor in fauces ad eas irrigandas, ſed quandò calor immoderatus excitatur in corpore, vel ob æſtum tempeſtatis, vel ob alicujus viſceris intemperiem, vel ob nimium vinum, cibumve ſalſum ſumptum, tunc humor ille vertitur in ſiccum halitum, qui fauces

ces urit, poteſt etiam oriri ſitis à defectu illius humoris.

humeur ſe change en une exhalaiſon ſéche qui brûle la gorge. La ſoif peut venir auſſi du défaut de cette humeur. La Physique.

De iis, quæ conveniunt homini, prout habet animam rationalem.

Videndum eſt primò, quæ ſit natura animæ humanæ, ſecundò, quomodo producatur, tertiò, qui uniatur corpori.

Anima humana definiri poteſt, ſubſtantia ſpiritualis, cum corpore organico hominem conſtituens.

Probatur eſſe ſubſtantiam, quia concipitur ut ſubjectum multarum proprietatum & operationum: nam per animam intelligimus principium cogitandi, volendi, &c.

Volitiones verò, & cætera cogitationes concipiuntur tanquam operationes animæ, & diverſi modi ſe habendi illius.

Jam quod principium eſt diverſarum proprietatum, & ſubjectum variorum modorum, non poteſt non eſſe ſubſtantia; nam per ſubſtantiam intelligimus ens ſubſiſtens independenter ab omni ente creato, ſive ens, quod non eſt modus alterius entis, ſed è contra ſubjectum diverſorum modorum. Jure ergo merito dicimus animam hominis eſſe ſubſtantiam.

Animam eſſe ſpiritualem, ſive diſtinctam à corpore probatur, quia omnes notæ diſtinctionis ſpecificæ reperiuntur in corpore, & animâ. Tunc cognoſcimus duo entia ſpecie differre, quando attributa eſſentialia unius non concipiuntur convenire poſſe alteri. Verbi gratiâ, concipimus, aquam ſpecie differre à ferro, quia proprietates eſſentiales ferri, duritiei, virtus ſecandi, fuſilitas, fractilitas, &c. concipiuntur eſſe incompatibiles cum natura aquæ. Similiter cognoſcimus circulum ſpecie differre à quadrato, quia proprietas eſſentialis circuli, nempe habere partes omnes circumferentiæ æqualiter diſtantes à centro, diſtinctè concipitur non poſſe convenire quadrato. Atqui etiam concipimus diſtinctè proprietates eſſentiales corporis non poſſe convenire animæ. Ergo &c.

Probo minorem. Proprietates eſſentiales corporis ſunt, eſſe longum, latum, & profundum, figuratum, diviſibile, proprietates verò eſſentiales animæ ſunt, ſentire, velle, ratiocinari. Atqui diviſibilitatem, extenſionem, & figuram diſtinctè concipimus non poſſe convenire animæ; neque cogitationes & volitiones corpori. Ergo, &c.

Probo minorem. Quæcunque conveniunt alicui rei, debent fundari in ejus eſſentiâ, illamque ſupponere, quomodo videmus omnia attributa corporum fundari in extenſione, & ſupponere extenſionem, verbi gratiâ, eſſe coloratum, rotundum, diaphanum, puncta enim mathematica non poſſunt ſuſcipere eas denominationes. Atqui extenſio, figura, & diviſibilitas non fundantur in eſſentiâ animæ, nec ſupponunt animam. Ergo non poſſunt convenire animæ, & ſimiliter affirmatio, negatio, volitio, ra-

Des choſes qui conviennent à l'homme, entant qu'il a une ame raiſonnable.

IL faut examiner en premier lieu quelle eſt la nature de l'ame de l'homme, en ſecond lieu comment elle eſt produite, & en troiſieme lieu comment elle eſt unie au corps.

On peut la définir une ſubſtance ſpirituelle qui avec un corps organique conſtitue l'homme.

Qu'elle ſoit une ſubſtance, on le prouve par la raiſon qu'on la conçoit comme le ſujet de pluſieurs propriétez & opérations; car par ame on entend un principe de penſées, de volitions, &c.

Or les penſées & les volitions ſont conçues comme des opérations & des diverſes manieres d'être de l'ame.

Et ce qui eſt le principe de diverſes opérations, & le ſujet de divers modes, ne peut ne pas être une ſubſtance, puiſque par ſubſtance on entend un être ſubſiſtant indépendamment de tout être créé, ou un être qui n'eſt pas le mode d'un autre être, & qui au contraire eſt le ſujet de divers modes. Nous avons donc raiſon de dire que l'ame de l'homme eſt une ſubſtance.

Quant à ſa ſpiritualité, ou à ſa diſtinction d'avec le corps, on la prouve, par la raiſon que les caracteres d'une diſtinction ſpécifique ſe rencontrent tous dans l'ame & dans le corps. Car enfin on conçoit que deux êtres ſont d'eſpéces différentes, quand les attributs eſſentiels de l'un ne ſont pas conçus pouvoir convenir à l'autre. Ainſi on conçoit que l'eau eſt d'une eſpéce différente du fer, parce que les propriétez eſſentielles du fer, ſa dureté, ſa faculté de couper, ſa fuſibilité, ſa fragilité, ſont conçues comme incompatibles avec la nature de l'eau. De même nous connoiſſons qu'un cercle eſt d'une eſpéce différente d'un quarré, parce que la propriété eſſentielle d'un cercle, d'avoir les parties de ſa circonférence toutes à une diſtance égale du centre, eſt conçue diſtinctement ne pouvoir convenir à un quarré. Or nous concevons de même que les propriétez eſſentielles du corps ne peuvent convenir à l'ame. Donc . . . .

Je prouve la Mineure. Les propriétez eſſentielles d'un corps ſont d'être long, large & profond, figuré, diviſible, & celles de l'ame, de ſentir, de vouloir, de raiſonner. Or nous connoiſſons diſtinctement que la diviſibilité, l'étenduë & la figure ne peuvent convenir à l'ame, ni les penſées & les volitions au corps. Donc . . . . .

Je prouve la Mineure. Ce qui convient à quelque choſe doit être fondé ſur ſon eſſence & la ſuppoſer, de même que les attributs des corps ſont fondez ſur l'étenduë, & la ſuppoſent, comme ceux-ci, être colorez, ronds, diaphanes; car les points mathématiques ne peuvent recevoir ces dénominations. Or l'étenduë, la figure & la diviſibilité ne ſont fondées ſur l'eſſence de l'ame, ni ne la ſuppoſent. Donc elles ne peuvent convenir à l'ame, non plus que l'affirmation, la négation, la volition, le raiſonnement au corps, vû que ces opérations ne ſont point

Digitized by Google

La Preuve. point fondées ſur l'eſſence du corps, ni ne le ſuppoſent.

La preuve de la Mineure eſt que l'eſſence de l'ame conſiſte à penſer, ce qui n'emporte aucune conformité avec la figure & l'étenduë, & que d'ailleurs il eſt certain que la figure & l'étenduë ne ſuppoſent point la faculté de penſer, puiſqu'on les trouve dans pluſieurs êtres qui n'ont point cette faculté, comme par exemple dans l'eau. Il en faut dire autant de l'amour, du jugement, & de la connoiſſance, par rapport à l'eſſence du corps, ſavoir l'étenduë; car il n'y a aucune conformité entre elle & ces actes, & leur idée n'enferme ni ne ſuppoſe aucune étenduë, principalement, puiſque ces actes ſe trouvent en Dieu qui n'eſt pas étendu, vû qu'il eſt parfait infiniment, & qu'être étendu dit pluſieurs imperfections, comme d'avoir des parties, d'être ſujet au changement & à la diviſibilité. Donc Dieu n'eſt pas un être étendu. Donc la connoiſſance ne ſuppoſe point l'étenduë.

Comme donc nous concevons que les propriétez de l'ame n'ont aucune connexion avec l'eſſence du corps, ni les propriétez du corps avec l'eſſence de l'ame, de même nous concevons que les propriétez de l'ame ne peuvent convenir au corps, ni celles du corps à l'ame. Donc l'ame & le corps ſont des ſubſtances d'eſpéces différentes, ce que nous avions à prouver.

Bien des choſes confirment cette concluſion. La premiere eſt que nous pouvons nier de la penſée tout ce que nous concevons dans le corps, comme qu'elle ait un mouvement circulaire, qu'elle ſoit ronde, qu'elle ait quelque couleur, qu'elle ſoit peſante, épaiſſe, chaude. Bien plus, nous pouvons nier qu'elle occupe un lieu, ou qu'elle ſoit étenduë, & néanmoins nous aurons une idée diſtincte de la penſée; car après avoir exclu ces propriétez, nous ſaurons parfaitement ce que c'eſt que d'être joyeux, & comment la joie différe de la douleur. Donc la penſée n'eſt rien de corporel. Donc ce qui penſe n'eſt pas un corps.

En ſecond lieu, on ne conçoit pas que les corps puiſſent être vûs ni ſentis par une choſe diviſible & étenduë; car il eſt évident que celui qui voit une montagne doit être un & indiviſible, puiſque s'il étoit diviſible, chacune de ſes parties ne verroit qu'une partie de la montagne, & qu'aucune ne verroit la montagne entiere. Donc puiſque nous ſavons à n'en pouvoir douter que nous voions à la fois la montagne entiere, c'eſt une preuve que l'ame qui la voit n'eſt pas diviſible, d'où il s'enſuit qu'elle n'eſt pas un corps, car tout corps étant étendu eſſentiellement, doit être diviſible.

En troiſieme lieu, ſi l'ame étoit un corps, elle ſeroit compoſée de divers corps, qui pris à part ne penſeroient point. Or il eſt inconcevable qu'une choſe qui connoît ſoit compoſée de choſes qui ne connoiſſent point, & qu'une matiere qui n'a point de raiſon, devienne raiſonnable. Donc.... La preuve de la Mineure eſt que nous ne concevons point qu'il puiſſe arriver d'autres changemens à la matiere, que d'être diviſée en particules plus petites, plus agitées, & autres choſes ſemblables. Or une preuve que ce n'eſt pas là la penſée, c'eſt que nous nions avec autant de certitude que l'amour ſoit la figure ou le mouvement, que nous nions qu'il ſoit le nombre ternaire.

tiociniam non fundentur in eſſentiâ corporis, neque ſupponunt corpus; ergo non poſſunt convenire corpori.

Minor patet, quia eſſentia animæ eſt ut cogitare, quod certè nullam includit conformitatem cum figura & extenſione, & aliunde certum eſt, quod figura & extenſio non ſupponunt vim cogitandi, quandoquidem reperiuntur in multis entibus, quæ non habent vim cogitandi, verbi gratiâ in aquâ. Idem dic de amore, judicio, cognitione, &c. reſpectu eſſentiæ corporis, nempe extenſionis; nulla enim eſt conformitas inter illos actus, & extenſionem, & illorum idea nullam includit vel ſupponit extenſionem, præſertim cum reperiantur in Deo, qui tamen nullam habet extenſionem, quippe Deus eſt perfectiſſimus, eſſe verò extenſum, dicit aliquam imperfectionem, nempe habere plures partes, eſſe mutabile, & diviſibile. Ergò Deus non eſt ens extenſum. Ergo cogitatio non ſupponit extenſionem.

Cum ergo proprietates animæ nullam connexionem habere concipiantur cum eſſentiâ corporis, & proprietates corporis nullam cum eſſentiâ animæ, concipimus, proprietates animæ non poſſe convenire corpori, neque corporis convenire poſſe animæ. Ergo anima & corpus ſunt ſubſtantiæ ſpecie diverſæ; quod erat probandum.

Confirmatur illa concluſio multis inſtantiis. Primò, quod poſſumus negare de cogitatione, quicquid concipimus in corpore, nam poſſumus negare eam eſſe motum circularem, eſſe rotundam, coloratam, gravem, denſam, calidam, &c. Quodque magis eſt, poſſumus negare, eam occupare aliquem locum, ſive eſſe extenſam; & tamen clarè cognoſcemus eſſe cogitationem; nam his omnibus eliminatis, perfectè cognoſcemus, quid ſit gaudere, vel quomodo gaudium differat à dolore. Ergo cogitatio non eſt quid corporeum. Ergo quod cogitat, non eſt corpus.

Secundò, quod concipi nequit, corpora poſſe videri ac ſentiri à re diviſibili & extensâ, nam evidens eſt, illud, quod videt montem, debere eſſe unum & indiviſibile ens, quia ſi eſſet diviſibile, quælibet pars illius videret duntaxat partem unam montis, nulla verò totum montem videret. Ergo cum certò ſciamus nos videre ſimul totum montem, dicere debemus, animam, quæ illum videt, non eſſe diviſibilem, atque adeo non eſſe corpus, nam omne corpus, cum ſit eſſentialiter extenſum, debet eſſe diviſibile.

Tertiò, quod ſi anima eſſet corpus, componeretur ex diverſis corporibus, ſecundùm ſe omnis cogitationis expertibus. Atqui non poteſt concipi, rem cognoſcentem componi ex rebus, quæ non ſunt cognoſcentes, materiamque ſemel carentem ratione fieri actu ratiocinantem, Ergo &c. Ratio minoris eſt, quod non concipiamus alias mutationes accidere poſſe materiæ, præter diviſionem in particulas minutiores, majoremque agitationem, aut quid ſimile. Hoc verò non eſſe cogitationem hinc facile demonſtratur, quod tantâ certitudine negamus amorem eſſe figuram, motum &c. quantâ negamus amorem eſſe numerum ternarium.

His

His ita expositis, indubium videtur, animam esse spiritum, seu, quod idem est, substantiam incorpoream & immaterialem. Solent hoc probare vulgò Philosophi, dicendo animam hominis posse segregare res à suis adjunctis, & concipere eas in communi; multas veritates cognoscere generales, quæ nunquam incurrerunt in sensus; multiplicare sua objecta in infinitum; emendare perceptiones rerum sensibilium, ut cum judicat Solem esse majorem, quàm apparet; multa intelligere, quæ non potest imaginari, ut figuram chiliagonam; elicere actus reflexos &c.

Circa actus reflexos observandum est, omnem cogitationem essentialiter esse actum reflexum, hoc est cognosci per se ipsam, ita ut cognoscens, hoc ipso, quod cognoscit objectum, sciat se cognoscere illud, ac per consequens cognoscat actum suum cognoscendi. Sed præterea dantur quædam cognitiones alio sensu reflexæ, illæ nempè, quibus in particulari anima examinat suos actus, ita ut una cogitatio sit objectum alterius.

Posse facere quæcumque enumeravimus arguit causam materiâ & sensibus superiorem, nempe animam, quæ sit spiritus, & substantia incorporea.

Hinc facile probamus, animam hominis esse immortalem, nam si anima distinguitur realiter à corpore, evidens est, destructionem corporis non trahere secum animæ destructionem, sicut mors unius hominis, vel dissolutio unius corporis non affert mortem, vel dissolutionem entibus realiter distinctis.

Præterea si anima sit immaterialis, evidens est, eam esse indestructibilem, quia non aliter concipimus fieri posse destructiones rerum, quàm per divisionem partium à se invicem. Ergo cum anima nullas habeat partes, nullum etiam est agens creatum quod possit eam destruere.

Ubi observandum est, annihilationem non minùs quàm creationem esse opus infinitæ potentiæ, & virtutis; ac per consequens nullam esse virtutem creatam, quæ possit aliquid annihilare. Possunt solùm agentia naturalia separare res conjunctas, & destruere harmoniam partium, unum totum componentium, corpus, verbi gratiâ, humanum. Interim nihil destruitur, & quicquid componebat illud totum, existit adhuc in rerum naturâ, destructo eo toto.

Dices animam non ergo magis esse indestructibilem, quàm corpus. Respondeo, quidem corpus non facilius annihilari posse, quam animam, sed tamen animam hoc habere supra corpus, ut quælibet anima in particulari sit incorruptibilis, quod dici non potest de hoc & de illo corpore in particulari, verbi gratiâ de corpore Pauli.

Ratio differentiæ oritur ex animæ indivisibilitate.

Addi possunt multæ rationes morales ad probandam animæ immortalitatem, verbi gratiâ, ea quæ desumitur à desiderio immortalitatis, quo omnes homines tenentur, & ea quæ desumitur à justitiâ divinâ, quæ tribuere debet bonis præmia, & malis pœnas, quod certè non fieret, si anima moreretur

Après cet exposé, il paroît hors de doute que l'ame est un esprit, ou, ce qui est la même chose, une substance incorporelle & immatérielle. Les Philosophes le prouvent d'ordinaire, en disant que l'ame de l'homme peut séparer les choses de leurs circonstances, & concevoir l'être en général: connoître plusieurs véritez générales qui n'ont jamais été apperçuës par les sens: multiplier ses objets à l'infini; corriger les perceptions des sens, comme lorsqu'elle juge que la grandeur véritable du Soleil surpasse la grandeur apparente: comprendre plusieurs choses qu'elle ne peut se représenter par l'imagination, comme une figure à mille côtez; faire des actes réfléchis &c. LA PHYSIQUE.

Par rapport à ce dernier, il faut observer que toute pensée est essentiellement un acte réfléchi, c'est-à-dire qu'elle est connuë par elle même, en sorte que par cela même qu'elle connoît un objet, elle sait qu'elle le connoît, & connoît par conséquent l'acte de connoître qu'elle produit. Mais il y a encore des connoissances qu'on appelle réfléchies dans un autre sens, savoir celles par lesquelles l'ame examine ses actes, tellement qu'une pensée soit l'objet d'une autre pensée.

Pouvoir faire les choses énoncées ci-dessus, marque une cause supérieure aux sens & à la matiere, savoir l'ame qui est un esprit, & une substance incorporelle.

Par ces raisons mêmes on en prouve aisément l'immortalité. Car s'il y a une distinction réelle entre l'ame & le corps, il est évident que la destruction de celui-ci n'entraîne point la destruction de celle-là, comme la mort d'un homme ou la dissolution d'un corps ne cause point la mort ou la dissolution des êtres qui en sont distincts réellement.

D'un autre côté, si l'ame est immatérielle, il est évident qu'elle est indestructible; car on ne conçoit point que les choses puissent être détruites autrement que par la division de leurs parties. Donc l'ame n'aiant point de parties, il n'y a aussi point d'agent créé qui puisse la détruire.

Il faut observer que l'annihilation n'est pas moins l'ouvrage d'une puissance & d'une vertu infinie que la création, & qu'ainsi aucune vertu créée ne peut anéantir quelque chose. Les agens naturels ne peuvent que séparer les choses unies, & détruire l'harmonie des parties qui composent un tout, comme le corps humain, par exemple. Or par cette action rien n'est détruit, & ce qui composoit le tout existe encore dans la nature.

Vous direz que l'ame n'est donc pas plus indestructible que le corps. Je répond qu'à la vérité il n'est pas plus aisé d'anéantir le corps que l'ame, mais que cependant l'ame a ceci au dessus du corps, que chacune en particulier est incorruptible, ce qu'on ne peut dire de tel & tel corps en particulier, comme de celui de Paul.

Cette différence est fondée sur l'indivisibilité de l'ame.

On peut ajoûter plusieurs preuves morales de l'immortalité de l'ame, comme celle qu'on tire du désir de l'immortalité commun à tous les hommes, & celle qui est prise de la Justice divine, laquelle doit récompenser les Bons, & punir les Méchans, ce qui ne se feroit point si l'ame mouroit avec le corps, puisque souvent les

LA PHYSIQUE.

Bons ſont malheureux en cette vie, & les Méchans heureux.

D'ailleurs l'ame n'eſt pas immortelle à tous égards. Dieu peut l'anéantir à tout moment, & lui ſeul eſt immortel & abſolu. Mais en voici aſſez ſur la nature de l'ame.

La ſeconde queſtion qui roule ſur la maniere dont l'ame eſt produite, peut être regardée comme déjà réſoluë; car après avoir montré que l'ame eſt immortelle, il eſt évident qu'elle eſt tirée du néant, c'eſt-à-dire qu'aucune matiere ne concourt à ſa production, & qu'ainſi Dieu la produit immédiatement, puiſque conſtamment les agens créez n'ont point de forces ſuffiſantes pour créer, & ne peuvent qu'introduire de nouvelles manieres d'être dans les ſujets, en appliquant *activa paſſivis*. Ainſi nous concluons que l'ame eſt créée de Dieu, ce qui eſt contre le ſentiment de quelques anciens, qui la croioient une particule de la Divinité, c'eſt-à-dire un être ſorti de la ſubſtance divine, comme une étincelle ſort du feu. Or il n'y a rien de plus faux, ſi on le prend à la lettre; car Dieu étant d'une parfaite ſimplicité, comme n'aiant aucune imperfection, telle que ſeroit celle d'être compoſé de divers êtres, il s'enſuit que tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu. Donc ſi les ames étoient quelque choſe qui appartint à la ſubſtance divine, elles ſeroient Dieux, & ainſi il y auroit autant de Dieux que d'ames raiſonnables, & enfin il y auroit cette imperfection en Dieu, que non ſeulement il entreroit dans la compoſition d'un autre être, mais encore qu'il ſeroit ſujet à la miſere, ou que ſi Dieu demeuroit unique, les ames ſeroient toutes identifiées entre elles & avec Dieu, d'où il s'enſuivroit une infinité de contradictions.

Il faut donc dire que les ames ont été faites ſans qu'il exiſtât rien d'elles, ni qu'aucune matiere ſoit entrée dans leur compoſition, ce qui prouve qu'elles ont été créées, & que par conſéquent elles ſont diſtinctes de Dieu à tous égards.

Nous ne pouvons rien définir par les lumieres naturelles ſur le tems de leur création, ſavoir, ſi Dieu a créé les ames à la fois comme les Anges, ou s'il les crée chaque jour, à meſure qu'il voit ſe former un corps propre à être animé. Le dernier a plus d'apparence, mais on ne peut le démontrer par des raiſons philoſophiques. Quant à ce qu'Origene ajoûtoit, que les ames ont toutes péché dans le ciel, & qu'elles ont été enfermées dans les corps en punition de ces péchez, on le réfute par la ſeule révélation du ſaint Eſprit, qui nous enſeigne dans l'Epitre aux Romains, chapitre cinquieme, que le péché eſt entré dans le monde par un ſeul Homme, & que les enfans dans le ſein de leurs meres n'ont fait ni bien ni mal.

Entre les Docteurs Chrétiens, Tertullien & Apollinaire ont eu une opinion fort oppoſée à la nôtre, ſur l'origine de l'ame; car ils enſeignoient qu'elle étoit *ex traduce*, c'eſt-à-dire qu'elle étoit tirée des parens par une propagation véritable, de même que le corps eſt engendré par eux. Voici en peu de mots la preuve de l'abſurdité de cette opinion.

Ni le corps ni l'ame des parens ne peut produire l'ame de leur fils. Donc l'ame n'eſt point *ex traduce*. Je prouve la premiere partie de l'antécédent. Si le corps des parens produiſoit

cum corpore, quia ſæpe in hâc vitâ bonis malè eſt, & malis benè.

Interim memento, animam non eſſe immortalem ſub omni reſpectu, Deus enim eam ſingulis momentis in nihilum redigere poteſt, & ille ſolus immortalis eſt, & abſolutus. Hæc circa naturam animæ.

Secunda quæſtio, ſcilicet quomodo anima producatur, jam ſoluta poteſt intelligi; cum enim oſtenſum fuerit à nobis animam eſſe immaterialem, evidens eſt eam produci ex nihilo ſubjecti, ſive nullâ concurrente materiâ, ergo produci immediatè à Deo; nam certum eſt agentia creata non habere vires ſufficientes ad creandum, & poſſe duntaxat quosdam habendi ſe modos inducere in ſubjecta applicando activa paſſivis. Igitur concludimus animas creari à Deo, unde rejicitur error quorumdam veterum, exiſtimantium, animam eſſe divinæ particulam auræ, hoc eſt, prodire ex ſubſtantiâ divinâ, ut ſcintillæ ex igne. Nihil poteſt dici falſius, ſi litteraliter hoc intelligatur; cum enim Deus ſit perfectè ſimplex, ut potè nullâ imperfectione laborans, cujuſmodi eſt compoſitio ex diverſis entibus, ſequitur quicquid eſt in Deo, eſſe Deum. Ergo ſi animæ eſſent quid pertinens ad ſubſtantiam divinam, eſſent Deus, & per conſequens eſſent tot Dii, quot ſunt animæ rationales, & Deus pateretur hanc imperfectionem, ut non ſolùm ingrederetur in compoſitionem alterius entis, ſed etiam miſeriis obnoxius eſſet, vel ſi remaneret unicus Deus, ſequeretur omnes animas identificari inter ſe, & cum Deo, unde emergerent infinitæ contradictiones.

Dicendum ergo, animas factas fuiſſe ex nihilo ſui, & ex nihilo ſubjecti, ideoque eſſe creatas, ac proinde adæquatè diſtingui à Deo.

De tempore creationis nihil poſſumus definire lumine naturali, nempè utrum Deus omnes animas creaverit, ſicut creavit omnes angelos, an verò creet illas ſingulis diebus, prout videt formari corpus aptum ad animam recipiendam. Hoc ultimum probabilius videtur, ſed rationibus philoſophicis demonſtrari non poteſt. Quod addebat Origenes, animas omnes peccaſſe in cœlo, & in pœnam peccati deinceps fuiſſe incluſas corpore, refutatur ſolâ revelatione Spiritûs ſancti, qua docemur, peccatum per unum hominem intraſſe in mundum (ad Romanos capite quinto,) & pueros in utero nondum quidquam boni vel mali feciſſe (ad Romanos capite quinto).

Viguit olim etiam inter Doctores Chriſtianos Tertullianum, & Apollinarem opinio admodùm contraria huic noſtræ circa originem animæ; ſtatuebant enim animas humanas eſſe ex traduce, hoc eſt, à parentibus traduci, & trahi per veram propagationem eo modo, quo corpus generatur à parentibus. Sic paucis oſtendo abſurditatem hujus opinionis.

Neque corpus, neque anima parentum poteſt producere animam filii. Ergo anima non fit ex traduce. Probatur prima pars antecedentis. Si corpus paren-

tum

tum produceret animam, anima fieret ex semine parentum, atqui falsum consequens, ergo & antecedens. Major est clara, quia nulla alia ratione corpus patris potest esse causa efficiens filii, quam tribuendo semen, sive materiam, ex qua ille componatur. Idem dic de corpore matris. Minor verò est evidens, quia si anima fieret ex semine, vel ex sanguine paterno, maternove, esset corpus, esset materialis & divisibilis, quod nos supra refutavimus, neque unquàm concipi potest, quomodo ex semine insensibili, & omnis cognitionis experte, construi possit substantia intelligens, ratiocinans, volens, &c.

Secunda pars antecedentis primi sic probatur. Si anima parentum produceret animam, vel illam produceret ex nihilo, vel ex materiâ præexistente. Neutrum dici potest. Ergo &c. Non potest dici producere illam ex nihilo, quia hoc esset creare, quod ad solum Deum pertinet. Secundò, non producere ex materiâ præexistente, sic probo. Illa vel esset semen, aliquidve aliud corporeum, vel aliquid ad animam generantis pertinens. Non prius, quia si anima produceretur ex semine, sanguine, aliâve parte corporis, esset materialis, imo corpus, ac per consequens non essent duæ substantiæ in homine specie diversæ, sed unica, scilicet corpus. Posterius etiam non potest dici, scilicet animam produci ex portiunculis quibusdam animæ parentum, tùm quia anima non habet partes, tùm quia si anima esset causa efficiens animæ, deberet scire modum, quo aliam animam generat, & tamen neque scit, neque si maximè velit, impedire ejus productionem potest.

l'ame, elle seroit faite de la semence des parens, ce qui est un conséquent faux, d'où il s'ensuit que l'antécédent l'est aussi. La majeure est claire; car un pere ne peut être la cause efficiente de son fils, qu'en fournissant la semence ou la matiere dont ce fils est compolé, & il en est de même de la mere. Quant à la mineure, elle est évidente, puisque si l'ame étoit faite de la semence, ou du sang, soit du pere, soit de la mere, elle seroit un corps matériel & divisible, ce que nous avons réfuté ci-dessus, outre qu'il est inconcevable que d'une semence insensible & privée de connoissance, il puisse se former une substance intelligente, qui raisonne, & qui veut. LA PHYSIQUE.

Reste donc de prouver la seconde partie du premier antécédent. Si l'ame des parens produisoit celle des enfans, elle la produiroit, ou de rien, ou d'une matiere préexistente. Ni l'un ni l'autre ne peut le dire. Donc . . Elle ne la produit pas de rien; car ce seroit créer, ce qui n'appartient qu'à Dieu. Je prouve donc qu'elle ne la produit pas non plus d'une matiere préexistente. Cette matiere seroit, ou une semence, ou quelque autre chose de corporel, ou quelque chose appartenant à l'ame de celui qui engendre. Ce n'est pas le premier; car si l'ame étoit produite de semence, de sang, ou de quelque autre partie du corps, elle seroit matérielle, ce seroit même un corps, & ainsi il n'y auroit pas dans l'homme deux substances d'espéces differentes, mais seulement une, qui seroit le corps. On ne peut dire non plus le second, savoir que l'ame est produite de quelques portions de l'ame des Parens; car cette ame n'a point de parties, & d'ailleurs si une ame étoit la cause efficiente d'une ame, elle devroit savoir comment elle engendre une autre ame; or c'est ce qu'elle ignore, & elle ne pourroit en empêcher la production quand même elle le voudroit.

Objectiones, quæ desumuntur ex eo, quod mores parentum cernuntur sæpissime in filiis, quodque homo non possit dici pater alterius hominis, nisi sit causa animæ illius, illæ inquam, & similes, quibus probare conantur Epicurei, animam esse corpoream, quas desumunt ex eo quod anima debilitetur in senectute, & suas qualitates amittat morbis corporeis, non multum negotii facessent iis, qui bene attenderint ad ea, quæ non dicturi sumus de unione animæ & corporis.

Nempè quamdiu anima est in corpore, utitur organis corporeis, ac per consequens, si ista sint debilia & perturbata, operationes animæ quoque debiles & perturbatæ sunt. Deinde, cum temperamentum parentum communicetur filiis, ut pote quorum corpus construatur ex semine illorum, non mirum est propensionem indolemve animæ quoque communicari, quia donec anima est in corpore, motus sanguinis & spirituum animalium, constitutio cerebri, & multa id genus ad machinam corporis pertinentia, determinant illam juxta leges naturæ, ad habendam talem, vel talem cogitationem. Nec mirum si parentes dicantur generare filios, licet non producant materiam, ex quâ fit corpus (illa enim existebat antea) neque animam, quæ unitur illi corpori. Nonne enim pictores censentur fecisse tabulas, licet non produxerint materiam, ex quâ componuntur? & idem dic de Architectis. Igitur

Les objections qu'on tire de ce que les mœurs des parens se remarquent souvent dans les enfans, & de ce qu'un homme ne peut être dit le pere d'un homme, s'il n'est pas la cause de son ame, n'embarasseront pas beaucoup, si on fait attention à ce que nous allons dire sur l'union de l'ame & du corps, non plus que les preuves de la corporéité de l'ame que les Epicuriens tirent de ce que l'ame s'affoiblit dans la vieillesse, & perd ses qualitez par les maladies corporelles.

En effet, tandis que l'ame est dans le corps, elle se sert des organes corporels, & par conséquent s'ils sont foibles & dérangez, les opérations de l'ame sont foibles & dérangées de même. Ainsi, comme le tempérament des peres passe aux enfans, parce que le corps des enfans est composé de la semence des peres, il n'est pas étonnant que les penchans & les qualitez de l'ame se communiquent de même, parce que tandis que l'ame est dans le corps, le mouvement du sang & des esprits animaux, la constitution du cerveau, & plusieurs choses de cette espéce qui appartiennent à la machine du corps, déterminent cette ame par les loix de la nature à avoir telle ou telle pensée. Il n'est pas étonnant non plus que les peres soient dits engendrer leurs enfans, bien qu'ils ne produisent, ni la matiere de leur corps laquelle existoit auparavant, ni l'ame qui est unie à ce corps. Les Peintres ne sont-ils pas censez avoir fait un tableau, quoiqu'ils n'aient point produit la matiere, dont il

La Peyrouse.

eſt compoſé? N'en eſt-il pas de même des Architectes? Donc comme celui là eſt auteur d'une machine, qui en diſpoſe & en agence les diverſes parties, de même les peres ſont les auteurs de leurs enfans, puiſque non ſeulement ils fourniſſent la matiere dont ils ſont compoſez, mais qu'auſſi ils la diſpoſent, & la mettent en œuvre. Or comme cette diſpoſition eſt requiſe pour que Dieu crée une ame, & qu'il naiſſe un homme, celui-là eſt dit avec raiſon engendrer un homme, qui eſt auteur de cette diſpoſition, de même qu'on peut dire juſtement que c'eſt tuer un homme que de déranger cette diſpoſition, en ſorte que l'ame abandonne la machine. Ainſi les peres engendrent les enfans, entant qu'ils mettent la machine d'un corps dans l'état requis, pour que Dieu y uniſſe une ame raiſonnable.

Voions donc en quoi conſiſte cette union, ce qui eſt le troiſieme article en queſtion.

Les Philoſophes la conçoivent d'ordinaire comme une eſpéce de contact immédiat par lequel l'ame eſt placée pénétrativement dans tout l'eſpace du corps, & acquiert une préſence intime & locale à toutes les parties du corps & à chacune en particulier, non de telle maniere qu'une partie de l'ame réponde à une partie du corps, mais tellement que l'ame eſt toute dans tout le corps, & toute dans chaque partie.

Mais c'eſt une choſe tout-à-fait incompréhenſible, parce que l'ame n'étant pas étenduë, il paroît impoſſible qu'elle ſoit coétenduë à tout le corps, c'eſt-à-dire placée dans un même eſpace avec lui. Il y a d'autant plus d'apparence que l'ame n'eſt pas de cette maniere dans le corps, qu'il n'y a aucune néceſſité de la placer dans le cœur, dans le ventre, dans les bras. En effet, s'il y avoit une telle néceſſité, ce ſeroit pour produire dans ces parties la végétation, la nutrition, la génération &c. Or il n'y a point de telle néceſſité, puiſque ces opérations ſe font indépendamment de l'ame, & même lorsqu'elle ne le veut pas. Donc il vaut mieux ſuppoſer que l'ame n'eſt point coétenduë au corps, principalement, puiſqu'on évite par ce moïen, les objections inſurmontables qu'on fait aux Péripatéticiens. Par exemple, on leur dit en premier lieu, qu'il eſt néceſſaire que tantôt l'ame s'allonge & s'élargiſſe, & que tantôt elle s'étréciſſe, ſavoir lorsque le corps croît & qu'il diminue; & en ſecond lieu, on leur objecte encore qu'un bras étant coupé, on ne ſait ce que devient l'ame qui formoit ce bras; car ſi elle va dans le reſte du corps, elle va dans un lieu où elle eſt déjà, ce qui eſt abſurde; ſi elle demeure dans le bras, elle eſt ſéparée d'avec elle même, & n'eſt plus une, & ſi elle ne demeure point dans le bras, & qu'elle n'aille point dans le reſte du corps, elle eſt anéantie, ou bien elle paſſe dans un autre corps, deux choſes qui ſont d'une égale abſurdité. Ajoûtez que ſi la même ame eſt dans tout le corps, elle doit être le ſujet de divers attributs contradictoires, comme lorsqu'un bras ſe remue, tandis que l'autre ſe tient en repos, outre qu'on ne peut concevoir de contiguité entre un corps & un eſprit, puiſque comme dit Lucrece, *le corps ſeul peut toucher & être touché.*

Quel parti prendrons nous donc ſur l'union de l'ame & du corps? Je dis qu'elle n'eſt ſemblable, ni à l'union de deux corps, ni à celle de deux eſprits. Deux corps ſont cenſez unis, lorsque leurs ſuperficies ſe touchent tellement qu'elles ſui-

ſicut ille eſt author alicujus machinæ, qui varias illius partes diſponit & coagmentat, ita parentes ſunt genitores filiorum, cum non ſolùm præbeant materiam, ex quâ illi componantur, ſed etiam illam diſponant, & in talem fabricam compingant. Cum verò illa coagmentatio requiratur ad hoc ut Deus creet animam, & ut fiat homo, rectè ille dicitur generare hominem, qui author eſt illius coagmentationis, quemadmodum ille jure meritò dicitur occidere hominem, qui hanc coagmentationem ita interturbat, ut tollatur præſentia animæ. In tantum ergo parentes generant filios, in quantum machinam corporis in eum ſtatum perducunt, qui requiritur, ut uniatur ipſi anima rationalis à Deo.

Explicemus itaque tertium, nempe in quo conſiſtat illa unio.

Poſſum concipiunt illam Philoſophi tanquam contactum quendam immediatum, ſive indiſtantiam, & diffuſionem quandam, quâ fit ut anima penetrativè ponatur in toto ſpatio corporis, & intimè præſens ſit localiter omnibus & ſingulis partibus corporis, non quidem ita, ut pars una animæ reſpondeat alteri corporis parti, ſed ita, ut tota anima ſit in toto corpore, & tota in ſingulis partibus.

Sed hoc valdè incomprehenſibile eſt, cumque certum ſit, animam non eſſe extenſam, impoſſibile videtur, eam coextendi toti corpori, ſive collocari in eodem ſpatio cum illo. Et probabilius eſt, animam non eſſe ita in corpore, quod nulla ſit neceſſitas dicendi, animam eſſe in corde, in ventre, in brachio &c. Nam ſi quæ eſſet neceſſitas, maximè ad producendam in illis partibus vegetationem, nutritionem, generationem, &c. Atqui hæc neceſſitas nulla eſt, quia illæ operationes fiunt independenter ab animâ, ut conſtat ex eo, quod fiant, tunc quoque, quando anima non vult. Ergo ſatius eſt animam non eſſe coextenſam corpori, præſertim cum hoc modo vitentur inſuperabiles difficultates, quæ proponuntur Peripateticis, deſumptæ ex eo, quod neceſſe eſt, animam modò eſſe longiorem & latiorem, modò coarctari ad minus ſpatium (quando ſcilicet corpus creſcit & decreſcit) quod amputato brachio non poſſit dici, quid fiat animâ, quæ formabat brachium; nam ſi ſe recipiat ad reliquum corpus, migrat in locum, ubi jam eſt, quod eſt abſurdum: ſi manet in brachio, dividitur à ſe ipſâ, ſiquæ multiplex; ſi neque remanet in brachio, neque ſe recipit in corpus ſuum, annihilatur, vel abit in aliud corpus, quod utrumque abſurdum eſt. Adde quod ſi eadem anima ſit per totum corpus, evidenter ſuſcipit prædicata contradictoria, quando verbi gratiâ brachium alterum movetur, quieſcente altero, ut prætermittam nullam poſſe concipi contiguitatem inter corpus, & ſpiritum, nam ut benè Lucretius,

Tangere, nec tangi, niſi corpus, nulla poteſt res.

Quid ergo ſtatuemus de unione animæ & corporis? Dico illam neque eſſe ſimilem unioni, quæ eſt inter duo corpora, neque unioni, quæ eſt inter duos ſpiritus. Nam duo corpora tunc cenſentur unita, quando

quando eorum superficies ita se tangunt, ut eædem sequantur determinationes, hoc est quiescente uno, quiescat alterum, moto uno, moveatur alterum. Duo spiritus tunc censentur uniti, quando talis est consensus inter eorum cogitationes, ut quod alter cognoscit, & vult, alter quoque cognoscat, & velit. Porro evidens est, unionem animæ, & corporis non sic se habere, quandoquidem anima caret superficiebus, quæ tangant superficies corporum, & ex alterâ parte corpus caret cognitionibus & volitionibus, quæ concordent cum cogitationibus & volitionibus animæ.

Nihilominùs hinc manuducimur ad cognoscendam unionem, quæ est inter corpus & animam. Sicut enim corpus B: dicitur uniri corpori A: quando ita se habet, ut ortâ aliquâ determinatione in corpore A: ipsum constanter afficiatur eâdem determinatione, & spiritus unus dicitur uniri alteri, quando ita se habet respectu illius, ut ortâ aliquâ modificatione in illo, ipse constanter simili modo modificetur, ita possumus dicere, tunc corpus & spiritum uniri, quando talis datur relatio inter unum & alterum, talisve dependentia, ut ortâ aliquâ modificatione in uno, resultet constanter alia quædam modificatio in alio.

Modificationes spirituum sunt hæ vel illæ cogitationes, corporum verò modificationes sunt situs, figura, ac præsertim motus, qui cæterarum est causa. Ergo ut detur aliqua relatio, dependentiave inter corpus & spiritum, quæ faciat, ut ortâ aliquâ modificatione in uno, resultet constanter modificatio quædam in altero, requiritur ut motus corporis, & cogitationes animæ sibi correspondeant, hoc est, ut corpore acquirente quosdam motus, anima acquirat quasdam cogitationes, & vicissim animâ habente quasdam cogitationes, in corpore oriantur alii qui motus.

Igitur unio corporis & animæ consistit in eâ correspondentiâ, sive conjunctione, quæ est inter motus unius, & cogitationes alterius.

Dari autem talem correspondentiam unusquisque propria conscientia experitur, nam excitato in nervis, fibrisve carnium aliquo motu, ob infixam aciculam, extemplo oritur in animâ sensus doloris, & positâ in animâ cupiditate degustandi aliquid obvium, extemplo producitur in brachio & manu motus requisitus. Ergo à nobis collocatur unio animæ & corporis in re, quam clarè & distinctè concipimus, cujusque existentia negari nequit, cætera verò adeo abstrusa sunt, ut nemini satisfaciant. Hinc patet, cur Dæmones, licet possideant corpus aliquod, non tamen uniantur illi, quia movent quidem illud pro libitu, sed vicissim motus corporis in illis non excitant sensum doloris, gaudii, famis, sitis, &c. Verbi gratiâ, pressio nervorum opticorum non excitat in illis ideam objectorum agentium in oculos.

Si quæras, qui fieri possit, ut naturæ adeo discrepantes in se invicem tamen agant, & reagant, respondeo hic esse agnoscendum digitum Dei. Nam certè neque anima, neque corpus sunt causa mutuæ

vent les mêmes déterminations, c'eſt-à-dire que l'un ſe repoſant, l'autre ſe repoſe de même, & que l'un ſe mouvant l'autre ſe meut auſſi. Quant aux eſprits, deux ſont cenſez unis, lorsque tel eſt le rapport de leurs penſées, que ce que l'un veut & connoît, l'autre le connoît & le veut pareillement. Or il eſt évident que l'union de l'ame & du corps n'eſt pas de cette eſpéce, puiſque l'ame n'a point de ſuperficies qui touchent celles du corps, & que le corps n'a point de connoiſſances ni de volitions, qui s'accordent avec celles de l'ame. La Physique.

Néanmoins ceci nous conduit à connoître l'union qui eſt entre l'ame & le corps. En effet, comme le corps B eſt dit être uni au corps A, lorsque les choſes ſont de telle maniere, que le corps A recevant quelque détermination, le corps B la reçoit auſſi, & qu'un eſprit eſt dit être uni à un autre, lorsque l'un étant modifié d'une certaine façon, l'autre l'eſt conſtamment de même, ainſi on peut dire que l'eſprit & le corps ſont unis, lorsqu'il y a une telle relation ou dépendance entre eux, qu'une certaine modification étant produite dans l'un, une certaine autre modification ſoit produite conſtamment dans l'autre.

Les modifications des eſprits ſont telles ou telles penſées, & celles des corps ſont la ſituation, la figure & le mouvement qui eſt la cauſe des autres. Donc pour qu'il y ait quelque relation ou dépendance entre le corps & l'eſprit, qui faſſe que l'un recevant certaine modification, l'autre ne manque jamais d'en recevoir une certaine autre, il faut que le mouvement du corps & les penſées de l'ame ſe correſpondent, c'eſt-à-dire que le corps acquérant un certain mouvement, l'ame acquiere certaines penſées, & que l'ame aiant certaines penſées, le corps ait certains mouvemens.

Ainſi l'union de l'ame & du corps conſiſte dans cette correſpondance ou liaiſon qu'il y a entre les mouvemens du ſecond, & les penſées de la premiere.

Or qu'il y ait une telle correſpondance, c'eſt ce dont chacun eſt convaincu par ſa propre expérience; car ſi la piqueure d'une aiguille excite quelque mouvement dans les nerfs ou dans les fibres des chairs, d'abord il naît dans l'ame un ſentiment de douleur, & ſi l'ame au contraire a envie de goûter quelque choſe qui ſe préſente, d'abord le mouvement requis pour ſa ſatisfaction eſt produit dans le bras & dans la main. Par conſéquent, nous plaçons l'union du corps & de l'ame dans une choſe qui ſe conçoit clairement & diſtinctement, & dont on ne ſauroit nier l'exiſtence, au lieu que les autres ſyſtêmes ſont d'une obſcurité à ne ſatisfaire perſonne. C'eſt ce qui fait comprendre pourquoi les Démons peuvent avoir un corps, ſans y être unis. Il eſt bien vrai qu'ils le meuvent à leur gré, mais d'ailleurs les mouvemens de ce corps n'excitent point en eux la douleur, la joie, la faim, la ſoif, &c. La preſſion des nerfs optiques, par exemple, n'excite pas en eux l'idée des objets qui agiſſent ſur les yeux.

Si vous demandez comment il ſe peut que des natures auſſi différentes agiſſent & réagiſſent l'une ſur l'autre, je répond qu'il faut reconnoître ici le doigt de Dieu. Car enfin, il eſt conſtant que ni l'ame ni le corps ne ſont la cauſe de la cor-

La Para-phraſe.

reſpondance mutuelle qui regne conſtamment entre les mouvemens du corps & les penſées de l'ame. Ce n'eſt point l'ame; car qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, elle a une ſenſation agréable, quand il entre du ſucre dans la bouche, & une ſenſation fâcheuſe quand le bras eſt trop près du feu, & elle ne peut ni abandonner ſon corps, ni entrer dans un autre. Ce n'eſt pas le corps non plus, puiſqu'il ne peut que pouſſer les corps qui ſont dans l'eſpace où il ſe meut, & que par conſéquent il ne peut agir ſur l'ame.

Dieu donc eſt le ſeul auteur de cette correſpondance ou union, entant qu'en établiſſant des loix pour le gouvernement du Monde, il a établi que les ſubſtances penſantes auroient tels & tels ſentimens, dès qu'une certaine portion de la matiere auroit tel & tel mouvement, & que cette portion de la matiere auroit tel ou tel mouvement, dès que la ſubſtance penſante auroit telle ou telle perception ou volition.

Ce principe ſert à réfuter ceux qui diſent que le corps ne peut ſe mouvoir à la préſence de telle ou de telle penſée de l'ame, puiſqu'il ne peut ni la connoître, ni être pouſſé par l'ame, l'ame étant incapable de toucher, & par conſéquent de pouſſer la matiere. Il n'y a qu'à répondre que l'ame à la vérité n'eſt pas la cauſe phyſique de ce mouvement, ou qu'elle ne meut pas le corps par impulſion, puiſque pour remuer le bras, il faut plus d'art que l'ame n'en peut avoir ſans une longue étude, mais qu'elle eſt la cauſe qui détermine ce mouvement, entant que parmi les loix par leſquelles le premier moteur a voulu conſerver le mouvement dans la matiere, il a établi celle-ci, qu'à la préſence de telle ou de telle penſée de l'ame le mouvement du ſang ou des eſprits animaux ſeroit déterminé de telle ou de telle maniere. Et il n'eſt pas néceſſaire que le corps connoiſſe cette penſée de l'ame. Il ſuffit qu'elle ſoit connue de Dieu. Il applique enſuite le mouvement, ſelon qu'il ſe préſente telles ou telles cauſes qui le déterminent. Cependant on peut dire avec vérité que l'ame meut le bras, parce qu'elle eſt cauſe que le premier moteur meut le bras, lui qui eſt indifférent de ſoi à le mouvoir, ou à ne le mouvoir pas.

Remarquez que l'union de l'ame ceſſe, lorſque la machine corporelle n'eſt plus capable des mouvemens auxquels correſpondent les penſées de l'ame. Ainſi ce n'eſt point la ſortie de l'ame qui fait mourir le corps. C'eſt le dérangement de la machine corporelle qui fait ſortir l'ame.

Nous nous étendrons davantage dans la Métaphyſique en traitant des eſprits.

Mais en voici aſſez ſur la troiſieme partie de la Philoſophie, ſavoir la Phyſique.

illius correſpondentiæ, quam inter ſe conſtanter colunt corporis motus, & animæ cogitationes. Non quidem anima, cum, velit, nolit, gratam habeat ſenſationem appoſito ſaccharo ſupra linguam, ingratam verò admoto igni brachio, nec pro libitu poſſit deſerere corpus iſtud, & ingredi in aliud. Non etiam corpus, cum ſolum valeat impellere res occupantes ſpatium, per quod movetur, ac per conſequens nihil agere poſſit in animam.

Deus ergo author eſt illius correſpondentiæ, & unionis, quatenus leges ferens de gubernando mundo, juſſit ſubſtantias cogitantes ſentire hoc vel illud, quotieſcumque certa materiæ portio moveretur hoc vel illo modo, hanc verò materiæ portionem moveri hoc vel illo modo, quotieſcunque ſubſtantia cogitans talem vel talem perceptionem, volitionemve haberet.

Hinc facilè ſolves objectum eorum, qui dicunt, corpus non poſſe moveri ad præſentiam talis, vel talis animæ cogitationis, cum neque poſſit eam cognoſcere, neque ab animâ impelli. Quomodo enim anima, quæ eſt contactûs incapax, impelleret materiam? Reſpondendum eſt animam quidem non eſſe cauſam phyſicam motûs, ſive non movere corpus per impulſionem, ut conſtat ex eo, quod ad movendum brachium majus artificium requiratur, quam cui cognoſcendo anima par eſſe poteſt, ſine longo ſtudio: ſed eſſe cauſam determinativam motûs, quatenus primus motor inter leges, ſecundùm quas voluit motum conſervare in materiâ, iſtam poſuit, ut ad præſentiam talis vel talis cogitationis animæ, motus in ſanguine exiſtens verbi gratiâ, ſpiritibuſve animalibus, determinaretur hoc vel illo modo. Nec opus eſt ſpiritus animales cognoſcere illam animæ cogitationem, quia ſufficit eam à Deo cognoſci, qui deinde applicat motum, prout hæ, vel illæ cauſæ determinativæ ſeſe offerunt. Verè tamen dicitur anima brachium movere, quia eſt cauſa, cur primus motor de ſe indifferens ad movendum, vel non movendum brachium, illud moveat.

Obſerva unionem ceſſare, quando machina corporea non capax eſt motuum, quibus reſpondent animæ cogitationes. Non ergo perit corpus propter receſſum animæ, ſed anima recedit propter machinæ corporeæ perturbationem.

Plura dicemus in Metaphyſicâ, quando de ſpiritibus agendum erit.

Atque hæc circa tertiam Syntagmatis Philoſophici partem, Phyſicam nempe, dicta ſufficiant.

Fin de la Phyſique particuliere.

SYSTE-

Digitized by Google

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

SYNOPSIS METAPHYSICÆ.

PROOEMIUM.

Quid ſit Metaphyſica, & quale ejus objectum.

METaphyſica, quæ à quibuſdam vocatur prima Philoſophia, & Theologia naturalis, definiri poteſt, ſcientia ſpeculativa entis, prout convenit Deo & Creaturis, ſpiritui & corpori &c.

Partes definitionis nullâ explicatione indigent, nam ſatis alibi fuit explicatum quid ſit ſcientia, & quid ſit ſcientia ſpeculativa, & ſatis evidens eſt, ens prout convenit Deo & Creaturis &c. ſignificare ens in communi, ſive per mentem abſtractum à ſuis differentiis, eo modo, quo animal in communi ſignificat animal abſtractum ab homine, & à beſtia.

Hinc ſatis patet, objectum formale & adæquatum Metaphyſicæ eſſe ens quatenus ens, ſive quatenus commune eſt diverſis entis ſpeciebus. Verùm hoc intelligi ſolùm debet de Metaphyſicâ generali, nam altera, quam vocant ſpecialem, quæque per ſummum abuſum, pars Metaphyſicæ cenſetur, cum revera æquè ab illâ diſtinguatur, ac Phyſica, agit de ſpiritibus, atque adeo ejus objectum non eſt ens in communi, ſed ens contractum ad ſubſtantiam ſpiritualem.

Quicquid ſit de illâ diviſione Metaphyſicæ abuſivè in generalem, & ſpecialem, juxtà eam explicatam imus Metaphyſicam, quia parum refert an de ſpiritibus agatur, ut de objecto alicujus ſcientiæ particularis, an verò ut de objecto partiali Metaphyſicæ.

ABREGÉ DE LA METAPHYSIQUE.

DISCOURS PRELIMINAIRE.

Ce que c'eſt que la Métaphyſique, & quel eſt ſon objet.

LA Métaphyſique que quelques-uns appellent la premiere Philoſophie, & la Théologie naturelle, peut être définie la ſcience ſpéculative de l'*Etre*, entant que ce mot convient à Dieu & aux Créatures, à l'eſprit & aux corps, &c. DISCOURS PRELIMINAIRE.

Les parties de cette définition n'ont pas beſoin d'explication ; car on a aſſez expliqué ailleurs ce que c'eſt que ſcience & ſcience ſpéculative, & il eſt évident que le mot *Etre* entant qu'il convient à Dieu & aux créatures &c. ſignifie l'*Etre* en général, c'eſt-à-dire, l'être ſéparé par l'eſprit de toutes ſes différences, de la même maniere qu'animal en général ſignifie animal conſidéré indépendamment de l'homme & de la brute.

Il eſt donc manifeſte que l'objet formel & total de la Métaphyſique c'eſt l'*Etre* entant qu'*Etre*, c'eſt-à-dire, entant que commun aux diverſes eſpéces d'*Etre*. Mais on ne doit l'entendre que de la Métaphyſique générale ; car celle qu'on appelle particuliere, & que par un grand abus on dit être une partie de la Métaphyſique, quoiqu'elle en differe autant que de la Phyſique, traite des eſprits, & par conſéquent ſon objet eſt non l'*Etre* en général, mais l'Etre borné à la ſubſtance ſpirituelle.

Quoi qu'il en ſoit de cette diviſion vicieuſe de la Métaphyſique en générale & en particuliere, nous la ſuivrons dans ce Traité, parce qu'il importe peu, ſi on parle de l'eſprit comme de l'objet de quelque ſcience particuliere, ou comme de l'objet en partie de la Métaphyſique.

PRE-

Digitized by Google

La Metaphysique.

I. PARTIE DE LA METAPHYSIQUE OU METAPHYSIQUE GENERALE.

PARS PRIOR METAPHYSICÆ, SIVE METAPHYSICA GENERALIS.

QUoique la Métaphyſique roule ſur des choſes qui n'ont rien de matériel, & qu'ainſi elle exige une forte attention, dont la plûpart des hommes qui n'aiment que les choſes ſenſibles, ont beaucoup de peine à s'accommoder, néanmoins aucune étude ne mérite mieux qu'on s'y applique avec une ardeur extraordinaire.

En effet, c'eſt elle qui recherche les différences générales des Etres, qui enſeigne à diſcerner les attributs eſſentiels des choſes d'avec leurs autres accidens, qui nous fournit enfin des idées ou des principes d'une vérité éternelle par leſquels on prouve les vérités des autres ſciences, & auxquels on compare comme à une régle infaillible les principes particuliers de chaque diſcipline. Ainſi elle eſt de la derniere néceſſité pour ceux qui ne ſe bornent point à prendre une teinture légere de la Philoſophie, & qui veulent pénétrer dans ſes myſteres les plus profonds.

Voici l'ordre que nous ſuivrons dans ce Traité. Nous verrons en premier lieu ce que c'eſt que l'*Etre*, en ſecond lieu quels ſont ſes principes, & en troiſieme lieu quelles ſont ſes propriétez.

CHAPITRE PREMIER.

De l'idée de l'Etre.

IL y a des Philoſophes qui croient que le concept général d'*Etre* c'eſt la non-répugnance à exiſter, de ſorte qu'ils entendent par *Etre* tout ce qui eſt poſſible, ſoit qu'il exiſte actuellement dans la nature des choſes, ſoit qu'il n'exiſte point. Et lorſqu'on leur objecte que l'idée d'*Etre* doit repréſenter tous les *Etres*, & Dieu principalement, & que cette non-répugnance à exiſter ne peut convenir à Dieu, qui eſt, non en puiſſance, mais actuellement tout ce qu'il eſt, ils répondent, que bien que Dieu ſoit un Etre eſſentiellement néceſſaire, c'eſt-à-dire, de l'eſſence duquel il eſt d'exiſter, il n'en eſt pas moins vrai que la non-répugnance à exiſter lui convient; car s'il eſt, il peut être, or il eſt néceſſairement, donc il peut être.

Pour mieux prouver leur penſée, ils diſent que l'*Etre* poſſible eſt pris en deux manieres, premierement pour ce qui n'exiſte point, mais qui peut exiſter, & ſecondement, pour tout ce en général qui n'implique point contradiction, ſoit qu'il exiſte ou qu'il n'exiſte point actuellement hors de ſa cauſe. Dieu n'eſt pas un *Etre* poſſible dans le premier ſens, qui exclut l'actualité de l'exiſtence, mais il l'eſt dans le ſecond qui n'emporte que la non-repugnance à exiſter.

Ils obſervent que cet axiome, de l'acte à la puiſſance la conſéquence eſt bonne, n'eſt pas contraire à celui-ci, l'acte une fois poſé, la puiſſance à l'acte ne ſubſiſte plus. Selon eux, ces

QUamvis *Metaphyſica verſetur circa res ab omni connexione materiali ſegregatas, ideoque poſtulet ſummam mentis attentionem, ingratam ſanè pleriſque mortalibus, qui rebus tantùm delectantur, quas ſenſibus percipere poſſunt; nulla tamen eſt diſciplina dignior, in quâ perdiſcendâ ardentiſſimo ſtudio laboretur.*

Hæc enim eſt, quæ generales entium differentias perſcrutatur, quæ attributa eſſentialia à cæteris adjunctis rerum diſcernere docet, quæ ideas, ſeu principia æterna veritatis ſuppeditat, quibus omnes veritates aliarum ſcientiarum probentur, & ad quæ tanquam ad regulam expendantur omnium diſciplinarum principia peculiaria. Igitur neceſſaria in primis eſt illis, qui non leviter imbui philoſophiâ, ſed ad intimos uſque receſſus illius pervenire cupiunt.

Ut ordine procedamus, videndum eſt primò quid ſit ens, ſecundò quænam ſint ejus principia, tertiò quænam ſint ejus proprietates.

CAPUT PRIMUM.

De Entis conceptu.

SUnt *qui credunt conceptum generalem entis eſſe, non repugnantiam ad exiſtendum, ideoque per ens intelligunt, quidquid eſt poſſibile, ſive actu exiſtat in rerum naturâ, ſive non exiſtat, & quando ipſis objicitur conceptum entis debere repræſentare omnia entia, ipſum Deum optimum maximum vel in primis, conceptum verò illum, qui explicatur per non repugnantiam ad exiſtendum, non poſſe convenire Deo, qui nihil eſt potentiâ, ſed actu eſt, quantus quantus eſt, reſpondent, licet Deus ſit ens eſſentialiter neceſſarium, ſeu de cujus eſſentiâ eſt, ut exiſtat, veriſſimum tamen eſſe, Deo convenire non repugnantiam ad exiſtendum: ſi enim eſt, poteſt eſſe; atqui eſt neceſſariò; ergo poteſt eſſe.*

Ut meliùs hoc probent, dicunt ens poſſibile ſumi duobus modis, primò pro eo quod non exiſtit, ſed exiſtere poteſt, ſecundò in genere pro eo omni, quod non implicat contradictionem, ſive exiſtat actu, ſive non exiſtat actu extra ſuam cauſam. Priori modo Deus non eſt ens poſſibile, ſed ſolùm poſteriori, quod negat actum, eſt ens poſſibile, quod importat non repugnantiam.

Obſervant iſtud axioma, ab actu ad potentiam valet conſequentia, non pugnare cum iſto, poſito actu tollitur potentia ad actum. Utrumque probè in-

Digitized by Google

intellectum veritati congruere dicunt. Hæc enim conſequentia negari non poteſt; currit: ergo poteſt currere: ergo habet potentiam currendi; atque adeò verum eſt ab actu ad potentiam, valere conſequentiam. Sed aliunde certum eſt, eum, qui de facto currit, non eſſe in mera potentia currendi, & curſum, qui actu exiſtit, non amplius habere aptitudinem ut fiat, & ponatur in rerum naturâ, atque adeò verum eſt ex non repugnare, convenire enti exiſtenti.

Sed ſunt alii, qui per ens illud ſolum intelligunt, quod realem & actualem habet exiſtentiam, & hæc notio probabilior eſt alterâ; nam tunc demum verè datur oppoſitio inter ens, & nihil, quando ens ſignificat id quod exiſtit: ſi ſignificet id, quod non exiſtit, ſignificat id quod nihil eſt; ergo non tunc aptus eſt conceptus, ad diſtinguendum ens, & nihil.

Nec dicas ens poſſibile habere aliquod eſſe in ſuâ naturâ, nam hoc falſum eſt; etenim aliquid eſſe poſſibile, nihil aliud importat, quam exiſtentiam alicujus entis potentis aliquid producere. Hoc verò non magis arguit illud aliquid habere aliquod eſſe, quam exiſtentia Petri arguit angelum Gabrielem habere aliquod eſſe, quia cauſa tam realiter diſtinguitur ab effectu, quem poteſt producere, quam Petrus diſtinguitur ab angelo Gabriele. Ergo ſicut Petrus exiſtere poteſt, abſque eo quod angelus Gabriel ſit aliquid, ita cauſa exiſtere poteſt, abſque eo quod effectus ſit aliquid. Quod non eſt aliquid, ut per ſe patet, nihil eſt. Ergo etiamſi ens aliquod ſit poſſibile, eſt tamen nihil. Ergo ſi vocatur ens, æquè ens deſignat nihilum, ac rem exiſtentem, quod eſt abſurdum.

Hinc colliges poſſibilitatem non eſſe attributum pertinens ab rem poſſibilem, ſed eſſe denominationem extrinſecam deſumptam ad exiſtentiâ cauſæ, falliquè eos, qui credunt res poſſibiles, in ſe & abſolutè conſideratas, differre perfectione quâdam intrinſeca, antequam actu exiſtant, à rebus impoſſibilibus.

Juxta poſteriorem ſententiam, conceptus formalis entis eſt idea repræſentans nobis vì exiſtere. Ut ille conceptus contrahatur, nihil aliud requiritur, quam ut conjungatur alter conceptus cum illo. Verbi gratia ſi idea repræſentans nobis vì exiſtere conjungatur cum idea repræſentante vì ſubſiſtere ſine ſubjecto, ita ut mens noſtra concipiat ens per ſe ſubſiſtens, conceptus formalis entis contrahetur ad ſubſtantiam, neque vagabitur per omnia genera entis, ſed fiſtet in una certa ſpecie.

Obſerva nihil eſſe in corpore à parte rei, quo corpus non differat à ſpiritu, & nihil eſſe in homine, quo non differat ab equo. Ergo dicendum eſt, genera contrahi ad ſpecies ex parte intellectûs, atque adeo contractionem entis ad Deum, & creaturas, ad ſubſtantiam, & accidens, non fieri per adjunctionem alicujus entitatis ad eam, quæ reſpondet conceptui formali entis, ſed per adjunctionem conceptûs ad conceptum; nam in ipſo objecto eadem

deux axiomes ſont vrais, pourvû qu'on les entende bien. En effet on ne ſauroit nier cette conſéquence, il court, donc il peut courir, donc il a la puiſſance de courir, & ainſi il eſt vrai que de l'acte à la puiſſance la conſéquence eſt bonne. D'ailleurs il eſt certain qu'un homme qui court actuellement n'eſt pas dans la ſimple puiſſance de courir, & que la courſe qui exiſte actuellement n'eſt plus capable d'être tirée du néant, ni d'être miſe dans la nature des choſes, & par conſéquent il eſt vrai que la non-répugnance à exiſter convient à l'*Etre* exiſtant. La Metaphyſique.

Mais il y a d'autres Philoſophes qui par *Etre* n'entendent que ce qui a une exiſtence réelle & actuelle, & cette notion eſt plus probable que l'autre; car il y a une véritable oppoſition entre l'*Etre* & le néant, lors que *Etre* ſignifie ce qui exiſte, au lieu que s'il ſignifie ce qui n'exiſte point, il ſignifie ce qui n'eſt rien; or cette idée n'eſt pas propre à diſtinguer l'*Etre* & le néant.

Il ne faut point dire que ce qui eſt poſſible renferme quelque eſpéce d'*Etre* dans ſa nature. Ce ſeroit une fauſſeté, parce que *Etre poſſible* n'emporte rien que l'exiſtence d'un *Etre* qui peut produire quelque choſe. Or cela ne prouve pas davantage que ce quelque choſe eſt un être, que l'exiſtence de Pierre ne prouve que l'Ange Gabriel a quelque eſpéce d'être. La raiſon en eſt que la cauſe eſt diſtinguée auſſi réellement de l'effet qu'elle peut produire, que Pierre eſt diſtingué de l'Ange Gabriel. Donc comme Pierre peut exiſter ſans que l'Ange Gabriel ſoit quelque choſe, de même la cauſe peut exiſter ſans que l'effet ſoit quelque choſe. Ce qui n'eſt pas quelque choſe n'eſt rien, comme il eſt manifeſte. Donc bien qu'un être ſoit poſſible il n'eſt pourtant rien. Donc ſi on l'appelle *Etre*, *Etre* déſigne auſſi bien le *néant* qu'une choſe exiſtente, ce qui eſt abſurde.

De là vous devez conclure que la poſſibilité n'eſt pas un attribut qui appartienne à la choſe poſſible, mais une dénomination extérieure priſe de l'exiſtence de la choſe, & que ceux-là ſe trompent qui croient que les choſes poſſibles conſidérées abſolument & en elles mêmes diffèrent des choſes impoſſibles par quelque perfection intrinſeque avant que d'exiſter actuellement.

Selon le dernier ſentiment, le concept formel d'*Etre* eſt une idée qui nous repréſente l'exiſtence. Pour borner ce concept à quelque choſe de particulier, il ne faut qu'y joindre un autre concept. Ainſi, par exemple, en joignant l'idée qui nous repréſente l'exiſtence, avec l'idée qui repréſente la ſubſiſtence ſans ſujet, de telle maniere que notre ame conçoive un *Etre* ſubſiſtant par lui même, le concept formel d'*Etre* ſera borné à la ſubſtance, & ſera renfermé dans une certaine eſpéce.

Remarquez qu'il n'y a rien dans le corps *à parte rei*, par quoi le corps ne diffère point d'un eſprit, ni rien dans un homme par quoi il ne diffère point d'un cheval. Ainſi il faut dire que les genres ne ſont bornez à des eſpéces que du côté de l'entendement, & que par conſéquent lorſque l'*Etre* eſt borné à Dieu, à la Créature, à la Subſtance, à l'Accident, cette contraction ne ſe fait point par la jonction de quelque entité à celle qui répond au concept formel d'*Etre*, mais par l'adjonction d'un concept

Digitized by Google

La Metaphysique.

à un concept; car dans l'objet même, la même entité qui eſt *Etre* eſt auſſi ſubſtance, corps ou eſprit, finie ou infinie, indépendante, &c.

CHAPITRE SECOND.

*Des Principes de l'*Etre.

ON diſtingue les principes en complexes & en incomplexes. Les principes complexes ſont certaines propoſitions générales d'une extrême évidence, qui ſervent à expliquer d'autres vérités dans quelques ſciences. Les principes incomplexes ſont les premiers Elémens dont eſt fait ou compoſé quelque choſe, comme dans la Phyſique la matiere & la forme.

Lorſqu'il eſt queſtion des ſciences, les principes complexes appartiennent à la ſcience, & les incomplexes à ſon objet. Ce chapitre ſera donc diviſé en deux parties, l'une qui roulera ſur les principes de l'*Etre*, & l'autre ſur ceux de la Métaphyſique.

Des principes complexes, ou des axiomes d'une vérité éternelle, ce ſont ceux-ci, il n'y a point d'accident de ce qui n'eſt point, il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas. Mais les principes incomplexes, ou les principes de l'*Etre* ſont l'eſſence & l'exiſtence, le genre & la différence, l'acte & la puiſſance.

Des principes incomplexes.

ON a coutume de prendre l'eſſence dans un ſens Phyſique ou dans un ſens Métaphyſique. Priſe dans un ſens phyſique, elle eſt l'entité même de la choſe, ou ce par quoi la choſe eſt ce qu'elle eſt. Par exemple, l'ame raiſonnable unie à un corps organique eſt l'eſſence de l'homme, parce que par cette ame & ce corps organique unis enſemble, l'homme eſt phyſiquement un homme.

Quelques uns définiſſent l'eſſence ce ſans quoi la choſe ne peut être, ni être conçuë.

L'eſſence conſidérée dans un ſens Métaphyſique, ou par rapport à nos concepts, a coutume d'être décrite, ce qui dans chaque *Etre* eſt conçu être le premier & le principal. Je ne dis point ce qui eſt connu le premier dans chaque *Etre*, ainſi que parlent pluſieurs perſonnes qui s'expriment mal; car preſque toûjours nous connoiſſons les accidens & les opérations des Etres avant que de connoître leur eſſence, qui eſt la racine de ces accidens & de ces opérations. Mais je dis ce qui eſt conçu être le premier dans la choſe; car certainement toutes les qualitez des choſes ſuppoſent premierement ce qui conſtitue intrinſequement la choſe même dont elles ſont les qualitez. Ainſi l'eſſence d'un Ange eſt d'être une ſubſtance intelligente, parce que nous ne connoiſſons rien d'antérieur dans un Ange, & que ſi nous concevons qu'un Ange ſe réjouit, qu'il veut, &c. nous concevons que toutes ces choſes viennent de ce que l'Ange eſt une ſubſtance intelligente.

On décrit l'exiſtence en diverſes manieres, ce qui paroît inutile, puiſque rien ne peut faire mieux entendre ce que c'eſt qu'exiſter, que le mot même d'exiſtence. Néanmoins, pour nous conformer à l'uſage, nous dirons que l'exiſtence eſt ce par quoi la choſe eſt formellement & intrinſequement hors de l'état de poſſibilité, & dans l'état d'actualité.

entitas, quæ eſt ens, eſt etiam ſubſtantia, corpus, ſpiritus, finita, vel infinita, independens &c.

CAPUT SECUNDUM.

De Principiis Entis.

PRincipia alia ſunt complexa, alia incomplexa. Complexa ſunt generales quædam propoſitiones veritatis evidentiſſimæ, quæ ſunt fundamentum aliarum veritatum explicandarum in aliquâ diſciplinâ. Incomplexa verò ſunt veluti prima elementa, ex quibus aliquid fit, aut componitur, ut in Phyſicâ, materia & forma.

Cum quæſtio eſt de ſcientiis, principia complexa pertinent ad ſcientiam, incomplexa verò ad ejus objectum. Ergo duo erunt membra hujus capitis, alterum de principiis entis, alterum de principiis Metaphyſicæ.

Iſta ſunt principia complexa, ſive æternæ veritatis axiomata, ut, non entis nulla ſunt accidentia, impoſſibile eſt idem eſſe ſimul, & non eſſe. At verò illa, ſive principia entis, ſunt incomplexa, & vocantur eſſentia & exiſtentia, genus & differentia, actus & potentia.

De Principiis Incomplexis.

ESſentia ſumi ſolet, vel Phyſicè, vel Metaphyſicè. Phyſicè ſumpta nihil eſt aliud, quam ipſamet rei entitas, ſive id, per quod res id eſt, quod eſt. Verbi gratia, anima rationalis unita corpori organico eſt eſſentia hominis, quia per illam animam, & per corpus organicum unita, homo Phyſicè eſt homo.

Quidam definiunt eſſentiam, id ſine quo res nec eſſe, nec concipi poteſt.

Eſſentia Metaphyſicè ſumpta, ſive in ordine ad conceptus noſtros, deſcribi ſolet, id quod in unoquoque ente prius & præcipuum eſſe concipitur. Non dico quod primò cognoſcitur in unoquoque ente, ut perperam multi loquuntur, ſemper enim fere cognoſcimus accidentia & operationes alicujus entis, antequam eſſentiam, quæ radix eſt horum accidentium & operationum, agnoſcamus. Sed dico quod concipitur eſſe prius in re; nam certè omnes qualitates rerum ſupponunt tamquam aliquid prius illud quod rem ipſam intrinſecè conſtituit, cujus ſunt qualitates. Verbi gratiâ, eſſentia angeli eſt, eſſe ſubſtantiam intelligentem, quia nihil prius eſſe in angelo concipimus, & ſi concipiamus angelum gaudere, velle &c. concipimus hæc omnia emanare ab eo quod eſt, eſſe ſubſtantiam intelligentem.

Exiſtentia diverſimodè deſcribitur, quod videtur eſſe fruſtra, quia nulla vox meliùs explicare poteſt, quid ſit exiſtere, quam ipſum vocabulum, exiſtentia. Dicamus tamen, quando ita ſolenne eſt, id quo res eſt formaliter & intrinſecè extra ſtatum poſſibilitatis, & in ſtatu actualitatis.

Acci-

Digitized by Google

Acriter disputant Philosophi utrum essentia realiter distinguatur ab existentiâ. Nos quia hæc quæstio subtilitate nimia mentem fatigat, breviter dicimus non distingui.

Objicies, destructo homine remanet ejus essentia, ergo essentia hominis distinguitur realiter ab ejus existentia.

Similiter in productione hominis, existentia illius fit de novo, non verò essentia, quippe essentiæ sunt ab æterno, præterea concipimus perfectè essentiam, absque eo quod cogitemus de ejus existentia.

Denique possibile fuit nullum creari hominem, ergo essentia hominis indifferens est secundùm se ad existendum, vel non existendum, ergo distinguitur realiter ab existentiâ.

His & similibus objectionibus efficaciter respondetur, negando quod gratis supponunt, essentias esse ab æterno, nam nisi illud axioma intelligatur de ideis divinis, quæ sunt realiter distinctæ ab omni ente creato, falsissimum est.

Dicimus ergo destructo homine tolli simul ejus essentiam & existentiam, & producto, simul produci ejus essentiam & existentiam. Verum quidem est, quod licet aliquid destruatur, & physicè non existat, cognoscitur tamen à nobis, quæ sit ejus essentia; nam annihilato mundo, possemus cognoscere adhuc in quo consistat essentia corporis, & adhuc vera esset hæc propositio, omne extensum est corpus.

Sed hoc ad summum probat destructo ente aliquo, non destrui in substantiis cognoscentibus ideas, eas illud repræsentantes, quæ ideæ cum nihil sint ejus entis quod concipitur destrui, nihilo secius perit quicquid ad tale ens pertinebat, quam si tales ideæ non remanerent, sicut annihilato homine, & remanente statuâ ejus, æquè verum est totum hominem periisse, ac si statua tota quoque in nihilum fuisset redacta.

Quando dicunt nos concipere posse essentiam; absque eo quod cogitemus de existentiâ, non urget; quia possumus etiam concipere rationale, absque eo quod cogitemus de animali, unde tamen non licet inferre rationale hominis distingui ab animali ejusdem hominis. Quis nescit vulgarem Logicorum doctrinam statuentem, quod intellectus potest separare, per præcisionem simplicem, res inter se identificatas, nempe concipiens objectum suum in ordine ad aliquod attributum, non concepto altero attributo cum illo alio realiter identificato? Ac sanè quis explicitè & distinctè concipit dependentiam corporis, ejusque defectibilitatem, quoties explicite cogitat de ejus impenetrabilitate, quæ est essentialiter identificata cum dependentia & defectibilitate?

Indifferentia illa, quam dicunt competere animæ ad existendum, vel non existendum, non certè aliquid aliud probat, præter id Deum esse agens liberum, & fuisse olim indifferentem ad creandum

Les Philosophes disputent fort sur la question, si l'essence est distinguée réellement de l'existence. Pour nous, comme cette question fatigue l'esprit par la subtilité excessive dont elle est, nous dirons en un mot qu'elle n'en est pas distinguée. LA METAPHYSIQUE.

Vous objecterez que l'homme étant détruit, son essence demeure, & que par conséquent l'essence de l'homme est distinguée réellement de son existence.

Il en est de même de la production de l'homme, où son existence est faite de nouveau, mais non pas son essence, puisque les essences sont éternelles, outre que nous concevons parfaitement l'essence de quelque chose sans penser à son existence.

Enfin vous ajoûterez, qu'il étoit possible qu'aucun homme ne fut créé, d'où il s'ensuit que l'essence de l'homme est indifférente par elle même à exister ou à ne pas exister, & que par conséquent elle est réellement distincte de l'existence.

Pour renverser ces objections & autres semblables, il suffit de nier ce qu'on suppose sans preuve, savoir que les essences sont éternelles; car c'est une chose très-fausse, à moins d'entendre cet axiome des idées Divines, qui sont réellement distinctes de tout *Etre* créé.

Nous disons donc que quand l'homme est détruit, son essence & son existence sont détruites à la fois, de même qu'elles sont produites à la fois lorsqu'il est produit. Il est vrai que bien qu'une chose soit détruite & n'existe plus physiquement, nous connoissons néanmoins son existence; car quand même le monde seroit anéanti, nous n'en connoîtrions pas moins quelle est l'essence du corps, & cette proposition seroit toûjours vraie, tout *Etre* étendu est un corps.

Mais cela prouve tout au plus, que quand un *Etre* est détruit, les substances intelligentes ne laissent pas de conserver les idées qui représentent cet *Etre*. Et comme ces idées ne sont rien d'appartenant à l'*Etre* que nous concevons être détruit, ce qui appartenoit à cet *Etre* n'en est pas moins *détruit*, que si ces idées n'étoient pas demeurées, de même qu'après l'anéantissement d'un homme, dont il demeureroit une statuë, il seroit aussi vrai que cet homme est péri tout entier, que si cette statuë étoit périe avec lui.

Quand on dit que nous ne saurions concevoir l'essence sans penser à l'existence, c'est comme si on ne disoit rien. En effet nous pouvons concevoir ce que c'est que raisonnable sans penser à animal, & néanmoins on ne peut en conclure que le raisonnable de l'homme est distingué de l'animal du même homme. Qui ne sait la maxime vulgaire des Logiciens, qui est que l'intellect peut séparer par une précision simple des choses identifiées entre elles, savoir en concevant son objet par rapport à un certain attribut, sans concevoir un autre attribut identifié réellement avec celui qu'il conçoit? En effet, qui est-ce qui conçoit explicitement & distinctement la dépendance du corps & sa défectibilité, toutes les fois qu'il pense explicitement à son impénétrabilité, laquelle est identifiée réellement avec cette dépendance & cette défectibilité?

Cette indifférence qu'ils disent qu'a l'âme à exister ou à ne pas exister ne prouve rien autre chose, sinon que Dieu est un agent libre, & qu'il a été un tems indifférent à créer ou à ne pas créer, d'où il paroît qu'avant la pro-

La Metaphysique.

duction actuelle de la choſe, l'eſſence étoit un pur néant, & que ceux là ſe trompent lourdement qui conçoivent que les choſes qui paſſent de l'état de pure poſſibilité à l'état d'exiſtence actuelle ſont des Etres dans l'état d'où ils ſortent, & dans celui où ils ſont. Si nous voulons parler exactement, il faut dire non que l'eſſence des choſes eſt indifférente à exiſter ou à ne pas exiſter, mais que Dieu eſt indifférent à créer ou à ne pas créer telle choſe.

Il eſt aiſé maintenant d'entendre ce principe célébre de Métaphyſique que *les eſſences des choſes ſont éternelles.*

On voit évidemment que cet Axiome eſt faux, s'il ſignifie que les eſſences des choſes ont eu de toute éternité un être réel hors de l'entendement, & de la puiſſance de Dieu. Car tous les Chretiens avouent que Dieu ſeul exiſte éternellement, & par conſéquent il faut expliquer cet axiome avec ſageſſe, en diſant que les eſſences ſont éternelles, non ſelon un être réel qu'elles aient en elles mêmes, mais ſelon un être objectif qu'elles ont en Dieu qui les connoit de toute éternité, & qui a le pouvoir de les produire.

En ce ſens là, non ſeulement les eſſences des choſes ſont éternelles, mais les exiſtences le ſont auſſi, comme aiant été l'objet de l'intelligence & de la puiſſance de Dieu. Ainſi à parler proprement, les eſſences des choſes n'ont point été de toute éternité; car ſi elles l'avoient été, elles auroient été quelque choſe de produit ou de non produit. Elles n'auroient pas été quelque choſe de non produit, puiſque Dieu ſeul eſt un *Etre* non produit. Elles n'auroient pas été non plus un *Etre* produit, parce que tout ce qui termine l'action de Dieu créant, eſt un *Etre* exiſtant actuellement, & par conſéquent ces eſſences exiſteroient de toute éternité.

Il ne faut point dire que cette propoſition, par exemple, *l'homme eſt un animal raiſonnable*, eſt d'une vérité éternelle, & que par conſéquent l'eſſence de l'homme eſt éternelle. Car outre que cette propoſition ne paroît pas être vraie d'une éternelle vérité, puiſqu'une de ſes parties, ſavoir *l'homme eſt*, qui eſt le fondement de toute la propoſition, eſt fauſſe, j'obſerve encore que les propoſitions qu'on dit être d'une vérité éternelle emportent ſeulement qu'il y a tant de connexion entre le ſujet & l'attribut, que poſé l'un on poſe néceſſairement l'autre. Ainſi cette propoſition, *l'homme eſt un animal raiſonnable*, n'étoit vraie d'une vérité éternelle qu'autant qu'il étoit impoſſible de ſuppoſer un homme, qu'on ne ſuppoſât *animal raiſonnable*, & au contraire. Voici donc le ſens de cette propoſition, par tout où il y aura un *homme*, là il y aura un *animal raiſonnable*, & au contraire. En ce ſens, la propoſition en queſtion a été vraie de toute éternité dans l'entendement de Dieu, parce qu'il a connu certainement que dès qu'il produiroit un *homme*, il produiroit *un animal raiſonnable*, & au contraire.

Quand on définit quelque choſe, on ſe ſert d'ordinaire du préſent, comme quand on dit en hyver, *la roſe eſt une fleur*, en quoi on ſousentend néceſſairement, lors qu'elle exiſte, de ſorte que le ſens eſt, *dès qu'il exiſte une roſe, il exiſte une fleur*; autrement la propoſition eſt fauſſe.

Il s'agit maintenant d'examiner en peu de

vel non creandum, unde patet eſſentiam ante rei actualem productionem, eſſe merum nihil, vehementerque illos errare, qui concipiunt res, quæ à ſtatu puræ poſſibilitatis dicuntur tranſire ad ſtatum actualis exiſtentiæ, eſſe aliquod eus, tum in termino à quo, tum in termino ad quem. Si velimus accuratè loqui, non dicemus eſſentiam rerum eſſe indifferentem ad exiſtendum, vel non exiſtendum, ſed Deum eſſe indifferentem ad creandam vel non creandam talem rem.

Jam facile erit explicare celebre illud dictum Metaphyſicorum, eſſentiæ rerum ſunt ab æterno.

Evidens eſt hoc Axioma eſſe falſum, ſi eo ſignificetur eſſentias rerum habuiſſe aliquod eſſe reale ab æterno extra intellectum & potentiam Dei. Fatentur enim omnes Chriſtiani ſolum Deum habere eſſe ab æterno. Igitur interpretari oportet hoc dictum cum grano ſalis, ut ſcilicet dicamus eſſentias eſſe æternas, non ſecundùm eſſe reale, quod habeant in ſe, ſed ſecundùm eſſe objectivum, quod habeant in Deo cognoſcente illas ab æterno, & potente illas producere.

Hoc ſenſu, non ſolùm eſſentiæ rerum ſunt æternæ, ſed etiam exiſtentiæ, ut quæ fuerint objectum intelligentiæ & potentiæ divinæ. Igitur propriè loquendo, eſſentiæ rerum non fuerunt ab æterno; nam ſi fuiſſent aliquid ab æterno, vel fuiſſent aliquid productum, vel non productum. Non ſecundum, quia nihil præter Deum eſt improductum. Non etiam primum, quia quicquid terminat actionem Dei creantis eſt revera ens actu exiſtens, ac proindè illæ eſſentiæ exiſterent ab æterno.

Nec dicas iſtam propoſitionem, verbi gratiâ, homo eſt animal rationale, eſſe æternæ veritatis, ex quo ſequitur eſſentiam hominis ab æterno eſſe. Nam præterquàm quod illa propoſitio non videtur eſſe vera ab æterno, quandoquidem pars illius, nempe homo eſt, quæ fundamentum eſt totius, eſt falſa, adhuc obſerva propoſitiones, quæ dicuntur æternæ veritatis, hoc ſolum importare, quod tanta eſt connexio inter ſubjectum & prædicatum, ut poſito uno alterum ponatur neceſſariò. Et ſic hæc propoſitio, homo eſt animal rationale, in tantum vera erat ab æterno, in quantum impoſſibile erat, ut poneretur homo, quin poneretur animal rationale, & vice verſâ. Unde ſic debet reſolvi, ubicumque & quandocumque erit homo, ibi & tunc erit animal rationale, ac vice verſâ. Hoc ſenſu, propoſitio de quâ eſt quæſtio, vera fuit ab æterno in mente divinâ, quia Deus certò cognovit, quo primùm tempore producturus eſſet hominem, producturum eſſe animal rationale, & vice verſâ.

Solemus, quando definimus aliquid, ſemper uſurpare verbum præſens, ut cum hyeme dicimus, roſa eſt flos, ubi ſubauditur neceſſariò, quando exiſtit, ita ut ſenſus ſit, quoties exiſtit roſa, toties exiſtit flos, alioquin propoſitio eſſet falſa.

Examinemus brevitèr aliud axioma circa eſſentias

tias rerum, nempe illud, quo dicitur, eas consistere in indivisibili. Indiget aliquâ explicatione hoc dictum; nam cum hominis essentia consistat in corpore organico & animâ rationali unitis, dici non potest eam esse indivisibilem. Multò minùs hoc dici potest de essentiâ corporis, quæ consistit in extensione, hoc est in actuali positione partium extra partes, quæ necessariam importat divisibilitatem.

Igitur non sub omni respectu, essentiæ rerum consistunt in indivisibili, sed solùm quatenus essentiæ hoc habent, ut non inæqualiter participentur à suis individuis, ut quæ non maneant, si ab ipsis aliquid detrahatur, vel adjungatur. Verbi gratiâ ratio substantiæ non tribuitur per partes, illi, vel illi substantiæ, sed communicatur æqualiter corpori & spiritui.

Item natura humana non magis est in Petro, quam in Paulo, nec si aliquod attributum contentum in ejus ideâ detraheres, remaneret amplius natura humana.

Tolle corpus organicum, non erit homo. Tolle principium ratiocinandi, non erit homo.

Videtur etiam essentias earum rerum quæ ab aliis differunt, penes quasdam materiæ modificationes, non consistere in indivisibili. Vinum verbi gratiâ differt ab aquâ, quia constat particulis, in quibus situs, figura, motus, & magnitudo, aliter se habent, quam in particulis aquæ. Supponamus aliquid detrahi ab eâ modificatione in quâ consistit essentia vini, ejusque à cæteris liquoribus differentia, hoc est supponamus quasdam particulas vini acquirere naturam particularum aquæ, an propterea vinum definet esse vinum? Neutiquam, quippe ex duobus vini doliis, si in alterum infundas cyathum aquæ, & dein sumas ex eo cyathum, comparesque cum vino alterius dolii, nullum percipies discrimen. Dici potest igitur essentia vini non consistere in indivisibili, præsertim si consideremus non posse responderi, quod particulæ vini, quæ naturam aquæ acquisiverunt, non habent amplius essentiam vini. Nam ego non ad eas attendo in particulari, sed prout unà cum cæteris materiæ particulis, quæ non mutatæ sunt, componunt liquorem, qui vinum est, & observo materiam posse habere essentiam vini, tum si constet particulis, quæ omnes habeant certam modificationem, tum si non in longè diversam transeant.

Confirmatur, quia certum est particulas liquorum esse in se valdè heterogeneas, & sufficere, ad hoc ut sint unus liquor potiùs quam alius, si multitudo heterogeneitatum, earumque combinationes, sint in certâ proportione, quæ non consistit in indivisibili. Alioquin nulla esset diversitas inter vinum unum, & alterum, (quia in singulis reperiretur certus numerus heterogeneitatum earumdem, eodem modo combinatarum, nec plurium, nec pauciorum) & detracto uno cyatho ex dolio vini, & aquâ ejusdem molis infusâ in dolium, vinum dolii non vinum remaneret, quia alia posita esset proportio inter combinationes partium heterogenearum, quod falsum est.

mots un autre axiome touchant les essences des choses, savoir celui-ci, *qu'elles sont indivisibles.* Ce dernier mot a besoin d'explication; car l'essence de l'homme consistant dans un corps organique & une ame raisonnable unis ensemble, on ne peut dire qu'elle est indivisible. On le peut encore moins assûrer de celle du corps qui consiste dans l'étenduë, c'est-à-dire, dans la position actuelle des parties hors des parties, position qui emporte nécessairement la divisibilité. La Metaphysique.

Il n'est donc pas vrai à tous égards que les essences des choses consistent dans un point indivisible. Elles ne sont telles qu'en ce qu'elles se trouvent entieres dans chacun de leurs individus, & qu'elles périssent, dès qu'on y ajoûte, ou qu'on en ôte quelque chose. C'est ainsi que la nature de substance convient également à l'esprit & au corps, & non en partie à l'un & en partie à l'autre.

De la même maniere, la nature humaine n'est pas plus dans Pierre que dans Paul, & elle cesseroit de subsister, si on retranchoit quelque chose de ce qu'elle renferme dans son idée.

Otez en le corps organique, ou la faculté de raisonner, l'homme n'est plus homme.

Il paroit aussi que, dans les choses qui ne diffèrent des autres que par quelques modifications de la matiere, les essences ne sont pas indivisibles. Le vin, par exemple, n'est différent de l'eau que parce qu'il est compolé de particules, dans lesquelles la situation, la figure, le mouvement, & la grandeur sont autrement que dans les particules de l'eau. Or supposons qu'on ôte quelque chose de la modification en quoi consiste l'essence du vin, & sa différence d'avec les autres liqueurs, c'est-à-dire, supposons que quelques particules de ce vin acquierent la nature des particules de l'eau, le vin cessera-t-il pour cela d'être du vin? Non certes; car si aiant deux tonneaux de vin, vous versez dans l'un un peu d'eau, & que vous en tiriez ensuite un verre, en le comparant avec le vin de l'autre tonneau, vous n'y remarquerez aucune différence. On peut donc dire que l'essence du vin ne consiste pas dans un point indivisible, principalement si on fait attention qu'il n'y a pas moien de répondre que les particules du vin qui ont acquis la nature de l'eau, ont perdu celle du vin. Car enfin je les considere, non pas chacune en particulier, mais entant que jointes aux autres particules qui n'ont pas été changées, elles composent ensemble une liqueur qui est du vin, & j'observe que la matiere peut avoir l'essence du vin, si elle est composée de particules qui aient toutes une certaine modification, ou qui du moins n'en acquierent pas une fort différente.

Ce qui confirme ce sentiment est que les particules des liqueurs en elles mêmes sont fort hétérogénes, & que pour qu'elles fassent une liqueur plûtôt qu'une autre, il suffit que la multitude & les combinaisons de ces hétérogénéitez soient dans une certaine proportion, laquelle ne consiste nullement dans un point indivisible. Autrement il n'y auroit point de différence entre un vin & un autre, puisque dans l'un & dans l'autre on trouveroit le même nombre & les mêmes combinaisons des mêmes hétérogénéitez. Ajoûtez qu'en tirant un verre d'un tonneau plein de vin, & en y remettant une pareille quantité d'eau, le vin de ce tonneau ne seroit plus du vin, parce qu'il y auroit une autre proportion entre les combinaisons des parties hétérogénes. Or c'est une fausseté.

La Metaphysique.

De l'Acte & de la Puiſſance.

DAns tout compoſé, ſoit Phyſique, ſoit Métaphyſique, la partie la plus noble eſt appellée acte, & la moins noble s'appelle puiſſance. Ainſi dans le corps naturel, la forme eſt l'acte, & la matiere eſt la puiſſance. Que ſi on le conſidére Métaphyſiquement, la difference eſt nommée acte, & le genre prend le nom de puiſſance. En un mot, tout ce qui arrive à un être, & qui le rend complet, s'appelle acte, au lieu que ce qui reçoit & eſt rendu complet s'appelle puiſſance.

Tout être créé eſt compoſé réellement d'acte & de puiſſance; car il peut devenir ce qu'il n'eſt pas, & il a une puiſſance active, & une puiſſance paſſive, deſquelles les actes ne s'enſuivent pas toûjours. Dieu ſeul eſt un acte pur & très-ſimple.

Je ne ferai point difficulté d'examiner ici une queſtion, ſur laquelle les Péripatéticiens diſputent beaucoup, ſavoir ſi les Créatures ont une puiſſance obédientielle pour toutes ſortes de choſes. Cette matiere me donnera occaſion de dire des choſes qui en valent la peine.

Ces Philoſophes entendent par puiſſance obédientielle la faculté de recevoir de Dieu agiſſant miraculeuſement une certaine vertu, par laquelle des créatures puiſſent produire des effets ſurnaturels, comme ſi, par exemple, Dieu donnoit à une pierre la faculté de créer quelque choſe, ou celle de raiſonner. Pluſieurs croient que c'eſt ainſi que l'eau baptiſmale devient capable de produire la grace dans l'ame, & que la bouë dont Jéſus Chriſt frotta les yeux d'un aveugle acquit la vertu de lui rendre phyſiquement la vûë. Mais d'autres jugent avec bien plus d'apparence que l'eau du batême n'eſt que la cauſe morale de la grace, ou le ſigne à la préſence duquel Dieu produit la grace, & pour la bouë, ils enſeignent qu'elle fut entre les mains de Jéſus Chriſt l'inſtrument phyſique de la guériſon de l'aveugle, en ce que notre Seigneur commanda que les particules de cette bouë ſe remuaſſent de maniere qu'elles ramenaſſent la diſpoſition & les humeurs des yeux dans leur état naturel.

Ceux qui penſent que la Créature peut être élevée à une telle perfection, qu'elle puiſſe enſuite créer d'autres Etres, alléguent pour leur principale preuve, que ce ſentiment n'enferme rien de contradictoire, & qu'on doit reconnoître en Dieu une puiſſance de faire tout ce qui n'implique pas contradiction, ſur tout quand ce ſont des choſes qui peuvent ſervir beaucoup à élever la Toute-puiſſance divine.

Les autres répondent qu'il faut une puiſſance infinie pour créer, & que par conſéquent aucune créature ne peut devenir créatrice. Ils prouvent l'antécédent par la raiſon qu'il y a une diſtance infinie de l'être au néant, puiſque d'une infinité de néants entaſſez on ne feroit jamais même le moindre de tous les êtres, & qu'on pourroit retrancher d'un être des parties à l'infini, ſans qu'il fût anéanti, d'où il s'enſuit que quoiqu'un être en ſoi même n'ait pas des perfections infinies, il y a pourtant une diſtance infinie entre lui & le néant, qu'aucune créature par conſéquent ne peut remplir.

On peut prouver la même theſe en diſant qu'une créature qui pourroit créer devroit être un eſprit. En effet, eſt-il concevable qu'un

De Actu & Potentiâ.

IN quolibet compoſito, ſive Phyſico, ſive Metaphyſico, pars nobilior dicitur actus, deterior verò dicitur potentia. In corpore Phyſico, forma dicitur actus, materia verò appellatur potentia. Si compoſitum Metaphyſicè ſpectetur, differentia dicitur actus, genus verò potentia. Uno verbo, id omne quod advenit, & perficit, dicitur actus, quod verò ſuſcipit, & perficitur, dicitur potentia.

Omne ens creatum compoſitum eſt realiter ex actu & potentiâ; poteſt enim fieri id quod non eſt, habetque potentiam tum activam, tum paſſivam, quæ non ſunt ſemper conjunctæ cum actibus ſuis. Solus Deus eſt actus purus & ſimpliciſſimus.

Non gravabor in medium afferre quæſtionem de quâ multum diſputant Peripatetici, an creaturæ habeant potentiam obedientialem ad quidlibet: nam inde nobis dabitur occaſio aliqua dicendi non penitenda.

Intelligunt per potentiam obedientialem, vim quandam recipiendi à Deo extra ordinem operante talem influxum, per quem deinde producantur effectus ſupernaturales à creaturis, ut ſi verbi gratiâ Deus inſtrueret lapidem virtute creandi aliquid, & ratiocinandi. Credunt multi aquam baptiſmi fieri hoc modo capacem producendi gratiam in animâ, & lutum quo Jeſus Chriſtus unxit oculos cæci, fuiſſe capax reſtituendi phyſicè viſum. Sed alii longè verisimiliùs credunt aquam baptiſmi eſſe dumtaxat cauſam moralem Gratiæ, ſive ſignum, ad cujus præſentiam, Deus producit Gratiam, & lutum fuiſſe revera inſtrumentum phyſicum in manu Jeſu Chriſti, ad ſanandum cæcum, quatenus dominus noſter ita juſſit moveri luti particulas, ut oculorum diſpoſitionem & humores in debitum & naturalem ſitum reducerent.

Qui credunt creaturam eſſe elevabilem ad tantam perfectionem, ut deinde alia entia creare poſſit, moventur hâc imprimis ratione, quod non inde ſequantur duo contradictoria, Deo verò tribuenda ſit potentia faciendi quæcumque non implicant contradictionem, præſertim quando inſerviunt ad mirificè extollendam divinam omnipotentiam.

Alii verò reſpondent requiri virtutem infinitam ad creandum, ergo nullam poſſe eſſe creaturam capacem creandi. Probant antecedens, quia ens infinitè diſtat à nihilo, ut patet ex eo quod infinitis nihilis coacervatis in unum, non tamen fieret ens vel omnium imperfectiſſimum, & ex eo quod detractis ex ente partibus in infinitum, non tamen in nihilum redigeretur, ac per conſequens, quamvis ens non ſit in ſe infinitæ perfectionis, diſtat tamen infinitè à nihilo; ergo nulla creatura replere poteſt infinitam eam diſtantiam.

Probari poteſt eadem ſententia, dicendo quod creatura, quæ creare poſſet, deberet eſſe ſpiritus. Quis enim concipiat corpus hâc virtute eſſe præditum, quan-

Digitized by Google

quandoquidem incapax ſit cognoſcendi, quomodo applicanda ſunt inſtrumenta neceſſaria ad operandum, & nullo alio modo videtur agere poſſe; quam inſtrumentis corporeis adhibitis, ſive per impulſionem. Hæc verò inſtrumenta, & hæc impulſio, quamnam poſſunt habere efficaciam in nihilum, quod neque tangi poteſt, neque ſuſcipere accidentia, aut formas ullas? Dicendum ergo quod ſi qua ſit creatura, creandi corpora capax, ea eſt ſpiritus. At enim ſpiritus non agunt niſi volendo, & cogitando, cogitatio verò & volitio nullam habent connexionem cum corporibus, ad hoc ut Phyſicè impellant ea. Quantò minùs Phyſicè poſſunt agere in nihilum? Ergo concludendum eſt, nullo modo concipi poſſe, creaturas poſſe elevari ad creandum.

Confirmatur, quia ſicut videtur contradictorium creaturam dari, quæ ſit æqualis Deo in omni ſcientiâ, hoc eſt, quæ cognoſcat omnia quæ à Deo cognoſcuntur, ita videtur contradictorium creaturam eſſe, quæ omnipotentiam Dei adæquet in creando & annihilando.

Adde quod exiſtentia illius modi creaturæ non magis inſervit ad extollendam Dei omnipotentiam, quàm ejuſdem negatio, quia negando poſſibilitatem harum creaturarum, dicimus Deum poſſe facere, quod nullæ creaturæ facere poſſunt. Neque neceſſarium eſt ſemper, ad extollenda divina attributa, ut poſſint communicari, quandoquidem nihil magis Deo proprium eſt, quam quod non valeat communicare alli creaturæ independentiam & indeſtructibilitatem.

Ut paucis aperiam, quid hâc in parte ſentiendum mihi videatur, dico primò nihil debere affirmari à philoſopho, quod non diſtinctè concipiat, præterquam ſi à Deo revelatum fuerit. Atqui non concipimus diſtinctè creaturas eſſe elevabiles ad quoscumque effectus producendos. Ergo non hoc debemus affirmare. Minor patet, quia nemo unquam diſtinctè concipiet, lapides elevari poſſe, manentes lapides, ad Deum videndum, & in genere nemo diſtinctè concipit, corpora aliorum effectuum eſſe capacia, quam impulſionis, & eorum quæ impulſionem ſequuntur, verbi gratiâ, mutationis figuræ, magnitudinis, ſitûs &c.

Dico ſecundò, quod ſi cauſalitatem moralem intelligamus, nulla eſt creatura, quæ non ſit elevabilis ad quoscumque effectus, nam ad præſentiam talis motûs vel talis corporum, & talis vel talis cogitationis ſpirituum, Deus poteſt mortuos ſuſcitare, animas ſanctificare, annihilare mundum, alium creare &c. quo caſu Angeli, ad quorum voluntatem Deus ſe accommodaſſet, poſſent dici cauſa moralis creationis, verbi gratiâ, licet nihil Phyſicè influxiſſent in creationem rei.

Hoc modo explicari poteſt actio corporis in animam, & animæ in corpus, & actio ignis in angelos malos, quo utuntur exemplo adverſarii.

Dico tertiò perperam diſtingui potentiam obedientialem à naturali, nam potentia, per quam lapis movetur de loco in locum, & frangit vitrum ſibi

corps ait cette vertu, tandis qu'il eſt incapable de connoître comment il faut ſe ſervir des inſtrumens néceſſaires pour agir, & qu'il paroit ne pouvoir agir qu'en emploiant des inſtrumens corporels, ou par impulſion? Quelle efficace peuvent avoir ces inſtrumens & cette impulſion ſur le néant, qui ne peut ni être touché, ni recevoir des accidens ou des formes? S'il y a quelque créature capable de créer, il faut donc que ce ſoit un eſprit. Mais les eſprits n'agiſſent que par la volonté & par la penſée. Or l'action de penſer & celle de vouloir n'ont aucune connexion avec les corps, en ſorte qu'elles puiſſent les pouſſer phyſiquement. Combien moins peuvent-elles agir phyſiquement ſur le néant? Donc il eſt impoſſible de concevoir qu'une créature puiſſe recevoir la faculté de créer. La Metaphyſique.

On ajoûte en confirmation, que comme il eſt contradictoire qu'il y ait une créature qui ſoit égale à Dieu en toute ſorte de connoiſſances, c'eſt-à-dire qui connoiſſe tout ce que Dieu connoit, de même il paroît l'être qu'une créature égale la toute-puiſſance de Dieu, en créant & en anéantiſſant comme lui.

Joignez à cette preuve que l'exiſtence d'une pareille créature ne ſerviroit pas plus à relever la toutepuiſſance Divine que ne ſert ſa non-exiſtence, parce qu'en niant la poſſibilité de ces Créatures, nous diſons que Dieu peut faire ce dont aucune Créature n'eſt capable. Outre qu'il n'eſt pas toûjours néceſſaire pour élever les attributs de Dieu, qu'ils puiſſent être communiquez, puiſque rien ne lui eſt plus propre que l'impoſſibilité de communiquer à aucune créature ſon indépendance & ſon indeſtructibilité.

Pour marquer en peu de mots ce qu'il faut penſer, ſelon moi, ſur cette matiere, je dis en premier lieu qu'un Philoſophe ne doit rien affirmer qu'il ne conçoive diſtinctement, à moins que ce ne ſoit une choſe révélée par Dieu même. Or nous ne concevons pas diſtinctement que des Créatures puiſſent acquérir la faculté de faire toute ſorte de choſes. Donc nous ne devons pas l'affirmer. La mineure eſt évidente, puiſque perſonne n'a jamais conçu diſtinctement que des pierres demeurant pierres puiſſent être élevées à voir Dieu, & qu'en général qui que ce ſoit ne conçoit que les corps ſoient capables d'autres choſes que de l'impulſion & des effets qui la ſuivent; comme le changement de figure, de grandeur, de ſituation &c.

Je dis en ſecond lieu que, ſi on n'entend qu'une puiſſance morale, il n'y a point de créature qui ne puiſſe acquérir la faculté de produire toute ſorte d'effets; car à la préſence de tel mouvement des corps, de telle ou de telle penſée des eſprits, Dieu peut reſſuſciter les Morts, ſanctifier les ames, anéantir le monde, en créer un autre, auquel cas les Anges à la volonté deſquels Dieu ſe ſeroit accommodé en faiſant ces choſes, pourroient être, par exemple, appellez la cauſe morale de la Création, bien qu'ils n'euſſent point influé phyſiquement dans cette Création.

On peut expliquer de cette maniere l'action du corps ſur l'ame, celle de l'ame ſur le corps, & celle du feu ſur les mauvais Anges, ce qui eſt l'exemple que nos adverſaires alléguent.

Je dis en troiſieme lieu qu'on diſtingue mal à propos la puiſſance obédientielle de la puiſſance naturelle, puiſque celle par laquelle une pierre eſt

Digitized by Google

La Metaphysique,

eſt muë d'un lieu vers un autre, & briſe un verre qu'elle rencontre, ne lui eſt ni plus intrinſeque ni plus naturelle que celle par laquelle cette même pierre convertiroit l'eau en ſang. Mais direz vous, la nature d'une pierre n'exige point ce dernier effet, & la puiſſance qu'elle a de le produire ne peut pas être réduite en acte naturellement, c'eſt-a-dire par le concours ordinaire de Dieu. Je répons que la pierre n'exige pas non plus le premier effet, & que ce concours qu'on appelle extraordinaire n'exige pas moins d'aptitude dans les Créatures que le concours ordinaire. Donc l'effet qu'elles produiſent lorſque Dieu agit avec elles d'une maniere extraordinaire, n'eſt pas moins ſelon la nature des choſes, que celui qu'elles produiſent ſelon les loix de la Nature.

Remarquez en effet que quand une choſe eſt dite être faite naturellement, ce mot ne ſignifie pas que ce ſoit par une certaine puiſſance divine affoiblie, ou ſelon une certaine vertu qui exiſte dans les choſes conſidérées abſolument avant toute autre faculté.

Le ſens eſt que cette choſe a été faite ſelon certaines loix, que Dieu, agiſſant avec une liberté entiere, a choiſies parmi pluſieurs autres, qui n'étoient ni moins commodes, ni moins convenables à la capacité des créatures, d'où il s'enſuit que ſi s'écartant de ces loix, il en ſuit d'autres, il n'agit pas moins d'une maniere convenable à l'aptitude des Créatures, qu'il ne le fait dans les cas ordinaires.

Lorſque nous avons rapporté cet axiome, *De l'acte à la puiſſance la conſéquence eſt bonne*, nous n'avons pû faire obſerver que la conſéquence ne vaut rien de la puiſſance à l'acte, comme dans ce raiſonnement-ci, *il peut y avoir pluſieurs Soleils, donc il y a pluſieurs Soleils.* Mais ſi on ajoûte une négation à cet axiome, alors la conſéquence eſt juſte, puiſque de ce qu'une choſe ne peut être, il ſuit qu'elle n'eſt pas, témoin cet enthymême, *il n'a pas la puiſſance de parler, donc il ne parle pas.* Au reſte, il ne ſuffit pas que la conſéquence ſoit négative, l'antécédent doit l'être auſſi, & c'eſt faute de cette condition que ce raiſonnement-ci eſt faux, *Pierre peut ne pas courir, donc il ne court pas.* Car bien que l'antécédent paroiſſe négatif, il eſt pourtant affirmatif, d'autant que la négation ne tombe point ſur la liaiſon de la propoſition, ſavoir ſur le mot, *peut.*

Nous avons parlé dans la Logique du Genre & de la Différence.

Des Principes complexes.

LEs principaux de ces Principes ſont les ſuivans. *Il eſt impoſſible que la même choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems. Toute choſe eſt ou n'eſt pas*, ou bien, *On ne peut affirmer & nier véritablement la même choſe en même temps. Ce qui eſt, eſt néceſſairement, tant qu'il eſt. Ce qui n'eſt pas n'a point d'accidens. Le tout eſt plus grand que ſa partie. Les choſes qui ſont les mêmes avec une troiſieme ſont les mêmes entre elles.*

On demande en Philoſophie lequel de ces principes eſt le premier. Quelques Philoſophes déferent la primauté à celui-ci, *Il eſt impoſſible que la même choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems*, & d'autres la donnent au ſuivant, *toute choſe eſt ou n'eſt pas.* Les premiers prouvent leur ſentiment par la raiſon que le principe qu'ils admettent en qualité de premier principe n'en ſuppo-

obvium, non magis eſt ipſi intrinſeca, nec magis ipſius naturæ debita, quam potentia, per quam verteret aquam in ſanguinem. Verùm, inquies, lapis non exigit iſtum ultimum effectum, ejuſque potentia ad illum non poteſt compleri naturaliter, ſive concurſu Dei ordinario. Reſpondeo lapidem non exigere quoque primum illum effectum, & concurſum, quem vocant extraordinarium, non minorem ſupponere aptitudinem in creaturis, quam ordinarium. Ergo æquè eſt ſecundùm naturam rerum effectus quem producunt Deo extra ordinem operante, quam ille, quem producunt juxta leges naturæ.

Obſerva enim, quod quando res aliqua dicitur fieri naturaliter, hoc non ſignificat fieri, diminutâ quadam potentiâ divinâ, vel juxta virtutem quandam, quæ ſit in rebus abſolutè conſideratis, præ omni alia facultate.

Hoc ſolùm ſignificat illam rem fieri, ſecundùm certas leges, quas Deus ſummâ ſuâ libertate, inter multas alias non minùs commodas, nec minùs aptitudini creaturarum congruas, elegit: unde ſequitur, quod ſi Deus ſpretis illis legibus, alias ſequatur nonnunquam, æquè agit ſecundùm aptitudinem creaturæ, ac in aliis caſibus conſutis.

Quando ſupra injecta eſt mentio iſtius axiomatis, ab actu ad potentiam valet conſequentia, non potuimus commodè obſervare, non valere vice verſa, à potentiâ ad actum; ut, poſſunt dari plures Soles, ergo dantur. Sed ſi axioma negativè efferatur, tunc conſequentia bona eſt, quandoquidem à non poſſe eſſe ad non eſſe valet conſequentia, ut, non habet potentiam loquendi, ergo non loquitur. Non ſufficit autem ſi conſequentia ſit negativa, nam antecedens quoque debet eſſe negativum, defectu cujus conditionis hæc argumentatio falſa eſt, curſus Petri poteſt non eſſe, ergo non eſt. Nam antecedens licet videatur negans, affirmat tamen, cum negatio non cadat ſupra copulam propoſitionis, poteſt, ſive eſt potens.

De genere & differentiâ actum eſt alibi, nimirum in Logicâ.

De Principiis complexis.

PRæcipua horum principiorum ſic ſe habent. *Impoſſibile eſt idem eſſe ſimul, & non eſſe. Quodlibet eſt, vel non eſt, ſive de nullo ſimul vera eſt affirmatio & negatio. Quicquid eſt, quamdiu eſt, neceſſe eſt eſſe. Non entis nulla ſunt accidentia. Totum eſt majus ſuâ parte. Quæ ſunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe &c.*

Diſputant Philoſophi quodnam ex illis principiis ſit omnium primum. Quidam hoc tribuunt iſti, impoſſibile eſt idem ſimul eſſe, & non eſſe, quidam verò iſti, quodlibet eſt, vel non eſt. Priores probant ſuam ſententiam, quia principium, quod pro primo habent, non aliud ſupponit notius, per quod probari valeat, & quia tanta eſt ejus cer-

certitudo & evidentia, ut circa illud nemo errare possit. Sed nunc istud principium, totum est majus suâ parte, hoc omnes habet conditiones, tantam evidentiam & certitudinem, ut omnem errorem eliminet, nullòque clariori principio demonstrari queat? Ergo æquè posset sumi pro primo principio, ac alterum.

Dicamus ergo, ideo illud alterum esse primum, quia est veluti probatio ultima, & confirmatio omnium conclusionum & principiorum, quatenus qui negat aliquod principium confutatur præcipuè, quia deducitur ad absurdum & impossibile concedendum, scilicet ad id, quod contradictionem implicat, & per consequens hoc unum minimè negari potest, ea esse falsa ex quibus sequitur idem simul esse, & non esse. Ergo hoc est primum principium.

Circa istud principium, non enim nulla sunt accidentia, observare oportet, illud intelligi de accidentibus positivis & intrinsecis, nam de cætero certum est posse dici, de Cæsare jam non existente, Cæsar non prœliatur, Cæsar cognoscitur & amatur, & similia attributa, vel negativa, vel extrinseca, quod non minùs dici posset, si anima & corpus Cæsaris in nihilum redigerentur.

Axioma istud, quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se, quo tota vis syllogistica nititur, quibusdam patitur limitationes. Nam in divinis falsum est, personam patris, & personam filii, quæ sunt idem cum essentiâ divinâ, esse idem inter se. Quod ut explicent Theologi, dicunt in hâc propositione, quæ sunt eadem uni tertio, sunt idem inter se, pronomen, quæ, significare res, ita ut sensus sit, res quæ sunt idem cum uno tertio, sunt idem inter se. Si jam quis dicat, atqui pater & filius sunt res, quæ sunt idem uni tertio, scilicet naturæ divinæ, ille falsum dicit, quia pater & filius non sunt duæ res, sed duæ relationes, sive duo modi existendi naturæ divinæ, unde nulla est consequentia. Quod si pronomen, quæ, sumatur universaliter pro quâlibet entitate, sive absolutâ, sive modali, dicunt Theologi vocem, uni, quæ sequitur, etiam debere sumi pro quâlibet entitate, sive absolutâ, sive modali, semper eodem sensu, quo sumitur pronomen quæ, vel vox illi respondens. Unde sequitur istam propositionem, atqui pater & filius sunt idem uni tertio, significare patrem & filium, qui sunt duæ personæ, esse idem uni tertiæ personæ, & hoc sensu falsa est propositio, ideoque jure negatur hæc consequentia, ergo pater & filius sunt idem inter se. Hæc quidem Theologi circa mysterium admodùm incomprehensibile.

Observa verò quidem dici posse, quæ sunt similia & æqualia uni tertio, sunt similia & æqualia inter se, at non universè, quæ sunt aliquid uni tertio, sunt illud ipsum inter se. Nam licet duo homines sint amici, fratres, agnati, contigui uni

se point d'autre plus connu, qui puiſſe lui ſervir de preuve, & que d'ailleurs telle eſt la certitude & l'évidence de cette vérité que perſonne ne peut s'y tromper. Mais ce principe-ci, *le tout eſt plus grand que ſa partie*, n'a-t'il pas les mêmes qualitez, je veux dire tant d'évidence & de certitude qu'il ne laiſſe aucun lieu à la crainte de ſe tromper, & qu'il ne peut être prouvé par aucun principe mieux connu? Il pourroit donc être pris pour premier principe auſſi bien que l'autre. LA METAPHYSIQUE.

Diſons donc que ſi cet autre eſt le premier, c'eſt parce qu'il eſt comme la derniere preuve, & comme la confirmation de toutes ſortes de concluſions & de principes, parce que dès que quelqu'un nie un principe, le principal moïen de le réfuter eſt de le réduire à accorder des choſes abſurdes & impoſſibles, c'eſt-à-dire qui impliquent contradiction. Par conſéquent donc, s'il eſt une propoſition qu'on ne ſauroit nier, c'eſt celle-ci, *Les Propoſitions d'où il s'enſuit cette conſéquence abſurde, qu'une même choſe eſt & n'eſt pas en même tems, ſont fauſſes.* Donc c'eſt un premier principe.

Par rapport à celui-ci, *ce qui n'eſt pas n'a point d'accidens*, il faut obſerver qu'il s'agit ici d'accidens poſitifs & intrinſéques; car du reſte il eſt certain qu'on peut dire de Céſar qui n'exiſte plus, *Céſar ne combat point, Céſar eſt connu & aimé*, & autres attributs ſemblables, ou négatifs, ou extrinſéques, juſques-là même qu'on en pourroit encore dire autant, ſi l'ame & le corps de Céſar étoient anéantis.

Quant à cet axiome, *les choſes qui ſont les mêmes avec une troiſieme ſont les mêmes entre elles*, ſur lequel les ſyllogiſmes ſont tous fondez, il ſouffre quelques reſtrictions. En effet dans les choſes divines il eſt faux que la perſonne du Pere & la perſonne du Fils qui ſont une même choſe avec l'eſſence divine, ſoient la même choſe entre elles. Les Théologiens expliquent cette difficulté en diſant, que dans cette propoſition miſe en Latin, *Quæ ſunt eadem uni tertio ſunt idem inter ſe*, le pronom *quæ* ſignifie *les choſes*, tellement que le ſens en eſt, LES CHOSES *qui ſont les mêmes avec une troiſieme ſont les mêmes entre elles.* Or ſi quelcun ajoûtoit, *Mais le Pere & le Fils ſont* DES CHOSES *qui ſont les mêmes avec une troiſieme, ſavoir la nature divine*, il diroit une fauſſeté, parce que le Pere & le Fils ne ſont pas deux choſes, mais deux relations, ou deux manieres d'exiſter de la Nature Divine. Ainſi la conſéquence ne vaut rien. Que ſi le pronom *quæ* ſe prend pour quelqu'entité que ce ſoit, abſolue, ou modale, les Théologiens enſeignent que le mot *uni* qui ſuit doit ſe prendre auſſi pour quelque entité que ce ſoit, ou abſolue, ou modale, toûjours dans le même ſens dans lequel on prend le pronom *quæ*, ou le mot qui y répond. Or il s'enſuit de là que cette propoſition-ci, *Mais le Pere & le Fils ſont une même choſe avec une troiſieme*, ſignifie que le Pere & le Fils qui ſont deux perſonnes ſont la même choſe avec une troiſieme perſonne, propoſition qui eſt fauſſe en ce ſens. Donc on a droit de nier cette conſéquence, *Donc le Pere & le Fils ſont une même choſe entre eux.* C'eſt ainſi que les Théologiens s'expriment ſur ce myſtere incompréhenſible.

Remarquez qu'il eſt bien vrai que les choſes qui ſont ſemblables & égales à une troiſieme ſont ſemblables & égales entre elles, mais non pas qu'en général deux choſes qui ont un même rapport avec une troiſieme aient le même rapport entre elles. Ainſi bien que deux hommes ſoient

La Metaphyſique.

freres, parens, amis, voiſins d'un troiſieme, il ne s'enſuit pas qu'ils le ſoient l'un de l'autre. On peut objecter de plus que le fondement, les toits & les murailles ſont une même choſe avec une troiſieme, ſavoir avec la maiſon, & ne ſont pourtant pas une même choſe entre elles. Mais il ne faut que répondre que les choſes qui ſont les mêmes avec une troiſieme, doivent être autres priſes à part, & non plus enſemble, de même que les toits, les murailles & les fondemens ſont une même choſe avec la maiſon. Que, dis-je, il eſt néceſſaire, non ſeulement qu'elles ſoient la même choſe avec une troiſieme, priſes ſéparément, mais même qu'elles ſoient une même choſe dans leur totalité, faute de quoi le corps & l'ame ne ſont point en ce ſens une même choſe entre eux, bien qu'ils le ſoient avec l'homme.

tertio non ſunt tamen inter ſe. Preterea objici poteſt, fundamentum, tecta, & parietes, eſſe idem cum uno tertio, ſcilicet domo; neque tamen eſſe idem inter ſe. Sed reſpondendum eſt, ea quæ ſunt idem uni tertio, debere eſſe alia ſeorſim ſumpta, non verò collectivè, quo modo tecta, parietes, & fundamenta ſunt idem cum domo. Imo neceſſè eſt, non modò ut ſint idem cum uno tertio, ſeorſim ſumpto, ſed ut adæquatè ſint idem, defectu cujus conditionis, corpus & anima non ſunt idem inter ſe adæquatè, licet ſint idem adæquatè cum homine.

Des Principes des Cartéſiens.

POur dire quelque choſe des Axiomes des Cartéſiens, il faut montrer que ſelon eux le *criterium* de la Vérité, c'eſt-à-dire la régle par laquelle on diſtingue le vrai & le faux, eſt non l'évidence des ſens, comme les Epicuriens le prétendoient, mais celle de l'entendement, en ſorte que quiconque veut ſavoir ſi ſes connoiſſances ſont vraies n'a qu'à examiner s'il conçoit clairement & diſtinctement ce qui eſt l'objet de ſa penſée. Il ne faut pas croire néanmoins que ce principe ſoit abſolument & par ſoi même une marque infaillible de la vérité. Pour qu'il ſerve de régle à notre ame, nous devons ſuppoſer avant tout que Dieu ne peut ni tromper ni être trompé, & qu'il nous a donné une nature qu'il ne voudroit pas engager dans une erreur éternelle.

Donc la connoiſſance de Dieu entant que ſouverainement vrai doit précéder toute autre évidence & certitude de l'entendement, pour qu'elle puiſſe devenir le *criterium* de la vérité, & par conſéquent la connoiſſance de Dieu entant que vrai eſt la premiere régle de la vérité. Mais dès que nous avons une fois cette connoiſſance, les Cartéſiens diſent que nous n'avons plus beſoin d'autre *criterium*, que d'une connoiſſance dont la clarté nous force à lui donner notre conſentement, après avoir apporté toutes les précautions faute deſquelles nous avons coûtume de tomber dans l'erreur.

Ainſi comme après avoir peſé toutes les circonſtances, nous être dépouillez de tous préjugez & n'avoir enfin négligé aucune précaution, nous connoiſſons clairement & diſtinctement que le tout eſt plus grand que ſa partie, en ſorte que nous ne ſaurions refuſer notre conſentement à cette propoſition, nous devons conclure qu'elle eſt vraie.

Si donc quelcun me demande, pourquoi j'admets cette propoſition comme véritable, je réponds, c'eſt parce que je vois qu'elle s'accorde parfaitement avec la régle de la vérité, ſavoir avec une connoiſſance claire & certaine de l'entendement. Que ſi on veut ſavoir de plus pourquoi j'eſtime véritable ce que mon entendement connoît d'une maniere claire & diſtincte, ma réponſe doit être celle-ci, c'eſt parce que je ſais que Dieu qui a toute ſorte de perfections, eſt ſouverainement vrai, & qu'il eſt impoſſible par conſéquent qu'il m'ait donné un eſprit qui ſoit dans l'erreur, lors même qu'il conçoit ſon objet d'u-

De principiis Carteſianorum.

UT ſubjungamus aliquid de Axiomatibus Carteſianorum, ſtatuendum eſt quod juxta illos veritatis criterium, hoc eſt regula per quam dignoſcitur, quid verum, quid falſum ſit, non eſt evidentia ſenſûs, ut volebant Epicurei, ſed evidentia intellectûs, ita ut quicumque vult certò ſcire, an cognitiones ſuæ veræ ſint, debeat ſolùm explorare an clarè diſtinctèque concipiat objectum, ſive propoſitum. Neque tamen exiſtimandum eſt, hoc principium abſolutè & primariò eſſe regulam veritatis, nam ad hoc ut regulæ inſtar ſit menti noſtræ, debemus ſupponere Deum eſſe fallere & falli neſcium, eamque nobis dediſſe naturam, quam nolit perpetuò ludificare.

Ergo cognitio Dei, quatenus eſt ſummè verax, præcedere debet omnem aliam evidentiam & certitudinem intellectûs, quam ut veritatis criterium adhibere quis voluerit, ac per conſequens prima veritatis regula eſt cognitio Dei, quatenus eſt ſummè verax. Sed poſtquam habuimus illam cognitionem de Deo, non alio utendum eſſe criterio dicunt, quam cognitione ſic clarâ & diſtinctâ ut non poſſimus cohibere aſſenſum, poſt adhibitas omnes cautiones, quarum defectu in errorem cadere conſuevimus.

Sic quia tam clarè & diſtinctè cognoſcimus, totum eſſe majus ſuâ parte, expenſis omnibus circumſtantiis, exutis omnibus præjudiciis, omni denique cautione adhibitâ, ut non poſſimus non aſſentiri illi propoſitioni, quia inquam hæc propoſitio clarè & diſtinctè à nobis cognoſcitur, debemus concludere eam eſſe veram.

Si quis ergo à me quæſierit cur hanc propoſitionem veram exiſtimem, reſpondeo, quia video illam optimè quadrare cum regulâ veritatis, nempè cum cognitione clarâ & diſtinctâ intellectûs. Si ulteriùs quærat, cur id omne verum judicem, quod clarè & diſtinctè cognoſcitur ab intellectu, reſpondere debeo, quia ſcio Deum, qui habet omnes perfectiones, eſſe ſummoperè veracem, ac per conſequens fieri non poſſe, ut mihi mentem dederit, quæ etiam tunc errore laboret, quando clarè ac diſtinctè objectum ſuum concipit. Hoc enim argumento eſſet, nos

Digitized by Google

numquam ab errore esse immunes: quod proveniret, vel quia Deus non potuisset nos perfectiores reddere, (quæ esset magna infirmitas, vel quia voluisset nos in mendacio numquam non detinere, quæ esset insignis malitia; Deus verò neque ullâ infirmitate, neque ullâ malitiâ, laborare potest, cui summè perfectum, optimum, maximum, & omnipotens.

Hinc patet, qui Deum ignorant, non posse esse legitimè certos de veritate ullius rei. Nam si fateantur se dependere ab aliquo ente, ut certè fateri tenentur, quandoquidem non cogitant, quæ volunt, neque abstinent à cogitando, quando volunt, incerti erunt an illud ens malignè velit eos semper decipere, quod enim non est summè perfectum, fallendi capax est. Si verò credant se à nemine dependere, quo jure credent se esse infallibiles in aliquo judicio, quandoquidem sciunt, se esse multis erroribus obnoxios?

His ita præmissis referamus præcipua Cartesianorum axiomata.

Primum sic se habet, Quicquid in claræ distinctæque alicujus rei ideâ comprehendi clarè & distinctè cognoscitur, illud verè de eâ affirmari potest. Non de nihilo dico esse primum, quandoquidem veritas omnium aliorum principiorum Metaphysicæ videtur fundari in veritate istius. Nam cur, verbi gratiâ, pro certissimo admittimus, quod si æqualibus æqualia demas, vel addas, residua vel tota erunt æqualia, nisi quia distinctè concipimus æqualitatem remanere in ideâ claræ & distinctæ duarum quantitatum æqualium, quarum uni tantumdèm additum, vel detractum fuerit, quantum alteri.

Nec Peripatetici possunt in dubium revocare, quin ea vera sint, quæ clarè & distinctè cognoscuntur esse vera, nam alioquin principia sua in dubium revocare deberent. Quippe si illud, quod clarè & distinctè cognoscitur esse verum, possit esse falsum, poterunt quoque esse falsa ista Axiomata, impossibile est idem simul esse, & non esse: duo contradictoria non possunt esse simul vera; quicquid operatur existit; non entis nulla sunt accidentia. Et sic omnia essent in dubium revocanda, ne istâ quidem assertione exceptâ, quod nempè ille saltem, qui de omnibus dubitat, est aliquid; nam tota certitudo illius assertionis pendet ex eo quod existentia ita necessariò includitur in ideâ rei, quæ aliquid facit, verbi gratiâ, quæ dubitat, ut clarè & distinctè concipiamus existentiam inseparabilem esse à re dubitante, pro tempore, quo dubitat, nec posse fieri ut, quod non existit, actu dubites. Unde est quod numquam Pyrrhonii suam ipsorum dubitantium de omnibus existentiam in dubium revocarunt. Præterea, cur jure affirmamus numerum binarium esse medietatem quaternarii, nisi quia in continere bis numerum binarium, cognoscitur clarè ac distinctè importari in ideâ numeri quaternarii? Ergo axioma supra allatum optimum est.

Nec dicas certitudinem principiorum Metaphysi-

ne maniere claire & distincte. Car enfin ce seroit une preuve que nous ne pouvons jamais sortir de l'erreur, ce qui viendroit, ou de ce que Dieu n'auroit pû nous rendre plus parfaits, ce qui feroit un grand défaut de puissance, ou de ce qu'il auroit voulu nous laisser toûjours dans l'illusion, ce qui seroit une malice insigne. Or Dieu étant un Etre souverainement parfait, très-bon, très-grand, tout-puissant, il n'est capable ni de foiblesse, ni de malice. LA METAPHYSIQUE.

Il s'ensuit de cette doctrine que ceux qui ne connoissent point Dieu ne peuvent avoir de certitude légitime de la vérité d'aucune chose. Car s'ils avouent qu'ils dépendent de quelque être, comme ils sont obligez de le faire, puisqu'ils ne pensent pas ce qu'ils veulent, & qu'ils ne peuvent s'abstenir de penser lorsqu'ils le veulent, ils ne sauront si cet être n'auroit pas la malice de vouloir les tromper toûjours, puisqu'un Etre qui n'est pas souverainement parfait est capable de les tromper. Si au contraire, ils s'imaginent qu'ils ne dépendent de qui que ce soit, de quel droit se croiront-ils infaillibles en certaines rencontres, eux qui savent qu'ils sont sujets à bien des erreurs?

Voici maintenant les principaux Axiomes des Cartésiens.

Le premier est, *Tout ce que nous connoissons clairement & distinctement être renfermé dans l'idée claire & distincte de quelque chose, nous pouvons l'affirmer de cette chose avec vérité.* Je dis qu'il est le premier, & avec raison, puisque la vérité de tous les autres principes de la Métaphysique paroît être fondée sur la vérité de celui-ci. Car pourquoi admettons nous, par exemple, comme incontestable l'axiome suivant, *si à des choses égales on ajoûte ou on ôte des choses égales, les restans ou les tous seront égaux*, si ce n'est parce que nous concevons distinctement que l'égalité demeure dans l'idée claire & distincte de deux quantitez égales, à l'une desquelles on a ajoûté ou ôté autant qu'à l'autre.

Les Péripatéticiens mêmes ne peuvent révoquer en doute la vérité des choses qu'on fait clairement & distinctement être vraies, ou bien il faut qu'ils doutent aussi de leurs propres principes. En effet, si ce qu'on fait clairement & distinctement être vrai peut être faux, ces axiomes-ci pourront être faux. *Il est impossible que la même chose soit & ne soit pas en même tems; Deux contradictoires ne peuvent être véritables à la fois; Tout ce qui agit existe: Le Néant n'a point d'accidens.* En un mot, tout deviendra un sujet de doute, sans en excepter même cette proposition-ci, *Celui qui doute de tout est quelque chose*; car la certitude de cette assertion dépend de ce que l'existence soit renfermée nécessairement dans l'idée d'une chose qui agit, & qui doute, par exemple, en sorte que nous concevions clairement & distinctement que l'existence est inséparable d'une chose qui doute dans le tems qu'elle doute, & qu'il ne se peut que ce qui n'existe point doute actuellement. De là vient que jamais les Pyrrhoniens n'ont révoqué en doute leur propre existence tandis qu'ils doutoient de tout. De plus, pourquoi assûrons nous avec raison que le nombre deux est la moitié du nombre quatre, si ce n'est parce que contenir deux fois le nombre deux est conçu clairement & distinctement comme renfermé dans l'idée du nombre quatre. Donc l'axiome précédent est excellent.

Il ne faut pas dire que nous ne nous assûrons

La Metaphysique.

que par des inductions de la certitude des principes Métaphyſiques ; de ſorte que ſi, par exemple, nous ſommes certains de celui-ci, *Le tout eſt plus grand que ſa partie*, c'eſt que dès notre enfance nous avons toûjours vû que les Etoiles ſont moins grandes que le Ciel, les yeux que la téte, les branches que les arbres. Cette objection encore une fois ne vaut rien. Si la certitude de ce principe n'avoit d'autre fondement que l'expérience des ſens réitérée pluſieurs fois, elle ſeroit tout au plus probable, puiſqu'à moins que d'examiner tous les individus depuis le premier juſqu'au dernier, on ne peut avoir une induction démonſtrative ; & qu'il y aura toûjours lieu de douter s'il ne nous eſt pas échapé quelques touts qui ne ſoient pas plus grands que leurs parties.

Qui ne ſait qu'on découvre en un jour ce qu'on a ignoré pendant pluſieurs milliers de ſiecles ? Concluons donc que la certitude de cet axiome, *Le tout eſt plus grand que ſa partie*, certitude qui eſt au deſſus de tout ſoupçon d'erreur, dépend de ce que nous avons des idées claires & diſtinctes du Tout & de la Partie, qui emportent diſtinctement & clairement que le tout eſt plus grand que ſa partie, & la partie plus petite que le tout dont elle eſt partie. Voici qui confirme ce raiſonnement. Quiconque connoit la nature du Cercle ſait avec la derniere certitude que dans tout Cercle les parties de la circonférence ſont toutes à une diſtance égale du centre, ſoit qu'il ait meſuré ou non pluſieurs cercles. Or d'où vient cette certitude, ſinon de ce que cette propriété eſt renfermée clairement & diſtinctement dans l'idée de Cercle ?

Le ſecond Axiome eſt le ſuivant. *Tout ce dont on a une idée claire & diſtincte, exiſte, ou peut exiſter.* La raiſon en eſt que la ſeule contradiction que nous trouvons entre deux idées nous porte à croire que quelque choſe eſt impoſſible. Or il ne peut y avoir de contradiction dans les idées claires & diſtinctes. C'eſt pourquoi comme celles de montagne & d'or n'enferment rien de contradictoire, nous croions ſans peine qu'une montagne d'or eſt poſſible, parce que nous concevons clairement & diſtinctement l'idée de cette montagne. Au contraire nous ne ſaurions concevoir l'idée d'une montagne qui ſoit d'or & qui n'en ſoit pas en même tems, parce que nous trouvons une contradiction entre ces deux idées être d'or & n'être point d'or. C'eſt pourquoi nous aſſûrons qu'une telle montagne eſt impoſſible, ou du moins nous diſons modeſtement que nous ne concevons point comment elle pourroit exiſter.

Le troiſieme eſt conçu en ces termes, *Le Néant ne peut être la cauſe d'aucune choſe.* On en peut tirer ces deux corollaires ; en premier lieu, *qu'aucune choſe ou qu'aucune perfection d'une choſe exiſtante actuellement ne peut avoir pour cauſe de ſon exiſtence ce qui n'exiſte point :* & en ſecond lieu, *que tout ce qu'il y a de réalité ou de perfection dans quelque choſe ſe trouve formellement ou éminemment dans ſa cauſe premiere & totale.* Ces véritez n'ont pas beſoin de preuves ; car qui eſt aſſez ſtupide pour ne pas concevoir clairement & diſtinctement que ce qui donne l'exiſtence à un autre poſſede la faculté de donner une grande perfection ? Or cette faculté ne peut être poſſédée, qu'il n'y ait quelque choſe qui la poſſede. D'ailleurs eſt-il concevable qu'une choſe qui peut donner l'être à une autre, ne ſe le ſoit pas donné à elle même, ſi elle ne l'avoit pas reçu d'un autre ?

ce haberi per inductionem, verbi gratia nos eſſe certos totum eſſe majus ſuâ parte, quia à pueris conſtanter vidimus ſtellas eſſe minores cælo, oculum capite, ramum arbore &c. Noli inquam hanc afferre exceptionem. Nam ſi certitudo illius principii non aliud haberet fundamentum, quam ſæpiùs iteratam experientiam ſenſuum, eſſet ad ſummum probabilis, quippe niſi ad unum omnia ſingularia conſideraveris, non potes habere inductionem demonſtrativam, & ſemper dubitandum relinquitur num quædam ſint tota, verbi gratiâ à te nondum perſpecta, quæ non ſint majora ſuis partibus.

Quis ignorat detegi uno die, quod ignoratum ſuit plurima annorum millia ? Concludimus igitur certitudinem iſtius effati, totum eſt majus ſuâ parte, quæ certè extra omnem controverſiæ aleam evecta eſt, pendere ex eo quod claras ac diſtinctas habeamus ideas totius & partis, quæ diſtinctè & clarè important, totum eſſe majus ſuâ parte, & partem eſſe minorem toto. Confirmatur. Quicumque naturam circuli intelligit, certiſſimè ſcit omnem circulum habere circumferentiæ ſuæ partes omnes æqualiter diſtantes à certo puncto, ſive de cætero multos circulos ſubinde dimenſus fuerit, ſive non. Unde hoc ? Niſi quia hæc proprietas clarè & diſtinctè continetur in ideâ circuli.

Secundum Axioma tale eſt. Illud omne, cujus clara diſtinctaque idea habetur, vel exiſtit, vel exiſtere poteſt. Ratio eſt, quia ſola contradictio, quam reperimus inter duas ideas, inducit nos ad credendum rem aliquam eſſe impoſſibilem ; nulla autem poteſt eſſe contradictio in ideis claris & diſtinctis. Igitur cum idea montis & auri nullam inter ſe involvant contradictionem, facile credimus montem aureum eſſe poſſibilem, quia ſcilicet diſtinctè & clarè concipimus ideam ejuſdem montis. E contra non concipimus ideam montis aurei ſimul & non aurei, contradictionem nempè reperimus inter has ideas, eſſe aureum, & non eſſe aureum, Idcirco talem montem impoſſibilem pronuntiamus, vel ut modeſtiùs loquamur, non concipere dicimus, quo pacto exiſtere poſſet ille mons.

Tertium ſic ſe habet. Nihilum non poteſt eſſe ullius rei cauſa. Unde elici poſſunt hæc duo corollaria, primò nullam rem, nullamve perfectionem illius rei, actu exiſtentem, poſſe habere pro cauſâ ſuæ exiſtentiæ id quod non exiſtit, ſecundò quicquid eſt realitatis, vel perfectionis in aliquâ re, reperiri formaliter, vel eminenter, in ejus cauſâ primâ & totali. Hæc nulla indigent probatione ; quis enim adeò eſt ſtupidus, ut non clarè diſtinctèque concipiat, quod, quicquid dat alteri exiſtentiam, habet virtutem dandi magnam perfectionem ? Hæc autem virtus non poteſt haberi, ſeu poſſideri, quin ſit aliquid, habens ſeu poſſidens illam. Præterea quis capiet rem quæ poteſt dare alteri, ut exiſtere, non priùs ſibi dediſſe exiſtentiam, ſi non aliundè acceperat ?

Quod

Quod verò, ut habet secundum corollarium, causa vera & totalis alicujus perfectionis debeat habere illam, vel formaliter, vel eminenter, hoc est vel ita ut causa talis sit, in se, quale est effectum, vel ita ut causa tanta sit, ut virtutem longè superiorem effectu continet, quod inquam causa sic se debeat habere nulli dubium videbitur, qui nonnullâ attentione usus fuerit. Nam si effectus mutuetur suas perfectiones à causâ, evidens est causam continere illas, qui enim desumi posset aliquid è loco, in quo non est.

Hinc capies non requiri ut Deus sit infinitè perfectus, formaliter omne perfectionum genus contineat, ac verbi gratiâ formalem habeat extensionem. Eminenter continet si esse extensum, hoc est habet vim illud ipsum præstandi, quod præstaret res extensa, quæ suam extensionem in effectum suum transfundere posset.

Quartum Axioma est. Non minùs requiritur ad rem conservandam, quam ad primò producendam.

De hoc certè non litem movebunt nobis Scholastici, qui conservationem substantiarum soli Deo tribuere solent, licet fateantur causas secundas concurrere efficienter ad productionem multarum substantiarum, unde patet majores ab illis postulari vires ad conservandas res, quam ad illas producendas.

Solent etiam dicere conservationem creaturarum, esse continuatam eamdem productionem, ita ut res quam Deus è nihilo eduxit, educatur è nihilo singulis momentis suæ durationis. Ac sanè, si rem diligenter attendamus, videbimus nullam esse necessariam connexionem, inter hodiernam durationem creaturæ, & crastinam; cum experientiâ constet, creaturam quæ duravit instanti aliquo, non durare instanti sequenti. Ergo ex eo quod res aliqua duraverit hodie, non sequitur illam duraturam esse cras. Ergo singulis momentis accipere debet esse de novo, neque enim esse, quod habuit momento superiori, potest influere in momentum sequens. Jam si existentia in primo momento nullam habent influxum, ad hoc ut res existat in secundo, evidens est opus esse eâdem actione ad hoc, ut res existat in secundo momento, quâ opus fuit, ad hoc ut existeret in primo, & per consequens, rem non minùs creari debere in secundo momento, quàm in primo, & perinde esse quoad existentiam hodiernam, sive heri existerit, sive non.

Hoc argumentum validius tibi apparebit sic propositum. Respectu instantis C, verbi gratiâ, omnino se habet per accidens præcessisse, aut non præcessisse rem in instanti B. Ergo per existentiam creaturæ in instanti B: (suppono enim instans B: esse primum) non importatur ejusdem existentia in instanti C. Atqui si non fuisset producta in instanti B: non posset existere in instanti C: nisi accepe. ret in eo esse adæquatè à Deo. Ergo licet illud acceperit in instanti C: necessarium est, in illo illud accipere à Deo adæquatè.

Confirmatur, quia si quis manu teneat lapidem in aere, per instans A: non ideo lapis manebit in ae-

Quant à ce qui eſt marqué dans le ſecond Corollaire, que la cauſe véritable & totale de quelque perfection doit l'avoir elle même formellement ou éminemment, ce qui ſignifie, ou qu'elle doit être en ſoi telle qu'eſt l'effet, ou qu'elle doit contenir une vertu bien ſupérieure à l'effet, on ne ſauroit en douter, pour peu qu'on y faſſe attention. Car ſi l'effet emprunte ſes perfections de la cauſe, il eſt évident que la cauſe les contient, puiſqu'on ne ſauroit prendre une choſe d'un lieu où elle n'eſt pas. La Metaphyſique.

C'eſt ce qui fait comprendre que pour que Dieu ſoit infiniment parfait, il n'eſt pas néceſſaire qu'il poſſede formellement toute ſorte de perfections, & qu'il ait, par exemple, une étenduë formelle. Il la contient éminemment, c'eſt-à-dire qu'il peut faire ce que feroit une choſe étenduë qui pourroit communiquer ſon extenſion.

Le quatrieme Axiome porte qu'*il ne faut pas moins pour conſerver une choſe que pour la produire.*

Sans doute les Scholaſtiques ne nous feront point un procès ſur cet article, eux qui attribuent d'ordinaire à Dieu ſeul la conſervation des ſubſtances, bien qu'ils avouent que les cauſes ſecondes concourent efficacement à la production de pluſieurs ſubſtances, d'où il paroit que ſelon eux, il faut plus de force pour conſerver les choſes que pour les produire.

Ils diſent auſſi d'ordinaire que la conſervation des créatures eſt une production continuée, en ſorte qu'une choſe que Dieu a tirée du néant eſt encore tirée du néant à chaque moment de ſa durée. En effet, ſi nous y faiſons bien attention, nous verrons qu'il n'y a pas de connexion néceſſaire entre la durée d'aujourd'hui d'une Créature, & ſa durée de demain, puiſque l'expérience nous prouve qu'une Creature qui a duré pendant quelque inſtant ne dure plus dans l'inſtant ſuivant. Donc de ce qu'une choſe a duré aujourd'hui il ne s'enſuit pas qu'elle durera demain. Donc elle doit à chaque moment recevoir ſon être de nouveau; car l'être qu'elle a eu l'inſtant précédent ne peut influer ſur l'inſtant ſuivant. Or ſi l'exiſtence pendant le premier moment n'a aucune influence pour que la choſe exiſte pendant le ſecond, il eſt évident pour qu'elle exiſte encore pendant ce ſecond moment, qu'il faut la même action qu'il a fallu pour qu'elle exiſtât pendant le premier, que par conſéquent elle doit être créée dans le ſecond moment comme elle l'a été dans le premier, & enfin que c'eſt la même choſe pour l'exiſtence d'aujourd'hui, que la choſe ait exiſté hier ou non.

Cet argument vous frappera davantage propoſé de la maniere ſuivante. Par rapport à l'inſtant C, c'eſt un pur accident que quelque choſe ait précédé ou n'ait pas précédé pendant l'inſtant B. Donc l'exiſtence pendant l'inſtant C ne dépend point de l'exiſtence pendant l'inſtant B, que je ſuppoſe être le premier. Mais ſi la choſe n'avoit pas été produite pendant l'inſtant B, elle ne pourroit exiſter dans l'inſtant C, à moins qu'alors Dieu ne lui donnât l'être d'une maniere complete. Donc bien qu'elle l'ait reçu dans l'inſtant C, il faut qu'elle le reçoive de Dieu d'une maniere complete.

J'ajoûte pour confirmer ce raiſonnement que de ce qu'on tient une pierre en l'air durant l'inſtant

LA METAPHYSIQUE.

ſtant A, il ne s'enſuit point qu'elle y demeurera durant l'inſtant B, ſi on retire la main qui la tenoit; car de ce que la pierre a été ſoutenuë durant l'inſtant A, c'eſt autant un accident par rapport à l'inſtant B, que ſi cette pierre n'avoit pas été ſoûtenuë auparavant, & elle n'a pas moins beſoin d'une main qui la ſoûtienne pendant l'inſtant B, que ſi elle n'avoit pas été ſoûtenuë pendant l'inſtant A. Donc *à pari*, il ne ſuffit pas à une Créature pour exiſter dans l'inſtant B qu'elle ait reçu l'être de Dieu pour l'inſtant A. Il faut encore qu'elle reçoive l'être de nouveau pour l'inſtant B.

re per inſtans B, ſublatâ manu, quod enim præceſſerit ſuſtentatio lapidis pro inſtanti A: tam per accidens ſe habet ad inſtans B: quam ſi non præceſſiſſet, ſed æquè requiritur nova ſuſtentatio in inſtanti B: ac ſi nulla præceſſiſſet. Ergo à pari ſi accepiſſe creaturam, eſſe à Deo pro inſtanti A: non ſufficit, ut exiſtat pro inſtanti B: niſi etiam in eo accipiat eſſe à Deo.

Mais pour achever de ſe convaincre qu'aucune créature ne peut concourir à ſa conſervation, voici un axiome de la derniere évidence, *Toute cauſe doit exiſter lorſqu'elle agit actuellement.* Par conſéquent, rien n'eſt la cauſe de ſoi même, & ne peut ſe donner le premier être. Or il ſuit de là que rien ne peut non plus ſe donner le ſecond être, c'eſt-à-dire ſe conſerver ſoi même. Car afin qu'une Créature ſe conſerve dans l'inſtant B, il faut qu'elle agiſſe. Or elle ne peut agir qu'elle n'exiſte. Donc avant qu'elle agiſſe dans l'inſtant B pour ſa conſervation, elle exiſte déjà. Donc elle eſt conſervée avant qu'elle agiſſe pour ſa conſervation. Donc elle n'eſt pas la cauſe de ſa conſervation. Or comme on peut dire la même choſe de tous les autres inſtans, il eſt évident que les Créatures ne peuvent en aucune maniére être les cauſes de leur conſervation, ni en tout, ni en partie.

Ut verò evidenter pateat nullam creaturam concurrere poſſe ad ſui conſervationem, adverte hoc Axioma eſſe evidentiſſimum; omnis cauſa debet exiſtere, quando cauſat actu. Inde ſequitur nihil eſſe cauſam ſui ipſius, nihilque ſibi poſſe dare primum eſſe. Atqui inde etiam ſequitur nihil poſſe dare ſibi ſecundum eſſe, ſive ſe conſervare, quia ut creatura ſe conſervet in inſtanti B: debet neceſſariò agere. Atqui non poteſt agere quin exiſtat. Ergo antequam agat in inſtanti B: pro ſui conſervatione exiſtit, ergo conſervatur, antequam agat pro ſui conſervatione. Ergo non eſt cauſa ſuæ conſervationis. Cumque hoc dici poſſit de omnibus aliis inſtantibus, evidens eſt, creaturas nullo modo eſſe cauſas ſuæ conſervationis, vel totaliter, vel partialiter.

Et ne dites point que la Créature travaille dans l'inſtant B à ſe conſerver pour l'inſtant C, car il y a là dedans une impoſſibilité phyſique. Une Créature peut bien ſouhaiter que Dieu la conſerve pour l'avenir, mais non pas faire aucune action phyſique, ſi ce n'eſt pour le tems préſent. Je m'explique. Perſonne ne peut faire aujourd'hui le mouvement local par lequel il ſera conſtitué demain dans la qualité de marchand actuellement.

Nec dicas creaturam in inſtanti B: agere pro conſervatione ſui, in inſtanti C: nam hoc Phyſicè impoſſibile eſt. Poteſt quidem creatura optare, ut Deus illam conſervet, pro tempore futuro, ſed nullam poteſt edere actionem phyſicam, niſi pro tempore præſenti. Verbi gratiâ nemo poteſt edere motum localem hodiè, per quem reddatur cras actu ambulans.

Au reſte ce qui confirme l'axiome quatriéme, c'eſt que la Création n'eſt pas diſtincte de la volition divine; car comme les choſes ne continuent d'exiſter que parce que Dieu continue de vouloir qu'elles exiſtent, il eſt évident que la durée des choſes n'eſt qu'une création continuée, ou une volonté continuelle en Dieu de leur donner l'être.

Cæterùm Axioma quartum hinc maximè confirmatur, quia creatio non diſtinguitur à volitione divinâ; nam cum res durent, quia Deus pergit velle eas eſſe, evidens eſt durationem rerum eſſe creationem continuatam, ſeu volitionem Dei perſeverantem de communicando eſſe illis.

Les choſes ſont détruites, lorſque Dieu ceſſe de vouloir qu'elles conſervent l'être qu'il leur a communiqué; car il n'eſt pas néceſſaire qu'il faſſe une action poſitive pour anéantir les Créatures, comme quelques-uns ſemblent le croire mal à propos. Il y auroit quelque imperfection à tendre au néant par une action poſitive. Il ſuffit que Dieu ceſſe d'agir, c'eſt-à-dire de vouloir, pour que les choſes ſoient anéanties.

Tunc autem res deſtruuntur quando Deus ceſſat velle illis permanere in eſſe communicato; non enim neceſſe eſt, (quod perperam videntur credere nonnulli) Deum actionem poſitivam edere, ut creaturas annihilet. Eſſet hæc nonnulla imperfectio, tendere nempè in non ens per actionem poſitivam. Sufficit ceſſatio actionis, hoc eſt volitionis divinæ, ad hoc ut res in nihilum abeant.

Voilà pour réfuter ceux qui ſoûtiennent qu'une Creature une fois produite a des forces ſuffiſantes pour ſe conſerver, pourvû qu'il n'arrive point d'agent qui ait plus de force pour la détruire. En effet, outre que cette Créature exiſteroit indépendamment de tout autre, ce qui appartient à Dieu ſeul, elle ne pourroit encore être detruite que par une action poſitive, la ceſſation de quelque action ne ſuffiſant pas pour l'anéantir, puis qu'elle ne dépend d'aucune action extrinſeque par rapport à la conſervation de ſon être. Or dire qu'une choſe eſt détruite par une action poſitive renferme une abſurdité groſſiere, puiſque ne connoiſſant aucune action po-

Hinc refelles eos, qui dicunt creaturam ſemel productam habere vires ſufficientes, ad permanendum in ſuo eſſe, modò non adveniat agens fortius à quo corrumpatur. Nam præterquam quod ea creatura exiſteret independenter ab ullo alio, quod ſolius Dei eſt, adhuc non poſſet deſtrui, niſi actione poſitivâ, ceſſatio enim alicujus actionis non illam poſſet annihilare, quandoquidem non pendet ab aliquâ actione extrinſecâ, ad conſervandum ſuum eſſe. Dicere autem aliquid annihilari per actionem poſitivam, hoc involvit abſurdum, quod cum nullam cognoſcamus actionem poſitivam, quæ aliquid deſtruatur,

Digitized by Google

ſtruatur, quin aliud ſimul producatur, dicendum eſſet annihilationem unius eſſe creationem alterius.

ſitive qui détruiſe une choſe ſans en produire une autre, nous ſerions obligez de dire que l'anéantiſſement d'une choſe eſt la création d'une autre choſe. LA METAPHYSIQUE.

Comparantur Principia Metaphyſicæ vulgaris cum Principiis Carteſianorum.

JAm ſi quæras utrum Axiomata vulgaris Philoſophiæ præferenda ſint Axiomatibus Recentiorum, reſpondeo negativè, non quod eorum veritas minùs evidens ſit, ſed quia non multùm efficacia ſunt, ad detegendas veritates minùs notas. Quis enim, per iſtud principium, totum eſt majus ſuâ parte; impoſſibile eſt idem ſimul eſſe, & non eſſe; probaverit unquam impiis animæ immortalitatem, & Dei exiſtentiam? At verò axiomata alia magni ad hoc ſunt roboris, cum enim in clarâ & diſtinctâ ideâ Dei includatur exiſtentia, ſequitur juxta primum principium, illam de Deo vere affirmari poſſe; cumque diſtinctam atque claram habeamus ideam Dei, ſequitur juxta ſecundum axioma, ſaltem Deum poſſe exiſtere; unde facilè probatur eum exiſtere actu. Nam ſi Deus eſt poſſibilis, debet actu exiſtere ens, potens producere illum. Atqui tale ens eſſet infinitæ virtutis. Ergo exiſtit ens infinitæ virtutis. Atqui tale ens eſt Deus. Ergo Deus exiſtit.

Quoad animæ immortalitatem hoc modo potes adhibere axiomata. Cognoſcimus diſtinctè animam eſſe rem cogitantem. Ergo verè hoc affirmamus de illâ. Cognoſcimus etiam diſtinctè, cogitationem non eſſe divisibilem, quadratam, vel rotundam, motum circularem, aliumve motum corporeum, ex quo ſequitur rem, cujus cogitatio eſt modus, non eſſe corpus, ergo non eſſe divisibilem in partes, ergo non perire cum corpore.

Quæres, quid ſtatuendum ſit de celebri illo Carteſianorum principio, cogito, ergo ſum, an nempe haberi debeat pro omnium primo. Videtur enim non eſſe, quia probari poteſt alio principio, nempe iſto, non entis nulla ſunt accidentia, ergo iſto, operari ſequitur eſſe, ſic argumentando, qui producit aliquem effectum exiſtit, atqui ego cogito, ergo ego exiſto. Major ſic demonſtratur, non entis nulla ſunt accidentia, ergo omnia accidentia ſunt alicujus entis. Atqui producere aliquem effectum eſt aliquod accidens. Ergo eſt accidens alicujus entis. Ergo illud, quod producit aliquem effectum, eſt aliquod ens.

Vel ſic, operari ſequitur eſſe, ergo prius eſt, rem eſſe, quam operari, ergo quicquid operatur, eſt &c.

Reſpondeo illud principium Carteſianorum ſub diverſo reſpectu eſſe primum, & non eſſe primum. Non eſt primum, quia ut vidimus, probari poteſt generali illâ notione, quâ ſcimus, non ens non poſſe quidquam efficere. Eſt verò primum, quia quem velis de omnibus rebus dubitantem convincere

Parallele des Principes de la Métaphyſique vulgaire avec ceux des Cartéſiens.

ON peut demander ſi les axiomes de la Philoſophie vulgaire ſont préférables à ceux des Modernes, auquel cas je réponds négativement, non que la vérité en ſoit moins évidente, mais parce qu'ils ne peuvent ſervir beaucoup à découvrir les vérités moins connues. Car qui eſt-ce qui par ces principes, *Le tout eſt plus grand que ſa partie*, & *Il eſt impoſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems*, a jamais prouvé aux Impies l'immortalité de l'ame & l'exiſtence de Dieu? Mais les autres axiomes, au contraire, ſont excellens pour cet uſage. En effet, l'exiſtence étant renfermée dans l'idée claire & diſtincte de Dieu, il s'enſuit ſelon le premier principe, qu'elle peut être affirmée de Dieu avec vérité, & comme nous avons une idée claire & diſtincte de Dieu, il s'enſuit par le ſecond axiome, qu'au moins Dieu peut exiſter, par où il eſt aiſé de prouver qu'il exiſte actuellement. Car ſi Dieu eſt poſſible, il doit y avoir actuellement un Etre, qui puiſſe le produire. Or un tel Etre auroit une perfection infinie. Donc il exiſte un Etre qui a une perfection infinie. Mais cet Etre eſt un Dieu. Donc Dieu exiſte.

Quant à l'immortalité de l'ame, on peut la prouver ainſi par les mêmes axiomes. Nous connoiſſons diſtinctement que l'ame eſt une ſubſtance penſante. Donc nous pouvons l'affirmer avec vérité. Nous connoiſſons de la même maniere que la penſée n'eſt ni diviſible, ni quarrée, ni ronde, ni un mouvement circulaire, ni aucun autre mouvement corporel. Par conſéquent, la choſe dont la penſée eſt un mode, n'eſt pas un corps. Donc elle n'eſt pas diviſible en pluſieurs parties. Donc elle ne périt pas avec le corps.

On demandera maintenant ce qu'il faut penſer de ce célébre principe des Cartéſiens, *Je penſe, donc je ſuis*, & ſi on doit le regarder comme le premier de tous les principes. Effectivement il ſemble que non, parce qu'on peut le prouver par celui-ci, *Le Néant n'a point d'accidens*, ou par celui-ci encore, *L'agir ſuit l'Etre*, en raiſonnant de la ſorte: Celui qui produit quelque effet exiſte, or je penſe, donc j'exiſte. On démontre ainſi la majeure. Le néant n'a point d'accidens. Donc les accidens appartiennent tous à quelque Etre. Or produire quelque effet eſt un accident. Donc c'eſt l'accident de quelque Etre. Donc ce qui produit cet effet eſt un Etre.

Cette preuve peut être encore tournée autrement. *L'agir ſuit l'Etre.* Donc il faut que la choſe ſoit avant qu'elle agiſſe. Donc ce qui agit eſt ou exiſte.

Quoi qu'il en ſoit, je répond que ce Principe des Cartéſiens eſt le premier & ne l'eſt pas, ſous divers égards. Il n'eſt point le premier, puiſque comme on vient de le voir, il peut être prouvé par cette notion générale, que ce qui n'exiſte point ne ſauroit agir. Mais d'un autre côté, il eſt le premier, parce que ſi vous voulez con-

Digitized by Google

La Metaphysique.

convaincre d'erreur un homme qui doute de tout, il faut que vous l'ameniez à ce principe. Que dis-je, ſi vous même vous voulez ſavoir certainement ſi une choſe eſt vraie, c'eſt là l'unique & dernier moïen d'y réüſſir.

Suppoſons un homme qui rejette tout comme faux, croiez vous qu'on pourroit le guérir, en lui propoſant cet axiome, *Tout eſt ou n'eſt pas*, & celui-ci, *Le tout eſt plus grand que ſa partie*? Non ſans doute, car il répondra qu'il eſt incertain s'il peut y avoir quelque choſe, s'il y a un tout, s'il y a ce qu'on appelle partie. Mais ſi vous lui dites que du moins lui qui répond de la ſorte eſt un être exiſtant dans la nature, croiez vous le réduire au ſilence? Point du tout encore. Il répliquera qu'il doute s'il répond & s'il parle véritablement.

En un mot, il faudra recourir à ce raiſonnement-ci, que du moins il doute, & que par conſéquent il penſe; car il ne peut douter s'il penſe, ou non, qu'en effet il ne penſe. Or il ne pourra nier la conſéquence que vous tirerez de ce qu'il penſe, ſavoir qu'il eſt. Par conſéquent, ce principe, *Tu penſes, donc tu es*, eſt de tous les principes le plus certain, & ainſi il eſt le premier.

Je dis qu'il ne ſauroit nier la conſéquence; car il ſent en lui même qu'il a une certitude actuelle de l'exiſtence de ſa penſée. Donc il avouera au moins de cœur, s'il ne le fait de bouche, qu'il y a en lui quelque choſe qui exiſte.

Que s'il admet une fois cette propoſition, *Celui qui penſe, eſt*, il ſera aiſé de lui prouver enſuite la vérité de pluſieurs propoſitions, comme par exemple de celles-ci, *Le Néant ne peut être la cauſe de quelque effet réel*, *Tout eſt ou n'eſt pas*, *Le tout eſt plus grand que ſa partie*. Car nous lui dirons que nous concevons non moins clairement & non moins diſtinctement la vérité de ces axiomes, que celle de celui-ci, *Celui qui penſe eſt*. Nous lui prouverons même qu'il y a des régles pour connoitre la vérité, puiſque ſelon ſon propre aveu, il y a quelque vérité, ſavoir celle-ci, *Je penſe, donc je ſuis*. Cette régle ſans doute, eſt l'évidence de la connoiſſance, comme il pourra l'experimenter par rapport à la vérité qu'il avouë. Donc il ſera obligé de reconnoitre que ce qui eſt conçu clairement & diſtinctement eſt véritable, & on pourra l'amener ainſi à confeſſer l'exiſtence de Dieu & du monde, l'immortalité de l'Ame & autres telles véritez. Donc ce Principe, *Je penſe, donc je ſuis*, eſt la régle & la meſure des autres, & par conſéquent il eſt le premier de tous.

Vous éprouverez là même choſe vous même, ſi nous ſuppoſons en ſecond lieu que vous avez rénoncé à tout ce que vous aviez de connoiſſances, pour examiner ſi quelque choſe exiſte. Vous pourrez douter, par exemple, s'il y a des corps hors de vous, ſi vous avez un corps, ſi vous mangez, ſi vous parlez, parce que vous vous ſouviendrez d'avoir crû manger & parler, quoique vous ne fiſſiez ni l'un ni l'autre. Mais enfin vous trouverez quelque choſe dont vous ne pourrez douter, qui eſt ſi vous penſez; car vous penſeriez par cela même que vous douteriez ſi vous penſez ou non. Donc vous ſaiſiriez comme une vérité certaine cette propoſition, *Je penſe*, & vous en infereriez néceſſairement celle-ci, *Donc je ſuis*. Par conſéquent ce principe eſt le premier de tous pour convaincre les Pyrrhoniens. Donc il n'y en a aucun d'auſſi certain. Comme d'ailleurs vous vous ſerviriez de ce principe pour

erroris, ad hoc principium debes illum deducere. Imo ſi tu ipſe certò cognoſcere cupiat, utrum aliquid verum ſit, hoc uno & ultimo medio intentum habebis.

Supponamus aliquem eſſe, qui omnia tamquam falſa rejiciat, an putas eum ſanari poſſe, ſi iſtud Axioma propoſueris, quidlibet eſt, vel non eſt, totum eſt majus ſuâ parte? Minimè gentium, quia reſpondebit ille, ſe dubitare an poſſit eſſe aliquid, an detur totum, an pars &c. Sed ſi dicas illi ſaltem ipſum, qui ſic reſpondet, eſſe in rerum natura, creditne ad incitas eum redactum iri? Neutiquam, quia reſpondebit ſe dubitare, an verè reſpondeat & loquatur.

Uno verbo utendum erit iſto medio, ſaltem ipſum dubitare, & per conſequens cogitare, quandoquidem non poteſt dubitare, utrum cogitet, nec ne, quin de facto cogitet. Jam negare non poterit conſequentiam, quam colliges ex eo quod cogitet, nempè illum eſſe, ac per conſequens iſtud principium, cogitat, ergo eſt, habet maximam certitudinem omnium, ergo poteſt dici omnium primum.

Dices illum non poſſe negare conſequentiam, quia ſibi ipſi conſcius ſit actualis certitudinis & exiſtentiæ ſuæ cogitationis. Ergo ſi non voce, ſaltem mentis aſſenſu fatebitur eſſe in ſe aliquid exiſtens.

Poſtea ſi ſemel admittat pro vera iſtam propoſitionem, qui cogitat eſt, probare erit ipſi facile veritatem multarum propoſitionum, verbi gratia iſtarum, non ens non poteſt eſſe cauſa alicujus effectûs realis; quidlibet eſt, vel non eſt; totum eſt majus ſua parte; quia ipſi dicemus, nos æquè clare & diſtinctè concipere eam veritatem, ac veritatem iſtius axiomatis, qui cogitat eſt. Imo probabimus ipſi, dari aliquam regulam veritatis, quandoquidem datur ipſo fatente aliqua veritas, nempe iſta, cogito, ergo ſum. Hæc regula ſine dubio eſt evidentia cognitionis, ut ipſe poterit experiri reſpectu veritatis, quam fatetur. Ergo tenebitur fateri, ea eſſe vera, quæ clarè ac diſtinctè comprehenduntur, & ſic deduci poterit ad fatendum Dei & mundi exiſtentiam, animæ immortalitatem, &c. Ergo iſtud principium, cogito, ergo ſum, eſt aliorum regula & menſura, ergo eſt omnium primum.

Idem experieris tu ipſe, ſi ſupponamus ſecundò te exuiſſe omnem veterem cognitionem, examinandi cauſâ an aliquid ſit. Poteris dubitare an dentur corpora extra te, an corpus habeas, an edas, loquaris, recordatus non ſemel credidiſſe te edere & loqui, abſque eo quod ederes & loquereris. Sed tandem aliquid reperies, de quo non poſſis dubitare, nempè utrum cogites, hoc ipſo enim cogitares, quod dubitares num cogitares nec ne. Ergo arriperes hoc unum pro certo, ego cogito, unde neceſſariò inferres, ergo ſum. Ac per conſequens, illud principium eſt omnium primum, in ordine ad convincendos Pyrrhonicos. Ergo habet omnium maximam certitudinem. Quia verò præterea hoc principio uteteris ad detegendas alias veritates, eodem modo,

que

quo supra, idcirco non immeritò dicitur hoc esse primum principium.

Quæres denique quid sit statuendum de vulgari illo dicto, nihil est in intellectu, quod priùs non fuerit in sensu. Nulli magis philosophi favent huic dicto, quam Epicurei, nulli minùs quam Cartesiani. Et quidem Epicurei dicunt omnem, quæ in mente est, notionem dependere à sensibus, vel incursione, vel proportione, vel similitudine, vel compositione. Incursione, ut cum homo incidit in oculos, ac deinceps ejus idea in mente hæret. Proportione, ut cum ideæ in animo hærens amplificatur aut extenuatur proportione servatâ, hoc est partium numero, situ, figurâque retentis, cum congruâ cujusque magnitudine. Sic ex ideâ hominis, quem vidimus, efformamus ideam hominis, nunquam visi, amplificando quidem ideam gigantis, extenuando verò ideam pygmæi. Similitudine, ut cum ad instar alicujus rei antea sensu perceptæ, aliam imaginamur. Sic mentione factâ alicujus exercitûs, concipimus statim illum instar alterius exercitûs, à nobis antea visi. Compositione denique, ut cum duarum pluriumve rerum ideas, quas animo habemus à sensibus haustas, in unam quasi compingimus. Sic ex ideis equi & hominis coadunatis, effingimus ideam centauri, quem nunquam vidimus, & ideam montis aurei, ex congregatis ideis montis & auri.

Cartesiani negantes omnia, quæ sunt in intellectu, fuisse antea in sensu, dicunt multa nos non posse imaginari, quæ tamen cognoscimus, ergo multas esse in mente nostrâ ideas, quæ non oriuntur à sensibus. Consequentia est clara, imaginari enim significat cognoscere aliquod objectum, mediante imagine illius cerebro insculptâ, & intellectui obversante, & hoc modo cognoscimus res corporeas, equum, arborem, &c. Cum ergo imaginatio sit rerum, quas sensu aliquo percipimus, si aliqua cognitio existat in mente nostrâ, quæ non sit imaginatio, evidens est esse aliquid in mente, quod nullo unquam sensu perceptum. Probatur verò antecedens primò quia cognoscimus Deum, ejus unitatem, æternitatem, omnipotentiam, quæ nunquam fuerunt objecta sensuum. Secundò quia clarissimè concipimus cogitationem nostram, quando actu cogitamus, cujus tamen nulla imago corporea obversatur nostræ intelligentiæ. Nam verbi gratiâ, qui mentaliter affirmat terram esse rotundam, & qui mentaliter negat terram non esse rotundam, eadem objecta imaginantur. Sed actus ille mentis, quem uterque addit duabus ideis terræ & rotunditatis, nempè affirmatio & negatio, intelligitur quidem clarè & distinctè, sed absque ulla affectione sensibili corporea. Tertiò, quia multas propositiones distinctè intelligimus independenter ab omni qualitate sensibili. Verbi gratiâ cognoscimus veritatem istius effati, cogito, ergo sum, tametsi supponamus nulla esse entia extra nos, nullaque organa sensuum. Nam ut hanc propositionem intelligamus, sufficit cognoscere,

découvrir d'autres vérités, ainſi que ci-deſſus, on a raiſon de dire qu'il eſt un premier principe. LA METAPHYSIQUE.

Enfin vous demanderez ce qu'il faut penſer de cette maxime vulgaire: *Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les ſens.* Maxime pour laquelle perſonne n'a plus d'attachement que les Epicuriens, ni plus d'averſion que les Cartéſiens. Les premiers diſent que toute connoiſſance qui eſt dans l'ame dépend des ſens, ou par rencontre, ou par proportion, ou par ſimilitude, ou par compoſition. Par rencontre, comme lorſqu'un homme nous tombe ſous les yeux, & que l'idée en demeure enſuite dans notre ame. Par proportion, comme lorſque cette idée gravée dans notre ame eſt augmentée ou raccourcie ſelon une certaine proportion, c'eſt-à-dire en conſervant toûjours le nombre, la ſituation & la figure des parties, avec la grandeur qui convient à chacune. Ainſi de l'idée d'un homme que nous avons vû nous formons celle d'un homme que nous n'avons jamais vû, ſavoir celle d'un Géant en aggrandiſſant cette idée, & celle d'un Nain en l'accourciſſant. Par ſimilitude, comme lorſque ſur le modele d'une choſe qui a frappé nos ſens, nous en imaginons une autre. Ainſi quand nous entendons parler d'une armée, nous la concevons d'abord ſemblable à une autre armée que nous avons vûë. Par compoſition enfin, comme lors qu'aiant dans l'eſprit deux ou pluſieurs idées que nous avons reçues par les ſens, nous n'en faiſons qu'une ſeule. Ainſi de l'idée d'Homme & de Cheval jointes enſemble nous en formons celle d'un Centaure que nous n'avons jamais vû. Ainſi encore des idées jointes de montagne & d'or on forme celle d'une montagne d'or.

Les Cartéſiens qui nient que tout ce qui eſt dans l'entendement ait été auparavant dans les ſens, diſent que nous connoiſſons bien des choſes que nous ne ſaurions imaginer, & qu'ainſi il y a pluſieurs idées dans notre ame qui ne tirent point leur ſource des ſens. La conſéquence eſt claire; car imaginer ſignifie connoître une choſe par le moïen de ſon image gravée dans notre cerveau & préſente à notre entendement, & c'eſt ainſi que nous connoiſſons les choſes corporelles, comme un Cheval & un Arbre. Comme donc l'imagination a pour objet les choſes que nous appercevons par quelque ſens, s'il y a quelque connoiſſance dans notre ame qui ne ſoit pas imagination, il eſt évident qu'il y a quelque choſe dans notre ame qui n'a jamais été apperçu par les ſens. La preuve de l'antécédent eſt en premier lieu, que nous connoiſſons Dieu, ſon unité, ſon éternité, ſa toute-puiſſance, choſes qui n'ont jamais été l'objet des ſens. En ſecond lieu, que nous connoiſſons très-clairement notre penſée, lorſque nous penſons actuellement, quoiqu'aucune image corporelle de cette penſée n'ait jamais été préſentée à notre entendement. Ainſi, par exemple, celui qui affirme dans ſon eſprit que la terre eſt ronde, & celui qui le nie auſſi dans ſon eſprit, imaginent tous deux les mêmes objets. Mais cet acte de l'entendement qu'ils ajoûtent aux deux idées de terre & de rondeur, ſavoir l'affirmation & la négation, cet acte eſt bien conçu clairement & diſtinctement, mais non point revêtu de quelque qualité ſenſible & corporelle. En troiſieme lieu, que nous avons une connoiſſance diſtincte de pluſieurs propoſitions, indépendamment de toute qualité ſenſible. Par exemple, nous connoiſſons la vérité de cet Axiome, *Je penſe, Donc je ſuis*, quand même nous ſup-

La Metaphysique.

ſuppoſerions qu'il n'y a rien hors de nous, & qu'il n'y a aucun ſens. Car pour entendre cette propoſition, il ſuffit de ſavoir ce que c'eſt que penſer & être. Or il eſt certain que l'idée de penſer & celle d'être n'ont pas été dans les ſens avant que d'entrer dans l'entendement, puiſqu'elles n'ont ni couleur, ni ſon, ni odeur, ni goût, ni dureté, ni aucune autre qualité tactile. De même nous connoiſſons parfaitement, qu'il eſt impoſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems, & que tout eſt ou n'eſt pas. Or nous ne devons point ces connoiſſances aux ſens, puiſqu'ils ne peuvent rien connoître de ce qui n'eſt pas, ou de ce qui ne peut être, & qu'il ne ſauroient nous montrer que l'exiſtence des objets préſens. En effet, on ne ſauroit dire que les ſens peuvent affirmer de ce qu'ils ne voient pas qu'il n'eſt point, ou qu'il ne peut être; car d'où connoîtroient-ils cette impoſſibilité, qui ne peut être vûë ni ſentie? C'eſt donc par des idées purement intellectuelles que nous nous aſſûrons de la vérité de ces axiomes. Donc il y a dans l'entendement des notions qui n'ont jamais été dans les ſens.

Une preuve bien forte de cela, c'eſt qu'on démontre pluſieurs propriétez d'une figure à mille côtez, ce qui fait voir que nous les connoiſſons. Cependant il eſt impoſſible d'imaginer une telle figure. Donc la connoiſſance de cette figure ne nait point des ſens. Joignez à cette raiſon ce que nous avons dit ci-deſſus pour prouver que la certitude des principes de la Métaphyſique dépend de ce que nous connoiſſons diſtinctement la liaiſon néceſſaire de l'attribut avec le ſujet, & non point de l'induction, c'eſt-à-dire des obſervations réitérées que nous avons faites ſur les Individus.

A la vérité, on ne ſauroit nier que la Raiſon n'infere & ne tire des connoiſſances acquiſes par les ſens, bien des choſes qui différent beaucoup de ces connoiſſances, comme lorſque nous concluons que Dieu n'a point de corps de ce que nous voions que les corps ſont compoſez de parties, ce qui eſt une imperfection. Mais d'un autre côté, les Cartéſiens ne peuvent déſavouer auſſi que les opérations des ſens, les leçons des Maîtres, les livres n'aient donné occaſion à notre ame de former divers raiſonnemens & de concevoir diverſes idées. Comme ceux qui naiſſent ſourds & aveugles n'ont aucune idée des ſons ni des couleurs, ainſi qu'ils n'en auroient apparemment aucune des propriétez du cercle, ni même de la matiere ou de l'étendue, s'ils manquoient du ſens du toucher, de même ſi un homme manquoit de tous les ſens, il eſt vraiſemblable qu'il ſeroit dépourvû de toute connoiſſance. Mais ne tirez point cette concluſion. Dites que l'ame de cet homme ne ſeroit pas jointe à la matiere, que par conſéquent elle connoîtroit de la même maniere que connoiſſent les Eſprits ſéparez de la matiere, ou du moins comme les ames privées du miniſtere de leurs ſens connoîtroient les idées générales d'être, de ſubſtance, de cauſe, d'effet, de durée, &c.

Nous concluons donc, qu'il y a bien des choſes dans l'entendement qui n'ont pas été formellement dans les ſens, bien que peut être elles y aient été occaſionnellement, en ce que Dieu a voulu que l'ame penſât à la préſence des mouvemens des organes, & eût des ſenſations qui fuſſent comme un degré néceſſaire pour parvenir à des raiſonnemens, à des jugemens & à des idées purement intellectuelles.

quid ſit cogitare, & quid eſſe. Jam certum eſt ideam vû cogitare, & vû eſſe, non fuiſſe priùs in ſenſu, quam in intellectu, quandoquidem, neque colore aliquo, neque ſono, odore, ſapore, duritate, aliave quadam qualitate tactili, affectæ ſunt illæ ideæ. Similiter perfectè cognoſcimus, impoſſibile eſſe, idem ſimul eſſe & non eſſe, quidlibet eſſe, vel non eſſe. Atqui hoc non cognoſcimus beneficio ſenſuum, qui nihil poſſunt cognoſcere de eo, quod non eſt, vel non poteſt eſſe, & ſolummodò oſtendere poſſunt nobis exiſtentiam alicujus objecti præſentis. Etenim neutiquam dicò poteſt, ſenſus poſſe affirmare de eo quod non vident, vû non eſſe, aut poſſe eſſe; unde enim cognoſcerent illam impoſſibilitatem, quæ nec videri, nec ſentiri valet. Igitur ideis quibuſdam purè intellectualibus, certiores ſimus de veritate horum axiomatum. Ergò inſunt intellectui quædam notiones, quæ non fuerunt priùs in ſenſibus.

Confirmatur, quia demonſtrantur de figurâ chiliagona multæ proprietates, unde patet eas intelligi à nobis. Atqui impoſſibile eſt nobis imaginari talem figuram. Ergo cognitio illius figuræ non oritur à ſenſibus. Junge quæ ſupra diximus, ad oſtendendam certitudinem principiorum Metaphyſicæ, pendere ex eo quod diſtinctè cognoſcamus nexum neceſſarium prædicati cum ſubjecto, non verò ex inductione quâdam, ſive ſæpiùs iteratâ obſervatione circa individua.

Certè non poteſt negari, quin ratio multa inferat multaque extrahat ex cognitionibus, per ſenſum partis, quæ ſunt penitus diverſa ab illis, ut cum colligimus Deum eſſe incorporeum, ex eo quod videamus corpora diverſis conſtare partibus, quæ imperfectio eſt. Sed ex alterâ parte, non poſſunt negare Carteſiani, quin operationes ſenſuum, prælectiones magiſtrorum, libri &c. occaſionem dederint animæ noſtræ varie diſcurrendi, variasque ideas concipiendi. Et ſicut qui ſurdi & cæci naſcuntur nullam habent ideam ſonorum, & colorum, nec ſi tactu carerent, viderentur unquam cogniturî proprietates circuli, ac ne ullam quidem habituri materiæ, ſive extenſionis; ita veriſimile eſt, ſi quis omnibus ſenſibus orbaretur, illum omnis cognitionis fore expertem. Ut noli hoc concludere, ſed dic animam hominis illius nulli materiæ fore conjunctam, ac per conſequens eo modo cogniturum, quo mentes ſeparatæ à materiâ; ſaltem fore ut animæ, quæ miniſterio ſenſuum privarentur, cognoſcerent ideas generales entis, ſubſtantiæ, cauſæ, effectûs, durationis, &c.

Concludimus dicendo multa eſſe in intellectu, quæ non ſunt in ſenſu formaliter, licet fortaſſe fuerint occaſionaliter, quatenus ſcilicet Deus voluit, ut anima cogitaret ad præſentiam motuum organorum, & ſenſationes haberet, quæ eſſent quaſi gradus neceſſarii ad ratiocinia, judicia, ideaſque merè intellectuales.

CHA-

CAPUT TERTIUM.

De Proprietatibus Entis.

TRes numerantur, nempè unitas, veritas, & bonitas, unde eſt, quod vulgo dicant, ſtatim res eſſe unum, verum, bonum.

De Unitate.

Dividitur unitas primò in unitatem ſimplicitatis, ſecundùm quam res ita eſt una ut ſit omnino indiviſibilis, non ſolùm in plura, quæ ſint eadem res, ſed etiam in ullas partes. Hoc modo Deus & Angeli, & anima humana, ſunt unum quid. Secundò in unitatem compoſitionis, juxta quam res ita eſt una, ut habeat partes, ſed aliquo unione phyſicâ conjunctas. Hoc modo equus dicitur unus, & homo etiam. Tertiò in unitatem moralem, quæ ad compoſita attinet, quorum partes quidem non uniuntur, ſed tamen vel ſunt contiguæ, (quæ unitas aggregationis dicitur) & hoc ſenſu acervus lapidum dicitur unus, vel omnes habent ſubordinationem ad unum, & hoc ſenſu multitudo militum unum facit exercitum.

Unitas de quâ hîc eſt quæſtio ſolet vocari tranſcendentalis, quia cum conveniat omni enti, tranſcendit unamquamque decem Categoriarum. Sed fortaſſe non verum eſt eam convenire omni enti, quippe nullum eſt corpus, quod propriè ſit unum, quandoquidem nullum eſt, quod non contineat multa entia realiter diſtincta & totaliter à ſe invicem, nempe multas partes materiæ, extra ſe invicem poſitas. Nec obſtat quod in materiâ continuâ ſint indiviſæ, nam ſi duo entia tangere ſe immediate & irretire ſe mutuò nullatenus impedit, quid phyſicè ſint duo entia, æquè ac ſi diſtarent à ſe invicem, quantùm cælum à terrâ. Convenit ergo proprièt & ſimpliciter unitas ſpiritibus, corporibus verò ſecundùm quid, hoc eſt, corpora dicuntur unum quid in ratione talis vel talis ſpeciei corporis. Verbi gratia, Petrus dicitur unus homo, ulmus una arbor &c. Sed nullo modo poſſunt dici Petrus, & ulmus, unum ens.

Fusè diſputant Scholaſtici de principio individuationis, ſive de eo quod facit, ut res conſtituatur in ratione individui, & ſit hæc potiùs quam illa. Multi dicunt materiam eſſe ejuſmodi principium, alii quantitatem, alii concurſum certorum accidentium, alii reſpectum ad circumſtantias quasdam temporis, & loci, & certas numero cauſas. Nos miſſis talibus ambagibus, cenſemus rem quamlibet individuari poſſe per ſuammet entitatem, ut manifeſtum eſt, quoad ſpiritus.

Obſcurior eſt res quoad compoſita materialia, equum verbi gratia, vel arborem. Sed ideo res eſt obſcura, quia confundimus identitatem phyſicam cum identitate morali, nam de cætero certum eſt, ideo Bucephalum fuiſſe hunc equum, potiùs quam alterum, quia erat certa materiæ portio diſtincta

CHAPITRE TROISIEME.

La Metaphyſique.

Des Propriétez de l'Etre.

ON compte trois propriétez de l'Etre, l'Unité, la Vérité, la Bonté, ce qui a donné lieu à la maxime, que *Tout Etre eſt un, vrai, & bon.*

De l'Unité.

ON diviſe premierement *l'unité* en unité de ſimplicité, par laquelle une choſe eſt tellement une, qu'elle eſt tout-à-fait indiviſible, non ſeulement en pluſieurs parties qui ſoient la même choſe, mais en quelques parties que ce puiſſe être. Telle eſt l'unité de Dieu, des Anges & des ames humaines. Secondement en unité de compoſition, par laquelle une choſe eſt tellement une, qu'elle a des parties liées enſemble d'une maniere phyſique. C'eſt ainſi qu'un Cheval, qu'un Homme eſt dit être un. Troiſiemement en unité morale, laquelle appartient aux compoſez dont les parties au lieu d'être unies, ſont ou contigues, ce qu'on appelle unité d'aggrégation, qui eſt celle d'un monceau de pierres, ou ſubordonnées toutes à une ſeule choſe, auquel ſens une multitude de Soldats fait *une* armée.

L'unité dont il eſt queſtion ici s'appelle d'ordinaire tranſcendentale, parce que convenant à tout être, elle eſt plus générale (*tranſcendit*) qu'aucune des dix Catégories. Mais il n'eſt peut-être pas vrai qu'elle convienne à tout Etre, car il n'y a aucun corps qui ſoit proprement un, puiſqu'il n'y en a aucun qui ne contienne pluſieurs Etres diſtinguez réellement & totalement entre eux, ſavoir pluſieurs parties de matiere placées les unes hors des autres. Et il n'importe que dans le continu ces parties ne ſoient point diviſées; car que deux Etres ſe touchent immédiatement & ſoient accrochez l'un à l'autre, cette union ne les empêche pas plus d'être deux Etres phyſiques, que s'ils étoient auſſi éloignez l'un de l'autre que le Ciel l'eſt de la Terre. L'unité convient donc proprement & ſimplement aux eſprits, & à quelques égards aux corps, c'eſt-à-dire que les corps ſont dits un par rapport à telle ou à telle eſpéce de corps. Ainſi Pierre eſt dit *un* homme, l'Orme *un* arbre &c. Mais on ne peut dire que Pierre, qu'un Orme ſont un Etre.

Les Scholaſtiques diſputent beaucoup touchant le principe de l'individuation, c'eſt-à-dire touchant ce qui fait qu'une choſe eſt conſtituée dans la qualité d'individu, & eſt plûtôt celle-ci que celle-là. Pluſieurs diſent que la matiere eſt ce principe, d'autres que c'eſt la quantité, d'autres que c'eſt le concours de certains accidens, d'autres que c'eſt le rapport à certaines circonſtances de tems & de lieu, & à certaines cauſes. Pour nous, ſans nous embarraſſer dans ces difficultez, nous penſons que chaque choſe eſt conſtituée individue par ſa propre entité, ainſi qu'il eſt évident par rapport aux eſprits.

Il y a plus de difficulté dans ce qui regarde les compoſez matériels, comme un cheval, ou un arbre. Mais la choſe n'eſt obſcure, que parce que nous confondons l'identité phyſique avec l'identité morale; car d'ailleurs il eſt certain que Bucéphale n'a été tel cheval plûtôt que tel autre, que parce qu'il étoit une certaine portion

Digitized by Google

La Metaphysique.

de matiere diſtincte de tout autre Etre. Il eſt certain auſſi que Bucéphale n'a pas été phyſiquement le même cheval en la premiere année de ſa vie qu'il étoit dans ſa huitieme, par exemple, parce qu'en ſa huitieme il n'étoit pas la même portion de matiere en nombre qu'il avoit été dans ſa premiere. Cependant il a toûjours été le même cheval en nombre moralement parlant, ou par rapport aux jugemens humains, je veux dire que les hommes jugeront toûjours qu'il étoit le même, parce que le changement de la matiere ſe faiſoit en lui d'une maniere inſenſible. Bien plus, quand ce changement ſeroit ſenſible, lorſque néanmoins la matiere qui ſuccede eſt ſemblable à la premiere, nous jugeons toûjours que la choſe demeure la même. Ainſi nous croions que la Meuſe d'aujourd'hui eſt la même qui couloit l'année paſſée, bien que peut-être il n'y ait maintenant aucune goute d'eau dans ce Fleuve, qui y ait jamais été.

Ce que nous diſons de Bucéphale, on doit le dire du corps humain. Celui d'un homme ſexagénaire n'eſt pas phyſiquement le même qu'il étoit à quarante ans. Il n'eſt tel que moralement. Néanmoins il paroit le même phyſiquement, parce que ſa principale partie ſavoir l'ame eſt la même ſubſtance en nombre pendant toute ſa vie. Au reſte, que les accidens de lieu, de tems & autres ne ſoient pas le principe de l'individuation, c'eſt ce qui paroit clairement par la raiſon que ſi Dieu uniſſoit aujourd'hui l'ame d'Adam à la matiere dont il lui forma autrefois un corps humain, il en réſulteroit le même homme phyſiquement que Dieu créa le ſixieme jour de la Création.

à quolibet alio ente, & certum etiam eſt Bucephalum non fuiſſe phyſicè eundem equum anno primo vitæ ſuæ, & anno octavo, verbi gratiâ, quia anno octavo vitæ ſuæ non erat eadem numero materiæ portio, quæ anno primo erat. Tamen erat idem numero equus moraliter, ſive in ordine ad judicia humana, judicabant nimirum homines eſſe eundem equum, quia mutatio materiæ fiebat inſenſibiliter. Imo licet materiæ mutatio fiat ſenſibiliter, quando tamen ea quæ ſuccedit ſimilis eſt priori, judicamus tamen rem manere eandem. Sic credimus Moſam hodiernum eſſe eundem, qui fluebat anno præterito, licet fortaſſe nulla ſit hodie gutta aquæ in Moſa, quæ unquam aliàs in ejus alveo fuerit.

Quod dicimus de Bucephalo, debet dici de corpore hominis. Non eſt idem phyſicè corpus hominis ſexagenarii, & quadragenarii, ſed ſolùm moraliter. Sed tamen homo videtur eſſe idem phyſicè, quia præcipua ejus pars, nimirum anima, eſt eadem numero ſubſtantia per totam vitam. Cæterùm accidentia loci, & temporis &c. non eſſe principium individuationis, hinc manifeſtè patet, quod ſi Deus hodiè uniret animam Adami materiæ, quam olim in corpus humanum efformavit, reſultaret phyſicè idem numero homo, qui creatus eſt à Deo, die ſexto creationis.

De la Vérité.

NOus ne parlons pas ici de la vérité morale, qui eſt la conformité des paroles avec la penſée, ni de la vérité phyſique qui eſt la conformité de nos jugemens avec leurs objets. Celle dont il s'agit eſt la vérité tranſcendentale qui appartient aux objets, & qui fait qu'une choſe a les perfections qu'elle doit avoir pour être conſtituée en une certaine eſpéce. En ce ſens Jéſus Chriſt eſt dit *vrai* homme, parce qu'il a les perfections que l'eſpéce humaine demande.

Cette vérité emporte relation à une autre choſe, ou conformité avec une autre choſe, puiſqu'il eſt impoſſible qu'un être ait les perfections qu'il doit avoir pour être conſtitué dans une certaine eſpéce, qu'il n'y ait quelque régle ou quelque loi qui détermine quelle perfection eſt duë à chaque créature. Donc un Etre ne peut être vrai de la vérité dont il s'agit ici, qu'il ne ſoit conforme à cette régle ou à cette loi. Or cette régle n'eſt autre que l'idée de Dieu. Donc pour que quelque choſe ſoit un vrai homme, il faut qu'elle ait les perfections qui ſont contenues dans l'idée que Dieu a de l'homme.

Vous demanderez peut-être s'il y a une fauſſeté tranſcendentale oppoſée à cette vérité. Je réponds que non, parce que s'il y avoit une telle fauſſeté, elle conviendroit à tout être, & par conſéquent à l'Etre véritable, ce qui implique contradiction. Mais pourtant direz-vous, nous diſons que de l'oripeau eſt de l'or faux, & que le Diable apparoiſſant à quelcun ſous la forme d'un homme n'eſt pas un véritable homme. Je réponds en premier lieu que les choſes peuvent

De Veritate.

NOn hîc loquimur de veritate morali, quæ eſt conformitas verborum cum cogitatione, vel de veritate phyſicâ, quæ eſt conformitas judicii noſtri cum ſuo objecto; ſed de veritate tranſcendentali, quæ ad objecta pertinet, quæque facit, ut res habeat tales perfectiones, quas debet habere, ut ſit in tali ſpecie conſtituta. Hoc ſenſu Jeſus Chriſtus dicitur verus homo, quia perfectiones habet, quas ſpecies humana poſtulat.

Hæc quoque veritas importat relationem ad aliud, ſive conformitatem cum alio, nam impoſſibile eſt rem habere perfectiones, quales debet habere, ut ſit in certâ ſpecie conſtituta, quin detur aliqua norma, aliquæve lex determinans quid perfectionis debeatur unicuique creaturæ. Ergo res non poteſt eſſe vera veritate de quâ hîc agimus, quin ſit conformis illi normæ, vel legi. Hæc autem norma non alia eſt quam idea divina. Igitur ut aliquid ſit verus homo, neceſſe eſt illi ineſſe tales perfectiones, quales continentur in ideâ, quam Deus habet de homine.

Quæres an detur falſitas tranſcendentalis iſtî veritati oppoſita. Reſpondeo negativè, quia ſi daretur, conveniret omni enti, ac per conſequens enti vero, quod implicat. Et tamen inquies, dicimus aurichalcum eſſe falſum aurum, & diabolum apparentem alicui, ſub formâ hominis, eſſe falſum hominem. Reſpondeo primò res poſſe eſſe falſas, quoad certam ſpeciem entis, ſed non in ratione entis,

Digitized by Google

tis. Nam verbi gratiâ, aurichalcum, quod dicitur falsum in ordine ad aurum, verum est eus in ordine ad aurichalcum, & Diabolus qui dicitur falsus, quoad hominem, est verum eus, in ordine ad spiritum. Respondeo secundò aurichalcum non esse falsum aurum, & diabolum non esse falsum hominem in se, sed dici tales ab hominibus, vel malè cognoscentibus, vel malè nominantibus sua objecta.

être fausses par rapport à une certaine espéce d'Etre, mais non entant qu'Etres. Ainsi l'oripeau qu'on appelle faux par rapport à l'or est un être vrai par rapport à l'oripeau. Le Diable qu'on appelle un faux homme par rapport à l'homme est un être vrai par rapport à l'esprit. Je dis en second lieu qu'en soi l'oripeau n'est pas de faux or, ni le diable un faux homme. Les hommes leur donnent ce nom, ou parce qu'ils les connoissent mal, ou parce qu'ils nomment mal les choses. La Metaphysique.

De Bonitate.

NOn loquimur de bonitate, quæ convenit actionibus moralibus, sed de aliâ quâdam, quæ omni enti convenit, & per quam res quælibet tot habet perfectiones, quot debet habere, ut sit id quod est.

Nulla datur malitia huic oppositæ; nam quod quidam dicunt venenum esse rem malam, frivolum est. Nam licet venenum careat convenientiâ respectu hominis, est tamen eus reale & positivum, habens tot perfectiones, quot debentur corpori, & convenientiam includens cum multis rebus, nec non aptitudinem ad producendos effectus mirabiles, & fructuosos. Ergo venenum non est malum absolutè loquendo.

De Angelis malis, deque peccato, aliter quæstio solvenda est, dicendo nempè malitiam, quæ ipsis competit, esse moralem, non verò transcendentalem. Peccatum insuper reduplicativè ut peccatum non esse aliquid positivum, sed meram deviationem à regulâ justitiæ, carentiamque debitæ rectitudinis. Si verò sumatur ut actio physica, tunc esse eus positivum, & suâ bonitate transcendentali præditum. Diabolos quoque entitativè sumptos esse bonos, hoc est perfectionibus eximiis, & angelicæ naturæ debitis, realiter instructos. Carent quidem sanctitate, sed illa non debetur essentialiter angelis, est qualitas accidentalis, quam gratia divina ipsis communicaverat.

Contra id, quod diximus, peccatum quâ tale esse non ens, objicies inde sequi non ens esse causam alicujus realis effectûs: nam peccatum esse causam pœnæ; actus vitiosos sæpiùs repetitos producere habitum vitiosum, aliosque multos actus vitiosos. Respondent Theologi, vel peccatum non esse causam, vel saltem non esse causam physicam. Peccatum duo importare, nimirum actionem physicam, & vitiositatem actionis, sive carentiam conformitatis cum lege divina: potest ergo peccatum esse causa alicujus rei, non quâ est vitiositas actûs, sed quâ est actus ipsemet physicus. Hoc sensu actus vitiosi sæpiùs repetiti sic immutant nostrum temperamentum, propensionesque animæ, ut identidem causa sint similium actuum.

Jam illa immutatio temperamenti haud dubiè pendet ab ipsis actibus, in quantum habent naturam realem & physicam, non verò in quantum carent aliquâ formâ debitâ.

De la Bonté.

IL est question ici, non de la bonté qui convient aux actions morales, mais d'une autre qui convient à tout être, & par laquelle chaque chose a autant de perfections qu'il lui en faut pour être ce qu'elle est.

Il n'y a point de malice opposée à cette bonté; car ce que quelques-uns disent que le poison est une chose mauvaise, c'est une objection frivole. Bien qu'il ne convienne pas à l'homme, c'est pourtant un être réel & positif, qui a autant de perfections que le corps en doit avoir, & qui non seulement renferme une convenance avec plusieurs choses, mais encore qui est propre à produire des effets merveilleux & utiles. Donc le poison n'est pas mauvais absolument parlant.

Quant aux Anges réprouvez & au péché, il faut expliquer ce qui les regarde, en disant que leur malice est morale, & non pas transcendentale. Que d'ailleurs le Péché entant que Péché est non un Etre positif, mais un pur écart de la régle de la Justice, & un manque de la droiture convenable. Mais que considéré comme une action physique, c'est un être positif, & qui a la bonté transcendentale qu'il lui faut. Que de même les Diables considérez par rapport à leur entité sont bons, c'est-à-dire douez des perfections excellentes qui conviennent à la nature angélique. Qu'à la vérité, la sainteté leur manque, mais qu'elle n'est pas de l'essence des Anges, & que c'est une qualité accidentelle que la bonté divine leur avoit communiquée.

Contre ce que nous avons dit que le Péché entant que Péché n'est pas un Etre, vous objecterez qu'il s'ensuit de cette assertion que le Néant est la cause de quelque effet réel, puisque le Péché est la cause de la peine, & que les actions vicieuses répétées plusieurs fois produisent une habitude vicieuse & plusieurs actions criminelles. Les Théologiens répondent, ou que le Péché n'est pas la cause de ces choses, ou qu'il n'en est point la cause physique. Que le Péché renferme deux choses, savoir une action physique, & le défaut de cette action, c'est-à-dire son manque de conformité à la Loi divine. Donc le Péché peut être cause de quelque effet, non entant qu'il est le défaut de quelque action, mais entant qu'il est un acte physique. En ce sens, les actions vicieuses réïtérées plusieurs fois changent à tel point notre tempérament & les penchans de notre ame, qu'elles sont souvent la cause de diverses actions vicieuses semblables à elles mêmes.

Mais il est clair que de ce changement de notre tempérament dépendent les actions, entant qu'elles ont une nature réelle & physique, & non entant qu'elles manquent d'une certaine forme qu'elles devoient avoir.

Digitized by Google

La Metaphyſique.

Pour ce qui eſt de la peine infligée aux Pécheurs, le Péché n'en eſt point la cauſe phyſique; car il ne produit pas l'entité de la peine, mais ſeulement-il porte Dieu à punir le pécheur, c'eſt-à-dire que Dieu voiant l'homme manquer de la droiture qui lui eſt commandée eſt déterminé à le punir des ſupplices qu'il mérite. Et il n'eſt pas étonnant qu'il le châtie pour le péché qui eſt un néant. Parmi les hommes mêmes on met un Débiteur en priſon pour un argent qu'il n'a pas paié, & ſouvent les Sujets ſont punis de l'omiſſion des choſes qu'ils devoient faire. Or ne point payer & omettre la pratique de ſes devoirs ſont un pur néant. Donc . . . . .

Quoad penam peccatoribus inflictam, ſolendum eſt cauſam illius phyſicam non eſſe peccatum; peccatum enim non producit entitatem pœnæ, ſed ſolùm movet Deum ad puniendum peccatorem: hoc eſt Deus videns hominem carentem rectitudine ipſi imperatâ determinatur ad debitis pœnis illum plectendum. Nec mirum ſi Deus puniat hominem propter peccatum, quod eſt non ens, nam etiam inter homines debitor in carcerem conjicitur ob non ſolutam pecuniam, & ſubditi ſæpè plectuntur propter omiſſionem eorum, quæ præſtanda erant. Atqui nì non ſolvere, & nì omittere officium ſuum, eſt non ens. Ergo &c.

De la Cauſe & de l'Effet, & du Concours de la Cauſe premiere avec les Créatures.

LEs Cauſes chez les Philoſophes ſont le ſujet d'un long traité qu'on place d'ordinaire dans la Métaphyſique. Pour nous, nous n'avons point deſſein d'entrer dans un détail exact ſur cette queſtion, parce que les bornes du tems ne nous le permettent point, & que d'ailleurs nous avons dit pluſieurs choſes ſur ce ſujet dans la Phyſique & dans la Logique. Ainſi pour ne pas faire deux fois la même choſe, nous inſiſterons uniquement ſur les articles, auxquels nous n'avons pas encore touché, & nous examinerons principalement comment Dieu concourt à tous les effets des cauſes ſecondes. Il y a là deſſus trois ſentimens, le premier qui n'attribue rien aux Créatures, le ſecond qui ne donne rien à Dieu, & le troiſieme qui tenant le milieu, porte que Dieu concourt avec les Créatures à tous les effets qu'elles produiſent, de ſorte que l'action dépend toute en même tems & de Dieu & des Créatures.

Je vais rapporter les preuves du premier de ces ſentimens pour le faire entendre.

Ceux qui le défendent diſent en premier lieu que Dieu a aſſez de puiſſance pour produire par lui ſeul tous les effets naturels, & que par conſéquent toute autre cauſe eſt ſuperflue, particulierement puiſqu'agir par ſoi ſeul eſt quelque choſe de plus parfait que d'agir avec un ſecours étranger.

En ſecond lieu, que produire quelque choſe ſurpaſſe les forces d'une Créature; car ſi un feu étoit la cauſe phyſique d'un autre feu, ſans doute il le créeroit, puiſque cet autre feu n'auroit pas exiſté auparavant, & ainſi il ſeroit produit de rien. Si vous répondez que la matiere du feu exiſtoit déjà, & que vous diſiez avec les Péripatéticiens que la forme du feu eſt une ſubſtance diſtincte de la matiere, ils répliqueront que du moins cette forme eſt créée, puiſqu'elle n'eſt faite d'aucune matiere préexiſtente, à quoi ils ajoûteront qu'il en eſt de même des accidens, comme de la lumiere, de la chaleur, du froid, puiſque ſelon les Péripatéticiens, ils ſont diſtincts totalement du corps.

En troiſieme lieu, que ſi les Créatures peuvent produire quelque choſe, ou les corps agiſſent ſur les corps, ou ils agiſſent ſur les eſprits, ou les eſprits agiſſent ſur les corps, ou enfin les eſprits agiſſent ſur les eſprits, toutes choſes qui ſont fauſſes, puiſque, comme on l'a déjà fait voir, les corps ne peuvent produire ni des formes ac-

Appendix de cauſâ & effectu, & de concurſu cauſæ primæ cum creaturis.

CElebris eſt tractatus de cauſis, apud Philoſophos, qui ut plurimum agunt de iis in Metaphyſicâ. Nobis haud certè animus eſt accuratè hanc quæſtionem perſequi, tum quod non licet per temporis anguſtias, tum quod multa diximus in Phyſica, & Logica, quæ ad cauſas pertinent. Ne igitur actum agamus, inſtemus unicè iis, quæ intacta hucuſque reliquimus. Præſertim verò conſiderabimus, quomodo Deus concurrat ad omnes effectus cauſarum ſecundarum, circa quod triplex eſt ſententia, prima eorum qui nihil creaturæ tribuunt, ſecunda eorum qui nihil Deo tribuunt, tertia eorum qui mediam viam inſiſtentes, credunt Deum concurrere cum creaturis ad omnes earum effectus, ita ut tota actio pendeat ſimul à Deo & à creaturis.

Ut intelligatur prima opinio, afferendæ ſunt rationes, quibus nititur.

Dicunt primò Deum habere ſufficientes vires ad producendos ſe ſolo omnes effectus naturales, ergo fruſtraneam eſſe quamcumque aliam cauſam, præſertim cum nì agere ſe ſolo ſit aliquid perfectius, quam nì agere cum adminiculo alieno.

Secundo, ſuperare vires creaturæ nì producere aliquid de novo, nam ſi unus ignis eſſet cauſa phyſica alterius, haud dubiè crearet illum, quia alter ille ignis non antea exſtitiſſet, ergo productus eſſet è nihilo. Si reſpondeas materiam illius ignis antea exſtitiſſe, & fatearis cum Peripateticis formam ignis eſſe ſubſtantiam, diſtinctam à materiâ, dicent ſaltem formam illam creari, cum non fiat ex ullâ materia præexiſtente, & accidentia quoque creari, puta calorem, lucem, frigus, cum juxtà Peripateticos diſtinguantur totaliter à corpore.

Tertiò, ſi creaturæ poſſint aliquid producere, vel corpora agere in alia corpora, aut in ſpiritus, vel ſpiritus agere in corpora, aut in alios ſpiritus, ſed neutrum dici poſſe, tum quia, ut jam oſtenſum eſt, corpora, neque formas accidentales diſtinctas à ſubjectis, neque formas ſubſtantiales producere poſſunt, abs-

Digitized by Google

absque verâ creatione, tum quia non minùs impossibile est spiritus creatos aliquid creare, quam corpora.

Dices has rationes totam vim suam desumere, ex eo quod supponant formas esse distinctas à materiâ, vel à substantiâ, quam informant, ergo nullius esse momenti, si cum recentioribus dicatur formas esse tantùm modificationes substantiæ. Sed respondent in recentiorum hypothesi nihil produci inter corpora, præter motum localem, ergo si creaturæ non producant motum localem, verum esse creaturas nihil producere.

Probant autem corpora non esse causam efficientem motûs, primò quia nullum corpus potest movere seipsum, unde concludunt non posse movere aliud, nam si posset aliquid dare alteri, cur non posset dare sibi ipsi? & cum nullum corpus possit movere se ipsum, sequitur motum produci à Deo, atque adeo conservari à Deo (quia illud solum, quod rem producit, rem potest conservare.) Si verò motus conservatur à solo Deo, sequitur nullum corpus dare motum alteri, nam conservare motum nihil aliud est, quam continuare movere rem semel motam. Ergo si corpus quod movetur, non conservat motum suum, sequitur illud non movere aliquid, & si non movet aliquid, non dat alteri motum. Ergo motus datur ab eo solùm, qui illum conservat, nimirum à Deo.

Secundò, quia quod movet corpora est necessariò intelligentia præditum, motus enim communicatur habitâ ratione dimensionum corporis occurrentis, & quietis in qua erat antea, vel celeritatis quâ ferebatur, ut constat mille experimentis. Ergo globus A: non movet physicè globum B: in quem incurrit, cum neque cognoscat ejus magnitudinem, neque agitationem, neque quietem.

Hinc concludunt omnes effectus corporum in se invicem produci à Deo, tamquam à causâ efficiente, effectus verò corporum in animam (verbi gratiâ sensum lucis, caloris, &c.) non physice produci à corporibus. Nam si corpora aliquid producere possent, producerent illud necessariò per impulsionem. Atqui non possunt eo modo aliquid producere in spiritibus, ut per se patet. Ergo &c.

Saltem, inquies, spiritus aliquid possunt producere, ergo non debet generaliter affirmari creaturas omni activitate destitui. Respondent spiritus esse quidem causam quarumdam suarum cogitationum, alioqui nullius essent meriti vel demeriti capaces, sed nihil tamen physicè agere, vel in alios spiritus, vel in corpora, quia non concipimus spiritus posse aliter agere, quam cogitando. Atqui cogitatio unius spiritûs non potest physicè immutare alium spiritum, quandoquidem Deus solus cognoscit illam, neque aliquod corpus, quandoquidem sola impulsio immutat corpora. Ergo spiritus nihil physicè producunt in entia à se distincta, ac per consequens effectus naturales, qui videntur in mundo, non fiunt physi-

cidentelles distinctes du sujet, ni des formes substantielles, à moins d'une véritable création, & que d'ailleurs il n'est pas moins impossible aux esprits créez qu'aux corps mêmes de créer. LA METAPHYSIQUE.

Vous direz que ces raisons tirent tout ce qu'elles ont de force de ce que ces Philosophes supposent que les formes sont distinctes de la matiere ou de la substance dont elles sont les formes, & qu'ainsi elles ne sont d'aucun poids, si on dit avec les Modernes que les formes ne sont que des modifications de la substance. Mais ils répondent que dans l'hypothèse des Modernes, il ne se produit rien entre les corps qu'un mouvement local, & que par conséquent si les Créatures ne produisent point ce mouvement, il est constant qu'elles ne produisent rien.

Or ils prouvent que les corps ne sont point la cause efficiente du mouvement, en premier lieu, parce qu'aucun corps ne peut se mouvoir soi-même, d'où ils concluent qu'il ne peut en mouvoir un autre, puisque s'il pouvoit donner quelque chose, il pourroit se la donner à lui même. Ainsi le corps ne pouvant se mouvoir lui même, il s'ensuit que c'est Dieu qui produit le mouvement, & qui par conséquent le conserve, parce que la cause qui produit est la seule qui peut conserver. Mais si Dieu seul conserve le mouvement, il s'ensuit qu'aucun corps ne le donne à un autre; car conserver le mouvement n'est autre chose que continuer de mouvoir une chose mise une fois en mouvement. Donc si le corps qui est mû ne conserve pas son mouvement, il s'ensuit qu'il ne meut rien, & s'il ne meut rien, il ne donne pas le mouvement à une autre chose. Donc le mouvement n'est donné que par celui qui le conserve, savoir par Dieu même.

Leur seconde preuve est que ce qui meut les corps doit être doué d'intelligence; car le mouvement se communique à proportion des dimensions du corps qui se trouve à la rencontre, & du repos où il étoit, ou de la viteſſe avec laquelle il alloit auparavant, ainsi qu'il est constant par mille expériences. Donc la boule A n'est pas la cause physique du mouvement de la boule B qu'elle rencontre, puisqu'elle n'en connoit ni la grandeur, ni le repos, ni la viteſſe.

Ils concluent donc que c'est Dieu qui produit comme cause efficiente les effets des corps les uns sur les autres, & que ceux du corps sur l'ame, comme, par exemple, le sentiment de la lumiere & de la chaleur n'ont point non plus le corps pour cause physique. Car si les corps pouvoient produire quelque chose, nécessairement ils le produiroient par impulsion. Or on sent assez qu'ils ne peuvent rien produire de cette maniere sur les esprits. Donc . . . .

Du moins, direz vous, les esprits peuvent produire quelque chose, & ainsi on ne doit pas affirmer en général que les Créatures sont destituées de toute activité. Voici leur réponse. A la vérité, les esprits sont la cause de quelques-unes de leurs pensées, sans quoi ils ne seroient capables ni de mérite, ni de démerite, mais d'ailleurs ils ne produisent rien physiquement sur les autres esprits, ni sur les corps. Car enfin nous ne concevons point que les esprits puissent autrement agir qu'en pensant. Or la pensée d'un esprit ne peut changer physiquement un autre esprit, puisque Dieu seul la connoit, ni un autre corps, puisque la seule impulsion change les corps. Donc les esprits ne produisent rien physiquement sur les autres êtres. Ainsi les effets naturels qu'on voit dans le monde n'ont point

les

La Metaphysique.

les Créatures pour cauſe phyſique. Donc c'eſt Dieu qui les fait à la préſence des Créatures.

Ces Philoſophes vont juſqu'à dire la même choſe des ſenſations de chaque ame. Ils ſoûtiennent donc que le ſentiment de douleur, de joie, de lumiére, de chaleur, que nous avons à la préſence du feu, ne peut être produit phyſiquement que par Dieu ſeul, & non point par le feu, puis que le feu ne peut agir que par impulſion, choſe dont l'ame n'eſt pas ſuſceptible, non plus que par l'ame, puiſque que nous ſavons que ce ſentiment ne dépend point de nous, & qu'il ne dépend pas non plus de nous qu'il commence ou qu'il finiſſe. Ajoûtez que nous ſavons que ce ſentiment précede d'une priorité de tems toute penſée ou jugement de l'ame touchant l'action des objets. Donc Dieu ſeul produit dans l'ame comme cauſe efficiente ces ſortes de ſenſations.

On leur objecte que ſi les Créatures ne produiſent rien, cette diverſité qu'on voit dans les corps eſt ſuperflue, puiſque chaque corps eſt auſſi propre à toute ſorte d'effets, qu'à un effet particulier, d'où il s'enſuit qu'on ne peut point donner de raiſon pourquoi le feu brûle plûtôt que l'eau. Leur réponſe eſt que cette diverſité conſiſte dans les différentes figures, dans les ſituations & dans les grandeurs des parties, & qu'elle n'eſt pas inutile, parce que Dieu veut produire les divers effets par le moien du mouvement local reglé ſelon certaines loix. Qu'en effet il eſt évident par les principes de la Méchanique, qu'il faut un grand nombre d'organes de diverſes figures & de diverſes grandeurs pour faire quelque choſe par le moien du mouvement local. On peut donc rendre raiſon pourquoi certains corps ſe brûlent, ſe ſéchent, ſe liquéfient en la préſence du feu, & non à celle de l'eau, en diſant que les parties du feu que Dieu meut, différent en figure, en viteſſe, en grandeur, &c. de celles de l'eau que Dieu meut auſſi, de même qu'on peut expliquer pourquoi un homme qui remuë une tariere produit un autre effet que celui qui remue un pinceau.

Pour ce qui regarde le ſentiment de la chaleur, de la lumiere, de l'odeur, ils avouent qu'ils ne ſauroient donner une bonne raiſon pourquoi ils ſont plûtôt excitez dans l'ame à la préſence d'un certain corps que d'un autre, ſi ce n'eſt en diſant que les particules de certains corps ſont propres à donner au cerveau le mouvement, auquel Dieu a voulu que telle ſenſation de l'ame correſpondit. Que ſi vous leur demandez de plus pourquoi la ſenſation de la lumiere a été plûtôt attachée au mouvement que le Soleil communique au cerveau, qu'à celui qu'y imprime l'air agité par une ſonnette, ils répondent que ces choſes dépendent de la volonté divine, qui a établi ces loix comme il lui a plû. Les Péripatéticiens répondent à une queſtion ſemblable, que Dieu a donné au feu la faculté de brûler plûtôt que celle de refroidir, parce qu'il l'a voulu de la ſorte.

Ils en concluent qu'il n'y a pas plus d'affinité entre l'action du feu ſur nos yeux & le ſentiment de la lumière, qu'entre l'action du même feu & le ſentiment du ſon, vû qu'il auroit été auſſi facile à Dieu d'établir que l'action du feu ſur les yeux produiſit le ſon, & que celle d'une ſonnette ſur l'air produiſit la viſion, qu'il lui a été aiſé d'établir le contraire, ces actions étant efficaces, non par leur nature, mais par l'inſtitution divine. Par rapport au ſentiment de

cè à creaturis. Ergo fiunt à Deo ad præſentiam creaturarum.

Et hoc uſque ad ſenſationes unius cujuſque animæ extendunt. Dicunt enim ſenſum doloris, vel lætitiæ, lucis, caloris &c. quem habemus ad præſentiam ignis, non poſſe phyſice produci ab alio, quam à Deo: non ab igne, quia ignis tantùm impellere poteſt, anima verò non poteſt impelli: non ab animâ, ſcimus enim illum ſenſum non pendere à nobis, non deſinere, vel incipere, quando volumus. Scimus præterea illum ſenſum eſſe priorem tempore, omni cognitione, judiciove animæ, circa actionem objectorum. Ergo ſolum Deum efficienter producere in animâ ejusmodi ſenſationes.

Objicitur illis, ſi creaturæ nihil producant, fruſtra eſſe diverſitatem, quæ cernitur in corporibus, nam quodlibet corpus æque aptum eſſe omnibus effectibus, ac uni peculiari effectui, unde ſequitur non poſſe dari ullam rationem, quare ignis potiùs comburat, quam aqua. Reſpondent diverſitatem corporum conſiſtere in partium diverſâ figurâ, ſitu, & magnitudine, hanc autem non eſſe fruſtra, quandoquidem Deus vult producere varios effectus, mediante motu locali, certis legibus temperato. Evidens enim eſſe, ex principiis Mechanicæ, requiri magnum organorum apparatum diverſæ figuræ, & magnitudinis, ut per motum localem aliquid fiat. Datur ergo ratio cur ad præſentiam ignis, quædam corpora comburantur, exſiccentur, liquefiant &c. potiùs quam ad præſentiam aquæ, quia partes ignis, quas Deus movet, ſunt diverſæ figuræ, vel velocitatis, magnitudinis &c. à modificationibus partium aquæ, quas Deus etiam movet, quemadmodum datur ratio, cur homo movens terebram aliter immutet poſſum, quam ſi moveret penicillum.

Quod ſpectat ſenſum caloris, lucis, odoris &c. fatentur non poſſe dari bonam rationem, cur excitentur in animâ potiùs ad præſentiam unius corporis, quam alterius, niſi dicendo, quia particulæ certorum corporum aptæ ſunt ad movendum cerebrum eo motu, cui Deus voluit correſpondere talem animæ ſenſationem. Si ulteriùs reges cur ſenſatio lucis potiùs fuerit alligata motui, quem ſol communicat cerebro, quam motui, quem aer à tintinnabulo agitatus communicat eidem cerebro, reſpondent id totum pendere à voluntate Dei, qui has leges pro ſuo jure & libertate poſuit. Sed dicunt Peripatetici ad ſimilem quæſtionem ignem facultate comburendi inſtructum fuiſſe à Deo potiùs, quam frigefaciendi, quia ſic Deo placuit.

Hinc concludunt non eſſe majorem affinitatem, inter actionem ignis in oculos noſtros, & ſenſum lucis, quam inter actionem ejuſdem ignis & ſenſum ſoni, nam æquè facile fuiſſet ſtatuere Deo, ut actio ignis in oculos produceret ſonum, actio verò tintinnabuli in aurem produceret viſionem, ac facilè fuit contrarium ſtatuere; hæ enim actiones non naturâ ſuâ efficaces ſunt, ſed ex in-

inſtituto. Quoad ſenſum doloris, & gaudii, aliter videtur eſſe dicendum, nempe Deum conjunxiſſe ſenſationes ingratas cum motibus, qui non congruunt machinæ corporeæ, & è contra.

Alia proponitur objectio adversùs hanc ſententiam, quæ inferiùs expendetur, nimirum objicitur ſequi ex illâ Deum eſſe autorem peccati.

Venio nunc ad ſecundam opinionem, quæ alteri opponitur è diametro, vult enim creaturas omnia efficere, Deo otioſe ſpectante, niſi quod conſervet entitatem cauſarum, & facultates agendi earum.

Habetur Durandus pro autore iſtius ſententiæ, ut qui aſſeruerit Deum, poſtquam mundum è nihilo produxiſſet, ſingulisque creaturis eſſe & virtutem operandi dediſſet, commiſiſſe iiſdem creaturis propagationem aliorum effectuum naturalium, dum ipſe tantum conſervaret eas, earumque virtutem. Verumtamen fuerunt ante illum, qui idem docerent.

Objiciunt illi primò, omne ens creatum dependere eſſentialiter à Deo, quantùm poteſt dependere. Atqui ſi non dependeret in operando, non dependeret quantùm poteſt. Ergo debet dependere in operando, ſive operari cum immediato Dei influxu. Similiter ſi effectus non penderet à Deo, quando fit, ſicut quando factus eſt, non penderet quantùm poteſt. Ergo pendet in eo inſtanti, quo primùm exiſtit. Ergo Deus influit unâ cum ejus cauſâ, ad ipſi dandum eſſe, præſertim cum nulla poſſit afferri ratio, quare creaturæ indigeant influxu Dei immediato, ut conſerventur, non verò ut producantur.

Secundò omne ens ita pendere à Deo in eſſendo, ut niſi Deus in id eſſe influat, non poſſit non abire in nihilum. Atqui actio cauſæ ſecundæ eſt ens. Ergo non poteſt exiſtere, niſi Deus in eam eſſe influat. Ergo Deus confert ipſi eſſe eodem inſtanti, quo eſt actio, & per conſequens actio dependeret ad minimum à Deo, æquè ac à cauſâ ſecundâ. Ergo &c.

Hæ & ſimiles rationes non multum urgent Durandum, quia poſito quod creaturæ nihil agere poſſint, niſi Deo permittente, & conſervante illas, cum facultatibus earum, ſatis videtur conſervari dependentia omnium rerum à Deo.

Magis urget objectio deſumpta ex eo quod non concipi poſſit, quomodo ignis verbi gratia, ſibi derelictus, propriis viribus poſſit in ligno alium ignem producere, & quomodo voluntas humana poſſit movere corpus, quod non poteſt tangere. Quoad effectus corporeos, videtur falli Durandus, quia illi conſiſtunt in ſolo motu, quem corpus non poſſe producere videtur. Immò ſi motus poſſet imprimi phyſicè à creaturis, adhuc tamen Deus concurreret ad effectus corporeos, quia cum lapis verbi gratia non conſervetur, niſi à Deo, impoſſibile eſt, ut eum creatura moveat, quin Deus ſimul moveat. Ratio eſt, quia Deus non poteſt conſervare rem, quæ move-

la douleur & de la joie, il ſemble qu'il faut dire que Dieu a joint les ſenſations déſagréables avec les mouvemens qui ne conviennent pas à la machine corporelle, & au contraire. La Metaphyſique.

On propoſe une autre objection contre ce ſentiment, ſavoir qu'il s'enſuit que Dieu eſt auteur du péché, mais nous remettons à l'examiner dans la ſuite.

Je viens maintenant à un ſentiment qui eſt diamétralement oppoſé à celui qui précede, puiſqu'il fait tout faire aux Créatures, tandis que Dieu demeure ſpectateur oiſif, ſi ce n'eſt qu'il conſerve l'entité des cauſes & leurs facultez d'agir.

Durand paſſe pour auteur de cette opinion, parce qu'il ſoûtint qu'après avoir tiré le monde du néant, & avoir donné à chaque créature l'être & la faculté d'agir, Dieu leur avoit confié le ſoin de produire les autres effets naturels, pendant que lui même conſerveroit les Créatures & leurs facultez. Mais d'autres ont enſeigné avant lui la même choſe.

On lui objecte en premier lieu, que tout être créé dépend eſſentiellement de Dieu autant qu'il peut en dépendre. Or ſi tout être n'en dépendoit point en fait d'agir, il n'en dépendroit pas autant qu'il peut en dépendre. Donc tout être en dépend en fait d'agir, c'eſt-à-dire qu'il agit par l'influence immédiate de Dieu. De même. Si l'effet ne dépendoit point de Dieu dans le tems qu'il ſe fait, comme quand il eſt fait, il n'en dépendroit pas autant qu'il eſt poſſible. Donc il dépend de Dieu dans l'inſtant qu'il ſe fait. Donc Dieu concourt avec la cauſe de cet effet à lui donner l'être, d'autant plus qu'on ne peut montrer pourquoi les Créatures ont beſoin de Dieu pour leur conſervation, & non pas pour leur production.

On objecte en ſecond lieu, que tout être dépend tellement de Dieu en ce qui eſt d'être, que ſi Dieu ne leur influe l'être, il ne ſe peut que tout être ne retombe dans le néant. Or l'action d'une cauſe ſeconde eſt un être. Donc elle ne peut exiſter que Dieu ne lui influe l'être. Donc il lui donne l'être au même inſtant qu'elle eſt action, & ainſi l'action dépendroit au moins autant de Dieu que de la cauſe ſeconde. Donc . . . .

Ces raiſons & autres ſemblables ne ſont gueres contre Durand, parce qu'en ſuppoſant que les Créatures ne peuvent rien faire, à moins que Dieu ne le permette & ne les conſerve elles & leurs facultez, la dépendance de toutes choſes par rapport à Dieu ſemble aſſez conſervée.

Mais une objection qui preſſe davantage, c'eſt celle qui eſt tirée de ce qu'on ne peut concevoir comment le feu, par exemple, abandonné à lui même, peut par ſes propres forces produire d'autre feu dans le bois, ni comment la volonté humaine peut mouvoir le corps qu'elle ne peut toucher. Quant aux effets corporels, il ſemble que Durand ſe trompe, parce qu'ils conſiſtent dans le mouvement ſeul, que le corps ſemble ne pouvoir produire. Bien plus, ſi les Créatures pouvoient être la cauſe phyſique du mouvement, Dieu néanmoins concourroit encore aux effets corporels, parce que la pierre, par exemple, n'étant conſervée que de Dieu ſeul, il eſt impoſſible que la Créature la remue, que Dieu ne remue en même tems. La raiſon en eſt qu'il

La Metaphysique.

ne peut conſerver une choſe qui eſt en mouvement, qu'il ne faſſe par ſon action qu'elle ſoit ſucceſſivement en divers lieux. Or faire par ſon action qu'une choſe ſoit ſucceſſivement en divers lieux c'eſt la mouvoir. Donc Dieu ne peut conſerver une choſe qui eſt en mouvement qu'il ne la meuve.

Les raiſons qui ſont pour Durand ſont, en premier lieu, qu'il eſt glorieux à Dieu de faire des Créatures qui produiſent ſeules leurs effets.

En ſecond lieu, que Dieu ne peut concourir avec les Cauſes ſecondes, qu'il ne ſoit une cauſe partiale & incomplete, ce qui montre de l'imperfection, & que le concours de la Créature ne ſoit ſuperflu, ce qui répugne aux loix de la nature.

En troiſieme lieu, que ſi Dieu concourt, il donne l'être à l'effet en tout ou en partie; que s'il le donne en tout, les Créatures ne font rien; que s'il le donne en partie, l'effet peut avoir quelque partie dans laquelle Dieu n'ait point influé: & pourquoi donc l'effet entier ne pourroit-il pas être de cette eſpéce?

En quatrieme lieu, que c'eſt délivrer Dieu de toute tache de péché, que de dire qu'il n'a aucune part aux actions criminelles, au lieu que ſi on ſuppoſe, par exemple, qu'il eſt la cauſe phyſique du meurtre autant que le meurtrier, en ſorte qu'il n'y ait rien dans le meurtre qui ne procede de Dieu par une influence véritable & réelle autant que de l'homme même, il n'y a point de raiſon pourquoi Dieu ne ſeroit pas l'auteur du péché.

On répond à la premiere raiſon, qu'elle prouve trop, parce qu'il s'enſuivroit que pour mieux montrer ſa bonté, Dieu doit donner aux Créatures la faculté de ſe conſerver elles mêmes.

On dit à la ſeconde, qu'à la vérité il y a de l'imperfection à agir avec d'autres cauſes, ſi on le fait par indigence, & non pour témoigner ſa bonté. Mais que Dieu a montré de reſte en produiſant toutes choſes de rien, qu'il n'a beſoin d'aucun ſecours. Qu'ainſi lorsqu'il prend les cauſes ſecondes pour compagnes, il le fait pour leur communiquer quelques traits de ſa puiſſance, ce qui prouve que ſon concours n'eſt pas ſuperflu. Que de plus, Dieu n'eſt pas une cauſe partiale, bien qu'il agiſſe de compagnie avec une Créature, parce que quand les Agens ſont ſubordonnez eſſentiellement, & que l'un influë comme cauſe univerſelle, & l'autre comme cauſe particuliere, l'un & l'autre ſont cauſes totales & completes, chacun à ſa maniere.

De là nait la réponſe à la troiſieme raiſon, ſavoir que, bien que Dieu ne ſoit pas l'unique cauſe de l'effet, il lui donne pourtant l'être en tout, comme cauſe principale. C'eſt ainſi que l'Ecriture dépend totalement de l'Ecrivain, comme de ſa cauſe principale, & totalement de la plume comme de ſa cauſe inſtrumentale.

Nous réfuterons ci-deſſous la quatrieme & principale preuve de cette opinion, lorsque nous ferons voir comment Dieu n'eſt pas l'auteur du péché.

Reſte d'examiner le troiſieme ſentiment qui fait concourir Dieu avec les cauſes ſecondes à tous leurs effets. Il y a bien des diſputes ſur ce concours, que les uns diſent être indifférent & ſimultanée, & les autres déterminé & antécédent.

tur, quin faciat actione ſuâ eâm eſſe ſucceſſivè in diverſis locis. Atqui facere actione ſuâ ut res ſint ſucceſſivè in diverſis locis, eſt eam movere. Ergo Deus non poteſt rem, quæ movetur, conſervare, quin moveat eam.

Rationes pro Durando, ſunt primò, glorioſum eſſe Deo ſi faciat creaturas, quæ ſolæ producant ſuos effectus.

Secundò, non poſſe Deum concurrere cum cauſis ſecundis, quin ſit cauſa partialis & incompleta (quod imperfectionem arguit) & quin concurſus creaturæ ſit ſuperfluus, (quod repugnat legibus naturæ.)

Tertiò, ſi Deus concurrat, vel dare eſſe effectui totaliter, vel non; ſi prius, creaturas nihil agere; ſi poſterius, aliquid eſſe poteſt effectus, in quod Deus non immediatè influat: cur totus effectus non poterit eſſe ejusmodi?

Quartò, ſic Deum liberari ab omni labe peccati, ſi dicamus eum nullo modo attingere actum peccaminoſum, ſi verò dicamus eum eſſe cauſam phyſicam homicidii, verbi gratiâ, æquè ac homicidam, ita ut nihil ſit in cæde, quod non procedat per verum & realem influxum à Deo, æquè ac ab homine, nullam eſſe rationem, cur non dicatur autor peccati.

Ad primam rationem reſpondetur, eam nimis probare; inde enim ſequi Deum ad manifeſtandam pleniùs ſuam beneficentiam, debere dare creaturis vim ſe ipſas conſervandi.

Ad ſecundam, eſſe quidem imperfectionem vi agere ſimul cum aliis cauſis, ſi hoc fiat propter indigentiam, non verò ſi fiat ad teſtandam bonitatem. Deum autem ſatis ſuperque oſtendiſſe producendo res omnes è nihilo, ſibi nullo adjumento eſſe opus. Ergo quando ſibi adjungit cauſas ſecundas comites, hoc fieri, ut veſtigia quædam ſuæ potentiæ communicet illis, unde patet concurſum non eſſe ſuperfluum. Præterea Deum non eſſe cauſam partialem, licet agat unà cum creaturâ, quia quando agentia ſunt eſſentialiter ſubordinata, & unum influit, tanquam cauſa univerſalis, alterum tanquam cauſa particularis, utrumque dici debet cauſa totalis, & completa in ſuo ordine.

Hinc naſcitur reſponſio ad tertiam rationem, nam licet Deus non ſit ſola cauſa, dat tamen effectui eſſe totaliter in genere cauſæ particularis. Patet res exemplo ſcriptionis, quæ totaliter pendet à ſcribente, ut à cauſâ principali, & totaliter à calamo, ut à cauſâ inſtrumentali.

Quarta ratio, quæ præcipuum eſt hujus ſententiæ fundamentum, refutabitur inferiùs, quando dicemus, quomodo Deus non ſit autor peccati.

Supereſt tertia opinio examinanda, aſſerens Deum concurrere cum cauſis ſecundis ad omnes illarum effectus. Circa illum concurſum multæ vigent controverſiæ, quibuſdam dicentibus, illum eſſe indifferentem & ſimultaneum, aliis verò eſſe determinatum & prævium.

Qui

Qui dicunt concurſum Dei eſſe indifferentem, intelligunt Deum non præbere ſuum concurſum creaturis, ad unum actum, potiùs quam ad alterum, ſed ad quemcumque actum ipſæ determinatæ fuerint, vel naturâ ſuâ, vel liberâ voluntatis electione. Verbi gratiâ, quando generatur calor Deo concurrente cum igne, non ideo effectus productus à Deo, ſimul, & igne, eſt calor, quia Deus præbuit ſuum concurſum, ſed quia ignis adhibuit illum concurſum. Ergo ratio cur effectus ſit talis vel talis ſpeciei pendet à cauſâ ſecundâ, non verò à cauſâ primâ, quæ de ſe indifferens eſt ad producendum calorem, vel frigus. Similiter, quando quis ſcribit, non ideo actio illius eſt potius ſcriptio, quam ambulatio, quia habet Deum ſibi cooperantem, ſed è contra ideo Deus concurrit ad ſcriptionem potiùs quam ad ambulationem, quia homo voluit potiùs ſcribere, quam ambulare. Et hoc etiam patet in cauſis minùs univerſalibus, quam ſit Deus, verbi gratiâ in Sole, qui dicitur concurrere cum cauſis ſublunaribus ad earum operationes. Nam pomus non ideo producit potiùs poma, quam pyra, quia adjuvatur à Sole, ſed contra ideo Sol concurrit potiùs ad productionem pomi, quam pyri, quia operatur cum pomo.

Qui admittunt concurſum prævium dicunt Deum priùs naturâ, quam creaturæ operentur, immittere in eas qualitatem quandam phyſicam, ipſas inclinantem & applicantem ad agendum hunc potiùs, quam illum effectum, ita ut poſitâ eâ determinatione in creatura ad producendum calorem, vel aſſenſum verbi gratia, creatura infallibiliter producat calorem, vel aſſentiatur.

Rectè dicunt alii, hunc concurſum erga creaturas non liberas eſſe ſuperfluum, & erga liberas creaturas deſtructivum libertatis. Rejiciendus ergo eſt, niſi quoad actus ſupernaturales, pro quibus producendis requiritur peculiaris Spiritûs Sancti gratia.

Nunc ad arduam illam quæſtionem quomodo Deus concurrens cum peccatoribus, non ſit tamen auctor peccati, breviter diluendam nos accingamus.

Quidam duo diſtinguunt in peccato, nempè materiale, & formale. Materiale peccati eſt ipſamet poſitiva entitas actûs peccaminoſi, formale verò eſt privatio rectitudinis actui debitæ. Jam malitia, ſive peccatum non in materiali conſiſtit, ſed in formali, hoc eſt in carentia rectitudinis debitæ. Ergo cum Deus non concurrat ad formale peccati, ſed ſolùm ad materiale, quod ſemper bonum eſt, ut potè ens reale, ſequitur Deum non eſſe auctorem peccati.

Sed multi hanc ſolutionem reſpuunt, quia inde ſequeretur, neque hominem eſſe cauſam peccati, quippe homo non magis concurrit ad formale peccati, quam Deus, nam cum illud formale ſit non ens, certè non poteſt habere cauſam poſitivam. Homo in tantum eſt cauſa peccati, in quantum producit actionem poſitivam, quam comitatur privatio rectitudinis

Ceux qui veulent qu'il ſoit indifférent entendent par ce terme que Dieu ne concourt pas avec les Créatures pour un acte plûtôt que pour l'autre, mais qu'il leur donne un concours général, à quelque acte qu'elles ſoient déterminées, ou par leur nature, ou par le choix libre de leur volonté. Par exemple, lorsque le feu, aidé du concours du Dieu, produit la chaleur, ſi l'effet produit par Dieu & par le feu eſt la chaleur, ce n'eſt point parce que Dieu a concouru avec le feu, mais parce que le feu a emploié ce concours. Donc la raiſon pour laquelle l'effet eſt de telle ou de telle eſpèce dépend de la cauſe ſeconde, & non de la cauſe premiere, qui de ſoi eſt indifférente à produire la chaleur, ou le froid. De même, quand un homme écrit, ſi ſon action eſt plûtôt celle d'écrire que de marcher, ce n'eſt point parce que Dieu coopere avec lui, mais au contraire Dieu ne concourt avec lui à écrire plûtôt qu'à marcher, que parce que l'homme a voulu écrire au lieu de ſe promener. La même choſe paroit dans les cauſes qui ſont moins univerſelles que Dieu, comme par exemple dans le Soleil, qu'on dit concourir avec les cauſes ſublunaires dans leurs opérations. Car qu'un Pommier produiſe plûtôt des pommes que des poires, ce n'eſt point parce que le Soleil l'aide de ſon concours, mais au contraire le Soleil concourt à la production des pommes & non des poires, parce qu'il opere avec le Pommier. LA METAPHYSIQUE.

Pour ceux qui admettent un concours antécédent, ils diſent qu'avant que les Créatures opérent, Dieu leur donne premierement (d'une priorité de nature) une certaine qualité phyſique qui les incline & les applique à produire tel effet plûtôt que tel autre, tellement que poſé une fois cette détermination dans la créature à produire la chaleur ou l'aſſentiment, par exemple, la créature produira infailliblement la chaleur ou l'aſſentiment.

Mais les autres leur oppoſent avec raiſon que ce concours eſt ſuperflu par rapport aux Créatures néceſſaires, & que quant à celles qui ſont libres, il détruit leur liberté. Il faut donc le rejetter, excepté pour ce qui regarde les actes ſurnaturels, qu'on ne peut produire ſans une grace particuliere du Saint Eſprit.

Nous allons maintenant diſcuter en peu de mots cette difficile queſtion, pourquoi Dieu concourant avec les Pécheurs, n'eſt pourtant pas l'auteur du Péché.

Il y a des Savans qui diſtinguent deux choſes dans le Péché, le matériel & le formel. Le matériel du Péché eſt l'entité poſitive de l'acte criminel, & le formel la privation de la droiture qui convient à l'acte. Or la malice ou le Péché conſiſte, non dans le matériel, mais dans le formel, c'eſt-à-dire dans le défaut de droiture convenable. Donc puiſque Dieu ne concourt pas au formel du Péché, mais ſeulement au matériel qui eſt toûjours bon, comme étant un Etre réel, il s'enſuit que Dieu n'eſt pas auteur du Péché.

Mais bien des gens rejettent cette ſolution, parce qu'il s'enſuivroit de là que l'homme lui même n'eſt pas la cauſe du Péché, puiſqu'il ne concourt pas plus que Dieu au formel du Péché, ce formel n'étant rien d'exiſtant, de ſorte qu'il ne peut avoir de cauſe poſitive. L'homme en effet n'eſt la cauſe du Péché qu'entant qu'il produit l'action poſitive qu'accompagne le défaut de droiture convenable. Or Dieu produit cette

Digitized by Google

La Metaphysique.

action positive de la même maniere que l'homme. Donc il doit être autant que lui la cauſe du Péché conſidéré formellement. Cependant ils répliquent que bien que la faculté loco-motive de l'animal concoure avec la jambe démiſe à un mouvement tortueux, on n'attribue néanmoins qu'à la jambe ſeule la défectuoſité de ce mouvement.

D'autres avancent que Dieu ne péche pas en concourant au Péché, parce qu'il ſe propoſe toûjours une bonne fin, & qu'il ne fait rien contre aucune loi qui l'oblige. Mais il y a pluſieurs Savans qui rejettent auſſi cette ſolution, parce qu'elle ſemble prouver trop; car il s'enſuivroit que ſi par impoſſible Dieu faiſoit un menſonge, il ne feroit pourtant rien contre ſa ſainteté. Or néanmoins la bonté & la perfection de Dieu ſont pour lui comme une loi qu'il ne ſauroit violer.

Quelques uns enſeignent que la raiſon pourquoi Dieu n'eſt pas auteur du Péché, c'eſt parce qu'il concourt d'un concours indifférent, qui n'eſt déterminé que par la cauſe ſeconde, tellement que ſi l'effet réſultant de l'action de Dieu & de la Créature eſt plûtôt de telle eſpéce que de telle autre, la Créature en eſt la ſeule cauſe. Que par conſéquent à elle & non à Dieu appartient la dénomination de péchant, de même que la dénomination de corps qui corrompt l'air eſt attribuée au cadavre, & non pas au Soleil, quoique le Soleil concoure à cette corruption avec le cadavre. La raiſon en eſt qu'en ce cas le Soleil agit comme cauſe univerſelle, & que ſon influence indifférente par elle même eſt déterminée par le cadavre à produire plûtôt une odeur déſagréable qu'une ſenteur douce. De même, le concours que Dieu donne aux Créatures libres, indifférent pour la haine ou pour l'amour, eſt déterminé par elles pour la haine plûtôt que pour l'amour. Ainſi, s'il y a quelque choſe de criminel dans l'acte de la haine, on ne doit l'attribuer qu'à la Créature.

C'eſt ce que vous concevrez par l'exemple d'une perſonne qui prêteroit ſa main à quelcun pour qu'il l'emploiât à écrire ce qu'il lui plairoit. Si l'écriture contenoit des injures, la faute en ſeroit à celui qui auroit conduit la main de l'autre, & non à celui qui l'auroit prêtée. Que ſi les hommes pêchent en fourniſſant à des hommes vicieux les moïens de faire des crimes, lorsqu'ils ſont aſſûrez qu'on ne les fera ſervir qu'à des crimes, néanmoins Dieu ne péche pas en donnant ſon concours à des hommes, qu'il ſait devoir en abuſer. Premierement parce qu'il les détourne du crime par des menaces & par des promeſſes, & d'un autre côté, parce qu'il ne pourroit conſerver autrement le caractére de cauſe univerſelle, ni s'accommoder aux cauſes libres.

Il faut avoüer que ce concours indifférent décharge Dieu de toute note de Péché. Du reſte, il a ceci de mauvais, qu'il laiſſe les hommes maîtres de leurs actions, ce qui ſemble anéantir la Providence divine, & la Preſcience même. Car ſi Dieu réſout de concourir avec Pierre à jouer ou à écrire, ſelon que Pierre trouvera bon de faire l'un ou l'autre, Pierre étant fait de telle maniere qu'il peut également jouer & ne pas jouer, comment Dieu pourra-t'il ſavoir certainement & infailliblement qu'il jouera, & qu'il ne s'abſtiendra pas de jouer? Conſtamment les choſes paroiſſent ne pouvoir paſſer de l'état de pure poſſibilité à celui de futurition qu'en vertu d'un Décret divin. Donc Dieu prononce des

tudinis debitæ. Atqui Deus eo modo producit actionem illam poſitivam quo homo. Ergo æquè debet eſſe cauſa peccati, etiam formaliter ſumpti, ac homo. Tamen regerent, quod licet facultas loco-motiva animalis concurrat cum tibiâ luxatâ ad motum diſtortum, nihilominùs ſoli tibiæ tribuitur defectuoſitas motûs.

Alii dicunt ideo Deum non peccare, quando concurrit ad peccatum, quia intendit ſemper bonum finem, & quia nihil facit contra legem obligantem. Sed multi hanc quoque ſolutionem reſpuunt, quod videatur nimis probare, nam inde ſequeretur, quod ſi per impoſſibile Deus mentiretur, nihil tamen adversùs ſuam ſanctitatem faceret. At ſanè propria bonitas, & perfectio Dei, ſunt ipſi inſtar legis quam violare nequeat.

Alii dicunt ideo Deum non eſſe cauſam peccati, quia concurrit concurſu indifferenti, quique determinatur à cauſâ ſecundâ, adeo ut ratio propter quam effectus reſultans ab actione Dei, & creaturæ, ſit potiùs hujus ſpeciei, quam alterius, ſe teneat tota ex parte creaturæ. Unde ipſi, non Deo dari debet denominatio peccantis, ſicut denominatio inficientis aerem tribuitur cadaveri, non verò Soli, quamvis Sol concurrat ad illam infectionem cum cadavere. Ratio eſt, quia Sol in eo caſu agit, ut cauſa univerſalis, ejusque influxus per ſe indifferens determinatur à cadavere, ut producat potiùs tetrum odorem, quam ſuavem. Simili modo, influxus, quem Deus præbet cauſis liberis indifferenter, vel ad odium, vel ad amorem, determinatur ab ipſis potiùs ad odium, quam ad amorem. Ergo ſi qua ſit deformitas in actu odii, debet ea in ſolidum imputari creaturæ.

Concipiet hoc, exemplo hominis manum ſuam offerentis alicui, ut eam adhibeat ad ſcribendum, quicquid libuerit. Si ſcribantur convitia, penes utentem erit culpa, non penes hominem, qui manum offert. Quod ſi homines peccent, qui vires ſuppeditant vitioſis hominibus ad ſcelera patranda, quando perfectè ſciunt vires illas ſumptum iri ad ſcelera patranda, non ideo tamen Deus peccat, dum ſuum præbet concurſum hominibus, quos perfectè ſcit malè uſuros illo. Primò quia minis & pollicitationibus deterret eos à vitio. Secundò quia non aliter ſervare poſſet cauſæ univerſaliſſimæ partes, nec ſe accommodare cauſis liberis.

Fatendum eſt concurſum indifferentem ponere Deum extra omnem participationem peccati. De cætero hoc habet incommodum, ut homines relinquat dominos omnium ſuarum actionum, quod providentiam divinam tollere videtur, imò præſcientiam. Si enim Deus decernat concurrere cum Petro ad ludendum, vel ad ſcribendum, prout viſum fuerit Petro, vel ludere, vel ſcribere, cum aliunde Petrus ſit ejusmodi, ut æque poſſit non ludere, ac ludere, quomodo Deus ſcire poterit certò & infallibiliter ipſum luſurum potiùs, quam non luſurum? Certè non aliter videntur res tranſire poſſe

posse à statu puræ possibilitatis, ad statum futurizionis, quam vi decreti divini. Ergo Deus determinatè decernit de quâcumque re futurâ. Ergo decretum de concurrendo non est indifferens ad hunc, vel ad illum effectum. At videantur Theologi super quæstione tam arduâ. Nobis sufficiat hæc potiùs historicè quam dogmaticè retulisse.

Ex dictis inferes doctrinam eorum, qui asserunt Deum esse causam totalem omnium actionum corporearum, non habere aliquid venени, neque premi majoribus difficultatibus, quam alias. Primò, quia peccatum & malitia non residunt in actione corporis, sed in actu voluntatis. Secundò, quia Deus non producit motus, in quibus dicitur esse peccatum, nisi determinatos à voluntate creatâ, ad cujus exigentiam debet se accommodare, secundùm naturæ leges, quas ab initio sanxitas voluit.

Inferes etiam Durandum non evitare has difficultates. Nam juxta illum, Deus non solùm dat vires creaturæ ad peccandum, non solùm illas conservat, cum videt illam jamjam peccaturam, sed etiam permittit ut actu peccet, cum posset illud impedire solâ denegatione permissionis. Ergo non minùs videtur esse auctor peccati, quam si concurreret, quemadmodum si quis traderet gladium homini, & vires ad occidendum hostem, permitteretque illi ut occideret, cum posset impedire, non minùs esset reus, quam si brachium utendum porrigeret. Non ergo necesse erat Durandum relinquere vulgatam hypothesim.

Décrets déterminez sur toutes les choses futures. Donc le Décret de concourir n'est pas indifférent à tel ou à tel effet. Mais il faut consulter les Théologiens sur cette difficile question. Pour nous, c'est assez d'avoir rapporté ces choses d'une maniere historique, sans avoir rien affirmé. LA METAPHYSIQUE.

Au reste, on doit inférer de ce qui précede, que ceux qui font Dieu la cause totale de toute action corporelle n'enseignent rien de pernicieux, & que leur doctrine n'est point sujette à plus de difficultez que celle des autres. Car en premier lieu, le péché & la malice ne résident point dans l'action du corps, mais dans l'acte de la volonté, & en second lieu, Dieu ne produit les mouvemens dans lesquels consiste le péché, qu'autant qu'ils sont déterminez par la Créature, à l'exigence de laquelle il doit s'accommoder selon les loix de la nature qu'il a établies dès le commencement.

Il faut inférer encore que Durand n'évite pas ces difficultez. Car selon lui, non seulement Dieu donne des forces à la créature pour pécher, non seulement il les lui conserve lorsqu'il voit qu'elle est sur le point de pécher, mais encore il permet qu'elle peche actuellement, quoiqu'il pût l'empêcher par le seul refus de sa permission. Donc il semble n'être pas moins l'auteur du Péché que s'il y concouroit. Il en est comme d'un homme qui donneroit une épée à quelqu'un, avec les forces nécessaires pour tuer une personne, & qui lui permettroit de la tuer, quoiqu'il fût maître de l'empêcher. Sans doute, il ne seroit pas moins coupable, que s'il prêtoit son bras pour faire ce crime. Il n'étoit donc pas nécessaire que Durand abandonnât l'hypothèse vulgaire.

Fin de la Métaphysique générale.

PARS SECUNDA METAPHYSICÆ SIVE METAPHYSICA SPECIALIS.

II. PARTIE DE LA METAPHYSIQUE OU METAPHYSIQUE PARTICULIERE.

TRia præstabimus. Primò referemus varias divisiones Entis. Secundò expendemus ea, quæ ad substantiam & modum spectant. Tertiò ea quæ ad spirituum naturam.

NOus nous proposons trois choses. En premier lieu, nous rapporterons les diverses divisions de l'Etre. En second lieu, nous examinerons les choses qui appartiennent à la substance & au mode. Enfin nous traiterons de la nature des Esprits.

CAPUT PRIMUM.

Referuntur quædam divisiones Entis, & breviter agitur de Ente rationis.

CHAPITRE PREMIER.

Où on rapporte quelques définitions de l'Etre, après quoi on parle en abrégé de l'Etre de raison.

DIviditur vulgò ens, primò in ens reale, & in ens rationis.

Secundò ens reale, in positivum, negativum, & privativum. Per ens reale intelligitur illud, quod est à parte rei, & nemine cogitante. Per ens ra-

ON divise d'ordinaire l'Etre en Etre réel, & en Etre de raison.

On divise en second lieu l'Etre réel en Etre positif, négatif & privatif. On entend par Etre réel celui qui subsiste dans la nature des choses & hors de la pensée, & par Etre de rai-

Digitized by Google

La Metaphysique.

ſon, celui qui n'exiſte que dans la penſée & en qualité d'objet.

L'Etre réel comprend donc les négations & les privations, entre leſquelles il y a cette différence, que la négation eſt le manque d'une forme dans un ſujet incapable de la recevoir, comme le défaut de vertu dans une pierre, au lieu que la privation eſt le manque d'une forme dans un ſujet capable de cette forme, comme le défaut de vertu dans un homme. L'Etre poſitif differe du négatif, en ce que le premier met quelque perfection dans la nature des choſes, & que le ſecond en ôte au contraire quelqu'une. On l'appelle pourtant réel, parce que ſoit qu'on y penſe ou non, il eſt vrai qu'un aveugle manque de la faculté de voir.

On diviſe encore l'Etre en ſubſtance & en accident, après quoi on a coutume de le ſubdiviſer en neuf Catégories, dont nous avons parlé dans la Logique.

On le diviſe de plus en Etre *à ſe* ou increé & infini, & en Etre *ab alio* ou créé & fini.

Enfin on le diviſe en Etre ſpirituel & en Etre corporel.

Des Scholaſtiques de grand loiſir ſe ſont aviſez touchant l'Etre de raiſon de certaines difficultez, que j'examinerai brièvement, parce qu'elles nous donneront lieu de dire des choſes, qui bien qu'abſtraites, ne ſont rien moins qu'inutiles.

On entend ici par Etre de raiſon ce qui eſt connu par l'entendement, mais qui pourtant n'a ni ne peut avoir de réalité hors de la penſée, ce qui fait dire qu'il n'exiſte que dans la penſée objectivement, au lieu que les autres Etres qui y exiſtent de la même maniere, c'eſt à-dire qui en ſont connus, comme une montagne d'or, peuvent auſſi exiſter hors d'elle. C'eſt ce qui fait voir que la connoiſſance par laquelle on conçoit l'Etre de raiſon n'eſt pas ce dont il s'agit ici; car elle a toûjours une entité véritable & réelle, ſoit qu'elle ait un objet exiſtant, ou chimérique. La queſtion roule donc ſur l'objet connu par l'entendement, & il s'agit de ſavoir s'il y en a quelcun dont l'exiſtence ſoit impoſſible.

Ceux qui le nient raiſonnent de la maniere ſuivante. On ne peut connoître un être de raiſon. Donc il n'y a point de tel être. La preuve de l'antécédent eſt qu'on ne peut connoître un pur néant & une choſe impoſſible, comme un cercle quarré; car l'entendement ne peut connoître que ce dont il peut ſe former une idée. Or il ne peut ſe former une idée d'une choſe impoſſible. Donc .... La Mineure eſt fondée ſur ce que toute idée renferme certaines perfections, qui ſont conçues convenir à la choſe dont elle eſt l'idée, d'où il s'enſuit que les choſes impoſſibles ne ſauroient être repréſentées à l'entendement par quelque idée. Autrement elles auroient certaines perfections, & ainſi elles ſeroient un être réel & poſſible, ce qui eſt contradictoire.

Leurs adverſaires répondent que le néant & l'impoſſible ſont connus comme être & poſſible. Mais c'eſt une raiſon fauſſe; car il ne peut ſe faire que quelque être ſoit connu comme un autre, de même qu'il eſt impoſſible de peindre un Lion comme un Coq. En effet, ſi vous peignez un Coq, par cela même ce n'eſt pas un Lion que vous peignez, & au contraire ſi vous peignez un Lion, par cela même vous peignez autre

tionis, illud quod exiſtit tantùm objectivè in intellectu.

Ens reale comprehendit ergo negationes & privationes, inter quas id eſt diſcrimen, ut negatio ſit carentia alicujus formæ in ſubjecto incapaci illius formæ, ut carentia virtutis in lapide, privatio verò ſit carentia alicujus formæ in ſubjecto capaci illius formæ, ut carentia virtutis in homine. Ens poſitivum differt à negativo, quia illud ponit aliquam perfectionem in rerum naturâ, hoc verò tollit, & vocatur tamen reale, quia ſive quis cogitet, ſive non, realiter verum eſt cæcum carere facultate videndi.

Dividitur quoque ens in ſubſtantiam & accidens, & iterum vulgò ſubdividi ſolet in novem categorias, de quibus in Logica.

Dividitur quoque in ens à ſe, ſive increatum & infinitum ſimpliciter, & ens ab alio, ſive creatum & finitum.

Denique dividitur in ens ſpirituale, & in ens corporeum.

Controverſiam moverunt malè feriati Scholaſtici de ente rationis, quam ideo breviter examinabo, quia dabit nobis occaſionem aliqua dicendi, quæ quamvis valdè abſtracta, non carent fructu.

Intelligitur hîc per Ens rationis, illud, quod cognoſcitur quidem ab intellectu, ſed nullam habet, vel poteſt habere realitatem extra intellectum, unde dicitur habere tantùm eſſe objectivè in intellectu, cum reliqua entia, quæ ſunt objectivè in intellectu, hoc eſt, quæ ab eo cognoſcuntur, ut mons aureus, poſſint exiſtere extra illum. Hinc patet cognitionem, quâ apprehenditur ens rationis, non eſſe illud de quo agitur (ea enim ſemper veram & realem habet entitatem, ſive habeat pro objecto rem exiſtentem, ſive rem chimæricam.) Quæſtio eſt ergo de objecto ab intellectu cognito, utrum ſcilicet detur aliquod objectum intellectûs, quod non poſſit exiſtere.

Sic ratiocinantur qui negant. Ens rationis non poteſt cognoſci. Ergo non datur ens rationis. Probant antecedens, quia merum nihil, & res impoſſibilis, ut circulus quadratus, non poteſt cognoſci; nam nihil poteſt ab intellectu cognoſci, niſi illud, cujus ideam intellectus poteſt efformare. Atqui intellectus non poteſt efformare ideam rei impoſſibilis. Ergo &c. Ratio minoris propoſitionis eſt, quia omnis idea continet quasdam perfectiones, quæ convenire concipiuntur rei, cujus eſt idea, ex quo ſequitur res impoſſibiles non poſſe repræſentari intellectui, per aliquam ideam. Alioquin res impoſſibiles haberent perfectiones quaſdam, ergo eſſent ens reale & poſſibile, quod implicat.

Reſpondent adverſarii non ens & impoſſibile cognoſci ad motum entis, & poſſibilis. Sed fruſtrà ſunt, quia fieri nequit, ut aliquod ens cognoſcatur tanquam aliud, quemadmodum fieri non poteſt, ut leo pingatur tanquam gallus. Nam ſi pingas gallum, hoc ipſo nullo modo pingis leonem, ſi verò pingis leonem, hoc ipſo, nullo modo pingis gallum, ergo nunquam poteſt pingi leo tanquam gallus. Eo-

dem

Digitized by Google

dem ferè modo, ſi quis cognoſcat rem aliquam, quæ non ſit ea, quam deſignarat cognoſcere, non certè cognoſcit eam, quam deſignarat cognoſcere, ſed aliam quampiam. Verbi gratiâ, ſi deſignarat cognoſcere lapidem, & cognoſceret aquam, cognoſceret aquam, non verò lapidem, & nullo modo dici poſſet cognoſcere lapidem tanquam aquam. Unde patet rem impoſſibilem numquam cognoſci poſſe ad modum rei poſſibilis, quia ſi conando concipere rem impoſſibilem, reverâ concipias rem poſſibilem, totus mentis actus cadet in rem poſſibilem. Ergo nullo modo dici poteris rem impoſſibilem concepiſſe.

Adverte majoris claritatis cauſâ, tunc fieri ens rationis juxta adverſarios, quando verbi gratiâ homo cognoſcitur tanquam equus, hoc eſt quando cognoſcitur identitas inter hominem & equum (nam de cætero concipere animal rationale figurâ equinâ præditum non eſt concipere hominem, ut equum, quia ejuſmodi animal eſſet eſſentialiter differens ab equo.) Hinc probatur non dari ens rationis; nam impoſſibile eſt, ut intellectus aſſentiatur iſti propoſitioni, homo eſt equus, quantumcumque lingua eam affirmet. Ergo impoſſibile eſt, ut mens cognoſcat identitatem inter hominem, & equum, propter manifeſtam terminorum contradictionem. Ergo non poteſt facere ens rationis.

Ecce præcipuas objectiones adverſariorum.

Primò, Ethnici qui coluerunt multos Deos, apprehenderunt pluritatem Deorum, ut aliquid poſitivum, & poſſibile, quæ tamen eſt impoſſibilis.

Secundò, qui negat identitatem inter bovem, & hominem, debet aliquo modo cognoſcere illam identitatem, alioquin negaret, quod non cognoſceret, illa tamen identitas eſt quid impoſſibile.

Tertiò, poteſt apprehendi res aliter quam eſt. Verbi gratiâ, Petrus ſtans, qui tamen ſedet. Ergo impoſſibile poteſt apprehendi; nam impoſſibile eſt eumdem hominem ſimul ſtare, & ſedere.

Quartò, Deus prohibens, ne alteri Dei colerentur, cognovit alienos Deos, ergo aliquid impoſſibile.

Reſpondetur ad primam objectionem, Ethnicos numquam apprehendiſſe verum Deum eſſe multiplicem. Nam quando colebant plures Deos, ideam ſibi formabant plurium entium, potentium quidem, non verò naturam poſſidentium omnipotentem, infinitam, independentem, & incommunicabilem. Ergo non habebant ideam veri Dei, ſed ideam naturæ prorſus diſtinctæ à naturâ divinâ, quæ natura cum eſſet ſecundùm ſe multiplicabilis, haud dubiè poterat concipi convenire pluribus, abſque eo quod conciperetur impoſſibile. Errabant tamen Ethnici, quia non intelligebant ſub nomine Dei, illud quod erat intelligendum, ſicut ille er-

choſe qu'un coq, de ſorte qu'on ne peut jamais peindre un lion comme un coq. De la même maniere à peu près, ſi quelqu'un vient à connoître une choſe qui ne ſoit pas celle qu'il avoit réſolu de connoître, conſtamment il ne connoît pas celle qu'il avoit deſſein de connoître, & il en connoît une autre. Par exemple, s'il avoit eu deſſein de connoître une pierre, & qu'il connût de l'eau, il connoîtroit de l'eau, & non une pierre, & on ne pourroit dire en aucune façon qu'il connût une pierre comme eau. Il eſt donc certain qu'une choſe impoſſible ne peut jamais être connuë comme choſe poſſible, parce que ſi en vous efforçant de concevoir une choſe impoſſible, vous en concevez effectivement une poſſible, l'action de votre eſprit tombera toute ſur une choſe poſſible. On ne pourra dire par conſéquent que vous ayez conçu une choſe impoſſible.

Remarquez pour plus de clarté, qu'on fait un être de raiſon ſelon nos adverſaires, lors par exemple qu'on connoît un homme comme un cheval, c'eſt-à-dire, quand on conçoit de l'identité entre un homme & un cheval; car du reſte concevoir un animal raiſonnable avec la figure d'un cheval, ce n'eſt pas concevoir un homme comme un cheval, puiſqu'un tel animal différeroit eſſentiellement d'un cheval. C'eſt donc une preuve qu'il n'y a pas d'être de raiſon; car il eſt impoſſible que l'entendement avouë cette propoſition, *l'homme eſt cheval*, quoiqu'on l'affirme de bouche. Donc il eſt impoſſible que l'ame connoiſſe quelque identité entre un homme & un cheval, vû la contradiction manifeſte des termes. Donc elle ne peut faire un être de raiſon.

Voici les principales objections des Adverſaires.

En premier lieu, les Païens qui adoroient pluſieurs Dieux, ont conçu la pluralité des Dieux comme quelque choſe de poſitif & de poſſible, quoiqu'elle ſoit impoſſible.

En ſecond lieu, celui qui nie l'identité d'un Taureau & d'un Homme, doit connoître en quelque maniere cette identité, ſans quoi il nieroit ce qu'il ne connoit point, & néanmoins cette identité eſt quelque choſe d'impoſſible.

En troiſieme lieu, on peut concevoir une choſe autrement qu'elle n'eſt. Ainſi on peut ſe repréſenter Pierre debout, quoiqu'il ſoit aſſis. Donc on peut concevoir une choſe impoſſible; car c'en eſt une que le même homme ſoit aſſis & debout en même tems.

En quatrieme lieu, Dieu défendant le culte des Dieux étrangers, c'eſt une preuve qu'il en connoiſſoit, d'où il s'enſuit qu'il connoiſſoit une choſe impoſſible.

On répond à la premiere objection que les Païens n'ont jamais conçu qu'il y eut pluſieurs vrais Dieux. Lorſqu'ils adoroient pluſieurs Divinitez, ils ſe formoient bien l'idée de pluſieurs êtres puiſſans, mais non celle de divers Etres qui euſſent une nature toute puiſſante, infinie, indépendante & incommunicable. Ainſi ils n'avoient point l'idée du vrai Dieu. Celle qu'ils avoient étoit l'idée d'une nature différente tout-à-fait de la nature divine, & qui pouvoit convenir à pluſieurs êtres, de ſorte qu'on pouvoit concevoir cette nature comme convenant à pluſieurs êtres, ſans concevoir rien d'impoſſible. Ils ſe trompoient néanmoins, en ce qu'ils ne concevoient pas ſous le nom de Dieu ce qu'ils devoient concevoir, de même qu'un homme ſe trompe-

roit

La Metaphysique.

roit, qui aiant un homme à peindre, peindroit un chien; car il peindroit bien un véritable chien, mais non pas un homme.

La réponſe à la ſeconde difficulté eſt, que celui qui nie l'identité d'un taureau & d'un homme ne connoit point cette identité, mais qu'il ſait qu'un Homme & un Taureau ſont des êtres différens, d'où il infére par une conſéquence néceſſaire qu'ils ne ſont pas un ſeul & même être. On peut dire auſſi qu'il ne nie cette identité que parce qu'il ne la comprend pas.

Cette réponſe prévient l'inſtance qui pourroit être faite, que ceux mêmes qui nient l'être de raiſon, le connoiſſent, puiſqu'ils doivent connoitre ce qu'ils nient. Il ſuffit pour réfuter cette chicane de dire que ceux qui nient l'être de raiſon ne le connoiſſent pourtant point d'une connoiſſance poſitive, mais que d'ailleurs ils n'y conçoivent aucune poſſibilité, d'où ils concluent qu'il eſt impoſſible. En effet, pour que j'infere qu'une choſe eſt inintelligible pour moi, il n'eſt pas néceſſaire que j'en aie quelque idée. Il ſuffit que je ne puiſſe m'en former aucune, & que je croie que je ne ſaurois jamais m'en former.

On répond à la troiſieme difficulté, qu'à la vérité on peut concevoir une choſe autrement qu'elle n'eſt par rapport à ſes accidens, mais non différemment de ce qu'elle n'eſt eu égard à ſes qualitez eſſentielles. Si on concevoit une choſe autrement qu'elle n'eſt par rapport à ce qui lui eſt eſſentiel, au lieu de la concevoir, on en concevroit une autre qui en différeroit eſſentiellement. Mais il n'en eſt pas de même par rapport aux choſes accidentelles. On peut concevoir, par exemple, Pierre aſſis pendant qu'il eſt debout effectivement. Mais il ne s'enſuit pas qu'on faſſe alors un être de raiſon, parce que l'idée de Pierre aſſis a pour objet quelque choſe de fort poſſible. Ce ſeroit un être de raiſon, ſi Pierre aſſis entant qu'aſſis étoit conçu comme étant debout, en ſorte qu'on le conçut aſſis & debout dans un ſens compoſé, mais une telle idée eſt impoſſible.

Enfin on dit contre la derniere objection, que Dieu a défendu de rendre le culte qui lui eſt dû aux Créatures que les Gentils adoroient comme des Dieux, comme les Etoiles & le Soleil, par exemple. Mais cette défenſe ne prouve point que Dieu ait eu l'idée d'un autre Dieu ſemblable à lui; car aiant une idée parfaite de ſa propre nature, il ſait parfaitement qu'elle eſt incommunicable, & par cette connoiſſance même il ſait que la pluralité des Dieux eſt impoſſible, ſans avoir beſoin pour cet effet d'une connoiſſance particuliere.

rat, qui cum eſſet pingendus homo, pingit catulum; quamvis verum catulum pingit, nullatenus verò hominem.

Ad ſecundam reſpondetur, eum qui negat identitatem hominis cum bove, non cognoſcere illam identitatem, ſed cognoſcere hominem & bovem eſſe duo entia realiter diverſa, unde per conſequentiam neceſſariam infert, non eſſe unum & idem. Vel etiam ideo negat eam identitatem, quia non capit, neque cognoſcit illam.

Hinc occurres inſtantiæ eorum, qui dicunt eos ipſos cognoſcere, qui negant dari ens rationis, quia debent cognoſcere quod negant. Occurres inquam illi ſubtilitati, dicendo qui negant ens rationis, non propterea cognoſcere illud poſitivè, ſed ſolùm non cognoſcere ullam poſſibilitatem in illo, ex quo inferunt illud eſſe impoſſible. Ac ſanè ut ego inferam aliquid eſſe mihi inintelligibile, non requiritur me habere aliquam intelligentiam illius. Sufficit ſi nullam ejus ideam excitare poſſim, nihilque percipere poſſe de illius naturâ credam.

Ad tertiam reſpondent, fatendo rem poſſe aliter concipi, quam eſt, ſecundùm accidentalia, non verò ſecundùm eſſentialia. Nam ſi res conciperetur aliter quam eſt ſecundùm eſſentialia, non ipſa conciperetur, ſed aliquid aliud ab illâ eſſentialiter diverſum. Quoad accidentia poteſt quidem aliter concipi, quam eſt, verbi gratiâ ſedens, quando revera ſtat. Sed non inde ſequitur fieri ens rationis, quia conceptus Petri ſedentis eſt de re admodum poſſibili. Eſſet profectò ens rationis, ſi Petrus ſedens reduplicativè ut ſedens cognoſceretur ut ſtans, ita ut in ſenſu compoſito apprehenderetur ſtare & ſedere, ſed impoſſibilis eſt talis conceptus.

Ad quartam dicunt Deum prohibuiſſe, ne cultus ipſi debitus præberetur creaturis, quas gentes agnoſcebant ut Deos, Stellis verbi gratiâ, & Soli. Sed non inde probatur Deo fuiſſe cognitam ideam alterius Dei, ipſi ſimilis; cum enim Deus habeat perfectam ideam ſuæ naturæ, perfectè cognoſcit eam eſſe incommunicabilem, & hoc ipſo, non verò per conceptum diſtinctum, ſcit plures Deos eſſe impoſſibiles.

CHAPITRE SECOND.

De la Subſtance & de l'Accident.

NOus ne répéterons pas ce que nous avons dit dans la Logique de la Subſtance & de l'Accident. Nous n'examinerons pas non plus comment la ſubſtance différe de ce en quoi elle eſt, ou de la perſonne. Cette diſpute appartient plus au tribunal de la Théologie qu'à celui de la Philoſophie. Notre unique but eſt de rechercher ſi l'Accident eſt diſtingué de la Subſtance.

Par Accident nous entendons ici ce qu'on oppoſe à Etre ſubſiſtant par ſoi même, & que d'ordinaire on appelle Mode.

CAPUT SECUNDUM.

De Subſtantiâ & Accidente.

VIdeantur quæ in Logica diximus de ſubſtantia & accidente. Non ea hic repetemus. Nec etiam examinabimus quomodo ſubſtantia differat à ſuppoſito, ſive à perſonâ. Hæc enim controverſia magis ad forum Theologiæ, quam ad Philoſophiæ pertinet. Hic examinatum imus ſolùm an accidens diſtinguatur à ſubſtantiâ.

Per accidens intelligimus hîc illud quod opponitur enti per ſe ſubſiſtenti, & nunc paſſim vocant modum.

Modus

Digitized by Google

Modus non malè definitur ab Ariſtotele id quod in re aliquâ ineſt, non tanquam pars, nec poteſt ſejunctum ab eo, in quo eſt, exiſtere. Patet veritas definitionis exemplo cogitationis, & figuræ; quæ ſic inſunt in re cogitante, & figuratâ, ut ſine illis ſubſiſtere nequeant.

Alii ut Burgersdicius dicunt modum eſſe quandam internam & abſolutam appendiculam, quâ res modificata, vel quoad eſſe, vel quoad fieri limitatur.

Alii definiunt modum, rem ita ſe habentem.

Quicquid ſit, certiſſimum eſt ideam modi non poſſe formari, quin res ipſa, cujus eſt modus, attingatur & apprehendatur. Verbi gratiâ, nemo poteſt concipere figuram, quin concipiat rem extenſam, & diverſis partibus præditam. Ergo figura non poteſt diſtinctè concipi, quin concipiatur corpus, cujus figura eſt modus. Contra res poteſt concipi ſine modo, verbi gratiâ, corpus ſine motu.

Diviſionum modi maximè legitima ea eſt, quâ dividitur ratione ſubjecti, ſive rei modificatæ, in materialem & ſpiritualem. Modi materiales ſunt figura, motus, quies, ſitus &c. Spirituales verò ſunt cogitationes, quarum variæ ſpecies ſunt; præcipuæ ſunt cognitiones & volitiones.

Cum hic non agatur de modis in particulari, nihil dico de motu, figura, cognitione &c. Hoc volo tantùm obſervare, cognitionem vulgò definiri, qualitatem, quæ eſt vitalis imago, & ſimilitudo intentionalis objecti. Meliùs forſan definiretur mentis attendentis perceptio, & ſic cognitio nihil aliud eſt, quam idea, ſive illa mentis operatio, quam Logici vocant apprehenſionem ſimplicem.

Porro de ideis multa dicenda eſſent, tam de innatis, ut ſunt ea quibus ſine ope externa cognoſcimus, quid ſit res, veritas, &c. quam de adventitiis & factitiis.

Adventitiæ ſunt, quæ nobis induuntur ab objectis externis, ut ideæ colorum, ſonorum, &c. factitiæ verò ſunt, quæ ab ipſa mente componuntur, ut idea montis aurei. Sed de his plura dicere vetant temporis angustiæ.

Obſervo circa alteram ſpeciem cognitionis, volitionem ſcilicet, eam comprehendere ſub ſe, ſecundùm Carteſianos, aſſenſum, & diſſenſum, ſive judicia quæ feruntur de objectis, quod maximè diſcrepat à ſententiâ communi, tribuente has operationes intellectui, hoc eſt animæ, quatenus cognoſcit, ſed non animæ quatenus vult. Dicunt inſuper Carteſiani animam cognoſcendo pati, volendo verò agere, quod probant, quia ideæ non ſunt juris noſtri, ſed excitantur in nobis, vel non expectantibus, vel etiam invitis. At verò actus volendi procedunt ab animâ, in quantum eſt voluntatis particeps, ſive domina ſui. Verùm non mediocris exſurgit difficultas, ex eo quod judicia, quæ ab ipſis

Ariſtote définit le Mode aſſez bien, ce qui eſt dans quelque choſe ſans en faire partie, & qui ne peut exiſter ſi on le ſépare de ce en quoi il eſt. La vérité de cette définition paroît clairement par l'exemple de la penſée & de la figure, leſquelles ſont tellement dans la choſe penſante & dans le corps figuré, qu'elles ne peuvent exiſter ſans eux. LA METAPHYSIQUE.

Quelques-uns, comme Burgersdicius, diſent que le Mode eſt une eſpéce d'appendice intérieur & abſolu, par lequel la choſe modifiée eſt limitée, ou par rapport à ſon exiſtence, ou par rapport à devenir ce qu'elle eſt.

D'autres le définiſſent ce qui fait qu'une choſe qui eſt eſt de telle ſorte.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'on ne peut former l'idée d'un Mode, qu'on ne conçoive la choſe même dont il eſt le Mode. On ne ſauroit concevoir, par exemple, une figure, qu'on ne conçoive une choſe étenduë & compoſée de diverſes parties. Donc on ne peut avoir d'idée diſtincte d'une figure, qu'on ne conçoive un corps dont cette figure ſoit le Mode, au lieu qu'on peut concevoir la choſe ſans le Mode, comme, par exemple, le corps ſans le mouvement.

De toutes les diviſions qu'on donne du Mode, la meilleure eſt celle, qui, le prenant par rapport à ſon ſujet, ou à la choſe modifiée, le diviſe en matériel & en ſpirituel. Les Modes matériels ſont la figure, le mouvement, le repos, la ſituation &c. Les ſpirituels ſont les penſées, leſquelles ſe diviſent en pluſieurs eſpéces, dont les connoiſſances & les volitions ſont les principales.

Comme je ne parle point ici des Modes en particulier, je ne dis rien du mouvement, de la figure, de la connoiſſance &c. J'obſerverai ſeulement qu'on définit d'ordinaire la connoiſſance une qualité qui eſt l'image vitale & la reſſemblance intentionelle d'un objet. Mais il vaudroit peut-être mieux la définir une perception d'une ame qui fait attention, & ainſi la connoiſſance ne ſera rien autre choſe que l'idée, ou cette opération de l'eſprit que les Logiciens appellent appréhenſion.

Au reſte, il y auroit bien des choſes à dire, ſoit ſur les idées innées, comme ſont celles par leſquelles nous connoiſſons ſans aucun ſecours extérieur ce que c'eſt que choſe & que vérité, ſoit ſur les idées acquiſes, ou ſur celles qui ſont factices.

Les idées acquiſes ſont celles qui nous viennent des objets extérieurs, comme celles des couleurs & des ſons, & les idées factices, celles que l'ame compoſe elle même, comme l'idée d'une montagne d'or. Mais la briéveté du tems ne nous permet pas d'en dire davantage.

Je remarque encore touchant la ſeconde eſpéce de penſées, ſavoir la volition, que ſelon les Carteſiens, elle comprend ſous ſoi l'aſſentiment & le refus de l'aſſentiment, c'eſt-à-dire les jugemens que l'ame porte des objets, ce qui eſt fort éloigné du ſentiment ordinaire, lequel attribue ces opérations à l'entendement, c'eſt-à-dire, à l'ame entant qu'elle connoit, & non entant qu'elle veut. Ils ajoûtent que l'ame eſt dans un état paſſif quand elle connoit, au lieu qu'elle eſt agente lorſqu'elle veut. Leur preuve eſt que les idées ne dépendent point de nous, & qu'elles ſont excitées dans notre ame, lorſque nous ne nous y attendons pas, & même malgré nous. Au contraire les actes de volition procedent de l'ame, entant qu'elle a une volonté, & qu'elle eſt ſa propre maitreſſe. Mais il y a une difficulté conſi-

Digitized by Google

La Metaphysique.

dérable contre leur ſyſtéme ; car ſouvent les jugemens qu'ils attribuent à la volonté ne ſont rien moins que libres, comme lorſque nous jugeons que le tout eſt plus grand que ſa partie. Nous en parlerons ci-deſſous plus en détail.

On diviſe auſſi le Mode en eſſentiel & en accidentel. Le premier eſt inſeparable de ſon ſujet, comme la rondeur, qui eſt inſéparable du globe. Le ſecond en eſt ſéparable, comme la même rondeur par rapport à un morceau de cire. Le globe ne peut demeurer globe, ſi on en ôte la rondeur, au lieu qu'ôté cette rondeur, la cire ne ceſſe pas d'être cire.

Mais pour en venir à notre objet principal, examinons ſi le Mode eſt diſtinct du ſujet réellement.

Je ne dirai point que la diſtinction réelle différe de la diſtinction modale en ce qu'il n'y a de diſtinction réelle qu'entre une ſubſtance & une ſubſtance, dont chacune puiſſe exiſter ſans l'autre, au lieu que la diſtinction modale ſe trouve entre une ſubſtance & ſon Mode, Mode qui peut bien être ſéparé de la ſubſtance, mais non pas ſubſiſter après cette ſéparation, comme la ſubſtance qui peut exiſter, ſéparée de ſon Mode.

Une diſtinction réelle, c'eſt par exemple celle qu'il y a entre un globe & un autre globe, & une diſtinction modale, celle qu'on trouve entre un globe & ſon mouvement, ou entre l'ame & ſes penſées.

Voici comme on peut prouver que les Modes ne ſont pas des êtres diſtincts de leur ſujet, & qui y aient été ajoûtez. Une choſe peut paſſer d'un état à un autre ſans acquérir une nouvelle entité. Donc il n'eſt pas néceſſaire d'admettre des Modes diſtincts des choſes modifiées. La conſéquence eſt évidente ; car on n'admet des Modes diſtincts, que parce qu'on voit une choſe être tantôt d'une maniere & tantôt d'une autre bien différente. Le corps, par exemple, paſſe du repos au mouvement, & revêt tour à tour diverſes figures. Quant à l'antécédant, on le prouve par la raiſon que la préſence locale ou la ſituation d'un corps dans le lieu peut changer, ſans que ce corps acquiere ou perde rien d'intrinſeque. Car chaque fois que quelqu'un s'éloigne de moi, d'abord je ceſſe de lui être préſent, & au contraire je le lui deviens, dès qu'il s'approche de moi. Néanmoins dans l'un ni dans l'autre cas il n'arrive en moi aucun changement intrinſeque.

Il eſt certain auſſi que l'éloignement n'ajoûte aucune entité à la choſe éloignée, non plus que la reſſemblance à la choſe ſemblable. Ainſi Pierre par lui même & ſans rien d'étranger eſt ſemblable à Jean par rapport à la nature humaine. En général c'eſt une choſe conſtante que l'ubication ne peut être diſtincte de la choſe miſe dans le lieu, puiſqu'il eſt impoſſible même par miracle qu'il y ait quelque corps ſans ubication. Donc tout corps eſt par ſoi même dans le lieu. Quant au répos, il eſt évident qu'il n'ajoûte aucune entité au corps. On peut dire le même de la figure ; car la matiere par elle même eſt figurée néceſſairement, puiſqu'il eſt impoſſible même par un miracle qu'il y ait aucune portion de la matiere ſans figure. Or comme le changement de figure n'eſt que l'acquiſition d'une nouvelle préſence locale, laquelle comme nous avons vû n'eſt pas une entité diſtincte, il eſt évident que le corps prend tour à tour diverſes figures, ſans qu'il acquiere une nouvelle entité.

tribuuntur voluntati, ſunt ſæpè minimè libera, ut cum judicamus totum eſſe majus ſuâ parte. Plura de hoc dicemus inferiùs.

Altera eſt diviſio modi in eſſentialem & accidentalem. Prior eſt inſeparabilis à ſuo ſubjecto, exempli gratiâ, rotunditas à globo. Poſterior eſt ſeparabilis, ut eadem rotunditas reſpectu ceræ. Globus non poteſt remanere globus, ſublatâ rotunditate, at cera remanet cera, ſublatâ rotunditate.

Sed videamus, quod præcipuum eſt, an modus diſtinguatur realiter à ſubjecto.

Prætermitto diſtinctionem realem per hoc differre à modali, quod diſtinctio realis ſit inter unam ſubſtantiam, & alteram, quarum qualibet exiſtere poteſt ſine alterâ, modalis verò inter ſubſtantiam, & modum ejus, qui modus poteſt quidem ſeparari à ſubſtantiâ, ſed non poteſt ſubſiſtere poſt ſeparationem, quemadmodum ſubſtantia poteſt ſubſiſtere ſeparata à modo.

Exemplum prioris diſtinctionis, eſt ea, quæ reperitur inter unum globum, & alterum, poſterioris verò ea, quæ reperitur inter unum globum, & motum illius, inter unam animam, & cogitationem illius.

Sic probari poteſt modos non eſſe entia diſtincta à ſuo ſubjecto, ipſique ſuperaddita. Poteſt fieri tranſitus ab uno ſtatu in alterum, ſine nova entitate. Ergo non neceſſe eſt admittere modos diſtinctos à rebus modificatis. Conſequentia eſt evidens, quia ideo admittuntur modi diſtincti, quod videatur una & eadem res nunc ſe habere uno modo, nunc verò alio prorſus diverſo. Corpus, verbi gratiâ, è quieſcente fit non quieſcens, induitque ſucceſſivè diverſas figuras. Antecedens verò probatur, quia præſentia localis, ſeu ſitus corporis in loco, mutari poteſt abſque eo quod corpus acquirat, vel amittat aliquod intrinſecum. Nam quotieſcumque aliquis recedit à me, extemplo ego non ſum illi præſens, & ſi quis accedat ad me, fio illi præſens, & tamen in neutro caſu, aliqua fit mutatio in me intrinſeca.

Certum etiam eſt diſtantiam non ſuperaddere entitatem aliquam rei diſtanti, neque ſimilitudinem ſuperaddere aliquid rei ſimili. Nam Petrus per ſe ipſum, & ſine ullo ente adventitio, eſt ſimilis Joanni in naturâ humanâ. In genere certum eſt ubicationem non poſſe diſtingui à re locata, quandoquidem impoſſibile eſt etiam divinitus, ne detur aliquod corpus ſine ubicatione. Ergo quodlibet corpus eſt ubicatum, ſive locatum, per ſe ipſum. De quiete evidens eſt eam non ſuperaddere aliquam entitatem ſupra corpus. Idem dici poteſt de figura, quandoquidem materia eſt neceſſariò figurata per ſe ipſam, cum impoſſibile ſit etiam divinitus, dari aliquam materiæ portionem ſine figura. Cum verò mutatio figuræ ſit ſolùm acquiſitio novæ præſentiæ localis, quæ, ut vidimus, non eſt entitas diſtincta, evidens eſt, corpus induere novas figuras ſucceſſivè, abſque eo quod ullam acquirat entitatem.

Circa

Circa motum res eſt longè difficilior. Tamen ſatis commodè dici poteſt illum non ſuperaddere mobili entitatem diſtinctam. Si ſupponamus vim, quæ movet corpora, non ineſſe ipſis corporibus, ſed in primo motore perpetuò remanere, hinc neceſſariò ſequitur nihil aliud communicari corporibus à primo motore, quam ut transferri à vicinia unius corporis, in vicinium alterius.' Illud verò transferri, cum ſit ſolùm relatio localis, ſeu præſentia, ſeu mutatio ſitûs, quæ ut vidimus nihil ſuperaddit intrinſecum corpori, haud dubiè non eſt entitas ſuperadjuncta mobili.

Ac ſanè corpus moveri à Deo, ſeu transferri de loco in locum, nihil videtur eſſe aliud, quam creari à Deo ſucceſſivè in diverſis per ordinem locis (dum enim Deus conſervat creaturas, continuatè creat illas in eodem loco, ſi quieſcant, in diverſis verò, ſi non quieſcant) Atqui creari à Deo in uno loco, potiùs quam in alio, non importat entitatem aliquam ſuperadjunctam. Creatura ergo poteſt creari à Deo in diverſis locis ſine ullâ entitate ſuperadjunctâ. Ergo cum motus conſiſtat in illâ creatione ſucceſſivâ in diverſis locis, non eſt entitas quæpiam ſuperadjuncta corpori. Quis dubitat, quin Adamus cum eo omni, quod in eo erat realis & intrinſecæ entitatis, potuiſſet primùm creari à Deo in Germania, & ſine additamento alterius entitatis? Ergo potuiſſet etiam transferri ex Aſiâ in Germaniam, ſine additamento cujuspiam entitatis.

Aliud affert argumentum vir doctiſſimus in hunc modum. Si modus eſſet entitas reipſâ ſuperaddita ſubjectâ, illud ſubjectum conſtaret ex pluribus partibus, atque adeo eſſet compoſitum, ſub eâ ratione, quâ eſt res modificata. Atqui falſum eſt conſequens, ergo & antecedens. Probatur minor, ſi res modificata eſſet compoſita ſub eâdem ratione, quâ eſt res modificata (quod ideo addo quia non negamus, quin ſub alio reſpectu res modificata componatur ex variis entibus, ſeu partibus; corpus calidum verbi gratiâ, quatenus eſt ſubſtantia extenſa, eſt compoſitum ex diverſis partibus, realiter à ſe invicem diſtinctis) ſi inquam res modificata eſſet compoſita, includeret duas, aut plures partes, quarum quælibet ſine altera exiſtere poſſet, vel ſaltem concipi diſtinctè, atqui falſum conſequens, ergo & antecedens. Probatur major, exemplo omnium compoſitorum, aquæ ſalſæ, verbi gratia, hominis, baculi deaurati &c. in quibus duæ ſaltem ſunt partes, quarum ut quælibet ſine altera poteſt exiſtere, ita diſtinctè & clarè concipitur. Unde bonum eſt fundamentum negandi, ibi eſſe compoſitionem, ubi non diſtinctè concipiuntur duo entia, alterum ſine altero. Cum enim in tantum loquamur de rebus, in quantum eas ſuis ideis percipimus, certè non debemus aſſerere ibi eſſe duas entitates, ubi non reperimus ideas duarum entitatum. Minor verò unicuique propriâ conſcientiâ innoteſcit. Non enim concipimus diſtinctè modum, ſine re, licet poſſimus habere ideam rei, ſine modo. Poſſumus verbi gratiâ cogitare corpus abſtrahendo à quiete, vel à motu, ſed non vice verſâ cogitare poſſumus quietem, vel motum, abſtrahendo à ſubjecto quietis, vel

Il y a bien plus de difficulté par rapport au mouvement. Néanmoins on peut dire avec aſſez d'apparence qu'il n'ajoûte aucune entité diſtinéte au corps mû. Si on ſuppoſe que la vertu qui meut les corps ne réſide pas en eux, & qu'elle demeure toûjours dans le premier moteur, il s'enſuit de toute néceſſité que ce moteur ne leur communique rien, ſi ce n'eſt la qualité de tranſportez du voiſinage d'un corps dans le voiſinage d'un autre. Or cette qualité n'étant qu'une relation locale, ou une préſence, ou un changement de ſituation, ce qui comme on a vû n'ajoûte rien d'intrinſeque au corps, il eſt évident que ce n'eſt pas une entité ajoûtée au corps mobile. LA METAPHYSIQUE.

En effet, lorsque Dieu meut un corps, ou qu'il le tranſporte d'un lieu dans un autre, il paroît qu'il ne fait rien autre choſe que le créer en divers lieux ſucceſſivement; car quand il conſerve les Créatures, il les crée continuellement dans le même lieu, ſi elles ſont en repos, & en divers lieux, ſi elles ſont muës. Or être créé de Dieu dans un lieu plûtôt que dans un autre n'emporte point d'entité ajoûtée à la Créature. Donc Dieu peut la créer en divers lieux ſans qu'il lui vienne une nouvelle entité. Ainſi le mouvement conſiſtant dans cette création ſucceſſive en divers lieux, ce n'eſt point une entité qui ſoit ajoûtée au corps. Perſonne ne doute qu'Adam avec tout ce qu'il avoit d'entité réelle & intrinſeque n'eût pû être créé en Allemagne ſans qu'il fût beſoin que Dieu lui donnât pour cet effet une nouvelle entité. Il auroit donc pû auſſi être tranſporté d'Aſie en Allemagne ſans acquérir une entité nouvelle.

Un ſavant homme a mis en uſage l'argument ſuivant. Si le Mode étoit une entité ajoutée au ſujet, ce ſujet ſeroit compoſé de pluſieurs parties, & par conſéquent il ſeroit un compoſé entant qu'il eſt modifié. Or le conſéquent eſt de la derniere fauſſeté, d'où s'enſuit celle de l'antécédent. La preuve de la mineure eſt, que ſi la choſe modifiée étoit compoſée entant que modifiée (ce que j'ajoûte, parce que nous ne nions point que ſous un autre égard elle ne ſoit compoſée de divers êtres ou parties, ainſi que le corps chaud, par exemple, qui en qualité de ſubſtance étenduë a diverſes parties diſtinctes les unes des autres réellement,) elle renfermeroit deux ou pluſieurs parties dont chacune pourroit exiſter ou du moins être conçue ſans l'autre. Or le conſéquent eſt faux. Donc l'antécédent l'eſt auſſi. La majeure ſe prouve par l'exemple des compoſez quels qu'ils ſoient, comme de l'eau ſalée, de l'homme, d'un bâton doré, dans leſquels il y a au moins deux parties, dont l'une peut exiſter ſans l'autre, & ſe conçoit ſeule clairement & diſtinctement. Par conſéquent on peut nier raiſonnablement qu'il y ait compoſition là où on ne conçoit point diſtinctement deux êtres l'un ſans l'autre. Car comme on ne parle des choſes qu'entant qu'on les connoit par leurs idées, on ne doit point aſſûrer qu'il y ait deux entitez là où on ne trouve point d'idées de deux entitez. Pour ce qui eſt de la mineure, chacun en ſent la vérité en ſoi même. En effet, nous n'avons point d'idée diſtincte du Mode ſans la choſe, quoique nous puiſſions en avoir une de la choſe ſans le Mode. Nous pouvons, par exemple, penſer au corps en faiſant abſtraction du repos ou du mouvement, mais non point penſer au mouvement ou au repos, ſans ſonger au ſujet du repos & du mouvement. Ainſi nous devons conclure que la choſe qui ſe repoſe, ou qui eſt muë,

La Metaphysique.

& le repos ou le mouvement, ne ſont point deux êtres diſtincts à tous égards; car pourquoi le concept de l'une ne ſeroit-il pas diſtinct à tous égards du concept de l'autre, ſi les entitez elles mêmes qui ſont l'objet du concept étoient diſtinctes en tous ſens?

Voions maintenant les objections. Les réponſes qu'on y fera confirmeront la doctrine qui prouve que les Modes ne ſont pas diſtincts du ſujet.

On objecte donc en premier lieu, que les choſes ſont diſtinguées réellement, lorsque l'une peut exiſter ſans que l'autre exiſte. Or le mode & la choſe ſont de cette eſpéce. Donc . . . . On ne peut nier la majeure, & la mineure eſt démontrée par l'expérience; car l'ame ne laiſſe pas d'exiſter, lorsque quelque imagination eſt anéantie, & le corps continue d'exiſter, lorsqu'il a perdu ſon mouvement, ſon repos, telle & telle figure.

Quelques Philoſophes répondent que cet argument prouve trop, parce qu'il prouve que les négations & les privations ſont des êtres ajoûtez au ſujet, puiſque le ſujet peut exiſter ſans elles. Mais cette réponſe ne ſignifie rien; car cet argument prouve ſeulement que le ſujet n'eſt ni une privation, ni une négation, ce qui eſt véritable. En effet, de ce que l'air peut exiſter ſans que les ténébres exiſtent, il s'enſuit néceſſairement que l'air n'eſt point les ténebres. Donc par une raiſon ſemblable, de ce que le corps peut exiſter ſans que le mouvement exiſte, il s'enſuit que le corps n'eſt pas ſon mouvement. Ainſi il eſt naturel d'en conclure que le mouvement eſt un être diſtinct du corps, parce que nous ſavons d'ailleurs que le mouvement eſt quelque choſe de réel & de poſitif. Ce que quelques-uns ajoûtent que le Mode n'eſt point ſéparé de ſon ſujet, parce qu'être ſéparé à proprement parler, c'eſt exiſter en des lieux diſtincts, eſt une réponſe encore moins ſatisfaiſante, puiſque la ſéparation entre un homme mort ou anéanti, & ſa femme vivante, eſt une ſéparation véritable.

Il faut donc recourir à la réponſe de quelques Philoſophes, qui prouvent par l'exemple de la figure qu'il y a du ſophiſme dans cette objection. Car étant certain que la cire peut exiſter ſans l'exiſtence de ſa figure quarrée, & que néanmoins la figure quarrée de cette cire n'eſt pas une entité qui en ſoit diſtincte, il eſt évident qu'il faut limiter l'axiome de l'objection. Voici donc la diſtinction qu'on doit faire. Les choſes ſont diſtinctes réellement dont l'une peut être ſans que l'autre exiſte, c'eſt-à-dire elles ſont deux êtres poſitifs diſtincts réellement, je le nie. C'eſt-à-dire elles ſont un état accidentel de la choſe, ou qui n'eſt pas de ſon eſſence, j'en conviens. Or la choſe & le Mode ſont de cette eſpéce, j'accorde la mineure. Donc il y a entre eux une diſtinction réelle. Je diſtingue le conſéquent. Si on entend que ce ſont deux êtres diſtincts réellement, je le nie. Si on entend qu'ils conſtituent un état qui n'eſt pas de l'eſſence de la choſe, & dont la choſe peut ſe paſſer, j'en conviens.

Pour mieux comprendre cette réponſe, ſervez vous de l'exemple de la figure, & conſidérez que de l'entité de la cire, & de ſa figure quarrée, il ne ſe forme point deux entitez diſtinctes, mais qu'il en réſulte un certain état, qui étant la cire même, peut néanmoins être changé dans cette cire, d'où il s'enſuit qu'il ne

motûs. Ergo debemus concludere rem, quæ quieſcit, aut movetur, & quietem, aut motum, non eſſe duo entia adæquatè diſtincta; cur enim conceptus unius non eſſet adæquatè diſtinctus à conceptu alterius, ſi ipſemet entitates, quæ ſunt objectum conceptûs adæquatè diſtinguerentur.

Audiamus objectiones, nam earum ſolutione firmabitur doctrina, aſſerens modos non diſtingui.

Objicitur primò, illa diſtinguuntur realiter, quorum unum poteſt exiſtere alio non exiſtente. Atqui modus & res ſunt ejuſmodi. Ergo &c. Major negari non poteſt, minor verò experientiâ demonſtratur; nam peremptâ aliquâ imaginatione, exiſtit tamen anima: corpus etiam exiſtit, non exiſtente motu, vel quiete, tali vel tali figurâ.

Reſpondent quidam hoc argumentum nimis probare, quia probat negationes & privationes eſſe ens aliquod ſuperadditum ſubjecto, cum ſubjectum poſſit exiſtere illis non exiſtentibus. Sed hæc reſponſio vana eſt, quia argumentum probat ſolùm, ſubjectum non eſſe privationem, vel negationem, quod verum eſt. Ex eo enim, quod poſſit exiſtere aer, non exiſtentibus tenebris, ſequitur neceſſariò aerem non eſſe tenebras. Ergo à pari, ex eo quod corpus poſſit exiſtere non exiſtente motu, ſequitur corpus non eſſe ſuum motum. Unde eſt prorsùm colligere motum eſſe diſtinctum ens à corpore, quia ſcimus aliunde motum eſſe quid reale, & poſitivum. Quod addunt nonnulli, modum non ſeparari à ſuo ſubjecto, quia ſeparari propriè loquendo, eſt exiſtere in locis diſtinctis, adhuc vanius eſt, quandoquidem ſeparatio inter virum mortuum, vel etiam annihilationem, & uxorem ſuperſtitem, eſt propriè ſeparatio.

Igitur recurrendum eſt ad eorum reſponſum, qui oſtendunt exemplo figuræ, eſſe aliquam fallaciam in objectione ſupra allata. Cum enim certum ſit ceram poſſe exiſtere, non exiſtente figurâ quadratâ ceræ, & tamen figuram quadratam ceræ non eſſe entitatem diſtinctam à cerâ, evidens eſt limitandum eſſe axioma objectionis. Sic ergo diſtingui debet. Illa diſtinguuntur realiter, quorum unum poteſt eſſe, altero non exiſtente, hoc eſt, illâ faciunt duo entia poſitiva realiter diſtincta, nego. Hoc eſt, illa faciunt unum ſtatum accidentalem rei, ſive qui non eſt de rei eſſentia, concedo. Atqui res & modus ſunt ejuſmodi, concedo minorem. Ergo diſtinguuntur realiter, diſtingue conſequens. Hoc eſt ſunt duo entia realiter diſtincta, nego. Hoc eſt unum ſtatum faciunt, qui non eſt de eſſentia rei, & quo res carere poteſt, concedo.

Ut capias reſponſionem, utere exemplo figuræ, & conſidera in entitate ceræ, & in figura quadratâ non exſurgere quidem duas entitates diſtinctas, ſed tamen exſurgere ſtatum, qui licet ſit ipſamet cera, poteſt tamen mutari in cerâ, atque adeò non ipſi eſſentialis eſt. Conſidera etiam unum, quod

quod è lagenâ rotundâ effunditur in oblongam. Evidens eſt in vino lagena oblongâ contento, nullam eſſe entitatem, quæ non eſſet in illo, quando in lagena rotunda continebatur. Unde patet mutari poſſe ſtatum alicujus rei, abſque ullâ diſperditione, vel acquiſitione entitatis, & per conſequens una & eadem res poteſt ſucceſſivè habere diverſos modos, quin tamen illi modi ſint entitates ſuperadditæ illi rei.

Objiciunt ſecundò, modus producitur, poſtquam res fuit jam producta, ergo eſt ens diſtinctum à re. Antecedens patet, quia ſingulis momentis producuntur in anima novæ cogitationes, in corpore novæ figuræ, & ſitus. Conſequentia verò eſt evidens, quia non datur actio ad non ens, & quia omnis mutatio fit ad aliquem terminum, ac per conſequens quotiès res aliter modificatur, quam antea, toties ponitur in illa entitas quædam nova.

Reſpondetur negando antecedens, quia modum produci nihil ſignificare debet, quam rem modificari. Non ſignificat entitatem quandam de novo produci, quæ ſuperaddatur rei, quæ modificatur. Ergo quando res modificatur, non propriè producitur modus tanquam entitas de novo ſuperadjuncta rei. Ut reſponſio tibi ſatisfaciat, obſerva rem aliquam poſſe mutari, abſque ullius entitatis novæ productione, ut conſtat exemplo digiti inflexi, ceræ quadratæ &c. Quis enim dicere ſuſtinet in digito inflexo, in ceræ quadratâ eſſe plures, vel tot, ſed alias entitates, quam in digito recto, & ceræ pyramidali? Ridiculum eſſet aſſerere hominem præſentem Romæ habere ſibi additam entitatem, quam non haberet præſens Pariſiis. Ergo dicere poſſumus hominem fieri præſentem ſucceſſivè diverſis locis, abſque acquiſitione novæ cujuſpiam entitatis; ergo tranſire è quiete ad motum, abſque productione ullius entis.

Quod dicunt non dari actionem ad non ens, refellitur à quibuſdam, exemplo eorum, qui extinguunt candelam, effodiuntque alicui oculos, quæ actiones tenebras & cæcitatem inducunt, ſive non ens. Sed hæc reſponſio non ſatisfacit; quia certum eſt actionem extinguentis candelam, & effodientis oculos, terminari ad ſtatum realem & poſitivum aeris & oculorum. Verum quidem eſt, hunc aeris & oculorum ſtatum non eſſe conjunctum cum luce, & viſione; ſed non ideo minùs eſt ſtatus realis & poſitivus, realisve modificatio materiæ, ſicut novacula obtuſa, licet incapax ſecandi, habet tamen ſtatum poſitivum; neque ille, qui eam reddidit obtuſam, dici poteſt veram privationem in illam induxiſſe.

Meliùs reſpondent, qui fatentur omnem actionem terminari ad ens quodpiam, ſed non ſemper ad ens recens productum: ſufficere enim, ſi termine. tur ad ens vetus, prout aliter modificatur. Si urgeas, ens vetus, prout aliter modificatur, eſſe aliquid præter ens vetus, reſpondebo, negando an co-

lui eſt pas eſſentiel. Conſidérez auſſi ce qui arrive au vin qu'on verſe d'une bouteille ronde dans une bouteille oblongue. Il eſt évident qu'il n'y a dans la bouteille oblongue aucune entité qu'il n'eut dans la bouteille ronde. Il eſt donc hors de doute que l'état d'une choſe peut changer, ſans qu'elle perde ou qu'elle acquiere aucune entité, & par conſéquent une ſeule & même choſe peut avoir pluſieurs Modes les uns après les autres, ſans qu'on puiſſe dire que ces Modes ſoient autant d'entitez ajoûtées à cette choſe. LA METAPHYSIQUE.

On objecte en ſecond lieu, que le Mode n'eſt produit que lorſque la choſe étoit déjà produite, & qu'ainſi ce Mode eſt un être diſtinct de la choſe. L'antécédent eſt clair, puiſqu'il naît à chaque moment dans l'ame de nouvelles penſées, & que le corps change de figures & de ſituations. La conſéquence n'eſt pas moins évidente; car aucune action ne tend au néant, & tout changement ſe fait vers quelque terme. Par conſéquent, dès qu'une choſe eſt modifiée autrement qu'elle ne l'étoit, dès là il arrive en elle une nouvelle entité.

L'antécédent eſt faux; car cette phraſe, *un Mode être produit*, ne doit ſignifier qu'*une choſe être modifiée*. Elle ne ſignifie point qu'il y ait une nouvelle entité de produite & d'ajoûtée à la choſe modifiée. Donc lors qu'une choſe eſt modifiée, on ne peut dire proprement qu'il y ait un Mode de produit, lequel ſoit comme une entité ajoûtée de nouveau à la choſe. Cette ſolution vous ſatisfera davantage, ſi vous faites attention qu'une choſe peut être changée, ſans qu'il y ait aucune entité nouvelle de produite, comme on peut s'en aſſûrer par l'exemple d'un doigt plié, d'un morceau de cire quarré & par mille autres. Car qui eſt-ce qui ſeroit aſſez extravagant pour dire qu'il y a dans un doigt plié ou dans cette cire quarrée autant ou plus de nouvelles entitez, qu'il n'y en a dans un doigt qui eſt droit, ou dans un morceau de cire fait en pyramide? Il ſeroit ridicule de prétendre qu'un homme qui ſe trouve à Rome a une nouvelle entité qu'il n'avoit pas à Paris. Donc on peut dire qu'un homme ſe trouve en divers lieux ſucceſſivement, ou paſſe du repos au mouvement, ſans qu'il acquiere une nouvelle entité, & qu'il y ait aucun être de produit.

Quant à cet axiome, *aucune action ne tend au néant*, il y a des Philoſophes qui le réfutent par l'exemple de ceux qui éteignent une chandelle, & qui crevent les yeux à quelcun, actions qui produiſent les ténebres & l'aveuglement, c'eſt-à-dire un néant. Mais cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante; car il eſt certain que l'action d'un homme qui éteint une chandelle, ou qui creve les yeux d'un autre, ſe termine à un état réel & poſitif de l'air & des yeux. A la vérité, cet état n'eſt pas accompagné de la lumiere & de la viſion; mais il n'en eſt pas moins un état réel & poſitif, ou une modification réelle de la matiere. C'eſt ainſi qu'un raſoir émouſſé n'en eſt pas moins dans un état poſitif pour être incapable de couper, & on ne diroit pas que celui qui l'a émouſſé, y a produit une ſimple privation.

Ceux-là répondent mieux qui avouent que toute action humaine ſe termine à quelque être, ſoit nouveau, ſoit ancien, & qu'il ſuffit qu'elle ſe termine à un de la derniere eſpéce, entant qu'il acquiert une nouvelle modification. Il eſt vrai qu'on pourra objecter qu'un être ancien en acquérant une autre modification devient quel-

Digitized by Google

La Metaphysique.

que choſe outre ce qu'il étoit. Mais je demanderai alors ſi de la cire ancienne ronde en revêtant une nouvelle figure eſt quelque choſe de plus que la cire ancienne. Vous ſerez obligé de répondre qu'elle n'eſt rien de plus que cette cire. Ainſi j'aurai droit de répondre à mon tour qu'un être entant que modifié n'eſt rien de plus que cet être.

On objecte en troiſieme lieu que ſi le Mode n'étoit pas un être réel, il ſeroit un pur néant, puiſqu'il n'y a point de milieu entre l'être & le néant. Or le Mode n'eſt pas un pur néant, comme il paroît par l'exemple de la penſée. Donc il eſt un être réel.

On répond que ce Syllogiſme eſt véritable, parce que le Mode eſt la choſe même modifiée. Mais il faut remarquer ici que le mot *Mode* ſe prend, ou dans un ſens concret, ou dans un ſens abſtrait. Quand on le prend dans un ſens abſtrait, ce n'eſt point une entité diſtincte de toute autre. Mais lorſqu'il eſt pris dans un ſens concret, alors c'eſt un être réel identifié avec la choſe modifiée, de la même maniere à peu près que *Raiſonnable*, qui dans un ſens abſtrait n'eſt pas une entité diſtincte de toute autre, mais qui pris dans un ſens concret, fait un être d'une certaine eſpéce déterminée, ſavoir un animal doué de raiſon. De même donc que la Rationalité qui modifie l'animal n'eſt pas une entité qui lui ſoit ajoutée réellement, de même la penſée qui modifie l'ame n'eſt pas une entité qui lui ſoit ajoutée réellement.

On objecte en quatrieme lieu, que ſi la douleur n'étoit pas un être diſtinct de l'ame, elle lui ſeroit eſſentielle. Or c'eſt une fauſſeté; car on peut avoir une connoiſſance parfaite de l'ame, ſans connoître la douleur. Donc . . . .

Il faut répondre que telle eſt la douleur par rapport à l'ame, que tandis qu'elle exiſte, elle n'eſt pas diſtincte de l'ame, mais d'ailleurs elle n'exiſte pas autant que l'ame. Ainſi on peut connoître l'ame ſans connoître la douleur, parce que l'état de douleur n'eſt pas de l'eſſence de l'ame, c'eſt-à dire ne l'accompagne pas eſſentiellement. L'ame peut acquérir cet état, mais comme on l'a prouvé, l'acquiſition d'un nouvel état ne ſuppoſe point la production d'un nouvel être ajouté à la choſe qui entre dans cet état.

Vous remarquerez en paſſant qu'il y a pluſieurs choſes identifiées avec l'homme, ſans leſquelles on ne laiſſe pas de le connoître. Par exemple, la faculté d'être guéri eſt identifiée phyſiquement avec lui, & néanmoins nous pouvons le connoître & le diſtinguer des autres choſes, ſans penſer à cette faculté.

On objecte en cinquieme lieu qu'il y a une diſtinction réelle entre les choſes dont on peut affirmer avec vérité deux attributs contradictoires. Or la choſe & le Mode ſont de cette eſpéce; car on peut dire avec vérité que la choſe eſt créée, & que le Mode ne l'eſt pas. Donc . . . .

Nous répondons en diſtinguant la majeure. Il y a une diſtinction réelle entre ces choſes, ou elles ont ſouffert un changement réel, j'en conviens. Elles ſont ſimplement deux êtres diſtincts l'un de l'autre, je le nie. En effet, la même entité numérique reçoit deux attributs contradictoires, dès qu'il lui eſt arrivé quelque changement, ſoit dans la figure, ou dans la ſituation. D'un même morceau de cire, qui de triangulaire eſt devenu rond, nous diſons que ſa ſuperficie

ra vetus rotunda prout aliam inducit figuram, ſit aliquid præter ceram veterem, cumque tibi ſit reſpondendum, non eſſe aliquid præter ceram, ego quoque reſpondebo ens, prout taliter modificatur, non eſſe aliquid præter ens.

Objiciunt tertiò, ſi modus non eſſet ens reale, eſſet merum nihil (non enim datur medium inter ens, & merum nihil). Atqui modus, cogitatio, verbi gratiâ, non eſt merum nihil. Ergo eſt ens reale.

Reſpondetur totum ſyllogiſmum eſſe verum, propterea quod modus eſt ipſa res modificata. Sed hîc obſervandum eſt, modum ſumi vel in concreto, vel in abſtracto. Quando ſumitur in abſtracto, non eſt entitas quædam diſtincta à quâlibet aliâ. Sed quando ſumitur in concreto, tunc eſt ens reale identificatum cum re modificatâ, eodem ferè modo, quo rationale in abſtracto non eſt entitas diſtincta à quâlibet aliâ, in concreto verò facit ens certæ ac determinatæ ſpeciei, nempe animal ratione præditum. Quemadmodum ergo rationalitas, quæ modificat animal, non eſt entitas ſuperaddita realiter animali, ita cognitio, quæ modificat mentem, non eſt entitas realiter ſuperaddita menti.

Objiciunt quartò, ſi dolor non eſſet ens diſtinctum ab animâ, eſſet de eſſentiâ animæ. Atqui hoc eſt falſum, nam anima perfectè cognoſci poteſt, abſque eo quod cognoſcatur dolor. Ergo &c.

Reſpondendum eſt dolorem ſic ſe habere reſpectu animæ, ut quando exiſtit, non diſtinguatur ab animâ, ſed non ſemper exiſtat, quandiu anima exiſtit. Poteſt ergo cognoſci anima, quin cognoſcatur dolor, quia ſtatus dolentis non eſt de eſſentiâ animæ, hoc eſt non eam eſſentialiter comitatur. Poteſt ſolùm acquirere illum ſtatum anima, ſed ut antea probatum eſt, acquiſitio novi ſtatûs non ſupponit productionem novi entis, quod addatur rei, quæ novum acquirit ſtatum.

Obſerva multa eſſe idem cum homine, ſine quibus tamen cognoſcitur homo. Verbi gratiâ, ſanabilitas identificatur phyſicè cum homine, & tamen poſſumus cognoſcere hominem, & diſtinguere à cæteris rebus, abſque eo quod de ſanabilitate cogitemus.

Objiciunt quintò, illa ſunt diſtincta realiter, de quibus verificantur duo contradictoria. Atqui res & modus ſunt ejuſmodi, nam verè dicitur res creari, modus verò non creari. Ergo &c.

Reſpondetur diſtinguendo majorem. Illa ſunt diſtincta realiter, vel realiter mutationem paſſa ſunt, concedo. Sunt ſimpliciter duo entia à ſe invicem diſtincta, nego. Ac ſanè eadem numero entitas ſucceſſivè ſuſcipit duo contradictoria, modò aliquam mutationem ſitûs & figuræ paſſa fuerit. Dicimus enim de eâdem ceræ, quæ è triangulari fit rotunda, quod ejus ſuperficies non diſtet æqualiter à centro. Nemo tamen

tamen inde concludet ceram triangularem distingui realiter à cerâ rotundâ, & aliquod additamentum entitatis accipere, quia, fit triangularis, supra id quod antea entitatis ipsi realiter inerat.

Pari modo dicimus de mente, quæ transit ab ignorantiâ ad cognitionem, verificari duo prædicata contradictoria, non propter novam entis accessionem, sed propter mutationem, quam mens simplex & indivisibilis entitas passa est.

Cæterùm ideo modus non dicitur creari, quia res, quæ modificatur, non producitur de novo ex nihilo, sed solùm acquirit unum statum realem, pro alio statu reali, quem habebat antea.

Ex dictis inferes eorum sententiam, qui modos realiter idem esse dicunt cum suo subjecto, non paucis premi difficultatibus. Sed ipsi vicissim suos adversarios valde premunt, si vel hanc unam objectionem ipsis proponant. Numquam mutarentur substantiæ creatæ, si earum modi distinguerentur ab ipsis. Nam si modi distinguerentur ab animâ, productio vel destructo aliquo modo in animâ, non magis debet anima mutari, quam mutatur lapis, cui apponitur alter lapis, vel à quo alter lapis separatur.

n'est pas éloignée également du centre. Cependant personne n'en conclura que le morceau de cire triangulaire est distinct du même morceau rond, & qu'en devenant triangulaire, il a reçu une nouvelle entité, outre celle qu'il avoit auparavant. LA METAPHYSIQUE.

De même nous disons de l'ame qui passe de l'ignorance à la connoissance, qu'on peut en affirmer avec vérité deux attributs contradictoires, non qu'elle ait acquis un nouvel être, mais à cause du changement arrivé à l'ame simple & indivisible.

Au reste, ce qui fait que le Mode n'est pas dit être créé, c'est que la chose modifiée n'est pas tirée de nouveau du néant, & qu'elle acquiert seulement un état au lieu d'un autre état réel où elle étoit auparavant.

Ce que nous avons dit fait voir que ceux qui établissent une identité réelle entre les Modes & leur sujet soûtiennent une opinion sujette à bien des difficultez. Mais aussi ils réduisent à leur tour leurs adversaires en de grands embarras, quand même ils ne leur proposeroient que l'objection suivante. Jamais les substances créées n'éprouveroient de changement, si leurs Modes étoient distincts d'elles mêmes. En effet, si les Modes sont distincts de l'ame, lorsque quelque Mode est produit ou détruit dans l'ame, elle ne doit non plus changer qu'une pierre, dont on approche ou dont on éloigne une autre pierre.

An accidens possit per miraculum subsistere sine suo subjecto.

Quærimus hoc, quia satis non constat inter omnes Philosophos accidentia realiter identificari cum suo subjecto, nam si semel illud constaret, tum profectò evidentissimum esset accidentia non posse subsistere sine subjecto. Videamus ergo in gratiam Philosophorum Reformatorum qui credunt accidentia non distingui à substantiâ, an fallantur Pontificii, dicentes accidentia per miraculum conservari posse sine subjecto.

Dicunt Reformati primò, hoc esse impossibile, quia in confesso est apud omnes, entia non posse conservari à Deo, sine suâ essentiâ. Si enim conservantur, hoc ipso conservatur necessariò id quod sunt, sive essentia eorum. Aliunde verò certum est, essentiam accidentis consistere in eo, quod inhæreat in alio. Definitur enim, ens in alio hærens, & hæc est ejus differentia à substantiâ, à substantiâ inquam, cujus propria & essentialis nota est, non inhærere alteri.

Confugiunt Pontificii ad distinctionem inhærentiæ actualis, & aptitudinalis, & dicunt accidentis essentiam non consistere in eo quod actu inhæreat in alio, sed solùm in eo quod possit inhærere. Deum ergo posse separare ab accidente id inhærere actu in alio, licet non possit separari ab illo id posse inhærere in alio.

Sed contra, quia si res ita se habeat, nullum supererit discrimen inter substantiam & accidens: nam sicut juxta istos philosophos, accidens potest per miraculum subsistere sine suo subjecto, ita à pari substantia potest per miraculum inhærere in alio. Ergo essentia accidentis consistens in eo quod

Si un Accident peut subsister par miracle sans son sujet.

NOus faisons cette question, parce que les Philosophes ne conviennent pas tous qu'il y ait une identité réelle entre les Accidens & leur sujet; car s'ils s'accordoient une fois à l'affirmer, alors il seroit de la derniere évidence que les Accidens ne peuvent subsister sans sujet. Voions donc en faveur des Philosophes Réformez qui croient que les Accidens ne sont point distincts de la substance, si les Catholiques se trompent, quand ils disent que par un miracle les Accidens peuvent être conservez sans sujet.

Les Réformez disent en premier lieu que c'est une chose impossible, parce que de l'aveu général, Dieu ne peut conserver les êtres sans leur essence, puisque s'il les conserve, il s'ensuit de toute nécessité qu'il conserve ce qu'ils sont, c'est-à-dire leur essence. Or il est constant que l'essence d'un Accident consiste en ce qu'il soit inhérent à quelque autre chose; car on le définit un être attaché à un autre être, & c'est en quoi consiste sa différence d'avec la substance, dont le caractere propre & essentiel est de n'être pas inhérente à autre chose.

Les Catholiques ont recours à la distinction d'inhérence actuelle & d'inhérence aptitudinale, & disent que l'essence de l'Accident consiste non en ce qu'il soit attaché à un autre être actuellement, mais en ce qu'il puisse y être attaché. Que Dieu peut donc séparer de l'Accident l'inhérence actuelle, & non l'inhérence aptitudinale.

Mais on leur replique, que si la chose est de la sorte, il n'y aura plus de différence entre la substance & l'Accident; car comme selon ces Philosophes, un Accident peut par miracle subsister sans sujet, de même par un autre miracle la substance peut devenir inhérente à une autre. Donc l'essence de l'Accident consistant en ce qu'il

Digitized by Google

La Metaphysique.

qu'il puiſſe être attaché à une ſubſtance conviendra auſſi à la ſubſtance. Donc la ſubſtance ne diffère point de l'Accident. Il n'y a pas plus de raiſon pour exclure l'inhérence actuelle de l'eſſence de l'Accident, & y mettre l'inhérence aptitudinale. Mais ſi l'eſſence de la ſubſtance conſiſte, non en ce qu'elle ſubſiſte par elle même actuellement, mais en ce qu'elle puiſſe ſubſiſter par elle même, il eſt évident que Dieu peut la conſerver ſans qu'elle ſubſiſte par elle même actuellement, c'eſt-à-dire qu'il peut la conſerver inhérente à une autre choſe. Répondra-t-on que la ſubſtance ne peut être inhérente que par miracle, au lieu que l'Accident eſt inhérent par ſa nature, & exige cette inhérence? Cette réponſe eſt de nulle valeur; car comme nous l'avons dit ci-deſſus, qu'une choſe ſe faſſe par miracle, ou ſelon les loix de la nature, ce n'eſt point une preuve qu'elle convienne plus ou moins avec l'eſſence des Créatures, & d'ailleurs il eſt ridicule d'attribuer quelque exigence à des choſes inanimées, comme par exemple à une pierre ou à la blancheur.

Les Réformez diſent en ſecond lieu, que les Accidens qui exiſteroient par miracle ſans leur ſujet, ſeroient de véritables ſubſtances. Car tous reconnoiſſent que ce qui ſubſiſte par ſoi même actuellement, c'eſt-à-dire indépendamment de tout ſujet créé, eſt l'ouvrage immédiat de Dieu, que ce qui eſt l'ouvrage immédiat de Dieu eſt créé, & que ce qui eſt créé eſt une ſubſtance, puiſque, ſi c'eſt un Accident, il eſt produit dans un ſujet & de ce ſujet, & que par conſéquent il n'eſt pas créé. Il s'enſuit que ſi les Catholiques diſent avec raiſon, que les Accidens du pain & du vin demeurent dans le Sacrement de l'Euchariſtie, lorſque la ſubſtance du pain & du vin eſt détruite, l'eſſence de la ſubſtance leur eſt communiquée, & qu'ainſi ils ne ſont plus des Accidens.

Ils diſent en troiſieme lieu qu'il s'enſuit une infinité d'abſurditez des principes des Catholiques. En effet, ſi vous établiſſez une fois que l'eſſence de l'Accident conſiſte en ce qu'il puiſſe être attaché à un ſujet, & non en ce qu'il y ſoit attaché, vous donnez occaſion à un chacun de ſuppoſer avec le même droit que l'eſſence de l'Accident conſiſte, non en ce qu'il ſoit propre à être inhérent, mais en ce qu'il puiſſe y devenir propre, & ainſi à l'infini. Si vous ſuppoſez enſuite que l'Accident demeure Accident, tandis qu'il a actuellement toutes les propriétez de la ſubſtance, un autre dira avec autant de raiſon que l'Accident demeurant Accident peut faire actuellement toutes les actions des Anges, tellement que l'odeur d'une roſe, par exemple, louera Dieu & le verra. Un autre avec le même droit prétendra qu'un homme ſans ceſſer d'être homme peut être réduit à l'état d'une pierre. Un autre aſſûrera qu'un cheval peut être à la fois un homme & un cheval; car il pourra raiſonner, tandis qu'il ſera cheval, & ainſi il ſera raiſonnable, ou homme, puiſque de raiſonner à pouvoir raiſonner la conſéquence eſt bonne.

Les Catholiques objectent que ce que Dieu peut faire avec les cauſes ſecondes, il peut le faire ſans elles. Or il peut conſerver l'Accident avec ſon ſujet. Donc il peut auſſi le conſerver ſans ce ſujet. Il faut diſtinguer la majeure. Dieu peut faire ſans les cauſes ſecondes ce qu'il peut faire avec elles en qualité de cauſe efficiente, j'en conviens. Ce qu'il peut faire avec elles en qualité de cauſe matérielle, je le nie. Or il

poſſit inhærere in alio, convenit ſubſtantiæ. Ergo ſubſtantia non differt ab accidente. Non eſt potior ratio cur eſſentia accidentis conſiſtat, non in actuali inhærentiâ, ſed in aptitudinali. Si verò ſubſtantiæ eſſentia conſiſtit, non in eo quod actu ſubſiſtat per ſe, ſed in eo quod poſſit ſubſiſtere per ſe, evidens eſt ſubſtantiam poſſe conſervari, absque eo quod actu ſubſiſtat per ſe, ſeu, quod idem eſt, poſſe conſervari inhærentem alteri. Si reſpondeant ſubſtantiam non poſſe inhærere niſi per miraculum, accidens verò inhærere naturaliter, & quidem exigere inhærere, fruſtra ſunt. Nam ut ſupra diximus, quod res aliqua fiat per miraculum, aut juxta leges naturæ, non arguit aliquam minorem, vel majorem convenientiam cum eſſentiâ creaturarum, & alioquin ineptiſſimum eſt tribuere rebus inanimatis aliquam exigentiam, lapidi verbi gratiâ, & albedini.

Dicunt ſecundò Reformati, accidentia quæ per miraculum exiſterent ſine ſuo ſubjecto fore reverâ ſubſtantiam. Fatentur enim omnes quicquid actu ſubſiſtit per ſe, hoc eſt independenter ab omni ente creato, fieri immediatè à ſolo Deo, quicquid verò fit immediatè à ſolo Deo, creatur, & quicquid creatur, illud ſanè eſt ſubſtantia, nam ſi ſit accidens, ſit in aliquo ſubjecto, & ex eo ſubjecto, ac per conſequens non creatur. Hinc ſequitur, ſi verum eſſet, quod dicunt Pontificii, accidentia panis & vini conſervari in Euchariſtiæ ſacramento, deſtructâ ſubſtantiâ panis & vini, illi communicari eſſentiam ſubſtantiæ, ergo non ampliùs eſſe accidentia.

Dicunt tertiò ſequi ex principiis Pontificiorum innumerabilia abſurda. Nam ſi ſemel ſtatuas eſſentiam accidentis conſiſtere, in eo quod poſſit inhærere, non verò in eo quod actu inhæreat, das occaſionem unicuique fingendi æquo jure, eſſentiam accidentis conſiſtere, non in eo quod ſit aptum inhærere, ſed in eo quod fieri poſſit aptum, & ſic in infinitum. Deinde ſi ſemel ſtatuas accidens remanere accidens, dum habet actu omnes proprietates ſubſtantiæ, alius pari jure dicet, accidens remanens accidens poſſe actu exercere omnes virtutes angelorum, ita ut odor roſæ, verbi gratiâ, Deum laudet & videat. Alius dicet pari jure, hominem remanentem hominem poſſe redigi in ſtatum lapidis. Alius dicet equum poſſe ſimul eſſe hominem, & equum; nam poterit exercere ratiocinium, dum erit equus: ergo erit facultate ratiocinandi prædictus, ſive homo, quippe à ratiocinari ad poſſe ratiocinari valet conſequentia.

Objiciunt Pontificii, quod Deus poteſt facere cum cauſis ſecundis, poteſt etiam ſine illis. Atqui poteſt conſervare accidens cum ſubjecto. Ergo poteſt ſine ſubjecto. Diſtinguenda eſt major. Poteſt facere ſine cauſis ſecundis, quod poteſt facere cum illis in genere cauſæ efficientis, conceditur. In genere cauſæ materialis, negatur. Atqui poteſt conſervare accidens cum ſubjecto, tanquam cauſa efficiens, con-

ce-

ceditur, tanquam cauſa materialis, negatur. Ergò falſa eſt conſequentia. Poteſt Deus ſe ſolo ædes & naves conſtruere, illuminare nos ſine Sole, calefacere ſine igne. Sed nutiquam poteſt eſſe cauſa materialis navis, vel ſubjectum receptivum caloris, frigoris &c. unde patet poſſe quidem Deum creare materiam ex nihilo, non verò conſtruere ædem ſine materia: poſſe quidem creare corpus noſtrum & animam, ſed non producere hominem ſine corpore & anima.

peut conſerver l'Accident avec ſon ſujet en qualité de cauſe efficiente, je l'accorde. En qualité de cauſe matérielle, je le nie. Donc la conſéquence eſt fauſſe. Dieu peut par lui ſeul bâtir des maiſons & des vaiſſeaux, nous éclairer ſans Soleil, nous échauffer ſans feu. Mais il ne peut jamais être la cauſe matérielle d'un vaiſſeau, ni le ſujet de la chaleur ou du froid, ce qui fait voir que Dieu peut bien créer la matiere de rien, mais non pas conſtruire un navire ſans matiere: qu'il peut créer notre corps & notre ame, mais non pas produire l'homme ſans corps & ſans ame. La Metaphyſique.

CAPUT TERTIUM ET ULTIMUM.

De Ente ſpirituali.

TRia videbimus, primò quænam ſit ſpiritûs natura, ſecundò an lumine naturali cognoſci poſſit dari Deum, tertiò quænam ſint præcipua Dei attributa.

ARTICULUS PRIMUS.

Quæ ſit ſpirituum natura & quotuplex.

NOn agimus hîc de ſpiritibus, prout ſunt materia quædam ſubtilis, & facilè reſolubilis in vaporem, ſive in tenuiſſimum halitum, qualis eſt qui corde profilit in cerebrum, quemque ſpiritus animales vocant. Sed agimus de ſpiritibus, prout ſubſtantiæ ſunt diſtinctæ à materia.

Dico primò ſolere Peripatetices definire ſpiritum ſubſtantiam immaterialem, ſive incorpoream. Hæc definitio non optima eſt, quia conſtat terminis negativis. Sed multò graviùs peccant quidam Scholaſtici, quando deinde explicantes in quo conſiſtat hæc ſpirituum immaterialitas, negant conſiſtere in carentia partium integrantium. Eſt enim hæc ſententia admodum communis inter illos, res ſpirituales poſſe conſtare partibus integrantibus, corpora verò diſtingui ab illis per ſuas partes impenetrabiles.

Adversùs hanc ſententiam optimè diſputat Hurtadus, oſtendens ſpiritus naturâ ſuâ fore corruptibiles, ſi conſtarent partibus; poſſent enim ſeparari à ſe invicem partes illæ naturâ ſuâ. Ergo totum ex illis reſultans eſſet corruptibile naturâ ſuâ, tametſi ſupponeretur ejuſmodi partibus conſtare, quas agentia creata non paſſent ſejungere. Ego verò adversùs hanc ſuppoſitionem dico, ſpiritus, non niſi per miraculum, conſervatum iri, ſi conſtarent partibus, quia illæ partes eſſent valdè ſubtiles, atque adeo in perpetuo motu, facileque è ſuâ ſede deturbandæ, niſi Deus contra omnes naturæ leges impediret quominùs actio corporum irruentium diſjungeret particulas, tam levi operâ diſſociabiles. Diſtinctio partium integrantium, & impenetrabilium, abſurda eſt; materia enim non aliunde ſuam impenetrabilitatem habet, quam à ſuâ extenſione, neque ſuam extenſionem aliunde, quam à multitudine partium. Ergo quocumque vocentur nomine partes alicujus ſub-

CHAPITRE TROISIEME ET DERNIER.

De l'Etre ſpirituel.

NOus examinerons trois choſes, la premiere quelle eſt la nature de l'eſprit, la ſeconde ſi on peut connoître par les lumieres naturelles qu'il y a un Dieu, la troiſieme quels ſont les principaux attributs de Dieu.

ARTICLE PREMIER.

Quelle eſt la nature des eſprits & combien il y en a d'eſpeces.

LEs eſprits dont nous parlons ici ne ſont pas cette matiere ſubtile, qui ſe réſout aiſément en une vapeur ou en un ſouffle délié, telle qu'eſt celle qui monte du cœur au cerveau, & qu'on appelle eſprits animaux. Nous ne traitons ici des eſprits qu'entant qu'ils ſont des ſubſtances diſtinctes de la matiere.

Je dis donc en premier lieu que les Péripatéticiens ont coûtume de définir l'eſprit une ſubſtance immatérielle ou incorporelle. Cette définition n'eſt pas des meilleures, parce qu'elle eſt compoſée de termes négatifs. Mais il y a certains Scholaſtiques qui font encore bien pis, lorſqu'expliquant en quoi conſiſte cette immatérialité des eſprits, ils nient que ce ſoit dans le défaut de parties intégrantes. En effet, c'eſt une opinion aſſez ordinaire parmi eux que les choſes ſpirituelles peuvent être compoſées de parties intégrantes, & que les corps en different par leurs parties impénétrables.

Hurtado combat ce ſentiment avec beaucoup de ſolidité, en faiſant voir que les eſprits ſeroient corruptibles par leur nature, s'ils étoient compoſez de parties, puisque par leur nature elles pourroient être ſéparées les unes des autres. Ainſi le tout qui en réſulteroit ſeroit corruptible par ſa nature, quand même on le ſuppoſeroit compoſé de parties que les agens créez ne pourroient ſéparer. Pour moi, je dis contre cette ſuppoſition, que les eſprits ne pourroient être conſervez que par miracle, s'ils étoient compoſez de parties, puiſqu'elles ſeroient d'une extréme ſubtilité, d'où il ſuit qu'elles ſeroient dans un mouvement perpétuel, & qu'il ſeroit aiſé de les chaſſer de leur place, ſi contre toutes les loix de la nature, Dieu n'empêchoit que l'action des corps tombans ſur elles ne ſéparât ces particules qu'un rien peut diviſer. La diſtinction de parties intégrantes & de parties impénétrables eſt abſurde. La matiere n'emprunte ſon impénétrabilité que de ſon extenſion, & ſon extenſion que de la multitude de ſes parties. Donc de quelque nom qu'on appelle les parties d'une ſubſtan-

La Metaphysique.

ce, elles sont impénétrables. Donc si les esprits avoient quelques parties, il seroient dans le lieu comme les corps, c'est-à-dire d'une maniere impénétrable, & ils seroient des corps dans un sens propre & véritable.

Je dis en second lieu que l'essence des esprits consiste en ce qu'ils sont des substances pensantes, mais que du reste, ils n'ont ni étenduë ni aucune suite de l'étenduë, comme nous l'avons prouvé en parlant de l'ame humaine. Mais il se présente une question qui n'est pas peu difficile, savoir si l'essence des esprits consiste dans la pensée actuelle, ou dans la faculté de penser.

Les Cartésiens sont pour le premier de ces deux sentimens, & leur principale raison est que s'il arrivoit que des esprits ne pensassent pas, ce seroit ou parce qu'ils ne pourroient penser, ou parce qu'ils ne le voudroient pas. Si c'étoit qu'ils ne pussent penser, la faculté de penser ne leur seroit donc pas essentielle, ce qui est contre l'opinion commune des Philosophes, & contre l'expérience manifeste d'un chacun; car nos ames pensent souvent, & par conséquent elles ont la faculté de penser. Si c'étoit qu'ils ne voulussent point penser, ils penseroient, par cela même qu'ils ne voudroient point penser; car tout acte de la volonté tel qu'est la volition enferme nécessairement quelque perception. Ainsi les Cartésiens concluent que les esprits ont sans cesse des pensées actuelles.

C'est en vain que leurs adversaires objectent qu'à la vérité, les esprits d'eux mêmes peuvent toûjours penser, mais qu'ils n'ont pas toûjours les conditions sans lesquelles ils ne sauroient avoir de pensées actuelles, de même qu'un homme qui n'est pas aveugle a toûjours la faculté de voir, & ne voit néanmoins pas toûjours, comme lors qu'il se trouve dans les ténébres. Cette réponse n'embarrasse pas les Cartésiens, parce qu'on ne sauroit assigner aucunes conditions dont l'ame dépende, qui viennent à lui manquer tout-à-fait. Car si l'ame unie au corps dépend des mouvemens du cerveau & des esprits animaux, on peut assûrer avec beaucoup de vraisemblance que ces mouvemens ne lui manquent jamais, & qu'ainsi l'ame unie au corps a toûjours en main les conditions requises pour penser.

Les autres raisons des Cartésiens sont, que comme l'essence du corps consiste dans l'extension actuelle, de même l'essence de l'esprit doit consister dans la pensée actuelle, & que comme le corps ne peut être sans aucune figure, de même l'esprit ne sauroit être sans quelque pensée.

Ceux qui défendent l'opinion contraire ne manquent point non plus de bonnes raisons. Selon eux, il est absurde de soûtenir que l'ame d'un Enfant pense sans cesse dans le sein de sa mere, & celle d'un homme durant son sommeil, ou pendant un accès du mal caduc. Ils disent encore que penser actuellement n'est pas ce que nous concevons le premier dans l'esprit, puisque penser suppose le pouvoir de penser, à quoi ils ajoûtent que la pensée répond au mouvement. Comme donc le corps n'est pas toûjours en mouvement, de même l'esprit ne pense pas toûjours, disent-ils.

La premiere raison est assez pressante, parce qu'il paroît contre le sens commun que les enfans pensent dans le sein de leurs meres. Mais nous ne nous éloignons de ce sentiment que parce que nous ne nous souvenons d'aucune idée que nous aions euë alors. Or ce n'est pas là une raison

stantiæ, illæ impenetrabiles sunt. Ergo si spiritus haberent aliquas partes, essent in loco, sicut corpora, hoc est impenetrabiliter, & essent verè ac propriè corpus.

Dico secundò essentiam spirituum consistere, in eo quod sint substantiæ cogitantes, ac cæteroquin eos carere extensione, & iis quæ extensionem sequuntur, ut probatum dedimus, ubi de animâ humanâ. Sed non levis oritur quæstio, utrum essentia spiritûs sit in actuali cogitatione, an verò in facultate cogitandi.

Priorem sententiam tenent Cartesiani, & moventur imprimis, quia si aliquando spiritus non cogitarent, hoc fieret vel quia non possent cogitare, vel quia nollent. Si quia non possent, ergo spiritus non essent essentialiter præditi facultate cogitandi, contra quam censent Philosophi omnes, & contra quam patet manifestè experientia; sæpè enim cogitant animæ nostræ, ergo habent facultatem cogitandi. Si quia nollent, contra, quia hoc ipso cogitarent, quod nollent cogitare; omnis enim actus voluntatis cujusmodi est volitio, involvit necessariò aliquam perceptionem. Inde concludunt Cartesiani spiritus esse perpetuò in actuali cogitatione.

Nec obstat responsio adversariorum, dicentium semper quidem spiritus posse cogitare, quantum est ex se, at non habere semper conditiones in promptu, sine quibus actu cogitare non possunt, quemadmodum homo non cæcus, licet habeat semper videndi facultatem, non tamen actu videt, verbi gratiâ in tenebris. Hæc responsio inquam non obstat, quia nulla possunt assignari conditiones à quibus anima dependeat, quæ penitus deficiant. Nam si anima unita corpori dependet à motibus cerebri & spirituum animalium, verisimiliter asseri potest nunquam deficere hos motus, ac per consequens animam unitam corpori semper habere in promptu conditiones, ad cogitandum prærequisitas.

Aliæ rationes Cartesianorum sunt, quod sicut essentia corporis consistit in actuali extensione, ita essentia spiritûs consistere debet in actuali cogitatione, & sicut corpus nequit esse absque ullâ figurâ, ita spiritus nequit esse absque aliqua cogitatione.

Qui contrarium tuentur non carent bonis rationibus. Dicunt enim absurdum esse defendere animam in utero matrum indefinenter cogitare, nec non inter dormiendum, dumque corpus morbo quodam sonitico detinetur. Addunt verò actu intelligere non esse primum, quod concipitur in spiritu, cum supponat vi posse intelligere, & cogitationem respondere motui. Sicut ergo corpus non semper movetur, ita spiritum non semper cogitare.

Prima ratio nonnihil urget, propterea quod alienum est à sensu communi pueros in utero cogitare. Verùm ideo abhorremus ab ea sententia, quia non recordamur ullius ideæ in utero habitæ. Quæ certe non est sufficiens ratio dubitandi de existentia cogita-

tationis. Alioquin dicere deberemus homines, quos audivimus loqui, dum dormirent, non cogitasse; sæpè enim nobis meminerunt nullius somnii.

Itaque sciendum est requiri ad memoriam concursum cerebri, ac per consequens fieri posse, ut anima cogitet, licet cogitationis suæ ideam in tempus futurum non conservet. Confirmatur, quia adversarii non possunt negare, quin pueri saltem dolore & gaudio frequentissimè afficiantur, & tamen nulli recordantur ullius affectûs, quem habuerint in infantia. Ergo à pari, quamvis perpetuò aliqua cogitatione afficerentur, non tamen recordantur illius. Ergo mala est conclusio, non recordamur nos pueros cogitasse, ergo non cogitavimus. Accedit quod nemo unquam vigilans se de nulla re cogitantem deprehenderit, & tamen multi nullius rei meminerunt eorum, quæ per horam integram cogitarunt.

Secunda ratio parum urget; nam duceret nos ad infinitum, quia sicut tu dicis ut posse intelligere concipi priùs, quam actu intelligere, convenire substantiæ spirituali, ita ego dicam posse habere facultatem intelligendi (dicis enim essentiam spirituum consistere in eo quod habeant actu facultatem intelligendi) concipi priùs convenire animæ, quam habere actu illam facultatem, & sic deinceps.

Ad refutandam tertiam rationem, inhærendum est comparationi inter cogitationem & figuram.

Quæres num etiam pueri in utero matrum cupiant aliquid, vel nolint. Respondeo affirmativè. Cum enim, creatura sensu prædita necessario suum malum aversetur, & suum bonum concupiscat, pueri verò in utero matrum aliquando benè, & aliquando malè, se habeant, necesse est ut optent dolorem expelli, & gaudium manere.

Verisimile autem est primum actum amoris elici à nobis ad præsentiam alimenti cujusdam gratissimi, cujus succus aptissimus sit ad conservandum calorem cordis, unde procedit bona valetudo animalis. Verisimile quoque est, animam amantem ejusmodi succum determinasse spiritus animales in eas partes corporis, quæ continebant illum, quæque à spiritibus compressæ & agitatæ, poterant majori copiâ illum ad cor impellere. Hæ autem partes sunt præcipuè stomachus & intestina. Hinc arcessere possumus causam, quæ facit ut amor determinet spirituum motum versùs stomachum, & intestina, unde fit ut chylus ad cor vehementius impellatur, copiosiùsque affluens inibi calorem excitet, aliosque vehementiores spiritus producat, qui ad cerebrum ascendentes, impressiones rei amatæ fovent, faciuntque ut anima amore illius rei affici perseveret. Causa inquam effectûs illius, quem amor in nobis producit, originem habere videtur ab eo quod factum est in utero matrum, quando animæ placuit aliquis succus alimentitius, aptus conservando corpori. Amor ille determinavit spiritus animales ad affluendum in stomachum, & intestina, quia, si partes

suffisante de douter de l'existence de la pensée. Autrement il faudroit dire que les hommes que nous avons entendu parler en dormant, ne pensoient point; car souvent ils ne se souviennent point d'avoir révé. La Metaphysique.

On doit donc savoir que le concours du cerveau est requis pour la mémoire, & qu'ainsi il se peut faire que l'ame pense, bien qu'elle ne conserve pas l'idée de sa pensée. En effet, nos adversaires ne sauroient nier que les enfans ne sentent souvent de la joie & de la douleur, & néanmoins aucun de ces enfans ne se souvient des sentimens de son enfance. Donc par la même raison, quand ils auroient sans cesse des pensées, néanmoins leur mémoire n'en garde aucunes traces. Donc c'est mal conclure que de dire, nous ne nous souvenons pas d'avoir pensé étant enfans, donc nous n'avons point pensé. Ajoûtez que jamais un homme éveillé ne s'est surpris ne pensant à rien, & cependant il y a bien des gens qui ne se souviennent d'aucune des choses qu'ils ont pensées durant une heure entiere.

Le seconde preuve n'est pas du même poids, car elle nous meneroit à l'infini, puisque comme, selon vous, on conçoit dans la substance spirituelle la faculté de penser avant la pensée actuelle, de même moi je dirai que pouvoir avoir la faculté de penser est conçu convenir à l'ame, avant qu'on y conçoive la possession actuelle de cette faculté, en quoi vous dites que l'essence des esprits consiste, & on pourra raisonner ainsi à l'infini.

Pour réfuter la troisieme raison, il ne faut que s'en tenir à la comparaison entre la pensée & la figure.

Vous demanderez peut-être si les enfans font aussi des souhaits & ont des aversions dans le sein de leurs meres. Je réponds qu'oui. Comme nécessairement les Créatures sensitives fuient ce qui est mauvais pour elles, & souhaitent ce qui est bon, & que les enfans dans le sein de leurs meres sont tantôt bien & tantôt mal, ils ne peuvent point ne pas souhaiter que la douleur cesse & que le plaisir demeure.

Au reste, il est vraisemblable que le premier acte d'amour est excité par la présence de quelque aliment agréable, dont le suc est fort propre à conserver la chaleur du cœur, d'où procede la santé de l'animal. Il est vraisemblable aussi que l'ame qui aime un suc de cette espéce a déterminé les esprits animaux à couler dans les parties du corps qui le contenoient, & qui comprimées & agitées par ces esprits, pouvoient en envoier davantage dans le cœur. Les principales sont l'estomac & les intestins. C'est ce qui nous fait connoitre pourquoi l'amour détermine le mouvement des esprits vers l'estomac & vers les intestins, ce qui est cause que le chyle poussé avec force & en abondance vers le cœur, y excite la chaleur, & produit d'autres esprits qui ont plus de force, & qui montant au cerveau, fortifient les impressions de la chose aimée, & font que l'ame continue d'aimer cette chose. La cause de cet effet que l'ame produit en nous, semble venir de ce qui s'est passé dans le sein des meres, lorsque quelque suc nourrissant propre à conserver le corps a plû à l'ame. Cet amour a déterminé les esprits animaux à couler dans l'estomac & dans les intestins, parce que ces parties étant comprimées, il pouvoit arriver au cœur plus de ce suc aimé. Ainsi ce mouvement des esprits est joint en nous avec cette pensée qu'on appelle

La Metaphysique.

amour, & de là il a dû arriver que la même penſée revenant, les eſprits ont dû conſerver le même mouvement. En effet, il eſt conſtant par l'expérience que ſi nous avons attaché quelque penſée à quelque mouvement du corps, l'une ne manque point d'être ramenée par l'autre. Si, par exemple, en mangeant quelque mets, nous y trouvons quelque choſe de déſagréable & de dégoutant, dès que nous voions le même mets, l'idée de dégout nous revient, de ſorte qu'il y a des gens qui ne ſauroient plus goûter d'un pareil mets.

Ceux qui ont ſenti l'amertume d'une médecine éprouvent la même choſe; car comme en penſant à cette amertume, ils ſe rappellent l'idée de médecine, ainſi en voiant la médecine, l'idée de l'amertume leur revient. On peut expliquer par ce principe certaines antipathies qu'on voit dans quelques gens pour des fleurs, par exemple, ou pour des animaux. C'eſt peut-être qu'une certaine fleur ou que quelque animal a déplû ou fait peur à la mere lorſqu'elle étoit enceinte & à ſon fruit; car il y a une liaiſon ſecrete entre l'imagination d'une femme groſſe & celle du fœtus. Peut-être auſſi la choſe eſt arrivée lorſque l'enfant étoit au berceau, ce qui eſt cauſe que l'acte de haine & le mouvement excité dans ſon cerveau par la fleur ou par l'animal ſont toûjours unis en lui par une liaiſon, qui bien qu'inconnuë aux hommes, fait pourtant que ſi dans le cours de la vie nous ſentons encore le mouvement qu'excite dans le cerveau un tel objet préſent à nos ſens, nous produiſons encore l'acte de haine attaché autrefois à cette diſpoſition du cerveau.

Au reſte, comme le premier acte d'amour eſt excité par la préſence de quelque ſuc convenable, de même le premier acte de haine eſt excité par la préſence de quelque ſuc déſagréable & nuiſible, & il eſt vraiſemblable que par une ſuite de cette haine les eſprits animaux ont coulé dans les parties où il étoit contenu, & les a reſſerrées, afin qu'il ne fût pas aiſément porté vers le cœur.

Pour en venir maintenant à la diviſion de la ſubſtance ſpirituelle, je dis en troiſieme lieu qu'il y en a deux eſpéces, l'une increée & l'autre créée. Nous parlerons de la premiere dans les articles ſuivans. Quant à la ſeconde, pour me ſervir des termes de Saint Auguſtin dans ſon traité de la quantité de l'ame, on la diviſe en eſprit propre à régir un corps, & en eſprit qui exiſte ſans aucune union avec la matiere.

De la premiere claſſe ſont les ames humaines, dont nous avons parlé vers la fin de la Phyſique, & dont nous traiterons encore ci-deſſous. Les Anges ſont de la ſeconde. On a coûtume d'en parler dans la Métaphyſique, quoique leur exiſtence ne puiſſe ſe prouver par des raiſons naturelles, & ne ſoit connuë que par la ſeule Révélation, ſi ce n'eſt que les anciens oracles, les actions prodigieuſes de Energumenes, & les arrêts prononcez contre les Magiciens & les Sorciers rendent cette exiſtence aſſez probable.

Pour nous, nous ne dirons rien ſur cette matiere, & nous laiſſons à d'autres le ſoin de chercher comment les Anges ſe communiquent leurs penſées, par quelles eſpéces ils connoiſſent les choſes corporelles, comment ils ſe ſervent des

illæ comprimerentur, poterat copioſiùs affluere in cor ſuccus ille amatus. Conjunctus ergo eſt in nobis motus ille ſpirituum cum illâ cogitatione, quam vocamus amorem, & hunc evenire debuit, ut renovatâ illâ cogitatione, ſpiritus conſtanter eundem illum motum acquirant. Conſtat enim experientiâ, quod ſi aliquam cogitationem alicui motui corporis alligaverimus, ad præſentiam unius excitatur alter denuò. Si verbi gratiâ aliquid comedentes, reperimus fœdam rem, & ſummoperè faſtidioſam, accidit ut quoties eundem cibum videmus, excitetur idea faſtidii, ita ut quidam non ampliùs poſſint guſtare ex ejuſmodi alimento.

Idem experiuntur, qui amaritudinem pharmaci ſemel ſenſerunt; nam ſicut cogitantes de amaritudine eâ, ideam pharmaci renovant, ita videntes pharmacum, amaritudinis ideam exprimunt. Et hinc poteſt dari explicatio quarumdam antipathiarum, quæ coruntur in quibuſdam hominibus, reſpectu alicujus floris, vel animalis verbi gratiâ. Fortè enim odor alicujus floris, vel viſio alicujus animalis offendit vel terruit mulierem gravidam, & ſimul fœtum ejus (datur enim conjunctio inter imaginationem gravidæ, & fœtûs quem utero geſtat) vel puerum in cunis poſitum, unde conjuncti ſunt ſimul in puero actus odii, & motus à flore vel animali in ejus cerebro excitati, quæ conjunctio licet incognita nobis, cauſa eſt tamen cur in vitæ decurſu, ſi renovetur in cerebro motus, quem cauſat tale objectum præſens ſenſibus, renovetur etiam actus averſationis, alligatus olim illi cerebri diſpoſitioni.

Cæterùm, ſicut primus actus ameris excitatus eſt ad præſentiam alicujus ſucci congrui, ita primus actus odii excitatus eſt ad præſentiam alicujus ſucci inſuavis & nocui, & conſequenter ad illud odium verìſimile eſt ſpiritus animales affluxiſſe in eas partes, ubi continebatur ille ſuccus, easque coarctaſſe, ne facilè in cor deferretur.

Nunc videamus quomodo dividatur ſubſtantia ſpiritualis. Dico tertiò eam dividi in increatam & creatam. De illâ loquemur articulis ſequentibus. Spiritus creatus dividitur in eum, qui regendo corpori accommodatur, ut verbis utar Auguſtini, in libro de quantitate animæ, & in eum, qui exiſtit abſque ullâ unione cum materiâ.

Prioris ordinis ſunt animæ humanæ, de quibus actum eſt, ſub finem Phyſicæ, & infra iterum agetur. Poſterioris verò ſunt angeli, de quibus agi ſolet in Metaphyſica, tametſi exiſtentia angelorum non probari poſſit ratione naturali, ſed ſolâ revelatione cognoſcatur, niſi quod oracula olim edita, actionesque portentoſæ editæ ab Energumenis, tum etiam Senatus-conſulta adverſùs magos & ſtrygas, reddant ſatis probabilem opinionem de angelorum exiſtentiâ.

Nos totam hanc de angelis ſeu intelligentiis tractationem miſſam facimus, in quâ quæritur quomodo ſibi invicem communicent ſuas cogitationes, quibus ſpeciebus cognoſcant res corporeas, quomodo mun-

Digitized by Google

utantur corporibus assumptis, an quilibet constituat suam speciem, ut censent Thomistæ, an sibi invicem subordinentur, quomodo existant in loco &c.

Cæterùm, de Deo non dubium est, quin ejus sit essentia actu cogitare. De angelis non tam certum, magis tamen quam de animâ humanâ, propter statum fœtûs in utero, dormientium, epilepticorum, &c. Tamen cum vita spirituum consistat in cogitatione, nec videatur vita consistere posse in merâ potentiâ ad actum, concludere fas est, in genere spirituum, spiritum quemlibet actu cogitare.

corps qu'ils empruntent, si chacun constitue son espéce, comme les Thomistes le pensent, ou s'ils sont subordonnez les uns aux autres, comment ils existent dans le lieu, & autres questions semblables. La Metaphysique,

Il n'y a aucun doute que l'essence de Dieu ne soit de penser actuellement. La chose est moins certaine par rapport aux Anges, mais elle l'est pourtant plus que par rapport à l'ame, à cause de l'état du fœtus dans la matrice, & de celui des gens qui dorment, ou qui ont le mal caduc. Néanmoins comme la vie des esprits consiste dans la pensée, & qu'en général la vie semble ne pouvoir consister dans une simple puissance non réduite en acte, il est raisonnable de conclure que tout esprit pense actuellement.

In quo consistant habitus animæ nostræ.

Definitur habitus, qualitas frequenti eorundem actuum repetitione introducta, reddens subjectum idoneum ad expeditè operandum. Scimus experientiâ nos facilè illud exsequi, quod facere assuetî sumus, sed difficile explicatur quid possit in nobis relinquere consuetudo, quod nobis largiatur facilitatem operandi. Quæ hac super re dicuntur à Peripateticis, obscuriora sunt, quam ut iis acquiescendum videatur. Audiamus recentiores.

Dicunt illi habituum naturam facilè posse concipi, si produci dicantur, non in animâ, sed in corpore. Quam enim est incomprehensibile sonos, verbi gratiâ, aures nostras ferientes, quando vivâ voce aliquid docemur, immutare posse substantiam animæ nostræ spiritualem & incorpoream, eamque reddere aptiorem ad intelligendum, tam facile concipitur eosdem sonos primùm succutientes nervos auditorios, ac deinde cerebrum, varia in ipso vestigia imprimere, meatus diversos spiritibus animalibus, in cavitatibus cerebri contentis, aperire, per quos deferantur ad partes exteriores corporis, musculosve per totum corpus respersos, ficque organa nostra dimoveant diversimodè, denique substantiam cerebri ita modificare, ut motus spirituum animalium, quibus respondent ex instituto naturæ certæ cogitationes animæ, facilius produci valeant. Idem dic de actione objectorum, quæ in idem cerebrum agunt per oculos, litterarum verbi gratiâ, quas legimus, quæque excitant in mente ideam rei, per scripturam significatæ, & dum determinant mentem ut attentè consideret res aliquas, in causâ sunt ut vestigia illarum rerum altiùs cerebro insculpantur, facilliùsque adeo spiritus animales in ea irrumpant, ex quo fit ut cogitatio rerum facilius excitetur, quæ facilitas ad rationem habitûs sufficiens est.

Addunt majoris claritatis causâ, omnia corpora, quæ solent inflecti aliquo sensu, magnam contrahere facilitatem ut eodem sensu inflectantur, quod mille exemplis evincitur. Ergo postquam crebrâ eorundem actuum repetitione fibræ cerebri agitatæ sunt, & inclinatæ certo modo, facillimè sese vertunt in eam partem, & illâ inclinatione impellunt spiritus

En quoi consistent les habitudes de notre ame.

ON définit l'habitude une qualité introduite par une fréquente répetition des mêmes actes, qui rend son sujet capable de faire quelque chose aisément. Nous savons assez par expérience que nous faisons sans peine ce que nous sommes accoûtumez à faire, mais il est difficile d'expliquer ce que l'habitude peut laisser en nous, qui nous donne la facilité d'agir. Les Péripatéticiens disent sur ce sujet des choses trop obscures pour que nous puissions nous y rendre. Voïons donc ce que pensent les Modernes.

Ils enseignent qu'il est aisé de concevoir la nature des habitudes, pourvû qu'on les suppose produites dans le corps, & non dans l'ame. En effet, n'est-il pas incompréhensible, par exemple, que des sons qui frappent nos oreilles, lorsqu'on nous enseigne quelque chose de vive voix, puissent changer la substance spirituelle & incorporelle de notre ame, & lui donner plus de disposition à comprendre? Au contraire, on conçoit sans peine que ces mêmes sons ébranlant d'abord les nerfs auditifs, & ensuite le cerveau, y impriment diverses traces, ouvrent plusieurs passages aux esprits animaux dans les cavitez du cerveau, par lesquels ils se répandent dans les parties extérieures du corps, & dans les muscles qui y sont dispersez de toutes parts, & remuent ainsi nos organes de diverses manieres, & enfin qu'ils modifient tellement la substance du cerveau, que les mouvemens des esprits animaux auxquels la nature a établi que certaines pensées répondroient, peuvent être produits avec plus de facilité. On doit en dire autant de l'action des objets qui agissent sur le cerveau par la vûë, comme, par exemple, des caracteres que nous lisons, caracteres qui excitent dans l'esprit l'idée de la chose signifiée par l'Ecriture, & qui en le déterminant à considérer cette chose attentivement, sont cause qu'elle imprime des traces profondes dans le cerveau, & qu'ainsi les esprits animaux s'y rejettent avec moins de peine, d'où il arrive que la pensée des choses se réveille aisément, facilité qui suffit pour former une habitude.

Ils ajoûtent pour éclaircir ce raisonnement, que les corps qui ont coûtume d'être pliez dans un certain sens contractent une grande facilité à être pliez dans ce sens, ce qu'on prouve par mille exemples. Ainsi lorsque par la répétition fréquente des mêmes actes, les fibres du cerveau ont été ébranlées & pliées d'une certaine façon, elles reprennent aisément cette inflexion, & par

Digitized by Google

La Metaphysique.

elle elles pouſſent les eſprits animaux vers certaines parties du corps où ils trouvent des chemins déjà tracez. Or de cette ſource vient la facilité que chacun éprouve à faire les choſes de ſa profeſſion, & à penſer à celles ſur leſquelles il a longtems exercé ſon eſprit.

Ce principe fait comprendre en premier lieu pourquoi après une longue étude nos idées s'éclairciſſent & ſe développent. C'eſt que les images des choſes ſont mieux deſſignées dans la ſubſtance du cerveau, qu'elles y ſont gravées plus profondément, que les eſprits animaux trouvent vers elles un chemin plus large & plus aiſé, & qu'ils ſe laiſſent detourner ſans peine vers les traces imprimées dans le cerveau, où l'ame les conduit ſouvent, lorſqu'elle conſidére un objet avec une attention forte & conſtante. Cette hypotheſe ſert a expliquer l'acquiſition de toutes les ſciences.

On explique par là en ſecond lieu comment le corps acquiert la faculté de produire certains mouvemens, & d'où vient l'obeïſſance prompte des membres, par rapport aux fonctions dont nous nous acquitons ſouvent. C'eſt un effet de la direction fréquente des eſprits vers un certain lieu. Alors ils y accourent en foule, relâchent les nerfs, & s'ouvrent un chemin plus ſpacieux, d'où il arrive que l'ame a de la peine à leur donner une détermination contraire, lorſqu'elle veut s'oppoſer a ſes propres habitudes, de même qu'il eſt difficile de courber un arc dans un ſens contraire a celui où il a été long-tems courbé.

Enfin ce principe fait voir comment des ſons & des mets deſagréables d'abord viennent a plaire enſuite par l'accoûtumance. C'eſt que le mouvement tremblotant de l'air & les particules des mets changent la figure des pores par leſquels ils agiſſent ſur les organes, & ébranlent les fibres des nerfs, de telle maniere que l'impreſſion portée au cerveau change en quelque façon la détermination des eſprits, changement qui fait naître dans l'ame une perception nouvelle, à cauſe de la correſpondance mutuelle des modifications du cerveau & des penſées de l'ame, dont nous avons ſouvent parlé. La même hypothéſe peut ſervir a expliquer les autres phénomenes du même genre.

animales ad certas corporis partes certaque veſtigia, & hinc oritur facilitas, quam unuſquiſque experitur ad facienda ea, quæ ſunt artis ſuæ, & ad cogitanda ea, in quibus mentem diu exercuit.

Hinc intelliges primò, cur poſt longum ſtudium notiones noſtræ ſint magis diſtinctæ & expeditæ. Quia ſcilicet imagines rerum meliùs delineatæ ſunt in ſubſtantiâ cerebri, altiùſque adhærent, & ſpiritibus animalibus apertior proniorque via eſt ad illas, nam ſpiritus animales facile detorqueantur versùs poros, ſeu veſtigia cerebro inſculpta, ad quæ ſolet eos mens frequenter dervvare, diu multumque attenta alicui objecto. Hoc modo explicabis acquiſitionem omnium ſcientiarum.

Secundò, quomodo corpus acquirat facultatem ad certos motus, & membrorum obedientia ſit expeditiſſima reſpectu officiorum, quibus crebrò fungimur. Quia nempe propter ſæpiùs iteratam ſpirituum directionem versùs aliquem locum, ſolent deinde ſpiritus uberiore affluxu eò tendere, laxare nervos, & viam ſibi apertiorem munire: ex quo etiam fit, ut difficile poſſit mens contrariam illis dare determinationem, ſi quando velit habitibus ſuis ſe opponere, quemadmodum arcus difficile tenditur in partem oppoſitam diutinæ ſuæ inflexioni.

Tertiò quomodo propter aſſuetudinem, ſoni, vel cibi antea ingrati, tandem allubeſcant. Quia minimum motus tremulus aeris, & particulæ ciborum mutant figuram meatuum, per quos agunt in organa, & nervorum fibras ſic vellicant, ut impreſſio delata ad cerebrum aliquatenus mutet ſpirituum determinationem, ex quâ novâ determinatione oritur in animâ nova perceptio propter mutuam correſpondentiam cogitationum animæ, & cerebri modificationum, de quâ tam ſæpè locuti ſumus. Cætera pari modo in hâc hypotheſi explicabis.

De quelle maniere les Enfans apprennent à parler.

L'Affinité du ſujet m'engage à traiter ici la queſtion qu'on examine d'ordinaire en Logique touchant les mots, ſavoir s'ils ſignifient parce que la volonté de celui qui parle eſt connuë. Ceux qui le nient ont coûtume d'objecter que les enfans comprennent ce que les nourrices diſent, & ne comprennent pourtant pas leur deſſein. Mais les autres ſoûtiennent que les enfans n'ignorent pas abſolument la penſée de ceux qui leur parlent, puiſque ſi une nourrice les appelle & leur dit de faire quelque choſe, ils ne lui obéiſſent qu'après avoir compris ſon intention. Il eſt vrai que quelques fois ils ſont affectez par les mots & autres ſignes, de la même maniere que les animaux, c'eſt-à-dire par rapport au ſeul mouvement des organes. Mais comme il eſt conſtant qu'ils ont la faculté de comprendre, on ne ſauroit nier qu'ils ne connoiſſent la volonté de ceux qui les gouvernent. Le viſage de leur nourrice les excite à rire ou à pleurer, parce

Quomodo Pueri loqui diſcant.

PRopter affinitatem argumenti, tranſferam hîc ex Logicâ quæſtionem, quæ ſolet fieri circa voces, an nempe ſignificent, quia cognoſcitur voluntas loquentis. Qui negant, objicere ſolent infantes intelligere voces à nutrice prolatas, neque tamen cognoſcere voluntatem nutricis. Sed negant alii pueros ignorare abſolutè voluntatem eorum, qui eos alloquuntur, nam ſi à nutrice vocentur, & compellantur ad aliquid, non accedunt ad illam, non obſequuntur illi, niſi poſt perceptam ejus voluntatem. Quamquam dici poteſt eos aliquando affici vocibus, & aliis ſignis, eo more quo animalia, hoc eſt quoad ſolum motum organorum. Sed cum conſtet ineſſe illis facultatem intelligendi, non negandum eſt cognoſci ab illis voluntatem eorum, qui ipſos regunt. Videndo vultum nutricis, excitantur vel ad riſum, vel ad fletum, quia nempè cognoſcunt pro vario

Digitized by Google

vario ſtatu illius vultûs, nutricem vel ipſis adblandiri, vel iraſci. Quod ſi cognoſcant per ea ſigna cogitationes nutricum, poterunt etiam auditis vocibus, quas illæ pronunciant, oſtendendo pomum verbi gratiâ, cognoſcere velle illas deſignare per has voces illud quod oſtendunt. Eâ voluntate cognitâ, conjungunt ipſi ideam pomi cum ſono vocis, quem audierunt pronuntiari, ita ut imago pomi, & imago vocis, ſimul in eorum memoriâ exarentur, & quaſi ſocietatem inter ſe contrahant. Fit exinde ut ſi pomum nominetur, quamvis oculis non exhibeatur, imago tamen ſoni excitet ideam rei, propter mutuam connexionem, quæ eſt inter duas illas imagines, ac tunc non amplius attendunt ad voluntatem loquentium, ſed ſolùm ad ideam, quæ cum voce aliquâ ab ipſis conjunctâ fuit. Si verò pomum videant, quamvis nemo loquatur, idea tamen pomi excitat ideam vocis, propter affinitatem ſupra dictam. Itaque à nutrice petunt pomum, ubi notandum eſt, quod ſi idea rei hodie imprimeretur menti, cras verò idea vocis, tunc altera alteram non excitaret, quia nempe nullam ſocietatem contraxiſſent.

qu'ils connoiſſent par l'air de ce viſage qu'elle les careſſe ou qu'elle eſt en colere. Or s'ils découvrent par ces ſignes les penſées des nourrices, en entendant les mots qu'elles prononcent, lorſqu'elles leur montrent une pomme, par exemple, ils pourront comprendre qu'elles veulent par ces mots déſigner ce qu'elles montrent. Cette volonté connue une fois, ils uniſſent l'idée de pomme avec le ſon du mot qu'ils ont entendu, tellement que l'image de la pomme & celle du mot ſe gravent enſemble dans leur mémoire, & y contractent, pour ainſi dire, une étroite liaiſon. Il arrive enſuite que ſi on nomme devant eux une pomme, quoiqu'on ne leur en montre point, l'image du ſon réveille en eux l'idée de la choſe, par la connexion mutuelle qui eſt entre ces deux images. Alors ils ne font plus attention à la penſée de ceux qui parlent, mais ſeulement à l'idée qu'il ont jointe eux mêmes à quelque mot. Que ſi au contraire, ils voient une pomme, quoique perſonne ne parle, néanmoins l'idée de la pomme fait revenir l'idée du mot qui la ſignifie, par un effet de l'affinité ſuſdite de ces deux idées. Ainſi ils demandent une pomme à leur nourrice, ce qui me donne lieu d'obſerver que ſi l'idée d'une choſe s'imprimoit aujourd'hui dans l'eſprit, & demain l'idée du mot, alors l'une ne rameneroit pas l'autre, parce qu'il n'y auroit aucune liaiſon entre elles.

LA METAPHYSIQUE.

Hinc intelliges quomodo pueri loqui diſcant. Sed ut iſta meliùs percipiantur, oportet rem altiùs repetendo, obſervare unionem animæ cum corpore in eo eſſe poſitam, quod cogitationes animæ quibuſdam corporis modificationibus ſint alligatæ, & viciſſim. Connexio illa cogitationum mentis, & materiæ diſpoſitionum, aliquando noſtri juris eſt, ſed ſæpiùs ab ipſâ naturâ independenter à voluntate noſtrâ conſtituitur. Verbi gratiâ, idea arboris conjungitur cum impreſſione, quam vox arbor in cerebro cauſat independenter à noſtro arbitrio, non verò cum impreſſione, quam arbor viſa cerebro infigit. Nam ſive velimus, ſive nolimus, excitatur idea arboris in mente noſtrâ, quotieſcumque oculi benè diſpoſiti in eam intuentur. Idem dic de perceptione ſaporum, caloris, frigoris &c. quæ ita connectitur cum actione quarundam corporum in organa noſtra, ut non pendeat à nobis habere, vel non habere perceptionem, quando noſtra organa actionem illam acceperunt. Cum autem nulla ſit conformitas inter ideam, perceptionemve, & impreſſionem cerebro organiſve factam, evidens eſt nexum ſuprà dictum rerum adeo diſſimilium opus eſſe Dei. Unde non mirum, ſi viſo circulo, eadem in omnibus hominibus idea excitetur, quandoquidem ita in omnibus hominibus à ſupremo rerum omnium opifice condita eſt, ut certam habeant cogitationem, quoties objecta agunt in humanum cerebrum. Quia verò hæc objecta relinquunt in cerebro quædam veſtigia, quibus ſimiliter alligatur idea horum objectorum, hinc fit ut facilius cogitemus de rebus corporeis, quam de ſpiritualibus; quippe corporeorum veſtigia remanent in cerebro, non verò ſpiritualium.

Voilà qui fait comprendre de quelle maniere les enfans apprennent à parler. Mais pour mieux entendre cette matiére, il faut en reprenant les choſes dès leur principe, obſerver que l'union de l'ame avec le corps conſiſte en ce que les penſées de la premiére ſont liées à certaines modifications du ſecond, & que cette connexion des penſées de l'ame & des diſpoſitions de la matiere dépend quelquefois de nous, & la plûpart du tems eſt établie par la nature dans une indépendance entiére de notre volonté. Ainſi l'idée d'arbre eſt attachée à l'impreſſion que le mot *arbre* fait dans notre cerveau ſans aucune dépendance de notre volonté, & non à l'impreſſion que la vûë d'un arbre produit dans notre cerveau. Car bon gré malgré que nous en aions, l'idée d'arbre ſe réveille dans notre ame, dès que nos yeux ſont bien diſpoſez, & que nous voions un arbre. Il faut dire la même choſe de la perception des ſaveurs, de la chaleur, du froid, &c. Elle eſt tellement liée à l'action de certains corps ſur nos organes, qu'il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas cette perception, lorſque nos organes ont reçu cette action. Or comme il n'y a aucune conformité entre une idée ou une perception, & l'impreſſion faite ſur notre cerveau ou ſur les organes de nos ſens, il eſt évident que la liaiſon ſuſdite entre des choſes auſſi différentes eſt l'ouvrage de Dieu. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'à la vûë d'un cercle les hommes aient la même idée, puiſque le Créateur de toutes choſes a réglé que les hommes auroient tous certaines penſées, dès que les objets agiroient d'une certaine façon ſur leur cerveau. Mais comme ces objets laiſſent dans le cerveau quelques traces auxquelles l'idée de ces objets eſt attachée, de là vient que nous penſons avec moins de peine aux choſes corporelles qu'aux choſes ſpirituelles, parce que les veſtiges des premieres demeurent dans le cerveau, ce que ne font pas les veſtiges des ſecondes.

Ut redeamus ad connexionem illam, quæ ſit voluntibus hominibus, inter ſones ore prolatos, & perceptiones animæ, hoc ſtatim mirandum occurrit,

Pour revenir à la connexion que les hommes mettent entre les mots & les perceptions de l'ame, il ſe préſente d'abord un véritable ſujet d'étonne-

Digitized by Google

La Metaphysique. tonnement, ſavoir comment il ſe peut faire que dès qu'un mot frappe nos oreilles & s'imprime dans notre cerveau, la perception de la choſe ſignifiée ſe réveille d'abord & ſe lie avec le ſon de la voix, bien qu'il n'y ait aucune reſſemblance entre ce ſon & notre perception. Il faut recourir ici à la loi de la Nature inſtituée par Dieu touchant l'union de l'ame & du corps, loi par laquelle le Créateur a établi que quand une idée de l'ame auroit été liée une fois avec quelque affection des organes, & auroit laiſſé quelques traces dans le cerveau, ces deux choſes ſe ramèneroient l'une l'autre mutuellement.

Ce principe poſé, il faut que chaque fois que l'idée d'une pomme revient, qu'elle rouvre les traces que le mot *pomme* a imprimées auparavant, & que chaque fois que le ſon ou le mot ſe fait entendre de nouveau, l'idée revienne auſſi, puiſque l'idée & le mot ont été liez enſemble dans le même moment.

Si vous demandez maintenant pourquoi les hommes ont plûtôt attaché l'idée de pomme au mot *pomme*, qu'à celui de pain, c'eſt parce que dans leur enfance, ils ont entendu le mot *pomme* dans le moment que voiant une pomme, ils ont reçu l'idée de pomme, de ſorte que l'impreſſion du mot *pomme* s'eſt trouvée liée avec l'idée de ce fruit.

Au reſte nous parlons ici de la maniere ordinaire d'apprendre les Langues, & non de la maniere d'en inventer de nouvelles, auquel cas il faudroit une réſolution ferme & conſtante de penſer à quelque choſe chaque fois qu'on entendroit un certain ſon, réſolution qui produiroit à la fin une liaiſon néceſſaire entre la perception du ſon & celle de la choſe.

Nous ne devons pas obmettre que Dieu a conſtruit tellement nos corps qu'il y a une grande liaiſon entre les organes de l'ouie & ceux de la voix. En effet, du nerf qui eſt le principal organe de l'ouie, il part un rameau remarquable qui ſe partage en pluſieurs filets ſur la langue & ſur ſes muſcles, ce qui eſt cauſe que nous répetons avec tant de facilité les ſons que nous avons entendus. Ainſi il n'eſt pas étonnant que les enfans qui perçoivent à la fois l'idée & le nom d'un fruit, & qui ont grande envie de ce fruit, s'efforçant de former le ſon qu'ils ont entendu proférer à ceux qui leur montroient ce fruit, réüſſiſſent enfin à le former.

Pour revenir à mon ſujet, je dis que le ſentiment qui place les habitudes dans le cerveau eſt fortifié en premier lieu par la raiſon que les maladies & la longueur du tems font oublier à la fin les ſciences. Or c'eſt ce qu'il eſt aiſé de concevoir, en ſuppoſant que ces habitudes conſiſtent dans certaines modifications du cerveau, modifications qu'on ſent bien qui peuvent être détruites par la longueur des tems, ou par la violence d'une maladie. C'eſt au contraire une choſe bien difficile à comprendre, ſi on ſuppoſe que les ſciences ſont des qualitez inhérentes à l'ame; car comment une choſe corporelle chaſſera-t-elle d'un ſujet ſpirituel une qualité ſpirituelle, puiſque des qualitez corporelles & des qualitez ſpirituelles ne ſont pas contraires les unes aux autres, c'eſt-à-dire ne ſe chaſſent pas d'un ſujet les unes les autres?

Une ſeconde raiſon, c'eſt que pluſieurs habitudes ne s'acquierent que par l'amolliſſement de quelqu'organe peu ſouple, comme lorſque les enfans apprennent à former des lettres & à prononcer des mots.

Une troiſieme raiſon enfin, c'eſt qu'une faculté

qui fieri poſſit, ut licet nulla ſit ſimilitudo vocis cum perceptione noſtrâ, tamen quoties vox aures ferit, cerebroque imprimitur, ſtatim recurrat rei perceptio, & cum ſono vocis conjungatur. Hîc recurrendum eſt ad legem naturæ à Deo latam pro unione animæ & corporis, quâ lege Deus ſtatuit, ut poſtquam ſemel idea mentis conjuncta fuerit cum aliquâ organorum affectione, relinquens veſtigium ſuum in cerebro, hæc duo deinceps ſe mutuò excitent.

Hoc poſito, evenire debet, ut quoties idea pomi recurrit, excitetur quoque veſtigium, quod vox, pomum, ante impreſſit, & viciſſim ut quoties ſonus vel vox redit, excitetur quoque idea, quandoquidem uno & eodem tempore ſunt conjuncta.

Si jam quæras cur potiùs homines alligaverint ideam pomi, cum voce, pomum, quam cum voce panis, dico quia in infantiâ audiverunt in eo ipſo tempore, quo videntes pomum, habebant ideam illius, vocem, pomum, cujus impreſſio per conſequens connexa eſt cum idea pomi.

Loquimur de modo vulgari addiſcendi linguas, non verò de modo illas ex integro excogitandi, quo caſu intervenire deberet firma & conſtans voluntas cogitandi de re aliquâ, quoties audiretur certus ſonus, quæ voluntas nexum neceſſarium tandem efficeret inter perceptionem ſoni, & perceptionem rei.

Neque hîc prætermittere debemus eam hominis ſorgitum Deum eſſe corporis fabricam, ut magna eſſet ſocietas inter organa auditûs, & organa vocis. Nam ex nervo qui præcipuum eſt organum auditûs, ramus inſignis in linguam & linguæ muſculos diſtribuitur, unde fit, ut ſonos auribus exceptos tam facilè reddamus. Proinde non mirum ſi infantes, quibus ſimul obverſatur Idea & nomen fructûs, quique magno deſiderio tenentur illius, annitentes formare vocem, quam audiverunt ab illis, qui fructum oſtendebant, tandem eam exprimant.

Ut redeam ad illud unde diverterem, dico ſententiam, quæ habitus locat in cerebro, confirmari primò, ex eo quod morbi & diuturnitas temporis oblivionem ſcientiarum inducunt. Quæ res facilè concipitur, poſito quod habitus illi conſiſtant in quibuſdam cerebri modificationibus, quas evidens eſt lapſu temporis, & violentiâ morbi obliterari poſſe. Difficillimè verò concipitur, poſito quod ſcientiæ ſint qualitates in ipſâ animâ inhærentes; nam quomodo res corporea expellet à ſubjecto ſpirituali qualitatem ſpiritualem, cum qualitates corporeæ & ſpirituales non ſint contrariæ, hoc eſt non ſe mutuò expellant à communi ſubjecto?

Secundò, ex eo quod multi habitus non aliter inducantur, quam ſeparatâ rigiditate alicujus organi, ut cum pueri litteras formare diſcunt, & linguam variis modis inflectere.

Tertiò, ex eo quod facultas, quæ indiget habitu, ob-

obſtaculis præpedita eſt, quo minùs facilè munus ſuum obeat. Hoc verò dici nequit de animâ in ſe conſideratâ, ut quæ ad intelligendum expedita ſit naturâ ſuâ. Ergo difficultas, ſive obſtacula organa competunt, ergo in illis reſidere debet habitus.

tè qui a beſoin d'habitude pour être exercée, trouve des obſtacles qui l'empêchent de faire ſes fonctions. Or c'eſt ce qu'on ne peut dire de l'ame conſidérée en elle même, puiſqu'elle a par ſa nature tout ce qu'il lui faut pour penſer. Donc ces obſtacles ne ſe rencontrent que dans les organes de l'ame, d'où il s'enſuit que ces organes ſont le ſiége des habitudes. La Metaphyſique.

Objicies primò dari habitus intellectuales, ſeu ſpirituales, ergo dari habitus, qui inhærent ipſi animæ.

On objecte d'abord qu'il y a des habitudes intellectuelles ou ſpirituelles, & que par conſéquent, il y en a qui ſont inhérentes à l'ame.

Reſpondeo habitus intellectuales, ut ſcientias, jure meritò ſic vocari, licet conſiſtant in cerebri modificationibus, quia nexum habent neceſſarium cum operationibus intellectûs, & quia ob eam cerebri diſpoſitionem, quæ facit habitum, intellectus facilè cogitat de rebus quibusdam. Sunt ergo ſpirituales illi habitus, non in ſe, ſed in effectu, quem producunt, vel quia ſunt inſtrumentum rei ſpiritualis.

Je réponds que les habitudes intellectuelles, telles que les ſciences, portent ce nom à bon titre, bien qu'elles conſiſtent dans des modifications du cerveau, parce qu'elles ont une liaiſon néceſſaire avec les opérations de l'entendement, & que cette diſpoſition du cerveau qui forme une habitude, facilite à l'entendement les moïens de penſer à certaines choſes. Ainſi il y a des habitudes qui ſont ſpirituelles, non en elles mêmes, mais dans l'effet qu'elles produiſent, ou parce qu'elles ſont l'inſtrument d'une choſe ſpirituelle.

Objicies ſecundò habitus produci per actus ſpirituales, ſæpiùs repetitos, ergo eſſe ſpirituales.

On objecte enſuite que les habitudes ſont produites par des actes ſpirituels réitérez pluſieurs fois, & que par conſéquent elles ſont ſpirituelles.

Reſpondeo negando conſequentiam, quia qualitates non à cauſa efficiente habent ut ſint ſpirituales. Alioquin quicquid Deus produceret eſſet ſpirituale. Sed habent à ſubjecto in quo recipiuntur. Ergo ſi habitus producantur in cerebro, licet à cauſâ efficiente ſpirituali, ſunt tamen corporei, non verò ſpirituales. Adde quod habitus propriè producuntur per ſpiritus animales, qui ſunt corpus, neque aliter cogitationes intellectûs ſunt cauſæ earum, quam quia determinant ſpiritus animales, ex inſtituto naturæ, ad motus, qui cerebrum veſtigiis meatibuſque diverſis efficiunt.

Je réponds en niant la conſéquence, parce que ce n'eſt point la cauſe efficiente des qualitez qui fait qu'elles ſoient ſpirituelles, mais le ſujet dans lequel elles ſont reçuës. Autrement Dieu ne produiroit rien que de ſpirituel. Donc ſi les habitudes réſident dans le cerveau, elles ſont corporelles, bien qu'elles aient une cauſe efficiente ſpirituelle. Ajoûtez que les habitudes à proprement parler ſont produites par les eſprits animaux qui ſont corporels, & que les penſées de l'entendement ne ſont la cauſe de ces habitudes, qu'en ce que par l'inſtitution de la Nature elles déterminent les eſprits animaux à des mouvemens qui tracent dans le cerveau divers veſtiges & divers paſſages.

Objicies tertiò habitum eſſe cauſam cognitionis ſpiritualis, ergo non eſſe materialem.

On objecte en troiſieme lieu qu'une habitude eſt la cauſe d'une connoiſſance ſpirituelle, d'où il ſuit qu'elle n'eſt pas matérielle.

Reſpondeo eſſe cauſam per accidens, ſive occaſionalem, non verò phyſicam, etenim in tantum ea diſpoſitio cerebri, quam habitum dicimus, eſt cauſa cogitationis, quatenus eſt conditio, ad cujus præſentiam Deus voluit ut anima unita corpori cogitaret.

Je réponds qu'elle eſt cauſe accidentelle ou occaſionnelle, & non pas phyſique, vû que cette diſpoſition du cerveau qu'on nomme habitude n'eſt la cauſe de la penſée, qu'entant que c'eſt une condition, en la préſence de laquelle Dieu a voulu que l'ame unie au corps penſât toûjours.

Examinatur an judicia pertineant ad voluntatem.

Experimur in nobis duas ſpecies cogitationis admodum diverſas, nempè cognitionem, & volitionem, unde factum eſt, ut duas tribuerint facultates animæ noſtræ Philoſophi, quarum alteram vocarunt intellectum, alteram verò voluntatem, ad quam dicunt pertinere vè amare vel odio habere. Carteſiani hac in re nova dogmata propoſuerunt. Dicunt enim judicia, quæ vulgò dicuntur eſſe ſecunda operatio intellectûs, pertinere ad voluntatem, hoc eſt, non fluere ab anima quatenus cognoſcit, ſed quatenus vult. Quod probant, quia judicare rem eſſe veram vel falſam, & aſſentiri alicui propoſitioni, vel diſſentire ab illâ, ſunt unum & idem. Aſſen-

Si les jugemens appartiennent à la volonté.

NOus éprouvons en nous deux eſpéces de penſées qui différent extrêmement, ſavoir la connoiſſance & la volition, ce qui eſt cauſe que les Philoſophes ont attribué deux facultez à notre ame, dont ils ont appellé l'une entendement, & l'autre volonté, à laquelle ils ont enſeigné qu'appartenoient l'amour & la haine. Les Carteſiens ont ſur cette matiére des ſentimens particuliers. Ils diſent que les jugemens dont on fait d'ordinaire la ſeconde opération de l'entendement, appartiennent à la volonté, c'eſt-à-dire qu'ils découlent de l'ame, non entant qu'elle connoît, mais entant qu'elle veut. Ils le prouvent par la raiſon, que juger qu'une penſée eſt vraie ou qu'elle eſt fauſſe, & donner ſon conſentement à une propoſition ou le refuſer, ſont une ſeule & mê-

La Metaphysique.

me choſe. Or donner ſon conſentement à une propoſition ou le refuſer paroit être la même choſe que l'embraſſer ou la rejetter, deux actes qui ſans doute appartiennent à la volonté. D'ailleurs nous éprouvons, que ſouvent nous conſentons à une propoſition, parce que nous le voulons, & que ſouvent nous la rejettons auſſi, parce que nous le voulons, puiſque ſi nous voulions retenir notre aſſentiment, nous pourrions le faire ſans peine. D'un autre côté, l'aſſentiment diffère de la connoiſſance claire & diſtincte du ſujet, de l'attribut, & de la connexion du ſujet avec l'attribut. Donc ce n'eſt pas un acte de l'ame entant qu'elle connoit, mais entant qu'elle veut. La preuve de l'antécédent, c'eſt que nous pouvons connoître cette propoſition entiere, *les Etoiles ſont en nombre pair*, c'eſt-à-dire comprendre clairement & diſtinctement ce que c'eſt que les Etoiles en nombre pair, ſans affirmer qu'elles ſont en effet en nombre pair, ce qui eſt une forte preuve que l'affirmation eſt un acte diſtinct de la connoiſſance.

Les mêmes Philoſophes enſeignent que l'entendement n'eſt rien autre choſe qu'une faculté de recevoir diverſes idées, ou de concevoir pluſieurs choſes, au lieu que la volonté eſt la puiſſance de recevoir diverſes inclinations ou de vouloir différentes choſes. Ils ajoûtent que Dieu incline toûjours notre volonté vers le bien en général, & que notre volonté n'eſt cependant point dans un état purement paſſif: qu'elle eſt maitreſſe de tourner cette inclination qu'elle a reçue de Dieu vers tel objet qu'il lui plaît; mais qu'elle ne peut point ne pas l'employer: & que notre liberté conſiſte en ce que notre ame peut diriger vers les objets qui lui ſont agréables la pente que Dieu lui a donnée vers le bien en général, & déterminer ainſi vers quelque objet particulier cette pente qui auparavant étoit vague & indéterminée.

En effet, pour que la volonté borne à quelque bien particulier le penchant qu'elle a vers le bien en général, il faut de toute néceſſité que l'entendement connoiſſe ce bien particulier. Par conſéquent, la puiſſance qu'a la volonté de déterminer ſes inclinations à un objet plûtôt qu'à un autre, doit comprendre la puiſſance d'appliquer l'entendement à la conſidération des objets, puiſque jamais cette volonté ne pourroit choiſir un objet par préférence à un autre, ſi elle ne pouvoit commander à l'entendement de lui repréſenter divers objets, parmi leſquels elle choiſit celui qui la flatte davantage. Les Cartéſiens avouent avec les autres Philoſophes que la volonté n'eſt pas libre par rapport au bien en général, puiſqu'il eſt impoſſible de ne vouloir point ſa félicité. Mais ſelon eux, elle eſt libre par rapport aux biens particuliers, entant qu'il ſe peut faire que l'ame ne les connoiſſe point en qualité de ſouverain bien.

Contre ce qu'ils enſeignent que les jugemens appartiennent à la volonté, on objecte en premier lieu qu'il y a certaines véritez dont la clarté frappe avec tant de force, que nous ne pouvons ne pas les admettre.

Mais ils répondent que cette raiſon n'empêche point que notre aſſentiment ne ſoit volontaire, de même que notre amour pour la félicité eſt volontaire, bien qu'il ne dépende pas de nous de la haïr. Donc l'aſſentiment à des véritez évidentes eſt volontaire, & il ne paroît être donné

tiri verò & diſſentire videntur eſſe idem ac amplecti, & reſpuere, qui ſine dubio actus ſunt voluntatis. Præterea experimur ſæpè nos aſſentiri alicui propoſitioni, quia volumus, & diſſentire, quia volumus, nam ſi vellemus cohibere aſſenſum, poſſemus facile. Inſuper aſſenſus diſtinguitur à clara & diſtincta cognitione ſubjecti & prædicati, & nexûs ſubjecti cum prædicato. Ergo non eſt actus animæ, quatenus cognoſcit, ſed quatenus vult. Antecedens patet, quia poſſumus intelligere integram hanc propoſitionem, ſtellæ ſunt numero pares, cognoſcere nempè clarè & diſtinctè, quid ſit ſtellas eſſe numero pares, absque eo quod affirmemus eas eſſe pares, magno ſane argumento affirmationem eſſe actum diſtinctum à cognitione.

Dicunt iidem Philoſophi intellectum nihil aliud eſſe, quam potentiam recipiendi varias ideas, ſive percipiendi varias res: voluntatem verò eſſe potentiam recipiendi varias inclinationes, ſeu volendi varias res. Dicunt deinde Deum imprimere ſemper voluntati noſtræ inclinationem ad bonum in genere, ſed voluntatem non ſe habere merè paſſivè, ſed poſſe inflectere ad quaſcumque voluerit partes inclinationem ſibi à Deo impreſſam, licet eam nequeat ſiſtere, atque in hoc conſiſtere libertatem noſtram, nimirum in eo quod anima noſtra poteſt dirigere verſus objecta ſibi grata, inclinationem, quâ Deus illam movet ad bonum in genere, & ita facere ut illa inclinatio quæ vaga erat & indeterminata feratur ad quoddam objectum in particulari.

At enim, ut voluntas generalem propenſionem, ad bonum in communi, contrahat ad aliquod bonum in particulari, requiritur neceſſariò, ut bonum illud particulare cognoſcatur ab intellectu, proinde potentia, quam habet voluntas determinandi ſuas inclinationes ad unum objectum potiùs quam ad aliud, comprehendit neceſſariò potentiam applicandi intellectum ad conſiderationem objectorum, numquam enim poſſet ſeſe determinare ad unum objectum, præ alio, niſi poſſet imperare intellectui, ut ſibi repræſentet varia objecta, inter quæ ipſe eligit illud, quod maximè arridet. Fatentur una cum cæteris Philoſophis, voluntatem non eſſe liberam quoad bonum in communi, non enim eſt poſſibile ulli nolle ſuam felicitatem. Dicunt ergo eſſe liberam, quoad bonum in particulari, in quantum fieri poteſt, ut non cognoſcatur ab animâ, ſub ratione ſummi boni.

Adverſùs id, quod dicunt judicia pertinere ad voluntatem, primò objicitur aliquas eſſe veritates adeo claras & diſtinctas, ut ab ipſis diſſentire nequeamus.

Sed reſpondetur id non impedire, ne tunc voluntariè aſſentiamur, ſicut voluntarie amamus felicitatem noſtram, quamvis non ſit in noſtrâ poteſtate poſitum illam odio habere. Aſſenſus ergo veritatibus evidentibus voluntarius eſt, & ideò ſolùm vide-

videtur præberi neceſſariò, quia voluntas non poteſt imperare intellectui, ut eas veritates penitiùs examinet. Nam quando res apparent nobis evidenter veræ, intellectus eas in omnes partes verſavit, & ſecundùm omnes reſpectus conſideravit, ita ut nihil ulteriùs inquirendum remaneat, ac proinde voluntas noſtra teneatur acquieſcere repræſentationi intellectûs. Et quamvis aſſenſus ille præbeatur rebus minimè jucundis aliquando (ſunt enim veritates odioſæ multùm, & noxiæ non rarò) tribui tamen debet voluntati, quemadmodum ille, qui nequit ampliùs ambulare, ſiſtit voluntarie, hoc eſt vult ſiſtere, licet illa quies ſit ipſi perniciosa, vel quia inſequuntur eum prædones, vel quia feſtinandum eſſet, magni commodi gratiâ. Eodem modo, cum intellectus non ampliùs poteſt repræſentare objectum ſub aliâ formâ, voluntas vult ſiſtere, licet ea quies non ipſi ſit grata.

Objicitur ſecundò, ſequi ex hâc ſententiâ intellectum nunquam errare, ergo omnes errores eſſe voluntarios, ergo neminem falli, niſi qui vult errare, quod eſt abſurdum.

Reſpondetur verum eſſe quidem neminem velle falli, ſed hoc non impedire, quin multi aſſentiri velint iis, in quibus reperitur error. Acquieſcit ſæpe voluntas perceptionibus, ſibi ab intellectu repræſentatis, non claris, neque diſtinctis, & tunc vel præcipitatione vel inſcitiâ falſum efformat judicium, & hoc vocatur ab iſtis Philoſophis abuti ſuâ libertate.

Abuſus ille libertatis in eo conſiſtit, quod non utamur libertate noſtrâ, quantum poſſumus, & priùs aſſentiamur ideis intellectûs, quam pro jure noſtro illum juſſerimus repræſentare nobis objecta, ſub quocumque reſpectu. Nam tum demum acquieſcere debemus intellectûs repræſentationibus, & ſiſtere ejus diſquiſitiones, quando non ampliùs liberi ſumus ad aſſentiendum, hoc eſt, quando nulla diſquiſitio objecti ſupereſt, quam intellectui imperare poſſimus. Cum res eò pervenit, tunc veritatem eam habent evidentiam, quæ neceſſariò trahere dicitur, & cujus reſpectu voluntas amittit ſuam libertatem indifferentiæ.

Frequentiùs autem accidit, ut voluntas circa verum amittat ſuam indifferentiam, quam circa bonum, quia ſæpè verum illi repræſentatur tantâ cum evidentiâ, ut nullam rationem habeat dubitandi. At verò nullum eſt bonum, quod ita clare videamus eſſe amandum, ut nulla ratio illud non amandi ſuperſit, propterea quod affectus noſtri, & propenſiones ad voluptates corporeas, quæ ſunt rationes multùm efficaces adversùs vera bona, ſunt inſeparabiles à nobis, quamdiu hanc vitam vivimus.

Hinc ſequitur, liberum arbitrium conſiſtere in ſolâ voluntate, noſtramque libertatem indifferentiæ tam diu durare, ergo verum, donec intellectus examinavit objecta ſecundùm omnes eorum formas ac reſpectus, ita ut voluntas nihil habeat, quod porrò perſcrutandum illi imperet, & ergo bonum,

nécessairement, que parce que la volonté ne peut commander a l'entendement d'examiner ces vérités plus à fond. Car lorsque les choſes nous paroiſſent vraies évidemment, l'entendement les a tournées de tous côtez, & les a conſidérées ſelon toutes ſortes de faces, en ſorte qu'il ne reſte rien davantage à examiner, & qu'ainſi notre volonté eſt obligée d'acquieſcer aux repréſentations de l'entendement. Et bien qu'on donne ſouvent ſon conſentement à des choſes déſagréables, comme par exemple à des véritez odieuſes & nuiſibles, néanmoins c'eſt la volonté qui le donne, de même qu'un homme qui ne peut plus marcher s'arrête volontairement, c'eſt-à-dire veut s'arrêter, quoique ce repos doive lui être pernicieux, & que, par exemple, il ſoit pourſuivi par des voleurs, ou qu'il dût ſe hâter pour obtenir quelqu'avantage conſidérable. De la même maniere, lorsque l'entendement ne peut plus repréſenter un objet ſous d'autres formes, la volonté ſe réſout à s'en tenir à ce qu'elle a, quoique cet acquieſcement ne lui ſoit pas agréable. La Metaphyſique.

On objecte en ſecond lieu qu'il s'enſuit de cette opinion que l'entendement ne ſe trompe jamais, & qu'ainſi les erreurs ſont toûjours volontaires, ce qui veut dire que perſonne ne ſe trompe que parce qu'il veut ſe tromper, ce qui eſt abſurde.

La réponſe eſt qu'à la vérité perſonne ne veut ſe tromper, mais que néanmoins pluſieurs veulent acquieſcer à des choſes où l'erreur ſe trouve. Souvent la volonté conſent à des perceptions que l'entendement lui a repréſentées, qui ne ſont ni claires, ni diſtinctes, & alors par précipitation ou par ignorance, elle forme un jugement faux, ce que les Cartéſiens appellent abus de ſa liberté.

Cet abus conſiſte en ce que nous ne nous ſervons pas de notre liberté autant que nous pouvons, & que nous acquieſçons aux idées de l'entendement, ſans lui avoir ordonné comme nous le devions de nous repréſenter les objets ſous toute ſorte de faces. Car nous ne devons nous rendre aux repréſentations qu'il nous fait, & mettre fin à ſes recherches, que lorsque nous ne ſommes plus libres pour acquieſcer, c'eſt-à-dire lorsqu'il ne reſte plus aucun examen que nous puiſſions exiger de l'entendement. Quand on eſt venu à ce point, alors les véritez ont ce dégré d'évidence, qu'on dit entrainer néceſſairement, & qui fait perdre à la volonté ſa liberté d'indifférence.

Au reſte il arrive plus de fois à la volonté de perdre cette indifférence par rapport à des véritez que par rapport au bien, parce que ſouvent le vrai lui eſt montré avec tant d'évidence, qu'elle n'a aucune raiſon de douter. Au contraire, il n'y a aucun bien qui nous paroiſſe tellement aimable, qu'il ne nous reſte aucune raiſon de ne le pas aimer, parce que nos paſſions & notre penchant pour les plaiſirs corporels, paſſions & penchans qui ſont autant de raiſons efficaces contre les vrais biens, ſont inſéparables de nous tant que nous vivons.

Il s'enſuit que le libre arbitre conſiſte dans la volonté ſeule, & que notre liberté d'indifférence ſubſiſte par rapport au vrai juſqu'à ce que l'entendement ait conſidéré les objets de tous côtez, tellement que la volonté n'ait plus rien à lui ordonner d'examiner, & par rapport au bien, juſqu'à ce que ce qu'il a d'aimable nous ſoit repré-

Digitized by Google

La Metaphysique.

ſanté ſans aucune raiſon de douter, d'où il eſt aiſé d'inférer que notre indifférence naît, ou d'une ignorance totale, ou d'une connoiſſance imparfaite.

dones absque ullâ ratione dubitandi repræsentatur nobis ejus amabilitas, unde non difficile colliges, indifferentiam nostram oriri ex ignorantiâ, aut ex cognitione imperfectâ.

Article Second.

Preuves de l'exiſtence de Dieu par la Raiſon.

Les Scholaſtiques ſe ſont appliquez fortement au louable deſſein de recueillir & de fortifier les preuves de l'exiſtence divine, comme on peut le voir dans les Oeuvres de François Suarez, & les Modernes à leur tour ont emploié tout ce qu'ils avoient de talens pour mettre cette importante matiere dans un beau jour, ainſi qu'il paroît par l'exemple de Deſcartes dans ſes Méditations. C'eſt pourquoi nous prendrons quelque choſe des uns & des autres.

Thomas d'Aquin emploie cinq argumens pour prouver qu'il y a un Dieu. Le premier, emprunté du mouvement, eſt dans la forme ſuivante. Ce qui eſt mû eſt mû par un autre. Donc, ou il faut admettre un progrès à l'infini, ou il faut s'arrêter à un premier moteur, qui meuve tout ſans être mû lui même par un autre. Or il ne peut y avoir de progrès à l'infini. Donc il faut s'arrêter à un premier moteur qui eſt Dieu.

La ſeconde raiſon eſt tirée de la nature de la cauſe efficiente, qui étant diſtincte néceſſairement de ſon effet, n'a pû ſe produire elle même, d'où il s'enſuit qu'elle a été produite par une autre. Ainſi pour ne pas donner dans le progrès à l'infini, il faut reconnoître quelque choſe qui par ſa nature ſoit éternel & improduit, & qui ſoit la cauſe des autres Etres. Or ce quelque choſe eſt Dieu.

La troiſieme preuve eſt priſe de ce qu'il y a des Etres poſſibles, d'où il s'enſuit qu'il y a quelque choſe qui a pû les produire. Or ſi ce quelque choſe exiſte néceſſairement, donc il y a un Etre néceſſaire, & néceſſaire par ſa nature, ſans quoi il faudroit admettre un progrès à l'infini, & cet Etre eſt Dieu.

Le quatrieme argument, emprunté des divers dégrez de perfections, eſt conçu en ces termes. Comme il y a des choſes meilleures les unes que les autres, il faut qu'une bonté plus grande procède d'une plus grande conformité avec quelqu'Etre excellent, qui ſoit la régle de toute bonté. Donc il y a un Etre ſouverainement bon & parfait. Donc il y a un Dieu.

Le cinquieme eſt tiré du gouvernement de l'Univers. Nous voions que les Créatures, même celles qui ſont inanimées, agiſſent toutes pour une fin, dont elles ne s'écartent jamais. Or elles ne ſe dirigent pas elles mêmes vers cette fin. Donc elles y ſont dirigées par quelque Etre tout puiſſant & très-ſage, qui ne peut être que Dieu.

Il s'agit maintenant de prévenir l'objection qu'on pourroit faire, ſavoir, que le progrès à l'infini ne répugne point comme nous l'avons ſuppoſé. Je réponds donc en premier lieu qu'il n'y a perſonne né avec d'aſſez bons yeux pour concevoir en parcourant les générations ſucceſſives des hommes, qu'il y en ait un dans cette ſuite, qui n'ait pas été engendré par un autre.

Je dis en ſecond lieu, que quand même on admettroit un progrès infini, il faut néanmoins

Articulus Secundus.

Quomodo probatur ratione Deum exiſtere.

Diligentem atque multùm laudabilem operam navarunt Scholaſtici, in colligendis & confirmandis argumentis quamplurimis pro exiſtentiâ divinâ, ut videre eſt apud Franciſcum Suarez vel in primis. Recentiores ſibi non defuerunt, quominùs in hâcce gravi & momentoſâ materiâ, ingenii vires inſumerent, ut conſtat exemplo Renati Carteſii, in ſuis meditationibus. Panca delibabimus ex utriſque.

Quinque utitur rationibus Thomas Aquinas ad probandum dari Deum. Prima deſumitur ex motu. Nempe quicquid movetur, movetur ab alio. Ergo vel datur progreſſus in infinitum, vel ſiſtendum eſt in aliquo primo motore, qui cætera moveat à nullo alio motus. Atqui non poteſt dari progreſſus in infinitum. Ergo ſiſtendum eſt in aliquo primo motore, qui Deus eſt.

Secunda petitur ex ratione cauſæ efficientis, quæ cum neceſſariò diſtinguatur à ſuo effectu, non potuit ſe ipſam producere, ergo producta eſt ab aliâ. Proinde ne detur progreſſus in infinitum, debet dari aliquid naturâ ſuâ æternum, & improductum, quod ſit cauſa rerum aliarum. Illud verò Deus eſt.

Tertia deſumitur ex eo quod, ſi dentur entia poſſibilia, ſequitur neceſſariò eſſe aliquid, à quo potuerunt produci. Si verò illud aliquid neceſſariò eſt, ergo datur ens neceſſarium, & quidem per ſe & naturâ ſuâ, alioquin daretur progreſſus in infinitum, illud autem Deus eſt.

Quarta petitur ex diverſis gradibus perfectionum. Cum enim res ſint aliæ aliis meliores, neceſſe eſt ut major bonitas procedat à majori conformitate cum aliquo ente optimo, quod ſit regula omnis bonitatis. Ergo datur ens ſummè bonum & perfectum. Ergo datur Deus.

Quinta deſumitur ex gubernatione rerum. Videmus enim creaturas quascumque, etiam inanimatas, operari propter finem, à quo minimè aberrant. Atqui non diriguntur à ſe ipſis ad illum finem. Ergo diriguntur à ſupremo quodam & ſapientiſſimo magiſtro, qui certe Deus eſt.

Occurramus hîc exceptioni, quam quis poſſet proponere, dicendo, falſum eſt, quod nos ſupponimus, non poſſe dari progreſſum in infinitum. Duo illi repono, primò nullum eſſe intellectum humanum adeo perſpicacem, qui percurrendo, generationes hominum ſucceſſivas, poſſit concipere ullum eſſe hominem in eâ collectione, qui non genitus ſuit ab altero homine.

Secundò, quod licet admittamus progreſſum in infinitum, adhuc tamen admittendum erit principium

Digitized by Google

plum aliquod improductum: nam impossibile est ut omnes homines quantumvis infiniti producantur ab hominibus, quin detur mutua causalitas. Evidens autem est lumine naturali, non posse dari ejusmodi causalitatem. Præterea accipiens universitatem progressûs in infinitum, quæram an omnes entitates, quæ componunt istam universitatem, causatæ sint ab alio nec ne. Si non causatæ sunt, ergo datur aliquid in eâ universitate, quod est à se, sive improductum. Si causatæ sunt ab alio, quæram de illo alio, an sit de numero omnium causarum, & includatur in universitate processûs in infinitum, nec ne. Si non includatur, ergo non accepimus totam universitatem causarum, contra suppositionem. Si verò includitur, ergo idem erit causa sui ipsius, & erit ante semetipsum. Ac per consequens, licet admittas progressum in infinitum, admittis tamen aliquod ens à se. Si admittis, cur non fateris illud esse Deum?

Observa omnes homines admittere saltem mundum, vel naturam, vel materiam esse à se. Cum enim non detur medium inter esse ab alio, & esse à se, necesse est, ut quisquis negat mundum creatum fuisse à Deo, dicat mundum habere esse à se ipso. Neque hic habet locum progressus in infinitum, tum, quia non videmus unum mundum produci ab altero mundo, tum quia non potest dari progressus in infinitum respectu generationum, quæ fiunt in mundo, quin admittatur saltem materia quædam existens ab æterno. Igitur necessariò fatendum est, materiam esse ab æterno, & quidem à se. Jam nulla est ratio, cur ens tantopere perfectum ut æternum sit independenter ab omni alio, careat aliquâ perfectione, verbi gratiâ cognitione. Ergo dicendum est, ad consequenter philosophandum, materiam non solùm esse ens necessariò existens, æternum, & independens, sed etiam intelligens, ac deinde omnibus aliis perfectionibus præditum, ex quo sequeretur eum esse Deum. Ergo tu ipse, qui vis negare existentiam Dei, agnoscis materiam pro Deo. Cur autem non mavis cognoscere pro Deo ens immutabile & simplex, quam materiam, constantem infinitis partibus distinctis, multisque alterationibus obnoxiam, præsertim cum incomprehensibile sit tantum vigere ordinem in naturâ rerum per sæcula, & observari leges quasdam constantes in communicatione motûs, sive in actione & reactione corporum, quin detur aliqua intelligentia, quæ regat mundum? Unde necessarium est, si ratione certandum ducant adversarii nobiscum, ut fateantur mundum esse intelligentiâ præditum.

Istis rationibus multas alias adjungunt certatim Philosophi, desumptas tum ex consensu omnium hominum, tantoperè cætera discrepantium moribus & instituto, tum ex testimonio conscientiæ, tum ex eo, quod mundus nec casu fieri, nec conservari posse videatur. Nos istam, quæ philosophica admodum est, addemus.

Non possunt negare Athei, quin multa sint possibilia, multa impossibilia. Ergo debent fateri, esse

admettre encore un principe improduit, parce qu'il eſt impoſſible que les hommes bien qu'infinis ſoient produits par des hommes, qu'il ne faille admettre une cauſalité mutuelle. Or il eſt évident par les lumieres de la raiſon qu'une telle cauſalité eſt impoſſible. D'ailleurs prenant la totalité de ce progrès à l'infini, je demanderai ſi les entitez qui la compoſent ſont toutes produites par un autre, ou non. Si toutes ne ſont pas produites par un autre, donc il y a quelque choſe dans cette totalité, qui eſt *à ſe* ou qui eſt improduit. Si toutes ſont produites par un autre, je demanderai s'il eſt du nombre des autres cauſes, & s'il faut le comprendre ou non dans la totalité du progrès à l'infini. S'il n'y eſt pas compris, donc nous n'avons pas pris la totalité entiere des cauſes, ce qui eſt contre notre ſuppoſition. S'il y eſt renfermé, donc il ſera la cauſe de ſoi même, & il exiſtera avant ſoi. Par conſéquent donc, quand même vous admettriez un progrès infini, vous ne laiſſez pas que d'admettre un être *à ſe*. Or ſi vous l'admettez, pourquoi ne pas avouër qu'il eſt Dieu? La Metaphyſique.

Remarquez que les hommes reconnoiſſent tous pour Etre *à ſe* au moins le Monde, ou la Nature, ou la Matiere. En effet, comme il n'y a point de milieu entre être produit & être improduit, quiconque nie que le Monde a été produit par Dieu, doit dire que le Monde exiſte de lui même. Le progrès infini n'a même pas lieu ici, parce que nous ne voions pas un Monde en produire un autre, & qu'il ne peut y avoir un tel progrès par rapport aux générations qui arrivent dans l'Univers, qu'on n'admette de moins une matiere exiſtante de toute éternité. Il faut donc confeſſer que la matiere eſt éternelle & improduite. Mais il n'y a point de raiſon pour qu'un Etre aſſez parfait pour être éternel & indépendant, manque de quelque perfection, comme par exemple de la connoiſſance. Donc pour raiſonner d'une maniere ſuivie, il faut dire que la Matiere n'eſt pas ſeulement un Etre néceſſaire, éternel & indépendant, mais même qu'elle eſt intelligente, & douée de toute ſorte d'autres perfections, d'où il s'enſuivroit qu'elle eſt Dieu. Donc vous qui voulez nier l'exiſtence de Dieu, vous reconnoiſſez vous même la Matiere pour Dieu. Que ne reconnoiſſez vous plûtôt en cette qualité un Etre immuable & ſimple, qu'une matiere compoſée d'une infinité de parties diſtinctes, & ſujettes à je ne ſais combien d'altérations, ſur tout puiſqu'il eſt incompréhenſible qu'il regne tant d'ordre dans la Nature depuis tant de ſiecles, & que le mouvement ou l'action & la réaction des corps ſoit réglé par des loix conſtantes, ſans qu'il y ait quelque intelligence qui gouverne le Monde? Ainſi au cas que nos adverſaires veuillent raiſonner avec nous, ils ſont obligez d'avouer que le Monde eſt doué d'intelligence.

A ces raiſons les Philoſophes en ajoûtent à l'envi pluſieurs autres, priſes les unes du conſentement univerſel des hommes qui différent à un tel point par rapport à leurs mœurs & à leurs coûtumes, les autres du témoignage intérieur de la conſcience, les autres de ce que le Monde ſemble n'avoir pû être fait ni ne pouvoir être conſervé par hazard. Pour nous, voici celle que nous ajoûterons, qui eſt très-philoſophique.

Les Athées ne ſauroient desavouer qu'il n'y ait pluſieurs choſes poſſibles, & pluſieurs choſes

Digitized by Google

La Metaphysique.

impossibles. Donc ils doivent reconnoître qu'il y a une régle pour discerner ce qui est possible d'avec ce qui ne l'est pas. Je ne crois point qu'ils puissent nier que ce qui n'implique pas contradiction soit possible. Or j'en conclus contre eux que Dieu est au moins possible ; car de ce qu'il y auroit un Etre doué de perfections infinies, il ne s'ensuivroit rien de contradictoire. Mais si j'obtiens une fois d'eux qu'ils reconnoissent la possibilité d'un Etre très-parfait, il ne sera pas malaisé d'en prouver l'existence. On la prouvera en premier lieu, parce qu'un tel Etre doit renfermer nécessairement toutes sortes de perfections, & qu'ainsi il doit avoir l'existence, puisqu'elle est une perfection. En second lieu, parce qu'il n'y a point d'Etre possible, qu'il n'existe une cause qui puisse lui donner l'être. Or cette cause qui pourroit donner l'être à Dieu seroit toute-puissante & très parfaite, d'où il s'ensuit qu'elle seroit Dieu. Donc si Dieu est possible, Dieu existe nécessairement. En troisieme lieu, parce qu'il y a contradiction dans les termes à dire que Dieu est possible sans qu'il existe en effet. La raison en est que par Dieu on entend un Etre éternel, indépendant, nécessaire, en un mot parfait infiniment, d'où il s'ensuit qu'il ne peut y avoir aucun instant qui précede son existence, c'est-à-dire, durant lequel il ait été purement possible.

Quant aux Philosophes modernes, voici le principal argument, qu'ils emploient pour prouver l'existence de Dieu. Nous avons une idée claire & distincte d'un Etre doué de perfections infinies, non que nous comprenions son essence parfaitement, mais parce que nous savons d'une maniere distincte qu'il est *à se*, tout-puissant, éternel, très-bon, tres-grand, connoissance qui suffit pour rendre l'idée de Dieu claire & distincte, de même que la connoissance d'une figure renfermée dans trois lignes suffit pour rendre claire & distincte l'idée d'un Triangle, bien que nous ignorions du reste plusieurs propriétez de cette figure. Donc Dieu existe. Ils prouvent cette conséquence par la raison que l'idée d'un Etre très-parfait ne peut être produite que par une cause très-parfaite. Or une cause très-parfaite ne peut produire quelque chose qu'elle n'existe. Donc il existe une cause très-parfaite ou un Dieu.

La difficulté gît toute dans la majeure. Mais les Cartésiens croient qu'on ne sauroit la révoquer en doute, étant certain que toute perfection objective contenuë dans une idée a quelque cause dans laquelle elle existe, ou formellement, ou du moins éminemment. La raison en est que tout Etre réel tel qu'est une idée, doit avoir pour cause un Etre réel, le néant ne pouvant être la cause de quelque chose, & que cet Etre doit contenir ou formellement ou éminemment toutes les perfections dont il est cause. Or Dieu seul a en lui les perfections que notre idée nous représente. Donc il est la cause productrice de cette idée.

Voici un autre argument qui n'est pas d'un médiocre poids. Autant de fois que je suis piqué avec une aiguille, je sens une douleur aiguë. Or c'est Dieu qui produit cette douleur. Donc il y a un Dieu. Une preuve de la mineure, c'est que cette douleur n'est pas produite par l'aiguille, puisqu'elle n'a de sentiment, ni dans un sens formel, ni dans un sens éminent. Cette douleur ne vient pas non plus de mon ame,

aliquam regulam, per quam cognoscatur, quid possibile, quidve impossibile sit. Non credo illos posse negare, quin illud omne possibile sit, quod non implicat contradictionem. Hinc autem ego concludo, adversùs illos, Deum esse saltem possibilem; nam ex eo quod daretur ens summè perfectum, non sequerentur duo contradictoria. Si verò semel obtinuam ab illis ens summè perfectum esse possibile, non arduum erit probare existere actu, primò quia ens summè perfectum debet habere necessariò omnes perfectiones, atqui existentia est perfectio, ergo debet illam habere necessariò. Secundò, quia nullum ens est possibile, quin existat causa potens illi dare esse. Atqui ens potens dare esse Deo esset infinitè potens, & perfectum, atque adeò Deus. Ergo si Deus est possibilis, Deus necessariò existit. Tertiò, quia implicat in terminis Deum esse possibilem, quin de facto Deus existat. Ratio est, quia per Deum intelligimus ens æternum, independens, necessarium, ens verbo infinitè perfectum; ex quo sequitur nullum posse dari instans præcedens ejus existentiam, sive in quo sit merè possibilis.

Recentiores Philosophi utuntur præsertim isto medio, ad probandam Dei existentiam. Habemus ideam claram & distinctam entis infinitè perfecti, non quod comprehendamus perfectè illius essentiam, sed quia distinctè cognoscimus illud esse à se, omnipotens, æternum, optimum, maximum, &c. quæ cognitio sufficit ad reddendam ideam Dei claram ac distinctam, sicut cognitio figuræ tribus lineis comprehensæ sufficit ad reddendam ideam trianguli, claram, ac distinctam, licet de cætero ignoremus multas proprietates trianguli. Ergo Deus existit. Probant consequentiam, quia idea illa entis infinitè perfecti non potest produci nisi à causâ infinitè perfecta. Atqui causa infinitè perfecta non potest aliquid producere, quin existat. Ergo causa infinitè perfecta, sive Deus, existit.

Tota difficultas est in majori propositione. Sed Cartesiani non credunt, eam posse jure revocari in dubium, cum certum sit omnem perfectionem objectivam, quæ in idea continetur, habere aliquam causam, in quâ realiter existit, si non formaliter, saltem eminenter. Cujus rei ratio est, quod omne ens reale, quale est idea, debet necessariò habere pro suâ causâ ens reale (nihilum enim non potest esse ullius rei causa) continens vel formaliter, vel eminenter omnes perfectiones entis, cujus est causa. Atqui solus Deus continet perfectiones, per ideam nostram repræsentatas. Ergo hæc idea habet Deum pro sua causa.

Ecce aliam probationem non parum validam. Quoties ego pungor aciculâ, toties sentio magnum dolorem. Atqui ille dolor producitur à Deo. Ergo datur Deus. Minor probatur, quia ille dolor non producitur ab acicula, ut quæ nec formaliter, nec eminenter habeat sensum. Neque ab anima mea, ut quæ priùs doleat, quam cognoverit dispositionem in

cor-

Digitized by Google

corpore produſtum ab aciculâ, & non poſſit non dolere ſi maximè velit, vel dolere, quotieſcumque vult. Ergo producitur ab alio ente, quod cum opportunè agat in me, & in alios homines, per totum mundum, ſtatim atque ſpina vel aciculâ admovetur organis, haud dubiè ſummâ pollet cognitione & poteſtate, imò infinitâ, quandoquidem per ſe ſolum cognoſcit, quid fiat per totum orbem. Ergo eſt Deus. Quod de dolore diximus, applicari poteſt cuilibet ſenſationi.

Imo, eodem modo adhibendo eſſet ratio, deſumpta ex idea entis ſummè perfecti, quam in nobis deprehendimus. Anima noſtra non poteſt eſſe cauſa illius, quandoquidem non eſt cauſa aliarum cogitationum minoris momenti quas habet, verbi gratiâ, viſionis arboris, doloris, & gaudii. Ideo eſſet cauſa, quia produceret illas cogitationes, quando vellet, quod falſum eſt, nam velit nolit, videt arborem agentem in oculos, ſentit dolorem quando corpus pungitur, gratamque ſenſationem, quando ſaccharum linguæ applicatur. Si non eſt cauſa ideæ arboris, quomodo poterit eſſe cauſa rei infinitè perfectæ?

Nec dicas, ideò velit nolit animam habere ideam arboris agentis in oculum, quia arbor producit illam ideam; nam clarè cognoſcimus arborem non habere ullum ſenſum, & materiam quocumque tandem modo dividatur & diſponatur, non poſſe unquam eò pervenire ut ſe cognoſcat, aliaque entia univerſa. Ergo clarè cognoſcimus arborem non poſſe producere in nobis cogitationem, atque adeò recurrendum eſſe ad cauſam diſtinctam à materiâ, & ab animâ noſtrâ, quæ cauſa ſine dubio non alia eſt quam Deus.

Jam ex eo quod clarè cognoſcamus, nos non eſſe cauſam noſtræ exiſtentiæ, quandoquidem experimur nos ab alio dependere, neque habere quæ cupimus, & etiam clarè cognoſcamus, illud, quod in nobis cogitat, eſſe diverſæ naturæ à materia, colligere debemus nos accepiſſe aliunde exiſtentiam. A fortiori, materia, quæ nobis eſt imperfectior, accepit ſuam exiſtentiam ab aliqua cauſa. Datur ergo aliqua cauſa quæ fecit mundum. Ergo datur Deus. Nemo negaverit conſequentiam.

Articulus Tertius.

De attributis divinis.

HOc primum teme, nihil eſſe in Deo, quod non ſit Deus, atque adeò attributa divina non eſſe qualitates, ſeu perfectiones ab eſſentia divina diſtinctas, niſi ſecundum noſtrum concipiendi modum.

Ejuſmodi attributorum quædam concipiuntur à nobis, tanquam gradus eſſentiales naturæ divinæ, ut ens, ſubſtantia, ſpiritus, quædam verò, tanquam proprietates emanantes à natura divina. Iſtæ rurſum vel negativa ſunt, vel poſitiva.

puiſqu'elle la ſent avant de connoître la diſpoſition produite dans mon corps par cette aiguille, & qu'elle n'eſt maîtreſſe, ni de ne point ſentir la douleur quand elle le voudroit, ni de la ſentir lorſqu'elle le voudroit. Donc elle eſt produite par un autre Être, qui me la faiſant ſentir à moi & à tout ce qu'il y a d'hommes dans le monde, dès qu'une épingle ou une aiguille eſt approchée de nos organes, ne peut qu'avoir une connoiſſance univerſelle & une puiſſance infinie, puiſqu'il connoît par lui même ce qui ſe paſſe dans l'Univers. Donc cet Être eſt Dieu. On peut appliquer aux autres ſenſations ce que nous avons dit de la douleur. La Metaphyſique.

Que dis-je? on devroit tourner d'une maniere ſemblable l'argument qu'on tire de l'idée d'un Être très-parfait, que nous trouvons en nous mêmes. Notre ame ne peut en être la cauſe, puiſqu'elle ne l'eſt pas des autres penſées de moindre importance qu'elle a, comme de la viſion d'un arbre, de la douleur & de la joie. Si elle l'étoit, ce ſeroit parce qu'elle produiroit ces penſées, lorſqu'elle voudroit. Or c'eſt une choſe fauſſe, puiſque bon gré malgré, elle voit un arbre qui agit ſur mes yeux, elle ſent de la douleur lorſque mon corps eſt piqué, & elle a une ſenſation agréable, lorſqu'on met du ſucre ſur la langue. Comment donc pourra-t-elle produire l'idée d'une choſe très-parfaite, ſi elle ne produit pas même l'idée d'un arbre?

Ne m'objectez point que ſi l'ame a bon gré malgré l'idée d'un arbre qui ſe préſente à la vûe, c'eſt que l'arbre produit cette idée; car nous ſavons clairement qu'un arbre n'a point de ſentiment, & que la matiere de quelque maniere qu'on la diviſe & qu'on la diſpoſe, ne peut jamais parvenir à ſe connoître & à connoître les autres Êtres. Donc nous ſavons clairement qu'un arbre ne peut produire en nous la penſée, & qu'ainſi il faut recourir à une cauſe différente de la matiere & de l'ame, cauſe qui ſans doute ne peut être que Dieu même.

Maintenant, de ce que nous connoiſſons clairement que nous ne ſommes point la cauſe de notre propre exiſtence, puiſque nous éprouvons que nous dépendons d'un autre Être, que nous n'avons pas ce que nous ſouhaitons, & que d'ailleurs nous voïons à n'en pouvoir douter que ce qui penſe en nous eſt d'une nature différente de la matiere, nous devons inférer que nous avons reçu l'exiſtence d'ailleurs. A plus forte raiſon, la matiere qui eſt moins parfaite que nous a reçu ſon exiſtence de quelque cauſe. Donc il y a quelque cauſe qui a fait le Monde. Donc il y a un Dieu. Cette conſéquence eſt inconteſtable.

Article Troisieme.

Des attributs de Dieu.

ON doit poſer pour premier principe qu'il n'y a rien en Dieu, qui ne ſoit Dieu, & qu'ainſi les attributs divins ne ſont point des qualitez ou des perfections diſtinctes de l'eſſence Divine, ſi ce n'eſt ſelon notre maniere de concevoir.

Nous concevons les uns, comme des dégrez eſſentiels de la nature divine, ſavoir l'être, la ſubſtance, l'eſprit, & les autres, comme des propriétez qui émanent de cette nature. Ces derniers ſont ou négatifs ou poſitifs.

Nous,

LA METAPHYSIQUE.

Nous entendons par attributs négatifs ceux qui renferment la négation de quelque imperfection. Tels ſont l'infinité qui exclut toute ſorte de meſures, l'immenſité qui exclut le lieu, l'éternité qui exclut le tems, l'immutabilité qui exclut le mouvement, la ſimplicité qui exclut la compoſition de parties. Quant aux poſitifs, on les ſubdiviſe en comparatifs & en abſolus. Les premiers conviennent à Dieu conſidéré par rapport aux Créatures. Tels ſont ceux de Créateur, de Conſervateur, de Maître, de fin derniere. Les ſeconds conviennent à Dieu conſidéré en lui même, & on conçoit qu'ils ont quelque analogie avec les perfections de la Créature, de ſorte que comme les perfections de notre ame ſont dites être des puiſſances, ou des actes, ou des habitudes, de même certains attributs de Dieu ſont conçus les uns comme des puiſſances, ſavoir l'entendement & la volonté, les autres comme des actes, ainſi que ſa ſcience & l'amour du bien, & les autres comme des habitudes, ainſi que ſa juſtice, ſa ſageſſe, ſa clémence.

Intelligimus per attributa negativa, ea, quæ includunt negationem alicujus imperfectionis. Talia ſunt infinitas, quæ menſuram negat, immenſitas quæ locum, æternitas quæ tempus, immutabilitas quæ motum, ſimplicitas quæ compoſitionem &c. Poſitiva rurſus dividuntur in comparativa & abſoluta. Priora conveniunt Deo per reſpectum ad Creaturas, ut denominatio creatoris, conſervatoris, domini, finis ultimi &c. Poſteriora verò conveniunt Deo in ſe conſiderato, quæ quia concipiuntur habere aliquam analogiam cum perfectionibus creaturæ, idcirco ſicut perfectiones animæ noſtræ dicuntur vel potentiæ, vel actus, vel habitus, ita quædam attributa divina ad modum potentiæ concipiuntur, ut intellectus, & voluntas, quædam ad modum actûs, ut omniſcientia, & amor boni, quædam ad modum habitûs, ut juſtitia, ſapientia, clementia &c.

A lui ſoit honneur, louange & gloire dans l'éternité des ſiècles. AMEN.

Illi ſit honor, laus, & gloria in ſempiterna ſæcula. AMEN.

Fin de la Métaphyſique.

LETTRES

Digitized by Google

LETTRES
DE
Mr. BAYLE,
AVEC DES
REMARQUES
PAR
Mr. DES MAIZEAUX,
Membre de la Société Royale.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES DE Mr. BAYLE.

LETTRE I.

A Mr. MINUTOLI.

à Geneve.

A Copet (1) *le 9. d'Octobre* 1672.

Lettre I. à Mr. Minutoli.

DEpuis que j'eus l'honneur de vous voir, mon cher Monſieur, Mr. (2) Basnage m'a communiqué certains *Mémoires concernant les Arts & les Sciences*, qui ſe font ſur le pied du *Journal des Savans*, & qui ſe diſtribuent deux ou trois fois le mois. La plûpart des Livres dont on y fait mention ſont de Philoſophie & d'Expériences, parce que l'Auteur de ces Mémoires, Mr. Denis, Médecin, étant fort entêté de la Phyſique, dont il fait même des Conférences en ſa maiſon, n'employe apparemment ſon loiſir qu'à la lecture des Livres qui traitent de la Philoſophie naturelle. Il y eſt pourtant parlé de quelques-autres Livres, & entre autres de celui de Mr. Huet, de *l'Origine des Romans*. On dit tant de bien de cet Ouvrage, on fait un détail de tant d'excellentes choſes qu'il contient, que je me veux mal de ne l'avoir pas lû encore, & que je meurs d'impatience de le lire. Comme je ſai que vous l'avez, je prends la liberté de vous le demander. Je le lirai avec tant d'avidité, que je ſerai dès le lendemain en état de vous le renvoyer.

Si vous n'avez pas lû encore les Mémoires dont il s'agit, Mr. Basnage à qui je les rends, vous les pourra donner au premier jour, & je me ſuis hâté de les lui renvoyer, afin qu'il ſoit plûtôt en état de ſatisfaire votre curioſité. Je ſuis toûjours, mon cher Monſieur, Votre &c.

LETTRE II.

A Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 5. de Novembre 1672.

Lett. II. à Mr. Minutoli.

LE Porteur de la préſente eſt un très-honnête & très-ſavant homme, qui ſouhaite, Monſieur, d'avoir votre connoiſſance. Il s'appelle Mr. (3) de Rocolles, ci-devant Chanoine dans le Chapitre Collégial de St. Benoit de Paris, & pourvû de pluſieurs autres bons Bénéfices. Il

(1) Copet eſt une petite Ville du Pays de Vaud, ſur le Lac de Geneve. Mr. Bayle étoit alors chez Mr. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet, qui lui avoit confié l'éducation de ſes Fils.

(2) Jacques Baſnage. Voyez ſon Eloge hiſtorique à la tête du ſecond tome de ſes *Annales des Provinces-Unies*, la Haye 1726. *in folio*.

(3) Jean Baptiſte de Rocolles Il étoit natif de Beziers.

Digitized by Google

LETT. II. à Mr. MINUTOLI.

Il a tout quitté pour venir embraſſer notre Religion, & il paroit dans ſa façon d'agir & dans toutes ſes manieres tant d'honnêteté, qu'aſſûrement l'eſtime que Mr. CLAUDE témoigne avoir pour lui dans une Lettre qu'il a écrite en ſa faveur à Mr. le Comte de DHONA ne peut être que bien fondée. Il a auſſi écrit à Mr. le Profeſſeur TURRETIN une Lettre de recommandation pour le même Proſélyte. Au reſte ſon érudition ne peut être révoquée en doute ; car outre qu'il a augmenté la (4) *Deſcription générale du Monde*, par DAVITY, de trois volumes *in folio* auſſi gros que les trois précédens, il eſt auteur d'un Ouvrage que j'ay lû il y a deux ou trois ans, intitulé (5) *Introduction générale à l'Hiſtoire*, qui aſſûrement eſt très-bien digéré, & rempli de fort belles connoiſſances. Il a fait auſſi un autre Livre qu'on m'a dit qui ſe vend à Geneve ſous le nom d'*Entretiens de Luxembourg*. Enfin c'eſt un homme qui a eu des liaiſons étroites avec de fort beaux Eſprits, & avec de fort bons Auteurs de ce tems. Comme il ſe propoſe de (6) paſſer l'Hiver en votre Ville, il m'a témoigné ſouhaiter la connoiſſance des Savans hommes qu'il y a, & particulierement la vôtre, afin d'avoir avec qui paſſer quelques heures de converſation ſavante.

J'ay crû, Monſieur, que vous ne ſeriez pas fâché que je lui aye fait fête de vous, car comme vous aimez à vous entretenir ſur des matieres de ſciences & de littérature avec ceux qui les connoiſſent, je ſuis aſſûré que vous mettrez Mr. de ROCOLLES de ce nombre quand vous l'aurez connu particulierement. Je ſuis, mon cher Monſieur, Votre &c.

LETTRE III.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet le 27. de Décembre 1672.

LETT. III. à Mr. MINUTOLI.

J'Apprens avec bien de la joye, mon cher Monſieur, que les Conférences de notre Académie, (je dis *notre*, puiſque vous me faites la grace de m'en mettre) ont été ouvertes, & qu'elles vont prendre un fort bon train, à quoi ne contribuera pas peu la bonté qu'a euë Mr. FABRI d'en vouloir être le Chef. Rien ne ſauroit après cela cauſer d'interruption à ces Aſſemblées, & on en doit eſpérer beaucoup :

Nil deſperandum Teucro duce, & auſpice Teucro.

Je ſuis bien mortifié d'avoir perdu le Diſcours d'introduction que vous fites, & ce qui enſuite fut recueilli de l'Empire des Babyloniens dans les débris & les lambeaux que les Hiſtoriens en ont conſervez.

Le deſſein de la ſeconde Conférence ſera plus heureuſement partagé, ſi je ne me trompe ; mais je ne ſai pas trop bien, ſi dans une même ſéance vous déduirez l'Hiſtoire des Perſes, & celle des Héréſies modernes qui ont agité notre Réformation ; car il y a bien de la beſogne. L'incertitude où je ſuis ſur ce chapitre fera que je n'irai point à Geneve jeudi prochain. Je tâcherai ſeulement de m'y rendre l'autre ſemaine, afin de profiter du diſcours que je penſe que vous ferez alors des Hérétiques qui ſont ſortis de parmi nous.

Une Demoiſelle à qui j'ai prêté (7) *Zayde* eſt cauſe que je ne puis vous renvoyer cet agréable Roman. Fâché de voir lire ſi lentement un Livre, je lui ai dit cent fois *le tardigrada*, *domiporta*, & ce qui s'enſuit, avec quoi on ſe moque de la Tortuë. Certes voilà bien des gens propres à dévorer les Bibliotheques. C'eſt dommage qu'on ne leur donne la charge de lecteurs de quelque PLINE.

Vous ſavez, Monſieur, que ce grand Naturaliſte ſe faiſoit toûjours lire & à table & en litiere, & quand il ſe levoit & quand il ſe couchoit. Mr. de SAUMAISE attribuë à cela une partie de ſes mépriſes, parce que quand on avoit ceſſé de lire, ſi ſes affaires le lui permettoient, il couchoit par écrit ce qu'il avoit retenu, & de ces extraits il compoſoit ſes Livres, ſans autre examen, ni ſans une plus exacte enquête des lieux & des Auteurs. Vous comprenez bien, Monſieur, qu'avec cette méthode, il n'eſt pas fort difficile de ſe tromper, n'étant pas poſſible que PLINE ſe pût ſouvenir de toutes les circonſtances qui accompagnoient les Mémoires qu'il ſe faiſoit lire, ou qu'il couchât par écrit ce qu'il avoit retenu ſans prendre quelquefois l'un pour l'autre.

Il

(4) Il publia ces trois volumes en 1660. Il ſe qualifioit alors *Conſeiller & Aumônier du Roi & Hiſtoriographe de Sa Majeſté*.

(5) Cette *introduction*, qui a été eſtimée, a paru en 1664.

(6) Mr. de Rocolles paſſa de Geneve en Allemagne & s'arrêta à Berlin, où il ſe maria. Ne trouvant pas ſon compte dans ce Pays-là, il vint en Hollande, & publia en 1679 un *Abrégé de l'Hiſtoire de l'Empire d'Allemagne*, &c. où il ſe qualifie *Hiſtoriographe de France & de Brandenbourg*. Après la Paix de Nimegue, il retourna en France, & rentra dans l'Egliſe Romaine. Il fit imprimer à Paris les *Impoſtures inſignes, ou l'Hiſtoire de pluſieurs hommes de néant, ſcélérats & impoſteurs, qui ont uſurpé la qualité d'Empereur*, &c. & les *Amours d'Antiochus, Prince de Syrie, & de la Reine Stratonice*. L'envie de changer de Religion le prit encore, & il alla trouver Mr. Baſnage, Miniſtre à Rouen, qui lui facilita les moyens de paſſer en Hollande. Il y publia en 1683, la *Vie de Sultan Gemes*, & l'*Hiſtoire véritable du Calviniſme, ou Memoires Hiſtoriques touchant la Réformation, oppoſés à l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg*. En 1684. il donna *Vienne deux fois aſſiegée par les Turcs en 1529. & 1683, avec des Réflexions ſur la Maiſon d'Autriche, & ſur la puiſſance Ottomane ; & la Fortune Maîtreſſe de pluſieurs Princes & grands Seigneurs de toutes Nations depuis environ deux Siecles*. Enfin dégoûté des Pays étrangers, il retourna en France, pour la ſeconde fois, & mourut à Paris en 1696.

(7) Ce Roman eſt de Madame de la *Fayette*. Il eſt vrai que Mr. de *Segrais* ſous le nom duquel il a paru, y a eu quelque part, mais ſeulement pour la diſpoſition du Roman, où les regles de l'art ſont obſervées avec une grande exactitude. *Mémoires anecdotes de Mr. de Segrais.*

Il n'eſt rien de plus fin que le jugement qu'a fait Mr. de SAUMAISE de ce Philoſophe, & qui a été imprimé par les ſoins de Mrs. de la MARRE & LANTIN, dépoſitaires des Ecrits de ce grand Homme, ainſi que Mr. BASNAGE, ami de ces Meſſieurs, peut vous l'avoir dit, ſi vous ne le ſavez déjà. Mr. de SAUMAISE eſtime beaucoup PLINE, & confeſſe qu'il avoit un beau génie, & une merveilleuſe élégance dans l'expreſſion; mais qu'il écrivoit trop nonchalamment & avec une eſpéce de ſécurité. Mr. de SAUMAISE touche là un vice, dont lui même n'étoit pas tout-à-fait exempt; car les grands Critiques lui reprochent qu'il avoit une ſi bonne opinion de lui même, & une ſi grande confiance en ſon eſprit, qu'il ne croyoit pas que rien manquât à ſes premieres faillies; enfin qu'il eſtimoit que toutes ſes penſées étoient ſanctifiées dès le ventre de leur mere. Cela faiſoit qu'il ne daignoit pas repaſſer ſur ſes Ecrits. LETT. III. à Mr. Menutoli.

Continuez toûjours, mon cher Monſieur, à repaître notre curioſité, & à me croire parfaitement Votre &c.

LETTRE IV.

A

Mr. BASNAGE,

Sur les Livres de

Mrs. DE GIRAC & COSTAR.

A Copet le 28. de Décembre 1672.

LETT. IV. à Mr. BASNAGE.

DUſſiez vous vous ennuyer, & peſter de bon cœur contre l'ennuyeux, il faut, mon cher Monſieur, que vous liſiez une Lettre toute pleine de pédanterie & toute parſemée de lieux communs. Vous vous en paſſeriez bien, je m'aſſûre, mais que voulez vous? On ne peut pas toûjours être traité ou ſelon ſon déſir, ou ſelon ſon mérite, & ce n'eſt pas la premiere fois qu'on a démenti le proverbe *Similes habent labra lactucas*, qui fut ſi véritable, lorſque Craſſus qui en ſa vie n'avoit jamais ri, perdit enfin ſa gravité en voyant un Ane manger goulument des chardons. Pour couper court, il faut que je vous communique les penſées qui me ſont venuës en liſant les Ouvrages de Mrs. de GIRAC & COSTAR, & comme je ne ſaurois leur donner ce beau tour que vous demandez, je ſuis perſuadé que ce ne ſera point un grand régal pour vous.

Je tâcherai au moins de ne faire pas des digreſſions inutiles ou des exordes trop diffus. C'eſt pourquoi je vous dirai d'abord qu'il me ſemble que Mr. COSTAR s'eſt mis en campagne ſans ſujet, & que Mr. de GIRAC ne lui avoit pas donné lieu de faire cette équippée qu'il a faite. En effet eſt-ce fort bleſſer la réputation d'un homme que de dire dans une Lettre qu'on écrit à un ami ce que nous trouvons à reprendre en quelque Ouvrage? Mr. de GIRAC n'a pourtant rien fait autre choſe; car la Lettre qu'il avoit envoyée à Mr. de BALSAC pour ſatisfaire l'envie que ce Prince de l'Eloquence Françoiſe témoignoit avoir d'être informé du jugement qu'il faiſoit des Oeuvres de Mr. de VOITURE, cette Lettre, dis-je, n'avoit été faite que pour la ſatisfaction particuliere d'un ami, ſi bien qu'encore qu'on n'y approuvât pas abſolument toutes les imaginations de Mr. de VOITURE, ſa gloire ne laiſſoit pas pourtant de demeurer en ſon entier, par la raiſon qu'on n'en faiſoit pas une cenſure publique.

Quelle tyrannie ne ſeroit-ce point dans l'Empire des Muſes, ſi on n'avoit pas la liberté de s'écrire dans des Lettres familieres ce que l'on penſe de telle ou de telle choſe? Nous connoiſſons vous & moi des gens qui feroient banqueroute au Parnaſſe, ſi on y établiſſoit une contrainte ſi injuſte. A la bonne heure, ſi on ſe conſentoit d'interdire l'impreſſion à la critique (quoique cela même ſentiroit mal le génie républicain & indépendant du bel Eſprit) mais qu'on veuille aſſujetir les gens à n'oſer pas écrire le dégoût qu'ils ont pour une choſe: c'eſt ce qui ne ſe peut, ni ne ſe doit endurer en aucune façon. Ainſi Mr. COSTAR a eu tort de trouver étrange que Mr. de GIRAC ait écrit à un de ſes amis ce qu'il lui ſembloit des Ouvrages de Mr. de VOITURE, & encore plus de publier une Apologie fort étudiée pour un homme qu'on ne ſavoit pas qui eût été attaqué.

Une ſi grande délicateſſe m'a toûjours été ſuſpecte. J'ai de la peine à croire que la ſeule conſidération de VOITURE ait mis la plume à la main à Mr. COSTAR. Qu'eſt-ce donc qui l'a rendu Apologiſte? Le voulez vous ſavoir, Monſieur? Il avoit de belles penſées dans ſes recueils; & d'aſſez bons matériaux pour compoſer un gros Livre:

(a) *Quo pulmo animæ prælargus anhelet,*

Et il ne lui manquoit qu'une occaſion de les étaler. A votre avis, n'y en a-t-il pas là de reſte pour obliger un homme à compoſer, ſi ſeulement il entend dire qu'en converſation on a cenſuré les fantaiſies de ſon ami? J'ai ouï dire à des gens qui en avoient ſenti quelque choſe, qu'il n'y avoit rien de plus chargeant que l'envie de ſe faire imprimer, & que dès le moment qu'on a les matieres toutes prêtes, on ſe fait un prétexte de bâtir, ſi on ne le trouve pas tout fait. Et certes il eſt bien fâcheux de n'avoir aucun ennemi quand on a ſur pied de grandes armées, & on fait alors volontiers une querelle d'Allemand à ceux qui ne veulent rien moins que ſe battre.

Je

(a) *Perſius.*

Digitized by Google

LETT. IV. à Mr. BASNAGE.

Je me ſouviens à ce propos de cet homme dont parle MARTIAL, qui pour avoir lieu de montrer les riches ornemens de ſon lit, feignoit d'être malade, s'imaginant que cette maladie de commande lui attireroit une foule de viſites par le moyen desquelles la magnificence viendroit à être connuë.

Zoilus ægrotat, faciunt hanc Stragula febrem,
Si furit Anus, Coccina quid facient?

Encore aujourd'hui, il y a des Dames qui font les indiſpoſées, afin d'être vûës en deshabiller, où elles s'imaginent avoir fort bonne grace.

Mr. COSTAR en a été preſque logé là. Car afin d'avoir une belle occaſion d'étaler ſes leſtures, & de nous faire part de la récolte de pluſieurs années d'étude, il a fait ſemblant d'avoir reçû en la perſonne de ſon ami un coup qui lui cuiſoit extrêmement.

Mais ſavez-vous bien qu'il lui en a pris comme à cet autre dont parle le même Poëte que j'ay cité. C'étoit un homme qui pour ſe diſpenſer de faire la Cour aux Grands, fit ſemblant d'avoir la goute, & qui pour mieux couvrir ſon jeu, ſe fit oindre & envelopper les jambes. Qu'arriva-t'il? Il devint effectivement goûteux.

Tantum cura poteſt & ars doloris,
Deſiit ſingere Cœlius podagram.

Mr. COSTAR a eu le même ſuccès. Il a tant fait mine d'avoir été choqué par Mr. de GIRAC, qu'enfin il s'eſt trouvé bleſſé tout de bon. Et voilà ce qu'on y gagne d'être ſi ſenſible. On ſe fait des affaires que l'on auroit pû éviter fort honnêtement. Car ſi Mr. COSTAR eût laiſſé à Mr. de GIRAC la liberté d'écrire à ſes amis ce qu'il jugeoit des Lettres de Mr. de VOITURE, & s'il en eût prétendu cauſe d'ignorance comme il l'eût pû faire ſans violer l'amitié; l'offence, ſi tant eſt qu'il y en eut, demeurant dans le cabinet d'un homme fort équitable, il auroit épargné à Mr. de VOITURE cette diminution de gloire que la cauſe de nos bévûës nous apporte, & il ſe ſeroit épargné à lui même le déplaiſir de ſe voir convaincu de pluſieurs mépriſes. En effet, il y a apparence que Mr. de GIRAC auroit laiſſé en repos les Ouvrages de Mr. COSTAR, s'il n'eût pas mené tant de vacarmes, & qu'il ſe fût abſtenu de ce ſecond examen des Oeuvres de Mr. de VOITURE qui lui a découvert tant de nouvelles foibleſſes dans cet Auteur ſi poli.

Qu'on en diſe ce qu'on voudra, Monſieur, je tiens que c'eſt un grand mal pour un Livre qui eſt fort eſtimé, que de ſubir la cenſure d'un Critique ſavant & délicat: Et de quelques maximes que les Auteurs critiquez ſe munifſent; on ne me fera jamais croire qu'ils n'ont reçu aucun échec dans les attaques qu'il leur a fallu eſſuyer. Ils ont beau dire que l'envie n'attaque que les grandes choſes; que les Cenſeurs ne s'en prennent qu'aux Ouvrages les plus applaudis; que c'eſt la marque d'un bon Livre, quand on s'amuſe à le critiquer, & choſes ſemblables; les habiles gens voyent bien que ce ſont toutes conſolations qu'ils cherchent à leur malheur, manque de meilleur remede. En effet il eſt certain que comme la réputation d'une Femme vertueuſe ne ſe releve jamais ſi parfaitement des bleſſures de la calomnie, qu'elle n'en porte toûjours la cicatrice; un ſavant homme qui eſſuye la cenſure d'un ennemi redoutable, ne tire jamais ſi bien ſon épingle du jeu, qu'il n'y laiſſe quelque choſe.

N'eſt-il pas vrai, Monſieur, que les meilleurs Livres ſont ceux qui ont le moins de fautes; & qu'il ne faut pas prétendre, dans la foibleſſe où eſt encore notre raiſon, d'en trouver qui n'en aient point du tout? Or cela étant ainſi, je vous laiſſe à penſer ſi c'eſt rendre un bon office à un Auteur que d'examiner ſéverement & impitoyablement les productions de ſon eſprit. Je crois pouvoir aſſûrer que quand un habile homme le fait, il découvre bien des mauvaiſes choſes, & qu'il va à une chaſſe, pour me ſervir des termes de Mr. COSTAR, d'où il ne revient jamais à faux. Il met en évidence de méchantes penſées qui ſe cachoient parmi les bonnes, & fait faire reſtitution de quantité de larcins ſecrets, de ſorte qu'on diroit que c'eſt un HERCULE qui aſſomme le Géant CACUS dans ſes plus épaiſſes ténèbres.

(b) *Panditur extemplo foribus domus atra revulſis:*
Abſtractæque boves, abreptaque rapina
Cæle oſtenduntur, pedibuſque informe cadaver
Protrahitur . . . . . .

Après tout, il faut faire cette réflexion, que comme c'eſt une marque que la vertu eſt montée au plus haut dégré, lorſque l'envie & la calomnie la reſpectent, & n'oſent ni ne peuvent rien dire contre elle; il faut tout de même qu'un Livre ſoit extraordinairement bon, lorſque la critique n'a rien trouvé à dire contre lui. Heureux donc ceux avec qui la Satyre n'a jamais oſé ſe frotter, & pour me ſervir d'un terme d'Auſone.

Da, quæſo mentiri ſatira vivatur.

Je ſais bien ce qu'on allégue, que les conteſtations qui ſe forment à l'occaſion d'un Livre, lui acquierent du bruit, & le tirent de l'obſcurité où il auroit croupi ſans cela. J'en tombe d'accord; mais je dis en même tems que ce bruit & cette grande réputation ne ſervent qu'à rendre plus publiques les bévûës d'un homme, ce qui n'eſt pas, ce me ſemble, un bonheur ſi grand que l'on diroit bien. Car il vaudroit mieux n'être pas connu que de ne l'être que pour encourir la cenſure. *Præſtat*, dit CICERON, *non intelligi Orationem quam reprehendi.*

Et pour confirmer la choſe par un exemple; qui doute que la (1) cenſure du *Cid* faite par Mr. de SCUDERY, & le (2) Jugement de l'Académie donné en conſéquence, n'ait fait parler de cette Piéce à petits & à grands. Néanmoins il eſt fort vrai que Mr. de CORNEILLE n'a pas eu grand ſujet de s'applaudir de ce grand bruit que faiſoit ſon *Cid*. En effet plus on en parloit, & plus auſſi on touchoit les énormes défauts que Mr. de SCUDERY & l'Académie y remarquerent; de ſorte qu'il ne pouvoit rien arriver de pis à cette fameuſe Tragicomédie que d'être examinée ſi exactement, puiſque cela fut cauſe que le vulgaire qui n'auroit jamais ſoupçonné qu'elle péchât contre les regles, vint à le ſavoir. Mais pour n'aller pas ſi loin, vous, Monſieur, qui avez lû les *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene* du Père (3) BOUHOURS, croyez-vous en bonne foy que

(b) *Virg. Æn. Lib* 8.

(1) Elle eſt intitulée *Obſervations ſur le Cid*, Paris 1637. in 8.

(2) Il a pour titre, *Sentimens de l'Académie Françoiſe ſur le Cid*, Paris, 1637. in 12.

(3) *Dominique Bouhours*, Jéſuite. Voyez le ſecond tome des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres dans la République des Lettres* &c. par le Père Niceron, Barnabite. Paris 1727. *in* 12. Article BOUHOURS.

Digitized by Google

que les (1) *Sentimens de Cléante* leur ayent fait du bien? Vous êtes trop habile homme pour le croire.

De tout ceci je conclus que le procédé de Mr. COSTAR eſt fort blamable d'avoir par ſa trop grande délicateſſe rendu publique la cenſure qu'on avoit faite en ſecret de ſon ami, & de s'être attiré à lui même un furieux Antagoniſte ſur les bras, qui aſſûrément lui a relevé des fautes qui, peut-être, n'auroient jamais été connuës ſans cette affaire.

Après ce que je viens de dire, qui ne croiroit, Monſieur, que je ſuis tout pour Mr. de GIRAC? Vous allez voir pourtant que je le critiquerai ſur quatre ou cinq articles, & que je tâcherai de montrer qu'il n'a pas la raiſon de ſon côté. Le premier regarde ce que Mr. COSTAR a avancé, que les Poëtes Grecs ont donné à JUPITER l'épithete de *chaſſant les nuës & ramenant la ſérénité.* Mr. de GIRAC nie cela, & taxe ſon adverſaire de peu de familiarité avec ces Poëtes, ſoûtenant que cette épithete eſt donnée au vent de Biſe, & que JUPITER eſt toûjours celui qui aſſemble & produit les nuées, & qui en couvre la Terre & la Mer. Je lui accorde que JUPITER eſt fort ſouvent appellé νεφεληγερέτης, ou bien νεφεληγερέτα (que le vulgaire des Grammairiens croit être un vocatif mis pour le nominatif, au lieu que c'eſt le nominatif même, comme l'ont prouvé les plus doctes) c'eſt-à-dire *aſſemblant les nuées*, mais il ne s'enſuit pas de là, qu'il ne puiſſe auſſi être ſurnommé *chaſſant les nuës*, d'autant plus que ſelon la Théologie des Payens, un Dieu ne défaiſoit pas l'ouvrage d'un autre Dieu.

(e) - - - - *Neque enim licet irrita cuiquam*
Facta Dei fieri Deo.

D'où il réſulte qu'il n'appartenoit proprement qu'à celui qui avoit aſſemblé les nuées, de les diſſiper. Auſſi voyons-nous dans HORACE que le même JUPITER qui ramene les hivers, eſt celui qui les éloigne.

(d) - - - *Informes hiemes reducit*
Jupiter, idem
Summovet

Je ne ſais ſi je me trompe; mais il me ſemble que la principale raiſon pourquoi ce Dieu a été appellé *l'amaſſeur des nuées*, eſt parce que c'eſt à lui qu'appartient le droit de lancer le tonnerre. En effet c'eſt du milieu des nuës que la foudre a accoûtumé de partir. Car pour ces tonnerres qui grondent dans un air ſerain, auxquels HORACE attribuë ſa converſion, ou ce ſont des prodiges qui ne tirent point à conſéquence, ou comme l'eſtime Mr. le FEBVRE, c'eſt une pure fantaiſie du Poëte qui ſe veut moquer agréablement de la ſuperſtition du Peuple.

(e) - - - *Namque Diſpiter*
Igni coruſco nubila dividens,
Plauſtraque per pacem tonantes
Egit equos, volucremque curruin.

Or ſi c'eſt pour cette raiſon que JUPITER eſt appellé νεφεληγερέτης, & ſi ce titre eſt une dépendance de celui de νεφεσιπέτης qui lui eſt tant donné par les Poëtes; quel inconvénient y a-t-il qu'après que l'humeur foudroyante a paſſé à ce Maître Dieu, il diſſipe les nuës & redonne à l'air ſa premiere ſérénité? Car vous n'ignorez pas, Monſieur, que cette humeur lui paſſe bientôt, & que pour une heure qu'il a la demangeiſon de lancer la foudre, il demeure des ſix & ſept mois, ſans être tenté de fulminer les méchans. Juſque là que LUCIEN lui reproche que ſur ſes vieux jours il eſt devenu ſi inſenſible & ſi pareſſeux, qu'encore qu'il y ait ſur la Terre des parjures & des impies, il demeure pourtant les bras croiſez. LETT. IV. à Mr. Bayle.

Je remarque même que dans ſa jeuneſſe, il n'a foudroyé que des gens qui avoient porté leur audace à un point que c'étoit tout hazarder que de les laiſſer impunis; & quel moyen, je vous prie, de ſouffrir un ESCULAPE qui ſe mêloit de changer les deſtinées & de reſſuſciter les morts, qui eſt un droit des Dieux le plus eſſentiel & le plus inaliénable, & duquel ils ſe ſont ſervis ſi rarement, que les Poëtes n'ont pas craint de prononcer ſans reſtriction, qu'il n'y avoit plus de retour à la vie, dès qu'une fois on en avoit été privé.

(f) Ἀνδρὸς δὲ ψυχὴ πάλιν ἐλθεῖν, οὔτε λεϊστὴ,
οὔτ' ἀλαπὴ, ἐπεὶ ἄρ τε διαμῴβησιν ἵησιν ὀδόντων.

C'eſt pourtant ce qu'ESCULAPE vouloit démentir, s'émancipant à des choſes, où les Dieux mêmes ne ſe diſpenſoient que dans des rencontres tout-à-fait extraordinaires.

(g) *Tum pater omnipotens aliquem indignatus ab umbris*
Mortalem infernis ad lumina ſurgere vitæ,
Ipſe repertorem medicinæ, talis & artis,
Fulmine phabigenam ſtygias detruſit ad undas.

SALMONE'E n'avoit gueres mieux ménagé les droits de JUPITER, puiſqu'il avoit uſurpé le tonnerre & la foudre qui ſont ſon principal apanage, & qu'il tranchoit du Dieu par tout ſon Pays.

(h) *Quatuor hic invectus equis, & lampada quaſſans*
Per Græum populos, mediaque per Elidis urbem
Ibat ovans: Divûmque ſibi poſcebat honores,
Demens! qui nimbos, & non imitabile fulmen,
Æra, & cornipedum curſu ſimularat equorum.
At Pater omnipotens denſa inter nubila telum
Contorſit (non illa faces, nec fumea tædis
Lumina) præcipitemque immani turbine adegit.

Pour CAPANE'E, il étoit ſi fier, & il témoignoit un mépris des Dieux ſi énorme, qu'il ne faloit pas être fort mal endurant pour ſe réſoudre à le punir. Voyez un peu comme il parle:

(i) - - - *adeſ ô mihi dextera tantum,*
Tu præſens bellis, & inevitabile numen,
Te voco, te ſolam ſuperûm contemptor adoro.

Et les TITANS, que n'avoient-t'ils pas fait contre les Dieux? Se propoſoient-ils moins que de les chaſſer du Ciel ignominieuſement? Il eſt certain que JUPITER eut été plus ſtupide qu'une pierre, s'il n'eut braqué alors toute ſon artille-

(1) *Sentimens de Cléante ſur les Entretiens d'Ariſte & d'Eugene.* On attribuë cette Critique à Mr. Barbier Daucourt.
(c) *Ovid. Met.* 3.
(d) *Carm. Lib.* 2. *Od.* 10.
(e) *Carm. Lib.* 1. *Od.* 34.
(f) *Homer. Iliad. L.* 9.
(g) *Virg. Æn. L.* 7.
(h) *Ibid. Lib.* 6.
(i) *Stat. Theb. Lib.* 9.

Digitized by Google

LETT. IV. à Mr. Basnage.

rie; car il y faiſoit bien chaud, il y alloit de tout, & on en étoit venu juſqu'à l'eſcalade.

(k) - - - *Scimus ut impios*
Titanas, immanemque turmam
Fulmine ſuſtulerit cadente,
Monstra ille terrarum tumularat Jovi
Furens jwventus horrida brachiis,
Fratresque tendentes opaco
Pelion impoſuiſſe Olympo.

Je ne dis rien de PHAËTON, parce que tout le monde ſait que JUPITER le ſacrifia à la conſervation de tout l'Univers. Enfin parcourez toutes les Fables, vous trouverez que JUPITER ne s'eſt ſervi de la foudre que dans les maladies deſeſpérées, & comme à ſon corps deffendant, ſi bien qu'on peut dire, que puiſqu'il n'a pas toûjours beſoin des nuës pour faire éclater ſon tonnerre, il peut bien s'occuper à les chaſſer auſſi bien qu'à les aſſembler.

Vous me direz, peut-être, que ce n'eſt pas le ſeul uſage que JUPITER tire des nuës, & qu'il peut les aſſembler pour donner de la pluye à la Terre, lui que les Poëtes Latins ont appellé *pluvieux*, (l) *pluvio ſupplicat herba Jovi.* Je veux que cela ſoit, n'ai-je pas toûjours ma raiſon bonne, puiſqu'il eſt vrai qu'il ne pleut pas toûjours?

(m) *Non ſemper imbres nubibus hiſpidos*
Manant in agros.

J'ajoûte que s'il eſt vrai que JUPITER ſe ſerve des nuées pour faire gronder le tonnerre dans les airs, & pour faire deſcendre la pluye ſur la Terre, il ſe ſert de la ſérénité pour d'autres choſes; car c'eſt un Dieu à mettre tout en uſage. Il s'en ſert pour augmenter le froid, comme le témoigne ce malheureux Amant qui paſſoit les nuits à la porte de ſa maîtreſſe, & qui ſe plaignoit ainſi de ſa dureté:

(n) *Audis, quo ſtrepitu janua, quo nemus*
Inter pulcra ſitum taſta remugiat
Venti, & peſſas ut glacies nives
Puro numine Jupiter?

Mais voici un paſſage de VIRGILE mille fois plus fort que tout ce que j'ay allegué juſques ici, car il porte expreſſément que JUPITER calme les tempêtes, & rend la ſérénité aux Cieux.

(o) *Olli ſubridens hominum ſator atque Deorum,*
Vultu quo Cœlum tempeſtatesque ſerenat,
Oſculo libavit gnatæ.

Quant à ce que Mr. de GIRAC remarque que l'épithete qui eſt en queſtion eſt donnée au vent de Biſe, je dis que cela n'empêche pas que JUPITER ne l'ait pareillement. Et il ne faut pas être fort verſé dans la lecture des Poëtes, pour ſavoir qu'un même ſurnom eſt donné à pluſieurs Dieux. Joint que comme on ne laiſſe pas d'appeller JUPITER *l'amaſſeur des nües*, encore que cet office ſoit donné conſtamment au vent du Midi, rien n'empêche que JUPITER ne ſoit appellé *celui qui chaſſe les nuës*, encore que cela appartienne proprement au vent Borée. En effet, quand ce Dieu voulut envoyer le Déluge ſur la Terre,

(p) - - - *Genus mortale ſub undis*
Perdere, & ex omni nimbos demittere Cœlo,

il ſe ſervit du vent du Midi pour amaſſer les nues; tout de même que quand il le voulut faire ceſſer, il ſe ſervit du vent d'Aquilon pour leur donner la chaſſe. Ecoutez un peu OVIDE quand il décrit l'appareil du Déluge:

(q) *Protinus Æolidis Aquilonem claudit in antris,*
Et quæcumque fugant inductas flamina nubes:
Emittitque Notum. Madidis Notus evolat alis,
Terribilem piceâ tectus caligine vultum;
Barba gravis nimbis, canis fluit unda capillis;
Fronte ſedent nebulæ, rorant pennæque ſinuſque.
Atque manu latè pendentia nubila preſſat,
Fit fragor, & denſi fundantur ab æthere nimbi.

Mais quand il fut queſtion d'arrêter les eaux, voici ce que le même Poëte dit de JUPITER:

(r) *Nubila diſjecit, nimbiſque Aquilonibus emiſit,*
Et Cœlo Terras oſtendit & Æthera Terris.

Voilà, Monſieur, tout ce que je puis dire ſur cet article. Il faut demeurer d'accord que je laiſſe ſubſiſter toute la difficulté; car s'agiſſant d'un fait, je raiſonne ſeulement ſur le droit; de ſorte que Mr. de GIRAC pourroit me reprocher que je peche, *ignoratione elenchi*, puiſqu'il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi JUPITER a véritablement chaſſé les nuës dans le ſentiment des Poëtes; mais ſi les Poëtes Grecs lui ont donné ordinairement le ſurnom de *chaſſant les nuës, & ramenant la ſérénité.* Or tandis qu'on ne prouvera pas cela par de bons paſſages des Poëtes Grecs, Mr. de GIRAC aura la victoire, quand bien même on ſe tueroit à force de raiſonnemens.

J'avouë la dette, mais je ne ſaurois parer ce coup dans l'état où je ſuis, ſans Livres & ſans Recueils. Si j'étois en Pays de Bibliotheques, je me ferois fort de montrer à Mr. de GIRAC ce qu'il n'a pas vû dans les Poëtes Grecs. Mais comme je me pique de quelqu'exactitude dans mes citations, & que ma mémoire n'eſt pas aſſez bonne pour me bien fournir les circonſtances d'un paſſage, il faut que je remette à une autre fois la preuve de ce que Mr. COSTAR a avancé. Lorſque je pourrai vous conſulter de vive voix, vous, Monſieur, qui êtes une Bibliotheque vivante, ou au deffaut d'un Répertoire ſi aſſûré, lorſque j'aurai l'occaſion de feuilleter les Livres de nos amis de Geneve, je ne voudrois pas jurer que je n'achevaſſe ce que je ne fais qu'ébaucher préſentement.

La ſeconde choſe en quoi je ne m'accorde pas avec Mr. de GIRAC, roule ſur les comparaiſons. Car Mr. COSTAR ayant dit que le *Panégyrique de la Carpe* n'eſt pas moins admirable en ſon eſpéce que celui d'ISOCRATE qui fut le travail de dix ans entiers, & qu'il fut autant de tems à achever qu'ALEXANDRE en employa à la Conquête de toute l'Aſie; Mr. COSTAR, dis-je, ayant dit toutes ces choſes, ſon adverſaire ſe récrie: O la belle comparaiſon d'une Carpe à un Orateur fort célébre, & de ce même Orateur au plus grand Prince qui fut jamais! Il remarque auſſi que c'eſt par l'autorité

(k) *Hor. Carm. L. 3. Od. 4.*
(l) *Ovid.*
(m) *Hor. Carm. Lib. 2. Od. 9.*
(n) *Id. ibid. Lib. 3. Od. 10.*
(o) *Virg. Æn. Lib. 1.*
(p) *Ovid. Met. Lib. 1.*
(q) *Ibid.*
(r) *Ibid.*

Digitized by Google

LETT. IV. à Mr. BAYLE.

torité de LONGIN qu'il blâme la comparaiſon d'ISOCRATE avec ALEXANDRE.

Si je me ſentois aſſez de forces pour mal mener un auſſi habile homme que Mr. de GIRAC, je ne l'épargnerois pas le moins du monde en faveur de cet Ancien de l'autorité de qui il ſe targue. Car, comme vous ſavez fort bien, je ne ſuis gueres malade, Dieu merci, de cette grande prévention que l'on a pour l'Antiquité, & je me moque fort de ce PRÆTEXTATUS de MACROBE qui entendant blâmer quelques vieux mots, s'écria avec un ſourcil digne d'un CATON, (s) *bona verba, quæſo, ne inſolentes parentis artium antiquitatis reverentiam verberemus.*

Je dis donc qu'il n'y a LONGIN qui tienne, & que je ne reſpecte pas plus la penſée qu'on emprunte de lui, que ſi elle venoit du propre fond de Mr. de GIRAC. Ce n'eſt pas que je n'eſtime infiniment LONGIN, & qu'il n'ait dit cent belles choſes qui méritent que quand il lui arrive de ſe tromper, on le défende par les mêmes paroles que CICERON a défendu les SOCRATES & les ARISTIPPES, (t), *magnis ille ac divinis bonis hanc licentiam aſſecutus eſt.* Mais c'eſt que j'apporte cette modification à la Maxime du Prince de l'Eloquence, qu'il ne faut pas adopter les bévûës des grands Hommes à cauſe des excellentes choſes qu'ils ont dites, ni les dégrader du rang où ces excellentes choſes les ont fait monter, à cauſe de quelques petites fautes qui leur ſont échappées par hazard.

(u) - - - *quas aut incuria fudit,*
Aut humana parum cavit natura.

C'eſt pourtant ce que peu de perſonnes obſervent.

Pour revenir à nos comparaiſons, dites-moi, je vous prie, Monſieur, n'êtes vous pas prêt de demander à LONGIN ce qu'il avoit fait de ſon eſprit & de ſon jugement, lorſqu'il a blâmé la comparaiſon d'ISOCRATE avec ALEXANDRE? Et quoi, y a-t-il rien de plus propre à donner une haute idée de la diligence & de la promptitude de ce grand Prince, que cette comparaiſon? Et n'eſt-ce pas ce que l'on cherche dans les comparaiſons que de rendre plus ſenſible la grandeur ou la petiteſſe d'une choſe; enſorte qu'un ſujet eſt d'autant plus propre à être comparé à un autre que plus il augmente l'idée que nous avons de cet autre-là. Ainſi pour bien faire connoître la rapidité des Victoires d'ALEXANDRE, il falloit les oppoſer à la lenteur d'un Faiſeur de Panégyriques. Car il eſt impoſſible de conſidérer d'un côté les obſtacles qui arrêtent les Conquérans, les incommoditez de la Guerre, le prodigieux nombre d'Ennemis qu'ALEXANDRE a eu à combattre, & la vaſte étenduë des Pays qu'il a ſubjuguez, & de l'autre la facilité qu'il y a d'écrire un diſcours qui ſe peut réciter tout entier dans moins de deux heures; qu'on ne ſe figure une viteſſe incroiable dans le Conquérant, ſi l'on ſonge qu'il n'a point donné plus d'années à ſes Conquêtes que le Rhétoricien à ſon Panégyrique. Un autre Conquérant qui n'auroit pas ſubjugué en vingt années autant de Provinces qu'ALEXANDRE en dix, n'auroit pas fourni une comparaiſon d'un ſi grand effet qu'ISOCRATE, à cauſe de l'immenſe & presqu'infinie diſproportion qu'il y a entre écrire un Eloge & gagner des Batailles.

Cela eſt ſi vrai qu'il n'y a point de lieu commun dont les Loüeurs modernes ſe ſervent plus fréquemment pour encenſer le Roi de France, que de dire qu'ils ne peuvent pas ſuivre la rapidité de ſes Conquêtes. Ils s'excuſent de leur ſilence ſur ce que ſa Majeſté va ſi vîte que les Muſes ſont contraintes de lui laiſſer prendre le devant. Pégaſe tout ailé qu'il eſt, proteſte par la bouche de Mr. PELISSON qu'enfin il a trouvé qui le ſurpaſſe en viteſſe, & qu'après avoir ſurmonté à la courſe les CESARS, les ACHILLES & les ALEXANDRES, il ne peut aucunement ſuivre LOUIS quatorze. Un autre ſe plaint que les Muſes avec toute leur diligence ſont plus de tems à compoſer un Sonnet, que le Roi à gagner une Province. Un autre qui a déjà chanté le paſſage du Rhin à Tolhuis, s'excuſant de chanter la Conquête de la Hollande, ſur ce que les noms des Villes qui ſe ſont renduës au Roi ſont trop rudes pour les pouvoir rimer, ajoûte cette ſeconde raiſon:

(x) Encor ſi tes exploits moins grands & moins rapides,
Laiſſoient prendre courage à nos Muſes timides,
Peut-être avec le tems, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous ſauver.
Mais dès qu'on veut tenter cette vaſte carriere,
Pégaſe s'effarouche, & recule en arriere,
Mon Apollon s'étonne, & Nimegue eſt à Toi,
Que ma Muſe eſt encore au camp devant Orſoi.

Il n'eſt pas juſques au Gazetier qui ne faſſe ſa déclaration publique, qu'il eſt forcé de prendre de l'avantage, c'eſt-à-dire de parler par avance des Conquêtes du Roi, afin de le pouvoir atteindre en quelque ſorte dans ſes expéditions.

Je n'examine pas s'il y a de la flaterie dans ces penſées. Je dis ſeulement que dans ce ſiecle où on ne croit pas être moins délicat que dans celui de LONGIN, les plus habiles Loüeurs ne font pas difficulté de comparer LOUIS quatorze avec un Faiſeur d'Odes & de Madrigaux, avec un Poëte & un Panégyriſte. D'où je conclus qu'on ne fait pas tort aux grands Princes de les comparer aux Poëtes, au même ſens qu'ISOCRATE a été comparé à ALEXANDRE, qui eſt juſtement ce qu'il a plû à LONGIN & à Mr. de GIRAC de trouver abſurde.

Pour moi, bien loin de croire qu'il ſoit honteux à un Conquérant d'être comparé à un Panégyriſte, je tiens qu'on ne ſauroit dire ſans une hyperbole inſupportable, qu'il eſt moins de tems à gagner des Provinces, qu'un Auteur à l'en loüer, & que ſa diligence à vaincre va plus vîte que l'imagination d'un Poëte:

(y) *Currant verba licet, manus eſt velocior illis:*
Vix ſumus lingua, vix ſumus arte pares;

comme diſoit MARTIAL de certains Copiſtes à abbréviations qui écrivoient plus vîte qu'on ne leur dictoit.

Mais je m'étonne que notre Rhétoricien qui s'eſt avisé de cenſurer la comparaiſon d'un Panégyrique à la Conquête d'Aſie, n'ait en même tems condamné tant de paſſages d'HOMERE & de VIRGILE où on compare des Héros à des Taureaux, à des Vents, à des Rochers, & à cent autres choſes de cette nature, juſques là même qu'AJAX eſt comparé dans l'Iliade à un Ane. Cela fait voir qu'il n'y a qu'heur & malheur au monde, &

(s) *Macrob. Lib. 1. Saturn. Cap. 5.*
(t) *Cic. Offic. Lib. 1.*

(u) *Horat. de Art. Poëtica.*
(x) Boileau Deſpreaux, Epître au Roi.

Digitized by Google

tuer d'apprendre une choſe qu'il faudroit desapprendre, ſi nous le ſavions, (l) *quæ nec ignoranti nocet, nec ſcientem juvat, ubi multa reperias quæ erant dediſcenda ſi ſcires.*

Au reſte, ENNIUS ſe glorifioit d'une choſe qui préſentement n'eſt pas fort glorieuſe; car du tems de nos Pères on a vû en France un Poſtel qui ſe vanta en préſence de CHARLES IX. de pouvoir aller ſans truchement juſqu'au bout du Monde. Cependant je ne vois pas que le nom de ce grand *Linguiſte* ſoit fort revéré parmi les véritables Savans. Je ne vois pas non plus que ni Nathanaël Duez avec tous ſes *Guidons des Langues* & avec tous ſes Dictionnaires, ni ſes autres Confreres les Maitres de Langues ſoient en vénération dans l'Europe. Mais peut-être que les Anciens n'en jugeoient pas ſur ce pied là, puiſque Mr. de GIRAC remarque dans GALIEN qu'un certain homme paſſa autrefois pour un prodige & pour une merveille, parce qu'il parloit la Langue de deux différentes Nations.

Ne nous étonnons pas ſi l'honneur qu'on a rendu aux Langues n'a pas été d'une éternelle durée; car il y a bien des choſes fondées plus ſolidement qui ne laiſſent pas de changer. Chaque ſiecle a ſon goût, & ſi la Nature elle même ſe plait au changement, ce n'eſt pas de merveille que le jugement des hommes qui eſt doué d'un franc arbitre, n'eſtime pas ou ne condamne pas éternellement & invariablement une même choſe. Si la gloire des plus belles actions s'efface, il n'eſt pas etrange que celle des paroles s'évanouiſſe auſſi.

(m) *Debemur morti nos noſtraque; ſive receptus*
Terrâ Neptunus claſſes Aquilonibus arcet,
Regis opus; ſterilisve diu palus apraque remis
Vicinas Urbes alit, & grave ſentit aratrum:
Seu curſum mutavit iniquum frugibus annis,
Doctus iter melius: mortalia facta peribunt;
Nedum ſermonum ſtet honos, & gratia vivax.

Ou ſi vous aimez mieux entendre le Poëte Philoſophe:

Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,
Quodque fuit pretio, ſit nullo denique honore.
Porrò aliud ſuccedit & à contemptibus exit,
Inque dies magis appetitur, floretque repertum
Laudibus, & miro eſt mortales inter honore.

Diſons ſeulement qu'il faiſoit bon vivre en un ſiecle où on paſſoit pour un miracle à ſi bon marché, & admirons le bonheur de ceux qui ont obtenu de l'ignorance de leurs ſiecles ce qu'ils n'auroient eu garde d'obtenir en un tems plus éclairé. Que n'ay-je vêcu du tems des dupes & des hapelourdes!

(n) - - - *hos utinam inter*
Heroas natum tellus me prima tuliſſet!

Car à la faveur de ce peu de François & de Latin que je ſais, j'aurois paſſé pour un prodige & pour une merveille, auſſi bien que l'homme dont nous avons parlé tantôt; au lieu que dans ce ſiecle tout brillant & tout lumineux, j'aurai le déplaiſir de mourir ſans qu'on ſache ſi j'ay été au monde.

Pour vous, Monſieur, qui ſavez tant de Langues vivantes & mortes, ſi vous euſſiez vêcu dans ces ſiecles de barbarie, vous auriez eu un ſort ſemblable à celui qu'eurent ces tems ſi corrompus, qu'on ne ſût jamais comment les nommer. LETT. IV. à Mr. BASNAGE.

(o) - - - *Pejoraque ſæcula ferri*
Temporibus, quorum ſceleri non invenit ipſa
Nomen, & à nullo poſuit natura metallo.

Car vous auriez trouvé les noms de prodiges, de merveilles, de miracles occupez par des gens très-inférieurs à votre Seigneurie, & par cette raiſon, on auroit été bien en peine de vous baptiſer dignement. Peut-être qu'on vous auroit nommé deux fois d'un même nom *Miracle*, *Miracle*; comme nous voyons que la civilité moderne le pratique, nous faiſant donner au moindre du *Monſieur*, *Monſieur*, pour l'honorer davantage.

Quoiqu'il en ſoit, il vaut beaucoup mieux, & pour vous & pour les autres, que vous ayez été réſervé pour ce ſiecle de lumiere; car outre que vos belles connoiſſances étendront les bornes de la Littérature, & feront beaucoup d'honneur à la République des Lettres, vous recevrez des éloges qui vaudront cent fois plus que tout l'embarras où l'on auroit été dans un autre tems pour vous trouver une épithete ſortable: car en fait de louanges les deniers des gens habiles valent plus que les piſtoles des ignorans.

A propos de l'autre pentée, vous qui avez lû les *Eſſais de Montagne*, n'avez vous pas remarqué ce qu'il dit ſi agréablement dans le Chap. 17. du 2. Liv. *à quelque choſe ſert le malheur. Il fait bon naître en un ſiecle fort dépravé: car par comparaiſon d'autrui vous êtes eſtimé vertueux à bon marché. Qui n'eſt que parricide en nos jours & ſacrilege, il eſt homme de bien & d'honneur.*

(p) Nunc ſi depoſitum non infitietur amicus,
Si reddat veterem cum totâ ærugine follem,
Prodigioſa fides & Thuſcis digna libellis,
Quæque coronatâ luſtrari debeat agnâ.

Mais, je vous avois promis de ne point faire de digreſſions, que direz-vous, que je vous tienne ſi mal ma parole? Je vous en demande pardon, mon cher Monſieur, & je vous promets de finir bientôt; car après vous avoir prié de critiquer cette piece avec la derniere ſévérité, après vous avoir proteſté que je condamne tout ce que j'aurai dit qui ne ſera pas à votre goût, & que je l'abandonne à vos plus terribles cenſures, après vous avoir allégué les paroles de votre cher ami.

(q) - - - Ἴσον ἐστὶ τὸ βίβλινον
Δοῦλε ἄφαρ τὸ φίλτρον ἀπρεπέ ἔμπεδον ἄλλως.

je vous aſſûrerai que je ſuis, mon très cher Monſieur, Votre &c.

P. S. J'ay voulu écrire cette Lettre avant que de voir l'Apologie de Mr. COSTAR, afin d'avoir plus de liberté de dire tout ce qui me viendroit en la penſée. S'il ſe rencontre que j'aye dit quelque choſe qu'il ait déjà rapportée, vous pourrez bien répondre que le hazard aura fait l'affaire, vous, dis-je, qui ſavez que je n'ai pas encore lû l'Ouvrage, & que je ne le puis lire que par votre moïen. Préſentement que j'ai évaporé mon petit feu, s'il vous plaît que je le liſe, je le lirai, *& quidem* très-volontiers.

(l) *Senec. Ep.* 88.
(m) *Hor. de Art. Poët.*
(n) *Ibid.*
(o) *Juvem.*
(p) *Juvem. Satyr.* 13.
(q) *Hom. Od.*

Digitized by Google

LETTRE V.
A
Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 1. de Janvier 1673.

Lett. V. à Mr. Minutoli.

JE commence cette Lettre, mon cher Monſieur, par vous ſouhaiter la bonne année. Voilà toute l'étreine que vous aurez de moi. C'eſt peu de choſe, direz-vous? J'en tombe d'accord; mais comme c'eſt tout ce que je puis faire, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de vous en contenter. Si j'étois Poëte, je vous régalerois de quelques douzaines de vers, mais je ne le ſuis point, & j'en loue Dieu, parce qu'au moins, ſi je ſuis fâcheux, je ne le ſuis qu'en proſe.

J'aurois un beau champ préſentement à fronder l'importunité inſupportable des Poëtes, ſi je voulois vous importuner moi même. Car c'eſt un genre d'hommes qui donne tant de priſe à la raillerie, qu'il me ſeroit facile de faire à peu de frais un gros volume de leurs défauts, puiſque je n'aurois pour cela qu'à ramaſſer une petite partie de ce qu'en ont dit tant de bons Auteurs. En effet, quoique les Poëtes ſoyent d'un tempérament prompt & vindicatif.

(a) - - - - - *genus irritabile vatum*,

qu'ils menacent de promener dans un Vaudeville quiconque s'oſera jouer à eux,

(b) *Qui me commorit, melius non tangere clamo,*
Flebit, & inſignis tota cantabitur Urbe,

qu'on ſache que les ïambes d'un Archiloque obligeoient les gens à ſe pendre, & que dès la premiere antiquité ils étoient ſi médiſans, qu'il fallut les menacer du bâton pour arrêter la licence éfrénée de leurs Satyres,

(c) - - - *vertere modum, formidine fuſtis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti,

on ne laiſſe pas de les tourner tellement en ridicule, que la plûpart, honteux de la profeſſion de Poëtes, l'abjurent dans les compagnies, & n'y veulent point être regardez ſur ce pied là. Bien plus, ils ſe raillent eux mêmes des vices auxquels ſont ſujets preſque tous ceux qui n'ont d'autre métier que celui de faire des vers, & ils ſont les premiers à s'en moquer. Mais de tous les vices dont on les charge, celui qu'on reprend avec le plus de malignité & tout enſemble avec le plus de raiſon, eſt cette maladie incurable qu'ils ont de réciter leurs poëſies à tous venans. Mr. de la Mothe le Vayer remarque, après une ancienne Epigramme, que dès qu'un Poëte eſt attaqué de cette maladie, il devient tellement importun, quelqu'honnête homme, quelqu'homme de bien qu'il ſoit quant au reſte, que chacun le fuit comme la mort.

Vir quantum facias mali videre?
Vir juſtus, probus, innocens timeris.

Horace, tout Poëte qu'il étoit, porte ce témoignage contre les récitateurs de vers, qu'à l'exemple d'un Ours échapé, ils mettent tout le monde en fuite, & que s'ils attrapent quelqu'un, ils lui rompent tellement la tête qu'ils le tuent enfin, ne démordant jamais, vraies ſangſuës qu'ils ſont, que quand ils regorgent de ſang,

(d) - - - - - *ac velut Urſus*
Objectos caveæ valuit ſi frangere clathros,
Indoctum doctumque fugat recitator acerbus.
Quem vero arripuit, tenet, occidit que legendo,
Non miſſura cutem, niſi plena cruoris hirudo.

Et Mr. Boileau n'a-t-il pas dit, en parlant d'un de ces Poëtes qui aſſaſſinent les gens du récit de leurs vers?

(e) Tous les jours de ſes vers qu'à grand bruit il récite;
Il met chez lui Voiſins, Parens, Amis en fuite.
Car dès que ſon Démon commence à l'agiter,
Tout juſqu'à ſa Servante eſt prêt à déſerter.

Encore s'ils ſe contentoient de réciter, patience. Mais j'ay remarqué un autre défaut non moindre que le premier. C'eſt qu'ils font une pauſe preſqu'à chaque mot, comme Moliere l'a repréſenté dans le *Miſantrope*, & vous raiſonnent à perte de vûë ſur cent minuties que l'on entendroit aſſez ſans leurs Commentaires. Or j'eſtime que cela ſeul eſt capable de faire trouver mauvais des vers qu'on écouteroit d'ailleurs avec plaiſir. Il en eſt de ces vers ainſi commentez, comme des viandes de ce feſtin qu'Horace nous a décrit en quelqu'une de ſes Satyres. Ces viandes étoient très-délicates, mais le Maître de la Maiſon les empoiſonnoit tellement à force de diſcourir & de philoſopher ſur leurs cauſes, & ſur leur nature, qu'on n'y toucha point du tout.

(f) *Suaves res, ſi non cauſas narraret earum, & Naturas Dominus: quem nos ſic fugimus ultri,*
Ut nihil omnino guſtaremus, velut illis
Canidia aſſaſſet, pejor Serpentibus Afris.

En voilà bien aſſez, Monſieur, ſur cet article. Il vaut mieux que j'en revienne aux actions de graces que je dois à Dieu, de ce que je ne ſuis pas Poëte; car il me ſemble qu'à cauſe de cela je ſuis moins à charge à mes Amis quand je vais les voir. En effet un Poëte ne marche jamais qu'à cheval: un Auteur en proſe jamais que ſur la *Haquenée des Cordeliers*. Or il eſt bien plus commode de loger un homme ſeul, qu'un homme avec ſon cheval, ſur tout quand on n'a point d'écurie. Que ſi vous doutez de la validité du partage que j'ay donné à la Proſe & à la Poëſie, je

(a) *Hor. Ep. Lib. 2. Ep. 2.*
(b) *Id. Sat. Lib. 2. Sat. 1.*
(c) *Id. Ep. Lib. 2. Ep. 1.*
(d) *Id. de Arte Poet.*
(e) Satyre VIII.
(f) *Hor. Sat. Lib. 2. Sat. ult.*

Digitized by Google

qu'il eſt faux que VIRGILE l'ait tenu pour tel, le voyant ſi glorieuſement conſacré dans les poëſies d'HOMERE.

Il eſt vrai qu'on peut dire pour la juſtification de Mr. de GIRAC qu'il n'y a pas grande différence entre un Héros d'HOMERE & un Crocheteur, & que leurs talens ſont aſſez conformes la plûpart du tems. Ecoûtez de quoi ULYSSE ſe vante, lorſqu'il eſt le plus échauffé à faire parade de ſes beaux faits. *Je deffie*, dit-il, *homme qui vive d'être un meilleur valet que je ſerois, ſoit qu'il fût queſtion d'allumer le feu, ſoit qu'il fallût couper du bois.*

(a) Δρησοιτο δ' οὐκ ἄν μοι ἐρίσσειν βροτὸς ἄλλος
Πῦρ τ' ἐϋεργέμεναι δυὰ τε ξύλα πολλὰ πέλωνται.

Auſſi ſe fit-il un bateau en peu de jours ſans être aſſiſté de perſonne, preuve inconteſtable de ſa grande habileté à faire jouer la coignée & le marteau.

Mais je m'abſtiens de toucher à cette corde, de peur que cela ne réveillât nos vieilles querelles que le tems a fort aſſoupies. Il vaut mieux nous tenir en repos & y laiſſer auſſi le bon HOMERE, à l'occaſion duquel nous avons eu tant de fois envie de nous battre. Juſque là qu'un de nos amis nous voyant dans cette martiale diſpoſition, alla parler de nous en ces termes :

Τὼ γὰρ δὴ χείρεσσι, τε καὶ ἴφθιμα ἰδυίην
Αὐτὼ ἀλλήλων ἔχέτην μεμαῶτε μάχεσθαι.

D'ailleurs vos prouëſſes en faveur de ce Poëte ſont ſi redoutables, & parent ſi bien les coups qu'on lui porte, que vous pourriez, ſans gaſconnade me faire une petite leçon de ne pas chercher noiſe, & me dire que s'il y a des impertinences dans les poëſies de l'Aveugle Grec,

(b) *Parcius iſta viris tamen objicienda memento.*

Vous m'avez vû, Monſieur, depuis un aſſez long-tems tenir le parti de Mr. COSTAR; mais je m'en retourne vers mon premier ami tout à l'heure.

(c) - - - - - - *Nunc retrorſum*
Vela dare, atque iterare curſus
Cogor relictos.

En effet je ne puis ſouffrir que Mrs. COSTAR & VOITURE aient trouvé mauvais que SALUSTE ait loué SYLLA d'être ſavant en Latin, quoique ce fût la Langue de ſa Nourrice. Mr. de GIRAC les a furieuſement relancez, & il y a peu d'articles ſur quoi il ſe ſoit ſi bien deffendu que ſur celui-ci. Cela fera que je n'en dirai pas grand choſe. Tant mieux pour vous.

Je dirai ſeulement que quand même les termes de SALUSTE n'emporteroient rien de plus que la ſeule Langue Latine, ce qui n'eſt point, il n'y auroit pas de quoi tant faire l'étonné. Car, je vous prie, quel mal eſt-ce que cela fait à un grand Capitaine, que de parler éloquemment, & de poſſéder ſa Langue en perfection? Ou quel deshonneur y a-t-il pour lui qu'il ait appris les fineſſes & les beaux tours du Langage de ſa Nourrice? Je ne crois pas que CESAR ſe fût fort ſcandaliſé, ſi on l'eût loüé de parler fort bien Latin, & je remarque qu'il y a peu de gens qui oublient cette qualité, lorſqu'il font le dénombrement de ſes vertus.

[PLUTARQUE, dès le commencement de ſa Vie, rapporte qu'il avoit une fort heureuſe naiſſance pour bien parler, & qu'il avoit ſi bien cultivé ce talent de la nature que perſonne ne lui refuſoit la ſeconde place entre les bien diſans de ſon tems. Il ajoûte qu'il renonça à la premiere, parce qu'il aima mieux tenir le haut bout dans les armes & dans l'autorité du Gouvernement.

CESAR lui même prend ſi fort à cœur les intérêts de ſon ſtile, qu'écrivant ſon *Anti-Caton* pour réponſe à un Traité de CICERON compoſé à la louange de ce fameux Stoïque, il prie les Lecteurs de ne comparer pas le langage d'un Homme de guerre à celui d'un excellent Orateur, en quoi il ſemble chercher une excuſe ſur ſes occupations militaires, de ce qu'il n'égaloit pas le Prince de l'Eloquence. Ce qui fait voir qu'il ne lui étoit pas indifférent quel jugement les Lecteurs feroient de ſa latinité.

Pour dire quelque choſe de plus approchant de notre ſiecle, ne remarquâtes vous pas, Monſieur, dans les *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*, qu'on y loüe le Roi de France de parler fort bien François? Cependant le Critique qui a ſi fort maltraité ce Livre, ne releve pas cela, & accorde très-volontiers que le Roi poſſede cette perfection. Or on ne ſauroit dire que les François ſe connoiſſent mal en louanges, & j'oſerois même avancer que quoiqu'ils ſoient les plus déterminez louangeurs de la terre, il n'eſt point de Nation qui raffine davantage ſur la loüange, & qui ne leur doive céder l'honneur de traiter finement le genre démonſtratif. Ce qui vient ſans doute de ce qu'il y a parmi eux quantité de beaux Eſprits mal partagez des biens de la fortune, qui étant obligez de vivre du trafic de leurs Epitres Dédicatoires & de leurs Panégyriques, inventent cent nouvelles manieres de loüer, & quinteſſencient tous les lieux communs, pour mettre à l'étalage une marchandiſe qui réveille le goût par ſa rareté. Quoi-qu'il en ſoit, perſonne n'a mieux vérifié ce dire de TITE-LIVE, que le langage des hommes nourris ſous la Royauté eſt toûjours plein de vaines oſtentations & de flateries.

Quant à ces magnifiques paroles de BALZAC, que Mr. COSTAR allégue, de *parler bien notre Langue*, ce n'eſt pas la loüange d'un grand Orateur, c'eſt ſeulement la marque d'un vrai François, & je ne prétens pas qu'on m'eſtime pour n'être né ni en Hollande, ni en Allemagne. Il me ſemble, Monſieur, qu'il y a bien de la fauſſe modeſtie. Car pour ne dire pas avec Mr. de la (d) MOTHE LE VAYER, que qui ôteroit à Mr. de BALZAC le choix des mots & le beau tour d'une période, ſes Livres ſeroient de peu de valeur, & que par conſéquent la gloire qu'il a acquiſe dans les Lettres eſt uniquement fondée ſur ce qu'il a bien ſû la Langue de ſon Pays: pour ne pas, dis-je, alléguer cela, qui doute qu'une connoiſſance parfaite de notre Langue ne doive auſſi bien entrer dans l'éloge d'un Orateur François que celle de la Langue Latine & de la Langue Grecque entre dans celui d'un CICERON & d'un DEMOSTHENE? Outre qu'il n'eſt pas vrai que parler bien notre Langue, ſoit toûjours la marque d'un vrai François, témoin Mr. de VAUGELAS qui étoit Savoyard, & ce que Mr. de BALZAC écrit à Mr. de ZUILICHEM dans ſa Critique de l'*Herodes infanticida*.

Le

(a) *Hom. Odyſſ.*
(b) *Virg. Ecl.* 3.

(c) *Hor. Od.* 34. *L.* 1.
(d) Hor. Tubero Ruſtic.

je vous alléguerai mes garands. Mr. FURETIERE, dans ſa *Nouvelle Allégorique*, ne donne point à l'Eloquence d'autre Cavalerie que les Poëtes. Il dit que c'étoient des figures très-bien montées, & qui avoient beaucoup d'élévation par deſſus les autres. Ce qui n'étoit pas nouveau; car quelques-Anciens nous ont appris que les vers n'étoient autre choſe que de la proſe montée à cheval. Le Pere STRADA, dans une de ſes *Harangues*, nous décrivant une Aſſemblée de Poëtes qui ſe tint pour la Réforme générale de l'Etat, les y fait toûjours venir à cheval, excepté celui qui repréſentoit LUCRECE, parce qu'il ne l'a pas tant conſidéré comme Poëte que comme Philoſophe, & que la Philoſophie doit néceſſairement aller à pied, par la regle, *Dat Galenus opes, dat Juſtinianus honores, pauper Ariſtoteles cogitur ire pedes.* Il y a du plaiſir à voir l'équipage qu'il donne à un chacun; mais il a ſur tout réuſſi dans celui de STACE; car pour exprimer l'enflure de la veine Poëtique, il lui donne un grand Cheval, qui a les allures fort ſuperbes, & qui

(f) *Quadrupedante putrem ſonitu quatit ungula Campum.*

Ce Cheval étoit monté par un Homme de la plus haute taille, habillé magnifiquement, avec quantité de pierreries, de ſorte que c'étoit

. . . . . *Superimpoſito moles gemmata colloſſo.*

Je puis encore m'appuyer de l'autorité de Mr. de SAUMAISE, qui ayant appris que BARLÆUS n'avoit eu que cinq cens livres pour une Oraiſon funebre en vers qu'il avoit compoſée à la loüange du Prince FREDERIC HENRI, & que Mr. SPANHEIM, qui en avoit prononcé une en proſe avoit été gratifié de cinq cens écus, dit qu'on avoit fait une étrange bévûë, *en donnant au Fantaſſin la paye de Cavalier, & au Cavalier la paye de Fantaſſin.* Si vous voulez une raiſon par deſſus le marché, ſouvenez-vous que le Cheval *Pégaſe* appartient de droit aux Poëtes. D'ailleurs qu'eſt-ce qu'un *hexametre*? N'eſt-ce pas juſtement ce que fait un Cavalier? Après cela, Monſieur, faut-il trouver étrange, ſi les vers ſont ſi propres pour les Amoureux, & ſi de tout tems VENUS les a préferez à la proſe? Auſſi la raiſon qui lui faiſoit préférer les embraſſemens de MARS à ceux de VULCAIN étoit qu'il ne manquoit rien aux pieds de celui-là, au lieu que l'autre étoit un pauvre éclopé. Au moins eſt-ce ainſi que le malheureux VULCAIN l'aſſûre, lorſqu'après avoir trouvé ſa femme en flagrant délit, il en fait ſes doléances à tous les Dieux; car il proteſte que VENUS ne lui joüe tous ces tours, que parce que MARS étoit entier de ſes pieds, & lui au contraire très-infirme.

(h) Οὔτε γὰρ ἐμὲ παλὸς τε καὶ ἀρτίπους, ἀνὴρ ἐγεγὼ
Ἥφαιστος γυῖοισιν.

Je veux croire pourtant que la bonne Dame aimoit mieux que le Galant fût entier en quelqu'autre partie. Je vous en fais le juge. Au reſte, pardonnez-moi toutes ces bagatelles, & me croyez, mon cher Monſieur, Votre &c.

P. S. Je vous ay mille obligations de ce que vous avez bien voulu renvoyer à la huitaine le Diſcours des Héréſies modernes. Je ferai tout mon poſſible pour y aſſiſter. J'ay écrit à Mr. BASNAGE (†) une grande Lettre ſur les Ecrits de Mrs. de GIRAC & COSTAR. Examinez-la, je vous en ſupplie, & marquez m'en les principales bévûës. Je l'ay compoſée fort à la hâte, & ſans Livres, c'eſt pourquoi je ne la donne que pour médiocre ſeulement. Vous m'en direz, s'il vous plaît, avec ſincérité votre avis.

Mr. le Comte de DHONA a reçu des nouvelles qui confirment la priſe de Charleroy & de Bengen, & le Siege de Philippeville & de Mariembourg par le Prince d'Orange.

LETT. VI. à Mr. MINUTOLI.

LETTRE VI.

A

Mr. MINUTOLI.

à Geneve.

A Copet le 31. de Janvier 1673.

LETT. VI. à Mr. MINUTOLI. JE ſuis bien aiſe, mon cher Monſieur, de ce que vous m'aprenez, que les Conférences, interrompuës par l'abſence de Mr. de ROCOLLES, s'en vont reprendre leur premier train. Plût-à-Dieu être aſſez heureux, pour y pouvoir aſſiſter toutes les ſemaines! car je ne doute nullement que je n'y fiſſe un très-grand profit: connoiſſant le ſavoir, & la belle littérature de celui qui y préſide, & les rares lumieres de tous vous autres Meſſieurs, qui y parlez. Je trouve encore que vous choiſiſſez tout-à-fait bien vos matieres; & il me paroît fort digne de votre jugement, que vous veüilliez vous entretenir ſur les Philoſophes Grecs. C'eſt un ſujet aſſez vaſte & aſſez fertile; mais qui peut être mieux débrouillé par l'induſtrie d'un habile-homme, qu'il ne l'eſt ordinairement. Il me ſemble que VOSSIUS, qui a fait un Traité des Philoſophes (1), ne ſatisfait pas

(g) *Virg. Æn. Lib. VIII. v. 596.*
(h) *Hom. Od. Lib. VIII.*
(†) C'eſt la Lettre précédente.
(1) Gérard Jean Voſſius a fait un Traité *de Philoſophorum Sectis*, qui parut d'abord en 1658, in 4.; & qu'on a inſéré à la fin du III. Tome de toutes ſes Oeuvres, publiées en 6. voll. in fol. à Amſterdam en 1701.

LETT. VI. à Mr. MUTOLI.

pas de la bonne ſorte la curioſité des Lecteurs. Car, ſi je ne me trompe, il n'eſt rien dequoi l'on ſoit plus curieux ſur ce chapitre, que de ſavoir, quand ſe ſont formées les différentes Sectes; quels en ont été les Tenans; & par quels moïens elles ſe ſont propagées dans le monde. Or c'eſt ce que VOSSIUS a négligé de nous éclaircir, je ne ſai pourquoi.(*)

La plus générale diviſion, qu'on ait accoûtumé de faire de toutes les Sectes des Philoſophes, eſt de les diſtinguer en ceux qui *croyoient avoir trouvé la* VERITE'; ceux qui *croyoient qu'elle ne ſe pouvoit pas trouver*; & ceux qui *ne croyant pas l'avoir trouvée, la cherchoient pourtant toute leur vie.*

Les premiers étoient des gens fort déciſifs, & plus réſolus que Bartole: ils fuïoient la neutralité & l'équilibre entre deux opinions probables, & ne manquoient jamais de prendre parti. On les nomma DOGMATIQUES, à cauſe de cela. Tels ont été les *Ariſtotéliciens*, les *Stoiciens*, & les *Epicuriens.*

Les ſeconds, qui étoient les ACADEMICIENS, voulant prendre le contrepied des autres, allerent trop avant; &, ſans y penſer, tomberent dans le piege qu'ils avoient voulu tant fuir. En effet, quiconque détermine poſitivement qu'il n'y a point de Science, & que la Vérité ne ſe peut trouver, poſe dès là un Dogme, & admet, à tout le moins, une Science (2).

Auſſi arriva-t-il que les troiſiémes, à ſavoir les PYRRHONIENS ou les SCEPTIQUES, ſe trouvant preſſez par cette objection, qu'on leur faiſoit à tout propos, prirent le parti de ne s'expliquer pas ſi fortement, & ſe contenterent de dire, qu'*on pouvoit douter de tout, même de cette Propoſition qu'ils venoient d'avancer.* Ils en demeuroient toûjours à un *Cela peut être*; *mais il ne faut pas tant ſe preſſer d'aller à l'affirmative. Cherchons mieux*; *car juſques ici le procès n'eſt pas aſſez inſtruit pour être jugé en dernier reſſort.* Enfin, ſi on les preſſoit d'en venir au Jugement de la Cauſe, ils concluoient toûjours à un *Soit plus amplement enquis*, & n'opinoient jamais qu'avec le *Non liquet.* Ils ſe tiroient admirablement de la chicane de leurs Adverſaires, qui vouloient conclure de cette Propoſition, *On peut douter de tout*, qu'ils poſoient donc affirmativement quelque choſe; ils s'en tiroient, dis-je, en ſoûtenant que leur Propoſition étoit auſſi ſujette à la loi générale du Doute, que les autres Propoſitions, & qu'elle reſſembloit à une Médecine, qui s'en va avec les mauvaiſes humeurs qu'elle chaſſe. Outre que dans leurs Principes, qui dit, *qu'il ne ſait rien*, nie de ſavoir cela même, *qu'il ne ſait rien.*

. . . Nil ſciri ſeſe quis putet, id quoque neſcit,
An ſciri poſſit; quoniam ſe nil ſcire fatetur (3).

De ſorte que cette Propoſition, *On peut douter de tout*, ne doit pas être rangée dans la Catégorie de celles que les Logiciens apellent *ſe ipſas falſificantes*; leſquelles ils n'enveloppent jamais dans la Theſe générale, de peur de contradiction. Par exemple, quand on dit, *je mens toûjours*; ſi l'on n'excepte pas cette fois que l'on parle ainſi, l'on tombe dans une contradiction manifeſte. Car s'il eſt vrai, que celui qui parle, *mente toûjours*; au moins en cette rencontre, qu'il avouë qu'*il mente toûjours*, il ne *mente* pas: &, par conſéquent, il ſe contredit lui même. D'autre côté, s'il n'eſt pas vrai qu'il *mente toûjours*, la Propoſition, par laquelle il dit, qu'il *mente toûjours*, ſera fauſſe. C'eſt pourquoi les Logiciens ont fort bien établi, que quand on ſe ſert d'une façon de parler comme celle-là, on doit conſidérer le reſte de la vie, ſans avoir aucun égard à la Propoſition même qu'on emploie. Mais il n'en va pas ainſi dans le Principe des *Pyrrhoniens.* Ils prétendent que leur grand Axiome, *On peut douter de tout*, ſoit compris tout le premier dans la Regle générale; & qu'en même tems qu'il détruit toute ſorte de Science, il ſe détruiſe lui-même, comme fait un baril de poudre, qui fait ſauter une tour.

Au reſte, ſi on examine bien la choſe, on trouvera que le Parti des *Dogmatiques* n'a pas été le plus fort. Car, pour ne pas dire, qu'en général tous les *Platoniciens* ont tenu pour cette ſuſpenſion de Jugement, qui fait que nous gardons l'équilibre entre le pour & le contre; qui ne ſait que les principales Sectes, en quoi s'eſt diviſée l'Ecole de PLATON, ont été ennemies du *Dogme*? ARCESILAS ne s'écarta de la commune doctrine de l'Académie, que parce qu'il n'y trouvoit pas à ſon gré aſſez d'*indifférence*, & qu'on ne s'y étoit pas aſſez formellement déclaré contre l'alternative, de croire une choſe, ou fauſſe, ou vraie. Cela l'obligea de fonder la *ſeconde Académie*, où il enſeigna tout ſec, *qu'il n'y avoit rien de certain, ni même de véritable dans la Nature.* CARNEADES, qui vint depuis lui, & qui fit branche avec LACYDES dans la ſucceſſion de l'Ecole Platonique, adoucit un peu, & relâcha la ſévérité d'ARCESILAS. Toutefois il a été ſi flottant dans ſes opinions, qu'il n'a été rien moins que partial pour les Dogmatiques. Pour SEXTUS EMPIRICUS, qui fit encore une autre branche ſous les ANTONINS, on ſait qu'il a écrit en faveur du Pyrrhoniſme; qu'il a expliqué les *dix Moiens* de l'*Epoque*, & montré comment les *Sceptiques* s'acheminent à l'*Ataraxie*, qu'ils diſent être *le fruit bienheureux de leurs Doutes* (4). Enfin, nous avons encore de fort beaux Livres, qu'il a compoſez contre les *Mathématiciens.* C'eſt ainſi qu'il appelle les *Dogmatiques.* En un mot, nous pouvons mettre tous les *Académiciens* du côté qui eſt diamétralement contraire aux Philoſophes affirmatifs; & quand nous y aurons joint les Sceptiques, je ne ſai pas trop bien qui l'emportera (5).

De

(*) Ce que Mr. Bayle ſouhaitoit que Voſſius eût fait, le Savant Thomas Stanley l'a très-bien exécuté dans un Ouvrage, intitulé *The Hiſtory of Philoſophy, containing the Lives, Opinions, Actions, and Diſcourſes of the Philoſophers of every Sect. London*, 1687. *in folio.* Ce Livre a été traduit en Latin ſous la titre de *Hiſtoria Philoſophica, Vitas, Opiniones, Reſque geſtas, & Dicta Philoſophorum, Sectæ cujuſvis complexa. Lipſiæ* 1711. in 4. 2 *vol.*

(2) Mr. Foucher, Chanoine de Dijon, a publié en faveur de la Philoſophie des Académiciens quatre petits Traitez, qui ont été joints enſemble, ſous le titre de *Diſſertations ſur* [redacted] *Recherche de la Vérité, contenant l'Hiſtoire & les Principes de la Philoſophie des Académiciens. Avec pluſieurs Réflexions ſur les ſentimens de Mr. Des Cartes.* Paris 1693 in 12. Il a traité la même matiere dans la *Critique de la Recherche de la Vérité* du Pere Malebranche, & dans quelques autres Pieces.

(3) LUCRETIUS, *Lib. IV.* verſ. 471.

(4) On nous a donné en François, *les Hipotipoſes, ou Inſtitutions Pyrhoniennes de Sextus Empiricus, en trois Livres. Traduites du Grec. Avec des Notes qui expliquent le Texte en pluſieurs endroits.* La Haye 1725, in 12.

(5) Mr. Bayle a expliqué à fond les Principes des Académiciens & des Pyrrhoniens en divers endroits de ſon *Dictionnaire*, & particulierement dans les Articles d'ARCESILAS, de CARNEADE, de LACYDES, de PYRRHON, & de ZENON d'*Elée.* Voyez auſſi le *Traité philoſophique de la foibleſſe de l'Eſprit humain, par Mr. Huet, ancien Evêque d'Avranches*, imprimé à Amſterdam en 1723, in 12, Livre I. Chapitre XIV. pag. 95. *& ſuiv.*

Digitized by Google

LETT. VI. à Mr. MINUTOLI.

De plus, on remarque que les plus grands hommes des autres Sectes ont panché vers le *Pyrrhoniſme*. Car pour ne toucher pas à ces derniers Siecles, où un MICHEL DE MONTAGNE, un LA MOTHE LE VAYER, l'ont ouvertement ſoûtenu, & le docte Mr. GASSENDI, couvertement; ne ſait-on pas, que PHERECYDES, le Pere de tous les Philoſophes, & le tronc, d'où ſont ſorties toutes les diverſes branches de ce grand Corps, écrivant à ſon cher Diſciple THALES, peu avant que de mourir, lui parla en ces termes: *J'ai ordonné à mes Héritiers, après qu'ils m'auront enterré, de vous apporter mes Ecrits. Si vous, & les autres Sages, vous en contentez, vous les pourrez publier. Sinon, ſupprimez-les. Ils ne contiennent aucune certitude, qui me ſatisfaſſe moi-même. Auſſi ne fais-je pas profeſſion de ſavoir la Vérité, ni d'y atteindre. J'ouvre les choſes, plus que je ne les découvre.* SOCRATE, quelque bon témoignage que l'Oracle eût rendu de lui, répondit à ceux qui demandoient ce qu'il ſavoit; *Unum ſcio, quod nihil ſcio.* DEMOCRITE, l'un des plus grands hommes de ſon tems, a ſoûtenu *que la Vérité étoit cachée au fond d'un Puits.* Ce qui n'eſt pas fort contraire à ceux qui tiennent pour l'*Incompréhenſibilité* (6).

CICERON a été pour le moins auſſi changeant en matiere de Philoſophie, qu'en matiere d'Etat; & il alloit de Secte en Secte, cherchant par tout quelque Probabilité, auſſi-bien qu'il changeoit de parti dans les affaires de la Republique: au reſte, peu déciſif. *Dicendum eſt, ſed ita, nihil ut adfirmem, quæram omnia, dubitans plerumque, & mihi ipſe diffidens*, dit-il quelque part (7). En pluſieurs autres endroits, il declare à ſes Auditeurs, que pourvû qu'il raiſonne probablement, ils ſe doivent contenter, & ne prétendre rien davantage. *Ut potero, explicabo: nec tamen, ut Pythius* APOLLO, *certa ut ſint, & fixa, quæ dixero: ſed ut homunculus probabilia conjecturâ ſequens. . . . æquum eſt enim meminiſſe, & me, qui differam, hominem eſſe, & vos, qui judicetis, ut ſi probabilia dicantur, nihil ultra requiratis* (8). Et pour montrer qu'il ne prenoit pas de ſon chef la *probabilité* pour borne de notre intelligence, il nous aſſûre dans le premier Livre des *Queſtions Académiques*, qu'il ſuivoit en cela la bonne & ſage Antiquité: *Omnes penè veteres nihil cognoſci, nihil percipi, nihil ſciri poſſe dixerunt; anguſtos ſenſus, imbecilles animos, brevia curricula vitæ.* Et au premier Livre de la *Nature des Dieux*, il parle ainſi: *Hæc in Philoſophia ratio contra omnia diſſerendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à* SOCRATE, *repetita ab* ARCESILAO, *confummata à* CARNEADE, *uſque ad noſtram viget ætatem. Hi ſumus, qui omnibus veris falſa quædam adjuncta eſſe dicamus, tantâ ſimilitudine, ut in iis nulla inſit certè judicandi & aſſentiendi nota.*

Le grand St. AUGUSTIN a été un peu touché de la maladie Académicienne; &, s'il en faut croire Mr. DAILLE', il s'eſt fait un grand tort, & s'eſt beaucoup ôté de l'eſtime que l'on devroit avoir de ſon eſprit, par une certaine maniere de raiſonner flotante, & peu affirmative.

En vérité, il ne faut pas trouver étrange, que tant de gens aient donné dans le *Pyrrhoniſme:* car c'eſt la choſe du monde la plus commode. Vous pouvez impunément diſputer contre tous venans, & ſans craindre ces Argumens *ad hominem*, qui font quelquefois tant de peine. Vous ne craignez point la Rétorſion; puiſque ne ſoûtenant rien, vous abandonnez de bon cœur à tous les Sophiſmes, & à tous les raiſonnemens de la terre, quelque opinion que ce ſoit. Vous n'êtes jamais obligé d'en venir à la deffenſive. En un mot, vous conteſtez, & vous *diſputez* ſur toutes choſes tout votre ſoul, ſans craindre la peine du Talion. C'eſt ainſi qu'en uſoit ARCESILAS. *ARCESILAM ferunt aſpernatum eſſe omne animi ſenſûſque judicium; primumque inſtituiſſe, (quamquam id fuit Socraticum maximè,) non quid ipſe ſentiret, oſtendere; ſed contra id, quod quiſque ſe ſentire dixiſſet, diſputare* (9).

Je ne dis rien de mon grand Auteur HORACE: encore qu'il ait été un vrai Coureur de Sectes, & qu'il ne ſe ſoit attaché nulle part; parce que l'exemple d'un Poëte, monté ſur le Cheval Pégaſe qui vole par tout le monde, ne ſert point de loi au ſujet dont nous parlons. Autrement, j'avouë qu'il ſeroit de grande efficace. Car il ne faiſoit pas comme ceux, qui, aiant été une fois pouſſez dans un Parti quel qu'il ſoit, s'y attachent pour toute leur vie; *ad quamcumque Diſciplinam, velut tempeſtate delati, ad eam, tanquam ad ſaxum, adhæreſcunt:* mais comme ceux, qui ſe contentent d'avoir la paſſade dans les lieux où le hazard les a jettez.

Ac ne fortè roges, quo me duce, quo lare tuter:
Nullius addictus jurare in verba magiſtri,
Quo me cunque rapit tempeſtas, deferor hoſpes.
Nunc agilis fio, & merſor civilibus undis,
Virtutis verus cuſtos, rigidusque ſatelles;
Nunc in ARISTIPPI *furtim præcepta relabor,*
Et mihi res, non me rebus, ſubjungere conor (10).

LUCRECE n'avoit pas ſû, à cent fois près ſi bien qu'HORACE, ſe ſervir du privilege de la Poëſie. Car il s'eſt borné à la Secte d'EPICURE, & a ſi bien ſuivi ſes veſtiges, qu'il ne s'en eſt détourné, ni à droite ni à gauche. Il adore le Chef de ſa Secte. Il le regarde comme un Soleil, auprès de qui tous les autres Philoſophes ne ſont que de petites Etoiles;

Qui genus humanum ingenio ſuperavit, & omneis
Præſtinxit Stellas, exortus uti æthereus Sol (11).

Et ſi le bon homme eût ſû qu'un jour ſon Héros ſeroit décrié dans le monde, je ne doute pas, que pour lui conſerver ſon honneur, il n'eût ſuppoſé quelque Oracle maudiſſant celui qui lui manqueroit de reſpect; ou, du moins, ſemblable à celui qu'APOLLON prononça en faveur d'ARATUS, dont voici une partie, de la belle Verſion d'AMIOT:

Sache, que qui de reverer empêche
Ce perſonnage, ou en eſt marri, peche
Contre la Terre, & le haut Firmament,
Contre le Ciel auſſi enſemblement.

Ce qui ne lui auroit pas été de peu de ſervice envers la Poſtérité, ſur tout, ſi on y eût joint une

(6) Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, l'Article de XENOPHANES, Rem. E.
(7) *De Divinat. Lib. II.* §. 3.
(8) *Tuſculan. Quæſt. Lib. I.*

(9) CICERO *de Oratore; Lib. III. Cap.* 18.
(10) HORATIUS, *Epiſt. Lib. I. Epiſt. I.* verſ. 13.
(11) LUCRETIUS, *Lib. III.* verſ. 1056. & 1057.

Digitized by Google

LETT. VI. à Mr. MINUTOLI.

une Inſcription de la force de celle qu'on fit pour le même ARATUS:

Les hauts Exploits de ſens, & de proueſſe,
Qu'a fait cet homme à l'honneur de la Gréce,
Sont aprochans des Colomnes jumelles,
Dont HERCULES borna ſes Oeuvres belles.

Je m'étonne qu'il n'ait pas même entrepris de le juſtifier contre les reproches des Romains. Car il pouvoit avoir appris que le grand FABRICIUS n'avoit pas fait un trop bon jugement d'EPICURE; lors qu'entendant conter à CYNEAS, qu'il y avoit un excellent Philoſophe en Grece, qui ſoûtenoit, *que le ſouverain bien de la vie conſiſtoit dans la Volupté*; il lui répondit, en ſoûriant, „ Plût-aux-Dieux que PYRRHUS, „ & les Samnites, fuſſent de l'opinion de ce „ Philoſophe, tant que nous aurons la guerre „ avec eux!

Mais que dites-vous, Monſieur, des *Pythagoriciens*? Ne m'avouërez-vous pas qu'ils étoient bien éloignez de l'indépendance d'un CICERON: eux, qui ne croioient pas que ce fût vivre, que de ſe départir de leur Secte de PYTHAGORE; d'où vient qu'ils faiſoient les Funérailles de ceux qui l'abandonnoient: eux encore, qui, pour croire les choſes les plus choquantes, n'avoient beſoin que d'un ἀυτὸς ἔφα? Qu'on en diſe ce qu'on voudra: j'admirerai toûjours cette grande vénération, qu'ils ont euë pour leur Maître, & la parfaite union, qui a régné parmi eux. Il ne faut pas douter, que cela n'ait grandement contribué à faire fleurir leur Secte dans l'Italie, auſſi long-tems qu'elle a fait.

Du tems de PLATON, elle étoit ſi renommée par toute la Gréce, que ce Philoſophe crut néceſſaire au deſſein qu'il avoit de ſe perfectionner dans la Sageſſe, de paſſer en Italie, & d'y étudier ſous le ſavant PHILOLAÜS, ſous EURYTUS, & ſous le ſecond ARCHYTAS, très-excellens Pythagoriciens. Ce PHILOLAÜS avoit échapé, comme par miracle, à une des plus cruelles perſécutions que la Secte de PYTHAGORE eſſuyât jamais. La Faction des Cylonniens avoit chaſſé toutes les Communautez & les Colleges des Pythagoriciens, qui étoient en Italie. Ceux qui étoient demeurez de reſte, s'aſſemblerent à Métapont, pour aviſer à leurs affaires. Leurs ennemis, en aiant eu le vent, s'atroupent, mettent le feu à la maiſon, & font inhumainement périr tous ces pauvres Pythagoriciens, excepte deux, LYSIS, & PHILOLAÜS; qui, à cauſe de leur jeuneſſe, eurent aſſez d'agilité pour ſe ſauver à travers le feu (12).

PHILOLAÜS ſe retira dans la Lucanie, où il trouva quelques Amis qui le reçurent. Mais LYSIS paſſa la Mer, & s'en vint à la Ville de Thebes, où, par bonheur pour lui, POLYMNIS le reçut en ſa maiſon, lui fit toute ſorte d'amitiez, & lui confia même l'éducation de ſon Fils EPAMINONDAS.

LYSIS vécut fort long-tems à Thebes; & étant mort enfin, ſon Diſciple EPAMINONDAS, qui l'avoit entretenu honorablement toute ſa vie, lui fit des Funérailles, où il n'oublia rien des cérémonies néceſſaires. Il y avoit un Philoſophe Pythagoricien, nommé ARCESUS, l'un des principaux de ſa Secte, qui étoient reſtez en Sicile, lequel apprenant que LYSIS étoit à Thebes, & ne pouvant à cauſe de ſon grand âge l'aller querir, ordonna par Teſtament, que, s'il ſe pouvoit, on ramenât LYSIS en Italie; ou, tout au moins, ſes Reliques, s'il étoit mort. Les Guerres, qui ſurvinrent là-deſſus, retarderent l'exécution de cet ordre. Dès que les chemins furent libres, les Pythagoriciens, qui s'étoient hautement rétablis, députerent THEANOR, l'un d'eux, à Thebes. THEANOR, trouvant LYSIS enterré, s'adreſſa à EPAMINONDAS, & lui dit qu'il avoit ordre de ſes Compagnons de donner une grande ſomme d'argent à POLYMNIS & à ſa Famille, pour reconnoître le bon accueil qu'ils avoient fait à un de leur Corps. Ce compliment fut reçu avec beaucoup de civilité. Néanmoins, EPAMINONDAS, qui de ſon naturel ſe ſoucioit fort peu des richeſſes, obtint qu'on refuſeroit cet argent. Cette petite Hiſtoire marque la grande amitié, qui étoit entre les Diſciples de PYTHAGORE; & fait voir, en même tems, qu'ils n'étoient pas des gredins, ni des Philoſophes crotez.

Je ne dois pas paſſer ſous ſilence l'erreur d'OVIDE, d'avoir fait PYTHAGORE contemporain de NUMA POMPILIUS. Il ſeroit facile de prouver par mille raiſonnemens, que ce Philoſophe vint s'établir en Italie du tems de TARQUINIUS PRISCUS; après avoir quitté l'Ile de Samos où il étoit né, parce qu'elle étoit tyrannisée par POLYCRATE; & après être venu étudier en l'Ile de Lesbos, ſous PHERECYDES. Il eut d'autant plus de facilité d'établir une Secte en Italie, qu'il y trouva quantité de Villes de fondation Grecque, Tarente, Crotone, Métapont, Locres, la Ville des Sybarites, ſi renommée pour ſa molleſſe, &c. Quoi qu'il en ſoit, ſa Secte eſt devenuë très-floriſſante, & a été ſoûtenuë par de grands noms, par un ARCHYTAS de Tarente, un PARMENIDE, un ZENON *Eléate*, Inventeur de la *Logique*, un PHILOLAÜS, &c. Le Fils de PYTHAGORE, nommé TELAUGES, a été moins illuſtre par lui même, que par un excellent Diſciple qu'il a élevé. Je veux dire, EMPEDOCLE, cet illuſtre Agrigentin, de qui l'on a fait un beau conte; diſant qu'il s'étoit précipité dans les flammes du Mont Ethna, pour s'ériger en Dieu; dequoi il auroit été fruſtré, parce que ſes Pantoufles, qui ne furent pas conſumées, le trahirent malheureuſement. C'eſt ce qu'on diſoit parmi les Rieurs. Mais Mr. LE FEVRE relance ce méchant conte, & fait voir qu'EMPEDOCLE étoit plus honnête homme, & plus raiſonnable qu'on ne s'imagine, quand on s'arrête à cette fable. Pour l'illuſtre DAMO, Fille de PYTHAGORE, il ſeroit à ſouhaiter qu'elle eût élevé ce BRUTUS, qui a chaſſé TARQUIN LE SUPERBE, comme Mr. DE SCUDERY l'a feint ſi vraiſemblablement dans ſa CLELIE (13). Car ſes belles qualitez étoient ſi conſidérables, que ſi elle n'a pas contribué de quelque choſe aux beaux & généreux ſentimens que BRUTUS a fait éclater en ſa vie, du moins a-t-elle mérité d'y contribuer; & ſans mentir, ſon Pere n'avoit pas eu moins de ſoin de ſon Inſtruction aux Sciences, qu'ARISTIPPE en a pris d'enſeigner la Philoſophie à ſa Fille ARETE,

(12) Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article PYTHAGORAS, Rem. E.

(13) Ce Roman parut d'abord ſous le nom de Mr. de Scudery: mais il eſt de Mademoiſelle de Scudery ſa Sœur. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1684, Art. IX.

Digitized by Google

ARETE, laquelle il rendit ſi docte, qu'après ſa mort, elle tint Ecole en ſa place; ſi bien que la Gréce s'étonna, au rapport d'un Hiſtorien, de voir ſes jeunes hommes Diſciples & amoureux d'une même perſonne. Qu'il faiſoit beau, Monſieur, étudier en ce tems-là! & que je m'imagine du plaiſir à faire un Cours de Philoſophie ſous une charmante Fille! Si on dit que la Vertu, qui part d'un beau corps, eſt plus agréable;

Gratior eſt pulcro veniens à corpore virtus;

de combien croiez-vous que ſoit plus agréable une Leçon, qui ſort d'une belle bouche? Et ne m'accorderez-vous pas, que tout ce qu'il y a naturellement de rude dans le précepte, s'adouciroit, s'il nous étoit dit par une *Profeſſeuſe*, dont nous admirerions la beauté? Aſſurément elle convertiroit les épines du Collége en fleurs:

Quicquid calcaverit, hic roſa fiet (*).

Mais revenons à Mr. DE SCUDERY. Il faut avouër que cet ingénieux Auteur s'eſt tout-à-fait à propos ſervi de ce qu'il a rencontré PYTHAGORE dans le Siecle de ſon Héroïne. Il n'a été obligé à aucun Anachroniſme. Il eſt vrai qu'il n'a pas ſuivi la Chronologie de VOSSIUS, qui fait vivre PYTHAGORE juſques à la LXX. Olympiade; c'eſt-à-dire, juſques aux premiers Conſuls de Rome: mais ſon Roman n'en vaut pas moins pour tout cela.

Pour les Sectes de PLATON, & d'ARISTOTE, qui ont fait, ou font encore, tant de bruit par toute la terre; je n'en pourrois rien dire, qui ne ſe trouve dans l'excellent Ouvrage que le Pere RAPIN a donné au jour, de la *comparaiſon* de ces deux grands Chefs de parti (†).

C'eſt pourquoi je me contenterai de remarquer l'agréable fantaiſie, que ſe mirent dans l'eſprit l'Empereur GALLIEN & l'Impératrice SALONINE, de permettre à PLOTIN d'établir le Gouvernement, dont PLATON avoit donné l'idée dans ſes Livres *de la République*, en une Ville d'Italie, qu'ils lui donnerent pour en faire l'eſſai. Ce deſſein n'eut garde de réüſſir, comme il eſt facile de ſe l'imaginer. Car je crois que pour en venir à bout, il faudroit aller en quelque lieu du monde, où les Hommes fuſſent d'une autre eſpéce que ceux que nous connoiſſons. Il faudroit aller au Païs des Romans, où non ſeulement les moindres Palais ſurpaſſent celui de l'*Alhambre* (14), & où l'on voit les plus beaux Jardins, & les plus charmans Païſages que l'on ſe puiſſe imaginer; mais auſſi, où l'on ne voit que des gens bien faits, ſpirituels, généreux, libéraux, & parfaitement ornez de toutes les vertus imaginables. C'eſt là que PLOTIN auroit pû remplir les idées de PLATON, & établir l'*Utopie* de THOMAS MORUS, ſi elle eût été en nature. Mais tandis qu'on ne trouvera pas le ſecret de rendre les hommes ſi achevez, qu'il ſeroit difficile à un Poëte d'en faire de plus accomplis, il y a toutes les apparences du monde que la République de PLATON demeurera idéale.

Que je m'imagine de contentement pour CATON, s'il avoit pû gouverner la République que PLOTIN auroit établie! Je crois qu'il y auroit bien fait ſes choux gras: lui, qui ſans conſidérer la corruption de Rome, y opinoit toûjours comme s'il eût vécu dans la République Platonique. *Nocet interdum Reipublicæ*, dit CICERON, beaucoup plus facile à s'humaniſer que lui, *dicit enim tanquam in* PLATONIS *republicâ, non tanquam in* ROMULI *fæce ſententiam* (15). Il concevoit les choſes avec une généroſité ſi pure, & avec une idée ſi haute, qu'elles n'étoient nullement à l'uſage du monde. Et de là vient, qu'avec toute la vertu, il nuiſoit ſouvent aux affaires; ne prenant pas la peine d'accommoder ſes Idées générales & ſes Axiomes univerſels, aux circonſtances particulieres qui ſe préſentoient tous les jours. C'eſt pourtant ce qu'il ne falloit pas oublier. Car c'eſt tout autre choſe de ſe promener parmi de belles Maximes, & de belles Notions; & d'en faire l'application au train ordinaire du monde. Ces belles Maximes ſont comme la ſuprême Région, qui eſt exempte d'orages, & de tempêtes; mais leur application eſt comme ce bas Elément, où il tonne, il grêle, il pleut: & ſi on n'allonge, ſi on n'accourcit la Régle, ſelon l'éxigence des cas, on ne fait que gâter la beſogne. C'eſt donc avec raiſon, que CATON a été incompréhenſible à ſon Siecle, & que ſa Vertu paſſoit les gens. CATONEM *ſuum ſeculum parum intellexit* (16). Auſſi voïons-nous que VIRGILE, le trouvant trop vertueux pour les gens de ce Monde, en a fait un préſent à ceux de l'autre:

Derectoſque pios. His dantem jura CATONEM (17).

Je ſais bien que l'Auteur de l'*Hexaméron Ruſtique* n'a pû ſouffrir que Mr. de BALZAC ait expliqué le Vers de VIRGILE au ſens que j'ai dit (18). Mais, quelque ſavant qu'il puiſſe être, *voire* plus ſavant que BALZAC, je le défierois de ſoûtenir ſa Critique, ſi Mr. de BALZAC revenoit au monde (19).

Je finis, mon très-cher Monſieur, en vous demandant pardon de ma longueur, mais, ſur tout, de ce que je me diſpenſe ſi familiérement à m'écarter de mon ſujet avec vous, qui avez l'eſprit ſi juſte, & ſi délicat. J'avois commencé cette Lettre avec le deſſein de parler un peu par ordre des *Philoſophes Grecs*. Mais quand je me ſuis mis à la relire, j'ai trouvé que je n'en parle qu'à bâtons rompus. Cela vient, ſans doute, d'un fort mauvais Principe; & je trouve de jour en jour, que je ne donne pas mal dans le défaut de MONTAGNE; qui eſt *de ſavoir quelquefois ce que je dis, mais non jamais ce que je vais dire.* Le mal eſt, qu'il y a ici plus que MONTAGNE; c'eſt-à-dire, cent autres imperfections, qui rendent inſupportable ce que le ſavoir & le bel eſprit de MONTAGNE fait excuſer fort facilement. Je ſuis, &c.

LETT. VI. A Mr. MINUTOLI.

(*) Novella, Fille de Jean André, fameux Canoniſte à Boulogne & à Piſe, eſt encore un exemple illuſtre de ces ſortes de *Profeſſeuſes*. Voyez le Dict. Hiſt. & Crit. Art. ANDRE' Rein. (C)

(†) Jean de Serres avoit promis un ſemblable Ouvrage en divers endroits de ſon Edition de Platon; mais il y devoit prendre le contrepied du P. Rapin, qui donne preſque toûjours l'avantage à Ariſtote. *Imo*, dit Jean de Serres, *pleraque eſſe apud Platonem dilucidius & luculentius dicta, qua conciſam & perobſcuram Ariſtotelis diligentiam merum in modum illuſtrent.*

(14) Palais des Rois Maures, à Grenade. Voyez *Hiſtoria de los Vandos de los Zegries y Abencerrages, Cavalleros Moros de Granada*, &c. Cap. I.

(15) CICERO ad ATTICUM, *Lib. II. Ep. I.*

(16) *Quamdiu Catonem civitas ignoravit? deſpuit: nec intellexit, niſi cum perdidit.* SENECA, Epiſt. LXXIX.

(17) *Æneid. Lib. VIII.* verſ. 670.

(18) Voyez l'*Ariſtippe* de Balzac, Diſc. VI: & la Mothe le Vayer dans l'*Hexaméron ruſtique*, V. Journée, pag. 133. de l'Edit. d'Amſt. 1671.

(19) Mr. Bayle a fait entrer cette Remarque dans ſes *Nouvelles Lettres* ſur l'*Hiſtoire du Calviniſme* de Maimbourg. Lettre IV. §. 2.

LETTRE VII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 27. de Février 1673.

LETT. VII. A Mr. MINUTOLI.

QU'il ſeroit à ſouhaiter, mon cher Monſieur, que la Nouvelle, qui a couru la ſemaine derniere, de la défaite des François en Weſtphalie, fût véritable! A la vérité, ce ſeroit le premier échec que le Roi auroit reçu dans cette Guerre; mais que c'eſt un commencement de mauvaiſe fortune bien ſingulier, que la perte d'une Bataille rangée! Il n'eſt jamais plus vrai de dire, que la premiere en vaut dix, qu'en une pareille rencontre. Le Roi, qui cherche la ſingularité en toutes choſes, ſe devroit piquer de ſentir le revers de la fortune d'une façon ſinguliere.

Il eſt aſſez commun de ſouhaiter que la Déeſſe NEMESIS compenſe nos proſpéritez par quelques légeres diſgraces. PHILIPPE DE MACEDOINE, aiant reçu en un même jour quantité de nouvelles favorables, fit ce ſouhait tout publiquement (1). Mais il eſt nouveau qu'on demande à la Déeſſe de grands malheurs, pour le contre-poids d'un grand bonheur; & c'eſt pourquoi il ſeroit du caractere de LOUIS XIV. de faire cette demande. Je croi qu'il ne ſe ſoucie pas trop de la ſingularité, quant à cela. Mais qu'il prenne garde qu'elle ne lui arrive contre ſon gré. La Fortune eſt une coureuſe, & une vagabonde. Elle quitte la partie quand on y ſonge le moins; & il n'eſt point de careſſes aſſez fortes pour l'obliger de prendre domicile à vie chez quelqu'un,

O Fortuna! ut nunquam perpetuò es bona!

dit quelqu'un dans TERENCE.

Le Lieu-commun ſeroit riche, qui voudroit compiler les Dits notables des Anciens là-deſſus. Il eſt peu de penſées qu'on ait tournées en tant de façons: marque indubitable que tout le monde eſt convaincu de la choſe; car on voit ordinairement que l'abondance des termes & des expreſſions, à l'égard de quelque ſujet, eſt une preuve que ce ſujet ſe préſente à tout le monde, & qu'on y a médit en plus d'une part.

Je me ſouviens à ce propos de la Remarque d'un certain Médecin, qui dit, qu'en toutes les Langues, on a une effroiable quantité de mots pour ſignifier les parties honteuſes. Et il conclut de là, que c'eſt une partie qui nous tient fort au cœur, & pour laquelle le genre-humain ſe travaille furieuſement. Mais il faut qu'il y ait une autre raiſon de cela. Car le pain & le vin ſont bien des choſes qui plaiſent à tout le monde, & après leſquelles nous ſoupirons ſouvent: néanmoins il n'y a pas beaucoup de noms pour les déſigner, comme chacun ſait. Je croirois, pour moi, que les parties honteuſes n'ont reçu tant de noms différens, que parce qu'on n'a jamais bien oſé les nommer par leur nom, ſans ſcrupule. Ainſi, on a cherché quelques adouciſſemens, & quelques envelopes plus ou moins obſcures, ſelon les perſonnes avec qui on avoit à parler.

Sur ce pied-là, je ſerois fondé à dire, que ſi les Cyniques euſſent été les maîtres de la Langue, on ſe ſeroit contenté d'un ſeul mot pour exprimer ce dont nous parlons. Car ces Philoſophes-là vouloient qu'on nommât chaque choſe par ſon nom, & ſe moquoient de ces ſcrupuleux qui en uſoient autrement. DIOGENE, par exemple, ne faiſoit pas difficulté de prononcer tout net le nom véritable & primitif d'une choſe, y eût-il obſcenité, ou non; y eût-il des femmes, ou n'y en eût-il point. Et bien des gens croient, que ceux qui lui ont fait répondre en un certain acte de ſa vie, *je plante un Homme* (2), n'ont pas bien entendu ſon Grec φυτεύω ἄνθρωπον. On ſait ce qu'HORACE veut dire par *futuo*, (Mot venu de cet autre Grec,) lorſqu'il dit en la ſeconde Satyre du premier Livre:

Nec verror, ne dum futuo, vir verus moretur,
Jamne frangatur, etc.

On ſait auſſi qu'ἀνδρόγυνος ſe prend auſſi ſouvent pour une femme que pour un homme, dans le bel uſage de la Langue Grecque. Après cela, je vous laiſſe à penſer, ſi DIOGENE n'a pas répondu ſans périphraſe & ſans détour, à la demande qui lui étoit faite un peu à contretems. Mais ceci eſt un peu trop Cynique. Briſons là-deſſus, ſi vous le trouvez à propos.

Je continue à ſolliciter votre curioſité en faveur de la mienne. Car je vois bien que mon inſatiabilité de Nouvelles eſt une de ces maladies opiniâtres, contre leſquelles tous les remedes blanchiſſent. C'eſt une Hydropiſie toute pure. Plus on lui fournit, & plus elle demande.

Creſcit indulgens ſibi dirus Hydrops;
Nec ſitim pellit, niſi cauſa morbi
Fugerit venis, & aquoſus albo
Corpore languor (3).

J'en ai donc pour toute ma vie; c'eſt-à-dire, pour autant de tems que je ſerai, Votre, &c.

(1) Les bonnes nouvelles que ce Prince avoit reçûes étoient, le gain d'une Bataille, la naiſſance d'un Fils, & un prix remporté aux Jeux Olympiques.

(2) Ce trait de la Vie de Diogene ne ſe trouve dans aucun ancien Auteur. C'eſt apparemment un conte fait à plaiſir. Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article HIPPARCHIA, Rem. D.

(3) HORATIUS, *Carm. Lib. II. Od.* 2.

LET-

LETTRE VIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 2. de Mai 1673.

Lett. VIII. a Mr. Minutoli.

SI je ſavois quel ſera le ſujet de cette Lettre, mon cher Monſieur, je vous donne ma parole qu'elle ne ſeroit pas auſſi ennuiante, que vous la trouverez apparemment. Mais comme je ne ſai pas où le hazard conduira ma plume, je ne puis vous répondre de rien. Je crois vous avoir dit d'autres fois, que je m'embarque à écrire une Lettre, ſans ſavoir quelle route je dois tenir; &, qu'en quelque façon, (*ſi liceat parvis componere magna,*) je me mets dans la même poſture que la République de Hollande, lors qu'elle avoit pris pour Deviſe un Vaiſſeau agité des Vents, avec ce Mot, INCERTUM QUÒ FATA FERENT. Or il arrive de là, que mes Lettres ne valent rien, parce qu'elles ſont bâties de la premiere choſe qui ſe préſente, & que les pieces, qui les compoſent, y ſont placées, non pas ſelon leur mérite, mais ſelon leur âge; c'eſt-à-dire, que je n'y apporte aucune méditation, & que je n'examine point quel rang, & quel ordre, il faut donner aux penſées, me contentant de les ranger à meſure qu'elles me viennent. Ainſi ce ſont des Troupes tumultuaires, ou, pour mieux dire, ſemblables à celles que MARIUS aſſembla après ſa diſgrace. Vous ſavez, Monſieur, qu'il prenoit tout ce qu'il trouvoit; & que même, il donnoit la liberté aux Eſclaves qui ſe venoient enrôler ſous lui. Je fais à peu près comme cela mes Levées, lors qu'il s'agit de vous écrire; ſi bien que ſi vous leur faites faire montre, en Commiſſaire fort exact, il ne ſe peut que vous n'y faſſiez une terrible Réforme.

Je m'arrête ici, de peur que, ſi la Figure continuoit davantage, je ne vous accablaſſe d'un furieux Galimatias. Il n'eſt rien de plus difficile à bien manier en ce tems-ci que les Métaphores. Pour peu qu'on ſe donne carriere, on va dans l'excès; & on ſe trouve tout étonné de ſe voir enlacé miſérablement dans le Phœbus de la vieille Cour.

Sæpiſſ medios delapſus in hoſtes.

Un homme, auſſi duppe que moi, ne ſauroit apporter trop de précaution pour ſe garentir des pieges de l'Allégorie; &, cela étant, vous me pardonnerez bien, Monſieur, la petite bruſquerie que je lui ai faite. Si j'avois à choiſir une Favorite parmi les Figures, à l'exemple de SOCRATE, qui ſe ſaiſit de l'Ironie pour ſa part; ce ne ſeroit pas la Métaphore continuée, qui toucheroit mon inclination. Elle a je ne ſai quoi qui me choque; & quand je remarque la naturelle inclination qu'elle a à s'enfler, je ne manque jamais de lui dire ce qui fut dit à la Grenouille: *que quand elle ſe creveroit, elle n'arriveroit pas à la juſte grandeur de la choſe qu'elle déſigne:*

. . . . *Non, ſi te rumperis, ais,*
Par eris . . . .

Vous rirez, Monſieur, de me voir avouër ſi bonnement que je parle à des Figures. Mais, quoi! n'y a-t-il pas eu des Gens, qui ont apoſtrophé l'Ironie; qui l'ont appellée à leur ſecours; ou qui lui ont fait commandement de ſe retirer pour un tems? J'en pourrois alléguer des exemples: Mais comme vous les ſavez beaucoup mieux que moi, je vous épargnerai la peine de les lire ici.

A propos de l'Ironie, puiſque j'ai commencé de vous découvrir mes dégouts, il faut que je vous avouë franchement qu'elle me déplait en bien des rencontres; & cela, parce qu'elle eſt trop ſanglante, & qu'elle fait voir plus de malignité qu'une Invective déclarée. Car qui doute qu'il n'y ait plus de venin dans l'*Apologie* ironique que Mr. de la ROCHEFOUCAUT a compoſée pour Mr. DE BEAUFORT (1), & dans la Juſtification que Mr. COURTIN a faite de la conduite du Cardinal MAZARIN au Traité des Pyrénées (2), que dans des accuſations toutes pures?

Avec tout cela; je ne ferai pas difficulté d'avouër, qu'un Ecrit ironique n'eſt pas le plus ſanglant du monde; & qu'il y en a d'autres, où les véritables louanges ne ſont pas épargnées, même ſérieuſement parlant, qui portent encore plus coup. Louër ſous le Regne d'un Tyran la probité d'un homme, ſon amour pour la Patrie, ſon adreſſe à lier une intrigue, ſon courage à entreprendre tout pour s'ôter de la ſervitude, eſt une étrange eſpéce de louange: & apparemment TACITE y fait alluſion, lorſqu'il dit, *peſſimum inimicorum genus laudantes.* C'eſt faire comme le

(1) L'*Apologie* ironique *pour Mr. le Duc de Beaufort* n'eſt pas de Mr de la Rochefoucault, quoiqu'elle ait été imprimée, avec quelques autres Piéces, à la ſuite de ſes *Mémoires*. Mr. Amelot de la Houſſaye, qui nous a donné une nouvelle edition de ce Recueil, ſous le titre de *Memoires de la Minorité de Louis XIV.*, dit que cette *Apologie* eſt *attribuée à Mr. de St. Evremond*. Il y a eu beaucoup de part; comme je l'ai remarqué dans ſa *Vie*, ſous l'année 1651. pag. 30 de l'Edition d'Amſterdam 1726. On trouvera cette *Apologie*, corrigée ſur un Manuſcrit de Mr. de St. Evremond, dans le *Melange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond*, &c. Tom. I. pag. 1. & ſuiv.

(2) L'Ecrit que Mr. Bayle attribuë ici à Mr. Courtin, Maître des Requêtes, eſt de Mr. de St. Evremond. C'eſt la *Lettre* qui fut cauſe de ſa Diſgrace. Je l'ai inſérée dans ſa *Vie* avec des Remarques, pag. 48. *& ſuiv.* Elle avoit paru dans un Recueil imprimé en 1665. & 1667, intitulé, *Hiſtoire de la Paix conclue ſur la Frontiere de France & d'Eſpagne entre les deux Couronnes*, &c. La ſeconde Piéce de ce Recueil, qui contient en pluſieurs Lettres un *Journal des Entrevûes des deux Miniſtres de France & d'Eſpagne* &c., eſt certainement de Mr. Courtin, car il s'y déſigne lui-même: cela a pû donner lieu à Mr. Bayle, de croire que la *Lettre*, dont il s'agit, étoit auſſi de lui.

Digitized by Google

Lett. VIII. a Mr. Minutoli.

le Renard de la Fable, qui, racontant au Loup les bonnes qualitez du Lievre, exagéroit ſur tout la délicateſſe de ſa chair. Ces gens auſſi, qui, après avoir loué un homme, en viennent à un *Mais*, qui détruit tout, ſont bien ſuſpects de malice. *Voilà un bon Livre*, dira quelqu'un; *il y a de l'eſprit. L'Auteur eſt fort ſpirituel, & fort ſavant. Mais, pourtant, je m'étonne que cet Ouvrage ait réüſſi, & je n'en comprens pas la cauſe.* Un diſcours de cette nature eſt fort malin; & Horace, dont j'emprunte cette penſée, remarque qu'il y a là de la noire envie, & du *mal-talent*,

. . . *Hic nigræ ſuccus loliginis, hoc eſt*
Æruginis mera (3) : . .

Je puis bien emprunter cette penſée, puiſque Boileau, tout grand eſprit qu'il eſt, n'a pas fait conſcience de le faire. Du moins, ai-je ouï un homme, qui poſſede admirablement Horace, ſoûtenir *à cor & à cri*, que cet endroit des *Satyres* de Boileau, où il dit:

Et c'eſt avec reſpect enfoncer le poignard (4).

eſt imité de celui d'Horace. Je vous prie, mon cher Monſieur, de m'envoier les *Vers* que vous aurez ſur la mort de Moliere (5), & ſur les Conquêtes du Roi, ſoit François, ſoit Latins, & de me croire, Votre &c.

LETTRE IX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 10. *de Janvier* 1674.

Lett. IX. a Mr. Minutoli.

JE me ſuis trompé, mon très-cher Monſieur; je l'avouë. J'ai crû que vous aviez paié de toute votre lumiere, dès le commencement de votre courſe. Mais préſentement je demeure d'accord, que vos raions ſe renforcent, plus vous avancez dans votre carriere: & la cauſe de ma méprile, la voici; c'eſt que vous aiant vû, dès le début, extraordinairement brillant, j'ai penſé qu'on ne pouvoit pas l'être davantage. Pardonnez-moi cette bévûë: je m'en garderai mieux une autre fois; & je me ſouviendrai que le Soleil tient un peu de la Renommée, comme l'ont connu de plus habiles gens que moi; ſavoir, le Comte de Soissons, le Duc de Guise, & le Duc de Bouillon. Car lorſqu'ils prirent les armes ſous le ſpécieux titre de *Princes liguez pour la Paix univerſelle de la Chrétienté*, ils choiſirent pour Deviſe, un Soleil levant, avec ces Mots, Vires acquirit eundo. Mais ne rirez-vous pas, que je me ſois ainſi comparé ſans façon à de grands Princes? Sans mentir, c'eſt un attentat *impardonnable*, pour me ſervir de ce gros Mot; & tout le mieux qu'on puiſſe dire pour moi, c'eſt que je ne m'encanaille pas en Comparaiſons. Balzac s'eſt un peu moqué de Malherbe, de ce qu'il ſe mettoit immédiatement après les Rois, & qu'il diſoit, Priam *a reçu de la conſolation:* François I. *n'a pas voulu mourir de regret; ni moi auſſi.* (*) Vous vous moquerez donc de moi amplement, & vous ferez bien.

Au reſte, je trouve très-raiſonnable votre emportement contre ceux qui abuſent de la dignité du Soleil. Ils ménagent ſi peu les intérêts de ce bel Aſtre, qu'ils le ſacrifient quelquefois à une Soubrette, & placent de miſérables Yeux cent lieuës au deſſus de lui. Cette injuſtice me paroît inſupportable; & ſi vous ne l'aviez pas relancée d'une maniere tout-à-fait ingénieuſe, je ne me pourrois pas empêcher de lui décocher quelques traits. Mais vous vous en êtes acquité ſi dignement, qu'on peut aſſûrer que vous l'avez punie, & pour vous, & pour moi.

Je liſois, il y a près de deux ans, l'*Hiſtoire de la Société Roiale de Londres* (1), & je me ſouviens d'y avoir remarqué qu'on y fait le dénombrement de tous les avantages que le Public peut recevoir de la recherche des Cauſes naturelles. Il n'y a point de Profeſſion, qui n'en doive profiter, à ce qu'ils prétendent. Les Poëtes, & les Orateurs, en tireront cette utilité, que plus on reconnoitra les Propriétez des Plantes, & des Minéraux; plus ils pourront diverſifier leurs *Comparaiſons:* laiſſant un peu en repos le *Soleil*, qui a juſques ici ſupporté toute la fatigue. Mais, avec le benin ſupport de Meſſieurs les Phyſiciens, je croi qu'ils auront beau s'alambiquer l'eſprit après les Secrets de la Nature, le Soleil n'en ſera pas moins le grand Magazin des Comparaiſons. Les Poëtes, & les pouſſeurs de beaux ſentimens, aimeroient mieux mourir, que de changer de maniere, quant à cela. Et, à la vérité, il ſeroit un peu étrange, que pour bien louër une Femme, & la bien cajoler, ils tiraſſent des Comparaiſons des Secrets de la Nature. Car il faudroit que les Femmes euſſent toûjours ſur elles un Cours de Philoſophie, pour comprendre ce qu'on leur diroit, & qu'elles demandaſſent du délai, pour répondre à la fleurette, juſqu'à ce qu'elles euſſent conſulté leur Auteur. La Galanterie ſe trouveroit fort mal de tout cela, & tel Amant tranſi, qui n'attendroit pour vivre, qu'une

(3) *Satyr.* Lib. I. Sat. 4. verſ. 100.
(4) Satire IX. verſ. 166.
(5) Moliere mourut le 17. de Février 1673. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Boquelin.
(*) Un Abbé, vain juſqu'à l'extravagance, choqué du Titre de *Grand*, qu'on donnoit à un puiſſant Prince, s'écria: *Il n'y a véritablement de Grands Hommes, que Scipion, Jéſus-Chriſt, & moi.*
(1) *Hiſtoire de la Société Royale de Londres, établie pour l'enrichiſſement de la Science naturelle: écrite en Anglois par Thomas Sprat, & traduite en François*, Geneve 1669, in 8. C'eſt la Traduction en vieux Gaulois plûtôt qu'en François, d'un Original très poliment écrit. Mr. Sprat nous a donné quelques autres Ouvrages, qui ont été fort eſtimez: un *Poëme* ſur la Peſte d'Athenes, une *Réponſe* à la *Relation du Voyage de Sorbiere en Angleterre*, & la *Vie de Mr. Cowley*, célebre Poëte, miſe à la tête de ſes Poëſies. Il étoit Evêque de Rochester, & Doyen de Weſtminſter, lorſqu'il mourut le 31. de Mai 1713.

Digitized by Google

qu'une favorable réponſe de ſa Maitreſſe, expireroit avant qu'elle eût trouvé le Chapitre néceſſaire. Outre que ce ſeroit tomber dans des inconvénicns ſemblables à ceux que la mauvaiſe affectation de RUNSARD, & de ſes Confreres, avoit introduits dans la Poëſie, & qu'on a eu tant de peine à retrancher. Il falloit poſſéder à fonds toute la Fable, pour entendre une Déclaration d'Amour miſe en Rimes Françoiſes; & il y avoit tel Sonnet, pour l'intelligence duquel on n'avoit pas trop de cinq ou ſix Scholiaſtes (*).

Ainſi, tout bien compté & rabatu, je trouve qu'il vaut mieux que le *Soleil* en ſoit pour les frais, comme il l'a été juſques ici, que de ſe défraier ſur les qualitez occultes, que Meſſieurs les Philoſophes nous déchiffrent. C'eſt le deſtin de ce bel Aſtre. On loue à ſes dépens toute ſorte de perſonnes; & il n'eſt pas juſques aux femmes de joie, qui n'en aient voulu tâter. Une de cette catégorie preſſa un jour ſi furieuſement THEOPHILE, de faire des Vers pour elle, où il la comparât à cette Planete, qu'il lui fit ce Quatrain *in-promptu*:

Cette Femme, qui m'importune,
Veut qu'on la compare au Soleil:
Il eſt commun; elle eſt commune:
C'eſt tout ce qu'ils ont de pareil.

Les Géans mêmes ont eu la gloire d'être louez d'avoir eu l'œil ſemblable au Soleil: témoin ce que VIRGILE dit de celui du monſtrueux POLYPHEME:

Quod torvus ſolum ſub fronte ſinistrâ,
Argolici clypei, aut Phœbea lampadis inſtar (2).

Il eſt vrai que pour la ſupériorité de groſſeur, on ne la lui conteſte pas ſi ſouvent, qu'on lui chicane la ſupériorité de lumiere: car on dit bien des yeux d'une femme, qu'ils ſont *plus brillans que le Soleil*; mais on ne dit pas qu'ils ſoient *plus gros*. Ainſi il n'y a pas tant de ſujet de ſe plaindre de ce côté-là. Or comme j'ai trouvé votre zèle pour le Soleil le plus raiſonnable du monde; ainſi, Monſieur, je déſapprouve la modeſtie que vous avez fait paroître, en rejettant l'éloge de *Soleil*, que je vous avois juſtement donné. Je ne m'en dédis pas pour toute votre réflexion; & je vous dis encore un coup, que je vous reconnois pour mon *Soleil*, & que j'ambitionne l'honneur d'être votre *Satellite:*

Eris mihi magnus Apollo (3).

Vous voiez que je profite, ou bien, ou mal, des nouvelles Découvertes de la Phyſique; leſquelles nous ont appris que les Planetes ont des *Satellites*. Si Mr. SPRAT, qui a fait l'*Hiſtoire de la Société Roiale*, voioit ceci, il s'applaudiroit, ſans doute, d'avoir ſi heureuſement deviné, que les ſpéculations des Philoſophes modernes fourniroient matiere aux Ecrivains, & enrichiroient ce beau Lieu-Commun de la Rhétorique, qu'on appelle *à ſimili*. Une choſe l'affligeroit pourtant. C'eſt qu'il a crû que cette recrue de Comparaiſons, qui ſe fait pour les beaux-eſprits ſur les terres de la Philoſophie, iroit à la décharge du *Soleil*; & il verroit, au contraire, par cet Eſſai, qu'il en ſupporte un fardeau encore plus peſant qu'il ne faiſoit.

Le *bellua pallidum turbatur* eſt aſſûrément quelque choſe de rude, ſoit qu'on prenne adverbialement *pallidum*, dequoi il y a des exemples authentiques, comme quand HORACE dit (4), *lucidum fulgenteis oculos*; ſoit qu'on le prenne pour *pallidorum*, qui eſt, ſelon moi, le meilleur ſens. *Tuus ære ac libra.*

LETT. IX. & X. à Mr. MINUTOLI.

(*) Les Oeuvres de *Ronſard*, & celles de quelques autres Poëtes de ſon tems eurent beſoin de pluſieurs Scholiaſtes, pour être entenduës. Auſſi ont elles été imprimées avec les Annotations de divers Commentateurs, comme *Muret*, *Binet*, *Rapin* &c. Celles de Ronſard l'ont été à Paris en 1623. *in folio*, 2. *vol.*

(2) Æneid. *Lib. III. verſ.* 636.
(3) Eclog. III. *verſ.* 100.
(4) Odar. *Lib. II. Od.* 11.

LETTRE X.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet le 8. de Mars 1674.

LETT. X. à Mr. MINUTOLI.

MR. le Comte DE DHONA vous remercie bien fort, Monſieur, du Livre de Mr. d'ABLANCOURT, & de votre bonne volonté pour les jeunes Comtes. Il vous le renvoira au premier jour; parce qu'outre que le Diſcours *de la Bataille des Romains* (1) eſt fort court, il ſe trouve qu'il ne contient pas préciſément ce que S. E. cherche. Elle voudroit ſavoir le véritable nom Latin de toutes les Charges Militaires d'aujourd'hui; & c'eſt ce qui, ſelon mon petit ſens, n'eſt pas facile à trouver: ſoit que les Romains n'euſſent pas tant d'Officiers dans leurs Troupes qu'on en a préſentement; ſoit que les Hiſtoriens Romains ſe ſoient contentez d'en parler en gros. Car pour moi, je n'ai gueres remarqué dans TITE LIVE, ſinon le *Conſul*, ſon *Lieutenant*, les *Tribuns des Soldats*, les *Centeniers*, & les *Porte-Enſeignes*. Je n'ai pas pris garde qu'ils euſſent ce grand attirail d'Officiers Subalternes, qu'on voit aujourd'hui, d'*Aide-Major*, de *Capitaine-Lieutenant*, de *Meſtre-de-Camp*, de *Sergent-de-Bataille*, de *Brigadier*, & cent autres, que je ne ſai pas. Il y a apparence que VEGECE, que je n'ai jamais lû, a plus diſtinctement parlé des Charges Militaires que les Hiſtoriens; &, quoi qu'il en ſoit, je me trouve fort embarraſſé de dire *Sergent* en Latin, ſans uſer de circonlocution. Or tel étant le but de Mr. le Comte, vous

(1) Ce *Traité de la Bataille des Romains* par Mr. d'Ablancourt, ſe trouve à la ſuite de ſa Traduction des *Stratagemes de Frontin.*

Digitized by Google

LETT. X. & XI. A Mr. MINUTOLI ET A Mr. CONSTANT.

vous comprenez bien qu'il lui faut quelque autre choſe que le Livre de Mr. d'ABLANCOURT.

Les bonnes nouvelles, que vous nous avez données, mon cher Monſieur, de la Paix entre l'Angleterre & la Hollande, ont été ſi vraies, qu'on n'a pas eu lieu de ſe dédire de la joie qu'on en avoit conçûë ſur le prémier avis. C'eſt maintenant qu'on verra ſi le Roi a quelque choſe de bon dans l'ame; & c'eſt à cette heure, qu'il aura beſoin de toute ſa magnanimité,

Nunc animis opus, Æneа, nunc pectore firmo (z).

S'il eſt batu, on s'en moquera, ſans l'excuſer, ſur la multitude de ſes ennemis; & s'il les bat, au lieu de l'en louer, on accuſera ces mêmes ennemis, & on dira qu'ils n'ont pas été d'accord, qu'ils ont été Traitres, *& quid non?* de ſorte qu'il hazarde ſa réputation, & ſes Etats, ſans ſe pouvoir promettre une Gloire bien pure, & non ſujette aux mauvaiſes interprétations. Mais auſſi, qu'y a-t-il qu'on ne puiſſe détourner en un mauvais ſens? *Donnez-moi*, dit MONTAGNE, *la plus belle action du monde, je vous ferai voir qu'elle peut avoir eu cinquante méchans motifs.*

Vous me direz que ce que l'on perd d'un côté, on le gagne de l'autre; & que ſi on peut attribuer à une bonne action des fins criminelles en grand nombre, on peut auſſi colorer une action mauvaiſe, des meilleurs prétextes, & des plus excellens motifs qu'on ſe puiſſe imaginer. Je vous accorderai cela, Monſieur. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien du deſordre, & de la foibleſſe, dans l'eſprit de l'homme, puis que ces choſes ſont poſſibles.

Si vous me demandiez, à quel propos cette moralité? Je ſerois bien en peine de vous répondre. Car, franchement, je ne puis rien alléguer pour moi, ſinon que le diſcours m'y a conduit. Si le papier eût eu plus d'étenduë, je ne ſai pas encore ce que je ſerois devenu: je me ſerois ſi fort écarté qu'on auroit crû impoſſible que j'euſſe commencé mon voiage par les affaires de France, & j'aurois pû donner à deviner en quatre aux plus huppez, par quelles gradations je ſerois parvenu juſques à tel endroit. Mais quelque loin que je fuſſe allé, j'aurois bien ſû retrouver mon gîte, qui eſt l'Amitié avec laquelle je ſuis, &c.

LETTRE XI.

A

Mr. CONSTANT,

à Lauſanne.

A Copet, le 31. de Mars 1674.

LETT. XI. A M. CONSTANT.

MR. le Comte DE DHONA étant trop incommodé pour vous écrire de ſa main, m'ordonne de vous faire ces lignes, mon très-cher Monſieur, pour vous prier de communiquer cette Relation de ſon état à Monſieur votre Frere, à Mr. de GREVILY, & autres, qui ſe ſont ſervis de ce remede; mais, ſur tout, à Mr. DES BERGERIES; afin qu'ils en diſent leur avis.

Il n'y a aucunes nouvelles conſidérables cet ordinaire: ſi bien que vous m'excuſerez ſi je ne vous en envoie pas. Mr. DAILLE' a demandé ſon Congé à l'Egliſe de Charenton; (*) & il y a pluſieurs Candidats pour cette Place. Mr. PRALIN en eſt un: & un de mes Amis m'écrit de Paris qu'il a préché à Charenton depuis peu; mais qu'il n'a pas fait grande merveille. On croit que Mr. JANIÇON, Miniſtre à Blois, l'emportera (†).

Je vous prie, mon cher Monſieur, de faire en ſorte que je puiſſe trouver à acheter à Lauſanne le premier Tome de l'*Illuſtre Baſſa* (1). A Geneve je n'ai pû l'avoir ſéparé. Je ſuis, &c.

(z) Virg. *Æneid. Lib. VI. verſ.* 261.

(*) HADRIEN DAILLE', Fils du célebre Jean Daillé, Miniſtre de Charenton, dont il devint le Collégue l'année 1658. Ce furent ſes infirmitez qui l'obligerent de demander ſon Congé, & d'être diſpenſé des fonctions du Miniſtère. Après la Révocation de l'Edit de Nantes, il ſe retira à Zuric, où il mourut vers le mois de May 1690. Nous avons de lui la Vie de ſon Pere. Voyez le *Dict. hiſt. & Crit.* Article DAILLE' (Jean) Rem. F.

(†) Ni l'un ni l'autre n'ont ſuccédé à Mr. Hadrien Daillé.

(1) *Ibrahim, ou l'illuſtre Baſſa.* Ce Roman eſt de Mr. de Scudery. Sorel en fait beaucoup de cas. Voyez ſa *Bibliotheque Françoiſe*, pag. 185. de la 2. édit. 1667.

LETTRE

LETTRE XII.

CHARISSIMO SUO

CONSTANTIO

PETRUS BÆLIUS

S. P. D.

Lett. XII. à Mr. Constant.

HAud intempestivè fecero, Amicissime CONSTANTI, (*ita mihi liceat te compellare, procul omni honoris præfatione, veris ac genuinis* ROMULI *nepotibus incognitâ,*) *si nunc tecum Latine egerim, qui Humaniorum Litterarum studio, pro muneris tui ratione, potissimùm incumbis. Neque tamen carebit omni reprehensione meum institutum: Viri enim parùm prudentis esse videtur, bispidâ hacce Latinitate cum convenire, quem Politiores Musas excolere intelligas. Nempe ità comparatum est in rebus humanis, ut* JANI *illius bifrontis ubique liceat instar deprehendere, dum quod primo intuitu laudabile videtur, si paululum inverseas, illicò,*

Nova rerum facies, inopinave surgit.

Verùm est quod paucis tecum expostulem, atque adeò violatæ Musarum reverentiæ te reum agam. Itàne consentim de illis censes, ut pro Lamiis, Harpyiis, & si quid usquam tetri extitit, sordeant tibi Divæ Heliconiades? Cavesis malam rem! Memento cœlestia Numina haud impunè contemni. An oblitus es quàm ægrè tulerit JUNO *sibi præferri* VENEREM, *Amorum licet ac Lepórum parentem?*

. . . . Manet altâ mente repostum
Judicium Paridis, spretæque injuria formæ (1).

Quid putas igitur in te designaturas Musas, quibus immania monstra, & omni diritate teterrima, præponere ausus es? Quàm vereor tibi, ne præter ingrati animi labem, multa alia mala in caput tuum concites! Nam quæ tanta sit patientia, quæ insultum præterire patiatur piaculare istud nefas? Læsisti ea Numina, quæ te suis dotibus & muneribus cumulaverant. Vide ne propediem in istam querelam te erumpentem audiamus:

Tantæne animis cœlestibus iræ (2)?

Proinde, si me audis, quàm primùm finem facito de Musis fecùs existimandi, pessimam hæresim maturè abjicito,

. . . . . & istam
Oro, si quis adhuc precibus locus, exue mentem (3).

Sed ô me parùm nasutum, qui nodum in scirpo quæram! Faccssat omnis à me sollicitudo. Tibi enim tam facile erit tecum reconciliare Musarum gratiam, quàm in promptu fuit ipsas spernere: atque adeò, si quam tibi calamitatem vindicta nomine inferre velint, poteris, vel minimâ pœnitentiæ significatione, averruncare. Proinde parce metu, nec amplius divinas iras tui causâ expaveſco. Utinam verò, quo nunc affectus es Musarum tædio, eo etiam ante sex septem menses, laborasses! Non nunc amœnissimam tuam præsentiam desiderarem; non urbana colloquia,

Queis sæpè menuini longos consumere soles;

Non denique tot jucundas deambulationes, quas Aristotelicis non mutem. Sed est-ne credibile in te quoque veram deprehendi hanc sententiam,

Nitimur in vetitum, &c. (4)?

Tu quoque, Ornatissime Vir; quæcunque ex officio gerenda sunt, gravia putas; aliter suavia futura? O! importunam judicii nostri depravationem! Experior ego illam, ut si quis alius. Quæ enim grata mihi viderentur, si meâ sponte ad ea accedam, inamabilia, Medius Fidius, & intoleranda fiunt, si necessariò usurpem. Unde minùs mirum mihi videtur, tibi jam non sapere Veneres Virgilianas, quas olim in deliciis habueris. Atenim non ità tenax est ejusmodi fastidium, quin ratione & consuetudine eximi possit, ut ideò sperare debeas temporis progressu te hac molestiâ levatum iri. Dabit Deus his quoque finem. *Cæterùm de tuâ humanitate, quod Stoicorum ἀνάϑεμα respuis, amo te quàm vehementer. Parcant mihi Manes* SENECÆ; *parcat* ZENO, CLEANTHES, EPICTETUS, *duro gens robore nata, æreque triplici cor circumdata; si fortiùs illorum axiomata mihi indicta putem. Sponsat sibi quisquis voluerit trucem tetricamque eorum Philosophiam: mihi humano more vivere certum est; eò magis, quòd tibi inesse ejusmodi consilium satis superque indicasti. Macte istâ virtute, Vir Clarissime, eorque tuum perge usque & usque charitatibus legitimis aperire,*

. . . Qui te cunque domat Amor
Non erubescendis adurit
Ignibus (5).

Ergo valeat SENECA, *cum tumidis suis Placitis, & pro lubitu in affectus invehatur. Aut si aliquatenùs ejus Sectam amplectendam tibi putes, ità amplectere, ut*

Musis amicus tristitiam & metus
Tradas protervis in mare Creticum
Portare ventis (6).

De cætero, hilaritati & risui indulge, facque ut mihi

(1) VIRGILIUS, Æneidos Lib. I. verſ. 30.
(2) VIRGILIUS, *ubi supra* verſ. 15.
(3) Idem, *ubi supra*, Lib. IV. verſ. 318.
(4) OVIDIUS, Amorum Lib. III. Eleg. 4.
(5) HORATIUS, Carm. Lib. I. Ode 27.
(6) HORATIUS, Carm. Lib. I. Ode 26.

Digitized by Google

Lett. XII. & XIII. à M. Constant.

mihi pinguem & nitidum benè curatâ cute videndum te præbeas, quotieſcunque hac felicitate frui me voluerit Deus Opt. Max. quem ſupplex veneror, ut tibi vitam pacatam & jucundam præbeat; cùmque tibi

Sit bona librorum & proviſæ frugis in annum
Copia (7),

ut amanter bis bonis uti diutiſſimè concedat. Vale, Vir amiciſſime, & quâ me dignatus es Amicitiâ, fac porrò ut non excidam.

Quod de terræ motibus *ſubjunxiſti, hoc verò me in terrorem daret, ni jampridem valere juſſiſſem futiles & vanos vulgi pavores. Plebs namque improvidè præſaga ſtupet res merè naturales,* terræ motus, ſolis lunæque labores; *& neſcio quas calamitates inde bariolatur. Multi ſic exiſtimant, non aliâ de cauſâ Tellurem quati, quàm quòd novus rerum ordo immineat, & inſignis Dominorum mutatio. At* non ego credulus illis. *Non pauci, judicii præcipites, noviſſimum illum Diem inſtare credunt, illudque tempus brevi affore,*

Quò mare, quò tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operoſa laboret (8):
Credat Judæus Apella,
Non ego (9).

Quòd Galli è Palatinatu prædas agunt, & innumerabilem Germanorum exercitum nihil morati, Electoris ditionem ferro flammiſque fudant, argumento eſt eos, ſi non viribus, ſaltem audaciâ præſtare hoſtibus ſuis. Atque hanc audaciam nemo jure meritò ut intempeſtivam carpſerit. Nunquam enim aliàs magis è re Gallica fuit, fiduciam, alacritatem & ſpiritus altos præ ſe ferre, & quidquid curam metumque hoſtibus injicere, aut ſpem ſaltem minuere poteſt: quandoquidem eò rerum deventum ſit, ut Regi apta mirum in modum videatur hæc Adhortatio,

Nunc animis opus, Ænea, nunc pectore firmo.

Aut ſi mavis verba Homerica,

Πουτοίης ἀρετῆς μεμνήσεαι ἠδὲ καὶ ἀλκῆς
Αἰχμητὰ τ' ἔμμεναι καὶ δηριάασθαι ἀνιόντι (10).

Nihil paulò memorabilius proximis Veredariis addidicimus; proinde nullos nuncios tecum communicabo in præſentiarum.

Datum Copeti, 3. Nonas April. 1674.

LETTRE XIII.

A

Mr. CONSTANT.

A Copet, le . . . d'Avril, 1674.

Lettre XIII. à Mr. Constant.

IL paroît bien, mon très-cher Monſieur, que vous avez affaire à des Rhétoriciens, par la deſcription que vous m'avez faite du changement où vous vous trouvez (1). Vous me permettrez, s'il vous plait, de vous dire que vous exagérez un peu, ce me ſemble; & que l'obligation où vous allez être de lier un commerce particulier avec les Belles-Lettres, *cum politioribus Litteris & manſuetioribus Muſis*, ne vous doit point paroître ſi rude que vous la décrivez. Je ſerois fâché que vous m'euſſiez fidellement repréſenté votre état; & parce que je ſouhaite que la choſe ne ſoit pas ainſi, je me ſuis mis dans la fantaiſie qu'il y a de la Figure de Rhétorique. Soiez mieux, mon cher Monſieur, je vous en conjure, que vous ne dites; car autrement, je ne ſaurois que devenir: moi qui ſuis déjà inconſolable d'avoir perdu vos charmans & raviſſans entretiens, & qui ne ſuis capable de trouver de la diminution à cette triſteſſe qu'en apprenant que c'eſt votre bonheur qui me la cauſe.

Je n'ai aucunes nouvelles à vous communiquer. Vous ſavez qu'il y a cinq Députez de Meſſieurs les Cantons en Franche-Comté, pour conclure la Neutralité entre les François, & cette Province. On croit que l'Angleterre n'en demeurera pas en ſi beau chemin, & qu'elle en viendra juſqu'à l'offenſive avec la France. La Chambre Baſſe a offert de l'argent au Roi, s'il veut faire ce coup-là. Le Marquis DE RUVIGNY, Ambaſſadeur de France, & le Roi d'Angleterre, ſe ſont dit quelques mots aſſez piquans. La priſe de Germersheim a été cauſée par la crainte que l'on a de la priſe de Philipsbourg. Les Hollandois mettront en mer cinquante Vaiſſeaux de Guerre, & des Brulots à proportion, & chargeront neuf Régimens pour faire deſcente où ils pourront. Le Maréchal D'HUMIERES s'eſt retiré à Maſtricht avec quatre Régimens; ce qui fait conjecturer que les Places de la Hollande ſeront bien-tôt abandonnées.

Mr. DE ROCOLLES eſt marié, & disgracié chez Mr. SCHWERIN. Je vous rends graces des Vers dont on a régalé vos Commencemens. Je finis en vous aſſurant de mes très-humbles ſervices, & vous ſouhaitant toute ſorte de proſpérité, & que vous trouviez toute ſorte de douceur dans un Emploi qui vous paroît rude dans ſes commencemens. Je ſuis ſi attendri par les termes de votre Lettre, qu'il faut que je briſe là, pour vous dire que je ſuis tout à vous, &c.

(7) HORATIUS, Epiſt. Lib. I. Ep. 18. verſ. 109.
(8) OVIDIUS, Metamorph. Lib. I. Fab. 9.
(9) HORATIUS, Serm. Lib. I. Satyr. 5.
(10) Iliad. Lib. XXII. verſ. 268.
(1) Mr. CONSTANT venoit d'être fait Principal du College de Lauſanne.

LET-

Digitized by Google

LETTRE XIV.

A

Mr. CONSTANT,

A Copet, le $\frac{1}{11}$. de Mai 1674.

Lett. XIV. a Mr. Constant & XV. a Mr. Minutoli.

IL ne ſera pas néceſſaire, mon cher Monſieur, que vous m'envoyiez le *Mercure Hollandois*, ni aucun autre Livre, parce que les fâcheuſes nouvelles, que j'ai reçues de chez nous, m'obligent de penſer à faire retraite inceſſamment. Mon pere eſt malade d'une maniere qui fait craindre pour ſa vie. Il m'ordonne de partir en toute diligence, déſirant de me voir; & je ne ſaurois lui refuſer, ni à moi-même, cette ſatisfaction. Je crains que je ne pourrai pas avoir l'honneur de vous faire une viſite de longueur raiſonnable; mais je ferai tout mon poſſible, pour vous aller embraſſer comme en courant, & vous prier de me continuer l'honneur de votre précieuſe amitié, & de croire que je me ſouviendrai toute ma vie de tant d'amitiez que vous m'avez faites.

Pour l'*Illuſtre Baſſe*, je vous prie, mon cher Monſieur, de me le faire tenir au premier jour, & de me marquer quelqu'un à qui je donne l'écu que je croi qu'il coutera. Mais ce n'eſt pas la principale grace que j'ai à vous demander. Comme je voudrois témoigner à Mr. le Comte de Dhona mon zéle, en laiſſant à ma place quelqu'un qui le contentât, je vous prie de m'aider à faire quelque bonne rencontre. Non ſeulement vous me rendriez un ſervice conſidérable, parce que je partirois d'autant plûtôt; mais auſſi, vous procureriez un grand bien aux jeunes Comtes, parce que leurs Etudes s'entretiendroient, & ſe perfectionneroient. J'eſpere donc, Monſieur, que vous vous y emploierez avec votre ardeur, & votre vigilance accoûtumée; & vos recherches ne ſauroient manquer d'être les meilleures du monde, parce que vous connoiſſez *intus & in cute* ceux à qui il faudra avoir affaire. Joint que votre affection pour cette Famille ſera un puiſſant motif pour vous faire faire quelque bon choix. Enfin, mon cher Monſieur, votre bonté, & votre amitié éprouvée en tant de rencontres, me pouſſent à croire que vous m'indiquerez quelque choſe Jeudi prochain. Je ſerai bien aiſe de pouvoir dire en ce tems-là à S. E. s'il y a quelque choſe à attendre du côté de Lauſanne.

Nous ne ſavons rien du Siege de Beſançon. Mais de Hollande, on aſſûre la Paix de l'Evêque de Munſter; ſous la condition qu'il rendra tout ce qu'il avoit pris, même Borklo, & donnera ſes Troupes à l'Empereur. Le Roi, de ſon côté, abandonne tout, à la réſerve de Grave, & du Fort St. André; de ſorte que tous les Parens de Mr. le Comte vont rentrer dans leurs biens. Le Duc de Lorraine eſt, dit-on, arrivé vers Schaffouſe, avec cinq mille chevaux. Je ſuis, &c.

P. S. Je viens d'apprendre d'aſſûré, que Beſançon n'eſt aſſiégé que par dix mille hommes, & que le Roi n'y eſt point encore venu; de ſorte qu'il ne ſe faut pas tant étonner ſi cela ne s'expédie pas promptement.

LETTRE XV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 17. de Mai 1674.

Lett. XV. a Mr. Minutoli.

JE voi bien, mon cher Monſieur, qu'il ne faut pas diſputer avec vous par la voie du raiſonnement. Ce ſeroit le moien de ne gagner jamais ſa cauſe. Il faut donc s'arrêter aux faits, & réfuter toutes vos belles raiſons, par l'exhibition nuë & ſimple des Pieces juſtificatives. Il n'y a point de ſubtilité qui puiſſe tenir contre cette méthode: & bien qu'un Illuſtre de l'Antiquité ſe ſoit plaint, que quand il luttoit avec Pericles, & qu'il le jettoit par terre, Pericles ſavoit perſuader le contraire aux Aſſiſtans, avec les charmes de ſon Eloquence: je ne croi pourtant pas que ce beau parleur eut trompé perſonne, ſi l'autre lui eut tenu ferme le pié ſur la gorge, & l'eut fait remarquer dans cette poſture à toute la Compagnie. C'eſt comme cela qu'il faut faire avec vous autres Meſſieurs les beaux eſprits. Car comme vous trouvez des raiſons ſubtiles & ſpécieuſes, pour toutes choſes, dès qu'on n'a pas l'art de raiſonner avec la même ſubtilité, on ſe trouve ſur les dents. Mais auſſi, quand après vous avoir laiſſé parler tout votre ſou, on ſe contente de produire un fait clair & inconteſtable, avoüez-moi, qu'on vous met aſſez en peine.

Voilà, Monſieur, la méthode que je prétens ſuivre

Lett. XV. & XVI. à Mr. Minutoli et à Mr. Constant.

ſuivre deſormais avec vous. Je me ſuis efforcé de vous prouver que j'étois maigre. J'ai voulu oppoſer raiſons à raiſons. Mais le génie de votre Eloquence a été le plus fort. Je prens donc le parti de vous convaincre par la choſe même, en me ſoûmettant, pour ainſi dire, au témoignage de vos ſens, & en vous faiſant porter la main par tout où beſoin ſera. Prenez un peu la peine de me toucher; il n'en faut pas davantage pour être tout-à-fait convaincu que je puis dire plus juſtement de moi que l'ERGASILUS de PLAUTE,

Oſſa atque pellis miſera macritudine (1).

Il me ſemble que je vous mene par le plus droit chemin, & c'eſt celui dont on ſe ſert au Païs de l'Infaillibilité. En effet, quand on veut ſavoir ſi le ſujet capable a toutes les parties intégrantes d'un Pape, on ne s'amuſe pas à diſcourir: on y va de la main. Et après un attouchement ſuffiſant & légitime, on conclut l'affaire. Tant il eſt vrai, que c'eſt la plus ſûre voie de trouver la vérité.

Mais que je ſuis mal habile homme de vous indiquer un moïen ſi infaillible de vous détromper de la favorable prévention que vous avez pour moi! Il vaudroit mieux que je ne vous conteſtaſſe rien, & que je vous donnaſſe cauſe gagnée. Il ſeroit bon pour moi que je n'euſſe pas des pieces ſi juſtificatives & ſi convainquantes de ma maigreur;

O! utinam argumenta ſic mi non vincere poſſim!
Me miſerum! quare tam bona cauſa mea eſt?

Je croi que Mr. BASNAGE aura fait quelque choſe pour moi, qui pourra être cauſe que je *ferai Jaques Desloges* (2). Il n'en faut rien dire, s'il vous plaît. Je vous expliquerai à vous ſeul tout le myſtere. Je ſuis bien fâché de n'avoir pas aſſiſté à vos Promotions. S'il vous plait de me dire quelque choſe du ſujet des Harangues, vous obligerez infiniment le plus paſſionné de vos Amis & Serviteurs, &c.

P. S. Si je ſavois à qui il faut s'adreſſer pour avoir la *Gazette de Hollande*, je m'y adreſſerois, pour ſavoir ce qu'il prétend avoir par an.

LETTRE XVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Copet, le $\frac{14}{24}$ *Mai*, 1674.

Lett. XVI. à Mr. Constant.

JE ſuis ſi horriblement preſſé, mon cher Monſieur, par des ordres redoublez de me retirer inceſſamment, que je parts ſans avoir l'honneur de vous aller rendre viſite. C'eſt un de mes plus grands regrets, & comme diroit un homme de de-là les Monts,

Queſt' è quel che più inaſpra i miei martiri.

Mais il faut céder à la néceſſité, à laquelle vos Poëtes ont même aſſujetti les Dieux. Ce qui me conſole, c'eſt que votre amitié n'aiant pour fondement aucune de mes actions, je ne dois pas craindre que tandis que vous ſerez l'obligeant, l'honnête, & le généreux Monſieur CONSTANT, elle ſe diminue, quelques fautes que je faſſe de mon côté contre elle. Continuez-moi, mon cher Monſieur, cette précieuſe amitié. Je me ſouviendrai de vous par tout où je ſerai, & je vous donnerai de mes nouvelles; faites-moi réponſe, s'il vous plait, ſelon les adreſſes que je vous marquerai; & vous ſerez cauſe que je n'aurai pas tout perdu en vous quittant, puis qu'il m'en reſtera de tems en tems des Lettres de votre façon.

Son Excellence fera ce que vous ſouhaitez pour Mr. DE CHESAULD. Il s'eſt trouvé à Geneve un honnête homme pour venir à ſa place. Il ſe nomme Mr. MANGET, & eſt de Geneve même. Je ne puis me laſſer de vous entretenir, quoique je le faſſe groſſierement, & j'ai autant de peine de finir cette Lettre, que j'en avois autrefois à me ſéparer de votre charmante converſation. Il faut pourtant finir ici, & vous aſſûrer que je ſuis, & ſerai toute ma vie, mon très-cher Monſieur, Votre &c.

P. S. On m'a envoié l'*Illuſtre Baſſa*. Mr. RIPP m'a promis que dès que S. E. aura lû le *Mercure Hollandois*, il vous le renvoiera. Mr. DU CHENE y tiendra la main, pour l'en faire ſouvenir. C'eſt demain que je crois partir d'ici, & Samedi de Geneve.

(1) PLAUTUS, *in Captivis*, *Act.* 2. *Scen.* 2.
(2) „ *Faire Jacques Desloges*, i. *s'enfuir*. C'eſt par allu- „ ſion de *Desloges*. vulg. " Oudin, *Curioſitez Françoiſes, pour ſupplément aux Dictionnaires*; au Mot *Jacques*.

LETTRE

LETTRE XVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Roüen, le 26. de Juin 1674.

Litt. XVII. A Mr. Minutoli.

JE croiois, mon cher Monſieur, que quand je ſerois en une grande Ville, j'aurois de la matiere à revendre pour faire des Lettres: cependant je ne fus jamais ſi ſec ni ſi ſtérile que je me trouve. Je n'ai point encore bien établi mes habitudes avec Meſſieurs les curieux, je n'ai pas encore fait mes viſites: avec le tems il pourra être que j'aurai plus dequoi vous entretenir. Pour le préſent, je vous prie de vous contenter de ce maigre Billet, à qui vous devez d'autant plus d'indulgence, qu'il n'eſt en ce miſérable état, que parce que le déſir de vous aſſûrer de la continuation de mon obéïſſance ne m'a pas permis d'attendre que mes proviſions fuſſent faites.

Ce me ſeroit un grand réfuge ſi je pouvois vous entretenir des affaires générales: mais envoyer des nouvelles à Geneve, c'eſt juſtement *porter des pommes en Normandie*, ou, pour le dire en Latin, *Noctuam Athenas*. Il eſt certain que vous êtes beaucoup plus curieux dans les Républiques qu'on ne l'eſt ailleurs, & quoiqu'on coure ici fort avidement après la *Gazette d'Amſterdam*, qui vient deux fois la Semaine, c'eſt plûtôt pour ſavoir s'il y a quelque raillerie contre le Pape, ou quelqu'un des Cardinaux, ou les Peres de la Société, que pour s'y inſtruire des nouvelles de la Guerre. A Geneve, on ſe connoit ſi bien en Nouvelles, qu'on diſcerne d'abord à les entendre, de quel Païs elles viennent. Ce qui me fait ſouvenir de ces friands dont parle le Satyrique, qui ſavoient dire dès la premiere vûë, de quel climat, ou de quel rivage venoient tels ou tels poiſſons.

Oſtrea callebat primo deprendere morſu;
Et ſemel aſpecti dicebat littus echini (1).

Ici, on eſt beaucoup plus dupe. Mais j'ai beau me défendre: faute de toute autre choſe, je ſuis contraint de faire le Nouvelliſte.

Le bruit court fort ici d'une Bataille donnée entre Mr. DE TURENNE & le Duc de Lorraine (2); & conſtamment on dit que Mr. DE TURENNE a batu les Lorrains, & leur a tué beaucoup de monde. On ne parle point encore que les Hollandois aient fait aucune Deſcente; dequoi il y a ſujet de s'étonner, vû, les exceſſives & immenſes ſommes qu'il faut pour entretenir une ſi nombreuſe Flote. Mais que ſur terre on voie des armées prodigieuſes, qui ne font que manger le païs où elles campent; ne faut-il pas que ſur mer on ſe contente de ſe promener? C'eſt une moquerie que de voir le plus grand Capitaine de l'Europe, être à rien faire dans les Pais-Bas avec une Armée que l'on fait paſſer pour très-nombreuſe. Les Hollandois & les Eſpagnols ont encore quelque excuſe, que ſe voiant en tête un ennemi dont le nom ſeul étonne (3), ils ſe tiennent ſur leurs gardes.

Il n'y a guére de Livres nouveaux. Madame DE VILLE-DIEU vient de publier deux Tomes de ſes *Oeuvres Mêlées* (4). On a imprimé un Roman, appellé *Arioviſtus*, auſſi en deux Tomes (5). Il y a une *Nouvelle Méthode* pour bien parler & prononcer le François, qui eſt aſſez eſtimée (6). Le Jeſuite MAIMBOURG a donné l'*Hiſtoire de l'Arianiſme*, avec un *Diſcours de la Naiſſance & du Progrès de l'Héréſie de* SOCIN (7); & l'*Hiſtoire des Iconoclaſtes*. Ces Livres ſont bien écrits, & remplis de beaucoup de connoiſſance dans l'Hiſtoire.

L'Académie de Caen a fort perdu en la mort de Mr. DE BRIEUX, le plus grand Poëte Latin qui fût en France, & fort verſé dans les Belles-Lettres. Il a laiſſé un Fils, qui eſt Miniſtre, lequel ſera riche de vingt à trente mille livres de rente. J'ai lû un Traité de ce Mr. DE BRIEUX, où il recherche l'Origine de quantité de façons de parler Proverbiales, comme *réduire à quia*; *bâtir des Châteaux en Eſpagne*, &c. (8). Il dit des choſes fort jolies, mais quelquefois il en dit auſſi qui ne le ſont pas. C'eſt un marchand-mêlé.

Je vous prie, mon très-cher Monſieur, de me donner de vos nouvelles, & de Mr. le Comte DE DHONA. C'eſt votre très-humble Serviteur & très-cordial Ami, qui vous en prie.

(1) JUVENALIS, *Satyr. IV.* verſ. 141.
(2) Le Combat ſe donna le 16. de Juin.
(3) Le Prince DE CONDE'.
(4) Mr. Bayle a parlé de Madame de Ville-Dieu dans ſon *Dictionnaire*. Voyez l'Article JARDINS (*Marie Catherine des*).
(5) L'*Arioviſte* eſt de Mademoiſelle de la Roche-Guilhen, morte en Angleterre. Elle a publié pluſieurs autres petits Romans.
(6) *Nouvelle Méthode de la Langue Françoiſe, diviſée en quatre Parties, dont la premiére eſt, la Prononciation des ſons en general: la ſeconde, eſt la Prononciation en liſant: la troiſiéme, la Grammaire, & la quatriéme l'Euphonie, ou bonne Prononciation des Mots en parlant.* Paris 1674, in 12. Dans le Privilege on dit qu'elle eſt compoſée par *le Sieur d'Aiſy*.
(7) *Hiſtoire de l'Arianiſme depuis ſa Naiſſance juſqu'à la fin: avec l'origine & le progrès de l'Héréſie des Sociniens.* Paris 1672. 2. voll. in 4. Maimbourg n'y a pas inſéré un *Diſcours* ſéparé touchant le Socinianiſme; comme l'expreſſion de Mr. Bayle ſemble le marquer: il en dit ſeulement quelque choſe, à la fin de ſon XII. & dernier Livre.
(8) *Origines de quelques Coûtumes anciennes, & de pluſieurs façons de parler triviales.* Caen 1672. in 12. On a auſſi de lui deux Volumes de Poëſies Latines & de quelques Françoiſes. Le premier ſous ce titre: *Jacobi Moſanti Brieſii Poemata, Cadomi* 1668. in 12. & le ſecond ſous celui-ci, *Jacobi Moſanti Brieſii Poemata, Pars altera, Latina & Gallica, cum quibuſdam Epiſtolis de Cadomenſium Rebus, Cadomi* 1669. in 12. Il a auſſi laiſſé un Recueil de Pieces en Proſe & en Vers imprimé à Caen en 1671. in 12. & un Recueil de Lettres intitulé *Jacobi Moſanti Brieſii Epiſtolæ, Cadomi* 1670. in 12.

LETTRE XVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Roüen, le 15. de Décembre 1674.

Lett. XVIII. a Mr. Minutoli.

JE penſois, mon très-cher Monſieur, n'accompagner pas de cette Lettre le Billet que j'écris a Mr. LEGER. Mais comme j'ai vû que je différois trop à vous écrire, ſi j'attendois que Mr. BIGOT me fournît des Curioſitez du Parnaſſe, dont je prétendois vous régaler; j'ai réſolu de ne renvoier pas la partie à une autre fois. Que cependant Mr. BIGOT vienne quand il voudra. Mr. LARROQUE eſt tellement occupé à faire des Livres, que quand je le vas voir, il me faut une heure pour le retirer de ſes penſées: après quoi, la viſite devant finir, je prens congé de lui, ſans avoir diſcouru des Aménitez de la Science; joint qu'un homme qui compoſe, ne s'amuſe point à ces petites bagatelles: ſur tout, quand il a ſur les bras un homme de la force de SCRIVENERUS, comme a Mr. LARROQUE. Car il a répondu au Livre que SCRIVENERUS avoit fait contre Mr. DAILLE' touchant les *Epitres de St.* IGNACE; & ce Savant Anglois lui réplique inceſſamment (1).

Mr. LE MOINE étant toûjours en priſon (2), & par conſéquent mélancolique, on ne doit pas ſe promettre des entretiens avec lui, comme ceux que notre cher Mr. BASNAGE faiſoit, & dont il nous a tant préconiſé les avantages. Ainſi, Monſieur, vous ſaurez que je n'ai preſque rien à vous dire, ſinon que je ſuis toûjours plein d'eſtime & d'amitié pour votre perſonne. Il y a un Juif de Modene, qui a compoſé en Italien un Livre, dont on fait cas, touchant les façons de faire des Juifs d'aujourd'hui, & un nommé RECAREDE, ce me ſemble, l'a mis en François depuis peu (3). Il paroît des Diſcours Académiques, extraits des Conférences de l'Abbé BOURDELOT, par le Sr. LE GALLOIS, qui, à ce qu'on m'a dit, contiennent des choſes très curieuſes; la plupart de Phyſique (4). La Réponſe de M. JURIEU, Profeſſeur à Sedan, au Livre de Mr. ARNAUD, de *la Morale renverſée*, paroîtra le mois prochain. Ce ſera un fort bon Livre (5). On joüe à l'Hôtel de Bourgogne une nouvelle Piece de Mr. CORNEILLE l'aîné, dont j'ai oublié le nom, qui fait, à la vérité, du bruit, mais non pas eu égard au renom de l'Auteur. Auſſi dit-on que Mr. DE MONTAUSIER lui dit en raillant, *Monſieur* CORNEILLE, *j'ai vû le tems que je faiſois d'aſſez bons vers; mais, ma foi, depuis que je ſuis vieux, je ne fais rien qui vaille. Il faut laiſſer cela pour les jeunes gens.*

J'ai déjà remarqué, en écrivant à Mr. LEGER, que la ſource des nouvelles eſt tarie en France. On n'apprend plus rien dans la *Gazette de Paris*; & ſi quelqu'un de ceux à qui on fait des ſervices en pluſieurs Egliſes après ſa mort ne meurt bientôt, nous courons grand riſque de n'avoir plus de *Gazette*. La Nobleſſe, qui avoit été levée dans l'Arriereban du mois de Septembre, eſt de retour, mal ſatisfaite, à ce qu'on dit, de Mr. DE TURENNE, qui n'en a fait aucun compte, & n'a jamais donné le moindre ordre pour elle dans ſes Campemens. Enfin elle avoit toûjours les plus méchans quartiers, & Mr. DE TURENNE s'en mettoit ſi peu en peine, qu'un matin, ſans un brouillard, il l'auroit laiſſé enlever par les Ennemis. N'admirez-vous pas, Monſieur, la ſageſſe des Généraux d'Armée de cette Campagne? J'en ai ouï railler des gens qui ſe vantoient d'avoir fait vingt Campagnes; mais ils prétendoient que jamais, depuis qu'on fait la guerre, il n'y avoit eu tant de *ceïonneris* en ceux qui commandent, qu'il y en a préſentement. „ Quoi, *diſoient-ils*, voilà deux grandes Armées „ en Alſace. Celle de Mr. DE TURENNE gagne „ les Montagnes, à l'exemple de celle de FA„ BIUS MAXIMUS; & l'autre, bien loin de „ s'enhardir, ſe retranche derriere des Ruiſſeaux, „ & à la faveur d'une bonne Ville qu'elle a à dos.

(1) Mr. Larroque publia en 1684. *Obſervationes in Ignatianas Pearſonii Vindicias, & in Annotationes Beveregii in Canones Sanctorum Apoſtolorum*, où il defend Mr. Daillé contre ces deux célébres Théologiens Anglois: mais il ne jugea pas à propos de répondre à Scrivener, autre Théologien Anglois, qui avoit attaqué le Traité de Mr. Daillé de *l'Employ des Peres*. Dans l'Epître Dédicatoire de cet Ouvrage, après avoir parlé avec eloge de Meſſieurs Pearſon & Beveridge, il ajoûte: *Tertius denique Matthæus Scrivenerus . . . . ejuſdem Dallæi Tractatum de Uſu Patrum adortus eſt, ſed tamen animi impotentiâ, ut convitiis illum cumulo diverſis, potius quam rationum momentis: quamobrem fraternitas iſta Scriptore qui ſibi temperare non poteſt ab obtrectationibus ac maledictis, in quibus præcipuum cauſa quærit præſidium; & obſervationibus quas in aliorum ſcripta exaravi contentus, ut auctoris maledicentiſſimi librum expenderem & confutarem à me impetrare non potuit.* En effet, le Livre de Scrivener n'eſt qu'un tiſſu d'invectives groſſieres & brutales. Auſſi a-t-il été mépriſé en Angleterre par les perſonnes éclairées & judicieuſes, autant que le Livre de Mr. Daille y a été eſtimé: comme je l'ai fait voir dans la *Vie de Mr.* CHILLINGWORTH, Rem. (AA). Touchant Mr. Larroque, voyez ſon Article dans le *Dictionnaire Critique*, & ſon *Eloge* dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Mars 1684, Article V.

(2) Mr. le Moine, Miniſtre de Rouen, étoit accuſé d'avoir fait paſſer en Angleterre une Demoiſelle Proteſtante qu'on vouloit faire changer de Religion.

(3) Le Pere Richard Simon publia en 1674. ſous le nom de *Recared Simeon*, une Traduction du Traité des *Cérémonies & Coûtumes qui s'obſervent aujourd'hui parmi les Juifs*, écrit en Italien par Leon de Modene, Rabin de Veniſe. En 1681, il en donna une nouvelle Edition augmentée d'une ſeconde partie, qui a pour titre: *Comparaiſon des Cérémonies des Juifs, & de la diſcipline de l'Egliſe, avec un Diſcours touchant les differentes Meſſes, ou Liturgies qui ſont en uſage dans tout le monde.*

(4) *Converſations Académiques tirées de l'Académie de M. l'Abbé Bourdelot. Par le Sieur le Gallois.* Paris 1674. in 12. 2. vol. Le même Auteur donna en 1680. un *Traité des plus belles Bibliotheques de l'Europe.* Il ne faut pas le confondre avec Mr. l'Abbé Gallois, de l'Académie Royale des Sciences, &c.

(5) Cet Ouvrage de Mr. Arnauld eſt intitulé, le *Renverſement de la Morale de Jéſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes touchant la Juſtification*: imprimé à Paris en 1674. La Réponſe de Mr. Jurieu parut l'année ſuivante, ſous le titre d'*Apologie pour la Morale des Reformez, ou Défenſe de leur Doctrine touchant la Juſtification* &c. Il en donna en 1685. une Nouvelle Edition fort augmentée. Elle eſt imprimée à Rotterdam en 2. vol. in 8.

Digitized by Google

„ dos. Si Mr. DE TURENNE tenoit la Cam-
„ pagne, alors on excuſeroit les Allemans de ſe
„ retrancher; mais que du haut des Montagnes
„ de Saverne, où poſſible il ne croit pas être en
„ ſûreté, il leur faſſe pourtant peur, c'eſt ce qui
„ ne s'eſt jamais vû: & ſe retrancher en cette
„ conjoncture, c'eſt avoir de la ſageſſe à reven-
„ dre. C'eſt être auſſi fort modéré que de ſe
„ contenter de la nourriture, *pourſuivoient-ils*,
„ après avoir fait une marche de deux ou trois
„ cens lieuës, comme a fait l'Electeur de Bran-
„ debourg. Vraiment, c'étoit bien la peine de
„ venir de ſi loin, pour mettre à contribution
„ une partie des Villages de l'Alſace. Si le Duc
„ de Lorraine, qui n'a ni feu, ni lieu, avoit
„ fait cela, paſſe. Mais qu'un Prince, qui a un
„ chez ſoi, & le moïen de nourrir ſes Armées,
„ s'en vienne du fond de l'Allemagne en France,
„ pour manger tant ſeulement la poule du Païſan,
„ cela ſent ſon *meſquin*, qui veut épargner la dé-
„ penſe d'un hiver". Ils firent bien des Re-
marques de cette force, & enfin, on parla de la diverſion que les Suédois ſemblent vouloir faire. Surquoi un de la Troupe, qui n'étoit pas demeuré d'accord que nos Généraux fuſſent trop peu hardis, ſe mit à dire, en ſe levant de ſon ſiege: *Parbleu, il ſeroit bien tems que cette Nation fît quelque choſe. Il y a trois ans qu'on dit qu'ils vont commencer la Guerre: Peſte des Lanterniers! Depuis qu'on parle de leurs préparatifs, les François auroient ravagé dix Provinces, & nos Généraux auroient uſé trois Armées chacun.*

Je vous demande pardon, mon cher Monſieur, de ce que je vous rends un compte ſi naïf d'une Converſation ſi extravagante & ſi libertine. Voici pourtant quelque choſe qui ne vaut guere mieux, excepté qu'elle a été d'un très-bon effet. On dit que le P. BOURDALOUE aiant emploié cinq ou ſix jours à réſoudre à la mort le Chevalier DE ROHAN (6), comme il fut queſtion de monter ſur l'échafaut, il trouva ſon Pénitent dans le plus mauvais état du monde, & ne voulant rien moins faire que mourir. Le Pere fait ſuer toute ſa Rhétorique, ſe munit des lieux-communs de réſerve, & n'avance rien. Il s'en va prier quelques Capitaines aux Gardes qui étoient aux Portes de la Baſtille & aux ruës voiſines, de venir à ſon ſecours, que ſa Théologie étoit à bout, & qu'il ne ſavoit plus de quel bois faire fléche. Là-deſſus, un Capitaine aux Gardes, nommé MAGALOTTI (7), s'avança, & exhorta le Chevalier à mourir, d'une façon fort cavaliere. Car il renioit ſouvent. *Par la tête-D. . . Monſieur le Chevalier, vous êtes bon de craindre la mort. Un homme de votre profeſſion doit-il avoir peur de rien? Et Mort D . . . figurez-vous que vous êtes à la tête d'une tranchée, au milieu de cent boulets de canon qui vous friſent la perruque; ſongez que vous êtes à l'Aſſaut.* Cela fut mieux goûté que toute la Morale du Jéſuite, & le Criminel enviſagea la mort ſans effroi, après une exhortation ſi Chrétienne. Pour le Bourreau, il fut ſi glorieux d'avoir fait voler la tête d'un Prince, qu'il ne daigna pas profaner ſes mains à pendre le Maitre d'Ecole, complice de la Conjuration. Mais, après avoir fait trois Décolations, il dit à ſes Valets fort fiérement, *Vous autres pendez ce-là*, en leur montrant le miſérable VAN DEN ENDE, qui eſt Belge; & pourtant il eſt renoncé & par les Hollandois, & par les Flamans (8).

LETT. XVIII. & XIX. A Mr. MINUTOLI.

J'eſpere d'être à Paris, moïennant l'aide de Dieu, le mois de Mars prochain, d'où je pourrai vous écrire des choſes moins ennuieuſes que celles-ci. Cependant, donnez-moi de vos nouvelles, mon cher Monſieur, & de ce que font les Suiſſes dans la préſente conjoncture, & comment on ſe porte à Copet.

Je finis, en vous aſſûrant que je ſuis toûjours tout à vous. Mr. LEGER pourra vous montrer ſon Billet, & vous, Monſieur, lui montrer les boutades ci-incluſes.

LETTRE XIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris le 7. de Mars 1675.

LETT. XIX. A Mr. MINUTOLI.

JE ne ſai, mon cher Monſieur, quand vous vous guérirez d'une erreur dont je vous avertis depuis long-tems, & qui fait tort à vos lumieres. Vous ne ceſſez de louër, ou de croire louable, ce que vous ſavez être parti de ma plume. Cependant je ne ceſſe de vous avertir, par le déſir que j'ai que votre juſte diſcernement ne ſe démente en aucune choſe, de juger de mes foibles productions, ſans aucun égard à votre amitié pour moi. Il me ſuffit que vous n'ignoriez pas que je me ſuis entretenu avec vous durant ma ſolitude de Normandie; cela vous marquant aſſez que vous êtes toûjours préſent à mon ſouvenir, je vous épargnerai la peine de lire un cahos

(6) Le Chevalier de Rohan, la Marquiſe de Villars, & le Chevalier de Preaux furent executez à Paris le 27. de Novembre 1674, pour crime d'Etat. Ils avoient formé le deſſein chimérique de faire ſoûlever la Normandie, &c. Voyez les *Mémoires du Marquis* de Beauvau, le *Menagiana*, les *Mémoires du Marquis de la Fare*, & le ſecond vol. des *Annales des Provinces-Unies, par Mr. Baſnage*, où l'on trouve les particularitez de cette Conſpiration.

(7) Il fut fait enſuite Lieutenant Général, & il ſervit en cette qualité au Siege de Valenciennes, en 1677. Après la priſe de cette place le Roi lui en donna le Gouvernement.

(8) Van den Ende avoit exercé la Médecine à Amſterdam. Il y enſeignoit auſſi le Latin avec beaucoup de ſuccès & de réputation: le fameux Spinoza apprit cette Langue ſous lui. Il paſſa enſuite en France; & après y avoir ſubſiſté quelques années de ce qu'il gagnoit à ſa profeſſion de Médecin, il fut enveloppé dans l'affaire du Chevalier de Rohan. Voyez la *Vie de Spinoza* par Mr. Colerus, pag. 6. *& ſuiv.*

Digitized by Google

Lett. XIX. à Mr. Minutoli.

cahos de penſées indigeſtes, que mon chagrin me faiſoit rédiger par écrit.

Les nouvelles que vous me communiquez de l'Alſace, me ſont voir que la renommée avoit précédé le coup; car ce ne fut que le 29. de Décembre, & le 5. de Janvier que les Confédérez furent mal-menez à Mulhauſen, & à Turkeim, & la datte de votre Lettre eſt poſtérieure au dernier choc des deux Armées. Quoi qu'il en ſoit, les Allemans ne peuvent nier la dette cette fois ici: & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on les méſeſtime chez vous. Leur défaite n'a pas été pourtant ſi conſidérable que l'on diſoit d'abord, & le principal fruit, que la France en a tiré, eſt l'évacuation de l'Alſace, & le retour de ſes hôtes au-delà du Rhin. On auroit bien ſouhaité que Mr. DE TURENNE eût mis à la raiſon Meſſieurs de Strasbourg, qui ont été la ſeule cauſe des miſeres d'Alſace, par le violement de la neutralité où ils ſe jetterent ſi avidement. Mais des raiſons ſupérieures, ſans doute, ont porté ce Général à mettre cette affaire en négociation. A tout le moins, dit-on, devoit-il faire comme les Anciens Romains du tems que leur modération etoit ſi grande, qu'au rapport de SALLUSTE (1) *Victis nihil quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant.* Il devoit leur ôter le pouvoir de nuire à la France, & leur laiſſer le reſte, à la bonne heure. C'eſt ce qu'il n'a point fait; puiſque leur Pont eſt à la diſpoſition des ennemis de cette Couronne. En cela, on croit que les Suiſſes ont été ménagez, & qu'en faveur de la conſtance, & de la fidélité, qu'ils ont gardée à un Prince, contre qui toute l'Europe a fait une Ligue, on a traité doucement une Ville ingrate, & indigne de tout ſupport.

Nous verrons ſi la modération du Roi aura ramené cette populace par le ſuccès de la négociation de Mr. DE FREMONT (2). Cet Emploi, dont Mr. DE TURENNE l'a pourvû, ne ſemble pas à ſes Amis digne de la joie avec laquelle il l'a accepté. Car il eſt à craindre qu'un peuple infatué de la Gloire Germanique, & prévenu de cent fauſſes idées de la prétenduë Vanité Françoiſe, ne contribue de tout ſon pouvoir à rétablir l'honneur de l'Allemagne, & à mortifier l'inſolence de nos Troupes, toutes les fois qu'il ſe verra en état de le faire impunément. Ainſi les Amis de Mr. DE FRE'MONT deſeſperent que ſon adreſſe & ſon éloquence mette le Pont de Strasbourg au pouvoir du Roi, à moins qu'elle ne ſoit appuiée par vingt ou trente mille hommes. Le tems nous fera voir, s'il plait à Dieu, le contraire; ce que je ſouhaite de tout mon cœur, pour la gloire particuliere que votre illuſtre parent en remporteroit. On n'a point de nouvelles de lui à la Cour, depuis ſon arrivée à Nanci; ce qui chagrine Mr. DE TURENNE. Mais c'eſt ſans doute qu'il ne ſe veut pas mettre en chemin que ſous bonne eſcorte, afin que ſes Inſtructions ne tombent pas entre les mains des Ennemis.

Je voudrois bien lire les Apologies, & les Manifeſtes des Généraux des Confédérez. Mr. DE MONTAUBAN, qui fut pris à Mulhauſen le 29. de Décembre, écrivoit à ſes Amis qu'il ne faiſoit autre choſe qu'accorder des Colonels, des Majors, & d'autres Officiers ſubalternes, qui ſe querelloient à toute heure; chacun rejettant la faute ſur autrui. Je croi que, ſelon le génie de l'humilité Germanique, il n'y en a pas un qui convienne que la valeur des François ait eu aucune part à l'iſſuë de la Campagne, mais ſeulement la deſunion, & les divers intérêts des Généraux. Il me ſemble que j'entends dire à tous vos Tudeſques, " Si les François ſont encore dans le mon-„ de, c'eſt que nous ne voulons pas les extermi-„ ner; c'eſt que leur argent ſeme la zizanie dans „ nos Conſeils de Guerre: & ſi nous étions „ d'accord un moment, ce ſeroit fait de la „ France: " à peu près comme les Grecs devant *Troie*,

Εἰ δὲ νοῦ ἐς γε μίαν βουλεύσομεν, οὐκ ἔτ' ἔπειτα
Τρωσὶν ἀνάλκητος κακὸν ἔσσεται οὐδ' ὁπωσοῦν (3).

Les Suédois ont trompé bien du monde par l'irruption qu'ils ont enfin faite dans la Marche de Brandebourg; on deſeſperoit déjà de leurs bonnes intentions par ici; Mais ils ont montré ce qu'ils ſavent faire. Ce qui eſt de regrettable dans cette affaire, c'eſt que Mr. l'Electeur de Brandebourg eſt la duppe, ou plûtôt, la victime ſur qui tombe tout le *méchef*. Il ſeroit plaint davantage par nos Huguenots de deçà, ſans l'inconſtance qu'il a fait paroître en violant un Traité, dont les conditions, quoique deſavantageuſes à la France, avoient été ſi religieuſement obſervées de ſa part. Je ſuis bien aiſe que Mr. le Comte DE DHONA n'ait point été mis de part dans les Négociations de cette Alteſſe; mais, d'autre part, les aliénations qu'il a faites pour des deſſeins à exécuter, ne m'affligent pas médiocrement. Avant que de quitter le chapitre de Mr. de Brandebourg, je vous communiquerai, Monſieur, le Quatrain qui le regarde dans les Centuries que Mr. le Prince DE CONDE' fit il y a deux ans, pendant les accès de ſa Goutte, à l'imitation de NOSTRADAMUS:

Le Dominant de la Plage de griffe,
De l'Inulca frivole Sectateur,
Quoi que trainant Epouſe & Succeſſeur,
Par bois uni ſera fait grand Pontife (4).

Par le prémier Vers il déſignoit les Etats de S. A. qui ont un *Griffon* pour Armes. Le ſecond marque qu'il eſt *Calviniſte*. Le troiſiéme cauſe l'étonnement qu'on a de lui voir promettre le *Pontificat*. Et le quatriéme enfin, marque qu'on croioit qu'il feroit un *Pont de Batteaux*, la prémiere Campagne, pour paſſer le Rhin.

Je vous envoierois le *Teſtament* de L'ISOLA, fait par le P. BERTET, Jéſuite, à Mr. le Cardinal DE BOUILLON; mais parce qu'il a couru par toutes les Boutiques du Palais, je m'imagine que vous l'avez reçu à Geneve, avec les Nouvelles manuſcrites. Mr. VERJUS, le grand Adverſaire de ce Baron (5), s'en va à Hambourg, pour le ſervice du Roi. Il eſt Fils d'un Conſeil-ler

(1) SALLUSTIUS, *de Bello Catilinario.*

(2) Mr. Fremont d'Ablancourt, Neveu de Perrot d'Ablancourt. Voyez ce qu'en dit Mr. Bayle dans l'Article PERROT, Rem. D.

(3) *Iliad. β.* verſ. 380.

(4) Ce Quatrain eſt le ſixiéme d'une petite Piéce qui en contient dix, & qu'on a imprimée avec une Explication ſous ce titre: *Centuries du Stile de Noſtradamus, faites par Monſeigneur le Duc, & envoyées à Madame de la Fayette, qui les a expliquées.* Dans l'Explication, on marque que ces Centuries ſont *d'un fils de Condé le grand.* On trouvera ces deux Pieces dans le Recueil intitulé, *Voyage de Meſſieurs de Bachaumont & de la Chapelle. Avec un Mélange de Pieces fugitives, tirées du Cabinet de Monſieur de Saint Evremont*; imprimé à Utrecht, (ou plûtôt à Rouën) en 1697. in 12, pag. 162. *& ſuiv.*

(5) Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, l'Article de LISOLA.

Digitized by Google

Lett. XIX. à Mr. Minutoli.

ler au Parlement de Paris, & il a été au Cardinal DE RETZ, du tems de la Fronde. Lui, JOLY, ſurnommé Piſtolet, & un autre, étoient les trois Créatures de ce Cardinal; & l'Hiſtoire ſcandaleuſe a voulu faire croire, que quand on attaqua le Carroſſe du Cardinal, & que JOLY fut bleſſé, on avoit excédé les pouvoirs donnez par cette Eminence, laquelle auroit attiré des gens pour le venir attaquer accompagné de ſes trois Amis, afin qu'il eût beau jour de demander des Gardes au Parlement. On dit peu de jours après des merveilles de l'aſſûrance qu'avoit témoigné le Coadjuteur à cette attaque. Mr. DE BRAGELOGNE, à la table duquel le faiſoit l'éloge, ſe mit à dire, en riant, le Proverbe, *tela prævisa minus feriunt* (6).

Je vous remercie, mon cher Monſieur, des nouvelles du galant Mr. DE ROCOLLES. Je croi qu'il fait une triſte figure à Berlin; à moins qu'il ne ſoit franc de guet & de garde, en qualité d'*Hiſtoriographe de Son Alteſſe Electorale*. Nous verrons ſans doute l'*Hiſtoire* de l'irruption des Suedois, & des ſoins du Prince d'Anhalt pour mettre le Païs en défenſe, de la façon de notre Ami. Car s'il commence une fois de ſe faire coucher ſur le Catalogue de Francfort, l'y voilà pour toute ſa vie. Il y a quelque tems que la *Gazette de Hollande* parloit du Chevalier VENEDA, Gouverneur de Corfu, en fort bons termes. Je ſouhaitai que vous & moi puſſions le voir pour une heure, & lui faire lire cet endroit de la Gazette. Apparemment, c'eût été pour bien rire. J'ai fait part de cet endroit de votre Lettre à notre cher Mr. BASNAGE, qui doit être ici au mois de Mai. J'ai regret aux bons endroits que l'Inquiſition de Geneve nous dérobe dans le *Moine ſecularisé*, dont j'attendois le régal avec impatience. (*) Je crains bien qu'aiant été châtré par des Cenſeurs ſi ſéveres, ſes parens ne le prennent en horreur; & pour la part que vous y pouvez avoir, j'en ſuis très-fâché, comme auſſi du contre-tems que vous a fait le Pere SIMON RECAREDE, Prêtre de l'Oratoire, par la Traduction du Rabbi LEON DI MODENA. On m'a dit qu'il avoit ajoûté pluſieurs choſes à l'Original, je ne ſai d'où péchées. (†) Vous ferez fort bien, mon cher Monſieur, de donner au Public votre Traduction; car, outre qu'elle défera celle du Prêtre, c'eſt qu'elles ſe pourront débiter en des lieux differens, comme vous le remarquez fort bien.

Le regret que j'ai de la mort de Mr. SARTORY, ne pouvoit plus à propos ſe diminuer, que par l'eſpérance que j'en tire que cela vous impatronîſera dans l'Académie, où vous n'aurez pas plûtôt mis le pied, que le nouveau luſtre qui lui en viendra vous y fera avancer de plus en plus. Je vous ſupplie, mon cher Monſieur, de m'inſtruire quel progrès a eu la propoſition qui vous a été faite, ſoit pour la place du Défunt, ſoit pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Pour peu que l'on ait égard à la réputation de l'Académie, & de votre République, je garentis la choſe faite. J'aime aſſez Geneve, pour ſouhaiter que les Directeurs de cette affaire prennent le parti de vous faire emploier vos beaux talens à la gloire de votre Patrie; & quand je n'y verrois pas votre ſatisfaction particuliere, je déſirerois que cela arrivât pour l'amour d'une Ville où j'ai paſſé de ſi agréables momens. Jugez, mon cher Monſieur, quel acceſſoire ce doit être à ces ſouhaits, que vous trouvez votre compte à tout cela.

Je vous prie d'aſſûrer Monſieur le Syndic FABRY de mes très-humbles reſpects. C'eſt une perſonne dont je révere le mérite, la capacité, & l'eſprit, qui ſont en lui extraordinaires; & ce me ſera beaucoup de plaiſir, qu'il ſache que je ſuis ſon très-humble ſerviteur.

Je ſuis à Paris ſur ma bourſe; car la perſonne, avec qui je devois y être, n'y viendra peut être pas. On me fait eſpérer un poſte qui pourroit être de quelque eſpérance pour l'avenir. Je ne ſai ce qui en ſera. Mon Adreſſe, pour un *Interim*, doit être à *Mr. Mr. Carle, Maître Tailleur d'habits, rue de Gêvre, à l'enſeigne de la Hure, pour faire tenir à Mr. Bêle* (7), *à Paris*. Je vous ſouhaite toute ſorte de félicité, & ſuis de toute mon ame, votre, &c.

P. S. Vous aurez pû par la Lettre que j'écrivis à Mr. LEGER, le lendemain de mon arrivée en cette Ville, par où l'on croit ici que l'on ouvrira la Campagne. Il ſe dit fort peu de nouvelles; car Mecredi paſſé, je fus aux conférences, qui ſe tiennent chez Mr. MENAGE, & comme l'on y entre en matiere preſque toûjours par les affaires générales, on demanda à tous ceux qui venoient ce qu'il y avoit de nouveau. Il n'y eut perſonne qui ſût la moindre choſe, ſi vous en exceptez la chaſſe donnée à l'Armée Navale des Eſpagnols auprès de Meſſine par l'Eſcadre du Duc DE VIVONNE. On en a donné un *Extraordinaire*; c'eſt pourquoi je n'en parle plus. Je vous renvoie à notre *Gazette*, comme à la plus véritable de toutes. Il y a cinq ou ſix mois qu'on s'eſt mis ſur le pied au Bureau d'Adreſſe de ne dire rien que ſur de bons Mémoires. D'ailleurs, le ſtile en eſt fort beau & fort coulant. On m'a aſſuré que Mr. DE GUILLERAGUES, Secretaire du Cabinet, (‡) ou Mr. DE BELLIZANI, tous deux beaux eſprits, la revoient fort exactement, & en ôtent non ſeulement ce qu'il y a de fabuleux, mais auſſi, ce qui n'eſt pas aſſez élégant.

Mr. DE VALAVOIR eſt tombé malade à Meſſine. On dit que quelques-uns l'aiant jetté ſur le diſcours des Vêpres Siciliennes, il ſe mit à dire en riant, *Ah! pour cela, on ſera bien fin, ſi on m'y attrape; car je ne vas jamais à Vêpres.* Le Roi a deſtiné quatre mille hommes pour la Sicile. Il court un bruit ſourd que Mr. DE SCHOMBERG eſt rappellé de Catalogne.

Pour les Livres nouveaux, j'en ai déjà touché quelque choſe à Mr. LEGER dans ma Lettre ſuſ-

(6) Touchant le coup de piſtolet tiré dans le Caroſſe où étoit Mr. Joly le 11. de Decembre 1649, voyez les *Memoires de Mr. Joly*, Tom. I. pag. 69. & ſuiv. édit. d'Amſt. 1718. & les *Mémoires du Cardinal de Retz*, Liv. III. Tom. II. p. 24. & ſuiv. édit. d'Amſt. 1719.

(*) Ces endroits dérobez ſont apparemment [redacted] de ſcandaleuſe & les impuretez des Moines; car l'Auteur dit dans une note, qu'*il n'a touché que les choſes les plus communes, & qu'il a ſupprimé des choſes qui feroient horreur*. Ce Livre eſt imprimé à Cologne, chez P. Marteau, in 12. On l'attribue à un Eccléſiaſtique de Lion, nommé *Du Pré*.

(†) Ces Additions conſiſtent en deux ſupplémens touchant les Caraïtes & les Samaritains de notre tems, & une comparaiſon des Cérémonies des Juifs & de la Diſcipline de l'Egliſe.

(7) Mr. Bayle faiſoit écrire ſon nom de cette maniere, pour des raiſons qu'on expliquera dans ſa *Vie*.

(‡) Il fut depuis Ambaſſadeur de France à la Porte. On lui attribue la traduction Françoiſe des Lettres Portugaiſes. Il étoit originaire de Bordeaux, où un de ſes Ancêtres avoit été Préſident en Parlement. Voyez le Dict. Etymologique de Menage, pag. 302.

Digitized by Google

Lett. XIX. A Mr. Minutoli et XX. A Mademoiselle Bayle.

ſusmentionnée. Je ne me ſouviens point ſi je lui ai parlé de la Critique, qu'on a faite des *Réflexions* du P. Rapin *ſur la Poëtique d'*Aristote. Elles ſont bien maltraitées ces *Réflexions*-là, & il n'a de rien ſervi au Pere de donner, en diligence, une nouvelle Edition de ſon Livre, où il a corrigé une partie de ſes mépriſes; car on ſait bien que les Critiques travaillent toûjours ſur les premieres Editions. C'eſt le Jéſuite Vavasseur, qui a ainſi malmené ſon Confrere, parce que, contre l'eſprit de l'Ordre, il n'avoit pas loué les *Poëſies* de Vavasseur, Jéſuite des plus célebres. Le P. Rapin a répondu; mais la *Réponſe* ne ſe débite pas encore (7). Chappuzeau a publié le *Voyage de Mr.* Tavernier. On le vend un écu. C'eſt un in 4. L'*Ancienne & Nouvelle Athenes* eſt un Livre très-ſavant, & qui a eu l'approbation générale. (4) On a donné la *Vie du Pape Leon X*, traduite du Latin de Paul Jove. On croit que c'eſt l'Abbé de Pure.

M. Joly (8) a fait un Livre fort curieux, & fort docte, quoique ſous un Titre fort ſimple; car il l'intitule *Avis moraux ſur l'Inſtruction des Enfans.* Il n'a point fait comme le Grammairien Melissus, dont parle Aulu-Gelle, diſant d'un de ſes Livres, qu'il avoit un Titre *ingentis cujuſdam illecebræ ad legendum ſcriptus* (9). On ſouhaiteroit fort que Mr. de Varillas, Hiſtoriographe de France, pût avoir permiſſion de faire imprimer la *Vie de François I*, qu'il a compoſée, & qui eſt belle par excellence; mais il a trop agi en fidelle & deſintéreſſé Hiſtorien, pour que Mr. Colbert en veuille permettre la publication (10).

L'Abbé de St. Real, qui a fait le *Dom Carlos*, & qui étoit un des éleves de Mr. de Varillas, s'eſt mis mal dans ſon eſprit; Mr. de Varillas ſe plaignant qu'il lui a dérobé des écrits de la derniere conſéquence. Cet Abbé s'eſt retiré à Chambéry pour travailler à la Vie du Grand-Pere du Duc de Savoye d'à préſent; ce petit Boſſu qui a été ſi fin, & ſi ambitieux (11). On a déjà vû quatre Tomes du *Journal Amoureux d'Eſpagne.* Mr. Halley, de Caen, l'un des meilleurs Poëtes Latins du Siecle, vient de faire imprimer ſes *Poëſies.* Faites-moi part de vos Nouveautez au plûtôt.

LETTRE XX.

A

MADEMOISELLE BAYLE,

Au Carla.

A Rouën, le 16. d'Avril, 1675.

Ma Très-Honorée Mere,

Lett XX. A Mademoiselle Bayle.

J'Avois fait mon compte de vous envoier tout à la fois, & le Portrait de mon Cœur, & celui de mon Village; mais il ne m'a pas été poſſible de trouver des expreſſions aſſez fortes pour repréſenter la grandeur de ma tendreſſe & de mon reſpect; ſi bien que pour ne pas faire tort à mon Cœur, j'ai pris le parti de vous envoier ſeulement l'ouvrage du Peintre. J'eſpérois qu'il me ſeroit auſſi facile de bien repréſenter ce qui ſe paſſe dans mon ame, qu'il lui a été facile de me portraire d'après le naturel. Il me ſembloit déjà que mille termes propres & ſignificatifs s'empreſſoient à qui viendroit le premier au bout de ma plume. Cependant lorſqu'il a été queſtion de venir au fait, je n'ai rien trouvé dans mon imagination de ce qui m'étoit néceſſaire, & il m'a fallu abandonner cette entrepriſe malgré moi.

Pour

(7) On trouvera la Critique du Pere Vavaſſeur, & la Réponſe du Pere Rapin, dans l'édition des *Oeuvres* du Pere Vavaſſeur faite à Amſterdam en 1709. *in folio.* Mr. Bayle a parlé de leur demêlé dans ſon *Dictionnaire*, à l'Article du Pere Rapin, Rem. F. Voyez auſſi les Additions de Mr. de la Monnoye au *Menagiana*, Tom. III. pag. 159. edit. d'Amſt. 1716.

(4) Cet ouvrage eſt de Mr. *Guillet de la Guilletiere*, Auteur de l'*Hiſtoire du Regne de Mahomet II.* imprimée à Paris en 1681. in 12. 2. vol.

(8) Claude Joly, connu par pluſieurs Ouvrages, & entr' autres par ſon *Recueil de Maximes véritables & importantes pour l'Inſtruction du Roi; contre la fauſſe & pernicieuſe Politique du Cardinal Mazarin, pretendu Surintendant de l'Education de Sa Majeſté*: imprimé en 1653. Il y fait voir juſqu'où s'étendent les Prérogatives des Rois de France & les Libertez de leurs Sujets, ſuivant les anciennes Conſtitutions du Royaume, & le ſentiment des plus habiles Juriſconſultes & des Ecrivains les plus éclairez. Mr. Joly mourut le 15. de Janvier 1700. L'Abbé le Gendre a fait ſon Eloge: *Claudii Joly, Præmonſtratenſis ac Canonici, nec non Officialis Pariſienſis, Laudatio.* Voyez auſſi la *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVII. Siecle* de Mr. du Pin. Tom. III. p. 279. & ſuiv. edit. de Paris 1708.

(9) *Lib.* XVIII, *Cap.* 6.

(10) L'*Hiſtoire de François I.* par Varillas fut imprimée à la Haye en 1684: mais Varillas déſavoua cette édition, comme ayant été faite ſur une Copie défectueuſe, & publia cet Ouvrage à Paris avec Privilege en 1685. On contrefit cette édition à la Haye l'année ſuivante, & on remit à leur place les endroits de la prémiere qui avoient été retranchez à Paris. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres* d'Août 1684. & de Janvier 1686. Au reſte, la bonne opinion qu'on avoit de la fidélité & du déſintéreſſement de Varillas, ne dura pas long-tems: Elle diminua à meſure que les Ouvrages devinrent publics, & qu'on en fit l'examen. Mr. Bayle y a découvert un grand nombre de fautes. Voyez les endroits de ſon *Dictionnaire* marquez dans la Table des Matieres, au mot *Varillas.* Le Pere le Long nous a donné un Memoire très-curieux touchant Varillas, dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique de la France.* Voyez auſſi les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1686, Article IX.

(11) Cesar Vichard de Saint Real, mort en 1692, étoit né à Chambery. Son Pere étoit Conſeiller au Sénat de cette Ville: & ſon Ayeul Juge-Mage de Tarentaiſe. Cette même année 1675, il accompagna la Ducheſſe Mazarin en Angleterre, où elle arriva à la fin du Mois de Decembre. Voyez la *Vie de Mr. de St. Evremond* ſous l'année 1676. pag. 183. & 184. de l'édition d'Amſterdam 1726.

Digitized by Google

Pour ſuppléer à cela, ma très-honorée Mere, imaginez-vous ce qu'il y a au monde de plus reconnoiſſant, de plus tendre, & de plus reſpectueux; & vous aurez l'idée de ce que je ſuis à votre égard, & que je n'ai pû exprimer dans une Lettre. Il m'eſt bien doux que vous ayez tant ſouhaité mon Portrait: il me le ſeroit beaucoup, ſi vous étiez perſuadée que je ſuis innocent de vous l'avoir tant fait attendre. Si je ne puis avoir le vôtre, du moins vous aurai-je toûjours peinte dans mon cœur, ſur lequel vous avez été miſe comme un cachet.

Puiſſe le bon Dieu, qui a toûjours déployé ſes gratuitez ſur nous, favoriſer de plus en plus notre Maiſon, vous accordant à vous, ma très-honorée Mere, une vie longue, & exempte de ſoucis, de chagrins & de maladies, & à moi une protection qui vous laiſſe goûter les joies & les douceurs, que le bonheur des perſonnes qui nous ſont cheres a coûtume de nous apporter. LETT. XX. A MADEMOISELLE BAYLE & XXI. A Mr. CONSTANT.

Je ſuis d'un naturel à ne pas craindre la mauvaiſe fortune, & à ne faire pas de vœux ardens pour la bonne. Néanmoins cet équilibre & cette indifférence ceſſent dans mon eſprit, dès que je viens à faire réflexion que votre amitié pour moi vous fait ſentir tout ce qui m'arrive. C'eſt pourquoi dans la penſée que mon malheur vous ſeroit un tourment, je voudrois être heureux: & quand je ſonge que mon bonheur ſeroit toute votre joie, je ſerois fâché que ma mauvaiſe fortune me continuât ſes perſécutions, auxquelles pour mon intérêt particulier j'oſe me promettre de n'être jamais trop ſenſible. Je ſuis avec la plus ardente paſſion, ma très-honorée Mere, Votre, &c.

LETTRE XXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Paris, le 17. d'Avril 1675.

LETT. XXI. A Mr. CONSTANT.

JE n'oſe preſque, mon très-cher Monſieur, vous faire ſavoir que je ſuis encore au monde, parce que c'eſt vous détromper de la bonne opinion que vous avez, ſans doute, toûjours euë de la cauſe de mon ſilence. Selon toutes les apparences, vous avez crû que j'étois mort, puiſque je ne vous écrivois pas: & ſur ce pié-là, bien loin de m'accuſer d'avoir violé la religion de l'Amitié, vous plaigniez & vous pleuriez mon trépas. Mais à preſent que je vous fais ſavoir que je ſuis plein de vie, vous allez me condamner ſur le champ, comme atteint & convaincu d'un cas énorme. Mais dites plûtôt votre Alphabet, mon cher Monſieur, ſelon la penſée du bon homme ATHENODORE: car la colere vous pourroit faire excéder la meſure du châtiment, & vous ſerez plus raſſis étant parvenu au Z. Après la ſentence prononcée, ne m'allez pas livrer à l'Exécuteur, je vous en conjure, pour vérifier le proverbe, *auſſi-tôt pris, auſſi-tôt pendu*. Souvenez vous de la Loi de l'Empereur THEODOSE (je ne ſai ſi elle ſe trouve dans le *Code Theodoſien*) qui vouloit qu'on ſurſît l'execution d'une ſentence criminelle, trente jours pour le moins. Pendant ce tems-là, je tirerai certificat du premier Commis de Mr. DE LOUVOIS, comme je ſuis d'un Païs où il n'y a point de Poſte. Par conſéquent, il vous faudra, ne vous en déplaiſe, excuſer toute ma conduite. Autrement, je me plaindrois à Mr. DE Louvois d'être tiré en cauſe & condamné, parce qu'il n'a établi aucunes Poſtes dans les Pyrénées. Il en écriroit aux Advoyers de Berne, & vous vous verriez en peine. Evitons ce fracas, mon cher Monſieur, & contentons-nous de murmurer en ſecret de la poſition de mon Païs, qui ne ſouffre ni les voitures ni les couriers. Je ſuis aſſez puni par cela ſeulement que ne vous ayant pû écrire, j'ai été privé des Réponſes charmantes que vous m'euſſiez faites.

Au reſte, n'ayant pû rencontrer Monſieur votre Frere à Geneve dans ſon logis, je priai Mademoiſelle MARCOMBES de vous faire tenir le prix de l'*Illuſtre Baſſa*, & le *Mercure Hollandois*; & je ne doute point qu'elle ne s'en ſoit acquitée.

Je voudrois qu'il me coutât cent bons écus, & vous avoir entendu fronder certains Princes, qui viennent de deux cens lieuës loin en Alſace, pour ſe ruiner de réputation. Dieu ſait le quartier que vous leur faiſiez après les combats de Mulhauſen, & de Turkeim. Je crois qu'il vous en échapoit de bonnes, & qui emportoient la piece. Ah! que je plains les éclats de rire que j'ai faits ſi ſouvent avec vous! Paris, tout Paris qu'il eſt, ne me fera jamais rire de cette force. De grace, mon cher Monſieur, rions par Lettres, ſi nous ne pouvons le faire corps à corps. Apprenez-moi comment vous êtes à Lauſanne; je veux dire, ſi vous avez changé d'Emploi. Car je ſai que le *Principalat* n'étoit que pour un *Interim*. Je ſalue de tout mon cœur toute votre maiſon, avec Mr. DES BERGERIES.

Les nouvelles de la Guerre baiſſent tous les jours, & on diroit que le Roi veut laiſſer repoſer ſon humeur guerriere. La conſtance, la fidélité, & les autres vertus de votre Nation ont été d'une utilité ineſtimable à la France l'année derniere. On dit que vos Cantons ne ſe relâchent pas, & qu'ils empêchent les Impériaux de venir de Reinfeld dans l'Alſace, toutes les fois qu'ils en veulent tenter le paſſage. Mr. DE VAUBRUN a ordre auſſi de bien ménager l'amitié des Loubles Cantons; & ſans leur conſidération, Meſſieurs de Strasbourg n'auroient pas été ſi bons Marchands de leur inconſtance, & de leur ingratitude. Mais Mr. DE TURENNE reſpecta l'Alliance que cette Ville a avec les Suiſſes; tant il eſt vrai que la vertu ſe fait admirer tôt ou tard! Je ſuis, &c.

LETTRE XXII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris, le .... d'Avril 1675.

Lett. XXII. a Mr. Minutoli.

MOn cher Monſieur, je reçus hier une Lettre de Mr. Basnage pour vous, & un exemplaire de l'*Epitaphe* de Mr. Beaulieu (1), dont il me prie de vous faire part. Le voici:

Illuſtriſſ. Viri
LVD. LE BLANC,
In Academiâ Sedanenſi
S. S. Theol. Profeſſoris Celeberrimi,
V. D. M. Vigilantiſſimi,
TVMVLVS.
Lege & mirare,
Quiſquis ades,
O Viator!
Ecce tibi cæleſte Sidus in terris,
Sol aliis ſplendens,
Sibimet Tenebras offundens,
Et ſine Liberis Parens.
Hoc jacet in Tumulo, Vir Inclytus,
LVD. LE BLANC.
Egregiâ Stirpe nobilis, Doctrinâ clarus, ſed
Pietate præſtantior,
Vigiliis, Studio, pervenit,
Quò progredi vix datur.
Aſſiduo ſibi peperit labore
Quod optari vix poteſt.
Quodve magis mirandum,
Multas adeptus laudes, noluit vel unam:
Sed partam minuere Famam, Laudes obterere,
Debita reſpuere,
Nequaquam deſtitit.
In Proximum Charitas, in Deum Pietas,
Quantæ fuerint
Non priora noverunt,
Poſteriora vix credent
Secula.
Divinis rebus ſemper intentus,
Humanas neglexit.
Natis orbatus, omnibus Orphanis Pater.
Fidus Egenis Quæſtor, promptus Miſeris Adjutor.
Amicos habuit bonos omnes, infenſum neminem,
Niſi perditum.
Inimicus, ſi tamen Veritas Odium parit,
Obruit, ſed Beneficiis.
Obiit in Domino qui ſoli vixerat Deo,
An. Ætat. LXI.
Sal. ſuæ M. D. C. LXXV.
III *Kal. Mart.*
Hunc quem Vivum venerati ſunt omnes,
Mortuum
Lege & mirare,
Quiſquis ades,
O Viator!
&c.

Sans diverſes petites affaires, qui m'appellent en pluſieurs quartiers de la Ville tres-éloignez les uns des autres, je vous entretiendrois plus au long, mon très-cher Monſieur. J'écrivis à Mr. Leger dès mon arrivée en cette Ville; & douze ou quinze jours après, je vous écrivis aſſez amplement. Je ſouhaite que cette Lettre vous ait été renduë: vous y aurez trouvé mon Adreſſe. Je rencontrai hier un des Amis de Mr. Leger, qui me dit qu'on lui avoit écrit de Saumur que Mrs. Leger & Pictet étoient à Paris. J'ai de la peine à le croire, & je ne laiſſe pas de lui envoier la Lettre que Mr. Basnage lui écrit.

Les François ſont Maîtres de la Citadelle de Liege. Le Roi ne ſe mettra en campagne qu'au commencement de Mai.

LETTRE XXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris, le 28. *de Mai* 1675.

Lett. XXIII. a Mr. Minutoli.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, des particularitez que vous m'avez apprifes de ce qui s'eſt paſſé à Geneve; & je vous en demande la continuation. Je compte pour un grand bonheur l'arrivée de ces deux Meſſieurs que je vous ai déjà nommez. Nos Converſations ſont agréables, mais qu'elles le ſeroient davantage, ſi vous en étiez le Directeur & le Préſident! Comme j'ai fait une douce expérience de ce que valent les entretiens où vous préſidez, je vous y trouve à dire toûjours, & pour ſuppléer à ce mal, je parle de vous à tout propos. J'ai vû Mr.

(1) Voyez l'Article de ce ſavant homme, dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

Mr. FRANCONIS, qui me fit la réception du monde la plus obligeante, & qui reçut le compliment que je lui fis de votre part, Monſieur, en homme qui a le véritable goût des honnêtes gens. Je vous ſuis infiniment obligé de m'avoir procuré cette connoiſſance. Il eſt ſi près d'avoir recouvré toutes ſes forces, qu'apparemment il ira faire bien-tôt un tour à Geneve. Votre mal de dents m'a extrémement affligé, & j'ai ſouhaité par mille vœux qu'il vous ait mal-traité pour la derniere fois. Sur tout, qu'il ne vous empêchât pas de rehauſſer la pompe de vos Promotions, par une belle Diſſertation. Si la bonne fortune de ce jour-là a voulu que vous y aiez parlé, je me réſerve la communication de la Harangue. Je continuë mes ſouhaits pour la réüſſite glorieuſe des propoſitions qui vous ont été faites, & vous remercie de tout mon cœur des égards que vous avez pour moi, lors même qu'il s'agit principalement de vos intérêts.

Je ne ſaurois mieux commencer l'article des Nouvelles de la République des Muſes, que par l'extrait d'une Lettre de Mr. BASNAGE, lequel me charge de vous ſaluer ardemment de ſa part, & de vous aſſûrer de la part qu'il prend à l'affaire qui eſt ſur le Bureau ſur votre ſujet. Je m'étois acquité fort religieuſement de la Commiſſion que vous m'aviez donnée pour lui. Il m'apprend donc, qu'après de longues maladies, il commence de ſe porter bien, & d'étudier à ſon ordinaire, & qu'il a lû un Traité du P. VAVASSEUR *de Ludicrâ Dictione*. (*) Il en trouve le ſtile fort pompeux, & ſi ce n'eſt qu'il a trop d'enflure à ſon goût, il admire l'abondance, la force, la facilité, & la beauté des expreſſions de ce Pere. L. but de l'Auteur eſt de montrer que le ſtile Burleſque n'eſt qu'une fauſſe & bâtarde production de l'eſprit; que les anciens Grecs & Romains ne s'en ſont jamais ſervis; &, pour le prouver, il fait la revûë de tous les Auteurs qui pourroient paſſer pour Burleſques, touche leur Patrie, leurs emplois, le caractere de leurs Ouvrages, & bien d'autres recherches Hiſtoriques. Il dit une choſe touchant ESOPE, qui vous ſurprendra peut-être; car elle étoit inconnuë à Mr. BASNAGE, quoiqu'il ait fort lû. C'eſt que les *Fables*, qui courent ſous ſon nom, ne ſont pas de lui, mais de PLANUDES. Les raiſons du P. VAVASSEUR ſont, premierement la conformité du ſtile de PLANUDES dans les Ouvrages, qui ſont de lui, (comme la *Vie d'*ESOPE,) avec celui des *Fables* mêmes. La ſeconde, qu'il paroît par l'*Introduction*, que l'Auteur de ces Fables étoit, ou Juif, ou Chrétien; parce qu'alléguant cette ſentence, que *Dieu réſiſte aux orgueilleux, mais qu'il fait grace aux humbles*, il la rapporte dans les mêmes termes qu'elle ſe trouve dans la Bible des LXX. Interpretes, au lieu où SALOMON a établi cette maxime, repétée par un Apôtre. La troiſieme, qu'il eſt fait mention du *Pirée* dans une des Fables attribuées à ESOPE. Cependant, il eſt certain que le Pirée n'a été bâti que par les ordres de THEMISTOCLE, après la Guerre de XERXES, & qu'ESOPE vivoit du tems de SOLON, de CYRUS, & de CRESUS, environ quatre-vingt ou cent ans avant la conſtruction du Pirée. Mr. BASNAGE dit contre la premiere raiſon, qu'il eſt faux que le ſtile des *Fables d'*ESOPE ſoit conforme à celui de PLANUDES; & contre la ſeconde, que le hazard peut avoir fait emploier les mêmes mots à des gens qui avoient la même penſée. Mais j'aimerois mieux dire que les LXX. Interpretes trouvant les termes d'ESOPE fort propres pour exprimer la penſée de SALOMON, les avoient adoptez: croiant peut-être que ce trait d'Erudition Grecque feroit davantage eſtimer les ſaints Livres dans une Cour où les manieres des Grecs étoient ſi fort en vogue. La troiſiéme paroît très-forte à Mr. BASNAGE, & avec raiſon; car de dire que le Pirée étoit Pirée avant que THEMISTOCLE en fît un Port, n'eſt pas ſoudre la difficulté; parce que de l'air dont on en parle dans la Fable, le Pirée devoit être quelque choſe de très-remarquable dans Athenes; ce qui ne peut convenir qu'à l'état où les travaux & les bâtimens ordonnez par THEMISTOCLE mirent ce Port. Un homme demande à un Singe s'il eſt d'Athenes, & s'il ſait où eſt le Pirée, & le Singe lui répondant que le Pirée étoit un de ſes meilleurs Amis, l'Homme reconnoiſſant viſiblement l'impoſture, punit le Singe. Il eſt facile de concevoir que quand on veut vérifier ſi un homme eſt d'une certaine ville, l'ordre veut qu'on le queſtionne ſur les raretez de cette ville. Pourquoi donc demander plutôt des nouvelles du Pirée, qui n'étoit rien en ce tems-là, que du Port de Phalere, où étoit l'abord de tous les Vaiſſeaux des Athéniens? Pour moi, je croirois volontiers que cette Fable auroit pû être ſuppoſée à ESOPE, & quelques autres auſſi. Mais je ne voudrois pas dire pour cela que PLANUDES fût l'Auteur des *Fables* qui courent ſous le nom d'ESOPE; car celui-ci paſſant conſtamment pour le Pere des Fables, ſelon le témoignage de PHEDRE, affranchi de TIBERE, & de tous les Anciens, qui en ont parlé, il eſt d'une préſomption violente que quantité de ſes Fables ſe ſont conſervées (1).

Mr. DE LAUNOI, célebre Docteur de Sorbonne, dont je vous diſois il n'y a pas long-tems, qu'il avoit publié un Livre en Latin, *de la Puiſſance des Rois ſur les Mariages*, en imprime un autre *De Simonia*, où, par occaſion, il avance que la *Somme de la Théologie* eſt fauſſement attribuée à THOMAS D'AQUIN, & qu'on ne trouve point d'Auteur au-deſſus du Pape CLEMENT VI, qui le reconnoiſſe pour l'Auteur de ce fameux Ouvrage. Cela lui va mettre ſur les bras tous les Jacobins, qui ſe vantent d'avoir déja trois Auteurs au-deſſus de CLEMENT VI, qui parlent de la *Somme de Théologie*, comme d'une production de leur *Docteur Angélique*. Entre eux le débat (2).

Mr. BALUZE, Bibliothécaire de Mr. COLBERT, donna l'année paſſée *la Vie* d'un certain CASTELLANUS, grand homme d'Etat, & Evêque de Mâcon, ſous CHARLES IX, & HENRI III, compoſée par un nommé PETRUS GALLANDIUS. Il y a des choſes bien remarquables

Lett. XXIII. à Mr. Minutoli.

(*) Imprimé à Paris en 1658. in 4. & inſéré dans le Recueil de ſes Oeuvres, imprimées à Amſterdam en 1709. fol.

(1) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article d'ESOPE, Rem. K. Mr. Bentley dans la *Diſſertation ſur les Epîtres de Phalaris, de Themiſtocle*, &c. a donné des preuves très-fortes, que Planudes eſt l'Auteur des Fables que nous avons ſous le nom d'Eſope. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Juin 1707, pag. 676.

(2) Le Pere Alexandre a publié un Ouvrage pour faire voir que les ſoupçons de Mr. de Launoi, au ſujet de la *Somme de Théologie*, étoient mal fondez. *Summa D. Thomæ vindicata contra præſtigiarum Launoii dubitationem.* Voyez auſſi le *Dictionnaire Critique* à l'Article de Mr. de LAUNOI.

Lett. XXIII. à Mr. Minutoli.

bles ſur les affaires de ce tems-là. Mr. Baluze a illuſtré de notes cet Ouvrage. Ce Castellanus étoit un de ces Prélats qui ſentoient le fagot. C'eſt lui, qui, faiſant l'*Oraiſon Funebre* d'Henri III, & parlant de ce Prince, comme déjà reçu dans le Paradis, fut cenſuré par des Bigots, jaloux des intérêts du Purgatoire. Il ſe moqua d'eux, & leur dit qu'il n'avoit pas prétendu nier qu'Henri III. n'eût été en Purgatoire; mais qu'il connoiſſoit ſon humeur ſi impatiente, qu'il jureroit qu'il ne s'y étoit arrêté que pour y tâter le vin (3). L'Auteur de cette *Vie* n'eſt pas un grand partiſan de St. Augustin, car il le maltraite en quelques endroits.

J'ai lû depuis quelques jours des *Remarques ſur l'Hiſtoire de* du Pleix, leſquelles on attribuë au Maréchal de Baſſompierre. Ce Seigneur, qui connoiſſoit la Cour à fonds, & qui ſavoit le véritable état des choſes de ſon tems, remarque cent bévuës, & cent mépriſes, dans l'Hiſtorien; & il les releve d'une maniere qui ſent fort ſon étourdi. Car quand il prétend que du Pleix a mal jugé de la conduite de quelque Grand, le Maréchal lui fait ſon Procès ordinairement ſur ce ton: *Peſte du Coquin! Quels coups d'étrivieres pourroient jamais être aſſez rudes pour châtier tes impertinences* (4)? Mr. de Beauvais-Nangis a critiqué l'*Hiſtoire de* Davila bien plus honnêtement. Il releve ſes mépriſes, ſoit en Géographie, ſoit dans les faits même Hiſtoriques; mais ſans ſe mettre en colere. Ces fautes de Géographie ſont fort puériles; car Davila, parlant de la Rochelle, dit que les Huguenots avoient grand intérêt de ſe la conſerver, comme étant *un Port très-commode pour recevoir les ſecours d'Allemagne.* Il en fait de bien plus lourdes. Le même Mr. de Beauvais-Nangis a fait auſſi des *Remarques* ſur l'*Hiſtoire des Païs-Bas* du Cardinal Bentivoglio, & des *Diſcours ſur la Vie des Favoris* des trois ou quatre derniers Regnes; comme Mrs. d'Epernon, de Joyeuse, de Sully, de Bellegarde, de Luynes, &c. (5).

Il paroît un *Voiage du Mont Liban*, traduit de l'Italien d'un Jéſuite, nommé Dandini, qui fut envoié Nonce vers les Maronites de ce Païs-là, par un Pape, il y a un peu moins de quatre-vingt ans. Le Traducteur a fait des Notes, qui valent bien le Voiage même (6). Le Jéſuite remarque que les Grecs Schiſmatiques ne ſont pas dans toutes les erreurs qu'on s'imagine; que ſouvent les Latins les condamnent, parce qu'ils ne ſavent pas exprimer en termes Grecs le ſentiment qu'ils ont ſur les Dogmes de l'Egliſe Latine, qu'on leur propoſe. Ce qu'il y a de plus ſingulier dans ce Voiageur, ce ſont les obſervations qu'il a faites de la maniere dont les Docteurs de l'Alcoran diſputent & dogmatiſent. Il y a, au compte du Jéſuite, une Théologie Scholaſtique parmi les Mahométans, & une infinité de Sectes parmi les Docteurs. Il y a un Avocat au Parlement, qui a écrit en François l'*Hiſtoire de la République Romaine*, en 2. Tomes in 8. Il ſe nomme Mr. de la Favole.

Un nommé Mr. Muret vient de publier un *Traité touchant les Cérémonies Funebres de toutes les Nations.* Un Jéſuite Italien, nommé Dondini, a fait un *in folio* imprimé à Rome, *De Rebus ab* Alexandro Farnesio, *Parmenſi Duce, in Gallia geſtis.* On eſtime fort cette Hiſtoire; & quoiqu'on ſe plaigne depuis long-tems que les Hiſtoriens d'Italie ne font pas aſſez de juſtice aux autres Nations: juſques là que les Hiſtoriens Eſpagnols n'ont pû ſouffrir les Hiſtoires qu'on a faites en Italie, de la Guerre de Flandres; ſoûtenant qu'elles attribuoient tout au Duc de Parme, au Marquis de Spinola, & aux autres Capitaines de leur Nation: nos François ſe contentent de ce que Dondini a dit d'Henri IV., & ils ne ſe plaignent pas que pour louër Alexandre il ait dégradé Henri.

Je croi vous avoir dit, Monſieur, qu'on a traduit du Latin de Paul Jove l'*Hiſtoire de Leon X.*, qui a été également remarquable par ſes bonnes & par ſes mauvaiſes qualitez, & qui a eu tant de part à tout ce qui s'eſt fait dans le monde durant ſa vie, que ſon Hiſtoire peut à bon droit paſſer pour générale. On ſoupçonne l'Abbé de Pure d'en être le Traducteur.

Je m'étonne que vous ne me parliez pas de l'Origene de Mr. Wetstenius, célebre Profeſſeur à Bâle. On m'a dit qu'il y a un Traité parmi ceux qu'il a publiez de cet ancien Pere, où on prouve que l'*Hiſtoire de* Susanne eſt ſuppoſée; entr'autres raiſons, parce que les Juifs n'étoient pas dans ce Païs-là ſur le pied d'avoir des Juges de leur Nation; qu'ils y étoient Eſclaves, & que cet état étoit incompatible & avec les ameublemens précieux dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire, & avec ce Tribunal à la Judaïque, dont il y eſt pareillement fait mention (7).

Mr. Cousin, Préſident en la Cour des Monnoies,

(3) Si on conſulte l'Article de Castellan, que Mr. Bayle nous a donné dans ſon *Dictionnaire*, on trouvera qu'il fait ici pluſieurs fautes en parlant de ce grand homme, apparemment ſur le rapport de quelqu'un qui n'avoit pas bien lû les Pieces publiées par Mr. Baluze. Car, 1. Caſtellan mort en 1552, n'a pû fleurir que ſous François I. & Henri II., qui avoient en effet beaucoup de conſideration pour lui. 2. C'eſt dans l'Oraiſon funebre de François I., intitulée *le ſecond Sermon funebre faict & prononcé és obſeques & enterrement du feu Roi Tres-Chreſtien François premier de ce nom en l'Egliſe de Sainct Denys le 24. jour de May* 1547, pag. 265, 266, que Caſtellan fit connoître qu'il ne croyoit pas que ce Prince fut allé en Purgatoire. Voici ſes propres termes: *J'entens donc que ſa Vie telle que j'ai dict, & ſa mort plus louable, que je ne ſçaurois dire, & l'infinité peſée de la grandeur & multitude des miſericordes de noſtre Seigneur, peult induire une inclination en noſtre entendement pour penſer qu'il eſt en Paradis, comme choſe qui n'eſt point incroyable, ni inoſtimable, ſelon la ſignification commune de ces motz, encores que le jugement certain de la verité ne ſoit en homme mortel, quel qui ſoit, par aucune perſuaſion ou conjecture humaine.* 3. Ce n'eſt pas Caſtellan, mais Mendoze, Maître d'Hôtel du Roi, qui dit aux Députez de Sorbonne, que *ſi François I. avoit paſſé par le Purgatoire, ce n'avoit été que pour y goûter le vin.*

(4) Le Pere le Long dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, N. 8945. & dans l'Article de Dupleix pag. 969, obſerve que ces *Remarques* de Baſſompierre coururent long-tems manuſcrites, & que l'Auteur nous avertit dans ſes *Mémoires*, qu'on y avoit fait des Additions qui n'étoient pas de lui: par où il ſemble deſavouer toutes les injures qui ſe trouvent dans cet Ouvrage.

(5) *Memoires de Mr. de Beauvais-Nangis, ou l'Hiſtoire des Favoris François, depuis Henri II. juſqu'à Louis XIII. auſquels on a joint des Remarques ſur l'Hiſtoire de France de Davila, & ſur celle de Flandres du Cardinal Bentivoglio.* Paris 1665. in 12. Voyez le Pere le Long, N. 13739.

(6) *Voyage du Mont Liban traduit de l'Italien du R. P. Jerôme Dandini, où il eſt traité de la Creance & des Coutumes des Maronites; avec des Remarques ſur la Théologie des Chrétiens du Levant & des Mahométans.* Paris 1675. in 12. Le Pere Simon eſt Auteur de cette Traduction, & des Remarques qui l'accompagnent.

(7) On peut faire deux Remarques ſur cet Article 1. Mr. Wetſtein n'a pas donné une Edition des Oeuvres d'Origene, comme on l'avoit dit à Mr. Bayle; mais ſeulement de trois Ecrits de ce Pere, qui n'avoient pas pas encore été publiez en Grec. Ὠριγένους Διάλογος &c: *Origenis Dialogus contra Martionitas, ſive de recta in Deum fide:*

noies, l'un des habiles hommes que nous aions en France pour le Grec, a donné au public la Traduction de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique d'*Euſebe, accompagnée d'une très-docte Préface, où il juſtifie Euſebe de l'*Arianiſme* dont St. Jerôme l'a diffamé; & prouve que les Eſſe'ens, dont parle Philon, n'étoient pas Chrétiens, mais Juifs. Il y a un petit *Poeme* ſur Esther, par Mr. de Boisval, (1) & un nouveau *Traité du Poëme Epique*, par un Chanoine de Ste. Genevieve (8). L'*Iphigenie* de Mr. Corras ſe joüe enfin, par la Troupe de Moliere, après que celle de Mr. Racine s'eſt aſſez fait admirer dans l'Hôtel de Bourgogne. Je ſuis, Monſieur, *tuus ære & librâ*.

Lett. XXIII. a Mr. Minutoli & XXIV. a Mr. Constant.

LETTRE XXIV.

A

Mr. CONSTANT,

A Sedan, le 17. de Décembre 1675.

Lett. XXIV. a Mr. Constant.

J'Ai eu le plus grand plaiſir du monde, mon très-cher Monſieur, d'avoir à qui m'informer de l'état de votre maiſon, en la perſonne du Sieur Borle, qui vient d'achever ſa Philoſophie à Lauſanne. Il étoit venu ici, le pauvre garçon, pour y joindre ſon Frere, qui y étoit Regent, & qui étoit un des Prétendans à la Chaire de Philoſophie. Ses *Theſes* étoient déjà imprimées (1); mais peu avant le choc, il fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha de les ſoutenir: ſi bien qu'il en eſt demeuré là, & s'eſt retiré je ne ſai où. Son Frere a bien été ſurpris de ne le trouver pas ici. L'état où il ſe trouve, ne lui permettant pas de ſéjourner davantage dans cette Ville, il médite de s'en retourner à Lauſanne; & je ſuis ravi de trouver une occaſion ſi favorable de vous donner de mes nouvelles, & de vous renouveller les aſſûrances de mes reſpects & de mon amitié. Mais il eſt bon que je vous diſe ce que je fais ici.

Il y a environ quatre mois que je quittai Paris, pour ſuivre la Vocation qui me fut adreſſée de venir être ici Profeſſeur en Philoſophie. Y étant arrivé, j'y rencontrai l'état des choſes ſi engagé dans pluſieurs petites Intrigues Académiques, qu'il fallut me rabattre de ma Vocation ſur le hazard de la diſpute. Je m'y ſuis expoſé, & Dieu a tellement ſuppléé à mon ignorance, ſoit en me fortifiant dans mes foibleſſes, ſoit en me faiſant trouver des Antagoniſtes qui n'étoient pas plus forts que moi, qu'enfin la pomme m'a été donnée. Si bien que je ſuis Profeſſeur en Philoſophie; ce qui m'eſt un fardeau *importable*, pour me ſervir de l'épithete que j'ai vû, je penſe, dans l'un des ſept Pſeaumes Pénitentiaux (2).

Il y a un mois, ou plus, que j'écrivis à Mademoiſelle Marcombes, pour lui apprendre cette nouvelle; qui, aſſûrément, ne m'aura pas rendu de fort bons offices dans ſon eſprit; car vous ſavez, Monſieur, à quel point elle a pouſſé diverſes fois la raillerie ſur ce que diverſes perſonnes de ſes amis ſe ſont vûs ſouvent en paſſe d'une Chaire de Profeſſeur. Je ne ſai ſi elle a reçu cette Lettre. Mais quant à vous, mon cher Monſieur, avez-vous bien reçû celle que je vous écrivis de Paris; & ſi cela eſt, m'avez-vous fait Réponſe? Eh! qu'eſt ceci, Monſieur? On diroit que nous ne nous connoiſſons plus, & que je vous ſuis devenu Iroquois, ou Allobroge, depuis que j'ai quitté votre charmant Pais de Vaux? Ne m'oubliez plus, je vous en conjure, & donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, & de celles des Amis que je puis avoir dans ces quartiers. Que je ſache ſi vous avez un fréquent commerce avec le Château de Copet, & comment tout s'y démene? Je ne ſonge jamais à nos agréables Promenades, & à vos Bons-Mots, que je n'en rie de mémoire; & je voudrois un jour me pouvoir retrouver dans un entretien auſſi agréable: Mademoiſelle Constant y mêlant ſa gaieté, Mademoiſelle Falque ſes bruſqueries ingenieuſes, Mademoiſelle Marcombes ſa copieuſe affluence, & ainſi du reſte.

Je prens la liberté de vous envoier le ſeul exemplaire de mes *Theſes*, qui me reſte. Ce ſont des Theſes à la fourche, que nous convinmes de faire ſans livre & ſans préparation, entre deux ſoleils, pour prévenir la ſupercherie que des Troupes Auxiliaires euſſent pû nous joüer, ſi on eût eu la liberté de compoſer chez ſoi. Par malheur, il nous échut une matiere extrêmement épineuſe (3). Vous verrez comment je m'en ſuis tiré, ſi vous prenez la peine de les lire. Je vous demande les mains d'aſſociation, à vous, Monſieur, & à Mr. des Bergeries, que je ſalue humblement.

Je vous envoie un *Teſtament*, que quelque gaillard a fait faire au Duc de Lorraine; avec l'*Epitaphe* de Mr. de Turenne. Jamais on n'a mieux vû vérifié le dire de cet Auteur, *qu'un grand Arbre ne paroît jamais ſi grand qu'après ſa chute*; car on n'a pas oublié de faire comparaiſon

ſole: Exhortatio ad Martyrium: Reſponſum ad Africani Epiſtolam de Hiſtoria Suſanna. Græce nunc primum è MSS. Codicibus prodeunt: &c. 2. Ce n'eſt pas Origene, mais Julius Africanus, qui croyoit que l'Hiſtoire de Suſanne étoit ſuppoſée: Origene le refute dans ſa Reponſe, & ſoutient qu'elle eſt véritable.

(1) Paris, 1675. in 4.

(8) Le Pere le Boſſu.

(1) En voici le titre: *Diſputatio Phyſica de Tempore, quam intra diem compoſuit, & ad Cathedram Philoſophicam diſputandam defendet Mar. Borle, die 26. Octobris.*

(2) *Ce m'eſt un fait importable*
Qui m'accable:
Pſeaume XXXVIII, de la Verſion de Marot; pag. 769. des *Oeuvres de Clément Marot*, de l'édition de Guillaume Roville 1556.

(3) Voyez ci-deſſus, Note (1).

Digitized by Google

Lett. XXIV. à Mr. Constant & XXV. à Mr. Minutoli.

ſon de ce que Mr. de Turenne ſavoit faire, avec le peu que Mr. le Prince de Conde' a fait en Alſace; & cette comparaiſon n'a ſervi qu'à faire déplorer le malheur de la France en la mort de ce grand homme. Ce coup nous a arraché la Victoire. Il eſt vrai que les Ennemis n'en ont guére ſû profiter, & toute leur Campagne a abouti à bloquer Philipsbourg, qui n'a pas fort la mine de périr de cette maniere. Mais que ſert à la France que ſes Ennemis n'oſent s'approcher de ſes Frontieres, puis que les Suédois ſe laiſſent battre comme des coquins fieffez? Tout à vous, &c.

P. S. Je vous prie de faire tenir à Meſſieurs Turretin & Chouet, les *Theſes* que je leur envoye.

LETTRE XXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 16 de Février, 1676.

Lett. XXV. à Mr. Minutoli.

DEpuis la longue Lettre, que je vous écrivis de Paris l'été dernier, mon très-cher Monſieur, je me ſuis vû ſi accablé d'occupations, & ſi éloigné de la correſpondance de Geneve, que je n'ai pû ni vous écrire, ni apprendre le ſuccès des ouvertures qui s'y firent en votre faveur, après la mort de Mr. Sartoris. Diverſes raiſons m'aiant déterminé d'embraſſer la Vocation qui me fut adreſſée pour une Charge de Profeſſeur en Philoſophie, je quittai Paris ſur la fin du mois d'Aout dernier, & m'en vins ici, où j'ai été contraint de raſſembler tumultuairement mes idées de Philoſophie diſſipées, pour entrer en lice avec trois Concurrens, qui s'étoient toujours tenus en haleine. Je vous laiſſe à juger ſi cela ne m'a pas bien tenu en ſolicitude. Enfin, ſoit bonheur, ſoit ignorance à mes Compétiteurs, j'ai été reçu; & je ſuis obligé de travailler comme un forçat, aiant à compoſer mon Cours au jour la journée, & donnant cinq heures tous les jours à mes Ecoliers. Ce ſont des corvées qui m'ont étourdi; & c'eſt ſeulement parce qu'on s'accoutume à tout, que je commence à reſpirer.

Les premiers mouvemens, après cette eſpece de réſurrection, doivent être vers vous, mon cher Monſieur, pour vous prier que notre commerce ſe rétabliſſe. J'ai toujours fait un ſi grand cas de votre amitié, que je ne me ſaurois reſoudre, je ne dis pas à la laiſſer perdre, mais même à négliger la moindre choſe qui la puiſſe entretenir. Agréez donc que je vous écrive; & faites-moi, de grace, réponſe quelquefois.

Depuis mon départ de Paris, Meſſieurs Leger, & Pictet, ſe ſont allez promener en Normandie, & je les crois encore à Caen; mais je n'apprends rien d'eux, à cauſe de la mutation de poſte, qu'ils font de tems en tems. Mr. Basnage les a ouï propoſer à Rouën, où ils ſe ſont ſignalez; & lui même s'étant fait ouïr pour la premiére fois dans ſa Patrie, a tellement plu, qu'il aura bonne part à l'élection qui ſe va faire pour remplir la place de Mr. le Moine. Vous ſavez qu'il y a long-tems qu'il eſt attendu à Leide; & que malgré l'empreſſement qu'il a toûjours eu de ſatisfaire Meſſieurs de Hollande qui l'ont appellé, on lui a continuellement ſuſcité des obſtacles qui l'ont retenu. Mais, enfin, ſon départ eſt fixé à la fin de ce mois. Mr. Basnage part avec lui, & s'arrêtera ſeulement à Londres le tems que Mr. le Moine y ſéjournera; c'eſt-à-dire, deux mois (1). Cependant on procédera à Rouën à pourvoir l'Egliſe; & notre Ami l'emportera ſans doute.

Je meurs d'envie de ſavoir de vos nouvelles, mon cher Monſieur: car ſelon toutes les apparences, votre Inſtallation eſt faite, & on a déjà vû renouveller les applaudiſſemens que vous avez reçus autrefois. Ce ſera avec bien de la joie que j'apprendrai toutes ces Particularitez: auſſi-bien que de tout ce qui ſe paſſe dans votre illuſtre République. J'ai ouï dire que Mr. de Tournes a fait imprimer divers Traitez du grand Fra Paolo, & qu'il veut même imprimer la Réponſe de Mr. Jurieu, Profeſſeur ici, au Livre de Mr. Arnauld contre notre Morale. Cette Réponſe a été fort applaudie, & louée même par ceux de dehors.

Nous avons apris que Mr. de St. Romain ſe retirant, le Roi lui donne pour Succeſſeur l'Abbe de Gravel. Je ne doute pas qu'en cas qu'il paſſe à Geneve (2), on ne lui faſſe entrée; & qu'on ne voie encore des Deviſes de votre façon, belles & juſtes, comme celles de l'autre fois. Je vous demande communication de tout cela. Mais n'oubliez pas, je vous en conjure, à me parler des Ouvrages de pluſieurs Savans Suiſſes, comme Mr. Ottius, Profeſſeur à Zurich, (que l'on m'a dit avoir publié un beau Livre contre les *Annales* de Baronius,) Mr. Wetstein, Profeſſeur à Bâle, qui a donné quelques Ouvrages d'Origene, &c.

Nous ſommes ici très mal poſtez dans les Ardennes, pour ſavoir ce qui ſe paſſe dans la République des Lettres. On fait cas d'une Rhétorique du Pere Lami, qui s'appelle l'*Art de Parler*, où il a inſéré pluſieurs Remarques curieuſes ſur la maniere dont il croit que les hommes inventeroient une Langue, ſuppoſé que Dieu les mit dans un nouveau Monde, dans l'âge de raiſon, &c. Le *Traité du Poëme Epique*, par le Pere le Boſſu, Chanoine Régulier de Sainte Ge-

(1) Mr. Baſnage ne vint point en Angleterre.

(2) Le Roi de France ayant envoyé Mr. de Gravelle pour Ambaſſadeur en Suiſſe, il paſſa en effet, par Geneve, & donna à la Régence une Lettre de ce Prince fort obligeante. Voyez l'*Hiſtoire de Geneve* de Mr. Spon, Tom. II. pag. 180.

Genevieſve, paſſe pour une très-bonne Piece. Vous ſavez ſans doute que les *Variorum* pour Mr. le Dauphin paroiſſent (3) ; & que le *Florus* de Mademoiſelle LE FEVRE, qui en eſt un, eſt fort eſtimé.

Je vous prie d'aſſûrer de mes très-humbles reſpects Mr. le Sindic FABRY. Mon Adreſſe eſt toûjours *chez Mr. Carla, Tailleur, rue de Geore à la Hure*; ajoûtant, *pour faire tenir à Mr. Bèle à Sedan.* Je vous ſouhaite toute ſorte de bénédictions, & ſuis votre, &c.

LETT. XXV. & XXVI. A Mr. MINUTOLI

LETTRE XXVI.

A

Mr. MINUTOLI

A Sedan, le 4. d'Avril 1676.

LETT. XXVI. A Mr. MINUTOLI.

LEs circonſtances que vous m'avez appriſes, mon très-cher Monſieur, de votre glorieux établiſſement en la Charge de Profeſſeur (1), m'ont été infiniment agréables ; car quoique je ſuſſe en gros que vous aviez fait paroître votre eſprit & votre érudition d'une maniere fort éclatante, & que j'en euſſe déjà conçu une incroiable ſatisfaction ; néanmoins, l'ordre & le détail que vous m'en avez appris, a redoublé cette ſatisfaction ; car nous autres Philoſophes, nous aimons la méthode plus que tout, & ſans elle, rien ne nous paroît charmant. Je dis cela, Monſieur, afin de vous faire eſpérer que vous ne ſerez plus expoſé à mes irrégularitez, & que je ne vous accablerai plus d'un ramas confus & indigeſte de penſées & de paroles, comme j'ai fait par ci-devant. Mon nouveau grade m'inſpire l'eſprit de méthode ; & vous vous en ſentirez ; ou perſonne ne s'en ſentira.

Mais qui auroit dit, Monſieur, que dans votre propre Patrie vous éprouveriez tant de traverſes? On ne s'eſt pas étonné ici que l'on ait remué ciel & terre, pour m'éloigner de la Profeſſion de Philoſophie ; car j'étois étranger, & mes Antagoniſtes étoient enfans du lieu : au contraire, on s'eſt étrangement ſcandaliſé de ce qu'il s'eſt trouvé des perſonnes qui m'ont été favorables : mais, en vérité, il y a lieu à la ſurpriſe, que tous vos Compatriotes n'aient pas donné les mains ſans balancer à votre promotion, qui ſera ſi fructueuſe & ſi glorieuſe à l'Académie. Vous devez vous en conſoler, Monſieur ; puiſque ſans cela votre mérite n'auroit pas brillé autant qu'il a fait ; & d'ailleurs, la Charge vous en ſera d'autant plus agréable, à l'exemple de CATON, dont LUCAIN a dit, ce me ſemble,

Latior eſt quoties magno ſibi conſtat honeſtum (2).

Jouïſſez long-tems, & avec plaiſir, de cet illuſtre Emploi, mon cher Monſieur.

Je trouve votre application de la Fête des Athéniens, qui s'appelloit *Plinteria*, inimitable ; & je ſouhaiterois que vos Auditeurs ne forçaſſent pas votre Génie & votre Science à modérer ſon vol ; mais qu'ils vous permiſſent d'aller votre train. Il n'y a remede, puiſque c'eſt une néceſſité que l'action des cauſes ſe proportionne à la vertu paſſive des ſujets, (voilà de la Phyſique toute pure), *quicquid recipitur, ad modum recipientis recipitur.*

Les belles curioſitez que vous m'apprenez de l'état des Belles-Lettres dans votre illuſtre République, me plaiſent infiniment. L'ouvrage de Mr. LETI eſt ſans doute curieux, & je ſerai bien aiſe de le lire, après avoir achevé mon Cours. J'ai vû le Traité *De Jure Aſylorum* de *Frà* PAOLO, imprimé en Hollande, chez les Elzevier, en 1624. Je voudrois bien ſavoir ſi votre Mr. OLDENBURGER eſt parent du Sécretaire de la Société Royale de Londres. Au reſte, en cas qu'on voulût imprimer chez vous le Livre de Mr. JURIEU, je vous prie, Monſieur, d'avertir qu'on ſouhaite de leur envoier un *Errata*. Mr. BASNAGE, qui eſt ici depuis un mois, & qui a été élu Miniſtre pour l'Egliſe de Rouën, vous écrit.

Les Troupes commencent à s'aſſembler, ſoit pour faire quelque choſe avant que les Ennemis ſoient en Campagne, ſoit pour y être auſſi-tôt qu'eux ; car ils ſe remuënt auſſi. On va faire ſauter la Citadelle de Liége, Huy, & Limbourg ; parce que la néceſſité de veiller à la conſervation de ces Poſtes rompt les meſures du Roi, & qu'aiant Maſtricht, il a preſque tous les avantages que ces poſtes lui donnoient. Tout à vous.

(3) Mr. Bayle ſe ſert ici improprement du mot de *Variorum*, pour déſigner les anciens Auteurs Latins publiez à l'uſage de Mr. le Dauphin, puiſque chaque Auteur a été commenté par une ſeule perſonne. Le terme de *Variorum* ne convient qu'aux Auteurs imprimez avec les Remarques de pluſieurs Commentateurs, & ſe dit particulierement de ceux qui ont été imprimez en Hollande *in* 8.

(1) Mr. Minutoli avoit été fait Profeſſeur en Hiſtoire & aux Belles Lettres.

(2) Lucanus, *Pharſal. Lib. IX.*

Digitized by Google

LETTRE XXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 16. de Juin 1676.

Lett. XXVII. à Mr. Minutoli.

VOus êtes trop de mes Amis, mon très-cher Monſieur, pour ne vous pas faire part de la joie que je reçus hier, en voiant & en embraſſant Monſieur FABRY le Cadet, qui paſſa par ici avec une partie du Régiment de Greder, qui prenoit la route de Lorraine. Dès qu'il ſera arrivé à Verdun, le Colonel doit déclarer qu'il ne prétend point ſervir contre l'Empire, ni contre l'Empereur. Je ſouhaiterois qu'on le mît dans le Camp volant que Mr. DE LA CARDONNIERE, Lieutenant Général, doit commander pour garder la Meuſe; car en ce cas-là, je pourrois eſpérer de voir quelquefois Meſſieurs FABRY. Notre riviere eſt ſi guéable par tout, que l'on aura de la peine d'en défendre le paſſage aux partis de Luxembourg, dont il y eut un, il y a trois ou quatre jours, qui vint bruler un petit Village aux environs de Charleville, après avoir paſſé la Meuſe à gué. La France a tant d'Ennemis à repouſſer, qu'il eſt impoſſible de pourvoir à tout.

On rend beaucoup de juſtice à Mr. DE RUYTER, & il eſt regretté en France, par un effet de cette haute Vertu qui ſe fait même eſtimer par ceux contre qui elle eſt emploiée. Je ne ſai pas comment les Hollandois goûteront une bizarrerie de la fortune ſi contraire à leurs eſpérances, & comment leurs Hiſtoriens pourront confeſſer que l'incomparable RUYTER n'a pû vaincre les François, qui étoient regardez comme les plus méchans hommes de mer qui ſoient au monde. En vérité, c'eſt un étonnement preſque univerſel que nos pauvres Flottes parties de Provence, aient pû arriver à Meſſine, en dépit de Mr. DE RUYTER; car nous regardions ces Vaiſſeaux, qui partoient de Toulon, comme l'effet d'une imprudence & d'une témérité inouïe, & tout le monde ſe demandoit avec ſurpriſe, *Quoi! le Roi prétend ſecourir Meſſine contre des Flottes Hollandoiſes, commandées par un Admiral qui étonne juſqu'aux Anglois*? Cependant vous voiez, Monſieur, que tout le mieux que l'on peut dire des deux Combats livrez entre les François, & les Hollandois, dans les Mers de Sicile, c'eſt que les Hollandois ne les ont pas perdus; & qu'au ſecond, ils ont eu leur Admiral bleſſé à mort. Il eſt impoſſible de ſavoir la vérité de ces Combats, à moins que d'y avoir été; mais le jugement que l'on en porte, ſur les ſuites de ces journées, qui eſt le moins méchant moien d'approcher de la Vérité, eſt tout-à-fait en notre faveur; car il eſt de notoriété publique, qu'après le premier Combat, Mr. DE RUYTER fit voile pour s'en retourner; que notre Flotte entra dans Meſſine, quatre jours après la Bataille; & qu'au ſecond, on a fait quitter aux ennemis le deſſein qu'ils avoient de forcer Auguſta, & d'empêcher nos Galeres d'arriver à Meſſine, & on les a réduits à la néceſſité de venir ſe radouber à Palerme.

Les nouvelles de l'Armée du Roi ne parlent que de l'abondance, des plaiſirs, & de la bonne chere qui s'y trouvent; car, comme on n'y ſonge ni à Bataille, ni à Sieges, & que les Ennemis ne paroiſſent avoir autre deſſein que de ſe défendre, ſi on les attaque, on s'amuſe tout de bon à profiter de la bonté du Païs, qui eſt *découlant de lait & de miel*, & ainſi le ſeul avantage de notre Armée, c'eſt qu'elle ſubſiſte aux dépens des Eſpagnols.

Les Affaires d'Alſace ne vont pas tout-à-fait ſi bien, & je croirois volontiers que Mr. DE LUXEMBOURG a reçu quelque deſavantage dans les eſcarmouches & dans les rencontres qui ſe ſont faites au commencement de ce mois du côté de Saverne; mais gardez vous bien de croire, mon cher Monſieur, tout ce que les Allemans en feront publier; car ce ſont les plus grands Exaggérateurs du monde. J'avouë qu'ils ont preſque toûjours un certain moien d'impoſer aux gens, à cauſe du nombre conſidérable des perſonnes des qualité que nous perdons toûjours, & du peu qu'ils en perdent; mais, en vérité, il y a de l'illuſion dans les conſéquences qu'il en tirent, & on ſait aſſez la témérité de notre Nobleſſe, & l'ardeur que les Officiers de nos Armées ont de ſe pouſſer bien-tôt, & de ſe ſignaler pour cela. De là vient, qu'il y a telle rencontre, où le nombre des Officiers tuez excede celui des Soldats tuez. En Allemagne, c'eſt toute une autre Politique, & il faut de deux choſes l'une; ou que les Commandans ſoient charmez; ou qu'ils ne s'expoſent gueres; car il n'en meurt aucun au lit d'honneur. Je ne comprens pas un certain bruit que j'entends dire, ſavoir que les Allemans ont repaſſé le Rhin.

Je viens à votre admirable Lettre, dont j'ai regalé Mr. BASNAGE; (car il n'eſt retourné à Paris que depuis le commencement de ce mois.) Elle m'a donné une grande curioſité pour votre Harangue; & je vous prie, Monſieur, ſi quelque occaſion ſe préſente, de m'en envoier copie; car ce ſont des Boëttes d'Eſſence, & un fin Elixir de ce qu'il y a de plus curieux dans l'Antiquité, que tout ce que vous produiſez. Je ne réponds pas à ce que vous dites de mes *Theſes*; car je croirois trop offenſer votre diſcernement, ſi je croiois que c'eſt à moi que vous en voulez. En attendant que je puiſſe répondre à l'Illuſtre Mr. TURRETIN, je vous ſupplie de l'aſſûrer de mes très-humbles ſervices & reſpects.

J'ai ouï parler d'un Livre intitulé l'*Evangile nouveau du Cardinal* PALLAVICINI, *révélé par lui dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente; ou les Nouvelles Lumieres Politiques pour le Gouverne-*

ment

ment de l'Eglise (1). Mr. COUSIN, Préſident en la Cour des Monnoies, a traduit fort éloquemment, non-ſeulement l'*Hiſtoire Byzantine*, mais auſſi, l'*Hiſtoire de l'Egliſe* d'EUSEBE, *de* SOCRATE, *de* SOZOMENE, &c., enrichie de quantité de ſavantes Diſſertations ſur les Points controverſez parmi les Doctes. On a trouvé parmi les papiers du fameux SELDENUS un *Traité des anciennes Monnoies évaluées aux nôtres*, & on l'a fait imprimer avec un *Catalogue de tous ceux qui ont écrit des Poids, Meſures, Monnoies, & Médailles des Grecs, des Hébreux, & des Romains* (2). Je ſuis fort aſſûré que dans les Ouvrages de ces Médaillistes, il s'en trouve bien peu qui ſoient auſſi bien animées que celle dont votre Républiqne a honoré Mr. YVOI (3). Je la trouve admirable, & vous êtes une exception à la regle, qui porte que les belles choſes ne ſe produiſent qu'avec beaucoup de tems; *diu parturit Leæna catulum, ſed Leonem.* LETT. XXVII. & XXVIII. A Mr. MINUTOLI.

A propos de *Deviſes*, je me ſouviens du P. MENESTRIER, qui en a rencontré d'aſſez bonnes pour la *Pompe Funebre* de Mr. DE TURENNE (4). Il fait imprimer les *Décorations Funebres* (5), où il nous fera voir un détail de Cérémonies Anciennes & Modernes bien curieux; car c'eſt un homme qui a lû prodigieuſement. Je ſuis tout à vous.

LETTRE XXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan le 29. de Juillet 1676.

LETT. XXVIII. A Mr. MINUTOLI.

MR. BASNAGE, ainſi que vous l'aurez appris, Monſieur, par ma derniere, n'étoit plus ici, au paſſage de Meſſieurs FABRY; il étoit parti depuis huit jours pour Paris, où il eſt encore enfoncé juſqu'aux oreilles dans les Conférences des Savans. Il attend qu'on obtienne un Colloque pour s'y faire recevoir; car on ne veut point demander la permiſſion de s'aſſembler en Synode, tant que l'Arrêt du Conſeil qui en exclut les Miniſtres des Fiefs ſubſiſtera. Je lui ferai part de vos nouvelles, & ſur tout, de votre tour ſur le Parnaſſe en faveur de ces généreux Athletes, que la piété de Meſſieurs les Etats a retirez de l'eſclavage (1). C'eſt bien me paier magnifiquement de l'*Ode*, que je vous avois envoiée, puiſque c'eſt par un bien propre, & tiré de votre propre fonds. J'en ai régalé nos Connoiſſeurs d'ici, qui admirent avec moi la netteté & la facilité de votre veine. Je vous remercie de tout mon cœur, d'un ſi précieux préſent. Quand il vous plaira, j'apprendrai avec bien de la joie l'hiſtoire de ces glorieux Miniſtres, qui ont reſſenti tant de marques de votre charité.

Les nouvelles que vous m'apprenez de vos Diſ-

(1) *Les nouvelles Lumieres Politiques pour le Gouvernement de l'Egliſe; ou l'Evangile Nouveau du Cardinal* PALLAVICIN, *révélé par lui dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente*: imprimé en France in 4, & in 12, en 1676. L'Abbé Godon, Chanoine de Roüen, qui avoit traduit de l'Italien en François l'Hiſtoire du Concile de Trente de Pallavicin, mais qui ne vouloit point donner ſa Traduction au public, parce que cette Hiſtoire n'eſt pas *di gusto Francese*, aſſûre que cet *Evangile nouveau* eſt rempli de calomnies, que les paſſages tirez de Pallavicin y ſont ou fauſſement alléguez, ou malicieuſement tournez en ridicule; & que l'endroit où on lui fait dire des choſes ſi impertinentes d'Ariſtote eſt un des plus beaux endroits de tout le Livre. Voyez Vigneul Marville, *Meſlanges de Littérature*. On attribuë cet Ouvrage Satyrique contre Pallavicin à Mr. Jean le Noir, Théologal de Seez, connu par les affaires qu'on lui ſuſcita au ſujet d'un Sermon, prêché en 1650, ſur la Prédeſtination des Saints, où l'on prétendit qu'il favoriſoit le Janſéniſme. Deux de ſes Evêques ſe déclarerent ſucceſſivement ſes parties, & ayant obtenu des Lettres de Cachet, ils le firent exiler, & enſuite mettre en priſon, où il demeura long-tems. Il a donné un détail de ſes ſouffrances dans la Préface d'un petit Livre, imprimé en 1682, intitulé, *l'Héréſie de la Domination Epiſcopale: ou Lettre de Monſieur le Noir Théologal de Seez, à Son Alteſſe Royale, Madame la Ducheſſe de Guiſe*. Il a auſſi publié, *l'Evêque de Cour oppoſé à l'Evêque Apoſtolique*, &c.

(2) Ce Traité attribué à Selden fut imprimé à Londres en 1675, in 4, ſous le titre de *Liber de Nummis, in quo antiqua pecunia Romana & Græca metitur precio ejus quæ nunc eſt in uſu*. On l'accompagna d'un Ecrit du Pere Labbe, intitulé, *Bibliotheca nummaria, ſive Elenchus Authorum qui de Antiquis Numiſmatibus Hebraïs, Græcis, Romanis, nec non de Monetis, Ponderibus, & Menſuris, ad hunc uſque annum ſcripſerunt*. Celui-ci avoit déja paru à Paris en 1664, dans le *Bibliotheca Bibliothecarum* de ce Jeſuite, quoique l'Editeur de Londres n'en diſe rien dans ſon Avis au Lecteur, apparemment pour lui donner un air de nouveauté. Cette ſupercherie eſt plus excuſable que celle d'avoir fait paſſer ſous le nom de Selden un Ouvrage qui n'eſt point de lui, mais d'Alexander Sardus, & qui avoit été publié à Mayence dès l'année 1579. Il fut réimprimé à Padoue par les ſoins de Paulus Frambottus, qui l'intitula, *Liber de Nummis in quo priſca Græcorum & Romanorum Pecunia ad noſtri evi rationem redigitur*. C'eſt d'après cette Edition, qu'il a été inſeré dans le XI. Tome du *Tréſor des Antiquités Romaines* de Mr. Grævius.

(3) Célèbre Ingenieur, qui avoit tracé de nouvelles Fortifications pour la Ville de Geneve.

(4) *Les Vertus Chrétiennes & les Vertus militaires en deuil; Deſſein de l'Appareil funèbre des Obſeques de Mr. de Turenne*. Paris 1675, in 4.

(5) Cet Ouvrage n'a paru qu'en 1684. *Des Décorations funèbres, où il eſt traité des Tentures, Lumieres, &c; avec ce qui s'eſt fait de plus conſidérable pour les Papes, Empereurs, Rois &c: enrichie de figures*. Paris 1684. in 8.

(1) Dans la cruelle Perſécution que l'Empereur fit aux Proteſtans de Hongrie, les Miniſtres furent, ou jettez dans des cachots, ou livrez aux Eſpagnols pour être Forçats ſur les Galeres de Naples. Ces Galeres étoient dans le port de Naples, lorſque l'Amiral Ruiter y vint avec la Flotte; lequel ayant apris qu'il y avoit vingt & ſix de ces Miniſtres à la Chaine, les demanda au Vicerοi, qui n'oſa les lui refuſer. Quelques-uns de ces Confeſſeurs paſſerent à Geneve, & y furent très-bien reçûs. Mr. Minutoli fit, à cette occaſion, un petit Poëme Latin, qu'il leur adreſſa ſous ce titre: *Ad ſtrenuos Chriſti Confeſſores viginti ſex Paſtores Hungaricos, è triremibus Neapolitanis Dei beneficio tandem ereptos, nec non quinque alios è Bucarinis carceribus pariter eductos, cum quatuor è priorum numero Genevam appulſſent; Profemptticon*. Mr. Leti a inſeré cette Piéce dans ſon *Hiſtoria Genevrina*, Tom. V. pag. 135.

Digitized by Google

Lett. XXVIII. & XXIX. à Mr. Minutoli.

Diſputes Hébraïques, ſont des choſes curieuſes à mon égard (2); mais ce que vous ajoûtez de l'accident de Madame la Comteſſe de Dhona m'afflige beaucoup. J'ai oüi dire que Madame de Windsor fait un Voiage à Paris. Je me donnai l'honneur de lui écrire il y a quatre ou cinq mois; & dans la Réponſe qu'elle eut la bonté de me faire, elle me toucha quelque choſe de cette enjoüée Avanturiere, qui a fait tant de fracas, & tant charmé la Maiſon de Mr. le Comte de Dhona. Vous m'en dites aſſez, Monſieur, pour me jetter dans l'étonnement.

Pour nouvelles, je ne vous parlerai que de la ſurpriſe où on a été en France, quand on a vu que Mr. le Prince d'Orange a témoigné vouloir aſſiéger tout de bon Maſtricht. On ne pouvoit pas croire qu'il voulut paſſer d'une extrémité à l'autre ſi promptement. On croioit donc que c'étoit quelque feinte, ou qu'il avoit des intelligences dans la Place. Enfin on ne doute plus qu'il ne ſe veuille ſignaler à tout le moins par une hardie entrepriſe. Je me ſouviens, que dans ma derniere, je faiſois réflexion ſur les affaires de la Marine, & vous diſois que la Guerre de Sicile ſeroit un écueil pour les Hiſtoriens de Hollande; mais j'aurois eu bien plus de raiſon de parler ainſi, ſi j'avois ſû le Combat de Palerme du 2. de Juin, dans lequel la victoire a été ſi déclarée pour nous, que les Ennemis, malgré toute la hardieſſe qu'ils profeſſent depuis ſi longtems de nier les véritez les plus notoires, avouent qu'ils ont été vaincus. Ils ſe revenchent ſur les Suédois; ſi bien que toute la valeur & tout le bonheur des armes Françoiſes ne ſauroit avancer un pas vers une Paix glorieuſe à cet Etat, que le malheur, ou la lâcheté, ou, ce qui eſt plus apparent, la perfidie des Suédois envers leur Prince, ne les recule de quatre.

Je vous prie, Monſieur, de dire à Mr. Choüet, que lorsque Mr. Basnage lui mandera de lui faire tenir les Livres de queſtion, il y ajoûte la Diſſertation de feu Mr. des Marets *De Abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, avec la Réponſe qu'un Cartéſien y a faite (3). Nous ne ſaurions trouver cela en France, & j'ai beſoin de ces Piéces-là. Le P. Rapin a publié des *Réflexions ſur l'Ancienne & la Nouvelle Philoſophie*, où il y a beaucoup de perſonalitez des grands hommes de l'Antiquité. L'*Hiſtoire des deux derniers Viſirs* (4) eſt aſſez curieuſe. *Lacédémone Ancienne & Nouvelle* eſt un Ouvrage très-curieux (5). Meſſieurs de Port-Royal ont donné l'*Hiſtoire des quatre prémiers Conciles* (6). La ſuite de l'*Education d'un Prince*, ſous le titre d'*Eſſais de Morale*, en deux Tomes, eſt un fort bon Livre. Je ſuis, &c.

LETTRE XXIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 14. de Septembre 1676.

Lett. XXIX. à Mr. Minutoli.

CEtte Lettre vous ſera renduë un peu tard, mon très-cher Monſieur, parce que celui qui s'en charge s'arrêtera quelque tems à Paris. Il ſe nomme Mr. Perou, & s'en va pourſuivre ſes études dans votre floriſſante Académie. Je vous le recommande très-particulierement, & vous ſupplie de lui départir vos bons conſeils, tant pour la Prédication où vous excellez, que pour toutes ſortes de connoiſſances dont vous poſſédez ſi bien la nature. Je lui ai fait eſpérer, Monſieur, que vous auriez de la bonté pour lui; & je ne doute pas qu'il ne m'écrive que l'effet ſurpaſſe ſes eſpérances. Le Fils de Mr. Ancillon paſſa par ici il y a environ ſix ſemaines, s'en allant à Paris, pour étudier en Droit; car c'eſt le parti qu'on lui a conſeillé de prendre. Notre entretien roula fort ſur Geneve, & ſur l'état de votre Académie, & en particulier ſur la beauté de vos Leçons; ce qui me fit de nouveau réfléchir ſur les contre-tems dont j'ai été perſécuté toute ma vie, & qui ont voulu que vous n'aiez pas été revêtu de votre Charge, pendant que j'aurois pû profiter ſur les lieux de votre délicate érudition:

Ἀλλὰ νὺ μὲν προτέροισιν ἰδώμεθα ἀχνύμενοί περ (1).

Le même Mr. Ancillon me donna auſſi des nouvelles de vos braves Officiers (2); mais, comme il me témoigna qu'ils n'étoient à Mets que juſqu'à nouvel ordre, je n'ai oſé leur écrire là, de crainte qu'ils n'en fuſſent déjà partis.

Notre cher Mr. Basnage a été reçu ces jours paſſez avec applaudiſſement dans un Colloque tenu à Rouën même; & il devoit rendre hier la ſeconde Action des trois qui doivent précéder l'Impoſition des Mains. Je vous réitere la priere, que je vous fis dernierement, de dire à Mr. Choüet qu'il mette parmi les Livres qu'il

(2) Il y avoit alors de grandes conteſtations entre les Theologiens de Suiſſe, au ſujet des Points qui ſervent de Voyelles dans la Langue Hebraïque. Les uns ſoûtenoient qu'ils étoient de l'invention des Maſſoretes; & les autres, qu'il avoient été ajoûtez par Eſdras, & par conſéquent qu'ils étoient auſſi ſacrez que les Livres mêmes du *Vieux Teſtament*. Les Magiſtrats ſe déclarerent pour cette derniére opinion, & en 1675. on dreſſa un Formulaire où elle étoit établie, avec quelques autres ſur la Prédeſtination, ſur la Grace &c.; & on obligea tous ceux qui vouloient être Miniſtres de ſouſcrire à ce Formulaire, intitulé *Conſenſus* &c.

(3) Mr. Wittichius, qui étoit alors Profeſſeur en Théologie à Nimegue.

(4) *Hiſtoire des Grands Viſirs, Mahomet Coprogli Bacha, & Achmet Coprogli Bacha; celle des trois derniers Grands Seigneurs, de leurs Sultanes*, &c. Paris 1676. in 12.

(5) Cet Ouvrage eſt de Mr. Guillet, qui nous a auſſi donné *Athenes Ancienne & nouvelle*.

(6) Cette *Hiſtoire abrégée des quatre premiers Conciles généraux* eſt imprimée à Paris en 1676, *in* 12.

(1) Homer Iliad. Σ. v. 112.

(2) Meſſieurs Fabri.

Digitized by Google

qu'il lui envoiera, le Traité de Mr. DES MARETS *De Abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, & la Réponſe qui lui a été faite par un Gentilhomme Cartéſien. Mr. BASNAGE lui en tiendra compte, & le recevra comme pour lui. Je reçus il y a huit ou dix jours une Lettre de Mr. TURRETIN, qui m'apprenoit que la Compagnie avoit fait choix de Mr. TURRETIN, ſon Couſin, pour la Profeſſion Hébraïque, & qu'il ne manquoit que l'approbation du Magiſtrat. Ainſi je tiens la choſe faite, & en ſuis infiniment aiſe, connoiſſant la grande capacité de ce ſujet-là. Il m'apprenoit auſſi que Mr. LEGER, & PICTET, ſont à Leyde, dequoi j'attendois avec impatience d'être éclairci; afin de leur écrire, comme je ferai dès demain, s'il plaît à Dieu. Mr. BASNAGE m'a fait voir les vers *in Amicorum Trigam*, &c. dont je vous remercie de tout mon cœur pour ma part, & confirme par ma Proſe, qui eſt la ſeule Langue que je ſais parler, le vœu que vous faites ſur la fin, pour l'indiſſoluble union de notre amitié. Comme je ſuis celui des trois qui en retire plus d'honneur, & plus d'avantage, je dois être auſſi celui qui faſſe ce vœu avec plus d'ardeur. Nous avons eu tant de traverſes ſur la fin de cette Année Académique, ſuſcitées par le Parti Catholique-Romain, qui a fait reléguer l'un de nos Miniſtres & Profeſſeurs, que je n'ai pu encore faire ſoutenir quelques méchantes *Theſes* de *Logique*, & de *Morale*, que je fais imprimer. Si avant le depart de Mr. PEROU, il y en a un Exemplaire de tiré, je l'en chargerai, pour vous le donner de ma part, *in Amicitiæ & Obſervantiæ Teſtimonium.*

La fin du mois d'Aout dernier a été ſignalée par la Levée du Siege de Maſtricht. Jamais Place n'a été mieux attaquée, au dire des experts, non-ſeulement eu égard à la vigueur des Attaques, mais auſſi, à la capacité de ceux qui les dirigeoient: jamais Place auſſi n'a été mieux défenduë. On y a vû des exemples de valeur & de courage, dont on voit à peine de ſemblables dans les Romans. On y a mis en uſage des Inſtrumens de mort, qui ont fait un peu trop crier contre la cruauté Françoiſe. C'étoient des Faux, emmanchées à revers, qui partageoient en deux juſqu'à trois Soldats d'un coup, s'il en faut croire des Lettres d'Aix-la-Chappelle, que j'ai lues. Enfin on demeure d'accord que les Alliez y ont perdu douze mille hommes, & un ſi grand nombre d'Officiers, qu'ils auront bien de la peine de remettre leurs Troupes ſur le bon pié; car on ſait que la bonté d'une Armée conſiſte dans la bonté des Officiers. Je ſouhaite que vos braves Génevois, Mr. DE BUDE'E, par exemple, aient été épargnez. La Garniſon, qui étoit d'environ huit mille hommes, en a perdu deux mille; vingt Capitaines; & d'autres Officiers à proportion. Mr. DE CALVO, Catalan de Nation, qui commandoit dans la Place, a été récompenſé de vingt mille Livres de penſion ſa vie durant, du Gouvernement d'Aire, & de la dignité de Lieutenant-Général. Auſſi a-t-il fait des prodiges; & jamais on n'a ſû profiter davantage des Mines, ni mieux exécuter des Fourneaux, qu'on l'a fait en cette rencontre. Mr. le Prince D'ORANGE s'étoit engagé à cette Entrepriſe pour de bonnes raiſons ſans doute; car, quoiqu'elle fut très-difficile à faire réüſſir dans toutes ſes circonſtances, il étoit néanmoins ſi néceſſaire pour ſa gloire qu'il s'attachât à quelque choſe de grand; & ſes Armées nombreuſes & floriſſantes demandoient avec tant d'impatience à ſe ſignaler, qu'il ne pouvoit pas avec honneur paſſer cette Campagne ſur la défenſive. Il a donc cru que le meilleur moien d'acquérir une haute réputation étoit d'attaquer une place extraordinairement forte, & munie d'hommes & de vivres autant qu'il le falloit pour une vigoureuſe réſiſtance. S'y étant engagé, il n'eſt pas croiable combien il s'eſt appliqué à la faire reüſſir; & on doit confeſſer qu'il s'eſt expoſé à toutes ſortes de dangers, Lett. XXIX. à Mr. Minutoli.

. . . . . *Nec tela, nec ullas*
Vitaviſſe vices Danaûm, & ſi Fata fuiſſent
Ut caderet, meruiſſe manu (3):

& c'étoit fait de Maſtricht, ſi Mr. DE SCHOMBERG ne s'en fût approché avec une Armée de quarante mille hommes, auſſi forte, par conſéquent, que celle qui étoit dans les Lignes après la jonction du Comte DE WALDECK, & du Duc DE VILLA-HERMOSA. Il a témoigné une grande conduite dans la levée du Siege; & au lieu qu'en pareilles rencontres pluſieurs Généraux ſe dépitent contre leur fortune, & ne ſe ſoucient pas de perdre beaucoup, puiſqu'ils ſont contraints de renoncer à la gloire du bon ſuccès; ce Prince a voulu que ſa perte fut bornée à celle que la réſiſtance des aſſiégez lui a cauſée; & quant au reſte, il s'eſt retiré avec ordre, non pas vers la Hollande, mais du côté du Brabant Eſpagnol, pour être à portée d'empêcher les progrès qu'on peut craindre d'une Armée qui a fait lever des ſieges, & qui eſt redoutable par elle-même. Pour le Canon, & les Munitions, que nos gens ont pris, il ne s'en faut prendre qu'à la Meuſe, qui s'eſt trouvée trop baſſe pour conduire diligemment les batteaux; car on avoit fait charger ſur ces batteaux-là l'Artillerie, & les Bagages, avec toute la précaution néceſſaire pour les faire arriver à bon port, ſi la ſéchereſſe de l'été ne s'y fût oppoſée.

Notre Armée d'Allemagne n'a pas eu le même ſuccès que celle de Flandres; car tous les grands préparatifs de Mr. DE LUXEMBOURG, ſes Machines, ſes Radeaux, ſes Brûlôts, s'en ſont allez en fumée; & tout entreprenant qu'il a toujours été, il n'a pas oſé attaquer le Prince CHARLES. Cependant il avoit plus de trente-cinq mille hommes, qui alloient comme à une victoire aſſurée au ſecours de Philipsbourg. Cette grande confiance a été rabbatuë. Nous verrons ſi la fin de la Campagne leur ſera plus heureuſe, & quel ſera le ſuccès de leur paſſage dans le Brisgaw. Nous avons ſu déjà que ce mouvement a obligé le Prince CHARLES de ſortir de ſes retranchemens; ſi bien que Philipsbourg s'en trouve moins preſſé, & que l'Armée des Cercles, qui en fait le Siége, ne pourra pas être ſi ſouvent rafraîchie de l'Infanterie Impériale, qu'elle l'a été juſques ici. Si le nouveau ſecours de Troupes de Lunebourg, & de Munſter, qui vient en Flandres, permettoit de faire un gros détachement de l'Armée de Mr. DE SCHOMBERG, pour l'Armée de Mr. DE CREQUI vers le Duché de Deux-Ponts, on mettroit terriblement en peine les Allemans, & peut-être même qu'on jetteroit quelque ſecours dans Philipsbourg, dont la réſiſtance eſt beaucoup plus grande que nous ne l'attendions nous-mêmes.

Si notre Flotte de Meſſine fait quelque choſe, com-

(3) *Æneïd. Lib. II, verſ.* 432.

Lett. XXIX. & XXX. a Mr. Minutoli.

comme il y a quelque apparence, les Eſpagnols pourroient bien ſe réſoudre à la Paix; mais, hélas! les malheurs de la Suede les conſolent amplement de toutes les diſgraces qu'ils eſſuient de la part de la France: car encore une Campagne, & voilà les Suedois chaſſez honteuſement, & confinez dans les ſolitudes de la Lapponie; après quoi, toute l'Allemagne fondant ſur nous, ſans aucune diſtraction de forces, ils ſe promettent des merveilles, en quoi ils ne ſont pas de malhabiles gens.

Je ne puis vous donner aucunes nouvelles de la République des Lettres; car je ne ſuis pas en Païs pour cela. Tout à vous.

LETTRE XXX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 4. d'Octobre, 1676.

Lett. XXX. a Mr. Minutoli.

VOtre belle Lettre du 6. de Septembre, mon très-cher Monſieur, me fut renduë le 23. du même mois à notre ſtile, huit jours après le départ de Mr. Perou, pour aller étudier dans votre célèbre Académie. Il eſt chargé d'une aſſez longue Lettre pour vous; & comme le ſéjour qu'il fera à Paris, me permet de lui faire tenir encore celle-ci, vous en recevrez deux tout à la fois; à quoi j'ajoûte la Copie d'une Lettre Burleſque qui m'eſt tombée entre les mains, ſur la levée du Siege de Maſtricht, & un exemplaire des *Theſes* que j'ai fait ſoutenir depuis peu de jours. La circonſtance du Voiage de Mr. Perou me diſpenſe de vous faire la deſcription de notre Académie. Vous l'apprendrez de lui bouche à bouche. Si vous en deſirez davantage après cela, je tâcherai de vous ſatisfaire. Je vous ſuis ſenſiblement obligé des particularitez que vous m'envoiez, tant de votre Académie, que de celle de Die; & quand il vous plaira de me tenir votre promeſſe touchant le tableau de celle de Lauſanne, que notre excellent Ami, Mr. Constant, vous a envoié, vous me ferez un très-beau régal. Si vous pouviez joindre au gros Paquet de Mr. Basnage, les *Theſes* de Mr. Bandol, je vous ferois volontiers cette priere; car je ſerois bien aiſe de connoître la maniere de philoſopher d'un chacun.

Je ne comprends pas pourquoi Mr. Charles de Chatelleraut eſt à Géneve; & je crains fort qu'il n'ait eu des affaires fâcheuſes. C'eſt un homme de mérite, & qui a été diverſes fois propoſé pour Charenton. Son graſſeiement ne lui eſt pas déſavantageux, parce qu'il adoucit l'Accent Gaſcon, (vous ſavez qu'il eſt de Montauban,) qui, ſans cela, choqueroit ceux qui n'y ſont pas accoutumez.

J'ai envoié à Mr. Basnage tout votre Latin & votre Italien; & je n'avois garde de le fruſtrer de ces agréables curioſitez. Il y a aſſez longtems que je n'ai reçu de ſes nouvelles, dont la raiſon eſt qu'il a de l'occupation extraordinairement depuis ſa réception. Je regarde avec plaiſir le nouveau luſtre qu'acquiert votre Académie du côté de l'Art Oratoire; & je m'en réjouïs, d'autant plus, que je ſai que toute la gloire vous en eſt dûë. Je n'ai rien lû de mieux tourné que votre compliment Latin à l'Orateur Bernois. L'eſprit délicat, la pure Latinité, & l'érudition y paroiſſent comme à l'envi, auſſi-bien que dans les vers pour l'incomparable Ruyter. Je me ſens incapable de loüer dignement toutes ces Piéces-là; ainſi je me ſervirai de de l'excuſe générale, *de iis ſatius eſt ſilere, quàm parùm dicere.* Il y a quelques mots dans les Vers Italiens que je n'entends pas, ce qui peut-être en fait toute la pointe: néanmoins je ne laiſſe pas d'entrevoir qu'il y a des traits de Satyre aſſez piquans. C'eſt une Année favorable pour les faiſeurs de Paſquinades; car la conjoncture des Conclaves, & des brigues, que les diverſes Factions nouent & dénouent, leur fournit cent ſujets de Satyre. J'en reviens-là, que je ne ſaurois jamais vous bien remercier de la peine que vous vous donnez de me fournir tout à la fois tant de choſes belles & divertiſſantes. Vous appellez cela une *Bigarrure*; & il eſt vrai qu'il y entre tant de fleurs de différentes eſpéces, & tant de fruits de couleur vermeille, marque de leur maturité, que cela fait une nuance, & comme une perſpective la mieux entenduë du monde:

Hic ver purpureum: varios hic flumina circum
Fundit humus flores (1).

Je viens de m'entretenir avec un Ami de Desprè'aux, & il m'a appris que ce fameux Satyrique fera imprimer cet hiver deux nouveaux Chants de ſon *Lutrin*, une *Epitre au Roi*, & une autre au *Marquis* de Seignelai, où il dit pluſieurs choſes de la nature de la Vérité, à l'occaſion de laquelle il avouë ingénument les méchantes Céſures que Mr. Des Marets lui a reprochées; mais il fait cela ſi adroitement, qu'il ne laiſſe pas de ſe loüer, & de ſe moquer de ſes Cenſeurs. Outre cela, il fera imprimer deux *Lettres* à Mr. de Vivonne, d'un ſtile imité de Balzac & de Voiture, ſur les Victoires de Sicile, & un *Dialogue* ſur les Poëmes Latins, où il prétend faire voir qu'il eſt impoſſible dans ces Siecles d'écrire bien en Latin, & ſur tout des vers; parce que le *je ne ſai quoi* des Langues, qui fait qu'on auroit ſifflé à Rome un *Conſcripti Patres*, nous eſt ſi inconnu, que nous mettons indifféremment un Adjectif devant un Subſtantif, ſans nous appercevoir d'aucune incongruité

(1) Virgilius, *Eclog. IX, verſ.* 40.

Digitized by Google

té (2). Il a fait ce Traité à l'occaſion de Mr. DE SANTEUIL, fameux Poëte Latin, qui aiant fait le *Tombeau du P.* COSSART, Régent de Rhétorique, au College de Clermont, & l'aiant intitulé, *Le Deſeſpoir de la Langue Françoiſe*, s'eſt attiré tous les partiſans de notre Langue. J'ai lû la Défenſe du *Tumulus P.* COSSARTII, & ai été charmé des Vers qu'on en citoit de tems en tems. Celui qui l'a critiqué a pris un air goguenard, pour le mieux tourner en ridicule; mais je n'ai point vû encore ni le Poëme même, ni la Critique (3).

Mr. DE RACINE travaille à la Tragédie d'*Hippolyte*, dont on attend un grand ſuccès. J'ai lû ces jours paſſez les Amours du Roi d'Angleterre & de la Caſtelmaine, ſous le nom des *Amours du Roi de Tamaran*. C'eſt un fort joli petit Ouvrage, bien écrit, & contenant des Avantures bien tournées; mais qui ne donnent pas une haute idée du Prince (4).

J'avois plus de raiſon que je ne penſois dans ma Lettre précédente de vous dire que Philipsbourg n'étoit plus ſi preſſé; car la Capitulation étoit concluë; & un moment après avoir donné ma depêche à Mr. PEROU, un Courier en apporta la nouvelle.

Nous avons eu Meſſieurs FABRY dans notre voiſinage ces jours paſſez, à cauſe du Siege de Bouillon. Ce Château, qui eſt très-fort, & de ſituation, & de ſtructure, n'a tenu qu'environ vingt-quatre heures. Il ſe rendit le dernier Septembre, à huit heures du ſoir. Vous en aurez ſû le détail, puiſque le Sr. ORY, qui prit la peine de m'apporter une Lettre que Mr. FABRY, le Lieutenant, me fit l'honneur de m'écrire du Camp devant Bouillon, m'apprit qu'on vous avoit écrit auſſi en même tems. Je fus aſſez malheureux pour ne pouvoir pas joindre ces Meſſieurs dans leur quartier, lorſque j'allai me promener à Bouillon, pour voir ce Siege; & c'étoit Mécredi dernier 30. de Septembre. Deux jours après, Mr. FABRY étant venu ici, & étant venu deux fois à mon Logis, trouva que j'étois aſſez malheureux pour n'y être pas, aiant été engagé à une Promenade qui dura juſqu'à la *fermeture* des portes. J'eſpérois de me récompenſer aujourd'hui Dimanche 4. Octobre, parce que ces Meſſieurs avoient dit qu'ils viendroient faire la Cêne dans cette Egliſe. Puiſqu'ils ne ſont pas venus, il faut qu'ils ſe ſoient mis en marche, & apparemment, c'eſt pour retourner en Lorraine.

Je reçus enfin hier des nouvelles de Mrs. LEGER, & PICTET. Il ont été ſe promener par toute la Hollande, & même à Anvers, dont la beauté leur a paru ſinguliere. Mr. DE ROCOLLES eſt à Leide avec ſa Femme, & il y eſt en aſſez méchante poſture. Il veut faire des *Colleges Juridiques*; mais je lui ai ouï dire qu'il ne ſavoit que le Droit Canon: or en Hollande, où les Matieres Bénéficiales ne ſont pas fort en queſtion, je ne voi pas qu'on doive par trop s'empreſſer après le Décret de GRATIAN. Mr. BASNAGE doit recevoir l'Impoſition des Mains l'11 du courant. Son Frere devoit aller à Geneve, où il n'aura pas manqué de vous faire ſa cour. Il a beaucoup de ſcience & de pénétration. Je ſuis tout à vous, mon cher Monſieur.

LETT. XXX. & XXXI. A Mr. MINUTOLI.

LETTRE XXXI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 29. d'Août, 1677.

LETT. XXXI. A Mr. MINUTOLI.

JE n'ai pu faire réponſe autrement que par un Billet à votre belle Lettre du premier d'Avril, mon très-cher Monſieur, à cauſe des fatigantes occupations où m'ont engagé, pendant ces deux années, la multitude d'exercices qu'il m'a fallu faire à mes Ecoliers, & la compoſition d'un *Cours*. Me voici, par la grace de Dieu, délivré de cette fâcheuſe corvée. J'ai achevé mon Cours; mes *Theſes* pour les Maîtres-ès-Arts ſont ſoûtenuës. Enfin je ſuis dans les Vacances. La prémiere choſe qui m'eſt venuë dans l'eſprit, a été de vous écrire, mon cher Monſieur, & de vous avertir que je m'en vais vous accabler de Lettres, qui vous feront peut-être préſenter un Placet à Meſſieurs nos Curateurs, tendant à m'obliger de recommencer un autre Cours, *à capite ad calcem*, tant pour la compoſition, que pour le *Dictat*.

Notre cher Mr. BASNAGE m'a communiqué les Vers Latins & François, dont vous avez honoré la Mémoire de Mr. ROSET. Ils ſont très-beaux & ingenieux, ſelon votre louable coûtume.

(2) Mr. Deſpréaux n'a pas jugé à propos de publier ce *Dialogue*: il a craint de s'attirer ſur les bras les Poëtes Latins de ſon tems, dont quelques-uns étoient ſes Amis. Voyez les Remarques ſur la *Préface* de ſes *Ouvrages*, pour l'édition de 1674, in 4.

(3) Mr. de Santeul fit un Poëme à la louange du Pere Coſſart, mort en 1674, ſous le titre de *Gabrielis Coſſartii, Societatis Jeſu, Tumulus*. Un Anonyme critiqua cette Piéce; & elle fut défenduë par un autre Anonyme, dans un écrit intitulé: *Réponſe à la Lettre ſur un nouveau Poëme Latin de J. Bapt. Santeuil, intitulé* GABR. COSSARTII TUMULUS. Paris 1675, in 12. C'eſt la *Défenſe* dont parle ici Mr. Bayle. Mr. de Santeul avoit *intitulé* ſon Poëme, *le Deſeſpoir de la Langue Françoiſe*.

(4) Cet Ouvrage eſt intitulé: *Hattigé, ou les Amours du Roi de Tamaran*. Cologne (Londres) 1676. Le Sieur de St. Bremont, qui en eſt l'Auteur, le dédia au Comte de Saint Albans. Il a donné pluſieurs autres Ouvrages de la même eſpece, & les a dédiez à des perſonnes de qualité en Angleterre, où il étoit alors. Par exemple, la même année, il publia *la Princeſſe de Montferrat: Nouvelle contenant ſon Hiſtoire & les Amours du Comte de Saluces*; dédiée au Comte de Plimouth. En 1677, *le Galant Eſcroc, ou le faux Comte de Brion: Avantures d'Original*; dédié au Comte de Mulgrave: *le Triomphe de l'Amour ſur le Deſtin*; dédié au Comte de Middleſex: *l'Heureux Eſclave: Nouvelle*; dédié au Comte d'Offory. En 1678, *le double Cocu: Hiſtoire du Tems*; dédié au Comte de Pembroke & de Montgommeri: &c.

Digitized by Google

LETT. XXXI. A Mr. MUTOLI.

me. Vous m'avez fait un ſingulier plaiſir de me circonſtancier l'Avanture de Mr. le *Burggrave*. Ces traits de hardieſſe ſentent ſon cœur ferme & intrépide; ce qui eſt néceſſaire dans les grandes Maiſons, où l'exercice des armes, & la recherche des occaſions belliqueuſes, eſt indiſpenſable. Je ne ſai quelles auront été les ſuites du fâcheux démêlé, qui donna occaſion à la ſaillie de notre jeune Gentilhomme: ſi vous les jugez dignes de remarque, vous m'obligerez beaucoup de me les faire ſavoir. Je n'ai appris qu'en deux mots la cérémonie de vos Promotions; le Sr. PEROU s'étant contenté de me marquer qu'on vous avoit ouï dire des choſes très-doctes & très-curieuſes concernant le mois de Mai. J'en attens une plus ample Relation par votre moien; & ſi je connoiſſois un Copiſte, je lui païerois bien ſa peine, s'il pouvoit me procurer une copie de vos deux doctes Harangues ſur cette belle matiere.

Nous avons vû toute cette Frontiere dans la conſternation. Il y avoit long tems que toute l'Europe étoit imbuë des Armemens formidables de l'Empire. Les Gazettes des Ennemis publioient en toutes Langues que l'Armée du Prince DE LORRAINE étoit de plus de ſoixante mille combattans; qu'ils avoient juré la perte de la France; qu'ils vouloient prendre des quartiers d'hiver aux portes de Paris, & porter par tout l'horreur & la déſolation. Toutes ces menaces avoient produit une extréme crainte; de ſorte que toutes les campagnes ont été abandonnées, bourgs, châteaux, & villages. Chacun s'étoit ſauvé dans les Places fortes, avec ſes meubles. Enfin les Ennemis arriverent à Mouſon le 2. du courant, & n'y trouvant perſonne, firent paſſer quelques Eſcadrons à gué, & dreſſer des ponts. On s'imaginoit que toute leur Armée paſſeroit la Meuſe; mais ils n'ont eu garde; ils ont ſéjourné à Mouſon, juſques au 14, s'étendant juſques à deux petites lieuës de Sedan, & ont beaucoup ſouffert, tant à cauſe des pluies qui rendoient le blé, aſſez verd de lui-même encore, mal propre à ſouffrir la meule, que parce que l'Armée de Mr. DE CREQUI, les Païſans, & les partis de nos places, en tuoient beaucoup: ce qui fit faire défenſe de s'éloigner du Camp. Enfin ils ſont retournez dans le Luxembourg, ſans avoir rien entrepris, ſans avoir même oſé faire des courſes en Champagne; quoiqu'ils euſſent des guez & des ponts ſur la Meuſe, autant qu'ils en vouloient. Toutes leurs proueſſes conſiſtent à avoir brûlé quinze ou ſeize villages autour de Mouſon, & de Carignan. Par bonheur pour eux, Mr. DE CREQUI, qui ſouhaitoit paſſionnément qu'ils paſſaſſent en Champagne, & qui pour les y engager, ne gardoit aucun poſte de l'autre côté de la riviere, reçut ordre de la Cour de paſſer du côté de France, dont il enrageoit; car il les attendoit au décamper; & s'étoit poſté ſi avantageuſement, qu'ils n'auroient ſû faire aucun mouvement, ſans que notre Armée fût tombée ſur eux. Alors, voiant la riviere entre eux & Mr. DE CREQUI, ils décamperent tout à leur aiſe, & nos païſans & campagnards retournerent chacun chez ſoi. Les menaces & les préparatifs du côté de Flandres n'ont pas été moindres; cependant cela n'a abouti qu'à faire des Lignes de Circonvallation, & à les abandonner tout auſſi tôt.

Il y a peu de jours qu'un Mylord Anglois, paſſant de l'Armée de Mr. DE CREQUI à celle de Mr. DE LUXEMBOURG, pour ſaluer le Duc DE MONTMOUTH, diſoit ici *pis que pendre* des Alliez. Il diſoit que Mr. le Prince D'ORANGE pouvoit ſe vanter d'une choſe qu'autre que lui n'avoit peut-être jamais pû dire; c'eſt qu'*il n'y a point de Général, qui à ſon âge ait levé plus de Sieges, ni perdu plus de Batailles que lui.* Il ajoûtoit que les Armées Ennemies ſongeoient déjà aux Quartiers d'hiver, & avoient envoié leurs Commiſſaires des Vivres, pour remplir les Magazins; mais qu'il ne voioit que deux perſonnes qui puſſent s'en promettre de bons, ſavoir Mr. le Prince D'ORANGE à la Haie, & le Prince CHARLES à Vienne; que pour l'Armée de l'Empereur, elle courroit riſque d'en avoir de méchans, parce que l'Empereur veut conſerver ſon païs, & que les Cercles ſont réſolus de ne point ſe ruiner tous les hivers, pour des Troupes, qui ne font rien l'été, que des Conquêtes de Gazette, ou plûtôt en idée.

Avec tout cela, il faut faire juſtice aux Généraux des Confédérez: ils ne manquent ni de zéle, ni de prudence, ni de conduite: le mal pour eux eſt de n'avoir pas des Armées auſſi fortes qu'ils les publient. Car après tout, pourquoi s'étonner que le Prince DE LORRAINE n'ait formé aucun Siege, lui qui n'avoit qu'environ quarante mille hommes, & qui ſe voioit obſédé d'une Armée de trente-cinq mille hommes effectifs, les meilleures Troupes du monde, ſous les ordres de Mr. DE CREQUI, dont l'activité eſt extrême, & qui ne leur a laiſſé faire aucune fauſſe démarche impunément? Pourquoi s'étonner que Mr. le Prince D'ORANGE ait levé le Siege de Charleroi, puiſque non ſeulement il attaquoit une Place très-forte, dont la Garniſon étoit nombreuſe & animée du courage d'un Gouverneur, qui eſt un foudre de guerre; mais qu'il faiſoit cela en préſence d'une Armée, qui après avoir ruiné tous ſes Convois, l'auroit forcée dans ſes Lignes; étant auſſi nombreuſe que la ſienne. On eſt très-fâché à la Cour de la levée de ce Siege, car on eſperoit qu'il s'y acharneroit, & qu'il y perdroit la meilleure partie de ſes Troupes. S'il y a dequoi s'étonner, c'eſt que le Roi de France ſeul, après avoir fait trois ſiéges au cœur de l'hiver, pris autant de Places, donné une Bataille, mis de bonnes Garniſons en une infinité de places, mette des Armées en campagne, ſi grandes qu'il eſt impoſſible de rien entreprendre en leur préſence. C'eſt ce que le Prince DE LORRAINE avoua qui le paſſoit, au Capitaine des Gardes de Mr. DE CREQUI, qui étoit paſſé dans ſon Camp, pour porter au Marquis DE GRANA une épée de quinze cens Louïs, dont Mr. le Duc lui faiſoit préſent.

On dit qu'il y a beaucoup d'apparence que la Paix ſe fera, & que les Ennemis voudront prévenir les coups que le Roi leur livre dès le printems, puis qu'auſſi bien, ils ne peuvent pas les réparer l'été. Or, il eſt ſûr que le Roi commence déjà ſes Magazins pour le mois de Mars prochain, afin d'aller faire quelque ſiége d'importance, comme vous diriez Namur, Mons, &c. Mr. le Prince D'ORANGE a pris Binch pour la troiſieme fois; ce qui n'étoit pas fort difficile.

Voici des Vers ſur quelques Fontaines de Paris (1).

(1) Ces Vers Latins ſont de Mr. de Santeul.

Sur

Digitized by Google

Sur la Pompe du Pont Notre-Dame.

Sequana cùm primùm Regina allabitur Urbi,
Turbat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amare loci cursum oblivisceiur, ancipe
Quò fluat, & dulces nescit in urbe moras.
Hinc vastos implens fluctu subeuntia canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.

Pour la Fontaine du College des quatre Nations, vis-à-vis le Louvre.

Sequanides flebant imo sub gurgite Nymphæ,
Cùm premerent dorsa pigra frementa rates:
Ingentem Luparam nec jam ulpellare pudebat,
Mirandum Augusti Regis & Artis opus (2).
Hæc obstrepit, Rex ipse vocat, succedite Nymphæ,
Hîc Lupara adverso littore tuta patet.

Imitation de ces derniers Vers (3).

C'eſt trop gemir, Nymphes de Seine,
Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laiſſoient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant dont Paris s'embellit,
Dont la France s'énorgueillit.
Par une route aiſée, auſſi bien qu'imprévûe,
Plus haut que le rivage un Roi vous fait monter.
Qu'avez-vous plus à ſouhaiter?
Nymphes, ouvrez les yeux; tout le Louvre eſt en vûe.

LETT. XXXI. & XXXII. à Mr. MINUTOLI.

Mr. JURIEU vient de faire imprimer un Traité de la Juriſdiction Eccléſiaſtique (4), qui eſt très-original ſur une matiere cent fois rebattuë. J'ai lû un Traité des *Intrigues de la Cour de Rome* ſous le dernier Regne, où on mal traite fort le Cardinal ALTIERI (5). J'ai ouï dire que votre Mr. LETI veut faire l'Hiſtoire du *Népotiſme* de ce Cardinal. Nous avions vû auparavant une *Idée du Conclave*, qui eſt une petite Satyre fort agréable contre l'Eſprit de la Cour de Rome (6). Le Livre de Mr. HUET, Sous Précepteur de Mr. le Dauphin, de la Vérité de la Religion Chrétienne (7), eſt fort nouveau, & je l'ai ouï fort eſtimer, beaucoup plus que celui que le Marquis DE PIANEZZE a compoſé ſous le même titre, & que le P. BOUHOURS a traduit d'Italien en François. Je ne ſai ſi vous avez vû un Livre de Mr. DE WICQUEFORT, intitulé *Mémoire des Ambaſſadeurs* (8). Il prétend juſtifier ſa conduite, & allegue pour cela quantité de faits fort curieux & inſtructifs. Je ſuis tout à vous. Ecrivez-moi au plûtôt.

LETTRE XXXII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 15. de Décembre 1678.

LETT. XXXII. à Mr. MINUTOLI.

MR. BASNAGE m'a fait part, mon cher Monſieur, des nouvelles que vous lui avez communiquées, ce qui a diminué le chagrin où j'étois d'en être privé. Mais en même tems, j'ai ſenti un extrême regret de n'avoir pas ouï le ſavant Diſcours que vous avez prononcé ſur le Monument qui a été trouvé dans le Rhône. La matiere eſt ſi peu battuë, qu'il faut être

Mr.

(2) Dans l'édition des *Poeſies de Mr. de Santeul*, faite à Paris en 1698, Tom. I. pag. 344, ce Vers eſt changé de cette maniere:

Tarpeii tedet cui domus alta Jovis.

(3) Le grand Corneille eſt Auteur de cette *Imitation*. Il en a auſſi fait une des Vers ſur la Pompe du Pont Notre-Dame. On la trouvera avec d'autres Imitations ou Traductions Françoiſes de ces deux Pieces, dans l'édition des *Poeſies* de Mr. de Santeul que je viens de marquer pag. 344, 345.

(4) Voici le titre entier de cet Ouvrage de Mr. Jurieu, qui étoit alors Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Sedan: *Traité de la Puiſſance de l'Egliſe, dans lequel on découvre la ſource de cette Puiſſance, & de quelle maniere elle ſe répand ſur les ſujets dans leſquels elle eſt; on traite de l'autorité des Synodes, & par occaſion on répond aux difficultez que Mr. l'Evêque de Condom, & le P. Maimbourg, forment contre les Reformez, ſur l'autorité qu'ils donnent à leurs Synodes. Divisé en diverſes Lettres écrites à M.... D. à l'occaſion de ſes Ecrits contre la Juriſdiction Eccléſiaſtique.* Queuilly 1677, in 12. Dans ce Traité Mr. Jurieu en veut principalement à Mr. Louis du Moulin, fils du fameux Pierre du Moulin, & frere de Charles du Moulin, Chanoine de Cantorbery. Louis du Moulin Docteur en Medécine s'établit en Angleterre. En 1648 le Parlement lui donna la Chaire de Profeſſeur en Hiſtoire à Oxford: mais on la lui ôta en 1660, après le rétabliſſement de Charles II. Il avoit pris le parti des Independans, & il a publié pluſieurs Ouvrages en Latin, François, & Anglois, contre la Juriſdiction Eccleſiaſtique. Il étoit Oncle maternel de Mr. Jurieu: & comme celui-ci le traita aſſez mal dans cet Ouvrage, il l'appelloit quelquefois en riant, *mon Neveu l'injurieux.* Il publia en 1676, *Fasciculus Epiſtolarum, Latinè & Gallicè*, &c: & c'eſt contre ce Livre que Mr. Jurieu écrivit ſon *Traité de la Puiſſance de l'Egliſe.* Mr. du Moulin le réfuta dans un Ouvrage intitulé: *La Tyrannie des Préjugez; ou Réflexions ſur le Fragment d'une Lettre de Mademoiſelle Marie du Moulin: Avec pluſieurs Eclairciſſemens, en forme d'Epitres, ſur La Puiſſance Eccléſiaſtique & l'Excommunication. Pour ſervir de Réponſe à Monſieur Jurieu.* Londres 1678, in 12.

(5) *Mémoires & Intrigues de la Cour de Rome, depuis l'année 1669. juſqu'en 1676.* Paris 1677. in 12.

(6) *Idée du Conclave preſent 1676. Ou le Pronoſtique du Pape futur; avec des Réflexions ſur la Cour de Rome durant le Siege vacant. Par un Abbé Romain.* Amſt. 1676, in 16.

(7) *Demonſtratio Evangelica.*

(8) Cet Ouvrage de Mr. de Wicquefort eſt intitulé, *Mémoires touchant les Ambaſſadeurs & les Miniſtres publics. Par L. M. P.* (c'eſt-à-dire, *par le Miniſtre priſonnier*). Cologne 1677, in 12. Mr. de Wicquefort étoit Reſident des Ducs de Brunswick Lunebourg &c, à la Haye; & en même tems Truſſateur de l'Etat, autrement, Secretaire Interprete des Etats Generaux pour les dépêches étrangeres. Il fut arrêté en 1676, & condamné à une priſon perpétuelle, pour avoir entretenu des correſpondances préjudiciables aux interêts de la République: mais il trouva moyen de s'échapper en 1679. Il compoſa ces *Mémoires* pendant ſa priſon, pour montrer que le traitement qu'on lui avoit fait, étoit contraire aux droits des gens, & aux privileges des Miniſtres publics. Un Wallon, nommé Gallandi, entreprit de réfuter cet Ouvrage; mais il y réüſſit fort mal. Sa Critique eſt intitulée, *Réflexions ſur les Mémoires pour les Ambaſſadeurs, & Réponſe au Miniſtre Priſonnier: avec d'exemples curieux & d'importantes recherches.* Villefranche 1677, in 12.

Digitized by Google

Lett. XXXII. & XXXIII. à Mr. Minutoli.

Mr. MINUTOLI pour s'en tirer avec la gloire que vous avez fait. De grace, mon cher Monſieur, faites-moi faire une Copie de votre Diſſertation; je païerai le Copiſte tout ce qu'il voudra. Je ſuis bien aiſe de la reconvaleſcence de Mr. LETI; car c'eſt une Perſonne qui fait beaucoup d'honneur à ſa Patrie & à votre République, qui ſont l'une & l'autre, & la mere, & la retraite des beaux Eſprits. Je veux avoir ſon *Italia Regnante*, (*) & ſon *Viaggio della Corte di Roma*; (†) & au prémier jour, je vous ferai tenir de l'argent, & une Adreſſe pour m'envoier un Paquet de ces Livres-là & de quelques autres.

Mandez-moi quel Ouvrage vous avez prêt à mettre ſous la preſſe; à quel autre vous travaillez préſentement; & ainſi du reſte. Pour moi, je ne puis ni étudier, ni compoſer; & quoique j'aie fort travaillé depuis que je ſuis ici, je puis dire que je n'ai rien fait. La Compoſition & la Correction de mon *Cours*, mes Leçons publiques & particulieres, me dérobent tout mon tems. Le *Gloſſarium* de Mr. DU CANGE (1) eſt un Ouvrage fort curieux. Tout à vous, mon cher Monſieur.

P. S. J'ai vu une eſpece de Roman, intitulé *Mémoires de Hollande*, qui tourne bien en ridicule Mr. DE ZUYLICHEM, que BALZAC a tant loué. La ſcene du Roman eſt à Amſterdam; le tems, l'année que le Prince D'ORANGE avoit aſſiegé cette Ville; l'Heroïne eſt une Juifve, qui ſe fit Chrétienne. La Critique de la Princeſſe de Clêves m'a plû infiniment, & la *Princeſſe de Clêves* auſſi. On imprime une Réponſe a la Critique (2).

LETTRE XXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 26. de Mai 1679.

Lett. XXXIII. à Mr. Minutoli.

J'Ai appris, mon cher Monſieur, par notre cher Mr. BASNAGE, que l'on vous entendoit prêcher à Saint Pierre depuis quelque tems; & cette nouvelle m'a extrémement réjoui; car enfin, un homme dont les talens pour la Chaire ſont ſi rares; qui a tant fait admirer ſon éloquence; & qui ſoûtenoit la grandeur de la doctrine de l'Evangile avec tant d'eſprit & d'imagination, ne devoit point paſſer le plus beau de ſon tems hors de ce bel emploi; & c'étoit envier au public un tréſor qui peut couler abondamment, & enrichir la Patrie & les Païs étrangers, que de lui former des digues qui arrêtaſſent la courſe. Je ſuis ſûr que ce ſera un nouvel attrait pour les Propoſans, & que déſormais ils iront dans votre floriſſante Académie, auſſi-bien pour y apprendre à bien prêcher, que pour y devenir bons Théologiens.

En attendant que je puiſſe vous envoier quelque curieuſes nouveautez de Paris, où j'eſpere aller paſſer l'Automne, voici ce que je ſai touchant la République des Lettres. J'ai lû un Livre in 12, imprimé à Amſterdam, chez Jacob Smith, l'an 1678, intitulé *Traité des Cérémonies ſuperſtitieuſes des Juifs, tant Anciens, que Modernes*, qui eſt bien le plus rempli de Doctrines impies que j'aie jamais lû. Jamais je n'ai vû traiter l'Ecriture Sainte ſi cavalierement. L'Auteur avance, ſans détour, que tous les Livres du Vieux Teſtament, juſques aux Paralipomenes excluſivement, ſont un Ramas d'Hiſtoires, qu'ESDRAS avoit compilé de divers endroits, à deſſein de compoſer un juſte Syſtême de l'Hiſtoire de ſa Nation; qu'il prenoit deçà, delà, des Mémoires, & ſouvent de différens Auteurs, qui n'étoient d'accord, ni quant au tems, ni quant au motif des faits, & qu'un jour, s'il eût vécu, il eût choiſi parmi ces Mémoires ce qu'il eût trouvé de plus vrai-ſemblable, & en eût fait un Corps d'Hiſtoire exact & bien ſuivi; que la mort l'aiant prévenu, on trouva parmi ces papiers des Compilations indigeſtes & mal en ordre, dont on bâtit divers Livres, qui s'appellent les uns *le Livre de* JOSUE', les autres l'*Exode*, &c; & que c'eſt la raiſon du peu de juſteſſe qu'il y a, à ce qu'il prétend, dans la narration des faits, & des contradictions, qui exercent ſi fort les Théologiens. Ce qu'il dit ſur la fin, que le Prince eſt le Souverain Maître de la Religion, me feroit penſer que l'Auteur eſt le fameux SPINOSA, qui a compoſé de ſemblables penſées ſon *Tractatus Theologico politicus* (1).

Mr.

(*) *Ouero Deſcrittione della State preſente di tutti Principi & Republiche d'Italia: in Geneva* 1676. *in* 12. 4. *vol.* Le Tome troiſieme contient un detail curieux des Savans d'Italie, qui étoient alors vivans, & des Académies de ce Païs-là.

(†) Imprimé à Beſançon ou plutôt à Geneve en 1676. in 12. 3. vol.

(1) *Gloſſarium ad Scriptores media & infimæ Latinitatis*, &c.

(2) *La Princeſſe de Cleves* parut en 1678; & la même année le Pere Bouhours publia une Critique de cet Ouvrage, ſous le titre de *Lettres à Madame la Marquiſe de *** ſur le ſujet de la Princeſſe de Cleves*. Mr. Barbier Daucourt, Auteur des *Sentimens de Cléante ſur les Entretiens d'Ariſte & d'Eugene* du Pere Bouhours, réfuta cette Critique, dans un Livre intitulé, *Converſations ſur la Critique de la Princeſſe de Cleves*, Paris 1679. in 12.

(1) Le *Traité des Cérémonies ſuperſtitieuſes des Juifs* &c, qui parut en 1678, n'eſt en effet, qu'une Traduction du *Tractatus Theologico Politicus* de Spinoza, faite par le Sieur de St. Glain, Angevin, Capitaine au ſervice de Meſſieurs les Etats, & qui a enſuite travaillé a la *Gazette d'Amſterdam*. Il avoit été aélé Proteſtant, mais dés qu'il eut connu Spinoſa, il devint un de ſes Diſciples, & de ſes plus grands admirateurs. D'abord, il intitula la Traduction, *la Clef du Sanctuaire*: mais ce Titre aiant fait beaucoup de bruit, on craignit qu'il ne préjudiciat au débit du Livre; & pour en faciliter le cours, on jugea à propos de le changer en celui de *Traité des Cérémonies ſuperſtitieuſes des Juifs, tant anciens que modernes*: & pour la même raiſon, on l'intitula enfin *Reflexions curieuſes d'un Eſprit déſintereſſé, ſur les matiéres les plus importantes au ſalut*.

Digitized by

Lett. XXXIII. à Mr. Minutoli.

Mr. l'Abbé FLE'CHIER vient de nous donner (2) la Vie du Grand Théodoſe. On l'eſtime fort, tant pour la belle élocution, que pour les beaux Evénemens dont elle donne le détail. Il y a pluſieurs bonnes plumes, qui, par l'ordre du Roi, compoſent la Vie des plus grands hommes des ſiecles paſſez, en faveur de Mr. le Dauphin, à qui l'on propoſe tout autant de grands Modeles que l'on peut. On m'a promis de me faire voir l'*Oraiſon Funebre* de feu Mr. le Premier Préſident DE LAMOIGNON, par le même Mr. FLE'CHIER. Vous ſavez, Monſieur, que c'eſt un maitre-homme en fait de Panégyriques. On travaille à Londres à une Edition de JOSEPHE, qui ſera accompagnée des Notes de feu Mr. PETIT, Profeſſeur à Nimes, dont la Veuve vendit au Chancelier HYDE les Ecrits de ſon Mari ſur cet Hiſtorien; deſquels enſuite le Chancelier fit préſent à l'Univerſité d'Oxford. Cette Edition pourra nuire à celle que Mr. LE MOINE prépare depuis ſi long-tems, & qui ſera le fruit de toutes ſes veilles. Néanmoins, comme Mr. LE MOINE a fait un travail bien different des Commentateurs ordinaires; car on dit qu'il explique à l'occaſion du texte de JOSEPHE, les plus difficiles Paſſages du Vieux Teſtament; il n'y a pas apparence que le deſſein des Anglois lui faſſe diſcontinuer le ſien (3). En attendant que ce grand Ouvrage ſoit prêt, il s'en va faire imprimer un Recueil de Pieces nouvelles, auxquelles il joindra une *Préface* d'EUTHYMIUS ſur les Pſeaumes, de laquelle Mr. VOSSIUS lui a fourni un ſupplément (4). La *Harangue* que Mr. LE MOINE prononça ſur le *Regne du Meſſie*, en quittant le Rectorat, a été imprimée, comme vous ſavez ſans doute.

Meſſieurs SPANHEIM, vos illuſtres Compatriotes, ſe ſignalent de mieux en mieux par leurs ſavans Ouvrages. On m'écrit que l'Ainé fait imprimer à Amſterdam un *Traité ſur les Sibylles* (5), pendant que Mr. VOSSIUS, Chanoine de Windſor, en fait imprimer un autre ſur le même ſujet à Oxford (6). Je croi qu'ils donneront ſur les doigts d'une étrange façon au Jeſuite CRASSET, qui a écrit depuis un an en çà contre Mr. BLONDEL, en faveur des Oracles attribuez aux Sibylles (7). On m'a parlé de pluſieurs doctes Diſſertations de Mr. SPANHEIM le Profeſſeur, comme de l'*Incrédulité des Juifs*, de *la Conviction des Athées*, du *Paſſage de* JOSEPHE *en faveur de* JESUS-CHRIST.

Un Avocat au Parlement de Paris, nommé FERRAND, a publié un Livre, qui eſt fort ſavant & fort curieux. Ce ſont des Conſidérations *ſur la Religion Chrétienne*, où il explique l'Oracle de JACOB de la tranſlation de l'autorité ſouveraine à l'avenement du *Scilo*, & les LXX. Semaines de DANIEL, d'une façon fort docte & fort ſolide (8). Il y a un Docteur de Sorbonne, nommé Mr. THIERS, qui paroît être du goût de feu Mr. DE LAUNOY, à l'égard de pluſieurs abus de l'Egliſe Romaine; bien qu'il ait écrit autrefois contre Mr. DE LAUNOY, ſur l'autorité de l'Argument négatif, c'eſt-à-dire, tiré du ſilence des Auteurs contemporains (9). Ce Mr. THIERS vient de compoſer un Ouvrage ſur la *Superſtition*, où il dit pluſieurs choſes qui n'ont pas plû aux Moines ni aux Bigots; & on craint qu'ils n'aient le crédit de le faire ſupprimer (10). Il avoit déja publié un Livre ſur l'*Expoſition du St. Sacrement*, où il paroiſſoit ne pas approuver qu'elle fût ſi fréquente; & un autre intitulé, l'*Avocat des Pauvres*, où il enſeigne aux Bénéficiers l'uſage qu'ils doivent faire de leur revenu; mais c'eſt *aperire ora non unquam credita Teucris* (11). Il eſt de Chartres, auſſi-bien que le célèbre Mr. NICOLE, Auteur du Livre de *la Perpétuité de la Foi* & des *Eſſais de Morale*.

Je vous ſupplie, Monſieur, d'aſſûrer de mes très-humbles reſpects Mrs. TURRETIN & BOURLAMACHI, & de ſavoir de Mrs. LEGER & PICTET, que je ſalue de tout mon cœur, s'ils ont reçu les Lettres que j'eus l'honneur de leur écrire au mois de Janvier dernier. J'y donnois une petite Commiſſion à Mr. LEGER. La pauvre Mademoiſelle FALQUR méritoit une plus longue & plus heureuſe vie, & j'ai été bien affligé de ſa mort. Continuez-moi, mon très-cher Monſieur, l'honneur de votre amitié, puiſque je la regarde comme le plus précieux treſor que je puiſſe poſſéder. Donnez-moi de vos nouvelles ſouvent. Je ſuis tout à vous.

Pour nouvelles d'Etat, je n'en ſai point. Nous avons ici Mr. DE CREQUI, & trois Lieutenans Généraux, qui diſent qu'ils ne ſavent rien de ce qu'on veut faire d'eux. Le ſecret eſt à la mode.

ſalut, tant public que particulier. Je tiens ces particularitez de Mr. Morelli, dont j'ai parlé dans une Remarque ſur les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, Tom. V. pag. 274, 275, de l'édit. d'Amſt. 1726. Il avoit connu particulierement le Sr. de St. Glain.

(2) *Hiſtoire de Théodoſe le Grand pour Monſeigneur le Dauphin*, Paris 1674, in 4.

(3) Pluſieurs Savans ont entrepris de donner une édition de Joſephe, ſans avoir pû exécuter ce deſſein. Mr. Bernard, Profeſſeur en Aſtronomie à Oxford, qui avoit entre les mains ce que Meſſieurs Petit & Boſius avoient préparé dans cette vûë, travailla ſur un plan ſi vaſte, ſi défectueux, & ſi mal entendu, que les Curateurs de l'Univerſité ne purent l'approuver, & tâcherent d'engager ce Docteur à le réformer: mais il s'obſtina à n'y vouloir rien changer; & comme cet Ouvrage s'imprimoit aux dépens de l'Univerſité, on diſcontinua de fournir aux frais de l'impreſſion, qui fut par là arrêtée. Le Docteur Bernard mourut en 1696; & en 1702, on publia ce qui avoit été imprimé, & qui contient les quatre premiers Livres & une partie du cinquiéme des *Antiquitez Judaïques*, & le premier Livre & une partie du ſecond de la *Guerre des Juifs*. Mr. le Moine avoit travaillé pendant pluſieurs années à corriger & à expliquer cet Auteur, & il ſe plaignit que les Anglois vinſſent lui enlever la gloire de le donner au public. Cependant, après ſa mort, en 1698, on n'a rien trouvé ſur ce ſujet dans ſes Papiers: ſoit que cet Ouvrage ait été volé, ou qu'il ne fût pas ſi avancé qu'il le publioit.

(4) Mr. le Moine donna ce Recueil en 1685, ſous le titre de *Varia Sacra*, &c.

(5) Mr. le Baron de Spanheim n'a rien publié ſur les *Sibylles*. Voyez ſon *Eloge* dans la *Bibliothéque Choiſie* de Mr. le Clerc, Tom. XXII. pag. 174, *& ſuiv.*

(6) Le Traité de Voſſius ſur les Oracles des Sibylles, avoit paru dès l'année 1672.

(7) *Diſſertation ſur les Oracles des Sibylles*, Paris 1678, in 12.

(8) *Réflexions ſur la Réligion Chrétienne, contenant les Prophéties de Jacob & de Daniel ſur la venuë du Meſſie, avec quatre Diſcours, le 1. du Sinat des Juifs; le 2. des Proſélytes; le 3. des Paraphraſes Chaldaïques; & le 4. de l'Année des Juifs.* Paris 1679. 2. voll. in 12.

(9) Voyez le *Journal des Savans* du 16. Mars 1665.

(10) *Traité des Superſtitions ſelon l'Ecriture Sainte, les Decrets des Conciles, & les ſentimens des Peres & des Théologiens. Par M. Thiers, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, Curé de Champron.* Paris 1679. in 12.

(11) Virgilius, *Æn.* II. 247.

LETTRE XXXIV.

A

Mr. ROU,

à Paris.

A Sedan, le 21. de Novembre 1679.

Lett. XXXIV. A Mr. Rou.

VOici ma premiére Lettre, mon cher Monſieur; car les deux autres ne doivent être comptées que pour des rôles de commiſſions. J'en ſuis ſi perſuadé, que je ne puis me diſpenſer du ſtile dont on ſe ſert dans les commencemens, comme eſt, par exemple, que je ſuis arrivé ici en parfaite ſanté, & que je n'ai pas voulu manquer dès mon arrivée, de vous aſſurer que je vous aime & vous eſtime de toutes mes forces, auſſi bien quand j'ai le malheur de ne vous voir pas, que quand j'ai l'avantage de jouïr de votre agréable converſation.

On m'a trouvé en ſi bon état, au prix de ce que j'étois lorsque je partis d'ici, que quand j'ai voulu dire à certaines perſonnes, que j'avois une impatience extréme de les revoir, on m'a dit en riant qu'il y paroiſſoit à mon viſage, & que c'étoient des fables toutes pures; qu'on n'acquiert pas de l'embonpoint dans les lieux d'où on a tant de hâte de partir. Je vous aſſure, Monſieur, qu'on a eu raiſon de croire qu'il ne me tardoit pas de partir de Paris; & que je m'en ſentois arracher avec une eſpéce de violence. L'aimable Compagnie de chez Mr. Puel, que vous étiez venu augmenter ſi conſidérablement, avoit pour moi des charmes bien doux: le repos dont je jouïſſois, le travail inſupportable qui m'attendoit ici, les réflexions que je faiſois ſur la perte de votre préſence, de nos entretiens de table & d'après ſoupé, m'ont fait quitter Paris avec regret, il faut que j'en convienne; & peu s'en faut que je ne l'aie avoué à tous ceux que j'ai revûs ici. Tout cela n'empêche pas que je ne ſois à Sedan dans l'occupation juſqu'aux oreilles, & il n'eſt pas juſqu'à ma migraine qui m'avoit épargné trois mois durant à Paris, qui ne ſoit revenuë à moi plus furieuſe que jamais.

Je vous dis cela afin que vous ſoiez d'autant plus porté à me plaindre, & que vous engagiez à me plaindre auſſi, toutes les perſonnes pour leſquelles je vous ai demandé quelques complimens bien tournez. Je continuë à vous demander les mêmes offices, avec cette circonſtance de nouveau, que vous témoigniez à tous en général, & à chacun en particulier, le plaiſir extrême que m'a donné l'endroit de votre Lettre, où vous m'aſſurez qu'on me fait l'honneur de ſe ſouvenir de moi. J'aurai au premier jour à vous remercier de tant de choſes, que ce ſera prudemment fait à moi de ne laiſſer pas accumuler les remerciemens. Ainſi vous agréerez que je m'acquitte dans ce Billet des actions de graces qui vous ſont duës pour les Livres de la Bibliothéque de Mr. Briort.

Ayez la bonté de donner à Mr. Carla les *Gazettes* de France, depuis le 28. d'Octobre dernier: je vous les renverrai ſans faute ſept ou huit jours après. Quand vous m'écrirez, vous me ferez plaiſir d'y mêler quelques nouvelles, ſoit de Livres, ſoit de Piéces de Theatre. Tout eſt bon en Province. Je ſuis, &c.

LETTRE XXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 1. de Janvier, 1680.

Lett. XXXV. A Mr. Minutoli.

VOus vous ſouvenez, ſans doute, mon très-cher Monſieur, que vous m'avez promis quantité de Compoſitions de votre plume; la *Lettre du Cardinal* Spinola; la *Réponſe* que l'incomparable Monſieur Turretin y a faite (1); le détail du banniſſement de trois miſérables Ecri-

(1) Le Cardinal Spinola aiant été fait Evêque de Lucques, & étant allé viſiter ſon Diocèſe, apprit que pluſieurs familles conſidérables de cette République s'étoient retirées à Geneve, vers la fin du ſeiziéme Siécle, pour embraſſer la Reformation. Il ſe crut obligé de leur écrire une Lettre, en 1679, pour tâcher de les ramener dans le giron de l'Egliſe Romaine. On imprima cette Lettre avec une Réponſe, ſous ce titre: *Lettera dell' Em. Sign. Cardinale Spinola Veſcovo di Lucca agli oriundi di Lucca ſtanziati in Geneva. Colle Conſiderationi ſopr' ad eſſa fatte.* Geneva 1680. in 12. Voyez l'*Hiſtoria Genevrina* de Mr. Leti, Tom. V. pag. 351. *& ſuiv.*

Digitized by Google

Ecrivains Italiens, & de l'arrivée de Mr. DE CHAUVIGNY (2); & l'Article des Livres. J'aime fort la diligence; ainſi faites que vos faveurs ne perdent rien de leur prix par un trop long retardement. Peu après que je vous eus écrit ma derniere, il me tomba en main un Tome du *Mercure Galant*, où j'eus le plaiſir de lire votre nom, & de voir que la découverte qui s'eſt faite dans votre riviere, & la ſavante Diſſertation que vous avez déclamée ſur cette Antiquaille, ſera connuë, du moins en gros, par toute l'Europe. Je voudrois bien que vous la fiſſiez connoître plus en détail, en publiant vous-même votre belle Diſſertation. C'eſt de quoi tous vos Amis vous doivent ſolliciter.

Je viens d'apprendre par un autre Tome du *Mercure*, que Mr. SPON vient de publier une *Hiſtoire* de votre République. Je ſouhaite qu'elle ſoit au goût de Meſſieurs vos Magiſtrats; car du reſte, je ne fais point de doute qu'il n'y ait une grande érudition. L'auteur en eſt ſi plein, que tous ſes Ouvrages regorgent d'Antiquitez, d'Inſcriptions, & de Remarques de Critique. J'ai lû les *Lettres* que Mr. GUILLET a fait imprimer contre lui, pour lui rendre la pareille des coups qu'il a déchargez contre l'*Athenes Ancienne & Nouvelle*, dans ſon *Voiage de Grece, & de Dalmatie*. On m'a dit que la République de Mr. SPON eſt déjà ſortie de deſſous la preſſe (3). Voilà une couple de Gladiateurs aux priſes, qui peuvent nous fournir un long ſpectacle; car GUILLET a de l'eſprit infiniment, & ſait beaucoup; & Mr. SPON a une Littérature fort vaſte. Ils ont l'un & l'autre de bons Amis, qui leur fourniront des Mémoires. Ils ſont piquez au jeu; & on ſait que la haine d'érudition eſt un mal qui cherche à s'exhaler, quand elle devroit crever tout ce qui la voudroit retenir. On croit que Mr. GUILLET aura la victoire du côté de la politeſſe du Stile, du tour brillant, & du feu de l'imagination, mais non pas, du côté de la certitude des faits ſur leſquels ils ſont appointez contraires.

Au reſte, j'ai mille inquiétudes pour votre République, depuis que je ſai que le Roi y a envoié un Réſident; & ſur tout, depuis qu'une *Gazette* Flamande nous a débité, comme un fait certain, qu'il y avoit eu émeute contre la perſonne du Réſident; qu'on avoit tiré deux ou trois coups ſur lui, & que le Bourgeois avoit voulu s'oppoſer à l'empriſonnement des coupables. Mandez-moi ce qui en eſt, je vous en ſupplie (4). Lett. XXXV. A Mr. Minutoli.

J'ai été paſſer les Vacances dernieres à Paris, & j'ai même pouſſé juſqu'à Rouën, pour y voir notre bon Ami Mr. BASNAGE, qui y eſt dans une haute réputation, & grandement chéri de ſon Egliſe. Il a prêché au dernier Synode de ſa Province, tenu le mois de Septembre à St. Lo, & s'y eſt fait admirer. Il y a un Miſſionnaire qui a fait imprimer un Libelle contre les Sermons des Miniſtres qui prêchérent à ce Synode. Il y traite Mr. BASNAGE fort honnêtement, & l'accuſe d'avoir prêché en faveur de la Tranſubſtantiation. Mr. MORIN, Miniſtre de Caen, répondra à ce qui le regarde dans l'Ecrit du Miſſionnaire, en faiſant imprimer ſon Sermon, qui eſt rempli de pluſieurs recherches curieuſes tirées des Rabbins. C'eſt lui qui eſt l'Auteur de la *Vie* de PALMERIUS, imprimée au devant de la *Græcia antiqua* de cet Auteur, qui a été imprimée en Hollande, il y a deux ans, *in* 4. Vous ſavez que PALMERIUS eſt un Savant de Caen, connu ſous le nom de Mr. GRENTES-MENIL, & par de beaux Livres qu'il a fait imprimer, entre autres des Notes ſur les *Marmora Arundelliana*, qui viennent de paroître avec de nouvelles Obſervations par les ſoins du ſavant Mr. PRIDEAUX.

A propos de recherches Rabbiniques, je vous dirai que l'Ouvrage de Mr. SPANHEIM ſur celui du P. SIMON n'a pas été jugé digne de ce ſavant Profeſſeur de Leyde. Si vous l'avez lu, mandez-m'en votre ſentiment (5). On a débité que le Livre du P. SIMON eſt plein de Remarques qui ne ſont gueres favorables à l'authenticité & à la divinité que nous attribuons au Canon des Ecritures. On ne devroit point répondre à cette eſpece de Livres; ou il le faudroit faire avec la derniere force. Car il n'eſt rien qui ait plus ſervi à faire valoir le Livre de SPINOSA, que la foibleſſe de quelques-uns de ceux qui l'ont voulu réfuter. J'ai acheté à Paris un Traité de ce SPINOSA, où il établit les *Principes* de Mr. DESCARTES par une Methode Géometrique (6), & ſes *Oeuvres Poſthumes*, qui conſiſtent en un gros *Traité de Morale*, pluſieurs *Lettres*, & une *Grammaire Hébraïque* (7). Sa Morale n'eſt pas

(2) Voyez la Note (4) de cette Lettre.

(3) L'Ecrit de Mr. Guillet eſt intitulé: *Lettres écrites ſur une Diſſertation d'un Voyage de Grece, publiée par Mr. Spon, Medecin Antiquaire. Avec des Remarques ſur les Medailles, les Inſcriptions, l'Hiſtoire Ancienne & la Moderne, la Geographie, la Chronologie, & une Carte des Détroits de Conſtantinople, ſelon les nouvelles Découvertes de l'Antiquaire.* Paris 1679, in 12. La Réponſe de Mr. Spon parut bien-tôt après ſous ce titre: *Réponſe à la Critique publiée par Mr. Guillet ſur le Voyage de Grece de Jacob Spon. Avec quatre Lettres ſur le même ſujet, le Journal d'Angleterre du Sieur Vernon, & la Liſte des Erreurs commiſes par Mr. Guillet dans ſon Athenes ancienne & nouvelle.* Lyon 1679. in 12.

(4) Le zèle de Louis XIV, pour le Catholiciſme le porta à envoier un Reſident à Geneve, pour y faire dire la Meſſe: & le Pere du Londel n'a pas oublié de marquer ce trait parmi les actions glorieuſes de ce Prince, dans ſes *Faſtes de Louis le Grand*. Sous le 10. de Novembre 1679, on trouve ces paroles: *Le Reſident du Roi à Geneve y fait dire la Meſſe 144. ans après qu'on l'y avoit abolie.* Mr. de Chauvigny fut nommé pour exécuter ce deſſein, & lorſqu'il alla recevoir les Ordres du Roi, ce Prince lui fit connoître ſes intentions par ces deux mots: *faites dire la Meſſe chez vous, & ſoiez ſage.* Le nouveau Reſident ne ſût pas allier ces deux choſes: il manqua de diſcrétion, & commença à faire dire la Meſſe avec tant d'éclat, qu'il cauſa une émeute populaire. Quelque tems après, il réſolut de célébrer la fête de l'Annonciation; & pour rendre cette action plus ſolemnelle, il y invita des Jéſuites, des Moines, des Curez, & des Gentilshommes du voiſinage. Mais le Magiſtrat en aiant été averti, ordonna que les Portes de la Ville ne fuſſent ouvertes qu'à une heure après midi, de ſorte que les Conviez *ſene ritornarono con un mezzo piede di naſo*, pour me ſervir des termes de Mr. Leti, *ubi ſupr.* pag. 417. Tout cela obligea Louis XIV. de rappeller le Sieur de Chauvigny, & d'envoier une perſonne plus ſenſée & plus judicieuſe à ſa place.

(5) L'Ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, fut imprimé à Amſterdam en 1679, ſous le titre de *Lettre à un Ami, où l'on rend compte d'un Livre qui a pour titre, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, publié à Paris en* 1678. Mais cet Ecrit n'eſt pas de Mr. de Spanheim, Profeſſeur à Leide: Mr. de Spanheim ſon Frere aîné, qui étoit alors en Angleterre avec la qualité d'Envoié de l'Electeur de Brandebourg, en eſt l'Auteur. Mr. Simon y fit une Réponſe générale, imprimée auſſi à Amſterdam en 1680, & qui a été inſerée dans l'Edition de l'*Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament*, faite à Rotterdam chez Leers, en 1685, avec la Lettre de Mr. de Spanheim. Il y fit auſſi une *Réponſe particuliere* que le Sieur Leers ne jugea pas à propos d'imprimer. On l'a publiée à la fin du II. Tome des *Lettres Choiſies* de Mr. Simon, dans l'édition de 1704.

(6) Voyez l'Article de SPINOZA dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

(7) *B. D. S.* (c'eſt-à-dire, Benedicti de Spinoza) *Opera Poſthuma* 1677. in 4.

Digitized by Google

LETTRE XXXV. A Mr MINUTOLI.

pas ſi orthodoxe ; à beaucoup près, que celle que HENRICUS MORUS, ſavant Profeſſeur à Cambridge, fit imprimer il y a quelques années, ſous le titre d'*Enchiridion Ethicum*. Je l'ai lû depuis peu de jours, avec bien de la joie ; & j'attens au premier jour le docte Traité qu'il a fait pour prouver l'*Immortalité de l'Ame*. Il en a fait un autre ſur les *Enthouſiaſtes* que je voudrois bien voir.

Je croi que vous avez ouï dire que Mr. BALUZE, Bibliothécaire de Mr. COLBERT, fait imprimer quantité de Traitez qui n'avoient point encore vû le jour, & qu'il trouve dans de vieilles Bibliotheques (8) ; ce qui a été déja fait par le P. Dom Luc D'ACHERY, ſavant Bénédictin, dans l'Ouvrage qui s'appelle *Spicilegium*, qu'il a pouſſé juſqu'au XII Volume, ſans compter les Tables, & les Indices, qui en font un XIII. Parmi les Traitez que Mr. BALUZE a déjà publiez, il s'en trouve un, que l'on croit être de LACTANCE, & qui contient des choſes fort curieuſes concernant l'Empire de DIOCLETIEN. Il traite particulierement de la fin qu'ont euë les cruels Perſécuteurs du Chriſtianiſme (9). Ce Manuſcrit a été trouvé parmi ceux de l'Abbaïe de Moiſſac, au Diocèſe de Cahors, deſquels on a fait préſent à Mr. COLBERT. Il y a un Paſſage qui a mis un peu à la torture Mr. BALUZE, *orientem præcipitatus eſt*, & où il a vainement tâché de donner un ſens raiſonnable ; ne prenant pas garde, que c'eſt une faute de Copiſte ; & qu'il faut lire *Orontem*, qui eſt la Riviere qui paſſe par Antioche.

Mr. MENAGE a fait un Recueil de pluſieurs façons de parler *Proverbiales* d'Italie, dont il rapporte l'origine, le ſens, & l'application ; & qu'il entrelarde de pluſieurs Compilations de paſſages Grecs, Latins, François, &c. Il devoit l'envoier à Florence, pour l'y faire imprimer, & ſe vouloit ſervir du retour de l'Abbé GRADI, Bibliothécaire du Vatican, natif de Ragule, & Envoié de cette République-là au Roi, pour lui demander quelque aſſiſtance contre les Turcs. Mais ce pauvre Abbé a été contraint de ſortir ſi précipitamment du Roiaume, avant que d'avoir eu aucune Audience, que je ne ſai s'il a pû ſe charger du Manuſcrit de ſon Ami (10). On croit que cette diſgrace lui a été ſuſcitée par les Jéſuites, qui ne l'aiment pas, à cauſe qu'il a écrit contre eux, en la perſonne du Jéſuite FABRY, dont il a réfuté quelque Livre touchant la *Probabilité*.

J'ai acheté à *Paris* la ſeconde Partie des *Hoggidi* de l'Abbé LANCELOT, dont je vous ai tant ouï parler ; & j'ai mis à part dans une Bibliotheque à vendre, la premiére Partie, avec les *Farfalloni de gli antichi Hiſtorici* du même Auteur (11). Je ne ſai ſi on me les laiſſera pour le prix que j'ai prié un de mes Amis d'en offrir. Mr. NICOLE a fait imprimer un *Traité de l'Oraiſon*, qui eſt rempli d'une Morale fort pieuſe & fort relevée ; quelquefois un peu trop myſtique. J'ai lû le dernier Ouvrage du P. MAIMBOURG avec bien du plaiſir ; c'eſt l'*Hiſtoire de la Décadence de l'Empire après* CHARLEMAGNE. On dit qu'il travaille préſentement à l'Hiſtoire de notre Réformation. Il nous mettra ſans doute en beaux draps blancs (12).

Vous trouverez ci-joint un Billet, que Mademoiſelle DU MOULIN, fille du Grand DU MOULIN, a coupé d'une Lettre que ſon Frere Louïs DU MOULIN lui a écrite de Londres. C'eſt l'endroit de la Lettre où il la prie de retirer d'entre les mains de Mr. DE GY de Geneve un Manuſcrit dont il devoit procurer l'impreſſion ; mais il n'a point trouvé de preſſes. Vous m'obligerez infiniment, Monſieur, de faire cette affaire-là ; car outre que cette perſonne mérite infiniment, c'eſt que je lui ai de très-grandes obligations, & je me ſuis fait fort de lui donner des nouvelles du Manuſcrit en queſtion par votre moien.

J'ai acheté à Paris le *Lexicon* de Mr. HOFMAN, qui m'a coûté vingt & deux Livres ; mais on ne trouve pas qu'il ſoit d'une grande force dans les choſes qui ne regardent pas la Géographie. Ce qu'il y a de Géographie eſt fort exact ; & particuliérement à l'égard de la France : ce qui a été fort facile à l'Auteur ; car il a pu puiſer dans le *Dictionnaire Géographique* de FERRARIUS, augmenté par Mr. le Prieur BAUDRAND, & dans la *Notitia Galliarum* de Mr. ADRIEN DE VALOIS, tout ce qui ſe pouvoit dire de bon ſur chaque Ville & Païs. Vous me direz dans l'Article des Livres ce que c'eſt que le deſſein de CHAPPUZEAU, qui traduit en François ce gros *Lexicon*-là, ſans prendre garde que Mr. MORERY fait réimprimer ſon *Dictionnaire* François, tellement augmenté, qu'il ſera de 2. Vol. in folio ; & que tous les François, en faveur de qui CHAPPUZEAU travaille, préféreront toujours le *Dictionnaire* d'un Prêtre, à celui d'un Huguenot (13). J'excepte pourtant ceux du *petit Troupeau* ; mais ils ne ſuffiſent pas pour le débit d'un Livre comme cela. Mr. BAUDRAND fait auſſi réimprimer ſon *Dictionnaire Géographique* ; & cette derniere Edition ſera de 2. vol. in fol. J'ai lû les *Remarques* que quelque Flamand a fait imprimer contre les *Mémoires des Ambaſſadeurs* de Mr. DE WICQUEFORT, & j'ai trouvé que c'eſt peu de choſe (14).

Mr. COLOMIE's, de la Rochelle, vient de faire imprimer ſes *Obſervationes ſacræ*, qui ſont de

(8) *Miſcellanea, hoc eſt, Collectio Veterum Monumentorum, quæ hactenus latuerant in variis Codicibus ac Bibliothecis.* Mr. Baluze a publié ſept Volumes de ce Recueil. Voyez la liſte de ſes Ouvrages, miſe à la tête du Catalogue de ſes Livres : *Bibliotheca Baluziana* &c. Paris 1719, in 12. 3. voll.

(9) *De Perſecutione, ſeu de Mortibus Perſecutorum.*

(10) Ce Recueil de Proverbes Italiens parut à la ſuite des *Origines de la Langue Italienne*, imprimées à Geneve en 1615. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 17. de Septembre 1681, Note (1).

(11) L'Abbé Lancellotti publia à Veniſe en 1623, *L'Hoggidi, ovvero, il Mondo non peggiore, ne più calamitoſo del paſſato, del Padre D. Secondo Lancellotti da Perugia, Abbate Olivetano, Academico inſenſato, affidato, & humoriſta. Parte prima, Alla Santità di N. S. Papa Urbano VIII.* in 8. Il ſe propoſe d'y faire voir que les hommes ſont aujourd'hui tels qu'ils étoient autrefois, & que le train du monde ne va pas en empirant. Après ſa mort, il en parut une ſeconde partie, où l'on prouve la même choſe par rapport aux belles Lettres & aux Sciences : *L'Hoggidi, ovvero gl' Ingegni non inferiori a' paſſati* ; & on y joignit une petite Piéce du même Auteur, intitulée *Sfoghi di Mente*, qui roule ſur le même ſujet. On imprima à Veniſe en 1636, un autre Ouvrage de cet Auteur, publié par ſon Frere Ottavio Lancellotti, ſous le titre de *Farfalloni de gli Antichi Hiſtorici, notati dall' Abbate Don Secondo Lancellotti* &c. Ce ſont des réflexions ſur divers traits d'Hiſtoire, tirez des anciens Auteurs, qu'il traite de *farfalloni*, c'eſt-à-dire d'impertinences, de menſonges, de puérilitez.

(12) Mr. Maimbourg publia cet Ouvrage en 1682, ſous le titre d'*Hiſtoire du Calviniſme, par Mr. Maimbourg.* Il ſe qualifia *Monſieur*, parce qu'il n'étoit plus Jeſuite.

(13) Voyez ci-deſſous la Lettre à Mr. * * * du 31. de Mars 1698.

(14) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 19. d'Août 1677, Note (8).

Digitized by Google

de petites Remarques ſur des Paſſages de l'Ecriture. Il trouve que la Verſion de Geneve eſt fautive en divers endroits, comme I Corinth. XV, *la mort eſt engloutie en Victoire*, il prétend que les mots de l'Original εἰς νῖκος ſignifient *in æternum*, & non pas *in victoriam*; & Apocal. XIII, v. 8, il prétend que ces paroles, *dès la fondation du Monde*, ne doivent pas être liées avec l'*Agneau immolé*; mais avec *les noms ne ſont point écrits*; ce qui épargne la peine d'expliquer en quel ſens JESUS-CHRIST a été *immolé dès la fondation du Monde*. Ce Mr. COLOMIE's lit beaucoup, & connoît les Auteurs; il travaille ſur l'Ouvrage de GREGORIUS GIRALDUS *de Poëtis Græcis & Latinis* (15). Cela me fait ſouvenir d'un Livre qu'on doit me faire voir bientôt. Il eſt de SANDIUS, & contient une eſpece de Critique de l'Ouvrage de Voſſius *de Hiſtoricis Latinis*.

Je m'arrête ici, mon cher Monſieur, en vous aſſûrant tout de nouveau de la haute eſtime que je fais de vous, & de l'étroite liaiſon qui m'unit de cœur à tout ce qui vous regarde. Je vous demande la continuation de votre précieuſe amitié, & vous prie d'aſſûrer de mes très-humbles ſervices le très-excellent Mr. TURRETIN, dont l'Ouvrage eſt ſi généralement eſtimé (16); le Savant Mr. BOURLAMACHI, que je regarde comme un autre PHOTIUS; Mr. PICTET, à qui je me donnerai l'honneur de faire Réponſe au premier jour; Mr. LEGER, dont je ſuis ſurpris de ne recevoir aucune Lettre. Tout à vous, mon cher Monſieur. LETT. XXXV. & XXXVI. A Mr. MINUTOLI.

P. S. J'ai un Cadet qui eſt Propoſant à Puy-Laurens, pour lequel je vous demande de bonne heure vos bons offices. Il s'en ira dans un an, ou un an & demi, voir votre célèbre Academie.

Je ne ſai ſi vous avez jamais lû en Italien un Livre qui s'intitule *Squittinio della Libertà Veneta*, compoſé par le Marquis DE BEDEMAR, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe (17). On l'a traduit en François depuis un an. Je l'ai lû, & ne croi pas qu'on puiſſe réfuter plus fortement aucune choſe, que ce Livre-là réfute la prétention des Venitiens, que leur Republique a été dès ſa naiſſance indépendante de l'Empire Romain.

LETTRE XXXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 24 de Mars, 1680.

LETT. XXXVI. A Mr. MINUTOLI.

JE ne laiſſerai point partir le Sr. RADEAU, mon très-cher Monſieur, ſans avoir l'honneur de vous écrire. Si j'étois Auteur, je vous enverrois quelque choſe; car il m'a donné aſſez de tems pour m'y préparer: mais, helas! je n'ai aucun loiſir de rien compoſer, & j'aurai la mortification de vous écrire une courte Lettre, quoiqu'on m'ait averti de très-bonne heure du deſſein qu'il avoit de s'en retourner chez vous. Il n'eſt pas néceſſaire de vous recommander encore une fois le préſent Porteur; il ſuffit de vous dire que ſon établiſſement eſt votre ouvrage: vous en ſavez la conſéquence, & vous ſavez bien ce que les Romains demandoient aux Dieux, pour obtenir la continuation de leurs graces; *beneficiis veſtris favete*, diſoient-ils.

Je vous envoie la Copie d'une *Harangue* qu'on a faite au nom du DUC DE LUXEMBOURG, pour trouver moien de décrire une partie de ſa Vie. Si j'ai le tems, je ferai copier une eſpèce de Cenſûre de ladite Harangue. Vous m'obligerez de m'apprendre votre ſentiment ſur ces Pieces-là; car un de mes Amis de Paris, qui connoît l'Auteur de la ſeconde Piece, & qui peut-être par prévention pour ſon Ami, panche à croire que la Harangue ne vaut rien; m'a engagé à lui promettre que je lui écrirois mon ſentiment ſur l'une & ſur l'autre. Or comme je n'ai pas le tems, & que d'ailleurs vous êtes bien plus capable que moi d'anatomiſer ces ſortes d'Ouvrages, pour en faire voir le fort & le foible, je vous ſupplie, Monſieur, d'y donner quelques heures (1). Je donnerai à mon Ami ce qu'il ſouhaite, & je ſuis ſûr qu'il fera plus de cas de votre jugement que du mien; car il connoit le prix des choſes; & qu'il aimera mieux que je le ſatisfaſſe de votre bourſe que de la mienne.

J'ai parcouru l'*Hiſtoire* de votre République, que Mr. SPON vient de nous donner (2); je n'y ai pas rencontré parmi les Inſcriptions la nouvelle Découverte de vos *Retiarii*. Peut-être qu'il n'a pas voulu entreprendre ſur vos droits; ou que ſa compilation étoit faite, avant que l'on eût déterré ce Monument. Je me prépare à lire cette Hiſtoire avec application. L'autre Ouvrage du même Auteur contre GUILLET m'a paru aſſez bon

(15) Les Remarques de Mr. Colomiés ſur Giraldi n'ont paru qu'en 1696., dans l'édition des *Oeuvres* de cet Auteur, imprimées à Leide en 2. vol. *in folio*.

(16) *Inſtitutiones Theologiæ Elenchticæ, in quâ ſtatus Controverſiæ perſpicuè exponitur, præcipua Orthodoxorum argumenta proponuntur & vindicantur, & fontes ſolutionum aperiuntur.* Cet Ouvrage contient trois Tomes in 4, le premier parut en 1679.

(17) Il n'eſt pas certain que Don Alphonſe de la Cueva, Marquis de Bedemar, ſoit Auteur du *Squittinio della Libertà Veneta*: on l'attribue avec plus de vraiſemblance à Marc Velſerus, célèbre Juriſconſulte. Voyez ce que Mr. Bayle a remarqué là-deſſus dans l'Article de VELSERUS, Rem. E. Mr. Amelot de la Houſſaye a traduit cet Ouvrage en François avec des Remarques: *Examen de la Liberté Originaire de Veniſe* &c. Ratisbonne (Paris) 1677. in 12.

(1) Mr. Bayle avoit des raiſons particulières de s'intéreſſer dans ces deux Pieces; comme on le verra dans ſa Vie.

(2) *Hiſtoire de la Ville & de l'Etat de Geneve; depuis les premiers Siecles de la Fondation de la Ville juſqu'à preſent, tirée fidellement des Manuſcrits.* Lyon 1680. in 12. 2. vol.

Digitized by Google

Lett. XXXVI. & XXXVII. à Mr. Minutoli

bon; mais je crains que GUILLET, qui a pris un stile de goguenard, ne tourne en ridicule, & Mr. SPON, & ſes Amis, d'une cruelle maniere, & que d'ailleurs, il ne réponde ſolidement à quelques-unes de leurs Remarques. Par exemple, on accuſe GUILLET d'une groſſe bévuë, en ce qu'il a dit que les *Conſuls*, les *Pro-Conſuls*, les *Préteurs*, &c., avoient à répondre devant les *Tribuns du Peuple*. L'Hiſtoire Romaine eſt pourtant remplie de faits, qui juſtifient que les *Tribuns du Peuple* ont ſouvent étendu leur Juriſdiction juſques ſur ces Dignitez-là.

J'ai vû la ſeconde *Réponſe* de Mr. DE LA BASTIDE à Mr. l'Evêque de Condom. Elle m'a bien plû. Il y a de l'eſprit, & de l'adreſſe; & ſur tout, je trouve l'endroit bon où il détruit le poids & l'autorité du Bref du Pape, & des autres Approbations, que Mr. DE CONDOM a obtenuës, & dont il a fait faire tant de cancan. On vient de publier un Livre pour faire voir l'oppoſition des Principes de Mr. DES-CARTES avec la foi de l'Egliſe Romaine touchant la Tranſubſtantiation, & leur conformité avec le Calviniſme (3). C'eſt un Traité qui eſt fort bien écrit; & l'Auteur, qui le nomme LOUIS DE LA VILLE, prouve invinciblement ce qu'il veut prouver; car dans le fonds, cela n'étoit gueres difficile à faire.

Mr. l'Abbé FLE'CHIER a fait imprimer un Ouvrage Latin d'ANTOINE MARIA GRATIANI, *de caſibus Illuſtrium Virorum*, dont le Manuſcrit lui avoit été donné par l'Evêque de Paderborn, à préſent Evêque de Munſter. On le traduit en François. Il y a, dit-on, des choſes fort curieuſes. On fait cas d'un Livre de Mr. l'Evêque de Tournai, ſur la *Pénitence* (4), & d'une nouvelle *Relation de Veniſe* (5), qui entre autres particularitez, remarque que les Canaux de cette Ville-là ſont diminuez ſi notablement depuis quelques années, qu'il eſt à craindre qu'ils ne ſoient à ſec à la fin. Le Livre de Mr. SPANHEIM contre le P. SIMON ne plaît point du tout: on trouve qu'il fait plûtôt ſon apologie, que ſa cenſure; & on attend une toute autre réfutation de ce dangereux Ouvrage du ſavant VOSSIUS, qui y répond. Madame DES-HOULIERES, ſi connuë par ſes beaux Vers, a fait une Piéce de Théatre, nommée GENSERIC *Roi des Vandales*, qui ne lui fait pas tant d'honneur que ſes petites piéces précédentes.

Recommandez-moi bien, s'il vous plaît, mon très-cher Monſieur, à notre illuſtre & très-excellent Profeſſeur Mr. TURRETIN, au ſavant Mr. BOURLAMACHI, à Mr. PICTET, à Mr. LEGER, &c. Notre Ami Mr. BASNAGE achete beaucoup de Livres, & fait de très-bonnes Etudes, liſant beaucoup. Il eſt généralement eſtimé. Apprenez-moi l'état de votre République, Egliſe, & Academie; car je me trouve une ſenſibilité pour Géneve, que je n'ai pour aucun autre lieu où j'aie demeuré, & je fais les vœux du monde les plus ardens pour ſa conſervation & pour ſa proſperité

J'ai lû depuis peu un Ouvrage de SANDIUS contre le ſavant Ouvrage de VOSSIUS le Pere, *De Hiſtoricis Latinis*, où il remarque quantité de mépriſes. Ce SANDIUS eſt un homme de grande lecture, qui a fait une *Hiſtoire de l'Arianiſme* (6); dont les Orthodoxes ne ſont pas fort ſatisfaits; car il a affecté de rapporter pluſieurs Paſſages des anciens Peres, qui ſemblent favoriſer les Ariens; ce qui avoit déja été fait par J. FORBESIUS. Je ſuis, mon cher Monſieur, tout à vous, & déſire ardemment de vos nouvelles.

*LETTRE XXXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

Le 12. de Juillet 1674.

Lett. XXXVII.* à Mr. Minutoli.

Votre Lettre, mon très-cher Monſieur, eſt la plus belle choſe que j'aie encore vûë en cette Ville. C'eſt la ſeule louange que je prétens lui donner, en récompenſe de toutes vos ſavantes flateries; & ſans doute je dis beaucoup en peu de paroles. L'Analyſe de la belle harangue de Mr. SPANHEIM m'a plû infiniment, car il y a de la véhémence, & de beaux mouvemens, & une élocution digne de la Majeſté de la matiere, du moins à en juger par les fragmens que vous avez eu la bonté de m'en faire voir. Il eſt bien vrai, que comme il y a des femmes, qui à les prendre en gros, ſont mal faites, bien qu'elles ayant de très belles parties, il peut y avoir

(3) *Sentimens de Mr.* DES-CARTES *touchant l'Eſſence & les Propriétez du Corps, oppoſez à la Doctrine de l'Egliſe, & conformes aux Erreurs de* CALVIN, *ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Avec une Diſſertation ſur la prétendue poſſibilité des choſes impoſſibles. Par Mr. de la Ville.* Paris 1680, in 12. Cet Ouvrage eſt du Pere de Valois, Jéſuite. Voyez la Preface que Mr. Bayle a miſe au devant du *Recueil de quelques Pieces curieuſes concernant la Philoſophie de M. Deſcartes.* Amſterdam 1684, in 12. On a mis dans ce Volume avant la Philoſophie de Mr. Bayle une de ces pieces qui eſt de lui.

(4) *Eclairciſſement touchant le legitime Uſage de toutes les parties du Sacrement de Penitence.* Lille 1680, in 12. Mr. Du Pin n'a pas parlé de cet Ouvrage dans la *Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVII. Siecle*, Tom. IV. p. m. 57. & ſuiv.

(5) *La Ville & la Republique de Veniſe.* Paris 1610, in 12. Mr. de St. Didier en eſt l'Auteur.

(6) Cet Ouvrage parut en 1668, ſous le titre de *Nucleus Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ: cui præfixus eſt Tractatus de Veteribus Scriptoribus Eccleſiaſticis.* Coſmopoli (Amſterdam) in 8. Sandius en donna une ſeconde édition augmentée, avec une Préface de ſon Pere, en 1676 in 4: & en 1678, il publia un Supplément, intitulé *Appendix addendorum, confirmandorum, & emendandorum ad Nucleum Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ*, &c. in 4.

* Comme ces Lettres nous ſont parvenues un peu tard, nous n'avons pû les placer dans leur rang chronologique. Mais il ſera aiſé au Lecteur de les y remettre lui même. Les Dattes lui ſuffiront pour celà.

Digitized by Google

avoir auſſi des Harangues & des Livres dignes de conſidération, ſi on les examine piece à piece, mais dont le corps entier ſoit défectueux. QUINTILIEN met OVIDE dans ce genre d'Auteurs. *Laudandus eſt in partibus, non verò in operis ſumma.* Je ne croi pas que votre illuſtre ami doive craindre cette cenſure. Au contraire, quand je regarde les endroits de ſon panégyrique, que vous avez pris la peine de me marquer, il me ſemble que j'en ſuis aux premiers jours de la Création, pendant leſquels la lumiere étoit diſperſée; au lieu que ſi je liſois le panégyrique même, ce ſeroit pour moi le quatrieme jour, auquel Dieu ramaſſa la lumiere en un corps, & en fit le Soleil.

Je voudrois, Monſieur, vous pouvoir régaler de quelque nouveauté conſidérable. Mais aſſûrément l'heure n'eſt pas encore venuë que nous changions de theme. Vous continuez toûjours à fournir des choſes nouvelles, & moi qui en changeant de climat, penſois que la médaille le tourneroit, je ſuis encore réduit à la néceſſité de vous paier en vieille monnoie.

Je n'ai point encore lié connoiſſance avec des gens d'étude, & ce ſeroit pour moi un grand bonheur que la préſence de Mr. BASNAGE. Son pere eſt tellement occupé, & ſi accablé d'affaires & de plaideries, qu'il n'y a pas moien d'en jouir. Mr. LE MOINE eſt en priſon depuis une quinzaine de jours, & tout ce qu'il y a de bons eſprits Huguenots ſont inviſibles, à cauſe du ſoucí & de la fatigue que leur donne le malheur de cet illuſtre Priſonnier. Toutes conjonctures qui ne me ſont guéres favorables. Je ne vous particulariſerai pas l'affaire de Mr. LE MOINE, qui n'eſt qu'une bagatelle dans le fond. Avec quelque chicane & quelque violence qu'on le traite, il en ſortira glorieuſement, ſelon toutes les apparences. Mr. DE MONTAUSIER a écrit en ſa faveur le plus obligeamment du monde; mais tout cela n'étant pas aſſez fort, on médite de porter l'affaire devant la perſonne du Roi. Le procès de la Bibliotheque de Mr. DE THOU eſt à un point qu'il y a bien à craindre qu'on en permettra la vente; car malgré les ingénieuſes & pathétiques raiſons de l'Avocat des Heritiers, malgré les concluſions de l'Avocat général qui alloient à ordonner, que la Bibliotheque fût adjugée à Mrs. de l'Académie Françoiſe, ſous obligation de reconnoître que c'étoit un bienfait de Mr. DE THOU, il a été jugé par avance qu'on procederoit à une plus exacte diſcuſſion des biens de Mr. DE THOU, pour ſavoir s'ils ſont baſtans, non compriſe la Bibliotheque, de paier les Créanciers. On tient cela pour un préjugé, que ſi les biens ne ſuffiſent pas au dit paiement, on y comprendra la Bibliotheque. C'eſt une choſe étrange qu'il étoit plus que manifeſte, que l'intention de celui qui avoit dreſſé la Bibliotheque, étoit qu'elle ſervit au public. Néanmoins, parce que le teſtament qu'on a produit n'a pas été tout-à-fait ſelon les formes, on n'a presque eu aucun égard à la diſpoſition qui y étoit faite en faveur de la Republique des Lettres. Tant il eſt vrai que *ſummum jus, ſumma plerumque injuria.*

J'ai lû quelques dialogues de Mr. de LA MOTTE LE VAYER, que l'on m'a aſſûré n'avoir pas été imprimez avec ſes Oeuvres. Ils ſont imprimez ſous le nom d'ORASIUS TUBERO, & ils contiennent des choſes extrêmement hardies ſur le fait de la Religion & de l'exiſtence de Dieu. Il y a beaucoup d'érudition dans ces pieces, mais comme ſans doute l'Auteur les fit dans ſes jeunes ans, il me ſemble que ſa mémoire y agit trop, & qu'elle embrouille & obſcurcit le fil à tous momens. J'ai relû l'*Hexameron Ruſtique*, & y ai pris plus de plaiſir que la premiere fois. J'ai pourtant ce me ſemble remarqué un pas de clerc, dont je vous ferai le Juge. C'eſt dans le commencement, où un des interlocuteurs parle de ſon eſtime pour l'antiquité. Il dit qu'il ne faut pas imiter celui qu'HORACE expoſe à la riſée, pour avoir trop d'averſion des Anciens, *ingeniis non ille favet.* Je vous prie, Mr. de voir l'endroit d'HORACE qu'il rapporte, qui eſt *Epiſt.* 1. *L.* 2. Vous verrez que bien loin de parler d'un homme qui eût de l'averſion pour l'antiquité, il parle expreſſément contre ceux qui louent les Anciens à toute outrance, & il dit que toutes leurs louanges ne ſont pas tant une marque de leur vénération pour ce qui n'eſt plus, que de leur haine pour ceux qui ſont encore en vie.

Nous ne voions point ici de livres, ni contre la Hollande, ni contre la maiſon d'Autriche, quoiqu'on n'ignore pas que le Baron de LISOLA écrit perpétuellement contre nous d'une maniere la plus paſſionnée du monde. J'ai oui dire à des gens d'eſprit que la raiſon pourquoi on ne lui répond pas eſt que ceux qui y ſeroient propres, ne ſe mêlent point de politique. Il faudroit, diſoient ils, pour lui répondre une perſonne comme SCARRON, BOILEAU, MOLIERE, St. AMANT, & autres Satiriques de profeſſion, qui lui rendiſſent vingt injures pour une. Mais ces gens-là ſavent ils les affaires d'état? Non pas plus que des morts. Quant à ceux qui les ſavent, ils ne croient pas qu'un ſtile piquant & enveniné ſoit d'un honnête homme; & ils ne penſent pas d'ailleurs qu'un Ecrivain rempli d'injures ſoit digne d'une réponſe modeſte & paiſible. Voilà, concluoient ils, le fondement de la vanité que le Baron de LISOLA ſe donne peut-être de ce que ſes libelles demeurent ſans repartie.

Mr. l'Evêque de METS ci-devant Archevêque d'Ambrun vient de publier un traité des droits de la Reine ſur la Couronne d'*Eſpagne*. Il l'avoit compoſé, à ce qu'il dit, pendant qu'il étoit Ambaſſadeur en ce païs là, & ne prétendois pas le tirer de la pouſſiere de ſon Cabinet. Mais aiant vû revenir la guerre entre les deux Couronnes, & remarquant de plus, qu'il lui pouvoit être de quelque uſage contre une refutation de la harangue qu'il fit au Roi, lorſque ſa Majeſté paſſa à *Metz*, l'année paſſée, laquelle réfutation un Ecrivain ennemi de la *France* a fait imprimer à Liege, il s'eſt laiſſé perſuader d'en faire part au public. Je n'ai point lû ce livre là. J'ai remarqué ſeulement qu'il y a beaucoup d'Eſpagnol, & qu'il s'attache particulierement à faire voir que la loi fondamentale d'Eſpagne eſt contraire aux renonciations qu'on y a fait faire en dernier lieu à deux Infantes.

Je vous ai parlé de deux Ouvrages du Pere MAIMBOURG. J'en ai découvert un troiſieme qui avoit précedé les deux autres, intitulé *la véritable parole de Dieu*. Il y a deſſein de refuter le dernier livre de Mr. CLAUDE, & parle en un certain endroit, où je tombai *ad aperturam libri*, comme un homme victorieux. Au reſte, on a remarqué que dans ſon hiſtoire de l'*Arianiſme*, il a fait gliſſer adroitement beaucoup de choſes contre Mrs. de PORT ROYAL, ce qui n'a pas eu tout le bon effet, qu'il en attendoit peut-être; car ces voies obliques, ces attaques clandeſtines ont je ne ſai quoi de choquant, même pour ceux qui obſervent la neutralité entre les *Jeſuites* & les *Janſeniſtes*.

LETT. XXXVII. Mr. Moreau.

Digitized by Google

LETTRE XXXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

Le . . . de Janvier 1675.

Lett. XXXVIII. A Mr. Minutoli.

JE vous écris, Monſieur, préſentement que nos affaires ſont en bon état. Je vous invite à boire d'autant.

Antehac nefas depromere Cæcubum &c.

Mr. de TURENNE s'eſt fort emporté contre nos braves, qui ſe piquant d'une valeur hors de ſaiſon, ſe ſont tuer ou prendre, pour vouloir garder des poſtes deux contre trente. Si les Ennemis étoient de votre humeur, paſſe, leur a-t-il dit. Mais ils fuient, à moins que d'être dans tous leurs avantages. Ainſi la partie eſt malfaite. Il n'y a point de gloire à ſe piquer de bravoure avec de telles gens. Mr. DE TURENNE étoit comme METELLUS, quand il faiſoit la guerre à JUGURTHA. METELLUS *poſtquam videt* JUGURTHAM *non niſi ex inſidiis, aut ſuo loco pugnam facere*, &c. (†) La Nobleſſe & les Officiers *Allemans* ménagent très-bien leur vie. De là vient que dans leurs plus grandes déroutes, & lorſque la victoire nous coute le moins, nous perdons plus de gens de marque qu'eux. Ainſi Mr. de TURENNE ſe doit reſoudre à imiter METELLUS. METELLUS (dit encore SALLUSTE) *ubi videt iniquum certamen ſibi cum hoſtibus, minore detrimento illos vinci quam ſuos vincere: ſtatuit non prælio, neque acie, ſed alio more bellum gerendum.* . . . . . C'eſt un malheur pour vos *Allemans* d'avoir été ainſi mal menez en *Alſace*; car bien qu'ils n'y aient aucune part, ils en ſentent le contrecoup. Dans une défaite, non ſeulement les poltrons ſe couvrent de honte, mais auſſi les plus braves; comme dans le parti victorieux, ceux qui ont bien fait, & ceux qui ont mal fait, tous tranchent des braves. Ecoutez SALLUSTE, après avoir décrit une victoire qui arriva aux *Romains* contre leur eſpérance, car pendant preſque tout le combat, ils avoient eu du deſſous. *Igitur pro metu repente gaudium exortum. Milites alius alium læti appellant, arma extollunt atque audiunt: ſua quiſque facta ad cælum fert. Quippe res humanæ ita ſese habent; in victoria, vel ignavis gloriari licet; adverſæ res etiam bonos detrectant.* SIDONIUS APOLLINARIS *L. 9. Epiſt. 9.* dit à ce propos, *eſt hæc quædam vis malis moribus, ut innocentiam multitudinis devenuſtent ſcelera paucorum. . . . Solent res geſtæ aſperſione mendaciorum in fabulas verti.* August. de Civit. Dei L. 7. C. 35.

(†) *Salluſt. in Bello Jug.*

EPISTOLA XXXIX.

D°. RIVALLIO.

30. Jan. 1675.

Lett. XXXIX. A Mr. Rival.

VEreor (V. C.) ne meam in te obſervantiam imminui credas, quod diu tibi non ſcripſerim. Sed noli, amabo, tam triſtem de me induere opinionem, ut tibi unquam perſuadeas labefactari poſſe cultum quo te ſemper proſequutus ſum. Ea quidem eſt mea reverentia quam nullis indiciis prodam, quæque intra cordis penetralia ſolummodò vigeat. Nihilo tamen ſecius ſic ſumma eſt ut ad eam nulla fieri poſſit acceſſio. Fovetur vivida tuorum meritorum recordatione, literiſque eruditiſſimis, quas ſæpe nunquam ſine voluptate ac ſingulari operæ pretio, pervolvo. Certe meorum ſtudiorum columen (licent id nominis tibi merito impertiri) coram alloqui haud ſinunt fata mea. Tamen

Multa viri virtus animo multuſque recurſat
Mentis honos; hærent infixi pectore vultus,
Verbaque.

Abeſt itaque à me ingratus animus; ineſt mihi ſemper ſenſus ac memoria tuarum virtutum. Sed me ſic quidem omni culpa carere me exiſtimem, ni ſaltem epiſtolium ad te dederim, breve illud quidem pro cæterâ meâ loquacitate, at meros amores ingenuumque cultum ſpirans. Et verò qui poſſem non te mirum in modum colere, quandoquidem replicanti mihi præteriti temporis memoriam, nulla pars occurrit cujus meminiſſe malim, quam ea cum ego adoleſcens te ætate provectum ſæpiùs interviſerem, cujus ſermone ita tum cupide fruebar, quaſi divinarem id quod evenit, eo tempore exacto fore quo tecum conſueſcerem nullum. Cæterùm quid de meo reditu in Galliam judicaveris, vir clariſſime, ſcire aveo. Ubi primùm me rattenibus meis eò adactum ſenſi, nihil mihi fuit antiquius quam parentis ea ſuper re non ſolùm expiſcari ſententiam, ſed etiam mandata obſequioſè petere, ſicque ſignificari rem totam amicorum conſiliis, tuis præſertim permitteres. Factum eſt, ſive literarum jacturâ, ſive alia de cauſa, ut ne verbo quidem mihi reſponſum fuerit. Proinde cum diutiùs præſtolari reſponſa non mihi eſſet integrum, Quod felix, fauſtum fortunatumque ſit, in viam me dedi

Digitized by Google

dedi, Neuſtriam petiturus. Id ut ſatis prudenter factum tibi videatur, metuo. Quorſum autem evaſurum ſit iſtud conciſium Θεοῦ ἐν γούνασι κεῖται, *cujus fiducia ſuſceptum eſt. Opportunum fortaſſe, quod bellico ſtrepitu fremit univerſa Europa, nam inde fluxiſſe putant plerique quietem qua nunc fruitur Eccleſia noſtra per Galliam. Nec dicas pacem inſtare, cum nuperæ de Germanis reportatæ victoriæ eos ad iras redegerint, paratos quamvis ſædas conditiones accipere. Nam contra ſic peritiores exiſtimant, accenſum fuiſſe vehementius bellum per recentem Germanorum cladem. Eos nempe tantæ ignaviæ dediſſe documenta, ut ſpes Gallorum adauxerint, & vicinos omnes ad Germaniam cum prædæ opportunam regionem invadendam proritarint. Certe ut non negaverim* TURENNII *egregiam ſollertiam & fortitudinem ſingularem, ad victoriam maxima momenta attuliſſe, tamen illud pro certo affirmare auſim finibus Alſatiæ pulſos fuiſſe hoſtes* ἀνδρὸς ναυτέοντι, καὶ ἀφραδίῃ πολίοντι. *Abſit tamen ut de Gallorum fremitate aliquid detractum velim, quorum frigoris, & inediæ patientiam & in prælio alacritatem, tum & in primis* TURENNII *ſagacitatem incredibilem nemo ſatis digne laudaverit. Ne ipſa quidem invidia illi detrahere auſit*

Hærentem capiti multa cum laude coronam. (*)

Reditum in aulam maturabit Dux ille, poſtquam pontem Argentoratenſem fregerit, ne in poſterum hoſtibus in Galliam irrumpere parantibus uſus ſit.

Fuit hæc fundi noſtri calamitas; haud enim unquam in eam Galliæ oram pedem penetraſſent Germani, ni Argentoratenſes Gallico nomini præter jus & fas iniquiores per pontem ſuum tutum ac liberum tranſitum præſtitiſſent. Verbis aſſequi minime poſſum quot plauſus, quot laudes, manent TURENNIUM, *dum redit ovans ſumpturus ſuperbiam quæſitam meritis. Fateor pacis ſpem multis injeciſſe hos proſperos ſucceſſus, præſertim poſtea quam Rex ſcripto typis mandato ſignificavit Suecicis Legatis, qui pacis agunt pararios, ſe de ſuo jure multum ceſſurum, quò facilius bona pax quam primum toti Europæ reddatur. At hæ ſunt artes aulicæ, ut ſagaciores odorantur, quibus ſe à belli invidia in hoſtes exoneratum it Rex invictiſſimus. Nam quibus vel maxime allubeſcit bellum, ſi ei modò prudentes ſunt, maximè dant operam ut pacis ſtudioſi ſummopere videantur, ne ſi cauſa eliminatæ pacis crederentur, omnium à ſe animos abalienarent. Sed de his videant Politici.*

Vale, Vir clariſſime, meque tuo favore ac precibus juvare pergito.

LETT. XXXIX. A Mr. RIVAL & XL. A Mr. JAQUES BAYLE.

EPISTOLA XL.

D. JACOBO BAYLE.

31. *Januarii* 1675.

LETT. XL. A Mr. JAQUES BAYLE.

CUm ex litteris JOSEPHI, *quas bene longas nec non multo ſale reſperſas ad me dedit, intellexerim magno impetu ferri illum ad optimarum artium ſtudia, verùm carere fido duce qui curſum dirigat, faciendum mihi putavi pro mea in utrumque prolixiſſima voluntate, ut tibi hoc ſuper negotio meritem meam aperirem, atque illud imprimis mihi accredas velim, vix æſtimari poſſe quanto diſpendio negligantur adoleſcentium ingenia. Namque* neglectis urenda filix innaſcitur agris. *Hinc illa intempeſtiva vota.* O mihi præteritos referat ſi Jupiter annos. *Hinc tot querelæ quas illi deplorare ſolent, vel qui ſuam inſcitiam ætate grandes iniquo animo ferunt, vel qui nondum ferulæ manum ſubduxerunt, quamvis matrimonio maturi, quos ſane barbatulos ſcholaſticos ignominiæ cauſâ vocare poſſis. Malè collocatæ juventutis pœnas luimus in ſenectâ, paucique adeo quos æquus amavit Jupiter impune ferunt in otio aut puerilibus officiis exactam adoleſcentiam. Proinde noli committere ut te vidente ac ſentiente adoleſcens multis nominibus tibi charus perperam in ſtudio verſetur, neque ſinas illum Andabatarum more operam navare liſteris. Hoc enim pacto magno tentatu nihil aget. Auxiliares igitur illi manus porrige, aut ſi te tuorum ſtudiorum ratio non patitur deſcendere in hanc curam, ſac ſaltem, amabo, ut aliunde ipſi præbeatur auxilium. Hoc ſi pluribus agam precibus, vereor ne de tua charitate ſecus quam deceat judicare videar.*

Cum autem de viris iſthic terrarum eruditionis laude florentibus tibi narrari exoptes, accipe duorum virtutes, nam ſi de ſingulis memorare vellem quæcunque ſine oſſentatione afferri poſſent in medium, memet prorſus ignorarem, utpote qui tantas laudes perſequi omnino nequeam.

Μοῦσ' εἰπεῖν ἵνα μὴ γλωσσᾶς, ἵνα δὲ τερπόμεθ' ἴμεν. (†)

D. MONACHUS *tantâ eſt memoriâ, ut nihil fere legerit, legit autem ut ſi quis alius, quod non in promptu habeat: rarum, medius fidius! ac pene divinum ornamentum. Proxima Phœbi verſibus ille facit. Solutâ oratione Latinâ ſic ſcribit ut genus dicendi facile agnoſcas ad ſæculi Auguſti Scriptores unice compoſitum. Linguas præterea Græcam & Hebraicam cum omnibus earum Dialectis ſic callet, ut non temere alio ſe poſſit jactare Gallia non minùs Græce ac Hebraice erudito.* JOSEPHUM *ſibi perpoliendum ſumpſit vir clariſſimus, in quem commentarios elucubrat, doctos Jupiter & laborioſos, qui ut ſperamus, brevi ad umbilicum ducti erunt. Jam inter concionandum quem promit ingenii fulgorem, quas ſenſus, quæ cogitata! Habet hoc egregius artifex ut viliſſimis rebus ſuam tamen munditiem indat: quæ paſſim atque in quotidiano ſermone circumferuntur, rara, inficta ore alio videntur, ſi ipſe adhibeat: tantum de medio ſumptis accedit honoris.*

D. LA ROQUE *natior eſt tibi de ſcriptis ſuis, quam ut hîc à me ſit laudandus. Ea operibus eum judica. Scripſit Gallice reſponſum ad officium S. S. Hiſtoriam Euchariſtiæ, Conſiderationes ſuper Eccleſia, Latine autem diſſertationem de* PHOTINO *hæretico, Vindicias pro* JO. DALLÆO *adverſus D.* PEARSON *Anglum.*

Deum veneror ut te præſtet incolumem ac mei amantem. Nihil repono ad tot laudes quibus me benigne cumulaſti in tuis Epiſtolis. . . .

LET-

(*) *Horat. Sat.* 10. *L.* 1.

(†) Hom. Il. B.

LETTRE XLI.

A

Mr. BASNAGE.

1675.

LETT. XLI. A Mr. BASNAGE.

VOtre Lettre, mon cher Monſieur, vient de me tirer de la plus horrible peine du monde; car puiſque toutes les Lettres que j'ai fait porter de Lamberville à la poſte de Rouën ont été perdues, je craignois avec quelque apparence de raiſon que celle que je vous avois écrite de mon exil n'eût eu la même deſtinée. Cette crainte me faiſoit ſouffrir comme un Damné. Il me ſembloit que je vous voiois jettant feu & flamme contre ma négligence, & tout armé de reproches, cenſurant mon ingratitude & ma bêtiſe. Vous troubliez mon repos, & vous me perſécutiez avec une rigueur qui n'étoit pas moins fâcheuſe que celle dont un Enfant menace la Sorciere CANIDIE dans l'un de vos Poëtes, (*).

Nocturnus occurram furor,
Petamque vultus unguibus curvis meos
(Quæ vis Deorum eſt Manium)
Et inquietis aſſidens præcordiis,
Pavore ſomnos auferam.

Pour vous expliquer en un mot la grandeur de ma ſouffrance, je n'oſois, mon cher Monſieur, penſer à vous, m'imaginant que je paſſois dans votre eſprit pour un criminel de leze-amitié; ce qui eſt à mon avis la plus noire de toutes les infamies. De ſorte que la Fortune voulant épuiſer tout ſon venin, & m'accabler ſans reſſource, ne s'eſt pas contentée de m'avoir relegué dans une ſolitude ſans livres; elle a voulu encore me priver de l'unique conſolation qui me pouvoit venir, de penſer ſouvent à notre amitié, & à votre rare mérite. Elle a empoiſonné ce remede, en vous rendant un objet terrible à mon imagination, & ſa malignité s'eſt plû à faire que la ſource de tout mon bien devint un *Noli me tangere*. Mais votre charmante Lettre a calmé tous ces deſordres, en m'apprenant que vous avez reçu de mes nouvelles. Dès là je me ſuis vû auſſi innocent dans votre eſprit, que je l'ai été effectivement, & j'ai ſenti, ſans aucun mélange d'inquiétude, le plaiſir qu'il y a de poſſeder l'amitié d'un auſſi honnête homme, que vous l'êtes, mon cher Monſieur .... Je vous rend très-humbles graces de vos belles Theſes & de votre *Quanquam* (vous ſavez qu'on appelle ainſi dans les Colléges les Harangues qui ſervent d'entrée aux Actions ſolemnelles de ce païs-là) Votre éloquence n'y ſent pas l'affectation, qu'y apportent ordinairement ceux qui font de ſemblables Ouvertures. C'eſt quelque choſe de noble & de libre, de hardi & de vigoureux, & qui tient ſon bien; *degeneres animos timor arguit*. Vous ne craignez pas de vous commettre avec les Théologiens qui diſputent ſur des termes: & dans le vrai, ils ne méritent pas qu'on les épargne; je les comparerois volontiers à IXION, qui penſant embraſſer JUNON, ne tenoit entre ſes bras qu'une nuë. Car ces Meſſieurs ne diſputent que d'une vetille, d'un mot ou deux, ſi vous voulez. Cependant ils s'imaginent développer les plus profonds myſteres de la Philoſophie ou de la Théologie. Mais je ne veux pas courir ſur vos briſées. C'eſt à vous à leur dire fortement leurs véritez. Je m'en vai parcourir votre Lettre pour répondre à chaque article.

Ce que vous me touchez de vos Theſes me fait ſouvenir que Monſieur DE BEAULIEU a écrit en cette Ville que vous les avez ſoûtenues avec une très-grande capacité; ce que je croirois, encore qu'il n'en dit rien: & ceux qui vous connoiſſent auſſi bien que moi n'ont pas beſoin du témoignage de perſonne pour être perſuadez de cette vérité. Il me fâche que vous ayez été malade; car je ne trouve rien au monde de plus incommode que cela.

Monſieur DE VAUX & moi en ſommes demeurez aux civilitez d'un premier abord. J'allai le voir dès que j'eus reçu votre Lettre, & celle qui étoit pour lui. Je ne le rencontrai pas à ſa maiſon. Depuis cela, je ne l'ai vû qu'au prêche: & nous ne nous diſions pas grand choſe. Sa femme eſt fort bien faite; il eſt beau, gras & vermeil: c'eſt pourquoi il eſt à eſpérer que leur lignée ſera belle & plantureuſe. Il eſt aſſez eſtimé, & on a parlé de l'établir à Dieppe.

Mon humeur rêveuſe m'a été d'un grand ſecours à Lamberville. Auſſi lui ai-je donné tant d'occupation que je ne la quittois pas ſeulement lorsque je voiois lier les gerbes, dont les Glaneuſes ſavoient bien profiter, comme vous pouvez croire. Et il ne faut pas le trouver étrange, puiſque les moutons de DEMOCRITE, animaux incomparablement plus ſots que les Païſans d'ici, avoient bien l'adreſſe de ſe prévaloir des rêveries de leur Berger.

Miramur ſi Democriti pecus edite agellos
Cultaque, dum peregre eſt animus ſine corpore velox. (†)

Mais j'aurois été trop heureux, ſi la moiſſon eût été de trois mois, auſſi bien que ma campagne de Lamberville; car je m'ennuiois beaucoup moins, en allant voir le travail des Moiſſonneurs, que je ne faiſois, lorsqu'il n'y avoit rien à faire aux champs. Comme la néceſſité s'aviſe de tout, je me mis à compoſer, croiant, avec raiſon, que c'étoit le vrai moien de bannir la mélancolie. Je n'ai garde de vous communiquer ma compoſition; car elle ſent trop une imagination déréglée & capricieuſe, & il n'eſt plus tems pour moi d'écrire de cette façon. Quand on a vingt

(*) *Horat. I. ped. 9.*

(†) *Hor. Epiſt. XII. Lib. I.*

Digitized by Google

vingt ſept ans, il faut être ſage & de corps & d'eſprit: l'imagination, la plume, la penſée, le raiſonnement, tout doit être dans la regularité. On ne pardonne les égaremens qu'à la Jeuneſſe.

Tempus abire mihi eſt, ne potum largiùs æquo
Rideas & pulſet laſciva decentiùs ætas. (*)

Lett. XLI. & XLII. a Mr. Basnage.

Or puiſque vous voulez, Monſieur, que nous ſuivions le branle général de l'Europe, c'eſt-à-dire que nous renouvellions nos querelles pendant que tout le monde eſt ſous les armes, je m'en vai me préparer inceſſamment ou à l'offenſive ou à la défenſive. Et afin que vous ne m'accuſiez pas de vous avoir ſurpris, je ne ferai point d'eſclandre pour ce coup. Tenez vous prêt pour un autre ordinaire. J'aime la bonne foi juſques dans la guerre, quoique Lucain dite qu'elle ne s'y trouve point. *Nulla fides pietaſque viris qui caſtra ſequuntur.* Mais pour ne vous renvoier pas à vuide ce coup ici, je vous parlerai de deux ou trois Livres que j'ai lûs. Le premier s'appelle le *Théatre François*, diviſé en trois parties. La premiere traite de l'uſage de la Comédie, la purge des blames qu'on lui donne, en fait voir l'innocence & l'utilité. La ſeconde parle des Auteurs célebres qui ont écrit des pieces de theatre en ces derniers tems. Et la troiſieme, de la conduite des Comédiens, & de la forme de leur gouvernement. Si vous n'avez pas vû ce livre, je ne doute pas que vous ne ſoiez bien affamé de le voir, après ce que je viens d'en dire. Mais ſi j'ajoûte qu'il a été compoſé par . . . . . je n'oſe m'expliquer. Par Chap. . . . je n'oſe trancher tout net. Enfin je veux vaincre mes ſcrupules, pour ne vous tenir pas davantage en ſuſpens, par Chapuseau. N'eſt-il pas vrai, mon cher Monſieur, ou que votre curioſité ceſſera tout-à-fait, ou qu'elle deviendra extrême? Car ſi la connoiſſance du perſonnage ne vous fait perdre l'envie de voir cet écrit, aſſûrément elle vous donnera un déſir extraordinaire de voir comme il ſe tire de ce beau ſujet. Le voulez vous ſavoir par avance, Monſieur? C'eſt qu'il prodigue ſon encens aux Comédiens, & les loüe de la même force dont il a loué toutes les Cours de l'Europe, & particulierement celles d'Allemagne. Il faut bien avoir la manie de faire des panégyriques, pour s'aviſer de faire celui des Comédiens, & je ne penſe pas que ces Meſſieurs aient jamais eſperé qu'un Auteur feroit imprimer un jour leur éloge. Qu'ils diſent donc avec Diogene, lorſqu'il vit des rats venir manger les miettes, qui étoient tombées ſous ſa table, *Hé quoi! les Comédiens ont auſſi des paraſites*! Je vous laiſſe à penſer quel ſera le dépit des Princes Allemans, s'ils ſavent un jour que la même main qui a couronné leurs Alteſſes Sereniſſimes, s'eſt abaiſſée juſqu'à couronner des Farceurs! On peut dire des louanges de Chapuseau ce qu'on diſoit des amours de Voiture, qu'elles s'étendent depuis le ſceptre juſqu'à la houlette. Dites moi, s'il vous plaît, Monſieur, votre ſentiment ſur l'application de ces vers d'Horace que Chapuseau fait à Meſſieurs Corneille? Aiant parlé de Mr. Corneille l'aîné, & ſe préparant à parler de ſon Cadet, il raporte ce paſſage de l'Ode douzieme du premier Livre d'Horace.

Nec viget quicquam ſimile aut ſecundum;
Proximos illi tamen occupavit
Alter honores.

Elle me paroit aſſez ingenieuſe, & il me vint dans l'eſprit que peut-être l'avoit-il empruntée en bon lieu. Si Mr. le Fevre vivoit, & que le livre dont il eſt queſtion lui tombât en main, dites moi . . . . . .

LETTRE XLII.

A

Mr. BASNAGE,

Chez Mr. Boutot à Sedan.

A Paris, ce Mercredi 3 d'Avril, 1675.

Lett. XLII. a Mr. Basnage.

JE ne reçois jamais de vos Lettres, mon cher Monſieur, ſans recevoir en même tems des marques de votre amitié, mais d'une amitié, qui s'aviſe de tout ce qui peut ſe faire pour moi. La vieilleſſe de votre Profeſſeur ſeroit une conjoncture favorable, ſi j'étois en état de profiter de vos bons offices. Mais, mon cher Monſieur, j'ai à vous dire, que depuis que j'ai quitté Geneve, je n'ai fait autre choſe qu'oublier, & le manque de culture a ſi fort appeſanti mon eſprit, que je ne ſais ſi par un retour à l'étude, je le pourrois remettre en train. Aſſûrément, ce poſte eſt cent fois meilleur que celui que je vas occuper; car enfin le caractere de Précepteur eſt devenu ſi vil preſque par tout, qu'il n'eſt point de merite perſonnel, qui puiſſe ſauver un homme de cette mé-eſtime générale. C'eſt pourquoi je ne me rejette dans ce bourbier qu'à mon corps défendant. Je ne ſai ſi Monſieur de Beringhan ne ſeroit pas venu à trente piſtoles, au cas que je l'euſſe chicanné. Mais mon honnêteté naturelle, mon déſintéreſſement, & le conſeil de mes amis, m'aiant porté à m'abandonner à ſa diſcrétion, & à lui proteſter que ſi peu qu'il me donneroit, me contenteroit, je n'aurai que deux cent francs. Il faudra faire la guerre à l'oeil, & ſans une délicateſſe importune, qui me contraint de ne me départir pas des

(*) *Hor. Epiſt. II. Lib. II.*

Digitized by Google

Lett. XLII. & XLIII. a Mr. Basnage.

des loix de l'honnêteté, j'aurois pû me dédire avec bien des avantages pour réparer ma mauvaise fortune. Je ſuis un ſot, me direz vous, Monſieur, de ne l'avoir pas fait. Il eſt vrai, & c'eſt la honte de paroître inconſtant qui fait toute ma ſottiſe.

Nous avons ici le Livre de Monſieur Juriеu qui eſt fort eſtimé. Monſieur Bulteau m'en parla avec éloge. C'eſt un très-honnête homme, qui ſe ſouvient fort de vous, & nous avons parlé ſur votre chapitre amplement. Ce que j'écrivis à Lamberville, eſt ſi plein de ratures & de renvois, que vous n'en viendriez jamais à bout. Il n'y a que moi qui ſuis l'Autour de ces labyrinthes, qui les puiſſe démêler. Par cette raiſon, Monſieur, vous ne verrez point cette compoſition champêtre, à moins que vous ne ſoiez pour avoir la patience de ſouffrir que je vous la lie quand vous ſerez ici.

Votre paquet arriva lundi au ſoir ſeulement. Je l'allai retirer hier au matin, & ſur l'heure je remis au Meſſager de Rouën, ce qui eſt pour Monſieur votre Pere; (écrivant une Lettre d'avis à Monſieur votre Frere par la poſte) & au Meſſager de Caen le paquet pour Monſieur Morin. Le Coche de Caen doit ſeulement partir Dimanche. J'envoirai aujourd'hui les Lettres qui ſont pour Geneve, avec une copie de l'épitaphe de Mr. de Beaulieu. Je l'ai trouvé fort bonne. Mandez moi, mon cher Monſieur, ſi c'eſt une production de votre eſprit. Je n'ai pas eu le loiſir d'y faire des remarques. A une autre fois. Pour le manuſcrit, j'en uſerai tout comme vous me marquez: je le lirai avec ſoin, & vous en dirai mon ſentiment, moi indigne.

La critique du P. Rapin coute trente ſols, & *le Voiage d'Athenes* tout autant. Celui de Mr. Tavernier qui eſt in quarto ſe vend un écu. Il y a une *Hiſtoire de la Republique Romaine* qui eſt fort bonne. C'eſt un Avocat nommé La Fayole qui l'a compoſée. Ce ſont deux tomes in 12. & ſans avoir ni la brieveté de Florus, ni la prolixité de Tite Live, c'eſt un ouvrage qui donne ſuffiſamment à connoitre l'hiſtoire des Romains juſqu'aux Empereurs; depuis leſquels Coeffeteau a compoſé une belle Hiſtoire Romaine. Ce livre coute un écu. On a fait une critique de la *Recherche de la Vérité* (qui a été ſi eſtimée, & qui eſt de la façon du P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire). On ne ſait pas encore qui eſt l'auteur de cette critique Elle ſe vend vingt ſols. *L'Apollon charlatan* eſt à peu près de la grandeur de la Gazette. Je m'informerai où on le debite, & vous le ferai tenir. Le P. Morin Prêtre de l'Oratoire a fait imprimer un gros livre ſur le Sacrement de Pénitence, où il repréſente l'uſage & la pratique de ce Sacrement durant les treize premiers ſiecles. Je ne ſai s'il n'a point pris à partie Mr. Daille' qui a écrit *de pœnis & ſatisfactionibus humanis*. L'ouvrage du P. Morin eſt en Latin. Mr. de Hautesерre Profeſſeur en Droit à *Thoulouſe* a fait imprimer chez Mr. Billaine un gros livre en Latin *de Origine rei Monaſticæ*, où il traite à fond & avec un grand ſavoir tout ce qui regarde la Moinerie, & la fondation de leurs ordres, leurs regles &c. Je ne ſai point le prix de ces deux Ouvrages. Vous me demandez l'explication de quelque choſe dont je vous ai parlé; mais il m'eſt impoſſible: car je ne me ſouviens plus de ce que ce peut être, & l'endroit de votre lettre eſt par abbreviation, en ſorte que je n'ai pû jamais le déchiffrer. Vous me ferez le plus grand plaiſir du monde, mon cher Monſieur, de me donner ſouvent l'occaſion de vous témoigner combien je ſuis tout à vous.

LETTRE XLIII.

A

Mr. BASNAGE.

A Paris le. . . Avril 1675.

Lett. XLIII. a Mr. Basnage.

Mr. Thiers a fait un livre *de Stolâ*, & a traité la queſtion s'il eſt permis aux Curez de la porter pendant les viſites d'un Archidiacre. Il eſt pour l'affirmative, & à l'occaſion de cet ornement ſacerdotal, il rapporte mille choſes ſavantes & curieuſes des habits des Prêtres, tant parmi les Juifs que parmi les Payens. J'ai eu ſi peu de loiſir ces jours paſſez, que je n'ai pu aller au Palais chez Mr. Billaine pour ſavoir la grandeur & le prix de *l'Origines rei Monaſticæ*. J'ai vû tous les titres des chapitres ſur une feuille volante, qui marquent un grand ordre & une grande exactitude, & qui promettent bien des choſes ſavantes. J'ai vû autrefois quelque choſe de Mr. de Hauteserre. C'eſt un homme de grande lecture, & quand même il y auroit du fatras dans ſon fait, il ne laiſſeroit pas d'enſeigner des particuliaritez conſidérables. Je conjecture que c'eſt un in 4. Mr. Patin que nous rencontrâmes, s'il vous ſouvient, à Nyon, a fait imprimer une relation de ſon voiage en pluſieurs Cours d'Allemagne, où il loue terriblement les Princes de cette Nation. Je ne ſai duquel d'entre eux il dit qu'on remarque plûtôt en lui le Heros que l'Homme. Il fait imprimer à Baſle un Suetone avec des medailles. Grævius qui étoit bon ami de Mr. le Fevre a donné au public ſon Suetone.

Je ne ſai ſi vous avez vû la traduction qu'on a faite d'un livre du Chevalier Temple Anglois touchant l'état & le gouvernement préſent de la Hollande. Il fut compoſé un an auparavant la guerre. J'ai lû il y a quinze jours un petit Livre imprimé il y a deux ans, qui s'intitule la *fatalité de St. Clou*. Il tâche de juſtifier que celui qui tua Henri III. n'étoit pas Jacques Clement. Il rapporte les principales circonſtances de ce meurtre, & les accompagne de réflexions, tâchant à tout le moins d'inſinuer, qu'il y a lieu d'entrer en doute ſi ceux, entre les mains de qui le Moine tomba, ne le tuerent point la nuit, & enſuite, revêtirent de ſes habits

bits quelque Couppe-jarret apoſté pour tuer ce Prince; ou bien ſi ceux qui introduiſirent JACQUES CLEMENT dans le Cabinet de HENRI III ne tuerent point le Roi, tandis que ce Monarque liſoit attentivement les Lettres que le Moine lui avoit données, puis ſe mirent à crier que le Moine avoit fait le coup & le tuerent ſur le champ, de peur qu'il ne fit apparoir de ſon innocence.

J'ai lu un autre petit Livre qui s'intitule *la Meduſe de Paſſau*. On y repond à quelques Libelles des Eſpagnols, & ſur tout à celui qu'ils ont nommé le *Boucher d'Etat*. Car ils s'imaginent, je penſe, que ce titre a quelque vertu occulte, de même que le fameux *Bouclier d'Etat & de Juſtice de* LISOLA, où il en bailla juſqu'aux gardes à tous nos François. De là vient que les Eſpagnols ſe ſervent ſi ſouvent de ce frontiſpice, comme ſi à l'exemple de CONSTANTIN, quelque viſion leur avoit dit poſitivement, *in hoc ſigno vinces*. Le François qui a fait la MEDUSE n'eſt pas à mon avis un grand Clerc, car il ne dit rien qui ne ſoit commun & de la creme fouettée.

On a traduit la vie du Pape LEON X. du Latin de PAUL JOVE, & on croit que c'eſt l'*Abbé* DE PURE, à qui nous devons cette verſion. Je crains de vous parler deux ou trois fois d'un même Livre. Au reſte, j'appris il y a deux jours que vous avez eu un Archevêque de Rouën, n'a pas très-long tems, qui étoit un des plus infatigables Ecrivains de l'Europe. Il y eut un Cardinal qui diſoit de lui qu'il étoit né *in perniciem Bibliopolarum*, & qui enferma ſa penſée dans ce diſtique,

Scripta gigantea quorum ſub pondere molis
Triſtior Emcalado Bibliopola gemit.

Un Evêque fort honnête homme porta ſon jugement des Oeuvres du ſuſdit Archevêque en cette façon, *libri nec legibiles, nec vendibiles, nec intelligibiles*. Le Pape URBAIN VIII, qui étoit Poëte & Bel eſprit, voiant un jour un gros volume que l'Archevêque lui avoit dedié, & ſe ſouvenant que le nom de l'Archevêque étoit *Ruſticus* ſe mit à dire fort ingenieuſement,

Supprimit Urbanus quæ Ruſticus edit inepta,

qui eſt un vers du DESPAUTERE. Ce n'étoit pas le ſeul défaut de votre vénérable Prélat. S'il étoit prolixe & impertinent Ecrivain, il étoit encore plus ennuiant dans ſes prédications. Un jour aiant emploié une bonne demi-heure à ſes deux exordes, étant venu à propoſer ſa theſe, il eut bien la cruauté de dire qu'il la diviſeroit en vingt deux points. Il portoit une barbe monſtrueuſement longue, ce qui donna lieu à celui qui fit ſon Epitaphe de dire,

Il trépaſſa, laiſſant un ſavoir mon,
Qui fut plus long en ſon eſpece,
De ſa barbe, ou de ſon Sermon.

Mais n'ai je pas bonne grace de goguenarder ſur la prolixité d'autrui, moi qui ſans avoir égard à votre indiſpoſition, pouſſe juſqu'à la ſixieme page, ſans rime ni raiſon. Bien en prend à mes Amis que je ſuis Pedagogue, Précepteur & tout ce qui vous plaira. Car ſi j'étois à moi & que je puſſe diſpoſer de tout mon tems, ſans doute ils mourroient de ma main, & mes Lettres longues & frequentes ſeroient le fleau de tous ceux qui me connoitroient. Mais la fortune y a pourvû. J'ai un agenda journalier ſi long & ſi pénible, que quelque demeſurée que ſoit ma diſpoſition à barbouiller du papier, il faut que je l'étouffe. Adieu, mon cher Monſieur, portez vous bien, & aimez moi toûjours qui ſuis de toute mon ame, Votre &c.

LETT. XLIII. A Mr. BASNAGE & XLIV. A Mr. MINUTOLI.

Les Mémoires de la Ducheſſe MAZARIN qu'on a imprimez à Lyon cet hyver dernier, n'ont rien du ſtile de Don CARLOS. Cependant on veut que l'*Abbé de* St. REAL en ſoit l'Auteur.

LETTRE XLIV.

A

Mr. MINUTOLI.

Le 1. de Mai, 1675.

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI.

LEs louanges exceſſives qu'il vous a plû de donner (M. T. C. M.) à quelques méchantes Lettres que je vous ai écrites, depuis mon arrivée en cette ville, ont produit le meilleur effet du monde. Car je les ai toutes priſes pour des honnêtetez de la civilité Françoiſe, & pour des façons de parler qui ne tirent point à conſéquence, au lieu que ſi vous en aviez moins dit, j'euſſe peut-être reçu votre encens comme une choſe duë, & j'euſſe tombé dans le piege que vous m'avez tendu. Voilà ce que c'eſt de pouſſer trop loin le compliment. On ne trouve perſonne qui s'y fie, & il en va comme des argumens des Philoſophes, qui ne prouvent rien, lorſqu'ils prouvent trop. Si je meritois d'être propoſé en exemple, je vous prierois, Monſieur, de faire comme moi. Vous ſavez bien qu'encore que tout ce que vous m'écrivez ſoit dans la derniere perfection, & merite toute ſorte de louanges, je ne vous loue pourtant point. Que vous me feriez plaiſir d'en uſer comme cela! Mais vous êtes plûtôt né pour ſervir de modele aux autres, que pour vous regler ſur la conduite d'autrui. C'eſt pourquoi je ſerois ridicule de vouloir reformer vos manieres ſur les miennes. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait quelque reforme à faire, ne vous en déplaiſe, Monſieur, dans votre façon d'agir. Car ſi je ſuis injuſte

Digitized by Google

Lett. XLV. à Mr. Nevelet.

juſte en ne vous louant pas, vous l'êtes encore d'avantage en me louant. Vous prendrez ceci pour un paradoxe, & vous ſerez fort excuſable dans ce jugement; de grandes maximes, & de beaux apophtegmes ſeront pour vous. C'eſt une maxime dans la Morale, qu'il vaut mieux abſoudre pluſieurs criminels que de condamner un innocent, & il me ſemble avoir lû entre les apophtegmes d'ALPHONSE Roi de Caſtille diligemment recueillis par ANTONIUS PANORMITANUS, que ce Prince avoit accoutumé de dire, qu'il aimoit mieux prendre pour femmes de bien, cent femmes de mauvaiſe vie, que d'avoir mauvaiſe opinion d'une honnête & vertueuſe Dame. Ce ſont de beaux ſentimens, je l'avouë. Néanmoins je ſuis prêt à ſoûtenir que c'eſt une injuſtice plus pernicieuſe de louer ce qui ne le merite pas, que de ne point louer ce qui le merite. Deux mots ſuffiront pour vous éclaircir ce nouveau dogme. C'eſt qu'en louant une choſe indigne, vous donnez de la vanité à un ignorant, cette vanité lui fait croire qu'il eſt déjà un très-habile homme, & qu'il n'a que faire de ſe tourmenter pour le devenir, & ſur ce pied là il eſt ſot toute ſa vie; au lieu qu'en ne louant point les bonnes choſes, vous ne deſeſperez pas ceux qui les ont faites. Car ou ils ſe paient par leurs propres mains, en faiſant eux mêmes leur panégyrique, ou ils trouvent des raiſons dans leur eſprit pour ſe conſoler des éloges qu'ils ne reçoivent pas; ils ſe retranchent dans leur propre merite; enfin ils font ſi bien qu'ils mettent les autres dans le tort.

Avouez moi la vérité, Monſieur. Vous avez eu l'allarme bien chaude au quartier, quand je vous ai abordé avec ces trois ou quatre mots fiers & menaçans *je ſuis prêt à ſoutenir*. Je me ſuis bien douté que cela vous ſeroit de mauvais augure. Auſſi pour ne vous laiſſer pas long-tems en peine, j'ai ajoûté bien vîte, que deux mots ſeroient la preuve de ma propoſition. J'aime fort à ménager l'eſprit de mes amis, & à ne les effaroucher pas hors de propos. Cependant vous ſouffrirez de votre grace que j'ajoûte encore deux autres mots. C'eſt que ſi ma propoſition n'eſt pas véritable généralement parlant, du moins, l'eſt elle dans le cas particulier de vous & de moi. Car enfin les louanges que je ne vous donne pas ne vous ôtent rien, Monſieur. Vous demeurez tout auſſi honnête homme, & tout auſſi bel eſprit que vous le ſeriez avec mes éloges; au lieu qu'en me louant, vous me dérobez tout le profit que je pourrois faire de vos doctes cenſures, & vous empêchez entant qu'en vous eſt que je ne me corrige de mes défauts.

Que je fus charmé, Monſieur, il y a peut-être un mois d'entendre haranguer Monſieur le Préſident de LAMOIGNON ſur le mauvais effet des louanges! C'eſt un homme dont l'éloquence eſt achevée, la voix la plus douce du monde, le ſtile fort pur, mais ſans affectation. Au reſte, il ſe poſſede de telle ſorte, qu'on connoit bien que c'eſt un Premier Préſident qui parle, & qui ſait fort bien tenir ſon rang. Or comme la circonſtance du tems l'obligeoit de faire mention de la louable coûtume qui ſe pratiquoit autrefois dans la Compagnie, où il ſe tenoit des aſſemblées, qu'on nommoit la *Mercuriale*, dans laquelle Meſſieurs du Parlement ſe cenſuroient les uns les autres ſur toutes les choſes qui paroiſſoient irrégulieres dans leur conduite, Mr. de LAMOIGNON toucha fort adroitement les avantages qui naiſſoient de cette pratique, & déplorant le non-uſage d'une inſtitution ſi belle, avec cette noble éloquence dont les anciens Romains ſe ſervoient ſur le declin de leur République pour relever l'integrité & la bonne diſcipline de leurs ancêtres, il prit à partie la pernicieuſe & damnable complaiſance qui regne maintenant au monde, & qui fait qu'au lieu de nous ſervir de cenſeurs les uns aux autres, nous ne faiſons autre choſe que nous entre-louer. Il fit voir les inconveniens qui naiſſoient de cet abus. Il dit que le plus grand bonheur du monde ſeroit de rencontrer un ami ſage & fidele, qui nous ſuivant par tout, nous ouvrit les yeux ſur nos défauts, & nous avertit ſincerement de tout ce que nous ferions contre l'équité & la charité.

Eſt mihi purgatum crebro qui perſonet aurem. (*)

Et pourſuivant ſon diſcours, il exagéra le prix d'un ami de cette nature, & conclut que comme il étoit preſque impoſſible de rencontrer ce tréſor meſtimable, le parti qui nous reſtoit à prendre étoit d'exercer nous mêmes ſur toute notre vie une ſévere cenſure.

Judex ipſe ſui totum ſe explorat ad unguem (†).

Il y a quelque choſe, Monſieur, dans ce diſcours qui condamne votre humeur loueuſe; je vous prie d'y faire réflexion. Mais vous ſerez plus touché ſans doute de ce que je m'en vais vous dire; car c'eſt une choſe de fait, au lieu que le reſte n'a été qu'un beau diſcours. C'eſt que Monſieur le Duc de MONTAUSIER n'a jamais voulu ſouffrir que le Dauphin lût les Epitres Dédicatoires des Livres qu'on lui a préſentez. Il lui a défendu cela plus ſévérement, que ſon Médecin, les viandes les plus pernicieuſes, étant perſuadé qu'il n'eſt rien qui gâte d'avantage un jeune eſprit, que ces louanges prématurées, dont les Auteurs ſont ſi prodigues. On ajoûte que ce ſage Gouverneur aiant une fois ſurpris ſon Diſciple ſur la lecture d'une Epitre Dédicatoire, ne jugea pas à propos de l'en retirer bruſquement, de peur que le *nitimur in vetitum* ne fit ſon effet. Il trouva plus utile de rectifier la conjoncture, & voici comme il s'y prit. *Ah Monſieur, que liſez vous là! pouvez vous prendre plaiſir à de tels menſonges? ne voiez vous pas bien qu'on ſe mocque de vous ouvertement? On dit que vous ſavez toute choſe, que votre enfance a plus de lumieres que la vieilleſſe des plus habiles, & cent autres méchantes louanges. Pouvez vous nier que cela ne ſoit faux, & en bonne conſcience oſeriez vous avouer que vous poſſédez toutes ces belles qualitez?* Aiant tiré un aveu de Monſieur le Dauphin, que c'étoient toutes flateries infiniment éloignées de la vérité, il conclut ſa leçon par lui donner une eſpéce de colere contre ces flateurs, qui avoient eu aſſez mauvaiſe opinion de ſon eſprit, pour croire qu'il ſeroit la dupe de leurs faux panégyriques. Un Gouverneur moins éclairé que Monſieur de MONTAUSIER auroit fait faire défenſe aux Auteurs de mentir dans leurs Epitres Dédicatoires. Mais pour lui il n'a eu garde d'attaquer une maladie auſſi inveterée & auſſi générale que celle-là. Les Auteurs ſont trop incorrigibles, pour eſpérer de les mettre à la raiſon. D'ailleurs quelle apparence qu'ils ſe laiſſaſſent débuſquer d'un bien dont ils ſont en poſſeſſion de tems immémorial? Ils ſe battroient, *tanquam pro aris ac focis*, afin de s'y maintenir, ſi bien que le plus court a été pour

(*) *Horat. Epiſt. I. Lib. I.*

(†) *Anſon.*

pour Monſieur le Duc de MONTAUSIER de les laiſſer jouir de cette partie de leur patrimoine, ſe reſervant d'empêcher qu'ils n'en abuſent au préjudice de Monſieur le Dauphin. Après cela, Monſieur, j'eſpére que vous ne trouverez pas étrange que je rejette vos applaudiſſemens, & que je vous ſupplie d'exercer une autre fois envers moi votre cenſure plûtôt que votre complaiſance.

Cet horrible mal de dents qui vous a ſi cruellement perſécuté, mon cher Monſieur, m'a été inſupportable pour bien des raiſons. Premierement, il vous a fait paſſer de très-mauvaiſes heures, & cela ſuffit pour me le faire déteſter comme un monſtre d'enfer. Secondement, il m'a privé d'une de vos Lettres, qui eſt encore un grand ſujet de me le faire regarder comme la plus grande peſte de la ſociété, outre qu'il peut être aſſez endiablé (ce qu'à Dieu ne plaiſe) pour dérober aux promotions de votre Académie l'éclat & la gloire qu'une de vos harangues leur apporteroit. Voilà trois raiſons de bon compte, & ſi je ne dis pas toutes celles que je pourrois alléguer; car j'ai appris de bon lieu qu'il ne faut jamais épuiſer ſon ſujet.

Au reſte, de peur que vous n'en prétendiez cauſe d'ignorance, je vous fais ſavoir que je n'entends dire que très-peu de nouvelles ici, & que par conſéquent je ne ſerai guéres en état de vous en fournir. Le Conſeil du Roi eſt ſi ſecret, & toute la Cour s'eſt tellement miſe ſur le pied de taciturnité, qu'on connoit les Bourgeois de Paris aux nouvelles qu'on leur entend dire. Demandez en aux gens qui fréquentent St. Germain ou Verſailles, ils vous proteſtent qu'ils ne ſavent rien de nouveau, de ſorte qu'excepté un tas de fainéans qui ont la routine de conjecturer, & l'imprudence de débiter tout ce qu'ils bâtiſſent ſur quelques mots qu'ils entendent dire chez les Grands, tout le monde ſe pique ici de n'être point nouvelliſte. Mais cet eſprit ne durera pas, & le Roi n'aura pas plûtôt fait éclorre ce qu'il a couvé tout cet hiver, que les nouvelles ne ſeront plus une marque de roture. Nous verrons ce qui en ſera. Si j'apprens quelque choſe, je ne vous en ſerai pas chiche. En attendant, ſouffrez Monſieur, que je faſſe réflexion ſur le jugement précipité que les Etrangers font du caractere des François.

Ils conviennent preſque tous à les taxer d'une indiſcrete & téméraire vanité, d'aimer l'éclat, le faſte, la fanfare & choſes ſemblables. Cependant ſi on compare les Gazettes de Paris à celles des autres Nations, on verra que nous ſommes incomparablement plus modeſtes & plus reſervez que tous nos Voiſins. On n'y fait point de menaces aux Ennemis du Roi, on n'y étale ni ſes forces ni ſes armemens, on n'y fait pas l'Almanach de la Campagne, on n'y étonne perſonne par des predictions funeſtes, en un mot, l'article de Paris & de St. Germain ne donne pas le moindre ſoupçon que la France ſoit en guerre préſentement. Pour les autres Gazetiers, ils ont une toute autre methode; ils ne nous parlent que de ligues, que de grands projets: leurs menaces vont ſi loin, qu'on diroit que la conquête de la France ne ſera que le coup d'eſſai de l'avant-garde de ſes Ennemis. Ils découvrent par tout des armées formidables en leur faveur. Tantôt le Grand Duc de Moſcovie envoie cent mille hommes contre la Suede, tantôt il vient de Norwege vingt mille hommes pour groſſir l'armée du Roi de Dannemarck; tantôt le Grand Sophi attaque Babylone avec deux cent mille Combattans, ce qui empêchera les Turcs de donner le moindre ombrage à la Maiſon d'Autriche. Après cela, il eſt facile de juger, Monſieur, ſi les François donnent dans la fanfare plus que tous les autres. Quelque jugement que l'on faſſe de la prudence de notre Nation, il eſt certain que jamais le ſecret n'a été mieux gardé dans aucun Etat que dans le Conſeil de ce Roi-ci. Tous ceux qui y ſont admis ſont impénétrables, & on peut dire de ce Conſeil que c'eſt le Cœur de la France, dont il n'y a que Dieu qui voie les plis & les replis. Cette penſée m'eſt fournie par VALERE MAXIME, qui parle preſque de la même façon du Sénat de Rome. *Fidum erat & altum Reip. pectus Curia, ſilentiique ſalubritate munitum & vallatum undique* (*). Or vous m'avouerez, Monſieur, que ce n'eſt pas une petite marque de prudence, que cette impénetrabilité-là. Le même Auteur que je viens de citer, faiſant en peu de mots le panégyrique du Sénat Romain, appuie ſur l'obſervation du ſecret, *nunquam taciturnitatem optimam ac tutiſſimum adminiſtrandarum rerum vinculum labefactari voluerunt.*

Me voici, Monſieur, dans un beau lieu commun. Si je ne vous avertiſſois pas que mon deſſein n'eſt point de le pouſſer, vous ne croiriez jamais en être quitte pour une page. Il faut donc que par un petit mot d'avis, je vous ſauve la peur que ma prolixité naturelle vous pourroit cauſer en cet endroit. Après cette petite préparation, je crois que ſans vous alarmer trop, il me ſera permis d'ajoûter cette remarque. C'eſt que la maniere de juger des choſes ſe réglant toûjours ſur l'air dont on les conduit, on ſe perſuade ici que l'on ne ſait jamais la véritable cauſe de ce qui ſe paſſe à la Cour, parce qu'on eſt perſuadé que le ſecret eſt l'eſprit général de ce Regne. Ainſi on cherche du myſtere par tout, & quelque probables que ſoient les raiſons qui ſe débitent, on veut qu'il y en ait d'occultes que le tems peut-être découvrira. C'eſt le jugement qu'on a fait de la diſgrace de Mr. DE LAUSUN; c'eſt celui qu'on fait de la retraite de Madame DE MONTESPAN. J'admire que l'on en ait ſi peu parlé qu'on a fait dans une Ville populeuſe comme Paris. Mais que voulez vous, Monſieur? On s'eſt fait une coûtume de croire que la véritable cauſe des changemens de la Cour eſt tellement abſtruſe, que ce ſeroit peine perdue de la vouloir chercher, & au lieu que dans le train ordinaire, la curioſité s'enflamme à meſure que les choſes ſont cachées, dans ce cas particulier, on ceſſe d'être curieux, dés qu'on ne voit point de jour à déterrer la vérité, outre qu'il eſt extrêmement délicat de fouiller dans les affaires amoureuſes des Rois, & que la politique & le reſpect ne veulent point que l'on s'en approche ſans y être dûment appellé. Ce que l'on ſait en général de cette affaire, c'eſt que tout s'eſt paſſé ſans rupture, & qu'il y eſt entré de la dévotion, du moins en apparence. Quant au reſte, tous ceux qui aiment la gloire du Roi, ont une joie incroiable qu'il ait heureuſement triomphé de tous les pieges de l'amour, & qu'il ait diſſipé ce nuage qui terniſſoit ſa lumiere.

Comme ce Monarque a pris le Soleil pour ſon Symbole, il y a un Bel-eſprit, qui lui prepare ce que vous allez apprendre. Il s'eſt ſouvenu qu'un galant homme de ces derniers ſiecles, mais ſans religion, avoit fondé un revenu ſur le plus liqui-

LETT. XLIV. à Mr. MINUTOLI.

(*) *Lib. II. Cap. II.*

LETTRE XLIV. à Mr. MIGNOTET.

de de ſes biens, *Soli reduci*; ordonnant par ſon teſtament que ce revenu ſervît pour célebrer un ſolemnel anniverſaire en l'honneur du Soleil toutes les fois qu'il ſe rapprocheroit de nous; qu'on fît un ſuperbe feſtin ce jour-là, & qu'on y bût largement. Ce furent les ſeules charges teſtamentaires à quoi il ſoumit ſes Héritiers, car pour de legs pies, de chapelles, de luminaires, de meſſes pour le repos de ſon ame, il n'avoit garde d'en embaraſſer l'hoirie, vû les ſentimens qu'il avoit de la Religion. Un Bel-eſprit donc s'étant ſouvenu de la penſée de ce Dévot du Soleil, en prétend faire l'application au Roi congédiant honnêtement Madame de MONTESPAN. Mais pour rectifier ladite penſée, il la veut mettre entre les mains de la Reine, dont la piété eſt capable de ſanctifier les choſes les plus profanes. Il fera que la Reine érigera en fête le jour que ſa Rivale lui a été ſacrifiée, & qu'elle même ſacrifiera toutes les pompes que la ſolemnité de ce jour lui apportera à ſon Soleil recouvré, *Soli reduci*. Il ajuſtera ſon application du mieux qu'il lui ſera poſſible; car comme vous ſavez, Monſieur, il ne faut pas ſe mêler de ces jeux d'eſprit, ou il faut s'en tirer honorablement.

Si on faiſoit un recueil de toutes les repréſentations qui ſe ſont faites du Soleil, en vûë de ce que le Roi l'a choiſi pour ſon ſymbole, je croi qu'on formeroit un aſſez gros livre. Les François balottent tous les jours ce Roi des aſtres, & le tournent en toute ſorte de ſens, pour l'appliquer ſelon la fantaiſie de chacun aux actions du Roi.

Les Hollandois & les Eſpagnols ne l'épargnent pas pour en faire des applications outrageuſes. Les uns & les autres réüſſiſſent quelques fois; mais quelques fois auſſi ils n'ont que de fauſſes penſées. En ce cas, ceux qui ont voulu louer, ne choquent pas ſi fort les Connoiſſeurs, qui ceux qui ont voulu médire. Car la médiſance ne ſauroit plaire, ſi elle n'eſt extrêmement ingenieuſe.

Je ne ſai pas quel jugement vous faites à Geneve, Monſieur, de pluſieurs écrits qui ſe publient contre la France. J'en ai lû quelques uns qui m'ont paru bien frivoles. On n'y voit que des lambeaux de feu Mr. LISOLA, couſus fort groſſierement avec quelque lieu commun, & des redites perpétuelles. Ce qu'il y a de beau, c'eſt qu'on leur fait des réponſes du côté de la France, qui ne valent gueres mieux. Je voulus lire l'un de ces jours quelques-uns de ces petits livres. Je n'y trouvai que des objections & des réponſes mille fois rebattues. Auſſi renvoiai-je bien loin toute cette crême fouettée-là. Ce qui fait que ces livres ſont ſi méchans, c'eſt que tant d'un côté que d'autre, il y a des jeunes eſprits qui ſe mêlent d'écrire des affaires d'Etat, ſans qu'on [illegible] en avouë. Ils ſavent bien qu'un Libraire leur donnera quarante ou cinquante piſtoles, & que pourvû qu'ils injurient bien les Ennemis, & qu'ils louent à outrance leur parti, on ne leur fera point un crime de leurs ſottiſes, & on ne les ira point rechercher dans leurs ténébres; car il eſt à remarquer qu'ils ſe contentent du préſent qui leur eſt fait par celui qui les imprime, & qu'ils ne ſe nomment point. De cette façon, ils écrivent à coup ſûr tout ce qui leur monte à la tête. Cela étant ainſi, on trouve le Baron LISOLA tout-à-fait inexcuſable d'avoir voulu rendre garant le Roi & ſon Conſeil de toutes les impertinences qui ſe pouvoient trouver dans des écrits de cette nature. Car il ne laiſſoit échapper aucun de ces Livres, ſans y faire des réponſes fort étudiées, & il en tiroit ſouvent des argumens contre la France, dont il s'applaudiſſoit tout le premier. Un homme de ſon caractere devoit pourtant diſtinguer entre les écrits publiez par ordre de Roi, & compoſez par des perſonnes avouées, & les écrits d'un inconnu qui s'ingere ſans aucune vocation dans les affaires d'Etat. C'étoit une ſupercherie manifeſte de décrier la conduite du Roi & de ſes Miniſtres, comme il faiſoit continuellement, ſur des preuves auſſi frivoles que celles qu'il tiroit des écrits du moindre Paſſe-volant. Mais il avoit ſes raiſons. Il ſavoit qu'en bonne Politique, il n'eſt que de ruiner ſon Ennemi. C'eſt à faire aux Particuliers d'obſerver les formalitez. Quand il s'agit de l'utilité publique, tout devient juſte, tout devient honnête. Sur ce pied là, le Baron a frappé d'eſtoc & de taille, & fait livres ſur livres, & il a lui ſeul avec ſa plume fait plus de mal à la France, que toutes les armées des Ennemis. C'eſt lui qui par des exagérations malignes du deſſein du Roi a mis le cœur au ventre à cent Peuples, qui ne ſongeoient à rien moins qu'à la Guerre. Il a tellement crié au feu, & au meurtre, que preſque toute l'Europe éveillée par ſes clameurs, eſt accouruë pour éteindre l'embraſement. Il eſt vrai qu'au lieu de l'éteindre, l'on a allumé le feu d'avantage: mais ce n'eſt pas une affaire pour le Baron; car on pourra le défendre, en diſant qu'on a tout fait ſelon les formes; que c'eſt l'ordinaire pour courir au devant du feu, de ruiner toutes les maiſons voiſines, & qu'ainſi c'eſt un procédé fondé en coûtume, d'avoir ſacrifié la frontiere d'Allemagne à la ſûreté des Païs Héréditaires.

Il faut avouër que le Politique dont je parle étoit un terrible moienneur de ligues. Il s'y entendoit de telle ſorte, qu'il ne faut point douter que les Miniſtres de France n'euſſent ſouhaité pour l'utilité du genre humain qu'il eût vécu du tems que les hommes menoient encore une vie ſauvage, & qu'il fallut tant d'exhortations & de figures de Rhetorique pour les obliger à ſe mettre en communauté. Il y a des gens par ici qui ſeroient bien-aiſes de le voir placé avec avantage dans la vie de THESE'E, perſuadant aux Habitans de l'Attique de venir former un ſeul corps dans l'enciente de la Ville d'*Athenes*; & cela au hazard que THESE'E n'eût aucune part à la gloire de cette action. En mon particulier, je trouve que c'eſt dommage que les anciens Gaulois n'aient eu un homme de cette force, lorſque CESAR les attaqua; car au lieu qu'il n'eut preſque jamais à faire qu'à une Province à la fois, il ſe fût vû une ligue ſur les bras, qui lui auroit peut-être fait déteſter ce mot autant ou plus que l'a déteſté pluſieurs ſiecles après un Empereur Turc. Ce mot de *ligue* avoit fait tant de bruit du tems de la bataille de Lepanthe, que les Turcs le prirent en horreur, ſi bien que quelques années après, le Sultan apprenant de la bouche de l'Ambaſſadeur de France que le Roi ſon Maitre faiſoit la guerre contre la *ligue*, lui fit offrir ſur l'heure du ſecours, ſans s'informer d'autre choſe, croiant que tout ce qui s'appelloit *ligue*, devoit être exterminé du monde. Qu'eût-il fait, s'il eût tenu Mr. LISOLA, qui en étoit un ſi habile artiſan? Il les mettoit ſi bien en beſogne les ligues qu'il avoit formées, qu'elles ſe remuent encore après ſa mort, en vertu du branle qu'il leur avoit donné, & il y faiſoit entrer tant de Princes que ç'a été une peine non petite à ceux qui ont apporté au Roi les Drapeaux & les Etendards enle-

vez

vez aux ennemis, de ſpécifier combien il y en avoit d'un tel Souverain, & combien d'un tel autre.

Qui ne diroit à conſidérer l'aſſemblage qu'il a fait de tant de corps différens, que c'eſt un ouvrage où il a emploié toutes les inventions de la méchanique? Cependant la vérité eſt, qu'il n'y eſt entré que des coups de plume, & que c'eſt une plume qui a fait prendre les armes à une bonne partie de l'Europe. Vous, Monſieur, qui ſavez tant de choſes, vous ne ſerez pas ſurpris de ce grand effet, ſi vous vous ſouvenez, qu'on a dit de PHILIPPE ſecond, qu'avec une plume d'oie il avoit gouverné à baguette l'ancien & le nouveau monde. Vous avez lû auſſi ſans doute dans BOCCALIN, qu'*Apollon* & toute ſa Cour firent des honneurs extraordinaires à ce Prince, en faveur de ſa plume, lorſqu'il monta ſur le Parnaſſe; & que cette plume fut poſée avec grande cérémonie dans le Threſor pour la montrer à tous les Curieux, à peu près comme l'on montre le miroir de VIRGILE & l'épée de ROLAND dans le thréſor de St. Denys. Tous les habitans du Parnaſſe ſe firent un devoir d'honorer la plume d'un ſi grand Monarque, & on oublia le chagrin & l'embarras où il les avoit tenus pendant quinze jours, qu'il les chicanna ſur le rang & les titres qu'il vouloit lui être donnez. Si les Savans ont ainſi traité une plume qui ne leur avoit fait que des biens imaginaires, que n'a point dû faire l'Empereur pour honorer la plume de Mr. LISOLA, de laquelle il a reçû tant de ſervices effectifs? Ce n'auroit pas été en faire trop que de la baiſer à genoux, puiſqu'il y eut bien un Ambaſſadeur Eſpagnol qui fit cet honneur à l'epée de HENRI IV. quoiqu'elle eût toûjours agi contre la Maiſon d'Autriche. Mais l'Eſpagnol crut devoir cela à la plus glorieuſe épée de la Chretienté, comme il s'en expliqua lui même. Or l'Empereur a raiſon de regarder la plume du Baron LISOLA, ou comme la plus glorieuſe du monde, ou du moins comme la plus heureuſe, qui eſt preſque tout un; car en fait d'Etats, la gloire ſe meſure fort ſur le pied du bon ſuccès. Je ne ſai ſi quelcun ne propoſera pas à Vienne de conſacrer cette plume à l'Ange tutelaire de la Maiſon d'Autriche, comme on lit de l'Empereur Caracalla. Je trouve très-juſte la penſée du P. BERTET, qui a introduit le Baron léguant ſa plume à l'Empereur pour remplumer l'Aigle Imperiale; car apparemment cette plume étoit ſortie de l'aile droite de l'Aigle, & c'eſt bien raiſon qu'elle y retourne. Ce qui me fait juger qu'elle venoit de ſi bon lieu, c'eſt qu'elle confondoit toutes les autres plumes, comme on dit que les plumes de l'Aigle devorent celles des autres oiſeaux, quand on les met enſemble. A propos de cela, je me ſouviens de la fierté d'un Auteur, qui a pris la plume de l'Aigle pour ſon ſymbole avec ce vers.

Penna alias omnes devorat una meas.

La plume de LISOLA a cauſé aſſez de meurtres pour être digne d'un ſemblable honneur. Elle a mérité le triomphe, au même ſens que les Médecins.

Quand je conſidére que la plume de Mr. LISOLA a été le boulevart de la Maiſon d'Autriche, je ne puis m'empêcher d'admirer le grand ſens de cet Hiſtorien Romain, qui a dit que les Empires ſe conſervent par les mêmes moiens qu'ils ſe ſont établis au commencement. (*Imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum eſt*(*)). Quoi! me direz vous, Monſieur, n'eſt-ce pas par des mariages que cette maiſon eſt montée à ce haut dégré de puiſſance, qui a fait peur à toute l'Europe? N'a-t'on pas dit qu'elle a gagné plus de Roiaumes, *Lancea carnis quam belli!* Or quelle part a la plume dans tout cela? Tout beau, Monſieur. J'avouë qu'en fait de mariages il faut paier d'autre choſe que de plume, & que le *Lancea carnis* eſt un des principaux ingrédiens. Mais qui m'empêchera de dire que le coup de plume qui a ſervi en divers tems à ſigner le mariage des Princes de cette Maiſon avec les meilleures Héritieres de l'Europe, lui a valu tous ces beaux Roiaumes & toutes ces fertiles Provinces, dont elle s'eſt vûë ou ſe voit encore la Maitreſſe (†) HENRI IV. n'attribua-t-il pas tous les avantages de la paix de Vervins à la plume avec quoi il en ſigna le traité. *Avec ce coup de plume*, dit-il au Duc d'EPERNON qui avoit été préſent à la ſignature, *je viens de faire plus d'exploits que je n'en euſſe fait de longtems avec les meilleures épées de mon Royaume.* Le Cardinal CHIGI qui a été depuis Pape ſous le nom d'ALEXANDRE VII. faiſoit à peu près le même jugement, lorſque pour engager Mr. de LONGUEVILLE à conclure la paix avec l'Eſpagne ſelon le projet du Comte de PIGNERANDA, il lui dit en lui portant les articles que ce Comte avoit dreſſez, & en lui préſentant une plume, *prenez cette plume, Monſieur. Elle en vaut bien la peine. Elle vous couronnera de plus de gloire & de plus de réputation que la fameuſe épée du* COMTE *de* DUNOIS, *qui a chaſſé les Anglois hors du Roiaume de France.* Voilà, ce me ſemble, répondre pertinemment à votre objection, Monſieur. Or puiſque c'eſt par la plume que la Maiſon d'Autriche s'eſt aggrandie, & qu'elle ſe conſerve, il faut pour le moins que la plume de Mr. LISOLA ſoit gardée pour la montre, de même que nous gardons l'épée de la PUCELLE d'Orleans comme une antiquaille. J'ai ouï parler d'un homme fort riche, qui vouloit acheter au poids de l'Or la plume de l'Abbé LANCELOT de Perouſe. Mais on ne la put trouver. Vous êtes, Monſieur, la premiere perſonne à qui j'ai ouï parler de cet Abbé, à l'occaſion de ſes *Hoggidi*, qui eſt un Livre fort curieux. Le mal eſt que cette plume, qui étoit de ſi bonne trempe qu'elle duroit à la fatigue plus qu'aucun coutre de Laboureur, n'empêcha pas que ſon Maitre ne ſe vint enrôler ici peu avant ſa mort dans la catégorie des Savans néceſſiteux. Le Baron LISOLA a voulu perſuader à toute la terre que la ſienne ne l'avoit pas enrichi. Il nous a appris que malgré tant de veilles & tant de voiages, il ne laiſſoit pas d'être pauvre; qu'il ne falloit pas s'en étonner, puiſqu'il avoit préféré le parti des malheureux à celui qui avoit le vent en poupe. *Victrix cauſa Diis placuit, ſed victa Catoni.* (‡) Quelqu'un a remarqué là deſſus que le Roi de France eſt bien à plaindre d'avoir Dieu pour ami & le *Baron* LISOLA pour ennemi. (‖) Quoi qu'il en ſoit, on demeure d'accord que ce grand Politique n'a pas laiſſé beaucoup de biens,

LETT. XLIV. à Mr. MINUTOLI.

(*) *Salluſt.*

(†) La France ne s'eſt pas accrue par cette voie. Au contraire les mariages lui ont ſouvent ôté de bons morceaux.

(‡) *Lucan.*

(‖) Je rapporterai à ce propos ce que l'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal PALAVICINI remarque p. 52. Ce Cardinal parle en ces termes L. 5. c. 14. *Non*

LETT. XLIV. A Mr. MIRAUMONT.

biens, & c'eſt à mon avis le plus grand éloge qu'on lui puiſſe faire; car c'eſt mourir comme les ARISTIDES, les EPAMINONDAS, & pluſieurs autres grands hommes de l'antiquité, qui laiſſoient à peine de quoi ſe faire enterrer, encore qu'ils euſſent eu les plus beaux emplois de leur République. C'étoient de ces gens là qu'un de nos Ambaſſadeurs ſouhaitoit au Roi d'Eſpagne; car voulant railler l'ignorance des Moines de l'Eſcurial, il lui dit qu'il ſeroit heureux, ſi on touchoit auſſi peu à ſes Finances, que ces Moines à leur Bibliotheque. Mais ſi cette pauvreté eſt glorieuſe au Baron, elle ne l'eſt pas à ſon Maître. Il a eu tort de ne combler pas de biens un Miniſtre ſi zelé & ſi capable. J'avoue que le titre de Baron de l'Empire eſt fort beau; mais il faut avoir du bien à proportion. Un Prince ſe fait tort, quand il laiſſe ſes Miniſtres dans l'indigence, & il faut qu'il ſuive la maxime de ce Roi qui diſoit au ſien, *faites mes affaires, & je ferai les vôtres.* Ce ſont des devoirs reciproques, & le fameux OCHAM qui a fondé une ſecte parmi les Péripateticiens, le ſût bien inſinuer à l'Empereur LOUIS DE BAVIERE. C'étoit un Cordelier qui faiſoit rage d'ecrire contre le Pape JEAN XXII. en faveur de cet Empereur, pendant les querelles terribles qu'il eut contre la Cour de Rome. Mais craignant la puiſſance Papale, il demanda à LOUIS DE BAVIERE qu'il le défendit avec ſon épée, *& moi*, pourſuivit-il, *je vous défendrai avec ma plume.* Je ne ſaurois me perſuader que l'Empereur n'ait reconnu les ſervices de Mr. LISOLA, & par des titres d'honneur, & par des preſens conſidérables.

Mais lui même n'auroit-il pas été ingrat envers ſa plume? Elle méritoit un monument public de ſa reconnoiſſance, tel que ſeroit une deviſe, ou un quartier de ſes armes, ou telle autre choſe. Il falloit qu'il mit dans ſon écuſſon une plume brochant ſur le tout, en attendant que l'Empereur lui même fit regler par ſes Herauts d'armes la ſituation qu'il auroit voulu qu'une plume tint dans l'écu de Mr. LISOLA. En effet ce Miniſtre avoit raiſon de ſe promettre qu'on lui feroit préſent d'une plume, à lui dis-je qui étoit ſi digne de la manier, de même que le Duc de PARME fit préſent d'une belle épée au Duc de GUISE, avec ce compliment, qu'il n'y avoit point de Capitaine digne de la porter comme lui. Ce fut après ſes combats contre les Reitres, où un des illuſtres ancêtres de Monſieur le Comte de DHONA fit tant admirer ſa fermeté & ſon courage. Tant y a que le Baron dont il s'agit devoit rendre la pareille à la plume, & l'immortaliſer à ſon tour, puiſqu'elle l'a immortaliſé. Rapportons à cela ce que fit DEDALE après s'être ſauvé en volant vers Cumes en Italie.

Reddidit hic primum terris, tibi, Phœbe, ſetacit
Remigium alarum, poſuitque immania templa (*).

On devoit à tout le moins enſevelir ſa plume dans ſon tombeau, comme fit ENE'E la trompette de MISENUS.

At pius Æneas ingenti mole ſepulcrum
Imponit, ſuaque arma viro remumque tubamque,
Monte ſub aerio (†).

Ou faire graver une plume ſur ſon tombeau, comme on voit une ſphere ſur celui de SACROBOSCO. PLUTARQUE remarque qu'ARCHIMEDE ordonna de mettre ſur ſon tombeau un Cylindre contenant une Sphere ſolide avec une inſcription qui declarât combien le contenant ſurpaſſe le contenu. Pour revenir à DEDALE, HERODOTE raconte preſque au commencement de ſon Hiſtoire, qu'ARION ayant été ſauvé par un Dauphin, en conſacra un d'airain à Tenare, ſur lequel ſéoit un homme à chevauchon; c'eſt le terme d'un vieux Traducteur nommée PIERRE SALIAT, Secretaire du Cardinal de CHATILLON. LIPSE ayant écrit l'Hiſtoire de notre Dame de *Hall*, pendit devant l'autel une plume d'argent. (‡)

Je ne ſai ſi le Baron LISOLA a jamais ſonge à faire cet honneur à ſa plume. GUICHENON célébre Hiſtoriographe de France & de Savoye y a bien ſongé; car ſes écrits l'aiant fait non ſeulement annoblir avec la conceſſion de très-belles armes, mais auſſi l'aiant élévé au titre de Comte Palatin, & au rang des Chevaliers de l'Empire, de la Religion de St. MAURICE & de St. LAZARE, & de l'Ordre de St. MICHEL, il a fait honneur de tout cela à ſa plume, par cette deviſe dont il accompagna l'écu de ſes armes, *fidelis præmia pennæ.*

Mais je m'avile d'une nouvelle maniere d'honneur qu'on pourroit faire à la plume de Monſieur LISOLA. C'eſt d'ordonner que tous ceux qui ſe méleroient d'écrire contre la France prendroient en main cette plume, comme les Médecins ſont obligez à *Montpellier* d'endoſſer la robe de RABELAIS, le jour de leur reception. Que s'il arrivoit à cette plume ce qui arriva à l'épée de SCANDERBEG, je veux dire de ne ruer ſes grands coups ſinon en la main de ſon Maitre, en ce cas il faudroit ordonner que toutes les plumes deſtinées contre cet Etat, ſeroient taillées ſur le modele de celle-là. Si on en uſoit ainſi, l'on ne verroit pas tant de mechans petits Livres contre nous, comme l'on en fait courir par le monde. A la vérité, tous ces Faiſeurs de libelles ſavent aſſez bien leur LISOLA, & ils affectent même de ſe ſervir des titres qu'il donnoit à ſes ouvrages. Ils aiment ſur tout le magnifique titre de *Bouclier d'Etat*, qui le rendit ſi célébre dans la derniere guerre, & ils le renouvellent de tems en tems, comme ſi c'étoit un *in hoc ſigno vinces*, ſemblable à celui qui fut vû par l'Empereur CONSTANTIN. Mais après tout, ils écrivent trop mal, pour écrire LISOLA. Et me voilà enfin revenu au ſujet qui m'a porté à parler de ce grand genie. Je commençois à déſeſpérer de regagner jamais mon chemin.

J'entre dans une autre carriere, qui ſeroit bien plus vaſte que celle d'où je viens de me tirer. Mais pour l'amour de vous, Monſieur, je n'y ferai que cinq ou ſix pas. On s'imagine que cette

ho potuto d'hora in hora non compiacere à Pontifici con venti fra loro contrari e tutti inſieſi al corſo de loro, eccetto l'aura della ſorte ſanto. Si les Papes (dit l'Auteur) n'ayant que Dieu pour eux font pitié au Cardinal PALAVICINI Jeſuite, paroiſſant auſſi miſerables aux autres, comment pourroient-ils convertir les Mahometans? Il faut donc autre choſe que le St. Eſprit pour pareilles converſions, & ce ſeroit fort grande pitié qu'un Pape qui n'auroit que cela pour lui.

(*) *Æneid.* 6.

(†) *Æneid.* 6.

(‡) Le Laboureur, Voy. de la R. de Polog. p. 33. *Vid. Celsmes. obſ. ſac. p.* 98. & en général touchant les conſecrations qu'on faiſoit aux Dieux de certaines choſes qui avoient ſervi, voi. Chabot ſur *Hor. Od.* 5. *L.* 1. 26. *L.* 3. *ſat.* 5. *L.* 1. *p.* 80. *Epiſt.* 1. *L.* 1. *p.* 11. Voi. auſſi l'Epigr. d'*Auſone* ſur le miroir de *Lais. Lipſe. ant. Lect. L.* 3. *p. m.* 380. Il conjecture que les Putains conſacroient quelque choſe à quelque Divinité.

te année, la Campagne d'Allemagne ſera la plus belle école d'art militaire qui ait jamais été. Car les Généraux des deux partis ſont conſommez en experience, ruſez comme de vieux renards, & piquez au jeu par tous les motifs qui peuvent cauſer une grande émulation. Le Comte MONTECUCULI ſuccede à des Generaux qui ont mis leurs troupes en mauvaiſe réputation. Il faut que ſa bonne conduite répare cette breche. Toute l'Allemagne eſt perſuadée que ce ne ſont pas les François, qui ont vaincu les Allemands; mais que c'eſt Mr. de TURENNE qui a vaincu Mr. de BOURNONVILLE: ſi bien que le nouveau Général eſt indiſpenſablement obligé de vaincre, s'il veut conſerver ſa gloire; car tous les deſavantages ſeroient mis ſur ſon compte, puiſqu'on ne doute pas dans ſon pais, qu'il n'ait de meilleures troupes que Mr. de TURENNE. D'autre côté, Mr. de TURENNE ſe doit efforcer d'avoir les mêmes ſuccès que par ci-devant, afin qu'on ne s'imagine pas que le peu d'expérience des Généraux qu'il a eus en tête a fait toute ſa bonne fortune. Outre qu'il eſt en reſte à l'égard du Comte MONTECUCULI depuis le paſſage du Mein. Il y a donc apparence que ces deux Meſſieurs ne ſe pardonneront rien, qu'ils chicanneront le terrain d'une diable de maniere, & que comme ils ſavent parfaitement toutes les rubriques du métier, ils apprendront bien des tours au monde. Il ne faut pas craindre qu'ils hazardent trop leurs Soldats; car ils ſont tous deux de cette eſpece de Capitaines qui ne font rien que par compas & par meſure, & qui ne donnent rien au hazard. PERICLES(*) cet illuſtre Athenien, ſuivoit la même maxime. Jamais il ne donnoit combat qu'il ne fut preſque aſſûré de le gagner, & il diſoit toûjours à ſes Soldats, qu'il ne les hazarderoit point mal à propos, & qu'il ne tiendroit point à lui qu'ils ne fuſſent immortels. On peut compter ſur ces ſentimens tant de la part de Mr. de MONTECUCULI que de la part de Mr. de TURENNE, & il ne faut pas s'imaginer, que les murmures des jeunes Volontaires, contre cette grande circonſpection, ſoient capables de faire changer ces Généraux de reſolution. Car outre qu'ils ſe ſont mis au deſſus du ſoupçon de poltronnerie par cent actions de courage & d'intrepidité, c'eſt que ne ce ſont pas des gens à craindre les railleries, ni à changer leus manieres pour les murmures de quelques jeunes emportez. S'il étoit poſſible que la prudence de ces deux grands Capitaines paſſât pour timidité, & qu'on en raillât dans le monde, il eſt pourtant probable qu'ils ne démordroient rien pour cela de leurs maximes; à l'exemple du *cunctator* FABIUS MAXIMUS, l'original de tous les Capitaines qui ſe ménagent extrémement. Ce FABIUS qui en évitant les occaſions de combattre répara les malheurs, où la témerité des autres Généraux avoit précipité la République Romaine. De qui le Poëte ENNIUS a dit, *unus homo nobis cunctando reſtituit rem.* Et qui fut appellé le bouclier des Romains, tant il étoit admirable ſur la défenſive, pendant que les mêmes Romains appellerent MARCELLUS leur épée, parce qu'il étoit extrémement vigoureux & actif, & incomparable ſur l'offenſive. Ce FABIUS, dis-je, (†) étant preſſé par ſes amis de hazarder quelque combat, afin de faire ceſſer les railleries de ſon armée, & le mépris qu'on faiſoit de ſa perſonne, leur répondit, que s'il ſuivoit leurs avis, il ſeroit encore plus timide que l'on ne diſoit, abandonnant de ſages reſolutions, de peur de quelques mechans brocards, & qu'il ſeroit mal-ſéant à un homme qui doit gouverner les autres, de s'étonner des blâmes & des calomnies; car de cette façon celui qui doit commander, obéiroit effectivement, & les fous ſeroient les maitres des ſages, au lieu que ce ſont les ſages qui doivent être maitres des fous. Il confirma ſa réponſe par ſa conduite qui fut toûjours la même qu'auparavant. Ne doutez pas, Monſieur, que les deux Capitaines dont nous parlons ne répondiſſent la même choſe en pareil cas. Mais ils ſont trop eſtimez de leurs Soldats, pour devoir craindre que l'on glose ſur leurs actions. J'ai bien oui dire que lors du paſſage du Mein, Mr. de St. ABRE Lieutenant Général dans l'Armée de Mr. de TURENNE murmurant fort avec ſon impétuoſité Gaſconne, de ce qu'on n'en venoit pas à toute heure aux mains avec le Comte MONTECUCULI, ſes murmures ne s'en prennoient jamais à Mr. de TURENNE, mais ſeulement aux ordres qu'il recevoit de la Cour. Il eut de quoi ſe ſatisfaire la campagne d'après, car il fut toûjours d'avis d'attaquer Mr. le Duc de LORRAINE à Sintzheim, malgré l'avantage de ſon poſte, & il pouſſa ſon attaque ſi vertement qu'il y fut tué. Pour revenir à Mr. de TURENNE, il eſt ſi éloigné de s'accommoder à l'humeur impétueuſe des François, qu'au contraire il blâmoit rudement l'année derniere tous ceux qui témoignoient plûs de courage que de prudence. Ainſi il trouva fort à redire que le Comte de BOURLEMONT ſe fût opiniâtré à garder un méchant poſte contre quatre fois plus de monde qu'il n'en avoit. *Car*, diſoit-il, *pourquoi ne ſe ſervir pas de l'exemple des Ennemis, qui ne l'ont pas ſeulement attendu avec deux fois plus de gens qu'il n'en menoit pour les attaquer? Il ſe pique de bravoure bien à contre-tems. Ce n'eſt pas avec des Ennemis ſi précautionnez qu'il faut faire tant le brave, & s'il a été pris priſonnier, cela lui ſied bien.* C'eſt pourquoi on s'imagine que ſi ce Prince étoit naturellement témeraire, il moderoit ſon courage préſentement, & imiteroit la maniere prudente & nullement hazardeuſe de ſes Ennemis; car il eſt à remarquer qu'il a perdu plus de gens de marque en vainquant, que les autres n'en ont perdu, ou dans leurs défaites, ou dans leurs retraites. Ce qui ne pouvant procéder que de la trop bouillante fougue des François, & de l'extraordinaire ménagement des troupes confédérées, c'eſt une néceſſité indiſpenſable à Mr. de TURENNE d'aller bride en main. METELLUS ayant à faire à JUGURTHA, *qui non niſi ex inſidiis aut ſuo loco pugnam faciebat*, au rapport de SALUSTE, & remarquant que la partie étoit mal-faite des Romains qui ne ſe fioient qu'en leur valeur, avec des Afriquains qui ne faiſoient que ruſer, changea toutes ſes batteries, & ſe mit à ruſer auſſi. Une autre raiſon pourroit encore déterminer Mr. de TURENNE à uſer de grande circonſpections. C'eſt le bonheur de la Campagne paſſée, joint à cette longue ſuite de proſperitez, qui l'ont accompagné en tant de rencontres différentes. On doit craindre que la Fortune ne ſe laſſe enfin de nous favoriſer, & qu'elle ne nous afflige d'un fâcheux revers. Auſſi voit on que les plus grands Capitaines ſe ſont défiez de leur bonne fortune, après en avoir fait une longue expérience; & que pour donner moins de priſe à ſes caprices, ils ne hazardoient plus rien. C'eſt la remarque que SUETONE fait de JULE CESAR

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI.

(*) *Plutar. in ejus vita.*

(†) *Plutar. in ejus vita.*

Digitized by Google

LETT. XLIV. à Mr. MINUTOLI.

LAR qui avoit été ſi entreprenant de ſon naturel. P. ÆMILE étant campé auprès de PERSE'E, les jeunes Officiers qui avoient une merveilleuſe envie de combatre, vinrent le trouver pour le prier d'en venir aux mains au plûtôt. SCIPION NASICA, gendre de SCIPION l'AFRICAIN, à qui le paſſage du Mont Olympe avoit enflé le courage, tâchoit ſur tout d'exciter P. ÆMILE à donner bataille ſur le champ. Il lui répondit en riant, *je le pourrois faire ainſi, ſi je n'avois que ton age. Mais pluſieurs victoires m'aiant fait remarquer les fautes qu'ont fait ceux que j'ai vaincus, m'empêchent d'aller attaquer une armée rangée en bataille, avec des gens trop fatiguez.* (†) C'eſt ſur ce principe que CICERON remarque que les plus célébres Orateurs ſont ceux qui craignent le plus en commençant leurs harangues, parce que ſachant qu'on ne réüſſit pas toûjours, ils s'imaginent à chaque fois que quelque diſgrace viendra ternir toute leur gloire paſſée. *Hujus quidem rei cum cauſam quærerem quidnam eſſet cur, ut in quoque Oratore plurimum eſſet, ita maxime ſi pertimeſceret, has cauſas inveniebam duas, unam quod intelligerent ii, quos uſus ac natura docuiſſet, nunquam ſummis Oratoribus non ſatis ex animi ſententia eventum dicendi procedere: ita non injuria quotieſcunque dicerent, id quod aliquando poſſet accidere, ne tum accideret, timere. Altera eſt hæc &c.* Il ſemble d'abord que quand on a acquis beaucoup de gloire, on ne doit pas redouter les revers de la Fortune. Mais c'eſt un abus. La vie d'un Heros eſt une piéce de Theatre, qui pour être achevée, doit avoir autant de beautez à la fin, qu'au commencement. D'où vient, je vous prie, Monſieur, que la memoire de POMPE'E nous donne une admiration ſi diſproportionée à ſes grands exploits? N'eſt-ce point parce qu'il ne fit rien qui vaille dans la guerre contre CESAR? Et il faut ſe ſoutenir juſqu'à la fin, ſi on veut conſerver ſa réputation. Il eſt preſque ſans exemple qu'un grand Capitaine ait vécu longtems, & ne ſe ſoit venu échouer avec toute ſa gloire paſſée contre un miſerable écueil. Il n'en eſt pas de la gloire comme de l'argent. Un homme fort riche peut perdre cent mille écus ſans s'appauvrir. Mais la moindre diminution de gloire eſt une tache qui ne s'ôte jamais. Les illuſtres de l'antiquité craignoient ſi fort l'inconſtance de la Fortune & les fâcheuſes ſuites qui en pouvoient naître pour leur réputation, qu'il s'en eſt trouvé qui ont abandonné leur pere & leurs familles aux Divinitez jalouſes de la felicité humaine, afin que raſſaſiant leur envie ſur ces objets particuliers, elles ne traverſaſſent pas les affaires générales de la République, deſquelles ils attendoient toute leur gloire. Ainſi nous liſons que CAMILLUS après la priſe de Veies, fit ſolemnellement cette priere, *Ut ſi cui Deorum nimia felicitas populi Romani videretur, Ejus invidia ſuo aliquo incommodo ſatiaretur.* (†) PAUL ÆMILE, celui qui ſubjugua la Macedoine toute fiere encore des conquêtes d'ALEXANDRE le Grand, imita CAMILLUS. (*) *Cum in maximo proventu felicitatis veſtræ, Quirites, timerem, ne quid maligne Fortuna moliretur, Jovem Opt. Max. Junonem Reginam & Minervam precatus ſum ut ſi adverſi quid populo Romano immineret, totum in meam domum converteretur.* Ces Meſſieurs là aimoient à la vérité leur Patrie, mais l'interêt de leur propre gloire les faiſoit agir aſſûrément, & elle leur étoit ſi chere, qu'ils aimoient mieux avoir la fievre, ou la goute, ou perdre leurs enfans, que d'être mis en déroute par les Ennemis. On m'aſſûre que Mr. de TURENNE ne s'éloigne pas de ces ſentimens, & voilà une nouvelle raiſon d'être extraordinairement ſur ſes gardes cette campagne, & de ne rien faire mal à propos, ſi bien que Mr. MONTECUCULLI n'étant pas moins diſpoſé à jouër de prudence, on n'auroit jamais ſû mieux apparier deux Généraux. Je crois qu'ils nous feront voir des ſtratagemes qui ne ſont ni dans POLIÆNUS ni dans FRONTIN. Mais que fera Monſieur le Duc de LORRAINE, qui eſt ſi turbulent malgré ſon grand âge, ſe voiant entre des Généraux ſi reſervez? Il tâchera de faire quelque coup pour ſon compte avec ſon petit camp volant, & goguenardera ſur le reſte. J'ai oui dire à un Gentilhomme, de l'Arriéreban d'Anjou, qui étoit à Strasbourg avec Monſieur le Marquis de SABLE', lors de la priſe de Dachſtein, que le Duc de LORRAINE aiant appris que CONTARINI s'étoit tué enſuite des reproches qu'on lui fit de n'avoir pas bien défendu ce poſte, ſe mit à dire tout haut qu'il falloit envoier des Gardes au Marquis de BADE, & au Duc de BOURNONVILLE. *Car*, diſoit-il, *ſi CONTARINI s'eſt déſeſpéré pour avoir laiſſé prendre un Château, de quoi ne ſeront pas capables le Duc & le Marquis, ſur qui l'Empereur & toute la Diete de Ratisbonne ſe repoſoient du ſoin de conquerir l'Alſace, & de réünir glorieuſement à l'Empire les autres pieces qui en ont été détachées? J'en ſerois reſponſable, s'il leur mes-arrivoit, faute de les avoir fait garder.* Et à propos du Marquis de SABLE', on a dit par ici, qu'il étoit priſonnier du Duc de LORRAINE & de ſa femme auſſi, & qu'à cauſe de cela il ne s'empreſſoit pas fort à traiter de ſa rançon. Ses amis avoient negocié à la Cour de l'échanger avec le Baron de MERCI, & la choſe étoit fort avancée. Mais la priſe de Monſieur le Marquis de MONTAUBAN fit prendre d'autres meſures; car c'eſt lui qu'on a échangé contre le Baron de MERCY, moiennant mille écus de retour à donner au Duc de LORRAINE, par où ce Duc a fait voir qu'il n'eſtimoit pas tant le Priſonnier qu'on lui detenoit, que celui que l'on detenoit à la France. D'un autre côté, on a bien montré à la Cour l'eſtime que l'on fait du Marquis de MONTAUBAN. Les amis de Monſieur de SABLE' s'étant plaint à Mr. de LOUVOIS de ce qu'aiant negocié par ſon agrément l'échange du Baron de MERCY avec le Marquis de SABLE', tout leur travail s'en alloit néanmoins en fumée, Mr. de LOUVOIS leur répondit, qu'il ne pouvoit y remédier, & que ſa Majeſté avoit plus de beſoin du Marquis de MONTAUBAN que de l'autre.

Encore un mot ſur les Médecins, & puis je vous laiſſerai en repos. Il y a eu une groſſe conteſtation entre eux & une des Femmes de Chambre de la Reine. Celle-ci ſoutenoit à cor & à cri que la Reine étoit enceinte, & les Médecins qu'elle ne l'étoit pas. Tout le monde ſouhaitoit que la ſcience des Docteurs fût confonduë par une femme: on faiſoit des gageures contre eux: MONFLEURI ſe préparoit à en faire une Epiſode pour la premiere Comédie qu'il compoſeroit; enfin chacun s'apprêtoit à bien rire & à bien berner la Faculté. Mais malheureuſement, la Femme de Chambre a perdu ſon procès. Quelques

(†) Plut. en ſa vie.
(†) *Val. Max. L. 1. c. 5.*

(*) *Val. Max. L. 5. c. 15.*

Digitized by Google

Lett. XLIV. A Mr. Minutoli.

ques uns en enragent, parce que c'eſt autant de perdu pour la Famille Roiale, d'autres ne ſont pas bien-aiſes du triomphe des Médecins, & d'autres enfin regardent la choſe ſans s'en affliger, ni ſans en rire. Car il ne faut pas vous imaginer, Monſieur, que tous les François ſoient ſi aiſez à affliger que ce Conſeiller du Parlement de Provence, qui aiant appris que feu Madame la Princeſſe de CONDE', mere du Prince d'aujourd'hui étoit accouchée de deux enfans morts, en conçut une extréme triſteſſe. MALHERBE ſon bon ami le rencontrant chez le Garde des Sceaux PU VAIR, en fut alarmé, & craignit qu'il ne lui fût arrivé quelque déſaſtre. Mais aiant ſû le ſujet de ſon affliction, il ſe moqua de lui, & lui dit, *Monſieur, Monſieur, cela ne doit pas vous affliger. Un homme comme vous ne manquera jamais de maitre.* Quant aux Médecins, on leur fait une rude guerre dans les converſations. Cependant quand on eſt malade, c'eſt à qui plus de remedes prendra. Monſieur le Chancelier a penſé mourir, il n'y a pas long tems. Une infinité de Médecins furent mandez pour conſulter ſur ſa maladie. Leur multitude ne ſervit qu'à embarraſſer, & on fit venir Mr. RENAUDOT, Médecin de Mr. le Dauphin, & nommé à cauſe de cela *Renaudot Dauphin*. Les Railleurs dirent tout auſſitôt que c'étoit que Mr. le Chancelier vouloit mourir de la main d'un habile homme, & avoir la conſolation en mourant de perdre une vie de quatre-vingt quatre ans, par les ordres d'un homme de réputation, & expert en ce genre d'homicides.

Vous avez interêt, Monſieur, que la Campagne s'ouvre bientôt, parce que j'aurai des nouvelles à vous communiquer, ce qui m'empêchera de m'égarer après d'autres penſées, comme j'ai fait dans cette Lettre. Le Roi part aujourd'hui, & c'eſt un avertiſſement aux Gazetiers de faire proviſion de plumes & d'ancre, comme le dit l'Empereur CHARLES V. à PAUL JOVE, lorſqu'il ſe préparoit à ſon Expedition de Provence. Je trouve le Gazetier de Bruxelles d'un caractere d'eſprit fort enveloppé. Il narre fort déſagréablement, & ſon ſtile eſt horrible. Celui d'Amſterdam a l'eſprit net; il fait bien un conte; il a le ſtile fort propre pour la narration, mais non pas tout-à-fait exempt de fautes. Il badine quelques fois, & donne dans le quolibet fort ſouvent. Celui de France tient fort ſa gravité, & on diroit qu'il tranche de l'Hiſtoriographe d'importance. Ses railleries ſont d'honnête homme, éloignées du burleſque & du caractere bas. Cette gravité lui fait tort; car on s'imagine qu'il y a de l'hyperbole en tout ce qu'il dit, ſous prétexte qu'il ſoutient fort majeſtueuſement ſon ſtile. Je croi qu'ils mentent tous trois; mais avec cette difference, que celui de Hollande eſt le plus menteur de tous, enſuite celui de Bruxelles, & puis le nôtre. La raiſon de cela n'eſt pas que les François ſoient moins hardis que les autres à debiter une fauſſeté. C'eſt que Mr. de GUILLERAGUES, homme qui fait profeſſion d'honneur, & de bel eſprit, ſeroit berné dans le grand monde, où il eſt fort connu, s'il lui échappoit des bévuës ou des fauſſetez groſſieres. Ainſi étant le garant du Gazetier de Paris, il corrige ſi bien ſon travail, qu'il le garantit enſuite pour bon devant toute ſorte de Critiques. Je vous aſſûre, Monſieur, qu'on ne lui fait point grace, ſoit qu'il ſe trompe ſur la Géographie, ſoit qu'il ſe ſerve de mots impropres en parlant de la Marine ou de l'Art militaire, & cela l'oblige de ſe tenir bien ſur ſes gardes. Il eſt vrai qu'il eſt pareſſeux naturellement, & qu'outre cela il eſt horriblement perſécuté par ſes Créanciers. On connoit que ſes Créanciers le harcelent, lorſque la Gazette eſt plus foible que de coûtume, & ceux qui ſavent le mal que c'eſt que d'être endetté, lui pardonnent plus aiſément. Pour le Gazetier de Hollande, il ne ſe met guere en peine de ſa réputation de bonne foi. C'eſt un Gaillard qui daube ſur tout le monde, & qui publie généralement tout ce qu'on lui écrit. De là vient qu'il fait ſi ſouvent changer le caractere de l'impreſſion dans une même Gazette, afin d'avoir place pour mettre tout. Sa Gazette eſt le vehicule des médiſances de toute l'Europe; car quand on veut ſe vanger de quelcun, on n'a qu'à forger un conte malicieux ou ridicule de lui, & l'envoier à Amſterdam; vous le verrez en beaux draps blancs par le premier ordinaire. C'eſt ainſi que les ennemis de BAPTISTE lui ont fait piece deux ou trois fois, & c'eſt une menace qu'on ſe fait aſſez ordinairement, *je te ferai coucher ſur la Gazette de Hollande.* Au reſte il craint fort peu les reproches, qui lui pourroient être faits; il croit qu'il en ſera quitte pour dire qu'on lui avoit envoié de faux mémoires. C'eſt ainſi qu'il s'eſt lavé de cette noire & infame calomnie qu'il avoit publiée contre la France dans deux ou trois Gazettes conſecutives, inſinuant que les Miniſtres du Roi avoient voulu faire périr par des voies diaboliques le Duc de BAVIERE & toute ſa Maiſon. Aiant vû qu'il s'étoit trompé lourdement, il en a fait une retractation publique, & s'eſt purgé aux dépens de l'Allemagne, en diſant qu'il n'auroit oſé révoquer en doute ce qui étoit porté par tant de relations imprimées en diverſes langues, dans ce païs-là.

On ne doute point que tous les François qui ſont dans le ſervice, ne ſe battent en Lions, après la licence qu'ils ont euë pendant leur quartier d'hyver. On écrit même que l'eſpérance d'un doux quartier d'hiver, ſemblable à celui de cette année, empêchera les deſertions, & c'eſt en vûë de cela qu'on croit qu'on a laiſſé vivre les Troupes ſi licencieuſement. Ce n'eſt pas que le Roi n'ait modifié la rigueur impitoiable des Officiers de l'armée, qui exigeoient des ſommes prodigieuſes, ſans ſe laiſſer attendrir aux prieres ni aux pleurs des Païſans.

Neſcioquo humanis precibus manſueſcere corda.

Mr. COLBERT, toûjours contraire à Mr. de LOUVOIS, crioit ſi haut contre l'oppreſſion que le plat-païs ſouffroit par les Gens de guerre, que le Roi la fit modérer. Jugez, Monſieur, ce que devoient ſouffrir les Païſans auparavant, puiſque même depuis les nouveaux ordres du Roi, il y en a eu qui ont fourni une piſtolle par jour au Commandant du quartier. Mr. MENAGE admire l'induſtrie des Païſans d'avoir pû fournir à cette taxe quotidienne, & dit que pour lui, s'il avoit de tels hôtes à entretenir, il ſeroit à quia, & leur abandonneroit ſes livres & ſes meubles; ſi bien qu'il déclare toutes les fois que l'occaſion s'en préſente, que les Païſans ſont plus habiles que lui. Mr. de LOUVOIS ne s'étonnoit gueres de toutes les plaintes que l'on venoit faire contre les Troupes. J'ai oui dire que le Député d'une Paroiſſe étant venu chez lui, pour accuſer un Capitaine de mille concuſſions & violences terribles, Mr. de LOUVOIS fit entrer l'Accuſé. *Eh bien, Monſieur*, lui dit-il, *vous entendez les beaux éloges qu'on vous donne. Vous avez pillé celui ci, empriſonné l'autre, rançonné qui vous a plû.*

Digitized by Google

Lett. XLIV. à Mr. Mutole. & XLV. à Mr. Basnage.

plît. Après cela, pourrez vous vous défendre d'avoir votre Compagnie bien complette & bien équippée? Sur quoi il congedia l'Accuſé & l'Accuſateur. Ses maximes ſont que la Guerre entraine néceſſairement ces déſordres, & que qui dit Soldat, dit en même tems un homme qui en prend à toutes mains. C'eſt une chimere à ſon avis que ces Soldats, qui, au rapport des Hiſtoriens, campoient une nuit auprès d'un arbre bien chargé de fruits, ſans y toucher. Je me ſouviens d'avoir ouï dire un bon mot là deſſus à Mr. le Comte de DHONA, avec cette belle maniere qu'il a de faire valoir ce qu'il raconte. C'étoit à l'occaſion d'un CATON qui étoit à la Cour d'un *Landgrave de Heſſe*, & qui vouloit que tout ſe paſſât dans les armées, ſelon les regles faites à plaiſir & redigées dans un Livre.

Je voudrois bien, Monſieur, que vous priſſiez la peine de me dire quel nom on doit donner à cette lettre, car elle eſt compoſée de tant de pieces differentes, qu'on ſeroit bien embaraſſé à dire à quel fond on les a couſues. J'admire moi même que des matériaux de ſi différente eſpéce aiant pû être unis enſemble. Mais je ne m'étonne plus, quand je conſidére que je n'ai fait qu'entaſſer piece ſur piece. Ainſi on peut l'appeller hardiment, *ens per aggregationem*, comme diſent les Logiciens. Cela ſeroit bon, ſi j'avois tellement placé mes matériaux, que l'on ne s'apperçut pas qu'ils ont été tranſportez de bien loin, & ſi on pouvoit raiſonnablement penſer que chaque choſe eſt née au même lieu qu'elle ſe voit rangée. (*) Mais je n'ai pas aſſez d'adreſſe pour un coup de cette force. Le nombre eſt petit de ceux qui vont à la quête en différens Païs, & qui transplantent ſi heureuſement ce qu'ils en rapportent, que rien ne paroît étranger.

Du Tyrien, du Philiſtin, du More
Il ſera dit, un tel eſt né de là.

On pourroit appliquer ces deux vers à ce petit nombre choiſi, ſi ce n'eſt qu'ils ſont trop ſacrez pour ſervir à un uſage profane. Je ſuis &c.

LETTRE XLV.

A

Mr. BASNAGE,

A Paris le 5. de Mai, 1675.

Lett. XLV. à Mr. Basnage.

C'Eſt trop tarder, mon très-cher Monſieur, à répondre à tant de Lettres & de Billets que vous m'avez écrits coup ſur coup depuis ſept ou huit jours. Je croiois que la même perſonne à qui j'ai donné votre étui, & qui eſt une fille à Mademoiſelle du MOULIN vous donneroit auſſi cette lettre. Mais comme je n'avois pas encore vû quelques perſonnes dont j'aurois voulu vous entretenir, je differai juſques au premier ordinaire, ce qui ne m'a de rien ſervi, puiſqu'il ne m'a pas été poſſible de joindre Mr. CLAUDE pour lui rendre la Lettre que Mr. JURIEU a pris la peine de lui écrire. Malgré ma captivité qui eſt des plus rudes, je me ſuis ménagé quelques momens pour aller chez Mr. CLAUDE; mais pour mon malheur, je ne l'ai pû encore rencontrer chez lui. Je croiois pouvoir répondre aujourd'hui même à Mademoiſelle du MOULIN, & pour cela j'ai fait tout ce qui m'a été poſſible pour prendre langue de Mr. CONRART. C'eſt ce que je n'ai pas fait pourtant. C'eſt pourquoi en l'aſſûrant de mes très-humbles reſpects, je la ſupplie d'agréer que je renvoie la réponſe que je dois à ſa belle & obligeante Lettre. Tout ce que je puis lui apprendre ſur le ſujet du Manuſcrit, eſt qu'il eſt par devers moi, & que je l'ai été prendre chez Mr. BOURSIER, à qui Mr. PALLOIS l'avoit fait tenir point le rendre à Mr. DU FRENE. Il reſteroit à voir Mrs. CHARPENTIER & MEZERAI pour l'approbation, de laquelle Mr. GALLOIS parle dans le billet que Mademoiſelle du MOULIN m'a envoié. Dès que j'en aurai parlé avec Mr. CONRART, j'agirai, non ſelon mon inclination, qui iroit à courir juſqu'à tant que la choſe fût venuë au point qu'on la ſouhaite, mais autant que mes occupations & mon peu de liberté me le permettront.

Voici le véritable lieu à parler d'affaires. Je vous admire continuellement, mon cher Monſieur, vous & votre humeur généreuſe, bienfaiſante & infatigable à ſervir ceux que vous aimez. Je demeure d'accord que le titre de Précepteur eſt indigne d'un honnête homme, & que je dois m'en défaire inceſſamment. Je ſai que celui de Profeſſeur en Philoſophie eſt autrement honorable, & qu'il ne ſemble pas mal-propre à ma fortune & à mon état. La preſſe que vous me faites là deſſus me paroît de la plus judicieuſe & de la plus ſincere amitié du monde. Mais, mon cher Monſieur, le mal eſt que vous comptez ſur ce que vous vous ſouvenez de m'avoir

(*) Le P. LE MOINE dans ſon traité de l'Hiſtoire p. 205. parlant des ſentences que l'on peut inſerer dans la narration, dit qu'elles ne veulent pas être miſes par force, & comme clouées en ces lieux-là. Il faut qu'elles s'y trouvent d'elles mêmes, qu'elles y naiſſent ſans effort, ſans affectation & ſans recherche. De ſorte que dans la ſtruture de la Diction, elles paroiſſent plûtôt comme des nuances, nées de la teinture, que comme des paſſemens couſus ſur l'étoffe . . . . *Alluſiones longe nolim quari, aut erui & exterqueri; at nec repudiari velim, cum ſe ſuâ ſponte offerunt, ſimilesque ſunt illis, quos mulcent Zephiri natos ſine ſemine flores. Briſſonius Epiſt.* Cette penſée eſt née là d'elle même, & elle n'y a pas été ſemée. Quand on ſeme quelque choſe, on peut l'avoir portée de bien loin.

Digitized by Google

voir vû à Geneve. C'étoit un tems où je diſputois aſſez bien, je venois frais émoulu d'une Ecole où on m'avoit bien enſeigné la chicanerie Scholaſtique, & je puis dire ſans vanité, que je ne m'en acquittois pas trop mal. Mais ce n'eſt plus cela, Monſieur. Vous ſavez vous même que la propoſition qu'on me fit d'une Claſſe me jetta dans les Humanitez; que je commençai à négliger la Philoſophie: que je quittai Mr. DESCARTES pour HOMERE & VIRGILE, & qu'étant allé à Copet, j'y ai perdu deux ans ſans étudier ni Humanitez, ni autre ſorte de Science, mais toute autre choſe beaucoup plus que la Philoſophie. J'ai continué ſur ce pied là depuis mon retour en France, & comme je perds facilement les idées, je me vois réduit en un état à l'heure que je vous écris ceci, que je ne ſais pas les premiers élemens de Logique. Je ſai bien qu'un an emploié comme je vous le marquois dans mes précedentes, à étudier jour & nuit, diſputer, ſoutenir des Theſes, &c. me remettroit en haleine, & me donneroit le courage, de prêter le collet à tout venant. Mais c'eſt là le point. Où trouver cette année, & où les moiens de l'emploier comme cela? Dans l'état où je me trouve, je ne ſaurois me promettre de pouvoir étudier un bon quart d'heure ſans mille interruptions. Je n'ai aucun Livre de Philoſophie, il m'eſt impoſſible de faire des connoiſſances, le peu de gens que je connois, ſont ſi difficiles à voir, que je leur fais trois ou quatre fauſſes viſites, je ne ſai même s'ils ont les Livres qui me ſeroient néceſſaires. Enfin, mon cher Monſieur, mes Rivaux ne ſauroient être ſi reculez que moi au fait de la Philoſophie, ni ſi mal en état de ſe préparer à la jouſte. J'enrage & je me maudis moi même de ne pouvoir répondre aux avances que vous avez faites en ma faveur. J'honore & j'admire Mr. JURIEU. Je ſouhaiterois ardemment d'être auprès de lui, pour profiter de ſes grandes & incomparables lumieres, & je me trouve incapable de vous exprimer le reſſentiment que j'ai pour les honorables diſpoſitions qu'il me témoigne ſur votre parole. Que vous dirai-je, mon cher Monſieur? C'eſt que je m'en vas repaſſer ma Philoſophie, acheter ou emprunter quelque bon Cours, & l'étudier autant que les bruits & les clameurs de deux Ecoliers fols & indiſciplinables que j'ai ſur les bras, du matin au ſoir, me le voudront permettre; & ſelon le progrès que je pourrai faire, je me réſoudrai au voiage de Sedan de fort grand cœur, d'ici à cinq ou ſix mois. Quand même ce ne ſeroit que pour voir Sedan, je m'y réſoudrois, car cela ne ſauroit me nuire. Je mourrois de regret, mon cher Monſieur, ſi vous vous étiez engagé, & que je ne m'engageaſſe pas pour vous dégager. Mon amitié me feroit précipiter plûtôt que d'endurer que vous ne vous tiraſſiez pas d'affaire ſur mon ſujet. Mais encore un coup, mon cher Monſieur, faites bien réflexion qu'il ne ſe faut pas beaucoup promettre des progrès, que je ferai en Philoſophie par une étude auſſi traverſée & auſſi accompagnée de chagrins & més-aiſes que la mienne tera.

Au reſte, j'ai lû ces jours paſſez de ſuite, l'excellent livre de Mr. JURIEU. Monſieur le Marquis DE BOISSE qui eſt beau-fils de Mr. DE BERINGHEN l'acheta dernierement à Charenton, après avoir oui dire à Mr. CLAUDE que c'étoit le plus ſavant Livre du Monde. En effet, il eſt rempli de la plus profonde Théologie, laquelle s'y voit débitée avec beaucoup de clarté, d'éloquence & d'ornemens. Je voudrois bien ſavoir quelle eſtime Mr. CLAUDE & Mr. JURIEU font de Mr. ARNAUD. On ne ſauroit me perſuader que ceux mêmes qui le refutent, n'admirent ſon éloquence, l'art de bien pouſſer ſes penſées, & ſur tout cette prodigieuſe & incompréhenſible lecture qu'il fait paroître. Car ſans compter le reſte, combien ſont rares les Miniſtres qui ont lû autant de nos Théologiens que lui? Je trouve incommode qu'il nous faille abandonner les ſentimens de tant de Théologiens de notre Comunion; car Mr. ARNAUD obtient au moins cet avantage, que nos Ecoles ſont toutes partagées. Et cela nous fait perdre le droit de leur reprocher leurs diſſenſions perpétuelles. Tant y a que nous voila uniquement ſur la défenſive, & Mrs. de PORT ROIAL, qui n'ont plus rien à faire que contre nous, ne nous laiſſeront plus le loiſir d'attaquer l'Egliſe Romaine. Nous n'avons pas aſſez de Champions pour les repouſſer. Voilà un ſecond tome qui paroit de la derniere réponſe au Livre de Mr. CLAUDE. Dieu ſoit loué qu'en même tems que le PORT ROIAL, qui eſt un parti ſi formidable à coups de plumes, s'occupe avec tout ſon effort à nous confondre, il ſe voit dans notre Egliſe des plumes comme celle de Mr. JURIEU, que Dieu veuille conſerver. Il nous en faudroit une demi-douzaine de cette force, trois pour la défenſive, & autant pour l'offenſive; car à moins de faire diverſion en les attaquant eux mêmes, ils ſe tiendront pour victorieux.

Le Jeſuite MAIMBOURG vient de publier l'Hiſtoire des Croiſades. Un nommé Mr. BRUNEAU a fait un petit traité de l'Etat préſent d'Allemagne, & de la derniere campagne de Mr. de TURENNE. Outre celà, il paroit un autre plus gros Livre, intitulé auſſi de l'Etat préſent d'Allemagne, traduit du Latin d'un nommé SONAMBALDUS *, ſi je ne me trompe. Un autre encore intitulé, Manifeſtes de divers Princes de l'Empire ſur l'état préſent des affaires de l'Europe. GASPAR BARTOLIN fils du célébre THOMAS BARTOLIN a fait imprimer en Hollande divers traitez fort curieux, *de Armillis veterum*, de *inauribus veterum*, de *puerperio veterum*, avec des diſſertations ſur la rougeole, l'eſſence ſtiptique &c. Il y a des figures pour répreſenter les braſſelets & les pendants d'oreilles des Anciens. Je crois que vous feriez bien vos chous gras parmi tout cela. Pour moi, je m'y plairois bien auſſi; mais je n'en vois que le titre.

Mr. LEGER ne manquera pas de vous écrire. Si j'avois le loiſir qu'il a de ſe promener de conférences en conférences, je vous entretiendrois quelquefois plus agréablement que je ne fais. *Sed non ita Diis placitum.* Le Chanoine de Sainte Genevieve qui a fait le Traité du Poeme Epique ſe nomme le Pere LE BOSSU. Il s'appelle Pere, parce qu'il eſt Chanoine Regulier. Je vous envoiai la Semaine paſſée le Livre *de Origine rei monaſtica.* Mr. AMMONET m'a compté 27. Livres tant pour cela que pour la boette & l'étui. Je ſuis, mon cher Monſieur, tout à vous, chargé de vos bienfaits.

LETT. XLV. A Mr. BASNAGE.

* C'eſt apparemment MOZAMBANO.

LETTRE XLVI.

POUR

Mad^lle. MINUTOLI.

Le 1. de Juillet 1675.

LETT. XLVI. a Me. Minutoli.

JE me ſers aſſez bien, comme vous voiez, Mademoiſelle, de la liberté que vous donnez aux gens. S'ils vous écrivent à la bonne heure; s'il ne vous écrivent pas, vous ne le trouvez pas mauvais. Je vous avouë que cela fait quelque impreſſion ſur moi, & quand je vous dirai que cette impreſſion eſt fort grande, je ne mentirai point. En effet, à peine avois-je achevé de lire la Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, que je courus vite à ma plume, pour vous apprendre en vous répondant que je n'avois jamais vû tant d'eſprit en ſix pages. Mais je me ſouvins tout auſſi-tôt que vous ne demandiez pas tant de promptitude, & mon feu ſe paſſa. Je ne ſai comment j'ai pû différer ſi longtems à vous répondre, Mademoiſelle; car comme je ne ſuis pas ennemi d'un plaiſir ſpirituel, je devois faire toutes les demarches néceſſaires pour m'attirer une ſeconde fois la ſatisfaction de lire des choſes auſſi fines & auſſi bien exprimées que celles que vous écrivez, & peut être qu'en vous écrivant je vous aurois déterminé à me réiterer cette doſe ſi agréable, vous qui haïſſez mortellement de demeurer en reſte. Mais ce qui eſt fait eſt fait.

J'ai toûjours cru que les aſſurances de mes très-humbles reſpects paſſant par vos mains, avant que d'arriver à L. Exc. en ſeroient plus favorablement reçues, & c'eſt ce qui fait autant qu'aucune autre choſe que je vous rendis la dépoſitaire de cet hommage. Il étoit ſi brut en ſortant de mes mains, qu'il auroit été infailliblement rejetté, ſi vous n'euſſiez pris la peine de le polir. Que je me ſai bon gré, Mademoiſelle, d'avoir eu aſſez bon nez pour vous faire dégaſconner mon compliment. C'eſt avec raiſon que je m'applaudis de cette politique, après l'obligeante réponſe que Madame a voulu faire aux témoignages de mon obéiſſance reſpectueuſe. Je ſuis tellement ſenſible à l'honneur qu'elle me fait, que je ſerois monté à cheval Lettre vûë, pour aller rendre mes petits ſervices à Meſſieurs les jeunes Comtes, ſi certaines affaires, qu'il vous ſeroit inutile de ſpecifier, ne m'euſſent retenu ici, bon gré malgré que j'en euſſe. Je prend la liberté de vous dépoſer encore cet hommage. J'avouë qu'il a beſoin que vous lui donniez la bonne grace; mais vous n'aurez que faire de le dégaſconner. Car il n'y a rien de Gaſcon, & tout y eſt vrai, quelque rigoureuſement qu'on le prenne.

J'ai appris avec un déplaiſir incroiable les incommoditez de Mr. MANGET, voiant bien que cela retardoit d'autant l'éducation des jeunes Seigneurs qu'il inſtruiſoit. Je furete par tout pour trouver quelque perſonne bien capable d'achever de les inſtruire, & j'emploie auſſi mes amis dans cette recherche; mais nous n'avons rien trouvé juſqu'ici. Ce ſeroit dommage que ces Meſſieurs perdiſſent leur tems, & j'aurois autant de regret à cette perte, comme ſi je la faiſois moi même. Il y a apparence qu'à l'heure que je vous écris, ils ont quelque honnête homme auprès d'eux. Au pis-aller, ils ont une bonne reſſource, étant ſous les yeux de Monſieur le Comte, dont les grandes lumieres ſont capables de ſuppléer à tout. Puiſque vous avez ſi bien commencé, Mademoiſelle, continuez, je vous en conjure, de témoigner à S. E. la gratitude avec laquelle je reçois l'honneur de ſa protection, & le zele que j'aurai toute ma vie pour le ſervice de ſon illuſtre maiſon.

Changeons de note, s'il vous plaît, Mademoiſelle; car le ſtile ſerieux me fatigue & me fait fatiguer les autres. J'oubliai dans ma derniere de vous marquer une circonſtance, dont je me ſuis ſouvenu en l'endroit de votre Lettre, où vous me raillez de l'embarras que vous croiez que j'ai eu pendant mon Oeconomat. Qui vous en croiroit, j'ai eu toutes les peines du monde de diſcerner le bled d'avec le foin. C'eſt trop m'inſulter. Si je voulois faire parade de mes exploits d'Agriculture, je vous dirois qu'il ne s'en eſt preſque rien fallu que mon Païs ne m'ait eu l'obligation de la maniere de planter & cultiver les hutins, & ſans ma retraite précipitée en cette ville, j'étois pour apprendre bien des choſes à nos Païſans. Mais pour venir au point, j'oubliai de vous parler d'un nouvel embarras de mes hôtes. Ils remarquoient que quand les propos de table tournoient ſur l'Agriculture, je ne tenois pas trop bien ma partie. Dans les Auberges on trouve volontiers des Gentilshommes, dont toutes les eſperances ſont fondées ſur la recolte, & ſur la fécondité de leurs troupeaux.

Brebis & bœufs, & leurs peaux, & leurs laines.

On y trouve auſſi de ces gens qui ont beaucoup de vignes en Champagne ou en Beauſſe. Ces Meſſieurs là parlant fort ſouvent du tems qu'il fait, (car cette matiere a grand cours dans l'entretien de tout le monde) en reviennent toûjours à l'effet que la qualité des ſaiſons peut produire ſur les biens de la terre. Ainſi on les entend ſe plaindre, tantôt que l'hyver n'a pas été aſſez rude, tantôt qu'il a été trop humide; & une autre fois ils murmurent de ce que le printems n'a pas été aſſez pluvieux, ou de ce qu'il l'a été à un point que l'herbe eſt crue en trop grande quantité parmi le bon grain, & ainſi du reſte. Chacun appuie ſon ſentiment de pluſieurs proverbes, qui ſont autant d'arrêts en matiere de la vie ruſtique. Or parce qu'on ne me voioit gueres fort ſur ce chapitre, les gens ſe trouvoient embaraſſez de plus belle ſur mon ſujet. Car ne voiant point de jour à me prendre pour un Soldat, ni pour un Commis, ni pour un Plaideur, ils

ils ne pouvoient raiſonnablement penſer de moi, ſinon que j'étois un Campagnard qui faiſoit valoir ſon bien en bon Oeconome. Mais je ruinois cette conjecture par le peu de part que je prenois à l'irrégularité du tems, ne témoignant aucune inquiétude pour mes vignes, ni pour mes bleds, ni pour mes Moutons, ſoit qu'il gelât, ſoit qu'il fit de la biſe, ſoit enfin qu'il y eût quelque ſemblable malignité dans l'air. Voilà, Mademoiſelle, une particularité dont je ne vous avois pas encore rendu compte. En voici une autre qui vous ſurprendra d'avantage. Vous en croirez ce qu'il vous plaira, vous & Mr. BERNARD, que je ſalue de tout mon cœur. Mais je vous aſſûre, que je me ſuis fait admirer deux ou trois fois, diſcourant de l'Agriculture devant des Bourgeois de Paris. Je veux croire qu'ils ne s'y entendoient pas; tant y a qu'ils s'en rapportoient fort à ce que je leur diſois de la production du miel, & de la maniere de conſerver les abeilles, de faire des entes, de ſemer & arroſer toutes ſortes d'hérbes potageres. Je leur ſemblois ſur tout fort verſé dans la culture des vignes, & dans le ſecret de fumer les terres à propos; car je leur contai juſques à ſix précautions qu'il falloit apporter pour y réüſſir extraordinairement.

Quant au bon homme que j'avois deſſein de vous faire épouſer, j'attend de jour à autre la nouvelle qu'il aura empoiſonné ſa femme; car je l'entretiens fort ſouvent de vos belles qualitez, afin qu'il demeure perſuadé que vous ſeriez bien ſon fait. J'ai appris que ſa femme qui faiſoit tant la prude au commencement, a enfin levé le maſque, & a fait éprouver à ſon mari la vérité de cette ſentence de PLUTARQUE.

Qu'autant Vieillard à la barbe fleurie
Pour ſes voiſins que pour ſoi ſe marie.

Si bien que le vieillard eſt capable de tout entreprendre après un affront de cette eſpéce. C'a toûjours été une de ſes mortelles appréhenſions, & ce qui l'avoit autant fait réſoudre à donner la main à la femme qu'il a préſentement, c'eſt qu'elle eut l'adreſſe de lui perſuader par une certaine pruderie de commande, qu'elle abhorroit juſqu'à l'ombre de la galanterie. Helas le pauvre homme! Si j'en dois croire ce qu'on m'en dit, jamais ACTEON n'eut la tête mieux étoffée, & il pourroit diſputer de groſſeur de Cornes avec

Le Belier Colonel de la laineuſe trouppe,
Echine de toiſon qui pour autrui ſe houppe,

Pour me ſervir des termes de RONSARD. L'occaſion eſt trop belle de lui déclarer rondement votre derniere volonté, pour ne la lui pas faire ſavoir au premier jour. Il faut ménager la circonſtance de ſon cocuage, pour lui faire gouter une choſe qui eſt d'elle même de difficile digeſtion. Juſques ici, je lui ai celé la condition onéreuſe, ſous laquelle vous voulez être à lui, craignant qu'un ſi petit eſpace de vie, dont vous voulez qu'il ſe contente, ne gâtât l'affaire. Mais puiſque ſon chagrin eſt tel qu'il y a ſujet de ſe promettre qu'il aimera mieux paſſer trois mois en loial mariage avec une femme chaſte & pudique, que de vivre quinze ou ſeize ans actuellement cocu, dès demain je lui écrirai qu'il empoiſonne hardiment ſa femme, & que pourvû qu'il s'engage à mourir trois mois après la noce, & à vous donner dix mille écus, vous êtes à lui. Nous verrons ce qu'il répondra. Cependant Mr. BERNARD ſaura qu'il ne s'eſt pas trompé dans ſa conjecture. LETT. XLVI. A Mr. MINUTOLI.

Au reſte, Mademoiſelle, le coup de dent que vous baillez à celui qui vous a louée à l'envi de moi, pourra vous être rendu. Il m'a été impoſſible de le joindre, depuis avoir reçû votre Lettre, quelque ſouvent que j'aie été chez lui, ſoit pour le voir, ſoit pour voir ſes Penſionnaires. Il s'applique avec un ſoin très-édifiant aux viſites des Malades, & de là vient qu'on ne le rencontre pas toutes les fois qu'on va pour le ſaluer. Je vous promets que la premiere fois que nous aurons un tête à tête, il ſera parlé de vous amplement. Ne craignez ni chute ni pouſſe, car ou nous vous ſoutiendrons dans votre élevation, ou bien nous vous éleverons ſans vous faire perdre terre. C'eſt-à-dire que nous ne ferons que l'office d'un Tapiſſier, lorsqu'il tend des tapiſſeries pliées, & des lits entaſſez l'un ſur l'autre dans un garde-meuble. Nous ne ferons que vous étendre par la tête, lui tirant d'un côté, & moi de l'autre, à peu près comme les Tireurs d'or qui réduiſent un grain de ce métal en un fil de deux ou trois lieuës de long. Il y a dans votre tête (ce qui ſoit dit ſans compliment) une infinité de grains d'or, que nous pourrons étendre depuis la Terre juſqu'au Ciel, ce qui eſt un ſecret merveilleux de vous porter bien haut, ſans vous faire courir le moindre riſque de tomber.

Plût à Dieu que j'euſſe autant de talens pour vous déchiffrer les modes! Il y a long-tems que j'aurois donné à Mademoiſelle de DUBOIS cette marque de la paſſion que j'ai de lui rendre mon obéiſſance. Mais je ſuis incapable de ce grand myſtere des modes. J'allai il y a dix ou douze jours à la Maiſon de Ville pour voir le feu que Mr. le Prevôt des Marchands & les Echevins allument en grand ceremonie la veille de *St. Jean*. Ce ne ſont que feſtins, & que collations magnifiques, dans toutes les chambres, & on y voit quantité de Dames bien parées. Je me tuois de les regarder de pied en cap, pour tâcher de découvrir quelque mode. Mais ce fut en vain. Je ne découvrois rien, ſinon qu'elles étoient ajuſtées fort galamment, & fort proprement, tout enſemble. Pour mon Tailleur, il m'a juré qu'on ſe moque des modes, & que le long tems qu'il y a qu'on porte le deuil à la Cour, à cauſe que les petits Princes & Princeſſes y meurent fort près à près, rompt toutes les meſures de ceux qui les inventent. La voilà préſentement dans le grand deuil à cauſe de la mort du Duc de SAVOYE. Mr. Le DAUPHIN en a pris le grand crêpe, & cela pour près de deux mois.

Très-humbles graces, Mademoiſelle, du petit *triſque* que vous avez fait à ma ſanté avec Madle. FALQUE & Mr. R. . . . Je les aſſure avec votre permiſſion de mes très-humbles ſervices. Je n'ai point de nouvelles de Mr. CONSTANT, ni de la Lettre que je lui ai écrite, pour Mr. MANGET. J'en ai appris de bien affligeantes, & je participe fort, ſoit à ſa guériſon, ſi elle eſt parfaite, ſoit à ſes incommoditez, ſi elles ne ſont pas paſſées. La bonté que vous avez euë de parler à Mr. le Comte de la Lettre de Mr. le DAUPHIN, de laquelle j'avois touché quelque choſe à Mr. MANGET, me paroît des plus obligeantes, & je vous en remercie de tout mon cœur.

Le Mr. HURT dont il s'agit n'eſt pas celui que nous avons vu à Geneve. Il eſt de Caen, l'un de plus ſavans hommes de l'Europe, & d'une re-

Lett. XLVI. à Mr. Minutoli.

putation ſi grande, qu'il fut appellé en Suede pour être Précepteur du Roi d'à préſent. Il fit le voiage, mais il s'excuſa d'accepter l'emploi. Comme il eſt grand Poëte Latin, il a fait un Poeme en cette langue, contenant la relation de ſon voiage.

Je me ſouviens entre autres choſes d'y avoir lû une plaiſante coutume qui ſe pratique, à ce qu'il dit, dans un certain coin de la Weſtphalie. C'eſt que pour élire les Magiſtrats, on aſſemble tous les Chefs de famille, & on les arrange autour d'une longue table. Alors chacun appuiant ſon menton copieuſement barbu ſur la table, on met un Pou au milieu de la dite table, & celui à la barbe duquel le Pou s'attache, eſt élu d'une commune voix pour Magiſtrat. Ce n'eſt qu'un jeu d'eſprit de Mr. Huet que cela. Il a fait bien d'autres choſes. Il a fait imprimer toutes les Oeuvres d'Origene bien corrigées & annotées, & accompagnées de préfaces fort ſavantes. Outre cela il a compoſé en Latin un aſſez gros Livre de la maniere de bien traduire d'une langue en une autre, & où il parle en bon connoiſſeur des meilleures Traductions qui ſe ſont faites. Je n'ai rien vû de lui en François, excepté une Lettre qu'il écrivit à Mr. de Segrais, touchant l'origine des Romans, laquelle Lettre a été miſe au devant de la *Zaïde* de Mr. Segrais. L'eſtime qu'il s'étoit acquiſe d'un homme conſommé dans les belles Lettres, l'a avancé au poſte qu'il occupe, de Sous-Précepteur de Mr. le Dauphin. Depuis il a été reçu parmi Meſſieurs de l'Académie Françoiſe. J'ai lû le Remercîment qu'il fit à cette Compagnie, & la réponſe qui lui fut faite au nom de l'Académie, par Mr. l'Abbé Fleſchier. Les éloges qu'on lui donne de la part d'un Corps, qui ne parle que fort ſobrement du merite de ſes membres, ſont ſi relevez, qu'on peut connoître dès là, qu'on le regardoit comme devant recevoir moins de gloire de l'Académie Françoiſe que lui en donner. Je l'ai vû une fois chez Mr. Juſtel. Il parle beaucoup, & avec grande facilité. Mr. Bochart, miniſtre de Caen, qui l'avoit fort eſtimé, ſe brouilla enfin avec lui, la jalouſie de la ſcience étant auſſi ennemie de la concorde, que la jalouſie de la beauté. Au reſte le Mr. Huet dont je parle n'a jamais été de la Religion. Pour l'autre, je ne ſaurois vous dire ce qu'il eſt devenu.

En recompenſe des Nouvelles que vous m'avez apprîſes, voici de quoi ne vous attriſter pas, vous qui êtes ſi Roialiſte. Quoi qu'il arrive cette campagne, toûjours les François auront-ils l'avantage d'avoir fait un feu de joie les premiers: ce fut hier au ſoir qu'on le fit ici pour la priſe de Limbourg. Depuis la réduction de cette place, le Roi aiant marché du côté de Tillemont, cette ville s'eſt rendue. Le Roi a traité les Habitans avec une clémence ſi grande, qu'il a fait paier ric à ric aux Propriétaires tout ce qu'il en a tiré de munitions de guerre & de bouche. Quoique les Eſpagnols s'opiniâtrent à continuer la guerre, ils laiſſent toûjours quelque épingle dans le jeu, & je ne ſai quand ils pourront récouvrer Meſſine, dont la revolte eſt cauſe que Mr. de Schomberg avec dix ou douze mille hommes iroit au cœur de l'Eſpagne, toûjours maître de la Campagne, ſi le ſervice du Roi vouloit qu'il s'y allât promener. Qui a jamais vû tant de foibleſſe & tant de vanité tout enſemble? Il ne tiendroit qu'à eux de jouir d'une bonne paix; car le Roi incline de ce côté-là fort ſincérement. Et ce n'eſt pas par foibleſſe, puiſqu'avant que les Ennemis ſoient ſortis de leurs frontieres, il a fait trois ſieges, & envoié deux armées dans le Païs ennemi, celle de Mr. de Schomberg & celle du Vicomte de Turenne. Que diſent vos Republicains de ce dernier? Louent-ils de bon cœur ce coup de maître qu'il a fait, aiant paſſé le Rhin, lorſqu'on s'y attendoit le moins, & mis les Impériaux en tel état, qu'au lieu de ſe ſervir à leur fantaiſie de la Ville de Strasbourg, comme ils le prétendoient, ils n'en ſauroient tirer une bouchée de pain. Ce même paſſage du Rhin a mis finalement Meſſieurs de Strasbourg au point qu'on les vouloit; car le Pont dont ils ſe ſont tant fait faire la cour, eſt une piece qu'ils ont eux-mêmes rendu inutile. J'ai vû une Lettre de Mr. de Fremont, qui marque qu'aſſurément les deux armées ne ſe ſépareront pas ſans ſe bien frotter. Et c'eſt auſſi l'opinion de tout Paris. Toutes les Lettres qui viennent de l'Armée de Mr. de Turenne, portent que nos Troupes brûlent d'en venir aux mains, & qu'on n'a jamais vû plus de gayeté qu'elles en ont. Mr. de Turenne, pour augmenter cette confiance, a fait rompre ſon pont à la vue des Ennemis. On ne craint rien de funeſte de l'iſſue de cette campagne, quoique les Ennemis ſe promettent de grandes conquêtes, fondez ſur le prodigieux nombre de Troupes qui leur viennent de toutes parts, & les plus moderez s'aſſurent qu'au pis aller les François n'auront que la moitié de la peur, pourvû que le Roi de Suede ne ſe démanche pas. Mais c'eſt ce qui pourroit arriver, s'il eſt vrai, comme on le débite, que ſon mariage avec une Princeſſe de Dannemarc s'avance fort. En ce cas, le Roi demeurant ſeul, il ſeroit preſque impoſſible qu'il tint tête à tant de Puiſſances liguées, & bandées contre lui. Juſqu'ici, il a non ſeulement reſiſté à trois grands Potentats, mais il les a auſſi vaincus, d'où vient que Mr. le Prévôt des Marchands & les Echevins de cette Ville préſenterent à S. M. le premier de Janvier de cette année une très-belle medaille, où ils ont repréſenté le Roi comme un Hercule terraſſant Gerion qui avoit trois corps, & ces deux paroles pour inſcription, *Unus tergeminum* (faites grace à ce peu de Latin, s'il vous plait) Mais enfin il faut ſe figurer que le Roi ne pourra pas auſſi long-tems vaincre, que ſes Ennemis pourront être vaincus, ainſi qu'on l'a dit ſi à propos, au ſujet des Turcs, dont le grand nombre qui eſt à l'épreuve de cent déroutes, arrache finalement la victoire à ceux qui les ont battus tant de fois.

On a fait imprimer ici la relation du Voiage, que le Card. de Bade fit à Liege, le mois de Janvier dernier. Mr. le Comte d'Eſtrades lui avoit accordé fort civilement des paſſeports, à condition qu'il ne cabaleroit point dans la Ville, au préjudice de la neutralité. Cependant il n'y fut pas plûtôt, qu'il penſa tout renverſer par ſes factions & ſes intrigues. Ce qui alla ſi avant, que le Gouverneur de la Citadelle ſe vit contraint d'appeller les François à ſon ſecours. Cette Eminence avoit encore deſſein de ſe faire élire Coadjuteur de Liege; & il remua ciel & terre pour être élu: mais avec fort peu de ſuccès, car il n'a pas même été élu grand Prévôt de l'Egliſe Cathedrale; c'eſt Mr. le Cardinal de Bouillon à qui cette dignité a été conferée, ſi bien qu'il eſt en plus belle paſſe que le Cardinal de Bade d'être un jour Evêque de Liege. On voudroit bien le faire élire auſſi Chanoine de Cologne, & enſuite Electeur & Archevêque. Mais le tems n'eſt

n'eſt pas favorable. Pour revenir au Livre dont j'ai commencé de vous parler, vous ſaurez, Mademoiſelle, que la Caſſette du Cardinal de BADE où il avoit tous ſes papiers, & qu'il envoioit à part ſans paſſeport, fut priſe par un parti de la Garniſon de Maſtricht. On y a vû tous ſes complots, & on les a fait imprimer. Il y a une choſe qui eſt bien glorieuſe au Roi. C'eſt que ce Cardinal s'étant ſervi de quelque mot Latin qui exprimât le caractere de ceux dont il parloit, pour déſigner ces perſonnes là, il a pris pour déſigner le Roi ces paroles Latines, *Non Mentior*. Je ne ments pas. L'Eveque de Strasbourg eſt marqué par le mot *Bibamus*, beuvons, & l'Electeur de Cologne par celui d'*Oremus*, prions, ce qui quadre fort bien à la vie de ces deux Prélats. Ainſi on en tire un argument, que la certitude de la parole du Roi eſt auſſi véritablement ſon caractere, de l'aveu même de ſes Ennemis, que la bigoterie, celui de l'Electeur de Cologne. Vous, Mademoiſelle, qui êtes ſouvent aux priſes pour ſoutenir le nom François, ne ſerez vous pas bien aiſe que je vous fourniſſe de quoi repouſſer les aſſauts que l'on vous donne? Je trouve que la peine que vous prenez vous & vos ſemblables de tenir le parti de France contre tous venans, & de louer le Roi, eſt bien obligeante; car c'eſt louer le mérite pour l'amour de lui même, & ſans être gagé pour cela. Les louanges de ceux qui tirent penſion de la Cour ſont ſuſpectes, & Mr. de BASSOMPIERRE s'étant mis dans l'eſprit pendant ſa priſon de parler à cœur ouvert de toutes choſes, s'eſt fort moqué des louanges exceſſives que DUPLEIX & BERNARD Hiſtoriographes de France ont données à LOUIS XIII. Il en eſt venu juſques à dire que c'étoient deux Anes qui ſe grattoient, ayant égard aux ſommes que le Roi faiſoit diſtribuer à ces deux Hiſtoriens flatteurs. C'eſt dans ſes remarques ſur l'Hiſtoire de DUPLEIX, que le Maréchal s'eſt expliqué ſi hardiment.

LETT. XLVI. A Me. MINUTOLI & XLVII. A Mr. MINUTOLI.

LETTRE XLVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 1. de Janvier 1681.

LETT. XLVII. A Mr. MINUTOLI.

Vive diù, vive felix, Vir admodum Reverende, Vir mihi in paucis charissime: c'eſt l'exclamation par où je commence cette nouvelle Année, mon très-cher Monſieur, laquelle je vous ſouhaite très-heureuſe.

La Lettre que Mr. d'ONIS m'a donnée de votre part m'a ſi fort réjoui, que quand il n'auroit aucun autre titre que celui de Porteur d'une telle Lettre, mes ſervices lui ſeroient entierement acquis. J'y ai lû avec un plaiſir extrême les témoignages obligeans que vous m'y donnez de la continuation de votre amitié, & tout ce que vous y dites à mon avantage. *Atque utinam Scripta hæc tua, quàm ſunt bonoris plena, tàm crebra ſint! Gravis eſt enim ſitis bonarum rerum, cui ſola fruendi aſſiduitas remedium facit. Ergo indulgentiùs utere munificentiâ ſcriptionum; nam, quò plus eſt in Litteris tuis quod gaudeam, hoc magis ſupereſt quod requiram.* Ces paroles me conviennent ſi bien, que ſi elles avoient un tour François, il ſeroit très-probable que j'en ſerois l'Auteur. Mais de peur d'être ſurpris en flagrant delict, je fais ici ma confeſſion, que je les ai priſes dans SYMMAQUE, *Livre III, Epitre XLVI.*

Mr. PEROU a été ravi de joie en apprenant que vous lui faites l'honneur de vous ſouvenir de lui: il m'a fort prié de vous aſſurer de ſes très-humbles ſervices. Il eſt Miniſtre chez un Gentilhomme de cette Frontiere, nommé Mr. DAUGER, Brigadier de Cavalerie, d'une valeur & d'une expérience conſommée, chez qui il va prêcher tous les quinze jours, demeurant quant au reſte ici chez Monſieur ſon Pere; ce qui lui eſt très-commode.

C'eſt avec douleur que j'ai appris la mort de Monſieur votre Pere, & j'ai crû que vous étiez plus à plaindre en cette rencontre, que la plûpart des autres hommes; parce qu'il a fallu vous arracher du milieu de vos Livres, & interrompre ces veilles & ces travaux qui vous ſont ſi agréables, & qui apportent tant d'utilité au Public.

Il y a long-tems que je ſoupire après les doctes *Diſſertations* que vous avez recitées à Geneve. Ce que vous me dites de la derniere touchant les *Cloches*, excite ma curioſité. Je me ſouviens d'avoir lû autrefois un Traité que MAGIUS compoſa dans les Priſons des Turcs, *De Tintinnabulis*, où ſans Livres ni Recueils, il débita pluſieurs Autoritez & pluſieurs choſes de fait, ſans que ſa mémoire lui fit faux bond (1). Souvenez vous de la priere que je vous fais de m'écrire ſouvent dans le Latin que j'ai emprunté de SYMMAQUE, & n'oubliez pas l'anatomie des deux Pieces ſur le Maréchal DE LUXEMBOURG.

Je vous envoie *la Matrone d'Epheſe*, par Mr. DE LA FONTAINE; à quoi je joindrois la Copie d'une *Lettre*, qu'on prétend avoir été écrite aux Peres DE LA CHAIZE, & MAIMBOURG, par leur Général, pour les citer à Rome, ſi ce n'eſt que la Gazette de Hollande, du 2. Janvier, en a donné une Traduction en François. La Cour de Rome eſt toujours brouillée avec la nôtre; & le *Plaidoié* de Mr. le Procureur Général, fait au mois de Septembre dernier, contre un Bref du Pape adreſſé aux Religieuſes de Charonne, a paru ſi choquant à Rome,

(1) Voyez l'Article de MAGIUS, dans le *Dictionnaire Critique*, Rem. B.

Lett. XLVII. & XLVIII. à Mr. Minutoli.

me, qu'on dit qu'on y a mis en délibération ſi on ne le feroit pas brûler, & ſi on n'excommunieroit pas tout le Parlement de Paris. Le Sécretaire FAVERITI opinoit à cela; mais le Pape, craignant ſans doute les ſuites, ne voulut pas en venir à ces extrémitez.

On verra bien-tôt une nouvelle Réponſe au Livre de Mr. de Condom (2), de la façon de Mr. JURIEU, laquelle, ſans doute, paroîtra bien forte & bien tournée. Vous ſavez ſans doute que Mademoiſelle DE SCUDERY a fait imprimer deux Volumes de *Converſation ſur divers ſujets*, qui ſont fort eſtimées, & Madame DE LA SABLIERE un Recueil de *Madrigaux* (3). Mr. l'Evêque d'Amiens a fait un grand & magnifique *Panégyrique* du Roi, pendant que Mr. l'Evêque de Tournai a fait des *Mémoires touchant la Religion*, où il prouve l'Exiſtence d'un Dieu, la Divinité de JESUS-CHRIST, &c.

Je ſuis infiniment obligé à Mr. le Syndic FABRY de l'honneur qu'il me fait de ſe ſouvenir de moi: je l'aſſûre de mes très-humbles reſpects. A l'égard de mon Frere, mon cher Monſieur, je dois vous faire une ouverture qui demande vos bons offices. C'eſt que mon Pere s'étant épuiſé à faire étudier pluſieurs Enfans dans un Païs peu pécunieux, ſouhaiteroit d'épargner quelque choſe, en faiſant voiager mon Cadet. C'eſt pourquoi, s'il y avoit quelque condition chez d'honnêtes gens, & où il n'y eût point beaucoup d'Enfans à inſtruire, mon Frere ſeroit bien aiſe, pour ſoulager la Bourſe de mon Pere, d'y entrer. L'amitié que vous m'avez témoignée me fait prendre la liberté de vous demander vos bons offices pour cela. C'eſt d'ici à ſept ou huit mois que mon Frere prétend aller à Geneve. Dites-moi, je vous prie, ce qu'il y a à faire, & croiez que je ſuis tout à vous.

LETTRE XLVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris, le 17. de Septembre 1681.

Lett. XLVIII. à Mr. Minutoli.

JE ne doute pas, mon très-cher Monſieur, que la nouvelle de la ſuppreſſion de notre Académie ne vous ait ſenſiblement affligé; & qu'outre la perte générale, vous n'aiez particuliérement conſidéré avec chagrin celle qui me regarde perſonnellement. Vous m'avez trop donné de preuves d'une amitié ſincere & ardente, pour me laiſſer aucun lieu de douter de vos ſentimens en cette occaſion. Ainſi je me reconnois auſſi obligé à vous remercier de la part que vous avez priſe à mon deſaſtre, que ſi vous m'en aviez aſſuré cent & cent fois. Je prie Dieu de nous laiſſer jouïr de ce qui nous reſte, & en particulier de conſerver au milieu de vous la liberté & la tranquilité, dont vous avez joui pendant pluſieurs années. Tous les Réformez du Roiaume ont grand ſujet de ſouhaiter la conſervation de votre République, & de celle qui lui eſt ſi étroitement alliée; car on y recueilleroit les débris de notre vaiſſeau, qui apparemment ſera bien-tôt briſé, ſi Dieu ne ſe déclare pour nous ſolemnellement.

Il y a environ huit jours que je ſuis dans cette Ville, aiant attendu à Sedan ſix ou ſept ſemaines depuis la deſtruction de l'Académie, la réponſe à quelques Lettres que j'avois écrites en Hollande, pour ſavoir ſi j'y pourrois faire quelque petit établiſſement. Je n'ai pas juſques ici bien vû qu'il y eût de grandes facilitez. C'eſt pourquoi je ſonge à l'Angleterre, & je m'en vais au premier jour à Rouën, auprès de notre bon & illuſtre Ami Mr. BASNAGE, pour concerter les moiens de faire le trajet commodément. En quelque lieu que j'aille, croiez, mon très-cher Monſieur, que vous y aurez un homme tout-à-fait acquis, plein d'eſtime, d'amitié, & de reconnoiſſance pour votre perſonne; dequoi je vous renouvellerai les proteſtations par Lettre; prêt à embraſſer toutes les occaſions de vous en convaincre par des ſervices effectifs.

Je rencontrai il y a deux jours un des Amis de Mr. MENAGE, qui ſachant que j'avois l'honneur d'être connu de vous, me fit une petite plainte de ce que Mr. MENAGE vous aiant envoié des Livres, n'avoit pas reçû le moindre Billet de votre part, pour être aſſuré ſi vous aviez reçû tout cela. Je lui répondis que je vous connoiſſois pour l'homme du monde le plus officieux, & le plus ſenſible au mérite; & qu'il me diſoit-là une choſe où je ne vous reconnoiſſois pas; ſachant que vous avez pour Mr. MENAGE toute l'eſtime qu'un homme comme lui, & d'autant de réputation, peut attendre d'un autre, & que vous aurez une joie infinie de le ſervir dans la nouvelle Edition de ſes *Origines Italiennes*; car il a ſû de Mr. CROÜET le Libraire, que vous vouliez bien prendre le ſoin de cet Ouvrage-là (1). Je conclus par lui dire que je vous écrirois ſur ce ſujet inceſſamment, & que Mr. MENAGE auroit bien-tôt de vos nouvelles.

En voiant la multitude des Livres qui s'impriment

(2) *Préſervatif contre le Changement de Religion: ou Idée juſte & veritable de la Religion Catholique Romaine, oppoſée aux Portraits flattez que l'on en fait, & particuliérement à celui de Mr. de Condom.* A la Haye 1681, in 12.

(3) *Madrigaux de M. D. L. S.* (c'eſt-à-dire, de *Monſieur*, [& non pas de *Madame*] *de la Sabliere*) Paris 1680, in 12.

(1) Il y a eu deux Editions des *Origines Italiennes* de Mr. Ménage: mais la premiere n'a point été rendue publique. On n'en imprima qu'une centaine d'exemplaires, dont Mr. Ménage envoya la plus grande partie à l'Académie *della Cruſca*, qui lui avoit demandé cet Ouvrage. L'édition de Geneve parut en 1685, ſous ce titre: *Le Origini della Lingua Italiana, compilate dal Signor Egidio Menagio Gentiluomo Franceſe. Colla giunta de' modi di dire Italiani raccolti e dichiarati dal medeſimo.* Geneva, in fol.

Digitized by Google

ment tous les jours par toute l'Europe, je fais les mêmes réflexions chagrinantes que vous faisiez il y a quelque tems en voiant vingt Balles de Livres nouvellement reçûës par Mr. DE TOURNES. On ne sauroit considérer sans chagrin qu'on n'a pas seulement assez de vie pour savoir les Titres des Livres qui se font. Vous avez vû sans doute à Geneve, *L'Ambassadeur & ses Fonctions*, par Mr. DE WICQUEFORT. Il nous avoit promis cet Ouvrage-là dans les *Mémoires pour les Ambassadeurs*, qu'il fit imprimer durant sa Prison de Hollande (2); & il nous en donnoit une grande idée. Il n'avoit pas tort; car ce Livre est bon, & fort curieux: il y a 2. vol. in 4. d'impression de la Haie. Il nous est venu du même Païs un Livre qui me paroît beau; c'est le Traité, *De Lustrationibus Gentilium*, par un Ministre de Deventer, nommé LOMEIER, qui a fait un beau *Traité des Bibliothéques*. En expliquant ces *Lustrations Paiennes*, il rapporte mille choses curieuses, & de fort belles Humanitez. Les Auteurs commentez à l'usage de Monseigneur le Dauphin, seront bien-tôt tous imprimez. L'AULUGELLE vient de paroître, par un Jésuite, nommé PROUST; l'AURELIUS VICTOR, par Mademoiselle LE FEVRE; le FESTUS, par Mr. DACIER, son Compagnon d'étude. Le P. RAPIN vient de donner au public la *Comparaison de* TITE LIVE *&* THUCYDIDE, qui est un Ouvrage bien joli, & plein de bonne Critique. Comme je ne l'ai pas lû encore, je n'ai pas remarqué s'il donne sur les doigts au P. MAIMBOURG, pour se vanger de quelques coups fourrez qu'il en a reçus, aussi-bien que le P. BOUHOURS. On attend de ce dernier la *Vie de* FRANÇOIS XAVIER (3). Celle de MAHOMET II. vient de paroître, de la façon de Mr. GUILLET, si connu par son *Athenes Ancienne & Nouvelle*. J'ai lu, depuis que je suis ici, l'Ouvrage d'un Allemand, nommé LIPENIUS, *De Strenarum Origine*, qui est une Compilation de tout ce qui se trouve sur cette matiere dans les Auteurs; & non-seulement sur cette matiere, mais aussi, sur plusieurs autres qui ont quelque rapport à celle-là. Car vous savez bien que Messieurs les Allemans se dispensent volontiers à faire des Digressions, pour étaler leur lecture. Je leur en sai bon gré, car ils m'épargnent la peine de faire des Compilations; aussi suis-je un de ceux qui loüent le plus leurs Commentaires & leurs Ouvrages.

LETT. XLVIII. A Mr. MINUTOLI.

Mr. le Comte DE FIESQUE, trouvant la conjoncture favorable pour avoir de l'argent des Génois, leur a fait dire qu'il veut être rétabli dans la possession des biens qu'on a confisquez injustement sur ses Ancêtres; & pour montrer qu'il prétend cela avec raison, il a fait imprimer un *Factum*, qui est fort bien écrit, & rempli de bonnes choses. Il avance dix moiens pour justifier ses prétentions; dont le meilleur est que les biens que possédoit le Comte DE LAVAGNE étoient substituez à son Neveu, très-innocent de l'entreprise dudit Comte sur la République de Genes. Il prouve là-dessus que ce Neveu n'a pas dû perdre le fruit de cette substitution, quelle qu'ait été la conduite de son Oncle; le crime de Félonnie ne faisant perdre à un homme que ce qui lui appartient, mais non pas le bien d'autrui. S'il en a l'ususfruit sa vie durant, qu'on l'en prive, à la bonne heure; mais le fonds & la propriété doit être affectée à celui qui en doit joüir par les Loix. Ainsi le Neveu du Comte devoit entrer en possession des biens dont le Comte joüissoit. Au lieu de cela, il en fut exclus par la République de Genes, & le Comte DE FIESQUE d'aujourd'hui, issu de ce Neveu, & non du Comte DE LAVAGNE, s'en trouve par là injustement privé encore aujourd'hui.

Je viens à une autre affaire, qui me touche de plus près. Mon Pere, & non Frere aîné, tous deux Ministres, ont appris avec une extrême joie la nouvelle que vous m'aviez écrite de la disposition où vous étiez de vous servir de mon Cadet, pour l'éducation de vos Enfans. Mon Cadet en est ravi de joie. Ils connoissent tous votre rare mérite, & ils savent bien quel avantage c'est que de loger dans une Maison, où il y a tant de progrès & tant de profit à faire: c'est pourquoi, il partira le plûtôt qu'il lui sera possible. Souvenez-vous, mon cher Monsieur, que je vous ai prié de ne vous point gêner pour l'amour de moi, c'est-à-dire, de ne le prendre point pour Précepteur, si votre dessein eût été de n'en point prendre, en cas que je ne vous en eusse point parlé. Aimez-moi toujours. Si vous voulez me faire l'honneur de m'écrire, adressez moi vos *Lettres à Rouen chez Mr. Basnage, Ruë de l'Ecureur*. Tout à vous.

(2) Voyez, ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 29. d'Août 1677, Note (8).

(3) Cet Ouvrage parut en 1682. sous ce titre, *La Vie de St. François Xavier de la Compagnie de Jesus, Apôtre des Indes & du Japon*, in 12. 2. voll.

LETTRE

Lett. XLIX. à Mr. Dubourdieu & L. à Mr. Minutoli.

LETTRE XLIX.

DE

Mr. BAYLE,

Miniſtre au Carla (1),

A

Mr. DUBOURDIEU,

Miniſtre à Montpellier.

Au Carla, le 28. de Mai 1682.

MONSIEUR ET TRE'S-HONORE' FRERE.

Lettre XLIX. à Mr. Dubourdieu.

J'Embraſſe avec joye l'occaſion qui m'eſt offerte de vous écrire pour vous renouveller l'aſſurance de mon amitié, & de l'eſtime que j'ai commencé d'avoir pour vous lorsque nous étions à Puylaurens, & qui a crû depuis par le rapport avantageux qui m'a été fait de vos rares dons, & du merveilleux ſuccès de votre Miniſtére. Comme j'en benis Dieu de tout mon cœur, je regarde auſſi l'amitié dont vous m'avez honoré autrefois, & dont vous vous ſouviendrez ſans doute, comme une ſuite naturelle de celle dont Mr. votre Pere a toujours honoré le mien. Je ſouhaite qu'elle paſſe dans notre poſterité.

Celui qui vous rendra ma Lettre eſt uni avec nous dans ces ſentimens, & c'eſt vous le prouver aſſez en vous diſant que c'eſt mon Frere, puiſqu'il eſt vrai qu'il a appris dès ſon enfance à avoir de la vénération pour votre nom. Il va continuer ſes études de Théologie dans l'Académie de Geneve, & je me promets que vous lui ferez la grace de le recommander particuliérement à vos parens & amis, qui ſont du premier ordre dans la République.

Au reſte, j'ai vû par une Lettre de Mr. CLAUDE, dont un de mes Amis m'a envoyé une Copie, la force & la délicateſſe de vos objections ſur les matiéres traitées par Mr. JURIEU dans ſon *Apologie* pour notre *Morale*; & vous ne ſauriez croire combien j'ai été ſenſible aux juſtes louanges qui vous y ſont données. Il n'eſt point d'objection dans tout le Livre de Mr. ARNAULD qui ſoit ſi conſidérable, & ſur tout, dont l'éclairciſſement ſerve plus à l'édification des Conſciences délicates, après les chûtes qui ſemblent détruire la pieté & la ſanctification.

Le *Sermon* que vous avez donné au public touchant la *Sainte Vierge*, comme Mr. DE LA RIVIERE Miniſtre de Toulouſe me l'a écrit il y a quelque tems, prouve que vous êtes un Prédicateur, qui avec beaucoup de force, a un tour fin & délicat à traiter les matiéres de nos Controverſes dans les occaſions qui ſe préſentent, ſur tout en des lieux fameux comme Montpellier, où Dieu vous a appellé pour être le cher & digne Collégue de Mr. votre Pere.

Je vous ſouhaite à l'un & à l'autre une longue & heureuſe vie, pour édifier l'Egliſe de Dieu qu'il a rachetée par ſon propre ſang, & qui a beſoin de tels Conducteurs en un tems comme celui-ci. Croyez moi toujours véritablement, Monſieur & très-honoré Frere, votre &c.

LETTRE L.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 16. de Juin 1682.

Lett L. à Mr. Minutoli.

JE viens d'apprendre, mon très-cher Monſieur, que mon Frere devoit partir de Toulouze le 31. de Mai dernier, pour ſe rendre à Géneve. J'attendois il y a long-tems qu'il fit cela; & c'eſt la cauſe pour laquelle je ne me ſuis pas donné l'honneur de vous écrire depuis que

(1) Mr. Jacob Bayle, frere aîné de notre Auteur, mort en 1685. au Chateau Trompette, où il étoit detenu priſonnier pour ſa Religion. J'ai crû qu'on ſeroit bien aiſe de trouver ici cette Lettre, dont j'ai l'Original entre les mains.

Digitized by Goo

que je ſuis en ce Païs, déſirant de m'acquitter de ce devoir juſtement lorsque je vous écrirois pour mon Frere. Il eſt donc enfin parti, Monſieur, ſe faiſant une joie infinie de ce qu'il eſpere que vous aurez la bonté de le recevoir chez vous, & de l'honorer de votre amitié, de vos bons avis, & de vos ſavantes inſtructions. Je vous l'ai déja marqué, Monſieur, dans une autre Lettre; s'il vous eſt à charge le moins du monde, défaites-vous en. Je ne veux pas que l'amitié dont vous m'honorez vous ſoit aucunement incommode. Je veux, au contraire, s'il eſt poſſible, que les ſoins qu'il prendra de vos chers Enfans vous ſoient un ſujet de joie. En un mot, mon très-cher Monſieur, je vous ſuis caution que mon Frere ſera tout à vous, & qu'il s'accommodera à tous vos déſirs. Je vous le recommande, & vous ſupplie de m'écrire au plutôt. Je ſuis logé chez Mr. FERRAND, Marchant, *op de Gelderſche Kaey*.

Aiant été logé à Paris avec Mr. PICTET, Miniſtre, Fils de Mr. PICTET de St. Gervais, ſi je ne me trompe, je lui écrivis de Rotterdam, pour lui apprendre le ſuccès de mon Voiage, & pour le prier de vous faire ſavoir à vous, Monſieur, & à Monſieur TURRETIN le Profeſſeur, ce qui m'étoit arrivé en ce Païs-ci: mais je n'ai eu aucune de ſes nouvelles. J'écris à Mr. TURRETIN aujourd'hui ce que c'eſt, & mon Frere, qui apparemment ſera à Geneve avant cette Lettre, vous aura déja dit que Meſſieurs de Rotterdam ont érigé une *Ecole Illuſtre*, où ils m'ont donné la Charge de *Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire*. J'ai été fort accablé d'occupations pendant tout cet Hiver, à cauſe des Leçons publiques, qu'il me falloit orner un peu, pour donner bonne opinion de moi à quantité d'Auditeurs conſidérables, qui me venoient ouïr. Je me ſuis repoſé un peu pendant tout ce mois de Mai, que nous avons pris des Vacances; & j'ai été voir Amſterdam. J'y ai trouvé un Imprimeur François, qui imprimoit la Traduction de la Vie de cet Illuſtre Seigneur, qui ſouffrit tant pour la bonne Cauſe, laquelle Traduction vous m'avez appris venir de votre excellente plume. Mais je ne ſai ſi celle dont l'on me montra le titre, portant le nom du Sr. DE LESTAN, eſt la vôtre. A tout hazard, je la lirai avec grand plaiſir, dès qu'elle ſortira de deſſous la Preſſe (1). LETT. L. & LI. à Mr. MINUTOLI.

Apprenez moi, s'il vous plait, qui eſt l'Auteur d'un Livre qui nous eſt venu de Geneve, intitulé *L'Egliſe Proteſtante juſtifiée par l'Egliſe Romaine en pluſieurs Points*. Il y en a qui croient que c'eſt Mr. BRUGUIER de Nîmes qui en eſt l'Auteur (2). Mr. WITTICHIUS, célèbre Profeſſeur de Leide, a fait imprimer trois ou quatre Diſſertations Théologiques, qui ſont fort bonnes. L'une s'intitule, *Deus Rector Mundi*. Il explique la conſervation de toutes choſes, & la Providence de Dieu, à la *Carteſienne*, d'une maniere fort ſolide, & fort judicieuſe. Mr. SPANHEIM, à qui je fis la reverence l'un de ces jours, fait beaucoup de bruit en ce Païs. Il fait imprimer un in 4. ſur l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*.

S'il vous tombe entre les mains un Livre intitulé, *Lettre à un Docteur de Sorbonne*, contre les préſages des Comètes, que l'on réfute par la Philoſophie & par la Théologie (3), je vous prie de m'en dire votre ſentiment. Il a fait du bruit en ce Païs, à cauſe de quelques Paradoxes dont il traite. Aimez-moi toujours, mon très-cher Monſieur, qui ſuis tout à vous.

LETTRE LI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 9. de Juillet, 1682.

LETT. LI. à Mr. MINUTOLI.

J'Ai la plus grande joie du monde, mon très-cher Monſieur, de ce que mon Frere eſt enfin chez vous; & je ne ſaurois être plus long-tems ſans vous témoigner ma reconnoiſſance de l'accueil ſi obligeant, & ſi plein de bonté, que vous lui avez fait. Il m'écrivit le jour même de ſon arrivée, & m'apprit qu'il avoit eu le bonheur de vous voir, & qu'il entreroit le lendemain chez vous, ravi de vous avoir trouvé ſi obligeant, & d'avoir vu des Diſciples ſi jolis & ſi

(1) La traduction de Mr. Minutoli avoit été imprimée à Geneve en 1681, ſous ce titre: *La Vie de Galéace Caracciole, Marquis de Vico, au Roiaume de Naples, qui après avoir embraſſé la Religion Reformée, mourut à Geneve l'an 1586. Traduite de l'Italien de Nicolas Balbani.* Geneve 1681, in 12. L'ouvrage de Nicolo Balbani eſt intitulé, *Hiſtoria della Vita di Galeazza Caracciolo, chiamato il Signor Marcheza, nella quale ſi contiene un raro e ſingolare eſſempio di coſtanza, e di perſeveranza nella pietà, e nella vera religione.* Geneva 1587, in 16. Celui que Mr. Bayle avoit vû à Amſterdam parut en 1682, intitulé, *La Vie de Galeas Caracciol, Marquis de Vico; & l'Hiſtoire de ſa fin tragique de François Spiere. Miſes en François par le Sieur de Leſtan.* Dans l'Avertiſſement, le Sieur de Leſtan dit que n'ayant pû trouver aucun exemplaire de l'Original Italien, il avoit été obligé de faire ſa Traduction ſur la Verſion Latine. Cette Traduction eſt de Mr. *Teiſſier*, qui ſe déguiſa ſous le nom de l'*Eſtan*. Il la fit imprimer à Lion en 1681, in 12.

(2) Ce n'eſt pas Mr. Bruguier, mais Mr. Graverol Miniſtre à Lyon, qui eſt l'Auteur du Livre intitulé: *L'Egliſe Proteſtante juſtifiée par l'Egliſe Romaine, ſur quelques points de Controverſe*; & imprimé à Geneve en 1682, in 12.

(3) *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne; où il eſt prouvé par pluſieurs raiſons tirées de la Philoſophie & de la Théologie, que les Comètes ne ſont point le préſage d'aucun malheur; avec pluſieurs Réflexions Morales & Politiques, & pluſieurs Obſervations Hiſtoriques, & la Réfutation de quelques erreurs populaires.* Cologne, (Rotterdam) 1682, in 12. Cet Ouvrage eſt de Mr. Bayle. C'eſt la premiere Edition de ſes *Penſées diverſes ſur les Comètes.*

Digitized by Google

Lett. LI. à Mr. Minutoli. & LII. à Mr. Rou.

ſi aimables. Je ne vous le recommande plus, ſachant que votre bonté & votre générosité n'ont point beſoin de ſollicitations réïterées; c'eſt pourquoi parlons d'autre choſe.

Le jour même que je reçus la nouvelle de ſon départ, je me donnai l'honneur d'écrire à Monſieur le Profeſſeur TURRETIN, & de mettre une Lettre pour vous ſous ſon couvert, & une pour mon Frere ſous le vôtre. Je vous apprenois qu'un Libraire d'Amſterdam m'avoit montré le Titre d'un Livre qu'il imprimoit, intitulé la *Vie du Marquis Galeace Caraccioli*, traduite de l'Italien par le Sr. DE LESTAN; & je vous priois de m'apprendre ſi c'étoit votre Verſion, où vous euſſiez voulu mettre un nom déguiſé; ou bien, ſi c'étoit la Verſion de quelque autre Auteur.

Nos Libraires nous ont amené ici une multitude effroiable de Livres de la Foire de Francfort: mais bien loin que cela me rejouïſſe, qu'au contraire j'en ſuis chagrin; non pas tant parce qu'il n'eſt pas poſſible de les voir tous, quand même on n'auroit rien à faire que cela, que parce que ma Profeſſion ne me laiſſe preſque aucun loiſir d'étudier pour moi.

J'ai remarqué que vos Libraires de Géneve ſe ſignalent par le grand nombre de Livres qu'ils impriment; même de Livres conſidérables par leur immenſité: comme les *Oeuvres* du ſavant HOSPINIEN (1). Mr. SUICER, ſavant Profeſſeur des Cantons, s'eſt ſervi de la preſſe d'un Libraire d'Amſterdam pour imprimer un Ouvrage où il a travaillé vingt ans, & qui eſt comme un *Lexicon Biblicum*, farci de beaucoup de Littérature (2). Ce qui me fait ſouvenir des *Antiquitates Biblicæ & N. Teſtamenti*, en 2. vol. *in folio*, d'un Allemand, nommé CONRADUS DIETERICUS, leſquelles on eſtime fort, & que j'ai achetées depuis peu. On m'a montré deux Livres d'un autre Allemand de Breſlaw en Sileſie, nommé HANKIUS; le premier traite *de Scriptoribus Hiſtoriæ Byzantinæ*, le ſecond *de Scriptoribus Hiſtoriæ Romanæ*. Il y a bien à apprendre dans ces Livres-là; car outre qu'il donne l'Abrégé de la Vie des Anciens Auteurs, & les divers Jugemens qu'on a fait de leurs Ouvrages, il deſcend juſques à la Vie des Auteurs Modernes, qui ont illuſtré l'Hiſtoire Romaine & Byzantine, & touche les diverſes Editions qui ont été faites d'un même Livre.

Je ſuis fâché que parmi cette abondance de Livres, nous n'aions pas ceux qui s'impriment à Paris. A la reſerve de quelque Roman, que l'on contrefait ici tout auſſi-tôt, les autres Livres qui ſe font en France nous ſont inconnus ici. On m'a écrit que le P. MENESTRIER a fait imprimer un *Traité de la véritable Nobleſſe*, & un autre ſur les *Deviſes*, qu'il intitule la *Philoſophie des Images* (3); & que le P. THOMASSIN, ſavant Prêtre de l'Oratoire, a donné le ſecond volume de la Lecture des Poëtes (4), qui doit être un bon Livre. Mr. COLOMIE's de la Rochelle vient de publier un Traité très-méchant. C'eſt un Recueil de Paſſages de CASAUBON, de GROTIUS, & de quelques autres Savans Proteſtans, où ils parlent de la Réformation avec un peu trop de liberté, & de l'air de Cenſeurs. Il intitule ce Libelle, *Theologorum Presbyterianorum Icon*. Il a ajouté un *Parallele de la Diſcipline des Proteſtans de France, & de celle des anciens Chrétiens*, pour en faire voir l'oppoſition. Tout cela, venant d'un homme qui fait profeſſion de notre Religion, eſt pernicieux (5).

Faites-moi part de ce que vous ſavez de la République des Lettres. Je ſuis tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LII.

A

Mr. ROU,

à la Haye.

A Rotterdam, le 14. de Juillet 1682.

Lett. LII. à Mr. Rou.

VOus aurez ſujet de vous plaindre de moi, mon cher Monſieur, de ce que je ne vous ai pas remercié du préſent que vous m'avez fait de votre Livre (*); car je ne compte pas pour un acte de remerciment ce que je vous en dis chez Mr. JURIEU. Je me réſervois à parler amplement de tout cela quand vous ſeriez ſorti. Je vous attendis à mon logis; je vous allai chercher chez Mr. DE BEAUMONT; mais ce fut ſans vous pouvoir joindre. Depuis ce tems-là, j'ai crû aller de jour en jour à la Haye; mais je m'apperçois, enfin, que je laiſſe paſſer bien du tems, ſans trouver le loiſir de faire cette agréable Promenade, & je me réſous de vous écri-

re

(1) Voyez l'Article d'HESPINIEN dans le *Dictionnaire Critique*.

(2) *Theſaurus Eccleſiaſticus* &c.

(3) Voyez le Catalogue des Ouvrages du Pere Meneſtrier dans les *Memoires* de Trevoux, Avril 1705. pag. 687. *& ſuiv.*

(4) Le Pere Thomaſſin a publié *la Methode d'étudier & d'enſeigner Chrétiennement & ſolidement les Lettres Humaines par rapport aux Lettres Divines & aux Ecritures.* Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix Parties, dont les trois premieres regardent l'Etude des Poetes; & les trois ſuivantes, celle des Hiſtoriens, des Philoſophes, & des Grammairiens.

(5) Si Mr. Colomiés fit ſa cour aux Epiſcopaux rigides par cet Ouvrage, il choqua auſſi extremement les Reformez; & Mr. Jurieu l'attaqua violemment dans l'*Eſprit de Mr. Arnauld*, Tom. II. pag. 297. & ſuiv. Mr. Bayle a refuté les mauvaiſes plaiſanteries de Mr. Jurieu, & a cenſuré, en même tems, l'équipée de Mr. Colomiés. Voyez l'Article COLOMIE's dans le *Dictionnaire Critique*.

(*) *Remarques ſur l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg*: imprimées a la Haye en 1682. in 12.

Digitized by

re par Mr. CLAUDE, qui la fera aujourd'hui.

En deux mots, mon cher Monſieur, je vous remercie très-humblement de votre préſent : je l'ai lu & relu avec bien de la ſatisfaction, quoiqu'il n'eût point tout-à-fait pour moi la grace de la nouveauté, puiſque vous m'en aviez lû la plûpart, avant que de mettre au net votre Compoſition. J'ai trouvé les Additions que vous n'aviez pas encore faites la derniére fois que vous m'en lûtes quelque choſe ; je les ai trouvées, dis-je, très-fortes, & très-bien pouſſées ; ſavoir l'affaire de la Reine d'Ecoſſe, &c. Vous me ferez plaiſir de m'apprendre la maniere dont nos Adverſaires en parlent en France, lors que vous en aurez ſû quelque choſe.

J'appris hier avec bien du plaiſir que ſon Alteſſe a donné tout de nouveau ſa parole à Mr. JURIEU pour vous. Je me ſouviens que Mr. JURIEU m'a dit que la premiére fois qu'il vit Mr. HALEWYN, votre bon & illuſtre Ami, il lui demanda des nouvelles de l'autre Profeſſeur (*) : cela fait que je me ſens d'autant plus de déſir d'être connu de lui, & de lui faire la révérence. Je vous arrête pour être mon Introducteur, s'il vous plaît, la prémiere fois que j'irai à la Haye. Lett. LII. LIII. LIV. A Mr. Rou.

Quand vous irez à la Sale, je vous prie de dire à DU PE'RIER qu'il apporte là tous les bons Livres qu'il a chez lui ; parce que je dois aller bien-tôt à la Haye, & que ſi j'en trouve de bons, je lui en acheterai beaucoup. Tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LIII.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam le 22. *d'Octobre* 1682.

Lett. LIII. A Mr. Rou.

JE ne penſois pas que vous duſſiez vous en retourner dès hier même, mon cher Monſieur, & je fus bien mortifié quand j'appris à l'iſſuë du ſecond Prêche, que votre retour à la Haye me privoit du plaiſir de vous entretenir quelque tems. Je voulois vous demander, s'il eſt vrai qu'on imprime à la Haye les Manuſcrits que Mr. CLAUDE reçut de Mr. MAIMBOURG de Londres. Il paroît par une Lettre de Mr. MAIMBOURG à Mr. JURIEU, que Mr. CLAUDE lui a écrit qu'il a laiſſé ces Manuſcrits dans un coffre (1).

Je voulois vous dire auſſi qu'on m'a écrit de Géneve que vos *Remarques* y ont été imprimées, & bien goûtées ; mais on m'a aſſuré que ce n'eſt pas CLAUDIN le Jeune qui a fait la Muſique de nos *Pſeaumes*, comme vous l'avez avancé ; mais GAUBIERE, comme il paroît par le LII. Livre de Mr. DE THOU (2). C'eſt peu de choſe ; mais ſi vous en faites faire une ſeconde Edition, vous verrez ce que c'eſt plus exactement. Je ſuis, Monſieur, &c.

LETTRE LIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 25. *d'Octobre* 1682.

Lett. LIV. A Mr. Rou.

JE vous ſuis très-obligé, mon cher Monſieur, de la bonté que vous avez euë de m'envoier votre Critique. Je puis vous dire, que ſans écouter les raiſons que l'amitié ſuggere en faveur des choſes qui nous ont été envoiées par ceux pour qui nous ſommes préoccupez, j'ai examiné vos Remarques ſévérement, & les ai fort approuvées. Votre pénétration à découvrir tout ce qui choque le génie de notre Langue, & la régularité de notre Grammaire, mériteroit l'adoption du Pere BOUHOURS ; & ſi vous aviez épluché le ſtile de l'Hiſtorien du *Calviniſme* (†) avec

(*) Mr. Bayle lui-même.

(1) Mr. Maimbourg, couſin du Jéſuite Maimbourg, après avoir embraſſé & enſuite quitté la Religion Réformée en France, paſſa en Angleterre l'an 1682. pour rentrer dans l'Egliſe Proteſtante, & y porta quelques Manuſcrits de ſa façon. On en imprima un en Hollande, en 1683. intitulé, *Examen du I. Traité de Controverſe du P. Louis Maimbourg, intitulé, Methode pacifique pour ramener ſans diſpute les Proteſtans à la vraie Foi, ſur le point de l'Euchariſtie, au ſujet de la conteſtation touchant la Perpetuité de la Foi du même myſtere.* Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle l'Article MAIMBOURG, Rem. E. & les *Lettres Choiſies de Mr. Simon*, Tom. I Lettre VII. pag. 77. de la 2. édit. 1702. & Tom. II. Lettre XXXIII. pag. 222. de l'édition de 1704.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article GOUDIMEL : car c'eſt ainſi que cet excellent Muſicien s'appelloit, & non pas *Gaudimel*.

(†) Mr. Maimbourg.

Lett. LIV. à Mr. Rou & LV. à Mr. Bayle.

avec la même régularité, vous euſſiez pu donner au Public des Remarques fort inſtructives pour la parfaite intelligence du François. Je vous prie de croire que c'eſt ſans aucune flatterie.

J'aurois pris la liberté de montrer cette Compoſition aux Demoiſelles que vous avez exceptées *in petto*, tant je l'ai trouvé propre à vous faire beaucoup d'honneur. Mais comme il fût venu par là à la connoiſſance de Mr. Jurieu, que Mr. le N** s'occupe à des Piéces de Galanterie, je n'ai rien montré. Vous ſavez bien qu'il vaut mieux que Mr. Jurieu, & tous les Miniſtres, qui ſeront bien-tôt les Examinateurs de l'Auteur, ignorent abſolument qu'il travaille ſur ces matieres. Cela peut avoir ſes uſages. Mais peut-être l'Auteur eût-il été faché contre moi, s'il eût ſû un jour que j'aurois été cauſe qu'on fût ce que vous avez bien voulu que je fuſſe. L'Eloge qui eſt à la fin pour l'aimable Sœur eſt fort bien tourné. Il n'eût pas été neceſſaire de m'apprendre la reſervation mentale, ou plûtôt *in petto*, que vous avez faite: car je ne crois pas qu'il y ait à Rotterdam de ces eſprits Sophiſtes qui inſpirerent à Mr. de Balzac tant de raiſonnemens & d'exclamations contre,

Elle dit qu'Uranie eſt ſeule aimable & belle.

Je ſuis tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LV.

DE MADEMOISELLE

DU MOULIN (1),

A

Mr. BAYLE.

Le 12. Décembre 1682.

Lett. LV. à Mr. Bayle.

VOus nous avez fait fort grand plaiſir de nous donner de vos nouvelles, mon très-cher Monſieur; car nous ne pouvions imaginer quelle partie du Monde vous habitiez; & depuis que Mr. Jurieu nous avoit appris que vous étiez appellé à Rotterdam, nous n'avions point entendu parler de vous. Le Seigneur ſoit beni, qui vous a mis dans un ſi heureux port ..... Pour comble de biens, je ſouhaite que le même Miracle ſe faſſe en vous qu'en ma ſœur (2); & que vous ſoiez delivré de la Migraine par l'air de Hollande, comme elle l'eſt de la Sciatique. La joie eſt un merveilleux remede aux maux les plus incurables.

Au reſte, ſi je m'en ſouviens bien, c'étoit un mal fort grand, ſelon vous, autrefois, que le changement de condition. Mais ne vous aviſez plus de regarder cette affaire des mêmes yeux: ou ſi vous la voulez conſiderer comme un mal, que ce ſoit donc du moins comme un mal neceſſaire. Car vous voila en païs, où l'on trouve ſans trop de peine bien de l'argent; & il vient un tems où l'on eſt bien aiſe d'en avoir, ſans dépendre de perſonne. Si j'étois à la Haye, je me ferois bien fort d'achever l'affaire que j'avois laiſſée en ſi bon train, & il faut abſolument, mon cher Ami, que vous la pourſuiviez. La Demoiſelle eſt jeune, jolie, de tres bon ſens, douce, ſage, maitreſſe de ſes volontez; & a du moins quinze mille écus. Elle eſt fort recherchée, mais elle s'eſt entêtée d'averſion pour les gens de ſon païs, & pour leur maniere; & pour rien elle ne ſe reſoudroit, dit elle, à y prendre un Mari. Cependant elle s'ennuye avec un Beaufrere qui n'en uſe pas bien, & elle voudroit en être dehors par quelque honnête porte: & entre nous, je lui avois mis de telle ſorte cette affaire en tête, qu'elle m'avoit écrit quelques jours avant mon départ, qu'elle viendroit à la Haye; & depuis que nous en ſommes dehors, on m'a écrit qu'elle eſt fort impatiente de mon retour.

De bonne foi, c'eſt une affaire admirable, & ſi vous êtes ſage, vous y entendrez, & n'oublierez rien pour la faire réüſſir. Voila un Billet que je lui écris, & un à la Demoiſelle chez qui elle a demeuré, qui l'avoit perſuadée à ma priere, & qui eſt une Femme de mérite & fort eſtimée à la Haye. Il faudroit que Mr. Jurieu allât à la Haye, lui parlât, & qu'il remit tout cela en bon train. Parlez-en tous deux fort ſérieuſement; & comptez ſur cette aſſurance ici, que ce ſeroit le plus grand avantage qui pût vous arriver à toute ſorte d'égards. J'y crois auſſi une très-grande facilité, & ſi j'étois au païs, je m'en ferois fort: car elle eſt extrémement entêtée de bonne amitié pour moi. Adieu tout court, l'Ami ſans pareil. Aimez-moi toujours de tout votre cœur, & donnez m'en des preuves, en étant moins pareſſeux à l'avenir que vous l'avez été jadis.

(1) Suſanne du Moulin, fille de Cirus du Moulin, Miniſtre de l'Egliſe de Chateaudun, & petite-fille du fameux Pierre du Moulin. Elle épouſa enſuite Mr. Baſnage.

(2) Mademoiſelle Jurieu.

LET-

Digitized by Google

LETTRE LVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 30. de Mars 1683.

LETT. LVI. A Mr. MINUTOLI.

J'Ai une confuſion extraordinaire, mon très-cher Monſieur, de n'avoir point répondu à la belle & ſpirituelle Lettre que j'ai reçûë de vous, depuis que je ſuis dans cette Ville, célebre par la Statuë, qu'elle a érigée à ERASME, à l'occaſion de laquelle vous me dites tant de belles choſes.

Je ne ſai pas par quelle fatalité on a pû ſavoir à Geneve que j'étois devenu Auteur; car comme c'étoit un prémier Ouvrage (1), on n'a pas pû me connoître au ſtile, & d'ailleurs, je ne l'avois confeſſé à qui que ce ſoit au monde. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'aiant rencontré, à un de mes derniers Voiages de Paris, un ancien Condiſciple, qui s'étoit fait recevoir Docteur de Sorbonne; & aiant raiſonné avec lui ſur bien des choſes, je lui promis de lui écrire une petite Diſſertation ſur ce qu'on appelle ordinairement des *Prodiges* & des *Signes de l'Avenir*. Il me dit que je lui ferois plaiſir; mais qu'afin qu'il la pût montrer a ſes Amis, il me prioit de parler en Catholique; ne voulant pas paroître en commerce avec des Hérétiques. Une Comete aiant paru quelques mois après, je me ſervis de l'occaſion, & me mis à compoſer; mais étant paſſé de penſée en penſée juſqu'à des queſtions un peu ſingulières, je ne vis pas qu'il fût a propos de faire voir cela a perſonne. Néanmoins étant allé à Paris, après la Caſſation de notre Académie de Sedan, je cherchai mon Docteur, pour lui donner mon Manuſcrit. Je trouvai qu'il étoit à la Campagne, dans une Province fort éloignée, ſans apprendre préciſément où c'étoit. Peu apres, je fus appellé en Hollande, & je montrai à un Libraire de cette Ville le Manuſcrit, comme l'aiant reçû à Paris d'une perſonne qui n'avoit pas voulu en dire l'Auteur. Le Libraire, voiant que je parlois de la Piece en homme qui ne ſe mettoit pas fort en peine de ce qu'on en feroit, la mit bien tôt ſous la preſſe, ſans me conſulter; aiant ſû d'un homme, a qui il la montra, qu'il y avoit des choſes qui la feroient vendre. Si bien, que ſans me demander mon approbation, on imprima une partie du Livre. On me montra même la Préface, qu'on devoit y mettre. En un mot, je me vis comme force à les laiſſer faire, eſperant que jamais on ne me ſoupçonneroit. Je rajuſtai un peu la Préface; & c'eſt pour cela qu'elle vous a paru peut-être du ſtile du Livre (2). Je ne crois pas que perſonne eut jamais ſu en ce Païs, que j'étois l'Auteur de l'Ouvrage, ſi par hazard celui qui avoit vû le Manuſcrit, n'eût vû enſuite de mon Ecriture qu'il reconnut. Mais c'eſt trop parler d'une choſe comme celle-là: on la réimprime; & c'eſt alors que je ferai en ſorte qu'elle paroiſſe dans votre Bibliothéque, *ex dono Authoris*.

Pour paſſer à une autre choſe, mon cher Monſieur, je vous apprens que j'envoie à mon Frere de quoi s'acquitter avec vous pour la Penſion. Il a écrit à mon Pere, pour avoir dequoi paier ſes autres dépenſes; mais comme d'un Païs écarté comme celui-là, on ne peut pas s'aſſurer d'avoir une Lettre de Change préciſément dans le tems que mon Frere doit partir pour Paris, je vous ſupplie de voir quelles dettes ce ſont, & de faire en ſorte que les Créanciers ſe contentent d'un Billet que mon Frere leur laiſſera, afin qu'il puiſſe partir ſans attendre ſa Lettre de Change. Il enverra de Paris dequoi s'acquitter en peu de tems: s'il eſt neceſſaire, mon cher Monſieur, que vous interveniez pour caution, je vous prie de n'en pas faire difficulté; car je ſerai la vôtre, & cette Lettre vous en eſt un engagement. Je ſuis tout à vous.

(1) La *Lettre ſur les Cometes*.

(2) La maniére dont Mr. Bayle rapporte ici l'origine de ſa *Lettre ſur les Cometes*, ne s'accorde pas avec ce qu'il en dit dans la Préface de la troiſiéme édition de cet Ouvrage, en 1699.

Digitized by Google

LETTRE LVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 15. de Juillet 1683.

Lett. LVII. à Mr. Minutoli.

JE ne vous écrirois pas directement, mon très-cher Monſieur, mais ſous le couvert de mon Frere, ſi la peine où je ſuis ſur ſon ſujet ne m'obligeoit à vous écrire. Il y a deux mois qu'il devoit être à Paris; & s'il eût voulu répondre à l'attente de ceux chez qui il doit être, il s'y ſeroit rendu dès le mois de Mars. Cependant je ne ſai ce qu'il eſt devenu. Je ſai ſeulement qu'il n'eſt pas à Paris, & qu'on ſe laſſe de l'y attendre.

Pour Nouveautez Litéraires, je vous dirai, que depuis l'*Apologie* que Mr. JURIEU a oppoſée au Livre du Sr. MAIMBOURG (1), il a fait imprimer un petit Ouvrage, intitulé *le Janſeniſte convaincu de vaine Sophiſtiquerie*. C'eſt une Réponſe pour ſon *Préſervatif*, aux *Réflexions*, que Mr. ARNAUD avoit publiées contre. Ce dernier Ouvrage eſt fort eſtimé, bien qu'il y ait des gens qui ſouhaiteroient qu'il y eût dit moins d'injures à ſon Adverſaire. J'ai lû un Poëme intitulé *l'Art de Prêcher*, qui m'a charmé. L'Auteur eſt un jeune Jéſuite, nommé le P. DE VILLIERS (2). On ne peut pas approcher plus près qu'il a fait de l'excellence de BOILEAU. Ses Vers ſont finement tournez; il eſt plein de belles & de fines railleries, & donne de très-bons préceptes, & tout cela eſt plein d'agrémens, qu'on ſent mieux en liſant, qu'on ne les peut exprimer.

Un Médecin d'Amſterdam, nommé JANSSONIUS (3), petit-fils de ce grand faiſeur d'*Atlas*, vient de publier en Latin *la Vie des Etiennes*, ces fameux Imprimeurs, & y a joint pluſieurs Particularitez concernant leur Imprimerie, & un Catalogue de tous les Livres qu'ils ont mis au jour; même il y a quelques Opuſcules d'HENRI ETIENNE à ce ſujet (4). La *Vie de Charles* IX, par Mr. VARILLAS, ſe réimprime à Amſterdam. Mais ſur l'avis qu'on a eu que les Copies manuſcrites, qu'on en a vuës à Paris pendant un fort long tems, ſont plus amples que l'Imprimé, on tâche de recouvrer une de ces Copies, afin de remplacer dans l'Edition de ce Païs-ci ce que celle de Paris ſupprime. Un Miniſtre d'Utrecht, nommé WITSIUS, a publié un Ouvrage intitulé *Ægyptiaca*, où il répond à SPENCERUS & à MARSHAM, qui ont prétendu que MOÏSE avoit emprunté les *Urim* & *Tummim* & autres choſes, de la Religion des Egyptiens. On fait cas de cet Ouvrage.

Mr. ARNAUD écrit contre le P. MALEBRANCHE, & a déja publié un bon *in 12*, contre ce qu'il a dit des *Idées* par leſquelles *nous voions toutes choſes en Dieu* (5). Il y a beaucoup de force d'eſprit dans ce Traité-là. Si celui qui le doit ſuivre, contre le *Traité de la Nature & de la Grace*, eſt auſſi fort, le P. MALEBRANCHE aura bien de la peine à y répondre.

La petite Diſſertation Latine de Mr. DE GRAVEROL, ſur les *Juvenilia Bezæ*, eſt imprimée (6). Je l'ai luë avec bien du plaiſir. La Latinité eſt fort belle, & il y a des traits de lecture fort curieux. Le plaiſir, que je prens à la lecture de ces ſortes de Piéces, fait que je ſouhaite paſſionnément qu'il vous prenne envie d'enrichir le Public d'un Recueil de Diſſertations & de Pieces d'Eloquence, dont vous avez deja recité un bon nombre. Tous vos Amis vous doivent ſolliciter à cela, auſſi-bien qu'à hâter l'Edition de votre *Géographie Séculiere*, à laquelle on m'a dit que vous travaillez. Mr. SPANHEIM de Leyde s'eſt borné à nous donner une *Introduction à la Géographie Sacrée*. Son *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, juſques au VI. Siecle incluſivement, vient de paroître, in 4. Mr. ſon frere, le Réſident à Paris, y a publié *les Céſars de* JULIEN avec des Médailles, & des Commentaires, qui ſont, dit-on, très-ſavans. Nous n'avons point ce Livre ici.

Agréez que je prenne la liberté d'aſſurer ici de mes reſpects Monſieur le Profeſſeur TURRETIN, & Mr. PICTET. Je ſuis, mon très-cher Monſieur, tout à vous.

(1) *L'Hiſtoire du Calviniſme, & celle du Papiſme miſes en parallele: ou Apologie pour les Reformateurs, pour la Reformation, & pour les Reformez. Diviſée en quatre Parties. Contre un Libelle intitulé*, Hiſtoire du Calviniſme par Mr. Maimbourg. *Rotterdam* 1683, in 4. 2. voll. & in 12, 4. voll.

(2) Il ſortit enſuite de chez les Jeſuites, & fut connu ſous le nom de Mr. l'*Abbé de Villiers*. Il nous a donné pluſieurs Ouvrages, qui ont eu l'approbation du Public.

(3) Mr. Janſſon d'Almeloveen.

(4) *De Vitis Stephanorum, celebrium Typographorum, Diſſertatio Epiſtolica ad virum Cl. Joh. Georgium Grævium*, Amſtelodami 1683, in 8. Mr. Maittaire nous a donné une Hiſtoire très-ample & très-exacte de ces célebres Imprimeurs, dans ſon *Hiſtoria Stephanorum*, imprimée à Londres en 1709, in 8. & dans ſes *Annales Typographici*.

(5) *Des vraies & des fauſſes Idées, contre ce qu'enſeigne l'Auteur de la Recherche de la Verité*. Cologne 1683. in 12.

(6) *De Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatiis Epiſtola ad N. C. quâ Maimburgium, aliique nominis Bezæ obtrectatores accurate confutantur. Amſtelodami* 1683. *in* 12.

LET-

Digitized by Google

Lett. LVIII. & LIX. à Mr. Lenfant.

LETTRE LVIII.

A

Mr. LENFANT,

à Géneve.

A Rotterdam, le 8. de Septembre 1683.

Lett. LVIII. à Mr. Lenfant.

JE ne puis vous écrire que deux mots, Monſieur, qui ſerviront à vous exprimer la joie que j'ai ſentie, en apprenant que vous aviez continué d'écrire ſur le dernier Livre de Mr. Brueys. J'ai cru que je devois montrer votre Lettre à Mr. Jurieu. Il approuve & votre deſſein & votre plan; & eſt fort d'avis, auſſi bien que moi, que vous n'aiez point d'égard à la Réponſe qu'il a faite à ce nouveau Revolté (1). Il n'eſt pas mal que pluſieurs perſonnes travaillent contre lui, comme on a fait contre ſon Original Mr. de Meaux (2). La Réponſe de Mr. Jurieu ſera fort courte; parce qu'il s'eſt contenté de remarquer ce qu'il y a dans Mr. Brueys, qui n'eſt pas dans Mr. de Condom, & qu'il renvoie très-ſouvent au *Préſervatif*, de peur d'uſer de redites. Elle s'imprime, & paroîtra au premier jour, & ſera pleine de ſuc & de moëlle, comme vous pouvez penſer. J'attendrai la vôtre avec beaucoup d'impatience, & je ſuis ſûr que vous y direz mille bonnes choſes, & bien tournées.

Je voudrois avoir le tems de vous écrire plus au long; mais je ſuis contraint de finir. Je le fais en vous aſſurant de l'eſtime que j'ai pour vos beaux talens, que je prie Dieu de vouloir benir, pour le bien de ſon Egliſe. C'eſt, Monſieur, le ſouhait de votre, &c.

P. S. Je vous prie de m'écrire en Billet une autre fois, & ſans les *Inſignia* des Lettres de Cérémonie.

LETTRE LIX.

A

Mr. LENFANT,

à Heidelberg.

A Rotterdam, le 26. de Novembre 1683.

Lett. LIX. à Mr. Lenfant.

IL y a plus d'un mois, Monſieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Manheim. Cependant votre Lettre ne m'a été envoiée ici que depuis fort peu de jours, & je penſe que c'eſt de Delft qu'on me l'a fait tenir. Je vous dis cela, afin de vous faire voir que je n'ai pas négligé à vous répondre; car dans la pure vérité, je le fais dès la premiere poſte, après avoir reçu votre Lettre.

J'ai appris avec bien de la joie votre Voiage du Palatinat; parce que cela facilitera notre Commerce, que je ſerai fort aiſe d'entretenir; & la nouvelle que vous y ajoutez, que vous pourrez bien pouſſer juſqu'ici après l'hiver, m'a comblé de ſatisfaction.

Quant à vos *Conſidérations Générales ſur le Livre de Mr.* Brueys, je vous dirai, Monſieur, que je les croiois déja imprimées à Geneve. Car mon Frere m'avoit écrit que ma Lettre vous avoit puiſſamment confirmé dans le deſſein de continuer, en vous apprenant que Mr. Jurieu vous y exhortoit. A l'égard de l'autre Ouvrage, qui s'eſt fait ſur cette matiere, je vous dirai que l'Auteur n'eſt pas dans ces quartiers, ni dans ce Païs: c'eſt un François reçu dans quelqu'un des derniers Synodes. Je ne vous dirai pas ſon nom, parce qu'il ne m'a point permis de le dire à perſonne: mais je lui écrirai au plûtôt, pour ſavoir s'il veut bien que je le nomme à quelque Ami particulier (1). Son Manuſcrit s'im-

(1) Le Livre de Mr. Brueys eſt intitulé, *Examen des Raiſons qui ont donné lieu à la ſéparation des Proteſtants*, &c. & la Réponſe de Mr. Jurieu a pour titre: *Suite du Préſervatif contre le Changement de Religion; ou Réflexions ſur l'adouciſſement des Dogmes, & des Cultes de l'Egliſe Romaine, propoſé par Mr. Brueys.* A la Haye 1683, in 12.

(2) Mr. Boſſuet, alors Evêque de Meaux, & qui étoit Evêque de Condom, lorſqu'il publia ſon *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique.*

(1) Mr. Bayle déſigne ici Mr. de Larroque, Fils de Mr. de Larroque, Miniſtre de Rouen. L'Ouvrage qu'il publia contre Mr. Brueys eſt intitulé, *Le Proſelyte abuſé: ou fauſſes vûës de Mr. Brueys dans l'Examen de la ſéparation des Proteſtans.*

Digitized by Google

Lett. LIX. à Mr. Lenfant & LX. à Mr. Rou.

s'imprime dans cette Ville; chez le Sieur Leers, qui a imprimé la Réponſe de Mr. Jurieu à Maimbourg. Je l'ai lû, & l'ai trouvé fort joli. Il y a beaucoup d'eſprit, de fines railleries, du ſavoir, & de la force. Il ſuit pied à pied ſon homme; de ſorte que votre Plan étant beaucoup plus grand & plus étendu, rien n'empêche que vous ne donniez au public votre Ouvrage. Ce ſeront trois Réponſes, qui auront chacune leurs beautez & leurs utilitez particulieres. On en eſt encore à la prémiere feuille, & il y en aura douze, ou environ. Vous voiez bien, que quelque diligence que l'on vous promît, l'Ouvrage du jeune Miniſtre ſera plûtôt achevé d'imprimer que le vôtre: mais cela n'y fait rien; le vôtre le pourra ſuivre de bien près, & je continuë à vous offrir tous mes ſoins pour trouver un Imprimeur, & les avis les plus ſincéres que vous pourriez ſouhaiter.

Le même Mr. Leers a vû dans ſon Voiage de Paris le Pere Malebranche, qui lui a donné à imprimer toutes ſes Oeuvres, avec des Corrections & des Additions par tout. On s'en va donc les réimprimer en ce Païs en deux Volumes in 4. (1). Le prémier contiendra les trois Volumes de *la Recherche de la Vérité*, & le *Traité de la Nature & de la Grace*; & le ſecond, les *Converſations Chrétiennes*, les *Meditations Chrétiennes*, avec un Syſtême de *Morale*, qui eſt déja achevé de compoſer, à ce que l'Auteur écrit. On y joindra le Traité qui s'imprime préſentement du même Auteur contre Mr. Arnaud.

Je trouve que vous embraſſez de très-belles choſes, & ſur tout, la derniere m'en plaît infiniment, où vous montrez que l'explication exacte & pleniere de la moindre choſe conduit néceſſairement à la plus haute Métaphyſique. Il y a long-tems que j'ai dit cela à quelques-uns de mes Auditeurs, qui ſe plaignoient que dans les Queſtions les plus phyſiques, je pouſſois juſqu'aux Abſtractions. Sans cela, il eſt impoſſible d'être aſſuré de rien. Je ſouhaite que le Pere Malebranche conſente à votre deſſein, & je croi qu'il ſera trop raiſonnable pour n'en être pas très-aiſe. Je ſuis avec beaucoup de paſſion, Votre &c.

P. S. J'ai donné votre Lettre à Mr. Jurieu. J'ai été chez lui aujourd'hui, pour ſavoir s'il vouloit vous écrire quelque choſe. Mais j'ai trouvé qu'il étoit à la Haye, & je n'ai pas voulu manquer cette Poſte.

LETTRE LX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le . . . . . 1684.

Lett. LX. à Mr. Rou.

JE vous doi une réparation dans les formes, mon cher Monſieur, puiſque j'ai été à la Haye ſans avoir l'honneur de vous voir. C'eſt aſſurément une faute très-criminelle; mais je ne laiſſe pas d'eſpérer que vous ne m'en ferez pas un crime, quand vous ſaurez que le ſujet de mon voiage étoit uniquement une affaire, qui occupa tout le tems que je pus demeurer à la Haye.

Je priai Mr. de Beaumont de vous faire un million d'excuſes de ma part. Nous parlâmes de l'*Eſprit de Mr. Arnaud*, & il me dit, que vous aviez fort bien jugé que je n'en étois pas l'Auteur (2). Je ne crois pas qu'il ſoit fort néceſſaire de deſabuſer le monde; car ſi quelqu'un me le pouvoit imputer pendant quelques pages, il connoîtroit peu après, à mille marques, qu'il vient de meilleure main. Il y a bien de la délicateſſe & du ſavoir dans cette Piéce, & cent choſes dequoi s'applaudir; mais plus il y en a, plus faut-il être ſoigneux de ne pas dérober la gloire qui en doit revenir à l'Auteur (3). Ainſi mon cher Monſieur, ſi vous trouviez des gens qui cruſſent que ce fût moi, deſabuſez-les, je vous en conjure. Quand vous en viendriez aux ſermens, vous ne riſqueriez rien. Je vous envoiai, il y a environ deux mois, une copie des Vers Satyriques contre Mr. Colbert, qui ſont dans l'Ouvrage. Je ne ſai ſi Mr. de Beaumont les reçut. Je ſuis, &c.

P. S. On imprime ici une Réponſe à Mr. Bruys, dont l'Auteur m'a prié de vous donner un Exemplaire. Je le ferai en ſon tems.

(1) Ce Projet n'a pas été exécuté.

(2) *L'Eſprit de Mr. Arnaud, tiré de ſa Conduite & des Ecrits de lui & de ſes Diſciples, particuliérement de l'Apologie pour les Catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'Obſervations & de Pieces curieuſes, utiles à la connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du tems.* Deventer (Rotterdam) 1684, in 12. 2. voll. Voyez le Jugement que Mr. Bayle a fait de cet Ouvrage dans ſon *Dictionnaire*, à l'Article Arnauld (*Antoine*) Rem. E.

(3) Mr. Jurieu.

LETTRE

LETTRE LXI.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 8. de Mars 1684.

LETT. LXI. A Mr. LENFANT.

JE vous apprens, Monſieur, que votre Livre eſt achevé d'imprimer: Mr. LEERS en envoie un bon nombre à la Foire de Francfort. Il vous en envoie vingt-cinq Exemplaires en préſent, pour vos Amis. Je ne doute point que je ne puiſſe vous apprendre avec beaucoup de ſincérité, que le Public en eſt extrémement ſatisfait. Je joins dans le Paquet un Exemplaire de la ſeconde Réponſe, & un de la ſeconde Edition de la *Lettre ſur les Cometes* (1).

Nous avons nouvelle que le Sieur ** a pris la fuite. Mr. LEERS y perdra beaucoup apparemment. Il voudroit bien avoir des Exemplaires de la *Recherche de la Vérité* en Latin, pour ſon paiement.

J'ai écrit au Pere MALEBRANCHE ſur votre chapitre, & lui ai dit qui vous étiez, & où vous étiez; car il le ſouhaitoit, auſſi-bien que vous. Je vous marquerai ci-deſſous ſon Adreſſe. Nous n'avons point joint la *Lettre* de Montpellier; & j'ai aiſément approuvé votre gout là deſſus. Quoique j'aie un peu changé ce qui regarde CALVIN, je ne crois pas que vous trouviez que je l'aie trop énervé.

A l'égard du Livre intitulé l'*Eſprit de Mr. Arnaud*, je ne ſai comment il arriva que je ne vous en parlai pas; car je vous écrivis dans le tems qu'il faiſoit le plus de fracas. On a attribué ce Livre à diverſes perſonnes. Il y en a qui me l'ont attribué: & c'étoit preſque le ſentiment le plus ſuivi, durant les deux ou trois prémiers jours. Mais on le quitta ſi bien, que je ne crois pas que perſonne en ait été huit jours après. Comme vous ne déſignez pas celui que l'on vous a écrit être ſoupçonné de l'avoir fait, je ne puis guéres vous ſatisfaire ſur ce que vous me priez de vous en parler ſincérement. Tout ce que je puis vous dire très-ſincérement, c'eſt que ce n'eſt par moi qui ai compoſé cet Ouvrage, & que je n'en ai pas même été complice, ni *conſcius*. Je voudrois être capable de faire un auſſi bon Livre; à l'aigreur près, qui m'y ſemble un peu trop forte: mais du reſte, il y brille beaucoup d'eſprit; il y a de la gaieté & de la ſubtilité. Le P. MALEBRANCHE y a ſa part, ſur le *Traité de la Nature & de la Grace*.

Mr. JUSTEL m'écrit d'Angleterre que Mr. BOYLE y a publié les Expériences qu'il a faites ſur le Sang; & qu'on y verra bien-tôt la ſeconde Partie du Livre du Docteur LISTER, *De Origine Fontium* (2).

Je ne ſai ſi Mr. LE CLERC vous a parlé d'un Livre, intitulé *Le Proteſtant pacifique* (3), dont l'Auteur a été autrefois Miniſtre, & a été dépoſé pour ſon Socinianiſme. Il ſe revolta, & a mené une vie fort déreglée; il s'appelle AUBERT DE VERSE'. Il veut montrer dans ce Livre, qu'on peut fort bien faire une même Société de Religion, des Papiſtes, des Calviniſtes, des Sociniens, des Anabaptiſtes, des Trembleurs, &c. Quand il adoucit les Dogmes de l'Egliſe Romaine, il s'attache ſur tout à écrire contre le *Préſervatif* de Mr. JURIEU. Tous les Seftaires de ce Parti font grand cas du Livre, & il faut avoüer qu'il y a de l'eſprit en bien des endroits.

On me dit l'autre jour que le Magiſtrat d'Amſterdam avoit fait défenſe de prêcher à Mr. LE CLERC; mais c'eſt une nouvelle dont je ne ſuis pas autrement ſûr.

Soiez perſuadé qu'en toutes rencontres je ſerai ravi de vous témoigner que je ſuis, avec une parfaite eſtime & amitié, tout à vous, &c.

(1) Cette ſeconde Edition eſt intitulée: *Penſées diverſes, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occaſion de la Comete qui parut au mois de Decembre* 1680. Rotterdam 1683. in 12.

(2) Mr. Juſtel avoit mal informé Mr. Bayle, en lui écrivant, au commencement de l'année 1684, qu'on verroit bien-tôt la *ſeconde partie* du Livre du Docteur Liſter *de Origine Fontium*: car ce Medecin n'a publié aucun Ouvrage ſous ce titre. Il falloit dire, le Traité du Docteur Liſter *de Fontibus Medicatis Anglia*, dont la ſeconde Partie parut en effet à Londres en 1684. La premiére avoit été publiée en 1682. Cette mepriſe a paſſé dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de Mars 1684, Art. VI. p. m. 64. Le Docteur Plot nous a donné un Traité *de Origine Fontium*: mais il n'a paru qu'en 1685, & il n'eſt pas divisé en deux Parties ou Volumes.

(3) *Le Proteſtant pacifique: ou Traité de la Paix de l'Egliſe, dans lequel on fait voir par les Principes des Réformez, que la Foi de l'Egliſe Catholique ne renferme point les Fondemens du Salut: & qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les Chrétiens du monde, les Sociniens & les Quakres même dont on explique la Religion. Contre Monſieur Jurieu. Par Leon de la Guiſonniere.* Amſterdam 1684. in 12.

Digitized by Google

LETTRE LXII.
A
Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 9. de Mai 1684.

Lettre LXII. a Mr. Lenfant.

IL n'y a que peu de jours, Monſieur, que votre Lettre du 1. Avril m'a été renduë, dont la raiſon eſt qu'elle n'a pas été miſe à la Poſte, mais entre les mains du Commis de Mr. Leers. Je ne mérite nullement, ni les remercimens que vous me faites pour l'édition des *Conſidérations générales*, ni ceux qui concernent les *Penſées diverſes*; car pour ce qui eſt de ce dernier Livre, c'eſt un ſi petit préſent, qu'il n'en faut point parler; & pour l'autre, le plaiſir de contribuer à l'inſtruction & à la ſatisfaction publique, & de rendre un petit ſervice à un Auteur ſi digne de l'eſtime & de l'amitié des honnêtes gens, m'a été ſi ſenſible, qu'au lieu d'attendre des actions de graces, j'en dois à celui qui me l'a procuré.

Je vous apprens que je travaille tous les mois à donner un Journal des Savans (1), & que celui de Mars qui eſt le premier, eſt achevé d'imprimer. Mais il ne ſe débite pas encore. Je vous en enverrai, dès que j'en aurai. Si les Savans de vos quartiers font quelque choſe, je vous prie de me l'apprendre, auſſi-bien que ce qui s'imprimera à Geneve. Donnez-en, je vous prie, avis de ma part à Mr. Fabricius; & lui dites que je ſerai fort aiſe d'avoir à parler de ſes Ouvrages. Le *Journal* de Paris a fait mention d'un Ouvrage imprimé à Heidelberg, compoſé par un Mr. Fabricius, & intitulé *Apologia Generis humani circa Atheiſmum*. J'ai cru que c'étoit votre Mr. Fabricius. Apprenez-moi ſi je me trompe.

Mr. Le Clerc vint l'autre jour en cette Ville, & y prêcha devant le Synode des Arminiens, qui lui donna de l'emploi dans leur Ecole d'Amſterdam, où il n'a pas la permiſſion de prêcher. Nous parlâmes fort de vous. Je ſuis, Monſieur, votre, &c. Ecrivez moi en Billet, je vous ſupplie.

LETTRE LXIII.
A
Mr. LE CLERC,
à Amſterdam.

A Rotterdam le 18. Juin 1684.

Lett. LXIII. a Mr. Le Clerc.

J'Ai de la confuſion, Monſieur, d'avoir reçu la Lettre que Mr. Wetstein me donna hier de votre part en date du 8. du courant, avant que d'avoir répondu à celle qui l'avoit précedée de quelques jours. Mais j'eſpere que vous pardonnerez ce retardement de Réponſe aux occupations que vous ſavez qui me tiennent comme enchainé.

La premiere choſe que j'ai à faire, Monſieur, eſt aſſurément de vous remercier de vos bons Avis. Non-ſeulement je vous en ſuis obligé, parce qu'ils me pourront être utiles; mais auſſi, parce qu'ils me font connoitre que vous vous êtes fait de moi l'idée qu'il falloit; c'eſt-à-dire, d'un homme qui aprend ſans chagrin la Critique que l'on fait de ſes Ouvrages, & qui compte pour un bien-fait la ſincérité des Amis qui la lui apprennent ſans déguiſement. Ainſi, Monſieur, je vous prie d'être perſuadé que je vous remercie comme d'une grace très-particuliere, de m'avoir communiqué ce que vous avez ouï dire ſur les *Nouvelles* de Mai & d'Avril; & je vous prie auſſi de continuer à m'apprendre tout ce qu'on y critiquera à l'avenir.

J'avouë que la plûpart des choſes qu'on a cenſurées ſont en elles-mêmes dignes de cenſure; & je ſuis même perſuadé, que ſi tout le monde avoit le goût auſſi bon que ceux que vous avez ouï parler, il faudroit réformer deſormais l'Ouvrage ſur leurs idées. Mais, Monſieur, il faut ſavoir que pluſieurs perſonnes, & ſur tout de Paris, m'ont puiſſamment exhorté à ne point faire mon Journal uniquement pour les Savans. Ils m'ont dit qu'il faut tenir un milieu entre les Nouvelles de Gazettes, & les Nouvelles de pure Science; afin que les Cavaliers & les Dames, & en général mille perſonnes qui liſent & qui ont de l'eſprit ſans être ſavans, ſe divertiſſent à la

(1) Les *Nouvelles de la République des Lettres*.

Digitized by

la lecture de nos *Nouvelles*. Ils m'ont fait comprendre que par ce moien le débit ſera grand par tout; qu'il faut donc égaier un peu les choſes, y mêler de petites particularitez, quelques petites railleries, des Nouvelles de Roman, & des Comédies, & diverſifier le plus qu'on pourra.

Pour des gens du monde & curieux, la circonſtance qu'on a blâmée touchant Mr. PATIN, de Padouë (1), n'eſt nullement inutile. J'avouë avec vos Meſſieurs, qu'il importe fort peu de ſavoir ſi Mr. PATIN reviendra en France: mais je ſai qu'il y a mille perſonnes qui ſeront bien aiſes d'aprendre, 1. Que l'on permet à Mr. PATIN de revenir; 2. Qu'il a à Padouë les petites Dignitez dont je parle, & que j'accompagne de quelques faits curieux, comme la Promotion d'une Fille au Doctorat (2). Combien croiez-vous, Monſieur, qu'il y a de gens qui liſent ces bagatelles, avec plus de plaiſir que l'Extrait du meilleur Livre?

Ainſi ce n'eſt pas par imprudence que j'ai inſeré ces choſes, & celles qui regardent la Comedie, à l'occaſion d'*Arlequin Procureur* (3). C'eſt une affaire où il y a du deſſein. Ces inutilitez & ces ſuperfluitez à l'égard des gens tout-à-fait ſavans, & qui n'ont du gout que pour les choſes grandes & ſolides, ſont preſque néceſſaires à l'Ouvrage que j'ai entrepris, à qui expreſſément je n'ai donné qu'un Titre fort général, de peur d'épouvanter les gens du monde. L'Auteur du *Journal des Savans*, aiant ſû que ſur ſon Titre perſonne ne vouloit mordre à ſon Ouvrage, qui ne ſe ſentit *ſavant*, avertit il y a deux ans, dans ſa Préface, " qu'on ſe trompoit ſi on croioit „ qu'il falloit être ſavant pour ſe divertir à ſon „ Livre, & qu'il y avoit mille choſes de la com„ pétence de tout le monde ". Il a tort de dire cela; car il ſe tient trop roide, & trop grave; & on m'a conſeillé, afin d'avoir bien des Lecteurs, & de faire le profit du Libraire, de relâcher un peu la corde.

Si je ſerrois mes Extraits, en ſorte que les quatre ou cinq feuilles fuſſent réduites à deux, je conviens que l'Ouvrage ſeroit plus exact, plus régulier, & plus propre à plaire au Docteur; mais néceſſairement, il ſeroit ſec, & denué de mille petits agrémens, qui en rendront la lecture agréable aux gens du monde. Or comme je dois m'accommoder à toute ſorte d'eſprits, il eſt certain qu'il faut éviter la ſéchereſſe qui accompagne tous les Ouvrages réguliers.

Feu Mr. DE LARROQUE étoit l'homme du monde le plus ennemi des fauſſes penſées, & des remarques inutiles. Il alloit ſerré, ſans digreſſions, ſans ſuperfluitez; par-là, il a fait que ſes Ouvrages n'ont pas les agrémens, ni les charmes, que l'on trouve dans Mr. CLAUDE.

LETT. LXIII. A Mr. LE CLERC.

Je croi pour moi, qu'à l'égard de la plus grande partie des Lecteurs, un Livre doit être comme un Arbre. S'il n'y avoit que des fruits, il ſeroit un objet affreux. Mais quand il a des fleurs, des fruits, & des feuilles, en même tems, comme les Orangers, il plait extrémement à la vûë.

Pour ce qui regarde l'*Archevêque de Cantorberi* (4), prenez y bien garde, Monſieur: je ne le ſoupçonne pas d'*avoir voulu abolir la Réformation*; car je déclare, au contraire, que *je n'ai rien à dire*, ni pour, ni contre. J'ai dit ſeulement, que s'il avoit eu ce deſſein, il n'eût pas laiſſé d'écrire en bon Proteſtant à ceux d'entre les Proteſtans qui n'auroient pas été de ſa confidence. J'avois bien de la peine à me réſoudre de faire là une Remarque, qui ne s'accordoit pas avec la vôtre, touchant la preuve tirée des *Lettres* de LAUD: mais j'eſperai que vous ne vous en fâcheriez pas, conſidérant qu'il eſt juſte que les Catholiques ne prennent pas trop d'occaſion d'inſulter aux Presbyteriens, par l'aveu des Proteſtans d'au deçà de la Mer, qui en Hollande ſont tous réünis dans le point qui exclut l'Epiſcopat, & qui lui préfere le Rite Presbyterien.

Encore un coup, Monſieur, je vous remercie très-humblement, & de vos avis (dont je profiterai autant que le deſſein de m'accommoder à différens gouts, qui doit néceſſairement régner dans les Ouvrages de la nature du mien, me le permettra;) & des Nouvelles que vous me communiquez.

Je vous ſuis obligé de l'offre que vous me faites concernant les *Entretiens de Philalethe*. Je les ai lus, & l'Extrait en eſt imprimé depuis plus de dix jours (5). Je ne ſai ſi j'en aurai dit aſſez de bien; mais j'eſpere que vous en ſerez content. Vous y trouverez une réflexion qui vient de moi. Vos Meſſieurs la deſaprouveront, ſans doute: mais je ſuis ſûr qu'elle plaira à quantité de gens; & en général j'ai ouï blâmer cent fois l'Auteur du *Journal* de Paris de ce qu'il ne dit jamais rien de ſon crû, ni ne juge d'un Livre; & la plupart des choſes qu'on blâme dans mes *Nouvelles*, je les y mets afin d'éviter ce que bien des gens à Paris reprennent dans le *Journal*.

Je garderai le ſecret à l'égard de Mr. VIGNE (6). Je ſuis bien aiſe de le connoitre pour l'Auteur du Livre des *Entretiens*.

Je fais un Extrait, qui ne ſera pas trop long, des *Otia Theologica* de Mr. SALDENUS, pour le mois de Juin.

Je ſuis de tout mon cœur, Votre &c.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1684, Art. I. pag. 118, & 119, de la ſeconde édition.

(2) La Demoiſelle Elena Lucretia Cornara Piſcopia. Voyez l'Ouvrage intitulé: *Applauſi Academici alla Laurea Filoſofica dell' illuſtriſſima Signora Elena Lucretia Cornara Piſcopia, Academica unſeconda. Compoſti e raccolti dall' Academia ſteſſa.* In Roma 1678, in 8.

(3) *Nouvelles* &c, *ubi ſupr.* p. m. 125.

(4) *Ibid.* pag. m. 108.

(5) Voyez les *Nouvelles* de Mai 1684, Art. V.

(6) Miniſtre de Grenoble, qui changea enſuite de Religion.

Digitized by Google

LETTRE LXIV.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 8. d'Août 1684.

Lett. LXIV. à Mr. Lenfant.

JE ne ſai, Monſieur, comment il a pû ſe faire que ma Lettre du 9. de Mai ne vous ait été renduë que le 11. de Juillet; mais je ſai bien pourquoi je n'ai pas répondu encore à votre Lettre du 27. d'Avril, que je n'avois pas lorsque j'écrivis celle du 9 de Mai. La raiſon de cela eſt, que j'attendois un éclairciſſement pour la queſtion que vous m'avez faite touchant feu Mr. DE SAUMAIZE. Je fis auſſi-tôt un Mémoire ſur cela, qui fut envoié à un Médecin de Zirickzée, qui a épouſé ou la Sœur, ou la Fille d'ANTOINE CLEMENT. Il a répondu qu'il n'avoit aucuns papiers du défunt, & que pour en apprendre quelque choſe, il falloit s'adreſſer à un Miniſtre d'Amſterdam qu'il me nomma. Je lui ai fait écrire par Mr. LEERS, qui s'offrit pour cela, étant connu du Miniſtre. Mais quelque ſoin que j'aie pris juſques ici d'avoir réponſe, je n'en ai pas eu encore: ſi bien que ne voulant pas vous écrire ſans vous rendre compte de ma commiſſion, j'ai différé juſques à préſent. Votre Lettre du 12. de Juillet, que je n'ai reçûë que depuis huit ou dix jours, eſt venu changer mes meſures: car ſans plus attendre des nouvelles du Miniſtre, je vais vous écrire aujourd'hui. Ce n'eſt pas que je perde l'envie de le ſolliciter, & de vous faire ſavoir tout auſſi-tôt ce que j'apprendrai. Je ſerois ravi de contribuer en cela à la ſatisfaction de Mr. DE SAUMAIZE, que j'honore & que j'eſtime beaucoup, & de vous faire voir le cas que je fais de vos Commiſſions.

Je vous ſuis infiniment obligé de la part que vous avez pris à la mort de mon pauvre Frere. J'en ai été accablé. Tout le monde m'en écrivoit, ou m'en diſoit beaucoup de bien. Je l'aimois tendrement, & il m'aimoit peut-être encore davantage. Dieu ſoit loué, qui l'a voulu retirer de ce monde, & me priver des conſolations que j'en atrendois! Vous avez perdu un bon Ami, qui vous eſtimoit extrémement; ainſi, Monſieur, vous avez eu quelque intérêt à regretter cette mort. Je prie Dieu de vous conſerver tout ce qui vous eſt cher. Mr. JURIEU m'a dit qu'il croioit qu'un de Meſſieurs vos Freres, dont il vous a parlé, eſt toujours à Delft. Si vous lui voulez écrire, vous n'avez qu'à m'adreſſer la Lettre; je la lui ferai rendre ſurement. J'ai envoié à Mr. PICHOT celle qui le concernoit.

Paſſant à d'autres choſes, je vous dirai que le deſſein du *Journal* que l'on m'inſpira, & que je goutai quand j'eus vu les deux Tomes du *Mercure Savant* (1), qui avoient paru en Janvier & Février, & qui avoient fort déplu quant à l'exécution, quoique le projet en eut été agréable, s'exécute depuis le mois de Mars. Il s'intitule, non pas *Journal*, mais *Nouvelles de la République des Lettres*. Je vous enverrai un Exemplaire de chaque mois, avec ceux que vous demanmandez à Mr. LEERS. Il a les Notes du Chevalier KNATCHBULL, & il les joindra à une douzaine d'Exemplaires des *Conſidérations générales*.

Vous trouverez dans mes *Nouvelles* de Juillet un Extrait aſſez long des trois Diſſertations de Mr. FABRICE, à qui j'ai tâché de rendre la juſtice qui lui eſt duë. Je ſavois qu'il eſt l'Auteur de l'*Euclides Catholicus*, que j'ai lû depuis peu avec beaucoup de plaiſir; mais je n'ai pas voulu l'apprendre au Public, craignant que l'Auteur ne ſouhaitât de reſter inconnu (2). Faites-lui toujours mes complimens bien reſpectueux. Je connois Mr. SPENER de réputation, & par les Citations fréquentes que Mr. HOFFMAN a fait de ſes Généalogies. Je vous ſuis très-obligé de ce que vous m'apprenez, & me promettez à ſon ſujet.

J'ai envoïé le mois de Mars à Mr. CHOUËT. Mr. MINUTOLI m'a écrit un compliment de condoléance ſur la mort de mon Frere. Il m'a promis les Nouvelles de ce Païs-là concernant les Livres, & me parle de deux Manuſcrits curieux qui verront bien-tôt le jour. Je lui répons, & vous ſupplie de la faire mettre à la poſte inceſſamment pour Geneve.

Mr. ARNAUD a répondu à la Réponſe du Pere MALEBRANCHE (3), & s'eſt mis bien en colére contre lui, prétendant qu'il en a été offenſé contre tout droit & raiſon. Il prône toujours un Livre contre le *Traité de la Nature & de la Grace*. Je ne trouve pas que ſon eſprit ſoit uſé; il a bien de la force encore, & beaucoup de cette maniere de développer les ſujets, qui a toujours été admirée en lui.

Ce que vous m'apprenez de cet *Eſprit*, qui tourmente une jeune Fille, mérite d'être ſuivi & examiné diligemment; & vous me ferez plaiſir de m'en apprendre la cataſtrophe. Il faudroit ſavoir,

(1) Deux perſonnes s'étoient aſſociées pour la publication de ce Journal: le Sieur de Blegny, Auteur du *Journal de Medecine* & de pluſieurs autres Ouvrages; & Mr. Gautier, Medécin de Niort, qui demeuroit alors à Amſterdam. Mr. Gautier le faiſoit imprimer à Amſterdam, & le Sieur de Blegny lui envoyoit des Memoires de Paris.

(2) Mr. Heidegger nous a donné un Recueil de tous les Ouvrages de Mr. Fabrice: *Joh. Ludovici Fabricii Theologi Archipalatini celeberrimi Opera omnia; quibus præmittitur Hiſtoria Vitæ & Obitus ejuſdem, Authore Joh. Henrico Heiddegero* Tiguri 1698, in 4.

(3) La Réponſe du Pere Malebranche eſt intitulée: *Réponſe de l'Auteur de la Recherche de la Verité au Livre de M. Arnauld des vrayes & des fauſſes Idées*: Rotterdam 1684. in 12: & celle de M. Arnauld, *Defenſe de Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, contre la Reponſe au Livre des vrayes & des fauſſes Idées*. Cologne (Bruxelles) 1684. in 12.

voir, ſi la jeune Fille changeant de lit, les gratures recommencent; ou ſi on la laiſſe toujours dans la même chambre, & le même lit. Il faudroit ſavoir ſi on les entend, lors même qu'elle n'eſt point dans le lit; ſi c'eſt une enfant; ſi elle a peur, &c : car ſi elle n'a point peur, c'eſt une préſomption de fraude, & qu'elle ſait bien le myſtere. Mr. MIEG devroit dreſſer un Procès verbal, & le faire ſigner de tous ceux qui ouirent les Grognemens de Cochon. J'eſpere qu'on découvrira à la fin que ce n'a été qu'un jeu.

On a publié depuis peu à Amſterdam un petit Livre ſur le Franc-Arbitre & ſur la Prédeſtination, qui eſt fin & adroit. Le Pélagianiſme tout pur (4). Le Libraire aſſure qu'on le lui a envoié de Paris. La *Morale* du Pere MALEBRANCHE eſt achevée d'imprimer. Je l'ai luë avec beaucoup de plaiſir. Elle n'eſt point diffuſe, & dit des choſes bien ſingulieres, & d'autres qui ſont communes, mais tournées d'un air d'Original. Mr. JURIEU fera bien-tôt imprimer un Livre intitulé *Préjugez Légitimes contre l'Egliſe Romaine* (5), preſque auſſi gros que la Réponſe à MAIMBOURG. On dit que la Réponſe de Mr. NICOLE aux *Conſidérations ſur les Lettres Circulaires* (6) paroitra bien-tôt. Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

LETT. LXIV. A Mr. LENFANT & LXV. A Mr. LE CLERC.

LETTRE LXV.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam le 6. de Septembre 1684.

LETT. LXV. A Mr. LE CLERC.

JE n'ai reçû votre Lettre du 16. d'Août que le 1. de ce mois, & je vous puis aſſurer, Monſieur, qu'il n'étoit pas néceſſaire que je la reçuſſe plûtôt, afin de faire ce que vous ſouhaitez, concernant Mr. ALLIX. C'eſt un homme que j'eſtime infiniment, à cauſe de ſes beaux Dons & de ſon Erudition; & que j'aime, à cauſe de la bonté fort cordiale qu'il me témoigne. Ainſi ſoiez perſuadé que je travaillerai de mon mieux pour empêcher qu'on ne le croie l'Auteur de l'Ouvrage ſur *la Prédeſtination*. Je ſuis aſſuré que ce n'eſt pas lui; quoiqu'une perſonne m'aiant dit tenir de la bouche du Sieur DES-BORDES, que Mr. ALLIX lui avoit envoié le Manuſcrit; & aiant cru pouvoir inferer de la maniere qu'on diſoit qu'il l'avoit envoié, que c'étoit en qualité de Pere de l'Ouvrage, j'aie crû d'abord qu'il pouvoit être de lui, voiant d'ailleurs que c'eſt la production d'un habile homme.

Je ſuis bien aiſe que vous ne trouviez pas mauvais que je ne me ſois pas plus étendu ſur cet Ouvrage, & que le tempérament que j'ai gardé vous paroiſſe à propos. Je ne vois pas au reſte, que le public penche fort à attribuer le Livre à celui dont nous parlons. Les uns diſent en général qu'il a été envoié de Paris. Les autres, deſcendant un peu plus dans le particulier, diſent que c'eſt un Miniſtre qui en eſt l'Auteur; & qu'en quelque lieu qu'il ſoit, il eſt François, ſon langage le donnant à connoitre.

Je parlerai avec bien de la joie des *Diſſertations* de feu Monſieur votre Pere, & je croi que je les aurai aſſez-tôt pour les *Nouvelles* de Septembre.

J'écris au Sieur DES-BORDES qu'il m'envoie les deux Traitez Sociniens, dont vous me parlez. Si le premier a quelque force, & quelque Philoſophie, j'en parlerai aſſez au long; & je me contenterai de trois ou quatre lignes ſur l'autre.

Je ne trouve point dans ma mémoire aucun fait qui ſoit dans le cas que vous me propoſez : mais je croi qu'il s'en peut trouver dans le *Théatre* de ZUINGER, que je n'ai pas. Si en liſant, j'en rencontre quelques-uns, je vous les indiquerai. Si vous vouliez des Exemples tirez des Démonographes, je croi que vous en trouveriez beaucoup. Par exemple, les *Hiſtoires Tragiques* de DU ROSSET, nous content que le Chevalier du Guet de Lion, aiant eu affaire avec une Femme, qui déclara puis après qu'elle étoit le Diable, fut trouvé roide mort le matin avec ſes Camarades, à la reſerve d'un qui eut encore aſſez de vie pour raconter le fait. On dit auſſi, que des gens condamnez à être décapitez, n'aiant été frappez du Bourreau qu'avec une verge, parce qu'on ne leur vouloit donner que la peur, ou n'aiant reçu qu'un ſeau d'eau ſur le cou, ont pourtant été trouvez morts de la fraieur & de la peur. Mais où trouver des Atteſtations valables d'une telle choſe, qui ſe dit par tout païs?

J'ai vû la Lettre de Mr. l'Abbé DE LA CHAMBRE, par la communication que m'en a faite Mr. DE LA BROSSE, à qui j'ai écrit, & qui m'a répondu fort honnêtement. Je vous remercie de bien bon cœur de la peine que vous avez priſe de lui montrer l'endroit de la troiſiéme Edition. Je ſuis bien aiſe qu'il en ſoit ſatisfait; car j'ai eu cela en vûë en le changeant, & en lui écrivant (1).

Vous me flatez au commencement de votre Lettre. Souvenez-vous, je vous prie, qu'une Critique de votre part me ſera plus de bien qu'un Eloge; & que ſur ce pied-là elle me ſera toujours très-agréable. Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

LET-

(4) *De l'Etat de l'homme après le peché, & de ſa Predeſtination au Salut : où l'on examine les ſentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous en dit.* Amſterdam 1684. in 12. Cet Ouvrage eſt de Mr. le Cene, Miniſtre Refugié, mort en Angleterre.

(5) *Préjugez légitimes contre le Papiſme*, &c. Imprimé à Amſterdam en 1685, in 4.

(6) Cet Ouvrage de Mr. Nicole eſt intitulé, *Les prétendus Reformez convaincus de Schiſme, pour ſervir de Reponſe à un Ecrit intitulé, Conſidérations ſur les Lettres circulaires de l'Aſſemblée du Clergé de France de l'année 1682.* Paris 1684, in 12.

(1) Dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* du mois de Juillet 1684, Article VIII, où il eſt parlé de la Re-

Digitized by Google

LETTRE LXVI.

DE Mr. LE COMTE FREDERIC DE DHONA, A Mr. BAYLE.

Le 28. de Septembre, 1684.

MONSIEUR,

Lett. LXVI. a Mr. Bayle.

JE reçois toujours avec grand plaisir ce qui me vient de vous, & avec admiration les Productions de votre Esprit. Mais j'hésite à lire de suite & avec ordre votre seconde Edition de la *Lettre sur les Cometes*, parce que cela me renouvelle trop rudement la perte que ma Famille, & sur tout moi, avons faite de feu Monsieur votre Frere (1), avec lequel je lus l'année passée la premiere Edition avec un plaisir extrême, & qui accompagna cette lecture d'excellentes réflexions de sa façon. Mais son cœur avoit encore quelque chose de plus rare que son Esprit, quelque beau & net qu'il fut; & j'y avois fondé, pour le bien de ma Famille, une de ces confiances que le Ciel aprouve rarement, comme choses qui entreprennent sur ses droits. Je puis conjecturer, Monsieur, quels doivent avoir été vos sentimens à la perte d'un tel Frere, qui commençoit seulement d'entrer dans la vigueur de l'âge, qui donne le bon tour à l'Esprit, & fait connoître les mouvemens de l'Ame. Mais comme cela me meneroit trop loin, il vaut mieux suivre ma route ordinaire, qui est d'être à toutes les personnes d'un merite extraordinaire, & particuliérement à vous, Monsieur, très-humble, &c.

LETTRE LXVII.

A Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 5. d'Octobre 1684.

Lett. LXVII. a Mr. Lenfant.

TOutes vos Lettres m'apportent de si douces satisfactions, Monsieur, que je vous suis d'autant plus redevable, que vous m'en écrivez souvent. J'emploie ce mot après vous; car si je me consultois, je ne dirois pas que *j'en reçois souvent*. On n'a pas accoutumé de trouver qu'une chose qui nous plairoit infiniment tous les jours, nous est *souvent* accordée, lorsque nous en jouissons deux ou trois fois en deux ou trois mois. Mais de toutes les Lettres que j'ai reçûës de vous, il n'y en a point qui m'ait tant plû que celle du 26. d'Août, qui commençoit par la nouvelle de votre Imposition des Mains. Je vous assure, Monsieur, que cela me donna une satisfaction incroiable, & je loüe Dieu de ce qu'on vous a fait justice dans le Palatinat. Votre avancement est glorieux dans toutes ses circonstances. Je m'en fais un singulier plaisir, & je vous remercie très-particuliérement de m'avoir appris bien-tôt une si agréable nouvelle. Dieu vous fasse la grace d'exercer longues années le Saint Ministere, auquel il vous a appellé. Il ne falloit pas moins qu'une telle Promotion pour me consoler de ne vous voir pas en ce Païs-ci, comme j'en avois esperance.

Enfin le Ministre d'Amsterdam consulté, (il s'appelle Mr. ANSLAR,) a répondu qu'il avoit, à la vérité, quelque Lettre de feu Mr. DE SAUMAIZE; mais non pas de celles dont on souhaitoit d'être instruit, & qu'un Ministre de Leyde, à qui la plûpart des Papiers de Mr. CLEMENT échûrent, les laissa perir.

La *Critique du Nouveau Testament* ne s'imprime point: on vous a mal informé. On ne fait que réimprimer celle du *Vieux*, avec quelques *Additions* & *Corrections*; & cela n'est pas encore trop avancé. Mais le *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, par Mr. ABBADIE, Ministre de Berlin, paroitra dans un mois. C'est un très-beau Livre. On vient de m'en envoier un qui

Reception de Mr. Boileau Despreaux à l'Academie Françoise, Mr. Bayle remarqua que Mr. Boileau fit un Discours &c; & que Mr. de la Chambre lui répondit par un autre Discours *qu'il lût à son ordinaire*. Ces paroles déplurent à Mr. de la Chambre; & Mr. Bayle donna là-dessus un Eclaircissement dans la Preface des *Nouvelles* d'Août de la même année. Mais les ayant ensuite retranchées, dans la seconde édition des *Nouvelles* de Juillet, il supprima aussi dans une nouvelle edition de celles d'Août, l'endroit de la Préface, qui y avoit du rapport.

(1) Il mourut à Paris au mois de Mai de l'an 1684.

ed by Google

qui eſt contre SPINOZA, & DES-CARTES, qu'on attribuë à DE VERSE', & il s'intitule l'*Impie convaincu* (1). Je n'en ai pas encore lû une page.

Je ne ſai ſi les *Nouvelles de la République des Lettres*, que je publie tous les mois, vous plairont. Je le ſouhaite plus que je ne l'eſpere. Vous m'obligerez infiniment de m'en dire vos Avis ſans déguiſement. Mr. LE CLERC a publié les *Obſervationes Sacræ* de ſon Oncle, & de ſon Pere, Profeſſeurs à Geneve, avec des Additions de ſa façon (2). L'Ouvrage eſt ſavant. Je lis le Livre de Mr. NICOLE contre Mr. CLAUDE, qui me paroît digne de Réponſe: il s'intitule, *Les Prétendus Reformez convaincus de Schiſme, &c.*

Lett. LXVII. à Mr. LENFANT. & LXVIII. à Mr. Rou.

Mille remercimens pour toutes les offres que vous me faites. Cela n'eſt pas à refuſer, venant d'un bon Connoiſſeur comme vous.

Je continue de vous prier d'aſſurer de mes reſpects Mr. FABRICE. Mr. SPANHEIM demeure à Leyde, & ne va pas au Palatinat. On imprime les *Préjugez Légitimes* de Mr. JURIEU contre l'Egliſe Romaine. Ce ſera un in 4. fort beau. Je ſuis tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LXVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 18. d'Octobre 1684

Lett. LXVIII. à Mr. Rou.

J'Ai eu une incroiable ſatisfaction, mon cher Monſieur, d'apprendre par votre Lettre l'état de votre ſanté, & l'honneur que vous me faites de vous ſouvenir de moi. Je vous aſſure qu'il y a très-peu de perſonnes au monde pour qui j'aie autant de conſideration que pour vous, & à la proſpérité de qui je ſois auſſi ſenſible qu'à la vôtre. Vous ne pouviez guére mieux vous adreſſer qu'à moi en ce Païs, pour ſavoir les *Nouvelles de la République des Lettres*, puiſque je me ſuis chargé d'en compoſer un petit Livre, qui ſe diſtribuë tous les mois. J'ai commencé par celui de *Mars* 1684. Je vous les euſſe tous envoiez, ſi je n'avois ſû qu'on m'avoit déja prévenu. Vous avez tant d'Amis à la Haye, qui ſachant votre gout, s'empreſſent à vous ſervir ſelon cela, qu'il ſeroit bien difficile qu'un homme de Rotterdam, auſſi enſeveli que je le ſuis dans les Livres, depuis cette nouvelle entrepriſe, leur pût gagner le devant. Puiſqu'on vous a envoié mes *Nouvelles*, on vous a appris tout ce que je ſai de nouveau de ce côté-là; ainſi je vous y renvoie. Je vous dirai ſeulement que le Livre de Mr. JURIEU contre le *Renverſement de la Morale* n'eſt pas encore achevé d'imprimer: il vous en promet un Exemplaire, dès qu'il en aura. On imprime un autre Ouvrage de la façon, qui s'intitule *Préjugez Legitimes contre l'Egliſe Romaine*. Ce ſera un gros in 4. Je ne ſache pas que la querelle de Meſſieurs HUET & DESPREAUX ait eu aucune ſuite (*). Mr. DU RONDEL ſe porte bien, & vous ſalue de tout ſon cœur. J'ai ſouvent de ſes Nouvelles. Il ſera ravi de voir les Relations que vous nous avez promiſes. Je prie Dieu de vous conſerver précieuſement. Je ſuis, &c.

(1) *L'Impie convaincu: ou Diſſertation contre* SPINOZA, *dans laquelle on réfute les Fondemens de ſon Atheiſme. L'on trouvera dans cet Ouvrage, non ſeulement la refutation des Maximes impies de Spinoza, mais auſſi celle des principales Hypotheſes du Carteſianiſme, que l'on fait voir être l'origine du Spinoziſme.* Amſterdam 1685, in 8.

(2) *Davidis Clerici, in Generenſi Academia olim Linguarum Orientalium Profeſſoris, Quæſtiones Sacræ, in quibus multa Scripturæ loca, variæque Linguæ Sanctæ Idiomata explicantur. Acceſſerunt ſimilis Argumenti Diatriba Stephani Clerici. Edidit & Annotationes adjecit Joannes Clericus, Steph. Filius.* Amſtelædami 1684, in 8.

(*) Le different entre Mr. Huet & Mr. Deſpreaux rouloit ſur ce paſſage de la Geneſe: *Dieu dit, que la Lumiere ſoit, & la Lumiere fut.* Longin l'a cité, comme un exemple du ſublime; & Mr. Deſpreaux adopta le jugement de ce Rheteur, dans la Préface de ſa Traduction de Longin. Mais Mr. Huet remarqua dans ſa *Demonſtration Evangelique*, qu'il n'y avoit rien de ſublime dans ce paſſage, tel qu'il ſe trouvoit dans la Geneſe, & que Longin s'étoit trompé. Mr. Deſpreaux ne put ſouffrir cette contradiction; & il fit une Addition à ſa Préface, en 1683, où il traita durement Mr Huet. Celui-ci compoſa une Diſſertation pour prouver ce qu'il avoit avancé: mais comme il ne jugea pas à propos de la donner au public, cette diſpute demeura aſſoupie juſqu'en 1706. Dans ce tems-là, Mr. le Clerc ayant inſeré la Diſſertation de Mr. Huet dans le X. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*, & confirmé ſon ſentiment par des Notes qu'il y joignit; Mr. Deſpreaux répondit dans un Ecrit, où il feint de n'avoir affaire qu'à Mr. le Clerc, & Mr. le Clerc a repliqué dans le Tome XXV. de la *Bibliotheque Choiſie*. On trouvera toutes ces Pièces dans les dernieres éditions des *Oeuvres* de Mr. Deſpreaux.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE LXIX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 18. de Janvier 1685.

Lett. LXIX. A Mr. Lenfant.

JE dois réponſe à je ne ſai combien de vos Lettres, Monſieur, & je ne ſai comment m'excuſer auprès de vous. Je n'en aurois aucune eſperance, ſi je ne ſavois pas que vous vous figurez aiſément le peu de loiſir que je dois avoir, après m'être chargé de la rude corvée, & du perſonnage inſupportable de *Nouvelliſte de la République des Lettres*. Cette conſidération porte ſeule ſon excuſe, de ſorte que je ne m'amuſerai pas trop à vous en faire davantage. Il vaut mieux vous remercier de vos bons Avis, qui ſont aſſurément d'un homme de fort bon gout, & vous prier de continuer à me dire toujours avec la derniére ſincérité tout ce qui vous ſemble de mes *Nouvelles*. On peut eſpérer que cela me fera du bien, & on ne doit pas craindre que je me chagrine de quoi que ce ſoit que mes Amis me diront.

A l'égard des *Gazettes raiſonnées*, je vous dirai qu'il y a trois perſonnes qui paſſent pour en faire; & que ni les uns ni les autres, ne diſtribuent ici qu'à très-peu de gens leur écrit. Ils ne le deſtinent preſque qu'aux Païs Etrangers; & ainſi cela ne fait guéres de bruit en Hollande, ſi ce n'eſt quand l'Ambaſſadeur de France s'en plaint quelquefois. J'ai vu quatre ou cinq fois celles que Mademoiſelle DE SAINT GLAIN, veuve d'un Gazetier de ce nom d'Amſterdam, dont la Gazette s'intitule *Nouvelles ſolides & choiſies*, a fait faire, tantôt par DE VERSE'; tantôt par le Sr. FLEURNOIS; tantôt par d'autres; & cela n'étoit pas grand' choſe. On croit que celles du Sr. LA FON, que je n'ai jamais vûës, ſont les meilleures. Si vous ſouhaitiez avoir le Recueil entier, il faudroit faire connoître à quelque marque ſi ce ſont celles de LA FON, ou celles de SAINT GLAIN, ou les troiſiémes, que vous ſouhaitez, & il ſera facile de vous les procurer toutes.

Je croi que vous ſavez que Mr. ARNAUD a écrit une ſeconde fois contre le Pere MALEBRANCHE, & qu'on va imprimer la ſeconde Réponſe de celui-ci, qui ſera à peu près de la même longueur que la premiere. On attend au premier jour un troiſiéme Ecrit de Mr. ARNAUD contre le même Adverſaire. La *Croiſade des Proteſtans*, eſt un petit méchant Livre, que je n'ai point lû, & qui ne mérite pas qu'on s'en informe, à ce que diſent les Connoiſſeurs. Je penſe qu'on y propoſe les moiens de rendre formidables les Proteſtans ſur Mer, en leur donnant par exemple Tanger, d'où ils feroient des courſes vers l'Italie, comme les Chevaliers de Malthe en font ſur les Turcs.

Mr. WITTICHIUS eſt fort ſuivi à Leyde. Il a plus d'Auditeurs lui ſeul, que tous les autres enſemble, parce qu'il eſt l'appui & le rempart de COCCEIUS, & des Cartéſiens, dont le parti plaît plus aux jeunes gens. Je n'apprens pas qu'il ait fait imprimer des Livres depuis un ou deux ans.

Je ſuis bien aiſe que Mr. FABRICE ait été content de la maniere dont j'ai parlé de ſes Ouvrages (1); & vous pouvez l'aſſurer qu'en cela j'ai parlé ſelon mes lumieres, & ſans les vûës d'intérêt qui font qu'on loue quelquefois les Auteurs, afin de s'en faire autant d'Amis. Ses Ouvrages n'ont pas beſoin de ce circuit & de ces vûës. Peu s'en faut que je ne vous faſſe une querelle d'Allemand, de ce que vous louez mes *Nouvelles* avec ſi peu de retenuë. Ne le faites plus, je vous en ſupplie; cela n'eſt bon qu'à gâter les gens. Je ſalue de tout mon cœur Mr. DARASSUS votre Collegue.

Vous ſavez bien que Mr. LE CENE paſſe pour l'Auteur du Livre *de la Prédeſtination*. Je trouve la réflexion, que vous faites ſur cette matiere, fort juſte. Mr. GAUTIER eſt toujours en ce Païs, tantôt à la Haye, tantôt & le plus ſouvent à Amſterdam. Il s'eſt fait eſtimer par tout où il a paru. Je ne voi pas grande apparence qu'aucun Miniſtre faſſe ici fortune, ou s'y puiſſe établir. Par le plus grand bonheur du monde, Mr. PICHOT, grand Ami de Mr. DARASSUS, s'en va avoir une Egliſe à quatre lieuës d'ici: on l'appelle Tergou. Je ſuis, Votre, &c.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres* de Juillet 1684, Art. III.

LETTRE

Lett. LXX. à Mr. Lenfant & LXXI. à Mr. Le Clerc.

LETTRE LXX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 2. d'Avril 1685.

Lett. LXX. à Mr. Lenfant.

VOus avez raiſon, Monſieur, de ſoutenir que je ne ſuis point l'Auteur de l'*Eſprit de Mr. Arnaud*. Quand vous en jureriez ſur les Autels, vous ne ſeriez point en riſque de faire une fauſſeté. Si c'eſt ou non celui que Mr. TAVERNIER dit, *Problema eſto*; car les Auteurs de pareils Livres ne s'en vantent à perſonne, de ſorte qu'on ne peut le ſavoir.

Je ne croirai jamais que Mr. ALLIX ſoit l'Auteur du Livre *de la Prédeſtination*. On ne doute point ici que ce ne ſoit Mr. LE CENE; & nonobſtant ce que vous m'en dites, je croi qu'on a raiſon de n'en point douter. Je pourrois me tromper; mais voilà mon opinion. Mr. ALLIX a fait imprimer ici un Volume de *Sermons*, dont quelques-uns ſont ſur les paroles, *Tu es Pierre*, & ſur ſon Syſtême de l'Egliſe. Ils ſont très-bons, ce me ſemble. Vous verrez à Francfort, ſi vous y allez, une nouvelle Réponſe du Pere MALEBRANCHE à Mr. ARNAUD (1) Je ne puis vous dire encore ſi elle eſt bonne, parce que je ne l'ai pas luë.

Je vous prie, d'agréer un Exemplaire d'une Suite de *la Critique Générale* (2) que j'ai mis dans les Balots de Mr. LEERS. Je ne ſuis pas content de ce dernier Livre; & vous me ferez plaiſir de m'en faire remarquer naïvement les défauts. Ne craignez pas que j'en ſois fâché le moins du monde. Mes Amis ne me ſauroient plus obliger qu'en me diſant franchement leurs griefs ſur mes petites Productions. J'ai été à l'eſſai ſur cela, & je puis dire par expérience que je ne ſens pas le moindre chagrin de leurs cenſures.

Vous verrez à la même Foire un nouveau Livre de Mr. JURIEU, intitulé *Préjugez Légitimes contre le Papiſme*; *in* 4. Il travaille préſentement contre le dernier Livre de Mr. NICOLE (3), dont le Port-Royal fait tant de cas. Vous y verrez auſſi un Ouvrage de Mr. LE MOINE, rempli d'une très-grande Littérature (4).

Je veux écrire au premier jour au Pere MALEBRANCHE, pour le prier de me dire comment il peut avancer ces deux choſes; 1. que *Dieu n'eſt point étendu formellement*. 2. qu'*il remplit tout, & même des Eſpaces infinis hors du Monde*; car il dit cela dans ſon dernier Livre contre Mr. ARNAUD. Quoique je ne l'aie pas encore lû, je ſuis tombé, en y jettant la vûë, ſur des endroits qui portent cela ſans équivoque. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

LETTRE LXXI.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam le . . . de Mai 1685.

Lett. LXXI. à Mr. Le Clerc.

JE viens d'apprendre, par une Lettre du Sieur DES-BORDES, la nouvelle obligation que je vous ai, Monſieur, pour l'Avis que vous m'avez donné de la faute qui s'eſt gliſſée dans le I. Article des *Nouvelles* d'Avril 1685. J'ai eu raiſon de dire que SOLON étoit l'Auteur du Réglement, & non pas LYCURGUE. Mais il falloit donc dire que ce fut pour les *Athéniens* qu'il le fit, & non pas pour les *Lacédémoniens* (1). C'eſt une choſe pitoiable que l'eſprit de l'homme. Il y a vingt ans que je ſai que SOLON a été *Légiſlateur d'Athénes*; & cependant les diſtractions que l'on a pour d'autres choſes, ont fait que, ni en reliſant la Copie, ni en corrigeant l'Epreuve, je n'ai pas fait réfléxion que je le plaçois à *Lacédémone*. Sans vous, cela ſeroit demeuré toujours-là; car je ne relis plus mes *Nouvelles*, dès qu'elles ſont renvoiées d'ici en Epreuves. Je vous ſuis donc très-obligé de votre Avertiſſement.

Je ſouhaite que vous ne me ſachiez pas mauvais gré de la briéveté que j'ai gardée en parlant des

(1) *Trois Lettres de l'Auteur de la Recherche de la Vérité, touchant la Défenſe de Mr. Arnauld contre la Réponſe au Livre des vrayes & des fauſſes Idées.* Rotterdam 1685, in 12.

(2) *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg.* Villefranche, (Amſterdam) 1685. in 12. 2. vol.

(3) *Les Prétendus Réformez convaincus de Schiſme*, &c.

(4) *Varia Sacra, ſeu Sylloge variorum Opuſculorum Graecorum, ad rem Eccleſiaſticam ſpectantium. Cura & ſtudio Stephani le Moine, Theologi Leidenſis, qui collegit, verſiones partim addidit, & Notis, ac Obſervationibus aliorsum illuſtravit.* Lugd. Batav. 1685, in 4. 2. voll.

(1) Mr. Bayle corrigea cette mépriſe, dans la ſeconde édition de ſes *Nouvelles* d'Avril, faite en 1686.

Digitized by Google

Lett. LXXI. à Mr. Le Clerc & LXXII. à Mr. Bayle.

des *Entretiens ſur diverſes Matieres de Théologie*, &c (2). Le Sieur Des-Bordes vous dira qu'il a fallu qu'il ait renvoié au mois courant trois ou quatre Articles, qui étoient pourtant aſſez vieux; & encore n'a-t-il pu placer l'Article des *Entretiens*, tout court qu'il étoit, qu'en ſe ſervant d'un plus petit Caractere. Je ne penſe pas que votre Ami ſe plaigne de ce que j'ai dit qu'il a *traité cruellement* (3) St. Augustin; car cela n'eſt capable que de donner plus d'envie aux Lecteurs de voir ſon Livre; & cette bonne-foi, qu'il a euë de reconnoitre que St. Augustin étoit Calviniſte, & de le prendre à garant ſur ce pied-là, & de décharger ſur lui ſes cenſures; cette bonne-foi, dis-je, vaut cent fois mieux que tous les déguiſemens des Jéſuites, qui veulent que St. Augustin ſoit dans le fond bon Moliniſte. Je dis bien plus: ſouvenir que St. Augustin eſt tombé, ou plûtôt demeuré dans des Doctrines que l'on croit très-dangereuſes, & enſuite, l'accuſer de n'être pas bien guéri des Erreurs de l'ancienne Secte, eſt à la vérité, le *traiter cruellement*, puiſqu'il lui eſt déſavantageux de paſſer pour tel; mais néanmoins, c'eſt parler conſéquemment: & il n'y a rien-là qui ne ſoit d'un habile homme, qui ſuit ſes Principes. Vous ſavez que *traiter cruellement* un homme peut ſignifier deux choſes: ou lui faire des injuſtices, qui lui ſont un très-grand tort; ou lui reprocher juſtement des choſes qui ſont très-mauvaiſes. En prenant la choſe dans ce ſecond ſens, on ne doit pas ſâcher ceux dont l'on dit qu'ils *traitent cruellement* un autre; & faiſant abſtraction, comme je fais en cet endroit-là, ſi St. Augustin mérite, ou non, d'être accuſé de Manichéiſme, je me contente d'inſinuer qu'on dit de lui des choſes qui tournent au deshonneur de ſa mémoire. Votre Ami, ſans doute, Monſieur, ne prendra pas pour une injure qu'on diſe cela de lui. Je vous aſſure encore un coup, que j'ai été fort charmé de ſa maniere de raiſonner, & qu'il m'a paru ſur tout faire de fortes Objections au P. Malebranche. J'aurai ſans doute des occaſions indirectes de témoigner plus amplement l'eſtime que je fais de ces Entretiens. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

P. S. Je renouvelle au Sieur Desbordes la priere que je lui ai faite de vous donner un Exemplaire de mes *Nouvelles Lettres* contre Maimbourg.

(2) *Entretiens ſur diverſes Matières de Theologie, où l'on examine particulierement les queſtions de la Grace immediate, du Franc arbitre, du Peché original, de l'incertitude de la Metaphyſique & de la Predeſtination.* Amſterdam 1685, in 12. La premiere Partie de ces *Entretiens* eſt de Mr. le Cene, & la ſeconde de Mr. le Clerc. Voyez le *Parrhaſiana*, Tom. I. p. m. 353. *& ſuiv.*

LETTRE LXXII.

LETTRE DE

Mr. DE BENSERADE,

DE L'ACADEMIE FRANÇOISE,

A

Mr. BAYLE.

A Paris, le 18. de Mai 1685.

Lett. LXXII. à Mr. Bayle.

JE me ſuis acquité, Monſieur, de l'ordre que vous m'avez donné de rendre & de préſenter à l'Académie le beau Préſent que vous lui faites. Il a été reçu avec tout l'honneur que cela vous peut faire, auſſi bien qu'à nous. Ceux mêmes, qui ſe croioient un peu bleſſez dans vos Relations, en ont parlé dignement; & Mr. l'Abbé de Dangeau, qui opina le prémier, dit que non ſeulement ſon Avis étoit, que la choſe fût miſe ſur nos Regîtres; mais que pour vous punir des petites railleries que vous aviez faites contre lui (1), c'eſt-à-dire, pour vous témoigner plûtôt l'eſtime qu'il faiſoit de vous, il ſouhaitoit & demandoit, que vous envoiaſſiez tous les Mois vos Relations, comme une des choſes du monde qui étoit le plus de ſon gout. Il n'y eut pas une voix, qui n'appuiât la ſienne. Ainſi il faut que je cherche quelque autre endroit pour me ſignaler auprès de vous, & vous faire bien connoître la tendreſſe & l'eſtime que j'ai pour vous, & qui me fait tant d'honneur. En vérité, Monſieur, nous demeurâmes tous d'accord de votre mérite; & ce fut un ſentiment unanime que c'étoit une belle commodité pour les Ignorans, & pour les Pareſſeux, que de lire le Jugement que vous faites des Livres; puis qu'après avoir lu vos *Nouvelles*, ils en peuvent parler auſſi certainement que s'ils les avoient lus eux-mêmes. Adieu, Monſieur, &c.

(3) Dans l'Extrait que Mr. Bayle fit de ces *Entretiens*, *Nouvelles* d'Avril 1685, il remarqua que l'Auteur de la ſeconde Partie (qu'il deſigne ici ſous le nom d'*Ami* de Mr. le Clerc) *traitoit cruellement* St. Auguſtin, au ſujet de la Predeſtination.

(1) Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres* du Mois d'Aout 1684. Art. VI.

LET-

Digitized by Google

Lett. LXXIII. à Mr. Lenfant & LXXIV. à Mr. Rou.

LETTRE LXXIII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 6. de Juillet 1685.

Lett. LXXIII. à Mr. Lenfant.

NE trouvez pas étrange, Monſieur, que je ne vous aie pas écrit depuis long-tems; car, en vérité, je ſuis ſi chargé de travail, que j'ai bien de la peine à en ſoutenir la moitié.

Vous ne devez pas douter que la mort de S. A. E. (1) ne m'ait extrémement affligé, tant à cauſe de ſon zéle pour la Religion Reformée, qu'à cauſe qu'il mouroit ſans Succeſſeur de ſa Religion; qu'enfin à cauſe que vos interêts particuliers ſe trouvoient mêlez là-dedans. Dieu veuille que le changement de maître ne change point le repos public, & ne faſſe aucun préjudice à votre fortune particuliere. C'eſt ce que vous devez regarder, Monſieur, comme partant d'un bon cœur, qui vous eſt particulierement dévoué.

Je vous remercie mille & mille fois de vos Remarques; car vous ne ſauriez croire combien j'aime à connoître les divers Jugemens des hommes ſur ce à quoi je prens interêt, & ſur quoi il y a long-tems que j'ai porté jugement.

Vous m'obligerez infiniment de continuer à m'envoier vos Remarques. Le ſecond Tome vous fournira une abondance de ſujets de Critique inépuiſable. J'ai fait tenir à ſon Adreſſe la Lettre de Madame DE CHABIRAC, que je ſaluë de tout mon cœur. J'ai ouï dire que Mr. DE CHADIRAC eſt arrêté à Sedan; je lui ſouhaite une heureuſe iſſuë de ſa détention. Il arrive tous les jours ici des Miniſtres, & autres Réfugiez.

Mr. LE CLERC vient de faire un Livre contre M. SIMON (2): il y a de bonnes choſes, mais trop hardies. Vous deviez l'avertir, qu'au lieu de faire du bien au Parti qu'il a embraſſé, je veux dire aux Arminiens, il ſervira à les rendre plus odieux: car il ne ſervira qu'à confirmer les gens dans la penſée où l'on eſt ici, que tous les Arminiens ſavans ſont Sociniens, pour le moins. Ce *pour le moins* n'eſt pas dit ſans cauſe. Ces Meſſieurs n'ont point de politique, car s'ils avoient témoigné moins d'entêtement pour le Socinianiſme, dont ils empoiſonnent avec affectation tous leurs Livres, il eût été aiſé de raccommoder le Schiſme du Synode de Dordrecht; mais, franchement, nos Calviniſtes ſe font un honneur & un mérite de s'éloigner d'une Secte, qui eſt l'égout de tous les Athées, Déïſtes, & Sociniens de l'Europe (3).

On nous donnera bien tôt la *Vie de Mr.* DE TURENNE. Un Miniſtre Réfugié, nommé BARIN, fait imprimer un Diſcours ſur la *Création* expliquée à la Carteſienne (4). Je ne ſai comment il s'en tirera. Le Pere MALEBRANCHE écrit toujours contre Mr. ARNAULD, & eſt préſentement à la Campagne, juſques à la fin de l'automne. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

Monſieur & Mademoiſelle JURIEU vous ſaluent.

LETTRE LXXIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 3. d'Août, 1685.

Lett. LXXIV. à Mr. Rou.

JE ne reçus qu'hier les *Nouvelles* de Juillet, mon cher Monſieur, & j'en prepare dès aujourd'hui un exemplaire pour vous l'envoyer, ſi j'en trouve l'occaſion, comme on me le fait eſperer.

J'y joins ces lignes, pour vous apprendre que je reçus Mardi dernier une Lettre fort civile de Mr. DE VISE', Auteur du *Mercure Galant*, qui me prie d'agréer, qu'il m'envoye chaque mois ſon *Mercure* par la voie qu'il me plaira de lui

(1) L'Electeur Palatin.

(2) *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, compoſée par le P. Richard Simon de l'Oratoire, où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers Principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte.* Amſterdam 1685. in 8. Mr. le Clerc en a donné une ſeconde Edition en 1711. avec un Avertiſſement, qui en éclaircit quelques endroits.

(3) Voyez ce que Mr. le Clerc a répondu à tout cecí dans ſa *Bibliotheque ancienne & moderne*, Tom. I. pag. 209. & *ſuiv*; & ce qu'on a repliqué dans l'*Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages* &c., de l'édition d'Amſterdam 1716, in 12, pag. 119. *& ſuiv.*

(4) *Le Monde naiſſant, ou la Creation du Monde démontrée par des Principes très-ſimples & très-conformes à l'Hiſtoire de Moïſe.* Utrecht, 1685, in 12.

Lett. LXXIV. & LXXV. a Mr. Rou.

lui indiquer. J'ai ſû même, qu'en attendant il a fait porter chez Mr. JANIÇON, le mois de Juin, & les deux Tomes du Carrouzel. J'ai appris auſſi que c'étoit l'effet d'une propoſition qu'un tiers lui avoit conſeillée, que nous fiſſions échange de nos Mercures. Or voici ce que je voudrois ſavoir de vous; de quelle voie vous vous ſervez pour faire venir celui de Madame la Princeſſe, combien cela coute de port, & enfin ſi l'exemplaire qu'on me donnera ne pourroit pas ſervir au lieu de celui que S. A. R. fait venir: car pourvû que j'aye la lecture, & même en courant, de la Piece, j'en abandonne de bon cœur la proprieté. Un petit mot de Réponſe ſur cela, à votre loiſir, afin que je puiſſe me régler pour indiquer la voie qu'on me demande. Tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LXXV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 9. de Février 1686.

Lett. LXXV. a Mr. Rou.

JE vous remercie très-humblement, mon cher Monſieur, de l'Ecrit que vous m'avez communiqué (1). Il eſt beau & bon, & digne de ſon Auteur; & je voudrois bien en pouvoir orner mes *Nouvelles*; mais deux ou trois raiſons m'en empêchent. La premiere eſt que j'ai deſſein, comme je l'ai inſinué dans un des Mois précédens, de donner de tems en tems un Livret extraordinaire, qui ſera un Recueil de diverſes Pieces Fugitives, que je n'aurai pu inſerer dans les *Nouvelles* ordinaires. Je m'y ſuis engagé auprès de bien des perſonnes que je conſidere, dont je n'ai pas emploié ce qui m'en étoit venu; & comme je n'ai point publié leurs petites Pieces, je me ſuis réſolu de réſerver toutes les autres ſemblables pour un Livret à part; d'autant plus qu'on a critiqué que j'aie inſéré des Pieces toutes entieres, comme le *Diſcours de Mr. l'Abbé* DE LA CHAMBRE, une *Lettre de Mr.* SPON, &c. J'excepte ce qui regarde une *Expérience Anatomique*, *Chymique*, &c: car ces ſortes de choſes ſont fort déſirées; & comme mon Journal en eſt aſſez ſtérile, je n'en laiſſe guere paſſer, quand il m'en tombe entre les mains. Il faudroit donc, mon cher Monſieur, que votre Ouvrage attendit mes *Nouvelles extraordinaires*: mais je craindrois que ce ne fût trop attendre (2).

La ſeconde raiſon eſt, qu'on m'a conſeillé d'éviter le plus qu'il ſera poſſible, les Matieres de Controverſe. Il n'eſt pas poſſible de le faire quand des Livres ſont publiés. Mais, diroit-on, il falloit les éviter à l'égard d'une *Lettre Manuſcrite*, dont tous les Noms ſont ſupprimez; & celui du Prélat à qui on écrit, & celui du Répondant. Cela m'oblige de vous dire, que ſi vous la faites imprimer, je croi que vous ferez bien de n'en pas ſupprimer ni les Noms, ni les Dates; car les Lecteurs ſeront tout autrement curieux, quand ils ſauront que cela regarde Mr. l'Evêque DE MEAUX.

Ma troiſiéme raiſon eſt, que ce Mois-ci, & celui qui vient, ſeront pleins, malgré que j'en aie, de Matieres de Controverſe: des Livres très-conſidérables qui vont paroitre, ou qui viennent d'éclore, ne me permettant pas de fuïr la touche. Nous allons avoir tout à la fois dans ce Mois, deux Livres de Mr. JURIEU, qui me feront deux gros Articles. Sans cela, mon cher Monſieur, je paſſerois ſur les deux autres raiſons, en conſidération de la bonté de votre Piece, & de l'amitié, comme de l'eſtime très-particuliere, que j'ai pour vous.

Je ſuis très fâché que tant de circonſtances contraires me privent de l'avantage que je me procurerois par votre Ecrit. Mais puiſqu'il n'y a point d'autre remede, je vous le renvoie aujourd'hui, afin que vous le faſſiez imprimer ſans retardement.

J'ai été ravi que les *Tables* de Mr. TALLENTS m'aient fourni une occaſion de parler des vôtres (3). Comme elles ſont en Anglois, je n'ai pu les lire: on me les a laiſſées quelques jours; mais on me les a redemandées après cela, & ainſi je ne ſaurois vous les procurer. Comme vous êtes le premier en date, je ne doute pas qu'on ne vous ait copié (4). Je ſuis, Monſieur, votre, &c.

(1) *La Séduction Etudiée: ou Lettre de Mr. l'Evêque de Meaux, à un de ſes Dioceſains*, (Mr. de Vrillac), *qui s'eſt ſauvé de la Perſécution; avec les Réponſes qui lui ont été faites, & dont la principale eſt reſtée ſans Réplique.*

(2) Mr. Bayle n'executa point le deſſein qu'il avoit de donner de tems en tems un ſupplément à ſon Journal, quoiqu'il en eût averti le Public à la fin des *Nouvelles* de Mai 1686.

(3) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Janvier 1686, pag. 109, de la ſeconde édition.

(4) Voici l'Extrait d'une Lettre que Mr. Rou écrivit à Mr. Bayle pour Reponſe à ce ſoupçon qu'il avoit, que les *Tables Angloiſes n'étoient qu'une Copie des ſiennes*: *Je ne ſaurois*, lui dit-il, *me plaindre du Procédé de Mr. Tallents, dans la Publication de ſes* Tables. *Il y a deux innocentes maniéres de ſe ſervir du travail d'autrui, ſans courre riſque de paſſer pour Plagiaire. L'une eſt de nommer franchement les Auteurs qu'on ſuite, & ſur les pas de qui l'on marche: l'autre eſt de ſupprimer veritablement leur nom, mais en copiant leur Méthode d'une façon ſi viſible, qu'il paroit de là qu'on n'a aucun deſſein de les priver de la gloire de l'invention. Mr. Tallents a choiſi à mon égard la derniere de ces deux Conduites.*

LET-

Lett. LXXVI. & LXXVII. à Mr. Rou.

LETTRE LXXVI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 17. de Février, 1686.

Lett. LXXVI. à Mr. Rou.

EN homme qui n'a pas trop de loiſir, mon cher Monſieur, je ne vous écris qu'un Billet, pour vous remercier de toutes les douceurs obligeantes que vous m'avez écrites. Mais malgré ma brieveté, je vous fais ſouvenir que nos conventions ne ſont pas cela. Si vous voulez m'honorer d'une de vos Lettres, ce doit être pour me donner vos bons Avis, & vos judicieuſes Critiques, & non pas pour m'encenſer.

On m'a dit que vous ſoupçonnez Mr. DE LARROQUE d'être l'Auteur de la Critique des *Dialogues* de Mr. l'Abbé DE DANGEAU (1). Il eſt parti de Paris le dixieme de ce mois, pour venir en ce païs-ci. Il pourra vous deſabuſer lui-même. Je ſuis très ſincérement, &c.

LETTRE LXXVII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10. d'Avril 1686.

Lett. LXXVII. à Mr. Rou.

VOici, mon cher Monſieur, ce que Mr. RAINSSANT me répondit le 19. de Mars dernier. Je n'ai reçu la Lettre que ce matin, parce qu'elle étoit ſous le couvert d'un homme qui n'étoit pas à la Haye, lors qu'elle y arriva.

Extrait d'une *Lettre* de Mr. RAINSSANT.

Il y a environ huit jours que je parlai au Roi de l'Ouvrage de Mr. Rou, *dont je lui montrai même une Planche, lui faiſant entendre le mérite de cet Ouvrage, & le ſujet qui en avoit cauſé la ſuppreſſion. Il m'ordonna d'en parler à Mr. le Chancelier, chez lequel je fus dès le lendemain. Il nomma en même tems un Docteur de Sorbonne, pour revoir ces Planches, y corriger ce qui ne s'accorde point avec notre Créance; après quoi on les mettra entre les mains d'un Graveur, qui en fera le débit; cet Ouvrage étant trop beau, pour en fruſtrer le Public* (2). *Ce que je voudrois tâcher de faire en cette rencontre, ſeroit qu'il en revint quelque profit à Mr.* Rou; *& c'eſt à quoi je travaillerai tout de mon mieux. Car d'eſpérer qu'on eût jamais pû retirer ces Planches, pour les rendre à l'Auteur, c'eſt ce qu'on n'auroit pû faire à préſent, qu'on voudroit pouvoir ſupprimer tout ce qui regarde une Religion contraire à la nôtre. Obligez moi d'informer Mr.* Rou *de tout ceci, & de l'aſſurer de mes bonnes intentions pour lui. Je lui écrirai, lorſque j'aurai quelque choſe de meilleur à lui mander.*

Voilà, mon cher Monſieur, ce que j'apprens. Le Sieur TROYEL m'a fait entendre que vous avez des nouvelles encore plus favorables de Mr. le DUC DE MONTAUSIER, & de Mr. DE LA REYNIE. J'en ſuis ravi. Cependant j'écrirai à Mr. RAINSSANT tout ce que je croirai le plus propre à vos intérêts. Je ſuis, &c.

(1) *Apologie d'un tour nouveau pour les quatre Dialogues de Monſieur l'Abbé de Dangeau Lecteur du Roi. 1. ſur l'immortalité de l'ame. 2. ſur l'exiſtence de Dieu. 3. ſur la Providence. 4. Sur la Religion. Cologne* (la Haye) 1685. in 12. Mr. Jurieu eſt l'Auteur de cette Critique.

(2) Mr. Rou avoit fait graver à Paris, en 1672. de très-belles Tables Chronologiques: mais quelques perſonnes animées de l'eſprit de ſuperſtition, qui a toujours été le fléau de la République des Lettres, ne purent ſouffrir qu'il y parlât quelquefois ſelon les idées des Proteſtans. On ſaiſit ſes Planches, & on le fit mettre à la Baſtille, d'où il ſortit peu de tems après. S'étant retiré en Hollande, il crût pouvoir retirer ſes Planches par le crédit des Amis qu'il avoit en France; mais toutes leurs ſollicitations furent inutiles. On ne voulut, ni les lui rendre, ni ſe ſervir des expédiens qui furent propoſez pour les mettre en état d'être données au Public.

Digitized by Google

LETTRE LXXVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 19. d'Avril 1686.

Lettre LXXVIII. a Mr. Rou.

JE ne manquai pas, mon cher Monſieur, d'écrire hier à Mr. RAINSSANT, & de lui repréſenter vivement tous vos griefs; le priant même inſtamment de laiſſer la choſe où elle étoit, plûtôt que de l'*enfourner*, comme il dit. Je ne ſai s'il en fera quelque choſe. Il me dit dans ſa Lettre, que dans l'état où ſont les affaires de notre Parti, dont on voudroit même abolir la mémoire, il n'y a point d'apparence, que l'on rende à leur Auteur, des *Tables* qui n'ont été interdites que parce qu'elles favoriſoient les Proteſtans. Il regarde donc comme une choſe infaiſable de vous les faire rendre en l'état où elles étoient; & néanmoins, comme il trouve que le Public en doit profiter, il croit qu'on les fera corriger, & qu'après cela elles ſeront renduës publiques; & tout le mieux qu'il croit pouvoir faire pour vous, eſt quelque dédommagement.

Je vois fort bien qu'il regarde cela comme le ſeul moien de vous procurer quelque avantage; & je ne ſai ſi Mr. DE MONTAUSIER ofera s'empreſſer pour le tout; je veux dire, pour la reddition des Planches. J'en doute fort, & ne ſai s'il vaut mieux que l'on les remette dans un galetas, que de vous en faire avoir quelque gratification. Outre que ſi on a une fois inſinué aux Puiſſances, qu'après les Corrections des endroits trop Huguenots, l'Ouvrage ſera très-utile au Public, il ſera fort malaiſé de les faire remettre dans un grenier; ſur tout y aiant apparence que ceux qui travailleront à la choſe y trouveront bien leur compte; outre cela, dis-je, Monſieur, ce n'eſt pas une eſpérance trop prochaine que celle de notre Rétabliſſement. Ainſi faites bien réflexion s'il ne vaudroit pas mieux tenir quelque choſe de préſent, que d'attendre un avenir incertain. Je vous dis cela à vous; car à Mr. RAINSSANT, j'en parle comme ſi abſolument vous aimiez mieux n'avoir rien, & qu'on laiſſât la deſtinée de vos *Tables* aux Evénemens de la Providence.

Pour ce qui concerne Mr. DE JAUCOURT, Frere de Mr. le Marquis DE VILLARNOU, j'aurois eu bien de la joie en recevant votre Lettre par ſon moien, d'avoir l'occaſion de l'aſſurer de mes très-humbles ſervices. Je m'eſtimerois très-heureux de lui en pouvoir rendre quelqu'un par rapport à ſes Etudes. Je ne ſai ſi la choſe ſera poſſible: il n'y a nulle place chez Mr. VANDER HORST, mon Hôte. Toutes ſes Chambres ſont pleines. Mais ſi Mr. DE JAUCOURT demeuroit ici, je tâcherois de ménager quelques momens à certaines heures du jour pour des Entretiens de Philoſophie avec lui. J'ai très-peu de loiſir, comme vous ſavez; mais pour des Perſonnes d'un tel nom, & d'une diſtinction ſi vénérable à tous les Proteſtans, il faudroit bien faire des efforts. Je ſuis, &c.

LETTRE LXXIX.

LETTRE DE LA

SOCIETE' ROIALE DE LONDRES

A

Mr. BAYLE.

Ecrite par

Mr. le Chevalier HOSKYNS, *Sécrétaire de cette Société.*

A Londres, ce 13. de Mai 1686. V. S.

MONSIEUR,

Lett. LXXIX. a Mr. Bayle.

IL y a quelque tems que la SOCIE'TE' ROIALE, aiant remarqué le ſoin particulier que vous avez de ramaſſer tout ce qui ſe paſſe de curieux parmi les Gens-de-Lettres, & les beaux Talens pour la Philoſophie que vous faites éclater dans vos *Nouvelles*, a ſouhaité de trouver quelque occaſion de vous témoigner ſes reſpects, & de vous engager dans une Correſpondance, dont, peut-

Digitized by Google

peut-être, il ſe pourra tirer des avantages communs. Car comme nous nous trouvons cantonnez dans cette Ile, où il eſt fort mal-aiſé de rencontrer les Livres qui ſont imprimez au delà de la Hollande, & particulierement en Allemagne, & en Italie; nous nous perſuadons que par votre moien nous pourrons en avoir connoiſſance de bonne heure: & le caractere fidelle que vous en donnerez, nous pourra ſervir d'avis, pour ce qui vaudra la peine d'être demandé & acheté. D'autre côté, l'Angleterre n'eſt pas préſentement ſans Savans; & l'on fait imprimer ici fort ſouvent des choſes dont peut-être vous feriez cas, & dont la connoiſſance ne vous vient que fort tard, quelquefois même point du tout; & nous ne doutons pas qu'il ne vous fût agréable d'en être inſtruit, dès que ces Livres ſont mis au jour. C'eſt par là que la SOCIE'TE' tâchera de vous rendre ſervice; & ſi vous trouvez bon de lui faire plaiſir dans l'affaire dont j'ai parlé, on établira une correſpondance fixe & certaine, qui ne manquera pas de notre côté.

Lett. LXXIX. à Mr. Ba-le, LXXX. & LXXXI. à Mr. Rou.

Pour prémiere marque de l'eſtime que la SOCIE'TE' a pour vous, elle vous prie d'accepter un Livre, qu'elle a fait imprimer depuis peu; c'eſt-à dire, l'*Hiſtoire naturelle des Poiſſons*, par feu Mr. WILLOUGHBY (1). Vous le trouverez fort curieux, étant l'Ouvrage d'un grand Connoiſſeur de la Nature, & aiant été revû par des Perſonnes qui ne ſont guere moins habiles. Vous en pourrez parler dans vos *Nouvelles*, ſi vous le trouvez à propos (2). Pour ce qu'il vous plaira de répondre, vous n'avez, Monſieur, qu'à l'adreſſer *au Secrétaire de la Société Roiale à Gresham-College, à Londres*; & vos Lettres ſeront ſurement renduës à

Vôtre Serviteur très-humble,

J. HOSKYNS.

LETTRE LXXX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 24. de Mai 1686.

Lett. LXXX. à Mr. Rou.

J'Ai lû avec un plaiſir extrême, mon cher Monſieur, tous les Manuſcrits que vous m'avez communiquez. Ils ſont écrits, & avec beaucoup de pureté, & avec force, & avec zêle: j'en pourrois dire beaucoup plus de bien, ſi je voulois égaler par mes expreſſions ce que j'en penſe.

Voici ce que j'ai reçu ce matin de Mr. RAINSSANT, dont je n'avois eu aucune nouvelle depuis la Lettre que vous ſavez. Je vous copie mot à mot ce qu'il m'écrit, tant ſur le chapitre de Mr. DU VIVIER, que ſur le vôtre. Faites-le lui ſavoir, je vous conjure.

Extrait d'une *Lettre* de Mr. RAINSSANT.

Vous me feriez beaucoup de plaiſir de donner avis à Mr. DU VIVIER, *que j'ai fait tout ce que j'ai pû pour obtenir ce qu'il ſouhaite; mais toutes mes tentatives ont été inutiles: cependant*, omnem movi lapidem, Deos ipſos adii. *J'ai fait, en un mot, tout ce qu'on peut attendre d'un Ami.*

Quant à Mr. ROU, *je n'ai pas eu meilleur ſuccès de mes démarches. La diverſité de Religion eſt un obſtacle invincible, ſur tout en ce tems.*

LETTRE LXXXI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le . . . de Juin, 1686.

Lett. LXXXI. à Mr. Rou.

JE n'ai pû trouver aucune voie juſqu'ici, mon cher Monſieur, pour vous envoyer les *Nouvelles* de Mai. Je les joins à ces Vers, qu'on m'a prié de vous rendre.

Mr. RAINSSANT m'a écrit que Monſieur le Duc DE MONTAUSIER lui a parlé de vos *Tables* en homme bien intentionné pour vous, & qu'il lui a répondu qu'il en falloit parler à Mr. le Chancelier, de qui elles dépendoient uniquement. Je croi que vous devez engager ce Duc à en parler à Mr. le Chancelier. Tout à vous.

(1) *Franciſci Willughbeii Armig. de Hiſtoria Piſcium Libri IV. juſſu & ſumptibus* Societatis *Londinenſis editi*; &c. Oxonii, 1686, in fol.

(2) Mr. BAYLE donna l'*Extrait* de ce *Livre* dans ſes *Nouvelles* de *Juin* de la même Année. Voici comment il le commence. *La Société Roiale nous a fait l'honneur de nous envoier ce Livre: il ne ſe peut rien ajouter ni à la reconnoiſſance que nous en avons, ni à la beauté de l'Ouvrage, ſoit pour l'exactitude & pour l'étendue des Recherches, ſoit pour la netteté & la fidelité des Figures. Mr. Rai, qui a eu la plus part à ce travail, a été fort ſecouru par d'autres Perſonnes Illuſtres, qu'il nomme dans ſa Préface*, &c.

LET-

LETTRE LXXXII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 21. de Juin 1686.

Lett. LXXXII. à Mr. Lenfant.

J'Ai compris; Monſieur, par ce que m'a dit Mr. Leers, qui n'eſt de retour de ſon Voiage que depuis quatre ou cinq jours, que ma derniere Lettre ne vous a pas été renduë; car ſi cela eût été, vous ne vous fuſſiez pas plaint de ma négligence.

Mr. Jaquelot s'eſt fait admirer ici, & j'ai été charmé de ſon eſprit. Il eſt paſſé depuis peu en Angleterre, à ce qu'on m'a dit. C'eſt ſans doute ſur la Nouvelle de l'Etabliſſement d'une nouvelle Egliſe, dont Mr. Allix ſera le premier Miniſtre. Mr. Allix eſt là dans une très-grande eſtime. Je ſouhaite qu'il ſe ſerve du bien-heureux loiſir qu'il y a,

Deus nobis hæc Otia fecit (1),

pour écrire de beaux Livres, comme il peut. Le Docteur Boileau l'a attaqué tout nouvellement, à l'occaſion de Ratramne, qu'il ſoutient n'avoir eu que des ſentimens conformes à l'Egliſe Romaine (2).

Nous avons depuis peu deux *Cours de Théologie*: l'un ſelon les *Arminiens*, par Mr. Limborch leur Profeſſeur à Amſterdam (3), l'autre ſelon les *Réformez*, qui eſt un Ouvrage poſthume de Mr. Heidanus, autrefois Profeſſeur à Leyde (4). Il étoit Cartéſien & Coccéien. Je n'ai pas encore vu comment il manie les Matieres de la Liberté; mais par le Titre des Chapitres, il traite de pur Pélagianiſme, le Moliniſme & l'Arminianiſme. Je penſe bien que les Jéſuites crieront à la calomnie; ne pouvant pas avec honneur ſouffrir qu'on les taxe d'une Doctrine, que l'Egliſe, qu'il croient infaillible, a fulminée; mais je ne penſe pas que les Arminiens ſe faſſent une affaire de cette accuſation. Comme ils n'ont pas meilleure opinion des Anciens Conciles que des Modernes, ils ne feront pas difficulté d'avouër que Pelage aiant été ignoramment condamné, c'eſt une marque de ſaine Doctrine, que d'embraſſer la ſienne.

Le Pere Malebranche a le chagrin que ſes Livres ne peuvent plus entrer en France, & qu'à cauſe de cela, perſonne ne les veut imprimer en ce Païs. L'Inquiſition eſt devenuë effroiable en France contre les bons Livres.

J'apprens que Mr. Fabrice eſt fort occupé dans les Affaires Politiques, depuis le changement de Maitre. A propos de cela, faites-moi la grace de m'inſtruire d'une choſe, dont nos Gazettes nous ont fort parlé. Eſt-il vrai qu'un Jéſuïte ait été bleſſé, faiſant l'Eſprit dans la Chambre de Mr. l'Electeur Palatin, & lui annonçant, comme de la part de Dieu, de chaſſer tous les Hérétiques? Je vois ici quantité d'habiles gens, qui n'en doutent pas, quelques autres en doutent: & les uns & les autres ſeront fort aiſes d'être aſſurez de ce qui en eſt. Ainſi, Monſieur, je vous ſupplie très-humblement de m'apprendre ce qu'il y a de certain dans cette affaire.

Nous ſommes ici dans un grand calme; mais les mauvaiſes nouvelles, tantôt vraies, tantôt fondées ſur des conjectures, nous perſécutent horriblement. Ainſi, il n'y a nul lieu au Monde où on puiſſe vivre content; car ſi le préſent vaut quelque choſe, vous trouvez des gens d'eſprit qui vous prouvent que tout ira mal à l'avenir. Je vous ſouhaite toute ſorte de biens & d'avantages, & ſuis de tout mon cœur, Monſieur, Votre &c.

(1) Virgilius, *Eclog. I, verſ. 6.*

(2) Mr. Allix fit imprimer à Rouen, en 1672. *Ratramne, autrement, Bertram Preſtre, du Corps & du Sang du Seigneur. En Latin & en François*; & y joignit un *Averiſſement*, où il prouve par l'autorité de pluſieurs Papes, Cardinaux, & ſavans Théologiens de l'Egliſe Romaine, que les ſentimens de Ratramne ſont contraires à ceux de cette Egliſe; & fait voir qu'ils ſont conformes à ceux des Proteſtans. Cependant Mr. le Docteur Boileau, appuyé de quelques autres Théologiens de la même Egliſe, entreprit de prouver le contraire: & dans cette vuë, il donna en 1686. une nouvelle Traduction de cet Ouvrage, ſous ce titre: *Traité du Corps & du Sang du Seigneur, compoſé en Latin, il y a plus de huit cens ans, par Ratramne, ou Bertram, Prêtre Religieux de l'Abbaye de Corbie: traduit en François. Avec des Remarques où l'on fait voir, que ce Livre ne contient pas d'autres ſentimens, que ceux de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie.* Dans la *Preface*, il s'attache à refuter les raiſons de Mr. Allix.

(3) *Theologia Chriſtiana, ad praxin pietatis, ac promotionem pacis unicè directa.* Amſtelodami 1686. in 4. Mr. le Clerc en a donné un Extrait fort étendu dans ſa *Bibliotheque Univerſelle* Tom. II. pag. 21.

(4) *Corpus Theologiæ Chriſtianæ* &c. Lugduni Batavorum 1686. in 4. 2. voll.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE LXXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. de Juillet 1686.

Lett. LXXXIII. à Mr. Minutoli.

J'Ai reçu, mon très-cher Monſieur, & votre belle Lettre ſur Mr. SPON, & celle que vous aviez donnée au Gouverneur d'un Seigneur Anglois, & l'autre qui eſt venuë à droiture. C'a été pour moi une abondante moiſſon de Lectures agréables & charmantes. Vous aurez pû remarquer, ſi vous avez lû les prémiers Mois de mes *Nouvelles* de 1686, que Mr. GRAVEROL me communiqua un *Eloge de Mr.* SPON, peu après ſa mort, qui fut inſéré à la chaude. C'eſt ce qui m'a empêché de publier votre *Eloge*, qui n'eſt venu que deux Mois après. J'ai deſſein de l'inſérer tout entier dans des *Nouvelles extraordinaires*; & en attendant, j'en ai donné un *Abrégé* dans celles du dernier Mois.

L'Homme, dont vous avez eu la bonté de m'avertir de me défier, m'étoit déjà venu voir long-tems avant votre Lettre. Je lui trouvai un grand air de préſomption; & il me communiqua un *Manuſcrit* des *Vies de Corbulon*, &c. Je lui dis que je ſavois que feu Mr. SPON y travailloit. Il me répondit, qu'à la vérité, il avoit eu cette penſée; mais qu'il avoit donné enſuite cette tâche à lui Mr. DE FERS: comme aiant plus de politeſſe de ſtile, & plus de talent en François. Il ajouta, que ſi les Amis de Mr. SPON vouloient publier ces *Vies*, comme étant de lui, il ſe verroit obligé de les revendiquer, & d'en avertir le Public dans les Gazettes. Je ne l'ai vû qu'un quart d'heure; après quoi il s'en alla à la Haye, & depuis cela je n'ai plus ouï parler de lui. Je le préparai à n'eſpérer pas en ce Païs de grands biens de ſa plume; parce que les Libraires ne paient pas fort largement ni les Auteurs, ni les Correcteurs, & ainſi, que ſon *Manuſcrit* ne ſeroit pas capable de le nourrir deux mois. Je ne ſai pas s'il l'a préſenté à imprimer.

Vous m'avez fait un plaiſir extrême, mon cher Monſieur, de me rendre compte de vos *Promotions*, & de vos Quadrilles de Combatans. Il me ſemble que je voi briller d'ici les éclairs qui éclatoient dans votre Harangue; & vous devriez enfin vous laiſſer perſuader d'en publier un Recueil. Je ſuis auſſi bien aiſe d'aprendre les ſuccès de la Diſpute Philoſophique. Notre ancien Ami Mr. LEGER mérite ſans doute ce poſte; & je voudrois qu'il y en eut deux à remplir, afin que vos déſirs pour Mr. BEDDEVOLE fuſſent accomplis. Je vous ſupplie de lui faire mille amitiez de ma part, & mille excuſes de mon ſilence. Ses *Eſſais d'Anatomie* (1) ont été fort goutez, & le Libraire les veut faire mettre en Latin. J'ai beaucoup d'eſtime pour tout ce qu'il écrit & penſe; & je vous prie de l'en bien aſſûrer. Je dois depuis long-tems une Réponſe à Mr. DACIER, Miniſtre dans l'une des Egliſes de la Campagne. *e* Je prens la liberté de la mettre ſous votre couvert, & de vous ſupplier de la lui faire donner au plûtôt.

Notre cher Mr. BASNAGE eſt ici l'un de nos *Miniſtres Penſionnaires*. Nous nous régalons ſouvent de parler de vous, & des belles converſations que vous nous donniez à Geneve. Il cherche occaſion de vous envoier un Livre, qu'il vient de publier ſur les affaires du tems. Ce ſont des *Lettres* à ſon Egliſe (2): il y a mille bonnes choſes. Mr. LE CLERC ſe ſignale de jour en jour par ſa hardieſſe à imprimer des Héréſies, & à condamner ſans rémiſſion, & avec une médiſance outrée, dans les Boutiques des Libraires, tous les Auteurs qui ne lui plaiſent pas; & cela veut dire beaucoup, & enferme preſque tout le monde. Excepté EPISCOPIUS. COURCELLES, HAMMOND, & quelque peu d'autres, le reſte ne vaut rien ſelon lui (3). Il réplique à Mr. SIMON. Vous aurez pû voir dans l'*Accompliſſement des Prophéties* de Mr. JURIEU, que ce Mr. SIMON s'eſt fait des affaires avec lui. On l'a traité comme il le mérite (4); car c'eſt dans le fond un impie, qui pour faire ſa cour aux Perſécuteurs de France, s'eſt déchainé ſur nous, comme un Cheval, ou comme un Dogue enragé, dans ſon dernier Livre (5). Mr. ALLIX devroit lui appréter ſa ſauce.

J'ai cherché Mr. SISMUS, mais ſans le trouver. Il n'eſt pas en Ville apparemment. Je vous ſuis cependant bien obligé d'avoir eu la bonté de vous ſouvenir de moi. Mr. SMITH, Docteur Anglois, a écrit quelque choſe depuis peu contre Mr. SIMON, au ſujet du mot *πατρικιοι*, qu'il ſoutient n'avoir pas été connu des *Grecs* avant deux

(1) *Eſſais d'Anatomie, où l'on explique clairement la conſtruction des Organes, & leurs Operations mechaniques. Par * * * Docteur en Medecine*, Leide 1685. in 12.

(2) *Exhortation à la Repentance, en Lettres à l'Egliſe de * ** (Rouen) *ſur ſa Chute, avec des Prieres pour l'Egliſe & pour ceux qui ſont tombez; par Mr. B.* Rotterdam, 1686, in 12.

(3) Voyez la *Bibliotheque ancienne & moderne* de Mr. le Clerc Tom I. pag. 215 & l'*Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages*, pag. ſupt. pag. 136. *& ſuiv.*

(4) Mr. Simon dans ſa *Réponſe aux Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, où il prit le nom de *Prieur de Bolleville*, maltraita extrêmement Mr. Jurieu, au ſujet de quelques endroits de ſon Livre intitulé *Preuves légitimes contre le Papiſme*: mais Mr. Jurieu le lui rendit avec uſure dans le Chapitre XX. du premier Tome de ſon *Accompliſſement des Prophéties*, intitulé, *Coup de foudre en paſſant pour un nouvel Interprete de l'Apocalypſe, apellé le P. Simon, ou le Curé de Bolleville.* Mr. Jurieu retrancha ce Chapitre, dans la ſeconde édition de cet Ouvrage, qui eſt augmentée de près d'un tiers. Cependant Mr. Simon répliqua dans ſa *Réponſe à la Defenſe des Sentimens* &c. Chapitre XIII, qui a pour titre, *Réponſe en paſſant à un Libelle publié par le Sieur Jurieu dans ſon Accompliſſement des Prophéties.*

(5) *Réponſe au Livre intitulé Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, par le Prieur de Bolleville*, &c. Rotterdam, 1686, in 4.

Lett. LXXXIII. à Mr. Minutoli. & LXXXIV. à Mr. Lenfant.

deux cens ans (6). Il nous eſt venu de Geneve un Ecrit contre le *Janſéniſme*, qui eſt aſſez dur & ſanglant; je ne ſai ſi les Janſéniſtes de ce Païs-ci y répondront. L'Auteur eſt un Savoiard, Fils d'un Sénateur de Chambéri, & jeune homme (7). Ne fait-on pas l'Auteur de la *Vie de Dom Juan d'Autriche*, imprimée à Geneve depuis peu (8)? & que dit-on chez vous de l'*Hiſtoire* de votre *République*, par Mr. Leti (9)? Quel fatras, & quel aſſemblage de Pieces peu néceſſaires à une Hiſtoire, & tout au plus, bonnes pour en groſſiſſant les Tomes, donner lieu à plus d'Etrennes pour les *Epitres Dédicatoires!* L'Auteur vient d'écumer quelques Princes d'Allemagne, à la Chappuzeau. Je ſuis tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE LXXXIV.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 9. de Juillet 1686.

Lett. LXXXIV. à Mr. Lenfant.

JE ſuis bien fâché, Monſieur, d'être contraint de vous conſoler ſur une perte auſſi conſidérable, que celle que vous avez faite, par la mort de Monſieur votre Pere, & vous me ferez beaucoup de juſtice, ſi vous êtes très-perſuadé, qu'outre la raiſon du mérite du Défunt, qui fait que ſa mort doit être ſenſible à tous les honnêtes gens, & principalement quand ils aiment les Lettres & la Religion Proteſtante, j'en ai une très-particuliere de m'affliger par la part ſinguliere que vous avez à cette perte & à ſes ſuites. Le bon Dieu veuille vous conſoler par ſa ſainte grace, & vous conſerver précieuſement.

J'ai été ravi de voir les ſentimens Chrétiens, & judicieux, que vous avez marquez à l'occaſion de ce que Mr. Jacquelot vous avoit écrit. J'ai fait part tout auſſi-tôt à Mr. Jurieu de vos diſpoſitions & de vos réfléxions, ſans lui nommer pourtant la perſonne dont la Lettre vous avoit donné lieu de me les marquer: & il a été ravi de cela auſſi bien que moi. Il doit m'envoier une Lettre, que je joindrai avec celle-ci.

Mr. Allix a recouvré tous ſes Papiers, & tous ſes Livres. Il eſpére, auſſi bien que vous, qu'il répondra, & à Mr. Boileau, & à Mr. Simon. Ces deux Docteurs ont beſoin d'être un peu mortifiez, tant ils ſont hardis & entreprenans.

Mr. Le Clerc répond à Mr. Simon; & ſon Ouvrage eſt actuellement ſous la preſſe (1). Il ſera de trente feuilles, même forme que le précédent. Si vous voulez conſerver l'amitié de Mr. Le Clerc, il faudra vous obſerver d'une maniere ſinguliere; car il eſt facile à ſe fâcher, & il ne pardonne rien: il crie éternellement contre l'*Odium Theologicum*, & il ne prend pas garde qu'il fait lui-même ſon Portrait (2).

Quant au Pere Malebranche, il n'eſt point, à proprement parler, tombé en diſgrace. Tout ce qu'il y a, c'eſt qu'on croit communément que les Objections de Mr. Arnaud ſont plus fortes que les Réponſes du Pere; & que celui-ci ne trouve plus d'Imprimeurs.

J'approuve votre prudence au ſujet de la queſtion que je vous ai faite (3); & votre maniere de répondre me feroit ſeule ſoupçonner que ce qui s'eſt dit eſt vrai. Quand je verrai Mr. Burnet, je le prierai de me montrer ce qu'il en fait. Il fait une Relation de ſon *Voiage*, & je crois auſſi qu'il réfutera Varillas (4). Le Sr. Maimbourg écrit le *Schiſme d'Angleterre*, à ce qu'on m'a dit. Ce ſera encore de l'occupation pour Mr. le Docteur (5). Vous ſavez bien qu'on imprime toutes les *Lettres de* Grotius, qui feront un gros *in folio*. Il y a à Paris une Relation curieuſe de l'Amérique, qui eſt principalement deſtinée aux Avantures des *Boucaniers* (6). Mr. Bruys vient d'écrire contre la *Politique du Clergé* (7). Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

(6) *Miſcellanea, in quibus continentur*, I. *Præmonitio ad Lectorem, de Infantum Communione apud Græcos.* II. *Defenſio Libri de Gratia Eccleſiæ ſtatu contra Objectiones Auctoris Hiſtoriæ Criticæ ſuper fide & ritibus Orientalibus*: &c. Londini, 1686, in 8.

(7) Ce jeune Auteur ſe nommoit l'Abbé de Ville. Son Ecrit contre les Janſéniſtes eſt intitulé: *Préjugez légitimes contre le Janſéniſme, avec une Hiſtoire abrégée de cette Erreur, depuis le commencement des troubles que Janſenius & M. Arnaud ont cauſez dans le monde, juſques à leur pacification, & une Préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des Diſciples de Janſenius. Par un Docteur de Sorbonne.* Cologne (Geneve) 1686, in 12. Mr. Arnauld y fit une Réponſe intitulée, *Phantôme du Janſéniſme, ou Juſtification des prétendus Janſéniſtes par le Livre même d'un Savoiard, Docteur de Sorbonne, leur nouvel Accuſateur, intitulé, Préjugez légitimes contre le Janſéniſme* &c. Cologne (Bruxelles) 1686, in 12.

(8) *Vita di Don Giovanni d'Auſtria*, &c. Colonia, 1686, in 12.

(9) *Hiſtoria Genevrina; o ſia, Hiſtoria della Città, e Republica di Geneva*, &c. Amſterdamo 1686, in 12, 5. vol.

(1) *Défenſe des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. Contre la Réponſe du Prieur de Bolleville.* Amſterdam, 1686, in 8.

(2) Voyez la *Bibliotheque ancienne & moderne* de Mr. le Clerc Tom. I pag. 217, 218; & l'*Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages*, &c. ubi ſupr. pag. 140. 141.

(3) Mr. Bayle, dans ſa Lettre du 21. de Juin lui avoit demandé, *s'il étoit vrai qu'un Jéſuite eût été bleſſé, faiſant l'eſprit dans la Chambre de Mr. l'Electeur Palatin, & lui annonçant, comme de la part de Dieu, de chaſſer tous les Hérétiques.* Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article Loyola Rem. F.

(4) Burnet publia à Amſterdam, en 1686, une Relation Angloiſe de ſon *Voyage de Suiſſe, d'Italie*, &c; dont il parut une Traduction Françoiſe en 1687. Il fit imprimer en même tems, des *Réflexions* ſur le IX. Livre de l'*Hiſtoire* de Varillas, lequel traite des Révolutions arrivées en Angleterre en matiere de Religion. Mr. le Clerc traduiſit cet Ouvrage en François, & l'accompagna d'une Préface. Varillas fit en 1687. une *Reponſe* à la Critique de Mr. Burnet; & Mr. Burnet y oppoſa une *Défenſe*, qui fut auſſi traduite par Mr. le Clerc, & publiée à Amſterdam, en 1688.

(5) Mr. Maimbourg travailloit à l'*Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre* lorſqu'il mourut le 13. d'Août 1686.

(6) *Hiſtoire des Avanturiers & des Boucaniers* &c. *par Alexandre Olivier Oexmelin.* Paris 1686, in 12, 2. voll.

(7) *Réponſe aux Plaintes des Proteſtans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Egliſe, & où l'on réfute les calomnies qui ſont contenues dans le Livre intitulé, la Politique du Clergé de France, & dans les autres Libelles de cette nature.* Paris 1686, in 12.

LET-

Lett. LXXXV. a Mr. Bayle & LXXXVI. a la Reine Christine.

LETTRE LXXXV.

LETTRE DE LA SOCIETE' DE DUBLIN A Mr. BAYLE.

Ecrite par

Mr. le Docteur SMYTH, (*) *Sécrétaire de cette Société.*

VIR ORNATISSIME,

Lett. LXXXV. a Mr. Bayle.

CUm pro eâ, quâ Rem Litterariam fovet humanitate, infantilia noſtra conamina favore non vulgari reſpexeris, & Literis ad eruditiſſimum Doctorem SYLVIUM *conſcriptis, ſingulares erga nos affectus ſignificaveris: æquum duxit* SOCIETAS DUBLINIENSIS, *& pro eo, quo ego fungor munere, neceſſarium habui, ſummæ quâ tantum Virum proſequimur obſervantiæ, hæc qualia qualia conari teſtimonia. Primam adhuc agimus Infantiam, & ſi quos edere contigit feliciores vagitus, nos noſtraque tuis permultùm debere præconiis grato animo omnes agnoſcimus; & benè viximus, quibus aliquid tanti nominis Viro dignum concipere licuit, & qui perficiendo pares eramus. Rogas ut ad te noſtra mittantur; lubenter accedimus; haud dubitantes nobis perinde eventurum, ut apud Indos mercaturam exercentibus, qui viles nugas auro nobiliore commutant; tenuiora noſtra tentamina utilioribus Orbis Litterati Inventis donabis. Cùmque ipſe ſis Scientiarum Artiumque fons & ſcaturigo, liceat nobis inde unum derivaſſe rivulum, unde omnes tam feliciter hauſerunt. Ut ſummatim dicam, amicitiam, eamque perpetuam, offers, quam pergrato animo amplectimur; & ſi quicquam ad utiliores Scientias promovendas ſtudia noſtra votaque conferant, gratulabimur nobis ſubortam eſſe novam amicitiæ redintegrandæ materiam, quam ſacram, & inviolatam nos ſervaturos uno ore vovemus omnes: ideòque noſtri memor vive & vale, & habeas tibi officiis omnibus*

Devinctiſſimum

EDW. SMYTH,

Societati Dublinienſ. à Secretis.

Dublinii 1 Id. Decemb. A. D. 1686.

LETTRE LXXXVI.

A LA REINE CHRISTINE (1).

A Rotterdam le 14. de Novembre, 1686.

MADAME,

Lett. LXXXVI. a la Reine Christine.

JE ne prendrois pas la hardieſſe d'écrire aujourd'hui à *Votre Majeſté*, ſi une Perſonne, qui a l'honneur d'être à ſon ſervice, ne m'eût conſeillé de le faire, & de lui envoier une Copie d'une de ſes Lettres, qui m'eſt tombée entre les mains. J'ai crû, Madame, qu'un conſeil comme celui-là juſtifieroit ma témérité; & que je devois profiter de cette occaſion de témoigner à la

(*) Il a été depuis Evêque de Down & Connor en Irlande.

(1) La Reine Chriſtine ayant témoigné dans une Lettre au Chevalier de Terlon, qu'elle deſapprouvoit la Dragonnade des Proteſtant en France; Mr. Bayle, qui avoit vû cette Lettre imprimée, en parla dans ſes *Nouvelles* du mois d'Avril 1686: il l'intéra dans celles de Mai, & dans le mois de Juin, il remarqua que le jugement qu'on y faiſoit des Perſécutions de France, étoit *un reſte de Proteſtantiſme.* Un inconnu, qui ſe diſoit *un des Serviteurs* de cette Princeſſe, écrivit là deſſus à Mr. Bayle une Lettre très-aigre & très-inſultante. Il lui reprocha de n'avoir pas parlé de la Reine de Suede avec le reſpect qui eſt dû à une Tête couronnée; & le cenſura d'avoir dit, que les ſentimens qu'elle faiſoit paroître dans ſa Lettre au Chevalier de Terlon, etoient *un reſte de Proteſtantiſme.* Mr. Bayle répondit à ces accuſations dans les *Nouvelles* du mois d'Août: mais ſa Réponſe ne ſatisfit pas entierement l'inconnu; & il ſuggéra à Mr. Bayle de s'adreſſer lui-même à la Reine de Suede pour ſe juſtifier, ce qu'il fit par cette Lettre.

Digitized by Google

Lett. LXXXVI. à la Reine Christine & LXXXVII. à Mr. Bayle.

la plus illuſtre Reine du monde, mon très-profond reſpect. Je ne ſai pas le nom de celui qui me procure ce glorieux avantage. Il n'a trouvé à propos de ſe faire connoître à moi, que par le Titre d'*un des Serviteurs de Votre Majeſté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il répond par ſon zèle pour vos intérêts à la qualité qu'il ſe donne.

C'eſt de lui que j'ai appris qu'il y avoit certaines choſes dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, qui ne paroiſſoient pas conformes au reſpect que tout le monde doit à *Votre Majeſté*, non ſeulement à cauſe de ſes qualitez heroïques & extraordinaires, mais auſſi à cauſe du rang ſublime où Dieu l'a fait naître. Comme j'étois innocent, je fus ſaiſi d'une ſurpriſe que je ne ſaurois exprimer, & en même tems d'une douleur accablante, lorſque je vis qu'on interprétoit mes paroles d'une maniere ſi oppoſée à mes véritables intentions, & à tout ce que le ſens-commun doit inſpirer à toute perſonne raiſonnable. Car, Madame, y a-t-il un homme, qui ait tant ſoit peu de lumiere & de raiſon, qui ne ſache la Gloire preſqu'infinie qui environne *Votre Majeſté*, & les hommages reſpectueux que toute la Terre lui doit; & quand on eſt capable d'oublier ſon devoir à cet égard, quelle honte ne doit-on pas ſe faire à ſoi-même? Je puis proteſter à *Votre Majeſté*, que depuis que je ſais lire, je ſai quelle eſt l'admiration de tout l'Univers pour Elle, & qu'il n'y a point d'homme de Lettres qui ſoit plus pénétré & plus rempli des juſtes éloges que les Savans lui ont donnez.

Ainſi je n'avois garde de rien dire, ni de rien penſer que je cruſſe contraire à ce qui eſt dû à une ſi grande Reine. Ma douleur fut donc très grande, quand je ſus que des perſonnes, qui ont l'honneur d'être au ſervice de *Votre Majeſté*, me trouvoient coupable. J'ai auſſi-tôt travaillé à ma juſtification; & j'apprens, Madame, qu'à peu de choſe près, *Votre Majeſté* s'eſt déclarée pour mon Apologie. C'eſt ma plus grande conſolation; & je ſuis très-aſſuré qu'il ne me ſera pas plus difficile de faire voir en tout mon innocence, quand il plaira à *Votre Majeſté* de me faire ſavoir ſes ordres.

La ſeconde Lettre, que j'ai reçuë ſur ce ſujet, me marque une choſe que *Votre Majeſté* veut que je rende publique. C'eſt qu'elle renonça à la Religion de ſa naiſſance, *dès qu'elle eut l'âge de raiſon.* Si *Votre Majeſté* me l'ordonne, je publierai encore ce nouvel Eclairciſſement; mais j'ai crû, que puiſque je me donnois l'honneur, par le conſeil d'un de vos Miniſtres, d'envoier à *Votre Majeſté* la copie d'une Lettre, & en même tems de lui rendre mes hommages les plus humbles, je devois attendre ce qu'il lui plaira de me faire commander. Je ſupplie très-humblement *Votre Majeſté* de me pardonner tout ce qui me peut être échappé, qui a donné ſujet de mal juger de mes intentions; & je lui proteſte le plus ſincerement du monde, que ma plus forte paſſion eſt de témoigner à toute la Terre l'admiration, la vénération, & la ſoumiſſion profonde, avec leſquelles je ſuis, &c.

LETTRE LXXXVII.

REPONSE DE LA REINE CHRISTINE A Mr. BAYLE.

A Rome, ce 14. de Décembre 1686.

Monsieur Bayle.

Lettre LXXXVIII. à Mr. Bayle.

J'Ai reçu vos excuſes; & j'ai bien voulu vous témoigner par la préſente que j'en ſuis ſatisfaite. Je ſai bon gré au zèle de celui qui vous a donné occaſion de m'écrire; car je ſuis ravie de vous connoître. Vous témoignez tant de reſpect & d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur; & ſachez que rien ne m'avoit choquée que ce *Reſte de Proteſtantiſme*, dont vous m'accuſiez. C'eſt ſur ce ſujet que j'ai beaucoup de délicateſſe; parce qu'on ne peut m'en ſoupçonner, ſans offenſer ma Gloire, & m'outrager ſenſiblement. Même vous feriez bien d'inſtruire le Public de votre erreur & de votre repentir (1). C'eſt ce qui vous reſte à faire pour mériter que je ſois entierement ſatisfaite de vous.

Pour la *Lettre* que vous m'avez envoiée, elle eſt de moi ſans doute; & puiſque vous dites qu'elle eſt imprimée, vous me ferez plaiſir de m'en envoier des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains auſſi rien à Rome. Mon bien, mon ſang, & ma vie même, ſont dévouez au ſervice de l'Egliſe; mais je ne flatte perſonne, & ne dirai jamais que la vérité. Je ſuis obligée à ceux qui ont voulu publier ma *Lettre*; car je ne déguiſe pas mes ſentimens. Ils ſont, graces à Dieu, trop nobles, & trop dignes, pour être deſavouez. Toutefois, il n'eſt pas vrai que cette *Lettre* ſoit écrite à aucun de mes Miniſtres. Comme j'ai des envieux & des ennemis, j'ai auſſi des amis & des ſerviteurs par tout; & j'en ai peut-être en France, mal-

(1) C'eſt ce que Mr. Bayle fit à la tête de ſes *Nouvelles de Janvier* 1687.

Digitized by Google

malgré la Cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure vérité; c'eſt ſurquoi vous pouvez vous régler.

Mais vous n'en ſerez pas quitte à ſi bon marché que vous le croiez. Je veux vous impoſer une pénitence; qui eſt, qu'à l'avenir vous preniez le ſoin de m'envoier des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, en François, en Eſpagnol, ou en Italien, & en quelque matiere & ſcience que ce ſoit, pourvû qu'ils ſoient dignes d'être vûs. Je n'en excepte pas même les *Romans*, ni les *Satyres*; & ſur tout, s'il y a des *ouvrages de Chymie*, je vous prie de m'en faire part au plutôt. N'oubliez pas auſſi de m'envoier votre *Journal*. Je fournirai à la dépenſe que vous ferez. Il ſuffit que vous m'en envoyiez le Compte. Ce ſera me rendre le plus agréable & le plus important ſervice que je puiſſe recevoir. Dieu vous proſpere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

Lett. LXXXVII. à Mr. Bayle & LXXXVIII. à Mr. Lenfant.

LETTRE LXXXVIII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 3. de Février 1687.

Lett. LXXXVIII. à Mr. Lenfant.

CEſſez, je vous en conjure, Monſieur, de vous imaginer que vous aïez rien écrit, au ſujet de Mr. JURIEU, qui lui ait déplu, ni à moi. Tout ce que vous en diſiez étoit ſi ſage & ſi judicieux, qu'il eût fallu être bien déraiſonnable pour s'en plaindre. Je ne manquerai pas de lui faire vos complimens dès demain, que j'irai chez lui. Il ſeroit à ſouhaiter que de malhonnêtes-gens n'euſſent pas l'inſolence de publier des Libelles contre lui: mais que voulez-vous? c'eſt la deſtinée des grands hommes; & pour lui, il a cette conſolation que le Sieur DE VERSE' eſt le ſeul qui ait oſé ſe commettre (1). Or vous connoiſſez le Perſonnage.

Je n'ai point encore ſongé à quitter ma fonction de *Journaliſte*; & ainſi l'avis qu'on vous en a donné n'a nul fondement. Je ne m'étonne point qu'il y ait tant de fauſſes nouvelles ſur des ſujets conſidérables, leſquelles ſont forgées *ſecundum ſe totas*, puiſque ſur une bagatelle comme celle-ci, il y en a de cette eſpece. Il eſt certain que ce bruit a été inventé entierement: car pour n'avoir pas été inventé, il faudroit que j'euſſe dit à quelqu'un, ou ſérieuſement, ou en raillant, que j'avois deſſein de quitter; ou bien que le Libraire l'eût dit, & même en ce dernier cas ce ſeroit la même choſe, puiſque ce ſeroit le Libraire, qui auroit forgé cela, étant certain que je n'ai dit à ame qui vive que j'euſſe ce deſſein, & qu'au contraire, dans toutes occaſions j'ai témoigné ſur cela ma penſée qui eſt de continuer juſques à ce que j'en ſois las, & il n'y a pas apparence que cela ſoit de long tems, parce que de toutes les occupations que je ſaurois prendre, c'eſt celle qui revient le mieux à mon humeur (2). Vous êtes trop obligeant & trop bon Ami, Monſieur, de me conter là-deſſus les douceurs que vous me contez.

Je trouve très-beau, digne de vous, & fort du tems, le deſſein que vous avez de traduire St. CYPRIEN, ou du moins une partie (3). Vous ſavez, ſans doute, qu'il y a une Traduction Françoiſe de cet Auteur par Mr. LOMBERT, qui eſt fort eſtimée, & que vous conſulterez aſſurement. Vous avez auſſi les *Diſſertationes Cyprianicæ* de Mr. DODWELL, qui pourront vous ouvrir une carriere bien large, pour vos Notes Hiſtoriques & Critiques. Encore un coup, je ſuis ravi que vous employiez à cela votre talent; & ne m'épargnez pas, ſi vous avez beſoin de quelque choſe de ce Païs.

Ces Meſſieurs de Londres ont une étrange démangeaiſon d'imprimer. On leur attribuë un *Commentaire Philoſophique* ſur les Paroles de Saint LUC, *Contrain-les d'entrer* (4), qui, en faiſant ſemblant de combattre les Perſécutions Papiſtiques, va à établir la Tolérance des Sociniens. Ils ont publié encore tout de nouveau des *Entretiens de Théologie*, où ils ont fort maltraité feu Mr. CLAUDE (5).

Les

(1) Mr. Jurieu ayant publié un *Factum* plein d'invectives & d'accuſations infamantes, contre Mr. Aubert de Verſé, celui-ci ſe défendit par un Ecrit intitulé: *Manifeſte de Maître Noël Aubert de Verſé Docteur en Medecine, & ci-devant Miniſtre de la Religion P. Réformée, Bourgeois de la Ville d'Amſterdam. Contre l'Auteur Anonyme d'un Libelle diffamatoire, intitulé, Factum, pour demander juſtice aux Puiſſances contre le nommé Noël Aubert, dit de Verſé, atteints & convaincus des crimes d'impureté, d'impiété, & de blaſphême.* Ce Manifeſte eſt daté d'Amſterdam le 7. de Janvier 1687, & contient 24. pages in 4.

(2) Une fievre lente dont Mr. Bayle fut attaqué peu de tems après, l'obligea de diſcontinuer ſon Journal, & de publier incompletes les *Nouvelles* de *Février* 1687.

(3) Mr. Lenfant publia en 1688 un Volume de *Lettres Choiſies de St. Cyprien aux Confeſſeurs & aux Martyrs; avec des Remarques Hiſtoriques & Morales*, où l'on trouve pluſieurs circonſtances de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, de la vie & de la mort de St. Cyprien. Amſterdam 1688, in 12.

(4) *Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jéſus-Chriſt*, contrain-les d'entrer; *où l'on prouve par pluſieurs raiſons démonſtratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des converſions par la contrainte, & l'on réfute tous les ſophiſmes des Convertiſſeurs à contrainte, & l'Apologie que S. Auguſtin a faite des Perſécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Brugg par M. J. F. A* Cantorbery chez Thomas Litwel 1686 in 12. Quoique cet Ouvrage ſoit de Mr. Bayle, il ne l'a jamais avoué publiquement. Il a même pris toute ſorte de précautions pour n'en être pas reconnu l'Auteur.

(5) L'Ouvrage dont Mr. Bayle parle ici, eſt intitulé: *Converſations ſur diverſes matieres de Religion, où l'on fait voir la Tolérance que les Chrétiens de differens ſentimens doivent avoir les uns pour les autres; & où l'on explique ce que l'Ecriture nous dit des Alliances de Dieu, de la Juſtification, & de la certitude du ſalut: avec un* Traité de la Liberté de conſcience, *dédié au Roi de France & à ſon Conſeil.* Philadelphie, (*Amſterdam*), 1687, in 12. Mr. le Cene eſt Auteur de ces *Converſations*. Il avoit eu en France quelque démêlé avec Mr. Claude, Miniſtre de Charenton. Au reſte, le *Traité de la Liberté de Conſcience*, qu'on trouve dans ce volume, eſt une Traduction de l'Ecrit du fameux Crellius, imprimé en 1637. ſous ce titre: *Joannis Bruti Poloni Vindiciæ pro Religionis Libertate.*

Digitized by Google

Lett. LXXVIII. à Mr. Lenfant. LXXXIX. à Mr. Constant & XC. à Mr. Lenfant.

Les affaires de ce Païs ſont aſſez tranquilles. La plupart des Miniſtres ſont placez paſſablement bien; quelques-uns fort doucement. Vous ſavez que Mr. Jaquelot eſt à la Haye. Je n'ai ſû que depuis peu qu'il eſt l'Auteur d'une *Réponſe à la Paſtorale de Mr. de Meaux.* Mr. Benoit nous a donné une belle *Apologie pour la Retraite des Miniſtres.* Adieu, Monſieur; aimez-moi toûjours, & me croiez Votre, &c.

LETTRE LXXXIX.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 22. de Mars 1688.

Lett. LXXXIX. à Mr. Constant.

J'Etois ſur le point de répondre, mon cher Monſieur, à l'agréable & très-obligeante Lettre, que je reçus de vous par un Libraire qui venoit de Geneve; lorſque je tombai malade, il y a plus de 13. Mois. Depuis ce tems-là, je n'ai fait que traîner & languir, & je commence ſeulement à ce retour de Printems à pouvoir reprendre un peu d'exercice Littéraire. A mon retour d'Aix-la-Chapelle, où j'avois été boire les Eaux, je trouvai ici Mr. votre Fils, & j'appris en même tems que le Livre, dont vous m'avez fait préſent, avoit été remis en mon abſence à Mr. de Beauval, qui faiſoit déjà un Journal des Savans (1). La joie que j'eus de voir Mr. votre Fils fut extrême; mais malheureuſement pour moi, j'étois quaſi hors d'état encore de parler beaucoup, ſans exciter ma petite Fievre lente; ce qui a été ma continuelle perſécution durant ma maladie: pour peu que je me mêlaſſe de converſation, j'empirois mon mal.

Je vous remercie de tout mon cœur de votre *Abrégé de Politique* (2). C'eſt une Piece digne de votre eſprit, & de votre érudition, que vous ſavez que j'ai toûjours louée en vous avec une eſtime & une ſincérité ſinguliere. Mr. de Beauval en a fait mention dans un de ſes Journaux (3). Je me fais une joie de ce que deſormais le peu d'occupations que j'aurai me permettra de lier un Commerce de Lettres plus régulier avec vous; & ſi à cela je pouvois joindre l'avantage de pouvoir vous rendre, ou à vos amis, mes petits ſervices, rien ne manqueroit à ma joie. Faites-m'en naître les occaſions, & ſoiez perſuadé, mon cher Monſieur, que je ſuis avec une ſenſibilité & cordialité qui ne ſe peut exprimer, Votre &c.

LETTRE XC.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 20. Juillet 1688.

Lett. XC. à Mr. Lenfant.

VOus me faites bien de l'honneur, Monſieur, de vous ſouvenir, comme vous faites, d'un homme quaſi mort au monde, & effacé de la mémoire des vivans. Cette marque de votre amitié eſt capable de me réſuſciter; & parlant ſans figure, je puis vous proteſter que j'en ai ſenti une joie très-particuliere.

Ce fut pour moi un ſurcroît de mortification très-grand, que de me voir incapable d'écrire des Lettres ſans m'incommoder beaucoup, lors que je reçus votre derniere, il y a plus d'un an. Je chargeai le Sr. Desbordes de vous faire mes excuſes. Depuis ce tems-là, j'ai fait un Voiage à Cleve, un autre à Aix; & à mon retour ici, je me ſuis plongé tout l'Hyver dans un Quiétiſme le plus grand du monde, ne liſant ni n'écrivant pas une panſe d'a. Enfin, quand j'ai cru m'être aſſez repoſé, je n'ai repris le travail, que pour mes Leçons de Philoſophie, d'abord Publiques, & puis auſſi Particulieres; & à l'égard du reſte, j'ai gardé & je garde encore une pleine & parfaite oiſiveté.

C'eſt la raiſon, Monſieur, pour laquelle je ne vous ai pas écrit: car, ſans doute, vous auriez été un des prémiers à qui j'aurois renouvellé les aſſurances de mon amitié, & de mes très-humbles ſervices, ſi je m'étois remis dans mes commerces.

C'eſt par cette même raiſon que je ne puis encore vous parler qu'en gros de votre Ouvrage ſur

(1) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans.* Ce Journal commença au mois de Septembre de l'année 1687, & il a été continué juſqu'au mois de Juin 1709.

(2) Il y a eu deux éditions de cet Ouvrage: la premiere en 1686; & la ſeconde, qui eſt fort augmentée, en 1687.

(3) Voyez l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Janvier 1688, Art. XIV. pag. 136.

Digitized by Google

ſur St. CYPRIEN. Je ne me ſuis pas encore remis à lire: je ne parcours pas même les Journaux; & de peur que je ne me ſente tenté de rompre le doux charme de la pareſſe, je vai rarement chez les Libraires: ainſi je ne ſai point ce qui ſe paſſe de nouveau chez eux. Le hazard fait quelquefois que j'entens dire qu'il court tel & tel Livre. Je puis vous aſſûrer que ce que j'ai ouï dire du vôtre à des Connoiſſeurs, vous eſt tout-à-fait avantageux; & ce que j'en puis dire de mon chef, c'eſt que j'y ai trouvé bien de la délicateſſe, & de l'érudition très-judicieuſe. Je vous en parlerai plus en détail une autre fois.

Monſieur JURIEU eſt à la Haye depuis un mois, & a été obligé d'interrompre tous ſes travaux juſques à ce que ſa ſanté, & ſa tête principalement, fuſſent remiſes. Il ſe porte mieux, Dieu merci, & va revenir au premier jour. Je crains qu'il n'aic pas la force de réſiſter à la tentation de reprendre ſes Etudes, dès qu'il ſe ſentira le moins de forces; & il faudroit qu'il attendît un parfait & long rétabliſſement. Mr. JACQUELOT eſt en langueur depuis aſſez long tems, & l'on commence à craindre pour ſa vie. Ce ſeroit une grande perte. Je prie Dieu de vous conſerver précieuſement: c'eſt le vœu que fait avec beaucoup d'amitié & d'eſtime, Monſieur, Votre &c.

LETT. XC. à Mr. LENFANT. & XCI. à Mr. CONSTANT.

LETTRE XCI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 29. de Juillet, 1688.

LETT. XCI. à Mr. CONSTANT.

J'Ai reçu avec un plaiſir que je ne ſaurois vous exprimer, mon très-cher Monſieur, le nouveau préſent qu'il vous a plû de me faire, accompagné d'une Lettre extrêmement tendre & enjouée; & je vous prie de vous faire de ma reconnoiſſance la plus grande idée que vous pourrez: ce n'eſt que par là que vous la concevrez telle qu'elle eſt.

Les Traitez que vous avez choiſis de CICERON, ſont mes délices depuis long-tems (1); & ſi je n'avois pas été engagé à des occupations, qui ne me permettoient pas de m'arrêter ſur un même Livre, j'aurois fait des *Offices* de CICERON & des autres Pieces, dont on les aſſortit ordinairement, mon Livre-de poche. Les Notes, que vous y avez jointes, ſont judicieuſes & ſavantes, & peuvent ſervir de beaucoup au Lecteur. Le Commentaire, que Mr. GRAEVIUS en a publié depuis un an, eſt proprement un ramas de quantité d'autres qu'il donne tout entiers, & non par fragmens comme faiſoit SCHREVELIUS, qui s'en aquitoit en homme de mauvais goût, nous donnant le pire bien ſouvent, & laiſſant dans la ſource le meilleur. Il eſt vrai auſſi, que Mr. GRAEVIUS fournit quelquefois des Notes parmi le grand nombre des plus anciens & célébres Commentateurs qu'il ramaſſe.

Je ſuis bien aiſe d'avoir appris des nouvelles de Monſieur votre Ainé, & du Cadet auſſi, dont vous me faites eſpérer un voïage en ces Provinces. Je me ferai un devoir tout particulier de vous marquer en ſa perſonne l'eſtime & l'amitié ſinguliere que j'ai pour vous.

Suivant, comme je fais, l'ordre de votre Lettre, je me trouve à l'endroit où vous me demandez des nouvelles de Rotterdam, & nommément des Démêlez de Mr. JURIEU, des prétentions de Mr. CHAUVIN, & des occupations de Mr. DE BEAUVAL.

Quant au prémier point, j'ai à vous dire, Monſieur, qu'il faut que la Renommée ait joué ſon jeu accoûtumé, en vous parlant des Démêlez de Mr. JURIEU; car c'eſt une choſe qui nous eſt ici inconnuë. On a fait quelques Remarques ſur ſon *Accompliſſement des Prophéties*; les Synodes Flamands ont préſenté un *Mémoire* au Wallon, afin qu'on cenſurât ſa Doctrine ſur le *Regne de mille ans*: mais tout cela s'en eſt allé en fumée, & il y a long-tems qu'on n'en parle plus; outre qu'au fond cela n'a gueres fait d'éclat ici (2).

Pour

(1) Mr. Conſtant avoit fait imprimer à Geneve, avec des Remarques, les Traitez de Cicéron, *de Officiis*, *de Senectute*, *de Amicitia*, *Paradoxa*, & *Somnium Scipionis*: 1688, in 12.

(2) Mr. Jurieu publia en 1686, un Livre intitulé, *L'Accompliſſement des Prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Egliſe. Ouvrage dans lequel il eſt prouvé, que le Papiſme eſt l'Empire Antichrétien; que cet Empire n'eſt pas éloigné de ſa ruine; que cette ruine doit commencer dans peu de tems; que la perſécution préſente ne peut durer plus de trois ans & demi: après quoi commencera la deſtruction de l'Antéchriſt, laquelle ſe continuera dans le reſte de ce ſiecle, & s'achevera dans le commencement du ſiecle prochain; & enfin le Regne de Jéſus-Chriſt viendra ſur la terre. Par le S. P. J. P. E. P. E. Th. A. R.* (C'eſt-à-dire, *par le Sieur Pierre Jurieu, Paſteur & Profeſſeur en Théologie à Rotterdam*). Rotterdam, in 12, 2. voll. Il y prédiſoit, que la *Perſécution* des Réformez en France *ne pouvoit durer plus de trois ans & demi*; que *la Réformation ſeroit établie par autorité royale*, & que *la France renonceroit au Papiſme, & le Royaume ſe convertiroit*. Ainſi, il s'érigea en Prophete, & infatua de ſes Viſions une infinité d'eſprits foibles, dont elles flattoient les déſirs & les eſpérances. Quelques Miniſtres écrivirent contre le ſyſtéme; mais ſans ſe nommer. Mr. Philipot l'attaqua ſur ſon Hypotheſe touchant les *Phioles*, dans des *Eclairciſſemens ſur l'Apocalypſe de S. Jean, au ſujet de l'effuſion des Phioles*, &c. On réfuta auſſi ſon opinion ſur le Regne de mille ans, dans un Ecrit intitulé, *Lettre adreſſée à Mr. Jurieu, touchant le Regne de Jéſus-Chriſt ſur la terre, &c. Par H. D.* Mr. Jurieu ſe défendit par un Livre publié en 1687, ſous ce titre: *Apologie pour l'Accompliſſement des Prophéties, où l'on répond aux objections qui ont été faites ſur cet Ouvrage.* Cette Apologie ne faiſoit que de paroître, lorſque Mr. Gouſſet, Miniſtre à Dordrecht, donna un *Examen des endroits de l'Accompliſſement des Prophéties de Mr. J. qui concernent la ſuppoſition des tems; & de quelques autres endroits conſidérables; par lequel il paroît que l'on ne peut compter ſur ſes explications. Avec un ſemblable examen de ſon Apologie nouvellement imprimée.* M. Philipot publia une *Défenſe des Eclairciſſemens ſur l'Apocalypſe de S. Jean, au ſujet de l'Effuſion des Phioles, contre l'Apologie pour l'Accompliſſement des Prophéties.* Cet ouvrage fut cenſuré par les Synodes. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 6. d'Octobre 1692.

Digitized by Google

Lett. XCI. à Mr. Constant & XCII. à Mr. Lenfant.

Pour Mr. Chauvin, je n'ai à vous dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il eût été bien aiſe que Meſſieurs les Magiſtrats lui euſſent donné, avec quelques appointemens, la commiſſion d'enſeigner la Philoſophie. Mais quoique pendant ma Maladie, mes Ecoliers aient ſouhaité d'achever le *Cours* que je leur avois commencé, & aient obtenu la permiſſion de ſe le faire achever par Mr. Chauvin avec Diſputes & Leçons Publiques, cela ait donné lieu à Mr. Chauvin de faire la fonction de Profeſſeur quelques mois; la choſe en demeura là, dès que ces Ecoliers eurent achevé ce Cours, & il ne s'eſt point fait d'autres Leçons Publiques, juſqu'à ce que j'aie repris mes fonctions. Je ſouhaiterois que Mr. Chauvin, qui eſt un fort honnête homme & habile Philoſophe, trouvât nos Magiſtrats auſſi ardens pour la Protection des Muſes qu'ils le ſeroient ailleurs. Il tient des Penſionnaires, & leur fait de bonnes Répétitions, & j'ai l'un de mes meilleurs Diſciples logé chez lui.

A l'égard de Mr. de Beauval, il eſt Frere de Mr. Basnage, que vous avez vû à Copet. Mr. de Flottemanville, leur Couſin, eſt Miniſtre à Zutphen, & va publier quelque choſe contre Baronius (3).

Puiſque vous avez la bonté de vouloir être inſtruit de l'état de ma ſanté, je vous dirai, mon cher Monſieur, qu'elle eſt aſſez bien rétablie, Dieu merci: mais je veux être long-tems ſans ſonger à être Auteur, & me ménager plus que je n'ai fait. Rien ne pourroit m'être plus utile ni plus avantageux pour me bien porter, que d'avoir avec qui m'égaïer, comme quand j'étois à Copet, dans les Promenades que nous faiſions enſemble. J'ai ri cent fois de mémoire de notre bon *Janua Linguarum*, &c. Mais ce que vous m'avez marqué de Mademoiſelle Falque, m'a fait ſouvenir qu'un certain Mr. Lagneau, qui craionnoit à Copet, & qui ſavoit quelque choſe de Géomance & de Chiromancie, étant chargé, ſelon la priere qu'on m'en avoit faite, de tirer une Figure de Géomance ſur cette Queſtion; *An nuptura ſit?* (il s'agiſſoit de Mademoiſelle Falque, mais il ne le ſavoit pas), me répondit que *non*, après avoir achevé ſes Calculs & ſon Opération Géomantique. Je fus ſurpris de voir qu'il eût prédit une choſe ſi apparente, & je vois trop pour l'interêt de la perſonne, qu'elle aura ſon accompliſſement. C'eſt une vie bien ambulante que celle de cette Demoiſelle; & ſa Camarade, Mademoiſelle Marcombe, avoit pis fait, puiſqu'elle avoit pouſſé juſqu'en Amérique.

La vieilleſſe eſt une étrange choſe, quoiqu'en diſe Caton dans le Traité, que vous avez ſi bien orné de Notes. Mais, par bonheur, ni vous, Monſieur, ni votre chere Compagne, que j'embraſſe ici de tout mon cœur, n'y êtes pas encore. Vous aurez & moi auſſi du répit; & le moien de la reculer, ce ſeroit de n'avoir pas des chagrins, tels qu'on en a ſouvent dans les Académies. J'en ſuis ſi perſuadé, que je n'ai jamais voulu me fourrer, comme j'aurois pû, dans celles de ce païs-ci: car n'étant pas endurci à leurs factions & jalouſies & autres querelles inévitables, je ſerois ſéché ſur pied, ſi je m'y étois frotté.

Je n'ai appris que par vous la mort de Mr. le Comte de Dhona. C'étoit un fort bon Seigneur, plein de Religion & d'eſprit: & Madame la Comteſſe, rare exemple de vertu & de piété, mérite de vivre long-tems, s'il n'eſt mieux pour elle de ſortir de cette vie. Je ſuis, &c.

LETTRE XCII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 12. d'Octobre 1688.

Lett. XCII. à Mr. Lenfant.

PEu de jours après ma précédente, Monſieur, je fus touché d'un ſenſible déplaiſir en apprenant l'irruption qui ſe faiſoit au Palatinat, & depuis cela, comme le mal eſt allé en augmentant, j'ai ſenti redoubler mes allarmes; me repréſentant ſur tout ce qu'auront à craindre de nouveau ceux qui avoient cherché là un aſyle, & en général les périls de la bonne cauſe, & en particulier les intérêts de mon ami, qui me ſeront toûjours extrêmement chers.

Ce que j'apprens de la bonne diſpoſition où ſont les Paſteurs de faire bien leur devoir me réjouït, & je prie Dieu de leur donner toutes les aſſiſtances qui leur ſeront néceſſaires; outre la gloire qu'ils acquerront devant Dieu & devant les hommes, il eſt certain que ce leur ſera une puiſſante recommandation en ce païs-ci, où ſans doute ils tourneront leurs pas s'il le faut, & où ſelon toutes les apparences, on ſera plus en état que jamais de ſecourir & de maintenir les perſécutez & leur cauſe.

Nous verrons, ſans doute, bien-tôt quelque grand Evénement. Les forces qu'on a miſes en Mer, & qui ont déjà fait voile pour la plupart vers l'Iſle voiſine, ſont prodigieuſes; & comme elles trouveront là une infinité de Correſpondans, jugez quelles en ſeront les ſuites. On compte bien là-deſſus, & enſuite tant de Victoires pour l'année qui vient, qu'on ne fait ici nul cas ni des conquêtes déjà faites au Palatinat, ni de celles qui pourront être ajoutées à celles-là avant la priſe des Quartiers d'hiver. *Cela*, dit-on hautement, *n'eſt pas la grande affaire, & tombera aiſément par le ſuccès que l'on ſe promet.* Il n'eſt pas juſqu'au Pape, que l'on ne compte parmi les Alliez formidables à la France. Mais comme ceux

(3) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Basnage, Rem. B. & D. Voyez auſſi le *Supplément* à la Rem. D.

Digitized by Google

ceux qui ſouffrent déjà, ou qui ſont prêts à ſouffrir, ne laiſſeront pas en attendant ces grands Révolutions, de paſſer de mauvaiſes heures; je puis vous proteſter que je ſens leurs épreuves fort vivement parmi les allégreſſes publiques que l'on goûte déja par avance en ces quartiers: & je proteſte à mon Ami, que j'ai toûjours la vûë ſur lui, & que je lui offre abſolument tout ce qui dépend de moi; prêt à lui témoigner en toutes rencontres combien je l'aime & l'eſtime.

Tout ce qui ſe fera par cette République en faveur du Palatinat, ne ſera ſans doute qu'indirect; c'eſt à-dire par diverſion; & ſur tout, changement avenant ailleurs, comme on l'augure. Mais cela ne laiſſera pas de produire de grands effets, puiſque par ce moien l'Allemagne ne trouvera qu'une mediocre reſiſtance. LETT. XCII. & XCIII. A Mr. LENFANT.

J'aſſûre de mes très-humbles ſervices les deux Paſteurs que vous m'avez nommez: je les aime & les honore de tout mon cœur. Je ſuis, Monſieur, tout à vous.

LETTRE XCIII.

A

Mr. LENFANT,

à Berlin.

A Rotterdam, le 13. de Janvier 1689.

LETT. XCIII. A Mr. LENFANT.

VOtre derniere Lettre, Monſieur, m'a donné beaucoup de ſatisfaction, en m'apprenant votre arrivée à Berlin; ce que je ſouhaitois de ſavoir, pour n'être plus en inquiétude à votre ſujet; & on a raiſon de l'être, quand on ſait que ſes Amis font des Voïages parmi tant de gens de guerre. J'aurois plutôt répondu, ſi j'avois eu des nouvelles particulieres à vous apprendre, comme vous le ſouhaitiez; mais je ne ſai que ce que vous ſavez quatre ou cinq jours après moi, par le moien de nos Gazettes. Voilà toute ma ſource, car les Lettres des Particuliers ne contiennent rien de conſidérable qui ne ſoit là; & ſi elles contiennent des choſes qui ne ſoient pas dans la Gazette, c'eſt quelque fait ſi abſurde, ou ſi éloigné de l'apparence, que la Gazette même n'oſe s'en charger.

Il y a quinze jours qu'aucun Courrier n'eſt venu ici d'Angleterre. Il n'en va point non plus en France ni ailleurs de cette Iſle-là. On croit donc qu'on y eſt occupé à quelque Embarquement terrible contre la France, dont on ne veut pas que les François aient le moindre vent, afin qu'étant ſurpris, ils ſoient moins en état de défenſe.

Des trois bruits, qui ont couru en dernier lieu touchant le Roi d'Angleterre; l'un, qu'il étoit mort; l'autre, qu'il étoit retourné à Londres: le troiſiéme, qu'il étoit paſſé en France, on ne parle plus à préſent que de ce dernier, que l'on croit ſûr.

Vous avez vû, ſans doute, la Lettre que l'Empereur a écrite à Mr. le Prince d'ORANGE. On en voit le précis dans nos Gazettes; & vous ne ſauriez croire combien les bonnes-gens de ce Païs-ci, qui s'imaginent que les Princes ne doivent pas cacher à leurs Alliez leur véritable deſſein, mais agir auſſi franchement que de Bourgeois à Bourgeois, ſont ſurpris de voir les loüanges que l'Empereur donne à Monſieur le Prince, de ce qu'il va en Angleterre, pour abolir les Loix pénales, ſans prétendre faire aucun tort à la poſſeſſion du Roi d'Angleterre (1).

Les eſpérances que nous concevons ici pour la Liberté du Palatinat, & le rétabliſſement promt de l'Edit de Nantes pour le moins, par le moien de l'Angleterre & même de la Maiſon d'Autriche, ſont ſi vives, que l'on ſifflerait un homme qui oſeroit en parler comme d'un peut-être.

Quant à la République des Lettres, il ſemble que ſes enfantemens ne ſoient pas ſi fréquens qu'en tems de Paix par deçà; car, en France, il ne paroît pas encore qu'il y ait de changement à

(1) Mr. Bayle ne s'eſt pas exprimé ici avec aſſez d'exactitude. Il remarque que l'Empereur *donne des louanges* au Prince d'Orange, *de ce qu'il va en Angleterre pour abolir les Loix pénales*, c'eſt-à-dire, les Loix qui avoient été faites contre les Catholiques Romains. Mais il en dit plus que ne porte la Lettre de l'Empereur. C'eſt une Réponſe de l'Empereur à la Lettre que le Prince d'Orange lui avoit écrite le 26. d'octobre 1688. touchant ſon expédition. Mr. du Breuil en donna un Extrait dans ſes *Lettres ſur les matieres du tems* de la ſeconde Année, *Lettre* II. du 15. de Janvier 1689, pag. 21. & il nous apprend qu'à l'égard des Catholiques Romains, l'Empereur dit " Qu'étant perſuadé de l'intégrité & de l'équité de S. „ A. il ne doute pas de ſa moderation dans cette entre„ priſe, & même de ſon ménagement en faveur des Ca„ tholiques, à quoi S. M. I. l'exhorte, & l'aſſûre qu'el„ le lui en aura obligation, propoſant ſur cela l'exemple „ de la Paix de Munſter, & le ſien propre à l'égard des „ fonctions militaires, auxquelles elle admet les Prote„ ſtans ". On voit par là, que l'Empereur ne croyoit pas que le Prince d'Orange *allât en Angleterre, pour* exempter les Catholiques Romains des *Loix pénales*, qui défendent l'exercice de leur Religion, ou qui les rendent incapables d'avoir des Emplois. Il ſuppoſe, au contraire, que ce n'étoit pas ſon deſſein, puiſqu'il intercede pour eux; alléguant l'exemple de la Paix de Munſter, & le ſien propre. Il n'ignoroit pas que Jaques II. ayant fait conſulter, en 1687. le Prince & la Princeſſe d'Orange ſur ce ſujet, ils déclarerent qu'ils conſentiroient volontiers qu'on *abolît* les *Loix pénales*, qui regardent l'exercice de la Religion, & qu'on accordât aux Catholiques Romains d'Angleterre la même liberté dont ceux de Hollande jouiſſent: mais qu'à l'égard du *Teſt*, & des autres Loix qui les excluent des charges civiles & militaires, & qui tendent à aſſûrer & à maintenir la Religion Proteſtante, ils ne pouvoient pas conſentir qu'on les *abolît*. Le conſeil du Roi Jaques ne s'accommoda point de ce tempérament. Il voulut avoir tout ou rien, & il riſqua le tout pour le tout.

Lett. XCIII. à Mr. Lenfant & XCIV. à Mr. Rou.

à cet égard. On y débite le premier volume de la *Critique de Baronius*, par le Pere PAGI, fameux Cordelier; le troiſiéme volume du *Dictionnaire* de MORERI; le *Gloſſarium* Grec de Mr. DU CANGE (2); le *Chronicon Alexandrinum* du même (3); les *Analecta Græca* des Bénédictins; un *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, par le Pere LE VASSOR de l'Oratoire (4). Mr. d'ARBUSSY, Miniſtre Réfugié, fils d'un Profeſſeur en Théologie à Puylaurens, vient d'écrire contre Mr. PAPIN ſur *la Grace & les Habitudes infuſes* (5); & Mr. BASNAGE fait imprimer une Réfutation des *Variations* de Mr. DE MEAUX (6).

On vous a mal informé, quand on vous a dit que Mr. JURIEU étoit retombé; car, excepté ſes Vapeurs qui ne ſont pas entiérement ceſſées, il ſe porte bien, prêche de tems en tems, lit & compoſe, & fait des voiages à la Haye pour des affaires, comme de coutume. Il vous fait bien des amitiez.

Je ne connois à Berlin que les trois Paſteurs du lieu, que vous connoiſſez préſentement, ſans doute, auſſi bien que moi. Si vous voiez Mr. GAUTIER, je vous prie, Monſieur, de lui dire que je ſuis en peine s'il a reçu la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Ce qui m'en fait douter, c'eſt que je l'avois adreſſée à Mr. FERRAND, Miniſtre de Cleves, qui peut-être s'étoit déjà retiré en lieu plus ſûr. Je vous ſouhaite toute ſorte de proſpéritez, & ſuis véritablement Votre &c.

LETTRE XCIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 27. de Février 1689.

Lett. XCIV. à Mr. Rou.

DE's hier au ſoir, mon très-cher Monſieur, j'aurois eu l'honneur de vous écrire, pour vous témoigner ma joie de la Charge qui vous a été donnée ſi juſtement, & dequoi j'avois été averti chez Mr. JURIEU le jour précédent (*); je vous euſſe, dis-je, témoigné dès hier l'intérêt intime que je prens à cette juſtice qu'on a renduë à votre mérite, ſi le mauvais tems ne m'eût empêché de revenir aſſez tôt au logis, aiant été diner à un quart de lieuë d'ici. Je trouvai à mon retour votre Lettre, qui me fut d'autant plus agréable, que vous m'y confirmâtes la bonne nouvelle que j'avois déjà appriſe. Ce fut un très-ſenſible ſurcroit de joye pour moi que de connoitre que vous êtes perſuadé que je prends part d'une façon ſinguliere à tout ce qui vous concerne. Jouïſſez long-tems, mon cher Monſieur, & avec tous les agrémens & tous les avantages poſſibles, de votre nouvelle dignité, qui eſt également un témoignage de la bonne opinion que nos Souverains ont conçuë de votre capacité & de votre probité.

On vient de nous critiquer à Paris, vous & moi, mais moins que Mr. JURIEU, dans une *Réponſe d'un Nouveau converti*, &c. (†), laquelle *Réponſe* on prétend être d'un Eléve, ou Proſélyte de Mr. PE'LISSON. Si Mr. PE'LISSON y a quelque part, il faut qu'il ait crû le bruit très-faux qui a pû arriver juſqu'à ſes oreilles, que j'étois l'Auteur d'une *Lettre* volante, qu'on a imprimée à Amſterdam en Réponſe à ſes *Chimeres de Mr.* JURIEU: car Mr. PE'LISSON dans ſon dernier Livre, avoit parlé fort honnêtement de moi; au lieu que ce *Nouveau converti* en parle durement. L'Ouvrage dont je vous parle eſt court, & aſſez mal écrit; mais outrageant pour le parti. On l'a réimprimé en ce Pais. Je ſuis, mon très-cher Monſieur, Votre &c.

(2) *Gloſſarium ad Scriptores Media & Infimæ Græcitatis*, &c. Lugduni, 1688, in folio, 2. voll.

(3) *Πασχάλιον, ſeu Chronicon Paſchale*, &c. Pariſiis, 1689, in folio.

(4) *De la Véritable Religion*, Paris, 1688, in 4. Mr. le Vaſſor quita les Peres de l'Oratoire en 1694, & ſe retira en Angleterre, où il embraſſa la Religion Proteſtante. Il nous a donné l'*Hiſtoire de Louis XIII.* & quelques autres Ouvrages.

(5) *La Juſte Idée de la Grace immédiate, ou Réponſe à la Critique de la Doctrine de Mr. Jurieu ſur les Habitudes infuſes, & la Grace immédiate.* La Haye, 1689, in 12.

(6) *Hiſtoire de la Religion des Egliſes Réformées, dans laquelle on voit la Succeſſion de leur Egliſe, la Perpétuité de leur Foi, depuis le VIII. Siecle, l'Etabliſſement de la Réformation, & la Perſévérance dans les mêmes Dogmes juſqu'à préſent. Avec une Hiſtoire de l'Origine & du Progrès des principales Erreurs de l'Egliſe Romaine. Pour ſervir de Réponſe à l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes de Mr. de Meaux*, &c. Rotterdam, 1690, 2. voll. in 8. Mr. Basnage a inſéré cet Ouvrage dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, imprimée à Rotterdam, en 1699. en deux volumes in folio, & il en a donné en 1721. une nouvelle Edition fort augmentée en 5. vol. in 8. Il augmenta encore cet Ouvrage ſur la fin de ſes jours, & y fit une addition conſidérable, qui conſiſte à faire remonter la ſucceſſion des Egliſes Réformées au premier ſiecle du Chriſtianiſme, & de la conduire juſqu'au huitiéme où il l'avoit ſeulement commencée dans les autres Editions. Cette derniere Edition parut en 1725. en 2. vol. in 4.

(*) La Charge de Tranſlateur, ou Sécretaire Interprete des Etats Généraux.

(†) *Réponſe d'un Nouveau Converti à la Lettre d'un Réfugié. Pour ſervir d'Addition au Livre de Dom Denis de Ste. Marthe, intitulé, Réponſe aux Plaintes des Proteſtans.* Sur l'Imprimé à Paris, chez Eſtienne Noel, 1689, in 12. L'Auteur de cette Lettre a attaqué quelques endroits de la *Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme*; & de l'Ecrit de Mr. Rou, intitulé. *La Sédulion éludée* &c.

LETTRE

LETTRE XCV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 8. de Mai 1689.

Lett. XCV. a Mr. Rou, & XCVI. a Mr. Constant.

IL vous en coutera bon, mon cher Monſieur, de m'avoir appris les nouvelles, qui me concernent dans la Lettre de Mademoiſelle O***. car voici le troiſiéme port de Lettre qu'il vous en coute à ce ſujet. Je voudrois avoir pû tout enfermer dans le Paquet d'hier, mais il ne me fut pas poſſible.

Vous pouvez être aſſûré, mon cher Monſieur, qu'ame qui vive ne ſaura rien de ce que vous me marquez, & que vous ſerez en cela ſervi ponctuellement. J'ai été fort ſatisfait de la Latinité (1), où il paroit un air d'abondance fleurie, & qui promet une diſtinction avantageuſe des Lettres de ſemblable caractére, où l'on fait trop entrer le ſtile négligé de la Chancellerie. Il eſt vrai qu'il faut tenir un milieu, ce me ſemble, entre la politeſſe dont les Sécrétaires des Papes, (& ſur tout du tems de LEON X, ſe piquent; eux, qui ſont les dépoſitaires des droits de l'ancienne Rome) & le grand chemin que l'on tient dans les Cours du Nord, pour les Dépêches Latines, qui eſt quelquefois fort voiſin de la Baſſe Latinité. Mr. CUPER, grand Latin, & ſans doute plus difficile Juge qu'aucun autre de la Haye, conviendroit aiſément que les Dépêches des Souverains ne doivent point être étudiées, mais claires, & d'une élégance facile.

Je vous ſupplie de faire tenir à Paris cette Lettre pour Mr. de LONGEPIERRE, & d'avoir la bonté de témoigner à Mademoiſelle O*** la reconnoiſſance que j'ai de toutes les honnêtetez qu'elle a répandues avec tant d'eſprit ſur mon ſujet, dans la Lettre qu'elle vous a écrite. Qu'elle ſache je vous prie par votre moien (je le ſouhaite extrêmement, parce que vous repréſenterez mieux que je ne le ſaurois faire, ce que je veux dire); qu'elle ſache, dis-je, par vos expreſſions, l'eſtime que j'ai pour ſon mérite, & la paſſion de lui rendre en toutes occaſions mes très-humbles ſervices. Je ſuis &c.

P. S. La Lettre où vous & moi ſommes critiquez, doit être chez tous vos Libraires.

LETTRE XCVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 8. de Mai 1689.

Lett. XCVI. a Mr. Constant.

VOici la premiere occaſion que je rencontre, mon très-cher Monſieur, de vous écrire ſans vous expoſer aux fraix de la poſte, depuis que j'ai reçu vos deux dernieres également remplies, & des marques de votre amitié, & de cet eſprit vif, enjoué, & divertiſſant que j'ai ſi ſouvent remarqué en vous, dans nos fréquentes promenades de Commugni & de Copet. Comme il y a beaucoup plus de Réfugiez qui viennent de Suiſſe ici, qu'il n'y en a qui aillent d'ici chez vous, il n'eſt pas étrange que j'aye été ſi longtems à rencontrer une commodité favorable pour vous faire Réponſe: mais tout vient à point qui peut attendre. Aujourd'hui je puis vous écrire par un de mes anciens Amis & mon Allié (2), qui aiant ſuivi Mr. le Prince à ſon Expédition d'Angleterre avec tous les autres Officiers Réfugiez, a été fait Lieutenant dans l'un des trois Régimens François, que l'on leve en Angleterre; & il s'en va en Suiſſe, pour y faire des Soldats.

Vous avez admiré ſans doute auſſi bien que moi l'heureuſe Révolution qui eſt arrivée dans les affaires générales, au grand avantage des Proteſtans, & même des Catholiques, qui ont été nos plus cruels Perſécuteurs: je veux dire, les Princes de la Maiſon d'Autriche, à qui il ſemble que le nouveau Roi d'Angleterre va redonner leur ancien crédit; comme pour réparer le tort qu'ils ont crû avoir reçu de ſes Ancêtres. Dieu veuille que ſi cette Maiſon ſe releve, ce ſoit ſans ces noires & cruelles Maximes de perſécution, qui l'ont renduë le Fleau de Dieu ſi long-tems, & depuis peu même en Hongrie ſur les Egliſes Proteſtantes.

Je ſuis de votre goût ſur les Explications de *l'Apocalypſe*. On y a été trompé tant de fois, & leurs Auteurs ſont ſi peu d'accord entre eux, qu'il

(1) Mr. Rou étant obligé par ſa charge d'écrire des Lettres d'Etat en Latin, avoit envoyé un eſſai de ſon ſtyle à Mr. Bayle, pour ſavoir ſon ſentiment.

(2) Mr. Bayle.

Digitized by Google

Lett. XCVI. à Mr. Constant & XCVII. à l'Evêque de Salisburi.

qu'il ne faut les regarder que comme des Jeux d'eſprit. Voiez, néanmoins, combien celles de Mr. Jurieu ont trouvé fort à propos une reſſource de vraiſemblance dans le grand remuément, qui eſt arrivé tout d'un coup & ſans qu'on s'y attendit, par toute l'Europe. Ne diroit-on pas, que la Providence veut ici tenter la Foi des Incrédules, en leur fourniſſant des amorces très-capables de les ébranler, & de les faire déchoir de la regle du bon ſens? Mais c'étoit bien pis, quand les Relations que nous recevions de Geneve, ne nous parloient que de quatre ou cinq cens Prophètes, la plupart enfans, dont on diſoit des merveilles. Si ce bruit s'étoit confirmé, & ſi cette affaire n'avoit pas eu un fâcheux échec, je ne ſai pas où nous aurions pû nous cacher pour éviter les inſultes, nous qui avions parû durs & difficiles à croire. Mais, au reſte, eſt-il vrai que Mr. Merlat ait préché de toute ſa force, que *c'etoit pur Ouvrage de Démon*? Cela eſt capable de le rendre plus odieux que ſon *Traité du Pouvoir abſolu des Souverains* (3), étrangement mal mené dans les dernieres *Paſtorales* de Mr. Jurieu.

Je vous ai parlé fort ſincérement ſur votre Ciceron; car je ſuis perſuadé que les *Notes* en ſont choiſies, judicieuſes, & ſavantes; & cela m'oblige à vous combattre, mon cher Monſieur, ſur le deſſein que vous dites avoir pris de ne faire plus rien imprimer, après le Traité *De Juramentis*. Vous changerez de deſſein, ſi vous m'en croiez; & vous m'en devez croire aſſûrément, puis qu'outre mon titre d'*Ancien Nouvelliſte de la République des Lettres*, qui m'engage à être le Solliciteur & l'Agent des intérêts publics de cet Etat-là, je connois autant qu'un autre ce que vous valez, & dequoi ſont capables les forces de votre Eſprit.

Lorsque Mr. Chauvin écrivoit que ma charge lui étoit aſſûrée, il faloit qu'il crût, ou que je ne vivrois pas long-tems, ou que je ne ſerois pas en état de l'exercer: car ſans l'un ou l'autre de ces deux cas, la choſe ne pouvoit pas lui être aſſûrée, & apparemment il eût eu bien de la peine à me ſuccéder, quand même ces cas me ſeroient arrivez. Car comme cette Ville n'a fait l'établiſſement des Leçons Publiques que comme par accident, à la recommandation d'un Magiſtrat (4) qui vouloit nous ſervir ici Mr. Jurieu & moi, fraîchement venus de Sedan où le Roi nous avoit caſſez, je doute fort qu'après nous, on continuë la Penſion; quoique n'étant que de cinq cens Florins pour chacun, ce ne ſoit pas une charge fort peſante pour la Ville. Mais, après tout, on eſt ménager, & on a cent ſortes de dépenſes à faire plus utiles à la Ville. Quoiqu'il en ſoit, Mr. Chauvin, très-capable d'une Profeſſion, non ſeulement dans une Ecole Illuſtre, mais auſſi dans une Académie, a pû voir que l'événement n'a pas juſtifié ce qu'il avoit écrit à Lauſanne. Je ſuis ſeul ici à profeſſer publiquement la Philoſophie.

Pour revenir aux Nouvelles publiques, (car c'eſt un point où l'on ne peut manquer de revenir, quelque digreſſion que l'on faſſe; & vous l'éprouvez, ſans doute, à Lauſanne dans la converſation, auſſi bien que nous ici,) on voudroit bien ici que vos Cantons fiſſent comme ſous le Regne de Louïs XII, lorsque la France, étant accablée de tous côtez par l'Angleterre, l'Eſpagne, l'Italie, & l'Empereur, ils profiterent de la conjoncture, & allerent *en grand Arroi* aſſiéger Dijon. Mais au lieu de cette diverſion puiſſante, on fait courir le bruit qu'ils ſe tiendront neutres. Ils ont, ſans doute, leurs raiſons: on doit préſumer cela de perſonnes auſſi ſages que celles qui ſont au Gouvernement, & dont la conduite eſt depuis long-tems merveilleuſe; puisque votre République, ſans ſentir les incommoditez de la guerre, conſerve la réputation de très-belliqueuſe, & ſe fait faire la cour par toutes les autres.

Je félicite Monſieur votre Ainé de ſa Promotion, & je ſalue tendrement votre chere épouſe, & toute la famille. Une autre fois ma Lettre ſera moins ſérieuſe. Tout à vous, mon très-cher Monſieur.

LETTRE XCVII.

A

Mr. L'EVEQUE DE SALISBURI.

A Rotterdam, le 11. *de Juillet* 1689.

MYLORD,

Lettre XCVII. à Mr. l'Evêque de Salisburi.

IL n'y a peut-être perſonne, parmi ceux qui ont le bonheur d'être connus de vous en ce Païs, qui n'ait été moins ſenſible que moi aux glorieuſes nouvelles que nous avons appriſes ſur votre ſujet, & plus diligent à ſe donner l'honneur de vous écrire pour vous témoigner la part qu'il y prenoit. C'eſt ſans doute, que ces autres perſonnes, honorées de votre amitié, & pleines de zèle pour vous, Mylord, n'ont pas conſidéré auſſi attentivement que moi l'obligation où nous devions tous être de ne pas vous interrompre pour un ſeul moment dans les importantes occupations qui vous attachoient au bien public. C'eſt-là la vraie cauſe du ſilence que j'ai gardé. Plus je voiois que votre Nom retentiſſoit de toutes parts, dans les Nouvelles publiques & particulieres; plus je voiois que vous auriez eu très-grande raiſon de dire, *nos ponderа rerum & momenta ſumus*: moins oſois-je mettre la main à la plume, pour vous communiquer les ap-

(3) *Traité du Pouvoir abſolu des Souverains, pour ſervir d'inſtruction, de Conſolation, & d'Apologie aux Egliſes Réformées de France qui ſont affligées.* Cologne, 1685; in 12.

(4) Mr. Paets. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1685, Art. II.

Digitized by Google

applaudiſſemens intérieurs que je donnois aux juſtes récompenſes dont votre mérite & vos grands ſervices ont été couronnez, & que je mêlois ici, en toutes occaſions, avec ceux que tous les bien-intentionnez faiſoient paroître. Mais à préſent, Mylord, que les choſes bien établies vous peuvent laiſſer plus de repos, je croirois n'être plus excuſable, ſi je n'avois l'honneur de vous témoigner, par une Lettre, que perſonne n'a plus de joie que moi, de voir l'illuſtre Docteur BURNET élevé à un ſi haut rang dans l'Egliſe Anglicane, & à une Charge dont il étoit ſi digne, & qu'il étoit ſi propre à remplir. Dieu veuille vous faire la grace d'occuper long-tems, plein de ſanté & de proſpérité, ce poſte & de plus grands encore.

Agréez, Mylord, que je finiſſe par une très-humble priere en faveur de celui qui aura l'honneur de vous préſenter cette Lettre; & qui eſt auſſi chargé d'un Exemplaire du *Panégyrique* que Mr. PERIZONIUS a prononcé à Francker, le jour du Couronnement de Leurs Majeſtez Britaniques. C'eſt un jeune homme de bonne famille, & qui appartient à un de mes très-bons Amis. Il ſe nomme Mr. BOYER (5); & après avoir commencé ſes études en France, il les a continuées à Francker avec ſuccès, aprenant non ſeulement la Philoſophie & la Théologie, mais auſſi les Mathématiques & les Fortifications. Je prends la liberté, Mylord, de vous ſupplier très-humblement de lui donner lieu de continuer à ſe pouſſer, lui procurant tel établiſſement que votre Généroſité, protectrice des Réfugiez, vous fera trouver convenable. Je vous en ſerai extrémement obligé, & m'eſtimerai toûjours très-heureux de trouver des occaſions de faire paroître le profond reſpect, &c.

Lett. XCVII. à Mr. l'Evêque de Salisbury & XCVIII. à Mr. Minutoli.

LETTRE XCVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 6. d'Octobre 1689.

Lett. XCVIII. à Mr. Minutoli.

SI je trouvois ſouvent des commoditez, je vous aſſûre, mon très-cher Monſieur, que je vous aſſûrerois ſouvent de la continuation de mon amitié, & de mon eſtime ſinguliere, avec mille & mille remerciemens de toutes les marques que vous me donnez de votre précieuſe amitié en cent ſortes d'occaſions, comme encore dernierement dans la petite courſe que Mr. BAYLE mon ami & mon allié a été faire à Geneve: mais perſonne preſque ne va d'ici en vos quartiers, & je me fais un ſcrupule de vous écrire par la poſte. Soyez donc aſſez indulgent pour moi (& en même tems vous me rendrez juſtice, ſi jamais on en a rendu à un Ami) pour être parfaitement aſſûré de mon cœur, encore que je ne ſois guere exact à vous en renouveller les proteſtations par mes Lettres.

J'ai eu le plaiſir de parler très-ſouvent de vous avec Mr. Beddevole, pendant le ſejour qu'il a fait ici. Je n'ai point de ſes nouvelles depuis qu'il eſt paſſé en Angleterre. Mais on ne doit pas lui en faire reproche. Ce Païs eſt à préſent le grand Théatre du Monde: on y eſt ſi fort occupé de tant de grands objets, & préſents réellement, & par l'anticipation des conjectures, qu'on y peut facilement oublier les autres païs. Je ſens l'effet des grandes Révolutions de l'Europe; je le pardonne à autrui. Je vois tous les Gens-de Lettres de ma connoiſſance ſe plaindre, auſſi bien que moi, que les Nouvelles rempliſſent ſi fortement l'eſprit, qu'on ne ſonge plus qu'à des Gazettes & à des Lardons, & qu'on ſe repait de ces viandes-là plutôt que de s'occuper à de ſortes & à de ſolides études. Mais je dois excepter notre excellent Mr. BASNAGE: car quoiqu'il ſuive le torrent des Nouvelles comme les autres, il ne laiſſe pas de travailler beaucoup dans ſon Cabinet; & nous verrons bien-tôt le fruit de ſes veilles, dans la belle & très-ſavante Réponſe qu'il fait imprimer aux *Variations* de Mr. DE MEAUX. Mr. JURIEU, au ſujet duquel nous avons eu depuis quelques ſemaines une grande allarme, (car il a été dangereuſement malade, mais Dieu l'a rendu à nos prieres,) auroit bien accommodé le Commentaire de ce Prélat ſur *l'Apocalypſe* (1), ſi ſa ſanté le lui eût permis. Il avoit déjà ſon Plan tout fait, & il ne lui auroit fallu que peu de jours, pour le remplir; tant ſa facilité à compoſer eſt ſurprenante.

Pour vous dire un mot de mes occupations, mon cher Monſieur, je vous dirai que des Leçons publiques & particulieres m'occupent autant que mes forces ſe peuvent étendre; & qu'ainſi, je ne fais que des lectures fort paſſageres & ſuperficielles le reſte du tems.

Vous ne ſauriez croire la joie que je me fais, en me repréſentant la tranquilité dont vous joüiſſez à Geneve, pendant l'émotion qui eſt quaſi par tout ailleurs: & franchement, je vous aimerois mieux dans ce bien-heureux état, d'où vous regardez à l'abri de l'orage ce qui ſe paſſe ailleurs, que dans celui où des gens, peut-être trop zélez, voudroient voir les Cantons Evangéliques; c'eſt-à-dire, dans la rupture actuelle avec la France. J'avouë que par-là on pourroit faire bien du mal à l'Ennemi commun; mais on en pourroit recevoir auſſi.

Aimez-moi toûjours, & croiez que je vous honore avec toute la tendreſſe & la reconnoiſſance poſſibles.

(5) M. Boyer nous a donné un *Dictionnaire Anglois & François*; une *Hiſtoire du Roi Guillaume* en Anglois; les *Annales*, & l'*Hiſtoire de la Reine Anne*, & pluſieurs autres Ouvrages en la même Langue.

(1) *L'Apocalypſe, avec une Explication. Par Meſſire Jacques Benigne Boſſuet, Evêque de Meaux*, &c. Paris, 1689, in 8.

LETTRE XCIX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le . . . . . 1690.

Lett. XCIX. & C. à Mr. Rou.

VOus m'avez fait un très-inſigne plaiſir, mon très-cher Monſieur, de m'avoir communiqué le *Dialogue* de vos CRITON & EUGE'NE. Leur Entretien m'a fort plû, & je ſouhaite de toute mon ame qu'il plaiſe autant aux grands objets que vous avez en vûë (1). Je puis vous dire avec ſincérité, & comme notre ancienne amitié & le droit que vous voulez bien m'accorder par votre Lettre, me le permettent, que je trouve la Piece admirable. Je voudrois ſeulement, que puis qu'on pourra la montrer à la Reine, il y fût plutôt parlé d'elle; qu'il y eût quaſi après les prémieres lignes quelque trait vif & ſingulier qui ſe rapportât à l'éloge de ſes Vertus extraordinaires; & que ſortant de là, pour débiter ce que vous faites dire à vos deux Interlocuteurs, on y revînt juſtement au tems que vous commencez d'en parler. Mais je voudrois m'y arrêter un peu plus; faiſant toûjours ſemblant, comme vous faites ſi bien, de n'avoir pas envie d'entamer un ſi grand ſujet.

Je ne vous critique point les quatre Rimes maſculines du Quatrain par où vous finiſſez; car on voit bien que vous voulez plutôt rimer là avec pleine liberté, que ſelon le ſérieux des nouvelles Régles. Nos meilleurs Poëtes, comme LA FONTAINE & Madame DES-HOULIERES, font ſouvent des Vers libres ſelon la méthode des Anciens; & perſonne n'y trouve à redire. Mille & mille graces de l'honneur que vous me faites de me conſulter. Votre amitié vous fait avoir meilleure opinion de moi que je ne mérite quant aux lumieres: mais quant à la cordialité & au zèle pour votre ſervice, vous ne pourriez jamais, mon cher Monſieur, aller par vos idées au delà du vrai.

LETTRE C.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le . . . . . 1690.

Lett. C. à Mr. Rou.

C'Eſt me traiter avec des cérémonies, mon très-cher Monſieur, qui pourroient paſſer pour des défiances de mon goût, que de me faire des excuſes de la réviſion de votre charmant *Dialogue*. L'importunité ne ſeroit pas à craindre à la dixiéme lecture, ſelon la maxime *decies repetita placebunt*, quand ce ne ſeroit que la même choſe. A plus forte raiſon ne l'eſt-elle pas, lorſqu'il s'agit de revoir une ſeconde fois une bonne Piece refonduë, & très-différente du premier état. J'ai été, je vous le proteſte, encore plus charmé de cette nouvelle forme que de la premiere, & c'eſt une marque que vous avez ſû retoucher par tout comme il le falloit; car autrement ceux qui ajoûtent à une premiere Production, & qui retiennent des morceaux entiers de la premiere, courent riſque de faire un Ouvrage plus beau, à la vérité, à ne le conſidérer qu'en ſes parties, mais mal entendu & mal aſſorti quand on le conſidere en ſon tout; parce qu'on n'attrape pas auſſi aiſément la convenance qui doit être entre les parties qui avoient déjà été ajuſtées avec d'autres, & de nouveaux morceaux, que celle qui doit être entre des parties formées en même tems.

Je vous donne à examiner un ſcrupule qui m'eſt d'abord venu ſur ce vers.

Il en auroit juſqu'à demain;

Il me ſemble que cela ne donne pas une aſſez grande idée, & que le Lecteur étant plus frappé du petit eſpace de tems qui n'eſt que du ſoir au matin, qu'il ne l'eſt de ce qu'au fonds cet eſpace eſt plus que ſuffiſant pour parcourir un nombre innombrable de vertus, ne trouvera pas l'éloge repréſenté par des traits aſſez relevez. D'autre côté, ce ſeroit tomber dans le froid & le *cacozéle* (pour me ſervir de ce terme des anciens Rhéteurs) que de vouloir métamorphoſer *demain* en *un ſiecle*. Ainſi, il vaudroit peut-être mieux prendre la choſe ainſi: qu'en vain on voudroit donner aux vertus de la Reine les éloges qui leur ſont dûs, puiſque pour compter ſeulement ſes excellentes qualitez *on en auroit juſqu'à demain*. L'oppoſition eſt plus ſenſible entre *compter* & donner les juſtes éloges, qu'entre *éplucher* & *parcourir*: & de plus un chicaneur vous diroit fort bien, que s'il ne tient qu'à être occupé du ſoir au matin, ce ne ſeroit pas en vain qu'on entreprendroit un ouvrage, n'y ayant rien de plus aiſé que de s'en-

(1) Ce Dialogue contenoit l'Eloge de la Reine d'Angleterre.

Digitized by Google

s'engager à un travail auſſi court que celui-là. J'avoue néanmoins que comme il faut plus de tems pour *éplucher* que pour parcourir, on répondroit pour vous, s'il le falloit, à ce chicaneur (*).

Un peu plus haut que ce vers, vous avez oublié un *je*, car *mais demeurai* n'eſt pas ſi bon que *mais je demeurai*. Un peu plus haut encore, *m'en étant réveillé* fait une équivoque. Votre ſens eſt que la ſurpriſe vous éveilla, mais par la conſtruction, il ſemble que ce réveil ſignifie que vous ſortites de cette ſurpriſe, & non pas que cette ſurpriſe vous chaſſa le dormir.

Je ne vous marquerois pas ces petites bagatelles ſi je ne voulois vous convaincre entierement que l'approbation que je donne à tout le reſte eſt avec une ſincérité tout à fait ſans flaterie. Au reſte, je ne ſaurois ne point me fâcher de ce que vous affranchiſſez vos Lettres : je vous ſupplie de n'en uſer pas ainſi à l'égard de Votre &c.

Lett. C. à Mr. Rou, & Cl. à Mr. Lenfant.

LETTRE CI.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 25. de Mai 1690.

Lett. Cl. à Mr. Lenfant.

J'Ai vû avec la plus grande joie du monde, Monſieur, les nouvelles marques que vous m'avez données de l'honneur de votre ſouvenir, malgré la pareſſe effroiable qui s'eſt emparée de moi, & qui m'a empêché ſi inexcuſablement de répondre à la derniere Lettre, que j'avois reçuë de vous il y a très-long-tems. Je tâcherai de me vaincre deſormais, & de vous montrer que je voudrois faire bien d'autres ſacrifices à votre mérite, ſi j'en avois l'occaſion.

L'Illuſtre Monſieur Spanheim fait une choſe digne de lui, & de ſa grande application aux belles choſes, d'aſſembler dans ſa maiſon une fois toutes les ſemaines les perſonnes de Lettres, qui ſont à Berlin. Je voudrois que nous euſſions ici un grand nom, qui aſſemblât pareillement ce qu'il y a dans cette ville de gens d'étude. Il y a du plaiſir & du profit dans ces Conférences, plus qu'on ne ſauroit dire.

Je ferai avec joie ce que vous ſouhaitez de moi, autant que je le pourrai ; mais franchement, je ne vois pas que nous ſoions à la ſource. On n'imprime quaſi en ce païs-ci que de petits Livres ſur les matieres du tems. On ne reçoit rien de France ; & les Livres d'Angleterre ſont ſi peu communs chez nos Libraires, qu'on n'en ſauroit preſque rien, ſi ce n'étoit que les Journaliſtes, qui en reçoivent ou un Exemplaire ou un Extrait, nous les font connoître. Si j'avois eu le tems de parcourir les Livres que Mr. Luers vient de recevoir de Londres, après une très-longue attente, je vous en entretiendrois agréablement ; mais je ne ſai, ſinon qu'il y a un *in folio*, qui eſt un Recueil de *Lettres écrites par Voſſius, & à Voſſius* (1) ; un autre de même taille, qui eſt une Hiſtoire des Ecrivains Eccléſiaſtiques, par le Docteur Cave, ſous le titre de *Scriptorum Eccleſiaſticorum Hiſtoria Litteraria* (2) ; un *in* 4. qui eſt une Hiſtoire de la tradition Eccléſiaſtique concernant *les Livres Apocryphes, & les Verſions de l'Ecriture en Langue Vulgaire*, par le docte Usserius (3) ; un *in* 8, qui eſt un Ouvrage de Dodwell ſur St. Irenée (4) ; & un Traité Anglois de Mr. Boyle ſur *les Effets & les Qualitez de l'Air*. Je ſuis fort perſuadé que les *Lettres* de Voſſius nous apprendront pluſieurs belles choſes, ou touchant l'Erudition, ou touchant l'Hiſtoire Littéraire. Mais je ne doute pas qu'on n'en ait laiſſé qui ne méritoient pas de voir le jour : car la ſeule que j'ai luë entiere à l'ouverture du Livre non encore relié, ne m'a paru contenir qu'une priere à Cunæus de vouloir recevoir chez lui un Penſionnaire, fils d'un des Magiſtrats d'Amſterdam ; ou, en cas que toutes ſes Chambres fuſſent occupées, de le placer chez ſon Collegue Vianus.

Je ne ſai ſi vous ſavez que le Pere Prestet, de l'Oratoire, eſt le véritable Auteur des *Elémens de Mathématiques*, qu'on a attribuez au Pere Malebranche. Ce Pere Prestet en a donné une Nouvelle Edition en 2. volumes *in* 4 ; & dans la Préface il releve avec aſſez de force, quoiqu'en ſe modérant fort en apparence, ce que Mr. Wallis avoit dit de ces *Elémens de Mathématiques*, & contre Mr. Des Cartes, qu'il prétendoit avoir dérobé d'un Anglois, nommé Hariot, tout ce qu'il avoit dit de meilleur ſur l'Algebre. On lui ſoûtient qu'il y a de la jalouſie contre la gloire de la France ; mais que cette jalouſie n'empêchera pas que cette gloire ne lui demeure.

Pour

(*) Voici la Remarque que Mr. Rou fit ſur cette critique de Mr. Bayle lorſqu'il m'envoya une Copie de cette Lettre. " La critique de Mr. Bayle, ſur ce vers de " mon Dialogue, *Il en auroit juſqu'à demain*, n'étoit pas " autrement bien fondée. Auſſi ſe rendit-il à la remar- " que que je lui fis ; que cette expreſſion ne ſe devoit " pas prendre au pié de la lettre & par ſouſentente d'un " tems auſſi borné qu'eſt celui d'un jour à l'autre ; mais " pour une équivalence de cette autre expreſſion : *Il n'au- " roit jamais fait*, qui bien loin de ſignifier un tems court, " emporte une eſpece d'*éternité* : *Demain*, en un mot, " emporte ſouvent *un long avenir*. On dit, par exemple, " *le lendemain des priſonniers*, pour dire un jour qui eſt " long-tems à venir, parce que les priſonniers croyent " ſortir de jour en jour.

(1) *Gerardi Joannis Voſſii, & clarorum virorum ad eum Epiſtolæ. Collectore Paulo Colomeſio*, &c. Londini, 1690, in folio.

(2) Mr. Cave en donna un ſecond volume en 1698, imprimé auſſi à Londres, in folio.

(3) *Hiſteria Dogmatica Controverſiæ inter Orthodoxos & Pontificios de Scripturis, & Sacris vernaculis ; nunc primum edita*, &c. Londini, 1690, in 4.

(4) *Diſſertationes in Irenæum*, &c. Oxonii, 1689, in 8.

Digitized by Google

Lett. Cl. à Mr. Lenfant, & Cll. à Mr. Constant.

Pour le Livre contre Mr. Pellisson (5), je vous dirai confidemment que l'Auteur en eſt connu de pluſieurs perſonnes, tant au lieu où il réſide, qu'ailleurs, & ainſi, on aura pû dans vos quartiers vous le nommer ſans ſe tromper, & vous faire connoître que c'eſt une perſonne en qui vous devez vous intéreſſer particuliérement. Son Livre eſt bon, & le public généralement parlant l'a trouvé plein de feu & de raiſons. Il eſt vrai que ceux qui condamnent la Tolérance de certains Hérétiques, n'ont pas approuvé les Principes de cet Auteur, & qu'ils ont trouvé qu'il avoit trop hardiment déſapprouvé nos Réformateurs, & condamné la République de Geneve touchant Servet: mais je n'ai pas apperçu que ç'ait été autre choſe que diſcours de Converſation, ni qu'on ait, ſous ce prétexte-là, cherché à lui faire des affaires. J'en ſerois bien fâché; car je l'aime & je le conſidere très particuliérement. Ce ne ſont pas toûjours les ſentimens qu'on débite dans un Livre, qui nous font des ennemis; c'eſt plutôt ceux pour leſquels on conteſte avec chaleur tête à tête contre des Particuliers. C'eſt pourquoi, je conſeille toûjours à ceux qui veulent vivre en repos, de ne pas entrer en de vives diſputes, pour des ſentimens particuliers, avec ceux qu'ils voient & qu'ils fréquentent. Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CII.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le $\frac{14}{24}$. *de Juillet* 1690.

Lett. CII. à Mr. Constant.

J'Entre tout-à-fait dans vos raiſons, Monſieur, au ſujet de la *Lettre au Bourguemeſtre de Soleure*, de laquelle vous avez très-bien deviné l'Auteur (1). Les gens du meilleur goût ont ici trouvé mauvais qu'il ne ſe ſoit point borné aux Ecrits de ſa Profeſſion, & qu'il ſe ſoit tant mêlé de répandre de petits Ecrits de Politique, qui ſans le ſecours de l'animoſité immoderée contre la France, (Paſſeport aſſûré préſentement pour toutes ſortes de Livres bons ou mauvais d'ailleurs), auroient eu très-peu d'Approbateurs.

L'Auteur du *Traité du pouvoir abſolu des Souverains*, & du *Sermon ſur les petits Prophètes* (2), a fait le plongeon devant Mr. Jurieu, &: au lieu qu'on s'imaginoit ici qu'il lui répondroit fiérement, il lui a écrit cent ſortes de ſoûmiſſions & de ſatisfactions flateuſes, à ce qu'on en a débité chez Mr. Jurieu même. Pour moi, je n'ai pas lû l'Original.

Je veux vous faire Juge d'une conteſtation, qui ſurvint l'autre jour en ma préſence, au ſujet d'une nouvelle de nos *Gazettes*, & avant cela écrite par divers particuliers de Flandres. Cette nouvelle porte, qu'un Capitaine Suiſſe, au ſervice de la France, s'étoit retiré avec ſa Compagnie dans l'Armée Hollandoiſe, & avec cinq cens Priſonniers que le *Duc* de Luxembourg lui avoit donnez en garde, de ceux qu'on avoit faits à la Bataille de Fleurus, le 1. du courant. Il y en eut, qui exaltérent extrêmement l'action de ce Capitaine. D'autres ſoûtinrent, qu'elle étoit indigne non ſeulement d'un Suiſſe, Nation de tout tems célébre pour la fidélité, mais auſſi d'un Carthaginois; & que ſi ce Capitaine ne croioit pas en conſcience pouvoir ſervir un Prince, dont les intérêts étoient contraires à ceux de ſa Religion, il n'avoit qu'à ſe retirer en Hollande pour ſa perſonne; mais que livrant aux ennemis du Prince qu'il ſervoit, cinq cens priſonniers commis à ſa Garde, c'étoit la même trahiſon que s'il avoit ouvert les portes d'une Forteresſe qu'on lui auroit confiée. Je dis ſur cela, que je connoiſſois aſſez la délicateſſe des Suiſſes ſur le ſolide point d'honneur, pour ne douter pas qu'ils ne déſavouaſſent hautement l'action de ce Capitaine. Faites-moi ſavoir ſi j'ai bien conjecturé; & apprenez-moi ſi le Joannes Serranus, qui a traduit Platon à Lauſanne, y étant, je croi, Profeſſeur, eſt le même que l'Hiſtorien De Serres. Je n'ai aucun Livre qui m'ait pû éclaircir cela; vous avez, peut-être, quelque Liſte des Profeſſeurs de Lauſanne, ou imprimée ou manuſcrite, qui contient leur Vie & leur éloge en abrégé, comme les *Athenæ Batavæ* de Meursius.

Je viens aux imprimez ci-joints. On ne connoît pas l'Auteur de l'*Avis ſur le Tableau du Socinianiſme*; mais on ſoupçonne fort un Miniſtre Réfugié, autrefois un peu ſuſpect de Pajoniſme, ou d'erreurs approchantes (3). Pluſieurs perſonnes avoient ſouhaité & tâché d'obtenir, que Mr. Ju-

(1) Mr. Huet, Miniſtre Réfugié à la Haye, & beau-frère de Mr. Lenfant, réfuta la *Réponſe d'un nouveau Converti à la Lettre d'un Réfugié*, &c. mais comme il y ſoûtenoit fortement le dogme de la Tolérance, il ne jugea pas à propos de ſe découvrir, & il intitula ſa Réfutation, *Lettre écrite de Suiſſe en Hollande, pour ſuppléer au défaut de la Réponſe qu'on avoit promiſe de donner à un certain Ouvrage que Mr. Pelliſſon a publié ſous le nom d'un nouveau Converti, touchant les Récriminations qui y ſont faites aux Réformez, des Violences que les Catholiques emploient pour la converſion de ceux qu'ils appellent Hérétiques.* Dordrecht, 1690, in 12. Mr. Jurieu attaqua cet Ouvrage dans ſon *Tableau du Socinianiſme* & dans quelques autres Ecrits, comme on le verra dans la ſuite.

(1) *Lettre de L. D. S. C. à M. D. Bourguemeſtre de Soleure, ſur les intérêts des Cantons Suiſſes.* La Haye, 1989. in 4. pag. 8. Mr. Jurieu en eſt l'Auteur.

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du 3. de Mai 1689.

(3) Mr. Jurieu publia, en 1690, des Lettres intitulées, *Le Tableau du Socinianiſme, où l'on voit l'impureté & la fauſſeté des dogmes des Sociniens, & où l'on découvre les myſteres de la cabale de ceux qui veulent tolérer l'hériſie Socinienne. Diviſé en deux parties, & en diverſes Lettres aux vrais Fidéles. Premiere partie.* La Haye, in 12. Il ne donna que la *premiere partie*, qui contient huit *Lettres*, & dont la premiere eſt datée du 25. de Mai. Elles n'étoient d'abord que de deux feuilles, mais il les groſſit dans la ſuite. Mr. Jaquelot entrepnt de réfuter ces Lettres, à meſure qu'elles paroiſſoient, dans un Ecrit intitulé, *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme*; mais il fut bientôt obligé d'abandonner ce projet, qui lui attira même quelques affaires de la part de Mr. Jurieu.

Digitized by Goc

Lett. CII. à Mr. Constant & CIII. à Mr. Rou.

Jurieu n'imprimât rien en François ſur le Socinianiſme; de peur que les Ecrits des Sociniens, & des Demi-Sociniens, qu'il provoqueroit, ne miſſent ces diſputes entre les mains de tout le monde: mais on n'a pû rien obtenir de lui. Ce qu'on a craint eſt arrivé; car outre l'Auteur inconnu, qui a pris le parti des Sociniens ſans avoüer qu'il le ſoit, il y en a un autre, qui a écrit en faveur de la Tolérance, nommément contre Mr. Jurieu, & qui a mis ſon nom à la tête d'un Livre. C'eſt un Miniſtre Réfugié, nommé Mr. Huet (4). Il a déclaré rondement, qu'il ne parloit que de la *Tolérance Politique*, laiſſant les Sociniens pour ce qu'ils ſont, & ſe gardant bien de ſe donner la peine de voir ſi on outre ou non leurs ſentimens. Cette déclaration m'a bien plû; car autrement, on donne lieu de penſer aux gens, que ceux qui écrivent pour la Tolérance, ne jugent pas que les erreurs, pour leſquelles ils la demandent, ſoient grieves: penſée qui peut convenir aux Partiſans de la *Tolérance Eccléſiaſtique*; mais non de la *Tolérance Politique*, qui n'eſt que l'exemption des Loix Pénales. Je ſuis, &c.

P. S. Mrs. Basnage vous font mille baiſemains: j'entens le Miniſtre d'ici; Mr. ſon frere, Auteur du Journal, qui réſide à la Haye, depuis le Mois de Mai; & Mr. de Flottemanville, Miniſtre à Zutphen, qui fait imprimer une *Critique de Baronius*, commençant où Casaubon a fini.

LETTRE CIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1690.

Lett. CIII. à Mr. Rou.

J'Ai lû avec un ſingulier plaiſir toutes les différentes Pieces que vous m'avez communiquées. Votre Réponſe ſur l'*Ambroſie* eſt ſavante & pleine d'eſprit. Je ne comprends pas pourquoi vous avez ſupprimé l'autre Piéce imprimée: car elle me paroît très-digne d'aller par tout la tête levée, à moins que des raiſons de paix, & l'intérêt de ne pas fournir nouvelle matiere au feu de la diſcorde, par la néceſſité où pareils Ecrits mettent les gens de prendre parti dans les compagnies, & de dire des choſes tant ſur le fond que ſur les manieres & les perſonnes, qui ſont rapportées & multipliées, & laiſſent par tout des ſemences de noiſe, ne vous ajent déterminé à cette conduite. Je garderai cet Ouvrage d'autant plus précieuſement, que ce ſera un jour une Piece anecdote, que les curieux chercheront pour aſſortir l'Hiſtoire des différens Littéraires, de toutes ſes dépendances.

Quant aux Pieces manuſcrites, je vous les renvoye ſelon votre déſir, avec mille remerciemens de m'avoir procuré le plaiſir de les lire, & avec de grandes inſtances pour obtenir celui de voir vos Remarques ſur le Livre de Mr. Ancillon (*). Je croi qu'il ſera aſſez galant homme pour ne pas desapprouver vos avis: car ſi d'un côté, vous lui montrez avec force que vous avez raiſon, vous y mêlerez, ſans doute, de l'autre, la pilule bien dorée; & quand un Auteur ſe fâche, après cela, à ſon dam, & tant pis pour lui. Je ſuis &c.

(4) Cet Ouvrage de Mr. Huet eſt intitulé, *Apologie pour les vrais Tolérans, où l'on fait voir avec la derniere évidence, & d'une maniere à convaincre les plus prévenus, la pureté de leurs intentions, & la vérité de leur Dogme. Pour oppoſer aux fauſſes idées, que Mr. J. en a voulu donner dans quelques-uns de ſes Ecrits; mais particulierement dans ſon Tableau du Socinianiſme. Par G. Huet M. D. S. E. & Auteur des Lettres, qui ont ſervi de Réponſe au prétendu nouveau Converti, au ſujet de la perſécution de France, & de la révolution d'Angleterre.* Dordrecht 1690, in 12. Cette *Apologie* n'eut pas l'effet que Mr. Huet s'attendoit; & il fut obligé de publier un Ecrit qui a pour titre: *Apologie pour l'Apologiſte des Tolérans, où l'on fait voir, avec la derniere évidence, combien ſes intentions, & ſa conduite ont été pures & droites, dans tout le cours de cette affaire. Pour oppoſer aux ſiniſtres interprétations, qu'on y a données, tant en public qu'en particulier: & auſſi à l'accuſation d'avoir contrevenu au 36. Article de la Confeſſion de Foi des Egliſes Walones. Par l'Auteur même de l'Apologie pour les Tolérans.* Dordrecht 1690. in 12. Cet Ecrit ne fit qu'irriter davantage Mr. Jurieu, qui s'étoit mis à la tête des Intolérans. Il dénonça Mr. Huet aux Synodes, & cabala ſi bien qu'il le fit ſuſpendre du Miniſtere, dans le Synode de Leyde tenu au Mois de Mai de l'année 1691. Mr. Huet fit imprimer quelques Pieces pour ſa défenſe, avant & après cette ſuſpention; entr'autres celle-ci: *Rémontrances très-humbles du Sr. Gedeon Huet, à Meſſieurs les Paſteurs & les Conducteurs des Egliſes Walones des Provinces Unies, aſſemblez en Synode à Tergoude; ſur les propoſitions qui ont été extraites de ſes Ecrits, & ſur le jugement qui en a été rendu par le Synode de Leyde.* In 4. Il fut réhabilité: mais Mr. Jurieu lui ſuſcita en 1694, une nouvelle perſécution devant le Conſiſtoire de Rotterdam, & obtint qu'il ſeroit lui-même Commiſſaire & Juge dans cette affaire. Mr. Huet publia à cette occaſion un Ecrit très-vif, intitulé, *Inſtruction pour Mr. Huet Miniſtre, appellant de deux Actes rendus au Conſiſtoire de Rotterdam les .... de Février* 1694. *Contre Mr. Jurieu défendeur ſur ledit Appel.* in 4.

(*) *Hiſtoire de l'Etabliſſement des François Réfugiez dans les Etats de ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg.* Berlin, 1690. in 8.

Digitized by Google

LETTRE CIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10. d'Octobre 1690.

Lett. CIV. a Mr. Rou.

JE ſuis très-fâché, mon cher Monſieur, que vous n'aiez pas reçu la Lettre où je vous faiſois l'Apologie de mon retour de la Haye, ſans avoir eu le bonheur de vous voir.

Vous avez épluché le ſtile de Mr. ANCILLON avec la derniere exactitude; & vos Remarques ſont aſſurément bien fondées, & conformes aux Préceptes de nos meilleurs Maîtres, les BOUHOURS, les CORNEILLES, & leur devancier VAUGELAS. Vous rendez en cela un très-grand ſervice à ce jeune Auteur; & je ne doute pas qu'il n'y paroiſſe au prémier écrit qu'il fera.

Une des incongruitez que vous lui marquez, qui eſt, par exemple, de mettre *partagea*, où il faut *partageât*, eſt un vice du Païs Meſſin, & de Sédan (1); & comme je l'ai vûë en divers Livres, il faut qu'elle ſoit commune à plus d'une Province. J'ai remarqué, que dans la prémiere page vous appellez *Mode*, le *Prétérit* & le *Participe*; cependant ce n'eſt pas cela que les Grammairiens nomment ainſi. En un autre lieu, vous appellez *Prétérit défini*, J'AIMAI; & *Prétérit indéfini*, J'AI AIMÉ: je croi que c'eſt tout le contraire.

Mais pour venir à ce que vous me témoignez être plus important & plus preſſé, je vous dirai en général, mon cher Monſieur, que quoique je ne voie rien de condamnable dans notre uſage de *tutoier* Dieu, & que je ne vouluſſe pas même qu'on le changeât, puis qu'il a déjà tant duré; je ne trouve point que nous le puiſſions bien juſtifier: & je ſai même que Mr. JURIEU a toûjours trouvé cela rude, & qu'il a ſouvent uſé du *Vous* dans quelques Exclamations en Chaire, apoſtrophant la Divinité. En particulier, je ne vois pas que la raiſon que nous alléguons ordinairement, & dont auſſi vous vous ſervez, ſoit bonne. C'eſt que Dieu a lui-même adopté le *Tu*, & que JESUS-CHRIST l'a inſéré dans l'Oraiſon, qui nous doit ſervir de modèle; car cela ſeroit bon à dire, ſi dans les Langues Hébraique, Syriaque, Grecque, & Latine, le *Vous* eût été en uſage de l'Inferieur au Supérieur, comme il l'eſt aujourd'hui en François. Il ne faut donc pas dire, qu'*il y a toûjours eu parmi les peuples un* TU *de Religion & de Piété*; car anciennement le *Singulier* ſe donnoit en tout tems & en tout lieu à toutes ſortes d'objets, ſupérieurs & inférieurs. Mais vous avez raiſon de dire, que depuis que les Langues ont adopté le *Vous* envers les ſuperieurs, & ceux qu'on traite civilement ou en cérémonie, on n'a pas laiſſé de retenir le *Tu* en certains cas; par exemple, dans les vers, & dans les prieres. Encore y a-t-il toûjours eu des Poëtes qui ont emploié le *Vous*, & des prieres où le *Vous* a été pareillement employé. Quoi qu'il en ſoit, je ne ſaurois voir la moindre ombre de myſtere en ce que Dieu dans ſa Parole s'eſt déſigné par *Tu* & *Toi*; car la Langue, dont il ſe ſervoit ne reconnoiſſoit point d'autre uſage: il falloit paſſer par là, ou expoſer l'Ecriture à la moquerie qu'excitent les Phraſes à Soléciſmes & à Barbariſmes.

Au reſte, les Allemans & les Flamans ſe choquent bien plus du *Tu* que les François; & j'ai ouï dire que l'on n'oſeroit quaſi s'en ſervir envers les Servantes, tant cela eſt offenſant. Ce que je croi, c'eſt que la terminaiſon du *Plurier* & du *Singulier* n'eſt guere différente dans les *Verbes* aux deux *Perſonnes*; mais il eſt certain que les Artiſans mêmes qui s'entreparlent un à un, ſe ſervent des termes qui veulent dire *Vous faites*, *Vous dites*, dans le même ſens que s'ils adreſſoient ces Expreſſions à cent perſonnes.

Je ne vois proprement de bonne raiſon, que l'uſage de nos Adverſaires dans leurs vers aux Rois, & dans les Verſions des *Pſeaumes*; & les raiſons qu'en a données DES MARETS dans ſa Préface du *Clovis*, & Mr. GODEAU dans la Préface de ſon *Nouveau Teſtament*. Ces deux paſſages ont été cités par Mr. COLOMIE's dans la *Rome Proteſtante*, Livre, où il nous juſtifie ſur diverſes choſes, par le témoignage de nos Adverſaires. On y peut joindre la Préface du *Quinte Curce* de VAUGELAS, où l'on voit la raiſon pourquoi dans les Harangues de cet Hiſtorien on met tantôt *Vous*, tantôt *Tu*. Il me ſemble que Mr. DE SCUDERY en dit auſſi quelque choſe dans la Préface de l'*Illuſtre Baſſa*; mais je ne m'en ſouviens pas bien. J'ai quelque choſe dans mes Recueils, que je n'ai jamais pû retrouver, par où il paroit que dès le Siecle de PLINE *le Jeune*, il ſe jettoit quelques ſemences du *Vous*, pour flater un ſeul. L'uſage en étoit établi envers les Grands au Siecle de THE'ODOSE, cent ans avant JUSTINIEN; comme il paroit par les *Epitres de* SYMMAQUE. Je ne me ſouviens point d'avoir vû aucune Diſſertation *ex profeſſo* ſur ceci; mais il ſeroit bon de s'en informer plus exactement de ceux qui ont parcouru nos Controverſiſtes. Adieu, mon cher Monſieur. Je ſerai ravi que vous trouviez par l'enquête, que la matiere eſt encore toute neuve, & que vous puiſſiez dire, comme LUCRECE;

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita ſolo (2).

Tout à vous, &c.

(1) *Partagea* pour *partageât* n'eſt ni un vice du langage Meſſin, ni, je penſe, un vice du langage de Sedan: mais bien une incongruité de gens qui ne ſavent ni Grammaire, ni Syntaxe. Le vice du langage de Metz eſt, non pas d'ecrire *partagea* au lieu de *partageât*, mais de ne pas faire ſentir le *t* final de ce dernier mot dans le diſcours, lorſque ce mot eſt ſuivi d'une voielle. (Cette Remarque eſt de Mr. le Duchat.)

(2) *Lucret.* Lib. IV. vs. 1.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 15. d'Octobre 1690.

Lett. CV. & CVI. a Mr. Rou.

JE vous ai marqué, mon cher Monſieur, la citation de Monſieur GODEAU telle que le Sr. COLOMIE's l'a marquée dans ſa *Rome Proteſtante*, (*) & je la crois fort juſte; car encore que Mr. GODEAU n'ait pas traduit en François le *Nouveau Teſtament*, il a du moins publié des *Paraphraſes* en François ſur *les Epitres de St.* PAUL: & c'eſt apparemment dans la Préface de ces *Paraphraſes*, qu'eſt le paſſage en queſtion (1).

Ce que je vous ai marqué du Siecle de THE'ODOSE, c'eſt-à-dire, que SYMMAQUE qui vivoit alors ſe ſervoit du *Pluriel* dans ſes *Lettres*, doit être reſtraint à l'Empereur; car je vois que dans les Lettres qu'il écrit à d'autres perſonnes, il leur dit *Tu*. Encore pourroit-on prétendre que lorſqu'il écrit à THE'ODOSE ſeul, & qu'il ſe ſert de *Veſtra Majeſtas*, *Clementia*, ou même *Veſtrum Numen*, il le conſidere avec ſes Collegues à l'Empire. Il y a pluſieurs de ſes Lettres écrites à THE'ODOSE & à GRATIEN conjointement. La peine ſeroit de voir ſi THE'ODOSE, n'aiant nul Collegue à l'Empire, a reçu des Lettres de SYMMAQUE, où il fût *vouſé*; & je penſe qu'il s'en trouveroit; mais ce n'eſt peut-être pas la peine de perdre beaucoup de tems à ces Recherches, qui en demandent beaucoup plus qu'on ne s'imagine. Je ſuis, &c.

LETTRE CVI.

A Mr. ROU.

A Rotterdam, le 24. d'Octobre 1690.

Lett. CVI. a Mr. Rou.

JE ſuis bien aiſe, mon très-cher Monſieur, de ce que vous m'écrivez de raiſonné ſur le *Prétérit indéfini* & ſur le *défini*; car pour le *qui pro quo* du *Mode*, c'eſt pure inadvertance. Je vois que vous avez vos raiſons & vos autoritez, pour appeller *Prétérit indéfini*, J'AI AIME'; & *défini*, J'AIMAI; & je conviens avec vous, qu'on peut raiſonnablement prendre ce parti, & que peut-être vouloir diſputer contre, ne ſeroit qu'une pure Logomachie. Ce qu'il y a de certain, ce me ſemble, c'eſt qu'on peut trouver aiſément des raiſons, pour ſoûtenir que J'AI AIME' eſt le *parfait défini*; & J'AIMAI, l'*indéfini*. En voici une. J'AI AIME' dénote le *paſſé*, purement & ſimplement, & comme vous dites fort bien, *abſolutè loquendo*. J'AIMAI déſigne le tems *paſſé*, avec un raport confus à un jour, ou à un autre: Il enferme bien un événement qui n'eſt plus *préſent*, mais il ſe peut auſſi-tôt rapporter à *hier* qu'à *avanthier*; ainſi il emporte le *tems paſſé* avec une relation, ou, comme diſent les Logiciens, avec une *Connotation vague & confuſe* d'un certain *tems paſſé*, qui n'eſt pas plutôt celui-ci, que celui-là. J'AI AIME' eſt dégagé de cette Connotation vague, & ſe trouve par conſéquent deſtiné à marquer pleinement, rondement, & définitivement, pour ainſi dire, le tems qui n'eſt plus: & ſi nous y faiſons une Exception, comme quand nous diſons, *j'ai vû aujourd'hui Monſieur un tel*, ce n'eſt que pour une ſeule eſpece, ou plutôt portion de tems, qui eſt en partie *paſſée*, & en partie *préſente*. Ainſi, c'eſt toûjours quelque choſe de fixe; ou le *tems paſſé* en général, ou une de ſes parties en particulier. Au lieu que j'AIMAI n'eſt jamais dégagé, ou d'une partie *paſſée* du tems, ou d'une autre à l'infini; comme quand on dit, *un Vaiſſeau*, *quelque homme*, ce n'eſt ni celui-ci, ni celui-là, c'eſt un *individuum vagum*. Mais quand on dit l'*Homme*, on marque une eſpece d'Animal fixe & déterminée, ſans rien de vague.

Cela étant, je croi que la Raiſon n'eſt guere capable de prononcer là-deſſus; il faut recourir à l'autorité & à l'uſage des Grammairiens: & franchement, je ne ſai pas trop bien qui l'emporteroit; & il pourroit bien être, qu'aiant crû que

(*) *Rome Proteſtante, au Témoignages de pluſieurs Catholiques Romains en faveur de la creance & de la pratique des Proteſtans.* Londres 1675. in 12. 85. pages.

(1) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Rou du 1. de Novembre 1690, où Mr. Bayle l'avertit qu'il a trouvé dans un Livre de Mr. Simon, que Mr. Godeau avoit *traduit en François* le *Nouveau-Teſtament*. En effet, cette Traduction fut imprimée à Paris en 1668, ſous le titre de *Verſion expliquée du Nouveau Teſtament*, & c'eſt dans la Preface, que Mr. Godeau rend raiſon, pourquoi il a préferé le *Tu* au *Vous* à l'egard de Dieu.

Digitized by Google

Lett. CVI. à Mr. Rou, & CVII. à Mr. Constant.

que J'AI AIMÉ' dit quelque choſe de moins vague que J'AIMAI, j'ai jugé que c'étoit J'AI AIMÉ' que les Grammairiens appelloient *Prétérit défini*; mais que j'ai compté ſans l'hôte, c'eſt-à-dire, ſans conſulter ſi effectivement ils ſe régloient ſur la raiſon qui me faiſoit juger; ou ſi ſans raiſon, ou bien pour des raiſons différentes & auſſi bonnes que la mienne, ils ſe ſervoient d'une autre dénomination (*).

Je vois par la *Grammaire Françoiſe* d'ANTOINE OUDIN, qu'il eſt tout-à-fait conforme à CHIFLET: je n'ai point celle que Meſſieurs DE PORT-ROIAL ont faite pour la *Langue Françoiſe* en particulier, outre ce qu'ils appellent *Grammaire générale & raiſonnée*; ni celle de MAUPAS, & d'autres petits Maîtres; ainſi je ne puis pas déterminer ce qui en eſt. Mais je conjecture qu'ils font comme OUDIN & CHIFLET; & qu'ainſi, mon cher Monſieur, vous devez laiſſer la choſe comme vous l'aviez miſe.

J'apprens tous les jours, qu'il n'eſt rien de ſi aiſé que de ſe tromper, quand on juge ſur des apparences, & ſans vérifier ſur les lieux ce dequoi on veut juger. Une autre fois, je vous promets d'être beaucoup plus circonſpect; ſur tout, quand il s'agira de s'écarter de ce que je verrai emploié dans vos Ecrits. Je ſuis, mon très-cher Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CVII.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 24. d'Octobre 1690.

Lett. CVII. a Mr. Constant.

J'Ai reçu, mon très-cher Monſieur, votre Lettre du 14. d'Août, avec les deux Exemplaires que vous y aviez joints de votre belle *Harangue* (1). J'envoyai ſur l'heure l'Exemplaire qui appartenoit à Mr. Baſnage. Il vous en eſt fort obligé: & nous convenons tous deux dans le jugement, que la Piece & toutes ſes ſemblables méritent la lumiere du Public; ſoûtenuë, que celle-ci nous a paru, d'éloquence, d'érudition, & de génie. Je ne crois pas que les plus hargneux ARISTARQUES puiſſent demander plus que ces trois choſes dans un Ouvrage de cette nature. Ainſi, mon cher Monſieur, vous pouvez être aſſûré de notre ſuffrage. Je vous parle ingénument.

J'avois déjà appris par Mr. MINUTOLI la mort de l'illuſtre & vertueuſe Comteſſe DE DHONA. Je ſavois auſſi dès long-tems, que Mr. le Comte DE FE'RASSIERES avoit été pris à la Bataille de Fleurus. Ce que vous me dites de la diſperſion de cette famille m'a affligé ſenſiblement. Dieu veuille la raſſembler glorieuſement, & vous conſerver dans l'heureux calme, dont vous avez joüi juſqu'à préſent, malgré le tumulte qui agite le reſte de l'Europe.

L'Auteur de l'*Avis ſur le Tableau du Socinianiſme* avoit envoié à ſon Imprimeur ſa troiſieme Piece (2); mais celui-ci refuſe de l'imprimer, craignant d'être découvert, & de s'attirer des affaires, ſi, peu après un Synode, où on a fait des Actes, contre les Auteurs Anonymes qui ſeront Miniſtres, & contre les Partiſans de la Tolérance des Héréſies, il imprimoit la ſuite de cet Ouvrage. L'Auteur, qu'on ne doute pas être Miniſtre, doit être bien aiſe, s'il eſt ſage. & s'il aime ſon repos, que la précaution de l'Imprimeur ait été plus grande que la ſienne, & qu'elle le délivre des inconvéniens dont il auroit dû lui-même ſe délivrer, en ceſſant d'écrire.

Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher Monſieur, de ce nouveau fruit de vos veilles & de vos études, dont vous m'avez fait préſent. Si les miennes produiſent jamais quelque choſe, je me donnerai l'honneur de vous en faire part; mais je penſe qu'elles ne produiront plus rien, & que l'Académie de *gli Infecundi* de Rome, à laquelle la feuë Docte CATARINA PISCOPIA CORNARA (3) ſe fit aggréger, ſera mon fait deſormais.

Portez-vous bien. Je ſuis bien aiſe de vous voir plaindre que vous vieilliſſez; c'eſt le langage de ceux qui ne ſentent pas encore les effets de la vieilleſſe: ceux qui les ſentent, n'ont garde de s'en vanter.

Vous vous ſouviendrez, s'il vous plaît, que je vous ai demandé un Eclairciſſement ſur le JOANNES SERRANUS, Profeſſeur à Lauſanne, Traducteur de PLATON.

Dans un Livret, que la voix publique donne préſentement au fils de feu Mr. DE LARROQUE, & qui eſt intitulé, *Avis important aux Réfugiez* (4), il y a un coup de dent contre Mr. MERLAT. Ce Mr. DE LARROQUE (5), après s'être réfugié des prémiers en ce Païs-ci, & puis en Angleterre, nous a quittez depuis quatre ou cinq mois, pour s'en retourner en France. Je ſuis, &c.

(*) Mr. l'Abbé Regnier Desmarais dans ſon *Traité de la Grammaire Françoiſe* (pag. m. 336, 337.) dit que, *je fis*, eſt le *Prétérit indéfini*; &, *j'ai fait*, le *Prétérit défini*; & que c'eſt auſſi *le ſentiment* de l'Auteur de *la Grammaire générale & raiſonnée*.

(1) *Tranſitus per Mare rubrum.* Genevæ 1690, *in* 4.

(2) Mr. Jaquelot n'a donné que deux Parties ou *Traitez* de ſon *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme*, qui ſont en tout 103. pages, in 8. mais Mr. Jurieu ayant cenſuré le premier *Traité*, dans la troiſiéme Lettre du *Tableau du Socinianiſme*, il répondit par un Ecrit de 16. pages, intitulé, *Reflexions ſur l'avant-propos de la troiſiéme Lettre de Mr. Jurieu, touchant le Tableau du Socinianiſme, pour être jointes au premier Traité de l'Avis ſur ce Tableau.* Voïez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du 15 de Juillet 1690, Note (8).

(3) Voyez la Lettre à Mr. le Clerc du 18. de Juin 1684, Note (2).

(4) *Avis important aux Réfugiez, ſur leur prochain Retour en France, donné pour Etrennes à l'un d'eux, en* 1690. *Par C. L. A. A. P. D. P.* A Amſterdam, chez Jacques le Cenſeur, 1690, in 12.

(5) Voyez la Lettre à Mr. Lenfant du 26. de Novembre 1688, Note (1).

LET-

LETTRE CVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 1. de Novembre 1690.

Lett. CVIII. a Mr. Rou, & CIX. a Mr. Minutoli.

JE viens, mon très-cher Monſieur, d'ouvrir l'*Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament* de Mr. SIMON, à l'endroit où il examine les *Verſions Françoiſes* qui en ont été faites. Le hazard a fait, que cherchant à m'amuſer en attendant le Libraire, j'ai pris ce Livre; mais l'amitié a été cauſe, que voiant à l'ouverture du Livre ce qui concerne le Pere AMELOTE, & la *Verſion de Mons*, j'ai cherché avec deſſein ſi Mr. GODEAU ſe trouveroit parmi les Traducteurs François. Je l'y ai trouvé, comme aïant publié une *Verſion* du *Nouveau Teſtament*, qui tient le milieu entre la Paraphraſe, & l'attachement total à la Lettre. Vous verrez que Mr. SIMON y critique, entr'autres choſes, l'uſage du *Toi*, que Mr. GODEAU a préféré à celui du *Vous*, à l'égard de Dieu. J'ai crû qu'il étoit important que vous fuſſiez averti de cela; puiſque vous pourrez vous faire honneur de maintenir le goût & le jugement de Mr. GODEAU, contre ce nouveau Critique. Je ſuis, &c.

LETTRE CIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1690.

Lett. CIX. a Mr. Minutoli.

VOtre Lettre, mon très-cher Monſieur, du 17 du paſſé, a été retardée d'un ordinaire, avec toutes celles, qui de différens quartiers de la Haute Allemagne, paſſent par Rhinhauſen. Je ne la reçus qu'hier; & je vois que vous n'aviez point encore de certitude de la Priſe de Suze, dont Mr. BIBAUD a écrit ici à un de ſes Amis qu'on eſt fort contriſté à Geneve. Mais d'ailleurs, on y doit être bien réjoui de ce que les François ont abandonné tous les Poſtes qu'ils avoient occupez en Piedmont, Saluzzo, Poſſano, Savigliano, Villa-Franca. C'eſt à quoi perſonne ne comprend rien ici. Ils ſe retirent de ce Païs-là, plutôt en gens défaits & vaincus, qu'en gens qui y ont gagné une Bataille, & puis qu'ils n'ont pas crû ſe pouvoir maintenir durant l'hiver dans des lieux murez, il faut qu'ils ſe ſentent bien foibles: ou plutôt, ils n'ont point l'art de ſavoir profiter de leurs avantages, comme ils ont celui de vaincre. C'étoit le grand défaut d'ANNIBAL; & c'eſt le Péché dominant & héréditaire de tems immémorial de la Nation; de quoi je me ſuis ſervi cet été en cent rencontres, pour raſſûrer ceux, qui après la ſanglante & terrible perte que cet Etat fit à Fleurus, & la chaſſe donnée aux Flotes, s'imaginoient que les François alloient abimer l'Angleterre & la Hollande.

Nous reçumes hier des Nouvelles d'Angleterre, après en avoir été privez aſſez long-tems. Elles portent, qu'encore que le jour du départ du Roi ne ſoit pas fixé, on tient le voïage infaillible, & que Sa Majeſté en a donné part au Parlement. On dit même que les Gardes-du-Corps ſont partis, & qu'ils ſe ſeroient déjà embarquez, ſans un incident qui a retardé l'Embarquement; c'eſt que l'Admiral HERBERT a produit, entre autres Pieces & moiens de juſtification, des Ordres de ne point combatre, expédiez & ſignez par le Comte DE NOTTINGHAM. Le Roi, voulant aprofondir cette affaire avant que de partir, aura peut être beſoin de quelque tems conſidérable pour convaincre les Délinquans, & pour aviſer à la peine convenable, & aux remplacemens de ceux qui pourront être deſtituez. Il y a des Lettres, qui portent, qu'encore que les charges, que le Comte de TORRINGHTON produit contre le Comte de NOTTINGHAM, demandent quelque examen, on ne croit pas que cela le garentiſſe du dernier Supplice (1). On avoit avis à Londres, qu'il étoit entré dans Galloway quelques Bâtimens François chargez de grains & d'argent; mais qu'un Vaiſſeau de vingt-quatre pieces de Canon, allant à Kingſale, ſans ſavoir ſa réduction, s'étoit trouvé ſaiſi, avant que de ſe mettre en poſture de ſe défendre.

Nous trouvons ici que la *Gazette de Paris* ſe radoucit fort, quand elle parle du Roi GUILLAUME. En effet, que peut-on voir de plus mo-

(1) Arthur Herbert, Comte de Torrington, fut jugé par un Conſeil de Marine, & renvoyé abſous: le lendemain, 31. de Décembre 1690, le Roi lui ôta ſa Charge.

Digitized by Google

LETTRE CIX. A Mr. MINUTOLI.

modéré, que de dire que l'*Ambaſſadeur de Portugal le félicita ſur la dignité qu'il occupe*? Nous voions auſſi des airs fort humiliez dans les Préfaces des *Arrêts* du Roi LOUIS; ſur tout, dans celui qui porte *Création de nouvelles Charges* au *Parlement de Paris*: de ſorte qu'il ſemble que les Alliez aient meilleure opinion des Forces de la France, que la France même.

A peine avois-je cacheté ma derniere Lettre, que j'appris, par l'arrivée du Courier d'Allemagne, la levée du Siege d'Eſſek & la fuite du Comte TE'KE'LI. Je vous avois dit que quelques perſonnes trouvoient apparent, que le Prince LOUÏS DE BADE le battroit. J'avouë que je n'ai jamais eu bonne opinion des affaires de TE'KE'LI en Tranſylvanie, depuis que j'ai vû que l'Empereur, par une très-ſage & très-habile conduite, lui oppoſoit ſes meilleures Troupes, avec le meilleur de ſes Généraux: aimant mieux perdre quelques Places en Servie, que laiſſer impatroniſer ce Chef des Mécontens à la Succeſſion de MICHEL ABAFFI. Je ne voi rien d'auſſi reſſemblant, que le Roi JAQUES, à l'égard de la France; & TE'KE'LI, à l'égard de la Porte. La Cour Ottomanne met TE'KE'LI à toutes ſauſſes: elle lui expédie toutes ſortes de Patentes & de Titres, l'aſſiſte, le ſoûtient dans ſes diſgraces, & n'y fait que perdre ſon tems & ſes frais: l'Etoile de ce Comte eſt toûjours rétrograde & Saturnienne. Auſſi eſt celle du Roi JAQUES; & ſes malignes influences ont été le ſeul revers, & le ſeul fiel qui ait été mêlé, depuis ces dernieres Révolutions, à la Fortune de LOUÏS XIV, qui fait néanmoins des dépenſes inconcevables pour cet Exilé, & cet Ex-Roi.

J'ai lû le *Factum* de Mr. DES-LYONS contre Mr. ARNAUD; & j'en ai même dit quelque choſe dans mes Ecrits (2). La Piece eſt forte. Mr. ALLIX en avoit envoié un Exemplaire à Mr. LEERS, Libraire fameux de cette Ville, qui ne l'a ni voulu imprimer, ni communiquer à Mr. JURIEU; tant il eſt oppoſé à nos autres Libraires, c'eſt-à-dire, ennemi de tout ce qui ſent le Libelle, & le déchirement du Prochain: outre qu'il avoit eu occaſion de faire quelque connoiſſance avec Mr. NICOLE à Paris, & puis en Hollande avec Mr. ARNAUD. Mr. LEERS eſt peut être le ſeul Huguenot, avec qui Mr. ARNAUD ait voulu ſouffrir d'avoir quelque converſation. Ce fut, il y a cinq ou ſix ans, en cette Ville. Il vient de publier une *V. Dénonciation contre le Philoſophiſme*, ou *Péché Philoſophique*, qui n'eſt pas moins forte que les précédentes.

Pendant que l'on copioit la V & VI Partie du *Projet de Paix* (3), j'envoiai les IV Prémieres à l'Auteur des *Lettres ſur les matieres du tems* (4), le priant de ſe hâter à me les envoier, avec ſon Avis. J'écrivis Lettre ſur Lettre a ſon Libraire; & néanmoins, point de nouvelles. A la fin, je lui écrivis à lui-même de me renvoier l'écrit, Lettre vûë. Je le reçus dès le lendemain, & appris que le Libraire avoit eu la mauvaiſe humeur, *ne quid gravius dicam*, de ne lui point rendre le Paquet, ni mes Lettres; qu'un Rhumatiſme l'empêchant de travailler, il n'avoit pû lire l'Ecrit; mais que ce qui lui étoit tombé ſous les yeux, pendant le peu de tems qu'il l'avoit gardé, depuis la réception de mes Lettres, lui en avoit paru bon & curieux; & qu'il me prioit, dès que la Copie ſera prête, de lui repréter l'Ecrit. Je croi, qu'avant que de le montrer aux Politiques, & Hommes du Gouvernement, il faut avoir tout; & qu'ainſi vous ferez bien, mon cher Monſieur, de joindre les deux dernieres Parties aux ſix que vous m'avez déjà envoiées. Cependant, dès que le Copiſte m'aura rendu les quatre prémieres, j'enverrai un des deux Exemplaires à Bruxelles à Mr. HULST.

Je vous prie de me marquer comment le Mercure Galant s'eſt tiré du mauvais pas des Réjouiſſances exceſſives faites en France ſur la prétenduë mort du Roi GUILLAUME: nous n'avons rien vû ici de ſa plume depuis Mars dernier. J'eſpere que vous m'apprendrez quelques circonſtances particulieres de la *Harangue* de Mr. VALKENIER aux Cantons, & de la *Réponſe* de Mr. AMELOTE. On n'a pas conſeillé à notre Gazetiere de Rotterdam, la Veuve SAINT GLAIN, d'inſérer cette *Réponſe*; parce que nos Réfugiez n'aiment pas à voir les choſes où la France paroît parler vigoureuſement, & récriminer avec inſulte. On a fait une Médaille en France, où l'on repréſente les quatre vents ſoufflant contre le Soleil, avec ces Mots, NEC UNUM RADIUM EXCUTIENT. Adieu, mon cher Monſieur, je ſuis tout à vous.

(2) Ce Factum eſt intitulé: *Réponſe de Mr. Des Lyons, Docteur de Sorbonne, Doyen & Theologal de Senlis, aux Lettres de Mr. Arnaud, auſſi Docteur de Sorbonne, imprimées & produites par Jean Gontin, Prêtre Dauphinois, Curé de St. Hilaire de Senlis: pour ſervir au procès pendant en la Tournelle, pour François Des-Lyons, Eſcuyer, Sieur de Theuville, & ſes enfans, contre ledit Gontin, & Tarteron Notaire Priſonniers en la Conciergerie, & Fabry, Solliciteur.* C'eſt un *in folio* de 104. pages. Mr. Bayle en avoit dit un mot dans les *Nouvelles* d'Avril 1684, pag. 127: mais il en a parlé plus au long dans ſon *Dictionnaire* à l'Article ARNAULD (*Antoine*) Rem. T.

(3) En 1690, le Sieur Goudet, Négociant de Geneve, ſe mit en tête de concilier les Princes qui ſe faiſoient la guerre; & travailla à un *Projet de Paix*. Cet Ouvrage devoit contenir pluſieurs parties. A meſure qu'il les compoſoit, il les envoyoit à Mr. Bayle, qui avoit bien voulu, à la priere de Mr. Minutoli, ſe charger d'en faire faire des Copies, & de les communiquer à quelques perſonnes, que l'Auteur ſouhaitoit de conſulter. C'eſt là, toute la part que Mr. Bayle avoit à l'Ecrit de ce Viſionnaire. Cependant, Mr. Jurieu ſe ſervit de cet incident pour l'accuſer de crime d'Etat, comme on le verra dans la ſuite.

(4) Mr. Tronchin du Breuil eſt l'Auteur des *Lettres ſur les matieres du tems*. Il les publia pendant trois années. La premiere année, il donna XV. Lettres, 10 Février 14. Décembre 1688: la ſeconde, XVI. 1. Janvier 1. Septembre 1689: & la troiſiéme XXIV. 1. Janvier 15. Décembre 1690. Ces Lettres peuvent fournir de bons Mémoires pour l'Hiſtoire de ce tems là. Elles s'imprimoient à Amſterdam in 4. Mr. Du Breuil avoit publié en 1683. des *Dialogues ſur les matieres du tems concernans la Religion*, qui furent eſtimez. Voyez-cy-deſſus, Tom. 2. la *Cabale chimérique*, Chap. IV. pag. 658. & 659. Il donna en 1700. une nouvelle Edition de ſes *Dialogues, concernans la Religion*, avec *une ſuite, contenant la Bulle* in Cœna Domini, & *quelques autres pieces curieuſes, touchant la Foi violée à* JEAN HUS *au Concile de Conſtance, avec le Décret qui annulle en ce cas la Foi promiſe aux Heretiques.* Amſterdam 1700. in 8. 2. vol.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 20. de Décembre 1690.

Lett. CX. & CXI. à Mr. Rou.

JE vous remercie très humblement, mon cher Monſieur, de la curieuſe & belle Préface que vous m'avez envoyée ſur les *Pſeaumes* de Dom ANTONIO (1). Je l'ai luë avec encore plus de plaiſir que la premiere fois qu'elle n'étoit ni imprimée ni ſi étenduë; & je ne doute pas que le Public ne la reçoive avec beaucoup d'eſtime. Ces traits anecdotes dont vous l'avez parſemée, en relevent l'eclat; & celui d'URBAIN VIII. paroîtra des plus curieux.

Quant à la diſpute ſur laquelle on me fait l'honneur de me faire prendre pour arbitre, honneur dont je ſuis d'autant plus indigne que j'ai toûjours été aſſez négligent par rapport aux conteſtations de nos ſubtils Grammairiens François; le peu que j'ai d'intelligence de la Langue conſiſtant plûtôt en ſentiment qu'en raiſon; je veux dire que je diſcerne plûtôt le bon d'avec le mauvais, par routine, ou par coûtume d'oreille, que par l'examen des raiſons. Mais, enfin, puiſqu'on a meilleure opinion de moi que je n'en ai moi-même, je vous dirai, qu'il me ſemble que s'il ne s'agiſſoit que de comparer ces deux expreſſions *ſon foudre en main*, *ſa foudre en main*, afin de ſavoir laquelle vaut mieux, il faudroit donner l'avantage à la derniere; mais je vois que ce n'eſt point là le vrai état de la Queſtion: il ne s'agit pas du plus ou du moins; il s'agit de ſavoir s'il n'y a que l'une des deux qui ſoit bonne, l'autre étant mauvaiſe & condamnée par les dernieres déciſions: en ce cas-là, je dis que l'affirmative va trop loin, & que la négative l'emporte. Vous en donnez des preuves ſi expreſſes & ſi convaincantes, vous faites voir tant d'autoritez qui montrent que le Maſculin *foudre*, au pis aller, n'eſt que le moins bon, & que néanmoins il eſt bon: Vous alléguez des Auteurs ſi revêtus d'autorité en ces matieres, que je ne vois point qu'on puiſſe condamner l'expreſſion *ſon foudre*, tout au plus, que de n'être pas auſſi bonne que *ſa foudre*.

Pour la diſtinction de foudre *ſceptre* de JUPITER, & foudre *effet de ce ſceptre*, je la trouve bien ſubtile, & ne voudrois pas trop m'y appuyer, vû que ceux qui ont mis la *foudre* en la *main* de ce Dieu, ont prétendu que ſon effet étoit ſemblable à celui des dards; & que ce *ſceptre*, puiſque ſceptre y a, ne produiſoit quelque effet qu'en ſortant de la main de JUPITER, & tombant ſur le patient: de ſorte que ce qui étoit le *ſceptre*, & ce qui venoit fraper étoit réellement le même être.

Je vous remercie bien fort, mon cher Monſieur, de tant de belles Autoritez qui ſont dans votre Lettre: c'eſt un Recueil que je garderai précieuſement. Je ne ſai ce que c'eſt que cette Nouvelle *Hiſtoire Poëtique* de Mr. *Vallier de la Martiniere*. J'en ai vû autrefois une qui étoit, ce me ſemble, Anonyme, mais docte, & d'un homme qui promettoit une Traduction de *Pétrone*. A votre loiſir vous m'en donnerez, s'il vous plaît, inſtruction. Je ſuis intimement votre &c.

LETTRE CXI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 22. de Décembre 1690.

Lett. CXI. à Mr. Rou.

APparemment, mon très-cher Monſieur, ce Billet ne vous tirera pas de peine; car vous aurez reçu ma Réponſe ce matin pour le plus tard. Vous trouverez que je me range à votre parti, ſur la Queſtion que vous m'avez propoſée, ſavoir que *foudre*, Maſculin, eſt bon; quoique *foudre*, Féminin, comme vous le reconnoiſſez, ſoit plus ordinaire (*); & peut-être qu'en Stile d'Inſcriptions & de Deviſes, BOUHOURS lui-même donneroit la préférence, s'il étoit conſulté, (ce que je ſouhaiterois que vous fiſſiez faire,) à *foudre*, Maſculin; s'agiſſant de cette Figure avec laquelle les anciens Peintres & Sculpteurs repréſentoient JUPITER, quand même il rejetteroit, comme trop ſubtile, la diſtinction de *ſceptre*, & d'*effet du ſceptre*. Je vois que DU RYER, dans vos Exemples, ſe ſert même du *Maſculin*, pour l'*effet du ſceptre*. Je ſuis toûjours, &c.

(1) Les *Pſeaumes de Dom Antonio Roi de Portugal*, furent imprimez à Paris en 1595, ſous ce titre: *Pſalmi Confeſſionales, inventi in ſcrinio Antonii Portugalia Regis*. Du Ryer en donna une traduction en 1653. Mr. Rou fit réimprimer cette Traduction, avec un Diſcours préliminaire où il juſtifioit la liberté qu'il avoit priſe, de l'accommoder à l'uſage des Proteſtans, qui en parlant à Dieu s'expriment par *Tu* & *Toi*, au lieu que les Catholiques Romains ſe ſervent de *Vous*. Cette édition a pour titre: *Les Pſeaumes de Dom Antoine, Roi de Portugal. Avec une Diſſertation préliminaire ſur le* Vous *&* le Tu *en parlant à Dieu*. La Haye 1691. *in* 12.

(*) Le *Dictionnaire* de l'Académie Françoiſe marque que ce mot eſt Maſculin & Feminin.

LET-

LETTRE CXII.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 5. de Janvier 1691.

Lett. CXII. A Mr. Constant.

JE ne ſaurois mieux commencer, mon très-cher Monſieur, que par vous ſouhaiter une bonne & heureuſe année. C'eſt ce que je fais du meilleur de mon cœur, tant pour vous que pour toute votre famille, & nommément pour celui de Meſſieurs vos Fils que j'ai eu l'honneur de voir, & que vous m'apprenez avoir été établi Miniſtre à Vevey depuis ma derniere. Je vous en félicite tous deux, & lui ſouhaite une heureuſe poſſeſſion de ce beau poſte, en attendant que vous ayez lieu de l'avoir à Lauſanne même. Je vous ſuis très-obligé, mon très-cher Monſieur, des ſoins que vous avez pris, pour déterrer JOANNES SERRANUS, & de la Liſte que vous y avez ajoûtée de divers Profeſſeurs de Lauſanne. Je ne vous aurois pas demandé cette courvée, ſi je n'euſſe crû que vous auriez eu quelqu'un, qui à l'exemple de MEURSIUS pour l'Univerſité de Leyde, auroit fait une courte Vie des Profeſſeurs de votre Académie, avec la Liſte de leurs Ecrits. Cela ſe devroit faire dans toutes les Univerſitez ou Académies, comme il y en a déjà quelques-unes qui l'ont pratiqué. Nous devrions avoir eu quelqu'un, qui eût fait la *Vie* de tous les *Miniſtres Auteurs*; & aſſurément, notre négligence eſt en cela fort grande. Les Allemans ont bien été autrement ſoigneux des Savans de leur Nation. Je ne trouve aucun Livre, ni aucun homme vivant, qui puiſſe m'apprendre une ſuite des Avantures de JEAN DE SERRES, Auteur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France*; ni me dire, s'il a fait des Livres en Latin; s'il a été Profeſſeur à Nimes: s'il a traduit PLATON, &c. (1). Et quant à DANIEL CHAMIER, qui mériteroit tant que l'on vit ſa *Vie* parmi celle des hommes Illuſtres, je n'ai jamais ouï dire qu'on l'ait faite (2).

Vous n'êtes pas le ſeul, qui ſouhaiteroit que Mr. JURIEU n'eût point publié ce qu'il a mis au jour contre le *Socinianiſme*. Avant qu'il en eut rien donné, on l'exhorta à ne rien faire là-deſſus, & on lui repréſenta que ces Ecrits en Langue vulgaire feroient connoître des Sentimens, qu'il vaut mieux ignorer du tout. Mais il crut pouvoir oppoſer à ces raiſons, d'autres raiſons encore plus fortes. Je doute que préſentement il ſoit convaincu d'avoir mieux fait de ſuivre ſon ſentiment, que celui de ſes Amis. Ce n'eſt pas qu'il paroiſſe avoir envie de diſcontinuer. Ces Lettres viennent plus de loin à loin qu'au commencement; & il y a long-tems qu'on attend la VIII, où il doit prouver le droit des Magiſtrats, pour infliger des Loix Pénales aux Sectes.

Vous ſavez, ſans doute, que le Sentiment de la *Tolérance* a été condamné dans le Synode Wallon d'Amſterdam, au Mois d'Août dernier. On dit que les Bourguemeſtres de cette Ville en ont fort grondé le Modérateur du Synode, qui étoit Mr. ISARN, & qu'ils ont donné à entendre,

(1) Le Pere le Long nous a donné un Mémoire très-curieux ſur la Vie & ſur les Ecrits de *Jean de Serres*, dans ſa *Bibliotheque hiſtorique de la France*. On y trouvera tous les Eclairciſſemens que Mr. Pyle demandoit à Mr. Conſtant, non ſeulement dans cette Lettre, mais encore dans celles du $\frac{15}{25}$ de Juillet & du 24. d'Octobre 1690. Le Pere le Long remarque que Jean de Serres *ſe déclare l'Auteur* de la Traduction de Platon *dans un de ſes Ouvrages de Controverſe, imprimé à Nîſmes en* 1585; mais il ne nous donne pas le titre de cet Ouvrage. Il auroit pû citer une Lettre de De Serres du 11. d'Août 1597. adreſſée à Caſaubon, alors Profeſſeur aux Belles Lettres à Montpellier, que Mr. d'Almeloveen a inſérée dans ſon édition des *Lettres de Caſaubon*, imprimée à Rotterdam en 1709, pag. 651. Elle eſt datée *ex Serrano noſtro*, qui eſt un petit fief ſitué aux portes d'Orange, & dont De Serres portoit le nom. Il ſe préparoit à revoir ſa Traduction de Platon, & il prie Caſaubon de lui aider à la corriger: *dummodo tu Platoni noſtro, novam meâ operâ παλιγγενεσίαν molienti, obſtetricem manum dederis.* Il l'invite à le venir voir, quoique ſa maiſon ſe reſſentit encore de ſa priſon: *qui D. Juliano noſtro quaſi invideres, niſi te ἐξευτρεπὲς aliquando videres in hac noſtra caſula, lites carteris mei ſqualorem adhuc oſtentante: at quum ad nos veneris, acceſſu Muſarum omnia colluxerunt* &c. On voit par-là qu'il avoit été priſonnier pendant quelque tems. Pour en découvrir le ſujet, il faut conſulter le Recueil des *Synodes nationaux des Egliſes Réformées de France*, publié par Mr. Aymon en 1710. De Serres avoit reçu quelque argent de la Cour pour les Egliſes, & il faiſoit difficulté d'en rendre compte: ſur quoi le Synode de Saumur, tenu au mois de Juin de l'année 1596, ordonna (pag. 208) qu'il rendroit ſes comptes dans le terme qui lui ſeroit preſcrit par le Commiſſaire que le Roi avoit nommé. Il y a apparence qu'on lui donna la Maiſon ou ſa Terre pour priſon, juſqu'à ce qu'il eût rendu ſes comptes.

Le Pere le Long parle du Livre que De Serres écrivit pour concilier les deux Religions, & qui parut en 1597. ſous ce titre: *De fide Catholica, ſive de principiis Religionis Chriſtiana communi omnium Chriſtianorum conſenſu ſemper & ubique receptis*, &c; & il ajoûte que ce Livre fut réimprimé à Paris dix ans après ſous le même titre; mais avec celui-ci au haut des pages: *Apparatus ad fidem Catholicam.* Cependant il falloit que ce dernier titre ſe trouvât dans la premiere édition, puiſque le Synode tenu à Montpellier au mois de Mai de l'année 1598. qui condamna cet Ouvrage, ne le déſigne pas autrement. Voici les propres termes du Synode (pag. 222): " Sur la Plainte des „ Egliſes de Geneve, Berne, Baſle, du Palatinat, & au„ tres, touchant pluſieurs Ecrits mis en lumiere, ſous „ prétexte de la Réunion des Chrétiens en une même „ Doctrine, au préjudice de la Verité de Dieu, & en„ tr'autres d'un Ouvrage intitulé *Apparatus ad fidem Ca„ tholicam* .... le Synode après avoir lû & examiné „ les dits Ecrits .... les a condamnés &c.

De Serres mourut certainement en 1598; car ce même Synode ordonna (pag. 231.) qu'on demanderoit ſes Manuſcrits à ſes Héritiers. " Mr. Julien (c'eſt ſans doute le „ même dont il eſt parlé dans la Lettre à Caſaubon) „ retirera les Mémoires & les Ecrits qui ſont entre les „ mains des Héritiers de feu Mr de Serres, pour les „ voir, & les apporter au prochain Synode de la Pro„ vince.

Il y a pluſieurs autres particularitez dans les Actes des Synodes, & dans la Lettre à Caſaubon, qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire de Jean de Serres, & à réfuter les Auteurs citez par le Pere le Long: mais je ne ſaurois entrer dans ce détail, ſans groſſir démeſurement cette Note.

(2) Mr. Bayle nous a donné l'Article de ce célébre Théologien dans ſon *Dictionnaire*.

Digitized by Google

dre, que ſi les Synodes Wallons s'ingéroient à décider ſur ce que le Magiſtrat doit ou ne doit pas faire, on leur donnera deſormais des Commiſſaires Politiques, comme on en donne aux autres Synodes de ce Païs.

Mr. PHILIPOT, ci-devant Miniſtre en Guienne, l'un de ceux qui par l'Explication de l'*Apocalypſe*, promettoient un prompt rétabliſſement à nos Egliſes de France, & auſſi prompt que Mr. JURIEU, quoiqu'il différât d'avec lui ſur quaſi toutes les Explications particulieres, comme il a paru par les Ecrits critiques qu'ils ont publiez l'un contre l'autre (3); Mr. PHILIPOT, dis-je, a un Livre prêt à être mis ſous la preſſe, pour montrer que les Magiſtrats ne doivent point uſer de Loix Pénales contre les Héréſies (4): & le voilà encore prêt à rentrer en lice avec Mr. JURIEU.

Nous avons une *Apologie pour les Réfugiez*, contre l'*Avis important*, qui leur fut adreſſé au commencement de l'Année paſſée; laquelle Apologie eſt d'un ſtile fort modéré, & fort bien raiſonnée (5). L'Auteur y ſoûtient la Supériorité des Peuples ſur les Têtes couronnées, avec autant de force que les Jéſuites d'autrefois ſoûtenoient la Supériorité du Pape ſur les Conciles, & ſur les Rois mêmes; & éclaircit adroitement ce qui pourroit gendarmer les Princes contre nous. On veut que Mr. JURIEU en ſoit l'Auteur. Perſonne ne connoit au vrai l'Auteur du *Mercure Hiſtorique*. On a crû que pendant les prémieres années, il a été fait par un Papiſte, autrefois Sécrétaire de la Comteſſe DE SOISSONS. Le Libraire VAN BULDEREN en effaçoit ce qui paroiſſoit partial pour la France; & on dit que l'Auteur, ne pouvant plus ſe contraindre, & dire du mal de la France contre ſon gré, a laiſſé là tout. Que depuis, le Libraire a eſſaié diverſes perſonnes; & quelques-uns veulent, ce que je ne croi pas, que depuis ſept ou huit mois, il ſe ſert de Mr. BERNARD, dont vous me demandez des nouvelles. Qui que ce ſoit, je croi avec vous, qu'il n'eſt pas bien inſtruit des affaires de l'Europe, & moins de celles de vos Cantons, que des autres Païs; & la vérité eſt, que tous ces gens-là ne puiſent que dans des *Gazettes*.

Quant à Mr. BERNARD, il eſt Miniſtre Penſionnaire de Tergou; mais il a eu permiſſion de réſider à la Haye, repréſentant que là il trouveroit de jeunes gens à qui montrer les Mathématiques, & autres choſes. Je ne ſache pas que le Frere de Mr. SAURIN (6), qui a fait tant de mauvaiſes actions dans vos quartiers, ſoit revenu en Hollande; mais Mr. PRALIN y eſt bien venu, & réſide à Amſterdam. Je vous embraſſe de tout mon cœur, & ſuis, Monſieur, &c.

LETT. CXII. A Mr. CONSTANT, & CXIII. A Mr. MINUTOLI.

LETTRE CXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 22. de Janvier 1691.

LETT. CXIII. A Mr. MINUTOLI.

J'Ai reçu ce matin, mon très-cher Monſieur, votre derniere dépêche, & j'ai lû avec une joie ſinguliere, non ſeulement ce que vous m'écrivez, mais auſſi les pages imprimées de l'Auteur du *Projet de Paix*. J'ai trouvé beaucoup de bon ſens dans les *Avertiſſemens*; & en mon particulier, comme j'entre tout-à-fait dans le caractere que l'Auteur a revêtu, je trouve que tout ce qu'il dit répond fort juſte à ce caractere; & ſi d'autres en jugent autrement, c'eſt, ce me ſemble, qu'ils auront l'injuſte prétention, que cet Auteur a dû tailler & rogner les choſes, non pas en Médiateur neutre, mais ſelon leurs inclinations, & leurs préjugez. Je ſuis ſûr, à préſent plus que jamais, que ſi les Lecteurs veulent ſe rendre équitables, c'eſt-à dire, ſe défaire pour un peu de tems de leurs déſirs, & de leurs paſſions d'intérêt, ils rendront à votre Ami la juſtice qui lui eſt duë: convenant qu'il a pénétré dans le meilleur pis-aller, que la ſituation des affaires nous peut, ce ſemble, préſenter. Je vous ai déjà marqué, que ſi l'Ouvrage s'imprimoit en ce Païs, il pourroit être plus aiſément diſtribué par toute l'Europe, & que je ſavois un Libraire, qui y feroit travailler inceſſamment, ſi on lui en envoioit les Feuilles imprimées par la Poſte. J'attens ſur cela la réſolution de votre Ami, en peu de tems; & je ne doute pas qu'il n'accepte la propoſition. Je lui répons que la ſeconde Impreſſion de ce Païs-ci ſera meilleure, & auſſi correcte que la prémiere; & que le Libraire païera le port des Feuilles, qui ſeront envoiées de Lauſanne. Il faut ſeulement ſe hâter.

Si Mr. DE TOURNES, Libraire de votre Ville, que je rencontrai il y a deux ou trois jours chez Mr. LUERS, me fait la grace de m'avertir quand il s'en retournera, comme il me l'a pro-

(3) Voyez la Lettre à Mr. Conſtant du 29. de Juillet 1688. Note (2).

(4) *Les juſtes Bornes de la Tolérance, avec la Défenſe des Myſteres du Chriſtianiſme, contre l'Avis ſur le Tableau du Socinianiſme.* Amſterdam, 1691, in 8.

(5) *La Défence des Réfugiez, contre un Livre intitulé, Avis importans aux Réfugiez ſur leur prochain retour en France.* A Deventer 1691, in 12. Cette Apologie eſt de Mr. Antoine Coulan, Miniſtre mort à Londres le 23. de Septembre 1694. Il eſt auſſi Auteur d'un Ouvrage poſthume contre Mr. Simon, qui a pour titre, *Examen de l'Hiſtoire Critique du N. Teſtament.* A Amſterdam 1696. in 8.

(6) Joſeph Saurin, frere de Mr. Elie Saurin, Miniſtre d'Utrecht. Il avoit été reçu Miniſtre en France, mais une affaire de Religion l'ayant fait ſortir du Royaume, il paſſa en Suiſſe où Meſſieurs de Berne lui donnerent la Cure de Berchier dans le Païs de Vaud. Perſécuté au ſujet du *Conſenſus*, il retourna en France, & y embraſſa la Religion Catholique. Le Roi le gratifia de deux penſions, l'une de ſix cens livres en qualité de Miniſtre converti, & l'autre de neuf cens livres attachée à la compoſition des *Mémoires de l'Hiſtoire de France*, écrits par Mr. l'Abbé de Cordemoi. Il fut appellé au *Journal* des Savans par Mr. l'Abbé Bignon, enſuite à l'examen des Livres par Mr. le Chancelier, & enfin par Mr. le Comte Ponchartrain à l'Académie Royale des Sciences, où n'ayant reſté que quelques ſemaines au rang d'Eleve, il paſſa à celui de Penſionaire Géometre.

Digitized by Google

Lett. CXIII. à Mr. Minutoli.

promis, je le chargerai de nos *Dialogues*. Je ne vous répons pas qu'ils ſoient d'une habile main: mais la qualité des choſes ſur quoi ils roulent leur conciliera ce qu'ils peuvent n'avoir pas d'eux-mêmes.

Mr. DE TOURNES eſt repaſſé d'Angleterre, depuis peu de jours, avec Mr. l'Envoié de Savoie; & il nous a dit que Mylord DE SALISBURY, à qui il a parlé depuis peu, ne ſera point du Voïage de Sa Majeſté Britannique. Il eſt retardé, non pas tant par les Vents contraires, que par la découverte d'un nouveau Complot, pour lequel on a arrêté Mylord PRESTON, paſſant en France. Mylord DANBY étoit ſi exactement averti de tout, & il donna des Ordres ſi bien circonſtanciez d'arrêter un tel bâtiment, que celui qui avoit l'Ordre ne s'y trompa point, quelque ſoin qu'on eut pris de partir *incognitò*. Les Papiers, qui ſe ſont trouvez là, ſont, dit-on, de conſéquence.

On a vû ici une *Lettre* imprimée, de quatre pages *in* 4, qui eſt une cruelle Satire de la *Harangue* du Preſident DE LA TOUR à Sa Majeſté Britannique, avec des traits fort piquans & fort inſolens contre le Roi même. Vous jugez bien que la Lettre eſt venuë de Paris. Il y a même de baſſes plaiſanteries; comme la Comparaiſon qu'on y fait entre la *Harangue* du Préſident, & ces Savoiards, qui vont crier *la Curioſité*, *la Rareté*, & qui chantent quelque loüange pour conclurre par demander quelque Aumône. Pour en parler ſans prévention, je croi que tôt ou tard on aura regret à la Cour de TURIN à cette Harangue, & qu'on ſouhaitera, mais en vain, de la ſupprimer (1).

Je croi vous avoir mandé, que le Docteur SHERLOCK avoit enfin prêté les Sermens. Il a fait un Livre pour juſtifier cette *Preſtation*, lequel a fort plû à la Cour, & déplû à un ſi grand nombre de bons ſujets, qu'on en a déjà publié ſept ou huit Réfutations, & des Vers mêmes fort ſatiriques contre l'Auteur. Je n'ai point lû la Piece; mais on m'a dit qu'il ne donne point d'autre raiſon, pourquoi il a prêté les *ſermens*, ſi ce n'eſt que la Providence Divine eſt ſupérieure à tous droits, & à toutes Loix; voulant dire, ſans doute, que la Révolution préſente a des Caracteres de ces Miſſions extraordinaires de Dieu, où on n'étoit pas obligé d'obſerver le Décalogue, & encore moins les Loix Humaines. Du reſte, il combat dans tout ce Livre le droit ordinaire des Peuples ſur les Rois, & bâtit ſur des Principes, d'où on lui montre, qu'il s'enſuit clairement, que le Roi GUILLAUME eſt illégitime. Mais, comme il a fort combatu pour la Supériorité des Rois, & pour leur Non-Dépendance du Peuple; on croit que la Cour, contente de lui à cet égard, juſqu'à ne point regarder au reſte, lui chargera le dos de quelque bon Evêché à la prémiere occaſion (2).

Je ſuis bien aiſe de vous voir dans les ſentimens où vous êtes, touchant ces Boutefeux, qui ne ſauroient ſouffrir qu'il y ait un coin du monde exempt de guerre; & qui, après avoir répandu de ſemaine en ſemaine, que les Suiſſes ſe déclareront, crient de tems en tems contre leur Neutralité, comme ſi c'étoit la derniere des folies. Pauvres gens! qui ne voient pas à quoi s'eſt expoſé Mr. le Duc de Savoie, pour n'avoir ſû, ou voulu regarder du port & à l'abri de tout mal, la tempête & le naufrage des autres. Quand on ſonge que la rupture de Son Alteſſe Roiale a empiré les Affaires des Alliez, on doit, ce me ſemble, ſouhaiter que ceux qui ne ſont pas à portée d'être promptement ſecourus ne deviennent pas *acceſſio victoriarum præteritarum, ſeu potius prædarum*. Nous eſpérons, moiennant Dieu, que la Campagne prochaine ne ſe fera point en Flandres, ſans que le Roi GUILLAUME y commande les Armées de la Ligue, & que cela fera tout changer de face. Vous ne ſauriez croire quel bien c'eſt pour la cauſe commune, que de ſavoir qu'il doit paſſer en ce Païs-ci. J'ai fait part de vos dernieres Nouvelles à Mr. D'ARLANCOURT. Elles en valoient bien la peine; & j'ai pris ſur tout intérêt au détail de l'Expédition de Mr. DE BOUFLERS vers Louvain. Il en a fait une ſeconde depuis les Glaces, au Païs de Waes, qui n'a pas produit le mal qu'on en craignoit. Il s'eſt retiré de fort bonne heure, ſoit qu'il ait craint le Dégel, qui avoit déjà duré un jour ou deux, mais qui a été ſuivi d'une plus forte Gelée; ſoit pour d'autres raiſons.

Adieu, mon très-cher Monſieur, je ſuis tout à vous.

(1) Mr. Lamberty a inſéré cette *Harangue* dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du XVIII. ſiecle*, Tom. I. pag. 2. La France en fut extrêmement piquée; & lorſque Louis XIV. eût fait ſa paix avec le Duc de Savoye, en 1696, il demanda que Mr. de la Tour lui fut envoyé pour faire les complimens ordinaires dans ces occaſions; ce qu'on regarda comme une eſpece de mortification que la Cour de France vouloit lui donner.

(2) Le Livre du Dr. Sherlock eſt intitulé, *The Caſe of Allegiance due to ſovereign Powers* &c. C'eſt-à-dire, *La Queſtion touchant la ſoumiſſion dûë au pouvoir des Souverains, établie & réſolue ſelon l'Ecriture, la Raiſon, & les Principes de l'Egliſe Anglicane, où l'on traite plus particuliérement du nouveau ſerment de fidélité que nous ſommes enjoints de prêter à Leurs Majeſtez le Roi Guillaume & la Reine Marie, à préſent régnans.* A Londres, 1691. in 4. L'idée qu'on donne ici de cet Ouvrage n'eſt pas tout à fait juſte. Le Dr. Sherlock ſe propoſe d'y faire voir que la paiſible poſſeſſion du Thrône eſt ſuffiſante pour obliger les Peuples à ſe ſoûmettre & à prêter ſerment au Prince qui jouït de cette poſſeſſion; ſans aucun égard aux droits ou prétentions que d'autres pourroient avoir. Les Non jureurs, outrez de ce qu'il ne s'étoit pas contenté de les abandonner, mais qu'il avoit auſſi écrit contr'eux; attaquerent vivement ſon Livre, & employerent même contre lui, le burleſque & le ſatyrique.

LETTRE

LETTRE CXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le ... de Février 1691.

Lett. CXIV. à Mr. Minutoli.

CEt Etat vient de perdre deux des meilleurs Officiers de ſes Troupes: Mr. DE WEBBEMUM, Gouverneur de Breda, Lorrain de naiſſance, & Catholique de Religion, mais fort affectionné de tout tems au ſervice de la République, & à la Maiſon d'ORANGE. C'étoit un vieux Officier, qui avoit gagné de grands biens, & il a inſtitué le Roi d'Angleterre ſon héritier. L'autre eſt Mr. D'AILVA, Friſon, qui s'eſt malheureuſement tué, en tombant de cheval. Il eſt fort regretté. Pour Mr. DE WALDEK, il n'eſt plus dans aucune eſtime; mais plutôt dans le mépris des Soldats & des Officiers, depuis la Bataille de Fleurus. On ne ſait pas s'il commandera l'Armée, en cas que le Roi n'y vienne pas en perſonne; ni ſi Mr. TROMP ſera ſoûmis à l'Amiral d'Angleterre. On ſait ſeulement que ce dernier commandera notre Flotte, & le Public en eſt dans une joie ſinguliere. Il paſſoit l'autre jour à pied dans les Ruës de Rotterdam, & on couroit pour le voir de tous côtez, comme après un Prince.

On vient de me dire que l'Evêque d'Ely ſe réfugiera en France (1), & que PRESTON n'a découvert que des gens qu'on ne ſauroit arrêter; comme ſi c'étoit une Partie dreſſée, qu'avant qu'il nomme perſonne, quelqu'un des plus puiſſans en Cour faſſe avertir l'Intéreſſé de ſe mettre en ſûreté (2). Nous n'avons point vû ici la *Lettre*, dont vous me parlez, ſur le *Jugement* de TORRINGTON; mais on reçut l'un de ces jours par la Poſte un Libelle de Paris, intitulé, *La Maſcarade de la Haye*. Je n'ai pû le lire; parce que celui qui l'a reçu, le porta peu après à nos Bourguemêtres. On m'a dit que c'eſt une Satire, qu'on croit de la façon du Sr. LE NOBLE, l'Auteur de pluſieurs Pieces ſemblables, & nommément du *Dialogue d'*ESOPE *&* MERCURE, que Meſſieurs d'Amſterdam ont fait brûler par la main du Bourreau, & que cette prétenduë *Maſcarade* contient des reproches malhonnêtes de lâcheté & de baſſeſſe à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne, de ce qu'ils ont envoié, ou ſont venus en perſonne baiſer la pantoufle à un homme ſi au deſſous d'eux; louant l'Electeur de Saxe d'avoir eu plus de cœur que cela.

Nous ſommes ici ravis de voir la France ſi outrée de colere contre les honneurs qui ſont rendus à Sa Majeſté Britannique, par tant de Princes. La Gazette de Paris ſe trompe vilainement; en ce qu'elle a publié que le Roi de la Grande Bretagne traite les Electeurs avec beaucoup de hauteur, & les fait attendre, comme auſſi le Marquis DE CASTANAGA, des heures entieres dans ſon Antichambre. Tant s'en faut que cela ſoit vrai, que rien n'eſt plus remarqué de tout le monde, que l'affabilité, & les manieres modeſtes de ce Monarque.

On veut, que ſi Mr. JURIEU répond à la très-piquante *Lettre* de CHAPPUZEAU, comme on le croit (3), celui-ci reviendra à la charge de plus belle, muni de toutes pieces, que des gens plus habiles que lui lui fourniront; étant bien aiſes, comme ils ſont mal avec Mr JURIEU, de ſe venger ſous le nom d'un Tiers. Les Anglois ſont bien fâchez de n'avoir pas acheté la Bibliotheque de feu ISAAC VOSSIUS, mort Chanoine de Windſor; & ſi l'on n'eût uſé de diligence, dès que le marché eut été conclu à trente-ſix mille Florins, de faire porter les Livres chez Mr. CUTTERS, l'Ambaſſadeur de cet Etat à la Cour d'Angleterre, il fut venu des Ordres pour empêcher le déplacement de la Bibliotheque, afin que les Heritiers fuſſent obligez de rompre le marché avec l'Univerſité de Leyde, & en faire un autre avec celle d'Oxford. Si les Livres étoient rangez, je ſerois déjà allé à Leyde exprès pour les voir; mais on ne ſait quand ils ſeront mis en ordre.

Mr. DE MEAUX fait imprimer quelque choſe conjointement contre Mr. BASNAGE & contre Mr. l'Evêque de Salisburi, (4) de qui je n'ai pû encore ſavoir la penſée ſur le *Manuſcrit* du *Projet de Paix*, dont je lui ai fait tenir une Copie, que j'ai fait faire fort liſible, j'entens des VI prémiers *Entretiens*; car je n'ai reçu que cela, & je ne puis vous rien dire ſur la ſuite, n'aiant point reçu ce que vous me marquez que votre Ami devoit me faire tenir par la voie d'Allemagne, où eſt contenu le point capital & déciſif de la Garantie. Le même Mr. DE MEAUX a fait des Notes ſur la Verſion Vulgate des *Pſeaumes*, & ſur celles de St. JERÔME, & le tout vient d'être imprimé à Lyon.

On n'a jamais tant parlé des Vaudois que préſentement, ſoit à cauſe de leurs hardis Exploits dans le Piedmont, ſoit à cauſe du grand nombre de Livres qu'on fait en France ſur leurs anciennes prétenduës Héréſies. Un nommé Mr. DE LA

(1) François Turner, dépoſſédé de ſon Evêché d'Ely, pour n'avoir pas voulu prêter les ſermens ordonnez par Acte de Parlement. Il étoit entré dans une Conjuration contre l'Etat, & on publia une Proclamation pour l'arrêter, avec pluſieurs autres de ſes Complices; mais il ſe cacha, & on ne le rechercha pas davantage. Il mourut à Tharſfield en 1700.

(2) Mylord Preſton fut atteint & convaincu du Crime de Haute Trahiſon, & condamné à mort: mais il obtint ſa grace.

(3) Cet Ecrit de Mr. Chappuzeau eſt intitulé, *Défenſe du Sr. Samuel Chappuzeau, contre une Satire intitulée, l'Eſprit de Mr. Arnauld.* Voyez dans le *Dictionnaire critique*, l'Article TAVERNIER, Rem. C. & E.

(4) *Défenſe de l'Hiſtoire des Variations, contre la Réponſe de Mr. Baſnage, Miniſtre de Rotterdam. Par Bénigne Boſſuet Evêque de Meaux*, &c. Paris 1691. in 12. Mr. de Meaux ſe défend dans ce même Ouvrage contre Mr. Burnet qui avoit critiqué l'Hiſtoire des Variations.

Digitized by Google

Lett. CXIV. & CXV. à Mr. Minutoli.

LA VALETTE va publier une *Hiſtoire des Albigeois*, (5); & un Dominicain de Carcaſſonne, nommé le P. BENOIT, a donné celle *des Vaudois* (6), où il a inſéré des Morceaux d'un Manuſcrit, qui eſt entre les mains de Mr. GRAVEROL, contenant les Actes des Procès faits à pluſieurs. J'ai vû ici des Extraits d'un ſemblable Manuſcrit, qui font foi qu'il y avoit des *Manichéens* parmi ces Sectaires, que les Papiſtes perſécutoient en France; & d'autres, qui confeſſoient qu'ils couchoient avec des Femmes, & ſe mettoient nuds ſur elles nuës: mais ſans accomplir l'œuvre de la chair. Il s'en trouvoit, qui étoient *Sodomites*; & c'étoit un terme en ce tems-là ordinaire, que d'appeller la Sodomie, *crimen ſeu delictum ſpinæ dorſi*: & MONTRELET dit quelque part, que quelques-uns furent brûlez à la Grève, pour avoir commis le *délict de l'eſpine*. Mr. MENAGE nous apprend, dans ſon *Anti-Baillet*, qu'en Italie, on nomme cela le *Péché de Non Conformité*.

J'apprens que Mr. PELLISSARI eſt parti, pour aller joindre la Famille en vos quartiers, & qu'il a pris un Exemplaire de tout ce qui s'eſt imprimé ici de petits Livres, bons ou mauvais, depuis le départ de Mr. BIBAUD ſon Oncle; c'eſt-à-dire, depuis le commencement d'Août dernier. Il vous ſera aiſé d'en avoir communication; mais, en vérité, vous y trouverez peu de choſe digne d'attachement. Vous aimeriez mieux, ſans doute, la *Lettre* que Mr. WALLIS a publiée (7), pour montrer à quelques *Sociniens*, qui avoient publié quelque choſe en Angleterre contre le Myſtere de la *Trinité*, qu'il n'y a nulle contradiction là-dedans, & qu'on voit dans les *trois Dimenſions de la Matiere* une image de la *Trinité* ſi expreſſe que rien plus. Mr. JURIEU s'eſt ſervi de cette Comparaiſon dans ſes *Eſſais de Théologie Myſtique* (8); & avant la publication de ces *Eſſais*, dans un Mémoire, qu'il me donna, pour mettre dans mon Journal; mais je ſai d'original, qu'on lui a fait des Objections, auxquelles il n'a pû répondre: & celle même, dont il me donna la Réfutation, que je publiai auſſi, eſt demeurée victorieuſe, ſi on y prend garde de bien près.

Je vous ſupplie, mon très-cher Monſieur, d'envoier l'incluſe à ſon Adreſſe, & de me croire tout à vous.

LETTRE CXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 11. *de Mars* 1691.

Lett. CXV. à Mr. Minutoli.

JE n'ai jamais mieux compris qu'à cette heure, mon très-cher Monſieur, combien il eſt dangereux de ſe tromper, quand on porte ſon Jugement ſur les choſes éloignées. Vous croiez ſans doute à Geneve, que nous ſommes ici fort en état de vous écrire de grandes nouvelles, & que jamais l'abondance de choſes dignes d'être écrites à ſes Amis n'a été plus grande en Hollande, qu'elle l'eſt depuis l'arrivée du grand Prince, qui a attiré à la Haye tant de Potentats Allemans. Cependant, non ſeulement moi, qui ſuis un pauvre Nouvelliſte, mais les meilleurs furets, que je connoiſſe en ce genre-là, ſommes deſtituez de tout. Perſonne ne rapporte de la Haye, ſi ce n'eſt qu'on a dîné, ou joué, là ou là; qu'on a été à Honſlaerdyk; qu'on a chaſſé; qu'on s'eſt promené en Caroſſe; & tout le monde augure bien de ce ſilence, par rapport aux grandes affaires.

L'Entrée de Sa Majeſté Britannique s'eſt faite le 5. Février, ſans beaucoup d'éclat; & même le brouillard empêcha qu'on ne vît le jeu des Feux d'Artifice.

Madame la Comteſſe DE SOISSONS ſe rend de plus en plus recommandable par ſon gros Jeu, où elle paroit ornée de Pierreries d'une ſomptuoſité merveilleuſe, & par l'honneur que le Roi lui fait de s'entretenir & de ſe promener avec elle. La médaille eſt tellement tournée, qu'au lieu qu'on diſoit au commencement, qu'elle étoit venuë à la Haye, pour eſpionner en faveur de la France, on dit à cette heure, qu'au contraire, elle a des Correſpondances en France, dont elle tire bien des ſécrets, qu'elle révele au Roi d'Angleterre. Dieu ſait ce qui en eſt.

La préſence du Duc de Baviere eſt d'autant plus importante, que c'eſt une preuve auprès des Princes Catholiques, & envers la Cour de Rome, que les Conférences de la Haye ne ſe font pas pour machiner la ruïne de l'Egliſe Romaine; ce que la France ſeroit bien aiſe d'inſinuer, afin d'aliéner les Eſprits des Catholiques de la Ligue, & d'expoſer la Maiſon d'Autriche à l'indignation du Pape, & de tous les Moines.

Je croi vous avoir mandé que Sa Majeſté Britannique a ſouhaité que les Miniſtres qui prêcheroient devant elle, ne la louaſſent pas; la Chaire

(5) Mr. de la Valette avoit publié en 1686. un *Parallele de l'Hérèſie des Albigeois & de celle du Calviniſme*. Paris, in 4.

(6) *Hiſtoire des Albigeois & des Vaudois ou Barbets, avec une Carte Géographique des Vallées. Par le R. P. Benoiſt, Prédicateur de l'Ordre de Saint Dominique*. Paris, 1691. 2. voll. in 12.

(7) Cette Lettre de Mr. Wallis, Profeſſeur en Géométrie à Oxford, eſt en Anglois. Elle parut à Londres en 1690, in 4. Les Unitaires y répondirent, & Mr. Wallis donna encore ſept Lettres, pour la défendre contre leurs Objections. Il publia auſſi en 1691, trois *Sermons* ſur le Myſtere de la Trinité.

(8) Mr. Jurieu ajoûta cette Piece à la ſeconde édition de ſon *Accompliſſement des Prophéties*. Elle eſt à la fin du ſecond Tome, ſous ce titre: *Théologie myſtique, où l'on verra des preuves des plus grands Myſteres de la Religion, tirées de la Nature*.

Digitized by Google

re n'étant point deſtinée pour les hommes, mais pour Dieu. Il a été trois fois à l'Egliſe Françoiſe, & a ouï Mr. CLAUDE les deux prémieres, & Mr. DE SUPERVILLE, qui eſt un des Miniſtres Réfugiez Penſionnaires de Rotterdam, la troiſiéme. Ces Meſſieurs n'ont pas épargné l'encens, mais ils l'ont fait fumer d'une maniere indirecte, & adroitement ménagée.

Le Temple des Réfugiez de Coppenhagen eſt rouvert depuis aſſez long-tems, le Roi de Danemark aiant été deſabuſé des fauſſes impreſſions que les Théologiens Luthériens, & ſur tout le Profeſſeur MASIUS, lui avoient voulu donner contre les Doctrines des Réfugiez, par rapport à l'Autorité Souveraine. J'ai parcouru depuis quelques jours le Traité de ce Mr. MASIUS, intitulé *Intereſſe Principum* (1), & il m'a paru fort au deſſous de l'idée que je m'en étois faite. Je ſuis, &c.

LETT. CXV. & CXVI. à Mr. MINUTOLI.

LETTRE CXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 26. de Mars 1691.

LETT. CXVI. à Mr. MINUTOLI.

LA nouvelle, dont je vous parlai dans ma derniere, mon très-cher Monſieur, que Mons étoit aſſiégé, ne s'eſt trouvée que trop véritable, & l'Officier, qui voulut la réfuter du haut de ſon eſprit, ou plutôt par l'autorité d'un Colonel qu'il prétendoit être ſorti le 15 à midi de la Place ſans en avoir ouï parler, s'eſt trouvé bien confus, quand l'evénement a juſtifié, que dès le 15 au matin les Troupes Françoiſes parurent autour de Mons. Sa Majeſté Britannique, qui croïoit régaler les Princes d'une grande partie de chaſſe a Loo, y étoit à peine arrivée, qu'elle reçut cette nouvelle. On prétend qu'il lut la Lettre à table, & qu'après l'avoir luë, il dit aux Princes en riant, *que le Roi de France lui venoit faire une Viſite, & qu'il le vouloit recevoir comme il faut*, & leur demanda *s'ils ne vouloient pas l'y accompagner pour la réception*, à quoi ils s'offrirent de grand cœur, ſur quoi on but au bon ſuccès.

Mr. JURIEU nous prêcha hier après diné ſur les affaires générales, & ſonna du Cornet Prophétique, avec plus d'emphaſe & plus ſur le ton affirmatif que jamais; de ſorte que comme on croit aiſément ce que l'on ſouhaite, nos Refugiez ſortirent du Temple pleins de joie & d'eſpérance, & quaſi à moitié perſuadez de ſes Enthouſiaſmes, par leſquels il nous promit Victoire. Les plus ſenſez ont deſapprouvé, non ſeulement qu'il ſe ſoit ainſi mêlé de décider de l'Avenir; mais qu'en général il ait traité dans la Chaire de Vérité de ces Matieres Politiques, avec tant de réflexions ſur les nouvelles de la Gazette, dont il y en a même que l'on croit fauſſes; par exemple, que le Roi de France ait amené toutes les Dames de la Cour avec lui.

Avant que de ſortir de cet endroit, mon cher Monſieur, je ne vous célerai plus les juſtes ſujets de reſſentiment que j'ai contre Mr. JURIEU, & ſur quoi j aurois eu toûjours une extrême retenuë, s'il n'eût le prémier voulu rompre; & celà, d'une maniere la plus bruſque & la plus féroce qui ſe puiſſe, & avec le deſſein malicieux de m'attirer, s'il pouvoit, toutes nos Suprêmes Puiſſances. Mais je ne crains point; car outre le Rempart de mon Innocence, j'ai celui-ci, que tous ceux qui ont part au Gouvernement, & qui le connoiſſent, ont un dégoût extrême de ſa perſonne, & ſont choquez de ſon humeur inquiete, emportée, & vindicative. Il n'y a point de Païs au monde où l'on ſupporte plus mal-aiſément qu'en celui-ci, que les Miniſtres, ſortant de leur Sphere, ſe mêlent d'affaires d'Etat, ſe veuillent rendre néceſſaires, & aient toûjours quelque Procès d'Héréſie, ou de Controverſe, à diſcuter avec le tiers ou le quart: ſemence continuelle de partialitez dans les Familles, Conſiſtoires, & Synodes. Je vous laiſſe à juger ſur ce pied-là de l'approbation où Mr. JURIEU peut être ici.

Mr. ARNAUD, Miniſtre entre les Vaudois, avoit deſſein de m'honorer d'une Viſite, comme je l'ai ſû de Mr. PIERLAT, l'un des Miniſtres de cette Ville: mais Mr. JURIEU l'a empêché de me donner cette conſolation & ce plaiſir; & je ne doute point qu'il ne m'ait calomnié auprès de lui, comme ſi j'étois un Eſprit-Fort, qui ſe moquoit, & de Préſages, & d'Explications d'Apocalypſe, & qui blâmoit toutes les Voies-de-Fait, tous les Soulevemens & toutes les Guerres entrepriſes d'autorité particuliere, pour la propagation, ou conſervation de la Foi. Rien n'aura été plus propre que cela, pour me rendre odieux au bon Mr. ARNAUD; c'eſt pourquoi, je vous ſupplie, mon cher Monſieur, quand vous le verrez, de lui dire qu'il ne faut pas qu'il s'en rapporte ſur mon chapitre au Portrait que Mr. JURIEU lui aura pû faire de moi, & qu'il ſuſpende du moins ſon jugement, juſqu'à ce que des perſonnes non préoccupées lui aient pû rendre témoignage de moi.

J'ai crû devoir vous prévenir ſur ce ſujet, & Mr. LEGER auſſi, auquel je vous ſupplie de faire tenir l'incluſe. Ce n'eſt pas que je ne vous prie l'un & l'autre de garder ceci en ſecret, & de ne vous en ſervir que comme d'un préſervatif, lors que l'occaſion paroîtra favorable ou néceſſaire à votre judicieuſe autant qu'ardente amitié pour moi; pour empêcher que de faux rapports ne préoccupent perſonne à mon deſavantage dans des Païs auſſi éloignez que l'eſt Geneve d'ici; car pour les Païs où je demeure, je ne crains pas

(1) *Intereſſe Principum circa Religionem Evangelicam. Ad Sereniſſimum ac Potentiſſimum Daniæ Regem.* Hafniæ, 1687, in 4.

Digitized by Google

Lettre CXVI. à Mr. Minutoli & CXVII. à Mr. Rou.

pas qu'on s'y laiſſe préoccuper: on nous connoît trop bien, Mr. Jurieu, & moi.

Je n'ai reçu que ce matin quelque choſe de ce qui s'imprime à Lauſanne du *Projet de Paix*; c'eſt la ſuite du VII. *Entretien*, que j'ai miſe entre les mains du Libraire d'ici.

On a contrefait à Amſterdam l'Ouvrage du P. Daniel, Jéſuïte de Rouën, contre Mr. Des-Cartes, ſous le Titre de *Voiage du Monde de* Des-Cartes; (*) ainſi, je le pourrai lire ſans peine, comme auſſi les *Mémoires de* Tavannes, autre Ouvrage contrefait à la Haye, ſur l'Edition de Paris, concernant les guerres Civiles du dernier Prince de Conde'. Je trouve l'Ouvrage du Sieur de Tillemont ſur l'*Hiſtoire des ſix premiers Siecles* (1), dont j'ai vû le I. Tome, bien rempli. Cet Auteur a fort examiné les ſources, eſt judicieux, net & docte, précis dans ſa Chronologie, & dans ſes Citations, qui ſont très-copieuſes. Je ſuis, mon très-cher Monſieur, tout à vous.

LETTRE CXVII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 15. de Mai 1691.

Lett. CXVII. à Mr. Rou.

JE me ſerois donné l'honneur de vous écrire, mon très-cher Monſieur, dès le lendemain que le Livre, où Monſieur Jurieu me traite ſi mal, paſſa ſous mes yeux, pour vous marquer le déplaiſir inconcevable où je me trouve d'être obligé à écrire contre lui. Mais comme je croïois dans un jour ou deux donner au Public un abrégé de Réponſe, pour diſſiper ce qu'il raconte touchant le Projet de Paix, & vous en envoier un Exemplaire, je différai à verſer dans votre cœur le regret où je me trouve, & à vous ſupplier très-humblement de plaindre ma deſtinée: ſans que je prétende exiger de vous la moindre déclaration de ce que vous jugez du Procédé de Monſieur Jurieu dans le Livre qu'il vient de publier contre *l'Avis aux Réfugiez*, & dans l'*Avis au Public* qu'il y a mis à la tête (1); non plus, que de mon Procédé dans la Réponſe que j'y prépare. Elle ſera plus longue que je n'avois crû d'abord; & c'eſt pourquoi elle paroîtra beaucoup plus tard que je ne penſois. Je vous en enverrai un Exemplaire la ſemaine prochaine; car apparemment elle ſera prête pour ce tems-là. Quoique je n'exige point que vous portiez jugement, je vous permets néanmoins de me dire librement, & avec toute ſorte d'ouverture de cœur, tout ce que vous déſapprouverez dans ma Défenſe; & vous me ferez même beaucoup de plaiſir.

Entre les choſes, que je trouve les plus fâcheuſes pour moi dans cette grande rupture avec Mr. Jurieu, & qui va faire rire nos ennemis en France, je mets la peur que j'ai que votre amitié pour moi ne s'altere beaucoup. Mais tâchons de démentir la Maxime, *quæ non ſunt idem uni tertio, non ſunt idem inter ſe.* Nous ne ſommes pas tous deux Amis de Mr. Jurieu. Vous l'êtes, & il eſt mon ennemi; mais ſoïons pourtant Amis enſemble vous & moi. Vous le pourrez, ſans rien faire contre ce que vous lui devez; puis que je ne demanderai jamais de vous aucune choſe qui ait du rapport aux différens que j'ai, & que je pourrai avoir avec lui.

J'avouë que j'ai aſſez bonne opinion du Public, pour eſpérer de me juſtifier pleinement, tant ſur l'Accuſation calomnieuſe de la *Cabale*, que ſur l'autre Accuſation, non moins calomnieuſe de l'*Avis aux Réfugiez*; & je vous dirai ingénument que j'ai été ſurpris que Mr. Jurieu ait emploié de ſi petites raiſons pour ce dernier Article. Mais il ne faut pas vous préoccuper; vous en jugerez mieux vous-même la ſemaine qui vient. Je ſuis avec toute ſorte d'attachement, mon très-cher Monſieur, Votre &c.

(*) Cet Ouvrage, en forme d'Hiſtoire, ou plûtôt de Roman, eſt une critique auſſi ingénieuſe que maligne de la Philoſophie de Deſcartes. Il parut pour la premiere fois à Paris en 1690. Il ne contenoit alors que quatre Parties. L'Auteur en donna une ſeconde Edition en 1693. augmentée d'une cinquieme Partie, où il eſt traité de la Connoiſſance des Bêtes. Voyez *Recueil de divers Ouvrages Philoſophiques, Théologiques, Hiſtoriques etc. par le R. P. Daniel de la Compagnie de Jéſus*, Paris 1724. 4. 3. vol. Le *Voyage du Monde de Deſcartes* ſe trouve réimprimé dans le I. vol. de ce Récueil, & c'eſt la premiere Piece quon y trouve.

(1) *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des ſix premiers Siecles &c.*

(1) Mr. Jurieu, qui avoit toûjours vêcu dans une étroite amitié avec Mr. Bayle, s'aviſa tout d'un coup de rompre avec lui: & dans un Ecrit qui avoit pour titre, *Examen d'un Libelle contre la Religion, contre l'Etat, & contre la Révolution d'Angleterre, intitulé, Avis important aux Réfugiez ſur leur prochain Retour en France*, il l'accuſa d'être l'Auteur de ce Libelle. Mais avant que ſon *Examen* parût, ayant eu connoiſſance du *Projet de Paix* du Sieur Goudet que Mr. Bayle recevoit de Geneve, il ajoûta à cet Ecrit un *Avis au Public*, où il dénonça Mr. Bayle, comme Agent d'une Cabale Françoiſe qui réſidoit à Geneve, & qui machinoit la ruine des Alliez, & de la Religion Proteſtante.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 18. de Mai 1691.

Lett. CXVIII. A Mr. Rou.

JE vous renvoie, mon très-cher Monſieur, le morceau que vous m'avez communiqué de l'*Hiſtoire* que vous avez entrepriſe (1). Je ſuis ravi que vous vous ſoiez chargé d'un travail ſi curieux & ſi inſtructif, & où vous êtes ſi capable de réüſſir. Notre ſiecle, & les ſuivans, vous en ſeront fort obligez. J'ai lû avec beaucoup de ſatisfaction votre début & votre plan. Je voudrois néanmoins diminuer un peu les Figures trop fréquentes du ſtile; & puiſque vous voulez que je vous en diſe mon ſentiment, mon Avis, que je ſoûmets & que je dois ſoûmettre au vôtre, ſeroit que vous priſſiez, même dans l'Introduction, ou Préface, un ſtile moins fleuri, moins peint, & moins travaillé (2). Vous ſavez que c'eſt le goût de notre ſiecle d'aimer le naturel dans le diſcours.

Quant à ma Réponſe (3), je n'ai pas crû devoir cacher au Public, que Mr. JURIEU eſt mon Accuſateur. Il eſt vrai qu'il ne s'eſt pas nommé dans ſon Ecrit; mais il ne ſe cache à perſonne d'en être l'Auteur. Il l'a mis entre les mains de quelques-uns de nos Magiſtrats. Il a même donné un Mémoire Manuſcrit à notre Baillif, afin qu'on informât contre moi, ſelon la découverte qu'il a publiée de notre prétenduë *Cabale*: il a tâché de porter le Conſiſtoire Flamand à ſolliciter avec lui pour ces Informations. Lui, & Mademoiſelle ſa Femme, ne parlent dans les Compagnies que de la découverte de cette *Cabale*. Ainſi on a tout lieu de croire qu'il ne veut pas être Dénonciateur Anonyme. D'ailleurs, il n'eût de rien ſervi de ſe contenter de le déſigner, parce que les déſignations lui euſſent été tellement propres, que ni en France, ni ailleurs, perſonne ne l'eût méconnu; non plus que perſonne ne me méconnoit aux déſignations qu'il fait de moi. Je vous le répete encore, avec la derniere ſincérité, mon très-cher Monſieur, ce qui me fâche le plus dans cette querelle, c'eſt le triomphe que nos Ennemis en tireront. Mais toute perſonne équitable verra que ce n'eſt pas moi qui ſuis dans le tort. S'il ne s'agiſſoit que de perdre, ſans flétriſſure, le Poſte que j'occupe, de bon cœur je ſacrifierois cela à la charité & à l'intérêt du corps. Mais il s'agit de l'honneur; il s'agit de paſſer pour *Traître*, *Conſpirateur d'Etat*, *Impie*, *Athée*; il s'agit, & de vie, & d'honneur. C'eſt une occaſion, où ſi j'épargnois mon Adverſaire, je fortifierois les ſoupçons contre mon Innocence. De plus, il faut bien ſe garder de croire que les intérêts de notre Cauſe dépendent de la réputation de nos Ecrivains; & rien ne ſauroit nous faire plus de tort dans le Public, que de diſſimuler les fautes d'un Miniſtre, & de les laiſſer impunies, ſous prétexte qu'il auroit fait des Livres contre l'Égliſe Romaine. Mr. BASNAGE n'en a-t-il pas fait d'excellens; & Mr. JURIEU ne m'a-t-il pas avoüé qu'*il le regardoit comme celui de tous les Miniſtres Réfugiez, qui étoit le plus capable de défendre notre Cauſe?* Cependant Mr. JURIEU ne laiſſe pas de le mettre de la Conſpiration, tramée, à ce qu'il dit, dans ce Païs en faveur de la France, pour exciter ici & en Angleterre une Révolte générale; ce qui ſeroit le comble de tous les Crimes.

Ainſi, mon cher Monſieur, ſéparons toûjours, comme Mr. JURIEU nous y exhorte, *l'Oeuvre de Dieu*, des *mauvaiſes qualitez de l'Ouvrier*. Dieu, ſelon lui, s'eſt ſervi pour la délivrance de l'Angleterre, de l'*Ambition*, *& du Mécontentement de quelques Mylords*: il ſe peut ſervir auſſi, pour fortifier les ſiens dans la Foi, de la Plume de gens paſſionnez & vindicatifs, juſqu'à emploier tout ce que la Calomnie peut imaginer de plus infernal contre leurs Ennemis.

Mais vous jugerez mieux de tout, quand vous aurez lû mon Apologie. Je vous demande toûjours la continuation de votre amitié; mais non pas au delà de la reſtriction néceſſaire. *Uſque ad Aras*. Je ſuis, &c.

(1) *L'Hiſtoire de l'Académie de Peinture & de Sculpture.*

(2) En traitant de la *Peinture*, & de la *Sculpture*, Mr. ROU crut devoir donner à ſa *narration* des ornemens qui convinſſent à un ſujet ſi agréable & ſi attachant.

(3) *La Cabale Chimérique, ou Réfutation de l'Hiſtoire Fabuleuſe, qu'on vient de publier malicieuſement touchant un certain* Projet de Paix, *dans l'Examen d'un Libelle* &c. *intitulé* Avis important aux Réfugiez ſur leur prochain Retour en France. Rotterdam, 1691, in 12. Mr. Bayle en donna, la même année, une ſeconde édition, imprimée auſſi à Rotterdam, (ſous le nom de *Cologne*), qui eſt beaucoup plus ample & plus exacte que la premiere.

On trouvera, ci-deſſus, Tome 2. cet Ouvrage imprimé ſur la ſeconde Edition.

LETTRE

LETTRE CXIX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 28. de Mai 1691.

Lett. CXIX. a Mr. Rou. & CXX. a Mr. Lenfant.

N'Aiant pû trouver une voie d'Ami, mon très-cher Monſieur, depuis que mon Prélude de Réponſe (1) eſt achevé d'imprimer, c'eſt-à-dire, depuis Mecredi dernier; je n'ai pû vous envoier l'Exemplaire promis, qu'avec ceux que Mr. Leers fait partir aujourd'hui pour la Haye. Ce ne ſera encore que trop tôt; puiſqu'apparemment cet Ouvrage ne vous plaira pas. Mais mettez-vous à ma place, & dites-vous, je vous prie, ce que vous feriez contre Mr. Jurieu même, s'il vous accuſoit *de trahir l'Etat*, & de *communiquer à l'Ennemi les plus importantes & plus ſecretes Déliberations*. L'épargneriez-vous? Si vous peſez bien cela, vous ne me blâmerez point. Je ſuis, &c.

LETTRE CXX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 1. de Juin 1691.

Lett. CXX. a Mr. Lenfant.

JE ne doute point, Monſieur, que l'affaire, que Mr. Jurieu m'a ſuſcitée, ne ſoit déjà parvenuë juſqu'à Berlin, avec mille déguiſemens. Je vous enverrai le Prélude de Réponſe que j'ai déjà publié, dès que j'en trouverai l'occaſion. C'eſt aſſûrément une choſe, qui n'avoit peut-être jamais eu d'exemple. Mr. Jurieu apprend au Pubblic qu'il y a en Hollande une *Cabale* dévouée à la France, & qui a machiné la ruïne de la Hollande & de l'Angleterre, de tous les Alliez, & de tout le Proteſtantiſme. Il me fait le Chef de cette *Cabale*, & en donne pour toute preuve, que j'ai voulu faire imprimer un *Projet de Paix* générale, qu'on m'avoit envoié de Geneve. La narration qu'il a donnée des petits ſoins que j'avois pris pour ſon Libraire Acher, qui m'avoit prié de lui procurer l'Impreſſion de ce Manuſcrit, eſt toute pleine de fauſſetez; comme je l'ai déjà démontré. Il me fait une autre Accuſation; c'eſt d'avoir compoſé l'*Avis aux Réfugiés*, & il en donne les plus miſérables preuves du monde, que j'ai ruinées ſans nulle peine, & ſans pouvoir m'empêcher de le tourner en ridicule.

Nous avons vû avec chagrin que la Cabale puiſſante, qu'il a euë dans le dernier Synode, lui a fait avoir le plaiſir de voir ſuſpendre Mr. Hurt (2). Il croïoit en faire tomber autant ſur Mr. Jaquelot, dont il ſe rendit le Délateur; mais les puiſſans Patrons que Mr. Jaquelot a eus, l'ont fait ſortir d'affaire, à la honte de Mr. Jurieu. Si ceci dure, il n'y eut jamais d'Inquiſition plus incommode, & les François vont devenir le ſcandale & le jouët de la Hollande; tout cela, *unius ob noxam & furias*, par l'humeur chagrine & fanatique de Mr. Jurieu. J'aſſûre de mes reſpects Mr. de Julien, & ſuis, Monſieur, votre, &c.

(1) *La Cabale chimérique*, &c.

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du $\frac{15}{25}$ de Juillet 1690, Note (4).

LET-

LETTRE CXXI.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam, le 6. de Juin 1691.

Litt. CXXI. a Mr. Le Clerc & CXXII. a Mr. Lenfant.

JE ſuis fâché, Monſieur, que la maniere dont j'ai cité Monſieur LETI dans *la Cabale Chimérique* ne lui ſoit point entrée dans l'eſprit comme j'ai entendu la choſe, & comme vous l'avez fort bien compriſe (1). Voici quelle a été ma penſée. J'ai voulu renvoier les Lecteurs à un endroit de la *Monarchie Univerſelle*, où Mr. LETI prouve par pluſieurs bonnes obſervations, & par un paſſage même de BALZAC, que ceux qui repréſentent les forces de l'ennemi plus grandes qu'elles ne ſont, ſervent mieux leur Maitre, que ceux qui les repréſentent plus petites: ſur quoi Mr. LETI réfute fortement ceux qui s'imaginent qu'on peut renverſer la France à coups de pommes cuites, & montre aux Alliez qu'ils doivent faire de grands préparatifs, afin de réduire au bon pied cette formidable puiſſance. Mon but a donc été uniquement de renvoier aux preuves qui paroiſſent en cet endroit-là du zèle qu'ont pour les Alliez ceux qui deſabuſent le Public de la fauſſe idée qu'on ſe forme de la foibleſſe de la France; afin de mieux faire comprendre à mon Adverſaire le ridicule de ſa prétention, qui eſt que la prétenduë *Cabale* dévouée à la France parle avec éloge de ſes forces.

Je vous prie, Monſieur, d'aſſûrer Mr. LETI que je n'ai eu d'autre deſſein que celui-là, dans le lieu où je l'ai cité, & que ſi j'avois eu plus d'eſpace, je me ſerois étendu à développer mieux la choſe: c'eſt-à-dire, à faire ſentir de quelle force eſt contre la France, & de quel zèle pour la cauſe des Alliez, ce Livre de Mr. LETI. C'eſt ce que je ferai dans la ſeconde édition, qui eſt déjà commencée (2); mais je le ferai en peu de mots, & ſans que cela puiſſe attirer rien ſûr lui. Je ſerois bien fâché d'être même la cauſe innocente d'aucun trait de plume contre lui.

Je ne ſai, au reſte, ſi notre démêlé continuera à produire des Ecrits; car il ſemble que les Magiſtrats en veuillent arrêter le cours par leur Autorité. Je ſuis déjà préparé à tout événement, *in utrumque paratus*; & j'ai bien de la joie, Monſieur, que vous ne deſapprouviez pas ma maniere d'agir avec cet homme-là. Il y a long-tems que chacun qui a eu à faire à lui le devoit traiter de même, & peut-être en auroit-il profité. Je me moque des plaintes de pluſieurs de nos bons Réfugiez, qui ſe ſcandaliſent de voir que je le traite de *Tartuffe*; mais non pas de ce qu'il m'appelle *Athée*, & *Conſpirateur d'Etat*, ſans en donner pour preuve, que des Fables ridicules.

Continuez-moi, je vous prie, l'honneur de votre amitié, & ſoiez perſuadé que je ſuis avec la grande eſtime que j'ai toûjours euë pour vous, Monſieur, &c.

(1) *Cabale Chimérique*, pag. 300. de la premiere édition.

(2) Voyez ci-deſſus Tome 2. la *Cabale Chimérique*. pag. 683.

LETTRE CXXII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 24. d'Août 1691.

Litt. CXXII. a Mr. Lenfant.

JE vous ſuis très-obligé, Monſieur, de vos bons avis. Je voudrois être d'humeur à en profiter; mais je ne me ſaurois donner cette peine: & pour vous parler franchement & philoſophiquement tout enſemble, je ne fais pas aſſez de cas de l'opinion & du jugement de la plûpart des gens, pour me ſoucier de l'avoir favorable. Que mes Adverſaires crient, ſement des Livres de maiſon en maiſon, & faſſent ce qu'ils voudront, je ne veux pas me tourmenter à lutter contre eux en ce genre de brigues.

Voici une petite *Lettre*, où l'on a fait ſavoir au Public les raiſons qui m'empêchent d'écrire contre tant de petits Libelles, qui courent contre moi (1). Les fauſſetez innombrables, dont ils fourmillent, & dont on donne là un petit Echantillon, en ſont une des cauſes. Vous trouverez auſſi la *Déclaration* que j'ai publiée contre un Ecrit volant, où Mr. JURIEU a fait un Extrait de pluſieurs Propoſitions de mes Livres, &

(1) *Lettre ſur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimérique.* Elle eſt datée du 16. Juillet 1691, & ne contient que 12 pages *in* 12. On la trouvera dans le ſecond Tome de cette édition *in folio* page 685.

Digitized by Google

LETT. CXXII. à Mr. LENFANT.

& du *Commentaire Philoſophique* (2). Vous verrez comment je le ramene au point fixe de l'état de la queſtion, d'où il voudroit s'échaper, ſentant bien qu'il s'eſt embaraſſé d'une maniere à ne s'en tirer jamais. A l'égard des *Nouvelles Convictions* qu'il a publiées, diviſées en deux Parties; la prémiere, touchant la *Cabale* du *Projet de Paix*; la ſeconde, touchant l'*Avis aux Réfugiez:* on verra dans quelque tems par une Réponſe qu'on y oppoſe, que ce ne ſont que des chicanes (3). Ses plus grands Amis conviennent que cette *Cabale* n'eſt qu'une Chimere, & on en verra la preuve claire comme le jour, avec les conſéquences qui en réſultent, ſavoir, que Mr. JURIEU eſt, & demeure dès à préſent, chargé pour jamais de la note d'un *Calomniateur Public* en matiere capitale. Sur l'autre fait, il ne produit rien de Juridique, ni en vertu dequoi on me puiſſe ſeulement citer devant les Juges. Auſſi n'a-t-on pas encore commencé aucune Procédure contre moi, bien que les papiers ou preuves, que Mr. JURIEU a pû ramaſſer, ſoient entre les mains de notre Baillif depuis long-tems. Les perſonnes qui les ont vûës à la Haye n'en ont pas fait grand cas, & il faut bien qu'elles ſoient foibles, puis qu'on me laiſſe dans un profond repos.

Ce que le Conſiſtoire fit dès le commencement, pour nous accorder, s'eſt terminé tout-à-fait deſagréablement pour Mr. JURIEU; de ſorte qu'aiant ſû par des Lettres, qu'il a fait intercepter à la Poſte, (car c'eſt un homme qui foule aux pieds la Foi publique, & toutes les Loix,) que dans les prémieres feuilles d'un Ecrit, qui s'imprime à Amſterdam, on tire des preuves à mon avantage de ce qui s'eſt paſſé dans notre Conſiſtoire; il en a été dans une colere ſi violente, qu'il demanda réparation à Mr. DU BOSC d'un diſcours injurieux, qu'il prétendoit que Mr. DU BOSC lui avoit tenu, en lui repréſentant qu'il devoit mieux être préparé pour adminiſtrer la Cene (4). En même tems, il récuſa Mr. PIE'LAT, & pluſieurs autres Membres du Conſiſtoire, comme étant de mon parti. Cette affaire aiant ſoulevé pluſieurs eſprits contre lui, il vit, pendant la huitaine à laquelle on avoit renvoié le tout, qu'il s'étoit fait tort en attaquant Mr. DU BOSC. C'eſt pourquoi il nia hautement qu'il lui eût demandé réparation, & tâcha de l'appaiſer, ſoit là, ſoit dans ſon logis. Il a produit diverſes cauſes de récuſation contre Mr. PIE'LAT, & même des dépoſitions de témoins; mais il a été tondu; le Conſiſtoire les a déclarées nulles. Ainſi voilà le Sieur JURIEU hors d'eſpérance de faire caſſer les Actes qui concernent notre différent, qui portent, entre autres choſes, qu'*il s'eſt déſiſté des accuſations qu'il m'avoit intentées touchant la Religion*, & *qu'il ne ſe pourra porter en prémiere inſtance qu'au Conſiſtoire les plaintes qu'il pourroit avoir à faire contre moi.*

Il s'eſt fait une groſſe affaire avec Mr. LE GENDRE; car il ne l'a pas accuſé de moins que d'être *Traître à cet Etat.* Il s'en vouloit dédire; mais on le convainquit par le Mémoire, qu'il avoit préſenté à la Compagnie. Mardi dernier, ils ſe dirent l'un à l'autre des choſes bien vives au Conſiſtoire, & l'on dit que Mr. LE GENDRE veut porter l'affaire à la Cour de Hollande (5). Il ſemble qu'il ſe ſoit encore déſiſté tout de nouveau à mon égard dans le Conſiſtoire. La vraie cauſe eſt, ſans doute, la *Déclaration*, que j'ai publiée, pour lui montrer que je ne répondrai ſur rien, qu'au préalable nous n'aions vuidé l'accuſation d'*Athéiſme*, &c. C'eſt un Article, d'où il ne ſauroit jamais ſe tirer. Le prétexte qu'il prend, c'eſt de dire que deſormais le Public eſt aſſez convaincu de la juſtice de ſes Accuſations contre moi. Ainſi vous voiez, Monſieur, que mes Juges Séculiers & Eccléſiaſtiques me laiſſent dans la plus grande tranquillité du monde.

Donnez tout ceci pour certain, tant à Dordrecht qu'en Angleterre; & ſur tout, aſſûrez qu'il n'y a rien de plus faux que ce que mes Accuſateurs débitent, que *nos Magiſtrats m'ont défendu d'écrire.* Le fait eſt, qu'ils nous ont ordonné à l'un & à l'autre également de ne rien publier qui n'ait été examiné par M. BEYER, Penſionnaire de cette Ville. Mr. JURIEU, qui l'avoit promis le premier, s'eſt moqué de ſa promeſſe, & par-là, je me ſuis vû dégagé de la mienne, & ai publié la *Déclaration* ci-jointe. Mr. BEYER aiant lû dans le Factum de Mr. JURIEU, qu'il nie que défenſe lui ait été faite d'écrire, & qu'on ait mis de l'égalité entre lui & moi, me dit qu'il avançoit une *fauſſeté*, & me montra qu'il avoit barré l'endroit avec la plume, frappé de la menterie, qu'il y remarquoit.

La Réponſe au Factum convaincra Mr. JURIEU, au ſujet de l'*Avis aux Réfugiez*, de mille Paralogiſmes & bévûës, & cela ſuffit, puis que ſes preuves d'ailleurs n'ont rien qui convainque. On montrera, ſur tout, qu'il prouve très-mal que le *Privilege* de la *Seconde Edition* ſoit faux, & on fera voir clairement que cette *Seconde Edition* n'a pû être entrepriſe en ma faveur.

Je vous envoie une *Lettre* d'une délicateſſe & d'une force incomparable. Vous en connoîtrez, ſans doute, l'Auteur (6). Je ſuis, &c.

(2) Cet Ecrit de Mr. Jurieu eſt un in 4. de 8. pages, intitulé, *Courte Revûë des Maximes de Morale & des Principes de Religion de l'Auteur des Penſées diverſes ſur les Cometes, & de la Critique Générale ſur l'Hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg: Pour ſervir de Factum aux Juges Eccléſiaſtiques, s'ils en veulent connoître.* Mr. Bayle y oppoſa une feuille volante de 24. pages in 12. intitulée, *Déclaration de Mr. Bayle, Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire à Rotterdam, touchant un petit Ecrit qui vient de paroître ſous le titre de Courte Revûë des Maximes de Morale* &c. Voyez cette *Déclaration* dans le ſecond Tome de cette Edition in folio page 687.

(3) La *prémiere Partie* de cet Ecrit de Mr. Jurieu a pour titre, *Nouvelles Convictions contre l'Auteur de l'Avis aux Réfugiez; avec la nullité de ſes Juſtifications. Par un Ami de Mr. Jurieu:* & la ſeconde, *Derniere conviction contre le Sieur Bayle, Profeſſeur en Philoſophie à Rotterdam, au ſujet de l'Avis aux Réfugiez, pour ſervir de Factum ſur la Plainte portée aux Puiſſances de l'Etat.* Le tout fait 36. pages in 4. La Réponſe de Mr. Bayle eſt intitulée, *La Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les prétenduës convictions, que le Sr. Jurieu a publiées contre Mr. Bayle.* Amſterdam 1691, in 12. Elle ſe trouve dans le ſecond Tome de cette Edition *in folio*, page 717.

(4) Voyez la *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée* ci-deſſus ſecond vol. page 744.

(5) Mr. Jurieu ſoupçonnoit Mr. le Gendre d'être l'Auteur d'un Ecrit, qui parut en 1689, contre les petits Prophètes du Dauphiné. Voyez l'Ouvrage de Mr. de Beauval intitulé, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu touchant l'amour du prochain* &c, pag. 30, 31: & ci-après la Lettre à Mr. Conſtant du 8 d'Octobre 1691.

(6) C'étoit un Ecrit de Mr. de Beauval, intitulé, *Lettre ſur les différends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle.* In 8, pages. 40.

LET-

LETTRE CXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 27. d'Août 1691.

Lett. CXXIII. a Mr. Minutoli.

JE dois réponſe à deux de vos Lettres, mon très-cher Monſieur. Vous comprenez aſſez, ſans doute, pourquoi j'ai été ſi long-tems ſans me donner la conſolation & le plaiſir de m'entretenir avec vous, & vous jugez bien qu'un homme, qui a ſur les bras un Perſécuteur tel que Mr. Jurieu, dont la Populace Laïque & même l'Eccléſiaſtique ſuit aveuglément la fureur, n'a pas peu d'affaires. La *Cabale Chimérique*, dont la prémiere Edition fut bien tôt diſtribuée, de ſorte qu'on en fit une ſeconde fort augmentée & fort corrigée, mais qui eſt demeurée aſſez long-tems ſans ſe vendre, à cauſe que Mrs. nos Bourguemêtres défendirent à tous nos Libraires le débit de tout ce qui s'imprimeroit ſur notre différend; la *Cabale Chimérique*, dis-je, a excité dans ce Païs de grands vacarmes: les Amis de ma Partie aiant dit unanimement que je n'y avois pas aſſez ménagé un homme à qui l'Égliſe a de ſi grandes obligations. On a publié pluſieurs Libelles contre le mien, tous chantans les mêmes médiſances, ſans nulles preuves.

Mr. Jurieu ne s'eſt pas oublié: il a publié ſes *prémieres Convictions* & ſa *derniere Conviction*. Ce ſont deux *Factums*, dont le prémier regarde la *Cabale* du *Projet de Paix*; le ſecond l'*Avis aux Réfugiez*. Il a de plus donné au Public un Extrait de mes Livres; je veux dire une Liſte de quelques *Propoſitions*, qu'il en a tirées, & qu'il prétend *impies* & *blaſphématoires*; & outre la mauvaiſe foi, & le peu de jugement, avec quoi il étale ces propoſitions, il y ajoûte de ſon crû pluſieurs conſéquences pernicieuſes, qui n'en naiſſent point. Quant à moi, voici ce que j'ai fait. 1. Une petite *Lettre* de 12. pages, ſous le nom d'un Ami, pour faire ſavoir pourquoi je ne répondois pas à tant de *Libelles* qu'on publioit contre moi. J'allegue, entre autres raiſons, que les Auteurs ne ſe nomment pas, & qu'ils débitent impudemment des menſonges évidens, comme je le fais voir par quelques exemples. 2. Une *Déclaration* d'une feuille, contenant une Sommation à ma Partie de ne donner pas le change au Public: mais de prouver ce dont il m'a accuſé, ſavoir l'*Athéiſme*; lui déclarant, qu'avant cela, ou avant l'aveu qu'il s'eſt trompé, je ne répondrai point ſur les plaintes qu'il fait, que j'ai avancé des *Propoſitions Hétérodoxes*, *Hérétiques*, &c, promettant au Public qu'alors je les juſtifierai toutes, ou que je ſerai des prémiers à en ſolliciter la condamnation, & la défenſe de débiter les Livres où elles ſont contenuës. Je déclare auſſi que je prétens attaquer mon adverſaire; & pour attacher l'eſcarmouche, je produis ſix *propoſitions impies*, *ſcandaleuſes*, &c, tirées de ſes Ecrits. 3. Une *Réponſe* à ſes deux Factums, qui eſt précédée d'une longue *Préface*, où je marque en détail toutes les flétriſſures, & les plaies honteuſes, que le Sr. Jurieu a reçuës dans ce différend. La *Lettre*, que vous lui avez écrite, eſt à la fin de ma *Réponſe* à ſon premier Factum. Cet Ouvrage, qui eſt compoſé depuis long-tems, n'eſt pas encore achevé d'imprimer. Il ſera un peu long; de vingt feuilles, *in* 12, pour le moins. Je vous en enverrai, dès qu'il ſortira de deſſous la preſſe. La lenteur des Imprimeurs me fait bien de la peine. J'en enverrai auſſi à notre cher & illuſtre Ami de Lauſanne, que je vous ſupplie d'aſſûrer de mes remercimens.

Vous pouvez garantir, que mes Réponſes aux Factums de ma Partie convaincront de mauvaiſe foi, & de calomnie, cet Accuſateur auprès de tous ceux qui n'agiront pas par paſſion. Juſques ici, nos Puiſſances qu'il a ſollicitées ardemment en ſe tournant de tous côtez, n'ont fait aucun compte de ſes prétenduës preuves. On ne m'a rien dit, ni rien fait, de leur part. J'ai joüi de tous mes droits, & fait toutes mes fonctions, comme auparavant. Cet homme eſt haï comme la peſte, par nos Magiſtrats, & par tous les Hollandois preſque. Il n'y a que la Populace réfugiée, & les Miniſtres du tiers Etat, dont le nombre eſt vingt fois plus grand que celui des bonnes têtes, & des Savans, qui jurent pour lui; mais auſſi a-t-il à ſa manche ce parti-là avec une préoccupation qui va preſque juſqu'à la fureur.

De tous mes Amis il n'y a que Mr. de Beauval, Frere de Mr. Basnage, qui ait mis la main à la plume pour moi. Mr. Jurieu le hait pour le moins autant qu'il me hait, & le mêle dans tous ſes Libelles avec une mal-honnêteté tout-à-fait brutale; & enfin, il le fait *Auteur* avec moi de l'*Avis aux Réfugiez*. Mr. de Beauval a donc fait une *Lettre* de deux feuilles & demie ſur notre différend, qui le pique finement & adroitement. Mr. Jurieu, faiſant une *Apologie*, adreſſée au Synode, a répondu en paſſant à Mr. de Beauval. Celui-ci a ſous la preſſe ſa Réplique, qui ne ſera que d'une feuille, où il le confond pleinement, & à n'en jamais revenir, ſur ce qu'il y a eu entre eux deux à démêler dans cette querelle (1).

Rien n'a plus gendarmé le Public contre ce boutru & cet acariâtre, que les oppoſitions qu'il a faites en dernier lieu à la Vocation de Mr. Basnage pour Miniſtre ordinaire de cette Ville. Mais en dépit de lui, & même pour le mortifier, les Magiſtrats & le Conſiſtoire l'ont appellé, & le Sr. Jurieu voiant cela, a eu l'a-

(1) L'Ecrit de Mr. Jurieu eſt intitulé, *Apologie du Sr. Jurieu, Paſteur & Profeſſeur en Théologie, adreſſée aux Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Walonnes des Pais-bas*: la Haye 1691, in 4. pag. 26: & celui de Mr. de Beauval, *Réponſe à l'Apologie de Mr. Jurieu*, in 12. pag. 23.

Lett. CXXIII. a Mr. Minutoli. & CXXIV. a Mr. Bayle.

l'adreſſe de ſe déſiſter de ſon oppoſition. Après-demain, commencera le Synode à Naerden, où on croit qu'il y aura de furieuſes conteſtations. L'Egliſe d'Amſterdam veut faire caſſer quelques Déciſions que l'on fit il y a un an dans le Synode. Le Magiſtrat d'Amſterdam le ſouhaite; & comme ces déciſions ont été l'ouvrage du Sr. JURIEU, qui lui coûta mille & mille Cabales, il remuë ciel & terre pour le maintenir. Il a fait écrire les Miniſtres de Berlin au Synode, pour demander que ces Déciſions ſoient maintenuës, il a fait que ceux de Londres envoient deux Députez au Synodes, pour demander la même choſe; enfin, c'eſt un homme, qui bouleverſeroit tout ce Païs, ſi ſon pouvoir étoit égal à ſon inquiétude, & à ſon ambition.

Je ſuis bien aiſe que Mr. GOUDET faſſe imprimer quelque choſe pour ſa juſtification; il nous fera du bien à tous, & s'en fera encore plus à lui-même. Je ne trouverai pas mauvais qu'il ſe plaigne fortement de moi, de ce que j'ai traité ſon *Projet* de *Viſions chimériques*. Mr. TURRETIN (2) prêcha hier dans notre Egliſe, & charma tout ſon Auditoire, qui étoit exceſſivement nombreux.

Je vous rends mille graces, mon cher Monſieur, de la Lettre favorable, que vous avez obtenuë de Mr. l'Envoié VALKENIER à Mr. le Grand Penſionnaire. Pour revenir à Mr. TURRETIN, je ſoupai hier avec lui & avec Mr. DAUTUN chez Mr. BASNAGE, où nous parlames amplement de vous, & ſaluames votre ſanté comme il faut. C'eſt un jeune homme de grande eſpérance, qui penſe & qui s'exprime tout-à-fait délicatement.

Le *Dictionnaire* de MORE'RI, corrigé & augmenté par Mr. LE CLERC, paroît depuis quelques jours, imprimé en ce Païs. On y a corrigé bien des fautes; mais on y en a laiſſé infiniment davantage à corriger. Mr. TRONCHIN DU BREUIL qui faiſoit autrefois les *Lettres ſur les matieres du tems*, a obtenu le privilege de faire une *Gazette*. S'il étoit le ſeul qui eut le privilege en ce Païs, il y gagneroit beaucoup. Ne vous donnez pas la peine de m'envoier des Extraits de la diſpute entre feu Mr. TURRETIN & l'Evêque d'Annecy, quant à ce qui regarde le Droit des Rois. Il ſuffit de me marquer ce qui fut répondu touchant JUNIUS BRUTUS.

Nos Armées de Flandres ſont toûjours à ſe regarder; les François n'aiant garde de hazarder un combat, ſe campent toûjours à l'avantage, pour n'y être pas forcez. On mettra dix ou douze mille hommes en garniſon à Bruxelles cet hiver, pour couvrir la frontiere des courſes de l'ennemi. Mr. de CASTANAGA continuë, dit-on, dans le deſſein de forcer les lignes des François.

A Dieu, mon très-cher Monſieur, je ſuis tout à vous.

LETTRE CXXIV.

DE

Mr. SARTRE,

A

Mr. BAYLE (1).

A Londres, le 6. d'Octobre 1691.

Lett. CXXIV. a Mr. Bayle.

IL y a quelque tems, Monſieur, que me trouvant dans une Compagnie où on parloit des différens que vous aviez avec Mr. JURIEU, on dit quelque choſe de ce qui vous étoit arrivé dans votre jeuneſſe, lorſque vous étudiïez dans l'Académie de Puylaurens. Comme on ſavoit que j'avois été fort long-tems dans la même Académie, on me demanda la vérité de ce fait. Je la dis donc ingenuëment....

Quelques jours après, des perſonnes conſidérables, & dans l'Etat & dans l'Egliſe, me demanderent ſi je ne voudrois pas donner un certificat ſous

(2) Mr. Jean Alphonſe Turretin, préſentement Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique à Geneve.

(1) Pour être au fait de cette Lettre, & de quelques autres qui ſuivent, il faut ſavoir que dans le Libelle intitulé, *Courte Revûë* &c. Mr. Jurieu publia un Mémoire venu de Londres, où l'on aſſûroit qu'une perſonne *qui avoit étudié avec Mr. Bayle à Puylaurens* (c'eſt-à-dire, Mr. Sartre, Miniſtre Réfugié à Londres) avoit dit que Mr. Bayle après s'être fait *Papiſte*, étoit *allé demeurer à Thoulouſe environ trois ans chez les Jéſuites*: que cette perſonne lui ayant écrit ſur ſon changement de Religion, en avoit reçu *une Réponſe aigre, d'un véritable Papiſte, animé déjà par les Jéſuites*; que quelque tems après, elle le *vid à Geneve*, & que Mr. Bayle, *ſe ſouvenant de ſa Lettre & de la Réponſe, lui fit des excuſes, & le pria de ne pas parler de cette affaire*. Mr. Bayle réfuta ce Mémoire dans ſa *Chimere de la Cabale* &c. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les Jéſuites*: & ſomma l'Auteur du Mémoire, de déclarer le nom de celui qui prétendoit que Mr. Bayle lui avoit fait une *Réponſe aigre* &c, & enſuite *des excuſes* à Geneve. Cette ſommation obligea Mr. Sartre d'écrire une Lettre à Mr. Bayle, dont on publia un *Extrait* dans le Libelle intitulé, *Le Philoſophe dégradé: pour ſervir de troiſieme ſuite aux Remarques Générales ſur la Cabale chimérique de Mr. Bayle.* C'eſt ce même *Extrait* que l'on donne ici. Mais il faut remarquer qu'il n'eſt pas fidele. Mr. Bayle ſe plaignit qu'on avoit ſupprimé l'endroit où Mr. Sartre déclaroit, " qu'il n'oſoit aſſûrer, ni que Mr. Bayle eût re-
„ çu la Lettre de lui Mr. Sartre, ni qu'il y eût répondu,
„ & que pluſieurs perſonnes qui virent la Lettre reçuë
„ par lui Mr. Sartre, crurent que Mr. Bayle n'en étoit
„ pas l'Auteur. " Voyez *l'Avis au petit Auteur des petits Livres, ſur ſon Philoſophe dégradé*, ci-deſſus tome 2. page 793.

Digitized by Google

sous mon seing, de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Je répondis que je ne croyois pas que cela fût nécessaire, & que vous ne désavouëriez pas une chose qui s'étoit passée à la vûë de tout le monde....

On m'a fait voir plusieurs Lettres qui marquent que lorsqu'on vous a parlé de cette avanture, vous avez fortement nié le fait, & avez dit que c'étoit une fort grande imposture....

J'ai donc dit, Monsieur, que vous, étant à Puylaurens, étudiant en Rhétorique, vous vous en étiez absenté; qu'on avoit sû quelques jours après que vous vous étiez jetté dans le Couvent des Jésuites de Toulouse; que je vous avois écrit sur ce sujet une Lettre telle qu'un jeune homme pouvoit la faire dans cette occasion; que je reçus une Lettre fort piquante....

J'ajoutai à cela qu'environ trois ans après, je vous vis à Geneve dans une cérémonie qu'on fait lorsqu'on prononce la Sentence à un Criminel; Que je fus surpris & réjoui de vous voir dans un lieu où je ne vous attendois pas; Que vous vous apperçutes de ma surprise; & qu'après que la cérémonie fut achevée, vous vintes à moi, & me fites connoître que je vous obligerois de ne parler pas de ce qui vous étoit arrivé à Toulouse; parce que cela pouvoit vous faire tort dans le dessein que vous aviez de faire quelque séjour à Geneve. Je vous le promis de bon cœur, & vous tins parole exactement.

Lett. XXIV. a Mr. Bayle, & CXXV. a Mr. Minutoli.

LETTRE CXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1691.

Lett. CXXV. a Mr. Minutoli.

VOus verrez, mon très-cher Monsieur, par l'incluse, que je vous envoie ouverte, afin de n'être pas obligé d'écrire deux fois la même chose, que la *Réponse* aux prétenduës *Convictions* que le Prophete avoit publiées contre moi, est enfin sortie de dessous la presse. Je cherche toute sorte de moiens de vous en faire tenir. La *Lettre*, que vous lui avez écrite, y a été insérée tout du long (1), & frappe un grand coup pour moi, & contre lui. J'ai aussi parlé, dans un *Avis au Lecteur*, de ce que vous m'aviez marqué touchant Mr. Valkenier. Je vous rends mille graces des soins ardens & officieux que vous avez pris de le solliciter puissamment d'en écrire à Mr. le Grand Pensionnaire; ce qui sans doute a été d'un très-grand poids. Il est vrai qu'à l'égard de cette prétenduë *Cabale* du *Projet de Paix*, il n'y a gueres de gens, parmi même les plus entêtez de mon Accusateur, qui ne soient à présent convaincus qu'il a eu le plus grand tort du monde. Pour l'accusation de l'*Avis aux Réfugiez*, ils ne sont pas si bien revenus à la raison; mais on commence à ne parler plus de rien de tout cela: les créatures du Personnage se contentent de battre froid avec moi; je les laisse dans leur mauvaise humeur.

Je serai bien aise que Mr. Goudet je justifie pleinement, encore que je sois tiré d'intérêt à cet égard, par le poids & l'autorité de votre *Lettre*, qui apprend au Public que je n'ai jamais sû d'où venoit le *Projet de Paix*. Si ma fortune étoit meilleure qu'elle n'est, je ne joindrois pas ici le petit Mémoire que vous y verrez, touchant ce que j'ai débourſé pour faire copier le *Projet*, & pour le communiquer & retirer d'entre les mains de ceux à qui je l'envoiois; ce qui se faisoit souvent par la poste, &c: mais, attendu la *curta supellex* où mon humeur Philosophique me détient, j'espere que Mr. Goudet ne le trouvera pas étrange.

Les Nouvelles Littéraires sont fort minces. Nous avons depuis peu pourtant hors de la presse d'un jeune Libraire de cette ville un *Thesaurus*, ou *Lexicon Philosophique* (2), par Mr. Chauvin, Ministre Pensionnaire de cette Ville, natif de Nimes. C'est un *in folio*, où il y a bien de bonnes choses à apprendre. On dit que Mr. Spanheim veut donner une nouvelle Edition des *Césars* de Julien, plus ample & plus correcte, & qu'on a réimprimé à Leipsik la prémiere. Nous n'avons point vû encore le sixiéme *Avertissement* de Mr. de Meaux (3); mais oui bien la *Vie de* Cromwel par Mr. Raguenet: c'est un homme de Rouën, Précepteur chez Mr. le Comte d'Auvergne. On trouve bon qu'il ait fait cette *Vie*, sans faire des allusions aux derniers tems, & il semble en effet qu'il ait assez gardé le caractere d'un Historien non passionné; du moins par rapport à d'autres qu'à Cromwel. Si Maimbourg avoit fait en ce tems-ci un pareil ouvrage, il n'eût pas eu la même retenuë; lui, qui nous peignoit les gens de ce siecle dans l'*Histoire des Ariens*, & des *Iconoclastes*.

Il échappe toûjours quelques Livres à nos Réfugiez, comme *la Pierre de Touche de la Campagne de* 1691, qu'on vient de publier, & l'*Horoscope des Jésuites*, qu'un Ministre, en Angleterre, nommé Carre', a dressée sur la supposition qu'ils sont les *Sauterelles* de l'*Apocalypse*, & que leur commencement doit être pris au Concile de Trente, qui confirma leur regle. Ainsi, au

(1) Voyez la *Chimere de la Cabale de Rotterdam* &c. ci-dessus Tome 2. page 764.

(2) *Lexicon rationale, seu Thesaurus Philosophicus, alphabetico ordine digestus, in quo vocabula omnia philosophica, variaque illorum acceptationes, juxta tum veterum, tum recentiorum placita, explicare, & universa qua lumine naturali scire possunt, non tam concludere quam recludere conatur Stephanus Chauvin, Nemausensis*, &c. Roterodami 1692, in folio. Il s'en est fait une nouvelle Edition en 1713, à Leeuwarde, fort augmentée.

(3) Ce sixieme *Avertissement* parut en 1691. Voyez le *Catalogue des Ouvrages de Mr. de Meaux*, dans le *Journal des Savans* du 8. de Septembre 1704, à la suite de son *Eloge*.

Digitized by Google

LETTRE CXXV. A Mr. MINUTOLI & CXXVI. A Mr. CONSTANT.

au pis aller, il trouve qu'ils ne doivent durer que dix-neuf ou vingt ans.

J'ai pris assez de plaisir, moi qui aime ces sortes de personnalitez, & qui travaille *ex professo* à ces recherches, à parcourir les *Lettres de* GUY PATIN, qui nous sont venuës de Geneve, en trois volumes. On les réimprime à la Haye. On devoit y mettre une *Table*, & des *Notes*; pour marquer les fautes de l'Auteur, qui sont quelquefois palpables. Votre Ami de Paris, qui vous donnoit pour chose assûrée, que Mr. ARNAULD avoit été à Paris au commencement de cette année, s'est trompé, & on ne croit pas même qu'il y aille, malgré le retour en grace de Mr. de POMPONNE. Il est sûr qu'il n'a été recherché, ni inquiété de personne, dans les Pais-bas Espagnols, pour la Satire du *Nouvel Absalon* (4), & que les affaires, qu'on lui a suscitées dans Liege, n'ont eu pour fondement que son Janséniseme. Si vous voiez les Plaintes qu'il a publiées, adressées à Mr. l'Evêque d'Arras, contre des Imposteurs, (ce sont les Jésuites de Douai, à ce qu'on croit,) qui ont écrit sous son nom, pendant plusieurs mois, à des Jansénistes de Douai, & entre autres, à un Professeur en Philosophie, pour l'engager, sous de belles promesses, à se défaire de son établissement & à s'en aller en Languedoc prendre possession, d'un meilleur; & il y est allé, le simple qu'il a été, & n'a trouvé personne à l'adresse qu'on lui a donnée; si, dis-je, vous lisez ces *Plaintes*, vous admirerez la fourbe, & vous vous représenterez bien des éclats de rire en ceux qui l'ont fait si bien réüssir. Je ne sai pas s'ils en feront bons marchands, & si Mr. l'Evêque d'Arras ne voudra point approfondir le mystere, & en révéler la turpitude (5).

Adieu, mon très-cher Monsieur. Je suis, &c.

LETTRE CXXVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1691.

LETT. CXXVI. A Mr. CONSTANT.

JE cherche par tout des commoditez, mon cher Monsieur, pour vous envoier un exemplaire de mes Factums (1): mais je ne trouve personne qui aille d'ici vers vos quartiers, & que j'en puisse charger; & il faudra nécessairement que j'attende que notre Libraire LEERS envoie à Geneve le second volume des *Sermons de Mr.* DU BOSC, qu'il a sous la presse présentement, & qu'il hâte le plus qu'il peut. Vous recevrez alors, ou plutôt, s'il m'est possible, la seconde Edition de la *Cabale chimérique*, qui est augmentée considérablement, & un peu mieux digérée & arrangée; & la Réponse, que j'ai faite, parlant au nom d'un Ami, aux deux *Factums* de Mr. JURIEU; dont l'un contenoit ses prétenduës *Convictions* sur l'*Avis aux Réfugiez*. La Réponse à ces deux Factums a pour titre, *la Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les prétenduës Convictions que le Sr.* JURIEU *a publiées*, &c; & est précédée d'une fort longue *Préface*, qui contient en détail toutes les irrégularitez, & tous les sujets de mortification & d'infamie pour lui, que mon Accusateur a fait paroître aux yeux du Public dans toute cette affaire. Il est traité comme il le mérite dans cet ouvrage. Mais ce n'est rien en comparaison des coups qu'on lui donne dans cinq *Entretiens*, qui viennent de paroître, *sur le grand scandale causé par la Cabale chimérique*, (2), & qui, sous la figure favorite de SOCRATE, sous une Ironie continuelle, le dépeignent de ses vives couleurs, & justifient plusieurs choses qui me regardent.

Mr. DE BEAUVAL a publié une *Lettre* sur notre différent, & puis une autre contre l'*Apologie* de Mr. JURIEU. L'une & l'autre de ces deux Lettres sont parfaitement bien écrites, & piquent délicatement. Il avoit menacé l'homme de faire *son Esprit* & *sa Religion*: mais la peur qu'il lui a faite, a été cause qu'il s'est vû recherché d'accommodement; & quoique l'autre ait fait naitre étourdiment des difficultez sur l'Entrevûë, qui ont empêché l'entiere réconciliation, il a été néanmoins conclu par les Arbitres, qu'ils n'écriroient plus l'un contre l'autre.

L'affaire, que Mr. JURIEU avoit suscitée à Mr. LE GENDRE, ci-devant Ministre de Rouüen, & présentement l'un de nos Ministres Pensionnaires ici, s'est enfin terminée, sans l'éclat que Mr. LE GENDRE avoit envie de faire: en portant sa Plainte à la Cour de Justice, pour

(4) Ce Libelle de Mr. Arnauld est intitulé, *Le vrai Portrait de Guillaume Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Herode, nouveau Cromwel, nouveau Nieron.* Mr. Jurieu y fit une Réponse sous le titre d'*Apologie pour leurs Majestez Britanniques, contre un infame Libelle, intitulé, le vrai Portrait* &c. la Haye 1689. in 12. Voyez à la fin du *Dictionnaire critique*, la *Dissertation sur le Livre d'Etienne Junius Brutus*: Rem *A*.

(5) Le Pere de Waudripont & le Pere Beeckman Jésuites, Professeurs de Philosophie en leur College de Douai, formerent le dessein de cette fourberie, de concert avec quelques autres de leurs Peres. Voyez l'*Histoire de la Vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld*, quatriéme Age, §. XI. pag. 183. & suiv. de l'Edition de 1697. Aussi-tôt que Mr. Arnauld fut qu'on s'étoit servi de son nom, il adressa à l'Evêque d'Arras un Ecrit, intitulé, *Plainte de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, à Mr. l'Evêque d'Arras, contre des imposteurs qui écrivent sous son nom.* 1691, in 4. Cette *Plainte* fut suivie de plusieurs autres, qui n'eurent aucun effet: Louis XIV. avoit été instruit de toute l'intrigue, & ne l'avoit pas desapprouvée. Voyez le Livre de Mr. l'Abbé du Mas, intitulé, *Lettres d'un Docteur de Sorbonne à un homme de qualité touchant les Hérésies du dix-septiéme* Siecle. Paris 1711, pag. 126. *& suiv.* Toutes les Pieces concernant cette Affaire ont été imprimées, sous ce titre, *Le faux Arnauld, ou Recueil de tous les Ecrits publiez contre la fourberie de Douai, avec le Libelle diffamatoire du faux Arnauld*, &c. 1693. 4.

(1) La *Cabale Chimérique*; la *Chimere de la Cabale, démontrée*; &c.

(2) *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intitulé* la Cabale Chimérique. *Cologne*, (*Amsterdam*) 1691, in 12. Cet Ouvrage est de Mr. Bayle. On le trouvera ci-dessus dans le 2. Tome, page 691.

Digitized by

pour faire châtier Mr. JURIEU, comme un *Calomniateur en crime d'Etat :* elle s'eſt, dis-je, terminée à la confuſion totale de Mr. JURIEU; car 1. Mr. LE GENDRE a obtenu un témoignage avantageux du Conſiſtoire pour ſa *doctrine*, & pour ſa *conduite*. 2. Il a obtenu l'approbation d'une *Lettre* qu'il avoit fait imprimer, & d'un *Sermon* qu'il avoit préché à Amſterdam, & qu'il a depuis publié, malgré les oppoſitions de ſa partie. Enfin, il a fallu que ſon Accuſateur ait conſenti que le *Mémoire*, qu'il avoit préſenté au Conſiſtoire contre Mr. LE GENDRE, ait été lacéré, en ſa préſence, & devant les Arbitres. Les mortifications qu'il a eſſuiées au dernier Synode, & la néceſſité où il ſe voit de préparer des Apologies pour le prochain, contre les plaintes que l'on fait de toutes parts au ſujet de ſes plus horribles doctrines ſcandaleuſes, dont ſes Ecrits ſont pleins; & avec tout cela, le chagrin de voir Mr. BASNAGE, ſon beau-frere, reçu Paſteur ordinaire de cette Egliſe, à quoi il s'eſt oppoſé le plus qu'il a pû, & n'aiant déſiſté de ſon oppoſition, que lors qu'il a vû qu'elle ſeroit inutile: toutes ces choſes l'ont tellement déſolé, qu'il en eſt malade de ſes vapeurs, depuis un mois. Mais, laiſſons ce viſionnaire. Adieu, mon cher Monſieur, tout à vous, &c.

Lett. CXXVI. à Mr. MINUTOLI. & CXXVII. à Mr. SILVESTRE.

LETTRE CXXVII.

A

Mr. SILVESTRE,

à Londres.

A Rotterdam le 16. de Novembre 1691.

Lett. CXXVII. à Mr. SILVESTRE.

JE prens la liberté, mon très-cher Monſieur, de faire paſſer ouverte par vos mains une Lettre que j'écris à Mr. SARTRE en réponſe à celle qu'il m'a écrite. Je ſerai bien aiſe qu'avant que la cacheter pour la lui faire rendre, vous voyiez comment je redreſſe les faux pas de ſa mémoire. Je n'ai pas oſé dire tout net, qu'il n'a pas reçu de Lettre de moi, & ne m'en a jamais écrit: mais j'en ſuis perſuadé & certain. S'il y a erreur de mémoire de ſa part, il a confondu une Lettre que j'écrivis à un autre, avec celle qu'il ſe figure fauſſement avoir reçuë. Il arrive ſouvent, ou pour ſe faire de fête, ou pour donner plus de poids à un récit, qu'on ſe fait le principal Acteur, au lieu de dire ſeulement qu'on connoît ce principal Acteur. Il a pû ſe faire que Mr. SARTRE ſe ſouvenant d'une Réponſe que j'avois faite à la Lettre d'un jeune Ecolier de Puylaurens (1), & ne croyant pas qu'il fût eſſentiel de dire que c'étoit à celui-là plutôt qu'à lui-même que j'avois répondu, aura dit que c'étoit à lui; après quoi ſommé & preſſé de donner un Certificat de cela, il n'y a pas eu moyen de nier que ce fût à lui, mais à un autre que j'euſſe écrit. Voilà l'engagement où il s'eſt vû de m'écrire à moi-même qu'il m'écrivit autrefois à Toulouſe, & que je lui répondis une Lettre piquante. Quoiqu'il en ſoit, voici ce que je lui réponds, ſans lui faire remarquer que ſa Lettre m'a appris que l'Extrait publié par Mr. JURIEU dans la *Cour ſe Revûë*, & réfuté dans la *Chimere de la Cabale*, a été envoyé ſur ſa dépoſition verbale.

Notre différent eſt aſſoupi, & on n'a jamais vû un tel ſilence ſur une affaire qui avoit fait bien du bruit, que celui où les Amis du Dénonciateur ſe ſont réduits tout à coup, depuis la réfutation de ſes Factums.

On imprime un Livre intitulé, *Janua Calorum reſerata caſtis Religionibus*, contre le *Syſtême de l'Egliſe* de Mr. JURIEU. Mr. ARNAULD a aſſez bien étrillé le Pere SIMON, dans la VI & VII Partie de ſes *Difficultez à Mr. Steyaert* (2). Mr. LEERS va commencer le troiſiéme Tome de l'*Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament*. (3)

Je ſuis toûjours en peine ſi vous avez reçu la Lettre que je vous écrivis à l'adreſſe donnée d'un Commis de Mylord NOTTINGHAM; car j'y avois mis une Lettre pour un Officier nommé Mr. BAYZE, laquelle il m'importoit d'être renduë. Tirez-moi de peine, s'il vous plaît; & me croyez votre &c.

(1) Voyez la *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, &c. ci deſſus Tome 2. pages 783. 788.

(2) Voyez la *Bibliotheque univerſelle* de l'année 1692, Tome XXII. pag. 218. *& ſuiv.*

(3) Ce troiſieme Tome eſt intitulé *Hiſtoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Teſtament, depuis le commencement du Chriſtianiſme juſqu'à notre tems. Avec une Diſſertation Critique, ſur les principaux Actes manuſcrits qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.* Rotterdam, 1693. 4.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXXVIII.

Au même.

A Rotterdam le 20. de Novembre, 1691.

Lett. CXXVIII. à Mr. Silvestre, & CXXIX. à Mr. Minutoli.

DEpuis Mardi dernier que je vous adreſſai, mon cher Monſieur, ma Réponſe à Mr. Sartre, il paroit un nouveau Libelle (1) de l'Auteur des *Remarques ſur la Cabale Chimérique*, dans lequel on a inſeré un *Extrait* de la *Lettre* que Mr. Sartre m'a écrite: ce qui montre qu'il a envoyé ſa Lettre ouverte à Mr. Jurieu. On conclut de ſon témoignage, que j'ai nié fauſſement avoir *été chez les Jéſuites*. Je ne puis me diſpenſer de répondre publiquement à ladite Lettre de Mr. Sartre: ma Réponſe (2) partira ce ſoir pour être imprimée à Amſterdam. J'y mets toute celle que j'ai reçuë; mais j'en ôte votre nom, & vous nomme ſeulement *M*.... Je l'accompagne de mes Remarques, & je dis ſur la fin à Mr. Sartre, que je lui donne le tems de bien ſonger à la dépoſition, parce qu'il ſe trouvera confondu s'il n'en déſiſte; mon deſſein étant de demander permiſſion à nos Souverains de préſenter Requête à Mr. l'Intendant de Languedoc pour faire informer de mon état à Thoulouſe; & j'exhorte Mr. Sartre à ſe joindre à moi pour la préſentation de cette Requête, afin que le Procès verbal de l'Intendant apprenne au public qui a tort de Mr. Sartre ou de moi. Je traite toûjours Mr. Sartre fort honnêtement. Si vous jugez à propos de lui apprendre de ma part ce qui ſe paſſe, vous m'obligerez de le faire. S'il eſt bien conſeillé, il n'attendra pas les Informations juridiques de l'Intendant. Dès que la Lettre que je lui réponds ſera imprimée, je lui en enverrai un exemplaire par la poſte, en y joignant un Billet manuſcrit. Je vous en enverrai auſſi.

Je ſuis ſûr que Mr. Sartre, quand il vous parla des perſécutions qu'on lui faiſoit pour le faire dépoſer contre moi, ne vous dit pas que ce fut à lui que j'écrivis de Thoulouſe une Lettre; car vous m'en euſſiez parlé. Tout à vous, mon cher Monſieur.

P. S. Une converſation que je viens d'avoir avec Mr. Basnage (qui vous ſalue) m'oblige à ouvrir cette Lettre, pour vous apprendre que je ſurſeois l'impreſſion de ma Réponſe à la Lettre de Mr. Sartre. On me conſeille de mépriſer ſon témoignage. Puiſqu'on le veut, je ſurſeois, ſans être convaincu qu'on me conſeille bien, quoi qu'avec très-bonne intention, & plus de lumieres que je n'en ai. Mais du moins veux-je lui écrire une Lettre qui paſſera par vos mains, & que je vous ſupplie très-humblement, mon cher Monſieur, par toute l'amitié que vous m'avez toûjours témoignée, de bien lire, avant que de la rendre, afin de pouvoir témoigner dans les compagnies où beſoin ſera, ce que je lui écris. Je vous devois faire la même priere pour la Lettre précédente, & ſi j'avois un Copiſte je garderois copie des deux; mais je ne ſaurois moi-même prendre cette peine.

LETTRE CXXIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 3. de Décembre 1691.

Lett. CXXIX. à Mr. Minutoli.

QUand les injuſtes & perfides perſécutions de Mr. Jurieu ne m'auroient procuré que l'interruption de l'agreable commerce, qui s'étoit rétabli entre nous, mon très-cher Monſieur, je les compterois pour un grand malheur; & c'eſt une cruelle mortification pour moi de me voir privé ſi long-tems de vos cheres nouvelles. Je vous écrivis le 8 d'Octobre dernier, & vous appris que la *Réplique* aux prétendues *Convictions* du Dénonciateur paroiſſoit depuis quelques jours, ſous le titre de *la Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*.

Je viens d'apprendre que Mr. Merlat appuie dans ſa *Réponſe à l'Avis aux Réfugiez* les accuſations du Dénonciateur contre moi (3). Il faut qu'on l'ait écrit de Suiſſe à Mr. Jurieu; car ce ſont ſes Amis qui le débitent ici, & qui en tirent avantage. Je ne ſai dequoi s'aviſe Mr. Merlat, après tant d'injures qu'il a eſſuiées de la part de cet ennemi du genre humain. Il faut que ce que l'on débite de lui ſoit vrai; ſavoir, qu'il n'a ni regle, ni ſyſtême, & que tout va de travers dans ſon ame; car, hargneux comme on le repréſente, il devroit être ſenſible aux affronts

(1) *Le Philoſophe dégradé* &c.

(2) *Avis au petit Auteur des petits Livrets, ſur ſon Philoſophe dégradé*. 1692. in 12. pag. 45. Cet Ecrit eſt daté du 11. Décembre 1691. Il eſt ci-deſſus Tome 2. pag. 788.

(3) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Conſtant du 18. de Février 1692.

Digitized by Google

affronts que le Sr. Jurieu lui a faits, s'il étoit capable d'agir uniformement. Car de dire qu'il lui pardonne, à cauſe de l'Evangile, il ne le perſuadera point, s'il ne fait le même à tous ceux qui l'offenſent.

Depuis la publication de la *Chimere démontrée*, il y a eu un aſſez profond ſilence ici ſur notre affaire. La maladie de l'Accuſateur, qui l'a empêché de criailler, y a contribué, ſans doute. L'un de ſes Amis vient de réveiller en quelque façon le chat qui dormoit, par une quatriéme petite méchante Production de ſa plume contre moi, laquelle il intitule *le Philoſophe dégradé*. Je voulois y répondre, en plaiſantant ſur ſes impertinences; mais mes meilleurs Amis ne me le conſeillent pas. Il a la malhonnêteté de vous porter un coup de dent, comme ſi vos intentions avoient été mauvaiſes dans ce *Projet de Paix*: le fou qu'il eſt, il veut renchérir ſur l'Accuſateur, qui vous a rendu juſtice!

Mais, au reſte, Mr. Goudet n'a-t-il pas encore publié ſon *Apologie*? Il le doit principalement pour l'amour de lui; car ſur l'Extrait publié par Mr. Jurieu, on le croit aux gages de la France, & on criminaliſe terriblement ſon commerce avec Madame de Maintenon. Il doit auſſi ſe juſtifier pour l'amour de vous, & de moi, ſur qui la malice de la *Cabale dénonciatrice* fait retomber le mal qu'elle ſuppoſe dans la conduite de l'Auteur du *Projet*.

Il va paroître un Livre Latin contre le *Syſtême de l'Egliſe* de notre homme, qui s'intitule *Janua Cœlorum*, &c. Il n'y répondra jamais rien qui vaille; car toutes les objections, qu'on lui fait, ſont fondées ſur des paſſages clairs & formels de ſes Livres. C'eſt un petit in 4, d'une vingtaine de feuilles, aſſez menu caractére (2). Mr. Witsius, Profeſſeur en Théologie à Utrecht, vient de publier un in 4, intitulé *Miſcellanea Sacra*, où il y a pluſieurs choſes contre Mr. le Clerc, touchant les *Auteurs* des Livres du *Vieux Teſtament*, & leur *inſpiration*.

Vous avez ouï parler, ſans doute, d'un Miniſtre d'Amſterdam, nommé Bekker, qui a publié en Flamand un gros Livre, pour prouver qu'il n'y a point de *Diables*, qui aient aucun pouvoir ſur la terre (3). Les Synodes ont juſtement pris l'allarme de cela; l'affaire fait grand bruit; les Magiſtrats d'Amſterdam en doivent prendre connoiſſance. Pluſieurs, dit-on, ont donné dans les réveries de cet homme. La *Réponſe* de Mr. Seckendorf au *Lutbéraniſme* de Maimbourg a été imprimée *in folio*, en deux bons volumes (4). L'Ouvrage eſt curieux par l'aſſemblage de pluſieurs Pieces authentiques, que l'Auteur a tirées de diverſes Archives; mais la longueur rebute. LETT. CXXIX. A Mr. Minutoli.

Je vous ſupplie, mon cher Monſieur, d'aſſûrer Monſieur Constant, notre bon Ami, de mes très-humbles ſervices, & de ſavoir de lui ce qui me peut concerner dans la *Réponſe* de Mr. Merlat à *l'Avis aux Réfugiez*, & en cas que vous jugiez l'un ou l'autre qu'il me pût être important d'en être inſtruit de bonne heure, je ne doute point que votre amitié ne vous faſſe volontiers prendre la peine de m'en donner avis.

Quant aux Extraits que vous m'aviez promis de la controverſe de Mr. Turretin, je vous ai fait ſavoir qu'ils ne m'étoient pas néceſſaires. Je ſouhaiterois ſeulement de ſavoir ſi le Livre de Junius Brutus (5) a été attribué à Théodore de Beze, par des gens qui aient écrit, ou de ſon vivant, ou peu après ſa mort; & ſi votre mémoire, ou celle de vos amis, vous fournit quelque fait certain là-deſſus, je vous ſupplie de me l'indiquer au plutôt (6).

On m'a dit que Mr. d'Ablancourt eſt mal par un accident fâcheux. Le Libraire, qui contrefaiſoit à Amſterdam les *Libelles* du Sr. le Noble, eſt en priſon; & le Marchand, qui lui en avoit fait venir un exemplaire de Paris, a été mis à l'Amende. Je ſuis, mon cher Monſieur, tout à vous, &c.

(2) Mr. Bayle ayant été long-tems ſur la deffenſive contre les Libelles de Mr. Jurieu, réſolut, en 1691, de l'attaquer à ſon tour; & choiſit celui de tous ſes ouvrages qui lui avoit fait le plus d'honneur, c'eſt-à-dire, ſon *Syſtême de l'Egliſe* &c. imprimé en 1686. Il prit le nom de *Carus Larabomus* dans cette Critique, intitulée, *Janua Cœlorum reſerata cunctis Religionibus à celebri admodum viro Domino Petro Jurieu, Verbi Divini Paſtore, & Theologiæ Profeſſore*. Amſtelodami 1692, in 4. On trouvera cet Ouvrage ci-deſſus, Tome 2. page 819. Mr. Bayle y fait voir, que ſuivant les principes que Mr. Jurieu établit dans ſon *Syſtême de l'Egliſe*, les Catholiques Romains, les Ariens, & les Sociniens, appartiennent à la véritable Egliſe, & qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Religions. Mr. Jurieu affecta de mépriſer cet Ouvrage; cependant il ne put pas s'empêcher d'en parler à la fin de ſa *ſecunda Apologia*, imprimée à Rotterdam, en 1692, in 4; où après avoir déclaré qu'il n'avoit pas daigné le lire, il rapporte le jugement que d'autres en avoient fait, comme d'une miſérable Piece. Mr. Bayle fit voir le ridicule de ces invectives, dans ſon *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*. Voyez ci-deſſus Tome 2. page 808. *& ſuiv.* Voyez auſſi dans le *Dictionnaire Critique*, les Articles de Cornelius, Rem. *M*; Nicole, Rem. *D*; & Origene, Rem. *C*.

(3) Cet ouvrage a été traduit en François, & publié ſous ce titre: *Le Monde Enchanté, ou Examen des communs ſentimens touchant les Eſprits, leur nature, leur pouvoir, leur adminiſtration, & leurs opérations; & touchant les effets que les hommes ſont capables de produire par leur communication & leur vertu. Diviſé en quatre parties. Par Balthaſar Bekker, Docteur en Théologie & Paſteur à Amſterdam*. Amſterdam 1694, 4. voll. in 12. Les deux premieres parties de l'Original Flamand parurent en 1691. & les deux dernieres en 1693.

(4) *Commentarius Hiſtoricus & Apologeticus de Lutheraniſmo*, &c. La premiere Partie de cet ouvrage parut à Leipſic, en 1688. in 4. Mr. de Seckendorf publia la ſeconde en 1692; & y ajoûta la premiere, augmentée de la moitié.

(5) *Vindiciæ contra Tyrannos, ſive de Principis in Populum, Populique in Principem legitima Poteſtate, Stephano Junio Bruto Celta Auctore.*

(6) Voyez à la fin du *Dictionnaire Critique*, la *Diſſertation concernant le Livre d'*Etienne Junius Brutus, *imprimé l'an* 1579.

Digitized by Google

LETTRE CXXX.
DE
Mr. SARTRE,
A
Mr. BAYLE (1).

A Londres, le 12. de Décembre 1691.

Lett. CXXX. a Mr. Bayle. & CXXXI. a Mr. du Rondel.

J'Ai hésité, Monsieur, si je devois répondre aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que je n'eusse pas voulu être nommé dans les différens que vous aviez avec Mr. Jurieu. Cependant, comme c'est aussi contre mon intention qu'on a fait imprimer celle que je vous écrivis (2), & que je m'apperçoi bien aussi qu'il y a un endroit principal où j'eusse pû m'exprimer plus juste; je n'ai point de peine à vous avouer, que lorsque j'ai dit qu'après votre départ de Puylaurens, *on sût que vous vous étiez allé jetter au Convent des Jésuites à Toulouse*, j'ai voulu dire que cela fut dit ainsi communément à Puylaurens, & crû de même de tout le monde; & je vous avouë aussi que depuis je n'avois point ouï que cela n'eût été ainsi précisement, ni par conséquent regardé comme une chose fort différente, qu'ayant abandonné notre Religion, vous ne fussiez allé aux Jésuïtes que comme externe, pour y prendre vos leçons. Si avant que de vous avoir écrit ce que j'en avois crû, comme plusieurs autres qui sont ici, j'eusse sû que vous ne disconveniez pas du dernier, mais seulement de l'autre; vous n'eussiez point ouï parler de moi sur l'un ni sur l'autre: & je ne voudrois pas que mon témoignage pût être étendu au delà de ce qui se trouveroit bien avéré.

Pour ce qui est des autres petites circonstances, du tems qu'il y pourroit avoir eu depuis que vous aviez été à Toulouse, jusqu'à ce que je vous vis à Geneve, & du lieu particulier où nous parlames ensemble la premiere fois, que ce fut *trois ans*, ou moins, chez Madame Clergeat ou ailleurs; quand ce seroit ma mémoire qui m'auroit trompé en cela, plûtôt que vous la vôtre, la chose seroit de si peu de conséquence pour vous aussi bien que pour moi, qu'elle ne méritoit pas, à mon avis, toute la plaisanterie qu'il a plû à votre Apologiste d'en faire ..... Puisque vous ne demeurez pas d'accord d'avoir écrit vous-même la *Réponse* qui me fut faite de Toulouse, je n'ai garde de l'assûrer, n'en ayant aucune certitude; & bien loin de vouloir avoir aucune part dans ces sortes de démêlez, qui ne peuvent qu'affliger ceux de notre Communion, j'ose vous supplier de contribuer de votre part tout ce que vous pourrez pour les faire cesser, & avec cela de me croire, Votre &c.

LETTRE CXXXI.
A
Mr. DU RONDEL,
Professeur aux belles Lettres à Maestricht.

A Rotterdam, le 14. de Décembre 1691.

Lett. CXXXI. a Mr. du Rondel.

VOici, mon très-cher Monsieur, le Livre promis. Je vous prie de donner l'un des deux exemplaires à Mr. de St. Maurice, en lui faisant mes excuses de ce que je ne lui écris pas.

J'ai parmi mes Livres un des plus méchans Historiens du monde, en abrégé. C'est un Feuillant nommé Dom Pierre de St. Romuald. Il dit, & cite le Prince de Balzac, que Philippe le Bel envoyant demander la fille de Charles le Boiteux, Roy de Naples, pour son frere Charles de Valois, les Ambassadeurs voulurent voir si elle tenoit de l'imperfection de son pere, & qu'elle se fit voir à eux avec une chemise fort déliée, ajoûtant qu'elle ne feroit point de conscience de la quitter pour une Couronne. J'ai parcouru tout le Prince de Balzac ce matin sans trouver cela. Vous qui savez *ad unguem* où est tout ce que vous avez lû, me pourriez être un garand sûr si le Moine cite à faux ou non. En cherchant j'ai trouvé une sentence d'Agathon citée par Monsieur de Balzac qui me paroit suspecte; il fait dire à Agathon *que cela seulement est vraisemblable, qu'il arrive des choses contre la vraisemblance.* Je connois un passage à peu près comme celui là dans Seneque, mais l'adverbe *seulement* me choque dans l'Agathon de Balzac. Je voudrois qu'il ne l'eût pas dit; car cela rend la pensée fausse. Je suis tout à vous mon cher Monsieur.

(1) Cette Lettre est tirée de l'Ecrit de Mr. Bayle intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livres.*

(2) Voyez ci-dessus la Lettre de Mr. Sartre à Mr. Bayle, du 6. d'Octobre 1691.

LET.

LETTRE CXXXII.

A

Mr. SILVESTRE,

A Rotterdam le 17. de Décembre 1691.

Lett. CXXXII. a Mr. Silvestre. & CXXXIII. a Mr. Minutoli.

JE vous rends mille & mille graces, mon très obligeant Monſieur, de la peine que vous avez priſe pour mes Lettres à Mr. SARTRE. Si vous aviez lû le Libelle auquel vous ne me conſeillez pas de répondre, je ſuis ſûr que vous aprouveriez que j'aye fait ſentir à l'Auteur ſes iniquitez inſupportables, & ce que j'en fais c'eſt principalement pour couper en herbe une infinité de ſemblables petits Libelles qu'il ſe prépare de nous donner, & où il ne prendroit garde à aucune falſification, ſi on ne le menaçoit de les lui bien mettre à compte. Enfin, je croirois déſobliger Mr. SARTRE, ſi je n'oppoſois que le ſilence à ſon témoignage. Il eſt d'un caractere à ne devoir pas voir ſa ſignature mépriſée par un Proteſtant. J'ai donc crû devoir lui témoigner que je craignois que l'erreur où je croi qu'il eſt de bonne foi, ne prevînt les eſprits contre moi, ſi je n'y oppoſois une digue inſurmontable, qui eſt de m'expoſer à la perte d'une ſomme conſidérable, en cas que les informations juridiques qu'on fera faire me condamnent, & lui donnent gain de cauſe (1).

Vous verrez par ce petit Ecrit que j'oppoſe au *Philoſophe dégradé*, que je ménage Mr. SARTRE autant qu'il ſe peut. Deſormais je ſerai plus docile à vos Avis, & à ceux de Meſſieurs BASNAGE touchant le ſilence. Si j'avois écrit à Mr. BAYZE des choſes chatouilleuſes ſous l'adreſſe que vous m'aviez donnée, j'aurois été en beaux draps blancs; car j'apprends qu'il a fallu qu'il ait éclairci des endroits où on vouloit trouver des conſpirations & des myſteres d'Etat. Dieu nous garde de l'Inquiſition Proteſtante: elle ſeroit dans cinq ou ſix ans ſi terrible, que l'on ſoupireroit après la Romaine comme après un bien.

Continuez-moi l'honneur de votre amitié, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut pas être avec plus d'eſtime & d'attachement que je le ſuis, Votre &c.

(1) Voyez ci-deſſus Tome 2. l'*Avis au petit Auteur des petits Livrets*, &c. pag. 793. 794.

LETTRE CXXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 18. de Février 1692.

Lett. CXXXIII. a Mr. Minutoli.

LEs deux Lettres, que j'ai reçuës de vous, mon très-cher Monſieur, depuis le commencement de cette Année, m'ont amplement dédommagé de la perte, que j'avois ſoufferte pendant pluſieurs mois paſſez ſans recevoir de vos nouvelles. L'abondance, la diverſité, la curioſité des choſes ont rendu vos derniers préſens incomparables; mais je n'en ſens que mieux la diſette & la ſtérilité qui paroîtront dans cette Réponſe. Je ne ſai ſi je dois vous féliciter de l'approche de Mr. l'Abbé DE ST. RE'AL; car vous ne le verrez pas mieux à Chambéri qu'à Paris, & ſes Lettres de Paris pouvoient être plus remplies de choſes curieuſes, que celles de Chambéri. Nous n'avons point vû encore à Rotterdam ce qu'il a publié des *Lettres de* CICE'RON *à* ATTICUS. Mr. DE BEAUVAL a bien reçu depuis quelque tems ſon Traité intitulé *de la Critique*; mais il n'a point reçu l'autre ouvrage: & ainſi il n'en a point encore parlé. La *Bibliotheque Univerſelle* a parlé de la Traduction des *Epitres à* ATTICUS, il y a déjà long-tems (1), comme je crois vous l'avoir mandé, & y a joint même quelques traits de cenſure, qui auront ſans doute déplu à l'Auteur; car il eſt ſenſible, comme vous ſavez. La rigueur de l'hiver m'empêche d'aller à la Haye, & empêche Mr. DE BEAUVAL de venir ici, & d'y envoier des Paquets; ſans cela, j'aurois déjà lû le Traité *de la Critique*; car tout ce qui a pû me tomber entre les mains de Mr. DE ST. RE'AL a été lû avec beaucoup de promptitude & de joie.

Ses *Lettres à* ATTICUS ſe trouvant en concurrence avec la traduction des *Offices de* CICE'RON par Mr. DU BOIS, de l'Hôtel de Guiſe, ont animé le Port-Roial à faire emporter le deſſus à ce dernier, qui eſt leur Ami, contre l'un des Antagoniſtes de Mr. ARNAULD.

Nous

(1) *Bibliotheque Univerſelle*, Tom. XX. Art. V. pag. 73. & *ſuiv.*

Digitized by Google

Lettre CXXXIII. à Mr. Minutoli. & CXXXIV. à Mr. Constant.

Nous allons avoir le DIOGENE LAERCE, en 2 volumes in 4, avec les *Notes* de CASAUBON &c, ſous le Texte, celles de Mr. MENAGE, celles de Mr. MEIBOMIUS, qui a préſidé à l'Edition, & a corrigé ſouvent la Verſion, & celles de Mr. KUHNIUS de Strasbourg, en un volume à part, avec quatre ou cinq bonnes *Tables Alphabétiques*. L'Ouvrage ſera très-correct; Mr. WETSTEIN, qui l'a fait imprimer, (il eſt frere & fils de Profeſſeurs à Bâle,) n'aiant rien épargné pour cela. Il nous doit donner dans quelque tems la ſuite des *Lettres du Cardinal* MAZARIN ſur les Conférences de la Paix des Pyrenées.

Je pourrai avec le tems vous annoncer l'impreſſion d'un PETRONE tout entier. Il eſt certain qu'on a produit à Paris un *Manuſcrit* ſans aucune *Lacune*, & que Mr. TOINARD, Mr. CHARPENTIER, & quelques autres connoiſſeurs, le croient le véritable ouvrage de PETRONE (2). Mais je crois que d'autres Critiques s'inſcriront en faux, & que cela va produire une Légion de Diſſertations *pro & contra*, comme il arriva à l'égard du *Fragmentum Petronianum*, trouvé en Dalmatie, il y a près de trente ans.

Mr. LE'TI auroit déjà publié ſon *Hiſtoire de* CROMWEL, prolixe, comme le ſont tous ſes ouvrages, ſans une longue maladie qu'il a eu. Son *Teatro Gallico* paroit depuis quelque tems. Je ne l'ai point pû encore parcourir; mais je ſai, par ſes autres ouvrages, que c'eſt un *Rhapſodeur* & une Plume *tam fidi pravique tenax quàm nuncia veri*, à l'*inſtar* de la Renommée. Il a bien eu le courage dans ſon *Teatro Belgico* de dire que l'Eſcaut & le Rhin paſſent par *Rotterdam*.

Je ſerai ravi de voir les feuilles que Mr. GOUDET vous a promis de me faire tenir par un Ami d'Amſterdam, & je vous ſupplie de l'en faire ſouvenir. J'ai fait vos complimens à Mr. TURRETIN. Il vous fait mille aſſûrances de reſpect. Il ſe fait admirer toutes les fois qu'il monte en Chaire; ce qui lui eſt arrivé deux fois depuis le 1 de Janvier: & il n'eſt pas moins goûté en converſation par la délicateſſe de ſon eſprit, & par ſon honnêteté & ſa modeſtie.

Les affaires générales ne ſont point de bruit préſentement. Les François ſe ſont tenus fort cois, & ſur la Moſelle, & en Flandres, tout cet hiver. On ſe promet un changement très-avantageux par le gouvernement du Duc de Baviere. On croit que Sa Majeſté Britannique viendra le mois prochain. La diſgrace complete de Mylord MARLBOROUG a ſurpris tout le monde. Elle réjouira le Roi JAQUES, vû que ce Seigneur, ſon Favori & ſa Créature, avoit été des prémiers à le quitter. Les ſoûmiſſions, que nos Gazettes font faire par la Cour de France au Pape, au ſujet de l'*Aſſemblée du Clergé* de 1682, me paroiſſent outrées; & je croi qu'il y a à rabatre. Il faut voir ce que les François en avoüeront. Tant y a que voilà des Bulles venuës.

C'eſt un grand plaiſir, je croi, pour Mr. ARNAULD que l'avanture du P. BOUHOURS (3). Avez-vous vû la *Chanſon* faite à Paris ſur *Lanturlu* contre l'Evêque de Noyon? Elle eſt *fériale*. On ſuppoſe que venant de Verſailles, un cours de ventre l'obligea à deſcendre de Carroſſe, & qu'en cette poſture, il reçut un coup de foüet d'un Cocher de fiacre, auquel il cria tout en colere, *je t'excommunie* (4).

Mr. BASNAGE vous embraſſe cordialement, & vous remercie de vos vœux. Il va faire réimprimer ſa *Réponſe à Mr. de Meaux*, augmentée de beaucoup. Mr. D'ABLANCOURT eſt à-peu-près guéri. Un François, nommé LE JEUNE, établi à UTRECHT, a publié une Verſion en notre Langue du Traité de GROTIUS *de la Vérité de la Religion Chrétienne*, où il a joint une *Préface*, & par ci par là des *Additions*, où il a crû que les penſées de GROTIUS étoient trop conciſes. Je ſuis, mon très-cher Monſieur, tout à vous.

LETTRE CXXXIV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 18. *de Février* 1692.

Lett. CXXXIV. à Mr. Constant.

NOtre Illuſtre Ami de Geneve, mon très-cher Monſieur, m'avoit appris ce que vous lui aviez écrit pour moi, lorſque j'ai eu la ſatisfaction de recevoir votre agréable Lettre du 26 du paſſé. Je ne puis vous témoigner à quel point je ſuis ſenſible à toutes les marques de votre généreuſe & tendre affection; & je voudrois que vous puſſiez voir par les effets ma parfaite re-

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 4. d'Août 1704, où Mr. Bayle remarque qu'on en jugea bien autrement à Paris, lorſque ce prétendu Pétrone entier eût paru.

(3) Cette Avanture du Pere Bouhours eſt une Galanterie qu'on lui reprochoit. C'étoit une calomnie. Voyez la *Fable du Cygne & des Canards*, qu'il publia dans ſon *Recueil de Vers choiſis*, pag. 270. de l'édition de 1701.

(4) Voici cette Chanſon:

Venant de Verſailles
Monſieur de Noyon;
Vuidoit ſes entrailles
Auprès d'un buiſſon:
Le Cocher d'un fiacre
Claqua du fouet ſur ſon clo,
Lanturlu &c.

L'Evêque en fuite
Se ſentant toucher;
Je t'excommunie,
Dit il au Cocher:
Le Cocher s'en raille,
Et lui dit, cache ton cû,
Lanturlu, &c.

by Google

reconnoiſſance. Je vois par cette Lettre que les Eſpions de notre homme (1) ne l'avoient pas trompé, comme ils ſont ſi ſouvent, lors qu'ils lui avoient fait ſavoir que Mr. MERLAT ſe déclaroit pour lui dans l'accuſation touchant l'*Avis aux Réfugiez*. Il vous a avoué qu'il déclare dans un *Avis au Lecteur* (2), que les preuves de Mr. JURIEU lui paroiſſent fortes. Je ne ſai pas dequoi lui peut ſervir une telle déclaration. Elle ne rendra point ſa Réponſe plus fructueuſe, ni plus édifiante: au contraire, elle ne ſervira qu'à fomenter nos diviſions, & à réjoüir les Papiſtes, qui ſont ravis que nos Plûmes s'exercent les unes contre les autres, & qu'on puiſſe croire qu'il y a des gens parmi nous, qui voiant l'excès de nos Libelles, ſe croient obligez de nous les reprocher, ſous la fiction d'un perſonnage emprunté.

Il eſt certain qu'il eſt de notre intérêt de regarder l'*Avis aux Réfugiez*, comme la production d'un Papiſte, ou d'un de ces Proteſtans de France, qui veulent joüir en repos des douceurs de leur Patrie, & qui enragent de voir que ceux qui en ſont ſortis ne faſſent pas tout ce qu'ils peuvent, par des manieres complaiſantes & reſpectueuſes, afin d'être rappellez. L'imputer à un Proteſtant François établi en Hollande, qu'eſt-ce autre choſe, que dire que l'excès des *Satires*, & des *diſcours ſéditieux*, dont il a les oreilles rebatuës tous les jours, lui a fait perdre patience? Cela ne flêtrit-il point, & ne deshonore-t-il point les Réfugiez? Et n'eſt-ce pas pour cela, que les Papiſtes de Paris ont une joie merveilleuſe qu'on m'impute ce méchant Livre?

Je ſouhaite que vos prieres obtiennent de Mr. MERLAT la ſuppreſſion de ce qu'il a mis dans ſon *Avertiſſement* ſur notre querelle; & ſi vous le jugez à-propos, vous lui pouvez dire que je l'en ſupplie, & lui en aurai de l'obligation: & que ſi, nonobſtant vos prieres & les miennes, il n'en veut rien faire, je ſerai obligé d'apprendre au Public, qu'il ne ſe connoît point en preuves; & que tout homme de bon goût, qui aura comparé murement les prétendues *Convictions* de ma partie, avec mes Réponſes, jugera que jamais Accuſateur ne s'eſt embaraſſé dans plus de fauſſetez, de contradictions, & de puérilitez, que le mien.

Mr. MERLAT ſe doit ſouvenir de la regle, *Audiatur & altera pars*. Il juge, ſans avoir lû que les *Factums* de Mr. JURIEU. Que n'attend-il à juger, qu'il ait lû la *Chimere démontrée*, ouvrage, où tous les Factums contre moi ſont abimez, & où on a montré avec la derniere évidence, que les preuves prétenduës de ma partie ne peuvent être bonnes, qu'après qu'il aura prouvé plus de cent choſes, qu'on lui a articulées, & qui ſont, ou très-fauſſes, ou abſurdes, ou impoſſibles à prouver?

Il y a ſix mois que ce défi & cette tablature ſont imprimez. Y a-t-il pû répliquer la moindre choſe? & ſon Champion, l'Auteur du *Philoſophe dégradé*, a-t-il pû le tirer d'aucun mauvais pas? N'a-t-il point encore plus embaraſſé ſon Client, comme on le lui a fait voir dans l'*Avis au petit Auteur* (3), que j'apprens par les Lettres de Mr. MINUTOLI être parvenu en vos quartiers? Tout le monde eſt perſuadé ici, que l'Auteur des petits Livres eſt le petit homme mal bâti, que vous avez nommé.

Au reſte, mon très-cher Monſieur, je me remets entiérement à votre prudence, touchant ce que je viens de vous dire de Mr. MERLAT. Si vous ne croyez pas que je le doive prier, & puis menacer, ne faites ni l'un ni l'autre. S'il ſavoit le mépris que Mr. JURIEU a toûjours témoigné pour lui, & que c'eſt peut-être le plus grand ennemi qu'il ait, il ſongeroit moins à lui complaire, qu'à repouſſer les inſultes, qu'il en a reçues dans les *Paſtorales*. Je ne dis pas cela pour l'irriter contre ma partie, ou pour l'exciter à la vengeance. Au contraire, je ſerois fâché que les conteſtations par écrit entre nos Miniſtres augmentaſſent. Nos communs ennemis en triomphent trop. Au reſte, je ſuis bien fâché que vous n'aïez pas encore reçu les écrits que j'ai publiez dans ce procès. Il y a long-tems que le Paquet eſt parti; mais il faut uſer de tant de détours, que les balles ne peuvent arriver en Suiſſe, qu'après pluſieurs mois.

Madame DE WINDSOR eſt digne des regrets de tous les honnêtes gens. La nouvelle que vous m'apprenez de ſa mort me touche beaucoup; car j'honorois & j'admirois le mérite excellent qui brilloit en elle.

Nous n'avons point ici de nouvelles qui méritent de vous être mandées. Le Sieur BEKKER, Friſon de naiſſance, & Miniſtre d'Amſterdam, a publié un Ecrit, où il met de l'eau dans ſon vin. Le Livre, qu'il avoit publié, pour montrer que tout ce que l'on dit du pouvoir du Diable ſur les hommes, ne ſont que contes de Vieilles (4); (ce qui l'avoit engagé à donner des Explications à divers Textes de l'Ecriture, par le moïen deſquelles on pourroit tout éluder, & faire dire à ce Divin Livre tout ce qu'on voudroit, a cauſé un grand ſcandale. Les Conſiſtoires, les Claſſes & les Synodes préparoient leurs Foudres; les Magiſtrats ne s'y vouloient point oppoſer; ainſi l'Auteur a trouvé plus à-propos de donner une eſpece de Rétractation, où il promet de faire ôter de ſon Livre tout ce qui a choqué ſes freres. Mr. DE DAILLON, Miniſtre Réfugié en Angleterre, explique & adoucit auſſi, à ce qu'on m'a dit, un ſentiment fort particulier, qu'il avoit publié dans un *Sermon*, ſavoir, *qu'il n'y a qu'un mauvais Ange*; il adoucit, dis-je, cela, de peur d'encourir les cenſures Canoniques (5).

LETT. CXXXIV. A Mr. CONSTANT.

Mr.

(1) Mr. Jurieu.

(2) Mr. Merlat avoit répondu à l'*Avis aux Réfugiez*; mais cette Réponſe n'a pas été publiée.

(3) Voyez ci-deſſus Tome 2. page 793.

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Décembre 1691, Note (3).

(5) Benjamin de Daillon, iſſu de l'ancienne famille des Comtes du Lude, avoit été Miniſtre de l'Egliſe de la Rochefoucaud. Il ſe conduiſit avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, dans un tems où l'on employoit tous les artifices dont on pouvoit s'aviſer, pour ruiner peu à peu les Egliſes Réformées. Mais enfin, on l'accuſa en 1684. d'avoir ſouffert des Relaps; & quoique les preuves qu'on fourniſſoit fuſſent fauſſes, le Juge d'Angoulême ne laiſſa pas de le condamner, & il fut envoyé priſonnier à la Conciergerie à Paris. Il en appella au Parlement, où cette affaire fut jugée au mois d'Avril de l'année 1685. Le Parlement, ſe prêtant aux vûes de la Cour, ordonna que Mr. de Daillon ſeroit élargi, mais qu'on démoliroit le Temple de la Rochefoucaud: c'étoit là préciſément où l'on en vouloit venir. Voyez l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, Tom. V. pag. 745. *& ſuiv.* Après la révocation de l'Edit de Nantes, Mr. de Daillon ſe retira en Angleterre, & paſſa enſuite en Irlande, où il mourut en .... Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Catterlough. Il avoit beaucoup de ſavoir & de mérite. En 1687. il fit imprimer en Hollande un Recueil de quelques Pieces qu'on intitula, *Examen de l'Oppreſſion des Réformez en France, où l'on juſtifie l'innocence de leur Religion* &c. *Par Mr. B. de Daillon.* Amſterdam 1687, in 12. Mais ce titre; *Examen de l'Oppreſſion*

LETT. CXXXIV. A Mr. CONSTANT.

Mr. DE LA PLACETTE, Miniſtre Bearnois, Réfugié à Coppenhague, vient de publier de *nouveaux Eſſais de Morale*, qui ſont fort eſtimez. Ce ſont des Sermons, qu'il a dépouillés du ſtile oratoire, pour les habiller en Diſcours, ou en Diſſertations. Cet ouvrage aura d'autres parties. Sans avoir lû votre *Harangue ſur la femme de* LOTH, je conclus à l'impreſſion. La beauté des précédentes, & les concluſions de notre Ami de Geneve, me ſont une caution ſûre du ſuccès.

Madame la Baronne de FRISEN a paſſé par ici, allant voir ſon Epoux à Londres. Le Sieur Villet, qui étoit à Geneve le grand Doyen des Propoſans, & qui eſt Miniſtre à la Brille, eut l'honneur de l'y voir. Elle eut la bonté de lui parler de moi. Mrs. BASNAGE vous aſſûrent de leurs très-humbles ſervices. Adieu, mon très-cher Monſieur. Je ſuis tout à vous.

preſſion &c. ne convient qu'à la premiere Piece du Recueil, qui eſt adreſſée à une Dame. La ſeconde, eſt le *Sermon* dont parle ici Mr. Bayle, intitulé, " La Révolte „ de la Foi, ou la Doctrine des Démons: Sermon ſur 1. „ Timothée, C. IV. 1. *Quelques-uns ſe révolteront de la „ foi, s'adonnant aux Eſprits abuſeurs, & aux Doctrines des Démons* ". Après avoir remarqué, avec le ſavant Joſeph Mede, que St. Paul parle ici des *Démons* dans le ſens des Payens, qui les regardoient & les adoroient comme des Eſprits d'un rang inférieur, faiſant la fonction de Miniſtres ou de Médiateurs entre les Dieux & les Hommes; il conclud que cet Apôtre a voulu dire, " qu'il y auroit „ des Peuples qui abandonnant la Doctrine de l'Evangile, embraſſeroient des *Doctrines* ſemblables à celles des „ Payens touchant leurs *Démons*, & prendroient comme „ eux d'autres objets de leur culte religieux que le vrai „ Dieu & ſon Fils Jéſus-Chriſt." Par-là il donnoit à entendre que St. Paul condamnoit le culte qu'on rend aux Saints dans l'Egliſe Romaine. Il avoit prononcé ce Sermon dans un des derniers Synodes: mais il ne voulut pas le faire imprimer, de peur d'irriter les Catholiques Romains, qui avoient déjà fait quelques demarches pour l'inquiéter à cette occaſion. Ce *Sermon* eſt ſuivi d'un Ecrit qui a pour titre, *Réponſes à diverſes difficultez touchant l'explication du paſſage 1. Tim.* IV. 1. &c. C'eſt là, & non pas dans ſon Sermon, qu'il ſoûtient que l'Ecriture Sainte ne parle jamais du *Diable* ou de *Satan*, que comme d'un Etre ſeul & unique, & que par conſequent, *il n'y a qu'un ſeul Diable.* Il dit que les Eſprits impurs que Jéſus-Chriſt chaſſoit, étoient des Maladies; & que l'Ecriture leur donne le nom d'*Eſprits* ou de *Démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là: ces maladies étant déifiées, ou regardées comme des Démons & des Divinitez parmi les Payens. Au reſte, il ne paroit pas qu'il ait, dans la ſuite, *expliqué* ou *adouci* ces ſentimens, comme on l'avoit dit à Mr. Bayle. La quatrieme & derniere Piece de ce Volume eſt intitulée, *Lettre aux Fidelles des Provinces d'Angoumois, de Xaintonge & d'Aunix, dans laquelle l'Egliſe Romaine eſt convaincuë d'avoir établi dans ſes dogmes, & dans ſes cultes, la Doctrine des Démons, prédite par Saint Paul; & où eſt auſſi clairement & invinciblement montré qu'il n'y a point de prétexte qui puiſſe excuſer devant Dieu ceux qui ſe rangent à la Communion de Rome, plutôt que de ſouffrir pour la Doctrine de la Foi, y étant appellez*; &c.

Mr. de Daillon avoit un frere qui paſſa en Angleterre, ſous le Regne de Charles II; & qui s'étant attaché à l'Egliſe Anglicane, fut pourvû d'un Bénéfice dans le Comté de Buckingham. Le Clergé d'Angleterre ſe faiſoit alors un mérite de ſoûtenir le dogme de l'*Obéiſſance paſſive* & de la *non réſiſtance* à l'égard du Roi. Mais la conduite de Jaques II. rectifia ces idées, & l'Egliſe Anglicane approuva la Révolution, à la réſerve de quelques Eccléſiaſtiques, qui ne voulurent pas abandonner une Opinion qu'ils croioient fondée ſur l'Ecriture. Mr. de Daillon avoit adopté ce ſentiment. Cependant il ſuivit d'abord l'exemple du Clergé. Mais en 1693. ayant parlé en faveur du Roi Jaques dans un Sermon, on lui fit ſon procès; & comme il refuſa de prêter le ſerment de fidélité ordonné par les Loix, il fut dépouillé de ſon Bénéfice, & groſſit le petit troupeau des Non-jureurs. Il ſe retira à Londres, où il eſt mort en 1726, âgé de plus de 80. ans. Il publia en 1723. un Ouvrage en Anglois, ſous le titre de *Δαιμονολογία, or a Treatiſe of Spirits* &c. C'eſt-à-dire, *Démonologie, ou Traité des Eſprits, où l'on explique pluſieurs paſſages de l'Ecriture, contre les Erreurs vulgaires touchant les Sorciers, les Apparitions* &c. *Avec un Appendix, contenant quelques Réflexions ſur la Réponſe de Mr. Bolton à l'Eſſai Hiſtorique de Mr. le Docteur Hutchinſon, intitulé, la poſſibilité & la réalité de la Magie, de la Sorcellerie, & du Sortilege, démontrée. Par le Comte du Lude, Prêtre de l'Egliſe Anglicane.* A Londres 1723, in 8. Il prit le titre de *Comte du Lude*, parce qu'il étoit devenu le Chef de cette Maiſon. Son *Traité des Eſprits* roule ſur les mêmes idées que les deux Ecrits de ſon frere, dont je viens de parler. Il ſe ſert des mêmes raiſonnemens, allegue les mêmes autoritez, & y ajoûte de nouveaux éclairciſſemens & de nouvelles preuves pour établir l'explication du paſſage de St. Paul touchant les Démons, l'Unité d'un Diable, le Syſtême des Maladies priſes pour des poſſeſſions &c. Il fait l'éloge du *Monde enchanté* de Mr. Bekker, dont le premier Tome a été traduit en Anglois; & il prie Dieu de ſuſciter bientôt quelque Chretien ſavant & zélé pour la vérité, qui acheve la Traduction d'un ouvrage ſi néceſſaire, & qui contient, ajoute-t-il, une Réponſe ſolide & ſans réplique à tout ce qu'on a publié juſqu'ici ſur cette matiere. Il nous donna en 1721, un petit Livre de controverſe, intitulé. *The Ax to the root of Popery*, &c; c'eſt-à-dire, *la Cognée miſe à la racine du Papiſme, ou Préſervatif contre les Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine* &c. C'eſt une réfutation de la Profeſſion de Foi que le Pape Pie IV. envoya au Concile de Trente environ l'an 1545. Mr. de Daillon étoit naturellement vif & ardent: il y a beaucoup de feu & de vivacité dans ſes Ecrits.

Quoique cette Remarque ſoit déjà trop longue, je ne laiſſerai pas d'ajoûter ici qu'il parut à Londres en 1676. un ouvrage Anglois anonyme, ſous ce titre: *The Doctrine of the Devils* &c; c'eſt-à-dire, *Diſcours où l'on prouve que la Doctrine des Diables eſt la grande Apoſtaſie de ces derniers tems, ou, l'Eſſai qui tend à rectifier les idées que l'on a touchant les Démons & les Eſprits malins.* In 8. L'Auteur déclare qu'il ne prétend pas nier qu'il n'y ait point de Diable, ni que leur pouvoir ne puiſſe s'étendre ſur les choſes morales: mais à cela près, il ſoûtient avec beaucoup de chaleur, que tout ce qu'on enſeigne aujourd'hui touchant le pouvoir du Diable, n'eſt pas ſeulement faux & abſurde; mais tend à ſaper les fondemens de la Religion Chretienne, & conduit à l'Idolatrie ou à l'Atheiſme; & que c'eſt cette même *Doctrine touchant les Diables*, enſeignée par des *eſprits ſéducteurs*, que St. Paul, dans ſa premiere Epitre à Timothée, appelle *l'Apoſtaſie des derniers tems.* Pour ce qui regarde les Démoniaques, dont il eſt parlé dans l'Evangile, il dit que c'étoient des perſonnes malades, ou phrénétiques. Du reſte, il paroit fort attaché à l'Egliſe Anglicane, & grand ennemi des Sociniens &c.

LETTRE

LETTRE CXXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 30. de Juin 1692.

Lett. CXXXV. a Mr. Minutoli.

NOtre Prophete s'eſt brouillé avec divers de ſes Collegues, mon cher Monſieur; & notre dernier Synode de Zirie-Zée a commencé de lui montrer qu'on ne peut plus lui tolérer ſes excès. Il y a reçu de rudes mortifications. Mr. SAURIN d'Utrecht a fait une Réponſe fort eſtimée à la violente Satire que Mr. JURIEU avoit publiée contre lui (1), & ſe prépare à le pouſſer ſans quartier au prochain Synode. Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE, autre Dénonciateur, ne le menera pas moins rudement. Mon affaire, qui, en ce qui regarde la compétence des Tribunaux Eccléſiaſtiques, avoit été renvoiée au Synode par notre Conſiſtoire, eſt demeuré penduë au croc; car Mr. JURIEU qui y étoit, n'en a pas dit un ſeul mot. Nous verrons ce qui arrivera au Synode prochain.

Depuis que je ne vous ai écrit, mon cher Monſieur, j'ai lû ce que Mr. DE BEAUVAL a dit du Traité de Mr. l'Abbé DE S. RE'AL ſur *la Critique* (2), & j'ai lû l'ouvrage même. Mr. DE BEAUVAL en a parlé dans ſon Livre plus avantageuſement que dans le tête-à-tête. Il m'a dit que cet ouvrage lui paroiſſoit la plus foible Piece que l'Auteur eût jamais produite; c'eſt-à-dire, qu'il ne répondoit pas au ſuccès que les ouvrages précédens ont eu avec raiſon. Pour moi, ſans vouloir flater votre Ami; (car je vous prie de ne lui rien marquer de tout ceci); je n'ai pas été ſi difficile que Mr. DE BEAUVAL. J'ai trouvé ſon Livre rempli de penſées ſingulieres, & judicieuſes. Il eſt vrai que j'ai trouvé quelques-unes de ſes Remarques de Grammaire trop rafinées, & par là aiſées à réfuter; & un peu trop de malignité contre l'Auteur qu'il critique (3).

Mr. TURRETIN partit d'ici pour l'Angleterre, il y a peu de jours. Vous avez vû les *Théſes* qu'il a ſoutenuës ſur le *Pyrrhoniſme* de l'*Egliſe Romaine*, & qu'il a dédiées à tous vous autres Mrs. les Paſteurs de Geneve. Elles lui ont acquis une gloire ſinguliere; & il s'en va d'ici avec une réputation fort rare à des gens auſſi jeunes que lui (4).

Je ne ſai pas ſi mon ancien Paquet vous aura été rendu, & ſi les exemplaires du *Janua Coelorum reſerata* (5), que l'Imprimeur m'a promis de vous faire tenir & à Mr. CONSTANT, auront fait plus de diligence. Il faudra que je me ſerve de quelque voie plus ſûre, pour vous communiquer un Livre, qui vient de paroitre, comme le Précurſeur d'un *Dictionnaire Critique*. Je vous ſerai infiniment obligé de me dire, ſans m'épargner en rien, en quoi il faudra rectifier l'exécution de ce *Projet* (6).

Faites-moi ſavoir ce qu'eſt devenu le Livre que Mr. GOUDET vouloit publier pour ſa juſtification. S'il m'apprenoit à ſa commodité le nom du Correſpondant d'Amſterdam, que vous m'avez dit avoir ordre d'acquitter le petit Billet que je vous envoiai, je pourrois y addreſſer quelque Libraire à qui je ſuis redevable d'environ pareille ſomme. Accompagnez, je vous en conjure, mon cher Monſieur, ceci de tous les adouciſſemens, que vous trouverez à-propos; ils entreront tous dans mon eſprit.

Je vis l'autre jour Mr. BEDDEVOLE, qui partoit pour Bruxelles, où il eſpere d'avoir l'intendance d'un des Hôpitaux de l'Armée. Il vous ſalue ardemment. Il a laiſſé à Mr. LEERS, notre Libraire, un Manuſcrit d'*Anatomie* à imprimer. Un nommé CHEVALIER vient de publier un petit *in folio*, qui contient l'*Hiſtoire du Roi* GUILLAUME *par Médailles*. Elles ſont en grand nombre, mais mal gravées & tout l'ouvrage fort mal agencé. L'*Hiſtoire de* CROMWEL, en 2. vol. in 8, par Mr. LETI, commence à paroître (7).

Adieu, mon très-cher Monſieur; mes baiſemains

(1) Mr. Saurin avoit dreſſé une liſte des héréſies & des profanations qu'on trouvoit dans les Ecrits de Mr. Jurieu, & l'avoit envoyée au Synode de Leide, ſous le titre, de *Lettre à Meſſieurs les Miniſtres & Anciens qui compoſent le Synode aſſemblé à Leiden, le 2. de May* 1691. Mr. Jurieu publia à cette occaſion ſa premiere *Apologie*; mais au lieu de répondre aux accuſations qu'on avoit portées contre ſa Doctrine, il s'attacha uniquement à juſtifier ſa conduite, dont la Lettre adreſſée au Synode ne parloit point du tout. Ce procédé parut ſi étrange, qu'il ſe trouva enfin obligé de publier une *ſeconde Apologie*, pour répondre à cet Ecrit. Mr. Saurin répliqua dans l'Ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, intitulé, *Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu. Pour ſervir de Réponſe à un Libelle intitulé, ſeconde Apologie de Mr. Jurieu.* In 4. pagg. 32. Cette Piece eſt très-bien écrite.

(2) Cet ouvrage de Mr. l'Abbé de St. Real, intitulé, *de la Critique*, parut à Lion en 1691, in 12. Mr. de Beauval en a donné l'Extrait dans *l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1691. pag. 152. *& ſuiv.*

(3) Cet Auteur, c'eſt Mr. Andri de Bois-regard. Mr. de St. Real a critiqué ſes *Réflexions ſur l'Uſage préſent de la Langue Françoiſe, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la Politeſſe du Langage*; imprimées à Paris en 1689, in 12.

(4) Mr. Turretin ſoûtint ces Theſes à Leide. Elles ſont intitulées: *Pyrrhoniſmus Pontificius, ſive Theſes Hiſtorico-Theologica de Variationibus Pontificiorum circa Eccleſiæ infallibilitatem.* Voyez le *Dictionnaire Critique*, à l'Article TURRETIN, Rem. C.

(5) Voyez ci deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Décembre 1691, Note (2).

(6) *Projet & Fragmens d'un Dictionnaire Critique.* Rotterdam, 1692, in 8.

(7) *Hiſtoria e Memorie recondite ſopra alla Vita di Oliviero Cromwele, detto il Tiranno ſenza Pari, il Principe ſenza Virtù.* Amſterdamo, 1692, in 8, 2. vol.

(8) *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livres, concernant ſes Lettres ſur les différens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle.* Amſterdam, 1692, in 12, 88. pages. On le trouve ci-deſſus Tome 2. pag. 798.

Digitized by Google

Lett. CXXXV. & CXXXVI. à Mr. Minutoli.

mains à Mr. CONSTANT. Dites-lui qu'on a donné un *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets* (8). Tout à vous.

P. S. En liſant l'autre jour les Notes de LOTICHIUS ſur PE'TRONE, j'y trouvai un fait emprunté de GOLDAST, qui me paroît peu certain. C'eſt qu'en l'an 1603. on brûla, à Geneve, un Médecin, nommé vulgairement TAMPISIUS qui étoit auſſi Sénateur, convaincu de Sodomie, & même d'une eſpece de Sodomie fort vilaine, que GOLDAST & LOTICHIUS expriment par le terme de *Lapda*. J'ai trouvé dans Mrs. SPON & LETI, qu'en 1609, le Sautier de Geneve, nommé CANAL, fut puni comme Traître & Sodomite (9). N'auroit-on pas confondu ces choſes? Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, de vous en informer. GOLDAST prétend que le Sobriquet TAMPISIUS lui avoit été donné *à malignitate morum*; mais je croirois plutôt que ce ſeroit à cauſe qu'il diſoit *tant-pis*, quand on lui contoit les accidens ſurvenus à ſes Malades.

LETTRE CXXXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 28. d'Août 1692.

Lett. CXXXVI. al Mr. Minutoli.

JE n'avois pas ouï dire, mon cher Monſieur, que Mr. GOUDET eût été malade. Je ne l'ai ſû que par la Lettre où vous m'apprenez que le bon air de votre maiſon de Campagne, ou de votre Champet, que j'appellerois *Tuſculanum* ou *Laurentinum*, ſi j'étois Poëte, a fort contribué à le remettre. Je lui ſouhaite une parfaite ſanté. Les pieces, que vous m'avez communiquées, & en Latin & en François, ſur l'Incendie d'une partie de la Flotte de France, m'ont paru très-ingénieuſes. La matiere a été féconde; & je croi que nos Muſes Flamandes ne ſe ſont pas épargnées là-deſſus; mais je n'entends point leur Langue. Quant à celles qui chantent en Latin en ce Païs-ci, elles ſont réduites à un petit nombre. Je ne connois preſque que celle de votre ancien Ami Mr. FRANCIUS, qui vient de publier un Volume de *Harangues* Latines, & celle de Mr. BROEKHUISEN. Dieu ſoit loüé de ce que l'Irruption, qui a ſuivi de près l'arrivée de CAPRARA, a diſſipé le ſujet & le fondement des réfléxions ſur quoi roulent les conférences en vers, que vous m'avez communiquées, qui ſont d'une veine aiſée & fort naturelle. On apprit ici la priſe de Guilleſtre fort promptement. On ne doute point de celle d'Ambrun à l'heure qu'il eſt; & encore que les nouvelles de Turin, qui ont paru dans nos Gazettes, & qui portoient que l'Archevêque étoit allé lui-même porter les Clefs à ſon Alteſſe Roïale de Savoïe, n'aient pas été véritables, & que les Articles de Paris, dans les mêmes Gazettes, aient dit que ce Prélat, qui avoit autrefois porté les armes, les avoit repriſes, pour défendre ſes Brebis le Caſque en tête & l'Epée à la main: ce qui apparemment eſt auſſi fabuleux que l'autre; on croit à préſent vrai ce que l'ordinaire dernier de Paris apprit: ſavoir, que la Ville s'étoit renduë par compoſition. Les Lettres d'Italie ont dit que toute la Garniſon, qui étoit d'environ quatre mille hommes, a été faite priſonniere de guerre; mais on ajoûte plus de foi aux Lettres qui nous viennent de certaines gens de Paris, & de Lion, qu'à celles que nos Gazetiers Flamans reçoivent de Milan & de Turin, qui ſont toutes pleines de hableries; ſi l'on n'aime mieux dire que nos Gazetiers en ſont eux-mêmes les Inventeurs.

Mr. D'ABLANCOURT ſe porte aſſez bien. Je vous en dirois plus de nouvelles, ſi j'avois exécuté le deſſein que j'avois fait de lui aller montrer votre derniere Lettre; mais il m'eſt ſurvenu toûjours quelque obſtacle, lorſque je croiois partir. Certain *Dictionnaire Critique*, à quoi je me ſuis engagé, & qui eſt une mer orageuſe & ſans fond ni rive, m'ôte toute ſorte de loiſir. J'en ai fait imprimer le *Projet* & quelques *Fragmens*, & vous en ai addreſſé des Exemplaires; afin, mon cher Monſieur, d'être ſecouru de vos avis, & de vos lumieres, j'entens des vôtres, & de celles de notre Ami de Lauſanne.

Mrs. BASNAGE ſe portent très-bien. Ils ſont à préſent trois ſur le pied d'Auteur; deux freres, & un couſin (1). Ce dernier eſt une des intimes & plus anciennes connoiſſances de Mr. CONSTANT. Il a deſſein de changer ſa grande entrepriſe de la réfutation de BARONIUS, de laquelle il a déjà publié un volume *in* 4; il a deſſein, dis-je, de la changer, en celle d'une *Hiſtoire de l'Egliſe*: & je croi que plus de gens profiteront du dernier travail, qui ſera plus ſuivi & continu que ne ſeroit l'autre (2). Mr. BASNAGE, qui croioit d'abord ne faire qu'une Addition à ſa Réponſe aux *Variations* de Mr. DE MEAUX, pour ſuppléer les premiers ſiecles, dont il n'avoit pas montré la Conformité avec notre Créance, eſt à préſent dans un travail bien plus vaſte, commencé à l'occaſion de cette prémiere vûë. Il a deſſein de donner une Conformité de notre Doctrine avec celle de la pure Antiquité

(9) Voyez l'*Hiſtoire de Geneve* de Mr. Spon, ſur l'année 1609. & 1610, pag. m. 199, 200: & l'*Hiſtoria Genevrina* de Mr. Leti ſur l'année 1608.

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du 29. de Juillet 1668. Note (3).

(2) Le Volume *in* 4. de Mr. Baſnage de Flottemanville parut en 1692, ſous ce titre: *De rebus ſacris & eccleſiaſticis Exercitationes Hiſtorico-Criticæ, in quibus Cardinalis Baronii Annales, ab anno Chriſti XXXV, in quo Caſaubonus deſiit, expenduntur* &c. Mr. de Flottemanville changea en effet de plan, & ſans perdre de vûë Baronius, il a fait un narré ſuivi de l'Hiſtoire de l'Egliſe, qu'il a conduit juſqu'au milieu de VII. ſiecle: *Annales Politico-Eccleſiaſtici Annorum DCXLV. à Cæſare Auguſto ad Phocam uſque*, &c. Rotterodami 1706, in folio, 3 voll.

Digitized by G

tiquité, & d'y joindre l'Hiſtoire des Changemens & des Altérations de l'Egliſe; ſerrant le plus qu'il pourra l'ouvrage, afin qu'il ne ſoit pas d'une groſſeur rebutante pour les Lecteurs non lettrez.

La guerre eſt quaſi déclarée entre ces trois Meſſieurs, & notre Prophete Dénonciateur; & l'on va voir un terrible remue-ménage dans huit ou dix jours au Synode de Breda, où le doit juger l'affaire que cet homme a avec quelques Miniſtres, qui ont dénoncé ſa Doctrine au Synode. Les principaux ſont Mr. SAURIN, Miniſtre d'Utrecht, & Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE, Miniſtre de Zutphen. Le Synode de Zirie-Zée, peu favorable à Mr. JURIEU, s'eſt vû ſous la férule de ſon Eſprit Satirique; car il a publié une *Inſtruction* à Mrs. les Etats Généraux, & à toutes les Egliſes Wallonnes (3), laquelle eſt une violente Satire, où ce Synode eſt cruellement déchiré. On va voir ce que celui de Breda fera, ou pour, ou contre. La Cabale de Mr. JURIEU joüe de ſon reſte, pour le faire triompher en cette occaſion; mais il y a lieu d'eſpérer que ſes meſures ſe trouveront courtes.

Il a publié tout de nouveau un gros *Factum* (4) contre moi, que perſonne ne m'a conſeillé de lire, (& j'ai ſuivi ce conſeil) où il ne fait que répéter toutes ſes anciennes chicaneries, ſans faire ſemblant de ſavoir qu'on les a réfutées pleinement. Il a fait, à ce qu'on m'a dit, revenir ſur les rangs ſa *Cabale de Geneve* & du *Projet de Paix*, ſans avoir égard, ni à ce qu'il vous a écrit, pour vous reconnoître innocent, ni à l'aveu que font ſes plus outrez partiſans, qu'il a eu tort de m'attaquer ſur cela, & qu'il devoit ſe contenter de l'autre accuſation. Il vous charge à préſent, ſans aucun détour, d'avoir été du complot; & il trouve que votre Lettre, que j'ai fait imprimer, ne fait pas plus à ma juſtification, que le feroit une du Duc DE LUXEMBOURG, pour juſtifier un homme ſurpris à l'armée des Alliez, en voulant faire ſauter des Magazins. On a fait ſi peu de cas de ce *Factum*, que je n'ai pas crû devoir vous donner avis de la malice enragée de ce perſonnage.

Quant à Mr. BEDDEVOLE, je ne puis vous en rien dire. Nous n'avons pas de ſes nouvelles, & je ne doute pas que le Combat de Steinkerke n'ait augmenté ſes grandes occupations. Il eſt très-digne, comme vous dites, d'une Chaire de Profeſſeur en Anatomie; & la mort de Mr. NUICK qui l'étoit à Leyde avec une grande réputation, aiant depuis peu laiſſé cette place vacante, j'avois d'abord ſongé à indiquer Mr. BEDDEVOLE à des gens qui auroient pû agir efficacement pour lui. Mais on m'a fait entendre que ce ſeroit peine perduë, y aiant un certain Mr. BIDLOO, qui, outre ſa capacité connuë par des Livres d'Anatomie (5), a la faveur de la Cour à un tel point, qu'aïant été mis en arrêt, depuis quelque tems, pour un Libelle diffamatoire, on a trouvé cent moïens de le faire ſortir triomphant. On compte la charge à lui, comme s'il la tenoit déjà; & on prétend en pouvoir donner démonſtration, politiquement parlant. LETT. CXXXVI. A M. MINUTOLI.

On a défendu à Londres un certain *Mercure Athénien*, qui ſe débitoit toutes les Semaines, & dont les Auteurs répondoient à toutes les Queſtions qu'on leur faiſoit, de quelque nature qu'elles fuſſent. Ils donnérent dans un panneau, qu'il étoit bien facile d'éviter. On leur demanda ce que devoit, & que pouvoit faire un Pere, qui aïant un fils & deux filles, avoit été contraint par ſes filles d'abandonner ſa maiſon & tout ſon bien, & d'aller buſquer fortune? On demandoit, ſi un Pere, réduit à ces extrémitez, pouvoit témoigner ſon indignation à ſes filles, par telles & telles voies? Les Auteurs de ce *Mercure*, prenant cela pour une pure queſtion en l'air, priſe de la Théorie de la Morale, ſans rapport ni application à ce qui s'eſt fait à Londres en 1688, répondirent tout bonnement, que l'ingratitude de ces filles, & leur ame dénaturée, méritoit ceci & cela. Quand on a vû l'abus malin qu'on pouvoit faire de l'offre de ces Auteurs, de répondre à toutes ſortes de doutes, ordre eſt venu à eux de ne plus continuer (6).

Le procès de l'infame Chevalier DE GRANDVAL doit avoir été publié en quatre Langues. Il paroît par ſes dépoſitions, & par celles d'un de ſes complices à qui on a pardonné, que le deſſein d'attenter à la perſonne ſacrée de Sa Majeſté Britannique a été machiné par Mr. DE LOUVOIS, & après ſa mort, continué ſur ſes Mémoires par Mr. DE BARBESIEUX. On y voit mêlez Mrs. DE CHANLAIS, & DE RE'BE'NAC; mais il n'y a pas un ſeul mot, qui témoigne que le Roi de France en ait eu aucune connoiſſance. Ce Chevalier fut puni à la maniere des Anglois, comme criminel de haute trahiſon, & ſon corps écartelé, &c. C'eſt une choſe qui fait horreur, & qui ſans doute fera du chagrin à la Cour de France.

Le combat du 3. de ce mois (7) a été la plus vigoureuſe & la plus ſanglante action, qui ſe ſoit jamais paſſée d'Infanterie à Infanterie; & jamais deux corps du nombre où ſe montoient les attaquans & les attaquez n'ont perdu tant de gens en ſi peu d'heures. C'a été pour la France un bonheur extrême, qu'il y ait eu tant de Suiſſes de ce côté-là. On leur donne la principale gloire de la réſiſtance qui obligea les Alliez à ſe retirer, ce qu'ils firent en très-bon ordre, & après avoir fait un carnage horrible. Je ne ſai ſi Mr. STOUPE, le Brigadier, que j'ai vû ſur la Liſte des Bleſſez, en réchappera (8). Mr. le Colonel POLIER, dont on dit des merveilles, & qui a été

(3) Cet Ecrit eſt intitulé, *Information pour Nos Seigneurs les Etats, & Inſtruction ſur ce qui s'eſt paſſé au Synode de Zirie-Zée, pour les Egliſes dont les Députez doivent compoſer le Synode de Breda*, in 4, pagg. 17.

(4) *Factum ſelon les formes, ou diſpoſition des preuves contre l'Auteur de* l'Avis aux Réfugiez, *ſelon les Regles du Barreau: qui font voir que ſur de telles preuves, dans les Crimes capitaux, on condamne un Criminel accuſé.* 1692, in 8. pagg. 195.

(5) Le plus important ouvrage de Mr. Bidloo eſt intitulé: *Anatomia Corporis, centum & quinque Tabulis, per artificioſiſſimum G. de Laireſſe ad vivum delineatis, demonſtrata, veterum recentiorumque Inventis explicata, plurimiſque, hactenus non detectis, illuſtrata.* Amſtelodami 1685, in folio.

(6) Le *Mercure Athénien* étoit l'ouvrage de pluſieurs perſonnes du parti des Whigs qui s'étoient aſſociées pour y travailler. L'incident dont parle Mr. Bayle n'empêcha pas qu'on ne le continuât; & il a paru pendant deux ou trois années, en feuilles volantes. On a enſuite fait un choix de ce qu'il y avoit de meilleur, & on l'a publié, ſous le titre d'*Athénian Oracle* &c, c'eſt-à-dire, *l'Oracle d'Athènes, ou Recueil complet de toutes les queſtions & les Réponſes les plus importantes qui ſe trouvent dans les anciens Mercures Athéniens; avec pluſieurs pieces de Théologie, d'Hiſtoire, de Philoſophie, de Mathématique, d'Amour, & de Poëſie, qu'on n'avoit point encore traitez, & une Table alphabétique*, &c. *Par un Membre de la Société Athénienne.* In 8. 3. vol.

(7) La Bataille de Steinkerke.

(8) Mr. Stouppe étoit du Païs des Griſons. Il étudia la Théologie, & étant allé en Angleterre, il y reçut les Or-

LETT. CXXXVI. à Mr. Minutoli.

été tué, étoit-il de la Parenté de Mr. POLIER, le Profeſſeur de Lauſanne?

Mais paſſons aux nouvelles Littéraires. Ne pourriez-vous pas, mon cher Monſieur, vous reſſouvenir d'une choſe que je vous ai ouï dire autrefois? C'eſt que BALZAC, dans ſes jeunes ans, avoit écrit quelque Traité Anonyme, qui marquoit qu'il étoit quaſi prêt à changer de Religion, & à devenir, non ſeulement Proteſtant, mais auſſi bon Hollandois? J'ai lû une de ſes Lettres à CHAPELAIN, où il avouë qu'à l'âge de dix-ſept ans, étant en Hollande, il fit un Diſcours, qu'il regarde comme un grand péché de jeuneſſe, & ſe plaint de la cruauté qu'avoit euë DANIEL HEINSIUS de lui reprocher cette eſcapade. Je n'ai point trouvé l'endroit où HEINSIUS lui fait ce reproche; quoique j'aie parcouru toute ſa Réponſe à la Critique de l'HERODES *Infanticida* (9).

J'ai parcouru tout le gros Volume de la *Vie de Mr.* DES CARTES, par Mr. BAILLET, & comme il y a beaucoup de perſonnalitez, je n'ai pas été rebuté, comme tant d'autres, de la longueur. L'*Abrégé* de cette *Vie*, par le même Auteur, eſt déjà public à Paris. La *Poëtique d'*ARISTOTE, avec les Notes de Mr. DACIER, ouvrage fort eſtimé, vient d'être réimprimée à Amſterdam in 12, par nos Réfugiez de Lion, Mrs. HUGUETAN, qui font rouler inceſſamment dix ou douze preſſes. On verra bientot le CALLIMAQUE, que le fils de Mr. GRÆVIUS avoit commencé de mettre ſous la preſſe, & que la mort l'empêcha d'achever. On ne croit pas que les Notes ſoient d'autre main que de celle de ſon illuſtre Pere, qui vouloit mettre ſon fils en réputation par ce tendre ſtratagême, comme feu Mr. CLAUDE en uſoit à Charenton. Mr. SPANHEIM, le Miniſtre d'Etat, a envoié quantité de belles obſervations, qui paroitront dans cette Edition de CALLIMAQUE. Il met la Cour de Brandebourg ſur un bon pied, par rapport aux belles-Lettres, aïant inſpiré à Son Alteſſe Electorale le déſir de rendre ſa Bibliotheque l'une des plus belles de l'Europe, & l'aïant déjà porté à établir une belle Imprimerie à Berlin, dont les prémiers Eſſais ſont beaux. Vous les avez vûs, ſans doute. Ce ſont quelques Diſſertations ſur les Médailles, par Mr. BE'GER, ce me ſemble, avec les objections de Mr. SPANHEIM (10).

On a publié depuis peu la *Vie du Duc de Parme*, Gouverneur des Païs-bas, ſi chanté par FAMIEN STRADA, & celle *du Duc de Savoie* EMANUEL PHILIBERT, ſur qui les Suiſſes s'emparèrent du Païs de Vaux. Je croi que les Auteurs de ces deux Vies ſont des *Franc-Comtois*, ou en général des Wallons. La derniere m'a paru préférable à l'autre, & elle eſt pleine d'applications au tems préſent, & dédiée à Mr. le Duc de Savoie d'aujourd'hui, qu'on félicite de ſa liaiſon avec la Maiſon d'Autriche, laquelle on prend pour un gage de ſon futur rétabliſſement dans tous ſes Etats, comme cela arriva à EMANUEL PHILIBERT, qui les avoit tous perdus du tems de FRANÇOIS I, & de HENRI II, ſon fils (11). Les *Sermons*, que les Libraires de Bruxelles ont imprimez, comme du P. BOURDALOUE, ne ſont pas avouez par ce Jéſuite. On ne voit plus rien de Mr. ARNAULD. Il faut qu'il ſoit malade; car il n'y a qu'une maladie qui ſoit capable d'arrêter ſa plume. L'envie d'écrire étoit devenue en lui une paſſion inſurmontable.

Je vous ſupplie de n'oublier pas le Médécin TAMPISIUS dont je vous envoiai derniérement un petit mémoire. Le Miniſtre BEKKER, qui avoit fait un Livre, pour nier les Opérations Diaboliques, a été dépoſé. Cet Ecrit a donné lieu à tant d'autres, principalement en langue Flamande, qu'ils coutent preſque cent francs. *L'ombre du Marquis de Louvois* (12) eſt une Satire, qui paroît depuis la priſe de Namur; mais elle étoit écrite auparavant. Elle a aſſez de cours, & n'eſt, ni tout-à-fait ſans eſprit, ni tout-à-fait ſans coïonneries. Mr. LETI vient de publier une *Vie de* CROMWEL en 2 gros volumes *in* 8. Il a mis à la tête, ſous le nom d'un Ami, un grand éloge de ſa perſonne, & de la fécondité de ſa plume, ſans oublier l'énumération des Livres qui lui reſtent à publier, vaſtes & nombreux.

Comme j'allois fermer cette Lettre, on m'a apporté un imprimé d'une trentaine de pages *in* 4, à deux Colonnes. (13) L'Auteur, qui ſe nomme, & qui nomme ſon Imprimeur, eſt Mr. SAURIN d'Utrecht. Il juſtifie le Synode de Zirie-Zée contre la Satire du Sr. JURIEU, & le fait d'une maniere accablante & déſolante pour ce faiſeur de de Libelles. Il le convainc de mille fauſſetez & de mille extravagances. Il eſt difficile d'écrire avec plus de bon ſens & de netteté que fait Mr. SAURIN. Tout à vous, mon très-cher Monſieur.

Ordres le 29. d'Août 1652, vieux ſtile, & fut enſuite Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Londres. Il ſe fit eſtimer de Cromwel, qui l'employa dans pluſieurs affaires importantes. Après la mort du Protecteur, il paſſa en France, prit le parti des armes, & eut une Compagnie. Son frere le fit enſuite Lieutenant Colonel de ſon Régiment, & il ſervit en cette qualité dans la guerre de Hollande en 1673. Etant à Utrecht, il compoſa un Libelle intitulé, *la Religion des Hollandois, repréſentée en pluſieurs Lettres écrites par un Officier de l'Armée du Roi, à un Paſteur & Profeſſeur en Théologie à Berne*, qui fut imprimé à Paris en 1673, avec Privilege du Roi. Il étoit Brigadier Général lorſqu'il mourut des bleſſures, qu'il avoit reçues à la bataille de Steinkerke.

(9) Mr. Bayle parle encore de cet Ecrit de Balzac, dans ſes Lettres à Mr. Minutoli du 6. d'Octobre 1692, & du 29. de Juin, & 21. de Septembre 1693. Voyez la Note (2) ſur cette derniere Lettre.

(10) *Obſervationes & Conjectura in Numiſmata Antiqua, Præſertim Laurentii Beyeri. Accedunt duæ Ill. Ez. Spanhemii Epiſtolæ, iiſque interjecta Autoris ad priorem Reſponſio.* Coloniæ Brandenburgicæ 1691, in 4.

(11) *L'Hiſtoire d'Emanuel Philibert, Duc de Savoye Gouverneur général de la Belgique*, imprimée à Amſterdam, ou plûtôt en Flandres, en 1692, n'eſt pas *dédiée au Duc de Savoye*, mais à l'*Electeur de Baviere*. Dans l'Epitre dédicatoire, l'Auteur dit, que la France craint que cet Electeur ne couronne ſon Gouvernement des Païs-bas, par le rétabliſſement du Duc de Savoye dans tous ſes Etats, &c. Cet Auteur ſe nomme *De Mon-plainchamp* à la fin de ſa Dédicace, & ſe dit *Vaſſal* du Duc de Baviere. Il étoit de Namur, & s'apelloit *Jean Bruſſé de Mont-plainchamp*.

(12) *L'Ombre du Marquis de Louvois, conſultée par Louis XIV. ſur les affaires préſentes.* Cologne, 1695, in 12.

(13) Cet imprimé a pour titre, *Réflexions ſur un Libelle, intitulé*, Information pour Noſſeigneurs les Etats, & Inſtruction ſur ce qui s'eſt paſſé au Synode de Zirickzee: Pour les Egliſes qui doivent compoſer le Synode de Breda. *Par le Sieur Saurin.* Utrecht, chez Gerard Muntendam, 1692. 4. 34. pages.

LET-

LETTRE CXXXVII.

A

Mr. SILVESTRE,

A Rotterdam le 19. *de Septembre* 1692.

Lett. CXXXVII. à Mr. Silvestre. & CXXXVIII. à Mr. Minutoli.

JE vous ſuis infiniment redevable, Monſieur, de la bonne & obligeante Lettre que j'ai reçuë de vous par Mr. Meurs. Il vous rendra, ſans doute, bon témoignage de moi, par rapport à la juſtice que je rends à votre mérite & à votre amitié. Nous avons amplement parlé de vous lui & moi, & nous nous ſommes trouvez parfaitement d'accord ſur le chapitre de vos loüanges. Je vous félicite de l'heureuſe & agréable Société que vous formez quelques perſonnes d'élite que vous êtes, à ce qu'il m'a conté. Jouïſſez long-tems de ces douces converſations, gaies & ſpirituelles.

J'ai entierement renoncé à toute écriture de Factum ſur la délation *Jurieuite*; & pour n'avoir pas à combattre l'inclination que j'aurois euë très-apparemment ſi j'avois lû les derniers Ecrits du Délateur, à lui montrer l'impertinence de ſes redites, & la hardieſſe, pour ne pas dire l'effronterie qu'il a de renouveller des preuves abſurdes qui ont été miſes en poudre, comme ſi jamais on n'y avoit rien répondu, je n'ai pas voulu les lire. Je croi que ni vos avis, pour leſquels j'aurai toûjours beaucoup d'égard, ni celui de mes amis d'ici, n'auroient pû m'engager à renoncer au plaiſir qu'on a de trouver ſon adverſaire, qui vous donne le plus beau jour du monde à l'accabler de reproches d'infamie, d'impudence &c; ſi je n'avois recouru à un moien plus efficace d'arrêter ma plume: c'eſt de n'avoir point voulu ſavoir ce qu'il a publié depuis peu.

Quant aux petits coups de fouet qu'il a eus dans le *Projet du Dictionnaire*, j'avouë que tous les Lecteurs, autant que je l'ai pû découvrir, les ont trouvez mal placez; & je ne ſaurois diſconvenir qu'il n'eût mieux valu que cet Ouvrage eût été exempt de ces petites hoſtilitez. Contre tout autre adverſaire, je les aurois évitées avec ſoin; mais c'eſt un homme qui ſemble être d'une eſpece toute particuliere, & qui fait exception à tout engagement d'honnêteté. Il tire avantage principalement, lui & ſes créatures, de ce qu'on ne lui répond pas vertement; il en prend matiere d'inſulter; c'eſt pourquoi j'ai crû qu'il falloit le traiter comme à coups de fourche.

A l'égard de vos avis, Monſieur, ſur le *Dictionnaire Critique*, je vous en ſuis très-obligé, & je ſuis plus convaincu, ou auſſi convaincu que vous ou que perſonne du monde, qu'ils ſont très-bons & parfaitement bien fondez. J'ai fait un plan un peu different, & qui remédiera à une partie des inconvéniens; mais avec tout cela, je ſuis ſûr que l'ouvrage ne vaudra rien au fond, & s'il s'imprime, ſoyez aſſûré que ce ſera, non pas parce que j'en aurai attendu quelque loüange, mais parce que le Libraire aura crû le débiter, & m'aura fort ſollicité à ce travail, prenant à ſes riſques & fortunes le ſuccès quant à la bourſe. Il y a une autre objection à réſoudre. On me pourra demander, pourquoi je me veux donner tant de peine pour un ouvrage dont je connois moi même les défauts, dont je n'attends aucune gloire, & contre lequel je prévois le mépris de tous les fins & bons Connoiſſeurs? A quoi je réponds que je n'ai jamais écrit, ni ne prétends encore à l'avenir écrire pour acquérir le titre de bon Auteur, ne le trouvant pas digne d'être fort ſouhaité, de ſorte que c'eſt pour m'occuper d'une façon qui ne me ſoit pas à charge à moi-même (or celle-ci eſt aſſez de cette nature) que j'entreprends ce *Dictionnaire*.

Je ſouhaite que Mr. Turretin nous revienne voir, puiſque l'air de Londres ne lui eſt pas bon. J'ai fait vos complimens à Mr. Basnage, qui vous fait fort les ſiens. Nous dinions hier enſemble chez un Ancien du Conſiſtoire Wallon, lorſqu'un tremblement de terre nous parut un phénomene fort ſingulier, & nous cauſa une petite interruption, mais qui ne fut accompagnée d'émotion quelconque. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CXXXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 6. *d'Octobre* 1692.

Lett. CXXXVIII. à Mr. Minutoli.

L'Ami qui vous a écrit des choſes ſi obligeantes & ſi flateuſes pour moi, mon cher Monſieur, a raiſon de regarder le deſſein, que j'ai de faire un *Dictionnaire Critique*, comme trop vaſte, & comme capable d'occuper pluſieurs perſonnes toute leur vie. Mais auſſi, ne pré-

LETT. CXXVIII. à Mr. MINUTOLI.

Prétens-je pas y entrer pour l'épuiſer. Ce ſeroit vouloir vuider l'Océan. Je ne prétens que fournir mon petit écot, & exciter à y travailler ceux qui y ſont propres. Il n'y a perſonne, mon cher Monſieur, qui pût y tant contribuer que vous; ſi une pareille tâche pouvoit s'accorder avec votre double Emploi. Je vous rends mille actions de graces des offres que vous me faites. C'eſt m'offrir de précieux tréſors, dont perſonne ne connoît le prix mieux que moi; quoique tous ceux, qui ont l'honneur de vous connoître, ne puiſſent que s'en faire une grande idée.

Vous avez raiſon de parler de Mr. MENAGE ſur le pied que vous faites. On m'a dit que Mr. le Préſident COUSIN, ſeul Auteur préſentement du *Journal des Savans*, a fait un *Eloge* du Défunt, qui contient pluſieurs Traits ſatiriques (1); dequoi tous les honnêtes gens de Paris ont été choquez. On ajoûte, qu'en recherchant la raiſon pourquoi ce Préſident a ainſi traité Mr. MENAGE, on a déterré, qu'il n'avoit jamais pû lui pardonner un petit mot, qu'il lui avoit ouï dire, en montant l'eſcalier, pour ſe rendre à la *Mercuriale* de Mr. MENAGE. Vous ſavez qu'on nommoit ainſi l'aſſemblée qui ſe faiſoit chez lui tous les *Mércredis*. On prétend que Mr. COUSIN, accuſé d'Impuiſſance par ſa femme, & renvoïé au Congrès, ſelon la Juriſprudence de ce tems-là, perdit ſa cauſe. On s'entretenoit de cet accident chez Mr. MENAGE, pendant que Mr. COUSIN montoit les dégrès, & l'on dit qu'il ouït Mr. MENAGE diſant, *& pourquoi ſe marie-t on, ſi l'on ne s'y ſent pas propre?* & qu'il rébrouſſa chemin, réſolu de ne pardonner jamais ce trait-là (2).

Vous m'avez appris ce que je ne ſavois pas; ſavoir que le Sr. LAMBERTI, que j'ai vû deux fois ici, ſoit chez Mylord PORTLAND. La prémiere fois que je le vis, il m'étoit venu voir avec Mr. MALLET, qui a depuis tant fait parler de lui dans les Vallées; & m'avoit propoſé de traduire en Italien les *Nouvelles de la République des Lettres*, choſe que le Libraire DES-BORDES ne goûta point.

Le Synode de Breda a mis fin à nos différens Eccléſiaſtiques; j'entens les démêlez, qui étoient entre quelques Paſteurs Réfugiez, & Mr. JURIEU; car pour ceux que j'ai avec lui, il n'en a point parlé, ni près ni loin. Je ne crois pas qu'il ſoit auſſi content que ſes parties le ſont; quoiqu'au reſte, l'Acte ſoit rempli de Galimatias, & de ménagemens obliques, ſous leſquels on a ſauvé la réputation d'Orthodoxie du perſonnage. Mais ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'eſt que le Synode de Ziric-Zée, où il a été fort maltraité, & dont il avoit demandé que les Actes fuſſent ſupprimez & lacérez, témoignant regarder cette lacération comme une choſe eſſentielle à la conſervation de ſon honneur, n'a reçu aucune ſorte d'atteinte. On a confirmé les Actes faits contre ſon *Accompliſſement des Prophéties* (3), & ſon *Ouverture de l'Epitre aux Romains*, (4), dans les Synodes de Middelbourg, de Bolduc, & de Campen; & on a donné quelques autres petites égratignures à ſa doctrine & à ſa conduite; & c'eſt beaucoup que l'on ait pû obtenir cela, vû le grand nombre de Députez ignorans & opiniâtres que ſa Cabale avoit fait trouver à Breda. Mr. SAURIN s'eſt réſervé le droit de faire condamner dans les Académies les Erreurs qu'il a dénoncées au Synode, & que le Synode n'a pas qualifiées comme elles le méritoient. Les deux Mrs. BASNAGE, Miniſtres, ont auſſi fait de leur mieux en faveur de la bonne cauſe; & celui qui n'eſt pas Miniſtre, a fait depuis peu une démarche dans le Conſiſtoire de Rotterdam, qui couvre de honte notre Accuſateur. Il eſt venu demander qu'il produiſit ſes preuves de l'accuſation particuliere contre Mr. DE BEAUVAL. L'Accuſateur aiant obtenu un mois de délai, Mr. DE BEAUVAL eſt revenu au bout du mois, & a demandé de nouveau leſdites preuves. L'Accuſateur non ſeulement n'a point paru; mais n'a pas même voulu parler aux Députez que le Conſiſtoire lui envoia. Sa femme dit à la porte, que ſon mari étoit malade, & que perſonne ne lui parloit. Sur cela, le Conſiſtoire lui accorda un nouveau délai de trois ſemaines; & Mr. DE BEAUVAL livra un Mémoire ſigné de ſa main, par lequel il déclaroit Mr. JURIEU *Calomniateur & malhonnête-homme* (5); après quoi, c'eſt à ce Miniſtre à courir après Mr. DE BEAUVAL, & non pas à celui-ci à l'attendre.

Je n'ai ſû que par vous la mort du pauvre Mr. BEDDEVOLE. Nous ſouhaitions fort lui procurer la place vacante dans l'Académie de Leyde; & un Profeſſeur de cette Académie, Ami de Mr. LEERS, auroit été ravi qu'il eût eu cette place, tant parce qu'il avoit de l'eſtime pour lui, que parce qu'il craint que la faction de Mr. SPANHEIM, qui n'eſt déjà que trop puiſſante, au gré d'une partie des Profeſſeurs, ne s'acquiere un nouveau Suppôt. J'en écrivis auſſitôt à Mr. BEDDEVOLE, & à Mr. le Profeſſeur DRELINCOURT en ſa faveur. Mais celui-ci, mieux inſtruit que le Correſpondant de Mr. LEERS, m'écrivit que c'étoit une choſe faite, & que les Curateurs lui avoient ordonné de faire ſavoir aux Etudians qu'il auroient bien-tôt un Profeſſeur d'Anatomie; & pendant toutes ces démarches, & avant même, la Providence avoit diſpoſé tout autrement de notre Ami. Il avoit laiſſé à Mr. LEERS le Manuſcrit de la prémiere partie de ſon *Traité de l'Oeconomie animale*, en partant pour Bruxelles; lui promettant de tra-

(1) Voyez le *Journal des Savans* du 11. d'Aout 1692.

(2) Mr. de la Monnoye dans ſes Additions au *Ménagiana*. Tom. II. pag. 388. de l'édition de Paris, nous apprend que ce fut la plaiſanterie ſuivante de Mr. Ménage ſur l'impuiſſance de Mr. Cousin, qui les brouilla irréconciliablement:

Le grand Traducteur de Procope
Faillit à tomber en ſyncope,
Au moment qu'il fut ajourné
Pour conſommer ſon mariage.
Ah! dit il, le pénible ouvrage,
Et que je ſuis infortuné!
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi ſert mon vaſte ſavoir,
Puiſque par tout on me diffame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme.

(3) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du 29. de Juillet 1688, Note (2).

(4) Cet Ouvrage fut publié à Amſterdam en 1685, à l'inſçu de Mr. Jurieu, avec deux Ecrits de Mr. Claude, l'un ſur la *Juſtification*, & l'autre touchant la *Lecture des Peres*. Comme Mr. Jurieu y donnoit un plan de l'Epitre de St. Paul aux Romains fort éloigné des idées des Théologiens Reformez, il tâcha de prévenir leur Cenſure, en le faiſant réimprimer avec des adouciſſemens en 1687, ſous ce titre. *Eclairciſſemens ſur les ſcandales injuſtement pris d'un Livre intitulé, L'Ouverture de l'Epitre aux Romains, par l'explication du verſet 27. du Chapitre* III. In 12. Ces Eclairciſſemens n'empêcherent point le Synode de Campen du 5. de May 1688, de déſaprouver les *Singularitez* que l'Auteur avoit affectées dans cet Ouvrage.

(5) Voyez l'Ecrit de Mr. de Beauval intitulé, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'Amour du prochain*; &c. pag. 31. *& ſuiv.*

Digitized by Goo

travailler à la ſeconde, qui n'étoit pas encore prête. Un Médecin de cette Ville, à qui il l'a fait voir, lui a rendu bon témoignage; mais il ne veut point imprimer cet ouvrage en cet état; & je ſerai ravi de marquer à Mr. ſon frere, en le lui renvoiant, les effets de l'amitié & de l'eſtime que j'avois pour Mr. BEDDEVOLE.

Je vous prie de dire à Mr. DIODATI, que j'aſſûre de mes très-humbles ſervices, que j'ai vû dans le *Lindenius renovatus* de MERCKLIN, que le *Valetudinarium* d'ALEX. DEODATI a été imprimé deux fois, en 1662, & en 1668; & que je n'ai pas manqué d'indiquer cela dans mon Mémoire touchant ſon deſſein. Très-humbles graces de vos excellens Eclairciſſemens & Commentaires ſur le Médecin TAMPISIUS.

Je ſuis bien aiſe que vous conſentiez enfin à donner vos Ecrits au Public: *Præſtat ſerò, quàm nunquam*. Vous ne ſauriez mieux débuter que par la Verſion de PIERIUS VALERIANUS, auquel je ſuppoſe que vous avez joint ſon Continuateur TOLLIUS (6). Mais permettez-moi, mon cher Monſieur, de vous communiquer une ouverture, qui me paroît importante. La ſeule Traduction d'un Livre auſſi petit que celui de PIERIUS VALERIANUS ne me ſemble pas d'aſſez de poids pour un homme comme vous. Je voudrois donc y ajoûter, & vous le pouvez par le moïen de ces excellens Recueils, que vous avez déjà conduit à 3500 pages; vous y pouvez, dis-je, ajoûter cent choſes curieuſes, qui vaudront plus que l'ouvrage même de PIERIUS. Je conſidere que ſi Mr. TEISSIER n'avoit fait que traduire les *Eloges des Savans* de Mr. DE THOU, il n'auroit rien fait qui approchât du préſent qu'il a fait au public, en joignant à ces Eloges diverſes choſes, qu'il avoit recueillies. Au moïen de ces Additions, ſon ouvrage eſt devenu curieux & conſidérable. Je voudrois que vous fiſſiez la même choſe. PIERIUS eſt ſi court, qu'il y a ſans doute pluſieurs choſes à ajoûter, & bien des perſonalitez curieuſes, qui vous ſont connuës & très-aiſées à ramaſſer, à vous, dis-je, & non à d'autres. Vos Additions pourroient être de deux ſortes. Les unes étendroient la Vie & la deſtinée de ceux dont PIERIUS & TOLLIUS parlent, & les autres fourniroient de nouveaux Savans malheureux.

Je ne puis vous rien répondre quant au *Mercure Lacédémonien* (7); mais pour le *New Obſervator* de l'Ex-Médecin WELLWOOD, je puis vous aſſûrer qu'il eſt ſupprimé depuis long-tems, & que l'Auteur fut obligé de demander pardon à genoux à la Chambre des Communes, pour quelque ſortiſe qui lui étoit échapée contre le reſpect qu'il doit à ce corps. Je ſai de bonne part, comme vous, qu'on n'a jamais eſtimé cet Ecrit à Londres (8). La Verſion Françoiſe, qu'on en a faite, intitulée *Hiſtoire du Tems* (9), a eu aſſez de cours. C'eſt qu'il ſuffit à nos François qu'un Livre diſe beaucoup de mal de la France, & d'un ton hardi & déciſif, pour leur plaire. Outre qu'on faiſoit courir d'abord le bruit que Mr. DE SALISBURI avoit part à cet ouvrage. Cet Auteur, (je parle de WELLWOOD,) a été auſſi mal-traité qu'on le puiſſe être par notre Accuſateur, à cauſe qu'il avoit dit qu'il connoiſſoit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*, que c'étoit un homme établi à Paris, &c.

LETT. CXXXVIII. à Mr. MINUTOLI.

Notre *Mercure Hiſtorique* continuë toûjours; mais c'eſt un autre Auteur qui y travaille, qui eſt encore moins connu que le précédent. Depuis le commencement de cette année, il y a le 16. de chaque mois un Livre ſemblable au Mercure, diviſé par *Lettres*, que l'on eſtime plus que le *Mercure* (10). On n'en connoit point non plus l'Auteur.

Je vous ſuis bien obligé des loüanges que vous donnez à l'*Héritiere de Guienne* (11), quoiqu'elles ne me ſoient pas dûës. Vous verrez le véritable nom de l'Auteur au bas de l'Epitre dédicatoire. C'eſt un Gentilhomme Normand, du Païs de Caux, nommé Mr. DE LARREY, qui a fait cette *Hiſtoire*, & qui avoit déjà fait celle de *l'Empereur* AUGUSTE. Il s'eſt réfugié à Berlin. Il eſt engagé avec Mr. LEERS, pour compoſer une *Hiſtoire d'Angleterre*, depuis HENRI VII. incluſivement, juſqu'à notre tems. Ce ſera un ouvrage de 2. ou 3. volumes *in folio*, dont on pourra commencer l'impreſſion l'Année prochaine.

Vous me ferez le plus grand plaiſir du monde, ſi vous avez la bonté de me faire copier la Piece de BALZAC, qu'HEINSIUS fit réimprimer. Ce ſera dequoi inſérer une Clauſe d'Anecdotes dans ſon Article. Je ſuis ſûr que peu de gens en ont connoiſſance en France, ni ailleurs. Je ſuis ravi du deſſein que vous avez de communiquer votre Explication de l'Antique à notre Illuſtre Mr. CUPER.

Au reſte, ce n'eſt point Mr. PAVILLON, comme vous dites; mais c'eſt DESPRE'AUX, qui a fait le *Placet des Muſes*. Cela paroit par ſa promeſſe d'écrire fidellement l'Hiſtoire du Roi. Il finit par-là ſon Placet (12).

Nos Nouvelles diſent des merveilles du grand butin,

(6) Corneille Tollius nous a donné une Continuation de l'ouvrage de Pierius Valerianus *de infelicitate Litteratorum*.

(7) Le *Mercure Lacédemonien* étoit publié par quelques perſonnes d'eſprit du parti des Torys, en oppoſition au *Mercure Athénien*, qui y étoit ſouvent critiqué. Il paroiſſoit auſſi en feuilles volantes; mais il fut bien-tôt diſcontinué.

(8) L'Ecrit périodique de Mr. Wellwood, intitulé, *Mercurius reformatus*, *or*, *the New-Obſervator*, commença le 15. de Mai 1689, & finit le 24. d'Octobre 1691. Cet Ouvrage étoit écrit en faveur de la Révolution, & il y avoit quelquefois des traits aſſez vifs contre la France. Ainſi il n'étoit pas du goût de pluſieurs perſonnes en Angleterre. Le Parlement s'étant aſſemblé au mois d'Octobre 1691, la Chambre des Communes déſapprouva quelques réflexions que Mr. Wellwood avoit faites au ſujet des ſubſides, & elle ordonna qu'on arrêtât l'Imprimeur du *Nouvel Obſervateur*, & qu'on en recherchât l'Auteur. On découvrit par-là que c'étoit Mr. Wellwood, & il fut obligé de demander pardon à la Chambre, ſelon les formalitez accoûtumées. Mr. Wellwood ſe voyant découvert, ne voulut pas continuer ſon *Obſervateur*. Mais après que le Parlement eut fini la ſéance, il publia, en 1692, un *Appendix*, où il juſtifie quelques endroits de ſon Ouvrage, & en éclaircit quelques autres. Il fut fait Médecin du Roi. Voyez les *Votes de la Chambre des Communes*, du mois de Novembre 1691.

(9) *Hiſtoire du Tems, ou Relation de ce qui s'eſt paſſé de memorable en Europe, & principalement en Angleterre depuis les Regnes de Charles II, & Jacques II. Avec des Réflexions de Politique ſur ces Evénemens. Traduit de l'Anglois.* Amſterdam, 1690. &c. in 12, 5. voll.

(10) *Lettres Hiſtoriques, contenant ce qui ſe paſſe de plus important en Europe, & les Réflexions néceſſaires ſur ce ſujet.* La Haye, 1692, &c. in 12.

(11) *L'Héritiere de Guienne: ou Hiſtoire d'Eleonor fille de Guillaume dernier Duc de Guienne, femme de Louis VII. Roi de France, & enſuite de Henri II. Roi d'Angleterre*, Rotterdam, 1691, in 8.

(12) Le *Placet des Muſes au Roi*, eſt certainement de Mr. Pavillon. On le trouvera dans ſes *Oeuvres*, pag. 217. de l'édition d'Amſterdam 1720. Mr. Pavillon n'y fait aucune *promeſſe d'écrire fidellement l'Hiſtoire du Roi*: ce n'eſt pas même lui qui parle dans cette Piece; mais les *Muſes*, qui repréſentent au Roi, que ne pouvant ſuffire à chanter ſes Exploits, elles ſont obligées de s'en remettre à l'Hiſtoire, qui eſt plus propre à le faire croire, & qu'elles prendront ſeulement le ſoin de la rendre exacte & fidelle.

Digitized by Google

LETTRE CXXXVIII. A Mr. MUTOLI.

butin, qui a été remporté du Dauphiné, & du grand nombre de Bourgs & Villages réduits en cendre. J'ai lû dans une Gazette, que le butin fait à Gap monte à trois millions. Quoiqu'il en ſoit, je regarde cette Irruption, bien que les ſuites n'aient pas répondu aux eſpérances qu'on en avoit conçues, comme le plus ſanglant affront que la France ait reçu, depuis la Paix des Pyrénées; & on ne ſauroit comprendre par quelle léthargie la Cour avoit donné ſi peu d'ordre pour la garde des paſſages. Nous avions ici des Officiers Réfugiez, qui connoiſſant le terrain, traitoient de chimere le deſſein de paſſer les Alpes. Cependant les Alliez ſe ſont avancez juſqu'à Ambrun, ſans être, pour ainſi dire, obligez de tirer un coup de piſtolet; la deſtinée de ce grand paſſage n'aiant été commiſe qu'à quelques Hibernois, ou Milices poſées à Guilleſtre, qui ſe rendirent d'abord à diſcrétion. Il en va de même du paſſage du Rhin. Voilà la ſeconde fois que les Allemans le paſſent à la vûë des François, ſans preſque perdre un ſeul homme. Avouez-moi que c'eſt une honte pour la France.

Pour nouvelles de Littérature, je vous dirai encore qu'on a arrêté en Angleterre l'impreſſion d'un Livre du ſavant Mr. DODWEL, où il répondoit à Mr. HODY, qui avoit publié un Manuſcrit Grec de la Bibliotheque d'Oxford, avec ſa Verſion Latine, & quelques Notules (13); lequel Manuſcrit tend à faire voir, qu'encore que des Evêques aient été élus & inſtallez contre les Canons, on n'eſt point Schiſmatique en communiquant avec eux, moïennant qu'ils ſoient d'ailleurs Orthodoxes. La raiſon pourquoi il publia ce Traité eſt, qu'il vouloit réfuter ceux qui croient aujourd'hui en Angleterre, que les Evêques, qui n'ont pas voulu prêter les nouveaux Sermens, & auxquels pour cela on a donné des Succeſſeurs, ſont les véritables Evêques, & non pas ceux qui ont été mis à leur place; deſorte que communiquer avec ceux-ci, c'eſt ſelon eux, être Schiſmatique. On ne comprend pas la hardieſſe de Mr. DODWEL, de faire des Livres pour appuier un tel ſentiment; & il y a eu des perſonnes, qui ont opiné à lui ôter ſa Profeſſion. C'eſt Mr. HODY, qui ſoûtient le parti le plus ſage.

Vous avez oüi parler, ſans doute, qu'on a dénoncé à la Faculté de Théologie de Paris Mr. DU PIN pour pluſieurs Propoſitions erronées, contenuës dans ſa *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques*. On dit que Mr. DE MEAUX ſera ſa partie; & que la concurrence où ils ſe ſont trouvez ſur l'Explication des *Pſeaumes*, a pouſſé le Prélat à cela (14). Mr. BRUEYS a publié, dit-on, un Livre ſur *le Fanatiſme de ce tems* (15), où je penſe que les ſeuls Prophêtes du Dauphiné ne ſont pas frondez; mais leur Promoteur, & leur Apologiſte de Rotterdam auſſi. Vous trouverez dans la nouvelle Edition des *Oeuvres* du grand BOCHART, une Critique du Poëme de St. AMANT, intitulé, *Moïſe Sauvé*, & d'autres pieces aſſez curieuſes; comme auſſi une piece de Mr. MORIN, ſon Collegue, & préſentement Profeſſeur à Amſterdam, ſur le *Paradis Terreſtre*; car pour le Traité de Mr. BOCHART ſur cette matiere, il ne s'eſt jamais trouvé. Un nommé MOLLERUS a publié un *Prodrome* de ſa *Cimbrica Litteraria*, qui eſt une Liſte de tous les Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire du Holſtein & du Jutland en général (16). La ſeconde partie du *Polybiſtor* de feu Mr. MORHOFIUS ne ſera pas ſi bonne que la premiere, *utpote Opus Poſthumum*.

Un Gentilhomme Réfugié, nommé DE VRIGNI, vient de publier l'*Apologie du Parlement d'Angleterre* ſur l'excluſion du Roi JAQUES. Il ſe fonde ſur la Tradition, & cite les Conciles, les Univerſitez, & les Docteurs graves, comme THOMAS D'AQUIN. J'ai oüi parler de la nouvelle que vous me mandez, touchant la Réplique de Dom MABILLON à Mr. l'Abbé de la Trape. Les difficultez pour l'expédition du Privilege ont obligé ce Moine à ôter de ſon Livre ce qu'il auroit eu de plus divertiſſant, parce qu'il auroit regardé l'Abbé (17).

Je reviens à Mr. DODWEL, pour vous dire que ſes *Prælectiones in Scriptores Hiſtoriæ Auguſtæ* (18), ouvrage très docte, ſont attenduës ici de jour en jour. L'*Héraclite François* eſt une petite piece nouvelle, qui ne vaut pas grand' choſe. Ce ſont des menaces à la France, & des deſcriptions des maux qu'on croit qu'elle ne peut éviter à l'avenir.

Je ne puis que je ne témoigne ma joie, de ce que Meſſieurs vos fils ſont échappez du péril de *Steinkerke*, ſoit qu'ils y aient été préſens, ſoit pour n'y avoir pas été. On continuë à dire que le péril fut très grand; & que Mr. DE LUXEMBOURG a été plus heureux que ſage. Le dernier *Mercure Hiſtorique* a débité une *Lettre* comme interceptée d'un Officier de ſon Armée, où il eſt parlé déſavantageuſement de lui, & où l'on donne une idée affreuſe du déſavantage de cette journée pour la France. Si jamais Dieu nous donne une pleine Victoire, vous pouvez juger ſi nos Nouvelliſtes le prendront d'un ton bien haut; puiſqu'ils ſoûtiennent ſi bien juſques ici le *Decorum*.

Saluez, je vous en conjure, notre cher & illuſtre Ami de Lauſanne de ma part, & lui communiquez ceci. Je voudrois avoir le loiſir de lui écrire ſouvent, mais mon *Dictionnaire* eſt un étrange fardeau. Je vous embraſſe mille & mille fois l'un & l'autre.

(13) Cet Ouvrage eſt intitulé, *Anglicani novi Schiſmatis Redarguti, ſeu Tractatus ex Hiſtoriis Eccleſiaſticis, quo oſtenditur, Epiſcopos, injuſtè licet depoſitos, Orthodoxi Succeſſoris Communionem nunquam refugiſſe. Græcè & Latinè ex Cod. MSo. Editore Humphrado Hody.* Oxonii 1691, in 4. Mr. Dodwell y oppoſa un Ecrit intitulé, *A vindication* &c, c'eſt-à-dire, *Défenſe des Evêques dépoſſédez de leurs Evêchez* &c. Imprimé à Londres en 1691, in 4. On en ſaiſit quelques Exemplaires qui ſe trouverent chez l'Imprimeur; ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe vendit, peu de tems après, ouvertement. Mr. Hody répliqua en 1693, & Mr. Dodwell dupliqua en 1695. Toutes ces Pieces ſont en Anglois. Voyez la *Vie de Mr. Dodwell* écrite en Anglois par Mr. Brokeby, & publiée à Londres en 1715. in 8. 2: voll.

(14) Voyez l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1692, pag. 140, 141.

(15) *Hiſtoire du Fanatiſme de notre tems, & le deſſein que l'on avoit de ſoûlever en France les Mécontens des Calviniſtes.* Paris 1692, in 12.

(16) *Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ Geographicam, Naturalem, Antiquariam, Civilem, Genealogicam, Eccleſiaſticam, & Litterariam, tam vetuſtiorem quam modernam*, &c. Hamburgi & Lipſiæ 1692, in 8.

(17) Touchant cette diſpute du Pere Mabillon avec l'Abbé de la Trape, au ſujet des *Etudes Monaſtiques*, voyez la *Bibliotheque hiſtorique & critique des Auteurs de la Congrégation de St. Maur: Par D. Philipe le Cerf de la Vieville, Religieux Bénédictin de la même Congrégation*; imprimée à la Haye en 1726, in 12, pag. 272. *& ſuiv.*

(18) *Prælectiones Academicæ in Scholâ Rhetoricæ Camdenianâ: cum Appendice.* Oxonii, 1692, in 8.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXXXIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 11. *de Novembre* 1692.

Lett. CXXXIX. a Mr. Minutoli.

J'Avois deſſein, mon très-cher Monſieur, de différer à vous écrire juſqu'à ce que j'euſſe plus de nouveautez Littéraires à vous apprendre, que je n'en ai. Mais la Lettre que je reçus avant-hier de vous, ſous celle de Mr. l'Avocat Beddevole, m'oblige à vous communiquer aujourd'hui le peu que j'ai, qui ira de compagnie avec la Réponſe que je lui fais. J'ai ſenti pour l'amour de vous la perte que vous avez faite en même tems de deux illuſtres Amis. Si vous avez des Mémoires pour un *Eloge Hiſtorique* de l'Abbé de St. Real, ſoiez ſûr qu'ils ſeront publiez tôt ou tard entiers. Ce que Mr. de Beauval, qui aime à être extrémement court ſur ces ſortes de choſes, ne prendra pas, je ſai bien qui le prendra. J'avois indiqué l'ouvrage du défunt ſur Ciceron à Mrs. Huguetan, pour qu'ils le réimprimaſſent (1). Je ne ſai s'ils le feront; il en eſt plus digne, que pluſieurs Livres qu'ils réimpriment. Je connoiſſois le mérite de votre autre Ami, & tant pour cela, qu'à cauſe de ce qu'il eût fait pour Meſſieurs vos fils, je ſuis bien fâché qu'il ne vive plus.

Vous avez raiſon ſur le nom de l'Adverſaire de Mr. Dodwell, & ſur tout le reſte. J'ai ſû depuis qu'il eſt hors d'emploi entiérement. C'eſt dommage; car je ne croi pas qu'il y ait de plus ſavant homme que lui au monde. Ses *Prælectiones* ſur les Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte ſont toutes pleines d'érudition & d'eſprit. On a un Livre Anglois de lui ſur le *Schiſme*, contre Mr. Hody; mais je ne ſai pas ſi c'eſt celui dont on diſoit qu'on avoit arrêté l'Impreſſion. On a publié en Anglois un autre Livre, plein d'Extraits des *Sermons* de quelques Miniſtres d'Ecoſſe. S'il eſt vrai qu'ils aient prêché de ſemblables choſes, il faut convenir qu'ils ſont également poſſédez de l'eſprit de ſédition & de fanatiſme, & deſtituez de la gravité que la parole de Dieu demande.

L'Auteur de *la Vie du Roi Guillaume par Médailles* (2) m'a dit qu'on s'étoit plaint à Vienne de ſon Livre, dans lequel il aſſûre qu'il n'a pourtant rien dit qui ne fût vrai, & qu'il étoit prêt de nommer les ouvriers, qui avoient fait à Augsbourg les Médailles dont il a parlé. Je voulus lui faire comprendre, mais inutilement, que cela ne ſuffiſoit pas pour mettre une Médaille en uſage, car ſi ſous prétexte qu'une Médaille a été faite à Augsbourg ſur les idées d'un particulier, & par l'envie de gagner d'un Fabricateur, on veut apprendre à toute l'Europe le jugement qu'on fait dans l'Empire de telle ou de telle action; on ſe trompe, & on commet quelquefois ſans fondement la Cour de l'Empereur, & la Diete de Ratisbonne. Je me donnai bien de la peine pour lui faire goûter ce principe, que vû la licence que des particuliers ſe donnent de frapper des Médailles, pour en trafiquer, & d'y mettre tels corps, & telles deviſes, que bon leur ſemble, ſelon leurs paſſions, ce ne ſont plus des preuves, comme elles devroient l'être naturellement, ſi les Souverains étoient auſſi jaloux de ſe réſerver à eux ſeuls le droit de faire des Médailles, que celui de faire de la Monnoie.

La licence des Médailles eſt ſi effrénée en ce Païs, qu'on vient d'en faire une à l'occaſion de la dépoſition du Miniſtre Bekker, qui nie l'opération des Démons ſur l'homme; laquelle Médaille repréſente un Diable habillé en Miniſtre, & monté ſur un Ane, portant une Baniere, pour marquer que c'eſt un Monument du Triomphe que le Diable a remporté dans les Synodes. Un Ecrit Flamand, qui explique cette Médaille, raconte à la maniere d'un *Ragguaglio* du Boccalini, ce qui s'eſt paſſé dans les Synodes, les Claſſes, & les Conſiſtoires, ſur cette affaire; & nomme *Miniſtres Diabolizez*, ceux qui ont été contraires à Bekker: comme ſi celui ci avoit été ſeul oppoſé au Diable, & que les autres ſe fuſſent rendus les Avocats, les Protecteurs, & les Partiſans de ſon empire, de ſes droits, & de ſa puiſſance. Ils n'ont été tels que par accident, à cauſe de la liaiſon qu'il y a entre l'autorité de l'Ecriture, & la réalité de la puiſſance du Diable. Cependant vous ne ſauriez croire les railleries que l'on a fondées ſur cette équivoque, & de vive voix, & par écrit, & ſur des Médailles.

Il a long-tems que nous avons vû ici toutes les pieces de Mr. Arnaud, dont vous me parlez; & c'eſt par rapport à ce long-tems que je vous marquai ma ſurpriſe. Je viens de voir qu'il ne ſe repoſoit pas, mais qu'il travailloit au VI. Tome de la *Morale Pratique*, qui vient de paroître, & qui eſt plus curieux que les deux précédens; car il traite du culte qu'on rend à Confucius à la Chine, & des démêlez que les Dominicains ont ſuſcitez aux Jéſuïtes, prétendans & ſoûtenans par leurs ſubtilitez que ce culte n'eſt point de Religion, mais civil, & en quelle maniere on y peut participer ſans idolatrie.

Mr. Limborch, Profeſſeur en Théologie pour les Rémontrans à Amſterdam, vient de publier un *in folio*, qu'il dédie à l'Archevêque de Cantorbéri. Il eſt compoſé de deux parties: l'une eſt de ſa façon; c'eſt une *Hiſtoire de l'Inquiſition*: l'autre eſt un *Manuſcrit* acheté en Languedoc,

(1) La Traduction des *Lettres à Atticus*;

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 30. de Juin 1692.

Digitized by Google

LETT. CXXXIX. A Mr. MIRAMOND.

guedoc, & contenant toutes les Procédures qui furent faites contre les Hérétiques, par le Tribunal de l'Inquiſition de Thouloufe, pendant quinze ans (3). La Latinité en eſt barbare, comme vous pouvez penſer. On m'a promis un Livre nouveau du Docteur THOMAS BURNET, qui s'eſt tant fait eſtimer par ſon *Theoria Sacra Telluris*. Ce nouveau Livre eſt, dit-on, une eſpece d'Hiſtoire des Sciences (4).

Mr. l'Evêque de Salisburi n'a pas été peu fâché quelque mine qu'il ait faite, de ce que Mr. l'Evêque de Meaux a publié les Lettres qu'il avoit écrites au Sieur PAPIN (5). Vous ſavez que PAPIN s'eſt révolté; ce qu'il n'auroit pas fait, ſi la réfutation qu'il a faite d'un Livre de notre Faux-Prophête ne l'eût expoſé à la perſécution violente de ce fanatique (6), qui ne pouvant diſconvenir des contradictions & des ſophiſmes, dont PAPIN l'avoit convaincu, ſe vengea en écrivant par tout qu'on ſe gardât bien de donner de l'emploi au Sr. PAPIN; que c'étoit un dangereux Hérétique, &c. PAPIN eut beau chercher du pain en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre; il y trouva par tout la porte fermée, par les menées de ſon ennemi. Ainſi la faim le fit retourner en France, où il a remis à Mr. l'Evêque de Meaux les *Lettres* que Mr. BURNET lui avoit écrites, en approbation d'un Livret intitulé, *La Foi réduite à ſes véritables bornes* (7). Mr. l'Evêque de Meaux a publié ces Lettres; & PAPIN vient de les publier tout de nouveau, dans un Livre qu'il a fait ſur la voie de l'Examen, laquelle il charge de mille difficultez, afin de conclure que Dieu nous conduit à la vie éternelle par la voie de l'Autorité; & que la voie de l'Autorité étant une fois ôtée, pour faire place à celle de l'Examen, il eſt néceſſaire, pour raiſonner conſéquemment, que l'on tolere tous ceux qui en examinat trouvent telle ou telle Explication de l'Ecriture préférable aux autres (8).

Mr. ABBADIE a publié en Angleterre une Réponſe à *l'Avis aux Réfugiez* (9), mettant à part tout ce qui s'eſt dit ſur les gens ſoupçonnez d'en être les Auteurs, & ne s'attachant qu'au Livre même. On réimprime en ce Païs ſa Réponſe. Il traite la matiere du droit des Rois & des Peuples avec ſa Méthode métaphyſique, ſi je ne me trompe; car ſon but eſt de juſtifier la conduite du Parlement d'Angleterre.

J'aurois mille choſes à vous dire & à vous demander ſur le jeune homme qui voit ſur l'eau la trace d'un navire où un Aſſaſſin ſe ſauve (10). Comment accorder cela avec le Livre des *Proverbes de* SALOMON (11)? Les *Lettres* de Meſſieurs PANCHOT & BARBEYRAC ne peuvent être que très-curieuſes.

J'ai lû en Manuſcrit les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme*. C'eſt Mr. HUET, Evêque d'Avranches, qui en eſt l'Auteur (12). Tout à vous, mon cher Monſieur.

(3) *Hiſtoria Inquiſitionis. Cui ſubjungitur Liber Sententiarum Inquiſitionis Toloſanæ, ab Anno Chriſti* 1307. *ad A.* 1323. Amſtelodami, 1692, in folio.

(4) Le nouveau Livre du Docteur Burnet qu'on avoit promis à Mr. Bayle, eſt intitulé, *Archæologia Philoſophica*. Il en eſt parlé ci-après dans la Lettre à Mr. Leuſant du 18. de Mars 1693.

(5) Mr. de Meaux publia ces Lettres dans ſon *ſixiéme Avertiſſement*, intitulé: *L'Antiquité éclaircie ſur l'immutabilité de l'Etre divin & ſur l'égalité des trois Perſonnes. L'Etat préſent de la Religion Proteſtante, contre le Tableau* [du Socinianiſme] *de M. Jurieu*. Voyez la page 819 *& ſuiv.*

(6) Cet ouvrage de Mr. Papin eſt intitulé, *Eſſais de Théologie ſur la Providence, & la Grace, où l'on tâche de délivrer Mr. Jurieu de toutes les difficultez accablantes qu'il rencontre dans ſon Syſtême; contre ſes ouvrages intitulez*, Jugement ſur les Méthodes d'expliquer la Providence & la Grace, & Traité de la Grace & du Concours immédiat. Francfort [Amſterdam] 1687, in 12.

(7) *La Foi réduite à ſes véritables principes, & renfermée dans ſes juſtes bornes* (*par P. P. D. L. A.* (c'eſt-à-dire, *Papin, Prêtre de l'Egliſe Anglicane.*) Rotterdam, 1787, in 12.

(8) Mr. Jurieu ayant appris que Mr. Papin avoit embraſſé la Religion Romaine en France, publia un Ecrit intitulé: *Lettre Paſtorale aux Fidelles de Paris, d'Orléans & de Blois ſur le ſcandale arrivé à Paris le* 15 *de Janvier* 1690. *par l'Apoſtaſie de Mr. Papin, qui a renoncé à la Religion Réformée entre les mains de Mr. l'Evêque de Meaux dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire. Où l'on voit les triſtes ſuites de l'eſprit d'indifference ſur les Religions.* La Haye, 1690, in 4, pagg. 16. Il dit qu'une des raiſons qui l'ont porté à faire cet Ecrit, c'eſt de *ſe juſtifier de l'accuſation que lui faiſoit Mr. Papin de l'avoir pourſuivi par tout, & lui avoir fait*, ajoute-t-il, *interdire nos chaires dans l'Allemagne & dans les Pais-bas.* Mr. Papin réfuta cet Ecrit dans un Livre qui a pour titre: "La Tolérance des Proteſtans; „ & l'Autorité de l'Egliſe: ou Réponſe au Libelle de „ Mr. Jurieu, qui porte pour titre, *Lettre Paſtorale aux „ Fidelles de Paris, d'Orléans & de Blois, ſur le ſcandale „ arrivé à Paris le* 15. *Janvier* 1690, *par l'Apoſtaſie de „ Mr. Papin.* Avec une Lettre à Mr. Jurieu ſur ce qu'il „ y a de perſonnel dans ce Libelle. Par Mr. Papin de Blois, „ ci-devant Prêtre de l'Egliſe Anglicane, & à préſent „ réuni à l'Egliſe Catholique". Paris 1692, in 12. Mr. Papin eſt mort à Paris le 19. de Juin 1709. Il avoit travaillé à une nouvelle Edition de ſon Livre de la Tolérance, qui fut publiée après ſa mort par les ſoins de ſa Veuve ſous ce titre: *Les deux voies oppoſées en matiére de Religion: L'examen particulier, & l'autorité.* Cette ſeconde Edition eſt augmentée de quelques remarques préliminaires miſes à la tête de l'Ouvrage, & de deux Ecrits, l'un intitulé, *Premieres Réflexions de Mr. Papin ſur la Religion: Par leſquelles il fut convaincu de rentrer dans l'Egliſe Catholique, à Dantzig aux mois de Décembre* 1688. *& de Janvier* 1689. L'autre, *Réflexions ſur les juſtes bornes de la Tolérance Chrétienne.* Liege, 1713. in 12.

(9) *Défenſe de la Nation Britannique; où les Droits de Dieu, de la Nature & de la Société, ſont clairement établis: au ſujet de la Révolution d'Angleterre; contre l'Auteur de l'Avis important aux Réfugez.* Londres, 1692, in 8.

(10) Cet homme s'appelloit Jaques Aymar. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article ABARIS, Rem. G. & H.

(11) *Proverb.* Chap. XXX. verſet 19.

(12) Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1692, ſous le titre de *Nouveaux Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme, par Mr. G. de l'A.*: C'eſt-à-dire, *Mr. Gilles de l'Aunay*, qui tenoit des Conférences publiques de Philoſophie à Paris, & qui voulut bien prêter ſon nom à Mr. Huet.

LETTRE

LETTRE CXL.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 5. de Mars 1693.

Lett. CXL. à Mr. Minutoli.

VOtre ſilence, mon très-cher Monſieur, ne pouvoit que me cauſer un grand mal; puiſque le plaiſir, que vos Lettres ont coûtume de me donner, eſt un des plus grands charmes de ma vie.

Comme je réponds à votre Lettre, ſelon l'ordre des choſes, c'eſt ici que je vous dois dire que le Manuſcrit de feu Mr. BEDDEVOLE a été envoié à Bruxelles bien recommandé, & par voie ſûre, à Mr. le Sécrétaire de l'Envoié d'Angleterre. Il doit l'avoir reçu depuis aſſez longtems. Je crois qu'on ſera fort bien, ſi l'on réimprime *Pope Blount* (1); Mais il faudroit l'augmenter, & y mettre plus d'Articles & plus de paſſages d'Auteurs. Notre Pere OUDIN, que l'on avoit deſſein de faire ſubſiſter à Leyde, comme Sous-Bibliothécaire, en eſt parti pour Hambourg, où Mr. MAYER, Profeſſeur en Théologie, & Super-intendant parmi les Luthériens, lui a procuré quelque choſe de plus que ce qu'il avoit à Leyde. Je parle de lui à-propos du *Cave*, que Mr. DE TOURNES réimprime; comme vous me l'apprenez. Le bon Pere OUDIN a été bien maltraité par Mr. CAVE. Pour ſe venger, il doit publier un ouvrage ſemblable à celui-là, où il relevera toutes les fautes du Docteur Anglois (2). Je ſuis bien aiſe de ce que vous m'apprenez de Mr. PICTET. Il eſt fort capable de faire une *Morale Chrétienne*, qui ſe faſſe lire, après tant d'ouvrages ſur ce ſujet (3). Nos Marchands de Francfort nous apporteront, ſans doute, ce qu'il a déjà publié.

Je me réjouïs de ce que vous avez tant de plaiſir à lire les Lettres des grands-hommes. J'y prends auſſi un ſingulier plaiſir. Celles de MURET, que vous avez déterrées depuis peu, ne ſont pas de la meilleure Edition. J'ai les *Harangues*, les *Epitres*, & les *Poëſies* de ce grand homme, de l'Edition de Leipſic, en 1672, *in* 8, qui a été procurée par les ſoins de THOMASIUS, Profeſſeur en cette ville-là, & homme qui avoit des dons pour ces ſortes d'entrepriſes. Il a mis en bon ordre les *Lettres*, & ajoûté quelquefois les *Réponſes*, & inſéré aux Marges beaucoup d'*Eclairciſſemens*; il y a beaucoup plus de cent *Lettres* de MURET. Celles du Cardinal DE PAVIE ne me ſont pas inconnuës; mais j'ai été bien aiſe d'en apprendre ce que vous m'en avez dit. Tout ce que vous aurez la bonté de m'apprendre en ce genre-là, me ſera tout-à-fait utile, & j'accepte de bon cœur vos offres ſi obligeantes; *quod tamen nullo commodo fiat.* Sur tout, j'accepte & je demande ce qui concerne les Prélats de votre nom: nom, qui me ſera à jamais cher, & infiniment précieux.

Je parcourus hier la *Bibliotheca Romana* de PROSPER MANDOSIUS, qui eſt un *in* 4, imprimé à Rome, en 1682, contenant cinq *Centuries* d'Auteurs natifs de Rome. Il y en met qui ſont très-certainement nez ailleurs; mais ce n'eſt pas le plus grand défaut: le mal eſt qu'il n'apprend preſque rien que ce qu'on trouve dans cent autres Livres, & notamment dans l'*Atheneum Romanum* d'AUGUSTIN OLDOINUS, Jéſuite, qui eſt lui-même un Auteur fort ſec, & qui ſe borne aux Papes & aux Cardinaux, Auteurs. On ſe fait ſouvent une idée fort avantageuſe d'un Livre; on le cherche par tout: & quand on l'a vû, c'eſt le Proverbe, *Pro theſauro carbones.* Cela m'eſt arrivé depuis peu deux fois: prémiérement à l'égard de PROSPER MANDOSIUS, que Mr. DE BRUGHEM, Libraire d'Emmerick, au Païs de Cleves, & Auteur de pluſieurs Livres, m'a apporté lui-même, venant faire un tour en Hollande, pour y faire imprimer la ſuite de ſa Liſte Alphabétique de tous les Auteurs dont les Ouvrages ſont en Extrait dans les Journaux des Savans; ouvrage, qui ſera, ſans doute, d'un grand ſecours, pour trouver bientôt où le *Journal* de Paris, de Londres,

(1) *Cenſura celebriorum Autorum, ſive Tractatus in quo varia Virorum Doctorum de Claſſicis cujuſque ſæculi Scriptoribus traduntur* &c. Londini 1690, in folio. Cet ouvrage a été réimprimé à Geneve en 1694, in 4.

(2) Le Pere Caſimir Oudin, de l'Ordre de Prémontré, quitta ſon Monaſtere en 1690, & ſe retira en Hollande pour y embraſſer la Religion Réformée. Ne s'étant pas accommodé de ce qu'on lui offroit à Hambourg, il revint à Leide; où il fut fait Sous-Bibliothécaire de l'Univerſité, & où il eſt mort en 1717. Avant que de ſortir de France, il avoit publié un ouvrage intitulé, *Supplementum de Scriptoribus vel Scriptis Eccleſiaſticis à Bellarmino omiſſis, ad annum 1460, vel ad artem typographicam inventam. Collectore P. Caſimiro Oudin, Presbytero Veteris Ordinis Inſtituti Premonſtratenſis.* Pariſiis 1686, in 8. Il s'étoit borné ici aux Omiſſions de Bellarmin; mais il entreprit de marquer auſſi celles de Poſſevin, Labbe &c; & y trouva aſſez de matiere pour compoſer trois volumes in folio, qui ont été publiez à Francfort, en 1722, ſous ce titre: *Commentarius de Scriptoribus Eccleſiæ antiquis, illorumque ſcriptis tam impreſſis quam manuſcriptis adhuc exſtantibus in celebrioribus Europæ Bibliothecis, à Bellarmino, Poſſevino, Philippo Labbeo, Guilielmo Cavæo, Lud. Ellia du Pin, & aliis omiſſis, ad annum 1460, vel ad Artem typographicam inventam. Cum multis Diſſertationibus*, &c. Mr. Cave avoit fort maltraité le premier ouvrage, dans l'Avant-propos de ſon *Hiſtoria Litteraria Scriptorum Eccleſiaſticorum.* Mr. Oudin l'a critiqué, à ſon tour, dans ce dernier, où il releve pluſieurs mépriſes de ce Savant; & dans la Préface, il remarque que Mr. Cave juge le plus ſouvent à vûë de Pays, & ſans avoir examiné les ouvrages dont il parle.

(3) Le premier Tome de cet Ouvrage parut en 1694, ſous le titre de *Morale Chrétienne ou l'Art de bien vivre*; & fut réimprimé en 1696. Il y a en tout 8 volumes in 12. Mr. Pictet en a donné en 1710. une nouvelle Edition fort augmentée. en 2. vol. in 4.

Lett. CXL. à Mr. Minutoli.

dres, de Rome, de Leipſic, &c, parle de tel & tel Livre (4). En ſecond lieu, cela m'eſt arrivé à l'égard des *Lettres écrites à* Goldast, dont on a publié un Recueil *in* 4, à Francfort, en 1688. Mr. Almeloveen me fit naître l'envie de les voir, par l'empreſſement avec lequel il les cherchoit de toutes parts. Enfin, Mr. Grævius lui a prêté ſon Exemplaire, que j'ai préſentement ſur ma table, & où je trouverai quelque choſe, à la vérité, pour mon *Dictionnaire*; mais au fond, d'autres gens n'ont pas ſujet d'en faire cas.

J'approuve extrémement le deſſein, qui vous eſt venu, de parler ſur la *Profeſſoria Lingua*. Je ne me ſouviens point d'avoir vû traiter ce ſujet par aucun Auteur; non pas même par Paganinus Gaudentius, qui a effleuré tant de ſujets ſpécieux. Je ne crois point que Thomasius, Profeſſeur de Leipſic, ni Schupius, dont la Harangue *de Opinione* eſt fort citée, aient touché là. Vous trouverez donc mille choſes ingénieuſes à dire pour l'honneur de la Profeſſion. Il faut avouër néanmoins, qu'il y a bien des choſes à dire contre; car quelle perpétuité de mauvaiſes paſſions ne voit-on pas dans tous les ſiecles, & dans tous les lieux du monde, parmi la plupart des Suppôts Académiques? Leyde, & Franeker, ſont des champs de bataille pour les langues & pour les plumes, qui font un échantillon à faire juger de la piece. Mais enfin, on ne ſauroit nier que ceux qui ſont engagez par leur profeſſion à cultiver une ſcience, ne ſoient ceux qui contribuent le plus à la perfectionner: & ainſi, on peut faire le Panégyrique des Profeſſeurs par leurs ſervices; c'eſt *à poſteriori*.

A propos des deux Académies que je viens de nommer, je crois que vous n'êtes pas à ſavoir que Mr. Vitriarius a été inauguré Recteur Magnifique le 27. de Février dernier. Mr. Spanheim, qui ſortoit de charge, harangua deux heures & demi ſur les cauſes *langueſcentium Studiorum*. On verra ſa *Harangue* imprimée au premier jour. Je ſouhaite qu'elle vaille le Dialogue *de Cauſis corruptæ Eloquentiæ*, qu'on attribue à Tacite. Mr. Vander Wayen, Profeſſeur en Théologie à Franeker, vient de publier un gros *in* 4, ſous le titre de *Varia Sacra*, où Mr. Spanheim, ſon Antagoniſte de longue main, n'eſt pas épargné. Mr. Perizonius, autre Profeſſeur de Franeker, vient de m'envoier un petit Recueil de ſix-vingt Fautes, qu'il a remarquées dans le I. volume de l'*Hiſtoria Civilis* de Mr. Huber, ſon Collegue, Profeſſeur en Droit (5). Ils ſont aux priſes depuis quelques années, & n'ont pas la mine de ſe quitter ſi-tôt. Leurs prémieres diſputes ont roulé ſur la vraie ſignification du mot *Prétoire*, à l'endroit où Saint Paul dit que ſon innocence a été connuë du *Prétoire* (6); mais de dégré en dégré, ils ſe harcelent ſur tout ce qu'ils impriment, & les voilà déjà aux priſes ſur la nature de l'*Autorité Roïale*. Mr. Huber, quoique né & vivant ſous une République, n'a pas dans ſes Livres des Principes fort Monarchomaques; & il vient de ſoûtenir, dans ſon *Hiſtoria Civilis*, à l'occaſion du Détrônement de Sardanapale, qu'il n'eſt point permis de prendre les Armes contre un Prince qui change la Religion dans ſes Etats.

Vous aurez vû ſans doute le Libelle intitulé, *Les Amours d'*Anne d'Autriche, *Mere de* Louis XIV; où l'on fait joüer au Cardinal de Richelieu & à ſa Niece, un Perſonnage ſi oppoſé à l'Hiſtoire véritable, & où l'on prétend qu'un Gentilhomme étranger (7), dont la Reine devint amoureuſe à un bal, eſt le véritable Pere de Louis XIV. Mr. l'Evêque de Salisburi n'a pas reçu une petite mortification, en voïant brûler ſa *Lettre Paſtorale* (8). Il n'eſt point aimé des Anglois, & l'on dit que ſes manieres de hauteur lui ont fait beaucoup d'ennemis. Le ſujet, pour lequel on a brûlé ſa *Lettre*, eſt qu'il a parlé de la *Révolution d'Angleterre*,

re,

(4) Mr. Beughem publia à Amſterdam en 1683, *La France ſçavante, id eſt, Gallia erudita, critica, & experimentalis noviſſima* &c. C'eſt une Liſte de tous les Livres dont il avoit été parlé dans le *Journal des Sçavans*, depuis 1665. qu'il commença, juſqu'en 1681 inclusivement. Ils y étoient diſpoſez, 1. ſelon l'ordre du tems où ils ſe trouvoient dans ces Journaux. 2. ſelon l'ordre alphabétique des noms des Auteurs. 3. ſelon l'ordre des matieres: & cette derniere claſſe étoit diviſée en cinq parties. Cette diſpoſition fut cenſurée par Mr. Baillet dans ſes *Jugemens des Savans*, Tom. II. pag. 20. de l'édition d'Amſterdam en 1725, in 4. En effet, toutes ces Claſſes pouvoient être réduites à deux Tables alphabétiques; une des noms des Auteurs, & l'autre des ouvrages anonymes. C'eſt auſſi le Plan que Mr. Beughem ſuivit dans l'ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, intitulé: *Apparatus ad Hiſtoriam Litterariam noviſſimam, variis conſpectibus exhibendam . . . . . qui eſt Bibliographia Eruditorum Critico-curioſa, ſeu, diſpoſitio harmonica Scriptorum, Operumque, quorum ſummaria & contenta in Actis & Ephemeridibus Eruditorum univerſa ferme Europa exhibentur.* C'eſt là le titre du premier *Conſpectus*, ou volume, publié en 1689. Le ſecond parut en 1694, le troiſieme en 1699, le quatriéme en 1701, & le cinquiéme & dernier en 1710. Ils ſont tous imprimez à Amſterdam, in 12; & comprennent tous les Livres dont il eſt parlé dans les Journaux, depuis 1665. juſqu'en 1700. inclusivement. Mr. Bayle remarque fort bien, que cet *Ouvrage eſt d'un grand ſecours pour trouver bientôt l'endroit où les Journaux parlent de tel ou tel Livre.* Il ſeroit à ſouhaiter qu'on en donnât une nouvelle Edition, où après avoir corrigé les fautes qui s'y ſont gliſſées, & tiré pluſieurs Livres du rang des Ouvrages Anonymes; on réunît les Tables des cinq volumes, & on ajoûtât les Diſſertations & les Lettres inſérées dans ces Journaux, & les Eloges des gens de Lettres qui s'y trouvent.

(5) *Specimen Errorum ſupra centum & viginti, ex uno & primo Tomo* Hiſtoriæ Civilis *Ulrici Huberi; cum Præfatione Apologetica*, &c. Franekeræ, 1693, in 12.

(6) *St.* Paul, *Epître aux Philippiens, Chap. I, Verſ.* 13.

(7) *Les Amours d'Anne d'Autriche, Epouſe de Louis XIII, avec Monſieur le C. D. R. la véritable Pere de Louis XIV, aujourd'hui Roi de France: où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un Héritier à la Couronne; les Reſſorts qu'on fit joüer pour cela; & enfin, tout le Dénouement de cette Comédie.* Cologne 1693 in 12, pagg. 132. L'Auteur, qui ſe dit Anglois, trouve fort mauvais (dans l'*Avis au Lecteur*) que les François ſe plaignent des Libelles qu'on publioit en Angleterre & en Hollande, *où tout le monde ſe peut faire imprimer aiſément*, pendant que la *Gazette de Paris* imprimée avec Privilege, n'étoit qu'*une Satyre perpétuelle des Princes Alliez*; & qu'on imprimoit & vendoit publiquement en France les ouvrages du Sieur le Noble, & d'autres Libelles tels que *le Carnaval de la Haye*, qui *ſont depuis un bout juſqu'à l'autre des ſatires mordantes & envenimées contre la plupart des Princes de l'Europe.* Après l'*Avis*, on avertit que *ſi cette Hiſtoire plaît au Public, on ne tardera pas à en donner la ſuite, qui contiendra la fatale Cataſtrophe du C. D. R. & la fin de ſes plaiſirs qui lui coûterent cher.* On trouve dans le même volume, à la fin, une Réponſe au Manifeſte que le Roi Jaques fit diſtribuer en Angleterre au Printems de l'année 1692. Elle eſt intitulée, *Examen des Prétextes de l'Invaſion des François, pour l'inſtruction des Anglois.*

(8) Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, publia une *Lettre Paſtorale*, adreſſée au Clergé de ſon Diocefe, dans laquelle il employa diverſes raiſons pour lever les ſcrupules de ceux qui refuſoient de ſe ſoûmettre au Prince regnant; & entr'autres choſes, il remarqua qu'on pouvoit regarder la Révolution comme une Conquête du Prince d'Orange ſur le Roi Jacques, & que par là le Roi Guillaume avoit un droit légitime à la Couronne, & on étoit obligé de lui prêter ſerment de fidélité. Quelques Membres de la Chambre des Communes, qui n'aimoient pas ce Prélat, déférerent cet Ecrit, & il fut condamné à être brûlé.

re, comme d'une *Conquête*. On a imprimé à Amſterdam l'*Hiſtoire de la Diablerie de Loudun*, où l'on découvre, par des pieces de ce tems-là, la fourberie de la prétenduë poſſeſſion des Religieuſes (9). On fera plaiſir à Mr. BEKKER de réduire à des Illuſions & à des Artifices humains une affaire comme celle-là. Mr. LE'TI vient de publier une *Vie de la Reine* ELIZABETH, *cognominata*, dit-il au Titre, *la Comediante Politica*.

Mr. WITZIUS, Profeſſeur en Théologie à Utrecht, a donné au Public une petite piece en Latin ſur le *Batême* (10), à l'occaſion d'une violente querelle, dont Mr. DYCKVELT arrêta ſagement le cours, entre Mr. SAURIN, & ſes deux Collegues. Mr. SAURIN avoit expliqué ſon ſentiment ſur le Batême fort différemment de notre Viſionnaire Dénonciateur de Cabales Chimériques. Sur cela, ſes Collegues prêcherent contre lui en forme, & alloient dans les maiſons décrier la Doctrine de Mr. SAURIN. On les obligea à vivre en paix. Mr. WITZIUS fait voir quel a été le ſentiment des Réformateurs; & en donnant bien de l'encens à l'Idole (11), il ne laiſſe pas de dire que ſon ſentiment n'a été enſeigné par aucun Théologien Réformé. On met en François ce petit Livre. Notre Fanatique ſe remue plus que jamais contre moi à la faveur d'un changement qu'on a fait dans la Régence de cette Ville, qui a mis ſur le timon des gens qui ont plus de complaiſance pour lui, que ceux que l'on en a ôtez. Deux de ſes Collegues, Mrs. PIELAT & BASNAGE, lui font voir bien du Païs dans le Conſiſtoire, quoique le Conſiſtoire ne leur ſoit pas favorable.

On a commencé à Amſterdam un ouvrage ſemblable au *Mercure Galant*. On le publie le 2 de chaque mois, & on l'a déjà vû en Janvier & en Février. Cela s'appelle *le Courier Galant*, & ne vaut pas grand' choſe. On nous y donne des avantures amoureuſes, qui ſont dans le *Mercure Galant* depuis cinq, ſix, ou ſept ans. Ils ne ſont point ici en Païs à fournir, comme Paris fournit au Sieur DE VIZE', ample matiere tous les mois. Un autre Libraire s'eſt ſaviſé d'imprimer le *Nouvelliſte Galant*, qui eſt un Tiſſu d'Avantures d'Amourette, où les noms ſont le plus ſouvent déguiſez. LETT. CXL. A Mr MUTOLI.

Aiez la bonté de me dire ce que vous ſaurez touchant l'ARRE'TIN, ſurnommé *il Flagello de' Principi*. Ses *Raggionamenti*, où il débite tant de tours de Courtiſanes, parurent-ils avant ſa mort? Les ſix volumes de *Lettres*, qu'on a de lui, ſont-ils remplis de Satire? Je ne le crois pas; car ſi cela étoit, ils ſeroient plus rares qu'ils ne ſont. Au reſte, les Auteurs de tous ces Livrets Galans qu'on publie ici, ſont inconnus. Il n'en eſt pas de même de celui qui nous a donné depuis peu une Edition d'AMMIAN MARCELLIN; car ſon nom & ſa Taille douce paroiſſent avec éclat dès le commencement du Livre. C'eſt Mr. GRONOVIUS. Il n'a pourtant ajoûté que peu de choſe aux Commentaires de Mrs. DE VALOIS & LINDENBROCH; mais il a mis tout ſous le Texte, & corrigé les fautes que Mr. DE VALOIS le Cadet avoit laiſſé gliſſer dans l'Edition de Paris.

Vous ſavez ſans doute que l'*Hiſteria Herodiadum* du P. HARDOUIN a été défenduë à Paris. Si on la réimprimoit ici, avec quelque Préface qui cenſurât un peu, mais doucement l'Auteur, on dit qu'il en ſeroit ravi, afin d'avoir lieu, en répondant à cette Cenſure, de dire ſes raiſons (12).

Adieu, mon très-cher Monſieur, je ſuis tout à vous. Nos Amis de deçà vous embraſſent.

(9) *Hiſtoire des Diables de Loudun, ou de la poſſeſſion des Religieuſes Urſulines, & de la condamnation & du ſupplice d'Urbain Grandier, Curé de la même Ville*, Amſterdam, 1693, in 12. Cet Ouvrage eſt de Mr. Aubin, natif de Loudun, qui publia en 1702, un *Dictionnaire de Marine*, in 4, & qui a traduit du Hollandois la *Vie de l'Amiral Ruyter*, & quelques autres ouvrages.

(10) *Diſquiſitio modeſta & placida de efficacia & utilitate Baptiſmi in electis Foederatorum Parentum Infantibus*. Ultrajecti, 1693, in 12.

(11) Mr. Jurieu.

(12) C'eſt dans cet ouvrage, imprimé à Paris en 1693, in 4, intitulé *Chronologia ex Nummis antiquis reſtituta Prolegomena, de Nummis Herodiadum*, que le Pere Hardouin prétendit que tous les Ecrits qui ont paſſé juſqu'ici pour Anciens, furent fabriquez dans le treiziéme ſiecle, à la réſerve des ouvrages de *Cicéron*, de l'Hiſtoire naturelle de *Pline*, des Georgiques de *Virgile*, & des Satires & Epitres d'*Horace*. Mr. la Croze réfuta ce Paradoxe dans ſes *Diſſertations hiſtoriques ſur divers ſujets*, imprimées à Rotterdam en 1707, pag. 182 *& ſuiv.*; & dans un ouvrage Latin, imprimé auſſi à Rotterdam, en 1708, ſous le titre de *Vindiciæ Veterum Scriptorum contra Joan. Harduinum S. J. P.* &c. Comme Mr. la Croze ſuppoſoit que le Pere Hardouin avoit avancé cette Opinion de concert avec la Société des Jéſuites, pour rejetter tous les Anciens Auteurs Grecs & Latins, ſacrez & prophanes, comme ſuppoſez; les Jéſuites de Paris, ſes Supérieurs, prirent occaſion, en 1708, d'une Edition qui ſe faiſoit à Amſterdam de tous les ouvrages du Pere Hardouin, pour publier une *Déclaration*, où après avoir reconnu que les principaux chefs d'accuſation formez contre cet ouvrage, & quelques autres où il tâche d'établir ſon Syſtême, ſont bien fondez; ils déſavouent & condamnent ce Syſtême. Cette Déclaration eſt ſuivie d'une rétractation du Pere Hardouin. Mais, peut-être, auroit-on mieux fait de lui ordonner de oublier les raiſons qui le portoient à ſoutenir un ſi étrange paradoxe, que de l'obliger à une Rétractation pure & ſimple. On trouvera cette *Déclaration* dans les Journaux de l'année 1709. Les Amis du Pere Hardouin diſent qu'après la mort de ce Pere on ſaura ſon ſecrét.

Digitized by Google

LETTRE CXLI.

A

Mr. SILVESTRE,

A Rotterdam le 24. de Mars 1693.

Lett. CXLI. A Mr. Silvestre.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de ſonger à moi, & à mon *Dictionnaire*, avec une bonté auſſi officieuſe que la vôtre. Je viens de recevoir le *Tombeau de la Reine Marguerite* (1), que vous m'avez envoié avec votre Lettre du 20. Février dernier. J'ai été tout auſſitôt lire ce que j'ai dit dans l'Article des trois ſœurs SEYMOUR, & j'ai vû que cet Article ne vaut rien du tout. Je l'ai déjà réformé, & on ne m'attrapera plus à faire des conjectures ſur des Livres que je n'aurai point vûs. On bâtit ſur le ſable mouvant, lorſqu'on ſe fie ſur ceux qui en ont parlé par occaſion. Les conjectures les plus apparentes ſont quelquefois les plus fauſſes; car on ſuppoſe que ceux qui ont touché certaines circonſtances, n'auroient point dit ce qu'ils diſent ſi la choſe n'étoit d'une certaine maniere, & on ſe trompe de les faire ſi bien raiſonner. Quoi qu'il en ſoit, je vous remercie très-humblement de la mortification que j'ai euë par l'examen du Livre que vous m'avez fait la grace de me prêter. Un Auteur plus ſenſible à la gloire que moi, en auroit peut-être gagné la fiévre. Pour moi, il y a long-tems que j'ai pris parti, je ſuis ſûr que malgré les fatigues que je me donnerai pour ne dire rien de faux, mon Livre fournira cent & cent occaſions de critiquer des fautes & des bévûës à ceux qui voudront me cenſurer. Ainſi va le monde, & le pauvre eſprit humain: ceux qui remarquent les fautes de leur prochain en font de plus groſſieres. Si je trouvois dès aujourd'hui une voie ſûre, je vous renverrois le Livre. Je le ferai dès que j'en aurai une commodité. Faites, je vous prie, mes remercimens très-humbles au Curieux qui vous a prêté ce Livre, & à celui qui offre un ſupplément pour la Maréchale de GUE'BRIANT. Je l'accepte de très-bon cœur. Une de mes vûës en publiant mon *Projet* mal bâti & fait à la hâte, a été d'exciter ceux qui ſauroient plus de choſes que moi ſur les gens, à m'en avertir ou à m'en faire avertir. Je leur ferai très-obligé.

Les Imprimeurs de ce païs qui ont publié le *Moreri* avec les corrections & les additions de Mr. LE CLERC, ſont après à le réimprimer avec de nouvelles additions & corrections du même, & d'un grand nombre d'autres Auteurs. Je croi qu'ils ne ſont pas encore déterminez ſur ce fait-ci; ſavoir s'ils feront un volume à part des additions, pour ne pas chagriner ceux qui ont acheté la précedente édition; ou s'ils les mêleront avec les anciens matériaux. Vous ne me dites pas ſi la Traduction Angloiſe de *Moreri* a été corrigée, changée, & augmentée (2). Je ne comprens pas que le *Dictionnaire de l'Académie* puiſſe être traduit en Anglois; car de quel uſage pourroit-il être à des Anglois qui ne le pourroient pas entendre en François?

On a été fort content ici de la Réponſe de Mr. ABBADIE à l'*Avis aux Réfugiez*, & vous pouvez voir par l'Article de Mr. DE BEAUVAL, qu'il trouve l'ouvrage grand & beau (3). L'édition de Londres ſe ſeroit bien venduë ici, mais on l'a contrefaite. Ainſi les exemplaires que l'Auteur avoit envoiez à nos Libraires ſont tous à vendre, à ce que me diſoit l'autre jour Mr. LEERS. Monſieur BENOIT a publié des *Sermons* ſur les mêmes matieres, ſur leſquelles roulent ceux dont vous me parlez. Les deux premiers volumes de ſon *Hiſtoire de l'Edit de Nantes* ſeront en vente au mois de Mai ou de Juin prochain. Ils s'étendent juſqu'à la mort de HENRI IV. Il y en aura encore deux autres volumes, y compris les preuves. Je croi que cet ouvrage ſe vendra bien, & contentera les lecteurs les plus malaiſez. Monſieur BASNAGE travaille à ſon grand ouvrage de l'Hiſtoire des Dogmes des Proteſtans, & Monſieur de FLOTTEMANVILLE à des *Annales Eccléſiaſtiques*.

Je ſuis réſolu de ne plus courir après les Libelles qu'on voudra publier contre moi. Quant à mon *Dictionnaire Critique*; j'y travaille avec quelque ſorte d'application, mais ſans en eſpérer grand ſuccès. Il ſe fait trop de Dictionnaires; le Public en ſera rebuté avant que le mien paroiſſe; néanmoins *facta eſt olea*; je ne voi pas comment je pourrois reculer honnêtement. Je ferai vos complimens chez Mr. BASNAGE. Je parle au tems futur; car j'écris ceci immédiatement preſque après la réception du Livre. Je ſuis &c.

(1) *Le Tombeau de Marguerite de Valois Reyne de Navarre, fait premierement en Diſtiques Latins par les trois ſœurs Princeſſes en Angleterre; depuis traduits en Grec, Italien & François par pluſieurs Poetes excellans de France: avec pluſieurs Odes, Hymnes, & Epitaphes ſur le même ſujet.* Paris, 1551, in 8.

(2) La Traduction Angloiſe de *Moreri* parut d'abord en deux volumes. Le Sieur Collier, Miniſtre Non-jureur, y ajoûta un *Supplément* en 1705, & enſuite un *Appendix*: mais il n'y a que quelques Additions peu conſidérables ſur ce qui regarde la Grande Bretagne; & bien loin de corriger les fautes de l'Original, on les a augmentées par les bévûës qu'on a faites en le traduiſant.

(3) Voyez l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1692, pag. 175.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXLII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 28. de Mars 1693.

Lett. CXLII. A Mr. Lenfant.

UNe Approbation comme la vôtre, mon cher Monſieur, ne peut que chatouiller un Auteur. Je vous avouë que je ne me ſuis jamais trouvé à cet égard cette *cornea fibra*, dont je me ſuis vanté dans la *Préface* du *Projet* (1); & ſans trop examiner ſi la faveur de votre ſuffrage étoit tout-à-fait franche & ſincere, je me ſuis livré au plaiſir qu'elle m'apportoit. Vous m'en feriez beaucoup, & avec plus d'utilité pour mon ouvrage, ſi vous aviez le tems de développer les obſervations que vous me dites avoir faites en parcourant le *Projet*.

Quant à la *Papeſſe Jeanne*, je vous avouë ingénument que je n'y ai pas encore touché, & que même, juſqu'à préſent, la penſée ne m'étoit pas venuë de choiſir un tel Article (2). Ce n'eſt pas qu'il ne put être curieux; mais il me paroitroit bien long, ſi on vouloit tout relever. Quoiqu'il en ſoit, je n'ai nul Recueil ſur cela; & outre la raiſon que je viens de dire, je me ſuis tenu en repos à cet égard par cette autre raiſon: c'eſt que le Traité de Blondel &c, peuvent fournir beaucoup de matériaux quaſi tous prêts. Or je renvoie toûjours au tems qu'on imprimera, les Articles faciles à compiler, & je donne cependant mon tems à ceux dont les Pieces ſont plus malaiſées à reſſembler. Je ſuis très-faché que vous me preniez ſans verd. Tout ce que j'aurois là-deſſus ſeroit entiérement à votre ſervice, & avec la plus grande joie du monde je vous l'enverrois inceſſamment, pour en faire tel uſage que vous voudriez. Je ſuis ravi, Monſieur, que votre travail ſur le Traité de Mr. le Profeſſeur Spanheim, *De Joanna Papiſſa*, ſoit entre les mains de l'Imprimeur (3). Si Mr. Leers l'avoit imprimé, je vous euſſe offert de revoir la derniere Epreuve. Le mauvais tems m'empêcha hier de ſortir, & de lui aller parler de l'Article qui le concerne dans votre Lettre; mais je le ferai aujourd'hui, quelque tems qu'il faſſe.

La *Theoria Sacra Telluris* du Docteur Thomas Burnet eſt un des Livres de ces derniers tems, que j'ai le plus goûté. C'eſt un Eſprit profond que le ſien, & qui ſoûtient habilement & doctement ce qu'il avance. Je ne dis pas qu'il lui réüſſiſſe toûjours bien de vouloir accorder ſes Hypotheſes avec les Expreſſions de Moïse. Mais du moins, Monſieur, ce que vous en penſez eſt très-certain; ſavoir, qu'on pourroit faire un Livre ſur ſes Principes & bâti de ſes Matériaux, auſſi agréable que la *Pluralité des Mondes* de Mr. Fontenelle, & je ne ſache perſonne qui puiſſe mieux faire cela que vous. C'eſt pourquoi je vous exhorte & vous ſupplie d'y travailler. Vous ſavez ſans doute que la *Theoria Sacra* eſt diviſée en deux parties, dont la derniere n'a ſuivi l'autre qu'au bout de ſix ou ſept ans. Elle traite principalement de la Ruine qui doit arriver un jour à la Terre par le Feu. Il en tire les raiſons naturelles de la conſtitution même de la Terre, & rapporte ce que les Anciens Philoſophes ont penſé de la Conflagration du Monde (4).

Son dernier ouvrage eſt intitulé *Archæologiæ Philoſophicæ*. Il contient deux parties. La prémiere eſt comme une Hiſtoire de l'état où a été la Philoſophie chez tous les Peuples du monde. Il traite cela d'une maniere débarraſſée & ſuccinéte, & ne laiſſe pas de marquer tout ce qu'il y a de principal à dire. La ſeconde eſt un Supplément à la *Theoria Sacra*. Il confirme par de nouvelles obſervations, & par des Réponſes aux Difficultez, ce qu'il a dit ſur les cauſes du Déluge, & des autres Phénoménes de la Terre *primigenie*; & pour mieux ſe débarraſſer des phraſes de la Geneſe, il ſuppoſe que Moïse, à la maniere des Orientaux, s'eſt ſervi de Figures & d'Emblêmes, & qu'il ne faut point toûjours y chercher le Sens Littéral. C'eſt ce qu'il prouve en particulier par l'*Hiſtoire* de la *Tentation*. Il fait pluſieurs doutes ſur le Sens Littéral; & quoi qu'il les adouciſſe le plus qu'il peut, on voit bien qu'il eſt perſuadé, & que le *Langage* du *Serpent*, & que l'*Arbre défendu*, & les *Diſcours* d'Eve ſoit au Serpent ſoit à ſon Mari, ſont des Images ou des Voiles, ſous leſquels Moïse a caché la maniere en laquelle nos prémiers Parens déchurent de leur Innocence. J'apprens qu'il a été obligé de publier quelque choſe contre les plaintes qu'on a faites là-deſſus (5).

Pluſieurs ont écrit contre ſa *Theoria Sacra*, mais

(1) Le *Projet d'un Dictionnaire Critique.*

(2) Mr. Bayle donna ſes deux Editions de ſon *Dictionnaire* ſans ſonger à l'Article de la Papesse Jeanne; mais enfin il y travailla, & on l'a publié dans le *Supplement*.

(3) Mr. de Spanheim publia en 1691, un Traité, *de Papa Examina inter Leonem IV. & Benedictum III. Diſquiſitio Hiſtorica: quâ ut Onuphrii, ſic præcipuæ Allatii, Labbei, Blondelli, Launoii, Mabillonii, adverſus Papiſſam præſidia, excutiuntur.* Mr. Lenfant, travaillant ſur les Materiaux de Mr. de Spanheim, nous donna en 1694, un ouvrage plus exact & plus méthodique, ſous le titre d'*Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne, fidelement tirée de la Diſſertation Latine de Mr. de Spanheim, premier Profeſſeur en l'Univerſité de Leide* in 12. On en a donné en 1720. une nouvelle Edition augmentée, imprimée à la Haye, en 2. voll. in 12. Mr. Lenfant, occupé alors à des Ouvrages plus importans, pria Mr. des Vignoles, ſon ami, de relire cette Hiſtoire, & c'eſt à lui que le Public eſt redevable des augmentations qui ſe trouvent dans cette nouvelle Edition.

(4) L'Ouvrage de Mr. Burnet, intitulé, *Telluris Theoria ſacra. Orbis noſtri originem & mutationes generales, quas jam ſubiit aut olim ſubiturus eſt, complectens*, contient quatre Livres, dont les deux premiers, publiez en 1681, traitent *de Diluvio & Paradiſo*; & les deux derniers, Imprimez en 1689. *de Conflagratione Mundi & futuro Rerum ſtatu.*

(5) Pluſieurs perſonnes ayant déſapprouvé le Livre de Mr. Burnet, intitulé, *Archæologia philoſophica: ſive Doctrina antiqua de rerum Originibus*: il publia une Lettre

Lettre CXLII. a Mr. Silvester. & CXLIII. a Mr. l'Abbé Nicaise.

mais c'eſt en Anglois, & vous pouvez voir dans le *Journal de Leipſick* le Sommaire de la plupart de ces ouvrages. Il y a auſſi une Edition en Anglois de la *Theorie*, beaucoup plus ample que la Latine.

Aiez la bonté d'aſſûrer de mes très-humbles ſervices Mr. de Julien, & Mr. de Larrey. On m'a dit que Mr. Trissier eſt à préſent à Berlin. Sans avoir l'honneur d'être connu de lui d'une maniere différente de celle d'avoir été cité obligeamment dans ſes *Additions* aux *Eloges* de Mr. de T'hou, je prends la liberté de vous ſupplier de lui témoigner la joie que j'ai de ſon nouvel établiſſement, qui me facilitera les moïens de le conſulter quelquefois, s'il le veut bien ſouffrir. Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CXLIII.

A

Mr. L'ABBE' NICAISE,

à Dijon,

A Rotterdam, le 27. d'Avril 1693.

Lett. CXLIII. a Mr. l'Abbé Nicaise.

JE vous ſuis le plus obligé du monde, Monſieur, de la bonté que vous avez euë de me communiquer les belles, doctes, curieuſes, & judicieuſes Remarques de Mr. de la Monnoie. Je ſuis ravi de le connoître par cet endroit-là. Je le connoiſſois ſur le pied d'un excellent Poëte, couronné de Lauriers & des Prix de l'Académie; mais je ne ſavois pas qu'il aimât avec autant de paſſion qu'il fait, les Recherches à quoi je m'attache; & je m'eſtime très-heureux d'être du goût d'un homme de ſon mérite & de ſa réputation. Cela m'encourage plus, que le jugement de pluſieurs autres ne me décourage: je veux parler de ces gens, qui traitent de vains & de puérils amuſemens la peine que l'on ſe donne, pour ſavoir ſi un tel fait eſt vrai ou non, quand il ne s'agit que de la Vie des Hommes Illuſtres ou de leurs Ouvrages.

Je vous ſupplie très-humblement de le remercier de ma part, Monſieur, de la peine qu'il a priſe, & du profit que je tirerai de ſes Remarques. Je voudrois bien qu'il voulût avoir la patience de me marquer ce qui regarde le Stile; car encore que je ſois réſolu à négliger l'Elocution, un *Dictionnaire*, comme le mien, n'étant pas un Livre où l'on doive aller apprendre les régularitez de Mrs de l'Académie Françoiſe; il ne me ſera pas néanmoins inutile de ſavoir le jugement d'une perſonne auſſi éclairée que l'eſt votre Ami.

Je croi qu'il ne ſera pas fâché que je vous diſe, que la *Citation* d'Alciat, qu'il a crû fauſſe dans la page 313 eſt toute telle qu'elle doit être, en ſuivant l'Edition dont je me ſuis ſervi (1). C'eſt celle de Padouë *in* 4. 1661, où l'on voit tous les *Commentaires* de Claude Minos, de Franciscus Sanctius *Brocenſis*, & de Pignorius. Le paſſage, que j'ai cité, eſt dans l'*Embleme* CXXXVI dans cette Edition.

Quant au Paſſage de Pinedo (2), j'avois eu d'abord la même penſée que Mr. de la Monnoie, qu'il falloit *morem gerere*, & non pas *odorem gerere*, mais je revins bientôt de cette erreur. Il eſt certain que l'Auteur a dit *odorem gerere*. Son ſens eſt, *qu'il n'eſt pas de ceux qui mettent dans leur poche du Muſc, ou quelque autre odeur, afin de faire plaiſir à ceux avec qui ils ſe rencontrent, & nullement pour ſe faire plaiſir à eux-mêmes; mais de ceux qui ſe muſquent pour leur propre ſatisfaction.*

Les *Memoires de* Brantome ne ſont point uniformes dans toutes les Editions, à l'égard des noms propres. Celle dont je me ſuis ſervi, nomme Jacossie, Marie Touchet.

J'ai quelque peine à croire qu'il y ait des Editions de Cœlius Rhodiginus antérieures à celle de 1517; car il dédia ſon ouvrage à Jean Grôlier, Intendant, (c'eſt ainſi que je voudrois traduire *Primarium Quæſtorem*, pour François I, dans le Duché de Milan. Or François I ne fut maître de ce Païs qu'en 1515. ſur la fin; & Cœlius parle à Grôlier comme à un homme ſi eſtimé en Italie, que les plus Doctes ſe hâtoient de s'inſinuer dans ſes

Apologétique: *Ad virum clariſſimum A. B. circa nuper editum de Archæologiis philoſophicis Libellum, Auctoris Epiſtola.* C'eſt une feuille volante de 8. pages in 4. Après ſa mort, arrivée le 8. d'Octobre 1715, on trouva parmi ſes papiers une ſeconde *Lettre*, beaucoup plus étenduë, ſur le même ſujet, qu'il n'avoit pas jugé à propos de rendre publique. Il a auſſi laiſſé deux ouvrages importans. L'un eſt intitulé, *De Fide & Officiis Chriſtianorum*, & l'autre, *De Statu Mortuorum & Reſurgentium.* Ces ouvrages ne ſont pas *publiti ſaporis*; & c'eſt apparemment la raiſon pourquoi l'Auteur les avoit tenus renfermez dans ſon Cabinet. Cependant il les avoit fait imprimer plus d'une fois pour ſon propre uſage, & afin de les revoir & corriger plus commodément. Mais il n'en faiſoit tirer qu'un ſeul exemplaire à chaque impreſſion. Son Executeur teſtamentaire a conſenti que deux perſonnes curieuſes les fiſſent réimprimer à leurs dépends; & elles en ont fait tirer un petit nombre d'exemplaires qu'elles ont diſtribuez à leurs Amis, ſous condition qu'ils ne permettroient pas qu'on les tranſcrivit, ni qu'on les rendît publics par l'impreſſion. Ce ſont deux *in quarto*, de gros caractere; dont le premier a 223 pages, & l'autre 327. On a ajoûté à celui-ci, les deux Lettres apologétiques dont je viens de parler. Elles ſont en tout 58. pages. Mais toutes les précautions qu'on avoit priſes pour empêcher que ces deux Ouvrages ne fuſſent rendus publics, ont été inutiles. On les a réimprimez furtivement in 8; ce qui a obligé l'Exécuteur teſtamentaire de Mr. Burnet à les donner au public avec quelques additions, in 8. Le premier de ces Ouvrages a été traduit en François, ſous ce titre: *Traité de la Foy & des Devoirs des Chrétiens*, & imprimé à Amſterdam en 1729. in 12. & le ſecond a été réimprimé à Rotterdam, en Latin.

(1) Voyez les *Fragmens du Dictionnaire critique*, à l'Article d'Achille, pag. 31.

(2) *Ibid.* à l'Article Achilles, pag. 39.

Digitized

ſes bonnes graces. Cela ſembleroit ſuppoſer quelque ſorte de ſéjour dans le Milanez. Néanmoins, il ne ſeroit pas impoſſible, qu'au commencement de l'an 1516, l'ouvrage de RHODIGINUS lui eût été dédié avec le compliment dont je parle. Mais n'eſt-il pas bien difficile de faire pluſieurs Editions d'un aſſez gros Livre dans un an en divers lieux, ou même dans moins d'un an? Car une Edition achevée vers le mois de Septembre 1516, eſt marquée preſque toûjours 1517.

La difficulté que Mr. DE LA MONNOIE trouve inſurmontable, & qui conſiſte en ce que SCALIGER, dans une Lettre datée du 31. *Janvier* 1535, fait mention d'une troiſiéme *Harangue*, ce qui ſuppoſe que la ſeconde étoit déjà faite; la ſeconde, dis-je, à laquelle il ne travailla qu'après avoir reçu une Lettre datée du 18. *Mars* 1535; ſe peut aiſément lever, en ſuppoſant qu'en ce tems-là l'Année ne commençoit qu'au mois de *Mars*; ainſi, le 31. *Janvier* 1535 eſt poſtérieur de plus de dix mois au 18. *Mars* 1535.

Je voudrois bien avoir rencontré en ce Païs l'Ecrit de JEAN HEROLD, & celui qu'il réfute; mais on n'a point ici ces ſortes Livres; ou plutôt, les Bibliotheques ſont ici choſes récluſes. Les gens n'aiment point à prêter leurs Livres; je ne trouve preſque jamais à emprunter ce qui me donneroit le plus de lumieres.

La découverte, faite par la comparaiſon des Vignetes, ſerviroit à juſtifier ce que l'*Oraiſon funebre de* SIMON GOULART a débité touchant THOMAS GUARIN, Imprimeur du *Junius Brutus*. Mais quand même ce THOMAS GUARIN ſeroit le véritable Imprimeur, ce que j'ai dit ſeroit toûjours vrai; ſavoir, qu'on auroit mis fauſſement, à la tête du Livre, *Edimbourg* pour le lieu de l'Impreſſion, ce THOMAS GUARIN n'étant point un Libraire d'Edimbourg. Je crois pouvoir déterrer que ce Livre ne fut point antidaté, & qu'il fut imprimé en 1579, comme le Titre le porte; ce qui renverſeroit la narration de SIMON GOULART (3).

Je ſeroïs fort obligé à Mr. DE LA MONNOIE, s'il avoit la bonté de me marquer en quel Livre PAUL JOVE a parlé de la Bâtardiſe d'ERASME.

Lett. CXLIII. à Mr. l'Abbé Nicaiſe & CXLIV. à Mr. Minutoli.

LETTRE CXLIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 29. de Juin 1693.

Lett. CXLIV. à Mr. Minutoli.

IL ne s'eſt guere imprimé rien ici depuis ma derniere Lettre, mon très-cher Monſieur. Nous avons une *Vie*, ou plutôt une Hiſtoire Romaneſque, *du P.* DE LA CHAISE (1). Vous jugez bien qu'on dit de lui tous les ſept péchez mortels, à commencer par la Luxure. Mais on a oublié d'y joindre une choſe, que le Docteur BURNET n'oublia point dans l'*Hiſtoire de la Réformation Britannique*; c'eſt de mettre, à la fin de l'ouvrage, les preuves, & les pieces juſtificatives. Le *Journal d'*HENRI III, avec les Pieces, qui ont coûtume de l'accompagner, a été réimprimé depuis peu à Amſterdam en un volume in 12. On y a joint des Notes curieuſes ſur la *Confeſſion Catholique de* SANCI, qui éclairciſſent divers endroits obſcurs, & font connoître plus en détail les perſonnages (2).

J'ai lû depuis peu deux Ecrits contre Mr. BAILLET. L'un regarde ſes *Jugemens des Savans*; l'autre, ſa *Vie de Mr.* DES-CARTES. Il eſt aiſé de connoître que cela vient des Jéſuïtes, fâchez contre lui au dernier point de ce qu'il a témoigné quelque partialité pour le Port-Royal, & qu'il a parlé peu obligeamment de quelques-uns de leurs Auteurs. On le tourne cruellement en ridicule ſur ſa *Vie de* DES-CARTES. L'autre Ecrit contre lui n'eſt ni ſi vif, ni ſi agréablement tourné (3).

Une autre Lecture, qui m'a bien réjoüi, c'eſt celle des *Ménagiana*. J'y ai trouvé mille bons-mots & mille bons contes; de la bagatelle auſſi: marchandiſe mêlée, par conſéquent.

Je voudrois avoir les deux *Vies*, qui ont paru preſque en même tems *du Cardinal* XIMENEZ, l'une, par Mr. FLE'CHIER, Evêque de Nîmes; l'autre, par Mr. DE MARSOLIER, Chanoine d'Uſez, natif de Paris. Les actions d'un ſi grand homme, expliquées par de telles plumes, ne peuvent que divertir & inſtruire en même tems. Je travaillois la ſemaine paſſée à l'Article de notre bon Flamand ADRIEN VI. Ces deux Vies m'auroient été fort néceſſaires; car

(3) *Fragmens*, &c, à l'Article BRUTUS (*Etienne Junius*) §. XI. pag. 191. *& ſuiv.* Mr. Bayle a redonné cet Article à la fin de ſon *Dictionnaire*, ſous le titre de *Diſſertation concernant le Livre d'Etienne Junius Brutus imprimé l'an* 1579. Voyez le §. VIII. de cette Diſſertation.

(1) Voyez le *Journal de Hambourg* du 24. Décembre 1694, Art. III. pag. 268.

(2) Les Remarques ſur le *Journal du Regne de Henri III*, & ſur la *Confeſſion Catholique du Sieur de Sancy*, ſont de Mr. le Duchat.

(3) Ces deux Ecrits contre Mr. Baillet ſont intitulez, *Réflexions ſur les Jugemens des Savans; envoyées à l'Auteur par un Académicien.* A la Haye chez Arnout Leers Imprimeur, 1691, in 12: & *Réflexions d'un Académicien ſur la Vie de Mr. Des-Cartes, envoyées à un de ſes Amis en Hollande.* A la Haye chez Arnout Leers, Imprimeur, 1692. Ils ſont imprimez à Rouen. Mr. Baillet croyoit que le Pere Bouhours étoit l'Auteur des *Réflexions* ſur ſa *Vie de Des Cartes.* Le Pere le Long dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique de la France* No. 1790, dit qu'on attribuoit cette Critique à Mr. l'Abbé Gallois. Enfin, on a donné ces Ouvrages au Pere le Tellier. Mais ils ſont certainement du Pere Boſchet, Jéſuite, mort à la Flèche en 1703. âgé de 65. ans. Il publia en 1697. *Le parfait Miſſionnaire, ou la Vie du R. P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jeſus, Miſſionnaire en Bretagne.* Paris 1697, in 12. Les deux Pieces dont on vient de parler, ont été inſérées dans l'edition d'Amſterdam des *Jugemens des Savans* de Mr. Baillet, Tom. VII. de l'Edition in 4.

Digitized by Google

Lett. CXLIV. à Mr. Minutoli, & CXLV. à Mr. Constant.

car vous ſavez qu'il eut une délicate concurrence avec ce Cardinal, pour la Régence de l'Eſpagne, & qu'il y eut du deſſous.

Un de mes Amis, Profeſſeur aux Belles Lettres à Maeſtricht, (c'eſt Mr. DU RONDEL) vient de publier un Livre tout plein d'Erudition curieuſe, *de Vita & Moribus* EPICURI. Il y ſoûtient un grand Paradoxe : ſavoir, qu'EPICURE reconnoiſſoit la Providence, & vous ne ſauriez croire combien il a tourné ſes preuves d'une maniere capable de faire impreſſion (4).

Le *Sorberiana* eſt encore une de mes lectures fraiches. J'y ai trouvé notre Mr. MENAGE fort mal traité. Il parle de PRIOLO, qui a fait une *Hiſtoire des Guêtres Civiles de Paris*, en Latin fort affecté; & il dit qu'il ſe maria à Geneve avec une Demoiſelle de la Famille MICHAELI. Je penſe qu'il a raiſon, & qu'il auroit pû ajoûter qu'il mourut à l'Hopital de Lyon (5); car je crois vous l'avoir oui dire. Je vous ſupplie très-humblement de m'apprendre tout ce que vous ſaurez de ce perſonnage, ſans oublier, je vous prie, la petite Piece de BALZAC (6).

On va commencer l'Impreſſion de mon *Dictionnaire*. Je la hâterai le plus que je pourrai. J'avois permis à Mr. LEERS de differer juſqu'à ce que l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes* fût achevée; mais, à préſent, que les deux premieres parties, qui s'étendent juſques à la mort de Louïs XIII, ſont en vente, je ne le laiſſerai plus reculer. Mr. BENOIT, ci-devant Miniſtre d'Alençon, & à préſent de Delft, eſt l'Auteur de cette Hiſtoire. Elle eſt délicatement écrite; & je croi que cet ouvrage plaira (7). Je paſſe aux nouvelles de guerre.

Nous avons ſenti ici incomparablement plus de joie de ce que le Prince LOUÏS DE BADE a ſi bien ſauvé Heilbron, que de chagrin de la perte d'Heidelberg. On avoit appréhendé les ſuites de la prompte Reddition de cette place. On diſoit que le Maréchal DE LORGE avoit cinquante mille hommes, & que le Prince LOUÏS DE BADE n'en avoit pas la moitié autant. L'épouvante étoit à Francfort, & à Maience. Ainſi on avoit été plus fâché de la priſe d'Heidelberg, à cauſe qu'on craignoit cent fois pis que tout cela, qu'à cauſe de cette priſe même. Jugez du plaiſir que l'on a eu, en voiant que ces cinquante mille hommes du Maréchal DE LORGE n'ont fait depuis ce tems-là, pour tout exploit, qui ait du moins paru dans nos nouvelles, que déſerter, & ſe faire tuer au bord du Necker, & prendre Priſonniers en très-grand nombre. Cette joie, quoique grande, n'eſt rien en comparaiſon de celle que nous avons euë par le retour inopiné du Roi de France à Verſailles. On ne doutoit point qu'il n'entreprît quelque choſe de conſidérable; & lors qu'on s'attendoit à voir éclater quelque grand deſſein, on vit que tout ſe réduiſoit à s'en retourner à petites journées au prémier gîte. Je vous laiſſe à deviner les huées & les inſultes de nos *Lardonniſtes*, & de nos Ecrivains Hebdomadaires.

Il eſt certain, que juſques ici, les François n'ont rien fait dans le Païs-bas, qui ne ſente ces Muſiciens qui ont détonné, & qui ne ſavent plus retrouver le ton. Le détachement de Monſieur le Dauphin a perdu un tems précieux. On ne ſait encore s'il doit paſſer la Moſelle, ou repaſſer la Meuſe; cependant notre Armée eſt campée fort à l'avantage auprès de Louvain, & ne craint point qu'on l'inſulte, ou qu'à ſa barbe on oſe s'engager à nulle entrepriſe. On attend avec impatience les opérations de la Mer. Les François ont eu une penſée, qui a eu quelque choſe de grand: c'eſt de ruïner Cadix; mais leur étoile n'eſt pas de bonne humeur cette Année. On diroit qu'elle boude, ou qu'elle a des diſtractions; & on eſt perſuadé ici que Mr. DE TOURVILLE, & Mr. D'ESTRE'ES, feront devant Cadix, ce que le dernier a fait devant Naples. La Décente & l'Invaſion de la Martinique par les Anglois, a été une de nos proſpéritez de ce mois-ci.

Adieu, mon très-cher Monſieur; je vous ſouhaite une parfaite ſanté, & ſuis de toute mon ame, Votre, &c.

LETTRE CXLV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 29. de Juin 1693.

Lett. CXLV. à Mr. Constant.

J'Ai reçu, mon très-cher Monſieur, avec le plus grand plaiſir & la plus grande reconnoiſſance du monde, vos belles & excellentes *Diſſertations* (1). Mr. DE LA RIVIERE, Neveu de Mr. CHAUVIN, m'envoia le prémier exemplaire; & quelque tems après, Mr. LOUBIER d'Uïez me remit en main les autres. J'en envoiai un tout auſſi-tôt à Mr. BASNAGE, afin que Mr. DE BEAUVAL en parle dans ſon Journal; & un autre à Mr. BERNARD,

(4) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article d'EPICURE, Rem. K.

(5) Cela ne s'eſt pas trouvé véritable. Voyez dans la ſeconde édition du *Dictionnaire Critique* l'Article de PATIN, corrigé & augmenté ſur un Mémoire qu'on avoit communiqué à Mr. Bayle.

(6) Voyez ci-après, la Lettre à Mr. Minutoli du 21. de Septembre 1693, Note (2).

(7) Cet ouvrage eſt intitulé : *Hiſtoire de l'Edit de Nantes : contenant les choſes les plus remarquables qui ſe ſont paſſées en France avant & après ſa publication, à l'occaſion de la diverſité des Religions; & principalement les contraventions, inéxecutions, chicanes, artifices, violences, & autres injuſtices que les Réformez ſe plaignent d'y avoir ſouffertes, juſques à l'Edit de Révocation, en Octobre 1685, avec ce qui a ſuivi ce nouvel Edit juſqu'à préſent.* Delft (Rotterdam) in 4. 5. Voll. Les deux premiers volumes parurent en 1692, & les trois derniers en 1695.

(1) *Diſſertationes de Urnis Lethi, Ruho Moſis, & Serpente æneo.* 1693, in 4.

Digitized by Google

NARD, Miniſtre du Dauphiné, afin qu'il en parle dans ſa Bibliotheque Univerſelle.

J'ai lû ces trois Diſſertations avec un extrême plaiſir. La belle Latinité, & les belles Humanitez qui en rehauſſent les remarques Théologiques & Morales, ont été un charme pour moi d'autant plus grand qu'il renouvelloit en moi les idées de cet eſprit que j'ai autrefois ouï, & en chaire & en converſation avec tant d'utilité & d'agrément. *Sic oculos, ſic ille manus, ſic ora ferebat*, me diſois-je à moi-même en liſant vos dernieres Harangues, & me ſouvenant du tems jadis. La difference qu'il y avoit, c'eſt, mon cher Monſieur, que vous avez acquis encore plus de forces dans le glorieux exercice de votre Profeſſion, à l'exemple du Soleil dont la chaleur s'augmente, non ſeulement depuis neuf heures juſques à midi, mais auſſi juſques à quatre & à cinq heures, & à ce que vous appellez ſi agréablement *lumen Senectutis*.

J'ai encore reçu depuis une de vos Lettres: & comment m'excuſerai-je de ne vous avoir pas témoigné plutôt, combien je ſuis ſenſible à tant de glorieuſes marques de votre amitié? J'ai beſoin de toute votre bonté pour en obtenir le pardon. Je veux vous avoir cette obligation ſi pure & ſi entiere, que je n'alléguerai pas pour ma juſtification les embarras où j'ai été depuis trois ou quatre mois, à cauſe des machinations de mon Accuſateur (2), qui aiant intéreſſé le Conſiſtoire Flamand dans ſa querelle contre moi, a obtenu que cette Compagnie feroit examiner mon Livre *des Comètes*, & iroit dénoncer aux Bourguemêtres, que ce Livre eſt plein de *Propoſitions dangereuſes & impies*; enſorte qu'il n'eſt nullement de leur devoir de donner penſion à un Profeſſeur, qui a de tels ſentimens. Voilà le biais dont il ſe ſert, débouté par la nullité & la témérité de ſes autres accuſations. Il a fallu que j'aie fait des Viſites, afin d'éclaircir les gens ſur les prétenduës Héréſies de ce Livre; & ici, on ne fait pas en quinze jours ce que l'on feroit ailleurs dans une après-dinée.

Nos Académies ſont ici dans une diviſion fort grande ſur le Coccéïaniſme, & ſur le Voetianiſme. Ce dernier parti eſt le triomphant à Leyde, & l'on y a tant de ſoin d'empêcher qu'il ne perde rien de ſon avantage, que toute place vacante eſt toûjours un morceau réſervé pour quelqu'un qui s'eſt diſtingué par ſon oppoſition & par ſon antipathie au Coccéïaniſme. Ce ſont là ſes preuves de Nobleſſe, & ſes Lettres de recommandation. A Franeker, c'eſt tout le contraire; le Voetianiſme y a le deſſous, & le parti dominant veille ſur les moiens d'empêcher qu'il ne s'y gliſſe; deſorte que pendant que cet Eſprit durera, on ne verra point de Vocations addreſſées à des Théologiens étrangers. On craindroit qu'ils ne fuſſent pas aſſez nourris dans l'eſprit de Faction dont on a beſoin; & il eſt ſûr qu'hors ce Païs ci, on ne ſait guere ce que c'eſt que *Coccéïaniſme* & *Voetianiſme*. Lett. CXLV. à Mr. Conſtant. & CXLVI. à Mr. du Rondel.

Mr. BASNAGE vous fait ſes recommandations très-humbles. On a tâché de l'accorder avec le Prophete; mais, juſqu'ici, tout a été inutile. Il a à faire avec le plus emporté & le plus acharné Perſécuteur qui ſoit au monde, & qui ſe ſert des voies les plus obliques & les plus traitreſſes, pour perdre ſes ennemis. Comme Mr. DE LA GRANGE prêche ici pour le Prophete, & qu'il eſt à ſes gages, nous n'avons pas grand commerce enſemble. Cela ſe réduit à de grands coups de chapeau, quand on ſe rencontre. Je ſalüe de tout mon cœur Mademoiſelle CONSTANT, & toute votre famille. Mon *Dictionnaire* ne commencera à être imprimé que dans un mois. Je commence à craindre qu'il n'y faille deux volumes *in folio*.

Je prie Mr. MINUTOLI, notre bon & excellent Ami, de vous faire part de ce que je lui communique de nouvelles, qui n'eſt pas grand' choſe. Voilà enfin les Loüables Cantons Proteſtans confédérez avec la cauſe commune, & donnant des Troupes à cet Etat. Ces nouvelles de nos Gazettes leur font donner ici mille & mille bénédictions. Je ſuis, &c.

LETTRE CXLVI.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 17. de Juillet 1693.

Lett. CXLVI. Mr. du Rondel.

JE ſuis fâché, mon cher Monſieur, de n'avoir pas gardé une copie des Mémoires que Mr. GROULART eut la bonté de me communiquer; mais vous aviez pris la peine, de m'envoyer une copie ſi bien écrite, retenant par devers vous l'original de Mr. GROULART, que j'envoiai à Paris votre écriture. J'en ſuis bien fâché, & pour plus d'une raiſon, premierement & principalement à cauſe que je ne puis ſatisfaire le déſir qu'a votre illuſtre Patron de revoir cela, ſecondement parce que cette édition de Paris à laquelle tant de gens travailloient, diſoit-on, & où ſe devoit auſſi fournir ma petite pite, eſt demeurée là; car je ne vois pas qu'elle ſoit encore commencée; & depuis que j'ai formé moi même un deſſein, j'ai fait ſavoir au Sieur THIERRI qu'il ne comptât plus ſur moi. Il y a peut-être trois mois qu'il me fit prier de lui envoier ce que j'avois de prêt pour lui, diſant qu'enfin il alloit ſonger tout de bon à ſa nouvelle édition de MORERI. Je lui envoiai quelques morceaux de papier contenant la correction de quelques menuës fautes, & je lui dis que j'en avois encore quelques autres morceaux que je lui enverrois,

(2) Mr. Jurieu.

Lett. CXXXVI. CXLVI. à Mr. du Rondel & CXLVII. à Mr. d'Artis.

rois, mais que depuis quelque tems je travaillois à un (*)Dictionnaire d'une autre nature qui m'occupoit tout entier. On vous a dit vrai en vous disant que l'on réimprime Morери en ce pays. Ainsi Monsieur Groulart a une belle occasion de communiquer ses Mémoires touchant la Ville de Maestricht. Je voudrois de tout mon cœur, afin de lui épargner la peine de les dresser de nouveau, avoir gardé la copie que vous eutes la bonté d'en faire en beaux caracteres très-lisibles, & si beaux que cela m'empêcha de les copier; car je croiois qu'on ne pourroit rien faire de plus à propos, que de mettre entre les mains des Imprimeurs votre écriture, & j'espérois alors qu'on verroit bientôt imprimé ce que j'envoiois de manuscrit au Sieur Thierry. Mais puisqu'il a été si lent, il mérite d'en être puni par l'envoi que Mr. Groulart fera des mêmes Mémoires à ceux qui contrefont en ce Pays & qui corrigent Morери. Pour moi, j'avouë que je parlerai de quelques Villes & nommément de Maestricht; mais cela ne doit pas empêcher qu'on ne fasse inférer lesdits Mémoires dans l'édition de Morери qui se fait actuellement, vû qu'elle sera beaucoup plutôt achevée que celle de mon Dictionnaire Critique. J'assûre Mr. Groulart de mes très-humbles respects.

J'enverrai comme un don de l'Auteur un Exemplaire de l'Epicure au Prolélyte avec vos complimens.

Nous allons voir au premier jour la vie de Mr. du Bosc avec quelques Lettres, Dissertations & Mémoires. C'est Mr. le Gendre, son gendre, qui a composé cette vie, & rangé ces Mémoires (†).

Si vous avez des nouvelles de Mr. de Marsilli, je vous prie de m'en faire part. Je suis toûjours plein d'estime & d'amitié pour sa personne.

Je suis, mon cher Monsieur, &c.

LETTRE CXLVII.

A

Mr. D'ARTIS,

à Amsterdam,

A Rotterdam, le 8. d'Août 1693.

Lett. CXLVII. à Mr. d'Artis.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer le Plan de votre *Journal* (1). Je puis vous dire avec toute sorte de sincérité, qu'il me semble que vous n'avez rien oublié de tout ce qui se pouvoit renfermer dans un ouvrage de cette nature. J'ai bien rêvé pour trouver quelque chose que l'on y pût ajoûter, & rien ne m'est venu dans l'esprit.

Je continuë à croire que les deux Auteurs des Journaux de Livres (2) ne seront point aises de votre dessein, parce qu'ils se font un plaisir, non seulement d'apprendre ce qui est contenu dans les Livres imprimez, mais aussi quels sont les Livres qu'on verra bien tôt. Or si vous apprenez tous les quinze, ou huit jours, ce qui s'imprime, ou ce qu'un Auteur prépare, ils n'auront plus la joie d'être les premiers porteurs des nouvelles de cette espece; & il est même vrai qu'ils ne surprendront pas si agréablement leurs Lecteurs, lorsqu'au bout de trois mois ils traiteront d'un Livre, dont le dessein général leur aura été représenté dans votre *Journal*. Voilà, Monsieur, ce que je pense sur le premier Article. Je vous le dis naïvement, étant persuadé que vous ne souhaitez pas que je vous dise ce que je ne pense point.

Le second Article, qui regarde le Commerce, n'intéresse aucunement ces deux Messieurs, & sans doute agréera beaucoup en ce païs-ci, & par tout où le Commerce fleurira. J'attends avec impatience comment vous exécuterez ce point; je veux dire, de quelle nature seront les nouvelles dont vous ferez part à ce sujet. Si par exemple, vous parlerez des nouvelles Taxes qui seront créées sur les Entrées ou Sorties des Marchandises ici, ou là, des nouveaux Ports qui se bâtiront, des nouvelles Immunitez pour attirer les Marchands, comme ce qui se fait à présent à Civita Vecchia par les soins du Pape.

Le troisiéme Article, qui est des Monumens anciens & modernes, ne peut intéresser les Journalistes des Savans que par rapport aux anciens, dont ils parlent, quand il s'en découvre quelcun. Pour les modernes, vous vous trouverez en concurrence avec le *Mercure Historique*, qui vient de nous donner la description du Feu de joie de la Greve, donné par l'Hôtel de Ville de Paris le dernier jour de St. Jean. Vous ferez donc à qui aura le premier dé. Mais après tout, Monsieur, vous aurez une infinité de choses qui vous seront propres; car je ne remarque point que nos Ecrivains périodiques parlent des statuës, tableaux, &c, dont vous avez dessein de parler. Et de plus comme on trouvera dans votre *Journal* mille choses, qui ne seront pas dans les autres; chacun voudra l'avoir, quoiqu'en certains points il puisse concourir avec les autres.

J'at-

(*) A son Dictionnaire Historique & Critique.

(†) Voyez ci-dessous la fin de la Lettre 151. à Mr. Minutoli du 14. de Septembre 1693.

(1) Ce Journal parut au mois de Septembre 1693. Mr. D'Artis le publioit en feuille volante, sous le titre de *Journal d'Amsterdam*, & en donnoit une feuille chaque semaine. Après quelque interruption, il le reprit au mois de Février 1694: & étant allé demeurer à Hambourg, il le continua sous le titre de *Journal de Hambourg, contenant divers Mémoires curieux & utiles sur toute sorte de sujets*. La premiere Feuille, ou le premier *Journal*, est du 3. de Septembre 1694; & le dernier du 27. d'Avril 1696. Mais il y a quelques vuides. Tout cela fait IV. volumes, imprimez à Hambourg, in 8.

(2) La *Bibliotheque Universelle*, que Mr. Bernard continuoit encore; & l'*Histoire des Ouvrages des Savans*.

Digitized by Google

J'attends avec une impatience extrême vos premieres feuilles, & je ſuis ſûr que vous exécuterez la choſe avec la même juſteſſe & le même bonheur que vous l'avez projettée. Je ſuis fâché de n'avoir en main, pour le préſent, aucune choſe qui puiſſe être à votre uſage. Mon *Dictionnaire* m'occupe ſi fort la tête, chaque jour, à rectifier de nouveaux Articles Hiſtoriques, tantôt ſur des gens de Lettres, tantôt ſur des gens du monde, que je ne puis avoir aucune attention preſque au tems préſent.

Au reſte, les Libraires ſont, comme vous ſavez, gens ombrageux; de ſorte que celui dont vous me parlez n'eſt nullement homme à vous fournir rien; attendu que tout ce qu'il pourroit avoir, ſoit pour les deſſeins des Auteurs, ſoit pour les Cartes, Monumens & autres curioſitez, il le voudroit pour ſon Journal. Joint qu'il y en a qui voudroient être les ſeuls avertis des nouvelles Cartes gravées, afin d'être les ſeuls qui en mandaſſent. Ce motif pourra quelquefois vous faire trouver ces Meſſieurs moins communicatifs que vous ne voudriez. Si en mon particulier j'ai à droiture quelque choſe qui vous puiſſe ſervir, elle ſera entierement à votre ſervice, & je me ferai un devoir eſſentiel de contribuer à l'avancement d'un ouvrage ſi utile aux Curieux, ſi bien conçu & qui ſera ſi bien exécuté. Je ſuis &c.

Lett. CXLVII. à Mr. d'Artis. & CXLVIII. à Mr. le Duchat.

LETTRE CXLVIII.

A

Mr. LE DUCHAT,

à Mets.

A Rotterdam, le 7. de Septembre 1693.

Lett. CXLVIII. à Mr. le Duchat.

AUcune affaire n'auroit été capable de me faire différer ſi long-tems à vous écrire, Monſieur, ſi un accident imprévû n'avoit égaré parmi pluſieurs autres papiers, la belle & curieuſe Lettre dont vous m'avez honoré. Elle eſt auſſi accomplie qu'une Lettre le puiſſe être; mais comme *nihil eſt ab omni parte beatum*, il y a un défaut bien notable. C'eſt que vous m'y donnez des éloges que je ne mérite point, & que je vous reſtituë avec toute ſorte de juſtice. C'eſt à vous qu'ils ſont dus; c'eſt ainſi que doivent parler de vous ceux qui ont l'honneur de vous écrire.

Je n'oſerois accepter, Monſieur, ce que vous m'offrez ſi obligeamment; je veux dire, quantité de vieux Livres curieux & bien choiſis, dont vous avez fait proviſion pendant votre ſéjour de Paris. Si j'avois jamais le bien de vous voir, ou de ſavoir que vous euſſiez choiſi votre retraite dans ce Païs, je prendrois la liberté de vous en demander tantôt l'un, tantôt l'autre; mais ils ſont en trop bonnes mains, pour ne devoir pas y demeurer. Il m'en manque un ſi grand nombre, que ce ſeroit un opera, que d'en vouloir dreſſer un Mémoire.

Je vous ſuis très-obligé de ce que vous m'indiquez touchant la famille du Cardinal DE PELLEVE'; car encore que Mr. LE LABOUREUR ſe ſoit étendu là-deſſus, il eſt avantageux de ſavoir, comme vous me l'apprenez, Monſieur, que d'autres Livres antérieurs en parlent.

Je tâcherai de chercher & de trouver, s'il m'eſt poſſible, quelque éclairciſſement aux difficultez que vous me faites l'honneur de m'indiquer, ſoit pour la *Confeſſion de* SANCI, ſoit pour le *Catholicon*. Je n'eſpere pas d'y réüſſir; car puiſque cela vous arrête, vous qui êtes infiniment plus verſé que moi dans toutes ces choſes, que puis-je me promettre? Mais j'y ſongerai, & j'attens avec impatience que le Sieur DES-BORDES imprime votre *Catholicon*, où j'apprendrai mille choſes curieuſes, comme j'ai fait dans les remarques ſur SANCI (1).

Je ſuis perſuadé que JEAN PAUL BAILLON avoit eu commerce avec ſa ſœur, & en avoit eu un fils, ſans avoir jamais ſongé à l'épouſer; & j'ai lû dans les Notes marginales de mon GUICCIARDIN, (c'eſt l'Imprimé à Veniſe in 4. en 1640), qu'une des raiſons, pourquoi le Pape LEON X fit décapiter cet homme, fut l'Inceſte avec ſa ſœur. GUICCIARDIN en parlant de ce ſupplice, ne touche point cette cauſe, parmi pluſieurs autres; mais il dit qu'il ſe reconnut coupable dans ſa priſon de pluſieurs plaiſirs illicites. *Piaceri nefandi.* L'Italien dit plus que mon *illicites*. C'eſt vers la fin du Livre XVII, que GUICCIARDIN parle de cela.

C'eſt un fait aſſez douteux, que PIERRE DU MOULIN ait écrit l'*Anti-Coton* (2). Mais l'Auteur, quel qu'il ſoit, avoit grand tort de ne pas ſavoir que BOUCHER avoit fait le Livre.

De

(1) Mr. le Duchat nous a donné des Remarques ſur l'ouvrage intitulé, *Satyre Ménipée de la Vertu du Catholicon d'Eſpagne*, &c.

(2) Le Parricide commis en la perſonne d'Henri IV. le 12. de Mai 1610, ayant été attribué à la Doctrine des Jéſuites touchant l'Autorité de la Perſonne des Rois; le Pere Coton publia un Ecrit apologétique, ſous le titre de *Lettre déclaratoire de la Doctrine des Peres Jéſuites conforme aux Décrets du Concile de Trente.* On y répondit par un autre Ecrit, intitulé, *Anticoton, ou Réfutation de la Lettre déclaratoire du Pere Coton: Livre, où il eſt prouvé que les Jéſuites ſont coupables & auteurs du parricide exécrable commis en la perſonne du Roy très-Chrétien Henri IV. d'heureuſe mémoire.* Pluſieurs Ecrivains ont donné cet ouvrage au fameux Miniſtre, Pierre du Moulin; entr'autres, l'Auteur de ſa *Vie*, inſérée dans le Recueil de Mr. Bates, imprimé à Londres, en 1681, *Vitæ ſelectorum aliquot virorum, qui doctrinâ, dignitate, aut pietate claruerunt*: Mr. Ancillon, dans ſon *Mélange critique de Littérature*, à l'Article DIODATI, Tom. II. pag. 238. &c. Cependant, Mr. Bayle croyoit que c'étoit la production d'un *Ecrivain Catholique*; & le Pere d'Orléans en parle ſur ce pié-là, dans ſa *Vie* du Pere Coton. Voyez le Traité de Mr. Baillet *des Satires perſonnelles qui portent le titre d'*ANTI, à l'Article de l'*Anti-Coton*.

Lett. CXLVIII. à Mr. le Duchat. & CXLIX. à Mr. Minutoli.

De juſta Henrici III Abdicatione; car Guillaume Barclai, qui dédia en 1600 ſon Livre contre les *Monarchomaques* à Henri IV, le réfute en citant Boucher, & remarquant qu'il s'en étoit dit l'Auteur, & s'étoit vanté que le Livre étoit commencé d'imprimer dès avant la mort d'Henri III (3).

Meſſieurs Halewyn, dont le Cadet a été condamné à une Priſon perpétuelle, ne ſont que d'une famille bourgeoiſe de Dort; mais la perſonne, dont vous me parlez, venoit d'une très-ancienne famille de Picardie, dont les biens fondirent dans celle d'un Maréchal de Schomberg (ſous Louïs XIII,) qui porta quelque tems le titre de Duc d'Halewin. Je ſuis avec toute ſorte d'eſtime, Monſieur, votre, &c.

LETTRE CXLIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 14. de Septembre, 1693.

Lett. CXLIX. à Mr. Minutoli.

SI j'avois ſû plûtôt, mon très-cher Monſieur, la perte que vous avez faite à la bataille de Neer-Winden, j'aurois déjà mêlé mes larmes avec les vôtres; & je vous euſſe témoigné par une Lettre combien je reſſens ce funeſte coup, qui vous a privé d'un fils digne de vous, & qui étoit en état de vous cauſer beaucoup de joie. Faſſe le Ciel, que je ne ſois jamais appellé à vous faire un ſecond Compliment de Condoléance! Dieu veuille vous conſerver précieuſement tout ce qui vous reſte de cher, & adoucir par ſes conſolations toutes-puiſſantes l'amertume de cette affliction! Si ce pouvoit être pour vous un ſujet de conſolation, que d'avoir beaucoup de ſemblables, vous ne ſeriez gueres affligé, mon cher Monſieur; car la même journée, digne d'être à jamais marquée de ſang dans les Almanachs de France, a plongé en ce Païs-là une infinité de familles dans le deuil. Je dis *en ce Païs-là*; car en celui-ci la perte a été beaucoup moins que médiocre. Selon les principes de la Guerre, l'honneur eſt demeuré à nos ennemis; ſavoir, le Champ de bataille, le Canon, des Priſonniers, pluſieurs Drapeaux & Etendarts. Mais il leur en coute tant, que s'ils gagnoient deux fois une ſemblable victoire, ils ſeroient contraints de demander la paix à deux genoux. Je vous dis-là ce que j'entens dire tous les jours ici.

Le mot de *Païs* me fait ſouvenir de la curioſité que vous m'avez marquée qu'on avoit dans vos quartiers ſur l'affaire de Mrs. Halewyn. On n'a ſû au vrai ce que c'étoit que leur affaire, que par la ſentence des Juges; car pendant l'inſtruction du procès, le ſecret a été grand. On a trouvé que Mr. Halewyn, le Conſeiller, n'a été mêlé en rien; mais ſon frere, Bourguemêtre de Dort, a été trouvé coupable d'avoir eu commerce avec Mr. Amelote, Ambaſſadeur de France en Suiſſe, pour négocier la paix en ce Païs-ci. Il a avoüé cela, & prétendu que c'étoit le devoir de tout bon patriote, de travailler à la ceſſation d'une guerre ſi ruïneuſe, qu'il n'étoit point le ſeul, qui eût écouté les propoſitions de la France; & qu'il avoit fait part de ce qu'il en ſavoit à celui à qui d'autres avoient fait ces propoſitions. Quoiqu'il en ſoit, il a été condamné à une priſon perpétuelle, & à la confiſcation de ſes biens. On n'a pas imprimé dans la Sentence toutes les Réponſes & juſtifications, qui avoient été inſérées dans la minute de la Sentence; & l'on eſt communément perſuadé, qu'il ne prétendoit pas trahir ce Païs, & qu'il étoit auſſi affectionné au bien de la République, que ceux qui ne veulent point la paix, la différence des uns aux autres ne conſiſtant, qu'en ce que les uns croient que la continuation de la guerre eſt avantageuſe; & les autres, qu'elle eſt déſavantageuſe. Mais, malheureuſement pour lui, le commerce avec l'ennemi, & la hardieſſe de ſe mêler, ſans une commiſſion ſpéciale de ſon Souverain, de traiter la paix, eſt un crime d'Etat; ce qui fait dire aux déſintéreſſez, que la peine, à laquelle le coupable a été condamné, eſt trop douce.

Vous ne ſauriez croire les eſpérances que notre Prophéte avoit conçuës de la détention de ces Meſſieurs. Il eſpéroit qu'on découvriroit toute la prétenduë *Cabale* de *Geneve*; que vous, que Mr. Goudet, & les *Syndics* qu'il a eus en vûë, que Mrs. Basnage, & moi, ſerions trouvez enveloppez dans les dépoſitions: & il ſe glorifioit déjà d'avoir été le prémier, qui avoit éventé la mine du *malheureux Complot*, diſoit-il, *du Projet de paix, qui ſe tramoit en Suiſſe* (1). Mais toutes ſes eſpérances ont été chimériques, ſelon ſa coûtume; & il a paru que nous ne ſongions à rien moins qu'à Mr. Amelote & à Mrs. Halewyn.

On n'a encore imprimé que deux feuilles de mon *Dictionnaire*. Jugez du tems qu'il faudra pour l'achever, devant être, pour le moins, de trois cens feuilles. Mr. Turretin vous aura

(3) Les douze derniers Chapitres de l'Edition de Lion, chez Jean Pillehotte, en 1590, à l'Enſeigne du Nom de Jeſus, ne ſont pas dans celle de Paris, en 1589, qui eſt de la prémiére. C'eſt dans le I de ces Chapitres que l'Auteur ſe vante d'avoir compoſé ſon Livre du vivant d'Henri III; & là même, il dit qu'il ne les a ajoûtez que pour ſe féliciter, avec les bons Catholiques, au ſujet de cette mort heureuſement arrivée depuis la prémiere Edition. [*Cette Remarque eſt de Mr. le Duchat*].

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 5. de Décembre 1690, Note (2).

aura fait ſavoir, ſans doute, que la *Vie du P.* DE LA CHAISE étoit trop groſſe pour être envoiée par la poſte.

P. S. Je penſois que Mr. DE MARSOLIER fût Chanoine d'Uſez (2), & Académicien de Nimes, & non pas Prieur de St. VICTOR; & ce qui me le faiſoit croire, c'eſt que j'avois vû, dans le *Mercure Galant*, que cet Académicien de Nimes, Pariſien, travailloit à la *Vie du Cardinal* XIMENEZ. J'apprens que l'Edition en a été débitée dans quatre mois, & que l'ouvrage ſe réimprime à Toulouſe, augmenté & corrigé. J'avois vû une Lettre, où on jugeoit des deux Ouvrages (3) à-peu-près comme votre correſpondant; mais on ne s'exprimoit pas avec le feu & avec l'agrément de votre ami. On réimprime dans la même Ville les *Sorberiana* fort augmentez. Je viens de voir un *Recueil* de Poëſies, que nos Libraires ont contrefait ſur l'Edition de Paris (4). Le P. BOUHOURS a fait le triage. Vous me dites que vous avez deviné l'Auteur du *Mercure Hiſtorique*; pour moi, je ne ſai pas encore qui c'eſt. Je voudrois bien voir la VIII. Piece de LE NOBLE; mais pourquoi introduit-il l'Ombre de VAN-BRUNING, qui eſt encore plein de vie, quoiqu'il ſoit mort civilement?

Je reviens aux nouvelles de guerre. Les François ont fait plus qu'on ne croioit ſur mer; mais ils n'ont pas laiſſé de faire voir à toute la terre, que Mr. DE TOURVILLE eſt un étourdi, & un maladroit. D'autres gens que les François, en pareille ſituation, auroient pris toute la Flotte marchande, comme dans un coup de filet. Nos TROMPS, & nos HEEMSKERKS, & autres foudres de mer, que la Hollande a produits, ne traitoient pas ſi doucement les flottes des Eſpagnols. Les François ont été ſemblables à des gens à qui on mene la proie, & qui ne ſavent point la prendre. Ils ont laiſſé échaper la plus grande partie des Vaiſſeaux ennemis, & n'ont preſque point profité de ceux que les Alliez ont perdus; puiſque les propriétaires les ont eux-mêmes brûlez. Que je m'attens que nos Nouvelliſtes vont dauber & mâtiner le *Mercure Galant*, qui a eu l'imprudence de dire, que le retour du Roi étoit un effet des Conquêtes, que Monſieur le Dauphin devoit faire en Allemagne; *Ce que*, diſoit-il, *je ne dirois pas, s'il étoit poſſible que les Allemans paraſſent le coup?* Or, je vous prie, quelles ſont ces Conquêtes? N'a-t-on pas ſacrifié la gloire du fils, auſſi bien que celle du pere, par le Voiage d'Allemagne? Faire païer quelques centaines de mille écus au Païs de Wirtemberg, eſt-ce une Campagne digne d'un Dauphin de France, à la tête de plus de ſoixante mille hommes, & de trois Maréchaux de France?

Lett. CXLIX. & Mr. MINUTOLI; & CL. à Mr. l'Abbé NICAISE.

On a miſon de dire dans nos *Mercures*, que le Chevalier ROOK s'eſt acquis plus de gloire que Mr. DE TOURVILLE; & on aura raiſon de dire, comme l'on fera, ſans doute, que le Prince LOUIS DE BADE en a infiniment plus acquis que le Dauphin. Celle de Sa Majeſté Britannique, à la Bataille de Landen, (c'eſt ainſi que nous la nommons, & non pas de *Neer-Winden*,) eſt, & ſera immortelle; & s'il eſt vrai, comme quelques-uns le diſent, qu'il n'a tenu qu'à Elle d'éviter le combat, c'eſt un bonheur extrême qu'Elle ait pris le parti d'attendre l'ennemi; car, ſans l'effroiable perte, ſans l'horrible carnage de cette journée du côté des François, ils auroient frappé quelque grand coup avant la fin de la Campagne.

Vous m'apprendrez, ſans doute, la ſuite de la diſpute de votre Chaire de Philoſophie. Les illuſtres freres BASNAGE vous embraſſent du meilleur de leur cœur. Je ferai, Dieu aidant, vos baiſemains de vive voix à Mr. D'ABLANCOURT cette ſemaine. Le Conſiſtoire a fait promettre la paix à Mrs. PIE'LAT & BASNAGE, avec leur Collegue; & comme ils étoient toûjours ſur la défenſive, & jamais Aggreſſeurs, ils n'ont pas eu de peine à ſe réconcilier. Ce n'eſt néanmoins qu'extérieur; le cœur eſt toûjours le même. Je ſuis, &c.

LETTRE CL.

A

Mr. L'ABBE' NICAISE,

A Rotterdam, le 17. de Septembre 1693.

Lett. CL. à Mr. l'Abbé' Nicaise.

JE continuë, Monſieur, à vous ſupplier de remercier Mr. DE LA MONNOIE des Remarques, que vous m'avez envoiées. Le *Ménagiana*, corrigé ſur ſes bons Avis, ſera quelque choſe de bon. Perſonne ne pénétre comme lui dans les fautes les plus imperceptibles.

J'ai vû avec beaucoup de plaiſir les recherches qu'il a faites ſur le *Commencement de l'Année des Allemans* au ſiecle paſſé. Je n'ai pû encore pouſſer la choſe plus loin; mais je ſuis perſuadé, qu'encore qu'ils commençaſſent autrement que JULES CE'SAR SCALIGER, ou au 1 de *Janvier*, ou au jour de *Noël*, la difficulté ne ſubſiſte plus. Car en l'un & en l'autre cas, leur *mois* de *Janvier* 1535. eſt éloigné de *douze mois*, plus ou moins, du *mois* de *Janvier* 1535 de SCALIGER. Celui-ci compte *Janvier* 1534, lorſqu'ils comptent *Janvier* 1535: & ainſi du *mois*

(2) Dans le titre de la ſeconde édition de l'*Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal Ximenez* imprimée à Paris en 1704. Mr. de Marſolier ſe qualifie *Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Uſez*:

(3) C'eſt-à-dire, des deux *Hiſtoires du Cardinal Ximenez*: l'une par Mr. Fléchier, & l'autre par Mr. de Marſolier.

(4) Ce *Recuëil de Vers choiſis* a été réimprimé à Paris en 1701, fort augmenté.

Lettre CL. à Mr. l'Abbé Nicaise. & CLI. à Mr. Minutoli.

mois de *Février* & de *Mars*, jusques à *Pâques*. Après *Pâques*, ils peuvent compter *Avril*, 1535 les uns & les autres (1); mais lors que SCALIGER sera parvenu à son *Janvier* 1535, les autres seront à *Janvier* 1536. Voilà comment la *Lettre* d'ERASME *ad* MERBELIUM & LAURENTIAM a pû être datée du 18 de *Mars* 1535, & SCALIGER a pû dire le 31 de *Janvier* 1535, qu'il y avoit fait des Réponses (2).

Je suis bien aise d'apprendre que la prémiere Edition de CŒLIUS RHODIGINUS soit de Venise, en 1516. ERASME ne marque que l'Edition de 1517; mais l'intervalle est si petit de l'une à l'autre, qu'il ne sauroit fournir de fondement au soupçon de MORHOFIUS.

Je m'estimerois le plus heureux du monde, si je pouvois consulter souvent un Oracle aussi sûr & aussi étendu dans ses curieuses & exactes connoissances, que Mr. DE LA MONNOIE, dont je suis depuis long-tems l'admirateur, & le très-humble serviteur.

LETTRE CLI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 21. *de Septembre* 1693.

Lett. CLI. à Mr. Minutoli.

NOnobstant la stérilité, où nous sommes ici de nouvelles Littéraires, mon cher Monsieur, j'en aurois diverses à vous mander, si le nouveau *Journal*, que je vous envoie, ne grossissoit pas trop cette dépêche. Il n'est pas encore en vente. J'ai eu cet Exemplaire de l'Auteur même, qui est un Ministre Gascon, natif de Milhau en Roüergue. Il se nomme Mr. D'ARTIS, & s'est fait connoître par un Ecrit sur l'*Apologie sur la Retraite des Pasteurs*, publié par Mr. BENOIT. Mr. D'ARTIS vouloit, ou que les Ministres n'eussent pas abandonné leurs troupeaux, ou qu'ils y fussent retournez. Mr. BENOIT réfuta son Ecrit; mais il eût été réfuté fortement à son tour, si, pour l'édification publique, Mr. D'ARTIS n'eût donné la supression de sa Réplique aux instances des Amis communs (3). Il est présentement sans Eglise, aïant eu des affaires à Berlin, où le Bras séculier, appuïant sa partie adverse, lui a fait avoir du dessous.

Je passe à votre belle & infiniment obligeante Lettre du 25 d'Août. Que ne vous dois-je point, pour la peine que vous avez prise de me copier la piece de BALZAC? Comme elle est à la gloire de ces Provinces, j'ai dessein de l'insérer à la fin de mon *Dictionnaire*, avec quelques *Dissertations*, qui feront l'Arriere-Garde de l'Ouvrage, & qui se rapporteront comme des renvois à certains endroits du Livre; & je ne manquerai pas de témoigner au Public que c'est à vous que je dois cette rare & curieuse piece (4). Vos bontez continuelles me procurent de Bourgogne un joli & docte Eclaircissement sur les *Raggionamenti* de PIERRE ARE'TIN (5). Je croi que notre excellent Ami, Mr. l'Abbé NICAISE, l'a eu de Mr. DE LA MONNOIE, qui est un Répertoire inépuisable de pareilles choses.

Vous connoissez CHRISTIEN THOMASIUS, fils de JAQUES, Professeur à Leipsik. Ce THOMASIUS le jeune, aïant fait des Journaux des Savans en Allemand, où il critiquoit trop le monde (6), se fit des affaires; & quittant son Païs, il s'en alla à Hall, où Son Alteſſe de Brandebourg le reçut fort bien. Il continue là à *journaliser*. Il a commencé cette Année une sorte d'ouvrage en Latin, qu'il intitule *l'Historia Sapientiæ & Stultitiæ*. J'en ai vû les trois prémiers mois, qui contiennent quelques *Dissertations* de son Pere; par exemple, la *Clef* de quelques endroits énigmatiques des *Lettres* de MELANCTHON; la *Vie* de PIERRE ABE'LARD, &c: & puis il nous donne une sanglante *Satire* de SCIOPPIUS contre le Roi JAQUES, dont il étoit presque impossible de trouver des exemplaires. Le Titre de cette Satire est, IS. CASAUBONI *Corona Regia; id est, Panegyrici cujusdam verè aurei, quem* JACOBO I, *Magnæ Britanniæ Regi, Fidei Defensori, delineavit, Fragmenta: ab* EUPHORMIONE *inter Schedas ejus posthumas inventa, collecta, & in lucem edita.* Un de mes Amis me l'avoit prêté depuis peu.

(1) Pâques, l'an 1535, étoit le 28. de Mars.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article d'ERASME, Rem. L.

(3) Mr. d'Artis nous a donné l'Histoire de cette Dispute dans son *Journal de Hambourg* du 21. & du 28. d'Octobre 1695, pag. 257 *& suiv.*

(4) Daniel Heinsius publia à Leide, en 1638, cet Ecrit de Balzac, intitulé, *Discours politique sur l'Etat des Provinces-Unies des Pais bas, par I. L. D. B.* Mr. Bayle ne l'a pas inséré à la fin de son *Dictionnaire*, comme il en avoit dessein; mais il en a parlé dans l'Article de BALZAC, Rem. *A*. Au reste, cette Piece n'étoit pas si rare, & si difficile à trouver que Mr. Bayle se l'imaginoit. Mais prévenu qu'elle n'avoit jamais été réimprimée, & qu'on n'auroit pas voulu la publier en France, il ne s'avisa point de consulter l'édition des *Oeuvres de Balzac*, imprimée à Paris en 1665, en deux volumes in folio, par les soins de Mr. Conrart, où il l'auroit trouvée. Elle est dans le second Tome, au rang des *Dissertations politiques*, pag. 482; avec cette Note à la marge: *Ce Discours fut fait par Mr de Balzac en Hollande, à l'âge de vingt ans, & en ayant laissé une copie à un de ses amis, il y fut imprimé fort long temps après, sans son sçû.* On se trompe, lorsqu'on dit qu'il composa ce Discours *à l'âge de vingt ans*; Mr. Balzac lui-même assûre qu'il n'avoit que *dix-sept ans*, lorsqu'il le fit. Voyez Mr. Bayle, *ubi supra*.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article ARETIN (Pierre) Rem: G. &c

(6) Mr. Thomasius publia ces Journaux, sous divers titres, en 1688. & 1689. Voyez Mr. Junker dans son *Schediasma historicum de Ephemeridibus, sive Diariis Eruditorum*, &c. pag. 244, *& suiv.*

peu. Je l'avois lû, & en avois fait des Extraits; ce qui, pour vous dire le vrai, a diminué le plaisir que la réimpression de ces *Pieces introuvables* a de coûtume de donner. Je croi que THOMASIUS sauvera ainsi du naufrage d'autres Ecrits de cette nature.

Mr. LOCKE a publié en Anglois diverses *Pensées sur l'Education des Enfans*. C'est un profond Philosophe, & qui a des vûës fort fines sur tout ce qu'il entreprend. Ainsi j'ai de la joie qu'on travaille, comme on fait, à traduire ces *Pensées* en François (7). Il y a sous la presse, ou même cela paroit déjà, quelque Ecrit posthume de Mr. DE ST. REAL. Adieu, mon très-cher Monsieur, je suis tout à vous.

P. S. Mr. LE GENDRE, ci-devant Ministre de Roüen, & à présent ici, vient de publier la *Vie de Mr.* DU BOSC, son beaupere, à quoi il a joint des *Mémoires*, des *Harangues*, des *Dissertations*, des *Lettres*, & des *Vers* mêmes du Défunt. Cela fait un assez juste volume in 8. L'excellent ouvrage, dont Mr. l'Abbé NICAISE parle dans ses *Sirenes* (8), je veux dire, celui de JUNIUS, *de Pictura Veterum*, est actuellement sous la presse chez Mr. LEERS. Ce sera un *in folio*, & on n'épargne rien pour la beauté de l'Impression, & pour l'exactitude de la Correction. Mr. YSARN, Ministre Réfugié d'Amsterdam, vient de bourrer en Latin Mr. LEYDEKKER, touchant feu Mr. DE WOLZOGUE, dont le prémier avoit publié les dernieres Heures (9). Je suis, &c.

Lett. CLI. & CLII. a a Mr. Minutoli.

LETTRE CLII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 14. de Septembre 1693.

Lett. CLII. a Mr. Minutoli.

J'Ai vû feu Mr. votre fils AMED'E'E MINUTOLI, dans la *Relation* de la Bataille de Neer-Winden, donnée par Mr. DE VIZE'. Cet Auteur a furieusement usé de filouterie, & de lésine à l'égard des blessez & tuez. Outre ses omissions de plusieurs personnes, il a supprimé les emplois & les qualitez de la plupart de ceux qui sont dans la Liste. Quelle pitié que la mauvaise foi, avec laquelle il répond à l'objection du grand nombre, sous lequel les Alliez ont été contraints enfin de plier! Le Siege de Charleroi se pousse avec vigueur, mais peut-être que les Assiégeans ralentiront leurs attaques, afin d'épargner leur monde, quand ils s'appercevront qu'on n'a pas dessein de tenter le secours de la Place.

Pour Nouvelles de Littérature, je vous dirai qu'un de ces illustres Confesseurs, que vous avez vûs sans doute à Geneve, après que le grand RUITER les eut délivrez des Galeres de Naples (1) nous a donné depuis peu deux Livres. L'un est un *Projet de Réunion* entre les Luthériens & les Calvinistes (2). L'autre est un Traité *de Origine Rerum Hungaricarum* (3). Je n'ai pas dessein de lire le premier; mais je lirai le dernier. Il y a de la Littérature, & des Recherches Historiques. Il donne même l'Etymologie de quelques Mots Hongrois, & prétend que la Nation est Scythe dans son origine. Ce bon Serviteur de Dieu s'appelle FRANCISCUS FORIS OTROKOCSI.

Quelqu'un de nos Réfugiez s'est avisé de publier à Amsterdam un *Catéchisme des Jésuites à l'usage des Nouveaux-Réunis, publié par les soins des Archevêques & Evêques de France*. C'est un Dialogue entre un Jésuite, & un Nouveau Reüni, où, par le peu que j'ai vû, il me paroît qu'on bat la Controverse d'une façon assez triviale. On a réimprimé à Amsterdam le Livre de Mr. DE VALLEMONT, Prêtre & Docteur en Théologie, sur la *Baguette Divinatoire* (4). Il explique tout ce que fait JAQUES AYMAR, par la Mecanique, & les Ecoulemens de Corpuscules, sans recourir à la direction d'aucun Esprit,

(7) Cette Traduction est de Mr. Coste. Elle parut à Amsterdam en 1695. Il s'en fit une seconde Edition en 1708, augmentée; & une troisieme en 1721, plus exacte que les précedentes.

(8) *Les Sirenes, ou Discours sur leur forme, & figure.* Paris 1691, in 4.

(9) Mr. Ysarn publia, en 1692, des *Lettres sur la Vie & sur la Mort de Mr. Louis de Wolzogue, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, & Professeur en Histoire civile & sacrée dans l'Ecole illustre de cette Ville*; & dans cet ouvrage, il exposa les sentimens de Mr. de Wolzogue sur diverses matieres, & remarqua que sa Reponse au Livre de Louis de Meyer, qui a pour titre, *Philosophia S. Scripturæ Interpres*, avoit été censurée par quelques Théologiens. Il se plaignit en même tems que Mr. Leydekker eût renouvellé cette dispute dans une Dissertation contre Mr. Bekker, intitulée, *Dissertatio Historico-Theologica de vulgato nuper Bekkeri volumine, & Scripturarum authoritate ac veritate, pro Christiana Religione apologetica.* Cette attaque obligea Mr. Ysarn de faire l'Apologie de Mr. de Wolzogue, sous ce titre: *Ludovici Wolzogenii Apologia paternalis. Authore Petro Ysarnio, Amstelodamensis Ecclesiæ Gallo-Belgicæ Pastore.*

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 19 de Juillet 1676.

(2) *Eirenicon, seu Pacis Consilium pro inundâ Unione & Concordiâ inter Fratres Protestantes, Augustanæ, & Helveticæ, cæterisque cognatis Confessionibus addictos: profectum à charitate & labore Francisci Foris Otrokocsi, minimi servi J. Christi, è tribunibus Neapolit. quondam liberati in Hungaria primum A. 1682. rudiori Minervâ elaboratum; at Oxonii limatius & perfectius factum* &c. Francekeræ 1692, in 8.

(3) *Origines Hungaricæ, seu Liber quo vera Nationis Hungaricæ Origo & Antiquitas, è Veterum Monumentis & Linguæ præsidiis panditur: indicata hanc in finem fonte, tum vulgarium aliquot vocum Hungaricarum, tum aliorum multorum nominum in quibus sunt* SCYTHÆ, HUNNUS, HUNGARUS, MAGIAR, JASZ, ADHILA, HERCULES, ISTER, AMAZON. *Opus hactenus desideratum*, &c. Francekeræ 1693, in 8.

(4) *La Physique Occulte, ou Traité de la Baguette divinatoire* &c. Paris 1693, in 12.

Digitized by Google

Lett. CXL. à Mr Minutoli.

Eſprit, comme le P. Malebranche. Le Livre eſt aſſez curieux. Le Libraire, qui a contrefait ce Livre, a ſous la preſſe quelques autres Copies de Paris, comme *Nouvelles Façons de parler Bourgeoiſes*, (par le même Auteur qui a publié *Mots à la mode*, & Recueil de *bons Contes*; il s'appelle de Callieres, & eſt de l'Académie Françoiſe:) l'*Education des Gentils-hommes* & l'*Education des Dames*. A-propos de cela, j'ai vû dans le *Mercure Galant* que l'Abbé Goussault, après avoir donné le *Portrait de l'Honnête-Homme*, vient de publier *le Portrait de l'Honnête-Femme*. Quelqu'un travaille ici à mettre en François les *Penſées* que Mr. Locke, l'un des plus profonds Métaphyſiciens de ce ſiecle, a publiées en Anglois *ſur l'Education*. C'eſt un homme de beaucoup d'eſprit. Je l'ai vû ici pendant le regne du Roi Jaques; la Révolution le remena en Angleterre, où il eſt fort content. Il a publié un Syſtême *de l'Entendement*, & un Traité de l'origine *du Gouvernement Civil*. Ce dernier a été traduit en François. Il prouve que la Souveraineté appartient aux Peuples, & qu'ils ne font que la dépoſer entre les mains de ceux qu'on appelle Souverains; ſauf à eux à retirer leur Dépôt, pour le mieux placer, lors que le bien public le demande. Vous ſavez que c'eſt l'Evangile du jour à préſent parmi les Proteſtans, ce qui me fait admirer, que le Sr. de Daillon, Miniſtre François, Réfugié en Angleterre, ſe ſoit aviſé de prêcher pour le Roi Jaques. Son Procès lui doit être fait aux prochaines Aſſiſes. C'eſt le même de Daillon, qui a fait un Livre, où il ſoûtient qu'il n'y a qu'un Diable (5). Le Miniſtre Bekker eſt allé plus loin, puiſqu'il a ôté au Diable toute ſorte d'action & d'influence ſur les affaires humaines, & en général ſur les corps.

Mr. Vander Wayen, Profeſſeur en Théologie à Franeker, vient d'écrire un gros *in* 4, contre lui, en Flamand. J'ai communiqué aux deux freres vos nouveautez. Celui d'ici, le Miniſtre, les a envoiées à Mr. de Beauval à la Haye. Il en fera part, ſans doute, à Mr. d'Ablancourt. La *Fable* de *l'Honneur* & de *l'Amour* eſt de Mr. de Fontenelle, à ce que m'a dit Mr. Basnage; & je le crois d'autant plus facilement qu'elle roule ſur une penſée, qui eſt dans les *Dialogues des Morts* du même Auteur. J'ai peine à croire que les Vers ſur le retour du Roi ſoient de la Ducheſſe de Bourbon, ſa fille; car ce ſeroit ſe moquer cruellement de ſon Pere. On dit qu'il court des Lampons fort ſpirituels, & fort ſatiriques, ſur le prompt retour du Roi. Il eſt vrai que ce fut l'action du monde la plus riſible. Venir ſe mettre à la tête de ſix-vingt mille hommes, pour le moins, afin de faire réſoudre dans un Conſeil de Guerre qu'on s'en retourneroit à Verſailles, ſinon par le plus court chemin, au moins en s'éloignant toûjours de l'ennemi.

Adieu, mon très-cher Monſieur; je ſuis toûjours tout à vous.

LETTRE CLIII.

A Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 5. de Novembre 1693.

CEtte Lettre vous apprendra, mon très-cher Monſieur, que nos Magiſtrats m'ont ôté ma Charge de Profeſſeur, avec la penſion de cinq cens florins, qui y étoit annexée; ils ont même révoqué la permiſſion qu'on m'avoit donné d'enſeigner en particulier. Ils réſolurent cela, à la pluralité des voix, le 30 d'Octobre paſſé; &, Lundi dernier, Meſſieurs les Bourguemêtres m'en donnerent connoiſſance, dans leur Chambre. Tout ce qu'il y a ici de plus raiſonnable crie contre cette injuſtice; & une partie de nos Conſeillers, les plus anciens dans la charge, & les plus habiles, s'oppoſérent de toute leur force à cette réſolution; mais ils furent inférieurs en nombre. Si l'on n'avoit pas caſſé, l'Année paſſée, ſept ou huit Bourguemêtres ou Conſeillers de cette Ville, pour mettre à leur place d'autres gens, cela ne me ſeroit pas arrivé. Ce qui me conſole eſt de voir le mécontentement de la Ville là-deſſus, & les irrégularitez de ce procédé, & l'injuſtice du fondement. Ce fondement eſt mon Livre des *Penſées diverſes ſur les Cometes*, que les Miniſtres Flamans ont fait accroire aux Bourguemêtres contenir des choſes dangereuſes & anti-Chrétiennes. C'eſt ce que je m'étois offert de réfuter; & je maintiens, & le prouverai clair comme le jour, que mon Livre des *Cometes* n'avance rien, qui ſoit contraire à notre *Confeſſion de foi*, ni à l'*Ecriture*. Quoiqu'il en ſoit, on a condamné ma Doctrine, ſans m'entendre, ſans me demander ſi je convenois de la fidélité des Extraits, & du ſens qu'on donnoit à mes paroles; & les Magiſtrats ne m'ont pas donné lieu de réfuter mes Accuſateurs.

Il n'a été rien dit, ni de l'*Avis aux Réfugiez*, ni du *Projet de Paix*, que je voulois donner à imprimer. Cela eût été plus odieux; car vous ne ſauriez croire l'avantage qu'ont tiré vos ennemis, & les miens, de l'affaire de Mr. Halewyn, pour répandre dans le monde que Mr. Gou-

(5) Mr. Bayle étoit mal informé. Il y avoit en Angleterre deux Miniſtres qui portoient le nom de *Daillon*, & qui étoient freres: l'un Réfugié, & Auteur du Livre où il ſoutient qu'*il n'y a qu'un Diable*: l'autre établi depuis long-tems dans ce Royaume, & Miniſtre de l'Egliſe Anglicane. C'eſt celui-ci qui ſe fit des affaires, pour avoir prêché en faveur du Roi Jaques. J'ai parlé fort au long de ces Meſſieurs dans la Remarque (5) ſur la Lettre à Mr. Conſtant du 18. de Février 1692. Voyez les *Additions & Corrections* où l'on rectifie quelques endroits de cette Remarque.

Digitized by Google

GOUDET étoit païé de la France, pour faire ce *Projet de Paix*. Je voudrois bien qu'il eût publié une juſtification, comme vous me marquâtes qu'il vouloit faire (1). Son ſilence a fait dire qu'il ſe ſentoit coupable de ce dont on l'accuſoit, *de faire corriger ſon Projet à Madame* DE MAINTENON, *& d'être païé pour cela*; & vous ne ſauriez croire combien cela l'a rendu odieux en ce Païs-ci, auſſi bien que tous ceux que l'on ſuppoſe ſes complices, & moi particuliérement, quoique très-injuſtement, puiſque je ne ſavois qui il étoit. Je ſuis perſuadé qu'on le ſoupçonne fauſſement, puiſque vous, qui le connoiſſez, vouliez bien vous mêler de ſon Manuſcrit. Je ne vous parlerois plus du petit Mémoire, que je vous ai recommandé pour lui, ſi je ne me trouvois au dépourvû, tant par la ſuppreſſion de ma charge, qu'à cauſe de mon peu de ſoin de théſauriſer. Je ne crois pas que je ſorte de Rotterdam, ſi les Bourguemêtres m'y laiſſent, juſqu'à ce que mon *Dictionnaire* ſoit achevé.

Je vous remercie infiniment, & comme d'une obligation ineſtimable, & que j'apprendrai au Public, des beaux & rares Matériaux que vous m'envoiez. Je ferai reſſouvenir Mr. D'ALMELOVEEN de parler au Libraire, qui a promis d'imprimer le Manuſcrit de Mr. DIODATI. Lett. CLIII. à Mr. Minutoli. & CLIV. à M. V. M.

Mr. D'ARTIS n'a donné encore que deux *Journaux*. Je ſuis ravi qu'à Geneve on ait entrepris une *Gazette des Savans* (2). Ce que vous m'en communiquez m'en donne une bonne idée; &, ſi j'y puis fournir quelque choſe, je le ferai de très-grand cœur.

Il ne me ſemble pas qu'on ait raiſon à Paris de prétendre qu'on a pris pour dupe le Pape; & il me ſemble, au contraire, qu'il fait faire une démarche fort humiliante, & au Clergé, & au Roi.

Mes aſſûrances de reſpect à notre bon Ami de Lauſanne. Meſſieurs BASNAGE vous ſaluent: Tout à vous.

LETTRE CLIV.

Pour ſervir d'Apologie au Livre intitulé, *Penſées diverſes écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occaſion de la Comete qui parut au mois de Décembre* 1680.

A. M. V. M.

A Rotterdam, le 5. de Novembre 1693.

Lett. CLIV. à M. V. M.

DEpuis que vous avez ſû les démarches du Conſiſtoire Flamand de Rotterdam contre mon Livre des Cometes; que les Membres de ce Conſiſtoire ne négligeoient rien pour me faire perdre ma place de Profeſſeur; qu'ils preſſoient inſtamment le Magiſtrat de révoquer la permiſſion qu'il m'avoit accordé d'enſeigner; qu'ils faiſoient pour y réuſſir les ſollicitations les plus vigoureuſes; & qu'ils ont enfin obtenu que cette permiſſion me ſeroit ôtée, avec les cinq cens francs qu'on me donnoit tous les ans. Depuis, dis-je, que vous avez ſû ces choſes, vous croiez que je dois juſtifier l'Ouvrage que ce Conſiſtoire a cenſuré. Je ne ſuis point de votre avis, Monſieur. J'en ſerois, ſi les opinions qu'on a cenſurées étoient tirées ou de mes leçons, ou des Ecrits que j'ai dictez; mais il s'agit d'un Livre imprimé l'an 1682, où je n'avance rien qui ne ſoit entouré de tant de preuves & de tant d'éclairciſſemens, qu'il me ſuffit de renvoier à mon Livre même ceux qui voudront éclaircir ſi j'ai tort ou ſi j'ai raiſon. Ils n'ont qu'à lire attentivement & ſans préoccupation tout l'ouvrage. Il eſt le même qu'il étoit pendant les neuf ans que le premier Dénonciateur le laiſſa dans un plein repos, qu'il fut de mes Amis comme à l'ordinaire, qu'il le loüoit dans l'occaſion, qu'il exhortoit les gens à me donner pour diſciples leurs enfans, que quelques-uns de mes Ecoliers avoient appris de moi à repouſſer fortement les objections des Impies. Enfin mon Livre n'a point changé depuis l'accueil favorable que le Public lui a fait, & auquel, ſans doute, je dois imputer l'honneur que je reçus en 1684. d'être appellé pour Profeſſeur en Philoſophie dans l'Académie de Franeker, l'une des plus floriſſantes qui ſoient aujourd'hui dans le Monde. Je puis ajoûter à tout cela, que mon Livre fut ſi goûté à la Haye, où ſe trouve toûjours l'élite des plus habiles têtes du Gouvernement, que pluſieurs perſonnes de mérite ſouhaiterent de me connoître, & me firent des honnêtetez que la modeſtie ne me permet pas de particulariſer. Un Député de Groningue me fit l'honneur de me venir voir exprès pour preſſentir ſi je ſerois homme à me détacher de mes habitudes & de mes amis d'ici, pour aller fonder un nouvel établiſſement à Groningue. Il me fit entendre qu'il ne tiendroit qu'à moi d'y être appellé. Je puis dire encore que de tant de Miniſtres Réfugiez qui me firent l'honneur de me

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 27. d'Août, 1691.

(2) Mr. Minutoli entreprit, en 1693, de publier de quinze en quinze jours un Journal, contenant des Nouvelles de Littérature, & des Pieces fugitives de Poëſie, intitulé, *Les Dépêches du Parnaſſe, ou la Gazette des Savans*. Chaque *Dépêche* étoit de 48. pages, ou de deux feuilles, petit in 12. La premiere eſt du 1. de Septembre 1693. Ce Journal s'imprimoit à Geneve; mais comme les Libraires de Lyon le contrefaiſoient à meſure qu'il paroiſſoit, celui de Geneve fut obligé d'en diſcontinuer l'impreſſion. Il n'en a paru que quatre ou cinq *Dépêches*.

Lett. CLIV. à M. V. M.

me venir voir à leur arrivée dans ce Pays en 1684 & 1685. il n'y en eut pas un qui ne débutât par me donner de l'encens sur mon Livre des Cometes. Les uns se plaignoient de n'avoir pû le connoître que de réputation, & se félicitoient d'être dans un pays où ils le liroient tout à leur aise. Les autres disoient qu'ils l'avoient lû avec plaisir & avec profit. Je n'y ai rien changé, je n'y ai rien ajoûté depuis ce tems là. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas que je m'en rapportasse au goût du Public, sans me donner la peine d'entrer dans de nouvelles discussions? Ce n'est pas que je n'aie bien des choses à ajoûter à mon Ouvrage, qui ne seroient peut être pas indignes de la curiosité du lecteur. Je pourrois donner de nouvelles preuves, répondre à de nouvelles difficultez, montrer que beaucoup d'Auteurs ont supposé les mêmes principes que moi, sans que jamais à cet égard on les ait accusez d'hétérodoxie, lever tous les scrupules que les bonnes ames se peuvent faire, pour ne connoître pas assez le fond des questions de métaphysique & de morale. Mais, Monsieur, cela ne presse pas, il sera tems d'en parler, si jamais on fait une nouvelle édition de mes Cometes. La seconde édition auroit peut-être duré trop long-tems pour l'intérêt du Libraire, si l'on ne s'étoit avilé de se plaindre au bout de neuf ans. Ces plaintes seront peut-être cause que cette édition ne suffira pas. S'il arrive donc qu'on en fasse une troisieme, ce qui est assez incertain, on l'augmentera de ce que je viens de vous dire. Ne soiez point en peine, je vous en conjure, sur mon chapitre. Les Souverains sont bien les maîtres de leurs charges & de leurs pensions, ils les donnent & les ôtent à qui bon leur semble; mais ils ne sont pas les maîtres des opinions du Public. Vous savez ce que Mr. Desprreaux remarque touchant le *Cid* de Corneille. Le Public est une certaine chose qui ne change pas de sentimens à l'égard d'un Livre selon qu'il plaît à un Consistoire. Cinq ou six Ministres & autant d'Anciens & de Diacres ont beau déclarer qu'un Livre est bon & orthodoxe, ou mauvais & hétérodoxe, les Connoisseurs en pensent tout ce qu'ils en pensoient auparavant. Soiez assûré, Monsieur, que tous ceux qui étoient persuadez, il y a un an, de l'orthodoxie du mien, le sont encore, & le seront à l'avenir, & que ceux qui ne le sont pas présentement, ne l'étoient pas il y a un an. Vous savez que l'on ne doit compter pour rien ceux qui ne jugent point par eux mêmes, & qui s'en rapportent, comme dans l'Eglise Romaine, à la foi de leur Curé. Mais, direz vous, une Censure de Consistoire est un préjugé contre votre Ouvrage? Il est vrai; mais c'est un préjugé qui, auprès des Connoisseurs, se réduit à l'autorité des quatre personnes qui ont fourni les extraits; tous les autres membres du Consistoire ont opiné sur ces extraits, qu'il a fallu leur traduire d'une langue en une autre. Que deviendra donc cette censure, si les extraits ne sont pas fideles? Or ils peuvent ne l'être pas, encore que les quatre Commissaires ayent agi de bonne foi; car il n'est rien de plus difficile que de ne prendre pas le change dans des matiéres de cette nature. Ceux qui furent nommez pour examiner le Livre de Jansenius en tirerent cinq Propositions. Ils étoient tous du métier, & il s'agissoit d'une chose qui selon toutes les apparences alloit être d'un grand éclat, & fortement combatuë. Il est donc probable qu'ils emploierent toute leur industrie & tout leur esprit à extraire fidelement. Néanmoins on leur a soûtenu, & on leur soûtient encore, que les cinq Propositions qu'ils produisent ne sont point dans le Livre de Jansenius, & le Pape même dont l'autorité est si grande dans son Eglise, n'a pû faire convenir les amis de Jansenius qu'elles y soient. Il y a tantôt 50. ans que ce procès dure.

Voilà, Monsieur, un grand préjugé que les quatre Commissaires du Consistoire Flamand ont pû avec toutes leurs bonnes intentions se tromper au sens de quelques Propositions d'un Livre François. Il y avoit un bon moien de faire cesser ce préjugé; mais on ne s'en est point servi. J'étois sur les lieux. Rien de plus facile de savoir de moi si je reconnoissois miennes les Propositions qu'on avoit extraites de mon Livre des Cometes, de m'entendre exposer mes sentimens, & après cela on n'auroit eu qu'à prononcer sur le droit. La question de fait eût été vuidée. Présentement elle subsiste, & forme un préjugé désavantageux aux Censeurs; car on présume que s'ils n'avoient craint que je ne dissipasse par mes éclaircissemens toutes leurs difficultez, ils auroient suivi la voïe ordinaire, qui est de ne pas condamner les gens sans les entendre. Lorsque les Censeurs d'un Livre en connoissent l'Auteur, une de leurs premieres procédures, principalement s'il est sur les lieux, est de lui demander ce qu'il entend par telles & telles Propositions, & s'il déclare qu'il ne les entend pas dans un sens hérétique ou hétérodoxe, on ne le condamne point, on se contente de déclarer qu'elles sont hérétiques ou hétérodoxes en un des sens qui n'est pas avoüé par l'Auteur, outre qu'on lui demande s'il persiste dans ses erreurs, & s'il veut bien promettre de ne les pas enseigner &c. Vous savez comment on en a usé depuis peu en France envers Mr. Dubin, & avec un Jésuite de Caen. Les exemples empruntez des Catholiques Romains sont les plus propres qu'on puisse alléguer, parce qu'on est fort persuadé dans les Pays Protestans que la conduite de l'Eglise Romaine est trop despotique & aproche trop de la tyrannie. Le Consistoire Flamand n'a rien observé de toutes les choses que j'ai marquées. S'il m'avoit ouï, il auroit appris, I. que ma Doctrine entenduë comme elle doit l'être, est très orthodoxe. II. Que je la rejette & déteste dans tous les faux sens qu'on lui peut donner. III. Que je n'ai jamais enseigné à mes Ecoliers ce de quoi je traitte dans mon Livre des Cometes, comme je le puis prouver par les écrits que je leur ai dictez. IV. Que jamais mon intention ne seroit de les entretenir de semblables choses. V. Que j'étois prêt à embrasser les Propositions contraires aux miennes, dès qu'on m'auroit montré qu'elles sont vraies. Vous voiez donc, Monsieur, que la voie du préjugé est moins à craindre pour moi que pour mes Censeurs, vû principalement qu'il étoit de notoriété publique dans ce lieu, & qu'on avoit pû le lire dans le *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*, que j'avois demandé avec instance que le Consistoire Wallon jugeât entre le premier Dénonciateur & moi, & que j'avois fait-là dessus les avances les plus singulieres, sans avoir pû obtenir *à cause de son grand crédit dans ce Consistoire*, que la cause y fût jugée. Il obtint par ce crédit, qu'elle fût renvoyée au Synode Wallon où il n'en a plus parlé. Le Consistoire Flamand ne pouvoit pas ignorer cela. D'où vient donc qu'il ne renvoie pas l'affaire à son Tribunal naturel? C'est que j'aurois pû y plaider ma cause,

cauſe, & y faire voir manifeſtement mon Orthodoxie, & c'eſt ce qu'on ne vouloit pas, diſent ici une infinité de gens. Mais afin que vous ne puiſſiez pas vous plaindre que je n'ai aucune déférence pour vos avis, je m'en vais me ſervir d'un expédient très-efficace pour mettre à couvert la réputation de ma doctrine. Je m'en vais publier dans cette Lettre que je ne crois pas qu'il y ait aucun Profeſſeur de Philoſophie dans les Provinces-Unies, ni dans l'Angleterre qui croie. I. Que les Cometes ſoient une production miraculeuſe de Dieu deſtinée à préſager les jugemens terribles qu'il veut exercer ſur les hommes. II Qu'il eſt moins injurieux à Dieu de le prendre pour un Etre tout couvert de vices & de crimes que d'ignorer ſon exiſtence. III Que l'on ne peut faire par tempérament, ou pour l'amour de la loüange, ou pour éviter l'infamie, pluſieurs de ces actions qu'on appelle bonnes mœurs, encore qu'on ignore l'exiſtence de Dieu. Si je me trompe, je ſupplie tous ceux qui croiront fauſſes, ou quelqu'une de ces Propoſitions, ou toutes trois, de déclarer, & d'ajoûter de quel dégré d'erreur ils les notent, ſi c'eſt d'héréſie, d'impiété, ou de ſimple erreur tolérable dans un Philoſophe. S'ils condamnent la premiere de ces trois propoſitions, ils condamnent feu Mr. DES MARAIS, Profeſſeur en Théologie à Groningue, l'un des plus ardens adverſaires que toutes les Sectes de Hollande ayent éprouvé. Ils condamnent auſſi l'Illuſtre Mr. GRÆVIUS, dont la Harangue contre les préſages des Cometes a été dédiée aux Etats d'Utrecht. S'ils condamnent la ſeconde, ils condamnent ARNOBE, & S. AUGUSTIN. S'ils condamnent la troiſieme, ils accuſent d'impoſture ou de menſonge je ne ſai combien de graves Auteurs, auſſi dignes de foi qu'aucun Hiſtorien qui ſubſiſte. Vous ſavez bien pourquoi je vous articule ces trois propoſitions là : c'eſt qu'elles contiennent les prétenduës héréſies de mon Livre des Cometes. Tout ce que j'y ai dit qui puiſſe choquer mes Cenſeurs revient à ceci. I. Que ni les Inondations, ni les Eclipſes, ni telles autres choſes ne ſont point des préſages des fléaux que Dieu nous prépare. II. Que les abominations de l'Idolatrie Payenne ſont pires que l'Athéiſme. III. Qu'ignorer qu'il y ait un Dieu n'eſt pas une raiſon infaillible & néceſſaire de toute ſorte de déreglement de mœurs; mais ſeulement d'un plein abandon aux vices, où le tempérament, la coûtume, le goût du Pays, & du ſiecle &c. portent les gens. Si ces trois propoſitions ſont fauſſes, ce ſont pour le moins de ces erreurs qu'il eſt permis de ſoûtenir en Philoſophie, les propoſitions contraires ne ſont point des articles de notre foi, ne ſont point révélées dans l'Ecriture, & bien loin de pouvoir être comptées pour des points fondamentaux de la Religion Reformée, elles n'ont aucune place dans les 40. articles de la Confeſſion de Geneve. Les Etrangers pourront-ils aſſez admirer qu'on ait fait en Hollande tant de bruit pour des opinions qui ne choquent aucun de ces 40. articles? En effet il n'y en a pas un ſeul où il ſoit dit, *Nous croyons & confeſſons que Dieu a formé de tems en tems des Cometes miraculeuſes pour nous avertir des peines qu'il nous prépare. Nous croions & confeſſons qu'il vaut mieux adorer un Chat, un Chien, le Pere de cent bâtards, & la Mere de toutes les lubricitez, que de n'adorer rien. Nous croions & confeſſons que dès qu'on ignore l'éxiſtence de Dieu, on eſt de toute néceſſité ſujet à toutes ſortes de crimes, deſtitué de toute idée de loüange & de blâme, incapable de s'abſtenir d'aucune mauvaiſe action; qu'on eſt yvrogne, goulu, larron, avare, cruel, aſſaſſin, de quelque tempérament que l'on ſoit.* Non ſeulement ce ne ſont point des articles de notre foi en autant de termes; mais je ſuis ſûr qu'on ne me montrera rien d'équivalent dans les 40. articles. Or qui ne ſait qu'au de-là de tous les articles qui compoſent la Confeſſion de foi d'une Egliſe il eſt permis de ſoûtenir le pour & le contre dans les matiéres qui ſe préſentent, & qu'on n'a nulle juſte raiſon d'infliger des peines canoniques, ni des peines civiles à celui qui erre là-deſſus. Lett. CCIV. à M. V. M.

Mais je ne veux pas me contenter d'interpeller la foi des Profeſſeurs en Philoſophie, il faut de plus que je préſente les trois Propoſitions ſur leſquelles je déſire de ſavoir leur ſentiment, & je les crois tous, ou du moins la plûpart, de mon avis, il faut, dis-je, que je les préſente à toutes les Académies de l'Europe. Je les ſupplie donc très-humblement de vouloir me tirer d'erreur, en cas que je me trompe dans la ferme perſuaſion où je ſuis, qu'il n'y en a point qui ayant aſſemblé les quatre Facultez, & recueilli les ſuffrages, condamne leſdites trois propoſitions, ou qui les condamne comme une doctrine pernicieuſe & Anti-chretienne.

J'en ſuis ſi perſuadé que ſi j'étois à Rome, j'entrerois de moi même dès demain dans les priſons de l'Inquiſition, fort aſſûré que ce Tribunal redoutable me donneroit bientôt une pleine liberté ſans nulle cenſure. Je ne crains d'être condamné ni à Salamanque, ni à Complute, ni à Paris, & moins encore dans les Univerſitez Proteſtantes; car comme la troiſieme de ces propoſitions eſt extrêmement oppoſée à l'héréſie des Pélagiens & des Sémipélagiens, (*) l'on pourroit avoir quelque inquiétude de la part des Scholaſtiques Eſpagnols; mais ils n'oſeroient anathématiſer la 2. vû l'intérêt qu'y ont les anciens Péres. Si l'évènement eſt contre moi, j'avouë que je ne me fierai plus aux notions qui me paroîtront les plus certaines.

Voilà, Monſieur, ce qui me paroit beaucoup plus propre à vous tirer d'inquiétude au ſujet de l'orthodoxie de mes Cometes, qu'une Apologie dans les formes. Un Conſiſtoire Flamand les a cenſurées. J'en appelle au Public en général, aux Profeſſeurs en Philoſophie en particulier, & à toutes les Univerſitez, Académies, Ecoles Illuſtres, & autres Communautez Savantes répanduës ſur toute la face de la Terre. Je ſuis Votre &c.

(*) Voyez ci-deſſus Tome ſecond, *le nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*, page 799. à la fin de la 1. colomne & au commencement de la ſeconde.

Digitized by Google

LETTRE CLV.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 13. de Novembre 1693.

Lett. CLV. à Mr Du Rondel.

JE ſuis bien aiſe, mon très-cher Monſieur, que vous ſoiez content de Mr. de Beauval. Je vous ſuis infiniment obligé du Mémoire que vous m'avez envoyé de Mr. de St. Maurice (1) touchant le P. Adam, & je vous ſupplie de le remercier de ma part de la bonté qu'il a euë de le dreſſer ſi curieuſement & d'une ſi bonne tournure. J'ai deux ou trois petits éclairciſſemens à lui demander, que je le ſupplie très-humblement d'agréer que je lui propoſe.

1. J'ai remarqué dans la Réplique de Mr. Daille' aux Sieurs Adam & Cottibi que ce Jeſuite étoit à Loudun pendant la tenuë du Synode National, c'eſt-à-dire ſur la fin de 1659. & 1660. Mr. Daille' cite un paſſage du Livre que le P. Adam fit contre lui en 1660. au ſujet de Cottibi; par lequel paſſage il paroit que le P. Adam étoit à Sedan lorſqu'on reçut les nouvelles de la concluſion de la Paix, & du mariage du Roi; qu'il reconnoit que les Habitans y temoignerent une grande joye de cette nouvelle, & qu'il leur rend bon témoignage ſur la fidélité qu'ils témoignoient à la Couronne ſous les ordres de l'illuſtre Maréchal de Fabert. Ce paſſage ſe voit au Livre de Mr. Daille' 2. Part. page 120. Ch. 20. Le Traité des Pyrenées fut conclu au commencement de Novembre 1659. apparemment les feux de joye pour la Paix suivirent bientôt. Il faut donc de deux choſes l'une, ou que le P. Adam eût été déjà à Sedan lorſque le Synode National s'y tenoit ſur la fin de 1659. ou qu'il y allât immédiatement après la tenuë de ce Synode, & que les rejouïſſances de la Paix ne s'y ſoient faites qu'en 1660. En tout cas il eſt certain qu'il y aura été à deux reprises; car quand il faiſoit ſon Livre contre Monſieur Daille' en 1660. il n'y étoit pas, & il y avoit été. D'un autre côté, il eſt certain qu'il y a ſéjourné long-tems depuis l'impreſſion de ſon Livre contre Mr. Daille'.

Le ſecond éclairciſſement que je demande eſt, ſi le projet auquel Mr de St. Maurice répondit, fut imprimé, ou ſi ce fut ſeulement une piece manuſcrite à laquelle il fit une réponſe manuſcrite. Je vois par le Mémoire, que quand le P. Adam alla à Sedan il n'y avoit point encore de College de Jéſuites. C'eſt donc lui qui en ménagea le premier établiſſement, & qui le laiſſa formé & en train avant que de s'en retourner en Guyenne.

Au reſte, mon cher Monſieur, je connois par votre Lettre du 11. du courant, que j'ai reçuë ce matin, que vous autres à Maeſtricht n'avez pas beaucoup de commerce en Hollande; car ſi vous en aviez beaucoup, vous y auriez ouï dire que le 30. d'Octobre le Conſeil de cette Ville révoqua la permiſſion que j'avois euë en 1681. d'enſeigner en public & en particulier, & la penſion de 500 francs qui m'avoit été accordée. Mes ennemis n'ont pas manqué d'écrire cela de toutes parts; je m'étonne qu'ils ne l'aient fait ſavoir à Maeſtricht. Les plus fortes têtes du Magiſtrat, & qui ſont de l'ancienne création, diſputerent fortement pour moi, & crierent contre l'injuſtice qu'on me faiſoit de ne m'ouïr pas ſur ce que j'avois à dire pour juſtifier mon Livre des *Cometes*; car ce fut l'unique fondement de ma démiſſion. Le Conſiſtoire Flamand avoit nommé quatre perſonnes pour examiner ce Livre. Après qu'elles eurent fait leur rapport, quelques Miniſtres Voetiens (& qui m'en veulent depuis long-tems ſous prétexte du Carteſianiſme, & à cauſe que j'avois été placé ici, & que j'avois toûjours été protégé par feu Mr. Paets qu'ils haiſſoient à mort, & qui pour dire la vérité avoit du mépris pour eux, & ne feignoit pas de les traitter de *mutins* & de *boutefeux*) quelques Miniſtres Voetiens, dis-je, ont été cent & cent fois dire aux Bourguemaitres que mon Livre étoit rempli de Doctrines pernicieuſes, & que la jeuneſſe pourroit être imbuë auprès de moi de ſentimens fort oppoſez à la Religion, qu'il ne falloit donc pas me permettre d'enſeigner. Les Bourguemaitres d'aujourd'hui ſont des perſonnes qui haiſſent extrémement tous ceux qui plaignent la caſſation qui fut faite l'année paſſée de pluſieurs honnêtes gens de la Régence, ils me regardent comme attaché à ces Meſſieurs, & mecontent par conſéquent de l'état préſent (quoique je me tienne coi dans mes Livres, loin des affaires d'Etat & de Ville). Ils ont eu ſans peine cette complaiſance pour ces Miniſtres là. Ils m'avoient promis d'écouter mes éclairciſſemens; car je leur avois dit que devant tous les hommes du monde je ferois voir que mes *Cometes* ne contiennent rien, qui ſoit contraire à aucun article de notre foi. Cependant ils n'ont point voulu m'écouter. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que rien de tout ce dont *Orkius* (2) a fait tant de vacarmes, *Avis aux Refugiez*, *Projet de Paix* de Geneve &c. n'a été nullement conſideré, on n'en a pas dit le moindre petit mot, & il eſt ſûr, qu'encore que par fanfaronade il ſe vante peut-être d'être la cauſe de ceci, il n'y a contribué que par ſes vœux & par ſes ſouhaits. Ce ſont les Miniſtres Flamans qui ont fait le coup; ce qu'ils ont tenté dès le tems même que j'étois bien avec *Orkius*, & qu'ils auroient obtenu de la Régence preſente pour les raiſons que j'ai dites, quand même je n'aurois eu rien à démêler avec cet homme là. Au reſte, j'ai été philoſophe plus que jamais lorſqu'on m'en a ôté le titre. Je n'ai point ſenti de regret ni d'inquiétude, & j'eſpere que la même indolence m'accompagnera à l'avenir. Je vous enverrai bientôt l'article du Poëte Tragique Accius; on acheve aujourd'hui d'imprimer la feuille.

Tout à vous, mon très-cher Monſieur. Votre bon patron a été malade, il ſe remet peu à peu: j'en reçus hier une Lettre très-obligeante.

(1) Mr de St. Maurice demeuroit alors à Maſtricht. Il avoit été ci-devant Profeſſeur en Théologie à Sedan. Voyez dans le Dictionnaire Critique l'Art. Adam (Jean).

(2) Jurieu.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CLVI.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 4. de Décembre 1693.

LETT. CLVI. A Mr. Du Rondel.

JE n'aurois pas tant tardé, mon très-cher Monſieur, à vous remercier de la part que vous avez priſe en mon affaire, comme vous me l'avez témoigné par votre tendre & obligeante Lettre, ſi Mr. LEERS m'avoit envoyé l'article d'Accius au tems qu'il falloit. Lorsqu'on tira cette feuille, je l'avertis qu'on en tirât un ou deux exemplaires plus qu'à l'ordinaire. Il le fit faire, & mettre à part ces feuilles là pour me les envoier; mais elles ſe ſont égarées, de ſorte que d'ordinaire en ordinaire on me les a fait attendre inutilement, juſques à ce qu'enfin on m'a avoüé qu'elles ſont introuvables. J'attendrai à vous envoier quelque choſe que l'on ait imprimé quelqu'autre article, qui ſoit plus propre que pluſieurs autres à vous faire juger de la piece. Je n'ai pas voulu faire déparier les Exemplaires de Mr. LEERS: une feuille de moins, fait que tout l'exemplaire d'un Livre, fût-il de 1000. feuilles, eſt perdu.

Voilà, mon cher Monſieur, les excuſes que j'avois deſſein de vous écrire aujourd'hui de mon ſilence, quand même je n'euſſe pas reçu votre deuxieme Lettre toute remplie de bonne amitié, & que vous exprimez ſi fortement qu'on voit bien que c'eſt le cœur qui parle. J'en ſuis, je vous aſſûre, ravi de joye, & j'oppoſe cela comme un bouclier à ſept cuirs à tous les traits de mes ennemis. Je me moque de leurs vains triomphes, & je ſuis aſſûré que je paſſe les nuits plus tranquillement qu'eux. Ce n'eſt pas une petite mortification pour ORKIUS que de voir que pendant, que l'on s'eſt moqué de ſes Dénonciations publiques, d'*Avis aux Réfugiez*, de *Cabale de Geneve*, trois ou quatre Miniſtres Flamans Voetiens, & perſécuteurs des Cartéſiens ſoufflant aux oreilles des nouveaux Bourguemaitres contre mon Livre des Cometes, ont obtenu ce qu'ils ont voulu, ſans que les fortes conteſtations que ſept ou huit des meilleurs têtes du *Vroedſchap* oppoſerent en ma faveur, attiraſſent un mot qui tombât ailleurs que ſur les *Cometes*. Quelques-uns de mes amis m'ont conſeillé d'aller demeurer à Amſterdam, prétendant qu'au pis aller j'y pourrois gagner quelque choſe par des Colleges privez. J'ai mieux aimé demeurer ici pendant qu'on ne m'en chaſſera pas, & voici mes raiſons. Mon ennemi qui ne peut ſe glorifier de rien pendant que mon interdiction a pour fondement unique le Livre des *Cometes*, triompheroit ſi je quittois cette Ville. Il diroit, & feroit dire par tous ſes émiſſaires, que je ſerois ſorti à cauſe que je ſavois bien qu'on m'en donneroit l'ordre, & cela parce qu'on me regardoit comme mal intentionné & coupable en fait d'Etat. Autre raiſon, mon Dictionnaire a beſoin de ma préſence, tant afin que je corrige les dernieres épreuves, qu'afin de hâter l'impreſſion, & la compoſition même, qui n'étant pas encore fort avancée, ſouffriroit un terrible retardement d'un tranſport de domicile. Enfin je trouve ſi peu de ragout à enſeigner de jeunes gens, & tant de douceur à vivre, *ſibi & Muſis* ſans dépendance de Curateurs, & de Collegues, que je me ſoucie peu d'endoſſer jamais le harnois ni en Académie, ni en Ecole illuſtre. Si j'ai la ſanté, j'aurai de quoi vivre ſans cela en écrivaſſant. Si je n'ai point de ſanté, ce ſera, comme j'eſpere, une affaire qui ne ſera point d'une ſi longue diſcuſſion, ou d'une ſi longue durée qu'il ne me reſte de quoi ſubſiſter *mea quadra* juſqu'à la fin. Aimez-moi toûjours, mon très-cher Monſieur, & moïennant cela je me moquerai de la malignité & de l'injuſtice de mes adverſaires.

La Lettre de Mr. de St. MAURICE eſt un compliment de bonne amitié ſur ma deſtitution. Je vous prie de lui envoier le remercîment que je lui écris.

Notre Patron n'eſt pas encore bien rétabli; on a imprimé en Allemagne un recueil de vers Satyriques contre les Cardinaux de RICHELIEU, & MAZARIN, & contre Meſſieurs FOUQUET & COLBERT. (1)

Je remercie très-humblement Mademoiſelle du RONDEL de ſa bonté pour moi.

(1) Ce Recueil eſt intitulé, *La Tableau de la Vie & du Gouvernement de Meſſieurs les Cardinaux Richelieu & Mazarin, & de Mr. Colbert. Repréſenté en diverſes Satyres & Poëſies ingénieuſes. Avec un Recueil d'Epigrammes ſur la vie & la mort de Mr. Fouquet, & ſur diverſes choſes qui ſe ſont paſſées à Paris, en ce tems-là.* Cologne 1694. in 12.

Digitized by Google

LETTRE CLVII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam le 11. *de Décembre*, 1693.

Lett. CLVII. & CLVIII. A Mr. Du Rondel.

LEs feuilles que je croiois introuvables me furent envoyées deux jours après que je vous eus écrit ma derniere Lettre, mon cher Monſieur. Je vous les envoie; mais à condition que vous en ferez la plus ſevere critique que vous pourrez. Ne craignez point de trouver en moi un Auteur à cet égard. Vous y trouverez un diſciple très-docile, & qui ſouhaitte paſſionnement que votre amitié lui rende utiles les grandes lumieres que vous avez.

Le Patron m'envoia hier en préſent un exemplaire d'un Livre qui lui a été dédié par Mr. BRISBAR, Miniſtre de Leyde. Ce Livre eſt aſſez ſingulierement tourné. Le Patron vous en régalera auſſi, ſans doute, d'un exemplaire, ainſi je ne veux pas vous prévenir. On vient de nous donner la Vie de Mr. JROMP dernier mort. Aimez moi toûjours, mon cher Monſieur. Vous ne ſauriez conſerver votre précieuſe amitié pour un homme qui en connoiſſe autant que moi tout le mérite, & qui ſoit plus diſpoſé à tout faire pour ſe la conſerver.

LETTRE CLVIII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 29. *de Décembre* 1693.

Lettre CLVIII. A Mr. Du Rondel.

JE voudrois, mon très-cher Monſieur, vous pouvoir marquer autant que je le ſens moi même, *Ut ego ipſe cogitans ſentio*, le plaiſir que j'ai pris à la lecture de vos doctes & très excellentes remarques. Si jamais le Dictionnaire ſe réimprimoit, l'article d'ACCIUS profiteroit merveilleuſement de votre Lettre, & que ne l'ai-je eue avant que de le donner à l'Imprimeur? Tout ce que vous penſez eſt d'un maître homme; pas une ſeule ligne qui ne ſente la docte pénetration d'un eſprit nourri des beautez originales des Anciens. La premiere fois que vous aurez la bonté de m'ecrire, dites moi, s'il vous plaît, qui eſt cet EVANTHIUS qui a dit qu'ACCIUS a fait des Comedies. Puis qu'il eſt le ſeul qui l'ait dit, ne ſeroit ce point lui qui auroit fait ce que je cite ſous le nom de DONAT ſur TERENCE? Plus j'examine votre Lettre, plus je me ſens porté à croire qu'il y a eu plus d'un Accius. Les Anciens ont été bien peu ſoigneux de prévenir nos difficultez, & nos embarras; je ne penſe point que notre poſtérité bien reculée ait jamais lieu de nous faire le même reproche au ſujet des deux CORNEILLES; car quand on parle du jeune, on le marque, & on ne dit point tout court CORNEILLE, outre qu'à la tête de ſes écrits il met T. CORNEILLE, c'eſt-à-dire THOMAS. Il eſt vrai qu'à préſent que l'aîné eſt mort, les pieces du tems qui parlent du jeune comme d'une perſonne vivante ne ſpécifient pas que ce ſoit le jeune, & voilà qui pourroit tromper un jour nos Neveux. Ne croyez pas être quitte de la critique que je vous ai demandée, vous m'avez propoſé pluſieurs doctes & belles difficultez ſur le tems qu'ACCIUS a vécu; mais je vous ſupplie de me dire plus en détail, & en ami, ſi vous ne trouvez pas que je m'arrête trop à des bagatelles, qu'il n'y a pas aſſez de choix; que je ſuis trop prolixe &c? Je me doute de tous ces défauts, je les éviterois; mais on eſt aveugle dans les propres affaires, on a beſoin d'un ami éclairé comme vous, afin d'être redreſſé. Il y a du tems. La Lettre A. ne fait encore qu'entrer dans ſa combinaiſon avec G. j'attens tous les bons offices de votre amitié, & de votre érudition immenſe, exacte, & pénétrante.

On a traduit en François les caracteres de la Reine ELISABETH & de ſes principaux Miniſtres. Cela eſt aſſez curieux, la traduction n'eſt pas d'une plume encore bien polie.

Mille vœux pour votre proſpérité l'année qui vient *& ſic deinceps*. Tout à vous, mon cher Monſieur.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CLIX.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 22. de Janvier 1694.

LETT. CLIX. A Mr. DU RONDEL. CLX. A Mr. MINUTOLI.

J'Aurois peut-être laiſſé paſſer cet ordinaire à cauſe du froid, mon cher Monſieur, ſans me donner l'honneur de vous écrire, ſi la joie du rétabliſſement de l'œil de notre patron de Leyde ne m'eût preſſé de vous témoigner mes ſentimens ſur cette bonne nouvelle. Si j'étois bon Poëte comme vous, j'aurois tiré de mes Muſes un compliment de félicitation ſur ce retour de lumiere. C'eſt une triſte choſe pour des gens accoûtumez à la lecture, que d'être obligé à y renoncer par un mal d'yeux.

Mon Dictionnaire va ſon train ordinaire; ce que j'avois gagné par l'achevement de quelques harangues de CICERON que Mr. LEERS faiſoit imprimer, le mauvais tems me l'ôte. C'eſt toûjours deux feuilles ſeulement par ſemaine. Nous n'en ſommes pas à la quarantiéme. J'aurois bien voulu ſuivre votre idée, qui eſt de mêler des articles réels aux perſonels; mais j'y ai trouvé des inconvéniens, ou plûtôt on m'en a fait craindre de la part de notre ſiecle dégoûté. Si je voulois éplucher tous les Poëtes Grecs & Latins, Hiſtoriens & Philoſophes, comme Accius, il me faudroit donner à cela bien des années, & je ne ſai ſi deux volumes me ſuffiroient en y joignant les principaux Auteurs des derniers tems. C'eſt pourquoi je me contenterai de marquer par quelques eſſais ce que j'aurois eu deſſein de faire, & ce que je ſouhaiterois que d'autres achevaſſent.

J'ai encore 5. ou 6. Articles de Poëtes ſemblables, celui d'ALCE'E, d'ARCHILOCHUS, d'ANACREON, de CATULLE, de PERSE, d'OVIDE, & voilà tout. Notre ſiecle n'aime point tant de diſcuſſions; au tems de la Philologie cela eût paſſé plus facilement, & juſques au commencement de ce ſiecle: préſentement c'eſt un autre goût. On aimera mieux l'Hiſtoire moderne que tout cela.

Mr. HUETAN me dit l'autre jour qu'il faiſoit imprimer les *Valeſiana* & les *Sorberiana*. On m'a dit qu'il y avoit dans le premier pluſieurs remarques aigres, mais bien fondées contre le Gloſſaire de Mr. DUCANGE. Croiriez vous qu'on ſe fût aviſé d'imprimer l'ARLEQUINIANA? Cependant il va paroître à Paris au premier jour. Peut-être n'a-t'on eu deſſein que de ſe moquer des Ouvrages de cette nature, & d'empêcher qu'il n'en paroiſſe plus? Car qui voudroit être confrere d'ARLEQUIN? Peut être auſſi a-t'on crû que les bons mots de ce dernier méritoient de voir le jour.

Avez-vous jamais rencontré dans vos lectures que CESAR ait fait une piece de Théatre intitulée TECMESSA, & qu'il fût le premier qui écrivit & qui prononça à la Grecque ces ſortes de noms propres, & non comme on faiſoit avant lui, ALCUMENA, TECUMESSA, & qu'à ſon exemple on ne dit plus qu'ALCMENA, TECMESSA? Je l'ai lû depuis peu dans un moderne, qui ne cite perſonne; mais cela fait que je ne m'y fie point. Il n'y a que vous après qui ſans citation je vouluſſe affirmer une choſe. Tout à vous, mon cher Monſieur.

LETTRE CLX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 8. de Mars 1694.

LETT. CLX. A Mr. MINUTOLI.

VOtre Lettre du premier Décembre paſſé, mon très-cher Monſieur, me donna une extrême conſolation, par la tendre & obligeante ſenſibilité de votre cœur pour ma diſgrace. Je l'ai reçuë, comme doit faire un Philoſophe Chrétien; & je continue, Dieu merci, à poſſéder mon ame dans une grande tranquillité. La douceur & le repos dans les études où je me ſuis engagé, & où je me plais, ſeront cauſe que je me tiendrai dans cette Ville, ſi on m'y laiſſe, pour le moins, juſques à ce que mon *Dictionnaire* ſoit achevé d'imprimer; car ma préſence eſt tout-à-fait néceſſaire au lieu où il s'imprime. Du reſte, n'étant ni amateur du bien, ni des hon-

Digitized by Google

Lett. CLX. à Mr. Minutoli.

honneurs, je me ſoucierai peu d'avoir des Vocations ; & je n'en accepterois pas, quand bien même on m'en addreſſeroit. Je n'aime point aſſez les conflicts, les Cabales & les *Entre-mangeries Profeſſorales*, qui régnent dans toutes nos Académies. *Canam mihi & Muſis.*

Vous trouverez ci-jointe la Dénonciation d'un Anonyme contre la Morale ſcandaleuſe de notre homme (1). Vous avez peut-être ouï dire en vos quartiers, que j'ai perdu ma Charge, à cauſe de l'*Avis aux Réfugiez* ; car les Emiſſaires du perſonnage, mortifiez au dernier point du mépris qu'ont fait nos Supérieurs, & de ſa prétenduë Dénonciation de la *Cabale de Geneve*, & de ſes *Factums* redoublez à l'occaſion de ſa Calomnie par rapport audit *Avis* ; ont écrit d'ici, par tout, que c'étoit l'Acculation touchant ce Livre, qui avoit produit cet effet. Abſurdité manifeſte ; car on ne ſe ſeroit pas contenté de m'ôter la permiſſion d'enſeigner, ſi on s'étoit fondé ſur une acculation de Libelle contre l'Etat. On ne s'eſt fondé, vous en pourriez jurer, que ſur la plainte, qu'avoit faite le Conſiſtoire Flamand, contre mes *Cometes*, & la plûpart des Opinans demeurerent d'accord qu'ils n'avoient point lû ce Livre, & une partie s'oppoſa à la révocation de ma penſion. C'eſt donc uniquement pour mon Traité *des Cometes*. Le Conſiſtoire Flamand, compoſé preſque tout de gens qui n'entendent, ni le François, ni autre choſe qu'un peu de Lieux Communs de Théologie ; mal-intentionné d'ailleurs contre moi, depuis mon arrivée en ce Païs, parce que le Patron que j'y avois, & qui a été le Fondateur de l'*Ecole Illuſtre*, (c'étoit feu Mr. Paets, grand Républicain,) leur étoit fort odieux ; le Conſiſtoire, dis-je, n'a fait autre choſe que conſulter la Verſion, qu'on lui avoit montrée en Flamand, des extraits de mon Livre, faits par mon Accuſateur, avec la plus grande mauvaiſe foi du monde.

J'ai ſous la preſſe un petit Livre de ſix feuilles *in* 12, pour réfuter ces extraits (2). Il y a plus de deux ans & demi qu'ils paroiſſent en feuille volante. Je me contentai de faire ſavoir pourquoi je n'y répondois pas ; mais aujourd'hui, je ſuis obligé d'y répondre. Si ma Réponſe eſt achevée, lors que nos Marchands feront leurs balles pour Francfort, j'y en joindrai des Exemplaires. Je remercie notre bon Ami Mr. Constant du ſon *Syſtême d'Ethique Théologique*, que Mr. Colladon, ſon beau-frere, me donna de ſa part, il y a quelques mois.

Il n'eſt pas beſoin de vous apprendre la mort de Mr. d'Ablancourt, votre bon Ami, & Parent. Il y a plus de deux mois que vous la ſavez, ſans doute. Sa Bibliotheque fut venduë au mois de Décembre dernier. Vous avez pû ſavoir par nos Gazettes le départ de Mylord Gallway, auſſi-tôt que vous l'euſſiez pû ſavoir par mon entremiſe ; ainſi je n'ai pas crû qu'en vous l'écrivant j'euſſe pû rien vous dire de nouveau. Il amene avec lui, pour Sécrétaire, un fort honnête homme & ſavant, nommé Mr. Bouhereau, à qui le Fevre de Saumur a tant écrit de Lettres (3). Mr. le Prince Louis de Bade ne s'eſt gueres arrêté en Hollande, depuis ſon retour d'Angleterre ; ſa préſence eſt néceſſaire ailleurs.

Nos Nouvelles Littéraires ne ſont pas conſidérables. Mr. D'Artis recommença ſon Journal d'Amſterdam vers la mi-Février dernier. Il le donne une fois la ſemaine, comme une Gazette (3). Mr. Chauvin, Miniſtre Réfugié en cette Ville, a entrepris un *Nouveau Journal des Savans*. Il paroîtra de deux en deux mois. On a vû Janvier & Février 1694. Chaque Tome ſera de huit feuilles (4). On commence à ſe laſſer de cette ſorte d'Ecrits, & je ne ſai ſi le ſel & les agrémens de ce dernier Journal réveilleront le goût languiſſant ; j'en doute. Il ſe fait ici, en Flamand, un *Journal* qui paroît tous les deux mois, chaque volume de douze feuilles, qui a beaucoup de débit. L'Auteur s'appelle Rabus. Il eſt Régent d'une Claſſe dans le College de cette Ville (5). Il nous a parlé dans ſon dernier Journal de quelques Ecrits, qui ont paru ſur les grabuges Eccléſiaſtiques de Hambourg, entre le Docteur Mayer, & le Miniſtre Ordius, au ſujet d'un *Catéchiſme* de Mr. Poiret, Bourignoniſte, qu'Ordius a fait réimprimer, & qu'il veut introduire. Mr. Mayer me fait ſouvenir que Mr. Meyer, Profeſſeur en Théologie à Harderwyk, vient de publier un Traité *de Feſtis Hebræorum* (6). Mr. Lomeyer, Miniſtre de Zutphen, a publié depuis peu un Livre intitulé *Dies Geniales* (7). Il y a d'aſſez bons recueils ; & nommément touchant les Baiſers. On m'a écrit que Mr. Deſpreaux a dit quelque choſe contre moi dans la *Nouvelle Edition* de ſes *Oeuvres*, qu'il a augmentée de la *Satire contre le mariage*. Je ne ſai encore ce que c'eſt (8). Les Anglois ont imprimé

(1) Cette Dénonciation eſt intitulée : *Nouvelle Héréſie dans la Morale, touchant la haine du prochain ; prêchée par Mr. Jurieu, dans l'Egliſe Wallonne de Rotterdam, les Dimanches 24. de Janvier, & 21 de Février 1694 ; dénoncée à toutes les Egliſes Réformées, & nommément aux Egliſes Françoiſes recueillies dans les différens endroits de leur exil.* C'eſt une demi feuille in 4. Cet Ecrit, daté du 2. de Mars 1694, eſt de Mr. Bayle. On le trouvera cy-deſſus Tome ſecond, page 814. Mr. Jurieu y oppoſa une autre demi feuille, ſous le titre de *Réflexions ſur un Libelle en feuille volante, intitulé, Nouvelle Héréſie &c.* Voyez dans le *Supplement* du *Dictionnaire Critique* une longue digreſſion ſur ce ſujet, que Mr. Bayle avoit deſſein de faire entrer dans la Remarque S de l'Article de Zuerius Boxhornius.

(2) Cet Ecrit de Mr. Bayle eſt intitulé : *Addition aux Penſées diverſes ſur les Cometes ; ou Réponſe à un Libelle, intitulé*, Courte revûë des maximes de Morale & des principes de Religion de l'Auteur des Penſées diverſes ſur les Cometes, &c. *pour ſervir d'inſtruction aux Juges Eccléſiaſtiques qui en voudront connoître.* Mr. Bayle l'a joint à la troiſieme édition de ſes *Penſées ſur les Cometes*, imprimée en 1699, & on le trouvera ci-deſſus Tome troiſiéme.

(2) Mr. Bouhéreau nous a donné une *Traduction du Traité d'Origene contre Celſe*, imprimée à Amſterdam en 1700, in 4.

(3) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. D'Artis, du 8. d'Août 1693. Note (1).

(4) Ce Journal eſt intitulé, *Nouveau Journal des Savans, dreſſé à Rotterdam, par le Sieur C****. Mois de Janvier & Février* 1694. Rotterdam 1694, in 8. M. Chauvin remplit l'année 1694, à Rotterdam ; & s'étant enſuite retiré à Berlin, il y continua cet ouvrage, ſous le titre de *Nouveau Journal des Savans dreſſé à Berlin* &c, & le donna pendant les Années 1696, 1697, & 1698.

(5) Ce Journal eſt intitulé *Boekzaal van Europa*, c'eſt-à-dire, *Bibliotheque de l'Europe.* Mr. Rabus le commença au mois de Juillet 1692, & le continua juſqu'au mois de Juin 1701. Il le reprit enſuite ſous un autre titre : mais il ne le conduiſit que juſqu'au mois de Juin 1702, étant mort peu de tems après. Voyez Mr. Struvius, *Introductio in notitiam rei Litterariæ.* Cap. VI. §. 47.

(6) *Diatribe de Origine & Cauſis Feſtorum Solennium quæ Dierum, quos olim Judæi in Terra Canaan, hodieque in Exilio agitare conſueverunt. Cum Animadverſionibus in Majemondis Librum qui inſcribitur* More Nevochim, *& Spenceri Tractatum de Legibus Ritualibus Hebræorum.* Amſtelodami 1693, in 8.

(7) *Dierum Genialium, ſive Diſſertationum Philologicarum Liber I.* Daventriæ, 1694, in 8.

(8) Mr. Bayle avoit été mal informé. Mr. Deſpréaux n'a rien dit contre lui dans ſes Ouvrages.

Digitized by Google

mé en leur Langue depuis peu les *Oeuvres de* RABELAIS, avec des Remarques, & la *Vie* de l'Auteur (9). Ils travaillent à une Nouvelle Edition de THUCYDIDE, & de XENOPHON (10). Mr. MOLESWORTH, qui avoit été Envoié d'Angleterre en Dannemark, a fait une *Relation de l'Etat préſent de Dannemark*, qui n'a nullement plû à la Cour Danoiſe. On s'en eſt plaint; mais on n'a pû obtenir la ſuppreſſion de l'ouvrage. Les Courtiſans même d'Angleterre n'ont pas approuvé le Livre; & on croit que l'Auteur ne s'avancera pas autant qu'il avoit lieu de l'eſpérer. Il a fait trop de réflexions libres ſur le mauvais uſage que le Roi de Dannemark fait, à ce qu'il prétend, de la Souveraineté, que ſes Sujets lui ont donnée. Vous ſavez que les Suédois en ont fait autant l'hiver paſſé à leur Roi. Ainſi, voici le Siecle des Souverainetez.

Lett. CLX. Mr. M... & CXLII. à Mr. ...stant.

Nos Nouvelles commencent à faire revivre les François. Tout cet hiver, elles ont parlé d'eux comme de gens enterrez, perclus, immobiles, & incapables de faire des preparatifs. On commence à parler de leurs deſſeins, & on ne nous en donne pas une petite idée. Nous allons au tems du dénouëment. Mes baiſemains, je vous prie, à Mr. GOUDET. Son ſilence a eu ſes raiſons; mais il nous a fait grand tort ici. Adieu, mon très-cher Monſieur; tout à vous.

LETTRE CLXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 24. de Mai 1694.

Lett. CLXI. à Mr. Constant.

SI vous n'avez pas eu de mes nouvelles, mon très cher Monſieur, depuis que Mr. COLLADON paſſa par Rotterdam, au mois de Novembre dernier, & me communiqua la Lettre que vous lui aviez écrite; c'eſt que je n'ai pû encore rien découvrir qui ſoit digne de vous, ni qui approche même de ce qui conviendroit à une perſonne fort éloignée de votre mérite. Mr. COLLADON, avec qui j'eus l'honneur de m'entretenir bien longtems la ſemaine paſſée, vous dira les réflexions que nous fîmes là-deſſus, & vous pourra témoigner la joie que ce ſeroit pour moi, de vous voir en Païs-ci, avec toute votre famille. Je compterois cela pour la plus grande douceur que j'aie jamais ſentie, ou eſpérée en ma vie.

Il ſera ſi bien inſtruit de toutes les Nouvelles d'Etat & de la République des Lettres, tant de ce Païs, que de l'Angleterre, qu'il ſeroit inutile de vous en marquer ici quelque choſe. Il vaut mieux vous renouveller mes remercimens très-humbles pour les Diſputes de Morale, dont il vous a plû me faire préſent. Je les ai luës avec beaucoup de ſatisfaction, & en admirant la netteté de votre méthode, & le choix de vos matieres. J'ai été ſur tout ravi de voir que votre ſentiment, ſur l'obligation de ſuivre les mouvemens de la conſcience errante, eſt le mien, ſur lequel notre faux-Prophete, qui a dans le fond, & très-nettement, enſeigné la même choſe, m'a voulu faire paſſer pour impie. Vous établiſſez que ce qui eſt fait contre la conſcience errante eſt péché; & que ce qui eſt fait ſelon la conſcience errante, lors que l'erreur eſt vincible, eſt un péché, mais non pas lors que l'erreur eſt invincible. Voilà juſtement mon opinion: je n'ai dit ni plus ni moins, que cela. Vous verrez ce que j'ai publié là deſſus en dernier lieu dans mon *Addition aux Penſées ſur les Cometes*. Je vous en ai envoié, par la voie de Francfort, ſix exemplaires, & ſix exemplaires d'un Livre que j'ai publié contre le *Syſtême de l'Egliſe* de notre homme. Mon Livre eſt intitulé, *Janua Coelorum reſerata* (1).

La Hollande & ſes Alliez eſperent beaucoup de cette Campagne. Ce n'eſt pas que les habiles gens s'imaginent qu'on faſſe aucune conquête; on ſuppoſe que la France ſera en état de défendre ſes Frontieres; mais dès là qu'elle ne fera point de conquêtes, ni en Allemagne ni aux Païs-bas, on la compte pour vaincuë; & la Diſette de Grains & d'Argent qu'elle ſouffre, l'obligera à offrir l'hiver prochain une Paix, dont on pourra raiſonnablement ſe contenter. C'eſt ainſi que les plus ſenſez raiſonnent. Le Commun ſe repréſente la France comme un Païs, que la famine & la mortalité rendent un Déſert affreux, & qui ſera au premier occupant dès cette année, ou la ſuivante. Je ſuis de tout mon cœur, mon très-cher Monſieur, Votre &c.

Mon *Dictionnaire* roule encore ſur la Lettre *A*. Je corrigeai avant-hier la 92. feuille, qui va juſques à la 368. page. Il ſera de deux volumes *in folio*; chacun de 1200. pages. La Lettre *A* eſt beaucoup plus longue que les autres ne pourront être. Le même inconvénient ſe trouve dans *Morери*.

(9) La Traduction Angloiſe de Rabelais n'eſt pas toute de la même main. Mr. Thomas Vrwhart, Chevalier & Baronet, a traduit les trois premiers Livres; & Mr. le Motteux, né en Normandie, les deux derniers. Celui-ci y a ajoûté une Préface, & des Remarques, où il tâche de faire voir que Rabelais a repréſenté l'Hiſtoire de ſon tems ſous une fiction ingénieuſe, & ſous des noms empruntez.

(10) Le *Thucydide* avec la Verſion d'Emilius Portus, les Scholies Grecques &c, parut à Oxford en 1696, *in folio*, par les ſoins de Mr. Hudſon, Garde de la Bibliotheque Bodleienne. Mr. Wells eſt l'éditeur du *Xenophon*; qui eſt auſſi imprimé à Oxford en cinq volumes in 8. Le premier parut en 1691, & le cinquiéme en 1703. Il étoit fort jeune quand il publia cet ouvrage.

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Decembre 1691, Note (2).

Digitized by Google

LETTRE CLXII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 8. de Juin 1694.

Lett. CLXII. & CLXIII. a Mr Du Rondel.

J'Avois prié Mr. Leers il y a plus de huit ou dix jours allant à Utrecht de voir, ſans faire ſemblant de rien, ce que Tollius diſoit contre vous, & je lui avois dit que cela ſe trouvoit à la fin du Livre. Je lui recommandai bien expreſſément, mon très-cher Monſieur, de retenir bien les mots & les phraſes. Il revint ſans avoir rien vû; mais il me fit eſpérer les feuilles imprimées de l'Ouvrage, parce que le Sieur Halma, l'imprimeur du Longin de Tollius, l'a prié de prendre avec ſoi les dites feuilles pour les montrer à Paris, où Mr. Leers doit faire un voiage dans peu de tems. Il n'a reçu les feuilles qu'aujourd'hui, & auſſi-tôt il me les a envoiées. Comme elles ne ſont pas pliées, il ſeroit difficile de les parcourir en peu de tems. D'ailleurs j'ai vû par la Préface, qu'apparemment Mr. Bauldry n'a connoiſſance de ce qu'il vous a dit que par la lecture qu'il en aura faite; car c'eſt là que Mr. Tollius parle de vous deux, de vous comme ayant fait (je vous dirai quoi) de lui comme devant faire en tems & lieu. Son Longin eſt un *in* 4. Le Grec d'un côté, & la traduction Latine de ſa façon de l'autre; au bas des notes de Langbeine, de Tanaquillus Faber &c. Il donne à part la Traduction Françoiſe de Despreaux avec les notes de ce traducteur, celles de Mr. Dacier & les ſiennes en François au bas du texte dans chaque page. Il met une Préface Françoiſe de ſa façon à la tête de la verſion de Boileau. C'eſt dans cette Préface Françoiſe que l'on trouve les paroles ſuivantes. „ Je ne nie pas qu'un „ homme d'eſprit n'ait le droit de ſe deffendre, „ & de ſoûtenir la vérité contre ceux qui, ou „ par foibleſſe de jugement, ou par nonchalan„ ce, ou par quelque autre défaut, ou même par „ malice s'égarent du grand chemin; mais j'eſti„ me qu'on le doit faire avec honnêteté, qu'on „ doit corriger les fautes, & aimer & loüer ceux „ qui les commettent: qu'on doit tâcher de les „ gagner par douceur auſſi bien que de dévelop„ per les véritez qui ne ſont pas connuës. Que „ s'ils ont de la foibleſſe, & de l'aigreur, je „ crois qu'on doit ménager l'une & l'autre par „ des marques de bienveillance pour leurs per„ ſonnes, & d'eſtime pour leur érudition. J'en ai „ uſé de cette ſorte envers Mr. du Rondel, „ & je traiterai de la même maniere dans ſon „ tems Mr. Bauldri.

Sa Préface eſt remplie de toutes ces grandes maximes de modération & d'équité, il loüe Boileau extrémement, & parle avec modeſtie & ſans déciſion de ce en quoi il ne tourne pas Longin comme lui. J'ai cherché en plus de cent endroits de ſes remarques, je n'y ai rien vû qui vous concernât, & apparemment cela ne ſe trouve point dans le Longin; mais dans les pieces qu'il y doit joindre.

On ne commencera la Lettre B que dans douze ou quinze jours, la Lettre A. aura 104. ou 105. feuilles.

A Dieu, mon très cher Monſieur, portez vous bien. Je crois que votre adverſaire en uſe en galant homme; ce qu'il dit en particulier contre Mr. Bauldri entrant en matiere dans la Préface touchant la viſion de Constantin eſt modéré. Mr. Perizonius a écrit de *Originibus Babylonicis*, deux Diſſertations.

LETTRE CLXIII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 9. de Juillet 1694.

Lett. CLXIII. a Mr. Du Rondel.

VOici enfin, mon très-cher Monſieur, ce que vous avez eu la bonté de demander. Sans la diſtance des lieux, je vous aurois prié de corriger & d'ajoûter tout ce que vous auriez ſouhaité, & j'aurois obtenu des imprimeurs d'attendre le retour de l'épreuve. Mais il n'y a pas moïen de ſonger à cela, quand il s'agit d'un renvoi de 7. ou 8. jours. Ne laiſſez pas, je vous prie, de me marquer tout ce que vous voudriez, qui fut changé, ajoûté, corrigé; car je le pourrai placer dans l'article du Pere Goulu, où j'ai renvoié pluſieurs choſes qui concernent Balzac, afin que l'article que je vous envoie ne fût pas trop long, & il l'eſt pourtant.

Vous ſerez cauſe que je mettrai Bion Borysthenite: la remarque que vous avez faite ſur ſon inconſtance, & les vers de Diogene Laerce que vous avez alléguez, m'ont paru très-dignes d'attention. Mais à propos votre *itaque* enſuite des vers de Diogene Laerce p. 133. *de vita* Epicuri ne ſignifie-t-il pas que vous croiez, qu'Epicure a ſurvêcu à Bion, & a ſû qu'on s'étoit moqué de ſon paſſage d'une extrémité à l'autre? Je voudrois que cela fût; car vous m'apprendriez au vrai, ſi cela étoit, en quel tems mourut ce Bion. Tout à vous, Monſieur.

LET-

Digitized by Goog

LETTRE CLXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 26. d'Août 1694.

Lett. CLXIV. A Mr. Minutoli.

LA Dénonciation de la *Nouvelle Héréſie*, qui vous fut envoiée avec ma derniere Lettre, mon très-cher Monſieur, a produit une violente grêle d'Ecritures entre Mr. DE BEAUVAL & le Dénoncé. Mr. DE BEAUVAL eſt le dernier au Champ de Bataille; on n'a point encore répondu, & je ne ſai ſi on le fera jamais, à ſon Ecrit intitulé, *Mr.* JURIEU *convaincu de Calomnie & d'Impoſture* (1). Notre Adverſaire dit à préſent, que c'eſt Mr. DE BEAUVAL qui a conçu le deſſein de l'*Avis aux Réfugiez*, & qui m'a pouſſé à le faire; deſorte qu'il me décharge du principal crime, ne me laiſſant en partage que la fonction de Sécrétaire du principal Auteur, Mr. DE BEAUVAL. Il ne ſait plus où il en eſt; & ſi la guerre venoit à finir, il tomberoit dans le mépris, & l'abandon, tout le crédit qu'il a ne dépendant que des utilitez, qu'on ſuppoſe qu'un tel homme eſt capable d'apporter, en cas de guerre civile de Religion dans le Roiaume voiſin, à quoi il fait accroire qu'il emploie toute ſon induſtrie.

Je m'occupe uniquement à mon *Dictionnaire*. La compoſition en eſt difficile & lente, plus qu'on ne ſauroit dire. Nous n'avons encore que cent quarante feuilles d'imprimées; & il y en aura pour le moins ſix cens. On n'en imprime que quatre chaque ſemaine. Je vous apprens que le Manuſcrit de Mr. DIODATI m'a été rendu; je ne ſai par qui, ni comment, avec la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. J'envoiai tout auſſi-tôt, & la Lettre & le Manuſcrit à Mr. ALMELOVEEN, & le priai de hâter l'impreſſion.

Il ſe fait peu de Livres nouveaux en ce Païs, on ne fait preſque que réimprimer de petites Pieces qui ont paru en France. Vous en ſavez par conſéquent plus de nouvelles que nous. Mr. l'Abbé NICAISE m'a fait ſavoir qu'on a fait chez vous une nouvelle Edition fort augmentée du *Dictionnaire* DE RICHELET. La *Réponſe aux Provinciales*, par le P. DANIEL, Jéſuite (2), a diſparu quaſi avant que de paroître. Elle ne coûtoit que cinquante ſols, & l'on dit qu'on a offert d'en rendre un Louis d'Or de quatorze francs à tous ceux qui l'avoient achetée, s'ils vouloient la rendre. On croit qu'on n'a pas voulu la laiſſer paroître choquante comme elle eſt pour Mr. NICOLE. On a reçu depuis peu avis de la mort de Mr. ARNAULD (3). La Gazette de cette Ville en parle aujourd'hui. Je m'étonne qu'il ne paſſe pas en ce Païs des exemplaires de la *Gazette du Parnaſſe*, dont vous m'avez autrefois parlé (4). Je remercie Mr. PICTET de ſa *Morale Chrétienne*. Je ſavois déjà par vos Lettres le mérite de cet ouvrage.

Je vous demande encore un petit coup d'éperon au ſujet du petit mémoire de Mr. GOUDET. Si cette nouvelle ſemonce n'eſt pas opérative, il n'en faudra plus parler. Adieu, mon très-cher Monſieur; je ſuis tout à vous,

(1) Mr. de Beauval ayant vivement dépeint l'eſprit inquiet, turbulent & vindicatif de Mr. Jurieu, dans un Ecrit intitulé, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'amour du prochain: Où l'on traite incidemment cette queſtion curieuſe: S'il faut haïr Mr. Jurieu*, in 8. pagg. 59: Ce Théologien y fit une Réponſe, où il repréſenta l'Ecrit de Mr. de Beauval, comme une ſatire contre les Synodes. Cette Réponſe a pour titre: „ Apologie pour les Synodes, & pour pluſieurs honnêtes gens déchirez dans la derniere Satire du Sr. „ de Beauval, intitulée, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette queſtion curieuſe: S'il faut haïr Mr. Jurieu.* A l'Apologie ſont ajoûtées „ les preuves que le Sr. de Beauval eſt complice de l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*: pour ſervir, avec les *Nouvelles & dernieres Convictions*, de *troiſieme partie au* Procès ". Rotterdam, 1694, in 4. pagg. 34. Mr. de Beauval répliqua dans une Piece intitulée: *Mr. Jurieu convaincu de calomnie & d'impoſture*; in 8. pagg. 63. Mr. Jurieu ne pouvant y répondre, eut recours aux Députez des Etats de Hollande, & obtint, par ſurpriſe, une défenſe de vendre cet Ecrit, & celui qui l'avoit précédé.

(2) *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe ſur les Lettres au Provincial.* Cologne, (Rouen,) 1694, in 12. On y a fait une Réponſe, intitulée, *Apologie des Lettres Provinciales de Louis de Montalte: contre la derniere Réponſe des PP. Jéſuites, intitulée, Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe.* Delft 1697, in 12. 2 voll. Mr. l'Archévêque de Paris, François de Harlay, craignant que les *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe* ne réveillaſſent les animoſitez entre les Jéſuites & les Janſéniſtes, conſeilla au Roi de faire arrêter le débit de cet Ouvrage, & ce fut là la véritable cauſe de ſa ſuppreſſion. Le P. Daniel l'a redonné au Public dans le *Recueil de ſes Ouvrages Philoſophiques, Théologiques, Hiſtoriques, Apologétiques & de Critique*, imprimez à Paris en 1724. en 3. vol. in 4.

(3) Mr. Arnauld mourut le 8. d'Août 1694. Il étoit né le 6. de Février 1612. Voyez ſon Article dans le *Dictionnaire* de M. Bayle.

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 19. de Novembre 1693, Note (2).

Digitized by Google

LETTRE CLXV.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 14. de Septembre 1694.

Litt. CLXV. A Mr. du Rondel. & CLXVI. A Mr. Constant.

ENfin, mon très-cher Monſieur, le paquet de Paris eſt arrivé à bon port. Mr. DE LARROQUE a reçu votre préſent d'EPICURE, & m'a fort chargé de vous remercier de ce beau & excellent don, qu'il admire avec tous ceux qui le liſent. Ceux à qui j'avois envoié les autres exemplaires du paquet m'en ont remercié, comme d'une choſe ſavantiſſime & bien tournée. Cela vous doit animer à donner ſouvent, comme vous le pouvez, de ſemblables préſens au Public.

Mr. CHAUVIN a parlé dans ſon dernier journal amplement de l'ACHILLE de notre patron; (1) l'Auteur en eſt fort content. Nous avons depuis peu ici un Pere de l'Oratoire, nommé Mr. le VASSOR, qui vient pour embraſſer notre Religion. Il eſt Auteur d'un Livre de la Religion Chretienne (2) où il a réfuté, entre autres, le P. SIMON & Mr. le CLERC, ſur l'inſpiration des Livres ſacrez. Il paroit très-honnête homme, & il ne s'eſt pas amuſé comme tant d'autres à ne rien faire. Il a fort lû, nommément les Ecrits & les Commentaires ſur l'Ecriture compoſez par les ACATHOLIQUES, je me ſers de ce terme, parce qu'il a lû & Luthériens, & Calviniſtes, & Arminiens. Nous lui conſeillons de paſſer en Angleterre, & il goûte ce conſeil. Les journaux tant de Paris que de Hollande ont parlé amplement de ſon Livre.

Je vous remercie de tout mon cœur de la peine que vous avez priſe de vous informer ſi Mr. RAMBOAUT étoit de Sedan, rien ne preſſoit. Nous ne ſerons de long-tems à la lettre R.

L'EURIPIDE imprimé en Angleterre, in folio, dont Mr. CHAUVIN parle, eſt une bonne piece de Cabinet. Si vous écrivez à Mr. DE MARSILLI, vous me ferez, s'il vous plait, la grace de lui faire mes complimens. DESBORDES a imprimé la Lettre de BUSSI RABUTIN ſur l'uſage des adverſitez. (4) Nous la verrons bientôt. Je ſuis de tout mon cœur, mon cher Monſieur, tout à vous.

LETTRE CLXVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 29. de Novembre 1694.

Lettre CLXVI. A Mr. Constant.

JE ne ſaurois vous marquer, mon très-cher Monſieur, toute la reconnoiſſance que je ſens pour tant de choſes pleines d'une vive tendreſſe, que vous m'avez écrites au ſujet de ma diſgrace. Il n'y a rien de plus conſolant que cela; & je ſuis ravi de ce que vous me dites touchant votre *Corollaire* de la *Superſtition*, & touchant le ſentiment de Mr. CURRIC, votre Collegue.

Les nouvelles de la République des Lettres ſont ici fort ſtériles. La Guerre occupe tous les eſprits. Les Sciences n'ont jamais été ſi peu cultivées ici, qu'elles le ſont. La maniere dont on choiſit ceux qui doivent remplir les Charges vacantes, ſoit aux Académies, ſoit aux Egliſes, mécontente les honnêtes-gens, les rebute, les dégoûte. Ce n'eſt point au mérite, que l'on regarde; mais à l'attachement des Candidats pour la Faction; deſorte qu'il eſt quaſi impoſſible de rendre ſervice aux plus habiles gens, qui ne ſont pas dévoüez à cette Faction. Je pourrai vous en toucher quelque choſe une autre fois.

Je ne m'étonne point de ce que vous m'apprenez avoir vû dans une Lettre écrite de cette Ville touchant les prétendus faux faits, dont on a convaincu Mr. DE BEAUVAL. Il a répliqué par un Livre intitulé, *Mr.* JURIEU *convaincu de calomnie & d'impoſture*, auquel l'Intéreſſé n'a point trouvé d'autre voie de répondre, que de ſurprendre, par l'adreſſe & par le crédit d'un de ſes amis, une défenſe de vendre ce Livre, & celui qui l'avoit précédé (5), émanée des Députez

(1) *Homericus Achilles Caroli Drelincurtii penicillo delineatus, per convitia & laudes. Editio altera.* Lugd. Batav. 1694. in 4. Voyez Nouveau Journal de Rotterdam, Juillet & Août 1694. Artic. XIII.

(2) Il a pour titre: *De la véritable Religion*: Paris 1698. 4.

(3) ΕΥΡΙΠΙΔΟΥ Σοφοκλέους Αἰσχύλου. *Euripidis quæ exſtant omnia: Tragœdiæ numero XX, præter ultimam omnes completæ: item Fragmenta aliarum plus quam LX. Tragœdiarum & Epiſtolæ V. nunc primum, & ipſa hoc adjecta: Scholia denique Doctorum Virorum in ſeptem priores Tragœdias, ex diverſis antiquis exemplaribus undiquaque collecta & concinnata ab Arſenio Monembaſſiæ Archiepiſcopo. Præmittitur Euripidis Vita ex variis Auctoribus accuratius deſcripta: Etiam Tractatus de Tragœdiâ Veterum Græcorum, &c. Labore & Studio Joſuæ Barnes Cantabrig.* 1694. folio. Voyez Nouveau Journal de Rotterdam, Juillet & Août 1694. Art. X.

(4) Il a pour titre: *L'Uſage des Adverſitez, ou Diſcours du Comte de Buſſi Rabutin à ſes Enfans ſur les divers Evénemens de ſa vie.* Paris, 1694. in 12.

(5) *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu*, &c. Voyez ci-deſſus la Lettre CLXIV, Note (1)

Digitized by Goc

tez des Etats de Hollande. Il a pris pour un grand ſujet de triomphe la ſentence de ces Meſſieurs. Il l'a faite inſérer toute entiere dans la *Gazette* de la Veuve de St. Glain: & pour avoir lieu de l'apprendre à toute la terre, il a renouvellé ſes *Paſtorales* (6); tant pour y faire mention de la condamnation des deux Ecrits de Mr. de Beauval, que pour y inſérer le témoignage d'Orthodoxie, qu'il a obtenu de ſon Conſiſtoire. Voilà déjà deux *Paſtorales*, qu'il a données depuis un mois.

Il vient de recevoir le plus rude coup qu'il ait encore ſenti. Mr. Saurin, Miniſtre d'Utrecht, fort eſtimé pour ſa ſage conduite, pour ſes mœurs, pour ſa piété, pour ſa doctrine, vient de publier contre lui deux volumes *in Octavo* (7), où il montre que ſur quatre ou cinq dogmes importans, Mr. Jurieu a débité une opinion fauſſe, & très-dangereuſe. Cet ouvrage eſt bâti à pierre & à chaux, bien raiſonné, bien prouvé, allant au devant de toute chicanerie. Il eſt précédé d'une très-longue Préface, très forte & piquante, ſur la conduite du perſonnage. On ne voit pas comment il ſe tirera de cet embarras. Mr. Ysarn a ſous la preſſe un Livre contre lui, touchant la *néceſſité du Batême* (8): Mr. de Beauval ne le taira pas ſans doute, & lui montrera que faire défendre un Livre, n'eſt pas réfuter les faits objectez: autrement il faudroit dire que l'*Eſprit de Mr.* Arnauld (9), qui a été ſi ſéverement défendu par les Etats de Hollande, ne contiendroit que des calomnies. Vous ſavez, ſans doute, que la nouvelle *Réponſe* des Jéſuites aux *Provinciales* de Pascal a diſparu auſſi-tôt que paru. On n'en ſait pas bien la raiſon. (10) Je ſuis, &c.

Lett. CLXVI. à Mr. Constant & CLXVII. à Mr. le Duchat.

LETTRE CLXVII.

A

Mr. LE DUCHAT,

A Rotterdam, le 12. de Février 1695.

Lett. CLXVII. à Mr. le Duchat.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur, Monſieur, de m'écrire à découvert, me convainc de plus en plus de votre bonté pour moi, qui vous porte à me prévenir par les honnêtetez les plus obligeantes, & les plus dignes de la vive gratitude que j'en ai. C'eſt à cette généroſité bienfaiſante que j'attribuë l'honneur que vous m'avez procuré, en me fourniſſant une occaſion de témoigner à Mr. Brodeau (1) ma très-humble obéiſſance, après la Lettre ſi pleine d'honnêtetez que j'eûs le bonheur de recevoir de lui, accompagnée d'une autre de Mr. du Frene. Il s'eſt rencontré un obſtacle, que l'on ne ſauroit lever, au deſſein que j'avois fait de faire imprimer le Manuſcrit de Monſieur Brodeau (2), qui m'en a paru très-digne; c'eſt qu'il a déjà paru en François, en ce Païs-ci. Je me ſuis donné l'honneur de lui écrire cela, dès que les Libraires, à qui j'avois recommandé l'ouvrage, m'ont allégué cette excuſe.

Je ne ſai comment répondre, Monſieur, aux flateries dont vous me comblez. Si j'avois l'honneur d'être bien connu de vous, je déchérois bien-tôt de la bonne opinion que vous me témoignez; mais d'un autre côté, j'aurois l'avantage que vous ſeriez perſuadé que les perſonnes, comme vous, m'épargnent une grande confuſion, lorſqu'elles proportionnent leurs loüanges à mon très-petit mérite. Il ſuffit alors de dire que je tâche de contribuer, autant que mes petites forces le permettent, à ne fatiguer pas ceux qui prennent la peine de me lire; je veux dire, de leur débiter ma marchandiſe avec quelque bigarrure qui puiſſe plaire par quelque endroit, ſi elle déplait par d'autres.

Puis que vous avez vû ma *Lettre* Latine ſur les *Anonymes* (3) vous avez vû une très-mauvaiſe piece; mais vous avez pû connoître ma curioſité, pour ſavoir qui ſont les Auteurs Anonymes. Je ſouhaite cela, ſur tout lors qu'un Livre me plait. C'eſt ce qui eſt cauſe, que je m'eſtime infiniment redevable à Monſieur Brodeau, de m'avoir appris qui étoit l'illuſtre Auteur, qui nous a donné la Clef de Sancı (4).

C'eſt une grace & une faveur particuliere, que vous me faites, Monſieur, de vouloir que le Sieur

(6) Cette *Lettre paſtorale* eſt datée du 1. de Novembre 1694. On y a fait deux Réponſes très-malignes. L'une intitulée: *Lettre des Fidèles de France à Mr. Jurieu; touchant ſa XXII. Lettre Paſtorale.* 1694. 21. de Novembre 4. 16. pagg. L'autre: *Réponſe des Fidèles Captifs en Babylone à la Lettre Paſtorale de Mr. Jurieu, qui eſt datée du 1. de Novembre* 1694, & qui a pour titre la XXII. de la troiſieme année. 1695. 15. Janvier. 4. 31. pagg.

(7) *Examen de la Théologie de Mr. Jurieu: ou l'on traite de pluſieurs points très-importans de la Religion Chrétienne; comme, du Principe de la Foi, de l'idée de l'Egliſe, de la Juſtification, de l'efficace du Batême, de la Polygamie, de l'amour du prochain,* &c; *& où l'on fait voir que la Doctrine de Mr. Jurieu ſur ces Articles, eſt, non ſeulement contraire à celle des Egliſes Réformées; mais auſſi d'une dangereuſe conſéquence. Par Elie Saurin.* La Haye, 1694. in 8, 2 voll.

(8) Ce Livre eſt intitulé, *Recueil de divers Traitez concernant l'efficace & la néceſſité du Baptême, pour ſervir à décider la queſtion qui eſt agitée dans les Egliſes Wallones, s'il faut baptiſer les enfans en tous tems & en tous lieux, quand ils ſont en péril de mort?* Amſterdam 1695, in 12. Ce Recueil contient diverſes Pieces de Meſſieurs Claude, Jurieu, Witſius, & de l'éditeur Mr. Ysarn.

(9) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Rou du ... 1684, Note (1).

(10) Voyez cy-deſſos la 2. Note de la Lettre CLXIV.

(1) Mr. Brodeau, Sieur d'Oſeville, fils d'un Conſeiller au Parlement de Paris, & petit fils du fameux Julien Brodeau, qui a commenté les *Arrêts* de Loüet. Lorſqu'il rechercha la connoiſſance de Mr. Bayle, il étoit Conſeiller au Parlement de Mets. Il a été depuis Lieutenant général à Tours.

(2) La Traduction Françoiſe du *Divorce céleſte* de Ferrante Pallavicini.

(3) Cette Lettre parut à la fin du Livre intitulé, *J. Dechairi de Scriptis Adeſpotis, Pſeud-Epigraphis, & Suppoſitis, Conjectura, cum Additionibus Variorum.* Amſtelxdami 1680 in 12. On la trouvera ci-deſſous dans ce quatrième volume des Oeuvres de Mr. Bayle.

(4) Mr. le Duchat lui-même, qui nous a donné des Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy.*

Digitized by Google

Litt. CLXVII. & CLXVIII. à Mr. le Duchat.

Sieur Des-Bordes me communique ce que vous lui avez envoyé ſur le *Catholicon*. Je lui écris aujourd'hui qu'il me l'envoye inceſſamment. Ce ſera un ragout pour moi, & une ſource de mille particularitez dont je pourrai profiter dans mon *Dictionnaire*. J'ai déjà eu occaſion plus d'une fois de vous citer ſur *Saucy*.

Le Sieur Des-Bordes m'a dit que vous nous promettez une Clef de Rabelais & du *Baron de* Fæneste (5). Ce ſera un merveilleux ouvrage. J'ai quelque peine à croïre que le *Baron de* Fæneste ſoit Monſieur d'Epernon. Je croirois plutôt que d'Aubigné' à fait dire bien ſouvent à ſon Gaſcon des choſes qui repréſentent la ſotte admiration que pluſieurs Gaſcons avoient pour le Duc, & qui fourniſſent lieu à l'Auteur de ſe mocquer de ce même Duc. C'eſt à vous, Monſieur, à décider cela. Il y a déjà long-tems que je n'ai lû cette ſatire; & la mémoire confuſe que j'en ai, me perſuade qu'une bonne partie des choſes qu'on fait dire par Fæneste, ne conviennent point au Duc d'Epernon.

Le *Dictionnaire* de Moreri fait d'Aubigné' Batard d'un Gentilhomme Gaſcon (6). J'ai évité de parler de cet Hiſtorien, dans la Lettre *A*; car pour réfuter, ou pour confirmer ce fait, j'aurois eu beſoin de plus de Mémoires que je n'en ai. D'Aubigné' ſe donne un pere établi dans le Poitou. On a vû depuis quelque tems dans le *Mercure Galant* une Généalogie bien flatée de Madame de Maintenon.

Il n'y a rien de plus ſolide que votre Remarque contre Varillas, ſur la Demoiſelle dont le Duc de Nemours ſe mocqua. Elle en avoit un fils. J'ai fait un Article aſſez long de la Demoiſelle, où l'erreur de Varillas eſt réfutée (7). Cet Hiſtoien eſt tout plein de fautes. Un homme, qui a lû les bonnes ſources, autant que vous, Monſieur, pourroit trouver dans chaque page de ſes Princes de la Maiſon de Valois, des péchez de commiſſion, ou d'omiſſion.

Je crois avoir vû dans quelque Livre de Colomies, votre Conjecture ſur les lettres initiales du *Journal* de Henri III. Je verrai ſi je me trompe. Il ne me reſte de papier que pour vous aſſûrer du reſpect avec quoi je ſuis &c.

P. S. Je prens la liberté de vous demander, Monſieur, quelques Mémoires ſur Monſieur Ferri, Miniſtre de Mets. Il étoit ſavant. Je n'ai vû que ſon *Specimen Catholici Orthodoxi*. A-t-il fait d'autres ouvrages? Eſt-ce lui qui mourut l'an 1670?

Depuis ma Lettre fermée je me ſuis ſouvenu que Colomies, dans ſa *Bibliotheque choiſie* pag. 177. dit que l'Auteur du *Journal de Henri* III. eſt un nommé l'Estoile, Audiencier de la Chancellerie de Paris. Je ſuis perſuadé que les lettres initiales ſignifient Mr. Servin; mais je doute qu'il ſoit Auteur de ce *Journal*.

LETTRE CLXVIII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 16. de Mars, 1695.

Litt. CLXVIII. Mr. le Duchat.

J'Ai eu la joie, Monſieur, de lire vos Remarques ſur le *Catholicon*, & j'en ai été charmé. Dès que j'eus connu par votre Lettre que vous vouliez bien conſentir que le Sieur Des-Bordes me communiquât le Manuſcrit, je le priai inſtamment de me l'envoyer. Il l'a fait. Je le lui renvoye aujourd'hui; n'ayant pas pû le faire plutôt, à cauſe que les glaces ont interrompu, pendant plus de de deux mois & demi, le commerce de cette Ville avec Amſterdam. Je le prie, en même tems, de vous faire tenir ce Billet, où je vous remercie tres-humblement, Monſieur, de la bonté que vous avez euë de vouloir que je fuſſe régalé dès avant l'impreſſion, de vos très-curieuſes recherches. J'exhorte puiſſamment le Sieur Des-Bordes à ſe hâter de faire rouler la preſſe ſur un ouvrage dont le débit eſt immanquable, & qui inſtruira le Public de tant de belles Particularitez.

Je vous remercie en particulier, Monſieur, de l'honneur que vous me faites pluſieurs fois de me citer. Je ne méritois pas une place ſi illuſtre; mais puiſque vous me l'avez voulu donner, c'eſt à moi à vous en promettre une éternelle reconnoiſſance. Vos recherches ſeront très-utiles à mon *Dictionnaire*. Je m'en ſervirai ſouvent, & reconnoitrai *per quem profecerim*, comme la raiſon l'exige.

Mon Article de Boucher, ce furieux Ligueur, étoit imprimé lorſque j'ai lû vos Remarques. Si je les avois vûës plutôt, j'y aurois trouvé des choſes qui m'euſſent bien ſervi. J'ai appris par votre moïen que la Vie du petit Feuillant a été imprimée. Je tâcherai de l'avoir, avant qu'on en ſoit venu à la lettre M; car ce furieux Moine s'appelloit Montgaillard. Il y a bien des choſes à dire contre les Eſpagnols, qui comblerent de Bénéfices tous ces Scelérats de Prédicateurs de la Ligue, pour qui les Roües n'euſſent pas été un ſupplice trop rigoureux (1). Il faudra recommander à l'Imprimeur de prendre garde aux Noms propres. L'écriture de l'Original étant menuë fera qu'on ne diſtinguera pas toûjours une lettre d'avec une autre; & dans un nom de Ville, ou d'homme, le ſens n'aide pas à diſtinguer.

Je ſuis de tout mon coeur, Monſieur, votre, &c.

(5) *Le Baron de Fæneſte* n'a point encore paru avec les Remarques de Mr. le Duchat; mais il paroitra bientôt, & ſon *Rabelais*, imprimé à Amſterdam en 1711. en 6. vol. in 8. ſe réimprime.

(6) Cette faute a été corrigée dans les dernieres Editions du *Moreri*.

(7) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Garnache (*Françoiſe de Rohan Dame de la*) Rem. *E*.

(1) Voyez la réflexion que Mr. Bayle fait ſur cette conduite des Eſpagnols dans ſon *Dictionnaire*, à l'Article Boucher Rem. *F*.

LET-

LETTRE CLXIX.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 14. d'Avril 1695.

Lett. CLXIX. A Mr. le Duchat.

VOtre Lettre du 26. du paſſé, Monſieur, m'a fait ſentir la même joie, que toutes les précédentes, dont vous m'avez honoré; mais j'y ai trouvé un nouveau ſujet de vous faire mille remercimens particuliers, de tant de curieux Mémoires, que vous avez pris la peine de raſſembler & de mettre en ordre, concernant Monſieur FERRI. Vous me généreriez extrêmement, Monſieur, ſi vous ne me permettiez pas de les publier comme venant de l'Auteur des Remarques ſur *la Confeſſion de* SANCI (1). C'eſt la moindre reconnoiſſance, qui vous ſoit duë; & tout autre que vous, à qui je me fuſſe addreſſé, ne m'auroit fourni qu'une très-petite partie de tout ce que vous avez ſû former en ſi peu de tems.

Je viens au *Catholicon*. Le Sieur DES-BORDES n'a pas été, à ce que je voi, aſſez diligent à vous envoier la Lettre que je lui fis tenir pour vous, en lui renvoiant le Manuſcrit de vos *Remarques*. La conſidération que j'ai pour ce Libraire, qui a imprimé pour moi les *Nouvelles de la République des Lettres*, m'empêcheroit, Monſieur, avec votre permiſſion, de travailler à lui ſouſtraire une ſi bonne copie. Je ſai qu'il la veut imprimer, & qu'il l'auroit déjà fait, s'il ne ſe croioit obligé à garder quelques meſures avec le Libraire de Bruxelles qui imprima le *Catholicon* l'an 1677. Tous les exemplaires n'en ſont pas encore débitez; c'eſt pourquoi il lui veut laiſſer un peu de tems pour s'en défaire. Ils ſe ménagent ainſi les uns les autres; parce qu'à ſon tour, celui qui a reçu du préjudice, en peut faire. Je vous ſupplie, Monſieur, de vous donner un peu de patience; car le Sieur DES-BORDES m'a témoigné qu'il veut tout de bon imprimer ce Livre.

Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite, en voulant ſoûmettre le Manuſcrit à ma Réviſion. Je ne m'en défends pas ſur ce que l'impreſſion de mon *Dictionnaire* ne me laiſſe preſque point le tems de reſpirer; mais ſur ce que la lecture que j'ai faite avec attention, & des Remarques imprimées ſur *Sancy*, & des Remarques manuſcrites ſur le *Catholicon*, m'a convaincu qu'en ſortant de vos mains, elles ſont toutes telles qu'elles doivent être. Je vous proteſte que je n'y ai rien trouvé que j'euſſe voulu changer, & je ne doute point que ſi on les tiroit de l'air aiſé & naturel où vous les produiſez, on ne les rendit moins bonnes. Je preſſerai le Libraire ſans relâche, par l'intérêt de mon *Dictionnaire*; car j'ai trouvé cent choſes dans votre *Catholicon*, qui me pourront être utiles, & que j'inférerai dans mon ouvrage, en citant mon Auteur. Je crois vous avoir marqué dans ma derniere, où j'en étois de mon travail imprimé. Depuis ce tems-là, les avances ne ſont point grandes. Je ſuis encore un peu éloigné de la moitié. Le premier volume, qui ſera de 330 feuilles, plus ou moins, ne ſera achevé d'imprimer qu'à la fin de l'été. Le ſecond volume de même taille, nous occupera un an & demi pour le moins. C'eſt une pitié que de s'engager à de gros volumes. Ils ſont ſi long-tems ſous la preſſe, qu'on eſt las d'en entendre parler avant qu'on les voie.

J'ai remarqué que COLOMIE's n'avance gueres de choſes, qu'il n'ait tirées de bon lieu; & je préférerois ſa conjecture à celle qui donne l'ouvrage à Monſieur SERVIN.

Je ſuis fâché, Monſieur, que vous aiez vû ma *Lettre* ſur les Auteurs *Anonymes*. C'eſt la choſe du monde la plus pitoïable; & je me repentis bientôt d'avoir été ſi complaiſant pour Monſieur ALMELOVEEN, à qui je l'écrivis. Au reſte, quoique le *Baron de* FÆNESTRE ne ſoit pas auſſi bon que le SANCY, il ne laiſſe pas d'avoir ſes énigmes, qu'une perſonne comme vous peut déchifrer utilement. Souffrez donc, Monſieur, que je vous ſupplie d'y travailler, & d'y emploier votre ſagacité naturelle, & vos belles recherches.

Plus je conſulte VARILLAS, plus je trouve qu'il a gâté l'Hiſtoire, au lieu de l'illuſtrer. Je penſe l'avoir convaincu de pluſieurs groſſes bévûës, contenant la Ducheſſe d'ETAMPES, & la Ducheſſe DE VALENTINOIS (2).

L'Auteur des *Galanteries des Rois de France*, qu'on a imprimées depuis peu à Amſterdam, n'a fait que copier VARILLAS, à l'égard de ces deux inſignes *P*. . . . . du dernier ſiecle; mais je n'ai aucun Livre qui me fourniſſe l'année de la naiſſance, de la mort, & du mariage de ces deux Dames. A-t-on des preuves tirées de quelque ancien Auteur Proteſtant, que la Ducheſſe d'ETAMPES ait vêcu en dernier lieu de la Religion? Mais je m'apperçois trop tard, que j'abuſe de votre patience. Je finis, en vous aſſûrant de mes profonds reſpects, & que je ſuis, Monſieur, votre, &c.

(1) C'eſt ce que Mr. Bayle a fait dans une Note marginale, à la fin de l'Article FERRI.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* les Articles, ETAMPES (*Anne de Piſſeleu, Ducheſſe d'*) & POITIERS (*Diane de*).

LET-

LETTRE CLXX.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 2. de Juin 1695.

Lett. CLXX. A Mr. le Duchat. &CLXXI. A Mr. Constant.

IL eſt très-juſte, Monſieur, que le Public ſache à qui il eſt redevable des Mémoires, que vous avez la bonté de me fournir. Ceux qui concernent le petit Feuillant, me fourniront un très-bon Article (1). Au reſte, je mettrai en l'état que vous pourriez ſouhaiter ce qui concerne le *Verbi divini Miniſter* au Portrait de Monſieur Ancillon (2). Le Supplément, que vous m'avez communiqué, touchant Mr. Ferri, m'a fort plû; & vous m'avez, Monſieur, remémoré des Noms, que j'honore depuis long-tems. Je leur rendrois cette juſtice, quand même je n'aurois pas ſéjourné auſſi long-tems que j'ai fait à Sedan.

Vous êtes, Monſieur, très-bien ſitué pour les Livres néceſſaires à vos travaux & aux miens. Je ne ſuis bien ſitué, que pour des Livres dont je ne puis faire uſage; c'eſt-à-dire, pour de nouvelles pieces ſatiriques ſur les matieres du tems. L'Auteur des *Galanteries des Rois de France* n'a fait que copier Varillas, pour le regne de François I. & Henri II. Cela l'a fait tomber dans pluſieurs fautes, que je releve dans mes Ducheſſes d'Etampes & de Valentinois. J'ai toute l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* de Theodore de Beze. Il n'y a que deux ou trois traits contre la derniere de ces deux Courtiſanes.

L'*Eliſabeth* de Monſieur Le'ti ne plaît point aux bons Proteſtans; & je me ſuis étonné cent fois, qu'il ait pû dire, ſans s'attirer des procès & des inſultes, tant de choſes, qu'il a publiées en d'autres Ecrits, au déſavantage des Réfugiez. C'eſt un homme, qui dit d'un même ſujet tout le bien des panégyriſtes, & tout le mal des ſatires, au lieu qu'il faudroit réduire les deux extrémitez au juſte point, pour en tirer le Portrait fidele, & former un ſyſtême uniforme. Il a le bonheur, que quoi qu'il écrive, tout ſe vend bien, & ſe traduit en diverſes Langues.

L'Auteur des *Galanteries* eſt actuellement à Paris. Je ne ſai point ſon nom; mais j'apprens qu'il eſt l'Auteur de deux ouvrages, qu'on a vû paroître ici depuis deux mois: l'un, ſous le titre de la *Vie de Mr.* Colbert; l'autre, ſous le titre de *Teſtament Politique de Mr.* de Louvois.

On ne vendra point mon *Dictionnaire* Tome à Tome. Le premier volume ne ſera achevé qu'à la fin d'Août. Il comprendra 330 feuilles, ou environ, & juſqu'à la Lettre G. inclusivement. Le ſecond Tome de même taille, ne ſera pas ſous la preſſe ſi long-tems que le premier; mais il demandera pour le moins un an ou dix-huit mois.

J'avois eu deſſein, Monſieur, en remarquant dans votre *Sancy* que vous ne parliez pas de la fin tragique de Reboul, de vous dire qu'elle ſe trouve dans le *Mercure François*: mais je fis réflexion que vous ne ſeriez pas long tems ſans le trouver de vous-même, & que par ce moien la découverte vous en ſeroit plus agréable. Jamais homme n'a entendu comme vous, Monſieur, l'art de s'adreſſer où il faut pour trouver les choſes, & n'a eu plus d'adreſſe & plus de bonheur pour les rencontrer. Je ſuis ravi que vous aiez travaillé ſur *Feneſte*, & je prend la liberté de vous ſupplier de vous exercer ſur *Rabelais*. On l'a imprimé depuis peu en Angleterre, traduit en Anglois, avec des Notes. C'eſt l'ouvrage de quelques François, qui ſont établis à Londres depuis long-tems, & qui prétendent être rompus à la lecture de cet Auteur. Je ſuis, &c.

LETTRE CLXXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 22. d'Août 1695.

Lett. CLXXI. A Mr. Constant.

JE vous rends un million de graces, mon très-cher Monſieur, de la nouvelle marque que vous m'avez donnée de votre précieux ſouvenir, & de votre chere amitié, en m'envoiant votre

(1) Mr. Bayle en a profité dans l'Article Montgaillard.

(2) Voiez l'Article Ferri, Remarque F.

Digitized by Google

votre *Syſtême de Théologie morale* (1). Je l'ai reçu avec d'autant plus de joie, qu'il m'a donné lieu de me convaincre de plus en plus d'une choſe, que je ſai depuis long tems; c'eſt que vous êtes un très-habile homme. Il y a dans votre *Syſtême*, non-ſeulement un perpétuel caractere de bon goût, & de fin diſcernement; mais une méthode très-belle & très-claire d'embraſſer toutes les matieres néceſſaires à un ſujet, & de les prouver ſolidement. Je vous félicite de cette belle production de votre plume, & ſouhaite paſſionnément que vous enrichiſſiez ſouvent le Public de pareils tréſors.

Je ſuis toûjours fort occupé à mon *Dictionnaire*. Le prémier volume, comprenant 338 feuilles, eſt achevé d'imprimer; & nous eſpérons qu'une année ſuffira pour l'impreſſion du ſecond, qui ſera de même grandeur. Mes affaires ſont en ſurſéance. Je goûte tranquillement le loiſir; je l'emploie ſans diſtraction ni partage, & par conſéquent avec joie, à mon Livre.

Nous attendons de jour en jour de grandes nouvelles des Armées du Pais-bas. Le Château de Namur eſt continuellement batu d'un prodigieux nombre de canons & de mortiers; & l'armée qui doit empêcher le ſecours, eſt très-avantageuſement poſtée. On eſt ici généralement perſuadé que le Château ſe rendra, ou ſera pris d'aſſaut. L'action ſera des plus grandes de ce ſiecle, & couronnera d'une gloire immortelle le Héros qui la dirige.

J'avois ſongé à une choſe avant que de vous conſulter. Il y avoit dans l'Egliſe Wallonne de Leide, une place de Paſteur Ordinaire vacante. Je jugeai que peut-être vous ne la refuſeriez pas, conſidérant que c'étoit un moïen de rentrer dans d'autres emplois plus dignes de votre capacité, attendu la circonſtance du lieu, qui eſt le ſiege de l'Académie de Hollande. Lorſque j'étois ſur le point, d'un côté de vous conſulter, & de l'autre de préparer les choſes, le Conſiſtoire jetta les yeux ſur Mr. BASNAGE, & conclut promptement à lui adreſſer la vocation. Cela me contraignit de rengainer. Il a refuſé la vocation, & tout auſſi-tôt le Conſiſtoire diſpoſa de la place en faveur de deux Propoſans, qui font la charge d'une place ordinaire. Je m'eſtimerois le plus heureux du monde, s'il ſe préſentoit quelque choſe qui vous pût attirer en ce païs avantageuſement, & je ne ceſſe d'avoir l'œil au guet; mais les occaſions ſe préſentent rarement. Il eſt vrai auſſi qu'elles naiſſent lorſqu'on y penſe le moins.

Lett. CLXXI. a Mr. Constant. & CLXXII. a Mr. Cranius.

Notre Ami de Geneve (2) a ceſſé depuis longtems de m'écrire. J'eſpere que cette conduite n'altere en rien ſon affection envers moi. Mon eſtime & mon amitié pour lui ſont toûjours les mêmes. Je vous ſupplie de l'en aſſûrer, & de lui dire que le Libraire qui avoit promis d'imprimer le Manuſcrit de Mr. DIODATI uſe d'éternelles remiſes, offrant de rendre le Manuſcrit, ſi on le veut retirer d'entre ſes mains, & n'attendre pas ſa commodité. J'ai ſondé d'autres Libraires, dont je n'ai pas attendu une plus prompte ſatisfaction; de ſorte que je crains, qu'il faudra renvoier le Manuſcrit à Geneve.

Nous allons voir ce que le Synode Wallon, qui ſe doit tenir à Leeuwaerden, décidera ſur les différens de Mr. SAURIN avec notre Prophete (3). Adieu, mon très-cher Monſieur; je ſalue de tout mon cœur Mademoiſelle CONSTANT, & tout le reſte de votre famille, à qui je ſouhaite mille bénédictions. Tout à vous.

LETTRE CLXXII.

CLARISSIMO ET DOCTISSIMO VIRO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE.

Roterodami die 11. *Novembris* 1695.

Lett. CLXXII. a Mr. Cranius.

NOn tam ut ex Tua inſtructiſſima Bibliotheca ſubſidia quæram, Vir Clariſſime & mihi Amiciſſime, quam ut de mea obſervantia certiorem te faciam, & an mei memor benevalcas ſciſciter hocce epiſtolium hodie ad te exarare ſtatui. Sperabam fore ut aliquando, & præſertim feriarum tempore, ad nos huc excurreres, & inde anſam mihi dares colloquio tuo facundiſſimo doctiſſimoque fruendi. Sed ſpes mea prorſus decollavit. Ex quo enim Lugdunum te contuliſti, non credo te Roterodamum pedem intuliſſe. Solabor iſtud abſentiæ tædium, ſi modò reſcivero cuncta Tibi ex voto in nova illa ſtatione feliciter fluere, de quo nihil eſt cur dubitem. Nunc agam de alia cauſa propter quam ſcribo. Neminem hominem reperire potui à quo mutuas habere poſſem ſive uſurarias epiſtolas *illas* Lingelshemii & Bongarſii *quas ſuperiori anno mecum communicaſti. Cogor itaque ad Te confugere, rogaturus ut pro tua ſolita humanitate eum librum mihi mittere digneris per novem quotidianam. Dabo operam ut citò reſtituatur Tuæ eximiæ Bibliothecæ. Superioribus diebus, venditi ſunt apud* BORKENES *auctione publica libri diſcipuli Tui* PESSER *junioris, ſuppreſſo ejus nomine, multaque alia farragine librorum permixti. Dolui tam vili pretio fuiſſe diſtractos plerosque. Haud mihi erat animus 7 tomos* Orationum MELCHIORIS JUNII *emere; tamen obtuli 10. fluferos, & nemine mecum licitante, meam in poteſtatem venerunt. Quare altera pars non prodeat Tuarum Obſervationum Hiſtorico-philologicarum ſcire aveo. Prior non ſemel mihi memorata eſt in meo Lexico, quod jam operæ deduxerunt uſque ad literam L. tertiam fere partem ſecundi voluminis, ita ut ſpes ſit fore ut opus vanum proſtet ante annum. Vale Vir Literatiſſime, & Excellentiſſime, & me ama. Dabam Roterodami III. Id. Novemb.* CIↃ IↃ C LXXXXV.

(1) *Syſtema Ethico-Theologicum* &c. Lauſanne 1695, in 4. On trouvera une liſte des ouvrages de Mr. Conſtant dans le Journal de Mr. Scheuchzer, intitulé *Nova Literaria Helvetica*, de l'année 1702, pag. 35. & 36.

(2) Mr. Minutoli.

(3) Mr. Jurieu.

LETTRE CLXXIII.

CLARISSIMO ET DOCTISSIMO VIRO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Roterodami die 19. *Novembris* 1695.

Lett. CLXXIII. a Mr. Cremius. & CLXXIV. a Mr. Bayle.

GRatias quam maximas Tibi habeo ob commodatum hunccе libellum. Vix dici poteſt quanto me affecerint gaudio literæ Tuæ fauſtiſſimis de tuo ſtatu nunciis referтæ, nec non de laboribus qui Remp. Literariam ſummopere locupletabunt. Nolim longiore ſermone Tibi occupatiſſimo officere. Idcirco finem imponam huic epiſtolio, ſi prius rogaverim ut per diſcipulum Dom. de Mey, *cui hunc faſciculum juxta indicium tuum tradam craſtinâ luce, cures has literas reddi Dom.* Reppelar *qui Lugduni operam dat Juri. Filius is eſt Conſulis Dordraceni qui nunc inter Præfectos rei maritimæ in hac civitate commoratur. Vale plurimum & me ama. Dabam Roterodami XIII. Kal. Decemb.* CIↃ IↃ C LXXXXV.

LETTRE CLXXIV.

A

Mr. BAYZE,

à Dublin.

A Rotterdam, le 22. *de Novembre* 1695.

Lett. CLXXIV. a Mr. Bayle.

JE ſuis très-marri, Monſieur, que vous n'aiez pas reçu les Réponſes, que j'ai eu l'honneur de vous faire. Je m'en ſuis ponctuellement acquité; mais mon malheur a voulu qu'elles ſe ſoient toûjours perduës. Ce n'a pas été par le pur hazard. J'impute cela à l'eſpionage, ſous lequel nous vivons ici. Des gens qu'on croit aller de bonne-foi, ſont les premiers à s'imaginer qu'ils trouveront de grands myſteres dans les Lettres que je leur aurai recommandées: ils les ouvrent; & n'y trouvant rien de ce qu'ils cherchent, ils ne laiſſent pas de les ſupprimer. Vous n'êtes pas le ſeul à qui j'ai écrit, ſans que ma Lettre ſoit parvenuë juſqu'à ſon addreſſe.

Je ſuis très-fâché, comme vous, de l'embarras où ſe trouve Mr. Daspe (1), & je voudrois être en état de l'en tirer. De très-bon cœur, j'écrirois aux deux perſonnes, que vous me nommez; mais je ſuis perſuadé que cela nuiroit au lieu d'être utile. Tout ce qu'il y a de Courtiſans ſavent que mes ennemis ont tant de fois rompu les oreilles à Sa Majeſté Britannique des différens que j'ai eus avec Mr. Jurieu, qu'ils ſont venus à bout de prévenir ce grand Prince, comme ſi j'étois dans des liaiſons avec ceux qu'on nomme ici Républicains. La vérité eſt que je ne me ſuis jamais mêlé que de mes Livres, & que j'ai eu peu de liaiſons avec les gens de ce Païs-ci. Mais il eſt vrai, que le peu d'Amis que je fis en venant ici, & dont j'ai cultivé la connoiſſance, parce que j'en recevois des marques ſolides de bonté & de protection, & dont encore, & tant que je vivrai je cûltiverai l'amitié, ſont des perſonnes qui vivent en quelque façon dans une rupture ouverte avec ceux qui ont part à la faveur de la Cour. Voilà mon grand crime. Or vous ſavez ce que c'eſt que l'eſprit de Cour. Il ne permet pas que l'on faſſe un pas en faveur d'une perſonne, que l'on ſait n'être pas agréable au Chef. Je ne vous dis point cela, ſans en avoir fait pluſieurs épreuves. Si quelque choſe me déplaît dans tout cela, ce n'eſt pas le clou qui arrête par ce moïen ma petite fortune; car je ſuis ſans ambition; mais que cela me rende inutile, ou même nuiſible à mes Amis.

Adieu, mon très-cher Monſieur. Aimez-moi toûjours, & ſoiez perſuadé que je ſerai toute ma vie, Votre, &c.

(1) Marchand Réfugié du païs & de la connoiſſance de Mr. Bayle, qui aiant eu du malheur dans ſon négoce, avoit été mis en priſon, à l'inſtance de quelques-uns de ſes Créanciers.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CLXXV.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 9. de Janvier 1696.

Lett. CLXXV. a Mr. le Duchat.

Bien loin, Monſieur, que je ſois capable de me plaindre de l'honneur que vous me faites de m'écrire, je regarde cela comme un bonheur d'un très-grand prix; & ſi des obſtacles invincibles ne m'en empêchoient, je prendrois la liberté de vous écrire toutes les ſemaines, afin de m'attirer pour le moins une fois le mois la ſatisfaction de recevoir de vos Réponſes. La ſeule grace que je vous demanderois avec inſtance ſeroit de bannir entiérement l'hyperbole de vos complimens, qui ſont toûjours infiniment au-deſſus de mon très petit mérite.

Je vous renouvelle mes actions de graces pour les éclairciſſemens, que vous continuez de me fournir à l'égard du petit Feuillant (1). Je ſuis ravi d'apprendre que Monſieur l'Evêque de Saint Pons ſoit celui que vous aviez crû être l'Evêque de Cahors. Une Lettre que l'on a vûë dans nos *Paſtorales*, par laquelle cet Evêque condamnoit les Communions forcées, l'a fait connoître & eſtimer dans ce païs (2). Les particularitez de l'aſſaſſinat minuté par le petit Feuillant m'étoient inconnuës. Vous m'avez ſenſiblement obligé de m'en indiquer la ſource. L'Article *Montgaillard* pourra être donné à l'Imprimeur dans un mois d'ici; d'où vous conclurez aiſément que mon *Dictionnaire* n'eſt pas auſſi avancé qu'on vous l'a dit. Il nous faudra encore neuf ou dix mois pour le mettre en état de vente.

Le Sieur Des-Bordes m'a régalé des premiers d'un exemplaire du *Catholicon*. J'en ai relu les Remarques avec toute la même joie, que ſi je ne les euſſe pas vûës en manuſcrit. C'eſt le propre des recherches curieuſes & inſtructives comme les vôtres, de plaire à la ſeconde & à la troiſieme, & même à la dixiéme lecture: *decies repetita placebunt*. J'eſpere que le débit en ſera ſi prompt, qu'une ſeconde Edition ſera néceſſaire; & alors on mettra à leur place les additions que vous fournirez.

J'ai déja reçu la Réponſe de Mr. Brodeau d'Oiseville à la Lettre, par laquelle je lui apprenois l'impreſſion du *Divorce* (3).

J'apprens avec une extrême joie que le Sieur Des-Bordes ſe prépare à imprimer le *Baron de* Fænestre, illuſtré de notes, comme le *Catholicon*.

Je me ſouviens, Monſieur, de vous avoir mandé qu'on avoit imprimé à Londres une Traduction Angloiſe de Rabelais, avec des Notes. Quoique vous ſoiez aſſez riche de votre propre fonds, je ne laiſſe pas de croire qu'un bon ouvrier comme vous trouveroit peut-être dans cette Edition Angloiſe des Matériaux, qui profiteroient merveilleuſement entre ſes mains. Je ne puis vous dire de quelle qualité ſont ces Notes Angloiſes.

Si le Public a conçu quelque eſpérance, ou quelque bonne opinion de mon *Dictionnaire* (de quoi j'ai lieu de douter, ne ſachant pas ſur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures. On ſe trouvera fruſtré & vilainement abuſé; car je vous avouë ingénument que cet ouvrage n'eſt qu'une compilation informe de paſſages couſus les uns à la queuë des autres, & que rien ne ſauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce ſiecle; mais il n'y a plus de remede, *jacta eſt alea*. Je crains ſur tout la fineſſe de votre Critique, qui me feroit perdre, & votre amitié, & votre eſtime, ſi vous l'exerciez à la rigueur, & ſi vous me conſidériez par mes ouvrages, & non pas par la paſſion ardente qui me fait être, Monſieur, Votre &c.

(1) Mr. Bayle en a fait uſage dans l'Article Montgaillard, Rem. H.

(2) Meſſire Pierre Jean François de Perſin, de Montgaillard, Evêque de St. Pons, écrivit cette Lettre en 1687, au Commandant des Troupes employées contre les Réformez en Languedoc. Mr. Jurieu l'a inſérée dans ſa *Paſtorale* du 1 de Mars 1688.

(3) *Le Divorce céleſte, cauſé par les deſordres, & les diſſolutions de l'Epouſe Romaine; & dédié à la ſimplicité des Chrétiens ſcrupuleux. Avec la Vie de l'Auteur. Traduit de l'Italien de Ferrante Pallavicini. Par* * * *. Cologne (Amſterdam) 1696, in 12.

Digitized by Google

LETTRE CLXXVI.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam le 21. de Janvier 1696.

Lett. CLXXVI. A Mr. Le Clerc & CLXXVII. A Mr. Bayle.

J'Ai ſû par Mr. DE BEAUVAL, Monſieur, la maniere honnête & généreuſe dont vous aviez refuſé de vous conformer aux deſſeins des Libraires qui veulent donner une nouvelle Edition de MERE'RI; & je répondis tout auſſitôt à Mr. DE BEAUVAL, que j'étois fort ſenſible à un procédé ſi loüable, & que j'avois toûjours attendu d'une perſonne, qui comme vous, Monſieur, a joint la belle & bonne conduite avec l'Erudition; ce que peu de Savans ont ſû faire.

Si vous m'aviez dit vous-même, il y a quatre ans, ce que vous m'avez écrit depuis deux jours, touchant ce que vous penſez de MORE'RI, je n'aurois pas mieux connu votre penſée que je l'ai connuë. J'ai toûjours jugé, & je l'ai dit dans l'occaſion, que cet ouvrage ne pouvoit être perfectionné, ſans être traité comme les vieilles cloches, qu'il faut refondre; mais que vous auriez mieux aimé emploier à faire un nouvel ouvrage le tems qu'il eût fallu mettre à refondre celui-là. J'ai été d'ailleurs très-perſuadé que toutes les fautes, que j'ai cottées dans mon *Dictionnaire*, & pluſieurs autres encore, euſſent été corrigées dans les Editions que vous avez revûës, ſi vous euſſiez eu le loiſir de vous en faire une affaire. En un mot, Monſieur, il n'y a qu'une fidele image de ma perſuaſion dans le bien que j'ai dit de vous, ſoit dans la Préface, ſoit ailleurs.

Je n'ai point enviſagé les ſuites dont vous me parlez; c'eſt que *je vous expoſerois au chagrin de la faction de notre Prophète* (1). Mais quand j'aurois pû m'aviſer de cette influence, je ne ſai ſi j'aurois parlé autrement; car je vous crois au-deſſus de ce que de telles gens peuvent dire. Rien n'étant capable de les ramener au bon ſens, je ne crois pas qu'on doive régler ſon ſtile ſur leur humeur capricieuſe.

Non ſeulement, Monſieur, je trouve très-bon ce que vous avez deſſein de faire dans la nouvelle Réviſion du MORE'RI; mais je vous en remercie comme d'une choſe qui ne me peut être qu'honorable. Je m'eſtimerois très-heureux, ſi vous vouliez joindre à cette honnêteté celle de me donner vos bons avis ſur mes grands défauts. Je vous aſſûre que je tâcherois d'en profiter avec toute la docilité que vos grandes lumieres méritent, & que j'en aurois une grande reconnoiſſance.

Permettez-moi d'aſſûrer ici Monſieur LETI de mes reſpects. Je ſuis très-parfaitement, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CLXXVII.

DE

Mr. A. LEGER,

Profeſſeur à Geneve,

A

Mr. BAYLE.

A Geneve, le 7. de Février 1696.

MONSIEUR,

Lettre CLXXVII. A Mr. Bayle.

LA diligence de Mr. MINUTOLI à vous répondre ſur les articles dont vous me parlez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois, a été cauſe que j'ai tardé de quelques jours à vous remercier des marques de bonté que vous & Mrs. BASNAGE me donnez. Je ſouhaiterois d'en être digne & de mériter une auſſi bonne réputation que celle que vous ſuppoſez que j'ai. Mais j'ai bien des raiſons pour me défier de moi même de ce côté là. Si pourtant, vous croiez que je puiſſe être de quelque utilité pour les études de Mr. de WAD-

(1) Mr. Jurieu.

Digitized by Google

WADDENSIENS, je m'y emploierai très-volontiers. Tout ce que je puis faire conſiſte dans des leçons publiques, dans des converſations, & dans des conſeils & des exhortations. Ma ſanté ne me permet pas de faire des leçons particulieres; mais j'ai un ami, meilleur Philoſophe que moi, qui peut aiſément ſuppléer à mon infirmité, & qui donne des leçons tant pour la Philoſophie que pour les Mathématiques, à qui ſi on le ſouhaite, je le recommanderai. Je commencerai cependant mon cours au mois de May prochain, c'eſt-à-dire au milieu de ce mois là, & je me ferai beaucoup de plaiſir d'aider à l'avancement des études de ce jeune homme, dont vous me dites déjà beaucoup de bien.

Je ſouhaitte avec paſſion de voir le Livre de Mr. BASNAGE ſur les dogmes de la Religion Réformée. J'ai compris que c'étoit une eſpece d'Hiſtoire de la ſucceſſion de l'Egliſe plus ample que celle d'USSERIUS: ce qui ſera beaucoup d'honneur à nos Egliſes. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque Prince ou Etat de notre Religion fît imprimer tous les manuſcrits des *Vaudois* & des *Albigeois*, & de ceux qui en ſont deſcendus. On auroit un corps complet de leur Théologie, & de leur Doctrine. Mrs. PERNU & LEGER en ont donné une partie; mais pluſieurs papiers du premier ſont péris, & ſur tout deux pieces que je regrette extrêmement, ſavoir la diſpute de REALMONT de l'an 1206 entre ARNAUD HOT, Paſteur Albigeois, & le Légat du Pape, où une des Theſes étoit *que le Pape étoit l'Antechriſt*. L'autre eſt un écrit préſenté au Roi de France, où ils donnoient les raiſons de leur ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine. Il eſt dommage que tant de pieces ſe ſoient perduës. Il s'en eſt pourtant encore perdu une cette année; c'eſt le gros Volume qu'avoit Mr. GRAVEROL de Niſmes, qui contenoit des procès faits contre les Vaudois & Albigeois. Il eſt mort, & aiant fait mention de ce Manuſcrit dans ſon Teſtament, l'Intendant de Languedoc l'a retiré, & en a donné 500. francs à la Veuve. Aiant fait écrire à Niſmes pour ſavoir des nouvelles de ce Manuſcrit, j'ai appris ce que je viens de vous dire. Outre cela, on m'a envoié des extraits qu'on a trouvé dans le Cabinet de Mr. de GRAVEROL ſur une feuille de papier. Ils ſont de l'année 1281. & l'extrait n'eſt que des 7. premieres pages du volume comme cela eſt marqué. Les manieres de s'exprimer ſont entierement ſemblables à celles qui paroiſſent dans ce que LIMBORCH a fait imprimer; & comme les Sentences de l'Inquiſition de Toulouſe imprimées par les ſoins de LIMBORCH ſont de l'an 1307. juſqu'à 1323. (*) (ce me ſemble) le Manuſcrit de Mr. GRAVEROL contenoit les procès des 20. années précédentes ou environ. J'ai crû que Mr. BASNAGE ne ſeroit pas fâché de ſavoir ces particularitez. Je vous prie de l'aſſûrer de mes reſpects, & Monſieur ſon frere auſſi. Je ſuis Monſieur &c.

Lett. CLXXVII. à Mr. Bayle & CLXXVIII. à Mr. Rou.

(*) Voyez ci-deſſus la Lettre CXXXIX. à Mr. Minutoli, du 11. de Novembre 1691. Note (3).

LETTRE CLXXVIII.

A Mr. ROU.

A Rotterdam, le 13. de Février 1696.

Lett. CLXXVIII. à Mr. Rou.

JE vous ſuis infiniment obligé, mon cher Monſieur, de l'honneur que vous me faites de me communiquer le Plan de votre travail ſur MARIANA (1). J'en avois conçu une grande idée, par le Mémoire que Mr. DE BEAUVAL inſéra dans ſon mois de Novembre 1693; mais la lecture de votre *Préface* m'a fait connoître que je n'en avois pas conçu toute l'importance. Je ſouhaite qu'un ſi beau travail, & ſi capable d'immortaliſer votre nom, qui eſt déjà ſi célèbre, paroiſſe bientôt aux yeux du Public.

Je me ſervirai du droit que vous me donnez de vous dire ma penſée. Je ſai, par ma propre expérience, combien un Auteur eſt obligé aux Amis qui lui communiquent leurs vûës; & quoique je ſente de plus en plus ma foibleſſe, je ne laiſſerai pas de vous communiquer, comme notre ancienne amitié l'exige, quelques petits Avertiſſemens.

En premier lieu, vous pouvez être aſſûré que MARIANA étant regardé chez les Jéſuites comme un de leurs plus grands hommes, & les Eſpagnols en général, comme vous le remarquez, faiſant un cas infini de ſon Hiſtoire, il ſe trouvera, ſans doute, des gens, qui le juſtifieront autant qu'ils pourront contre votre Critique. C'eſt pourquoi, il ne faut le critiquer qu'à coup ſûr, & prévoir les reſſources que pourront avoir ſes Apologiſtes.

Parmi les Remarques, que j'ai luës dans votre *Préface*, il y en a pluſieurs qui ne pourront pas être parées; mais celles qui concernent la vieille Géographie pourront être une matiere de procès, à moins que vous ne preniez la peine de conſulter tous les Anciens Géographes. Il s'eſt trouvé des Critiques, qui aiant nié une choſe, parce qu'ils ne la trouvoient, ni dans STRABON, ni dans PTOLOME'E, ni dans ME'LA, &c, ſe ſont échaudez; car on leur a fait voir qu'un DIONYSIUS *Périegétes*, par exemple, & quelques Fragmens d'anciens Auteurs, ou quelques Reſtes d'Itinéraires, en parlent.

Si vous reliſez l'Apoſtille, que Mr. HUET vous a communiquée, vous verrez, Monſieur, que MERULA n'a point fait un Traité exprès de tous les *Promontoires*; mais qu'il a donné, dans un Chapitre particulier, le Catalogue des Pro-

(1) La Traduction de l'*Hiſtoire d'Eſpagne* de Mariana. Voyez l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1691. pag. 138, 139.

Digitized by Google

Lett. CLXXVIII. à Mr. Rou.

Promontoires d'Eſpagne. MELA, Profeſſeur à Leyde, a publié une *Coſmographie*, où il traite fort amplement de l'Eſpagne & de la Gaule. Il fait des Chapitres particuliers des Fleuves, des Montagnes, des Promontoires. Je conſultai le Chapitre où il donne la liſte des Promontoires d'Eſpagne, & je n'y en trouvai point, qui s'appellât *Cronion*. Voilà, ce me ſemble, à quoi vous devez réduire le témoignage de MELA.

Le troiſiéme exemple, des *Equivoques* de MARIANA, ne me ſemble pas bon; car comme les Moines n'éliſent jamais leurs Prélats (2), mais ſeulement leurs Abbez, un Lecteur intelligent ne peut point hésiter ſur le ſens de MARIANA: & remarquez bien qu'il écrivoit dans une Langue, qui a le privilege de la Latine, & qui n'eſt point aſſujettie aux regles de nos Grammairiens François. Toutes les Langues mortes, & les vivantes auſſi, à la réſerve de la nôtre, qui parle ſelon les ſcrupules du Pere BOUHOURS, ſouffrent qu'on ſous-entende dans une même période, tantôt l'un des antécédens, tantôt l'autre. Il faut que la ſuite du diſcours & la nature des choſes nous déterminent. Si on critiquoit CICERON, ſelon les regles du Pere BOUHOURS, il n'auroit point de période, qui pût paſſer à la montre. Je vous avertis que ce n'eſt point Mr. DE THOU, qui a fait le *Dictionnaire des Noms Propres* qu'il a latiniſez.

Ce que je viens de dire de notre Langue me fait déplorer la dure loi ſous laquelle nous vivons, nous autres qui écrivons en François. Mille tortures d'eſprit nous ſont préparées, quand nous voulons éviter les Equivoques, & ranger nos mots de telle ſorte, que le relatif ſoit toûjours lié avec ſon antécédent plus prochain. Selon cette regle, mon cher Monſieur, il vous faudra retoucher le commencement de votre *Préface*. Cela me paroit d'autant plus néceſſaire, qu'on juge du Stile d'un homme par les prémieres périodes qu'on en lit à la Préface. Ce ſont donc les endroits qu'il faut le plus travailler, afin de préoccuper le Lecteur.

Je m'en vais vous marquer mon doute. Vous dites que vous comptez pour rien deux Verſions; & vous en donnez pour raiſon, 1. le jugement d'un bon Maître, 2. les défauts que vous y avez trouvez. Ces deux raiſons ſont très-bonnes; mais elles ſont enfermées dans un *puiſque*, & dans un *parce que*, qui n'ont pas pour leur prochain antécédent, *je compte pour rien*. Car entre *je compte pour rien*, & *puiſque*, vous trouvez trois propoſitions, *me paroiſſent avoir été faites*; *une traduction qui eſt très ancienne*; *j'en ai oui parler à un fort bon juge*. Vous m'avouerez qu'un *puiſque* ſéparé de ſon antécédent par trois propoſitions auxquelles il ſe devroit rapporter plutôt qu'à cet antécédent, brouille le Lecteur, & l'oblige de remonter, & de relire. Le ſtile François ne ſouffre plus qu'on engage les Lecteurs à cela. Que ſera-ce, ſi nous comparons le *parce que* qui eſt trois ou quatre lignes après, avec je *compte pour rien*, ſon antécédent? Je ſuis donc d'avis que vous refondiez cet endroit de telle ſorte, que la raiſon de votre mépris pour ces deux Verſions ſoit tout contre la propoſition où vous expoſerez ce mépris. Je ne vous marque que ce ſeul endroit à l'égard du ſtile. Un bon entendeur comme vous juge *ex ungue leonem*.

Je vous demande, ſi l'on peut dire, que FRANÇOIS I. *fut Dauphin, par ſon avénement à la Couronne!* Vous avez raiſon dans tout le reſte de votre Critique à cet endroit là; mais je crois que la qualité de *Roi de France* abſorbe celle de *Dauphin*. Je ſais bien que dans certains Actes, qui regardent la Province de Dauphiné, les *Rois de France* prennent la qualité de *Dauphin*; mais, ſimplement parlant, les *Dauphins* ceſſent de l'être, dès qu'ils ſont *Rois*; & ceux, qui comme FRANÇOIS I, ne l'étoient pas avant que de régner, ne le deviennent pas en régnant.

Vous voiez, Monſieur, que je deſcens juſqu'à la chicane. Je ne le ferois point, ſi je ne voiois que votre ouvrage eſt d'une grande importance, & ſi je ne m'en faiſois une idée très-forte. J'y admire vos lumieres & votre pénétration, & je voudrois pour mon intérêt particulier, ſans compter celui du Public, qu'il fût déjà imprimé. J'y trouverois de beaux morceaux pour mon *Dictionnaire*, où, comme vous ſavez, je recueille les fautes que d'autres ont cenſurées; & j'aurois ſouvent lieu de vous citer. Hâtez, je vous prie, la publication de ce bel ouvrage. J'avois ignoré qu'il y en eût eu une Verſion; & je ſerois bien aiſe de ſavoir le nom de ce Traducteur, & de celui dont l'ouvrage n'a pas été imprimé. Je ſuis avec toute ſorte d'eſtime & d'attachement, mon très-cher Monſieur, Votre, &c.

(2) Sur ce que dit ici Mr. Bayle, que *les Moines n'éliſent jamais leurs Prélats*, Mr. Rou lui repréſenta, *qu'outre qu'il y avoit un Exemple de* Droit de Mitre, *donné par le Pape* (Urbain II) *aux Abbez de Cluny, dans le Concile de Pleiſance, de l'an* 1095, (*ſur quoi il lui demandoit par quelle raiſon ce Privilege, qui a bien pû échoir à des Abbez, ne pourroit pas échoir auſſi à des Moines, qui*, Sede vacante, *les repréſentent*?) *qu'outre, dis-je, cet Exemple, le ſeul Privilege du Pape* Etienne III, *accordé aux Religieux de l'Abbaïe de St. Denis près Paris, eſt ici décifif; puiſque ce Pape leur donna là un Droit particulier d'élire quelqu'un d'entr'eux pour être ſacré Evêque, & exercer dans cette Abbaïe les Fonctions Epiſcopales, avec pouvoir de leur adminiſtrer les Ordres.* Voiez auſſi le *Ménagiana*, Tom. II, pag. 394.

(3) Voyez l'Anti-Baillet, Chap. XXXIII. pag. 35. de l'Edit. in 4. jointe aux *Jugemens des Savans* de Baillet. Amſt. 1725.

LET-

LETTRE CLXXIX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 21. de Février 1696.

Lett. CLXXIX. a Mr. Rou.

VOus faites trop d'honneur à ma Lettre, mon cher Monſieur, & vous en faites trop peu en même tems à votre diſcernement. Je vous écrivis fort à la hâte, & négligeant beaucoup mes expreſſions, ſans croire qu'autre que vous me dût voir ainſi en déshabillé. Je n'ai point en vûë aucun endroit particulier de votre excellente *Préface*, quand j'ai dit qu'un bon entendeur comme vous juge *ex ungue leonem*. J'ai ſeulement voulu dire qu'en voiant ce que je trouvois à redire à la diſtance trop grande que vous aviez laiſſée entre les *Particules cauſales*, comme les appellent les Grammairiens, *puiſque*, *parce que*, & la propoſition à laquelle elles ſervent de preuve, vous connoitriez ce qu'il faut éviter, ſoit dans tous les lieux de la Traduction où une ſemblable diſtance ſe trouveroit entre le relatif & l'antécédent; ſoit dans toutes les périodes où d'autres relatifs pourroient être rapportez à divers antécédens.

Vous ſavez mieux que moi, que le caractere de notre Langue, & ce qui la diſtingue de toutes les autres, eſt une maniere nette, coulante, débarraſſée, de ranger les mots, qui fait qu'un Lecteur ne balance point à quoi il doit rapporter les Particules *qui*, *le*, *ſon*, *que*, &c. Dans les autres Langues, on ſe détermine par la nature des ſujets; dans la nôtre, on épargne au Lecteur cette recherche: la ſeule ſituation des mots, où l'on évite deux antécédens ſuſceptibles de la même relation, fait juger de la penſée. Ceux qui ſe ſervent du ſtile coupé ont moins de peine à ôter les équivoques; ils recommencent une période preſque à chaque ligne. C'eſt prendre le parti le plus facile; un pareſſeux s'accommode fort de cela. Vous & moi, Monſieur, qui nous ſommes accoûtumez au ſtile lié, & qui enfermons le plus de penſées que nous pouvons dans une période, nous ſommes en effet plus courts que ceux qui ſe ſervent du ſtile coupé, & néanmoins les mauvais juges s'imaginent que nous emploions plus de paroles. Ils ne ſavent pas qu'il n'y a gueres d'Ecrivain dont le Verbiage ſoit plus grand que celui de SE'NE'QUE. CICERON mettroit dans une période de ſix lignes, ce que SE'NE'QUE dit dans ſix périodes qui tiennent huit ou neuf lignes. Mais quoi qu'il en ſoit, nous avons ce deſavantage nous autres ſectateurs du ſtile lié, que nous avons mille peines à oter les équivoques. Soyez ſûr que je n'ai eu en vûë aucun endroit particulier de votre Préface, ni par conſéquent celui qui concerne l'éloge donné par Mr. TEMPLE à MARIANA.

La maniere dont vous avez retouché l'endroit que je vous avois marqué, ôte tout le fondement de mes objections. Je vous renvoie la feuille. Vous avez raiſon de trouver étrange que je n'aie pas été content de l'explication que vous donniez vous-même tout auſſi-tôt à cette expreſſion *François I. n'a été Dauphin* &c. Mais je ne ſuis pas fâché de vous avoir propoſé ce doute, puiſque cela vous a fait changer quelque choſe. Voiez, je vous prie, ſi vous ne pourriez pas retenir votre premier terme de *Dauphin*, en vous ſervant, non pas de l'Indicatif *n'a été Dauphin*, qui a toûjours l'air d'une affirmation; mais du mode que les Grammairiens nomment *Optatif* ou *Subjonctif*. Par exemple, *François I. n'auroit pû être Dauphin que par ſon avénement &c: mais on n'appelle pas cela être Dauphin.*

Je vous remercie très-humblement de ce que vous m'apprenez des deux Verſions de MARIANA. Je tâcherai de ſavoir des nouvelles de la Verſion non imprimée, & je crois que vos Lecteurs ne ſeroient pas fâchez que vous leur appriſſiez qui & quand a publié cet ouvrage. Vous ſavez que les Traducteurs & les Commentateurs font volontiers l'Hiſtoire du Livre, de ſes Editions, Verſions, Critiques &c. Vous ne ſavez pas, peut-être, qu'un certain PETRUS MANTUANUS publia en 1611. un Recueil en Eſpagnol des fautes de MARIANA. Elles concernent, preſque toutes, ce qu'il a dit de la Patrie du Poëte PRUDENCE. Ce Critique a étalé une grande montre d'érudition. Un ami de MARIANA nommé TAMAÏO répondit à ce Critique. J'ai lû autrefois le premier de ces deux ouvrages; jamais je n'ai pû trouver le ſecond (1). Je ſuis, &c.

(1) Cet ouvrage eſt intitulé, *La Hiſtoria general de Eſpaña de Juan de Mariana defendida contra las Advertencias de Pedro Mantuano, por Thomas Tamaio de Vargas.* Toledo, 1616, in 4. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article de MARIANA, Rem. D.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CLXXX.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 8. de Mai 1696.

Lett. CLXXX. A Mr. Du Rondel & CLXXXI. A Mr. Constant.

JE vous aurois fait ſavoir, mon très-cher Monſieur, beaucoup plûtôt l'admiration où m'a mis votre diſſertation que vous trouverez imprimée dans ces feuilles, ſi pour n'en faire pas à deux fois, je n'euſſe crû devoir attendre qu'elle fût imprimée. La copie précédente aiant tenu plus de place que je n'avois crû, a été cauſe que vous n'avez pas eu de mes nouvelles auſſitôt que je l'avois eſpéré. Enfin vous allez voir, que j'ai inſéré & vos précédens Mémoires, & le dernier, qui couronne magnifiquement l'Oeuvre.(1) Je me hâte pour le moins avec autant d'envie de finir, que Mr. Leers, mon Libraire, en pourroit avoir. Il y a trop longtems que ceci traîne ſous la preſſe, pour ne m'engager pas à hâter la concluſion. C'eſt ce qui fait que je ne vous propoſerai pas de nouveaux doutes pour m'attirer de vos doctiſſimes recherches ſur la queſtion, ſi Lucrece a mieux entendu que Plutarque la doctrine d'Epicure. Il faut renvoier cette diſcuſſion au tems que j'aurai plus de loiſir.

Je vous ſuis bien obligé de la peine que vous avez priſe pour ma lettre à Monſieur le Comte de Reckem.

Au reſte vous verrez dans ces pages imprimées que je réfute fort librement mes erreurs commiſes dans les Nouvelles de la Republique des Lettres.(2) Cela me doit diſculper envers mes meilleurs amis, lorſque je ne ſuis pas de leurs ſentimens. Par exemple, mon cher Monſieur, je ne croi pas que Senecque ait ôté aux bêtes le ſentiment, & je vous prie bien fort de me pardonner la liberté que j'ai priſe de citer deux paſſages de ce Philoſophe, qui témoignent évidemment qu'il les croioit toutes telles que nos Péripatéticiens les croient.(3) Ces paſſages développent en quel ſens il leur ôte la colere, ce n'eſt pas pour en faire des Automates. Vous remarquerez que Mr. Daille' a ignoré la retractation de celui qui avoit cité ſur ce ſujet St. Auguſtin. Je ſuis tout à vous.

Vous aurez ſû, ſans doute, la mort de Mr. Tollius qui venoit de publier quelques Manuſcrits Grecs & Latins, *cum notis*.

LETTRE CLXXXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 31. de Mai, 1696.

Lett. CLXXXI. A Mr. Constant.

VOus excuſeriez mon ſilence, mon cher Monſieur, ſi vous ſaviez l'accablement de travail, où je me trouve, pour l'impreſſion de mon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*. Le Libraire veut l'achever, à quelque prix que ce ſoit, cette année; deſorte qu'il faut que je lui fourniſſe inceſſamment nouvelle copie, & que je corrige chaque jour des Epreuves, où il y a cent fautes à raccommoder, parce que mon Original, plein de ratures & de renvois, ne permet ni aux Imprimeurs ni au Correcteur d'Imprimerie, de ſe tirer d'un tel labyrinthe; & ce qui me retarde beaucoup, c'eſt que n'aiant pas ſous ma main tous les Livres qu'il faut que je conſulte, je ſuis obligé d'attendre juſques à ce que je les aie fait chercher, quand quelque perſonne de cette Ville les a.

Il n'eſt point arrivé de Vacances en ce Païs, depuis celle de l'Egliſe de Leyde. Le bon homme Mr. Carre', Miniſtre de la Haye, ſe fait déclarer *Emeritus*. Cela, joint à la mort de Mr. Claude, fait croire que l'Egliſe de la Haye cherchera bientôt un Miniſtre. Mais voilà pour le moins cinq ou ſix ſujets, qui jettent les yeux ſur ce morceau, & qui préparent de longue main leurs Amis & leurs Machines. Celui qui l'emportera, ſera, à ce qu'on croit, Mr. Benoit, fameux par ſon *Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, en cinq vol. *in quarto*; fin & délié Courtiſan, & qui s'eſt bien inſinué auprès des Puiſſances.

Je ſouhaiterois de tout mon cœur que votre *Morale* fût habillée par nos Libraires. Elle eſt digne, je vous le dis ſincerement, de leurs plus beaux caracteres, papier, &c. Je l'ai montrée à quelques-uns, & leur ai conſeillé de l'imprimer.

(1) Voyez ces Mémoires dans le *Dictionnaire Critique*, Article Pereira (Gomezius) Remarque (C).

(2) *Ibid.* Remarque (D).
(3) *Ibid.* Remarque (E).

Digitized by

mer. Ils m'ont répondu qu'en un autre tems ils le feroient avec le plus grand plaisir du monde; mais qu'ils ne vendent plus les bons Livres. Le goût du Public est si dépravé d'un côté, & si tourné de l'autre vers les Relations de Voyages, Réflexions sur les affaires du tems, &c, qu'il n'y a gueres que ces sortes de Livres qui aient cours. Il est certain que parmi tant de Livres qui sortent de sous nos presses, on ne voit aucun Traité, ni de Morale Latine, ni de Physique, ni de semblables bonnes matieres. On ne fait que réimprimer les petits Livres de France, Romans, Réflexions, Relations, Historiettes, ou bien on imprime ce qui a quelque relation à des faits particuliers, comme la *Baguette* de l'homme du Dauphiné (1). Je n'ai jamais pû engager le Libraire qui s'étoit chargé d'un Manuscrit que Mr. Minutoli m'avoit fait tenir, d'un Medecin de ses Amis, à l'imprimer. Il renvoie d'année en année, disant que le tems n'est pas propre à ces ouvrages-là. Voilà qui est bien étrange. Les gens de bon goût, & qui aiment le solide, gémissent de cette disposition des esprits. Les Libraires ne s'en soucient guere, peu leur importe, disent-ils, qu'on néglige les bons Livres, pourvû qu'on achete ce qu'ils impriment de mauvais. Je me souviens d'avoir lû à Copet votre Manuscrit de la Providence, & que je le trouvai très-bon & très-beau. Vous lui donnerez, sans doute, encore de nouveaux dégrez de perfection, en achevant tout le Traité, comme je vous y exhorte.

A ce que je vois, mon cher Monsieur, nos âges se suivent de près; & vû ma foible complexion, il est sûr que je suis plus avancé que vous vers la Vieillesse. Vous entrez dans votre cinquante-huitiéme Année, & je cours ma quarante-neuviéme. Je suis sûr qu'aiant toûjours été gaillard & vigoureux, vous sentez moins que moi le déclin de l'âge. Je suis bien aise que vos Migraines vous aient quitté. Elles m'auroient fait le même plaisir si j'avois pû vivre sans étudier; mais le travail opiniâtre les entretient, & les fait revenir très-souvent. Je pers par là plusieurs jours de chaque mois, ce qui m'oblige ensuite à m'appliquer davantage, pour regagner le tems perdu.

Madame la Comtesse de FRISEN n'est point à Viane. On m'a assûré qu'elle pourra passer cette campagne à Bruxelles, ou dans quelque Ville du Brabant, comme font presque toutes les Dames, dont les Maris ont des emplois à l'Armée du Païs-bas. Je suis si mauvais Courtisan, & si ami de la retraite du cabinet, qu'à ma honte je vous confesse que je n'ai jamais revû cette Dame depuis mon depart de Copet, quoiqu'elle ait été à la Haye diverses fois. Je ne le savois pas; & quand on a laissé passer tant d'années sans faire sa cour, on croit qu'il n'est plus tems de commencer. Cela n'est pardonnable qu'à un Philosophe. Je m'excuse ainsi en bien d'autres choses, où j'ai peu d'imitateurs ou d'exemples.

Parlons d'autre chose. Mr. BASNAGE, les deux freres & le cousin, sont présentement en trêve avec le Prophete. Ils sont simples spectateurs du Combat entre lui & Mr. SAURIN. Ils vous saluent très-particuliérement. Je ne trouve pas étrange que le Livre de Mr. SAURIN vous ait plû (2). C'est un ouvrage solide & brillant, & qui drappe comme il faut son homme. Le Prophete a publié en divers tems deux Tomes contre Mr. SAURIN (3). Ce sont les derniers efforts de l'orgueil, de la colere, & de la malignité. Il traite Mr. SAURIN, non seulement avec des airs de hauteur & de dédain extraordinaires; mais aussi, comme le plus pernicieux Hérétique, qui se puisse voir; qui par des voies cachées & frauduleuses, travaille à la ruine du Christianisme. Cela est répété mille & mille fois dans ces deux volumes. Vous trouvez à tous momens l'accusation de Socinianisme, de Pélagianisme, de fourberie, de lâcheté, &c.

Notez, que le Synode des Leeuwaerden, au mois de Septembre dernier, avoit défendu à l'un & à l'autre d'écrire, & les avoit ajournez au Synode d'Arnheim. Il n'a pas laissé de publier depuis ce tems-là son second Tome, & ne s'est point rendu au Synode d'Arnheim, tenu au commencement de ce mois. Il y envoia un Procureur. Comme on vouloit entrer en matiere, il y eut un Député qui déclara, que l'intention du Souverain étoit que l'affaire fût renvoiée au prochain Synode, qui se doit tenir à la Brille au mois de Septembre; ainsi on n'en parla plus. La Compagnie chargea les Eglises d'examiner les Ecrits de ces deux Ministres. Ainsi Mr. SAURIN demeure en reste. Son adversaire jouit du triomphe en attendant, & du plaisir d'avoir vomi sa malignité, & couvert d'injures, d'opprobres, & de diffamations son ennemi.

Je ne sai point si Mr. SAURIN se taira, attendant que le Synode lui fasse raison. S'il prend ce parti, il n'en aura pas grande satisfaction; car de la maniere que le Synode est composé, & sous la dépendance du bras séculier, il ne fera jamais rien qui flétrisse le Prophete. On fera tout au plus des Actes, remplis de Galimatias, comme dans les Synodes précédens, où *les deux très-honorez Freres* seront *déclarez Orthodoxes*, & exhortez à *s'embrasser, oubliant chrétiennement les injures personnelles.*

C'est peu de chose pour un homme accusé dans des Livres qui vont par tout, & qui se gardent dans les Bibliotheques *in æternum*; au lieu que des Actes Synodaux sont des pieces obscures, & presque inconnuës. Si Mr. SAURIN répond, il pourra accabler son Adversaire; rien n'est plus facile que de mettre en évidence sa mauvaise foi, & la folie de ses preuves prétenduës.

Je ramasserai ce que je pourrai trouver de mes vieux Factums, & vous les ferai tenir par l'addresse que vous me marquez; mais ce sera une cho-

LETT. CLXXXI. à Mr. CONSTANT.

(1) Jaques Aymar.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 29. de Novembre 1694; Note (5).

(3) Le premier Livre de Mr. Jurieu contre Mr. Saurin est intitulé, *Défense de la Doctrine universelle de l'Eglise sur le Principe de la Foi* &c. Ce volume fut suivi d'un Imprimé, en deux feuilles volantes, sous le titre de *Suite de la Réponse de Mr. Jurieu. Idée des sentimens de Mr. Saurin sur les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.* Quelques mois après, Mr. Jurieu donna un second volume, intitulé, *La Religion du Latitudinaire, avec l'Apologie pour la Sainte Trinité, appellée l'Hérésie des trois Dieux*, &c. *Rotterdam* 1696, in 8. Mr. Saurin répondit au premier, dans un Livre qui porte le titre de *Défense de la véritable Doctrine de l'Eglise Réformée sur le Principe de la Foi, contre le Livre de Mr. Jurieu, intitulé Défense de la Doctrine universelle de l'Eglise* &c. Utrecht 1697, in 8: & aux deux autres, dans l'ouvrage intitulé: *Justification de la Doctrine du Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht; contre deux Libelles de Mr. Jurieu. L'un intitulé, Idée des sentimens de Mr. Saurin sur les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation; & l'autre, la Religion du Latitudinaire.* Utrecht 1697, in 8.

Digitized by Google

Lett. CLXXXI. à Mr. Constant. CLXXXII. à Mr. Crenius & CLXXXIII. à Mr. Rou.

chose bien surannée. Je ferai savoir indirectement à Mr. SAURIN votre commission ; car par une politique fort profonde, il affecte d'être mal avec tous ceux que son ennemi a accusez d'irreligion & de cœur François. Mr. DE BEAUVAL a presque rompu avec lui, pour avoir vû que dans son Examen, il a déclaré qu'il séparoit sa cause de celle de Mr. DE BEAUVAL.

Le Résident de France à Geneve se plaindra éternellement, & sera cent sortes d'avanies, puisqu'il trouve mauvais qu'on se réjouïsse des mauvais succès de son Maitre ; car il est bien sûr que ces témoignages de joie, les chansons, les santez à verres cassez, &c. ne finiront jamais, à sa barbe même, si l'on a des occasions, ou des événemens qui puissent porter à cela.

Je suis, mon très-cher Monsieur, tout à vous. Je n'ai pas le tems d'écrire à notre Ami de Geneve. Faites-lui, je vous prie, mes complimens & mes excuses.

LETTRE CLXXXII.

VIRO ILLUSTRISSIMO, DOCTISSIMOQUE

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE.

Roterodami die 17. Junii 1696.

Lett. CLXXXII. à Mr. Crenius.

VEl tuâ causâ potissimùm fui contristatus obitu præmaturo Discipuli Tui DE MEY, *sed scio Tibi, Vir Clarissime, nec fortitudinem deesse, nec rationes jacturam ejusmodi reparandi. Accipias tamen lubens rogo hocce mei in Te studii indicium. Est & aliud quod tecum communicem. Legi, non sine magna voluptate & emolumento posteriorem partem tuarum de ratione studiorum collectionum notis egregiis illustratam. Sed observavi ad calcem Epistolam Lipsii quam ut ineditam publici juris facis. Scias velim una cum 49. aliis fuisse illam Lugd. Batav. editam anno* 1649. *à Bonbernio. Est penes me ille libellus continens* 50. *Epistolas Lipsii ad* THEODORUM LEEUWIUM. *Si scias (quis verò sciverit si tu ignoras) quid Libri sit quem vocant monumenta Erasmi, indices si placet istos & data occasione. Suspicor esse fictitias quasdam vel Orationes vel Sermones sub nominibus antiquis. Vale plurimum, Vir Clarissime, & me ama. Dabam Roterodami XV. kal. Jun.* CIↃ IↃ C LXXXVI.

LETTRE CLXXXIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 25. d'Août 1696.

Lett. CLXXXIII. à Mr. Rou.

IL y a quelques jours, mon très-cher Monsieur, que Mr. LEERS de la Haye me remit un Manuscrit contenant ce que vous m'aviez déjà fait la grace de me communiquer de votre excellent ouvrage ; & outre cela, la Version du commencement de MARIANA. Quelque occupé que je sois, je n'ai pas laissé de lire divers endroits de la Traduction. En un autre tems, j'aurois lû tout ligne après ligne ; mais on peut connoître ici *ex ungue leonem*. J'en ai rendu un beau & glorieux témoignage à Mr. LEERS, Libraire de cette Ville, qui rapporte aujourd'hui à la Haye ce Manuscrit ; & je ne doute point que si les grands engagemens qu'il a déjà contractez avec plusieurs Auteurs pour des impressions de longue haleine ne l'en empêchent, il ne soit ravi de contracter avec vous.

Je n'ai qu'un petit Avis à vous donner, que je vous prie de prendre en bonne part ; c'est qu'il me semble que quelquefois il y a trop de brillant, & trop de tour recherché. Par exemple, ce que vous dites de ce jeune enfant exposé aux bêtes, sur la mer, &c, & toûjours conservé (1) ; est conçu en des termes, qui ne me semblent pas assez simples & assez naturels pour la narration historique, selon le goût d'aujourd'hui. Cela seroit admirable dans une Piece d'éloquence, Harangue, ou telle autre chose ; mais je suis

(1) Mr. Bayle a en vûë le Chapitre XIII. du I. Livre de Mariana, où il est parlé d'Abides, & où il semble que cet Historien a affecté un Stile plus fleuri & plus recherché, que dans le reste de son Histoire.

Digitized Google

suis sûr que les Lecteurs, qui se sont formé le goût sur les narrez historiques de Mr. FLE'CHIER, par exemple, qui est un grand modele, trouveront trop d'esprit, & trop de figures étudiées dans l'endroit que je vous marque. Comme il n'y a apparemment dans votre ouvrage, que peu de tels endroits, & le reste m'aiant paru de la gravité naturelle, il ne vous sera pas difficile d'y remédier; mais, sur tout, en cas que de meilleurs juges que moi, que vous consulterez, soient de cet avis.

J'ai été ravi de voir tant de Notes marginales, instructives & curieuses, & qui donneront à votre Version un très-beau relief. J'en ai remarqué une, sur laquelle je crois que vous ferez bien de réfléchir. Vous dites que DARES *Phrygien*, & DICTIS *de Crête*, sont des Pieces forgées par ANNIUS *de Viterbe*. Je doute que vous aiez raison. Faites des recherches sur cela. Il est certain que ces deux ouvrages sont supposez; mais ils sont plus vieux qu'ANNIUS. Je suis avec toute la sincérité & l'estime imaginables, &c.

Lett. CLXXXIII. à Mr. Bou. & CLXXXIV. à Mr. l'Abbe du Bos.

LETTRE CLXXXIV.

A

Mr. L'ABBE' DU BOS,

à Paris.

A Rotterdam, le 21. *d'Octobre* 1696.

Lett. CLXXXIV. à Mr. l'Abbe du Bos.

J'Aurois plutôt répondu à votre Lettre du 23. de Septembre dernier, Monsieur, si je n'avois eu pendant tout le mois d'Octobre plus d'occupation qu'auparavant. C'est l'ordinaire, à la fin d'une impression, on est accablé tout à la fois de la *Préface*, de l'*Errata*, & de la *Table des Matieres*; & les Imprimeurs se hâtent plus. Enfin, on acheva tout mécredi dernier (1). Nous espérions d'en faire entrer à Paris, avec permission; mais nous n'y voions point d'apparence, & je ne sai comment m'acquitter envers vous, & envers quelques autres Amis, des présens que j'en voudrois faire. Il se pourra bien trouver des Libraires sur la frontiere, qui tenteront des Voies obliques, pour en envoier; mais ce ne sera que pour leur compte, & non pas en faveur des exemplaires que l'Auteur voudroit donner.

Je voudrois voir le procès qu'on prétend pouvoir faire à l'Auteur de la *Campagne de Namur* (2). Les gens mêmes les moins prévenus la jugent ici fort sincere, & ils prétendent, que s'il y a quelques faussetez, elles sont de bonne foi; car, disent-ils, c'est dans les Campagnes, où les disgraces surpassent les bonnes fortunes, que l'on gâte la vérité tout exprès; celle-ci étant si glorieuse, dans toutes ses circonstances, n'a eu besoin d'aucun artifice. Les Nouvellistes ne sont à plaindre, que lors qu'ils soûtiennent le battu. C'est alors, qu'ils sont contraints de hâbler. Vous avez pû voir les Imprimez, qu'on a fait courir contre les *Gazettes* de Paris, qui ont donné le Journal de ce Siege de Namur. J'en écrivis quelque chose à Mr. JANIÇON, qui me fit part de ce que Mr. l'Abbé RENAUDOT lui dit là-dessus.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que l'*Histoire de la Paix de Savoie* ne seroit pas une aussi bonne Réponse, que vous le croiez à l'*Histoire de la Campagne de Namur*; car, outre qu'une affaire d'intrigue, & un Exploit de guerre, sont d'un genre différent, il se trouve que cette Paix de Savoie, utile, si vous voulez, ou nécessaire, n'a rien de glorieux. C'est ainsi qu'on auroit achetté la Paix, si le Duc de Savoie eût tenu dans Lion l'Armée de France, dans l'état où il se voioit réduit à Turin par Mr. DE CATINAT. Si la Paix générale vous coûte autant à proportion, elle vous sera bien pernicieuse & bien honteuse.

Mais parlons d'autre chose. J'ai envoié vos Remarques & les Vers du Pere COMMIRE à Mr. HENNINIUS; & comme l'attente du reste fait cesser les Imprimeurs, à son grand regret, dit-il, je lui ai fait savoir qu'ils travaillassent toûjours, & qu'on pourroit mettre à la fin du Livre ce que Mr. OUDINET (3) pourroit envoier.

J'ai parcouru ces jours passez un petit Livre intitulé, *Réflexions, Pensées, & Bons-Mots Anecdotes*. Il est imprimé en ce Païs-ci; mais c'est sans doute sur la Copie de Paris. On voit au titre les noms de trois ou quatre Libraires de Paris; & pour nom d'Auteur le Sr. PE'PINOCOURT. Il me semble que Mr. BERNIER de Blois pourroit bien être l'Auteur de cet ouvrage; tout plein de pointes, de jeux de mots, & de traits satiriques contre les Moines, les gens du Païs Latin, les Empiriques, & les femmes. Il y a quelque chose contre vos *quatre Gordiens* (4).

On fait, tant dans ce Livre, que dans plusieurs autres qui nous viennent de France, une étrange peinture des Femmes de Paris. Elles sont

(1) C'est-à-dire, l'impression du *Dictionnaire Historique & Critique*.

(2) *La Campagne de Namur, contenant une Relation fidele de ce qui s'est passé de plus mémorable pendant la prise de cette importante Place, avec les divers mouvemens des Armées confédérées, & celle de l'Armée de France dans les Païs-Bas, &c.* La Haye 1695, in 8. Voyez le *Journal de Hambourg* du 6. Avril 1696, pag. 205. *& suiv.*

(3) Garde du Cabinet des Médailles du Roi de France.

(4) Cet Ecrit est intitulé, *Lettre touchant l'Histoire des quatre Gordiens, prouvée par les Médailles*. Paris 1696, in 12.

Digitized by Google

Lettre CLXXXIV. à Mr. L'Abbé du Bos.

ſont devenuës, dit-on, grandes bûveuſes d'eau de vie, & grandes preneuſes de tabac, ſans compter les autres excès, dont on les accuſe, comme tyrannie ſur leurs maris, orgueil, coquétterie, médiſance, impudicité, &c. Vous ne voiez point en France de Livres, où l'on traite ſi mal nos femmes du Septentrion.

Mr. SAURIN, Miniſtre François à Utrecht, & natif du Dauphiné, vient de publier trois Livres, dont je n'ai vû encore que le prémier (5). Il traite des *Droits* de la *Conſcience Errante*. C'eſt tout à la fois la Réfutation de quelques Chapitres du *Commentaire Philoſophique* ſur *Compelle intrare* (6), & du Traité *des deux Souverains* (7), que Mr. JURIEU publia contre le même *Commentaire Philoſophique*. Mr. SAURIN y établit fortement, que la conſcience des Hérétiques ne doit point être violentée; & il s'échauffe terriblement contre l'Egliſe Romaine, qui enſeigne que le glaive, donné aux Princes pour exterminer les Malfaiteurs, doit être emploié à l'extirpation des Héréſies. Il conſidere les Catholiques Romains comme les ennemis déclarez du genre humain, indignes de tout ſupport dans les Etats Proteſtans; &, néanmoins, il ne blâme pas l'indulgence des Princes qui les ſouffrent, en les mettant hors d'état de ſe ſoulever & de perſécuter. Il fait voir mille bévûës, & mille contradictions, dans l'Ecrit de Mr. JURIEU, homme, qui blâme les perſécutions paſſives des Proteſtans, & qui loue leurs perſécutions actives.

Les deux autres Livres de Mr. SAURIN ſont la Réponſe à deux Ouvrages violens & ſatiriques, que Mr. JURIEU a publiez contre lui (8). Il s'y juſtifie des héréſies, dont ſon Adverſaire l'a accuſé. Je ne doute point qu'il n'y réüſſiſſe; car jamais accuſations ne furent affirmées avec plus d'audace, ni avec moins de fondement. Auſſi ont-elles été trouvées nulles dans le dernier Synode Wallon. L'Accuſé y a été déclaré Orthodoxe; mais néanmoins, l'Accuſateur n'a point été cenſuré, ni ſeulement averti ſécrétement de prendre garde à l'avenir, quand il voudra dénoncer quelque Hérétique. Mr. SAURIN eſt le plus puiſſant Raiſonneur que nous aions en ce Païs ci. Il écrit bien. Il a ſes entêtemens, comme bien d'autres; & avec toute ſa Logique & toute ſa Métaphyſique, il n'évite pas toûjours le Paralogiſme.

On a imprimé ici un *in* 4, contenant quelques manuſcrits, qu'on a trouvez dans le Cabinet de Mr. MENJOT (9). Ce ſont des *Lettres* en François, & des *Diſcours* en la même Langue, pour la plupart ſur des matieres particulieres. Il eſt aiſé de connoitre qu'il n'avoit jamais eu deſſein de les donner au Public.

Je vous ſupplie très-humblement de remercier Mr. JANIÇON, s'il eſt de retour à Paris du voiage qu'il a fait à Blois, de la peine qu'il a priſe de jetter les yeux ſur la *Querela Infantium*, & de demander à Mr. PERRAULT, que je ſalue très-particulierement, quel eſt l'Auteur qui nous a donné l'Hiſtoire de GRISELIDIS (10). Je ſai ſeulement que cette femme fut mariée à un Marquis de Saluces. Mr. PERRAULT a bien décrit ſa patience. Si je trouve l'Hiſtorien, qui en a parlé, j'en ferai un Article dans la ſuite de mon *Dictionnaire*. J'oubliois à vous dire, que Mr. GRÆVIUS a fait imprimer, par les ſoins d'un jeune Avocat, nommé BURMAN, un Recueil de *Lettres* d'*Hommes illuſtres* trouvées dans le Cabinet de feu Mr. GUDIUS, Conſeiller d'un Duc de Holſtein (11). On y a joint les *Lettres* de Mr. SARRAU, dont l'édition étoit devenuë fort rare; & cette nouvelle édition eſt augmentée de pluſieurs Lettres.

Je crois vous avoir mandé qu'un Miniſtre, nommé JAQUELOT, avoit ſous la preſſe un gros *in* 4. ſur l'*Exiſtence de Dieu*, prouvée par la divinité du Pentateuque (12). Je puis vous dire aujourd'hui qu'il eſt en vente. On m'a dit qu'il eſt fort chargé d'érudition. Mr. HARTSOEKER, dont vous m'avez une fois parlé comme de l'Auteur d'un Livre de Phyſique très-bien écrit en François (13), eſt ici depuis quelques jours. Sa penſion mal paiée, & la cherté énorme des vivres, l'obligent à quitter Paris, pour venir paſſer l'hiver en Hollande avec ſa famille. Il m'a dit, que pour faire un Livre, qui ait du débit où vous êtes, il faut travailler à des Romans, ou à des Traitez de dévotion; & qu'hors de là, il n'y a point de ſalut pour les Libraires. Quant à vos Livres de dévotion, ils ſont très-inconnus en ce Païs-ci; mais pour vos Hiſtoriettes Galantes, on les y réimprime toutes,

(5) *Réflexions ſur les Droits de la Conſcience, où l'on fait voir la difference entre les Droits de la Conſcience éclairée, & ceux de la Conſcience errante; on réfute le* Commentaire Philoſophique, *& le Livre intitulé*, Droits des deux Souverains, *& on marque les juſtes bornes de la Tolerance Civile en matiere de Religion.* Utrecht, 1697, in 8.

(6) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Lenfant du 3. de Février 1687, Note (4).

(7) *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conſcience & le Prince, pour détruire le Dogme de l'Indifference des Religions, & de la Tolerance univerſelle; contre un Livre intitulé, Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de la Parabole*, Contrain-les d'entrer. Rotterdam, 1687, in 12.

(8) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Conſtant du 31. de Mai 1696. Note (2).

(9) *Opuſcules poſthumes de Mr. Menjot, Conſeiller & Médecin ordinaire du Roi: contenant des Diſcours & des Lettres ſur divers ſujets, tant de Phyſique & de Medecine, que de Religion.* Amſterdam 1696. in 4.

(10) Bouchet dans ſes *Annales d'Aquitaine*, pag. 120. de l'Edition de Poitiers 1644, après avoir dit que Guillaume Duc d'Aquitaine, ſurnommé Teſte d'eſtoupe, mourut en 1020 ou 1025, ajoûte: *Environ ce temps, fut Griſelidis, femme de Gautier Marquis de Saluces, de l'humilité & patience de laquelle a eſté fait un livre.* C'eſt apparemment le Livre intitulé, *le parement des Dames*, qui ſe trouve en manuſcrit dans la Bibliotheque de Mr. Foucault Conſeiller d'Etat & Académicien honoraire de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, & dont parle Mr. Galland dans un *Diſcours ſur quelques anciens Poëtes & ſur quelques Romans Gaulois*, inſéré dans les *Mémoires* de cette Académie, Tom. IV. pag. 442. édition d'Amſterdam. La Croix du Maine dans ſa *Bibliotheque*, pag. 366. & 367, nous apprend qu'*Olivier de la Marche, natif de la Franche Comté en Bourgogne, grand maiſtre d'Hoſtel du Roi de Caſtille*, & qui *floriſſoit en l'an* 1464, en eſt l'Auteur. *Il a eſcrit*, dit-il, *un livre partie en proſe, & partie en vers François, intitulé* le parement & triomphe des Dames d'honneur, *lequel a eſté augmenté & amaſſé par Mr. Pierre Deſrey Champenois, imprimé à Paris l'an* 1520. *par Jean Petit, & Michel le Noir.* Boccace a fait entrer l'hiſtoire de cette Dame, qu'il apelle *Griſelda*, dans la derniere Nouvelle de ſon *Decameron*; & Mr. Perrault en a fait un Poëme, intitulé *la Marquiſe de Saluſſe, ou la Patience de Griſelidis*, qui ſe trouve dans le *Recueil* de l'Académie Françoiſe de l'année 1691, pag. 145.

(11) *Marquardi Gudii, & Doctorum Virorum ad illum Epiſtolæ, quibus accedunt ex Bibliotheca Gudiana Clariſſimorum & doctiſſimorum virorum qui ſuperiore & noſtro ſæculo floruerunt; & Claudii Sarravii Senatoris Pariſienſis, Epiſtolæ, ex eadem Bibliotheca auctiores. Curante Petro Burmanno.* Ultrajecti 1697, in 4.

(12) *Diſſertation ſur l'Exiſtence de Dieu, où l'on démontre cette Vérité, par l'Hiſtoire Univerſelle de la premiere Antiquité du Monde; par la Réfutation du Syſtême d'Epicure & de Spinoſa; par les Caracteres de Divinité qui ſe remarquent dans la Religion des Juifs; & dans l'Etabliſſement du Chriſtianiſme. On y trouvera auſſi des preuves convaincantes de la Révélation des Livres ſacrez.* La Haye 1697, in 4.

(13) *Principes de Phyſique*, Paris 1696, in 4.

tes, ce qui fait que toutes les personnes de jugement, dans tout le reste de l'Europe, s'étonnent qu'il puisse venir une telle abondance de bagatelles & de sottises, d'une Nation dont on estime les lumieres & le savoir. L'*Histoire de* MARGUERITE DE VALOIS, sœur de FRANÇOIS I. (14), n'a pas manqué d'être réimprimée à Amsterdam. Quelle pitié! qu'au lieu de l'Histoire véritable de cette Princesse, qui seroit un très-bon Livre, & très-curieux; (car ce fut l'une des plus illustres & des plus accomplies Dames de son siecle;) on nous donne des contes & des galanteries chimériques; sous un nom si digne de vénération! Je vous supplie de vouloir communiquer cette Lettre à Mr. JANIÇON. Je suis, &c.

Lett. CLXXIV. & CLXXV. à Mr. l'Abbé du Bos.

LETTRE CLXXXV.

A

Mr. L'ABBE' DU BOS.

A Rotterdam le 13. *de Décembre* 1696.

Lett. CLXXIV. à Mr. l'Abbé du Bos.

VOs deux dernieres Lettres, Monsieur, m'ont fait un plaisir extrême, par le grand nombre de choses curieuses qu'elles contiennent, tant par vos propres réflexions, que par le détail des Livres nouveaux, qui ont paru depuis peu à Paris. J'en admire l'abondance; & je connois mieux par là combien je suis incapable de correspondre dignement à notre commerce. Nous n'avons ici que peu de Livres nouveaux, & je ne croi pas, que depuis ceux que je vous ai indiquez, il ait paru rien de considérable. J'espere avoir quelque chose à vous marquer pour le nouvel an; car c'est en ce tems là que nos Libraires distribuent par toutes les Villes la plupart de leurs impressions. Je renvoie donc à ce tems-là tout ce que j'ai à répondre à vos deux Lettres.

J'en excepte le passage où il est dit que DIOGENE ôtoit aux bêtes le sentiment. Mr. DU RONDEL, dans le *Mémoire* qui fut inséré dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (1), n'indiqua point où l'on trouve ce fait. Il ne cita point même les Livres où SENEQUE dit ce qu'il rapporte. J'y ai suppléé, en insérant une partie de ce Mémoire dans mon Article de PEREIRA (2). J'ai même réfuté, & par des raisonnemens fondez sur PLUTARQUE, ce qu'il semble que PLUTARQUE attribue à DIOGENE; car c'est lui qui nous apprend ce que Mr. DU RONDEL allegue du sentiment de ce Cynique; c'est, dis-je, PLUTARQUE, qui le rapporte, au Livre *de Placitis Philosopherum*, *Lib. V*, §. 20, *pag.* 909. Ainsi, Monsieur, voilà une chose sur quoi je ne renvoie pas à vous satisfaire dans un autre tems.

J'envoiai hier à Mr. ALMELOVEEN, Médecin de Tergou, ce que Mr. OUDINET a pris la peine de faire copier de l'exemplaire de BERGIER. J'y joignis la Lettre de Mr. OUDINET: tout cela sera bientôt envoié à Mr. HENNINIUS à Duisbourg, Traducteur de l'*Histoire des grands Chemins* (3). Il mettra en Latin, sans doute, à la tête de l'Ouvrage, l'abrégé de la *Vie* de l'Auteur, communiqué par Mr. OUDINET. J'en ai retenu une copie, & je l'insérerai à la suite de mon *Dictionnaire* (4). Je ferai la même chose à l'égard des Mémoires que vous voudrez bien me communiquer de la *Vie* de Mr. HERMANT (5), & de l'autre illustre de Beauvais, dont vous me parlez. C'est m'obliger sensiblement, que de me fournir de si bons matériaux.

Mr. ANISSON m'a fait dire qu'il a ordre du Pere LAMY de m'envoier un exemplaire de la réfutation de SPINOZA (6). Je vous suis très-obligé, Monsieur, de m'avoir communiqué par avance l'analyse de cet Ouvrage. Elle me le fait attendre plus impatiemment à certains égards, & plus patiemment à quelques autres.

Nous avons un gros *in* 4, sur l'*Existence de Dieu*, composé par Mr. JAQUELOT, Ministre François à la Haye, où SPINOZA est réfuté en quelques endroits. Les jugemens sont fort différens sur la qualité de ce gros Livre; & comme pour rendre justice à l'Auteur, il faut ne point faire attention à certaines choses qui préviennent contre lui, il y a peu de Lecteurs, qui fassent de son travail le jugement avantageux qu'on en devroit faire. Il y a un étalage de littérature, qui paroit si affecté & si peu propre à fonder les conclusions qu'il en tire, & qui devroient être démonstratives, que comme c'est la prémiere Partie de l'œuvre, on est tout dégoûté & indisposé contre lui, avant qu'on parvienne à ce qu'il dit de très-bon & de très-fort contre les Epicuriens, & sur la spiritualité de la pensée, & la nécessité d'un prémier moteur distinct réellement de l'étendue.

Ce que l'on pourroit dire, sans sortir des bornes d'un Juge équitable, & plus porté à la clémence

(14) *Histoire de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I.* Paris 1696, in 12, 2 voll. Mademoiselle de la Force est Auteur de ce Roman.

(1) Voyez ci-dessus Tome I. des Oeuvres de Mr. Bayle, pag. 152. & suiv. Nouv. de la Rép. des Lettres, Mois d'Octobre 1684. Art. XI.

(2) Voyez ci-dessus, les Notes de la Lettre CLXXX. à Mr. Du Rondel du 8. de May 1696.

(3) Cette Traduction de l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain de Bergier*, a été insérée dans le X. Tome du *Trésor des Antiquitez Romaines* de Mr. Graevius.

(4) Mr. Bayle a donné l'Article de BERGIER, dans la seconde édition de son *Dictionnaire*, sur les Mémoires de Mr. Oudinet.

(5) Dans la seconde édition du *Dictionnaire critique*, Mr. Bayle a fait l'Article de Mr. HERMANT, sur un Mémoire, qui venoit apparemment de Mr. l'Abbé du Bos.

(6) *Le Nouvel Athéisme renversé, ou Réfutation du Système de Spinoza, tirée pour la plûpart de la Connoissance de la Nature de l'Homme. Par un Religieux de la Congrégation de St. Maur.* Paris 1696, in 12.

Digitized by Google

Lett. CLXXXV. & CLXXXVI. à Mr. l'Abbé du Bos.

mence qu'à la rigueur, eſt qu'il attaque mieux qu'il ne défend, & qu'il ne ſe propoſe pas les objections dans toute la force où les Libertins les pourroient mettre. Il prouve, contre SPINOZA, la liberté du Créateur, par celle que nous éprouvons dans notre ame; mais il eſt certain que notre expérience de liberté n'eſt pas une bonne raiſon de croire que nous ſoions libres; & je n'ai vû encore perſonne, qui ait prouvé qu'il ſoit poſſible qu'un Eſprit créé ſoit la cauſe efficiente de ſes volitions. Toutes les meilleures preuves, qu'on allegue, ſont que ſans cela l'homme ne pécheroit point, & que Dieu ſeroit l'Auteur des mauvaiſes penſées, auſſi bien que des bonnes. Cela eſt bon à dire de Chrétien à Chrétien; mais en diſputant contre des Impies, on tombe par là dans la pétition du principe. SPINOZA admet cette conſéquence, & vous met dans la néceſſité de recourir à d'autres preuves. Apparemment, dans une ſeconde Edition, Monſieur JAQUELOT réfutera plus amplement cet Impie, ſur ce qu'il réduit notre liberté à la ſimple ou illuſoire ſpontanéité, ou non-coaction, qui accompagne ce que nous nommons actions libres. Je ſuis, &c.

LETTRE CLXXXVI.

A

Mr. L'ABBE' DU BOS.

A Rotterdam, le 3. de Janvier 1697.

Lett. CLXXXVI. à Mr. l'Abbé du Bos.

JE commence, Monſieur, par vous ſouhaiter une heureuſe année; après cela, je vous fais mille & mille remercimens de tant de choſes curieuſes, que vous avez pris la peine de m'écrire, & dont, ſans doute, les meilleures ſont les réfléxions dont vous accompagnez les Nouveautez littéraires que vous m'apprenez.

Je m'intéreſſe fort à tout ce que vous me marquez de Mr. PERRAULT. C'eſt une perſonne, que j'honore d'une façon diſtinguée; & j'ai vû, avec beaucoup de plaiſir, que le quatriéme volume de ſon *Parallele* (1) paroit, & que les *Eloges* qu'il a compoſez, à la priere de l'illuſtre Monſieur BE'GON, ſeroient bientôt en vente (2). Monſieur LEERS a donné ordre qu'on lui fît tenir inceſſamment quelques exemplaires de ces deux Ouvrages.

Le *Teſtament Politique du Duc de Lorraine* (3) a paru d'abord ici, de l'édition de France. On l'a réimprimé enſuite. Manifeſtement, c'eſt une Piece ſuppoſée; & quelques Spéculatifs s'imaginent que Mr. le Cardinal DE FURSTEMBERG en eſt l'Auteur. Il pouvoit mieux écrire en François, ils l'avoüent; mais ils prétendent, que pour mieux ſe déguiſer, il a donné un tour dur & latiniſé à ſes périodes. Au reſte, vous me permettrez de vous dire, que le mot de *recruter* eſt depuis long-tems fort en uſage dans les Païs étrangers, quand on y écrit, ou que l'on y parle François. LA FONT, qui a mis les *Gazettes* de Hollande Françoiſes dans la plus haute réputation où elles aient été, & qui vivoit quelques années avant la Guerre de 1672, ſe ſervoit ſouvent de ce mot. Votre détail ſur un abus, dont feüe Madame DES HOULIERES ſe plaignit amérement, m'a extrémement réjoüi. Vous ſavez qu'elle déplora, dans une de ſes Poëſies, le peu de reſpect que l'on porte aujourd'hui aux Dames, & qu'elle en attribua la cauſe à l'immodeſtie de leurs diſcours & de leurs actions. Je ne ſai ſi enfin on ne mettra pas à la mode de faire des enfans honnêtement hors du mariage. Cela feroit peut-être moins de mal qu'on s'imagine; car pour l'ordinaire, on a moins d'ardeur à l'égard des choſes permiſes.

Je connois une infinité de gens, pour qui ce ſeroit une Nouvelle mortifiante, que de leur communiquer ce que vous m'apprenez touchant le luxe de Paris, augmenté juſques au comble depuis la Guerre. J'ai eu la charité de ne leur point communiquer cette Nouvelle chagrinante, & de les laiſſer dans l'illuſion où ils ſont, qu'il n'y a que la miſere qui ſoit accruë depuis huit ans, par toute la France, ſans en excepter Paris. Je ne ſai ſi quelqu'un des Panégyriſtes, dont votre Païs abonde, ne tirera pas un fond d'éloge, de ce qu'au milieu de la Guerre l'on voit les ſuites d'une longue Paix. *Nunc patimur longæ pacis mala; ſævior armis luxuria incubuit, &c.* Après tout, le Public en France a beaucoup d'obligation au ſexe; car que feroit-on du vin & de l'eau de vie, depuis que les Hollandois & les Anglois n'en vont point charger des Flotes entieres à Bourdeaux, à la Rochelle, à Nantes, &c; ſi les femmes, devenuës grandes bûveuſes, n'en faiſoient une horrible conſommation? Par ce moïen, ceux qui ont des Vignes, vendent bien leurs vins, & ſont en état de paier la taille & les autres charges de l'Etat.

Je ſuis entiérement de votre avis, ſur le progrès de la corruption des mœurs. Je crois avoir dit dans quelqu'endroit de mes *Nouvelles de la Ré-*

(1) *Parallele des Anciens & des Modernes*, &c.

(2) *Les Hommes illuſtres qui ont paru en France pendant ce Siecle, avec leurs Portraits au naturel.* Paris 1696, in folio. Il en parut un ſecond Tome en 1700. Mr. Begon, Intendant de Juſtice & de Marine, fit graver les Portraits de ces Hommes illuſtres d'après ceux qu'il avoit dans ſa Bibliotheque, & engagea Mr. Perrault à compoſer les Eloges qui les accompagnent.

(3) *Teſtament Politique de Charles, Duc de Lorraine & de Bar, dépoſé entre les mains de l'Empereur Léopold, à Prisbourg, le 29. Novembre 1697, en faveur du Roi de Hongrie & de ſes Succeſſeurs arrivant à l'Empire* &c. Lipſic (Paris) 1696, in 8. Cet Ouvrage eſt de l'Abbé de Chevremont, Lorrain de Nation, & qui avoit été Secrétaire de Charles V. Duc de Lorraine. Cet Abbé eſt Auteur de pluſieurs autres Livres anonimes, ſavoir, de la *Connoiſſance du Monde*, de l'*Hiſtoire de Kemiski*, & du *Détail de la France*, qu'on imprima en Hollande en 1695, ſous le titre de, *La France ruinée, par qui & comment.* Il eſt auſſi l'Auteur du *Chriſtianiſme éclairci ſur les différens du tems en matiere de Quiétiſme* &c. Amſt. 1700. in 8. & de l'*Etat préſent de la Pologne*, 1702. in 12.

République des Lettres, que c'eſt une *fiévre continuë avec des redoublemens*; mais que ces redoublemens ne ſont pas réglez; ils ceſſent pendant quelques années, & puis ils reviennent. Il en va des mœurs comme des Sciences. Celles-ci ne vont pas en augmentant. Parvenuës à un haut dégré, elles font place peu à peu à l'ignorance; &, à leur tour, les Siecles barbares, parvenus au comble, font place à une nouvelle naiſſance de l'érudition. C'eſt ce que l'Hiſtoire nous apprend.

Voici ce que je puis vous marquer touchant nos Nouvelles Littéraires. La moiſſon eſt plus petite que je ne croiois, en vous écrivant la derniére fois. Les glaces ſont venuës un peu plutôt qu'à l'ordinaire, & ont empêché les Libraires d'Amſterdam, d'Utrecht, de Leyde, &c, de faire par toutes les Villes les diſtributions de leurs éditions, au mois de Décembre, comme ils ont coûtume de faire.

Je ne tai ſi je vous ai dit que Mr. LEIBNITS, Conſeiller de l'Electeur d'Hanover, a publié un Manuſcrit, qu'il intitule *Specimen Hiſtoriæ Arcanæ, ſive Anecdota de Vitâ Alexandri VI, Papæ, ſeu Excerpta ex Diario* JOANNIS BURCHARDI, *Argentinenſis, Capellæ Alexandri VI Papæ, Clerici, Cæremoniarumque Magiſtri* (4). Rien de plus ſimple, & de plus négligemment écrit que cet Ouvrage; mais il paroît ſincere, & de bonne foi Germanique. On y trouve des faits aſſez ſinguliers, & qui repréſentent la corruption de cette Cour-là, ſans deſſein de critiquer, ou ſatiriſer.

Il y a auſſi des faits ſinguliers & bien curieux dans un Livre, qui vient de paroître ſous le titre d'*Hiſtoire des Intrigues Galantes de la Reine Chriſtine de Suede & de ſa Cour, pendant ſon ſéjour à Rome*. On le donne comme la verſion d'un Manuſcrit Italien, compoſé par un Domeſtique de cette Reine, & on promet la publication de quelques autres Manuſcrits de la même main, dont l'un contiendra les *Maximes* de cette Princeſſe, auſſi bonnes que celles de Mr. DE LA ROCHEFOUCAULT.

Vous avez vû apparemment le Livret, qui a pour titre, *Mémoires de Mr. D. F. L. touchant ce qui s'eſt paſſé en Italie entre Victor Amédée II, Duc de Savoie, & le Roi T. C.* On y décrit la Cour de Savoie, comme la plus perfide qui ſe puiſſe voir, & comme ſi pendant tout le cours de la Guerre, elle avoit tâché de faire périr les Troupes auxiliaires des Alliez en Piémont. On y affirme, d'un ton bien haut, quantité de faits peu connus & ſurprenans. La queſtion eſt ſi l'Auteur a eu d'aſſez bons Mémoires. C'eſt un *in* 12. de dix feuilles.

LETT. CLXXII. A Mr. L'ABBÉ DU[illegible]

On m'a promis de me faire voir la *Réponſe* que Madame MAZARIN a fait faire par Mr. DE ST. EVREMOND au *Factum* que le Duc, ſon mari, a fait faire contr'elle (5). On m'a aſſuré que Mr. DE ST. EVREMOND y tourne cruellement ce Duc en ridicule, ſur les obſervances qu'il voulut preſcrire à tous ſes Vaſſaux, & dont ils ſe pouvoient rédimer pour de l'argent. On aſſûre que cette *Pragmatique* fut imprimée, & qu'elle contient l'interdiction de mille choſes condamnées par les Cafuiſtes du Rigoriſme; comme de certains mouvemens, ou poſtures, aux Païſannes qui filent, ou qui broient du chanvre. On veut même que ce Duc ait recommandé aux Apoticaires qui donnent un lavement, & au Malade qui va le prendre, de bien ſonger à cette action, pour y obſerver toute la décence que la pureté Chrétienne exige.

Mr. LE VASSOR, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, a fait un Livre, qui eſt une eſpece d'Apologie de l'Egliſe Anglicane d'à préſent, par rapport aux Dogmes qu'elle rejetta en ſe réformant ſous EDOUARD & ſous ELISABETH. Le titre eſt celui-ci, *Traité de la maniere d'examiner les différens de Religion* (6).

Je finis ma Lettre par des Livres à venir. Les Anglois ſe mettent beaucoup ſur les Editions Grecques. Ils nous ont donné un EURIPIDE (7) & un THUCYDIDE *in folio*. Ils ont ſous la preſſe, à Oxford, PINDARE (8), pluſieurs Traitez d'*anciens Géographes* (9), & EUNAPIUS *de Vitis Sophiſtarum*, avec des paſſages qui n'ont point encore paru. Le ſavant DODWEL fait des *Annales* ſur quelques Auteurs Claſſiques. Je croi que ſon travail ſur VELLEIUS PATERCULUS eſt achevé. Il en imprime un ſemblable ſur MARTIAL, & ſur quelques autres Poëtes (10). Rien n'eſt plus néceſſaire que cela; car les Anciens ne marquoient que d'une façon un peu trop vague pour l'ordinaire l'année des événemens. Vous ſavez de quel ſecours a été la Chronologie des Odes d'HORACE pour le bien entendre. Celui qui publie à Oxford EUNAPIUS, eſt un jeune Danois, fort docte, & qui chaſſe de race; car il eſt de la famille des WORMIUS. Il y publie auſſi une *Hiſtoire* de la prémiére introduction du Chriſtianiſme dans la Norwege, Iſlande, & Païs adjacens (11). Je ſuis; &c.

(4) Imprimé à Hanover en 1696, in 4.

(5) La *Réponſe* de Mr. de St. Evremond au Factum du Duc de Mazarin, ou plutôt au *Plaidoyé* de Mr. Erard pour ce Duc, eſt imprimée dans le V. Tome des *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, pag. 206 de l'édition d'Amſterdam, 1726. On trouvera le *Plaidoyé* de Mr. Erard, & un *Factum pour Madame la Ducheſſe Mazarin contre Mr. le Duc Mazarin*, dans le ſecond Tome du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond*, de l'édition d'Amſterdam 1726.

(6) *Traité de la maniere d'examiner les différens de Religion. Dédié au Roi de la Grande Bretagne, par Mr. Michel le Vaſſor*, Amſterdam 1697. in 12.

(7) L'*Euripide* avoit été publié à Cambridge en 1691, in folio, par les ſoins de Mr. Barnes. Voyez ci-deſſus la Lettre CLXV. à Mr. du Rondel, du 14. de Septembre 1694. Note (3). Voyez auſſi la *Bibliotheque choiſie* de Mr. le Clerc, Tom. VI, pag. 241, *& ſuiv.*

(8) Meſſieurs Weſt & Welſted firent imprimer le *Pindare* à Oxford en 1697, in folio. Voyez Mr. le Clerc, *ubi ſupr.* pag. 255 *& ſuiv.*

(9) *Geographiæ Veteris Scriptores Græci minores, cum Interpretatione Latinâ, Diſſertationibus, ac Annotationibus.* Oxonii, Tom. I. 1698, II. 1703. III. & IV. 1712, in 8. Ces anciens Géographes ont été publiez par Mr. Hudſon, Garde de la Bibliotheque Bodléienne. Le III. Tome contient quelques Traitez Géographiques traduits de l'Arabe.

(10) Les *Annales de Velleius Paterculus* avoient été imprimées à Oxford en 1693, dans la nouvelle édition que Mr. Charlet donna de cet Auteur. Cinq ans après, Mr. Dodwell fit réimprimer ces Annales, avec celles de Quintilien, de Stace, &c, ſous ce titre: *Annales Velleiani, Quinctiliani, Statiani. Seu Vita P. Velleii Paterculi, M. Fabii Quinctiliani, P. Papinii Statii (obiterque Juvenalis) pro temporum ordine diſpoſita.* Oxonii 1698, in 8. Il n'a rien fait de ſemblable ſur Martial.

(11) Mr. Wormius n'a publié en Angleterre, ni l'*Eunapius*, ni l'*Hiſtoire* dont parle Mr. Bayle.

LET-

LETTRE CLXXXVII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 5. de Janvier 1697.

Lett. CLXXXVII. A Mr. LE DUCHAT.

TOutes les Lettres, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, m'ont causé un plaiſir extrême, & m'ont appris beaucoup de choſes curieuſes; mais je dois dire cela principalement, & plus que de toute autre, de celle que j'ai reçuë en dernier lieu. Je la conſerverai comme un tréſor très-précieux. Je ſouhaiterois ſeulement que vous en euſſiez ôté le préambule: il eſt trop flatteur. Mon *Dictionnaire* ne mérite nullement les éloges que vous lui donnez. C'eſt une compilation très-défectueuſe, & en commiſſions, & en omiſſions; elle a beſoin de l'indulgence de tous les Lecteurs, & ſur tout de ceux qui ſont auſſi éclairez que vous, dont le nombre eſt très-petit.

Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, de continuer, autant que vos affaires vous le permettront, à m'enrichir de vos Remarques; mais, je vous en conjure, ſans vous ſervir de ces Préfaces flatteuſes, auxquelles vous donnez un ſi beau tour, que les Auteurs les plus modeſtes, & les plus convaincus de leur foibleſſe, pourroient en tirer une vanité préjudiciable. Vous ne ſauriez croire, Monſieur, le plaiſir que j'ai ſenti en liſant les endroits de votre derniere Lettre, où j'ai vû ce qu'il faudra que je rectifie, ſi jamais je fais une ſeconde Edition. En tout cas, je profiterai de vos beaux éclairciſſemens & de vos importans ſubſides à la marge de mon Exemplaire, en reconnoiſſant de qui je profite, & ne m'appropriant pas ce qui m'eſt communiqué de ſi bonne main. Que je ſerois heureux, Monſieur, ſi avec tant de Pieces rares, qu'on ne trouve point en ce Païs, & que vous avez l'adreſſe de ramaſſer pour l'enrichiſſement de votre Bibliotheque, j'avois le talent d'en profiter avec l'exactitude & la ſagacité que vous faites! Je crois vous l'avoir déjà écrit. Mon plus grand malheur eſt de n'avoir pas les Livres qui me ſeroient néceſſaires, & de ne trouver ici perſonne qui aime cette recherche exacte des perſonalitez, des dates, & des circonſtances. Or ceux qui n'ont point l'eſprit tourné de ce côté-là, quelque habiles qu'ils puiſſent être d'ailleurs, ne ſont guere en état de ſecourir un Auteur de *Dictionnaire*. Vous ſeul, Monſieur, lui rendriez plus de ſervice que tout ce qu'il y a de Gens de Lettres en ce Païs-ci.

Je ſuis perſuadé que CAVET prit le nom de PALMA avec celui de VICTOR, dans ſa Confirmation, pour la raiſon que vous dites; & que ceux qui l'ont ſurnommé *Navarrus*, ont été trompez par les Auteurs, qui en parlant de cet homme, ont remarqué qu'il étoit Docteur en Théologie de la *Maiſon de Navarre*, ce qu'apparemment ils auront exprimé par *Theologiæ Doctor Navarrus*. Pluſieurs Lecteurs auront pris ce dernier mot pour le nom de Patrie.

J'eſpere de rencontrer quelque choſe, du moins fortuitement, dans le cours des recherches que je fais; j'eſpere, dis-je, de rencontrer quelque choſe ſur le Docteur PICCATRIX (1), & le *Comte*

(1) Piccatrix eſt l'Auteur d'un Livre fort recherché de tous ceux qui s'attachent à l'Aſtrologie judiciaire, ou à la Nécromancie. Cet Ouvrage n'a jamais été imprimé; & comme il eſt peu connu, j'en donnerai ici une idée générale, d'après l'exemplaire de Mr. le Chevalier Sloane. Il eſt intitulé, *Liber ſapientiſſimi atque præſtantiſſimi Philoſophi Piccatrix*. Ce titre eſt ſuivi de la diviſion de l'Ouvrage, de la Table des Chapitres, & d'une liſte alphabétique des Auteurs qu'on prétend avoir fourni la matiere du Livre: *Nomina Auctorum hujus libri*. On met Piccatrix au nombre de ces Auteurs. Cette liſte eſt curieuſe. La voici: *Adam, Alphiale, Ariſtoteles, Abenazmie, Alforz, Azamebat, Athabary, Aen, Alraz, Abenzaria, Abubatr, Beylur, Baydadiz, Bayramen, Caraphzabex, Dorotheus, Dorotheus, Empedocles, Felopedria regina, Gebar Aben agra, Hermes Triſmegiſtus, Hippocrates, Johannitius, Legis conditor, Mercurius Babylonienſis, Piccatrix, Pythagoras, Plato in Timæo, Ptolemeus Gentil, Rabur, Socrates, Sedualis, Thebit Belcorat, Timæum, Tymeynitz, Zadelaur, Zutrao, Zoberit.* On cite pluſieurs autres Auteurs dans le corps de l'Ouvrage; mais leurs noms ſont ſouvent mal écrits, auſſi bien que dans cette liſte; le Copiſte n'aiant pas ſu lire le Manuſcrit qu'il tranſcrivoit.

Après cette Liſte vient le *Proëmium*, qui commence ainſi: *Ad laudem & gloriam altiſſimi & omnipotentis Dei, cujus eſt revelare ſuis predeſtinatis ſecreta ſcientiarum; ad illuſtrationem etiam doctorum Latinorum, quibus eſt inopia Librorum ab antiquis Philoſophis editorum*, ALPHONSUS, *Dei gratia, illuſtriſſimus Rex Hiſpania totiuſque Vandaluſie, præcepit hunc Librum ſumme ſtudio, ſummaque diligentia de Arabico in Hiſpanicum transferri cujus nomen eſt* PICCATRIX, *hoc autem opus perfectum fuit Anno Domini* 1256, *Alexandri* 1568, *Ceſaris* 1295, *Arabum* 655. *Ex decretenſis Libris Philoſophia & pluribus compilavit quem ſuo proprio nomine nominavit.*

In Nomine Domini Amen. Incipit Liber quem ſapientiſſimus Philoſophus PICCATRIX *in Necromanticis artibus, ex quampluribus Libris compoſuit. Ut Sapiens ait, primum quod agere debemus in omnibus rebus mundi, eſt Deum orare: propter quod dico quod ipſe ſit Laudatus, ex quo luminis revelantur ſecreta, & abſcondita patefiunt; & ex ſua potentia cuncta mirabilia facta ſunt, & in eo omnes perfectiones ammeſque ſcientia compotantur: diſque à noſtribus ex ſuo præcepto diviſis ſunt* &c. Il y a enſuite une Priere, & encore une fois la diviſion du Livre: *Opus hoc dividitur in quatuor libros, & eorum quilibet in ſuas partes. Nam in 1. libro tractatur de cœlo & ejus effectu propter imagines quæ ſunt in ipſo. In 2. libro loquitur in generali de figuris cœli, & de motu generali ſpherarum, & de eorum effectibus in hoc mundo. In 3. de proprietatibus planetarum & ſignorum, & eorum figuras & formas oſtendit in ſuo colore; & qualiter cum ſpiritibus planetarum loqui poſſis; & quam plurima alia Necromantica. In 4. verò de proprietatibus ſpirituum, & de his quæ neceſſaria ſunt obſervanda in hac poſſantiſſima arte, & qualiter cum imaginibus, & ſuffumigationibus, atramque cum aliis operandum eſt.*

Mr. Sloane a en Italien un Manuſcrit de la *Clavicule de Salomon*, qui porte le nom de Peccatrix: *La Clavicola di Salemone redotta & epilogata nella noſtra materna Lingua dal doctiſſimo Gio. Peccatrix*: & un autre Manuſcrit, *Delli Eſperimenti di Gio. Peccatrix.* Ces Ouvrages roulent ſur la même matiere que le Livre Latin dont je viens de parler.

Comte de Permiſſion (2) ; & de bon cœur, & quand ce ne ſeroit que pour m'aquitter envers vous, ou plutôt pour tâcher de m'aquitter en partie, je vous le communiquerai.

Je croi que SEDULIUS a ſuivi l'erreur d'autrui, quant à la date 1513 de l'impreſſion de l'*Alcoran des Cordeliers*. Il la ſuppoſe fauſſe ; mais, néanmoins, ſelon le titre de l'an 1513. Il avoit apparemment lû quelque Auteur où 1513 étoit une faute d'impreſſion, pour 1531. Votre conjecture là-deſſus eſt très-ingénieuſe (3).

Continuez, Monſieur, je vous en conjure, à m'inſtruire. La matiere ne ſauroit vous manquer ; & votre bonté pour moi, & votre zele pour l'inſtruction du Public me ſemblent auſſi ſans bornes. C'eſt par la connoiſſance de cette bonté, que j'oſe vous prier de permettre que j'aſſûre ici de mes très-humbles reſpects deux Conſeillers de votre Parlement. L'un eſt Mr. DU FRENE, qui m'honora toûjours de ſon amitié & de ſa protection pendant mon ſéjour à Sedan ; & des bontez duquel, auſſi bien que de ſes autres mérites, je conſerve le ſouvenir avec beaucoup de gratitude & d'eſtime. Il me fit l'honneur de m'écrire au ſujet de la nouvelle Verſion du *Divorce Céleſte*. L'autre eſt Mr. BRODEAU D'OISEVILLE, dont j'ai reçu pluſieurs Lettres infiniment obligeantes. Je n'ai pû avoir l'honneur de répondre à la derniere ; j'en ſuis confus, & je crains qu'il n'ait pas aſſez d'indulgence pour me pardonner cette faute. La viteſſe avec laquelle mon Libraire a fait travailler à l'impreſſion du *Dictionnaire*, depuis Mars juſqu'en Octobre 1696, m'a ôté preſque toute ſorte de loiſir ; & d'ailleurs j'attendois nouvelles de la réception de ſes exemplaires du *Divorce*, envoiez à Mets par le Libraire DES-BORDES. LETT. CLXXXVII. à Mr. le DUCHAT.

Je finis par mille vœux pour votre proſpérité dans l'année que nous commençons, & je ſuis avec toute ſorte de reſpect, Monſieur, Votre, &c.

P. S. Agréez que je vous ſupplie de vous informer ſi BOISSARD, qui a eu pour Eleves les fils de Monſieur de CLERVANT, bon Proteſtant, & qui fixa ſa demeure à Mets où il mourut, étoit Proteſtant.

(2) Dans la *Confeſſion Catholique du Sieur de Sancy*, Livre II. Chapitre 8, pag. 413 de l'Edition de 1720, Sancy déclare, qu'après la *Bible*, il n'y a point de Livre ſi dangereux, ni qui ait fait tant de tort à l'Egliſe Romaine, que l'*Hiſtoire des Martirs*, publiée par les Réformez ; & pour y remédier, il voudroit que les Catholiques donnaſſent auſſi une Hiſtoire de leurs Martirs. „ Je ſuis „ d'advis, *dit-il*, qu'on choiſiſſe quelque ſtile bien fleury „ comme celuy du *Comte de Permiſſion*, que nous lui „ faiſions faire un livre, duquel le titre ſoit, *Les Martirs à la Romaine*, &c ". Mr. le Duchat a remarqué ſur cet endroit qu'il „ eſt ici parlé du *Comte de Permiſſion* „ ſur le pied d'un homme qu'on vouloit obliger de ſe „ mêler d'écrire pour avoir lieu de ſe moquer de lui " : & il ajoûte " qu'il y eut à la Cour de Henri IV. depuis „ 1601. juſqu'en 1605. un homme de ce nom-là qui n'y „ avoit pas fait fortune, & qui dépendoit de quelque „ Miniſtre, comme pouvoit être M. de Sillery, Garde „ des Seaux, chez lequel il avoit la commiſſion de re„ voir les Ouvrages pour leſquels on demandoit un Pri„ vilege.

Il y avoit auſſi dans ce tems-là un Viſionnaire qui prenoit le titre de *Comte de Permiſſion*, & qui fit imprimer un Livre très-ſinguler. Mr. le Duchat a eu la bonté de m'en envoyer le commencement, écrit de la main de Mr. du Fourni, Auditeur de la Chambre des Comptes, qui a corrigé & augmenté l'*Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France* &c, du Pere Anſelme.

On voit au haut de la page la figure d'une Croix, avec ces mots : *In hoc ſigno vinces* : & enſuite :

L'Inſtitution & Recueil de toutes les Oeuvres de Bernard du Blust d'Arberen, Comte de Permiſſion, Chevalier des Ligues des treize Cantons des Suiſſes. Et ledit Comte de Permiſſion vous advertit qu'il ne ſçait ny lire ny eſcrire, & n'y a jamais appris : mais par la permiſſion de Dieu & conduite des Anges, & pour la bonté & miſericorde de Dieu. Et le tout ſera dedié à Haut & Puiſſant Henri de Bourbon Roy de France & de Navarre, grand Empereur Theodoſe, premier fils de l'Egliſe, Monarque des Gaulles, le premier du Monde, par la grace, bonté, & miſericorde de Dieu ; & imprimé à Paris en 1601.

Le premier May 1600 a eſté imprimé le premier Livre, de la Raiſon, à la louange de la Trinité, & de la glorieuſe Vierge, & des Saints Apoſtres.

Le deuxiéme Livre d'Oraiſon, a eſté imprimé le 5. May enſuivant, & contient 500 Clauſes, eſtoit couvert de bleu celeſte.

Le 8 May enſuivant audit an, a eſté imprimé le troiſiéme Livre des Sentences, couvert d'orangé.

Le quatriéme Livre a eſté imprimé le 1. Juin ſuivant, & eſt des Prophetes ; étoit couvert de rouge qui predit la Guerre.

Le cinquiéme Livre a eſté imprimé le 20. Octobre ſuivant, qui eſt couvert de noir.

Le ſixiéme Livre des Sanges & interpretations a eſté imprimé le 25. Octobre ſuivant, & eſt couvert de bleu & noir.

Le ſeptiéme Livre des Profetes a eſté imprimé le 10 Novembre enſuivant, & eſt couvert de noir.

Le huitiéme Livre traite de l'interpretation du Tableau, a eſté imprimé le dernier Novembre ſuivant.

Le neufviéme Livre des Roys, qui eſt, compris les Tiltres, imprimé le 1. Mars 1601.

Mr. du Fourni remarque, que " Ceci eſt de ſuite, „ mais au commencement des autres Livres il eſt dit où „ ils ſont imprimez.

Dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. Baluze, on trouve pag. 907, No. 9349, *Oraiſons qui ont été données à Bernard de Blust d'Arbere Comte de Permiſſion*. C'eſt une brochure.

(3) Voyez les Remarques de Mr. le Duchat ſur le Chapitre 2. du I. Livre de la *Confeſſion Catholique du Sieur de Sancy*.

Digitized by Google

LETTRE CLXXXVIII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 7. de Janvier 1697.

Lett. CLXXXVIII. A Mr LE DUCHAT. & CLXXXIX. A Mr. JANIÇON.

JE me ſuis ſouvenu ce matin, Monſieur, que dans la Lettre, que je me donnai l'honneur de vous écrire hier, j'oubliai une choſe que je devois vous dire: c'eſt ce qui concerne Monſieur BOURDELOT, Médecin de Monſieur le Chancélier. Je ſuis ſûr qu'il ſe croira très-honoré de la Lettre que vous lui écrivez, pour le conſulter ſur les deux queſtions, & ſur toutes autres. C'eſt un des plus honnêtes hommes du monde, & en même tems très-fourni de Livres rares, & de connoiſſances exquiſes.

Ce n'eſt point une faute d'impreſſion que 1599, à l'égard de la Profeſſion en Hébreu de PIERRE CAYET. L'Auteur que je cite, ſavoir Monſieur DE LAUNOI, marque cette année-là. Le Pere DU BREUL, dans ſes *Antiquitez de Paris*, la marque auſſi; mais ſi vous avez des preuves que CAYET fût promu à la Charge de *Lecteur de la Langue Hébraïque* l'an 1596, je les préférerai à ces deux autoritez. Je ſuis toûjours, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CLXXXIX.

A

Mr. JANIÇON,

Avocat au Conſeil, à Paris.

A Rotterdam, le 11. de Février 1697.

Lett. CLXXXIX. A Mr. JANIÇON.

ON m'a fait ſavoir, Monſieur, que le *Dictionnaire* ſera défendu ſévérement dans Paris, & dans tout le Roiaume; & cela en conſéquence de l'idée qui en a été donnée à Mr. le Chancelier (1). Ce ſera une extrême conſolation pour moi, ſi cette défenſe peut obliger les Libraires de Lion à ne le pas contrefaire; car je vous avouë que je ſouhaite paſſionnément qu'ils ne multiplient pas les exemplaires d'une prémiere édition, toûjours défectueuſe, & principalement pour des Ouvrages de la nature de celui-ci. Les Imprimeurs y ont fait beaucoup de fautes. J'y en ai fait peut-être encore plus. On y remédiera, ſi l'Ouvrage ſe réimprime; mais la réimpreſſion ne ſeroit point néceſſaire ici, ſi elle ſe faiſoit à Lion. Je ne dis rien des fautes énormes que les Imprimeurs de Lion feroient. Au reſte, ſoit pour me flater, ſoit par quelque autre raiſon, je m'imagine que le rapport, qui a été fait à Mr. le Chancelier, tient du myſtere.

Je ſerois bien fâché que votre voiſin, Mr. l'Abbé RENAUDOT, jugeât de l'Ouvrage de la maniere qu'on m'a dit qu'il en juge. J'en appellerois, avec raiſon, au Tribunal du Public. Mais quoi qu'il en ſoit, je me perſuade qu'il n'entre rien de perſonnel dans tout ceci; car je ne penſe pas avoir rien dit dont Mr. l'Abbé RENAUDOT ſe puiſſe plaindre. Je ſerois bien blâmable, ſi je l'avois fait. Ce n'eſt point lui que j'ai en vûë, lorſque je dis quelque choſe des *Nouvelliſtes*. Aiez la bonté, Monſieur, de m'apprendre ce que vous ſaurez de toute cette affaire. Je prens la liberté de mettre ſous votre couvert ces deux Lettres; l'une, pour Mr. BAILLET; l'autre, pour Mr. SIMON. Il y a longtems que je n'ai écrit à Mr. l'Abbé DU BOS: le froid & les incommoditez à quoi l'hyver m'expoſe, en ſont cauſe; outre que nous n'avons rien ici de nouveau en fait de Livres, depuis le nouvel an: & s'il y a quelque choſe, vous l'aurez appris par le dernier *Journal* de notre ami de la Haie (2). Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

(1) Les Libraires de Paris voyant l'empreſſement avec lequel on recherchoit le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, formerent le deſſein de le réimprimer, & s'adreſſerent à Mr. le Chancelier pour un Privilege. Mr. le Chancelier ordonna à Mr. l'Abbé Renaudot de l'examiner, & cet Abbé dreſſa un Mémoire où il donnoit une idée très-déſavantageuſe de cet Ouvrage. Mr. Jurieu publia cet Ecrit, comme on le verra dans la ſuite.

(2) Mr. de Beauval, Auteur de l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*.

LET.

Digitized by

LETTRE CXC.

A

Mr. DU FAI,

Lieutenant aux Gardes, à Paris.

A Rotterdam le 15. de Février, 1697.

Lett. CXC. à Mr. du Fai & CXCI. à Mr. ***

JE me rendrois indigne, Monſieur, de toutes les bontez que vous avez pour moi, ſi je me contentois de ce que j'ai déjà fait, en chargeant Mr. LERRS de vous marquer ma reconnoiſſance. Il faut que je vous témoigne moi-même combien je me ſens obligé à votre généroſité, qui vous engage à livrer combat pour moi dans les compagnies où mon *Dictionnaire* eſt expoſé à l'aſſaut de la Critique.

Je vous remercie très-humblement de l'avis que j'ai reçu là-deſſus de votre part. Je ne croiois point que les Pédans ſe joigniſſent aux Dévots. Je craignois d'avoir mis dans mes intérêts, non pas ceux-ci, mais ceux-là; & qu'on ne trouvât beaucoup de pédanterie dans mon Livre; ce qui me rendroit favorables les gens du Païs Latin.

De quelque caractere que ſoient ceux qui ſe déclarent contre moi, je tâcherai de profiter de leurs cenſures, ſoit dans une ſeconde édition, ſi on la fait, ſoit dans la continuation, à quoi je travaille. Vous me rendrez un très-bon office, Monſieur, ſi ſelon vos offres ſi obligeantes & ſi honnêtes, vous prenez la peine de me communiquer les bons avis des Connoiſſeurs.

Je puis dire en quelque façon, *nulla mihi nova rerum facies inopinave ſurgit; omnia prævidi, &c.* J'ai preſſenti ce que l'on diroit, & de quoi l'on murmureroit; mais j'ai toûjours ſenti en moi la docilité néceſſaire, pour préférer à mon goût, le ſentiment des Lecteurs judicieux. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CXCI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 7. de Mars 1697.

Lett. CXCI. à Mr. ***

JE ne ſai, Monſieur, ſi vous ſavez que Mr. GRÆVIUS a reçu ſes Patentes d'*Hiſtoriographe* du Roi d'Angleterre, & qu'aiant demandé une diminution de travail académique, afin d'avoir le tems néceſſaire pour compoſer en Latin l'*Hiſtoire* de ce Monarque, on lui a donné un Adjoint dans la Profeſſion des Belles Lettres, qui fera la moitié des leçons de Mr. GRÆVIUS. Cet Adjoint s'appelle BURMAN. Il s'eſt fait connoître par une Diſſertation *de Veſtigalibus Romanorum*, qui n'eſt pas mauvaiſe (1). Il eſt fils d'un Profeſſeur en Théologie à Utrecht, qui fit beaucoup de bruit en ſon tems, & qui allia enſemble le Cartéſianiſme & la Théologie. Son fils, dont je parle, a eu ſoin de l'impreſſion qui s'eſt faite depuis peu des *Lettres* de Mr. SARRAU, précédées de celles de GUDIUS, & de pluſieurs autres. C'eſt un aſſez gros *in* 4. Il n'y a encore rien de réglé touchant les gages de cette nouvelle Charge de Mr. GRÆVIUS; mais on eſpere, qu'au prochain voiage du Prince, on vuidera cet article.

Je connois l'Auteur des nouvelles Notes ſur le *Catholicon*. Il en a fait de ſemblables ſur la *Confeſſion Catholique de* SANCI. Elles furent imprimées avant ſon *Catholicon*. Il en tient de toutes prêtes ſur le *Baron de* FÆNESTE, & ſur RABELAIS. Vous ne ſauriez croire combien il eſt rompu à ces recherches & aux découvertes que cela demande. Il réſide actuellement dans une des bonnes Villes de France; mais je ne vous en dirai pas le nom cette fois; peut-être auſſi ne vous dirois-je rien de nouveau (2). Il y a quelque tems que je vous parlai d'un Médecin, qui fait en Friſe pluſieurs guériſons, ſans faire rien prendre aux malades. Il ſe contente de mêler dans leurs urines quelque choſe qui les fait ſuer, vomir, ou aller à la ſelle, ſelon le beſoin. Il

(1) *De Veſtigalibus Populi Romani Diſſertatio.* Trajecti ad Rhenum 1694, in 12.

(2) Voyez ci-deſſus les Lettres à Mr. Minutoli, du 19. de Juin 1693; & à Mr. le Duchat, du 9 de Janvier 1696.

Digitized by Google

LETTRE CXCI. A Mr. ***

Il continuë encore ce manege (3). On m'a dit qu'il a été Domeſtique d'un grand Seigneur Italien, qui fut mandé à la Cour de Vienne, pour guérir l'Empereur, & qui le guérit effectivement. Il a découvert le ſecret de ſon Maître, & s'eſt mis à roder depuis par le monde. Mais il n'eſt pas le ſeul, qui connoiſſe ce ſecret. Trois autres le ſavent. L'un eſt à Leide, l'autre à Anvers, & le troiſieme en cette Ville de Rotterdam, depuis deux ou trois mois. On n'a parlé que de lui depuis quelque tems. Sa maiſon reſſemble au Lavoir de Béthesda. Tous les Malades y accourent. Il eſt certain, qu'il a guéri des perſonnes, & qu'il a fait ſuer quantité de gens. Les Médecins crient contre lui, avec la derniere fureur; & comme il y a en ce Païs plus de gens que par tout ailleurs, qui ont l'habitude de nier comme impoſſible tout ce qu'ils ne comprennent pas, il ſe trouve bien des perſonnes, qui tiennent le même langage que les Médecins. Mais ne pouvant nier les faits, ſavoir que les Malades n'aient ſué, ils diſent que c'eſt l'effet d'une imagination prévenuë. Pour moi, je ne tiens pas impoſſible que phyſiquement parlant, on ne faſſe ſuer un homme en mettant quelque choſe dans ſon urine (4).

On a imprimé en Angleterre quelques nouveaux Livres de Mr. MALPIGHI, avec la Vie de l'Auteur, faite par lui-même. C'eſt un *in folio* (5). On vient d'imprimer à Leyde cinq ou ſix Traitez de Médecine très-curieux de Mr. BELLINI ſur le mouvement du cœur, la reſpiration du Fétus, la nature de l'œuf, & la maniere dont l'animal s'y forme, s'y nourrit, & s'y vivifie. Ce Médecin philoſophe à peu près de la maniere que PITCARNIUS, Médecin Ecoſſois, qui a été quelque tems Profeſſeur à Leyde, & qui ſe retira de cette Charge ſans dire adieu à perſonne. Ses Leçons ne plaiſoient pas, quoiqu'elles fuſſent fort ſingulieres, & fort relevées; mais il y mêloit trop de Mécanique, & trop de Géométrie.

Il nous eſt venu d'Angleterre une Relation Latine de la derniere Révolution (6); cet ouvrage eſt eſtimé; & une nouvelle édition de CENSORINUS *de Die Natali*, qui eſt très-belle (7). Mr. HENNINIUS continuë avec chaleur ſa traduction de l'*Hiſtoire des grands Chemins*. Il demande, s'il eſt vrai que l'Empereur ALEXANDRE SEVERE ait fait un *Itinerarium Perſicum*? On m'a conſulté ſur cela, & j'ai avoué mon ignorance, n'aiant point encore ouï parler d'un tel ouvrage.

Je ne vous parle pas de l'*Hiſtoire des Favorites* (8), qui paroit ici depuis quelque tems. Elle contient une partie des choſes qu'on a déjà vûës dans les *Galanteries des Rois de France*, & ſur les autres Perſonnages, tout y paroît romaneſque. Des Relations hiſtoriques, & ſans intrigues faites à plaiſir, de la Vie des Maitreſſes des Princes par toute l'Europe, anciennes & modernes, ſeroient un très-bon ouvrage.

Mr. DE LA PLACETTE vient de donner quelques *Traitez* ſur des *Cas de Conſcience*, comme le menſonge, l'uſure, la reſtitution, le *moderamen inculpatæ tutelæ*, &c. (9). On a deux *Harangues* Latines de Mr. GRONOVIUS. L'une, *de Initio & Incrementis Urbis Leidenſis*; l'autre, *de Clivo Capitolino*. Il prétend que RYCKIUS, qui a traité ſi doctement du Capitole, & dont il a fait réimprimer l'Ouvrage, depuis un an (10), a oublié de parler de certaines choſes très-curieuſes & notables.

Je n'ai plus qu'un Livre nouveau à vous annoncer. Il a pour titre, *Scepticiſmus debellatus* (11). C'eſt un ouvrage de Mr. DE VILLEMANDI, qui étoit Profeſſeur en Philoſophie à Saumur, quand l'Edit de Nantes fut révoqué, & qui eſt préſentement à Leyde Directeur du College Wallon. Il y a de l'érudition dans cet ouvrage, & d'aſſez bonnes raiſons. Le P. MALLEBRANCHE, & Mr. POIRET y ſont attaquez.

Il a couru dans le Païs-Bas un *Mémorial* qu'on doit traduire en Eſpagnol, pour être montré à la Cour d'Eſpagne. C'eſt une courte Déduction des

(3) Il y avoit auſſi en Angleterre, en 1700, un Médecin Allemand qui prétendoit guérir les malades par des ſucurs ſympatiques, en opérant ſeulement ſur leur urine. Voyez les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, Tom. V. pag. 348. édit. d'Amſterdam 1726.

(4) Mr. Lufneu, Médecin de la Ville de Rotterdam, ayant écrit en François une Diſſertation contre les prétendues guériſons ſympathiques, qui faiſoient alors tant de bruit, la communiqua à Mr. Bayle; & Mr. Bayle lui conſeilla de la donner au Public. Mr. Lufneu la lui adreſſa ſous ce titre: *Lettre à Mr. B*** ſur l'Impoſſibilité des Opérations Sympathiques. Par Mr. L*** Docteur en Médecine.* Rotterdam 1697: in 12. Quelque tems auparavant, Mr. Rabus avoit traduit ce petit Ouvrage en Flamand, ſur le Manuſcrit de Mr. Lufneu, & l'avoit inſéré dans ſon Journal intitulé, *Boekzaal van Europa*. Un Médecin de Rotterdam, nommé Schilperoot, entrepris de le réfuter dans une Brochure, écrite auſſi en Flamand; ce qui obligea Mr. Lufneu de revoir la Traduction qu'on en avoit faite, & de la publier, avec une Réponſe à ſon Adverſaire. Celui-ci ne trouvant pas ſon compte à combattre par la voie du raiſonnement, ſe retrancha ſur les faits; & fit inſérer dans le Journal de Mr. Rabus des Atteſtations de pluſieurs cures merveilleuſes qui avoient été faites par l'Opérateur ſympathique de Rotterdam. Mr. Lufneu montre la fauſſeté & le ridicule de ces Atteſtations dans ſa *Lettre* à Mr. Bayle.

(5) Ce Recueil d'Ouvrages poſthumes de Mr. Malpighi parut à Londres en 1697, & l'année ſuivante il fut reimprimé à Amſterdam par les ſoins de Mr. Regis, Docteur en Médecine, qui rendit cette édition infiniment plus exacte & plus correcte que celle de Londres. *Marcelli Malpighii, Philoſophi & Medici Bononienſis, e Societate Regia Londinenſi. Opera poſthuma. In quibus excellentiſſimi Auctoris Vita continetur, ac pleraque quæ ab ipſo ſcripta aut inventa ſunt confirmantur & ab adverſariorum objectionibus vindicantur. Supplementa neceſſaria & præfationem addidit, innumeriſque in locis emendavit Petrus Regis Monſpelienſis in Academia patria Medicinæ Doctor. Editio ultima, figuris æneis illuſtrata, priori longè præferenda.* Amſt. 1698, in 4.

(6) *Hiſtoria nupera Mutationis in Anglia: in qua res à Jacobo Rege contra Leges Angliæ, & Europæ Libertatem, & ab Ordinibus Angliæ contra Regem patrata, duobus Libris recenſentur. Auctore E. B.* [Ezechiele Burridge]. Londini 1697 in 8. Mr. Burridge nous donna en 1701. une Verſion Latine du Traité *de l'Entendement humain* de Mr. Locke, in fol.

(7) *Cenſorinus de Die natali. Henricus Lindenbrogius recenſuit, & Notis illuſtravit. Quibus etiam accedunt Nonnoſii in Fragmenta Notæ, cum Spicilegio Annotationum doctiſſimorum virorum, Salmaſii, Scaligeri &c. Opus hactenus diù deſideratum, ex optimorum exemplarium collatione, jam demùm recognitum atque auctum.* Cantabrigiæ 1695. in 8.

(8) *Hiſtoire des Favorites, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous pluſieurs Regnes; par Mademoiſelle D**** (de la Roche-Guilhen) Amſterdam 1697, in 12.

(9) Mr. de la Placette fit imprimer à Amſterdam en 1699, un *Traité de la Reſtitution, diviſé en cinq Livres* &c; & en 1698, divers *Traitez ſur des matieres de Conſcience*, où il traite particulierement des *équivoques & des réſervations mentales*, de l'*intérêt*, du *jeu*, du *droit que chacun a de ſe deffendre*, & du *ſcandale*.

(10) *Juſti Rycquii de Capitolio Romano Commentarius in quo illuſtria ejus olim ædificia ſacra & profana* &c; *& plura alia antiquitatis monumenta proferuntur, emendantur, explicantur, figuris æneis & notis viri philologi J. G. illuſtrata*, &c. Lugduni Batavorum 1698, in 12.

(11) *Scepticiſmus debellatus, ſeu humanæ Cognitionis Ratio, ab imis radicibus explicata; ejuſdem Certitudo adverſus Scepticos quoſque Veteres & Novos invicte aſſerta; facilis ac ſecura Certitudinis hujus obtinendæ Methodus præmonſtrata.* Lugduni Batavorum 1697, in 4.

Digitized by Google

des différens eccléſiaſtiques, qui regnent depuis cinquante ans entre les Jéſuites & les Docteurs de Louvain, & des moiens de les terminer. On y cite ſouvent le Cardinal D'AGUIRRE, comme étant dans les principes que les Jéſuites rendent odieux, en nommant *Rigoriſtes* ceux qui les ſuivent. Ce *Mémorial* eſt l'ouvrage d'un Janſéniſte, du Pere QUESNEL, peut-être (12).

Je ne vous parle point d'un autre petit Livre, que j'ai vû. C'eſt la Réponſe (13), que les Jéſuites ont faite à la Requête que les Carmes ont préſentée à Sa Majeſté Catholique, aux fins que le ſilence ſoit impoſé ſur les matieres qui ont fait cenſurer les *Acta Sanctorum* à Tolede. Les Jéſuites montrent qu'il n'y a rien de plus injuſte que cette demande, & repréſentent au Roi d'Eſpagne, que l'Inquiſition a été quelquefois ſurpriſe, & a révoqué ſes foudres, quand les Auteurs condamnez ont eu le tems de montrer leur innocence.

Lett. CXCI. & CXCII. a Mr. ***

On vient de m'apporter le *Manifeſte* du Roi JAQUES, avec une *Réponſe* qu'on y a faite. Le tout eſt imprimé enſemble, c'eſt-à-dire un morceau du *Factum*, & puis la *Réponſe* (14). Je n'ai pas eu le tems de le lire. J'apprens de divers endroits que quelques-uns de vos Savans, & beaux Eſprits de Paris, ſe déchaînent contre mon *Dictionnaire*. Quelques-uns le font auſſi en ce Païs, & à Londres. Je voudrois bien que quelqu'un m'apprit ſincérement ſur quoi on ſe fonde. Je n'entends parler de cela que d'une maniere vague dont je ne puis profiter. Je ſuis, &c.

LETTRE CXCII.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 2. de Mai 1697.

Lett. CXCII. a Mr. ***

JE ſavois, Monſieur, que le prétendu *Abbé Albigeois* étoit le ſavant Mr. TOINARD, mais, à la honte de nos Libraires, nous n'avons rien vû ici de ce qu'il a fait contre le Pere BOUHOURS (1). Je crois bien qu'il y a eu des Particuliers, qui ont vû ce Livre; je dis ſeulement, qu'on ne l'a point pû acheter chez les Libraires. Ne ſera-t-il point quelque choſe contre la *Verſion* du *Nouveau Teſtament* de ce Jéſuite?

L'éloge que vous me faites de Mr. LE PELLETIER DES FORTS me donne beaucoup d'impatience d'avoir l'honneur de le ſaluer. Sa ſageſſe & ſa modeſtie, dans un âge où tant d'autres *ſont à la fois & fort inſolens & fort poliſſons*, (je n'entens pas ce dernier mot (2), je rapporte vos paroles,) ſont d'autant plus eſtimables, que vous ſavez la maxime, *contraria juxta ſe poſita, &c.* Je puis vous aſſûrer que je n'ai encore ouï tenir aucun diſcours, qui porte à croire qu'aucun de la ſuite des Plénipotentiaires de France ait fait ou dit quelque choſe qui ſente le jeune étourdi. On ſe loue beaucoup de l'honnêteté & de la modeſtie de tous ces Meſſieurs.

Il ne ſe peut rien voir de plus juſte que vos réflexions ſur l'abus qui ſe commet en France au préjudice de l'Hiſtoire, par tant de Relations romaneſques que l'on y publie. Je prévois, comme vous, que la poſtérité y pourra être bien duppée, & ſurtout s'il arrivoit quelques ſiecles de barbarie, & puis une nouvelle réſurrection de Science.

Le titre d'un Livre, que Mr. SPANHEIM de Berlin publia pour la troiſiéme fois, il y a plus d'un an, *Diſcours ſur la Crêche de* JESUS-CHRIST (3), ne vous paroîtra pas attraiant par rapport à l'érudition; cependant je vous puis dire qu'on y en trouve beaucoup. On en trouvera

(12) *Mémorial, contenant une Déduction ſommaire des Conſtitutions Doctrinales du Pays bas, & une Réponſe aux accuſations du Janſéniſme, Rigoriſme, &c.* Delft 1697, in 12.

(13) *Apologia pro Veritate, contra varias Impoſturas, & Accuſationes publicas, Hiſpanicè vulgatas adverſus Perſonam & Libros P. Danielis Papebrochii, ipſumque Societatis Jeſu Inſtitutum. Auctore Petro Antonio Xaramillo. Dedicata ſupremo S. Inquiſitionis Generalis Concilio: Latinè autem reddita à P. Petro Cant, &c.* Antverpiæ 1698, in 8.

(14) *Le Manifeſte de Jaques II. Avec la Réponſe dans laquelle on fait voir clairement, à chaque Article, la foibleſſe de ſes raiſons.* A Londres, 1697. in 12. pages 47. On publia auſſi ce Manifeſte en Hollande ſuivi d'une Réponſe ſous ce titre: *Manifeſte, ou Memoire ſommaire contenant les raiſons qui doivent obliger les Princes confédérez Catholiques, de contribuer au rétabliſſement de S. M. B. Jacques Second. Avec des Remarques. Amſterdam* 1697. in 12.

(1) *Diſcuſſion de la Suite des Remarques nouvelles du P. Bouhours ſur la Langue Françoiſe, pour défendre, ou pour condamner pluſieurs Paſſages de la Verſion du Nouveau Teſtament de Mons; & principalement ceux que le Pere Bouhours y a repris.* Paris 1693, in 12. Dans l'Avertiſſement, Mr. Toinard ſe déguiſa ſous le nom de l'*Abbé Albigeois*. On y fit une Réponſe intitulée, *Apologie de Mr. Arnauld & du P. Bouhours: contre l'Auteur déguiſé ſous le nom de l'Abbé Albigeois.* Mons (Paris) 1694, in 12. On attribue cette Apologie ironique à Mr. Simon, Auteur de l'Hiſt. Critique du Vieux Teſtament.

(2) Le *Nouveau Dictionnaire de l'Académie Françoiſe*, après avoir marqué que POLISSON eſt un *terme d'injure qui ſe dit d'un petit garçon mal propre & libertin, qui s'amuſe à jouer dans les ruës, dans les places publiques*; ajoûte qu'*il ſe dit auſſi d'un jeune homme qui ſe plaît ordinairement à faire & à dire des plaiſanteries baſſes.* C'eſt apparemment en faveur de cette derniere eſpece de *Poliſſons*; qu'on a publié en France, POLISSONIANA: *ou Recueil de Turlupinades, Quolibets, Rebus, Jeux de mots, Alluſions, Allégories, Pointes, Expreſſions extraordinaires, Hyperboles, Gaſconades, eſpece de bons mots, & autres plaiſanteries. Avec les Equivoques de l'homme inconnu, & la Liſte des plus rares curioſitez.* Amſterdam (Paris) 1722, in 12.

J'ajoûterai ici la Remarque de Mr. le Duchat ſur le terme de *Poliſſon*: „ Ce mot eſt de l'Argot, & déſigne „ une eſpece particuliere de Filoux de cette Compagnie, „ Mais les Pariſiens l'employent à marquer un jeune „ homme qui, le plus ſouvent, ne fait & ne dit que des „ ſottiſes. En cette ſignification, c'eſt un ſynonyme de „ *Badaud*; & peut-être vient-il de *πόλις urbs*, pour dé„ ſigner un homme tout neuf, qui n'eſt jamais ſorti de „ ſa ville natale.

(3) *Diſcours ſur la Crêche de Notre Seigneur. Troiſieme édition revûë & augmentée par l'Auteur.* A Berlin 1695, in 12.

Digitized by Google

LETT. CXCII. à Mr. ***

vera infiniment davantage dans CALLIMAQUE qu'il fait imprimer à Utrecht, & qui ſera en vente au prémier jour. C'eſt Mr. GRÆVIUS, qui a ſoin de cette édition. C'eſt un ouvrage, qui paroîtra ſous le nom de feu ſon fils, & les Notes de Mr. SPANHEIM ſerviront d'Appendix (4).

Je ne ſai ſi vous connoiſſez en France les *Ephemerides Perſarum*, publiées à Ausbourg, il y a environ un ou deux ans, par Mr. BECK (5). C'eſt un *in folio*, qui contient la traduction d'un Manuſcrit trouvé à Eſſek, lors que les Allemans le prirent en 1687; laquelle traduction l'Auteur a illuſtrée par de vaſtes Commentaires, où il ſe trouve beaucoup de Littérature Orientale. Je crois que Mr. TOINARD aura connoiſſance de cet ouvrage. Il y a bien de la Chronologie ſelon les diverſes Epoques du Levant.

On a imprimé à Francfort, l'année paſſée, un *in folio*, qui eſt l'ouvrage de GROTIUS *de Jure Belli & Pacis*, avec les Commentaires de JOH. TESMARIUS & les Notes d'ULRIC OBRECHT. Le *Journal* de Mr. CHAUVIN, qu'il fait maintenant à Berlin, en parlant de cet ouvrage, donne une longue Liſte de tous les Auteurs qui ont commenté, critiqué, imité, ou traduit ce Livre de GROTIUS (6). Mr. CHAUVIN n'eſt point l'Auteur de cette Liſte; il avouë lui-même qu'il la donne telle qu'on la lui a communiquée (7).

Vous ſavez, ſans doute, que la Diſſertation de Mr. SPANHEIM de *Veſta & Prytanibus Græcorum*, publiée avec les *Médailles* de Mr. SEGUIN (8), a été inſérée fort augmentée, dans le V. Volume du *Tréſor des Antiquitez Romaines*, que Mr. GRÆVIUS compile & publie à Utrecht. A ſon exemple, Mr. GRONOVIUS va compiler un *Theſaurus Antiquitatum Græcarum*, en pluſieurs Volumes (9). On imprima à Leipſic, l'année paſſée, un Livre poſthume de KORTHOLT, Profeſſeur en Théologie à Kiel. C'eſt un *Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, depuis* JESUS-CHRIST *juſqu'à ce tems* (10); où, ſans doute, l'on ne voit rien qui ne ſoit en mille autres Livres. Vous ſerez ſurpris qu'un Suiſſe ait fait des obſervations de très bon goût ſur le faux brillant de l'éloquence, dans une Piece qu'il intitule *De Meteoris Orationis*. Il eſt Profeſſeur en Eloquence à Bâle, & ſe nomme WERENFELS. C'eſt lui qui publia, il y a quelques années, une Diſſertation ſur les Diſputes de mots, *de Logomachiis* (11), de laquelle vous aurez pû voir l'Extrait dans la *Bibliotheque Univerſelle* (12). Je m'aſſûre que vous en aurez conçu une bonne opinion de l'Auteur.

Je ne ſai ſi vous ſavez que Mr. le Duc de Brunſwic, RODOLPHE AUGUSTE, qui aime & qui entend les Sciences, fait travailler à une *Hiſtoire* du *Concile de Conſtance*, qui contiendra cinq ou ſix volumes *in folio*. Il a chargé de ce ſoin un Profeſſeur de Helmſtad, nommé VON DER HARDT. On a déjà vû pluſieurs Parties du I. Volume. Ce ne ſont que des Traitez ſur les deſordres de l'Egliſe en ce tems-là, comme vous diriez les *Ecrits* de NICOLAS DE CLEMANGIS, un *de la néceſſité d'un Concile*, par PIERRE D'AILLI. Il eſt vrai que Mr. VON DER HARDT donne ces Pieces ſur les meilleurs Manuſcrits, & les illuſtre de Notes (13). Je ſuis, &c.

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 28, d'Aout 1692.

(5) *Ephemerides Perſarum per totum Annum, juxta Epochas celebriores Orientis, Alexandrinam, Chriſti, Dioclefiani, Hegira, Jeſdegirdicam, & Gelalæam; una cum motibus VII. Planetarum, eorumque ſyzygiis, tam lunaribus quam ſolaribus, manſionibus Lunæ, horoſcopis lunis, atque longit. diurnis Tabulis: Philologis, Chronologis, Aſtronomis utiliſſima: è Libello Arabicè, Perſicè, atque Turcicè MSto, præſtò Militis Germani ex Hungaria, nunc Latinè verſa, & V. Commentariorum Libris illuſtrata à Matthia Friderico Beckio.* Auguſtæ Vindelicorum 1695 & 1696, in folio.

(6) *Nouveau Journal des Sçavans, dreſſé à Berlin, par le Sieur C*****;* Mois de Mai & Juin 1696, pag. 220. *& ſuiv.*

(7) Mr. Barbeyrac nous a donné là-deſſus un détail très-exact, dans la Préface de ſa Traduction du Livre de Grotius *du Droit de la Guerre & de la Paix*, imprimée à Amſterdam en 1724, in 4. 2 voll.

(8) Cette Diſſertation de Mr. Spanheim avoit été jointe à la ſeconde édition de l'Ouvrage de Mr. Séguin, *Selecta Numiſmata ari inciſa, ex Muſeo Petri Seguini* &c, imprimée à Paris en 1684, in 4.

(9) Le *Theſaurus Antiquitatum Romanarum* de Mr. Gronovius, contient XII. volumes; & le *Theſaurus Græcarum Antiquitatum* de Mr. Gronovius, en contient XIII.

(10) *Hiſtoria Eccleſiaſtica Novi Teſtamenti nov' hactenùs, à Chriſto nato uſque ad ſeculum XVII, ſiſtens ſtatum Eccleſiæ ſub Imperatoribus, Schiſmata, Hæreſes, Synodos, ac Eccleſiæ Doctores. Edita ex MSCtis Chriſtiani Kortholdi Profeſſoris apud Kilonenſes, dum viveret, primarii,* Lipſiæ 1697, in 4.

(11) Ces deux Diſſertations ont été réimprimées avec quelques autres Ouvrages de Mr. Werenfels, ſous ce titre: *Samuelis Werenfelſii Baſileenſis Diſſertationum Volumina duo; quorum prius de Logomachiis Eruditorum & de Meteoris Orationis: poſterius Diſſertationes varii argumenti continet.* Amſtelædami 1716. in 8. 2. voll. Elles ont encore été publiées par Mr. Werenfels lui-même, dans un volume intitulé, *Opuſcula Theologica, Philoſophica, & Philologica Baſilea*, 1718, in 4.

(12) Tom. XXIII, pag. 409, *& ſuiv.*

(13) Cet Ouvrage parut en 1700 ſous ce titre: *Magnum Oecumenicum Conſtantienſe Concilium de univerſali Eccleſiæ Reformatione, unione, & fide. VI. Tomis comprehenſum. Sereniſſimi Brunſvicenſium Ducis Rodolphi Auguſti auſpiciis, ex ingenti antiquiſſimorum & fide digniſſimorum MSCtorum mole diligentiſſimè erutum ac recenſitum, multiſque figuris æneis exornatum. Opera & labore Hermanni von der Hardt, Cœnobii Mariæbergenſis Præpoſiti, & Academiæ Julia Profeſſoris.* Francofurti & Lipſiæ 1700. in folio, 6 voll.

LET-

Digitized by

LETTRE CXCIII.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 13. *de Mai* 1697.

Litt. CXCIII. à Mr. ***

LEs *Noïls* de Mademoiſelle DE LA FORCE ont couru en manuſcrit toute la Hollande. On me les lut il y a quelque tems, & je trouvai non ſeulement qu'ils ſont ſatiriques, mais même impies, en bien des endroits. Si les femmes continuent à étudier, & à faire des Livres, il eſt à craindre qu'elles ne ſe tournent du Roman au raiſonnement, & qu'elles ne donnent tête baiſſée dans le libertinage de Religion. Je ne ſai ſi nos Libraires contreferont les *Lettres* de BUSSI RABUTIN (1). Ses *Mémoires*, qu'ils ont contrefaits, *in* 12, ne ſont pas eſtimez.

Je vous dirai confidemment, Monſieur, que j'ai une joie très-vive de ce que l'on n'a point permis en France l'entrée de mon *Dictionnaire*. Ce n'eſt pas par la raiſon que la défenſe excitera davantage la curioſité; car *nitimur in vetitum*. J'ai deux autres raiſons. L'une, que ſi l'on en eût permis l'entrée, les Libraires de Lion l'euſſent contrefait, & y euſſent laiſſé gliſſer mille fautes d'impreſſion.

Leur édition eût empêché le débit de celle de Mr. LEERS, & eût multiplié les exemplaires d'une premiere édition, toûjours défectueuſe, quand un gros ouvrage a été fait précipitamment, & avec auſſi peu de ſecours de Bibliotheques, que j'en ai eu. La défenſe me fait eſpérer que l'édition unique de Mr. LEERS ſe débitera, & qu'il en faudra faire une ſeconde, à la correction de laquelle j'emploierai toutes les forces que j'aurai très-petites, je l'avouë; mais enfin je les appliquerai mieux, & j'attends de vos lumieres, & de vos bons avis, de quoi être bien dirigé dans la correction. L'autre raiſon, encore plus importante, eſt que ſi mon *Dictionnaire* eût eu l'entrée libre en France, mes ennemis de ce Païs-ci, gens factieux & adroits à empoiſonner les choſes, euſſent inféré de là, que mon Livre ne diſoit rien en faveur des Proteſtans, ni contre la France: *marque*, diroit-on, *de l'attachement criminel dont on ſoupçonne l'Auteur, à la cauſe de l'ennemi commun du repos de l'Europe*.

Il m'eſt donc avantageux que mon *Dictionnaire* ait été défendu, néanmoins, quoique je ſouhaitaſſe qu'il le fût, je n'ai rien dit qui pût plaire à nos Viſionnaires. Quand il a été queſtion des affaires de l'Europe, j'ai évité de toucher à rien, & pour & contre: & l'on ſe plaint même en Angleterre, qu'indirectement je condamne la derniere Révolution, & que je me déclare trop contre le Droit des Peuples, en faveur de l'autorité deſpotique des Monarques. Vous trouverez quelque choſe de ſingulier dans ce que je vais vous dire.

Un Recollect, qui a publié autrefois une *Relation* de la *Louiſiane* (2), réimprimée, ſi je ne me trompe, depuis peu à Paris, vient de publier à Utrecht une Relation de la *Découverte d'un grand Païs dans l'Amérique Septentrionale*. Il s'intrigua, l'année paſſée, à la Cour du Roi GUILLAUME, & trouva des Patrons, qui parlerent au Roi de ſon Manuſcrit. On lui répondit que ſon travail étoit agréé, & qu'on ſeroit bien aiſe qu'il le publiât. Sur cette réponſe favorable, il chercha un Imprimeur, & le trouva. Le Livre paroît depuis peu, dédié à Sa Majeſté Britannique, & l'Auteur a mis ſon nom à la tête (3).

Le changement de Religion d'un Capucin de Maeſtricht, nommé le Pere CYPRIEN, qui avoit été plus de vingt ans Prédicateur célebre, a déjà fait naître divers Ecrits de Controverſe. Un Chanoine de Bruxelles lui écrivit une *Lettre*, pour lui montrer qu'à tort il avoit quitté la vraie Egliſe. On a fait des Réponſes à cette *Lettre*; le Chanoine a répliqué: & voilà qu'un tiers ſe mêle de la partie. C'eſt un Miniſtre de Maeſtricht, nommé LE FAUCHEUR, chez qui le Capucin & le Chanoine avoient diſputé. Il vient d'imprimer un Livre ſur cette Conférence. Tous ces Ecrits ſont de la Controverſe la plus rebattuë; &, néanmoins, on voit bien que le Chanoine fut étrangement embaraſſé, lors qu'on lui fit cette objection, *Que tout particulier Juif au tems du Meſſie, eut droit & fit bien de décider ſur la Religion, contre ce que ſon Egliſe Judaïque avoit décidé*. Mr. CLAUDE fit cette objection à Mr. DE MEAUX, dans la Diſpute qu'ils eurent pour Mademoiſelle DE DURAS.

Le Livre Anglois du Docteur LOCKE, *Que la Religion Chrétienne eſt très-raiſonnable, telle qu'elle nous eſt repréſentée dans l'Ecriture Sainte*, a été traduit en François, & ſe vend depuis quelques jours (4). Je ſuis, &c.

(1) On les a réimprimées plus d'une fois en Hollande, en 5 vol. in 12.

(2) *Deſcription de la Louïſiane, nouvellement découverte au Sud Oueſt de la Nouvelle France, par ordre du Roi, &c.* Paris 1683, in 12.

(3) Ce Livre eſt intitulé, *Nouvelle Découverte d'un très-grand Pays ſitué dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique & la Mer Glaciale; avec les Cartes & les Figures néceſſaires, & de plus l'Hiſtoire Naturelle & Morale, & les Avantages qu'on en peut tirer par l'Etabliſſement des Colonies. Le tout dédié à Sa Majeſté Britannique, Guillaume III. Par le R. P. Louis Hennepin, Miſſionnaire Recollet & Notaire Apoſtolique.* Amſterdam, 1698, in 12. Le Pere Hennepin a donné un autre Ouvrage ſous le titre de *Nouveau Voiage d'un Païs plus grand que l'Europe; avec les Réflexions des Entrepriſes du Sr. de la Salle, ſur les Mines de Ste. Barbe, &c. Enrichi de la Carte, de Figures expreſſives, de Mœurs & Manieres de vivre des Sauvages du Nord & du Sud, de la Priſe de Quebec Ville Capitale de la Nouvelle France par les Anglois, & des avantages qu'on peut retirer du chemin raccourci de la Chine & du Japon, par le moien de tant de vaſtes Contrées, & de nouvelles Colonies. Avec Approbation, & dédié à Sa Majeſté Guillaume III*, &c. Utrecht, 1698, in 12.

(4) C'eſt Mr. Colle qui a traduit cet Ouvrage. Il contient deux Parties: la premiere parut en François en 1695, & la ſeconde en 1703. On en a fait une nouvelle édition en 1715, plus exacte que la précédente. Voiez ci-après les Lettres à Mr. Colle du 20. de Juillet, & du 27 de Decembre 1703.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXCIV.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 24. de Juin 1697.

Lett. CXCIV. A Mr.***

SI j'avois crû, Monſieur, que les Remarques que je communiquai à l'un de vos Illuſtres, ſeroient vûës dans les compagnies des gens doctes, je les euſſe un peu plus étenduës & travaillées; mais mon intention n'étoit que de le prier de dire un mot à Mr. le Chancelier contre le rapport qui lui avoit été fait de mon *Dictionnaire*. Je vous dirai même, qu'alors je ne connoiſſois qu'en général ce que c'étoit que ce rapport (1); & à l'heure qu'il eſt, je n'en ſai gueres davantage. J'avois cent bonnes raiſons à alléguer ſur ce qui concerne les paſſages de BRANTOME, & les Réflexions Pyrrhoniennes; ainſi je vous prie de ne point juger de mon Apologie par les petites Remarques que vous avez vûës.

On a eu grand tort de dire que l'Abbé DE LANION avoit changé de Religion; car il diſputa une après-dinée avec Mrs. . . . . & JAQUELOT, deux Miniſtres de la Haye, Réfugiez, grands Joueurs d'échecs: il diſputa, dis-je, avec tant de force, & ſi long-tems, qu'ils furent contraints tous trois d'aller changer de chemiſe. Il me dit qu'ils ne lui dérobérent une pleine victoire, qu'en ſe jettant à travers champs, lorſqu'il les eut amenez par ſa méthode géométrique, au point fixe où il falloit répondre en termes formels.

J'ai ouï dire, qu'aiant raiſonné avec Mr. JAQUELOT ſur l'article des *Images*, en préſence de Dom PACHE'CO, Envoié de Portugal; & que ſe voiant un peu preſſé; attendu que le culte des Images n'étant fondé, ni ſur l'Ecriture, ni ſur la tradition des prémiers ſiecles, doit être mauvais, par le principe même des Catholiques, tiré de VINCENT DE LE'RINS; il traita de bagatelle cette partie de la Controverſe. Mais Monſieur JAQUELOT, prenant à témoin l'Envoié de Portugal, lui ſoûtint que c'étoit une affaire capitale dans le Culte Romain. L'Envoié parut ſcandaliſé des diſcours de l'Abbé, qui tâcha de raccommoder ſes flutes. Voilà, ſans doute, l'origine du Roman.

Une autre choſe lui a fait du tort, à ce que l'on dit. Un de nos Fanatiques a publié une *Lettre* fort outrageante contre ceux qui voient quelqu'un de la Suite des Ambaſſadeurs de France, ou qui parlent avec eux; & il y a inſéré une Converſation, où l'on prétend que cet Abbé avoüa, que *la Cour de France ſe repent d'avoir traité ceux de la Religion comme elle a fait, qu'elle voit bien le préjudice qu'elle s'eſt faite, & que ſi elle étoit à le faire, elle s'en garderoit bien, &c.* Les Plénipotentiaires aiant ſû que de tels diſcours lui étoient échappez, & qu'on les a rendus publics, en ont bien du chagrin.

Je vous rends mille graces des obſervations que vous m'avez communiquées ſur ce qui peut être répondu en ma faveur au Mémoire préſenté à Mr. le Chancélier. Elles ſont belles, & je pourrois y ajoûter de grands Supplémens. Peut-être verra-t-on quelque choſe de cette nature dans la deuxiéme édition. Je vous rends auſſi mille graces de vos Nouveautez littéraires, toûjours bien fécondes, quoique vous en vouliez dire; du moins, plus abondantes que les nôtres.

On m'aſſûra l'autre jour, que l'*Epitre Dédicatoire* de la *Nouvelle Découverte* a été faite par un Miniſtre du Pais Meſſin, Réfugié à Utrecht; mais il ſuffit qu'un Recollect (2) l'ait ſignée publiquement, pour en être bien étonné. Je n'ai point vû encore le Livre de Mr. LE CLERC, ſur les *Lotteries* (3), dont j'ai déjà écrit quelque choſe que vous aurez ſû apparemment; ainſi je n'uſerai pas de répétition.

On fait à Utrecht un nouveau *Journal des Sçavans*. Il paroitra tous les deux mois. On le donne en Latin, ſous le titre de *Nova Bibliotheca*. (4). La multitude de cette ſorte d'Ecrits fera qu'on ne les voudra plus lire; car il n'eſt pas poſſible de n'y revoir pas les mêmes Extraits qu'on avoit déjà vûs.

Mr. GRONOVIUS vient de publier trois ou quatre *anciens Géographes* (5), SCYLAX, entr'autres, avec ſes Notes & celles de quelques Critiques, qui avoient travaillé ſur ces Auteurs. On a publié en Angleterre, en Grec & en Latin, la *Poëtique d'Ariſtote*, avec les Commentaires de pluſieurs Savans (6).

Je vous prie de me dire ſi l'on a imprimé en France, ces dernieres années, TAMERLAN, tra-

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Janiçon du 11. de Février 1697, Note (1).

(2) Le Pere Hennepin.

(3) *Réflexions ſur ce qui s'appelle* Bonheur & Malheur *en fait de Lotteries, & ſur le bon uſage qu'en en doit faire.* Amſterdam, 1697, in 8.

(4) Ce Journal parut ſous le titre de *Bibliotheca Librorum novorum collecta à L. Nostero.* Mr. Kuſter, déguiſé ſous le nom Grec de *Nostarus*, le commença par les Mois d'Avril & Mai 1697, & le continua ſeul juſqu'à la fin de l'année. Il s'aſſocia enſuite avec Mr. Sike, & ils donnerent enſemble l'année 1698, & les ſix premiers Mois de 1699. Mr. Sike acheva l'année 1699, & en demeura là. Tout cela fait 5. volumes in 8, imprimez à Utrecht.

(5) *Geographia antiqua: hoc eſt, Scylacis Periplus Maris Mediterranei: Anonymi Periplus Mæotidis Paludis, & Ponti Euxini: Agathemeri Hypotypoſis Geographiæ (omnia Græco-Latina): Anonymi expoſitio totius Mundi Latina. Cum Notis Iſaaci Voſſii, Jac. Palmerii, Sam. Tennulii: edente Jacobo Gronovio, cujus accedunt emendationes.* Lugduni Batavorum, 1697. in 4.

(6) *Ariſtotelis de Poëtica Liber. Ex verſione Theodori Goulſtoni, perpetuis notis Analyticis illuſtratus. Accedunt integra Nota Fred. Sylburgii, & Dan. Heinſii: nec non ſcholia aliorum.* Cantabrigiæ, 1696. in 8.

Digitized by

tra duit de l'Arabe, par Monſieur DE LA CROIX, & lcompoſé par l'un des plus fameux Ecrivains de 'Orient. Je ne vous en ſaurois dire le Nom, ou plutôt les Noms; car vous ſavez que les Arabes n'en ont pas pour un. Ils prennent, avec le leur, la qualité de *Fils d'un tel*, *petit-Fils d'un tel*: à peu près comme le plus jeune des MANUCES ſe diſoit, ALDUS MANUTIUS, PAULI *Filius*, ALDI *Nepos*. Mr. le Comte DE PEMBROKE, l'un des Plénipotentiaires d'Angleterre, ſavant, je ne dirai pas, aſſez pour un homme de ſa qualité, mais même pour un homme qui ne feroit profeſſion que de Doctrine; me demanda l'autre jour, ſi j'avois cette Traduction de Monſieur DE LA CROIX. Je lui répondis que j'en avois ouï parler; mais qu'il ne m'en reſtoit qu'une idée aſſez confuſe (7).

Mr. CLEMENT m'a éclairci ſur ce que je déſirois de connoître de MARIUS EQUICOLA. Le Livre Arabe, intitulé *Evangelium Infantiæ* JESU CHRISTI (8), ſe débite. Le Traducteur, qui s'apelle Monſieur SIKE, y a joint des Notes. C'eſt un Tiſſu de Fables plus abſurdes que celles de la Légende de JAQUES DE VORAGINE. L'Auteur de la *Vie de* MAHOMET, en Anglois, ſe nomme Monſieur PRIDEAUX. C'eſt le même, à ce qu'on m'a dit, qui a expliqué les *Marmora Arundelliana*, depuis SELDENUS. On m'a aſſûré qu'il y a des choſes très-curieuſes dans cette *Vie de* MAHOMET, & je ſouhaite qu'on la traduiſe en Latin, ou en François (9). LETT. CXCIV. à Mr. *** & CXCV. à Mr. CONSTANT.

Nous verrons dans quelque tems la Verſion Françoiſe du Syſtême *de l'Entendement*, Ouvrage Anglois du Docteur LOCKE (10), dont vous avez pû voir un *Abrégé* dans la *Bibliotheque Univerſelle* (11). On fait grand cas de cet Ouvrage. La Métaphyſique y eſt profonde. Je parlai l'autre jour à un Savant Ecoſſois des *Paralleles* de Mr. PERRAULT. Il me dit que Mr. NEWTON, Profeſſeur à Cambridge, que les Anglois comptent pour le plus ſublime génie qui ſoit au monde, eſt d'opinion qu'en toutes choſes, ſans excepter les Mathématiques, les Anciens ſurpaſſent les Modernes. Il me dit auſſi que Monſieur NEWTON panche fort à croire, qu'on ne peut rien expliquer en Phyſique par les ſeules Loix du Mouvement, & qu'elles ſont par tout dirigées pas des Intelligences particulieres (12). Je ſuis, &c.

LETTRE CXCV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 4. de Juillet 1697.

LETT. CXCV. à Mr. CONSTANT.

QUe direz-vous de mon ſilence, mon très-cher Monſieur? Je m'en confeſſe comme d'un crime que vous ne me pardonnerez pas, ſi vous ne faites agir une bonté extraordinaire. Je vous dirai néanmoins, pour m'excuſer en quelque façon, que j'ai différé de jour en jour à vous écrire, depuis la joye que j'ai euë de voir ici un autre vous-même, c'eſt-à-dire, ce digne Fils qui y eſt venu; que j'ai diféré, dis-je, de jour en jour depuis ce tems-là, parce que de jour en jour j'eſpérois d'aller à la Haye, & que je voulois ne vous écrire qu'après avoir ſalué Madame la Comteſſe de FRISEN. Or d'un côté, le voyage de Monſieur votre fils à Londres, & de l'autre, le froid extrême & long de cet hiver, & les fréquentes incommoditez qu'il m'a cauſées, & qui faiſoient qu'en ſuite j'étois accablé des occupations qui s'étoient accumulées par l'interruption du travail, m'ont empêché de ſortir d'ici, juſqu'à ce que mon Libraire ait achevé la réimpreſſion du premier Volume de mon *Dictionnaire*. Je vous expliquerai cela ci-deſſous. Ainſi ce n'eſt que depuis une quinzaine de jours que j'ai été à la Haye. J'y ai renouvellé le plaiſir extrême que j'avois eu quelquefois d'embraſſer Monſieur votre Fils. J'y ai fait la révérence à l'Illuſtre Comteſſe dont nous admirions, comme vous ſavez, à Copet, les charmes, la vivacité d'eſprit, & mille autres belles qualitez. Nous avons parlé de vous amplement & de Monſieur votre Fils. Je ne vous ſaurois exprimer, mon très-cher Monſieur, toute la joye que j'ai ſentie, en le voiant ſi bien fait & de corps & d'eſprit, ſi honnête, ſi éclairé, ſi bon Philoſophe, ſi judicieux, ſi plein d'amitié pour moi. Je vous en félicite de tout mon cœur vous & Mademoiſelle CONSTANT. Je lui ſouhaite toute la fortune dont il eſt digne, & à toute votre famille une heureuſe & avantageuſe proſpérité. En deux mots je vous copie là mon cœur, & mes ſentimens.

Je ne vous parlerai ni de nos Nouvelles Littéraires,

(7) La *Vie de Tamerlan*, dont parle ici Mr. Bayle n'eſt pas une Traduction de l'Arabe, mais du Perſan de Cherefeddin Ali. Elle a paru après la mort de Mr. Petit de la Croix, ſous ce titre: *Hiſtoire de Timur Bec, connu ſous le nom du grand Tamerlan, Empereur des Mogols & Tartares, en forme de Journal* &c. Paris 1722, 2. voll. in 12.

(8) *Evangelium Infantiæ. Vel Liber Apocryphus de Infantia Servatoris: Ex Manuſcripto edidit, & Latina Verſione ac Notis illuſtravit Henricus Sike.* Trajecti ad Rhenum 1697, in 8.

(9) Cette *Vie* a été traduite en François, & Mr. Bayle en a profité dans la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire* à l'Article de MAHOMET.

(10) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Coſte, du 30. d'Aout 1701.

(11) Tome VIII. pag. 49, *& ſuiv.*

(12) On peut voir par les Ouvrages de Mr. Newton, qu'il étoit fort éloigné de croire que les Loix du Mouvement fuſſent dirigées par des Intelligences particulieres. A l'égard des anciens Géometres, il en parloit toûjours avec admiration. Il étoit également frappé de l'étenduë de leurs lumieres, & de l'excellence de leur méthode; & il avoit un ſi grand fond de modeſtie, qu'il leur auroit volontiers donné la préférence ſur les modernes.

Digitized by Google

LETT. CXCV. à Mr. CONSTANT.

raires, ni de nos Nouvelles Politiques; vous les pourrez mieux apprendre de Monſieur votre Fils que de moi. Il eſt à la ſource, & curieux comme il l'eſt, il ne lui en échappe point. Je vous dirai donc ſeulement quelque choſe de mon *Dictionnaire*. Je vous en deſtine un Exemplaire, que vous garderez, s'il vous plait, *in ſignum amicitiæ*; mais j'attends une ſeconde Edition, qui ſera beaucoup moins fautive que la premiere; car je travaille avec toute ſorte d'application à la réviſion de mon Ouvrage.

Le premier Volume a été imprimé deux fois. En voici la cauſe. Le Libraire s'étant apperçu pendant le cours de l'impreſſion, qu'il ne faiſoit pas tirer aſſez d'exemplaires, vû les propoſitions que les autres Libraires lui écrivoient des Pays étrangers de traiter avec lui pour un certain nombre, en fit tirer dès ce tems-là mille de plus. Afin donc d'égaler tous les Exemplaires, il a fallu qu'il ait fait réimprimer ce qui étoit déjà tiré, lorſqu'il commença d'augmenter de mille. Voilà pourquoi on a remis ſous la preſſe le premier Volume; mais à quelque petite choſe près, on n'a rien changé, & par conſéquent ce n'eſt qu'une édition. Dès que celle-ci ſera débitée, on procédera à la ſeconde, & on uſera de diligence; & c'eſt celle-là que je corrigerai le mieux qu'il ſera poſſible. Je voudrois que vous euſſiez parcouru l'autre, pour pouvoir profiter de vos bons avis, & de vos belles lumieres. J'ai quelquefois critiqué mon Ennemi (1) avec quelque force. Il en eſt outré, & cherche tous les moiens imaginables de ſe venger. Il a eu d'abord des Emiſſaires, qui ont déclamé contre l'Ouvrage, diſant qu'il contient des impiétez; & après ces criailleries, il a engagé ſon Conſiſtoire à examiner l'Ouvrage (2). J'ai mes Réponſes toutes prêtes, & je ne crains rien; pourvû qu'on veuille, je ne dis pas ſuivre exactement les Regles de l'Equité; mais s'abſtenir ſeulement de les violer ſans pudeur, & ſans meſure.

Parlons d'une autre choſe. Monſieur votre Fils m'a dit que vous n'avez pas reçu le Paquet que j'avois envoié à Haerlem, à l'Adreſſe que vous m'aviez indiquée, & que la perſonne qui le devoit recevoir, a fait dire qu'elle n'avoit rien reçu. Cela m'a cauſé un chagrin incroïable, & m'a convaincu de plus en plus de la malhonnêteté & de la mauvaiſe foi qu'inſpirent les Factions de Religion. Voilà le Caractere d'une infinité de gens diſperſez par toute l'Europe. Dès qu'ils croient rendre ſervice à un homme, qu'ils regardent comme très-ardent Promoteur de notre bien temporel, Ennemi du Papiſme, & de la France, ils croient qu'ils peuvent ſe diſpenſer de toute autre ſorte de devoirs. La perſonne, dont il s'agit, aiant ſû que je vous envoiois un Paquet, a voulu ſavoir ce que c'étoit; & aiant trouvé que c'étoient des Livres, où je faiſois voir mon innocence, & la malice de ce Calomniateur, a ſupprimé tout cela. C'a été l'eſprit, qui a régné parmi les Réfugiez. Ils n'ont jamais voulu lire ce que j'ai écrit pour ma juſtification, & ils ont détourné de le lire tout autant de gens qu'ils ont pû. Je ne doute point qu'en vos quartiers vous n'aiez eu lieu de remarquer cette énorme dépravation de cœur, & la folle opiniâtreté que produit l'entêtement. Malheureux effet de l'Amour propre! On donne gain de cauſe, non pas à l'Equité, & à la Raiſon; mais à celui qui nous flatte, & qui nous conte des chimeres conformes à nos Paſſions.

Je renvoie à Mr. votre Fils à vous donner des Nouvelles de notre cher Mr. BASNAGE. Il l'a vû ici, & en a reçu un très-bon accueil, tant à cauſe de ſon mérite, qu'à cauſe de l'ancienne connoiſſance qui eſt entre vous & lui. C'eſt non ſeulement un très-habile homme; mais une ame droite & généreuſe. On va commencer à imprimer un Ouvrage, auquel il travaille depuis quelques années. Ce ſera un *in Folio* en François, où on trouvera une *Hiſtoire Eccléſiaſtique* d'une nouvelle Méthode. Ce ſera l'Hiſtoire des Dogmes, & celle de l'érection des Métropoles, & des Patriarchats, &c. Tout cela bien diſcuté, & avec une Critique dégagée des Controverſes & des Lieux Communs.

J'apprens quelquefois indirectement des Nouvelles de notre Ami de Geneve (3). Il y a longtems que je ne lui ai écrit. Je deviens à cet égard le plus pareſſeux du monde. C'eſt un effet ordinaire de l'application à faire des Livres; & ſur tout, quand ils ſont de la nature du mien; car avant que j'acheve un Article de mon *Dictionnaire*, la liaiſon des Matieres m'engage à penſer à d'autres, & l'on ne peut ſe réſoudre à ſonger à d'autres choſes, juſques à ce qu'on ait achevé de recueillir ce qu'on voit appartenir à ſon ſujet. Ainſi l'on a à combatre contre ſoi-même, quand on veut ſe détourner pour faire une Lettre.

Adieu, mon très-cher Monſieur. Aimez toûjours celui qui vous aime, & qui vous honore parfaitement, & qui eſt votre &c.

(1) Mr. Jurieu.
(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Conſtant du 14. de Novembre 1697.
(3) Mr. Minutoli.

LET-

Digitized by G

LETTRE CXCVI.

A

Mr. DE LA MONNOYE,

à Dijon.

A Rotterdam le 8. de Juillet 1697.

Lett. CXCVI. a Mr. de la Monnoye. & CXCVII. a Mr. Coste.

JE vous rends une infinité d'actions de graces, Monsieur, pour le Mémoire que vous avez eu la bonté de m'envoier. Le Passage du BANDEL, que vous y avez inséré, m'a extrémement servi (1). Je n'ai point les *Nouvelles* de cet Auteur en Italien, & je ne fais aucun cas de la mauvaise Version Françoise, que BOAISTUAU & BELLE-FOREST en ont faite (2); car outre la rudesse de leur Stile, qui ne me rebuteroit pas, ils ont ajoûté, retranché, & changé mille choses; & en particulier, ils ont supprimé les Dédicaces (3). Il est certain que ce Jacobin a demeuré longtems en Guienne. Il fit imprimer à Agen un Recueil de *Poësies Italiennes*, l'an 1545, qui étoit dans la fameuse Bibliotheque de NICOLAS HEINSIUS, qui fut venduë à Leide l'an 1686, ou environ (4).

Parmi les *Lettres* de LUCRECE DE GONZAGUE que j'ai, & qui furent imprimées à Venise l'an 1662, il y en a une qu'elle écrivit à *Monsignor* P. BANDELLO, étant en Guienne. Elle le félicite d'une dignité qu'il venoit d'acquérir. On ne dit pas ce que c'étoit; mais le titre de *Monsignor*, qu'elle ne lui avoit pas donné dans une Lettre précédente, mérite quelque attention. JULES CE'SAR SCALIGER, lui écrivant sur la mort de FRACASTOR, ne lui donne point le titre d'*Evêque*. La Réponse du BANDEL, publiée avec les *Lettres* de ce SCALIGER, est datée *Bassenii*, 22. *Novemb.* 1553.

Je ne sai si Messieurs DE SAINTE MARTHE, dans le Catalogue des Evêques d'Agen, font mention de lui. Je n'ai point leur *Gallia Christiana*, & personne ne l'a dans cette Ville.

J'ai vû, dans le *Catalogue* de la *Bibliotheque* de NICOLAS HEINSIUS, un Recueil de *Rimes* de divers Poëtes à la loüange de notre LUCRECE DE GONZAGUE, imprimé à Venise l'an 1567. Par le moien de ses propres *Lettres*, j'ai fait son Article, assez chargé de circonstances. Une infinité d'Elogistes des Dames Illustres l'ont oubliée, je ne sai comment.

Avez vous jamais ouï parler, Monsieur, d'un SAMOCRATIUS, qui a fait, dit-on, un Traité *de Remedio Amoris*.

LETTRE CXCVII.

A

Mr. COSTE,

à Amsterdam.

A Rotterdam, le 15. de Juillet 1697.

Lett. CXCVII. a Mr. Coste.

JE vous suis très-obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise de me communiquer ce qui s'est passé entre vous & le Fils de Mr. DE CROY; & s'il vous envoie des Mémoires concernant l'Extraction, les Manuscrits, &c. soiez assûré, & assûrez-le que je les ferai valoir le mieux que je pourrai; & cela, avec le plus grand plaisir du monde.

La

(1) Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article GONZAGUE, (*Lucrece de*) Rem. B.

(2) Voyez la même l'Article BANDEL (*Matthieu*) Remarque B.

(3) Ce ne sont point les Traducteurs qui ont supprimé les Dédicaces. Elles ne se trouvent qu'à la premiere édition, qui, comme on sait, est de Luques 1554. en trois tomes in 4; avec un quatrieme imprimé in 8, vingt ans après, à Lion. Les Traducteurs n'aiant apparemment jamais vû cette édition, qui est fort rare, n'auront travaillé que sur les deux suivantes de Milan, où ces Dédicaces ont été omises; & cela vraisemblablement par ordre de l'Inquisition, à cause de plusieurs traits qui choquent les bigots. Luther y est loué. (Cette Remarque est de Mr. le Duchat).

(4) Dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. Heinsius, on a marqué parmi les Livres Italiens in Octavo N. 2. *Canti XI. etc. dal Bandello*, in Agen. 1545. Mais dans le Catalogue de la Bibliotheque du Baron de Holtendorf 3 Partie, pag. 159, no. 2144, on trouve plus au long le titre de ce Recueil: *Canti XI. composti dal Bandello, de le lodi de la S. Lucretia Gonzaga di Gazuolo, e del vero Amore col Tempo di Pudicitia; le III. Parche da esso Bandello cantate nè la natività del S. Giano primogenito del S. Cesare Fregoso, e de la S. Costanza Rangona, sua consorte.* In Guienna 1545, 8.

Lettre CXCVII. à Mr. Coste & CXCVIII. à Mr. Bayle.

La plainte d'un Ancien, ſur le malheur des Arts, dont on juge avant que de s'en être inſtruit, a lieu ſur tout quant à l'Hiſtoire. On a fait pluſieurs beaux Traitez *de Arte Hiſtorica*, où l'on marque toûjours, que les premieres Loix de l'Hiſtoire ſont, *Ne quid falſi audeat*, *Ne quid veri non audeat*; & que la différence d'avec la Déclamation d'un Rhéteur, ou d'un Panégyriſte, eſt que celui-ci ſupprime les défauts des Gens, au lieu que l'Hiſtoire rapporte le bien & le mal. Quand on me demande, *Pourquoi j'ai fait ſavoir les défauts de quelques grands hommes*, & qu'on m'en blâme; je ne réponds autre choſe ſi ce n'eſt, „Avez-vous lû les Traitez *de* „ *Arte Hiſtorica?* Si vous les avez lûs, répon„dez vous-mêmes pour moi à votre Demande. „ Si vous ne les avez point lûs, ne jugez pas „ de mon *Dictionnaire*.„

Au reſte, Monſieur, ce que quelques-uns nomment *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire* ne mérite pas ce nom. Juſqu'ici, il n'y a qu'une *Edition*. Il eſt vrai que plus de la moitié de l'Ouvrage a été imprimée deux fois, par la raiſon que je vais vous dire. Quand on imprimoit le commencement de la Lettre P. Mr. Leers aiant crû qu'il ne faiſoit pas tirer aſſez d'Exemplaires, vû les offres qu'on lui faiſoit de divers endroits pour traiter avec lui d'un certain nombre, réſolut de faire mille Exemplaires de plus à l'avenir. Ainſi, quand toute l'Impreſſion fut faite, il eut mille Exemplaires de la Lettre P en bas, plus que des Lettres précédentes. Il fallut donc qu'il fit réimprimer depuis A juſqu'à P, pour faire tirer encore mille Exemplaires; mais on a ſuivi le prémier Imprimé, & je n'ai ni changé, ni corrigé, ni ajoûté, que quelques petites bagatelles, en très-peu d'endroits: & à tout prendre, les premiers Exemplaires ſont préférables aux mille derniers, parce que je n'ai revû aucune Epreuve de ceux-ci, & que par-là il y eſt reſté un nombre infini de fautes d'Impreſſion. Si l'Ouvrage ſe réimprime, je le retoucherai avec la derniere application, & j'en ôterai même ce qui a paru déplaire à preſque tous les Lecteurs. Je ſuis avec beaucoup d'eſtime & d'inclination, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CXCVIII.

A

Mr. BAŸZE.

A Rotterdam, le 2. d'Août 1697.

Lett. CXCVIII. à Mr. Bayze.

LA Remarque que vous m'avez communiquée, Monſieur, touchant le terme *Mylord*, eſt une choſe dont je vous rends mille graces; & vous me ferez plaiſir d'y en joindre tout autant d'autres que vous pourrez.

Il n'y eut jamais de viſion plus chimérique, que celle que vous m'apprenez qu'on a débitée, de je ne ſai quel *Mémoire*, qu'on dit que j'ai préſenté à Mr. de Calliers. Non ſeulement c'eſt une choſe ſans fondement; mais auſſi qu'on n'a pû forger ſur aucun prétexte. Cette chimere nous eſt venuë de Londres; car en ce Païs-ci, perſonne ne s'en étoit avilé, quoiqu'il y ait tant d'Eſprits Viſionaires.

J'ai vû avec une extrême ſatisfaction ce que vous m'apprenez de Mr. Drelincourt, Doien d'Armach, de Mr. Abbadie, & de Mr. Balaguier (1). Je ſuis fort ſenſible à l'honneur de leur ſouvenir, & vous ſupplie de les aſſûrer de mes très-humbles reſpects.

J'ai déjà fait ſavoir à Mr. Doule's que vous le ſaluez très-particuliérement; & lui ai envoié votre Lettre à Mr. Daspe, qui eſt toûjours en priſon, fort patient & fort réſigné.

Les Nouvelles de la République des Lettres ſont ici fort ſtériles. Je vous en communiquerois avec beaucoup de joie, ſi j'en avois de conſidérables. Vous ſavez, peut-être, qu'on a trouvé beaucoup de conformité entre l'*Art de ſe connoître ſoi-même*, par Mr. Abbadie (2), & le Livre, intitulé *De la Connoiſſance de ſoi-même*, par un Bénédictin de Paris (3). Celui-ci n'a écrit qu'après Mr. Abbadie. Il a publié depuis un Livre de la *Vérité* de la *Religion Chrétienne* (4): & depuis peu, une Réfutation de Spinoza, qui eſt fort bonne (5); & la ſeconde & troiſieme Partie de la *Connoiſſance de ſoi-même*.

Je vous ſouhaite mille bénédictions, & ſuis, Monſieur, Votre, &c.

P. S. Je vous prie d'aſſûrer Mr. le Doien d'Armach de mes très-humbles reſpects, & de lui faire mes complimens de condoléance ſur la mort de Mr. le Profeſſeur Drelincourt, ſon illuſtre Frere, & mon Patron. Je pleurerai toute ma vie la grande perte que j'ai faite d'un ſi généreux Ami, & d'un ſi illuſtre Tréſor de Littérature. (6).

(1) Mr. Bayle & Mr. Balaguier avoient étudié enſemble à Puylaurens. Mr. Balaguier fut enſuite Miniſtre d'Aigueſorde dans le Haut Languedoc. Il ſortit de France à la révocation de l'Edit de Nantes, & vint en Angleterre, où il fut fait Miniſtre d'une des Egliſes Françoiſes de Londres. Quelques années après la Revolution, il eut ordre du Gouvernement d'Angleterre de paſſer en Irlande, lorſqu'on y établiſſoit des Colonies Françoiſes. Il y a exercé ſon Miniſtere, dans une Egliſe Françoiſe à Dublin, juſqu'à ſa mort, en 1725.

(2) *L'Art de ſe connoître ſoi même: ou la recherche des ſources de la Morale.* Rotterdam, 1692, in 8.

(3) Le Pere Lami Bénédictin a publié pluſieurs Traitez *de la Connoiſſance de ſoi-même*, dont on trouvera l'analyſe dans la *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVII. Siecle* de Mr. du Pin, Tom. VI. pag. 418. & ſuiv. édit. de Paris.

(4) *Vérité évidente de la Religion Chrétienne, ou Elite de ſes Preuves & de celles de ſa liaiſon avec la Divinité de* Jesus-Christ. Paris, 1694, in 12.

(5) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. l'Abbé du Bos, du 13 de Décembre 1696, Note (5).

(6) Mr. Drelincourt, Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de Leide, mourut le 31 de Mai 1697. Mr. Bayle a donné ſon Article dans la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire*. Il avoit parlé de lui, & de ſon frere, qui étoit Doien d'Armach en Irlande, dans l'Article de leur Pere *Charles* Drelincourt.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXCIX.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 19. d'Août, 1697.

Lett. CXCIX. A Mr. de la Monnoie.

J'Ai toûjours mille ſujets de vous remercier, Monſieur, & des Faits curieux que vous m'apprenez, & des ouvertures & des réflexions que vous y joignez. Je ſuis fâché que mon *Dictionnaire* vous ait coûté un prix ſi exorbitant. Vous regretterez, ſans doute, votre achat, quand vous verrez les imperfections continuelles de la marchandiſe. Mais la choſe eſt faite; le *non emo tanti pœnitere*, n'a plus de lieu.

Au reſte, on ne vous a pas bien informé, quand on vous a dit qu'il en paroîtroit bientôt une *Seconde Edition*. Je vous puis aſſûrer, qu'il n'y a encore aucunes meſures priſes pour cela. Il faut attendre que la prémiere, dont on a tiré plus de deux mille Exemplaires, ſoit venduë; & ce n'eſt pas une choſe de prompte expédition; l'Ouvrage étant ſi gros, ſi cher, & ſi rempli de tant de choſes qui ne conviennent pas. Chaque Lecteur, je le croi, y peut trouver quelque choſe qui lui revient; mais qu'eſt-ce que cela, quand il eſt mêlé avec pluſieurs autres dont on n'a que faire? Si la Paix ſe fait, comme il y a beaucoup d'apparence, le débit pourra être plus prompt; l'Ouvrage ne ſera pas ſi dur à la vente; on en pourra envoyer par mer en France, ce qui eſt le meilleur moien de s'en défaire. En cas que la premiere édition ſe débite entierement, & qu'on s'apperçoive que tout le monde n'en eſt pas pourvû, nous en ferons une ſeconde. Je la corrigerai le mieux que je pourrai, & n'y ferai que peu d'additions. Je n'y mettrai pas de nouveaux Articles. Je les réſerverai tous pour un Alphabet à part, que j'appellerai, ou *Suite*, ou *Supplément du Dictionnaire Critique*. Je ferai donc ſeulement par ci, par là, quelques Additions aux Articles déjà publiez, ſi le Libraire ſe voit obligé de réimprimer.

Je travaille inceſſamment à une Suite, & j'y mettrai la plûpart des Philoſophes de l'Antiquité. Je fis la Semaine paſſée l'Article de CARNE'ADE; & j'examinai la Diſpute de Mr. LANTIN & de Mr. FOUCHER, dont les Pieces ont paru dans le *Journal des Savans* (1). J'y en ai vû deux de Mr. FOUCHER, & une de Mr. LANTIN. Je vous prie, Monſieur, de me dire ſi Mr. LANTIN répliqua à la ſeconde Réplique de Mr. FOUCHER. Il pouvoit la réfuter démonſtrativement. J'ai trouvé deux ou trois Faits, qui ruïnent de fond en comble les dernieres conjectures de Mr. FOUCHER; ſavoir, que l'Ambaſſade de CARNE'ADE appartient à l'An de Rome DXXXII. C'eſt donc une Theſe, qui ne ſouffre point de réplique, que CARNE'ADE n'a pas été Contemporain d'EPICURE; mais il ne laiſſe pas d'y avoir encore quelque petit embarras pour ceux qui ſuppoſent avec Mr. LANTIN, (je le ſuppoſe auſſi,) que CARNE'ADE, & deux autres Philoſophes, furent députez à Rome, l'An DCCVIII.

P. Bandello, à la Suſcription des Lettres que LUCRECE DE GONZAGUE écrivoit, ſignifie *Padre Bandello*, & non pas *Pietro:* ainſi rien n'empêche qu'il ne ſoit le Jacobin MATTHIEU BANDELLO. La Préface de la quatrieme Partie de ſes *Nouvelles*, imprimée en 1573, le pouvoit repréſenter comme vivant, quoiqu'en cette Année il fût mort; car on auroit pû imprimer ſelon le Manuſcrit trouvé parmi les Papiers du Défunt; & en ce cas-là, ſi la Préface étoit vieille, elle ne laiſſeroit pas de paroître l'Ecrit d'un homme vivant. La queſtion eſt, Monſieur, ſi par d'autres preuves que le narré de la Préface, on peut connoître que l'Auteur vivoit encore en 1572. J'admire que Mrs. DE SAINTE-MARTHE n'aient trouvé que dans le Cartulaire de l'Abbaïe de Clérac, qu'il étoit Evêque d'Agen en 1561. Ne faudroit-il pas trouver cela dans les Regitres de la Cathédrale d'Agen?

L'Auteur, où j'ai vû que SAMOCRATIUS avoit écrit des *Remédes de l'Amour*, eſt ſi inconnu, ſi chétif, & ſi pitoiable, qu'il ne mérite pas que je vous diſe ſon Nom (2). C'eſt un Ignorant, qui ajoûte au même lieu, que NIBIDIUS a fait des Livres de la même matiere. Je ne trouve pas impoſſible que trois ou quatre Ecrivains comme celui-là aient changé peu à peu SORANUS en SAMOCRATIUS (3).

On m'a dit que le Pere QUE'TIF, Dominicain, peu ſatisfait de la *Bibliotheque* des Ecrivains de ſon Ordre, publiée en Italie par ALTAMURA, (c'eſt, en effet, un mauvais Ouvrage: je ne l'ai plus; & quand je l'avois, je ne ſongeois pas à notre BANDELLO;) travaille à un nouvel Ouvrage de cette nature, & qu'il eſt fort propre à y réüſſir. Apparemment, il n'oſera pas inſiſter ſur les Nouvelles de ſon Confrere, ſi peu convenables à ſon état de Religieux; mais, à cela près, il donnera amplement des inſtructions ſur la Vie & ſur l'Epiſcopat du BANDELLO (4).

(1) Voyez la Remarque N, de l'Article CARNEADES.

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. de la Monnoye du 7. de Novembre 1697, Note (2).

(3) Scioppius fit imprimer les *Priapées* à Milan en 1596 avec des Notes, & y joignit quelques Lettres ſuppoſées, tirées d'un Manuſcrit de la Bibliotheque de Goldaſt parmi leſquelles il y a deux Réponſes ſous le nom de Q. *Soranus*, l'une à Atoine, *de modo medendi ardorem Cleopatræ Reginæ*; & l'autre à Cléopatre, *de medendo ardore libidinis*.

(4) Le Pere Quetif travailloit en effet, à une Hiſtoire des Ecrivains de ſon Ordre; mais il n'a pû achever cet Ouvrage, étant mort le 2 de Mai 1698, âgé de 71 ans. Le Pere Echard l'a continué, & donné au Public ſous ce titre: *Scriptores Ordinis Prædicatorum recenſiti, notisque hiſtoricis & criticis illuſtrati, &c. Inchoavit Jac. Quetif, abſolvit Jac. Echard.* Pariſiis 1719, 1721, 2. voll. in fol. Dans l'Article du BANDEL, le Pere Echard remarque que les *Nouvelles* de cet Auteur étant entre les mains de tout le monde, il avoit crû en pouvoir faire mention; & il en parle ſur les Memoires de Mr. de la Monnoye. Il n'a rien pû découvrir de nouveau au ſujet de la durée de l'Epiſcopat du Bandel; mais il eſpere qu'on donnera là deſſus tous les éclairciſſement néceſſaires dans la nouvelle edition du *Gallia Chriſtiana* de Meſſieurs de Ste. Marthe,

REFLEXIONS
SUR UN
IMPRIMÉ (*)

Qui a pour titre, *Jugement du Public, & particulierement de l'Abbé* RENAUDOT, *ſur le Dictionnaire Critique du Sieur* BAYLE (†).

A Rotterdam, le 17. de Septembre 1697.

REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

MOn principal but ici eſt d'avertir le Public, que je travaille à une défenſe, qui aupres de tous les lecteurs non préoccupez ſera une démonſtration de l'injuſtice de mes Cenſeurs. Mais cette apologie ne méritant pas la deſtinée des feuilles volantes, qui la plûpart du tems ne paſſent pas la ſemaine, on la garde pour être miſe à la tête ou a la queuë d'un *in folio*. (1) Par la même raiſon on renvoie là preſque tout ce que l'on pourroit dire de conſidérable contre l'Ecrit qui vient de paroître. On ſe réduit à un petit nombre d'obſervations faites à la hâte & négligemment. Qui mettroit de l'eſprit & du ſtile dans un Imprimé de 7. ou 8. pages ſeroit bien prodigue.

I. Ce libelle-là eſt fort mal intitulé. Il ne doit avoir pour titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot commenté par celui qui le publie*; car tous les autres Juges ſont moins que fantômes: ce ſont des êtres inviſibles; on ne ſait s'ils ſont blancs ou noirs. C'eſt pourquoi leur témoignage & un zéro ſont la même choſe. J'excepte l'Agent de Meſſieurs les Etats; mais je prie mon lecteur de conſidérer ſur ce fait-là ce que je dirai bien-tôt de TERTULLIEN.

II. Quelle maniere de procéder eſt-ce que cela! Faire conſiſter le jugement du Public en de telles pieces. J'en pourrois produire de bien plus fortes à mon avantage, ſi la modeſtie le permettoit. Outre cela, que de Lettres ne pourrois-je pas publier, où mon adverſaire eſt repréſenté & comme un mauvais Auteur, & comme un malhonnête homme! Mais Dieu me garde d'imiter l'uſage qu'il fait de ce que les gens s'entr'écrivent en confidence. C'eſt une conduite que les Payens mêmes ont déteſtée. Quelles gens voions nous ici? L'un écrit ce qu'il prétend avoir ouï dire à un Evêque, l'autre le fait imprimer. Ni l'un ni l'autre n'en demandent la permiſſion. Ils le nomment ſans aveu. Peut-on voir plus de hardieſſe? N'eſt-ce pas tyranniſer la converſation plus que PHALARIS ne tyranniſoit le peuple?

III. L'Auteur de ce prétendu Jugement du Public n'a gueres été ſage dans la diſtinction qu'il a faite. Il a ſupprimé le nom de tous ſes témoins, excepté celui qu'il devoit cacher principalement, nom odieux & mépriſé dans tous les Païs qui ſont la guerre à la France. Je ne me veux point prévaloir de la préoccupation publique: je veux bien ne le pas faire conſidérer du côté de la Gazette, qui le décrie par tout comme un homme habitué à donner un tour malin au menſonge. Je veux le repréſenter par ſon beau côté. Mr. l'Abbé RENAUDOT paſſe pour très-docte, & pour être d'un goût ſi délicat, qu'il ne trouve rien qui lui plaiſe. Il ne faut donc rien conclure de ſon mépris: c'eſt une preuve équivoque. On m'a dit de plus qu'il eſt fort dévot. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il trouve trop libre ce qui dans le fond n'excede point les libertez qu'un honnête homme ſe peut donner, à l'exemple d'une infinité de grands Auteurs. Un Moraliſte ſévere, TERTULLIEN, par exemple, trouve-t-il rien d'aſſez éloigné du luxe dans la maiſon d'un homme du monde? Le Public a beau être édifié du bon ordre qui y regne: la Maitreſſe du logis ne va à la Comédie & au bal que de tems en tems: elle ne joüe qu'en certaines occaſions: on louë la modeſtie de ſes habits, & de ſes paroles. Mais TERTULLIEN ne laiſſe pas de crier qu'elle eſt immodeſte. Elle ne cache pas aſſez ſon cou ni ſes bras; elle porte des rubans; elle danſe, elle plaiſante quelquefois: la voilà damnée. Ce n'eſt point ſelon le goût d'un tel cenſeur qu'il faut juger ſi le commentaire d'un laïque ſur l'hiſtoire des particuliers, eſt quelquefois habillé un peu trop à la mondaine; car en ſuivant un tel goût, conforme d'ailleurs aux loix rigoureuſes de l'Evangile, il faudroit bannir du monde tous les Romans, & une infinité d'autres Ecrits autorilez par les loix civiles: il ne faudroit compoſer que des Ouvrages de piété. On me dira que des gens mêmes qui ne ſont pas *Rigoriſtes*, trouvent dans mon Dictionnaire quelques goyetez un peu trop fortes. On ſera ſatisfait, je m'aſſûre, quand on aura vû l'apologie que je prépare ſur ce point là. J'en préparerois une autre ſur ce que Mr. l'Abbé RENAUDOT apelle *impiétez*; mais comme je ne ſai point ſur quoi l'on fonde cette acculation, j'attendrai que l'on me le marque. J'ai declaré en toute occaſion, & je le déclare ici publiquement, que s'il y a des dogmes hétérodoxes dans mon

(*) Cet Imprimé eſt une brochure de 47. pages in 4. publiée par Mr. Jurieu. Elle contient 1. le Jugement de l'Abbé RENAUDOT ſur le Dictionnaire Critique à Mr. le Chancelier; 2. des Reflexions ſur ce Jugement; 3. des Extraits de pluſieurs Lettres au ſujet du Dictionnaire Critique.

(†) Mr. Jurieu a répliqué à ces Réflexions dans un Ecrit intitulé: *Lettre ſur les Reflexions publiées contre le Jugement de Public ſur le Dictionnaire du Sieur Bayle*, 4. 16. pages.

(1) Voyez à la fin du Dictionnaire Critique les *Eclairciſſemens. Sur certaines choſes repandues dans ce Dictionnaire, & qui peuvent être reduites a quatre chefs generaux, 1. Aux louanges données a des perſonnes qui nioient la preſcience ou l'exiſtence de Dieu. 2. Aux objections des Manichéens. 3. Aux objections des Pyrrhoniens. 4. Aux obſcenitez.*

mon Ouvrage je les déteſte tout le premier, & que je les chaſſerai de la 2. édition On n'a qu'à me les faire connoître. Quant à l'article de DAVID, Mr. l'Abbé a grand tort de dire que je n'y ai eu aucun reſpect pour l'Ecriture; car l'éclairciſſement que j'y ai mis eſt plein d'une ſoûmiſſion très-reſpectueuſe pour ce Divin Livre. J'en prens à témoin tous les lecteurs. J'ajoûte que de la maniere dont je prétens retoucher tout cet article, il ne pourra plus fournir de prétexte aux déclamations de mes cenſeurs. Après tout oſeroit-on dire que mon Dictionnaire approche de la licence des Eſſais de MONTAGNE, ſoit à l'égard du Pyrrhoniſme, ſoit à l'égard des ſaletez? Or MONTAGNE n'a-t-il point donné tranquillement pluſieurs éditions de ſon livre? Ne l'a-t-on pas réimprimé cent & cent fois? Ne l'a-t-on pas dédié au grand Cardinal de RICHELIEU? N'eſt-il pas dans toutes les Bibliotheques? Quel déſordre ne ſeroit-ce pas, que je n'euſſe point en Hollandie la liberté que MONTAGNE a euë en France?

IV. Si je réfute jamais le Jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT, ce ne ſera qu'après avoir ſû qu'il le reconnoit pour ſien, tel qu'on vient de l'imprimer; car il eſt ſi rempli de bévûës, de fauſſetez & d'impertinences, que je m'imagine qu'il n'eſt point conforme à l'original. On y a couſu, peut-être, de fauſſes pieces à diverſes repriſes en le copiant. Il avoit prévenu une infinité de perſonnes, mais d'habiles gens aiant lû mon Dictionnaire firent ceſſer bien-tôt cette prévention. Mr. l'Abbé ne l'ignore point; car il a dit dans une lettre *que je dois être content de l'approbation de tant de gens.* Auſſi le ſuis-je. On s'étonna qu'il eût mis dans ſon rapport tant de choſes inutiles. Il n'étoit queſtion que de ſavoir ſi mon Ouvrage choquoit l'Egliſe Romaine ou la France. On ne lui avoit point demandé ſi j'ai lû les bons Auteurs, ou ſi je mets en balance les anciens avec les modernes. Si pluſieurs Lecteurs l'ont contredit ſur le chapitre de mon ignorance, je les en déſavouë: il n'en a pas dit aſſez, j'en ſai bien d'autres circonſtances, & s'il veut faire mon portrait de ce côté-là, je lui fournirai bien des mémoires. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'a pas bien choiſi les preuves de mon incapacité; car, par exemple, quand il la trouve dans la traduction de *librarii* par *libraires*, il me cenſure très-injuſtement, puiſque dans une note marginale j'ai averti mes lecteurs, que par *libraires il falloit entendre les copiſtes & les relieurs, ſelon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là.* J'ai donc entendu la choſe comme il la faloit entendre. Je ne lui attribuë point l'impertinence de la note marginale que l'on a miſe à cet endroit de ſon rapport en le publiant ici. (2) Cela doit être ſur le compte de celui qui l'a publiée. (3)

V. Il l'a fait avec peu de jugement; car c'eſt produire une preuve démonſtrative de la fauſſeté des accuſations qu'il a tant prônées contre moi, ſur des correſpondances avec la Cour de France. Chimeres qu'autre que lui n'étoit capable de forger, & dont il eût fait réparation au Public à la ſuite d'une piece auſſi juſtificative de mon innocence que l'eſt celle qu'il a publiée, ſi les actes d'honnête homme lui étoient poſſibles. Mais il a gardé un profond ſilence à cet égard, & ne s'eſt appliqué qu'à répandre un noir venin ſur ce que j'ai dit à l'avantage des Proteſtans & contre l'Egliſe Romaine. Il faut qu'il ſoit bien ennemi de l'édification du prochain, puiſqu'il ôte aux Réformez celle que leur donne le jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT, & que pour la leur ôter il ſe copie lui-même la vingtiéme fois, répétant des calomnies ſi ſouvent ruinées, & qu'il n'a jamais ſoûtenuës qu'en entaſſant fauſſetez ſur fauſſetez, comme il a paru par les longues liſtes qu'on lui a marquées publiquement. Reflexions ſur un Ecrit intitulé &c.

VI. Je m'arrêterai peu à ſes réflexions. Ce n'eſt qu'un épanchement de chagrin & de colere. Ce ne ſont que jugemens vagues, dont les lecteurs intelligens connoîtront d'eux mêmes la fauſſeté, ou que des calomnies cent fois réfutées, ou que menſonges nouveaux qui ne ſont pas dignes d'être réfutez, ou qui le ſeront en tems & lieu. Au bout du compte après avoir tant déclamé, on verra que les trois exemples qu'il indique le confondent. Il allégue une comparaiſon ſur la chute d'EVE, un paſſage de St. PAUL appliqué aux Abéliens, & une phraſe ſur le deſſein d'ABELARD. Le 3. exemple eſt une objection que j'ai propoſée aux Sociniens, avec le ménagement de termes que la choſe demandoit. Il n'y a nulle profanation dans le 2. ni aucune fauſeté dans le 3. J'en fais Juges tous les lecteurs équitables & intelligens, & je veux bien qu'ils en décident ſans m'entendre. Voilà le ſort ordinaire de nos déclamateurs. Pendant qu'ils ſe tiennent à des plaintes générales, ils ſurprennent les ſuffrages; mais demandez leur un endroit particulier, il ſe trouve qu'ils ont donné de travers, qu'ils ont pris pour ma doctrine les conſéquences qui réſultent des héréſies que je combats, & que d'une mouche ils ont fait un elephant. Cela m'oblige à leur donner charitablement ce mot d'avis. *Meſſieurs, je vous le dis ſans rancune, ne parlez jamais de mon Dictionnaire que chez des gens qui ne l'ont pas; car ſi on vous l'apporte pour vous obliger à la preuve, vous y ſerez attrapez. Cela vous arrive tous les jours aux uns ou aux autres. Vous n'avez pas été aſſez fins, la paſſion vous a aveuglez; vos hyperboles ont été cauſe qu'on s'eſt attendu à trouver dans chaque page l'abomination du Parnaſſe Satirique, & l'on n'a trouvé que des bagatelles qui ſe diſent tous les jours parmi les honnêtes gens, & que vous diriez fort bien ou dans une promenade divertiſſante, ou à table avec vos amis. Quittez l'amplification, faites en ſorte que l'idée que vous donnerez n'egale pas la choſe même. Cette maniere de nuire ne rejallira point ſur vous.*

VII. On peut joindre aux trois exemples qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'article où je raporte des paſſages d'un livre de TAGEREAU. Il ne pouvoit pas choiſir plus mal un ſujet de plainte; car je ferai voir en tems & lieu, que toutes ſortes de droit m'ont autoriſé à inſérer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du Congrès. (4) J'ai pû dire en qualité d'Hiſtorien, que QUELLENEC fut accuſé d'impuiſſance, & que ce fut ſa belle-mere & non pas ſa femme qui lui intenta ce procès. Je devois à la vérité cette remarque en faveur d'une Héroïne de notre parti. Comme Hiſtorien fidelle j'ai dû critiquer ceux qui terniſſent la gloire de cette Dame, en ſuppoſant qu'à ſon âge le plus tendre elle ſuſcita un tel procès.

(2) Voici cette Note. Le mot (*Librarii*) ſignifie ce qui peſe une Livre, *Librarii frixi*, morceaux peſant chacun une Livre.

(3) Mr. Jurieu.

(4) C'eſt ce qu'il a fait dans le Dictionnaire Critique. Voyez y l'Article QUELLENEC (CHARLES) Rem D, E, & F.

Digitized by Google

Reflexions sur un Imprimé &c.

cès. C'eſt déclarer que je ne crois point qu'il ſoit glorieux à une femme de s'engager à de telles procédures. Tout Auteur a droit de faire voir les raiſons de ſes ſentimens. Ainſi en qualité de Commentateur de mon propre texte, j'ai pû, & j'ai dû étaler les preuves de l'opinion que j'avançois, & rapporter par conſéquent ce que TAGEREAU a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroître plus ſages que nos peres, & nous le ſommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aiſément un privilége pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du Congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'eſt-ce point là une acception de perſonnes fondée ou ſur des travers d'eſprit, ou ſur le déreglement du cœur?

VIII. Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire ceſſer une pratique oppoſée à la pudeur, & ſujette à l'iniquité. Et moi ne déclare-je pas juſqu'à témoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la ſource la plus précieuſe de la chaſteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet article?

Outre cela en qualité d'Hiſtorien, n'ai-je pas eu droit de raconter une procédure qui a ſubſiſté long-tems dans le reſſort du Parlement de Paris, & qui n'eſt pas abrogée par tout ailleurs? La maniere de procéder dans toutes les cauſes civiles & criminelles appartient ſans doute aux faits hiſtoriques, & ſi elle a quelque choſe de ſingulier, il ſe trouve bien des voyageurs, & bien des faiſeurs de Relations qui s'en inſtruiſent curieuſement. Quel plaiſir n'eût-ce pas été à un PIETRO DELLA VALLE de trouver en Perſe un livre qui l'eut inſtruit d'une coûtume bizarre, auſſi bien que TAGEREAU le pouvoit inſtruire ſur le cérémoniel du Congrès? Je demande ſi les procès verbaux des Jurez & des Matrones dans certaines cauſes, ſont des pieces à rejetter quand on fait des compilations exactes des tous les us & coûtumes d'un certain païs? FURETIERE qui ne faiſoit pas un Dictionnaire Hiſtorique commenté, mais un Dictionnaire de Grammaire, s'eſt ſervi de ces verbaux. Qui eſt-ce qui en a murmuré?

IX. Ne quittons point cette matiere, ſans avertir nos criards, Copiſtes & diſtributeurs d'extraits de lettres, que Mr. MENJOT, que peut-être ils ont fort connu, & qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de laſcivetez dans une Diſſertation ſur la fureur utérine, & ſur la ſtérilité. On ſeroit ridicule de l'en cenſurer, puiſqu'en qualité de Médecin il a eu droit de le faire: ſon ſujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur apprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Médecin & d'un Avocat &c. ſelon l'occaſion: il ſe peut ſervir de leurs verbaux, & des termes du métier. S'il rapporte le divorce de LOTHAIRE & de THIETBERGE, il peut onner des extraits d'HINCMAR Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avéra pendant le cours de la procédure. On ne devroit jamais juger d'un Hiſtorien commentateur qu'après s'être inſtruit des loix hiſtoriques, & des privileges du commentaire. Si ces Meſſieurs avoient lû celui d'ANDRE' TIRAQUEAU ſur les loix du mariage, ils y auroient vû des ſaletez bien plus entaſſées. C'étoit pourtant un Conſeiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illuſtres perſonnages du dernier ſiecle, tant par ſon ſavoir que par ſa vertu.

X. Prenez bien garde qu'il n'y a perſonne à qui il convienne moins qu'à mon adverſaire de déclamer contre moi: lui qui dans un Sermon de près de deux heures a critiqué la conduite du Patriarche JACOB; lui qu'un Synode cenſure de n'avoir pas aſſez ménagé la majeſté des Prophéties; lui des livres duquel on a extrait une liſte de propoſitions profanes qui fut envoyée à un Synode; lui qui avoit mis tant d'impuretez dans ſa réponſe à MAIMBOURG, qu'il falut en retrancher une partie, pour déférer aux remontrances de deux Magiſtrats; lui qui dans une critique fort dure d'un livre de Monſr. l'Abbé de DANGEAU, s'eſt ſervi de phraſes bien cavalieres; (5) lui qui a tiré de la pouſſiere d'un Greffe à beaux derniers comptans les plus affreuſes ſaletez qui ſe puiſſent lire, & qui en a rempli un Factum (6); lui dont la Théologie Myſtique a ſali l'imagination la plus endurcie; lui enfin qui, rejettant la voye de l'autorité, avoüe que celle de l'examen de diſcuſſion eſt impraticable. Il accuſe donc d'athéiſme en la perſonne d'autrui ſa propre doctrine.

XI. Jamais Roman n'a été plus fabuleux, que ce qu'il raconte des prétenduës eſpérances fondées ſur mon Dictionnaire. Il eſt faux que mes amis l'aient préconiſé par avance avec les fanfares qu'il leur impute. Ils ſont trop ſages & trop judicieux, pour tomber dans ce défaut. Et pour moi j'ai été ſi éloigné de m'en promettre quelque avantage, que j'ai dit & que j'ai écrit cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'une rhapſodie; qu'il y auroit là dedans bien du fatras, & que le Public ſeroit bien trompé s'il s'attendoit à autre choſe qu'à une compilation irréguliere; que je n'étois gueres capable de me gêner, & qu'aiant une indifférence ſouveraine pour les loüanges, la crainte d'être critiqué ne m'empêchoit pas de courir à bride abatuë par monts & par vaux, ſelon que la fantaiſie m'en prenoit; qu'étant un Auteur ſans conſéquence, qui ne prétend à rien moins qu'à dogmatiſer, je donnois carriere à mes petites penſées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, perſuadé que perſonne ne feroit de tout cela qu'un ſujet d'amuſement, c'eſt-à-dire qu'on ne feroit que s'y délaſſer de la lecture d'une infinité d'autres choſes graves, utiles, curieuſes, que j'ai raſſemblées avec beaucoup de patience; mais ſans eſpérer que l'on écoutât en ma faveur le *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis offendar maculis &c.* Le ſuccès a ſurpaſſé mes eſpérances. Un grand nombre de Lecteurs critiques ſe ſont réglez à cette maxime Latine. Je n'ai commencé à croire que l'Ouvrage n'étoit pas auſſi mépriſable que je me l'étois figuré, que quand j'ai vû les mouvemens violens que l'on ſe donnoit pour le décrier, & le ſoin extrême que les partiſans d'une cabale auſſi formidable par ſon étenduë que par ſon crédit, ont eu de s'écrire des nouvelles les uns aux autres ſur ce chapitre, & de copier des extraits de lettres qu'on faiſoit paſſer de

(5) Voyez le titre de cette Critique, ci-deſſus Lettre LXXVI. à Mr. Rou du 17. de Février 1686. Note (1)

(6) Ce Factum eſt contre Aubert de Verſé. Voyez ce qui en eſt dit ci-deſſus Lettre LXXX. à Mr. Lenfant du 3. de Février 1687. Note (1)

de main en main chez tous les confreres, & par tout ailleurs.

XII. Quant aux charges qu'il aſſûre que j'ai eſpérées dans la République des Lettres par le moien de mon Ouvrage, je lui réponds qu'il n'a pas mieux rencontré, que lorſqu'il diſoit que Mr. ARNAULD avoit fait certaines choſes pour recouvrer ſes Bénéfices. Il reçut alors une mortification qui l'auroit dû rendre plus circonſpect. S'il avoit lû ma Préface, il y auroit vû ma diſpoſition pour les emplois. Il peut dormir en repos de ce côté-là. Je n'en ai point voulu, & je n'en veux point. On m'a ſondé en pluſieurs manieres, & de divers endroits, pendant l'impreſſion de mon Ouvrage, & l'on a toûjours trouvé que je ne voulois dépendre de perſonne, ni me priver de la pleine liberté dont je jouiſſois de diſpoſer de tout mon tems. Je n'ai ſû que par ſes extraits que l'on ait dit qu'un Miniſtre avoit fait une tentative à Amſterdam. Je croi que cela eſt faux, & en tout cas, c'eſt une choſe à laquelle je ne ſongeai jamais, & que j'euſſe refutée.

XIII. Venons à la principale piece, à l'endroit mignon & favori de notre Cenſeur, à celui qui l'a porté principalement à mettre la main à la plume. On gageroit que ç'a été ſon vrai but, c'eſt en un mot l'endroit, où avec des airs triomfans il ſe glorifie de m'avoir réduit à vivre de la penſion d'un Libraire. On ne pouvoit pas mieux peindre le caractere de ſon orgueil. Son ambition a cela d'exquis & d'inſigne, qu'elle le pouſſe à ſouhaiter ſur toutes choſes la derniere partie de l'épitaphe de Sylla. Peu après il témoigne beaucoup de joye de s'imaginer que *j'achéve de me perdre.* Cela eſt naïf. On auroit tort de l'accuſer de contrefaire l'homme de bien & le bon Paſteur; jamais homme ne cacha moins adroitement ſon foible. Mais que ſont devenuës mes penſions de la Cour de France? Ont-elles ceſſé? Et quand même cela ſeroit, une vie de Philoſophe comme la mienne a-t-elle pû engloutir ce fond? Quoi! aucune réſerve pour l'avenir? Il ne me reſte plus rien que la penſion d'un Libraire? Voilà qui eſt fâcheux. Je ne ſavois pas qu'on eût ſi bien ou ſi mal compté avec mes Fermiers, pour me ſervir d'un vieux proverbe. On pourroit dire cent choſes divertiſſantes ſur ſon chapitre par rapport à ſes Libraires; mais ce ſeroit dommage qu'elles fuſſent dans un écrit qui ſera jetté tout comme le ſien à la voirie des Bibliotheques au premier jour. C'eſt le deſtin des brochures.

XIV. Il ſe vante de m'avoir fait plus de mal qu'homme du monde, en me découvrant à toute la terre. Voilà, ſans doute, un perſonnage bien propre à faire du tort en accuſant. Je le renvoie à l'aſſemblée Synodale de la Brille, qui a déclaré orthodoxe le même Monſieur SAURIN, contre lequel il avoit écrit deux volumes remplis de diffamations, à-peu près auſſi atroces que celles qu'il a publiées contre moi. Il s'étoit fait fort de le faire dépoſer, & il avoit cabalé longtems pour cela; mais il eut la confuſion de le voir abſoudre. Après une telle honte, tout autre que lui ſe ſeroit allé cacher dans un hermitage pour le reſte de ſes jours. Pour lui, il a déclaré publiquement qu'il perſiſtoit dans ſon avis malgré le décret du Synode, & il ſe vante aujourd'hui d'avoir été accuſateur. Quel cas voulez-vous qu'on faſſe de ſon jugement? On ſeroit bien ſimple, ſi l'on ſe mettoit en peine de ſes calomnies.

XV. Le plaiſir de ſe vanter d'avoir fait du mal lui a été d'autant plus ſenſible, qu'il a eſpéré de tirer de ſes vanteries un grand profit; car il s'eſt imaginé que les choſes que j'ai dites contre lui dans mon Dictionnaire ne lui feroient aucun tort, pourvû que le Public ſût que le déſir de vengeance les a dictées. Je fais deux remarques contre ſa ruſe: il ſe trompe dans ſa ſuppoſition, & dans ce qu'il en conclut. REFLEXIONS SUR UN IMPRIME' &c.

J'ai toûjours crû, & j'en ſuis encore perſuadé, qu'il n'a eu part à la ſuppreſſion de ma charge qu'en qualité de cauſe éloignée. Il s'eſt bien tourmenté pour cela deux ou trois ans; mais ſi des perſonnes de ſa robe, & d'une autre langue, dont il m'avoit découvert autrefois l'inimitié, n'avoient agi, il auroit perdu ſes pas. Quoiqu'il en ſoit, je me ſuis ſi peu ſoucié de cela, que je n'en ai jamais eu le moindre reſſentiment contre perſonne. Je bénis le jour & l'heure que cela fut fait, & je regretterai toute ma vie le tems que j'ai perdu à de telles charges. Il fera difficulté de m'en croire, parce qu'il ſent bien qu'il voudroit un mal de mort à ceux qui retrancheroient quelque choſe de ſa penſion, quoiqu'on lui en laiſſât beaucoup plus qu'on ne lui en ôteroit, quoique, par exemple, on lui laiſſât les gages du Miniſtere, & qu'on lui ôtât ſeulement ceux de Profeſſeur dont il jouït depuis environ 16. années, ſans avoir fait qu'une vingtaine de leçons en Latin, & un peu plus en François. S'examinant bien ſoi-même, il ne comprend pas qu'il ſoit poſſible qu'on ſupporte gaiement la perte totale de ſa penſion. Mais je le prie de ne point juger de moi par lui-même. Je ſuis un homme du vieux tems, *vir antiqui moris*; je ne ſuis point à la mode comme lui; je ne fais pas plus de cas de cette perte que d'une paille. Il me feroit donc juſtice, s'il croioit que je n'ai point écrit contre lui par reſſentiment. Que s'il refuſe d'ajoûter foi à mes paroles, qu'il en ajoûte pour le moins à mes actions. N'ai-je pas épargné ſon nom en mille rencontres, & ſi ſes amis prétendent que je l'ai voulu déſigner, lorſque j'ai parlé de certains déſordres, & lors que j'ai donné le portrait de quelques Inquiſiteurs tel que les livres me l'ont fourni, ne s'en doit-il point prendre au malheur qu'il a de leur reſſembler, & à la pénétration avec laquelle ſes amis découvrent la reſſemblance? Ne l'ai-je pas épargné même par déſignation en cent endroits où il s'offroit naturellement, comme les lecteurs habiles le peuvent ſentir? N'ai-je point loüé ſon apologie de Théodore de BEZE? Si l'on ſavoit ſur combien de fauſſes citations, & de ſophiſmes je lui ai fait bon quartier, on admireroit ma modération. N'ai-je pas pris ſon parti dans les occaſions où j'ai crû qu'on lui faiſoit tort? J'avoue qu'elles ont été un peu rares, mais ce n'eſt point ma faute. Que n'eſt-il tel que l'on puiſſe dire du mal de lui injuſtement? Ses mains ont été contre tout le monde, & les mains de tout le monde contre lui. Il n'y a ſorte d'injures, de plaintes, & de reproches qu'il n'ait eu à eſſuïer, & cependant je n'ai preſque point trouvé de lieu de critiquer ſes cenſeurs. J'ai rapporté quelque part à ſon ſujet le bon mot d'un Empereur, *taurum toties non ferire difficile eſt*; mais préſentement il faut tourner la médaille, & dire *taurum toties ferire difficile eſt*. Il eſt bien étrange que tant d'Auteurs aïant vuidé leurs carquois contre ſa perſonne, il n'y ait eu preſque point de coup qui n'ait porté. J'euſſe été bien aiſe de trouver des fauſſetez dans ſes cenſeurs, car je les aurois rapportées non ſeulement comme des pieces de mon reſſort,

Reflexions sur un Livre &c.

reſſort, ou du plan de mon Ouvrage, mais auſſi comme des titres d'honneur. Le comble de la gloire pour un Hiſtorien, c'eſt de faire juſtice à ſes plus grands ennemis. C'eſt un véritable héroïſme. THUCYDIDE s'eſt immortaliſé par là bien plus glorieuſement que par tout le reſte de ſon hiſtoire. Ainſi quand la raiſon & les motifs évangéliques ne m'auroient point déterminé à marcher ſur cette route, on devra pour le moins croire que l'amour propre m'y auroit conduit. Les amis de mon adverſaire n'ont qu'à me mettre à l'épreuve. Qu'ils me fourniſſent de quoi convaincre de fauſſeté ſes accuſateurs, je leur promets de faire valoir leurs mémoires. Mais enfin, me dira-t-on? il vient trop ſouvent ſur les rangs dans votre Ouvrage. Non pas plus ſouvent que VARILLAS, repondrai-je, ni auſſi ſouvent à beaucoup près que MORERI, deux Auteurs avec qui je n'ai jamais eu de démêlé. Si je parle de lui plus ſouvent que de beaucoup d'autres, c'eſt que je ſuis mieux inſtruit ſur ſon chapitre. Il ſe félicite des places que je lui ai données dans mon Dictionnaire, & moi je ſuis ravi qu'il en ſoit content. Veut-on une plus belle marque de mon bon naturel? Cela ſuffit contre ſa ſuppoſition. Je paſſe à la conſéquence qu'il en tire.

XVI. Je la lui nie; car quand même il ſeroit vrai que le deſſein de me vanger m'auroit fait faire les remarques qui le concernent, cela ne lui ſerviroit de rien, puiſque je marche toûjours à l'ombre des preuves. Il eſt ſûr que nous ne pouvons être témoins ni lui ni moi l'un contre l'autre en aucune affaire. La voix déciſive, & la voix délibérative nous y doit être défenduë. Nous ne méritons aucune créance quand nous parlons lui contre moi, & moi contre lui, qu'autant que nous prouvons ſolidement ce que nous diſons. Mais quel que ſoit le principe qui nous fait chercher des preuves & les emploier, elles conſervent également toute leur force intérieure. Cela eſt de la derniere évidence. Les lecteurs y doivent faire beaucoup d'attention.

XVII. On ruïne par là ſon dernier écrit. Il m'y déchire de la maniere du monde la plus cruelle, & cependant il ne donne que ſon témoignage, ſi l'on excepte le Jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT, avec la Lettre de l'Agent. Il produit des Lettres anonymes: l'analiſe de cela eſt ſa ſeule autorité. C'eſt comme s'il diſoit au Public, vous devez croire tout ceci parce que je l'affirme. Et ne ſait-il pas que ſon témoignage eſt nul de toute nullité dans mes affaires? Comment donc oſe-t-il ainſi abuſer de la patience publique? Quand il diroit mille & mille fois qu'il a lû mon Dictionnaire, & qu'il y a trouvé des impiétez & des ſaletez, ce ſeroient toutes paroles inutiles; car encore un coup il ne peut pas être témoin contre moi: la récuſation lui eſt inhérente juſques aux mouëlles *ipſo facto*. Il ne peut être reçu qu'à copier des paſſages, & à prouver qu'ils ſont condamnables. Si les preuves ne marchent pas, il n'a qu'à ſe taire. A combien plus forte raiſon faut-il refuſer audience à ſes réflexions, puiſqu'il avouë qu'il n'a vû ni lû le Dictionnaire Critique, & qu'il ne dit point qui ſont ceux qui lui en parlent. Je ne doute pas que comme il eſt le premier qui ſe ſoit joüé ſi hardiment du Public, il ne ſoit auſſi le dernier; car il n'y a point d'apparence que des choſes ſi monſtrueuſes puiſſent laiſſer de poſtérité.

XVIII. On n'a pas ſujet de croire que ſes Nouvelliſtes ſoient exacts, puiſqu'ils lui ont dit que j'ai abrégé RABELAIS. Je me trompe fort ſi je l'ai cité plus d'une fois. Si je l'euſſe cité en pluſieurs rencontres, je n'euſſe fait qu'imiter de grands Auteurs. C'eſt un livre qui ne me plaît gueres, mais je ſai, & mon adverſaire le ſait auſſi, que beaucoup de gens de bien & d'honneur l'ont lû & relû, qu'ils en ſavent tous les bons endroits, & qu'ils ſe plaiſent à les rapporter quand ils s'entretiennent agréablement avec leurs amis. Si ces gens là faiſoient des compilations, aſſûrez-vous que RABELAIS y entreroit très-ſouvent.

XIX. Les extraits des Nouvelles de la République des Lettres qui me ſont ici objectez, pourroient donner lieu à une Diſſertation bien curieuſe. J'y travaillerai peut-être avec le tems. Ce ſeroit une occaſion de me diſculper auprès de ceux qui me blâment d'avoir donné trop d'éloges aux Ecrivains dont je parlois dans ces Nouvelles. On pourroit donner une longue liſte d'Auteurs qui ont dit beaucoup d'injures aux mêmes gens qu'ils avoient préconiſez. Celui qui m'attaque par cet endroit là ſeroit de ce nombre. Il a fort loüé, & puis déchiré Mr. SIMON. Il m'a donné quelquefois bien de l'encens, & même un peu avant la rupture dans l'un de ſes Factums contre Mr. de la CONSEILLERE. Mais j'ai quelque choſe de plus fort à alléguer que des exemples; car il y a plus de 12. ans que j'ai fait une confeſſion publique d'un défaut dont je ne ſuis pas encore tout-à-fait guéri. Je me tirerai par là de l'embarras où l'on prétend me jetter. Ce ne ſera pas une machine inventée après coup. Elle eſt tirée d'un Ouvrage que je publiai dans un tems, où je ne prévoiois pas qu'elle pût jamais m'être néceſſaire.

J'ai dit dans la page 575. des nouvelles Lettres contre MAIMBOURG, (7) que pluſieurs livres mépriſez par d'habiles gens me paroiſſoient bons. Ce manque de diſcernement étoit excuſable. Si je n'étois pas fort jeune dans le monde, je l'étois du moins dans la République des Lettres. J'avois commencé tard à étudier, je n'avois eu des maîtres preſque jamais, je n'avois jamais ſuivi de méthode, jamais conſulté en fait de méthode ni les vivans ni les morts. Tout cela joint à d'autres obſtacles faiſoit de moi un homme fort jeune quant à l'étude, & quoiqu'il en ſoit je me laiſſois aiſément duper par les Auteurs. Je puis faire encore aujourd'hui l'aveu de Mr. ARNAULD, que j'ai rapporté dans la page 577. des mêmes Lettres. (8) Il n'y a gueres de Livre qui ne me paroiſſe bon, quand je ne le lis que pour le lire. Il faut que pour en trouver le foible, je m'attache de propos délibéré à le chercher. Je ne faiſois jamais cela pendant que je donnois les Nouvelles de la République des Lettres. Je ne faiſois point le critique, & je m'étois mis ſûr un pié d'honnêteté. Ainſi je ne voiois dans les Livres que ce qui pouvoit les faire valoir: leurs défauts m'échapoient. Si j'en parlois donc honnêtement, ce n'étoit pas contre ma conſcience, & au pis aller il eſt ſûr que les loix de la civilité me diſculpoient d'une flaterie blâmable. Flater les Auteurs par des vûës de paraſite, ou par d'autres motifs d'intérêt, c'eſt une infamie. Mais quand on a un déſintereſſement auſſi entier que le mien, ce n'eſt tout au plus qu'un peu trop de civilité, & d'honnêteté.

(7) Voyez ci-deſſus Tome II. pag. 287. 1. Col.

(8) *Ibidem.*

teté. M'en fera-t-on un crime?

Avec ces diſpoſitions d'eſprit, il étoit inévitable que je ne fuſſe pas la dupe des Livres de mon adverſaire. Ses manieres déciſives, ſon ſtile vif, ſon imagination enjoüée, brillante, féconde, n'avoient garde de ne me pas éblouïr. Les illuſions dangereuſes de l'amitié fortifioient l'éblouïſſement, & ainſi les livres me paroiſſoient admirables. Je croiois donc que pour leur faire juſtice, il faloit que j'emploiaſſe des expreſſions fortes; car les phraſes ordinaires de l'éloge dans un Auteur qui s'étoit mis ſur un pié d'honnêteté & de compliment, n'étoient qu'une loüange médiocre, qui offenſe plus les Auteurs ſuperbes que ſi l'on n'en diſoit rien. Mes Lecteurs ne s'y trompoient pas: ils ne prenoient pour un éloge dans mes Nouvelles que ce qui étoit exprimé par de beaux ſuperlatifs. Le charme commença à ſe lever, lorſque ne travaillant plus à ces Nouvelles, je comparai tout de bon ſes Livres avec les Ouvrages où il étoit réfuté. Ce fut alors une lecture d'examen: ce fut la recherche des lieux foibles, & je trouvai peu à peu bien des défauts. Quelque tems après, il falut que je le luſſe pour réfuter quelques-uns de ſes Ecrits, ce qui acheva de m'apprendre à le connoitre, & eut un effet rétroactif ſur ſes autres productions. Il m'eſt arrivé à ſon égard la même choſe que par rapport à Moreri & à Varillas, deux Auteurs dont j'ai été ſucceſſivement l'admirateur & le critique, ſelon que je les ai lûs ou par maniere d'amuſement, ou dans le deſſein de rechercher s'ils avoient raiſon.

XX. Qu'on faſſe encore cette remarque. On ne trouvera pas que ce que je blâme dans ſes *Prophéties*, & dans ſon *Eſprit* d'Arnauld, ſoit la même choſe que j'y loüois autrefois. J'y ai loüé l'invention, l'eſprit, le tour, le ſtile, l'abondance des penſées, & j'y blâme préſentement les opinions, la méditance &c. Il ne me tient donc pas entre les extrémitez de *lâche flateur*, & d'*infame calomniateur*, comme il s'eſt imaginé, par ſa coûtume invétérée de ne ſuivre pas l'exactitude de la Dialectique. Il y a un vaſte milieu entre ces deux termes. L'oppoſition eût été plus juſte entre *panégyriſte* & *cenſeur rigide*. Mais, Logique à part, je réponds à ſa demande, que j'étois autrefois dans la bonne foi en le loüant, & que je le cenſure aujourd'hui avec raiſon, aiant été mieux inſtruit. Donnons une marque de ma bonne foi. Son livre des *Préjugez* m'aiant paru inférieur aux autres, j'en parlai plus maigrement (9), (& je ſai qu'il s'en plaignit) & ſa Critique de Mr. l'Abbé de Dangeau m'aiant paru foible en quelques endroits, je la critiquai ſans façon. (10).

On ne peut donc me reprocher que d'avoir ſuivi l'inſtinct d'une conſcience erronée; mais comme ce ſont des fautes que les Tribunaux de la République des Lettres ne pardonnent pas, le plus court pour moi eſt de déplorer ces tems de ténébres, & d'avouër que ce ſont des fils qui méritent l'exhérédation. C'eſt auſſi le traitement que je leur fais, & c'eſt la meilleure réparation que je puiſſe faire.

Il n'eſt pas beſoin que j'avertiſſe que pour bien connoitre un homme, il le faut plûtôt regarder dans les écrits où on le critique, les preuves toûjours à la main, que dans les écrits où on le loüe, ſans donner les preuves de ſon mérite.

Le 12. de Septembre 1697.

(9) Voyez ci-deſſus Tome I. pag. 260. & ſuivantes.

Suite des Réflexions ſur le prétendu Jugement du Public.

Reflexions sur un Imprime &c.

Voilà tout ce que je croiois devoir dire ſur ce prétendu Jugement de Public, mais l'aiant relû avant que les réflexions précédentes ſortiſſent de chez le Libraire, j'ai trouvé que je devois en ajoûter quelques autres.

XXI. Expédions en trois mots ce que le Cenſeur m'objecte touchant Salomon. J'ai dit *qu'une politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans fit périr* Adonija. Cela ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt que Salomon le fit mourir, pour n'être pas expoſé aux guerres civiles qu'il avoit ſujet de craindre. Perſonne n'ignore que c'eſt auſſi la raiſon des Ottomans. Quel mal y a-t-il à comparer par ce côté-là un Prince Juif avec des Monarques infidelles, ſectateurs de Mahomet, un Prince, dis-je, qui n'avoit pas encore cette Sageſſe que Dieu lui donna depuis? L'Auteur feroit-il difficulté de dire que Salomon prit pluſieurs femmes, par un faſte aſſez ſemblable à celui des Rois Païens, & des Sultans? Notez ſa ſupercherie. Il ſavoit que le terme d'Ottomans ne frapperoit point la populace, mais qu'elle ſeroit allarmée par le mot *Turc*. C'eſt pourquoi au lieu de rapporter mes paroles, il les a métamorphoſées en celles-ci, *une politique à la Turque*, qu'il a citées en Italique. Voilà ſon péché d'habitude. Tout artifice lui plaît, pourvû qu'il lui ſerve à tromper les ignorans. Mais que diroit-il contre tant d'Auteurs qui aſſûrent que Salomon fut idolâtre perſonnellement, & qui doutent de ſon ſalut? C'eſt bien pis que de comparer pour une fois la politique à celle des Turcs.

XXII. Il m'accuſe d'avoir mal traité Came'ron & Mr. Daille'. Oſeroit-il dire cela, s'il avoit jetté les yeux ſur mon *Dictionnaire*? N'y eût-il pas vû que Du Moulin, ſon ayeul, & les Oeuvres de Rivet, beau-frere de Du Moulin, m'ont fourni ce que j'ai dit au déſavantage de Came'ron? N'y eût-il pas vû que je cite Mr. Des Marets, Paſteur & Profeſſeur en Théologie à Groningue, pour ce qui concerne Mr. Daille', & que je déclare nettement que je ne prononce rien ſur le fait? Il y a bien des gens qui ne ſavent pas encore la différence qui ſe trouve entre un Hiſtorien & un Elogiſte. Faiſons une petite revûë de l'Imprimé, afin de marquer une partie des fauſſetez de fait qui s'y rencontrent; car pour celles de droit, il ſeroit très-inutile de les indiquer. Ce ſont des reproches vagues. Mes adverſaires diſent ouï, je dis non, nous voilà tant-à-tant. Nous ne ſortirons de cet équilibre que par l'examen particulier de chaque propoſition qui leur déplaira. Ils me trouveront toûjours prêt à les ſatisfaire. J'en donnerai même un petit eſſai dans les réflexions XXVIII. & XXXII.

XXIII. Il y a quelques fauſſetez de fait dans le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot. J'ignore ſi elles viennent de lui ou des Copiſtes. Outre que chaque Lecteur ſe peut convaincre ſans peine, qu'il eſt très-faux que je donne plus d'éloges à Mrs. Abelli qu'à Mrs. de St. Cyran, & Arnauld; ni que je loüe les Traitez de controverſe du P. Maimbourg, plus que ceux de Mr. Nicolle; ni que je noirciſſe celui-ci, *comme aiant écrit des points de doctri-*

(10) *Ibid.* pag. 216.

Reflexions sur un Imprimé &c.

doctrine qu'il ne croioit pas. Comment l'aurois-je noirci de ce côté-là, puisque je poſe formellement que ſi ſon ſilence a pû être attribué à un tel principe, il a pû auſſi être allié avec la perſuaſion? Je laiſſe au jugement des Lecteurs quelques autres fauſſetez de même nature.

XXIV. Le Commentaire ſur le Jugement de cet Abbé contient entre autres menſonges celui-ci, que la guerre a été cauſe que mon Imprimeur a ſurpris le Privilege. Ce menſonge a plus de têtes que Cerbere; car il ſuppoſe que les Etats de Hollande auroient fait examiner mon livre, s'ils n'avoient été trop occupez. Penſée chimérique! Comme ſi un ordre donné en deux mots à des Profeſſeurs de Leide eût pû interrompre les ſoins des affaires générales. Mais d'ailleurs notre homme ſuppoſe qu'en tems de Paix les Privileges ne s'accordent que pour des livres examinez & approuvez. Autre chimere. Meſſieurs les Etats ne les accordent que pour la ſûreté de l'Imprimeur, & nullement comme une marque de l'approbation des livres; car ils déclarent qu'ils ne prétendent point en autoriſer le contenu. Enfin jamais Privilege n'a été moins obtenu par ſurpriſe que celui-ci; car il n'a été accordé qu'après un long examen de l'oppoſition des Imprimeurs du Morери.

XXV. Le 1. Extrait aſſûre que *je ſuppoſe qu'il n'y avoit pas d'Hiſtorien des Mores.* Mais il eſt viſible que je ne ſuppoſe ſinon que nous n'avons point une Hiſtoire particuliere d'Abd'rame. Le 2. Extrait débite que j'ai travaillé ſur des mémoires qui m'ont été envoiez de France. J'ai toûjours marqué d'où je recevois quelque choſe. Qu'on joigne enſemble ce que j'ai reçu de ce Païs-là, on n'en pourra point remplir dix pages.

XXVI. Il y a dans le 9. Extrait une choſe que je regarderai toûjours comme un horrible menſonge, à moins que je ne voie un certificat de Monſieur l'Evêque de Salisbury. Un tel diſcours eſt ſi peu conforme à l'idée que j'ai de l'eſprit & de la ſcience de ce grand Prélat, que je ne puis l'en croire capable. Un ſi habile homme auroit trouvé l'Athéiſme dans un Ouvrage, où l'on établit cent fois que la raiſon ſe doit taire quand la parole de Dieu parle! N'eſt-ce point le principe de l'orthodoxie la plus ſévere dans l'une & dans l'autre Communion? Une autre choſe me fait croire qu'il y a ici beaucoup d'impoſture, *le public n'a que faire de leurs différens perſonels*, a dit ce Prélat *avec indignation*, ſi l'on s'en rapporte à l'Extrait. Quelle apparence qu'il ait parlé de la ſorte, puiſqu'il eſt viſible que je ne fais aucune mention de ces différens? Je cenſure mon adverſaire ſur des fautes que je montre dans ſes Ecrits, ou par des réflexions générales qui lui peuvent être appliquées; mais je ne touche point à nos démêlez. En un mot, tout ce que j'ai fait ſe trouve enfermé dans le reſſort, ou dans la juriſdiction d'un Ecrivain, qui donne une Hiſtoire accompagnée d'un commentaire critique. On n'en peut diſconvenir, ſi l'on eſt capable de juger avec connoiſſance de cauſe. J'ai un plein droit, par exemple, d'alléguer comme des faits tous les faux pas dont mon adverſaire a été taxé dans les quatre Tomes de Mr. Saurin. Je me ſers de cet exemple, afin qu'on voie en paſſant le ridicule de ſes eſpérances. On le peut faire vivre dans une Critique, non pas comme l'ennemi mortel des Libertins, mais comme atteint & convaincu de mille défauts honteux par un célébre Miniſtre qu'un Synode a déclaré orthodoxe.

XXVII. L'Extrait 11. aſſûre que Mr. l'Abbé Renaudot *me taxe de beaucoup de mépriſes dans l'Hiſtoire, la Géographie, la Chronologie & autres ſciences.* Cela n'eſt pas vrai. Il dit ſeulement 1. qu'il y a beaucoup de fauſſetez dans mon Ouvrage: 2. que dans les articles d'érudition un peu recherchez, je fais plus de fautes que Morери. Les fauſſetez qu'il entend concernent ce que je rapporte ou contre les Papes &c. ou à la gloire des Réformateurs &c. En vertu de ſes préjugez, il préſuppoſe qu'il y a là bien des menſonges. Mais en tout cas, ce ne ſeront point des fauſſetez à mon égard, puiſque je les tire des Ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Préface que je ne cautionne que la fidélité des citations. Il met entre ces fauſſetez le *Projet de réünion propoſé à* Amyrault *par le Jéſuite* Godebert *au nom du Cardinal* Mazarin. Il faloit dire Audebert *au nom du Cardinal de* Richelieu. En cela je n'ai fait que ſuivre le Mémoire de Mr. Amyrault le fils, lequel j'ai cité. C'eſt à lui à le garantir. Quant aux fautes d'érudition, Mr. l'Abbé ne dit point où elles conſiſtent, & par conſéquent le publicateur des extraits fournit lui même des preuves de la témérité de ſes témoins. Il nous apprend à les convaincre qu'ils ſe ſont mêlez d'écrire des choſes dont ils étoient mal informez. L'un d'eux dit que *je loue trop de Pavis de bien des gens*: le publicateur au contraire ſoûtient que j'ai maltraité tout le monde. Voilà les gens qu'il produit pour nous aſſûrer de l'opinion générale.

XXVIII. Il y a dans le 13. Extrait, *que dans l'article de* Pyrrhon *& en pluſieurs autres le libertinage y eſt enſeigné d'une maniere très-dangereuſe*, & que j'ai pris de Mezeriac toutes les obſervations, quelquefois d'une longueur ennuiante, *ſur les Dieux, ſur les Héros, ſur la Mythologie Payenne.* Le 1. point ne peut-être diſcuté dans une feüille volante. Il me ſuffit en général d'obſerver ici, que ce prétendu libertinage eſt une juſtification très-ſolide de nos Docteurs les plus orthodoxes. Ils ne ceſſent de reprocher aux Sectaires que le principe des Sociniens conduit au Pyrrhoniſme, au Déiſme, à l'Athéiſme. Sur cela je leur demande, ou vous êtes des calomniateurs, ou il eſt très-vrai qu'à moins que de captiver ſon entendement à l'obéiſſance de la foi, on eſt conduit par les principes de la Philoſophie à douter de tout. Or vous n'êtes point calomniateurs, donc il eſt très-vrai &c. Vous vous plaignez que je faſſe voir par des exemples ſenſibles que vous ne calomniez pas les Sociniens. Ne devriez vous pas plûtôt m'en remercier? Savez-vous bien qu'en Italie, ſous le feu de l'Inquiſition, on imprime impunément que nous ne ſavons avec certitude que par la foi qu'il y ait des corps? Et vous voulez impoſer en ce Païs-ci un joug plus rude que celui du Pape? Je puis prouver qu'à Boulogne, qu'à Padouë &c. les Profeſſeurs en Philoſophie ont ſoûtenu hautement & impunément, que l'on ne ſauroit prouver que par l'Ecriture l'immortalité de l'ame. Je ferai voir dans le ſupplément de ce Dictionnaire, à l'article de Pomponace qui eſt déjà compoſé, qu'il n'y eût jamais de perſécution plus mal fondée, que celle qu'on fit à Pomponace à ce ſujet-là.

A l'égard de Mezeriac, ſi l'on prétend que j'ai pris de lui des obſervations ſans le citer, on me calomnie. Ni lui, ni aucun autre Ecrivain, ne m'ont rien fourni, dont je ne leur aie fait honneur en les citant, & en me ſervant même de leurs paroles preſque toûjours. Comme l'Auteur

teur de la Lettre ne dit point ſi j'ai cité MEZIRIAC ou non, je ne puis point l'accuſer de dire que j'ai été plagiaire. Mais j'impute très-juſtement ce menſonge à celui qui a publié l'Extrait; car voici ſon commentaire : *Un de nos extraits dit qu'il a pris de* MEZIRIAC *ſur les Epitres d'*OVIDE *tout ce qu'il dit des Divinitez Payennes. & que ce livre eſt aſſez rare. Voilà ſon grand art : il connoît aſſez bien les livres, il ſait ceux qui ſont rares & ceux qui ſont communs : il pille avec hardieſſe ceux qui ſont rares, aſſûré que peu de gens s'appercevront du vol.* Nous avons ici un exemple du péril qu'on court, quand on ſe mêle de parler d'un livre que l'on n'a point lû. Si le Commentateur de l'Extrait avoit lû mon Dictionnaire, je doute qu'il eût oſé dire que j'ai pillé MEZIRIAC : il auroit vû que je le cite toûjours. J'en ai uſé de la ſorte envers tous ceux qui m'ont fourni ou des faits, ou des penſées.

XXIX. Je croi aiſément que les obſervations de Mythologie ont été bien ennuiantes. On m'a écrit la même choſe à l'égard des diſcuſſions chronologiques, & en général de tout ce qu'on peut appeller érudition. Je l'avois bien prévû; & c'eſt pourquoi en mille rencontres je conſidérai ces choſes comme l'écart du jeu de piquet. Je m'en défis, & je portai d'autres cartes, moins fortes à la vérité, mais plus capables de faire gagner la partie; car nous ſommes dans un ſiecle où on lit bien plus pour ſe divertir, que pour devenir ſavant. S' j'avois fait mon Dictionnaire ſelon le goût de Mr. l'Abbé RENAUDOT, perſonne ne l'eût voulu imprimer; & ſi quelcun avoit été aſſez haſardeux pour le mettre ſous la preſſe, il n'en auroit pas vendu cent exemplaires. Si j'en avois ôté toute la littérature, la prémiere édition n'auroit pas duré trois mois. S'imagine-t-il que j'aie pris pour des choſes importantes toutes celles que j'ai emploiées ? Il me feroit tort. Je les ai priſes pour ce qu'elles ſont, & je ne m'en ſuis ſervi, qu'afin de m'accommoder à la maladie du tems. C'eſt ce qu'il faut faire quand on ne peut pas la guérir. Si j'avois écrit en Latin, je me ſerois gouverné d'une autre maniere; & ſi l'on eut eu le goût du ſiecle paſſé, je n'euſſe mis dans mon livre que de la littérature; mais les tems ſont changez. Les bonnes choſes toutes ſeules dégoûtent. Il faut les mêler avec d'autres, ſi l'on veut que le Lecteur ait la patience de les lire:

Velut pueris abſinthia tetra medentes,
Cum dare conantur prius oras pocula circum &c.

XXX. C'eſt ici le lieu de répondre aux dernieres lignes de la page 29. *Les perſonnes du meilleur goût entre ſes propres amis avouënt qu'on pouvoit retrancher de ſon Ouvrage une grande moitié ſans lui faire tort.* Ces perſonnes là n'en diſent pas tant que moi. Je paſſe juſqu'aux deux tiers, & juſqu'aux trois quarts, & au delà : & ſi l'on me commandoit d'abréger mon Dictionnaire, en telle ſorte qu'au jugement d'un HENRI VALOIS il ne contint rien que de bon, je le réduirois à un livre à mettre à la poche. HENRI VALOIS & les Savans de ſa volée trouvent ſuperflu dans un Ouvrage tout ce qu'ils ſavent déjà, ou tout ce qu'ils n'eſperent point de tourner un jour à leur profit. Mais ils devroient compatir aux néceſſitez des demi Savans, & du vulgaire de la République des Lettres. Ils devroient ſavoir qu'elle eſt diviſée en plus de claſſes que la République Romaine. Chacune a ſes beſoins, & c'eſt le propre des compilations de ſervir à tout le monde, aux uns par un côté, & aux autres par un autre. Ils ſe trompent donc malgré leurs belles lumieres, lorſqu'ils diſent abſolument, *ceci eſt utile & néceſſaire, cela eſt ſuperflu.* Ces attributs ne ſont-ils pas relatifs? Dites plûtôt, *cela eſt utile ou inutile pour moi & pour mes ſemblables, utile ou inutile néanmoins pour cent autres gens de lettres.* Ce n'eſt pas raiſonner juſte que de dire, un tel Ouvrage mériteroit mieux l'approbation des plus ſavans hommes de l'Europe s'il étoit plus court, donc il eût fallu le faire plus court. N'allez pas ſi vîte. Il n'y a rien d'inutile dans ces volumes que vous marquez; car ce qui ne vous peut ſervir ſervira à pluſieurs autres: & je ſuis bien aſſûré que ſi l'on pouvoit aſſembler tous les Bourgeois de la République des Lettres, pour les faire opiner l'un après l'autre ſur ce qu'il y auroit à ôter, ou à laiſſer dans une vaſte compilation, on trouveroit que les choſes que les uns voudroient ôter, ſeroient juſtement les mêmes que les autres voudroient retenir. Il y a cent obſervations à faire, tant ſur les véritables qualitez de cette ſorte d'Ouvrages, que ſur l'*inſéparabilité* de la critique & des minuties. On en peut auſſi faire beaucoup ſur la différence qui ſe rencontre entre un bon livre & un livre utile, entre un Auteur qui ne ſe propoſe que l'approbation d'un petit nombre de ſcientifiques, & un Auteur qui préfere l'utilité générale à la gloire de mériter cette approbation, qui n'eſt pas moins difficile à conquérir qu'une Couronne. Mais on trouvera de meilleures occaſions de traiter cette matiere.

Réflexions ſur un Imprimé &c.

Ne paſſons pas plus avant ſans marquer un gros menſonge du 13 Extrait. L'Anonyme écrivant de Londres le 28. May 1697. aſſûre que le Libraire CAILLOÜE' n'avoit pas vendu plus de 40. exemplaires. On peut prouver par une Lettre qu'il a écrite le 22 de Mars 1697, qu'il en avoit vendu 52; & notez cette circonſtance, il répondit ainſi ſur ce que l'Imprimeur de ce Dictionnaire lui avoit mandé qu'il avoit appris, qu'avant la fin de Février lui CAILLOÜE' avoit vendu plus de 60. exemplaires. Il répondit qu'il n'en avoit livré que 52. Ce n'étoit pas nier qu'il n'en eût vendu plus de 60. Notez qu'il n'avoit reçu ſes exemplaires qu'en Décembre. Je conclus de là que les Auteurs anonymes qu'on nous produit ſont mal informez, & qu'il ne faut faire aucun fond ſur leurs Nouvelles.

XXXI. Le 14 Extrait porte que ce que j'ai dit de Louis XIII. *a obligé particulierement Monſieur le Chancelier de brûler* mon Dictionnaire, *& de le défendre.* Si cela veut dire que Monſieur le Chancelier a jetté au feu dans la maiſon l'exemplaire qu'on lui avoit envoié, je ſuis ſûr que l'on ſe trompe. Si l'on veut dire qu'il l'a fait brûler publiquement par le Bourreau, je ne doute pas que l'on ne débite une inſigne fauſſeté. Le Commentateur des extraits a pris la phraſe au dernier ſens.

XXXII. Faiſons une bonne réflexion ſur le dernier des Extraits, c'eſt celui où il y a le plus de fureur. L'Anonyme qui s'emporte ſi étrangement, n'a qu'à lire mes additions aux penſées ſur les Cometes; s'il n'y voit pas que j'ai eu raiſon *de dénoncer par toute la terre pour des calomniateurs*, ceux qui m'ont accuſé de Déiſme ou d'Athéiſme, il ſera bien ſtupide, & il le ſera encore plus, s'il s'imagine que mon Dictionnaire eſt capable d'excuſer mes accuſateurs. Au reſte, je veux bien qu'il ſache, que de quelque profeſſion qu'il ſoit, on lui fera toûjours beaucoup d'honneur, ſi l'on dit que

Reflexions sur un Imprimé &c.

ſa conduite eſt auſſi réglée que la mienne l'a été toûjours & l'eſt encore. Je ne remarque cela qu'afin que lui & les autres puiſſent apprendre à peſer mieux leurs paroles, quand ils parleront *de conduite*. Il m'apprend que mon article D'ADAM eſt l'un de ceux qui excitent *avec raiſon l'indignation des honnêtes gens*. Je ſuis bien aiſe de le ſavoir; car je n'aurois jamais crû qu'on ſe fondât là-deſſus; & rien n'eſt plus propre que cela auprès des Lecteurs intelligens, pour démontrer qu'on ſe ſcandaliſe mal à-propos. Cet homme aſſûre qu'il ne voit pas que je puiſſe éviter l'excommunication; c'eſt parler comme un nouveau Converti du Paganiſme. Il faut donc lui apprendre que nous n'avons pas une telle coûtume, ni auſſi les Egliſes de Dieu. Nous n'excommunions les gens qu'en ces deux cas, l'un lorsque leurs crimes, comme l'inceſte, la proſtitution, l'adultere, le concubinage, l'aſſaſſinat, &c. ſcandaliſent le public: l'autre lorsqu'ils ſoûtiennent dogmatiquement des héréſies, & qu'ils s'opiniâtrent à les défendre malgré le jugement de l'Egliſe. C'eſt ainſi qu'on excommunia les Miniſtres Remontrans, qui après avoir ſoûtenu leurs opinions avec chaleur pendant plus de 7. ou 8. années, déclarerent que nonobſtant les Canons du Synode de Dordrecht, ils vouloient vivre & mourir dans leurs ſentimens. Mais il eſt inoui qu'on ait procédé par des Cenſures Eccléſiaſtiques contre la perſonne des Auteurs, qui ont parlé hiſtoriquement des impuretez de la vie humaine, ou qui ayant déclaré qu'ils ſont fermement unis à la foi de leur Egliſe, rapportent comme des jeux d'eſprit ce que la raiſon peut alléguer ſur ceci ou ſur cela. Il eſt inoui, dis-je, que de tels Auteurs aient été excommuniez, lorsqu'ils déclarent comme moi que toutes ces vaines ſubtilitez de Philoſophie ne doivent ſervir qu'à nous faire prendre pour guide la Révélation, l'unique & le vrai remede des ténebres dont le péché couvre les facultez de notre ame; & qu'ils ſont prêts même à effacer tous ces jeux d'eſprit, ſi on le trouve à-propos. Notez que les Nouvelliſtes de mon adverſaire ont eu aſſez de bonne foi pour lui rapporter, *Que j'étens par tout quelque voile, derriere lequel je me réſerve une retraite pour le cas de néceſſité:* c'eſt *qu'il faut s'en tenir à la Révélation, & ſoûmettre la raiſon à la foi.* Pouvois-je choiſir une meilleure retraite? Un homme qui a cherché ſa félicité dans les avantages de la terre, & qui n'aiant pû la rencontrer nulle part, s'attache à Dieu, comme à l'unique ſouverain bien, ne fait-il pas le meilleur uſage qu'il puiſſe faire de ſa raiſon? Ne faut-il pas dire la même choſe d'un Philoſophe, qui cherchant en vain la certitude par les lumieres naturelles, conclut qu'il faut s'adreſſer à la lumiere ſurnaturelle, & s'attacher à cela uniquement? Ne ſeroit-ce pas le conſeil que DAVID, & tous les autres Prophetes, & les Apôtres donneroient aux Sages du monde? Quoi! Je ne ſerois pas à couvert des foudres de l'excommunication dans un aſile ſi ſacré, ſi inviolable? Les Theologiens eux-mêmes ſeroient les premiers à ne le pas reſpecter! Je ne puis croire cela, & ainſi notre Anonyme juge témérairement.

Je ne puis pas convenir que les rapporteurs aient eu toûjours de la bonne foi; car ils ont fait accroire au Cenſeur, que je ne parle de la ſoûmiſſion à l'Ecriture, qu'*en diſant & après avoir dit tout ce qui ſe peut imaginer pour affoiblir l'autorité de la Révélation & des Ecrivains Sacrez.* Cela eſt très-faux, & je les défie d'en donner la moindre preuve. Il ne paroît pas qu'ils lui aient allégué d'autres raiſons que celles que j'ai réfutées ci deſſus n. VI. & n. XXI. & celle qu'ils ont fondée ſur mon article de DAVID. Je ne ſai pas s'ils lui ont parlé de mon éclairciſſement, ou non. S'ils n'en ont rien dit, ils ſont très-blâmables; mais s'ils en ont fait un rapport fidele, il ne peut ſe juſtifier d'un artifice très-indigne d'un homme d'honneur; car les loix de la diſpute ne permettent pas que l'on ſupprime ce qui ſert à juſtifier les gens. Voilà ſa coûtume éternelle, il ne s'attache qu'à ce qui lui ſert, & il le tourne de la maniere la plus odieuſe par des hyperboles violentes. Tout ce que j'ai dit de quelques actions de DAVID revient à ceci, qu'elles peuvent bien paſſer pour conformes à l'art de régner, & à la prudence humaine, mais non pas aux loix rigoureuſes de la ſainteté. Conclure de là que je *l'ai dépeint comme un ſcélérat*, c'eſt fouler aux pieds toutes les regles du raiſonnement par une paſſion furieuſe. Je ne demande que des Juges équitables. Ils ne trouveront jamais que l'on donne atteinte à l'autorité de l'Inſpiration, lorsqu'on remarque des défauts dans la perſonne inſpirée. Nous convenons tous que l'adultere & l'homicide n'ont point empêché que DAVID n'ait été un grand Prophete. SAINT PAUL n'a pas craint qu'en nous donnant une forte idée des infirmitez du vieil homme qui le faiſoient ſoupirer, & qui demandoient un remede très-violent, il affoibliroit l'efficace de ſes Ecrits. Mais c'eſt une matiere qu'on ne peut traiter en peu de paroles. Revenons à l'Anonyme, & à ſes menaces de l'excommunication.

XXXIII. Les Tribunaux Eccléſiaſtiques ont-ils jamais procédé contre les Traducteurs des Nouvelles de BOCCACE, contre D'OUVILLE, contre LA FONTAINE? J'allegue ces exemples comme un argument du plus au moins, car perſonne n'oſeroit dire que j'aie approché de la licence de ces gens-là. Les impuretez horribles de leurs Ecrits, qui ont fait condamner au feu par ſentence du Châtelet de Paris les Contes de LA FONTAINE, ſont en quelque ſorte leurs inventions: & pour moi je n'ai fait que copier ce qui ſe trouve dans des livres hiſtoriques connus de toute la terre, & j'y ai joint preſque toûjours une marque de condamnation; je n'en ai parlé que comme de choſes qui témoignent le déreglement extrême de l'homme, & qui doivent faire déplorer ſa corruption. Il n'y a gueres de Commentateur, dont le ſérieux puiſſe tenir contre les pieces qui ſe trouvent dans les Oeuvres D'ABELARD, ou contre la ſimplicité que l'on impute au bon ROBERT D'ARBRISSELLES. Voilà bien de quoi crier, ſi j'ai plaiſanté ſur de telles choſes, c'eſt-à-dire, ſi je les ai cenſurées en les tournant en ridicules? Vous m'allez dire que je n'allegue que des exemples de la tolérance de la Communion de Rome. Mais ne peut-on pas vous répondre que c'eſt l'argument du plus au moins? N'avez-vous pas crié mille & mille fois contre ſon Gouvernement tyrannique? Si cela ne vous ſatisfait pas, prenons la choſe d'un autre biais.

XXXIV. Nos peres cenſurerent-ils AMBROISE PARÉ', dont les livres François d'Anatomie ſont remplis d'ordures? Cenſurerent-ils les Ecrivains qui publierent en phraſes choquantes les déreglemens impudiques de la Cour de CHARLES IX. & de HENRI III? Cenſurerent-ils D'AUBIGNE', dont la plume fut non ſeulement fort ſatirique, mais auſſi très-ſale? Cenſu-

Cenſurerent-ils HENRI ETIENNE, pour avoir publié tant de ſots contes, gras, & burleſques dans ſon Apologie d'HERODOTE? En ce païs-ci Ste. ALDEGONDE n'a-t-il point mis dans un Ouvrage de Controverſe toutes ſortes de quolibets, & beaucoup de termes gras? A-t-on cenſuré cela? Les Commentaires de SCALIGER ſur les Priapées, ceux de DOUZA ſur PETRONE, remplis de doctrines ſales & laſcives, ont-ils fait des affaires à leurs Auteurs; l'un Profeſſeur dans l'Académie de Leide, l'autre Curateur de la même Académie? Peut-on rien voir de plus ſale que les *Baudii amores*, livre publié à Leide par le Profeſſeur SCRIVERIUS? Le recueil des Poëſies de DANIEL HEINSIUS, Profeſſeur auſſi à Leide, n'en contient-il pas de très-laſcives? Tous ces Ecrits & pluſieurs autres n'ont-ils pas été tolérez? Les Conſiſtoires & les Synodes ont-ils fait des procédures ou contre les Ecrivains, ou contre les livres? Je ne dis rien du Commentaire d'un Profeſſeur de Franeker ſur la Paſtorale de LONGUS, j'en ai parlé dans mon Dictionnaire. (11) Je ſouhaite ſeulement que l'on prenne garde, qu'un Commentateur qui cite des impuretez, eſt mille fois plus excuſable qu'un Poëte qui en compoſe. Quand on m'aura fait connoître le ſecret de recueillir dans une compilation tout ce que les Anciens diſent de la Courtiſane LAÏS, & de ne point rapporter pourtant des actions impures, je paſſerai condamnation. Il faut du moins qu'on me prouve qu'un Commentateur n'eſt pas en droit de raſſembler tout ce qui s'eſt dit d'HELENE; mais comment le prouveroit-on? Où eſt le Légiſlateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez juſques-là, vous ne paſſerez point outre: vous ne citerez point* ATHENE'E, *ni ce Scholiaſte, ni ce Philoſophe?* Ne ſont-ils pas en poſſeſſion de ne donner point d'autres bornes à leurs chapitres, que celles de leur lecture? Mais voici un meilleur moïen de ſatisfaire les Critiques. Je veux corriger dans une 2. édition les défauts de la premiere. Je m'occupe à cela avec toute mon application. Je ne me contenterai pas de rectifier ce qui eſt défectueux par rapport ou à l'Hiſtoire, ou à la Chronologie &c. j'ôterai même les expreſſions, & les manieres trop libres &c. & je ſupplie tous mes lecteurs, & principalement ceux qui ſont membres des Conſiſtoires Flamans, François &c. en ce Païs-ci, de m'aider par leurs remarques, à mettre mon Dictionnaire en bon état pour une nouvelle édition. Les Ouvrages de cette nature, & ſur tout quand ils ſont faits à la hâte, & avec peu d'aides, ne ſont d'abord qu'une ébauche informe. Ils ſe perfectionnent peu-à-peu: chacun en ſait des exemples.

XXXV. Le dernier menſonge que j'indique eſt à la derniere page de l'Imprimé. On y voit 1. que je prépare *un nouveau Dictionnaire, où il n'y aura rien que de grave, de ſage, de pur, & de judicieux.* 2. *Qu'on ſait de bonne part que je cherche un grand nom, diſtingué non ſeulement par la qualité, mais par le mérite & la piété, pour mettre à la tête.* Je n'ai rien à dire ſur le premier point; car puiſque mon Adverſaire m'avertit, que l'on a fait un grand préjudice à mon Dictionnaire en le préconiſant par avance, c'eſt à moi à profiter de ce bon avis. Car que ſeroit-ce, ſi j'allois moi même vanter un livre que je n'ai pas fait encore? Sa malignité contre le Libraire ſe découvre ici. Il veut préparer le monde à ne ſe point ſoucier de mon ſuplément. Sur le ſecond point, je lui déclare qu'il a été mal ſervi par ſes Nouvelliſtes. A ce que je voi, ils lui en font bien accroire, tout comme il y a 6. ou 7. ans. Je n'ai jamais été plus ſurpris, qu'en voiant dans ſon Libelle ce deſſein de Dédicace, à quoi je ne ſonge, ni n'ai ſongé, non plus qu'à la découverte des Païs Auſtraux. REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

XXXVI. J'ai pris garde que l'affaire de BELLARMIN lui tient au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere d'une addition à la fin de ſon Ecrit. Le ſilence eût été le bon parti: moins on remuë certaines choſes, moins s'y embarraſſe-t-on. Ce que j'en ai dit n'eſt point un exemple *de menuitez & de maligniteż*. J'euſſe mal rempli ſans cela les devoirs d'Hiſtorien, puiſque le deſſein primitif de mon Ouvrage étoit d'obſerver les fauſſes accuſations, à quoi les perſonnes dont je parlerois auroient été expoſées. Si j'euſſe omis celle-là dans l'article de BELLARMIN, n'eût on pas pû dire raiſonnablement que j'étois partial, & que j'oubliois des choſes dont je ne pouvois prétendre cauſe d'ignorance? Je l'ai tirée non d'aucun livre ſatirique, comme il le dit fauſſement, mais d'un Ouvrage de Controverſe, & du Journal des Savans. Je n'examine point le tour qu'il prend pour couvrir ſa faute; je prie ſeulement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionnaire, afin de comparer à ſa Réflexion les pieces qu'on a produites. On verra par ce parallele combien la nature patit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité & de bonne foi. Je n'en ſuis point ſurpris; car lorſqu'un arc a été toûjours plié d'un certain ſens, on a mille peines à le courber du ſens contraire, la premiere fois qu'on l'entreprend. Il en va de même des fibres de notre cerveau.

XXXVII. Je finis par une petite réflexion ſur le long ſilence de mon Adverſaire. J'avois crû qu'on verroit preſque auſſi-tôt que mes deux volumes un petit écrit de ſa façon, où il annonceroit à toute la terre, bien muni du refrein de ſes chanſons *de l'Avis aux Réfugiez* &c. tant de fois réfutées, que c'étoit le plus abominable, le plus affreux, le plus déteſtable Livre qui eût jamais vû le jour, un amas énorme d'impiétez, & de ſaletez monſtrueuſes, avec une miſérable collection de minuties littéraires, qui ne feroit pas honneur à un Ecolier de Seconde. J'étois aſſûré qu'il ne s'engageroit pas à réfuter ma critique pour ſa juſtification, je n'attendois qu'un débordement ſubit d'injures vagues. Je me ſuis trompé dans mon calcul; il n'eſt point accouché avant terme de l'écrit dont il étoit gros; il ne s'en eſt délivré qu'au 10. mois:

Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.

Si j'avois moins d'averſion pour les pointes, il m'échaperoit de dire que cet enfant-là ne laiſſe point d'être un avorton. Je ſuis étonné que les deux pieces de Mr. l'Abbé RENAUDOT, & tous les autres Extraits n'aient pas été envoiez à l'Imprimeur, le jour même que la poſte les apportoit. On a pû ſe contenter pluſieurs mois de ſuite d'en faire courir des copies! Cela me paſſe. Car ici il ne faut pas dire *les douleurs de l'enfantement*, mais *les plaiſirs*; la perſonne dont je parle n'eſt jamais mieux dans ſon élément, que quand elle publie des injures. Je m'étonne auſſi qu'on n'ait pas produit un plus grand nombre d'Extraits; car pendant le court regne du Jugement de cet Abbé,

(11) Voyez y la Rem. B. de l'Article LONGUS.

Digitized by Google

Reflexions sur un Imprimé &c. & Lett. CC. à Mr. le Clerc.

bé, les Nouvelliſtes de Livres écrivirent ſans doute à tous leurs amis, ſoit en Province, ſoit aux Païs étrangers, le mal qu'on diſoit de mon Ouvrage. Trente perſonnes de lettres aiant ouï dire dans une aſſemblée, qu'un Livre nouveau n'eſt point eſtimé, communiquent cette nouvelle à tous les curieux qu'ils rencontrent dans la ruë, & ils l'écrivent dès le ſoir même à tous leurs correſpondans. Les gros Livres ſe font attendre, & c'eſt pour cela qu'à la ſortie du port ils ont mille tempêtes à eſſuier. Le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe compoſé, retouché, limé par l'élite des plus beaux Eſprits de France 50 ans durant, ne ſe montra pas plûtôt qu'il fut batu de l'orage de toutes parts. Les Chanſons, les Epigrammes, les Libelles, les Lettres des particuliers, les Entretiens, tout fondoit ſur cet Ouvrage. On y trouve, diſoit-on, toutes les ordures des halles, tous les quolibets. Il a gagné pourtant le large, & il vogue à pleines voiles vers l'immortalité.

Qu'il me ſoit permis de mettre ici une penſée de Mr. de la Bruyere, *Que dites vous du Livre d'*Hermodore *? Qu'il eſt mauvais, répond* Anthime; *qu'il eſt mauvais; qu'il eſt tel, continuë-t-il, que ce n'eſt pas un Livre, ou qui mérite du moins que le monde en parle. Mais l'avez-vous lû? Non, dit* Anthime. *Que n'ajoûte-t-il que* Fulvie *&* Mélanie *l'ont condamné ſans l'avoir lû, & qu'il eſt ami de* Fulvie *&* de Mélanie. Il ſemble qu'on ait fait cette remarque tout exprès pour moi.

Si j'ai été plus long que je n'avois réſolu au commencement, c'eſt que j'ai crû dans la ſuite qu'il faloit s'étendre ſur certaines choſes, afin de n'être pas obligé de me détourner de mon travail à l'avenir, en cas que mes ennemis publient d'autres Libelles. Je leur laiſſerai dire tout ce qu'ils voudront, j'irai toûjours mon chemin. Qu'ils criaillent tout leur ſou: je lirai leurs Satires, je le leur promets, & j'en profiterai, s'il le faut; mais je ne perdrai point de tems à y répondre, comme je viens de faire.

Le 17. de Septembre 1697.

Avertiſſement au Lecteur.

Puiſqu'il me reſte un peu de papier, je me ſers de cette occaſion pour avertir le Public que les feuilles de mon Dictionnaire depuis la lettre A juſques environ la lettre P. aient été reimprimées, ſans que j'aie vû les épreuves, il y eſt demeuré beaucoup de fautes, dont quelques-unes me font dire des abſurditez. Par exemple, à la page 846 *du* 1. *vol. lig.* 10. *de la remarque* G, *on a mis* Charles VII. *au lieu de* Charles VI. *ce qui rend la ſuite un galimatias ridicule. A la page* 138 *du* 2. *vol. lig.* 1. *de la* 1. *colonne, on a mis* curieux, *au lieu de* ſérieux. *Cela renverſe le raiſonnement, & me jette dans la fauſſeté; car il s'agit là d'un Livre qui n'a rien que de commun. Cette faute & pluſieurs autres ne ſe trouvent qu'aux exemplaires réimprimez* (12).

LETTRE CC.

A Mr. LE CLERC.

A Rotterdam, le 30. *de Septembre* 1697.

Lett. CC. à Mr. le Clerc.

DEs que j'eus été averti, Monſieur, que vous & Mr. Le'ti, me preniez pour l'Auteur des *Conſidérations ſur la Critique des Lotteries*, je me donnai l'honneur d'écrire à Mr. Le'ti, pour lui proteſter que je ne ſavois ce que c'étoit que ces *Conſidérations*, & que j'étois bien fâché qu'on lui eût mis dans l'eſprit une choſe auſſi éloignée de la vérité que celle-là (1). Je le priai de vous faire part de ce que je lui écrivois; car je ſouhaitois, Monſieur, paſſionnément que ni vous, ni lui, ne demeuraſſiez point dans une erreur qui m'étoit ſi déſavantageuſe.

Si je n'avois pas été averti de bon lieu que vous étiez

(12) Ces fautes ont été corrigées dans les Editions ſuivantes.

(1) Mr. Léti publia en 1697. un Livre intitulé, *Critique Hiſtorique, Politique, Morale, Economique, & Comique, ſur les Lotteries Anciennes & Modernes, Spirituelles, & Temporelles des Etats & des Egliſes.* Cet Ouvrage fut critiqué dans un Ecrit, qui parut ſous le Titre de *Conſidérations ſur la Critique des Lotteries de Mr. Leti*; & comme l'Auteur traitoit un peu durement Mr. Leti, celui-ci crut que le meilleur moien de faire ſon Apologie, étoit de publier un Recueil de Lettres, que des perſonnes de diſtinction lui avoient écrites, & où elles témoignoient avoir beaucoup d'eſtime pour lui. Ce Volume fut accompagné d'une longue Preface, où l'on répondoit à l'Auteur des *Conſidérations* qu'on accuſoit, entr'autres choſes, d'être *adorateur de la France, & ennemi de Sa Majeſté Britannique.* On ajoûtoit, qu'*on pouvoit voir clairement dans ce Libelle, que c'étoit la Production d'un homme aſſez exercé dans l'Art d'écrire*, qui *pour mieux ſe cacher, s'étoit appliqué à imiter les expreſſions de Mr. Bayle, & l'avoit fait en deux endroits, pour le faire ſoupçonner d'en être l'Auteur.* On avoüoit neanmoins, que Mr. *Bayle avoit témoigné*, (apparemment dans la Lettre qu'il écrivit là-deſſus à Mr. Leti), *qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que ce Libelle.* Dans le tems que ce Recueil de Lettres étoit prêt à paroître, on jugea à propos d'en ſuſpendre la publication; mais l'Auteur des *Conſidérations* aiant recouvré un Exemplaire de la *Preface*, il y répondit dans une Brochure intitulée, *Réflexions ſur la derniere Preface de Léti en forme de Réponſe aux Conſidérations ſur la Critique des Lotteries*, & c'eſt là qu'il apprit au Public, que ces *Conſidérations* n'étoient que le Coup-d'eſſai d'un jeune Homme, qui *s'appelloit Pierre Ricotier, & qui étudioit en Théologie à Franequer.* Voyez ci-après la Lettre à Mr. ***, du 9. de Decembre 1697. Mr. Ricotier a été Miniſtre à Londres, & il eſt préſentement Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Menin. Il fit imprimer à Amſterdam, en 1717, la Traduction d'un Ouvrage Anglois de Mr. Clarke, intitulé, *De l'Exiſtence & des Attributs de Dieu: des Devoirs de la Religion naturelle, & de la Vérité de la Religion Chrétienne*: &c, 2 vol. in 8. Il en donna en 1728. une nouvelle Edition augmentée. Il a auſſi traduit de l'Anglois un Recueil de Sermons de Mr. Hoadley, alors Evêque de Bangor, & à préſent Evêque de Salisbury; mais en les traduiſant il leur a ôté la forme de Sermons, pour leur donner celle de Traité ſuivi. Cette Traduction parut en 1720 ſous ce titre: *Le Moyen de plaire à Dieu ſous l'Evangile* &c. Amſt. 1720, 2. voll. in 8

Digitized by Google

étiez tous deux dans cette perſuaſion, je n'aurois jamais pû croire cela. Je crus avoir entiérement diſſipé cette penſée par la Lettre que j'écrivis à Mr. Le'ti; & je ne ſongeois plus à cela, quoique je n'aie point reçu réponſe de lui; mais, tout à l'heure, je viens d'apprendre de Mr. Leers, qui a été à la Haye depuis peu, qu'il y a ouï dire que vous continuez, Monſieur, avec Mr. Le'ti, dans cette premiere perſuaſion, & qu'on vous a fait accroire que Des-Bordes & Leers ont imprimé ces *Conſidérations* conjointement. Rien au monde ne m'a jamais tant chagriné que cette nouvelle. Je puis faire ſerment, qu'encore aujourd'hui je ne ſai pas ce que c'eſt que ce Livre-là: je ne l'ai vû, ni lû.

Imaginez, Monſieur, tout ce que vous jugerez le plus propre, pour découvrir ſi je vous parle ſincérement: mettez-moi à toutes les épreuves imaginables; je vous engage ma parole, que je les ſubirai. Si je ſavois un moïen ſûr & infaillible de prouver mon innocence, & de vous la faire voir, je l'emploierois avec le plus grand plaiſir du monde; & ſi vous en connoiſſez quelqu'un, je vous ſupplie de me l'indiquer. Mes Ennemis, ſans doute, m'ont joüé ce mauvais tour. Ils auront débité cent menſonges circonſtanciez, dans le deſſein de me mettre mal, & avec vous, Monſieur, & avec Monſieur votre Beau-Pere.

Il eſt très-certain que je n'ai vû ſon Livre des Lotteries, que par l'Exemplaire qu'il me fit la grace de m'envoier. Cela ſeul prouve que je ne ſaurois être l'Auteur des *Conſidérations*; car depuis le tems qu'on en parle, il faut qu'elles aient paru peu après que j'eus reçu cet Exemplaire. Je n'inſiſte pas ſur cela, parce qu'encore qu'il ſoit vrai que je n'aie vû les *Lotteries*, que par l'Exemplaire de préſent, je ne puis pas en donner de preuves. Je ne puis alléguer que mon témoignage, & mon ſerment; c'eſt pourquoi, j'en reviens, Monſieur, à vous demander tous les autres moïens les plus capables de montrer mon innocence. Je ſouhaite paſſionnément de n'être point même ſoupçonné de pareilles choſes, par des perſonnes que j'honore autant que vous. Si vous vouliez me faire la grace de me marquer les raiſons de votre croïance en ce point-ci, je vous en ſerois fort obligé.

Mr. Leers doit aller bientôt à Amſterdam; & il y iroit exprès, pour vous déſabuſer, Monſieur, de la croïance, où on lui a dit que vous étiez, qu'il eſt de part à l'Impreſſion des *Conſidérations*. Il m'a dit qu'il eſt prêt à faire ſerment devant tous les Tribunaux du Monde, qu'il n'a encore vû quoi que ce ſoit de ces *Conſidérations*

Je vous prie très-humblement, Monſieur, de m'honorer d'un mot de Réponſe, & de me croire, Votre &c.

Lett. CC. à Mr. Le Clerc & CCI. à Mr. Regis.

LETTRE CCI.

A Mr. REGIS,

Docteur en Médecine, à Amſterdam.

A Rotterdam le 6. d'Octobre 1697.

Lett. CCI. à Mr. Regis.

JE vous prie, Monſieur, d'agréer que je vous envoie par la Poſte un Exemplaire d'un petit Ecrit, que je viens de publier (1). Je vous l'euſſe envoié par une voie qui ne vous eût pas coûté le port, c'eſt à dire, autant ou plus qu'on ne le vend chez les Libraires; mais aiant une raiſon forte de me donner l'honneur de vous écrire ce ſoir, & ne pouvant différer juſques à une occaſion de Libraire, ou de quelque autre perſonne, j'ai jugé qu'il ne vous en coûteroit pas davantage pour l'exemplaire que pour une Lettre ſimple.

Ce qui m'oblige, Monſieur, à vous écrire préſentement, eſt que j'ai ſû qu'on m'a voulu faire paſſer pour l'Auteur d'un Livre injurieux à Mr. Le'ti. Dès que je le ſus, je lui écrivis pour lui proteſter que cela étoit très-faux: & aiant été averti qu'il continuoit de le croire, & que Mr. le Clerc le croioit auſſi, j'écrivis à ce dernier, dans les termes que je jugeai les plus capables de lui faire voir mon innocence. Il m'a répondu comme je le pouvois ſouhaiter, qu'il ne peut plus douter que je ne parle ſincérement, après les deux Lettres qu'il a vûes de moi ſur ce ſujet. Je regarde donc cette affaire comme finie, & je ſuis délivré par là d'une inquiétude chagrinante; car d'un côté, je ne vois point qu'il ſoit facile, quelque innocent que l'on ſoit, de déſabuſer des gens prévenus; & de l'autre, rien ne me paroit plus inexcuſable, ni plus ſcélérat même que le ſeroit ma conduite, ſi j'avois écrit contre les *Lotteries* de Mr. Le'ti, après la Lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire, pour le remercier de l'Exemplaire qu'il m'envoia très-obligeamment, peu de jours après la Converſation de bonne amitié que nous avions euë ici chez Mr. Leers.

Vous m'êtes témoin, Monſieur, de la candeur avec laquelle je vous priai de faire bien des amitiez & des proteſtations d'eſtime, & au Beau-Pere, & au Gendre. Mr. Le'ti m'aſſûra que vous vous étiez ſoigneuſement acquité de

(1) On le trouvera ci-deſſus pag. 742. Il eſt intitulé *Réflexions ſur un Imprimé qui a pour Titre, Jugement du Public*, &c. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Conſtant du 14. de Novembre 1697. Note (3).

Digitized by Google

de la Commiſſion. Que penſeroit-on de moi, ſi j'étois capable de jouër de tels coups de Traitre? Je n'en ſuis point capable, s'agit-il de gagner tous les applaudiſſemens de quatre Nations, & de convertir en ma faveur cent peuples divers aliénez & préoccupez.

Je vous prie donc inſtamment, Monſieur, comme je ne veux plus en importuner ni Mr. Le'ti ni Mr. Le Clerc, de leur témoigner que la Lettre que ce dernier m'a écrite, & celle que le prémier a écrite à Mr. Leers, m'ont comblé de joie, en me faiſant connoître qu'ils ſe rendoient aux proteſtations ſinceres que je leur ai faites, que je ne ſai ce que c'eſt que le Livre intitulé *Conſidérations ſur la Critique des Lotteries, &c.*

Je puis vous proteſter encore aujourd'hui, que je ne ſai ce que c'eſt. Nos Libraires, ceux pour le moins chez qui je vais, ne l'ont point. Mr. Basnage, qui l'a vû à la Haye chez Mr. de Beauval, ne l'a pas, & n'a pû par conſéquent me le prêter. Je ſouhaitois de le lire, pour voir s'il y a eu des prétextes de m'en faire l'Auteur.

Mr. Le Clerc m'a fait la grace de me communiquer ces prétextes. On dit, I, *Que le Stile de cet Auteur reſſemble au mien.* II, *Qu'il emploie un Paſſage de* Pallavicin, *que j'ai employé.* III, *Qu'il débute par répondre pour moi, & avec des loüanges, à un Paſſage des* Lotteries, *qui ſemble m'attaquer.* IV, *Qu'il parle de* Pyrrhoniſme Hiſtorique, *choſe qui roule beaucoup dans mes Ecrits.* J'avoüe, que ſelon les Regles ordinaires de la Critique, on peut s'imaginer là-deſſus que j'ai compoſé cet Ouvrage; mais cela même doit faire voir combien ces Regles ſont trompeuſes. J'en donne pluſieurs Exemples dans mon *Dictionnaire*. Un Homme malin, qui m'auroit voulu commettre avec ces deux Meſſieurs, afin de m'attirer de toutes parts des Ennemis redoutables, auroit pû répandre ſur ſon Ecrit les quatre Caracteres, que je viens de marquer. Cela eſt aiſé, quand on veut s'en donner la peine. Mais je trouve plus vraiſemblable que l'Auteur n'a pas été animé d'un eſprit ſi artificieux.

J'ai reçu une Lettre d'Amſterdam, qui m'aſſûre qu'enfin cet Auteur a découvert ſon ſecret à quelques Amis intimes, & nommément à celui qui me l'écrit. Il a des raiſons, dit-on, de ſe cacher; mais puiſque ſon myſtere ne l'eſt plus pour deux ou trois plus ou moins, je ſuis perſuadé qu'il ſera bientôt public; & cela achevera de me juſtifier. La perſonne, à qui il a confeſſé la choſe, ne m'a point dit qui il eſt; mais ſeulement, qu'il n'a que vingt-cinq ans, & que les *Conſidérations ſur les Lotteries de Mr.* Le'ti ſont ſon Coup-d'Eſſai. Dès là, je comprens, que ſans deſſein, il a pû écrire de l'air qu'il a fait. Un jeune homme, qui n'a pas encore de ſtile formé prend aiſément l'air d'un Auteur qu'il vient de lire. Celui-ci avoit peut-être paſſé deux ou trois mois de ſuite à courir tout mon *Dictionnaire*. A ſon âge, la Mémoire eſt tenace, & s'imbibe aiſément de ce qu'on lit; & ſi de ſon naturel il goûte mes maximes & mon caractere, il s'en emplit & s'en coëffe; & ſe mettant là-deſſus à compoſer, il fait preſque ce que fait un Peintre qui copie. Il m'eſt arrivé à cet âge-là, que ſi j'écrivois quelque choſe, après avoir lû tout fraichement un certain Auteur, les Phraſes de cet Auteur-là ſe préſentoient à ma plume ſans même que je me ſouvinſſe diſtinctement de les y avoir lûës.

Au reſte, tous les Réfugiez ne s'abſtiennent pas de parler de moi flateuſement. L'Auteur de l'*Hiſtoire du Prince de Condé* (2), du *Mercure Hiſtorique*, des *Lettres Hiſtoriques*, ne s'en ſont pas abſtenus; & ſi celui-ci n'a que vingt-cinq ans, il eſt plus probable qu'il n'eſt pas atteint de la rancune & du mal-talent de ceux qui étoient hommes faits au tems de la groſſe querelle de l'*Avis aux Réfugiez*.

Mais, Monſieur, voilà de trop longs diſcours: n'en fatiguez point Mr. Le'ti ni Mr. Le Clerc; contentez-vous, je vous prie, de leur marquer ſi vous voulez épargner leur tems, que je ne m'étens là-deſſus, & que je ne vous écris cette longue Lettre, qu'afin qu'ils connoiſſent combien je ſouhaite que mon innocence ſoit à couvert même des ſoupçons les plus mal fondez; principalement lorſque je fais profeſſion d'aimer, d'eſtimer, & d'honorer, comme vous ſavez que je fais.

J'apprens que Mr. Le'ti fait imprimer pluſieurs *Lettres*, qu'il a reçuës en divers tems (3). Je n'ai garde de croire qu'il y veut inſérer celle que je lui écrivis ſur ſes *Lotteries*. Si j'avois pû m'imaginer une telle choſe, je l'euſſe prié inceſſamment de ne le point faire, vû les circonſtances du tems. Mais étant perſuadé qu'il ne ſonge point à cela, je ne juge pas néceſſaire, ni de lui en écrire, ni de vous prier de lui en parler. Je ſuis, Monſieur, Vôtre, &c.

(2) Mr. Coſte. Voyez ci-après la Lettre que Mr. Bayle lui écrivit le 18 d'Avril 1704, Note (6).

(3) Voyez ci-après la Lettre à Mr. * * * du 9 de Décembre 1697, Note (2).

LET-

Digitized by G

LETTRE CCII.

A

Mr. CAILLOÜÉ,

Libraire à Londres.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1697.

Lett. CCII. à Mr. Caillouë & CCIII. à Mr. Bayle.

J'Ai reçu, Monſieur, le Paquet que vous aviez recommandé à Mr. DE LA TREILLE, & j'ai mis à la Poſte votre Lettre pour Picardie. Je voudrois vous marquer en d'autres choſes mon inclination à vous rendre mes ſervices.

Aiez la bonté, je vous prie, de faire tenir l'incluſe, & de me dire ſincerement, s'il eſt vrai, comme Mr. JURIEU vient de le publier dans quelques Extraits de Lettres (*), que Mr. l'Archevêque de Cantorbéri, Mr. l'Evêque de Londres, & quelques autres, vous ont renvoié l'Exemplaire de mon *Dictionnaire*, qu'ils avoient eu deſſein d'acheter (†).

Vous pouvez là-deſſus me dire tout ce qui en eſt, & ne pas craindre que je me ſoucie de cela, car il ne s'enſuit pas qu'un Livre ſoit mauvais dans ſon eſpece, de ce qu'un Prélat grave & pieux ne veut pas le lire, ni le garder. Il n'y a point d'homme d'Egliſe, qui ne dût ſe faire un ſcrupule d'avoir dans ſa Bibliotheque un Roman, ou une Comédie. Cependant combien y a-t-il d'excellens Romans, & de belles Comédies? Je ſuis, &c.

LETTRE CCIII.

A

Mr. BAŸLE.

A Rotterdam le 5. de Novembre 1697.

Lett. CCIII. à Mr. Bayle.

IL y a long-tems, Monſieur, que j'ai reçu la Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous euſſe répondu plutôt, ſi je n'avois eſpéré de jour en jour de voir Mr. le Docteur SMITH (1), mais je n'ai pas eu encore cet avantage, & je ne ſai ſi je l'aurai. Quand Sa Majeſté ſera venuë à la Haie, j'eſpere qu'alors il viendra faire un tour à Rotterdam.

Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir pour Patron Mr. MOLESWORTH, dont le mérite eſt ſi connu par toute l'Europe, & qu'il a ſi bien fait connoître dans ſes Emplois & dans ſes Livres (2). Je vous demande la grace de l'aſſûrer de mes reſpects.

On ne ſait pas encore de quelle maniere la Cour de France ſe conduira envers ceux qui ſont ſortis du Roiaume pour fait de Religion. Si elle leur permet d'y revenir, pour jouir de leur bien, vous pourrez, Monſieur, aller diſpoſer du vôtre: ſi elle ne le permet pas, vous ne ſeriez point en ſûreté à l'ombre de la fonction de Gouverneur d'un jeune Seigneur Anglois. Il faut donc, ce me ſemble, attendre à quoi elle ſe déterminera. On le ſaura bien-tôt.

Je m'eſtimerai le plus heureux du monde, ſi je puis marquer à l'illuſtre Prélat (3), qui vous honore de ſa Protection, & que j'ai eu l'honneur de voir ici lorſqu'il étoit avec Mylord PAGET, combien je l'honore & ſuis dévoué à ſon très-humble ſervice. Je ſouhaiterois que la Librairie nous fournit des Matériaux dignes de ſa curioſité: de bon cœur, je quitterois toute autre occupation, pour vous écrire ce qu'il y a de nouveau ſur ce ſujet, afin que vous lui en fiſſiez part. Mais il ne ſe paſſe gueres rien de conſidérable en ce genre de Nouvelles.

Mr. GRÆVIUS a enfin achevé ſon Edition de CALLIMAQUE. Elle contient de très-belles Notes, & un Commentaire ample & ſavant de Mr. DE SPANHEIM, Miniſtre d'Etat en Brandebourg. Un Médecin de Blois, nommé BERNIER, a publié à Paris des *Obſerva-*

(*) Voyez ci-aprés la Lettre à Mr. Conſtant du 14. de Novembre 1697, Note (3).

(†) Quelques Prélats de l'Egliſe Anglicane prévenus contre le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, par les émiſſaires de Mr. Jurieu, renvoyerent, en effet, l'exemplaire de cet Ouvrage qu'on avoit porté chez eux; mais étant mieux inſtruits dans la ſuite, ils ne firent pas difficulté de lui donner place dans leur Bibliotheque.

(1) Chapelain du Roi d'Angleterre.

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1694.

(3) Mr. le Docteur Ash, Evêque de Clogher en Irlande.

Digitized by Google

Lett. CCIII. à Mr. Bayle. & CCIV. à Mr. de la Monnoie.

ſervations ſur les Oeuvres de Rabelais (4). On m'a dit qu'elles ſont aſſez curieuſes. Un Docteur de Sorbonne, nommé Boussac, a fait imprimer un Ouvrage dont je ne connois encore que le Titre: *Noctes Theologicæ, ſeu Diſſertationes in quibus ſublimes alias Scientias Theologiæ ancillari colligere ſit, ipſamque illis prælucere.* On fait une nouvelle Edition des *Lettres du Cardinal* d'Ossat, plus ample que toutes les précédentes, avec des Notes d'Amelot de la Houssaie (5). Je ne vous parle point des *Mémoires* & des *Lettres* de Bussi Rabutin, ſi connu par ſon *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules*; car il y a déjà quelque tems que ces deux Ouvrages ſont imprimez.

Mr. de la Placette vient de publier un *Traité de la Foi Divine* (6), qui eſt fort bon! & Mr. Saurin, ſon cinquiéme Tome (7) contre Mr. Jurieu. Le Livre, qu'on vient d'imprimer en ce Païs, *Argonauticon Americanorum*, avoit été imprimé à Munich l'An 1647. Ce n'eſt donc qu'une nouvelle Edition; & d'ailleurs, ce n'eſt que la Traduction d'un Livre Eſpagnol, faite par le Jéſuite Bisse'lius. Il s'agit là des Voiages d'un certain Pierre Victoria, qui ſe fit Jéſuite dans le Pérou (8).

Le Livre, que Mr. Le'ti a publié ſur les *Lotteries*, lui a fait beaucoup d'ennemis, dont quelques-uns ont écrit contre lui violemment. Il vient de faire imprimer un *Recueil de Lettres*. Adieu, mon très-cher Monſieur. Je ſuis, &c.

LETTRE CCIV.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 7. de Novembre, 1697.

Lett. CCIV. à Mr. de la Monnoie.

VOtre derniere Lettre, Monſieur, a été long-tems en chemin, parce que Mr. Bourdelot, à qui Mr. l'Abbé Nicaise l'avoit fait tenir, la donna avec d'autres choſes à un homme qui venoit à Delft.

La Piece de Poëſie, que vous m'avez fait la grace de m'envoier, m'a paru d'une beauté ſinguliere. Je la fis copier pour Mr. Grævius; & voici ce qu'il m'a répondu. *Primùm tibi gratias ago pro perlepidâ Fabulâ, quam cultiſſimis Verſibus expolivit elegantiſſimi ingenii Vates Divionenſis, ex cujus officina aliæ feſtivæ hujus generis Fabulæ ad me pervenerunt non nunquam, ſtudio noſtri* Nicasii. *Plurimùm ſanè tibi debeo cùm eam mecum communicaſti, nec non Auctori tam venuſti Carminis, qui hac voluptate quam ex ejus lectione cepi, nos voluit defraudare. Si quando Literas ad eum dederis, rogo ut ſalutem & officia mea ei deferas, meoque nomine gratias perſolvas.*

J'avouë que Mattro Bandello étant Moine, n'eût pas dû traiter de tels ſujets (1); mais ſi ſa Proſe avoit les agrémens de votre Poëſie, je le regarderois comme ſupérieur à Boccace.

Celui qui a cité Samocratius, & Nigidius, *de Remedio Amoris*, n'eſt pas, que je ſache, Gautier Burlei; mais il vaut encore moins que lui. Il s'appelle François Voilleret, *Sieur de Florizel, Conſeiller, Notaire, & Sécrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France.* Son Livre, intitulé *Le Preau des Fleurs meſlées*, ne vaut rien. Il fut imprimé en Angleterre, ſous Jaques I: l'année de l'Impreſſion n'y eſt point marquée (2).

Vous

(4) *Jugemens & nouvelles Obſervations ſur les Oeuvres Grecques, Latines, Toſcanes, & Françoiſes, de Maiſtre François Rabelais, D. M. Ou le veritable Rabelais reformé. Avec la Carte du Chinenois, pour l'intelligence de quelques endroits du Roman de cet Auteur, ſes Medailles, celle de l'Auteur du Jugement & des Obſervations, & celle du Medecin de Chaultray auquel cet Ouvrage eſt dédié par un Médecin ſon contemporain & admirateur.* Paris 1697, in 12.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article Ossat. Les *Lettres* de ce Cardinal ont été réimprimées à Amſterdam en 1708, 5. voll. in 12; & cette edition eſt préférable à celle de Paris.

(6) *Traité de la Foi divine, où il eſt parlé de la Foi divine, des fondemens, & des propriétez de cette vertu, & on la compare avec la Foi hiſtorique, la Foi à tems, la Foi juſtifiante, & la Raiſon. Par Jean la Placette, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Copenhague.* Amſterdam 1697, in 12.

(7) *Suite de la Juſtification de la Doctrine du Sieur Elie Saurin, Paſteur de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht, contre deux Libelles de Mr. Jurieu; l'un intitulé, Idée des ſentimens de Mr. Saurin ſur les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation; & l'autre, la Religion du Latitudinaire.* Amſterdam 1697, in 8. Voyez ci-deſſus les Lettres à Mr. Conſtant du 31. de Mai, & à Mr. l'Abbé du Bos, du 29. d'Octobre 1696.

(8) *Joannis Biſſelii è Societate Jeſu, Argonauticon Americanorum, ſive, Hiſtoria Periculorum Petri de Victoria, ac Sociorum ejus, Libri XV.* Gedani (Amſtelædami) 1698 in 12.

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. de la Monnoie du 19. d'Août 1697, Note (4).

(2) En voici le titre entier: *Le Preau des Fleurs meſlées: contenant pluſieurs & differendz diſcours, enſemble maintes ſentences, dits notables des Anciens, & autres curieuſes recherches. Le tout cueilly & extraict de bons Autheurs, tant Anciens que Modernes, par M. François Voillaret, Sr. de Florizel, Conſeiller, Notaire, & Secretaire du Roy, Maiſon, & Couronne de France.* A Londres in 4, pagg. 404. Cet Ouvrage eſt dédié *au Sereniſſime Prince, de la Grande Bretaigne, Gallet, &c. Charles, Filz unique du Roi.* „ Paſſionnement deſireux, *dit-il à ce Prince*, d'aller faire „ offre à voſtre Alteſſe, avec mon très-humble ſervice, „ de quelque choſe qui puiſſe en aucune ſorte demon„ ſtrer la qualité de mon zele . . . . . je me ſuis reſo„ lu, plutoſt que de faillir à ce devoir, n'y d'approcher „ de voſtre-dite Alteſſe les mains vuides. De contretaire „ l'hiſtorien, ores que ce ne ſoit de mon meſtier, ra„ maſſant en haſte, tout ce que j'ay peu trouver en ma „ memoire, des lectures, que j'ay autrefois recueillies, „ ès livres des Anciens, & de quelques Modernes. Dont „ j'ay dreſſé & ordonné de petits diſcours, comme par „ maniere d'extraits, traittans de pluſieurs & differentes „ matieres, tous meslangés confuſément ſans aucun or„ dre ny proportion, que comme mon reſouvenir me „ les dictoit à meſure que je les tranſcrivois: Deſquels „ je viens maintenant faire une jonchée devant voſtre „ Alteſſe". Voici le paſſage dont parle Mr. Bayle. Il eſt dans le Chapitre XIII, intitulé, *Contre les vieillardz, qui deviennent amoureux après ſoixante trois ans paſſez*; page 83: „ *Nigide, Ovide & Samocratius* ont fait quantité de „ volumes & graves eſcritz du remede de l'amour: mais

le

Votre conjecture, que SAMOCRATIUS vient par corruption de ZAMOLXIS THRACIUS, eſt bien ingénieuſe; mais j'admire encore plus celle que vous faites ſur le Paſſage de DIOGENE LAERCE; que ni GASSENDI, ni ME'NAGE, n'ont pû entendre (2). Rapporter αὐτὸν à CARNE'ADE ne ſemble point s'accorder avec le mot ἀφιστόντος; mais, au fond, la difficulté eſt petite; car pourquoi les Grecs n'auroient-ils pas dit, comme nous ferions en François, que *les bienfaits dont on a été comblé, étoient un poids qui obligea*, &c. Mais de quelque façon qu'on le tourne, il me paroît que DIOGENE LAERCE a voulu parler d'un homme, qui avoit vû & pratiqué EPICURE; deſorte que la difficulté demeure toûjours. DIOGENE met EPICURE & CARNE'ADE Contemporains. LETT. CCIV. A Mr. DE LA MONNOIE; & CCV. A Mr. CONSTANT.

Vous me ferez, Monſieur, un plaiſir & un bienfait incomparable, ſi vous voulez bien me donner vos bons avis avec toute ſorte de ſincérité, ſur les fautes que j'ai commiſes. La prémiere Edition d'un gros Ouvrage, comme le mien, eſt preſque toûjours comme les petits de l'ourſe. Je ſuis, &c.

LETTRE CCV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 14. de Novembre 1697.

LETT. CCV. A Mr. CONSTANT.

LA découverte, que vous avez faite, Monſieur, de quelques *Lettres* de BEZE, &c, me ſera ſans doute profitable, & je vous en remercie par avance.

Pour vous dire quelque choſe de mon état, je dois commencer par les avanies de mon Adverſaire (1). Depuis la publication de mon ouvrage, il n'a ceſſé de remuer ciel & terre; & enfin, il a engagé ſon Conſiſtoire à l'examiner. On y travaille actuellement (2). Il a publié auſſi le *Jugement* que l'Abbé RENAUDOT rendit à Mr. le Chancelier, & quelques Fragmens de *Lettres*, avec ſes réfléxions. Je vous envoie la Réponſe que j'y ai faite (3). Il vous en coûtera un peu plus de Port; mais je ne croi pas qu'une ſimple Lettre vous en eût coûté gueres moins. Cet homme eſt plus impudent que jamais. Il préche plus fiérement, depuis la Paix de Ryswyk, que ſes Prophéties ſont juſtes & bien fondées; & promet toûjours mont & merveilles. Mr. SAURIN vient de publier contre lui un cinquiéme Tome, où il triomphe plus même que dans les précédens.

A propos de la Paix de Ryswyk, ne trouvez-vous pas qu'elle eſt ſi glorieuſe aux Alliez, & nommément au Roi GUILLAUME, qu'on ne peut aſſez admirer que la France ſe ſoit voulu aſſujettir à une mortification ſi honteuſe? Je n'ai vû aucun homme de bon ſens, qui n'en ſoit ſurpris, & qui n'avouë, qu'on ne peut rien comprendre à cette conduite, vû l'état où étoient les choſes après la priſe d'Ath & de Barcelone. Au reſte, quand pluſieurs fortes raiſons ne m'intéreſſeroient pas au bien des Cantons Proteſtans, vous ſeul ſeriez capable de me faire ſentir de la joie de la deſtruction du Fort d'Hunningue, & de ce que Briſac, ôté à la France, & donné à l'Empereur, aſſûre votre Frontiere d'autant.

Je vous rends mille & mille actions de graces de vos bons avis, au ſujet du Nouvelliſte correſpondant de Mr. B. C'eſt une ame dévoüée depuis long-tems au Prophête (4). Mr. BASNAGE vous aſſûre de ſes très-humbles ſervices. Son Livre (5) ſera *in folio*, de trois cens Feuil-

» le plaiſir eſt qu'ils inventerent bien remedes pour les » autres & n'en peurent trouver aucun pour eux meſ- » mes: parce que tous trois moururent, pourſuivis & » detruits, non pour les maulx qu'ils commirent à Ro- » me, mais pour les amours qu'ils intenterent à Capue: » Or que *Nigida* die ce qu'il aura trouvé, *Ovide* die ce » qu'il ſonge, & *Samocratius* ce qu'il luy plaira: car à » la fin finalle, le meilleur remede qui ſe trouve en l'a- » mour: eſt fuyr les converſations & s'eſloigner des oc- » caſions, par ce qu'au fait d'amour &c. Ce volume ne contient que trois Livres: le Sieur de Florlitel en promet trois autres, & finit celui-ci en *priant tres affectueuſement* le Lecteur *de ſuppléer aux fautes qu'il y remarquera: Eſtant ce mal avenu, à cauſe que l'impreſſion a eſté faite en pays, & par gens qui ne ſont naturelz au langage, dont il eſt compoſé, ny meſme eſcrit par un Autheur, qui ſoit, ny de la profeſſion, ny de la capacité, de ceux qui font des livres, qui ſeulement s'eſt efforcé de trouver des moyens pour rompre ſes fantaiſies, & oublier plus doucement les temps, qu'il eſtoit forcé de perdre en une ſaiſon, & en un lieu qui (ce luy ſemble) le doivent rendre aucunement excuſable, s'il s'eſt amuſé à brouiller du papier durant ce grand loiſir, pour s'eſter les occaſions de faire pis, ou de ne rien faire du tout.*

(1) Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article d'EPICURE Rem. C.

(1) Mr. Jurieu.

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. le D. E. M. S. du 7. de Juillet 1698.

(3) Mr. le Chancelier ayant, comme on l'a déjà remarqué (Note (1) ſur la Lettre à Mr. Janiçon du 11. de Février 1697), chargé Mr. l'Abbé Renaudot d'examiner le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, pour voir s'il n'y avoit rien contre la France, ou contre la Religion Romaine; cet Abbé, au lieu de ſe borner à ces deux Articles, ſe jetta ſur l'érudition, accuſa Mr. Bayle d'ignorance, &c. Le Mémoire de Mr. l'Abbé Renaudot étant tombé entre les mains de Mr. Jurieu, il le fit imprimer avec quelques extraits de Lettres anonymes, écrites par ſes emiſſaires, ou par des perſonnes qui rapportoient ce qu'elles avoient ouï dire du *Dictionnaire critique* à des gens qui ne l'avoient point lû; & y ajoûta des Remarques pleines de fiel & d'emportement. Il publia tout cela ſous le titre pompeux de *Jugement du Public*, &c. Mr. Bayle y répondit par un Ecrit intitulé, *Réflexions ſur un Imprimé*, &c. Mr. Jurieu revint à la charge dans une *Lettre ſur* &c. Voyez cy-deſſus page 742. Notes (*) & (†).

(4) Mr. Jurieu.

(5) *Hiſtoire de l'Egliſe.*

Digitized by Google

Lett. CCV. à Mr. Constant. & CCVI. à Mr. ***

Feuilles. Il y a le tiers d'imprimé. On fait état d'achever l'été prochain. Je n'ai eu aucune nouvelle de notre Ami de Geneve. Mr. Le Clerc d'Amſterdam a publié un ſavant Ouvrage *de Arte critica* (6), contre lequel on dit que Mr. van der Waeyen, Profeſſeur en Théologie à Franeker, veut écrire quelque choſe (7).

Nous célébrons aujourd'hui la Naiſſance du Roi d'Angleterre. Les trois Plénipotentiaires de France l'allérent complimenter au nom de leur Maître, ſamedi paſſé. Ils ſortirent très contens & pleins d'eſtime pour ce grand Prince; tant ce qu'il leur répondit ſur le champ étoit enſé. Le Vent contraire l'a empêché de s'embarquer. On débite que le Prince de Conti s'en retourne en France. Je ſuis, &c.

LETTRE CCVI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 28. *de Novembre* 1697.

Lett. CCVI. à Mr. ***

NOs Nouvelles Littéraires ſont peu de choſe. Mr. Cre'nius, Allemand, demeurant à Leide, vient de publier deux Livres: l'un eſt un *Recueil de Diſſertations Philologiques & Hiſtoriques*; qui avoient paru en divers tems en Allemagne; à quoi il a joint une Préface, & quelques Notes (1). L'autre eſt la *III. Partie* de ſes *Animadverſiones Hiſtoricæ & Philologicæ* (2). Il y entremêle de tems en tems quelques *Lettres* d'Hommes Illuſtres non encore imprimées. Il y en a une du Pere Mersenne à un Profeſſeur en Langue Hébraïque, de Franeker, nommé Sixtinus Amama.

Mr. Matthæus, Profeſſeur en Droit à Leide, a publié quelques Manuſcrits, qu'il a déterrez dans les Bibliotheques. C'eſt un in 8. (3). La plûpart des Pieces regardent l'Hiſtoire de ce Païs-ci: quelques-unes même ſont en Flamand; mais la prémiere eſt aſſez curieuſe: c'eſt l'*Hiſtoire de l'Expédition de l'Empereur* Charles V. *contre* Barberouſſe, écrite en Latin par Antonius Pontus *Conſentinus*. Mr. le Fevre, Frere de Madame Dacier, qui eſt Miniſtre, demeurant depuis quelques mois à Amſterdam, y a fait imprimer un petit Livre intitulé *De Futilitate Poëtices* (4), où il dit beaucoup de mal des anciens Poëtes; c'eſt-à-dire, & de leurs Perſonnes, & de leurs Ouvrages.

Mr. Hartsoeker, qui eſt parti d'ici pour Paris depuis quinze jours, & qui reviendra dans cinq ou ſix ſemaines, a régalé le Grand Duc de Moſcovie à Amſterdam, de la vûë de la Lune & de Jupiter. Il y porta ſes Téleſcopes, fit dreſſer un Mât dans un Jardin, &c. Ce Prince a aſſez de génie pour les Mathématiques, & goûta beaucoup l'Opération Aſtronomique de Mr. Hartsoeker; mais, du reſte, quels travers d'Eſprit! Il ne ſe plait gueres qu'à charpenter, & il paſſe des jours entiers à travailler, comme un Ouvrier, à la conſtruction des Vaiſſeaux. On le voit aux Atteliers, tout comme le plus vil Manœuvre.

Ce qui ſe fait à Londres, pour marquer la joie de la Nation, pour recevoir en triomphe le *Roi* Guillaume, ſurpaſſe tout ce qui s'eſt jamais vû en ce Païs-là. Quand le faſte naturel eſt ſoûtenu d'une certaine émulation de gloire, & d'un deſſein formel de faire accroire que tout l'Avantage eſt de ſon côté, on va bien loin; on enchérit ſur tous les Siecles paſſez, & on donne de nouveaux exemples.

L'Audience de vos Plénipotentiares ſe fit ſans pompe, le Roi Guillaume l'aiant ſouhaité ainſi; & il reſta ſeul dans ſa Chambre avec eux trois. On n'a pas laiſſé de ſavoir que le Diſcours de Mr. de Harlai fut rempli d'avances très-obligeantes & très flatteuſes, & que la Réponſe fut remplie de grandes marques d'eſtime & d'éloges du Roi Très-Chrétien. Je ſuis, &c.

(6) *Ars Critica, in qua ad Studia Linguarum Latinæ, Græcæ, & Hebraïcæ, via munitur; veterumque emendandorum, & ſpuriorum Scriptorum à genuinis dignoſcendorum, ratio traditur.* Amſtelodami 1696, 2. voll. in 8.

(7) Mr. Van der Waeyen attaqua quelques endroits de l'*Ars critica* de Mr. le Clerc, dans la Diſſertation *de Λογῳ*, qu'il mit à la tête du Livre de Rittangelius, intitulé, *Libra Veritatis* &c; mais cette *Diſſertation* eſt principalement deſtinée à réfuter l'Explication du Commencement de l'Evangile de St. Jean que Mr. le Clerc publia en 1696. in 12. Voyez le *Parrhaſiana*, Tom. I. p. m. 425. *& ſuiv.*

(1) *Animadverſionum Philologicarum & Hiſtoricarum Pars III. Cum quibusdam Martini Lutheri, Joh. Calvini, Joh. Brentii, Joachimi Camerarii, Henrici Stephani, Joh. Poſthii, Oberti Giſanii, Marini Merſenni, Ludovici Carrionis, Caſpari Peucari, Franciſci Junii, & D. Polycarpi Lyſeri Epiſtolis adhuc non editis, nec lectu injucundis.* Lugduni in Batavis 1698. in 8.

(2) *Faſcis Exercitationum Philologico-Hiſtoricarum*, &c. *collectus, recenſitus, emendatus, ac notis indicibuſque curatiſſimis auctus à Thoma Crenio.* Lugduni in Batavis 1697. in 12. Il y en a pluſieurs Volumes, imprimez à Leide, in 8.

(3) *Veteris ævi Analecta, ſeu vetera aliquot Monumenta quæ hactenus nondum viſa*, &c. *Collegit primus, & edidit, & obſervationes etiam paſſim adjecit Antonius Matthæus in* illuſtri *Academia Lugduno Batava Anteceſſor.* Lugduni Batavorum 1698. in 8. 2. vol. Mr. Matheus a continué cette Collection, & en a publié le Duxieme & Dernier Tome l'année 1710.

(4) *De Futilitate Poetices. Auctore Tanaquillo Fabro, Tanaquilli Filio, Verbi Divini Miniſtro.* Amſtelodami 1697, in 12.

LET-

LETTRE CCVII.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 9. de Décembre 1697.

Litt. CCVII. a Mr. *** & CCVIII. a Mr. de la Monnoye.

ON vient de réimprimer ici PALINGENIUS (1); mais cette Edition ne ſurpaſſe les autres, qu'en ce que l'on y a joint le Sommaire de chaque Livre. C'eſt un Poëte ſi eſtimé en ce Païs-ci, qu'une infinité de gens, d'ailleurs peu ſavans, en ſavent par cœur de longues tirades de quarante ou cinquante vers.

Le Livre de Mr. LE'TI ſur les Lotteries a donné lieu à pluſieurs Ecrits. Un Anonyme a publié des Conſidérations ſur cet Ouvrage, qui furent fort eſtimées. Mr. LE'TI aiant écrit depuis peu une *Préface* contre ces *Conſidérations*, l'Anonyme vient de la réfuter, & déclare à la fin de ſon Ecrit, qu'il s'appelle PIERRE RICOTIER. C'eſt un Propoſant François, qui n'a pas encore vingt-cinq ans. Il a beaucoup de feu, & l'on a été ſurpris que ſon Coup-d'Eſſai eût été une Piece ſi forte, & ſi bien tournée. Vous remarquerez que cette *Préface* de Mr. LE'TI eſt à la tête d'un *Recueil de Lettres* qu'il a reçues en divers tems, & qui le louent beaucoup (2). Il prétend oppoſer ces *Lettres*, comme un Bouclier impénétrable, aux médiſances perſonnelles de ſes ennemis, & au mal qu'ils diſent de ſes Ouvrages.

Auriez-vous connoiſſance d'un Manuſcrit fait à Paris, qui traite des Révélations & Inſpirations en général, & qui réfute en particulier l'Ouvrage de MARIE D'AGREDA, & en donne l'Hiſtoire (3)? Je ſai qu'on tâche de lui trouver un Imprimeur en Hollande. Il s'en eſt fait cinq Copies, quelqu'une, peut-être, a été luë, ou par vous, ou par vos Amis. Si cela eſt, je vous prie de me dire ce qu'on en penſe. Je ſuis toûjours, &c.

LETTRE CCVIII.

A

Mr. DE LA MONNOYE.

A Rotterdam, le 20. de Janvier 1698.

Litt. CCVIII. a Mr. de la Monnoye.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de la peine que vous voulez prendre, de mettre en ordre vos Obſervations ſur la Lettre A de mon *Dictionnaire*. Elles me ſeront d'un profit ineſtimable pour la Réviſion de mon Livre; & plût-à-Dieu que je puſſe le corriger tout entier ſur de pareilles inſtructions!

Je conviens qu'*airoi* ſe doit rapporter à CARNE'ADE. Votre conjecture eſt là-deſſus très-heureuſe, & vous l'appuiez ſur de très-fortes raiſons (4); mais comme DIOGENE LAERCE ſe trompe ſouvent, je ſuis fort tenté de croire qu'il a prétendu, que le ME'TRODORE, qui quitta la Secte d'EPICURE pour ſe joindre à CARNE'ADE, étoit Diſciple d'EPICURE immédiatement. Car il conſidere EPICURE en cet endroit-là, comme un Docteur, qui charmoit à la maniere des Sirenes, & qui captivoit ſes Auditeurs. Il me ſemble que cela eſt perſonnel, & concerne, non le dogme, mais les manieres du Docteur.

J'ai changé le Vers, que vous me marquez. M. DU RONDEL, le plus grand Philologue qui ſoit ſorti de France par la derniere Perſécution, & abſolument parlant un habile Homme, bon Poëte, bon Grec, aiant le Goût de l'Ancien & du Moderne, a été charmé de votre *Fable*, lui, qui admire peu de choſes, s'eſt répandu en loüanges d'admiration, qui rempliſſent plus d'une page. Je n'ai montré à perſonne cet Ouvrage-là, qui ne m'en ait demandé inſtamment une Copie, ce que je leur ai accordé.

(1) *Zodiacus Vitæ* &c. En 1722, on en a fait à Rotterdam une très-belle & très correcte Edition, in 8.

(2) Ce Recueil de Lettres ne parut qu'en 1692, ſous ce titre: *Lettere di Gregorio Leti ſopra differenti materie, con le Riſpoſte. Da lui è vero a lui ſcritte nel corſo di molti anni, da è a Principi, Titolati, Ambasciadori, Miniſtri di Stato, Nobili, Conſiglieri, Cardinali, Arcivescovi, Veſcovi; Abbati, Religioſi d'ogni grado e ordine, Academici, Letterati, Mercanti, Cittadini, Principeſſe, Dame, Monache, e altre perſone, che la diſcretione permette che ſiano publicate.* Amſterdamo, 1700. 2. voll. in 8. On ſupprima la Préface, qui avoit été critiquée par Mr. Ricotier. Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. le Clerc du 30. de Septembre 1697, Note (11).

(3) Voyez dans le *Dictionnaire critique*, l'Article AGREDA (*Marie d'*).

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. de la Monnoie du 7 de Novembre 1697. Note (3).

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCIX.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 10. *de Mars* 1698.

Lett. CCIX. à Mr. de la Monnoie. & CCX. à Mr.***

JE n'ai reçu que depuis deux ou trois jours vos excellentes Remarques, Monſieur. Elles ſont d'une écriture différente de tout ce que j'ai vû de vous, & dans un Cahier dont toutes les Feuilles ſont attachées enſemble aux deux bouts avec un petit ruban. La Lettre, qui les précede, de la même main que les Remarques, eſt jointe au Cahier, & en remplit les deux prémieres Pages. Je ne vous marque cela, qu'à cauſe que je me perſuade que l'Original eſt demeuré en chemin; comme je le dis à Mr. l'Abbé Nicaise, dans le Billet qui accompagne celui-ci. Je puis me tromper dans ma conjecture.

Je ne me ſens point capable, Monſieur, de vous témoigner, ni la gratitude, ni l'eſtime infinie que j'ai, à l'occaſion de cet Ecrit. Je paſſe ſur toutes les honnêtetez de votre Lettre, où il vous a plû de mêler tant de penſées flateuſes & obligeantes. Je ſuis trop convaincu de la foibleſſe, & des imperfections prodigieuſes de mon travail, pour pouvoir m'imaginer que je ſois digne des loüanges que vous me donnez; étant d'un auſſi bon goût que vous êtes, & ſi éclairé, ſi judicieux, & ſi pénétrant. Mais ſi je voulois m'arrêter ſur vos Remarques, j'aurois un Eloge à vous donner ſur chacune. Votre exactitude, votre ſagacité, votre érudition, ſe marquent par tout, avec ce riche Tréſor de Faits rares & particuliers, que la lecture des Livres les moins connus, & les plus curieux, vous a fait amaſſer.

C'eſt dommage, Monſieur, permettez-moi de vous le dire, qu'avec tant de Talens d'un Critique parfait, & tant de beaux Livres, vous ne faſſiez pas ce que Mr. l'Abbé Nicaise m'avoit dit que vous faiſiez: c'eſt-à-dire, un Ouvrage pour le Public. Je dis un gros Ouvrage, qui vous fournît un champ propre à étaler votre Science, & les réflexions, que vous avez faites ſur vos Lectures. Permettez-moi de vous exhorter à immortaliſer votre Nom de cette maniere, qui apporteroit tant d'utilité, & à notre Siecle, & aux Siecles à venir.

Je vais donner cette Semaine à corriger ma lettre A, ſelon vos judicieuſes Obſervations, & à l'enrichir des beaux Supplémens, que vous avez eu la bonté de me fournir, ou de m'indiquer. Trop heureux, ſi je pouvois faire la même choſe ſur les lettres ſuivantes!

L'obligation, que je vous ai, pour m'avoir communiqué la découverte de pluſieurs fautes, & le moïen de les réparer, & d'enrichir ma ſeconde Edition, eſt d'autant plus grande, que cela influera ſur les lettres de mon *Dictionnaire*, que vous n'avez pas examinées; car vos Obſervations peuvent ſervir en cent endroits d'une Regle générale, pour me faire aller bride en main, & pour m'avertir de ſonger à telles & à telles choſes.

Accordez-moi, je vous en ſupplie, la permiſſion de vous conſulter, quand l'occaſion s'en préſentera. Ce ſeroit fort ſouvent, ſi je ne conſidérois qu'il ne faut jamais ſe rendre importun. Je ſuis avec toute l'eſtime imaginable, & toute la reconnoiſſance poſſible, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCX.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 31. *de Mars* 1698.

Lett. CCX. à Mr.***

LE *Dictionnaire de* Furetie're, revû & augmenté par Mr. de Beauval, n'étant pas encore fort avancé, on ne peut dire, ni ce qu'il coûtera, ni quand il ſera achevé d'imprimer. Les Imprimeurs travaillent préſentement à la lettre B. Je ne crois pas me tromper, en diſant que cet Ouvrage ne paroitra pas avant le commencement du Siecle ſuivant, c'eſt-à-dire, avant Janvier 1701.

Le *Moreri* de Hollande eſt achevé. Il eſt du même prix que l'Edition précédente; contenant préciſément le même nombre de feuilles.

On ne peut encore rien dire touchant la nouvelle Edition du *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*. Mr. Leers ne la commencera, que lors que les Exemplaires de la premiere commenceront à manquer.

J'ai vû le Projet imprimé, dont vous me parlez,

ler, du grand *Dictionnaire* de CHAPPUZEAU (1), & il n'y a que peu de jours que le Sr. WETSTEIN, Libraire d'Amſterdam, (c'eſt le principal des Aſſociez pour l'impreſſion de cet Ouvrage), me dit qu'il doutoit beaucoup qu'on le mît jamais ſous la Preſſe. L'Auteur a envoié une partie conſidérable de ſon *Dictionnaire* audit WETSTEIN, mais on lui demande à voir le tout, avant que de commencer. La précaution eſt juſte, à cauſe que l'Auteur étant avancé en âge, on peut craindre, que s'il reſtoit ſeulement un Tome à faire, ſa mort ne lui permît pas de l'avancer. Vos réflexions là-deſſus ſont très-judicieuſes & très-agréablement exprimées.

L'Edition de LYCOPHRON, qu'on a faite depuis peu en Angleterre, eſt un très-bon Livre de Bibliotheque (2). L'Etude du Grec fleurit en ce Païs-là extraordinairement. Les Allemans, incitez par cet exemple, s'attachent beaucoup à cette Langue. Je voudrois que les François ſe piquaſſent d'émulation à cet égard; mais je ne l'eſpere point. On s'eſt trop laiſſé gâter en France par le goût des choſes divertiſſantes & des Livres de bagatelle. Ce que j'ai dit de l'Edition de LYCOPHRON, je le dis auſſi de celle de PINDARE *in folio*, qui nous eſt venuë depuis peu d'Oxford: elle eſt bonne & belle.

Nous avons perdu depuis quelques mois l'un des plus grands Grecs de l'Europe. C'eſt Mr. KUHNIUS, qui eſt mort à Stratsbourg. Il a laiſſé de bonnes choſes ſur POLLUX, dont WETSTEIN va commencer l'Impreſſion (3). CRENIUS vient de publier un ſecond *Recueil* de Pieces Latines, qui n'avoient gueres paru que dans les Académies d'Allemagne (4). Elles roulent ſur des matieres en partie Théologiques, & en partie Philologiques. On va travailler en Allemagne à une Edition des *Epîtres* d'HUBERT LANGUET, qui ſera beaucoup plus ample que toutes les précédentes (5).

Le Libraire WETSTEIN, qui eſt un peu prévenu des Opinions des Myſtiques, a réimprimé tous les Ecrits de Mr. DE CAMBRAI (6), & un Ouvrage Latin, qui avoit paru il y a quatre-vingts ans, tout confit de Théologie Myſtique, & dont l'Auteur s'appelle BARBANSON. C'eſt un Capucin (7). On a imprimé en François le *Sermon* que l'Evêque de Salisburi prononça le jour que la Paix fut publiée à Londres. Cette Traduction pourroit être de Mr. DE ROSEMOND. C'eſt lui qui a mis en François le Livre Latin du Docteur SMITH, *de l'Etat préſent de l'Egliſe Greque*. On a publié depuis peu à Amſterdam cette Verſion. Je ſuis, &c.

Lett. CCX. à Mr.*** & CCXI. à Mr. Bayle.

(1) Ce Projet avoit paru en 1697, ſous le titre de *Deſſein d'un nouveau Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, & Philologique, &c.* A Cell 1694, in folio. Il y avoit plus de quinze ans que Mr. Chappuzeau travailloit à ce *Dictionnaire*; cependant il eſt mort ſans avoir pû le donner au public. On trouvera quelques particularitez, ſur cet Ouvrage dans le *Journal de Hambourg* du 24 de Septembre 1693; & dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1694, pag. 142.

(2) Cette édition de *Lycophron* parut à Oxford en 1697, in folio, par les ſoins de Mr. Potter, qui en donna une ſeconde édition en 1702.

(3) L'*Onomaſticum* de Julius Pollux ne fut publié qu'en 1706. Dans cette édition, outre les Notes de Mr. Kuhnius, on trouve celles de Scherus, Jungermannus, &c.

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. *** du 28. de Novembre 1697, Note (1).

(5) Cette édition ne contient pas toutes les Lettres de Languet, mais ſeulement celles qu'il avoit écrites à l'Electeur de Saxe. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article LANGUET (*Hubert*) Rem. E.

(6) Cela ſe doit entendre des Ecrits que Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambray, publia ſur la Vie intérieure, comme ſon *Explication des Maximes des Saints* &c.

(7) *Vera Theologia Myſtica Compendium: ſive Amoris Divini occulta ſemina, in quibus vera Cœleſtis ſcientia & regnum Dei, quod intra nos eſt abſconditum, latet. In duas partes diviſa. Auctore R. P. F. Conſtantino de Barbanſon, Prædicatore Capucino, & Conventus Colonienſis Guardiano*, Amſtelodami 1698, in 12.

(*) Mr. le Docteur Ash, Evêque de Clogher en Irlande.

LETTRE CCXI.

A

Mr. BAŸZE.

A Rotterdam, le 29. d'Avril 1698.

Lett. CCXI. à Mr. Bayle.

IL n'y a qu'un Mois, Monſieur, que j'ai reçu votre Lettre du 25. de Janvier dernier. Mr. MAGNEVILLE me la donna en main propre. J'ai le plaiſir, depuis le commencement de ce mois, de le voir logé céans, avec les deux Eleves dont il a la conduite, & qui ſont deux Gentilshommes infiniment aimables, pleins d'eſprit, d'honnêteté, & de toutes les bonnes qualitez que les ſoins d'un Pere illuſtre communique à des enfans bien nez, comme ſont ceux-ci. Mr. MAGNEVILLE eſt une perſonne qui mérite encore plus d'éloges que vous ne lui en donnez. Vous pouvez être aſſuré, Monſieur, qu'aiant autant d'obligations que vous en avez à Mr. MOLESWORTH, je redouble mes ſoins pour témoigner à Meſſieurs ſes fils une conſidération particuliere. Ils la méritent par eux-mêmes, & par l'eſtime que tout le monde doit avoir pour Monſieur leur Pere, dont les illuſtres qualitez ont paru avec tant d'éclat, & que j'honore infiniment.

Je m'eſtime le plus heureux des hommes, en voiant les honnêtetez que le grand Prélat que vous avez aſſûré de mes reſpects (*), daigne avoir pour moi. Continuez, Monſieur, à lui faire connoître combien je ſuis ſenſible à la bien-veillance dont il m'honore.

Nos Nouveautez Littéraires ſont ſtériles. Mr. BRAUNIUS, Profeſſeur en Théologie à Groningue, vient de donner une ſeconde Edition de ſon Ouvrage *de Veſtibus Sacerdotum Hebræorum*, qui eſt corrigée & bien augmentée. On vient

Lett. CCXI. à Mr. Bayle. & CCXII. à Mr. Silvestre.

vient auſſi de publier un Livre, où l'on raiſonne aſſez ſuccinctement & nettement ſur quantité de difficultez qui peuvent être formées ſur des Paſſages de l'Ecriture. L'Ouvrage eſt intitulé *Veſpera Groningana* (1). Il paroît un nouveau Livre de feu Mr. Pufendorf, intitulé *Analecta Politica*, où l'on diſcute pluſieurs difficultez importantes ſur la Politique. Le troiſiéme Tome de Bynæus ſur l'*Hiſtoire de la Paſſion de* Jesus-Christ, paroît depuis peu (2). Vous ſavez que cet Auteur a fait un Livre *de Nativitate Chriſti*, & *de Circumciſione* (3) & il promet un quatriéme Volume de ſon Ouvrage *de Paſſione Chriſti*. On a vû depuis quelque mois un Ecrit Poſthume de Lydius, *De re militari Romanorum*; où l'on explique principalement ce qui ſe trouve dans l'Ecriture, qui a du rapport à la Milice Romaine (4).

On ſe porte bien au Pays; mais les allarmes y ſont terribles, par la crainte d'une prochaine Perſécution. Je ſuis, Monſieur, avec tout l'attachement poſſible, Votre, &c.

LETTRE CCXII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 6. de Juin 1698.

Lett. CCXII. à Mr. Silvestre.

JUgeant de vous par moi-même, je ſuis perſuadé, Monſieur, que notre amitié n'a pas beſoin pour ſe conſerver dans toute ſa force, du ſecours ou de l'aliment d'un Commerce Epiſtolaire. Sans vous l'avoir dit ni écrit il y a longtems, je trouve que les ſentimens d'eſtime & d'amitié, que j'avois pour vous quand vous étiez en ce Païs, ſont auſſi vifs qu'en ce tems-là. Je me flate que vous m'aimez comme alors; quoique vous ne m'en aſſûriez pas par vos Lettres.

Plein de cette confiance, je me donne l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour vous prier de témoigner à Monſieur l'Abbé du Bos, que mes bons Amis deviennent facilement les vôtres. Au reſte, je ne vous ferai pas le détail de ſon mérite; je me contente de vous dire ſon nom, qui eſt ſi avantageuſement marqué dans le *Ménagiana*, & d'ajoûter que la Diſſertation, qu'il a publiée *des quatre Gordiens* (*), a montré au Public de quelle maniere il ſait développer les Antiquitez par le moien des Médailles, & par le raiſonnement ſur les Paſſages des Auteurs. Vous ferez bientôt la découverte de ſon mérite. Quand vous auriez auſſi peu de diſcernement, que vous en avez beaucoup, cette affaire-là vous ſeroit la plus aiſée du monde.

Il paſſe en Angleterre, pour y voir un Païs qui eſt aujourd'hui ſi célébre par tout le Monde, entr'autres choſes du côté de l'Erudition. Vous pouvez, Monſieur, lui être d'un grand ſecours, pour lui donner les ouvertures néceſſaires dans une grande Ville, dont vous ſavez ſi bien la Carte, & où votre mérite vous a fait tant d'amis & de connoiſſances: & quand je ſonge à l'honnêteté & à la civilité, qui vous eſt naturelle, je ſuis ſûr que vous vous ferez un plaiſir tout particulier de bien faire les honneurs du Païs en faveur d'un Etranger, François comme vous, & d'un tel mérite. Je prévois, Monſieur, que vous ſerez bientôt bons amis & pleins d'une eſtime réciproque, vous & Monſieur l'Abbé du Bos; & je me féliciterai de cela toute ma vie, & vous aurai une extréme obligation de tout ce que vous voudrez faire en conſéquence de ce Billet, que je finis en vous aſſûrant qu'on ne peut pas être avec plus d'attachement que moi, Votre &c.

(1) *Veſpera Groningana, ſive amica de rebus ſacris Colloquia. Ubi variæ Scripturæ loca ſelecta, difficilia, ac magni momenti accurate tractantur, atque egregie explicantur.* Amſtelodami 1698. in 8. C'eſt Mr. Gouſſet qui a digéré & publié cet Ouvrage.

(2) *De Morte Jeſu Chriſti, Liber tertius* &c. Amſtelodami 1698 in 4. Le premier Tome parut en 1691, & le ſecond en 1696. C'eſt un Commentaire philologique & critique ſur les endroits des quatre Evangiles qui contiennent l'hiſtoire de la Mort de Jéſus Chriſt.

(3) *De Natali Jeſu Chriſti, Libri duo. Accedit Diſſertatio de Jeſu Chriſti Circumciſione.* Amſtelodami 1698. in 4.

(4) *Jacobi Lydii Syntagma ſacrum de re militari: nec non de jurejurando Diſſertatio philoſophica. Opus poſthumum, ex multa eruditione commendatum, cum figuris æneis elegantiſſimè ærì inciſis, quod nunc primum ex tenebris eruit, notiſque illuſtravit Salomon van Til, Theologus Dordracenus.* Dordraci 1698. in 4. Dans le premier Traité, Lydius explique tous les paſſages de l'Ecriture qui regardent la Milice des Juifs, ou qui font alluſion à celle des Anciens; & cela lui donne occaſion de parler ſouvent de la Milice des Romains, & de rapporter ce que Lipſe & d'autres Auteurs en ont dit.

(*) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. l'Abbé du Bos, du 29. d'Octobre 1696.

LET-

LETTRE CCXIII.

LETTRE DE L'AUTEUR DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

A

Mr. LE D. E. M. S.

Au ſujet des Procédures du Conſiſtoire de l'Egliſe Walonne de Rotterdam contre ſon Ouvrage (1).

A Rotterdam, le 7. de Juillet 1698.

Lett. CCXIII. a Mr. le D. E. M. S.

J'Apprens, Monſieur, par votre derniere Lettre, qu'il a couru divers bruits fort oppoſez les uns aux autres, touchant ce qui s'eſt paſſé au Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne de Rotterdam, lorsque l'affaire, que j'y avois au ſujet du *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, y a été terminée. Vous ne pouvez recueillir de tant de diſcours ſi différens, ſinon que j'ai promis de réformer cet ouvrage dans une *ſeconde édition*; mais cela ne vous contentant point, vous me demandez une inſtruction un peu plus préciſe là-deſſus. Je m'en vais vous ſatisfaire.

Vous ſaurez donc, Monſieur, que le Conſiſtoire aiant jugé, qu'il devoit prendre connoiſſance de mon Livre, vû les plaintes que pluſieurs Particuliers répandoient de toutes parts, nomma des Commiſſaires pour l'examiner. Ces Commiſſaires lurent l'Ouvrage, firent des Extraits & des Remarques: & leur Rapport aiant été communiqué à la Compagnie, & tous les autres Préliminaires réglez; deſorte qu'il ne reſtoit plus rien que de m'entendre, afin de procéder au Jugement: je fus averti de me trouver au Conſiſtoire, & j'y comparus au jour marqué.

L'état de la queſtion m'aiant été propoſé en général, & le premier chef des Extraits & des Remarques en particulier, on me demanda ce que j'avois à répondre. Je répondis, que n'aiant point lû par où l'Affaire ſeroit entamée, je n'avois préparé qu'un Diſcours fort général. Il ſe réduiſoit à ces deux Points: l'un, que j'avois une infinité de choſes à dire, pour ma juſtification, ſur chaque ſujet de plainte; l'autre, que pour épargner à la Compagnie une longue ſuite de diſcuſſions fatigantes, & pour contribuer efficacement à la paix & à l'édification, j'aimois mieux changer dans une ſeconde Edition les choſes qui donnoient lieu aux murmures, que d'inſiſter ſur les moïens, & montrer qu'on croioit à tort; que j'avois déjà fait ſavoir au Public les diſpoſitions avec leſquelles je travaillois à corriger mon Ouvrage, ſelon les Avis que l'on voudroit bien me communiquer; qu'en particulier, je déclarois à la Compagnie, que je profiterois avec toute ſorte de docilité & de reſpect des lumieres dont elle voudroit me faire part; en un mot, que ſi j'avois avancé des Opinions hérétiques, ou erronées, ce que je ne croiois pas, je les déſavouois & les rétractois, comme je l'avois déjà déclaré dans un Ecrit imprimé depuis trois ou quatre Mois (2).

Cette Réponſe aiant été trouvée trop générale, il fut dit qu'on me communiqueroit les Remarques, que la Compagnie avoit faites ſur mon *Dictionnaire*. Elles me furent communiquées quelques jours après, par les Commiſſaires qu'elle nomma: elles ſe réduiſoient entr'autres à ces cinq chefs. I. Les Citations, Expreſſions, Réflexions, répanduës dans l'Ouvrage, capables de bleſſer les oreilles chaſtes. II. L'Article de DAVID. III. L'Article des Manichéens. IV. Celui des Pyrrhoniens. V. Les loüanges données à des gens qui ont nié, ou l'Exiſtence, ou la Providence de Dieu. Je répondis deux choſes, comme la prémiere fois: l'une, que je croiois avoir beaucoup de raiſons à alléguer, pour ma juſtification, ſur tous ces chefs; l'autre, que nonobſtant cela, j'étois prêt à ôter du Livre les pierres d'achopement, que l'on y trouvoit. J'ajoutai, Que connoiſſant à cette heure, par les Remarques de la Compagnie, où étoient les Griefs, je voiois plus clairement les manieres de rectifier les choſes; & qu'il me paroiſſoit très-facile de remédier à tout, ſoit par des retranchemens, ou des changemens d'expreſſions, ſoit par des Additions, & des Eclairciſſemens. Qu'en particulier, je voulois refondre de telle ſorte l'Article de DAVID, qu'il n'y reſteroit plus rien, qui pût offenſer les ames pieuſes (3). Qu'à l'égard du Dogme affreux des deux Principes, c'eſt-à-dire, du Manichéiſme, j'avois ſuffiſamment déclaré combien il me paroiſſoit abſurde, monſtrueux, contraire non ſeulement à la Religion & à la Piété, mais auſſi, aux Idées les plus diſtinctes de la Raiſon & de la bonne Philoſophie; que je m'étendrois davantage ſur cela dans la ſeconde Edition; & que ſi, en qualité d'Hiſtorien, j'avois crû être obligé de rapporter exactement toute la force des Objections des Manichéens, j'avois crû d'autre côté que cela

(1) Cette Lettre avoit déjà été imprimée en feuille volante en 1698.

(2) *Réflexions ſur le Jugement du Public.* Voyez ci-deſſus pag. 742, Nombre III.

(3) Mr. Bayle retrancha, en effet, dans la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire* tout ce qu'il avoit dit dans cet Article, qui pouvoit offenſer les ames pieuſes. Mais pluſieurs perſonnes aiant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette édition, ſi l'Article de DAVID ne s'y trouvoit pas dans ſon entier, le Libraire fut obligé de le faire imprimer ſéparément, tel qu'il avoit paru d'abord, afin qu'on pût l'y joindre.

Digitized by Google

LETT. CCXIII. A Mr. LE D. E. M. S.

cela étoit ſans conſéquence, ou qu'il me ſembloit que je ne faiſois qu'étendre ce que nos Théologiens les plus Orthodoxes diſent tous les jours en peu de mots : c'eſt que l'accord de la ſainteté & de la bonté de Dieu, avec le péché & la miſere de l'homme, eſt un myſtere incompréhenſible, que nous devons adorer humblement ; perſuadez, que puiſqu'il eſt révélé, il exiſte ; & obligez d'impoſer ſilence aux difficultez de notre foible Raiſon. Que j'avois aſſez déclaré ſur d'autres matieres, & nommément quant à l'Exiſtence de l'Etenduë & du Mouvement, que ne pouvoir pas répondre à des Objections, n'eſt point pour moi une raiſon de rejetter une Doctrine ; que je méditerois de nouveau ſur celle des Manichéens ; & que ſi je trouvois des Réponſes, ou ſi Meſſieurs les Miniſtres du Conſiſtoire m'en vouloient fournir, je leur donnerois la meilleure forme, qu'il me ſeroit poſſible. Je répondis la même choſe, quant à l'*Article* de PYRRHON. Et pour ce qui eſt des loüanges données aux bonnes Mœurs de quelques Athées, je promis un Eclairciſſement, qui fera voir comment ces Faits-là, que j'ai trouvez dans les Livres, & que les Loix de l'Hiſtoire m'ont engagé de rapporter, ne doivent point ſcandaliſer, & ne ſont en effet aucun tort à la vraie Religion (4).

Les Commiſſaires aiant rendu compte de cette Conférence à la Compagnie, il fut queſtion d'avoir par écrit ce que j'avois déclaré de vive voix. Je préſentai donc un Mémoire, où aiant touché d'abord les deux Points généraux de mes Réponſes verbales, je proteſtai, que je n'avois jamais eu intention d'avancer, comme mon ſentiment, aucune Propoſition, qui fût contraire à la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Réformée, où Dieu m'avoit fait la grace de naître, & dont je faiſois profeſſion ; que s'il ſe trouvoit de ſemblables Propoſitions dans mon Ouvrage, ce que je ne croiois pas, il falloit qu'elles s'y fuſſent gliſſées à mon inſçu, & que je les déſavouois, & les rétractois ; que ſi j'avois pris à cetains égards des libertez de philoſopher, qui ne ſont pas ordinaires, c'étoit parce que j'avois crû qu'on les excuſeroit aiſément par la conſidération de la nature de l'Ouvrage, où je ſoûtenois tout à la fois la Perſonne d'Hiſtorien, & celle de Commentateur, ſans faire le Dogmatique ; que le ſoin, que j'avois pris de faire ſervir des Réflexions Philoſophiques à la confirmation d'un Dogme, qui eſt capital dans notre Egliſe, & que nous oppoſons perpétuellement aux Sociniens, ſavoir, Qu'il faut captiver ſon Entendement à l'Autorité de Dieu, & croire ce que Dieu nous révele dans ſa Parole, quoique les lumieres de la Philoſophie n'y ſoient pas toûjours conformes : que ce ſoin, dis-je, m'avoit fait eſpérer que tous mes Lecteurs Proteſtans ſeroient plûtôt édifiez, qu'offenſez, de mes Commentaires ; que j'étois bien fâché que l'événement n'eût pas répondu à mon eſpérance, & que ſi j'avois prévû l'effet de la liberté que je prenois, je m'en ſerois abſtenu ſoigneuſement ; que pour remédier au paſſé, je rectifierois ces Endroits dans une ſeconde Edition, & que j'aurois de grands égards pour les Remarques que la Compagnie m'avoit fait communiquer. J'ajoûtai à cela les Déclarations particulieres, que j'avois faites verbalement à Meſſieurs les Commiſſaires, touchant l'Article de DAVID, celui des Manichéens, &c.

Sur ce Mémoire, la Compagnie dreſſa un Acte, avec les réflexions & les modifications qu'elle jugea à propos ; & ce fut là, Monſieur, la Concluſion pacifique de cette affaire. Elle témoigna ſouhaiter, que ſans attendre la *ſeconde Edition*, qui pourroit trainer en longueur, je fiſſe imprimer quelque choſe, qui fit ſavoir au Public les ſentimens que j'avois expoſez dans mon Mémoire. J'y acquieſçai ſans répugnance, & je m'aquitte aujourd'hui de cette promeſſe. Il n'a pas tenu à moi, que je ne m'en ſois plûtôt aquitté. Je ſuis, Monſieur, Votre &c. *Le 6. de Juillet* 1698.

Puiſqu'il me reſte de la place, je vous éclaircirai une choſe qui vous a fait quelque peine, & qui a donné lieu à une conteſtation dont vous m'avez écrit amplement les circonſtances. Vous m'avez fait ſavoir, Monſieur, qu'un Gentilhomme fort prévenu en ma faveur, ſe trouva bien interdit lorſqu'on lui montra en bonne compagnie ce qu'il ſoûtenoit ne pouvoir être dans mon *Dictionnaire*. Quelqu'un avoit dit en ſa préſence, qu'il ne comprenoit pas bien pourquoi j'avançois comme une choſe certaine, qu'Adam *mourut au lieu où Jéruſalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra ſur une montagne voiſine qui a été appellée Golgotha.* Il fit pluſieurs réflexions ſur ce paſſage, & il conclut que rien n'eſt plus difficile aux Auteurs que d'être uniformes : ceux, diſoit-il, qui ſe mettent le plus en poſſeſſion de n'affirmer rien qu'ils ne puiſſent prouver démonſtrativement, s'oublient quelquefois, & aſſûrent d'un ton déciſif les choſes les plus douteuſes. Le Gentilhomme prit feu, & s'offrit de parier tout ce qu'on voudroit, qu'il ne m'étoit pas échappé une telle faute. La diſpute s'échauffant, on fit apporter mon *Dictionnaire*, & l'on montra à toute la compagnie la page 96. du 1. vol. col. 2. vers la fin. On le fit témoin oculaire de ce qu'il nioit ; & il fut extrêmement ſurpris, & ſoûtint néanmoins qu'il ſe ſouvenoit de n'avoir pas vû cela dans l'exemplaire dont il s'étoit ſervi. On ſe moqua de cette exception, on le ſomma de faire venir cet exemplaire, & la choſe ne lui étant point poſſible, il ſe vit ranger au nombre des parieurs attrappez.

Vous voulez, Monſieur, que je vous rende raiſon de cette affaire. Un Auteur plus ſenſible que moi, vous appliqueroit d'abord l'*infandum Regina jubes renovare dolorem* ; mais j'irai tout droit au fait. Vous ſaurez donc qu'il y a un certain nombre d'exemplaires du premier volume, & d'une partie du ſecond, qui ont été rimprimez ſans que j'aie vû les épreuves. Il fallut faire cette ſeconde impreſſion afin d'égaler les exemplaires ; car on en avoit fait tirer un plus grand nombre depuis la lettre *P* juſques à la fin, que l'on n'avoit fait auparavant. La réimpreſſion ſe fit avec une promtitude incroiable ; je ne pûs y avoir l'œil, & les Correcteurs n'eurent pas le tems de bien faire leur devoir. De là eſt venu que pluſieurs oublis des Imprimeurs n'ont pas été réparez. Le paſſage cité ci-deſſus en eſt un exemple ; car voici ce que j'avois dit, & ce qui ſe trouve dans la plûpart des exemplaires, *qu'il nous ſuffiſe de ſavoir que les Peres ont crû fort communément, que le premier homme mourut au lieu*

(4) Mr. Bayle s'aquitta de ſa promeſſe en ajoûtant à la fin de la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire*, des *Eclairciſſemens* 1. ſur les loüanges données aux perſonnes qui nioient, ou la Providence, ou l'Exiſtence de Dieu ; 2. ſur les Objections des Manichéens : 3. ſur les Objections des Pyrrhoniens : & 4. ſur les Obſcénitez que l'on condamnoit dans ſon *Dictionnaire*.

lieu où Jeruſalem &c. Vous voiez donc que le Gentilhomme n'a pas eu tort, & que les réflexions de l'autre ſont très-mal fondées.

Il y a de ſemblables fautes des Imprimeurs, qui ont introduit des obſcuritez, & de faux raiſonnemens dans mon Ouvrage, que l'on croira pouvoir m'imputer avec raiſon, & dont je ſuis néanmoins très-innocent. En voici un exemple. Dans les exemplaires dont j'ai revû les épreuves, il y a *, *le regne de Tullus Hoſtilius eſt enfermé entre la premiere année de la 27. Olympiade, & la premiere année de la 35.* Mais dans les autres exemplaires, on ne trouve que ceci, *le regne de Tullus Hoſtilius eſt enfermé entre la premiere année de la 35.* Monſtrueux diſcours! Je ne dis rien des chiffres, & des noms propres que ces gens-là, le fleau né des Auteurs, ont brouillez & défigurez. Je me pourvois ici contre eux, & contre l'avantage que mes Critiques en voudroient tirer.

Lett. CCXIII. à Mr. le D. E. M. S. & CCXIV. à Mr. le Duchat.

LETTRE CCXIV.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 1. d'Août 1698.

Lett. CCXIV. à Mr. le Duchat.

J'Ai reçu, Monſieur, le paquet de vos nouvelles Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy* depuis deux ou trois jours, & je les envoye dès aujourd'hui au Sieur DES-BORDES. Je l'exhorte à ſe hâter de les publier; je l'y exhorte, dis-je, d'autant plus ardemment que je puis trouver dans ces Remarques mille choſes qui me ſerviront pour l'Ouvrage auquel je travaille.

Je fais chercher par tout le *Rabelais* Anglois, & ſi je le trouve, je l'enverrai à l'adreſſe que Mr. JASSOY m'a marquée; mais je déſeſpere de le rencontrer ici. Il faudra le faire venir de Londres; & je preſſe le Sieur DES-BORDES à prendre ce ſoin inceſſamment.

Je vous dis, Monſieur, avec la derniere ſincérité que votre Manuſcrit me charme. J'y admire le bonheur que vous avez d'avoir tant de Livres rares, & encore plus, l'adreſſe avec laquelle vous vous en ſervez pour éclaircir tant d'énigmes, & tant de faits inconnus. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite, & avec une modeſtie que vos lumieres devroient rendre beaucoup plus petite, quand vous me donnez tant d'autorité ſur votre Manuſcrit. Quand j'aurois été dans mon Cabinet en le liſant, je n'aurois pas été capable d'y rien redreſſer. Mais il faut que je vous diſe que depuis une quinzaine de jours, je m'en ſuis ſéparé; tant à cauſe que ma ſanté demandoit un peu de relâche, qu'à cauſe que j'avois beſoin d'une Chambre qui ne fût pas expoſée au bruit, étant un peu travaillé d'inſomnie. Outre que j'ai éprouvé que pour hâter la Réviſion de ma premiere Edition, il falloit que je fuſſe preſque ſans livres; car je me détourne trop de moment en moment, lorſque je ſuis à portée de courir de livre en livre. J'ai donc quitté ma chambre ordinaire pour quelque tems, & c'eſt dans ce changement-là que votre paquet m'a trouvé. J'ai appris de Mr. de CHAMPE' l'avantage qu'a votre Ville (1), d'avoir un Intendant ſi illuſtre, ſi éclairé, & ſi grand fauteur des Lettres & des Savans que l'eſt Mr. TURGOT, dont la réputation étoit déjà parvenuë juſqu'à nous.

Je vous rends mille actions de graces de vos nouveaux Eclairciſſemens; & plût à Dieu que je puſſe vous conſulter commodément ſur une infinité de choſes que vous ſavez à fond.

Rien ne peut être plus agréable à un Auteur, que d'apprendre ce que vous me marquez au ſujet de mon Article de PIERRE ARETIN, & c'eſt ici qu'il faudroit dire *principibus placuiſſe viris* (2): mais vous voulez bien me permettre de me défier de moi, nonobſtant votre témoignage. Votre honnêteté & votre amitié vous font juger qu'il eſt bon & avantageux qu'un Auteur ſoit encouragé dans ſes fatigues, par le plaiſir de ſe figurer *per fas & nefas* qu'un Intendant d'un goût fin & délicat ſe divertit à le lire (3).

N'aiant pas ſous ma main mes Livres, je n'ai pû vérifier ſi l'orthographe *d'Atri* ne doit pas être *d'Atrie*. Mais je croi que ſelon l'analogie moderne des Italiens, il vaut mieux lire *d'Atri* que *d'Atrie*. (4)

J'ai vû avec beaucoup de plaiſir dans vos Remarques un GHIACETTO, ou DAIACETTO. Cela me ſervira beaucoup dans l'Article que j'ai dreſſé d'un Savant de cette Famille (5), Profeſſeur à Florence, qui fut puni du dernier Supplice pour une Conſpiration, la même pour laquelle LOUÏS ALAMANNI eût été pendu, s'il ne ſe fût ſauvé en France. Je ſuis &c.

* A la page 335. du I. volume col. 2. lign. 9.

(1) Mets.

(2) *Horatius, Epiſt. Lib. I. Epiſt. XVII. verſ.* 29.

(3) Mr. le Duchat étant allé communiquer à Mr. Turgot de Sumons, pour lors Intendant de Mets, une Lettre qu'il venoit de recevoir de Mr. Bayle, il le trouva qui liſoit avec beaucoup de plaiſir & de ſatisfaction l'Article de *Pierre* ARETIN dans le *Dictionnaire Critique*.

(4) *Atri* eſt le nom d'un Duché dans le Royaume de Naples. Ainſi la Demoiſelle dont il s'agit dans la *Confeſſion de Sancy* y auroit dû être toûjours appellée, ou la *Demoiſelle d'Atri*, ou *Atrie* à l'adjectif féminin. Or il y a un endroit dans cet Ouvrage où elle eſt appellée d'*Atrie*, mais mal, & c'eſt ſur quoi on avoit conſulté Mr. Bayle, parce qu'on ne ſavoit pas bien encore le nom de ce Duché. Voyez les Remarques de Mr. le Duchat ſur le Chapitre 7. du II. Livre de la *Confeſſion Catholique du Sieur de Sancy*, pag. 393, de l'edition de 1720.

(5) Mr. Bayle a donné l'Article de ce Savant dans la ſeconde Edition de ſon *Dictionnaire*, ſous le nom de JACCETIUS (*François Catanie*).

LETTRE CCXV.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 18. *d'Août*, 1698.

Lett. CCXV. A Mr. de la Monnoie.

IL n'y a nul lieu de douter, Monſieur, que l'Original de vos Remarques ne ſoit demeuré en chemin. C'eſt un fait certain, que je n'ai reçu qu'une Copie (1).

J'ai achevé, ces jours paſſez, la Réviſion de la lettre *A*; & j'ai mis à ſa place chacun des Supplémens, que vous avez eu la bonté de me fournir; corrigeant par tout ce que vous m'aviez marqué. J'ai connu de plus en plus, en travaillant à cela, combien vos lumieres ſont grandes, juſtes, exactes, & fines. Je voudrois bien avoir de pareilles choſes ſur tout mon Ouvrage; mais ce ſeroit être importun au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, que de vous faire là-deſſus quelque priere.

Ce ſera bien aſſez, Monſieur, ſi pour les deux Articles que vous m'avez promis; dont l'un eſt celui de SIXTE IV, & l'autre, ſi je ne me trompe, celui de LE'ON X; vous avez la bonté, en ſon tems, de m'aider de vos curieuſes recherches.

J'ai fait conſulter Mr. DE St. EVREMOND, touchant *La Comédie des Académiſtes*, dont j'ai un Exemplaire depuis longtems. Il a répondu, qu'*il fit cette Piece étant encore au College*; ainſi Mr. CHE'VREAU ſe trompe (2).

J'avouë que Mr. BAILLET marque auſſi clairement qu'il ſe puiſſe, que l'Edition d'ANACREON, par l'Abbé de la Trappe, parut à Paris, en 1639: mais il diſtingue entre l'Edition d'ANACRE'ON avec des Remarques, & la Traduction Françoiſe d'ANACRE'ON. De celle-ci, il ne dit point qu'elle ait été imprimée. Cela, joint au ſilence de Mademoiſelle LE FE'VRE, & de Mr. DE LONGEPIERRE, me fit dire qu'apparemment elle n'a point paru (3).

Je ne ſai ſi le Sécrétaire de l'Académie parle de l'Edition d'ANACRE'ON & auſſi de la Traduction Françoiſe (4).

Je n'ai le Traité *de Piſcibus* de PAUL JOVE que de l'Edition de Bâle chez Froben en 1533. Je n'y ai rien vû au dernier Chapitre, touchant JEAN BAPTISTE SANGA. Il faut que vous aiez une Edition augmentée.

Ce que vous dites, que le Mariage d'ISABELLE D'ARRAGON, avec le Duc de Milan, fut conſommé l'An 1489, & qu'alors fut fait l'Epithalame d'ALTILIUS, dont j'ai parlé, me fournit un Doute. UGHELLI dit qu'ALTILIUS mourut l'An 1414. S'il s'eſt trompé en cela, comme il a fait en d'autres lieux, je n'ai rien à dire; mais s'il ne s'eſt pas trompé, il faut croire que l'*Epithalame* d'ALTILIUS fut compoſée au tems de l'Accord, ou des Fiançailles d'ISABELLE, faites, comme vous me l'apprenez, l'an 1477. (Dans la Copie de vos Remarques il y a 1417). (5).

Le *Journal des Savans* a fait mention d'une Traduction nouvelle, non pas de l'*Ane d'Or*; mais de l'Epiſode de PSYCHE', avec des Remarques (6). Nous n'avons point vû cela en ce Païs, non plus que la Nouvelle Verſion de DIOGENE LAERCE (7).

Connoiſſez-vous un Ouvrage, qui n'eſt, ni dans la Bibliotheque de Mr. DE RHEIMS, ni dans celle de Mr. DE THOU: c'eſt un Livre d'Aſtronomie, imprimé pour la prémiere fois à Macerata vers l'an 1630, & compoſé par HILAIRE ALTOBELLUS, *Senior*? VOSSIUS n'a point connu cet Ecrivain.

(1) Voyez ci deſſus la Lettre à Mr. de la Monnoie du 20. de Mars 1698.

(2) Dans le *Chevreana*, Tom. I. pag. m. 309, Mr Chevreau dit que le Comte d'Etlan, fils du Marquis de St. Luc, eſt l'Auteur de la *Comédie des Académiſtes pour la Réformation de la Langue Françoiſe*; mais, comme le remarque fort bien Mr. Bayle, il ſe trompe. Voyez ci-après la Lettre à Mr. de la Monnoie du 16. de Septembre 1698, Note (1).

(3) C'eſt dans ſon Traité *des Enfans devenus célébres par leurs études ou par leurs écrits*, que Mr. Baillet parle de cette Traduction Françoiſe d'*Anacreon*, par Mr. le Bouthilier de Rancé, depuis Abbé de la Trappe. Mr. du Pin en parle auſſi dans ſa *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du dix-ſeptiéme ſiecle*, Tom. IV. pag. 159, édit. de Paris 1708. Mais ils ne diſent point qu'elle ait paru; & Mr. de la Monnoie nous aſſûre dans ſes Remarques ſur les *Enfans célébres* de Mr. Baillet, Tom. V. pag. 104. de l'édition de Hollande, in 4, que *cette Traduction n'a jamais été imprimée, ni peut-être jamais faite*. Voyez auſſi le Mémoire de Mr. de la Monnoie, inſéré dans la ſeconde édition du *Dictionnaire Critique*, à l'Article d'ANACREON, Rem. L.

(4) Mr. l'Abbé Regnier Des Marais nous a donné *La Poeſie d'Anacreonte, tradotte in Verſo Toſcano, e d'annotazioni illuſtrate*. Parigi 1693, in 8.

(5) Il y avoit dans l'Original 1472. [Cette Remarque eſt de Mr. de la Monnoie.]

(6) *Les Amours de Pſyché & de Cupidon, traduits d'Apulée, avec des Remarques*. Paris 1695, in 12. Voyez le *Journal des Savans* du 9. Janvier. 1696.

(7) Cette nouvelle Verſion n'a point paru.

LETTRE

LETTRE CCXVI.

A

Mr. BAŸZE.

A Rotterdam le 9. de Septembre 1698.

Lett. CCXVI. à Mr. Bayle.

NOus n'avons ici, Monſieur que peu de Livres nouveaux. Je ne vous parlerai pas des *Lettres*, que Mr. BENOIT publie, de tems en tems, contre d'autres *Lettres* que Mr. JAQUELOT addreſſe *aux Prélats de France*. C'eſt une choſe trop ſcandaleuſe, & qui met les Réfugiez en trop mauvaiſe odeur, pour ne devoir pas être effacée de la mémoire autant qu'on peut (1).

La *Relation du Quiétiſme* (2) par Mr. l'Evêque de Meaux, eſt un Livre bien curieux. On n'a pas voulu permettre à Mr. REGNIER DES MARAIS, Sécrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, de mettre en vente la Relation qu'il avoit fait imprimer, du Démêlé que la Cour de France eut avec la Cour de Rome, au ſujet de l'inſulte faite à Mr. DE CRE'QUI (3).

Mr. JENS, Recteur des Ecoles de la Haye, publiera bientôt des Obſervations Critiques ſur LUCIEN, où il rétablira beaucoup de Paſſages, qui n'ont jamais été bien entendus, ni correctement publiez. Je ſuis, &c.

(1) Mr. Jaquelot commença en 1698. à publier des *Lettres à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane*; mais il ne ſe nomma point: on marqua ſeulement qu'elles s'imprimoient à la Haye chez François l'Honoré Marchand Libraire. Elle paroiſſoient tous les mois en feuilles volantes, in 4. La premiere eſt datée du 13. d'Avril 1698. Mr. Jaquelot y exhortoit les Prélats de France à faire ceſſer la perſécution des Proteſtans, & à lever les obſtacles qui empêchent la recherche de la vérité. Les manieres reſpectueuſes & inſinuantes, & les ſentimens de modération qui régnoient dans ces *Lettres*, déplurent à Mr. Benoît, Miniſtre de l'Egliſe Walonne de Delft, qui nous a donné une *Hiſtoire de l'Edit de Nantes*. Prévenu contre Mr. le Vaſſor par quelques eſprits brouillons qui avoient pris à tâche de le décrier, il s'imagina d'abord qu'il en étoit l'Auteur, & entreprit de les réfuter par d'autres Lettres anonymes, où l'on ne marqua ni le nom du Libraire, ni le lieu de l'Impreſſion. Il les intitula, *Avis ſincerres à Meſſieurs les Prélats de France, ſur les Lettres qui leur ſont adreſſées ſous le titre de Prélats de l'Egliſe Gallicane.* Elles paroiſſoient tous les douze ou quinze jours in 12. La premiere eſt du 1. de Juillet 1698. Mr. Benoît y accuſoit l'Auteur des *Lettres*, de ne parler pas le langage d'un Proteſtant, & tâchoit même de rendre ſa foi ſuſpecte ſur les Myſteres de la Religion. Mr. Jaquelot ayant vû les trois premieres Lettres de Mr. Benoît, les traita de *Libelle*, dans un petit Avertiſſement qu'il mit à la fin de ſa VI. Lettre: & Mr. Benoît répondit par un autre Avertiſſement, à la fin de ſa IV. Lettre. Dans ce tems-là, il parut à la Haye un Recueil de diverſes Lettres in 12, la plûpart adreſſées à Mr. Jaquelot, ſous le titre de *Lettres ſur les Avis ſincerres aux Prélats de France*, où l'on cenſuroit très-vivement le procédé de Mr. Benoît, qui ne pouvoit plus ignorer que Mr. Jaquelot ne fût la perſonne qu'il s'efforçoit de diffamer. Ces Lettres obligerent Mr. Benoît à ſe mettre ſur la deffenſive. Il diſcontinua ſes *Avis aux Prélats de France*, après ſa VII. Lettre, & donna encore deux Lettres, intitulées, *Lettres à tous les Réformez Français, ou qui ſont encore dans le Royaume ſous l'oppreſſion; ou qui ſont diſperſez dans toute l'Europe, & tous autres qu'il appartiendra.* Il s'y juſtifie en repréſentant l'Auteur des *Lettres* comme un faux frere, qui vouloit moienner un accommodement, ou une réünion avec l'Egliſe Romaine. A la fin de la derniere Lettre, du 25. d'Août 1698, il ajouta un petit Avertiſſement, où il mit ſon nom, & déclara qu'il *avoit fait* ces *neuf Lettres*. Son Libraire ſe découvrit en même tems. Auſſi-tôt que Mr. Benoît ſe fut nommé, Mr. Jaquelot porta ſes plaintes aux Egliſes Walonnes, dans un Ecrit intitulé, *Lettres de Mr. Jaquelot à Meſſieurs les Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Walonnes des Provinces-Unies.* La Haye 1698. in 4. 41. pagg. Mr. Benoît répondit aux Plaintes de Mr. Jaquelot par un Ecrit, intitulé *Conſidérations &c.* auquel ce dernier répliqua par une nouvelle Lettre à Meſſieurs les Conducteurs des Egliſes Walonnes des Provinces-Unies. Cette Lettre a pour titre *Réplique de Mr. Jaquelot au dernier Ecrit de Mr. Benoît, ſous le nom de Conſidérations &c.* La Haye 1699. in 4. 11. pagg. mais il n'en reçut pas toute la ſatisfaction qu'il attendoit. Cependant il continua ſes Lettres; qui ſont au nombre de XXVII. La derniere eſt du 13. de Mars 1700. On en fit un Recueil intitulé, *Lettres à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane. Par Mr. J.* la Haye 1700, in 4. Mr. Jaquelot y ajoûta une Préface, & une Table qui marque le contenu de chaque Lettre.

Un Anonyme publia au mois de Septembre 1698, un Ecrit intitulé, *L'Eſprit du Clergé de France. Avec quelques Obſervations ſur les Lettres à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane.* Cologne, (la Haye) 1698, in 12. L'Auteur examine deux ou trois endroits des *Lettres* de Mr. Jaquelot; mais ſans y mêler rien de perſonnel. Il ſe propoſe de faire voir que les Prélats de France ont toûjours été ennemis déclarez de la Réformation; & que c'eſt en vain qu'on prétend les ramener à un eſprit de douceur, par des ménagemens hors de ſaiſon.

(2) *Relation ſur le Quiétiſme.* Paris 1698, in 8.

(3) La Cour de France fit ſupprimer cet Ouvrage en 1698, parce qu'elle avoit alors intérêt de ménager le Pape; mais cette conſidération ayant ceſſé en 1707, elle permit qu'on le publiât, quoique ſans Approbation, ni Privilege; ſans marquer même le lieu de l'impreſſion, & le nom de l'Imprimeur; ſous ce titre: *Hiſtoire des Démêlez de la Cour de France avec la Cour de Rome, au ſujet de l'Affaire des Corſes; par Mr. l'Abbé Regnier Des Marais*, 1707, in 4.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCXVII.

A

Mr. MARAIS,

Avocat au Parlement de Paris.

A Rotterdam, le 2. d'Octobre 1698.

Lett. CCXVII. à Mr. Marais.

JE me borne à répondre aujourd'hui, Monſieur, à quelques-uns des endroits de votre Lettre. Je commence par celui où vous m'apprenez que mon *Dictionnaire* n'a point déplu à Mr. DESPRE'AUX. C'eſt un bien ſi grand, c'eſt une gloire ſi relevée, que je n'avois garde de l'eſpérer. Il y a longtems que j'applique à ce grand homme un Eloge plus étendu que celui que PHE'DRE donne à ESOPE, *naris emunctæ, natura nunquam verba cui potuit dare* (1). Il me ſemble auſſi que l'induſtrie la plus artificieuſe des Auteurs ne le peut tromper. A plus forte raiſon, ai-je dû voir que je ne ſurprendrai pas ſon ſuffrage, en compilant bonnement, à l'Allemande, & ſans me géner beaucoup ſur le choix, une grande quantité de choſes. Mon *Dictionnaire* me paroît à ſon égard un vrai Voïage de Caravanne, où l'on fait vingt ou trente lieües, ſans trouver un arbre fruitier, ou une fontaine; mais moins j'avois eſpéré l'avantage que vous m'annoncez, plus j'y ai été ſenſible.

Que j'admire l'abondance des faits curieux, que vous me communiquez, touchant Mr. ARNAULD, RABELAIS, SANTEUIL, LA FONTAINE, LA BRUYERE, &c. Cela me fait juger, Monſieur, qu'un *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, que vous voudriez faire, ſeroit l'Ouvrage le plus curieux qui ſe put voir. Vous connoiſſez amplement mille particularitez, mille perſonalitez, qui ſont inconnuës à la plûpart des Auteurs, & vous pourriez leur donner la meilleure forme du monde. Il eſt vrai, que pour bien faire, votre Imprimeur devroit être en ce Païs-ci. Il faudroit avoir deux Corps, l'un à Paris, pour y ramaſſer ces Matériaux, & l'autre, en Hollande, pour y faire imprimer l'Ouvrage que l'on en compoſeroit. Cette *Réplication*, comme l'apellent les Scholaſtiques, n'étant pas poſſible, naturellement au moins, ce ſera un bon reméde, ſi vous continuez d'avoir la bonté de m'enrichir de vos Remarques & de vos bons avis. Vous m'y paroiſſez très-diſpoſé, Monſieur, & je vous puis aſſurer que je m'en eſtimerai le plus heureux du monde, & que j'en paroîtrai fort reconnoiſſant. Je vous demande par avance la permiſſion de marquer à la Marge à qui le Public ſera redevable de tant de bonnes & de belles choſes, que je tirerai de vous.

Je dreſſai la Semaine paſſée l'Article d'HE'NAULT, & j'y inſérai tout ce que vous m'avez écrit ſur ce ſujet. Je n'ai pas encore mis votre nom à la Marge; mais j'ai deſſein de le faire, ſi j'apprens que vous l'agréez. Vous jugez bien, que s'il s'agiſſoit de quelque choſe qui choquât quelque Perſonne vivante, je n'aurois garde de vous commettre. J'ai ſupprimé ce que vous m'avez écrit touchant ce que vous jugez de la *Critique* des *Oeuvres de* ST. EVREMOND. Autre choſe eſt de dire dans une Lettre à un Ami ce que l'on penſe d'un Livre nouveau; & autre choſe, de vouloir que cela devienne public.

L'habile homme dont j'ai rapporté un Extrait de Lettre, ignoroit qu'il eût paru à Paris un Recueil des *Oeuvres de Mr.* HE'NAULT (2): cependant il fait à Paris ſon ſéjour le plus ordinaire, depuis quelques années. Je ne lui ai rien fait ſavoir encore touchant ce fait; mais je lui ai communiqué une objection, qui me fut faite par un Anglois, ſavoir, que le *Sonnet* de l'*Avarice* (3) ne fut point fait pour Mademoiſelle DE GUERCHI, car il parut avant la mort de cette Fille (4). Je crois que l'Anglois a raiſon, & j'ai déjà effacé tous les endroits où j'ai ſuivi en cela l'erreur commune.

On n'a pas eu raiſon de vous dire que mon *Supplément* eſt imprimé. On commencera ſeulement à l'imprimer au Printems prochain. Nous avons crû qu'il ne falloit en commencer l'Impreſſion, que lorſque la Copie ſeroit, ou achevée, ou fort avancée. Pour ce qui eſt de la *ſeconde Edition* des deux Volumes qui ont paru, elle précédera le *Supplément*. Elle ſera corrigée, mais peu augmentée (5).

Voici quelques Nouveautez Littéraires de ce Païs. Il eſt ſûr qu'on y imprime des Ouvrages très-conſidérables; mais ce ne ſont que de nouvelles Editions. C'eſt ce que je dis en particulier du *Lexicon* HOFMANNI (6), & du *Theſaurus Antiquitatum Romanarum*, en douze Volumes *in folio*, dont les deux tiers au plus ont déjà paru, & dont le reſte paroîtra bientôt. Je le dis auſſi des

(1) PHAEDRUS. *Lib. III, Fabulâ III, Verſ.* 14, 15.

(2) *Oeuvres diverſes, contenant la Conſolation à Olimpe ſur la Mort d'Alcimedon: l'imitation de quelques Chœurs de Sénéque le Tragique: Lettres en proſe & en vers: le Bail d'un Cœur: divers Sonnets & autres Pieces. Par le Sr. D. H***.* Paris, 1670, in 12.

(3) Le Pere Bouhours dans ſa *Maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, a critiqué dans ce *Sonnet* une faute de Grammaire, qui ne s'y trouve pas de la maniere que d'Henault l'a publié pag. 237. de ſes *Oeuvres diverſes*. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1704, pag. 159.

(4) Voyez dans la ſeconde Edition du *Dictionnaire Critique* l'Article HE'NAULT, Rem. A.

(5) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 6. de Mars 1702, Note (1).

(6) *Lexicon univerſale, Hiſtoriam ſacram & profanam omnis ævi, omniumque Gentium Chronologiam ad hæc uſque tempora*, &c. Lugduni Batavorum 1698, 4. voll. in fol.

Digitized by Google

des *grands Critiques* d'Angleterre, dont on a achevé ici une nouvelle Edition (7). L'Edition des *Oeuvres* de VOSSIUS, en pluſieurs Volumes *in folio* eſt preſque achevée (8). Le Tome, qui comprend les Hiſtoriens Grecs & Latins, le Traité *de Arte Hiſtoricâ*, & les Lettres, ſe vendent depuis peu de jours. On a retranché pluſieurs *Lettres*, qui ne paroiſſoient d'aucune importance, & que le Sr. COLOMIE's n'avoit pas laiſſé d'inſérer dans l'Edition d'Angleterre. Enfin, je dis la même choſe touchant deux Volumes de COTELIER (9); & touchant le gros Volume de GATAKER (10): ce ne ſont que de nouvelles Editions. Ce qu'il y a de meilleur dans l'*in folio* de GATAKER, imprimé à Utrecht, eſt, ſans doute, le grand & ſavant Commentaire ſur le Livre de MARC AURELE.

Quant aux Livres nouveaux, & imprimez pour la premiere fois, nous n'en avons point de conſidérables. Mr. GOUSSET, Miniſtre François, Profeſſeur en Langue Hébraïque à Groningue, qui fait imprimer un gros *Lexicon* Hébreu, qui ſera bon, dit-on, vient de publier en François, un *in* 8, qui eſt l'*Examen* d'un *Projet* d'un nouvelle Verſion de la Bible. Le *Projet* a été fait par un Miniſtre François, qui s'eſt déclaré Arminien depuis ſa ſortie de France, & qui ſe nomme LE CENE. Il a critiqué dans ſon *Projet* pluſieurs paſſages de la verſion de Geneve, & Mr. GOUSSET le réfute (11). On attribue à celui-ci une petite *Diſſertation* anonyme *ſur la Chronologie du Vieux Teſtament*. C'eſt bien peu de choſe; & j'ai de la peine à lui attribuer un écrit inférieur, ſans doute, à ſa capacité. Mr. MAYER, Profeſſeur en Théologie à Hambourg, a publié une *Diſſertation* Latine touchant CATHERINE BORE, Femme de LUTHER, où il réfute VARILLAS, & rapporte pluſieurs faits particuliers (12). On a deſſein de faire à Francfort un nouveau Journal des Savans; il ſera intitulé *Polybiſtor Litterarius*, & commencera à paroître au mois de Janvier prochain (13). On nous a donné depuis peu la verſion Latine des *Dernieres Heures*, ou de la *Repentance* du Comte DE ROCHESTER, fameux Athée. C'eſt la Verſion d'un Livre Anglois du Docteur BURNET. (14) On a auſſi traduit en François *la Vie de* MAHOMET, compoſée en Anglois, par Mr. PRIDEAUX. Je ſuis, &c.

Lett. CCXVII. à Mr. Marais.

P. S. Il eſt certain que les HUGUETANS, fameux Libraires de Lion, réfugiez à Amſterdam, vont réimprimer les *Dogmata Theologica* du Pere PE'TAU (15). On avoit eu deſſein de faire cette nouvelle édition en Angleterre; mais quelques Docteurs de l'Egliſe Anglicane s'y oppoſerent, repréſentant que ce Livre, par accident & par abus, eſt fort propre à confirmer les Ariens & les Sociniens dans leurs erreurs, par le grand nombre de Paſſages des anciens Peres, que l'on y trouve, où la Doctrine de la Trinité eſt débitée ſi mal, qu'elle ne reſſemble point du tout aux Déciſions du Concile de Nicée. Les Sociniens étoient ignorans tout ce qui ſe peut dans la connoiſſance des Peres; & ils ont trouvé dans les Ecrits du Pere PE'TAU de quoi s'en inſtruire à peu de frais. Ils en ont étrangement abuſé.

Nous verrons bien-tôt un Ouvrage, qui ne déplaira point aux Critiques. Ce ſont des *Notes* ſur LUCIEN (16). L'Auteur eſt un jeune homme fort ſavant, & l'un des bons Grecs de ce Siecle. Il s'appelle JENS. Il eſt de Dordrecht, & régente une Claſſe à la Haie. Il corrigera pluſieurs Paſſages de LUCIEN, qui ont été juſqu'ici imprimez avec des fautes. Mr. LEERS doit commencer à réimprimer mes *Penſées ſur les Cometes*, avec les Additions dont vous avez entendu parler, dès qu'il aura achevé les deux Volumes *in folio* de Mr. BASNAGE le Miniſtre, ſur l'Hiſtoire des Dogmes de l'Egliſe, & de ſon Gouvernement (17).

(7) Cet Ouvrage parut en Angleterre en 1660. ſous ce titre: *Critici Sacri: ſive doctiſſimorum Virorum in SS. Biblia Annotationes & Tractatus. Opus ſummâ curâ recognitum, & in novem Tomos diviſum.* Londini, 1660. in folio. L'Edition de Hollande contient quelques Additions.

(8) Cette édition n'a été achevée qu'en 1710: *Gerardi Joannis Voſſii Opera, in ſex Tomos diviſa.* Amſtelodami, 8. voll. in fol.

(9) *SS. Patrum, qui temporibus Apoſtolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis, Hermæ, Ignatii, Polycarpi, Opera edita & inedita, vera & ſuppoſititia* &c. 2. voll. in folio. La premiere Edition eſt imprimée à Paris en 1672: celle de 1698. a été faite à Amſterdam, & elle eſt augmentée de pluſieurs Remarques de divers Savans, & de quelques Traitez de Beveridge, d'Uſſerius, & de Pearſon. Mr. le Clerc, qui la dirigea, y ajoûta auſſi quelques Notes. Il en a donné une nouvelle Edition en 1724, beaucoup plus ample & plus exacte.

(10) *Thomæ Gatakeri Opera critica* &c: Trajecti ad Rhenum 1698, in fol.

(11) L'Ouvrage de Mr. le Cene eſt intitulé, *Projet d'une Nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible. Dans lequel on juſtifie par raiſon & autoritez; que les Verſions précédentes ne repréſentent pas bien en pluſieurs paſſages le ſens de l'Original, & qu'il eſt fort néceſſaire de donner une meilleure Verſion comme on ſe propoſe de faire. Par Monſieur Charles le Cene.* Rotterdam 1696, in 8. Ce n'eſt ici que la premiere partie de cet Ouvrage; la ſeconde n'a point encore paru. Mr. le Cene a travaillé à une Traduction de la Bible ſur le plan qu'il donne dans ſon *Projet*: il me la fit voir, & il me parut, qu'à tout prendre, elle pouvoit beaucoup ſervir à donner l'intelligence des Livres ſacrez. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on l'imprimât. Mr. Gouſſet attaqua violemment le *Projet* de Mr. le Cene. Il l'accuſa d'avoir énervé, ou fait diſparoître, pluſieurs dogmes eſſentiels de la Religion, par la maniere dont il traduiſoit les paſſages qui les contiennent. Cette critique parut ſous le titre de: *Conſidérations Théologiques & Critiques ſur le Projet d'une nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible publié l'an 1696. ſous le nom de Mr. Charles le Cene; dans leſquelles la verité eſt défendue ſur un grand nombre de paſſages de l'Ecriture Sainte. Par Jaques Gouſſet, Profeſſeur à Groningue dans l'Univerſité Provinciale.* Amſterdam, 1698, in 12.

Le Projet de Mr. le Cene a été traduit en Anglois, & accommodé à la Verſion Angloiſe de la Bible, qui n'eſt pas moins défectueuſe que celle de Geneve. On en a fait deux Editions; mais le Traducteur a ſupprimé le nom de Mr. le Cene; artifice qui n'eſt pas ſans exemple dans ce Pays.

(12) *De Catharina Lutheri conjuge Diſſertatio.* Hamburgi 1698, in 4. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article BORE (*Catherine de*) Rem K.

(13) Ce Journal n'a point paru.

(14) Ce Livre a auſſi été traduit en François, & publié ſous le titre de: *Memoires touchant Jean Wilmot, Comte de Rocheſter. Par Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury. Traduit de l'Anglois.* Amſt. 1716. in 8.

(15) *Dionyſii Petavii Aurelianenſis, è Societate Jeſu, Opus de Theologicis dogmatibus: auctius in hac editione Libro de Tridentini Concilii Interpretatione; Libris duobus Diſſertationum Eccleſiaſticarum; Diatriba de poteſtate confeſſarii; Libris octo de Pœnitentia publica; & Notulis Theophili Alethini S. I. A. E.* [i. e. Joannis Clerici]. *In ſex Tomos diſtributum*, Antwerpiæ [Amſtelodami] 1700. 6. voll. in fol.

(16) *Joannis Jenſii Lectiones Lucianeæ. Accedit ad J. G. Graevium V. Cl. ſuper aliquot Diodori Siculi locis, Epiſtola.* Hagæ Comitum, 1699. in 8.

(17) *Hiſtoire de l'Egliſe depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à préſent, diviſée en quatre Parties*, &c. Rotterdam 1699, 2. voll. in fol.

Digitized by Google

LETTRE CCXVIII.

DOCTISSIMO AC CELEBERRIMO VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS

S. D. P.

Roterodami die 20. *Octobris* 1698.

LETT. CCXVIII. a Mr. CRENIUS & CCXIX. a Mr. BAYLE.

Si quem credas esse, Vir Clarissime, qui libentiùs me videat crescentem in dies Tui nominis celebritatem, gloriamque Tibi debitam ob tot & tanta de Republica literaria merita, quibus frequentibus exquisitissimisque lucubrationibus literarum amantes, & in primis eos qui aliquid commentantur devincis, secus omnino quam deceat de me opinaris. Nemo enim est quem majori voluptate ista afficiant quam Tuum BÆLIUM, *cui tot benevolentiæ significationes usque & usque præbuisti. Quod mei tam Amanter & honorifice memineris in calce tuarum Animadversionum partis secundæ, hoc verò est cujus gratiâ multum Tibi debeam, perque epistolam gratum animum jamdiù fuissem testatus, nisi nobilem quemdam Germanum qui à me discedens Te erat invisurus paratissimum vidissem te certiorem facere de meo hac in parte officio. Macte literatissime* CRENI *tua ista sedulitate, & in indagandis selectionibus quibusque historiæ literariæ arcanis sagacitate incredibili. Fruor ego sæpissime tuis laboribus, quod patuit jam, & deinceps melius patebit in Lexico meo Historico-Critico.*

Qui sciam tuam in juvandos Autores & præsertim Tibi notos & amicos summam propensionem, non deterreor tuis gravissimis occupationibus quin molestus sim hodie duabus tribusve quæstionibus Tibi proponendis. Nonne verum est primam PLINII *editionem à* SIGISMUNDO GELENIO *adornatam esse Basileensem* 1525. *Tertia eadem in Urbe prodiit anno* 1535. *quod patet ex Epistolis* ERASMI. *Sed vir quidam doctus falsus est quod putaverit hanc fuisse primam quæ à* GELENIO *sit profecta. Possesne in paucos dies utendum dare secundum volumen Orationum* CICERONIS *ejus editionis in qua extat Præfatio* JAC. STURMII? *Possesne quoque commodare Vitam Celeberrimi Tubingensis Theologi* JOANNIS ANDREÆ, *quam audio fusè ac copiosè fuisse descriptam ab ejus Nepote? Ignosce meæ isti importunitati, sed ad quem potiùs me verterem quam ad virum in primis mihi amicum, & præterea horum librorum supellectile & notitia supra quam credibile est instructissimum. Vale diù, vive felix, & de literis quod tam strenue facis bene mereri pergito. Dabam Roterodami IX. Kal. Nov.* CIↃ IↃ C LXXXVIII.

Animadverti in 4. parte tuarum animadversionum Te conjeciisse dissertationem de sanguine Christi, cui additur altera de TERTULLIANO, *nec non de authoritate Conciliorum esse opus* LAUNOII. *Aliter se res habet. Tres illi Tractatus scripti sunt à Domino* ALLIX *olim Pastore Carentonensi in Gallia, nunc verò in Episcopatu Salisburiensi opimo Beneficio fruenti.*

LETTRE CCXIX.

AMPLISSIMO ET CLARISSIMO VIRO

Do. PETRO BÆLIO

TH. CRENIUS.

S. D.

Lugduni Batavorum die . . . Novembris 1698.

LETT. CCXIX. a Mr. BAYLE.

Sicuti gratâ Tuâ me hîc vivere debere consuetudine privatum, semper cordi meo doluit: ita longum tuum silentium in doloris cumulum accessit. Putavi enim aut Te à nobis abalienatum, aut oblitum nostri fuisse, licèt nos nostris non defuerimus partibus, quotidie ex amicis ad nos invisentibus Roterodamensibus, quomodo te haberes, inquirentes, & Te vivere, accipientes; quod ut diù sit, apud DEUM *ago. Monstravit hîc mihi unus ex amicis, te multos inter egregio in Tuo opere & me, unum è multis, adduxisse, quod quò minùs mereor, eò magis studebo, in qualibuscumque scriptis meis Tui me fuisse observantissimum patefacere seculo. Mihi sufficit posteritatem aliquando scituram, nos Tibi*

non

non fuiſſe ignoratos. Quæ de ALLIXIO *mones ſecundæ fortè noſtrarum Animadverſionum partis illius editioni addam, quam non deſpero, cum partem primam ſemel atque iterùm nos apud in Belgio evulgatam, jam Oxonii tertiùm curent, à me multis modis auctam & emendatam, ſecunda enim editio hîc me clam edita eſt vitioſiſſima. De* PLINII *Baſilienſi à* GELENIO *anno* CIↃ IↃ XXV. *publicata editione nihil mihi compertum eſt, planeque credo erratum in numero 2. pro 3. eſſe. Quod primùm editus ſit Veronæ anno* CIↃ CCCC LXVIII. *deinde Romæ & Parmæ anno* M. CCCC LXX. *& paullo poſt Venetiis anno* M. CCCC LXXII. *in fol. adcurante* JOH. ANDREA VALERIENSI *in Corſica Epiſcopo, Te non fugere poteſt. Scriptores in eum recenſet* JOH. HARDUINUS. *Vitam* JOH. VALENTINI ANDREÆ *nunquam habui, ſed exſtare ſcio. Deſtituor etiam parte I. & II. Orationum* CICERONIS, *non III. quam habeo, in quas non* JACOBUS, *ſed* JOANNES STURMIUS *præfatus eſt. Ceterùm ſi ulla efficii ratio Tibi à me proficiſci poſſit, quantum enim navare-que poſſum, libenter præſtabo; & ſi ceteris minus quo vobis, amore certe gratique animi ſignificatione & litterarum etiam crebritate tibi reſpondebo. Vale. Lugduni Batavorum.*

Lett. CCXIX. a Mr. Bayle, CCXX. a Mr. Cabrius & CCXXI. a Mr. ***

LETTRE CCXX.

AMPLISSIMO ET CELEBERRIMO VIRO

Dº. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS

S. P. D.

Roterodami die 27. Novembris 1698.

Lett. CCXX. a Mr. Cabrius.

FRequentius eſſe in poſterum noſtrum literarum commercium multis nominibus opto, tum ut ſapiùs addiſcam Tuis verbis me abs Te amari, tum quia per Tuas epiſtolas ſemper fio doctior. Gratias habeo plurimas ob ea quæ indicaſti de variis PLINII *antiquioribus editionibus. Paulo poſtquam Tibi ſcripſeram, compertum habui editionem anni 1525. Baſileæ apud* FROBENIUM *eſſe Eraſmianam. Interim pro certo habeo eam quam* SIGISMUNDUS GELENIUS *procuravit anno 1535. eſſe tertiam quæ ab eodem viro data eſt. Vix è manibus abierat ultima illa mea epiſtola, cum memoria ſubiit erraſſe me, qui* JACOBUM STURMIUM *pro* JOHANNE *ſcripſiſſem. Neceſſe eſt tertium volumen Orationum* CICERONIS *minùs eſſe rarum quam duo priora, ego enim non ſecus ac Tu, Vir Clariſſime, careo iſtis, & illud habeo, Verùm præfatio Sturmiana tertii voluminis non me juvat, ut juvarent Præfatio ſecundi tomi. Erraſſe* HARDUINUM *quoad editionem quam proxime infra* [GELENIANAM] *ponit evidenter demonſtrabo. Si ſcias quorum ſint nota in* APULEIUM *in editione Baſilienſi 1560. ſi bene memini 3. vol. in 8. fac quæſo à Te ſciam, quod commodo Tuo fiat. Vale plurimùm, Vir doctiſſime, & me amare pergito. Dabam Roterodami v. Kal. Dec.* CIↃ IↃ C LXXXXVIII.

LETTRE CCXXI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 4. de Décembre 1698.

Lett. CCXXI. a Mr. ***

VOici, Monſieur, quelles ſont préſentement nos nouveautez Littéraires. Mr. LE'TI vient de publier, en Italien, une très-longue *Vie du Duc d'Oſſone*, Vice-Roi de Naples. Il nous apprend qu'elle eſt ſous la Preſſe, traduite en François (1). Il paroît une troiſieme édition fort augmentée du *Voïage d'Italie* de Mr. MISSON. Il en paroit une ſeconde auſſi fort augmentée du *Voïage* de Mr. DU MONT (2). Ce Monſieur DU MONT vient de publier auſſi quelques Traitez Politiques ſervans à l'intelligence des Articles de la Paix de Ryſwyk (3). Un

(1) *Vita di Don Pietro Giron, Duca d'Oſſuna, Vicerè di Napoli & di Sicilia, ſotto il regno di Philippo terzo.* Amſterdamo 1699, 3 voll. in 12. La Traduction Françoiſe parut en 1700.

(2) *Voyages de Mr. du Mont en France, en Italie, en Allemagne, à Malte, & en Turquie. Contenant les recherches & Obſervations curieuſes* &c. La Haye 1699, 4. voll. in 12. La premiere édition, imprimée en 1694, ne contenoit qu'un volume.

(3) *Mémoires Politiques pour ſervir à la parfaite intelligence de l'Hiſtoire de la Paix de Ryſwyk.* La Haye 1699, 4. voll. in 12. Ces *Mémoires* ne traitent pas de la Paix de Ryswyck. Ils contiennent ſeulement un abrégé de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans les Affaires, depuis 1641. juſqu'en 1676.

Digitized by Google

Lett. CCXXI. à Mr. ***

Un Janſéniſte, déguiſé ſous le nom de VINCENTIUS PALÆOPHILUS, a publié *Refutatio Prodromi Libelli famoſi cui titulus, Breve Memoriale, &c.* C'eſt une Réfutation d'un *Mémoire de l'état & progrès du Janſéniſme en Hollande*, qui a paru d'abord en François, *in* 12, & que quelques-uns donnent au Pere DOUCIN. Il a depuis été imprimé en Latin, *in* 4. (4). L'Ouvrage de Mr. NOODT, Profeſſeur en Droit à Leide, *de Fœnore & Uſuris*, eſt fort eſtimé. SAUMAISE, & pluſieurs autres, y ſont doctement réfutez. Vous avez vû, ſans doute, la ſeconde & la troiſieme partie de l'*Apologie* du Pere PAPEBROCH contre les acculations des Carmes (5); & l'Ouvrage Italien de l'Abbé BUONARETTI, intitulé *Oſſervationi iſtoriche ſopra alcuni Medaglioni Antichi*, imprimé à Rome.

Un Profeſſeur de Padouë, nommé MICHEL ANGE FARDELLA, grand Cartéſien, a publié à Veniſe, un *in folio*, intitulé *Animæ Humanæ Natura, ab* AUGUSTINO *detecta in Libris de Quantitate Animæ, decimo de Trinitate, & de Anima Immortalitate.* Il publia l'année paſſée une Lettre *in* 8, *in cui brevemente s'eſſaminano e rigettano le Oppoſitioni, propoſte contro i Principii della Philoſophia Carteſiana, dal Dottore* MATTEO GIORGI. Ce MATHIEU GEORGE, *Medico e Patritio Albinganenſe*, avoit fait un Livre intitulé *Saggio della nuova Dottrina di* RENATO DES CARTES. C'eſt ce que FARDELLA réfute. Le même MATHIEU GEORGE s'eſt déclaré pour la fréquente Saignée; car voici le titre d'un de ſes Livres, qui parut l'année paſſée, *Phlebotomia liberata; ſive Apologia pro Sanguinis miſſione in Febribus, aliiſque Morbis magnis.* Il répond à DOMINIQUE DE LA SCALA, Auteur d'un Livre intitulé *Phlebotomia damnata.*

Mr. SPANHEIM, Profeſſeur en Théologie à Leide, a fait une *Diſſertation*, où il ſoûtient que LUCIUS, Roi des Bretons, & l'Impératrice JULIE MAMMÉE, & l'Empereur PHILIPPE, n'ont jamais été *Chrétiens* (6). J'ai le Manuſcrit François d'une *Diſſertation* de Mr. DUBOURDIEU, Miniſtre François à Londres, laquelle a été imprimée en Anglois, & qui mérite de paroitre auſſi en notre Langue. On y réfute pleinement la tradition du *Martyre* de la *Légion Thebéenne.* Je croi qu'on l'imprimera bientôt à la Haie, ou à Amſterdam. (7).

Je ne croi pas me tromper, en prenant Mr. CORBINELLI pour l'Auteur de pluſieurs *Lettres* inſérées parmi celles du Comte DE RABUTIN, ſous le nom de Mr. C. Veut-il que je le découvre au Public? A propos des *Lettres* de ce Comte, je vous dirai que les étoiles, qui y ſont ſi fréquentes, me déplaiſent infiniment. Je ne vois perſonne à qui elles ne déplaiſent; & qui doute que les Lettres Adoptives, & en particulier celles de Madame DE SE'VIGNE', ne ſoient meilleures que celles de Mr. DE RABUTIN. Cette Dame avoit bien du ſens & de l'eſprit. Le bruit a couru que Mr. ME'NAGE l'a aimée galamment (8). Elle mérite une place parmi les Femmes Illuſtres de notre Siecle. Monſieur PERRAULT ne fera-t-il pas un Livre pour elles, auſſi bien que pour les Hommes? Je voudrois bien ſavoir quelque choſe de l'Hiſtoire de celle-là. Je la mettrois volontiers dans mon *Dictionnaire.* Elle ſera ſans doute dans le nouveau *Moreri* de Paris, & Madame DES HOULIERES auſſi (9).

On a imprimé en Hollande une *Satire* contre la *Mode*, ſans nom d'Auteur; auſſi bien que des *Mémoires de Mre.* JEAN BAPTISTE DE LA FONTAINE, *Chevalier, Seigneur de Savoie, & de Fontenai, Brigadier & Inſpecteur Général des Armées du Roi*, à la tête duquel eſt un *Avertiſſement* fort court, où l'Auteur, qui a été du tems à la Baſtille, parle fort contre feu Mr. DE BAISEMAUX qui en étoit Gouverneur, & des intrigues qui ſe font dans ce Château (10). Le Sieur MORTJENS, Libraire de la Haie, fait imprimer tous les Actes de la Paix de Ryſwyk (11), comme il fit imprimer autrefois ceux de la Paix de Nimegue. C'eſt Mr. BERNARD, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, qui les met en ordre. Je ſuis, &c.

(4) C'eſt cet Ecrit Latin intitulé, *Breve Memoriale extractum ex protexiore, de ſtatu ac progreſſu Janſeniſmi in Hollandia*, qui eſt réfuté dans la *Refutatio prodromi* &c., dont parle ici Mr. Bayle.

(5) Les deux premieres Parties de cette Apologie parurent ſous le titre de *Reſponſio Danielis Papebrochii, ex Societate Jeſu Theologi, ad Exhibitionem Errorum per aliquot num R. P. Sebaſtianum à Sancto Paulo, Ord. Carmelit. in Belgio bis Provincialem, olim S. Theol. Prof. Lovanienſ. Coloniæ A. 1693, vulgatum.* Antverpiæ 1696, & 1697, in 4. La troiſieme Partie eſt intitulée, *Elucidatio hiſtorica Actorum in Controverſia ſuper Origine, Antiquitate, & Hiſtoriis ſacri Ordinis S. M. de Monte Carmelo, inter quoſdam illius, & Societatis Jeſu Scriptores, Acta Sanctorum illuſtrare profeſſos. Ejus eſt pars tertia & ultima Reſponſionum Dan. Papebrochii* &c. Antverpiæ 1698. in 4.

(6) *Diſſertatio Hiſtorico Theologica de Lucio Britannum Rege, Julia Mammæa Auguſta, & Philippi utriuſque Imppp. credito temerè Chriſtianiſmo.* Lugduni Batavorum 1698, in 4.

(7) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Dubourdieu du 8, de Juillet 1705.

(8) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article MENAGE, Rem. A A.

(9) Dans l'édition du *Moreri*, imprimée à Paris en 1725, il y a un petit Article de Madame DES HOULIERES. On y parle auſſi de Madame de Sevigné à l'Article RABUTIN, Maiſon; mais en peu de mots. On trouvera pluſieurs particularitez de ſa Vie & de ſa famille, dans la Préface que Mr. le Comte de Buſſy a miſe au devant de ſes Lettres, publiées Paris a en 1726. ſous ce titre: *Lettres de Marie de Rabutin Chantal, Marquiſe de Sevigné, à Madame la Comteſſe de Grignan ſa fille.* 2. voll. in 12.

(10) Ces *Mémoires*, ou plûtôt, ce Roman, eſt du Sieur Garien de Courtilz. Voyez le Mémoire que le Pere le Long nous a donné ſur cet Auteur, à la fin de ſa *Bibliotheque hiſtorique de la France.*

(11) *Actes & Mémoires des Negociations de la Paix de Ryſwyk.* La Haye 1699, in 12, 4. voll. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Juillet 1699, pag. 111. *& ſuiv.*

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CCXXII.

A

Mr. ANCILLON,

à Berlin.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1698.

Lett. CCXXII. A Mr. Ancillon.

SI vous aviez, Monſieur, critiqué cent fautes dans mon *Dictionnaire*, ce qui vous eût été facile, aiant autant de lumieres que vous en avez, vous ne m'auriez cauſé aucun déplaiſir; car, ſans doute, vous l'auriez fait d'une maniere qui eût témoigné au public, que je ne vous ſuis pas indifférent. Mais je vous avouë, Monſieur, que pour avoir ſeulement attaqué un endroit de mon ouvrage, vous m'avez fait ſentir des émotions fâcheuſes; car cela m'attaque beaucoup plus du côté de l'honnête homme, que du côté de l'Ecrivain d'un *Dictionnaire* (1). Je me conſole facilement de ce que je puis commettre contre le devoir d'un bon Auteur; ce ſont des fautes d'ignorance & involontaires, dont on ne ſent pas le remords; mais je ne me pardonnerois pas une faute contre l'équité & la droiture; je ſerois moi-même mon propre juge & mon perſécuteur, & je ne pourrois penſer ſans douleur, qu'on m'en crût coupable.

Or voilà, Monſieur, de quel côté vous prenez la choſe. Vous inſinuez qu'il peut y avoir eu quelque chagrin contre votre famille, duquel vous ne devinez point la cauſe, qui m'a porté à obſcurcir autant que j'ai pû la gloire de feu Monſieur ANCILLON; & afin que cela paroiſſe plus énorme, vous parlez du commerce de Lettres qui a été entre nous, &c. Je croirois, Monſieur, ne rendre point à votre mérite la juſtice qui lui eſt duë, & pécher contre notre ancienne connoiſſance, ſi je n'étois ſenſible à l'injure que vous m'avez faite, & ſi en bon ami, je ne vous en faiſois pas une plainte, dans la vûë & l'eſpérance que le mal entendu étant ôté, ceci ne diminuera point la liaiſon qui a été entre nous.

Si vous aviez attendu la ſuite de mon Ouvrage, vous auriez vû de quelle maniere je parle de feu Monſieur ANCILLON votre Pere. L'occaſion ne s'en eſt point préſentée dans mes deux premiers Volumes, & je me réſervai pour des Articles où il entreroit naturellement. Il y a plus d'un an que mon Article de FERRI eſt tout prêt à être imprimé; c'eſt là que j'ai parlé de Monſieur ANCILLON avec éloge. Il y a d'autres Articles compoſez avant que j'euſſe vû votre plainte, dans leſquels je me fais honneur du commerce de Lettres que j'eus avec lui pluſieurs années de ſuite, & ſi j'avois eu ſon Apologie de Luther, Beze, &c. je l'euſſe bien citée & amplement. Je la ferai chercher par tout, afin d'en tirer bien des paſſages; mais je ne ſai ſi je la pourrai trouver, & ſi je ne ſerai pas contraint de recourir juſqu'à vous, afin d'en avoir un exemplaire. Enfin, dès que je ſûs par le *Journal de Leipſic*, que votre *Mélange critique* devoit être ſuivi d'un *Diſcours ſur ſa Vie*, je me déterminai avec la plus agréable joie du monde à donner un Article de Monſieur *Ancillon*. Mr. DESBORDES m'envoia hier ce *Diſcours*-là, & je tombai bien-tôt en le parcourant, ſur votre plainte, qui ne m'empêchera pas de faire ce même Article, avec une entiere diſpoſition de faire connoître le mérite de cet illuſtre Miniſtre, dont la mémoire me ſera toûjours en vénération. Venons au fait.

Soufrez que je vous repréſente, Monſieur, que la tendreſſe filiale, dont les excès ſont au fond excuſables, & même loüables, vous a un peu ſéduit dans cette affaire. Vous avez crû voir dans mon Livre, ce qui n'y eſt point du tout. Vous avez crû y lire qu'à cauſe de la grande conſidération qu'on avoit pour Mr. FERRI, on trouva bon qu'on le nommât *Miniſtre de la Religion Réformée*; mais qu'à l'egard de Mr. ANCILLON, la juſtice s'oppoſa à une ſemblable choſe, & *qu'on la fit effacer, parce qu'on n'avoit pas les mêmes égards pour l'un, qu'on avoit eu pour l'autre.* Je viens de relire mot à mot tout mon Article *Ferri*, & je n'y ai rien trouvé qui contienne les propoſitions cauſales que vous rapportez. Je n'ai point dit en propres termes, je n'ai pas même inſinué que la conſidération de Mr. FERRI ait été cauſe qu'on ait ſouffert l'inſcription de ſa Taille-douce, & qu'une moindre conſidération de Mr. ANCILLON ait fait qu'on fit effacer &c. Je puis vous proteſter en honnête homme, & j'en pourrois faire ſerment, que lorſque je fis cet Article, ni depuis, il ne m'eſt jamais venu dans l'eſprit, que mes paroles pourroient faire naître à mes lecteurs l'idée de ce prétendu parallele. J'ajoûte que le Mémoire que j'ai ſuivi ponctuellement, & dont je garde l'original, & dont vous connoiſſez bien l'Auteur, (car quoique je ne l'aie pas nommé, je l'ai aſſez déſigné par ſes *Remarques* ſur la *Confeſſion du Sancy*, à l'égard de ſes Compatriotes, & ſur tout à l'égard d'un curieux de Livres comme vous), ne marquoit point les avantures des Tailles-douces, d'une maniere qui inſinuât aucune idée de préférence.

Je n'y ai vû, & je ne crois pas que d'autres lecteurs y découvriſſent autre choſe qu'une époque de perſécution chicaneuſe des Miſſionnaires. On a voulu marquer, & quant à moi, je vous jure

(1) Mr. Ancillon publia à Bâle, en 1698, la Vie de ſon Pere, intitulée, *Diſcours ſur la Vie de feu Mr. Ancillon, & ſes dernieres heures*; & dans cet Ouvrage il attaqua violemment une des Remarques de l'Article FERRI, dans le *Dictionnaire Critique*, où il eſt parlé de ſon Pere. C'eſt le ſujet des Plaintes que lui fait ici Mr. Bayle.

Lett. CCXXIII. à Mr. Ancillon & CCXXIII. à Mr. le Duchat.

jure que je n'ai eu que cette penſée, que juſqu'à la mort de Mr Ferri, la liberté des Proteſtants de Mets eut quelque ſupport; mais que les vexations s'augmenterent peu à peu, juſques là, qu'on perdit même par les chicanes des adverſaires le droit de marquer aux Tailles-douces des Miniſtres la qualité de *Miniſtre de la Religion Réformée*. Vous ſavez bien que les Procès des Miſſionnaires, contre les Miniſtres, au ſujet de ce titre ou ſemblables, ont regardé principalement les Miniſtres importans. On chicana deſſus Mr. Aubertin, après un beau Livre qu'il avoit fait; Mr. Bochart d'Alençon fut chicané après un autre bon Livre. J'en parle dans mon *Dictionnaire* (2). De ſorte que ce ſeroit plûtôt une gloire ſupérieure à celle de Mr. Ferri, qu'une infériorité, que de dire: *le Clergé ne ſe formaliſa point des titres qui furent donnez à Ferri, mais il ſe formaliſa de ceux qui furent donnez à Ancillon.* N'eſt-ce pas l'eſprit des perſécuteurs, d'avoir plus de haine, & de chercher plûtôt noiſe, quand un Miniſtre leur paroit plus redoutable, que quand il le paroit moins? Cependant, Monſieur, vous vous imaginez que c'eſt noircir la mémoire de Mr. votre Pere, que de dire que les ennemis de notre Religion ne voulurent point ſoufrir qu'il fût appellé *Verbi divini Miniſter* au bas de ſa Taille-douce; car il eſt clair & par le texte de l'Article, & par ma Remarque, que ce furent les Papiſtes qui ne voulurent point permettre, & qui voulurent qu'on éfaçât &c. Cela peut-il être flétriſſant à Mr. Ancillon? Eſt-ce autre choſe que toucher leurs chicaneries, & les progrès de leurs vexations?

Vous trouvez mauvais que n'aiant dit que cela, j'aie fait paroître le nom de Mr. votre Pere dans la *Table*; mais ſi vous aviez lû l'Avertiſſement qui eſt à la tête de la Table, vous euſſiez vû que je n'en ſuis point l'Auteur. Je fus ſi preſſé les derniers mois de l'impreſſion, parce que le Libraire pour des intérêts conſidérables, vouloit que tout fût achevé avant l'hiver, que je ne pûs ni faire la Table, ni la lire. On la fit faire par un Miniſtre réfugié; & apparemment il n'emploïa le mot de Mr. Ancillon, qu'afin de marquer une chicane du Miſſionnaire.

Je vous conjure, Monſieur, de bien peſer tout ceci, & je ſuis perſuadé que ſi vous le faites, vous éclaircirez ſur ce pié-là le mal-entendu dans le premier Livre que vous donnerez au public, en attendant que de mon côté, je donne dans la ſuite de mon Ouvrage les éclairciſſemens néceſſaires (3).

Je lis avec un extrême plaiſir votre *Mélange Critique* (4), & j'en emprunte pluſieurs faits curieux, en citant toûjours ſelon ma coûtume. Vous agréerez que je prenne la liberté de diſcuter quelquefois, ſi les faits ſont véritables; la plus haute eſtime & la plus grande amitié doit ſoufrir cela. Je ſuis avec toute ſorte de conſidération, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCXXIII.

A Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1698.

Lett. CCXXIII. à Mr. le Duchat.

JE me donne l'honneur de vous écrire, Monſieur, pour vous ſupplier très-humblement de lire ce que le Fils de Mr. Ancillon, Miniſtre de Mets, a publié contre vous & contre moi dans le *Diſcours* ſur la Vie de ſon Pere. Cela regarde ce que j'ai dit de la Taille-douce de Mr. Ferri & de celle de Mr. Ancillon. Je viens de lui écrire une longue Lettre, pour lui repréſenter qu'il a très-mal entendu cet endroit-là de mon *Dictionnaire*. Pour peu qu'il ſoit raiſonnable, il reconnoîtra après la lecture de ce que je lui écris, qu'il a eu grand tort. Quant aux faits qu'il expoſe, je n'en puis rien dire; je ne puis répondre que des motifs qu'il m'impute fauſſement. Je vous ſerai infiniment redevable, Monſieur, ſi vous prenez la peine d'examiner tout cela, & de me fournir des inſtructions.

Je preſſe le Sieur Desbordes quant à l'impreſſion de vos Notes (1). Il me répond toûjours que les Imprimeurs étant Flamans, ne peuvent aller vite ſur un Manuſcrit François d'un caractere menu. Il me tarde que cet Ouvrage, qui me ſera bien utile, & les autres à quoi vous êtes occupé, ne ſoient publics. Je ſuis avec une eſtime toute particuliere, Monſieur, Votre &c.

(2) Voyez les Articles Aubertin, Rem. B; & Bochart (*Matthieu*) Rem. B.

(3) Mr. Bayle a rapporté les plaintes de Mr. Ancillon, & les a réfutées dans la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire*, à l'Article Ferri, Rem. F.

(4) *Mélange Critique de Littérature recueilli des Converſations de feu Mr. Ancillon.* A Bâle 1698, 2. voll. in 12.

(1) C'étoit de nouvelles Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy*, & ſur *le Catholicon d'Eſpagne.*

LET-

LETTRE CCXXIV.

A

Mr. REGIS.

A Rotterdam le 6. de Décembre 1698.

Lett. CCXXIV. a Mr. Régis. & CCXXV. a Mr. de la Monnoie.

SI je ne vous écris que deux ou trois mots, Monſieur, c'eſt moins parce que je ſuis très-occupé, que parce que vous l'êtes encore plus; car outre que vous travaillez autant que moi à la Réviſion & Correction d'un *Dictionnaire* plein de fautes (1), vous avez à voir beaucoup de Malades.

Coupons donc court, & qu'il me ſuffiſe de vous prier de ſavoir à votre loiſir, ſi la *Vie du Duc de Valentinois*, fils d'ALEXANDRE VI, publiée par Mr. LETI, eſt la même qui a paru ſous le nom de TOMASO TOMASI (2), & que j'ai *in* 12. en Italien, & en François.

Il n'eſt pas beſoin de dire que c'eſt moi qui vous ai prié de vous en informer. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCXXV.

A

Mr. DE LA MONNOYE.

A Rotterdam le 16. *de Décembre* 1698.

Lett. CCXXV. a Mr. de la Monnoie.

JE ne reçus qu'hier vos derniers Mémoires, Monſieur. Ceux par les mains de qui ils ont paſſé à Paris, les ont trouvez ſi curieux qu'ils les ont fait voir à leurs Amis. Je ne doute pas que Mr. SPANHEIM l'Ambaſſadeur, qui les a eus en ſa puiſſance pendant ſon Voïage de Lorraine, n'en ait fait tirer une Copie. En tout cas, j'ai l'Original.

J'admire de plus en plus, Monſieur, vos lumieres, votre exactitude, & le bon uſage que vous avez fait des Livres les plus rares. Je n'admire pas moins les beautez incomparables, naturelles, vives, de votre Muſe, qui éclatent dans la derniere page de votre dernier Paquet.

Peu s'en faut que je ne conçoive de la haine pour l'Abbé UGHELLI, qui en mettant la mort d'ALTILIUS à l'an 1484, m'a mis cent fois à la gêne; & a été cauſe, qu'au lieu de rectifier une faute, je l'ai empirée. Vous avez très-bien trouvé l'an mortuaire d'ALTILIUS, par le moïen du Dialogue de PONTANUS.

J'avois toûjours crû que les Italiens prononçoient *Mantouano* & non *Mantovano*.

J'ai prié Mr. MAGLIABECCHI de m'apprendre ſi Mr. DE THOU, que j'ai ſuivi, s'eſt trompé, en mettant la mort du MOLSA à l'an 1548. Je lui indique deux Lettres du Concile de l'an 1543, où il eſt parlé de la maladie & de la mort d'un MOLSA, avec de tels Caracteres, qu'on ne peut guere les prendre que pour le MOLSA dont j'ai parlé.

Il faut, Monſieur, que je vous faſſe part d'une Réponſe plus préciſe, que Mr. DE ST. EVREMOND a faite à la Queſtion que je lui avois fait propoſer. Deux perſonnes m'ont fait ſavoir ce qu'il a répondu. Le premier ſe contenta de m'écrire, „ qu'il ſe reconnoiſſoit l'Auteur de la „ *Comédie des Académiſtes*„ : mais le ſecond a uſé de diſtinction. Voici les termes:

Mr. DE ST. EVREMOND *a répondu, qu'il eſt vrai qu'au ſortir du College il avoit travaillé à la Piece intitulée* Les Académiſtes; *qu'il n'y avoit pas travaillé ſeul; que le Comte* d'ETLAN, *dont parle le* Chrévraeana, *y avoit eu plus de part que lui; que d'autres encore y avoient contribué; que la Comédie étoit fort mauvaiſe; mais qu'il y a dix-huit ou vingt ans qu'on la lui renvoia; qu'il la retoucha, & la refit; que cette Piece ainſi refaite étoit fort bonne, mais qu'elle s'eſt perduë* (*). Je ſuis, &c.

(1) Mr. de Beauval ayant entrepris de corriger & d'augmenter le *Dictionnaire* de Furetiere, pria Mr. Régis de le charger de ce qui regardoit la Medecine, l'Anatomie, la Pharmacie, la Botanique &c. Mr. Huet travailla auſſi à la réviſion de cet Ouvrage, qui parut à Rotterdam en 1701, en 3. voll. *in fol.* Il en a paru en 1727. une nouvelle Edition fort augmentée en 4. voll. *in folio.* Voyez ci-deſſus la Note de la page 191.

(2) *La Vita di Cesare Borgia detto poi il Duca Valentino. Deſcritta da Tomaſo Tomaſi.* In Monte Chiaro 1671, in 12.

(*) M. de St. Evremond eſt le ſeul & unique Auteur de la *Comédie des Académiſtes*. Il n'eſt pas vrai, comme on le lui fait dire ici, que d'autres perſonnes y ayent travaillé. Le Comte d'Etlan n'y a eu aucune part. Du reſte, il eſt certain qu'il la retoucha, & qu'il croyoit que cette Piece, ainſi refaite, s'étoit perduë; mais je la retrouvai, comme on le verra dans la *Vie de Mr. de St. Evremond*, ſous l'année 1643, pag. 15. *& ſuiv.* de l'Edition d'Amſterdam 1726.

LET-

LETTRE CCXXVI.

A

Mr. L'ABBÉ NICAISE.

A Rotterdam le 1. *de Janvier*, 1699.

Lett. CCXXVI. a Mr. l'Abbé Nicaise & CCXXVII. a Mr de la Monnoie.

C'Eſt pour vous ſouhaiter une heureuſe année, Monſieur, que je me donne l'honneur de vous écrire ce Billet le premier de l'an 1699; car du reſte, je n'ai preſque aucune Nouveauté Littéraire à vous apprendre. Vous avez reçu, ſans doute, ma derniere Lettre, où je vous apprenois que j'avois enfin reçu les vôtres. Je ſuis fâché que vous n'aiez pas encore reçu mon *Dictionnaire*. L'*Hiſtoire de l'Egliſe*, par Mr. Basnage en deux Volumes *in folio*, eſt en vente, comme auſſi l'*Hiſtoire d'Angleterre* de Mr. de Larrey, en deux Volumes, depuis Henri VII. juſques à Jaques I. La vente de cet Ouvrage, achevé depuis long-tems, n'a pû ſe faire plûtôt, à cauſe que les Tailles-douces, qui ſont d'une extrême beauté, n'étoient pas prêtes.

Mr. Leers donnera bientôt trois Volumes de *Sermons* de feu Mr. du Bosc, Miniſtre de Caen; l'un des plus grands Prédicateurs que les Réformez euſſent en France (1). Un Libraire de cette Ville vient de réimprimer cinq ou ſix Traitez Latins, qui avoient déjà paru en Allemagne; deux, entr'autres, de Sagittarius *de Nudipedalibus Veterum*, & *de Natalitiis Martyrum* (2). Je ſuis, Monſieur, tout à vous.

LETTRE CCXXVII.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam, le 1. *de Janvier* 1699.

Lett. CCXXVII. a Mr. de la Monnoie.

JE vous ſuis continuellement bien importun, Monſieur; car voilà encore une priere, que je vous fais: c'eſt de vouloir prendre la peine d'examiner tout de nouveau ſi le Franciscus Aretinus, Auteur de quelques Verſions de Livres Grecs, duquel vous m'avez appris en dernier lieu tant de bonnes Particularitez, eſt le même que celui qui a publié des Conſeils de Juriſprudence en Stile barbare, & bien différent du Stile poli qu'il emploie dans d'autres Ecrits. Je crains que l'Auteur de ces Conſeils ne ſoit Franciscus Accolti Aretinus, qu'on nommoit tout court Franciscus Aretinus, & qui étoit un des fameux Juriſconſultes du XV. Siecle (3). Je vous ſouhaite très-heureuſe l'année que nous commençons, & je ſuis, &c.

(1) *Sermons ſur l'Epître de St. Paul aux Epheſiens, contenans l'Explication des principales matieres contenuës dans les trois premiers Chapitres de cette Epître.* Rotterdam 1699, 3. voll. in 8.

(2) *Syntagma primum Diſſertationum Philologicarum: in quo continentur* 1. *Caſparis Sagittarii Diſſertatio inauguralis de Natalitiis Martyrum.* 2. *Joannis Kindleri Diſputatio, ex Hiſtoria Eccleſiaſtica, de Natalitiis Chriſti.* 3. *Adami Rechemberg Diſſertatio hiſtorica de Veterum Chriſtianorum Δοξο-λογία.* 4. *Caſparis Sagittarii Diſſertatio philologica de Nudipedalibus Veterum.* 5. *Joh. Philippi Pfeiffer Diſſertationes philologica duæ de cura Virginum apud Veteres. Recenſitum, emendatum, ac Indice curatiſſimo auctum.* Rotterodami 1699, in 8.

(3) Mr. Bayle a inſéré la Réponſe que Mr. de la Monnoie lui fit ſur ce doute, dans l'Article *François* Aretin, Rem. C.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCXXVIII.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam, le 26. de Février 1699.

Lett. CCXXVIII. A Mr. de la Monnoie. & CCXXIX. Mr. Ancillon.

VOus avez, ſans doute, été ſurpris, Monſieur, de la Queſtion, que je vous ai faite en dernier lieu touchant FRANCISCUS ARETINUS; car vous aviez ſuffiſamment éclairci votre penſée, ſavoir, que ce Traducteur de quelques Ouvrages Grecs, & le Juriſconſulte FRANÇOIS ACCOLTI d'Arezzo, étoient la même Perſonne. Cependant je vous ai propoſé un Doute, qui ſuppoſoit que vous n'aviez pas eu en vûë le Juriſconſulte ACCOLTI. En liſant votre Mémoire depuis que mon Billet fut parti, & que j'avois écrit ſelon ce qui m'étoit demeuré dans le mémoire, & non pas en aiant ſous les yeux votre Lettre, je me ſuis apperçu de ma bévûë. Je me conſole de cela, puiſque j'en ai retiré l'avantage de votre ſeconde Inſtruction.

Vous avez, Monſieur, mis dans un plein jour la difficulté; & vous n'y laiſſez, ce me ſemble, aucune ombre d'embarras. Ce ſera un morceau très-curieux & très-inſtructif dans mon Ouvrage (1). Je ne ſaurois vous témoigner aſſez amplement ma gratitude, & la haute eſtime que j'ai pour vos belles lumieres, dont vous me faites part avec tant de profuſion.

Quant au Mémoire, dont vous me parlez, Monſieur, touchant MOLSA, qui avoit précédé de trois ſemaines celui du 1. de ce Mois, je ne l'ai point reçu. J'en demande inſtamment raiſon à Mr. l'Abbé NICAISE, qui m'a juſqu'ici fait tenir, ſelon ſon humeur officieuſe & obligeante, tout ce que vous lui avez remis pour moi. Je ſerois inconſolable, ſi ce que vous m'avez deſtiné touchant le MOLSA s'étoit perdu, & je vous ſupplie de concourir avec moi pour le recouvrement de cette Piece (2).

LETTRE CCXXIX.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 2. de Mai 1699.

Lett. CCXXIX. A Mr. Ancillon.

LA Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, Monſieur, m'a cauſé une ſatisfaction incroïable. Vos Eclairciſſemens m'ont tiré d'une inquiétude & d'un embarras incommode. Je retrouve en vous un Ami, que je craignois d'avoir perdu, quoique je ne me ſentiſſe coupable de rien, & vous m'apprenez, Monſieur, que vous donnerez un IV. Tome, où l'affaire ſur quoi je me donnai l'honneur de vous écrire ſera dévelopée (3).

Soïez bien perſuadé, & de la vénération que j'ai pour la mémoire de feu Mr. ANCILLON (dont j'ai déjà fait l'Article, où j'ai ſouvent fait entrer vos propres paroles aſſez au long), & de l'eſtime & de l'amitié très-particuliere que j'ai pour vous, étant avec beaucoup d'ardeur, Monſieur, Votre &c.

(1) Mr. Bayle a donné ce ſecond Mémoire de Mr. de la Monnoie, dans la Remarque C. de l'Article de *François* ARETIN.

(2) On trouvera ce Mémoire dans l'Article MOLSA (*François Marie*) Rem. BB.

(3) *J'avois promis à Mr. Bayle*, dit Mr. Ancillon dans un Mémoire qu'il m'envoia en 1711. avec les Lettres que Mr. Bayle lui avoit écrites, *j'avois promis à Mr. Bayle de donner un IV. Tome de* Mélange critique; *mais la mort de ma femme qui arriva dans ce tems là à Bâle en Suiſſe où j'étois alors, & mon retour avec ma famille dans ce Pays-ci, me mirent dans l'impoſſibilité d'exécuter alors mon deſſein; & depuis je me ſuis trouvé inſenſiblement engagé dans d'autres vûes, & dans d'autres Ouvrages. Mais je lui ai donné d'ailleurs la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, comme on le peut comprendre par ce qu'il dit dans ſa Lettre du* 18. *Décembre* 1701, *ſatisfaction, qui n'a été autre que de nous expliquer de bouche ſur ce dont il s'agiſſoit dans ſa Lettre du* 5. *Décembre* 1698.

Digitized by Google

LETTRE CCXXX.

A

Mr. LE DUC HAT.

A Rotterdam, le 2. de Mai 1698.

Lett. CCXXX. a Mr. le Duchat. & ccxxxi. a Mr. Crenius.

LA belle & longue Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponſe à ce que je vous avois marqué touchant la Taille-douce de Meſſieurs FERRI & ANCILLON (1), demandoit que je vous en fiſſe tout auſſitôt les plus humbles remerciemens. Rien au monde n'eſt plus honnête, ni plus officieux, ni plus inſtructif que la maniere dont vous en uſez avec moi, & cependant je laiſſe paſſer pluſieurs mois ſans vous marquer ma reconnoiſſance. J'en ſuis confus, je vous en demande mille pardons; & je ſais que vous m'excuſeriez aiſément, ſi vous ſaviez le peu de loiſir que me laiſſent d'un côté la double correction de mon *Dictionnaire*, & de l'autre la foibleſſe de ma ſanté. Je revois auſſi exactement qu'il m'eſt poſſible la premiere Edition avant que de donner les feuilles à l'Imprimeur, & je revois enſuite toutes les épreuves, & les épluche avec toute l'attention poſſible. J'attrape à cela des maux de tête, qui me contraignent de me repoſer quelques jours. Ce repos augmente la néceſſité du travail. Mais laiſſons ces minuties, qui me paroiſſent néanmoins d'une extrême conſéquence, ſi elles me peuvent diſculper auprès de vous, Monſieur.

Je me ſervirai de vos Eclairciſſemens avec toute la prudence & tout le ménagement poſſible. Mr. ANCILLON a répondu fort honnêtement à la Lettre que je lui avois écrite, & m'a dit que dans le IV. Tome qu'il va donner, il éclaircira les choſes d'une maniere dont j'aurai ſujet de me loüer (2).

Le Sieur DESBORDES vient de lâcher la ſeconde édition de vos Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy* & ſur le *Catholicon d'Eſpagne*. Vous ne ſauriez croire avec quelle ardeur elles ſont luës de tous les Curieux. On ne peut, Monſieur, vous exprimer le plaiſir que cela me cauſe, aiant pour vous une eſtime & une amitié auſſi fortes que pour perſonne du monde. Mais quelque plaiſir que vous aïez déjà fait au Public, & quelque gloire que vous vous ſoiez acquiſe, ce n'eſt rien en comparaiſon de ce qui ſuivra lorſque votre *Rabelais* aura vû le jour. Je vous prie d'agréer que je vous exhorte à ne plus différer la publication de ce chef-d'œuvre. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXXXI.

ILLUSTRISSIMO VIRO

D. THOMÆ CRENIO

P. BÆLIUS S.

Roterodami die 9. Junii 1699.

Lett. CCXXXI. a Mr. Crenius.

VAlde me attentum reddidit noviſſima Tua epiſtola III. non. Junii (non Maji ut alia cogitanti excidiſſe Tibi reor) currentis anni ſcripta, quippe ex qua comperio aliquas alias Tuas litteras ad me non pervenisſe. Ego enim ab eo tempore quo ultimum tibi ſcripſi, nihil quicquam litterarum abs Te accepi, & plane ignotum mihi erat petiiſſe Te ut mitterem Epiſtolas LIPSII *ad* LEEUWIUM. *Si mihi Tua hæc voluntas innotuiſſet, ſatisfeciſſem illico, nihil enim mihi magis eſt in votis quam Tibi quælibet officia exhibere, & pro meo modulo Tuis commodis inſervire. Prima quæ ſe obtulit occaſio utor tranſmittendi eas* LIPSII *Epiſtolas. Utere quantum & quandiu placuerit. Pergratum mihi feceris, ſi utendam mihi tradere velis Diſſertationem illam* an Atheiſmus *&c. quam pro tua ſingulari & antiqua benevolentia tum indicare cum etiam offerre dignatus es. Statim reddam. Vale plurimum Vir doctiſſime & celeberrime. Dabam Roterodami* V. *Id. Junii* CIↃ IↃ C LXXXXIX.

(1) Voyez ci-deſſus la Lettre du 5. de Décembre 1698.

(2) Voyez la Lettre précédente à Mr. Ancillon, Note (1).

LET-

Digitized by Goo

LETTRE CCXXXII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 11. de Juin 1699.

Litt. CCXXXII. A Mr. LE DUCHAT. & CCXXXIII. A Mr. CRENIUS.

ON ne peut rien dire de plus obligeant, Monſieur, que ce que vous m'écrivez au ſujet de ma ſanté, ni rien de plus hyperbolique, que les Réfléxions que vous y joignez. Souffrez que je vous ſupplie de me parler en bon Ami, franc & ſincere; tout eloge mis à part.

Je ſuis ravi d'apprendre que vous aiez envie d'être vous-même le Correcteur de l'Edition du RABELAIS, que le Public attend de vous. Elle en ſera infiniment meilleure; car vous voiez aſſez les fautes que les Correcteurs ont laiſſées dans la ſeconde Edition de votre SANCI: & moi, je ſoupire tous les jours, en voiant celles qui ſont par leur faute, dans mon Dictionnaire. J'écris au Sieur DES-BOURDES très-fortement ſur tout ce que vous me marquez. Je croi, Monſieur, que vous ferez très-bien de venir préſider à l'Edition de votre Ouvrage; & quand vous ſerez ſur les lieux, on prendra plus aiſément des meſures à l'égard des autres occupations, que vous pourriez ſouhaiter.

La ſuite de mon *Dictionnaire* ſera précédée de la ſeconde Edition, à laquelle on travaille fortement. Les Exemplaires de la prémiere ne manquent point encore chez Mr. LEERS.

Je vous prie d'aſſûrer de mes reſpects très-profonds Mr. LE BLANC, Conſeiller au Préſidial de Sedan, Vieillard vénérable (1), dont j'appris très-agréablement des Nouvelles de la bouche de Mr. ſon Fils le Miniſtre, qui s'eſt abouché avec lui ſur les Frontieres. J'ai inſéré dans la ſeconde Edition de l'Article BEAULIEU ce que vous dites de lui.

Les Vers de MACRIN, que vous avez eu la bonté de m'envoier, ſont admirables (2). Je vous en remercie de tout mon cœur, & ſuis, &c.

LETTRE CCXXXIII.

PRÆSTANTISSIMO VIRO

Dº. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS

S. P. D.

Roterodami die 17. Julii 1699.

Litt. CCXXXIII. A Mr. CRENIUS.

MAxime conturbor, vividoque doloris ſenſu afficior, quoties cogito de cauſſis propter quas credidiſti meam abs Te negligentiam jure merito culpari poſſe, nec ſatis ſolatur me conſcia mens nullius prætermiſſi hac in parte officii mei. Juratus enim affirmare poſſum non mihi fuiſſe redditas ullas tuas litteras ab eo tempore quo ultimis reſponderam, ideoque ignotum mihi prorſus fuiſſe deſiderium Tuum videndi exemplar epiſtolarum LIPSII *ad* LERRIUM, *cui deſiderio nullâ morâ ſatisfeciſſem, ſi epiſtolam accepiſſem quâ notum faciebas. Inquiſivi quantum potui cujus culpâ amiſſa ſit illa epiſtola, ſed* ELIAS YVANS *olim famulus* LEERSII, *nunc verò unus è noſtris Bibliopolis Roterodamenſibus affirmavit ſe nihil accepiſſe à* SCHWARTIO *quod ad me pertineret, præter illa quæ revera mihi tradidit. Dele ſi placet ex animo, quidquid interdum ſuſpicionis, incuſationiſve irrepebat, ac pro certiſſimo habeto me nunquam commiſiſſe, vel commiſſurum eſſe quidpiam, quod juſtam querendi anſam dederit aut daturum ſit de meo adverſum Te cum gratitudine (des veniam verbo haud ſatis latino) tum obſervantia atque amicitia. Ultimæ meæ ſcriptæ fuerunt* V. *Id. Junii paucis poſt diebus quam*

(1) Pierre le Blanc, illuſtre Confeſſeur. Comme fugitif & relaps, le Parlement de Metz le condamna aux Galeres; mais il n'y fut jamais. Il ne fut pas même mis au Cachot, ni ſéparé de ſa Femme; & il eſt mort tranquillement à Metz, chez un de ſes Alliez, où il avoit été mis avec l'agrément de la Cour de France, ſous la Caution de pluſieurs de ſes Parens. Il étoit Frere de Louïs de Beaulieu, Miniſtre à Sedan, où lui-même étoit Conſeiller au Préſidial, & c'étoit là, que l'avoit connu Mr. Bayle. [Cette Remarque eſt de Mr. le Duchat.]

(2) SALM. MACR. Hymn. Lib. III. *de Obitu Jac. Fabri Stapulenſ.* pag. 119. de l'édition de Robert Eſtienne, 1537. On avoit envoié ces Vers à Mr. Bayle, pour appuier ce que dit Mr. Jurieu, dans ſon *Hiſtoire du Calviniſme & celle du Papiſme miſes en parallele* &c., des mœurs, de la longue vie, & de la douce mort de Jaques le Fevre d'Etaples; contre ce que Mr. Bayle avoit inſinué là-deſſus dans ſes *Nouvelles Lettres ſur l'Hiſtoire du Calviniſme*, Lettre XXI. (Cette Remarque eſt auſſi de Mr. le Duchat.)

Digitized by Google

Lett. CCXXXIII. à Mr. Crenius, CCXXXIV. à Mr. Des Maizeaux & CCXXXV. à Mr. de Mazaugues.

quam Tuas accepiſſem III. Non. Maii per errorem pro Junii datas. Sed Yvans *ſervavit faſciculum in officina donec Catalogos mitteret Lugdunum, dumque moras in dies nectebat is à quo negotium pendebat, effluxit menſis integer. Non ſine pluri-mis gratiarum actionibus remitto diſputationem Roſtochienſem, & ea lege, ſi placet, remitto, ut in angulo quodam Bibliothecæ reponas unde eruere promptum ſit, quando ea iterum lectu mihi opus erit, nempe quando in ea diſſertatione laborabo ubi vin-dicias agam mei tractatûs de Cometis. Miſit mihi nuper Doctiſſimus Juvenis* Sebastianus Kortholtus *tractatum quem vulgavit de Poëtis Epiſcopis, quem tecum libens hodie communi-carem, niſi crederem Tibi quoque ab Authore fuiſſe miſſum exemplar. Scio enim quanto ille Te proſe-quatur cultu. Vale amiciſſime & celeberrime* Creni, *& me ſemper ama. Dabam Rotterodami* XV. *Kal. Sept.* CIↃ IↃ C LXXXIX.

Si non miſit Korthodtus *diſſertationem ſuam, meoque exemplari uti cupias, indica quæſo; pro-tinus Tibi ſatisfaciam.*

LETTRE CCXXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX,

à Londres.

A Rotterdam, le 28. de Juillet 1699.

Lett. CCXXXIV. à Mr. des Maizeaux.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, du Paſſage des Lettres de Mr. Stoupp, que vous avez eu la bonté de m'envoier (*): je vous en remercie de tout mon cœur, & de votre autre Remarque, & vous ſupplie de conti-nuer. Vous ne ſauriez me toucher par un en-droit plus ſenſible; car outre le ſervice particu-lier que vous me rendrez, vous contribuerez au profit de mes Lecteurs, que j'ai principalement en vûë. Je voudrois, ne pouvant pas leur ap-prendre des choſes importantes, ne leur rien di-re, pour le moins, qui ne fût exactement vrai. C'eſt pourquoi je ne néglige rien; je n'épar-gne, ni ſoin, ni peine, pour rectifier mes pré-mieres Productions; & l'on me fait un grand plaiſir de m'aider dans ce deſſein. Je voudrois, Monſieur, vous pouvoir marquer combien je vous eſtime, & ſuis &c.

LETTRE CCXXXV.

A

Mr. THOMASSIN DE MAZAUGUES,

Conſeiller au Parlement d'Aix en Provence.

A Rotterdam, le 3. d'Août 1699.

MONSIEUR,

Lett. CCXXXV. à Mr. de Mazaugues.

L'Honneur que vous m'avez fait de m'écrire une Lettre ſi obligeante m'a été ſi ſenſible, que vous auriez reçû depuis long-tems mes très-humbles actions de graces, ſi Mr. de Ville (1) qui me la donna ne m'eût témoigné qu'il ſou-haitoit d'être le porteur de ma réponſe. Les affai-res qu'il a négociées pour ſon commerce, tant en Angleterre qu'en ce Pays-ci, l'ont retenu plus long-tems qu'il n'avoit penſé. Il ne part pour s'en retourner en France, qu'au commencement d'Août; & votre Lettre Monſieur, eſt dattée du 4. de Février. J'ai été bien aiſe de faire connoiſ-ſance avec un ſi honnête homme. Je me ſerois fait un très-grand plaiſir de lui rendre quelque ſervice, tant à cauſe de lui même, qu'à cauſe de l'intérêt que vous prenez en lui.

Je n'avois garde, Monſieur, de priver mon Dic-tionnaire de l'honneur que je lui pouvois procu-rer en y inſérant votre nom illuſtre (2). Ainſi vous ne deviez pas laiſſer agir votre honnêteté par des remerciemens à cet égard. Je vous ſuis le plus obligé du monde des offres qu'il vous plaît de me faire. Je prendrai avec votre per-miſſion la liberté de m'en prévaloir. Vous vous intéreſſez, Monſieur, à l'avantage de la Répu-blique des Lettres, avec tant d'affection & d'ar-deur

(*) Voiez dans la ſeconde édition du *Dictionnaire Criti-que* l'Article Spinoza, Rem. C.

(1) Libraire de Lion.
(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Pyrrhe.

Digitized by Google

deur, que je ſuis perſuadé que la peine que les éclairciſſemens que je vous demanderai vous cauſeront, ne vous rebutera point. Je commence dès aujourd'hui à me rendre un peu importun, en vous demandant des nouvelles d'un Evêque de Glandeves du ſiecle paſſé, Auteur de quelques Ecrits ſur le Calendrier qu'on vouloit réformer, & qu'on réforma en effet, & de quelques notes ſur HORACE, AUSONE &c. Il s'appelloit MARTELLIUS, & ſi je ne me trompe, il étoit Italien (*).

J'ai appris avec beaucoup de chagrin la mort du R. P. PAGI. Comme je ne penſe pas que dans le nouveau MORERI de Paris, on ait eu le tems de parler de lui, ce me ſera un nouvel engagement de lui conſacrer un article dans la ſuite de mon Ouvrage. (†)

Les *Nouvelles de la République des Lettres* qui ont été recommencées à Amſterdam au mois de Janvier dernier, ſont d'un Miniſtre Réfugié nommé Mr. BERNARD, fort habile homme, & qui avoit fait pendant quelques années la *Bibliotheque Univerſelle*.

Lett. CCXXXV. à Mr DE MAZAUGUES & CCXXXVI. à Mr. ***

Vous m'avez fait un plaiſir infini, Monſieur, en m'apprenant le détail des papiers de feu Mr. de PEIRESC, qui vous ſont tombez entre les mains, & dont avec tant de patience & de diligence vous voulez faire un ſi bon uſage au profit de la République des Lettres. La nouvelle que vous y avez ajoûtée me comble & me ravit de joye, c'eſt, Monſieur, que vous avez un fils ſi digne de vous, & qui promet de repréſenter au monde l'illuſtre & l'incomparable Mr. de PEIRESC, dont il eſt parent & du côté paternel, & du côté maternel. Je fais mille vœux pour ſa conſervation & pour la vôtre, & vous ſupplie d'être très perſuadé du profond reſpect qui accompagne la paſſion avec laquelle je ſuis, Monſieur, votre &c.

LETTRE CCXXXVI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 17. d'Août 1699.

Lett. CCXXXVI. A Mr.***

JAi vû, par hazard, une *Apologie* que le S. GABILLON a faite contre certaines Lettres anonymes, répanduës depuis quelque tems dans le Public pour noircir ſa réputation. C'eſt un *in* 4 de 16 pages, en forme de *Lettre à Mrs. les Députez Conſeillers de la Province de Hollande*. Cette Piece eſt aſſez bien écrite, & l'Auteur garde beaucoup de modération contre ſes Parties; mais il s'y donne de l'encens. Je viens d'apprendre, que ces Meſſieurs les Députez ont défendu au Libraire, d'en diſtribuer aucun Exemplaire, ſous de ſéveres peines. Je n'en ſai pas bien la raiſon; mais je crois que ces Meſſieurs n'ont pas été contens de la liberté, que le Sr. GABILLON a priſe, de leur écrire ainſi une Lettre. Ce ſont les Souverains, & l'on a des meſures à garder avec eux. Ce M. GABILLON eſt fort imprudent, & grand Gaſcon, bien qu'il ſoit de Paris (1).

ACHER, Libraire à Rotterdam, imprime une Traduction de l'*Hiſtoire de l'Egliſe* de HORNIUS. On va traduire en François un Ouvrage, compoſé en Anglois, où l'on traite des *Cauſes du Mépris qu'on fait du Clergé*. Il y en a bien des raiſons (2). On a traduit auſſi de l'Anglois un Livre curieux, contenant l'*Hiſtoire du Regne du dernier Roi* JAQUES, *& une Découverte de tous ſes Artifices & de ſa Conduite, pour introduire le Pouvoir Arbitraire en Angleterre*. On parle beaucoup d'un Livre Anglois, intitulé, *Le Catholiciſme ſans Papiſme: Eſſai pour rendre l'Egliſe Anglicane un Modele & un Patron d'Union au Monde Chrétien* (3). Ce ſera quelque Accommodeur de Religions, qui aura compoſé ce Livre. Quelques perſonnes s'étant formé des Préjugez déſavantageux contre l'Egliſe Anglicane, un Auteur inconnu a entrepris de les lever, dans un Livre qui paroit depuis peu.

MORTJENS vient de nous donner un ſecond Tome des *Avantures de Télémaque*. Il y a quelques vuides à remplir. Il en promet la ſuite. On trouve beaucoup de beautez dans cet Ouvrage. Cependant quelques-uns de nos Connoiſſeurs n'y en trouvent pas autant que dans le premier Volume. Bien des gens ont peine à ſe perſuader qu'il ſoit de Mr. DE CAMBRAI (4).

La *Gazette* de Rotterdam vous aura appris qu'on imprime un Livre intitulé, *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, recueillis par Mr.* DE VIGNEUL-MARVILLE. Il paroîtra dans peu.

Mr. le Comte DE TALLARD a loüé la Maiſon de Campagne de Mr. DE LA VALLE'E pour trois mois. Il en donne cinq cens livres, & il ne doit pas toucher aux Fruits. Elle eſt à une portée de fuſil de la Haye. Il y fait actuellement ſa demeure; afin, dit-on, d'être à portée de conférer avec Mylord PORTLAND,

(*) Mr. Bayle a inſéré dans ſon *Dictionnaire Critique*, Article MARTELLIUS, Remarque (B) le Mémoire que Mr. de Mazaugues lui a envoié le 2. d'Août 1700.

(†) Il ne l'a point fait.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Novembre 1707, pag. 579. & 580.

(2) Cet Ouvrage parut en Anglois en 1673. Mr. Eachard, qui en eſt l'Auteur, embraſſa enſuite l'Etat Eccléſiaſtique; & il eſt mort Vice-Chancelier de l'Univerſité de Cambridge. Son Livre n'a pas été traduit en François, & il n'eſt même pas poſſible de traduire ce qu'il y a de plus curieux.

(3) Le *Catholiciſme ſans Papiſme*, &c. eſt de Mr. Hooke, Sergeant ès Loix, attaché au Parti des Presbytériens.

(4) Voyez ci-après la Lettre à Mylord Ashley du 25. de Novembre 1699.

Lett. CCXXXVI. à Mr. *** & CCXXXVII. à Mr. Marais.

LAND, pour trouver des expédiens, afin de régler les affaires de la Succeſſion d'Eſpagne, & prévenir par là une ſanglante Guerre, après la mort de Sa Majeſté Catholique. Il me ſemble que c'eſt une choſe bien difficile à régler. Depuis que le Comte DE PORTLAND eſt à la Haye, il a eu diverſes Conférences avec Mr. le Grand Penſionnaire. On remarque que le Païs profite de ſon ſéjour; & qu'après avoir été dévoüé ſi long-tems aux affaires étrangeres, il ſe donne tout entier à ſa Patrie, & lui conſacre les lumieres qu'il a dû acquérir dans les plus importantes Négociations.

Il faut vous dire que jamais on n'avoit vû tant de monde à Bergopſoom, à ce qu'on m'écrit, que lors que Sa Majeſté Britannique y a été. On y étoit venu de Dort, de Middelbourg, des Iles de Tergoes, Ziriczée, & Terthole, enſemble de toutes les Villes & de tous les Villages d'alentour, pour y voir le Roi; & le Havre, quelque grand qu'il ſoit, ne pouvoit contenir les Batteaux qui y aborderent; il faut l'avoir vû, pour ſe l'imaginer. Le Roi défendit que la Garniſon fît aucune démarche pour ſa réception; ce qui rendit toutes les précautions de Mr. le Comte DE NOYELLES, qui en eſt Gouverneur, inutiles à cet égard. Sa Majeſté, dont le principal deſſein étoit de voir les Travailleurs, s'y attacha avec beaucoup d'application. C'eſt une des Clefs des Provinces-Unies, qui dans une Révolution peut devenir des plus importantes.

Le Magiſtrat complimenta le Roi à l'Entrée de la Ville, où il fut magnifiquement ſervi à dîné chez le Comte DE NOYELLES, dont Sa Majeſté parut fort ſatisfaite. Elle doit, au commencement du Mois prochain, faire la Revûë des Troupes de cet Etat, auprès d'Arnheim. Lorsqu'elle paſſa à Bommel, il s'y trouva un Anglois, nommé BARNAVAL, qui a ſervi le Roi JAQUES en Angleterre. Cet homme eſt marié avec une Femme de ce Païs-là, où il a une Maiſon de Campagne. Son Hiſtoire ſeroit trop longue à faire. Il fut aſſez imprudent de dire en Anglois, croiant que perſonne n'entendoit cette Langue, qu'*il ſouhaiteroit que le Roi & toute ſa Cour fuſſent pendus*. Cela aiant été rapporté au Magiſtrat, on mit cet homme ſen priſon. Le Roi revenant de Bergopſoom, le Magiſtrat parla de cette affaire à Sa Majeſté, qui dit qu'elle examineroit la choſe, & que cependant on le gardât bien; ce qui a fait qu'il a toûjours trois hommes, qui le gardent à vûë. On prétend qu'il a toûjours entretenu commerce avec la Cour de St. Germain. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXXXVII.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 7. de Septembre 1699.

Lett. CCXXXVII. à Mr. Marais.

JE ne ſerois pas excuſable, Monſieur, d'avoir tardé ſi long-tems à vous écrire, ſi je n'étois extraordinairement occupé, tant à la Réviſion de mon *Dictionnaire*, dont on fait une *ſeconde Edition*, qu'à la correction des Epreuves, que je fais avec le plus de ſoin qu'il m'eſt poſſible. A peine puis-je ſuffire à ces deux occupations; & c'eſt un bonheur pour moi, que la *Troiſieme Edition* de mes *Penſées ſur les Cometes* ſoit achevée, pour me laiſſer un peu plus de loiſir. J'en ai relu toutes les Feuilles, avant qu'on les imprimât; &, quoique je n'y aie fait aucune Addition, mais ſeulement, quelques petits changemens au ſtile; cela n'a pas laiſſé de me faire perdre aſſez de momens. J'ai renvoié les Additions (1) à un autre tems; c'eſt-à-dire, juſqu'après la *ſeconde Edition* du *Dictionnaire*.

Mr. LERRS, & moi auſſi, Monſieur, vous ſommes très-obligez d'avoir ſongé à lui, par rapport à une Copie plus complete du *Télémaque*; mais il ne peut profiter de cette faveur, à cauſe des égards qu'il doit garder pour le Libraire de la Haie, qui a imprimé déjà deux fois cet Ouvrage. Ce Libraire ſe nomme MORTJENS. Il eſt préſentement à Paris, avec ſa Femme. Il ſe fit Catholique au tems des Conférences de Nimegue, & profeſſe actuellement la Religion qu'il embraſſa en ce tems-là, ſollicité, dit-on, par Mr. D'AVAUX. Il tâchera, ſans doute, pendant ſon ſéjour à Paris, d'avoir la Copie la plus ample & la plus correcte qui ſe pourra trouver du *Télémaque*.

On ne peut pas juger plus ſainement d'un Manuſcrit, que vous avez fait de celui-là. C'eſt ce qui me perſuade pleinement du mérite de Mr. DAGUESSEAU (2), dont vous avez fait l'éloge dans votre Lettre, par rapport au Diſcours qu'il prononça le jour de l'Enregitrement du Bref du Pape. Cet eloge, Monſieur, me paroît ſi délicat & ſi bien tourné, que je le juge pour le moins égal à la choſe que vous avez louée. J'infere de tout cela, que vous parlez contre vos lumieres, dans tout le bien que vous m'écrivez de mes Compoſitions. Je me ferai un très-grand plaiſir, & un très-grand profit, de ſuivre deſormais vos bons Avis. Vous me donnerez une Critique, qui me pourra guérir de mes défauts. J'accepte, au reſte, de bon cœur le Mémoire que vous m'offrez concernant la Ceſſion propoſée à HENRI III.

Comme il ne vous échappe rien de ce qui ſe voit de nouveau dans Paris en fait de Livres, je ſuppoſe avec raiſon que vous êtes des prémiers à voir les *Nouvelles de la République des Lettres*, que

(1) Ces Additions ont paru en 1705. ſous le titre de *Continuation des Penſées diverſes* &c. On les trouvera ci-deſſus dans le 3. vol. à la ſuite des Penſées ſur les Cometes.

(2) Mr. Dagueſſeau a été élevé à la Dignité de Chancelier de France le 2. de Février 1717.

Digitized by Google

que Mr. BERNARD publie à Amſterdam tous les Mois, avec beaucoup de ponctualité. Elles épuiſent tout ce qui ſe peut mander en ce genre-là; ainſi je ne pourrois vous écrire ſur ce ſujet, ſans courir riſque de ne vous dire que ce que vous ſavez déjà: cependant, voici une Piece dont il n'a rien dit encore. Un Mathématicien Ecoſſois, nommé CRAIG, a publié à Londres un petit Ecrit Latin, qu'il a dédié à l'Evêque de Salisbury, où il calcule la force & la diminution des choſes probables (3). Il établit d'abord, que tout ce que nous croions ſur le témoignage des hommes, inſpirez ou non, n'eſt tout au plus que probable. Enſuite, il ſuppoſe que cette probabilité va toûjours en décroiſſant, à meſure qu'on s'éloigne du tems auquel les Témoins ont vécu; & en ſe ſervant de Calculs Algébraïques, il prétend trouver, que la probabilité de la Religion Chrétienne peut durer encore quatorze cens cinquante-quatre ans: après quoi, elle ſeroit nulle; mais JESUS-CHRIST, par ſon ſecond Avénement, préviendra cette Eclipſe. Il croit qu'il ne reviendra qu'un peu avant ce terme, & qu'il vint au monde, environ le tems que la probabilité de la Religion Judaïque tendoit à ſa fin. Cet Ecrit a pour Titre, *Theologiæ Chriſtianæ Principia Mathematica*, & ne contient que trente-ſix pages. Je ſuis, Monſieur, avec toute ſorte de reſpect, Votre, &c.

LETT. CCXXXVII. à Mr. MARAIS & CCXXXVIII. à Mr. JANIÇON.

LETTRE CCXXXVIII.

A

Mr. JANIÇON.

A Rotterdam le 8. d'Octobre 1699.

LETT. CCXXXVIII. à Mr. JANIÇON.

NOus voions ici, Monſieur, depuis peu de jours, des *Lettres de Mr.* TEMPLE *écrites durant ſon Ambaſſade en Hollande au Comte d'Arlington & au Chevalier Trévor, Sécrétaires d'Etat ſous le Regne de Charles II.* (1). La premiere de ces Lettres eſt datée du 2. d'Octobre 1668; & la derniere du 7. d'Août 1669: mais ce n'eſt là qu'une partie des Lettres de cet Ambaſſadeur. On y voit ce qu'il a eu ordre de négocier, durant le cours de ce tems-là, pour porter l'Eſpagne à païer les Subſides qui avoient été promis à la Suede, & pour maintenir la Triple Alliance; en quoi il paroît qu'il réüſſit; mais il ne put jamais convenir avec les Hollandois, de conclure un Traité avec eux, touchant les différens de Surinam, & ceux que les Anglois avoient avec la Compagnie des Indes Orientales de ce Païs-ci. Ces deux dernieres Négociations rempliſſent preſque toutes ces Lettres, & il y revient ſi ſouvent, que cela ennuie le Lecteur.

Avez-vous ouï parler d'un Ouvrage, qui a pour Titre, *Hiſtoire des Anabaptiſtes; contenant leur Doctrine, les diverſes Opinions qui les diviſent en pluſieurs Sectes, les Troubles qu'ils ont cauſez, & enfin, tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable à leur égard, depuis l'an 1521. juſques à préſent. A Amſterdam, chez Jacques Des-Bordes* (2)? On trouve dans ce Livre des choſes dignes de curioſité, des Evénemens ſi extraordinaires, & des Faits ſi ſurprenans, qu'on ne peut s'empêcher de tomber en admiration. C'eſt une ample matiere à réfléchir ſur la folie de la plûpart des hommes, & ſur la foibleſſe qu'ils ont de recevoir ſans examen toutes ſortes de Nouveautez, & de prendre aveuglément les Viſions les plus ridicules, pour les Véritez eſſentielles. En effet, n'eſt-ce pas un ſujet d'étonnement, que de voir la Doctrine la plus extravagante être reçuë ſubitement par une multitude de Peuples; des gens de la plus baſſe condition qui la prêchent, & qui font paſſer les penſées chimériques d'un cerveau creux pour de véritables Révélations, former des deſſeins plus ambitieux que ceux des plus fameux Conquérans, & réüſſir en partie dans ces deſſeins? N'eſt-ce pas encore une choſe, qui paſſe l'imagination, que de voir un homme auſſi peu conſidérable que MUNTZER, prémier Chef des Anabaptiſtes, à la tête d'une nombreuſe Armée, & faire trembler toute l'Allemagne: & après lui, un Boulanger, & un Tailleur d'habits, ſe rendre maîtres d'une puiſſante Ville, (c'eſt celle de Munſter,) & y commander de la maniere la plus deſpotique; ſur tout, le dernier, qui à l'âge de vingt-ſix ans eut l'adreſſe de ſe faire Roi, & l'ambition d'étendre ſa Roiauté ſur toute la Terre? C'eſt pourtant ce qui eſt arrivé, & que le Lecteur peut voir fort bien déduit par ordre dans cet Ouvrage.

Je me ſuis entretenu avec quelques-uns des principaux de cette Secte. Ils conſeſſent, que les Faits rapportez dans ce Livre ſont véritables; mais ils nient qu'ils ſoient deſcendus de ces Anabaptiſtes-là, & diſent qu'ils ne conviennent en rien avec eux, que ſur le Batême. Ils ne les regardent que comme des Fous; aiant en horreur tous leurs Principes. Ils ont fait une Réponſe à un Ouvrage Latin de Mr. SPANHEIM, Profeſſeur à Leide, duquel le Livre, dont je vous parle,

(3) Cet Ecrit eſt intitulé, *Theologia Chriſtiana Principia mathematica; Autore Johanne Craig.* Londini 1699, in 4.

(1) Mr. Jones publia l'Original Anglois de ces *Lettres* en 1699. Mr. Swift en fit imprimer deux autres Volumes en 1700, qui parurent en François la même année: & en 1703, il en donna un troiſiéme & dernier Volume, qui a auſſi paru en François l'année 1719.

(2) Mr. de Beauval a donné un Extrait de ce Livre, dans ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Septembre 1699, pag. 378, *& ſuiv.*

Digitized by Google

Lett. ccxxxviii. à Mr. Jaquelot.

parle, a tiré tout ce qu'il nous apprend en François de ces Fanatiques (3).

Il y a plus de quinze jours qu'on nous a avertis qu'on imprime à Amſterdam, le Panégyrique de Madame TIQUET (4). Il y a des gens fort exacts à ramaſſer ces ſortes de Pieces, dès qu'elles paroiſſent. Le Sr. MOETJENS eſt de ce nombre. Il eſt certain qu'il a tout le *Télémaque* complet : il y en aura cinq Volumes, qui paroîtront en peu de jours.

Le Sr. HENRI DES-BORDES vient d'imprimer un fort bon *Traité des Sources de la Corruption qui regne aujourd'hui parmi les Chrétiens* (5). On imprime à Amſterdam le *Nouveau Teſtament* du P. BOUHOURS (6). ADRIEN BRACKMAN, Libraire à Amſterdam, donnera bientôt au Public un Livre intitulé, *Le Théatre Italien*, en ſix Volumes, avec des Figures & les Airs des Chanſons notez & gravez : le tout mis au jour par le Sr. EVARISTE GHE'RARDI, dit ARLEQUIN, Auteur du premier Volume du Livre, qui a ci-devant paru ſous le nom des *Scenes Françoiſes* de ce *Théatre* (7). On dit que cet Ouvrage ſera dans ſa derniere perfection.

La ſeconde Edition du Livre intitulé, *Jugement d'un Proteſtant, ou Traité Hiſtorique ſur les Différens de Mrs. de Cambray & de Meaux* (8), eſt preſque toute venduë, bien qu'il n'y ait que huit jours qu'elle ſoit achevée d'imprimer. On court beaucoup après cet Ouvrage. Cette ſeconde Edition eſt augmentée en quelques endroits. On y parle dans l'Avis, de l'Arrêt du Parlement, & du Diſcours de Mr. DAGUESSEAU (9); mais ſuccintement. *Il y auroit de la Matiere*, dit l'Auteur, *à faire un nouveau Livre ſur ces deux Pieces, & ſur le Mandement de Mr.* DE MEAUX (10).

Nous avons vû, dans une de nos *Gazettes*, que l'on a été ſurpris à Paris, que l'Archevêque de Cambray ait été à Bruxelles, ſous prétexte de faire la Viſite des Brebis ſoûmiſes à ſa Juriſdiction Paſtorale. Pour moi, je ne croi pas qu'il l'ait fait ſans permiſſion de la Cour. J'ai vû une Lettre de Mons, qui porte, que dans la Viſite qu'il a fait dans cette Ville-là, il y a préché deux fois. Un Miniſtre Proteſtant, qui eſt au ſervice d'un des Régimens Suiſſes en Garniſon à Mons, à la paie des Etats Généraux, ſe trouva avec pluſieurs Officiers au Sermon de ce Prélat. On remarque, que dans le prémier, il dit que *la Sainte Ecriture, ni les Traditions, n'enſeignoient point que la Sainte Vierge eût fait aucun Miracle; & qu'il ſembloit, par la Réponſe que lui fit Notre Seigneur, lorſqu'elle & JOSEPH l'avoient retrouvé dans le Temple, qu'il avoit eu quelque dureté pour elle.* Il cita l'exemple des Noces de Cana; & ajoûta, qu'*elle avoit toûjours été dans une grande humilité pour* JE'SUS-CHRIST. Son ſecond Sermon fut ſur la *Converſion* de St. MATHIEU, dans lequel il blâma beaucoup ceux qui pouſſoient trop loin la Confeſſion; diſant, que *le principal étoit d'être pénétré dans le cœur d'une vive douleur d'avoir offenſé Dieu, & d'avoir une ſérieuſe repentance.* Mr. DE MEAUX trouvera du *Quiétiſme* là-dedans. Cette Lettre ajoûte que ce Prélat avoit parlé de ſes Ouvrages & de ceux de Mr. DE MEAUX dans une Compagnie, & qu'il avoit dit, qu'*il paroiſſoit depuis peu un Livre, attribué à Mr.* JURIEU, *qui les avoit bien drapez; mais que Mr.* DE MEAUX *avoit beaucoup plus été étrillé que lui.* Le *Traité de l'Amour Divin*, par Mr. JURIEU, s'imprime actuellement (11). C'eſt un bon Livre. Il ſera compoſé de différens Chapitres, à la fin deſquels on trouvera d'excellentes Méditations, & des Prieres propres à inſpirer ce pur Amour, que nous devons à la Divinité.

Vous avez, ſans doute, ouï dire, qu'il y a dans les Cantons Suiſſes Proteſtans une eſpece de *Quiétiſtes*. On les appelle *la Société Philadelphique*,

(3) L'Ouvrage Latin de Mr. de Spanheim (le fils) dont il s'agit ici, fut imprimé à Leide en 1677, ſous le titre d'*Introductio ad Controverſias cum hoduernis Pontificiis, Anabaptiſtis, Enthuſiaſtis, Socinianis, Remonſtrantibus* &c; & réimprimé en 1687, ſous un titre un peu différent. Mais ce n'eſt pas de ce petit livre que l'Auteur de l'*Hiſtoire des Anabaptiſtes* a tiré ce qu'il nous apprend de ces Fanatiques. Il dit dans la Preface, que cette Hiſtoire *eſt compoſée ſur divers Mémoires, que nous ont laiſſé les Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire des Anabaptiſtes*: & il compte, ſans doute, parmi ces Auteurs, Mr. de Spanheim le Pere, qui publia en 1643 une Diſſertation *de origine, progreſſu, ſectis, & nominibus Anabaptiſtarum.* C'eſt apparemment de cet Ouvrage que Mr. Bayle veut parler. La Réponſe à l'Abregé des Controverſes de Mr. de Spanheim le fils, eſt une Lettre que Mr. van Doorgeeſt, Miniſtre des Anabaptiſtes à Rypen, publia en Flamand à Amſterdam en 1693, *Brief aen den Heer Fridericus Spanheimius Profeſſor* &c., où il expoſe la doctrine des Anabaptiſtes de ſa Communion, & ſe plaint que Mr. de Spanheim leur a attribué des Opinions qu'ils n'ont point. Ce Profeſſeur donna l'année ſuivante une nouvelle édition de ſon Abregé des Controverſes, & il répondit à Mr. van Doorgeeſt, que les erreurs qu'il avoit imputées aux Anabaptiſtes, ne devoient pas s'entendre de ceux de ſa Secte particuliere. Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article ANABAPTISTES, Rem. D.

(4) Marie Angélique Charlier, femme de Mr. Tiquet Conſeiller au Parlement de Paris, qui fut décapitée en 1699, pour avoir attenté à la vie de ſon mari. Mr. l'Abbé Gallaud, depuis Avocat au Parlement de Provence, ſe divertit à faire ſon *Oraiſon funébre.* C'étoit une eſpece de badinage, qui plût beaucoup. Mais le Pere Cauchemer, Jacobin, ne pût ſouffrir qu'on plaiſantât ſur un ſujet ſi grave &, ſi ſérieux, & fit la *Critique* de cette Piece. Il publia auſſi un *Diſcours moral & Chrétien* ſur le même ſujet. Mr. l'Abbé Gallaud fit une *Réponſe* à cette Critique; & auſſi la *Critique* du *Diſcours moral & Chrétien.* On a un Recueil de toutes ces Pieces, imprimé à Paris en 1699, in 8. Voyez la *Bibliotheque hiſtorique* du Pere le Long, Num. 17475.

(5) Ce Ouvrage eſt de Mr. Oſterwald, Miniſtre à Neufchatel.

(6) Un Libraire d'Amſterdam avoit deſſein de réimprimer cette Traduction du *Nouveau Teſtament*; mais il ne l'a pas fait.

(7) *Le Théatre Italien de Ghérardi, ou le Recuil général de toutes les Comédies & Scenes Françoiſes jouées par les Comédiens Italiens du Roi pendant tout le tems qu'ils ont été au ſervice. Enrichi d'eſtampes en taille douce* &c. Paris 1700, 6. voll. in 12.

(8) *Traité Hiſtorique, contenant le Jugement d'un Proteſtant ſur la Théologie Myſtique, ſur le Quiétiſme, & ſur les Démêlez de l'Evêque de Meaux avec l'Archevêque de Cambray; juſqu'à la Bulle d'Innocent XII. & l'Aſſemblée Provinciale de Paris, du 13. de May 1699. inclusivement. Avec le Problême Eccléſiaſtique contre l'Archevêque de Paris. Seconde édition corrigée & augmentée.* (Rotterdam) 1700. in 8. Mr. Jurieu eſt l'Auteur, & c'eſt un de ſes meilleurs Ouvrages.

(9) C'eſt-à-dire, de l'*Arrêt* du Parlement, rendu en conſéquence d'une *Déclaration* du Roi, qui ordonnoit l'exécution de la *Conſtitution du Pape* Innocent XII, *en forme de Bref*, portant condamnation du Livre de Mr. l'Archevêque de Cambray, intitulé, *Explication des Maximes des Saints ſur la vie intérieure*, & les *Concluſions* de Mr. Daguesſeau, Avocat General, ſur cette *Declaration.* On trouvera ces Pieces, & en général tout ce qui s'eſt fait en France en conſéquence du Bref du Pape, dans l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique du XVII. Siecle* de Mr. Du Pin, Tom. IV. pag. 17. & ſuiv. édit. de Paris.

(10) L'Evêque de Meaux publia, le 16. d'Août, un *Mandement*, pour faire ſignifier dans ſon Dioceſe à tous, *ſoi diſans exempts ou non exempts*, la défenſe de lire le Livre de Mr. de Cambray.

(11) *La Pratique de la Dévotion, ou Traité de l'Amour Divin, dans lequel ſont expliquées les Regles de cette excellente Vertu, ſelon l'eſprit de l'Evangile, & par oppoſition aux faux Dévots.* Rotterdam, 1700. 2. voll. in 12.

Digitized by Google

phique, ou *Fraternité Piétiſte*. J'ai vû un Ecrit ſommaire, qui vient de ce Païs-là, par où on prétend prouver, que les Maximes de ces gens-là ſont dangereuſes & intolérables à l'Egliſe & au Public, ſinguliérement aux Cantons Réformez. Si je n'avois pas appréhendé de groſſir le Paquet, je vous aurois envoié cet Ecrit, qui nous fait voir en quels principes ſont les gens dont il parle.

Après vous avoir parlé des Nouvelles Littéraires, je vous dirai ce que je ſai de celles qui regardent la Politique; ce qui ſe borne pourtant à peu de choſe. Le Duc de Zell s'en eſt retourné dans ſes Etats, fort content de ſon Voiage de Loo. Sa Majeſté Britannique ne ſera à la Haie, que vers la fin de la ſemaine prochaine. Mylord JERSEY eſt paſſé d'Angleterre, depuis huit jours, auprès de Sa Majeſté, ce qui perſuade qu'il y a des affaires importantes, qui ſont cauſe de ce Voiage. Mylord PORTLAND continuë à voir très-ſouvent le Comte DE TALLARD. Quelques perſonnes veulent ſoûtenir, que les Ecoſſois n'ont pas abandonné le Poſte de Darien; cependant je tiens d'une perſonne qui en a parlé à Mylord JERSEY, que ce Sécrétaire d'Etat lui a dit que la choſe étoit véritable. Beaucoup de particuliers, intéreſſez dans cette Entrepriſe, y perdront. Les Eſpagnols & les François ſeront fort aiſes que cettre affaire ait manqué.

On craint que les deux jeunes Rois du Nord ne ſe faſſent la Guerre. Si cela arrive, les Etats Généraux ſeront obligez d'armer par Mer, de crainte que l'on ne ferme le Paſſage du Sund. On m'écrit de Breda, qu'on a arrêté dans les environs de cette Place un Anglois, qui y a été amené priſonnier, & qui eſt étroitement gardé. C'eſt un des Conſpirateurs, dont le nom a été proclamé; mais on ne le nomme pas. L'Electeur de Baviere a, dit-on, donné avis de ſon Séjour & du Lieu où il étoit. Cet homme, non plus que les autres arrêtez à Loo, & qui ne ſont pas encore en liberté, n'avoient pas apparemment de bons deſſeins; car que viennent-ils chercher en ce Païs, pendant que le Roi y eſt?

La *Déclaration* nouvelle, que le Roi a donnée, pour empêcher que ſes *Sujets de la Religion Prétenduë Réformée* ne ſortent de France, n'empêche pas qu'il n'en paſſe de grandes troupes tous les jours dans les Païs Etrangers, & qui veulent bien encourir les peines; car il eſt difficile de pouvoir s'empêcher de ſuivre les mouvemens de ſa Conſcience. C'eſt une choſe ſurprenante, que le Conſeil d'un ſi grand Roi ne voie point le mal que cela fait à ſon Roïaume. Il eſt arrivé ici, des environs de Caen, trente perſonnes de la campagne, dans un petit Vaiſſeau, & qui ont ſauvé leurs Enfans, qu'on vouloit leur enlever. Outre cela, plus de cent autres perſonnes de différentes Provinces. Adieu.

LETT. CCXXXVIII. A MR. JAMEÇON & CCXXXIX. A MYLORD ASHLEY.

LETTRE CCXXXIX.

A MYLORD ASHLEY.

A Rotterdam le 23. de Novembre 1699.

MYLORD,

LETT. CCXXXIX. A MYLORD ASHLEY.

LEs bontez, que vous continuez de me témoigner, & que vous avez marquées ſi obligeamment dans votre derniere Lettre, me rempliſſent d'une reconnoiſſance, qu'il m'eſt auſſi impoſſible de décrire, que le reſpect & la haute eſtime que j'ai conçuë pour le mérite éclatant & tout-à-fait extraordinaire, que vous poſſédez. Je me trouve le plus heureux de tous les hommes, Mylord, quand je conſidere qu'un Seigneur d'un ſi haut Rang, & plus élevé encore par ſes qualitez perſonnelles, que par ſes Dignitez, veut bien prendre la peine de m'honorer de ſon Commerce de Lettres. Mon bonheur ſeroit à ſon comble, ſi j'étois en état de vous écrire des choſes qui valuſſent le tems que vous daigneriez emploier à les lire.

J'exécute, avec la plus grande joie du monde, l'ordre que vous me donnez de vous parler du Livre intitulé, *Les Avantures de Télémaque*. Il eſt certain que c'eſt un Ouvrage de l'Archevêque de Cambray; & qu'il a donné pour thême à ſon Diſciple, le Duc de Bourgogne, les principales Réfléxions qui ſe trouvent dans ce Livre. Je ne l'ai point lû encore. On n'en imprima d'abord qu'une petite partie (1); mais enfin, un Libraire de la Haie en a recouvré une Copie complete, qu'il a fait imprimer en quatre ou cinq petits Tomes. On fait grand cas de cet Ecrit. On trouve que le Stile en eſt vif, heureux, beau; le tour des Fictions bien imaginé, &c: mais, ſans doute, ce qui a le plus contribué au grand ſuccès de la Piece, eſt que l'Auteur y parle ſelon le goût des Peuples, & principalement des Peuples qui, comme la France, ont le plus ſenti les mauvaiſes ſuites de la Puiſſance arbitraire, qu'il a touchées & bien expoſées.

J'ai lû, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois dernier, un Extrait du dernier Livre de Mr. LOCKE, contre le feu Evêque de Worceſter (2); & par cet *Extrait*, j'ai compris que Mr. LOCKE trouve un myſtere incompréhenſible dans la dureté & la peſanteur de certains Corps. Cela me fait croire qu'il ſuit l'Hypothéſe de Mr. NEWTON, touchant le Vui-

(1) Il n'y en avoit que 208. pages d'imprimées, lorſque le Roi en fit arrêter l'Impreſſion; & il n'a pas été permis de l'imprimer en France tant que ce Prince a vécu. Mais en 1717, la famille de Mr. de Fenelon l'a publié d'après le Manuſcrit de l'Auteur; ce qu'on a exprimé dans le titre par ces mots: *premiere Edition, conforme au Manuſcrit Original.*

(2) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Novembre 1699, pag. 503. *& ſuiv.*

Digitized by Google

Litt. CCXXXIX. A Mylord Ashley, CCXL. A Mr. Des Maizeaux & CCXLI. A Mr. Crenius.

Vuide ; car s'il ſuppoſoit le Plein, comme Des Cartes, il ne trouveroit rien de plus aiſé que de comprendre en gros & en général la Dureté & la Peſanteur, & il ne compareroit point ces deux qualitez de certaines parties de la Matiere avec la Penſée, qu'il ſuppoſe que Dieu a pû donner à certains Corps. Là-deſſus, je ſuis tout-à-fait du ſentiment de ſon adverſaire. Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible qu'aucun Corps, & moins un aſſemblage de divers Corps, qu'un Atôme d'Epicure, ſoit ſuſceptible de la Penſée.

Nous n'avons point ici de Livres nouveaux, dont le Titre ſoit digne de vous être marqué. Je ſuis avec un profond reſpect &c.

P. S. Comme j'étois ſur le point de cacheter cette Lettre, j'ai ſû de Mr. Furli la triſte & tâcheuſe nouvelles de la mort de Monſieur le Comte de Shaftsbury, votre Pere. C'eſt ce qui fait, Mylord, que j'ajoûte ici quelques Lignes, pour vous témoigner la part que je prends à votre affliction, & pour vous aſſûrer des vœux ardens que je fais, que vous puiſſiez joüir heureulement, *Neſtoreas in annos*, de la Dignité à laquelle cette mort vous fait ſuccéder.

LETTRE CCXL.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 29. de Décembre, 1699.

Litt. CCXL. A Mr. des Maizeaux.

J'Ai mille pardons à vous demander, Monſieur, & néanmoins bien des excuſes légitimes à vous alléguer de mon ſilence. Il y a plus de cinq ou ſix mois que les Imprimeurs me talonnent de telle ſorte que tout ce que je puis faire ne va qu'à revoir les feuilles de la premiere édition de mon *Dictionnaire*, & à corriger les épreuves de la ſeconde. C'eſt un travail infini pour une perſonne qui doit ménager ſa ſanté autant que je le dois faire, en faiſant ſuccéder au travail une pleine ceſſation de lecture & d'écriture. Cela ne m'eût pas empêché de vous remercier de votre dernier paquet, ſi je n'avois crû qu'afin de vous épargner le port pour une Lettre auſſi maigre que celle que j'aurois pû vous écrire, il falloit attendre une voie d'Ami. Elle ne s'eſt point préſentée juſqu'à préſent. C'eſt pourquoi, Monſieur, afin de vous tirer d'inquiétude, je me ſervirai de l'Adreſſe que vous me marquez, pour vous écrire ces lignes ; & en vous aſſûrant de ma très-humble & très-forte reconnoiſſance, je vous dirai que le Mémoire ſera mis en ſa place dans mon *Supplément*, comme auſſi ce que Mr. Cappel (que je ſaluë avec beaucoup de reſpect) voudra me communiquer touchant ſes prédéceſſeurs.

Que n'ai-je le tems, Monſieur, de m'étendre ſur votre ſavante Lettre du 4. Décembre! Je vous puis aſſûrer qu'elle me donne une haute idée de vos lumieres, & qu'il me ſemble qu'elle produiroit le même effet dans l'eſprit des plus difficiles cenſeurs. Je profiterai de tout ce que vous me marquez en revoiant mon Article de *Virgile*, &c. Si quelque choſe me fait regretter de n'avoir pas la liberté d'entretenir commerce de Lettres, c'eſt, Monſieur, de voir que ſi je l'avois, je pourrois trouver avec vous une réciprocation de Lettres qui me ſeroit très-agréable & très-profitable. J'eſpere de reſpirer un peu plus à mon aiſe quand la ſeconde édition ſera achevée ; car je prendrai mieux mes meſures pour faire que l'impreſſion du *Supplément* ne ſoit pas ſi preſſante pour moi. Je vous ſouhaite, Monſieur, toute ſorte de proſpérité, & ſuis avec une eſtime ſinguliere, Votre &c.

P. S. Si ſans avoir égard à mon ſilence vous vouliez bien continuer à me communiquer vos lumieres, vous pourriez, Monſieur, être très-perſuadé que je vous en aurois beaucoup d'obligation.

LETTRE CCXLI.

VIRO CELEBERRIMO, ERUDITISSIMOQUE, AMICO SUO OPTIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Roterodami die 10. *Martii* 1700.

Litt. CCXLI. A Mr. Crenius.

INtelleni ſuperioribus biſce diebus ex Actis Lipſienſibus Menſis Novembris 1699. *partem quintam Tuarum animadverſionum in lucem prodiiſſe: extant enim in illis actis excerpta multa quæque ſalivam cuivis amœnioris litteraturæ amanti movere valeant ex illa quinta parte operis Tui. Illico omnes officinas Librariorum hujus urbis adii empturus exemplar, ſed omnes reſpondarunt ignorare ſe an prodierit nec ne ea pars, quatuor priores ſibi eſſe notas, hanc ignotam. Miratus ſum Lipſienſes ea habere*

teque potuiſſe quæ nobis in vicinia invisa fuere. LEERSIUS, *animadverſâ meâ aviditate, ſcribis ad Typographum* SWART, *ab eoque petis unum exemplar citiſſime. Quia verò forte ſubſunt rationes propter quas ille nondum vult mittere exemplaria ad noſtros Bibliopolas, idcirco etiam atque etiam Te rogo, amiciſſime & doctiſſime* CRENI, *ut ipſi autor ſis nullâ morâ interpoſitâ miſſendi unum ſaltem exemplar ad* LEERSIUM, *nam aliqua refers, ut ex Actis Lipſ. cognovi, de* GROTIO *quæ uſui erunt mihi recenſenti meum Lexicon, cujus ſecunda editio jam proceſſit uſque ad articulum* GROTII. *Hanc à me ſi placet gratiam inieris. Vale plurimum, & quod facis ſtrenue rem literariam fove.*

Lett. CCXLI. & CCXLII. a Mr. Crenius, & CCXLIII. a Mr. Rou.

LETTRE CCXLII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

P. BAYLE S.

Roterodami die 26. Martii 1700.

Lett. CCXLII. a Mr. Crenius.

NIbil certius quam LEERSIUM *petiiſſe à Tuo Typographo quintam partem animadverſionum, eaque ipſa die accepit ab illo exemplaria aliquot ſeptimæ partis. Cæteri quoque Bibliopolæ Rotterodamenſes accepere exemplaria ejuſdem ſeptimæ partis, quamquam nulla acceperant quintæ & ſextæ. Gratias igo maximas ob exemplar quod* LEERSIUS *accepit trium ſimul. Dic ſi placet, idque à Te Vir egregie, & mihi chariſſime, vehementer poſtulo, Typographo Tuo* SWARTEN, *ut* LEERSIO *in expenſas referat tres illas partes.* LEERSIUS *ſolvet pretium, una cum pretio cæterorum librorum quos idem* SWARTEN *ipſi miſit. Semper à tuis lucubrationibus doctior redeo & paratior ad locupletandas meas. Vive diu & felix, meique memor. Datum Rotterod.* VII. *Kal. April.* CIↃ IↃ CC.

LETTRE CCXLIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 1. *d'Avril* 1700.

Lett. CCXLIII. a Mr. Rou.

J'Eſpere, mon très-cher Monſieur, que vous aurez deviné la raiſon pourquoi je ne me ſuis point donné l'honneur de répondre à votre derniere Lettre, où vous me propoſiez la difficulté, que vous aviez rencontrée dans les marges du *Thuanus reſtitutus* (1). Il m'a été impoſſible d'en trouver la ſolution, n'aiant pû confronter enſemble les diverſes éditions de Mr. DE THOU; & je ne ſai même ſi, en les confrontant, on pourroit ôter les embarras, où il ſemble que ceux qui ont donné le *Thuanus reſtitutus*, ſe ſont jettez par leurs Citations (2).

Que mon ſilence ne vous faſſe point condamner, je vous en conjure, la liberté que je prens de vous conſulter aujourd'hui. Ma *ſeconde édition* eſt préſentement à la fin de la Lettre G, & la plûpart des Articles GUISE ſont déjà réimprimez. Je remarque cela, afin que ſi votre commodité le permet, je puiſſe avoir votre Réponſe par le retour de Mr. LEERS, qui ira mardi prochain à la Haie, & en reviendra le même jour. Je vous demande la grace de marquer, (mais c'eſt en cas que la choſe ne vous coûte point de peine,) en quel tems ſont mortes les deux Sœurs du Duc DE GUISE, Chef des Rebelles de Naples? L'une étoit Abbeſſe de Mont-Martre, l'autre vivoit dans le monde (3). Je ne ſaurois plus me ſouvenir dans quel Tome du

(1) *Thuanus reſtitutus, ſive Sylloge locorum variorum in Hiſtoria illuſtriſſimi viri Jacobi Auguſti Thuani hactenus deſideratorum.* Amſtelodami 1663, in 12. Ce Recueil eſt non ſeulement fort confus, mais auſſi très-défectueux; *in quo reſtituti multo etiam plura poſſunt*, comme le remarque Mr. Titius dans l'Ecrit intitulé, *Viri illuſtris Jacobi Auguſti Voluminum Hiſtoricorum recenſio*, imprimé à Dantzic en 1685. in 4; & réimprimé en Hollande in 12, ſous le nom de Dantzic 1685.

(2) „ De la maniere que parle Mr. Bayle en cet endroit, il paroît ignorer qui étoit l'Auteur du *Thuanus reſtitutus*; je lui appris dès-lors, que c'étoit Mr. de „ Wicquefort, ſi fameux par ſes excellens Ouvrages, & „ par ſa Diſgrace auprès de leurs Hautes Puiſſances, ſes „ Maitres, de qui il tenoit la Charge dont je ſuis revêtu aujourd'hui. (Cette Remarque eſt de Mr. Rou). Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 29. d'Août 1677, Note (1).

(3) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article GUISE (*Henri de Lorraine Duc de*) fils de Charles de Lorraine Duc de Guiſe, Rem. H.

Lett. CCXLIII. & CCXLIV. à Mr. Rou.

du *Mercure Galant* je vis les Diſpoſitions Teſtamentaires de Mademoiſelle DE GUISE, mais j'ai quelque idée confuſe, que c'eſt vers l'an 1690. (4). Nos Nouvelliſtes ont parlé depuis peu d'un Procès, ſi je ne me trompe, entre le Prince DE CONDE', & le Prince DE BERGUES, où il s'agit de la validité du Mariage de ce Duc DE GUISE avec la Comteſſe DE BOSSU. Ils ont dit que le Parlement de Paris ne l'a point reconnu bon, quoique la Cour de Rome l'eût déclaré valable & légitime. Si vous pouvez m'indiquer quelque Date, ou quelque circonſtance ſur cette affaire (5) vous obligerez ſenſiblement Votre, &c.

P. S. Je ne vous parle point du plaiſir très-inſtructif, que me donnent les Mémoires, que vous inſérez de tems en tems dans les *Journaux*. Je voudrois que vous le fiſſiez chaque mois.

Je me ſouviens, ou je crois me ſouvenir, qu'il eſt dit dans un *Etat de la France* de l'an 1656, ou environ, que Mr. DU HALLIER, qui fut Maréchal de France, *avoit épouſé* CHARLOTTE DES ESSARS, *Maitreſſe de* HENRI IV, *& enſuite du Cardinal* DE GUISE; *ce qui avoit fait du tort à ce Mr.* DU HALLIER. J'ai l'*Etat de la France*, imprimé en 1657; cela n'y eſt point, mais ſeulement que ce Maréchal de France épouſa CHARLOTTE DES ESSARS. Si vous me pouviez donner quelque lumiere là-deſſus, vous m'obligeriez infiniment (6).

LETTRE CCXLIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10. *d'Avril* 1700.

Lett. CCXLIV. à Mr. Rou.

JE vous ai bien de l'obligation, mon cher Monſieur, de la bonté que vous avez euë de m'écrire tant de bonnes & de belles choſes; mais prenez garde qu'en m'apprenant que vous avez fait tant de riches amas Hiſtoriques & Généalogiques, vous ne vous ſoiez expoſé à mes importunitez, & que je ne recoure trop ſouvent à votre Oracle.

Je ne crois point que Mr. BERNARD ſe ſoit trompé dans ſon *Hiſtoire Abrégée de l'Europe* (1), en donnant à Mademoiſelle DE GUISE la qualité de *Ducheſſe*; car on la lui donne dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1681. Il fallut, ſans doute, qu'elle obtint des Lettres pour cela; car ſi le Duché de Guiſe étoit un Fief Maſculin, elle l'eût dû poſſeder dès l'Année 1664, que ſon Frere mourut ſans Enfans; ſon Frere, dis-je, qui n'avoit point de Freres: & nous ſavons néanmoins que leur Neveu fut Duc DE GUISE, & qu'étant mort en 1671, le Fils, qu'il avoit laiſſé de la Fille de GASTON DE FRANCE, fut cenſé Duc DE GUISE, & il eſt certain, que Mademoiſelle DE GUISE n'a été qualifiée Ducheſſe, que depuis que ſon petit-Neveu fut décédé en 1675. Il eſt certain auſſi, que l'Abbeſſe de Mont-Martre, ſa Sœur, eſt morte; car dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1697, on marque que l'Abbeſſe de ce nom eſt une Fille du Prince d'HARCOURT.

Il n'eſt pas néceſſaire de chercher ce que je vous diſois de CHARLOTTE DES ESSARS; je puis citer un Livre imprimé, que j'ai recouvré depuis deux jours, & où j'ai vû qu'elle eut des Enfans du Cardinal DE GUISE (2). Autant que je puis en rappeller les idées, l'*Etat de la France*, imprimé en 1656. ou environ, parloit du Mariage de cette CHARLOTTE, Maitreſſe de HENRI IV. & depuis de ce Cardinal, avec Mr. DU HALLIER, au Chapitre des *Maréchaux de France*, & à l'Article du *Maréchal* DE L'HOSPITAL, ou bien à l'Article des *Enfans Naturels* de HENRI IV: & vous remarquerez, s'il vous plait, qu'en ce tems-là l'*Etat de la France* parloit non ſeulement des Maréchaux vivans; mais auſſi, de ceux qui étoient morts depuis ſept ou huit Années. C'eſt ce que j'ai vû dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1657. Le Maréchal DE L'HOSPITAL vivoit encore. J'ai vû tout de nouveau ſon Article. Je n'y ai point trouvé ſon Mariage avec CHARLOTTE DES ESSARS; mais je l'ai trouvé dans le Pere ANSELME, qui n'obſerve point que cette CHARLOTTE eût été Maitreſſe, ni du Cardinal DE GUISE, ni de HENRI IV. (3). Une choſe m'embarraſſe: je ne comprens pas ce que nous ont dit les Nouvelliſtes, que Mr. le Prince DE CONDE' d'aujourd'hui diſpute la Succeſſion de Mademoiſelle DE GUISE, du chef de ſa Femme. Le *Mercure Hiſtorique*, du Mois de Février dernier, nous apprend qu'il l'a diſputée au Prince DE BERGUES, qui ſe fondoit ſur le Mariage de la Comteſſe DE BOSSU (4).

Ce que Mr. LE CLERC a répondu à votre ob-

(4) Voyez le même Article, *ibid.*

(5) Tout cela eſt détaillé dans un Mémoire communiqué à Mr. Bayle, & inſéré dans la Rem. C. de l'Article du *Cardinal* de GUISE, (*Louis de Lorraine*) aux *Additions* de l'édit. de 1702.

(6) Voyez la Lettre ſuivante à Mr. Rou, du 10. d'Avril 1700.

(1) C'étoit une eſpece de Journal, qui ſe publioit tous les Mois ſous ce titre: *Hiſtoire abrégée de l'Europe; où l'on voit tout ce qui ſe paſſe de conſidérable dans les Etats, dans les Armées, dans la Nature, dans les Arts & dans les Sciences.* Mr. Bernard le commença au mois de Juillet 1686, & le continua juſqu'au mois de Décembre 1688. Cela fait 5. volumes in 12, imprimez à Leide.

(2) Voyez l'Article du *Cardinal* de GUISE (*Louis de Lorraine*) Rem. B; & celui du Maréchal de l'HOSPITAL, (*François de*) Rem. 7.

(3) Voyez dans le *Supplément du Dictionnaire Critique*, l'Article ESSARS (*Charlotte des*) Rem. (AA), où Mr. Bayle rectifie une faute qu'il avoit faite d'après le Pere Anſelme, au ſujet de cette Dame, dans l'Article du Maréchal de l'HOSPITAL.

(4) Voyez la Lettre précédente à Mr. Rou, du 3. d'Avril, Remarque (5).

Digitized by Google

objection n'a aucune ombre de solidité : & il faut ranger cela entre les Exemples de ceux qui aiment mieux que l'on connoisse par leurs Répliques qu'ils ont tort, que par leur silence (5).

Si vous n'étiez pas venu à bout de la Question, que vous me proposez, sur un endroit de MARIANA, je me presserois d'y satisfaire ; quoique mon travail de commande & journalier ne me permette aucune diversion. Vous avez raison d'appeller cela *un os à ronger* (6). Je ne pense pas que dans un profond loisir, j'en pusse bien parler, privé que je suis des Livres nécessaires. Je me ferois peut-être fort, sans trop présumer, d'en trouver le dénouement, si je pouvois passer une quinzaine d'après-dinées dans la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Rheims, ou du Cardinal MAZARIN, ou des Jésuites du College de Clermont, & semblables ; mais sans de tels secours, je me vois contraint à chaque moment de rendre les armes. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous *animitus & medullitùs*.

Lett. CCXLIV. à Mr. Rou & CCXLV. à Mr. Des Maizeaux.

P. S. J'avois oüi dire quelque chose de ce Mariage de Conscience de MONTRE'SOR, dont vous m'assûrez, & je n'y avois pas fait attention ; mais depuis ce que vous m'en avez écrit, j'y ai eu plus d'égard (7).

LETTRE CCXLV.

A

Mr. DES MAIZEAUX,

A Rotterdam, le 23. d'Avril 1700.

Lett. CCXLV. à Mr. des Maizeaux.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de vos refléxions & de vos Remarques, qui me confirment de plus en plus dans l'estime que j'ai à juste titre pour vos lumieres & pour la justesse de votre esprit. Si j'étois dans le loisir que j'ai eu à votre âge, ou plûtot dans la capacité de travailler ; (car pour du loisir, je ne me souviens presque point d'en avoir eu depuis l'âge de vingt ans ;) j'entrerois avec la plus grande joie du monde dans la discussion de vos réflexions : mais pouvant à peine suffire aux Révisions & Corrections de mon *Dictionnaire*, je suis forcé à renvoier à un autre tems cette tâche-là.

Je me contenterai de vous dire, qu'il me semble que l'Eglise Anglicane n'a jamais crû être obligée à l'observation des Canons du Synode de Dordrecht. Les Docteurs de la Communion, qui y assisterent, n'ont gueres rendu bon temoignage au Parti qui y prévaloit ; & vous savez bien, que les Arminiens se sont prévalus des Lettres, que ces Docteurs écrivoient en leur Païs, pendant les Séances. J'ajoûte, que s'il y a eu des Disputes parmi les Episcopaux, sur le sujet de la Grace, il faut qu'elles n'aient pas fait grand bruit ; & le Docteur MILBOURN (1) me dit positivement l'autre jour, qu'il n'y en avoit jamais eu. J'ai parlé, dans l'Article BARON (*Pierre*) à ma seconde Edition, des affaires que WHITAKER lui suscita. Ce fut, en effet, un démêlé à Oxford sur les matieres de la Grace, mais qui fut bientôt éteint (2).

Le *Supplément* de mon *Dictionnaire* est renvoié jusqu'après que la *seconde Edition* sera achevée d'imprimer. Elle n'est encore qu'à la Lettre H : c'est un peu plus de la moitié. Nous imprimons six feuilles chaque semaine. Nous avons encore besoin d'un an pour le moins.

Je suis bien aise de la nouvelle, que vous m'apprenez, du nouvel Emploi de notre illustre Ami Mr. MINUTOLI (3). Je vous prie, si vous lui écrivez, de l'en féliciter de ma part. Je suis, avec une estime toute singuliere, Monsieur, Votre, &c.

(5) Mr. le Clerc aiant remarqué dans son *Parrhasiana* que Vittorio Siri s'étoit trompé, lorsqu'il avoit dit dans ses *Memorie recondite*, que le Dauphin (Louis XIV) naquit, (*s'infauste*) à Paris au Mois de Decembre, au lieu qu'il naquit à St. Germain en Laye au mois de Septembre ; Mr. Rou critiqua cette Remarque, & fit voir que Siri ne parloit pas dans cet endroit de la naissance du Dauphin, mais de la conception. On inséra le Mémoire de Mr. Rou, avec la Réponse de Mr. le Clerc, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1699, Articles V. & VI. pag. 318 & suiv.

(6) Mariana dans son XV. Livre, Chap. XIV, confond tellement, en trois différens endroits, les deux ANDRONICS, *II* & *III*, soixante neuviéme & soixante-dixiéme Empereurs d'Orient, qu'il n'y a point de Lecteur, qui ne juge d'abord que cet Historien prend le change dans ces endroits-là ; mais Mr. Rou trouva enfin moien de débrouiller tout ce cahos, comme cela paroit par la Lettre que Mr. Bayle lui écrit le 8. de Mai 1700.

(7) Voyez l'Article du Duc de GUISE (*Henri de Lorraine*), fils de Charles Duc de Guise, Rem. H, où Mr. Bayle rapporte ce que l'Auteur du *Mercure Historique et Politique* a dit, de ce Mariage de Conscience de Mademoiselle de Guise avec Mr. de Montresor.

(1) Mr. Milbourn, Ministre de l'Eglise Anglicane.

(2) Voyez ci-après la Lettre du 22. d'Octobre 1700, Note (2).

(3) Mr. Minutoli, Professeur aux Belles Lettres à Geneve, venoit d'être fait Bibliothecaire de la République.

Digitized by Google

LETTRE CCXLVI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 8. de Mai 1700.

Lett. CCXLVI. à Mr. Rou & CCXLVII. à Mr. Crenius.

CE que vous eutes la bonté de me marquer, mon cher Monſieur, à l'égard du tems de la mort de Mademoiſelle DE GUISE, m'ouvrit une route, qui me fit trouver pluſieurs choſes qui m'accommodoient, & que je n'euſſe pû chercher ſans cela. Je vous en renouvelle mes remercimens très-humbles. Vous verrez que ce n'eſt pas ſans raiſon, que je vous ai prédit que vous vous attireriez ſouvent les importunitez de mes conſultations, en répondant ſi bien à mes prémieres demandes. Je renouvelle aujourd'hui mes Queſtions; & c'eſt une ſuite de ma précédente curioſité.

J'ai eu deux ou trois Auteurs imprimez à alléguer touchant les Amours de CHARLOTTE DES ESSARS & du Cardinal DE GUISE. Il en eut cinq Enfans, trois Fils & deux Filles. J'ai lû depuis, en un autre endroit, qu'elle fut Maitreſſe d'un Archevêque d'Auch, depuis la mort de ce Cardinal, & avant que d'épouſer Mr. DU HALLIER, qui fut enſuite le Maréchal DE L'HOSPITAL. Ce Maréchal épouſa en ſecondes Nocis FRANÇOISE MIGNOT, *dont les Avantures ſont ſi ſingulieres.* Voilà des paroles de MORE'RI, qui ont été ſupprimées dans l'Edition de Paris 1699. Je ſai en gros, que cette Maréchalle DE L'HOSPITAL fut une Avanturiere (1); & je crois même avoir ouï dire, que Mr. TALON, Avocat Général, en fut amoureux. Si vous vous ſouvenez de quelque choſe là-deſſus, je vous ſupplie de m'en faire part. J'en aurai beſoin pour la fin de la Semaine prochaine.

Il m'a été impoſſible d'eſſaïer mes forces ſur la Queſtion de votre derniere Lettre, dont vous avez enfin trouvé vous-même la ſolution, dans vos belles Notes ſur MARIANA. Je fus bien affligé, en liſant l'endroit où vous dites que cet Ouvrage ne paroîtra pas ſi tôt. Je ſuis affamé de le voir public, & je voudrois qu'il le fût avant que l'on réimprimât l'Article de ce Jéſuite dans mon *Dictionnaire*; afin que *ex viſu publico* je puſſe faire une Addition à ce que j'ai déjà annoncé, tiré du Journal de Mr. DE BEAUVAL. Souffrez, mon cher Monſieur, que je vous exhorte à vous hâter d'enrichir la République des Lettres de cet excellent Ouvrage, & ſi propre à vous immortaliſer (2). Je ſuis avec toute l'eſtime imaginable, mon très-cher Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCXLVII.

VIRO CELEBERRIMO ET DOCTISSIMO

Dº. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Roterodami die 13. Auguſti 1700.

Lett. CCXLVII. à Mr. Crenius.

ULtima Tua epiſtola eo ipſo mihi gratiſſima & amicitiæ Tuæ ſignis referta, quod nonnihil querimoniæ contineret, me Tibi habet obſtrictiſſimum. Vis ergo Vir illuſtriſſime ut dono habeam eas Tuarum diſſertationum partes quas ego non alio animo petieram, quam ut Typographus Tuus Typographo meo mercium loco tranſmitteret. Gratias ago ampliſſimas, nec ut ſpero deerit occaſio ſeriùs ociùs teſtandi meum gratum animum. Habeo geminam diſſertationem amici noſtri D. SEBASTIANI KORTHOLTI. Quæſo itaque retineas proprium exemplar quod Tibi mitto. Vale plurimum, & me ſemper ama. Dabam Rotterodami ipſis idibus Aug. CIↃ IↃ CC.

(1) Voyez l'Article du Maréchal de L'HOSPITAL (*François de*) Rem. Z.

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Rou, du 15. de Février 1696.

LET-

Digitized by

LETTRE CCXLVIII.

Do. PETRO BÆLIO

VIRO PEREXIMIO ET PRÆCLARISSIMO

TH. CRENIUS.

Lugduni Batavorum die 16. *Auguſti* 1700.

LETT. CCXLVIII. a Mr. BAYLE. & CCXLIX. a Mr. CRENIUS.

GRatus, quo me donare voluiſti, accepi librum mihi chariſſimum non modo ob ſcriptorem, ſed & mittentem. Occaſiones intendam in omnes præſtandi Tibi benevolentiam & animum debitum. Adjuncta ſchedula deſiderium Dn. OUDIN *te docebit. Multis ipſi ut adſis Te rogare, nihil, ut puto, neceſſe eſt, tum quod ſit Gallus, tum quod amicus meus. Muſeum noſtrum II. brevi, ſi Deus dederit, videbis lucem. Miratus verò ſum, nec Te de continuatione noſtrarum Animadverſionum ſcripſiſſe, cum illo ab aliquo tempore communis omnium epiſtolarum, quas amici in numero ad me dederunt, fuerit argumentum. Si publicabitur VIII. pars quam inter manus habeo, videbis ipſam prioribus non deteriorem, quamquam parum efficio ob negotia, interpellationes, Collegia, & epiſtolas ſcribendas, in quibus etſi negligentiùs exaro nec relego eas, multum temporis conſumo. Sed hæc hactenus. Ego quæ Te velle ſciam omnia ſtudioſe diligenterque curabo, quæ cum faciam, benevolentiam Tuam erga me imitabor, merita tua non adſequar. Vale a. d.* XVI. *Kal. Sept.* 1700.

LETTRE CCXLIX.

D. THOMÆ CRENIO

VIRO EXCELLENTISSIMO EXIMIEQUE DOCTO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Roterodami die 8. *Septembris* 1700.

LETT. CCXLIX. a Mr. CRENIUS.

BInis tuis reſpondere habeo, & prioribus quidem citiùs reſpondiſſem, niſi deſuiſſet occaſio. Nunc cum videam ex poſterioribus feſtinato opus eſſe, iter curſore publico. Adeo feſtinanter ultimas meas exarabam ut exciderit illud potiſſimum de quo agere decreveram, nempe ſilui de tribus ultimis Animadverſionum Tuarum partibus quas ſæpe excutio & evolvo, ut ex illis fontibus meos hortulos irrigem, invenio enim ibi multa quæ ad rem meam faciant, ut nuper mihi contigit dum aliqua adderem articulo JUSTI LIPSII. *Inſerui quippe ea quæ ex* SCHLUSSELBURGIO *affers ſcitu ſane digniſſima. Nunquam autem lubentiùs ſequor morem meum appellandi authores per quos proficio, quam cum Tu Vir Clariſſime venis nominandus. Uno verbo ſcias velim me in primis delectari tuarum operum lectione, tuamque multijugam & immenſam diligentiam ac eruditionem magnifacere. Nihil eſt quod Clariſſimi* OUDINI *cauſa non facere ſim paratus, eoque promptiùs feciſſem quod per te mihi eſt allata ejus ſchedula. Protinus rogavi an* LEERSIUS *haberet tomum* Actorum Sanctorum *quem ipſe indicat. Reſponſum eſt non extare in ejus officina, ac nominem potui hac in urbe reperire qui haberet. Doleo plurimum meam operam non potuiſſe illi eſſe præſto, optoque ut in aliis occaſionibus ſimile quid non mihi contingat. Nunc ad noviſſimas tuas literas.*

Duas habeo editiones tetraſtichorum NOSTRADAMI: *alteram in* 4. *Lugd.* 1594. *cum explicationibus* JOH. AIMES DE CHAVIGNY: *alteram in* 12. 1656. *absque nomine loci ubi data eſt: hæc quoque Anonymi cujuſdam continet explicationes ſatis uberes, ſed quæ referantur omnes ad ea quæ contigerunt ſub* HENRICO II. *Galliarum Rege, & ſub* FRANCISCO II. *Explicationes* JOH. AIMES DE CHAVIGNY *multa tangunt quæ ſpectant* HENRICUM *Tertium; ac de ejus*

Digitized by Google

Lett. CCXLIX. a Mr. Crenius. CCL. a Mr. Ancillon. & CCLI. a Mr. Marais.

ejus cæde interpretatur ille tetraſtichon 36. centuriæ 9. in quo nullum nomen extat ſeu Sicarii, ſeu Occiſi.(1) *Idem illud tetraſtichon aliter explicatur ab Autore anonymo in editione 1659. nempe de conſilio inito occidendi Regem Navarræ anno 1569, regnante* FRANCISCO II. *Tot fraudes irrepſerunt in editiones verſuum illius pſeudo-prophetæ, ut nihil fere certi ac genuini reperire ſit: nam ipſa quoque exemplaria genuina priorum editionum non rarò corrupta ſunt, quia Typographi falſa integra recens excuſa, & plena verſiculis pro re nata excogitatis inſeruerunt, ubi mentiebantur characteres veterum editionum, & charta quoque utebantur vetuſta. Illis duntaxat exemplaribus fidem eſſe adjungendam arbitror, quæ manſerunt in Bibliothecis publicis à tempore primæ vel ſecundæ editionis, aut ſi quæ aliæ prodierunt vivente adhuc* NOSTRADAMO. *Subſequentibus aliis multa ſubrepſtia & hypobolymæa addita ſunt. Quæ de nomine percuſſoris carnificis Ducis Montmorencii, plane eſſe credo fictitia ſubdolaque, nihilque eò ſpectans in meis editionibus vidi. Idem dico de morte* CAROLI STUARTI, *& incendio Londinenſi; mihique non ſemel dictum eſt à viris qui ſibi verba dari haud facile patiuntur, videri quidem in quibusdam editionibus hunc verſiculum*

Senat de Londres fera mourir ſon Rol.

hoc eſt Senatus Londinenſis mori dabit ſuum Regem, ſed hoc fraudulenter inſertum eſſe anno 1649. & aſſutum editionibus quæ annum remotiorem præ ſe ferebant. Epiſtolas Anglicas JACOBI HOWELS *non habeo. Vale plurimum vir doctiſſime & mihi Chariſſime. Dabam Roterodami 8. Id. Sept.* CIↃ IↃ CC.

Ædes in quibus nunc manco ſunt op de Weſtnieuland *& habent inſigne* le Mont Ætna.

LETTRE CCL.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 21. de Septembre 1700.

Lett. CCL. a Mr. Ancillon.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de la bonté que vous avez euë de m'apprendre le voïage de Monſieur le Comte DE DHONA en ce Païs. Je fus obligé, quelque tems après la Converſation que nous eumes ſur ſon ſujet, de me donner l'honneur de lui écrire, pour une raiſon que je n'avois pas prévûë; & je lui dis, entre autres choſes, que je lui deſtinois un Exemplaire de la ſeconde Edition de mon *Dictionnaire*. La réponſe qu'il a eu la bonté de me faire, eſt la plus obligeante du monde. J'apprends par nos Gazettes qu'il eſt arrivé à Loo; mais je ne ſai pas s'il viendra à la Haye. Soïez perſuadé, Monſieur, que j'ai toute la reconnoiſſance poſſible de la bonté que vous avez euë de m'inſtruire de ſon Voïage.

Je ſuis bien aiſe de ce que vous m'apprenez de la retraite de Mr. LE DUCHAT; & je ſuis perſuadé que vous renouvellerez votre ancienne amitié. Ce me ſera une grande joïe.

Mr. LEERS eſt fort ſenſible aux bontez que vous avez témoignées en ſa conſidération à Mr. CRELLIUS. Je vous prie de croire que je ſuis avec toute ſorte d'attachement & d'eſtime, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCLI.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 27. de Septembre 1700.

Lett. CCLI. a Mr. Marais.

J'Ai été trente fois tout prêt à vous écrire, Monſieur; mais autant de fois ma ſeconde Edition, que je ne ſaurois abandonner un moment, m'a privé de ce plaiſir. Ce qui me fatigue le plus dans ce travail, c'eſt que, non ſeulement je revois & je retouche la premiere Edition; mais auſſi, que j'y fais des Additions conſidérables, qu'il faut enchaſſer le mieux qu'on peut, & lier avec la vieille étoffe; & que je corrige toutes les Epreuves, avec toute l'attention qu'il m'eſt poſſible. Je ſai que ceux, qui ont achetté la premiere, ſeront fâchez que la ſeconde

(1) *Tetraſtichon XXXVI. Centuria IX. pag. 24. Edit. Lugd. 1558. ita habet.*

Un grand Roy prins entre les mains d'un jeune,
Non loing de Paſques, confuſion, coup cultre:
Perpet, cattif temps! que foudre en la hune,
Trois freres lors ſe bleſſeront, & murtre.

(Cette Note eſt de Mr. Crenius).

Digitized by Google

de soit augmentée; mais je n'ai pû éviter de leur causer ce chagrin: & j'alléguerai mes raisons & mes excuses dans la *Préface*.

J'ai principalement eu dessein de vous écrire, Monsieur, depuis que les bons Mémoires, que vous avez eu la bonté de m'envoier, ont été mis à leur place, ou à l'Article de GUISE, ou à celui de HENRI III. Je me sentois plus animé à vous en remercier, & à vous demander avec instance ce que vous m'avez offert concernant le Président DE NOLLY (1).

Je fais mille vœux pour votre santé, Monsieur; & j'ai vû, avec un extrême déplaisir, au commencement de votre Lettre, que vous avez été obligé de passer par les mains des Chirurgiens, pour avoir été trop appliqué à l'étude. Ménagez-vous donc un peu mieux à l'avenir. Mes conseils là-dessus sont de poids; car je lai par expérience les maux à quoi on s'expose, quand on néglige les avis qui nous sont donnez, de ne pas trop étudier. Je profite du passé, & me ménage à présent par force: & de là vient que ma seconde Edition ne va pas fort vîte.

Si je ne savois pas que nos *Journaux* vous sont connus, je vous parlerois de quelques Livres nouveaux, dont ils ont pû vous informer; mais comme ils ne parlent gueres des Ouvrages de Jurisprudence, je vous en indiquerai deux ou trois. Mr. NOODT, Professeur en Droit à Leide, a publié depuis quelque tems un Traité particulier, qu'il a intitulé *Julius Paulus* (2), où il examine ce que l'ancien Droit permettoit aux Peres, de tuer leurs Enfans nouveaux-nez; ce qui fut ensuite modifié & réduit à les exposer seulement. On a publié un gros Ouvrage Posthume d'un Professeur en Droit à Franeker, nommé HUBERUS, connu par quantité d'autres Livres de Jurisprudence. Il fait dans celui-ci l'Apologie du Droit Romain, & réfute les Critiques, qui y ont trouvé bien des choses à redire (3). Un autre Jurisconsulte, dont le nom ne me revient pas, a publié un Traité sur le Rapt & les Mariages contractez malgré les Tuteurs & les Peres. Ces sortes de Mariages sont communs en ce Païs-ci; car on ne punit point les Enlevemens d'une *Fille*, qui consent à être enlevée, n'eût-elle que quatorze ans. De tous les Jurisconsultes, Mr. NOODT est celui qui illustre mieux la Jurisprudence par les Antiquitez & par la Littérature, qui, comme vous savez, étoit la Méthode d'ALCIAT, de CUJAS, d'HOTMAN & des autres célebres Jurisconsultes du XVI Siecle.

On a fait une Réponse, de la part des Jansénistes, à l'*Histoire des Cinq Propositions*. Cette Réponse a pour titre *La Paix de Clément IX*, & contient un long détail de faits (4).

Connoissez-vous un Ecrit de GUTHERIUS, fait à la loüange de quelques Avocats du siecle passé (5)? Il seroit à souhaiter que quelqu'un entreprit un Ouvrage là-dessus, aussi bon, s'il se pouvoit, que le *Brutus* de CICERON. Il me semble, Monsieur, que vous seriez très-propre à remplir un tel dessein; tant je trouve de délicatesse dans votre goût, & tant je remarque de tours dans votre plume, pour bien exprimer les différens Caracteres de l'Eloquence. Vous voiez, Monsieur, qu'en suivant ce beau Modele de CICERON, il faudroit repasser sur le XVI Siecle, & un peu plus haut.

Je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, du Jugement que vous faites de la nouvelle Traduction de PLINE (6), que nous n'avons pas encore vûë. Je suis, &c.

LETT. CCLI. à Mr. DES MAIZEAUX.

(1) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 14. de Mars 1701, Rem. (1).

(2) *Julius Paulus, sive de partus expositione & nece apud veteres, Liber singularis.* Lugduni Batavorum, 1700. in 4. On a imprimé à Leide, en 1713, un Recueil de tous les Ouvrages de Mr Noodt.

(3) *Ulrici Huberi Jurih-Consulti, & Ex-Senatoris Frisii Romania Romana: sive Censura Censurâ Juris Justinianei; continens examen præcipuorum Juris locorum, secundum Pandectas & Institutiones, qua ut falsa, iniqua, turpia, absurda, corrupta, subornata, veritati tradita, secundum veras Jurisprudentiæ, Philosophiæ civilis, Historiæ, & sacrarum Literarum rationes vindicantur, stabiliuntur, aut explicita illustrantur, & cum usu temporum conferuntur. Posthumum Opus, quod accuratè recensuit, in lucem edidit, cinque utilissimum indicem adjecit, nunc cum Oratione funebri, in memoriam Auctoris, Zacharias Huberus, Ulrici filius.* Francequerae 1700. in 4.

(4) Mr. l'Abbé du Mas, Docteur de Sorbonne, donna en 1699. une *Histoire des cinq Propositions de Jansénius*, imprimée à Liege, ou plûtôt à Trévoux, in 12. La Réponse d'excuser mon trop long silence. Il n'y en eut jamais de plus forcé que le mien; & si je pouvois vous représenter, telle qu'elle est, l'impossibilité

LETT. CCLII. à Mr. DES MAIZEAUX.

LETTRE CCLII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 22. d'Octobre 1700.

AJoûtez, je vous en conjure, Monsieur, à tant de marques de bonté, que vous prenez la peine de me donner si obligeamment, celle

pour suite, qu'on attribue au Pere Quesnel, est intitulée, *La Paix de Clement IX: ou Démonstration de deux fausfetez capitales, avancées dans l'Histoire des cinq Propositions, contre la foi des Disciples de St. Augustin, & la sincerité des quatre Evêques. Avec l'Histoire de leur accommodement, & plusieurs pieces justificatives, & historiques.* Chambery, 1700. in 12. Mr. du Mas répliqua, dans un Livre qui a pour titre. *Défense de l'Histoire des cinq Propositions de Jansénius: ou deux véritez capitales de cette Histoire défendues, contre un Libelle intitulé la Paix de Clement IX, ou Démonstration de deux fausfetez capitales*, &c. Liege (Trévoux) 1701. in 12. L'année suivante, il publia une nouvelle edition fort augmentée de son *Histoire des cinq Propositions*, en 3. volumes in 12.

(5) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 14. de Mars 1701.

(6) Mr. de Sacy, Avocat au Parlement, publia à Paris en 1699. la Traduction des quatre premiers Livres des *Lettres de Pline le Jeune*. Deux ans après, il donna celle des six autres Livres.

Lett. CCLII. à Mr. des Maizeaux.

sibilité où je me suis vû depuis deux mois de me détourner de mon travail le moins du monde, je n'aurois plus besoin d'Apologie.

La *seconde Edition* de mon *Dictionnaire* contiendra trois Tomes, dont le second doit finir à la Lettre M inclûsivement, & sera achevé, Dieu aidant, vers la fin du Mois prochain. Pour faire qu'il fût égal au prémier, il a fallu que je fisse quantité d'Additions aux Lettres L & M; & cependant les Imprimeurs alloient leur train ordinaire; ainsi ma peine a été beaucoup plus grande que de coûtume, & le sera encore jusques à ce que ce second Tome soit achevé.

Je me trouve aujourd'hui une demie heure de relâche, & je l'emploie à vous témoigner ma reconnoissance pour tant d'excellentes choses que j'ai trouvées dans vos deux dernieres dépêches. Ne songez, point, je vous prie, à d'autres dépenses qu'à celles d'esprit & d'érudition; le port sera sur mon compte, & très-agréablement.

Mr. Leers ne vous a point répondu. Je me suis chargé de vous dire de sa part qu'il lui seroit impossible de trouver toutes les Pieces que vous lui demandez (1). Quelques-unes sont toutes venduës depuis long tems, & ce qui restoit d'exemplaires de quelques autres a servi de maculature. Il se fit bien des Ecrits touchant ce demêlé là qu'il n'a point imprimez, & dont il ignore le Titre, & dont moi-même je ne me souviens que confusément.

Je suis pleinement convaincu, après tant de preuves que vous apportez, que les Théologiens d'Angleterre se sont batus, comme on a fait ailleurs, sur les matieres de la Grace; & ainsi ce que j'ai dit dans un des Articles de mon Dictionnaire, & qui a donné lieu à vos Remarques, doit être rectifié. Je tenai savoir au Public à qui je suis redevable de cette Correction (2). Le prétendu Docteur (3), qui m'avoit confirmé dans mon erreur, est plus inexcusable que moi. J'ai très-peu de liaison avec lui, & je sai qu'il n'a point laissé bonne odeur aux Lieux d'où il est parti. Il ne sera point la Version, que vous savez (4). Le Prélat, qui auroit voulu en lui encore plus d'habitude avec Ciceron, & les autres Maîtres de la bonne Latinité, qu'il n'en découvroit dans l'Essai qu'il avoit reçu, a laissé traîner l'affaire; enfin, nous avons appris, qu'il se servira de Mr. le Fevre, Fils de Tanaquillus Faber, qui lui a été recommandé en ce Païs là (5).

Le Plan de l'*Index* que vous me communiquez est admirable: néanmoins les choses sont sur un pied, qu'il faudra que mes Lecteurs se contentent d'une *Table des Matieres*, qui sera seulement un peu meilleure que celle de la premiere Edition. Celui qui y a travaillé (6) donnoit fort dans l'une de vos idées, qui seroit de marquer tous les Auteurs citez, ou critiquez. C'avoit été dès le commencement mon dessein; mais quand j'eus considéré qu'il y avoit plusieurs Ecrivains à qui il faudroit donner une demie page ou plus de Chifres, je désistai, sachant par expérience qu'un Lecteur ne cherche rien, quand il se voit obligé à vérifier un Chifre parmi cent autres. Le remède seroit de marquer la matiere pour laquelle, ou sur laquelle *Pline*, par exemple, est cité ou censuré; mais en ce faisant la Table seroit si ample, que le Libraire ne la voudroit pas imprimer, & qu'elle rebuteroit les Lecteurs. Elle auroit presque besoin d'une autre Table (7).

J'entre dans les raisons de Mr. Bernard, & il entre très-bien dans ma pensée. Je l'aime & je l'estime infiniment, & je suis bien aise qu'il ait pris comme une chose sincere & ingénue (elle l'est en effet) la déclaration que j'ai eu l'honneur de lui écrire, touchant le plaisir que l'on me fait de me citer (si l'on me cite) simplement & sans éloge. Il n'en a pas usé de la sorte; & il m'a trop souvent loüé avec excès. Je souhaite cela de mes Amis dans leurs Lettres Missives; & je vous supplie, Monsieur, très-humblement de vous le tenir pour dit. Renvoiez, je vous prie, au loin toute épithete de loüange, quand vous voudrez me parler de quelque endroit de mon Ouvrage.

Vos Réflexions sur le *Système* de Mr. Leibnitz (8), je vous le dis sans flaterie, sont à mon sens très belles, ingénieuses, bien raisonnées, & pleines d'Erudition ancienne. Cela vous fera, sans doute, bien de l'honneur dans le Public, si vous le faites imprimer: mais l'Ouvrage excede la mesure d'une Piece à insérer dans un des Ecrits de nos Journalistes; c'est pourquoi, je n'en ai pas fait la Proposition à Mr. de Beauval. Je sai assez, qu'à moins qu'un Mémoire ne soit bien court, on lui fait une peine extrême de l'engager à l'insérer. Il en a inséré quelques-uns à son corps défendant, & comme par sacrifice, qui n'étoient cependant que d'environ quinze ou vingt Pages de son Impression, tout au plus. Mon avis seroit, Monsieur, que vous travaillassiez à ceci comme à une Dissertation, qui paroîtroit à part. Vous l'étofferiez, vous la poliriez, vous l'augmenteriez, comme il vous sembleroit à propos; & je voudrois même la faire paroître tout à la fois en Anglois & en François. L'Angleterre est le Païs du monde où les profonds Raisonnemens Métaphysiques & Physiques, assaisonnez d'érudition, sont le plus goûtez & à la mode; & il n'y a point de Païs, où il soit plus de votre intérêt d'être connu, qu'en celui-là.

Son-

(1) Les Ecrits qui avoient été publiez au sujet de l'*Avis aux Refugiez*. On les trouvera tous ci-dessus à la fin du 2. vol.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Baron (*Pierre*), Rem. F; aux Additions de l'édition de 1702.

(3) Mr. Milbourn.

(4) Mr. Leers vouloit faire traduire en Latin l'*Exposition des XXXIX. Articles de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane* de Mr. Burnet, Evêque de Salisbury; & il avoit prié Mr. Burnet de lui choisir un Traducteur.

(5) Mr. le Févre ne travailla pas à cette Version; & jusqu'ici il n'a paru en Latin qu'une petite partie de cet Ouvrage, qui contient le Commentaire de Mr. Burnet sur le XVII. Article de l'Eglise Anglicane, touchant la Prédestination, & qui est, en effet, l'endroit le plus curieux & le plus travaillé de tout le livre: *De Praedestinatione & Gratia, Tractatus, Autore Reverendissimo & celeberrimo viro Gilberto Burnetio SS. Theologiae D. Episcopo Sarisbur. Ex ejusdem Expositione XXXIX. Articulorum Ecclesiae Anglicanae excerptus, & ad promovendam piam hac in Articulo animorum moderationem Latinè versus.* Berolini 1701 in 8.

(6) Mr. Huet, dont Mr. Bayle a déjà parlé dans ses Lettres à Mr. Lenfant, du 25. de May; & à Mr. Coustant, du 14 de Juillet 1690.

(7) Voyez les Observations que Mr. Bayle a faites là dessus, dans l'*Avertissement* de la seconde édition de son *Dictionnaire*.

(8) Cet Ecrit étoit une réfutation du *Nouveau Système* de Mr. Leibnitz, *de la Nature & de la Communication des Substances*, aussi bien que de l'*Union* qu'il y a entre l'*Ame* & le *Corps*; proposé dans les *Journaux des Savans* du 19. de Juin, & du 4. de Juillet 1695. On en trouvera un Morceau dans le *Recueil de diverses Pieces sur la Philosophie, la Religion naturelle, l'Histoire, les Mathématiques, &c. par Mrs. Leibnitz, Clarke, Newton, & autres Auteurs célebres*, imprimé à Amsterdam en 1720, Tom. II. pag. 362. & suiv.

Songez bien à ce que je vous propose. J'ai en vûe votre avantage, & votre réputation bientôt répanduë, que je suis sûr que vous soûtiendrez, & augmenterez de plus en plus. Je n'exige qu'une condition, si vous imprimez, c'est qu'il vous plaise de retrancher tout ce qu'il y a de loüanges pour moi. Il me sera glorieux d'y paroître; mais ce sera assez d'y paroître, & beaucoup plus conformément à mon goût, si c'est tout simplement, sans épithéte, ni préambule.

Je vous prie d'assûrer Monsieur DE ST. EVREMOND de mon admiration, & des vœux que je fais pour sa longue vie.

Je vous rends mille graces de tous vos Eclaircissemens, & suis de tout mon cœur, Votre, &c.

LETT. CCLII. A Mr. DES MAIZEAUX, CCLIII. A Mr. SILVESTRE, & CCLIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

LETTRE CCLIII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 1. *de Novembre* 1700.

LETT. CCLIII. A Mr. SILVESTRE.

IL y a long-tems, mon cher Monsieur, que je cherche une occasion d'ami pour vous renvoyer la *Cicende*, & les autres papiers que vous eutes la bonté de me laisser. Enfin Mr. DE VRIGNY, qui est auprès de Mr. VERNON, & qui repasse demain en Angleterre, me fournit cette occasion (1).

On me dit l'autre jour que Mr. DE MAYERNE, Médecin du Roi d'Angleterre, avoit publié à Londres, *in folio*, les *Centuries* de NOSTRADAMUS en François, avec un Commentaire explicatif des Prédictions. Je vous prie de vous informer de ce que c'est, & d'avoir la bonté de m'en écrire quelque petite instruction (2). Je ne sai si je donnerai l'Article de ce NOSTRADAMUS dans la seconde édition de mon *Dictionnaire*, ou si je le renverrai au *Supplément*. Je ferai à la lettre *N* au commencement de Décembre.

La *Vie* D'EPISCOPIUS, traduite du Flamand, paroît en Latin depuis peu de jours (3).

Monsieur & Madame BASNAGE vous embrassent tendrement. Nous parlons souvent de vous, & avec Mr. LUFNEU aussi, & toûjours la mémoire agréablement remplie de tant de bonnes & curieuses choses que nous vous entendions dire.

J'assûre de mes très-humbles respects Mr. DE ST. EVREMOND, Mr. PUJOLAS, & Mr. LE FEVRE, & suis, mon cher Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX,

A Rotterdam, le 16. *de Novembre* 1700.

LETT. CCLIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

SI votre derniere Lettre, Monsieur, m'eût été rendue avant que le paquet de Mr. BERNARD fût parti, je vous eusse renvoyé votre Dissertation par la même voie. Il faudra donc qu'elle accompagne le paquet des *Nouvelles* de Mr. BERNARD du mois prochain.

Les raisons dont vous vous servez pour ne pas imprimer à part, sont sans doute considérables (1). Grossir un Ecrit par des Digressions est un inconvénient dans un siecle comme le nôtre; ou si ce sont des digressions sur des pensées communes, on les condamne comme une maladie d'hydropique; si elles contiennent des pensées *non publici saporis*, l'Auteur se fait des affaires auprès de ceux qu'il doit ménager. Vous avez très-bien repréſenté ce dernier inconvénient.

Les loüanges dont je vous ai demandé la suppression, c'est, par exemple, l'épithete *excellent* dont vous vous servez en parlant de mon *Dictionnaire*.

(1) Mr. de la Combe de Vrigny alla en Danemarc en 1702, en qualité de Sécretaire de Mr. Vernon, Envoyé d'Angleterre. Il nous a donné la Relation de ce Voyage: *Relation en forme de Journal d'un Voyage fait en Danemarc, à la suite de Mr. l'Envoyé d'Angleterre. Avec plusieurs Extraits des Loix de Danemarc, accompagnez de quelques Remarques.* Rotterdam 1706, in 12.

(2) Voyez ci-après la Lettre du 10. de Juin 1701, Note (2).

(3) *Historia Vitæ Simonis Episcopii, scripta à Philippo à Limborch; è Belgico in Latinum sermonem versa, & aliquot Auctore aliquot in locis aucta.* Amstelodami 1701, in 8.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre du 22. d'Octobre 1700.

Digitized by Google

Lett. CCLIV. à Mr. Des Maizeaux & CCLV. à Mr. Marais.

noire. Effacez ce mot, je vous prie, & tels autres qui pourroient vous être échappez.

Je vous rends mille graces de vos bons matériaux. Mon Ouvrage ne contiendra que trois volumes, & ne sera relié qu'en trois; car on ne fournira pas six Titres, comme on en a fourni quatre dans la premiere Edition. Chacun de ces trois Volumes sera plus petit que l'un des deux de la premiere Edition; mais aussi nous servons-nous d'un plus petit Caractere. Pour les Notes, c'est le même que celui du *Moreri* de Hollande: celui du Texte est à proportion plus petit que celui du texte de la premiere Edition.

Comptez, Monsieur, sans vous servir de complimens pour me remercier de mes prétendus services, que si j'étois assez heureux pour en trouver l'occasion, je vous donnerois des marques d'une forte amitié, & d'une très-grande estime, aussi efficaces que jusqu'ici je vous ai été inutile. Je suis véritablement, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLV.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 14. de Mars 1702.

Lett. CCLV. à Mr. Marais.

QUoique cet hiver ait été fort doux, Monsieur, je n'ai pas laissé de me trouver moins capable de travailler, que dans la belle saison; & comme le peu de froid a permis aux Imprimeurs d'aller aussi vîte qu'en un autre tems, j'ai été pressé plus que je n'eusse voulu. Je ne vous dis cela, qu'afin de me justifier de ce que je n'ai pas eu l'avantage de vous écrire depuis la réception de votre Lettre du 14 Décembre 1700. accompagnée du Mémoire sur le Président DE NELLY (1). Il vint un peu trop tard, & justement, lorsque l'on imprimoit la premiere Feuille de la Lettre O. Pour n'avoir pas le même malheur à l'égard de l'Article de Monsieur votre Parent, Avocat illustre (2), je vous supplie très-humblement de le tenir prêt au moins pour le 7. ou 8. d'Avril prochain; car on travaille aux dernieres Feuilles de la Lettre P: & la Lettre Q est fort courte dans mon Dictionnaire.

Vous avez raison, Monsieur, de trouver bon le *Mélange*, qui a paru en deux Tomes successivement, sous le nom de VIGNEUL-MARVILLE: Nom supposé, & sous lequel on ne devineroit jamais la Profession de l'Auteur. On me l'a apprise; mais sous le sceau du Secret. Peut-être la savez-vous; peut-être aussi l'ignorez-vous. Dans cette incertitude, je dois garder le Secret qu'on a exigé de moi (3). Je suis cause que cet Ouvrage a été réimprimé dans notre Ville de Rotterdam. C'est bien autre chose que le *Ménagiana*; mais je vous prie de vous souvenir, que l'Eloge, que j'ai fait du *Ménagiana*, porte sur ce que ce sont des Discours non-preparez, ni étudiez; mais un pur & simple épanchement de mémoire. Il me paroît plus digne d'admiration, qu'on se souvienne sur le champ de tant de choses, que d'en pouvoir compiler de beaucoup meilleures, à l'ombre du Cabinet, en bien méditant, & en consultant la Bibliotheque. Tous ces avantages conviennent à VIGNEUL-MARVILLE; mais non pas au *Ménagiana*.

L'Ecrit de GUTHERIUS, dont je vous avois parlé (4), n'est pas tel que vous vous pourriez figurer: il ne parle que de trois ou quatre Avocats. C'est dans un Discours Latin assez court, qui est imprimé à la fin de son Ouvrage intitulé *de Jure Manium*: & ce Discours a pour Titre, *Choartius major, vel de Orbitate tolerandâ, ad Annæum Robertum, J. C.* (5). J'ai rencontré depuis peu, dans l'*Histoire de Bresse* de GUICHENON, le nom François de cet Ecrivain, c'est GOUTIERE. Il étoit grand Humaniste, & illustroit par là plusieurs Passages du Droit. Vous vous excusez d'entreprendre l'Ouvrage, que je vous avois proposé; vous le faites, dis-je, Monsieur, par des considérations exprimées si noblement, si sensément, & qui témoignent si bien que vous possédez le caractere, & le fort & le foible de ces sortes d'Ouvrages; que cela me confirme de plus en plus que vous y réüssiriez admirablement.

Que ne puis-je vous consulter, quand j'en aurois besoin; c'est-à-dire, tous les jours! Il n'est plus tems de vous demander, (car, l'Impression a déjà passé sur cet Article,) si, comme MORE'RI l'assûre, le Parlement de Paris a réhabilité la mémoire du Maréchal DE MARILLAC? Je me suis hazardé, marchant à tâtons, à donner quelques conjectures sans affirmer ni nier le fait, sur l'efficace de cette Procédure (6). Elle peut quelquefois être justificative, quelquefois non. Car si le Procès n'est point revû, & si les Juges ne sont point flétris nommément, & condamnez; que peut-elle faire contre le premier Jugement? Je vois, de plus, Mr. DE CHATEAU-NEUF, qui présida au Procès de ce Maréchal, jouïr jusques à la mort de ses honneurs

(1) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 16. de Janvier 1702.

(2) Mr. De Rez, Avocat au Parlement de Paris.

(3) Voyez ci-après les Lettres à Mr. Marais du 13. d'Octobre 1701; & à Mr. Des Maizeaux, du 3. d'Avril 1705.

(4) Dans la Lettre du 27. de Septembre 1700.

(5) Le Traité de Gutherius *de Jure Manium, seu de ritu, more, & Legibus prisci Funeris*; & son Discours intitulé, *Chaartius Major, vel de Orbitate tolerandâ*, ont été insérez dans le XII. Tome du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de Mr. Grævius. Voyez aussi le *Dictionnaire Critique* à l'Article ROBERT (*Jean*).

(6) Voyez l'Article MARILLAC (*Louis de*, Rem. R.

Digitized by Google

neurs & bon renom, & remonter même à la Dignité de Garde des Sceaux, pendant la Minorité; sans que Mr. le Prince, indigné contre lui, à cause qu'il avoit présidé au Procès de Mr. DE MOMMORENCI, & qui s'opposoit à sa promotion, alléguât que le Parlement de Paris justifiant la mémoire de Mr. DE MARILLAC, avoit rendu infâme Mr. DE CHATEAU-NEUF. Voilà, Monsieur, à-peu-près, ce que j'ai hazardé, pour infirmer les conséquences, que je voudrois tirer du fait, que MORE'RI allégue; car je vous avouë, que je n'ai pas pris à tâche, comme l'on fait ordinairement, de croire, que le Maréchal DE MARILLAC fût un très-honnête Homme, & qu'un Page, qui n'auroit pas fait plus de mal que lui, n'auroit pas mérité le fouet.

Le *Dictionnaire* de FURETIERE, fort augmenté, est achevé d'imprimer depuis deux ou trois Mois. Vous savez que Mr. BASNAGE, l'Avocat (7) a présidé à la correction de cet Ouvrage, qui est beaucoup meilleur qu'il n'étoit. Je voudrois qu'on nous donnât l'explication de tous les vieux Mots François, de tous ceux au moins que l'on trouve dans les Auteurs du XVI. Siecle. (8) J'en rencontre tous les jours, que je n'entens pas, & qui ne sont ni dans NICOT, ni dans MONET. Par exemple, je ne trouve dans aucun Dictionnaire le mot *Timbre*, signifiant *la Jambe*, ou *le Genou*, ou quelque partie voisine; & cependant je l'ai lû en ce sens-là dans un Ouvrage imprimé l'an 1581 (9). On se plaint que FURETIERE a inséré trop de *Proverbes*; cependant, il y en a dans ce Livre, qu'il n'a point expliqué. *Paier la Galatine d'une chose*, est un *Proverbe* que Mr. CAMUS, Evêque du Belley, emploia dans un Livre de Controverse. Le Ministre, qui lui répondit, avoua qu'il ignoroit absolument cette phrase (10). Je ne l'ai trouvée, ni dans NICOT, ni dans aucun autre Lexicon François. Il seroit donc nécessaire, qu'il y eut des Explications de toutes sortes de Mots dans cette espece d'Ouvrages; faute dequoi, il faut passer, en lisant, sur des Mots, sans les entendre.

LETT. CCLV. A Mr. MARAIS.

Le Livre le plus nouveau que l'on ait ici, est une Réponse de Mr. BASNAGE le Ministre, aux *Pastorales* de Messieurs les Archevêques de Paris & de Rouën, & les Evêques de Meaux & de Montauban (11).

Je vous souhaite une longue & parfaite santé, Monsieur, & suis avec une estime très-particuliere, Votre, &c.

(7) Mr. Basnage de Beauval.

(8) C'est ce qu'on a fait dans la Nouvelle Edition du Dictionnaire de Furetiere en 4. vol. in folio, imprimée à la Haye l'année 1727.

(9) Mr. Bayle avoit trouvé ce Mot dans le *Traité des Danses* de Lambert Lanern, qui faisant la description des desordres de la Danse, dit: *En la volte il y aura des arrêts ordinaires pour faire bondir, & leurs si hauts sauts que l'on tient, qu'aux yeux de la troupe se découvrent & paroissent, les greves, les rymbres jusques à la cuisse, sans honte.* Voyez l'Article SAINTE ALDEGONDE, Rem M.

(10) Voici les paroles de l'Evêque du Belley, rapportées par Mr. Drelincourt dans la *Réplique aux Réponses de Mr. Camus Evesque du Belley, sur la qualité de l'honneur qui est dû à la Sainte & Bienheureuse Vierge*, pag. 816, édition de Paris 1645: „ Si jugement sans miséricorde est fait à „ celui qui n'aura point fait de miséricorde, quelle ter„ rible attente de jugement doit redouter celui qui se „ moque de la mere de miséricorde; & de l'intercession „ de Saint Pierre & de Saint Michel; Si vous ne reve„ nez à resipiscence, vous payerez cherement la galatine „ que vous faites des Saints." Mr. Drelincourt a mis à la marge: *J'avouë que je ne sai pas ce que signifient ces mots*, PAYER LA GALATINE. Mais dans cette menace de Mr. du Belley, *vous payerez cherement la galatine que vous faites des Saints*; GALATINE, ne se rapporte pas à *payer*, mais à *faire*: Comme dans cette expression, *vous payerez cherement l'insulte que vous me faites*, le terme d'*insulte* ne se rapporte pas à *payer*, mais à *faire*; car on dit bien *faire une insulte*, mais non pas *payer une insulte*. Il s'agit donc de savoir ce que signifie le mot *galatine*, & ce que veut dire *faire galatine de quelcun*. Borel dans son *Tresor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, explique GALATINE par *gelée à manger*; & renvoie au Mot LESCHEUR, c'est-à-dire, *gourmand*, où il cite ces Vers du *Roman de la Rose*:

Ainsi que fait le bon lescheur,
Que des morceaux est cognoisseur,
Et de maintes viandes taste,
En poisson, en rost, en sausse, en paste,
En fruture, en galatine,
Quand entrer peut en la cuisine.

Ainsi, comme il est visible que dans le sens de Mr. du Belley, *faire galatine des Saints*, signifie, *se moquer des Saints*, en *faire des railleries*; ce sera une maniere de parler prise de la cuisine, comme celle-ci, *mettre quelcun en capilotade*, c'est-à-dire, médire de quelcun sans aucun ménagement, &c.

J'avois fait cette Note, telle qu'on vient de la lire, lorsque Mr. le Duchat, que l'on ne consulte jamais inutilement, a bien voulu m'envoier la Remarque suivante:

„ *Faire d'une chose une Galatine, & payer ensuite cherement cette Galatine*, est une expression proverbiale qu'a „ employée le fameux Evêque de Belley Jean Pierre „ Camus, dans un Ouvrage contre le Ministre Drelin„ court, & que ni ce Ministre, ni Mr. Bayle n'ont en„ tendue. Voici, à mon avis, ce qu'elle signifie. C'est „ *faire à une chose une mauvaise sauce*, comme on parle, „ en faire de froides railleries, & payer dans la suite „ bien cherement ces mauvaises plaisanteries. Dans le „ *Roman de la Rose*, au feuillet 130. n. de l'édition de „ 1531, la *Galatine* est une sorte d'assaisonnement, où „ entre une espece de poudre appellée *Galatina* dans le „ *Luminare majus* &c, au feuillet 70. c. de l'édition de „ Venise 1566, où cette poudre est décrite. Voyez aussi „ Platine *de Obsoniis*, liv. 10. Chapitre intitulé *Pisces in gelu. Ex umbra jus album optimum paratur, & quæ Gelatina vulgò dicitur, quemadmodum ex lupi carne*, dit „ Rondelet, *de Piscibus*, liv. V. ch 9 *Grosses anguilles „ rostiers à la gallentine*, dit-on dans le Roman du *petit „ Saintré*, pag. 565. de la nouvelle edition. Dans le *Dictionnaire* Italien de François d'Oudin, *Galatina* est une „ *sorte de sausse*; apparemment faite avec de cette gelée „ pulvérisée, que le *Luminare majus* appelle *pulvis Gala„ tina seu Galatina*: ce que je ne remarque que pour fai„ re voir que comme *Galatine* & *Gelatine* est tout un; „ *Gallentine* dans le Roman du *petit Saintré*, est une autre „ corruption de *Galatine*, qui est l'ancien Mot. Je soup„ conne, au reste, que cette expression proverbiale est „ Bressane; car elle n'est point usitée à Paris, d'où étoit „ notre Evêque de Belley.

(11) *Traité des Préjugez faux & légitimes: ou Réponse aux Lettres & Instructions Pastorales de quatre Prelats: Mrs. de Noailles, Cardinal, Archevêque de Paris; Colbert, Archevêque de Rouen; Bossuet, Evêque de Meaux; & Nejmond, Evêque de Montauban.* Delft (Rotterdam) 1701. 3. vol. in 8. Mr. de Meaux répondit dans une *Seconde Instruction Pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise: ou Réponse aux objections d'un Ministre contre la premiere Instruction* Paris 1701, in 8. & Mr. Basnage répliqua dans un Ecrit intitulé, *Défense des Préjugez faux & légitimes*, &c. (Rotterdam) 1703, in 8.

Digitized by Google

LETTRE CCLVI.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 21. de Mars 1701.

Lett. CCLVI. à Mr. Marais.

JE me donne l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour réparer un oubli où je suis tombé deux fois, & je commencerai par là, de peur d'une autre rechute. Vous m'avez demandé si on travailloit à une Edition de RABELAIS, dont je vous avois parlé. Je vous reponds, que le Libraire ne m'en aiant rien dit depuis long-tems, je suppose qu'il n'a rien reçu de l'Auteur, qui doit lui fournir un Commentaire; & qu'ainsi cette Edition n'est pas commencée. J'ai ouï dire que l'Auteur, qui étoit un Nouveau Réüni, a trouvé moien de sortir de France, & de se retirer à Berlin; & comme il y a dans cette Ville là un Libraire François, il pourra bien arriver qu'il fera imprimer à Berlin son RABELAIS; & l'Ouvrage n'en vaudra que mieux; car on a fait beaucoup de Fautes d'Impression dans les Notes sur le *Catholicon*, & sur la *Confession de* SANCI, qu'il eut sans doute corrigées, s'il en eût revû les Epreuves (1).

Je me suis bien prévalu, en vous citant, de l'observation, que vous me communiquâtes: savoir, que le *Discours* de TAGEREAU *sur l'impuissance* a été inséré tout entier dans la *Bibliotheque du Droit François* (2). J'allégue cela, en justifiant ma conduite, sur ce que je ne supprime point les *Remarques* de l'Article QUELLENEC dans cette *seconde Edition*, comme l'auroient souhaité certains Esprits scrupuleux. J'allégue un nouvel exemple de la liberté qu'ont euë les Avocats de s'exprimer naïvement sur ces matieres; car je cite quelques Passages d'un Ouvrage, que SEBASTIEN ROULLIARD fit imprimer à Paris, l'an 1600. (3), plaidant pour un Gentilhomme, que la Femme poursuivoit en dissolution de Mariage, sous prétexte qu'il n'avoit point de testicules. Il soûtenoit qu'il avoit consommé le Mariage, & demandoit que sa Femme fût visitée; afin qu'on connût sa défloration; & s'offrit au Congrès. Elle refusa ces deux choses, par principe de pudeur. ROULLIARD allégua, qu'il étoit juste de la soûmettre à la visite, & au congrès; & mêla bien des gaillardises dans son *Capitulaire*.

Voilà un mot, que FURETIERE n'a point expliqué: & je m'en étonne; car il n'y avoit point de matiere, qu'il connût si bien, que les termes du Palais. J'infere d'une Lettre de LIPSE, que ROULLIARD gagna la Cause du Gentilhomme; mais si j'avois le bonheur de vous pouvoir faire une visite, Monsieur, vous me marqueriez, sans doute, les tenans & les aboutissans de ce Procès; car je m'imagine que l'Avocat de la Femme publia aussi un *Factum*, ou un *Capitulaire*; & que dans quelque *Recueil d'Arrêts*, dont la France abonde plus qu'aucun autre Pais, on voit l'Histoire de ce Procès, avec les raisons de part & d'autre. Je suis fort trompé, si l'Avocat JULIEN PE'LE'US ne composa là-dessus un Ecrit Latin, qui a vû le jour (4).

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire encore une question. La *Vie du Maréchal de Créqui*, publiée à Paris, depuis trois ou quatre ans, (c'est le Maréchal DE CRE'QUI, qui fut tué en Italie en 1638,) est-elle bonne & estimée (5)? Fait-on cas de la *Vie des deux Reines de Naples*, JEANNE I & JEANNE II, décriées pour leur impudicité? On m'a dit que cette *Vie* fut imprimée à Paris, chez Barbin l'an 1699. (6). Vous avez vû, dans nos Journaux, l'Extrait de la

(1) Voyez ci-après, la Lettre à Mr. Marais, du 6. de Mars 1702.

(2) La premiere édition de cet Ouvrage de Tagereau, imprimée à Paris en 1611, fut si bien reçue, qu'on en fit une seconde l'année suivante. En voici le titre: *Discours sur l'Impuissance de l'Homme & de la Femme. Auquel est declaré que c'est qu'Impuissance empeschant & separant le mariage. Comment elle se cognoist. Et ce qui doit estre observé aux Procés de Séparation pour cause d'Impuissance, conformément aux Saincts Canons & Decrets; & à ce qu'en ont escrit les Theologiens & Canonistes. Divisé par Chapitres pour plus grande facilité. Par Vincent Tagereau Angevin. Reveu & augmenté en ceste seconde Edition.* Paris 1612 in 8. Ce Traité est inséré dans la *Bibliotheque du Droit François* de Bouchel, Tom. III. pag. 509. de l'édition de Paris 1629., *in folio*.

(3) Cet Ouvrage est intitulé, *Capitulaire, auquel est traité qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité, est capable des œuvres du mariage.* Il y en a deux éditions. Celle de 1601. est la plus ample: elle est imprimée à Paris, & il y a à la fin une Consultation Latine de la Faculté de Médecine sur cette matiere, qui est datée *Idibus Octobris* 1600. Voyez les Additions à l'Article QUELLENEC dans l'édition de 1702.

(4) Cet Ecrit est imprimée à Paris en 1602, sous le titre de *Quæstio de solutione Matrimonii ob defectum testium apparentium.* Il a aussi publié un Ecrit *de solutione Matrimonii ex causa frigoris.* Il a traité les mêmes matieres dans ses *Actions forenses*, dont j'ai la seconde Edition, intitulée: *Les actions forenses singulieres & remarquables de Mr. Julien Peleus, Avocat en Parlement: contenant la substance des Plaidoyez, & moyens des Parties, avec les Arrests des Cours Souveraines intervenus en chaque Cause. Edition seconde, beaucoup plus ample que la premiere, illustrée de plusieurs Arrests & notables Decisions de Droict, en matiere Beneficiale, Civile & Criminelle.* Paris 1604, in 4. pagg. 1088. La I. *Action* du IV. Livre traite *de la Dissolution du Mariage pour la froideur & impuissance du Mary*; & la XIV. du VI. Livre, *de la dissolution du Mariage pour le defaut de tesmoins non apparens.*

(5) Le Pere le Long dans sa *Bibliotheque Historique*, Num. 9012., parle d'une Vie du Maréchal de Crequi, qui a pour titre: *Histoire de la Vie de Charles de Créquy de Blanchefort, Duc de Lesdiguieres, Pair & Maréchal de France: par Nicolas Chorier.* Grenoble 1683. in 12. Celle dont parle ici Mr. Bayle est en 2. voll. in 12.

(6) *Histoire des Reines de Naples, Jeanne I. & Jeanne II. Comtesses de Provence.* Paris 1700. in 12. Le Pere le Long, dans la *Bibliotheque Historique*, Num. 17465, dit que cette Histoire est attribuée à Mr. des Fontaines des Huyots. Mr. Bayle a donné les Articles de ces deux Reines, au Mot. NAPLES.

Digitized by Google

la *Vie de Charles Quint*, publiée par Mr. LETI (7) mais vous ne savez pas peut-être, que cet Auteur s'étonne que l'on n'ait pas donné à cet Empereur le *surnom* de GRAND, *qu'il méritoit mieux*, dit-il, *que ces deux Princes ensemble*, HENRI IV, & LOUIS XIV, *à qui les François l'ont donné: les François*, ajoute-t-il, *adoratori della loro Natione, e adulatori de loro Rè.*

On a imprimé depuis peu à Amsterdam un Livre Posthume de Mr. VENETTE, Médecin de la Rochelle, dont vous savez, Monsieur, que j'ai parlé dans l'Article QUELLENEC. Cet Ouvrage traite *de la Formation des Pierres dans le Corps Humain, & du Moïen de les chasser* (8). Cet Auteur avoit travaillé long-tems sur PETRONE; & l'on imprime actuellement à Amsterdam ce qu'il avoit fait là-dessus (9). Je croi que cela se vendra bien.

J'attens le Mémoire de Mr. DE REZ, pour le tems que je vous ai marqué au plus tard, & il ne peut pas être différé davantage. Je suis avec une estime toute particuliere, Monsieur, Votre, &c.

LETT. CCLVI. à Mr. MARAIS & CCLVII. à Mr. DES MAIZEAUX.

LETTRE CCLVII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 10. de Juin 1701.

LETT. CCLVII. à Mr. DES MAIZEAUX.

VOtre Lettre du 13. du Mois dernier, Monsieur, ne m'a été rendue que depuis deux ou trois jours. Elle m'apprend que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire il y avoit plus de trois mois, & de m'envoyer un exemplaire du Livre de Mr. STOUP. Je n'ai encore rien vû de cela. J'ai plus de regret à vos remarques, qu'au Livre de *la Religion des Hollandois*; car il me suffisoit de la copie du passage que vous eûtes la bonté de faire, & de me communiquer. Je l'ai mise en son lieu dans l'Article de SPINOZA, qui est achevé d'imprimer; & j'ai averti, que je la donnois telle que je l'avois reçûë de vous (1).

Je souhaite passionnément que Mylord SHAFTSBURY vous rende service, quand l'occasion s'en présentera; je suis bien persuadé que se connoissant comme il fait en mérite, & aiant les inclinations généreuses, il se fera un vrai plaisir de vous obliger. Faites-moi la grace de l'assûrer de mes respects. Je me donnerois l'honneur de le faire moi-même, si je ne craignois de l'interrompre, dans un tems où il est si occupé. Je le suis de mon côté, autant qu'on le puisse être; car nous faisons en sorte d'achever cette *seconde Edition* avant l'hiver: & nous n'avons pas encore achevé la Lettre S.

Faites moi la grace de vous informer d'une édition de NOSTRADAMUS, en Anglois & en François, accompagnée d'explications par Mr. DE MAYERNE Médecin de JAQUES I, & de CHARLES I, Rois d'Angleterre (2). J'avois quelque envie de mettre l'Article de NOSTRADAMUS dans ma seconde édition; mais je le renvoie au Supplément, où je le mettrai peut-être (3).

Je suis avec toute sorte d'attachement & d'estime, Monsieur, Votre, &c.

(7) *Vita dell' invittissimo Imperadore Carlo V. Austriaco Stratta da Gregorio Leti. Arricchita di Figure.* Amsterdamo 1700, 4. voll in 12. Voyez l'*Histoire de la Republique des Lettres*, Décembre 1700, pag. 633: & l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Octobre 1700, pag. 451; & Mars 1701, pag. 95.

(8) *Traité des Pierres qui s'engendrent dans les Terres & dans les Animaux, où l'on parle exactement des Causes qui les forment dans les Hommes, La Méthode de les guérir, & les Avis pour s'en garantir & pour les chasser du corps.* Amsterdam 1702, in 12.

(9) Cet Ouvrage n'a point paru.

(1) Voyez l'Article de SPINOZA, Rem. C.

(2) Cet Ouvrage n'est pas de Mr. de Mayerne, mais d'un Médecin François établi à Londres, nommé de Garencieres. C'est un *in folio* de 522. pages, imprimé à Londres en 1672. sous ce titre: *The true Prophecies or Prognostications* &c; c'est-à-dire, *Les veritables Prophéties de Michel Nostradamus, Médecin de Henri II, François II, & Charles IX. Rois de France, & un des meilleurs Astronomes qu'il y ait jamais eu. Ouvrage curieux & savant. Traduit & commenté par Theophile de Garencieres, Docteur en Médecine, Agrégé au College des Médecins de Londres.* Mr. de Garencieres rapporte les vers de Nostradamus, les traduit en Anglois, & y joint son Commentaire. Dans la Préface, il marque les avantages qu'il a eus pour entendre cet Auteur; & après avoir rendu compte de sa Traduction, il fait voir par plusieurs raisons, qu'on ne doit pas perdre le tems à chercher le sens de plusieurs endroits qu'il n'est pas possible d'entendre: car, selon lui, ces Prophéties commencent avec l'année 1555. où elles furent composées, & s'étendent jusqu'à la fin du monde. Elles désignent, dit-il, ce qui devoit arriver dans les principales villes de l'Europe, & dans une partie de l'Asie & de l'Afrique; mais particulierement en France, en Provence sa Patrie, & en Piémont. Il donne la Vie de Nostradamus, & fait son Apologie contre ceux qui ont dit qu'il étoit ou un faux Prophete, ou un Visionnaire, ou un Nécromancien, ou un Imposteur. Il le justifie de toutes ces accusations, & soûtient qu'il avoit reçu de Dieu des lumieres extraordinaires, qu'il étoit éclairé par le Saint Esprit; *enlightned by the holy Ghost.* Mr. de Garencieres a publié quelques Ouvrages de Médecine.

(3) Mr. Bayle n'a pas fait cet Article.

LET.

Digitized by Google

LETTRE CCLVIII.

A

Mr. L'ABBÉ NICAISE.

A Rotterdam le 4. d'Août, 1701.

Lett. CCLVIII. a Mr. l'Abbé Nicaise & CCLIX. a Mr. Coste.

VOtre Lettre du 1 de Mai dernier, Monsieur, a été si long-tems en chemin, qu'il n'y a que peu de jours que je l'ai reçuë. La raison, pourquoi je vous renvoie l'inclusе, renouvelle en moi une vive douleur; je vous la renvoie parce que nous perdimes l'hiver dernier Mr. DE WITT (1), regretté généralement de tous les honnêtes gens. Sa belle Bibliotheque commencera d'être venduë le 27. de Septembre prochain (2).

J'ai enfin reçu l'*Historia della volgar Poësia* (3), par la voie du Sieur RITTER, Libraire de Geneve. C'est un exemplaire en blanc; & je croi que ce n'est pas le même que vous m'aviez envoié. Je vous en renouvelle mes remercimens très-humbles.

Mr. de LARROQUE, à qui j'adresse celle-ci, m'a fait savoir la joie qu'il a eüe de vous voir à Dijon. Je vous suis bien obligé de l'honneur que vous m'avez fait, l'un & l'autre, de vous souvenir de moi.

Le travail de la *seconde édition* du *Dictionnaire* est à présent dans son fort, parce qu'on en est aux dernieres Lettres, & qu'il faut songer à la *Table*, aux *Errata*, à la *Préface*, aux *Additions*, &c. Je suis, &c.

LETTRE CCLIX.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 30. d'Août 1701.

Lett. CCLIX. a Mr. Coste.

DEpuis la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, je n'ai jamais trouvé le loisir que j'espérois de jour en jour. Il m'a fallu continuellement tenir prêt beaucoup de copie, que les Imprimeurs me demandoient; & comme les additions qu'il me falloit faire, coûtoient plus de tems que je ne m'étois figuré, je n'ai jamais pû préparer d'avance pour plusieurs jours, ce que je devois leur donner. Ainsi tout mon tems s'est consumé aux soins de la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire*; & je serai encore dans cette captivité trois ou quatre mois. C'est la raison qui m'a empêché jusqu'ici de vous tenir ma promesse; mais soiez sûr que je m'en souviendrai aussi-tôt que je serai libre.

Je me propose en ce tems-là de lire avec attention, & tout de suite, l'Ouvrage de Mr. LOCKE (1) que jusqu'ici je n'ai pû que parcourir à la hâte, *& tanquam canis ex Nilo*. C'est par cette lecture suivie, qu'on en peut connoître le prix & l'importance; quoi qu'on puisse, en n'en voiant que des parties détachées, découvrir la profonde méditation de l'Auteur.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de la peine, que vous avez prise, de m'indiquer quelques corrections, que vous souhaitez qu'on mette à la marge des exemplaires. Vous êtes certainement très-excusable, de n'avoir pas toûjours entendu le sens de l'Original Anglois, la matiere étant aussi abstraite qu'elle l'est.

Je

(1) Mr. Jean de Witt, Sécretaire de la Ville de Dordrecht, fils du fameux Pensionnaire de Hollande Jean de Wit, qui fut assassiné en 1672.

(2) La Bibliotheque de Mr. de Witt étoit nombreuse & bien choisie; & son Cabinet de Medailles, d'Antiques &c. étoit très-curieux. On en publia le Catalogue à Dordrecht en 1701, sous le titre de *Bibliotheca Witsiana* &c.

(3) *Istoria della volgar Poesia, scritta da Giovanni Mario da' Crescimbeni, detto tra gli Arcadi Alfesibeo Caro, Custode d'Arcadia.* In Roma 1698. in 4. Mr. Crescimbeni a commenté lui-même cet Ouvrage: *Commentari di Gio. Mario de' Crescimbeni, Collega dell' Imperiale Accademia Leopoldina, e Custode d'Arcadia, intorno alla sua Istoria della volgar Poesia*, &c. Il y en a trois Volumes. Le I. parut à Rome en 1702, in 4; le II, qui contient deux Parties, en 1710; & le III. en 1711. Il publia en 1700. huit Dialogues intitulez, *La Bellezza della volgar Poesia* &c. Voyez dans le *Giornale de Letterati d'Italia*, Tom. VI. an. 1711, l'Article IV. (pag. 174 & suiv.) qui a pour titre, *Opere del Sig. Canonico Giovanni Mario Crescimbeni spettanti all' Istoria della volgar Poesia.*

(1) *Essai Philosophique concernant l'Entendement humain, où l'on montre quelle est l'étendue de nos Connoissances certaines, & la maniere dont nous y parvenons. Traduit de l'Anglois de Mr. Locke, par Pierre Coste; sur la quatrieme Edition, revûë, corrigée, & augmentée par l'Auteur.* Amsterdam 1700, in 4. On a reimprimé cette Traduction à Bale en 1723. assez mal & sans aucune Addition ni Correction. Mais Pierre Mortier, Libraire d'Amsterdam, vient de nous en donner (en 1729) une nouvelle Edition sur un exemplaire revû & corrigé par Mr. Coste.

Digitized by

Je ſuis ſurpris de ce que vous me marquez, & en quoi j'aurai toute la diſcrétion néceſſaire, touchant l'erreur d'un Journaliſte (2). Il ne manque pourtant point de pénétration, & il ne fait pas à la hâte ces ſortes d'Articles; mais à moins que de poſſéder habituellement ces matieres métaphyſiques, on s'y perd facilement, quelque eſprit qu'on ait; même ceux qui ont le plus d'eſprit s'y égarent plus facilement, parce qu'ils s'imaginent du premier coup qu'ils ont attrappé le ſens de l'Original.

Les fautes, qui peuvent vous être échappées, ne doivent point vous chagriner, ni troubler la juſte ſatisfaction, que vous devez avoir de votre travail, approuvé généralement de tous vos lecteurs. C'eſt ce que j'infere du témoignage, que j'entens vous rendre dans toutes les occaſions, & j'en ai une joie très-particuliere, étant avec beaucoup d'eſtime & d'amitié, Monſieur, Votre, &c.

Lett. CCLIX. à Mr. Costa. CCLX. à Mr. Des Maizeaux & CCLXI. à Mr. ***

LETTRE CCLX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 30. d'Août 1701.

Lett. CCLX. à Mr. des Maizeaux.

QUelque confuſion que j'aie, Monſieur, de n'avoir pas répondu à vos deux dernieres Lettres, je ſerois contraint d'uſer encore de délai, ſi nous n'avions cette ſemaine une foire dans cette Ville, ce qui donne aux Imprimeurs quelques jours de *campos*, & à moi auſſi par conſéquent. Je me ſers, avec la plus grande joie du monde, de ce petit répit, pour vous remercier très-humblement de l'honneur que vous me faites, & de m'écrire de très-belles Lettres, & de parler de moi ſi avantageuſement dans des Pieces publiques. J'ai été ſenſible à cela, en liſant ce que Mr. Bernard a publié dans ſes *Nouvelles* d'Août; mais plus encore à la lecture du reſte de votre Lettre, tant elle eſt remplie de choſes curieuſes.

Quand je reçus votre Lettre précédente, où vous ſuppléiez la perte des remarques, que vous m'aviez écrites touchant Virgile, l'Article de ce Poëte étoit déjà imprimé. Je n'ai donc pû m'en ſervir, comme j'ai fait des prémieres. Vous verrez, dans la *ſeconde Edition*, que je n'ai fait aucun changement à l'un des endroits de cet Article, où vous me marquiez une mépriſe. Je n'y ai rien changé, parce qu'en effet il n'y a point là d'erreur. C'eſt touchant ce qui eſt dit du Pere de Virgile.

Par ce que vous me répondez, touchant le prétendu Nostradamus de Mayerne, je vois bien qu'on avoit pris l'un pour l'autre, lorſqu'on m'en a parlé. Il me ſuffit de ce que vous m'avez mandé (3).

Je donnerai à Mr. Furly la *Comédie des Académiſtes*, afin qu'il vous la faſſe tenir, avec les *Nouvelles* de Mr. Bernard du mois prochain. Je vous prie d'être perſuadé que je ſuis, Votre, &c.

LETTRE CCLXI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 12. de Septembre 1701.

Lett. CCLXI. à Mr. ***

DEpuis la Lettre où je vous diſois qu'on a imprimé un Livre à la Haye intitulé, *Annales de la Cour & de Paris*, j'ai parcouru ce Livre qui ne comprend que les années 1697 & 1698, & qui eſt pourtant en deux volumes. Il vient de la même main que les trois volumes des *Mémoires d'Artagnan* & les *Entretiens de Colbert & Boisin*, & de pluſieurs autres Ouvrages qui ont déjà paru, ou paroîtront bien-tôt; & récemment les *Mémoires de la Marquiſe de Freſne*, que je reçus avanthier d'Amſterdam.

Toutes ces Pieces ſont de la façon de l'Auteur des *Mémoires de Rochefort* (1), qui parurent en 1687, & eurent un ſi grand cours: même génie, même ſtile, même hardieſſe de médire de tout le monde, & de s'y débiter pour un perſonnage qui a eu part aux intrigues, & qui ſait *quid Rex Reginæ dixerit, & quid Juno fabulata ſit*

(2) Mr. de Beauval, qui, dans l'Extrait qu'il fit de l'*Eſſai* ſur l'*Entendement humain*, dans ſon Journal du Mois de Juillet 1700, n'exprima pas toûjours exactement la penſée de l'Auteur.

(3) Voyez ci-deſſus la Lettre du 10. de Juin 1701. Re-

(1) Cet Auteur ſe nommoit Gatien de Courtilz de Sandras. Voiez le Pere le Long dans ſes *Mémoires hiſtoriques ſur quelques Hiſtoriens modernes de France*, à la fin de la *Bibliotheque hiſtorique*, Article XII.

Lett. CCLXI. a Mr.*** & CCLXII. a Mr. Marais.

ſit cum Jove. Cependant, c'eſt un petit particulier, ſans biens, ſans fortune; & qui apparemment n'écrit tout cela que pour le vendre aux Libraires de Hollande. Il faut pourtant qu'il ait quelque habitude avec les fainéans de Paris, qui lui apprennent tout ce qui s'y conte de vrai ou de faux entre les Nouvelliſtes.

On ſouhaiteroit que dans quelque Journal, on décreditât les Ouvrages de cet homme-là, qui infatuë une infinité de Lecteurs. Perſonne, ce me ſemble, ne ſeroit plus propre à cela que ceux qui compoſent le *Journal de Trévoux* (2): quatre ou cinq faits de ceux qu'il débite, étant réfutez & prouvez faux, le perdroient entierement de réputation. On le pourroit, ſans doute, convaincre de fauſſeté ſur mille faits qu'il avance (3). Il faut convenir qu'il en débite de fort curieux & de fort ſinguliers. Mais quelle impudence d'oſer donner pour des *Mémoires de Mr. d'Artagnan*, trois volumes, dont il n'y a pas une ligne faite par Mr. d'Artagnan.

Un certain Danois nommé Oligerus Paulli a été enfermé depuis peu à Amſterdam, où il ne ceſſoit depuis quelques années de publier en Flamand quelques Ecrits prophétiques & viſionaires. Il condamne univerſellement tout ce qu'il y a de Communions Chrétiennes: & enfin, il a oſé comparer la Trinité au Cerbere des Poëtes Payens. Il croit que Dieu l'a deſtiné à la Converſion des Juifs, & que pour cela, il n'a point fallu lui communiquer le don des Miracles, mais ſeulement la connoiſſance des Myſteres qui ſont cachez ſous l'écorce de la Bible, & que perſonne n'a compris juſqu'ici. Il croit qu'en l'an 1720. le Temple de Jéruſalem ſera achevé de rebâtir; & qu'auſſi tôt Jesus-Christ, en qualité de Souverain Pontife, y deſcendra. Il a adreſſé au Roi de France une Exhortation de ſe défaire de la Couronne; & une autre à Mr. le Dauphin de s'aſſocier au Roi Guillaume, afin que ſous ſes auſpices il commence à contraindre tous ceux qui ne voudront pas ſe convertir.

Je parcourus hier le Livre *de antiqua Perſarum Religione* (4) de Mr. Hyde, Docteur Anglois, dont Mr. Bernard a donné l'Extrait en Février & Mars 1701. C'eſt un Ouvrage très-docte. J'y vois avec admiration quantité de choſes bien favorables à la Propoſition du Pere le Comte Jéſuite, condamnée par la Sorbonne (5): car Mr. Hyde ſoûtient que la vraïe Religion enſeignée aux Perſes, ou par Abraham lui-même, ou par les premiers deſcendans de Noë, s'eſt conſervée dans ſa pureté pendant je ne ſai combien de ſiecles, & que tous les honneurs qu'ils ont rendus au Feu, au Soleil, ou à Mithra, n'étoient que civils, & qu'en tout cas ils n'étoient point Idolatres, n'aiant jamais prétendu adorer qu'un ſeul Dieu.

Mr. Basnage de Flottmanville, autrefois Miniſtre à Bayeux, préſentement à Zutphen, vient de publier en deux volumes in 12, une *Morale Théologique & Politique* (6). Je croi qu'il y a de bonnes choſes. Vous ſavez, ſans doute, que le troiſieme Tome de l'*Hiſtoire de Louis XIII.* par Mr. le Vassor eſt achevé d'imprimer, & finit en 1620.

Je vous parlerai d'un gros volume de Diſſertations Latines, compoſé par de Doctes Allemands du XVII Siecle (7). Mr. Grævius les a données au public depuis peu de jours. La plûpart n'avoient jamais été imprimées. Il y en a une de la Fête de *Majuma*, & ſur les Aſſemblées qui ſe faiſoient en France & ailleurs le premier jour de Mai, & ſur le *Rouſalia*, qui étoient des Aſſemblées, ou des tenuës de Grands Jours proche de Plaiſance en Italie. Cela peut fournir la matiere d'un bon Article dans un Journal critique.

L'*Eſprit des Cours de l'Europe*, que l'on donnoit tous les Mois, & qui a été interrompu ſur les plaintes de Mr. d'Avaux, paroîtra dans peu de jours ſous un autre Titre, à ce qu'on m'a aſſûré (8).

LETTRE CCLXII.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 13. d'Octobre 1701.

Lett. CCLXII. a Mr. Marais.

VOtre Lettre du 24. de Septembre, Monſieur, me procure l'honneur de vous écrire plûtôt que je ne me l'étois propoſé. J'avois réſolu de différer juſqu'après la St. Martin, parceque je vous croiois à la campagne juſqu'à ce tems-là; mais puiſque vous m'apprenez que vous n'y êtes pas, j'anticiperai le plaiſir de vous renouveller les aſſûrances de mon eſtime très-particuliere, & de la ſatisfaction incroiable que je ſens par la lecture de vos Lettres.

Ce

(2) Ce Journal eſt intitulé, *Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des Beaux Arts, recueillis par l'ordre de S. A. S. Mr. le Duc du Maine.* Il commença en 1705.

(3) Mr. Bayle a montré la fauſſeté de pluſieurs faits avancez par cet Auteur dans la *Vie de Mr. de Turenne*, dans les *Mémoires d'Artagnan*, dans les *Annales de la Cour & de Paris*, &c: il en a, dis-je, fait voir la fauſſeté dans ſa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, premiere Partie, Chap. XXVII. & Seconde Partie, Chap. LXX & LXXI. Voiez ci-deſſus Tome 3. page 547. & ſuiv. page 641. 642. 646. & 647.

(4) *Hiſtoria Religionis Veterum Perſarum eorumque Magorum* &c. Oxonii 1700. in 4.

(5) La Propoſition du Pere le Comte eſt, que *la Chine a conſervé pendant plus de deux mille ans, avant la naiſſance de* Jesus Christ, *la connoiſſance du vrai Dieu*; &c. Voyez l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique du XVII. ſiecle* de Mr. Du Pin, Tom. IV. pag. 172 & ſuiv. édit. de Paris.

(6) *Morale Théologique & Politique ſur les Vertus & les Vices*, Amſterdam 1701.

(7) *Syntagma Variarum Diſſertationum rariorum, quas viri Doctiſſimi ſuperiore ſæculo elucubrarunt. Ex Muſæo Joannis Georgii Grevii.* Ultrajecti 1701, in 4.

(8) Voiez ci-deſſous la Lettre à Mr. Marais du 6. de Mars 1702.

Ce que vous m'avez envoié touchant Mr. DE REZ, a été inſéré en ſa place (1). Cela étoit ſi bien dreſſé, que je me ſuis fait un devoir de n'en rien ôter. Je vous remercie très humblement, Monſieur, de tant de belles curioſitez, que vous m'avez communiquées à l'occaſion du *Capitulaire* de ROULLIARD. Permettez-moi de vous importuner encore ſur ce ſujet. Votre réponſe me pourra ſervir, ſi vos affaires vous peuvent permettre de ne la pas différer beaucoup: elle pourra, dis-je, me ſervir pour les *Additions & Corrections*, à quoi je travaille actuellement. Tout le Corps du *Dictionnaire* eſt achevé d'imprimer; auſſi bien que les *Diſſertations*, qui ont déjà paru dans la premiere édition à la fin du ſecond Tome; & même, il y a déjà cinq ou ſix Feuilles de la *Table* imprimées.

L'Eclairciſſement, que je vous demande, eſt touchant l'*Edition*, que vous citez, de ce *Capitulaire* de ROULLIARD. Je me ſuis ſervi d'une Edition de 1600, qui ne contient que quarante-ſept pages in 8; & vous l'avez cité page 121 & 122, & marqué diverſes choſes, dont il n'eſt nullement parlé dans la mienne. Cela me fait juger, qu'il le publia deux fois, & la ſeconde fois, plus long & plus ample de la moitié, pour le moins. J'ai regret de n'avoir pas eu cette ſeconde édition (2).

Il n'y a que peu de jours, que j'ai achetté un Livre anonyme, imprimé *à Paris, pour Nicolas Rouſſet*, l'an 1610, in 8. Il contient deux *Traitez de la Diſſolution du Mariage pour l'impuiſſance & froideur de l'homme ou de la femme*. Le premier eſt de 95. pages, & le ſecond de 94. Cela a tout l'air d'une premiere édition. L'Auteur aſſûre, page 59. du premier Traité, que l'*argument que l'on prend pour autoriſer* le Congrès *ſur la pratique du paſſé, ne ſe peut tirer de plus loin que de trente ou trente cinq ans.* Cet Auteur écrit, pour condamner cette pratique. En le comparant avec ce que vous m'avez marqué ſur les deux Traitez d'ANTOINE HOTMAN, j'ai trouvé que mon Livre anonyme eſt préciſément la même choſe que l'ouvrage de cet Auteur (3). LETT. CCLXII. à Mr. Marais.

Il n'y a rien de plus ſenſé, Monſieur, que vos réflexions ſur l'époque du Titre de GRAND, qui a été donné à pluſieurs Princes. J'ai remarqué dans l'Article de BARCLAI, que Mr. ME'NAGE cenſure cet Ecrivain, d'avoir dit qu'HENRI IV. ne fut ſurnommé HENRI LE GRAND, qu'après ſa mort. On lui montre que BARCLAI Pere, dédiant un Livre à ce Monarque, le qualifia de MAGNUS. J'ai vû dans les *Faſtes* du Jéſuite DU LONDEL, que ce fut au commencement de *Janvier* 1680, que *le ſurnom de* GRAND fut *donné à* LOUIS XIV, *du conſentement même de tous les Etrangers* (4): mais quel Acte public, ou quelle Cérémonie ſolemnelle, pourroit-il citer ſur cela? Je voudrois, qu'à l'égard de toutes les Epithetes, on en uſât comme dans l'Ancienne Rome. OCTAVE, le Succeſſeur de JULES CE'SAR, ne prit le Titre d'AUGUSTE, de PERE DE LA PATRIE, qu'en conſéquence de l'Arrêt du Sénat. Dans la ſuite, il ſe gliſſa des abus; car pour ſe faire qualifier PARTHICUS, BRITANNICUS, BÆTICUS, PANNONICUS, à peine attendoit-on les acclamations tumultueuſes de l'Armée. Mr. DE LA FONTAINE fit très-habilement, & tourna le mieux du monde les *Poeſies*, qu'il vous a plû m'envoier, touchant l'Epithete de LOUÏS LE HARDI, donné à Mr. le Daufin, au Siege de Philipsbourg (5).

J'ai bien de l'impatience ſur le PE'TRONE de Mr. LAISNE', après tout ce que vous m'en dites (6). Celui de VENETTE n'a pas encore paru.

Pour paſſer à votre derniere Lettre, Monſieur, je vous dirai qu'elle me donne une extrême envie de voir le *Naudæana & Patiniana* (7). J'eſpere

(1) Mr. Bayle a donné dans la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire*, l'Article de Mr. DE RAZ, célèbre Avocat au Parlement de Paris.

(2) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 21. du Mars 1701, Note (3).

(3) Les deux Traitez d'Hotman, dont il eſt ici parlé, ne ſont proprement qu'un même Ouvrage. Dans l'un il y a beaucoup de choſes libres, que l'on a retranchées dans l'autre. Celui qui eſt intitulé *Second Traité* paroit mieux ordonné, & contient de certaines choſes contre la viſite de la Femme, & ſur la Procédure, qui ne ſont pas dans le premier. Il y en a eu pluſieurs éditions. La premiere eſt de 1581. Il y en a eu une troiſiéme en 1595; & encore une autre en 1610, dont Mr. Bayle parle. (Cette Remarque m'a été communiquée par Mr. Marais).

Ceux qui auront la curioſité de voir tout ce qu'on peut dire ſur le ſujet traité par Hotman, doivent joindre à ſon Ouvrage, & à celui de Tagereau dont il eſt parlé ci deſſus, le *Recueil général des Pieces contenues au Procez de Monſieur le Marquis de Gerures & de Mademoiſelle de Maſcranny ſon Epouſe*, imprimé à Roüen, ſous le nom de *Rotterdam*, en 1713. in 12, 2. voll.

(4) *Les faſtes des Rois de la Maiſon d'Orléans & de celle de Bourbon; depuis 1497. juſqu'à 1697*; imprimez à Paris en 1697. in 8, pag. 212. On y a fait entrer les *Faſtes de Louis XIV*, que le Pere du Londel publia en Latin l'an 1694, in folio; & en François l'an 1695 in 8. Mr. Juncker en donna une Traduction Allemande en 1696.

(5) Voyez la *Balade ſur le Nom de* LOUIS LE HARDI *que les Soldats ont donné à Monſeigneur, pendant le Siege de Philipsbourg*, dans les *Oeuvres poſthumes de Mr. de la Fontaine*, pag. 163, de l'édit. de Paris 1696.

(6) „ Mr. Laiſné étoit grand Poëte, grand Humaniſte, „ & ſur tout grand Géographe, & s'il ſe peut, encore „ plus grand bûveur. Il paſſoit pour Philoſophe. Il eſt „ mort dans de bonnes diſpoſitions; mais après avoir „ reçu ſes Sacremens, un Prêtre de la Paroiſſe de St. „ Euſtache, à qui il s'étoit confeſſé, ayant fait emporter ſa Caſſette de Papiers la nuit, croyant le Malade „ mort ou bien près, il ſe réveilla la même nuit, cria „ au Voleur, fit venir un Commiſſaire à qui il fit ſa plainte, & fit rapporter la Caſſette par le Prêtre, à qui il „ dit, *ſi je m'étois confié à un Soldat aux Gardes, il m'auroit été plus fidele que vous*; & ſur le champ ſe fit tranſporter dans une Chaiſe ſur la Paroiſſe de St. Roch, „ où il mourut le lendemain. Il avoit imaginé de ſe „ faire mener dans la plaine de Monmartre, & d'y mourir pour voir encore une fois lever le Soleil. On a pluſieurs Pieces de vers de lui, qui ſont fort extraordinaires. Il a écrit une longue *Epître* en Vers *au Roi de „ Suede*, & une autre *à Mr. Bayle*, que je lui ai ſouvent „ entendu répéter: ces deux Pieces ſont perduës. Son „ *Petrone* que j'ai vû & tenu, eſt tombé après ſa Mort, „ avec ſes autres Papiers, entre les mains de ſon Médecin, Mr. Chambon, qui publia en 1714. un *Traité des „ Métaux & des Minéraux, & des Remedes qu'on en peut tirer*. L'Ouvrage ou plûtôt le Manuſcrit eſt en deſordre, & fort gâté. Les traductions des Vers ſont en Vers François très-beaux. (Je ſuis redevable de toutes ces particularitez à Mr. ***.)

Mr. Lainez, natif de Chimay, ville du Hainaut, mourut à Paris le 18. d'Avril 1710, âgé de ſoixante ans. Il étoit de la même famille que le Pere Lainez, ſecond Général des Jéſuites. Il ſavoit parfaitement le Grec, le Latin, l'Italien & l'Eſpagnol, & poſſédoit tous les bons Auteurs qui ont écrit dans ces Langues. Il avoit voyagé dans les plus beaux païs de l'Europe, & dans une bonne partie de l'Aſie. Il partageoit ſon tems entre les plaiſirs de la table, & les plaiſirs de l'étude. Voyez la *Deſcription du Parnaſſe François exécuté en bronze; ſuivie d'une Liſte Alphabétique des Poëtes & des Muſiciens raſſemblez ſur ce Monument, Par Mr. Titon du Tillet, Commiſſaire Provincial des Guerres, ci-devant Capitaine de Dragons, & Maître d'Hôtel de Madame la Dauphine Mere du Roi.* Paris 1727 *in* 12.

(7) *Naudæana & Patiniana. Ou Singularitez remarquables, priſes des Converſations de Meſſ. Naudé & Patin.* Paris 1701 in 12.

Lett. CCLXII. à Mr. Marais & CCLXIII. à Mr. Cranius.

pere qu'on l'aura contrefait à Amſterdam, avant que toutes mes additions ſoient imprimées (8). Je n'ai point vû la verſion de l'*Hiſtoire* d'Hérodien (9); mais Mr. Basnage de Beauval en a parlé dans ſon Journal (10) d'une maniere qui en donne une idée avantageuſe.

Le Viſionnaire Danois, dont j'ai parlé dans une Lettre, que vous avez vûë (11), a été condamné à ſcier du Bois de Breſil; mais il ne ſera point obligé à travailler: & moiennant trois cens livres de penſion, qu'il paiera aux Directeurs de ſa priſon, il fera tout ce qu'il voudra. Il ſe guérira peut-être de ſa folie, comme il eſt arrivé à Jean Rothe, autre Viſionnaire, dont j'ai fait mention dans l'Article de Kulman. Ce Jean Rothe, après quelque tems de priſon, fut mis en liberté; & il vit comme un autre à Amſterdam, où il s'eſt marié & négotie.

Pour Livres nouveaux, je ne puis vous annoncer qu'une Suite ou *Supplément du Voiage de* Dampier *auteur du Monde*, & une *Apologie de la Chambre Baſſe du Parlement d'Angleterre* (12). Ce ſont deux Pieces traduites de l'Anglois. La derniere eſt fort inſtructive ſur la véritable Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre.

Mais, pour parler d'autre choſe, j'ai vû la Troiſieme Partie du *Mélange* de Vignul-Marville, Chartreux (mais non pas Dom Prieur) de Profeſſion (13); & j'y ai vû, que Mr. Cousin, dans ſon *Journal* du 13. de Juin dernier, a parlé d'un Livre où ſe trouve le Portrait de Mr. de Launoy. Aiez la bonté de m'apprendre ce que c'eſt (14). L'Auteur des *Mémoires* de Mr. d'Artagnan (15) vient de publier les *Mémoires de Mr. le Marquis* de Montbrun (16), *Fils*, dit-il, *d'une Patiſſiere de la Rüe St. André des Arcs, & du Duc* de Bellegarde, *qui ne voulut pas le reconnoître.* Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXIII.

VIRO EXIMIE DOCTO AC PRÆSTANTI

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S. P. D.

Roterodami die 28. *Octobris* 1701.

Lett. CCLXIII. à Mr. Cranius.

Quas ad me literas dediſti die hujus menſis vigeſima, miſſæ mihi ſunt hodie tantùm à Dom. Basnage, *qui dies eſt vigeſimus octavus ejuſdem menſis. Dolco vehementer eum cui commendaveras tam ſerò transmiſiſſe in hanc urbem, & vereor ne quia otiduum integrum defuit Tibi mea reſponſio, eſſe credas cur me negligentem ſuſpiceris, eoque nomine ſuccenſeas. Sed cave, amabo, ne illum me eſſe putes, qui Tui cauſâ valeat unquam ullius ſegnitiei aut tarditatis notam ſubire. Dii quidem eſt cum nihil ad Te ſcripſerim, ſed illud non modò ortum eſt ex nimia negotiorum mole, verùm etiam ex penuria occaſionum. Interim ſemper viguit apud me ſenſus amicitiæ atque obſervantiæ qua Te proſequor. Sed ad rem. Ubi primùm intellexi quid à me expectes, excuſſi omnes ferules, meque in omnem partem verſavi, quò poſſem Tibi ſatisfacere: At fruſtra fuerunt mea inquiſitiones, nullibi potui reperire diem emortualem trium illorum virorum, quorum nomina extant in Tua epiſtola,* Merillium & Grellotum *fuiſſe Gallos credo, & ſcio quoad priorem: quam primum conſulam virum Pariſiis degentem, qui poterit ea mihi ſuppeditare quæ ſcire deſideras. Vix ac ne vix*

(8) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 6 de Mars 1702, Note (9).

(9) *Hiſtoire d'Hérodien traduite du Grec en François. Avec des Remarques ſur la Traduction.* Paris 1700. in 12. Cette Traduction eſt de Mr. l'Abbé Mongault, comme il nous l'apprend lui-même dans la Préface de ſa Traduction du III. & IV. Livre des *Lettres de Cicéron à Atticus.*

(10) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Octobre 1700. pag. 447.

(11) Dans la Lettre à Mr. ***, du 12. de Septembre.

(12) *La Défenſe des Droits des Communes d'Angleterre, par un Membre de la Chambre des Communes.* Traduit *ſur l'Original Anglois.* Rotterdam 1701, in 12. Le Chevalier Mackworth eſt Auteur de cet Ouvrage. Il le fit pour juſtifier la Chambre des Communes, compoſée alors de Torys, qui aiant accuſé de Hauts Crimes & Malverſation, devant la Chambre des Seigneurs, quatre Pairs du Royaume Whigs, refuſa de produire les preuves de ſes Accuſations au jour marqué par les Seigneurs, ſur quoi les quatre Pairs furent abſous. On y fit une Réponſe intitulée, *A Vindication* &c; c'eſt-à-dire, *Défenſe des Droits & Prerogatives de la Chambre des Seigneurs, où l'on examine un Diſcours publié depuis peu ſous le titre de, Défenſe des droits des Communes d'Angleterre.* A Londres 1701, *in folio.* Ces deux Ecrits joints enſemble donnent une juſte idée des Droits & Prerogatives des deux Chambres du Parlement.

(13) C'eſt-à-dire, que l'Auteur, déguiſé ſous le nom de *Vigneul Marville*, étoit *Chartreux de Profeſſion*, & non pas *Dom Prieur* de la Chartreuſe de Gaillon, comme quelques-uns le diſoient. Voyez ci-deſſous la Lettre du 3. d'Avril 1705, Note (3).

(14) Dans le troiſieme Tome des *Mélanges d'Hiſtoire & de Litterature de Vigneul Marville*, il y a une Diſſertation ſur les deux premiers Tomes de ces *Mélanges*, où l'on remarque que Mr. Couſin, en donnant l'Extrait du premier Tome, avoit cenſuré le Portrait qu'on y fait de Mr. de Launoy. *Le Journal de France du Lundi* 13. *Juin* 1701, dit-on, *parlant du Portrait de Mr. de Launoy, dit: Jamais Portrait ne reſſembla moins* &c. Mr. Bayle ayant, ſans doute, parcouru cet endroit à la hâte, ne s'apperçut pas qu'il s'agiſſoit du *Portrait de Mr. de Launoy*, qui ſe trouve dans le premier Tome de ces *Mélanges.*

(15) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. ***, du 12. de Septembre 1701, Note (1).

(16) *Mémoires du Marquis de Montbrun, où l'on voit quelques évènemens particuliers & faits anecdotes arrivez, depuis le commencement du dix-ſeptiéme ſiecle juſqu'en* 1632, *ou environ.* Amſterdam 1701 in 12.

Digitized by

vix quidem sperabam ea detegere quæ Tibi non innotuerant; scio enim quantopere superes me tum librorum copiâ, tum diligentiâ atque sollertiâ in inquirendo, ut si quid ruspari atque invenire non queas, haud quaquam contigere valeat ut id à me, vel etiam ab aliis longe paratioribus à librorum supellectile & eruditione, reperiatur. Præfatio quam apposuisti tomo 2. Thesauri librorum philologicorum mihi summopere arridet, quemadmodum cætera omnia quæ publici juris facis è propria penu; sæpe mihi prosunt tui labores, & libere semper profiteor per quem proficiam. Videbis extare frequenter tuum nomen in margine mei Lexici iterum excusi, & sub finem hujus anni venum exponendi. Nuperrime evolvi luculentam illam Præfationem, in qua de viris quibus nomen Angelus *tam erudite tamque copiose egisti. Volebam enim in addendis ea collocare quæ Angelum Caninium spectant. Licet pro nostra candida amicitia monere errorem unum vel alterum irrepsisse Tibi sequenti* SWERTIUM *& alios, Caninius enim unquam ivit in Hungariam, ejusque patria urbs est Etruriæ, non Ducatûs Mediolanensis. Silui prorsus ea dere, cum in addendis monui lectorem ejus de Hellenismo tractatum fuisse nuper tuâ curâ editum. Valde lætatus sum nuncio de tribus novis animadversionum tuarum partibus sub prælo sudantibus. Hinc mihi larga prodibit messis supplemento Lexici operam daturo, si Deus dederit. Vale plurimùm, præstantissime, & amicissime* CRENI, *& me quod facis amato. Rotterodami* V. *Cal. Nov.* CIↃ IↃ CCI.

LETT. CCLXII. A Mr. CRENIUS & CCLXIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

LETTRE CCLXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 1. *de Novembre* 1701.

LETT. CCLXIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE veux espérer, Monsieur, que vous pardonnerez mon silence aux occupations qui m'empêchent de disposer de mon tems comme je voudrois. Le Proverbe *rien n'est plus difficile à écorcher que la queue* est principalement véritable à l'égard des gros Volumes, où il faut des Appendix, Eclaircissemens, Tables, Additions & Corrections, Préfaces, &c. J'en suis encore à ces accessoires, & j'en suis plus fatigué que de l'œuvre même. Ce considéré, je suis sûr que vous ne trouverez pas mauvais qu'une Lettre aussi longtems différée que celle-ci, soit pourtant succinte.

J'ai reçu en son tems le paquet où étoit, entre autres choses, le Portrait de l'illustre Mr. DE ST. EVREMOND: je vous en remercie très-particulierement. Je puis vous assûrer avec la derniere sincérité, que j'ai lû le plus agréablement du monde, ce que vous avez communiqué à Mr. BERNARD, & qui a paru dans deux différens mois. Je verrai avec le même plaisir ce qu'il aura inséré dans le Journal de ce Mois, que nous recevrons d'Amsterdam après demain.

Mr. KORTHOLT m'envoia la Préface qu'il a mise au devant de la seconde édition du Livre de Mr. son Pere *de tribus Impostoribus*. Elle m'a servi dans les Additions à l'Article de *Spinoza*. Je n'ai point vû le Livre même, ni le Journal de Leipsic qui en fait mention, & ainsi j'ignore à quelle fin on s'est servi d'une de mes Lettres (1).

J'ai suivi votre conseil: j'ai mis à la fin du troisiéme volume du *Dictionnaire*, la Préface du *Projet*, ou ma Lettre à Mr. DU RONDEL. Ce que vous me marquez touchant l'*Avis aux Réfugiez* est bien notable: ce sont des faits bien positifs pour ma justification. Je vous en suis très-obligé.

Vous pouvez être persuadé que tout ce que j'ai dit de BREDENBOURG, est vrai selon la plus forte exactitude (2). Les Pieces Flamandes où son Acculateur inféra la démonstration, étoient en quelque maniere Ecritures de Procès; & ainsi quoiqu'elles aient été imprimées, on ne trouve point à les acheter. Le fils de ce BREDENBOURG est de ma connoissance, homme de grand raisonnement & précis: il vit ce que j'avois écrit touchant son Pere, aussi-tôt que le *Dictionnaire* eût paru, & tomba d'accord de tous les faits. Je sai que beaucoup de gens prétendent que personne n'a jamais encore réfuté SPINOZA, qu'en ignorant le vrai Systeme de cet Auteur, & qu'on prétend que j'ai donné dans le même écueil de l'*ignoratio elenchi*. Vous verrez ce que je réponds à cela dans mes Additions à l'Article *Spinoza* (3).

On m'a écrit de Paris qu'il y a dans *le Naudeana* des endroits si libertins, qu'il y a dequoi s'étonner que les Réviseurs de Livres aient consenti à publier cet Ouvrage là: vous m'écrivez, au contraire, que le *Patiniana* qui accompagne le *Naudeana* a été châtré & *catholisé* par Mr. Cou-

(1) Mr. Kortholt dans la Préface dont parle ici Mr. Bayle, dit qu'un Ministre Hollandois l'avoit assûré qu'il y avoit à Rotterdam chez une personne qu'il nommoit, un exemplaire du Livre *des trois Imposteurs*; & qu'aiant consulté là-dessus Mr. Bayle, il lui avoit répondu qu'on l'avoit mal informé. „ Quum verò, *dit-il*, postmodum „ hac de re scriberem ad celeberrimum Polyhistorem Petrum Bayle, hisce verbis Rotterodami VII. Id. April. „ anni MDCIC. exaratis respondit: *Falsissimum est extare „ in Bibliotheca Baldæana bis Rotterodami librum de tribus „ Impostoribus, videanturque mihi omnes fusjurii esse debere, „ vel nomine fidei, vel nomine diligentiæ, quicumque jactant „ se tale opus manibus trivisse* " On rapporta cette particularité dans les *Acta Eruditorum* du Mois de Mars 1702, pag. 105.

(2) Voyez l'Article de SPINOZA, Rem. H.

(3) Voyez aussi ci-dessus pag. 169, & suiv. ce que Mr. Bayle a répondu à ce reproche.

LETT. CCLXIV. à Mr. DES MAIZEAUX, CCLXV. à Mr. CRENIUS, & CCLXVI. à Mr. ANCILLON.

Cousin. Je m'en fie plus à vous qu'à l'autre (4).

Mr. DICKINSON, Médecin, doit envoier à Mr. LEERS quelques exemplaires d'un très-docte Ouvrage sur la Philosophie ancienne, qu'il fait imprimer en Latin, & dont j'ai vû le plan (5). Je croi que c'est un bon Livre, & plein de recherches sur les Antiquitez les plus reculées. Adieu, Monsieur, je suis avec une parfaite estime, Votre &c.

LETTRE CCLXV.

VIRO EXIMIE DOCTO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Roterodami die 8. *Novembris* 1701.

LETT. CCLXV. à Mr. CRENIUS.

QUi hæc Epistolium Tibi habet Dom. de VILLEMANDI *satis superque indicabit quid à tua humanitate atque benevolentia sperem circa librum quendam* ALBERTI KRANTZII. *Silco itaque super illo argumento, & illud tantùm addo petere me abs Te ut docere non graveris quem locum* DIODORI SICULI *laudet* RUPERTUS *in suo ad Florum Commentario, quando loquitur de* LUCRETIA. *Agit procul dubio de ea re, dum illustrat ultima verba cap.* 7. *lib.* 1. *Flori. Careo illo libro Doct.* RUPERTI, *sed audivi à quodam citatum esse ab illo* DIODORUM SICULUM *inter eos qui de* LUCRETIA *meminerunt. Inspice quæso locum; nullus enim dubito quin extet ille Commentarius in Tua instructissima Bibliotheca. Ubi primùm aliquid rescivero circa annum emortualem trium illorum virorum, quem ante aliquot dies scripsi Tibi mihi esse incognitum, faciam te certiorem. Interim vale, & me amare Tibi addictissimum pergito. Dabam Rotterodami* VI. *Id. Nov.* CIↃ IↃ CCI.

LETTRE CCLXVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 28. *de Décembre* 1701.

LETT. CCLXVI. à Mr. ANCILLON.

QUand même vous n'auriez pas eu la bonté, Monsieur, de m'avertir dans une Lettre à Mr. LEERS, de l'offre obligeante que j'avois acceptée, je n'eusse pas manqué de faire ce que je fais aujourd'hui; c'est de vous supplier très-humblement de présenter cet Exemplaire de mon *Dictionnaire* à Monseigneur le Comte DE DHONA, avec la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire. Je vous serai très-obligé de la peine que vous prendrez pour moi en cette rencontre: & je vous offre en revanche tous les soins dont vous me jugerez capable pour vous. Je vous prie de dire à son Excellence, que je n'ai pas osé lui envoier un exemplaire relié, parce que le Libraire m'a représenté qu'il se gâteroit en chemin.

Je souhaite passionnément, Monsieur, que vous soiez content de l'Article de Monsieur votre Pere, & que vous ne soiez pas fâché de ce qui vous concerne en particulier dans les Additions à l'Article *Ferri* (1). Tout cela étoit imprimé, avant que j'eusse eu l'honneur de vous voir à Rotterdam. Je n'ai rien ouï dire de Mr. le DUCHAT, depuis que vous m'eutes appris qu'il étoit sorti de France, & qu'il étoit déjà à Francfort. Soiez bien persuadé, Monsieur, qu'on ne peut être avec plus d'attachement & d'estime que je le suis, Monsieur, Votre &c.

(4) Mr. Cousin avouë lui même dans l'*Approbation* du *Naudæana & Patiniana*, qu'*il en a retranché quelques endroits.*

(5 *Edmundi Dickinsoni M. D. Physica vetus & vera: sive Tractatus de naturali veritate Hexaëmeri Mosaici, per quem probatur in historia Creationis, tum Generationis universæ methodum atque modum, tum vera Philosophiæ principia, strictim atque breviter à Mose tradi.* Londini 1702 in 4.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Ancillon du 5 de Décembre 1698.

LET.

LETTRE CCLXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 2. de Janvier, 1702.

Lett. CCLXVII. A Mr. Minutoli.

JE commence, mon très-cher Monſieur, par vous ſouhaiter une heureuſe année, & puis je vous demande très-humblement pardon d'avoir été ſi long-tems ſans vous écrire. Les embarras de la *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire* ont été ſi grands, qu'il m'a fallu interrompre tout commerce de Lettres. Cette ſeconde Edition aiant été achevée le 27 du Mois paſſé, je ne perds point de tems à vous aſſûrer de la continuation de mon amitié, & de mon eſtime ſinguliere.

Mr. TURRETIN vous a fait ſavoir, ſans doute, que votre paquet m'avoit été délivré. Je le priai de vous en donner avis. Mais aujourd'hui il faut que je vous diſe, que quand je le reçus, la Lettre M étoit preſque achevée d'imprimer; & ainſi je ne pus mettre à ſa place l'Article de la *Maiſon* MINUTOLI. Je me propoſai de le mettre dans les *Addenda*, à la fin du ſecond Tome; mais aiant conſidéré, qu'il eſt trop important pour être placé à un coin de Livre, que preſque perſonne ne conſulte, je n'ai pas ſuivi cette vûë, & j'en fais mention dans la *Préface*: outre qu'aiant pris garde, que votre Mémoire, qui eſt très-beau & très-rempli, ne comprend point la branche d'où vous deſcendez, qui eſt celle à laquelle je m'intéreſſe principalement, je ſentis ralentir l'impatience de me parer d'un ſi bon Article, avant que de le pouvoir mettre en ſon rang dans le Corps du *Dictionnaire*; ce que je ferai, Dieu aidant, dans le *Supplément* (1) que j'ai promis, & que je n'ai pû préparer, à cauſe que les ſoins de la *ſeconde Edition* conſumoient tout mon tems. Ce *Supplément* ſera un Alphabet tout entier, & ſera vendu à part.

J'ai une très-humble grace à vous demander, qui eſt d'aſſûrer Mr. DE VE'RACE, dont j'ai eu l'honneur d'être connu, & à Geneve, & à la Haie, & pour qui j'ai une eſtime toute particuliere, de la confuſion où je ſuis de la bévûë, qui m'eſt échapée, faute de ſavoir un fait. J'avois toûjours crû, que ſa famille étoit d'une ancienne Nobleſſe de Savoie, qui s'étoit alliée à une fille, ou petite-fille du grand BUDE': & c'eſt ce qui m'a fait dire que les *Deſcendans par les Filles* de ce BUDE' *ſubſiſtoient encore à Geneve dans des Familles nobles & conſidérables*. Me perſuadant donc, que la *Nobleſſe* de ces Meſſieurs DE VE'RACE étoit indépendante de celle de BUDE', puiſque c'eſt de la *Nobleſſe Paternelle*, & non de la Maternelle que le luſtre des familles dérive; je ne m'arrêtai pas beaucoup ſur ce qui étoit de la gloire de BUDE' du côté de la naiſſance, je me contentai d'inſiſter ſur ſon mérite perſonnel. Vous m'avez averti que ces Meſſieurs n'étoient pas contens. Ils ont eu raiſon; mais ils me feront juſtice, s'ils croient qu'il n'y a eu dans ma conduite qu'une erreur de fait. C'eſt Mr. BASNAGE qui m'apprit il y a environ deux mois, qu'ils deſcendent de GUILLAUME BUDE' en ligne Maſculine. C'eſt pourquoi, j'ai corrigé dans l'*Errata*, l'endroit *ſes Deſcendans par les filles*, & j'ai rapporté dans les *Addenda* tout ce que GU[illegible] a dit de la Généalogie de ces Meſſieurs; & j'ai ajoûté quelque choſe à la remarque, où étoit contenu un fait rapporté par le Feuillant ST. ROMUALD. J'ai auſſi averti dans la *Préface*, que je priois les Lecteurs de conſulter notamment les *Additions* au mot BUDE', où l'*ancienne Nobleſſe* de cette *Famille* eſt détaillée. Aiez la bonté, mon cher Monſieur, de faire mon Apologie auprès de ces Meſſieurs.

J'ai témoigné à Mr. DES MAIZEAUX le bon gré, que je lui ſavois, d'avoir fait mention de vous auſſi honorablement qu'il a fait dans quelques Mémoires que Mr. BERNARD a inſérez dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois d'Août dernier.

On ne parle ici que de guerre, & tout le monde ſe perſuade qu'il va y en avoir une des plus générales & des plus ſanglantes que l'on ait jamais vûës dans l'Europe.

J'ai lû en bien des endroits, que Meſſieurs de Berne firent des décrets fort déſobligeans contre CALVIN, l'an 1554, & qu'ils défendirent même la lecture de ſon *Inſtitution*. Cela eſt-il vrai? Notre Ami, le Profeſſeur de Lauſanne, pourroit-il déterrer ce que c'eſt; en cas que les Documens n'en aient pas été abolis, comme peut-être ils l'ont été? Je ſuis tout à vous.

(1) Dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique* on trouve ce *Mémoire touchant la Maiſon Minutoli*; mais on n'y a pas ajoûté la Branche d'où Mr. Minutoli deſcendoit. Il n'avoit apparemment rien envoié là deſſus à Mr. Bayle. Cet Article eſt placé en ſon rang dans l'Edition du Dictionnaire de 1730.

LETTRE

LETTRE CCLXVIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 3. de Janvier 1702.

Lett. CCLXVIII. A Mr. Des Maizeaux & CCLXIX. A Mr. Marais.

MOn *Dictionnaire* eſt achevé d'imprimer, depuis le 27. de Décembre: cependant, Monſieur, j'ai encore tant d'autres petits ſoins ſur les bras, que je ne puis vous écrire aujourd'hui que trois mots. C'eſt pour vous donner avis, que l'exemplaire, que vous voulez prendre la peine de préſenter de ma part à Mylord SHAFTSBURY, & celui que je vous deſtine pour votre uſage, partiront d'ici bientôt.

Vous me ferez beaucoup de plaiſir, ſi vous prenez la peine de marquer les fautes que vous découvrirez, en liſant mon Ouvrage. Si je l'avois relû, l'*Errata*, & les *Additions & Corrections*, ſeroient bien plus amples; & néanmoins, un Auteur, qui relit ſon Livre, n'y va pas auſſi attentivement qu'un tiers.

Je donnai à Mr. FURLY tous les imprimez, qui étoient dans le paquet, qu'un jeune homme de Geneve m'apporta de votre part. Mon malheur eſt grand, de n'entendre pas l'Anglois; car il y a en cette langue beaucoup de Livres, qui me ſeroient très-utiles.

Il y a aſſez long-tems, que je priai Mr. FURLY de vous faire tenir un petit billet de deux ou trois lignes, où je vous priois de vous informer de l'an mortuaire de PATRICIUS JUNIUS (1). Puiſque vous ne m'en dites rien dans votre derniere Lettre, je conclus que vous ne l'avez pas reçu.

Je vous prie d'aſſûrer l'Illuſtre Mr. DE ST. EVREMOND, qu'il n'y a perſonne qui l'admire plus que je fais, ni qui lui ſouhaite autant que moi le plus haut rang dans la liſte des *Macrobies*, que quelqu'un voudra publier, à l'exemple de LUCIEN (2).

On imprime ici le Troiſiéme Tome des *Mélanges de* VIGNEUL-MARVILLE. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXIX.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 16. de Janvier 1702.

Lett. CCLXIX. A Mr. Marais.

J'Ai été ſi occupé, Monſieur, depuis votre Lettre du 23. d'Octobre dernier, juſqu'à la fin de Décembre, qu'il m'a été impoſſible de vous remercier de la peine, que vous avez bien voulu prendre de me communiquer des extraits de la *ſeconde Edition* du *Capitulaire* de ROULLIARD (1). Ils ſont ſi exacts, & ſi ſuivis, en un mot, ſi bien entendus, que c'eſt dommage, Monſieur, qu'une perſonne, qui vous égalât, ne ſoit emploiée à faire le *Journal des Savans*. Il ſurpaſſeroit alors tout ce qu'on a vû en ce genre-là.

Depuis le 27. de Décembre dernier, que la *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire* fut achevée, je n'ai eu gueres plus de loiſir qu'auparavant. Il ſurvient mille petits ſoins, au commencement du débit d'un Livre, qui fatiguent quelquefois plus l'Auteur, que l'Ouvrage même ne l'a fatigué. Enfin, je me trouve aujourd'hui en état de pouvoir vous témoigner ma reconnoiſſance, & de vous renouveller les aſſûrances de mes très-humbles ſervices, & de mes vœux pour votre proſpérité à ce renouvellement d'année.

Une des premieres choſes, que je préparerai pour le *Supplément*, ſera l'Article NULLY, qu'il vous a plû de me fournir (2); mais je vous prie de m'apprendre s'il ne faudroit pas orthographier NEÜILLY, comme a fait LOISEL dans

(1) *Patrick Young*, en Latin *Patricius Junius*, Savant Ecoſſois, mourut le 17 de Septembre 1652. Mr. Smith nous a donné ſa vie dans le volume intitulé, *Vitæ quorundam eruditiſſimorum & illuſtrium Virorum*, imprimé à Londres, ou plûtôt à Amſterdam, en 1707. in 4. Voyez auſſi l'*Athenæ Oxonienſes* de Mr. Wood, Tom. I. col. 393. 794. de l'édition de 1691.

(2) Lucien a fait une liſte des *Macrobies*, c'eſt-à-dire, de *ceux qui ont long-tems vécu*. Voiez ſes Oeuvres de la Traduction de Mr. d'Ablancourt; Tom. III. pag. 118. édit. de Paris 1707.

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 21. de Mars 1701, Note (3).

(2) Cet Article a paru dans le *Supplément* du *Dictionnaire* de Mr. Bayle. On l'a placé dans ſon rang dans l'Edition de 1730.

Digitized by Google

Lett. CCLXIX. à Mr. Ma-rais.

dans ſon *Dialogue des Avocats*, & comme vous faites vous-même, quand vous parlez de la Terre de NEÜILLY, qui appartenoit à cette famille, & qui apparemment lui avoit donné ſon nom?

Je ſuis bien aiſe, Monſieur, de ce que vous m'avez appris, que les deux Lettres, qui ont couru ſous le nom de Mr. le *Maréchal* DE CATINAT, ſont ſuppoſées (3); & j'avouë, avec vous, que le déſaveu de Monſieur ſon Frere doit ſuffire pour la réfutation de ceux qui les débitent comme véritables. Mais pour ne pas laiſſer la poſtérité dans l'incertitude, il ſeroit bon que ce déſaveu fut devenu public autentiquement, puis que ces Lettres ont été inſérées à la chaude dans pluſieurs Ecrits imprimez. Le déſaveu, étant ſimplement verbal, ne durera qu'autant que la vie de ceux qui ont parlé au frere de ce Maréchal. Les autres perſonnes n'en ſauront rien. Combien même y a-t-il de gens qui l'ignorent aujourd'hui?

Je vous ſuis infiniment obligé de vos Nouveautez Littéraires, par où votre Lettre finit. Je voudrois en avoir d'auſſi curieuſes que celles-là à vous apprendre; mais nous en manquons ici extrémement; & ce que nous en avons vous eſt connu par les Nouvelles de Mr. BERNARD, qui paroiſſent ponctuellement le premier de chaque mois. On verra bientôt la Verſion Françoiſe d'un Livre Anglois de Politique Républicaine, dont il a donné de très-longs extraits (4). L'Auteur ſe nommoit Mr. SIDNEY (5). On a réimprimé à Amſterdam un gros Livre Latin, *in folio*, qui traite *des Huiles Sacrées, tant ſelon les Théologiens, que ſelon les Auteurs Profanes.* C'eſt un Ouvrage fort docte, compoſé par un Religieux Auguſtin, Italien de Nation, & nommé FORTUNATUS SCACCHUS (6). On a fait dans la même Ville une fort belle édition des *Fables* de PHEDRE à l'uſage du jeune Prince de Naſſau, Gouverneur de Friſe. C'eſt à l'imitation des éditions *in Uſum Delphini*. L'Auteur des Notes régente la Seconde à Amſterdam, & ſe nomme HOOGSTRAATEN (7). J'ai vû le premier *Journal des Savans* de l'Année courante, qui m'a paru bien meilleur que ceux des Années dernieres (8). Faites-moi ſavoir, je vous prie, ce qu'on en juge à Paris, comme auſſi du *Journal de Trévoux*.

Qui eſt-ce qui a publié à Paris un petit Livre de *Notes Critiques* ſur l'*Hiſtoire* de MEZERAY (9)? Je les ai parcourues, & il m'a paru, que la plûpart ſont mal fondées. L'Auteur s'eſt ſervi du mot *Tabagie*, que je n'ai trouvé dans aucun Dictionnaire. Il eſt aiſé de deviner qu'on appelle ainſi les Lieux où l'on va fumer du Tabac. (10) Je ſuis avec toute ſorte d'eſtime, Monſieur, Votre, &c.

(3) Voiez ci-deſſus Tome 3. la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, premiere Partie, Chap. LI, pag. 597. & 598.

(4) Dans les Mois de Mars, Avril, & Mai 1700.

(5) Cet Ouvrage de Mr. Sidney, fut publié en Anglois l'an 1698, *in Folio*. La Traduction Françoiſe parut en 1702. ſous ce titre: *Diſcours ſur le Gouvernement, par Algernon Sidney, fils de Robert Comte de Leiceſter, & Ambaſſadeur de la République d'Angleterre près de Charles Guſtave, Roi de Suede. Publiez ſur l'Original Manuſcrit de l'Auteur Traduit de l'Anglois par P. A. Samſon.* La Haye 1702. 3 vol. in 12. L'Auteur y réfute le Chevalier Filmer, qui dans un Livre intitulé *Patriarcha*, a voulu prouver qu'il n'y a que le ſeul Gouvernement Monarchique abſolu & arbitraire qui ſoit fondé ſur les Loix de Dieu & de la Nature, & que toute autre forme de Gouvernement eſt illégitime. Mr. Sidney, au contraire, ſoûtient que la Souveraineté reſide dans le Peuple, & que la puiſſance des Rois eſt limitée, & ſoûmiſe aux Loix de l'Etat. Le zéle qu'il avoit toûjours fait paroître pour la Liberté, lui coûta la vie vers la fin du regne de Charles II, où l'on s'efforçoit d'établir le Deſpotiſme. La Cour le fit accuſer de Haute Trahiſon, & il fut décapité le 7. de Décembre 1683. Voiez les Mémoires de Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, qui contiennent l'*Hiſtoire de ſon tems*. On en a fait deux Traductions en François.

(6) *Sacrorum Olei-Chriſmatis Myrotheſia tria, in quibus exponuntur olea atque unguenta divinis in Codicibus gelata, & etiam vel cunctis univerſim gentibus, in vita quæ quotidiana, quæ meliore cultu, vel nominatim apud Iſraelitas tam in ſacrorum Antiſtibus, locis, ſupellectilibus, quam in Regibus ſolemniter inaugurandis, uſurpata. Auctore Fr. Fortunato Scacchо Ordinis Eremitarum Sancti Auguſtini, Apoſtolici Sacrarii Præfecto. Opus eruditione multiplici conſperſum, & inſtituta veterum, literaſque retonditiores Hebraicas, Græcas, Romanas hujus argumenti occaſione paſſim illuſtrans; nec antea ſic emendatum; adornatum figuris elegantiſſimis.* Amſtelodami 1701, in folio. Cet Ouvrage avoit déja été imprimé à Rome en trois volumes in 4. Le premier parut en 1625. le ſecond en 1627, & le troiſiéme en 1629.

(7) Voiez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1702. Note (2).

(8) „ Le Journal des Sçavans eſtoit extrémement deſ-„ cheu vers 1700. de la haute reputation qu'il s'eſtoit „ d'abord acquiſe, & qu'il avoit ſucceſſivement perduë „ & recouvrée. Monſieur l'Abbé *Bignon*, dont les deſ-„ feins s'eſtendent ſur tout ce qui peut procurer l'avanta-„ ge des Sciences, vit avec peine l'eſtat de langueur où „ cet Ouvrage eſtoit tombé, & ſongea en meſme temps „ à luy redonner toute ſa ſplendeur; projet utile, & qu'il „ a glorieuſement executé. Il pria M. le Chancelier „ de *Pontchartrain* ſon Oncle de lui en confier le ſoin, „ ce qu'il n'eut pas pluſtoſt obtenu qu'il forma une com-„ pagnie de ſix Sçavans du premier ordre: Mr. *Du Pin* „ pour la Theologie, M. *Raſſicod* pour la Juriſprudence, „ M. *Andry* pour la Medecine & la Phyſique, M. de „ *Fontenelle* pour les Mathematiques & les matieres d'E-„ rudition, M. l'Abbe de *Vertot* pour l'Hiſtoire, enfin „ M. *Pouchard* pour ſes Langues & la Litterature. Cha-„ cun d'eux fut chargé de lire avec attention les Li-„ vres nouveaux qui traiteroient de la Science dont il fai-„ ſoit profeſſion; tous devoient s'aſſembler deux fois „ par ſemaine pour rendre compte de leurs lectures, & „ là deſſus dreſſer le Journal. Mr. l'Abbé Bignon fut eſta-„ bli Chef de cette petite Académie, & on laiſſa en „ meſme temps à M. *Couſin* le droit d'aſſiſter aux Con-„ ferences, & d'y donner ſon advis. Le nouveau Jour-„ nal parut le Lundy 2. de Janvier 1702. avec une lon-„ gue Préface, où les Auteurs expoſerent le plan au-„ quel ils eſtoient reſolus de s'attacher, ce qu'ils retran-„ cheroient de l'ancienne méthode, ce qu'ils en retien-„ droient, ce qu'ils y ajouteroient. Le *Journal des Sça-„ vans* compoſé ſur ce modele a eſté univerſellement „ bien receu." HISTOIRE *des Journaux imprimez en France*, par Mr. Camuſat, pag 137, *& ſuiv.*

(9) *Obſervations critiques ſur l'Hiſtoire de France* écrite *par Mezeray*. Paris 1700 in 12. Le Sieur du Laſconvel, Breton, en eſt l'Auteur.

(10) Outre cette ſignification, il en a quelques autres qu'on trouvera expliquées dans le Dictionnaire de l'Académie, & dans la nouvelle Edition de celui de Furetiere en 4. vol. *in folio*.

Digitized by Google

LETTRE CCLXX.

A

Mr. DES MAIZEAUX,

A Rotterdam, le 27. de Janvier 1702.

Lett. CCLXX. à Mr. des Maizeaux & CCLXXI. à Mr. Ancillon.

JE vous prie, Monſieur, de témoigner à Mr. SILVESTRE ma reconnoiſſance, de la peine qu'il veut prendre de lire mon *Dictionnaire*, la plume à la main, afin de me fournir ſes obſervations.

Je vous ſuis infiniment obligé des Notes, que vous voulez bien y faire, & je voudrois voir bientôt, ſi cela ſe peut, ce que vous jugez devoir être rectifié dans l'Article de MAROT. Par cet Echantillon, je jugerai de bien des choſes.

J'ai ouï parler en général d'une choſe que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'on ſongeoit à traduire en Anglois mon *Dictionnaire*. Je doute que ce deſſein s'exécute: la ſaiſon n'y eſt pas favorable, le bruit des armes, & la forte guerre où l'on va entrer, nuiront beaucoup aux deſſeins des Imprimeurs. Quoiqu'il en ſoit, j'ai écrit un mot au Sieur TONSON, qui eſt le Libraire de Londres, qui avoit eu envie de faire traduire cet Ouvrage. Je ne ſai s'il l'a reçu, & s'il y fera Réponſe. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 20. de Février 1702.

Lett. CCLXXI. à Mr. Ancillon.

J'Eus bien de la joie, Monſieur, d'aprendre par votre Lettre à Mr. LEERS, ce qu'il vous a plû de me dire enſuite, que vous travailliez à nous donner avec des Additions les *Hommes illuſtres*, dont il eſt parlé dans l'*Hiſtoire* de Mr. DE THOU. Je ſuis bien perſuadé qu'un tel deſſein, exécuté par une plume comme la vôtre, ſera un bon Livre, & que le Public le recevra agréablement. J'en ai parlé ſur ce pié-là à Mr. LEERS, & je ne doute nullement qu'il ne ſoit ravi de l'imprimer.

Puiſque vous me faites l'honneur de me demander un ſujet à vous exercer dans les heures que vos Emplois vous peuvent laiſſer, j'ai ſongé à une choſe qui vous conviendroit bien, ce me ſemble; ce ſeroit l'Hiſtoire des Erections des Royaumes, Hongrie, par exemple, Boheme, Pologne, Suede, Norwegue, Dannemarc: vous finiriez par l'Erection de la Pruſſe en Royaume. Il ne ſeroit néceſſaire que de marquer les ſituations d'affaires, qui préparerent ces Erections. Vous tomberez par là, Monſieur, ſur les Eloges du nouveau Roi, & ſur ceux de l'Electeur ſon Pere, dont les Victoires & les Conquêtes peuvent être conſidérées comme l'acheminement à la Royauté du fils.

Je ſuis fâché de vos différens avec Mr. D***; car votre plume peut être occupée à des choſes plus importantes.

Je ſuis ſurpris que le *Dictionnaire* ne ſoit pas encore arrivé à Berlin. Si Mr. LEIBNITZ y eſt quand vous recevrez votre Exemplaire, vous lui ferez, ſans doute, un grand plaiſir de lui montrer l'Article *Rorarius*, où j'examine quelques Remarques qu'il m'avoit oppoſées. Vous connoiſſez le mérite extraordinaire de ce grand homme. Je vous prie de ſaluer de ma part Mr. le DUCHAT. Je ſuis &c.

LET-

LETTRE CCLXXII.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 6. de Mars 1702.

Lett. CCLXXII. à Mr. Marais.

APrès vous avoir assûré, Monsieur, que votre Lettre du 12. de Février m'a donné une extrême joie, je répondrai à la premiere chose que j'y ai lûe, & qui concerne ce que vous souhaitez savoir touchant la *seconde édition* de mon *Dictionnaire*. Elle contient presque *le double* de ce que contenoit la premiere édition (1): mais comme ce qu'il y a de nouveau dans la seconde comprent, & les Additions aux Articles de la premiere, & les Articles ajoûtez, il est clair que les Articles nouveaux n'égalent pas en nombre les anciens. La *Table*, qu'on a mise après la *Préface*, contient alphabétiquement tous les *Articles* de l'Ouvrage, avec cette *Marque* *, pour distinguer ceux qui ont été ajoûtez à la *seconde édition*.

Ces Articles nouveaux eussent fait une partie du *Supplément*, que je promettois, si je l'eusse donné à part. Celui auquel je veux travailler, ne laissera pas d'être bien ample. Si j'ai assez de santé, pendant quelques années, la Matiere ne me manquera pas, sans que je prenne ce que les autres *Dictionnaires* ont déjà fourni: dequoi je m'abstiendrai avec tout autant de soin que par le passé: & je suis bien résolu de n'squitter de la promesse que j'ai faite dans la *Préface* de la *seconde édition*, qu'en cas qu'elle ait des suites, personne ne sera obligé de se plaindre qu'on lui fait acheter deux fois une même chose; car ces Suites-là seront vendues à-part, & l'on n'aura plus le chagrin de voir tomber l'édition que l'on aura achettée, par une nouvelle *Edition corrigée & augmentée*.

Je vous remercie, avec une extrême gratitude, des Eclaircissemens qu'il vous a plû me communiquer sur le *nom* de la *Famille* de NULLY, aussi bien que sur le nouveau *Journal des Savans*, & sur celui de *Trévoux*. J'admire la justesse & la solidité de vos Jugemens sur ces deux Ouvrages, & sur Mr. DE VIGNEUL-MARVILLE.

Je ne suis nullement en état de vous satisfaire sur ce que vous m'avez demandé au sujet du *Télémaque* de Mr. DE CAMBRAI C'est un Livre, que je n'ai pas lû. Je me serois détourné peut-être de mon travail, pour parcourir cet Ouvrage, si on n'en avoit point parlé avec tant d'éloges d'une part, & avec tant de censures de l'autre; mais quand je vis ce partage d'Opinions, je crus qu'il falloit attendre un plein loisir, pour m'instruire de ce Procès. Cela vouloit dire, que j'examinerois les Pieces, après que la seconde édition de mon Livre seroit achevée: c'est pourtant ce que je n'ai pas encore fait; desorte que je vous fais confidence d'une chose qui vous surprendra, & qui pourra bien vous paroitre très mauvaise; c'est, Monsieur, que je n'ai rien lû, ni du *Télémaque*, ni des Ecrits qui ont été faits pour ou contre. Celui qui en a publié une *Critique générale*, & puis une *Critique particuliere*, Tome par Tome (2), m'a souvent prié de lire ce qu'il publioit, & de lui en dire sincérement ma pensée. Je m'en suis excusé sur le travail de mon *Dictionnaire*, qui ne me permettoit d'examiner que ce qui m'y pourroit servir. Cette *Critique* a été fort applaudie; & il est certain qu'on ne peut avoir plus de feu, ni plus d'imagination, qu'en a cet Auteur. Il est fils d'un Médecin de Rouën. Il a été Bénédictin, & commençoit à devenir célébre Prédicateur. Il vint en ce Païs-ci environ l'an 1690, & se fit Huguenot dans Rotterdam, où il se maria peu après; & il y a demeuré plusieurs années, s'occupant à enseigner le Latin chez lui, & à tenir des Pensionnaires. S'ennuiant de cette occupation, & se sentant capable de se signaler par sa Plume, il sut s'établir à la Haie, au mois de Mai 1699: & dès le Mois suivant, il publia, sans y mettre son nom, un petit Livre intitulé l'*Esprit des Cours de l'Europe*, ce qu'il a continué de faire chaque mois, jusqu'à présent; hormis que l'année passée il cessa pendant trois mois, à cause que Mr. D'AVAUX demanda qu'un Livre aussi Satirique contre la France, que celui-là, fût défendu. Ces trois mois furent remplis par le Sr. LAMBERTY, Grison de Nation, qui a publié depuis peu une Histoire de la *derniere Révolution* d'*Angleterre* (3), mais, au lieu de l'*Esprit des Cours &c*, il prit pour titre *Nouvelles des Cours, &c*. Notre Ex-Bénédictin s'étant remis sur les rangs, quelque tems après le départ de Mr. D'AVAUX, a pris le même Titre de *Nouvelles des Cours de l'Europe*. C'est lui qui a fait la *Critique de Télémaque*. Je le connois assez particulierement. Il est fort agréable en Conversation, & ne hait pas les plaisirs.

Mon ancien Adversaire (4), comme vous l'avez bien jugé, n'est plus d'un tour à déclamer avec tant de force; & néanmoins, on dit qu'il

a

(1) Mr. Bayle s'étoit proposé de ne faire que très-peu d'additions à la seconde Edition de son *Dictionnaire*, & il en parle sur ce pié-là dans sa Lettre à Mr. Marais du 2. d'Octobre 1698: mais le Libraire l'obligea de changer de plan, ce qui lui fit beaucoup de peine; comme il le témoigne dans l'Avertissement de cette seconde Edition.

(2) Mr. de Gueudeville.

(3) *Memoires de la derniere Révolution d'Angleterre, contenant l'Abdication de Jaques II, l'Avénement de S. M. le Roi Guillaume III. à la Couronne, & plusieurs choses arrivées sous son Régne. Par Mr. L. B. T.* La Haye 1702, 2. vall. in 12. Mr. Lamberty travaille présentement à nous donner des *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIII. Siecle* &c, dont on a déjà imprimé (en 1730.) huit volumes in 4. Le premier parut en 1724.

(4) Mr. Jurieu.

Digitized by

Lett. CCLXXII. à Mr. Jaras & CCLXXIII. à Mr. des Maizeaux.

a terriblement invectivé contre Mr. de Meaux, dans ſon *Jugement ſur la Théologie Myſtique* (5). J'ai parlé très rarement de lui dans ce que j'ai ajoûté à ma ſeconde édition.

Je vous ſuis très-obligé, Monſieur, de la curioſité, que vous m'avez communiquée, par rapport à l'*Inſcription* de *St. Maur*: je lui trouverai quelque place. J'acquieſce de tout mon cœur au Jugement que vous faites de ce qui s'eſt paſſé à Crémone; & comme je ne ſuis point Courtiſan, je me ſuis expliqué ſur ce ton-là toutes les fois que je me ſuis rencontré avec des Nouveliſtes: ce qui ne leur plaiſoit gueres.

Une de vos Lettres, de l'année paſſée, m'apprit que vous aviez lû un petit Manuſcrit, qui étoit un *Dialogue entre Pauſanias & Agathon ſur la Volupté*. Cela me fait ſouvenir que le *Mercure Galant*, du mois de Mars 1701, annonça des *Entretiens de Mrs. Patru & d'Ablancourt ſur les Plaiſirs* (6), comme un Livre imprimé & compoſé par celui qui avoit donné une *Hiſtoire de Charles VII*. C'eſt, ſi je ne me trompe, l'Abbé Genest (7). Depuis peu, les Journaux de ce Païs-ci ont marqué que cet Ouvrage avoit été ſupprimé auſſitôt qu'il avoit paru: néanmoins le *Mercure Galant* en parloit comme d'un Livre de bonne Morale; & en tout cas, nos Nouveliſtes me ſemblent, ou ignorer que cet Ouvrage paroiſſoit dès le commencement de Mai 1701, ou mettent trop peu d'intervalle entre la publication, & la ſuppreſſion.

Le *Naudæana*, imprimé à Amſterdam, avec des *Additions*, que l'on a reçûes de Paris; mais qui ne ſont pas les endroits que Mr. Cousin avoit retranchez de l'Original (8), paroîtra au premier jour. Il y a des fautes horribles dans l'Edition de Paris, qui ont été corrigées dans cette ſeconde Edition. Les *Suppléments* ſont bien curieux, & plairont, ſans doute, à ceux qui ſouhaitent de ſavoir l'Hiſtoire des Hommes de Lettres (9).

Nous avons depuis peu une Nouvelle Edition de Properce, qui a occupé long-tems Mr. Broeckhuisen, homme très-bien verſé dans les Belles Lettres, & bon Poëte Latin (10). Il a eu de bons Manuſcrits, pour la correction du Texte, & il y a joint des Notes, qui ſont bien curieuſes, à ce qu'on dit. Je n'ai pas jetté les yeux deſſus. Mr. Perizonius, Profeſſeur à Leide, a fait imprimer une *Harangue* Latine ſur le *Pyrrhoniſme Hiſtorique*. Ce Mr. Perizonius écrit très-bien en Latin, & eſt l'un des plus doctes Humaniſtes de ce tems. Il prononça cette *Harangue* à l'occaſion du Titre d'*Hiſtoriographe* de ce Païs-ci, qu'on lui a donné depuis peu (11).

Je n'entens rien dire du Rabelais de Mr. le Duchat. C'eſt ainſi que ſe nomme l'Auteur des Notes ſur la *Confeſſion de* Sancy. Il eſt très-vrai qu'il s'eſt réfugié à Berlin, où il eſt un des *Aſſeſſeurs* de la *Chambre*, que l'on a érigée en ce Païs-là, pour connoître des Affaires des François (12). Mr. Ancillon, ſon Compatriote, & Auteur de pluſieurs Livres, eſt le *Juge ſupérieur* de cette Chambre. Il a deſſein de recueillir tous les *Eloges* des *Hommes illuſtres*, dont Mr. de Thou a parlé, & de les publier avec des *Additions*, comme Mr. Teissier l'a fait à l'égard des *Hommes Savans*, dont cet illuſtre Hiſtorien a fait mention.

J'aurois eu des Livres nouveaux à vous annoncer, ſi nos Journaliſtes ne m'avoient prévenu. Je finis donc cette Lettre, qui n'eſt que trop longue. Je ſuis, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCLXXIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 7. de Mars 1702.

Lett. CCLXXIII. à Mr. des Maizeaux.

Vous m'avez fait beaucoup de plaiſir, Monſieur, en me communiquant vos Remarques ſur l'Article de Marot; & j'eſpere que vous continuerez, autant que vos affaires vous le permettront. Ma Critique du Sieur de Rocolles (1) eſt toûjours valable; puiſqu'elle enferme ce qu'il diſoit, que Marot *a été Page d'un* Nicolas de Neufville, *qui a été Sécretaire d'Etat*; mais s'il a été effectivement *Page* d'un Nicolas de Neufville, il y aura quelque choſe à rectifier dans la ſeconde raiſon. Il eſt un peu étrange, que l'*Epître Dédicatoire* du *Temple de Cupido*, manque à pluſieurs bonnes Editions; car elle fut, ſans doute, publiée la premiere fois avec le Poëme. D'où peut donc venir, qu'enſuite on la ſupprima,

(5) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. Janiçon du 8. d'Octobre 1697, Remarque (8).

(6) *Dialogues entre Meſſieurs Patru & d'Ablancourt ſur les Plaiſirs*. Paris 1701, 2. voll. in 12. Ces Dialogues ont été réimprimez à Amſterdam en 1714.

(7) Ce n'eſt pas M. l'Abbé Genest, mais Mr. Bodot de Juilly qui eſt l'Auteur de l'*Hiſtoire de Charles VII*, imprimée à Paris en 1696, 2. voll. in 12.

(8) Voyez ci-deſſus la Lettre du 1. de Novembre 1701, Note (4).

(9) Les Additions au *Naudæana* ſont du Pere ***. Il les envoia à Mr. Bayle, qui les fit imprimer à Amſterdam à la ſuite du *Naudæana & Patiniana*, & qui mit à la tête de cette ſeconde Edition un Avertiſſement ſous le nom du Libraire, qu'on trouvera ci-deſſus, page 193.

(10) Voiez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1702, Note (1).

(11) *Jacobi Perizonii, Hiſtoriarum & Literarum Latinarum Gratarumque Profeſſoris publici, Oratio de fide Hiſtoricorum contra Pyrrhoniſmum Hiſtoricum: dicta poſtridie Nonas Feb.* 1702. *quum Hiſtoricum quoque Fœderatæ Belgicæ ex illuſtriſſ. Curatorum & Conſulum decreto ſuſcepiſſet profitendam.* Lugduni Batavorum 1702, in 4.

(12) Voyez ci-deſſus les Lettres à Mr. Ancillon du 21. de Septembre 1700, & du 28 de Décembre 1701.

(1) Voiez le *Dictionnaire Critique* à l'Article Marot, Rem. B.

LETT. CCLXXIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

me, & que dans des Editions plus modernes on la rétablit? Il reste à considérer si elle est de MAROT même, ou de son fils, ou de quelque Ami (2).

Votre Exemplaire, Monsieur, est fautif à l'égard de la *Date* de l'*Epitre au Roi, & aux Dames*, au devant des *Pseaumes*. Cette *Date*, étant du 1 d'Août 1543, ne peut convenir à l'*Epitre au Roi*; vû que cette *Epitre* fut composée dans un tems de paix, comme MAROT le dit nettement; & jamais la Guerre entre l'Empereur & FRANÇOIS I ne fut plus violente qu'en 1543. Il faut donc dire, que l'*Epitre aux Dames* est postérieure à l'*Epitre au Roi*; & qu'elle ne fut faite que quand MAROT eut traduit *cinquante Pseaumes*: mais que l'*Epitre au Roi* fut faite quelque tems auparavant, & dès que *trente Pseaumes* eurent été traduits.

Vous trouverez dans mes *Addenda* du *second Volume*, sous le mot MAROT, un fait concernant l'*Auteur* de la *Musique* ordinaire de nos *Pseaumes*.

J'approuve extrémement votre dessein touchant la nouvelle édition des *Mélanges Historiques de* COLOMIE's, avec les *Additions* posthumes de l'Auteur (3).

Je me souviens, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous songiez à me dédier l'Edition des Oeuvres de Mr. DE ST. EVREMOND, qui ne contiendra que les Pieces, qui sont véritablement de lui; & comme en vous répondant, je n'avois presque jamais le tems d'insister que sur une partie de vos Lettres. J'oubliai de vous répondre sur cet Article; mais aujourd'hui, je ne l'oublierai pas. Je parcours votre derniere Lettre, Article par Article; & je vous dirai, Monsieur, que je me trouve très-honoré de la pensée, que vous avez; car qu'y a-t-il de plus glorieux, que d'être à la tête des *Oeuvres* d'un si illustre Ecrivain, & par les soins d'une personne, qui s'est déjà aquis un nom célèbre dans la République des Lettres? Mais cet honneur ne m'éblouït pas assez, pour m'empêcher de considérer attentivement vos intérêts, que je dois préférer aux miens. Souffrez donc que je vous avertisse de jetter les yeux sur Mylord ***, ou sur quelque autre Grand du monde. Je répondrois mal à votre amitié, si je ne vous exhortois pas à faire servir votre travail, selon l'usage ordinaire des Auteurs, qui est de chercher un Patron utile, en dédiant un Ouvrage. Je vous serai aussi obligé du dessein, que de l'exécution même: *tam tenuis deco, quam si*, &c. (4).

Pour ce qui regarde l'Apologie, dont Mr. DE ST. EVREMOND a bien voulu m'honorer (5); comme votre Amitié pour moi s'est déjà déclarée publiquement, je ne sai si Mr. l'Abbé RENAUDOT ne me croiroit pas coupable d'une infraction indirecte de la Treve, que Mr. DE WITT avoit conclue entre nous, s'il paroissoit dans un Ouvrage, que vous auriez fait réimprimer, quelque chose qui concernât la querelle d'Allemand que cet Abbé me fit (6). Vous savez, qu'en publiant des *Réflexions* sur le *Jugement* de cet Abbé, je promis de l'examiner & de le réfuter plus amplement. Il est sensible plus qu'homme du monde, & quoi qu'il soit savant, il craint les Démêlez Littéraires. Il veut bien jouïr de la liberté de critiquer de vive voix; mais sans avoir la nécessité d'en venir aux discussions de Plume. Feu Mr. DE WITT, son grand Ami, m'exhorta très-fortement à la paix, & me témoigna être fâché des *Réflexions* que j'avois publiées. Mr. LEERS, qui a beaucoup d'obligations à cet Abbé, qui lui rend en toutes rencontres de bons offices, en reçut une Lettre, qui marquoit qu'il n'entreroit qu'à regret dans des Démêlez de cette nature. En un mot, par déference pour Mr. DE WITT, & par complaisance pour Mr. LEERS, & considérant tout ce que l'Abbé alléguoit pour ses excuses; je consentis, haïssant naturellement les guerres Littéraires de personne à personne, que Mr. DE WITT nous fit convenir de mettre en oubli le passé, & qu'il ne fut plus parlé de ce différent. J'ai observé ma parole avec la derniere exactitude; car il n'y a pas un seul mot dans la seconde Edition de mon Dictionnaire, qui porte la moindre marque du souvenir du *Jugement* de l'Abbé. Je laisse, Monsieur, à votre discrétion à décider, si en inférant la Réponse de Mr. DE ST. EVREMOND, on ne donneroit pas lieu à l'Abbé de dire, que ce que je ne faisois point par moi-même, je le faisois par un Ami, en renouvellant la mémoire du procès. De quelque façon que vous en usiez, je vous prie de n'apporter point d'autre Commentaire sur l'endroit du *changement de Religion*, que ces paroles, ou de semblables: *Voïez la* Cabale Chimérique, *où cela est éclairci, & rectifiez par là les erreurs du* Ménagiana (7).

Le *Jugement du Public*, l'*Avis au petit Auteur des petits Livrets* (8), & telles autres Pieces volantes, sont à présent introuvables (9). J'aurois bien de la peine moi-même à retrouver parmi mes Brochures l'Exemplaire que j'en ai; car aïant déménagé deux fois, toutes ces petites Pieces sont encore pêle-mêle, & il me fut impossible, en faisant la Préface de la seconde Edition de mon *Dictionnaire*, de trouver la *Lettre* que je publiai sur ce qui s'étoit passé au Consistoire de Rotterdam au sujet de cet Ouvrage (10). Je la cherchai pendant trois ou quatre heures, & me rebutai de ne la point démêler; & ainsi, je n'en marquai pas la Date à la marge, comme je le souhaitois.

Ne prenez pas la peine de m'envoier la derniere

(2) Voïez ci-après la Lettre du 3. de Septembre 1702.

(3) J'inférai cet Ouvrage, auquel j'ajoûtai quelques Remarques, dans le I. Tome du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond*, &c, imprimé à Amsterdam en 1706, en 2. voll. in 12; & réimprimé à Cologne, ou plûtôt à Utrecht en 1708, & en France plusieurs fois. Mais je l'ai retranché de l'Edition de ce *Mélange*, imprimée à Amsterdam en 1726, pour le donner avec de nouvelles Remarques, & avec quelques autres Pieces de Mr. Colomiés qui n'ont point encore paru.

(4) Cette Edition des Ouvrages de Mr. de St. Evremond ne se fit pas. On en verra la raison dans la Vie de Mr. de St. Evremond, sous les années 1702. & 1703, pag. 298. & suiv. de l'édition d'Amsterdam 1726.

(5) Mr. de St. Evremond aïant lû le *Jugement* de Mr. l'Abbé Renaudot sur le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, y fit une *Réponse*, où il rallie très-finement cet Abbé. Voïez la *Vie de Mr. de St. Evremond*, sous l'année 1767, pag. 267, 268.

(6) Voïez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant, du 14. de Novembre 1697, Note (3).

(7) Cet Ecrit de Mr. de St. Evremond parut dans l'Edition de ses *Oeuvres*, imprimée à Londres en 1705, in 4, Tom. II. pag. 700.

(8) Voïez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 18. de Février 1692.

(9) On les trouvera toutes ci-dessus à la fin du second Tome.

(10) On a inséré cette petite Piece dans ce quatrième Tome. C'est la *Lettre à Mr. le D. E. M. S.* du 7 de Juillet 1695, imprimée ci-dessus, pag. 763.

Digitized by Google

Lett. CCLXXIII. à Mr. des Maizeaux, & CCLXXIV. à Mr. Minutoli.

niere Edition de Boileau; elle va paroitre à Amſterdam.

Au reſte, ſouvenez-vous, que j'ai averti dans ma *Préface*, que les Citations marquées par un Chifre ſont dans les Livres dont je rapporte des Paſſages. Ainſi, c'eſt Boileau qui parle, & non pas moi, dans la Note marginale (1) de la page 371. (11).

Je n'ai fait que vous rendre juſtice, en vous nommant dans mon Ouvrage: & ainſi, Monſieur, vous ne me devez aucun remercîment.

Monſieur Minutoli m'a écrit enfin ſur l'affaire dont vous m'aviez donné la nouvelle. Il me marque qu'il a ouï parler des témoignages d'amitié que vous lui avez donnez dans les *Nouvelles* de Mr. Bernard (22), & qu'il en a beaucoup de reconnoiſſance. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. de Mars 1702.

Lett. CCLXXIV. à Mr. Minutoli.

J'Ai connu, Monſieur, par les Mémoires, que vous m'avez envoiez, touchant la *Maiſon* Minutoli, que vous avez les meilleurs Ouvrages, qui traitent des Familles Napolitaines; c'eſt pourquoi, je vous ſupplie très-humblement, à votre loiſir, de chercher de qui étoient filles les deux illuſtres Dames, dont j'ai parlé dans mon *Dictionnaire*, Jeanne & Isabelle d'Aragon: celle-là, mariée à un Seigneur de la Maiſon des Colonnes; celle-ci, Femme du Marquis del Vaſto. Je n'ai pû trouver comment elles deſcendoient de la Maiſon Roiale d'Aragon, quoique j'aie ſuivi à la piſte tous les Deſcendans du Roi Alfonſe, qui fut le premier qui régna à Naples. Le Sansovino ne m'a pû rien apprendre dans ſon Livre des Familles Italiennes.

La Lettre, que je prens la liberté de mettre ici, eſt une réponſe que je dois depuis long-tems à l'Illuſtre Mr. Magliabecchi. Je vous ſerai infiniment obligé, mon cher Monſieur, ſi vous voulez bien vous charger du ſoin de la lui faire rendre.

Comme je ſuppoſe que le Journal de Mr. de Beauval, & celui de Mr. Bernard, ſont vûs à Geneve peu après leur impreſſion, je ne vous écrirai point nos Nouveautez Littéraires. Vous les ſavez par là amplement & exactement. Je ne vous parlerai que d'une édition de Properce, dont ils n'ont pas fait encore mention. Elle eſt *in* 4, très-correcte, quant au texte; car Mr. Broekhuiſen a eu de bons manuſcrits, & a pris beaucoup de peine pour attraper la véritable leçon. Il y a joint un commentaire fort ſavant (1). C'eſt un homme poli, & de beaucoup d'érudition & de jugement, & qui a fait ſes Delices de Properce toute ſa vie. Vous ſavez qu'il eſt bon Poëte Latin. Un Régent de ſeconde à Amſterdam, nommé Hoogſtraten, a fait une nouvelle édition des *Fables de* Phedre *in uſum Principis Naſſovie, Friſie Gubernatoris* (2). Elle eſt en beaux caracteres, & ornée de belles figures, & de Notes. C'eſt une imitation des éditions *in uſum Delphini*. Mr. Perizonius a été honoré de la Charge d'*Hiſtoriographe* de ce Païs, & il a prononcé à ce ſujet une Harangue *de Pyrrhoniſmo Hiſtorico*, qui eſt imprimée (3). Mr. Gronovius, ſon Collegue, a donné au Public un Ouvrage, où il réfute ceux qui ont écrit contre ſon Traité *de Morte Judæ* (4). Je ſuis, mon très-cher Monſieur, en vous embraſſant du meilleur du cœur, & vous ſouhaitant toute ſorte de proſpérité, tout à vous.

(11) Mr. Boileau Deſpreaux dans ſa X *Satire*, parle de la Lettre que Mr. Arnauld avoit écrite à Mr. Perrault, contre la Critique que celui-ci avoit faite de la *Satire* contre les Femmes; & met à la marge cette Note: *M. Arnauld a fait une Diſſertation où il me juſtifie contre mes Cenſeurs, & c'eſt ſon dernier Ouvrage.* Mr. Bayle ayant rapporté ce paſſage dans l'Article Arnauld, Rem. P; je lui fis remarquer que les *derniers Ouvrages* de Mr. Arnauld étoient, les *Reflexions ſur l'Eloquence des Prédicateurs*, imprimées à Paris en 1695. & quelques *Lettres* au Pere Malebranche; comme on l'aſſure dans l'*Hiſtoire abregée de la Vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld*, pag. 242. & 243. de l'édition de 1697.

(12) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1701, pag. 162 & 161.

(1) *Sex. Aurelii Propertii Elegiarum Libri quatuor, ad fidem vetuſtorum membranarum ſedulo caſtigati. Accedunt Notæ, & tersi Indices; quorum primus omnes Voces Propertianas complectitur.* Amſtelodami 1702, in 4.

(2) *Phædri Aug. Liberti Fabularum Æſopiarum Libri V. Notis illuſtravit in uſum Sereniſſimi Principis Naſſovii David Hoogſtratanus. Accedunt ejusdem operâ duo Indices, quorum prior eſt omnium Verborum, multo quàm antehac locupletior; poſterior eorum quæ obſervatu digna in Notis occurrunt.* Amſtelodami 1701, in 4.

(3) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 6 de Mars 1702, Note (11).

(4) Le Traité de Mr. Gronovius ſur la Mort de Judas parut en 1683; ſous ce titre: *Exercitationes Academicæ de pernicie & caſu Judæ ἀποστάτου.* Mr. Perizonius ayant critiqué cet Ouvrage dans ſes Notes ſur Elien en 1701, Mr. Gronovius le fit réimprimer, avec une réponſe à Mr. Perizonius: *Exercitationes Academicæ habitæ autumno anni* 1683 *de nece Judæ τοῦ ἀποστάτου & cadaveris ignominia. Accedit legitima & perſpicua earum defenſio, ut apparent tempus ac rationem necis & cadaveris infamiam ab ipſis Evangeliſtis fuiſſe clare indicata.* Lugduni Batavorum 1702 in 4. Mr. Perizonius répondit dans une Diſſertation intitulée: *Diſſertatio de Morte Judæ & verbo ἀπάγχεσθαι, in qua explicantur & conciliantur loca Matthæi XXVII. 5. & Lucæ Actor. I. 18, ac vindicantur quæ ab Ælliano Var. Hiſt. Lib. V. 8. erant notata.* Lugduni in Batavis 1702, in 8. Ils publierent encore là-deſſus quelques Ecrits l'un contre l'autre: & ils ſeroient apparemment allez plus loin, ſi Meſſieurs les Curateurs de l'Académie de Leide ne les euſſent pas engagez à finir cette diſpute. On trouvera l'Extrait des Ouvrages que ces deux Savans ont publiez de part & d'autre, dans le *Journal de Leipſic* de Janvier 1703. pag. 12 & 16. & dans le Mois d'Août de la même année, pag. 306.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCLXXV.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 27. de Mars, 1702.

Lett. cclxxv. à Mr. Ancillon. & cclxxvi. à Mr. ***

LA derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, me fut donnée en main propre par Mr. le Baron DE HEUQUEVILLE le 2 du courant. Je fus trouver Mr. LEERS tout auſſi-tôt, pour lui faire bien des plaintes de ce que vous n'aviez reçu ni ſa Réponſe, ni les deux Exemplaires de mon *Dictionnaire*, dont l'un eſt pour Monſieur le Comte DE DHONA, & l'autre pour vous. Il m'avoit promis de les faire partir avec l'exemplaire qu'il étoit chargé d'envoier à Mr. DE LARREY, par la voie de Weſel; mais au lieu de les joindre à cet exemplaire, il les a envoiez à Amſterdam, à l'adreſſe que vous lui aviez marquée, avec les autres livres que vous attendiez de lui. Il m'a dit qu'il vous avoit écrit l'ordinaire après moi, & qu'il ne doutoit point qu'à l'heure qu'il me parloit, vous n'euſſiez vû ſa Réponſe.

J'entre dans les raiſons qui vous empêchent de travailler ſur l'Hiſtoire des Erections des Royaumes (1). Voiez je vous prie, Monſieur, ſi l'état préſent de la République des Lettres aux Etats de Brandebourg ſeroit un Ouvrage de votre goût. Il me ſemble que vous feriez en cela quelque choſe de très-curieux, &, pour ainſi dire, à la mode; car par un Journal Latin de Roſtock j'ai vû qu'outre le livre *Holmia Literata*, *Livonia Literata*, on en prépare pluſieurs autres de même nature (2). On y pourroit toucher en paſſant la fondation de l'Académie de Konigsberg, de Francfort ſur l'Oder &c.

Je ſuis avec la derniere conſidération, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCLXXVI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 6. d'Avril 1702.

Lett. cclxxvi. à Mr. ***

JE ne vous conſeille point de garder la premiere Edition de mon *Dictionnaire*. La ſeconde n'a été mutilée que des Remarques de l'Article *David*, qui contenoient un jugement ſur les Actions de ce Prophete. Les autres ſuppreſſions ne ſont point conſidérables. La plus longue eſt dans l'Article *Hipparchia*, & ne tient pas plus d'un quart de page. Il n'y a ailleurs, & cela en peu d'endroits, que des périodes, ou des demi-périodes de retranchées.

Les quatre Vers Latins que vous m'avez communiquez ſur la Mort du Roi GUILLAUME ſemblent très-mauvais, quoiqu'ils aient été faits par un de ſes Admirateurs. Je croi avec vous que les Muſes de ce Païs ne ſe tairont point. Je n'ai encore rien vû en Latin, ni imprimé, ni manuſcrit. Pour des Vers Flamans, j'en ai vû quelques-uns qui pendent au dehors des boutiques des Libraires. Je ne vois pas qu'à beaucoup près il coure tant d'Ecrits volans ſur la mort de ce grand Prince, que ſur celle de la Reine ſon Epouſe; car ceux qui écrivoient à la loüange de celle-ci, avoient en vûë de faire leur cour à l'Epoux. Préſentement ceux qui ſe mêlent en fait de proſe & de vers panégyriques en ce Païs, ne ſauroient à qui viſer; il n'a point laiſſé d'enfans. Sa belle-ſœur, qui lui ſuccede, ne ſe chargera pas, ſans doute, de la récompenſe des Ecrivains Hollandois qui poëtiſeront ou haranguëront pour ſon prédéceſſeur.

(1) Ceci ſe rapporte à la Lettre de Mr. Bayle à Mr. Ancillon du 20. de Février 1702. Mr. Ancillon fit là-deſſus la Remarque ſuivante, en m'envoiant cette Lettre de Mr. Bayle. „ Je n'ai point ſuivi, *dit-il*, le conſeil de „ Mr Bayle donné dans ſa Lettre du 20. Février 1702, „ pour des raiſons qu'il a approuvées enſuite lui-même, „ comme il paroît par ſa Lettre du 27. Mars 1702: & „ d'ailleurs, on voit par la Diſſertation, ou le *Diſcours* „ que j'ai fait & publié *ſur la Statue Equeſtre de S. A. „ E. Frideric Guillaume le Grand, Electeur de Brandebourg*, „ que je n'entrois point dans le ſentiment de Mr. Bayle „ ſur ce ſujet. Mon Diſcours fut fait & publié au com„ mencement de l'année 1703.

(2) *Holmia Literata*, Holmiæ 1707. C'eſt un in 4. de 97. pages, qui contient la liſte des gens de Lettres de Stockholm, & le titre de leurs Ecrits. Il parut en 1698 & 1699 un Ouvrage dans le même goût, mais plus circonſtancié, intitulé *Roſtochium Literatum*, in 8. pagg. 480, par Mr. André Daniel Habichhorſt: on y trouve tous les gens de Lettres de Roſtock, rangez ſous différentes claſſes. *Riga Literata*, eſt une Diſſertation en forme de Theſe ſoûtenuë à Roſtock au mois de Juin 1699, par Mr. Jonas Jean Phragmenius de Riga, & imprimée à Roſtock in 4. pagg. 36. On a auſſi donné, *Hamburgum Literatum*, publié à Hambourg en 1698; & réimprimé avec des Additions en 1701 in 8. pagg. 64: *Norvegia Literata*, par Mr. Michel Leigh, en 1702.

LET-

LETTRE CCLXXVI.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 15. de Mai 1702.

Lett. CCLXXVII. A Mr. Coste.

IL n'y a que deux ou trois jours, Monſieur, que j'ai reçu votre Lettre du 15. de Mars dernier; ne ſoiez donc pas ſurpris de mon ſilence, mais plûtôt très-aſſûré que j'y aurois fait promptement réponſe, ſi je l'euſſe reçuë peu de jours après ſa date.

Toutes vos honnêtetez, Monſieur, demanderoient que je m'étendiſſe beaucoup à vous marquer combien j'y ſuis ſenſible; mais je m'aſſûre que vous ſerez perſuadé de cela par la ſimple proteſtation que je vous en fais; ainſi je paſſe aux autres parties de votre Lettre.

Je me trouvai franc & quite de la *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire*, au commencement de cette année; mais cent petits ſoins & détails, qui ſuivent toûjours la Publication des gros Livres, & pluſieurs Lettres, qu'il me fallut écrire avec d'autant plus d'empreſſement que je devois des Réponſes depuis pluſieurs mois, m'ont tenu auſſi embarraſſé pendant l'hiver, que je l'étois auparavant; & j'ai été enrumé tant de fois, & ſur tout aux mois de Mars & d'Avril, que je n'ai pû entreprendre aucune Lecture conſidérable, & moins que toute autre celle du Livre de Mr. LOCKE, qui demande une attention continuelle & profonde. Je la réſerve pour le tems où je ſerai le plus libre, & le plus ſain que je puiſſe être. A propos dequoi, je vous ferai mes remercimens très-humbles, du conſeil que vous me donnez. Mr. FEURLY m'a ſouvent parlé de ce principe de Mr. LOCKE; ſavoir, que de *couvrir trop ſa tête eſt une mauvaiſe choſe*, mais après cette longue habitude je n'oſerois m'en départir. Je craindrois avec raiſon les ſuites. Mylord SHAFTSBURY, que j'honore & que j'admire, & dont la bonté pour moi me comble de ſatisfaction, me fit l'honneur de me parler de ce remède.

Je ſuis bien fâché de l'Epithete de *Docteur*, qui s'eſt gliſſée dans mon *Dictionnaire*, au devant du nom de Mr. LOCKE. Je l'avois ouï traiter ainſi à une infinité de perſonnes; & je m'imaginois même qu'en Angleterre, on ſe ſervoit de ce titre par civilité, comme on fait en France de celui d'*Abbé*, que l'on donne libéralement à mille & mille Eccléſiaſtiques, qui n'ont & qui n'auront jamais d'Abbaïe. Il n'y a plus moïen, Monſieur, de remédier à cela, car vous ſavez bien que l'*Errata* paroît le même jour que le Livre; & qu'après la diſtribution d'une partie des exemplaires, on ne fait point de nouvel *Errata*. Si j'oſois faire connoître que je ſais que Mr. LOCKE eſt fâché de la qualification, que je lui ai donnée, je lui ouvrirois un expédient: ce ſeroit de faire mettre, ou dans la *Gazette de Londres* à l'occaſion de quelque Livre qu'il publieroit, ou dont il donneroit une Nouvelle Edition; ou dans le *Catalogue* de *Livres nouveaux*, que les Libraires Anglois joignent ordinairement aux éditions; ou dans quelque *Journal*, &c, qu'il *n'eſt point* Docteur, *& que dans le* Dictionnaire Critique *on lui a donné cette qualité ſans fondement: ce qu'il faudra corriger, ſi le* Dictionnaire *ſe réimprime*. Je m'engage ſolemnellement à cela. Mais puiſque vous ne ſouhaitez pas qu'il paroiſſe que vous m'aiez averti de ſon mécontentement, je vous laiſſe, Monſieur, tout le ſoin de voir comment il s'y faudra prendre, pour lui inſinuer cet avis. Encore un coup, je ſuis très-fâché qu'il ait pris en mauvaiſe part un titre qui ne lui peut faire aucun tort dans l'eſprit d'aucun Lecteur.

Vous m'avez fait un plaiſir très-grand par la confidence que vous êtes l'Auteur de la *Défenſe de Mr. de la Bruyere*, (1). Soiez bien ſûr de mon ſilence, & de la ſincérité avec laquelle je vous dis que cet Ouvrage m'a paru très-bon, & que tous les bons Connoiſſeurs en jugent de même. Je ſuis avec une parfaite eſtime, Monſieur, Votre, &c.

(1) *Défenſe de Mr. de la Bruyere & de ſes Caractères, contre les accuſations & les objections de Mr. de Vigneul-Marville.* Amſterdam 1702, in 12. On a joint cet Ouvrage aux *Caractères* de Mr. de la Bruyere, dans l'édition d'Amſterdam 1720.

LET-

LETTRE CCLXXVIII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam le 16. de Mai 1702.

Lett. CCLXXVIII. à Mr. Silvestre. & CCLXXIX. à Mr. Ancillon.

JE ſuis très-fâché, Monſieur, que la Publication de la *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire* vous ait empêché de me communiquer les obſervations que vous avez faites ſur cet Ouvrage. Elles me ſerviront pour le *Supplément*; ainſi je vous prie de me les envoier quand vous le jugerez à propos. Rien ne preſſe; car ce ſera un travail aſſez lent. Le conſeil, que vous me donnez, d'envoier un Plan des choſes ſur leſquelles j'ai beſoin de tels ou tels ſecours, eſt très-bien imaginé, & tout autre s'en pourroit ſervir; mais en mon particulier je le trouve impraticable, parce que je ne m'apperçois des choſes qui me ſeroient néceſſaires, & que je ne ſaurois fournir de mon petit fond, que quand je dreſſe actuellement un Article, pour lui donner ſa forme. Je ne fais jamais l'ébauche d'un Article. Je le commence & je l'acheve ſans diſcontinuation.

Je ſuis très-ardemment, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 22. de Mai 1702.

Lett. CCLXXIX. à Mr. Ancillon.

JE vous rends mille actions de graces, Monſieur, de la bonté que vous avez euë de préſenter à Mr. le Comte DE DHONA l'Exemplaire de mon Livre. La conſidération qu'il a pour vous, a aidé puiſſamment au bon accueil qu'il a fait à mon petit préſent. Il n'y a rien de plus honnête que la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire; & je vous ſuis bien obligé, Monſieur, de la peine que vous avez priſe de me l'envoier.

Je vous remercie auſſi très-humblement de ce que vous m'apprenez ſur le chapitre de Mr. ANCILLON l'Avocat, votre Oncle. Je voudrois bien que ces particularitez m'euſſent été connuës, lorſque je fis mention de lui dans l'Article de Monſieur votre Pere: je les euſſe inſérées avec beaucoup de plaiſir, & je le ferai dans mon *Supplément*.

Ce qu'on vous a dit, Monſieur, touchant une prétenduë *troiſiéme Edition* de mon *Dictionnaire* n'eſt point vrai. Je doute qu'il ſoit jamais néceſſaire de le réimprimer. La ſeconde Edition durera long-tems à la vente, & ſur tout à cauſe des circonſtances de la guerre, où preſque toute l'Europe s'eſt engagée, par une fatalité qui tient de ces maladies où les Médecins reconnoiſſent je ne ſai quoi de ſurnaturel & d'extravagant. Mais ſi le débit de la ſeconde édition étoit moins lent que je ne ſuppoſe, & qu'il fallût travailler à une troiſiéme, aucun de ceux qui ont la ſeconde, ne ſeroit obligé d'acheter la troiſieme; car tout ce que je pourrai ajoûter, compoſera un *Supplément* dans un Alphabet entier & ſera imprimé à part.

Je profiterai le mieux qu'il me ſera poſſible des *Nouvelles Additions* de Mr. TEISSIER, & je reconnoitrai ingenûment mes erreurs, s'il le faut: étant bien perſuadé qu'il m'en peut être échappé dans les choſes que j'ai obſervées contre lui, non moins que par tout ailleurs (1).

Vous me ferez un vrai plaiſir, Monſieur, de me relever dans les choſes où vous croirez que je me ſerai trompé, non ſeulement à l'égard de vous & de Monſieur votre Pere; mais ſur tout autre ſujet. Vous le ferez en Ami, & d'une maniere qui apprendra au Public que vous m'honorez de votre amitié: cela me ſuffit. Je ſuis perſuadé que les occaſions que vous pourriez avoir à cet égard, ne ſeront point priſes de l'Article de Monſieur votre Pere; car j'y ai toûjours ſuivi l'hiſtoire que vous en avez donnée: & ſi le choix que j'ai fait n'eſt pas toûjours celui que vous auriez préféré, c'eſt du moins celui qui à mon goût méritoit la préférence dans l'abrégé que je donnois. Les occaſions donc ſeront fournies par les endroits où j'examine certaines choſes du *Mélange* que vous avez publié. Quoi qu'il en ſoit, bien loin d'avoir honte d'être redreſſé, je vous ſerai redevable de vos bons offices là-deſſus, étant avec une conſidération & une amitié très-particuliere, Monſieur, Votre, &c.

(1) Ce volume ne parut qu'en 1704. ſous ce titre: *Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes Savans tirez de l'Hiſtoire de Mr. de Thou, par Antoine Teiſſier Conſeiller & Ambaſſade. & Hiſtoriographe de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe. Tome troiſiéme. On y a joint le Puteanus.* Berlin, 1704 in 8. Mr Bayle avoit critiqué pluſieurs endroits des deux premiers Tomes, dans ſon *Dictionnaire*; Mr. Teiſſier répondit dans celui-ci à quelques-unes de ſes Remarques, & Mr Bayle répliqua par un Mémoire inſéré dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Mai 1704, pag. 200. *& ſuiv.* On trouvera ce Mémoire ci-deſſus page 175. & ſuivantes.

LETTRE CCLXXX.

A

Mr. REGIS.

A Rotterdam le 25. de Mai 1702.

Lett. cclxxx. a Mr. Regis. & cclxxxi. a Mr. Bayle.

JE me ſuis bien ſouvenu que vous ſouhaitiez, Monſieur, d'avoir un exemplaire complet de la *Phyſique* de Mr. BAYLE de Toulouſe (*), & du volume de ſes *Diſſertations*; mais depuis que je lui eus fait ſavoir que nos Libraires ne ſe vouloient point accommoder de ſon Ouvrage, je n'ai reçu aucune nouvelle de lui. De ſorte que non ſeulement je n'ai pû vous procurer ce que vous ſouhaitiez, mais que même mon exemplaire en eſt demeuré au premier Tome. Quand vous vous ſerez ſervi de ce premier Tome, vous pourrez, Monſieur, me le renvoier, mais à votre plus grande commodité.

Aiez la bonté de m'aider à éclaircir un petit doute qui me vint hier en conſultant l'Hiſtoire de CHARLES QUINT de Mr. LETI. Il cite à la page 283 du ſecond Tome un Ecrivain qu'il nomme BAGNI, & qui a parlé des Amourettes de CHARLES QUINT. Et puis à la page 285, il cite l'Auteur d'un Livre qui a écrit le *Geloſie matrimoniali*. Il le nomme GANGI. Je croi qu'en ces deux endroits il n'a voulu citer que le même Auteur, mais que les Imprimeurs n'aiant pas bien déchifré ſon écriture, ont mis GANGI en un endroit, & BAGNI en l'autre. Je conjecture qu'il eût fallu mettre BAGNI auſſi bien à la page 285, qu'à la page 283. Que vous en ſemble, Monſieur?

Je ne doute pas que Monſieur LE CLERC (que je ſalue très-humblement avec votre permiſſion) ne nous tire d'affaire dans un moment, s'il veut jetter les yeux ſur ces deux endroits du ſecond Tome. Je voudrois que Mr. LETI eût mis à la fin du Livre la Liſte de tous les Auteurs qu'il a conſultez pour compoſer cette Hiſtoire de CHARLES QUINT. S'il étoit poſſible de trouver à emprunter pour quelques jours le Livre *Geloſie matrimoniali*, ce ſeroit me faire beaucoup de plaiſir. Excuſez mes importunitez, mon cher Monſieur, & croiez que je ſuis très-fortement, Votre &c.

LETTRE CCLXXXI.

LETTRE DE

Mr. LE DUCHAT,

A

Mr. BAYLE (1).

A Berlin, le 3. de Juin 1702.

MONSIEUR,

Lett. cclxxxi. a Mr. Bayle.

ON veut me perſuader que vous me faites encore l'honneur de penſer à moi dans les Lettres que vous écrivez à Berlin, où je me trouve réfugié depuis dix-huit mois. Il y auroit à moi plus que de la préſomption à le croire. Cependant je veux en faire le ſemblant, pour avoir un prétexte de renoüer avec vous, s'il eſt poſſible, un commerce que je n'ai interrompu qu'avec toutes les apparences de la plus noire ingratitude, quoique dans le fonds, c'eſt que dans ce tems-là les ſoins de mon départ, d'un côté, m'occupoient tout entier; & que, de l'autre, ſachant les occupations continuelles que vous donnoient la compoſition & l'impreſſion du nouveau *Dictionnaire Critique*, je faiſois ſcrupule de vous détourner par mes Lettres, qui vous auroient fatigué doublement, à les lire, & à y faire réponſe ſelon votre exactitude ordinaire. Préſentement que vous avez plus de loiſir que ci devant, & que moi-même je commence à me reconnoître dans le lieu où la Providence m'a conduit, je reviens à mon penchant, qui me

(*) *Inſtitutiones Phyſicæ ad uſum Scholarum accommodatæ. Operâ Franciſci Bayle Caſtrenſis Bononienſis, Doctoris Medici, & in Studiorum Univerſitate Tholoſanâ Liberalium Artium Profeſſoris.* Toloſæ 1700, 3 voll. in 4.

(1) Cette Lettre, dont l'Original m'a été envoié de Paris, contient des particularitez ſi curieuſes, que je n'ai pas crû pouvoir me diſpenſer de la donner au Public. Je me flate que Mr. le Duchat voudra bien me pardonner la liberté que j'ai priſe d'en enrichir ce Recueil.

Digitized by Google

me porte à cultiver, ou du moins à regagner, ſi je puis, l'honneur de votre amitié.

Après tout, vous ne devez pas trouver étrangé, Monſieur, que je me mette en devoir de vous écrire. Vous y avez donné lieu, ſans y ſonger, en me citant ſi honorablement en pluſieurs endroits de votre nouvelle Edition. Je craignois de m'y voir, non pas critiqué, je pouvois m'y attendre, puiſque je n'ai été que trop prompt à avancer bien des choſes qui n'avoient pas toute la certitude que je m'imaginois; mais traité comme mon procédé envers vous ſembloit le mériter. Mais graces à votre généroſité, vous m'avez non ſeulement épargné, mais comblé d'honnêtetez comme autrefois. Je vous ſuis, Monſieur, infiniment redevable de toutes vos manieres obligeantes. J'ai déjà parcouru ce qui pouvoit me concerner dans un ſi bel Ouvrage, & je m'en vais lire avec avidité tout le reſte, ſûr d'y trouver mille découvèrtes également agréables & inſtructives.

La premiere choſe que j'ai été curieux d'y chercher, c'eſt le tour que vous aviez donné à notre commune juſtification dans l'Article de Mr. FERRY (2). Je ne m'en ſuis pas repenti, puiſque la choſe m'y a paru éclaircie d'une maniere à faire voir clairement, qu'on avoit eu grand tort de nous imputer à l'un & à l'autre des motifs déſobligeans pour feu Mr. ANCILLON. Je ne ſai ſi ſon fils aura trouvé qu'il ait encore beaucoup de ſujet de s'applaudir de ce qu'il avoit avancé dans la *Vie* de ſon Pere; mais j'en doute. Du moins ſais-je bien que ſi j'étois à ſa place, il me ſâcheroit fort d'être ainſi redreſſé par ma faute.

En jettant les yeux ſur l'Article de HUGUES SUREAU, j'ai trouvé que vous n'aviez pas oſé aſſûrer après moi que cet homme étoit mort poſitivement en 1575. J'avouë que les Mémoires que je cite ne le diſent pas en propres termes: mais on y lit formellement au feuillet que j'ai cité, qu'il mourut à Francfort environ trois ans après ſa fuite de France (3).

A l'Article du Pape JULES II, vous rapportez, & traduiſez même, un beau paſſage de BUDE' en ſon Livre *de Aſſe*. Il y a plus de deux ans que je me ſuis mis dans la tête, que RABELAIS faiſoit alluſion à ce paſſage dans le Chapitre 50. de ſon IV. Livre, où il fait dire à PANURGE, qu'il a vû les derniers Papes de ce tems-là, *non aumuſſe, ains armet en teſte porter, tymbré d'une tiare Perſicque.* Je ſerois tenté de citer ce Paſſage de BUDE' dans ma Note ſur cet endroit de *Rabelais*; mais je n'oſe, & pour me déterminer je voudrois bien avoir votre avis (4).

Lett. CCLXXXI. à Mr. BAYLE.

Je ne me ſouviens plus de l'endroit du *Dictionnaire Critique*, où j'ai vû que je m'étois trompé de croire que la premiere Edition de la *Taxe de la Chancellarie Apoſtolique* fût celle de Paris en 1520, & que la *Taxe des Parties caſuelles de la Boutique du Pape*, par ANTOINE DU PINET, fût traduite Chapitre par Chapitre de la même *Taxe* imprimée en 1520 (5). Mais depuis dix jours ſeulement, que j'ai reçu de France à peu près tous mes vieux Livres, m'étant aviſé d'ouvrir mon exemplaire de l'édition de 1520, qui vient de feu Mr. FERRY, j'y ai trouvé ſur le feuillet blanc qui touchoit le titre du Livre, une évaluation exacte que cet habile homme avoit faite, pour ſon uſage, de toutes les Monnoyes énoncées dans le volume. Cette évaluation eſt tirée, entr'autres Pieces, d'un Livre intitulé: *Formularium Inſtrumentorum, & variorum Proceſſuum. Per Antonium Bladum Impreſſorem Cameralem. Romæ* 1558. Si vous connoiſſez l'Auteur de la Traduction qui paroît depuis peu (6), & qu'il ait toûjours la même curioſité de ſavoir le cours des Monnoyes, ſelon le ſtyle de la Chambre & de la Chancellerie Apoſtolique dans le ſeiziéme Siecle, je lui ferai volontiers une Copie, non ſeulement de l'Ecrit de Mr. FERRY, mais du Tarif qui eſt au dernier feuillet de mon édition, que je ſuppoſe qu'il n'a point vûë.

J'ai acheté la nouvelle édition des *Oeuvres de Clément Marot* (7), & ſur la foi de l'Auteur de l'Abrégé de la Vie de ce Poëte, j'ai crû qu'effectivement MAROT avoit environ ſoixante ans, lorſqu'il mourut, en 1544. Vous l'avez crû auſſi, Monſieur, je ne ſai ſur la foi de qui, & vous & lui. Mais ſi l'année de la Mort de Marot eſt conſtante, comme je le croi, j'eſtime qu'on peut prouver par MAROT lui-même, qu'il n'avoit gueres que quarante-huit ans lors de ſa mort. Conſultez, je vous prie, ſon Poëme intitulé *L'Enfer*. Cette Piece, comme on le voit en la liſant, eſt poſitivement du tems que le Roi FRANÇOIS I. ſortoit de ſa priſon de Madrid. Or voici ce qu'on y lit dès le ſecond vers de la page 43, de la Nouvelle Edition:

Une matinée
N'ayant dix ans en France fus mené:
Là où depuis me ſuis tant pourmené
Que j'oubliai ma langue maternelle,
Et groſſement apris la paternelle

Lan-

(2) Voiez ci-deſſus les Lettres à Mr. Ancillon, & à Mr. le Duchat, du 5 de Décembre 1698.

(3) Voiez les Remarques de Mr. le Duchat ſur le 7 Chapitre du II. Livre de la *Confeſſion de Sancy*, pag. 402. & 403 de l'édit. de 1720: & le *Dictionnaire* de Mr. Bayle à l'Article ROSIER (*Hugues Sureau, du*).

(4) Mr. le Duchat a rapporté ce paſſage de Budé dans ſes Remarques ſur le 50. Chapitre du IV. Livre de *Rabelais*, Note (6).

(5) Antoine du Pinet publia à Lion en 1564 la *Taxe des parties caſuelles de la boutique du Pape, en Latin & en François. Avec Annotations priſes des Decretz, Conciles, & Canons tant vieux que modernes; pour la verification de la diſcipline anciennement obſervée en l'Egliſe. Le tout acreu & reveu. Par A. D. P.* In 8. Mr. le Duchat dans ſes Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy*, avoit dit que le livre imprimé à Paris en 1520, ſous le titre de *Taxa Cancellaria Apoſtolica, & Taxa Pœnitentiaria itidem Apoſtolica*, & cité par d'Aubigné, étoit le même que celui que du Pinet a traduit en François, mais Mr. Bayle remarqua dans l'Article de *du* PINET, que ce ſont deux Ouvrages différens, puiſque les paſſages rapportez par d'Aubigné, ne ſe trouvent point dans le Livre traduit par du Pinet. Il montra auſſi que l'édition de ces Taxes de la Chancellerie Apoſtolique faite à Paris en 1620, n'eſt pas la premiere, comme Mr. le Duchat l'avoit crû; & que la premiere édition eſt imprimée à Rome en 1513. Mr. Bayle a donné là-deſſus de nouveaux éclairciſſemens dans le *Supplément* de ſon *Dictionnaire*, à l'Article de *Laurent* BANCK, Rem. B. & à celui de *Laurent* TULPIUS, Rem. A. Il y fait voir que du Pinet ne s'eſt pas ſervi de l'édition de Rome, ni des impreſſions qui ont été faites ſur cette édition; mais de celle que les Princes d'Allemagne firent inſérer dans leurs Cauſes de rejection du Concile de Trente, & qui a pour titre, *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ.*

(6) C'eſt une nouvelle verſion du Livre traduit par du Pinet. Elle parut en 1702 ſous ce titre: *Taxe de la Chancelerie Romaine, & de la Banque du Pape, où l'abſolution des crimes les plus énormes ſe donne pour de l'argent. Ouvrage qui fait voir l'ambition & l'avarice des Papes. Traduit de l'ancienne Edition Latine; avec des Remarques. Augmenté d'une nouvelle Préface.* Londres, (Amſterdam) 1702 in 8.

(7) Cette Edition eſt imprimée à la Haye en 1700, in 12, 2 voll.

Lett. CCLXXXI. à Mr. Bayle & CCLXXXII. à Mr. le Duchat.

Langue Françoise, en Grands Cours estimée:

. . . . . .

C'est le seul bien que j'ai acquis en France
Depuis vingt ans en labeur & souffrance.

Ce Monarque fut mis en liberté en Mars 1526, tems auquel MAROT travailloit au Poëme en question. Il n'étoit sorti de sa Province que depuis vingt ans, lorsqu'il composa ce Poëme, & il n'avoit que dix ans au plus, lorsque son Pere le tira de Cahors. Ainsi il ne pouvoit avoir qu'environ trente ans en Mars 1526. Comment donc peut-il en avoir eu soixante en 1544. C'est ce que je ne comprends pas bien, & que je voudrois que vous prissiez la peine de m'éclaircir.

J'ai vû, Monsieur, qu'autrefois vous agréiez la liberté que je prenois assez souvent, de vous entretenir de Maitre FRANÇOIS RABELAIS. Me seroit-il permis de le faire encore? Comme rien de ce qui pouvoit me faire plaisir ne vous a jamais rebuté, je m'imagine que vous ne trouverez pas mauvais que je vous en parle, puisque mon dessein est uniquement de vous engager à me dire, si vous croiez que j'y m'y sois bien pris pour expliquer cet Auteur bouffon, mais pourtant plein d'esprit, & même très-instructif. Je trouve que dans *Rabelais* il y a trois choses à considérer. La premiere, c'est le Texte, je veux dire, le Stile, les vieux Mots, & les Expressions ironiques, ou celles qui sont proverbiales. La seconde, selon moi, consiste dans le sens historique, qui saute naturellement aux yeux dans son Livre, ou qu'on y peut découvrir par le secours des Livres où il a puisé. Et la troisieme, enfin, dans le sens mystérieux qu'on croit y être caché par tout, mais qu'il n'est de la modestie de personne de prétendre avoir découvert sans de bons garans, ou, du moins, sans une grande vraisemblance. Je me suis arrêté beaucoup à la premiere de ces trois choses; l'explication m'en aiant paru la plus sûre, & d'ailleurs très-curieuse & nécessaire pour faire voir que Rabelais est par tout plein de bon sens; & que si quelquefois il débite des polissonneries ou des fadaises, c'est à dessein, & suivant le caractere qu'il donne aux personnes qu'il fait parler. A l'égard du sens historique, par tout où je croi l'avoir trouvé dans les Auteurs du tems, je le donne avec plaisir; & même c'est malgré moi, lorsque je n'indique pas les sources où il a puisé certaines matieres d'érudition, qui se rencontrent fort souvent dans son Roman. Mais en ce qui concerne le sens mystique, qu'on veut qu'il ait enveloppé sous le voile de toutes les Avantures qu'il attribuë aux Personnages du Livre, je me suis bien gardé de m'y arrêter, puisque je me serois rendu ridicule de vouloir ainsi donner mes imaginations pour des véritez, dans des choses qui peuvent être interprétées de mille manieres différentes, sans choquer la vraisemblance: Seulement, lorsque j'ai crû que les Avantures burlesques qu'il raconte avoient quelque rapport à des choses que l'Histoire nous apprend être arrivées de son tems, j'ai donné ma conjecture, sauf l'avis de mes Lecteurs, à qui il étoit bien juste que je laissasse leur liberté (8).

Avec mes Livres, j'ai reçu, Monsieur, quatre Desseins très-curieux, tirez d'après ceux qui sont gardez dans la Bibliotheque du Roi de France. Le premier, est un très-beau Portrait de RABELAIS; & les trois autres représentent sa Métairie de la Deviniere, & le dedans & le dehors de la Maison que RABELAIS avoit à Chinon. Ces trois derniers Desseins, qu'il faudra faire graver aussi bien que le premier, sont nécessaires pour faire voir la situation & la disposition de deux Maisons, l'une à la Campagne, & l'autre à la Ville, qui inspiroient à Rabelais tant de bons mots, & tant de plaisantes pensées. J'ai reçu ce beau présent d'un Auditeur des Comptes de Paris, nommé Mr. DU FOURNY, homme fort curieux, & qui est fort de mes Amis. C'est le même, qui me fit voir à Metz, il y a quelques années, dans les Archives de Lorraine, la Piece dont il vous a plû d'employer l'extrait que j'en avois fait touchant le Seigneur DAJACETTE, ou GMIACETTE, dans mes Notes sur *Sancy*. J'ai cherché cet endroit dans la nouvelle Edition du *Dictionnaire Critique*, mais inutilement jusqu'à présent.

Je finis, Monsieur, en vous priant d'attribuer cette longue Lettre à la nécessité où j'étois de me soûlager, après un silence qui m'étoit devenu insupportable. Je suis avec tout le respect imaginable, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLXXXII.

REPONSE A LA LETTRE DE Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 11. *de Juin* 1702.

Lett. CCLXXXII. à Mr. le Duchat.

VOus m'avez fait sentir un plaisir incomparable, Monsieur, par la belle Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce Mois. J'ai connu par là que votre long silence ne devoit point être considéré comme un signe que je fusse hors de votre souvenir. Vous me marquez si fortement & si obligeamment le contraire, que je ne puis douter que vous ne m'aiez

(8) Voiez la Note (3) sur la Réponse de Mr. Bayle.

Digitized by Google

m'aiez toûjours honoré de votre amitié, ſans aucune interruption. Cette idée a pour moi des agrémens tout particuliers.

C'eſt par le même Mr. ANCILLON, qui avoit paru mécontent de vous & de moi (1), que j'ai eu les prémieres nouvelles de votre ſortie de France, & puis celles de votre Etabliſſement à Berlin. Il m'a aſſûré de l'eſtime qu'il a pour vous, & du plaiſir qu'il s'eſt fait de vous témoigner une parfaite amitié; & j'ai été le plus ſatisfait du monde d'apprendre ces bonnes nouvelles. Vous aurez ſû, ſans doute, qu'au tems qu'il ſe maria en ce païs-ci, il me fit l'honneur de me venir voir, & que tous les ſujets d'éclairciſſement s'évanouïrent. J'avois déja fait imprimer l'Article de Mr. FERRY. Je mets ce Billet pour lui ſous votre couvert, & je me perſuade, Monſieur, que vous trouverez bon que j'en uſe de la ſorte.

Vous m'obligerez infiniment, ſi vous voulez bien prendre la peine de me communiquer les Obſervations que vous ferez, quand vous jetterez les yeux ſur quelques endroits de ma ſeconde Edition. Elles ne pourront qu'être fort utiles, pour me faire rectifier ce qui eſt défectueux.

Je ne doute point que RABELAIS n'ait eu en vûë principalement JULES II, dont l'humeur guerriere avoit fait dire bien des choſes, non ſeulement à BUDE', & à JEAN LE MAIRE de Belges, mais auſſi à beaucoup d'autres Ecrivains du tems.

Je ferai ſavoir à l'Auteur de la nouvelle Verſion de la *Boutique du Pape*, ce que vous ſouhaitez; & je ſuis bien ſûr que ſi on le reimprime, il ſera ravi d'y ajoûter le Mémoire que vous lui offrez ſi obligeamment. C'eſt dans l'Article PINET, que je parle de cet Ouvrage.

Quand j'ai dit que MAROT mourut à l'âge d'environ *ſoixante ans*, je me ſuis fondé ſur THE'ODORE DE BEZE, dont j'ai cité les paroles page 2071, Lettre O. J'ai rapporté, page 2069, Lettre L, les mêmes Vers que vous alléguez, Monſieur, comme une preuve que MAROT n'avoit qu'environ trente ans en 1526. Il eſt certain, que ces Vers font une difficulté conſidérable contre THE'ODORE DE BEZE, qui d'ailleurs ſemble être un bon témoin; car il avoit connu, ſans doute, MAROT à Paris. Un jeune homme ſi enclin à la Poëſie, n'avoit garde de perdre les occaſions de ſe faire connoître à CLE'MENT MAROT. Il faudra éclaircir cela. Il n'eſt pas indubitable, que les *vingt années paſſées en labeur & ſouffrance*, doivent commencer au jour que MAROT, n'etant encore que dans la dixiéme année de ſa vie, fut envoié à Paris; car un homme qui ſe plaint que *vingt années paſſées* à la Cour d'un Prince *en labeur & ſouffrance*, ne lui ont produit aucun ſolide établiſſement ou revenu, auroit tort de compter la onziéme, la douziéme (& ainſi juſqu'à la fin de l'enfance) année de ſa vie. Quel égard voudroit-il qu'aient les gens pour ce que fait un enfant? Il ſemble donc que l'on ne doive compter pour inutiles, que les années où l'on ſert depuis ſon entrée au monde, à l'âge où les Romains prenoient la Robe virile, à moins qu'on ne ſuppoſât qu'on a été *Page* des l'*onziéme année*; car ce ſervice-là eſt un motif de récompenſe. Cependant, il y a là dequoi ſoupçonner vraiſemblablement que BEZE ſe trompe; & d'autant plus, qu'il ne paroît pas que MAROT ait fait des Vers tous le Regne de LOUïS XII (1), à la mort duquel il auroit eu *trente ans*, ſelon le calcul de BEZE (2).

LETT. CCLXXXII. à Mr. le DUCHAT.

On attend avec impatience votre RABELAIS. Pluſieurs Curieux de Paris m'en ont demandé des nouvelles. Hâtez-vous donc, Monſieur, de le publier. Le plan, que vous me marquez, me paroît très-bien entendu (3). Je finis par une Proteſtation ſincere du reſpect avec lequel je ſuis, Votre, &c.

P. S. L'endroit, où je vous cite, touchant DAJACETTE, eſt à la 2 Colomne de la page 1624 (4).

(1) Voïez ci-deſſus la Lettre à Mr. le Duchat du 5. de Décembre 1698.

(2) Le premier Poëme de l'*Adoleſcence* de Marot, je veux dire, la Traduction de la I. Eglogue de Virgile, parut du vivant du Poëte & Hiſtorien Jean le Maire de Belges. J'ignore ſi François I. régnoit déja lors de la mort de Jean le Maire, & je ſais encore moins ſi Louis XII régnoit encore lors que Jean le Maire donna à Marot ſes Avis ſur la Traduction de cette Eglogue. Voïez au devant des Editions de 1532. & 1542. l'Epître que Marot pucha en 1530, & qu'il intitula, *Clement Marot à ung grand nombre de Freres, qu'il a: tous Enfans d'Apollo.* (Cette Remarque eſt de Mr. le Duchat.)

(3) Voïez les Additions à l'Article de *Clément* MAROT, dans le *Supplement* du *Dictionnaire Critique*, Rem. R.

(4) Le *Rabelais* de Mr. le Duchat a paru en 1711, ſous ce titre: *Oeuvres de Maître François Rabelais, publiées ſous le titre de Faits & Dits du Geant Gargantua & de ſon Fils Pantagruel. Avec la Prognoſtication Pantagrueline, l'Epître du Limoſin, la Crême Philoſophale, & deux Epîtres à deux Vieillars de mœurs & d'humeurs differentes. Nouvelle Edition, où l'on a ajoûté des Remarques Hiſtoriques & Critiques ſur tout l'Ouvrage: le vrai Portrait de Rabelais; la Carte du Chinonois; le deſſein de la Cave, exact; & les differentes vûës de la Devinière, Metairie de l'Auteur.* Amſterdam 1711. 6 vol. in 8. Mr. Bayle trouvoit que le plan que Mr. le Duchat lui avoit communiqué de ſes *Remarques*, étoit *tres bien entendu*: le Public en a jugé de même, malgré l'opinion de certaines gens qui regardent le Livre de Rabelais comme un Ouvrage allégorique, & s'imaginent qu'il a fait une Hiſtoire ſuivie & ſatirique des principales perſonnes de ſon tems. Mais, s'il m'eſt permis d'abréger ici ce que j'ai dit ailleurs, il ne faut chercher aucune ſuite hiſtorique dans le Roman de Rabelais: ce qu'il y a de Satirique porte moins ſur les perſonnes que ſur les choſes; l'Auteur s'eſt plus attaché à peindre en général le ridicule de ſon Siecle, qu'à faire ſentir les défauts des particuliers. C'eſt l'idée qu'en donne Mr. de Thou, qui étoit, ſans doute, mieux inſtruit du but & des vûes de Rabelais, que ne le ſont ces Allégoriſtes: *ridendi artem, hominis, ut ipſe alebat, propriam, amplexus, Democritica libertate, & ſcurrili interdum dicacitate, ſcriptum ingenioſiſſimum ſcrit, quo vitia, regnique cuncta Ordines, quaſi in ſcenam ſub fictis nominibus produxit, & populo ridendos propinavit*; dit-il, *Commens. De Vita ſua, Lib. VI. ad an.* 1597. Ce n'eſt pas qu'en faiſant la Satire de *tous les Etats de la Vie* & de *toutes les Conditions du Royaume*, il n'ait auſſi plaiſanté ſur le Caractere de pluſieurs perſonnes qui vivoient alors; mais toutes les découvertes qu'on peut faire aujourd'hui là-deſſus, ne ſauroient s'etendre fort loin; & c'eſt moins dans les Ouvrages Hiſtoriques de ce tems là qu'on découvre ces ſortes d'alluſions, que dans de petits Ecrits Satiriques, ou d'autres Pieces fugitives, qu'il eſt très-difficile de déterrer. Mr. le Duchat a donc très-bien répondu à l'attente des Connoiſſeurs, en s'attachant, comme il a fait, à rétablir le Texte de Rabelais dans ſa pureté; à donner l'explication des vieux Mots, & des façons de parler proverbiales, ou empruntées du langage de diverſes Provinces de France; à marquer & verifier les Citations des Anciens Auteurs; & enfin, à développer les alluſions que Rabelais fait à l'Hiſtoire de ſon tems qui peuvent être appuïées ſur des preuves inconteſtables. Cet Ouvrage a été ſi bien reçu en France, qu'on l'y a réimprimé deux fois. Mr. le Duchat nous en donnera bien-tôt une nouvelle Edition, enrichie des découvertes qu'il a faites depuis 1711, & qui ſont ſi curieuſes, & en ſi grand nombre, qu'elles ne laiſſeront rien à deſirer dans ſon Commentaire.

(5) A la fin de l'Article JACETTIUS (*François Caranée*).

Digitized by Google

LETTRE CCLXXXIII.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 2. d'Août 1702.

Lett. CCLXXXIII. à Mr. La Croze.

IL y a long-tems, Monſieur, que je ſai que vous avez beaucoup de mérite & une érudition exquiſe. Le *Journal* de Mr. CHAUVIN de la premiere année, qui eſt le ſeul que j'aie vû, m'aiant donné une grande idée de votre ſavoir, j'ai été curieux de vous connoître, & j'ai trouvé pluſieurs perſonnes qui vous avoient vû à Berlin, qui ont ſatisfait ma curioſité; de ſorte que je ſuis ravi de trouver une occaſion de lier commerce avec une perſonne pour qui j'avois déjà tant d'eſtime. Je l'euſſe témoigné publiquement, ſi j'avois ſû que vous étiez l'Auteur des *Remarques* inſérées dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD (1).

Je vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, des remarques, qu'il vous a plû de me communiquer, & de celles que vous m'offrez. Rien ne me peut être plus avantageux que cela, dans le deſſein où je ſuis, de faire enſorte que mon *Dictionnaire* ſe purge des fautes innombrables qui me ſont échappées, y aiant travaillé toûjours avec précipitation & ſans le ſecours d'une bonne Bibliotheque.

Je conviens ſans peine de la bonté de votre remarque ſur le paſſage de St. AUGUSTIN, & ſur celui d'ATHE'NE'E; & j'ai déjà corrigé ces deux endroits, à la marge de mon Exemplaire. Un docte Commentateur de St. AUGUSTIN, c'eſt LEONARD COQUEUS, fut la cauſe de mon erreur. Il dit dans ſa Note, que le *Juge*, devant lequel APULE'E fut accuſé, étoit *Chrétien*; & comme les paroles de St. AUGUSTIN, étant conſidérées ſans ce qui les précéde, peuvent ſouffrir ce ſens-là, je crus que le Commentateur les avoit priſes comme il falloit, & me fiant trop à lui, je n'examinai pas, comme j'aurois dû faire, tout ce Chapitre de St. AUGUSTIN.

Pour ce qui eſt de la Traduction de DALE'CHAMP, je la crus bonne, en ſuppoſant qu'il avoit lû *vire* & que les Imprimeurs, entre un million de fautes qu'ils ont commiſes, avoient mis *mire* au lieu de *vire*. Sur cette ſuppoſition, je devois croire que Mr. DE MAUSSAC s'étoit trompé. Un chicaneur battroit ainſi en retraite; mais ce n'eſt point mon caractére. Examinant toute la ſuite du paſſage, je conviens avec vous, qu'ATHE'NE'E commence là une autre Avanture.

Encore un coup, Monſieur, je ſuis plus ſenſible au plaiſir d'apprendre, qu'au déplaiſir de m'être trompé; & ainſi je vous demande comme une faveur, la continuation de la communication de vos lumieres, tant par rapport aux péchez de commiſſion, que par rapport à ceux d'omiſſion, tel qu'eſt celui de l'Article CAVALCANTE, où j'ai déjà fait le Supplément que BOCCACE peut fournir. Au reſte, j'ai marqué à ces trois endroits, (& je ferai toûjours de même,) que c'eſt vous qui m'avez averti (2).

Comme vous êtes, Monſieur, à portée de conſulter une des plus belles Bibliotheques de l'Europe, je vous ſupplie d'avoir la bonté, à votre plus grande commodité, de chercher ſi VOLATERRAN a dit dans une *Déclamation ad Leu.* (3), (c'eſt avec cette abbréviation que je la trouve citée,) que SIXTE IV. *permit la Sodomie trois mois durant*. Je ſuis, &c.

(1) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1701, Art. III. pag. 391. Mr. de la Croze ſe déguiſa ſous le nom d'*Acelzer*, qui eſt l'anagramme de ſon nom.

(2) Dans l'édition poſthume du *Dictionnaire Critique*, imprimée à Rotterdam en 1720, on trouve dans les Articles CAVALCANTE & COTYS, les Additions & Corrections qui avoient été indiquées par Mr. la Croze, & Mr. la Croze y eſt nommé à la marge. On trouve auſſi dans l'Article APULE'E, la Correction touchant le paſſage de St. Auguſtin; mais le nom de Mr. la Croze n'y paroît point: on n'y a pas même mis la marque qui ſert à diſtinguer ce qui eſt propre & particulier à cette édition; & de là vient que cette Correction n'a pas été inſérée dans le *Supplément*, imprimé à Geneve en 1722.

(3) Voiez ci-après la Lettre à Mr. la Croze du 1. de Mars 1704, Note (3).

LETTRE

LETTRE CCLXXXIV.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 27. d'Août, 1702.

Lett. CCLXXXIV. à Mr. Ancillon. & CCLXXXV. à Mr des Maizeaux.

J'Ai l'honneur de vous remercier très-humblement, Monſieur, de tous vos ſoins, & de vous prier d'avoir encore la bonté de rendre à S. E. Monſieur le Comte DE DHONA la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, pour lui témoigner ma reconnoiſſance du préſent qu'il a bien voulu me faire : C'eſt une grande Médaille d'Or, frapée pour S. A. E. en 1691.

Je n'ai jamais vû courir moins de Livres nouveaux en ce Païs que préſentement. On ſe plaint en France, que les Libraires ne publient rien de conſidérable. On y eſt las de la multitude d'écrits qui ont paru coup ſur coup touchant les diſputes des Miſſionnaires de la Chine & des Jéſuites (1). De part & d'autre on a publié bien des Livres, où le feu de la paſſion & de l'eſprit éclate beaucoup. J'ai vû un Recueil en cinq Tomes, grand in 12, de ce que les Jéſuites ont publié ; & il y a là des Traitez dont le tour eſt fort adroit. Leur diſpute ſur les Congrégations *de auxiliis*, avec le Pere SERRY, Dominicain, eſt fort échauffée. Ils ont publié depuis peu l'*Errata* de l'*Hiſtoire* de ces *Congrégations*, publiée par ce Dominicain *in folio* ; & s'il étoit vrai que le premier Livre, qui eſt le ſeul dont on a donné l'*Errata*, contînt les fautes dont on l'accuſe ſur cet chefs, ce ſeroit un Ouvrage bien pitoiable que cette *Hiſtoire* (2).

Continuez moi, je vous en conjure, l'honneur de votre amitié. Je ſuis avec tout l'attachement poſſible, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCLXXXV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. de Septembre 1702.

Lett. CCLXXXV. à Mr. des Maizeaux.

J'Ai reçu les deux Livres qu'il vous a plû de m'envoier, & je vous en ſuis infiniment redevable, Monſieur. Je ſuis bien fâché, de n'avoir pas eu plutôt cette édition de MAROT. Elle eſt ſans doute préférable aux autres ; & on auroit dû réimprimer ſur celle-là à la Haye, quand on y a donné l'édition de 1700. J'ai connu très-certainement par l'*Epitre Dédicatoire* du *Temple de Cupido*, que MAROT a été *Page de* NICOLAS DE NEUFVILLE, *Seigneur de Villeroi*, Pere du *Sécrétaire d'Etat*. J'ai donc été obligé de rectifier l'une de mes *Remarques* (1). J'ai prié un de mes Amis de Paris, de s'informer ſi ce NICOLAS DE NEUFVILLE

(1) Mr. Dupin a parlé fort au long de cette *Conteſtation entre les Miſſionnaires de la Chine ſur les Cultes Chinois*, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique du XVII. Siecle*, Tom. IV. pag. 99 & ſuiv. de l'édition de Paris.

(2) Le Pere Serry, Dominicain François, Profeſſeur en Théologie à Padoue, aiant fait imprimer à Louvain, ſous le nom déguiſé d'Auguſtin le Blanc, *Hiſtoria Congregationum de Auxiliis divinæ Gratiæ, ſub ſummis Pontificibus Clemente VIII, & Paulo V* &c, in folio ; le Pere Germon, Jéſuite, attaqua d'abord en général cet Ouvrage par quelques Ecrits qui furent refutez par le Pere Serry. Il entreprit enſuite de faire voir en detail qu'il y avoit pluſieurs fauſſetez, & publia un Livre intitulé, *Errata de l'Hiſtoire des Congrégations* de Auxiliis, *compoſée par l'Abbé le Blanc, & condamnée par l'Inquiſition générale d'Eſpagne*, &c. Liege (Paris) 1702 in 8. Le Pere Serry répondit par un autre Livre qui a pour titre, *Le Correcteur corrigé ; ſuite de la juſtification de l'Hiſtoire des Congrégations* de Auxiliis, *contre l'Auteur du faux Errata de cet Ouvrage* : &c. Namur, 1704, in 12. Voiez l'Hiſtoire de cette Diſpute dans la *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVIII. Siecle*. Tom. I. pag. 1. & ſuiv.

(1) Mr. de Rocolles dans ſon *Hiſtoire véritable du Calvinisme*, dit que Marot avoit été *Page du Seigneur Nicolas de Neufville qui fut le premier Sécrétaire d'Etat de ſa famille*, & que *Marot dedia à ce Seigneur une de ſes Poëſies ſous le titre de* Temple de Cupido, *datée de Lion le 15 de Mai* 1538. Mr. Bayle dans l'Article de MAROT, Rem. B. nia qu'il eût été Page d'un Nicolas de Neufville Sécrétaire d'Etat ; & douta que Marot eût dédié ſon *Temple de Cupido* à Nicolas de Neufville, ne trouvant par cette Epitre Dédicatoire dans trois éditions qu'il avoit des Oeuvres de Marot. Je lui envoiai l'édition de Niort, imprimée chez Thomas Portau en 1596. où cette Dédicace ſe trouve. Cela lui a donné lieu de faire une Addition à l'Article de MAROT dans ſon *Supplement*, où il a auſſi marqué les avantages de cette édition de Niort. J'ai une autre édition des Oeuvres de Marot, imprimée à Paris par Ichan Bignon en 1540, avec des figures, où ſe trouve auſſi l'Epitre Dédicatoire *à Meſſire Nicolas de Neufville, Chevalier, Seigneur de Villeroy*.

VILLE

Lett. CCLXXXV. à Mr. des Maizeaux. CCLXXXVI. à Mr. Crenius, & CCLXXXVII. à Mr. Des Maizeaux.

VILLE mourut l'an 1599, comme l'assûre le Pere ANSELME. S'il n'y a point de faute dans cette Date, il est bien étonnant, que MAROT, qui selon BEZE & la CROIX DU MAINE, mourut âgé d'environ soixante ans l'an 1544, & qui par conséquent étoit né l'an 1484, ait été Page d'un homme, qui n'est mort qu'en 1599. Je crois avoir de fortes raisons, de dire que BEZE, que j'ai suivi, s'est trompé, & que MAROT naquit environ l'an 1496; desorte que si l'on trouve que le *Seigneur de Villeroi*, son Maitre, mourut fort âgé quinze ou seize ans avant 1599, on ajustera les comptes. Je sai qu'il étoit encore en vie en 1580.

Je crois que c'est vous, Monsieur, qui avez mandé à Mr. BERNARD ce qu'il a publié dans ses *Nouvelles* (2), touchant le dessein de traduire en Anglois mon *Dictionnaire*. Je sai qu'on a eu cette pensée, & j'ai même écrit au Libraire de Londres, (il s'appelle, ce me semble, TONSON) pour l'avertir que je lui pourrois fournir quelques petites corrections; & n'aiant rien voulu faire sans le communiquer à Mr. LEERS, je le chargeai de faire tenir mon billet. Mr. LEERS n'étoit pas trop aise que j'offrisse ces petites corrections; car il disoit, que le Libraire les promettroit au public, dans le Modele des Souscriptions, comme quelque chose de considérable; ce qui, disoit Mr. LEERS, nuiroit au débit de l'édition Françoise. Je le rassûrai, en lui disant, que je ne communiquerois que des corrections de peu d'importance. Je ne sai point s'il a fait tenir mon billet au Sieur TONSON; mais je n'ai reçu aucune Réponse, & je pense que ce dessein s'en est allé en fumée, le tems n'étant pas propre à de telles entreprises, sans compter d'autres raisons (3). Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXVI.

EXIMIO, EXCELLENTIQUE VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S. P. D.

Roterodami die 24. Septembris 1702.

Lett. CCLXXXVI. à Mr. Crenius.

ACepi non fine summo grati animi sensu partem undecimam Tuarum Animadversionum quas me nuper donatum voluisti, & non secus ac præcedentes omnigena rerum scitu dignissimarum atque ad meum institutum probe facientium copia refertam. Pudet me hucusque sterilitatis mearum gratiarum actionum, quam ut aliqua ex parte sublevare possim, ecce tres libros, quos si tanquam meæ amicitiæ & grati animi notam accipere digneris, magno me gaudio beaveris. Sunt illi equidem non magni momenti. Verùm supellex mea libraria non solùm si numerum spectes tenuissima, sed etiam selectis revirisque voluminibus destituta prorsus, non patitur ut meliori modo rem hanc peragam. Forte EUSEBIUS *iste captivus, & libellus adversus* M. ANT. DE DOMINIS *non facile reperiuntur in Officinis librariorum.* LEVINI *vero* LEMNII *tractatus, quem hîc videbis compactum cum alio quodam non satis tituli magnificentiæ* Pandectarum Scripturarum *respondente, non malus est nec ubique obvius. Cupio, sed vix spero, hosce tres libros deesse amplissimæ Tuæ bibliothecæ, & meâ operâ accedere. Hoc certe scio nullum esse codicem tam vilem, ex quo aliquid industriæ Tuæ non valeat elicere quod exornare idoneum sit, ac locupletare Tuas lucubrationes. Vive diu, vive felix in emolumentum rei literariæ, & me, quod semper fecisti, ama. Roterodami A. D. VIII. Kal. Oct.* CIↃ IↃ CC I.

LETTRE CCLXXXVII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. *d'Octobre* 1702.

Lett. CCLXXXVII. à Mr. des Maizeaux.

CElui qui m'apporta la bonne édition de MAROT (1), & du Livre de Mr. STOUPP (2), que vous m'avez fait la faveur de m'envoier, Monsieur, me promit de repasser

(2) *Nouvelles de la République des Lettres*, Juin 1702, page 694.

(3) Le dessein qu'on avoit alors de traduire en Anglois le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, s'est exécuté. Voiez ci-après la Lettre du 1. de Décembre 1705, Note (5).

(1) Voiez ci-dessus la Lettre du 3 de Septembre 1702.

(2) *La Religion des Hollandois, représentée en plusieurs Lettres écrites par un Officier de l'Armée du Roi* &c. Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 28. d'Août 1692, Note (8).

Digitized by Google

ser dans peu de jours, afin de prendre la Lettre que je voulois vous écrire pour vous témoigner ma reconnoissance; mais il manqua à sa parole. La Lettre que je tenois toute prête, avec quelques vieux livres que je voulois vous envoier, étoit destinée pour être mise dans une caisse de Livres que Mr. LEERS devoit envoier à Londres, & dans laquelle je lui avois fait promettre qu'il mettroit le Livre de Mr. SLOANE; mais il fit l'envoi sans prendre mon paquet. Je n'ai trouvé une occasion de l'envoier que depuis un mois. Je l'ai adressé à Mr. SILVESTRE, & l'ai prié de vous rendre ma Lettre avec deux vieux bouquins, que j'ai crû que vous pourriez n'avoir pas, & ne mépriser pas. Je vous supplie de savoir de Mr. SILVESTRE, s'il a reçû cela, avec le Livre de Mr. le Docteur SLOANE, qui est en son genre fort singulier. J'en ai tiré quelques extraits qui paroîtront dans le *Supplément* à quoi je travaille de mon *Dictionnaire* (3). Je ne tra-

(3) Le Livre que Mr. Sloane communiqua à Mr. Bayle est un gros *in folio*, qui contient le *Mystere des Actes des Apostres*, espece de Comédie en Vers, divisée en deux volumes, & le *Mystere de l'Apocalypse de St. Jean*. En voici le titre général: *Le premier volume des Catholiques Oeuvres & Actes des Apostres redigez en escript par Sainct Luc Euangeliste & Hystoriographe, depute par le sainct Esperit, Icelluy Sainct Luc escripuant à Theophile, Auecques plusieurs Hystoires en icelluy inserées des gestes des Cesars. Et les demonstrances des figures de Lapocalipse veues par Sainct Jehan Zebedée en lisle de Pathmos sous Domician Cesar auecques les crualtez tant de Neron que dicelluy Domician. Le tout veu & corrige bien & deuement selon la vraie verite. Et ioue par personnages à Paris en l'hostel de Flandres Lan Mil Cinq cens xlj. Auec Priuilege du Roy. On les vend à la grand Salle du Palais, par Arnould & Charles les Angelliers freres tenans leurs boutiques au premier & deuxieme pilliers deuant la Chapelle de Messeigneurs les Presidens.* Le second Volume est intitulé, *Le second Volume du Magnifique Mystere des Actes des Apostres continuant la narration de leurs faicts & gestes selon lescripture saincte, auecques plusieurs histoires en icelluy inserées des gestes des Cesars. Veu & corrige bien & deuement selon la vraye verite, & ainsi que le Mystere est ioue à Paris ceste presente année mil cinq cens quarante & ung.* Ces deux Volumes sont suivis d'un Ouvrage à peu près dans le même goût, intitulé, *Lapocalypse Sainct Jehan Zebedée, ou sont comprinses les visions & revelations que icelluy Sainct Jehan eut en lysle de Pathmos, le tout ordonne par figures convenables selon le texte de la saincte escripture. Ensemble les crauultez de Domician Cesar. Auec priuilege M. D. xli.*

Mr. Bayle a donné quelques extraits de ce Livre dans le *Supplément* de son *Dictionnaire* à l'Article de *Louis* CHOQUET, à qui il attribuë également les *Actes des Apostres* & l'*Apocalypse*; mais Choquet n'a fait que l'*Apocalypse*. Mr. Bayle a été trompé par du Verdier, qui donne ces deux Ouvrages à Choquet, dans sa *Bibliotheque Françoise*, page 796. *Loys Choquet*, dit-il, *a mis en rime Françoise par personnages.* „ Les Actes des Apostres „ & l'Apocalypse S. Jean avec les cruautez de Domician „ l'Empereur. Le tout à Paris en l'hostel de Flandres, „ l'an 1541. & impr. fo. par Arnoul & Charles les An- „ geliers". Mr. Bayle remarque fort bien que Choquet a été inconnu à la Croix du Maine; mais il n'a pas pris garde que la Croix du Maine parle du Livre des *Actes des Apostres*, & qu'il nous apprend que cet Ouvrage fut commencé par Arnoul Greban, & achevé par Symon Greban, son frere. *Arnoul Greban*, dit-il page 24, *natif de Compiegne en Picardie, Chanoine du Mans l'an 1450, ou environ, frere de Symon Greban . . . . . a traduit de Latin en vers François, les Actes des Apostres, achevez par son frere susdict, imprimez à Paris par Galiot du Pré*: & à la page 456, il dit que *Simon Greban, Secretaire de Monsieur le Comte du Maine Charles d'Anjou . . . . . a continué le livre des Actes des Apostres, commencé par son frere Arnoul, lesquels*, ajoûte-t-il, *furent ioue & representez en plusieurs villes de France, sçavoir est au Mans, à Angers, à Bourges, & autres villes: nous les avons*, poursuit-il, *par devers nous escrits à la main, & sont composez en vers François. Maistre Pierre Curet, ou Cueuuret, les a fait imprimer apres les avoir reveuz & corrigez* &c. Enfin, dans l'Article de Cuevret, il dit page 391, que *Pierre Cueuret, & selon d'autres Curet, Chanoine en l'Eglise de S. Iulien du Mans l'an 1510, a . . . . . reveu & recorrigé les Actes des Apostres, faits & composez en vers François par Arnoul & Simon les Grebans freres, natifs de Compiegne en Picardie* &c.

Le *Mystere des Actes des Apostres* fut imprimé aux dépends de Guillaume Alabat, Marchand de Bourges, en vertu du Privilege qu'il avoit obtenu de François I. le 24. de Juillet 1536, pour six ans. Alabat exposa dans sa requête, *que a l'honneur & louange de Dieu, de nostre mere saincte eglise & de la saincte foi Catholique, & pour condition & consolation de tous bons & vrays chretiens; il feroit voulontiers imprimer le livre des Actes des Apostres en ung ou plusieurs volumes qu'il auoit par deuers lui, Et qui auoit esté composé en ryme Françoise & corrige a grans frais & mises.* Ce sont, sans doute, les corrections de Cuevret dont il parle. Quatre ans après, Alabat aiant sû qu'on vouloit imprimer cet Ouvrage sans son consentement, obtint un Arrêt du Roi, qui confirma le Privilege qu'on lui avoit accordé en 1536, pour les *deux ans entiers* qui *restoient* encore. Les Angeliers obtinrent aussi un Arrêt du Parlement, contre les *maistres entrepreneurs du ieu des Actes des Apostres*, qui se proposoient de faire imprimer ces *Actes* par d'autres que par les dits Angeliers, à qui Alabat avoit cedé son Privilege. De sorte que si Galliot du Pré les a imprimez, comme l'assûre la Croix du Maine, il faut qu'il l'ait fait, ou du consentement d'Alabat, ou après l'expiration de son Privilege; c'est-à-dire, après l'année 1542. On trouve ce Privilege à la tête du premier volume, avec les deux Arrêts donnez en 1540. Il n'y est fait aucune mention de l'*Apocalypse*.

Je comptois de finir ici cette Remarque, lorsque Mr. le Chevalier Sloane, qui enrichit tous les jours sa Bibliotheque de ce qu'il y a de plus rare & de plus curieux, a bien voulu me communiquer une édition du *Mystere des Actes des Apostres*, différente de celle dont je viens de parler. C'est un grand *in folio* en Lettre Gothique, très bien imprimé. Il est divisé en deux parties. La premiere est intitulée, *Le premiere Volume du triumphant Mystere des Actes des Apostres translate fidelement a la verite Historiale, escripte par sainct Luc à Theophile. Et illustre des legendes autentiques & vies des Saincts Receues par legli se: tout ordonne par personnages. Auec priuilege du Roi.* On n'a marqué ni le lieu, ni l'année de l'impression. Le Privilege du Roi, du 24. de Juillet 1536, est suivi d'un Avertissement d'Alabat, sous ce titre: *Guillaume Alabat bourgeoys & marchant de la ville de Bourges, à tous Chrestiens freres en Jesuchrist & beneuoles lecteurs. Salut.* Après avoir dit que *la Vie de nostre pere & saulueur Jesu-Christ*, & les *Actes & faits de ses douze Apostres* nous sont *ung archetype ou principalle forme & parfaict exemplaire a limitation duquel nous debuons composer & ordonner toutes nos oeuvres & actions, car ce nous est un luit de vertus, & blanc de innocence prefix duquel qui plus pres approchera, plus juste fera, & importera le braviom & le prix propose par Dieu le souverain spectateur & iuge tresaequitable*, il ajoûte: *A ceste cause. Je desirant par affection chrestienne la parolle de Dieu, & les gestes de ses saincts apostres par lui confermez en grace, estre publiez & mis en lumiere non seulement par viue exhibition de personnages parlans, & spectacles presens en plain theatre comme ces jours passez ont esté en la ville de Bourges triumphamment representez & non iamais ailleurs, mais aussi par edition publique des liures Imprimez. Affin que la lecture ou audience diceulx, parvint non seulement aux presens, mais aussi aux yeulx & aux oreilles de ceulx qui sont a venir, & des laingtains à la delectation de leurs esperits, & edification de leurs ames . . . . . pourtant apres avoir retires veus & leus les actes des Apostres translatez fidelement, & reduits en forme de mystere par personnages. Par tresleloquent homme, & poete excellent maistre Symon de Greban Docteur en Theologie. En rhythme & langue Francoise. . . . . . Et aprez avoir faict iceulx Actes diligemment recevoir & confermer par la sentence & iugement des Docteurs scavans es sainctes lettres & priuilege obtenu du Roy Francois treschrestien. . . . . . Ai fait mettre en lumiere par edition nouvelle, & imprimer deux volumes contenans neuf livres des Actes Apostoliques. . . . . .*

Il paroit par cet Avertissement, 1. qu'Alabat attribuë à Symon de Greban le *Mystere des Actes des Apostres*; & cela nous porteroit à croire qu'il en est le seul Auteur, si la Croix du Maine ne nous assûroit pas qu'Arnoul de Greban, son frere, avoit commencé cet Ouvrage. 2. Que cette pieuse Comédie avoit été représentée à Bourges peu de tems avant qu'on la rendit publique par l'impression. Il y en a une édition faite à Paris chez les Angeliers en 1530 in 4, sous ce titre: *Le triumphant mystere des Actes des Apostres ioue à Bourges.* 3. Que l'édition dont il s'agit ici est la premiere, & qu'elle doit être de l'année 1536. L'Avertissement d'Alabat a été retranché dans celle de 1541. 4. Enfin, que l'*Apocalypse* de Choquet n'a paru pour la premiere fois que dans l'édition des *Actes des Apostres* de 1541: & en effet, on trouve ces paroles a la fin de cet Ouvrage de Choquet: *Fin du mistere de Lapocalipse Sainct Iehan euangeliste Nouuellement redige par personnages, auec les miracles fais en lisle de Pathmos, le tout histo-*

Lett. CCLXXXVII. à Mr. des Maizeaux.

travaille qu'à cela, & encore ne m'y appliquai-je que fort tranquillement; aimant mieux ménager ma santé, que la bouleverser par l'étude.

J'assûre de mes très-humbles respects l'illustre Mr. DE ST. EVREMOND, & suis ravi d'apprendre qu'il se porte bien.

Je n'ai aucune Piece manuscrite qui soit de lui; & je ne me souviens point d'avoir trouvé dans des Livres quelques particularitez de sa vie. Il y a quelque chose qui le concerne, dans l'une des Pieces des *Mémoires* DE LA ROCHEFOUCAULT; mais c'est plutôt une raillerie qu'un éloge (4). Il est souvent parlé de lui dans les *Journaux des Savans*; & vous trouverez les endroits dans les Tables que le Sieur VAN BEUGHEM a publiées de tous les Journalistes de l'Europe (5).

J'ai toûjours eu pour Mr. DE LA BASTIDE un respect tout particulier, & je serai bien aise de la publication de l'Ecrit où il montre que Mr. PE'LISSON est l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*; mais sauf meilleur avis, Monsieur, je ne trouve pas qu'il faille joindre l'*Avertissement*, dont vous m'envoiez le Plan. On saura que vous avez dirigé l'Impression des Pieces dont celle-là seroit partie, & vous vous attireriez sur les bras toute la Cabale de mon Adversaire, qui étant composée de gens bilieux & acariâtres, s'envenimeroit contre vous comme contre moi. C'est une affaire que j'ai entierement oubliée, & qui tombe d'elle-même dans l'oubli. Ce seroit réveiller les mauvaises humeurs, que de la remettre sur la Scene. On publieroit des feuilles volantes, qui m'obligeroient, peut-être, à les réfuter; & je ne souhaite rien moins que de si misérables occupations. Voiez donc, Monsieur, s'il ne vaudroit pas mieux se réduire à deux mots d'*Avertissement*, pour faire voir combien on s'expose à juger faux, quand on attribuë à tel ou à tel, un Livre Anonyme. Il est très-vrai que Mr. PE'LISSON fit réimprimer l'*Avis* à Paris chez MARTIN (6), mais sans aucune Addition; il n'y a que quelque mot, ou quelque phrase, de changé (7).

Si vous trouvez à propos de joindre au Recueil dont vous me parlez, ma Réponse à l'Abbé RENAUDOT, j'y consens; mais je ne veux y rien ajoûter, ni changer. Je promis à feu Mr. DE WITT, qui étoit grand Ami de cet Abbé, & qui se donna du mouvement pour arrêter notre querelle, que je consentois à une Trêve perpétuelle, à quoi l'Abbé paroissoit fort incliné (8). C'est pour cela, que je n'ai rien dit dans la seconde Edition de mon *Dictionnaire*, qui se rapportât à ce différent; & par la même raison, je n'y ai pas joint mes *Réflexions sur le Jugement du Public*. Je goûte extrémement l'ordre que vous voulez donner aux Pieces (9).

Je préparerai incessamment le peu de Corrections, que j'ai à donner pour les Imprimeurs de la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*, & je vous les enverrai par la voie qu'il vous plaira de m'indiquer. Comme l'Impression n'ira pas, peut-être, fort vîte, on pourra les envoier en divers tems; d'abord celles qui concernent les premieres lettres, & puis les autres selon qu'on en aura besoin, vû le cours de l'Impression. Je consens qu'ils retranchent ce qu'ils voudront (10), & j'aime mieux cela, que des Notes où ils rectifieroient les choses selon leur goût. Les Marges n'étant déjà que trop chargées, cela feroit de la confusion. Demandez-leur, je vous prie, s'ils ont reçu la Lettre, où j'avertissois le Traducteur de quelques choses à observer. Voici ce que j'ajoûte à cet égard. Quand je renvoie à une Remarque d'un Article qui n'étoit pas encore imprimé, je n'en marque pas la lettre; je dis seulement, *Voiez l'une des Remarques d'un tel Article*. Présentement, on peut marquer si c'est la *Remarque* B ou C; & il seroit très-commode aux Lecteurs qu'elle fût ainsi marquée.

J'ai sû que Mr. DUNCAN étoit à Berlin, lorsque je le croiois encore à Berne; & il n'y a pas long-tems qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire de cette Ville-là (11).

Vous savez que j'ai déclaré, que je n'étois point l'Auteur du *Commentaire Philosophique* (12). J'avouë avec vous, que cet Ouvrage devroit être abrégé. Il faudroit le réduire au tiers, ou au quart, pour en faire un Ouvrage régulier. Il y a peu de choses contre Mr. JURIEU, si ce n'est dans la Préface du *Supplément*.

Si l'on traduit en Anglois mes *Pensées sur les Cometes*, on feroit bien d'en ôter tout ce que je dis du Roi de France. J'ai marqué dans la *Préface* de la *troisiéme Edition*, pourquoi j'avois suivi le Stile des Ecrivains de Paris, & leurs pompeux Eloges. Il faudroit, pour le moins, emploier cette *Préface*; mais le mieux seroit d'ôter tout ce que j'ai dit de loüanges. Cela seul gendarmera & révoltera contre le Livre & contre l'Auteur, les Lecteurs Anglois (13). Je suis, &c.

P. S.

rie selon les visions, Et fut achevé ledit livre d'imprimer le xxviij iour de Mai Lan Mil cinq cens xlj. pour Arnoul & Charles les Angeliers freres.

Ces sortes de représentations étoient alors à la mode. Mr. le Chevalier Sloane a *Le mistere du vieil Testament par personnages ioue à Paris hystorie & imprime nouuellement audit lieu, &c.* imprimé *par maistre Pierre le deu pour Anthoine Verard libraire jure de l'universite*, in folio. J'ai parlé du *Mystere de la passion de nostre Seigneur Jesucrist, ioue à Angiers moult triumphamment & dernierement à Paris*, dans la *Vie de Mr. de St. Evremond*, sous l'année 1672, page 144. de l'édition d'Amsterdam 1726. Du Verdier donne le titre de plusieurs autres Ouvrages de cette espece, pag. 327, 899, 900, & remarque que le nombre en étoit infini: *Il ne seroit jamais fait*, dit il, page 900, *si ie vouloy inserer ici tous les escrits qui ont esté publiez soubz le tiltre* MYSTERES, *tant le nombre en est grand. C'estoient des histoires & ieux qu'on souloit representer & reciter publiquement sur eschafaut, pourquoi ces trois ou quatre que j'ai mis ci deuant suffiront.*

Je ne ferai point d'excuse sur la longueur de cette Note; l'on voit assez qu'elle peut servir de Supplément à l'Article de CHOQUET dans Mr. Bayle.

(4) Cette Piece, intitulée *Retraite de Mr. le Duc de Longueville en son Gouvernement de Normandie*, est de Mr. de St. Evremond lui-même. On l'a insérée dans le 1. Tome de ses Oeuvres. Voiez sa *Vie* sur l'année 1649. pag. 26 & 27. édit. d'Amsterdam 1726.

(5) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 5. de Mars 1693, Note (4).

(5) Cette édition, commencée en 1690, ne parut qu'après la mort du Sieur Martin, en 1692.

(7) On retrancha la Préface de l'édition de Hollande.

(8) Voiez ci-dessus la Lettre du 7. de Mars 1702.

(9) Le Recueil où je me proposois d'insérer les deux Pieces dont Mr. Bayle parle ici, & quelques autres dont il fait mention dans les Lettres suivantes, n'a point paru. On a publié l'Ecrit de Mr. de la Bastide dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages &c*, imprimée à Amsterdam en 1715, pag. 297. & suiv: mais sur une Copie qui n'est ni si ample, ni si exacte que celle que j'ai entre les mains.

(10) Voiez ci-après la Lettre du 1. de Décembre, Note (5).

(11) Mr. Duncan a publié plusieurs Ouvrages de Médecine, qui ont été très-bien reçus du Public. Il s'est retiré en Angleterre.

(12) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Lenfant du 3. de Février 1687, Note (4).

(13) La Traduction Angloise des *Pensées sur les Cometes* parut en 1708, en 2. voll. in 8: & on y emploia la *Préface* dont Mr. Bayle parle ici. On y joignit aussi la Traduction de quelques Mémoires sur la *Vie de Mr. Bayle*, que Mr. le Comte de Shafisbury m'avoit demandez. Voiez l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages &c, ubi supr.* pag. 56. & suiv.

P. S. Je m'aviſe que dans la page 14. de ma *Réponſe au Jugement du Public*, il y a une choſe que j'ai corrigée dans la page 3160. de la ſeconde Edition de mon *Dictionnaire*, lettre g. Je m'étois trompé, en diſant que que les *Contes de* LA FONTAINE ont été *condamnez au feu par Sentence du Chatelet de Paris*. Si vous faites réimprimer ma *Réponſe au Jugement*, vous aurez la bonté de faire cette Note marginale: *Il eſt falu ſeulement dire, que le débit en fut défendu par Mr.* DE LA REYNIE, *Lieutenant Général de Police. Mr.* BAYLE *a rectifié ainſi la choſe dans la ſeconde Edition de ſon Dictionnaire, page 3160, lettre g.*

Lett. CCLXXXVII. à Mr. des Maizeaux. CCLXXXVIII à Mr. Crenius. & CCLXXXIX. à Mr. Bayle.

LETTRE CCLXXXVIII.

CLARISSIMO AC CELEBERRIMO VIRO

THOMÆ CRENIO,

PETRUS BAYLE S. P. D.

Roterodami die 12. *Novembris* 1702.

Lett. CCLXXXVII à Mr. Crenius.

DUm legerem doctiſſimam Tuam præfationem in HELVICI *Eleuchum Judaicum, obſervavi commendari abs Te pag.* 20. *Diſputationem* JOH. FR. BUDDEI *de artibus* SAVONAROLÆ. *Hanc ego ſi Tuâ operâ ac beneficio utendam poſſem habere in paucos dies, pro magna gratia reputarem; multa enim hinc & inde congeſſi ad contexendum articulum celeberrimi illius Dominicanæ Societatis alumni* (SAVONAROLAM *dico*) *quibus accederet ſane magnum lumen, ſi ſcirem quæ* BUDDEUS *Vir doctiſſimus commentatus eſt.* PETRUS VANDER AA *ſuppeditabit occaſionem mittendi ad me, quod commodo Tuo fiat, neque enim urget res illa, moram pati poteſt. Duo ſolùm monebo Te pro ea quam mihi conceſſiſti, libertate, quæ obſervavi in parte XI. Animadv. Alterum eſt pag.* 184. *ubi Franciſcus* CUYPERUS *vocatur Bibliopola* (*non hæc fuit unquam ejus profeſſio*) *alterum pag.* 219. *ubi pro* ANTONIUS BONFINIUS *lege* ANTONIUS BONFIMUS. *Ille* FR. CUYPERUS *is ipſe eſt qui adverſùs* SPINOZAM *vulgavit librum, cui titulus* Arcana Atheiſmi detecta. *Curam editionis* Theatri Cometici *in ſe ſuſceperat, & ut aiunt fraudulenter id negotii adminiſtravit.* ANTONIUS BONFINIUS *gente Italus, & à Rege Hungariæ accitus, decades conſcripſit Rerum Hungaricarum, & plura alia, ut probè noſti. Vale vir eximie, & me amare pergito Tibi devinctiſſimum.*

LETTRE CCLXXXIX.

EXCELLENTISSIMO VIRO

PETRO BÆLIO

TH. CRENIUS S.

Lugduni Batavorum die 1. *Decembris* 1702.

Lett. CCLXXXIX. à Mr. Bayle.

AUctus non ita pridem aliquot à Te mihi donatis libris, non quas debeo, ſed quas poſſum ago Tibi gratias, gaudeoque Cl. BUDDEI *Diſputatione adeſſe me Tibi poſſe. Quoniam* CUYPERUS, *cui, cùm Roterodami agerem, ſæpiùs conloquutus ſum, & forſan Te meliùs novi, in Titulo Theatri Cometici ſe ipſe Bibliopolam vocavit. Igitur non erravi, ipſo de libro tractans, ſic eum adpellando; ut taceam ipſum Bibliothecam Fratrum Polonorum curaſſe.* BONFINIUM *ego verò non nominavi* BONFIMUM. *Potui ita vocare, quum adductus mihi* GATAKERUS BONFIMUS *habeat, & ita in meo libro legatur, illumque craſſum errorem emendare oblitus ſim. An minimum feſtinans fortè in epiſtola tua ſcribens pro* ANTONIUS BONFINIUS *lege* ANTONIUS BONFIMUS. *Ceterùm quanti faciam judicium Tuum, vel ex hoc potes æſtimare, quod malui omnia à Te penſitari, quam laudari noſtra.* ANTON. BONFINIUS *Aſculo in Apulia oriundus, juſſu* MATTHIÆ CORVINI *Regis Hungariæ, res Gentis à primordiis ejus in Europa ſtilo proſequutus eſt, &* JOH. SAMBUCI *curâ in publicum exiit. Rogavit à nobis non ita pridem vir magnus è Germania Conſilia & Methodos ſtudiorum à me conlectas, & Roterodami à* VANDER SLAART *editas. Quia verò hîc jam olim nullum promercale fuit exemplum, ad te pro more meo confugio; rogans ut me cujuſdam exempli participem facias, ſi potes. Ego rurſus omnem movebo lapidem ut partes VIII. IX. & X. Animadverſionum mearum te deficientium, ut audio, fias particeps. Vale meum & litterarum decus. Lugd. Bat. Kal. Decembris* CIↃ IↃCCII.

LETTRE CCXC.

VIRO PRÆSTANTISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Rotterodami die 10. *Decembris* 1702.

Lett. CCXCA Mr. Crenius, CCXCI. a Mr. Bayle & CCXCII. a Mr. Crenius.

Remitto non ſine multis gratiarum actionibus diſſertationem Cl. Buddei: *ſatis ſuperque uſus ſum illa. Simul accipies librum quem habere avet, mihique vehementer gratulor quod penes me fuerit quod cupiebas volumen. Opto ut ſæpe talis opportunitas mihi ſuppetat. Vale vir Litteratiſſime. Dabam IV. Id. Dec.* CIↃ IↃ CCII.

LETTRE CCXCI.

NOBILI ET OPTIMO VIRO

PETRO BAYLE

TH. CRENIUS S. D.

Lugduni Batavorum die 26. *Decembris* 1702.

Lett. CCXCI. a Mr. Bayle.

Accepi rectè, quem deſideravi, librum, & ex eo vidi Tuum erga me adfectum. Gratias Tibi debeo plurimas, quas utinam referre potiùs, quam agere liceret & habere! Ago tamen & habeo quantas decet, referam quoque per occaſiones quales potero. Quod autem de IIX. IX. & X. mearum Animadverſionum partibus nihil reſcripſiſti, ægrè fero; ſi habes, bene eſt; ſi non, mittam. Prioris judicium ſilentium tuum; poſterioris epiſtola tua mihi faciet: Non ſic fieri decebat; inter nos) benè, candidè & apertè! Ego quid poſſim, neſcio, vel potiùs me nihil poſſe, ſentio: illud tamen tibi polliceor, me quæcunque ſaluti tuæ conducere ſcibo, tanto ſtudio eſſe facturum, quanto ſemper tu & ſtudio & officio meis in rebus fuiſti. Vale a. d. VII. Kal. Jan. CIↃ IↃ CCII.

LETTRE CCXCII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Roterodami die 27. *Decembris* 1702.

Lett. CCXCII. a Mr. Crenius.

Iterum ſincere animituſque teſtor nihil mihi fuiſſe gratius quam quod librum habuerim quo tibi opus eſſet. Utinam & circa talia, & quælibet alia negotia luculentis documentis prolixiſſimam meam in te voluntatem tanto jure debitam Tuis erga me officiis oſtendere poſſem! Ne tibi moleſtus eſſem, expectandum eſſe credidi donec ſcirem an Petrus Vander Aa, *qui mihi promiſerat exemplar trium illarum partium Animadverſionum Tuarum, promiſſis ſtare poſſet. At nunc cum ſciam eum id non poſſe præſtare, provocatus inſuper tua eximia amiciſſimique humanitate, ad te confugio, grato animo acceptarus (quod tuo commodo fiat) tres illas partes, ex quibus, ſicuti ex aliis tuis incubrationibus magnus ſemper redundat fructus in meum exiguum fundum, non minora expecto ſubſidia. Vale plurimum & me ſemper ama.*

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCXCIII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Roterodami die 15. Januarii 1703.

Lett. CCXCIII. & CCXCIV. a Mr. Crenius.

Accepi tres partes tuarum animadverſionum quibus me donaſti, eaſque non modò ſæpiùs legere animus eſt, ut pote refertas ingenti rerum copia quibus uti poſſum, ſed etiam diligenter conſervare tanquam amicitiæ tuæ liberalitatiſque documentum, & grati mei animi monitores aſſiduos, quamquam qui aurem mihi vellat non indigeo, adeo infixum pectori manet & manebit bocce tuum beneficium. Haud vidi & tædet me Virum Clariſſimum LEDERLINUM, *ſed is tamen faſciculum egregiè curavit ad me. Vale quam plurimùm, & me tui amantiſſimum quod ſemper feciſti amato.*

Si PETRUS VANDER AA *non habet librum quem ab eo peto, ipſe verò habeas, rogo tuiſſime ut in breve tempus utendum mittere digneris.*

LETTRE CCXCIV.

VIRO ERUDITISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Roterodami die 19. Januarii 1703.

Lett. CCXCIV. a Mr. Crenius.

Cum ante paucos dies ad Te ſcriberem, nondum evolveram tres partes Tuarum animadverſionum quibus me beaſti, eâ ſedulitate qua deinde uſus ſum, vix enim eas à Bibliopega receperam. Nunc majori jure teſtari poſſum eas mihi vehementer placuiſſe. Gratulor Tibi amplam librorum ſuppellectilem qua abundas, & qua ego deſtituor: eò utilior eſt mihi lectio Tuarum lucubrationum. Cæterùm quoties inde aliquid depromo, toties mihi religio eſt profiteri per quem profecerim, appoſito nomine tuo in margine. Solemne id mihi eſt quoad reliquos omnes autores qui me aliquid docent, ſed erga nullum ſedulior ſum quam erga te, in vitanda fœdiſſima plagii nota. Æqui conſules, opinor, bonique, ſi indicem quis ſit ille ELIAS BORELLUS (*potiùs* ADAMUS) *de quo loqueris pag.* 151. *part.* 8. *& de quo in notis ad* JUSTINUM *lib.* 2. *cap.* 10. *n.* 13. *Diverſus is plane eſt ab* ELIA BORELIO *autore libri* ad legem & teſtimonia. *Ille enim cognatus fuit præclari illius* BORELII *qui legationibus functus eſt in Gallia, & ni fallor Prætor fuit Amſtelodamenſis haud ita dudum.* ELIAS *ille, ut audivi, in Zelandia vixit novæ ſectæ myſticæ immerſus. At alter ille qui memoratur in notis ad* JUSTINUM, GALLUS *eſt, & vocatur vulgo* ELIE BOUHEREAU. *Vivit adhuc religionis ergo profugus, & Dublinii in Hibernia munere Præfecti Bibliothecæ fungitur. Vulgavit ante paucos annos Amſtelodami verſionem Gallicam* ORIGENIS *librorum contra* CELSUM *in* 4. *Vir eſt rei criticæ peritus, & amicitia intima fruitus eſt* TAN. FABRI, *qui multas ad eum ſcripſit epiſtolas, quæ editæ ſunt in lucem, in quibus ſemel & iterum forte vocat* ELIAM BORELLUM, *ſed longe ſæpiùs* ELIAM BOHERELLUM. *Vide ſecundam partem Epiſtolarum* TAN. FABRI. *Ejus eſt ſine dubio conjectura de qua in notis ad* JUSTINUM, *& notæ illæ, quod editores indicare prætermiſerunt, deſumptæ ſunt ex* JUSTINO *quem* TAN. FABER *Salmurii ediderat.*

Valde fui delectatus, cum vidi ejuſdem 8. *part. Animadv. pag.* 153. *confirmari abs Te id quod ego anno* 1686. *ad calcem libri* DECKHERRI *de adeſpotis ſcriptis pag.* 388. *dixeram de autore diſſertationis* Philoſophia Sacræ Script. interpres. *Vale ſummopere in decus bonarum literarum.*

P. S. Penes me eſt liber typis datus Coſmopoli anno 1683. *cui titulus* Scripta ADAMI BORELII poſthuma, quibus præfixus ejuſdem tractatus AD LEGEM ET TESTIMONIUM olim editus.

Digitized by Google

LETTRE CCXCV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 13. de Février 1703.

Lett. CCXCV. à Mr. Des Maizeaux. & CCXCVI. à Mr. Crenius.

JAi été bien aiſe, Monſieur, d'apprendre de vos nouvelles par votre Lettre du 22. de ce Mois, & je vous rends mille graces de m'avoir fait ce plaiſir. Je vous prie d'aſſûrer Mylord SHAFTSBURY, de mes plus profonds reſpects, & de l'ardeur avec laquelle je ſouhaite le bonheur de le voir ici l'été prochain. Je vous prie auſſi de faire mes complimens très-humbles à l'illuſtre Mr. DE ST. EVREMOND.

Je n'ai aucune des Tragédies qui vous manquent. Les nouvelles Pieces font périr les vieilles. On n'a preſque plus de curioſité, du moins en ce païs-ci, que pour celles de Corneille & de Racine. Il eſt impoſſible auſſi de trouver l'*Avis aux Réfugiez* de l'édition de Paris. J'ai fait toutes les perquiſitions que j'ai pû, déſirant de vous l'envoier; ç'a été en vain. Je me rapporte à votre diſcernement touchant ce que vous voulez dire au ſujet de cet Ouvrage. Je vois par votre Lettre, que votre deſſein eſt d'inſiſter peu ſur le Procès qu'on m'intenta; & c'eſt, ſans doute, le meilleur, puiſque la Cabale eſt toûjours pleine de malignité, & d'opiniâtreté, & que ce tems de Guerre l'enhardit.

Je n'ai reçu aucune Lettre du Libraire de Londres qui fait traduire mon *Dictionnaire*. Je craindrois que l'édition de la Comédie de *Patelin* (laquelle je n'ai jamais lûë, mais que j'ai vû citée) & autres Pieces de ces anciens tems, ne parût trop inintelligible, & ne manquât de débit. Vous voiez que preſque perſonne ne veut lire les meilleurs Ouvrages du commencement du XVII. ſiecle, & qu'il faut que les Libraires qui les rimpriment en faſſent retoucher le Langage. Mr. AMELOT DE LA HOUSSAYE a eu beſoin de toute ſa fermeté pour réſiſter à ce goût, dans ſon édition des Lettres du Cardinal d'Oſſat.

Je viens de lire votre Réponſe à Mr. JAQUELOT dans les *Nouvelles* de ce Mois. Elle m'a paru très-forte, & très-ſubtile en même tems. Ce n'eſt qu'avec bien de la peine que j'ai pû recouvrer un exemplaire de l'Imprimé ci-joint. Je finis ici, Monſieur, en vous aſſûrant de l'eſtime très-ſinguliere que j'ai pour vous, & que je ſuis très intimement Votre &c.

LETTRE CCLXXXVI.

EXCELLENTI VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S. P. D.

Roterodami die 6. Julii 1703.

Lett. CCXCVI. à Mr. Crenius.

PErgratum mihi fuit accipere Tuam noviſſimam Epiſtolam à Clariſſimis duobus adoleſcentibus, qui Tuo contubernio fruentes in bonis literis tantopere proficiunt. Cum ipſi per ſe digni ſint amore & officiis virorum litteratorum, nihil non eorum cauſa præſtare vellem, accedente ratione tanti momenti quanti eſt apud me Tua commendatio. Vale, Vir maxime, & vive din ac feliciter in ornamentum & emolumentum rei literariæ. Dabam Roterod. prid. non. Jul. CIↃ IↃ CCIII.

Cum audiverim Tibi deeſſe Thuanum reſtitutum, *mitto protinus.*

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCXCVII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 20. de Juillet 1703.

Lett. ccxcvii. a Mr. Coste.

J'Aurois eu l'honneur, Monſieur, de répondre beaucoup plûtôt à votre Lettre du 1 d'Avril dernier, ſi je n'euſſe attendu que le Sieur SCHELTE m'envoiât la Suite du Livre, *Que la Religion Chrétienne eſt raiſonnable* (1), dont il vous a plû de me donner un Exemplaire.

Pour en bien juger, j'ai crû que je devois commencer par examiner la premiere Partie. J'ai donné ordre qu'on me l'envoiât d'Amſterdam, nos Libraires d'ici n'en aiant plus; & la lenteur avec laquelle on eſt ſervi de ces Meſſieurs quand un gain conſidérable ne les anime pas, eſt cauſe que j'attens encore. Ils ne nous ont point encore envoié le ſecond Tome de la *Bibliotheque Choiſie* de Mr. LE CLERC, où l'on m'a dit qu'eſt un Extrait de la ſeconde Partie de l'Ouvrage, que vous avez mis en nôtre Langue (2).

Voilà, Monſieur, l'obſtacle, qui fait que je ne vous puis dire aujourd'hui mon ſentiment. Mais je ne laiſſe pas de vous marquer une vraie bagatelle. Ouvrant l'Exemplaire, que SCHELTE m'a envoié, je tombai ſur le Titre du prémier Chapitre, ou plûtôt, de la ſeconde Partie, *contenant un Examen plus exact de quelques endroits de cet Ouvrage, & des Réflexions nouvelles qui &c.* Par l'habitude que je me ſuis faite de rapporter toûjours aux antécédens les plus prochains, je rapportai d'abord *des Réflexions*, à *endroits*; & puis à *Examen*, & enfin, après la lecture de toute la Période, à *contenant*, qui eſt le véritable Rélatif que vous entendez. Cela, Monſieur, vous fera comprendre la malheureuſe ſervitude, à quoi nos Grammairiens nous réduiſent. Peu de gens s'y aſſujétiſſent. Cependant, ſi l'on veut ſuivre le nouveau Génie de notre Langue, il faut éviter qu'un Lecteur ne puiſſe croire un ſeul moment, que votre Titre promet un *Examen de quelques endroits .... des Réflexions nouvelles*, ou un *Examen des Réflexions nouvelles*.

Mais laiſſons ces vetilles de Stile. Paſſons à ce que vous ſouhaitez que je vous diſe par rapport à un endroit de votre Lettre du 15. de Mars 1702. Je croi, que dans la page 196. de l'*Eſſai concernant l'Entendement Humain*, que vous m'avez cotée, on n'a pas bien repréſenté la raiſon, qui fait que nous établiſſons dans l'*Etenduë* l'Eſſence du Corps. Nous ne faiſons pas cela ſimplement à cauſe que nous ne ſaurions *imaginer aucune qualité ſenſible de quelque Corps que ce ſoit ſans étenduë*. Nous le faiſons principalement à cauſe qu'aiant ſéparé par des Abſtractions mentales toute qualité ſenſible d'avec le Corps, les Couleurs, les Sons, les Odeurs, les Saveurs, la Dureté, la Fluidité, &c; il nous reſte une *Idée* de trois Dimenſions leſquelles nous appellons *Corps*, & ſans laquelle nous ne concevrions pas qu'une choſe pût être Corps. Et pour ce qui eſt des *Idées*, que nous avons, dit-on ici, *des Goûts*, & *des Odeurs*, ou qui ſont cauſées par la *Faim* & par la *Soif*, vous ſavez, Monſieur, que les Cartéſiens ne les nomment point *Idées*, & qu'ils diſtinguent entre *Idée* & *Sentiment*. Nous ne connoiſſons les Odeurs que par ſentiment, nous n'en avons point d'idée, nous n'en ſaurions former aucune Image, comme nous formons une Image des Couleurs abſentes: & par-là, les Cartéſiens concluent, que le Sentiment d'*Odeur*, &c, n'eſt qu'une Modification de notre Ame, & que le Corps n'a rien qui reſſemble à ce que nous appellons *Odeur*. Vous êtes donc bien fondé à trouver ici l'*Ignoratio Elenchi* (3).

Je ne vous dis rien touchant la *Subſtance*; car je n'ai pas aſſez de place. Je finis donc, en vous priant d'aſſûrer de mes très-humbles reſpects l'illuſtre Mr. LOCKE, & de me croire, Monſieur, Votre, &c.

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. *** du 13. de Mai 1697, Note (4).

(2) *Bibliotheque Choiſie*, Tom. II. pag. 284.

(3) Voici les paroles de Mr. LOCKE: *Comme je n'ai à faire ici qu'à ceux qui concluent que l'eſſence du Corps conſiſte dans l'Etenduë, parce qu'ils ne ſauroient*, diſent-ils, *imaginer aucune qualité ſenſible de quelque Corps que ce ſoit ſans étenduë, je les prie de conſidérer, que, s'ils euſſent autant réfléchi ſur les Idées qu'ils ont des Goûts & des Odeurs, que ſur celles de la Vûë & de l'Attouchement, ou qu'ils euſſent examiné les idées que leur cauſe la faim, la ſoif, & pluſieurs autres incommoditez, ils auroient compris que toutes ces idées n'enferment en elles-mêmes aucune idée d'étenduë*, &c. Les Cartéſiens à qui Mr. Locke en veut ici, ont fort bien compris que toutes ces Idées n'enferment aucune idée d'Etenduë. Ils l'ont dit, redit, & prouvé plus nettement qu'on ne l'avoit encore fait: de ſorte que l'avis que Mr. Locke leur donne, n'eſt pas fort à propos, & pourroit même faire croire qu'il n'entendoit pas trop bien leurs principes; comme Mr. Coſte s'en étoit apperçu, & comme l'inſinue ici Mr. Bayle.

Voiez la ſeconde Edition Françoiſe de l'*Eſſai Philoſophique concernant l'Entendement humain*, Amſterdam 1729. aux Additions & Corrections, page XLIII. & XLIV. Mr. Coſte y confirme cette Note, & prouve que Mr. Locke n'a point compris l'opinion des Cartéſiens.

LET.

Digitized by Google

LETTRE CCXCVIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 9. de Novembre 1702.

LETT. CCXCVIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE vous rends mille actions de graces, Monsieur, des nouvelles marques que j'ai reçues de votre obligeant souvenir, & de vos soins officieux: & pour répondre, point par point, à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous dirai que mon *Supplément* n'eſt point ſous la preſſe, & que je ne ſaurois vous marquer quand on commencera de l'y mettre. Il vaut mieux attendre que la Compoſition ſoit plus avancée qu'elle ne l'eſt.

Je travaille, depuis quelques jours, à l'Ouvrage que j'ai tant de fois promis; ſavoir, la *Continuation des Penſées ſur les Comètes*, & je ne le quiterai point, que je ne l'aie achevé. L'Impreſſion en ſera commencée environ le commencement de l'Année qui vient, & pourra durer ſept ou huit mois; car on n'ira point vîte.

Je ne ſuis point ſurpris qu'on vous ait écrit que j'étois l'Auteur d'un Livre nouveau, intitulé *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*. Tout le monde veut ici que je l'aie fait; & ſi j'avois de l'ambition, je m'oppoſerois à ce bruit; car cet Ouvrage n'eſt pas fort propre à donner de la réputation à un homme. C'eſt un amas de petites Obſervations, qui ne peuvent plaire qu'à ceux qui ne négligent pas les Curioſitez Littéraires, & qui, à l'exemple du Public, ne les traitent pas de Bagatelles.

Après la Déclaration, que j'ai faite dans la Préface de la ſeconde Edition du *Dictionnaire*, je ne vois pas qu'il faille que je publie tout de nouveau, que les *Additions* que je pourrai donner ſeront imprimées à part. Mais ſi l'occaſion s'en préſente, vous pourrez dire, Monſieur, à tous vos Amis, que je perſiſte dans cette réſolution, & qu'on peut hardiment acheter la ſeconde Edition, ſans craindre qu'une troiſiéme lui nuiſe, comme la ſeconde à la premiere.

Mr. LEERS m'a dit, qu'il faudroit que Mr. HUDSON fît une Liſte des Livres doubles de la Bibliotheque Bodléïéne, & de ceux qu'il voudroit qu'on lui donnât à la place; & qu'alors, il écouteroit volontiers les propoſitions d'échange.

Je vous ſuis infiniment obligé de vos offres, par rapport aux endroits du *Dictionnaire*, qui peuvent être rectifiez par l'*Athenæ Oxonienſes* (1). Je vois, par ce que vous en avez tiré touchant FRANÇOIS JUNIUS, (c'étoit de PATRICE JUNIUS que je vous avois parlé,) que Mr. GRÆVIUS, que j'ai ſuivi, n'a point été exact.

Comme vous êtes curieux de certaines Pieces ſurannées, je pourrai vous envoier quelquefois celles que j'ai doubles, comme entre autres, le *Maſſacre de Lyon* en 1572. (2) & l'*Anti-Eſpagnol* de Mr. DU FAÏ, petit-Fils du Chancelier DE L'HOSPITAL (3).

J'ai ſouvent l'honneur de voir Mylord SHAFTSBURY. Il m'a communiqué votre Lettre touchant les dernieres heures de Mr. DE ST. EVREMOND (4), ce qui m'a fait plaiſir. Il m'a dit qu'il vous a déjà fait Réponſe. Je ſuis, Monſieur, tout à vous.

(1) *Athenæ Oxonienſes: An exact Hiſtory* &c: C'eſt-à-dire, *Hiſtoire exacte de tous les Ecrivains & de tous les Evêques qui ont été élevez dans la très-ancienne & très-célébre Univerſité d'Oxford, depuis la quinziéme année du Regne de Henri VII. en* 1500, *juſqu'à la fin de l'an* 1690, &c. Cet Ouvrage, qui contient 2. volumes *in folio*, parut à Oxford, en 1691 & 1692. On en a fait une nouvelle édition à Londres en 1721, avec des additions poſthumes de l'Auteur (Mr. Wood), mort au mois de Novembre de l'année 1695. On y trouve une infinité de particularitez curieuſes; mais il faut le lire avec précaution; car ſans parler des préjugez de parti, ou de Religion qui y regnent, il s'y trouve pluſieurs erreurs de fait, comme je l'ai fait voir dans les *Vies* de Mr. *Hales* & de Mr. *Chillingworth*. Au reſte, il ne faut pas confondre ce Livre avec un autre du même Auteur, imprimé à Oxford en 1674, *in folio*, ſous ce titre: *Hiſtoria & Antiquitates Univerſitatis Oxonienſis: duobus voluminibus comprehenſa.* Mr. Wood l'avoit compoſé en Anglois, & ſe propoſoit de le faire imprimer dans cette langue; mais les principaux Membres de l'Univerſité crurent qu'il valoit mieux le donner en Latin en faveur des Etrangers, & ils emploierent à le traduire quelques Etudians, qui n'exprimerent pas toûjours fidelement la penſée de l'Auteur. Il s'en eſt plaint.

(2) *Diſcours du Maſſacre de ceux de la Religion Réformée, fait à Lyon l'an* 1572. *Avec une Remonſtrance aux Lyonnois, qui par timidité & contre leur conſcience continuent à faire leur hommage aux Idoles.* Lyon 1574. *in* 8.

(3) Voiez le Traité des *Satyres perſonnelles* qui portent le titre d'*Anti*, par Mr. Baillet §. 122: *Jugemens des Savans* &c, Tom. VI. pag. 154. édit. d'Amſterdam, 1725, in 4.

(4) Mr. de St. Evremond mourut le 3 de Septembre 1703, âgé de quatrevingt-dix ans.

LETTRE

LETTRE CCXCIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 16. de Décembre 1703.

Lett. CCXCIX. à Mr. Minutoli.

MR. LANCELOT m'eſt bien connu, mon cher Monſieur, & j'ai reçu de lui des Remarques très-curieuſes, que je mettrai dans mon *Supplément*. Il étoit alors à la Bibliotheque Mazarine. C'eſt un ſujet de grande eſpérance. Il eſt certain que Mr. LE CLERC eſt l'Auteur du Commentaire, qui a paru ſous le Nom de THE'ODORE GORAL (1). Son *Nouveau Teſtament* n'a point été défendu en ce Païs-ci; je ne ſai point s'il le ſera. Il y a eu des Miniſtres de l'Egliſe d'Amſterdam, qui ſe ſont remuez contre cet Ouvrage (2). Mr. DE BEAUVAL n'a nulle part aux deux *Lettres* ſur la réformation du *Pſeautier*. Celle qui eſt *in* 4, eſt d'un Miniſtre Réfugié à Londres, nommé RIVAL; & l'autre eſt de Mr LA BASTIDE (3). Mr. GOUSSET vient de donner ſon *Lexicon Hebraicum* (4).

Je n'abandonne pas mon *Supplément*; mais depuis quelques mois, je travaille à une autre choſe: ſavoir, à des éclairciſſemens ſur mes *Penſées ſur les Comètes*, Ouvrage, promis pluſieurs fois. J'en corrigeai hier la premiere Feuille. Je ne refuſe pas vos ſecours pour le *Supplément*; & dès aujourd'hui, j'ai une priere à vous faire concernant un Italien nommé SIMONIUS, qui fut Profeſſeur en Philoſophie à Geneve, vers l'an 1567. Il y a parmi les *Lettres* de THE'ODORE DE BEZE une Lettre ſans le nom de celui à qui elle fut écrite; mais ce fut à ce SIMONIUS, qui y eſt dépeint fort déſavantageuſement. J'entremêle le travail de la *Continuation ſur les Comètes* avec celui du *Supplément*; & ces jours paſſez je fis l'Article de SYLVESTRE PRIE'RIAS. Mr. DU PIN qui l'a donné, n'a rien éclairci, & a ſuivi les erreurs des autres. Il le fait *Général* des *Dominicains*; en quoi je ſuis perſuadé qu'il ſe trompe: & perſonne encore n'a marqué le tems de la mort de ce Perſonnage. Voilà ce que je cherche inutilement dans mes Livres; comme auſſi, ſi le Village de *Prierio*, ſa Patrie, eſt dans le Territoire d'*Aſti* ou dans le *Montferrat* (5); Je ſuis, mon très-cher Monſieur, tout à vous.

(1) Mr. le Clerc, déguiſé, ſous le nom de *Theodore Goral*, publia avec des Remarques & une Paraphraſe deux Poëtes Latins, & y joignit les Notes de Scaliger, &c: *G. Padonis Albinovani Elegia III. & Fragmenta; cum Interpretatione, & Notis Joſ. Scaligeri, Frid. Lindenbruchii, Nic. Heinſii, Theod. Goralli & aliorum*: & *P. Cornelii Severi Ætna, & quæ ſuperſunt Fragmenta; cum Notis & Interpretatione Joſ. Scaligeri, Frid. Lindenbruchii, & Theod. Goralli. Acceſſit Petri Bembi Ætna.* Voiez ſa *Bibliotheque Choiſie*, Tom. I. Art. IV. & V.

(2) Les Synodes Wallons ne purent venir à bout de faire défendre la Traduction Françoiſe du *Nouveau Teſtament* par Mr. le Clerc, publié en 1703. in 4.

(3) Il y avoit alors de grandes conteſtations entre les François réfugiez à Londres, touchant les Pſeaumes qui ſe chantent dans leurs Egliſes. Les uns vouloient qu'on ſe ſervît de la nouvelle Verſion de Mrs. Conrart & la Baſtide; & les autres qu'on s'en tînt au vieux Style de Marot & de Beze. Ce dernier ſentiment a prévalu juſqu'ici. Mr. Rival prit le parti des nouveaux Pſeaumes.

(4) Voici le titre de cet Ouvrage de Mr. Gouſſet: *Commentarii Linguæ Ebraicæ, in quibus præcipua opera impenditur primario ſignificatui & ſenſui Dictionum Phraſiumque, accurata inveſtigatione definiendo, homonymiis & interpretationibus variis, anticipitibus, arbitrariis eliminandis; locis inſignibus SS. Scripturæ explanandis; parallelis Veteris & Novi Teſtamenti, tum peculiari diſcuſſione, tum collatione mutua, firmandis & vindicandis: præter alia quæ Prafatio recenſet. A Jacobo Guſſetio Blaſenſi, Profeſſore in Academia Provinciali Groninga & Ommelandia, SS. Theologiam, Philoſophiam, & Helleniſmum docente.* Amſtelodami 1703. in fol.

(5) On trouvera dans le *Supplement* du *Dictionnaire Critique* l'Article de PRIERIAS: mais les Peres Quetif & Echard ont parlé plus particulierement de cet Auteur, dans la Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre, Tome II. page 55. Ils diſent que Prierias, né environ l'an 1460, a pris ſon nom du village de *Priorie* dans le Comté d'Aſti, & aſſûrent ſur la foi de Sébaſtien de Olmeda, Dominicain Eſpagnol, qui floriſſoit en 1559, & qui eſt cité par Fontana dans ſon *Sacrum Theatrum Dominicanum*, imprimé à Rome en 1666. *in folio*, que Prierias mourut à Rome l'an 1523, étant alors Maître du Sacré Palais.

Digitized by Google

LETTRE CCC.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 27. de Décembre 1703.

Lett. ccc. à Mr. Coste.

J'Apprens, Monsieur, par votre Lettre du 12. de Novembre dernier, que vous m'aviez fait l'honneur de m'en écrire une autre un mois auparavant, laquelle venoit dans un Paquebot qui a péri. Je dois vous remercier de celle-là, tout comme si je l'avois reçuë: je la regrette extrémement, & je serois bien fâché que la derniere eût eu le même destin: je l'ai luë avec une satisfaction particuliere, hormis les endroits où vous me flatez.

On n'a pas manqué de m'envoier un Exemplaire de la premiere Partie de l'Ouvrage de la *Religion Raisonnable* (1). Je l'ai donc tout entier, & je vous ai bien de l'obligation, Monsieur, d'un si beau présent. Soiez bien persuadé de ma *gratitude*, je vous en prie.

Je n'ai pas suivi votre conseil: j'ai lû l'Extrait que l'on a donné dans le second Tome de la *Bibliotheque choisie* (2), avant que de jetter les yeux sur l'ouvrage même. Quant à l'Extrait que Mr. DE BEAUVAL a donné (3), je ne l'ai lû qu'après avoir examiné le Livre même de Mr. LOCKE. Je vous avouerai ingénument, ou mon défaut de pénétration, ou mon défaut d'attention; il ne m'a point semblé que Mr. LE CLERC, ni Mr. DE BEAUVAL, aient mal compris en général (je ne garentis point leur détail) le but & le caractere du Livre de la *Religion Raisonnable* (4). Car autant que je l'ai compris, cet Ouvrage tend à montrer, *que pourvû que l'on croie que* JE'SUS-CHRIST *est le Messie, & que l'on ait une intention sincere d'obéir à ses Préceptes, & de découvrir les autres Véritez contenuës dans le Nouveau Testament, on a toute l'essence du Chrétien*: de sorte qu'en vivant selon l'Evangile, autant que la fragilité humaine le peut souffrir, & en suppléant par la foi & par la repentance, ce qui manque aux bonnes œuvres, on est sauvé aussi sûrement, que si l'on étoit éclairé sur tous les Mysteres que l'Eglise Anglicane, par exemple, trouve dans les Ecrits des Apôtres.

L'Auteur nous apprend dans sa seconde Partie, qu'il a sûr tout eu dessein de convertir les *Déistes*: on a donc lieu de croire qu'il a prétendu faire voir, que l'esprit de la Religion Chrétienne n'est pas d'exiger de l'homme, comme une condition nécessaire à être sauvé, que l'on croie ce grand nombre de Dogmes incompréhensibles & qui choquent la lumiere naturelle, dont la Confession des Protestans est chargée; le Péché Originel, la Trinité, l'Union Hypostatique du Verbe, &c. Il n'a point travaillé à concilier avec la Raison, ou à imposer à la Raison le joug de ces dogmes, comme il a travaillé fortement à réfuter les objections fondées sur les faits de la conduite du Messie; je veux dire, sur la maniere de cacher, ou de déguiser sa Mission, d'employer des Réponses ambigues quand il étoit interrogé par les Pharisiens; &c: choses que certains Juifs ont violemment critiquées, & qui ont je ne sai quoi de choquant.

L'Auteur a dit, ce me semble, là-dessus de très-bonnes choses; mais je ne croi point qu'il y ait de Socinien qui ne souscrivît à son Livre, généralement parlant; & il est certain que cette Secte a toûjours suivi cette tablature, pour rendre le *Christianisme* plus conforme aux lumieres de la *Raison*. Je puis vous dire que cet Auteur me paroit raisonner d'une grande force, & répondre à son adversaire (5) avec beaucoup d'habileté, & que le stile de son Traducteur, & ses réflexions, répondent admirablement à la force de l'Original. Ce n'est point pour m'acquiter des loüanges flateuses que vous m'avez données dans votre derniere Lettre, que je parle ainsi; c'est avec la derniere sincérité.

Il est vrai que je travaille aux Eclaircissemens, que j'ai tant de fois promis, sur mes *Pensées diverses* touchant les *Cométes*. La premiere feuille est déja imprimée, & contient le commencement de l'examen d'une difficulté qui m'a été faite; savoir, *que les Principes, que j'ai avancez, énervent l'Argument de l'Existence divine, tiré du Consentement de tous les peuples*. Je me suis bien étendu à examiner si cet Argument est bon, soit qu'on l'appuie sur l'Idée innée, comme faisoit l'Epicurien VELLEÏUS dans CICE'RON, soit qu'on le sépare de cette Idée. Cela m'a obligé de lire ce que Mr. LOCKE a dit contre les Idées innées, dans son Essai de l'*Entendement*; & je vous avouë qu'il m'a semblé victorieux, & qu'il faut donner à son combat la gloire du *debellatum est*. Je vous prie de l'assûrer de mes respects.

Je finis par une protestation sincere de la grande estime, avec laquelle je suis, &c.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Coste du 20. de Juillet 1703.
(2) Tome II, page 284.
(3) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Février 1703, page 79.
(4) Mr. Locke prétendoit que ces Messieurs n'avoient pas bien pris sa pensée, dans leurs Extraits de cet Ouvrage.
(5) Le Docteur Edwards.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CCCI.

LETTRE DE

Mr. MAGLIABECHI

A

Mr. BAYLE (1).

A Florence, le 26. de Janvier 1704.

MONSIEUR,

Lett. CCCI. à Mr. Bayle.

JE ne pouvois rien recevoir qui me fût plus agréable que votre Lettre. Elle eſt ſi bien écrite, ſi pleine d'érudition, & remplie de tant de témoignages d'amitié que je ne puis aſſez vous en remercier. Vous ne m'avez pas ſeulement obligé, Monſieur, en me mandant ce qu'il y a de nouveau dans vos quartiers au ſujet des Belles Lettres; mais beaucoup plus encore en m'apprenant des nouvelles de votre ſanté à laquelle je m'intéreſſe particulierement, vous eſtimant au delà de ce que je vous puis dire. Et comme de nos amis communs m'avoient écrit qu'il y avoit quelque tems qu'ils n'avoient appris aucune de vos nouvelles, cela me faiſoit craindre que vous ne fuſſiez malade, & me cauſoit une véritable douleur. La Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a tiré de peine, & je vous en remercie, Monſieur, encore une fois, de tout mon cœur.

Pour remplir cette feuille de papier, je vous manderai quelques nouvelles d'Italie au ſujet des Ouvrages d'eſprit; mais je le ferai ſans aucun ordre, & comme cela me viendra dans la mémoire.

Le Pere BACCHINI m'a envoié ſon nouveau Livre, dont voici le Titre: *De Eccleſiaſtica Hierarchiæ Originibus Diſſertatio, Auctore D. Benedicto Baccbino Cannenſi. Admodum R. P. P. D. Eraſmo Gattolæ S. Placidi extra Aleſtanam Priori Dicata. Mutinæ* 1703. *typis Antonii Capponi*, in 4. A la fin de la Préface voici ce qu'il écrit: *En autem Diſſertationis totius ordinem. Tribus hæc partibus conſtabit. In priori generalia argumenti tractabo, & perfecto Imperii Romani ſtatu pro Apoſtolorum ævo omnino inepto, qui fundandis principibus Eccleſiis normæ loco eſſet, aliam rei originem exquiram, & ſyſtematis ratione expoſitâ, oſtendere conabor, quibus ex cauſis tandem irrepſerit, ut in Oriente frequentiùs, in Occidente ægrè & ſeriùs, Hierarchiam Eccleſiarum ad recentiorem imperii formam componere tentatum ſit. In ſecunda parte ad Italicarum Metropoleon origines deſcendam, quas nonniſi quarto ſæculo natas conficiam. Tandem in tertia de Ravennatis Eccleſiæ Metropolitano jure, ejuſque initiis ab Agnello aſſertis tractabo.*

Monſieur ASTORI m'a envoié le Livre ſuivant: *Jo. Antonii J. C. Veneti Diſſertatio de Dis Cabiris. Eruditiſſ. atque Præſtantiſſ. Viro Juſto Fontanino Foro-julienſi, Cardinalis Eminentiſſ. Joſephi Renati. Imperialis Bibliothecario D. Venetiis* 1703. *apud Aloyſium Pavinum*, in 8.

Monſieur RAMAZZINI m'a envoié ſon Oraiſon, dont voici le titre: *Medicam Artem Navigatori ſimilem eſſe. Oratio habita in Patavino Athenæo, in ſolemni ſtudiorum recurſu, à Bernardino Ramazzino practicæ Medicinæ Profeſſore. Mutinæ* 1703. *typis Antonii Capponi*, in 8.

On m'a envoié nouvellement de Rome les Livres ſuivans. Monſignor BIANCHINI m'a envoié ſon Livre, dont voici le titre: *Solutio Problematis Paſchalis. Romæ typis Rev. Cam. Apoſt.* in fol. 1704. Dans l'exemplaire que Monſignor BIANCHINI m'a donné, il n'y a point d'autre frontiſpice que le ſusdit. Il m'écrit que dans peu il m'envoiera un autre Livre de lui qui eſt ſous la preſſe.

Le Pere CONVENTATI m'a envoié le Livre ſuivant: *Oratio Hiſtorica Dogmatico-Moralis de ſecunda Filii Dei Nativitate, & obiter de prima. Juſſu Emin. & Rev. Principis Fr. Vincentii Mariæ Epiſcopi Tuſculani, S. R. E. Cardinalis Urſini Archiepiſcopi Beneventani edita, & ad verbum tranſcripta ex Diſſertatione Dogmatico-Morali de Amore Dei quæ dabitur, ut inſerviat Tractatibus ſingulis Bibliothecæ Moralis R. P. Joſephi Manſi, Presbyteri Congregationis Oratorii de Urbe. Conſultò elaborata à R. P. Jo. Baptiſta Conventati, ejusdem Congregationis Oratorii Romani Presbytero, unà cum diſtincta univerſæ Diſſertationis idea. Romæ* 1703. *Excudebat Cajetanus Genebius SS. Scalptor ad Curiam Innocentianam*, in 8.

Le Pere DE BENEDICTIS, de la Compagnie de Jéſus, m'a envoié le ſuivant qui eſt de lui, quoi que ſon nom n'y ſoit point: *Difeza della Scolaſtica Theologia. Dedicata all' Illuſtr. & Rev. il Signore Abbate Albani Nipote di N. S. Papa Clemente undecimo. In Roma ap. Antonio de Roſſi* 1703. in 12.

Le Pere SCHIARA m'a envoié celui qui ſuit: *Theologia Bellica omnes fere difficultates ad Militiam, tum Terreſtrem, tùm Maritimam pertinentes complectens: atque Canonicè, Juridicè, Moraliter, nec non Hiſtoricè dilucidans: in octo libros diſtributa; quorum quatuor poſteriores in hoc ſecundo Tomo, reliqui verò in primo continentur. Opus non tàm Bellatoribus, ſive Regis & Principes,*

(1) Cette Lette avoit déjà été imprimée dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Mars 1704, pag. 134. & ſuiv.

Lett. CCCI. à Mr. Bayle & CCCII. à Mr. des Maizeaux.

pes ſint, ſive Officiales & Milites privati, quàm Pacificis; tum Confeſſariis, tum Penitentibus; U. J. Peritis quoque, præſertim Forum Eccleſiaſticum profitentibus, in utroque judicio interno ſcilicet & externo perutile; utpote variis, novis & propemodum innumeris in quavis materia difficultatibus, in praxi frequentiſſimis & quotidianis, clarè & ſuccinctè reſolutis, ornatum. Cum Manuſſd ad primum, tertium & quartum librum; & fragmentis, hoc eſt, conſtitutionibus Apoſtolicis, Decretis ſacr. Congreg. Deciſionibus S. Rom. Rotæ, Eruditionibus vetuſtis & modernis, aliisque ſcitu dignis; & triplici Indice, nempè difficultatum, variarum Propoſitionum damnatarum quæ refelluntur, & verborum. Auctore P. D. Antonio Thoma Schiara Aſtenſi S. Theologiæ, & Jurium Profeſſore. S. Indicis Congregationis Conſultore, & S. Romanæ, ac Univerſalis Inquiſitionis Qualificatore. Tomus alter. Romæ typis Cajetan. Genobii 1703. in fol.

De Rome on m'a encore envoié le Livre ſuivant: *La Gerarchia Cardinalizzia di Carlo Bartholomeo Piazza dalla Congregazzione degli Oblati di Milano; à Clemente XI. Pontefice Maſſimo. In Roma nella Stamperia del Bernabò, l'an.* 1703. in foglio.

Ma feuille ſe trouvant remplie je ne vous en envoierai pas davantage, & je finirai en vous ſuppliant de vouloir m'honorer de vos commandemens, & de me continuer votre amitié. Je ſuis, Monſieur, &c.

P. S. Il y a quelques mois qu'il mourut ici à Florence Mr. Vincenzo Viviani. Mr. Lorenzo Bellini eſt mort auſſi il y a deux ou trois ſemaines.

LETTRE CCCII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 8. de Février 1704.

Lett. CCCII. à Mr. des Maizeaux.

J'Eus l'honneur de voir Mylord Shaftsbury le même jour que je reçus votre derniere Lettre Monſieur, & je lui fis vos Complimens; il m'a chargé de vous faire bien des aſſûrances de ſon Amitié. Il étoit chez Mr. Furly, que je ſaluai auſſi de votre part, & qui me chargea de vous rendre la pareille. C'eſt auſſi ce que je dois vous dire par rapport à Mr. Basnage.

Vous êtes trop obligeant, Monſieur, de vouloir me tenir compte de ce que je vous ai propoſé dans le Billet, que le Sieur Tonson vous a fait tenir. C'eſt la moindre choſe, que je vouluſſe faire pour votre ſervice. Il y a parmi les *Corrections* que je lui ai envoiées, un endroit à l'Article Abdias, où la Citation marginale doit être *Joh. Valent. Fabric.* & non pas *Joh. Ludov. Fabric.*

Je ne vous répete point ce que je penſe vous avoir témoigné aſſez clairement, que j'abandonne tous les intérêts de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* (1). Il eſt pourtant vrai que je ſai que le Libraire ne ſe propoſe point d'en donner d'autres Parties: je veux dire, qu'il n'y a ſur ce ſujet ni plan, ni deſſein arrêté, & il n'a rien ſous la preſſe d'aprochant.

On ne peut nier que ceux qui diſent que l'Ouvrage n'intéreſſe pas aſſez le Public, n'aient raiſon; mais ils doivent conſidérer qu'un Auteur ne peut gueres intéreſſer le Public, à moins qu'il ne diſcute des Queſtions qui concernent l'honneur & la gloire de tout un Peuple, ou de tout un Corps de Religion; ou à moins qu'il ne traite de quelque Dogme important dans la Morale, ou dans la Politique. Tous les autres ſujets dont les gens de Lettres rempliſſent leurs Livres, ſont inutiles au Public; & il ne les faut conſidérer que comme viandes creuſes en elles-mêmes, mais qui contentent néanmoins la curioſité de pluſieurs Lecteurs ſelon la diverſité des goûts. Qu'y a t-il, par exemple, de moins intéreſſant pour le Public, que la *Bibliotheque Choiſie* du Sieur Colomiès: Ouvrage, qui a été néanmoins regardé comme très-bon en ſon eſpece, & duquel les Curieux de Particularitez Litéraires ſont preſque enchantez? Je vous pourrois nommer pluſieurs autres Livres qui ſe font lire, ſans contenir rien qui intéreſſe le Public.

Comme les fautes de quelque Livre que ce ſoit entrent dans le plan de mon *Dictionnaire*, afin d'être remarquées, je vous ſerai bien obligé, ſi vous voulez bien me marquer celles de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, au Chapitre des *Anonymes*.

On ſe fait une grande idée, & avec beaucoup de raiſon, de l'édition des *Oeuvres de Mr.* de St. Evremond, à laquelle vous travaillez. Je vous ſuis très-obligé de l'Article du Docteur Connor, qui eſt un Morceau très-curieux (2).

Je n'ai point d'autres Nouvelles Litéraires, que celles que vous avez pû voir déjà dans le Mois de Février de Mr. Bernard. Je vous prie d'être bien perſuadé que je ſuis avec toute ſorte de paſſion & d'eſtime, Monſieur, Votre &c.

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre du 9. de Novembre 1703.

(2) Il publia à Londres en 1697. *Evangelium Medici* &c. L'Article de ce Medecin ne ſe trouve point dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique*. Ce que j'avois écrit ſur ſon ſujet à Mr. Bayle, eſt trop long pour entrer dans ces Notes: je le renvoie à mes Remarques ſur le *Colomeſiana*.

LETTRE CCCIII.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam le 1. *de Mars* 1704.

Lett. CCCIII. à Mr. la Croze.

J'Avois ſujet de craindre de m'être rendu indigne de l'honneur de votre ſouvenir, Monſieur, puiſque je n'ai pas eu l'honneur de répondre à votre ſeconde Lettre. Je me ſuis reproché cette faute mille fois; j'en ai voulu mal à ma pareſſe, qui ſe fortifie de jour en jour, par le ménagement que je dois avoir de toute néceſſité pour ma ſanté. Votre Lettre du 19. de Février me conſole pleinement, & me tire d'inquiétude. Elle m'apprend que mon ſilence n'a pas été mal interprété, & ne me prive point de vos bonnes graces. J'en ai pour votre honnêteté une reconnoiſſance que je ne ſaurois vous exprimer. Les remercimens que je vous dois, pour vos Notes judicieuſes, doctes, exactes &c, ne me ſont pas plus faciles à décrire. Je vous demande donc la grace, Monſieur, de vous les repréſenter auſſi forts que vous pourrez; ne craignez point l'hyperbole.

Je marquerai inceſſamment à la marge de mon *Dictionnaire* les Corrections & les Illuſtrations qu'il vous a plû de me fournir, & je marquerai toûjours la ſource. Je vous ſupplie inſtamment de continuer. J'ai appris avec une joie extrême la juſtice qui vous a été renduë. La Charge de *Bibliothecaire du Roi* votre Maître vous convenoit admirablement:

C'eſt à ſon point la choſe appropriez.

Vous étiez faits l'un pour l'autre, vous & cette belle Bibliotheque. Je vous félicite de cet Emploi, avec d'autant plus d'ardeur, que vous y trouvez des charmes inexprimables, étant tourné comme vous êtes, & vous en pouvant ſervir autant qu'homme du monde.

Il n'y a plus lieu de douter que LE'ON *Hébreu* ne fût fils d'ABRABANEL; & puiſqu'il a été Chrétien, il faut dire qu'il ſe convertit. Un de ſes freres, comme je l'ai rapporté, fit la même choſe; mais il eſt ſurprenant, que ni BARTOLOCCI, ni NICOLAS ANTONIO, n'aient point parlé de la converſion de LE'ON *Hébreu*.

Aiant les Comédies de FRISCHLINUS, j'ai trouvé le paſſage que vous m'avez indiqué. Je ſuis bien ſûr que le fondement de cette infame plaiſanterie eſt que THEODORE DE BEZE, *Apologiâ altera ad F. Claud. de Xaintes*, répondant au reproche qu'on lui faiſoit d'avoir épouſé une garce, dit, *Neque uxorem duxi cujus pudore poſſit Eccleſiam; cujus denique ſunt, quæ honeſtè nominari non poſſunt, quàm os tuum illud caninum, ſive monaſticum, quo tuum illud ſurſuraceum numen exceptum voras, mundiora.* Cela ne ſe trouve point dans les dernieres éditions, & je vous avouë que je n'ai point la premiere; mais dans l'exemplaire que j'ai des Oeuvres de BEZE de l'édition de Geneve 1582. à la page 36. du ſecond Tome, quelqu'un a écrit à la marge les paroles que je vous ai copiées, & a marqué qu'il les tire de la prémiere Edition (1). BEZE auroit pû ſe paſſer de cette alluſion à un Paſſage que j'ai rapporté page 2247, Lettre *d* (2).

Il n'y avoit que peu de jours que la ſeconde édition de mon *Dictionnaire* étoit achevée, lorſque le hazard me fit trouver dans PLUTARQUE, *Sympoſ. Lib. I, Cap. X*, ce qui concerne DE'MOCRITE. J'ai envoié à Londres, depuis long-tems, cette petite addition pour la Verſion Angloiſe, à quoi l'on m'a dit qu'un Libraire a fait travailler; & j'ai eu une occaſion très-naturelle de marquer cette citation de PLUTARQUE dans la ſuite de mes *Penſées diverſes ſur les Comètes*, qui eſt actuellement ſous la preſſe. La feuille où cela eſt, fut imprimée il y a environ quinze jours (3).

L'Auteur, qui a cité VOLATERRAN *in Declamat. ad Leo*, comme aiant parlé de la Permiſſion Sodomitique accordée par SIXTE IV, eſt JOHANNES LYDIUS, dans ſes *Analecta in Librum Nicolai de Clemangiis de corrupto Eccleſiæ Statu, pag. 9. circa fin.* Ces *Analecta* ſe trouvent derriere les Oeuvres de CLE'MANGIS, à l'édition de Leide 1613. Il eſt certain que VOLATERRAN, *Anthrop. Lib. XXII*, ne parle pas de cela. Je viens de parcourir, mais fort à la hâte, la Déclamation d'AGRIPPA *in Levan.* Je n'y ai rien trouvé touchant ce fait, & dans ſa *Vanité des Sciences*, il dit ſeulement, que SIXTE IV. fit établir un bordel (4). Vous avez très-bien deviné la ſource de cette mauvaiſe citation (5).

Puiſque vous avez la bonté de me permettre de vous importuner, agréez, Monſieur, que je vous demande, s'il y a des Livres imprimez avant la prémiere équippée de LUTHER contre les

(1) Les paroles de Beze, qu'on avoit écrites à la marge de l'exemplaire de Mr. Bayle, ne ſont pas copiées fidelement. Voici comment elles ſe trouvent dans le ſecond Volume des Traitez Théologiques de Beze, imprimé en 1573, pag. 400: *neque uxorem duxi, cujus pudore poſſit Eccleſiam? cujus denique, audi impura, honeſtiora ſunt quæ honeſtè nominari non poſſunt, quàm roſtrum illud caninum ſive monaſticum quo tuum illud ſurſuraceum numen exceptum voras?*

(2) C'eſt le paſſage où Tacite rapporte la Réponſe qu'une des ſervantes d'Octavie fit à Tigellin qui étoit préſent lorſqu'on leur donnoit la torture, & qu'on les preſſoit de confeſſer que leur Maîtreſſe étoit coupable de l'impudicité qu'on lui atribuoit. *Ex quibus una inſultanti Tigellino, caſtiora eſſe muliebria Octaviæ, reſpondit, quam os ejus.* Tacit. Annal. Lib. XIV. C. 60. Voiez l'Article d'OCTAVIE; Rem. D.

(3) Voiez la *Continuation des Penſées ſur la Comete*, ci-deſſus Tom. III. §. XLVII, pag. 252.

(4) Voiez le *Dictionnaire Critique* à l'Article de SIXTE IV, Rem. E.

(5) Voiez la Lettre ſuivante, Note (2).

Digitized by Google

Lett. cccIII. à Mr. la Croze & cccIV. à Mr. Bayle.

les *Indulgences*, dans leſquels on trouve que JEAN HUSS avoit prédit ſur le Bucher, qu'au bout de cent ans il s'éléveroit un Cigne, qui chanteroit bien mieux que lui (qui n'étoit qu'une Oie) contre les abus de l'Egliſe? Si cela ne ſe trouve que dans des Auteurs poſtérieurs à l'an 1520, je ne donnerois pas un clou à ſouffler de ce Conte (6).

Il y a un Allemand qui publia environ l'an 1613. un Livre intitulé *Florum Flaminiorum, Romanenſium, Bapalium ſive Papalium &c.* Il ſe nomme BRAUNBOM, & ſe ſurnomme *Ppboffenſis*. Je ne ſai ſi ceux qui le citent le nomment bien, ni s'il veut dire qu'il eſt né à *Papenhoffen*. Vous trouverez aiſément cela par l'inſpection de ſon Livre, & de ſa Préface. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCIV.

REPONSE DE

Mr. LA CROZE

A

Mr. BAYLE (1).

A Berlin le 21. d'Avril 1704.

Lett. cccIV. à Mr. Bayle.

JE n'ai point eu, Monſieur, d'autre intention, quand je me ſuis donné l'honneur de vous adreſſer mes remarques, que de contribuer autant que je le pourrois à la perfection d'un Ouvrage que j'eſtime infiniment. Les loüanges que vous me donnez ſont d'autant plus ſuperflues, que je ſuis perſuadé que je ne les mérite point. Je n'ai pas grande opinion de moi-même, & je me rends juſtice. Je ne vois pas d'ailleurs qu'il faille un grand effort d'eſprit, pour lire un livre avec attention, & tâcher d'y ſuppléer par quelque choſe, ſur tout lorſqu'on eſt aidé d'une bonne Bibliotheque. Ainſi, Monſieur, je ne reçois vos complimens que comme une marque de votre politeſſe, & de votre amour pour la vérité.

Je vous ſuis bien obligé de m'avoir appris la ſource du blaſfême de FRISCHLINUS, & je ſuis bien fâché que BEZE y ait donné lieu. J'avois reproché cent fois cela aux Luthériens; & ce n'eſt pas pour la premiere fois que je m'aperçois qu'il y a bien des choſes qu'il ne faut jamais nier poſitivement, ſous prétexte qu'elles paroiſſent incroiables. Avec tout cela, il y a de la mauvaiſe foi dans la citation de FRISCHLINUS.

J'ai découvert l'erreur de la citation ſur le fait de SIXTE IV, par le moien d'un petit Ouvrage, intitulé *Mus exenteratus*. C'eſt un livre écrit du Stile des Lettres *obſcurorum virorum*, contre JEAN PISTORIUS déſerteur du Luthéraniſme. L'Auteur s'appelle GUILLAUME HOLDERUS. J'en ai une édition de 1677; mais la premiere doit être de 1593. Il y a un abrégé de la Vie de SIXTE IV. à la page 12: *Volaterran, Stella, Baleus, Agrippa, Catal. Teſt Verit. Weſſel. Groning.* y ſont citez pêle-mêle au bas de la page pour divers faits, & de là vient la confuſion. Si vous avez ce livre-là; vous verrez d'abord la vraie ſource de l'erreur de JEAN LYDIUS (2).

Je crois qu'on ne ſauroit rien ajoûter à ce que vous avez dit dans votre *Dictionnaire* à l'Article de SIXTE IV. Nous avons parmi les Manuſcrits du Roi, un Journal de ce Pontife écrit en Italien par un Auteur contemporain. Il n'y eſt point épargné; mais cette vilaine conceſſion ne s'y trouve point. Il eſt fait mention dans WESSELIUS d'une Diſpenſe condamnable, accordée par SIXTE IV; mais cela regarde la religion du ſerment. Je ne ſai d'où WOLFIUS & BALÆUS ont pris cette vilaine Hiſtoire.

Je ne trouve rien qui puiſſe vous obliger à changer de ſentiment ſur la prétenduë Prophétie de JEAN HUSS. Je crois que LUTHER en eſt le premier Auteur. Il la rapporte dans un Sermon préché en 1531. ſur le Chapitre V. verſets 5. & 6. du Deutéronome. Voici ſes paroles tra-

(6) Mr. Lenfant, dans ſon *Hiſtoire du Concile de Conſtance*, Livre III. §. 58. pag. 328 de la ſeconde édition, remarque que les deux Relations de la Vie & de la Mort de Jean Hus faites par ſes propres Diſciples & par ſes Auditeurs aſſidus, ne diſent pas un ſeul mot de cette prétenduë Prophétie, & qu'ainſi il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été faite après l'évenement.

(1) Le hazard a fait tomber cette Lettre entre mes mains. Comme elle contient pluſieurs Remarques, que Mr. Bayle n'a pas eu le tems d'inſérer dans le *Supplement* de ſon *Dictionnaire*, j'ai crû me conformer à ſon intention, & au but de Mr. de la Croze, en la publiant ici.

(2) Voici le paſſage de Lydius où ſe trouve la Citation qui avoit embarraſſé Mr. Bayle: *Quid dixiſſet pia femina, ſi Sixti Quarti audiviſſet impietatem, qui Cardinali Lucis Sodomiam tribus menſibus calidioribus permiſit; teſte Volaterrano in Declam. ad Leu.* L'erreur de cette Citation ſe réduit à ceci. Dans le Livre intitulé *Mus exenteratus*, imprimé à Stugard en 1593, on parle de la prétenduë diſpenſe de Sixte IV. en faveur de la Sodomie, & on cite à la marge, *Volater. Lib. 22. Antrop. Stella in Sixto IV. Joh. Baleus Anglus. Agrippa in Declam. ad Lovanienſes* &c, comme des Auteurs qui ont rapporté ce fait. Lydius, ou quelqu'autre avant lui, copia cette Citation; mais 1. au lieu d'écrire tout au long *Lovanienſes*, on mit ſeulement *Lov.* 2. ſoit par la faute de l'Imprimeur, de Lydius, ou de celui qui lui avoit fourni cette Citation, on ſauta tous les mots qui s'y trouvent entre *Volater. & in Declam. ad Lov.* 3. Enfin, ce dernier mot *Lov.* ayant été changé par les Imprimeurs en *Leu*, tout cela produiſit la Citation de Lydius: *Volaterranus in Declam. ad Leu.*

Digitized by Google

traduites de l'Alleman: *St. Jean Hus a prophétisé de moi, lorſqu'il écrivoit en Boheme, étant priſonnier: Ils brûlerent maintenant une Oie, mais dans cent ans ils entendront chanter un Cygne. Il faudra qu'ils l'endurent.* Cela eſt ſurprenant; car dans les *Lettres de* JEAN HUSS, on ne trouve rien de cette Prophétie, non pas même dans celles que LUTHER fit imprimer à Wittemberg l'an 1537, & qu'il accompagna d'une Préface de ſa façon. Je ne crois pas plus certaine l'autre fameuſe Prophétie, *Poſt centum annos Deo reſpondebitis & mihi.* Je l'ai vûë ſur des Médailles: mais je jurerois bien qu'elles ne ſont pas contemporaines au ſupplice de JEAN HUSS. Le deſſein en eſt trop bien exécuté. D'ailleurs, la relation de la mort de JERÔME DE PRAGUE lui attribuë cette Prophétie. L'Auteur de cette Relation dit qu'il a été préſent au ſupplice de JERÔME.

Voici une partie du Titre du Livre, dont vous me demandez des nouvelles. Je dis une partie; car il ſeroit trop long de le copier tout entier. Il occupe une page *in quarto*, ſelon la loüable coutûme des Docbes de ce Pais-ci: *Florum Flaminiorum Romanenſium, Papalium* (3), *ſive Papalium, Decas una.* Autore *FReDRICo BRaUnBoM PPahofenſI. Hanoviæ* MDXIII. Le vrai nom de l'Auteur eſt *Braunbaum*: il a changé l'orthographe de la derniere ſyllabe pour quelque raiſon prophétique, que je n'ai pas crû devoir examiner. C'eſt un Archi-fanatique, & de tous les Commentateurs de l'*Apocalypſe* le plus ridicule & le plus inſuportable. Sa cabale & ſes lettres numérales, lui font trouver par tout des myſteres ridicules, & des prédictions extravagantes. Les ſauterelles de l'Apocalypſe ſont, ſelon lui, la groſſe vérole. Elles doivent durer cinq mois, c'eſt-à-dire, cinq fois trente ou 150. ans. Leur fin eſt jointe avec la chute de Rome, qu'il avoit fixée, ſur ce beau fondement, à l'an 1641, & la fin du Monde à l'an 1711. Je n'ai rien trouvé qui pût faire connoître qui il étoit, ni d'où il étoit. Mais il y a de l'apparence qu'il étoit de Papenhoffen, & que l'incommodité de quelque lettre lui a fait abréger le mot. A la tête du X. & dernier livre, il écrit ainſi ſon nom: *Friderici Braunbaumii PPahofienſis* &c. (4).

J'ai fait vos complimens à Mr. CHAUVIN. Il ne continuë plus le Journal. Il n'y a que trois années d'imprimées. Si je trouve une occaſion favorable, je vous enverrai les deux dernieres, avec le *Sadeur* imprimé à Vannes (5), qui m'eſt tombé entre les mains depuis peu. Cette prétenduë impreſſion de Vannes eſt véritablement de Geneve. Elle n'eſt differente de celle de Paris, qu'en ce que la derniere a réformé le Stile, & retranché quelques impertinences de l'Auteur. Je vous ferai auſſi tenir le troiſiéme Tome des *Eloges* de Mr. TEISSIER. Il y a joint le *Pithœana*, comme je vous le mandai dernierement. Si vous ſouhaitez d'avoir le *Mus exenteratus*, je vous le ferai auſſi tenir.

LETT. CCCIV. à Mr. BAYLE.

Afin de ne point laiſſer de vuide, je vais vous faire part de quelques nouvelles remarques, qui me ſont venuës dans l'eſprit depuis ma derniere Lettre.

Je ne ſai ſi on doit croire que CONSTANTIN DE LA FUENTE n'ait pas été Confeſſeur de CHARLES QUINT (6). Outre l'autorité de que vous rapportez page 2479. (7), & celle de CARDAN que vous rapportez page 2479. (7) & celle de GONSALVUS MONTANUS qui paroît l'avoir connu particulierement, CYPRIANO DE VALERA, autre contemporain, en parle ainſi dans le Traité *Del Papa y de ſu autoridad*, pag. 209: *Eſte Doctor Conſtantino fue de los doctiſſimos y eloquentiſſimos hombres que en muchos tiempos tuvo nueſtra Eſpana: fue Confeſſor y Predicador del Emperador y Rey de Eſpana Don Carlos* &c. Les Auteurs Eſpagnols qui ont aſſûré le contraire, ont eu leurs raiſons pour cela. Mais ces deux Eſpagnols, & CARDAN, ſur tout, n'avoient aucune raiſon de donner à CONSTANTIN une qualité qui ne lui appartint pas.

Le *Specimen Bibliopophiſtarum Gedanenſium* de SCHELGVIGIUS, que vous auriez bien voulu conſulter (8), ne vous auroit rien appris de nouveau. Ce n'eſt qu'un méchant extrait du Livre intitulé *Amores Baudii.* Il y a deux autres Diſſertations dans ce Livre-là, qui ne valent pas grand' choſe.

Mr. BENTLEY dans une très-belle Diſſertation Angloiſe qu'il a écrite ſur les *Epîtres de Phalaris* & les *Fables d'Eſope* (9), ſoûtient que la laideur de ce dernier eſt une tradition fabuleuſe. Mr. BOYLE dans le livre Anglois qu'il oppoſa à cette Diſſertation, accuſa Mr. BENTLEY d'avoir pris cela dans la *Vie d'Eſope* écrite par Mr. DE MEZIRIAC. Je ne ſai ce qui en eſt (10). Mais l'opinion de cette laideur, vraie ou fauſſe, a paſſé juſqu'aux Orientaux. Le Paraphraſte de l'*Alcoran*, dont GOLIUS a fait imprimer un Chapitre traduit en Latin, à la fin de la Grammaire d'ERPENIUS, paraphraſe ainſi le verſet 11. du Chapitre XXXI. de l'Alcoran: *Equidem largiti ſumus Locmanno, Baoræ filio, homini per ſe deſpecto ob corporis formam, & fortunæ municipio vili, ſapientiam* &c. Il n'y a perſonne qui ignore que les Orientaux donnent le nom de LOCMAN à ESOPE.

Sur l'Article d'ESOPE, Auteur Grec d'une *Hiſtoire* romaneſque *d'Alexandre le Grand*, je remarquerai que cette *Hiſtoire d'Alexandre* eſt à la Bibliotheque du Roi, imprimée en lettres Gothiques. Mr. GAULMIN la cite chap. 8. du livre I. de ſes Remarques ſur la *Vie de Moyſe.* Cet Auteur eſt aſſez ancien. Le Patriarche EUTYCHIUS Tom. I. de ſes *Annales*, pag. 288, raconte des fables qui ſe trouvent dans cet Ouvrage. Un de mes Amis l'a manuſcrit en Ebreu, & il me l'a fait voir. Je l'ai vû auſſi manuſcrit, en vers Latins élégiaques. C'eſt le faux CALLISTHENE traduit en Latin. Voicz Mr. GAUL-

(3) Les Allemans pour dire *le Pape*, diſent *Der Bapſt.*

(4) Voiez dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique* l'Article BRAUNBOM. Mr. Bayle y parle fort au long du Livre de cet Auteur.

(5) Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article SADEUR, Rem. K.

(6) Voiez les Articles CARRANZA Rem. C, & CHARLES QUINT Rem. R.

(7) Voiez l'Article PONCE (*Conſtantin*) Rem. H. ſon véritable nom étoit *Conſtantin de la Fuente.*

(8) Voiez l'Article BAUDIUS Rem. K, à la fin.

(9) *A Diſſertation* &c, c'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur les Lettres de Phalaris, de Themiſtocle, de Socrate, d'Euripide, & autres; & ſur les Fables d'Eſope.* Cette Diſſertation parut en 1697, à la fin de la ſeconde édition des *Réflexions* de Mr. Wotton *ſur le ſavoir des Anciens & des Modernes.* Mr. Boyle, préſentement Comte d'Orrery, critiqua ce qui regardoit les *Lettres de Phalaris* & les *Fables d'Eſope.*

(10) Mr. de Meziric dans ſa *Vie d'Eſope*, pag. m. 275. & 276. refute ce qu'on dit de la laideur & de la difformité d'Eſope; mais Mr. Bentley déclara qu'il n'avoit jamais vû cet Ouvrage: qui, en effet, étoit alors ſi rare en Angleterre, que Mr. Boyle n'en pût pas trouver un exemplaire.

Digitized by Google

Lett. cccv. à Mr. Bayle. cccv. à Mr. Constant. & cccvi. à Mr. Coste.

Gaulmin, à l'endroit que je viens de marquer.

La maniere concise dont vous vous exprimez, tant à l'Article d'*Eschyle* qu'à celui d'*Euripide*, pourroit faire croire à quelques-uns qu'avant les soins de Canterus, les Vers de ces Poëtes étoient imprimez comme de la prose. Cependant les Jambes ont toûjours été distinguez dans toutes les éditions. Canterus n'a fait que réformer les Chœurs, qui n'étoient pas assez exacts.

J'ai peur, Monsieur, que toutes ces minuties ne vous fatiguent. Je finis de peur de vous ennuier davantage. Je me remettrai bien-tôt à la lecture de votre *Dictionnaire*, & je tâcherai de vous envoier tout d'un coup le reste de mes remarques. Je ne vous écrirai point qu'elles ne soient finies, à moins que vous ne me fassiez l'honneur de m'ordonner quelque chose. Pour peu que cela vous incommode, ne m'écrivez point: je prendrai toûjours votre silence en bonne part. Je ne voudrois pas cependant que les frais de la poste vous incommodassent par rapport à moi. Je suis assez à mon aise par la grace de Dieu. Je suis avec un parfait dévouement à votre service, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCCV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 21. *de Mars* 1704.

Lett. cccv. à Mr. Constant.

Il y a très-long-tems, mon très-cher Monsieur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, ni de recevoir de vos Lettres; mais cela n'a diminué en rien le souvenir, l'amitié, l'estime, que je conserve toûjours pour vous. Notre bon Ami de Geneve (1) m'aiant fait savoir que je pourrois trouver une voie sûre, par Mr. Bronk, de vous envoier à chacun un exemplaire de mon *Dictionnaire*, je les ai fait partir ce jourd'hui pour Amsterdam. J'ai prié notre Ami d'une chose dont je m'acquite aujourd'hui moi-même; c'est de vous féliciter de la justice qui vous a été renduë par la Promotion à la Chaire de Théologie, dont vous êtes si en état de remplir tous les devoirs, au bien & à l'avantage de l'Académie.

J'ai sû par le même Ami la perte que vous avez faite, & qui m'a touché vivement, moi qui connoissois le mérite du cher fils que vous avez perdu, & qui me réjouïssois infiniment de le voir si avancé dans le chemin de la fortune. Je n'insisterai point sur un sujet si lugubre, pour ne pas rouvrir une plaie si douloureuse (2). J'embrasse de tout mon cœur Mademoiselle Constant, votre chere épouse; & en vous souhaitant mille & mille bénédictions, je finis par la protestation sincere d'être, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCCVI.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam le 8. *d'Avril* 1704.

Lett. cccvi. à Mr. Coste.

J'Aurois répondu plutôt, Monsieur, à la bonne & belle Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire, (je ne saurois dire quand; car elle n'est point datée), si le fils de Mr. Furly eût trouvé une occasion plus prompte que celle dont il m'avertit tout présentement.

Tout ce que vous m'écrivez touchant le Livre de *la Religion Raisonnable* (1) est fort sensé, & en dévelope nettement le but & le caractere. Il auroit, peut-être, été à souhaiter que l'Auteur se fût fait cette objection: Qu'encore qu'au commencement du Christianisme on fût sauvé sans une croïance distincte de la Consubstantialité du Verbe, il ne s'ensuit pas qu'on le puisse être aujourd'hui; car les premiers Chrétiens faisant profession de recevoir le Messie pour le Fils de Dieu, ne nioient point qu'il le fût coëssentiellement: ils faisoient abstraction entre cette maniere d'être Fils de Dieu, & les autres manieres, mais aujourd'hui cette abstraction est impossible. Il faut ou admettre formellement, ou rejetter formellement

(1) Mr. Minutoli.

(2) Mr. Constant le fils avoit beaucoup de mérite. Il étoit Sécretaire de Mylord Albemarle, & possédoit déjà quelques Charges considérables.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Coste du 27. de Décembre 1703.

Digitized by Google

lement la Coëſſentialité du Verbe. Cela fait une différence capitale ; car vous ſavez que *abſtrahentium non eſt mendacium*. Tel étoit l'état des ſimples aux premiers ſiecles : ils n'affirmoient, ni ne nioient ce dogme-là ; leur Foi étoit là-deſſus indéterminée. Mais depuis les diſputes & les déciſions, il faut opter ou la Négative, ou l'Affirmative. Or il eſt bien plus criminel de rejetter une Vérité propoſée, que d'ignorer ſimplement ſi les termes, ſous leſquels on croit, ſignifient préciſément, déterminément, une telle choſe, ou une autre.

C'eſt avec une extrême ſatisfaction, que je jouïs aſſez ſouvent de la converſation de Mylord SHAFTSBERY. Je ne ſaurois aſſez me loüer de ſes bontez. Il a beaucoup d'eſtime pour vous, & il me l'a témoigné pluſieurs fois. Nous parlons ſouvent auſſi de Mr. LOCKE, que je vous prie d'aſſûrer de mes reſpects.

Il eſt certain que dans l'Article de COTIN, à la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* (2), il manque une choſe très-eſſentielle & très-curieuſe, puiſque l'on n'y trouve point la circonſtance que vous me marquez ; ſavoir, que le *Sonnet* qui eſt dans les *Femmes Sçavantes*, eſt tiré mot à mot des *Oeuvres* de l'Abbé COTIN (3).

Vous trouverez dans le premier Journal de Mr. DE BEAUVAL, (c'eſt celui qui paroitra dans quelques jours, & qui contiendra en ſix feuilles les ſix derniers Mois de l'Année 1703.) un long Article de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*. J'y ai fait inſérer qu'il n'eſt pas vrai, comme on l'aſſûre ſur la foi de Mr. KORTHOLT, que l'Auteur d'une partie de la *Vie* de THOMAS HOBBES s'appelle RADULPHE BATHURST, & qu'il falloit dire RICHARD BLACKBURN (4).

L'impiété qu'il y a dans l'opinion qui donne à Dieu une étenduë formelle infinie, n'eſt que matérielle, lorſque d'ailleurs on ne croit pas que cette étenduë ſoit une imperfection, & qu'on n'a aucune idée des conſéquences pernicieuſes qui naiſſent de cette hypothéſe (5). Vous ſavez aſſez la différence qu'on établit entre un Péché matériel, une héréſie matérielle ; & un Péché formel, & une héréſie formelle. DAVID DERODON a ſoûtenu & inſéré dans ſon Cours de Philoſophie, que l'Eſpace n'eſt autre choſe que l'Immenſité de Dieu. GASSENDI inſinuë que l'Eſpace eſt un être mitoïen entre la Subſtance Corporelle & la Subſtance Spirituelle. Difficultez inſurmontables, de quelque côté qu'on ſe tourne. Mais l'étenduë formelle donnée à Dieu, a paru ſi monſtrueuſe au Pere MALEBRANCHE, quand Mr. ARNAULD qui l'accuſoit de cette Doctrine lui en eut montré les ſuites, qu'il ſe récria qu'il étoit calomnié terriblement. Au reſte, on ne ſauroit trouver dans ſon eſprit, ſi l'on tâche de ne ſe pas faire illuſion, l'idée d'une étenduë qui ne ſoit point tout-à-fait ſemblable à l'étenduë de la Matiere. Le Vuide pour le mouvement pourroit, peut-être, être néceſſaire dans la ſuppoſition que les Corps ſont la cauſe immédiate & efficiente du mouvement ; mais ſi je ne me trompe, l'on n'en a aucun beſoin lorſque l'on ſuppoſe avec le Pere MALEBRANCHE, que Dieu ſeul meut la matiere.

Quand j'aurai le loiſir de travailler à l'Article du Prince DE CONDE' pour le *Supplément* de mon *Dictionnaire*, je relirai avec ſoin la Vie que vous en avez publiée, & que je trouvai très-bonne à la prémiere lecture du préſent qu'il vous plut de m'en faire (6). Le prétendu DU BUISSON a fait quelques plaintes, dans ſes Mémoires

LETT. ECCVI. A Mr. COSTE.

(2) Voiez ci-deſſus Tome III. *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, pag. 521. *& ſuiv.*

(3) Le *Sonnet à la Princeſſe Uranie ſur ſa fievre*, que Moliere a fait entrer dans La Comédie des *Femmes Sçavantes*, Acte III. Scene II. Tome VI. pag. 141. & ſuiv. de l'édition de Paris 1682 ; ſe trouve, en effet, mot à mot dans la *ſeconde Partie* des *Oeuvres de Monſieur Cotin, en proſe & en vers* &c, imprimée à Paris en 1665, pag. 512, ſous le titre de *Sonnet à Mademoiſelle de Longueville à préſent Ducheſſe de Nemours, ſur ſa fievre quarte.*

(4) Mr. Kortholt donna, en 1701. une ſeconde édition du Livre de ſon Pere, *de tribus Impoſtoribus*, & y ajoûta une Préface, où il dit parlant de Hobbes, *de Hobbii autem vita & ſcriptis .... evolvat librum .... editore R. B. qui eſt Radulphus Bathurſt, S. T. D. Latinorumque in Anglia poſtarum facile Principi, amicus Hobbii, ac fautor meus plane ſingularis.* Mr. Bayle ſe fondant ſur le témoignage de Mr. Kortholt, & ſur le titre de ſon édition de la *Vie de Hobbes*, remarque dans ſa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LXVII. pag. 626, & ci-deſſus Tom. III. pag. 628, que Mr. Bathurſt étoit l'Auteur d'une partie de la Vie de Hobbes. „Avec votre permiſſion, *dit-il*, „ je compterai parmi les écrits anonymes ceux dont les „ Auteurs n'ont marqué leurs noms que par des lettres „ initiales. Sur ce pied-là, je vous dirai que l'Auteur „ Anglois qui a compoſé une partie de la vie de Thomas Hobbes, s'appelle *Radulphus Bathurſt*. Voici ce „ qu'on voit au titre de cet Ouvrage, *magni Philoſophi Thomæ Hobbes Malmesburienſis vita, partim per ſe ipſum, & reliqua per Dr. R. B. conſcripta.* Je n'ai que l'édition in 12. qui fut faite je ne ſai où l'an 1682. ſur „ celle de Londres". Mais ces mots, *partim per ſe ipſum, & reliqua per Dr. R. B. conſcripta*, ont été ajoûtez à l'édition dont ſe ſervoit Mr. Bayle : ils ne ſe trouvent point dans celle de Londres. Mr. Bayle ayant appris qu'il avoit été mal informé, pria Mr. de Beauval d'en avertir le public : ce qu'il fit à la fin de l'Extrait du I. Tome des Provinciales. *Mr. Bayle*, dit-il, *a dit ſur la foi de Mr. Kortholt, dans ſa Préface, que l'Auteur d'une partie de la Vie de Thomas Hobbes ſe nomme Radulph Bathurſt ; mais il a été averti depuis que ſon Livre a paru à Londres, que Mr. Kortholt s'eſt trompé, & que c'eſt un Médecin nommé Richard Blackburn qui a fait cette partie de la Vie d'Hobbes.* Cependant Mr. Kortholt ne dit pas que Mr. Bathurſt eſt l'*Auteur d'une partie de la Vie de Hobbes*, mais ſeulement qu'il eſt *l'Editeur* du volume qui contient cette Vie. Comme Mr. Bayle n'étoit pas à portée de diſcuter ce fait, j'y ſuppléerai ici en peu de mots.

Il parut à Londres en 1681, *Thomæ Hobbes Angli Malmesburienſis Philoſophi Vita.* Carolopoli 1681. in 8. Ce volume contient trois Pieces : 1. *Thomæ Hobbes Malmesburienſis Vita.* Cette Piece eſt fort courte. 2. *Vita Hobbiana Auctarium.* L'Auteur dit que Mr. Aubry, Ami de Hobbes, l'avoit engagé à écrire cet Ouvrage, & lui en avoit fourni les matériaux. 3. *Thomæ Hobbes Malmesburienſis Vita carmine expreſſa. Auctore ſeipſo.* Cette troiſiéme Piece avoit été publiée in 4, trois ſemaines après la mort de Hobbes, qui arriva le 14. de Décembre 1679. Tous ces écrits ſont précédez d'un Avertiſſement de l'Editeur, qui ne ſe déſigne que par ces deux Lettres *R. B.* Mr. Wood dans ſon *Athenæ Oxonienſes* attribuë la premiere Piece à Hobbes lui-même ; mais ceux qui ont connu particulierement Mr. Rymer, qui a publié les *Traitez de Paix* &c, aſſûrent qu'il en eſt l'Auteur. On ſait d'ailleurs qu'il étoit grand Ami de Hobbes, & qu'il a fait la Préface de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, écrite en vers Latins, & Imprimée en 1688. A l'égard de l'*Auctarium*, on croit communément qu'il eſt de Mr. Richard Blackburn, Médecin, mort en 1716. On lui donne auſſi l'Avertiſſement qui eſt à la tête de ce Recueil. Cependant, celui qui l'a compoſé ne fait pas connoître qu'il ait eu part à aucune des Pieces qui ſuivent : il n'en parle que comme ſimple Editeur ; & c'eſt apparemment ce qui a donné lieu à la conjecture de Mr. Kortholt.

(5) Il paroît par l'*Eſſai* de Mr. Locke ſur l'*Entendement Humain*, qu'il n'étoit pas éloigné de ce ſentiment-là ; & apparemment, l'aveu que Mr. Coſte en avoit fait à Mr. Bayle, a fourni le ſujet de cette Réponſe.

(6) Cet Ouvrage parut en 1693 ſous le titre d'*Hiſtoire de Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang. Par P****.* Cologne (Amſterdam) 1693. in 12. Mr. Coſte en donna une *ſeconde édition* en 1695, *revuë, corrigée & augmentée.* Mr. de St. Evremond, qui avoit lû cet Ouvrage, me dit un jour qu'elle étoit très-bien écrite, & qu'excepté ce qui regarde la Bataille de Lens, l'Auteur avoit travaillé ſur de bons Mémoires. Voiez le Pere le Long dans ſa *Bibliotheque hiſtorique de la France.* No. 9751.

Lett. cccvi. à Mr. Coste. Extrait des Nouvelles &c. & cccvii. à Mr. Bernard.

res d'Artagnan, de ce que l'*Hiſtoire du Prince de Condé* faite en Hollande, ne contenoit point certaines choſes dont il fait mention. Je ne ſai s'il en veut à celle de Mr. la Brune (7), ou à la vôtre (8). Il ne me reſte de place que pour vous aſſûrer que je ſuis avec beaucoup d'amitié & d'eſtime, Monſieur, Votre &c.

EXTRAIT

DES NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES,

Du Mois d'Avril 1703. (1), où Mr. Bernard rapporte ce que Mr. le Vaſſor dit de Mr. Arnauld d'Andilly, dans le V. Tome de ſon *Hiſtoire du Regne de Louïs XIII*, & y joint quelques réflexions.

Extrait des Nouvelles &c.

Le fameux Arnauld d'Andilly connu par ſes belles Traductions Françoiſes, & par un grand nombre d'autres ouvrages qu'il a donnez au Public, joüe ici un fort mauvais perſonnage, pour un homme qui vouloit paſſer pour parfaitement honnête homme & d'une intégrité à toute épreuve. Le Maréchal d'Ornano, favori du Duc d'Anjou, l'avoit mis dans la maiſon de ce Prince. D'Andilly, dit Mr. le Vaſſor, *lâchement vendu au Marquis* de la Vieuville *& puis au Cardinal de* Richelieu, *s'intrigua je ne ſai comment avec le Capucin* Joſeph, *& fut un de ceux qui contribuérent le plus à la perte du Maréchal.* Il fut mis en priſon peu de tems après, comme chacun ſait, & y mourut; ce qui fit croire à bien des gens qu'il avoit été empoiſonné. On a rapporté ce fait, parce qu'il eſt ſingulier, & que, s'il eſt vrai, on en peut conclure qu'il n'y a pas toûjours beaucoup de fond à faire, ni ſur la profeſſion de probité dont ſe glorifient certains Dévots, ni ſur les éloges que leurs Adorateurs peuvent leur donner. En effet, que peut-on dire de plus fort à la loüange de la probité d'un homme, que les paroles ſuivantes qu'on peut lire dans le *Faſtum des petits Neveux de* Janſenius: C'étoit l'*un des hommes de France, qui a eu pendant toute ſa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces, une réputation mieux établie & plus généralement reconnuë de piété & de probité, n'y aiant perſonne qui n'ait ſouſcrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, il y a plus de cinquante ans, un Auteur célebre,* " *qu'il ne rougiſſoit point des* „ *vertus chrétiennes, & ne tiroit point de vanité* „ *des morales.* „ La fauſſe démarche que Mr. le Vaſſor attribuë à d'Andilly étoit apparemment inconnuë à Mr. Bayle, puiſque s'il l'avoit ſuë, il ne l'auroit pas oublié dans ſon *Dictionnaire*. Mais comme d'ailleurs rien ne lui échape, j'avouë que j'aurois voulu voir une bonne citation à la marge de cet endroit de Mr. le Vaſſor. Cependant, comme je n'oſerois douter de ſa bonne foi, j'aime mieux dire, qu'on peut accorder tout cela en diſtinguant les tems. Peut-être d'Andilly n'obſerva pas toutes les regles de la probité, lors qu'il fallut faire fortune, & fut *homme de bien* quand elle fut faite. Il y a beaucoup de gens de ce caractere dans le monde.

(7) Mr. la Brune publia en 1693. des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louis de Bourbon, Prince de Condé*, imprimez à Cologne, ou plûtôt à Amſterdam, en 2. volumes in 12.

(8) Il eſt clair que c'eſt l'Ouvrage de Mr. Coſte, que cet Auteur a voulu critiquer.

LETTRE CCCVII.

A

Mr. BERNARD,

Touchant Mr. Arnauld d'Andilly (2).

Lett. cccvii. à Mr. Bernard.

Quand je fis l'Article de Mr. Arnauld d'Andilly, je n'ignorois point l'affaire, dont vous parlez, Monſieur, dans vos *Nouvelles* du mois dernier, pag. 419. c'eſt-à-dire, que je ſavois qu'il avoit été accuſé d'avoir uſé d'artifice contre le Maréchal d'Ornano. J'euſſe détaillé ce point d'Hiſtoire, ſi toutes les pieces du procès, qui s'éleva entre Mr. Arnauld d'Andilly, & le Préſident de Gramond, euſſent été entre mes mains: n'aiant que celles qui couvroient de confuſion ce Préſident, & qui mettoient dans un grand jour l'innocence de Mr. d'Andilly; je me contentai de marquer, que l'on trouveroit dans les Lettres de ce dernier le différent qu'il avoit eu avec Mr. de Gramond, &c. Vous n'ignorez pas que la famille de Mr. Arnauld a des Amis qui ont la plume bien forte, ſoit pour attaquer, ſoit pour défendre. Je crois qu'ils ne ſe tairont point, & qu'ils vous enverront un Mémoire juſtificatif (3).

(1) Pag. 419. *& ſuiv.*

(2) Cette Lettre eſt tirée des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Mai 1703, pag. 597, 598.

(3) On n'envoia point de Mémoire juſtificatif à Mr. Bernard.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCCVIII.

LETTRE DE

Mr. DES MAIZEAUX

A

Mr. BERNARD,

Sur le même ſujet (1).

MONSIEUR,

Lett. CCCVIII. à Mr. Bernard.

EN reliſant vos *Nouvelles* du Mois d'Avril de l'Année derniere, je ſuis tombé ſur l'endroit où vous rapportez ce que Mr. LE VASSOR dit du fameux ARNAULD D'ANDILLY (2); " qu'aint été mis dans la Maiſon du Duc „ D'ORLEANS par le Maréchal d'ORNA„ NO, il fut enſuite un de ceux qui contribue„ rent le plus à la perte de ce Maréchal ". Ce fait vous a paru nouveau & curieux, mais vous auriez ſouhaité de *voir une bonne citation à la marge de cet endroit* de Mr. LE VASSOR., Ce n'eſt pas que vous *doutiez de ſa bonne-foi*; mais, enfin, vous auriez été bien aiſe de ſavoir où il a pris une particularité ſi peu connuë.

Vous avez eu raiſon, Monſieur, de ne pas douter de la *bonne-foi* de Mr. LE VASSOR. Ceux qui ſavent les intrigues de ce tems-là, ne diſconviendront point de ce qu'il dit; & pour la *Citation*, permettez-moi de vous dire que ce judicieux Hiſtorien ne l'a pas oubliée (3). Il a cité les *Mémoires d'un Favori du Duc d'Orléans* (4); & l'on y trouve, en effet, des preuves de la conduite qu'il attribuë à Mr. D'ANDILLY. Vos Réfléxions me perſuadent, que vous n'avez pas lû ce Livre, & je ne ſai même (5) ſi Mr. BAYLE, qui a une lecture infinie, le connoiſſoit lorſqu'il compoſa l'Article d'ARNAULD D'ANDILLY. Il y a apparence, que s'il l'avoit eu en main, il n'auroit pas dit ſi poſitivement, que D'ANDILLY *ne ſe laiſſa point corrompre au mauvais air que l'on reſpire à la Cour*. Il auroit, ſans doute, joint le portrait qu'on en fait dans ces *Mémoires*, aux éloges qu'il rapporte dans la premiere Remarque de cet Article, ſelon la Maxime, que *pour la plus grande inſtruction du Public, il eſt bon de connoître les grands hommes à droit & à gauche.* L'Eclairciſſement qu'il vous a donné (6), me confirme dans cette penſée; car il n'y fait point mention de ces *Mémoires*. Tout cela me perſuade, Monſieur, que vous ne ſerez pas fâché de voir ce qu'on y trouve ſur la conduite de Mr. D'ANDILLY, tant à l'égard de GASTON & de Mr. DE SCHOMBERG, que par rapport au Maréchal D'ORNANO. Ce ſera une eſpéce de Supplément à l'Article de Mr. D'ANDILLY dans le *Dictionnaire Critique*. Je commencerai par vous faire connoître l'Auteur de ces *Mémoires*, afin que vous puiſſiez mieux juger de la validité de ſon témoignage.

C'étoit un Gentilhomme d'une des meilleures Maiſons de Baſſe-Normandie, qui s'appelloit BOIS D'ALMAY, ou plûtôt BOIS D'ANNEMETS (7). On l'envoia jeune à Paris, pour faire ſes exercices. Il s'y fit connoître du Duc D'ORLEANS, acheta une charge dans ſa Maiſon, & eut beaucoup de part à ſa faveur & à ſa confidence, malgré les intrigues de ſes ennemis, qui travaillerent ſouvent avec ſuccès à le mettre mal dans l'eſprit de ce Prince. On voulut le mêler dans l'affaire de CHALAIS; mais le Roi aiant ordonné que le décret de priſe de corps, qu'on avoit décerné contre lui, PUYLAURENS & DES AULNOIS, fût ſurſis, on n'en parla pas davantage (8) Quelque tems après, il quitta le ſervice du Duc d'Orléans, & paſſa en Italie, où il fut tué en duel par Mr. de RUVIGNY (9). Ses *Mémoires* contiennent l'Hiſtoire de GASTON, depuis ſa naiſſance en 1608, juſ-

(1) Cette Lettre avoit déjà paru dans les *Nouvelles de La République des Lettres*, Avril 1704 pag. 469. & ſuiv. J'y ai fait quelques changemens.

(2) Voiez ci-deſſus, pag. 842.

(3) Elle n'eſt pas dans la même page de ce fait; ce qui a fait croire que la Citation précédente n'avoit pas rapport à ce fait là. (Cette Note eſt de Mr. Bernard.)

(4) *Mémoires d'un Favori de ſon Alteſſe Royale Monſieur le Duc d'Orléans.* Je me ſers de l'Edition en petit *in* 12, menu Caractere, faite à Leide chez Jean Sambix le Jeune, (ou plûtôt en France) en 1668.

(5) Je crois que le doute de Mr. Des Maizeaux eſt mal fondé, & que Mr. BAYLE n'a pas rapporté ce fait tiré de cet Auteur, peut-être, parce que l'Auteur lui a paru ſuſpect, & qu'on a réfuté ce qu'il a dit ſur ce ſujet. (Cette Note eſt encore de Mr. Bernard).

(6) C'eſt la Lettre précédente.

(7) Lorſque j'écrivis cette Lettre, je l'appellai *Bois d'Almay*, parce qu'il eſt ainſi nommé dans la *Relation de ce qui s'eſt paſſé au Procès de Chalais* &c, imprimée à la ſuite des *Mémoires d'un Favori de S. A. R. Monſieur le Duc d'Orléans*: mais quelques Ecrivains, qui l'ont connu, le nomment *Bois d'Annemets*, comme on le verra ci-après; & c'eſt, ſans doute, ſon véritable nom.

(8) Voiez la *Relation de ce qui s'eſt paſſé au Procès de Chalais*: ubi ſupr. pag. 132. & ſuiv.

(9) Mr. de St. Evremond m'a appris cette particularité. On la trouve auſſi dans des Mémoires manuſcrits, intitulez *Abrégé de l'Hiſtoire du Regne de Louis XIII*, compoſez par Nicolas Goulas, Gentilhomme ordinaire de Gaſton Duc d'Orleans, & parent de Léonard Goulas Sécrétaire de ce Prince, dont il eſt ſouvent fait mention dans les *Mémoires* de Bois d'Annemets. Le Pere le Long, qui parle de ce Manuſcrit dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique* Num. 9106, en a extrait ce qui regarde Bois d'Annemets,

LETT. CCCVIII. A Mr. BERNARD.

jusqu'à la mort de CHALAIS en 1616. Il y regne un caractere de sincerité & de bonne foi, qui repond de la fidélité de l'Historien. Du reste, on ne peut pas dire qu'il a été mal instruit des faits qu'il rapporte, puisqu'ils se sont passez sous ses yeux, & qu'il y a eu lui-même beaucoup de part.

Voici la maniere dont il parle de Mr. D'ANDILLY: *Mr.* DE PISIEUX, dit-il (10), *appella auprès du Roi Mr.* DE LA VIEVILLE, *pour être Sur-intendant de ses Finances, après avoir fait donner commandement à Mr.* DE SCHOMBERG *de se retirer en sa Maison. On peut dire avec vérité, qu'une si haute vertu & une si entiere fidélité, ne pouvoient pas demeurer long-tems sans calomnies, étant revenu bientôt après (comme nous dirons en son lieu,) aussi glorieusement qu'il avoit été chassé honteusement. Le Sieur* D'ANDILLY, *qui le trahit, a reçu depuis le paiement de son ingratitude.*

Il remarque après cela (11), que le Maréchal D'ORNANO aiant été rappellé auprès de Monsieur, *prit une résolution ferme de ne point se ressouvenir du mal qui lui avoit été fait, & pardonna généralement à tous ses ennemis*; & il ajoûte, que *la seule faute qu'il fit, fut de mettre dans sa confiance le Sr.* D'ANDILLY, *étant vrai qu'il fut depuis la seule cause de sa perte.* Et deux pages plus bas (12), *au commencement de l'Avent,* D'ANDILLY *fit tous ses efforts pour débuter Mr.* CAVAULT [Sécrétaire des Commandemens de Monsieur], *faisant croire à Mr. le Colonel* [D'ORNANO] *qu'il falloit qu'il dépendît d'une autre puissance que la sienne, puisqu'il s'étoit conservé dans sa disgrace,* (lors qu'il avoit été envoié à la *Bastille*, & ensuite à *Caën*). *Il travailla si puissamment à mettre cette impression dans l'esprit de Madame la Colonelle, & de Madame de* MESARGNES, *qu'elles n'eurent point de cesse, qu'elles n'eussent obligé Mr. le Colonel à traiter Mr.* CAVAULT *de sorte qu'il désira de se retirer, & pria Mr. le Colonel d'avoir agréable de le lui permettre, puisque sa fidélité & son affection lui étoient imputées à crime. . . . . Il m'est encore impossible de comprendre, comme quoi Mr. le Colonel, qui étoit très-habile homme, se put résoudre en donnant permission à Mr.* CAVAULT *de quitter la charge, de mettre celui qu'il mit en la place* [le Sieur GOULAS, qui le paia bientôt d'ingratitude.] *La seule raison qu'il a euë, a été le dessein de* D'ANDILLY, *qui aiant obtenu la Charge d'Intendant, prétendoit de faire celle de Sécretaire, & croioit en mettant cet homme, ne mettre qu'un porte-sac.* Il nous apprend dans la suite (13), que *le Roi* étant *à St. Germain,* D'ANDILLY *en donna une des siennes à Mr. le Colonel sur le mécontentement qui arriva au Roi de ceux de la Rochelle; même sur les avis qu'eut Sa Majesté, que ceux de la Religion désiroient brouiller, elle se résolut d'y envoier une Armée, pour les tenir en devoir. Monseigneur fut avisé par* D'ANDILLY *du dessein du Roi, & lui témoigna qu'il croioit, que s'il désiroit cet emploi, qu'il l'auroit: ce jeune Prince dans l'ardeur de servir, fit demander au Roi ce commandement: en lui fit dire que s'il vouloit l'avoir, qu'il lui étoit aisé, & s'il vouloit éloigner Mr. le Colonel d'auprès de lui qu'on accorderoit sa demande. Ce procédé l'étonna, & il vit bien qu'on ne tâchoit qu'à lui ôter ce fidele serviteur; de sorte qu'il aima mieux cesser sa poursuite, que d'obtenir ce qu'il demandoit si chérement. Il commença dès lors à s'appercevoir que le P.* JOSEPH *Capucin, &* D'ANDILLY *n'alloient pas droit en besogne, & dès lors il ne se fia plus en eux. Il reconnut bien enfin, quoique trop tard, qu'un* BIGOT EST UNE MECHANTE BETE.

Monseigneur (14) *commença à mépriser* D'ANDILLY, *& à lui faire force niches; dès lors il cessa de venir si souvent au Louvre, & l'on vit en un instant finir les conferences, qu'il avoit tous les jours avec Son Alteſſe. Ce dépit l'obligea dès-lors à procurer la ruine de Monsieur le Maréchal* d'ORNANO. . . . .

Nous étions très-empêchez PUYLAURENS *& moi*, dit-il dans un autre endroit (15), *& il faut que je vous avoüe, que ç'a bien été le tems de ma vie que j'ai trouvé le plus fâcheux à passer. Nous étions, lui & moi, deux jeunes gens sans expérience: nous avions trois hommes en qui Monseigneur se fioit, qui le trompoient tous trois, savoir* GOULAS, D'ANDILLY, *&* MARCHEVILLE, *& qui tous trois étoient unis ensemble à desirer la perte de Monsieur le Maréchal, & la nôtre. Dans ce tems,* D'ANDILLY *& ses Amis proposérent qu'il étoit à propos de réduire l'affaire en négociation, & pour cet effet, qu'il se présentoit un Capucin, nommé le Pere* JOSEPH, *qui promettoit des merveilles. Ils le firent voir à Monseigneur le soir dans une galerie, auquel il fit des propositions si plausibles, qu'il s'en fallut peu qu'il ne se laissat aller aux persuasions de cet homme, qui avoit été en partie auteur de la prise de Monsieur le Maréchal.* D'ANDILLY *étoit ravi de voir que l'invention qu'il avoit trouvée, lui eût si bien succédé. Il arriva, de bonne fortune, qu'il nous vint en connoissance, que ces personnes ici avoient dessein de se moquer de Son Alteſſe. Cela nous obligea de lui représenter, que si le Roi eût désiré que la négociation aportât quelque fruit, il eût envoié une autre personne qu'un Religieux, qui n'avoit aucune mission, & qui étoit sujet à desaveu; que nous savions de science certaine, que* D'ANDILLY *avoit inventé cette fourbe, pour lui faire perdre tems, & que le meilleur conseil qu'il pouvoit prendre dans ce rencontre, étoit de châtier celui qui lui avoit causé tant de déplaisir: étant très-vrai, que la connoissance que l'on auroit de ce généreux ressentiment, feroit que l'on regarderoit deux fois à l'avenir, avant que de se résoudre à le trahir. Il goûta nos raisons, & se résolut à donner commandement à son Capitaine des gardes d'aller trouver* D'ANDILLY, *& lui dire, qu'il eût à sortir de la Cour dans deux heures, & à ne se trouver jamais devant lui. Il obéit, & partit le soir même.*

Voilà, Monsieur, ce que BOIS D'ANNEMETS dit de Mr. D'ANDILLY. Si vous voulez une autorité d'un plus grand poids, je vous fournirai celle de GASTON même. Voici comment il parla au Roi, après la mort du Maréchal

mets, & l'a rapporté No. 8769, en ces termes: *On donna à Puy-Laurens*, dit le Sieur Goulas, *un Normand fin & adroit appellé Bois d'Annemets, qui fut depuis premier Maréchal des Logis de Monsieur, qui ne le mena pas avec lui, lorsqu'il alla au Siege de La Rochelle; ce Gentilhomme encourut sa disgrace pour s'y être rendu sans son ordre, & même l'avoir prevenu au Camp. Se croiant perdu, il s'en alla chez lui, & passa ensuite en Italie, où la Guerre étoit allumée, cherchant les occasions de se signaler; & s'étant arrêté à Venise en 1627, il prit querelle avec Rovigny, qui le tua en duel.*

(10) *Mémoires d'un Favory &c., pag.* 13, 14.
(11) Pag. 30, 31.
(12) Pag. 33, & suiv.
(13) *Pag.* 42. 43.
(14) *Pag.* 45.
(15) *Pag.* 57.

chal d'ORNANO. RICHELIEU, dit-il (16), *vous fit donc par tel artifice, & par l'intrigue du Pere* JOSEPH *& de* D'ANDILLY, *dépeindre le Maréchal comme le chef des mieus; homme dangereux, intéreſſé à m'élever à votre préjudice pour ſa fortune; homme attaché à ceux de qui vous pouviez avoir de la défiance; bref, par diverſes voies obſcures, il le rendit ſi noir, ennemi de votre conſervation, & vous fit le péril ſi grand & ſi préſent, que vous ne pouviez pas eſtimer avoir rien de ſi important pour votre ſûreté, que de le faire arrêter. Et néanmoins, je ſuis obligé de jurer à Votre Majeſté, que le Maréchal* D'ORNANE *avoit le cœur bien éloigné de ces ſentimens; & qu'au contraire, le plus grand crime qu'il eût commis étoit de ne s'être pas voulu dévouër au Cardinal, mais d'avoir eu penſée de prendre intelligence, & me la donner avec vous directement, par les voies des vôtres; (vous ſavez quels ils étoient lors;) d'avoir voulu vous référer ſes actions, & non pas à lui; &, en un mot, d'être votre créature, & non pas la ſienne, qui eſt un crime irrémiſſible à ſon égard. Auſſi ne ſemble-t-il pas que le Crime de Leze-Majeſté n'eſt plus d'attenter contre le Roi, ou bien contre l'Etat; mais de n'avoir pas un zéle, & une obéiſſance aveugle, pour toutes les violences & tous les deſſeins du Cardinal de Richelieu.* C'eſt ainſi que Mr. BOIS D'ANNEMETS, & le Duc d'ORLEANS lui-même, repréſentent la conduite de Mr. D'ANDILLY à l'égard du Maréchal D'ORNANO. Mais comment concilier tant de traits de ſupercherie, avec cette rare probité que ſes Amis lui attribuent? Il faudra, Monſieur, s'en tenir à la diſtinction que vous faites: *Qu'il ſe peut bien que Mr.* D'ANDILLY *n'obſerva pas toutes les regles de la probité, lorſqu'il fallut faire fortune; mais qu'il fut homme de bien quand elle fut faite.* Je ſuis, &c.

Lett. CCCVIII. & CCCIX. à Mr. BERNARD.

LETTRE CCCIX.

A

Mr. BERNARD,

Contenant quelques Remarques ſur la Lettre précédente (1).

MONSIEUR,

Lett. CCCIX. à Mr. BERNARD.

J'Ai lû avec beaucoup de plaiſir le Mémoire de Mr. DES MAIZEAUX, dans vos *Nouvelles* d'Avril 1704. Les *Mémoires d'un Favori du Duc* D'ORLEANS me tombérent entre les mains l'an 1672. J'en lus ſeulement les prémieres pages. Il me reſtoit une idée aſſez confuſe de ce Livre-là lorſque je faiſois mon *Dictionnaire*; mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc D'ORLEANS eût dit quelque choſe de Mr. ARNAULD D'ANDILLY. Si je l'euſſe ſû, j'aurois fait chercher ſon Livre; mais je crois pourtant que la raiſon, qui m'empêcha de toucher au fait en queſtion, m'eût empêché de me ſervir des récits de ce Favori. Cette raiſon eſt que j'attendois l'Apologie que le Préſident DE GRAMOND avoit oppoſée aux plaintes publiques de Mr. ARNAULD D'ANDILLY. On ne peut nier que le témoignage de ce Préſident ne ſoit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avouë, que Mr. ARNAULD D'ANDILLY l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut réduire au démêlé de D'ANDILLY avec GRAMOND. Chacun d'eux a produit ce qu'il a pû pour ſa juſtification. J'ignore les répliques du Préſident; mais je doute qu'il ait pû ſe tirer d'affaire, tant les juſtifications de D'ANDILLY me paroiſſent fortes, aiant été publiées ſous les yeux, pour ainſi dire, du Duc D'ORLEANS, & de pluſieurs de ſes Domeſtiques, qui vivoient encore (2).

J'ai été bien aiſe des particularitez, que Mr. DES MAIZEAUX a recueillies touchant l'Auteur des *Mémoires*. J'ai trouvé un Suppiément dans d'autres *Mémoires* de ce même Prince, publiez à Amſterdam l'an 1685 (3). En voici un paſſage tiré de la page 34: *Le Sieur de* BOIS-DANEMETS, *Gentilhomme Normand, pour qui Monſieur avoit de la bonne volonté, aians preſſenti l'établiſſement que ſon Alteſſe vouloit faire dans ſa Maiſon, fit effort pour n'être pas exclus du ſecret des affaires, dont il étoit déjà entré en quelque part avec* PUYLAURENT; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de préſomtion en ſon fait, & il étoit mal aiſé, que de jeunes gens puſſent ſe modérer de telle ſorte, que chacun n'eſſaiât d'emporter la faveur du Maître par deſſus ſon compagnon. En quoi*

(16) Voiez l'*Apologie pour le Mareſchal d'Ornano*, Imprimée à la ſûite des *Mémoires de Bois d'Annemets*, pag. 160, 161.

(1) Cette Lettre eſt tirée des *Nouvelles de la République des Lettres*, Mai 1704, *pag.* 587. & quoiqu'elle ſoit deja imprimée ci-deſſus, page 185, on ne laiſſe pas de la remettre ici, tant à cauſe qu'elle y eſt mieux en ſa place, que parce que Mr. Des Maizeaux y a ajoûté des Notes.

(2) Si Mr. Bayle avoit conſulté les *Mémoires* de Mr. Bois d'Annemets, il auroit vû que le paſſage de l'*Hiſtoire* de Gramond dont Mr. d'Andilly ſe plaint dans ſes *Lettres*, n'a rien de commun avec ceux de Bois d'Annemets, rapportez dans la Lettre précédente, & il n'auroit pas dit que *pour bien juger de cette affaire, il faut la réduire au démêlé de d'Andilly avec Gramond*, puiſque ce démêlé roule ſur un fait particulier, dont Bois d'Annemets n'a point parlé dans ſes *Mémoires*. Du reſte, on ne conviendra pas que le *témoignage* de l'Hiſtorien Gramond, tout *Préſident* qu'il étoit, doit *d'un tout autre poids que celui* de Bois d'Annemets, qui a été temoin oculaire de ce qu'il raconte; ni que celui ci ſoit moins digne de foi, parce qu'on lui donne la qualité de *Favori* du Duc d'Orléans dans le titre de ſes *Mémoires*, & qu'il ſe plaint dans cet Ouvrage que Mr. d'Andily *l'a voulu perdre*.

(3) Cet Ouvrage eſt intitulé: *Mémoires de feu Mr. le Duc d'Orléans, contenant ce qui s'eſt paſſé en France de plus conſidérable depuis* 1608. *juſqu'en l'année* 1636. Le Pere le Long, dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique* No. 19654, nous apprend que ces *Mémoires* ont été publiez par le Sieur Algai de Martignac, mort en 1696.

Digitized by Google

Lett. cccix. à Mr. Bernard, & cccx. à Mr. des Maizeaux.

quoi l'avantage tourna du côté de Puylaurent, *qui étoit d'un eſprit plus traitable & accommodant, outre que la recommandation de la Maréchale* (d'Ornano) *avoit ſuppléé à ce qui manquoit d'ailleurs à* Puylaurent *pour remplir cette place, & le Préſident* le Coigneux *ayant cru par toutes ces raiſons devoir mieux trouver ſon compte avec ce dernier, s'étoit déjà † accorporté avant lui, & tous deux travaillérent depuis de concert à perſuader à leur maître, qu'il n'étoit pas du bien de ſon ſervice, que tant de monde ſe mêlât de ſes affaires. A quoi ſon Alteſſe s'accorda volontiers, & réſolut qu'elles paſſeroient par la direction de ces deux perſonnes ſeulement.* Boisdanemets *ſe voïant ainſi exclus de ſa prétention, joüa un mauvais perſonnage, & ne pouvant ſouffrir de la diminution en ſa fortune, fit tôt après retraite, aïant été quelques jours auparavant le jouet du Maître & des principaux de la Maiſon* (*).

LETTRE CCCX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. de Juin 1704.

Lett. cccx. à Mr. des Maizeaux.

IL n'y a que peu de jours, Monſieur, que j'ai reçu le Paquet dont vous aviez chargé Mr. Masson, de qui j'appris avec une extrême joie qu'il vous avoit laiſſé en bonne ſanté.

Le Paquet précédent n'eſt point perdu: vous avez ſû par Mr. Bernard, que je l'ai reçu enfin. Je le priai, en lui envoïant les exemplaires que vous lui deſtiniez des ſouſcriptions, de vous faire mes remercimens. Je vous ſuis très-obligé, Monſieur, des ſoins que vous avez pris à ce ſujet, & du préſent des *Oeuvres de* Hénault (1), &c.

Il eſt infiniment plus facile de trouver à la Haye des ſouſcriptions pour une édition des Oeuvres *de Mr.* St. Evremond auſſi belle que celle que vous dirigez, qu'ici où nous avons peu de gens qui faſſent des Bibliotheques, ou qui n'attendent les éditions de ce Païs, qui ſont à vil prix en comparaiſon de celles de Londres. Mortier contrefera la vôtre, dès qu'elle aura paru. Il vient de publier un petit volume d'*Oeuvres poſthumes* de Mr. St. Evremond, où je penſe qu'il y a bon nombre des Pieces que vous lui aviez autrefois envoïées (2).

Ce ſeroit un grand avantage à la Traduction Angloiſe de mon *Dictionnaire*, que vous reviſſiez le manuſcrit & la derniere épreuve, mais je ne voudrois pas l'acheter au préjudice de votre ſanté, & de vos autres occupations: aiez-y plus d'égard qu'à moi, je vous en conjure. La premiére fois que j'écrivis au Sieur Tonson, je lui envoïai des Avis pour les Traducteurs & les Imprimeurs. Je lui dis l'année paſſée, qu'il faudroit que la *Table des Matieres* fût plus ample, & que pour le moins on l'augmentât de ce qui concerne les dernieres feuilles, & qui manque tout-à-fait dans l'édition Françoiſe, comme j'en ai averti à la fin de la Table. Je lui dis auſſi, que je pourrois lui envoïer un petit modele des choſes qu'il faudroit principalement marquer dans la Table. C'eſt ſans doute ce que l'on a entendu, quand on vous a prié de me demander les avis que j'ai promis. Je m'en ſouviendrai: cela ne preſſe pas, vû que la *Table des matieres* eſt la derniere partie du travail. Je mets ici dans un papier ſéparé quelques nouvelles corrections.

Vous pouvez dire au Sieur Churchill, que c'eſt une choſe très-incertaine ſi la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* aura quelque *ſuite*, & qu'il eſt certain que ſi elle en doit avoir, ce ne ſera ni cette année, ni la ſuivante.

Il eſt très-vrai que Mr. Basnage travaille à une *Hiſtoire des Héréſies* (3), & qu'il va commencer d'en faire imprimer le prélude, qui contiendra en trois Tomes in douze l'*Hiſtoire des Juifs*, à commencer depuis Je'sus-Christ juſqu'à notre tems.

Si l'on n'avoit pas inſéré dans la nouvelle édition du Theatre de Corneille faite par le Sieur Des-Bordes à Amſterdam, les Pieces de la guerre du *Cid*, je croirois qu'elles pourroient avoir place dans le Recueil que vous avez deſſein de donner. Il me ſemble que la Critique du Poëme de *la Pucelle*, & la Réponſe à cette Critique y pourroient avoir place. Ce ſont des Ecrits qu'on ne connoit plus. Je ſuis fâché de n'avoir point la *Vie d'Eſope* par Meziriac. Mr. Simon de Valhebert, Bibliothecaire de l'Abbé Bignon, me la prêta, & je la lui renvoiai dès que je m'en fus ſervi (4). Je vous enverrois dès aujourd'hui les *Problemes* de

† *Il y a ainſi dans l'Imprimé.*

(*) Cet Auteur a été très-mal informé ſur le ſujet de Bois d'Annemets. La *retraite* qu'il lui fait faire &c, eſt un pur Roman; comme cela paroît par le témoignage du Sieur Goulas, rapporté dans la Note (9) ſur la Lettre précédente.

(1) Voïez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 2 d'Octobre 1698, Note (2).

(2) Voïez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1704, pag. 169.

(3) Mr. Basnage eſt mort, le 22. de Décembre 1723, ſans avoir pû achever cet Ouvrage. Il l'avoit pouſſé juſqu'à la fin du XI. ſiecle.

(4) Voïez le *Dictionnaire Critique* à l'Article d'Esope, Rem. O. Mr. de Meziriac écrivit cette *Vie* à la priere du Sieur Millot, Profeſſeur des Lettres humaines au College de Bourg en Breſſe; comme celui-ci nous l'apprend dans la Preface de la Traduction des *Fables d'Eſope*. Dans mon edition de ces *Fables*, imprimée à Bourg en Breſſe en 1646, elle eſt placée à la fin du Livre, ſous ce titre: *La Vie d'Æſope tirée des anciens Autheurs. Par Monſieur de Meziriac.* Cette Piece étoit extrêmement rare avant que Mr. de Sallengre l'inſérat dans ſes *Mémoires de Littérature*, Tom I. Art. VII. pag. 87. Il l'a auſſi miſe à la tête du *Commentaire ſur les Epîtres d'Ovide par Mr. de Meziriac*, qu'il fit réimprimer à la Haye en 1716.

Digitized by Google

de Mezeriac (5), ſi l'exemplaire que j'en ai, étoit complet, mais les dernieres pages y manquent. Si vous ſouhaitez cet exemplaire tel qu'il eſt, je vous l'ofre de très-bon cœur.

Je ſuis bien fâché de ne pouvoir vous rien dire ſur le tems de la mort de Marion de Lorme (6), & de Mr. d'Aubigny (7). Si je fais quelque découverte là-deſſus, je vous en avertirai.

Vous aurez vû dans les *Nouvelles* de Mr. Bernard du Mois de Mai dernier, un petit Mémoire (8) relatif au vôtre touchant les *Mémoires* de Bois-d'Almay. Comme c'eſt un Livre qui ſe trouve facilement en Hollande, je n'accepte point l'offre que vous m'en faites ſi obligeamment, & dont j'ai autant de reconnoiſſance que ſi je l'acceptois. Je vous ſupplie de croire que je ſuis avec toute l'eſtime imaginable, Monſieur, Votre &c.

Lett. cccx. à Mr. Marais. & cccxi. à Mr. Marais.

LETTRE CCCXI.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 4. d'Août, 1704.

Lett. cccxi. à Mr. Marais.

Vous êtes le premier, Monſieur, de tous mes Amis de France de qui j'aie reçu des nouvelles, depuis que l'interdiction du commerce des Lettres a été levée, & à qui je donne des miennes. J'ai eu un plaiſir incroiable de voir ces nouvelles marques de votre Amitié, & je n'aurois pas tardé long-tems à vous témoigner l'impatience de vous faire ſavoir que l'interruption du commerce n'a rien diminué aux ſentimens d'eſtime & de gratitude que j'ai pour vous. J'avois reçu toutes vos honnêtetez long-tems avant qu'il fût défendu d'écrire d'ici en France; & je vous avois répondu que les Mémoires, qu'il vous a plû de m'envoier, donnoient tant de luſtre à mon *Dictionnaire*, qu'il n'y avoit que moi qui dût ſonger aux remercimens. Si je n'avois pas vû dans tout ce que vous m'avez fait la grace de m'écrire, un caractere de diſcernement & de goût exquis, je me flatterois peut-être que les éloges qu'il vous plaît de donner à mes compilations, ne ſont pas de purs complimens; mais la connoiſſance que j'ai de votre délicateſſe d'eſprit, & de la force de vos lumieres, ne me permet pas d'eſpérer que je ſois digne de votre approbation. Cependant, je vous ſuis très-obligé de la bonté que vous avez de faire en ſorte que je me donne cette illuſion agréable.

Le Mémoire qui accompagnoit votre Lettre eſt excellent, & il eût été à ſouhaiter qu'il m'eût été connu, lorſque je fis l'Article de la Reine Marguerite. J'ai déjà dreſſé une nouvelle remarque ſur ce ſujet, laquelle ſervira d'éclairciſſement & de Supplément aux *remarques* K, L, & M, de cét Article. J'ai mis ſur le Papier ci-joint quelques Réflexions touchant la *Harangue* de Pibrac (1).

Je n'ai rien changé à l'Article de Moliere, en le faiſant réimprimer; & cela, parce que non ſeulement je n'avois point vû les remarques de l'illuſtre Mr. Deſpreaux en faveur des anciens (2), mais encore parce que les raiſons qui m'avoient fait dire dans la premiere édition, que l'*on ne ſavoit encore quand viendroit la Réponſe au Parallele de Mr.* Perrault (3), ſont encore aujourd'hui dans le même état. J'avois en vûë un ouvrage, qu'un de nos plus ſavans Humaniſtes faiſoit eſpérer depuis long-tems. Ce ſavant homme eſt Profeſſeur des Belles Lettres dans l'Académie de Leide, & ſe nomme Mr. Perizonius. Entre autres choſes, c'eſt un grand Latin, un ſecond Scioppius quant à cela. Il ne vit pas plûtôt l'ouvrage de Mr. Charpentier, ſur l'*Excellence de la Langue Françoiſe* (4), qu'il témoigna être réſolu à le réfuter. Il té-

(5) *Problemes plaiſans & délectables qui ſe font par les nombres &c.* C'eſt le premier Ouvrage de Mr. de Mériac. Il parut en 1613, & on en fit une ſeconde édition en 1624. Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Mezeriac, Rem. B.

(6) Marion de Lorme, la plus belle femme de ſon tems, étoit de Châlons en Champagne. On croioit que Mr. de Cinqmars, grand Ecuyer, l'avoit épouſée ſecretement. Après la mort de Mr. de Cinqmars, elle fut entretenuë par le Cardinal de Richelieu; & enſuite par Mr. d'Emery, Surintendant des Finances. Mr. de St. Evremond a fait une petite Piece en vers ſur ſa Mort, qu'on trouvera dans le II. Tome de ſes *Oeuvres*, pag. 395. de l'édit. d'Amſterdam 1726. Voiez auſſi le V. Tome, pag. 140.

(7) Louis Stuart d'Aubigny, grand Aumônier de la Reine d'Angleterre, & ami particulier de Mr. de St. Evremond. Voiez la *Vie de Mr. de St. Evremond* ſous l'année 1692, pag. 78. & 79. de l'édition d'Amſterdam 1727.

(8) C'eſt la Lettre précédente, à Mr. Bernard.

(1) La Harangue de Pibrac à Henri III. contient tout le détail de l'affaire d'entre ce Prince & le Roi de Navarre (depuis Henri IV.) au ſujet d'une inſulte qui avoit été faite à la Reine de Navarre, & dont le Roi (Henri IV.) pourſuivoit vivement la réparation. Pibrac fut envoié après pluſieurs autres pour demander cette Princeſſe & parla très-dignement. C'eſt une Piece curieuſe. Elle ſe trouve à la page 614. du Livre intitulé, *Recuëil de Plaidoyez, Harangues, & Remonſtrances des plus illuſtres & fameux politiques de notre temps.* Paris 1618, in 12. Mr. Marais en envoia un extrait à Mr. Bayle pour éclaircir quelques endroits de l'Article de la Reine de Navarre (*Marguerite de Valois*). Cet Extrait a paru dans le Supplément du *Dictionnaire Critique*, avec les Reflexions que Mr. Bayle a faites ſur la Harangue de Pibrac.

(2) *Les Réflexions critiques ſur Longin; où par occaſion, on répond à quelques objections de Monſieur Perrault contre Homere & contre Pindare.*

(3) Voiez l'Article Poquelin, Rem. B.

(4) Mr. Charpentier écrivit cet Ouvrage à l'occaſion de la diſpute qui s'éleva parmi les Savans de Paris, pour ſavoir ſi l'on emploieroit la Langue Françoiſe, ou bien la Langue Latine, dans l'inſcription de l'Arc de Triomphe qu'on devoit élever à Louis XIV. Mr. Bayle en a donné l'extrait, & a fait en même tems l'hiſtoire de cette conteſtation, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1684, Art. VII. Voiez ci-deſſus Tome I. page 512.

gitized

Lett. occxi. à Mr. Marais.

témoigna la même choſe, à l'égard du *Parallele* de Mr. PERRAULT; cependant tous ces deſſeins ſont encore en herbe. Il eſt vrai qu'il a fait depuis peu uſage de quelques-uns de ſes Recueils contre Mrs. CHARPENTIER & PERRAULT. C'eſt dans ſon *Qu. Curtius vindicatus* (5), ouvrage, qu'il a publié contre Mr. LE CLERC, qui a fort mal traité QUINTE-CURCE dans ſon *Ars Critica*. Il inſulte Mr. CHARPENTIER, & pour ainſi dire, toute la Nation Françoiſe, de ce que ce Docteur de l'Académie, Traducteur de XENOPHON (6), & Cenſeur des Livres, avoit parlé en des termes d'enchantement du *Pétrone* de Mr. NODOT, par rapport aux Supplémens des Lacunes. Il y a de la ſupercherie dans tout cela; car la Lettre de Mr. CHARPENTIER à Mr. NODOT, que celui ci a publiée, fut écrite avant que le prétendu *Pétrone* trouvé à Belgrade eût vû le jour; & n'en déplaiſe aux ennemis de la France, qui inſultent ſes Savans comme s'ils avoient été les duppes de Mr. NODOT, il n'y a point de Païs où l'on ait plûtôt connu l'impoſture qu'en France même.

Quant à Mr. PERRAULT, Mr. PERIZONIUS le maltraite avec quelque ſorte de raiſon, pour n'avoir pas entendu un mot Latin de CICERON; mais nonobſtant qu'il n'ait point connu le ſens véritable de ce mot, la conſequence qu'il tire du paſſage ne laiſſe pas d'être bonne (7). Les Humaniſtes de ce Païs ci, & des autres Païs étrangers, affectent beaucoup de faire paſſer les François pour des *Mazettes* dans la Litterature & dans la Critique; & ils croient le prouver, en trouvant beaucoup de fautes & d'ignorance dans la plûpart des Commentaires *in Uſum Delphini*.

On a donné depuis environ deux ans, une nouvelle édition des *Fables de* PHEDRE, avec des Notes de Mr. GRONOVIUS, Profeſſeur à Leide, & l'on y a joint une longue Diſſertation d'un homme, qui ſe donne le nom de NICOLAUS DISPONTINUS (je crois que c'eſt ſon vrai nom,) dans laquelle Mr. l'Abbé DANET, Commentateur de PHEDRE *in Uſum Delphini*, eſt cruellement mal-traité (8).

Le Livre dont on vous a parlé, a pour titre, *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*. C'eſt un *in douze*, qui fut imprimé ici l'année paſſée. On veut que j'en ſois l'Auteur, & l'on n'en ſauroit donner de bonnes raiſons. J'en laiſſe croire ce qu'on veut, quoique l'ouvrage ne contienne rien d'important ni d'intéreſſant, & que ce ſoit plûtôt une lecture d'amuſement, qu'une lecture d'érudition. Je vous en envoirois un exemplaire, ſi je ſavois comment: le commerce demeure toûjours défendu entre ce Païs & le Païs-Bas Eſpagnol, non moins que lorſqu'il n'étoit pas permis d'écrire des Lettres. Il y a quelques perſonnes à Paris, à qui je ſouhaiterois d'écrire, mais que ſais-je ſi elles ſont mortes, ou ſi elles ont changé d'habitation? Il faut que j'attende éclairciſſement ſur cela. Je ſuis, avec toute ſorte de reſpect, Monſieur, Votre, &c.

P. S. Un Allemand, nommé STRUVIUS, a fait imprimer quelque choſe concernant les nouvelles Sociétez érigées en divers endroits de l'Europe pour l'avancement des Lettres (9). Il parle auſſi des *Journaux* de *Littérature*, qui ſe font en divers païs; & il débite, ſur l'autorité de VIGNEUL-MARVILLE (10), que Mr. SALLO, qui eſt l'Inventeur de cette ſorte d'écrits, ne put continuer que trois ou quatre mois, parce qu'ayant perdu tout ſon bien au jeu, il mourut de déplaiſir. Je ſai qu'il ceſſa de travailler vers le mois d'Avril 1665; & j'ai lû dans le MORERI, qu'il mourut l'an 1669. Voilà donc des faits diſcordans. Perſonne n'eſt auſſi propre que vous, Monſieur, à déterrer ſi cet illuſtre Conſeiller au Parlement mourut en 1665, de chagrin d'avoir joüé tout ſon bien. Cela ſeroit déſavantageux à ſa mémoire; & il ſeroit bon d'arrêter la propagation d'un tel bruit; car ſi on ne le réfute, on le trouvera bien-tôt dans plus de ſix ou ſept Livres, & puis dans vingt, & puis dans trente (11). Mais je crains de vous ennuier par une Lettre auſſi longue, & auſſi peu curieuſe que celle-ci. Je vous en demande pardon, & je vous ſupplie d'être bien perſuadé de l'eſtime & du reſpect que j'ai pour vous. Je ſuis, &c.

LET-

(5) *Jac. Perizonii Q. Curtius Rufus, reſtitutus in integrum, & vindicatus per modum Specimenis à variis accuſationibus, & immodicâ atque acerbâ nimis criſi viri celeberrimi Joannis Clerici.* Lugduni in Batavis, 1703, in 8.

(6) Mr. Charpentier publia en 1650, *les Choſes mémorables de Socrate*; & en 1658, la *Cyropadie ou l'Hiſtoire de Cyrus*; Ouvrages, traduits du Grec de Xenophon.

(7) Il s'agit d'une équivoque des Siciliens ſur le mot *Verres*, rapportée par Cicéron: *alii*, dit cet Orateur, *Sacerdotem execrabantur qui Verrem tam nequam reliquiſſet*: paroles, que Mr. Perrault, dans ſon *Parallele des Anciens & des Modernes*, Tom. I. Dialogue III, pag. m. 358, explique de cette maniere: " les autres *maudiſſoient* „ *le Magiſtrat nommé le Prêtre qui laiſſoit vivre un ſi mé-* „ *chant verrat*": il inſinuë, en même tems, que ce trait n'eſt pas digne de Cicéron. Mr. Perizonius, dans ſon *Q. Curtius vindicatus* pag. 57, & ſuiv. a cenſuré cette explication de Mr. Perrault, & lui a reproché de n'avoir pas entendu le mot *reliquiſſet*. "Sed neque peritior Latinæ „ fuit Linguæ, *dit-il*, ut quamplurimis poſſet doceri „ exemplis. Inficetum certe eſt omnem in partem, quod „ ambiguum Siculorum jocum apud Ciceronem Verr. I. „ cap. 46. *Sacerdotem execrabantur, qui Verrem tam nequam* „ *reliquiſſet*, interpretatur primum, *maudiſſoient le Prêtre,* „ *qui laiſſoit vivre Verres, qui eſtoit ſi méchant*, addens, „ *et qui ſignifie dans le ſens équivoque: qu'ils maudiſſoient* „ *le Magiſtrat, nommé le Prêtre, qui laiſſoit vivre un ſi* „ *méchant verrat.* Ubi notandus eſt illius interpretandi „ ſtupor, quod priore in ſenſu, ubi *Sacerdotis* nomen habet pro Appellativo, in eo *Verris* nomen accepit & „ exponit tanquam Proprium, quum eodem Utrumque „ modo eſſet accipiendum. At verò in altero ſenſu, „ quem *æquivocum* dicit, ſed qui maxime ab Siculis ſpectabatur, nihil intellexit, nihil vidit. Ratio dicti ex „ Hiſtoria eſt petenda, quæ hæc fuit: *Sacerdos*, quod „ hîc Proprium eſt Nomen, Prætor fuit Siciliæ, & ex „ ea decedens ſucceſſorem accepit & reliquit Verrem. „ Neutiquam ergo *reliquit* hîc notat *laiſſoit vivre*, ſed „ *reliquit ſucceſſorem ſibi in Sicilia.* Sic ſæpiùs Cicero, „ veluti Famil. II. 15. *Fratrem reliquiſſem*, (Scil. meum „ excipientem vices in Cilicia), *omnia timerem* &c. Multo „ etiam minus *ut Verres* in illo *æquivoco*, ut ait, ſenſu, in „ quo *Sacerdos* nomen eſt Proprium, de Animali erat „ interpretandum, quum in illo ſenſu utrumque Nomen, tanquam Proprium, de diverſis Viris æque eſſet „ accipiendum.

(8) *Phædri Auguſti Liberti Fabularum Æſopiarum Libri V: Cum Notis perpetuis Joan. Frid. Gronovii & emendationibus Jacobi Gronovii F. Accedunt Nic. Diſpontini in Phædrum Collectanea.* Amſtelodami 1703, in 12. Mr. Diſpontyn étoit Régent dans le College d'Amſterdam.

(9) *Burcardi Gotthelfii Struvii Introductio ad notitiam rei Litterariæ* &c. Jenæ 1701, in 8. Il s'en eſt fait deux ou trois éditions depuis ce tems-là. Mr. Struve donna en 1710. *Supplementa ad notitiam rei Litterariæ* &c.

(10) Tome I, pag. 313. de la ſeconde édition de Rouen 1701.

(11) Mr. Bayle lui-même a tâché d'arrêter ce bruit dans une de ſes Notes ſur un petit livre imprimé à Paris ſous le titre de *Remarques critiques ſur la nouvelle édition du Dictionnaire hiſtorique de Moreri donnée en* 1704, & réimprimé à Rotterdam en 1706. Après avoir relevé une faute qu'on avoit laiſſée dans cette édition de Paris du *Moreri*, & qui étoit de dire que Mr. de Sallo né en 1626, mourut l'an 1669. âgé de 49; (faute, qui a paſſé dans les éditions de 1707, 1712, & 1718, & n'a été corrigée que dans celle de 1725; il ajoûte pag. 90. & 91: " Il eût „ été à ſouhaiter que l'éditeur eût réfuté un menſonge qui

LETTRE CCCXII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D°. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Roterodami die 24. Auguſti 1704.

Lett. CCCXII. & CCCXIII. à Mr. Crenius.

NUllus dubito quin acceperis noviſſimas meas literas nobili Anglo commendatas, quibus de grato meo animo certiorem Te feci, auctus nuper tuo munere tuarum Animadverſionum parte XII. aliaque tractatu. Ea exemplar mearum vindiciarum quorundam locorum alterius libri ante annos 20. & quod excurrit vulgati. Æqui bonique conſulas levidenſe hoc munuſculum quæſo. Vale plurimum, & me amare pergito. Dabam Rotterodami VIII. *kal. Sept.* M D CCIV.

LETTRE CCCXIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. d'Octobre 1704.

Lett. CCCXIII. à Mr. des Maizeaux.

JE vous remercie très-humblement, Monſieur, d'avoir commencé votre Lettre par les nouvelles qui concernent Mylord Shaftsbury. Les Gazettes nous avoient appris qu'à ſon arrivée à Londres, il étoit tombé fort malade. Je courus chez Mr. Furly, pour ſavoir ce qui en étoit, & j'appris avec une extrême joie qu'il étoit quite de la Fievre, & qu'il ſe rétabliſſoit de jour en jour. Je vous ſupplie inſtamment de l'aſſûrer de mes très-humbles reſpects, & de mes vœux ardens pour ſa parfaite ſanté.

Sachant combien vous êtes connoiſſeur, je m'eſtimerois très-heureux ſi la *Continuation* de mes *Penſées diverſes ſur la Comète* (1), méritoit votre approbation. Je ne ſaurois vous dire quand la troiſieme partie paroitra, car je n'ai pas commencé encore à y travailler; & comme l'hiver eſt une ſaiſon où je ne travaille guere, je ne ſai ſi je commencerai cette corvée avant le Printems prochain (2).

Rien ne ſeroit plus difficile pour moi, que la refonte d'un ouvrage; ainſi je ne m'engagerai point à ce que vous me propoſez concernant le *Commentaire Philoſophique*.

Je vous envoie quelques corrections & additions, pour la Traduction Angloiſe de mon *Dictionnaire*; j'y joins la piece de Mr. de Beauval, que vous m'avez demandée. Quant à la *Rémontrance de Mr.* Simon *à Mr. l'Evêque de Meaux*, je ne l'ai point (3): & pour ce qui eſt de l'écrit de Mr. de la Monnoie ſur le Livre *des trois Impoſteurs*, il eſt ſi confondu avec tant d'autres papiers, qu'il me faudroit bien du tems pour le trouver; mais d'ailleurs je ne pourrois, ſans la participation de l'Auteur, laiſſer imprimer une choſe qu'il n'a écrite que pour moi,

» qui difame cruellement Mr. de Sallo, & qui aiant été » d'abord débité par le Chartreux qui s'eſt maſqué ſous » le nom de *Vigneul Marville*, a déjà paru dans un » livre Latin publié en Allemagne, & paſſera ſans doute » de livre en livre & de Païs en Païs en peu de tems, ſi » l'on ne prévient cette malheureuſe propagation. C'eſt » pourquoi j'aſſûre ici comme une choſe qui vient de » Mr. l'Abbé Gallois, qu'il n'y a rien de plus faux que » ce paſſage de Vigneul Marville (Tom. I. des *Mélanges* » pag. 304.) que *M. Sallo mourut en 1665. d'une maladie* » *à laquelle les enfans des Muſes ne ſont gueres ſujets, &* » *pour laquelle il n'y a point de remede dans Hippocrate ni* » *dans Galien; car il mourut de déplaiſir d'avoir perdu cent* » *mille écus, c'eſt-à-dire tout ſon bien, au jeu.* Il eſt cer- » tain qu'il mourut en 1669. ſans que le jeu y eût rien » contribué.

(1) *Continuation des Penſées diverſes, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occaſion de la Comète qui parut au mois de Décembre* 1680: *ou Réponſe à pluſieurs difficultez que Monſieur *** a propoſées à l'Auteur.* Rotterdam, 1705, 2. voll. in 12., & qu'on trouvera ci-deſſus Tom. III. pag. 189. & ſuivantes.

(2) Mr. Bayle ne nous a pas donné cette troiſiéme Partie.

(3) On s'étoit trompé en demandant cet Ecrit à Mr. Bayle. Il falloit dire la *Remontrance* de Mr. Simon *à M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.* Ce Prélat publia une *Ordonnance portant condamnation de la Traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux en* 1702; & Mr. Simon y répondit dans ſa *Remontrance.* Mr. l'Evêque de Meaux publia auſſi une *Ordonnance* contre cette Traduction, & outre cela deux *Inſtructions* imprimées à Paris en 1702, & 1703, 2. voll. in 12. Mr. Simon les a réfutées dans le III. Tome de ſes *Lettres Choiſies*, & dans le IV. volume de ſa *Bibliotheque*, qui eſt proprement le IV. Tome de ſes *Lettres Choiſies.* Pierre Mortier, Libraire d'Amſterdam, vient de réimprimer (en 1730) ces Lettres, & il n'a pas manqué d'y joindre ce Tome IV, & la *Remontrance à Mr. le Cardinal de Noailles.*

Digitized by Google

Litt. cccxiii. à Mr. Des Maizeaux. & cccxiv. à Mr. Coste.

moi, & que peut-être il n'a jamais eu deſſein de faire paroître (4).

La Veuve du Libraire Savouret avoit le *Gallia Orientalis* de Mr. Colomiès, augmenté. Je lui écrivis pour la prier de me le laiſſer parcourir, & je lui offris même de lui trouver un Marchand de ce Manuſcrit: elle ne daigna pas me faire Réponſe. Plus de quinze ans ſe ſont paſſez depuis ce tems là; je ne ſai où elle eſt, ni ſi elle vit encore.

J'ignorois abſolument le ſens caché de la *Lettre écrite de Bornéo*, que j'inſérai dans ma *République des Lettres*; & perſonne, non pas même Mr. Jurieu, ni ſa femme, ne devina en ce païs-ci ce que cela vouloit dire. Nous ne le ſûmes que lors que Mr. Basnage (5), & d'autres perſonnes de Rouën, ſe furent réfugiées, & nous apprirent la choſe. Alors nous connûmes combien il eût été facile de découvrir le myſtere; mais quand on ne ſoupçonne point qu'il y en ait dans une choſe, on n'y en cherche point; & par conſéquent, quelque facile qu'il ſoit à trouver, on ne le trouve point (6). Ce que l'Abbé Tersona fait là-deſſus eſt une piece de controverſe (7). Si après cela, vous ſouhaitez que je vous l'envoie, je prierai le frere de l'Auteur, l'un des Miniſtres ordinaires de cette Ville, de me la fournir. Je ne crois pas que pendant que la guerre durera, nous puiſſions ſonger à l'impreſſion du *Supplément* de mon *Dictionnaire*. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXIV.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam le 29. d'Octobre 1704.

Litt. cccxiv. à Mr. Coste.

On m'avertit, Monſieur, qu'il y a une occaſion de vous faire tenir ce Paquet, de laquelle il faut ſe ſervir promptement. C'eſt ce qui fait que je ne répons pas à votre derniere Lettre, car comme elle eſt confonduë avec mille autres papiers, il me faudroit bien du tems pour la déméler. Je vous dirai ſeulement, qu'il me ſouvient que vos Réfléxions ſur ce que je vous avois objecté (1) me parurent très-fortes.

Je vous envoie un exemplaire du dernier ouvrage que j'ai publié (2). Recevez-le, s'il vous plaît, comme un témoignage de l'eſtime & de l'amitié particuliere que j'ai pour vous.

J'aſſûre de mes très-humbles reſpects l'illuſtre Mr. Locke. Il n'y a rien de plus honnête que ce qu'il a fait à l'égard de l'Exemplaire de l'*Epiſtola de Tolerantiâ*, que j'avois trouvé chez un ami (3). Le fils de Mr. Furly me promit, il y a déjà du tems, de lui en témoigner ma réconnoiſſance. Ainſi ce ſeroit uſer de redites que d'y revenir, & comme on me preſſe, je finis ici tout court en vous aſſûrant que je ſuis très-intimement, Monſieur, Votre &c.

(4) Mr. de Beauval avoit donné le précis de cette Diſſertation dans ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Février 1694, pag. 278. Mr. de la Monnoie l'a publiée toute entiere dans le IV. Tome de ſon édition du *Menagiana*, imprimée à Paris en 1715.

(5) Mr. Baſnage de Beauval.

(6) Mr. Bayle publia cette petite Piece dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* du Mois de Janvier 1686, Art. X. comme étant l'*Extrait d'une Lettre écrite de Batavia dans les Indes-Orientales, le 27. Novembre 1684. contenant dans une Lettre de M. de Fontenelle, reçuë à Rotterdam par M. Baſnage.* Sous l'idée d'une guerre civile qui s'étoit élevée dans l'Iſle de Borneo entre deux Reines qui ſe diſputoient la Couronne, ou le droit de ſuccéder à leur mere, on y repréſente les differens qui regnent entre l'Egliſe Romaine & la Proteſtante. La Mere eſt apellée *Aurſeo*, & ſes filles *Mreo* & *Einegn*, qui ſont les anagrammes de *Solime*, *Rome* & *Geneve*. Mr. le Comte Aurelio della Anzi prenant cette Allégorie à la lettre, l'a traduite ſur une Copie défectueuſe, & l'a publiée dans la ſeconde partie de ſon *Genio vagante*, qu'il a muni de bonnes Approbations de Meſſieurs les Inquiſiteurs du St. Office.

(7) C'eſt une Lettre de onze pages, imprimée à Montpellier ſous ce titre: *Eclairciſſemens ſur une Lettre écrite de Batavia dans les Indes Orientales, ſous le titre de nouvelles de l'Iſle de Borneo. Par un Miniſtre de Mreo appellé Steuar.* Voiez la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LXVII, §. 8. Voiez ci-deſſus Tom. III. pag. 630.

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre du 18. d'Avril 1704.

(2) La *Continuation des Penſées diverſes ſur les Comètes.*

(3) Cet Ouvrage parut en 1689. ſous ce titre: *Epiſtola de Tolerantia, ad clariſſimum virum T. A. R. P. T. O. L. A. ſcripta à P. A. P. O. J. L. A.* Goudæ 1689, in 12. Mr. Locke cacha ſon nom & celui de Mr. Limborch à qui il adreſſoit cet Ecrit, ſous les lettres initiales qu'on vient de voir, & dont les premieres ſignifient *Theologiæ apud Remonſtrantes Profeſſorem, tyrannidis oſorem, Limburgium Amſteledamenſem*; & les autres, *patis amico, perſequutionis oſore, Joanne Lockio Anglo.* Mr. Locke aiant appris que Mr. Bayle ſouhaitoit de voir cette piece, qu'il avoit cherchée inutilement, lui en envoia un exemplaire dans le tems que Mr. Bayle l'avoit trouvée chez un Ami, comme il le dit ici.

LETTRE

LETTRE CCCXV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 10. *de Février* 1705.

Lett. CCCXV. & CCCVI. à Mr. des Maizeaux.

IL y a quelque tems, Monsieur, que je reçus une Lettre de Messieurs DE BEAUVOIR & MAUNDI, qui m'apprenoit qu'ils avoient soin de la Révision de la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*, de laquelle vous n'aviez pû vous charger; & qu'ils y apporteroient toute l'attention possible, me demandant de leur envoier ce que je voudrois de jour en jour rectifier. Je leur fis réponse tout aussi-tôt, & leur envoiai quelques corrections. En voici encore quelques-unes, que je vous prie de leur faire tenir chez quelqu'un des intéressez à l'impression de l'ouvrage.

J'ai encore deux choses à vous demander, que j'espere que vous aurez bien la bonté de m'accorder; mais que je ne demande qu'au cas que cela ne vous cause point de distraction.

J'ai lû dans le Journal de Leipsig, que Mr. JENKINS, dans la Préface de sa *Vie* d'APOLLONIUS, qu'il a traduite du François de Mr. DE TILLEMONT (1), réfute les Remarques que j'ai faites contre Mr. DE TILLEMONT. Je voudrois savoir en quoi consistent les preuves qu'il apporte contre mes Remarques.

L'autre chose, que je voudrois savoir, est si le Livre de Mr. KING *de Origine Mali*, imprimé à Londres l'an 1702 (2), est estimé en Angleterre; & si les sentimens de l'Auteur, qui d'Evêque de Londonderi qu'il étoit alors est devenu Archevêque du Dublin, font réputez Orthodoxes; & en général, dans quelle estime il est parmi les Prélats de l'Eglise Anglicane. Mr. BERNARD a donné deux longs Extraits de ce Livre-là, dans lesquels je trouve des choses peu solides.

J'attens incessamment le Livre que Mr. JAQUELOT a fait contre quelques endroits de mon *Dictionnaire* (3). Je m'imagine que cela roule sur l'*Origine du Mal*, & qu'il s'y sera pris beaucoup mieux que l'Auteur, contre lequel j'ai inséré un Mémoire dans le Journal de Mr. DE BEAUVAL, au quartier de Juillet 1704 (4). Ce Mémoire me sert aussi à répondre à un Article du V. Tome de la *Bibliotheque Choisie* de Mr. LE CLERC (5). J'espere qu'il ne trouvera rien qui le puisse désobliger dans ma Réponse. Je répliquerai à Mr. JAQUELOT, si cela paroît absolument nécessaire, non autrement. Les glaces m'ont empêché de recevoir les *Nouvelles* de Mr. BERNARD de ce Mois-ci, qui, peut-être, donnent l'Extrait du Livre de Mr. JAQUELOT. (6). Comme vous les faites venir par la Poste, vous les aurez reçuës apparemment avant ceux de ce Païs-ci, qui demeurent hors d'Amsterdam.

Je finis en vous souhaitant, Monsieur, une heureuse année & toute sorte de prospérité, & suis très-fortement, Votre, &c.

LETTRE CCCXVI.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. *d'Avril* 1705.

Lett. CCCXVI. à Mr. des Maizeaux.

JE vous rends mille graces, Monsieur, de la peine que vous avez prise de remettre les Additions ou Corrections en main sûre, & je vous supplie d'avoir la même bonté à l'égard de celles que je vous envoie, & de dire au Sieur TONSON, que je lui suis infiniment obligé de la

(1) *An Account* &c: c'est-à-dire, *La Vie d'Apollonius Tyaneus. Par Mr. le Nain de Tillemont. Traduite du François. A laquelle on a ajoûté quelques Observations touchant Apollonius.* Londres 1702, in 8.

(2) *De Origine Mali. Authore Guilielmo King. S. T. D. Episcopo Derensi.* Londini 1702. in 8.

(3) *Conformité de la Foi avec la Raison, ou Défense de la Religion contre les principales Difficultez répandues dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr.* Bayle. Amsterdam, 1705, in 8.

(4) L'Auteur, dont parle ici Mr. Bayle, est un Chartreux, nommé Dom Alexis Gaudin, qui publia un ouvrage intitulé: *La distinction & la nature du Bien & du Mal. Traité, où l'on combat l'Erreur des Manichéens, les sentimens de Montagne & de Charron, & ceux de Monsieur Bayle. Et le Livre de St. Augustin de la Nature du Bien contre les Manichéens. Traduit en François sur l'édition Latine des Peres Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. Avec des Notes, & de nouveaux Sommaires des Chapitres.* Paris 1704, in 12. Le *Mémoire* de Mr. Bayle qui y sert de Réponse, est inséré dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Août 1704, pag. 369. & on le trouvera ci-dessus pag. 179.

(5) *Bibliotheque Choisie*, Tom. V. Art. IV. pag. 283. Cela regarde les Natures plastiques.

(6) Cet Extrait ne parut que dans le Mois de Mars des *Nouvelles de la République des Lettres*, Art. IV. pag. 336. *& suiv.*

Lett. CCCXVI. A Mr. des Maizeaux.

la dépense qu'il eſt tout prêt de faire pour avoir mon portrait; mais je ne ſaurois me réſoudre à me faire peindre, ni à faire paroître mon Viſage à la tête de mon Livre. Je le prie inſtamment de ne trouver pas mauvais que je n'accepte point l'obligeante propoſition qu'il a bien voulu me faire.

Puiſque l'Ouvrage de Mr. JENKINS ſur APOLLONIUS n'eſt pas conſidérable, je me diſpenſerai de la peine de répondre aux obſervations qu'il a faites contre moi, en faveur de Mr. DE TILLEMONT.

Je n'ai encore vû du Livre de Mr. JAQUELOT qu'une partie des pages qui me concernent, & en les parcourant à la hâte j'ai remarqué que c'eſt la foibleſſe même. On en fait l'éloge magnifiquement & avec affectation chez Mr. JURIEU; & toute la Cabale affecte de loüer & ſa perſonne & ſon ouvrage, & ſon heureuſe converſion à l'orthodoxie depuis qu'il a quité la Haie, où le commerce de gens gâtez l'avoit corrompu, au lieu qu'à Berlin les honnêtes gens l'ont fait rentrer dans la bonne voie. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt qu'il bâtit ſur des Principes contraires à ceux du Synode de Dordrecht, que Mr. JURIEU a toûjours préferez à tous les autres. Les perſonnes déſintéreſſées, ou qui même étoient fâchées que j'euſſe propoſé tant d'*objections*, & qui ſouhaitoient ardemment que Mr. JAQUELOT les réfutât bien, trouvent qu'il n'y a pas réüſſi, & ne lui donnent d'autre avantage, que d'avoir eu plus de zèle que moi pour l'Orthodoxie.

Je me félicite beaucoup, Monſieur, de ce qu'un bon connoiſſeur, comme vous, a jugé que je répondois juſte aux difficultez de Mr. LE CLERC. J'attends ce qu'il repliquera dans ſon VI. Volume. Je vous remercie très-humblement de vos bons conſeils.

Mr. BERNARD, ne lui en déplaiſe, auroi bien pû ſe paſſer de ſortir de ſa Méthode, qui eſt de donner des Extraits, & non pas des Réfutations. Il me ſera facile de lui montrer que ſes remarques ſont fauſſes (1).

Vous m'avez fait un grand plaiſir, d'aſſûrer de mes très-humbles reſpects Mylord SHAFTSBURY, & je vous ſupplie de continuer à me rendre ce bon office auprès de lui. Rien ne me pouvoit être plus agréable que la nouvelle que vous m'apprenez du rétabliſſement de ſa ſanté. Je fais mille vœux pour la durée conſtante & longue de ce rétabliſſement. Il n'eſt point néceſſaire de lui donner aucune Liſte de Livres (2). Je l'en remercie très-humblement: j'ai un aſſez bon *memento* par une belle montre, qu'il voulut à toute force que j'acceptaſſe de ſa part. Un tel meuble me paroiſſoit alors très-inutile; mais preſentement il m'eſt devenu ſi néceſſaire, que je ne ſaurois plus m'en paſſer; de ſorte qu'à tous momens je ſens combien je lui ſuis redevable d'un ſi beau préſent.

Mr. SILVESTRE (que je ſaluë très-particuliérement) a raiſon d'être ſurpris, que parmi les Auteurs qui ont dit que l'*Idolatrie étoit pire que l'Athéiſme*, je n'aie pas cité le Chancellier BACON. Je n'y euſſe pas manqué, ſi j'euſſe pû retrouver l'endroit, dont il m'étoit reſté une idée ſi confuſe, que je ne me ſouvenois pas même dans quel Livre je l'avois vû cité pour cela. Peu de jours après que mon Livre fut en vente, je cherchai quelque choſe dans les *Dialogues d'Oraſius Tubéro*, & j'y trouvai ce paſſage de BACON. Je conſultai les Oeuvres Latines de BACON, & la Traduction Françoiſe de ſes *Eſſais Moraux & Politiques*, & je trouvai que la MOTHE LE VAYER, Auteur des *Dialogues d'Oraſius Tubéro*, que j'avois lûs autrefois d'un bout à l'autre, citoit fidélement. Je fus bien fâché, que la découverte fût trop tardive; car l'autorité d'un auſſi grand homme que le Chancellier BACON eſt d'un grand poids (3).

Je ne penſe pas que les *Plaidoiez* de Mr. SACHOT pour Madame MAZARIN, aient été imprimez. Je vous promets de m'en informer, la premiere fois que j'écrirai à un Avocat de Paris; & s'ils ſont imprimez, de vous les faire avoir.

Je ſuis ſûr que celui qui s'eſt déguiſé ſous le nom de Vigneul-Marville, eſt un Chartreux, nommé Dom BONAVENTURE D'ARGOGNE, fils d'un Orfévre de Paris. Il a demeuré long-tems dans la Chartreuſe de Roüen, d'où il eſt paſſé à celle de Gaillon à cinq ou ſix lieuës de Roüen (4).

Pour l'Auteur du *St. Evremoniana*, je ne le connois pas certainement. J'ai ouï dire qu'on le croit le même COTOLANDI, qui a critiqué les Oeuvres de Mr. DE ST. EVREMOND (5).

Je n'ai que les *Mémoires de la Connétable Colonna*, publiez par BRE'MONT, & imprimez à Leide l'an 1678. N'aiant point vû les autres, je ne ſaurois vous dire quels ſont les meilleurs (6).

Je vous prie d'aſſûrer Mr. LE VASSOR de mes très-humbles ſervices, comme auſſi Mr. COSTE; & de m'excuſer envers eux, de ce que faute de tems, je ne puis aujourd'hui les remercier des Lettres qu'ils m'ont fait l'honneur de m'écrire. Mr. LEERS a encore des Exemplaires du *Dictionnaire* en grand papier. Il les vend ſoixante florins en blanc, & ſoixante neuf florins reliez.

Je ſuis avec tout l'attachement poſſible, Monſieur, Votre, &c.

(1) Mr. Bernard s'attacha à réfuter divers endroits de la *Continuation des Penſées diverſes ſur la Comète*, en faiſant l'Extrait de ce Livre dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* des Mois de Février & Mars 1705, pag. 125, & 289. Mr. Bayle lui répondit dans le II. & IV. Tome de ſa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*. Voiez ci deſſus Tom. III. pag. 690. & ſuiv. & 918. & ſuiv.

(2) Mylord Shaftsbury aiant deſſein de faire préſent à Mr. Bayle de quelques Livres imprimez en Angleterre, me chargea d'en dreſſer une liſte; & j'en avois fait confidence à Mr. Bayle, afin qu'il me marquât ceux qu'il eût ſouhaité lui-même d'avoir.

(3) Mr. Bayle a emploié ce paſſage de Bacon dans la III. Partie de ſa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Chap. X. Voiez ci-deſſus Tome III. pag. 921.

(4) Mr. Du Pin le nomme *Dom Noël d'Argonne*, & dit qu'il mourut en 1705. Ce Chartreux publia en 1688. un Traité *de la Lecture des Peres*, dont on fit en 1697. une ſeconde édition augmentée de la moitié, ſous ce titre: *De la Lecture des Peres de l'Egliſe: ou Méthode pour les lire utilement. En quatre parties.* Paris 1697, in 12. Dans les *Journaux des Savans* du 20. & 27. Janvier 1698. on en donna un Extrait que Mr. Du Pin n'a preſque fait qu'abréger dans ſa *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVII. ſiecle*, Tom. VII. pag. 76. & ſuiv.

(5) Ces deux Ouvrages ſont, en effet, du Sieur Cotolandi. Voiez la *Vie de Mr. de St. Evremond*, ſous les années 1698. & 1700, pag. 273. & 291. & ſuiv. de l'édition d'Amſterdam 1726.

(6) Les *Mémoires* dont il s'agit ici, parurent en 1676. ſous ce titre *Mémoires de M. L. P. M. M. G. Connétable de Naples*: c'eſt-à-dire, *Mémoires de Madame la Princeſſe Marie Mancini grande Connétable de Naples*. C'eſt un Roman fabriqué à l'imitation des *Mémoires de Madame la Ducheſſe Mazarin*, & très-mal écrit. Le Sieur de St. Bremond donna d'autres *Mémoires* en 1678, & les intitula, *Apologie, ou les véritables Mémoires de Madame Marie Mancini Connetable de Colonna, écrits par elle même*. Voiez la Préface du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond &c.*, *ubi ſupr.* pag. XXI. & XXII.

LET-

LETTRE CCCXVII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 30. d'Avril 1705.

Lett. CCCXVII. à Mr. Coste.

LE Voiage, que le fils de Mr. FURLY va faire à Londres, me fournit, Monſieur, une très-bonne occaſion de me donner l'honneur de répondre à votre obligeante Lettre du 23. de Janvier dernier. J'y ai vû avec beaucoup de plaiſir les nouvelles qui concernent les écrits poſthumes de Mr. LOCKE. Mr. BERNARD a déjà parlé de ſa *Paraphraſe ſur l'Epitre aux Galates* (1). Ce qu'il a publié ſur le mérite de cet illuſtre défunt, & ce que Mr. LE CLERC vient d'en dire encore plus amplement, ſont des morceaux très-curieux (2). C'étoit effectivement un homme rare, un grand homme qui faiſoit honneur à ſon Siecle.

J'ai vû dans le VI. Tome de la *Bibliotheque Choiſie* de Mr. LE CLERC (3), que Madame MASHAM, fille de l'illuſtre Mr. CUDWORTH, a écrit une Lettre où elle ſe plaint que j'aie dit que Monſieur ſon Pere a établi des Principes qui favoriſent l'Athéiſme. Je ne ſerois pas ſurpris qu'elle eût été choquée de cette propoſition, ſi elle n'en avoit vû que cela; c'eſt-à-dire, ſi elle ne l'avoit enviſagée que ſous cette vûë générale; & je ſuis perſuadé, qu'elle a écrit ſa Lettre dans un tems où ma Réponſe ſur ce ſujet, inſérée dans le Journal de Mr. DE BEAUVAL, n'avoit point paru.

Je vous ſupplie, Monſieur, de m'aider à éclaircir à cette Dame, que j'honore parfaitement, & qui mérite les reſpects de tout le monde par ſes excellentes qualitez, le vrai point de la queſtion. Pour cet effet, vous n'avez qu'à la prier de ſe faire expliquer, (ſi elle n'entend point le François,) la Réponſe que j'ai faite. Elle y verra que Mr. CUDWORTH n'eſt pas plus offenſé, par l'Objection que j'ai faite contre ſon Principe, que tous les Peres de l'Egliſe, tous les Scholaſtiques, tous les Docteurs de l'Egliſe Anglicane, les Réformez, les Luthériens, &c; que toute la terre, enfin, hormis le petit troupeau des Cartéſiens, qui nie l'activité des cauſes ſecondes. J'ai prétendu ſeulement que les Principes de Mr. CUDWORTH étoient expoſez au même inconvénient que les Principes ordinaires du Péripatétiſme, ou de tous les Philoſophes non Cartéſiens, ſavoir, que dès qu'on ſuppoſe que la cauſe phyſique efficiente immédiatement du corps de l'homme, par exemple, ne ſait ce qu'elle fait, en produiſant un ouvrage où il y a tant de régularité, on ne peut plus objecter aux Athées la difficulté particuliere, qui réſulte de ce qu'ils admettent des cauſes d'un ouvrage régulier qui ne ſavent ce qu'elles font. Si j'ai tort en cela, Mr. CUDWORTH, s'il étoit en vie, n'auroit pas plus de ſujet de s'en plaindre, que tous les Docteurs en Théologie qui croient qu'il y a de véritables cauſes ſecondes.

Perſonne n'ignore, que dans les diſputes, on objecte à ſes adverſaires autant de fâcheuſes ſuites qu'on peut de leurs principes; ſoit en prétendant qu'ils reconnoiſſent ces ſuites; (& quelquefois on eſt injuſte en cela); ſoit en faiſant abſtraction s'ils les reconnoiſſent, ou non; ſoit en déclarant qu'ils ne les reconnoiſſent pas. C'eſt ainſi que j'en ai uſé; car j'ai dit que Meſſieurs CUDWORTH & GREW s'expoſoient, ſans y penſer, à la rétorſion d'une des preuves que l'on oppoſe à l'Athéiſme.

Je ſuis ſi perſuadé de la juſteſſe & de la pénétration d'eſprit de Madame MASHAM, que je ne doute point que dès qu'elle aura connu l'éclairciſſement que je viens de donner, & que je vous ſupplie de lui vouloir communiquer, en l'aſſûrant de mes très-humbles reſpects; elle ne goûte mes raiſons, & ne me tienne pour juſtifié (4).

J'aſſûre de mes très-humbles ſervices Mr. DES MAIZEAUX. Je ne laiſſerai point ſans Réplique celle de Mr. LE CLERC (5). Je ſuis, avec toute ſorte d'attachement, Monſieur, Votre, &c.

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*; Avril 1705. Art. VII. pag. 448.

(2) Mr. Bernard publia dans ſes Nouvelles de Février 1705, Art. II. une *Lettre de Mr. Coſte*, qui contient pluſieurs traits du Caractere de Mr. Locke. Mr. le Clerc fit auſſi ſon *Eloge* dans le VI. Tome de ſa *Bibliotheque Choiſie*, Art. V. pag. 342. *& ſuiv.*

(3) *Page* 326.

(4) La choſe arriva comme Mr. Bayle l'avoit prévû. Madame Masham pria Mr. le Clerc de ſupprimer l'Ecrit qu'elle lui avoit envoié, quand elle eut vû le *Mémoire* de Mr. Bayle inſéré dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Août 1704, pag. 380. & ſuiv. Voiez ci-deſſus pag. 181. & ſuiv.

(5) La Réplique de Mr. le Clerc parut dans le VI. Tome de ſa *Bibliotheque Choiſie*, Art. VII. pag. 422. & celle de Mr. Bayle dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1704, Art. XII, pag. 540. & on la trouvera ci-deſſus pag. 185.

Digitized by Google

LETTRE CCCXVIII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam le 3. de Juillet 1705.

LETT. CCCXVIII. A Mr. COSTE.

LA Lettre, que vous me fites l'honneur de m'écrire Monſieur, le 19. de Mai dernier, me cauſe une joie inéxprimable; & je vous ſuis le plus obligé de tous les hommes, de ce que vous avez eu ſoin de faire ſavoir à Madame MASHAM les ſentimens de reſpect que j'ai pour elle, & de me faire ſavoir la réponſe obligeante qu'elle vous a fait ſur mon chapitre. Je vous ſupplie de prendre encore la peine de lui témoigner combien je m'en eſtime honoré, & qu'il n'y a perſonne au monde, qui ait plus de reſpect que moi pour ſon Mérite extraordinaire, & qui veuille faire une plus haute profeſſion d'admirer ſa vertu, ſa piété, ſon ſavoir, & mille autres perfections qui lui font tenir un rang ſi diſtingué parmi les plus illuſtres Dames de notre Siecle.

Je ſerois inconſolable d'être tombé, ſans y penſer, dans une ſuite de diſcours & d'obſervations, qui lui a paru intéreſſer la mémoire de l'illuſtre Mr. CUDWORTH ſon Pere; j'en ſerois, dis-je, inconſolable, ſi je n'apprenois par votre Réponſe, qu'elle a bien voulu agréer mes éclairciſſemens. Je puis lui proteſter, qu'encore que je ne connoiſſe pas l'ouvrage de Mr. CUDWORTH pour l'avoir lû, (n'entendant pas l'Anglois, cela m'a été impoſſible;) mais ſeulement par la voix de la renommée & par les extraits que Mr. LE CLERC en a donnez; je ſuis perſuadé que c'eſt l'ouvrage du plus profond génie, & de la plus vaſte érudition qui ait jamais paru: & j'eſpere que l'occaſion ſe préſentera naturellement d'en parler ainſi dans quelque endroit de mes ouvrages, avant même le *Supplément* de mon *Dictionnaire*, où il mérite une place ſpacieuſe. Si dans la *Continuation des Penſées diverſes* je l'ai ſeulement nommé ſans éloge, ç'a été parce que je n'en parlois qu'incidemment; que j'en uſe ainſi dans ce Livre-là, lorſque je parle de quelque Auteur; & qu'enfin il eſt de ces génies ſupérieurs, dont le Nom ſeul fait l'éloge.

Une partie de ce que je viens de vous écrire ſur les ſentimens de mon reſpect, & pour le Pere & pour ſa digne fille, auroit paru dans ma Réplique à Mr. LE CLERC, ſi elle n'eût déjà été imprimée, lorſque je reçus votre Lettre.

Je vous rends mille graces, Monſieur, des autres choſes dont elle eſt remplie, & que je garderai pour moi.

J'ai auſſi à vous remercier très-humblement de l'exemplaire, qui m'a été donné de votre part, du *Diſcours ſur l'Amour divin* (1), que vous avez traduit de l'Anglois. Mr. DES MAIZEAUX m'a appris que Madame MASHAM en eſt l'Auteur; & voilà qui augmente de plus en plus l'admiration que j'avois pour cette illuſtre Dame.

Je vous félicite de l'avantage que vous avez d'être auprès de Mylord Comte DE SHAFTESBURY; je vous en félicite, dis-je, avec d'autant plus d'empreſſement & de plaiſir, que je connois par expérience quel avantage c'eſt. La narration que vous me faites concernant les agrémens de ſa converſation, ſes manieres ſi honnêtes, ſi vives, ſi aſſaiſonnées d'érudition, eſt très-belle; mais permettez-moi de vous dire que toute votre éloquence eſt au deſſous du ſujet. Je vous ſupplie de bien marquer à Mylord, que je conſerve le plus ſoigneuſement du monde la ſouvenir de toutes les bontez qu'il lui a plû de me témoigner. Je lui ſoubaite une ſanté parfaite, & je l'aſſûre de mes profonds reſpects.

Adieu, mon cher Monſieur, ſoiez bien perſuadé que je ſuis avec toute l'eſtime & la paſſion imaginable, Votre, &c.

(1) *Diſcours ſur l'Amour Divin, où l'on explique ce que c'eſt, & où l'on fait voir les mauvaiſes conſéquences des explications trop ſubtiles que l'on en donne. Traduit de l'Anglois*, Amſterdam 1705, in 12.

LETTRE

LETTRE CCCXIX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. de Juillet 1705.

Lett. CCCXIX. A Mr. des Maizeaux.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. de Mai dernier, Monſieur, m'eſt venue par la Poſte de la Haie, ou de Leide, depuis deux jours ſeulement. Ce que je vous marque, afin que vous trouviez légitime le retardement de ma Réponſe.

Je vous ſuis infiniment obligé de la peine que vous avez priſe de remettre les corrections au Sieur TONSON. Je compte auſſi pour une marque très-obligeante de votre amitié, les inſtances que vous me faites au ſujet de la taille-douce (1); mais je ne puis vaincre ma répugnance, & je vous ſupplie de me pardonner cette foibleſſe, ſi vous voulez ainſi l'appeller.

Je vous remercie par avance, Monſieur, de la bonté que vous avez de me vouloir enrichir d'un exemplaire des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND, Edition d'Amſterdam; & je ne ſaurois vous témoigner toute la reconnoiſſance que je ſens de l'honneur que vous me voulez faire dans cette Edition. Les Particularitez, que vous m'apprenez concernant l'Edition de Londres, ſont des faits que je ſuis bien aiſe de n'ignorer pas.

Si l'on a été ſurpris à Londres de la maniere dont Mr. LE CLERC en a uſé dans ſa Réplique, on ne ſera pas moins ſurpris de la mienne dans ma Réplique; car entre Auteurs, il eſt fort rare que le Répondant ſoit plus modéré que l'Attaquant; comme je l'ai été deux fois dans cette petite diſpute. Je ne me repens point de ma douceur; & j'apréhende que Mr. LE CLERC ne s'en fâche plus qu'il n'auroit fait d'une *Riſpoſte* vive & piquante, qui lui donneroit un prétexte de lâcher la bonde. Il me ſuffit, & me ſuffira de repréſenter mes raiſons. Le Public, après tout, eſt plus ſatisfait lorſque l'on ſoûtient ſa cauſe, ſans y mêler des duretez perſonnelles.

J'ai reçu une Lettre de Mr. COSTE, où j'ai appris ce qui concerne Madame MASHAM: je ſerois très-fâché que cette Dame, que j'honore comme elle le mérite bien, n'entrât pas dans ma juſtification. Ce que j'ai inſéré dans le Journal de Mr DE BEAUVAL, & ce que j'avois écrit à Mr. COSTE (2), l'aura ſans doute déſabuſée de la prévention où on l'avoit miſe. Vous m'avez fait beaucoup de plaiſir de m'apprendre qu'elle eſt l'Auteur du *Traité de l'Amour divin*, traduit en François par Mr. COSTE.

Je vous avouë avec ma franchiſe ordinaire, que je ne m'éloigne pas beaucoup de la penſée de Mr. BERNARD, touchant l'incertitude réelle & abſoluë des Mathématiques (3). Elles ne roulent pas ſur des abſtractions; elles ſuppoſent qu'il y a réellement hors de notre eſprit des ſuperficies ſans profondeur, & des lignes ſans largeur, & des points ſans aucune dimenſion. La plûpart des Démonſtrations Géométriques ſont fondées ſur cela; d'où il s'enſuit que ce ne ſont que de beaux & brillans fantômes, dont notre eſprit ſe repait; c'eſt-à-dire, une ſuite d'objets évidens, à quoi rien n'eſt ſemblable exiſtant hors de notre eſprit. Mr. LEIBNITZ, aiant lû dans la ſeconde Edition de mon *Dictionnaire* ce que j'ai dit ſur cela, m'écrivit une Lettre où il tâchoit d'accorder l'étenduë actuelle de la Matiere avec les Idées Mathématiques; mais je ſentois bien, en liſant ſa Lettre, qu'il s'y trouvoit embarraſſé. Et qui ne le ſeroit, puiſqu'il ſe trouve que les propriétez que l'on démontre d'un cercle, ſavoir, que toutes les lignes que l'on peut tirer de la circonférence au centre ſont droites, & qu'elles ſont en auſſi grand nombre que les points de la circonférence, ſont des choſes qui ne peuvent exiſter hors de notre eſprit, & qu'aucun cercle réellement exiſtant ne peut avoir cela? Je me flaterois peut-être, ſi je croiois que Mr. BERNARD s'eſt fondé ſur ce qu'il avoit lû dans mon *Dictionnaire*. Ces objections ont pû lui venir de lui-même.

La difficulté que vous me propoſez, Monſieur, me paroit très grande. Je la fis en gros à Mr. POIRET l'an 1679. Il l'a inſerée dans la ſeconde Edition de ſes *Cogitationes rationales de Deo, Animâ, & Malo*, avec ſa Réponſe qui ne vaut pas grand' choſe. J'indique cela dans la *Continuation des Penſées diverſes* (4), où vous aurez pû voir que je gliſſe cette difficulté en quelques endroits. Les Stratoniciens, que je ſache, ne s'en ſont jamais ſervis. Je n'ai vû aucun Auteur Orthodoxe qui l'ait réfutée; & ce n'eſt que depuis un an ou deux, c'eſt-à-dire, lorſque je travaillois à la *Continuation des Penſées diverſes*, que j'ai entrevû quelque choſe ſur cela, propoſé en forme d'objection par BERIGARD, *in Circulo Piſano*. Je l'ai cité. Je ne vois pas trop ce qu'on y pourroit répondre de fort. Ainſi je ne voudrois pas entreprendre cette diſcuſſion. Elle ſeroit mal reçuë, venant de moi; & mes ennemis ne manqueroient pas de dire que la Réponſe ſeroit plus foible que l'objection (5). Vous devriez, Mon-

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre du 3. d'Avril 1705.

(2) Voiez la Lettre à Mr. Coſte du 30. d'Avril 1705.

(3) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Février 1705, pag. 129. & ſuiv.

(4) Tome II. page 533, à la note marginale (1). Voiez ci-deſſus Tome III. pag. 341, Note (m).

(5) Mr. Poiret s'eſt fort eſtomaqué de ce que Mr. Bayle a oſé dire ici, qu'il avoit mal répondu à une de ſes objections ſur le livre intitulé *Cogitationes rationales de Deo*,

Lett. CCCXIX. à Mr. des Maizeaux. & CCCXX. à Mr. Dubourdieu.

Monſieur, vous exercer là-deſſus : la matiere ſeroit digne de votre Métaphyſique.

Je n'ai pas encore commencé à travailler au troiſiéme Tome de la *Continuation des Penſées diverſes*. Je ferai vos complimens aux perſonnes nommées dans votre Lettre, & par avance j'ai commiſſion générale de vous aſſûrer, toutes les fois que je vous écrirai, de leur amitié & de leur eſtime. Vous devez être pleinement perſuadé de la mienne, & que je ſuis, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CCCXX.

A

Mr. DU BOURDIEU,

Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de la Savoie à Londres.

A Rotterdam, le 8. de Juillet 1705.

Lett. CCCXX. à Mr. Dubourdieu.

J'Ai reçu, mon très-honoré Monſieur, avec une extrême reconnoiſſance, le préſent qu'il vous a plû de me faire de votre belle *Diſſertation ſur le* prétendu *Martyre de la Légion Thébéenne* (1), & je vous en rends mille actions de graces. Mr. Pujolas m'avoit fait la faveur de me la montrer manuſcrite, il y a je penſe huit ou dix ans; & je l'avois exhorté dès lors à la publier, tant elle m'avoit ſemblé digne de paroître en notre Langue, non moins qu'en Anglois (2).

Vous avez, Monſieur, ruiné ſans reſſource cette ancienne Tradition, le fondement de tant de Dévotions opiniâtres & aveugles; & vous avez traité ce ſujet avec tant d'agrémens qui relevent la ſolidité de vos preuves, qu'il ſeroit à ſouhaiter que vous vouluſſiez travailler à d'autres ſujets, pour enrichir le Public des fruits excellens de votre plume.

Vous aviez raiſon de dire, en compoſant votre Diſſertation, que c'étoit un ſujet tout neuf; mais dans le tems qu'elle a paru en François, on pouvoit dire que Mr. Basnage avoit réfuté amplement le Martyre de cette Légion (3).

Je conſerverai précieuſement, comme une marque de votre amitié, l'Exemplaire que j'ai reçu de votre part. Vous me prévintes dans une choſe que j'étois prêt de vous dire, quand vous me fites l'honneur de me venir voir à Rotterdam; qui eſt que Monſieur votre Pere & le mien ont été Amis intimes. Je vous prie de croire que je ne dégénere pas par ce point-là à votre égard, & que je ſuis avec beaucoup de paſſion & d'eſtime, Monſieur, votre &c.

Deo, Animæ & Malo. Dans la troiſiéme édition de cet Ouvrage, imprimée à Amſterdam en 1715, il a ajoûté une Diſſertation preliminaire, où au lieu d'avoir recours à la *Continuation des Penſées diverſes*, citée très-exactement dans la Note précédente, pour voir ce que c'étoit que la difficulté à laquelle on l'accuſoit de n'avoir pas bien répondu, il donne carriere à ſa bile, pour faire des conjectures qui ſont toutes mal fondées; car il ne s'agit d'aucune des choſes qu'il articule, mais ſeulement d'une queſtion métaphyſique ſur la nature de la premiere cauſe. *Quænam ſpeciatim*, dit-il, après avoir rapporté le paſſage de cette Lettre qu'on vient de lire, *ea ſit difficultas, pro certo dicere nemo neques, cum ille liber ſuus ad quem nos remittit, non ſit penes me: ſed procul dubio erit illa ex earum difficultatum numero quæ vel ad hominis libertatem ſpectant, vel ad præviſionem, aut eventum, aut regimen mali ſive peccati in reſpectu ad Deum pertinent, quales quidem in ſuis Objectionibus obiter inſeruit, nondum auſus illas, prout in Dictionario & alibi fecit, coram aliis dilatare ex animo, nec ad blaſphemias uſque urgere, neque pro inſolubilibus, quemadmodum in hac Epiſtola ſatis evidenter id ipſum fecit quando dicit, iſti difficultati* à nullo orthodoxo (*quod fatar*) adhuc ſatisfactum, ſe *autem* non videre quid ei poſſit ſolide reponi, (*hoc eſt, eum à ſe hactenus inſolubilem judicari*;) ſeque nolle *quærere ei ne ſatisfiat: Videſis* gnarum *hominis caracterem. Minime quærebat neque veritatem, neque dubiorum fratrum ſuorum ullam ſolutionem ipſe animus, in iis præſertim rebus quæ Deum animamque & ſpiritalia reſpiciunt, in quibus etiam erat totus cæcus & maxime ignarus*: &c. Cette tirade d'Invectives ne convenoit guere à Mr. Poiret, qui vouloit qu'on le regardât comme un homme confit dans la dévotion la plus épurée, & qui par conſéquent devoit être rempli de ſentimens tendres & affectueux pour tout le monde. Mais il étoit piqué de quelques traits du *Dictionnaire Critique* qu'il s'appliquoit, ou qui regardoient ſa chere Antoinette Bourignon.

(1) *Diſſertation Hiſtorique & Critique ſur le Martyre de la Légion Thébéenne. Avec l'Hiſtoire du Martyre de cette Légion attribuée à St. Eucher, Evêque de Lion, en Latin & en François. Par Jean Dubourdieu ci-devant Miniſtre de Montpellier, & préſentement de l'Egliſe de la Savoye de Londres*, Amſterdam 1705, in 12.

(2) Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais paru en François, ſi je ne l'avois, pour ainſi dire, arraché à l'Auteur, & fait imprimer en Hollande. C'eſt ce que Mr. Dubourdieu lui-même avoit marqué dans la Préface; mais elle fut ſupprimée parce qu'il y avoit quelques traits de critique, ou plûtôt, de raillerie qu'on appliqua à un Auteur célèbre.

(3) Mr. Basnage a traité cette matiere dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, imprimée en 1699; & la *Diſſertation* de Mr. Dubourdieu avoit été publiée en Anglois trois ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 1696.

LET-

Digitized by Goog

LETTRE CCCXXI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 6. d'Août, 1705.

Lett. cccxxi. à Mr. ***

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de votre dernier paquet, où quoique les Imprimez ſoient d'une nature à plaire beaucoup, je n'ai rien trouvé qui m'ait été auſſi agréable que votre Lettre. Le Sieur de LORME, qui me fait voir aſſez ponctuellement les *Mémoires de Trévoux*, ne m'avoit pas encore donné les deux Mois que vous m'avez envoiez. J'ai remarqué dans l'Article qui concerne le I. Tome de la *Continuation des Penſées ſur les Comètes*, que les Auteurs de ce Journal de Trévoux ont pris quelquefois de travers ce que j'ai dit (1).

Il eſt certain que le Marquis DE GUISCARD eſt le véritable Auteur des *Mémoires* qui paroiſſent ſous ſon nom (2), & qu'aucun Miniſtre n'y a part. Tout ce qu'il y a, eſt que deux ou trois perſonnes qui ont vû ſon Manuſcrit lui ont conſeillé de changer quelques périodes, où le ſtile avoit trop d'enflure. A ne le voir que ſuperficiellement en converſation, on ne le prendroit pas pour ce qu'il eſt: il n'a pas un grand flux de langue; mais c'eſt un ſonge-creux, & à force de méditer, il tire de ſon eſprit bien des penſées fines & élevées. Les perſonnes d'Etat avec qui il a conféré, ſoit en Italie, ſoit ici, l'ont trouvé propre à l'intrigue & homme de tête.

Puiſque la Réponſe au *Manifeſte* (3) eſt repouſſable par tant d'endroits, je m'imagine qu'on la réfutera par une Réplique bien étudiée; car de s'en diſpenſer ſous prétexte qu'elle eſt trop mépriſable, ce ne ſeroit pas être bon Politique. Les Journaliſtes de Trévoux marquent qu'il y a une nouvelle édition du Manifeſte augmentée des trois quarts: cela eſt-il vrai? Au reſte, je ne ſai pas bien ſi la faute de la XXXIII. *Lettre* (4). conſiſte à poſer en fait que *Statbouder* ſoit un Officier de la République; car il eſt certain que cette Charge ne donne aucune part à la Souveraineté. C'eſt une Charge de Gouverneur tous l'autorité des Etats. Il eſt vrai qu'on y attache la diſpoſition des Charges Militaires, tant ſur mer que ſur terre, & de pluſieurs Charges Civiles. Mais enfin celui qui la poſſede ne ſort point du rang de ſujet de la République; & l'on a vû que le dernier Stathouder s'eſt toûjours fait donner une Commiſſion, quand il a voulu procéder à certaines choſes d'Etat, comme à la caſſation de quelque Bourguemeſtre.

On n'a ici nulle connoiſſance du Livre oppoſé à Mr. LEYDECKER. J'en ai vû l'Extrait dans le Journal de Trévoux (5): mais comme très-peu de perſonnes voient ce Journal depuis que la rimpreſſion d'Amſterdam eſt ceſſée, le Livre en queſtion n'eſt point du tout connu en ce Païs.

Mr. VAN DALE vient de donner un gros in 4, où l'on trouve l'*Hiſtoire* qu'ARISTEAS a donné *de la Verſion des Septante*: elle y eſt réfutée ſolidement. L'Auteur ajoûte pluſieurs remarques ſur les Rites du Baptême des Juifs & des premiers Chrétiens, & quelques autres Cérémonies de la primitive Egliſe. Cela eſt aſſez recherché & curieux Il conclut par une Diſſeration ſur SANCHONIATON, dans laquelle Mr. HUET eſt maltraité (6).

Un Suiſſe nommé Mr. HULDRIC a fait imprimer à Leyden un Manuſcrit Hébreu avec ſa Verſion Latine & des Notes (7). Je ne ſai ſi on lui ſaura gré d'avoir tiré des ténébres un Ouvrage de cette nature. C'eſt une Vie de JESUS-CHRIST compoſée par un Juif, & remplie de calomnies atroces. Dès le commencement on y fait paſſer pour une femme de mauvaiſe vie, ou plûtôt comme une Coureuſe, la Mere de Notre Seigneur. Mr. HULDRIC ſemble avoir prévû qu'on ſe choqueroit de la publication d'un tel Livre; mais il n'y a point de terme injurieux dans le *Talepin*, dont il ne ſe ſerve dans ſes Notes pour rendre exécrable le Juif Auteur de cette Vie.

Le même Auteur Francomtois qui a publié en ce Païs les *Mémoires de la Cour de Vienne*, l'*Hiſtoire anecdote de la Cour de Rome*, la *Réponſe au Manifeſte de l'Electeur de Baviere* &c; a fait imprimer depuis peu une *Relation de* ſon *Voyage d'Italie en Hollande* avec une Deſcription des différens qui regnent ici entre les Catholiques. Il a don-

(1) Voiez les *Mémoires de Trévoux* Juin 1705, Art. LXXXVIII, pag. 931; & la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Chap. CXII, ci-deſſus Tome III. pag. 727.

(2) *Mémoires du Marquis de Guiſcard. Dans leſquels eſt contenu le Récit des Entrepriſes qu'il a faites dans le Royaume & hors du Royaume de France, pour la recouvrement de la liberté de ſa Patrie. Premiere Partie.* Delft 1725. in 12. La ſeconde Partie n'a pas été publiée.

(3) *Manifeſte de l'Electeur de Baviere*, 1704, in 12. Voiez les *Mémoires de Trévoux*, Mars 1705, pag. 491.

(4) *Lettres, Mémoires & Actes concernans la Guerre préſente.* Ces Lettres, écrites ſous le nom d'un Suiſſe à un François, ſont de Mr. de la Chapelle de l'Académie Françoiſe. Il commença à les donner en 1703, & continua juſqu'en 1711. Tout cela fait un volume in 4, ou deux volumes in 12, imprimez à Baſle, ou plûtôt à Paris.

(5) Mr. Leydecker publia en 1695, *De Hiſtoria Janſeniſmi Libri IV, quibus de Cornelii Janſenii vita ac morte, nec non de ipſius & ſequacium dogmatibus diſſeritur.* Ultrajecti 1695, in 8. La Réponſe eſt intitulée, *La Souveraineté des Rois défendue contre l'Hiſtoire Latine de Melchior Leydecker Calviniſte, par lui appellée Hiſtoire du Janſeniſme.* Paris 1704, in 12. On en a donné l'Extrait dans les *Mémoires de Trévoux*, Janvier 1705, Art. III. pag. 42.

(6) *Diſſertatio ſuper Ariſtea de LXX. Interpretibus* &c. Amſtelodami 1705, in 4.

(7) TOLDOTH JESCHU: *Hiſtoria Jeſchuæ Nazareni, à Judæis blaſphemè corrupta: ex Manuſcripto hactenus inedito nunc demum edita, ac Verſione & Notis (quibus Judæorum nequitiæ propiùs deteguntur, & Authoris aſſerta ineptia ac impietas convincuntur) illuſtrata à Joh. Jac. Huldrico, Tigurino.* Lugduni Batavorum 1705, in 8. Voiez *Bibliotheca Hebræa* de Mr. Wolfius, Part. II. Lib. VIII, *De Scriptis Hebræorum anonymis*, §. 740, pag. 1444. & 1445.

Lett. CCCXII. à Mr. ***

donné une ſeconde Edition de ſes *Mémoires de la Cour de Vienne*, augmentée d'une ſixiéme Partie, qui contient des réfléxions ſur la mort de l'Empereur, deſtinées à faire voir que la Cauſe commune gagne beaucoup à cette mort. Il ne perd nulle occaſion dans la Relation de ſon Voyage de mordre la France.

Un Profeſſeur à Coburg en Allemagne nommé CYPRIEN a fait imprimer à Amſterdam un Livre in 12, *de Vita & Philoſophia Thomæ Campanellæ*. Je ne l'ai point lû encor. Mais ſi l'Auteur a bien traité ce ſujet, il a pû dire des choſes curieuſes; car il n'y a guéres eu d'eſprit plus irrégulier & plus vaſte que celui de CAMPANELLA, dont la Vie a été celle d'un Moine avanturier.

Mr. CRENIUS, l'un des plus forts Compilateurs & à parentheſes longues & fréquentes, que l'Allemagne ait jamais produit, vient de publier un Livre (8) *de furibus plagiariis*, où il donne plus de cent Auteurs accuſez de Plagiariſme. Tout eſt plein de longues Citations dans ce Livre-là.

Je vous envoie deux Tailles-douces du Prince LOUIS DE BADE, faites en ce Païs depuis peu. Le débit en a été défendu. C'eſt une choſe étrange que l'obſtination où l'on eſt de diffamer ce Général comme un traitre. Vous avez pû remarquer depuis longtems une maniere en France fort différente de celle des Alliez. Ceux-ci ont preſque toûjours imputé à la trahiſon des Généraux, ou des Gouverneurs de Place, les mauvais ſuccés, & en ont puni, ou diſgracié pluſieurs. La France, au contraire, a récompenſé ceux qui avoient eu la fortune contraire, les excuſant ſur leurs bonnes intentions. Ce qui s'eſt paſſé depuis peu aux Lignes que les François ont laiſſé occuper ſans aucune oppoſition, pour enſuite attaquer par une nouvelle faute avec une poignée de Cavalerie d'élite, qui a été ruinée, une Armée toute entiere, paſſeroit pour un coup de trahiſon parmi les Alliez, auſſi bien que le paſſage de l'Oglio; mais la France ne doute point de la fidélité de ceux qui ſe laiſſent ainſi dupper. Vous ne ſauriez croire le mépris qu'on a pour ces Généraux: & l'on m'a dit que Mrs. DE VENDÔME ſont l'objet continuel des railleries du Duc de Savoye, & de Mr. DE STAREMBERG, qui ſe moquent de leur pareſſe & de leurs bévûës.

Je me ſouviens de vous avoir mandé que le Chapelain qui travailloit à la Relation de la Campagne de 1704, avoit un exemplaire de la Bataille de Hochſtet, qui avoit été envoié à Mylord MARLBOROUGH par Mr. le Maréchal DE VILLEROY. Vous me repondites que l'on n'avoit point de connoiſſance à Paris d'une telle Relation. Mais ſeroit-il bien poſſible que Mr. le Maréchal DE MARSIN n'eût pas envoié de Relation de la Bataille; ou que l'aiant envoiée, il n'en ait paru aucune Copie imprimée ni manierite? Je me ſouviens que le *Mercure Galant*, qui donne juſqu'à cinq ou ſix Relations des moindres avantages, n'en donne aucune de la Bataille du 13. d'Août, & qu'il s'excuſe ſur ce que les priſonniers François n'avoient pas la liberté d'écrire: d'où il conclud que les Ennemis craignoient les Relations ſinceres que ces priſonniers auroient pû écrire. Mais n'étoit-il pas échapé des Officiers? L'Electeur de Baviere, Mr. DE MARSIN, & pluſieurs Colonels n'étoient-ils pas ſortis ſans bleſſure? Ne pouvoient-ils pas écrire?

(8) THOMAS CRENIUS, Brandebourgeois, ſelon quelques-uns, ou Hongrois, ſelon quelques autres: Correcteur à Rotterdam & à Leide, & puis Maitre de Penſion & Répétiteur dans cette derniere Ville, a donné pluſieurs autres Ouvrages au Public. Voici ceux qui ſont venus à notre connoiſſance.

I. *Faſciculi Diſſertationum Hiſtorico-Criticо-Philologicarum.* Rotterodami, 1691. & ſeqq. in 8. 10. voll.

II. *Animadverſiones Philologicæ & Hiſtoricæ, cum Epiſtolis Virorum Doctorum hinc inde collectis.* Amſtelod. Roterod. & Lugd. Bat. 1695. & ſeqq. 1723, in 8. 18. voll.

III. *Faſcis Exercitationum Philologico-Hiſtoricarum.* Lugd. Bat. 1697. 1700, in 8. 5. voll.

IV. *Muſeum Philologicum & Hiſtoricum.* Lugd. Batavor. 1699, in 8. 2. voll.

V. *Analecta Philologico Critico-Hiſtorica.* Amſtelodami, 1699-1705, in 8. voll.

VI. *Theſaurus Librorum Philologicorum & Hiſtoricorum.* Lugd. Bat. 1700, in 8. 2. voll.

VII. *Commentationes Philologicæ & Hiſtoricæ.* Amſtelod. 1711, in 8. 3. voll.

VIII. *Conſilia & Methodi Aureæ Studiorum optimè inſtituendorum, ab ipſo collecta & Notis illuſtrata.* Roterodami, 1692, in 4.
De Philologiâ, Studii liberalis Doctrina, Informatione & Educatione Litterariâ, Tractatus varii, ab ipſo collecti & Notis illuſtrati. Lugd. Bat. 1696. in 4.
De Eruditione comparandâ Tractatus varii, ab ipſo collecti & Notis illuſtrati. Lugd. Batavor., 1696, in 4.

Ces trois Volumes renferment tout ce qu'on a de meilleur en Latin ſur la Maniere d'étudier les différentes Sciences; & c'eſt une fort bonne Collection.

IX. *Exercitationes III. de Libris Scriptorum optimis & utiliſſimis.* Lugd. Bat. 1704. & 1705, in 8. 3. voll.

X. *De Singularibus Scriptorum Diſſertatio.* Lugd. Bat. 1705, in 8.

XI. *De Furibus Librariis Diſſertationes III.* Lugd. Bat. 1716. in 12.

XII. *Jo. Sauberti de Sacrificiis Veterum Miſcellanea, & de Sacerdotibus & Sacris Hebræorum Perſonis Commentarius, cum Crenii Præfatione, Notis, ac Indicibus.* Lugd. Bat. 1699, in 8.

XIII. *Angeli Caninii Hellenismus, ex Recenſione & Emendatione Crenii; cum ejus Notis, & Præfatione in quâ de claris Angelis diſſeritur.* Amſtelod. 1700, in 8.

XIV. *Chriſtoph. Helvici Elenchi Judaici. M. Antonii Probi Oratio de Monarchiâ Regni Iſraelitici & Raphaelis Eglini, Icenii Tigurini, Captivitatis Babylonicæ Hiſtoria; cum Præfatione, Notis, & Indicibus Crenii.* Lugd. Bat. 1702, in 8.

XV. *Exercitia Sacra, Priora quadem Meſſis tractantia.* Lipſiæ, 1704, in 8.

XVI. *Theſaurus Latinitatis &c.*

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCCXXII.

A

Mr. PECHER,

Miniſtre à Emmerick.

A Rotterdam, le 10. *d'Août* 1705.

Lett. cccxxii. à Mr. Pecher.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, (je ne ſai quand, car elle eſt ſans date,) me fut apportée hier au ſoir entre neuf ou dix heures, par Mr. CHALIE'. Je l'ai luë avec une extrême ſatisfaction: l'on ne peut être plus ſenſible que je le ſuis à ce nouveau témoignage de votre amitié; & je vous ſupplie de croire que je réponds de mon mieux à l'affection que vous me continuez depuis un ſi grand nombre d'années, & que je voudrois bien vous convaincre par des marques effectives de mon attachement intime à votre perſonne.

Comme je ne mérite point de *Lettres de remercîment*, & que lors même que j'en mériterois, je voudrois que l'on ne m'en écrivit point; on vous a dit une vérité juſques-là, mais on y a joint un très-gros menſonge, lorſqu'on vous a dit, *que je ne veux point de commerce avec qui que ce ſoit qui ne figure dans le monde*. Il n'y a point de défaut dont je me ſois garanti plus heureuſement que de la préſomption, & des airs de ſuffiſance. Je ne m'en ſaurois donner, quand même je voudrois m'y étudier; & ſi la pareſſe eſt cauſe que je ne répons pas toûjours ponctuellement aux Lettres qu'on veut m'écrire, ce n'eſt jamais à l'égard des perſonnes obſcures & ſans nom. Je ſuis alors plus ponctuel, & je me tiens toûjours honoré, qui que ce ſoit qui m'écrive.

Le Proverbe, *Cave ab homine unius libri*, a pour fondement ce qui arrive dans les converſations des gens de Lettres. Ceux qui ont lû d'une façon vague toutes ſortes de Livres, ſavent un peu de tout, & ne poſſedent rien à fond. Ils battent beaucoup de païs, & ne diſent preſque rien qui ſoit exactement vrai. Ils ſe trompent très-ſouvent ſur les noms propres, & en Chronologie, & en Géographie. Un homme qui n'a lû qu'un certain Livre, & qui le ſait preſque par cœur, les peut relever à tout moment, & leur montrer qu'ils ſe trompent. C'eſt pourquoi, ils ne craignent rien autant que la préſence d'un tel homme. L'Auteur de *l'Eſprit des Cours* n'a pris le Proverbe qu'en ce ſens-là, ſoiez-en bien ſûr.

Le *Peculium*, dont il eſt parlé pag. 824, col. 1, (1) ſignifie le bien particulier que le Fils de CASSIUS poſſédoit pendant la vie de ſon Pere. On ne peut pas confiſquer les biens d'un Fils de Famille; c'eſt-à-dire, les biens auxquels il a droit de ſuccéder après la mort de ſon Pere; mais les biens qu'il a acquis par ſon induſtrie propre durant la vie de ſon Pere, ſont ſon *Peculium*, & ils ſont confiſcables s'il tombe en faute.

Ceux qui ſavent comment j'ai parlé des *Jéſuites*, dans ma *Réponſe au Calviniſme de* MAIMBURG, & même dans mon *Dictionnaire* à l'Article de LOYOLA, & ailleurs, peuvent être bien aſſûrez, que je ne les crains, ni ne les ménage. Mais il eſt vrai qu'un *Dictionnaire Hiſtorique* ne doit point porter les marques d'une prévention paſſionnée; & je m'en ſuis éloigné autant que j'ai pû, tant à leur égard, qu'envers toute autre ſorte de ſujets. Si j'ai détaillé l'aſſaſſinat de HENRI III, à la charge des Dominicains, c'eſt que je pouvois citer des pieces autentiques; au lieu que la part que les Jéſuïtes peuvent avoir euë à l'aſſaſſinat de HENRI IV. par RAVAILLAC, n'a point paſſé les ſoupçons. Les Actes du Procès de ce miſérable ne prouvent rien contre eux, il n'y a point de Documens à alléguer; & ainſi un Hiſtorien n'a rien à dire; car il doit prouver ce qu'il avance. J'ai eu la curioſité de lire ce qu'ils ont répondu aux accuſations de leurs ennemis, ce qu'on leur a répliqué, ce qu'ils ont répliqué eux-mêmes, & il m'a paru qu'en pluſieurs choſes, leurs accuſateurs demeuroient en reſte. Cela, je vous l'avouë, m'a fait croire qu'on leur impute beaucoup de choſes, (comme il arrive lorſque la haine eſt devenuë générale,) dont on n'a aucune preuve, mais que l'on croit facilement à l'inſtigation des Préjugez. Combien de ſottiſes & d'impoſtures ne débitent-ils pas contre les Miniſtres, eux, & les autres Eccléſiaſtiques Papiſtes? La prévention, c'eſt la paſſion qui les anime. L'homme eſt homme par tout. L'exemple de ce que les Préjugez produiſent contre nous, doit tenir en bride un Hiſtorien, & l'obliger à croire que nous pouvons être quelquefois injuſtes envers nos ennemis. Là-deſſus, que faire? Ne rien aſſûrer, que ſur l'autorité des preuves publiques & bien avérées. Je me ſouviens du chagrin que je fis à quelques Réfugiez, qui, peût-être, ne me l'ont jamais pardonné, lorſque je pris la liberté de les contredire en les entendant aſſûrer que RAVAILLAC étoit un Jéſuïte, & que tout l'Ordre fut chaſſé de France à cauſe de l'aſſaſſinat que ce RAVAILLAC commit en la perſonne de HENRI IV. Ils eurent une véritable douleur, de ce que je les forçai de croire en leur montrant MEZERAY, qu'ils ſe trompoient.

C'eſt ſans ma participation, & contre ce que j'avois témoigné ſouhaiter, que le Libraire a fait imprimer à part l'*Article* de DAVID. Vous trouverez un très-bon précis du Livre de Mr. JAQUELOT dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr. BERNARD, au Mois de Mars

(1) Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article CASSIUS VISCELLINUS (*Spurius*) m. A.

Lett. cccxxii. à Mr. Pecher & cccxxiii. à Mr. Bayle.

Mars 1705. Ainſi ce ſeroit une choſe ſuperfluë, de vous en envoier un autre. Le Livre eſt bon; mais la ſolution des difficultez étant au deſſus de l'Eſprit Humain, il n'a pas été poſſible à l'Auteur de la donner. Je m'étonne qu'il n'ait pas fait les réfléxions, que vous faites ſi juſtement, & ſi théologiquement? Je lui prépare une Réplique.

La Loi *Agraria* (*) portoit, que certaines Terres ſeroient diſtribuées *gratis* au Peuple Romain. Le Sénat fut toûjours en garde contre de telles Loix, parce qu'il les regarda comme une entrepriſe de gens ambitieux, qui vouloient gagner par là l'amitié de la populace, pour s'en ſervir à ſe rendre maitres de l'Etat.

Alexandre mettoit ſa main hors du lit, tenant une piece de fer, qui devoit tomber dans un baſſin, dès qu'en commençant de s'endormir il ne la tiendroit pas ferme. Le bruit du choc le réveilloit.

Voilà, mon cher Monſieur, tout ce que je puis vous dire. Le plus important me reſte, qui eſt de vous ſouhaiter une meilleure ſanté, de vous demander la continuation de votre amitié, & de vous aſſûrer que je ſerai toute ma vie, Votre &c.

LETTRE CCCXXIII.

A

Mr. BAŸZE.

A Rotterdam, le 1. *de Septembre* 1705.

Lett. cccxxiii. à Mr. Bayle.

Depuis qu'une Gazette Flamande m'eut appris que Mr. de Moncal avoit perdu une jambe à Gibraltar, après s'être ſignalé à repouſſer les Aſſiégeans, je ne ceſſai, Monſieur, de m'informer des ſuites; car je craignois qu'une bleſſure de cette conſéquence ne devint mortelle: ce qui m'auroit extrémement affligé, tant à cauſe de l'eſtime que j'ai pour ſon mérite, qu'à cauſe de l'intérêt de ſon aimable Epouſe (1). Vous pouvez juger par-là, Monſieur, de la joie que j'ai euë, en apprenant la juſtice qui a été renduë à ſes ſervices importans, par la Reine d'Angleterre (2). Je vous en félicite de tout mon cœur; & je vous ſupplie de lui en faire mes complimens, auſſi bien qu'à Madame ſa femme.

Mr. Doule's & moi, parlâmes hier d'une Méthode d'étudier la Théologie, & nous convinmes qu'y aiant divers Traitez imprimez ſur ce ſujet; comme auſſi ſur la maniere de prêcher, il n'y avoit qu'à choiſir. Mr. Doule's ajoûta, qu'il ne voioit point de meilleur guide dans la Méthode des études de Théologie, que l'Ouvrage que Mr. Gausen, Profeſſeur à Saumur, a publié (3). Il y a dans les *Oeuvres Poſthumes* de Mr. Claude, à ce qu'on m'a dit, un *Traité de la Compoſition d'un Sermon*: il faudroit bien lire & bien digérer cet Ouvrage-là (4). Jamais homme n'a été moins propre que moi à dreſſer une Méthode d'Etudes; car je n'ai ſuivi que ce qui étoit de mon goût. Je ne conſeillerois pourtant à perſonne d'en uſer ainſi.

Je reçois rarement des nouvelles de Montauban. Ma Belle-Sœur ne me paroît pas diſpoſée à ſortir de France, ni à ſe ſéparer de ſa fille: les difficultez, qu'elle croit inſurmontables, la détournent d'une pareille réſolution. Plût-à-Dieu, Monſieur, que nous puſſions former entre nous un nouveau lien d'Alliance, comme vous avez la bonté de me le marquer ſi obligeamment. Je m'en eſtimerois très-heureux. J'aſſûre de mes très-humbles reſpects Madame votre chere & très-digne Epouſe; & je fais mille vœux pour l'avancement de Monſieur votre fils, qui, à ce que j'entens dire, a des talens extraordinaires. Je ſuis de tout mon cœur, Monſieur, Votre, &c.

(*) Voiez l'Article de *Spurius* Cassius, Rem. A. & B.

(1) Madame de Moncal étoit fille de Mr. Bayze.

(2) Mr. de Moncal eſt préſentement (1727) Major-Général ou Maréchal de Camp des Armées de ſa Majeſté Britannique.

(3) Mr. Gauſſen a publié un volume de Diſſertations, ſous ce titre: *Stephani Gauſſeni Diſſertationes Theologicæ. I. De ratione Studii Theologici. II. De natura Theologiæ. III. De ratione concionandi. IV. De utilitate Philoſophiæ ad Theologiam. Quibus acceſſit brevis ſcriptum, De ratio ipſa Clavium urgo agretantes.* Salmurii 1670, in 8.

(4) Ce Traité eſt inſéré dans le I. Tome des *Oeuvres Poſthumes* de Mr. Claude, imprimées à Amſterdam en 1688, in 8, 5. vol.

LETTRE

LETTRE CCCXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 16. d'Octobre 1705.

Lett. CCCXXIV. à Mr. des Maizeaux.

LEs Livres que vous m'avez envoiez, Monsieur, de la part de Mylord SHAFTSBURY (1), ont été très-bien conservez. Il ne manquoit rien pour cela aux soins que vous aviez pris: je vous en fais mes très-humbles remerciemens. J'ai eu l'honneur d'écrire à Mylord pour lui témoigner ma vive & très-juste reconnoissance pour un si magnifique présent. Je ne laisse pas, Monsieur, de vous supplier de lui faire connoître combien je suis sensible à cette nouvelle marque de sa bonté libérale, & avec quelle joie j'ai appris par votre derniere Lettre le rétablissement de sa santé.

Les Répliques que Mr. LE CLERC a faites en faveur de l'Origéniste du *Parrhasiana*, seront réfutées dans la troisieme Partie de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (*). On verra dans le même Livre une Réplique à la sienne, sur ce qui concerne Mr. CUDWORTH (2).

Le second Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* est achevé d'imprimer depuis long-tems, mais on ne le vendra qu'avec le troisieme qui est sous la presse, & qui auroit pû être achevé il y a un mois, si le Libraire avoit pû fournir assez d'Imprimeurs; mais comme il vouloit mettre une fin aux trois Volumes *in folio* de Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE (3), il occupoit à cela la plûpart de ses Ouvriers. Depuis que cet Ouvrage est achevé, il les partage entre trois ou quatre Livres, (le premier volume de l'*Histoire d'Angleterre* par Mr. DE LARREY, l'*Histoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, &c:) & ainsi chacun va lentement. Je compte que le second & troisieme Tome *au Provincial* (†) pourront paroître vers le commencement de l'année prochaine.

Si Mr. LE CLERC revient à la charge, j'accepte l'offre que vous me faites si obligeamment, de m'envoier quelques Extraits de l'Ouvrage de Mr. CUDWORTH; mais pour le présent, je veux éviter la longueur, & m'appuier sur ce que Mr. LE CLERC reconnoît, que selon Mr. CUDWORTH, les *Natures Plastiques ignorent ce qu'elles font, & qu'elles n'agissent pas comme un Instrument, mais comme une véritable Cause efficiente.* Ces deux points une fois posez, il est visible que la rétorsion a lieu: & je crois avoir mis cela dans un dégré d'évidence qui n'a plus besoin que de la réfutation de ce que Mr. LE CLERC a dit dans sa derniere Réplique, en se servant de l'exemple des Animaux; d'un chien, par exemple, qui sert à faire tourner la broche.

Je n'ai nulle connoissance de la *Vie de* LA FONTAINE, imprimée, vous a-t-on dit, depuis sept ou huit ans. Peut-être a-t-on confondu; car il y a des *Mémoires du Sieur* DE LA FONTAINE, imprimez à Amsterdam depuis environ ce tems-là; mais c'est un Ouvrage Romanesque, & dans le goût des *Mémoires de* ROCHEFERT, & par le même Auteur (4).

J'aurois beaucoup de choses à dire sur les Véritez Géométriques; mais je me contente de vous faire souvenir, d'une chose dont Mr. BERNARD a parlé, en faisant mention des *Elémens de Géometrie de Mr. le Duc* DE BOURGOGNE (5). C'est que ce sont deux Véritez également démontrées: l'une, que l'étendue est composée de Parties infinies; l'autre, qu'elle ne l'est point. Les Jésuites de Trévoux, dans l'Extrait de cet Ouvrage du Duc DE BOURGOGNE, ont très-bien développé cela, & en ont tiré une conséquence destinée à mortifier notre Raison, & à la disposer à croire les Mysteres les plus incompatibles selon nos Notions, à des Véritez évidentes (6). S'il y a Démonstration que les Parties d'un Pied de Matiere sont en nombre fini, il n'y a personne qui puisse se fier aux Démonstrations, par lesquelles on prouve que la Ligne diagonale d'un Quarré contient une infinité de Parties; car pourquoi se fieroit-on plûtôt à ces Démonstrations-là qu'à celles du contraire? & ainsi vous voiez que rien n'est plus incertain, absolument parlant, que la Science Géométrique.

Vous me ferez beaucoup de plaisir, Monsieur, de me communiquer les endroits qu'on n'a pû comprendre touchant la rétorsion, que j'ai prétendu qui se peut faire contre Mr. CUDWORTH. Je tâcherai de les mieux développer.

Je vous prie de communiquer au Sieur TONSON le Papier ci-joint, qui regarde la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*. Pardonnez mes importunitez, & faites-moi la justice de croire que je suis avec tout l'attachement & toute l'estime possible, Monsieur, Votre, &c.

P.S.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre du 3. d'Avril 1705, Note (2).

(*) Voiez ci-dessus Tom. III. la II. Part. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, pag. 863. & suiv.

(2) Voiez ci-après la Lettre du 1. de Décembre 1705. Note (7).

(3) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 28. d'Août 1698.

(†) Ces deux Tomes forment dans cette Edition *in-folio* la II. Partie de la *Rép. aux Quest. d'un Prov.* on la trouvera ci-dessus dans le Tom. III.

(4) Voiez la Lettre à Mr. *** du 4. de Décembre 1698, Note (10).

(5) *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1705, dans l'Extrait de diverses Lettres, pag. 356, 357.

(6) Voiez les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*. Septembre 1705. pag. 1471. & 1472, édition de Trévoux.

Digitized by Google

Lett. CCCXIV. à Mr. des Maizeaux. & CCCXXV. à Mr. Crenius.

P. S. J'ai parcouru le nouveau Livre du Pere MALEBRANCHE contre Mr. ARNAULD (7); & j'y ai moins compris que jamais sa prétention, que les Idées, par lesquelles nous connoissons les objets, sont en *Dieu*, & non dans notre *Ame*. Il y a là du mal-entendu: ce sont, ce me semble, des équivoques perpétuelles.

J'ai aussi parcouru le troisiéme Tome du *Traité Historique des Edits*, auquel Mr. BENOIT a fait savoir qu'il prépare une Réplique (8). Il y est maltraité; mais non pas tant que tout le corps des Eglises Réformées de France, que l'on représente toûjours animées de l'esprit de sédition, toûjours liguées avec les Ennemis de l'Etat. On y a joint une *Lettre Pastorale* de Mr. l'Evêque de Nîmes, au sujet des derniers Troubles des Cévennes. Rien n'est plus Apostolique que cette Lettre.

LETTRE CCCXXV.

CELEBERRIMO ET ERUDITISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE, S.

Roterodami die 9. Novembris 1705.

Lett. CCCXXV. à Mr. Crenius.

QUam grato animo acceperim Tua novissima munera, decimam tertiam dico & decimam quartam partem Animadversionum, *quibus præiverat aliud Tuum Opusculum, haud satis significare possum. Placeret mihi impensè lectio talium Lucubrationum, unde semper redeo doctior, si nulla Tecum mihi intercederet necessitudo. Cum verò cogito de amicitia qua me prosequeris, tunc sanè longè jucundiùs perlegendis Tuis libris animum applico. Ne prorsus mei grati animi significatio in meris verbis consistat, ecce duos Tractatus qui forte desunt Tuæ amplissimæ suppellectili librariæ, quique mihi saltem videntur variores facti. Velim libenter accipias, & cupio non jam esse in Tua Bibliotheca, sed accedere hodie. Juvenis Lipsiensis cui inscripsisti ultimum Tuum opus, exemplar mihi dedit, quod cæterequin ut monuit me, abs Tua liberalitate fuissem accepturus. Eo quoque nomine gratias habeo plurimas. Inter multa præclara & paucis nota, quæ animadverti in novissimis Animadversionum tomis, numerare debeo quæ deprompsisti ex libro cui Titulus* Simius Genevensis. *Fac, amabo, ut cum occasio quæpiam dabitur, utendum mihi in paucos dies mittas. Promptissimè remittam. Vale Vir Doctissime, diù & felix, me semper dilige Tibi devinctissimum.*

(7) *Réponse du Pere Malebranche, Prestre de l'Oratoire, à la troisiéme Lettre de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, touchant les Idées & les Plaisirs.* Amsterdam, (Rouen) 1704. in 12. Cette *Réponse* est la premiere piece du *Recueil de toutes les Réponses du Pere Malebranche, Pere de l'Oratoire, à Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne*, imprimé à Paris en 1709, 4. vol. in 12.

(8) Le Pere Thomassin publia en 1686. & 1687. deux volumes in 8, sous le titre de *Traité de l'Unité de l'Eglise, & des moyens que les Princes Chrétiens ont employez pour y faire rentrer ceux qui s'en étoient separez.* Cet Ouvrage fut réimprimé en 1703. avec les Additions posthumes de l'Auteur, & on l'intitula, *Traité Historique & dogmatique des Edits & autres moyens spirituels & temporels dont on s'est servi dans tous les tems pour établir, & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique. Divisé en deux parties. La premiere depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au IX. Siecle: la seconde depuis le IX. Siecle jusqu'au dernier. Par le feu P. Louis Thomassin, Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703, 2 voll. in 4. Le Pere Bordes, Prêtre de l'Oratoire, publia en même tems un *Supplément au Traité des Edits & autres moyens spirituels & temporels dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'Unité l'Eglise Catholique: où l'on répond à divers Ecrits séditieux des prétendus Réformez, particulierement à l'Histoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers regnes de nos Rois. Par un Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703, in 4. C'est ce *Supplément* que Mr. Bayle appelle le *troisiéme Tome* du *Traité Historique des Edits*. Comme ce volume est principalement dirigé contre l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Mr. Benoît fit savoir, par un Mémoire inséré dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1705, pag. 475. & suiv., qu'il travailloit à répondre au Pere Thomassin, & à l'Auteur du *Supplément*, & donna le plan de sa Réponse. Il dit qu'il parlera du Pere Thomassin avec les égards dûs à son mérite; mais qu'il n'en usera pas de même avec l'Auteur du *Supplément*: *on fera*, ajoûte-t-il, *son Portrait, pour donner au vif celui d'un parfait Missionaire; dans le caractere de qui la chicane, l'ignorance, la passion, l'impudence, l'imposture, & plusieurs autres vertus de la même espece entrent nécessairement*, &c. La Réponse de Mr. Benoît n'a point paru. L'Auteur du *Supplément* publia une brochure de 12. pages in 4, intitulée *Réponse au Mémoire inséré dans les Journaux de Hollande contre le feu Pere Louis Thomassin, Prêtre de l'Oratoire, Auteur du Traité Dogmatique & Historique des Edits . . . & contre le Supplément d'un autre Pere de la même Congrégation qui a répondu à divers Ecrits séditieux des prétendus Réformez*, &c. Paris 1706. in 4.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CCCXXVI.

EGREGIO VIRO
PETRO BAYLE
TH. CRENIUS S. D.

Lugduni Batavorum die 30. *Novembris* 1705.

LETT. CCCXXVI. à Mr. BAYLE. & CCCXXVII. à Mr. DES MAIZEAUX.

Mitto, quem voluisti, Simium Genevensem, *eâ tamen lege, ut cum in edendis, dante Deo, proximè eo indigeam, quam primùm, per occasionem tamen, ad me redeat. Libros mihi missos à Te, Tuam in memoriam asservabo non sine perpetua gratiarum actione. Tibi si vicissim prodesse potero, in lucro deputabo. Dum hæc scribo, Londino secundam à* CRELLIO *epistolam accipio cum* HOMERI *Iliade Cantabrigiæ edita bene, quam mihi muneri misit. Illum ipsum & ad Te scripsisse nullus dubito.* SIMONEM DE VRIES *Ultrajecti mortuum esse jam audio. Vale. Pridie Kalendas Decembris* CIↃ IↃ CCV.

LETTRE CCCXXVII.

A
Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 1. *de Décembre* 1705.

LETT. CCCXXVII. à Mr. DES MAIZEAUX.

JE reçus hier votre Lettre du premier du mois passé, Monsieur, avec les deux Livres que vous avez eu la bonté de m'envoier. Il ne fut jamais un Ami plus officieux que vous l'êtes. Soiez persuadé qu'il n'en fût jamais de plus reconnoissant, ni de plus disposé à vous rendre ses services, que je le suis.

Il n'est plus possible de rien changer dans les Remarques que j'ai faites sur le Livre de Mylord Archevêque de Dublin, sur les Extraits de Mr. BERNARD. Elles contiennent plusieurs feuilles, & en tout cas, si le Journaliste n'a pas bien représenté les Dogmes de ce Prélat, ce sera à lui à en répondre, & non pas à moi, puisque j'avertis dès l'entrée que je ne connois son Livre que par les *Nouvelles de la République des Lettres* (1). Le Mémoire, que Mr. BERNARD a inséré dans son Mois de Novembre (2), est rempli d'une affectation, qui s'est fait sentir à tous ses Lecteurs. Je n'y comprens rien; & j'y entrevois d'un côté beaucoup de présomption, & de l'autre beaucoup de mauvaise volonté; mais je ne m'en mets pas autrement en peine.

J'ai inséré une partie de ce que les Journalistes de Paris ont dit du Livre de Mr. KING (3); mais ce n'est que dans l'endroit où j'allégue l'exemple de gens qui ont cru que ces Matieres ne doivent point être soûmises au Tribunal Philosophique, & qu'il faut s'y comporter comme St. PAUL: *O Profondeur* (4)!

Mr. DE LA ROCHE m'a fait savoir qu'il avoit été emploié à la Traduction Angloise de plusieurs feuilles de mon *Dictionnaire*, & que Mr. l'Archevêque de Cantorbery, que l'on avoit prévenu contre l'ouvrage, cessoit de s'opposer à l'Edition (5). Je lui ai écrit pour le prier de m'envoier par la premiere commodité un *Pamphlet* qui a pour Titre, *Dutch-Politicks* (6). Si vous le voiez,

(1) Mr. Bernard donna l'Extrait de cet Ouvrage dans ses *Nouvelles* de Mai & de Juin 1703: les Remarques de Mr. Bayle sont dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Part. II. Chap. LXXIV. & suiv. ci-dessus Tom. III. pag. 855. & suiv.

(2) *Nouvelles* de Novembre 1705, dans l'Extrait de diverses Lettres, pag. 591. & suiv.

(3) Voiez la II. Part. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Chap. CLXII. ci-dessus Tom. III, pag. 839. & suiv.

(4) *Epître aux Romains*, Chap. IX. vers. 33.

(5) La Traduction Angloise du *Dictionnaire* de Mr. Bayle, parut en 1710. en 4. volumes in folio. Les Anglois qui y travaillerent, s'en aquitterent si mal, qu'on fut obligé de faire traduire de nouveau, ou corriger ce qu'ils avoient traduit: mais malgré tous les soins des réviseurs, il y reste une infinité de fautes. On châtra quelques Articles; & entr'autres celui du Poëte Simonide; ce qui ayant été bien-tôt découvert, personne ne vouloit acheter cette Traduction, & les Libraires eurent bien de la peine de se dédommager des avances qu'ils avoient faites. Cependant la réputation de l'Auteur l'a fait rechercher; & elle est devenuë si rare, qu'elle se vend dix guinées.

(6) *Dutch Politicks examin'd* &c: c'est à-dire, *Examen de la Politique des Hollandois, ou le danger d'une guerre défensive pour les Alliez.* Londres, 1705. in 4. On attribua ce Libelle au Sieur Gildon. Les Journalistes de Trévoux en ont donné un Extrait dans leurs *Mémoires* de Mars 1706. Art. XXVII. pag. 345.

Digitized by Google

LETT. CCCXXVII. a Mr. DES MAIZEAUX. ■ CCCXXVIII. a Mr. CRE'NIUS.

voiez, & que vous puiſſiez l'aider dans cette petite Commiſſion, je vous prie, Monſieur, d'avoir cette bonté-là.

J'oubliai de vous marquer dans ma derniere Lettre, qu'on m'avoit écrit de Paris, que le *Plaidoié de Mr.* SACHOT *pour Madame* MAZARIN fut imprimé en ce tems-là, & qu'il parut auſſi un *Factum* pour elle. J'avois inſinué qu'au cas que Mr. SACHOT eût publié ſes défenſes, on me les envoiât; mais on s'eſt contenté de me répondre qu'il avoit publié. On a d'ailleurs mille peines à faire venir des Livres de France.

Les deux nouveaux Tomes de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* ſeront achevez d'imprimer dans une quinzaine de jours. Je vous en enverrai un Exemplaire dans le Balot que le Libraire en fera tenir à ſon Correſpondant de Londres; mais comme je ne me déclare pas pour l'Auteur, non pas même en ſimple converſation, vous ne direz pas, s'il vous plaît, que je vous en aie envoié un Exemplaire; car c'eſt une démarche d'Auteur qui avouë ſon Ouvrage, que d'en faire des Préſens: par cette raiſon, je n'en ferai point. Vous y verrez la Réfutation des nouvelles Répliques de Mr. LE CLERC, tant ſur l'Origéniſme, que ſur les Formes Plaſtiques (7).

J'ai jetté les yeux ſur l'Edition de Londres des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND. Elle eſt magnifique. Il s'y eſt gliſſé quelques Fautes d'impreſſion; mais peut-être ne ſont-elles que dans les endroits qui me ſont tombez ſous les yeux. Je voudrois que le ſecond Tome ne fût pas ſi notablement plus gros que le premier. J'attribuë à votre honnêteté, & à votre obligeante amitié, les endroits, où je me ſuis vû, ſoit au Texte, ſoit aux Remarques; & je vous en remercie très-humblement.

L'*Hiſtoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, ſera en quatre volumes. Les deux premiers ſont achevez d'imprimer, & le troiſiéme eſt aſſez avancé. Il y aura beaucoup de recherches & d'érudition dans cet Ouvrage. Il ſera plus pour les Savans, que pour ceux qui ne demandent qu'une Hiſtoire des faits, telle que celle de JOSEPH, dont celle-ci doit être en quelque maniere la Continuation. Je finis, Monſieur, en vous aſſûrant, &c de ma reconnoiſſance, & du zèle ardent avec quoi je ſuis Votre &c.

P. S. J'ai lû dans les Gazettes que Mylord SHAFTSBURY avoit pris ſéance à la Chambre des Seigneurs, après le ſerment accoûtumé. Cela ſignifieroit qu'il y a fait ſa premiere entrée; mais je ſuis fort trompé s'il n'a déjà aſſiſté à d'autres ſéances (8). Quand vous le verrez, je vous prie de lui parler du profond reſpect que j'ai pour lui, & de ma parfaite reconnoiſſance pour toutes ſes bontez.

Je vous demande la grace de faire ſavoir à Mr. RIVAL, Miniſtre à Londres, qu'il n'y a rien de plus faux que ce qu'il a oüi dire, que mon *Dictionnaire* ſe réimprime, les *Additions* incorporées dans l'Ouvrage. Il peut compter, & vous pouvez l'aſſûrer, qu'il ne ſe réimprime point; & que ſi on le réimprime un jour, les *Additions* ſe vendront à part.

LETTRE CCCXXVIII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

Dº. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Roterodami die 9. Decembris 1705.

LETT. CCCXXVIII. a Mr. CRE'NIUS.

MEa ſunt partes non Tua gratias agere. Quàm enim exigui ſunt pretii quos Tibi miſſi libros, ſi comparentur cum iis quos abs Tua liberalitate poſſideo? Redit in Tuam inſtructiſſimam Bibliothecam Simius Genevenſis *quàm citò dat ſeſe occaſio remittendi. Memorem me credito futurum hujusce officii. Accepi literas à* CRELLIO *noſtro, quibus ſignificat ſe profecturum eſſe Cantabrigiam, ibique commoraturum majoris profectûs in re literaria cauſâ. Hæc raptim ſcribo, omnia fauſta Tibi apprecans.*

(7) Touchant l'*Origéniſme*, voiez la *Bibliotheque Choiſie* de Mr. le Clerc, Tom. VII. Art. 8. pag. 333; & la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, II. Part. Chap. CLXXIII. ci-deſſus Tom. III. pag. 865. & ſuiv. & à l'égard des *Formes plaſtiques*, voiez la *Bibliotheque Choiſie*, Tom. VII. Art. 7. pag. 281; & la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, II. Part. Chap. CLXXI, ci-deſſus Tome III. pag. 886. & ſuiv.

(8) Mylord Shaftsbury étoit devenu Pair du Royaume, & avoit pris ſéance à la Chambre des Seigneurs après la mort de ſon pere en 1699; mais à chaque nouveau Parlement, il faut avant que d'y prendre ſéance, préter le ſerment accoûtumé.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CCCXXIX.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 28. de Décembre 1705.

Lett. CCCXXIX. A Mr. Marais.

JE ne me comprens pas moi-même, Monsieur, lorsque je compare le plaisir de lire vos excellentes Lettres, avec la patience que j'ai de laisser passer plusieurs mois sans vous répondre; car c'est une négligence qui me prive de ce plaisir-là; votre honnêteté étant si grande, que sans doute vous m'honoreriez d'une nouvelle Lettre, toutes les fois que je me donnerois l'honneur de vous écrire. Celle que vous m'écrivites le 5. d'Août dernier mériteroit une infinité de remerciemens, & je m'efforcerois de vous les faire, si j'avois votre éloquence & ces tours heureux, qui coulent de votre plume d'eux-mêmes & sans nul effort. C'est pour ménager la délicatesse de votre goût, que j'aime mieux me taire, que de vous remercier d'une maniere qui n'y réponde pas assez. Permettez-moi, au reste, de prendre comme un pur compliment, & non pas comme une image fidelle de votre pensée, l'éloge que vous m'avez écrit de la *Continuation des Pensées diverses sur les Comètes.*

Vous me paroissez croire, que la *Défense des Théologiens, & particuliérement des Disciples de St. Augustin*, est l'Ouvrage d'un Associé du Pere QUESNEL. Je crois que c'est lui-même qui en est l'Auteur, aussi bien que des Notes marginales, qui accompagnent l'*Ordonnance* de Mr. de Cambrai, dans l'*Histoire* qu'on a publiée à Amsterdam, *du Cas de Conscience*, en 3. volumes (1).

L'Edition des *Oeuvres* de Mr. DE ST. EVREMOND, faite à Londres en deux volumes *in quarto*, par les soins de Mr. SILVESTRE (qui y a joint une très-belle Préface) & de Mr. DES-MAIZEAUX, est un Chef-d'œuvre en matiere d'impression. Elle a été contrefaite à Amsterdam, en cinq volumes *in douze*. On n'y a pas oublié le *Factum* pour Madame MAZARIN. Mr. DES-MAIZEAUX travaille à un Recueil de toutes les Pieces qui ont faussement couru sous le nom de Mr. DE ST. EVREMOND; & il y joindra d'autres pieces: ce qui sera précédé de plusieurs Mémoires concernant la Vie de l'Auteur. On y joindroit volontiers, si on les pouvoit recouvrer, les *Plaidoiez* de Mr. SACHOT, & son *Factum* pour cette Ducheſſe: toutes Pieces que vous m'assûrez avoir été imprimées en leur tems (2). Mr. SILVESTRE, dans sa *Préface*, nous donne un Abrégé de la Vie de l'Auteur, & ne dit pas un seul mot de la maniere dont il est mort concernant la Religion. Il est de notoriété publique qu'il n'a été préparé à ce passage, ni par aucun Prêtre, ni par aucun Ministre. J'ai ouï assûrer, que l'Envoié de Florence lui offrit de lui envoier un Ecclésiastique, ou même qu'il le lui envoia; & que cet Ecclésiastique lui aiant demandé, *s'il ne vouloit pas se réconcilier? De tout mon cœur*, répondit le Malade. *Je voudrois me réconcilier avec l'appétit; car mon estomac ne fait plus ses fonctions accoûtumées.* J'ai vû des vers, qu'il composa quinze jours avant sa mort, où il ne regrette que d'être réduit aux Bouillons, & de n'avoir plus la force de digérer les Perdrix & les Faisandeaux: félicitant Mr. LE VASSOR & Mr. MORELLI, deux Piliers de la Table de Mylord MONTAIGU, de jouïr du bien qu'il n'avoit plus, dequoi il paroît leur porter envie (3).

Si Mr. SILVESTRE avoit été Théologien, & non pas Médecin, ou s'il n'eût pas craint les repoches de gens aussi bien informez que lui de ce qui s'étoit passé, il auroit emploié la fraude pieuse, & exposé que le mourant fit les plus beaux actes de foi & de *contrition* qu'il soit possible; mais il n'a point pris d'autre parti que le silence.

Ceux qui aiment l'ancienne Littérature, seront contens de la nouvelle Edition de SUIDAS, que Mr. KUSTER, Allemand, a fait faire en Angleterre, en 3. volumes *in folio* (4); & de celle de JULIUS POLLUX, qu'un autre Allemand vient de faire à Amsterdam, *in folio*. Les Corrections du Texte, & les savantes Notes qui l'accompagnent, sont dignes d'applaudissement (5). L'AULU-GELLE de Mr. GRONOVIUS commence à se distribuer. L'Impression

(1) Le Livre qui a pour titre, *Défense des tous les Théologiens, & en particulier des Disciples de St. Augustin, contre l'Ordonnance de Mr. l'Evêque de Chartres du 3. d'Août* 1703, imprimé à Amsterdam en 1704, in 8. est attribué à Mr. Fouilloux du Diocese de la Rochelle, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, & qui se retira à Amsterdam auprès du Pere Quesnel. Il a publié quelques autres Ouvrages, entr'autres, l'*Histoire du Cas de Conscience*, contenant tous les Actes & Ecrits sur ce sujet, & particulierement les Ordonnances & Mandemens des Evêques, avec des remarques & des réflexions. Ce Recueil contient plusieurs volumes, & commence en 1705. Voiez l'*Histoire Ecclésiastique du XVII. siecle*, de Mr. Du Pin, Tom. IV. à la Table des Ouvrages des noms des Auteurs, pag. 737.

(2) Le *Plaidoyé* de Mr. Sachot pour Madame Mazarin contre le Duc son Mari, n'a point été imprimé. Mais on a publié un *Factum* pour cette Ducheſſe, que j'ai inséré dans l'édition d'Amsterdam 1726. du Recueil dont Mr. Bayle parle ici, intitulé, *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. II. pag. 250. Voiez la Preface ajoûtée à cette édition, pag. XXIII. & XXIV.

(3) On trouvera ces Vers dans les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond* de l'édition d'Amsterdam 1726, Tom. V. pag. 417.

(4) *Suidæ Lexicon Græcè & Latinè. Textum Græcum cum Manuscriptis Codicibus collatum à quamplurimis mendis purgavit, notisque illustravit; versionem Latinam Æmilii Porti summoperis in locis correxit, indicesque Auctorum & Rerum adjecit Ludolphus Kusterus, Professor Humaniorum Literarum in Gymnasio Regio Berolinensi.* Cantabrigiæ 1705, 3. vol. in fol.

(5) *Julii Pollucis Onomasticum Græcè & Latinè. Post egre-*

Digitized by Google

Lett. cccxxix. a Mr. Marais & cccxxx. a Mr. des Maizeaux.

en a été faite à Leide, *in* 4. Elle eſt très-belle; les Notes ſont amples, & ſavantes (6). On vient de publier, auſſi à Leide, un Traité *de Antiquis Hebræorum Sepulchris*, compoſé par un Profeſſeur de Tubingen nommé NICOLAÏ, plus recommandable par le talent de compilateur, que par ſon génie (7). Il avoit publié quelque tems auparavant un Traité *de Juramentis Hebræorum*. Mr. THOMASIUS, Profeſſeur en Droit à Hall, a publié une Diſſertation *de Tortura*, où il condamne amplement l'uſage de la queſtion. Il a fait auſſi imprimer une *Diſſertation apologétique de l'Ordre des Templiers*, où il fait valoir toutes les circonſtances capables de charger de haine la conduite du Pape & du Roi de France, qui l'exterminérent. Mr. DU PUI n'y eſt pas épargné. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXXX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 19. de Janvier 1706.

Lett. cccxxx. a Mr. des Maizeaux.

J'Ai reçu, Monſieur, l'Exemplaire de la nouvelle Edition des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND, *in douze*, & du *Mélange curieux*, que Mr. DE LA MOTTE m'a envoié de votre part. Je ne puis vous marquer toute ma reconnoiſſance de deux ſi beaux préſens, & ſur tout, de l'honneur que vous m'avez fait, en m'addreſſant la *Vie de Monſieur* DE SAINT EVREMOND; ſans compter tant d'endroits répandus par-ci par-là, où vous m'avez donné des marques ſi expreſſes de votre bonté obligeante. Je ne me ſens plus Philoſophe; je goûte avec toute la ſenſibilité de la nature humaine la gloire qui me vient de là, & je brûle d'envie de vous témoigner ma gratitude.

Il n'y a rien de plus poli, ni de mieux tourné, que vos Mémoires ſur la *Vie de Mr.* DE ST. EVREMOND, & vous avez fait un choix de Pieces pour le *Mélange*, qui fera beaucoup de plaiſir à tous les Curieux (1). Vos Notes ſont inſtructives, exactes, & très-propres à les ſatisfaire.

Je n'avois jamais ouï parler du *Dialogue des Morts* de Mr. DESPRE'AUX. S'il n'avoit jamais été imprimé, il méritoit bien de l'être (2). Je crains que dans vos Notes ſur cette Piece, vous n'aiez mis *le Duc* D'ORLE'ANS, au lieu du *Duc* DE LONGUEVILLE: ce fut celui-ci, qui paia penſion à CHAPELAIN. Je croi auſſi que SAPPHO ne paroît point dans la *Clélie*, mais dans le *Grand Cyrus* de SCUDE'RI.

Quoiqu'un Avocat de Paris m'ait aſſûré que le *Plaidoié* de Mr. SACHOT fût imprimé au tems du Procès, j'en doute beaucoup; non ſeulement à cauſe qu'il étoit choquant pour le Duc de MAZARIN, mais ſur tout à cauſe qu'on vous a écrit qu'il n'a point été publié (3). C'eût été un bon morceau pour votre Recueil, & d'autant plus néceſſaire, qu'on y auroit trouvé bien des choſes qui excuſeroient l'évaſion de Madame MAZARIN.

Dans vos Remarques ſur le *Colomésiana*, vous avez fait ſur les freres RAINOLD une Note fort curieuſe (4). J'ai dit dans mon *Dictionnaire* (5), que je doutois du fait de la double converſion. Sur cela, il y a eu des Anglois qui m'ont fait voir les Vers d'ALABASTER que vous rapporgregiam illam Wolfgangi Seberi editionem, denuò immane quantum emendatum, ſupplerum, & illuſtratum, ut docebunt Præfationes. Præter W. Seberi notas olim editas, accedit Commentarius doctiſſimus Gothofredi Jungermanni, nunc tandem à tenebris vindicatus. Itemque alius Joachimi Kühnii, ſubſidio Codicis MS. Antuerpienſis; variantium lectionum Iſaaci Voſſii; Annotatorum Cl. Salmaſii & H. Valeſii &c. continuatus. Omnia contulerunt ac in ordinem redegerunt, varias præterea Lectiones eaſque inſignes Codicis Falkenburgiani, tum & ſuas Notas adjecerunt, editionemque curaverunt, ſeptem quidem prioribus Libris, Joh. Henricus Lederlinus Linguar. Orient. in Acad. Argentoratenſi Prof. P. & poſt cum reliquis Tiberius Hemſterhuys Philoſ. & Mathoſ. in Illuſt. Amſtelod. Athenæo Prof. P. Cum Indicibus novis uſque locupletiſſimis. Amſtelædami 1706, in fol. 2. vol.

(6) *Auli Gellii Noctium Atticarum Libri XX. prout ſuperſunt, quos ad libros Miſſos, nervo & multo labore exegerunt, perpetuis Notis & emendationibus illuſtraverunt Johannes Fredericus & Jacobus Gronovii. Accedunt Gaſp. Scioppii integra Miſſorum duorum Codicum Collatio, Petri Lambecii lucubrationes Gellianæ, & ex Lud. Carrionis Caſtigationibus utilia excerpta; ut & ſelecta variaque Commentaria ab Ant. Thyſio & Jac. Oiſelio conſecta.* Lugdun. Batavorum 1706, in 4.

(7) *Johannis Nicolai Antiq. Prof. in Academ. Tubing. libri IV. de Sepulchris Hebræorum, in quibus variorum Populorum mores proponuntur, multa obſcura loca enucleantur, uſus approbantur & abuſus reiciuntur, genuina Hebræorum Sepulchrorum forma oſtenditur, illorumque ritus in illis exhibentur & figuris æneis illuſtrantur.* Lugdun. Batavorum 1706, in 4.

(1) Ce Recueil parut à Amſterdam en 1706, ſous le titre de *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond, & de pluſieurs autres Ouvrages rares ou nouveaux.* 2. voll. in 12. Les Pieces que j'avois envoiées au Libraire ne groſſiſſant pas à ſon gré les volumes, il y en ajoûta pluſieurs que j'avois réjettées. Je les ai ôtées de l'édition de 1726, & en ai ſubſtitué d'autres qui m'ont paru plus intéreſſantes; comme on le verra dans la *Préface* de cette Edition.

(2) Ce *Dialogue* parut la premiere fois dans le ſecond Tome d'un Recueil imprimé à Emmerick en 1688, ſous le titre de *Retour des Pieces Choiſies, ou Bigarrures curieuſes.* On l'ajoûta enſuite à ce qu'on appelloit les *Oeuvres mêlées de Mr. de St. Evremond*; & après l'Edition de ſes véritables Ouvrages, imprimée à Londres en 1705, je l'insérai dans le *Mélange des meilleures Pieces* qu'on lui avoit *attribuées.* Mais il ne paroît point dans l'édition de 1726, parce que les Amis de Mr. Deſpreaux l'ont publié après ſa mort tel qu'il l'avoit compoſé, & ſi différent de ce qu'il étoit dans les impreſſions dont je viens de parler, qu'on peut dire à cet égard-là, que ce n'eſt plus le même Ouvrage.

(3) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 28. de Décembre 1705, Note (2).

(4) *Mélange des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. I. pag. 259. de l'édition d'Amſterdam 1706.

(5) Voiez l'Article TABER (*Jean Otton*) Rem. A.

Digitized by Google

portez, & un Extrait de l'*Athenæ Oxonienſes* (6). Mais enfin, après pluſieurs diſcuſſions, il s'eſt trouvé que le fait regarde GUILLAUME RAINOLD & un autre de ſes freres; mais non pas le fameux JEAN RAINOLD, qui a été Profeſſeur en Théologie. J'ai une Piece imprimée qui fondoit mes doutes, & qu'il écrivoit à ſon frere GUILLAUME, où il y a bien des choſes qu'il n'eût oſé dire, s'il avoit été quelque tems Papiſte, & s'il ne s'étoit converti qu'à cauſe des objections que GUILLAUME, alors Proteſtant, lui auroit faites. Cette raiſon toucha les ANGLOIS qui me montrerent les vers d'ALABASTER, inſérez dans une édition de l'*Etat préſent d'Angleterre*, du Docteur CHAMBERLAYNE; mais ils furent encore plus touchez, de ce que les aiant priez de conſulter l'*Oraiſon funebre*, ou la *Vie* de JEAN RAINOLD, ils ne trouverent point qu'il eût jamais été Papiſte, ni qu'il ſe fût converti après avoir diſputé avec un frere Proteſtant (7).

LETT. CCCXXX. A Mr. DES MAIZEAUX. & CCCXXXI. A Mr. BAYLE.

Je vous prie d'aſſûrer de mes profonds reſpects Mylord Comte DE SHAFTSBURY, & des vœux ardens que je fais pour ſa ſanté.

Je finis, Monſieur, en vous aſſûrant qu'on ne peut pas être avec plus d'eſtime & de reconnoiſſance que je le ſuis, Votre, &c.

LETTRE CCCXXXI.

LETTRE DE

Mr. LE BARON DE WALEF,

A

Mr. BAYLE.

De la Haye, le 9. de Février 1706.

MONSIEUR,

LETT. CCCXXXI. A Mr. BAYLE.

J'Eſpere que vous aurez pris une bonne réſolution ſur la propoſition que j'ai eu l'honneur de vous faire (1). Si vous l'avez expoſée à vos Amis, avec la liberté & les agrémens que je vous ai marquez, je ne doute pas qu'ils ne vous aient excité à accorder à Mylord d'ALBEMARLE la faveur qu'il exige de vous. Je dirai plus, Monſieur; s'ils vous portent à le refuſer, leur amitié ne peut être qu'intéreſſée, & rien ne peut les faire agir, que le motif de vous poſſéder à Rotterdam. N'avez-vous point aſſez honoré cette Ville de votre préſence; & la Capitale de la Hollande n'eſt-elle pas en droit, avec tous ſes avantages, de vous inviter à la préférer à un ſéjour deſtiné pour le Commerce?

Je ne vous parlerai point de l'extrême conſidération qu'on y a pour vous, ni des hommages qu'on y rendra à votre mérite. Vous y êtes peu ſenſible. Mais avec l'amitié d'un Seigneur qui vous eſtime infiniment, vous trouverez des Bibliotheques & des Promenades propres à nourrir votre Philoſophie, & à l'entretenir agréablement. Permettez-moi, Monſieur, de me ſervir de vos propres armes. Vous avez fait voir, avec votre éloquence ordinaire, combien un Homme de Lettres doit préférer le ſéjour de la premiere Ville d'un Etat au ſéjour des Villes ſubalternes (2). Ou renoncez à vos propres ſentimens, ou accordez-nous la grace, que nous vous demandons.

Je ne vous répete plus ce que Mylord d'ALBEMARLE m'avoit chargé de vous dire. Vous trouverez chez lui une vie plus douce que je n'ai pû vous la repréſenter. Autant que vous ſurpaſſez les autres hommes par votre profond ſavoir, & par l'élévation de votre Eſprit; autant excelle-t-il par ſon ame généreuſe & bienfaiſante, par ſa probité, & par cette égalité d'humeur, qui fait un des plus doux charmes de la vie, & qui eſt ſi peu connuë chez les Grands.

S'il m'étoit permis, Monſieur, de joindre mes prieres aux ſiennes, je vous dirois que les ſentimens que j'ai pour vous mériteroient quelque complaiſance. Conſervez pour vos amis une ſanté que vous ménagez ſi peu par rapport à vous-même; & prévenez dans une retraite tranquille & aſſûrée, les incommoditez attachées à une Vieilleſſe auſſi reſpectable que la vôtre. Je ſuis perſuadé qu'après quelque ſéjour à la Haie, vous m'aurez de l'obligation, & que vous ſerez convaincu qu'on ne peut être avec plus de ſincérité, & un plus parfait dévouement que je le ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
N. WALEF.

(6) Voiez-deſſus la Lettre du 9. de Novembre 1703, Note (1).

(7) Dans une des Remarques ſur le *Colomeſiana*, je dis après le Docteur Heylyn, que Jean Rainolds aiant embraſſé la Religion Romaine, Guillaume Rainolds, ſon frere, entreprit de le ramener à l'Egliſe Anglicane, & qu'ils diſputerent avec tant de force, qu'ils changerent tous deux de parti. Je rapportai en même tems l'Epigramme d'Alabaſter, citée par Heylyn: & j'ajoûtai que quoique Mr. Wood donnât un autre tour à cette affaire, il me ſembloit que le plus ſûr étoit de s'en tenir au narré d'Heylyn. Mais enfin j'ai trouvé qu'Heylyn s'eſt trompé: & cela m'obligera à changer cette Remarque dans la nouvelle édition du *Colomeſiana*. Je remarquerai ſeulement ici, 1. qu'il eſt certain, comme l'a fort bien obſervé Mr. Bayle, que Jean Rainolds n'a jamais été Papiſte; ce qui ſuffit pour détruire l'Hiſtoire de ſa diſpute avec ſon frere, & la prétenduë double converſion. 2. que Mr. Bayle étoit mal informé, lorſqu'il a dit que ce fait regardoit Guillaume Rainolds & un autre de ſes freres, qu'il appelle Jean dans ſa Lettre du 2. de Mars 1706, qu'on trouvera ci-après, puiſqu'il n'avoit qu'un ſeul frere qui ſe nommât Jean.

(1) Mylord Comte d'Albemarle vouloit engager Mr. Bayle à venir demeurer avec lui à la Haye.

(2) Voiez ci-deſſus Tom. III. la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, pag. 503. & ſuiv.

Digitized by Google

LETTRE CCCXXXII.

LETTRE DE MYLORD COMTE D'ALBEMARLE, A Mr. BAYLE.

A la Haye, le 11. *de Février* 1706.

Lett. cccxxxii. à Mr. Bayle. & cccxxxiii. à Mr. le Baron de Walef.

PErmettez-moi, Monſieur, de confirmer, par ce mot de Lettre, tout ce que Mr. le Baron de WALEF a eu la bonté de vous dire de ma part; & d'y ajoûter que je ſouhaiterois de tout mon cœur pouvoir trouver quelque expreſſion, pour vous engager à m'accorder la grace que je vous demande. Je tâcherai de vivre avec vous d'une maniere à ne vous point faire repentir du parti que vous prendrez, en vous laiſſant une liberté entiere, ſans aucune contrainte, & autant que vous en pouvez avoir à préſent. C'eſt ſur quoi vous pouvez compter, & que je ſuis avec une très-grande eſtime & conſidération pour vos belles & grandes qualitez,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
LE COMTE D'ALBEMARLE.

LETTRE CCCXXXIII.

A Mr. LE BARON DE WALEF.

A Rotterdam, le 12. *de Février* 1706.

MONSIEUR,

Lett. cccxxxiii. à Mr. le Baron de Walef.

JE me ſens infiniment redevable à toutes les bontez que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner, & de me renouveller dans votre belle Lettre du 9. du courant. Je ne me trouve pas moins malheureux, de ce que mon état préſent eſt tel qu'il faut de toute néceſſité que j'y perſiſte. La Providence mêle de telle ſorte le deſtin de certaines perſonnes, que lorſqu'elles ſeroient diſpoſées à jouïr d'un bien, il ne ſe préſente pas; & qu'il ſe préſente, lorſqu'elles ne peuvent plus en jouïr. Voilà mon ſort, Monſieur. Je me compte pour un Vieillard caſſé: mon tempérament eſt ſi foible, que je ne puis éviter d'être malade, ou bien incommodé, ſi je ne me tiens dans l'uniformité de vie, qu'une longue habitude m'a renduë néceſſaire. Je n'ai conſulté aucun de mes amis; car en examinant moi-même les raiſons que j'eus l'honneur de vous repréſenter, & que vous combatîtes avec tout l'eſprit & avec toute l'éloquence imaginables, j'ai trouvé invinciblement qu'il ne me convient point du tout de déménager. Vous avez tant de lecture, Monſieur, que vous ne ſauriez ignorer ce que l'on a dit des preuves de ſentiment. Elles agiſſent avec plus de force pour déterminer notre ame, que toute autre eſpece de preuves.

Je reviens à la bizarrerie de mon deſtin. La bonne fortune vient à moi trop tard. Si elle ſe fût préſentée plûtôt, elle m'eût rendu le plus content de tous les hommes: j'aurois ſuivi avec la plus grande ardeur les raiſons qui me font juger que le ſéjour de la capitale eſt avantageux aux gens de Lettres. Plût-à-Dieu que vers l'Année 1690, plûtôt ou un peu après, une condition auſſi douce, auſſi glorieuſe que celle qu'il a plû à Mylord d'ALBEMARLE de m'offrir, ſe fût préſentée! C'eût été le comble de mes ſouhaits, & le vrai moïen d'aquérir pluſieurs connoiſſances & pluſieurs dégrez d'eſprit & de lumieres qui me manquent, & que je n'aurai jamais.

Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, d'agréer que je faſſe paſſer par vos mains la Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Mylord d'ALBEMARLE (1). Elle ſera beaucoup mieux reçuë, ſi vous avez la bonté de l'accompagner de vos bons offices, & de ces inſinuations adroites, dont vous êtes ſi capable. Plaignez mon malheur auprès de lui, je vous en conjure; ce poids invincible que le tempérament, l'âge, & une longue habitude me font porter. Et au reſte, je vous ſup-

(1) Mr. le Baron de Walef n'a pas pû me fournir cette Lettre: elle s'étoit perduë.

Digitized by

ſupplie très-humblement d'être bien perſuadé, que je n'aurai pas moins de reconnoiſſance pour ſes bontez, & pour les vôtres, que ſi j'en pouvois profiter actuellement.

Voilà ce que j'aurois eu l'honneur de vous écrire hier, ſi le Laquais qui m'apporta votre Lettre, & celle que Mylord a eu la bonté de m'écrire de la maniere du monde la plus honnête & la plus obligeante, ne m'eût dit qu'il ſouhaitoit de s'en retourner le jour même. Il n'auroit pû le faire, s'il eût fallu qu'il attendit que mes Réponſes fuſſent prêtes. Je croi que dès hier au ſoir Mr. DE GUEUDEVILLE vous aura fait mes complimens, & mon apologie.

Lett. CCCXXXIII. à Mr. LE Baron DE Walef & CCCXXXIV. à Mr. DES Maizeaux.

Je vous demande toûjours en grace la continuation de votre bonté, & j'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement imaginable, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 18. de Mars 1706.

Lett. CCCXXXIV. à Mr. DES Maizeaux.

JE n'ai jamais douté, Monſieur, de la diſpoſition de votre cœur & de votre eſprit telle que vous me la dépeignez, qui eſt de juger de l'affection de vos amis par leur franchiſe. Connoiſſant votre ſolidité par d'autres endroits, je me ſuis perſuadé que cette heureuſe & loüable diſpoſition d'ame ne vous manquoit pas. Ainſi, je ne ferai point de difficulté de vous avertir de ce qui m'en paroîtra digne, à meſure que je le découvrirai; mais vous êtes ſi exact que vous laiſſez peu de matiere à ceux qui voudroient vous critiquer.

Je ſuis bien aiſe que vous aiez deſſein d'approfondir ce qui concerne les deux Freres RAINOLD, & je crois vous avoir écrit que le dénoument conſiſte en ce qu'un Frere de JEAN RAINOLD le Profeſſeur à Oxford, ſe nommoit JEAN auſſi: or ce fut celui-ci qui diſputa de Religion avec ſon Frere GUILLAUME avec un tel ſuccés qu'il le pervertit, & qu'il ſe convertit lui-même (1).

Pour ce qui concerne ma Remarque à l'égard des *Natures Plaſtiques*, elle ſe réduit à ceci: » Que ſi elles ont la faculté d'organiſer un Fœtus » ſans ſavoir ce qu'elles ſont, la nature des choſes comporte que la faculté d'organiſer ſoit » ſéparée de toute connoiſſance dans le ſujet » qui poſſede cette faculté. Donc ceux qui admettent une matiere éternelle & incréée, ne ſuppoſent rien que de poſſible, lorſqu'ils lui donnent la faculté de former des Plantes & des » Animaux, ſans qu'elle ſache ce qu'elle fait. Et puiſqu'ils ſuppoſent qu'elle a d'elle-même la » faculté de ſe mouvoir ſelon certaines Regles » qu'elle ne connoit pas, il leur ſera permis de » ſuppoſer qu'elle a auſſi la faculté d'organiſer, » ſans connoître ce que c'eſt que l'Organiſation. »

Voilà l'objection que j'ai propoſée, pour faire voir combien il importe de n'admettre point, comme font Meſſieurs CUDWORTH, GREW, & tous les Scholaſtiques, des Créatures qui ſans ſavoir ce qu'elles ſont, forment des veines & des arteres, des os & des nerfs, &c, & les placent où il faut, pour qu'il en réſulte une machine telle que celle des Animaux. Si ce que j'ai dit ſur cela dans la *Continuation des Penſées diverſes*, n'eſt pas aſſez étendu, on n'a qu'à y joindre mes Réponſes à toutes les raiſons de Mr. LE CLERC, & principalement ce que j'ai dit dans le troiſiéme volume de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* (2).

On m'a aſſûré que des curieux, qui eſpéroient de trouver dans la Bibliotheque de Mr. CUPER la *Vie d'Eſope par* MEZIRIAC (3), ne l'y avoient point trouvée.

Meſſieurs BASNAGE & FURLY vous aſſûrent de leurs très-humbles ſervices. J'ai fait tenir votre Lettre à Mr. de BEAUVAL, & mis l'autre à la poſte de France. Je ſuis, &c.

P. S. Il paroît une *Réponſe* à un quatrième *Mémoire*, que l'on ſuppoſe avoir été répandu par les Emiſſaires de la France. L'Auteur de cette *Réponſe* avouë, qu'il n'a point vû les trois précédens *Mémoires*. Il inſere le quatrieme tout entier, & y répond Article par Article, faiſant deux colonnes. Cela regarde la Paix générale. On ne trouve dans cette *Réponſe*, que ce qui a été dit & redit mille fois depuis trente ans.

Il paroît auſſi une feuille volante ſur les *Intérêts* des Eſpagnols dans cette préſente Guerre, & on les aſſûre, entre autres choſes, qu'ils ſont duement abſous du ſerment de fidélité, qu'ils ont prêté au Duc D'ANJOU, puiſqu'il n'eſt pas aſſez fort pour les maintenir contre tant d'Ennemis.

(1) Jean Rainolds n'avoit point de frere qui ſe nommât auſſi Jean, comme je l'ai déjà dit dans la Note (7) ſur la Lettre du 19. de Janvier 1706.

(2) Voiez ci-deſſus Tom. III. la ſeconde Partie de *la Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, depuis le Chap. CLXXIX. juſqu'au CLXXXIII. pag. 881. & ſuiv. Voiez auſſi ci après la Lettre à Mylord Shaftsbury du 13. de Juillet 1706.

(3) Voiez ci-deſſus la Lettre du 17. de Juin 1704.

LETTRE CCCXXXV.

CELEBERRIMO ET ERUDITISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE, S.

Rotterodami die 18. Martii 1706.

Lett. cccxxxv. à Mr. Crenius. & cccxxxvi. à Mr. Ancillon.

*Liber Disciplinæ in usum Galliæ Reformatæ compositus est mihi plane ignotus. Scio equidem Disciplinam Ecclesiarum Reformatarum in Gallia in lucem prodiisse curâ Ministri cujusdam Salmuriensis, cui nomen d'*Huisseau*, quique postea ob vulgatum librum Gallice de Christianorum unione, in quo Socinianum se prodebat, munere Pastoris fuit privatus. Scio etiam* Larroquanum, *Ecclesiæ Rothomagensis Pastorem, Librum Gallice edidisse in 4. in quo articuli Disciplinæ earumdem Ecclesiarum videntur cum commentario eò spectante ut conformitas illius Disciplinæ ac veteris Ecclesiæ in propatulo ponatur. Doleo, nec quoad supradictum librum, nec quoad* Thomam Galletum *me posse tuo desiderio satisfacere. Non aliter est mihi notus ille* Galletus *quam ex* Konigii *Bibliotheca, ubi lego ab illo fuisse vulgatum anno 1615. librum cui titulus* Religiosus in Psalmum XXII. *Instructior sum circa Historiam Ecclesiasticam Reformatarum Ecclesiarum Galliæ, quæ passim & constanti fama atque traditione* Th. Bezæ *adscribitur, neque id injuria, aut omnino me fallunt, nisi quod* Nicolaus Gallasius *ejus symmista in partem laboris venisse quoque creditur. Mitto Tibi exemplar ejus operis quod penes me est, mitto, inquam utendum, pervolvendum pro lubitu. Cæterequin vix possum eo carere, nam dum in Lexico meo Historico Critico laboro, sæpiùs eam historiam consulere ac non pauca excerpere cogor. Si Tua interest possidere ejusmodi librum, inquiram, quantùm potero, num sit aliquis inter nostros profugos qui habeat, & velit vendere. Rara sunt jamdiu exemplaria. Nihil est quod Tui causa vir amicissime & mihi charissime præstare recusem. Vale plurimum: gaudeo impensius quod jam versaris in Tomo XV. Animadversionum Tuarum.*

Misi absque mora ad Leersium *epistolam tuam, monuique hodie mane ut si respondere velit, ad me ferendum curet responsum. Si faciat, accipies cum istis literis.*

LETTRE CCCXXXVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 18. de Mars 1706.

Lett. cccxxxvi. à Mr. Ancillon.

J'Ai appris avec beaucoup de plaisir, Monsieur, par la Lettre que Mr. Leers a reçu de vous, que Mr. Jaquelot travaille à une Réplique à ce qui lui a été répondu dans le troisieme volume de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Le Public doit souhaiter cette Réplique; car jusqu'ici le *Procès* n'est pas encore instruit. Il est vrai qu'on peut déjà connoître que la cause que M. Jaquelot soûtient, est environnée de grandes difficultez; mais apparemment on le connoîtra beaucoup mieux par la Réponse, qui sera faite à la Réplique que Mr. Jaquelot prépare. Ce sera par la nouvelle Réponse de l'Auteur du troisieme volume, que les difficultez seront portées au dernier point de précision, parce que Mr. Jaquelot y donnera lieu par les nouveaux dénoumens qu'il sera contraint d'inventer, & qui ne sauroient fermer une porte sans en ouvrir deux ou trois autres. Il est à souhaiter que les parties conservent toutes les Regles de la Civilité; car le Public, déjà peu édifié de ce qu'au fond cette dispute n'est qu'un mal-entendu pitoiable, seroit fort scandalisé, si l'on se mettoit en colere pour des différens de mots. Il semble aux Lecteurs superficiels, qu'ils s'agit ici d'une Controverse importante, & que la prétention de l'une des parties est fort éloignée de la prétention de l'autre; mais les Lecteurs intelligens voient fort bien, qu'au fond Mr. Jaquelot enseigne la même chose qu'il a combatuë: c'est que la petiteſſe de notre Esprit ne nous permet pas de connoître les raisons

(1) Voiez ci-dessus Tom. III. Partie II. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, depuis le Chap. CXXVIII, jusqu'au CLXXII. pag. 760. & suiv.

Digitized by Google

ſous de la conduite de Dieu, & l'accord réel de cette conduite avec la perfection infinie du Souverain Etre.

On a très-peu de Nouvelles de Littérature. Le *dix-ſeptieme Siecle* de la *Bibliotheque Eccléſiaſtique de Mr.* DU PIN paroitra au premier jour à Paris (2). On y a auſſi publié un Abrégé de toute cette *Bibliotheque*, en cinq Tomes *in* 8, ſous le titre de *Table Chronologique des Ecrivains Eccléſiaſtiques* (3). Je ſuis avec plus d'attachement que je ne ſaurois l'exprimer, Monſieur, Votre &c. LETT. CCCXXXVI. à Mr. ANCILLON. & CCCXXXVII. à Mr. ***

LETTRE CCCXXXVII.

A

Mr. * * * (1)

A Rotterdam le . . . d'Avril 1706.

LETT. CCCXXXVII. à Mr. ***

JE vous parlerai aujourd'hui, Monſieur, d'un Livre traduit du Flamand, qu'on vient de publier à la Haye, ſous ce titre: *La Vie de B. de Spineza, tirée des écrits de ce fameux Philoſophe, & du témoignage de pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui l'ont connu particulierement. Par Jean Colérus, Miniſtre de l'Egliſe Luthérienne de la Haye.* Cette Vie de SPINOZA eſt précédée d'un *Sermon* prononcé par Mr. COLE'RUS ſur la Réſurrection de JESUS CHRIST, & c'eſt un Sermon, où cette Réſurrection eſt très-bien prouvée, & SPINOZA très-ſolidement réfuté à l'égard de quelques endroits de ſes Lettres, qui contiennent les ſubterfuges dont il ſe ſervoit pour éluder la certitude de ce point de fait. Il le nioit nettement, & néanmoins il n'accuſoit pas les Apôtres d'impoſture. Chacun pourra deviner qu'il ne pouvoit dire que des choſes pitoïables, ſe trouvant poſté entre cet aveu de la bonne-foi des témoins, & la négation du fait. On pourra parler une autrefois de ce pieux écrit de Mr. COLE'RUS. Arrêtons-nous préſentement ſur la *Vie* qu'il a donnée *de* SPINOZA.

SPINOZA nâquit à Amſterdam le 24. de Novembre 1632. ſon Pere étoit un Juif Portugais, Marchand de profeſſion, & aſſez riche. Son Fils étudia d'abord le Latin, & puis la Théologie, qu'il quitta pour ne s'attacher qu'à la Phyſique. Les Oeuvres de Mr. DES CARTES lui étant tombées entre les mains, il les lut avec avidité, & y trouva un principe, qui lui fit conclurre que la Doctrine des Rabins ne pouvoit être admiſe par un homme de bon ſens. Ce Principe eſt, qu'on ne doit jamais rien recevoir pour véritable, qui n'ait été auparavant prouvé par de ſolides raiſons. Il fut dès lors réſervé avec les Docteurs Juifs, évita leur commerce autant qu'il lui fut poſſible, & aſſiſta rarement à leurs Synagogues; de ſorte qu'ils crurent que bien-tôt il ſe feroit Chrétien. Ils tâcherent d'empêcher cela, en lui ofrant une penſion de mille Florins, pourvû qu'il demeurât dans le Judaïſme, & qu'il ſe fit voir de tems en tems dans les Synagogues. Mais ce projet n'eut point de ſuite; car SPINOZA aiant penſé être aſſaſſiné, ſe ſépara du Judaïſme, ſans néanmoins ſe faire Chrétien. Les Juifs l'excommunierent, & cela donne lieu à Mr. COLE'RUS de rapporter en quoi conſiſtent les Excommunications Judaïques. Il fait là-deſſus une longue & docte digreſſion, après quoi il nous apprend que les Juifs ſignifierent à SPINOZA une copie de ſon Excommunication, & qu'il proteſta contre cet Acte, & y fit une Réponſe en Eſpagnol.

Il apprit à faire des Verres pour des lunettes d'aproche & pour d'autres uſages, & il y réuſſit ſi parfaitement qu'on s'adreſſoit de tous côtez à lui pour en acheter; ce qui lui fournit ſufiſamment de quoi vivre. Il fut s'établir à la Campagne, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; & enfin il ſe fixa à la Haye juſques à ſa mort, qui arriva le 22. de Février 1677.

Mr. COLE'RUS a fait des recherches exactes touchant ce qui concerne les particularitez de la Vie, des Mœurs, & de la Mort de SPINOZA, & par ce moien il a réfuté beaucoup de menſonges, qui ont été débitez ou de vive voix, ou dans des ouvrages imprimez. Il nous donne auſſi des détails curieux ſur les Sentimens & ſur les Ouvrages de ce fameux Athée, & ſur les Ecrits qu'on a publiez contre lui.

Il remarque quelques mépriſes dans le récit que Mr. BAYLE a fait de la Vie de SPINOZA. 1. Il ne convient pas avec Mr. BAYLE que *la famille* de SPINOZA fût *pauvre & très-peu conſidérable*. 2. Il obſerve qu'au lieu de dire, comme on le narre dans le *Dictionnaire Critique*, que SPINOZA au *ſortir de la Comédie fut attaqué par un Juif, & qu'il en reçut un coup de couteau au viſage*, (ce dernier mot ne ſe trouve point dans le *Dictionnaire*,) il faloit dire qu'*au ſortir de la vieille Synagogue* il fut attaqué, & qu'*il évita le coup*

(2) *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du dix-ſeptieme Siecle.* Paris 1708, in 8. 7. volumes. Les quatre premiers Tomes traitent des Auteurs morts, qui ont fleuri depuis le commencement du Siecle juſqu'à la fin; & les trois derniers parlent des Auteurs vivans.

(3) *Tables univerſelles des Auteurs Eccléſiaſtiques diſpoſées par ordre Chronologique, & de leurs Ouvrages véritables ou ſuppoſez.* Paris, 1704, 5. vol. in 8. Cet ouvrage eſt très-imparfait, tant par rapport au grand nombre de fautes & d'omiſſions qu'on y trouve, qu'à l'égard de l'ordre & de la diſpoſition des matieres.

(1) Cette Lettre avoit déjà paru en forme d'Extrait de la *Vie de Spineza par Mr. Colerus*, dans l'edition de Hollande des *Mémoires de Trévoux*, Mai 1705. pag. 358. & ſuiv. Mr. Bayle y rectifie quelques endroits de l'Article de ce Philoſophe, dans ſon *Dictionnaire*; & comme ces Corrections ne ſe trouvent point dans le *Supplément*, j'ai crû devoir inſérer ici cette petite Piece, qui eſt très-peu connuë. On s'appercevra facilement que la premiere période n'eſt pas de Mr. Bayle.

Digitized by Google

LETT. CCCXXVII. à Mr. ***

coup qui porta ſeulement dans ſes habits. 3. Qu'il n'a pû apprendre aucune nouvelle de l'*Apologie* que Mr. BAYLE avance que SPINOZA *compoſa en Eſpagnol de ſa ſortie de la Synagogue* (2). 4. Il nie que SPINOZA ſoit l'Auteur d'un Livre imprimé l'an 1665. ſous le titre de *Lucii Antiſtii Conſtantis de jure Eccleſiaſticorum*, &c. & que le *ſtile* de ce Livre reſſemble à celui du *Tractatus Theologico-Politicus*. Il fait entendre qu'un Médecin d'Amſterdam, qu'il ne déſigne que par ces deux Lettres L... M... (cela veut dire *Louis Meier*,) eſt l'Auteur du *Lucii Antiſtii* &c. & du Traité qui parut en 1666. ſous le titre de *Philoſophia Scripturæ interpres.*

Il eſt ſûr que Mr. COLE'RUS eſt plus croiable ſur le premier & ſur le ſecond de ces quatre Articles, que Mr. BAYLE. Ce dernier ſuivit un Mémoire qu'on avoit communiqué à ſon Libraire, comme il en avertit à la marge, & qui avoit été dreſſé à la hâte. Mr. COLE'RUS a eu le tems de s'informer pendant pluſieurs années de chaque choſe. Pour ce qui regarde le 3. fait, Mr. BAYLE a ſuivi Mr. VAN TIL, & l'a cité à la marge. C'eſt donc à Mr. VAN TIL que l'on devoit imputer l'erreur, s'il y en a. Il ne faloit point non plus s'en prendre à Mr. BAYLE ſur le 4. fait; car il a cité ſimplement les paroles du *Journal de Hambourg*, ſans y ajoûter aucun mot d'aprobation.

Mr. COLE'RUS s'eſt ſervi de l'Article de SPINOZA, tel qu'il ſe trouve dans le *Dictionnaire Critique*, & tel qu'il ſe trouve dans ſa Traduction Flamande qu'on en publia à Utrecht (3). Mais comme le Traducteur y ajoûta quelques faits qu'il inféra dans des Parentheſes, Mr. COLE'RUS diſtingue fort exactement ces Additions, & ne les impute qu'au Traducteur (4). C'eſt de quoi le public doit être averti.

Mr. BAYLE avoit remarqué dans ſa premiere édition que le Prince DE CONDE' avoit fait venir SPINOZA à Utrecht, & que cependant il ne ſatisfit point l'envie qu'il avoit de lui parler, parce qu'il avoit été obligé d'aller viſiter quelques poſtes, d'où il ne revint à Utrecht qu'après que SPINOZA fut retourné à la Haye. La choſe ſe paſſa ainſi, comme Mr. COLE'RUS nous l'apprend; ce qui réfute l'addition du Traducteur, qui avoit aſſûré que ce Prince s'entretint effectivement avec SPINOZA. Cette addition affirmant le fait d'une maniere ſi poſitive, & venant d'un homme intelligent qui demeuroit à Utrecht depuis pluſieurs années, Mr. BAYLE y ajoûta foi, & ſans rien changer à ce qu'il avoit narré dans ſa premiere Edition, il inféra dans la ſeconde deux ou trois lignes pour le rectifier à ce qu'il croioit. Il faut donc avertir ici qu'elles doivent être effacées, & que le narré de la premiere édition eſt le véritable (5).

(2) C'eſt peut-être la Réponſe à l'Acte d'Excommunication de laquelle Mr. Colerus a parlé ci-deſſus. (Cette Remarque eſt de Mr. Bayle).

(3) Mr. Halma, Libraire d'Utrecht, & homme de Lettres, a traduit en Flamand l'Article de SPINOZA, qui ſe trouve dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, & y a fait quelques Additions. Cet Ouvrage parut en 1698, in 8, ſous ce titre, *Het Leven van B. de Spinoza* &c. Voiez *Bibliotheca Librorum novorum* par Meſſieurs Neocorus & Sike, Juillet & Août 1698, Art. IX. pag. 536.

(4) On n'aſſûre ceci qu'à l'égard de la verſion Françoiſe de cet Ouvrage de Mr. Colérus, laquelle ſeule eſt le ſujet de cet Article. On n'a point vû l'original qui eſt en Flamand; mais on croit ſur la bonne foi de Mr. Gaveren, qui a donné une analyſe fort longue de cet Original dans ſon *Boekzaal*, que toutes les mépriſes du Traducteur y ſont imputées à Mr. Bayle. C'eſt de quoi Mr. Gaveren a éclairci le public dans ſon dernier Journal. (Cette Remarque eſt de Mr. Bayle).

(5) Mr. Bayle préfere ici l'autorité de Mr. Colérus, fondée ſur le rapport de l'Hôte de Spinoza, au témoignage de Mr. Halma. Mais il ſe peut fort bien que Spinoza, pour ôter tout ſujet de ſoupçon ou de crainte à ſon Hôte, ne jugea pas à propos de lui dire qu'il avoit vû le Prince de Condé. En effet, Mr. Colérus remarque pag. 85. & 86, qu'*après ſon retour, la Populace de la Haye s'émut extraordinairement à ſon occaſion: il an étoit*, ajoute-t-il, *regardé comme un Eſpion; & ils ſe diſoient déjà à l'oreille, qu'il falloit ſe défaire d'un homme ſi dangereux, qui traitoit ſans doute d'affaires d'Etat, dans un commerce ſi public qu'il entretenoit avec l'Ennemi. L'Hôte de Spinoza en fut alarmé, & craignit avec raiſon, que la canaille ne l'arrachât de ſa maiſon, après l'avoir foulé & peut-être pillé.*

Comme Mr. Morelli, dont j'ai parlé dans la Remarque ſur la Lettre à Mr. Minutoli du 26. de Mai 1679, avoit connu Spinoza, & m'en avoit dit pluſieurs particularitez, je le conſultai ſur le fait dont il s'agit, & voici ce qu'il me répondit:

„ J'ai connu très-particulierement Mr. Spinoza. Il m'a „ dit plus d'une fois qu'étant à Utrecht avec Mr. le Prin„ ce de Condé, ce Prince après s'être entretenu avec lui, „ lui fit de grandes inſtances pour l'engager de le ſuivre „ à Paris, & d'y reſter auprès de ſa perſonne; ajoûtant „ qu'outre ſa Protection ſur laquelle il pouvoit compter, il y auroit logement, bouche à cour, & mille „ écus de penſion: à quoi Spinoza répondit, qu'il ſuppliſoit „ ſon Alteſſe de conſidérer que tout ſon pouvoir ne ſeroit pas capable de le ſoûtenir contre la bigoterie de la „ Cour; d'autant plus que ſon nom étoit déjà fort décrié par le *Traité Théologique & Politique*; & qu'il n'y „ auroit point de ſûreté pour lui, ni de ſatisfaction pour „ ſon Alteſſe, les Prêtres étant ennemis jurez des perſonnes qui penſent & qui écrivent librement ſur la Religion; mais qu'il étoit prêt d'accompagner ſon Alteſſe „ dans les Armées, pour le délaſſer, s'il en étoit capable, de ſes travaux guerriers. Mr. le Prince goûta ces „ raiſons, & le remercia.

J'ai auſſi conſulté Mr. Buiſſiere, célebre Chirurgien de Londres, qui étoit alors à Utrecht en qualité de Chirurgien de l'Hôpital de l'Armée. Il m'a aſſûré qu'il avoit vû pluſieurs fois Spinoza entrer dans l'Appartement de Mr. le Prince de Condé. Ainſi, il n'y a plus lieu de douter que ce Prince ne ſe ſoit effectivement entretenu avec ce Philoſophe.

LET.

Digitized by Google

LETTRE CCCXXXVIII.

A

MYLORD DUC DE BUCKINGHAM (*).

A Rotterdam le 14. de Mai 1706.

MYLORD,

Lett. cccxxxviii. a Mylord Duc de Buckingham & cccxxxix. a Mr. Crellius.

ON ne peut pas être plus ſenſible que je le ſuis à l'honneur qu'il a plû à Votre Grandeur de me faire, par une Lettre infiniment obligeante. L'ambition la plus vive d'un Auteur, ne ſauroit aller plus loin qu'à meriter d'être approuvé des Grands du monde, lorſque par un avantage très-rare ils ont comme vous, Mylord, ſi bien cultivé un heureux génie naturel, qu'ils ſe diſtinguent encore plus par leurs lumieres, & par les belles qualitez de l'ame, que par leur haute naiſſance, & par la ſublimité de leurs rangs. C'eſt, Mylord, ce que remarquent en vous tous ceux qui ont le bonheur de vous connoître. Il n'y auroit donc rien de ſi capable de m'inſpirer une vanité exceſſive que la Lettre dont il a plû à votre Grandeur de m'honorer, ſi je ne conſidérois pas que par un effet de ſa généroſité & de ſa bonté, elle a bien voulu ne pas régler ſes expreſſions ſur ce qu'elle juge effectivement de mes Ouvrages. Quoi qu'il en ſoit, Mylord, il m'eſt ſi glorieux qu'un auſſi grand Eſprit me témoigne que mon *Dictionnaire* a eu le bonheur de lui plaire, que je me flaterai là-deſſus toute ma vie, quand je devrois me faire illuſion.

Mr. LEERS fera relier inceſſamment avec beaucoup de propreté un exemplaire de la derniere édition de cet Ouvrage, & l'enverra par la premiere commodité à votre Grandeur. Il y a deux éditions de mon *Dictionnaire*: la premiere parut l'an 1697. en 2 volumes, & la ſeconde en 1702, en 3. volumes d'un plus petit caractere que la précédente. Je m'appliquai avec ſoin pendant tout le tems d'entre les deux éditions à corriger l'Ouvrage, à le mieux digérer, & à l'augmenter de près de la moitié. Ainſi cette ſeconde édition, qui ſera celle dont on vous enverra un Exemplaire, Mylord, eſt beaucoup plus correcte & plus ample que la premiere. Elle ne laiſſeroit pas d'avoir beſoin d'une ſeconde réviſion; mais comme je ne n'ai pas vû beaucoup d'apparence qu'il fût néceſſaire de donner une troiſieme édition, je ne me ſuis pas appliqué à faire de nouvelles corrections, ou tout au plus j'ai marqué en général à la marge de mon exemplaire les endroits qui devront être retouchez, en cas que le Libraire aiant débité la ſeconde édition, juge à propos d'en entreprendre une nouvelle: à quoi je ne vois point d'apparence.

Je m'eſtimerois infiniment heureux, Mylord, ſi je pouvois marquer l'admiration que j'ai depuis long-tems pour votre excellent mérite. Je ſuis avec un très-profond reſpect, Mylord, &c.

LETTRE CCCXXXIX.

SAMUELI CRELLIO (1).

VIR CLARISSIME,

Lett. cccxxxix. a Mr. Crellius.

IMperum me agnoſce agendis gratiis quotquot debeo pro tam luculentis atque copioſis Obſervationibus collectionibuſque circa Rocos *quibus nuperrime locupletaſti. Conabor earum operâ, elucidare hoc Argumentum Hiſtoricum, in* Supplemento Lexici *mei, (cujus Impreſſio necdum ſcio quando inchoabitur:)*

(*) Jean Sheffield, Duc de Buckingham & Normanby. Il publia deux Poëmes Anglois qui eurent une approbation général: l'un intitulé le *Temple de la Mort*, fait à l'imitation de l'Ouvrage de Mr. Habert qui porte le même titre, & qui au jugement de Mr. Pélisson *eſt une des plus belles pieces de notre Poëſie Françoiſe*: l'autre eſt un *Art Poëtique*, ſous le titre d'*Eſſai ſur la Poëſie*. Il donna auſſi le *Caractere de Charles* II, que l'on trouvera traduit en François, dans le *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c, Tom. I. pag. 193. de l'édition d'Amſterdam 1726. Il mourut le 24. de Février 1720. Trois ans après, on publia un Recueil de ſes Ouvrages en deux volumes in 4. On voit dans l'Abbaye ou Egliſe Collégiale de Weſtminſter le ſuperbe Mauſolée que Madame la Ducheſſe de Buckingham lui a dreſſé, & où l'on a gravé cette Epitaphe, qu'il s'étoit faite lui même:

Pro Rege ſæpe, pro Republica ſemper.
Dubius, ſed non Improbus Vixi.
Incertus morior, non Perturbatus;
Humanum eſt Neſcire & Errare.
Deo confido Omnipotenti, Benevolentiſſimo.
Ens Entium miſerere mei.

CATHARINA BUCKINGHAMIÆ *Duciſſa mœrens extrui curavit An.* MDCCXXII.

(1) Mr. Crellius, petit fils du fameux Jean Crellius, a été pendant quelque tems Miniſtre d'une Egliſe Unitaire dans les Etats du Roi de Pruſſe. Etant en Angleterre en 1697, il y fit imprimer ſous le nom de LUCAS MALLERUS, qui eſt l'anagramme de SAMUEL CRELLIUS, *Fides primorum Chriſtianorum ex Barnaba, Hermæ, & Clemente Romano demonſtrata; Defenſioni Fidei Nicenæ D. Georgii Bulli oppoſita. Auctore Luca Malliero V. D. M.*

Lett. CCCXXXIX. a Mr. Crellius, CCCXL. a Mr. Crenius. & CCCXLI. a Mr. Des Maizeaux.

tur:) nec prætermittam frui subsidiis, quæ adnexa esse voluisti, egregia sanè & quæ virum subacti ingenii ac judicii redoleant, quæ non adulandi animo dico, sed ex sincero testimonio. Pergratum mihi fuit, Vir Illustrissime, talem accipere notam amicitiæ diligentiæque tuæ, sed pudet ac piget non adesse mihi occasionem animum operâ quadam testificandi: libentissimè acciperem, si qua se offerret.

Fratrem tuum, dignum sanè suo nomine, audio Cantabrigiæ versari, & in optimarum Artium uberiori cognitione comparanda gnaviter laborare. Hinc ejus Patroni, præstantissimi Comitis, amori erga antiquam litteraturam ingens accedet commodum (2).

Salutem plurimam tibi dicit Leersius *noster, omniaque fausta precatur. Idem est meum votum ferventissimum. Vale, Vir Clarissime, & me amare pergito,*

Tui studiosissimum,

Roterod. 21. Juin. 1706.

Bayle.

LETTRE CCCXL.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D^{o}. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Lett. CCCXL. a Mr. Crenius.

Acceptis tuis novissimis litteris, quibus significasti amicum Tibi esse qui summopere cupiat emere Historiam Ecclesiasticam Th. Bezæ, *nullum non movi lapidem ut ille voti sui compos fieret, & tandem incidi in virum qui se expugnari passus est ut careret suo exemplari, & pretio quinque florenorum quos ipse illico numeravi contentus esset. Exemplar illud est satis nitidè compactum, nihilque deest, explorata re diligentius, illud Tibi affirmare valeo. Adscriptum est in fronte manu cujusdam empteris constitisse illud quatuor florenis anno 1655. Ab eo tempore liber rarior longe factus est. Itaque non vereor ne amicus ille Tuus credat pretium quinque florenorum esse immodicum. Non me latet posse fieri ut in auctione quadam valde incelebri forte vendatur nonnunquam vili pretio. Sed ea ex casu valde incerto pendent, & moram trahunt. Ceterùm, quia mihi est geminus liber* Dallæi *de imaginibus, mitto Tibi alterum, quæ forte nondum est instructa ingens Tua Bibliotheca. Quidquid id est, boni consulas rogo munusculum istud. Gratissimum est munus cujus spem facis XV. Tomi egregiarum Animadversionum Tuarum. Vale plurimùm & me Tui studiosissimum amare pergito. Dabam Roterodami* IV. *Kal. Quintil.* CIↃ IↃ CCVI.

LETTRE CCCXLI.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 29. de Juin 1706.

Lett. CCCXLI. a Mr. des Maizeaux.

JE dois Réponse, Monsieur, à deux de vos Lettres; à celle du 12 d'Avril, & à celle du 9. de ce Mois. Si j'avois eu l'honneur de voir Mylord Halifax, & Mylord Montermer, & le plaisir d'embrasser Mr. Silvestre, je vous aurois fait Réponse beaucoup plûtôt; mais j'ai attendu vainement l'exécution de la promesse que ce dernier nous avoit faite de venir en cette Ville. Je crois qu'il renvoie cela au tems qu'il reviendra de l'Armée, pour repasser en Angleterre.

Je craignis que votre séjour à la campagne ne causât quelque désordre au Paquet que je voulois vous envoier, dès qu'une *Réponse* que j'ai faite à la derniere incartade de Mr. le Clerc eut paru. Mais puisque vous m'apprenez que je puis me servir de l'ancienne adresse, je mets aujourd'hui ce Paquet-là à la Poste; & pour ce qui est de cet-

Londini 1697. in 8. Deux ans après, il publia en Hollande, *Cogitationum novarum de primo & secundo Adamo, sive de ratione salutis per illum amissæ, per hunc recuperatæ, Compendium.* Amstelædami 1700. in 8. Etant revenu en Angleterre en 1725, il y a fait imprimer, en 1727. un Ouvrage intitulé: *Initium Evangelii S. Johannis Apostoli ex Antiquitate Ecclesiastica restitutum; indidemque nova ratione illustratum. In hoc Opere cuncta omnia probatur, Johannem non scripsisse*, Et Deus erat, *sed* Et Dei erat Verbum. *Tum etiam multa dicta Scripturæ S. illustrantur, & non pauca antiquorum Ecclesiasticorum ac Martirorum loca ventilantur & emendantur. Per L. M. Arimanium. Anno Domini* 1727. C'est un gros volume in 8.

(2) Mylord Shaftsbury avoit envoié le frere de Mr. Crellius à Cambridge, pour y continuer ses études, & faire des Extraits de quelques Manuscrits.

Digitized by Google

cette Lettre-ci, je vous l'envoie à part, comme vous me l'avez marqué.

Il ne ſe peut rien voir de plus judicieux, que les ouvertures que vous avez euës ſur mes diſputes, ſoit avec Mr. LE CLERC, ſoit avec Meſſieurs JAQUELOT & BERNARD. Je vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de me les avoir communiquées; & je vous prie de me dire, ſans aucun déguiſement, ce que vous penſez de ma *Réponſe* à Mr. LE CLERC (1). J'eſpere que les manieres emportées dont il répliquera, & les différens perſonnels qu'il mêlera, me diſpenſeront de toute nouvelle Réplique. Tous mes Amis me conſeillent d'en demeurer où j'en ſuis: c'eſt mon inclination.

J'ai lû, avec beaucoup de plaiſir, la *Lettre* que vous avez fait mettre dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD, & je vous ſuis très-obligé d'avoir voulu faire quelque uſage de ce que je vous avois écrit (2). C'eſt me faire trop d'honneur.

J'ai vû dans le *Colomeſiana*, une *Hiſtoire de Naples*, *par* FAVIN, citée. C'eſt une faute. FAVIN dit cela dans ſon *Hiſtoire de Navarre*: il n'a point fait celle de *Naples*.

J'ai la *Vie de* MALHERBE *par* RACAN; mais c'eſt une édition où elle eſt jointe à trois ou quatre Traitez (3), leſquels j'ai fait relier avec quelques autres. Cependant, ſi vous ne la trouvez pas, je la détacherai de ce volume, & vous l'enverrai. Je pourrai auſſi vous fournir la *Vie de Mr.* DAILLE' (4). Pour celle de Mr. DRELINCOURT, je ne l'ai jamais vûë; & je croi que c'eſt plûtôt un récit de ſes dernieres heures, qu'un narré hiſtorique de tout le cours de ſon Miniſtere. Je n'ai guere de pieces, qui me paroiſſent dignes de votre *Recueil* (5); mais ſi j'en découvre, je vous les indiquerai.

Le quatrieme Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* (6), eſt ſous la preſſe depuis pluſieurs mois. La *Réponſe à Mr.* LE CLERC, que je vous envoie, ſera partie de cet Ouvrage, on la mettra à la fin.

Je répondrai à Mr. BERNARD, ſur ſa Critique du ſecond Tome de la *Continuation des Penſées diverſes*, & du ſecond & troiſieme Tome de la *Réponſe au Provincial*. Il y a aſſez long-tems que toute la Copie eſt prête; mais le Libraire aiant d'autres Livres à achever, nommément l'*Hiſtoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, qui eſt commencée d'imprimer depuis quelques années, va ſi lentement pour moi, que je ne crois pas que ce quatrieme Volume paroiſſe que vers la fin de l'année (7). Cela eſt déſagréable: mais voilà l'un des dégouts inſéparables de la qualité d'Auteur. Ils ont répondu en très-peu de tems à un adverſaire; mais le Public, en conſidérant le tems où leur Réponſe paroit, juge qu'elle leur a coûté bien du tems.

Il y a pluſieurs ſemaines, que le bruit s'eſt répandu que Mr. JAQUELOT étoit en chemin pour la Haye, & qu'il apportoit ſa Réplique, pour la faire imprimer inceſſamment. Je ne penſe pas qu'il ſoit encore arrivé. J'ai de la peine à croire qu'il ſe tire des difficultez; & j'ai réſolu de lui répliquer, dès que j'aurai vû ſes défenſes. Il n'y a rien de plus aiſé dans une matiere comme celle-là que de tromper le Public, en s'étendant beaucoup ſur ce qui eſt moins difficile, & ſupprimant tout ce qu'il y a de plus embrouillé. Ainſi, je conjecture que Mr. JAQUELOT aura beſoin qu'on lui montre une liſte des Objections qu'il n'aura pas réfutées, ni même entrepris de réfuter.

Je vous demande inſtamment la continuation de votre amitié, & je vous ſupplie de croire que vous n'en pourriez honorer perſonne qui ait autant d'attachement & de conſidération pour vous, Monſieur, que Votre, &c.

LETT. CCCXLI. à Mr. DES MAIZEAUX & CCCXLII. à Mr. ROU.

LETTRE CCCXLII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 3. de Juillet 1706.

LETT. CCCXLII. à Mr. Rou.

ON vient de m'envoier, de chez Mr. BASNAGE, votre Lettre du 30. du mois dernier, mon très-cher Monſieur. Je l'ai luë avec tout le plaiſir que vos Lettres m'ont toûjours fait goûter, & tout auſſi-tôt j'ai conſulté une vieille édition que j'ai *Epiſtolarum familiarium* de FRAN-

(1) Cet Ecrit eſt intitulé, *Réponſe pour Mr. Bayle, au ſujet du 3. & du 13. Article du IX. Tome de la Bibliotheque Choiſie.* Il ſe trouve à la fin du IV. Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, & ci-deſſus Tom. III. pag. 989. & ſuiv.

(2) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1706. Art. IV. pag. 415. *& ſuiv.*

(3) Ce Recueil eſt intitulé, *Divers Traitez d'Hiſtoire, de Morale, & d'Eloquence. I. La Vie de Malherbe. II. L'Orateur. III. De la maniere de vivre avec honneur & avec eſtime dans le monde. IV. Si l'Empire de l'Eloquence eſt plus grand que celui de l'Amour. V. Méthode pour lire l'Hiſtoire. VI. Diſcours de la Muſique d'Italie & des Opera.* Paris 1672. in 12. Les Traitez ſecond & troiſieme, ſont de Mr. Gueret, qui nous a donné le *Parnaſſe réformé*, *la Guerre des Auteurs*, &c.

(4) Cette Vie de Mr. Daillé eſt écrite par ſon fils, qui la publia dans un volume intitulé: *Les deux derniers Sermons de Mr. Daillé, prononcez à Charenton le jour de Paſques, ſixiéme Avril* 1670. *& le Jeudi ſuivant. Avec un Abrégé de ſa Vie, & le Catalogue de ſes Ouvrages.* Paris 1670. in 8.

(5) J'avois deſſein de donner un Recueil de Vies d'Hommes illuſtres dans les Lettres, & d'y joindre quelques Ecrits qui ſont devenus rares; mais Mr. de Sallengre, qui travailloit à un ſemblable Recueil, m'aiant prié de lui fournir des pieces qu'il avoit cherchées inutilement, comme la *Vie de Mr. le Fevre* de Saumur par Madame Dacier &c; je les lui envoiai. Il en fit entrer quelques-unes dans le ſecond Tome de ſes *Mémoires de Littérature*, & il ſe propoſoit d'inſérer les autres dans les volumes ſuivans.

(6) On trouvera ce vol. ci-deſſus Tom. III. C'eſt la III. partie de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.*

(7) Voiez ci après la Lettre à Mr. de la Crose du 3 d'Août 1706, Note (1)

Lett. cccxlii. à M. Rou, & cccxliii. à Mr. des Maizeaux.

TRARQUE. Cette édition eſt de Lion 1601. *in* 8. On voit au titre FRANCISCI PETRARCHÆ, &c. Elle fut faite ſur un Manuſcrit, qu'un certain JEAN CHASAS, natif de Nimes, communiqua au Libraire. La Préface, faite par PE'TRARQUE, eſt marquée au titre, PETRARCHÆ; & toûjours au commencement de chaque Lettre, on écrit PETRARCHA. Cependant cela ne prouve rien, parce que le Copiſte de ce Manuſcrit a pû ſuivre un Original, où l'aſpiration avoit été inſérée par abus. Ce qu'il y a de plus fort, eſt que le THOMASINI, dans ſon *Petrarcha redivivus*, rapporte ainſi l'inſcription, qui eſt au bas de l'Effigie de PE'TRARQUE à Padouë dans un lieu public: FRANCISCUS PETRARCHA, &c. Le THOMASINI ſe ſert toûjours de l'aſpiration, & il s'en juſtifie dans un Chapitre à part, où il cite de ſavans hommes, qui ſoûtenoient (ainſi que vous le prétendez,) qu'il falloit écrire PETRARCA. Mais il répond diverſes choſes, & entr'autres qu'un Manuſcrit du Vatican, qui lui a été communiqué, & qui eſt de la main de PE'TRARQUE, porte le nom de ce Poëte avec aſpiration. Le GESUALDO, qui, comme vous ſavez, a fait en Italien des Notes ſur les Poëſies Italiennes de PE'TRARQUE, le nomme toûjours, & lors même qu'il fait ſa Vie, PETRARCHA.

Pour ce qui eſt des Vers Léonins que vous m'alléguez, mon très-cher Monſieur, permettez-moi de vous dire qu'ils ne ſont pas une bonne preuve; car le Poëte, pour trouver ſa Rime, a pû retrancher la Lettre *H*. Les Oeuvres imprimées de PE'TRARQUE en Latin ne ſont point parmi mes Livres; mais je conjecture, par ce qu'en dit la *Bibliotheque* de GESNER, que ſon nom y eſt avec l'aſpiration. Cela ne prouve rien encore, parce que les Libraires auront pû ſuivre une Orthographe gâtée par les Copiſtes. La déciſion dépend des Manuſcrits originaux de PE'TRARQUE, ou de quelque contemporain qui l'eût connu particuliérement.

J'ajoûte, que notre terminaiſon, PE'TRARQUE, favoriſe l'aſpiration; car ſi le mot Italien eût été PETRARCA, nous euſſions dit PE'TRARCHE; comme d'*Arca*, Arche; *Marca*, Marche, &c. (1). Mais vous pouvez très-bien répondre à cela, que l'aſpiration y a été introduite depuis long-tems, ſur la fauſſe conformité de ce nom avec les Exemples que vous me citez, *Monarcha*, &c. Votre Critique de MORE'RI eſt très-juſte.

A l'égard de l'*Enigme*, vous me permettrez ſelon votre bonté ordinaire, de vous répondre ſimplement, DAVUS *ſum, non* OEDIPUS. Votre Savant y trouve, ſi je ne me trompe, la *Pierre Philoſophale*. Pour moi, j'aurois beſoin d'y réver bien des ſemaines, ſi je voulois remplir ces lettres initiales; & après tout, je ſerois bien incertain, ſi j'aurois trouvé la Pie au nid.

Je vous rends mille graces, mon très-cher Monſieur, de l'honneur de votre ſouvenir, & je vous ſupplie de croire que je ſuis très-abſolument à vous, & Votre très-humble, &c.

LETTRE CCCXLIII.

A Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 23. de Juillet 1706.

Lett. cccxliii. à Mr. des Maizeaux.

JE ſuis bien-aiſe, Monſieur, que ma *Réponſe* à Mr. LE CLERC ne vous ait pas déplu. Il vous eſt arrivé la même choſe qu'à quelques perſonnes de ce Païs-ci: ils avoient ouï dire qu'elle étoit pleine d'emportement, & ils n'ont point trouvé que cela fût vrai. On ne peut rien voir de plus injuſte que la plûpart des Lecteurs. Je ſuis très-perſuadé que ceux qui ont dit que je m'étois emporté dans cette derniere Réponſe, ſont les mêmes qui ont dit que mes précédentes Réponſes étoient molles, & marquoient un ménagement trop timide. Ils ont deux cordes à leur arc: ſi un Auteur ne leur donne point lieu d'en emploier une contre lui, ils emploient l'autre; & quoiqu'il faſſe, il ne ſauroit échapper à leur cenſure.

Je vous ſuis le plus obligé du monde de la maniere généreuſe dont vous vous intéreſſez à tout ce qui me regarde; & je vous prie de croire que je m'en eſtime très-heureux, & que j'en ſuis très-reconnoiſſant. Le mépris, que je ſai que Mylord SHAFTSBURY a pour les petites diſputes qui s'élevent entre les Auteurs, m'a obligé de ne lui rendre aucun compte de ce qui ſe paſſoit entre Mr. LE CLERC & moi. Mais depuis que j'ai ſû la converſation que vous avez euë avec lui, je ne puis me diſpenſer de lui en écrire.

Mr.

(1) Voici la Remarque que Mr. Rou a faite ſur ces paroles de Mr. Bayle. „ J'obſerverai, dit-il, avec tout „ le ménagement qui eſt dû à la mémoire de cet habile „ homme, & d'ailleurs mon ancien ami, qu'il n'avoit „ pas aſſez fait réfléxion ſur ce qu'il avance ici. 1. Il y „ paroit mettre en balance l'alternative de l'Orthographe Italienne ſur le nom *Petrarca*, ce qui n'a aucun „ fondement. Avoit-il oublié ce que je lui venois de dire, „ & qui eſt inconteſtable, que les Italiens, hors les mots „ tirez du Latin ou du Grec, ne ſe ſervent point de la „ Lettre *H*? & qu'ils ne le font point, en tout cas, dans „ les terminaiſons, puiſqu'ils l'ôtent même des mots Grecs „ & Latins, comme il paroit dans leur *Monarca*, *Patriarca* &c. En un mot, *Petrarcha* ne s'eſt jamais dit en Italien, mais ſeulement *Petrarca*. 2. Mr. Bayle prétend „ que ſi le mot Italien eût été *Petrarca*, nous euſſions dit „ *Petrarche*, comme d'*arca*, *arche*; de *marca*, *marche* „ &c. Mais cette conſéquence n'eſt pas bonne; par la raiſon que nous avons des *ca* Latins traduits par *que* & „ non pas par *che*: comme, par exemple, *Reſpublica*, „ *Republique*; *Spelunca*, *Spelunque*, vieux mot François à „ la vérité, mais qui, quoi qu'il en ſoit, s'eſt dit autrefois comme il ſeroit facile de le juſtifier. De même, „ *truncare*, *tronquer*; *communicare*; *communiquer*; *implicare*, *impliquer*, & une infinité d'autres.

Digitized by Google

Mr. SILVESTRE m'apprit la mauvaise humeur de Mylord SUNDERLAND, fondée sur ce que j'avois eu des conférences avec le Marquis D'ALLEGRE. C'est la plus grande fausseté du monde. Mr. LEERS se joignit à moi pour le protester, & Mr. SILVESTRE m'a promis de rapporter à ce Comte ce qu'il nous avoit ouï dire. Mais par votre Lettre, j'apprens que les plaintes que ce Seigneur fait contre moi, sont fondées sur la supposition que je seme des Principes monarchiques & arbitraires; que j'éleve perpétuellement la grandeur de la France, & que je rabaisse le mérite des Alliez, de leurs Généraux, &c (1). Je défie mes plus violens ennemis de trouver dans mes Ouvrages la moindre ombre d'affectation de parler à l'avantage du Roi de France, & de ses Ministres & Généraux; ni au désavantage des Alliez; car il ne faut pas mettre en ligne de compte les *Pensées sur les Comètes*, Livre, comme j'en ai averti au devant de la troisieme édition, qui fut fait dans la vûë de le faire imprimer à Paris, &c. On sait que l'Abbé RENAUDOT se fonda, entre autres choses, pour empêcher que mon *Dictionnaire* n'entrât en France, sur ce qu'il contenoit des choses contre l'Etat.

Mais qu'est-il besoin de me justifier? Je n'ai qu'à défier de montrer dans ce *Dictionnaire*, ou dans les Ecrits postérieurs, la preuve de ce qu'on avance. Si j'ai parlé des confusions des Républiques de l'ancienne Grece, je n'ai fait que rapporter ce qu'en ont dit les Grecs mêmes, & les Romains; & l'on ne peut se plaindre, si ce n'est de ce que je n'ai pas donné dans les Préjugez Républicains, mais que je me suis réservé le droit de parler de ces Matieres sans préoccupation, & avec impartialité. Dequoi est-ce que cela importe à Mylord SUNDERLAND, ni au reste des Anglois, puisqu'ils veulent que l'on considere comme un des bons fruits des Gouvernemens libres, que l'on y permet d'écrire en faveur du Gouvernement absolu?

Je n'ai pû avoir l'honneur de saluer Mylord HALIFAX, ni Mr. ADDISON: ils sont à la Brille depuis long-tems, attendant d'heure en heure le bon vent pour faire voile. Mr. SILVESTRE, aiant eu quelque affaire à Rotterdam, y vint de la Brille, il y a une quinzaine de jours: je fus averti qu'il seroit chez Mr. LEERS; & c'est là que j'eus le plaisir de m'entretenir avec lui une heure ou deux.

LETT. CCCXLIII. A Mr. DES MAIZEAUX & CCCXLIV. A MYLORD SHAFTSBURY.

J'ai oublié de marquer, que si c'est un signe de bonne intention pour la France, que d'élever sa puissance; le feu *Roi* GUILLAUME, ceux qui composérent les addresses des Provinces pour l'exhorter à la Guerre, ceux qui dressent les Harangues de la Reine ANNE, ont été, & sont les mieux intentionnez du monde pour la France; car ils n'ont point eu, & n'ont point d'autre refrein, que de dire que sa puissance est exorbitante, & que si on ne la réprime, c'en est fait de toute l'Europe. Je ne vous remarque point cela pour ma justification; puisqu'il est faux que j'aie rien imprimé touchant ce pouvoir exorbitant.

Au reste, Monsieur, le Plan que vous me marquez, comme une chose qui désarmeroit mes Ennemis, est un conseil de bon ami: je vous en remercie de tout mon cœur; mais cela est impraticable pour moi. Il ne me conviendroit pas à mon *âge* de cinquante-neuf ans, qui est quant à la foiblesse de tempérament que la nature m'a donnée, une vieillesse plus infirme qu'à l'égard des autres hommes l'âge de soixante-dix, ou de soixante-quinze ans; qui d'ailleurs, lute depuis plus de six mois contre une maladie de Poitrine, mal héréditaire, dont ma Mere & sa Mere sont mortes, & qui, par conséquent, ne me permet pas de me proposer un long séjour en ce monde: il ne me conviendroit pas, dis-je, d'écrire en Courtisan & en Flateur, des personnes en place (2). Mes ennemis voudroient bien que cette inégalité de conduite me pût être reprochée.

Vous ne comprenez pas qu'il puisse y avoir en Angleterre des Partisans du Pouvoir absolu. Je le comprens bien, ce me semble; car il n'est pas plus facile en Angleterre de satisfaire son ambition qu'en France, sans ramper, & sans s'accommoder au goût du Parti qui prévaut. Il y a autant de sources de mécontentement là qu'ailleurs.

Je vous envoie la *Vie de Mr.* DAILLE' (*) par cette Poste; & je me servirai de la même voie mardi prochain, pour la *Vie de* MALHERBE (*).

Je suis très-intimement, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXLIV.

A

MYLORD COMTE DE SHAFTSBURY.

A Rotterdam le 23. de Juillet, 1706.

MYLORD,

LETT. CCCXLIV. A MYLORD SHAFTSBURY.

POur ne pas interrompre le noble & important usage que vous faites de votre tems, je me contenterois de vous rendre dans le secret du cœur les hommages que je dois à votre incomparable mérite. Mais une raison particuliere me fait prendre la liberté de vous fatiguer aujourd'hui d'une Lettre. C'est, Mylord, que j'ai été averti que Mr. LE CLERC a tâché de vous prévenir contre moi & pour lui, dans la querelle qu'il m'a faite. Sans craindre que l'on puisse surprendre un Jugement aussi équitable, aussi solide, & aussi éclairé que le vôtre, Mylord, j'ai crû qu'il étoit de

(1) Voiez l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, pag. 285, l'édition d'Amsterdam 1716.

(2) Voiez l'*Histoire de Mr. Bayle* &c, *ubi supra*, pag. 287, 288.

(*) *Voiez ci-dessus la* Lettre CCCXLI, Note (3.4.5)

Digitized by Google

Lett. cccxliv. à Mylord Shaftsbury. & cccxlv. à Mr. la Croze.

de mon devoir, de me donner l'honneur de vous écrire sur ce sujet.

Depuis votre départ de ce Païs en 1704, j'ai publié quelques petits Livres, dont je n'ai osé vous envoier des Exemplaires, tant à cause de la magnificence des présens dont il vous a plû de m'honorer, ce qui eût pû passer pour un motif d'intérêt, si j'avois continué à vous envoier mes Livres; qu'a cause que par rapport à la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, je n'ai point voulu passer pour en être l'Auteur, ni faire aucune démarche qui fit connoitre que j'avouois pour mien cet Ouvrage-là: enfin, à cause que ces Livres sont si éloignez de votre goût, & se rapportent si peu aux objets de vos études, qu'ils ne méritent nullement d'arrêter vos yeux un seul moment.

Je glissai dans la *Continuation* de mes *Pensées diverses* une petite Remarque concernant un Dogme de Mr. Cudworth. Cette Remarque déplut à Mr. le Clerc, il la réfuta: je lui répondis, il répliqua: je répliquai, & me servis du Journal de Mr. de Beauval: il dupliqua, & il joignit sa Défense pour l'*Origénisme*, contre ce que je lui avois répliqué dans la seconde édition de mon *Dictionnaire*. J'ai dupliqué à tout cela dans le troisieme volume de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Jusques-là, Mr. le Clerc avoit gardé quelques mesures d'honnêteté, & j'en avois gardé encore plus. Mais enfin, dans le neuvieme volume de sa *Bibliotheque Choisie*, il s'est déclaré mon accusateur en forme, & d'une maniere qui ressemble à celle de Mr. Jurieu. J'ai repoussé cette accusation par un imprimé de quatre feuilles, dont il est fort mécontent & piqué. Mais il écrira ce qu'il voudra en Angleterre, pour y faire sa cause bonne; je suis sûr que tous ceux qui se donneront la peine d'examiner les pieces de ce Procès, lui donneront tout le tort.

Voilà, Mylord, ce que je vous supplie très-humblement de me permettre de vous déclarer. Ce Procès est si peu digne de votre attention, que je serois fâché que vous perdissiez le moindre moment à l'examiner; mais je suis sûr que la connoissance que vous en prendriez, ne me feroit rien perdre de vos bonnes graces.

Mr. Des Maizeaux vient de me faire savoir la bonté avec laquelle vous lui avez parlé de moi. Cela me remplit d'une consolation infinie, d'autant plus, Mylord, que mes ennemis s'efforcent de me faire des affaires en Angleterre, où ils ont déjà eu l'adresse de prévenir le Comte de Sunderland. On lui a fait accroire, que j'avois eu des conversations avec le Marquis d'Allegre. Rien de plus faux que cela. Ce Marquis, comme la plûpart des personnes de son rang en France, ne lit point, & ne sait pas que je sois au monde. S'il aimoit la Lecture & la Littérature, il pourroit connoître de nom les François Réfugiez qui publient des Livres en ce Païs-ci, & en ce cas-là il eût pû souhaiter de me voir, ce qui n'auroit pû tirer à aucune conséquence; car tous ceux qui me connoissent, savent que je ne sais sur les affaires d'Etat, que ce que les *Gazettes* m'en peuvent apprendre. Mais la vérité est que je n'ai jamais lû que par les Gazettes, que le Marquis d'Allegre fût en Hollande, & qu'il passât en Angleterre.

Personne, Mylord, ne peut mieux connoître que vous quels sont mes Principes sur le Gouvernement: j'ai eu l'honneur de vous en parler plus d'une fois. Je vous demande donc la grace de détromper Mylord Sunderland.

Je ne doute point que la Lettre, que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, pour lui témoigner ma reconnoissance du Suidas, & de tant d'autres beaux Livres, dont elle m'a fait présent, ne lui ait été renduë. Je suis avec le plus profond respect, Votre &c.

(1) Voiez ci-dessus Tome III. pag. 881, & suiv.

LETTRE CCCXLV.

A

Mr. LA CROZE

A Rotterdam, le 3. d'Août 1706.

Lett. cccxlv. à Mr. la Croze.

IL y a quelques jours, Monsieur, que j'ai reçu la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 24. de Juin dernier. Mr. Wolters me la rendit en main propre, en m'honorant d'une visite. Je vous suis infiniment obligé, de m'avoir procuré la connoissance d'une personne d'autant de mérite. Je le priai instamment de vous témoigner combien je serois toûjours sensible à ce témoignage de votre bonté pour moi. Vous m'en donnez plusieurs autres dans votre Lettre, dont j'ai une parfaite reconnoissance, & je la dois avoir d'autant plus que je n'ai rien fait qui méritât ces marques obligeantes de votre affection. Je souhaiterois passionnément que les occasions se présentassent de vous témoigner la haute estime, & la très-forte amitié que j'ai pour vous; & c'est de quoi je vous supplie très-humblement d'être bien persuadé.

Je ne saurois vous exprimer, Monsieur, la joie que j'ai sentie, en voiant que ma *Réponse* à Mr. le Clerc vous a paru bonne. Un suffrage comme le vôtre est d'un si grand poids, qu'on ne sauroit trop s'en féliciter. Je ne saurois être indifférent à ce que vous ajoûtez, que ceux qui ne se sont pas laissé prévenir contre moi, se sont fortifiez par cette Réponse dans leurs bonnes dispositions; & que bien d'autres ne savent plus que dire contre mon Orthodoxie. Cela m'est d'autant plus agréable, qu'un Réfugié au Païs de Brandebourg m'avoit écrit qu'un homme impor-

tant

Digitized by Google

tant, & par ſes Emplois, & par ſon Savoir, lui avoit dit, après avoir lû le IX. Tome de Mr. le CLERC, *que je ne me tirerois jamais de ce mauvais pas.* Une infinité de gens avoient crû en ce Païs-ci la même choſe, & la débitoient dans les boutiques de Libraires.

Il a couru long-tems un bruit, que Mr. JAQUELOT venoit en Hollande, pour y faire imprimer la Réplique qu'il a compoſée contre moi. On a même dit plus d'une fois qu'il étoit déjà à la Haie; mais on ſait préſentement que ce Voiage eſt rompu. J'attens avec quelque impatience l'impreſſion de ſa Réplique; car ma réſolution eſt de la réfuter, dès que je l'aurai luë, & de m'attacher aux points ſurquoi roule notre différent. S'il s'écarte ſur d'autres choſes, je pourrai bien négliger de lui répondre, en l'avertiſſant qu'il ſera tems d'entrer dans ces nouvelles diſcuſſions, après que la premiere Controverſe ſera vuidée, & qu'il aura ſatisfait à telles & à telles difficultez.

Il y a ſous la preſſe, mais ſous une preſſe qui va lentement, un quatrieme Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.* Il eſt achevé de compoſer depuis long-tems. On y réfute les Remarques de Mr. BERNARD avec beaucoup de préciſion, tant celles qui concernent le ſecond Tome de la *Continuation des Penſées diverſes*, que celles qui regardent le ſecond & le troiſieme volume de la *Réponſe au Provincial* (1).

Je vous remercie de la Remarque ſur QUINTE-CURCE (2). Vous êtes peut-être le ſeul qui l'ait faite, & il eſt bien juſte que je vous en faſſe honneur en l'emploiant. C'eſt à quoi je ſerai fort ponctuel, comme à l'égard des autres belles obſervations que je tiens de votre exacte & ſavante Critique. Je ſuis, &c.

LETT. CCCXLV. A Mr. LA CROZE. & CCCXLVI. A Mr. ANCILLON.

LETTRE CCCXLVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 12. d'Août 1706.

LETT. CCCXLVI. A Mr. ANCILLON.

DEpuis la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, j'ai attendu de ſemaine en ſemaine avec la derniere impatience, l'exemplaire de votre *Soliman* (1) qu'il vous avoit plû de me deſtiner; mais je ne l'ai reçu que depuis cinq ou ſix jours. Je vous fais mes remerciemens très-humbles pour un ſi beau préſent, auſſi bien que pour la mention honorable qu'il vous a plû de faire de moi, & qui m'eſt un ſi juſte fondement de gloire.

Vous m'avez fait l'honneur, Monſieur, de me demander mes avis ſur le grand projet dont vous avez donné le premier Eſſai, par l'*Hiſtoire de Sultan* SOLIMAN II; & je vous ai promis de vous dire ſincérement ma penſée. Pour m'aquiter de cette promeſſe, je vous dirai que votre entrepriſe, quelque vaſte qu'elle ſoit, ne doit pas vous détourner de l'éxécution (2). Vous faites voir par les prémices, que vous avez toutes les forces néceſſaires à l'éxécution de ce grand projet. Votre *Préface* fait voir d'une maniere très-noble l'utilité de l'Hiſtoire en général. Les grandes qualitez de SOLIMAN, & ſes hauts exploits, paroiſſent ſous votre plume dans l'éclat qui leur convient. Vous aurez cet avantage dans la plûpart des autres Articles, que les Lecteurs n'en ont pas déjà des Hiſtoires toutes dreſſées, comme l'on a l'Hiſtoire de SOLIMAN, dans divers Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire des Turcs. La Liſte des perſonnes illuſtres, dont vous promettez de donner l'Hiſtoire, eſt fort ample, & à-peu-près complete. Je m'exprime ainſi, parce que, par exemple, je n'y trouve pas le Cardinal CHRISTOPHLE MADRUCE, mais ſeulement LOUIS ſon Neveu.

J'ai dreſſé un petit état des Remarques, que j'ai faites en liſant votre Ouvrage; & j'eſpere, Monſieur, que vous les regarderez comme un effet de mon zéle, qui me porte à vous communiquer des choſes inutiles, & à préférer ce parti à celui de ne vous rien communiquer.

Je vous ſupplie d'aſſûrer de mes très-humbles reſpects Mr. ANCILLON, votre Beau-Pere, dont vous faites un ſi digne éloge (3), & de croire que je ſuis avec toute ſorte de conſidération & d'attachement, Monſieur, Votre, &c.

RE-

(1) Mr. Bernard aiant critiqué le ſecond Tome de la *Continuation des Penſées ſur les Comètes* dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* du Mois de Mars 1705. & le ſecond & troiſieme Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* dans celles de Janvier & de Février 1706; Mr. Bayle ſe propoſoit de publier la Réponſe dans le IV. Tome des Lettres au Provincial; mais ce volume aiant groſſi ſous ſa main, il ne pût y faire entrer que la réfutation des remarques ſur la *Continuation des Penſées ſur les Comètes*, & renvoia ſa défenſe du ſecond & troiſieme Tome de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* au V. Tome de cet Ouvrage, qui n'a paru qu'après ſa mort.

(2) Mr. de la Croze avoit écrit à Mr. Bayle, que Jean de Salisbery au XII. Siecle, & Michel Scot au XIII, ont cité Quinte-Curce. Voiez l'Article QUINTE-CURCE dans l'édition poſthume de 1720, Rem. A. note marginale (5). Le Pere de Montfaucon, dans la Préface de ſa *Paléographie Grecque*, nous apprend que dans la Bibliotheque de Mr. Colbert il y a un Manuſcrit de Quinte-Curce qui a plus de huit cens ans d'antiquité. Voiez auſſi l'édition de cet Auteur publiée par Mr. Snakenburg en 1724, in 4.

(1) *Hiſtoire de la Vie de Soliman ſecond, Empereur des Turcs. Par Charles Ancillon, Conſeiller d'Ambaſſade de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, Juge ſuprême des François qui ſont dans ſon Royaume & dans ſes autres Etats.* Rotterdam (Berlin) 1706. in 8.

(2) Mr. Ancillon ſe propoſoit de nous donner les *Eloges des Hommes illuſtres*, c'eſt-à-dire des Empereurs, des Rois, des Princes, des Papes, des Cardinaux, grands Capitaines &c, répandus dans l'*Hiſtoire* de Mr. de Thou, & d'y joindre les Additions que ſes lectures lui pourroient fournir; à l'exemple de Mr. Teiſſier qui nous a donné les *Eloges des Hommes ſavans*, tirez de la même *Hiſtoire*, avec des Additions; mais Mr. Ancillon eſt mort ſans avoir pû exécuter ce deſſein.

(3) Joſeph Ancillon, très-ſavant homme, & le meilleur Juriſconſulte de ſa Province, né à Metz, & mort à Berlin le 4. de Novembre 1719, âgé de 93. ans.

Digitized by Google

Lett. cccxlvi. à Mr. Ancillon. & cccxlvii. à Mr. des Maizeaux.

REMARQUES
SUR
L'HISTOIRE DE LA VIE DE SOLIMAN II,
Empereur des Turcs.

L'une des choſes, que je vous recommande avec le plus de ſoin, Monſieur, c'eſt de faire corriger à l'avenir les fautes d'impreſſion le plus impitoiablement qu'il ſera poſſible. Rien ne dégoûte davantage un Lecteur, que de ſuppoſer qu'on s'eſt comporté en cela avec beaucoup de négligence. Je voudrois auſſi que chaque citation eût une Note particuliere.

Dans la Traduction Françoiſe de l'*Eloge de* Soliman par Mr. de Thou, page 4, on lui fait dire que Soliman étoit *petit-Fils de* Mahomet II; & page 1, qu'il mourut *le dernier jour d'Août*; mais il eſt ſûr que Mr. de Thou le fait *arriere-petit-fils*; (car il qualifie Mahomet *proavus*;) & qu'il met ſa mort au *quatrieme* de *Septembre*.

Page 7. du même *Eloge*, *avoient conjecturées*. Si c'eſt une faute d'impreſſion, les Imprimeurs l'ont très-ſouvent répétée; & quoiqu'il en ſoit, il falloit dire *conjecturé*, car le participe auxiliaire ne ſe décline point par Genres & Nombres, ſi ce n'eſt lorſqu'il eſt précédé d'un Relatif: par exemple, *les choſes qu'ils ont aimées*; *ils ont aimé ces choſes*. C'eſt mal parler François que de dire, *ils ont aimez ces choſes*.

Page 11. de la *Vie de* Soliman, *étant encor enfant*, *même fort jeune*; ces trois dernieres paroles me paroiſſent inutiles; car *enfant* eſt plus ſignificatif tout ſeul, que *fort jeune*.

Page 17, ligne derniere, on ne ſait qui eſt ce Sieismond. Il falloit le faire connoître là, ou l'avoir fait connoître auparavant.

Page 24, vers la fin; il manque pour faire un ſens, pluſieurs paroles.

Page 107, on ne comprend point ces *Milanois*, *ennemis jurez des Eſpagnols*.

Page 109. & ailleurs, Chalcondyle, mis au lieu de ſon *Continuateur*.

Outre la faute d'impreſſion, (Page 16. de la *Préface*,) marquée dans l'*Avis au Lecteur*, il y en a une autre qu'il falloit marquer; car non ſeulement on y lit, que Philostrate & Eunapius ont *écrit la Vie des grands Capitaines* (4); mais on donne comme deux Auteurs, Cornelius Nepos & Æmilius Probus, qui ſont le même.

A la page ſuivante, j'aurois mieux aimé Jean Nostradamus que Jean de Nostredame. Il eſt vrai que Colletet a travaillé à la *Vie des Poëtes François*: mais ſon Ouvrage n'a point encore paru (5).

Au feuillet *b.* 3 de la *Préface*, (il auroit fallu que les pages de cette longue Préface euſſent été numerotées par votre Imprimeur), il y a une négligence de ſtile dans ces paroles, *& traduit peu après du Langage Turc, en Allemand*: car ſi l'on rapporte *traduit* à *Relation*, c'eſt un Soléciſme, puiſque *Relation* eſt du Genre Féminin; & outre cela il n'eſt pas vrai que cette *Relation* ait été *traduite* du *Turc*: elle a été compoſée en Latin par un Chrétien, & jointe à la Traduction des *Annales Turques*: ſi l'on rapporte le mot *traduit* à *Annales*, il y aura deux Soléciſmes; puiſqu'*Annales* eſt un Pluriel Féminin.

Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, de faire mes complimens à l'illuſtre Monſieur Leibnitz, & de lui dire que Mr. de Volder m'a communiqué ſes nouvelles Réflexions, que je les lui ai renvoiées, après les avoir luës avec admiration; & que j'y ai joint une Lettre, que Mr. de Volder aura dû faire tenir.

Les Nouvelles Litéraires ſont ſi ſtériles, qu'elles ne me fourniſſent rien à vous mander. Je finis donc par la proteſtation d'être, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXLVII.
A
Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1706.

Lett. cccxlvii. à Mr. des Maizeaux.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de votre dernier Paquet, tant à cauſe du plaiſir que j'ai eu par la lecture des pieces qu'il y avoit, qu'à cauſe des témoignages d'amitié contenus ſi tendrement dans votre Lettre.

Puiſque vous vous intéreſſez à l'état de ma Santé, je vous dirai que ma Toux & ma Fluxion ſur la Poitrine continuent. Je m'abſtiens de l'étude; mais je ſuis réſolu néanmoins de compoſer quelque choſe ſur l'Ouvrage que Mr. Jaquelot fait imprimer contre moi, & ſur les nouvelles Répliques de Mr. le Clerc (1). Le Jugement que vous en faites, eſt le plus exact du monde. Si la plûpart des Lecteurs vous reſſembloient, je me garderois bien de ſonger à une nouvelle Réplique. Je n'y ſonge que parce que je ſuis perſuadé que le plus grand nombre des Lecteurs ne ſe ſouviennent plus de la Réplique de l'un des Tenans, lorſqu'ils liſent la derniere de l'autre Tenant. Ils ſont toûjours pour celui qui parle

(4) Philoſtrate & Eunapius ont écrit la *Vie des Sophiſtes*; c'eſt-à-dire, des Philoſophes, des Rhéteurs &c.

(5) Cet Ouvrage contient l'Hiſtoire de cent trente Poëtes François qui ont fleuri depuis l'an 1300, juſqu'en 1659. Voiez la *Bibliotheque Hiſtorique* du Pere le Long, No. 17334.

(1) Voiez ci-après la Lettre à Mylord Shaftsbury du 29. d'Octobre, Note (3).

Digitized by Google

parle le dernier; & ils s'imagineroient, ſi je me taiſois, que cela vient de ce qu'enfin Mr. LE CLERC avoit mis la choſe hors de toute mon atteinte. Vous ſavez combien les Lecteurs ſont favorables à ceux qui diſent *qu'ils plaident la Cauſe de Dieu.*

Les trois Traitez que Mr. DE ST. EVREMOND attribuë à PLUTARQUE, ſont de lui, & ont été traduits par AMIOT (2). Vous trouverez dans le *Cenſura Celebriorum Autorum* de THOMAS POPE-BLOUNT, imprimé à Londres l'an 1690. *in folio*, les Jugemens que les Anciens & les Modernes ont fait de SE'NEQUE. On en voit auſſi un Recueil, à la tête de pluſieurs éditions de SE'NEQUE. DION CASSIUS l'a maltraité, en rapportant les défauts moraux qu'on lui imputoit. Il y a certains raports entre le ſtile de SE'NEQUE & celui de SAINT-EVREMOND; & Mr. LE CLERC n'a pas tout-à-fait tort de les faire reſſembler (3).

Je ne penſe pas que la bonne foi permette que l'on cache au Public, que Mr. DE ST. EVREMOND ne voulut communier, ni à la Catholique, ni à la Proteſtante (4). Le Public ſait déjà cela, & on le confirme dans cette opinion ſi l'on ſe tait. On ne ſauroit rendre douteuſe la Tradition, qu'en affirmant qu'il communia. Or on ne le pourroit dire ſans un menſonge. Il ſeroit inutile de renvoier cela à une Lettre, que j'inſérerois dans mon *Supplément*; car ce ſeroit renvoier *ad Kalendas Græcas.* Ce *Supplément* n'eſt point avancé, & je me ſens du dégoût pour cette eſpece de travail, depuis que je me ſuis occupé pendant quelques années à des matieres de raiſonnement. Il me tarde de voir les additions que vous faites à la *Vie* de Mr. DE ST. EVREMOND.

LETT. CCCLVII. A Mr. DES MAIZEAUX. & CCCLVIII. A Mr. LA CROZE.

Le quatrieme Tome de la *Réponſe au Provincial* paroitroit depuis long-tems, ſi le Libraire avoit voulu; mais il n'y fait preſque point travailler, & je le laiſſe faire.

Je vous prie de me faire ſavoir, ſi Mr. l'Evêque de Salisbury, dans l'*Expoſition de la Confeſſion de Foi* des Epiſcopaux, a étalé avec une extrême force tout ce qui ſe peut dire contre les Calviniſtes, & contre les Arminiens; & s'il a déclaré que les difficultez ſont ſi grandes de part & d'autre, que l'on ne peut raiſonnablement condamner aucun de ces deux partis, mais qu'ils doivent ſe tolérer réciproquement (5). Cela me pourra ſervir.

Je finis, en vous aſſûrant que je ſuis avec tout l'attachement poſſible, Monſieur, Vôtre, &c.

(2) Voiez le *Jugement ſur Sénéque, Plutarque, & Pétrone*, dans les Oeuvres de Mr. de St. Evremond, Tom. II. pag. 154. de l'édition d'Amſterdam 1726.

(3) Voiez la *Bibliotheque Univerſelle*, Tome XII. Art. XIV. §. 2. pag. 561; & la *Bibliotheque Choiſie* Tome IX. Art. VIII. pag. 327.

(4) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. Marais du 28. de Décembre 1705.

(5) Mr. Burnet dans ſon *Expoſition des trente-neuf Articles de la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane*, a rapporté tout ce qui ſe peut dire de plus fort en faveur du ſentiment des Calviniſtes & des Arminiens, au ſujet de la Prédeſtination; & après avoir fait ſentir les difficultez qui ſe trouvent de part & d'autre, il conclud que les deux partis doivent ſe tolérer réciproquement. J'envoiai à Mr. Bernard un Extrait de cet Ouvrage, qu'il inſéra dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1702, Art. II. Voiez la pag. 154. & ſuiv.

LETTRE CCCXLVIII.

A

Mr. LA CROZE

A Rotterdam, le 24. de Septembre 1706.

LETT. CCCLVIII. A Mr. LA CROZE.

JE me donne l'honneur dès aujourd'hui, Monſieur, de répondre à votre Lettre du 20 du courant, que j'ai reçuë ce matin; & je commence par vous proteſter que je ſuis très-particuliérement ſenſible aux marques obligeantes, que vous continuez à me donner de votre amitié. Je voudrois que vous connuſſiez à quel point je m'eſtime heureux d'y avoir ſi bonne part, & quelle eſt mon envie de vous convaincre de la grande eſtime & de l'amitié intime que j'ai pour vous.

N'aïez, je vous prie, aucun égard aux ports de Lettres, quand vous voudrez m'honorer d'une marque de votre ſouvenir par écrit. Je n'ai jamais regretté ce que m'ont coûté les Lettres, qui me ſont venuës par la poſte. Je le regrette à préſent moins que jamais; & quand même il y auroit en moi quelque eſprit d'œconomie, ce ne ſeroit point à l'égard des Lettres, qui me font autant de plaiſir que les vôtres. Ne me faites point d'excuſe de ce que vous croiez n'être pas aſſez châtié dans vos expreſſions; car outre que vos ſcrupules ſont mal fondez, il n'y a rien qui me plaiſe davantage que la négligence, & j'ai beſoin que ceux qui reçoivent de mes Lettres, ſoient dans ce goût-là. Mais pour revenir aux frais de la poſte, ce qui me fâche, eſt que vous ne pouvez m'écrire ſans affranchir juſqu'à certain lieu. Je voudrois que vous n'euſſiez pas cette charge; quoique je me figure que vous êtes auſſi peu intéreſſé que moi.

Je ne m'étonne pas qu'on groſſiſſe ce qui concerne les Grands du monde, puiſqu'à l'égard d'un petit particulier, tel que je ſuis, on a écrit de Hollande à Berlin, que j'étois à l'extrémité. Le fondement de cela eſt, que depuis le commencement de l'hiver dernier, je ſuis travaillé d'une toux fort importune, qui eſt un grand acheminement à une Maladie de Poumon, choſe héréditaire, car pluſieurs de mes parens en ſont morts. A la toux près, & à l'amaigriſſement qui eſt ſurvenu, je ſuis comme auparavant. Je me ſuis toûjours levé, j'ai toûjours mangé à mes heures ordinaires, on m'a pû voir par les ruës chaque jour, j'ai fait, & j'ai reçu des viſites à l'ordinaire. Voilà l'extrémité où j'ai été.

J'ai déjà compoſé plus de la moitié de ma nouvelle Réplique à Mr. LE CLERC; & j'ai deſſein de la joindre avec ce que j'aurai à dire contre Mr. JAQUELOT, dont le Livre ne paroît point

Lett. cccxlviii. & cccxlix. à Mr. la Croze.

point encore. Vous ſerez ſurpris de voir les bévûës, la mauvaiſe foi, & les méchans Sophiſmes, dont je convaincrai Mr. LE CLERC. Tous les connoiſſeurs conviennent, qu'il a laiſſé ſans réponſe les endroits les plus importans & les plus preſſans de ma Lettre. Le Réfugié qui m'écrivit ce qu'il avoit ouï dire, *que je ne me tirerois jamais de ce mauvais pas* (1), vouloit parler, non de Mr. JAQUELOT, mais d'un homme de la Magiſtrature, qui réſide en Province auſſi bien que le Réfugié.

Je n'avois aucune connoiſſance de l'Imprimé qui a paru contre moi à Berlin; vous m'obligerez de me l'envoier. Si j'étois d'une autre humeur, je vous prierois d'en ſolliciter la ſuppreſſion; mais dans l'indifférence, où je ſuis encore plus que par ci-devant, par rapport à la Gloire humaine, je n'ai aucune grace à vous demander. Je ſoûmets tout à votre prudence, & à votre bonté pour moi.

Ne me louëz point, je vous prie, dans les Lettres, que vous me ferez l'honneur de m'écrire. Je prendrai cette ſuppreſſion de tout éloge, comme une marque ſincere de votre bonne amitié. Suivez mon exemple: je ne vous dis rien de la haute idée que j'ai de votre érudition, de votre bon goût, de tant d'autres riches talens que vous poſſédez. Je me borne à vous aſſûrer, que je ſuis avec une eſtime, une gratitude, & une amitié ſinguliere, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXLIX.

A Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 25. d'Octobre 1706.

Lett. cccxlix. à Mr. la Croze.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de la promptitude de votre Réponſe à ma derniere Lettre. L'imprimé, que vous avez pris la peine de m'envoier, répond à l'idée que j'en avois conçuë ſur ce que vous m'en aviez écrit (1). C'eſt un déshonneur pour les Lettres, que des gens auſſi brutaux que celui qui a fait cette Satire, ſe mêlent de manier la plume, pour donner au Public quelque Production. Je me garderai bien de faire ſemblant d'avoir vû cette piece-là, & de rien écrire qui pût faire ſoupçonner que je vouluſſe faire alluſion aux Remarques d'un tel fou. Ce ſeroit un honneur dont il eſt indigne, que de ſe juſtifier, ſoit directement, ſoit indirectement d'aucune choſe qu'il m'ait imputée. Il a été ſi ſot, qu'il a pris pour une médiſance contre le feu Duc de Lorraine, laquelle il me dut imputer, une choſe que je rejette & que je condamne hautement dans la même page. L'exemple de l'Infante ISABELLE, & de l'Archi-Duc ALBERT, eſt impertinent. Je n'ai point nié que les Empereurs, & les Rois, ne mariaſſent leurs filles dans les Maiſons Electorales, & n'y priſſent des Femmes: il ne s'agit que d'une Reine Douairiere, qui épouſeroit un Cadet d'une telle Maiſon, ou de quelque autre de pareille volée; un Cadet, dis-je, à la ſolde & au ſerment du Roi ſon Fils; ou en général du Succeſſeur du Roi ſon Mari. Vous m'avouerez, que ſi MARIE DE MEDICIS, après la mort de HENRI IV, ou ANNE D'AUTRICHE, après la mort de LOUIS XIII, avoient épouſé un Duc DE GUISE, ou le Prince THOMAS DE SAVOIE qui avoit une Charge dans la Maiſon du Roi, elles ſe ſeroient déshonorées; mais ce n'étoit pas un déshonneur pour MARIE DE MEDICIS, d'avoir marié l'une de ſes filles au Duc de Savoie. Je ſerois fâché, que vous euſſiez demandé la ſuppreſſion de cette paſquinade; on n'a point dû témoigner qu'on l'en jugeât digne.

Ma toux n'augmente, ni ne diminuë. Je ſuis pourtant perſuadé que mon mal eſt une affection de Poitrine; & parce que les remedes ne peuvent que prolonger ces maux-là, je ne veux me ſervir d'aucun remede; car une vie languiſſante me paroît pire que la mort. Il vaut mieux laiſſer agir la nature & lui laiſſer faire ſon coup, ſans la traverſer par des Médicamens. Elle ſera plus expéditive, quoiqu'aſſez ſouvent les Médecins la faſſent plus avancer que reculer.

Il y a environ trois ſemaines, que j'ai un exemplaire de la Réplique que Mr. JAQUELOT m'a faite (2). J'ai déjà compoſé une partie de la mienne. Je la joindrai à celle que j'ai faite au dernier Ecrit de Mr. LE CLERC, laquelle eſt actuellement ſous la preſſe. J'en corrigeai hier la quatriéme feuille. Elle en pourra contenir huit ou neuf, parce que le Caractere eſt gros.

Je vous dirai en confidence, que l'ouvrage de Mr. JAQUELOT eſt plein de malignité, de mauvaiſe foi, & de foibles raiſonnemens. Il abandonne, auſſi bien que moi, les notions communes de la Bonté, & de la Sainteté, & par conſéquent, il eſt percé de tous les coups que Mr. LE CLERC me porte. Je n'oublierai pas de faire cette Remarque, qui embaraſſera le délateur; car il eſt ami de Mr. JAQUELOT, qui a fait paſſer par ſes mains ſon manuſcrit. Juſqu'ici, Mr. LE CLERC s'eſt diſpenſé de répondre aux objections les plus embaraſſantes que je lui aie faites; mais je ne crois pas que de la maniere que je le néceſſite à parler dans mon dernier écrit, il ſe puiſſe diſpenſer d'entreprendre ſa Juſtification. Je ſuis, &c.

LET-

(1) Voiez ci-deſſus la Lettre à Mr. de la Croze, du 3. d'Août 1706.

(1) Cet Ecrit n'eſt qu'une feuille volante, imprimée à Berlin ſous ce titre: *Avis Charitable donné à Mr. Bayle, Auteur célebre. Touchant un fait hiſtorique, qui regarde la Sérenissime Maiſon de Brandenbourg, & qui ſe trouve dans la reponſe aux queſtions d'un Provençal. Tom. 2. Chap. 94.* Mr. de la Croze nous a donné un échantillon de ce Libelle, & le portrait de l'extravagant Auteur, dans ſes *Entretiens ſur divers ſujets d'Hiſtoire, de Littérature, de Religion & de Critique*, imprimez à Cologne (Amſterdam) en 1711. in 12. Voiez page 234. & ſuiv.

(2) Cet Ouvrage eſt intitulé, *Examen de la Théologie de Mr. Bayle répandue dans ſon* Dictionnaire Critique, *dans ſes* Penſées ſur les Cometes, *& dans ſes* Réponſes à un Provincial. *Où on défend la* Conformité de la Foi avec la Raiſon, *contre ſa Réponſe.* Amſterdam 1706, in 12. A la fin de cet Ouvrage on trouve une *Addition à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle. Concernant les Conſéquences d'une Théologie, qui feroit Dieu Auteur du péché.*

LETTRE CCCL.

A

MADEMOISELLE BARICAVE.

A Rotterdam, le 28. d'Octobre 1706.

MADEMOISELLE,

Lett. CCCL. A Mlle. Baricave. & CCCLI. A Mylord Shaftsbury.

JE viens de recevoir la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire le 17. du courant; & tout auſſitôt, quoique ma ſanté ne ſoit pas en bon état, j'ai mis la plume à la main, pour avoir l'honneur de vous répondre, & pour écrire à Mr. le Marquis de GUISCARD. Je n'ai ſû que par votre Lettre, que Mr. DE LA RIVIERE m'avoit déjà demandé une Lettre de recommandation pour vous auprès de ce Marquis. Je ſouhaite paſſionnément, Mademoiſelle, qu'elle produiſe tout l'effet que vous pouvez ſouhaiter.

Mr. SILVESTRE vous a pû dire, que mon mal ne vient point du travail de l'étude. Je lui dis que c'étoit une toux fâcheuſe, & une fluxion ſur la Poitrine qui affectoit déjà le Poumon; & que c'eſt une Maladie héréditaire, puiſque ma Mere & ſa Mere, quelques Oncles & Tantes, en ſont morts. C'eſt en effet l'état où je me trouve; c'eſt un mal incurable. Je ne me ſers d'aucun remede, étant très-perſuadé que les meilleurs remedes contre ce mal ne font tout au plus que faire traîner un peu plus long-tems une vie languiſſante; ce que je compte plûtôt pour un déſavantage, que pour un avantage. Le ſeul remede dont je me ſers, eſt de parler le moins que je puis; car pour peu que je parle, je m'en ſens incommodé. Ainſi je renonce à toutes viſites actives & paſſives, & j'ai fait goûter cela à mes meilleurs amis. Si cette ſolitude pouvoit être accompagnée d'une ceſſation entiere de travail, je ne ſais ſi je m'en trouverois mieux que de l'amuſement néceſſaire qu'il faut que je me donne, pour répliquer à des Ecrits fort violens, qui ont paru contre moi. J'emploie à cela les forces qui me reſtent, & j'eſpere qu'elles m'accompagneront aſſez long-tems, pour achever ma Réplique à Mr. JAQUELOT.

Pardonnez-moi, Mademoiſelle, ce détail ſi ſuperflu. Je ſuis avec toute la conſidération & tout l'attachement imaginable, Votre &c.

LETTRE CCCLI.

A

MYLORD COMTE DE SHAFTSBURY.

A Rotterdam le 29. d'Octobre 1706.

MYLORD,

Lett. CCCLI. A Mylord Shaftsbury,

IL y a long-tems que j'aurois eu l'honneur de répondre à votre précédente Lettre, ſi ma ſanté me l'eût permis. Elle n'eſt pas meilleure aujourd'hui. Cependant je veux faire un effort, pour vous marquer la vive reconnoiſſance que je ſens, de la bonté avec laquelle vous m'avez juſtifié auprès de Mylord SUNDERLAND(1).

L'eſtime que vous avez, Mylord, pour ce Seigneur, eſt pour moi une preuve plus certaine de mérite, que la bonne réputation qu'il a par tout où il eſt connu. Je ſuis ravi, que les impreſſions calomnieuſes dont mes ennemis l'avoient prévenu, ſoient heureuſement diſſipées par vos ſoins, Mylord. On ne pouvoit pas choiſir une occaſion plus favorable, que celle que vous avez choiſie dans votre belle Bibliotheque. C'eſt là ſavoir *molles viri aditus, molliſſima fandi tempora.*

J'aurois crû qu'une querelle avec des Théologiens me chagrineroit; mais j'éprouve par expérience qu'elle me ſert d'amuſement, dans la ſoli-

(1) Voiez ci-deſſus les Lettres à Mr. Des Maizeaux & à Mylord Shaftsbury, du 23. de Juillet 1706.

Digitized by Google

Lett. CCCLI. à Mylord Shaftsbury.

solitude à quoi je me suis réduit. Car comme mon mal est une affection de Poitrine, rien ne m'incommode autant que de parler, & c'est pourquoi je ne reçois, ni ne fais aucune visite; mais je m'amuse à réfuter Mr. LE CLERC, & Mr. JAQUELOT, que je trouve perpétuellement coupables de mauvaise foi (2). Mr. JURIEU s'est mis de la partie, & a donné de grands éloges à Mr. LE CLERC (3). Ils vont devenir amis intimes. Je vous souhaite une longue suite de prospéritez, & je suis avec toute la vénération & toute la gratitude possible, Mylord, &c.

(2) Mr. Bayle mourut le 28. du Mois de Décembre de cette même année 1706, sans avoir pû achever sa Réponse à Mr. Jaquelot. Celle qu'il fit à Mr. le Clerc étoit déjà imprimée. Elles parurent toutes deux en 1707, sous le titre d'*Entretiens de Maxime & de Thémiste*: l'une est intitulée, *Entretiens de Maxime & de Thémiste, ou Réponse à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle par Mr. Jaquelot*; & l'autre, *Entretiens de Maxime & de Thémiste, ou Réponse à ce que Mr. le Clerc a écrit dans son X. Tome de la Bibliotheque Choisie contre Mr. Bayle.* Rotterdam, 1707, 2. vol. in 12. Ces *Entretiens* sont à la tête de ce IV. Tom. des *Oeuvres de Mr. Bayle* in folio.

Mrs. Jaquelot & le Clerc n'ont point laissé ces Entretiens sans réplique. Celle de Mr. Jaquelot est intitulée: *Réponse aux Entretiens, composez par Mr. Bayle, contre la Conformité de la Foi avec la Raison, & l'Examen de sa Théologie. Amsterdam* 1707, in 12. Et celle de Mr. le Clerc, qu'il a insérée dans la *Bibliotheque choisie*, Tom. XII. Article V. pag. 198, a pour titre: *Remarques sur les Entretiens posthumes de Mr. Bayle, contre la Bibliotheque choisie.*

(3) Mr. Jurieu avoit publié un Ecrit intitulé: *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint & convaincu.* Amsterd. 1706, in 12.

FIN DES LETTRES.

DISCOURS

Digitized by Google

DISCOURS HISTORIQUE
SUR LA VIE DE
GUSTAVE ADOLPHE,
ROI DE SUEDE.

CHAPITRE PREMIER.

CONTENANT CE QU'IL A FAIT JUSQUES A' LA TREVE CONCLUË AVEC LA POLOGNE L'AN 1629, QUELQUE TEMS AVANT QU'IL ENTRÂT EN ALLEMAGNE POUR FAIRE LA GUERRE A' L'EMPEREUR FERDINAND II.

IL y avoit déjà près d'un ſiecle que la Suede étoit gouvernée par des Princes différens de ceux qui régnoient en Danemarc, lorſque GUSTAVE ADOLPHE monta ſur le Trône. Le voiſinage & l'humeur guerriere de ces deux Nations ont produit entre elles, une ſi grande antipathie, que l'une a toûjours tâché de ſubjuguer l'autre. Ces efforts leur ont réuſſi quelquefois; & l'on a vû tour à tour la Suede régner ſur le Danemarc, & le Danemarc ſur la Suede. C'étoit le tour du Danemarc vers la fin du quinzieme ſiecle; car CHRISTIERNE I, Roi de Danemarc, qui mourut en 1482, fut auſſi Roi de Suede, & laiſſa un fils, nommé JEAN II, qui poſſéda quelque tems l'un & l'autre de ces deux Roiaumes. Il fut chaſſé par les Suédois; & cela même donna plus d'envie à CHRISTIERNE II, ſon fils, de réunir en ſa perſonne ces deux Couronnes. Il y réuſſit d'abord, puiſque malgré la valeur & la réſiſtance
L'an 1523. des Suédois, il mit le ſiege devant Stockholm, & les obligea à le reconnoître pour leur Roi. Mais il ne joüit pas long-tems ni de ce nouveau Roiaume, ni de celui qu'il avoit déjà. Ses cruautez le rendirent ſi exécrable, qu'à ſon retour de Suede, les Danois lui ôterent la Couronne de Danemarc, pour la donner à ſon Oncle
1523. FRIDE'RIC, Duc de Holſtein, qui aiant défait CHRISTIERNE, l'enferma dans un Château pour le reſte de ſes jours.

Ce changement donna lieu à la Suede de ſecouer le joug des Danois. La fortune ſeconda ſi bien le courage d'un Prince de la Maiſon de VASA, nommé GUSTAVE ERIC-SON, c'eſt-à-dire, fils d'ERIC, iſſu des Anciens Rois Gots, & de CHARLES CANUT, qui avoit été ſoixante ans auparavant Roi de Suede, qu'il chaſſa les Danois de toutes les Villes où ils avoient garniſon, & qu'il fut enſuite proclamé Roi de Suede, avec les applaudiſſemens de tout le Peuple. C'eſt de lui qu'eſt deſcendu le célebre GUSTAVE ADOLPHE, dont j'ai deſ- 1523.
ſein de parler dans cet Ouvrage.

Cette grande Révolution, qui dans une même année donna un nouveau Roi à la Suede, & un nouveau Roi au Danemarc, ne ſembloit pas propre à aſſoupir les vieilles querelles de ces deux Roiaumes. On pouvoit croire que FRIDE'RIC, pour juſtifier d'autant mieux le choix qui avoit été fait de ſa perſonne, travailleroit à redonner aux Danois la ſupériorité qu'ils venoient de perdre, & que GUSTAVE, par une ſemblable raiſon, s'efforceroit d'obtenir le même avantage qu'il venoit de leur enlever. Cependant il arriva tout le contraire; les nouveaux Rois ne ſongerent qu'à ſe maintenir chacun ſur le Trône qu'il avoit obtenu par les ſuffrages de ſes Sujets; & comme ils crurent avoir beſoin pour cela de l'amitié l'un de l'autre, ils contracterent enſemble une Alliance très-étroite, ce qui, ſans doute, contribua beaucoup à l'introduction du Luthéraniſme dans ces deux Roiaumes du Nord; car de la maniere que les Princes ſont faits ordinairement, ils ne donnent gueres dans les mêmes nouveautez, lorſqu'ils ſe haïſſent; & c'eſt pour eux une forte preuve de fauſſeté que l'attachement de leurs Ennemis à une nouvelle Religion.

Je m'éloignerois de mon ſujet, ſi je voulois expliquer comment ERIC, fils aîné de GUSTAVE ERIC-SON, fut dépouillé de la Couronne par JEAN, ſon frere, Duc de Finlande, mari de la Princeſſe CATHERINE, Sœur de SIGISMOND AUGUSTE, Roi de Pologne, & comment enſuite CHARLES, Duc de Sudermanie, autre fils du Roi GUSTAVE ERICSON, fut fait Roi de Suede, au préjudice du Prince SIGISMOND, fils aîné du Roi JEAN, ſon frere. Je me contente de remarquer que cette excluſion de SIGISMOND a ſemé beau-

Digitized by Google

coup de diſcorde entre les Polonois & les Suédois ; parce que SIGISMOND aiant été élu
1587. Roi de Pologne du vivant de ſon Pere, & n'aiant pas pû empêcher que ſon Oncle CHARLES, Duc de Sudermanie, ne fût déclaré Roi de Suede par les Etats du Roiaume ; il ſe ſervit des forces de la Pologne pour tirer raiſon de l'injure qu'il croioit avoir reçuë des Suédois, & transmit à ſes Enfans le ſoin de faire valoir ſes prétentions : Mais cela n'a pas empêché, que comme le Regne de SIGISMOND & celui de ſon fils VLADISLAS ont été fort glorieux dans la Pologne, de même CHARLES n'ait poſſédé la Couronne de Suede avec beaucoup de réputation juſques à ſa mort, & qu'il ne l'ait laiſſée à un fils, ſous lequel elle eſt devenuë l'une des plus glorieuſe & des plus floriſſantes de l'Europe.

Ce fut en l'année 1611. que la mort de CHARLES éleva ſur le Trône de Suede ce Fils Illuſtre, qui a tant fait d'honneur à ſa Nation, le fameux GUSTAVE ADOLPHE, le fleau de la Maiſon d'Autriche, la terreur de la Cour de Rome, & le Libérateur de la Religion Proteſtante. Il naquit à Stockholm le 9. de Décembre 1594, & cauſa une joie très-ſenſible à ſon Pere, & à la Princeſſe CHRISTINE, ſa Mere, ſeconde femme de CHARLES, & fille d'un Duc de Holſtein. SIGISMOND, Roi de Pologne, avoit été couronné Roi de Suede cette même année là, & avoit laiſſé la Régence du Roiaume à CHARLES, ſon Oncle, en s'en retournant en Pologne. Cette Régence fut convertie en vraie & pleine Roiauté l'an 1600, par les Etats du Roiaume, d'une maniere authentique, & qui met à couvert la mémoire de ce Prince de tout juſte reproche d'Uſurpation. Autrement il faudroit dire que SIGISMOND n'eût dû rien prétendre à la Couronne de Suede, puiſqu'il étoit fils d'un Prince qui n'étoit monté ſur le Trône, que par l'excluſion donnée
1596. par les Etats à celui qui l'occupoit. Mais quoique le nom & l'autorité Roïale euſſent été conférées à CHARLES, dès-l'année 1600. il ne fut pourtant couronné qu'en 1607, trois ans après que les Etats du Roiaume eurent affecté à ſa Famille la ſucceſſion à la Couronne de Suede par voie d'Election, ſans exclure les filles, au cas que les mâles vinſſent à manquer.

Il eſt aiſé de s'imaginer que la Pologne ne ſe tint pas en repos, & que CHARLES ſe mit en état de lui tenir tête. Il paſſa d'abord en Livonie, aimant mieux porter la Guerre hors de ſon Roiaume, que d'attendre les Ennemis dans
1600. ſes Etats. Il ſavoit d'ailleurs que les Places qui appartenoient à la Suede en ce Païs, étoient les plus expoſées aux attaques de l'Ennemi. La Livonie devint donc le Théatre de la Guerre qui s'éleva entre les Suédois & les Polonnois.

La premiere Campagne fut très-heureuſe au Roi de Suede, par la réduction de la plus grande partie de la Livonie ; mais à leur tour les Polonnois remporterent ſur lui des avantages très-conſidérables les deux années d'après, par la valeur de JEAN ZAMOISKI, l'un de leurs plus célebres Généraux. Les ſuccès furent fort mêlez dans la ſuite, & chaque Parti goûta un peu de la bonne & de la mauvaiſe fortune.

Le bruit aiant couru en l'année 1609. que SIGISMOND avoit attaqué la Moſcovie, afin de s'en faire déclarer Grand Duc, CHARLES ſe crut obligé de traverſer ce deſſein, dont le ſuccès ne lui pouvoit être que funeſte. Les affaires des Moſcovites étoient en mauvais état, à cauſe des fréquentes ſéditions, qui avoient en très-peu de tems coûté la vie à trois ou quatre de leurs Empereurs.

BASILE ZUSKI (1), qui régnoit alors, n'étoit monté ſur le Trône qu'en faiſant mourir DE'ME'TRIUS, qui s'en étoit emparé, en faiſant accroire fauſſement au peuple qu'il étoit fils du Grand Duc JEAN BASILE II. du nom, mort l'an 1584. A la faveur de cette impoſture, il avoit formé un grand Parti, & par les puiſſans ſecours des Polonnois, il avoit fait étrangler le Grand Duc FEODOR-BORIS-LOUITS, qui avoit ſuccédé à BORIS-GUDENOU, ſon Pere, mort depuis deux mois (2) du chagrin que lui cauſa l'armement du prétendu DE'ME'TRIUS. Il n'y avoit perſonne qui connût mieux l'impoſture de ce DE'ME'TRIUS que BORIS-GUDENOU, parce qu'il ſavoit fort bien qu'il s'étoit deffait du véritable DE'ME'TRIUS, frere du Grand Duc TH'EODORE, auſſi bien que de THE'ODERE lui même, qu'il avoit empoiſonné l'an 1597. Le bonheur qu'avoit eu DE'ME'TRIUS de devenir Empereur, fit plus d'impreſſion ſur quelques eſprits turbulens, que la mort violente qui le précipita du Trône, puiſque BASILE ZUSKI, devenu Grand Duc par ſa mort, ſe vit en peu de tems deux autres faux DE'ME'TRIUS ſur les bras, qui cauſerent mille déſordres dans la Moſcovie. Tel étoit l'état des choſes en ce Païs-là, lorſque le Roi de Pologne y porta la Guerre. Il étoit fort apparent qu'il obligeroit les Moſcovites à le choiſir pour leur Empereur, & même cette nouvelle Dignité l'eût mis en état de ſubjuguer les Suédois, qu'il ne regardoit que comme des Sujets Rébelles. Toutes les maximes de la prudence vouloient que CHARLES donnât du ſecours au Grand Duc qui l'en ſollicitoit inſtamment.

La choſe aiant été propoſée aux Etats Généraux du Roiaume, il y fut réſolu de faire un Traité d'alliance avec le Grand Duc ; enſuite de quoi le Roi CHARLES lui envoia de fort bonnes Troupes, ſous la conduite du Comte JAQUES DE LA GARDIE, qui rendirent de très-grands ſervices au Czar, & ſe ſignalerent en mille occaſions. Mais l'humeur inquiete, farouche & bizarre des Moſcovites ne fournit que trop de moiens aux Factieux de ſe maintenir ; & d'ailleurs les Troupes de Suede s'étant mutinées, parce que le Czar ne leur faiſoit point toucher la ſolde qu'il leur devoit, ce miſérable Empereur manquant de toutes reſſources, fut dépouillé de ſa Dignité, & confiné dans un Monaſtere. Ce fut alors que SIGISMOND conçut de plus grandes eſpérances, ou pour lui, ou pour ſon Fils VLADISLAS. En effet on parla fort d'élire ſon Fils Empereur de Moſcovie. Quelques-uns jetterent auſſi les yeux ſur le Prince CHARLES PHILIPPES, ſecond Fils du Roi de Suede, & on en parla fort, même après la mort de ce Roi ; cependant ni l'un ni l'autre ne fut élû. Les Moſcovites aimerent mieux un Maître qui fût né dans leur Païs, & ils élurent un parent (3) de JEAN BASILIDE, MICHEL 1613.
FE'DE'ROWITS.

Pendant ces derniers déſordres de la Moſcovie,

(1) Il fut couronné le premier de Juin 1606.
(2) Boris-Gudenou mourut le 3. Avril 1605.
(3) Michel Fœderowits étoit Fils de Théodore Kikitits, Patriarche de Moſcou, & de Marie, Fille de Jean Baſilide, & Sœur du vrai Démétrius.

Digitized by Google

vie, CHARLES eut une nouvelle Guerre ſur les bras. CHRISTIEN IV, Roi de Danemarc, pour ne manquer pas une occaſion auſſi favorable, que celle que lui fourniſſoit l'engagement du Roi de Suede dans la Guerre de Moſcovie & de Pologne, réſolut de rompre avec lui. Il ramaſſa pluſieurs prétextes, & pluſieurs ſujets de plainte, il écrivit, il fit valoir ſa patience, il propoſa des voies d'accommodement, comme font toûjours ceux mêmes qui ont le plus fortement réſolu d'en venir à une rupture. En un mot il fit toutes les façons que l'on emploie ordinairement, ou pour empêcher le Public de connoître l'injuſtice de l'aggreſſeur, ou pour retarder les préparatifs de ſon adverſaire, à quoi il n'y a que des Gens bien ſimples qui ſe laiſſent attraper. Enfin après toutes ces petites façons, il écrivit au Roi CHARLES, qu'il lui déclaroit la Guerre, & en même tems il alla mettre le Siege tout à la fois devant Calmar & devant Elfsbourg.

Ce fut dans cette Guerre que GUSTAVE fit ſes premieres armes, âgé ſeulement de ſeize à dix-ſept ans. On avoit toûjours remarqué en lui quelque choſe qui faiſoit croire qu'il ſeroit un jour un Grand homme; & le Roi, ſon Pere, qui s'en étoit apperçû mieux que tout autre, comptant ſur cela, avoit pris un ſoin extréme de ſon éducation, & n'avoit rien négligé de tout ce qui le pouvoit rendre un Prince accompli, tant pour les qualitez du corps, que pour les qualitez de l'ame. Se voiant obligé de repouſſer les Danois, qui aſſiégeoient deux de ſes Places en même tems, il mena ſon Fils avec lui à l'Armée, & l'envoia du côté de Chriſtianopel, Place qui appartenoit aux Danois, eſpérant de faire diverſion à leurs forces, en menaçant une de leurs Villes. Le ſuccès fut plus grand qu'on n'avoit crû; car quoiqu'il y eût une bonne garniſon dans Chriſtianopel, on ne laiſſa pas de s'en emparer d'emblée, après avoir fait ſauter les portes à coups de petard. La Garniſon n'aiant pû capituler, fut paſſée au fil de l'épée, & on mit le feu à la Ville.

GUSTAVE emporté par l'ardeur de ſon courage courut grand riſque dans cette expédition; car s'étant trop expoſé, il fut contraint pour ſortir d'affaire de pouſſer ſon cheval dans une eau à demi glacée, où il fût péri ſans le ſecours de PIERRE BANNIER, Chevalier de l'Ordre, & enſuite Sénateur du Roiaume.

La priſe & le ſac de Chriſtianopel, & quelques autres tentatives qui furent faites ſur les Danois, n'empêcherent pas qu'après s'être rendus maîtres de la Ville de Calmar, ils ne priſſent auſſi la Citadelle. Il eſt vrai que ce ne fut pas tant par leur valeur, ou par la négligence de CHARLES à la ſecourir, que par l'infidélité de celui, qui y commandoit. La reddition de cette Place fut bientôt ſuivie de l'invaſion de l'Iſle d'Oeland, & de la priſe du Château de Borckholm.

Ces diſgraces outrerent ſi fort le Roi de Suede, que n'aiant pû en tirer raiſon dans quelques Combats qu'il hazarda, il propoſa à ſon Ennemi de vuider leur querelle par un Duel. Le Roi de Danemarc ſe moqua d'une telle propoſition, & lui répondit que cette ſorte de Combat étoit plûtôt l'affaire d'un Avanturier, que celle d'un Prince. Il le railla même ſur les infirmitez de ſa vieilleſſe, comme s'il n'y eût pas eu beaucoup de gloire à attendre de l'avantage qu'on remporteroit ſur un homme de ſon âge, ou comme s'il y eût eu de la ſupercherie à vouloir mettre en balance la vie d'un jeune Roi avec celle d'un Vieillard, que le ſimple cours de la nature ôteroit bientôt du monde. Il alla peu après attaquer le Roi de Suede dans ſon Camp, & lui tua plus de monde qu'il n'en perdit.

On s'imaginera aiſément que toutes ces choſes excitoient un cruel dépit dans l'ame du Roi de Suede, qui n'avoit jamais manqué de vigueur, ni de courage, & qui avoit acquis beaucoup de gloire en mille rencontres. Il ſongea aux moiens de ſe vanger, & en trouva quelques-uns; mais le plus doux fut, ſans doute, celui que le jeune GUSTAVE lui procura, par la repriſe de l'Iſle d'Oeland & du Château de Borckholm, faiſant voir que ſes coups d'eſſay étoient de vrais coups de Maître.

Quel chagrin de mourir, quand on ſe voit un tel Fils, de qui on peut eſpérer tous les jours tant de ſujets de conſolation! Il falut pourtant s'y réſoudre ſur la fin de cette même Campagne; car ce fut le 30. d'Octobre 1611. que CHARLES, Roi de Suede, IX du nom, mourut après quelques jours de maladie. Il avoit ſû quatre jours avant ſa mort que le Comte de la GARDIE avoit repris pluſieurs Places ſur les Moſcovites Rébelles, & que les Habitans de Novogrod, qu'il avoit ſubjuguez, lui avoient engagé leur parole pour l'élection du Prince CHARLES-PHILIPES à la Couronne de Moſcovie; mais il témoigna prendre peu de part à tout cela. Il fit voir que ſa ſeule affaire étoit déſormais de ſe préparer à la mort, & qu'il laiſſoit à ſon Fils GUSTAVE le ſoin de toutes les choſes d'ici bas. Il mourut fort chrétiennement la 61 année de ſon âge, fort regretté de ſes Sujets, qui le regardoient comme le Conſervateur de la Religion Proteſtante, que les artifices des Jéſuites auroient infailliblement chaſſée de la Suede par le crédit de SIGISMOND, ſi la vigilance de CHARLES n'y eût mis bon ordre.

La perte d'un ſi grand Prince eût cauſé à tout le Roiaume une plus longue & plus vive douleur, ſans les grandes qualitez du jeune GUSTAVE qui lui ſuccéda. J'ay déjà dit que ſon Pere avoit conçû de très-hautes eſpérances d'un Fils ſi bien né, & ſi ſoigneuſement élevé. Il avoit ſouvent appris à toute ſa Cour la bonne opinion qu'il avoit de ſon cher GUSTAVE; car en parlant de diverſes choſes & grandes & glorieuſes à la Nation qu'il eut ſouhaitées, mais qu'il n'eſpéroit pas de faire, il avoit coutume de dire à ceux qui étoient préſens, *celui-ci le fera*, en paſſant la main ſur la tête de ſon Fils. Et comme cette ſorte de diſcours ne manque jamais de paſſer de la Cour à la Ville, & de courir de bouche en bouche par tout le Roiaume, toute la Suede ſavoit l'eſtime que le Roi CHARLES avoit pour ſon Succeſſeur, & en avoit conçû de très-grandes eſpérances, auſſi bien que lui. Grand fardeau pour les épaules d'un Prince; car il n'y a rien de plus difficile d'un côté que de remplir les hautes idées dont tout un Peuple eſt préveu, & rien de plus flétriſſant de l'autre que de ne les pas remplir. On verra dans la ſuite que GUSTAVE a ſurpaſſé tout ce qu'on avoit attendu de lui.

Un long Interregne ne pouvant être que préjudiciable aux Suédois, dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires générales du Roiaume; en guerre avec la Pologne & le Danemarc, & avec la Moſcovie: les Etats du Roiaume, ſans per-

perdre de tems, s'assemblerent à Nicoping dès le mois de Décembre qui suivit la mort du Roi, & par le commun suffrage de tous les Députez, éleverent sur le Trône GUSTAVE ADOLPHE, son Fils. Ce Prince, âgé seulement de dix sept ans, fit un discours qui charma toute l'Assemblée, tant il étoit plein de grandeur d'ame, & de modestie tout ensemble. Il dit; „ que considérant sa jeunesse & la difficulté des „ affaires du Roiaume, il eût mieux aimé n'être point chargé d'un si grand fardeau; mais „ que les Etats l'aiant trouvé à propos, il s'en „ chargeroit au Nom de la Très-Sainte Trinité, & appliqueroit tous ses soins & toutes ses „ forces à maintenir tous les Ordres de l'Etat „ dans la vraie Religion, & dans tous leurs Privileges.

Il donna tous ses soins dès les premiers jours de son Regne à la Guerre contre les Danois, parce que c'étoit le mal qui pressoit le plus, à cause qu'il menaçoit de plus près le cœur & le centre du Roiaume. Ainsi il se mit en Campagne dès que la saison le permit, résolu de recouvrer Calmar, & de repousser l'Ennemi sur les frontieres; mais avant que de partir, il pourvut aux principales Charges de la Couronne qui étoient vacantes, & y mit des personnes d'un mérite fort distingué, sur tout dans celle de Grand Chancellier du Roiaume, laquelle il donna au célebre AXEL OXENSTIERN, l'une des meilleures têtes qui aient jamais paru dans l'Europe.

Un Roi qui n'auroit eu que le courage de GUSTAVE, n'eût pas manqué de débuter par le Siege de Calmar; mais pour lui, qui, malgré son feu & l'impétuosité que son âge lui inspiroit, n'étoit pas incapable de rentrer dans lui même pour consulter mûrement les maximes de la prudence, il considéra que les Danois avoient si bien fortifié cette Place, qu'il étoit plus à propos de songer à la recouvrer en remportant des avantages equivalens, qu'en l'attaquant de vive force. C'est pourquoi on ne songea point à faire ce Siege, on s'attacha à faire des diversions, & pour cet effet le Roi entra lui même dans la Scanie le plus avant qu'il lui fut possible; & l'aïant ravagée, il s'en retourna dans son Camp, après avoir essuié un rude choc dans sa retraite.

Mais quelque soin qu'il pût prendre, ou de vaincre les Danois, ou du moins de faire manquer leurs entreprises, il n'en vint pas trop bien à bout. CHRISTIEN IV, Roi de Danemarc, étoit fort brave de sa personne, entendoit fort bien la guerre, & avoit plus de Troupes que son Ennemi. Ainsi il lui prit quelques Villes, & mit en Mer une Flotte qui donna l'allarme à la Ville de Stockholm; & pour dire franchement la vérité, l'avantage de cette guerre lui demeura. Car quoique par le Traité de Paix, qui fut conclu au commencement de l'année 1613, il rendît toutes les Places qu'il avoit prises aux Suédois, il fallut lui conter de grosses sommes pour son dédommagement, & lui céder bien des choses. De là, pour le dire en passant, on peut recueillir, qu'il n'est pas toûjours bien sûr de juger du Regne d'un Prince par le succès de ses premieres années; car voici un des plus glorieux Regnes qui aient jamais été, dont néanmoins les commencemens ont été accompagnez d'une espece de disgrace. Voici le grand GUSTAVE, qui, se trouvant une guerre sur les bras à son avènement à la Couronne, n'en sort qu'en achettant cherement la Paix par la médiation du Roi d'Angleterre.

Il n'y alla point de son honneur; car il y a une infinité de rencontres, où l'on a du désavantage sans qu'on mérite d'être blâmé. Pour avoir lieu de blâmer un Prince, il ne suffit pas de pouvoir dire qu'il n'a pas réussi; il faut outre cela, qu'il n'ait eu à combattre que de fort petits obstacles, ce qu'on ne pouvoit pas alléguer contre le Roi de Suede. De plus toutes les regles de la prudence vouloient qu'il s'accommodât avec le Roi de Danemarc, parce qu'outre l'inclination du Roi de Pologne à susciter toûjours des affaires aux Suédois, il voioit encore les Moscovites brouillez avec la Suede. Le Roi CHARLES instamment prié par le Grand Duc de le secourir contre les entreprises de SIGISMOND, & porté assez à le faire par son propre intérêt, avoit envoié de fort bonnes Troupes en Moscovie, comme nous avons déjà dit. Ces Troupes contribuerent beaucoup à tenir les choses en balance; & si elles n'obtinrent pas que le Frere de GUSTAVE fût élu Grand Duc à la place de BASILE ZUSKI, confiné dans un Monastere, comme on l'avoit fait espérer, les Polonois, de leur côté, ne purent obtenir ni l'élection de SIGISMOND, ni celle de VLADISLAS. Les Moscovites se choisirent un Empereur parmi leurs Princes, & à tout le moins ils devoient reconnoître que les secours de Suede leur avoient été fort utiles pour avoir la liberté de cette élection. Cependant le nouveau Czar ne fut pas plûtôt installé, qu'il déclara la Guerre à cette Couronne.

GUSTAVE, pour lui faire voir qu'il avoit mal raisonné, s'il avoit fondé ses espérances sur la grande jeunesse du Roi de Suede, résolut le voiage de Moscovie l'an 1615. Il y alla en effet, s'empara d'abord de quelques Places, battit les Moscovites qui oserent tenir la campagne en sa présence, & alla mettre le Siege devant Pleskow, Ville riche, & une des principales clefs de la Moscovie. Il fit ouvrir la Tranchée avec beaucoup de vigueur, & déjà ses batteries avoient fait une breche raisonnable aux murailles de la Ville, lorsqu'aux pressantes sollicitations du Roi de la Grande Bretagne, le plus grand Pacificateur du monde, il leva le siege. La rigueur de la saison, qui étoit déjà fort avancée, n'eût pas été capable de l'y faire résoudre; mais les prieres du Roi JACQUES se joignant à cette considération, il s'y résolut de bonne grace, faisant voir contre les idées de certaines gens, que les plus grands Capitaines & ceux que le Ciel destine aux plus grandes choses, ne prennent pas toutes les Villes qu'ils attaquent.

Il faut ajoûter pour sa justification, qu'il n'étoit point entré en Moscovie à dessein d'y faire des Conquêtes; mais seulement pour obliger le Czar à faire la Paix. S'il eût eu des vûës de Conquérant, ce n'eût pas été de ce côté là qu'il les eût portées; il se fût contenté de n'en avoir rien à craindre. Ainsi l'Ambassadeur d'Angleterre l'aïant assûré que le Grand Duc souhaittoit la Paix, mais que par fierté il ne vouloit point entrer en négociation pendant qu'il verroit ses Places assiégées, il abandonna l'attaque de Pleskouw, & écrivit une belle Lettre au Roi JACQUES, où il ne manqua pas de lui bien faire valoir le sacrifice qu'il venoit de faire, en sa considération, à l'ouvrage de la Paix, aiant levé le Siege d'une Place très-considérable, dont la prise lui paroissoit immanquable. Après cela il revint en Suede, & alla tenir les Etats de Finlande & de Norlande, qu'il avoit convoquez pour le 19. de Janvier 1616.

Com-

Comme ce n'étoit pas un Prince qui cherchât uniquement à ſe faire admirer de ſes Sujets par ſa valeur, il fit dans l'Aſſemblée un Diſcours fort éloquent, & fort propre à perſuader aux peuples qu'il ſouhaitoit principalement d'être aimé d'eux, comme un Prince incapable de ſacrifier à ſa gloire leur argent & leur repos. Cela étoit fort bien entendu à lui. Car il ne faut point douter qu'il n'y eut des perſonnes mal intentionnées dans le Roiaume, qui accuſoient ſourdement GUSTAVE de trop d'ambition, & qui diſoient qu'il avoit eu plus d'égard à ſa propre gloire, qu'au repos de ſes Sujets, lorſqu'il s'étoit engagé à faire la Guerre aux Moſcovites. Non ſeulement cela ſe diſoit, mais auſſi cela s'écrivoit dans certains Libelles que SIGISMOND, Roi de Pologne, répandoit dans la Suede pour y ſemer la diſcorde. Afin de diſſiper ces ſoupçons, GUSTAVE fit voir dans ſa Harangue qu'elle avoit été la conduite des Moſcovites à l'égard de la Suede, & il trouva dans cette conduite pluſieurs raiſons indiſpenſables d'entreprendre & de continuer la Guerre contre eux. Il n'oublia point de prévenir les eſprits, contre les artifices de SIGISMOND; & après avoir fait le détail de ce qui s'étoit paſſé en Moſcovie, il conclut par une proteſtation, que tous ſes deſſeins ne tendoient qu'à obtenir une bonne Paix, & qu'à l'affermiſſement du repos public. Cette Harangue produiſit le meilleur effet du monde pour le Roi de Suede, & celui où il avoit prévû le plus de difficultez, puiſque les Etats conſentirent aux levées de deniers qui étoient néceſſaires pour continuer la Guerre. Il ne ſeroit pas malaiſé de faire approuver aux peuples les Conquêtes & les Batailles, pourvû qu'il ne leur en coûtât point d'argent. Le principal eſt de leur perſuader que la prudence & l'œconomie veulent ſouvent que l'on dépenſe beaucoup pour cela, ce qui eſt très-vrai.

On eut lieu de croire que GUSTAVE avoit parlé ſincérement, puiſqu'en effet la Paix fut concluë avec l'Empereur de Moſcovie l'an 1617, par la Médiation de l'Angleterre & de la Hollande, & elle l'auroit été plûtôt ſans les longs préliminaires qu'il fallut employer à l'examen des plein-pouvoirs, & à convenir des Titres, ce qu'il n'eſt pas trop aiſé de régler avec les Ambaſſadeurs du Grand Duc; car pour l'ordinaire le plus important de leur Ambaſſade ſe trouve vuidé, quand l'affaire des qualitez à donner de part & d'autre ſe trouve vuidée. On céda à la Suede par cette Paix toute la Province d'Ingrie, qui n'eſt pas peu conſidérable.

Le Roi GUSTAVE s'appliqua après cette Paix à l'établiſſement de pluſieurs choſes qui concernoient la félicité intérieure du Roiaume, ce qui n'eſt jamais plus néceſſaire que ſous un Prince conquérant, parce qu'il arrive preſque toûjours qu'un Etat qui acquiert beaucoup de gloire au dehors, eſt épuiſé & miſérable dans ſes parties intérieures. Il établit de beaux réglemens ſur la tenuë des Etats, un Conſeil de la Marine, une Chancellerie, un Conſeil des Finances, & outre cela une Chambre de Commerce, avec pluſieurs beaux ſtatuts concernant les Négocians, ſoit qu'ils fuſſent du Païs, ſoit qu'ils fuſſent Etrangers.

Mais comme il ne ſuffiſoit pas de pourvoir aux choſes du dedans, GUSTAVE n'oublia pas quel homme c'étoit que ſon Couſin SIGISMOND, Roi de Pologne. Il n'oublia pas que c'étoit un Prince qui mettoit tout en uſage pour rentrer en poſſeſſion de la Suede, où il avoit des Emiſſaires, qui ſemoient des Libelles contre le Gouvernement préſent, & tâchoient de débaucher de l'obéiſſance qui étoit dûë à GUSTAVE le plus de gens qu'ils pouvoient. C'étoit pour empêcher l'effet de ces myſtérieuſes pratiques que l'an 1614, on avoit publié dans l'Aſſemblée générale des Etats du Roiaume un Arrêt du Roi, portant deffenſe à tous ſes Sujets d'aller étudier dans les Colleges des Catholiques Romains, & de voiager à la Cour du Roi de Pologne, ou d'avoir des liaiſons avec ſes Courtiſans, & ſes Officiers. On ne ſe contentoit pas de ſuborner les gens par des Libelles. SIGISMOND en vint juſqu'à faire répandre dans la Suede des Edits, par leſquels il exhortoit les Suédois à prendre les armes contre leur Roi.

GUSTAVE ne trouva point de meilleur moïen de ſe garentir de ſes hoſtilitez obliques, que d'attaquer la Pologne à force ouverte. Il avoit aſſez d'eſprit pour ſe deffendre contre ſon Ennemi par les armes du Cabinet; mais outre que ce ne ſont pas trop les manieres des peuples du Nord, il avoit trop de grandeur d'ame pour s'aſſujettir à ces artifices; & pour dire la vérité, la partie eût été trop mal faite à cet égard, entre un Prince Luthérien, & un Prince qui étoit aſſiſté des conſeils de la Cour de Rome, & qui avoit à ſon ſervice autant de Moines & de Jéſuites qu'il en vouloit. Ainſi GUSTAVE prit fort ſagement le parti de repouſſer les intrigues du Roi de Pologne par la voie des armes, & il n'eut point de peine à y faire conſentir les Etats.

Après une telle réſolution priſe, l'importance étoit de prévenir ſon Ennemi. C'eſt pourquoi le Roi de Suede, ſans perdre de tems, envoia des Troupes en Livonie, avec une Flotte de dix-huit vaiſſeaux de Guerre, & s'empara de Dunamonde, Lieu qui tient en bride la Ville de Riga à l'embouchure de la Riviere, & qui deffend le port de Mer. Il joignit peu après à cette conquête, celle de Pernaw, & de Windaw, & il eut pû facilement pouſſer ſes Conquêtes plus loin, parce que le Roi de Pologne étoit fort preſſé en ce tems-là par les Turcs & par les Tartares; mais il ſacrifia tous ces avantages à la généroſité, & accorda à ſon Ennemi la Treve de deux ans qu'il lui demandoit. Exemple de modération que les Suédois euſſent orné de mille panégyriques pompeux, s'ils avoient connu la Rhétorique moderne.

La Modération de GUSTAVE ne lui fit point oublier ce qu'il devoit à la tranquilité de ſes Etats, & il ne voulut point s'attirer de loüanges par cette vertu, aux dépens de ſes autres qualitez. Ainſi en accordant une Treve à SIGISMOND qui lui donnoit le loiſir de ſe deffendre contre les Troupes Infidelles, il ſe crut obligé d'y mettre cette condition, que pendant ces deux ans on travailleroit à mettre une bonne fin à tous les démêlez qui étoient entre la Suede & la Pologne. Cela étoit raiſonnable; car il n'étoit point juſte que GUSTAVE renonçât à ſes avantages ſans ſe précautionner contre le mal à venir, & d'ailleurs il accordoit une Treve auſſi longue qu'on la pouvoit ſouhaiter pour la diſcuſſion des différens qu'il avoit avec SIGISMOND. Deux ans n'euſſent point peut-être ſuffi pour cela à la Diette de Ratisbonne; mais ils devoient ſuffire aux Polonois, de ſorte que GUSTAVE avec la modération de ne vouloir pas ſe prévaloir des courſes que les Turcs & les Tar-

Tartares faiſoient ſur les frontieres de ſon Ennemi, eut encore la généroſité de ne lui point preſcrire un terme trop court pour la pacification de leurs différens. Mais comme il étoit fort perſuadé que SIGISMOND n'avoit demandé la Treve que pour avoir le loiſir de mieux faire ſa partie, & d'aſſembler plus de Troupes, il prit avec ſon Conſeil & les Etats du Roiaume toutes les meſures néceſſaires pour n'être pas ſurpris par ce dangereux voiſin, & pour commencer la Guerre dès que la Treve ſeroit expirée.

S'il ſe fût piqué de ruſe, il eût caché ſon deſſein & donné diverſes cauſes plauſibles à tous ces préparatifs de Guerre; mais ſon grand courage ne lui permettoit pas de donner dans ces voies de diſſimulation. Bien loin de là, il fit écrire par le Comte JAQUES DE LA GARDIE, Gouverneur d'Eſtonie, & grand Maréchal du Roiaume, au Gouverneur de Livonie pour le Roi de Pologne, qu'il ne prétendoit pas être éternellement en ſuſpens entre la Paix & la Guerre, & qu'ainſi il étoit réſolu dès que les deux ans de la Treve ſeroient expirez, ou de faire avec le Roi de Pologne une Paix perpétuelle & irrévocable, ou du moins une Treve pour longues années, ou de l'attaquer à toute outrance. C'eſt aſſûrément une ſincérité qui ne ſe pratique plus, & où ſont les Princes qui avertiſſent de ſi longue main leurs Ennemis, qu'ils ont réſolu de leur déclarer la Guerre en un certain tems? Combien en voit-on qui attaquent, en proteſtant qu'ils ne veulent point rompre la Paix? Ceux qui loüeront d'un côté la grande franchiſe de GUSTAVE, ne le blâmeront point de l'autre d'avoir manqué de prudence, s'ils apprennent les grands préparatifs qu'il fit pour la Guerre de Pologne, à laquelle il vouloit bien que SIGISMOND ſe preparât, puiſqu'il l'avertiſſoit de ſon deſſein. Ces préparatifs étoient tels qu'ils montrent bien que GUSTAVE avoit autant de prudence que de courage. Il donna pleine ſatisfaction à CHRISTIEN IV, Roi de Danemarc, ſur quelques griefs dont il ſe plaignoit, & s'aboucha avec lui aux confins des deux Roiaumes, afin de confirmer l'amitié & la bonne intelligence qui étoit entre eux, & de ſe pouvoir aſſûrer que tandis qu'il faiſoit la Guerre en Pologne, il n'auroit rien à craindre du côté du Danemarc.

Sachant bien de quelle importance ſont les forces navales dans une Guerre, il s'appliqua extrêmement à équiper une belle Flotte, & il s'y appliqua ſi bien qu'il la rendit la principale eſpérance, & le plus ferme apui de l'Etat. Il fit fondre une grande quantité de Canons, & forger toutes ſortes d'armes, & de machines de Guerre. Il fit lever beaucoup de Troupes, & donna ordre à des Officiers très-entendus dans la Diſcipline militaire de leur faire faire l'exercice régulierement, de les faire camper, & en général de les tenir accoûtumées à toutes les fonctions de la Guerre. Il aſſiſtoit ſouvent à tout cela, & mettoit bon ordre à tout, autant par ſa préſence que par ſon habileté.

1620. Avant que de rompre avec la Pologne, il ſe maria avec la Princeſſe ELE'ONORE, Fille de JEAN SIGISMOND, Electeur de Brandebourg, [redacted] après la ſolemnité des nôces il convoqua les Etats du Roiaume, où il fit prendre les réſolutions néceſſaires, concernant les frais de la Guerre. On n'oublia pas d'ordonner que l'on célebreroit par des prieres, & des réjouiſſances publiques, la mémoire de la Réformation qui avoit été introduite dans le Roiaume cent ans auparavant, de ſorte que ce fut une fête ſéculaire.

La Treve aiant fini ſans que le Roi de Pologne eût accepté la condition qui lui avoit été propoſée, ni témoigné aucune inclination pour un Traité de Paix déciſif, GUSTAVE com- 1621.
mença la Guerre par une irruption dans la Livonie. Il n'envoia point de Héraut d'armes au Roi de Pologne pour lui déclarer la Guerre dans les formes, parce qu'il lui avoit aſſez nettement & publiquement ſignifié qu'il l'attaqueroit dès le moment que la Treve ſeroit expirée, s'il n'y avoit point de Traité conclu. Les Polonois ſe plaignirent d'avoir été attaquez ſans aucune déclaration de Guerre précédente; mais en cela ils avoient le plus grand tort du monde, puiſqu'on les avoit menacez de la Guerre depuis deux ans.

La premiere choſe que fit GUSTAVE fut d'aſſiéger Riga, la plus forte & la plus importante Ville de tout le Païs. On ne réuſſit pas toûjours en tenant cette conduite, & il ſemble qu'il y ait de la témérité à s'attacher d'abord aux meilleures Places, parce que ſi on échoüe, on ſe met en mauvaiſe réputation, on décourage le Soldat, & on augmente le courage de l'Ennemi, au lieu que ſi on s'attache à un Siege moins difficile, on peut s'aſſûrer de réuſſir, ou de ſe procurer tous les favorables préjugez qui accompagnent les commencemens heureux. Mais d'un autre côté, ſi on emporte la Ville Capitale, on fait trembler tout le reſte de lui même, & c'eſt ordinairement par ces coups de partie, que l'on fait de grandes choſes en peu de tems. GUSTAVE aiant mûrement balancé toutes les raiſons de part & d'autre, ſe fixa à commencer ſa Campagne par le Siege de Riga, Capitale de Livonie.

Riga eſt une Ville fort grande, fortifiée de bons baſtions & de demi lunes fraiſées, fort marchande à cauſe de ſa ſituation à deux lieuës de la Mer, où le Fleuve Dwina qui la traverſe lui va ouvrir un port ſi commode, que toutes ſortes de Vaiſſeaux vont & viennent dans ſon enceinte. Elle ſe donna à ETIENNE BATTORY, Roi de Pologne, l'an 1581, aiant auparavant été ſoûmiſe à la juriſdiction temporelle de ſon Archevêque. La Livonie avoit déjà été preſque toute ſubjuguée par le Roi SIGISMOND AUGUSTE, le dernier de la Race des JAGELLONS, qui avoit vaincu GOTHARD KETHLER, Grand Maitre de l'Ordre Teutonique en Livonie, & obligé les Livoniens à lui prêter ſerment de fidélité, & à ſe reconnoître ſujets de la Couronne de Pologne. Il contraignit auſſi le Grand Maître à conſentir à la ſupreſſion de ſon Ordre, & à céder tous ſes droits ſur la Livonie à la Pologne. En récompenſe dequoi, il fut inveſti pour lui & pour ſes deſcendans de la Duché de Curlande & de Semigale l'an 1561. Il ne fut pas malaiſé de ſubjuguer la Livonie, puiſque le Grand Maître, les Chevaliers de ſon Ordre, & la plûpart des Eccléſiaſtiques aiant embraſſé la Réformation de LUTHER, ne trouverent plus que rébellion & que déſobeiſſance parmi leurs Sujets, ce qui forma différens Partis dans cette Province. GUILLAUME DE BRANDEBOURG, Frere D'ALBERT, Duc de Pruſſe, & Neveu du Roi de Pologne, & Archevêque de Riga, étant mort Proteſtant à peu près lorſque le Grand Mai-

Digitized by Google

Maître KETHLER fit ſon Traité avec SIGISMOND, la Ville s'érigea en République & SIGISMOND s'empara du reſte du Dioceze; mais enſuite, ſous le Roi ETIENNE BATTORY, elle ſe donna à la Pologne pour joüir des mêmes Privileges que Dantzic, & s'aſſûrer d'une puiſſante protection. Voilà en peu de mots la Révolution qui fut cauſe que la Ville de Riga étoit au pouvoir des Polonois, lorſque GUSTAVE l'aſſiégea l'an 1621.

Sa Flotte eſſuia une ſi rude tempête aſſez près de l'embouchure de la Dwina, qu'un eſprit timide & ſuperſtitieux ſe fût imaginé que le Ciel l'avertiſſoit de ne point continuer l'entrepriſe. Mais GUSTAVE, ſans s'étonner de ce triſte commencement, qui avoit fait périr quelques-uns de ſes Vaiſſeaux, & diſperſé les autres, ne laiſſa pas de s'affermir dans ſa premiere réſolution; ſi bien qu'aiant raſſemblé ſa Flotte, & débarqué ſon Armée, qui étoit d'environ vingt à vingt-cinq mille Combattans, il alla ſe camper devant la Ville de Riga. Les principaux Officiers qui ſervoient ſous lui étoient le Prince CHARLES PHILIPPE, ſon Frere, le Comte JAQUES DE LA GARDIE, grand Maréchal du Roiaume, HERMAN WRANGEL, Maréchal de Camp, GUSTAVE HORN, JEAN BANIER, MANSFELD, ROSENCRANTS, OXENSTIERN, Noms illuſtres dans l'Hiſtoire du Siecle, & deux Colonels Ecoſſois fort braves, SEATON & RUTHVEN. Les quartiers aïant été marquez, & occupez par les Troupes qui devoient être poſtées, on travailla promptement aux Lignes de Circonvallation, & cependant l'Amiral CHARLES GYLDENTRILHM, & CLAUDE FLEMMING commandant la Flotte ſous lui, eurent ordre de tenir la Mer à l'embouchure de la Riviere, afin qu'il n'entrât dans la Ville aucuns ſecours ni d'Hommes ni de munitions.

Les Habitans ſongerent à ſe deffendre avec d'autant plus d'application, qu'ils jugerent bien de l'air dont GUSTAVE s'y prenoit, qu'il ne vouloit point partir de là ſans ſe rendre maître de la Place. La Citadelle étoit ſuffiſamment pourvûë de garniſon, & de munitions de Guerre & de bouche. La Ville n'avoit à la vérité que trois cents Soldats pour ſa deffenſe; mais la Bourgeoiſie jalouſe de ſa liberté, & bien diſciplinée ſupléoit à ce deffaut. On jugera de leur réſiſtance par la longueur du ſiege, & par le génie & par l'activité intrépide de GUSTAVE, & on ſe formera d'aſſez grandes idées de la difficulté que l'on trouva à réduire les Aſſiegez, ſi je dis ſeulement qu'ils ne ſe rendirent à GUSTAVE qu'après un Siege de ſix ſemaines. Ainſi je ne m'amuſerai pas à parler de tous les aſſauts, & de toutes les ſorties; ces détails qui ſont bons dans un Journal, & qui ne déplairoient pas ſi j'avois à parler du dernier Siege de Vienne, ennuieroient étrangement le Lecteur, s'agiſſant d'une Ville attaquée l'an 1621. Je me contenterai donc de dire que les batteries des Suédois renverſerent pluſieurs Clochers & pluſieurs Edifices publics, & qu'elles firent pluſieurs brêches aux baſtions & aux murailles; qu'on n'épargna ni les grenades ni les bombes, ni les mines, ni les contremines, ni rien de ce que le lecteur s'imagine aſſez de lui même, quand il ſait qu'une Ville a été bien attaquée & bien deffenduë.

L'intrépidité & l'activité de GUSTAVE éclattoient par tout, & quelquefois même un peu trop; car on dit qu'il ne ſe ſouvenoit pas toûjours qu'il étoit Roi, tant il s'expoſoit au péril comme le moindre Soldat de fortune. Il étoit bien éloigné de la circonſpection de ces Princes qui ſe tiennent toûjours au delà de la portée du canon; car dès les premieres approches, regardant de deſſus une hauteur quels lieux étoient les plus propres pour tous les différens quartiers de l'Armée, un boulet de canon vint juſtement ſur le lieu dont il ne faiſoit que de ſortir. Une autre fois il y eut des gens emportez d'un coup de canon ſi près de lui, que ſes habits furent enſanglantez; une autre fois un boulet de canon perça dans ſa Tente & y fit une eſpece de mouvement circulaire, comme pour chercher la tête du Roi, à ce que diſent ceux qui trouvent du merveilleux par tout. Enfin il ne s'en fallut guères qu'il ne fît trouver fauſſe la remarque de CHARLES V, qui dit un jour à l'un de ſes Généraux, qui l'exhortoit de ne ſe pas tant hazarder, que jamais Roi n'eſt mort d'un coup de canon.

Si quelqu'un s'imaginoit ſur cela que GUSTAVE eût été fâché de prendre la Ville ſans y trouver de la réſiſtance, il ſe tromperoit ſans doute; car il exhortoit pluſieurs fois par ſes lettres, les Sénateurs & les Bourgeois à ſe rendre de bonne grace, & à n'attendre point les extrémitez fâcheuſes qu'ils pouroient craindre. Il tâcha de leur faire peur. Il leur promit une Capitulation avantageuſe, & il ne fut pas aſſûrément fort aiſe qu'ils ne tinſſent aucun compte de ſes ſommations. Je veux croire que ce fut en partie parce qu'il ſe voioit obligé à déſoler une belle Ville par ſes canons & par ſes bombes, & à faire périr bien des gens; mais il ne faut point douter qu'il n'eût encore un motif de plus grande force, ſavoir l'épargne du tems & de ſes préparatifs, qu'il eût emploiez plus utilement, s'il eût été bientôt maître de la Ville & de la Citadelle de Riga. On eſt bien aiſe de perſuader aux Aſſiégez que la bonté qu'on a pour eux eſt la ſeule cauſe des exhortations qu'on leur fait à ſe rendre de bonne heure; mais la plûpart du tems la clémence n'en eſt point la cauſe, & les Aſſiégez n'en croient rien auſſi.

Quoique le Roi de Pologne eût encore alors une Guerre difficile avec la Porte, il ne laiſſa pas d'envoier des Troupes au ſecours de Riga, ſous la conduite du Prince CHRISTOPHLE DE RADZIVIL. Elles s'approcherent des Lignes; mais aiant connu par quelques légeres eſcarmouches, qu'il n'y avoit rien à faire, elles ſe retirerent promptement. On fit eſpérer aux Habitans qu'on les ſecoureroit bientôt, & cela les opiniâtra davantage à rejetter toute ſorte de Capitulation.

Enfin GUSTAVE, dépité d'être ſi longtems à prendre une Ville, ſe réſolut de faire joüer les mines qu'il avoit prêtes ſous les murailles, de faire donner en même tems un aſſaut général, d'expoſer la Ville au pillage, & enſuite de la raſer rez-pied rez-terre. Mais le Prince, ſon Frere, & les autres grands Seigneurs du Roiaume intercéderent pour cette Ville, obtinrent du Roi qu'on avertiroit les Habitans du péril qui les menaçoit, & qu'on leur accorderoit ſix heures pour prendre une derniere réſolution. Les Magiſtrats & les Habitans aiant mûrement conſidéré l'état où ils ſe trouvoient, réſolurent enfin de ſe rendre, & ſe ſauverent par là d'une affreuſe déſolation qui leur pendoit ſur la tête.

Le Roi uſa d'une ſinguliere clémence envers eux, quoique leur obſtination l'eût fort irrité, &

& leur promit non ſeulement de les laiſſer joüir de leur liberté, mais auſſi d'augmenter leurs Privileges, pourvû qu'ils euſſent pour lui la même fidélité qu'ils avoient témoignée au Roi de Pologne. Les Polonois ne manquerent pas de publier que GUSTAVE s'etoit rendu maître de la Ville par intelligence, la faction qui le favoriſoit dans la Ville aiant excité une ſédition en ſa faveur. C'eſt ainſi qu'on tâche de ſe conſoler dans ſes disgraces, en diminuant la gloire de l'ennemi qui nous a battu; mais comme on ne ſauroit nier qu'on a fort ſouvent raiſon d'attribuer la priſe des Villes à la perfidie des Gouverneurs & des Habitans, il faut auſſi avoüer qu'on recourt fort mal à propos en bien des rencontres à cette foible conſolation, & qu'on ſeroit plus équitable ſi on loüoit davantage la valeur de ſon Ennemi. La priſe de Riga eſt une de ces conjonctures.

Après cette importante conquête, le Roi s'aſſûra de Mittau, qui eſt le lieu de la réſidence du Duc de Curlande, & l'y rétablit peu après à certaines conditions; aiant conclu une Treve d'un an avec le Roi de Pologne. La Ville de Riga comparut par ſes Députez aux Etats Généraux de Suede convoquez à Stockholm l'année ſuivante, & y prêta foi & hommage à GUSTAVE.

La Treve ne ſembla avoir été accordée que pour donner plus de loiſir de faire de grands Armemens. On comprit par les démarches de SIGISMOND qu'il vouloit faire de grands efforts pour entrer dans la Suede. En effet, c'eſt à quoi tendoient ſes préparatifs dans la Pruſſe. Pour prévenir cette irruption, le Roi GUSTAVE ne ſe contenta pas, en diſcutant quelques différends qu'il avoit avec le Roi de Danemarc ſur les droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes, de lui demander, qu'il ne permît pas que SIGISMOND fît des levées en Danemarc, ni qu'il fît paſſer des Vaiſſeaux par le détroit. Il fit de plus ordonner dans les Etats du Roiaume, que l'on tranſporteroit la Guerre dans la Pruſſe, pour aſſûrer d'autant mieux aux Soédois le Commerce de la Mer Baltique; & parce que les impôts établis l'an 162.. ſur les beſtiaux & ſur les terres enſemencées n'étoient pas un fond capable de ſoûtenir les frais de la Guerre, il fut réſolu dans l'Aſſemblée des mêmes Etats, quoique cela eût d'abord éfarouché la plûpart des membres, de lever un droit inconnu juſques alors en Suede, ſur toutes les denrées qui ſe conſumeroient dans le Roiaume. On trouva que cette ſorte d'impôts chargeroit moins les Habitans, & ſeroit d'un plus grand revenu, parce que perſonne de quelque qualité ou condition qu'il fut, n'en ſeroit exempt; & afin de mieux obtenir le contentement de tous les Ordres, on promit que dès que ce nouveau droit auroit été établi, on révoqueroit, ou on diminueroit les autres charges extraordinaires. Ces promeſſes ſe font très-ſouvent, & s'éxécutent très-rarement.

Outre cela, le Roi voulut prendre ſous ſa protection par un Edit ſolemnel tous ceux qui ſeroient prépoſez à l'exaction de cet impot; car on vit bien qu'ils ſeroient expoſez à la fureur de la populace, ou du moins qu'ils s'attireroient une grêle d'injures & de malédictions. Il étoit porté par l'Edit que tous ceux qui uſeroient de violence envers ces perſonnes-là, ou de fait ou de paroles, ſeroient punis de mort, comme perturbateurs du repos public, & infracteurs des Ordonnances Roiales; & parce qu'il eſt ſouvent utile au Prince, pour avoir de l'argent tout à la fois, de mettre ſes droits en parti, & qu'il eſt à craindre que les Traitans & Sous-Traitans ne ſoûlevent le Peuple, le Roi fit un autre Edit où il régloit fort exactement ce que le Partiſan pouvoit exiger ſans fraude, & quand & comment il le pouvoit exiger de chaque perſonne.

Je remarque toutes ces choſes pour mieux faire connoître l'eſprit & la prudence de GUSTAVE; car on voit qu'il connoiſſoit bien ce qu'il avoit à craindre des peuples, & ce qu'il falloit faire pour les amener à ſon point, & pour empêcher les plus grands inconvéniens de part & d'autre. On a beau murmurer, il eſt impoſſible qu'un Etat conſerve ſa réputation au dehors, & tienne ſes voiſins en reſpect, ſi les Souverains n'ont en main des fonds & des Finances; mais pour en avoir ne faut-il pas qu'il y ait des impôts & des Exacteurs de ces impôts, ſous la protection des Loix? Il eſt vrai que ſi l'on excepte les premiers commencemens, le repos public demande bien plus que l'on faſſe des Loix contre l'Exacteur, afin de réprimer ſon avarice, que non pas qu'on en faſſe pour le garentir de toute inſulte.

Le Roi GUSTAVE eut le déplaiſir dès le commencement de cette année de perdre le ſeul Frère qu'il avoit. C'étoit une perte d'autant plus chagrinante, que GUSTAVE n'avoit point d'enfans, & que par là les prétentions du Roi de Pologne ſembloient trouver plus de priſe, du moins pour un jour à venir. C'étoit un terrible prétendant que ce Roi là, & il ſeroit difficile de trouver une Maiſon qui ait produit en même tems deux Rois auſſi belliqueux que GUSTAVE, & que SIGISMOND, celui-là Roi de Suede, & celui-ci Roi de Pologne, tous deux de l'illuſtre Maiſon de VASA, & Couſins germains. Le mal eſt qu'ils étoient fort mal enſemble, & cela par des raiſons d'intérêt, qui rendoient irréconciliables leurs différends. Auſſi voions-nous qu'ils ne trouvoient pas ſeulement le moindre jour de traiter du fond de leur démêlé; tout le mieux qu'ils pouvoient faire étoit de convenir d'une ceſſation d'armes. Mais quoiqu'ils en convinſſent, afin de mieux examiner le fond de l'affaire, & d'entamer un Traité de Paix déciſif, ils n'en venoient jamais là; car la Treve expirée, c'étoit ou à la prolonger encore pour quelque tems, ou à ſe faire la Guerre.

On prit le premier de ces deux partis l'an 1623. GUSTAVE ne voulant pas donner à ſon ennemi l'avantage de faire la Guerre hors de ſon Païs, s'alla poſter avec une Flotte de ſoixante-ſix Vaiſſeaux auprès de Dantzic, & par cette prompte & hardie expédition, non ſeulement il empêcha que SIGISMOND n'exécutât le deſſein qu'il avoit de porter la Guerre en Suede; mais il l'obligea auſſi à demander la prolongation de la Treve, juſqu'au premier de Juin 1625. ce qui lui fut accordé.

Parmi les actions pacifiques qu'il fit durant cette ceſſation d'armes, les Hiſtoriens parlent fort de ſes libéralitez envers la célebre Univerſité d'Upſal, à laquelle il accorda pluſieurs fonds conſidérables en poſſeſſion perpétuelle, même de ſes biens patrimoniaux, ce qui fit qu'elle eut le moien d'entretenir un plus grand nombre de Profeſſeurs & d'Etudians néceſſiteux. 1624.

Huit ans après, le même Prince fonda l'Univerſité de Derpt en Livonie, & cela n'a garde d'être oublié par les Hiſtoriens, qui pour l'ordinaire

Digitized by Google

dinaire étant des perſonnes d'étude, ſe croient fort obligez de conſacrer à l'immortalité l'honneur que les Princes ont fait aux Lettres, en leur accordant leur protection ; & on peut dire que plus un Prince fait des choſes dignes de loüanges, plus il ſe doit rendre favorables les hommes ſavans, parce que ce n'eſt que ſur la foi de leurs Livres que la poſtérité connoit les plus grands Héros. AUGUSTE doit la meilleure partie de ſa gloire aux créatures qu'il s'étoit faites parmi les Savans de ſa Cour. Il n'y avoit donc rien de mieux entendu à GUSTAVE que de s'attirer par ſes bienfaits l'amour d'une célebre Univerſité.

Il avoit été arrêté entre les Rois de Suede & de Pologne, que ſi pendant la Treve qui devoit durer juſqu'au premier de Juin 1625. la Paix ne ſe concluoit pas, l'une des parties ne pourroit pas attaquer l'autre ſans lui avoir déclaré la Guerre deux mois avant ce premier de Juin. GUSTAVE, voulant obſerver cette condition, dépêcha un Courier au Roi de Pologne pour lui dénoncer qu'il l'attaqueroit après la fin de la Treve. Il le dépêcha, dis-je, dans le tems qu'il le falloit pour ne manquer pas à ce dont on étoit convenu ; mais la rigueur de la ſaiſon retarda tellement le voiage du Courier, qu'il ne l'acheva point deux mois avant que la Treve fut expirée. Les Polonois ſe plaignirent hautement de ce manque de bonne foi ; on s'excuſa ſur les difficultez des chemins, & on ſe plaignit à ſon tour de pluſieurs choſes, & ſur tout du peu de penchant que l'on remarquoit dans l'eſprit du Roi de Pologne pour la Paix. Les Ambaſſadeurs de Pologne étoient d'avis que toutes ſortes d'actes d'hoſtilité ceſſaſſent pendant que l'on négocieroit l'accommodement des deux Couronnes ; mais le Chancelier OXENSTIERN, Chef de l'Ambaſſade de Suede, fit voir qu'il y avoit de l'artifice à exiger cela, quand on voioit la Suede ſi en état de faire de grands progrès, & il repréſenta les Dommages que ſon Maître ſouffriroit, s'il négligeoit de ſi favorables occaſions, & s'il attendoit tranquillement que les Troupes de ſes Ennemis ſe fortifiaſſent. Enfin il vouloit que l'on lui paſſât divers Articles avant que de promettre la ceſſation des actes d'hoſtilité.

Les Polonois ne répondant rien de poſitif, mais déchirant la conduite de la Suede de vive voix & par écrit, GUSTAVE prit le parti de leur répondre l'épée à la main ; & comme ſa valeur & ſa bonne fortune lui avoient acquis une grande autorité dans ſon Roiaume, il obtint des Etats toutes les aſſiſtances qu'il ſouhaita. Il fit augmenter le tribut qui ſe levoit ſur les beſtiaux & impoſa un nouveau droit ſur tous les grains que l'on faiſoit moudre, droit qui paſſa d'autant plus facilement, que le menu peuple voioit que les riches en ſeroient plus chargez que les pauvres. Outre tout cela, les Etats Généraux du Roiaume firent un Décret pour l'entretien fixe d'un certain nombre de Troupes, & promirent une ſomme d'argent au Roi pour l'entretien des Armées de Mer, & de Terre.

Avec tant de bonnes reſſources, GUSTAVE ſe voiant en état de faire une puiſſante irruption ſur les Etats de ſon Ennemi, fait voile vers la Livonie avec une Flotte de ſoixante-ſeize Vaiſſeaux, & chaſſe en peu de tems les Polonois de toutes les Places qui leur reſtoient dans la Province, de l'importante Forteresſe de Kokenhuſe, de Felburg, de Dunneburg, de Nidorp, de Derpt. Il découvre les intelligences que les Polonois avoient pratiquées dans la Ville de Riga, & taille en pieces le jeune SAPIEHA, qui avec plus de bravoure que de prudence, s'étoit oſé préſenter devant lui. Il paſſa la Dwina, il entra en Lithuanie, & s'empara de Poſwol, où les Coſaques s'étoient retirez après avoir fait des courſes ſur les Suédois, & de la forte Place de Birſen, où il trouva plus de ſoixante pieces de Canon. Il s'en retourna par la Curlande, & par la Province de Semigal, ſe ſaiſit de Mittau, de Bouſchia, & de pluſieurs autres Places, & ne laiſſa pas dans une ſi belle ſuite de bons ſuccès de pouſſer ſon accommodement avec SIGISMOND.

Il ne s'en faut pas étonner. Aiant un jugement très-ſolide, il n'ignoroit pas que le veritable tems de faire la Paix eſt celui de la mauvaiſe fortune de ſon Ennemi ; car ſi on ne peut pas le ruïner entierement, il vaut beaucoup mieux aſſûrer ſes conquêtes par un bon Traité pendant qu'il eſt foible & malheureux, que de s'expoſer à perdre ſes avantages en continuant la Guerre ; dont tant d'expériences nous aprennent que le ſort eſt ſi journallier. Auſſi voit-on que les Princes qui ont eu du déſavantage différent le plus qu'ils peuvent de s'accommoder avec le vainqueur, ce qui leur réuſſit tantôt bien, tantôt mal, ni aiant point de regle fixe & aſſûrée des actions humaines.

GUSTAVE donc, jugeant que le tems favorable de faire la Paix étoit venu, envoia des ſaufconduits aux Ambaſſadeurs du Roi de Pologne, par les Sieurs HARWITS, HORN, & par SALVIUS, grand Subdélégué du Chancelier OXENSTIERN dans les Conférences de la Paix. Mais SIGISMOND par la même raiſon qui faiſoit ſouhaiter à GUSTAVE le renouement des conférences, ne ſouhaitoit rien moins que cela, de ſorte qu'il fallut tourner ſes penſées du côté de la Guerre, à quoi GUSTAVE fut, ſans doute, bientôt réſolu, étant auſſi brave qu'il l'étoit.

L'évenement fit voir au Roi de Pologne que les eſpérances qu'il avoit que la Fortune quitteroit GUSTAVE étoient fort vaines. Les Troupes de Lithuanie commandées par le Général SAPIEHA, & renforcées de pluſieurs Régimens Coſaques, Huſſars, Heyducs, & Allemans, ſe tenoient aſſûrez de la Victoire, ſi elles ſe pouvoient battre avec l'Ennemi en rale campagne. Cependant elles furent battuës par les Suédois dans une plaine de la Province de Semigale auprès de Walonia, & apprirent à mieux connoître GUSTAVE. Il leur fit voir en cette rencontre qu'il n'étoit point de ces Guerriers dont le talent eſt borné à une ſeule maniere de combat ; qui étant propres à prendre des Villes, ne le ſont pas à gagner des batailles rangées, ou qui pouvant réuſſir dans des lieux pleins de défilez & de montagnes, ne ſavent comment faire dans un Païs uni & ouvert. Il remplit dans cette journée toutes les fonctions d'un Général également habile & courageux, & remporta une victoire ſi mémorable, qu'on s'étonne avec raiſon que les Hiſtoriens n'en aient pas plus exactement conſervé le ſouvenir. Mais c'eſt peut-être que les dernieres Campagnes de GUSTAVE leur ont paru ſi glorieuſes, qu'ils ont gardé toutes leurs forces pour en parler dignement, ſans ſe mettre fort en peine du reſte. Le Comte de TURN qui commandoit l'aile droite, & GUSTAVE HORN qui commandoit l'aile gauche acquirent beaucoup de loüanges en cette journée-là

Digitized by Google

Cette nouvelle Victoire ne changea ni les dispositions que GUSTAVE avoit pour la Paix, ni la répugnance de SIGISMOND à traiter avec un Ennemi victorieux, de sorte que le Roi de Suede se résolut à essaier si un plus grand accablement obligeroit enfin la Pologne à terminer les differends qui divisoient les deux Roiaumes. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait souhaité si passionnément la fin de cette querelle; car outre la raison que j'ai déjà alléguée, il aimoit ses Sujets & en étoit tendrement aimé; & comme il savoit que SIGISMOND & ses décendans protesteroient dans toutes rencontres contre l'exclusion que les Etats de Suede leur avoient donnée, & qu'ainsi la Pologne ne manqueroit jamais d'un prétexte plausible de faire la Guerre aux Suédois, il eût été bien aise d'extirper la semence de ces troubles, & de mettre sa Patrie en repos de ce côté là, tant pour le tems présent que pour le tems à venir. C'est pour cela qu'il souhaitoit de régler les prétentions de SIGISMOND, & de les fixer de telle sorte par un Traité décisif, que l'on sût au vrai à qui appartiendroit la succession à la Couronne de Suede, sans être éternellement expolée aux vicissitudes de la Fortune, & au sort des armes des deux Rivaux.

Afin de réduire le Roi de Pologne à la nécessité de traiter pour une bonne fois de ses prétentions, le Roi de Suede s'avisa de porter la Guerre dans la Prusse. C'est ainsi qu'on nomme une Province très-considérable, située entre la Poméranie, la Mer Baltique, la Pologne, la Lithuanie, la Livonie, & la Curlande. Elle a été possédée long tems par les Chevaliers Teutoniques, dont la valeur & la puissance paroissent avec éclat dans l'Histoire. Mais cette puissance tomba enfin par les deux causes les plus générales du renversement des grandeurs du monde, savoir par la vanité, & par la corruption des mœurs. L'orgueil de cet Ordre de Chevalerie l'aiant porté à se vouloir agrandir aux dépens de ses voisins, lui attira des Ennemis qui le perdirent; & les débauches des Chevaliers le rendirent si odieux à Dieu & aux Hommes, qu'on fut bien aise de ne les avoir plus pour maitres. Ainsi après que JAGELLON, grand Duc de Lithuanie, & ensuite Roi de Pologne, qu'ils avoient osé provoquer, les eût châtiez d'une maniere terrible, sans que pour cela ils s'amandassent, les Prussiens secoüant leur joug, se donnerent à CASIMIR III. du nom, Roi de Pologne.

Cependant l'Ordre ne fut point ruiné, parce que le Grand Maître LOÜIS D'ERTICHAUSEN aïant remporté une Victoire sur CASIMIR, fit sa composition avec lui l'an 1466, qu'il céderoit au Roi de Pologne la Prusse Occidentale & tiendroit à foi & hommage de sa Couronne la Prusse Orientale. De cette façon, cette partie de la Prusse devint un fief de la Couronne de Pologne; mais parce que le Grand Maître ALBERT DE BRANDEBOURG refusa de prêter l'hommage qu'il devoit au Roi SIGISMOND, son Oncle, il fut cause que l'Ordre fut suprimé, & converti en Duché héréditaire mouvant de la Couronne de Pologne, duquel il fut investi l'an 1525. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Prusse Ducale, pour la distinguer de la Roiale qui appartient à la Pologne depuis l'an 1466. Cette Prusse Ducale appartient aux Electeurs de Brandebourg depuis l'an 1611; mais ce n'est que depuis l'an 1657. que l'Electeur FREDERIC GUILLAUME, (*) plein de vie & de gloire encore aujourd'hui, en possede la souveraineté. J'ai crû que cette petite digression historique ne déplairoit pas au Lecteur.

Il paroit par ce que je viens de dire, que quand le Roi de Suede passa en Prusse, elle appartenoit en partie à la Pologne, & en partie à l'Electeur de Brandebourg. GUSTAVE offrit la neutralité à ce dernier, & fut bien aise qu'il l'acceptât; mais il ne laissa pas pour une plus grande précaution de lui demander le Port de Pillaw comme un gage de sa parole, ce qui lui fut accordé. Ce Port lui fut fort utile pour exiger de grosses contributions des Habitans de Dantzic. Il se rendit bientôt après maitre de Frawemberg & de Braunsberg, d'où il chassa les Jésuites, & envoia leur Bibliotheque à l'Université d'Upsal, ce qui ne dédommagea point le parti Protestant de la Bibliotheque Palatine qui avoit été envoiée à Rome depuis peu d'années; car il n'y avoit point de comparaison entre ces deux Bibliotheques.

Je ne sai si les Jésuites qui avoient été chassez de Riga par GUSTAVE l'an 1621. s'estimerent fort malheureux d'être ainsi traitez par un Prince Protestant. Comme on ne les accuse pas d'être trop humbles ni trop désintéressez, il y a quelque apparence qu'ils ne furent pas marris de se voir traitez avec cette distinction, & d'avoir un si beau prétexte de se glorifier que c'est à eux principalement que les Hérétiques en veulent. Il est sûr qu'ils se font honneur de tout, & qu'ils font si bien valoir leurs pertes, en représentant au monde qu'ils sont les seules victimes immolées à la fureur des Sectaires, qu'on leur donne beaucoup plus de biens, qu'ils n'en ont perdus. Mais il n'est pas moins certain que GUSTAVE ne les chassa pas par un coup de persécution, il les chassa, parce qu'il avoit oüi dire qu'ils se mêloient de trop d'affaires, & qu'ils ne valent rien dans une Ville conquise par un Prince qu'ils croient hérétique. Ils ont donc tort de se tant glorifier d'être plus en butte aux Protestans que le reste de leur communion. Les plus éclairez de leur Eglise ont reconnu que la véritable cause de cela n'est pas une chose dont on se puisse glorifier; mais revenons à GUSTAVE.

Il étoit déjà du nombre de ces Guerriers dont le nom seul épouvante l'Ennemi, & empêche les Villes fortes de songer à la défense. C'est pourquoi le bruit de son arrivée s'étant répandu par toutes les Villes de la Prusse Polonoise, on vit tomber en très-peu de tems sous son joug Varmie, Ravensberg, Elbing, Mariemb urg, Stum, Christburg, Brodnitz, Wormitz, & les deux Isles qui le forment au dessus de Dantzic, entre les branches de la Vistule, & du Nagpth. Je veux croire que l'absence de SIGISMOND, & la jalousie secrete qui régnoit entre ses Généraux, contribuerent aux succès du Roi de Suede. Mais il ne laisse pas d'être vrai que la principale gloire en est dûë à sa diligence, à sa vigueur, & à la réputation qu'il s'étoit acquise par ses beaux exploits, laquelle marchant au devant de lui, éton-

(*) Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg, & premier Duc Souverain de Prusse, mourut le 29. d'Avril 1688. Ainsi comme ce Prince étoit encore vivant, lorsque Mr. Bayle composa son *Discours Historique sur la vie de Gustave Adolphe*, il faut nécessairement qu'il l'ait écrit avant l'année 1688.

Digitized by Google

étonnoit le monde & le préparoit ; outre qu'il avoit de très-bonnes Troupes, & des Capitaines d'une expérience consommée, à qui l'exemple & la gloire d'un si grand Roi inspiroient une confiance & une ardeur, capables de surmonter les plus grandes difficultez.

La prise de Dantzic eût fort augmenté la gloire du Roi de Suede. Néanmoins il n'attaqua point cette florissante Ville, voiant bien qu'il n'auroit pas assez de Troupes, ni de force pour la subjuguer. Il se contenta de ne l'avoir pas contraire, & de la menacer de tems en tems, afin d'en tirer le plus d'avantage qu'il pourroit, & de la rendre inutile au Roi de Pologne. Mais les Habitans fiers de leurs richesses, & pleins de la bonne opinion d'eux mêmes, n'accordoient pas à Gustave tout ce qu'il leur demandoit. Celà l'obligea de s'approcher d'eux avec son Armée, après avoir passé la Vistule ; & s'être emparé de Dirschaw qu'il mit en état de defense. Il fit dire à ceux de Dantzic qu'il prétendoit que tous leurs Vaisseaux lui paiassent un tribut ; qu'ils gardassent une parfaite neutralité ; qu'ils lui fournissent des vivres en paiant ; & qu'ils fissent sortir de leur port tous les Navires Polonois. Ils convinrent de tout cela à la réserve du dernier article ; & pour ne pas irriter Gustave par un refus trop brusque de ce dernier point, ils députerent vers lui plusieurs fois, pour lui faire entendre leurs raisons. Par ce moien ils arriverent à leur principale fin, qui étoit d'amuser Gustave & de gagner du tems jusqu'à l'arrivée du Roi de Pologne, pour lequel ils avoient dessein de se déclarer hautement, dès qu'ils le pourroient faire sans se mettre trop en danger.

Sigismond arriva en effet dans la Prusse à quelque tems de là avec une Armée considérable. La perte de tant de Villes & de Châteaux, & le cours impétueux des victoires de Gustave, lui avoient donné un cruel chagrin, & une envie démesurée d'en tirer raison. Aiant donc assemblé environ vingt mille Hommes, il vint camper à Graudentz, & dès lors ceux de Dantzic embrasserent si vivement son parti qu'ils allerent mettre le Siege devant Pautske, où Gustave avoit garnison, & s'en rendirent les maitres, & dès lors aussi les Suédois les traiterent en Ennemis, & leur firent beaucoup de mal.

Après quelques tentatives sur Mariembourg & sur le Château de Munde, qui furent très-malheureuses aux Polonois, Sigismond n'ignorant pas qu'il perdroit toute sa réputation, s'il demeuroit plus long tems en Prusse sans rien faire, décampa de Graudentz, & aiant passé la Vistule, alla faire le Siege de Meue dans la petite Province de Pomerellie. Il connoissoit assez Gustave pour ne douter pas qu'il viendroit au secours des Assiégez. C'est pourquoi il se fortifia sur une hauteur par où il falloit nécessairement passer pour aller à Meue.

Gustave, s'étant approché de ce poste pour tenter le secours de la Place, fut fort incommodé du canon des Ennemis ; mais cela ne fit que lui augmenter l'envie de forcer leurs Retranchemens. S'étant donc mis à couvert lui même contre les insultes des Polonois, il fit reconnoître les lieux, & apprit qu'il y avoit un petit sentier détourné qui conduisoit au sommet de la hauteur. Il falloit plûtôt grimper que marcher pour s'y rendre. Néanmoins une petite exhortation qu'il fit aux Soldats, pour leur montrer qu'il n'y avoit rien dont le courage & la fidélité ne viennent à bout, les anima tellement qu'ils ne demanderent qu'à marcher. Le Comte de Turn, & le Général Musten furent chargez de cette affaire. Ils la conduisirent si sagement, qu'ils gagnerent la hauteur, le Soldat s'aidant de quelques branches d'abres pour monter. Ils firent main basse sur les sentinelles, & sur tout ce qu'ils rencontrerent d'abord, & ils commençoient déjà à se retrancher sur la hauteur, lorsqu'ils furent vivement attaquez par des Troupes Polonoises. Le Combat fut soûtenu pendant deux heures avec beaucoup de vigueur, & l'avantage demeura au Général Musten, puisqu'il mit en fuite les Ennemis ; mais cela n'empêcha pas que quand on les vit revenir à la charge, le Comte de Turn ne se retirât, non pas pour fuir en effet, mais pour se porter en un lieu plus favorable. On le suivit, le combat recommença, & les Suedois se vantent d'avoir fait un grand carnage. Quand cela ne seroit pas, on ne sauroit leur ôter la gloire d'avoir secouru la Place, puisqu'il est constant que Sigismond leva le Siege de Meue.

Peu de tems après, il témoigna quelques dispositions à un accommodement : on convint d'un Lieu où les Députez des deux Couronnes conféreroient de cette importante affaire ; mais cela n'aboutit à rien. Les Députez étant sortis de leurs Tentes, s'observerent long-tems les uns les autres, sans ouvrir la bouche, & même sans se saluer. Chacun craignoit de ne pas soûtenir assez gravement l'honneur de son Maitre. Ainsi c'étoit à bien prendre garde de n'avancer pas plus vîte que ceux de l'autre Parti, & de ne point commencer à rendre des civilitez. Enfin après plusieurs démarches graves, plusieurs regards majestueux, & un long silence, Schembeki, l'un des Ambassadeurs de Pologne s'ennuiant, sans doute, d'une contenance si forcée & si inutile au dessein qui les avoit amené là, ouvrit la conférence, & demanda pour son Maitre des Conditions qui furent rejettées absolument. On ne songea donc qu'à la Guerre. Koniecspolski, fameux Capitaine Polonois, formoit une entreprise sur Dirschaw ; mais Gustave y aïant jetté du monde & des vivres, l'obligea de se retirer avec perte. Les autres tentatives du Roi de Pologne sur Meue & sur Mariembourg ne furent pas plus heureuses ; ainsi la Campagne fut très-favorable aux Suédois.

Pour comble de satisfaction, Gustave se vit pere sur la fin de cette même année 1626. Il est vrai que ce ne fut que d'une Fille ; mais comme les Etats du Roiaume avoient déjà déclaré les Filles de la postérité de Charles IX. capables de succéder à la Couronne, & qu'ils en renouvellerent le Décret en ce même tems ci, Gustave n'eut plus le chagrin de ne produire pas un Héritier de son Roiaume. Cette Fille, dont la Reine de Suede accoucha le 8. de Décembre 1626, a effectivement succédé à Gustave, & a pour le moins autant fait parler d'elle que lui, sous le nom fameux de Christine.

Ce qui obligea les Etats de Suede à déclarer Christine héritiere du Roiaume peu après sa naissance, fut qu'ils remarquoient que Sigismond étoit plus fier & plus inflexible, sous prétexte qu'il n'y avoit point de Prince en Suede qui pût succéder à Gustave. Ainsi on crut que pour rabattre cette fierté, il falloit lui montrer qu'on avoit un successeur tout prêt en la personne d'un enfant qui venoit de naître.

Ce

Ce ne fut pas la ſeule choſe dont les Etats ſe ſervirent en ce tems là pour rabattre la fierté de SIGISMOND; ils en firent bien d'autres qui le devoient plus mortifier; car GUSTAVE leur aiant donné à examiner les conditions de Paix qu'il lui avoit propoſées, ils prononcerent qu'il falloit bien ſe garder de lui en offrir de meilleures, & que s'il ne les acceptoit pas il falloit continuer la Guerre avec plus d'ardeur que jamais. Et pour y mieux réuſſir, ils promirent au Roi, non ſeulement les contributions d'argent qui lui ſeroient néceſſaires; mais auſſi leurs ſervices perſonnels & leurs vies. En quoi il faut admirer la conduite & le bonheur de GUSTAVE; car au lieu qu'en bien des Roiaumes les Aſſemblées des Etats ne ſont qu'un théatre de diſputes, où on ne conclut jamais rien qu'après mille plaintes, & mille reproches, ceux de Suede s'aſſemblant preſque tous les ans ſous le Regne de GUSTAVE, s'accordoient parfaitement à lui fournir tout ce qu'il vouloit, & prévenoient même ſes déſirs. C'eſt déjà une choſe bien particuliere; mais elle le paroîtra bien davantage ſi on fait réflexion, qu'il falloit faire conſentir les Députez à la continuation & bien ſouvent même à l'augmentation de l'état de Guerre, & qu'il s'agiſſoit preſque toûjours de nouvelles levées de Soldats, ou de nouveaux équippemens de Flottes. On doit attribuer ce bonheur 1. à l'adreſſe de GUSTAVE qui perſuadoit à ſes Sujets qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de voir finir la Guerre, & que toutes les peines qu'il ſe donnoit, & tous les périls où il s'expoſoit, n'avoient pour but que cela; mais qu'il avoit à faire à un Enpemi qui ne ſe propoſoit pas moins que d'envahir tout le Roiaume, & d'en exterminer la Religion Proteſtante, 2. à la gloire qu'il avoit acquiſe; car encore que les Conquêtes d'un Roi ſoient le plus ſouvent très-inutiles à ſes Sujets, & que ce ſoit la même choſe pour eux que leur Souverain ſe contente des Etats de ſes Ancêtres, ou qu'il les agrandiſſe; néanmoins ils ſe laiſſent toucher de je ne ſai quelle admiration mêlée d'amour pour leur Prince, lorſqu'il fait parler de lui par toute la Terre. *Les Te Deum* qu'ils entendent chanter ſouvent, & les feux de joye qu'ils allument pour la priſe de quelques Villes, ou pour le gain de quelques Batailles, les diſpoſent à fournir plus gaiement aux frais de la Guerre. Et comme on a fort bien remarqué qu'encore que la valeur ne ſoit pas la vertu des Femmes, elle ne laiſſent pas de préférer les gens de Guerre à tout le reſte du monde; on peut dire qu'encore que les Conquêtes du Monarque ne ſoient pas l'affaire des Peuples, ils ne laiſſent pas de ſe ruïner plus agréablement pour un Prince belliqueux, que pour un autre.

Avant que de ſe mettre en Campagne, le Roi de Suede fit deux choſes qui témoignent la bonté de ſon ame, & le ſoin qu'il prenoit de ſes Sujets. Il fit publier un Edit en faveur de ceux qui à cauſe de leur Religion ſe trouvoient contraints de ſortir de leur Patrie. Il leur offrit une retraite ſûre dans ſes Etats, & leur promit une exemption générale de toutes les charges publiques. Comme ces malheureux perſécutez étoient en grand nombre par le zele furieux & tirannique dont l'Empereur s'étoit miſérablement coiffé, il y en eut pluſieurs qui ſe prévalurent de la générosité de GUSTAVE, ce qui rendit ſon Roiaume encore plus floriſſant.

Outre cela, il voulut que les Etats examinaſſent ſoigneuſement le conſeil qui lui avoit été donné d'établir une Compagnie pour la navigation des Indes Occidentales. Elle fut établie; mais le ſuccès ne répondit pas à l'eſpérance que l'on en avoit conçuë. Il faut néanmoins loüer en cela la vertu de ce grand Prince, qui ne ſe ſentit pouſſé à faire ce nouvel établiſſement, que par la facilité qu'il en eſpéra de travailler à l'inſtruction des Infidelles & au bien de tout le Roiaume.

Le Printems revenu, GUSTAVE repaſſa en Pruſſe, réſolu de dompter la fierté de ceux de Dantzic. Pour cet effet, il paſſa dans une des Iſles de la Viſtule, où ils avoient pluſieurs Forts, & fit attaquer le principal. Il l'eût emporté, ſans doute, ſi un coup de mouſquet qu'il reçut au ventre, ne l'eût contraint d'abandonner cette entrepriſe. Cette diſgrace fut largement récompenſée par l'avantage que les Suedois remporterent à Késmarck C'étoit un Fort, où les Polonois avoient garniſon. On les en déloges, & immédiatement après; on défit le détachement de l'Armée Polonoiſe qui venoit au ſecours de la Garniſon.

Il y eut quelque tems après un rude combat entre les deux Armées à Dirchaw, où les Suédois avoient leur Camp. L'Infanterie Polonoiſe les y étant venu attaquer, fut ſi bien reçuë par la Cavalerie de GUSTAVE, qu'elle eût été taillée en pieces, ſi la Cavalerie du Roi de Pologne ne fût venuë à ſon ſecours. Les Polonois étant ſupérieurs en nombre, ne furent repouſſez qu'avec peine: neanmoins ils furent repouſſez; & ſi GUSTAVE n'eût été dangereuſement bleſſé d'un coup de fauconneau, en regardant de deſſus une hauteur le camp du Roi de Pologne, il y a beaucoup d'apparence que les Suédois euſſent, ou taillé en pieces, ou mis en fuite les Polonois.

Ce fut alors que les principaux Officiers de l'Armée, aiant à leur tête le Chancelier OXENSTIERN, firent une très-humble Remontrance au Roi, pour le ſupplier d'avoir plus de ſoin de ſa Perſonne qu'il n'en avoit. Ils lui repréſentérent que ſa vie étoit abſolument néceſſaire au bien de tout le Roiaume; & qu'ainſi il la devoit ménager avec les mêmes précautions que le ſalut de ſes Sujets, pour qui il avoit une ſi particuliere tendreſſe. GUSTAVE leur fit connoître qu'il étoit ſenſible à cette marque de leur affection; mais il leur témoigna en même tems qu'il ne ſe croioit pas ſi néceſſaire à ſon Roiaume qu'ils le diſoient, & qu'il étoit perſuadé qu'après ſa mort la Providence de Dieu deploieroit ſur la Suede les mêmes ſoins, qu'elle en avoit eu juſques alors. „ Dieu m'a commis cette charge, pourſuivit il: „ il ne faut pas que la peur ou la pareſſe me la „ faſſe négliger; & que me pourroit il arri„ ver de plus glorieux que de perdre la vie en „ combattant pour la gloire de Dieu, & pour „ le bien de mes Sujets?" L'événement n'a que trop fait voir, que la Remontrance fit moins d'impreſſion que la réponſe.

Son courage le ſoûtenoit tellement au milieu des plus vives douleurs, qu'il y conſervoit toute la préſence de ſon eſprit, & même ſa gaieté; car ſon Médecin ne s'étant pas contenté de conſidérer la playe; mais aiant auſſi voulu l'exhorter à ſe ménager mieux à l'avenir, il l'exhorta lui même à ſon tour en riant, de n'entreprendre pas ſur la profeſſion d'autrui, ce qu'il exprima par le proverbe Latin, *ne ſutor ultra crepidam*. Une autre fois ſon Chirurgien ne pouvant pas lui ôter d'une bleſſure les baſſes qui l'avoient faite,

te, *qu'elles y demeurent*, dit-il, *comme un monument illuſtre d'une vie qui n'a pas été paſſée dans la moleſſe*. Faiſant ſans doute alluſion à un bon mot qui fut dit autrefois par ALEXANDRE le Grand.

Comme GUSTAVE étoit le premier mobile de ſon Armée, il ne faut pas s'imaginer que pendant qu'il ne pouvoit pas agir à cauſe de ſes bleſſures, elle fit de grands mouvemens. On ſe contenta d'obſerver les Polonois, qui ne firent pas grand choſe non plus dans tout le reſte de la Campagne, quoiqu'ils euſſent reçu quelques Troupes auxiliaires de l'Empereur, commandées par le Duc de Holſtein. On parla de Paix, & il y avoit lieu d'eſpérer qu'elle ſeroit acceptée des deux Partis, lorſque l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en vint rompre toutes les meſures. Il avoit ſes raiſons, la Maiſon d'AUTRICHE commençoit à craindre GUSTAVE, & ne devoit rien négliger pour le commettre avec la Pologne. Par ce principe l'Ambaſſadeur d'Eſpagne flatta SIGISMOND de mille vaines eſpérances. Il lui promit une Flotte de vingt-quatre Vaiſſeaux de Guerre, dix mille Hommes, & deux cent mille écus en argent; ce qui, à ſon compte, le rendroit Maitre de la Suede. SIGISMOND fut aſſez crédule pour donner dans ce piege là, & comptoit que la Campagne ſuivante il ſeroit Roi de Suede. Effectivement il n'eut garde de conclure le Traité de Paix, & par ce moïen GUSTAVE eut encore une Expédition à faire dans la Pruſſe l'an 1628.

Il avoit toûjours pour maxime de faire la Guerre dans le Païs ennemi. C'eſt pourquoi il ſe hâta cette année de retourner dans la Pruſſe, ſachant que les Polonois avoient envie de porter la Guerre chez lui. Sa principale penſée étoit de mortifier la ſuperbe Ville de Dantzic, d'où SIGISMOND tiroit les meilleures de ſes reſſources pour la Guerre, qui ſe faiſoit dans la Pruſſe Roiale depuis quelque tems. Dans cette vûë, il fit publier un Edit, avant que de s'embarquer, par lequel il déclaroit qu'il confiſqueroit tous les Vaiſſeaux, qui apporteroient à Dantzic, des marchandiſes de contrebande, & qu'à l'égard des marchandiſes d'une autre eſpece, il ne ſouffriroit pas qu'on y en portât, qu'à condition de payer un certain droit aux Vaiſſeaux, qu'il tiendroit à l'entrée de la Viſtule; ce qui fait voir qu'il ne ſe préparoit pas de prendre la Ville, mais ſeulement de l'humilier. Les premieres approches de GUSTAVE furent heureuſes; car ſa Flotte rencontrant ſept Navires de Dantzic entre la Ville & l'embouchure de la Riviere, en prit trois ou quatre, & en coula un à fond. La ſuite ne répondit pas à cet heureux commencement; car un fort petit nombre de Navires Polonois en battirent quarante de Suede. Les aſſauts qu'on donna à quelques Forts de Dantzic furent ſi vigoureuſement repouſſez, qu'on y perdit bien du monde, au lieu que les Polonois recouvrerent Potzke & Meue, ſans aucune perte. Ces diſgraces furent un peu adoucies par la ſurpriſe de l'une des Iſles de la Viſtule, où les Suédois trouverent une vingtaine de canons de fonte.

Les Polonois ne voiant pas que leurs avantages euſſent encore quelque choſe de déciſif, tâcherent d'engager une Bataille rangée. Pour cet effet ils ſe vinrent camper aſſez proche des Suédois, & firent pluſieurs eſcarmouches. GUSTAVE qui n'étoit pas homme à ſe laiſſer inſulter, ſur tout quand il avoit de quoi tenir tête, ſe voiant vingt-quatre mille Hommes de pied, deux mille Chevaux & trois mille Archers, rangea ſon Armée en Bataille, pour faire voir aux Polonois qu'il ne tiendroit pas à lui, qu'on en vint à un Combat général. On y vint, & on ſe battit vigoureuſement; mais tandis que GUSTAVE ſoûtient l'effort de l'Armée Polonoiſe, & l'amuſe avec une partie de ſes Troupes, il envoie l'élite de ſa Cavalerie, & de ſon Infanterie par un chemin détourné attaquer en queuë les Ennemis; & par ce mouvement bien conçu, & bien exécuté, il met en déſordre les Polonois, en tuë trois mille, bleſſe KONIECPOLSKI, le meilleur de leurs Généraux, leur prend quatre pieces de Campagne, quatorze Drapeaux, & revient Victorieux dans ſon Camp, avec d'autant plus de gloire, que la perte de pluſieurs des ſiens témoignoit que l'avantage lui avoit été opiniâtrément diſputé.

Ce fut alors que la Ville de Dantzic commença de ſentir quelque inquiétude, parce que peu après la Bataille, elle fut plus preſſée qu'auparavant, & du côté de la mer & du côté de la terre. En effet le Roi GUSTAVE s'attacha principalement à cette Ville, dès qu'il eut remporté cet avantage ſur l'Armée de Pologne. Il donna ordre à huit grands Vaiſſeaux de Guerre, de croiſer perpétuellement ſur la côte, afin que rien ne pût entrer dans la Ville, pendant qu'il s'en approcheroit avec ſon Armée le plus près qu'il pourroit. Les Habitans qui ſouhaitoient ſur toutes choſes d'avoir la mer libre, & qui d'ailleurs étoient de fort bons hommes de mer, s'attacherent principalement à l'attaque des huit Vaiſſeaux. Ils les firent attaquer par dix des leurs, & après un combat de trois heures donnerent la chaſſe à quatre, ſe rendirent maîtres de l'Amiral, & euſſent pris auſſi le Vice-Amiral, ſi celui, qui le montoit, n'eût fait mettre le feu aux poudres, pour ôter aux Ennemis le plaiſir & l'avantage de cette capture. Ils perdirent quatre cens Hommes, & le Commandant de leur Flotte. On ſe peut imaginer facilement le chagrin & le dépit dont GUSTAVE fut tranſporté, en voiant que des marchands, (car c'eſt ainſi que les Monarques traitent les Républiques, qui s'adonnent au Commerce) triomphoient de ſes Vaiſſeaux, & conduiſoient dans leur Havre ſon Amiral, comme en ſpectacle à tous les Bourgeois, & comme un monument de leur Victoire. Mais que faire à tout cela? Le mieux étoit ſans doute de renvoier d'autres Vaiſſeaux, au lieu de ſe chagriner inutilement; c'eſt auſſi ce que fit GUSTAVE.

Il en envoia douze aux embouchures de la Viſtule pour bloquer la Ville encore de ce côté là, & par ce moïen il fut cauſe que le commerce commença à s'établir à KONIGSBERG, Ville de la Pruſſe Ducale, & à diminuer d'autant à Dantzic. Ces douze Vaiſſeaux ne ſe contentant pas de croiſer, attaquerent la Flotte ennemie ſur la Viſtule, & après un combat, qui dura un jour entier, ils ſe rendirent maîtres d'un des plus gros Vaiſſeaux de Dantzic, nommé *la Maiſon de Hollande*. Ils ne l'emmenerent pourtant pas, à cauſe qu'un bout de mêche tombé par hazard dans le Magazin à poudre, fit ſauter tout le Vaiſſeau; mais ils gagnerent plus par cette perte, qu'ils n'y perdirent, puiſque la conſternation qui ſaiſit les Ennemis à la vûë de ce fracas, les obligea de s'enfuir, & que leur Amiral échoüa ſur un banc de ſable, où il périt entierement par le canon des Suédois.

Le Roi cependant avoit occupé divers poſtes

autour de la Ville, passé un marais de la longueur de près de trois lieuës d'Allemagne, avec beaucoup de travail, & construit trois ponts de batteaux, pour faire passer son Armée dans une Forêt, d'où il serroit de plus près la Place, & alors enfin les Habitans ne parurent plus si superbes. Le Magistrat craignoit une sédition de la populace, à cause que la cessation du Commerce, & le blocus de la Ville avoit fait succéder la disette à l'abondance, à laquelle on étoit accoûtumé; & pour cette raison il pressa le Roi de Pologne de faire la Paix avec la Suede. Toutes choses y devoient porter SIGISMOND; mais surtout le peu de suite qu'avoient eüe les promesses de l'Ambassadeur d'Espagne; car bien loin que les vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, qu'il avoit promis à la Pologne, fussent venus, il avoit fallu au contraire que SIGISMOND en envoiât neuf de ceux, qui étoient à Dantzic, à WALLESTEIN, qui commandoit alors pour l'Empereur dans les Provinces voisines de la mer Baltique. Cet envoi fut doublement préjudiciable à Dantzic, 1. en ce qu'il affoiblissoit ses forces de mer, 2. en ce qu'il irrita contre elle le Roi de Dannemarc, parce que WALLESTEIN se servit de ces neuf Vaisseaux pour affermir l'injuste Domination, qu'il usurpoit sur la mer Baltique, & pour inquiéter les deux Roiaumes du Nord.

CHRISTIERN IV. s'en vengea en permettant à ses Sujets d'arrêter tous les Vaisseaux de Dantzic, & tous ceux qui iroient y négocier. Tout cela n'empêcha pas que cette célebre Ville ne se conservât.

Les pluies vinrent à son secours, la Vistule se déborda d'une telle force, qu'elle rompit tous les ponts, après quoi les différens quartiers de l'Armée Suédoise manquerent de communication & de vivres. Les eaux étant diminuées, il fallut partir de là, & se consoler comme l'on put de cette retraite, en prenant avec un butin immense Newembourg sur la Vistule, & Strasberg sur les Frontieres du Roiaume.

Newenbourg fut reprise quelque tems après, & l'avidité du Soldat en fut cause. Comme ils trouvoient beaucoup de butin en ce quartier là, ils s'écarterent, & ne firent pas bonne garde, de sorte que les Polonois, fondant sur eux dans un Village, en tuerent quantité. Ce qui réchapa se retira dans la Ville, & promit de la rendre si on lui sauvoit la vie. On le lui promit; mais on n'en tint rien. Alors GUSTAVE d'autant plus irrité contre la Pologne, qu'elle avoit violé le droit des gens, fit des courses jusques aux portes de Warsovie, & renversa tout ce qui le voulut arrêter. On trouva plusieurs Femmes & Filles parmi les Prisonniers, qui avoient été faits durant ces Courses, GUSTAVE ordonna soigneusement qu'on les traitât avec toute sorte d'honnêtetez, & ses ordres eurent tant de pouvoir, qu'il ne fut fait aucune injure à leur honneur, ce qui arrive très-rarement à des Prisonnieres de Guerre.

GUSTAVE eut encore de l'avantage deux fois avant que de repasser à Stockholm; car le Général WRANGEL, Gouverneur d'Elbing, aïant appris que les Polonois marchoient vers Brodnitz à dessein de l'assiéger, passa la Dwina à un gué mal deffendu, & tombant à l'improviste sur eux, les défit, & s'empara de leur canon, & de leur bagage. Outre cela, le même WRANGEL aïant été commandé avec huit mille Hommes pour courir le Païs, afin de faire venir des vivres dans le Camp des Suédois, qui en avoient un besoin extrême, rencontra un Corps considérable de Hussards, & de Cosaques du côté de Strasberg, avec lesquels il fallut combattre. Il n'en seroit peut-être pas venu à bout, s'ils eussent été bien d'accord; mais s'apercevant de quelque mesintelligence entre eux, il sût si adroitement profiter de l'occasion, en ne leur donnant pas le tems de se reconnoître, qu'il en prit, & qu'il en tua un grand nombre; &, ce qui étoit encore plus nécessaire, il leur enleva un convoi de deux mille Chariots chargez de vivres. Par ce moien l'abondance fut répanduë dans le Camp des Suédois, qui avoient été fort persécutez de la disette une bonne partie de la Campagne.

Ce fut en ce tems-ci que la Ville de Stralsonde, menacée par WALLESTEIN, implora l'assistance du Roi de Suede, qui lui envoia de la poudre, & un secours de cinq cens Hommes. Cette action irrita terriblement les Impériaux & leur fit tenir une conduite, qui les mit aux mains avec GUSTAVE, au grand & irréparable préjudice de la Cour de Vienne, comme nous le verrons en son lieu.

On diroit que la Maison d'Autriche avoit quelque pressentiment du mal que GUSTAVE lui devoit faire, tant elle cherchoit à le tenir engagé dans la Guerre de Pologne. Nous avons déjà vû comment l'Ambassadeur d'Espagne fit de magnifiques promesses, pour éloigner la conclusion de la Paix entre le Roi de Suede & SIGISMOND. L'Espagne n'avoit point intention de fournir ni vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, ni dix mille Hommes, ni deux cent mille écus d'argent au Roi de Pologne, pour dépouiller GUSTAVE de ses Etats. Néanmoins elle en donna des espérances, parce qu'il lui importoit que la Pologne & la Suede continuassent à se battre, & qu'elle n'ignoroit pas qu'il lui seroit plus facile de trouver des excuses à son peu de bonne foi, que de réparer les maux qu'elle craignoit de la Suede. Ainsi elle ne fit point scrupule de faire agir son Ambassadeur selon la définition que l'on a donnée des personnes de son caractere; que ce sont des Hommes envoiez au loin, afin de mentir pour la République.

L'Espagne aïant fait son coup l'an 1627, la Cour de Vienne fit le sien dans les années suivantes, en envoiant des Troupes à SIGISMOND, pour l'obstiner à ne vouloir point d'accommodement. Le Général ARNHEIM commandoit ces Troupes auxiliaires l'an 1629, qui étoient de cinq mille Hommes de pied & de deux mille Chevaux, & il eut le malheur de passer pour la cause de tous les mauvais succès, soit qu'effectivement il n'agît pas comme il eut été nécessaire pour l'avantage de SIGISMOND, soit que SIGISMOND cherchant sur qui décharger son chagrin (car il faut toûjours avoir quelqu'un qui soit chargé de la faute) ne trouva point de sujet plus propre que le Général des troupes Impériales. Mais au reste cette Campagne de l'année 1629 n'a pas été si malheureuse pour SIGISMOND, que GUSTAVE n'ait partagé avec lui les caprices de la Fortune. Car si d'un côté HERMAN WRANGEL, Maréchal de Camp, défit STANISLAS POLOSKI, Châtelain de Caminieck, les Suédois furent obligez de l'autre de lever le siege de Thorn, & quelque tems après il se donna un Combat où GUSTAVE fut fait prisonnier, mais sans être reconnu; & de cette façon il regagna son Armée. Je m'en vais dire en peu de mots comment les Auteurs Polonois racontent cette avanture.

Ils

Ils disent que le Grand Général KONIECKPOLSKI aïant donné sur l'Armée de Suede commandée par GUSTAVE en propre personne, la mit en fuite; que GUSTAVE l'aïant ralliée, revint à la charge, & tomba entre les mains d'un Cavalier qui le prit par le baudrier: qu'il s'échappa des mains de ce Cavalier en lui laissant son baudrier, & son Chapeau, & qu'il fut aussitôt repris par un autre qui le voulut tuer; qu'un Allemand qui le reconnut, s'écria, que c'étoit un Valet du Rheingrave; que là dessus le Cavalier l'abandonna, & que l'Allemand l'aïant remonté, GUSTAVE s'en alla toute la nuit à Mariembourg.

Les Suédois disent que l'Armée du Roi de Pologne renforcée de Troupes Impériales marchant contre eux, GUSTAVE se prépara à les recevoir avec son intrépidité ordinaire, donnant ordre au Rheingrave, qui étoit plus près de l'Ennemi avec un détachement de l'Armée, de ne point s'engager au combat; que le Rheingrave ne laissa pas d'attaquer les Impériaux, s'imaginant que l'occasion en étoit belle; qu'il fut contraint de se retirer en désordre & avec perte; que GUSTAVE, l'aïant joint, fit retirer les Impériaux, qu'après cela ceux-ci firent mine de vouloir gagner la grande Ile de la Vistule proche de Dantzic; qu'il y eut un rude Combat pour les en empêcher, & que GUSTAVE s'étant mêlé avec eux, fut pris par un Polonois, qui le connoissant en général pour être du parti contraire, lui commanda de le suivre; que GUSTAVE faisant difficulté de lui obéir, étoit sur le point d'en être tué, lorsqu'un Capitaine de Cavalerie nommé HENRI SOOP survint & tira le Roi de ce péril en tuant le Polonois; & que ce Capitaine fut créé ensuite Chevalier de l'Ordre dans l'Assemblée des Etats. Ce que l'on peut recueillir de certain de ces deux différentes narrations, c'est que le Roi de Suede, emporté par l'ardeur de son courage, se mêla trop avant, & trop mal accompagné au milieu des Ennemis. Il étoit grand Capitaine & pesoit les choses avec tout le sang froid imaginable; mais il s'oublioit quelquefois dans l'action, & n'étoit pas toûjours le maître de son tempérament échaufé par l'ardeur de vaincre un Ennemi qui lui disputoit vigoureusement la Victoire.

Les Historiens de Suede ajoûtent que depuis ce jour là jusques à la Treve, il se fit divers Combats, où l'Armée de SIGISMOND fut toûjours battuë; & en quelques lieux avec une perte irréparable. Mais ceux de Pologne disent, au contraire, que SIGISMOND aïant appris le grand avantage que le Général KONIECKPOLSKI avoit remporté sur l'Armée de Suede, le jour que GUSTAVE s'étoit si heureusement sauvé, se rendit aussi-tôt à son Armée pour profiter de cet avantage; mais que le Général ARNHEIM, ne voulant point consentir au Siege de Marienbourg, fit perdre tout le fruit de cette importante victoire; que le Roi se plaignoit à WALLESTEIN de la perfidie de ce Général, & que WALLESTEIN le rappella, & mit en sa place ADOLPHE, Duc de Holstein, qui rendit peu de service, à cause du peu de déférence qu'avoient pour lui les Allemans qui avoient servi sous le Général ARNHEIM. Enfin que le dernier exploit de Guerre se fit par les Cosaques, dans l'Ile de Mariembourg, où ils défirent & tuerent le jeune WRANGEL. De cette façon le désavantage de la Pologne durant cette Campagne ne consisteroit qu'en ce qu'elle n'avoit pas profité de sa Victoire.

Ce seroit un travail fort difficile, & d'un succès fort douteux que de chercher qui a raison en cela des Polonois, ou des Suédois. Contentons nous de savoir qu'il est pour le moins incontestable que SIGISMOND consentit à une Treve de six ans, bien que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'en dissuadassent autant qu'il leur étoit possible, par des offres de grands secours, s'il continuoit la Guerre. Il n'est pas moins incontestable que SIGISMOND étoit un Prince fort belliqueux, & qui souhaitoit si passionnément de recouvrer le Roiaume de Suede, dont il prétendoit que GUSTAVE n'étoit point légitime possesseur, qu'il ne consentit à la Treve qu'avec mille répugnances. Enfin il est incontestable que la Treve fut concluë à des conditions glorieuses à la Suede, parce qu'il fut dit que le Port de Memel en Prusse, Elbing, Brunsberg, Pillaw, & tout ce que le Roi de Suede tenoit dans la Livonie lui demeureroient; que Mariembourg seroit mis en dépôt entre les mains de l'Electeur de Brandebourg, & que si la Paix ne se faisoit pas, Mariembourg & Dirlaw restituez à la Pologne retourneroient à la Suede.

Les Historiens de Pologne pourront après cela falsifier ou obscurcir tant qu'ils voudront les détails de cette Guerre, jamais ils ne viendront à bout d'obscurcir cette vérité, que la gloire & l'avantage en demeura à GUSTAVE, & qu'il fut à tout le moins *Victor bello*, s'il ne fut pas le plus souvent *Victor pugna*. Il étoit difficile que la Treve ne se conclût pas alors; car les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Brandebourg y sollicitoient puissamment les deux Partis.

Cet Electeur s'étoit vû fort embarassé pendant le cours de cette Guerre. D'abord il favorisa sous main GUSTAVE; ensuite, voiant qu'il avoit conquis la meilleure partie de la Prusse, il ne savoit à quel Voisin porter ses souhaits, ni s'il valoit mieux pour lui que la Suede s'emparât de cette Province, que de l'en voir chassée par SIGISMOND, & alors ses sentimens furent si confus, que GUSTAVE même ne savoit pas s'il se devoit fier à lui, ou non; & c'est pour cela qu'il lui fit dire, qu'il lui donnoit six mois pour se déterminer à l'un ou à l'autre des deux partis. Il traita secretement avec GUSTAVE; mais parce que SIGISMOND, duquel il étoit Vassal à cause de la Prusse Ducale, qui étoit alors un Fief mouvant de la Couronne de Pologne, le menaça de le dépouiller de ce Fief, s'il n'embrassoit ouvertement son parti, il rompit avec la Suede, & envoia du secours au Roi de Pologne. Pour se tirer de tant de fâcheux embarras, il devoit souhaiter plus que tout autre l'accommodement de ces deux Princes.

En second lieu, la République de Pologne étoit si lasse d'une Guerre, que SIGISMOND n'avoit entreprise que pour vanger ses querelles particulieres, & pour recouvrer un Roiaume, qu'il n'avoit perdu que parce qu'il avoit trop aveuglément suivi les maximes & les conseils des Jésuites, elle étoit, dis-je, si lasse d'une Guerre, qui ne la concernoit point, & qui n'avoit fait que diminuer les anciennes bornes de la Couronne, sans qu'il y eût seulement aucune apparence de réparer cette bréche, bien loin qu'il fallut s'attendre à conquérir un nouveau Roiaume, que son mécontentement à ce sujet n'étoit plus une chose connüe de peu de gens. La Vil-

le de Dantzic en particulier étoit ſi laſſe d'une Guerre qui affoibliſſoit ſon commerce, & par conſéquent qui lui ôtoit ce qu'elle avoit de meilleur, qu'elle preſſoit extrêmement le Roi de Pologne de s'accommoder avec la Suede.

Enfin il ne faut pas douter que GUSTAVE, quelque infatiable de Guerre qu'on le ſuppoſe, ne ſouhaitât de s'accommoder avec la Pologne, ou par une Paix, ou par une Ceſſation d'armes. Car en s'accommodant il ne perdoit pas l'eſpérance de ſatisfaire ſes inclinations belliqueuſes. Les déſordres de l'Allemagne, l'intérêt qu'il avoit lui même à diminuer la puiſſance de l'Empereur, qui s'étoit rendu formidable ſur la mer Baltique, les ſollicitations de pluſieurs Etats, qui ſouhaitoient que l'on reſſerât la Maiſon d'Autriche dans ſes juſtes bornes, & les deſſeins de cette Maiſon pour la Monarchie univerſelle, tout cela ouvroit à GUSTAVE le plus beau champ du monde, & il n'avoit beſoin que d'être libre du côté de la Pologne, pour entreprendre le plus hardi & le plus glorieux deſſein qu'on eût vû depuis très-long-tems. La Maiſon d'Autriche ne l'ignoroit pas, & c'eſt pour cela qu'elle travailloit ſi fortement à tenir la Guerre allumée entre lui & SIGISMOND. Mais ſes efforts furent inutiles. GUSTAVE conclut un Traité avec lui l'année 1629, pour plus de tems qu'ils ne devoient vivre l'un & l'autre. Voions donc préſentement l'emploi qu'il a fait des années qui ont ſuivi cette Treve; & parce que pour mieux comprendre les raiſons qu'il a eues de faire ce qu'il a fait, il eſt bon de connoître en quel état étoit l'Allemagne, faiſons ici une courte & fidelle deſcription des entrepriſes de la Maiſon d'Autriche ſur la liberté de l'Europe en général, & ſur celle de la Religion Proteſtante en particulier.

DISCOURS

Digitized by Google

DISCOURS HISTORIQUE

SUR LA VIE DE

GUSTAVE ADOLPHE,

ROI DE SUEDE.

CHAPITRE SECOND.

De la Situation des affaires en Allemagne lorsque Gustave y entra.

LA Maiſon d'Autriche doit le commencement de ſa gloire & de ſa puiſſance à Rodolphe, Comte de Habspourg élû Empereur l'an 1273. Le mérite de Rodolphe étoit ſi généralement reconnu, que les Electeurs de l'Empire lui aïant donné leurs ſuffrages, firent ceſſer toutes les Factions & toutes les Brigues qui diviſoient les eſprits depuis long-tems, & les réunirent tous dans l'approbation du ſujet qu'ils avoient choiſi. Il ſoûtint dignement la Dignité qu'on lui avoit confiée, & travailla puiſſamment à maintenir l'honneur de l'Empire, mais ſans oublier les intérêts particuliers de ſa Maiſon. En effet, s'il ne voulut pas ſouffrir qu'Ottocare, Roi de Boheme, s'emparât de l'Autriche au préjudice des droits de l'Empire, ce fut pour la donner à ſon propre Fils.

L'Autriche avoit été érigée en Marquiſat par l'Empereur Othon I. en faveur de Leopold, ſon beaufrere, qui s'étoit fort dignement aquitté de la commiſſion qu'il avoit reçûë de l'Empereur Henri I, de garder cette Frontiere contre les incurſions des Hongrois. Elle avoit été depuis érigée en Duché par Fride'ric Barberouſſe, en faveur de l'un des deſcendans de Leopold; & enfin le dernier Mâle de cette famille nommé Fride'ric, aïant péri dans la malheureuſe expédition de Conradin contre Charles d'Anjou, de la maniere tragique que chacun ſait, Ottocare s'en étoit emparé en vertu des prétentions de ſa Femme, héritiere de Fride'ric. Rodolphe parvenu à l'Empire fit connoître qu'il s'étoit ſaiſi d'un bien qui ne lui appartenoit pas, puiſque c'étoit un Fief maſculin. Mais ſes raiſons n'étant pas aſſez perſuaſives, il les fortifia de bonnes Troupes, & fit périr Ottocare dans une Bataille qu'il gagna ſur lui auprès de Vienne, l'an 1278, après quoi il inveſtit ſon Fils Albert du Duché d'Autriche, de celui de Stirie, & des Seigneuries de Carniole & de Windismarck. Depuis ce tems là, on ne voit plus paroître le nom de Hapspourg. La Poſtérité de Rodolphe fut uniquement attachée à celui d'Autriche, & l'a rendu tout-à-fait célébre. Elle a érigé ce Fief en Archiduché, & l'a orné de pluſieurs belles prérogatives.

1260.

Cette Maiſon a donné quatorze Empereurs à l'Allemagne, qui ſe ſont tous ſuivis ſans interruption, à la réſérve des trois premiers, & ſix Rois à l'Eſpagne; en comptant Philippe, Pére de l'Empereur Charles-Quint. Quoique Rodolphe eût laiſſé des Fils capables de lui ſuccéder, ce ne fut pourtant point dans ſa Famille que les Electeurs chercherent un Chef à l'Allemagne, mais dans l'Illuſtre Maiſon de Naſſaw, encore aujourd'hui l'une des plus glorieuſes & des plus floriſſantes de l'Europe. On ſe figure aiſément qu'Albert d'Autriche, Fils de l'Empereur Rodolphe, fut fâché de cette Election, & qu'il ménagea toutes les conjonctures qui pouroient ruïner ſon Rival. Il eut de puiſſans Amis. Il forma une Faction formidable, travailla à le faire dépoſer, & à ſe faire élire en ſa place, en un mot il vainquit l'Empereur Adolphe de Naſſaw à la Bataille de Haſenfuet, près de Spire. L'aïant reconnu à la tête d'un Eſcadron, au plus fort de la mêlée, il s'attacha perſonnellement à lui, & le tua; & s'aſſûra par ce moïen la qualité d'Empereur. Il fut tué par ſon propre Neveu dix ans après, laiſſant pluſieurs enfans de ſon mariage avec Elisabeth de Carinthie, qui a été cauſe que la Maiſon d'Autriche a uni à ſon patrimoine la Carinthie & le Tirol, & ç'a été comme le prélude de l'étoile qui a préſidé à l'agrandiſſement de cette Maiſon.

1292.

1298.

Fride'ric, Fils aîné d'Albert, fut, ſans doute, affligé de l'action barbare de ſon Couſin; mais peut-être le fut-il encore plus de ce que la Maiſon de Luxembourg fut miſe alors ſur le Trône Impérial en la perſonne de Henri VII. Il s'en conſola le mieux qu'il put dans l'attente d'une occaſion favorable, & il crut l'avoir trouvée après la mort de Henri. Car il y eut une partie des Electeurs qui l'éleverent à l'Empire. Il eſt vrai que ce fut la moindre,

1314.

& par conſéquent que ſon élection ne ſe fit pas dans les formes. Mais il trouvoit trop d'avantages à la croire bonne, pour ne pas ſoûtenir qu'elle l'étoit; & ſachant d'ailleurs que pourvû qu'on vainque ſon Rival, on trouve aſſez de moïens de rectifier l'irrégularité d'une élection, il donna tous ſes ſoins à détruire LOUIS DE BAVIERE qui avoit été élû par le plus grand nombre de ſuffrages & plus dans les formes. Comme c'étoit deux Concurrens fort braves & appuïez de beaucoup d'Amis, leur diſpute alluma une Guerre dans l'Empire, qui dura huit ans. Tout ce qui rend une Guerre conſidérable ſe trouva dans celle ci; pluſieurs Combats, pluſieurs Sieges, pluſieurs priſes de Villes, & deux Batailles, à la derniere deſquelles la fortune ſe déclara hautement contre FRIDE'RIC, le faiſant tomber entre les mains de ſon Concurrent, qui ne le remit en liberté qu'après trois ans de priſon, & qu'en le faiſant jurer qu'il ſe contenteroit du vain titre de Roi des Romains, ſans prétendre jamais à l'Empire. Il tint ſa parole, quoique les grands démêlez de LOUIS DE BAVIERE avec le Pape le ſollicitaſſent à croire, qu'on n'eſt pas obligé de tenir ce qu'on a promis en priſon; & quoique le Pape lui même l'eût fait ſolliciter fortement de venir prendre la Couronne Impériale à Avignon ou à Rome. Après ſa mort qui arriva l'année 1330. il ſe paſſa bien un ſiecle ſans que la poſtérité de RODOLPHE de Hapſpourg revint à l'Empire; mais en l'année 1438, l'étoile des mariages, qui a été ſi favorable à cette Maiſon, le lui fit ſi bien rattraper, qu'elle n'a point ſujet de priſe depuis ce tems-là.

La Maiſon de Luxembourg qui avoit perdu la poſſeſſion de l'Empire par la mort de HENRI VII, la recouvra au bout de trente trois
1346. ans, par l'élection qui fut faite de CHARLES IV, petit Fils de HENRI, du vivant même de LOUIS DE BAVIERE, & cela à l'inſtigation du Pape ennemi mortel de l'Empereur; mais CHARLES ne fut bien reconnu, qu'après la mort de LOUIS, la plûpart des Princes & toutes les Villes Impériales aïant jugé que les foudres de la Cour de Rome n'empêchoient pas que LOUIS DE BAVIERE ne régnât légitimement.

WENCESLAS & SIGISMOND, tous deux Fils de CHARLES IV, ont été Empereurs après lui, le premier immédiatement après ſon pere, décédé l'an 1378. & le dernier après la mort de RUPERT, Comte Palatin, qui aïant ſuccédé à WENCESLAS dépoſé par les Electeurs de l'Empire l'an 1400, mourut l'an 1411. SIGISMOND ne laiſſa qu'une ſeule Fille, qui fut mariée avec ALBERT, Duc d'Autriche, & lui apporta la Couronne Impériale avec les Roiaumes de Boheme, & de Hongrie l'an 1438, par la raiſon que dans tous les Roiaumes électifs on préfere ordinairement celui qui épouſe l'héritiere du défunt Roi à tous les autres. Le Régne d'ALBERT fut fort court, mais en récompenſe FREDE'RIC D'AUTRICHE, ſon Couſin, qui lui ſuccéda fut Empereur 53. ans. Il eut le bonheur & l'adreſſe de faire épouſer à ſon Fils MAXIMILIEN la plus riche Héritiere de l'Europe, ſavoir MARIE DE BOURGOGNE, Fille unique de CHARLES LE HARDI, dont l'ambition & l'humeur guerriere ſont ſi connuës. Ce mariage accrut ſi conſidérablement les forces de la Maiſon d'Autriche qu'il eut peut-être été bon pour le repos de la Chrétienté qu'elles ne fuſſent pas devenuës plus grandes. C'eût été bien aſſez pour une Maiſon que d'avoir joint à ſon ancien patrimoine, & à la Dignité d'Empereur, les Provinces du Païs-bas, ſi riches, ſi floriſſantes, & ſi avantageuſement ſituées. Néanmoins la Providence de Dieu voulut permettre que le grand pouvoir des uns, la jalouſie & les défiances des autres fuſſent une ſource continuelle de Guerre, d'où on peut conclure que le bien de la Société publique demande qu'aucun Prince ne devienne trop puiſſant.

Quoiqu'il en ſoit, MAXIMILIEN aïant été élû Empereur en 1493. après la mort de ſon Pere, maria ſon Fils avec JEANNE D'ARRAGON, Fille de FERDINAND D'ARRAGON, & d'ISABELLE DE CASTILLE, & par ce moïen il fit entrer dans ſa Maiſon les grands & vaſtes Etats dont FERDINAND ſe vit le Maître, ſoit dans le vieux monde, ſoit dans le nouveau. Le mariage de FERDINAND avec ISABELLE DE CASTILLE lui apporta de grands avantages, tant parce qu'elle étoit héritiere de pluſieurs grands Roiaumes, que parce qu'elle étoit fort propre à ſeconder ſon Mari dans ſes grands deſſeins. Il ajoûta au Roiaume de ſes Peres, & à ceux de ſa Femme, Grenade & la Navarre, Naples & Sicile, & toutes les découvertes du nouveau Monde.

Difficilement ſe ſeroit-on imaginé que cette grande Succeſſion regardât la Maiſon d'Autriche; car outre que FERDINAND avoit un Fils qu'il eut très-grand ſoin de marier de bonne heure avec la Fille de MAXIMILIEN, il n'avoit donné à PHILIPPES, Fils du même MAXIMILIEN, que la ſeconde de ſes quatre Filles; mais tout cela n'empêcha pas qu'elle ne fût l'héritiere de FERDINAND. Le Prince, ſon frere, mourut ſans poſtérité, l'Infante ISABELLE ſa ſœur aînée, Femme de Dom EMANUEL Roi de Portugal, ne laiſſa qu'un Fils qui mourut dès les premieres années de ſa vie. Ainſi la Princeſſe JEANNE recueillit toute cette grande ſucceſſion, & la transféra à ſon Fils aîné, qui ſous le nom de CHARLES-QUINT a tant fait parler de lui dans l'Europe.

CHARLES, né à Gand le jour de l'Apôtre 1500.
St. MATHIAS, qui étoit le 25. de Février cette année là, n'avoit plus de pere, quand la mort de ſon Aieul maternel lui ouvrit la ſucceſſion de 1516.
tous ſes Roiaumes. A la verité, ſa Mere vivoit encore; mais l'égarement de ſon eſprit ne lui permettant pas de regner, on la fit démettre de toute ſon autorité, & ainſi CHARLES regna ſeul quelque tems après la mort du Roi FERDINAND. Il ne fut pas long-tems revêtu de la ſeule poſſeſſion de tant de Roiaumes. La mort de l'Empereur MAXIMILIEN, ſon grand Pere, arrivée le 22. de Janvier 1519, lui procura la Couronne Impériale ſix mois après. Il en eut l'obligation en partie à ſon extraction Allemande, & à la médiocrité apparente de ſon eſprit. Sans cela, on ne doute pas que FRANÇOIS PREMIER, Roi de France, ne lui eût été préféré; mais on redouta l'humeur, l'eſprit & le grand courage de ce dernier, qui avoit paru en pluſieurs rencontres. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que CHARLES devint dès lors le plus puiſſant Prince de l'Europe, cela s'entend aſſez de ſoi même; mais après ce que j'ai touché de la médiocrité apparente de ſon eſprit, il eſt néceſſaire de dire, ou qu'on le connoiſſoit fort mal quand on croioit qu'il n'étoit pas un grand homme, ou que ſon eſprit ſe développa

peu

Digitized

peu à peu, & ſe forma par l'expérience des affaires. En effet, il eſt tûr que ce Prince a été doüé de fort grandes qualitez, & qu'avec un grand cœur il a eu beaucoup de jugement & beaucoup de cet eſprit qu'il faut avoir quand on eſt maitre d'un vaſte Empire.

Comme les miracles ſont fort rares, & qu'il en eût fallu néceſſairement pour empêcher que CHARLES-QUINT avec tant de qualitez & tant de forces, n'aſpirât à de nouvelles Couronnes, bien des gens ont crû que c'eſt lui qui a introduit dans la Maiſon d'Autriche le deſſein de la Monarchie Univerſelle, duquel on ne l'accuſe plus, (on auroit grand tort,) mais qu'on lui a imputé autrefois. Ce deſſein demandoit néceſſairement que les Terres héréditaires fuſſent confinées avec le Roïaume d'Eſpagne, ou du moins qu'il ne fût pas mal aiſé de faire paſſer des Troupes d'Eſpagne en Allemagne, & d'Allemagne en Eſpagne. C'eſt pour cela que CHARLES, non content d'avoir ajoûté au patrimoine de la Maiſon de Bourgogne, ce qui lui manquoit des dix-ſept Provinces du Païs-bas, ſe fortifia en Italie le mieux qu'il put. Connoiſſant auſſi combien il eſt néceſſaire d'être aſſûré de l'Angleterre pour réduire l'Europe ſous ſa puiſſance, il ne laiſſa pas échaper l'occaſion qui ſe préſenta de ſe rendre maitre de ce beau Roïaume, en mariant ſon Fils aîné avec la Reine Marie Fille de HENRI VIII. Je n'entre point dans des conſidérations plus particulieres, parce que ce ſeroit trop m'écarter de mon ſujet.

Pluſieurs choſes firent que CHARLES-QUINT ne réuſſit pas dans le deſſein de la Monarchie Univerſelle, ſuppoſé qu'il l'ait eu, mais rien n'y nuiſit davantage que le contretems fâcheux pour lui de vivre dans un ſiecle qui produiſit un bon nombre de grands Hommes. Car au lieu qu'il y a ſouvent des ſiecles entiers où l'on ne ſauroit remarquer des Princes d'un mérite fort éclattant, le ſiecle de CHARLES fit voir un HENRI VIII, Roi d'Angleterre, brave & hardi, qui ne laiſſoit jamais pencher la balance trop d'un côté. Un FRANÇOIS PREMIER, Roi de France, qui traverſoit la Maiſon d'Autriche en tout & par tout, & qui avoit un cœur de Lion, & un génie le plus actif & le plus remuant qu'on put voir. Un SOLIMAN, Empereur des Turcs, Grand Conquérant, & l'un des plus redoutables voiſins qui ait jamais ravagé la Hongrie.

Je ne dis rien de pluſieurs Princes d'Allemagne, très-braves & très-prudens, qui s'oppoſerent à CHARLES-QUINT avec beaucoup de réſolution & de gloire.

Il étoit trop grand homme pour ſe laiſſer poſſéder à un eſprit ſanguinaire & ſuperſtitieux, qui inſpire aux Princes la perſécution des Religions différentes de la leur; de ſorte qu'il eſt vraiſemblable que tout ce qu'il fit à l'égard des Proteſtans venoit, ou du deſſein d'attirer toûjours le Pape de ſon côté, ou de la crainte que l'établiſſement du Luthéraniſme ne continuât à lui être quelque fois préjudiciable par le zèle trop paſſionné des Catholiques. Mais dès qu'il eut bien connu que ſon intérêt n'étoit pas de perſécuter les Luthériens, il ſe défit en grand homme de toutes les complaiſances qu'il avoit eües pour le Pape, & rejetta le conſeil des Eccléſiaſtiques, Ennemis du repos public. De là vint le célébre Traité de Paſſaw, qui donnoit pleine liberté de Conſcience à tous les Etats de l'Empire. S'il eut fait cela vingt ans plûtôt, il ſe fût apparamment épargné pluſieurs obſtacles qui reculerent l'exécution de ſon grand deſſein; mais il s'aviſa un peu trop tard de pacifier les différens de Religion.

La Fortune l'avoit déjà quitté pour ſe rendre auprès de HENRI II, imitant les Coquettes (comme il le diſoit lui même fort triſtement) auprès de qui quinze ou vingt années de moins ſont une grande raiſon de préférence. Le dépit de ſurvivre à ſon bonheur lui fit prendre la réſolution de quitter le monde, mais d'une maniere dont il ſe pût faire un grand mérite; car ce fut en ſe confinant dans les ſolitudes d'un Monaſtere. N'ignorant pas que les gens d'Égliſe donneroient un beau tour à cela, & que de toutes les actions de ſa vie ce ſeroit celle qu'on éleveroit le plus.

Il avoit fait une faute qu'il tâcha en vain de réparer; ce fut de faire élire FERDINAND, ſon Frere, Roi des Romains. Il comprit un peu trop tard que pour bien conſerver, & pour augmenter la puiſſance de ſa Maiſon, il étoit de la derniere importance que toutes ſes forces fuſſent entre les mains d'un même homme. C'eſt pourquoi il eût bien voulu faire révoquer l'élection de FERDINAND, afin de lui ſubſtituer PHILIPPE, ſon Fils. Mais comme FERDINAND en rejetta les propoſitions, il fallut que CHARLES, en remettant la Monarchie d'Eſpagne à ſon Fils, renvoïât la Couronne Impériale à ſon Frere, & en effet ce fut FERDINAND, déjà Roi de Hongrie, & de Boheme, qui obtint l'Empire après la retraite de CHARLES-QUINT.

Le refus qu'il fit de céder l'Empire à ſon Neveu cauſa pendant un aſſez long-tems une eſpece de mesintelligence entre les deux branches de la Maiſon d'Autriche, dont l'Aînée régnoit en Eſpagne, & la Cadette en Allemagne, comme elles ſont encore. FERDINAND entra tout-à-fait dans les principes de tolérance, qui avoient été ſi ſagement ſuivis par ſon prédeceſſeur dans le Traité de Paſſaw. Il avoit confirmé ce Traité au nom de l'Empereur, ſon Frere, dans une Diete tenuë à Ausbourg l'an 1555, & trois ans après il le confirma tout de nouveau, non plus comme ſimple Lieutenant de ſon Frere, mais comme pleinement revêtu de l'autorité Impériale.

Son Fils MAXIMILIEN II, qui lui ſuccéda, ſuivit les traces de cette belle modération & l'étendit encore plus que ſon Pere n'avoit fait, puiſqu'il toléra l'exercice du Luthéraniſme dans ſes Etats, & déteſta hautement le maſſacre de la St. BARTHELEMI, exécuté par les ordres de CHARLES IX, ſon beau Fils, & repréſenta à HENRI III paſſant par Vienne, que les Princes qui tiranniſent les conſciences attaquent Dieu dans ſon fort, & perdent ſouvent la Terre pour ſe trop mêler des choſes du Ciel. 1564.

Il mourut au grand regret des Proteſtans l'an 1576, & fit place à RODOLPHE II, ſon Fils, dont les manieres ne dégénérerent point pendant qu'on le laiſſa faire; car il s'appliqua à maintenir la tranquilité publique dont l'Allemagne jouiſſoit depuis la Paix de Paſſaw; & imitant la modération de ſon Pere & de ſon Aïeul, il n'inquiéta perſonne dans la poſſeſſion de ſes Privileges, s'imaginant avec beaucoup de raiſon, que la principale vertu d'un Souverain eſt de ſe contenter de la puiſſance qu'il poſſede légitimement. Bien loin d'être de ces Princes dont l'ambition trouble le repos public, on peut dire qu'il

aima

aima trop le repos, & qu'il n'eut pas même l'ambition d'être le maître chez lui, ce qui fut un très-grand mal dans l'Allemagne, parce que des personnes mal intentionnées abusant de la facilité de RODOLPHE, trouverent le moïen de s'insinuer dans le Conseil Impérial & d'extorquer de ce Prince quelques atteintes à la Liberté de l'Allemagne, comme il parut principalement dans l'Affaire de Juliers.

1608. Ce bon Empereur porta la peine de sa trop grande facilité; son propre Frere MATHIAS en abusa si hautement qu'il le força de lui céder le Roiaume de Hongrie & l'Autriche, & de consentir qu'il se fit couronner Roi de Boheme. Ces violences dénaturées de MATHIAS & la foiblesse qu'eut RODOLPHE d'ajoûter foi aux prédictions de TICHO-BRAHE' qui se mêloit d'Astrologie, aussi bien que d'Astronomie, perdirent ce pauvre Empereur. Car TICHO-BRAHE' lui aïant dit que son étoile le menaçoit des embuches de ses Parens, & qu'il s'en donnât de garde, le jetta dans une si grande appréhension qu'il n'osoit plus sortir, ni se montrer à personne; & parce que la conduite de MATHIAS confirmoit l'avertissement de l'Astrologie, l'Empereur succomba enfin à ses inquiétudes chagrinantes, & mourut âgé de cinquante-neuf ans le dix-huit de Janvier 1612.

Quoique les Protestans d'Allemagne généralement parlant eussent quelque sujet de se plaindre de RODOLPHE, qui s'étoit laissé surprendre quelques fois par les Emissaires de la Cour de Rome, ceux de Boheme en particulier se loüoient extrêmement de la clémence de cet Empereur. En effet, il avoit permis la Liberté de Conscience dans la Boheme, dans la Moravie, & dans la Silésie, & c'est une chose incontestable, qu'avant la Guerre de Boheme les Protestans y étoient égaux aux Catholiques en toutes choses, excepté qu'ils n'avoient pas un Roi de leur Religion. Cette égalité au reste n'étoit pas une puissance usurpée, elle venoit des grands Privileges que RODOLPHE & son successeur MATHIAS avoient accordez aux Bohémiens de la Communion *sub utraque*, c'est ainsi que l'on distinguoit les Protestans d'avec ceux de la Communion de Rome.

L'Empereur MATHIAS éprouva les mêmes jalousies d'autorité qu'il avoit causées à RODOLPHE, son prédécesseur. Il n'avoit point d'Enfans; ses deux Freres, l'Archiduc MAXIMILIEN, Grand Maître de l'ordre Teutonique, & l'Archiduc ALBERT, Gouverneur des Païs-bas, n'en avoient point non plus. Ainsi la succession regardoit les Enfans de l'Archiduc CHARLES, fils de l'Empereur FERDINAND.

Cette conjoncture fut favorable aux Espagnols. Ils avoient extrémement à cœur la gloire de la Maison d'Autriche, & ils croioient qu'il étoit de son intérêt que les deux branches fussent gouvernées par un même esprit; & comme ils avoient meilleure opinion de leur Politique, que de celle des Allemans, ils étoient persuadez qu'il valoit mieux pour la gloire commune de la Maison, que la Cour de Vienne, au lieu de vouloir gouverner la Cour d'Espagne, s'en laissât au contraire gouverner. C'est pourquoi ils résolurent de ne pas différer plus long-tems à se rendre nécessaires à la Cour Impériale. Voïant que l'occasion se présentoit si à propos dans la prochaine élection d'un Empereur, ils firent comprendre à FERDINAND, Fils aîné de l'Archiduc CHARLES, qu'il avoit un grand besoin de leurs bons offices, pour succéder à l'Empereur MATHIAS. Il le crut, & s'attacha à eux, autant qu'ils le souhaiterent; de sorte qu'ils ne firent plus de doute, que si l'Empire étoit une fois entre les mains, ils n'en disposassent comme bon leur sembleroit.

Ils entreprirent donc cette affaire avec chaleur, & proposerent FERDINAND à MATHIAS, comme un sujet qu'il seroit bien d'adopter incessamment. Ils firent consentir sans beaucoup de peine les Freres de MATHIAS à céder toutes leurs prétentions au même FERDINAND. Enfin ils s'intéresserent si fort à le revêtir bientôt de toute l'autorité, que l'Empereur en conçût beaucoup de chagrin. Tant il est naturel aux Souverains, qui n'ont point d'Enfans, & quelque fois même à ceux qui en ont, de se chagriner de l'attachement qu'ils voient que l'on a pour celui qui doit régner en leur place. Mais malgré cette jalousie, MATHIAS ne laissa pas d'aquiescer aux raisons des Espagnols à l'égard de la Couronne de Boheme, dont ils souhaiterent qu'il disposât dès son vivant, en faveur de celui qu'ils protégeoient. Ils lui firent comprendre, qu'il ne falloit pas laisser la chose au hazard d'une élection faite pendant l'Interregne, de peur que l'on ne donnât l'exclusion à son héritier; qu'il pourroit arriver qu'après sa mort, les Etats de Boheme prétendant que le Roiaume est électif, conféreroient la Couronne à quelque Prince hérétique, & qu'en ce cas il étoit indubitable, que l'Empire passeroit dans une autre Maison. MATHIAS, ébranlé par une crainte si adroitement inspirée, fit déclarer FERDINAND son successeur au Roiaume de Boheme, l'an 1617.

Outre cela, les Espagnols firent un Traité secret avec FERDINAND, par lequel le Roi PHILIPPE III. renonçoit en sa faveur à tous les droits qu'il avoit sur les terres héréditaires de la Maison d'Autriche situées en Allemagne, moïennant quoi FERDINAND s'engageoit à remettre l'Alsace au pouvoir des Espagnols.

J'ai crû devoir faire toutes ces remarques sur la conduite des quatre premiers successeurs de CHARLES-QUINT, afin de désabuser la plûpart du monde, qui ne prenant jamais qu'une connoissance superficielle & générale des choses, s'imagine faussement que toutes les plaintes qui ont été faites contre la Maison d'Autriche tombent aussi bien sur la branche d'Allemagne, que sur la branche Espagnole. Il n'y a rien de plus faux; car on a trouvé ou loüable ou supportable tout ce qui a été fait par la Maison d'Autriche d'Allemagne, pendant qu'elle n'a point été dirigée par les Espagnols; & il est certain que les Princes de l'Empire n'eussent jamais recouru aux remedes dont ils useront, s'ils n'eussent été persuadez que la Cour Impériale suivoit aveuglément les ordres de celle de Madrid, & que les Jésuites inspiroient à l'une & à l'autre le dessein d'exterminer toutes les Sectes par l'établissement de l'Inquisition. En quoi on voit un exemple de la foiblesse de nos lumieres. Car qu'y avoit-il de plus sensé en apparence, que de dire que pour la plus grande gloire de la Maison d'Autriche il falloit que la Cour de Vienne agît toûjours de concert avec l'Espagne, où il y avoit tant de sages têtes, instruites à l'Ecole de PHILIPPE II? Cependant c'est ce qui a le plus nui & à l'Empereur & aux Espagnols, parce qu'on s'étoit fait une idée affreuse de la politique d'Espagne, sur tout ce qui s'étoit passé dans les Païs-bas

bes, ſur la part qu'elle avoit priſe aux Guerres Civiles de France, ſur l'Invaſion du Portugal, ſur les efforts extraordinaires qu'elle avoit faits de détrôner ELISABETH, du tems de la Flotte ſurnommée l'Invincible, & ſur quelques autres choſes qui s'étoient paſſées. Soit qu'on eût raiſon, ſoit qu'on eût tort, il eſt certain qu'on ne concevoit la domination Eſpagnole, que ſous une idée terrible; & c'eſt ce qui fit que les Princes d'Allemagne ſe remuerent tant, dès qu'ils crurent que l'Empereur étoit abandonné à la conduite de cette Nation étrangere. Or c'eſt ce grand remuement qui a excité de ſi rudes tempêtes contre l'Empereur & contre l'Eſpagne.

Au reſte, ſi j'ai dit, ou ſi je dis quelque fois dans la ſuite, que l'Eſpagne étoit accuſée d'aſpirer à la Monarchie Univerſelle, il ne faut pas croire pour cela que je prétende que cela fut vrai. J'agis en cela comme ſimple Hiſtorien, qui rapporte les bruits communs, ſans ſe rendre garant de leur certitude. Ainſi je n'ai pas lieu de craindre d'irriter les Eſpagnols; & quand même je déclamerois contre leur ambition paſſée, je crois qu'ils ne s'en formaliſeroient pas. En effet, ils ſont aujourd'hui les premiers à condamner ceux qui tiennent une conduite ſemblable à celle dont on les accuſoit il y a cinquante ou ſoixante ans; ils ſont les premiers à crier contre ceux qui s'agrandiſſent aux dépens de leurs voiſins, & ils voudroient que l'on s'armât de toute part contre ces Princes ambitieux. Ils ont raiſon de le ſouhaiter; car c'eſt bien aſſez que les Nations ambitieuſes ſe repaiſſent de la douce imagination, qu'il eſt d'une grande ame de ſouhaiter la Conquête d'un grand Empire. Il eſt juſte qu'elles n'aient pas avec cela le plaiſir de le conquérir. Ce ſeroit trop de choſes enſemble. Qu'elles aient d'agréables imaginations, à la bonne heure; mais qu'on les empêche vigoureuſement & comme la juſtice le demande d'y joindre aucune réalité.

Revenons à l'Archiduc & à FERDINAND. Dès que l'Empereur MATHIAS l'eût fait déclarer Roi de Bohéme, on ne douta plus qu'il n'eût deſſein de le faire élire Roi des Romains, ſur tout quand on eut vû, que s'étant transporté peu après dans la Hongrie, il l'en fit déclarer Roi à Preſbourg le premier de Juin 1618.

La penſée que FERDINAND ſeroit Empereur allarmoit extrémément pluſieurs Princes d'Allemagne, tant parce qu'ils voioient inévitable par là que l'Empire ſe perpétueroit dans une même Maiſon, en dépit de la Bulle d'or, que parce que FERDINAND devoit réunir en ſa perſonne tous les Etats héréditaires de la branche d'Allemagne. Ils ne comprenoient pas comment ils pourroient conſerver leur Liberté ſous un Empereur ſi puiſſant, & poſſédé par les Eſpagnols. Les Princes Proteſtans le craignoient plus que tous les autres, parce qu'ils ſe le repréſentoient comme un éleve des Jéſuites, qui avoit déjà ſi bien profité des leçons qu'ils lui avoient données à Ingolſtad, où il avoit étudié, qu'il n'avoit pas voulu ſouffrir aucune Secte dans ſes Etats depuis qu'il avoit ſuccédé à ſon Pere. Il les avoit pourtant trouvez tout pleins de gens qui ſuivoient les nouvelles opinions; mais à force de menaces & de mauvais traitemens, il en avoit fait changer une partie, & il avoit banni tous les autres, que ni la crainte de l'Exil, ni la confiſcation des biens n'avoient pû faire paſſer dans la Communion de Rome. Cela le rendoit odieux, & terrible tout enſemble à tous les Proteſtans; mais d'un autre côté ce lui étoit un grand titre de recommandation auprès des trois Electeurs Eccléſiaſtiques; & comme il ne lui falloit plus qu'une voix, & qu'il étoit aſſûre de ſe donner à lui même celle du Roi de Bohéme, il avoit grand lieu de s'aſſûrer, qu'il ſuccéderoit à l'Empereur MATHIAS.

Plus cela étoit apparent, plus il y avoit de Princes en Allemagne qui tâchoient de l'empêcher; mais il n'y en eût point qui prit plus cette affaire à coeur que FRIDE'RIC, Electeur Palatin, celui là même qui fut Roi de Bohéme quelque tems après. C'étoit un Prince de grand mérite, & d'un courage fort élevé; & ceux qui en parlent autrement ſont, ſans doute, de ces Eſprits vulgaires, qui ne jugeant des choſes que par le ſuccès qu'elles ont, s'imaginent que puiſqu'il n'a pas été heureux dans ſon entrepriſe, il n'a pas été un grand homme. Ce Prince donc prit grand ſoin de repréſenter à ſes Collegues, combien il étoit important de ne point procéder à l'Election d'un Roi des Romains du vivant de MATHIAS. Il leur diſoit que l'on auroit plus de liberté pendant l'interregne, de faire paſſer l'Empire dans une autre Maiſon, & qu'il falloit faire ce tranſport néceſſairement, parce que s'ils n'interrompoient pas la ſucceſſion des Princes de la Maiſon d'Autriche en cette rencontre, où la ligue directe manquoit, il ne falloit point eſpérer de la pouvoir jamais interrompre, ſurtout ſi on élifoit FERDINAND, qui ſoûtenu par des forces étrangeres & par une nombreuſe Famille, s'établiroit pour jamais lui & les ſiens dans la Dignité Impériale.

Mais comme c'étoit des diſcours en l'air, à moins qu'on ne trouvât un Prince Catholique, qui fût propre à être Empereur (car les Proteſtans n'avoient que trois voix, & il en falloit quatre pour le moins) FRIDE'RIC jetta les yeux ſur MAXIMILIEN, Duc de Baviere, Prince d'un mérite fort diſtingué, & l'alla viſiter exprès à Munich, pour lui perſuader d'accepter l'Empire, lui promettant les ſuffrages des trois Electeurs Proteſtans, qui avec celui de l'Archevêque de Cologne, dont on pouvoit être aſſûré, puiſqu'il étoit Frere du Duc de Baviere, rendroient l'élection infaillible. La tentation étoit grande. Néanmoins MAXIMILIEN réſiſta, ſoit parce qu'il ſe connut trop bien pour ſe commettre avec une ſi forte partie, ſoit parce que les Miniſtres du Pape & du Roi d'Eſpagne lui promirent d'autres avantages, au lieu d'un Empire qu'il ne pourroit jamais garder contre les Ennemis, qu'il s'attireroit, en ſorte qu'il préféra une fortune moins élevée, mais ſolide, à une autre plus pompeuſe, mais chancelante. Que ſait-on même ſi on ne le fit pas menacer de la part de Dieu de quelque châtiment horrible dans ce monde, & des peines de l'Enfer dans l'autre, s'il acceptoit une Dignité, qui au ſentiment de la Cour de Rome, ne pouvoit être arrachée à la Maiſon d'Autriche ſans un péril manifeſte de la Religion?

J'ai dit un mot ci-deſſus d'un voiage de l'Empereur MATHIAS en Hongrie. J'ajoûte ici que ce fut durant ce voiage, que les troubles de Boheme commencerent, & que l'Archevêque de Prague & l'Abbé de Bruneau en furent la premiere cauſe; le premier parce qu'il fit démolir un Temple que les Proteſtans avoient fait à Cloſtergrab, & le dernier parce qu'il en fit fer-

fermer un autre. L'Empereur RODOLPHE avoit permis aux Proteſtans par ſes Lettres patentes du neuf de Juillet 1609. de bâtir des Temples, des Hôpitaux, & des Ecoles ſur leurs fonds en quelque Juriſdiction qu'ils fuſſent ſituez, même ſans permiſſion du Seigneur du Fief, ou du haut Juſticier. Ils avoient tranquillement joüi de ce Privilege ſous le Regne de MATHIAS, & tout d'un coup ils virent que deux particuliers ſans ordre de l'Empereur, mais de leur propre mouvement, oſerent démolir & fermer leurs Temples. Cela les piqua juſqu'au vif, non pas tant pour les deux Lieux de leur Aſſemblée, qu'ils venoient de perdre, que parce qu'ils virent bien que c'étoit là des prémices de FERDINAND, dont ils ne pouvoient augurer que des ſuites lamentables; car puiſque ſans attendre la mort prochaine du bon Empereur MATHIAS, il ſignaloit les premiers jours de ſon Regne par des violences extrêmement dures, on pouvoit s'aſſûrer qu'il ne tarderoit pas long-tems à ſe ſervir de la proſcription, & de tout ce que les Jéſuites, dont il étoit obſédé, lui ſuggéreroient.

Ces craintes s'augmenterent quelque tems après par l'approbation, que l'on donna dans le Conſeil de l'Empereur aux violences de l'Archevêque de Prague & de l'Abbé de Bruneau. Les Proteſtans virent alors que la vieilleſſe de MATHIAS l'avoit livré en proie à ſon Succeſſeur, de ſorte que n'eſpérant plus rien que de la fermeté, qu'ils témoigneroient, ils crurent être obligez de faire voir à FERDINAND, & aux Eſpagnols dont il ſuivoit les impreſſions, qu'ils s'engageroient à une affaire très-difficile & très-périlleuſe, s'ils entreprenoient de caſſer leurs Priviléges. Ils crurent que plus ils ſeroient obéiſſans, plus on les fouleroit aux pieds, & qu'il n'y avoit qu'à ſe rendre redoutables par quelque coup hardi, pour étouffer dans leur naiſſance les pernicieux Conſeils, qui avoient été ſuggérez à FERDINAND.

C'eſt pourquoi ils ſe porterent à des réſolutions, non ſeulement trop hardies, mais auſſi d'une violence inexcuſable. Car ils ne ſe contenterent pas de convoquer les Etats du Roiaume, afin d'aviſer aux moiens convenables de conſerver les Priviléges du Païs; mais auſſi ils en firent l'ouverture le 21 de May 1618. ſans avoir égard aux deffenſes de l'Empereur, & envoierent deux jours après au Conſeil pluſieurs Seigneurs, & pluſieurs Députez des Villes, pour faire des remontrances. Ceux-ci s'aquitterent de leur commiſſion d'un air, qui ne ſentoit pas trop les Supplians. Auſſi ne reçût-on pas leur Requête de la maniere, qu'ils croioient être dûë à l'équité de leur cauſe, ce qui les irrita ſi fort, qu'ils jetterent par les fenêtres les Comtes MARTINITS & NAUATA avec le Secretaire d'Etat PHILIPPE FABRICIO, comme traitres à la Patrie.

Après une telle démarche, les Bohémiens ſe virent engagez tout de nouveau à ne garder plus de meſures, parce qu'ils ne pouvoient rien eſpérer, qu'en ſe rendant les plus forts. C'eſt pourquoi le Comte DE LA TOUR leur aiant fait comprendre la néceſſité inévitable, où ils étoient de repouſſer la force par la force, on envoia auſſi-tôt des Commiſſions pour lever des Troupes par tout le Roiaume. Ce Comte avoit été fort mal traité par FERDINAND, en haine de ſa Religion; car on l'avoit chaſſé du Païs d'Autriche, & dépouillé de tous ſes biens, & il n'attendoit pas un traitement plus favorable quand ce Prince ſeroit parvenu à la Couronne de Boheme. Cet intérêt perſonnel fut un grand mobile pour l'obliger à faire ſoûlever tout le Roiaume, & lui donna une éloquence fort vive, & fort animée dans la Harangue, qu'il fit à une Aſſemblée, qu'il convoqua. Il leur repréſenta les douceurs de la Liberté, à laquelle il les appelloit. Il leur fit enſuite enviſager la perte de leurs Priviléges, & la captivité de Conſcience qui les attendoit infailliblement ſous un Prince gouverné par les conſeils des Eſpagnols, & par des Moines, également oppoſez à leur Liberté & à leur croiance; ſous un Prince élevé dans la haine des Proteſtans, & qui apprenoit aſſez ce qu'il ſeroit dans la ſuite par la maniere dont il en avoit uſé dans ſes Etats, où le banniſſement des perſonnes, la ruïne & la déſolation des Familles, & la confiſcation des biens étoient le ſeuls monumens, qu'il avoit élevez à ſa gloire. Il conclut par ces paroles mémorables: *Souvenez-vous qu'il n'y a plus de lieu au repentir, ni au pardon. Il ne faut plus raiſonner, ni prendre conſeil. Il n'eſt plus beſoin que de Concorde & de Conſtance. Le ſort en eſt jetté. Si nous ſommes victorieux, nous ſerons juſtes, libres, & ſouverains; ſi nous ſommes vaincus, nous ſerons des perfides, des parjures, & des rebelles.* Il ſût ſi bien les animer, qu'ils conclurent tous au ſoûlèvement. Ceux qui le déſaprouvoient n'oſoient le faire paroître, de peur d'être mal traitez par les autres; & c'eſt ordinairement par là que les eſprits pacifiques ſe laiſſent emporter au torrent d'une Faction.

La Nouvelle de cette grande Révolution partagea la Cour de Vienne. La Cabale de FERDINAND étoit d'avis, qu'on châtiât ſévérement ces Révoltez. MATHIAS, au contraire, croioit qu'il falloit les ramener dans leur devoir par la douceur & par des offres de nouveaux Priviléges. C'étoit auſſi l'avis du Cardinal GLESEL, ſon premier Miniſtre. La véritable cauſe de cet avis ne venoit pas tant de la clémence de l'Empereur, & de celle du Cardinal, quoiqu'ils fuſſent tous deux aſſez modérez, que de la jalouſie qu'ils avoient des Eſpagnols. On ne pouvoit envoier des troupes en Boheme, ſans en donner le commandement à FERDINAND, & c'étoit le donner aux Eſpagnols, dont il y avoit long-tems que les manieres déplaiſoient à MATHIAS, comme il l'avoit montré en ſe déclarant pour la nouvelle République de Hollande. Ainſi l'Empereur & ſon Miniſtre euſſent fort ſouhaité d'éviter la Guerre; mais ils ne purent en venir à bout, ni refuſer à FERDINAND le commandement de l'Armée.

Tout ce qu'ils purent faire fut de limiter ſon autorité, en lui donnant un Conſeil, compoſé des Créatures de MATHIAS. Cela lui déplut de telle ſorte, qu'animé par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſans qui il ne faiſoit rien, il réſolut la perte du Cardinal GLESEL, qu'il croioit être la cauſe des reſtrictions, que l'on avoit miſes à ſon autorité. En effet, après quelques plaintes contre la conduite du Cardinal, qui tendoient à le décrier, comme trop favorable aux Héréti-ques, & trop peu à l'agrandiſſement des Autrichiens, il fut enlevé dans l'Antichambre de l'Archiduc MAXIMILIEN, & mené en diligence à Inſprug.

On fit des excuſes fort ſoûmiſes à MATHIAS; mais comme il aimoit fort la perſonne qu'on lui avoit enlevée, & que d'ailleurs cet enlevement étoit un mépris énorme de ſon autorité, on ne l'appaiſa point par toutes ces ſoûmiſſions. Soit qu'il veillât, ſoit qu'il dormit, on l'entendoit crier

Digitized by Goo

crier à haute voix, qu'il falloit qu'on lui rendît ſon GLESEL. On dit même que dans le deſſein de ſe venger de cet affront, il fut ſur le point de s'aller jetter entre les bras des Mécontens de Boheme. Le Cardinal DIETRICHSTEIN l'appaiſa un peu, en amenant le Roi de Boheme, & l'Archiduc dans ſa Chambre, pour lui demander pardon, & pour lui proteſter qu'ils ne donneroient déſormais aucune atteinte à l'Autorité Impériale. Néanmoins le peu de tems qu'il ſurvécût, il le paſſa dans de continuelles aprehenſions, ſentant le jugement de Dieu, qui permettoit que ſon Couſin FERDINAND lui ôtat cette même autorité, qu'il avoit lui même arrachée à ſon Frere l'Empereur RODOLPHE. MATHIAS mourut le vingtiéme de Mars 1619.

Pour mieux comprendre comment les déſordres de la Boheme ébranlerent tout l'Empire, il eſt bon de ſavoir que dès l'an 1608. les Proteſtans maltraitez en divers Lieux, & craignant que leur patience ne leur attirât de nouvelles diſgraces, avoient jetté les fondemens d'une Alliance particuliere entre pluſieurs, pour leur mutuelle conſervation. Ce fut dans l'Aſſemblée d'Ahauſen, que ces fondemens furent jettez le quatrieme de Mai 1618; mais l'Alliance ne fût concluë qu'en l'Aſſemblée de Hall en Souabe. L'année d'après, on donna à cette Alliance le nom *d'Union*, & aux Princes qui y entrerent celui de *Correſpondans*. L'Electeur Palatin fut choiſi pour Chef de l'Union.

Les Catholiques s'étant aſſemblez à Munich, firent en même tems une autre Alliance entre eux, & lui donnerent le titre pompeux de *Ligue Catholique*, dont ils firent Chef le Duc de Baviere, Prince extrémement adroit, & qui ſût bien profiter à l'avantage de ſa Maiſon de toutes les calamitez publiques. Ces deux grands Partis, ou, ſi l'on veut, ces deux grandes Ligues s'obſervoient mutuellement ſans en venir à de plus grandes extrémitez; mais enfin les Troubles de Boheme aïant pris naiſſance d'une Affaire de Religion, & tout l'Empire ſe trouvant imbu ou de la crainte, ou de l'eſpérance que celui qui ſuccéderoit à MATHIAS perſécuteroit les Proteſtans, l'Union & la Ligue ſe préparerent chacun de ſon côté à la Guerre, qui paroiſſoit inévitable.

Mais il y eut cette différence entre les Chefs de l'Union, & ceux de la Ligue, que ceux-ci agirent avec beaucoup plus de prudence, & plus de concorde que les autres, & qu'ils triompherent hautement du Parti qui leur étoit oppoſé. Les Princes qui compoſoient l'Union, ne s'intriguerent pas aſſez dans la Guerre. Ils ſe laiſſerent amuſer à des propoſitions d'accommodement, ils donnerent le tems à la Ligue d'aſſembler de grandes forces, & après cela il ne fut plus tems de faire le brave. Ils firent la faute qui eſt ſi ordinaire dans les Guerres civiles, & qui conſiſte en ce qu'on veut ſauver les apparences. Si on veut les ſauver, il faut ſe tenir en repos; mais ſi on ne veut pas ſe tenir en repos, il faut pouſſer les choſes à l'extrémité, ſans garder nulles meſures. Il eſt bien rare qu'autrement on ne ſoit criminel & malheureux tout enſemble. Ce qui ſoit dit, ſans préjudice des droits des Princes d'Allemagne, qui prétendent qu'il leur a été auſſi bien permis pour des intérêts de Politique & de Religion, de favoriſer la cauſe de l'Electeur Palatin contre FERDINAND, qu'il a été permis au Roi de France de favoriſer les Provinces-Unies contre les Eſpagnols, & aux Rois d'Eſpagne de favoriſer tantôt la Ligue contre le légitime Héritier de la Couronne de France, & tantôt le Duc de Rohan contre LOUIS LE JUSTE. Mais s'ils ont eu droit de ſecourir les Proteſtans de Boheme armez contre FERDINAND, il faut du moins qu'ils avouent qu'ils s'en ſont très-mal aquittez. Celui qui donna plus de réputation aux Armes des Bohémiens, fut ERNEST, Comte de Mansfeld, qui aiant appris leur ſoulèvement, lorſqu'il étoit en Piedmont au ſervice du Duc de Savoye, embraſſa avec ardeur cette occaſion de ſe ſignaler, & leur alla offrir ſes ſervices, avec deux mille Soldats, que le Duc de Savoye lui laiſſa choiſir dans ſes Troupes, & qu'il lui entretint juſques à ſon arrivée dans la Boheme. C'étoit un homme fort brave, & qui ne cherchoit que de ſemblables occaſions, afin de s'élever & de ſubſiſter avec éclat. Il étoit Fils naturel de PIERRE ERNEST, Comte de Mansfeld, Gouverneur des Païs-bas pour le Roi d'Eſpagne, & avoit quitté la Religion Romaine, après avoir fait pluſieurs Campagnes au ſervice de l'Empereur. Il fut reçu à bras ouvert par les Mécontens de Boheme, qui l'honnorérent de la Charge de Général de l'Artillerie, & il devint avec le Comte de LA TOUR, un des principaux appuis du Parti.

Les Troupes Impériales, qui avoient été envoiées en Boheme ſous le Commandement du Comte de BUQUOI, y exercerent des cruautez & des violences inoüies, ce qui acheva d'aigrir les Eſprits, & détermina la Siléſie & la Luſace à ſe joindre aux Bohémiens. On ſe battit, on aſſiégea des Villes, on en perdit, & l'on en gagna; mais il eſt ſûr que dans ce commencement les Troupes Impériales eurent du deſſous, & que preſque toutes les Villes du Roiaume ſubirent le joug des Mécontens.

Pour les Princes de l'Union, ils ſe contenterent de s'aſſembler à Rottembourg ſur le Tauber, d'où ils envoierent ſupplier ſa Majeſté Impériale de conſidérer que tous les Proteſtans d'Allemagne avoient un grand intérêt à l'Affaire de Boheme, & d'en retirer ſes Troupes. L'Affaire fut miſe en négociation. On nomma l'Archevêque de Mayence, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe, & le Duc de Baviere pour travailler à cet accommodement; mais les longueurs ſi ordinaires en ce Païs-là dans les choſes de cette nature, & la mort de l'Empereur MATHIAS empêcherent que l'on ne remédiât à rien.

Comme la Maiſon d'Autriche prétendoit que le Roiaume de Boheme fût héréditaire, au lieu que les Etats du Roiaume le ſoûtenoient élective, MATHIAS n'avoit eu garde de ſoûmettre ſon Couſin FERDINAND à l'élection des Bohémiens, lorſqu'il le leur donna pour Roi; car c'eût été reconnoître la juſtice de leurs prétentions. Ainſi FERDINAND n'avoit point obtenu la Couronne de Boheme par la voie de l'élection, & par conſéquent, au dire des Bohémiens, il n'avoit nul droit à leur Roiaume. De là vint qu'aiant appris que FERDINAND avoit été prié de ſe trouver à l'élection d'un Empereur en qualité de Roi de Boheme, ils firent repréſenter au College Electoral, qu'il ne pouvoit pas aſſiſter à la Diete en cette qualité là. Mais ces Remontrances ne furent comptées pour rien. Non ſeulement il ſe trouva à l'élection, mais auſſi il fut élû Empereur le vingt-huitiéme d'Août 1619.

Le Pape, le Roi d'Eſpagne, & tout le Parti Catholique avoient une ſi grande impatience de voir la Couronne Impériale ſur la Tête de FER-

DINAND, parce qu'ils eſpéroient qu'il abimeroit la Religion Proteſtante par tout l'Empire, qu'il n'y eut jamais moïen de faire différer la Diete, où l'on devoit élire le Succeſſeur de MATHIAS. On eut beau repréſenter, qu'il falloit attendre que ces déſordres fuſſent un peu appaiſez. Le Parti Catholique prit tout cela pour une ruſe, & s'imagina que l'on ne demandoit du tems, que pour mieux concerter les biais de donner l'excluſion au Roi de Boheme. Là-deſſus SUICOSD, Archevêque de Mayence, l'un des principaux appuis de la Ligue Catholique, convoqua la Diete Electorale à Francfort pour le vingtieme Juillet 1619. Cette fonction lui appartenoit, & comme grand Chancelier de l'Empire d'Allemagne en qualité d'Archevêque de Mayence, & comme le Doyen de tout le College Electoral. FERDINAND fut élû Empereur, comme je l'ai déjà dit le vingt huit d'Août ſuivant, & couronné peu de jours après, ſavoir le neuvieme de Septembre.

Jamais, peut-être, il ne s'eſt vû plus embaraſſé que la premiere année, qui ſuivit la mort de l'Empereur MATHIAS. Cette mort renflamma l'animoſité des Bohémiens, parce qu'ils entrerent dans de nouvelles défiances, ſachant que MATHIAS, plus capable d'adoucir les choſes que de les aigrir, ne pourroit plus s'oppoſer à l'humeur de FERDINAND. Il eut beau leur faire des promeſſes avantageuſes, ils n'étoient point capables de les écouter, ni de croire que ce n'étoient pas des artifices de Jéſuite; outre qu'en acceptant l'amniſtie, qu'il leur offroit, ils l'euſſent reconnu pour leur légitime ſouverain, ce qui étoit bien éloigné de leurs prétentions. La plûpart des Provinces voiſines imiterent leur exemple. La Siléſie & la Luſace l'avoient déjà imité; la Moravie le ſuivit quelque tems après.

L'Autriche ſupérieure arrêta, qu'elle ſe gouverneroit par elle même juſqu'à ce qu'il fut décidé à qui appartenoit legitimement la ſucceſſion, ou à FERDINAND, ou à ALBERT, Frere de MATHIAS; l'Autriche inférieure auroit ſuivi le même exemple, tant elle étoit pleine de Mécontens. Mais ſi ſa préſence empêcha qu'elle ne ſe révoltât, il n'en fut pas de même des efforts du Comte de LA TOUR. Car malgré la préſence & l'autorité de FERDINAND, il s'approcha du Danube, le paſſa, ſe ſaiſit des Fauxbourgs de Vienne, & aſſiégea la Ville avec beaucoup d'eſpérance de la prendre par les intelligences qu'il y avoit. Par bonheur pour FERDINAND, le Comte de Dampierre battit MANSFELD, ce qui obligea LA TOUR de ſe retirer. Ce bonheur aiant été ſuivi d'un autre plus conſidérable, je veux dire de l'élection de FERDINAND, il ne laiſſa pas de ſe voir plongé dans de nouvelles inquiétudes; parce que d'un côté les Bohémiens créérent Roi FRIDÉRIC, Comte Palatin, & que de l'autre BETHLEN GABOR, Prince de Tranſilvanie, entra comme un torrent dans la Hongrie, ſoûleva, & ſe rendit Maître de Caſſovie, d'Altembourg, de Presbourg, & de pluſieurs autres Places, pendant que les Troupes, de Boheme commandées par le Comte de LA TOUR, côtoiant l'Autriche, en menaçoient la Capitale, & ſe rendoient dans la Hongrie, pour ſe joindre au Tranſilvain.

En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre bien en peine l'ame la plus réſoluë, & il faut convenir de bonne foi que FERDINAND devoit avoir plus de mérite & plus de grandes qualitez, que beaucoup d'Hiſtoriens ne lui en donnent, puiſqu'il tint bon contre tant de rudes aſſauts, & que non ſeulement, il agit en homme, qui n'étoit pas étonné, mais auſſi qu'il diſſipa toutes ces Factions, & rendit vaines toutes les Entrepriſes de ſes Ennemis.

Si je ne me ſouvenois pas, que je ne parle de ceci que par maniere de digreſſion, je débrouillerois avec plaiſir tous les Evénemens qui releverent la fortune de ce Prince; mais comme il faut que je retourne bientôt à GUSTAVE, je ne parlerai du reſte, qu'autant qu'il ſera néceſſaire pour faire bien comprendre à mon lecteur, l'état où ſe trouvoit l'Allemagne, lorſque le Roi de Suede y entra. Je ferai néanmoins en ſorte que ma briéveté ne rende pas trop ſeche ma narration & n'obſcurciſſe pas la ſuite des Evénemens.

Pour voir tout d'un coup le mauvais état des Affaires de l'Empereur, il faut ſe repréſenter la Boheme, la Siléſie, la Luſace, la Moravie, & l'Autriche ſoûlevées contre lui pendant que BETHLEN GABOR, Prince de Tranſilvanie, fort accrédité à la Porte Ottomane, fort ambitieux & fort courageux, déjà Maître de la plus grande partie de la Hongrie, court avec une extrême avidité à de nouvelles Conquêtes, & ſe va joindre aux Mécontens. Il faut ſe repréſenter outre cela, que le ſoûlevement de ces Provinces n'eſt pas une de ces émotions populaires, qui n'ont ni Chef conſidérable, ni Diſcipline, ni Conſeil. Ce ſont de grandes Provinces, qui après avoir ſecoué le joug, ſe conduiſent par des Directeurs ſages & expérimentez qui entretiennent commerce avec tous les Etats voiſins. Ce ſont des Provinces, qui donnent le Commandement de leurs Troupes à de fameux Capitaines, ou plûtôt ce ſont des Provinces très-conſidérables par leur nombre, & par leurs forces, qui éliſent pour Roi un des premiers Princes de l'Empire, jeune, vaillant, Gendre du Roi d'Angleterre, & Neveu du Prince MAURICE, qui a paſſé pour un très grand Capitaine, & qui avoit un très-grand pouvoir dans une floriſſante République, ennemie des Eſpagnols. Il faut ſe repréſenter encore, que la Maiſon d'Autriche paroit trop puiſſante à pluſieurs Princes de l'Europe; que la France, ſon ancienne ennemie, n'eſt pas la ſeule à vouloir mettre des bornes à cette grande élévation, & que l'Electeur Palatin a accepté le Roiaume de Boheme, du conſentement des Princes Proteſtans d'Allemagne. Ce qui ſuppoſe, qu'ils l'aideront de toutes leurs forces contre un Ennemi qu'ils craignent tous, tant pour les intérêts de leur Religion, que pour ceux de leurs Etats.

En faiſant voir toutes les choſes que FERDINAND avoit à craindre dans les commencemens de ſon Empire, j'ai ſolidement réfuté, ce me ſemble, ceux qui ont tant crié contre l'Electeur Palatin. Les uns ont dit, que ce fut un étourdi, qui accepta la Couronne de Boheme contre toutes les regles du bon ſens, les autres, qu'il fut aſſez ſimple, pour céder aux perſécutions de ſa Femme, fille du Roi d'Angleterre, & à cauſe de cela fort dégoûtée de ne pas porter le glorieux titre de MAJESTE'. Je dis que tous ces Cenſeurs ſont de ces Eſprits vulgaires, qui ne trouvent rien de loüable que ce qui a réuſſi, & qui blâment toutes les Entrepriſes malheureuſes. S'ils avoient plus de lumieres, ils ſauroient que la prudence de l'Homme n'eſt à proprement parler que le joüet de la Providence de Dieu, qui pour nous humilier, & pour nous convaincre, que c'eſt lui qui gouverne toutes choſes, permet

met très-ſouvent que les Entrepriſes les mieux concertées n'aient aucun ſuccès, & que les plus téméraires réuſſiſſent.

Je ne mettrai point en exemple celle de l'Electeur Palatin; car j'avouë qu'il faut la ranger parmi celles, dont l'événement étoit douteux. Mais je croi que ſi on examine bien toutes choſes, on m'accordera qu'il n'y avoit pas plus à craindre, qu'à eſpérer, & qu'ainſi ce Prince n'a rien fait, qu'un Homme de cœur ne pût faire, ſans choquer les lumieres de la prudence. De ſorte que quand même on accorderoit, que l'ambition & la fierté de ſon Epouſe l'aiderent à ſe déterminer, ſa conduite ne laiſſeroit pas d'être loüable, puiſqu'il eſt ſûr, s'agiſſant d'une Couronne, que ſi l'apparence de réuſſir étant égale à l'apparence de ne réuſſir pas, on peut s'engager dans l'Entrepriſe ſans témérité, bien plus le peut-on faire à la ſollicitation d'une Femme, qui vous prie de lui donner un rang égal à ſa naiſſance. Mais on a beau dire & beau faire, on ne perſuadera jamais au monde, qu'un Prince qui a perdu tout ſon bien, pour avoir accepté un Roiaume, l'ait accepté prudemment. On veut que pour être ſage, il ne ſuffiſe pas de ſe régler ſur les apparences de l'avenir, mais qu'on devine encore parmi les choſes à venir, celles qui arrivent contre toutes les apparences. On s'imagine ridiculement, que ceux qui ont réuſſi, ont prévû toutes les bizareries de la fortune, qui ont été cauſe de leur bon ſuccès, & à cauſe de cela on s'imagine encore ridiculement, qu'un malheureux eſt fort coupable, de n'avoir pas prévû ces bizareries.

C'eſt par des choſes arrivées contre toutes les apparences que l'Electeur Palatin échoua miſérablement. Il étoit aiſé, dit-on, de prévoir que le Roi JAQUES n'aſſiſteroit ſon beau-Fils, que par quelques offres de médiation, par des *Lettres*, par des Ambaſſadeurs. C'eſt le ſeul & unique ſervice, qu'il ait jamais rendu à ſes Alliez, mais c'eſt outrer les choſes. Car il n'étoit pas hors d'apparence, qu'un Pere feroit quelques efforts ſur ſon humeur pacifique, en faveur de ſes Enfans, & quand même on accorderoit, que l'Electeur devoit regarder l'Angleterre, comme un Païs perdu pour le reſte de l'Europe, & dont il ſemble que l'étoile ſoit de ne s'intéreſſer aucunement à l'oppreſſion des plus foibles, ne reſtoit-il pas aſſez de Princes dont toutes les apparences vouloient que l'on attendît du ſecours?

Qui eût jamais crû, que les Proteſtans d'Allemagne abandonneroient le Palatin, eux qui ſous le nom de Correſpondans, s'etoient engagez dès l'année 1609 à maintenir la liberté & la Réformation dans l'Empire? Eux qui croioient que l'Empereur en vouloit à l'une & à l'autre? Eux enfin, qui aiant été conſultez par FRIDÉRIC, leur Chef, dans l'aſſemblée de Rottembourg du douzieme de Septembre 1619, lui répondirent, qu'il devoit accepter la Couronne de Boheme, non ſeulement comme une nouvelle Dignité, mais auſſi comme une choſe néceſſaire au bien public de l'Allemagne, & à celui de leurs Alliez; & qu'ils lui conſeilloient de s'en aller inceſſamment en Boheme? Qui eut crû que la France, qui en ce tems-là crioit ſi fort contre les Princes trop puiſſans, & qui ſollicitoit tout le monde à faire des Ligues contre la Maiſon d'Autriche, négligeroit une ſi belle occaſion de l'affoiblir? Qui eût crû qu'elle prendoit le parti de FERDINAND contre ceux qui lui vouloient ôter une partie de ſa puiſſance? Qui eût crû que BETHLEN GABOR, après de ſi heureux commencemens, & après toute la réputation, qu'il avoit acquiſe, & le crédit qu'il avoit auprès du grand Turc, ne feroit rien qui vaille? Diſons donc que FRIDE'RIC a été trompé par une ſuite d'événemens ſi ſinguliers, que la plus fine prudence ne l'eût jamais ſoupçonnée. Ne croions pas ceux qui diſent que la vanité du Duc de BOÜILLON, ſon Oncle, jointe à celle de l'Electrice, le précipiterent dans un deſſein imprudent. On dit que le Duc écrivoit à ſes Amis de Paris, que pendant que le Roi de France faiſoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faiſoit lui des Rois en Allemagne. Cela peut être, mais comme c'étoit un des plus habiles Hommes de ſon tems, il n'y a point d'apparence qu'il eût conſeillé à ſon Neveu d'accepter une Couronne, ſi la prudence eût voulu qu'il l'eût refuſée.

J'avertis que je ne parle que de la prudence humaine & politique; je n'entre point dans la queſtion, ſi FERDINAND étoit le véritable Roi de Boheme, & ſi en ſuivant l'eſprit de la Religion Chrétienne, le Palatin pouvoit conſentir à l'élection, qui fut faite de ſa perſonne par les Etats du Roiaume. Il ne s'agit point de cela. Il s'agit de ſavoir, ſi ſelon les maximes d'une Ambition, voilée par la prudence politique, il fit bien d'accepter la Couronne de Boheme; & après tout je ne voi pas grande différence entre un Homme, qui accepte un Roiaume, dont on a dépoſé le Roi & un autre Homme, qui fait la Guerre à ſon voiſin pour le dépoüiller de ſes Etats. Mais quoique le Palatin eût de grands ſujets d'eſpérance que ſon entrepriſe réuſſiroit, elle ne laiſſa pas d'être très-infortunée; tant il eſt vrai que la prudence de Dieu ſe plaît à confondre notre ſageſſe.

Dès qu'il eut appris, que les Etats de Boheme, de Siléſie, de Luſace, & de Moravie l'avoient unanimement élu pour leur Roi le vingt-ſeptieme d'Août 1619, la veille du jour préciſément, que FERDINAND fut élu Empereur à Francfort, il aſſembla les Princes, ou les Correſpondans à Rottembourg, qui, comme nous avons déjà vû, lui conſeillerent de s'aller mettre en poſſeſſion au plûtôt de la Couronne de Boheme. C'étoit une choſe pour laquelle ni lui ni la Princeſſe, ſon Epouſe, n'avoient aucune répugnance; ainſi la Cérémonie de leur Couronnement ne fut différée, que juſqu'au quatrieme de Novembre pour lui, & juſqu'au ſeptieme pour elle. Le vingt-huit d'Avril ſuivant, ſon Fils aîné, agé de ſix ans, fut élû pour lui ſucceder, par les Etats du Roiaume. Les Impériaux n'y avoient pû conſerver que deux Places. Voions maintenant par quels moiens l'Empereur vint à bout de cet embarras.

La principale de ſes machines fut celle de la Religion. Il avoit témoigné ſon attachement à la Communion du Pape par les deux méthodes, qui plaiſent le plus au Peuple, & au Clergé, ſavoir par une grande dévotion pour la Sainte Vierge, pour les Saints, pour les Reliques, pour les Images, & par les perſécutions des Proteſtans. La premiere choſe qu'il fit lorſqu'il ſuccéda à ſon Pere, ce fut de viſiter l'Egliſe de Notre Dame de Lorette, & d'y faire un vœu ſolemnel, que quand il lui en devroit coûter la vie, il extermineroit toutes les Sectes de la Stirie, de la Carinthie & de la Carniole. Il fit un ſemblable vœu, aiant été couronné Roi de Boheme & de Hongrie; car il fit un petit Pelerinage à Notre Dame, qui eſt en grande répu-

Digitized by Google

tation ſur les frontieres de Stirie, & promit là ſolemnellement à Dieu de repurger du venin de l'Héréſie la Boheme, & les Provinces adjacentes. Il fit un troiſieme vœu pluſieurs années avant ſa mort, qui concernoit la Hongrie, & promit d'emploier tous les moiens imaginables, pour réduire tout ſous l'obéiſſance de la Vierge, à qui il avoit accoûtumé de donner le nom de *Généraliſſime* dans les Lettres, & dans les ordres, qu'il envoioit à ſes Généraux.

Cette grande dévotion, comme l'appelloient les Catholiques, ou ſuperſtition, comme l'appelloient les Proteſtans, lui a fait beaucoup de bien & beaucoup de mal auſſi. Il en a tiré de grands avantages pendant fort long-tems; mais il s'eſt trouvé au bout du compte, qu'elle a été fort préjudiciable à toute la Maiſon d'Autriche, & qu'elle a plus affoibli, que fortifié le Parti Romain dans l'Allemagne. Si l'on s'étonne après cela que ſes Succeſſeurs aient ſuivi ſon exemple, non ſeulement à l'égard du culte exceſſif des Créatures, & de l'eſprit de perſécution, mais auſſi à l'égard de la complaiſance aveugle, qu'il avoit pour les Moines, on doit conſidérer, (& on ne s'étonnera plus) que les Moines ont eu l'adreſſe de leur faire accroire, que toutes les proſpéritez, que Dieu répand ſur la très-Auguſte Maiſon d'Autriche, ſont la récompenſe de ſon zèle pour l'extirpation des Proteſtans; que toutes les afflictions, que Dieu lui envoie, procedent de ce qu'elle n'eſt pas aſſez rigoureuſe contre les Ennemis de l'Egliſe. En quoi il y a une contradiction manifeſte; car ſi la ſévérité des Autrichiens eſt aſſez grande pour être recompenſée de Dieu, il eſt impoſſible que leur indulgence mérite des châtimens. Mais un Roi ni un Empereur n'y regardent pas de ſi près.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt dommage que FERDINAND ait eu un zèle ſi ſuperſtitieux & ſi dur; car on ne peut nier, qu'il n'ait eu beaucoup de mérite, & qu'il ne doive être placé parmi les illuſtres de ce Siecle. S'il ne faut pas croire tous les Eloges, que le Jéſuite LE MORMAN, ſon Confeſſeur, lui a donnez, il ne faut pas croire non plus tout ce qu'en ont dit des Hiſtoriens du Parti contraire. On attribue à BETHLEN GABOR d'avoir dit qu'il étoit fort dangereux de faire la Guerre à FERDINAND, parce que l'adverſité ne l'étonnoit, ni la proſpérité ne l'ébloüiſſoit. Il fit voir après le Couronnement du Palatin, qu'il ſavoit faire autre choſe, que des vœux à la Ste. Vierge; car il ſe ſervit d'une politique fort adroite.

Comme il craignoit ſur toutes choſes, que la France n'envoiat des Troupes au nouveau Roi de Boheme, il y envoia en Ambaſſade le Comte de FURSTEMBERG, avec ordre de repréſenter que les Proteſtans d'Allemagne ne cherchoient qu'à rüiner la Religion Catholique, & qu'on eſpéroit du Roi Très-Chrétien, qu'il armeroit puiſſamment pour l'Empereur, engagé dans une ſi ſainte querelle. Mais il ſe gardoit bien de mettre la choſe ſur ce pied là dans les Aſſemblées des Princes Correſpondans. Il s'en tint une fort célébre à Nuremberg, peu après le Couronnement de FRIDERIC, qui ne manqua pas de s'y rendre. Le Comte de HOHENZOLLARN y fut envoié par Sa Majeſté Impériale, & proteſta de ſa part, qu'elle n'avoit jamais rien eu tant à cœur, que la tranquillité publique, que la Paix de la Religion, & de l'Etat, & que la conſervation des Loix. Il parla enſuite des Affaires de Boheme, & ſoûtint que la Religion n'étoit que le prétexte de la Révolte, & que l'Empereur n'avoit point de démêlé avec les Bohémiens ſur ce ſujet là, ni n'en vouloit avoir. Enfin il exhorta l'Aſſemblée à chercher des voies d'accommodement, qui remiſſent le calme dans l'Empire, ſans choquer l'honneur de Sa Majeſté Impériale.

Cela étoit fort adroit; car on s'étoit figuré, que FERDINAND n'avoit pour but que de rüiner la Religion Proteſtante au gré des Jéſuites; & cependant il fait dire aux Princes de cette Religion, que ce n'eſt point cela du tout; qu'il ne s'agit nullement de Religion dans tous les déſordres de l'Allemagne, & qu'il n'entend pas toucher le moins du monde à la liberté de conſcience. Il les endormit ſi bien par ces belles proteſtations, qu'ils abandonnerent le pauvre Roi de Boheme.

Il eſt vrai, qu'ils ne paſſerent pas tout d'un coup à une réſolution ſi étrange; car la réponſe qu'ils firent au Comte de HOHENZOLLERN, lui fit clairement connoître, qu'ils n'avoient pas donné dans le piége, & qu'ils avoient deſſein de ſecourir le Palatin; mais ils ne tinrent pas long-tems ce langage.

Les Princes de la Ligue Catholique s'étant aſſemblez à Wirtsbourg, au même tems que ceux de l'Union Evangélique s'aſſemblerent à Nuremberg, délibérerent de mettre une Armée ſur pied, qui ſeroit commandée par le Duc de Baviere. Cette Aſſemblée de Wirtsbourg fut très-nombreuſe. Il s'y trouva des Ambaſſadeurs de l'Empereur, des Agens du Roi d'Eſpagne, & des Députez du Duc de Lorraine. Les Ambaſſadeurs de FERDINAND ſe garderent bien de dire, qu'il ne s'agiſſoit point de Religion; car au contraire ils inſiſterent fort ſur cela; de ſorte qu'un des principaux points, qui furent donnez à examiner à l'Aſſemblée, fut la conſervation de la Religion Catholique, menacée d'une entiere ruïne de toutes parts. Cela étoit pour le moins auſſi adroit, que de déclarer aux Proteſtans, qu'il ne s'agiſſoit point de Religion, & qu'on n'avoit nul deſſein de toucher à une Affaire ſi délicate; car comme la plûpart des membres de la Ligue Catholique étoient des Prélats ou des Abbez, c'étoit les prendre par leur foible, que de leur perſuader que les Proteſtans vouloient détruire l'Egliſe Romaine. C'étoit les intéreſſer à la cauſe de FERDINAND par tout ce à quoi ils étoient le plus ſenſibles, ſavoir par la crainte de perdre un Empire temporel & ſpirituel, qui leur apportoit de grands revenus, & leur faiſoit mener une vie très-délicieuſe.

Les Princes Correſpondans, allarmez des grandes levées de la Ligue Catholique, députerent au Duc de Baviere, pour lui témoigner leur inclination à la Paix, & lui préſenterent une longue déduction de leurs ſentimens, & de leurs demandes. Il répondit; ils répliquerent; & il répliqua auſſi à ſon tour. C'étoit de part & d'autre des plaintes, des reproches, des juſtifications, des proteſtations, & en général tout ce qui s'emploie dans les démêlez de plume, qui précedent, ou qui accompagnent les premiers actes d'hoſtilité. La concluſion fut que la Ligue Catholique fit des Armemens prodigieux, & amuſa fort adroitement les Princes de l'Union Evangélique, qui ſe contenterent de ſe tenir ſur leurs gardes.

Nous verrons bientôt l'effet de l'Ambaſſade de FERDINAND à la Cour de France. Pour ce qui

qui eſt des Ambaſſadeurs, qu'il envoia a CHRISTIEN IV, Roi de Dannemarc & au Duc de Brunswic, ils obtinrent tout ce que leur Maître pouvoit raiſonnablement attendre, puiſqu'on leur promit qu'on garderoit une parfaite neutralité. Ceux qui furent envoiez au delà des Monts, obtinrent du Pape des ſecours conſidérables en argent, outre les Soldats que quelques Princes d'Italie fournirent, & les deux levées qu'on fit en Sicile & au Roiaume de Naples. FERDINAND avoit ſi bien perſuadé au monde que ſa cauſe étoit celle de l'Egliſe, qu'il y a lieu de s'étonner que le Pape n'ait pas fait publier une Croiſade contre les Correſpondans.

Je ne ſai ſi ce fut ou l'adreſſe de ce Prince, ou la ſtupidité de la Cour de France, qui obligea les François à ſe déclarer hautement pour lui. Mais au moins eſt-il bien certain, qu'il n'y eut jamais de conduite plus imprudente que celle-là. La France & la Maiſon d'Autriche en étoient depuis long-tems ſur un certain pied, qu'elles ne ſe pardonnoient rien, & il n'y avoit pas encore dix ans, que HENRI IV. étoit mort, prêt à commencer une Guerre, qui avoit pour but de réduire l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à une condition fort médiocre. On avoit long-tems ſongé à cela, & préparé toutes les machines néceſſaires. Il y avoit auſſi fort long-tems que la France appuioit ouvertement les Provinces-Unies des Païs-bas, qui avoient ſecoué le joug des Eſpagnols. L'Eſpagne, de ſon côté, ne s'étoit pas oubliée, & peu s'en étoit fallu qu'elle n'eût ruiné la Monarchie de France du tems de la Ligue. Enfin il n'y avoit point de Prince dans l'Europe, qui crût avoir plus de raiſon de travailler à l'affoibliſſement des Autrichiens, que la France, & cependant elle négligea la plus belle occaſion du monde de les affoiblir, & non contente de ne leur point nuire, elle leur rendit un ſervice ſignalé, puiſqu'elle fut la principale cauſe du Traité d'Ulm, qui déſarma les Princes Correſpondans, & ruïna les Affaires du Palatin. Les François ſe font honneur de cette bévûë, qui, en matiere de politique, fut une faute d'Ecolier, & un pas de Clerc impardonnable. Et ils ont dit que la France fit cela pour l'amour de la Religion. Il faut bien dire quelque choſe pour juſtifier ſes fautes, & les couvrir, ſi on peut, du manteau de de la piété. Mais qui trompera-t-on? Si la Catholicité a été cauſe que l'on n'a pas voulu aſſiſter le Roi de Boheme, pourquoi donc favoriſer les Hollandois? Pourquoi s'eſt-on ligué avec le Roi de Suede?

Ce qu'il y a de plus apparent, eſt que l'Ambaſſadeur de l'Empereur arriva à Paris ſous le Regne d'un Favori, qui s'étoit mis dans la tête la ruïne du Calviniſme. On ne ſauroit bien dire ſi l'adreſſe des Eſpagnols, qui en ce tems là avoient beaucoup de créatures à la Cour de France, leſquels ils paioient bien, inſpira au Connétable de LUYNES la penſée d'attaquer les Huguenots, ou ſi cette penſée lui vint, de l'eſpérance qu'il eut, qu'en ſignalant ſon Miniſtere par une entrepriſe infiniment agréable aux Moines, & à la lie du Peuple, il effaceroit le ſouvenir des voies baſſes, par où il étoit monté à la faveur. Mais quoiqu'il en ſoit, ce fut lui qui alluma le feu des Guerres civiles, dont la France a été agitée ſous LOUIS LE JUSTE. Il avoit déjà entamé ce deſſein, lorſque FERDINAND envoia demander du ſecours au Roi de France. Il avoit vû que l'Empereur faiſoit une Affaire de Religion du démêlé, qu'il avoit avec le nouveau Roi de Boheme, & que le Duc de BOUILLON n'avoit pas ruiné cet artifice, en écrivant à LOUIS XIII, que les Catholiques avoient toute ſorte de liberté dans les Etats mécontens, & qu'ainſi l'Empereur le trompoit, quand il lui faiſoit repréſenter, qu'on en vouloit à ſa Religion. Sur cela le Connétable eut, ou aſſez de bonne foi, ou aſſez de ſimplicité, pour croire qu'il ne falloit pas ſecourir les Hérétiques hors du Roiaume, pendant qu'on les perſécutoit dans le Roiaume.

Il y en a qui ont voulu dire, qu'il s'engagea à ruiner les Affaires du Palatin, parce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne lui promit, qu'on marieroit ſon Frere avec l'héritiere de CHAULNES, qui étoit à la Cour de l'Infante. D'où que cela vint, il eſt certain qu'il fit réſoudre qu'on favoriſeroit la cauſe de FERDINAND. C'étoit ajoûter une ſeconde faute à la premiere; car il avoit très-mal fait d'entreprendre la ruïne des Huguenots. Il témoigna par le Traité d'Ulm, qu'il ignoroit abſolument les principes ſur leſquels la Politique de France rouloit depuis un aſſez long-tems.

Ce Traité d'Ulm fut conclu le troiſieme de Juillet 1620, par l'entremiſe du Duc d'ANGOULEME, du Comte de BE'THUNE, & de Mr. de CHATEAUNEUF, Ambaſſadeurs extraordinaires de France. Il y fût arrêté que la Ligue Catholique pourroit faire & entreprendre contre la Boheme & contre les Provinces incorporées à la Boheme, tout ce que bon leur ſembleroit, ſans qu'il fût permis à l'Union Evangélique de s'y oppoſer. Il falloit que les Princes qui compoſoient cette Union, fuſſent frappez d'un eſprit d'étourdiſſement, puiſqu'ils ſignerent ce Traité, qui fut, ſans doute, l'un des plus grands coups qui releverent la fortune de l'Empereur.

On y en peut ajoûter deux autres, dont le premier fut la Treve concluë avec le Prince de Tranſilvanie, & le ſecond, les Armées formidables, qui furent levées pour l'Empereur ſous le commandement des plus expérimentez Capitaines de l'Europe. Pour ce qui eſt de cette Treve, il faut ſavoir que l'Archiduc CHARLES, Frere de l'Empereur FERDINAND, aïant été chaſſé de ſon Evêché de Breſlaw, quand la Siléſie ſecoüa le joug, ſe retira auprès du Roi de Pologne, ſon beau-Frere, & obtint de lui la permiſſion de lever dix mille Soldats, qui rendirent à l'Empereur un grand ſervice. Car HOMONAI, Baron Hongrois, ſe mit à leur tête, entra dans la Haute Hongrie, défit RAGOTSKI, Général de l'Armée de BETHELEN GABOR, & contribua beaucoup à la Treve de dix mois, qui fut concluë entre l'Empereur & le Prince de Tranſilvanie. Pendant cette Treve les Troupes de FERDINAND, délivrées d'un grand ſouci, appliquerent tous leurs ſoins à la réduction des Provinces, qui ne vouloient plus obéïr à l'Empereur. Et comme ces Troupes étoient en grand nombre, & n'avoient que cette ſeule Affaire à exécuter, il ne faut pas trouver étrange qu'elles en ſoient venues à bout, ni tant s'écrier que la dévotion de FERDINAND fit là des miracles; car aſſûrément tout autre que lui, ſans connoître la Ste. Vierge, ni St. IGNACE, eût fait de pareils exploits, s'il eût été dans les mêmes circonſtances.

Outre l'Armée de la Ligue Catholique, qui avoit paru en Suabe, forte de trente mille Hommes, dans le même tems que l'Empereur publia l'Arrêt de proſcription contre FRIDE'RIC, ou-

Le 17. Février 1620.

outre cette Armée, dis-je, dont le Duc de Baviere donna le commandement à TILLY, Capitaine de grande réputation, le Roi d'Espagne envoia trois mille Chevaux, & vingt mille Hommes de pied à l'Empereur, sans compter les levées qu'il fit faire dans les Etats d'Italie & dans l'Autriche par le Comte D'OGNATE, son Ambassadeur à Vienne. Le Roi de Pologne envoia quatre mille Cosaques à l'Empereur, & plusieurs Princes d'Italie lui fournirent ou de l'argent ou des Soldats. Les Troupes, que le Comte de BUQUOY commandoit dans la Hongrie, s'approcherent des Provinces Rebelles, dès que la Treve eut été concluë avec BETHLEN-GABOR, & presserent fort les Bohémiens du côté de la basse Autriche, & les battirent en plusieurs rencontres. En meme tems HOMONAI entra dans la Moravie, & dans la Siléſie, & y fit de grands ravages & le Comte de DAMPIERRE poursuivit jusques dans la Boheme les Troupes du Comte de LA TOUR.

Tel étant l'état des choses, lorsque les Princes de l'Union Evangélique promirent par le Traité d'Ulm de laisser faire à la Ligue Catholique tout ce qu'elle voudroit en faveur de FERDINAND contre l'Electeur Palatin, il étoit humainement impossible, que l'Empereur ne réduisît à néant ce malheureux Prince, Roi de Boheme. Et il ne faut pas oublier que le Roi d'Espagne envoia le Marquis SPINOLA, avec une Armée de vingt-cinq à trente mille Hommes dans le Palatinat, où malgré la résistance des Princes Correspondans, il se rendit maitre d'un très-grand nombre de Places. Il ne faut pas non plus oublier, que le Duc de Saxe tout Protestant qu'il étoit, se chargea d'exécuter le ban Impérial contre la Boheme, & attaqua la Lusace, dans le même tems que le Duc de Baviere marchoit contre FRIDE'RIC.

Ce Duc ne pouvoit guères douter de la ruïne de FRIDE'RIC dans l'état où il voioit les Affaires. Néanmoins comme il étoit fort habile, il jugea qu'il falloit user de diligence, de peur que quelque changement imprévû ne fit manquer l'occasion. Ainsi dès que le Traité d'Ulm eut été signé, son Armée s'avança dans l'Autriche, & désola tellement tout le Païs, passant au fil de l'épée les Païsans, & mettant le feu aux Maisons, que les Villes fortes épouvantées, & desespérant de leur salut, rentrerent dans l'obéissance, & se soûmirent à la discrétion du vainqueur. Ensuite le Duc de Baviere s'étant joint avec BUQUOY, ils résolurent de porter la Guerre 1620.
jusques dans le cœur de la Boheme, & de s'en aller tout droit à Prague, puisque FRIDE'RIC, se fiant aux promesses du Transilvain, dont la Treve avec l'Empereur devoit être bientôt expirée, ne se vouloit point démettre de sa Couronne. Ils y entrerent en effet. . . . . .

FIN DU QUATRIEME ET DERNIER TOME DES OEUVRES DE Mr. BAYLE.

TABLE

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans les
OEUVRES DIVERSES
DE Mr. PIERRE BAYLE.

A, *signifie le premier Volume*, B, *le second*, C, *le troiſieme*, & D, *le quatrieme.*

A.

Abarbanel. Ce qu'il dit ſur la maniere dont le Serpent tenta Eve. A 593. Voy. *Abrabanel.*

Abaris. Dard qu'il reçoit d'Apollon Hyperboréen. A 656.

Abas le Grand. Ses perſécutions dans la Georgie. A 659. Sa crédulité pour l'Aſtrologie. C 20.

Abbacinare. Origine & ſignification de ce verbe. A 488.

Abbadie (Jacques) Eloge de ſon Panégyrique de l'Electeur de Brandebourg. A 43. Particularitez perſonnelles de ce Savant. A 156. Son Traité *de la vérité de la Religion Chrétienne.* A 172. D 614. 615. Eloge & idée de ſes Réflexions ſur la préſence réelle. A 272. Et de ſes Caracteres du Chrétien. A 525. Ce qu'il dit de l'impénétrabilité de nos myſteres. C 844. Paſſage où il préfere l'Athéiſme au Polytheïſme. C 921. Vices qu'il croit que devoit produire l'idée monſtrueuſe que les Païens avoient de la Divinité. C 924. Raiſon dont il ſe ſervit pour juſtifier la dépoſition de Jacques II. C 954. Sa Défenſe de la Nation Britannique. D 680. Son Art de ſe connoître ſoi-même. D 740.

Abbaud. (l'Abbé) Ce qu'il dit ſur la préſence réelle. A 712.

Abbé. Abbez ſans Abbaie. D 816.

Abbé Albigeois. Voiez *Toinard.*

Abbé Pyrrhonien. Que Monſieur Jaquelot s'eſt trompé d'une maniere inexcuſable ſur le but de cet Abbé dans le Dictionnaire Critique. D 102. 101. *& ſuiv.*

Abbez. Deſordres des Réguliers. A 48. Orgueil d'un Abbé de Cluny. A 379.

Abbez. Galanteries de ceux de Paris & de la Cour. B 39.

Abeille. (Monſieur) Obſervation ſur des prédictions contenuës dans une Harangue de cet Académicien. C 913.

Abelard. (*Pierre*) S'il eſt Auteur du *Roman de la Roſe*, & ſi Monſieur Bayle a mal prouvé le contraire. D 174. 175. Sa vie. D 694.

Abelly. Principes corrompus de ſa morale. A 692.

Abercrombey. Son Livre ſur la variation des Pouls. A 638. Sa méthode de guérir les maux Vénériens. *ibid.*

Abgarus. Hiſtoire de l'image de J. C. envoiée à ce Roi, & de ſes deux lettres. A 370.

Abjuration. Différence entre un homme qu'on force à la faire & celui qu'on contraint d'être Evêque. B 494. Comparaiſon entre la violence que l'on fait pour arracher une abjuration, & celle qui tend à ſauver la vie à un homme. B 496.

Ablancourt. (*Nicolas Perrot d'*) Qu'il n'a pas réuſſi en traduiſant Tacite. A 570. Idée d'un Livre intitulé d'Ablancourt vangé. A 719. Son Traité de la Bataille des Romains. D 543. 544.

Ablancourt. (Mr. *Fremont d'*) Emploié pour mettre le Pont de Strasbourg au pouvoir de la France. D 552. Sa mort. D 704.

Aborigines. Qui étoient ces Peuples. A 91. Qu'ils ont longtems ſubſiſté ſans Loix. C 352.

Abrabanel. D. 837. Voiez *Abarbanel.*

Abraham, Qu'il a connu le Verbe moins clairement que Job. A 560.

Abraxas. Ce que c'eſt. A 536. Livres ſur ce ſujet. *ibid.*

Abra (Monſieur *de St.*) Ses murmures de ce qu'on n'eu venoit pas aux mains avec le Comte Montecuculi. D 589.

Abſtemes. Si on peut les diſpenſer de la coupe. A 200.

Abſtraction. Deux ſortes d'abſtraction. D 227. 228.

Abucara. Ouvrages de cet Ancien. A 315.

Abyſſins. Leur créance. A 46. Comment guériſſent leurs malades. A 116.

Académiciens. Ce que c'eſt. A 561. Que les Peres de l'Egliſe l'ont été. *ibid.* Que leurs Loix s'accordent avec le Chriſtianiſme. *ibid.* Leurs ſentimens. B 536.

Académie Françoiſe. Combien de fautes dans une ſeule feuille de ſon Dictionnaire. A 289. Obligations que lui a la langue Françoiſe. A 297. Remarques contre la lenteur avec laquelle elle fit ſon Dictionnaire. B 169. Prix d'Eloquence que Balzac y fonda. B 190. Reflexions ſur ce qu'elle entre ſi peu dans l'eſprit du Fondateur. B 191. Jugement ſur ſon Dictionnaire. D 191. En quoi il differe de celui de Furetiere. *ibid.* Qu'elle doit pardonner à cet Abbé les chagrins qu'il lui a faits. D 191. 192. Tort que ſon jugement fit au Cid. D 526. Lettre qu'elle fait écrire à Monſieur Bayle. D 618.

Académie Galante. Fragment de la Préface de ce Livre. B. 285.

Académies. L'eſprit de faction y regne. B 682. 689. 704. 708.

Acarus. Inconnus aux Anciens. A 162. Quand & pourquoi introduits dans le Grec. A 163. Et emploiez par les Maſſoretes. *ibid.* Preuves de leur antiquité dans ſes Livres Grecs. A 608.

Accidens. Que les moindres paroiſſoient aux Romains d'un triſte préſage pour l'Etat. C 44. 45.

Accident. Si les accidens ſont diſtinets de la ſubſtance. C 787. 788. Auteurs qui ont traité cette matiere. C 788. Conſéquence abſurde de l'affirmative. C 789. Ce que c'eſt qu'un accident. D. 208. Double ſignification de ce mot. D 226. Sa définition lorſqu'il eſt conſidéré entant que faiſant un des Univerſaux. *ibid* Diviſion de l'accident. D 226. 227. Définition que Porphyre en donne, & preuve de cette définition. D 227. Que tout accident peut être ſéparé de ſon ſujet. *ibid.* Diverſes définitions & diviſions de l'accident ou mode. D 497. Si un accident peut ſubſiſter par miracle ſans ſon ſujet. B 503. *& ſuiv.*

Accius. Qu'il eſt probable qu'il y a eu pluſieurs Poëtes de ce nom. D 702.

Accords. (Sieur *des*) Ses vers ſur le danger qu'il y a à lire Amadis. C 649.

Accouchées. Livre touchant le ſoin qu'il en faut prendre. A 158.

Accouchemens. Exemples de quelques accouchemens monſtrueux & fabuleux. A 624. De quelques-uns qui ſont extraordinaires. A 637.

Accoucheurs. Combien à la mode. A 466.

Accouplement. Ce qui vient de celui d'un Rat & d'une Chatte. A 15.

Accroiſſement. Définition & diviſion de l'accroiſſement des corps. D 316.

Achab. Remarque ſur ce qu'il fit à l'égard de Naboth. B. 463.

Achet (Libraire à Rotterdam), Ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur Bayle & lui à l'occaſion du *Projet de Paix.* B 639. Il demande l'Edition de cet Ouvrage. *ibid.* Raiſon pour laquelle il communiqua la Copie à Monſieur Jurieu. *ibid.* Le jugement de Monſieur d'Ablancourt & autres ne le rebuta point. B 640. Ses promeſſes à Monſieur Bayle. B 645. Il ſe déſiſte de ſon deſſein. B 640.

Acheri. (*Luc d'*) Son *Spicilegium.* D 574.

Acide Pourquoi ce qui eſt acide excite l'appetit. D 454.

Acier. Expérience faite à Londres ſur une barre d'acier. A 15.

Acier. Explication de la maniere dont on le durcit. D 390.

Acolaſtus. Nom ſuppoſé de Mr. la Croze. D 822.

A Coſta. (*Jerome*) Nom ſous lequel Monſieur Simon s'eſt caché. Son Hiſtoire des Revenus Eccléſiaſtiques. A 47.

Acoſta. (*Joſeph*) Ce qu'il dit de certaines Religieuſes Païennes du Mexique. C 373.

Digitized by Google

Acquoi. (*Jean Otto*) Preuves qu'il a toûjours été Catholique. A 473.
Acta Sanctorum. Hiſtoire de cet Ouvrage. A 85.
Acte. Ce qu'on entend en Métaphyſique par ce mot. D 470. Que tout être créé eſt compoſé d'acte & de puiſſance. *ibid.*
Actes des Apôtres. Explication du verſet 29. du 15. chapitre. A 539. Jouez par Perſonnages: particularitez touchant ce Livre. D 825, 826.
Actions. Que ſouvent elles ſont bonnes ou mauvaiſes ſelon la maniere dont on les a conçues. B 428. Preuves de cette propoſition. B 429. Impoſſibilité de concevoir qu'une créature ſoit un principe d'action. C 787. *& ſuiv.* Auteurs qui ont ſoutenu ou combattu l'impoſſibilité d'agir des Créatures. C 893. Ce que c'eſt qu'action. D 208. 231. 232. Diverſes choſes qu'il faut conſidérer dans toute action. D 231. Deux diviſions de l'action. D 232. Ce qu'il faut entendre par action humaine. D 258. Double regle des actions humaines. D 261. 262. *& ſuiv.* Double principe de ces actions. D 264. 265. Divers ſentiment ſur ce qu'il faut pour qu'elles ſoient libres. D 265. 266. Leur diviſion. D 266. Qu'il n'y en a point d'indifférentes. *ibid.* Leur fin. *ibid. & ſuiv.* Examen de la queſtion ſi les Créatures agiſſent, & comment elles agiſſent. D 486. *& ſuiv.* Il n'y en a point qu'on ne puiſſe detourner en un mauvais ſens. D 544.
Activité. Que les Cartéſiens nient ſeuls l'activité de la matiere. C 340. Qu'en la reconnoiſſant, on fournit des armes aux Athées. C 341. *& ſuiv.*
Adam. Hiſtoire d'un Livre qui porte ſon nom. A 72. Que Dieu lui commanda de lui ſacrifier des animaux. A 579. Opinion qu'on a de ſa ſcience. A 593. Noms de ſes filles. A 678. Contes ſur ſon ſujet. A 681. Que la raiſon lui fit reſpecter la révélation par laquelle un certain fruit lui étoit interdit. B 369. Que depuis ſa chute, le ſecours à la révélation eſt encore plus indiſpenſable. *ibid.* Que ſa chute n'eſt pas cauſe de l'état où l'homme eſt réduit. B 515. Que le ſecours qu'il auroit reçu du Ciel contre la tentation n'auroit pas diminué ſa joie d'avoir reſiſté à cette tentation. C 661. *& ſuiv.* Que ſa liberté fut limitée par les Loix de Dieu. C 678. Par les menaces qu'il avoit faites. *ibid.* Et par l'eſpérance d'être conſervé dans ſon état s'il obéiſſoit. *ibid.* Que Dieu pouvant donner à Adam le don de perſévérer dans le bien, ſans bleſſer ſa liberté, on a droit de demander pourquoi il ne l'a pas fait. C 801. 802. Paſſage où Calvin avoue que Dieu a voulu le péché d'Adam. C 803. Qu'il s'enſuit de la doctrine de Monſieur Jaquelot que Dieu a voulu ce peché. C 852. Et qu'Adam n'a eu qu'une liberté de ſpontanéité. *ibid.* S'il auroit convenu à la ſageſſe d'Adam de ſouhaiter la liberté d'indifférence. C 680. Qu'il auroit été de la bonté de Dieu de la lui refuſer. C 680. 681. Qu'Adam n'auroit pû ſans impiété refuſer les ſecours divins pour ſe déterminer au choix du bien. C 681. 682. Que ſa ſageſſe devoit lui faire ſouhaiter d'être néceſſairement determiné au bien. C 682.
Adam. (*Melchior*) Cité ſur une particularité de la vie de Rodolphe Agricola. D 176.
Adan. (le Pere) Jéſuite. Extrait d'un Sermon où il maltraita beaucoup Saint Auguſtin. B 47. Ce qu'il diſoit pour ſe juſtifier. *ibid.* Réponſe qu'il s'attira en accuſant les Reformez d'être portez à la rébellion. C 958. Particularitez de ſon ſéjour à Sedan, & du tems de ce ſéjour. D 700.
Adolphe de Naſſau. Mort de cet Empereur. D 901.
Adolphe. Voiez *Guſtave Adolphe.*
Adonis. Particularitez de la fête de ſa mort. A 694.
Adrets. (Baron des) Son caractere, par quels motifs il ſe fit Réformé. B 75. Et redevint enſuite Catholique. B 76. Pourquoi il emaraſſa le parti des Proteſtans. B 253. A quoi il attribuoit la valeur des Réformez. C 981.
Adrien VI. Ce que le Cardinal Pallavicin écrit de ce Pape. B. 49. Remarques ſur ſa rigide vertu. 296. D. 687.
Adultere. Exemples de la ſévérité avec laquelle les Réformez le puniſſoient. B 42. 43. En quel cas une femme ne commettroit ſans crime. B 468. Pourquoi il doit être puni au ſens de St. Auguſtin. *ibid.* Qu'il n'eſt point peché s'il eſt involontaire. B 536.
Ælia Lælia Criſpis. Explications de cette Inſcription. A 358.
Affections. Quelles ſont les affections générales des Corps naturels. D 286. Et du mouvement. D 325.
Affliction. Réfutation de ce que Monſieur Jacquelot a dit de l'utilité des afflictions. C 825. Impiété de la Doctrine des Stoiciens ſur cette matiere. C 827.
Afrique. Plaiſir qu'on y prend au cri des Grillons. A 637. Divers Peuples qui y ont long-tems ſubſiſté ſans Loix. C 352.
Agamemnon. Diſcours impie qu'Homere attribue à ce Prince. C 366. 367. Injuſtice de la vengeance que Diane tira de lui. C 364.
Aganice. Voiez *Aglaonice.*
Agar. Difference de la perſécution que lui fit Sara de celles qui ſont pour fait de Religion. B 466.
Agathemerus. Ancien Geographe. D 736.
Agathocle. Avantage qu'il tire d'une éclipſe pour encourager ſon Armée qui étoit effraiée. C 37.
Agens. Ce que c'eſt en Philoſophie. D 231.
Ageſilas. Amuſemens de ce Prince. A 724. Queſtion plaiſante qu'il fit à Apollon. C 373.
Aglaonice. Fameuſe Magicienne, particularitez hiſtoriques à ſon ſujet. C 587. 588.
Agnodice. Hiſtoire de cette célebre Sage-femme. A 466.
Agnoetes. Qui étoit l'Auteur de cette Secte. A 179.
Agobard. Cité ſur le culte des images. A 355. Traité de ce Prélat contre une erreur qui de ſon tems avoit vogue. C 67.
Agréable. (l') Qu'il eſt un bien. A 450.
Agrela. Voiez *Maria.*
Agricola. (*Rodolphe*) Remarques ſur une particularité de ſa vie. D 176.
Agrippa. (*Corneille*) Traits de ſa vie. B 8. Ce qu'il dit du Pape Sixte IV. D 837.
Aguirre. (*Joſeph Saenz*) Cardinal. D 732. 733.
Ahmed. Cenſure de ſon Hiſtoire de Tamerlan. A 681.
Ajax. Comparé à un Ane. D. 529.
Ailly. (*Pierre d'*) Qu'il n'a point enſeigné que les Créatures fuſſent incapables d'agir. C 893. Son Traité de la néceſſité d'un Concile. D 734.
Aiſſa. (Mr. d') Sa mort. D 651.
Aiman. Expérience ſur une pierre d'aiman. A 15.
Aimar. (*Jacques*) Traitez ſur la Baguette divinatoire. D 695. 696.
Aime. Couteau qui fort par cette partie. A 681.
Air. Sa vertu par rapport au ſang. A 165. 166. Son effet dans une cloche enfoncée dans l'eau. A 367. Défaut du ſyſtême vulgaire ſur la viteſſe de l'air. A 753. Celui de Monſieur Papin. *ibid.* Variété infinie de la température de l'air. C 132. Regardé par quelques Anciens comme le principe des corps. D 274. Effets de ſa peſanteur dans le Tube de Torricelli. D 311. Effets de ſa preſſion. D 313. *& ſuiv.* Qu'il n'eſt point cauſe de la durée du mouvement des corps jettez. D 324. Doctrine des Péripatéticiens ſur la nature de l'air. D 347. 348. Celle des Epicuriens. D 348. Celle des Cartéſiens. D 348. 349. Ses principales propriétez. D 349. Quelle part l'air a à la production du ſon. D 363. *& ſuiv.*
Ajuſtemens. Si ceux des femmes ſont plus dangereux que leurs nuditez. A 550.
Aix. Canon d'un Concile de cette Ville touchant le tems de la célebration du mariage. A 597. Extrait d'un avis aux Jeſuites ſur un Ballet qu'ils y firent danſer. A 690.
Alabaſter. (*Guillaume*) Ses vers ſur l'Hiſtoire des deux frères Rainoldus. C 330. D 866. 867.
Alabat. (*Guillaume*) Marchand de Bourges, fait imprimer & repréſenter la Comedie des *Actes des Apôtres.* D 825. 826.
Alamanni. (*Louis*) D 765.
Albe. Reflexion ſur ce que les Albains tranſportez à Rome, y abandonnèrent la Religion de leurs Ancêtres. C 387.
Albe (*Ferdinand* Duc d') Réponſe ingénieuſe de ce Général. C 64. S'il fit un Livre contre Paul IV. C. 609. Lettres qu'il écrivit au Pape & aux Cardinaux pour ſe plaindre des injures qu'ils avoient faites au Roi d'Eſpagne. C 632.
Albemarle. (*Guillaume Anne Keppel*, Comte d') invite Monſieur Bayle à aller demeurer chez lui. D 868. 869.
Albert le Grand. Sa doctrine ſur l'action des Créatures. C 893. Ce qu'il dit de la doctrine d'Alexandre l'Epicurien ſur Dieu & ſur la Matiere. D 134.
Albert I. Comment il parvint à l'Empire. D 901.
Albert d'Autriche II. Comment il parvint à l'Empire. D 902.
Albert de Brandenbourg. Comment il devint Duc de Pruſſe. D 894.
Alberti. (*Leandre*) Ce qu'il dit de la Fée de Norcia. C 608. 609. Conjectures ſur ſon ſilence touchant l'inceſte & la mort de Pol Malateſta. C 650. Récit qu'il fait de l'aſſaſſinat d'un Seigneur d'Urbin. *ibid.*
Albigeois. Qu'ils fréquentoient les Egliſes Catholiques & les Sacremens. B 842. D 651. 652.
Albinovanus. (*Pedo*) Remarques ſur ce qu'il dit du danger d'irriter la Fortune. C 379. 380.
Albret. (*Jeanne d'*) Reine de Navarre. Pureté de ſes mœurs. B 43. Son mariage clandeſtin. C 689.
Albucaſis. Cure ſinguliere qu'il fit. A 682.
Alciat. Son ſentiment ſur la punition des Sorciers. C 578.
Alciat. (*André*) Ses Emblêmes. D 686.
Alcibiade. Sa réputation ternie pour s'être vangé de ſa Patrie. B 616.
Alcimus Avitus. Converſation qu'il attribue au Serpent & à Eve. A 594.
Alcmene. Femme d'Amphitryon. Qu'elle ne fit rien contre ſon devoir dans ſon avanture avec Jupiter. B 126. Particularitez Hiſtoriques ſur l'obſtacle que Junon mit à ſon accouchement. C 584.
Alcoran. Défend les inſtrumens de muſique en matiere de Religion. A 560.
Alcoran des Cordeliers. Quand imprimé. D 729.
Aldegonde. (Monſieur de *Sainte*) Obſcénitez répanduës dans ſes Livres. D 751.
Alegambe. (le Pere) Pourquoi on eſtime ſes Eloges. A 92. Ce qu'il rapporte du Pere Mariana. B 312.

Alen-

Alençon (Ducheſſe d') Réſiſtance qu'elle fait à un Amant. A 115.
Alexi. (*Jules*) Jéſuite. Endroit curieux de ſa méthode de ſe confeſſer. A 664.
Alexiſſa. (*Jean François*) Son expoſition des ſentimens des Lettres Chinois. C 927.
Alethophile. Véritable nom de cet Auteur. C 610.
Alexandre. Son offre de rebâtir le Temple d'Epheſe, refuſée, & pourquoi. A 187. Sa crédulité pour les Flateurs. A 570. Sa généalogie. A 670. Ce qui le diſtingue des autres Conquerans. B. 104. Heureuſes ſuites de la Comete qui parut au commencement de ſon Regne. C 49. 50. Uſage qu'il tira d'une Eclipſe. C 52. Et de la ſuperſtition des préſages. *Ibid.* Réflexion ſur la Comete ci-deſſus. C 63. Impiétez auxquelles la mort d'Epheſtion le porta. C 84. 85. Combien il étoit ſuperſtitieux. C 99. 100. Sa réponſe à ceux qui lui conſeilloient de combattre aux Jeux Olympiques. C 688. Si la comparaiſon de ce Prince avec Iſocrate a été juſtement blâmée par Longin. D 528. 529. 530. Expédient dont il ſe ſervit pour s'empêcher de dormir. D 860.
Alexandre d'Aphrodiſée. Jugement qu'il porte ſur ceux qui ont des idées fauſſes de la Providence. C 197.
Alexandre l'Epicurien. Sa doctrine ſur Dieu & ſur la Matiere. D 134.
Alexandre VI. Ses inceſtes avec ſa fille. C 1028. Son Epitaphe par Sannazar. *Ibid.* Ses débauches infames. C 1028. 1029. Autorité exceſſive qu'il donne à Lucrece de Borgia. C 1029. Son Concubinage. C 1030. Sa Vie par Burchard. D. 732.
Alexandre VII. Envie qu'il eut de ſe faire Proteſtant. A 674. Particularitez de ſon Pontificat. B 296. Compliment qu'il fit, étant Nonce, au Duc de Longueville. D 587.
Alexandre Farnese. Duc de Parme. Son Hiſtoire par le Pere Dondini. D 538. Par un Franc-Comtois. D 674.
Alexandre. (*Noel*) Bref qui condamne ſes Ouvrages. A 147. Son zèle contre les Doctrines Ultramontaines. A 148. Lettres écrites à ce Pere. *Ibid.* Divers endroits de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique relevez. A 515. 516. 517. Idée abrégée de ſes Ecrits pour le Roi contre le Pape. B 115. Cenſure de ce qu'il dit touchant la conduite du Concile de Latran envers les Albigeois. B 404. 405.
Alexis. (*Saint*) Faute de Morery touchant un Monaſtere de Brabant conſacré ſous le nom de ce Saint. D 196.
Alexis Commene. Loi de cet Empereur touchant ſes Françaiſes. A 596.
Alhambre. Palais des Rois Maures à Grenade. D 539.
Aliment. Comment ils ſe convertiſſent en la ſubſtance de l'homme. D 446. *& ſuiv.*
Allantois. Sentimens de Charles Drelincourt ſur cette tunique. A 137.
Allard. (*Guy*) Divers Ouvrages de cet Auteur. A 59.
Allatius. (*Leo*) Cenſure qu'il fait de Caucus relevée. A 44. Ce qu'il rapporte des honneurs rendus à la mémoire d'Homere. C 384.
Allegre (Marquis d') L'Auteur ſoupçonné à tort d'avoir eu des converſations avec ce Seigneur. D 877. 878.
Allemagne. (l') Les Etats Proteſtans n'y ont pas changé de forme lorſque le Luthéraniſme a été reçu. B 255. Selon les Loix fondamentales l'Empereur doit être Catholique. B 393. Il eſt défendu de conferer la Couronne Impériale pluſieurs fois de ſuite aux Princes de la même Maiſon. B 397. Convention qu'ont fait les Proteſtans de n'y ſouffrir que trois Religions. B 611. Réflexions ſur ſon gouvernement. C 151. Ses Princes ſatiriſez dans un Ecrit du Sieur le Nôble. D 651. Abrégé de ſon Hiſtoire depuis Rodolphe I. juſqu'à Ferdinand II. D 901. *& ſuiv.* Etat des affaires de ce Pais lorſque Guſtave y entra. D 908. *& ſuiv.*
Allemans. Leur goût pour les Sciences. A 389. Obligation qu'on a à leurs Princes & à leurs Savans des Editions de pluſieurs Peres. A 582. Qu'ils obſervent peu leurs Loix. B 597. Origine fabuleuſe qu'ils s'attribuoient. C 701. Qu'ils perdent peu de Nobleſſe dans les Batailles. D 578. Leur affoibliſſement en 1675. D 578. 579. Raillez ſur la Campagne de 1674. D 550. Battus par Monſieur de Turenne. D 552. Grands exagérateurs. D 562. Leurs Officiers ne s'expoſent pas comme ceux des François. *Ibid.* Menacent les François, & ne leur font aucun mal. D 568. Paſſent deux fois le Rhin à la vûë des François. D 677. 678. Se choquent du *Tu* plus que les François. D 642. Les Ecrivains Allemans aiment à étaler leur lecture. D 599. Utilité de leurs Compilations. *Ibid.* S'attachent beaucoup à la Langue Greque. D 761.
Alliez. Font une irruption en Dauphiné. D 677. 678. Combien la Paix de Ryswyck leur eſt glorieuſe. D 775.
Allix. (*Pierre*) Idée d'un recueil de ſes Sermons. A 273. Extrait de ſon Edition de Frere Jean de Paris. A 711. Maltraité par Monſieur Jurieu. B 746. Livre fauſſement attribué à ce Savant. C 749. Ouvrages de ce Savant. D 166. On lui attribue un Ouvrage de Monſieur le Cene. D 613. 617. Ses Sermons. D 617. A une Egliſe à Londres. D 624. Publie une Traduction de Ratramne, avec un long Avertiſſement. *Ibid.* Refuté par le Docteur Boileau. *Ibid.* Recouvre tous ſes papiers & tous ſes Livres. D 626. Trois Diſſertations de ce Savant. D 770
Almain. (*Jacques*) Particularitez concernant ſon Livre ſur l'autorité des Conciles. D 194.
Almanac. Particularitez touchant un Almanac imprimé en 1688. qui prédiſoit la Révolution d'Angleterre. C 247. 248. Raiſons de croire que les Directeurs de l'Entrepriſe dictérent cette prédiction. C 248. Autres raiſons. C 249. 250.
Almanac de Stilen. Conjectures ſur les prédictions qu'on y trouve. C 249.
Almanachs. Défendus en France par les Conciles & par les Etats du Roiaume. C 21. Créance qu'on y ajoute en Perſe. C 20. Combien il eſt ridicule de s'y fier. C 34.
Almeloveen. (*Theod. Janſſon ab*) Précis de ſes *Inventa Novantiqua.* A 63. Et de ſes Opuſcules. A 465. Lettre ſur les Auteurs anonymes qui lui eſt adreſſée. D 162. Sa *Vie des Etiennes*, fameux Imprimeurs. D 606.
Alphonſe X. Roi de Caſtille. Ce qu'il diſoit ſur le ſyſtême de la Création. A 548. Il imagine une dixiéme Sphere. D 394. Fait traduire en Eſpagnol le Livre de Picatrix. D 697.
Alphonſe d'Eſte. Voiez *Eſte.*
Alphonſe, Roi de Naples. Ses vains efforts pour cacher ſes défauts à la poſtérité. A 279. Cas qu'il fait d'un prétendu bras de Tite-Live. A 305.
Alſtedius. Qu'il eſt le ſeul Théologien qui ait favoriſé les nudités des femmes. A 55.
Altération. En quoi conſiſte l'altération des corps naturels. D 316.
Althée. Ses enchantemens contre Méléagre. C 584. 585.
Altieri. (le Cardinal) D 569.
Altilius. (*Gabriel*) Plaiſans reproches que lui fait Paul Jove. A 716. Son Epithalame. D 766. Sa mort. D 766. 775.
Alva. (*Pierre d'*) Cordelier. Multitude de ſes Ouvrages ſur deux uniques ſujets. A 441.
Alvarez. (*Diac.*) Son ſentiment ſur l'incompréhenſibilité de l'accord de la liberté humaine avec la preſcience & la providence de Dieu. C 837.
Alun. Ce que c'eſt. D 386.
Amadis. Si Luther l'a fait traduire en François. A 276. Combien la lecture de ce Roman eſt dangereuſe. C 649.
Amaulry. Sa doctrine ſur Dieu & ſur la Matiere. D 134. Particularitez ſur ſa perſonne. *Ibid.*
Amazones. Preuves qu'il y en a eu. A 340. Si elles ſe bruloient la mammelle droite. A 341. Ce qu'elles diront des Boiteux. A 342. Leurs armes, leurs expéditions, & leurs monumens. *Ibid.* Particularitez ſur les Amazones modernes de la Georgie. A 658.
Ambaſſadeur. Plaiſant ſcrupule d'un Ambaſſadeur d'Eſpagne. A 247. Science néceſſaire à un Ambaſſadeur. *Ibid.* Hyperboles ridicules de deux Ambaſſadeurs. A 249. Avarice d'un Ambaſſadeur. A 660. Definition d'un Ambaſſadeur. B. 80.
Ambition. Comment elle ſert à prévenir l'anarchie. C 358.
Amboiſe. (Conjuration d') Que la Religion n'y eut aucune part. B 63. Comparaiſon de cette entrepriſe avec d'autres faites dans le ſiecle ſuivant. B 64. Remarques qui prouvent l'innocence des Réformez dans cette affaire. B 65. Fortes raiſons de croire que cette Conjuration n'a jamais ſubſiſté. B 12. 13.
Ambroiſe. (*Saint*) Cité ſur le petit nombre des Martyrs. A 558. Il adopte les paradoxes de Zenon. A 561. Narré de ſa conduite envers l'Imperatrice Juſtine. B 146. Jugement ſur cette conduite. B 147. Elude une diſpute à laquelle un Evêque Arrien le défioit. B 148. Contradictions où il tombe en réfutant Symmaque. B 172. Penſée oppoſée à l'Ecriture dont il ſe ſert contre ce Préfet de Rome. B 172. 173. Faux raiſonnemens qu'il y emploie. B 173. 174. Preuve que ſes paralogiſmes peuvent être appellez des contradictions. B 176. Conduite ſéditieuſe de ce Prélat dans l'affaire de Calliciu. B 411.
Ambrun, pris par les Alliez. D 672.
Ambrun. (*Pierre*) Sa réponſe à l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. A 255.
Ame. Celle de l'homme eſt mortelle ſi les bêtes en ont une. A 10. Nouveau ſyſtême ſur les révolutions des ames. A 55. Et ſur leur préexiſtence. A 58. 442. Diverſes opinions ſur l'état de l'ame après la mort. A 59. Nouvelle preuve de ſon immortalité. A 110. Comment elle entre dans le fœtus ſelon pluſieurs Philoſophes. A 369. Si elle a une faculté plaſtique. A 393 Comment ſe font ſes fonctions ſelon Vieuſſens. A 409. 410. Aveux & retenue de quelques Savans ſur cette matiere. A 411. En quoi conſiſte ſon indifférence. A 438. Ne peut être punie juſtement ſi elle eſt corporelle. *Ibid.* De ſa ſpiritualité & de ſa liberté. A 671. De ſon union avec le corps. A 672. De ſon état après la mort. *Ibid.* Que ſa corruption n'eſt point ce qui inſpire la perſuaſion d'une fauſſe Religion. B 526. Ses deſirs ne ſont pas toûjours une ſuite de ſa corruption. B 526. Les axiomes de Philoſophie ſur le mouvement appliquez à ſes opérations. *Ibid.* Pourquoi elle n'embraſſe pas toûjours la vérité lorſqu'elle y eſt déterminée. B 527. Examen des opérations de celle des enfans. B 528. Combien il importe de ne point confondre dans ſes actes le Moral avec le Phyſique. B 533. Diſtinction

... *ibid.* Que pour la croire mortelle on [illegible] aime pas moins la gloire. C 110. 111. & *suiv.* Com[illegible] Ciceron & Seneque ont eu de peine à se convaincre [illegible] son immortalité. C 110. Son immortalité admise par des Peuples Athées. C 207. Considérations sur l'idée qu'on se fait de l'unité de l'ame de chaque animal. C 287. 298. Réflexions sur le principe des Stoïciens que l'ame étoit une partie de Dieu. C 403. Fausseté de la preuve que Platon apporte de son immortalité. C 519. & *suiv.* Examen d'une démonstration de l'immortalité de l'ame rapportée dans le Supplément des Essais de Littérature. C 542. & *suiv.* Inconstance de l'ame. C 543. Réflexions sur ce sujet. C 543. 544. En quoi consiste le malheur de l'ame humaine. C 655. Quel seroit son sort, si elle étoit unie à une matiere éthérée. C 658. Le dogme de l'immortalité de l'ame fondé par Monsieur Sherlock sur la Révelation seule. C 768. Ce qu'on entend en disant que les objets déterminent toûjours necessairement l'ame. C 781. Remarque sur le systéme Cartésien qui fait l'ame purement passive à l'égard des sensations & des idées. C 786. Preuve qu'elle n'est la cause efficiente ni de ces idées, ni du mouvement de nos corps. C 786. 787. Disputes sur l'origine de l'ame des bêtes & des plantes. C 892. Difficulté de définir l'ame des bêtes. C 940. Et de répondre à la question si l'ame de l'homme est étendue, & comment le corps peut agir sur elle. C 940. 941. Que selon quelques Chrétiens les preuves de l'immatérialité de l'ame ne convainquent point. C 941. Deux suppositions du systéme des causes occasionnelles par rapport à la correspondance de l'ame & du corps. C 1064. Que cette correspondance est une institution arbitraire de Dieu. *ibid.* & *suiv.* D 64. 65. Objections contre ceux qui font consister l'essence de l'ame dans la pensée prise en général. D 149. Que son souverain bien est en elle-même. D 152. Qu'il n'y a rien en elle outre la pensée. *ibid.* Que ses facultez ne sont point passives. D 153. Qu'on ne peut dire qu'elle ait des modes de pensée plus excellens que sa nature. D 159. Réfutation de quelques preuves que Monsieur Poiret donne de l'immortalité de l'ame. *ibid.* Que sans avoir les organes d'un corps elle peut avoir les mêmes sensations que si elle avoit ces organes. *ibid.* Si elle demeure unie après la mort à quelque matiere. ■ 161. Que ses opérations sont l'objet matériel & formel de la Logique. D 216. Que l'ame humaine est la seule forme substantielle qu'il y ait. D 282. Et qu'elle est la forme de l'homme, mais non celle du corps. *ibid.* S'il y a une ame dans les plantes. D 426. 431. Quelles sont les facultez de l'ame sensitive. D 431. 432. Comment elles operent. D 432. & *suiv.* Définition de l'ame raisonnable, & preuve de cette définition. D 454. & *suiv.* Preuves de son immortalité. D 457. 458. Examen de diverses opinions sur l'origine de l'ame. D 458. & *suiv.* En quoi consiste son union avec le corps. D 460. & *suiv.* En quoi consistent les habitudes de notre ame. D 509. & *suiv.* Si elle juge entant qu'elle connoît, ou entant qu'elle veut. D 513. & *suiv.* Traitez sur sa nature. D 574. 772. 749.

Ameline. (Monsieur) Ouvrage que Monsieur Bayle lui rend. D 167.

Amelot de la Houssaye. (*Antoine Nicolas*) Sa traduction du *Squittinio della Liberta Veneta.* D 575. Ses Notes sur les *Lettres du Cardinal d'Ossat.* D 756.

Amelot. (. . .) Ambassadeur de France en Suisse. Sa Réponse à la Harangue de Monsieur Valkenier. D 646.

Amelote. (Pere) Exemplaires nombreux qu'on tire de son Nouveau Testament. A 614. Son sentiment sur l'évidence physique & métaphysique. B 374.

Amelunxen. (*Isibord d'*) Extrait d'un Livre de ce Moine. A 639.

Américains. Peu de sincérité de leur conversion. A 631.

Amérique. Si les Apôtres y ont été. A 579. Qu'on y a trouvé des Peuples Athées. C 399. Extrême crédulité de quelques Peuples de l'Amérique C 701. Relation d'un Peuple de l'Amérique qui croit qu'il ne faut rendre aucun culte à Dieu. C 933. 934.

Amesius. Objection pressante qu'il fit aux Arminiens. C 779.

Amiante. Ce que c'est que cette pierre. A 680.

Amis. Pensée de Malebranche sur les amis foibles & mous. A 106.

Amitié. Que sans aucun autre motif elle oblige à écarter tout mal de l'objet aimé. C 870.

Ammian Marcellin. Son affectation de paroître savant. C 11. Cité sur la superstition de Julien. C 79. Que son stile est trop fleuri. C 192. Publié par Gronovius. D 683.

Amnios. Si quelques enfans naissent enveloppez de cette tunique. A 338.

Amour. Celui d'union & celui de bienveillance, ce que c'est. A 105. Cette passion bien dépeinte par les anciens Poetes. A 633. Si l'esprit est de quelque force dans ses intrigues. B 290. Que l'exemple des Dieux autorisoit les desordres de cette passion. C 368. & *suiv.*

Amour divin. Traitez sur ce sujet. D 784. 855.

Amphilochius. Ce qu'il dit de l'Apocalypse. A 575.

Amphitryon. Remarques sur l'avanture de sa femme. B 225. & *suiv.*

Amsterdam. Multitude des Catholiques, & licence des Courtisannes dans cette Ville. A 249. La Version Françoise du N. T. par Monsieur le Clerc y est condamnée dans un Synode. D 13.

Amyot. (*Jacques*) Danger où le met la régularité de sa conduite. B 43. Menaces terribles que lui fit un jour Catherine de Medicis. B 147.

Amyraut. (*Moyse*) Ce qu'il dit sur les Guerres Civiles de Religion. C 617. Et sur le principe reprimant qu'ont les Idolatres. C 356. Motifs qu'il attribue à Dieu faisant mourir plusieurs enfans Infideles. C 356. Réponse à ce qu'il soutient qu'il n'y a point de Peuples Athées. C 357. Et que toute Religion a pour fondement l'idée de la misericorde de Dieu. C 359. Remarque sur sa doctrine touchant les enfans des Païens qui avoient la foi. C 859. Ce qu'il dit de la nécessité de la révélation pour s'assûrer bien de l'immortalité de l'ame, &c. C 938. Son sentiment sur l'indifférence des Religions. C 1014. Et sur le motif des violences mutuelles des Catholiques & des Protestans. C 1014. 1015. Ce qu'il dit des malheurs de l'homme. D 25. Et du bonheur des Romains. D 26. Qu'il a confondu ces mots *soumettre sa raison à la revelation*, & *renoncer à sa raison.* D 49.

Anabaptistes. Qu'ils ont été chassez des Cantons Suisses. B 554. Remarques sur leur sujet, selon les principes de Monsieur Jurieu. ■ 888. *Histoire des anciens Anabaptistes.* D 783. Reflexions sur ces Fanatiques. *ibid.* Ceux d'aujourd'hui ne conviennent en rien avec eux que sur le Baptême. *ibid.* Ils font une réponse à Monsieur de Spanheim. *ibid.*

Anacharsis. Particularité de sa vie rapportée de deux façons. C 136.

Anacréon. Conformité de penchans entre Sappho & lui. A 170. 171. Traductions de ce Poëte. D 766.

Analyse. En quoi elle consiste. D 255.

Anarchie. L'Athéisme comparé à une Anarchie. C 337. 338. Si on peut prouver aux Athées que leur principe introduit nécessairement l'Anarchie. C 338. & *suiv.* Que la Religion Païenne étoit un principe d'Anarchie. C 348. Dangers de l'Anarchie. D 349. Que les Dieux des Païens y étoient sujets. C 349. 350. Principes qui ont servi & qui servent à la prévenir. C 356. & *suiv.*

Anastomoses. Preuve de leur existence. D 452.

Anatomie. En horreur à la Chine. A 638.

Anaxagore. Son opinion sur la nature du Soleil. C 76. Quel étoit, selon lui, le principe de toutes choses. C 330. 331. Inconvéniens de son systéme. C 331. Explication de ses Homœomeries & de sa Panspermie. D 275. 276.

Anaximandre. Quel étoit, selon lui, le principe de toutes choses. C 330. 331.

Anaximene. Quel étoit, selon lui, le principe de toutes choses. C 330. 331.

Anciens. Ils ont sû bien des choses dont les Modernes s'attribuent l'invention. A 63. & *suiv.* Ont pratiqué la Chymie. A 64. Réflexions sur les preuves de ces faits. *ibid.* Remarques sur leur Navigation. A 67. Comment ils relioient leurs Livres. *ibid.* Obscénité grossiere de leurs Poëtes. A 69. Plagiarisme commun parmi eux. A 122. Burlesque connu de leur tems. *ibid.* Ainsi que le sentiment de Descartes sur l'ame des bêtes. A 152. Leur goût par rapport aux sourcils. A 171. Leur amour pour les Inscriptions. A 187. Sécheresse de leurs vies des Auteurs. A 633. Qu'ils ne savoient pas diversifier leurs fables. A 734. Partialité de leurs Historiens. B 13. Diverses opinions établies parmi eux touchant les principes des corps. D 273. & *suiv.* Cas qu'ils faisoient des grandes tailles. D 530.

Ancillon. (*David*) Lettre qui lui est adressée sur un Ouvrage de Monsieur Poiret. D 146.

Ancillon. (*Charles*) Son *Histoire de l'établissement des François Refugiez en Brandebourg.* D 641. Son *Melange Critique de Litterature.* D 773. 774. Son *Discours sur la Vie de son Pere.* D 773. Il s'y plaint de Mr. Bayle sans fondement. *ibid.* D 819. Prie Monsieur Bayle de lui indiquer quelque sujet pour écrire. ■ 810. 817. Veut faire des Additions aux *Hommes illustres*, de Monsieur de Thou. D 864. Son *Histoire de Soliman II.* D 879. Remarques de Monsieur Bayle sur cette Histoire. *ibid* & D 880.

Ancillon (*Joseph*) savant Jurisconsulte. D 879.

Andelot (Seigneur *d'*) Remarques sur la foiblesse qu'il eut de laisser dire la Messe dans sa Chambre. B 62. 63.

Andilly (*Robert Arnaud*, Seigneur *d'*) Son Eloge. D 842. Sa dispute avec le Président de Gramond. D 842. 842. Recueil de plusieurs faits qui ne donnent pas une idée avantageuse de sa probité. ■ 844. 845.

André (*Jacques*) Compliment qu'il fit à Beze dans la Conférence de Montbelliard. C 814.

André (le Maréchal de *Saint*) Jugement que fait de lui un Auteur moderne. B 329.

Andrea. (*Jean Valentin*) D 770. 771.

Andromachus. Sa Thériaque, disputes auxquelles elle donne occasion. A 268. 269.

Andromede. Injustice de la vengeance que les Nereides tirèrent d'elle. C 364. 365.

Andros. Vertu miraculeuse attribuée à une Fontaine de cette Isle. A 71.

An.

Digitized by Google

Andry du Bois Regard. Ses *Reflexions sur l'uſage préſent de la Langue Françoiſe*, critiquées par l'Abbé de St. Real. D 671. Travaille au *Journal des Savans*. D 809.
Ane. Si les Juifs adoroient la tête d'un ane. A 343. Cette accuſation ſur quoi fondée. *ibid.*
Anéantiſſement. Si les Damnez aiment mieux leur état que d'être anéantis. C 671. Que l'anéantiſſement eſt préferable à un ſupplice éternel. C 672. 673. Qu'il eut mieux valu à Judas d'être anéanti que d'être damné. C 1070. Si l'anéantiſſement n'eſt pas de tous les genres de peines celui qui paroit le mieux convenir à la ſageſſe de Dieu. D 99. 100.
Anecdotes. Remarques ſur les Livres qui portent ce nom. A 277. En quoi different un Hiſtorien & un Ecrivain d'Anecdotes. A 278. Dangers que court ce dernier. *ibid.* On le croit plûtôt que dix Hiſtoriens. A 279.
Ange. Traité ſur ceux qui ont porté ce nom. D 805.
Ange de Saint Joſeph. (Pere) Carme déchauſſé. Son Thréſor de la Langue Perſane. A 16. Réflexion ſur ce qu'il dit touchant le mot de *Muſulman*. B 150. Et celui de *Ghiaour*, &c. 151.
Angele de Foligni. Ce qu'elle dit ſur les maux qu'elle croioit que le Demon lui faiſoit. C 560. Sa vie. *ibid.*
Anges. S'ils peuvent agir ſur la matiere. A 242. Comment leurs déſirs particuliers s'accordent avec les vûes générales de Dieu. A 334. Opinion qu'en avoit Platon. A 562. Et d'autres Philoſophes. *ibid.* Crus Médiateurs entre Dieu & les Hommes. *ibid.* Génération attribuée aux Anges. A 651. Qu'ils interviennent ſouvent dans les maladies. A 708. Comment leurs déſirs particuliers s'accordent avec les vûes générales de Dieu. B 334. Que pluſieurs Théologiens illuſtres les ont crû corporels. C 127. Examen de la Doctrine Arminienne ſur la liberté des Anges. C 1062.
Angleterre. En quel tems a reçu ce nom. A 31. Nombre de ſes Habitans. *ibid.* Combien de fois changent de Religion en trente ans. A 419. Leur diſpoſition aux études abſtraites. A 441. Mal que les Jéſuites y ont faits & ſont capables d'y faire. A 546. Généalogie de ſes Rois ſelon O Flaherty. A 618. Avec combien de charité on y a reçu les Réfugiez François. B 32. Avec quelle douceur on y traite les Catholiques. B 104. Quel droit ils ont à cette tolérance. B 105. Remarques ſur certaines Loix de ce Roiaume. B 215. Le changement de Religion dans le dernier ſiécle n'en avoit pas fait changer le Gouvernement. B 255. Remarques ſur les volontez de ſes Rois. B 287. Jugement ſur les Loix de ce Roiaume contre les Papiſtes. B 360. 361. Les Catholiques n'y ſont pas ſeulement exilez, mais mis à mort. B 512. Combien la perſécution y a été violente depuis la Reine Eliſabeth. B. 570. L'envie d'y accabler les Catholiques fut le motif de la Réformation. B 572. Que l'inexécution des Loix pénales a été un attentat aux droits du Peuple. B 573. Modération des Catholiques de ce Roiaume oppoſée aux Satyres des Réfugiez. B 589. 590. Que les Anglois obſervent peu leurs Loix. B 597. Les Révolutions de ce Roiaume approuvées par les Proteſtans. B 600. Que les Presbytériens y ont eu autant de part que les Indépendans. B 601. La Couronne y eſt incompatible avec la Catholicité. B 612. Il n'y eut point de réſidu ſelon l'élection de grace pour le Duc d'York. B 630. A quelles conditions on eût gardé la fidélité à ce Prince. B 631. Examen de ces conditions. *ibid. & ſuiv.* Réflexions ſur la déciſion de l'incompatibilité du Papiſme avec la Couronne. B. 632. Tous les Proteſtans ont approuvé cette déciſion. *ibid.* Calomnies de Monſieur Jurieu contre les Anglois. B 647. Combien la Magie chez eux étoit en vogue du tems de Tibere. C 571. Qu'Innocent XI. ne reçut point la Flotte Angloiſe dans ſes Ports. C 634. Preuve que Monſieur Jurieu s'eſt contredit en parlant de l'Epiſcopat d'Angleterre. C 1040. 1041. Que la Confeſſion de Foi des Egliſes Réformées eſt contraire à cet Epiſcopat. C 1041. *& ſuiv.* Preuve que les Articles XXIX. & XXX. de cette Confeſſion ont été dreſſez contre lui. C 1043. La Révolution qui y arriva en 1688. eſt également avantageuſe aux Proteſtans & aux Catholiques. D 635. Succès qu'on s'en promettoit par avance en Hollande. D 632. A quoi Monſieur Jurieu l'attribuë. D 655. Si on peut la regarder comme une Conquête. D 682.
Anglois. Eſtiment les profonds raiſonnemens aſſaiſonnez d'érudition. D 794. L'Etude du Grec fleurit chez eux. D 761. Leurs Ecrivains accuſez d'être jaloux de la gloire des François. D 639. Suppriment ſouvent le nom des Auteurs qu'ils traduiſent D 769. Pourquoi il y a eu ce Roiaume des Partiſans du pouvoir abſolu. D 873.
Angoulême. (Duc d') Part qu'il eut au Traité d'Ulm. D 911.
Animaux. Quels ſoins ils prennent de leurs petits. B 278. Remarques ſur la condition des animaux. C 656. 657. Conſiderations ſur leurs miſeres. C 827. 846. S'ils ont une idée de l'ordre. C 886. Qu'en ce où leurs connoiſſances ne les guident point, il faut les diriger comme s'ils n'étoient que des machines. C 889. D'où vient la régularité de leurs actions. C 889. 890. Diſputes ſur l'origine de leur ame. C 892. Voïez *Bêtes.*
Anſant. (*Claude d'*) fait la Théologienne. C 1034.
Annat. (le Pere) Effets de la protection qu'il accorde au P. Maimbourg. B 29. Réponſe qu'on fait à ſa queſtion, s'il y a une autorité infaillible qui oblige un enfant de croire qu'il eſt fils de ſon pere. B 222. Ce qu'il dit touchant l'Imprimeur & le lieu d'impreſſion du Nouveau Teſtament de Mons. C 532. Ses Livres ſur la Liberté. C 794.
Anne d'Autriche, Reine de France. Libelle intitulé, *les Amours d'Anne d'Autriche, avec le Cardinal de Richelieu.* D 682.
Anne de Bretagne. Sa réponſe à ceux qui la plaignoient de ſon veuvage. C 688. Auteurs qui ont écrit que Charles VIII. l'enleva. C 754. Fauſſeté de ce fait. C 755. Elle épouſe le Roi de France, & Maximilien renonce à elle. *ibid.* Variations ſur la date du Mariage de cette Princeſſe avec Charles VIII. & ſur la perſonne du Procureur qui l'avoit épouſée au nom de Maximilien. C 757. Fondemens de la Fable de ſon enlèvement. C 758. Comment elle fut adoptée par les Hiſtoriens. *ibid.*
Anne Jagellon. Voïez *Jagellon.*
Année. Remarques ſur le commencement de l'année. D 687. 693. 694.
Annibal. Ses dernieres paroles. B 29. Bon mot de ce Capitaine. C 21. Réponſe qu'il fit lorſqu'on vouloit ſacrifier ſon fils à Saturne. C 46. Diſcours judicieux qu'il tint à Scipion. C 133. Il ne ſavoit point profiter de ſes Victoires. D 645.
Annius de Viterbe. S'il a forgé les Ouvrages de *Dares Phrygien*, & de *Dictis de Crete.* D 723.
Annonces. Voïez *Bans.*
Anonymes. Qu'ils ne peuvent ſervir de témoins. B 810. Un Synode Wallon fait un Acte contre les Auteurs Anonymes qui ſont Miniſtres. D 644.
Anſelme. (Pere) Cité ſur la Généalogie du Maréchal de la Meilleraie. C 641. Et ſur l'Hiſtoire de Germaine de Foix. C 683. 686. 687.
Antechriſt. Son caractere ſelon Jurieu. A 51. Mal connu de Pierre du Moulin & de Duplеſſis. *ibid.* Durée de ſon regne. A 513. Tems de ſa naiſſance. *ibid.* Et de ſa ruine. A 514. Deſcription & fin de ſon regne. C 739.
Anthropomorphites. Qu'il y a une infinité de gens qui le ſont. C 127.
Ἀνθρωποι. Signification de ce mot. D 540.
Antibarchiens. Ce que c'eſt que ce Livre. A 43.
Anticaramoel. Voïez *Erdemannus.*
Anticaton. Ce que Céſar y dit de ſon ſtile. D 531.
Antichriſtianiſme. Ce qu'il eſt ſelon Monſieur Jurieu B 848. Qu'il a commencé ſous Leon I. B 849.
Anti-Coton. On l'attribuë à Pierre du Moulin. D 691. C'eſt la production d'un Auteur Catholique. D 691. 692.
Antidates. De quelle importance elles ſont dans l'Hiſtoire. A 516.
Antigenus. Honneurs impies que lui rendent les Athéniens. C 85.
Antimaque de Clares. Son mépris pour l'approbation du Peuple. C 203.
Antimoine. Hiſtoire de ce remede. A 233. Etymologie du mot. A 285.
Antioche. Concile où Paul de Samoſate fut condamné. A 557.
Antiochus le Grand. Ce qu'il dit après avoir cédé une partie de ſes Etats. C 29.
Antiochus l'Illuſtre. Sa mort racontée de trois manieres dans les Machabées. A 679. Son entrevûë avec Popilius. C 150.
Antiperiſtaſe. Ce que c'eſt. A 334.
Antiphon. Sa méthode pour trouver la quadrature du cercle. A 686.
Antiquaires. Combien prodigues de loüanges les uns pour les autres. B 187.
Antiques. Noms des principaux Modernes qui s'y appliquent. A 180. 181. Guerre qu'une Antique allume entre deux Rois. A 536.
Antiquité. Combien elle a toûjours donné de crédit aux choſes. A 373. Que la preuve qu'on en tire eſt favorable aux fauſſes Religions. C 232. Chimeres de divers Peuples ſur leur antiquité. C 699. Que l'antiquité eſt commune à la vérité & à l'erreur. C 703. 704. Si elle eſt une des marques de la vraie Egliſe. C 705. 706.
Antiquitez. Auteurs qui ont travaillé à montrer la correſpondance entre les ſacrées & les profanes. A 465.
Anti-Rationaux. Qu'ils laiſſent un champ libre à la raiſon. C 767.
Antiſtites. Nom donné autrefois aux ſimples Prêtres. A 301.
Antitypes. Remarques hiſtoriques ſur l'uſage de ce nom chez les Grecs. A 45.
Antoine. (*Nicolas*) Miniſtre. Convaincu de Judaïſme, pendu & brûlé à Genéve en 1632. B 565.
Antoine, Roi de Portugal. Ses Pſeaumes traduits en François. D 643.
Antonin. (*Marc Aurele*) Comment il vouloit être guéri. A 467. Que ſa perſécution n'a pas été auſſi cruelle qu'on le penſe. A 558. Pourquoi il ne répudia pas Fauſtine. A 642. Réflexion ſur une penſée de ce Prince touchant la nourriture des Dieux. C 125. Que ſelon lui les Athées ont de juſtes idées du vice & de la vertu. C 495. Impieté de ſa doctrine ſur l'utilité des afflictions. C 827.
Antonio. (*Nicolas*) Eloge de ſa Bibliothéque d'Eſpagne. A 500.

Antonio. (*Jean*) Sa Diſſertation de *Dis Cabiris.* D 835.
Autre. Ce que c'eſt que celui des Nymphes dans Homere. A 656.
Anubis. Fourberie d'un Prêtre de ce Dieu. C 373.
Anvers. Si on y garde le Prépuce de J. C. A 372.
Anzi. (*Aurelio delle*) Son *Genio augusto.* ■ 850. Il prend une Allegorie pour une Hiſtoire veritable. *ibid.*
Aorte. Ce que c'eſt. D 449. Expérience qu'on fait en coupant l'aorte d'une certaine maniere. D 452.
Ἀναγγωσις. Signification de ce mot. A 53.
Apamée. Explication d'une Medaille célebre de cette Ville. A 252.
Apelles. Remarque ſur ſes Ouvrages. B 533. Uſage qu'il faiſoit des jugemens du Peuple. C 204.
Apelles, Diſciple de Marcion. Hiſtoire de ſa diſpute avec Rhodon. C 1055.
Aphoriſmes. Qui ſuivent du ſentiment de Monſieur Jurieu ſur la nature de l'Egliſe. B 822.
Apocalypſe. Ce Livre dangereux pour un Platonicien outré. A 368. Combien de tems & par combien de perſonnes tenu pour Apocryphe. A 575. Explication de l'Apocalypſe par Jurieu. A 643. Jugement ſur les explications, qu'on en donne. D 635. 636. Combien celles de Monſieur Jurieu étoient capables de faire illuſion. *ibid.* L'Apocalypſe jouée par Perſonnages. ■ 815 816.
Apocalypſe de Meliton. Nom de l'Auteur de ce Livre. C 629.
Apocryphe. Sens de ce mot. A 266. Diſtinction de Livres Canoniques & Apocryphes, ignorée dans l'ancienne Egliſe, & pourquoi. A 421. Aveu de Du Pin par rapport à ces derniers. A 575.
Apogée. Ce que c'eſt. D 395.
Apollon. Raille ſur ſes méchans Vers. A 5. Figures ſous leſquelles on l'adoroit. A 182. 183. Inégalité de ſa conduite par rapport à la continence. A 656. Son injuſtice envers les Grecs au ſiége de Troie. C 364. Et envers Niobe. *ibid.* Exemples qui prouvent qu'on croioit que ſon Oracle pouvoit repondre autrement que celui de Jupiter. C 373.
Apollon l'Hyperborien. Dard qu'il donne à Abaris. A 656.
Apollonius. Ce qu'il dit des Amazones. A 342.
Apollonius de Tyane. Sa Vie. D 851.
Apophyſes Mamillaires. Ce que c'eſt & comment elles ſervent à l'odorat. D 436.
Apotheoſes. Qu'elles ont donné lieu aux honneurs des Martyrs. A 559.
Apôtres. Symbole des Apôtres, pourquoi & par qui ainſi nommé. A 575. S'ils ont été en Amérique. 579. Que leur exemple ne nous autoriſe point à uſer d'invectives. B 198. 199. Que c'eſt leur modération qu'on doit imiter. B 199. Que leurs aumônes ne pouvoient rendre les Converſions qu'ils faiſoient ſuſpectes. B 233. Difference entre leurs libéralitez & celles des Convertiſſeurs. B 234. Si par leur conduite ou par leurs écrits ils ont exclus les femmes du Miniſtere de l'Egliſe. C 1038. S'ils ont réglé la forme du Miniſtére Eccléſiaſtique. C 1040.
Apparitions Angloiſes. Particularitez ſur ce Livre. C 614. 615. Conjectures ſur l'Auteur. C 615.
Appetit. Par quoi il eſt cauſé. D 454.
Appian. Erreur Chronologique de cet Hiſtorien relevée. A 179.
Application. Cas que le Cardinal du Perron faiſoit d'une bonne application de quelque mot des Anciens. A 504.
Apulée. Comment il ſe mocque de la ſuperſtition ſur les noms. C 25. Sa réponſe à ceux qui s'étonnoient que la contrariété des Elémens n'eût pas ruiné la nature. C 339. Traduction de ſes *Amours de Cupidon & de Pſyché.* D 766. Si le Juge devant lequel il fut accuſé étoit Chretien. D 822.
Aqueuſe. (Humeur) Conduits de celle de l'œil. A 415. Qu'elle ſe répare aiſement, & comment. A 415.
Aquila. Pourquoi il rentra dans le Judaïſme. C 57.
Arabe. Fecondité de cette Langue. A 16.
Araignée. Effet du venin d'une araignée. A 666. Multitude de toiles d'araignée qu'on trouve à Rome. A 681.
Aratus. Vers où il enſeigne que tout eſt plein de la Divinité. C 332. Loué par l'Oracle. D 538.
Arberon. Voiez *Comte de Permiſſion.*
Arbre de Vie. Pretendus Miracles d'une de ſes branches. A 595.
Arbres. Groſſeur & longue vie de certains arbres. A 694.
Arbriſſelles. (*Robert d'*) Traité de Saint quoique non canoniſé. A 529. Son éloge. *ibid.* Accuſation qu'on lui a intentée de coucher avec des Religieuſes par pénitence. A *ibid.* Réflexions ſur ce genre de mortification. A 530. Exemples ſur le même ſujet. *ibid.* Réfutation des Ecrits publiez contre lui. A 530. 531. Juſtification de ſa conduite. A 531.
Arbuſſy. (Monſieur *d'*) Sa *Juſte idée de La grace immédiate.* D 634.
Arc en Ciel. Deſcription d'un qui fut ſingulier. A 131. Que les Anciens ont connu l'Arc en Ciel perpendiculaire. A 153. Arc en Ciel blanc vû en plein jour. A 389. Ce que c'eſt que les taſſes qu'on dit être tombées par une de ſes jambes. *ibid.* Diverſes définitions de ce Météore. D 369. Comment il ſe forme. D 370. Cauſe de ſes diverſes couleurs. D 369. 370. Et de la figure. D 370. Explication de ſes autres Phénomènes. D 370. 371.
Arceſilas. Philoſophe Pyrrhonien. D 536. 537.
Arceſius. Philoſophe Pythagoricien. D 538. Eſtime particuliere qu'il avoit pour Lyſis. *ibid.*
Arche. Remarques hiſtoriques ſur celle de Noë. A 328. 329.
Archevêque. Commencement & origine de ce titre. A 700.
Archimede. Sa methode pour trouver la quadrature du cercle. A 687. Figure qu'il fit graver ſur ſon tombeau. *ibid.* & D 588. Expérience d'Hydroſtatique de ce Geometre. D 425.
Archytas. Il y a deux Philoſophes Pythagoriciens de ce nom. D 538.
Arete, fille d'Ariſtippe. Après la mort de ſon pere, elle tint Ecole en ſa place. D 538. 539.
Aretin. (*François*) Si c'eſt le même que François Accolti d'Arezzo. D 776. 777.
Aretin. (*Pierre*) Ses *Raggionamenti.* D 683. Ses *Lettres. ibid.*
Argent. Sa ductilité. D 390. Sa pelanteur. D 392.
Argentré. (*d'*) Comment il raconte le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. C 755. 757. 758. Son Hiſtoire de Bretagne citée ſur le ſupplice du Marechal de Retz. C 575. 576.
Argille. Sa definition. D 385.
Argonne, ou *Argonne*, (*Dom Bonaventure d'*) Chartreux. D 804. Son *Traité de la Lecture des Peres.* D 852. Ses *Mélanges d'Hiſtoire & de Litterature.* D 781. 796. Il y diffame Monſieur de Sallo. D 848. Critiqué par Monſieur Couſin. D 804. Sa mort. D 852.
Argonautes. Leur route. A 219.
Argos. Si on peut dire *la nef d'Argos.* D 530.
Argumentation. Ce que c'eſt. D 207. En quoi elle conſiſte. D 243. 244.
Ariamne. Magnificence de ce Gaulois. A 646.
Arians. Reflexions ſur ce Roman. B 323.
Arianiſme. Quoique répandu dans tout l'Empire Romain, n'y apporta aucun changement dans le Gouvernement. B 255.
Ariens. Déciſion curieuſe de Grégoire le Grand ſur le Baptême des Ariens. A 689. Remarques ſur leur conduite à l'égard des Catholiques. B 556. *& ſuiv.* Nouvelles preuves qu'ils étoient plus tolérans que les Catholiques. B 558. Que pluſieurs ſe ſont ſauvez dans leur Communion, ſelon Monſieur Jurieu. B 823. Qu'ils ſont exclus de l'Egliſe, ſelon lui. B 850. Leur Secte plus mauvaiſe que celle des Catholiques, ſelon le même. B 851. Qui dit pourtant qu'ils étoient partie de la vraie Egliſe. B 856. Principes de Monſieur Jurieu en leur faveur. B 857. Qu'ils n'ont été ſouillez que d'une ſeule erreur. B 858. Que ceux qui enſeignoient parmi eux l'Héréſie étoient ſauvez. *ibid.* Que ceux qui vivoient dans leur Communion ont pû être en voie de ſalut. B 859. Différens de ceux qui vivoient dans cette Secte. *ibid.* Que leurs Evêques ont demeuré avec ceux des Catholiques. B 860. Qu'ils ſe ſont perſecutez. *ibid.* Si leur Secte a duré long-tems, & a été fort étenduë. B 860. *& ſuiv.* Qu'elle eſt née en Egypte en 310. B. 860. Et s'eſt répanduë dans l'Orient & l'Occident. *ibid.* Qu'elle a duré 660. ans. *ibid.* Que les Empereurs Romains l'ont favoriſée. *ibid.* Que la Populace parmi leur Secte n'a pû ignorer leur Héréſie. B 861. Qu'ils ont été coupables de grands crimes. B *ibid.* Parallele des Sociniens avec eux. B 864. *& ſuiv.* Remarques ſur la comparaiſon faite par Monſieur Jurieu entre eux & les Iſraélites qui adorérent le Veau d'or. B 885. Pluſieurs paſſages des Peres ſemblent les favoriſer. D 576.
Arioſte. Critique ſur le voiage dans la Lune qu'il fait faire à Aſtolphe. A 548. Paſſage de ſon Poëme. B 331.
Ariſte & Eugene. (Entretiens d') Nom de leur Auteur. D 165.
Ariſteas. Son Hiſtoire critiquée. A 568.
Ariſtée. Idée d'une Lettre ſur ce qu'on attribuë à ce Philoſophe touchant le Magiſtère Philoſophique. A 586.
Ariſtippe. Sa réponſe lorſqu'on lui reprochoit ſa dureté pour ſon fils. B 276. Ses penſées ſur les femmes. B 281. Il enſeigne la Philoſophie à ſa fille Arete. D 538. 539.
Ariſtocratie. Son origine & ſes droits. A 127. 128. Qu'elle a été admiſe parmi les Réformez par leur Confeſſion de Foi. C 1040. *& ſuiv.* Qu'elle eſt de droit divin, ſelon Monſieur Jurieu. C 1045. Nouvelle définition qu'il en donne. *ibid.*
Ariſtophane. Comment il répouſſa une chicane qu'on lui faiſoit ſur ſon droit de Bourgeoiſie. A 504. Conſideration où il étoit à Athenes. *ibid.* Part qu'il eut à la mort de Socrate. A 505. Paſſage de ſes Nuées en faveur de la debauche. C 369.
Ariſtote. Pourquoi, ſelon lui, les boiteux ſont amoureux. A 342. Sa definition du mouvement. A 435. Qu'il n'y avoit entre lui & Platon le plus ſouvent qu'une diſpute de mots. A 561. Qu'il ne pourroit ſe reconnoître dans les écrits de ceux qui diſent aujourd'hui enſeigner ſes ſentimens. B 256. Ses penſées ſur la nature de l'eſprit humain. B 293. Qu'il a crû la matiere éternelle. B 879. Son hypotheſe ſur les Cometes. C 119. Preuve qu'il donne de la

la réalité de la Divination par les ſonges. C 198. Réponſe à cela. C 200. Réfuté touchant la fin qu'il attribuë à la nature dans la création des animaux. C 276. Sa penſée ſur le but des fictions du Paganiſme. C 293. Defauts de ſa doctrine ſur la nature de Dieu. C 335. Ce qu'il avoit gagné par l'étude de la Philoſophie. C 415. Son *Magnanime* critiqué. C 661. Sa ſubdiviſion de la Philoſophie ſpéculative. D 205. Nom qu'il donne à la Métaphyſique. *ibid.* Sa deſcription du ſouverain bien. D 267. Sa definition de la matiére. D 277. Sa doctrine ſur la forme. D 279. *& ſuiv.* Et ſur les Elémens. D 330. Réfutation de la definition qu'il donne de l'humide & du ſec. D 340. Son ſentiment ſur la nature de l'air. D 347. Examiné. D 347. 348. Sa definition de la ſaveur. D 360. Remarques ſur ce qu'il dit de l'incorruptibilité des Cieux. D 392. Et de leur ſolidité & tranſparence. D 393. Son opinion ſur la lumière réfutée. D 414. *& ſuiv.* Raiſons contre ce qu'il ſtatue touchant la peſanteur & la légereté D 423. Sa définition de l'accident ou mode. D 497. Nouvelle édition de ſa *Poëtique* en Grec & en Latin. D 736. Sa *Poëtique* traduite par Monſieur Dacier. D 674.

Ariſtotelicians. Philoſophes Dogmatiques. D 536.

Armagnac (*Jean*, Comte d') Diſpenſe ſingulière qu'il obtient. A 126.

Armolle. Sa vie citée. D 37.

Arminiens. Combien leurs femmes ſont réſervées avec eux. A 638.

Arminiens. Qu'ils ne ſont connus qu'en quelques Villes de Hollande. B 554. Qu'eux ſeuls d'entre les Proteſtans ont déſapprouvé le ſupplice de Servet. B 565. Que leur Secte n'eſt pas plus tolérable que le Mahometiſme. B 858. Qu'ils croioient le Socianiſme tolérable. B 859. Remarques ſur leur ſujet, ſelon les principes de Monſieur Jurieu. B 888. Ils nient la manducation ſpirituelle de J. C. C 763. Qu'ils ſont ennemis de la Métaphyſique. C 782. Qu'ils ont admis les graces congrues, & qu'ils les ont abandonnées. C 993. S'ils raiſonnent mieux que les Origénistes ſur les peines des Damnez. C 994. Que les difficultez ſur l'origine du mal touchent les Arminiens Epiſcopaux. C 1061. Examen de leur doctrine ſur la liberté des Anges. C 1062. Que ſelon leur ſyſtéme, la conduite de Dieu n'eſt pas conforme aux idées communes de la bonté & de la ſainteté. D 23. Idée déſavantageuſe qu'on en donne. D 619. Ne ſe mettent pas en peine des accuſations qu'on peut faire aux Moliniſtes. D 624. Se prévalent des relations que les Théologiens Anglois ont données du Synode de Dordrecht. D 789.

Arnaud. (*Antoine*) Auteur d'un Plaidoié contre les Jéſuites. Fauſſeté d'une accuſation intentée contre lui par Dupleix. A 474.

Arnaud. (*Antoine*) Fils du précédent. Pourquoi écrit contre Malbranche. A 15. Ses chagrins. A 26. Sa *Défence contre la réponſe au Livre des vrais & fauſſes idées.* A 119. Preuves que ſon ſyſtéme ſur la Grace n'eſt pas nouveau. *ibid.* Détail de ſes différens avec Malbranche. A 120. Divers Ouvrages des Réformez contre lui. A 125. Ses démêlez avec Monſieur le Fevre. *ibid.* 223. 224. Reproches qu'il fait à Jurieu, & que celui-ci lui rend. A 176. Accuſé d'orgueil. A 222. Sa *Diſſertation ſur les Miracles de l'ancienne Loi.* A 241. Ses *Obſervations ſur la défenſe du N. T. de Mons.* A 281. Son ſentiment ſur la grace efficace attaqué & défendu. A 283. 284. Extrait de ſes *Réflexions ſur le nouveau ſyſtéme de la Nature & de la Grace.* A 346. Raiſons de ſoupçonner qu'il a chicané Malbranche ſur ſa notion du bonheur pris formellement. A 446. Qu'il a tort dans le fond. A 449. Pourquoi Bayle a dit que ce Savant ne croit pas la ſcience moienne. A 458. Et en quel ſens il lui a attribué de croire auſſi peu la liberté d'indifférence *ibid.* Idée d'un Livre contre ſes Reflexions ſur le Traité de la Nature & de la Grace. A 531. 532. 533. Se rétracte de ce qu'il avoit avancé au ſujet de Monſieur Southwel. A 551. Veut que ſa rétractation devienne publique. *ibid.* S'il a eu tort de détourner des Religieuſes de ſigner le formulaire. A 572. 573. Contradiction qu'on lui reproche. A 583. Accuſé d'avoir ôté à l'Egliſe Romaine une forte preuve pour juſtifier la défenſe qu'elle fait aux Laïques de lire l'Ecriture Sainte. A 718. Jugemens oppoſez qu'il porte de Ratramne. A 745. Les Jéſuites tâchent de le mortifier en louant les Ouvrages du Miniſtre Claude. B 23. Maimbourg en trace un portrait malin ſous le nom d'Arnaud de Breſſe. B 26. Son éloge & ſes défauts. B 29. Perſécution que les Jéſuites lui ſuſcitent. *ibid.* Effet ſingulier de leur haine contre lui. B 30. Paſſage remarquable de ſa réponſe à Monſieur Mallet. B 139. Jugement de ſon *Apologie pour les Catholiques.* B 154. Qu'il n'y a pas de contradiction à l'avoir appellé *grand homme, mais trop emporté.* B 184. *& ſuiv.* Diverſes cauſes de ſon emportement. B 192. Grande réputation de ce Docteur. B 192. 193. Livres qu'il compoſa depuis ſa ſortie de France. B 194. Son éloge. 192. 193. 194. Remarques ſur les Enthouſiaſmes publiez à ſa louange. B 202. Les Miracles de ſon Livre comparez à ceux de Jéſus Chriſt. B 203. Remarques ſur les Livres qui ont paru contre lui. B 205. Qu'il s'eſt attiré ſa diſgrace. *ibid.* Que les Catholiques de France ont déſapprouvé ſon Apologie. B 206. Paſſage de Juvenal ſur Pompée qu'on lui applique. *ibid.* Remarques ſur le Livre intitulé; l'*Eſprit de Monſieur Arnaud.* *ibid.* Paſſage de Terence qu'on lui a appliqué. *ibid.* Que le *Faſtum* de Monſieur des Lyons eſt une Piéce bien accablante pour lui. B 207. Ce qu'il écrit à l'Archevêque de Rheims touchant les Janſeniſtes. B 211. Son paſſage ſur les diſputes. *ibid.* Qu'il n'a pû citer que peu de Proteſtans qui enſeignent que les Rois dépendent du Peuple. B 218. Ce qu'il dit de ce qui eſt dû à la vérité. B 228. Qu'il s'eſt engagé dans un embarras qu'il auroit dû prévoir. B 230. Réponſe qu'on lui fait. *ibid. & ſuiv.* Quel avantage il prétend tirer de l'œconomie des Convertiſſeurs. B 230. Reproche qu'on lui fait d'avoir ignoré ce qui ſe paſſoit en France à l'egard des Gentilshommes Proteſtans. B 231. Son paſſage ſur la charité qu'on faiſoit à ceux qui changent de Religion. B 232. Que la plûpart des Convertis ſont d'une autre eſpece qu'il n'a dit. *ibid.* Qu'il ſe ſervit de l'exemple des Apôtres pour juſtifier les chartres des Convertiſſeurs. B 233. 234. Que ſon Apologie eſt incapable de produire ſon effet. B 233. Examen de ce qu'il y dit pour les Arrêts du Conſeil. B 236. *& ſuiv.* Qu'on a mal reconnu ſes ſervices en France. B 236. Comment il juſtifie les Arrêts. *ibid.* Comparaiſon qu'il fait des Donatiſtes avec les Réformez. *ibid. & ſuiv.* Qu'il eſt plus facile ſelon lui aux Réformez de ſe convaincre de la fauſſeté de leur Religion, qu'il ne l'étoit aux Donatiſtes de s'aſſûrer qu'ils n'étoient pas dans la bonne. B 237. Réflexions ſur ſon Apologie des Converſions. *ibid.* Toutes les Religions peuvent ſe ſervir de ſes raiſons. *ibid.* Et elles condamnent la conduite de l'Egliſe Romaine contre les Réformez. *ibid. & ſuiv.* Rétorſion de ſes Argumens. B 237. Ce qu'il ſuppoſe pour fondement de ſes concluſions. B 238. Examen de ce fondement. *ibid.* Réponſe à une de ſes ſuppoſitions. B 239. Comment il prouve la poſſibilité du changement de Religion. B 241. Pourquoi on ne lui a pas fait une objection qu'on pouvoit lui faire. B 242. & 248. Ce qu'il dit touchant les actions des hommes, & le jugement qu'on en doit porter. B 244. Ce que c'eſt ſelon lui qu'une preuve convainquante. B 246. Comment il réfute les ſoupçons contre les nouveaux Convertis. *ibid.* embaras où il s'eſt jetté. *ibid.* Comment on peut ruiner ſes prétenſions. B 247. Qu'il accuſe témérairement les Miniſtres Proteſtans de trahir les lumières de leur conſcience. B 249. Qu'il ne ſauroit venir à bout de juſtifier les Arrêts du Roi. B 250. Qu'il ne peut ſe juſtifier d'avoir fait un jugement téméraire. B 249. Qu'il n'a pas ſuivi les régles qu'il a données du jugement. B 247. Sa remarque ſur ceux qui changent de Religion. B 265. Ce qu'il dit des Livres qu'il lit. B 287. Ses penſées ſur le célibat des Prêtres. B 308. Ce qu'il dit du Célibat en général dans ſon Apologie pour les Catholiques. B 318. Uſage qu'il fait de la converſion des Donatiſtes contre les Proteſtans. B 462. Eloge de ſa Controverſe ſur l'Euchariſtie. B 521. Ses reproches aux Proteſtans. B 592. Qu'il fut contredit par le Synode de Tonneins en 1614. au ſujet de la tolérance des Ecrivains. B 592. Ce qu'il dit dans une Lettre au Chancelier le Tellier. B 637. Bayle s'applique cette plainte. *ibid.* Son eſtime pour les Miniſtres de Genéve. B 640. Qu'il a objecté un Ecrit des Proteſtans de Magdebourg ſur la puiſſance des Rois à Monſieur Jurieu. B 655. Qu'il s'eſt ſervi du *mendacii impudentiſſimi* contre lui. B 670. Paſſage de cet Auteur que Monſieur Bayle s'applique. B 684. Fauſſement accuſé par Monſieur Jurieu d'être l'Auteur du II. Volume de la Morale Pratique. B 685. De quelle Morale il accuſe les Jéſuites. B 724. Quels ſont les réproches qu'il leur fait. ‖ *ibid.* La ſatisfaction qu'il fit à Monſieur Southwel lui eſt glorieuſe. ‖ *ibid.* Ce qu'il objecte aux Reformez ſur les ſentimens des Luthériens touchant l'adoration de l'Euchariſtie. B 839. De quoi Monſieur Jurieu l'a repris. B 888. Cité ſur la corruption des mœurs de ce ſiécle. C 101. 102. Preuves qu'il apporte que la Religion Païenne n'influoit pas ſur les mœurs. C 259. Et que la Philoſophie ne ſervoit qu'à corriger un petit nombre de gens. C 260. Son ſentiment ſur la penſée où étoient les Païens qu'il dépend de l'homme ſeul d'être vertueux. C 261. 262. Ce qu'il dit des idées de Platon ſur la Divinité. C 288. Et de la Religion des Américains en général. C 316. Ses réflexions ſur ce Vers de Lucain, *Victrix cauſa Diis*, &c. C 382. Paſſages où il montre que la Religion des Païens n'étoit pas pour eux un principe réprimant. C 387. Autre paſſage où il reconnoit qu'il y a des Athées de ſpéculation. C 324. Et qu'un Athée peut avoir des idées ſaines de la vertu & du vice. C 394. 395. Preuves qu'il donne qu'il y a des Athées poſitifs. C 399. Ce qu'il raconte de la coûtume de la Chine où les Peres font noier leurs enfans. C 711. Preuve qu'il fournit de la liberté de Dieu par rapport au choix des moiens. C 811. 812. Son objection contre la doctrine de Malbranche ſur la ſageſſe de Dieu. C 812. 813. Comment il explique la doctrine de Saint Auguſtin ſur l'impénétrabilité des Décrets de Dieu. C 832. Aveu qu'il fait qu'on ne peut rendre raiſon des myſteres. C 837. Ce qu'il dit contre ceux qui font notre raiſon juge de la ſageſſe de Dieu. C 838. 839. Et ſur les déſor-

ARNAUD.
desordres que le zele fait commettre aux Hérétiques. C 955. Que la mauvaise éducation eſt ſelon lui une des ſources de la corruption. C 982. S'il a eu raiſon de dire que Monſieur Jurieu regardoit l'Ariſtocratie comme établie par Dieu même dans l'Egliſe. C 1040. 1041. Et que la Confeſſion de foi des Reformez condamne l'Epiſcopat d'Angleterre. C 1041. Paſſage où il ſoûtient que le bon de l'Egliſe Romaine l'emporte ſur le bon de l'Egliſe Réformée. C 1047. Juſtice de la demande qu'il fait qu'on compare les vertus de ceux des deux Religions. C 1048. Paſſage où il enſeigne que la créance des myſteres peut ſubſiſter dans un même eſprit avec des axiomes qui ſemblent contraires. C 1072. Ce qu'il dit ſur ce qu'on aſſûroit que Louis XIII. ne comptoit pas les Réformez au nombre des Hérétiques, comme aiant été baptiſez au nom de la Sainte Trinité. C 1081. Son éloge. D 593. Avantages que ſes Livres ont procurez à l'Egliſe Romaine. *ibid.* Son *Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt*, &c. D 550. 560. Son *Traité des vraies & fauſſes Idées.* D 606. Sa *Défenſe contre la Réponſe du P. Malebranche au Livre des vraies & fauſſes Idées.* D 612. Son *Phantôme du Janſeniſme.* D 626. Ne veut avoir de converſation avec aucun Huguenot, qu'avec Monſieur Leers. D 646. Sa *cinquiéme Dénonciation contre le Péché Philoſophique. ibid.* S'il alla à Paris en 1691. D 662. Son Libelle diffamatoire intitulé *le vrai Portrait de Guillaume Henri de Naſſau, Prince d'Orange. ibid.* Tout que lui jouënt les Jeſuites de Douai. *ibid.* Ses *Plaintes, ibid.* Ses *Difficultez à Monſieur Steyaert.* D 663. Il y critique le Pere Simon. *ibid.* L'envie d'écrire étoit en lui une paſſion inſurmontable. D 674. Son ſixiéme Tome de la *Morale Pratique des Jeſuites.* D 679. Quel eſt ſon dernier Ouvrage. D 814. Sa mort. D 707.

Arnauld d'Andilly. Juſtification de ce qu'en a dit Monſieur Bayle dans ſes *Nouvelles de la Republique des Lettres.* D 185. Voiez *Andilly.*

Arnaud, (*Henri*) Miniſtre des Vaudois. Monſieur Jurieu l'empêche de voir Monſieur Bayle. D 653.

Arngrimus. (*Jonas*) Sa Vie & ſes Ouvrages. A 218.

Arnheim. Mauvais ſuccès de ſa Campagne de Pologne en 1629. D 898. Il s'oppoſe au Siege de Mariembourg. D 899.

Arnifæus. Examen de ſon principe qu'on ne ſauroit craindre Dieu ſi on n'eſt perſuadé qu'il eſt ſpirituel. C 391. 392.

Arnobe. Reproches qu'il faiſoit aux Païens. B 274. Qu'on ne peut pas ſoûtenir qu'il eſt damné, parce qu'il a dit que les ames des Réprouvez ſeroient enfin conſumez par le feu. B 864. Ce qu'il a dit de la conduite de Dieu par rapport au Péché. B 865. Cité ſur la ſuperſtition des Romains. C 44. Paſſage de cet Ancien ſur la ſuperſtition Païenne en général. C 123. Et ſur l'idée innée de Dieu. C 223. Son diſcours contre les ſacrifices des Païens. C 278. 279. Caractere de ce Pere. C 279. Ce qu'il dit de l'embarras où les Dieux devoient être quand deux Peuples en guerre imploroient leur ſecours. C 284. Paſſages où il préfere l'Athéiſme à l'Idolatrie. C 296. 297. Pouvoir des Sorciers ſelon lui. C 564. Sa penſée ſur l'incertitude du nombre des Muſes. C 720. Réponſe d'Arnobe ſur le reproche fait aux Chrétiens d'être malheureux. C 975. Paſſages où il ſoûtient que l'homme n'eſt pas l'ouvrage de Dieu. C 1076. 1077.

Arnold. (*André*) Idée de ſon *S. Athanaſii Syntagma Doctrinæ ad*, &c. A 315. Sa Réponſe à Monſieur Basnage. A 506.

Arquebuſes à vent. Par qui inventées. A 81.

Arragon. (*Beatrix d'*) Particularitez concernant ſes mariages. C 689. 690.

Arragon. (*Jeanne d'*) mariée à un Seigneur de la Maiſon des Colonnes. D 814

Arragon. (*Iſabelle d'*) Femme du Marquis del Vaſto. D 814.

Arragon. (*Iſabelle d'*) Son Mariage avec le Duc de Milan. D 814.

Arragon. (*Sancia d'*) Particularitez de ſon Hiſtoire. C 690.

Arras. Hiſtoire d'un grand nombre de prétendus Sorciers auxquels on fit le Procès dans cette Ville. C 578. 579.

Arrêts. Réflexions ſur celui de Louïs XIV. qui déclare valable la Converſion des Enfans des Réformez. B 210. *& ſuiv.* Remarques ſur celui qui ordonne la perte de l'exercice ſi on reçoit un Catholique ou un Relaps dans un Temple. B 215. *& ſuiv.* Arrêts mis en parallele avec les Bulles des Papes. B 287.

Arriaga. Cité ſur la queſtion ſi la créature concourt à ſa conſervation. C 788.

Art. Qu'il n'a point de part à l'eſprit des Femmes. C 660. 661.

Art. Définition de l'Art. D 214. Que la Logique eſt un art. D 214. 215. Que chaque art a deux fins. D 216.

Arts. Le progrès de pluſieurs dû au haſard. A 492.

Art de penſer. Beau paſſage de ce Livre ſur ceux qui décident tout, par le ſeul principe, qu'ils ont raiſon. B 88. Autre ſur les raiſons qui déterminent la plûpart des hommes. B 127. Eloge qu'en fait Monſieur Bayle. *Ibid.* Autre paſſage ſur un défaut ordinaire des diſputes. B 152. Autre ſur la profuſion des louanges. B 189. Regles que l'Auteur de ce Livre a données pour juger d'un fait. B 247. Qu'on y attribue à Plutarque une choſe qu'il n'a pas dite. C 36. Cité ſur l'impertinence de l'Aſtrologie judiciaire. C 244. Ce qu'on y dit de l'induction. C 693. 694. Qu'une induction incomplette peut induire à erreur. C 694. Eloge de ce Livre. D 133.

Art de Prêcher. Fragment de ce Livre. B 299. Auteur de cet Ouvrage. D 166.

Artabaſdus. De quelle maniere il parvint à l'Empire. B 55.

Artagnan. Faute de Généalogie dans les *Mémoires d'Artagnan.* C 641. Autres fautes concernant la Connétable Colonne. C 646. 647.

Arteres. Comment communiquent avec les veines. A 309. Leur deſcription, leur diviſion, leurs uſages. D 449. *& ſuiv.* Comment le ſang paſſe des arteres dans les veines. D 452. Origine du battement des arteres. D 453.

Articulation. Formée dans une fracture. A 322. Autre. A 323.

Artifices des Hérétiques. Remarques contre ce Livre. B 152. 153.

Artis. (*Gabriel d'*) Sa diſpute avec Monſieur Benoit. D 630. 694. Son *Journal d'Amſterdam.* D 690. 694. 704. Plan de cet Ouvrage. D 690. Son *Journal d'Hambourg. ibid.*

Artiſans. Que les Eſprits forts ne ſe trouvent pas parmi eux. C 1054.

Auſpices. Bon mot de Caton le Cenſeur ſur eux. C 45.

Aſbeſte. Ce que c'eſt. A 680. Où on le trouve. *ibid.*

Aſeité. Diverſes preuves de la perfection infinie de Dieu priſes de ſon aſeité. D 152. Difficultez contre ces preuves. D 152. 153.

Aſellius. Qu'il n'eſt pas le premier Inventeur des veines lactées. A 64. D 448.

Aſgill. Son Livre ſur l'immortalité promiſe aux Fidelles. C 275.

Aſh. (. . . .) Evêque de Clogher en Irlande. D 755. 763.

Aſtrapalos. Signification de ce mot. A 254.

Aſſaſſin. Définition qu'en donne Ménage reçue différemment. A 488. Un jeune homme voit ſur l'eau la trace d'un vaiſſeau, dans lequel un Aſſaſſin ſe ſauve. D 680.

Aſſaſſins. (Prince des) mal nommé le Vieux de la Montagne, ſon vrai titre. A 488.

Aſſemblées. Inconſtance & confuſion qui y regne dans les déliberations. C 205. Eſprit de parti qui y domine d'ordinaire. C 230. 231.

Aſſomption. Feſte de la Vierge eſt défendue & attaquée par la Tradition. B 126.

Aſſyriens. Confuſion de l'Hiſtoire de leur Monarchie. A 679.

Aſterius. Homelie de cet Evêque citée ſur la contrainte en matiere de Religion. C 58. 59.

Aſtres. Nommez des noms de divers Princes. A 549. Crus vivans par bien des Savans. A 706. 707. Si leur influence nuiroit à la liberté. C 860. 861. De leur matiére & de leur nature. D 404. *& ſuiv.* De leur diſtance, de leur grandeur & de leur nombre. D 407. *& ſuiv.* De leur action ſur la terre. D 414. *& ſuiv.*

Aſtrologie. Le Cartéſianiſme lui eſt favorable. A 536. Fondemens ridicules de cette profeſſion. C 17. 18. Fauſſeté de quelques prédictions faites ſelon ſes regles. C 18. 19. Combien il eſt aiſé de la ruiner. C 18. 19. Son crédit parmi les anciens Païens. C 19. Chez les Peuples Orientaux. C 20. Parmi les Chrétiens. C 21. Et entre autres en France. C 21. 22. Que l'entêtement général pour l'Aſtrologie décrédite la preuve tirée de l'autorité du grand nombre. C 22. Origine de l'Aſtrologie. C 51. Elle a donné lieu aux ſuperſtitions ſur les Cometes, ſur les Eclipſes, &c. *ibid.* Perſonnes illuſtres qui l'ont eſtimée & défendue par des Ecrits. C 242. Exemples de fauſſes prédictions fondées ſur l'Aſtrologie. C 243. 244. Paſſage curieux ſur l'impertinence de l'Aſtrologie. A 244. Autres remarques ſur le même ſujet. C 245. *& ſuiv.* Qu'il entre ſouvent une malice criminelle dans les prédictions des Aſtrologues. C 250. Ce que dit St. Baſile de l'Aſtrologie judiciaire. D 531.

Aſtrologues. Hiſtoire d'une Femme Aſtrologue. A 547. Homme qui fut envoié aux Galéres pour une prédiction. A 571. Aſtrologues très-accréditez à Rome malgré les Loix établies contre eux. C 19. Penſée judicieuſe de Henri IV. ſur les Aſtrologues qui avoient prédit ſa mort. *ibid.* Importance de l'emploi d'Aſtrologues chez les Princes Orientaux. C 20. Noms de quelques Princes Chrétiens qui ne faiſoient rien ſans l'avis des Aſtrologues. C 21. Conſeil ridicule qu'ils donnérent à l'Empereur Léopold. C 30. Bon mot ſur les Aſtrologues. C 39. Uſage qu'ils ont fait des Cometes & des Eclipſes. C 51. Celui que Mahomet fit de leur art. C 53. Bannis de Rome. C 563.

Ateius. Charmes qu'il jette ſur Craſſus avant ſon expédition contre les Parthes. C 566.

Athanaſe. (*Saint*) Idée du *Syntagma Doctrinæ*, &c. qui lui eſt attribué. A 315. Preuves que cet Ouvrage n'eſt pas de lui. A 327. Réponſe à ces preuves. A 506. Trait qu'il rapporte touchant Leontius. A 557. Ce qu'il dit touchant la Perſécution. B 387. Le Polythéiſme traité d'Athéiſme par ce Pére. C 310.

Athées. En quel cas ils peuvent être auſſi vertueux que les Chrétiens. B 804. Différence qu'il y a entre eux & les

Ath-

Epicuriens. B 851. Exemples d'Athées vertueux. C 110. 111. 112. 114. 115. Idée d'une Société d'Athées. C 174. Combien il y en a en Amérique. C 190. Athées qui croient l'immortalité de l'ame. C 207. Caracteres que le P. Rapin leur donne. C 209. Leur multitude prodigieuse. C 210. Noms de plusieurs Athées. *ibid.* Qu'il y en a qui voudroient bien croire en Dieu. C 213. Qu'on en exagere ou qu'on en diminue trop le nombre. C 237. *& suiv.* Quatre espéces d'Athées. C 310. 311. Leur multitude prodigieuse en France, selon quelques Auteurs. C 604. Fiction d'une conférence entre eux & Monsieur le Clerc. D 24. *& suiv.*

Athéisme. Que Dieu ne peut faire de miracles pour le ruiner par l'Idolatrie. C 70. Qu'il la déteste plus que l'Athéisme. C 71. Impossibilité que des Nations entieres passent de la Religion à l'Irreligion. *ibid.* Inutilité des Comètes pour tirer les Peuples de l'Athéisme. C 71. 72. Que les autres effets de la nature & beaucoup d'autres choses suffisent pour le prévenir. C 73. *& suiv.* Qu'il est moins agréable au Démon que l'Idolatrie. C 75. Qu'il n'est pas un plus grand mal qu'elle. C 75. *& suiv.* Disposition du cœur des Athées comparée avec celle des Idolatres. C 83. *& suiv.* Que l'Athéisme ne conduit pas nécessairement à la corruption des mœurs. C 86. *& suiv.* Que cette corruption ne suppose point l'Athéisme. C 89. *& suiv.* Que les Athées sont plus ou moins méchans selon leurs dispositions naturelles. C 93. *& suiv.* Qu'il y a peu d'Athées dans les Cours. C 97. *& suiv.* Parallele d'une Société d'Athées avec une Société de Païens. C 103. *& suiv.* Comment & pourquoi elle se feroit des Loix de bienséance & d'honneur. C 109. *& suiv.* Que les Athées sont capables de souhaiter une réputation qui leur survive. C 110. Exemples d'Athées honnêtes gens. C 110. 111. 112. Pourquoi on se représente les Athées comme méchans jusqu'à l'excès. C 113. 114. Qu'ils peuvent aimer la vertu. C 114. Et la gloire. C 115. *& suiv.* Réflexion sur ce que l'Athéisme a eu ses Martyrs. C 117. 118. Que les Athées sont moins difficiles à convertir que les Idolatres. C 118. *& suiv.* Combien le Paganisme étoit propre à faire des Athées. C 121. Si la profession qu'ils font d'une Religion peut leur faire quelque bien. C 122. Combien l'accusation d'Athéisme est commune & mépriſable. C 162. Que l'opinion de l'Auteur touchant l'Athéisme est plus honorable pour Dieu que celle de Monsieur Jurieu. C 170. Justification de la pensée que l'Athéisme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie. C 171. *& suiv.* Justification de la comparaison que l'Auteur en a faite avec l'Idolatrie. C 189. Que les hommes sont moins portez à l'Athéisme qu'à l'Idolatrie. C 190. Impossibilité de passer de la Religion à l'Athéisme. C 196. 197. Qu'il y avoit cinq sortes d'Athéisme chez les anciens Païens. C 216. Quelle sorte d'Athéisme l'Auteur préfére à l'Idolatrie. C 293. Auteurs qui ont soutenu la même opinion que Monsieur Bayle. C 296. 297. 298. *& suiv.* Qu'il est permis de soutenir que le Paganisme est pire que l'Athéisme, ou de soutenir le contraire. C 303. 304. Que l'Athéisme est plus aisé à guérir que l'Idolatrie. C 306. L'Athée & l'Idolatre comparez à deux Portiers. *ibid.* Le dogme qui fait Dieu auteur du péché plus odieux que l'Athéisme. C 307. *& suiv.* Le Paganisme nourrit le vice plus que ne fait l'Athéisme. C 308. Et étoit un véritable Athéisme. C 308. *& suiv.* Deux sortes d'Athéisme, dont le Paganisme en est une, & la plus mauvaise des deux. C 309. Autoritez qui confirment la même chose. C 309. *& suiv.* Différentes espéces d'Athéisme. C 310. 311. Le Socinianisme traité d'Athéisme. C 311. L'Athéisme répandu dans l'Amérique. C 311. *& suiv.* N'y fait pas plus de mal que la superstition. C 314. 315. Et fait moins d'injure à Dieu. C 315. Qu'on peut comparer un Athée à un Meurtrier, & l'Idolatre à un Calomniateur. C 317. D'où il s'ensuit que le premier est le moins coupable des deux. C 317. *& suiv.* Qu'on a tort d'attribuer l'Athéisme de quelques Nations à leur grossiereté. C 315. 316. Si Dieu a préféré à l'Athéisme l'Idolatrie qui le déshonore d'avantage, sous prétexte qu'elle est plus utile à la Société. C 316. 317. Que l'Athéisme des Peuples Païens & des anciens Philosophes étant involontaire, ne doit pas être traité de Déicide. C 317. *& suiv.* & C 322. Probabilitez pour & contre l'existence des Athées spéculatifs. C 323. *& suiv.* Sentimens des Scholastiques sur l'existence de l'Athéisme spéculatif, & quelquefois innocent. C 326. Réflexion sur la maniére dont ils supposent que l'Athéisme cesse d'être innocent. C 326. 327. Que les Athées pratiques ne sont pas de véritables Athées. C 327. 328. Comparaison de ceux-ci avec des Athéniens Idolatres. C 328. 329. Que tous les systêmes de Philosophie des Anciens conduisoient à l'Athéisme. C 330. *& suiv.* Athées Stratoniciens. Voiez *Stratoniciens.* Si l'Athéisme expose plus à l'Anarchie que l'Idolatrie. C 337. *& suiv.* Comment il faudroit raisonner avec les Athées de la Chine pour les convertir. 343. *& suiv.* Motifs qui suffiroient pour conserver une Société d'Athées. C 352. *& suiv.* C 355. *& suiv.* Auteurs qui ont reconnu que les Athées n'ignorent point la différence du bien & du mal moral. C 393. *& suiv.* Preuves de fait de cette vérité. C 395. *& suiv.* Si les Athées n'ont distingué le bien du mal que par rapport à leur utilité. C 399. *& suiv.* Que leur systême & leur pratique se contredisent. C 401. *& suiv.* Qu'ils se conduisent par les mêmes principes que les autres hommes. C 404. 405. Double maniére dont ils peuvent confondre le vice & la vertu. C 405. Principes qui peuvent les engager à donner la préférence à cette derniére. C 405. *& suiv.* C 408. *& suiv.* C 412. Preuves qu'il y a & qu'il y a eu des Athées de spéculation. C 413. 414. Examen de la preuve contre l'Athéisme tirée du consentement universel. C 691. *& suiv.* Voiez *Dieu.* Fiction d'un Concile assemblé par Auguste contre l'Athéisme. C 719. *& suiv.* Si l'Athéisme rend l'homme plus difficile à convertir que l'Idolatrie. C 725. En quoi consiste la différence spécifique entre l'Athéisme & le Deïsme. C 728. Qu'on peut du second passer au premier après un sérieux examen. C 918. 919. Avec combien de fondement l'Auteur a soutenu que l'un ne valoit pas mieux que l'autre. C 919. 920. Validité des témoignages qu'il a alléguez. C 920. Nouveaux témoins en sa faveur. C 921. Fausse comparaison de Monsieur Bernard entre un Idolatre & un Athée. C 925. Qu'il y a des Athées de spéculation. *ibid. & suiv.* Nouvelle découverte de diverses Nations d'Athées. C 929. 930. Remarques sur la doctrine de Gisbert Voetius touchant l'Athéisme spéculatif. C 930. *& suiv.* Diverses classes d'Athées & différens dégrez d'Athéisme. C 931. *& suiv.* Si l'Athéisme est incompatible avec le bien de la Société. C 944. *& suiv.* C 948. *& suiv.* Que toute Religion quelle qu'elle soit n'est pas préférable à l'Athéisme. C 949. Trois espéces d'Athéisme selon Platon. *ibid.* Que les Athées avoient moins de motifs au mal que les Païens. C 951. Si les Athées seroient plus redoutez des Protestans ou des Catholiques que ceux d'une Religion contraire à celle du Païs. C 953. Que les Athées distinguent aussi nettement les différentes sortes de bien que les hommes les plus pieux. C 983. *& suiv.* Que l'Athéisme est moins dangereux que l'Idolatrie, selon le Chancelier Bacon. D 852.

Athenagoras. Ce qu'il dit du Dieu des Stoïciens. C 287.

Athénée. Traduit par Dalechamp. D 822.

Athènes. Endroit de l'Isle de Délos. A 577.

Athènes. Ville, par qui bâtie, selon Goropius Becanus. A 342.

Athénien. Fiction d'un Dialogue entre un Athénien & un étranger sur la croiance des anciens Idolatres. C 697.

Athéniens. Cas qu'ils faisoient d'Aristophane. A 504. Avec quelle patience ils écoutoient ce qu'il disoit de la friponnerie de leurs Prêtres. A 505. Leur superstition par rapport aux noms. A 737. Leurs enfans ne pouvoient servir de témoins avant douze ans. B 213. Ils étoient persuadez qu'un Citoien vû de mauvais œil dans sa Patrie devoit s'exiler. B 616. Honneurs impies qu'ils rendirent à Antigonus & à Démetrius. C 85. 381.

Athénodore. Avis qu'il donnoit à ceux qui se mettoient en colère. D 555.

Atlantes. Ce que Diodore raconte de ce Peuple. C 317.

Atlantide. (Isle) Qu'elle doit être dans le Nord. A 208.

Atlas. (Mont) Preuve qu'il faut le chercher dans le Nord. A 208. Divers Auteurs citez sur les merveilles qui s'y passoient. C 633.

Atomes. Explication de la Doctrine d'Epicure sur les Atomes. D 275.

Atomistes. Examen de leur opinion touchant la composition du continu. D 297. *& suiv.* Leur opinion sur la cause efficiente du mouvement. D 318. 323.

Atri. Duché dans le Roiaume de Naples. D 765.

Atticus. (*Pomponius*) Chevalier Romain. Remarques sur la critique que Saint Real en a faite. A 709. Réfutation de cette Critique. A 709. 710. Sa probité malgré l'Epicuréisme dont il faisoit profession. C 396.

Attila. Origine merveilleuse qu'on lui attribue. A 626.

Attraction. Qu'elle ne differe point de l'impulsion. D 325. 326.

Attribut. Ce que c'est que l'attribut d'une proposition. D 209. Trois manieres dont il peut convenir à un sujet, ce qui forme trois sortes de certitude. D 239.

Attrition. Ce qu'on en pensoit avant le Concile de Trente. A 482. Ce que ce Concile en a décidé. A 483. Sa suffisance tolérée par les Papes, & soutenue par divers Théologiens. A 483. 484. Objection contre les Catholiques tirée de leur division sur cet article. A 484.

Avarice. Exemples de sa force. A 609. Tort qu'elle fait aux Sciences. A 696. 697. Trait d'avarice dans un Gouverneur de Province. A 750. En quoi elle ressemble à la prodigalité. C 109. Force du plaisir dans cette passion. *ibid.*

Avaux. (Comte *d'*) Fausseté du P. Maimbourg par rapport à ce Ministre. B 28. Il fait cesser l'*Esprit des Cours de l'Europe.* D 802. 811.

Auberi. (Monheur) Critique d'un endroit de son Histoire du Cardinal Richelieu. C 530. 531. Cité sur la Famille de ce Cardinal. C 640. Et sur les motifs de l'alliance du Cardinal Mazarin avec le Marquis de la Meilleraie. C 641. 642.

Aubert de Versé. (*Noël*) Son Caractère. D 609. Son *Pro-*

teſtant Pacifique. ibid. Son *Impie convaincu*, &c. D 615. Travaille à la *Gazette d'Amſterdam.* D 616. Son *Manifeſte* contre le *Factum* de Monſieur Jurieu. D 629.

Aubertin. (*Edme*) Chicane qu'on lui fait. D 774.

Aubeſpine. (*de l'*) Son Traité contre Rigaut. A 560.

Aubignac. (Abbé *d'*) Plaiſante raiſon qu'il rend du mauvais ſuccès d'une Tragédie. A 760.

Aubigné. (*Théodore Agrippa d'*) Son Eloge. A 150. Ce qu'il rapporte au ſujet de Junius Brutus. B 608. Jugement ſur ſes Ouvrages. D 163. Sa *Confeſſion de Sancy*, avec les Notes de Monſieur le Duchat. D 687. 691. Son *Baron de Faneſte.* D 709. 711. But de cette Satire. D 730.

Aubigny. (*Louis Stuart d'*) B 847.

Aubin. (. . . . .) Son *Hiſtoire des Diables de Loudun* D 683. Autres Ouvrages de cet Auteur. *ibid.*

Aubreville. (Monſieur *d'*) Cité ſur le ſupplice de Ravaillac. C 1079. Et ſur l'explication que Louis XIII. donna du ſerment de ſon Sacre touchant les Hérétiques. C 1081.

Aubrey. (*Jean*) Sa *Vie de Hobbes* en Anglois. D 841.

Audebert. (*Germain*) Son Epitaphe & celle de ſon Fils. A 499.

Audebert. (Père) Projet de réünion qu'il propoſe à Monſieur Amyrault. D 748.

Ave Maria. Exemples de la vertu de cette prière. C 96.

Aventin. Ce qu'il dit des amours de Jacqueline de Baviere. C 636. 637.

Averroes. Hiſtoire incroïable qu'il rapporte. A 625. Ce qu'il dit des Chrétiens au ſujet de l'Euchariſtie. B 898. Qu'il a le premier enſeigné que les Créatures ſont incapables d'agir. C 893.

Aveugle. Hiſtoire d'un qui jouoit aux Cartes. A 309. Et d'un autre qui faiſoit des portraits fort reſſemblans. A 401.

Aveugler. Manieres d'aveugler des Anciens. A 488.

Auger. (*Edmond*) Dirige mal Henri III. A 27.

Augiles. Quelle étoit la Religion de ces Peuples. C 930.

Augsbourg. Jeûneuſe célebre de cette Ville. A 228.

Augure. Pourquoi on les choiſiſſoit parmi la première Nobleſſe. C 73. Inconvéniens de ce choix. *ibid.*

Auguſte. Si la politique entroit dans ſes débauches. A 680. Amuſemens ſinguliers de ce Prince. A 724. Preuve de ſa ſuperſtition. A 734. Réflexions ſur le conſeil qu'on lui donna de ne point ſouffrir d'innovations dans la Religion. B 363. Réglemens de cet Empereur contre les Auteurs des Libelles. B 586. Evénement fâcheux dont on tire un préſage de ſa grandeur. C 54. Bon mot qu'il dit ſur le culte que lui rendoient les Tarragonnois. C 72. Impiétez qu'il commit. C 85. Son bon mot ſur un homme qui mourut accablé de dettes. C 541. Fiction d'un Concile convoqué par Auguſte contre l'Athéiſme. C 719. 720. Avantages qu'il a tirez de ſon amour pour les Savans. D 893.

Auguſte, Roi de Pologne. Hiſtoire & examen d'une Prophétie concernant ce Prince. C 508. 509.

Auguſtin. (*Saint*) Eloge & utilité de ſes Lettres. A 174. Différend qu'il eut avec Saint Jérôme. *ibid.* S'il eſt favorable aux Janſeniſtes. A 277. 281. Qu'il a crû qu'on voit les choſes en Dieu. A 282. Ses innovations ſur la matière de la grace. A 332. Ce qu'il dit de ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde. A 347. Réfutation de ce mot. A 533. En quoi ſa doctrine ſur la grace eſt approuvée de l'Egliſe. A 421. Ignorance & innovation qu'on lui reproche. A 479. Cité en faveur de la perſécution. A 555. Pourquoi, ſelon lui, Platon enſeignoit le doute. A 561. Croioit les Platoniciens aſſez à convertir. *ibid.* Penſées que Platon lui a fournies ſur la beauté. A 562. Son aveu touchant les Prophéties de la Sibylle concernant J. C. A 657. Falſification d'un paſſage de ce Père. A 670. Sa réponſe à ceux qui le blamoient de ce qu'il louoit trop la continence. A 714. 715. Examen de ce qu'il dit ſur les Scribes publics des Hébreux. A 718. Son Apologie pour Iſaac badinant avec ſa femme. A 723. Beau paſſage de ce Père ſur la douceur Chrétienne. A 746. Manière peu reſpectueuſe dont divers Jéſuites ont parlé de ſa doctrine. B 47. On ne convient pas encore de ſes ſentimens ſur la grace & ſur l'attrition, & chaque parti lui en attribue d'oppoſez. B 116. Animoſité des Jéſuites contre lui. B 145. Propoſition trop univerſelle dont il ſe ſert contre Pelage. B 176. Remarques ſur la diſpute de ce Père avec Creſconius. B 209. Paſſage de ce Docteur touchant la vérité. B 228. Reproches qu'il faiſoit aux Païens. B 274. Paſſage de ce Père ſur celui de St. Paul au ſujet de la continence. B 330. Son ſentiment ſur la manière d'expliquer les paſſages de l'Ecriture dont le ſens litteral contient l'obligation de faire des crimes. B 367. Origine de ſon changement ſur la matière de la tolérance. B 444. Son caractere. *ibid.* Réfutation de l'Apologie qu'il a faite de la contrainte. *ibid. & ſuiv.* Vanité de ſa diſtinction à l'égard des violences. B 455. Mauvais uſage qu'il fait des paroles de l'Ecriture. B 456. Conſéquences horribles de la Morale ſur la Perſécution. *ibid.* Conformité d'une diſtinction de ce Pere avec la Morale relâchée. B 457. Qu'on peut éluder par-là tous les devoirs que Dieu nous impoſe. B 457. Son peu d'exactitude dans ſes diſtinctions. B 458. Tautologie où il tomba pour marquer le caractere des hommes ou des mauvaiſes perſécutions. *ibid.* Paroles de ce Père au ſujet des Rois. *ibid.* A quoi elles ſe réduiſent. *ibid.* Mauvaiſe foi du Chriſtianiſme en ce cas. *ibid.* Ses expreſſions ſur la ſévérité temperée. B 456. Contradictions dans ſes raiſonnemens. B 457. Qu'on peut, ſans lui faire tort, lui refuſer la qualité du plus doux des hommes. B 459. Sa penſée ſur les ſollicitations auprès des Princes. B 460. Petites chicanes qui le font ſoupçonner de mauvaiſe foi. *ibid.* Qu'il confond les accuſations pour des crimes avec les peines infligées pour des opinions. B 461. Ses termes ſur la diſtinction des perſécutions. *ibid.* Que ſon ſophiſme eſt une pétition de principe. *ibid.* Et qu'il s'enſuivroit que chaque Secte auroit le même droit de contraindre. *ibid.* Ce qu'il dit ſur le changement des Donatiſtes. *ibid.* Sur les perſécutions qu'on leur faiſoit. B 462. Suites de ſes Antithéſes. *ibid.* Ses paroles contre ceux qui perſecutent par un autre motif que celui de la Religion. *ibid.* Défaut de ſon alternative. B 463. Qu'il débite une Morale corrompuë. B 464. En quel ſens le doit entendre un paſſage de Salomon qu'il a allégué. *ibid.* Réfutation de ce qu'il dit du droit de l'Egliſe ſur les biens du Monde. *ibid.* Sa réponſe aux plaintes des Donatiſtes. B 465. Exemple de Nabuchodonoſor qu'il apporte. *ibid.* Cet exemple n'eſt pas à ſuivre. *ibid.* Son peu de juſteſſe d'eſprit dans les exemples qu'il emploie. *ibid.* Comparaiſon qu'il fonde ſur l'exemple de Sara & d'Agar. B 466. Il abuſe d'un équivoque pour convaincre les Donatiſtes. *ibid.* Remarques qu'il fait ſur le Pſeaume dix-ſept. *ibid.* Fauſſe application qu'il fait de ce Pſeaume. *ibid.* Différence qu'il met entre le ſervice que les Rois rendent à Dieu comme Rois, ou comme hommes. B 467. Comment ſa penſée peut être favorable à la tolérance. *ibid.* Explication qu'il fait du devoir des Princes à l'egard de la Religion. *ibid.* Que c'eſt trop lui demander que de parler autrement que ſuivant ſes préjugez. B 468. Pourquoi, ſelon ſon ſens, on doit punir l'adultere, & non le ſacrilege. *ibid.* Ce qu'il appelle violer la fidélité qu'on doit à Dieu *ibid.* Qu'on ne ſauroit le trop blamer ſur le péu d'exactitude qu'il a gardé dans ſes paralleles. *ibid.* Comparaiſon qu'il fait des Enfans aux Hérétiques. B 468. 469. Qu'il eſt malheureux en comparaiſons. B 469. Réfutation de la preuve qu'il tire de la converſion de St. Paul. B 470. Il juſtifie la violence de l'Egliſe. *ibid.* Réponſe à cette juſtification. *ibid.* Comparaiſon qu'il fait à ce ſujet. *ibid.* Réfutation de cette comparaiſon. *ibid.* Ses paroles touchant les biens des Donatiſtes. *ibid.* Ce qu'il dit de Naboth & des Cananéens. B 471. Sa mauvaiſe morale. *ibid.* Conſéquences de ſon raiſonnement à l'égard d'Urie & de la Religion Chrétienne. *ibid.* Ce qu'il dit des Puiſſances temporelles à l'égard des Schiſmatiques. *ibid.* Fauſſeté impie de l'explication de ce paſſage. *ibid.* En quel ſens il faut l'entendre. *ibid.* Son ſyllogiſme rétorqué contre lui-même. B 472. Il ſe réduit à une pétition de principe. *ibid.* Contradiction de ſes paroles. B 493. Paſſage de St. Paul ſuffiſant pour lui répondre. B 493. Paroles qu'il adreſſe aux Donatiſtes. *ibid.* A qui ſe peuvent appliquer ces paroles. *ibid.* Autres qu'il adreſſe à ces Hérétiques. *ibid.* Sens de ce paſſage. *ibid.* Conſéquence de celui qu'il lui donne. B 493. 494. Ce qu'il dit de l'Epiſcopat, B 464. Ses paroles à l'égard du bien & du mal. B 495. Exemple des Iſraélites qu'il apporte. *ibid.* Ses remarques ſur la parabole du Feſtin. B 496. Ses paroles à Feſtus. *ibid.* Son caractere. B 505. Ses principes peuvent également ſervir aux Hérétiques & aux Orthodoxes. B 506. Funeſte conſéquence de ſa doctrine. *ibid.* Que la rétorſion de ſes principes contre lui-même ruine ſon ſyſtéme. B 539. En quoi il accuſe les Pricilianiſtes d'Héréſie. B 845. Qu'avant lui la grace étoit preſque inconnue. B 865 Auſſi-bien que le Péché originel. B 866. Son but dans le Livre *de Civitate Dei.* C 46. Ce qu'il dit contre le dogme de l'ame du monde. C 25. 126. Preuves qu'il apporte que la Religion Païenne ne ſervoit pas à corriger les mœurs. C 259. Raillerie qu'il fait de la multitude des Dieux du Paganiſme. C 283. Ce qu'il dit du ſentiment de Varron touchant la nature de Dieu. C 286. Paſſage où il ſoûtient que l'idolatrie eſt pire que l'Athéiſme. C 303. Ce qu'il dit de la Religion de Cicéron. C 332. 333. Comme auſſi de la force de l'amour que l'homme a naturellement pour la vertu. C 371. Comment il prouve que ſi tous les Dieux des Païens pouvoient ſe réduire à un, il n'en falloit adorer qu'un. C 373. 374. Son ſentiment ſur ceux qui inventérent certaines Fables qui déshonoroient les Dieux. C 383. 384. Réflexions ſur les preuves qu'il apporte que les Romains ont toûjours condamné la Magie. C 581. 582. Explication de ſa doctrine ſur l'impénétrabilité des Décrets de Dieu. C 832. Aveu qu'il fait qu'on ne peut rendre raiſon des myſtéres. C 837. Son ſentiment ſur l'incompréhenſibilité du premier péché. *ibid.* Ce que ce Père répondit aux Manichéens qui ſe glorifioient de leurs mœurs. C 1048. Paſſage où il rapporte ce que Fauſte diſoit de la pureté de ſa vie C 1051. Réponſe de Saint Auguſtin. *ibid.* Louable aveu qu'il fait de ſon ignorance ſur la nature du tems. D 137. Objection Manichéenne contre ſon principe, que le mal eſt une ſimple privation. D 180. *& ſuiv.* Ce qu'il dit du ſouverain bien

D 267. Et des mauvais effets que produiſoit chez les Païens l'exemple des Dieux. D 367. 370. A panché vers le Pyrrhoniſme. D 531. Maltraité par Gailandius. D 558. Par Monſieur le Clerc. D 618. Les Jéſuites le font Moliniſte. *ibid.* Son Livre de *la Nature du Bien*, traduit en François. D 851.

Auguſtin. (*Leonard*) ſes *Gemma* & ſon Eloge. A 443.

Avitus. (*Marc d'*) Avanture de ce bon Pére. A 486.

Avicenne. Défaut de ſa maniere de philoſopher. C 36.

Aviler. *Auguſtin Charles d'*) Ses *cinq Ordres d'Architecture de Scamozzi.* A 480.

Avis aux Refugiez. Monſieur Bayle convient que l'Auteur en eſt Proteſtant. B 653. Réfutation de la ſuppoſition qu'il a été fait en Hollande. B 654. Examen des preuves qu'en apporte Monſieur Jurieu. B 655. *& ſuiv.* L'Auteur a écrit autrement que Monſieur Bayle. B 658. Réfutation des caracteres qu'on a voulu donner à l'Auteur. *ibid.* Qu'il peut être le coup d'eſſai de l'Auteur. B 659. Réimprimé à Paris avec Privilége. B 662. Remarque ſur ce qu'on croioit à Paris de l'Auteur de ce Livre. B 664. Examen des chicannes concernant la ſeconde Edition. *ibid. & ſuiv.* Preuve que l'Auteur eſt inconnu en France. B 665. *& ſuiv.* Le Roi fait mettre ce Livre dans ſon Cabinet. B 665. Si Monſieur Bayle en étoit l'Auteur on le ſauroit à Paris. B 666. Remarque ſur ce qu'on en a dit dans les Ouvrages des Savans. *ibid.* Réfutation de l'*Errata* fourni par Monſieur Jurieu ſur les deux premières feuilles de l'Edition de Paris ‖ 667. Remarques de Monſieur Bayle ſur cet *Errata*. B 668. Que l'Auteur s'eſt trompé ſur Baudouin. ‖ 669. C'eſt fourberie de dire qu'il peut perdre la Religion. B 672. Qu'il ne peut produire de mal. *ibid.* Contradiction de Monſieur Jurieu ſur ce Livre. *ibid.* Caracteres de l'Auteur, ſelon Monſieur Jurieu. B 673. Que l'Auteur n'a point l'eſprit de Tolérance ni l'eſprit Académicien. ‖ 676. Suppoſitions que Mr. Jurieu a dû faire touchant l'Auteur. B 679. Réfutation de ceux qui l'excuſent. B 709. 710. Réfutation des raiſons qui en font croire Monſieur Bayle l'Auteur. ‖ 731. Paſſage de Monſieur Claude à ce ſujet. *ibid.* Eloge que Monſieur Jurieu fait de cet Ouvrage. *ibid.* Mépris qu'en fait Monſieur Bayle. *ibid.* Examen de ce que Monſieur Jurieu a dit que l'Auteur de ce Livre étoit en Hollande. B 770. Facilité avec laquelle Monſieur Bayle peut répondre aux objections qu'on lui fait ſur la ſeconde Edition de cet Avis. B 777. Si on n'a tiré que peu d'Exemplaires des deux premières feuilles. B 778. Mauvais raiſonnemens de Monſieur Jurieu pour prouver que Monſieur Bayle en eſt l'Auteur. B 779. Que les paroles de Monſieur de Meaux ne portent pas que l'Auteur ſoit en Hollande. *ibid.* Qu'on ne peut rien conclurre contre Monſieur Bayle de la ſeconde Edition de cet Avis. B 772. Conjectures ſur les motifs de cette ſeconde Edition. B 772. 773. Fauſſetez de celles de Monſieur Jurieu. B 773 Ses fauſſes difficultez à ce ſujet. B 775. Remarques ſur le Privilege de cette ſeconde Edition. B 774. *& ſuiv.* Différences qu'il y a entre l'Auteur de ce Livre & Monſieur Bayle. B 785. *& ſuiv.* Argument de ce Profeſſeur pour prouver qu'il n'en eſt pas l'Auteur B 786. Extrait d'une Lettre du Beaufrére de Monſieur Martin ſur la ſeconde Edition de cet Avis. B 786. Conſéquences favorables qu'on peut tirer de cette Lettre pour Monſieur Bayle. *ibid.* Si ceux qui traitent l'Auteur d'impie tombent dans l'injuſtice des Jéſuites envers Fra-Paolo. B 710. Et dans celle de Monſieur Arnaud envers Cyrille Lucar. *ibid.* Réflexion ſur l'Edition de Paris. B 716. Qu'on pourroit vraiſemblablement l'attribuer à Monſieur Jurieu. B 723. Pourquoi Monſieur Bayle ne s'eſt point répandu en injures contre ce Libelle. B 732. Qu'il n'auroit pas honte de l'avoir fait. ‖ 739. Caractere des Proteſtans qui ont pû compoſer cet Avis. B 768. Si en France il y a quelques Proteſtans qui euſſent pû le faire. *ibid.* Témérité de Monſieur Jurieu de dire que Monſieur Bayle en étoit ſeul capable. B 769. Ce qu'il faudroit prouver pour le démontrer. *ibid.* Quels Proteſtans en France auroient pû l'écrire. *ibid.* Que Monſieur Bayle n'a pas dit qu'il n'eût pas été imprimé en Hollande. ‖ 790. Attribué à Monſieur de Larroque. D 644. A Monſieur Peliſſon. *ibid.* Monſieur Jurieu accuſe Monſieur Bayle d'en être l'Auteur. D 654. Réfuté par Monſieur Jurieu. *ibid.* Par Monſieur Coulan. D 649. Par Monſieur Abbadie. D 680. 684. Réimprimé à Paris. D 816. Il eſt de l'intérêt des Proteſtans de ne pas l'attribuer à un Réfugié. D 669.

Aulugelle. Idée qu'il donne de l'Eloquence de Carnéade, de Critolaus & de Diogène. C 729. Ce qu'il dit des ſubtilitez de la Logique. D 534. Aulugelle publié par le Pére Proult. D 599. Par Monſieur Gronovius. D 865.

Aumale. (Ducheſſe *d'*) Révéle à Henri III. les deſſeins du Duc de Guiſe. B 15.

Aumale. (Chevalier *d'*) Exemples de ſa brutale lubricité. B 17.

Aumont. (Maréchal *d'*) Ce qu'il diſoit des Ligueurs. B 18.

Aumône. Exemple d'un Bourgeois qui fait cet acte de charité. B 513. Explication de cet exemple. B *ibid.*

Aunoy. (Madame *d'*) Ce qu'elle dit du mélange que les Eſpagnols font de la dévotion & de la débauche. C 1056.

Avocats. Combien ils ont beſoin de Logique & d'Eloquence. A 311. Cas qu'ils faiſoient à Rome de la coëffe avec laquelle quelques enfans naiſſent. A 338. Combien leur ſtile doit être correct. B 5. Avec quel artifice ils tournent ou diſſimulent les faits. C 538.

Avoine. Grain d'avoine qui germe dans un homme vivant. A 673.

Avoir. (*l'*) Ce que c'eſt. D 209.

Aurelius Victor. Publié par Mademoiſelle le Févre. D 599.

Auriol. Crainte qu'un Préſident de ce nom eut d'un ſecond Déluge en 1524. C 250.

Auſpices. Combien le Sénat Romain avoit ſoin de les faire reſpecter. C 75.

Auſtérité. Conſidérations ſur l'auſtérité des mœurs des Catholiques, des Réformez. C 1046. 1047. *& ſuiv.* Et des Manichéens. C 1050. *& ſuiv.*

Auteurs. Ils ſe déguiſent d'ordinaire dans leurs Ouvrages. A 23. Et même dans leurs Lettres. *ibid.* Devroient montrer ce qu'il faut faire ſi on veut écrire contre eux. A 25. Ceux d'aujourd'hui montrent trop leur Religion. A 90. Souvent leurs Commentateurs leur donnent trop d'eſprit. A 143. Réflexion ſur la mutilation des Auteurs claſſiques. A 144. Application d'un endroit de Virgile à ceux qui attendent après l'approbation des Cenſeurs. A 222. 241. Leur mauvaiſe foi dans l'expoſition des ſentimens qu'ils réfutent. A 333. 336. Leur incapacité de bien faire s'ils ne ſont à leur aiſe. A 388. Titres faſtueux que quelques-uns ont pris ou donnez à leurs Livres. A 440. 441. Fécondité de quelques-uns. A 441. Bon marché auquel d'autres travailloient. *ibid.* Apologie de ceux qui font des Panégyriques. A 476. Ils ſe plaignent dans leurs Livres. A 574. Sécheresſe des Recueils Hiſtoriques des Anciens ſur les Auteurs. A 633. Leur témérité. A 673. Que les Critiques ne peuvent nuire à leur réputation. A 714. Réponſe aux plaintes qu'ils font contre leurs Cenſeurs. *ibid.* Leurs menaces de ne plus écrire comparées à celles d'Apollon après la mort de Phaëton. A 714. 715. Combien ſenſibles aux Critiques. B 2. Pourquoi ſouvent ils échoüent dans la ſuite d'un Ouvrage qui avoit réüſſi. B 161. 162. Combien peu il faut pour prévenir le Public contre eux. B 162. 163. Ils haïſſent la critique. B 165. Paſſage ſur ce ſujet de l'Auteur de *la Ducheſſe d'Eſtramene*. B 166. Origine des contradictions des Auteurs. *ibid. & ſuiv.* B 177. *& ſuiv.* Ridicules contradictions où les jettent leurs flatteries. B 182. 183. Qu'il faut diſtinguer les ſiécles & les langues pour juger de leurs emportemens. B 201. Raiſons de cette diſtinction. B 201. 202. Ce que peut inſpirer la lecture des Anciens. B 202. Remarques ſur leurs emportemens. B 203. Qu'il eſt quelquefois bon pour le Public qu'on leur en faſſe porter la peine. *ibid.* Qu'ils périſſent ſouvent par les armes dont ils montrent aux autres à ſe ſervir. B 205. Qu'ils ne ſont pas tous obligez de ſe rendre à l'évidence. B 244. *& ſuiv.* Réflexions ſur leur impertinence. B 320. Bizarrerie des Le[illegible]rs à l'égard de leurs noms. B 330. Qu'il ne faut pas [illegible]r des Auteurs par leurs écrits. C 87. Que ceux qui avancent des ſentimens nouveaux doivent les prouver avec un ſoin extrême. C 240. Critique de ceux qui citent ſans beſoin. C 253. Que le ſéjour des grandes Villes leur eſt avantageux. C 503. 504. 505. 529. 530. Néceſſité de ſe citer ſoi-même dans un même Ouvrage. C 592. Et à plus forte raiſon d'un Livre à un autre. C 593. Comment on peut s'y trouver obligé. *ibid.* En quel cas cela ſeroit condamnable. *ibid.* Remarques ſur les répetitions des Auteurs. *ibid.* En quels cas ils doivent renvoier à un autre Livre. C 593. 594. Réflexions ſur ce que ſouvent leurs meilleures penſées leur viennent d'elles-mêmes. C 660. Qu'ils font telles fautes dont un Lecteur capable s'apperçoit mieux qu'eux-mêmes. C 727. Découverte de quelques Auteurs anonymes ou pſeudonymes. C 895. 896. Combien la modération feroit honneur aux Auteurs d'Ecrits polémiques, & combien elle eſt rare parmi eux. D 2. Combien la haine & la vengeance les rendent injuſtes. D 32. Découverte de pluſieurs Auteurs anonymes. D 162. *& ſuiv.* Que pluſieurs n'écrivent que pour emploier leurs recueils. D 525. Que toute critique fait tort à leur réputation. D 526. Combien flatteurs dans leurs Epitres Dédicatoires. D 584. 585. Noms de pluſieurs qui ont été obſcénes dans leurs Livres. D 750. 751. Qu'ils ne ſont pas paiez fort largement par les Libraires de Hollande. D 625. La lenteur des Libraires à publier leurs Répliques, Réponſes, &c. à leurs Adverſaires, eſt un des dégoûts de leur Profeſſion. ‖ 875. Les Univerſitez & les Académies devroient donner la Vie de leurs Profeſſeurs. D 648. Les François Proteſtans auroient dû faire la Vie de leurs Miniſtres Auteurs. *ibid.* Les Allemans ont été plus ſoigneux des Savans de leur Nation. *ibid.*

Auteurs Claſſiques. On y a joint une Interprétation & des Notes à l'uſage de Monſeigneur le Dauphin. D 561. 599. Les fautes qu'on y trouve donnent occaſion aux Humaniſtes Etrangers de maltraiter les Savans de France. D 848. Ce que c'eſt que les anciens Auteurs *Variorum*. D 561. Jugement ſur ceux qui ont été publiez par Schrevelius D 631.

Automates. Hiſtoire du ſyſtéme qui des bêtes fait des automates. A 7. 8. 9.
Autorité. Objections contre la voie de l'autorité dans les Controverſes. A 526. 527. 528. Combien dangereux de ſe rapporter à celle du grand nombre. C 193. *& ſuiv.*
Autriche. (*Don Juan d'*) Diverſes particularitez de ſa Vie. A 605.
Autriche. (*Marguerite d'*) Renvoiée par le Dauphin de France. A 600.
Autriche. (*Marie Thereſe d'*) Son oraiſon funèbre. A 188.
Autriche. (Maiſon *d'*) Epoque de ſes inimitiez avec la France. A 600. Rigueur des Princes de cette Maiſon contre les Proteſtans. B 107. Secouruë par quantité de Princes lorſqu'on ſe ligua contre elle. B 625. Unie contre les intérêts de l'Egliſe. B 625. Lente & bigote politique de cette Maiſon. C 146. 147. Combien elle s'eſt affoiblie par les perſecutions de Religion. C 147. Décadence de cette Maiſon. C 153. Circonſtances qui ont toûjours fait échoüer ſes vaſtes deſſeins. C 156. Divers exemples de la protection qu'elle a ſouvent accordée aux Proteſtans. C 745. *& ſuiv.* Si elle aſpiroit à la Monarchie univerſelle. C 748. 915. Si les Princes de cette Maiſon ont le don des Miracles. C 750. Qu'ils ont été les plus cruels Perſecuteurs des Proteſtans. D 635. Leurs efforts pour empêcher Guſtave & Sigiſmond de faire la Paix. D 898. 899. Origine de la grandeur de cette Maiſon. D 901. Elle ſe rend maîtreſſe de l'Autriche. *ibid.* Empereurs qu'elle a donnez à l'Allemagne. *ibid.* Particularitez de l'Hiſtoire de quelques-uns de ces Princes. *ibid. & ſuiv.* Modération de la Branche Allemande de cette Maiſon. D 904. 905. Suite de l'Hiſtoire abrégée de cette Branche. D 905. *& ſuiv.*
Auxilius. (Congrégation *de*) Extrait de ſon Hiſtoire. A 668.
Auzout. Livre promis par ce Savant. A 536.
Axiomes. Si ceux de la Philoſophie peuvent ſubſiſter dans un même eſprit avec la créance de nos myſteres. C 1072. Si ces axiomes & ces myſteres s'accordent. C 1073. S'il faudroit rejetter la Religion au cas qu'elle fût contraire à quelques axiomes. C 1074. 1075. Divers axiomes de Morale. D 259. 260. Et de Métaphyſique. D 472. 474. 479. Examen des principaux axiomes des Peripatéticiens. D 472. *& ſuiv.* Et de ceux des Cartéſiens. D 474. *& ſuiv.* Parallele de ces deux ſortes de principes de Métaphyſique. D 479. *& ſuiv.*
Ayrault. (*Pierre*) Origine de ſon Livre *de Patriæ poteſtate.* A 683. Son ſentiment ſur la punition des Sorciers. C 578. Examen de ce qu'il dit qu'il n'y a plus de Sorciers que parmi les Païſans. 604. 605.
Azonace. Maître de Zoroaſtre. C 568.

B.

BABEL. Conjectures & preuves de la diſperſion des hommes qui en fit. A 206.
Babylone. Combien la Magie y étoit en vogue. C 568.
Bacchini. (Pere) Auteur d'un Journal Italien. D 720.
Bacle. Voiez *Barlow.*
Bacon. (Chancelier) Comparaiſon qu'il fait entre la Superſtition & l'Athéiſme. C 921.
Badius. (*Aſcenſius*) D 192.
Baillet. (*Adrien*) A 439. Précis de ſes Jugemens des Savans. *ibid.* Utilité de cet Ouvrage. A 441. Satire publiée contre lui. A 585. Eloge que donne Amelot de la Houſſaie à ce Savant. *ibid.* Ce qu'il dit ſur la Lettre de St. Chryſoſtome à Céſarius. A 580. Extrait du IV. Tome de ſes Jugemens, &c. A 714. Remarque ſur la Liſte des Auteurs qu'il devoit démaſquer. B 668. Son erreur ſur le tems de la mort de l'Abbé Cotin. C 552. Ce qu'il dit du commerce de cet Abbé avec les Femmes. C 553. Critique qu'il fait du *Paſtor Fido.* C 648.
Bal d'Auteuil. Cette Comédie citée. C 521.
Balaam. Pourquoi emploié pour maudire les Iſraélites. C 568. Pourquoi Dieu ne permit pas qu'il obeït à Balac. C 572. 573.
Balance. La Liberté comparée à une balance. C 783.
Balmius. (*Jean Baptiſte*) Sa ſuppoſition ſur le mouvement de la Terre autour de la Lune. A 77.
Balsami. Inſtrument cruel qu'il inventa pour tourmenter Ravaillac. C 1079.
Baldun. Conſeil qu'il donna au Cardinal de Lorraine. B 522.
Bâle. Sentiment du Concile tenu en cette Ville touchant le pouvoir du Pape ſur les Princes. A 703.
Baleines. Remarques hiſtoriques & phyſiques ſur ces Poiſſons. A 583.
Balet. Deſcription & cenſure d'un Balet danſé à la réception d'un Prélat. A 691. Hiſtoire d'un autre donné pour un ſujet ſemblable. A 692.
Ballard., Jéſuite. Ses intrigues en faveur des Guiſes. B 15.
Bals. Où des Cardinaux danſerent. A 725.
Baluze. (*Etienne*) Sa nouvelle collection des Conciles. A 39. Son Edition de la Vie de Caſtellanus. D 557. Ses *Miſcellanea.* D 574. Explication d'un paſſage qu'il n'a pas entendu. *ibid.*
Balzac. (*Jean Louis Guez de*) Exemple étrange d'incrédolité qu'il rapporte. A 267. Fait qu'il raconte touchant un *Errata.* A 574. Son époque favorite. A 750. Bon mot qu'il dit ſur le fameux Sonnet d'Uranie. B 2. Fait curieux qu'il rapporte touchant un Duc de Guiſe. B 15. Ses dernieres Lettres meilleures & moins eſtimées que les premieres. B 162. Pourquoi il n'y mit pas ſon nom de Guez. B 163. Defenſe d'un endroit de ſes Ouvrages contre une Critique. B 185. Ses loüanges mépriſées du Cardinal de Richelieu. B 189. Reproche que lui fit Madame Des-Loges. *ibid.* Titres ſuperbes qu'on inventa pour lui. B 190. Railleries dont on l'accabla dans la ſuite. *ibid.* Réflexions ſur le prix d'Eloquence qu'il fonda. B 190. 191. Ce qu'il dit des loüanges. B 191. Remarques ſur ce qu'il a écrit de Monſieur Saumaiſe. B 205. Ses paroles ſur la Vie des Hommes. B 331. Ce qu'il écrit à Monſieur Conrart. B 288. Ce qu'il rapporte d'un Eſclave François & d'un Eſpagnol. B 705. Ses flatteries outrées. C 53. Exemples curieux qu'il apporte pour les juſtifier. *ibid.* Cité ſur le reſpect dû aux anciens uſages. C 82. Fait curieux qu'il raconte touchant un Prince Athée. C 111. Vœu qu'il faiſoit pour un Prince d'Orange. C 154. Remarque contre ce qu'il dit ſur la mort de Salvius Coccéianus. C 252. Bon mot qu'il rapporte du Gouverneur de Figeat. C 1055. Hiſtoire qu'il raconte d'un certain Pyrrhonien. D 95. Remarque ſur ce qu'il a dit que parler bien François eſt un petit éloge pour un François. D 531. Jugement que la Mothe le Vayer portoit de lui. *ibid.* Défendu contre la Mothe le Vayer. D 539. Se moque de Malherbe. D 542. Son *Diſcours Politique ſur l'Etat des Provinces-Unies des Pays-Bas.* D 674. 677. 688. Particularitez touchant cette Piéce. D 694.
Bandel. (*Mathieu*) Ses *Nouvelles.* D 739. 741. Ses *Canti* & autres *Poëſies Italiennes.* D 793. Dans quel tems il étoit Evêque d'Agen. D 739. 741.
Bannez. (Pere) écrit contre Molina. A 669. Ce qu'il dit ſur la néceſſité de recourir à la foi dans la matière de la Liberté & de la Trinité. C 838.
Bannier. (*Pierre*) Sauve la Vie à Guſtave Adolphe. D 887.
Bannier. (*Jean*) D 891.
Bans, ou *Annonces.* Railleries qu'on en fait. A 597. Leur néceſſité. *ibid.*
Bar. (Duc de) Sa conduite envers la Ducheſſe ſon Epouſe. B 111.
Barbanſon. (*Conſtantin de*) Son *Abrégé de Théologie Myſtique.* D 761.
Barbara. Régle & exemple de ce Syllogiſme. D 212.
Barbare. Que ce titre chez les Anciens n'eſt pas toûjours injurieux. B 151.
Barbariſmes. Trouvez dans les Ecrits Latins de pluſieurs Savans modernes. A 124.
Barbeſieux. (Monſieur de) Miniſtre d'Etat en France. Entre dans le deſſein d'attenter à la Vie du Roi Guillaume. D 673.
Barbeyrac. (*Charles*) Ses *Lettres* Manuſcrites. D 680.
Barbeyrac. (*Jean*) Sa traduction du Livre de Grotius *du Droit de la Guerre & de la Paix.* D 734. Donne une Liſte de tous ceux qui ont commenté, critiqué, ou traduit ce Livre. *ibid.*
Barbier. (Mademoiſelle) Examen d'une penſée de cette Dame. C 512. 512.
Barbier d'Auteurs. Reproche qu'il fait au P. Bouhours. B 4. Sa Défenſe de *la Princeſſe de Cleves.* D 570.
Barcelonne. Preuve de l'amour extréme qu'on y a pour le jeu. A 726. Prétendus prodiges qui y arrivérent en 1705. C 914.
Barclay. (*Guillaume*) Donne à Henri IV. le ſurnom de *Grand* dans un Livre qu'il lui dédie. D 893.
Barrochubas. Faux Meſſie. A 156.
Bardas, Oncle de l'Empereur Théophile, particularité de ſa Vie. B 295.
Baricave. (Monſieur) Cité ſur la méthode d'inſérer dans un Ouvrage tout celui qu'on réfute. C 795.
Barin. (*Théodore*) Son *Monde Naiſſant*, &c. D 619.
Barlaus. (*Gaſpar*) Ses Vers ſur les Critiques. A 19. Bon mot de Saumaiſe ſur le préſent que lui valurent ſes Vers en l'honneur de Frédéric-Henri. D 535.
Barlow. (*Thomas*) Traité de ce Prélat ſur l'Excommunication des Rois. D 163.
Barnabé. Epître de cet Apôtre attribuée à Saint Polycarpe. A 251. Particularitez de ſon Hiſtoire. A 251. 252. Sa penſée ſur le nombre des perſonnes qu'Abraham circoncit dans ſa maiſon. A 303. Particularitez à ce ſujet. *ibid.*
Barnes. (Pere) Son ſentiment ſur la Tranſubſtantiation. A 713.
Barnes. (*Jean*) Son Traité contre les Equivoques cité ſur l'imperfection de la nature. C 705.
Barnes. (*Joſué*) Son Edition d'Euripide. D 708. 727.
Baro. Ce que c'eſt que *Liber Baro.* D 196. Faute de Moreri ſur ce mot. *ibid.*
Baroco. Exemple d'un Syllogiſme de ce mode. D 212. 213.
Baron. (*Pierre*) Sa Diſpute ſur la Grace avec Whitaker. D 789.

Digitized by Google

Baronius. (*Céſar*) Cardinal. Sentiment de Holſtenius ſur ſes Annales. A 25. A quoi il attribuë les malheurs de l'Empereur Maurice. A 404. Emportement avec lequel il écrivit un Livre contre la *Monarchie de Sicile.* B 196. 197. Mauvaiſe Apologie qu'il en fit. B 197. Cet Auteur cité ſur l'origine de la Chandeleur. C 56. Ses *Annales* critiquées par Caſaubon. D 641. Par Ottius. D 560. Par Monſieur Samuel Baſnage. D 632. 672. Par le Père Pagi. D 634.

Barrault. (*Jean Jaubert de*) Aveu qu'il fait de la contrariété qu'il y a entre les principes de la raiſon & le myſtere de la Trinité. C 835.

Barreau. Eloquence du Barreau en quel ſens préférable à celle de la Chaire. A 311.

Bartas. (*Saluſte du*) Trait de ſa Vie. B 8. Ses Vers ſur l'unité de Dieu. C 337.

Barthelemy. (Maſſacre de la *St.*) Ce qu'en dit un Seigneur Eſpagnol. B 18. En quoi conſiſte ſon atrocité. B 76. Avec quels tranſports de joie quelques Princes Catholiques en reçurent la nouvelle. B 208. Déteſtée par l'Empereur Maximilien II. D 503.

Barthius. Cas & traduction qu'il fit de la Céleſtine. A 757.

Bartholin. (*Thomas*) Condamne l'uſage du ſang. A 537. Hiſtoire fabuleuſe qu'il rapporte. A 624. Autre. A 625.

Bartholin. (*Gaſpar*) Divers Traitez de ce Savant. D 593.

Baſile. (*St.*) Adopte les Paradoxes de Zénon. A 561. Son ſentiment ſur le Baptême des Hérétiques. A 689.

Baſilide ou *Baſilowitz.* (*Jean*) Loix tyranniques de ce Czar. B 385.

Baſle. Aſſemblée des Cantons dans cette Ville où Zwingle eſt condamné. B 38.

Baſnage. (*Jacques*) Sa Lettre touchant un Livre attribué à Saint Athanaſe. A 327. Eſt Auteur de la Réponſe aux Méthodes du Clergé. A 469. Son Edition de la Lettre de Saint Chryſoſtome à Célaire. A 697. Ses repréſentations à Monſieur Jurieu. B 708. Reçu Paſteur à Rotterdam, malgré l'oppoſition ſecrette de ce Miniſtre. B 731. Paſſage où il montre qu'il peut y avoir une ignorance invincible touchant l'exiſtence de Dieu. C 325. Il enſeigne que les Athées diſtinguent entre la vertu & le vice. C 393. Son ſentiment ſur le Livre du Père Vavaſſeur, *de Ludicra Dictione.* D 557. Réfute cet Auteur. *ibid.* Eſt élû Miniſtre de Rouën. D 561. Prêche avec ſuccès au Synode de ſa Province. D 573. Eſt Miniſtre Penſionnaire à Rotterdam. D 625. Son *Exhortation à la Répentance. ibid.* Son *Hiſtoire de la Religion des Egliſes Réformées* contre celle des *Variations* de Monſieur de Meaux. D 634. Son *Hiſtoire de l'Egliſe.* D 672. 769. Accuſé par Monſieur Jurieu & dénoncé comme Traître, &c. D 655. Eſt fait Miniſtre ordinaire de Rotterdam en dépit de Monſieur Jurieu. D 659. 663. Son *Traité des Préjugez faux & légitimes.* D 707. Sa *Défenſe* de ce Traité. *ibid.* Travaille à l'*Hiſtoire des Héréſies.* D 846. Son *Hiſtoire des Juifs.* D 864.

Baſnage. (*Henri*) Seigneur de Beauval, Frère du précédent. D 632. Son *Hiſtoire des Ouvrages des Savans.* D 630. Sa *Lettre ſur les différens de Monſieur Jurieu & de Monſieur Bayle.* D 659. 662. Sa *Réponſe à l'Apologie de Monſieur Jurieu.* D 662. Ses *Conſidérations ſur deux Sermons de Monſieur Jurieu*, &c. D 707. Accuſé par ce Miniſtre d'avoir eu part à l'*Avis aux Réfugiez. ibid.* Ménace Monſieur Jurieu de faire ſon *Eſprit & ſa Religion.* D 659. Il le ſomme de produire les preuves de ſes accuſations. D 676. Son Ecrit intitulé, *Monſieur Jurieu convaincu de Calomnie & d'Impoſture.* D 708. 709. Son Edition du *Dictionnaire de Furetiere.* D 760. 797. N'inſéroit dans ſon Journal que des Mémoires forts courts. D 679. 794. N'exprimoit pas toûjours bien le ſens des Auteurs. D 801. Voiez *Beauval.*

Baſnage de Flottemanville. (*Samuel*) Miniſtre, Couſin des deux précédens. D 632. Sa *Critique de Baronius. ibid.* Change le Plan de cet Ouvrage. D 672. 641. Se rend Dénonciateur des opinions erronées de Monſieur Jurieu. D 673. Sa *Morale Théologique & Politique.* D 803.

Baſſompierre. (le Maréchal *François de*) Sa prédiction touchant les Païs-Bas vérifiée. B 591. Ce qu'il écrivoit ſur la Comète de 1621. C 40. Bon mot de ce Seigneur ſur la frugalité des Lacédémoniens. C 518. Ses *Remarques ſur l'Hiſtoire de France, de Du Plaix*, écrites avec trop d'emportement. 558. 597. Se plaint qu'on y a ajoûté beaucoup de choſes. *ibid.*

Baſſon. (*Sebaſtien*) Cité ſur les formes ſubſtantielles. C 789.

Baſtide. (*Marc-Antoine de la*) Sa ſeconde *Réponſe à Monſieur de Condom.* D 166. 576. Son Ecrit pour prouver que Monſieur Péliſſon eſt l'*Auteur de l'Avis aux Réfugiez.* D 816. Sa *Lettre* ſur la Réformation du Pſeautier. D 833.

Bataille. Circonſtances ſingulières d'une Bataille entre les Vénitiens & les Florentins. A 279.

Batailles. Comment il arrive qu'on gagne toûjours des Batailles en certains jours affectez. C 34.

Bâtards. Réflexions ſur un Arrêt de Louis XIV. qui les déclare inhabiles à être de la Religion. B 92.

Batême. Idée nouvelle d'un Auteur ſur celui de Jéſus Chriſt. A 552. Le Martyre appellé anciennement de ce nom. A 559. Comment les Miſſionnaires l'adminiſtrent en Min-

grehe. A 649. Sentimens des Pères ſur le Batême des Hérétiques. A 689. 690. Qu'il ne déracine pas de nos cœurs le péché originel. C 210. Diſpute des Théologiens Proteſtans ſur ſon efficace. D 683. 709.

Bathurſt. (*Radulphe*) Sa Vie de Hobbes & ſon Eloge. C 618. S'il a écrit la *Vie de Hobbes.* D 841.

Battory. (*Etienne*) Roi de Pologne. Chagrins qu'il eut dans ſon Mariage. C 906. Devient Maître de Riga. D 890.

Bautus. Débauches dont il accuſe Hadrien. D 486.

Baudelot. Idée de ſon Traité de l'utilité des Voiages. A 534.

Baudoin. A combien bon marché il travailloit pour les Libraires. A 441.

Baudouin. Remarque que fait Monſieur Bayle ſur ce nom, au ſujet de l'*Avis aux Réfugiez.* B 669.

Baudouin. (*François*) Que les Empereurs Païens ont été, ſelon lui, moins oppoſez aux Chrétiens que leurs Magiſtrats. C 351. Fait qu'il rapporte touchant certains prétendus Sorciers d'Arras en 1491. C 579. Son Commentaire publié à l'occaſion des Libelles. B 586. Voy. *Balduin.*

Baudrand. (*Michel Antoine*) Sa Geographie critiquée. A 59. Autres Ouvrages de ce Savant. A 631. Il fait réimprimer ſon *Dictionnaire Géographique.* D 574.

Bauhinus. (*Jean & Gaſpar*) Eloge de ces deux Frères. A 693.

Bauviere. Voiez *Jacqueline.*

Bauny. (*Jacques de la*) Jéſuite. Précis de ſon Panégyrique du Parlement. A 351. Quelques uns de ſes Ouvrages. *ibid.*

Bauſch. Ouvrages de ce Savant. A 391.

Bautru. Bon mot de ce Seigneur contre Balzac. B 190. Ce qu'il dit du Cardinal de Richelieu. B 203.

Bayle. (*Pierre*) Sa penſée ſur la modeſtie néceſſaire aux bons Ecrivains. A 7. Sentimens des Anciens ſur la connoiſſance des Bêtes ſelon lui. *ibid.* Critique qu'il fait d'une Hiſtoire de Louis XIV. A 12. Ses réflexions ſur les ouï-dire. A 15. Sur cette queſtion, ſi on ſe peint dans ſes Livres & dans ſes Lettres. A 23. Sur ce que doit faire l'Auteur d'un Livre ſujet à être critiqué. A 25. Sur les Ouvrages de Maimbourg. A 27. Sur l'incertitude des Nouvelles du Siége de Vienne. A 34. Sur les propoſitions de réunion de l'Evêque de Tina. A 37. Sur l'utilité des Comédies. A 39. Sur les Quakers. A 43. Sur les Panégyriques. *ibid.* Sur les innovations de l'Egliſe Romaine. A 47. Sur les *Variorum.* A 54. Sur la réunion des différentes Sectes. A 59. Sur les *Inventa Novantiqua.* A 64. Sur la pureté des Poëtes modernes. A 69. Sur les Femmes ſavantes. A 73. Sur l'utilité des Bibliothèques Hétérodoxes. A 74. Sur l'uſage des Bombes. A 81. Sur les bornes de l'obéïſſance dûë aux Souverains. A 86. Sur la partialité des Auteurs modernes en fait de Religion. A 90. Sur les Eloges. A 92. Sur le dogme de la Prédeſtination. A 100. Sur la cauſe de la peſanteur des corps. A 106. Sur l'utilité des diſputes. A 108. Sur l'inutilité apparente de certaines Sciences. A 125. Sur l'uſage de la Foi & de la Raiſon dans la Religion. A 132. Sur quelques endroits du Livre de Wiſſowatius. *ibid.* Sur le tort qu'ont les Proteſtans de n'avoir pas reçu le Calendrier Grégorien. A 137. Sur le débit des Livres de Dévotion. A 138. Sur les qualitez néceſſaires pour traduire. A 141. Sur les Commentaires Dauphins. A 142. Sur la néceſſité de commenter les Satires. A 143. Sur la mutilation des Auteurs Claſſiques. A 144. Sur le Céſarion. A 148. Sur les Romans où on falſifie l'Hiſtoire. A 157. Sur les traductions des Poëtes en Proſe & en Vers. A 170. Sur les Traitez de la Vérité de la Religion Chrétienne. A 173. Sur la précipitation du zéle. A 191. Sur la piété dans les Savans. A 194. Sur les Romans. A 195. Sur les Calculs d'Iſaac Voſſius par rapport à la grandeur de l'ancienne Rome. A 213. Sur le beau naturel du Duc du Maine. A 230. Et ſur ſon éducation. A 231. Sur l'utilité des Médailles. A 239. Sur les cauſes de la dépopulation de l'Europe. A 247. Eloge qu'il fait de Rotterdam. A 249. Ses Remarques ſur le *Polygamia triumphatrix.* A 256. Sur la néceſſité des expériences pour le progrès de la Phyſique. A 264. Sur les diverſes imaginations des hommes. A 269. Sur l'utilité d'inſérer les Piéces Fugitives dans les Journaux. A 272. Sur l'abus qu'on fait des jugemens & des louanges. A 274. Sur les Livres Anecdotes. A 277. Sur la foibleſſe de la mémoire. A 300. Sur le jugement que Pollion faiſoit de divers Auteurs illuſtres. A 305. Et ſur les Ecrivains Provinciaux. *ibid.* Sur les Epîtres Dédicatoires. A 307. Sur les Stoïciens. A 308. Sur la difficulté d'étendre les flammes de l'impudicité. A 312. 313. Sur la méthode d'employer des exemples au lieu de preuves. A 320. Sur une fracture où il s'eſt formé une nouvelle articulation. A 323. Sur la defenſe ou la permiſſion de lire les Livres ſuſpects. A 329. Sur la négligence des Lecteurs. A 334. Sur la difficulté de finir les Controverſes. A 339. Sur le caractère de l'Imperatrice Irene. A 346. Sur ceux qui croient voir des irregularitez dans le monde. A 347. Et ſur la queſtion ſi le plaiſir des ſens rend heureux. A 348. Sur la corruption de notre ſiè-

BAYLE.
cle. A 392. Sur les merveilles de la génération. A 393. Si un Hiſtorien ſe fait tort par la violence de ſes Ecrits. A 416. 417. Plaintes qu'on lui adreſſe ſur un Extrait d'un Livre d'Arnaud. A 427. Réponſe. A 444. Conduite qu'il a tenue dans ſon Journal. A 450. Ce qu'il dit d'un Livre trop chargé de citations. A 487. Et de quelques Vers qu'Homere met à la bouche de Telemaque. A 504. De ſon Livre, *Ce que c'eſt que la France toute Catholique.* A 522. Sur une Lettre de la Reine Chriſtine touchant la Perſécution de France. A 545. Sur les nuditez. A 549. Sur le petit nombre des Martyrs anciens. A 557. Sur le Père Hardouin. A 565. Sur la Perſécution. A 566. 567. Sur ce qu'on a condamné dans Janſenius des propoſitions qu'on trouve orthodoxes en d'autres Ecrits. A 573. Sur quelques raiſons dont on ſe ſert pour prouver que les Démons ne préſidoient pas aux Oracles. A 579. Sur le grand nombre de fauſſes nouvelles qu'on publie. *ibid.* Sur le *Traité de l'Oraiſon d'Origene.* A 582. Sur divers endroits de la Réponſe de Brueys aux Plaintes des Proteſtans. A 611. *& ſuiv.* Sur la néceſſité de bâtir un ſyſtéme touchant les ſortileges, & ſur les Philoſophes qui y réüſſiroient le mieux. A 616. Plaintes qu'il reçoit ſur ce qu'il a dit de la Reine Chriſtine, & Réponſe qu'il y fait. A 627. 628. Remarques qu'il fait ſur les peintures que les anciens Poëtes nous ont laiſſées de l'amour. A 633. 634. Sur notre goût pour les Paſtorales. A 634. Sur les impiétez attribuées aux Templiers. A 646. Sur la corruption extréme des Mingreliens. A 648. Sur les Livres de Controverſe des nouveaux Convertis. A 653. Sur le tort que les Auteurs ſe font par leur partialité. A 673. Ses réflexions ironiques ſur la corruption de l'Egliſe Romaine. A 692. Idée qu'il donne de ſon Commentaire Philoſophique. A 698. 699. Sa penſée ſur les démêlez des Théologiens François & Ultramontains. A 700. Sur les Decrets des Conciles de Conſtance & de Bâle touchant le pouvoir des Papes ſur les Souverains. A 703. Sur le Livre d'un Catholique contre la Tranſſubſtantiation. A 746. Sur le peu d'uniformité entre les expreſſions des Péres touchant l'Euchariſtie. *ibid.* Il eſt accuſé d'être d'une Cabale qui a ſon centre à la Cour de France. B 637. Et d'être l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*. *ibid.* Sa réponſe au dernier Chef. B 637. Ce qu'il dit touchant le premier. *ibid.* Il s'applique un paſſage de Monſieur Arnaud. *ibid.* Ce qu'il ſavoit touchant le *Projet de Paix*. A 637. *& ſuiv.* Il aſſûre qu'il n'a point lû cet Ouvrage. B 638. Raiſons qu'il en donne. *ibid.* Il dit n'avoir point reçû ce qui concerne l'Edit de Nantes. B 638. Ce qu'il fit du Manuſcrit de cet Ouvrage. *ibid. & ſuiv.*. Il le communique au Baron de Groëben. B 638. A quelles autres perſonnes on le pria de le faire voir. *ibid.* Ce qu'il penſoit de cet Ouvrage. B 639. Ce qui ſe paſſa entre le Libraire Acher & lui à cette occaſion. *ibid.* Il reçoit avis qu'on l'imprime à Lauſane. *ibid.* Circonſtances de l'envoi d'une copie de cet Ouvrage à l'Evêque de Salisbury. *ibid. & ſuiv.* Il fait l'éloge du Miniſtre de Genéve qui lui a envoié le Projet. B 640. Il ſoûtient que la prétenduë Cabale ſe réduit à un ſeul. *ibid.* Perſonne ne s'eſt mêlé de l'impreſſion du Projet que lui. B 640. 641. On y exigeoit des places d'ôtages pour les Réformez. B 641. On n'a voulu l'imprimer en Hollande qu'à la priére du Libraire Acher. *ibid.* Qu'il n'a point demandé le ſecret à ce Libraire. *ibid.* Qu'il lui a dit de faire voir le Manuſcrit à qui il voudroit. B 642. Il réfute les fauſſetez de Monſieur Jurieu. B 642. 643. Qu'il n'a eu aucun commerce avec la Cour de France. B 643. Non plus que ceux que Monſieur Jurieu appelle *ces Meſſieurs*. B 643. *& ſuiv.* Circonſtances du voiage de Monſieur Bontemps, fils, en Hollande. B 644. Converſations que l'Auteur eut avec l'Abbé Chartan. *ibid.* Conſidérations ſur quelques-unes des fauſſetez du Miniſtre Jurieu. *ibid. & ſuiv.* Qu'il n'a pû en avancer tant par défaut de mémoire. B 644. 645. Et que ſes eſpérances étoient chimériques. B 645. Queſtions qu'il lui fait. *ibid.* Réponſes à ces demandes. B 646. Sur quoi Monſieur Jurieu fonda ſes accuſations contre Monſieur Bayle. B 647. Ridicule de ces accuſations. *ibid.* L'accuſé s'eſt juſtifié. *ibid.* Il tance Monſieur Jurieu d'être un Calomniateur de la Nation Hollandoiſe. *ibid.* Et de la Nation Angloiſe. B 647. 648. Il le ſoûtient coupable d'un double crime d'état. B 648. Preuves. *ibid.* Il le raille ſur ſes terreurs paniques. *ibid.* Et ſur ſes réflexions. *ibid.* Et montre qu'il ne peut ſe diſculper de crime d'état. B 649. Il approuve deux de ſes opinions. *ibid.* Il montre qu'il ſe contredit ſur la Priſe de Mons. *ibid.* Conſeil qu'il lui donne. *ibid.* Il déclare faux témoin quiconque dira qu'il ſe mêle d'affaires politiques. B 650. Ses conjectures ſur ce qui a porté le Miniſtre de Genéve à ſe mêler du Projet. *ibid.* Que l'Auteur n'eſt pas un Cabaliſte fort à craindre. *ibid.* Que les calomnies de Monſieur Jurieu ſont atroces. *ibid.* Il offre de ſe mettre en priſon. B 651. Priére qu'il fait à Dieu pour Monſieur Jurieu. *ibid.* Avertiſſement qu'il donne à ce Théologien & à ſes Amis. *ibid.* Il fait l'éloge de la Hollande. *ibid.* Invective contre Monſieur Jurieu. *ibid.* Il ſe juſtifie du péché de malice & d'ignorance au ſujet du *Projet de Paix*. B 651. 652. Récapitulation de ſon avis à Monſieur Jurieu. B 652. 653. Preuves contre ſa ſuppoſition que l'*Avis aux Réfugiez* a été fait en Hollande. B 654. Et que Drabicius, Tilenus, &c. étoient peu connus aux Savans de Paris. *ibid.* On lui montre que lui-même a loué le Triumvirat Prophétique. *ibid.* Et que ſon *Eſprit de Monſieur Arnaud* a excité la curioſité des François pour Drabicius. *ibid.* Monſieur Bayle le convainc que l'Ecrit des Proteſtans de Magdebourg eſt connu à Paris. B 655. Et que Monſieur Arnaud l'a objecté à lui Jurieu. *ibid.* Examen de ſes preuves que l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* eſt en Hollande. *ibid.* Défectuoſité de ces Preuves. B 655. 656. Que le *Mercure Galant* eſt plein de particularitez qui regardent la Hollande. B 656. Qu'il eſt clair que l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* n'eſt pas en Hollande. *ibid.* Il réfute la ſeconde preuve de Monſieur Jurieu en faiſant voir que ce Miniſtre ſe contredit ſur l'*Avis* en queſtion. B 657. Et qu'il ſe réfute lui-même. *ibid.* Quelle différence il y a entre la maniére d'écrire de Monſieur Bayle & celle de l'Auteur de l'*Avis*. B 658. Examen des objections ſur la Critique de Maimbourg. *ibid.* Qu'il eſt facile de connoître les Livres anonymes de Monſieur Jurieu. *ibid.* Que divers Auteurs ont fait des Chefs-d'Oeuvres pour leur premier Ouvrage. *ibid.* Que l'*Avis aux Réfugiez* peut être le coup d'eſſai de l'Auteur. B 659. Que les caractéres que Monſieur Jurieu lui donne ne conviennent pas à Monſieur Bayle. B 659. 660. Preuves. B 660. Sa réponſe au paradoxe qu'on lui attribuë. B. 660. 661. Que s'il étoit Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*, on le ſauroit à Paris. B 666. Comparaiſon qu'il fait de Monſieur Jurieu. *ibid.* Particularitez qu'il rapporte du caractére de ce Miniſtre. *ibid.* Il juſtifie l'Auteur des *Ouvrages des Savans*. *ibid.* Remarque qu'il fait ſur Monſieur Patin. *ibid.* Avis qu'il dit que Monſieur Jurieu doit donner au Syndic des Libraires de Paris. B 667. Remarque qu'il fait ſur leur privilége. B 666. Il réfute l'*Errata* de Monſieur Jurieu ſur les deux premiéres feuilles de l'Edition de l'*Avis aux Réfugiez* faite à Paris. B 667. Conſéquence qu'il en tire. *ibid.* Fautes qu'il a trouvées dans pluſieurs Livres imprimez à Paris. B 668. Il accuſe Monſieur Jurieu d'être mauvais Logicien. *ibid.* Faux principes qu'il découvre dans ſon raiſonnement. *ibid.* Remarques qu'il fait ſur l'*Errata* de Monſieur Jurieu. *ibid.* Qu'il traite de mauvais Grammairien. *ibid.* Ses remarques ſur le mot *donna* dans pluſieurs Livres. B 668. 669. Et ſur Baudouin. B 669. Idée qu'il donne de la Logique de Monſieur Jurieu. *ibid.* Dont il réfute la derniére preuve. *ibid.* Ce qu'il fit en apprenant que Monſieur Jurieu le croioit Auteur de l'*Avis*. *ibid.* Que ce Miniſtre n'a pas oſé citer le Livre de ſes Chimères fait par Peliſſon. B 670. Il le compare aux Tirans. *ibid.* Pourquoi il a penſé le renvoier aux deux mots du Père Valerien. *ibid.* Que Monſieur Arnaud l'a déja fait. *ibid.* Que l'accuſation de Monſieur Jurieu eſt fauſſe. *ibid.* Que ce Miniſtre eût été propre à l'Inquiſition d'Eſpagne. *ibid.* Que ſes préſomptions ſont nulles. B 671. Il compare le *Projet de Paix* à l'Hiſtoire des Sevarambes. *ibid.* Pourquoi il s'eſt mêlé de l'impreſſion du *Projet*. *ibid.* Que Monſieur Jurieu ne peut dire ſans fourberie que l'*Avis aux Réfugiez* ſoit capable de perdre la Religion. B 672. Que cet *Avis* ne peut produire aucun mal. *ibid.* Que Monſieur Jurieu ſe contredit ſur ce Livre, & que ſes Satyres renverſent le fruit de ſon Livre de *la Dévotion*. B 673. Ce qu'en penſoit Monſieur Chappuzeau. *ibid.* Il ſe juſtifie d'être l'Auteur de l'*Avis* ſur les caractéres qu'en donne Monſieur Jurieu. *ibid.* Il prouve que Monſieur Jurieu ne ſauroit être ailleurs qu'en Hollande. B 674. Il examine s'il ſe trouve dans le même cas. *ibid.* Que ſon attachement à la Religion Réformée le retient ſeul en Hollande. *ibid.* Qu'il ne peut être l'Auteur de l'*Avis*. *ibid.* Examen du zéle de Monſieur Jurieu. B 675. Différence qu'il met entre l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* & lui-même. *ibid.* Qu'il a toûjours eu l'eſprit de tolérance. B 676. Que l'Auteur de l'*Avis* ne le fait paroître, non plus que l'Eſprit Académicien. *ibid.* Examen de la queſtion s'il étoit capable d'eſpérer que l'*Avis* ſeroit utile à la France. *ibid.* Que Monſieur Bayle ſeroit plus utile à cette Couronne, étant à Paris qu'en Hollande. B 677. Il montre l'abſurdité de l'accuſation publique de Monſieur Jurieu. B 678. Quelles ſuppoſitions devoit faire l'Auteur de l'*Avis*. *ibid.* Que ces ſuppoſitions devoient faire acheter Monſieur Jurieu & lui par un Meneur d'Ours. *ibid.* Ses réflexions ſur l'accuſation que Monſieur Jurieu intenta à un de ſes Collégues ſur une Epigramme. A 679. Il renouvelle les avis donnez à ce Miniſtre & à ſes Amis. *ibid.* Il lui montre ce qu'il devoit prouver juridiquement, & le défie de prouver ſon Athéiſme. B 680. Examen des preuves que Monſieur Jurieu devoit apporter. *ibid.* Que ce Miniſtre doit avoir obligation à ceux qui ſe ſont oppoſez à ſes Chimères. B 681. Pourquoi il ne va point à ſes Sermons. *ibid.* Autres articles que Monſieur Jurieu doit prouver. *ibid.* Promeſſe que Monſieur Bayle lui fait d'écrire contre lui en Latin. *ibid.* Il le ſomme de prouver les XXV. articles qu'il lui marque. B 681. Et de commencer par ſon Athéiſme, & par la Cabale. *ibid.* Il promet

BAYLE.
met de diſſiper le fantôme de Penſionaire. B 683. Et renvoie Monſieur Jurieu à un Livre de Leti. *ibid.* Souhait qu'il lui fait. *ibid.* Il examine ſi le *Projet de Paix* a été communiqué avant que le Libraire l'eût vû. B 684. Il renouvelle ſes offres à Monſieur Jurieu. *ibid.* Releve les maximes de ce Miniſtre ſur la Calomnie. *ibid.* Et s'applique un paſſage de Monſieur Arnaud. *ibid.* Il compare la conduite de Monſieur Jurieu à celle des Jéſuites. *ibid.* Il fait voir combien de fois ce Miniſtre a intenté de fauſſes accuſations à des Auteurs. B 685. Pourquoi il ne répond pas aux Libelles contre la Cabale Chimérique. *ibid.* Il montre que ces Libelles ſont pleins de Calomnies. *ibid.* Qu'il ne doit point ſon établiſſement de Rotterdam à Monſieur Jurieu. B 686. Qu'il eſt vrai qu'il l'a ſervi à Sedan. *ibid.* Fauſſeté publiée contre lui à l'occaſion de la diſcontinuation de la *République des Lettres*. *ibid.* Autres fauſſetez à réfuter. *ibid.* Autres qu'on réfute. B 687. Chefs d'accuſation produits par Monſieur Jurieu contre lui. B 688. Que la courte revûë des maximes ne s'en prend qu'à lui. *ibid.* Il promet de ſatisfaire aux accuſations. *ibid.* Il examine ce que le Public attendoit de Monſieur Jurieu. B 689. Il dit qu'on a pû voir pourquoi il ne répond pas aux Libelles écrits contre lui. *ibid.* Propoſitions qu'il tire des Livres de Monſieur Jurieu pour être condamnées. *ibid.* & *ſuiv.* Ses réflexions ſur la prémière qui renverſe tous les miracles. B 689. Sur la ſeconde en faveur de la vengeance. *ibid.* Sur la troiſième contre la morale de l'Evangile. *ibid.* Sur la quatrième favorable à la Polygamie. B 690. Sur la cinquième, pernicieux principe qu'il avance. *ibid.* Sur la ſixième, autre pernicieux principe. *ibid.* Que l'emportement dans le ſtile ne lui eſt pas permis. B 691. Qu'il eſt moins emporté que Monſieur Jurieu. B 692. Ses remarques ſur la maxime, *il n'y a que la vérité qui offenſe*. *ibid.* Qu'il n'a jamais prétendu que l'Auteur du *Projet* ne fît qu'un jeu de ſon Ouvrage. B 693. Contradiction qu'on lui impute au ſujet du Libraire Acher. *ibid.* Queſtion à ce ſujet. *ibid.* S'il eſt probable qu'il n'eût pas lû le *Projet de Paix*. B 694. S'il a mêlé Poltrot avec les Condez & les Colignis. B 696. & *ſuiv.* Que ſa penſée eſt aiſée à entendre. B 697. S'il a dit que les Réformez ne déteſtoient pas l'action de Poltrot. B 698. Qu'il a fait ſa dénonciation contre Monſieur Jurieu de bonne foi. B 701. Pourquoi il s'eſt comparé à Monſieur Arnaud. B 707. Si l'Auteur des Remarques ſur la Cabale lui a bien reproché ſa maladie. B 707. 708. Réflexions ſur ce qu'on dit que ſon ſtile eſt ſemblable à celui de l'*Avis aux Réfugiez*. B 708. Paſſage de la *Bibliothéque Univerſelle* à ce ſujet. B 709. Auteurs injuſtement ſoupçonnez & perſécutez. *ibid.* Raiſons qui l'empêchent de retourner en France, ſelon Monſieur Jurieu. B 711. Son *Commentaire Philoſophique*. *ibid.* Pourquoi il n'a pas mis en juſtice Monſieur Jurieu. B 712. Réſolutions des Amis de ce Miniſtre quoiqu'il puiſſe faire & dire. B 716. Quels ſont les chefs d'accuſation intentez contre lui. B 719. Quels Articles il avoit donné à prouver à Monſieur Jurieu. B 719. 720. Etonnement de Monſieur de la Tour à l'occaſion du Procès que lui intenta ce Paſteur. B 720. Que Monſieur Jurieu a mal prouvé ſes Articles. *ibid.* Qu'il s'eſt déſiſté de l'accuſation d'Athéiſme. B 721. Que Monſieur Bayle a eu tout l'avantage du Procès. B 721. & *ſuiv.*. Ce qu'il dit dans la Cabale de Louis XIV. en parlant de Monſieur Jurieu. B 725. Il avouë qu'il a traité de chimeres les eſpérances de Monſieur Jurieu. B 276. Qu'on ne peut le condamner ſur le *Factum* de ce Miniſtre. B 729. Qu'il faut que ce Miniſtre nomme ſes témoins. *ibid.* Réfutation des Raiſons qui le font croire Auteur de l'*Avis*. B 731. Qu'il a parlé de cet Ouvrage avec mépris. *ibid.* Pourquoi il ne s'eſt point répandu en injures contre ce Libelle. B 732. Qu'on ne pouvoit répondre à ceux qui faiſoient des *Factums* que comme il a répondu à Monſieur Jurieu. B 732. 733. Réfutation des Preuves de l'accuſation de Monſieur Jurieu contre lui. B 733. Fondement de l'accuſation ſur ſon commerce avec la France. *ibid.* Réfutation de ſes Preuves. *ibid.* Que ſon commerce en France ne peut regarder que ſes Ouvrages. B 734. Qu'il n'eſt pas moins Ami de Monſieur Larroque depuis le retour de ce dernier en France. B 735. Qu'il peut juſtifier que les Lettres qu'il a reçues de Monſieur de Larroque, ne regardent que les Belles Lettres. *ibid.* Fauſſetez du troiſième chef d'accuſation contre lui *ibid.* & *ſuiv.* Examen des Preuves non imprimées dans le *Factum* de Monſieur Jurieu. B 736. Qu'il n'a jamais demeuré chez les Jéſuites. B 737. A qui il doit ſon établiſſement à Rotterdam. *ibid.* Que Monſieur Jurieu lui eſt redevable de ſa vocation dans cette Ville. B 738. Qu'il n'a logé à Sedan chez ce Paſteur que pour ne pas le déſobliger. *ibid.* Qu'il alla à Paris en ſortant de Sedan. *ibid.* Qu'il étoit déja connu de réputation & qu'il avoit des Amis à Rotterdam. *ibid.* De quelle manière on découvrit qu'il étoit Auteur des *Penſées ſur les Comètes*. B 739. Qu'il aimeroit mieux être Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* que de l'*Eſprit de Monſieur Arnaud*. *ibid.* Pourquoi Monſieur Jurieu lui conſeilla de faire un Journal. *ibid.* Réflexions ſur ce que ce Miniſtre diſoit qu'il le croioit un

BAYLE.
honnête Païen. *ibid.* Que ce Miniſtre a dit ſans reſtriction qu'il ne vouloit pas plus ſe réconcilier avec lui qu'avec le Diable. B 740. Qu'il ſe ſouciot peu des Pardons de ce Miniſtre. B 741. Qu'il eſt fort circonſpect en réfutant. *ibid.* On lui conſeille de ne plus perdre de tems à cette diſpute. *ibid.* Pourquoi il ne répond pas aux Ecrits que la *Cabale Chimerique* a produits. B 743. & *ſuiv.* Fondement de l'accuſation d'Irreligion portée contre lui. B 744. Les Preuves en ſont réfutées. *ibid.* & *ſuiv.* Pourquoi il mépriſe cette accuſation. B 745. & *ſuiv.* Quelles ſont ſes raiſons pour ſe moquer des criailleries de Monſieur Jurieu. B 746. Et de ſon accuſation de crime d'état. *ibid.* Que cette accuſation n'eſt fondée que ſur la dépoſition d'un ſeul témoin. B 747. Qu'elle eſt ruinée par l'examen des preuves. *ibid.* Réfutation de la prémière. *ibid.* Et de la ſeconde. B 748. Qu'il a de bonnes preuves qu'on ne lui a pas marqué l'Auteur du *Projet*. *ibid.* Réfutation de la troiſième preuve de Monſieur Jurieu. *ibid.* & *ſuiv.* Maxime horrible de ce Miniſtre pour rendre ſes Amis Complices. B 750. Que la queſtion qu'on lui fait ſur le Miniſtre de Genéve eſt une abſence d'eſprit. B 752. Qu'il a montré l'abſurdité des penſées de Monſieur Jurieu au ſujet du Libraire Acher. *ibid.* Qu'il n'a point de communication avec l'Auteur du *Projet de Paix*. B 753. Il prend à témoin Monſieur du Buſc contre Monſieur Jurieu. B 758. Monſieur Jurieu l'accuſe d'avoir puiſé le Déiſme chez les Jéſuites. *ibid.* Quel fut le motif qui le détermina à ſe faire Catholique. B 759. Quel fut celui qui le détermina à rentrer dans la Communion Proteſtante. *ibid.* Qu'il n'agit que conformément aux lumières de ſa conſcience. *ibid.* Fauſſetez avancées par l'Auteur des *Convictions* ſur ſon ſéjour à Thouloufe. *ibid.* Qu'il n'a appris chez les Jéſuites que la Philoſophie Peripatéticienne. *ibid.* Que les Jéſuites n'enſeignent pas le Déiſme & qu'il n'a pas puiſé ſa morale chez eux. *ibid.* Qu'il n'a point ſéjourné chez eux à Thouloufe. B 760. Il conſeille à Monſieur Jurieu de ne ſe point fier à ſes Eſpions. *ibid.* Qu'il eſt faux qu'il ait été preſque Jéſuite. *ibid.* Pour quelle raiſon il a ſupprimé le nom d'une perſonne diſtinguée dans la *Cabale Chimerique*. B 761. 762. Autre calomnie publiée contre lui par Monſieur Jurieu. B 762. 763. Qu'il ne s'eſt point contredit. B 763. Pourquoi il ne montra point le *Projet de Paix* à Monſieur Jurieu. *ibid.* Extrait d'une Lettre de Genéve, dont il avoit l'original. B 766. Qu'on ne peut deviner la cauſe de la fureur de Monſieur Jurieu contre lui. *ibid.* Pourquoi il n'a pas cédé à ſa fureur. B 767. Témérité de Monſieur Jurieu d'avancer qu'il étoit ſeul capable de faire l'*Avis aux Réfugiez*. B 769. Ce qu'il faudroit prouver pour le démontrer. *ibid.* Fauſſetez que ce Miniſtre lui impute. *ibid.* Qu'on ne peut rien conclurre contre lui ſur la ſeconde Edition de l'*Avis aux Réfugiez*. B 772. Qu'il peut facilement répondre aux objections qu'on lui fait au ſujet de cette Edition. B 777. Mauvais raiſonnement de Monſieur Jurieu pour prouver qu'il en eſt l'Auteur. B 779. Crime que lui fait ce Miniſtre de ne point dire des injures au Roi de France. B 780. Ses principes ſur l'Autorité des Rois. B 784. Fondement de l'Argument de Monſieur Jurieu contre lui. B 785. Différences qu'il y a entre l'Auteur de l'*Avis* & lui. *ibid.* & *ſuiv.* Argument par lequel il prouve qu'il n'eſt point cet Auteur. B 786. Extrait d'une Lettre ſur la ſeconde Edition de cet *Avis*. *ibid.* Conſéquences favorables qu'on peut en tirer. *ibid.* Comment il prouve qu'il n'a jamais demeuré chez les Jéſuites. B 787. Réfutation du Mémoire venu de Londres, où on affirme qu'il a demeuré trois mois chez ceux de Thouloufe. *ibid.* Qu'il renvoia le *Projet de Paix* ſans le lire, & ſans ſavoir le nom de l'Auteur. B 789. Qu'il ne s'eſt point plaint de ce que le Libraire avoit communiqué ce *Projet* à Monſieur Jurieu. *ibid.* Qu'il n'a pas dit que l'*Avis aux Réfugiez* n'eût pas été imprimé en Hollande. B 790. Ni que la Préface & la Table de l'Horace de Dacier euſſent été imprimées avant l'Ouvrage. *ibid.* Que ſes Amis n'ont pas diſcontinué de le voir. B 791. Qu'il n'a point avancé qu'on en donnoit à garder aux Eſpions de Monſieur Jurieu. B 792. Qu'il n'a jamais traité d'eſcapade ſon changement de Religion. B 793. Remarques ſur ſa Migraine. B 794. Qu'il avoit demandé des particularitez touchant Junius Brutus. B 795. Qu'il a qualifié avec juſtice de chef d'accuſation le reproche qu'on lui fait d'Athéiſme. B 798. Qu'il ſe juſtifiera des Hérésies qu'on lui impute après la déciſion du grief d'Athéiſme. *ibid.* Qu'il n'a point dit que la connoiſſance de Dieu étoit inutile pour retenir les hommes dans leur devoir. B 799. Qu'il ſe ſoucie peu du bien. B 800. Pourquoi il ne répond pas aux *petits Livres*. *ibid.* Qu'il ne s'eſt point contredit. B 801. Qu'on tronque ſes paroles. B 802. Que l'Anonyme falſifie ce qui regarde ſon changement de Religion. B 803. Ce qui concerne ſa demeure chez les Jéſuites. *ibid.* Extrait d'une Lettre qu'on lui écrivoit de Londres. *ibid.* & *ſuiv.* Extrait de celle de Monſieur Sartre. B 804. En quel ſens il a dit que les Athées peuvent être auſſi vertueux que les Chrétiens. *ibid.* Ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion de ſon accuſation d'Athéiſme par Mon-

Digitized by Google

BAYLE.
sieur Jurieu. B 806. *& suiv.* Qu'on lui fait honneur en publiant des Libelles contre lui. B 807. Il somme l'Auteur de ces Libelles de nommer ses prétendus Complices. *ibid.* Que Monsieur Jurieu doit avoir droit de se fâcher contre son *Janua Cœlorum reserata.* B 808. Raisons qui doivent faire excuser sa colère. *ibid. & suiv.* Qu'il a droit de demander des preuves des accusations qu'on lui intente. B 813. Que ses sentimens sur l'obéissance dûe aux Souverains sont conformes à ceux de la Confession de Genève. *ibid.* Il prouve qu'on ne doit pas imputer aux Réformez les sujets de plaintes que ses Lettres Critiques peuvent avoir donnez. B 146. Il justifie les termes peu honorables par lesquels il a désigné les Réformez. B 149. 150. Pourquoi dans ses *Pensées diverses* il prit le stile d'un Catholique. C 7. Et pourquoi il ne remplit point dans la troisiéme Edition de cet Ouvrage ce qu'il avoit promis au Public. C. 78. Eloges que reçurent les pensées sur les Comètes C 162. Il est appellé par l'Académie de Franequer. *ibid.* Raisons qu'il eut de laisser long-tems sans réponse la *courte Revuë* C 163. *& suiv.* Chefs d'accusation de Monsieur Jurieu contre lui, que ce Ministre ne prouva point. C 163. Défi que l'Auteur lui fit à ce sujet. *ibid. & suiv.* Offre qu'il y ajouta sur le choix de leurs Juges, & sur les suites de leur decision. C 166. Motifs qui l'engagérent à répondre enfin à sa *courte Revuë.* C 167. Ses réponses. *ibid. & suiv.* Qu'il n'a point attaqué la Religion. C 662. Et qu'il n'a rien dit que ne disent tous les Théologiens Orthodoxes. *ibid.* Quelle est, selon lui, l'unique autorité respectable. C 698. Faute d'inattention qu'il a faite dans sa *Continuation des Pensées diverses.* C 727. Sa réponse à une difficulté des Journalistes du Trevoux contre son système sur la preuve tirée du consentement général. C 727. 728. Articles sur lesquels roule la dispute avec Monsieur Jaquelot. C 761. Correctifs dont il a accompagné les Objections Philosophiques qu'il a faites contre le Système des Chrétiens touchant le péché. C 769. Qu'on lui impute faussement d'avoir favorisé les Athées. 771. Apologie de ce qu'il a dit de leurs mœurs. C 772. Sa doctrine là-dessus mal représentée. *ibid. & suiv.* Pourquoi dans la seconde Edition de son Dictionaire il ne retrancha pas les objections du mal. C 773. Conformité entre lui & Monsieur Jurieu, sur la difficulté de resoudre les objections sur l'origine & les suites du Péché. C 774. Qu'il n'a parlé de la liberté d'indifference dans l'Article Buridan qu'en Historien, & pour réfuter Spinoza. C 780. *& suiv.* Sa discrétion en parlant dans son Dictionaire de certaines calomnies contre Marie Louise de Gonzague, Reine de Pologne. C 908. Précis de ce qu'il pensoit sur la connoissance de Dieu. C 938. Qu'il n'y a là-dessus entre ses Adversaires & lui qu'une dispute de mots. *ibid.* Défense du Portrait qu'il a fait des véritables Chrétiens. C 979. Précis de sa doctrine sur l'origine du mal. C 991. 993. Qu'il n'a point accusé Dieu de n'être ni bon ni saint. C 993. Il avoue qu'il s'est trompé en disant que les Arminiens admettoient des graces congruës. *ibid.* Qui de lui ou de Monsieur le Clerc défend mieux l'unité & la bonté de Dieu contre les Zoroastriens. C 997. Offre qu'il fait à Monsieur le Clerc de remettre leurs différens aux Universitez des Provinces-Unies. C 1003. 1004. Qui sont ceux qui se plaignent de la Doctrine de Monsieur Bayle. C 1004. S'il est vrai qu'on soit mécontent de lui pour avoir avancé des propositions impies ou des vérités dangereuses. C 1004. 1005. Pourquoi il n'a pû approuver les réponses de l'Origeniste du *Parrhasiana.* C 994. 1005. 1006. Et qu'il ne les a pas refutées. C 1006. Qu'il auroit pû proposer des objections sous le personnage d'un Manichéen. *ibid.* Suite de ses défenses contre Monsieur le Clerc. C 1006. *& suiv.* Son exactitude scrupuleuse à examiner les faits historiques. C 1010. Qu'il n'a point dit que sans l'Ecriture on ne pourroit que devenir Manichéen ou Athée. C 1062. Etat de la question dans sa dispute avec Monsieur King sur l'origine du mal. C 1063. Comment il s'est servi contre lui du système des causes occasionelles. C 1064. Pourquoi il a employé quelquefois le terme de *Calvinistes* en parlant des Réformez. C 1068. Qu'il n'a pas eu dessein de réfuter dans les formes le Livre de Monsieur King. C 1069. Qu'on l'accuse faussement d'avoir mis en même rang la Transsubstantiation & la Trinité. C 1072. Justification de ce qu'il a dit sur le discord des mystéres & de la Philosophie. C 1073. Il meurt en travaillant. D 2. Eloge de sa personne & de ses Ouvrages. *ibid.* Réflexions sur l'aigreur de son stile dans ses derniers Ecrits polémiques. *ibid.* Histoire de sa dispute avec Monsieur le Clerc. D 3. Qu'il n'a point donné les raisons des Manichéens pour des démonstrations. D 5. Qu'il en a parlé comme un Lutherien parleroit des objections contre la presence reelle. *ibid.* Justification de ses intentions. D 6. Fausseté de divers faits alleguez contre lui par son Censeur. D 7. Raisons qui peuvent avoir engagé Monsieur Bayle à mettre dans un beau jour les objections des Manichéens. D 7. 8. Avis qu'il avoit donné à ceux qui les liroient. D 8. Qu'il ne s'est pas mis parmi les Pyrrhoniens. *ibid.* Que son style est sérieux quand il le faut. *ibid.* Qu'on

BAYLE.
ne peut séparer sa cause de celle des Théologiens qu'il a citez en sa faveur. D 8. 9. Que son sentiment ne conduit pas plus à l'Athéisme que celui des Eglises Réformées. D 10. 11. Qu'il n'a rien dit d'où il s'ensuive qu'il doit être Socinien. D 14. Si on peut l'accuser de n'avoir pas assez étudié le mystére de la Trinité. D 16. Et d'avoir joint ce mystére & celui de l'Incarnation avec la Transsubstantiation comme également opposez à la raison. D 17. Précis de sa Doctrine sur l'origine du mal. *ibid.* Quels sont ses principes de Théologie. *ibid.* Doctrines impies que Monsieur le Clerc lui attribuë faussement. D 18. Réfutation des objections faites contre le précis de sa doctrine. D 18. 19. *& suiv.* Qu'il ne s'est pas contredit en joignant la révelation à la lumière naturelle. D 20. Qu'il a triomphé dans sa dispute sur les natures plastiques. D 28. Pourquoi il n'a pas répondu à l'Origeniste du *Parrhasiana. ibid.* Qu'il n'a pas parlé de l'éternité des peines par conjecture. D 29. Qu'il n'a pas mis en dispute si ce dogme est vrai ou faux. D 29. 30. Ni dit qu'il soit opposé aux perfections de Dieu. D 30. Qu'il n'a rien dit sur l'origine du mal qui ne soit conforme au Synode de Dordrecht. D 38. *& suiv* Origine de son different avec Monsieur Jacquelot. D 39. Pretendues differences entre ce qu'il dit & ce que disent les Réformez. D 40. Pourquoi son Adversaire l'accuse de mauvaises intentions. D 41. Que Monsieur Bayle ne s'est pas attaché à combattre le franc arbitre. *ibid.* Qu'il a même offert de disputer avec Monsieur Jacquelot comme avec un Pélagien. *ibid.* Qu'il fait voir dans son Dictionaire la foiblesse de la raison humaine, & la nécessité de la soûmettre à la foi. D 42. Qu'en y rapportant des difficultez, il le fait presque toûjours en simple Historien. *ibid.* Son argument pour la liberté humaine. D 42. 43. Sa fidelité à rapporter les objections. D 43. Etat naturel de sa dispute sur le franc arbitre. *ibid.* Son accord avec Monsieur Jacquelot touchant la concorde de la Foi & de la Raison. D 44. *& suiv.* Ils conviennent tous deux que l'incomprehensibilité d'un dogme & l'insolubilité des objections qui le combattent n'autorisent pas à le rejetter. D 47. L'Auteur n'a pas dit que les mystéres soient contraires à la raison. *ibid.* Qu'il n'abandonne la raison ni dans les matiéres philosophiques, ni dans les théologiques, qui sont sujettes à de grandes difficultez. D 48. Sa victoire sur Messieurs le Clerc & Jacquelot. D 51. Qu'il a déclaré que Dieu n'est point auteur du péché. D 52. Sa défense sur cet article. D 53. 54. Qu'il n'a proposé ses dix-neuf maximes philosophiques que comme des argumens *ad hominem.* D 55. Et que son Adversaire les a laissées dans toute leur force. D 56. Qu'il a pû changer de sentiment sur les Loix générales sans tomber en contradiction. D 65. Exemples des chicanes que lui a faites Monsieur Jacquelot, & de la mauvaise foi avec laquelle on a tronqué ou dissimulé ses objections. D 80. 81. Il se justifie de deux reproches que son Adversaire lui avoit faits touchant la permission de Dieu. D 87. 88. Sa défense sur ce qu'il a dit de la nécessité de soûmettre la raison à la révelation. D 88. 89. *& suiv.* Et sur la contrariété apparente des mysteres & de la raison. D 90. *& suiv.* Comme auili sur le mal, soit physique, soit moral. D 94. *& suiv.* Pourquoi il ne rectifia point dans les diverses Editions des pensées sur la Comète ce qu'il avoit dit de Vanini dans la premiére. D 104. Qu'il est faux qu'il ait attaqué la Religion. D 105. Qu'il a fourni un remède contre les difficultez qu'il a proposées touchant la Religion. *ibid.* Et que ce remède n'a rien de dangereux. D 105. 106. Endroits de son Dictionaire où il explique à fonds la Doctrine des Pyrrhoniens & des Academiciens. D 536. Son Père étoit Ministre. D 660. Va étudier à Puylaurens. D 660. S'il a demeuré chez les Jesuites. D 660. 663. 664. Se retire à Genéve. D 660. Est Gouverneur des Fils du Comte de Dhona à Copet. D 535. Ne s'attachoit point à une suite reglée de pensées dans ses Lettres. D 540. 541. 544. Passion qu'il avoit pour les Nouvelles Politiques. D 540. N'aimoit pas les Metaphores continuées, ni l'Ironie. D 541. Quitte Copet pour aller à Rouën. D 547. 548. Se rend à Paris. D 551. Envoie son Portrait à sa Mére. D 554. Est appellé à Sedan, & y est reçû Professeur en Philosophie. D 559. 560. Compose un Cours de Philosophie. D 567. 570. Va à Paris & à Rouën pendant les vacances. D 572. N'a aucun loisir. D 575. Ses Objections contre le Livre de Monsieur Poiret, *de Deo, Anima & Malo.* D 855. Quitte Sedan après la suppression de l'Academie, & va à Paris. D 598. Songe à s'établir en Hollande, ou en Angleterre. *ibid.* Est appellé à Rotterdam pour y être Professeur en Philosophie & en Histoire. D 600. 635. Publie sa *Lettre sur les Comètes.* D 601. 609. 769. 782. Histoire de la composition & de la publication de cet Ouvrage. D 605. Ce Livre est traduit en Anglois. D 810. On veut l'engager à se marier. D 604. Ses *Nouvelles de la République des Lettres.* D 610. 612. 615. Plan de ce Journal. D 610. Avoit dessein d'en donner de tems en tems un *Supplement.* D 620. 625. Ses *Nouvelles Lettres sur l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg.* D 617. 779. Son *Commentaire Philosophique.* D 628. 826. 854. Ne l'avoue point.

BAYLE.
point. D 619. Sa *Lettre* ſur les *Auteurs Anonymes*. D 709. 711. Une Fièvre lente l'oblige de diſcontinuer ſon Journal. D 619. Va à Cleves, & aux Eaux d'Aix-la-Chapelle. D 630. On lui attribuë une *Lettre* contre le Livre de Monſieur Peliſſon, intitulé, *les Chimères de Monſieur Jurieu*. D 634. Monſieur Jurieu l'accuſe d'être l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*, & l'Agent d'une Cabale contre l'Etat. D 653. 654. 656. Et le dénonce au Magiſtrat de Rotterdam. ■ 655. Sa *Cabale Chimérique*. *ibid.* Il s'en fait deux Editions. *ibid.* Le Magiſtrat veut arrêter le cours de ce démêlé, & défend les Ecrits de part & d'autre. D 657. 659. Sa *Lettre ſur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimerique*. D 657. 659. Sa *Déclaration* touchant la *Courte Revûë des Maximes de Morale*. D 657. On ne fait aucune procédure contre lui. *ibid.* Le Conſiſtoire de Rotterdam veut l'accorder avec Monſieur Jurieu. *ibid.* Sa *Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée*, &c. D 657. 661. 663. 664. Son *Janua Cœlorum*, &c. 665. 705. Ses *Entretiens ſur le grand ſcandale cauſé par la Cabale Chimérique*. D 661. Ses plaintes contre Monſieur Merlat. D 669. Son *Avis au petit Auteur des petits Livrets ſur ſon Philoſophe degradé*. ■ 664. 667. Son *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*. D 664. 672. Attaqué de nouveau par Monſieur Jurieu, à la faveur d'un changement fait dans la Regence de Rotterdam. D 683. Son *Projet & Fragments d'un Dictionnaire Critique*. D 671. 672. Il en inſere la *Préface* à la fin de ſon *Dictionnaire*. D 805. Ne fait plus attention aux Libelles de Monſieur Jurieu. D 673. 675. 684. Monſieur Jurieu intéreſſe dans ſa querelle le Conſiſtoire Flamand, qui dénonce ſon Livre *des Cometes* aux Magiſtrats. D 689. Ce Conſiſtoire mal intentionne contre lui, & pourquoi. D 700. Dépoſé de ſa charge de Profeſſeur, & ſur quel fondement. D 701. 703. Mécontentement de la Ville de Rotterdam, ſur cette Dépoſition. D 700. Comment il la reçoit. D 701. 703. Sa *Nouvelle Héréſie dans la Morale*, &c. D 704. Son *Addition aux Penſées ſur les Cométes*. ■ 704. 705. On lui ouvre ſes Paquets & ſes Lettres. D 658. 714. On prévient contre lui le Roi d'Angleterre. D 714. Il change le Plan de ſon Dictionnaire. D 675. Idée qu'il donne de cet Ouvrage. D 675. 676. 684. On en commence l'impreſſion. D 691. En quel tems on la finit. D 723. Modeſtie avec laquelle il parle de cet Ouvrage. D 731. 760. 765. 766. On le défend en France. D 730. Il regarde cette défenſe comme lui étant avantageuſe. D 730. 735. On préoccupe quelques Prélats de l'Egliſe Anglicane contre cet Ouvrage. D 755. On en réimprime la moitié pendant le cours de l'impreſſion. D 737. 740. Monſieur Huet a travaillé à la Table des Matières. D 794. On lui attribuë les *Conſidérations ſur la Critique des Lettres de Monſieur Leti*. D 752. Il s'en juſtifie. *ibid.* Critique Monſieur Jurieu dans ſon Dictionnaire. D 738. Ce Miniſtre engage le Conſiſtoire de Rotterdam à examiner cet Ouvrage. D 738. Ses *Réflexions ſur le Jugement du Public & de l'Abbé Renaudot*. D 742. Conſiderations qui l'empêchent de réfuter cet Abbé. D 813. 826. Relation des Procédures du Conſiſtoire de Rotterdam, contre ſon Dictionnaire. D 763. On fait une ſeconde Edition de ſon Dictionnaire. D 779. 782. Ne ſe propoſoit que d'y faire peu d'additions. D 768. 811. Le Libraire l'oblige de changer de deſſein. D 811. 792. 794. Quand on finit l'impreſſion. D 808. Cette Edition eſt augmentée de près du double. D 811. Il retranche ce qui avoit déplû dans l'Article de David. D 763. Eclairciſſemens qu'il donne ſur d'autres choſes. *ibid.* A quoi ſe réduiſent les autres retranchemens. D 815. Ne croit pas qu'on en faſſe jamais une troiſiéme Edition. D 817. On traduit cet Ouvrage en Anglois. D 810. 824. 846. Particularitez touchant cette Traduction. D 863. Il répond à Monſieur Teiſſier. D 817. Sa Réponſe à quelques Remarques de Monſieur Colerus. ■ 871. 872. Sa *Continuation des Penſées diverſes ſur les Comètes*. D 833. 835. 849. En promet une troiſiéme partie. D 849. Sa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*. ■ 833. 849. 861. Eſt attaqué d'une toux & d'une fluxion ſur la poitrine qui affecte le poûmon. D 877. 881. 882. Il n'y fait aucun remède, préférant la mort à une vie languiſſante. D 882. Ses *Entretiens de Maximes & de Themiſte*, contre Meſſieurs le Clerc & Jaquelot. D 884. Sa mort. *ibid.* Le *Supplément de ſon Dictionnaire* n'étoit point avancé, & il y travailloit avec dégoût. D 880. Ses Diſputes avec Monſieur le Clerc, &c. Voiez *le Clerc*, *Bernard*, *Jaquelot*, &c. Ne ſuivoit d'autre régle dans ſes Etudes que ſon goût. D 860. N'épargnoit ni ſoin, ni peine pour rectifier ſes premières productions. D 780. Profitoit avec plaiſir des Remarques critiques qu'on lui fourniſſoit. D 610. 613. 615. *etc.* S'étoit heureuſement garanti de la préſomption & des airs de ſuffiſance. D 859. Etoit ennemi des louanges & de la flaterie. D 613. 617. 770. N'avoit point d'ambition. D 703. 714. Son humeur Philoſophique ne lui avoit pas permis de théſauriſer. D 661. 697. Son averſion pour les cabales qui regnent dans les Académies. D 682. 689. 704. Haiſſoit naturellement les guerres littéraires de perſonne à perſonne. D 813. Eſt

BAYLE.
fâché de n'entendre pas l'Anglois. D 808. Sa manière de dreſſer les Articles de ſon Dictionnaire. D 817. A évité de donner dans cet Ouvrage des marques d'une prevention paſſionnée. D 859. Son impartialité à l'égard des Jéſuites. *ibid.* Refuſe d'aller demeurer avec Monſieur le Comte d'Albemarle. D 868. *& ſuiv.* On indiſpoſe contre lui quelques Seigneurs Anglois. D 879. Libelle ridicule & extravagant publié à Berlin contre lui. D 882. On lui demande avec inſtance ſon Portrait, mais il ne peut pas ſe réſoudre à ſe faire peindre. D 851. 852. 855. Mepriſes qui lui ont échappé dans ces Lettres, & qu'on a marquées dans les Notes. D 541. 549. 558. 570. 571. 573. 633. 650. 674. 676. 694. 825. 841. 845. 865. 869.

Bayle. (*Joſeph*) Frère puîné du précédent. Eſt Proposant à Puylaurens. D 575. On lui cherche une Condition à Genéve qui ne l'empêche pas de continuer ſes études. D 598. Il y va & ſe met en penſion chez Monſieur Minutoli. D 599. 600. Il eſt appellé à Paris. D 606. Il y meurt. D 619. Son Eloge. D 614.

Bayle. (*Jacob*) Frère aîné des deux précédens, Miniſtre au Carla. Sa Lettre à Monſieur Dubourdieu. D 600. Sa mort. *ibid.*

Bayle. (*François*) Sa Phyſique. D 818.

Baize. (Monſieur) Officier François. D 660. *& ſuiv.*

Beatrix d'Arragon Hiſtoire de ſon Mariage. C 689. Voiez *Arragon.* (*Beatrix d'*)

Beaufort (Duc de) Particularitez concernant l'Apologie pour Monſieur le Duc de Beaufort. D 541.

Beaujeu. (Chevalier de) Ses Mémoires citez. C 900. 901. Ce qu'il dit ſur l'ignorance des Païans Polonois par rapport à la Religion. C 1058.

Beaujeu. (Comteſſe de) Hiſtorien qui raconte qu'elle fit donner un ſoufflet au Duc d'Orleans C 1131. Autre qui paſſe ce fait ſous ſilence. C 1031. 1032.

Beaulieu. (*Louis le Blanc de*) Son Epitaphe. D 556.

Bezune. (*Renaud de*) Archevêque de Bourges. Ce qu'il dit en faveur d'Henri IV. dans les Conférences de Sureſne. B 630.

Beauté. Goût des Anciens en fait de beauté. A 171.

Beauvais-Nangis (*Henri de*) Ses *Remarques ſur les Hiſtoires de Davila*, & de *Bentivoglio*. D 558.

Beauval (Monſieur de) Jugement qu'il porta ſur le *Projet de Paix* que Monſieur Bayle lui communiqua. B 638. Ce qu'il dit à Monſieur Jurieu au ſujet de ſes Sermons. B 725. Qu'il n'eſt pas reſponſable de ce qu'il publie ſur les Mémoires qu'on lui envoie. B 771.

Beauvau. (Marquis de) Cité ſur la mort du Maréchal de Turenne. C 596. Et ſur les Amours du Duc de Lorraine & de la Connétable Colonne. D 649.

Beaux-Eſprits. Quels ſont leurs ſuccès en Galanterie. ■ 331.

Bekan. (*Martin*) Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Héréſie. C 299. En quoi il fait conſiſter la liberté de Dieu. C 676. Ce qu'il dit de celle des Hommes. C 677. Sa réponſe à ceux qui diſent que Dieu veut le Péché par ſa volonté cachée, & qu'il ne le veut pas par ſa volonté revélée. C 821.

Bekannus. (*Goropius*) Cité ſur les Diſcours impies de quelques Italiens. C 928.

Beccaria (*Jean*) Comment il conſidére l'Ecrit des Proteſtans de Magdebourg. ■ 655.

Beck. (*Marc Fréderic*) la Verſion Latine des *Ephemerides Perſarum*, &c. D 734.

Becker. (*Mathias Frederic*) Editeur de la Paraphraſe Chaldaïque des Chroniques. A 21.

Beddevole. (. . . . .) Ses *Eſſais d'Anatomie*. D 625. Va en Flandres, pour y être Directeur des Hôpitaux de l'Armée. D 671. On ſonge à le faire Profeſſeur en Anatomie à Leide. 676. Sa mort. *ibid.* Son *Traité de l'Oeconomie Animale*. *ibid.*

Bedmar. (*Alphonſe de la Cueva*, Marquis de) Crû Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta*. D 163. 575. S'il eſt l'Auteur de cet Ouvrage. *ibid.*

Begat. (Père) Remarques ſur un Sermon de ce Jéſuite. A 709. Fragment d'un de ſes Sermons. B 263.

Beger. (*Laurent*) Ses *Diſſertations ſur les Médailles*. D 674.

Begon. (*Michel*) fait graver les Portraits des Hommes Illuſtres, dont Monſieur Perrault a fait les Eloges. D 726.

Bekker. (*Balthazar*) Qu'il donna trop à la Raiſon contre l'Ecriture. C 765. Son *Monde Enchanté*. D 665. Y veut prouver que le Diable n'a aucun pouvoir ſur la terre. D 669. Promet de faire ôter de ſon Livre ce qui a choqué ſes Frères. *ibid.* Prodigieux nombre d'Ecrits que ſon Livre a produit. D 674. Eſt dépoſé. *ibid.* Medaille frappée ſur cette Dépoſition. D 679. Explication Satirique de cette Médaille. *ibid.*

Belisaire. Cauſe de ſa diſgrace. A 178.

Bellarmin. (Cardinal) Difficulté qu'il trouvoit à compiler les Vies des Saints. A 85. Relevé au ſujet des louanges données aux Héretiques par des Catholiques. A 331. Une de ſes preuves en faveur de l'authenticité de la Vulgate. A 610. Sa Vie par le P. Fuligati citée contre le Molinifme. A 685. Son ſentiment ſur l'obligation de ſe révolter con-

ture les Princes dyscoles. B 56. Ses variations sur l'Ecriture Sainte selon qu'il a affaire aux Calvinistes ou aux Enthousiastes. B 167. Passage où il enseigne que nous devons mettre notre confiance en la seule miséricorde de Dieu. C 749. Sa réponse à ceux qui disent que Dieu veut le péché par sa volonté cachée, & qu'il ne le veut pas par sa volonté révélée. C 821.

Belle-Forest. (*François de*) Sa Traduction des *Histoires Tragiques du Bandel.* D 739.

Bellegarde. (Abbé de) Son sentiment sur le danger qu'il y a de lire ou de voir représenter les Comédies. C 648.

Bellievre. (Président de) Particularité curieuse de son Ambassade en Angleterre. B 14.

Bellin. (Monsieur) Evêque de Belley. Passage où il avouë le nombre & la force des difficultez qu'on peut faire contre le Christianisme. C 762. 767.

Bellini. (*Laurenzo*) Ses *Dissertations de Médecine.* D 732.

Bellius. (*Martin*) Véritable nom de cet Auteur. D 164.

Bellizani. (Monsieur de) travaille à la *Gazette de Paris* en 1675. D 553.

Belus. Impudicité prétenduë de ce Dieu. D 753.

Bembe. (Cardinal) Son mépris pour les Epîtres de Saint Paul. B 61. Politesse de son stile. A 281. Sa délicatesse outrée en fait de Latinité. A 663.

Bénédictins de la Congregation de Saint Maur. Leurs *Analecta Græca.* D 634.

Bénédiction Nuptiale. Connuë des Païens & des Juifs. A 596. Pratiquée par les premiers Chrétiens. *ibid.* Introduite tard en Orient. *ibid.* Son effet retroactif. A 598.

Bénédictis. (le Père *de*) Sa *Difesa della Scolastica Theologia.* D 835.

Bénéfices. Qu'ils empêchèrent les Prélats de France de se réformer. ‖ 258. Abus dans les Benéfices dans le XVI. Siécle. *ibid.*

Béni. (*Paul*) Cet Auteur critiqué. A 306. Ses disputes avec l'Académie della Crusca. D 191.

Benoit XII. Sa passion criminelle pour la Sœur de Petrarque. A 486.

Benoit. (le Père) Dominicain. Son *Histoire des Albigeois & des Vaudois.* D 652.

Benoit. (*Elie*) Son Apologie pour la retraite des Ministres. D 630. Son *Histoire de l'Edit de Nantes.* D 684. 688. 720. Sa dispute avec Monsieur d'Artis touchant la retraite des Pasteurs. D 630. Ses *Sermons.* D 684. Fin & délié Courtisan. ‖ 720. Attaque violemment Monsieur Jaquelot, croiant avoir affaire à Monsieur le Vassor. D 767. Détail de cette querelle. *ibid.* Maltraité par le Père Bordes. D 861. Son *Mémoire* sur ce sujet. *ibid.*

Benserade. (*Isaac de*) Lettre qu'il écrit à Monsieur Bayle, par ordre de l'Académie Françoise. D 618.

Benserva. Sa naissance extraordinaire & fabuleuse. A 625.

Bentivoglio. (Cardinal) Son Histoire citée sur la haine de Philippe II. pour les Hérétiques. C 1014. Critiquée par Monsieur de Beauvais-Nangis. D 558.

Bentley. (*Richard*) Son Sentiment touchant l'Auteur des *Fables* qui portent le nom d'*Esope.* D 557. Touchant la difformité qu'on attribuë à Esope. D 839. Sa *Dissertation sur les Lettres de Phalaris*, &c. *ibid.*

Berchoux. (*Pierre*) Sa traduction de Tite-Live. A 544.

Berenger, Archidiacre d'Angers. Remarques historiques sur la Formule qu'on lui fit signer. A 722.

Bergame. (*Jacques Philippe*) Fautes du Continuateur de sa Chronique touchant Marie d'Angleterre & le Duc de Suffolk. C 639.

Bergerac. Qu'on a fait le Panégyrique de la destruction de son Temple. B 217.

Bergeries. (Monsieur *des*) D 544. 555. 559.

Bergier. (*Nicolas*) Faute de ce Savant relevée A 658. Son *Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, traduite en Latin. D 725. Abrégé de sa Vie. *ibid.*

Berigard. (*Claude*) Cité sur ceux qui font de l'Univers un Dieu. C 286. Ce qu'il dit sur la distinction que Scot met entre les attributs de Dieu. C 342. Son *Circulus Pisanus.* D 855.

Bernard. (*Saint*) Pourquoi il put demeurer couché avec une Fille. A 530. Conseille de bâtir des Monastéres communs aux deux Sexes. A 677. Remarques sur sa prétenduë douceur. B 460. Ce qu'il dit des Albigeois. B 842. Fausses prédictions qu'il fit aux Croisez. C 154. 155. Ce qu'il dit des mœurs des Manichéens. C 1051.

Bernard. (Père) Gardien des Cordeliers. Sa conversion racontée par Maimbourg. B 39.

Bernard. (*Edouard*) a travaillé sur Josephe. D 571.

Bernard. (*Jacques*) Examen de ce qu'il dit pour rétablir l'argument de l'existence divine fondé sur le consentement général des Peuples. C 690. 691. *&* *suiv.* Qu'il récuse à tort les Voiageurs qui parlent des Peuples Athées. C 695. Remarques sur ce qu'il observe touchant l'ignorance de ces Peuples. C 696. *&* *suiv.* Examen de son opinion sur l'origine du Théisme. C 707. *&* *suiv.* Et des conditions qu'il met au consentement général pour qu'il devienne une bonne preuve. C 715. *&* *suiv.* 720. Ce qu'il entend par consentement tacite. C 725. Si tous les Peuples donnent un tel consentement à l'existence de Dieu, *ibid.* *&* *suiv.* Et si ce consentement est une bonne preuve. *ibid.* Ses disputes avec Monsieur de Vallonne. C 820. Ce qu'il dit de certains Prophétes Politiques. C 914. Examen de ses remarques contre le second Volume de la *Continuation des Pensées diverses.* C 918. *&* *suiv.* Si le Paganisme est aussi difficile à connoître qu'il le suppose. C 919. Preuve qu'il confirme le sentiment de Monsieur Bayle sur le Paganisme. C 920. Ce qu'il avance pour rendre le Paganisme plus probable. C 921. 922. A qui il compare un Athée & un Idolatre. C 925. Cette comparaison rectifiée. *ibid.* Examen de ce qu'il enseigne qu'il étoit aisé aux Païens de connoître le vrai Dieu. C 934. *&* *suiv.* Et que le Paganisme contribuoit au maintien de la Société. C 944. *&* *suiv.* Réponse à ce qu'il a dit contre l'exemple des Peuples qui se sont maintenus sans Religion. C 948. *&* *suiv.* Examen des preuves qu'il apporte qu'une société toute composée de bons Chrétiens pourroit se conserver contre les Etrangers. C 973. *&* *suiv.* C 976. *&* *suiv.* C 979. *&* *suiv.* Fidélité du Portrait des véritables Chrétiens defenduë contre Monsieur Bernard. C 979. Source de l'erreur qui lui fait nier que les Athées puissent avoir de la conscience. C 986. Examen de la Critique qu'il fit de la seconde partie des réponses aux questions d'un Provincial. C 1059. *&* *suiv.* C 1063. *&* *suiv.* Réponses générales à diverses imputations qu'il a faites à Monsieur Bayle. C 1070. *&* *suiv.* Maxime de ce Savant dont les Sociniens peuvent tirer avantage contre la Trinité. C 1074. 1075. Examen de ce qu'il enseigne sur la prévision des futurs contingens. C 1076. Contre l'antiquité de l'hypothèse des deux principes. *ibid.* Et pour lever la difficulté du grand nombre des Damnez & de leurs peines. C 1077. Il va résider à la Haye. D 649. Travaille au *Mercure Historique. ibid.* A la *Bibliotheque Universelle.* D 688. 689. Son *Histoire abrégée de l'Europe.* D 788. Ses *Actes & Mémoires des Négociations de la Paix de Ryswyck.* D 772. Ses *Nouvelles de la République des Lettres.* D 772. 782. 783. Jugement qu'il fait touchant Arnaud d'Andilly. D 845. *&* *suiv.* S'avise de réfuter Monsieur Bayle. D 852. Fait paroître beaucoup de mauvaise volonté contre lui. D 863. Ecrits qui contiennent cette dispute. D 852. 863. Sa Pensée touchant l'incertitude des Mathématiques. D 855.

Bernier. (*Jean*) Son *Eclaircissement sur la présente révolte.* A 10. Son *Traité du Libre & du Volontaire.* A 437. Ce qu'il dit sur ses doutes. *ibid.* Louable aveu qu'il fait de son ignorance sur la nature du lieu, du mouvement & du tems. ‖ 137. Son Apologie contre le Père de Valois. D 187. Ses *Réflexions, Pensées & Bons mots anecdotes.* D 723. Son *Jugemens*, &c. *sur les Oeuvres de Rabelais.* ‖ 755. 756.

Bernin. (Cavalier) Sa Vie promise par trois Ecrivains. A 363. Particularitez sur son sujet. *ibid.*

Bergnac. (*Louis de*) Fautes de quelques Auteurs en parlant de son supplice. C 617. 618. Variations sur la date de son Martyre. C 731.

Berton. (le Père) Son *Testament de Lisola.* D 552.

Bertha, Impératrice. Bon mot de cette Princesse. A 684.

Bertholet. Raillerie qu'il fit à Malherbe. B 291.

Bertius. (*Pierre*) Son *Apologeticus* cité. D 19.

Bertram. Voiez *Ratramne.*

Besançon. Siége de cette Ville. D 547.

Besnier. Eloge de son Livre de la réunion des Langues. A 163.

Bossuet. Ce qu'il dit sur la nécessité d'une autorité souveraine. C 624.

Bêtes. Sentimens des Anciens sur leurs connoissances. A 7. Celui de l'Abbé de la Chambre. *ibid.* De Pereyra. *ibid.* De Descartes. A 8. Preuves Théologiques qu'elles n'ont point d'ame. A 9. 10. Antiquité du sentiment qui en fait des Automates. A 153. Si la semence de l'homme peut faire des bêtes. A 615. Principes de St. Augustin par lequel on a prouvé que les bêtes ne sentent point. B 176. Motifs que quelques Philosophes attribuent à Dieu dans la création des bêtes venimeuses. C 270. Considérations sur le prétendu empire de l'homme sur les animaux. *ibid.* *&* *suiv.* A qui la nature a été plus favorable des hommes ou des bêtes. C 270. *&* *suiv.* Que leur ame est immortelle selon la doctrine de Platon. C 519. 520. Considérations sur les miséres des bêtes. C 827. 846. Leur action comparée avec celle des natures plastiques. C 885. Si les bêtes ont une idée de l'ordre. C 886. Si elles agissent comme de pures machines. D 889. D'où vient la régularité de leurs actions. C 889. 890. Difficultez qui se présentent quelque parti qu'on prenne sur la question de l'ame des bêtes. C 940. Défauts de la comparaison des bêtes avec les natures plastiques. C 995. 996. Qualitez de leur ame. D 431. *&* *suiv.* Diogéne leur ôte le sentiment, selon Plutarque. D 725.

Bethlem Gabor. Voiez *Gabor.*

Beurland. Bibliothéque des Auteurs qu'il préparoit. A 388.

Beughem. (*Corneille de*) Dessein & idée de sa Bibliographie Historique. A 388. Sa méthode pour trouver dans les Cartes tout lieu demandé. *ibid.* Sa *France Savante.* D 682. Critiquée par Monsieur Baillet. *ibid.* Son *Apparatus ad Historiam Literariam Novissimam.* *ibid.* Utilité de cet Ouvrage. *ibid.*

Bauning. (*Conrad van*) D 693.
Beyer. (Monſieur) Penſionnaire de Rotterdam. D 658.
Beza. (*Théodore de*) Conſultation tenuë à Rome contre lui. A 604. Comment il ſignoit. A 758. Jugemens & particularitez ſur ſes *Juvenilia*. A 759. Preuve qu'il allégue de la pureté de ſes mœurs. B 42. 43. Qu'il n'a jamais accuſé Calvin d'être ignorant en Théologie. B 47. Ce qu'il dit des mœurs de Clément Marot. B 60. Priére qu'il fit au Colloque de Pouſſy raillée mal à propos. B 69. Qu'il a eu tort d'écrire une Lettre Burleſque contre le Préſident Liſet. B 196. Remarques ſur ſon ſujet. B 522. Ce qu'il dit de ceux d'entre les Proteſtans qui déſapprouvérent le ſupplice de Servet. B 565. Ce qu'il rapporte touchant Geoffroi Varagle. C 730. Il écrit que les Vaudois ont donné la prémiére Verſion Françoiſe de la Bible ſur l'Hébreu & ſur le Grec. C 734. Faute qu'il fait en cet endroit. C 735. Il nie que Dieu ait voulu le péché entant que peché. C 811. Syſtéme des Prédeſtinateurs ſur la néceſſité du peché tel qu'il l'expoſa dans une Conférence. C 814. 815. 821. Aveu qu'il fait ſur la difficulté d'expliquer la Predeſtination. C 843. Juſtification de certaines choſes qu'en a dites l'Auteur du Dictionnaire Critique. D 578. Diſſertation Latine ſur ſes *Juvenilia*, par Monſieur Graverol. D 606. Son *Hiſtoire Eccléſiaſtique des Egliſes Réformées de France*. D 712. Ses *Lettres*. D 833. Quelques-unes de ſes Lettres découvertes par Monſieur Conſtant. D 757. S'il a bien marqué l'âge de Clément Marot. D 821. Reponſe trop libre qu'il fait à Claude de Xaintes. D 837.
Beziers. Hiſtoire des Théſes des Carmes de cette Ville. A 79. Les Théſes mêmes. A 82.
Bianchini. (*François*) Sa *Solutio Problematis Paſchalis*. D 835.
Bibles. Comment doivent être faites les Bibles Mſſ. à l'uſage des Juifs. A 129. Exactitude de leurs Bibles imprimées. *ibid.* Comment on en doit imprimer le Texte. A 209. Et en corriger les Verſions Latines. *ibid.* Si les Livres légaux & hiſtoriques de la Bible ſont de ceux auxquels on les attribuë. A 332. Qui a mieux travaillé ſur elle des Catholiques ou des Proteſtans. A 421. Qu'il y a longtems qu'il eſt permis de la lire en Critique. A 717. Si les Vaudois en ont donné la première Verſion Françoiſe ſur l'Hebreu & ſur le Grec. C 734.
Bibliander. Approbation qu'il donne au ſupplice des Héréticques. C 1012.
Bibliotheca Anatomica. Idée de ce Livre. A 336.
Bibliotheca Gallo-Suecica. Divers Sentimens ſur l'Auteur de ce Livre. D 163.
Bibliotheques. Qu'il eſt permis d'en publier des Livres des Hétérodoxes. A 74. Combien une de tous les Auteurs ſeroit utile. A 388. Livres ſur cette matière. A 388. 499. Eloge des Bibliothèques d'Eſpagne & de Naples. A 500. Auteurs qui ont travaillé à une Bibliothèque Eccléſiaſtique. A 479. Plan de celle de Du Pin. A 574. Nom de quelques-uns qui ont donné des Catalogues de Bibliothèques. A 640. Combien celles de Rome ſont ſuſpectes. A 702.
Bibliotheque Univerſelle. Fort connuë à Paris. B 654. Qu'on y trouve ſouvent cette expreſſion *nous donna*. B 668. Remarque que l'Auteur y fait ſur le ſtile des Auteurs. B 667. Paſſage de cet Ouvrage. B 709.
Bidloo. (*Godefroi*) Son *Anatomia Corporis humani*. D 637. Eſt mis en priſon pour un Libelle diffamatoire. *ibid.* On lui deſtine la Chaire de Profeſſeur en Anatomie à Leide. *ibid.*
Biel. (*Gabriel*) Son ſentiment ſur la queſtion ſi on peut démontrer l'exiſtence de Dieu. C 237. Qu'il n'a pas adopté le ſyſtéme des cauſes occaſionnelles. C 893.
Bien. Tout plaiſir en eſt un. A 450. 451. Celui même des méchans. A 456. 457. C'eſt contradiction que de forcer à le faire. B 495. Comment on peut y être déterminé. *ibid.* S'il y a dans le monde plus de bien que de mal. C 653. Que ſelon le ſyſtéme des deux principes le mélange du mal avec le bien ne répugne pas à la ſainteté de Dieu. C 654. Que les Athées diſtinguent auſſi nettement les différentes ſortes de bien que les hommes les plus pieux. C 983. Que la liberté d'indifférence à l'égard du bien en général ſeroit une imperfection. D 679. Que ce ſeroit un bonheur d'être néceſſairement déterminé au bien. D 682.
Bien moral. Voiez *Vertu*.
Bien. (Souverain) Confuſion des ſyſtémes des Philoſophes ſur ce ſujet. A 448. Difference entre le bonheur & le ſouverain bien. A 451.
Bienfaits. Qu'ils produiſent l'ingratitude en certaines occaſions. C 903.
Bienheureux. Le ſyſtéme de Monſieur Jaquelot ſur la liberté injurieux aux Bienheureux. C 799. Examen de ce ſyſtéme. *ibid. & ſuiv.*
Biens. Deſcartes réfuté ſur ſa penſée que l'homme a plus de biens que de maux. C 831. Ceux auxquels un Fils de Famille a droit de ſuccéder, ne ſe peuvent confiſquer. D 859.
Bignon. (*Jean Paul*) Abbé de St. Quentin. Ses deſſeins s'étendent ſur tout ce qui peut procurer l'avantage des Sciences. D 809. Met le *Journal des Savans* ſur un nouveau pied. *ibid.*
Bigot. Etymologie de ce mot. A 220. Caractére des bigots. A 475. Un Bigot eſt une méchante Bête. D 844.
Bigot. (Monſieur) Hiſtoire d'une Edition qu'il fit ou voulut faire de la Lettre de Saint Chryſoſtome à Céſarius. A 301. 563.
Bigotterie. Injuſtices qu'elle fait faire aux hommes. D 36.
Bile. Regardée mal à propos comme le principe de diverſes maladies. A 224. Ses utilitez. A 224. 225. Effet ſingulier qu'elle produit dans le ſang. A 467.
Billets. Légitimité de leurs interêts, & ſentimens des Docteurs ſur ce ſujet. A 295.
Bion. Traduction de ſes Idylles par Monſieur de Longepierre. A 633.
Birrat. Remarques ſur ſes Sermons. B 199.
Biron. (. . . . Maréchal de) Sa crédulité pour l'Aſtrologie. C 21. Ce qu'il dit à un Officier qui craignoit la Juſtice. C 91.
Biron. (Duc de) Sa crédulité pour les Sorciers. C 605.
Biſciola. (*Lelius*) Son ſentiment ſur un paſſage de Pline. A 566.
Biſelius. (*Jean*) Jéſuite. Ses Décades. C 300. Sa Verſion Latine de l'*Argonautica Americana* de Pierre de Victoria. D 756.
Bitume. Comment il ſe forme. D 386. 387.
Bizardiere. (Monſieur de la) Faute de cet Auteur ſur le tems que Charles VI. Duc de Lorraine fut chaſſé de ſes Etats. C 690. Conſidération ſur les loüanges qu'il a données à la fermeté du Cardinal Radzicowski. C 903. 904. Son *Hiſtoire des Diétes de Pologne* citée. C 905. 906.
Blackburn. (*Richard*) Sa *Vie de Thomas Hobbes*. D 841.
Blache. (Abbé) Plan d'un Livre de ce Controverſiſte. A 721.
Blanc. (*Auguſtin le*) Nom ſuppoſé du Pére Hyacinthe Serri. D 823.
Blanc. (*Pierre le*) Conſeiller au Préſidial de Sedan. Son Eloge. D 770. Conſidération que la Cour de France eut pour lui. *ibid.*
Blanc (*le*) de Beaulieu. Voiez *Beaulieu*.
Blancat. (*De Saint*) Vers ridicules de ce Poëte. A 759.
Blanche. Soin qu'elle prend de Saint Louis. A 167. Son Traité avec le Comte de Toulouſe. *ibid.* Soupçons contre ſa chaſteté. A 168. Plaiſante raiſon qui la fit préférer à ſa Sœur pour épouſer Louis VIII. C 26.
Blaſphémes. Qu'il faudroit les définir par des principes communs. B 468.
Bled. Végétation extraordinaire d'un grain de bled. A 166.
Blegny. (*Nicolas*) a travaillé au *Mercure Savant*. D 612.
Bleiſwick. (*Jean C. F.*) Son Livre des dégrez de gloire des Bienheureux. A 502.
Blemmudas. (*Nicephore*) Son zéle pour la Maiſon de Dieu. B 295.
Bleſſure. Exemple qu'on peut vivre après en avoir reçu une dans le cœur. A 390. Obſervation ſur une bleſſure ſingulière. A 589.
Blondel. (. . . .) Son Eloge & ſes Ouvrages. A 80. Son Hiſtoire du Calendrier Romain. A 136.
Blondel. (*Moiſe*) Cité touchant les Livres Apocryphes. A 575.
Blondel. (*David*) Particularité curieuſe ſur ſa mémoire. A 134. Son *Eclairciſſement ſur la Papeſſe Jeanne*. D 635.
Blount. (*Thomas Pope*) Son Livre intitulé, *Cenſura Celebriorum Autorum*. D 680.
Blunt d'Arberon. (*Bernard du*) Comte de Permiſſion. Voiez *Comte de Permiſſion*.
Boaiſtuau. (*Pierre*) Sa Traduction des *Hiſtoires Tragiques* de Bandel. D 739.
Boëve. (*M. A.*) Livre de cet Auteur & critique de ce Livre. D 165.
Bocardo. Exemple d'un Syllogiſme de ce mode. D 223.
Bochart. (*Samuel*) Hiſtoire de la Lettre ſur la queſtion ſi Enée eſt venu en Italie. A 91. Il juſtifie Virgile à ce ſujet. A 92. Mépris qu'en fait Monſieur Simon. A 421. Réflexion ſur une de ſes Lettres à Morley Chapelain du Roi d'Angleterre. B 610. Chicane qu'on lui fait. D 774. Ses Oeuvres réimprimées avec de nouvelles Pièces. D 678.
Boccace. (*Jean*) Sa *Nouvelle de Griſelidis*. D 724.
Boccager. Son Eloge, & celui de ſon *Inſtitution du Droit Romain & du Droit François*. A 614.
Boccalini. (*Trajan*) Dangers auxquels ſa *Pierre de Touche* l'expoſe. A 278. Son jugement ſur le Taſſe. A 758.
Bodin. (*Jean*) Particularitez de ſa Vie. A 65. Idée de ſon *Heptaplomeres*. *ibid.* Sort de ce Livre. A 66. Fait ſingulier & fabuleux qu'il rapporte. A 755. Opinion particuliére de ce Savant ſur l'impiété de Tacite. B 113. Sa ſuperſtition ſur les tems affectez aux grands évenemens réfutée. C 23. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur le Parjure. C 301. Paſſage où il ſemble préférer l'Idolatrie à l'Athéiſme. C 337. 338. Sa penſée développée. C 338. Soûtient qu'on peut obſerver les Loix & être méchant. C 788. Hiſtoire qu'il fait de 82. Poſſédées qu'il y avoit à Rome ſous Paul IV. C 557. 558. Remarques ſur cette Hiſtoire. C 558. Ce qu'il dit du Sorcier Troiſéchelles. C 603. 604. Ce qu'il dit ſur l'âge où le Démon commence à connoître les Sorcieres. C 606. Juſtification d'une Re-

marque de Monſieur Bayle contre ce Savant. C 632. 633. Cité ſur les ſuites d'un diſcours de François L. touchant le dementi. C 982.
Bolet de Jouïs. Son *Hiſtoire de Charles* VII. Roi de France, D 812.
Bon. (*le le*) Son obſervation ſur la chaleur des cadavres des Hydropiques. A 637.
Borbon. (*Jacques*) Ses efforts pour proſcrire la Philoſophie. D 49.
Boſchelman. Ses Traitez de Juriſprudence relâchée touchant les matiéres matrimoniales. A 598.
Boheme. Origine de ſon ſoûlevement contre Ferdinand I. D 905. 906. Hiſtoire de cette Révolution. D 906. 907. *& ſuiv.*
Boileau. (*Gilles*) Diverſes particularitez de ſa Vie & de ſes Ouvrages. C 815. *& ſuiv.*
Boileau. (*Jacques*) Docteur de Sorbonne. Idée de ſon Traité *de Adorationis Euchariſtiæ.* A 276. Jugement ſur ſon Hiſtoire de la Confeſſion. A 422. Plan de ſon Edition de Ratramne. A 580. D 624. Réfute Monſieur Alix. *ibid.*
Boileau Deſpreaux. (*Nicolas*) Sa réception à l'Académie Françoiſe. A 97. Beſoin que ſes Ouvrages ont de Commentaires. A 143 Fragment de ſa Satyre ſur l'Homme. B 318. Tort irréparable que ſes Satires ont fait à l'Abbé Cotin. C 553. Penſée qu'il a empruntée d'Horace. D 542. Se propoſe de publier quelques nouvelles Piéces. D 566. Il en ſupprima une. *ibid.* Sa diſpute avec Monſieur Huet. D 615. On lui attribue un Ouvrage de Monſieur Pavillon. D 677. Sa *Satire* contre le Mariage. D 704. Ses *Réflexions ſur Longin.* D 747. Lit avec plaiſir le Dictionnaire de Monſieur Bayle. D 768. Critiqué. D 814. Son *Dialogue des Morts.* D 866.
Boit. (*Philippe Goibaut*, Sr. du) Qui il eſt. A 174. Eloge & idée de ſa traduction des Lettres de Saint Auguſtin. *ibid.* Sa Traduction des *Offices de Ciceron.* D 667.
Bois d'Annemets. (. . . .) Ses *Mémoires.* D 185. 843. Particularitez de ſa Vie. D 843. 844. 845. Ses Plaintes contre Monſieur Arnaud d'Andilly. *ibid.*
Boiſot. (Abbé) Deſcription qu'il fait d'une caverne ſinguliére. A 626.
Bois-Val. (Monſieur de) ſon *Poéme ſur Eſther.* D 559.
Boiteux. Pourquoi aiment le Sexe. Hiſtoire à ce ſujet. A 342.
Boſſuet. Part qu'il a aux *Acta Sanctorum.* A 85. Réfuté ſur ce qu'il a dit de l'ignorance des anciens Irlandois. A 619.
Bolleville. (le Prieur de) Nom ſuppoſé de Monſieur Simon. D 625.
Bombarde. Double ſignification de ce mot. A 314.
Bombardier. Double ſignification de ce mot. A 314.
Bombes. Font de grands déſordres ſans procurer d'avantage déciſif. A 81. Leur origine. *ibid.* Preuve de l'ancienneté de leur uſage. A 313.
Bona (Cardinal) Cité contre l'invocation des Saints. A 199. Beau témoignage qu'il rend aux Miſſionnaires François des Indes Orientales A 738.
Bonaventure. Si *Filli de Scire* combien pernicieuſe. A 750.
Bonars. (*Thomas*) Jugement ſur ſon Livre intitulé, *Concordia Scientiæ cum Fide.* D 50.
Bonet. (*Théophile*) Extrait de ſa *Medicina Septentrionalis Collatitia.* A 754 Autres Ouvrages de ce Savant. *ibid.*
Bonfinius. (*Antoine*) Ses Decades. D 827.
Bonheur. L'idée de bonheur attachée à une choſe la rend un bonheur réel. A 418. Le plaiſir fait le bonheur de l'homme. A 449. Difference entre le bonheur & le ſouverain bien. A 451. Equivoque du mot, vrai bonheur. A 452. Il y a un bonheur réel qu'on doit fuir. *ibid.* Chaque eſpéce de plaiſir eſt une eſpéce de bonheur. A 453. Il n'y a point d'impiété à dire que Dieu a uni le bonheur avec le crime. A 455. Cette alliance rend la ſageſſe divine admirable. A 456. Ses fins dans cette alliance. *ibid.* Que le bonheur de l'homme ſur la Terre eſt de trouver la vérité. A 695. Les Anciens ſouhaitoient bonheur à leurs Dieux. C 382. *Traité du bonheur.* C 670. Réfutation d'un endroit de ce Livre. *ibid.* Si c'eſt un bonheur pour les damnez de n'être pas anéantis. C 671. *& ſuiv.*
Boniface VIII. En quel ſens il faut entendre ce qu'il dit dans ſa Bulle *Unam Sanctam* de ſes droits ſur le Temporel des Rois. A 543.
Bonne de Savoye, Ducheſſe de Milan. Ses Amours avec deux de ſes Sujets. C 689.
Bonne Sforce. C 689.
Bonnecorſe. (*de*) Ses Ouvrages. A 523.
Bonne foi. Combien elle eſt rare parmi les Princes. C 1021.
Bonnivet. (Amiral de) Son Stratagéme pour jouir d'une Princeſſe. A 115. 116.
Bons mots. De Charles II. Roi d'Angleterre. A 30. D'un Prince ſur la flatterie. A 149. D'un Envoié du Grand Seigneur. A 173. D'un Théatin ſur les Péres de l'Egliſe. A 255. D'une Reine de Perſe A 285. D'une Dame & de ſon Epoux. A 297. De deux Prélats ſur la difficulté de porter la vérité à la Cour. A 497. D'Ariſtophane. A 504. De Sixte V. A 603. De l'Impératrice Berthe. A 814. De Sixte V. ſur Henri III. & ſur le Duc de Guiſe. B 15. De Philippe IV. ſur les Confeſſeurs. B 39. D'un Théologien ſur les Moliniſtes. B 42. D'un Catholique ſur la perſecution. B 77. D'un Païſan ſur l'Equipage d'un Electeur de Cologne. B 123. De Balzac ſur l'élection des Papes. B 128. Du Sénéchal de Brezé ſur ce que Louis XI. gouvernoit ſans Miniſtre. B 183. Du Cardinal Mazarin ſur la multitude des Chevaliers de l'Ordre. B 187. D'Henri IV. ſur les Aſtrologues. C 19. D'Apulée ſur ceux qui l'accuſoient de Magie. C 25. D'un Seigneur Eſpagnol ſur Philippe IV. C 28. D'un Curé à ſes Paroiſſiens effraiez d'une Eclipſe. C 37. De Péricles dans une occaſion ſemblable. *ibid.* De Martianus ſur les Aſtrologues. C 39. De Caton le Cenſeur ſur les Haruſpices. C 45. Et ſur une Femme qui prioit pour un Fils malhonnête homme. C 51. Du Duc d'Albe. C 64. D'Auguſte ſur le culte que lui rendoient les Tarragonnois. C 72. De Malherbe ſur la prétenſion de l'Eſpagne à la Monarchie Univerſelle. C 146. D'Urbain VIII. ſur la maniére dont le Monde ſe gouverne. C 151. Du Cardinal Mazarin ſur une Comète. C 267. Sur la frugalité des Lacédémoniens. C 518. De Monſieur Erard ſur des Statues mutilées qu'on lui objectoit. C 541. Et d'Auguſte ſur un homme endetté. *ibid.*
Bonté. Qu'il peut y en avoir à ôter certains préſens à ceux à qui on les a faits. C 662. Que la volonté de faire du bien eſt eſſentielle à la bonté. C 663. Quelle doit être la difference entre une bonté finie & une bonté infinie. *ibid.* Si Dieu a crée le Monde par des motifs de gloire ou de bonté. C 809. 810. Embarras des Philoſophes pour concilier la bonté de Dieu avec les miſéres de l'homme. C 824. Et des bêtes. C 827. 846. Et avec l'Eternité des peines. C 828. Et avec la permiſſion du péché. C 851. Si la bonté de Dieu quoiqu'infinie peut être bornée dans ſes effets. C 865. Réfutation des expédiens de Monſieur le Clerc pour accorder cette bonté avec les maux du genre humain. C 866. *& ſuiv.* Réponſes de Monſieur Tillotſon pour concilier cette même bonté avec les peines des Damnez. C 872. Qui de Monſieur Bayle ou de Monſieur le Clerc défend mieux la bonté de Dieu contre les Zoroaſtriens. C 997. Que la raiſon nous repréſente la bonté comme le principal caractére de la nature divine. C 812. 825. Défauts de l'Apologie de Monſieur le Clerc pour la bonté de Dieu. C 1001. Difficulté d'accorder la doctrine Théologique ſur le péché avec les maximes Philoſophiques ſur la bonté de Dieu. C 796. Qu'elle eſt le principal attribut de Dieu. D 62. 63. Qu'elle eſt préférable à la gloire. D 63. Qu'elle ne paroît pas dans la création du Monde, ſelon le ſyſtéme de Monſieur Jacquelot. D 65. *& ſuiv.* D 68. Ce que c'eſt que la bonté tranſcendentale. D 485. 486.
Bontekoe, Médecin. Sa mort. A 607.
Bontemps. (Monſieur) Fils du Gouverneur de Verſailles. Son voiage en Hollande. B 644. Circonſtances de ce voiage par rapport à Monſieur Bayle. *ibid.*
Bonzes. Leur Théologie. C 343. Combien mépriſez à la Chine & combien mépriſables. C 413.
Borchholm. (Château de) pris par Guſtave Adolphe. D 887.
Borgel. Si le Pape Sixte IV. en fit établir un. D 837.
Bordes. (*Charles*) Son *Supplément aux Traitez des Edits*, &c. du Pére Thomaſſin. D 862. Son Portrait par Monſieur Benoit. *ibid.* Sa Réponſe à un Mémoire de ce Miniſtre. *ibid.*
Bore. (*Catherine*) Femme de Luther. Diſſertation ſur ſon ſujet. D 769.
Borel. (*Adam*) Voiez *Borellus.*
Borel. Son Hiſtoire d'un Pêcheur piqué par un Poiſſon. A 624.
Borel. (*Pierre*) Remarque ſur ſes *Antiquitez Gauloiſes & Françoiſes.* D 193. Son *Tréſor de Recherches & Antiquitez Gauloiſes & Françoiſes*, cité. D 797.
Borellus. (*Adam*) Particularitez de ſa Vie & de ſes Ouvrages. D 829.
Borellus. (*Alphonſe*) Son ſilence ſur la maniére dont ſe font les fonctions animales. A 411. Deſcription de ſes objections. A 549. Son Traité *de vi percuſſionis*, &c. A 626.
Borgia. (*Céſar de*) Voiez *Valentinois.* (Duc de).
Borgia. (*Lucrece de*) Son mariage avec Jean Sforce diſſous ſous le faux prétexte d'impuiſſance. C 742. Abrégé de ſa Vie. C 1027. Ce que devint le Fils qu'elle eut de ſon troiſiéme Mari. *ibid.* Particularitez concernant ſes Mariages. *ibid. & ſuiv.* Ses inceſtes avec le Pape Alexandre VI. & avec le Duc de Valentinois. C 1028. Vers ſur ce ſujet. *ibid.* Son impudence. C 1028. 1029. Sa pompe. C 1029. Son autorité dans Rome. *ibid.* Ses belles qualitez. C 1030. Sa piété louée. *ibid.*
Borgia. (*Geoffroi de*) C 1029.
Borgia. (*Jean de*) C 1031.
Borgia. (*Roderic* ou *Rodrigue de*) Voiez *Alexandre VI. Borgia.* (*Lucrece de*). Et *Valentinois.* (Duc de).
Boris Gudenow, Grand Duc de Moſcovie. Tue Démétrius. D 886. Sa mort. *ibid.*
Borle. (*Marc*) Un des Prétendans à la Chaire de Philoſophie

Digitized by Google

phie vacante dans l'Académie de Sedan en 1675. D 559.
Bernus. Hiſtoire allégorique d'une guerre civile dans cette Iſle. A 476.
Bernus. Son Panégyrique. A 340.
Berrichius. (*Olaus*) Deſcription d'une expérience de ce Savant. A 493. Combien il raſſemble de mots échappez aux Compilateurs du *Forum Romanum*. D 190. Son jugement ſur le Tréſor d'Henri Etienne. *ibid.*
Barſalem. (*François de*) Son mariage avec Jacqueline de Bavière. C 637. 638.
Bet. (Monſieur l'Abbé du) Son *Hiſtoire des quatre Gordiens*. D 723. Lettre ſur cet Ouvrage. *ibid.* Son Eloge. D 762.
Beſe. (*Pierre du*) Ne pouvoit croire que la Critique de Maimbourg, & les Penſées ſur les Comètes fuſſent d'un même Auteur. B 663. Extraits de ſon Sermon intitulé, l'*Athéiſme des Payens*. C 310. 311. Réprimande qu'il fait à Monſieur Jurieu. D 658. Ses *Sermons*. D 662. Sa Vie par Monſieur le Gendre. D 695.
Beſchet. (le Pere) Sa Critique des *Jugemens des Savans*, & de la *Vie de Monſieur Deſcartes* de Monſieur Baillet. D 687.
Beſius. (*Jean André*) a travaillé ſur Joſephe. D 571.
Beſman (*Guillaume*) Ce qu'il dit ſur la Religion des Habitans de Fida. C 934. 956. Et en général de ceux de la Guinée. C 970. 971.
Beſnie. Remarques ſur certains vœux des femmes de ce Païs. B 325.
Beſſu. (la Comteſſe de) Procès ſur ſon Mariage avec le Duc de Guiſe. D 788.
Beſſu. (*Jaques le*) Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Héreſie. C 298.
Beſſu. (*René le*) Son *Traité du Poëme Epique*. D 559. 560. 593.
Beſſuet. (*Benigne*) Evêque de Meaux. Art avec lequel il écrit. A 38. Divers Auteurs qui lui ont répondu. A 39. Inutilité & réfutation de ſon expoſition de la Doctrine Catholique. A 381. Idée d'une Lettre Paſtorale de ce Prélat, & de deux réponſes qu'on y a faites. A 676. Différence entre la prémière & la ſeconde Edition de ſon Expoſition, Ecrits ſur ce ſujet. A 713. Lettres de ce Prélat à un Refugié avec les Réponſes. A 741. Réflexions ſur l'Approbation que reçut à Rome ſon Expoſition de la Foi. 126. Jugement de ſon Livre ſur les deux eſpèces. B 154. 155. Preuve qu'il ruine le fondement de la Foi de l'Egliſe Romaine. B 155. Jugement ſur ſon Expoſition de la Foi. B 156. Et ſur les Approbations qu'il fit négocier à Rome. B 156. 157. Haine qu'on attribuoit aux Jéſuites pour ce Prélat. B 180. Réflexions ſur ſa Conférence avec Monſieur Claude. B 180. 181. Et ſur ſon Livre des *Variations*. B 181. Que ſon *Expoſition* ne peut éclairer ſuffiſamment les Hérétiques qui cherchent la Vérité. B 338. Application d'une de ſes penſées ſur le Chriſtianiſme. B 468. Demande qu'il fait à un de ſes Diocéſains. B 493. Paſſage de St. Paul qui ſuffit pour lui répondre. *ibid.* Demande qu'il fait aux Proteſtans. B 511. Réfutation du reproche qu'on lui fait de n'avoir pas lû les Péres, & de trahir l'Egliſe Chrétienne B 564. Ses objections ſur le ſupplice de Servet. B 567. *& ſuiv.* Réponſe de Monſieur Jurieu. B 568. Où il tombe dans le ſens de Monſieur de Meaux. *ibid.* Réponſe de l'Auteur de la Séduction éludée. *ibid.* Elle lui donne gain de cauſe. *ibid.* Ses objections contre les Proteſtans ſur leur principe que la vraie Egliſe ne perſécute pas. B 569. Réfutation de la Réponſe faite à ces objections. *ibid.* Ce que dit l'Auteur de la Séduction éludée. *ibid.* Contradiction qui ſe trouve dans ſa réponſe. *ibid. & ſuiv.* Que les Hérétiques ſont mis, ſelon lui, au rang des Malfaiteurs par l'Ecriture. B 571. Qu'il raille Monſieur Jurieu. B 648. Ses Cenſures bien mortifiantes pour ce Paſteur. B 654. Qu'il n'a point dit que l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* fût en Hollande. B 779. Remarques ſur ſon *Hiſtoire des Variations*. B 876. Reproche que lui a fait Monſieur Jurieu dans ſa ſixième Lettre Paſtorale. B 883. Réponſe que lui a fait ce Miniſtre dans ſa dixième Lettre. B 886. Réplique de ce Prélat. *ibid.* Nouveau reproche que lui fait ce Miniſtre. *ibid.* Remarques contre ſa méthode dans ſon *Expoſition de la Foi*. C 82. Cité ſur la difficulté de convertir les Idolatres. C 119. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur la doctrine qui fait Dieu auteur du péché. C 301. Son *Hiſtoire des Variations* citée ſur l'auſtérité des mœurs des Manichéens. C 1051. Son *Explication de la Doctrine de l'Egliſe Catholique*. D 607. Cet Ouvrage réfuté par Monſieur Jurieu. D 598. Ses Lettres à un de ſes Diocéſains, avec les Réponſes de Monſieur Rou. D 620. Une de ſes Paſtorales réfutée par Monſieur Jaquelot. D 630. Son *Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes*., réfutée par Monſieur Baſnage. D 634. 637. Son *Explication de l'Apocalypſe*. D 537. Sa *Défenſe de l'Hiſtoire des Variations*. D 651. Ses *Notes ſur les Pſeaumes*. *ibid.* Piqué contre Monſieur Dupin. D 678. Maltraité par Monſieur Jurieu. D 784. 811. 812. Ses *Inſtructions Paſtorales*. 797. Son *ſixiéme Avertiſſement*. D 161. Sa *Relation ſur le Quiétiſme*. D 767. Son *Mandement* contre le Livre de Monſieur de Cambrai. D 784. Son *Ordonnance* & ſes deux *Inſtructions* ſur la Traduction du *Nouveau Teſtament* de Monſieur Simon. D 849.
Bettero. (*Jean*) Réfutation de ce qu'il écrit touchant les Habitans des Vallées de Piémont. C 731.
Boucaniers. Leur *Hiſtoire* par Oexmelin. D 626.
Bouche. Prétendus accouchemens par la bouche. A 624.
Bouchel. (*Laurent*) Sa *Bibliothèque du Droit François*. D 798.
Boucher (*Jean*) Furieux Ligueur. Son Livre *de juſta Henrici III. Abdicatione*. D 691. 692. Particularitez ſur les deux Editions de cet Ouvrage. *ibid.*
Bouchers. Supplice affreux que ceux de Paris vouloient faire ſouffrir à Ravaillac. C 1079.
Bouchet. (*Jean*) Ce qu'il dit de Griſelidis. D 734.
Bouchet. (*Du*) Sa mort & ſon éloge. A 100.
Boucher. (*Guillaume*) Ses *Serées* citées. C 598.
Bouffon. Etymologie de ce mot. A 68.
Bouhereau. (*Elie*) Particularitez de ſa Vie & de ſes Ouvrages. D 829. Sa Traduction du *Traité d'Origene contre Celſe*. D 704.
Bouhours. (*Dominique*) Ce qu'il dit de la Comédie moderne. A 40. Endroit de ſa Vie de Saint Ignace rapporté. A 731. Critique ſur l'application de quelques Vers de Voiture. B 4. Trait du P. Maimbourg contre lui. *ibid.* Railleries qu'il eſſuie ſur une taille douce. *ibid.* Son ſtile comparé avec celui de Maimbourg. B 19. Ce dernier le dépeint ſous le nom de George de Trébiſonde. B 25. 26. Sa Lettre à un Seigneur de la Cour citée. B 28. Mot qui lui attire un orage d'injures de la part de Maimbourg. B 159. Critique d'un Portrait qui eſt dans ſon Hiſtoire de Pierre d'Aubuſſon. *ibid.* Particularitez hiſtoriques concernant ce Jéſuite. B 159. 160. Il ſe moque du ſtile violent de Port-Roial. B 194. Qu'il ignoroit ſi les Reformateurs avoient juſtifié leur ſtyle par l'autorité des Péres. B 200. Reproches qu'il fait a Meſſieurs de Port-Roial. *ibid.* Deviſe d'un Cierge qu'il rapporte. B 264. On lui attribuë l'Art de Plaire dans la Converſation. B 700. Il a loué Louis XIV. d'avoir fû le François en perfection. D 531. Sa Traduction du *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne* du Marquis de Pianezze. D 569. Ses *Lettres ſur la fauſſeté de la Princeſſe de Clèves*. D 570. Reçoit quelques coups fourrez de Maimbourg. D 599. Sa *Vie de François Xavier*. 595. Avanture qu'on lui attribuë. D 668. Son *Recueil de Vers choiſis* critiqué par Monſieur Toinard. D 733. Sa Traduction du *Nouveau Teſtament*. *ibid.* Sa *Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, critiquée. D 768.
Bouillon. (*Godefroi de*) Bataille qu'il perd par ſa confiance en un Hermite. C 154.
Bouillon. (Duc de) Réflexion ſur le conſeil qu'il donna à l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Boheme. D 909.
Bouillon. (le Château de) Aſſiégé & pris en vingt-quatre heures. D 567.
Bourbon. Réflexions ſur de prétendus Aîtres nommez de ce nom. A 549.
Bourbon. (Connétable de) Si François I. lui donna un ſoufflet pour vanger la Ducheſſe d'Eſtampes. C 1031.
Bourbon. (*Antoine de*) Roi de Navarre. Ses cruautez contre les Réformez. B 76.
Bourbon. (la Ducheſſe de) Ses Vers Satiriques. D 696.
Bourdaloue. (*Louis*) Remarques ſur l'éloge qu'il fait du Prince de Condé. B 302. Ne peut faire réſoudre à la mort le Chevalier de Rohan. D 551.
Bourdelot. (l'Abbé) Ses Conférences. D 550.
Bourdieu. (*Jean du*) Voiez *Dubourdieu*.
Bourdon. Origine de ce mot dans ſes divers ſens. A 488.
Bourg. Qu'un homme de différente Religion y eût d'abord connu. B 841.
Bourg. (*Anne du*) Penſée de Mezerai ſur le ſupplice de ce Conſeiller. B 401.
Bourg. (*Maiſe du*) Jéſuite. Fauſſeté de ſon Hiſtoire du Janſéniſme. A 473.
Bourg-Fontaine. Diſcours qu'on prétend s'être tenu dans la Conférence de ce lieu. A 473. Réfutation de cette Fable. A 774.
Bourgeois. (*Louiſe*) Ce qu'elle rapporte de l'accouchement de Marie de Médicis. A 466.
Bourgogne. (*Marie de*) Son Mariage avec Maximilien eſt l'époque de l'inimitié entre les Maiſons d'Autriche & de France. A 600.
Bourgogne. (*Louis*, Duc de) Réfutation de deux faits rapportez dans ſon Panégyrique par le P. le Camus. C 527. 528. Ses *Elemens de Géométrie*. D 861.
Bourguignons. Qu'ils ont été Ariens. B 860.
Bourignon. (*Antoinette*) Son Hiſtoire. A 269. Si elle a érigé une Secte. A 290. Ouvrage où on la juſtifie contre les Journaliſtes de Leipſic. A 523.
Bourlamachi. (*Fabrice*) On le regarde comme un autre Photius. D 575.
Bourlemont. (Comte de) Reproche qu'il s'attire par ſa bravoure inconſidérée. D 589.
Bouſſac. (. . . . .) Ses *Noëles Theologica*. D 756.
Bouſſole. Remarque ſur ſon utilité. A 697.
Bouteilles. Deſcription & raiſon des Phénomènes de certaines bouteilles de verre. A 390.
Bouthilier de Rancé. (*Armand Jean le*) Abbé de la Trappe. Sa Diſpute avec le Père Mabillon. D 678. Son Edition d'*Ana-*

d'*Anacréon*. D 766. S'il a fait une Traduction de ce Poëte. *ibid.*

Boxhornius. (*Marc Zuerius*) Fait qu'il rapporte touchant l'aversion des Vaudois pour la fornication. C 1051. 1052.

Boyd. (Monsieur) Ses *Essais sur la Providence*. C 689. Fait qu'il raconte touchant Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. *ibid.*

Boyer. (*Abel*) Ouvrages qu'il a publiez en Anglois. D 637.

Boyle. (*Roger*) Jugement sur sa *Somme de Théologie*. A 423.

Boyle. (*Robert*) Ses experiences sur le sang humain. A 79. Precis de son Livre des remédes spécifiques. A 665. Et de son Traité sur la Nature. A 705. Expérience qu'il revoquoit en doute. A 726. Ses expériences sur le Sang. D 689. Son Traité des effets & des qualitez de l'Air. D 639.

Boyneus. (Père) Eloge & précis de sa *Clavis Medica*, &c. A 638.

Bozius. (*Thomas*) Cité sur les désordres que l'ancien Paganisme devoit produire. C 364. 368.

Brabant. Voiez *Jean* Duc de Brabant.

Brachmanes. Leur Théologie. C 343. Attachement de quelques-uns à des choses dont on leur fait sentir l'absurdité. C 1055.

Bradwardin. Que selon lui Dieu seroit malheureux s'il vouloit quelque chose qu'il n'eut pas, & qui n'arrivat point. C 822. Ce qu'il dit des Philosophes qui veulent expliquer tout ce qui concerne la Divinité. C 844.

Bragelogne. (Monsieur de) Sa raillerie au sujet du Cardinal de Retz. D 553.

Brahé. (*Tycho*) Réflexion sur son système Astronomique. D 140. 141. Exposition de son système. D 396. *& suiv.* Prédiction qu'il fait à l'Empereur Rodolphe II. D 904.

Brabenne. (*Blaise de*) Voiez *Quitayre*.

Brancaccio, Cardinal. Son Livre pour montrer que le Chocolat ne rompt point le jeune. A 286.

Brandebourg. Que Germaine de Foix se seroit mésalliée en épousant un Prince de cette Maison. C 687.

Brandebourg. (l'Electeur de) Ses exploits en 1673. D 551. Attaqué par les Suedois. D 552.

Brandius. (*Henri*) Cité sur l'inutilité de la Confession pour reprimer les désordres. C 968.

Brantome. (*Pierre de Bourdeille*, Sieur de) Beau temoignage qu'il rend à l'Amiral de Coligny. B 13. 82. Cité sur les Amours du Prince de Condé. B 17. 18. Sur le Duc de Montpensier. B 18. Sur ce que quelques personnes pensoient du massacre de la Saint Barthelemy. *ibid.* Ce qu'il rapporte du Duc de Montpensier. B 83. 84 Passage de cet Auteur. B 207. Obscurité de quelques endroits de ce passage. *ibid.* Remarques sur un autre touchant le Guidon du Duc de Montpensier. B 292. *& suiv.* Comment il parle du Duc de Nemours. B 305. Sa superstition sur les noms. C 24. 25. Trait qu'il rapporte de la fausse dévotion de Louis XI. C 98. Ce qu'il dit sur l'expédition de François I. en Italie. C 143. Fait qu'il raconte touchant une Duchesse de Guise. C 386. Ses Memoires ne sont pas uniformes dans toutes les Editions à l'égard des noms propres. D 686.

Brauhom. (*Frederic*) Son *Florum Flaminiorum Romanensium*, &c. D 830.

Braunius. (*Jean*) Son *Traité des Vêtemens des Prêtres Juifs*. ■ 761.

Bredenbourg. (*Jean*) Sa réfutation de Spinoza. D 805.

Bret. Celui qui condamne les Oeuvres du Père Alexandre. A 147.

Brennus. Prodiges terribles qui le firent perir avec son Armée. C 41.

Brerewood. Etenduë qu'il donne au Mahometisme. C 703. 704.

Bret. (*Le*) Jugement sur son Histoire de la Bible. A 42.

Bretagne. Que la Confiscation des Terres n'y a point lieu. A 464.

Bretagne. (*Anne de*) Voiez *Anne de Bretagne*.

Bretagne. (Duc de) Fils du Duc de Bourgogne, & Petit-Fils de Louis XIV. Considérations sur ce que la naissance de ce Prince fit dire à quelques Ecrivains François. C 913.

Breul. (Monsieur *Tronchin du*) Ses *Lettres sur les Matiéres du Tems*. D 632. 641. Ses *Dialogues sur les Matières du Tems concernant la Religion*. D 642. Fait la *Gazette Françoise d'Amsterdam*. D 660.

Breul. (*Jacques du*) Ses *Antiquitez de Paris*. D 730.

Brezé, Grand Sénéchal de Normandie. Mot qu'il dit sur ce que Louis XI. faisoit tout par lui seul. B 183.

Brice. (le Père) qu'il a déchiré Monsieur Saumaise. B 205.

Briceté. Combien difficile à attraper. A 444.

Brienn. (*Jacques Mesfant de*) Particularitez touchant sa personne & ses Ouvrages. ■ 549.

Brigide. (*Sainte*) Ses Prophéties à quoi employées par les Catholiques de Dannemarc. A 509. Monastéres communs aux deux Sexes qu'elle fonde. A 677.

Briggs. Son Livre sur la Vision. A 517. 518. 626.

Brinvilliers. (Dame de) Bonne Catholique malgré la multitude & la noirceur de ses crimes. C 416.

Brisson. Sa méthode pour trouver la quadrature du Cercle. A 686.

Brodeau. (*Julien*) Ce qu'il dit d'une certaine manie des filles de Lion. C 653. A commenté les Arrêts de Loüet. D 709.

Brodeau d'Oiseville. (Monsieur) D 709. Sa Traduction du *Divortio Celeste* de Ferrante Pallavicini. *ibid.*

Broeckhuysen. (*Jean*) Son Edition de Properce. D 812. 814. Ses Notes sur Sannazar citées. C 1028.

Broeckhusius. (*Benjamin*) Titre d'un Livre de ce Médecin. A 756.

Broen (*Jean*) Son Traité *de duplici bile veterum*. A 224.

Brokesby. (Monsieur) Sa Vie de Monsieur Dodwell. D 678.

Brousse. (Monsieur) Extrait d'une de ses Lettres, où il parle des grandes dépenses qu'il faut faire à la Cour de Rome. B 144.

Browne. (*Thomas*) Mot de Patin sur ce Savant. A 25.

Bruey. (*David Augustin*) Discours sur quelques Livres écrits contre son *Examen des Raisons*, &c. Remarques sur sa *Défense du Culte extérieur de l'Eglise Catholique*. A 442. Précis de sa *Réponse aux Plaintes des Protestans*. A 611. Remarque sur les fautes qu'il y a faites. A 612. Precis de ses *Entretiens sur l'Eucharistie*. A 676. Sévue qu'il a faite dans sa Reponse aux Plaintes des Protestans. B 460. Que Monsieur Jurieu l'a donné pour Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*. B 754. Refuté par Messieurs Jurieu, Lenfant & Larroque. D 667. 697. Sa *Reponse aux Plaintes des Protestans*. D 626. Son *Histoire du Fanatisme de notre Tems*. D 678.

Brugnier. Histoire de ses démêlez avec le grand Arnauld. A 175.

Brama. Idée que ceux de Carnate se font de ce Dieu. C 1055.

Brune. (*Jean le*) Ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis de Bourbon, Prince de Condé*. D 842.

Brunehaut. Justifiée par Cordemoi. A 398. Flattée par Grégoire le Grand, & pourquoi. A 495.

Brunjmannus. Deux Livres de lui contre celui de Lyserus. A 437.

Brunswick. (. . . . Duc de) Eloge de ce savant Prince. A 582.

Brunus. (*Conrad*) Qui il étoit. C 628.

Brutus. (*Junius*) On a feint qu'il avoit été élevé par Damo, Fille de Pythagore. D 538.

Brutus. (*Stephanus Junius*) Remarques sur ses Eleves. B 598. Il suffit d'un Magistrat, selon lui, pour faire prendre les armes au Peuple. ■ 602. Reflexions sur ce sentiment. B 602. 603. Ses comparaisons tendent à autoriser un Artisan à exciter la sédition. B 603 604. Preuve tirée de ses passages, & de ceux des Protestans de Magdebourg. B 604. Ces Auteurs ont donné gloire à la verité par une contradiction visible. B 604. 605 Remarques sur cet article. B 605. Sa doctrine selon ses restrictions est impraticable. B 605. 606. Absurdité des raisons qu'il donne pourquoi David ne résista pas à Saul. B 606. Il abuse horriblement de l'Ecriture. *ibid.* Réfutation de ses *Vindiciæ*. C 795. Divers Auteurs auxquels on les a attribuées. D 162. 163. Cet Ouvrage attribué à Théodore de Beze. D 665. Qui en a été l'Imprimeur. D 687.

Brutorinus. Fait curieux qu'il rapporte. A 756.

Bruyere. (*Jean de la*) Ce qu'il dit du Cid. C 201. Cité sur la Religion des Grands. C 239. Critique d'une de ses pensées sur l'existence de Dieu. C 240. Ce qu'il dit contre l'affectation puérile de citer. C 253. Passage où il préfére l'Athéisme à une fausse idée de Dieu. C 302. Remarque sur un de ses argumens contre l'Athéisme. C 345. Sa pensée sur la maniere dont quelques gens jugent des Livres. D 735. Defendu contre la Critique de Vigneul-Marville. D 816.

Bucer. (*Martin*) Engage Calvin à se marier. B 41. Son explication du Pseaume VIII. verset 7. *& suiv.* C 274.

Buchanan. (*George*) Ingratitude & Mensonge dont Varillas l'accuse. A 463. Ses Vers sur l'Antiquité des Irlandois & des Ecossois. A 619. Reponses des Protestans aux reproches qu'on leur fait sur les Ecrits. B 607. Ignorance de ces Réponses. *ibid.* Son caractere. B 607. 608. Il est maintenu homme de bien dans l'Apologie de Pareus. B 608. Ses opinions fausses. *ibid.*

Bucholzerus. Ce qu'il rapporte touchant les dernières heures de Charles V. C 748.

Buckingham. (*Jean Sheffield*, Duc de) Particularitez sur son sujet. D 873. Son Eloge. *ibid.*

Buchaldius. (*Guillaume*) Le premier qui ait encaqué les Harangs. A 584.

Budé. (*Guillaume*) A censuré le Pape Jules II. D 919.

Budé de Verace. (Messieurs) Leur Extraction. D 807.

Buddé. (*Jean François*) Son Traité *de Atheismo Savonarolæ*. D 827.

Buffier. (Père) Son *Histoire de l'Origine du Roiaume de Sicile & de Naples*. C 896.

Bugli, (Pere) Sicilien. Ouvrages Chinois de ce Jésuite. A 663.

Bubi. (*Henri*) Remarques Historiques sur son different avec la Cour de Rome. B 35.

Buis-

Digitized by Google

Buiſſiere. (*Paul*) Sa Lettre ſur des grains d'avoine germez dans l'eſtomac, & ſur une groſſeſſe extraordinaire. A 372. Et ſur une fille qui avoit avalé des épingles. A 401. Cité au ſujet de Spinoza. D 872.

Bull. (*George*) Sa défenſe de la Foi du Concile de Nicée. A 380.

Bulles. Différences qu'il y a entre elles & les Arrêts des Princes. B 287. De quelle maniere on les requit en France. B 118. Traitement fait en France à quelques Bulles des Papes. B 125. *& ſuiv.*

Bullinger. (*Henri*) Approbation qu'il donne au ſupplice des Hérétiques. C 1013. Comment il étoit d'avis qu'on punit les Hérétiques. C 1069. Juſtification de ce que Monſieur Bayle en a dit dans ſon Dictionnaire. D 177.

Buonarotti. (l'Abbé) Ses *Oſſervations iſtoriche ſopra alcuni Medaglioni Antichi.* D 772.

Buquoy. (Comte de) Ses cruautez en Boheme. D 907.

Burchard. (*Jean*) Son *Diarium* cité ſur l'Hiſtoire de Lucrèce de Borgia. C 1029. Sa *Vie du Pape Alexandre* VI. D 727.

Burchelat. (*Barthelemi*) Remarques ſur un paſſage de ce Savant. C 506.

Burchett. (Monſieur) Ses *Mémoires* citez. C 634.

Burgersdyk. (Monſieur) Sa définition de la Logique. D 206.

Buridan. Juſtification de ce que Monſieur Bayle a dit dans l'Article de ce Philoſophe ſur la Liberté d'indifference. C 780. *& ſuiv.*

Burlet. (*Gautier*) D 756.

Burleſque. Qu'il a été connu des Anciens. A 122. Exemple ſingulier de la fureur qu'on a eue en France pour ce ſtile-là. B 61. Apologie des Ecrits Burleſques par le Port Royal. B 195. Tort que Beze a eu d'en faire un contre le Preſident Liſet. B 196. Le Stile Burleſque étoit inconnu aux Anciens. D 557.

Burman. (*François*) Theologien Cartéſien. D 731.

Burman. (*Pierre*) Son Edition des *Lettres de Gudius & de Sarrau.* D 731. Il fait Profeſſeur aux Belles Lettres à Utrecht. *ibid.* Sa Diſſertation *de Vectigalibus Populi Romani. ibid.*

Burnet. (*Gilbert*) Evêque de Salisbury. Eloge & précis de ſon Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre. A 416. Ses Réflexions ſur l'Hiſtoire de l'Héreſie par Varillas. A 673. Son éloge & ſa converſation avec l'Abbé le Grand. *ibid.* Monſieur Bayle eſt chargé de lui communiquer le *Projet de Paix* venu de Genéve. B 638. Circonſtance de l'envoi du *Projet* à ce Prelat. B 639. Extraits de ſes Sermons dans le *Mercure Galant.* B 656. Maltraité par Monſieur Jurieu, ‖ 751. *& ſuiv.* Son *Voiage de Suiſſe, d'Italie*, &c. D 626. Sa diſpute avec Varillas. *ibid.* Son éloge. D 636. On lui attribuë un Ouvrage de Monſieur Wellwood. D 677. L'Evêque de Meaux publie ſes Lettres à Monſieur Papin. D 680. On brûle ſa *Lettre Paſtorale* à ſon Clergé. D 682. Idée de cet Ecrit. *ibid.* Critiqué par Monſieur Wharton. D 761. Son *Sermon* ſur la Paix. *ibid.* Ses *Dernieres Heures* du Comte de Rochefter. D 769 Son *Expoſition des trente-neuf Articles de la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane.* D 794. On veut faire traduire cet Ouvrage en Latin. *ibid.* Il n'a paru en cette Langue que ce qui regarde la Prédeſtination. *ibid.* Croit que les Calviniſtes & les Arminiens doivent ſe tolérer mutuellement. D 881.

Burnet. (*Thomas*) Son Abrégé d'Hippocrate. A 479. Sa *Theoria Telluris Sacra.* D 680. 685. L'Edition Angloiſe de cet Ouvrage eſt plus ample que la Latine. D 685. Ses *Archæologiæ Philoſophicæ.* D 680. 685. Ses Traitez *de Fide & Officiis Chriſtianorum* & *de Statu Mortuorum & Reſurgentium. ibid.* Particularitez touchant ces Ouvrages. *ibid.*

Burridge. (*Ezechiel*) Son *Hiſtoire de la Révolution d'Angleterre.* D 732.

Buſſy. (*Roger de Rabutin*, Comte de) Lettre de ce Seigneur ſur une Comète. C 267. Beau Portrait qu'il fait du Maréchal de Turenne. C 549. 550. Ses différends avec ce Général, & ſes Vers contre lui. C 550. Son ſentiment ſur l'éducation des Femmes. C 587. Cité ſur la mort du Maréchal de Turenne. C 595. Son *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules.* D 756. Ses *Lettres. ibid.* Défaut des premiéres Impreſſions. D 772. Ses *Mémoires.* D 756. 772.

Buſſy-Amanzin. Ses Contes ſur la vertu naturelle de l'Airain. A 595.

Buteo. Son Traité des dimenſions de l'Arche de Noé. A 328.

Bynæus. (*Antonius*) Ses Traitez *de Natali, Circumciſione, & Morte Jeſu Chriſti.* D 762.

Byzantine. (Hiſtoire) Progrès de l'Edition de ce Recueil faite au Louvre. A 501.

C.

CABALE CHIMERIQUE. Qu'on ne doit plus eſpérer les Livres que Monſieur Bayle a promis dans cet Ouvrage. B 685. Comment on connoît qu'elle a jetté la conſternation dans le parti ennemi. ‖ 685. Les Libelles contre elle pleins de calomnies. B 685. 686. Ce qu'on prétend que Monſieur Bayle y a avoué. B 686. Que ce Livre eſt auſſi propre à ſcandaliſer les bonnes ames que celui de Monſieur Jurieu a fait édifier. B 691. Si l'Auteur ſe fut tenu dans une décence moderée, il ne ſeroit point blâmable. B 691. Ce que dit un Ami des Cabaliſtes. B 692. Si l'Extrait de la Lettre du Miniſtre de Geneve, prouve la realité de la Cabale. B 693. Si elle fait les Officiers Reformez ſans conſcience. B 695. Si la *Cabale Chimérique* donne des éloges aux Arnauds & aux Pelliſons, &c. *ibid.* Pourquoi on y a parlé de la maladie de Monſieur Jurieu. B 700. Si elle a confondu l'Amour de Dieu & l'Amour du Roi. B 704. Exemple du Comte de Soiſſons à ce ſujet. *ibid.* Balzac cité à cette occaſion. B 705. On refute l'endroit où il eſt parlé de l'Abbaïe de la Trape. *ibid.* Queſtion ſur Monſieur de la Conſeillere. *ibid.* Autre ſur l'Auteur des Remarques de la Cabale. B 707. S'il a bien reproché à Monſieur Bayle ſa maladie. *ibid. & ſuiv.* Paſſage de cet Ouvrage. B 721. Ce que Monſieur Bayle y dit de Louis XIV. B 727. Refutation des remarques générales ſur cet Ouvrage. *ibid.* Qu'on y a mépriſé l'*Avis aux Refugiez.* B 731. Petits Ecrits qu'elle a produits. B 743. Remarques generales qui la confirment. B 746. *& ſuiv.* Monſieur Jurieu convient de deux faits qui la détruiſent. B 751. Qu'elle n'eſt point l'Ouvrage accablant dont on menaçoit Monſieur Jurieu. B 758.

Cabaliſtes. Leur ſentiment ſur le Serpent d'airain. A 595. Leurs opinions extravagantes & contradictoires ſur la Divinité. C 291.

Cabriéres. Relation que Maimbourg donne du Maſſacre qu'on y fit. B 51. Refutation de ce narré. B 52. Cauſe de l'alteration de cette Hiſtoire. *ibid.*

Cadavres. Chaleur de quelques uns. A 637.

Cadmus. Preuve qu'il n'a pas apporté aux Grecs l'uſage des Lettres. A 120.

Cælius. (*Marcus*) Bon mot de Ciceron ſur cet Orateur. C 789. 790.

Cælius Rhodiginus. Son ſentiment ſur les Oracles. A 578.

Caen. Eloge de l'Academie de cette Ville. A 94. Cérémonies avec leſquelles on y érigea la Statuë de Louis XIV. A 426. Reflexions ſur ces Cérémonies profanes. ‖ 348.

Café. Découvert quand & comment. A 284. 285. Son uſage & ſes qualitez. A 285. Deux Hiſtoires à ce ſujet. *ibid.* Defendu contre Simon Paulı. *ibid.*

Cafez. Combien on en compte à Londres. A 286.

Caffres. Leurs opinions & leurs coutumes. A 402. Deſcription de la vie de ces Sauvages. C 353. Que malgré leur Barbarie & leur Atheïſme, ils diſtinguent bien la vertu du vice. C 398.

Cajetan. (Cardinal) Preuve qu'il n'a point écrit ſur le divorce de Henri VIII. A 699. Croioit les Anges corporels. C 127. Paſſage de ce Cardinal ſur les futurs contingens. C 837.

Cain. Ses Amours avec une de ſes Sœurs. A 678.

Caire. Preuve que cette Ville eſt moins peuplée que Londres. A 662.

Cains, Prêtre de Rome. A qui attribuoit l'Apocalypſe. A 575.

Calabre. (*Ferdinand d'Arragon*, Duc de) Particularitez ſur ſon Mariage avec Germaine de Foix. C 687. *& ſuiv.*

Calderona, Maîtreſſe de Philippe IV. Particularitez de ſon Hiſtoire. A 605.

Calendrier. Origine, Hiſtoire & Changemens du Calendrier Romain. A 136. 137. Deſcription d'un qui eſt pour tant d'années qu'on veut. A 309.

Calentio. Faute de Moreri dans ſon article. D 195.

Caligula. Ce qu'il diſoit de la ſuperiorité des Princes ſur les autres hommes. A 149. Qu'il n'étoit pas Athée. C 83. Son inſolence envers Jupiter. C 385.

Callatiens. Coûtume étrange de ce Peuple des Indes. C 711.

Calliéres. (*François de*) Plénipotentiaire de France à la Paix de Ryſwyck, &c. Converſation de Guſtave Adolphe qu'il rapporte. C 63. Ses Traitez *des Mots à la Mode; des bons Mots, & des bons Contes; du bon & du mauvais Uſage, & des façons de parler Bourgeoiſes*, &c. D 696. S'il eſt vrai que Monſieur Bayle lui ait preſenté un Mémoire. D 740.

Callidius Chryſopolitanus. Son vrai nom. C 507. Ses Ouvrages. C 507. 508. Sa mort. D 508.

Callimaque. Pluſieurs Auteurs de ce nom. A 736. 737.

Callimaque. Nouvelle Edition de ce Poëte. D 674. 734. 755.

Calliſte. (Monſieur) Eloge de la Préface qu'il a miſe à une Edition d'Origene. A 582. Et à une de Saint Jerôme. *ibid.* Son *Tractatus de nova arte* cité ſur ce que pluſieurs Catholiques ont penſé touchant la confiance dans les ſeuls mérites de Jéſus Chriſt. C 748. 749.

Calliſte. III. Pape. Diſpenſe qu'il accorde au premier dégré de conſanguinité. A 126.

Cally. Exilé pour le Carteſianiſme, &c. A 740.

Calmar. Siege & priſe de cette Ville par Chriſtien IV. D 887.

Calomnie. Comparée à l'Homicide. C 319. 320.

Calvin. (*Jean*) Accuſation intentée contre lui. A 316. Portrait que Varillas en fait. A 462. Ridicule imputation que quelqu'un lui fit. A 474. Difficulté de ſon ſyſtême ſur l'Eu-

l'Euchariſtie. B. 591. Solidité de ſon ſyſtême ſur la Grace. B. 620. Pourquoi il ſe maria. B 41. Réglemens ſévéres qu'il fit. B 43. S'il étoit bon Théologien. B 46. Qu'il lui eſt glorieux d'avoir banni la Pompe des cérémonies. B 47. & de n'être pas l'inventeur de ſa Doctrine. B 49. Qu'il eſt honteux pour l'Egliſe Romaine que ſes Ecrivains aient été forcez de reconnoître la fauſſeté des Accuſations intentées contre lui. B 50. Il condamne l'entrepriſe d'Amboiſe. B 65. Réflexions ſur l'aigreur qui paroit dans ſon ſtyle. B 201. Il ſoûtient que le Chriſtianiſme du 16. ſiecle étoit différent de celui des trois premier. B 256. Juſtifié du ſuplice de *Servet*. B 564. Son ſentiment ſur ceux qui naiſſent dans l'erreur. B 839. Accuſé de Judaïſme, & pourquoi. C 236. Juſtifié, & par qui. *ibid.* Ce qu'il dit ſur les préſages tirez des Eclipſes & des Cometes. C. 245. Préference qu'il donne à l'Athéiſme ſur la doctrine qui fait Dieu auteur du péché. C 299. 300. Son véritable nom. C 735. Remarque critique ſur ſa parenté avec Robert Olivetan. *ibid.* Que ſon ſyſtême ſur la liberté eſt plus aiſé à ſoutenir que celui des Molinistes. C 782. Aveu qu'il fait en y appoſant une diſtinction que Dieu a voulu le péché. C 803. Autres aveux. C 842. Examen de l'accuſation intentée aux Réformez d'avoir abandonné ſon ſyſtême. C 893. *& ſuiv.* Athéiſme dont il accuſe la Cour de Rome. C 927. 928. Doutes ſur le nom qu'il prit dans les premieres éditions de ſon *Inſtitution Chretienne*. D 171. 172. 173. Si Meſſieurs de Berne ont fait des Décrets contre lui, & défendu la Lecture de ſon *Inſtitution*. D 807. Pourquoi les Predeſtinateurs ont adouci ſes expreſſions. C 860.

Calviniſme. Que Louis XIV. eût pû le détruire en France d'une maniere plus digne de lui. B 209. Qu'il ſe ſeroit ſervi d'autres voïes, ſans les Eccléſiaſtiques. B 210. Que s'il étoit détruit entierement, on ne pourroit pas dire qu'il n'eût pas été partie de la vraye Egliſe. B 860.

Calviniſtes. Moïen de les réünir avec les Luthériens. A 620. En quel ſens les Réformez prennent ce nom. B 150. Leur réponſe aux reproches qu'on leur fait ſur la predeſtination. C 402. Voyez *Réformez.*

Calvino-Turciſmus. Ce que c'eſt que ce Livre. B 77.

Calvo. (Mr. de) Catalan, Gouverneur de Maſtricht. D 565.

Camart. (Gilles) Son livre ſur Elie. A 84.

Cambrai. (l'Archevêque de) Voyez *Fénelon.*

Cambridge. (Univerſité) Ce qu'elle fit en 1683. après la découverte d'une conſpiration tramée par des Proteſtans. B 611.

Camden. Ce qu'il a dit de l'antiquité de Irlandois & des Ecoſſois. A 619. Ce qu'il écrit des Députez d'Ecoſſe qui notifiérent à la Reine Eliſabeth la dépoſition de la Reine Marie. B 365.

Camilleopard. Grandeur de cet Animal. A 110.

Cameron. Sa réponſe à Epiſcopius citée. C 679.

Cameſtres. Regles & exemple d'un Syllogiſme de ce mode. D 212.

Camiſards. Voyez. *Cevenois*

Cameens. Son Hiſtoire & ſes ouvrages. A 758.

Campagne. A quels Savans le ſéjour en peut être avantageux. C 506. 507.

Campana (Ceſar) Cité ſur l'Hiſtoire de Jacqueline de Baviere. C 636. 638.

Campanella. Comparé à certains nouveaux Prophetes. C 914.

Campani. Deſcription de ſes objectifs. B 549.

Campfeld. (Daniel) Son apologie d'Amadeus Guimenius. B 126.

Camphre. Son uſage dans les fievres. A 733.

Campolini. Véritable nom de cet Auteur. C 521.

Camus. (*Jean Pierre* le) Evêque du Belley, Critique de ſes Romans. A 650. 651. But & vogue qu'ils avoient. A 724. Ce qu'il dit à Monſieur Drelincourt. B 309. Expreſſion Proverbiale dont il ſert. B 797.

Camus. (*Jerome le*) Nom déguiſé de Mr. Simon. Son livre contre Iſaac Voſſius. A 266.

Camus (Pere le) Réflexions ſur ſon Panégyrique du Duc de Bourgogne. C 526. Réfutation de deux faits & de deux Maximes qu'il y rapportées. *ibid.*

Camuſat. (Mr.) Son *Hiſtoire des Journaux imprimé en France*, citée. D 809.

Camps. (l'Abbé de) Sa réponſe à une objection contre Deſcartes ſur la quantité du mouvement. B 635. Replique. B 747.

Cana. Prétendus miracles en mémoire de celui des noces de Cana. A 70. 71.

Canada. Combien la confeſſion y paroît commode aux Sauvages. C 212. Etat de la Religion dans ce Païs-là. C 311. 312. *& ſuiv.* Que les nations Athées qui l'habitent ne ſont pas plus groſſieres que ſes habitans Idolâtres. C 316.

Canal. (*Guillaume*) Puni à Geneve, & pourquoi. D 672.

Canal Thoracique. Connu avant Pequet. A 64.

Canaye. (Pere) Jugement ſur la converſation de ce Jéſuite avec le Marechal d'Hocquincourt. A 711.

Candale. (Anne de) Aimée de Ladiſlas Roi de Hongrie & de Pologne. C 689.

Canelle. Deſcription d'un Arbre canelle. A 164. Autre A 189.

Canephius. (Baruch) Son *Athenomachie* citée. C 318. 323. Ses remarques ſur le Syſtême que le monde étoit compoſé de Dieu. C 332.

Cange. (*Charles* du Freſne Sieur du) Sa lettre ſur l'antiquité des Carmes. A 84. Son *Gloſſarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis.* D 140. Son *Gloſſarium ad Scriptores mediæ & infimæ Græcitatis.* D 298. Son Edition du *Chronicon Paſchale. ibid.*

Canicule. Superſtition des Païens & erreur des Chrétiens par rapport à la malignité de ſes influences. C 60. Antiquité de ces erreurs. C 715.

Cannes. Pourquoi les Romains y perdirent la Bataille. C 365.

Canons. Il y en a qu'on n'obſerve plus. A. 88.

Canots. Grands canots compoſez d'un ſeul arbre creuſé. A 694.

Cantal. (Joſeph) Plan de ſon Hiſtoire des Métropoles. A 150. Son éloge, ſes œuvres & ſes ſentimens. A 152.

Canterus. (*Guillaume*) D 840.

Cantharides. Qu'elles n'agiſſent que ſur la veſſie. A 667.

Cantons. Ils condamnent à Baſle la Doctrine de Zuingle. B 38.

Cantique des Cantiques. Explication d'un endroit du Chap. V. A 140.

Canterberi. (L'Archevêque de cette Ville ſous Jaques II.) Conſidérations ſur ſes ſcrupules. B 630. *& ſuiv.*

Canus. (Melchior) Premier Patriarche de la ſuffiſance de l'attrition. A 483. Cenſure qu'il fait de l'auteur de la Légende dorée. B 741.

Canut. (Charles) Roi de Suede. D 885.

Capanée. Son impiété. D 527.

Capitaine. Que les grands Capitaines tirent vanité du bonheur de leurs armes. C 660.

Capitole. Preuve que le temple de Dius fidius n'y étoit pas. A 345. 346. Traité qu'en a fait Ryckius. D 732.

Capitulaire. Ce Mot n'a point été expliqué par Furetiere. D 798.

Caporali. (Ceſar) Sa vie de Mecene. A 611.

Capoue. Hiſtoire de la Révolution que Pacuvius voulut y exciter. C 371.

Cappel. (*Jacques*). D 786.

Capucins. Particularitez curieuſes ſur ceux de Georgie. A 659. Démêlez de ceux des Païs-Bas avec les Jéſuites. A 685. Perſécution qu'eſſuient ceux du Louvre. A 698. Si leur fondateur a été brûlé comme martir Proteſtant. C 730. 731.

Caput Mortuum. Ce que c'eſt. D 175.

Cara Muſtapha. Auteur de ce Roman cenſuré pour avoir falſifié l'Hiſtoire. A 157.

Caracalla. Son entêtement pour la magie. C 574.

Caracciolo (*Galeaze*) Marquis de Vico; Sa *Vie.* D 601.

Caraffeus. Critique de ceux des anciens Grecs. A 220.

Caraïbes. Reproches bien raiſonnables qu'ils font aux Européens. C. 398. Réponſe plaiſante d'un Caraïbe à qui on reprochoit la violation du Dimanche. C 403.

Caramuel. Critique d'un de ſes livres. A 22. Louanges qu'on lui a données. *ibid.* Son ſentiment ſur l'ignorance de l'exiſtence de Dieu. C 326. Deux de ſes Ouvrages citez ſur la diſtinction du tout & des parties. C 724.

Carbonnan (Claude) Son ſentiment ſur une epingle trouvée dans l'Uretere. A 681.

Cardan. (Jerome) Ses deux horoſcopes d'Edouard. A 361. Penſée de ce Savant ſur la probité de ceux qui nient l'immortalité de l'ame. C 115. Ridicule & fauſſeté des prédictions qu'il fit pour Edouard VI. C 244. Cité ſur les maladies d'imagination. D 177.

Cardinaux. Deux qui danſerent à un Bal. A 725. Ils ne reçoivent le chapeau qu'à Rome. C 901.

Cardonniere. [*de la*] Lieutenant General. D 562.

Carême. Remarques ſur celui des Alexandrins. A 328. Pourquoi ſi bien obſervé dans l'Egliſe Romaine. C 88. 89.

Carinthie. Comment elle eſt entrée dans la Maiſon d'Autriche. D 901.

Carion. Fauſſeté de quelques prédictions contenuës dans ſa Chronique. C 509. 510.

Carlier. [*Angelique*] decapitée pour avoir attenté à la Vie de ſon Mari. D 784. Son *Oraiſon funébre* par l'Abbé Gaſtaud. *ibid.*

Carlos. [Don] fils de Philippe II. Une des cauſes de ſon ſupplice. B 110.

Carmes. Diſputes ſur l'antiquité de leur ordre. A 79. 84. 85. Leurs pretentions fondées ſur des bulles des Papes. A 425. Leur conduite dans l'affaire du Pere Buhi. B 25. Leur diſpute avec les Jeſuites. D 733. 772.

Carneade. Détail critique ſur ſon Ambaſſade à Rome. C 729. Philoſophe Pyrrhonien, fondateur de la ſeconde Academie. B 536. s'il a été contemporain d'Epicure. D 741.

Caron. [Pere] Son livre ſur le ſerment de ſuprématie. A 63.

Carpes. Longue vie d'un de ces Poiſſons. A 583.

Carpocratiens. Honneurs qu'ils rendoient à Homere. A 17.

Carré. [...] Son *Horoſcope des Jeſuites.* D 661.

Cartes. Aveugle qui y jouoit. A 309. Que les Eccléſiaſtiques n'y peuvent jouër ſans péché mortel. A 725.

Carteſianiſme. En quoi les natures plaſtiques différent de l'Hypotheſe Carteſienne. D 182. 183.

Carteſiens. Noms de quelques uns exilez pour leurs ſentimens. A 740. Leurs maximes dans le jugement. B 278. Leur opinion ſur la nature des Cometes. C 129. Qu'ils peuvent ſeuls attaquer impunément le ſyſtême des Stratoniciens.

Digitized by Google

niciens. C 334. 335. Leur avantage sur les Stratoniciens par rapport à la sensibilité de la matiere. C 342. 343. S'ils reussiroient mieux que les Péripatéticiens contre les Philosophes Chinois. C 346. *& suiv.* Qu'ils font l'ame passive. C 786. Qu'ils ne peuvent non plus que les autres accorder l'immaterialité de Dieu avec son immensité. C 941. Utilité de leur principe sur l'identité de l'etendue & de la matiere. C 942. Defense de leur système sur l'essence du corps. D 109. 110. *& suiv.* Exposition de ce qu'ils enseignent sur les Elémens du corps naturel. D 331. *& suiv.* Comment ils expliquent la chaleur & le froid. D 337. 338. *& suiv.* L'humidité & la secheresse. D 341. *& suiv.* La liquidité, la mollesse, la dureté. D 342. *& suiv.* Ce qu'ils disent de la nature des quatre Elémens en particulier. D 344. *& suiv.* D 347. 350. 353. Ce qu'ils enseignent sur la matiere prochaine des metaux. D 389. Leur sentiment sur la nature des Cometes. D 411. sur celle de la lumiere. D 415. 417. Et sur celle des couleurs D 419. Explication qu'ils donnent du flux & reflux de la Mer. D 421. Ce qu'ils disent de la pesanteur & de la légereté. D 424. Principes de Métaphysique de ces Philosophes. D 424. *& suiv.* Comparez avec les Principes de la Métaphysique vulgaire. D 479. *& suiv.*

Carthage. Cruels sacrifices qu'on y faisoit. C 125. A quelle condition un Concile y joignit au Canon des livres apocryphes. A 575.

Carthaginois. Termes de l'alliance qu'ils firent avec les Macédoniens. C 283. Leur barbare coutume d'immoler leurs enfans à Saturne. C 46.

Casa. [*Jean de la*] Traits Historiques sur son *Capitolo del forno.* A 331. S'il a été condamné par la Congrégation de l'Indice. A 486. Jugement de Baillet sur ce Poëte. A 758.

Casaubon. [*Isaac*] Son opinion sur la mort de Judas réfutée. A 53. Sa *Critique de Baronius.* D 641. Ses Notes sur *Diogene Laerce.* D 668. *Satire* publiée sous son Nom. D 694.

Casaubon. [*Meric*] Ce qu'il dit de ceux qui méprisent Homere. A 19.

Casaure. Droit des Abbez de ce lieu. A 48.

Casimir. III. Roi de Pologne. La Prusse se donne à lui. D 894.

Casimir. [*Jean*] Roi de Pologne. Epouse la veuve de son frere Uladislas. C 689. & 909. Obligé d'abandonner la Pologne. C 910. Son abdication. C 910. 911. Son épitaphe. C 911.

Casimir. Prince de Pologne. Exemple qu'il donna d'une rare continence. B 311.

Casman. (*Otton*) Son *Cosmopaia* cité. C 851.

Cassien de S. Elie. [le Pere] Question qu'il fait dans ses *Decisiones Theologico-Legales.* B 310.

Cassini. Découvre deux nouveaux Satellites de Saturne. A 548. 549. Et une grande tache noire dans Jupiter. A 607. Période qu'il assigne aux Cometes. C 132.

Cassiodore. Explication d'un endroit de ses Lettres. A 180. Son témoignage sur la multitude des Dieux. C 282.

Cassius. [*Lucius*] Reflexion sur sa maxime, *cui bono.* C 137.

Cassius. [*Caius*] Que son épicurerisme ne l'empêcha point d'aspirer à la gloire de delivrer sa Patrie. C 396.

Castalion. Il dissimule le supplice de *Servet* dans son traité sur la question *si l'on doit punir les Hérétiques.* B 564. Il se cache sous le nom de *Martinus Bellius. ibid.* 565. Son livre *de non puniendis haereticis.* D 164. Qu'il ne fut ni Ministre de Geneve, ni chassé de cette Ville. D 177.

Castellan. [Pierre] Evêque de Macon. Ce qu'il dit de Saint Augustin. A 479. Etoit un de ces Prelats, qui tentoient le Fagot. D 558. Son Oraison Funebre de François I. citée. *ibid.* Sa *Vie* écrite par Gallandius. *ibid.*

Castelmaine. [la Comtesse *de*] Ses Amours avec Charles II. Roi d'Angleterre. D 567.

Castelnau. Mot du dernier Maréchal de ce nom. C 110.

Castelvetro. Pourquoi selon lui quelques Savans des derniers siecles changerent de nom. A 489.

Castracani. [*Castruccio*] Réhabilité par un seul écrivain d'Anecdotes. A 270.

Casuistes. Leur portrait. A 184. Ce que les Espagnols en disent. A 185. Sentimens de quelques-uns sur les nuditez. A 550. Opposition des mœurs & de la morale de quelques-uns. A 716. Traits semez dans les Histoires du P. Maimbourg contre les Casuistes rigides. B 24. 25. Que selon eux l'intention de servir Dieu ne change pas une action criminelle en une bonne. B 215.

Catéchismes. Que quoiqu'ils ne prouvent point les véritez, ils ne laissent pas de les persuader. C 1054. Aussi bien que des livres pleins de raisonnemens. C 1054. 1055.

Catégories. Leurs noms & leur explication. D 208. 209. 228. *& suiv.*

Catelan. [Abbé] Son livre sur le centre de Balancement. A 135.

Cathai. Divers sentimens sur la question si c'est le même païs que la Chine. A 681.

Catherine de France. Veuve de Henri V. Roi d'Angleterre, Son second Mariage. C 630.

Catherine de Medicis. Voyez *Medicis* [*Catherine de*].

Catherinot. Son estime outrée pour le Grec. A 138. Son éloge. A 587.

Carli liton. Livre de Joannes de Janua. D. 192.

Catholicon d'Espagne. Voyez *Satire Menippée.*

Catholicus Orthodoxus. Ce livre cité. C. 802.

Catholiques. S'ils ont mieux travaillé sur la Bible que les Protestans. A 421. Que la tolérance est pour eux un état contre nature. A 435. Qu'ils reconnoissent une véritable liberté sans indifference. A 459. Leurs divisions & leurs livres sur l'analyse de la foi. A 529. Combien scandaleuse la joye que leur cause en France la persecution des Reformez. A 555. Ont fait mourir plus de gens pour cause de Religion, que les Empereurs Romains. A 559. Ne sont pas plus Idolatres que les Protestans. A 568. Preuve que leur Religion les conduit à l'intolerance. A 625. Catholiques qui nient l'ancienneté de la Doctrine de la Transubstantiation. A 713. 745. Incertitude extreme de la conjuration dont on les accuse en Angleterre. B 11. Qu'ils sont mieux traitez par les Réformez qu'ils ne les traitent. B 33. Leurs Principes sur la violence retorquez contre eux. B 36. Corruption de leurs mœurs dans le XVI. Siecle. B 38. *& suiv.* Plusieurs d'entre eux rendent témoignage à l'intégrité des premiers Reformez. 43. 44. Indevotion qu'on voit dans leurs Eglises. B 49. Exemples de leur manque de soumission pour leurs Souverains heterodoxes. B 54. 55. *& suiv.* Leurs cruautez contre les Reformez sous le regne de Charles IX. entre autres. B 75. *& suiv.* Eux seuls coupables des desordres de la guerre d'alors. B 76. Exemples de leurs cruautez. B 81. Désordres qu'ils commettent quands ils abattent les Temples des Reformez. *ibid.* Qu'ils ne sont point maltraitez dans les Etats Protestans. B 104. Quels droits ils ont pour être tolerez en Angleterre & en Hollande. B 105. 106. Qu'aucun Prince Protestant ne peut s'assurer de leur fidélité. B 106. Que leur intolerance les rend indignes d'être tolerez. B 107. *& suiv.* Nouvelles preuves du danger qu'il y a à les tolerer. B 111. 112. 113. Combien peu on peut se fier à leurs promesses. B 114. Qu'ils jugent sans etude & sans science entre leur Religion & les autres. B 120. Stile pitoyable de leurs livres de dévotion. B 61. Mulique de leurs Eglises peu edifiante. B 61. 62. Qu'ils se contentent des dehors de leurs Proselytes. B 63. Combien ils ont publié de Satyres contre les Reformez. B 66. Exemple de leur mauvaise foi. *ibid.* Leur insolence contre leurs Souverains. B 72. Ils soutenoient contre Calvin, & Luther, que le Christianisme n'avoit pas changé. B 256. Signification odieuse du mot, Catholique. B 337. Plausibles raisons sur lesquelles ils fondent leur droit exclusif de perseverer. B 352 Combien peu de creance meritent leurs sermens. B 346. Que la moderation est ridicule dans leurs écrits. B 354. Conséquence de leur hardiesse à assûrer les choses les plus fausses. *ibid.* Qu'ils reconnoissent l'autorité de la raison dans les matieres Theologiques. B 370. Qu'eux mêmes écrivent contre la persécution quand ils n'ont aucun interet de la defendre. B 388. Maximes opposées des Catholiques de France & de ceux d'Angleterre. B 420. Leur intolérance comparée à celle des Reformez. B 413. Leur sentiment sur l'Heresie. B 523. Qu'ils condamnent les Reformez sur la lecture de l'Ecriture. B 524. Qu'il est quelquefois de leur interêt de croire que le Protestantisme est la vraye Religion. B 525. Pourquoi ils ne doivent pas être tolerez. B 550. 560. La conduite déréglée des Protestans les affermit dans leur Religion. B 575. Qu'ils damnent tous ceux qui meurent hors de leur Communion. B 847. Qu'ils sont souillez de plusieurs erreurs. B 858. Remarques sur leurs enfans qui meurent avant l'usage de la raison. B 887. Que la confiance dans les seuls mérites de Jesus-Christ est commune à de bons Catholiques avec les Protestans. C 748. 749. Que le mérite de condignité n'est pas un article de foi pour les premiers. C 749. Reproches de rebellion qu'ils font aux Protestans, & que ceux-ci leur renvoient. C 958. 959. Combien la Confession pourroit leur être utile & l'est peu. 967. 968. Que c'est un principe de conscience qui les rend intolérans. C 1014. 1015. Qu'ils sont plus corrompus que les Protestans selon Monsieur Arnaud. C 1047. Réplique du Ministre Jurieu. *ibid.* Jugement sur cette replique. C 1047. 1048. 1049. Comment il auroit dû répondre. C 1049. 1050. Que leurs mœurs étoient moins austeres que celles des Manichéens. C 1051. Comment ils se défendoient là-dessus. *ibid.* Inconséquence de leur opinion sur le salut des enfans baptisez par des Hérétiques, & morts en bas âge. C 1077. Ennemis déclarez du genre humain, & indignes de tout support dans les Etats Protestans. D 723. On peut les y souffrir en les mettant hors d'état de se soulever & de persécuter. *ibid.* Font relegüer un Ministre & Professeur à Sedan. D 565. Voyez *Réformez & Eglise Romaine.*

Catholiques. (Ecrivains) Noms de ceux qui ont loué des Heretiques. A 331.

Catilina. Passage de l'Histoire de sa Conjuration. B 723. Qu'il n'étoit pas Athée. C 83. Preuve de la Religion. C 92.

Catinat. [*Nicolas, St. de*] Maréchal de France. S'il est vrai qu'il faisoit le métier d'Espion. C 551. Apparence qu'il y a que deux Lettres qui ont connu sous son nom sont en

effet de lui. C 597. 598. Sa retraite & ſa modération. C 598. On publie deux Lettres ſous ſon nom. D 808.
Caton le Cenſeur. Bon mot qu'il dit ſur les Aruſpices. C 45. Autre ſur une Femme qui prioit pour un Fils malhonnête homme. C 51.
Caton d'Utique. Que c'eſt lui dont Virgile parle dans ſa Deſcription des Champs Elyſées. B 180. Hiſtoire d'une diſpute qu'il eut avec Cicéron. C 262. Remarque de Monſieur Arnaud ſur la préférence que Lucain donne à Caton ſur les Dieux. C 382. Sa Vertu trop rigide nuiſoit quelquefois aux affaires publiques. D 539.
Catulle. Divers paſſages de ce Poëte éclaircis. A 67. 68. Reproches de groſſiereté qu'on lui fait. A 69. Sens d'un Vers de ce Poëte. A 465. Autres vers du même. B 326.
Cavanis, Sécretaire des Commandemens du Duc d'Orléans. Perd ſa Charge par les menées de d'Andilly. D 844.
Caucaſe. Deſcription de cette Montagne. A 658.
Cauchemer. (*François*) Sa diſpute avec l'Abbé Gaſtaud. D 784.
Cauſus. Cenſuré mal à propos par Leo Allatius. A 44.
Cave. (*Guillaume*) Idée de deux de ſes Ouvrages. A 479. 480. Son *Hiſtoria Litteraria Scriptorum Eccleſiaſticorum.* D 639. Maltraite Monſieur Oudin, qui le cenſure à ſon tour. D 681.
Caverne. Deſcription d'une près de Beſançon. A 626. Odeur de quelques-unes. A 668.
Caviana. (*Philippe*) Son jugement ſur les Ouvrages de Tacite. A 569.
Caurres. (*des*) Ses *Oeuvres Morales* citées contre les parures des Femmes. C 258.
Cauſes. Des cauſes occaſionnelles. A 49. 533. Précis d'un Traité des cauſes ſecondes. A 622. Caracteres d'une cauſe. A 623. Que les cauſes occaſionnelles peuvent être déterminées par leur nature à un ſeul effet. A 710. Que l'ame n'eſt point la cauſe efficiente de ſes idées ni des mouvemens du corps. C 786. Qu'une cauſe efficiente doit connoître ce qu'elle fait. C 787. Remarques ſur les cauſes directrices. C 853. Definition, diviſion & explication des cauſes. D 232. 233. *& ſuiv.*
Cauſes occaſionnelles. Part qu'elles ont aux effets de la cauſe générale. C 131. Quelle eſt la principale difficulté contre elles. C 892. Philoſophes qui ont les premiers parlé d'elles. C 893.
Cauſes ſecondes. Leur ſubordination. C 129. 130.
Cauſſin. (*Nicolas*) Son jugement peu reſpectueux ſur la Doctrine de Saint Paul & de Saint Auguſtin. B 47.
Cautio criminalis. Auteur de ce Livre. C 895.
Cayet. (*Victor*) Cité ſur le Serment d'Henri IV. à ſon Sacre. C 1083. Prend le nom de *Palma*, avec celui de *Victor*. D 728. Pourquoi on l'a ſurnommé *Navarrus*. D *ibid.* Quand il a été fait Profeſſeur en Hebreu. D 730.
Cecilius. (*Sextus*) Ce qu'il dit ſur la néceſſité d'une autorité ſouveraine dans l'Etat. C 624.
Cecrops. Crû par quelques-uns le même que Moïſe. A 73.
Celarent. Régles & exemple d'un ſyllogiſme de ce mode. D 212.
Célibat. Loué ou mépriſé trop. A 52. 364. Privilège que Marſile Ficin lui attribuë. A 656. Que ceux qui en font vœu peuvent conſerver du penchant pour les Femmes. B 264. Comparaiſon de la Loi du Célibat avec la Loi contre l'Adultere. B 313. Comparé avec le lien du Mariage. B 314. Conſidérations qui peuvent en faire diſpenſer un homme. B 317.
Celſe. Ce qu'il dit de l'immutabilité de la nature. C 857.
Celſius. Son *Compurus Eccleſiaſticus* cité. A 619.
Celtes. Particularitez concernant ce Poëte. A 757.
Cene. (*Sainte*) Si les Reformez ont pû y diſpenſer les abſtêmes de la coupe. A 200. Doctrine de l'ancienne Egliſe touchant la néceſſité de la Cene. B 155. Origine & Apologie de la coûtume d'y employer le pain levé dans les Egliſes Françoiſes du Canton de Berne. C 596. 597. Remarques ſur la Liturgie de la Cene qui excommunie tous Schiſmatiques. C 880.
Cene. (*Charles le*) ſe déclare Arminien. D 769. Son *Etat de l'Homme après le péché*, &c. D 613. 616. Ses *Entretiens ſur diverſes Matières de Théologie.* D 617. 618. Monſieur le Clerc y a part. D 618. Ses *Converſations ſur diverſes Matieres de Religion*, &c. D 619. Son *Projet d'une Nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible.* D 769. Cet Ouvrage traduit en Anglois. *ibid.* A fait une Traduction Françoiſe de la Bible. *ibid.*
Cenni. (*Jacques Marie*) Sa *Vie de Mecenas.* A 610.
Cenſeurs des Livres. Combien leurs longueurs font ſouffrir. A 222. 248.
Cenſorinus. Nouvelle Edition de ſon Traité *de Die natali.* D 732.
Centre. Que les corps tendent tous à s'éloigner du centre de la Terre. C 15.
Cercle. Précis d'une réſolution du problême de la quadrature du cercle. A 686.
Cérémonies. Combien il importe de chercher ſur quoi ſont fondées celles de la Loi Moſaique. A 537. Combien il falloit peu de choſes pour les rendre défectueuſes chez les Romains. C 44. 45. Exemples. *ibid.* Les Païens attribuoient toûjours leur malheur à la négligence de quelques Cérémonies. Exemples. C 46. Raiſons qu'eut Calvin de les bannir du Culte Divin. B 47. Qu'il donna par-là une preuve de ſa ſincérité. B 48. Qu'elles ne contribuent pas à la dévotion. B 48. 49. Origine Païenne de pluſieurs cérémonies de l'Egliſe Catholique. C 56. Defenſe de ces cérémonies. *ibid.* Pourquoi chacun obſerve celles que preſcrit ſa Religion. C 88.
Cerf (*Philippe le*) *de la Viéville.* Sa *Bibliotheque des Auteurs de la Congregation de St. Maur*, citée. D 678.
Cerceo. (*Bernardin*) Incorruptibilité de cet Hiſtorien. A 279.
Cerizantes. Endroit d'un Ode qu'il adreſſoit à Voiture. A 489.
Cerjolles. Ce que dit Sandoval de cette bataille. A 514.
Cerle. (Père) Condamné à mort. B 110.
Certani. (Abbé) Ouvrage de ce Savant. A 721.
Certitude. Qu'aucune objection ne doit faire abandonner une propoſition certaine. C 691. Divers degrez de certitude ſur quoi fondez. D 239.
Cerveau. Penſées nouvelles ſur ſes enveloppes. A 408. Etenduë de ſes vaiſſeaux, & ſa ſubſtance intérieure. *ibid.* Ses corps canelez. A 409. Doutes ſur ces hypothèſes. A 411. Enfant né ſans cerveau. A 589. Vers trouvez dans le cerveau. A 668.
Céſar. (*Caius Julius*) Homme qui prétend démontrer que les Commentaires de ce Dictateur ſont faux. A 267. Jugement ſur cet Ouvrage. A 305. Sa ſuperſtition. A 734. Prodiges qui ſuivirent ſa mort, uſage qu'en firent les Poëtes. C 42. 53. 54. Prétenduë fatalité du nom C. Ceſar. C 251. Pourquoi dans la Guerre d'Afrique il mit un Scipion à la tête de ſes Troupes. *ibid.* Remarque ſur ſa Loi *Julia de Adulteriis.* C 377. Combien il eſtimoit la réputation d'homme poſſedant la Langue Latine. D 531.
Céſar. (Père) Plaiſante ſolution par laquelle il ſe tire d'embarras. B 125. Il ne laiſſe pas de s'attirer la colère de la Cour. B 158.
Céſare. Régles & exemple d'un ſyllogiſme de ce mode. D 212.
Céſarini. (*Virginio*) Artifices qu'on employa pour qu'il ſe fit Jéſuite. C 246 247.
Céſarius. Hiſtoire de deux Editions d'une Lettre de Saint Chryſoſtome à ce Moine. A 301. 580.
Ceſte. Voiez *Vénus.*
Cévenais. Leurs révoltes juſtifiées par un Politique & par un Miniſtre. C 959.
Ceylan. Prétendus veſtiges d'Adam qu'on trouve dans cette Iſle. A 681. Coûtume inceſtueuſe de ſes Habitans. *ibid.*
Chadirac. (Monſieur de) Miniſtre. Arrêté à Sedan. D 619.
Chair. D'où vient que celle des animaux eſt luiſante quelques fois. A 639
Chaiſe. (*François de la*) Lettre de J. Spon à ce Jéſuite, & Réponſe à cette Lettre. A 568. Remarques ſur ſa conduite à l'égard des LXV. Propoſitions condamnées par Innocent IX. B 157. Cité à Rome. D 597. Sa *Vie*, Ouvrage Romaneſque & Satirique. D 687.
Chalcidius. Ce qu'il dit des Dieux des Païens. C 369.
Chaldéens. S'il eſt vrai qu'ils connuſſent le cours des Comètes. C 132. Réveries de ce Peuple ſur ſon antiquité. C 699.
Chaleur. Idée qu'en donne Hippocrate. A 707. D'où vient celle de la Fiévre. A 732. Reconnuë pour Dieu par Hippocrate. C 287. Réfutation de la definition qu'Ariſtote en a donnée. D 336. Ce qu'en diſent les Epicuriens. C 336. 337. En quoi les Cartéſiens la font conſiſter. D 337. 338. *& ſuiv.*
Chambre. (*Pierre Cureau de la*) Son ſentiment ſur la connoiſſance des Bêtes. A 7. Son oraiſon funèbre de Marie Thereſe d'Autriche. A 188. Remarques ſur un de ſes diſcours. A 197. Ce diſcours même. A 198. Plan de ſon Hiſtoire du Cavalier Bernin. A 362. Son Eloge & celui de ſa Famille. A 740. Prend mal une expreſſion de Monſieur Bayle. D 613.
Chambre Optique. Voiez *Optique.*
Chambres mi-parties. Réflexions ſur la caſſation de ces Tribunaux. B 94.
Chamberus. Sa réponſe à l'Auteur de *la Politique de France.* D 165.
Chamier. [*Daniel*] Miniſtre. On n'a point écrit ſa Vie. D 648.
Champignons. Grandeur extraordinaire de quelques-uns. A 694.
Chandeleur. Baronius cité ſur l'origine de cette Fête. C 56.
Chandelier. Nouvelle invention d'un chandelier. A 294.
Chandelle. La Trinité comparée à une chandelle. C 1058.
Chantais. [. . . . *de*] Mêlé dans un attentat contre la Vie du Roi Guillaume. D 673.
Chanſons. Leur utilité par rapport à l'Hiſtoire. A 221. 302.
Chantepré. [*Thomas de*] Pronoſtics funeſtes qui précédèrent, ſelon lui, l'inſtitution de la Fête-Dieu. A 487.
Chanvalon. Son ſentiment ſur un paſſage de Tacite. A 570.
Chapelet. Uſage continuel qu'en font les Eſpagnols. C 1056.
Chapelle. [*Jean de la*] Ses *Lettres Suiſſes* critiquées. C 912. 913. Pourquoi il y a revêtu le perſonnage d'un Suiſſe. C 915.

915. Ses mêmes *Lettres d'un Suiſſe à un François*, &c. D 857.
Chapotot. [Monſieur] Deſcription d'un niveau qu'il a inventé. A 576.
Chappuzeau [*Samuel*] Ce qu'il dit de Monſieur Jurieu dans une Lettre imprimée. B 673. Publie le *Voiage de Tavernier*. D 554. Travaille à un *Nouveau Dictionnaire Critique*, &c. D 574. Plan de cet Ouvrage. D 760. 761. Sa *Défenſe* contre Monſieur Jurieu. D 651.
Chardin. [Chevalier] Idée des deux premières parties de ſon Voiage de Perſe. A 647. 648. Autre Ouvrage qu'il promettoit. *ibid.*
Charges Eccléſiaſtiques, & Académiques. Quand on les remplit en Hollande, on n'a point d'égard au mérite, mais à l'eſprit de faction. D 708.
Charges Militaires d'aujourd'hui. Il n'eſt pas facile de trouver leur véritable nom en Latin. D 543.
Charité. Maximes de Monſieur Benoît ſur le précepte de la Charité impoſé aux Chrétiens. C 362.
Charanton. Propoſitions des quatre Miniſtres de cette Egliſe dans un Ecrit dédié à Louis XIII. en 1617. B 629. Réponſe que leur fit le Cardinal de Richelieu. *ibid.*
Charlan. [l'Abbé] Ses Converſations avec Monſieur Bayle. B 644. Ce qu'il lui dit de Monſieur Jurieu. *ibid.*
Charles Martel. Source & effets de la haine du Clergé pour lui. B 175.
Charlemagne. Juſtifié des impudicitez qu'on lui attribuë. A 398. Si Leon III. lui conféra la dignité d'Empereur. A 596. Son Incontinence. B 186.
Charles V. Roi de France. Son Alliance avec Henri II. de Caſtille. A 600.
Charles VI. Roi de France. Qu'il abrogea la coûtume de confiſquer les biens des Juifs nouveaux convertis. B 335.
Charles VII. Roi de France. Son *Hiſtoire*, par Monſieur Bodot de Juilli. D 812.
Charles VIII. Ses differens avec ſon Fils. A 168. Sa mort tragique. *ibid.* Défauts de ſa naiſſance, ſelon du Haillan. A 605. Hiſtoire d'un Chirurgien qui s'agenouilloit devant ſa Statuë. A 758. Hiſtoriens qui aſſûrent qu'il enleva Anne de Bretagne. C 754. 755. Fauſſeté de ce fait. C 755. Il renvoie la Princeſſe Marguerite ſon Epouſe. C 756. S'accommode avec Maximilien. C 755. 756. N'eſt point jaloux de ſon agrandiſſement. C 757. Variation ſur la date de ſon Mariage. *ibid.* Sur quoi on a fondé & comment les Hiſtoriens ont adopté la Fable qu'il enleva l'Héritiére de Bretagne. C 758. Jugement ſur ſa conduite envers Maximilien. *ibid.* Auteur qui la défendit. *ibid.*
Charles IX. Roi de France. Son enlévement par les Triumvirs. B 74. Réflexions ſur le récit de ſon voiage par la France après la premiére Paix. B 78. Et ſur une Lettre qu'il écrivit pendant la ſeconde Guerre Civile. B 80. Son *Hiſtoire*, par Varillas. D 606.
Charles IV. Son élevation à l'Empire. D 902.
Charles V. Son repentir de n'avoir pas appris le Latin. A 395. Honneur qu'il rendit au premier qui a encaqué les Harangs. A 584. Sa conduite après avoir pris François I. A 600. Récompenſe qu'il promet à celui qui réſoudra le problême de la quadrature du Cercle. A 686. Ce qu'il diſoit de Sleidan. B 80. Peu s'en faut qu'on ne brûle ſes os. B 110. Ridicule des Prières qu'il faiſoit faire pour la délivrance du Pape, ſon priſonnier. B 123. Jour heureux pour lui. C 23. Prétendus préſages qui annoncèrent ſa mort. C 62. Que ſa mort ne tira point à conſéquence pour les affaires de l'Europe. C 63. Prodiges dont les Ecrivains Eſpagnols accompagnent le récit de ſa Victoire ſur le Duc de Saxe. C 64. Prodige qui accompagna ſa mort. C 67. Préſage flatteur qu'on en tira pour Mademoiſelle épouſant Charles II. Roi d'Eſpagne. C 67. 68. Qu'il aimoit les Luthériens. C 746. Accuſé de les avoir favoriſez par des vûës d'intérêt. C 747. 748. S'il a aſpiré à la Monarchie Univerſelle. C 748. Et s'il eſt mort Catholique. *ibid. & ſuiv.* Preuve de l'affirmative. C 750. S'il donna dans la Magie. C 575. *Hiſtoire de ſon Expédition contre Barberouſſe*, par Antonius Pontus. D 758. Son *Hiſtoire*, par Leti. D 789. 799. Sa réponſe à quelqu'un qui l'avertiſſoit de ne ſe pas tant expoſer. D 891. Abrégé de ſon Hiſtoire. D 902. Pourquoi il ne réuſſit pas dans le deſſein de la Monarchie Univerſelle. D 903. Son Eloge. *ibid.* Faute qu'il commit en faiſant élire ſon Frére Ferdinand Roi des Romains. *ibid.*
Charles d'Autriche, Archiduc. Frére de Ferdinand II. Chaſſé de Breſlau. D 911.
Charles IX. Roi de Suéde. Abrégé de ſon Hiſtoire. D 885. 886. 887.
Charles Guſtave, Roi de Suede. Ce que Parival dit des faux bruits de la mort de ce Prince. C 916. 917.
Charles I. Roi d'Angleterre. Que les Presbytériens n'eurent point de part à ſa mort. A 719. Remarques ſur ſes Juges. B 594. Ce que Monſieur Daillé répondit ſur ſon ſupplice. B 599.
Charles II. Roi d'Angleterre. Ce qu'il dit d'une Hiſtoire que Leti préparoit. A 31. Conſeil qu'il lui donna. *ibid.* Son affection pour la France. B 32. Sa Lettre & ſes bontez en faveur des Réfugiez François. *ibid.* Rétabli par les Presbyteriens, ſelon l'Auteur de l'*Eſprit de Monſieur Arnaud*. B 601. Ses Amours avec Madame de Caſtlemaine. D 567.
Charles IV. Duc de Lorraine. Teſtament qu'on fait ſous ſon nom. D 559.
Charles V. Duc de Lorraine. Général des Troupes en 1676. D 568. Apologie de ſa Campagne en 1677. D *ibid.* Son *Teſtament Politique*, par l'Abbé de Chevremont. D 726.
Charles VI. Duc de Lorraine. En quel tems il fut chaſſé de ſes Etats. C 690.
Charles Emanuel, Duc de Savoie. Prince fin, & ambitieux. D 554.
Charles. [Monſieur] Miniſtre de Charenteraut. Va à Genéve. D 566.
Charles de Saint Paul. Ses Ouvrages. D 164.
Charles Borromée. [*Saint*] Corruption extrême où il trouva le Clergé de Milan. B 40. 41.
Charleton. Livre de ce Medecin. A 626.
Charpentier. [*François*] Son Traité de l'*Excellence de la Langue Françoiſe*. A 112. Son ſentiment ſur la difficulté de bien écrire en François. A 206. Sa Traduction de la *Cyropedie*, & *des choſes mémorables de Socrate*. D 848. Son Traité *de l'Excellence de la Langue Françoiſe*. D 847. Hiſtoire de cet Ouvrage. *ibid.* Ce qu'il penſoit du *Perrone* de Belgrade. D 668. Lettre qu'il écrit là-deſſus. D 848. Si Monſieur Perizonius a eu raiſon de l'inſulter au ſujet de cette Lettre. *ibid.*
Charras. [*Moïſe*] Accuſé de Plagiat. A 194. Son Livre ſur la Thériaque d'Andromachus. A 269. Son ſentiment ſur le venin des Viperes. A 637.
Charron. [*Pierre*] Chanoine de Condom. Ce qu'il dit de l'obeïſſance d'un Sujet à ſon Roi. B 673.
Chartier. [*Alain*] Remarques ſur l'honneur que lui procura ſon bel Eſprit. B 290.
Chaſtel. [*Jean*] Son ſilence ſur ceux qui l'avoient pouſſé à tuer le Roi. C 1080.
Chaſteté. Amour extraordinaire d'un Athée pour cette vertu. C 111. 112. Quelles ſont d'ordinaire les cauſes de celle des Femmes. C 104. 105. Combien elle étoit chére aux anciens Romains malgré les préjugez de leur Religion. C 115. 116. Qu'elle le ſeroit de même aux Athées. C 116. Voïez *Continence*.
Chateaubriant. [Comteſſe de] Son Hiſtoire, ſelon Varillas. A 463. Réfutation de cette Hiſtoire. A 464.
Chateauneuf. [Monſieur de] Garde des Sceaux. Négocie & conclut le Traité d'Ulm. D 911. Les honneurs & la bonne réputation dont il jouit juſqu'à ſa mort peuvent ſervir de preuve contre le Maréchal de Marillac. D 796.
Chatillon. [*Odet*, Cardinal de] Pourquoi il change de Religion. B 253.
Chatillon. [*Gaſpar de Coligny*, Amiral de] Remarques ſur ſa conduite à l'égard des Anglois. B 205. 206. 207. Réflexion ſur ſa Reformation. B 260. Qu'on ne peut ſoupçonner ni lui, ni ſes Frères d'avoir été Réformez par intérêt. *ibid.* Voy. *Coligny*.
Châtimens Que les châtimens humains ſont en quelque maniére éternels. C 876. Autres Réflexions ſur cette matiére. C 878. *& ſuiv.*
Chavagnac. Cité ſur la mort du Maréchal de Turenne. C 596.
Chaumont. [Chevalier de] Pourquoi il s'eſt peu étendu dans ſa Relation ſur la Religion des Siamois. A 664.
Chauſſi. [*Jacques*] Extrait de ſon Traité ſur le Mariage. A 364.
Chauvigny. [Monſieur de] Réſident de France à Geneve. Son zéle indiſcret pour le Catholiciſme. D 573.
Chauvin. [Monſieur] Ce qu'il dit à Monſieur Jurieu au ſujet de Monſieur Peliſſon. B 727. Fait des Leçons de Philoſophie à Rotterdam pendant la Maladie de Monſieur Bayle. D 632. Se flate d'avoir ſa Charge. D 636. Son *Nouveau Journal des Savans*. D 704. Son *Lexicon Rationale*, ſeu *Theſaurus Philoſophicus*. D 661.
Cheminais. [Pére] Ses Vers pour un Ballet, & ſon Eloge. A 651.
Chênes. Grandeur extraordinaire d'un Chêne. A 694.
Chenilles. Plaiſant moïen de les chaſſer. A 466. Excommuniées après une procédure juridique. A 487.
Cherefeddin Ali. Sa *Vie de Timur-Bec*, ou *Tamerlan*. D 737.
Chéremon. Livre de ce Philoſophe ſur les Comètes. C 33.
Cherſonneſe Cimbrique. Preuve que c'eſt Scandinavie. A 218.
Cheſne. [*Joſeph du*] Cité ſur les poſſeſſions & les maladies d'imagination. C 560.
Chetardie. [*de la*] Son inſtruction pour une jeune Princeſſe. A 383. Autre Ouvrage de la façon. A 384.
Chevalier. [*Nicolas*] Libraire. Son *Hiſtoire du Roi Guillaume, par Médailles*. D 671. Défauts qu'on y trouve. D 679.
Chevreau. [*Urbain*] Son Eloge. A 678. Précis de ſon *Hiſtoire du Monde*. A 678. *& ſuiv.* Critiqué. D 766.
Chevrement. [l'Abbé de] Particularitez touchant ſa perſonne & ſes Ouvrages. C 630. Son *Teſtament Politique du Duc de Lorraine*. D 726.
Chien. Dévotion d'un Chien. A 639.
Chirures. Part qu'il eut au mariage de Germaine de Foix avec le Duc de Calabre. C 787. *& ſuiv.*

Chiffres. Leur origine. A 303.
Chillingworth. [*Guillaume*] Sa *Vie* citée. D 550. 832.
Chine. Sorte de chauſſures & de fers à cheval dont on s'y ſert. A 69. Multitude des Habitans. A 213. Leur Eloge & leurs Inventions. A 214. Leur tolérance. A 232. Leurs précautions dans la compoſition de leur Hiſtoire. A 267. Leur Médecine ſur le pouls. A 638. Habitans & richeſſes de cet Empire. A 681. A quelle fin on y uſe d'Opium. 695. Qu'on peut en conſcience en avertir le Souverain de ſe défier des Miſſionaires Catholiques. B 350. 351. Quatre Sectes qui diviſent la Chine. C 343. Syſtême de la dominante, qui eſt celle des Philoſophes. C 343. 344. Argumens que pourroit leur oppoſer un Miſſionaire Péripatéticien, rétorquez contre lui-même. C 344. 345. 346. Si un Carteſien réuſſiroit mieux. C 346. *& ſuiv.* Idée que les Chinois Lettrez ont de la Divinité. C 344. Et de la Nature. *ibid.* Hiſtoire d'un Chinois qui ſe fait Chrétien pour éviter de devenir Cheval de Poſte. *ibid.* Qu'on maltraite les Idoles à la Chine. C 385. Et qu'on les y dégrade même par arrêt de Juſtice. *ibid.* Belle morale des Lettrez Chinois bien qu'Athées. C 397. Pureté des mœurs de ces Philoſophes. C 413. Antiquité que les Chinois ſe donnent. C 699. Droit que les Peres à la Chine ont ſur leurs Enfans. C 710. 711. Opinion particulière à quelques Chinois ſur la Divinité. C 728. Remarques & témoignages ſur l'Athéiſme des Philoſophes & des Idolâtres de la Chine. C 915. *& ſuiv.* Maxime des Chinois contre les Miſſionaires Chrétiens. C 956. Que les Chrétiens de la Chine ſouhaiteroient que les Femmes fuſſent revêtues du Sacerdoce. C 1039.
Chinois. Inconveniens d'une Conférence de Miniſtres & de Miſſionaires devant eux. B 521. En particulier ſur la Tranſſubſtantiation. *ibid.* Comment ils en uſeroient en ce cas. B 522. Ce qu'ils diroient aux deux partis. *ibid.* Conſéquence de tout cela. *ibid.* Ce qu'ils penſeroient ſur le ſixième Chapitre de Saint Jean. B 523. Leur crédulité pour les Aſtrologues. C 20. Leur inſolence envers leurs Dieux. C 85. 385. Motifs des nombreuſes converſions qui ſe font parmi eux. C 211. 212. Accommodemens qu'ils trouvent pour adoucir l'auſtérité de l'Evangile. C 212. Diſputes ſur la queſtion ſi les anciens Chinois ont bien connu Dieu & l'ont ſervi dignement. C 226. *& ſuiv.*
Chocolat. S'il rompt le jeûne, Livres ſur ce ſujet. A 286. Hiſtoire d'un Prêtre qui ne pouvoit s'en paſſer. *ibid.*
Choiſeau. Voiez *Creſſetcau.*
Choiſeuil. [*Gilbert de*] Evêque de Tournai. Son *Traité ſur la Pénitence.* D 576. Ses *Mémoires touchant la Religion.* D 598.
Choquet. [*Louis*] Son *Apocalypſe de Saint Jean, redigée par perſonnages*, &c. D 825. S'il eſt l'Auteur de la Comédie des *Actes des Apôtres. ibid.*
Chorïde. Si la viſion s'y fait. A 518.
Chouet. Sa Lettre ſur un Phénoméne céleſte. A 242.
Chouettes. Deſcription de leurs yeux. A 637.
Chrétiens. Leurs aſſemblées réglées ſur la forme des Synagogues. A 291. Traitez d'Aſinani & pourquoi. A 343. Quelques-uns s'abſtiennent de manger du ſang. A 537. Leur intrépidité dans les tourmens. A 559. Sur quoi fondée. *ibid.* S'ils ſont de véritables Prêtres. A 560. Opinion qu'on avoit d'eux du tems de Tacite. A 570. Que la foi promiſe eſt leur plus eſſentielle obligation. B 98. Si ceux du Levant ont tort d'appeller les Turcs *Muſſulmans.* B 150. Et de ſe nommer eux-mêmes *Ghiaours.* B 151. Que ſi J. C. a ordonné la contrainte en matière de Religion, ils ont eu tort de ſe plaindre des Perſécutions Païennes. B 388. *& ſuiv.* Et qu'ils doivent ſe perſécuter les uns les autres. B 391. 392. Inſtabilité de leur doctrine. B 505. Conſéquences funeſtes de la ſuppoſition qu'on feroit qu'ils reſtent dans l'erreur pour ne pas lire comme il faut l'Ecriture. B 524. Autres fautes de cette Hypothèſe. B 525. Crédit de l'Aſtrologie parmi eux. C 21. Superſtition de quelques-uns à l'égard des noms. C 24. 25. Et des Eclipſes. C 37. On les accuſoit de tous les malheurs de l'Empire Romain. C 46. Pourquoi ils penſent ſur les Comètes comme les Païens. C 55. 56. Idée avantageuſe que l'Evangile donne d'eux. C 359. Qu'une ſociété de vrais Chrétiens pourroit vivre heureuſement enſemble. C 360. Mais qu'elle ſe défendroit mal contre ſes Ennemis. *ibid.* Et que ſes maximes ſont fort différentes des maximes d'Etat. C 361. S'il eſt vrai que leur doctrine n'eſt propre qu'à des Dévôts détachez du Monde. C 361. 362. Qu'elle eſt impoſée à toute ſorte de perſonnes comme néceſſaire. C 361. Et qu'ils trouvent des expédiens à tout en diſtinguant entre les préceptes & les conſeils de l'Evangile. C 362. En ſorte que les Chrétiens excellent par leur habileté & leur valeur. *ibid.* Qu'ils reconnoiſſent un fondement de moralité diſtinct des Décrets de Dieu. C 414. Que les meilleurs Chrétiens craignent la mort comme les autres. C 653. Si les Gens de Guerre croient que les bons Chrétiens ſeroient bons Soldats. C 981. Portrait des véritables Chrétiens tiré de l'Ecriture. C 972. 973. Fidélité de ce Portrait défenduë. C 979. *& ſuiv.* Nouvelle preuve qu'ils ne pourroient ſe défendre contre des Etrangers. C 973. Objections contre ce ſentiment. *ibid.* Réfutées. C 974. *& ſuiv.* Pourquoi Dieu ſouffre qu'ils ſoient malheureux. C 975. *& ſuiv.* Comment il arrive qu'ils pèchent contre leurs lumieres. C 984. 985. Idée affreuſe que les Païens ſe faiſoient des premiers Chrétiens. C 1014. Que leur mauvaiſe vie ne procede pas d'incrédulité. C 1052. Paſſage où on l'attribuë à la mauvaiſe éducation qu'on donne à la jeuneſſe par rapport à la piété. C 1052. 1053. Refutation de cette prétention. C 1053. 154. 1057. *& ſuiv.* Que les plus ignorans d'entre eux ſavent que les mauvaiſes actions ſont défenduës de Dieu. C 1058.
Chriſtianiſme. Prouvé par la Religion Judaïque. A 172. Et par lui même. *ibid.* Ne peut être prouvé aux eſprits forts que par des démonſtrations. A 173. Sa conformité avec le Platoniſme. A 561. Portrait de ſes differens ages. B 380. Ceux qui diſent qu'il eſt altéré ſont plus croyables ſans preuves que ceux qui diſent le contraire. B 256. Exemples de ſon changement. *ibid.* Quelles ſont les erreurs dont il guérit les hommes. C 55. Pourquoi il a adopté pluſieurs cérémonies Payennes. C 56. Comment quelques erreurs des Payens y ont été tranſportées. C 56. 57. Quelle ſorte de courage il inſpire. C 90. 91. D'où vient la difficulté de le faire embraſſer aux Infideles. C 118. 119. Les Payens le croïoient préjudiciable à l'Etat à cauſe du précepte de la charité. C 362. Réponſe que leur fait Saint Auguſtin. *ibid.* Parallele de la Religion Chrétienne avec le Paganiſme. C 957. 958. Si les mœurs des Chrétiens ſont conformes à l'Evangile. C 958. 959. Qu'il n'émouſſe point la force du point d'honneur. C 965. Son incompatibilité avec la Souveraineté. C 1021.
Chriſtianopel. Priſe de cette place par Guſtave Adolphe. D 887.
Chriſtien. II. Roi de Dannemark. Railleries qu'il fait des Prophéties de Sainte Brigide. D 509.
Chriſtien. IV. Roi de Dannemark. Aſſiege Calmar & Elsbourg. D 887. Avantages qu'il remporte. *ibid.* Pertes qu'il fait. *ibid.* Fait une paix avantageuſe pour lui avec les Suédois. D 888. Son eloge. *ibid.* Il s'abouche avec Guſtave Adolphe. D 890. Incommode le commerce de Dantzig. 898.
Chriſtierne. I. Roi de Dannemark & de Suede. D 885.
Chriſtierne. II. Roi de Dannemark & de Suede, Chaſſé de ce dernier Roiaume. D 885.
Chriſtine. Reine de Suede, condamne la perſécution de France. D 545. Sa lettre ſur ce ſujet. D 556. Qu'elle l'a écrite réellement. D 567. Excuſes que Bayle lui fait ſur la maniere dont il a parlé d'elle. D 627. Eloge de cette Princeſſe. D 722. La Religion Catholique l'exclud de la Couronne. B 612. Se plaint de Mr. Bayle, & pourquoi. D 627. Lettre que Mr. Bayle lui écrit pour ſe juſtifier. D 627. Elle lui fait une Réponſe très-gracieuſe. D 628. Recherche les Livres de Chimie. D 628. *Hiſtoire de ſes Intrigues galantes pendant ſon ſéjour à Rome.* D 727. On promet de publier ſes *Maximes. ibid.*
Chroniques. Paraphraſe Chaldaïque de ce livre. A 21.
Chronologie. Celle des Livres néceſſaire pour les bien entendre. A 574. D 727.
Chryſes. Vengé des Grecs par Apollon. C 364.
Chryſippe. Bonne foi avec laquelle il expoſe les ſentimens de Carneade. A 336.
Chryſoſtome. (*Jean*) Hiſtoire de la publication de ſa lettre à Celarius. A 301. 580. Plaintes des Proteſtans à ce ſujet. *ibid.* Faute de ce Pere relevée. A 302.
Chymie. Les Anciens s'y ſont attachez. A 34. Bon mot ſur ceux qui s'y appliquent. A 73. Leur definition. A 694. Réfutation de ſes cinq principes de compoſition du corps naturel. D 275. 330. 331. Qu'il n'eſt pas impoſſible qu'elle faſſe de l'or veritable. D 270. Ce qu'elle enſeigne ſur la matiere prochaine des métaux. D. 389.
Chyndonax. (*Revel de*) Idée de ce livre. A 645.
Chypre. Particularitez de la Conquête de cette Iſle. A 382.
Chytraus. (*David*) Examen de ce qu'il a écrit ſur les dernieres heures de Charles V. B 748. Faute qu'il fait en parlant de la continuation de la Chronique de l'Abbe d'Urſperg. D 752.
Ciacco. Origine de ce mot Italien. A 488.
Cibo. (Cardinal) Precis d'une lettre à ce Prelat ſur la Régale. A 478.
Ciceron. Ses Lettres mal nommées Epitres Familieres. A 55. Importance & éloge de ces Lettres. *ibid.* Paſſage du *Parnaſſe Reformé* ſur ce ſujet. *ibid.* Combien utiles & mal expliquées dans les Colleges. A 149. S'il deſcendoit d'aieux Rois. A 155. 170. Preuves de la netteté de ſon ſtyle. A 169. Son éloge. A 184. Preuve que des mots qui ne ſont point dans ſes écrits ſont pourtant Latins. A 350. Contradictions où il tombe. *ibid.* Eloge de ſon ſtyle. D 375. Eloge & idée de l'edition de ſes lettres *in uſum Delphini* A 481. Penſée que le Pere Thomaſſin lui attribuë ſur cette propoſition, Dieu eſt. A 561. 562. Ce qu'il dit contre les Gaulois. A 644. Differend ſur un paſſage d'une de ſes Lettres à Atticus. A 710. Combien il s'eſt contredit ſur le chapitre de Ceſar. B 182. Ce qu'il diſoit de l'incommode vertu de Caton. B 185. Remarques ſur ſes écrits. B 202. Ses repreſentations à Jules Ceſar, touchant la poſterité. B 211. Paſſage de cet Orateur

Digitized by Google

CICERON.
teur sur la nature. B 277. Remarque sur la fin de son Oraison pour Marcellus. B 280. Ce qu'il dit sur la tolérance des Magistrats. B 519. Réflexion sur sa conduite envers Catilina. B 617. *& suiv.* Passage de cet Auteur sur la nature des Dieux. B 898. Son sentiment sur la science des Présages. C 26. 27. Cité sur le respect des Payens pour la Tradition. C 81. Combien le dogme de l'immortalité de l'ame lui paroissoit difficile à croire. C 120. Qu'il a prévu les révolutions de la République Romaine. C 145. Cité sur la question si l'idée de Dieu est commune à toutes les Nations. C 195. 196. 197. Refuté. C 199. Cité sur le peu de cas qu'on doit faire des jugemens du Peuple. C 204. 205. 206. Et sur les idées des Epicuriens touchant la Providence. C 215. 216. Objection des Pyrrhoniens contre les Dogmatiques qu'il rapporte. C 215. Autorité qu'il donne à l'antiquité & à la tradition en fait de Religion. C 232. 233. Fait servir le consentement général à justifier la superstition du Paganisme. C 234. & en particulier la divination. C 234. 235. Se moque ailleurs de cette preuve. C 225. Divers passages sur ce sujet. C 234. 235. Cité sur la pureté intérieure par rapport à la Religion. C 256. Caton empêche qu'on ne remercie les Dieux d'un avantage remporté par Ciceron. C 262. Ce qu'il dit de la multitude des Dieux des Syracusains. C 283. Et sur la nécessité d'une Religion pour gouverner le Peuple. C 292. Qu'il devint Athée, ou peu s'en faut, par l'examen des opinions des Philosophes sur la nature divine. C 332. 333 Eloge qu'il fait de la vie rustique. C 353. Pensée impie dont il se sert pour justifier le meurtre de Clodius. C 366. Jugement désavantageux qu'il porte des Poëtes Payens. C 368. Eloge magnifique qu'il fait de la Philosophie. C 372. Ce qu'il dit sur les conséquences du mauvais exemple que les Princes donnent. C 378. Beau passage où il montre qu'il faudroit observer les règles de la Morale quand même il n'y auroit point de Dieu. C 406. Autre où il montre que l'honnêteté de la vertu est naturelle. C 412. Belle pensée de ce grand homme sur la crainte de l'infamie. C 414. Commentaire sur cette pensée. *ibid.* Ce qu'il dit contre les Guerres civiles. C 617. Sa définition de la gloire. C 652. Ce qu'il dit de ceux qui l'aiment trop. *ibid.* Son raisonnement contre la possibilité de la divination. C 793. Ce qu'il dit contre le dogme des Stoïciens sur la formation & sur la nature du Monde. C 819. Son témoignage sur l'humeur mutine des Grecs. C 966. 967. Ce qu'il dit des Logiciens. D 132. Diverses explications d'un passage de son Livre *de Natura Deorum*. D 169. Panche vers le Pyrrhonisme. D 537. Blâme la vertu trop rigide de Caton. D 539. Remarque sur son stile. D 719. Nouvelles Editions de quelques-uns de ses Ouvrages. D 631. Traductions de ses *Lettres à Atticus*, & de ses *Offices*. D 667.

Cid. Combien cette Tragédie fut admirée du Peuple. D 200. 201. Ses défauts & ses critiques. D 201. Que les Critiques publiées contre cette Tragédie lui ont fait tort. D 526.

Cierge. Remarques sur la devise d'un cierge. B 264.

Cieux. Hypotheses nouvelles sur leur sujet. D 435. Vicissitude des sentimens sur la solidité des Cieux. D 140. S'ils sont incorruptibles & solides. D 392. *& suiv.* Leur nombre & leur mouvement selon Ptolomée. D 394. Selon Tycho-Brahé. D 396. *& suiv.* Et dans le système de Copernic. D 398.

Cilli. (*Alessandro*) Ce qu'il dit du Rokoss. C 625.

Cimento. (Academie *del*) Recueil de ses expériences physiques. A 369.

Cinelli. Sa *Biblioteca volante*. A 79. Histoire de ce Journal. A 720.

Cinq-Mars (Sieur de) Craignoit plus la question que la mort. B 401.

Circoncision. Pourquoi le précepte en est si bien observé chez les Juifs. C 88.

Circulation. Comment se fait celle du sang. D 450. *& suiv.*

Cire. Images de Cire, usage que les anciens en faisoient dans la magie. C 585. Et que les Ligueurs en firent contre la vie d'Henry III. C 586. Que c'est un crime digne du supplice. C 586.

Cirque. Remarques Historiques sur les livrées de ceux qui y combattoient dans les Jeux. A 18.

Citations. Combien à souhaiter que les anciens les eussent aimées. A 392. 393. Ce que Bayle dit d'un livre qui en est trop chargé. A 487. Remarques sur l'infidélité des citations. A 530. Agrément & utilité dont elles sont. C 4. 5. Critique des Auteurs qui affectent de citer. C 253. En quels cas un Auteur peut citer son propre ouvrage. C 592. *& suiv.* Combien suspectes doivent être celles des Controversistes. C 752. Que la fausseté de quelques-unes ne dispense pas de l'examen des autres. C 752. 753. Chaque Citation doit avoir une Note particuliere. D 880.

Citri. (de la Guette de) Son éloge & ses ouvrages. A 295.

Clauberg. Eloge de sa Logique. D 133.

Claude. (Jean) Eloge & idée d'un de ses Sermons. A 477. Son démêlé avec Monsieur Ferrand. *ibid.* Loué par les Jésuites, pourquoi. B 23. Publication de sa Conférence avec l'Evêque de Meaux. Eloge de ce Livre. Comment on en a permis l'impression en France. B 180. Réflexions sur cette relation. B 180. 181. Ce qu'il dit du style des Reformateurs. B 201. Ses réflexions sur les enthousiasmes à la louange de M. Arnaud. B 202. Qu'il a montré à Messieurs de Port-Royal la fausseté de leurs raisonnemens sur la présence reelle. B 241. Ce qu'il dit de l'Eglise, & de la société civile. B 599. Fait un crime aux Catholiques d'avoir formé le plan de l'Eglise sur les sociétez humaines. B 599. Différences qu'il met entre l'Eglise & la Société civile. *ibid.* Passage de cet Auteur sur ce que la Religion devient Crime d'état. B 612. Comment il explique la vocation extraordinaire des Réformateurs. B 699. Qu'il est faux qu'il ait fait la lettre de quelques Protestans pacifiques. B 709. Ce qu'il dit de Cyrille *Lucar*. B 710. Sa remarque au sujet de Messieurs de Port-Royal. B 731. Estime des Catholiques de France. B 735. Ce qu'il dit dans son Apologie de la Reformation touchant l'invocation des Saints. B 899. Dispute entre lui & Monsieur Nicole. B 844. De quel argument il se sert contre la Transubstantiation. B 856. Ce qu'il dit sur l'opposition de la raison aux mysteres du Christianisme. D. 16. Caractere de ses Ouvrages. D 611. Ses *Considérations sur les Lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de* 1682. D 613. Maltraité par Mr. le Cene. D 629. Artifice dont il se servoit pour mettre son Fils en réputation. D 674. Sa *Lettre* sur le *Baptême*. D 709. Objection embarrassante qu'il fait à Mr. de Meaux. D 735. *Son Traité de la Composition d'un Sermon*. D 860.

Claude. (*Isaac*) Fils du précedent : prêche devant le Roi d'Angleterre. D 653. Sa Mort. D 720.

Claudia. Nom d'une Maison de Rome, pourquoi elle rejetta le surnom de Lucius. C 251.

Claudien. Sa pensée sur les prodiges. C 46. Commentaire sur un vers où ce Poëte dit que la vertu est aimable par elle même. C 407. Ses vers en l'honneur d'Honorius. C 660.

Claudin le Jeune: s'il a fait la Musique des Pseaumes. D 603.

Clavius. Ses efforts pour trouver l'intersection de la *ligne de quadrature* A 687.

Clavus. Piece de l'habillement des Romains, ce que c'étoit. A 19.

Clefs. Leur antiquité. A 139. De deux sortes parmi les anciens. *Ibid.* Ce que c'étoit que la Clef laconique. *ibid.* Et la Clef Βαλάνεγρα. A 140. Quatre Clefs que les Rabins disent que Dieu s'est reservées. C 684.

Clelie. Remarques sur ce Roman. D 639.

Clemangis. (*Nicolas de*) Ses Ecrits sur les desordres de l'Eglise de son tems. D 734. 837.

Clemens. (*Julius*) Deux livres rares de cet Auteur. A 78.

Clemens Alexandrin. Peu Orthodoxe. A 575. Idée qu'il donne de la Doctrine d'Heraclite. C 331. 332. Patens qu'il a à tort justifiez d'Athéisme. C 110. 111. Eloges qu'il a donnez à leur bonne vie. C 111. Passage où il prouve que les Payens étoient autant d'Athées. C 309.

Clement. V. En quel sens il révoqua la bulle *unam sanctam*. A 543. 544.

Clement. VII. Il défend de contraindre les Juifs à changer de Religion avant 14. ans. B 213. Sa réponse aux Cardinaux qui vouloient le gouverner. C 903.

Clement. VIII. Particularité curieuse d'une lettre de ce Pape à un Prince de Georgie. A 660. Sa conduite dans la dispute *de Auxiliis*. A 669. Qu'il fut près de condamner la Doctrine de Molina. A 670. Emportemens des Jésuites contre lui. *Ibid.* Ce qu'il ordonna à l'occasion des enfans des Juifs. B 214.

Clement. X. De quelle maniere il fut élû Pape. B 129. Le Népotisme en regne sous son pontificat. B 296.

Cleone. Plaisante superstition de ceux de cette Ville. C 36.

Cleopatre. Derniere Reine d'Egypte, Sa mort. A 679.

Clerc. (*David le*) Particularitez de sa vie. A 134. Ses *Questiones Sacræ*. D 615.

Clerc. (*Etienne le*) Frere du précédent; Particularitez Historiques qui le regardent. A 134. Ses *Diatriba*, &c. D 615.

Clerc. (*Jean le*) Que selon lui, il ne faut pas s'en rapporter sur la Théologie Payenne aux Philosophes qui ont défendu le Paganisme. C 288. Préference qu'il donne à l'Athéisme sur une Religion qui fait de Dieu un être destitué de toute moralité. C 301. Ses Remarques sur deux vers de Pedo Albinovanus. C 379. Ses écrits en faveur des natures plastiques. C 881. Examen de ses preuves. C 882. *& suiv.* C 886. *& suiv.* Preuves qu'il n'est point l'éditeur du *Platonisme dévoilé*. C 629. S'il a bien fait de choisir un Origeniste pour réfuter les Manicheens. C 863. *& suiv.* Réfutation des repliques qu'il a fournies à ce personnage. C 865. *& suiv.* C 869. *& suiv.* Qu'il ne peut tirer avantage des erreurs monstrueuses du Manichéisme. C 871. *& suiv.* Que son dessein a été louable, mais peu utile. C 872. Son procédé envers Monsieur Bayle. C 989. Injustice & imprudence de ce procédé. C 989. 990. Idée de ce qu'il a écrit sur *l'odium Theologicum*. C 990. Accusations de Socinianisme intentées contre lui. C 990. *& suiv.* Combien ses apologies lui ont peu servi. *ibid.* Motifs qui l'ont

CLERC.
l'ont rendu l'accuſateur de Monſieur Bayle. C 992. Conſiderations generales ſur ſon Origeniſme, ſon Rationaliſme & ſes Natures Plaſtiques. C 993. *& ſuiv.* Aveu qu'il fait ſur la foibleſſe de la raiſon. C 994. Qu'il n'a pas bien entendu le ſyſteme de Monſieur Cudworth. C 997. Qui de lui ou de Monſieur Bayle défendroit mieux l'unité & la bonté de Dieu contre un Zoroaſtrien. C 997. *& ſuiv.* Qu'on n'a point cherché à le rendre odieux. C 999. Raiſons qu'il a eues de ſe diſtinguer de l'Origeniſte qu'il a fait parler. *ibid.* Fauſſes accuſations qu'il intente à Monſieur Bayle. C 1000. Que ſon apologie pour la bonté de Dieu ne peut être adoptée d'aucune Communion Chretienne. C 1001. Preuves qu'il s'eſt accuſé lui même en accuſant ſon adverſaire. C 1001. *& ſuiv.* Offre que ce dernier lui fait de faire décider leur diſpute par les Univerſitez des Provinces Unies. C 1003. *& ſuiv.* Réfutation de ce qu'il a dit pour ſe juſtifier d'avoir revétu le perſonnage d'un Origeniſte. C 1005. *& ſuiv.* Réponſe à diverſes Objections de ce Savant. C 1006. *& ſuiv.* Qu'il n'a refuté les Manichéens que par une conjecture qui ſera rejettée de tous les Chrétiens. C 1009. Hiſtoire de ſa diſpute avec Monſieur Bayle. D 3. Il s'erige en accuſateur public de ce Savant. D 4. Motifs qui l'y engagent. *ibid.* Ses négligences affectées. D 5. Reponſe à ce qu'il dit que Monſieur Bayle a donné les raiſons des Manichéens pour des demonſtrations. *ibid.* Examen de quelques preuves ſur leſquelles il appuie ſes ſoupçons contre lui. D 6. 7. Injuſtice de ces ſoupçons. D 7. 8. Et des Accuſations de pyrrhoniſme & d'irreverence dans ſon ſtyle qu'il lui intente. D 8. Combien mal il excuſe les Theologiens qui ont parlé comme ſon adverſaire. D 8. 9. Défauts de l'objection qu'il lui fait, que ſon raiſonnement ſur l'origine du mal conduit à l'Atheiſme. D 10. Et qu'il n'a pas donné un meilleur Syſteme pour lever les difficultez. D 11. Que ſon zéle pour la défenſe de la Providence a été bien tardif. D 11. 12. Examen de ſa réponſe au reproche qu'on lui a fait d'être Socinien. D 12. Sa verſion Françoiſe du nouveau Teſtament proſcrite en Pruſſe. D 12. 13. Procédures des Synodes Wallons contre elle. D 13. 14. Livre de Monſieur de Gabillon contre lui. D 14. Autre du P. d'Epineuil. *ibid.* Qu'il ſe défend mal du reproche d'avoir laiſſé ce dernier ſans réponſe. *ibid.* Et qu'il ne prouve pas bien que Monſieur Bayle doit être Socinien s'il raiſonne conſéquemment. D 14. 15. Son erreur ſur la queſtion ſi on peut rejetter une propoſition évidente. D 15. 16. Source de cette erreur. D 16. Qu'il n'a ni entendu ni réfuté les objections de l'Abbé Pyrrhonien. D 16. 17. Qu'il n'a pas du accuſer Monſieur Bayle de n'avoir pas étudié la matiere de la Trinité. 16. 17. Et d'avoir joint ce myſtere & celui de l'Incarnation à la Tranſubſtantiation comme également oppoſez à la raiſon. D 17. Tort qu'il a eu de ne pas donner un précis de ſa doctrine. *ibid.* Doctrines impies qu'il attribue fauſſement à Monſieur Bayle. D 18. Réfutation de la critique qu'il fait du précis de la doctrine de ce Savant. D 18. 19. *& ſuiv.* Son objection fondée ſur ces paroles *juges entre moi & ma vigne* rétorquée contre lui. D 24. Qu'il livre aux Athées la Religion, & qu'il s'y livre lui même. D. 24. *& ſuiv.* Fiction d'une conference entre lui & quelques Athées. *ibid.* Qu'il a changé l'état de la queſtion par rapport aux natures plaſtiques. D 28. Pourquoi on n'a pas refuté l'Origéniſte ſelon *Parrhaſiana*. *ibid.* Facilité de le réduire à l'abſurde. *ibid.* Qu'il met en problême la bonté & la ſainteté de Dieu. D 29. Inconſéquence où il eſt tombé en ne voulant rien décider ſur l'éternité des peines. *ibid.* Fauſſes imputations qu'il fait à ſon adverſaire ſur cet article. *ibid.* Fauſſes conſéquences qu'il tire contre lui. D 30. Bornes qu'il donne à la Tolérance. D 31. Conſéquences de ſes principes là-deſſus. D 31. 32. Conſidérations generales ſur ſon procedé contre Monſieur Bayle. D 32. Qu'on n'y voit aucune trace d'honnête homme ni d'habile homme. *ibid.* Sa témerité & ſon peu de jugement. *ibid.* Sa paſſion l'a érigé en accuſateur public de Monſieur Bayle. D 33. Qu'on ne voit point le *cui bono* de la tempête qu'il a excitée. *ibid.* Ce qu'il devroit faire pour rendre un bon ſervice au Chriſtianiſme. *ibid.* Il s'érige en Docteur univerſel de la Chretienté. D 33. 34. Et en Goliath qui défie les Batailles rangées du Chriſtianiſme. D 34. Embarras où on le jetteroit en le preſſant de déclarer ce qu'il entend par notions communes des perfections de Dieu. *ibid.* Et par ſes conjectures ſur l'état moral des Damnez. *ibid.* Hiſtoire de ſes differends avec Monſieur Jurieu. D 34. 35. Détroit fâcheux où il ſe trouve, entre ce Théologien & Monſieur Bayle. D 25. Tort qu'il s'eſt fait en devenant le délateur de ce dernier. *ibid.* Qu'il a les mêmes préjugez de parti qu'il a reprochez aux autres. 35. 36. Et qu'il reſſemblera bientôt aux Bigots ſoit Catholiques ou Proteſtans. D 36. Premier éclairciſſement que Monſieur Bayle lui donna ſur ce qu'il avoit dit des Natures Plaſtiques. ■ 191. *& ſuiv.* Les Arminiens lui donnent de l'emploi dans leur Ecole d'Amſterdam. D 612. Avis qu'il donne à Mr. Bayle, touchant ſes *Nouvelles de la République des Lettres*. D 613. *& ſuiv.* Auteur de la *ſeconde Partie des Entretiens ſur diverſes Matieres de Théologie*. D 618. Ses *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament du Pere Simon*. D 619. Accuſé de mal ſervir ſon Parti. *ibid.* De publier des Héréſies, & de maltraiter les Auteurs qui ne lui plaiſent pas. D 625. Sa *Défenſe des ſentimens de quelques Théologiens de Hollande*. D 626. Son Caractére. *ibid.* Corrige le Morери. D 660. 684. 716. Ses *Réflexions ſur ce qui s'appelle Bonheur & Malheur en fait de Loteries*. D 736. Son *Ars Critica*. D 758. Son Explication du commencement de *l'Evangile de St. Jean*. D *ibid.* Ces deux Ouvrages critiquez par Monſieur Van der Waeyen. *ibid.* Sa nouvelle Edition des *Péres Apoſtoliques*. D 769. Fait reimprimer les *Dogmata Theologica* du Pere Petau. D *ibid.* Sa Reponſe à la Critique d'un paſſage de ſon *Parrhaſiana*. D 789. Son Edition de *Pedo Albinovanus*, & de *Cornelius Severus*. D 833. Sa Traduction Françoiſe du *Nouveau Teſtament* n'a pas été défendue en Hollande. D *ibid.* Son *Eloge de Monſieur Locke*. D *ibid.* Sa diſpute avec Monſieur Bayle. D 851. *& ſuiv.* D 863. 864. Indiſpoſe quelques Seigneurs Anglois contre Monſieur Bayle. D 876. *& ſuiv.*

Clergé. Combien corrompu dans le IV. Siécle. A 47. Ses baſſeſſes pour attraper des Teſtamens. A 48. Ont aime trop à en dire du mal. A 226. Revenus du Clergé de France. A 249. Sa mauvaiſe conduite envers les Réformez. A 413. Auteurs qui ont décrit les débauches de celui de Rome. A 486. Origine du mot Clergé. A 557. Commerce intime du Clergé dans les prémiers Siécles avec des Religieuſes. *ibid.* Combien il eſt infecté de la flatterie. A 569. 570. Il a beſoin de reforme. *ibid.* Cruel & vindicatif. A 573. Corruption de celui de Mingrelie. A 648. Et de celui de Georgie. A 658. Qu'il eſt toûjours l'auteur des Perſecutions contre les Reformez. B 9. Remontrances de celui de France contre eux. *ibid.* Avertiſſement Paſtoral qu'il leur adreſſe. B 37. 38. Corruption du Clergé. B 39. Combien elle étoit encore plus grande avant la Réformation. B 40. *& ſuiv.* Commoditez qu'il a de ſe divertir avec les Femmes. B 39. 40. Ses déſordres dans le XVI. Siécle. B 40. 41. Et dans le Siécle paſſé. ■ 101. Expreſſions violentes de celui de France contre les Reformez. B 108. 153. Motifs que ſon Aſſemblée de 1682. donna à la réduction de Strasbourg, & à l'entrepriſe ſur la Hollande. B 153. 154. Attachement du Clergé à ſes biens temporels. B 174. Preuve de cette Propoſition. B 175. Qu'il eſt cauſe de la ruine de la Religion. B 348. Que ſon commerce eſt très-dangereux. B 351. Si la corruption du Clergé eſt plus grande que celle des Laïques. C 751. Et d'une plus dangereuſe conſéquence. *ibid.* Ouvrage Anglois ſur les Cauſes du Mépris qu'on en fait. D 781. Démarche humiliante que le Clergé de France a faite à l'égard du Pape. D 697.

Clermont. Collége des Jeſuites à Paris, nommé aujourd'hui *College de Louis le Grand*. Badinage ingénieux ſur ce changement de nom. B 179. 180.

Clerſelier. [*Claude*] Son Eloge & ſes Lettres. A 81. Inſcription à ſa loüange. A 188. Défenſe de ce qu'il a dit pour prouver que l'eſſence du corps conſiſte dans l'étenduë. D 110. *& ſuiv.*

Clery. Plaiſante prière que Louis XI. faiſoit à la Notre Dame de ce lieu. C 98.

Cleves. [la Princeſſe de] Critique de ce Roman. A 547. Examen de ce Roman. B 304. Le Duc de Nemours y eſt fort mal traité. B 304. 305.

Cleves. [le Pais de] Remarques ſur la tolérance dont y jouiſſent les Catholiques. B 573.

Cleyerus. Voiez *Beyerus*.

Climats. Combien ils contribuent à la grandeur & à la petiteſſe des hommes & des animaux. A 583. Différence de ceux d'heures & de mois. A 631.

Cloches. Ouvrages touchant les Cloches. D 597.

Clodius. Sa mort attribuée à une inſpiration des Dieux. C 366.

Clopenburg. Sa réponſe à Grotius ſur la queſtion, s'il eſt toûjours néceſſaire de communier avec quelqu'une des Societez Chrétiennes. A 562.

Clos. [*Du*] Sa déclaration au lit de la mort touchant la Pierre Philoſophale. A 398.

Clou. [*Saint*] Si Henri III. y a été tué. A 28.

Clovis. Excité par les Evêques Orthodoxes à perſécuter ſes Sujets Ariens. B 56.

Cluny. [Abbaie de] Orgueil d'un de ſes Abbez. A 379. Le Pape Urbain II. accorde le Droit de Mître à ces Abbez. D 718.

Clurer. Sa *Nouvelle Science de l'Infini*. A 437. Eloge & titre d'un Ouvrage de ce Mathematicien. A 688.

Clyſteres. S'ils agiſſent au delà de la Valvule de l'inteſtin *Colon*. A 379.

Cocceianiſme & Voetianiſme. Diviſent les Académies de Hollande. D 689.

Cochers. Sons que quelques-uns ſavent tirer de leurs fouets. A 68.

Cocles. [*Jean*] Titres de quelques-uns de ſes Ouvrages. C 618.

Cochon. Origine de ce mot. A 488.
Cocq. [*Léonard le*] Autoritez par lesquelles il prouve que les crimes attribuez aux Dieux des Païens autorisoient & fomentoient la corruption. C 307.
Coiffelin, Docteur de Sorbonne. Eloge & idée de sa Traduction des Pseaumes. A 614. Ce qu'on en dit à Paris. A 654. Son Ecrit contre Monsieur Jurieu. B 714. Railleries qu'il fait des Prophetes de ce Ministre contre la France. C 737.
Code. Loix qu'il renferme contre les Hérétiques. A 688. 692.
Codrus Urceus. Voïez *Urceus.*
Coiffe, avec laquelle quelques enfans naissent, Ce que c'est. A 338. Superstitions auxquelles elle a donné lieu. *ibid.*
Coffeteau. Son Eloge & ses Ouvrages. D 163.
Colius Rhodiginus. Remarques sur les Editions de ses Oeuvres. B 656. 694.
Cœur. Blessure au cœur après laquelle un homme vit quelques jours. A 390. Cause des battemens du cœur. A 733. Sa description. D 445. 449. 459.
Coigneux. [Président *le*] S'attache au jeune Puylaurent. D 185.
Comte. [*Charles le*] Ses Annales Ecclésiastiques de France. A 42. En quels termes Louis XIV. parlott de lui. B 115.
Col. Description Anatomique du col. D 444.
Colbert. [*Jean Baptiste*] Son Eloge. A 197. 198. Vers Satiriques contre lui, inserez dans l'*Esprit de Monsieur Arnaud.* D 608. Sa *Vie.* D 712.
Colchos. Creance des Chrétiens de ce Païs. A 46.
Colere. Que les Philosophes en croioient les Dieux incapables. C 390.
Colerus. [*Jean*] Sa *Vie de Spinoza.* D 871. Quelques mépris de Monsieur Bayle. D 872.
Coligny. [*Gaspar*, Amiral de] Dangereuse maxime que Varillas lui attribue. A 196. Sa *Vie*, par l'Auteur des *intérêts des Princes.* A 510. Sa générosité envers une belle Fille. A 510. 511. Parallele de ce Seigneur avec le Duc de Guise. A 511. Preuve qu'il fut innocent de la Conspiration d'Amboise. B 13. Sa piété reconnue du P. Maimbourg. B 16. Requête qu'il presente en faveur des Reformez. B 65. Réponse violente que les Guises y font. *ibid.* Beau témoignage que Brantome lui rend. B 82. Ses armes tournées contre sa Patrie. B 616. Ce qu'il jugeoit des Guerres de Religion. C 981. 982.
Collenuccio. [*Pandolphe*] Son Eloge. C 742. 743. Réflexions sur sa mort. *ibid.*
Colletet. [*Guillaume*] Sa *Vie des Poëtes François.* D 880.
Collier. [*Jeremie*] A traduit en Anglois les Additions faites au *Dictionnaire de Moreri.* D 684.
Colliers. Inscription de ceux qu'on donnoit aux Esclaves fugitifs. A 377.
Cologne. Bon mot d'un Païsan à un Archevêque de cette Ville. B 123. Autre d'un Archevêque qui assistoit à une dispute. B 137.
Coloma. [*Carlos*] Son sentiment sur un passage de Tacite. A 569.
Colombo. Prétendus vestiges d'Adam tracez sur cette Montagne. A 681.
Colomiez. [*Paul*] Sa Lettre sur la Critique du Père Simon. A 568. Faute qu'il a faite dans les *Mélanges Historiques.* D 163. Ce Livre cité. *ibid.* Livre qu'il promettoit. *ibid.* Faute de ce Savant. *ibid.* Ses *Observationes Sacræ.* D 574. 575. Ses Remarques sur l'Ouvrage du Giraldi, *de Poëtis Græcis & Latinis.* D 575. Son *Icon Theologorum Presbyterianorum*, & son *Parallele de la Discipline des Protestans de France avec celle des premiers Chrétiens.* D 602. Jugement qu'on a fait sur ces deux Ecrits. *ibid.* Publie les *Lettres de G. J. Vossius.* D 639. 760. Sa *Bibliotheque Choisie.* D 836. Sa *Gallia Orientalis.* D 850. Ses *Mélanges Historiques*, &c. publiez sous le nom de *Colomesiana.* D 853. 866. Sa *Rome Protestante.* D 642. Attribue le *Journal d'Henri* III. à de l'Etoile. D 710.
Colon. Que cet Intestin est le siège des Maladies. A 586.
Colonna. [*Marie Mancini*, Connétable] Plaintes qu'on dit qu'elle fit à Louis XIV. C 645. Refutation de ce fait. *ibid.* Passages des Mémoires de cette Dame sur ce sujet. *ibid.* Memoires de la Duchesse de Mazarin citez en confirmation. C 646. Ce que la Connétable raconte de son Intrigue avec le Prince Charles de Lorraine. C 647. Si elle l'aimoit. *ibid.* Remarques sur son mariage avec le Connétable. C 647. 648. Fait qui est honorable pour sa Gouvernante. C 648. Ses Mémoires. D 852.
Columbus. [*Jean*] Son Edition du Traité *de Mortibus Persecutorum.* A 358.
Com. Poterie blanche qu'on y fabrique. A 661.
Combefis. [*François*] Son Edition d'une partie de l'Histoire Byzantine. A 501.
Comédie. Son utilité. A 39. Pureté où les Modernes l'ont fait parvenir. A 69. S'il est permis d'y assister. A 88. Pour plaire il y faut un ridicule outré. A 570.
Comestor. Remarques sur sa naissance. B 310.
Cometes. Combien de Livres fit naître celle du 17. Février 1665. C 3. Préoccupations du commun des hommes sur les Cométes. *ibid.* Elles choquent la Nature de Dieu. C 4. L'Expérience leur est contraire. *ibid.* Et il n'est pas contre la morale de les arracher de l'esprit. C 5. Observation propre à produire cet effet. C 8. Que les presages qu'on en tire ne sont appuiez d'aucune bonne raison. C 10. De quel poids est là-dessus l'autorité des Poëtes. *ibid.* Celle des Historiens. C 10. 11. Et enfin celle de la Tradition. C 12. Qu'il est fort probable qu'elles ne peuvent rien produire sur la terre. C 13. 14. 15. 16. Puisque leur lumière n'est d'aucune force pour cela. C 13. Qu'elles ne sauroient envoier d'exhalaisons sur la terre. C 13. 14. Et que ces exhalaisons n'y produiroient rien si elles y parvenoient. C 15. Non plus que les qualitez que les Peripatéticiens supposent être produites par les Cometes. C 16. Que si elles produisoient quelque chose, ce pourroit aussi bien être du bonheur que du malheur. C 16. 17. Explication de la vertu & des presages des Cométes, selon les Astrologues. C 17. Les malheurs attribuez aux Cométes seroient arrivez quand même ils n'auroient été precedez d'aucune Comète. C 22. Qu'il n'est pas arrivé plus de malheurs dans les années qui ont suivi les Cometes qu'en tout autre tems. C 22. 23. 26. 27. *& suiv.* Exemples qui le prouvent. C 27. 28. *& suiv.* Que la persuasion generale des Peuples n'est d'aucun poids pour prouver la malignité des Cometes. C 33. *& suiv.* Enumération de celles qui ont paru depuis l'an 1098. C 30. Qu'il y en a plusieurs qu'on n'a pas vues. *ibid.* Elles sont l'ouvrage de la Nature. C 40. Ne peuvent presager le mal que comme signes. *ibid.* Ne peuvent être signes qu'elles n'aient été formées miraculeusement. C 41. Preuve que si elles sont des signes, Dieu a fait des Miracles en faveur de l'Idolatrie. *ibid. & suiv.* C 47. 48. Caractères qui montrent qu'elles ne sont pas des signes. C 48. 49. Causes qui ont entretenu les préjugez des hommes sur les Cométes. C 51. *& suiv.* Usage qu'en ont fait les Astrologues. C 51. Les Politiques. C 52. Les Panégyristes. C 53. A combien d'usages on a fait servir une même Comète. C 54. Que quand la crainte des Cométes porteroit à la piété, il seroit toujours bon de guérir cette crainte. C 60. Que Dieu n'a point formé les Cométes pour empêcher les Païens de tomber dans l'Athéisme. C 70. *& suiv.* Pour qu'elles soient des signes de l'avenir, elles doivent être miraculeuses. C 128. Diverses hypothèses sur les Cométes. C 129. Examen de ces hypotheses par rapport à la question, s'il y a une liaison naturelle entre les Cométes, & les evenemens qui suivent les Cométes. C 129. 130. *& suiv.* Comment elles peuvent être des présages sans être miraculeuses. C 134. Refutation de ce moien. *ibid.* Que si elles étoient des Miracles, elles seroient de ceux que Dieu ne fait point pour les Infidèles. C 134. 135. 136. Que la vue d'une Comete ne nous rend pas plus propres à connoître la Nature la Nature de Dieu. C 136. 138. Qu'elles ne sont pas la cause efficiente des malheurs qui les suivent. C 139. Que les caractères des vrais Miracles ne conviennent pas aux Cométes. C 140. Nouvelles preuves qu'elles ne sont pas la cause des malheurs qui les suivent. C 142. Qu'elles ne peuvent être la cause de tant de passions qui produisent les évenemens. C 143. Examen des suites que deux Cometes ont eues. C 144. *& suiv.* Qu'elles n'ont rien fait faire qui fût agreable à Dieu. C 255. 256. Bon mot du Cardinal Mazarin sur une Comète qu'on disoit annoncer sa mort. C 267. Examen de diverses opinions sur la nature des Cométes. D 410. 411.
Comiers. Inventeur d'un nouveau Chandelier. A 294. Son Traité des Cométes cité. C 19.
Comines. [*Philippe de*] Ce qu'il dit de St. François de Paule. A 25.
Commentaire Philosophique. Sur quoi on auroit pû le réfuter. B 497. En quoi consiste sa conformité, avec *le vrai système de l'Eglise* à l'égard de la Conscience errante. B 498. 501.
Commentaires Dauphins. Leur origine, leur plan & leur progrès. A 142. 143.
Commentateurs. Leurs défauts. A 142. 143. 144.
Commire. [Père] Son *Asinus in Parnasso.* A 585.
Comparaisons. Remarques sur quelques comparaisons. D 528. *& suiv.* Abus qu'on en fait. D 542.
Compiegne. Histoire du Saint Suaire de cette Ville. A 395.
Complexe. Qu'est ce que theme complexe. D 208. Dissertation sur ce qu'on appelle en Métaphysique principes complexes. D 472. *& suiv.*
Compliments. Funestes faites d'un compliment qui ne parut pas assez honnête. C 143.
Composition. Méthode de composition. D 255. Principes de composition. D 272. Qu'il y en a deux dans chaque corps. D 272. 273.
Comte. [*Louis le*] Reflexions sur la censure de cinq de ses Propositions. C 226. *& suiv.* Eclaircissemens en faveur de ce Père. C 227. Jugemens des Universitez & des Docteurs d'Arragon & de Castille favorables à sa Doctrine. C 228. Cité sur la Morale des Chinois & sur l'Athéisme de Confucius. C 397. Ses Mémoires de la Chine citez. C 344. Ce qu'il rapporte du mépris des Chinois pour les Idoles. C 385.
Comte de Permission. [*Bernard du Blues d'Arberon*] Auteur d'un Livre plein de villons & d'extravagances. Particularitez

laritez curieuſes touchant cet Ouvrage. B 729.
Conception. Hiſtoire de quelques conceptions fabuleuſes. A 623. 625. Conception dans un *Uterus* fermé. A 683.
Conception Immaculée. Livre qui en contient l'Office mis dans l'Index à Rome. A 282. Défendue & combattuë par la tradition. B 116. Fauſſe penſée d'Urbain VIII. ſur ce Dogme. B 123.
Concholde irrégulière. Deux manières de décrire cette ligne. A 244. 245.
Conciles. Diverſes Collections qu'on en a faites. A 39. Idée générale des Conciles Nationaux, Provinciaux & Oecumeniques. A 151. Séance & honneurs des Rois & des Grands dans les Conciles. *ibid.* Remarques hiſtoriques contre ces Aſſemblées. A 200. Trois égards ſous leſquels on peut les conſidérer. A 527. Infidélité des Editions qu'on en fait. A 641. Qu'on peut leur attribuer tout ce qu'on dit du Pape. B 871. Celui de Conſtance & de Bâle ne donnent pas plus de liberté aux Fidèles que le Pape. B 871. Fiction d'un Concile convoqué par Auguſte contre l'Athéiſme. C 719. 720.
Conclaves. Idée générale des Conclaves. B 128. Deſcription des Intrigues de quelques-uns. B 129.
Concluſion. Troiſième propoſition du ſyllogiſme. D 210. De quels termes elle eſt compoſée. D 211. Ses regles. D 213.
Concordat. Eſpéce de Concordat qui fut paſſé entre les Péres de l'Oratoire & les Jéſuites. A 10. D 186.
Concorde. Condamnation de ce Livre de Molina. A 669.
Concours. Traité ſur celui de Dieu avec les Créatures. D 486. *& ſuiv.*
Condé. (*Louis*, Prince de) Preuves qu'il n'eut aucune part à la Conſpiration d'Amboiſe. B 12. 13. Diverſes particularitez ſur ſes mœurs. B 17. Qu'il eſt faux que la Religion ait été le motif de ce qu'il a pû faire contre les Guiſes. B 63. 64. Juſtice de ſes armes contre le Triumvirat. B 74. Ce qu'il dit ſur une Requête des Triumvirs. B 75. Preuve qu'il fut innocent des déſordres que commirent les Réformez contre la Religion Catholique. B 76. Belle réponſe qu'il fit étant preſſé de changer de Religion. B 77. Preuve qu'il ne fut pas la cauſe des ſeconds troubles de France. B 79. Et que la vengeance ſeule fut alors ce qui l'anima. *ibid.* Sa bonne foi penſe le perdre. B 82. 83. Remarques ſur le caractère de ce Prince. B 209. 210. Pourquoi il fit grace au Seigneur de Courtenay. B 267. Son Eloge. B 302. Remarque ſur ce qui le faiſoit agir en faveur des Proteſtans. B 533.
Condé. (*Louis*, Prince de) Son Eloge. A 177. 524. Avanture dont on tire un mauvais préſage pour lui. C 61. Redoutable aux Hollandois. D 549. Quatrain à l'imitation de Noſtradamus qu'on lui attribue. D 552. Fait peu de choſe en Alſace. D 562. Son *Hiſtoire* par Monſieur Coſte. D 841. 842. *Mémoires pour ſervir à ſon Hiſtoire*, par Monſieur la Brune. *ibid.*
Condenſation. Ce que c'eſt. D 289. 290. *& ſuiv.*
Condignité. Si le mérite de condignité eſt un Article de Foi dans l'Egliſe Romaine. C 749.
Confeſſaggio. Danger qu'il court. A 278.
Confdom. (Monſieur de) Voiez *Boſſuet.*
Conférences. Inconvéniens & inutilitez de celles des Proteſtans avec les Catholiques. A 296. Conférence ſuppoſée entre un Empereur de la Chine & un Miſſionnaire. B 377. *& ſuiv.* Autre entre un Député de l'Egliſe Primitive & un Commiſſaire des Empereurs Romains. B 388. *& ſuiv.*
Confeſſeurs. Commoditez qu'ils ont de ſéduire les Femmes. B 39.
Confeſſion Auriculaire. Précis d'un Ouvrage contre cette pratique. A 422. Remarques contre la Confeſſion auriculaire. B 133. Combien elle eſt commode. C 212. Combien elle pourroit être utile & l'eſt peu. C 967. 968. Qu'il ſeroit à ſouhaiter pour les Catholiques que les Femmes puſſent entendre les Confeſſions. C 1039. Pourquoi elles n'ont pas ce droit. C 1040. Conte à ce ſujet. *ibid.* Sentiment de Monſieur de Cambrai ſur la Confeſſion. D 784.
Confeſſion Catholique. Jugement ſur cette Satire. D 163.
Confiſcation. Celle des Terres n'a pas lieu en Bretagne. A 464.
Confucius. On doute s'il étoit Athée. C 397. Epoque de ſa naiſſance. C 699. Doctrine ſecrette de ſes Diſciples. C 926. 927. Diſputes ſur le Culte qu'on lui rend à la Chine. D 679. 823.
Congrégations de Auxiliis Gratiæ, &c. Diſpute ſur ce ſujet entre le Père Serri, & le Père Germon. D 823.
Congrès. Quand on a commencé à le mettre en uſage en France. D 803. Traité d'Hotman contre cette pratique. *ibid.*
Conjurations. Raiſons de douter que celle d'Amboiſe ait été reelle. B 12. 13.
Connexion. Ce que c'eſt que celle d'une propoſition. D 209.
Connoiſſances. Obſcurité de celles des hommes. B 415. Quelles ſont les trois ſortes de connoiſſance dont l'homme eſt capable. D 249.
Connoiſſeurs. Avantage d'un Ouvrage qu'ils admirent ſur un Ouvrage admiré du Peuple. C 203.
Conquérans. Qu'ils ont toûjours évité la réputation de perſécuteurs. C 147. Que plus ils ont acquis de gloire, plus ils en ſont ménagers. C 153. Que la gloire eſt le but qu'ils ſe propoſent. C 651.
Conrart. (*Valentin*) a donné une Edition des *Oeuvres de Balzac.* D 694.
Conſcience. Qu'elle n'eſt pas un fruit de l'éducation. A 671. C'eſt une tyrannie de vouloir dominer ſur elle. B 76. Que tout ce qu'on fait contre elle eſt un péché. B 422. Lit le plus grand qu'on puiſſe dans ſon eſpéce. B 423. Comparaiſon entre ce qu'on fait de mal en ſuivant le dictamen de ſa conſcience, & ce qu'on feroit de bien contre ce dictamen. *ibid.* Qu'il n'y a point de bonté morale dans une aumône donnée de cette dernière manière. B 423. 424. Et qu'au contraire le refus de l'aumône eſt bon quand il eſt conforme aux ordres de notre conſcience. B 424. Que la conſcience erronée doit procurer les mêmes appuis à l'erreur que la conſcience orthodoxe à la vérité. B 425. Reponſe à quelques difficultez contre le droit de la conſcience erronée. B 427. *& ſuiv.* Qu'elle n'eſt pas le principe des actions humaines. C 87. *& ſuiv.* Sentiment de Monſieur Jurieu ſur ceux qui croient que Dieu excuſe les conſciences erronées. C 279. Troubles inſéparables d'une mauvaiſe conſcience. C 320. 321. Mauvaiſes actions que les Païens faiſoient par principe de conſcience. C 985. Autres que les Turcs font par le même principe. *ibid.* Reproches faits ſur une choſe ſemblable aux Juifs, &c. C 986. Comparaiſon qui éclaircit le mot de conſcience. *ibid.* Qu'un Athée peut avoir de la conſcience. *ibid. & ſuiv.* Sa définition & deſcription de la conſcience. D 260. 261. De la conſcience éclairée & de la conſcience errante. D 263. Il eſt difficile de s'empêcher de ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. D 785.
Conſcience Erronée. Explication de quelques expreſſions crues touchant les droits de la conſcience errante. B 433. Qu'ils ſont les mêmes que ceux de la conſcience orthodoxe. B 435. Ses droits pour faire des ſchiſmes, ſuivant l'Auteur du vrai ſyſtéme. B 500. Et pour faire toute ſorte de crimes. *ibid.* En quoi le Commentaire Philoſophique, & le vrai ſyſtéme de l'Egliſe ſont conformes à ſon occaſion. *ibid.* Ses droits ſoûtenus par Monſieur Jurieu. C 1015. Embarras des diſputes des Théologiens ſur cette matière. C 1015. 1016. Si une action materiellement bonne faite contre la conſcience eſt pire qu'une action matériellement mauvaiſe faite ſelon la conſcience. C 1016. Quand on péche en la ſuivant. D 705.
Conſécration. Combien douteux que celle de l'Hoſtie ſoit faite. A 581.
Conſeiller d'Etat. Auteur & paſſage de ce Livre. C 404.
Conſeillers. (Monſieur *de la*) Qu'on lui a attribué les ſentimens de Monſieur Dartis ſur la retraite des Paſteurs. B 665. Si ce qu'on a dit de lui dans la *Cabale Chimérique* a été bien réfuté. B 705. Réflexions ſur ce que Monſieur Jurieu en a dit dans ſon Apologie. B 706. S'il fut cenſuré par le Synode d'Amſterdam. *ibid.*
Conſenſus des Théologiens de Suiſſe; Ce que c'eſt. D 564.
Conſentement. Si celui des Peuples à reconnoître la Divinité eſt une preuve certaine qu'il y a un Dieu. C 195. *& ſuiv.* Paſſage des Auteurs qui l'ont fait valoir. C 197. 198. Réfutez. C 199. 200. Difficulté de prouver ce conſentement unanime. C 206. Qu'il n'y a pas un tel conſentement. C 206. 207. S'il y avoit un tel conſentement, difficulté de découvrir d'où il viendroit. C 207. *& ſuiv.* Nombreuſes exceptions à ce prétendu conſentement. C 209. *& ſuiv.* Autres objections contre cette eſpéce de preuves. C 219. *& ſuiv.* C 222. *& ſuiv.* C 231. *& ſuiv.* C 234. *& ſuiv.* Qu'il autoriſe beaucoup d'erreurs & de ſuperſtitions. C 234. *& ſuiv.* Comment ce conſentement pourroit être favorable à l'exiſtence de Dieu. C 237. Pourquoi Monſieur Bayle a réfuté à fonds la preuve tirée du conſentement général. C 240. 241. Nouvelle réfutation de cette preuve. C 692. *& ſuiv.* Les Païens l'ont employée. C 714. Elle eſt favorable au Polytheiſme. C 715. *& ſuiv.* Si le conſentement général eſt la voix de la nature. C 726.
Conſéquence. Ce qu'on appelle ainſi en Logique. D 238.
Conſéquent. Ce qu'on appelle ainſi en Logique. D 238.
Conſervation. Qu'elle n'eſt qu'une création continuée. C 787. Réfutation d'une penſée de Monſieur Jacquelot ſur cette matiere. C 788. 789. Preuve qu'elle n'eſt qu'une continuation de création. D 477.
Conſtance. Particularitez curieuſes ſur les Mſ. du Concile qui y fut tenu. A 641. Sentimens de ce Concile touchant le pouvoir du Pape ſur les Princes. A 703. Si ce Concile a défini qu'on puiſſe manquer de parole aux Hérétiques. C 512. 513. Divers Apologiſtes qui l'ont défendu ſur ce point. C 632. Apologiſtes de ce Concile ſur la queſtion s'il faut garder la Foi aux Héritiques. C 632. Paſſage d'un Livre contre les Pères de ce Concile. G 750. Deux réponſes à ce paſſage. C 750. 751. Examen de ces réponſes. C 751. 752. Meilleure réfutation que fournit Monſieur Bayle. C 752. Hiſtoire du Concile tenu en cette Ville, par Monſieur Von der Hardt. D 838. Par Monſieur Lenfant. D 838.
Conſtant. (*David*) Theſe où il ſoûtient que la Superſtition eſt pire que l'Athéiſme. C 303. Eſt fait Principal du Collége de Lauſanne. D 546. Son *Abrégé de Politique.* D 630. Publie quelques *Traitez de Ciceron* avec des Notes. D 631. 636.

Digitized by Google

Constant.
636. Son Traité de *Juramentis. ibid.* Sa Harangue intitulée *Transitus per Mare rubrum.* D 634. Sa *Dissertation sur la Femme de Loth*, &c. D 688. Sa *Theologie Morale.* D 688. 713. 720. Son Traité *de la Providence.* D 720. Ses disputes de Morale. D 705. Son sentiment sur la conscience erronée. *ibid.* A dessein de s'aller établir en Hollande. *ibid.* Découvre quelques Lettres de Beze. D 797. Est fait Professeur en Théologie à Lausanne. D 840.

Constant. (. . . .) Fils du précedent. Sa mort. D 840.

Constantin. (*Flavius Valerius*) Empereur. Ce que dit un Théologien qui ignoroit en quel tems cet Empereur avoit vécu. A 221. Cause de sa conversion, selon Zozime. A 509. 510. Rend ordinaire l'usage de la Couronne. A 618. Efforts que les Chrétiens ont faits pour le justifier de ses crimes. A 689. Ce que Scaliger en disoit. *ibid.* Motif de la Guerre qu'il fit à l'Empereur Maximin. B 55. 56. Devenu Chrétien, son changement n'en apporta aucun à l'Empire. B 255. Mis au nombre des Dieux. C 72. Sorte de Magie qu'il permet. C 580.

Constantin Copronyme. Ce que lui coûta son zèle contre les Images. A 350. Sa conduite envers les Iconolatres comparée à celle de Louis XIV envers les Reformez. A 517.

Constantinople. Preuve qu'elle a moins d'Habitans que Londres. A 602. Pourquoi Mahomet II. conserva & repeupla cette Ville. C 357.

Constantius, Empereur. Combien chagriné par ses Sujets Orthodoxes. B 56.

Contarin, Cardinal. Son sentiment sur la Grace imputée & sur la Grace inhérente. C 749.

Contentement. S'il étoit impossible à Dieu de rendre toutes les Creatures contentes. D 96. 97.

Contes. Eloge de ceux de la Fontaine. A 273. Si la lecture en est dangereuse. A 274.

Continence. Son inutilité. A 363. Plaisante manière d'éprouver la continence employée par quelques Chrétiens. A 529. 530. Si elle est essentielle pour prophetiser. A 656. Exemples curieux de cette vertu. B 309. *& suiv.* Si on en peut observer le vœu. B 310. Inconveniens de la réponse des Protestans à cette question. *ibid. & suiv.* Que si on peut la garder jusqu'à trente ans, on peut la conserver après. B 312. 313. Reponse aux objections des Ministres Protestans sur ce vœu. B 313. 314. Si le risque de la vie en peut dispenser. B 314. Si on peut s'en dispenser par la consideration de sa santé. *ibid.* Ou à raison des services qu'elle empêcheroit de rendre. B 315. Dangereuses consequences de ce principe. *ibid.*

Contingence. Voiez *Futurs contingens.*

Continu. Diverses opinions sur la divisibilité. D 292. Examen de celle de Zénon. D 293. *& suiv.* De celle des Atomistes. D 297. *& suiv.* Et de celle des Péripatéticiens. D 300. *& suiv.* Voiez *Corps & Matiere.*

Contradictions. Combien les Auteurs y sont sujets. B 166. Diverses sources de cette sorte de fautes. B 167. 168. 170. 176. 177. 182. Que c'est mal refuter un homme que de relever simplement ses contradictions. B 171. En quoi les propositions contradictoires different des contraires. D 240. Ce qu'on entend en Logique par termes contradictoires. D 235. 236.

Contraint-les d'entrer. Réflexions courtes sur ce mot de la Parabole. B 94.

Contrainte. Que le droit de contraindre est un renversement général du Décalogue. B 375. Et du repos public. B 376. Qu'il fournit aux Infidèles un pretexte raisonnable de chasser les Missionnaires. B 377. Preuves de cette proposition. B 378. 379. 388. 389. Qu'il renferme un ordre direct de persecuter. B 390. Qu'il oblige les Chrétiens à s'opprimer les uns les autres. B 391. Ridicule de l'excuse de ceux d'entre eux qui disent qu'ils sont dans la seule Eglise véritable. B 392. Qu'on ne peut la justifier en disant que les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes. B 397. Deux moiens de juger si une certaine espece de contrainte est juste ou non. B 402. Preuve que si Dieu la commande, toute sorte de tourmens sont légitimes. *ibid.* Et qu'on doit même y avoir recours pour l'utilité de la Communion. B 403. 404. Que si J. C. avoit ordonné la contrainte, on ne pourroit sans crime épargner la véritable Religion, si on la croioit fausse. B 425. Suite de cette matiere. B 425. 426. Que si le droit de contrainte est commun à la vérité & à l'erreur, tous autres droits leur sont aussi communs. B 426. Réfutation de quelques fausses conséquences qu'on pourroit tirer des principes de l'Auteur sur la contrainte. B 430. 431. *& suiv.* Qu'elle est toûjours une mauvaise action. B 461. Que chaque Secte, suivant les principes de Saint Augustin, a droit de contraindre. *ibid.* Suite funeste de ce dogme. B 550. Qu'il renverse les droits de l'Hospitalité. *ibid.* Et ceux de la Parenté. *ibid.* Exemples de toutes ces énormitez. B 551. Qu'il autorise la Sodomie. *ibid.* Qu'il scandaliseroit le Public. B 552. Que ceux qui l'exécuteroient commettroient un grand péché. B 553. Qu'il est étonnant que ce dogme ait fait tant de progrès. *ibid.* Toutes les Sectes l'approuvent & le suivent. B 554. Qu'il a été en usage même dans la primitive Eglise. B 554. Que c'est par la Contrainte que la réforme s'est établie. B 559. Qu'elle ne produit que de fausses conversions. C 58. Passages qui la condamnent. C 58. 59.

Contraires. Ce qu'on entend en Logique par *Termes contraires.* D 235. Diverses espèces de contraires. D 236. En quoi les propositions contraires different des contradictoires. D 240.

Contreras. (*Pegnafiel*) Généalogie qu'il bâtit au Duc de Lerme. A 618. 619.

Contrition. Ce qu'on en pensoit avant le Concile de Trente. A 482. Ce que ce Concile en a décidé. A 483. Objection contre la nécessité de la contrition. A 484.

Controverses. Difficulté de trouver un Juge impartial qui les décide. A 206. Decision singulière de celles de l'Eglise Romaine avec les Protestans. A 430. Précis d'un Livre, intitulé, *Sentimens sur quelques questions de Controverse entre les Catholiques & les Protestans.* A 568. Multitude & inutilité des Livres faits sur cette matière. A 586. 587. Titre de quelques Livres de Controverse. A 629. 652. 740. *& suiv.* Circonstances qui dégoutent de les lire. B 152. 153. Pourquoi elles sont obscures. B 522. Exemples. B 522. 523. Qu'elles sont telles de l'aveu même des deux partis. B 523. Celles des Protestans empirées depuis quelque tems. B 629.

Controverses. Combien décriez par Monsieur Simon. A 421. 517. Combien leurs citations doivent être suspectes. C 742.

Convenati. (. . . .) Son *Oratio Historica Dogmatico-Moralis de secunda filii Dei nativitate.* D 835.

Conversions. Combien les recits des Catholiques & des Réformez different sur celles de France. A 412. Comment elles se font faites. A 413. S'il est permis d'y employer la force. A 432. Les Catholiques devroient avouer que celles des Reformez de France ont été violentes. A 433. 442. Mauvaise foi de Maimbourg sur ce sujet. A 496. En quel sens ceux qui nient ces violences peuvent être dans la bonne foi. A 496. 497. Preuve de la fausseté de ce qu'on dit sur le grand nombre de Conversions en France. A 587. Jugées sur le Théatre de Guenegaud. A 602. Moiens employez à les faire. A 613. Qu'elles n'ont point été accompagnées de violence. A 613. 614. Refutation de cette proposition. A 614. Nouvelle preuve de la fausseté de plusieurs conversions. *ibid.* Que pour en faire en France on n'a employé que des voies douces. A 689. Comment elles se font faites en France. B 31. 36. 37. A quel prix on les taxoit. B 37. Que la charité qui les facilite dans ceux qui craignent la pauvreté en donne mauvaise idée. B 213. Que l'aumône que faisoient les Apôtres ne pouvoient les rendre suspectes de leur tems. *ibid.* Que la conversion dépend du consentement de l'homme, & non la conservation. B 470. Combien il y en a peu de sincères. C 56. 57. 58. Que les fausses remplissent la Religion d'erreurs. C 58. Comment on marchandoit en France celles des Réformez. C 65. 66. Passage curieux sur les conversions tardives. C 78. 79.

Convertis. (Nouveaux) Réflexions sur les Livres de Controverse qu'ils font. A 653. Remarques sur la manière dont ils sont traitez. B 229. Que l'œconomie des Convertisseurs ne prouve pas que l'argent qu'on leur donne soit un effet de charité. B 230. Que la plupart sont d'une autre espèce que n'a dit Monsieur Arnaud. B 232. Qu'il est faux que l'argent qu'on leur donne soit l'effet d'une charité Chrétienne. B 233. Differences qu'il y a entre ceux de la Religion Romaine, & ceux de la Reformée. B 270. Qu'ils trompent l'Eglise Romaine. B 272.

Convertisseurs. Leur durete. A 497. Conformité entre eux & les Apôtres. *ibid.* Réflexions sur leur zèle. A 552. Ce que c'est. B 367. Representez plaisamment dans une Enseigne. *ibid.* D'où vient leur œconomie. B 229. Que cette œconomie ne prouve pas que l'argent qu'on donne aux Convertis soit un pur effet de charité. B 230. Difference entre leurs libéralitez & celles des Apôtres. B 234. Que les Vertus Morales de l'Evangile sont ridicules dans leur bouche. B 365.

Copernic. (*Nicolas*) Que son système a été approuvé bien que contraire à l'opinion générale. C 692. Reflexions sur son système par rapport à l'immobilité des Etoiles fixes. D 140. 141. Expulsion de son système Astronomique. D 398. *& suiv.* Eloge de ce système. D 402. Objections qu'on lui oppose *ibid. & suiv.* Réponse à ces difficultez. *ibid.* Doctrine de ses Disciples sur la grandeur & sur la situation des Astres. D 408. 409.

Copet, petite Ville du Païs de Vaud. D 533.

Copistes. Leur creance. A 46.

Copistes. Exemple de leur negligence. A 130. Avec quelle rapidité écrivoient ceux des Romains. D 529.

Copte. (*Alum*) Faute plaisante à laquelle son nom donne sujet. C 599.

Coquille. Une trouvée dans les Reins. A 682.

Cor. Sens figuré que les anciens Latins donnoient à ce mot. D 532. Origine de ce sens. *ibid.* Mots qu'il leur a donné lieu de former. *ibid.* Exemples pareils qu'on trouve dans les Langues Hébraïque, Grecque & Françoise. *ibid.*

Corbeau. Excommunication fulminée contre un Corbeau. A 639.

Corbie. Dévotion d'un Chien de cette Abbaïe. A 639.

Corbinelli. (*Jacques*) Faux sens qu'il donne à un endroit de Tite-Live. C 354. Plusieurs de ses *Lettres* insérées parmi celles du Comte de Bussy Rabutin. D 723.

Cordemoy. (*Géraud de*) Particularitez sur son sujet. A 201. Eloge de son Histoire de France. A 398.

Cordemoy. (*Louis Géraud de*) Abbé de Fenière, Fils du précedent. Son récit de la Conference du Diable avec Luther. A 359. Cité sur la conversion des Frizons. A 618. Refutation de ce qu'il a écrit sur la conférence de Luther & du Diable. A 728. *& suiv.*

Corinthe. Remarque sur l'incestueux de Corinthe dont parle l'Ecriture. B 488.

Coriolan. Sa réputation flétrie pour s'être vangé de sa Patrie. B 616.

Cornara. (*Piscopia*) Eloge de cette Dame. A 25. Particularitez qui la regardent. B 361.

Corneille. (*Pierre*) Eloge de ses Tragédies A 55. Différend entre deux Academiciens à qui l'un fera faire un service. A 201. Son éloge Historique & ses ouvrages. A 211. Comment il se consoloit des Critiques faites contre le Cid. C 200. 201. Ses vers sur le Cardinal de Richelieu. C 271. Son genie dechoit. D 550. Son imitation de quelques Vers de Santeuil. D 569.

Corneille. (*Thomas*) Sa réception à l'Académie Françoise. A 201.

Cornerus. (*Martin*) Jacobin. Ce qu'il raconte de l'image de la Veronique. A 320.

Cornes. Venues au corps de quelques personnes. A 598. 599. Hypothese pour expliquer ce Phenomene. A 599. 600.

Corneto. (Cardinal Adrien de) Encourage Maximilien I. à briguer la Papauté. C 763.

Cornhert. (*Theodore*) Embarras où il réduisit Juste Lipse. B 425.

Cornucopia. Livre de Nicolas Perottus. D 191.

Coronel. (*Gregoire Nugnez*) Part qu'il a à la censure de Molina. A 669.

Corsinelli. (*Pere*) Livre de cet Auteur, ses Globes, Académie qu'il a formée. A 698. Remarques sur son application à des sciences prophanes. A 698.

Corps. Preuve qu'ils sont la véritable cause du mouvement. A 507. S'ils sont capables de se choquer avant le decret de Dieu. *ibid.* De leur activité sur d'autres corps & sur les esprits. A 623. Divers corps auxquels on a donné du sentiment. A 706. 707. Que les Corps ne peuvent se mouvoir. A 710. Que leur choc est la cause du mouvement. *ibid.* Qu'il importeroit aux Missionnaires de la Chine d'enseigner que les Corps n'ont aucune activité. C 343. *& suiv.* Disputes sur la formation des corps vivans. C 892. Defense du syteme qui fait consister l'essence du corps dans l'etendue. D 109. 110. *& suiv.* 135. Que les Cartesiens ne prouvent pas bien que Dieu ne puisse rendre le corps capable de penser. D 150. 151. Quelles sont les choses que les Physiciens comprennent sous le mot de *corps* inanimé. D 320. Quels sont les principes du corps naturel. D 271. Que les principes sont de deux especes. D 272. Leurs noms. *ibid.* Preuves qu'il y en a deux de composition dans chaque corps. A 272. 273. Opinions de quelques Anciens touchant ces principes. D 273. *& suiv.* Ceux des Chymistes. D 275. D'où vient leur diversité & leur divisibilité. *ibid.* Quelle part la matiere & la forme ont à les actions. D 286. Quelles sont ses proprietez. *ibid.* Si la quantité est distincte du corps D 287. *& suiv.* Ce que c'est que corps rare & corps condensé. D 290. Trois especes de corps animez. D 416. Preuve que les corps ne sont point la cause efficiente du mouvement. D 487.

Corps humain. Que l'ame n'en est pas la forme D 285. Sa description anatomique en abrége. D 444. *& suiv.* En quoi consiste l'union de l'ame avec lui. D 466. *& suiv.*

Corras. (*Jacques de*) Son *Iphigenie.* D 559.

Correcteurs. Ne sont pas payez fort largement par les Libraires de Hollande. D 625. Leur inexactitude desole les Auteurs. D 779. Sont sujets à faire des fautes lorsqu'ils corrigent par conjecture. D 170.

Corrections. Particularitez Historiques sur ceux de la Bible. A 717.

Correur. (le) Son Traité de la pratique des Billets. C 981.

Corruption. Réflexions sur celle du Siecle. A 302.

Corsaires. Les disputeurs leur ressemblent. C 895.

Corses. Combien ils sont vindicatifs. C 106.

Cort. (de) Ses liaisons avec Antonnette Bourignon. A 270.

Corvin (*Mathias*) Roi de Hongrie. Sa crédulité pour les Astrologues. C 21.

Cossart. (*Gabriel*) Son *Tombeau*, par Santeuil. D 567.

Cotiar. Maltraité pour avoir deligné un bon mot peu honnête. A 489. Critique d'un compliment qu'il adressoit au Cardinal Mazarin. B 183. Titres magnifiques qu'il avoit inventez pour Balzac. C 190. En quels termes il le railla dans la suite. *ibid.* Remarque sur ses ouvrages. B 326. Passage d'une lettre de ce Savant sur le châtiment que meritent certaines prédictions. C 350. Que l'envie d'employer ses recueils le porta seule à publier l'Apologie de Voiture. D 525. *& suiv.* Réponse à diverses critiques que Girac lui fit. D 527. 528. *& suiv.*

Cotte. (*Hilarion de*) Cité sur la vie d'Anne Jagellon. C 955. 956.

Cotte. (*Pierre*) Sa Traduction du Traité *de l'Education des Enfans* de Mr. Locke. D 695. Sa Traduction du *Christianisme raisonnable* du même Auteur. D 735 Et de l'*Essai concernant l'Entendement humain.* D 800. Son *Histoire du Prince de Condé.* D 754. 841. 842. Jugement de Mr. de St. Evremond sur cet Ouvrage. D 841. Sa *Defense de la Bruyere* contre Vigneul-Marville. D 817. Son *Eloge* de Mr. Locke. 853. Sa Traduction du *Discours sur l'Amour Divin* de Madame Masham. D 854.

Cota. (*Rodriguez*) Sa Celestine. D 757.

Cotelier. (*Jean Baptiste*) Mort, eloge Historique, & ouvrages de ce Savant. A 632. Ses *Opera SS. Patrum Apostolicorum* réimprimez, & augmentez par Mr. le Clerc. D 769.

Cotin. (*Charles*) Divers ouvrages de cet Abbé. C 551. 552. Effet de la Critique que Moliere fit de lui dans les *Femmes Savantes.* C 551. Et Boileau dans ses Satires. C 553. Obscurité où il tomba. C 551. Incertitude sur le temps de sa mort & sur son âge. C 551. 552. Circonstances de la Critique que Moliere fit de lui. C 552. Remarques & passages sur le commerce de cet Abbé avec les femmes. C 552. 553. Ce qu'il dit pour le justifier. C 553. Epigramme excellente de cet Abbé. C 650. Moliere tourne en ridicule un de ses *Sonnets* dans ses *Femmes Savantes.* D 841.

Cotolendi. (...) Sa *Dissertation sur les Oeuvres de Mr. de St. Evremond.* D 852. Son *St. Evremoniana. ibid.*

Coton. (*Pierre*) Jesuite: Sa *Lettre Declaratoire*, &c. D 691. *Anti-Coton*, ou *Réfutation* de cette Lettre. *ibid.*

Cotterus. Loué par Monsieur Jurieu dans son Accomplissement des Prophéties. B 654.

Cottiby. Ce qu'il dit de certains Athées qui voudroient ne l'être pas. C 213.

Coulan. (*Antoine*) Ministre: Sa *Défense des Réfugiez*, &c. D 649. On attribuë cet Ouvrage à Mr. Jurieu. *ibid.*

Couleurs. Recueils Historiques sur le choix de certaines parmi les anciens A 18. Ce que c'est. D 419. Cause particuliere de certaines couleurs. D 419. 420.

Coupables. Qu'il faut les faire punir. B 472. Qu'on ne doit pas envelopper l'Innocent dans leur punition. B 496.

Coupe. Sentiment du Pere Thomassin sur le retranchement de la coupe. A 689. 690.

Couplet (*Philippe*) Jesuite. Son Catalogue des Missionnaires de la Chine. A 662.

Cour. (de la) Idée de son *Régime de Santé* &c. A 585.

Courage. Difference entre le courage Evangelique & le courage mondain. C 90. Combien les Chrétiens ont plus de ce dernier que les autres Peuples. C 91.

Courcelles (*Etienne de*) Particularitez qui le regardent. A 75. Son origine. A 217. Son jugement sur l'hypothese des Infralapsaires. C 814.

Courlande. Ce Duché donné à Gothard Ketler. D 890.

Couronne. Où & depuis quand en usage. A 618.

Courtet Geant. Jugement sur cet Ouvrage. D 683.

Courts. Qu'il y faut des fripons. C 361. Moien d'en avoir. *ibid.*

Courtenai. Le Seigneur de ce nom, seul parmi les Réformez qui commit un crime public. B 263.

Courte Revue. Heresies qu'on impute à Mr. Bayle dans ce libelle B 798.

Courtilz. (*Gatien Sandras de*) Divers Ouvrages de cet Ecrivain. C 547. 550. Remarque sur la vie du Vicomte de Turenne qu'il publia sous le nom de du Buisson. C 547. *& suiv.* Sa négligence à l'égard des faits qu'il contient. C 548. Son erreur sur l'âge de l'Electeur de Baviere. *ibid.* Et dans ce qu'il dit sur le mépris de Monsieur de Turenne pour la dignité de Marechal de France. *ibid.* Fausseté de son raisonnement sur ce prétendu mépris. *ibid.* Ses fautes au sujet du Duc de Lorraine. C 549. Et dans la généalogie du Cardinal Mazarin. *ibid.* Ouvrages meilleurs que le sien sur la vie du Vicomte de Turenne. *ibid. & suiv.* Qu'il n'est pas l'Auteur de l'Histoire de la Guerre d'*Italie.* C 547. Fausseté qu'il rapporte d'Innocent XII. & de Monsieur de Carinat. C 551. Remarque sur ses talens. *ibid.* Ouvrages Romanesques de cet Auteur. D 732. 801. 802. 804. 861.

Courtin. (*Honoré*) Ecrit qu'on lui attribuë. D 541.

Courtisannes. Remarques savantes sur leur sujet. A 465. Nécessité de les souffrir à Rome. A 605. Mot de Pie V. sur ce sujet. *ibid.* Témoignage que les Grecs leur rendirent. C 82. Tolérance qu'une Congregation de Cardinaux eut pour celles de Rome. C 127. Leur multitude prodigieuse à Rome, sous Paul III. & Jules III. C 604. Combien diminuée depuis ce tems-là. *ibid.*

Conjin. (*Jean*) Président. Ses Ouvrages. A 450. Son éloge A 481. A traduit en François les anciens *Historiens Ecclesiastiques.* D 558. 559. 563. Et l'*Histoire Byzantine.* D 563. Travaille au *Journal des Savans.* 676. Haï Mr. Menage, & pourquoi. *ibid.* A chatré le *Nanfanus & Patinianus.* D 563. bis.

Coutumes. Exemples des coûtumes étranges de quelques Peuples. C 694.
Coutures. (Baron *des*) Eloge de ſa traduction de Lucrece. A 340. Précis de ſa morale d'Epicure. A 474.
Cowley. (*Abraham*) Sa *Vie* par Mr. Sprat. D 542.
Cozzandi. (*Leonard*) Son éloge & ſes ouvrages. A 307.
Craanen. (.....) Ouvrage de ce Savant, & Particularitez de ſa vie. A 675.
Cracovie. Fameuſe Ecole de Magie qu'on dit y avoir ſubſiſté. C 572.
Craie. Ce que c'eſt que ce Foſſile. D 384.
Craig. (*Jean*) Ses *Principes Mathematiques de la Religion Chrétienne.* D 783. Son calcul ſur la durée de la Religion Chrétienne. *ibid.*
Crainte. Preuve que c'eſt elle qui a formé les Sociétez. A 287. Remarque ſur la penſée que la crainte a établi la creance de la Divinité. C 114. Si celle des Dieux étoit capable de pouſſer les Payens au bien & de les détourner du mal. C 375. *& ſuiv.* Effets qu'elle a produits. C 375. 376. Son inutilité par rapport à la Morale. C 376. Que celle qu'excite un grand peril eſt commune aux Athées & aux Idolatres. C 376. 377. Raiſons du peu de crainte des Payens pour les Divinitez qu'ils adoroient. C 377. *& ſuiv.* Preuves qu'en effet ils les craignoient peu. C 379. *& ſuiv.* C 381. *& ſuiv.* 385. Que la crainte d'un Tyran n'inſpire pas la ſoûmiſſion. C 384. Que la crainte des Loix humaines fait plus d'impreſſion que la crainte des Loix divines. C 386. Raiſon de cela. *ibid.* Que c'eſt favoriſer l'Héreſie de Pelage que de ſoûtenir que la crainte des faux Dieux a contribué aux bonnes mœurs des Payens. C 387. *& ſuiv.* Preuves tirées de l'expérience qu'ils n'ont tiré aucun avantage pour les mœurs de cette crainte prétendûë. C 387. *& ſuiv.* S'il eſt vrai que pour l'avoir il faut croire les Dieux incorporels. C 391. 392. Penſées de Boileau & de Nicole ſur la crainte de Dieu. C 399. Si la crainte d'un mal chimerique rend plus malheureux que l'eſperance d'un bien chimerique. C 554.
Cramoner, Archevêque de Cantorbery. Sa mort. A 418. Faute de Varillas ſur ſon ſujet. A 674. Qu'il a approuvé la perſécution. B 566.
Craſſet. (Pere) Son différend avec Monſieur Marck ſur les Sibylles. A 630. Sa Vie de Madame Helyot. A 21, 630.
Craſſus. Son portrait. A 639.
Craſſus. (*Marcus*) Charme jetté ſur lui par un Tribun du Peuple. C 566. Avanture qui découverte ſa gravité. D 525.
Crato Mylius. Voyez *Mylius.* C 752.
Craton. (*Jean*) Beaux temoignages qu'il rend à la Religion de l'Empereur Ferdinand I. C 746.
Créance. Exemples du peu d'influence qu'elle a ſur les mœurs. C 415. *& ſuiv.*
Créanciers. Leur rigueur décrite par Plutarque. C 540.
Créateur. Si la raiſon ſuffiſoit aux Payens pour parvenir à la connoiſſance d'un Créateur. C 935.
Création. Penſée attribuée à Malbranche ſur la Création du monde. A 351. Que Dieu n'y a pas eu pour fin l'intérêt de ſa gloire. C 650. Quel a été ſon but en cet ouvrage. C 652.
Creatures. Emanées de Dieu ſelon les Cabaliſtes. C 291. Qu'elles ſe tranſubſtantient en lui ſelon les Myſtiques. C 291. 292. Impoſſibilité de concevoir qu'elles puiſſent être un principe d'action. C 787. Qu'elles ne peuvent concourir à leur conſervation. C 788. Si les natures des Créatures vivantes ſervent au bien général de l'Univers C 817. On ne peut concevoir qu'elles aient la faculté d'organiſer un animal ſi elles ignorent ce qu'il faut faire pour cela. C 883. Et ſi elles ne connoiſſent pas les fonctions des organes. C 887. 888. Si elles ont une puiſſance obédientielle pour toute ſorte de choſes. D 470. *& ſuiv.* Qu'elles ſont deſtituées de toute activité. D 487.
Crecy. (Madame de) Epitaphe qu'elle fit impromptu pour la Ducheſſe de Montbaſon. C 552.
Credulité. Reflexion ſur celle du peuple en fait de Religion. A 370. 371. Que celle des Peuples prouve combien ils ſont perſuadez de la Religion. C 102.
Crellius. (*Jean*) Son Traité *de Deo* cité ſur l'unité de Dieu. C 724. Son *Traité de la Liberté de Conſcience*, traduit par Mr. le Cêne. D 629.
Crellius. (*Samuel*) petit-fils du précédent; Sa *Fides Primorum Chriſtianorum.* D 873. Ses *Cogitationes Novæ de primo & ſecundo Adamo. ibid.* Son *Initium Evangelii S. Johannis reſtitutum*, &c. *ibid.*
Crellius. (*Paul*) Frere puiſné du précédent. D 873.
Cremone. Jugemens ſur l'affaire de Cremone en 1702. D 812.
Cremonin. Son épitaphe. C 540.
Crenius. (*Thomas*) Son *Faſcis Exercitationum Philologico-Hiſtoricarum* &c. D 758. Ses *Animadverſiones Philologicæ & Hiſtoricæ*, &c. *ibid.* Son Livre de *Furibus plagiariis.* D 858.
Crépin. (*Jean*) Si Beze s'aſſocia avec lui pour exercer la profeſſion d'Imprimeur. D 178.
Crépy. Veritable cauſe du Traité qui s'y fit. A 463.
Crequi. (*Charles de*) Pourquoi les Alliez l'attaquerent auprès de Treves. C 549. Que ce furent les Ducs de Brunswick qui eurent l'honneur de cette victoire. *ibid.* Tué en Italie, en 1638. Sa *Vie.* D. 798.
Crequi. (*François de*) Marechal de France, fils du précédent. D 565. Commande l'Armée ſur la Meuſe, en 1676. D 568. On lui fait perdre l'occaſion de battre les Ennemis. *ibid.* Preſent qu'il fait au Marquis de Grana. *ibid.*
Crequi. (*Charles de*) Frere du Precédent, Ambaſſadeur de France: Inſulte qu'on lui fait à Rome. D 767.
Creſcembeni. (*Giovanni Mario*) Son *Iſtoria della Volgar Poeſia.* D 800. Ses autres Ouvrages ſur le même ſujet. *ibid.*
Creſconius. Remarque ſur ſa diſpute avec St. Auguſtin. B 209.
Creſpet. Ce qu'il dit de la multitude des Sorciers en France ſous François I. C 604. Particularitez qu'il rapporte touchant la Fée de Norcia. C 628.
Crete. La pédéraſtie permiſe dans cette Iſle. C 221.
Crime. Dieu y a uni le bonheur. A 455. En quoi ſa ſageſſe éclate. A 456. Ses fins dans cette alliance. *ibid.*
Criſante. Auteur de la XXI. Lettre critique. Qu'il n'a point rapporté fidellement l'endroit qu'il critique. B 322. Veritable ſens de cet endroit. *ibid.* Examen de ce qu'il a dit des invectives contre le mariage. B 322. Qu'il ſe trompe au ſujet des Romanſtes nouveaux. B 323. Défaut de ſa comparaiſon de Luther à un Mahométan. B 324. Réflexion ſur un paſſage qu'il a cité de Monſieur de Bellay. B 324.
Criſes. Reflexions ſur l'origine des Criſes dans les maladies. A 707. 708.
Critici Sacri. Ou Recueil des principaux Commentateurs de l'Ecriture Sainte. D 719.
Critiques. Leur caractere. A 19. Qualitez qui leur ſont néceſſaires. A 440. Petites ridicules qu'ils ſe donnent pour expliquer des paſſages peu importans des Anciens. D 532.
Critiques. Combien elles ſont ſenſibles aux Auteurs. B 2. Il eſt plus aiſé d'en faire que d'y répondre. B 165. Qu'elle eſt plus ſevere aujourd'hui qu'autrefois. D 195. Que les meilleurs Auteurs ne peuvent que perdre de leur gloire quand on les critique. D 526. 527. Vers de Virgile ſur Hercule aſſommant Cacus appliquez aux Critiques. D 526. Qu'elle doit être permiſe dans la Republique des Lettres. D 525.
Croi. Particularitez concernant cette maiſon. A 99.
Croiſade. Une entrepriſe par les Danois. A 221. Que les déſordres qu'on y commit avoient la Religion pour principe. C 90.
Croiſade Dragonne. Qu'elle ne peut manquer d'être immortelle. A 545. Fait ce que la Politique n'a pu faire. A 554.
Croiſade des Proteſtans. Méchant petit Livre. D 616.
Croix. (*Magdeleine de la*) Sa Confeſſion ſur ſon Commerce avec le Demon. C 606.
Croix du Maine. (*François de la*) Qu'il n'a pas attribué le *Roman de la Roſe* à Abelard. D 174. Cité D 825.
Croix. (Monſieur *Petis de la*) Son *Hiſtoire de Timur-Bec*, ou *Tamerlan*, traduite du Perſan. D 737.
Cromwel. (*Olivier*) Son caractere. B 32. Qu'il s'entendoit avec les Proteſtans pour ruiner les Catholiques. B 573. *& ſuiv.* Comment il s'acquit le cœur des Proteſtans. B 573. Que les Epiſcopaux crioient contre lui. B 574. Promeſſes que lui firent les Eſpagnols s'il s'alloit avec eux. B 590. Leurs repreſentations. B 591. Son titre de Protecteur ne diminue pas ſon crime. B 631. Son *Hiſtoire* par l'Abbé Raguenet. D 661. Sa *Vie* par Mr. Leti. D 668. 671.
Croniates. Superſtition de ces peuples. C 284.
Croze. (Monſieur *Vaiſſiere de la*) Sa Conjecture ſur un paſſage de Ciceron. D 168. Sa *Lettre* contenant quelques Remarques de Litterature. D 812. Communique des Remarques à Mr. Bayle. *ibid.* D 837. Il fait Bibliothécaire du Roi de Pruſſe. *ibid.* Ses *Entretiens ſur divers ſujets d'Hiſtoire, de Religion, & de Critique.* D 882.
Cruauté. Que le comble de la cruauté conſiſte à faire durer le ſupplice. C 672. Reproches de cruauté que Monſieur Jurieu fait aux Catholiques, & que Monſieur Nicole rend aux Réformez. C 873. *& ſuiv.* C 876. *& ſuiv.*
Cruſca. (Academie de la) Peine que lui fit Paul Beni. D 191.
Cudworth. (*Richard*) Cinq ſortes d'Athéiſme qu'il marque parmi les anciens Payens. C 216. Mauvaiſe conſequence de ſon ſyſtême des Natures plaſtiques. C 216. 217. Remarques ſur ce qu'il a dit que les Payens ont connu l'unité de Dieu. C 285. *& ſuiv.* Qu'il a eu tort de faire de Pythagore un Unitaire. C 285. Auſſi bien que de Xénophane. C 285. 286. De Parmenide & de Varron. C 286. Des Stoiciens. C 287. 288. Et des Platoniciens. C 288. *& ſuiv.* Préference qu'il donne à l'Atheiſme ſur une Religion qui fait de Dieu un être arbitraire. C 301. Son éloge. C 881. Sa ſuppoſition des Natures Plaſtiques. *ibid. & ſuiv.* Pieces faites ſur ce ſyſtême par Meſſieurs Bayle & le Clerc. C 881. Examen de ce que le dernier a écrit pour le ſoûtenir. C 881. *& ſuiv.* C 886. *& ſuiv.* Ses preuves de l'immatérialité de Dieu. C 942. Que les Obſervations de Monſieur Bayle ſur les natures plaſtiques n'avoient rien d'offenſant. C 996. Que lui Bayle n'a point confondu ces natures avec les formes ſubſtantielles. *ibid.* Et qu'il les a mieux compriſes que Monſieur le Clerc. C 997.

Cudworth. Premier éclairciſſement ſur ce que Monſieur Bayle avoit dit contre ſes Natures plaſtiques. D 181. *& ſuiv.* Juſtice qu'on rend à ſon habileté & à ſon orthodoxie. D 184. Son Eloge. D 854. Difficultez qui naiſſent de ſon hypothèſe des Natures Plaſtiques. D 861. 869. Elles lui ſont communes avec tous les autres Philoſophes Péripatéticiens. D 853. 869. Voiez *Natures Plaſtiques.*

Curcet, ou *Curet.* (*Pierre*) A revu & corrigé la Comédie des *Actes des Apôtres.* D 825.

Cujas. Débauches de ſa Fille. A 587.

Cui Bono. (La maxime) Qu'elle ne peut être éludée que par des preuves convainquantes. B 812. Réflexion ſur cette maxime du Préteur Caſſius. C 137.

Cuiſſe. Hiſtoire d'un accouchement par cette partie du corps. A 624.

Cuivre. Particularitez concernant ce métal. D 391. Sa peſanteur relative. D 392.

Cumont. Qu'il ſe trompe en parlant des Pères qui ont ſatyriſé Julien l'Apoſtat. B 588.

Cuper. (*Gisbert*) Son Eloge. A 17. Sa Lettre ſur une Carte de la Tartarie. A 145. Bon juge de la Latinité. D 635.

Cupidon. Vers de Senèque le Tragique contre ce Dieu. C 368.

Cutrogli, le vieux. Sa haine pour les François. A 647. Son habileté. A 648.

Curce. (*Quinte*) S'il eſt ancien ou moderne. A 241. Son ſentiment ſur l'utilité de la ſuperſtition. C 190. Que ſon ſtile eſt trop fleuri. C 192. Voiez *Quinte Curce.*

Curiaces. Hiſtoire de leur combat incertaine & obſcure. A 186. Voiez *Horaces.*

Curieux. Leur pénétration & leur malignité. A 384.

Curieux de la Nature. Hiſtoire de l'Académie de ce nom. A 391. Précis d'une partie de leur Journal. A 391. 637.

Curioſité. Qu'elle eſt malhonnête lorſqu'elle eſt trop grande. B 762.

Currie. (Monſieur) Thèſe où il ſoûtient que l'Idolatrie eſt pire que l'Athéiſme. C 302.

Cuſa. (*Nicolas*, Cardinal de) Extrait de ſes conjectures ou prédictions ſur la deſtinée de l'Egliſe. C 737. *& ſuiv.* Fondement & défaut de ſon ſyſtême. C 738. Que l'événement l'a contre-fait. C 739. Si ſes conjectures peuvent s'accorder avec l'infaillibilité de l'Egliſe. C 739. *& ſuiv.* Qu'il n'a pas cru que le Pape fut l'Antéchriſt. C 741. Abrégé de ſa Vie. C 741. Particularitez concernant ſes Ouvrages. *ibid.*

Cuſani. (Chevalier) Hiſtoire de ſa Députation en Pologne. C 901.

Cuſtumiers. Ce qu'il rapporte ſur la pudeur de Maximilien I. C 754. Et ſur le Mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne. C 901.

Cyanippe. Hiſtoire de ce Père & de ſa Fille. C 365.

Cybele. Amours ridicules de cette Déeſſe. C 363.

Cygnes. Eſpèce ſingulière de ces oiſeaux. A 626.

Cylindre. Gravé ſur le Tombeau d'Archimede. D 588.

Cyniques. Remarques ſur leur Morale. A 561. Sur leur nudité. *ibid.* Qu'ils conſervoient l'habit de leur Secte dans le Chriſtianiſme. C 57. Vouloient qu'on nommât chaque choſe par ſon nom. D 540.

Cyprianus. (*Erneſt Salomon*) Sa *Vie de Campanella.* D 858.

Cyprien. (*Saint*) Ce qu'il dit de quelques Religieuſes qui couchoient avec des Garçons. A 530. 557. Précis des Diſſertations de Dodwell ſur ce Pere. A 556. Les Carthaginois veulent le livrer aux Lions. A 558. Sa fuite. *ibid.* Particularitez hiſtoriques de ce Saint. A 559. Son ſentiment ſur le Baptême des Hérétiques. A 689. Réflexion ſur ſes Lettres. B 621. *& ſuiv.* Qu'on y trouve quelque choſe d'injurieux à la ſatisfaction de Jeſus Chriſt. B 865. Ses Oeuvres traduites en François. D 689. Ses *Lettres choiſies aux Confeſſeurs & aux Martyrs*, traduites par Monſieur Lenfant. *ibid.*

Cyprien, (le Père) Capucin. Se fait Proteſtant. D 735. Diſpute qu'il a à cette occaſion avec un Chanoine de Bruxelles. *ibid.*

Cyprien (. . . .) Lithotome. Ses Remarques ſur la Pierre. A 563.

Cyran. (Abbé de *St.*) Diſcours qu'on lui attribue. A 473. Ce qu'on lui fait dire du Concile de Trente. A 574.

Cyrille. (*Saint*) Juſtifié ſur ſes Satyres contre Julien l'Apoſtat. B 588.

Cyrus. Ce qu'il diſoit à ceux qu'il vouloit engager dans ſa Rebellion. B 232.

Czar. (*Pierre le Grand*) Son génie pour les Mathématiques, & ſon goût pour l'Aſtronomie. D 758. Combien il ſe plaiſoit à la conſtruction des Vaiſſeaux. *ibid.* Spectacles dont Monſieur Hartſoecker le régale. *ibid.*

D.

Dacier. (*André*) Remarque ſur ſon Horace. B 775. Ce qu'il dit ſur la penſée des Païens qu'il dépend de l'homme ſeul d'être vertueux. C 261. Son Edition de *Feſtus.* D 599. Sa Traduction de la *Poétique d'Ariſtote.* D 674.

Dacier. (*Anne le Fevre*, Epouſe de Monſieur) Sa traduction de *Plaute* & des *Nuées.* A 504. Hiſtoire de ſa converſion & de celle de ſon Epoux. A 505. 506.

Dagobert, Roi de France. Preuve qu'il n'a pas épouſé une Religieuſe. A 130.

Daguesſeau. (*Henri François*) A préſent Chancelier de France. Son Eloge. D 782. Son Diſcours ſur l'Enregîtrement de la Conſtitution d'Innocent XII. en forme de Bref contre le Livre de Monſieur de Cambrai. D 782. 784.

Daille. (*Jean*) Le reproche qu'il fait à Monſieur de Meaux de n'avoir pas lû les Pères retombe ſur lui. B 564. Ses réponſes ſur le ſupplice de Charles I. B 599. 600. Nullité de ſes réponſes. B 600. Réfutation de ce qu'il avance contre les Indépendans. B 601. Et de ce qu'il dit que ceux qui ont chaſſé la Famille Royale d'Angleterre ne ſont pas les mêmes qui l'ont rétablie. B 601. Eſtimé des Catholiques de France. B 735. Sa réponſe à Cottiby citée ſur l'erreur de ceux qui pèchent ſans le ſavoir. B 883. Ce qu'il dit ſur la commodité de la Confeſſion. C 212. Ses preuves de la difficulté qu'il y a à reconnoître la Foi conſtante de l'Egliſe. C 218. 219. Ce qu'il dit ſur l'opinion des Catholiques par rapport à la confiance aux mérites de Jeſus-Chriſt. C 748. 749. Cité ſur la différence qu'on met dans l'Egliſe Romaine entre *conteſter un dogme & conteſter les preuves de ce dogme.* C 891. Demande ſon Congé à l'Egliſe de Charenton. D 544. Son *Traité de l'Emploi des Peres* eſtimé en Angleterre. D 550. Ses *deux derniers Sermons*, & ſa Vie écrite par ſon Fils. D 875.

Daillé. (*Adrien*) Fils du précédent. On lui attribue la Préface Latine du *Scaligerana.* B 204. Sa Vie & ſa Mort. B 544.

Dailon. (*Benjamin de*) Son *Examen de l'oppreſſion des Réformez en France.* D 669. Croit qu'il n'y a qu'un mauvais Ange. *ibid.* Particularitez ſur ce ſujet. D 669. 696.

Dailon. (*Jacques de*) Frère du précédent. Particularitez touchant ce Miniſtre. B 670. A les mêmes ſentimens que ſon Frere touchant l'unité d'un Diable. D 670. 696.

Dale. (*Antoine van*) Son Traité des Oracles. A 4. Eloge de cet Ouvrage. D 7. Maniere dont il a traité ſon ſujet. A 750.

Dalechamp. (*Jacques*) Critiqué. A 565. Sa Traduction d'*Athenée* eſt pleine de fautes d'impreſſion. D 822.

Damien. (Cardinal *Pierre*) Qu'il aimoit la plaiſanterie. A 723. Sa conduite envers un Evêque qui jouoit aux Echecs. A 725.

Damnation. Celle des hommes eſt l'unique preuve de leur liberté. A 437. Examen de la Doctrine de Monſieur Tillotſon ſur la Damnation. C 872. 873. Conſiderations ſur la diſpute entre Meſſieurs Jurieu & Nicole touchant les ſyſtêmes qui damnent une infinité de gens. C 873. 874. *& ſuiv.* Détail de cette diſpute. *ibid.*

Damnez. S'ils aiment mieux leur état que l'anéantiſſement. C 671. *& ſuiv.* Inutilité de leurs peines pour contenir les Saints glorifiez dans le devoir. C 671. 672. Leurs peines comparées à celles des Envieux. C 828. Double difficulté ſur ces peines auxquelles Monſieur Jaquelot ne répond pas. *ibid. & ſuiv.* Si leurs peines ſont unies aux Saints du Paradis. C 1069. Qu'il vaut mieux n'exiſter point que d'être damné. C 1070. Examen de ce que Monſieur Bernard dit pour lever la difficulté tirée du grand nombre des Damnez & de l'éternité de leurs peines. C 1075. Réflexions ſur la Doctrine de Monſieur le Clerc touchant l'éternité de leurs peines. D 27. *& ſuiv.* Objections contre les peines éternelles de ces malheureuſes Créatures. D 98. *& ſuiv.* Voiez *Enfer.*

Damo, Fille de Pythagore. Son Eloge. D 538. Perſonnage qu'on lui fait jouer dans la *Clélie. ibid.*

Dampier. (*Guillaume*) *Supplément de ſon Voiage.* D 804.

Dampierre. (. . . . Comte de) Bat les Bohémiens rébelles. D 908.

Dandini. (*Jérome*) Jéſuite. Son *Voiage au Mont Liban*, traduit par le Pere Simon. D 558.

Daneau. (*Lambert*) Sa *Phyſica Chriſtiana* citée. C 809.

Danet. (*Pierre*) Maltraité par Monſieur Diſcontyn. D 848.

Dangeau. (*Louis de Courcillon*, Abbé de) Dialogues Philoſophiques de ce Savant. A 110. Livre écrit contre ces Dialogues. A 216. Prend galamment quelques traits de raillerie de Monſieur Bayle. D 618. Ses Dialogues critiquez. D 621.

Daniel (*Gabriel*) Son *Voiage du Monde de Des-Cartes.* D 645. Ses *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe.* D 707. On les ſupprime. D 707. 709.

Daniel. (*Marguerite*) Particularitez ſingulières de ſa groſſeſſe. A 626.

Dan-

Dannemarc. Son gouvernement n'a point changé, lorſque le Luthéraniſme s'y eſt établi. B 255. Que la Reine de Dannemarc n'a des Miniſtres Réformez que pour ſon uſage. B 554. Hiſtoire abrégée des Guerres du Dannemarc contre la Suede. D 885. Elle ſecoüe le joug du Dannemarc. *ibid.* Guerre nouvelle entre ces deux Roiaumes. D 887. Suite & fin de cette Guerre. D 888. Voiez *Chriſtien IV.* Relation de ſon Etat en 1692. par Monſieur Moleſworth. D 705.

Danois. Croiſade qu'ils entreprirent. A 221. Qu'ils ont déſapprouvé la Souveraineté populaire. B 610.

Danſe. Condamnée par les Philoſophes & par les Chrétiens. A 691.

Danſeurs de Corde. Particularitez curieuſes ſur leur ſujet. A 134.

Dante. Particularitez concernant ce Poëte. A 757. Ses Vers ſur l'Avanture de Françoiſe de Polenta & de Pol Malateſta. C 649. Commentaires ſur ces Vers. C 649. 650.

Dantkwarts. (*Nicolas*) Voiez *Viviarius.*

Dantzic. Demandes que lui fait Guſtave, & qu'elle élude. D 895. Il manque une entrepriſe contre cette Ville. D 896. Elle défait la Flotte de ce Prince. D 897. Fait une perte conſidérable. *ibid.* Il en fait de nouvelles & l'embaraſſe. *ibid.* Chriſtien IV. la chagrine. D 898.

Daphné. Remercîemens que quelqu'un lui fit d'avoir convaincu Apollon d'ignorer l'avenir. C 19. 253. Auteurs qui rapportent ce fait. C 253.

Daphné. Fauxbourg d'Antioche. A 5. Raiſon du ſilence de l'Oracle de ce lieu. A 6. Combien ce Fauxbourg étoit propre à inſpirer la débauche. C 367.

Dapper. Cité ſur les mœurs des Habitans de la Cafrerie & de la Nigritie. C 316. Relation qu'il donne de la Religion des Hottentots. C 329. 330. Sa deſcription de la vie des Caffres. C 353. Idée qu'il donne de leur morale C 398. Fait curieux qu'il rapporte à cette occaſion. *ibid.*

Darapti. Exemple d'un Syllogiſme dans ce mode. D 213.

Dares Phrygien. D 723.

Darien. Les Ecoſſois l'abandonnent. D 785.

Darii. Exemple d'un Syllogiſme dans ce mode. D 212.

Darius I. Son Epitaphe. A 759.

Darius. III. Mortifications que les Grecs lui firent eſſuier. C 150. Propoſition ſingulière qu'il fit aux Grecs & aux Indiens touchant les Cadavres de leurs Péres. C 711.

Darmanſon. Son Livre intitulé, *la Bête transformée en Machine.* A 7.

Darnly. (*Henri*, Lord) Qui il étoit. A 673.

Dartis. (Monſieur) Ses Sentimens déſintéreſſez ſur l'Apologie de la retraite des Paſteurs attribuez à différentes perſonnes. B 663.

Daſte. (. . . .) Mis en priſon. D 714.

Datiſi. Exemple d'un Syllogiſme dans ce mode. D 213.

David. Qu'il a connu le Verbe plus clairement que ſes Ancêtres. A 560. Véritable ſens du verſet cinq du Pſeaume cent-un. B 456. Remarques ſur ſa fuite devant Saül. B 456.

David, Empereur de Trebizonde. Martyre de ce Prince. B 456.

David de Dinant. Particularitez ſur ſa perſonne & ſur ſa doctrine. D 134.

David. (*Pierre*) Réformateur. Sévérité de ſa Morale. B 43.

David. (Monſieur) Qui il étoit, écrit contre Monſieur de Larroque. A 14.

Davila. (*Henrico Caterino*) Particularité curieuſe qu'il rapporte. B 57. Son *Hiſtoire des Guerres Civiles de France*, critiquée par Monſieur de Beauvais-Nangis. D 558.

Davis. (Chevalier) Cité en faveur de la ſouveraineté de l'ancienne Irlande. A 618.

Daviſon. Sa définition des Chimiſtes. A 694.

Daumius. (*Chriſtian*) Livre de cet Auteur recommandé. A 306.

Dauphins. Leur manière de reſpirer. A 583. Reconnoiſſance d'Arion envers celui qui le ſauva. D 588.

Dauphin. Si un Prince devenu Roi de France prend la qualité de Dauphin. D 718. 719.

Dauphin. (*Louis de Bourbon*) Fils de Louis XIV. Son Gouverneur lui défend de lire les Epîtres Dédicatoires qui lui ſont adreſſées. D 584. On ſacrifie ſa gloire en 1693. D 693. Surnommé le *Hardi.* D 803.

Dauphiné. Conditions de la donation de cette Province. A 168. Irruption qu'y font les Alliez. D 677. 678.

Débauchés. Mélange que les Eſpagnols en font avec la dévotion. C 1056. Voiez *Impudicité.*

Débauchez. Qu'ils peuvent avoir un amour ſincére pour la Religion. B 62. 61. Pluſieurs déifiez par les Païens. C 85.

Débordement. Funeſtes préſages que les Romains en tiroient. C 250.

Décalogue. Unique cas où on peut ſe diſpenſer d'en obſerver les préceptes. B 455.

Déciſions. Que ſouvent on décide ſans un mûr examen. C 305.

Decius, Empereurs de Rome. Leur perſécution moins cruelle qu'on ne la fait d'ordinaire. A 558. Edit des deux Empereurs de ce nom contre les Chrétiens. C 1014.

Duckherrus. (*Jean*) Fautes qu'il a faites dans ſon Traité des Livres Anonymes. A 375. Fautes d'impreſſion du même Livre. A 543. Remarques ſur ce Traité. D 162. Diverſes fautes & omiſſions de ce qu'il a écrit ſur les Ouvrages Anonymes & Pſeudonymes. D *ibid.* & *ſuiv.*

Declarations. Voiez *Arrêts & Edits.*

Décrétales. Mſ. de la première compilation qui en fut faite. A 340.

Dédale. Conſacre ſes ailes à Apollon. D 588.

Dédicaces. Combien difficiles aujourd'hui. A 374. Dédicaces nombreuſes d'un ſeul Livre. A 419. Combien elles ſont flatteuſes. D 584. On défend à un jeune Prince de lire celles qui lui ſont adreſſées. D 584. 585.

Défauts. On voit mieux ceux d'autrui que les ſiens propres. C 488.

Définition. Ce que c'eſt. D 202. Régle de la définition. D 214. Sa diviſion en définition du nom ou définition de la choſe, & définition parfaite ou définition imparfaite. D 241. Ses qualitez. D 241. 243.

Degorys. Crû Auteur d'un Ouvrage de Monſieur Menjot. A 756.

Déguiſemens. Si l'Ecriture les défend. A 88.

Dejotarus. Que ce Prince étoit verſé dans les Diſciplines Augurales. C 73.

Déiſme. Si les Grecs paſſérent du Déiſme au Polythéiſme. C 700. 701. & *ſuiv.* Examen de l'opinion de Monſieur Bernard ſur l'origine du Déiſme. C 707. & *ſuiv.* En quoi conſiſte le point de ſéparation entre le Déiſme & l'Athéiſme. D 728.

Déiſtes. Qu'il y en a beaucoup. C 210.

Delfi. Fourberie d'une Religieuſe de cette Ville. A 625.

Délit de l'Eſprit. Ce que c'eſt. D 652.

Délos. Lieu nommé Athenes dans cette Iſle. A 377.

Delphes. Silence de ſon Oracle à quel tems doit ſe rapporter. A 5. Son témoignage en faveur de Socrate traité de fable. A 6. Contorſions de ſa Prêtreſſe ſi elles étoient naturelles. A 6. 656. Comment on la conſultoit. A 656. Autorité que cet Oracle donne à la Tradition. C 233. Prodiges qui empêchent deux fois les Barbares d'en piller le Temple. C 41.

Delrio. Voiez *Rio.*

Déluge. Livres ſur le Déluge. A 318. Si Adam & Noé l'ont prédit par l'Aſtrologie. A 328. 329. Preuve qu'il a été univerſel. A 329. Second Déluge prédit pour l'année 1524. C 250. Motif qui porta Jupiter à envoier un Déluge univerſel. C 364. Si l'Idolatrie l'a précedé. C 736. Divers Traitez contre l'univerſalité du Déluge. C 1023. 1024.

Démades. Bon mot de cet Orateur ſur les Loix de Dracon. C 879.

Démenti. Suites d'un Diſcours de François I. ſur le démenti. C 982. Jugement de l'Amiral d'Annebaut ſur un ſoufflet donné après un démenti. C 982. 983.

Démetrius, Roi de Macédoine. Honneurs impies que lui rendent les Athéniens. C 85. Hiſtoire abrégée des trois Démetrius de Moſcovie. D 586.

Démocratie. Définition & embarras de cette forme de Gouvernement. A 127.

Démocrite. S'il eſt vraiſemblable qu'il s'aveugla lui-même. A 488. En quel tems il alloit étudier. A 656. Son caractére, & ſes ſentimens ſur les hommes. B 318. Qu'il a fait profeſſion de la Magie. C 570. 571. Sa doctrine ſur les principes du corps. D 275. Méditations profondes de ce Philoſophe. D 580. Ce qu'il diſoit de la Vérité. D 537.

Démoniaques. Voiez *Poſſedez.*

Démonographes. Particularitez qu'ils rapportent touchant les abominations du Sabbat. C 572.

Démonſtratif. Régles du Syllogiſme ainſi nommé. D 249. 250.

Démonſtration. Qu'elle eſt de deux eſpéces. D 250. Régles de l'une & de l'autre. *ibid.*

Démoſthene. Ce qu'il dit à un homme qui lui expoſoit froidement le ſujet de ſes plaintes. B 195.

Dempſter. (*Thomas*) Cité ſur l'égalité des Dieux. C 718. 719.

Denis. (Monſieur) Ce que c'eſt que ſes *Mémoires concernant les Arts & les Sciences.* D 523.

Deniſe. (l'Abbé) Remarques ſur un de ſes Sermons. B 294.

Dénomination. D'où elle ſe prend. D 215.

Denyau. Son ſentiment ſur le Quinquina. A 268.

Denys, Tyran de Syracuſe. Sa manière d'aveugler les Criminels. A 488.

Denys de Thrace. Cité en faveur de l'antiquité des Accens Grecs. A 628.

Denys d'Halicarnaſſe. Ce qu'il dit ſur le Culte que Romulus établit à Rome. C 369.

Denys l'Aréopagite. Preuve de la ſuppoſition de l'Ouvrage qui porte ſon nom. A 302.

Denys d'Alexandrie. (*Saint*) Ce qu'il dit de l'Apocalypſe. A 575.

Denys, Archevêque de Philippopolis. Particularitez de ſa Vie. B 312.

Dépêches des Souverains. Stile qui leur convient. D 634.

Derbices. Coûtume étrange de ces Peuples. C 712.

Derodon. (*David*) Qu'il multiplioit trop les Athées. C 237. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur l'Eſpace. D 841.
Deſaveu d'un Ecrit. Ce qui le rend authentique. D 809.
Des-Bois. Auteur d'une partie de l'*Abbé Commendataire.* A 379.
Des-Cartes. (*René*) Inventeur du ſyſtéme qui dépouille les Brutes de toute connoiſſance. A 8. Recueil de Pieces concernant ſa Philoſophie. A 10. Son erreur ſur la réflexion des corps. A 11. Un de ſes principes contraires à la Religion. A 161. Raillé ſur ſa preuve de la conſervation d'une certaine quantité de mouvement. A 347. Sa définition du mouvement. A 435. Sa Philoſophie favorable aux Talismans & à l'Aſtrologie. A 536. Belle penſée de ce Philoſophe ſur la Divinité. A 562. Objection contre lui ſur la quantité du mouvement. A 635. Réponſe à cette objection. *ibid.* Autre ſur les Tourbillons. A 548. Qu'il s'eſt trompé dans ſes loix du mouvement. A 748. Qu'on ne doit point s'attacher trop à ſon ſyſteme. A 749. Remarque ſur ce qu'il penſe du jugement de l'homme. B 145. Accuſé fauſſement d'Athéiſme, n'en peut obtenir une ſatisfaction ſuffiſante. C 162. Particularitez hiſtoriques ſur ſes demonſtrations de l'exiſtence de Dieu. C 236. 237. Commodité de ſa penſée que Dieu eſt la cauſe libre des veritez & des eſſences. C 348. Comparaiſon dont il ſe ſert pour accorder la Liberté humaine avec la Toute-puiſſance Divine. C 821. Qu'elle ne réſout point la difficulté. C 822. Fauſſeté de ſa doctrine que l'homme a plus de biens que de maux. C 831. Fauſſeté d'une de ſes loix du mouvement. D 137. 138. Objection contre ſa démonſtration de l'exiſtence de Dieu priſe de ce que nous avons l'idée d'un être infiniment parfait. D 151. Ses principes de Philoſophie démontrez d'une maniére Géometrique, par Spinoza. D 573. Ses ſentimens touchant l'eſſence du corps, oppoſez au dogme de la Tranſubſtantiation. D 576. Accuſé d'avoir dérobé à Harriot ce qu'il a dit de meilleur ſur l'Algebre. D 639. Sa Vie par Monſieur Baillet. D 674. Voiez *Cartéſiens.*
Deſchamps. (*Etienne*) Jeſuite. A écrit fortement contre le Janſeniſme. A 384.
Deshoulieres. Idée de ſon Epitre chagrine. A 385. Ses Vers ſur les Dévôts. C 645.
Déſiré. (*Artus*) Réproche qu'il fait aux Réformez qu'ils permettent aux Femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033. Preuve de ſon humeur violente. *ibid.* Ses Vers ſur l'éducation des Enfans Catholiques. C 1053. 1054.
Des-Loges. Reproche ſpirituel qu'elle faiſoit à Balzac. B 189.
Des-Lyons. Son Livre contre la Fête du *Roi boit.* A 70. Qu'il eſt difficile de trouver ſon *Factum* en France. B 207. Remarques ſur ce *Factum. ibid.*
Des Marets. (*Samuel*) Son opinion touchant les préſages des Comètes. C 168. Sa doctrine ſur la juſtice naturelle des actions. C 408. Déclare qu'il n'eſt point permis aux Femmes de prêcher. C 1034.
Desmarets. (*Jean*) Idée que Bayle en donne. A 677. Ouvrage de ſa façon. *ibid.* Ce qu'il rapporte du Cardinal de Richelieu. B 323. Remarques ſur ſes Ouvrages. B 326.
Deſpautere. Ingénieuſe application d'un Vers de ce Grammairien. D 583.
Deſpotiſme. Diſcours de Sobiere ſur le Deſpotiſme. C 620. *& ſuiv.* Son but dans ce Livre. C 620. 621. Ce qu'il dit en faveur du Deſpotiſme. C 621. 622. Terrible Deſpotiſme des Orientaux. C 622. Motifs de ceux qui déclament contre le Deſpotiſme. C 624. Maux qui en ſont l'effet. C 625. 626.
Des-Preaux. Voiez *Boileau.*
Deſray. (*Pierre*) A augmenté & annoté le *Parnaſſe des Dames.* D 724.
Devins. Loi Romaine contre eux. C 250. Malice punissable de quelques-uns. *ibid.*
Deviſe. Deviſe ingénieuſe en l'honneur de Louis XIV. D 586. Autre. D 596. Deviſe des Hollandois. D 541. De quelques Princes de France. D 541. Traité ſur les Deviſes par le Pere Menetrier. D 602.
Devoirs. Ceux de l'homme envers Dieu & envers le Prochain. A 106.
Dévôt. Ce nom devenu odieux. C 645.
Dévotion. Que le Diable affecte quelques fois d'en montrer. A 360. 578. Que celle des Idolatres & des Infidéles n'eſt pas meritoire. C 49. 50. 51. Combien les Femmes y ſont portées. C 91. Et comment elles l'allient avec le Libertinage. C 91. 92. Accord que pluſieurs Gens font de la dévotion avec le crime. C 95. Dévotion de pluſieurs Scélerats pour la Sainte Vierge. C 95. 96. Avantages qu'il y a à être dévôt. C 211. Quelle eſt la dévotion des Grands. C 642. Excès de celle du Duc Mazarin. *ibid.* Réponſes de l'Avocat de ce Duc à ce qu'on lui objectoit ſur cet article. C 642. 643. Réflexions ſur ces reponſes. C 643. 644. Melange que les Eſpagnols en font avec la débauche. C 1056. Qu'il n'y a que les Livres de Dévotion dont l'impreſſion ne rencontre en France aucun obſtacle. D 186.
Dévôts. Incommode & ridicule ſévérité de leur morale. D 742.
Deuteronome. Diverſes explications ſingulières du paſſage de ce Livre qui défend les déguiſemens. A 88. 89.
Dhona. (*Fréderic*, Comte de) Monſieur Bayle eſt Gouverneur de ſes Fils. B 535. 544. N'entre point dans les Negociations de l'Electeur de Brandebourg. D 552. Sa mort & ſon éloge. D 632. Mort de Madame la Comteſſe ſa Femme. D 644.
Dhona. (. . . . Comte de) Fils du précédent. Remercie Monſieur Bayle de l'Exemplaire de ſon Dictionnaire qu'il lui avoit envoié. D 817. Lui fait préſent d'une Médaille d'or. D 823.
Dhona. (. . . . de) Comte de Ferraſſieres, Frère du précédent. Pris à la Bataille de Fleurus. D 644.
Dhonſeau. Ce qu'il dit ſur les Manifeſtes. C 618.
Diable. Qu'il peut aller à ſon but en portant au bien. A 360. Qu'il peut faire le Dévôt. A 578. S'il peut remplir les fonctions conjugales. A 625. Que l'homme le ſurpaſſe preſque à tous égards. *ibid.* Extrait d'un Livre ſur ſa Conférence avec Luther. A 728. *& ſuiv.* Qu'il préfere quelques fois la vérité au menſonge. A 730. Hiſtoire de St. Ignace à ce ſujet. A 731. Que les Oracles lui ont été toûjours attribuez. A 4. Réponſes à deux mauvaiſes raiſons dont on ſe ſert pour prouver qu'il n'y a point de part. A 578. 579. Autres preuves de la même verité. A 750. 751. 752. Il entretenoit l'Idolatrie par des prodiges. C 41. 42. 43. Et en faiſant regarder comme des prodiges ce qui n'en étoit pas. C 42. Quelques Turcs croient qu'il ſe convertira. C 48. Qu'il croit un Dieu & n'en eſt pas moins pervers. C 416. Examen d'une remarque de Monſieur Jurieu ſur la conduite du Diable. C 773. Il n'a, ſelon Bekker, aucun pouvoir ſur la Terre. D 665. Il n'y en a qu'un, ſelon Meſſieurs de Daillon. D 669. 670. Sentiment d'un Auteur Anglois ſur ce ſujet. D 670.
Diaconiſſes. Leurs fonctions dans la primitive Egliſe. C 1035. 1036. 1040.
Diagoras. Probité de cet Athée. C 396.
Dialectique. Régles du Syllogiſme ainſi nommé. D 150. *& ſuiv.*
Dialogues entre Pauſanias & Agathon ſur la Volupté. D 812.
Diane. Celle d'Epheſe pourquoi ornée de tant de mammelles. A 342. Injuſtice de la vengeance qu'elle tira d'Agamemnon. C 364. Et de Niobe. *ibid.* Et d'Oenée. C 365. Plainte d'Hippocrate contre les Prêtres de cette Déeſſe. C 951.
Diaphantité. En quoi elle conſiſte. D 359. 360.
Diaphragme. Ses deux ouvertures. D 445.
Dickinſon. (*Edmond*) Sa *Phyſica Vetus & Nova*, &c. D 806.
Dictionnaires. Impoſſibilité d'en faire un parfait. A 60. Défaut des Dictionnaires Hébreux. A 209. Combien de fautes dans une feuille de celui de l'Académie. A 289. Combien certaines Gens brillent par la lecture des Dictionnaires. A 575. Difficulté de ces ſortes d'Ouvrages. A 719. Eloge de celui de Furetiere. D 188. *& ſuiv.* Et de celui des Etiennes. D 189. Avantages des Dictionnaires de Langues vivantes ſur ceux des Langues mortes. D 189. 190. Combien il ſeroit à ſouhaiter que les anciens nous en euſſent donnez. D 190. Avantages d'un bon Dictionnaire. *ibid.* Que la Langue Françoiſe eſt la premiére qui en ait eu un tel. *ibid.* Origine d'un grand défaut qui régne dans les Dictionnaires des Langues ſavantes. *ibid.*
Dictionnaires Hiſtoriques & Critiques. Que l'oubli eſt une des principales ſources des contradictions qu'on y voit. B 169. Diſcrétion avec laquelle Monſieur Bayle a parlé dans le Dictionnaire de Marie-Louiſe de Gonzague. C 908. Deux caracteres de ce Livre. D 42. Défenſe de ce que Monſieur Bayle y a dit contre le Spinouſme. D 169. 170. Correction de quelques fautes d'impreſſion. D 170.
Dictis de Crète. D 723.
Didier. (*de Saint*) Chandelier qu'il a perfectionné. A 294.
Didier. (*Artus*) Voiez *Déſiré.*
Dieterman. (*Louis Jean*) Son Traité de *Naturaliſmo.* A 65.
Dieuwerbroeck. (*Iſbrand de*) Son Eloge. A 317.
Dietterit. (*Conrad*) Ses *Antiquitates Biblica & Novi Teſtamenti.* D 602.
Dietrichſtein. (. . . *de*) Cardinal. Réconcilie l'Empereur Mathias avec Ferdinand. D 907.
Dieu. Que Dieu n'eſt point Dieu ſi les Bêtes ont une ame. A 9. Qu'il n'a établi que des Loix générales. A 49. Preuve de ſon exiſtence. A 111. Auteur qui en fait un corps qui n'occupe qu'une partie de l'eſpace infini. A 157. Comment on voit les choſes en lui. A 282. Comment il eſt étendu ſans l'être formellement. A 283. S'il doit n'agir & s'il n'a agi que par des volontez générales. A 346. 347. Que les Philoſophes d'Athenes ont tous enſeigné l'exiſtence de Dieu. A 434. S'il a une liberté d'indifférence. A 438. Union qu'il a faite du bonheur avec le crime. A 455. Sa ſageſſe & ſes fins en la faiſant. A 456. Que le plaiſir eſt un bienfait de cet être. A 457. Différence à ſon égard entre avoir des volontez particulières, & agir par des volontez particulières. A 532. Simplicité de ſes voies. *ibid.* Pourquoi il donna des Loix aux Juifs. A 538. Et de telles Loix. A 539. A quelle condition, ſelon un Savant, il donna les Juifs à gouverner aux Anges. A 548. Idée que les Philoſophes Païens en avoient. A 561. 562. Paradoxes concernant ſon culte. A 568. Reſpect des Perſans pour le nom de Dieu. A 659. Que les cho-

Dieu.
choſes qu'il révele ne ſont valables que pour ceux qui reconnoiſſent ſa perfection infinie. B 131. En quel ſens on peut dire que ſes voies ne ſont pas celles des hommes. B 397. 398. Si ceux qui l'outragent directement doivent avoir part à la tolérance. B 428. Que ſes rigueurs envers ſes Enfans ne juſtifient point la perſecution. B 451. *& ſuiv.* Régle pour juger ſi un ordre vient de lui. B 467. Qu'en nous commandant de ſuivre la vérité, il n'entend que la vérité notifiée. B 436. Qu'il s'accommode à la foibleſſe des hommes. B 436. 437. Qu'il a ſuppléé à la foibleſſe de notre raiſon en nous donnant le ſentiment & la conſcience. B 440. 441. Si les Comètes étoient un ſigne, Dieu auroit fait des miracles, pour fomenter l'Idolatrie. C 41. Preuves de cela. *ibid. & ſuiv.* Son horreur pour l'Idolatrie. C 47. Son intention ne peut être que tous ceux qui voient une Comète le croient menacez de quelque malheur. C 48. 49. En quel ſens il eſt vrai que Dieu menace ceux qu'il ne veut pas frapper. C 49. Il punit les Peuples tour à tour, ſans que ceux par qui il punit, ſoient meilleurs que ceux qui ſont punis. C 50. Qu'il ne peut être appaiſé par les prières des Païens ni des Infidèles. C 50. 51. Qu'il ſeroit contre ſa ſageſſe qu'il eût ruiné l'Athéiſme par l'Idolatrie. C 70. Qu'il déteſte plus l'Idolatrie que l'Athéiſme. C 71. Que l'imperfection eſt pour le moins auſſi contraire à ſa nature que le non-être. C 76. Idée fauſſe que les Païens s'en faiſoient. C 79. Quel eſt l'effet que produit parmi eux la connoiſſance d'un Dieu. C 84. Qu'ils l'ont plus offenſé que les Athées. C 84. 85. Que la connoiſſance de Dieu ne corrige point les inclinations vicieuſes. C 86. *& ſuiv.* Preuves que ce n'eſt pas faute de croire en Dieu qu'on viole les préceptes de ſa Religion. C 89. *& ſuiv.* A quoi on peut connoître qu'on fait quelque choſe pour l'amour de lui. C 106. Neceſſité de lui ſacrifier ſa paſſion favorite. *ibid.* Pourquoi il n'a point fait de Miracles parmi les Païens. C 124. 125. Quels ſont les Miracles qu'il ne fait point chez les Infidèles. C 134. Et ceux qu'il y fait. C 135. Qu'il n'y a point de conſequence d'une Comète à la connoiſſance du vrai Dieu. C 135. 136. S'il eſt permis de nier qu'il ait fait une choſe quand on ne voit pas qu'elle ſoit de quelque uſage. C 137. Voies dont il s'eſt ſervi pour convertir les hommes. C 138. Que les Païens devoient le reconnoître par ſes œuvres. C 138. 139. Qu'il n'y a rien de plus digne de ſa grandeur que de maintenir ſes Loix générales. C 139. Qu'il ne peut ſans y déroger traverſer le bonheur des méchans. C 140. Pourquoi & comment il fait des Miracles. *ibid.* Qu'il n'en a point fait pour convertir les Païens. C 141. Si nous avons de lui une idée innée. C 195. *& ſuiv.* Si cette idée eſt commune à tous les hommes. C 195. *& ſuiv.* Auteurs qui pour prouver l'exiſtence de Dieu ont fait valoir le prétendu conſentement des Peuples à la reconnoître. C 197. 198. Réponſe à ce qu'ont dit ces Auteurs. C 199. 200. En quel ſens il eſt aiſé de connoître qu'il y a un Dieu. C 213. *& ſuiv.* Combien difficile de bien définir ſa nature. C 214. Et rare d'y réuſſir. C 215. Que tous les hommes ſont réünis dans l'opinion que Dieu exiſte. *ibid.* Et diviſez dès qu'on étend cette opinion. *ibid. & ſuiv.* Que nous n'avons en aucune manière une idée innée de Dieu. C 221. Que cette propoſition *il y a un Dieu* n'eſt pas d'une évidence inconteſtable. C 221. 222. Que le conſentement général ſert à prouver pluſieurs Dieux plûtôt qu'un ſeul. C 222. Sentiment d'Arnobe ſur l'idée innée de Dieu. D 223. Que les Païens n'ont pas connu l'unité de Dieu. C 224. Et qu'ils n'ont pû la lui attribuer que dans un faux ſens. C 225. Qu'il y a aſſez de preuves de ſon exiſtence pour rejetter les mauvaiſes. C 236. Nouvelles preuves que les Païens n'ont pas connu l'unité de Dieu. C 285. *& ſuiv.* Ce qu'il faut entendre par l'unité de Dieu. C 286. Fauſſes idées qu'en ont eues les Stoïciens, Hippocrate. C 287. Et les Platoniciens. C 288. *& ſuiv.* Examen des idées de ces Philoſophes, & de celles des Cabaliſtes & des Myſtiques. C 291. 292. Que le dogme qui le fait auteur du péché eſt pire que l'Athéiſme. C 299. 301. 307. Selon les Prédeſtinateurs mêmes. C 307. Et qu'il renverſe la Morale. C 307. 308. Combien la Sainteté lui eſt eſſentielle. C 307. 320. Que ſans elle il ne peut être heureux. C 320. 321. Qu'il peut y avoir une ignorance invincible touchant l'exiſtence de Dieu. C 324. 325. 326. Sentimens de divers Anciens ſur la Nature Divine. C 330. 331. *& ſuiv.* Si on peut prouver l'unité de Dieu par la raiſon. C 336. 337. Qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût bien prouvé qu'il eſt la cauſe libre des vérités & des eſſences. C 348. Idée des Philoſophes Chinois ſur la Divinité. C 343. 344. Que les Péripatéticiens ne ſauroient bien leur prouver le concours de Dieu. C 344. 345. Queſtions ſuperflues des Scholaſtiques ſur ſa puiſſance. C 347. Autres ſur leſquelles ils s'accordent & qui donnent priſe ſur eux aux Athées. *ibid.* Qu'on obéït aux hommes mieux qu'à Dieu. C 386. Qu'il ne retenoit pas les Païens par ſa grace. C 388. 389. S'il eſt néceſſaire pour le craindre de le croire ſpirituel. C 391. 392. Divers Auteurs citez ſur cette queſtion. *ibid.* Qu'on peut ſans connoître Dieu diſtinguer entre la vertu & le vice.

Dieu.
C 393. *& ſuiv.* Preuves de fait. C 395. *& ſuiv.* Qu'il y a des choſes juſtes & injuſtes & des veritez éternelles indépendamment des decrets de Dieu. C 408. *& ſuiv.* C 414. *& ſuiv.* Que l'idée qu'on a de lui n'eſt pas toûjours la régle de nos Actions. C 411. Et qu'autant qu'elle influe ſur les mœurs, autant elle rend les Idolatres plus méchans que les Athées. *ibid.* Que la croiance d'un Dieu n'influe point ſur les mœurs ſans le ſecours de la Grace. C 416. 417. Que ſa fin en creant l'Univers n'a pas été l'interêt de ſa gloire. C 650. *& ſuiv.* Quel a été ſon but. C 652. Examen des principes de Monſieur King ſur cette matière. *ibid.* Comment les Manicheens & quelques Philoſophes juſtifient Dieu ſur le melange du bien avec le mal. C 654. Si le monde eſt le ſeul ouvrage de Dieu. C 657. Extrême embarras où tombent ceux qui attribuent à Dieu l'origine du mal. C 663. Examen des raiſons que Monſieur King donne pourquoi Dieu a permis le peché. C 664. *& ſuiv.* C 667. *& ſuiv.* S'il pouvoit rendre l'Homme auſſi heureux ſur la Terre que les Anges & les Saints le ſont dans le Ciel. C 667. Si ſa liberté eſt ſans bornes, & s'il eſt l'auteur libre de la vérité & de la moralité des choſes. C 675. Examen de ce que diſent là-deſſus Monſieur King & les Molinites. C 676. Hiſtoire d'une theſe où on ſoutenoit qu'il peut pecher. 676. 677. Combien il lui eſt facile de changer le cœur humain. C 683. Examen de la queſtion ſi tous les Peuples croient & ont cru une Divinité. C 692. Voïez *Conſentemens.* Si l'ignorance des Peuples qui croient l'exiſtence de Dieu forme la preuve de cette exiſtence. C 696. Qu'on ne peut prouver que par la Bible l'antiquité du culte du vrai Dieu. C 714. Equivoque & contradiction de la propoſition qu'où il y a pluſieurs Dieux il y a un Dieu. C 717. 719. *& ſuiv.* C 722. Si les Païens ont reconnu un Dieu ſuprême. C 717. 718. Si l'unité de Dieu a été connue à leurs Philoſophes. C 723. 724. Et ſi les Socmens en ont une idée juſte. C 724. Si les futurs contingens peuvent être l'objet de ſa preſcience. C 792. *& ſuiv.* Maximes Philoſophiques & Theologiques qu'il faut accorder enſemble pour montrer l'accord de l'origine du mal avec la Nature de Dieu. C 796. *& ſuiv.* Qu'il peut diriger le libre arbitre comme il lui plaît. C 801. Que pouvant faire qu'Adam perſeverât dans le bien, ſans bleſſer ſa liberté, on peut demander pourquoi il ne l'a pas fait. C 801. 802. Si par le moïen du franc arbitre on peut éviter de le faire auteur du péché. C 803. 804. Qu'on ne peut concevoir qu'il promette des récompenſes à ceux qu'il a mis dans des circonſtances à ne les pouvoir obtenir. C 804. Ce qu'on entend par ſa ſageſſe. C 804. 805. Que ſelon Monſieur Jaquelot il ſe propoſe pour unique but ſa gloire. C 805. Fait qu'il en trouve plus dans un monde corrompu que dans un monde vertueux. C 805. 806. Difficulté de concilier les attributs de Dieu avec la Doctrine Chrétienne de l'Enfer. Voïez *Enfer & Damnez.* S'il a créé le Monde par des motifs de gloire ou de bonté. C 809. 810. Difficultez de l'hypothèſe qui veut que le peché ſoit néceſſaire pour manifeſter la gloire de Dieu. C 811. 812. *& ſuiv.* Que la bonté ſemble être ſon principal caractère. C 812. Opinion de Malbranche ſur ſa ſageſſe. *ibid.* Cenſure de cette opinion. C 812. 813. Combien difficile d'accorder enſemble les differens attributs de Dieu. C 813. *& ſuiv.* Examen de la doctrine des deux volontez en Dieu. C 819. 820. *& ſuiv.* S'il n'aime rien que lui-même. C 819. 820. Que ſa volonté comme Ordonnateur des évenemens ſuppoſe ſa volonté de Légiſlateur. C 823. Incomprehenſibilité de ſa volonté. *ibid.* Qu'il n'y a point en lui de velléitez. *ibid.* Embarras des Philoſophes pour accorder ſa bonté avec les miſéres de l'homme. C 824. Comment Monſieur Arnaud explique Saint Auguſtin ſur l'impénétrabilité des décrets de Dieu. C 832. Sa reponſe à ceux qui font notre raiſon juge de la ſageſſe de Dieu. C 838. 839. Ce que dit Luther de l'incomprehenſibilité de ſes jugemens. C 839. 841. Paſſages ſur la néceſſité de ſe rapporter touchant les myſtéres à l'autorité de Dieu. C 841. *& ſuiv.* Objection contre la bonté de Dieu tirée des miſéres des animaux. C 846. Examen de la reponſe que Monſieur Diroys y fait. C 840. *& ſuiv.* S'il peut faire ce qui eſt le moins bon. C 848. Conſéquences fâcheuſes de la Doctrine qui lui ôte la liberté d'indifférence. *ibid.* S'il pouvoit faire l'homme plus parfait qu'il n'eſt. C 848. 849. S'il a établi les Loix du mouvement par ſa liberté d'indifférence. C 850. Son décret de la permiſſion du peché. Voïez *Péché & Permiſſion.* Qu'il auroit pû manifeſter ſa haine pour le mal ſans permettre le péché. C 862. 863. Si ſa bonté quoiqu'infinie peut être bornée dans ſes effets. C 865. Expédiens par leſquels Monſieur le Clerc croit accorder les maux du genre humain avec la bonté de Dieu. C 866. 867. *& ſuiv.* Réfutez. *ibid.* Ce que dit Monſieur Tillotſon pour concilier les peines éternelles avec la juſtice & la bonté de Dieu. C 872. 873. Mécontentement que cauſe cette doctrine. C 873. Obſervations de Monſieur Bayle ſur elle. *ibid.* Si la doctrine des Natures Plaſtiques énerve une des preuves de l'exiſtence de Dieu. C 881. Si on peut croire qu'il exiſte ſans l'invoquer. C 931. Illuſion de ne point croire Athées ceux

Dieu.
ceux qui en quelque ſens que ce ſoit admettent la Divinité. C 933. Nation qui reconnoit un Dieu & qui ne lui rend aucun culte. C 933. 934. S'il étoit facile aux Païens ſans la grace & ſans la révélation de connoître un Dieu Créateur. C 934. Si l'exiſtence de Dieu a l'évidence des premiers principes. C 935. 936. Si tout le monde peut avoir ſans étude la véritable connoiſſance de Dieu. C 936. 937. Qu'il y a une logomachie dans cette diſpute. C 937. *& ſuiv.* Difficulté d'accorder l'immutabilité de Dieu avec la liberté de ſes décrets. C 940. Et ſon immatérialité avec ſon immenſité. C 941. Hiſtoire d'un ſourd & muet guéri à l'age de vingt-trois ans qui n'avoit aucune idée de Dieu. C 943. Sa ſageſſe dans la permiſſion du péché. C 977. Si l'honnêteté eſt fondée ſur la Nature de Dieu. C 987. Que la dépendance entre les penſées de l'ame & les modifications du corps eſt une inſtitution arbitraire de Dieu. C 1064. 1065. Que ſa conduite envers les hommes ne s'accorde pas avec les idées de la ſageſſe humaine. C 1073. S'il a créé l'Univers pour l'homme ſeul. Voiez *Homme & Univers.* Qu'on peut le croire bon ſans avoir une idée diſtincte de ſa bonté. D 19. Que ce qui paroît aux hommes une imperfection ne l'eſt pas à l'égard de Dieu. D 19. 20. Que ſelon le ſyſtême Arminien ſa conduite n'eſt pas conforme aux notions communes de la ſainteté & de la bonté. D 23. Qu'un Prince qui ſe conduiroit envers ſes Sujets comme Dieu envers les hommes ne rempliroit pas l'idée que nous avons de la bonté. D 22. Sa conduite envers nos premiers Pères comparée à celle d'un Marchand envers ſes Fils. D 24. Qu'une même choſe peut être injuſte dans les hommes & juſte en lui. *ibid.* Pourquoi il favoriſe quelquefois les Mechans & les Infidèles. D 26. Pourquoi, ſelon Monſieur Jacquelot, Dieu n'a pas déterminé invariablement l'homme au bien. D 58. Objections contre ce ſentiment. D 58. 59. Examen de la réponſe du même à la queſtion *pourquoi Dieu a permis le péché.* D 59. *& ſuiv.* Que Dieu ſans déroger aux Loix générales peut fournir aux hommes des moiens infaillibles d'éviter le péché. D 61. 62. Que la bonté eſt le principal attribut de Dieu. D 62. 63. Qu'elle ne paroît pas dans le ſyſtême de Monſieur Jacquelot. *ibid. & ſuiv.* Qu'il n'eſt pas contraire à la ſageſſe de Dieu d'empêcher l'abus de la liberté. D 66. Ce que dit Monſieur Jacquelot au contraire. D 68. 69. Qu'il n'eſt pas vrai que Dieu aiant menacé Adam de la mort ait fait tout ce qui ſuffiſoit pour tourner ſa liberté vers le bien. D 70. Qu'il s'enſuit du ſyſtême de Monſieur Jacquelot que Dieu a voulu le péché & en a été la cauſe proprement dite. D 70. 71. *& ſuiv.* Réfutation de la diſtinction de ce Théologien entre la volonté morale de Dieu & ſa volonté phyſique. D 81. 82. Que tout ce qui arrive doit être conforme ou contraire à ſa volonté. D 82. 83. Qu'il lui eſt impoſſible de n'avoir pas eu de volonté efficace touchant le péché. D 83. Comment il faut concevoir ſes décrets permiſſifs. D 84. Sa permiſſion d'une efficace infaillible, ſelon Monſieur Jacquelot. *ibid.* S'il eſt vrai qu'il ne pouvoit prévenir l'abus de la liberté d'Adam qu'en lui ôtant la liberté. D 85. 86. Que ſa permiſſion eſt antérieure à ſa préviſion. D 86. 87. Que Monſieur Jacquelot fait de Dieu un ſpectateur oiſif des mouvemens de l'ame. D 88. Que Monſieur Bayle n'a point critiqué les Oeuvres de Dieu. D 95. S'il eſt vrai que, ſelon ce Savant, les Bêtes auroient droit de ſe plaindre de Dieu. D 96. Et que Dieu eſt obligé de traiter toutes les Créatures également. *ibid.* Noms des Philoſophes qui l'ont regardé comme l'unique ſubſtance. D 134. Qu'il eſt la cauſe immédiate du mouvement. D 138. 139. Remarque ſur quelques preuves de l'exiſtence de Dieu. D 143. 144. Conciliation de ce que Hobbes a dit que Dieu ne peut être connu par les ſens ni par l'imagination avec ce qu'il ajoûte que Dieu eſt une ſubſtance corporelle. D 147. Qu'il peut devenir préſent par ſon eſſence à toutes les parties de l'eſpace. D 148. 149. Difficulté contre la démonſtration de l'exiſtence de Dieu priſe de ce que nous avons l'idée d'un Etre infiniment parfait. D 151. Si Dieu doit être crû avoir toutes les penſées poſſibles. *ibid.* Confirmation du ſentiment qui porte que nous n'avons que des idées négatives des attributs de Dieu. D 152. 152. Difficulté de montrer comment l'ame peut ſe repoſer en lui comme en ſon ſouverain bien, & ſortir pour cet effet hors d'elle-même. D 152. Diverſes preuves de la perfection infinie de Dieu priſes de ſon aſeité. *ibid.* Difficultez contre ces preuves. D 152. 153. Qu'il n'eſt pas la cauſe de lui-même. D 153. Comment une idée finie peut repréſenter ſon infinité. *ibid.* Qu'il ne peut ſe connoître ſans connoître par cela même toutes les choſes poſſibles. D 153. 154. Que ſes perfections infinies ne prouvent pas ſon unité. D 154. Autres difficultez contre diverſes preuves de cette unité. D 154. 155. S'il eſt vrai que Dieu ne connoît les choſes que parce qu'il les veut. D 155. 156. En quel ſens des choſes contraires à ce qu'il connoît peuvent être dites poſſibles. D 156. En quel ſens il eſt permis de rechercher la fin des œuvres de Dieu. D 157. Que Dieu & la Créature peuvent être dits coéxiſter. *ibid.* Preuve de l'éternité de ſes décrets. *ibid.* En quoi conſiſte ſon

Dieu.
immutabilité. D 159. Comment il a pû connoître le péché d'Adam. D 161. Auteurs qui lui ôtent la connoiſſance des futurs contingens. *ibid.* Ce que le mot *Dieu* ſignifie dans les Livres de Spinoſa. D 169. 170. Qu'il eſt notre ſouverain bien. D 263. Expoſition de divers ſentimens ſur ſon concours avec les Créatures. D 486. 487. *& ſuiv.* S'il peut conſerver un accident ſans ſon ſujet. D 503. *& ſuiv.* Preuves philoſophiques de ſon exiſtence. D 516. *& ſuiv.* Ses attributs. D 519. 520. Philoſophes qui lui ont attribué une étenduë infinie. D 841.

Dieu inconnu. Remarque ſur cette Inſcription. A 736.

Dieu. (*Louis de*) Sa traduction d'une Hiſtoire de J. C. en Perſan. A 330.

Dieux. Formes diverſes ſous leſquelles on les repréſentoit. A 182. Ce que les Platoniciens diſoient en faveur de leur culte. A 183. Que ceux de la Grece ſont venus de Suede. A 219. Souvent repréſentez avec les traits de certains hommes. A 376. En quel ſens les Anciens ont loué celui qui ne craint pas les Dieux. A 433. Pourquoi on les adoroit dans les Bois. A 465. Qu'un même Temple ne pouvoit être conſacré à deux Dieux. A 536. Cris impudiques par les Païens. C 124. 125. Leur nourriture, ſelon Marc-Aurele. C 125. Qu'il y en avoit de trois ſortes, ſelon Varron. C 255. Que, ſelon les Stoïciens, ils ne pouvoient nuire aux hommes. C 276. *& ſuiv.* Qu'ils étoient ſujets aux mêmes paſſions que les hommes. C 348. *& ſuiv.* Que l'anarchie étoit inévitable parmi eux. *ibid.* Guerres ſcandaleuſes entre ceux des Païens. C 348. 349. *& ſuiv.* Horreur de leur culte dans l'ancien Paganiſme. C 361. 363. Qu'il n'y avoit point de crimes que leur exemple n'autoriſat. C 363. 364. Exemples de leur injuſtice. C 364. *& ſuiv.* Combien leurs actions étoient propres à fomenter la corruption. C 366. 367. Paſſages des Pères là-deſſus. *ibid. & ſuiv.* Autres paſſages des Païens ſur la même matière. C 368. *& ſuiv.* S'il eſt vrai que chez les Païens on n'entendoit par tant de Dieux que les divers attributs du Dieu ſuprême. C 372. *& ſuiv.* Conſideration ſur le ſoin qu'ils avoient de n'oublier dans leurs prières aucune Divinité. C 374. A quoi ſervoit la crainte des Dieux. C 375. Qu'elle n'influoit point ſur la Morale. C 376. 387. Que les Dieux n'avoient point d'intérêt à punir les vices. C 378. Que les Païens ne les craignoient guères. C 379. Et que ſouvent ils les inſultoient. C 379. 380. Raiſons qu'ils avoient de mépriſer ces Divinitez. C 381. Mauvaiſes idées que les Poëtes donnoient des Dieux. C 381. Ils leur ſouhaitoient bonheur. C 382. Qu'ils les craignoient peu malgré ce qu'ils écrivoient de leur puiſſance & de leur ſévérité. C 382. 383. Exemples de Païens qui ont manqué de reſpect pour leurs Dieux. C 385. 386. Qu'ils ne leur faiſoient des Sacrifices que par des vûës intéreſſées. C 386. 387. Que c'eſt favoriſer l'Héréſie Pélagienne que d'enſeigner que la crainte des Dieux contribuoit aux bonnes mœurs des Païens. C 387. *& ſuiv.* Et que c'eſt en même tems contredire l'expérience. C 390. *& ſuiv.* Que les Scélérats entre les Païens n'étoient pas retenus par la crainte des Dieux. C 415. Que les Païens leur ont attribué des actes magiques. C 584. *& ſuiv.* Puiſſance exceſſive qu'on attribuoit à la Magie ſur les Dieux. C 588. Remerciemens que Platon leur faiſoit. C 632. Inclination des Païens à multiplier les Dieux. C 282. Paſſages de divers Auteurs ſur ce ſujet. C 282. 283. Railleries que fait Saint Auguſtin de la multitude de ces Dieux. C 283. Que des Peuples ennemis adoroient les mêmes Dieux. C 284. Embarras que cela leur cauſoit. *ibid.* Que chaque lieu avoit ſon Dieu tutelaire. C 284. 285. Conſidérations ſur l'égalité des Dieux. C 717. 718. Polyarchie des Dieux. C 717. 718. 719. Que la doctrine des Poëtes ſur les Dieux étoit celle du Peuple. C 922. Qui la prennoit à la Lettre. C 923. Que les Prêtres n'auroient oſé enſeigner publiquement qu'il falloit imiter la conduite des Dieux. C 924. Que leur conduite excitoit au crime & le juſtifioit. C 951. Si on attendoit d'eux les biens ſpirituels. C 961. Voiez *Idolatrie, Paganiſme & Païens.*

Différence. Terme de Logique. Ce que c'eſt. D 208.

Différends. Celui des Carmes & des Jéſuites. A 79. 84.

Digreſſions. Agrément de celles qui ſont bien ménagées. C 4. Défaut & exemple de celles qui ſont mal-entenduës. C 11.

Dijon. Aſſiégé par les Suiſſes, ſous Louis XII. D 636.

Dilemme. Ce que c'eſt. D 247. Ses régles. D 284.

Dimanche. Qu'on n'eſt pas obligé par le Décalogue à l'obſerver. A 538. Canons qui défendent de ſe marier ce jour-là. A 597.

Dimane. Que Pline s'eſt ſervi de ce mot. A 489.

Dimenſions. Si les trois dimenſions de la Matière ſont une image de la Trinité. D 652.

Dimes. Inconnuës dans la primitive Egliſe. A 318. Leur origine. *ibid.* Si elles appartiennent à l'Egliſe. A 506.

Dinoſtrate. Sa ligne de quadrature. A 687.

Diodati. (*Alexandre*) Son *Valentinianum.* D 617.

Diodore de Sicile. Cité ſur les Divinitez des Egyptiens. C 285. Ce qu'il raconte de ces Peuples. C 317. Ce qu'il dit des Magiciens de Babylone. C 568. S'il a parlé de

la

la fameuſe Lucrece. D 806.
Diogene le Cynique. Qu'il a cru les Bêtes incapables de toute connoiſſance. A 153. De quoi étoit ſon tonneau. A 703. Son ſentiment ſur la nudité. A 561. Son caractère. B 318. Bon mot de ce Philoſophe. D 581. Nouvelle explication d'un mot qu'on lui attribuë. D 540.
Diogene le Stoicien. Député à Rome par les Athéniens. D 729.
Diogene Laërce. On en donne une belle Edition. D 668. Conjectures ſur un paſſage de cet Auteur. D 757.
Diogenes. (*Antonius*) Juſtifié par Rudbecks. A 218.
Diomede. Remarque ſur la manière dont Vénus ſe vange de lui. C 365.
Dion Chryſoſtome. Ce qu'il dit de la grandeur du Pirée expliqué. A 736.
Dion Caſſius. Maltraite Sénèque. D 882.
Diptyques. Ce que c'étoit. A 557.
Dirkys. Paſſage de ce Docteur contre la violence en matière de Religion. B 362. Réflexions ſur ce paſſage. B 363. Ce qu'il prouve contre les Mahométans retorqué contre les Catholiques. B 386. 387. Sa réponſe à une objection contre la bonté de Dieu, tirée des miſéres des animaux. C 846. Défaux de cette réponſe. *ibid. & ſuiv.* Aveu qu'il fait que la conduite de Dieu ne s'accorde pas avec les idées de la ſageſſe humaine. C 1073.
Dirſchaw. Vaine entrepriſe ſur cette Ville. D 895.
Diſamis. Exemple d'un Syllogiſme dans ce mode. D 113.
Diſcipline Eccléſiaſtique des anciens Chrétiens & celle des Réformez de France, miſes en oppoſition par Monſieur Colomiez. D 882.
Diſjonctif. Ce que c'eſt qu'un Syllogiſme disjonctif. D 246.
Diſpenſes. Exemples de celles que les Papes ont accordées au premier dégré d'affinité & de conſanguinité. A 126.
Diſputeryn. (*Nicolas*) Sa Diſſertation ſur les *Fables de Phedre.* D 848.
Diſputes & Auteurs. Mauvais effets de quelques-unes. A 84. Réflexion ſur celles des Savans. A 166. Hiſtoire de celle qui détermina Genéve à embraſſer la Réformation. B 44. *& ſuiv.* Que l'Egliſe Romaine redoutoit les diſputes ſur la Religion dans le XVI. Siècle. B 70. Qu'elles ſont inutiles dans ſon ſyſtéme. *ibid.* Défauts ordinaires des diſputes. B 152. 153 Qu'il eſt ſouvent plus avantageux de diſputer avec un grand eſprit qu'avec un petit. B 422. Qu'on peut ſe trouver engagé dans une diſpute à ſoûtenir des choſes qu'on ne croit point. C 239. Si c'eſt une marque d'avantage dans les diſputes que de ne ſe pas taire. C 624. Inconvéniens des diſputes des Théologiens & des Philoſophes. C 768. Comment on doit diſputer de Philoſophe à Philoſophe ſur le péché. C 778. Diſputes Philoſophiques ſur les points de foi comparées aux Tournois. C 779. Quelle eſt la meilleure méthode de diſputer ſur la Prédeſtination. *ibid.* Les Diſputeurs comparez aux Corſaires. C 895. Combien l'équivoque des mots embrouille les diſputes. C 1074. Que les diſputes philoſophiques ſuivent les Loix de l'Art Militaire, & non celles de la Chevalerie. C 1063. Et qu'il ſuffit pour être admis dans la diſpute de convenir de quelques principes généraux. *ibid.* Il eſt rare que le Répondant y ſoit plus moderé que l'Attaquant. D 855.
Diſputes de Converſation. Les ſentimens qu'on y ſoûtient ſont plus d'ennemis que ceux qu'on publie dans un Livre. D 640.
Diſputes de Mots. Traité de Monſieur Werenfels ſur cette matière. D 734.
Diſſimulation. Combien criminelle en matière de Religion. A 542.
Diſtinguo. Jurement par ſa vertu. C 822. Sa définition. *ibid.*
Diſtique. Contre Henri III. B 14. Autre ſur une Flote ruinée par les tempêtes. B 184.
Diverſifemens. Bornes qu'on doit y mettre. A 725.
Divination. Ce que Cicéron dit pour & contre. C 234. 235.
Diviſibilité. Examen de divers ſentimens ſur la diviſibilité de la matière. D 191. *& ſuiv.*
Diviſion. Ce que c'eſt. D 207. Sa définition & ſes diverſes eſpéces. D 242. Ses régles. D 242. 243.
Divorce. Sentimens des Juifs & déciſions des Conciles ſur cet article. A 96. Facilitez que le droit Romain y apportoit. A 596. 597. Combien il a duré parmi les Chrétiens. A 597.
Dieu Fidius. Ce que c'étoit que ce Dieu. A 345.
Docteurs. Qu'en matière de dogme ils ne ſont qu'Avocats, & non point Juges. B 178.
Dodwell. (*Henri*) Précis de ſes Diſſertations ſur St. Cyprien. A 556. Divers Ouvrages qu'il promettoit ou qu'il a faits. A 560. Pourquoi, ſelon lui, les Philoſophes ne ſe convertiſſoient point. A 561. Ses *Diſſertationes Cyprianica.* D 629. Ses *Diſſertationes in Irenæum.* D 639. Ecrit en faveur des Non-Jureurs. D 678. Sa diſpute avec Monſieur Hody. *ibid.* On lui ôte ſa charge de Profeſſeur en Hiſtoire à Oxford. D 678. 679. Ses *Prælectiones Academicæ in Scriptores Hiſtoriæ Auguſtæ.* D *ibid.* Le plus ſavant Homme du Monde. D 679. Ses *Annales* de Velleius Paterculus, de Quintilien, de Stace, & de Juvenal. D 727.
Dogmatiques. Anciens Philoſophes. Objection que les Pyrrhoniens leur faiſoient. C 215. Pourquoi ils furent ainſi appellez. D 536. Leur parti n'a pas été le plus fort. *ibid.*
Dogmes. Qu'on peut admettre un dogme & en rejetter certaines preuves. C 236. De quel poids peut être la durée d'un dogme. C 678. 703. *& ſuiv.* Difference entre confeſſer un dogme & en conteſter quelques preuves. C 890. 891. Qu'il ne s'enſuit pas qu'un dogme ſoit faux parce qu'il eſt ſujet à des objections inſolubles. D 4. Que de grands Philoſophes & de bons Théologiens demeurent dans des ſentimens attaquez par des raiſons évidemment invincibles. D 15. 16. Que la bonté ou le défaut d'un dogme ne dépend ni des vertus ni des vices de celui qui l'avance. D 30.
Dogues. Comparaiſon par rapport à la permiſſion du péché, tirée des Dogues d'un Seigneur qui auroient dévoré un Pauvre. C 857. 858.
Dolabella. (*Horace*) C 1034.
Dominicains. Cérémonies avec leſquelles ils célébrérent la mémoire d'une bienfaitrice. C 589. Hiſtoire d'une Société ſingulière formée chez ceux de Recanati. *ibid.* Si on doit les charger de l'Aſſaſſinat de Henri III. D 859. *Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre*, par Altamura. D 741. 833. Par les Pères Quetif & Echard. D 741.
Dominis. (*Marc Antoine de*) Particularitez de ſon Hiſtoire. A 32. Corruption de l'Hiſtoire du Concile de Trente dont on l'accuſe. A 746.
Domitien. Diſſertation ſur quelques Médailles frappées par ſes ordres. A 239. Que la Perſécution de cet Empereur n'a pas été fort cruelle. A 558.
Dona. (Baron de) Particularitez ſur un de ces Seigneurs. A 28. Voiez *Divona.*
Donatiſtes. Leurs Evêques traitez de *Très-Saints* par les Evêques Catholiques. B 150. Les Réformez leur ſont comparez par Monſieur Arnaud. B 336. Qu'il leur étoit mal aiſé de s'aſſûrer qu'ils étoient dans la fauſſe Religion. B 337. Que les Loix Impériales faites contre eux ne regardoient que leurs erreurs. B 446. Comment pluſieurs ſe faiſoient Catholiques. B 461. Différence qu'il y avoit entre eux & les Catholiques. B 466. De quelles Loix on ſe plaignoit à leur occaſion. B 467. Remarques ſur les perſécutions qu'ils eſſuioient. *ibid.* Qu'ils étoient ſéparez réellement des Catholiques, quoiqu'ils convinſſent des principaux Articles de Foi. B 834.
Donchers. (*Laurent*) Son Traité *de Tabor Perachiali.* A 733. 734.
Dondini. (*Guillaume*) Son *Hiſtoire d'Alexandre Farnese*, Duc de Parme. D 558.
Dongeſt. (*Engel Arendzoon van*) Sa Lettre à Monſieur de Spanheim. D 784.
Dordrecht. (Le Synode de) L'Egliſe Anglicane n'a jamais crû être obligée à l'obſervation de ſes Décrets. D 789. Les Théologiens Anglois qui y aſſiſtérent, n'ont guére rendu bon témoignage au parti qui y prévaloit. *ibid.*
Dorleans. (*Louis*) Son diſcours ſur la bonne intelligence des Ligueux & des Eſpagnols. C 523.
Dorſchæus. (*Jean George*) Son Livre contre Triglandius, cité. C 803.
Dot. Remarques hiſtoriques ſur la dot des Filles. A 598.
Douceur. Qu'elle étoit le caractère dominant de J. C. B 373. Etrange idée que s'en forment les Eccléſiaſtiques. B 460.
Doucin. (*Louis*) Jeſuite. Jugement ſur ſon Traité de la Communion. A 522. Son *Mémoire de l'état & progrès du Janſéniſme en Hollande.* D 772. Réfutation de cet Ouvrage. D *ibid.*
Doujat. Critiqué par Gronovius. A 285.
Douleur. Si les ſentimens de douleur ſont néceſſaires. C 655. 656. Qu'il y en a d'inutiles. C 656.
Douzeau. (Père) Sa Morale de J. C. A 677.
Drabicius. Confondu par les Victoires de l'Empereur ſur les Turcs. B 627. Ses Prophéties connuës en France pendant le Siege de Vienne. B 654. Monſieur Jurieu l'a loué dans ſon *Accompliſſement des Propheties. ibid.* Que ſes Prophéties furent funeſtes aux Proteſtans. B 732. Réfutation de celle par laquelle il promettoit à la France la ruine de la Maiſon d'Autriche. C 155.
Dracon. Ses Loix abolies comme trop cruelles. C 879.
Dragonnades. Pourquoi on y eut recours. B 343. Comparées aux perſécutions ouvertes des Païens. B 345. Mépris où tombent les Ecrivains Catholiques qui nient les cruautez qu'on y a employées. B 352. 353. Embarras où cet article les jette. B 353. Que cette perſécution n'a été en rien moins cruelle qu'aucune autre. B 358. Plan général des crimes auxquels elle donna lieu. B 387. Cas de conſcience à propoſer aux Confeſſeurs des Dragons. *ibid.* Péchez particuliers aux Gens d'Egliſe dans cette perſecution. B 381. 382. Réponſe aux diverſes raiſons par leſquelles on voudroit juſtifier les crimes entrainez par les Dragonnades. B 382. 383.
Drap. Teint de deux couleurs. A 401.
Drechsler. (*Jean Gabriel*) Son Traité contre certaines Maſcarades. A 70.

Drelincourt. (*Charles*) Miniſtre de l'Egliſe de Paris. Réponſe qu'il fit à l'Evêque de Bellay. B 325. N'entend pas une expreſſion proverbiale de cet Evêque. D 797. *& ſuiv.* Ses *Derniers Heures.* D 875.

Drelincourt. (*Charles*) Profeſſeur en Médecine à Leide, fils du précédent. Son Traité des œufs des femmes. A 193. Ses expériences anatomiques. A 194. Ses *de Conceptione adverſaria.* A 292. Son hypothèſe ſur la formation du fœtus. *ibid.* A 337. Son traité des membranes du fœtus. A 310. Celui de l'allantois. A 337. 262. Articles où il releve des erreurs groſſieres. A 338. Celui du nombril. A 351. Son nouveau ſyſtême du fœtus humain. A 393. 262. Sa Mort. D 740.

Drelincourt. (*Pierre*) Frere du Précédent, Doyen d'Armach en Irlande. D 740. Ce qu'il dit ſur la corruption naturelle de l'homme. C 220.

Droit Naturel, ce que c'eſt. A 127. Public, en quoi differe de la Politique. *ibid.* Romain, Son éloge. A 225. Que le Droit naturel & celui des gens favoriſent la polygamie. A 257. De quelle façon on applique le droit aux Monarques. B 218. Remarques importantes ſur la diſtinction du droit & du fait. B 429.

Druides. Diverſes particularitez de leur Hiſtoire. A 645. Vertu merveilleuſe qu'ils attribuoient aux œufs de Serpent. C 582.

Drumore. (Evêque de) Idée de ſon diſcours ſur la vérité. A 441.

Druſes. Mariages inceſtueux de ces Peuples. C 221.

Druſus. Uſage qu'il tira d'une Eclipſe. C 52.

Duaren. (*François*) Son ſentiment ſur la maniere dont on doit traiter les Sorciers. C 578.

Dublin. Nombre de ſes enterremens chaque année. A 661. & de ſes Maiſons. *ibid.*

Dubourdieu. (*Jean*) Son *Sermon* touchant la Sainte Vierge. D 600. Sa *Diſſertation ſur le Martyre de la Legion Thebienne.* D 856.

Dubravius, Son Hiſtoire de Bohême. C 746.

Duchat. (Monſieur le) Ses Remarques ſur la *Confeſſion de Sanci.* D 687. 709. 755. Sur le *Catholicon d'Eſpagne.* D 687. 709. 710. Sur *Rabelais.* D 710. 765. 819. Plan de cet Ouvrage. D 819. *& ſuiv.* Approuvé de Mr. Bayle. *ibid.* Et du Public. *ibid.* Ses Notes ſur le *Baron de Faneſte.* D 687. 709. 765. Fournit des Memoires à Monſieur Bayle. D 710. 711. 715. Eſt un des Aſſeſſeurs de la Chambre pour connoître des affaires des François à Berlin. D 709. Critiqué. D 818.

Ductilité. Celle de l'or. D 356. 357.

Dudithius, (*André*) Evêque des cinq Egliſes, pourquoi il ſe fit Calviniſte. B 233.

Duez. (*Nathanaël*) Ses nombreux Dictionaires. D 533.

Dumée. (Mademoiſelle) Traité d'Aſtronomie qu'on annonça en ſon nom, & pour lequel elle ne put avoir de privilege. D 188.

Dunamunde. Priſe de cette Ville par Guſtave. D 889.

Duncan. (*Daniel*) Ses Ouvrages de Medecine. D 826.

Dunkerque. Réflexions ſur la reddition de cette place aux François. A 426.

Du Pin. (*Louis Ellies*) Plan & précis du premier Tome de la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques. A 574. Aveu qu'il fait touchant les livres tenus pour apocryphes. A 575. Son ſentiment ſur divers livres du premier ſiecle de l'Egliſe ſuppoſez ou pretendus tels. A 575. Aveux qu'il fait touchant les premiers ſiecles de l'Egliſe. A 576. Faute de ce Savant relevée. *ibid.* Chagrins que lui attirent ſes diſſertations ſur l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. A 676. Extrait de ces diſſertations. A 700. Fautes que Richard Simon lui reproche. A 718. Faute qu'il fait en indiquant un livre d'Harmenopulus. C 599. Cenſure de quelques fautes de ce Savant. C 627. 628.

Dupleix. (*Scipion*) Fauſſeté qu'on l'engage à mettre dans ſon Hiſtoire. A 474. Ce qu'il dit ſur la rebellion des Moriques fomentée par Henri IV. C 1021. 1022. Voyez *Pleix* (*du*).

Duranti. Préſident au Parlement de Thouloufe. Mort de ce fameux Magiſtrat. B 58. Remarque ſur ce qu'on a dit de lui dans les Eſſais de Littérature. D 173.

Durée. Preuve qu'elle ne peut différer de l'exiſtence. D 127.

Dureté. En quoi elle conſiſte. D 342. *& ſuiv.* Si on peut en expliquer la cauſe. D 785.

Du-Ry. Son livre intitulé *Nouveau trait géometrique.* A 244.

Duval. (Medecin) Envoié aux Galeres, & pourquoi. A 571.

E.

EACHARD. (*Jean*) Son Traité *des Cauſes du Mépris qu'on a pour le Clergé.* D 781. Particularitez touchant cet Auteur. *ibid.*

Eau. Sources d'eau au fond de la mer. A 16. Envoiée en préſent à un Roi. A 71. Hypotheſe de Stevin ſur la peſanteur. A 264. Sa nature. A 620. Précis d'un Traité ſur ſon mouvement. *ibid. & ſuiv.* Exemple d'un corps qui la purifie. A 667. Pourquoi elle monte dans un tuau vuide d'air. D 313. Pourquoi elle ne ſort pas d'une bouteille renverſée dont le goulot eſt étroit. D 314. Pourquoi elle ſort du Siphon par la jambe la plus longue. *ibid.* Qu'elle n'eſt ni un élement, ni froide au ſuprême degré. C 350. En quoi elle eſt contraire au feu. *ibid.* Et en quoi elle differe des autres élemens & des liqueurs huileuſes. A 350. 351. Cauſe de ſa congélation. A 351. 352. Différences entre l'eau douce & l'eau ſalée. A 352. 353. D'où vient la raréfaction de l'eau bouillante. D 290. Traité ſur les Météores de l'eau. D 372. *& ſuiv.* En quels cas les corps enfoncent dans l'eau. D 425. Expérience faite avec de l'eau &c. pour expliquer la cauſe de la peſanteur. D 424.

Eccléſiaſtiques. Qu'ils ont porté Louis XIV. à détruire le Calviniſme de la maniere dont il l'a fait. B 210. Etrange idée qu'ils ſe forment de la douceur. B 460. Qu'ils ne ſont pas coupables en taxant un Homme d'Heretie. B 512. Ni même en le condamnant au ſupplice. B 512. Conſéquences qui réſultent de cette Doctrine. B 513. Combien ils ſont capables de ſoulever les Peuples. C 914. Voiez *Clergé.*

Ecebolius. Son portrait. C 58.

Echard. (*Jacques*) Sa *Bibliotheque des Auteurs Dominicains.* D 741. Cet Ouvrage cité. D 833.

Echecs. Auteurs, Princes & Conciles qui ont défendu ce jeu. A 725.

Echo. Ce que c'eſt & ce qui le produit. D 365.

Eclairs. Différences des éclairs chez les anciens. A 204. Ce que c'eſt qu'un éclair. D 367.

Eclipſes. Qu'elles ont embrouillé la ſcience des Longitudes. A 114. Obſervation d'une Eclipſe. A 239. Crainte qu'en avoient les anciens. C 36. 37. Fraieurs que cauſa celle du 12. Aout. 1654. C 37. Qu'elles ne peuvent point cauſer de mal. C 37. 38. Action de Pericles durant une éclipſe. C 37. Qu'elles ne peuvent être le ſigne d'aucun mal. C 38. Uſage qu'en ont fait les Aſtrologues. C 51. Les Politiques. C 52. Et les Panegyriſtes. C 53. Idée que ſe faiſoient des Eclipſes de Lune les Païens & les anciens Chrétiens. C 59. Ce qu'ils faiſoient pour les diſſiper. *ibid.* & 60. Qu'il y a eu des temps où c'étoit un crime d'en expliquer les cauſes phyſiques. C 74. Peur qu'une éclipſe de Soleil fit en 1699. à Vienne en Autriche. C 715. Explication de ce qui concerne les Eclipſes du Soleil & de la Lune. D 412. *& ſuiv.* Les Eclipſes épouvantent les Eſprits foibles. D 1.

Ecoſſe. La Royauté y eſt incompatible avec le Papiſme. B 612.

Ecoſſois. Ce que Buchanan & Cambden ont dit de leur antiquité. A 619.

Ecreviſſe. Diſſolution d'un œil d'Ecreviſſe dans un acide. A 141.

Ecriture-Sainte. Si les Juifs l'ont corrompue. A 129. Paraphraſes qu'ils en ont faites. A 130. Verſions de ces livres. A 130. 131. Qu'on ne peut en comprendre le ſens que par l'examen. A 132. Que cette voie a été fermée aux Proteſtans ignorans. A 160. Argumens qu'on en tire en faveur de la polygamie. A 258. Si on peut conclure qu'elle n'eſt pas claire de ce qu'elle ne peut accorder les Proteſtans entre eux. A 333. Précaution néceſſaire pour l'entendre. A 334. Preuve de l'inſpiration de ſes Auteurs. A 422. A été connuë des Philoſophes. A 562. Moien d'en diſtinguer les livres apocryphes d'avec ceux qui ſans l'être ont paſſé long-temps pour tels. A 575. Extrait d'un livre pour prouver l'inſpiration de l'Ecriture Sainte. A 717. Sentiment d'Eraſme ſur la défenſe de la lire. A 741. En quoi les Réformez & les Catholiques different par rapport à l'autorité de l'Ecriture. B 71. Les Proteſtans en parlent autrement contre les Catholiques, & autrement contre les Pajonites. B 167. Bellarmin fait la même faute quand il combat les Enthouſiaſtes, & les Calviniſtes. *ibid.* Comment on doit l'expliquer quand le ſens littéral contient un commandement de faire des crimes. B 367. Que la Doctrine qui maintient les droits de la conſcience errante ne prouve point que l'Ecriture ſoit inutile. B 442. Que l'Ecriture peut conſerver ſon honneur & ſon autorité dans des Sectes oppoſées. B 443. Danger qu'il y a de la ſoûmettre au jugement de la raiſon. C 763. Les Lutheriens & les Réformez enſeignent qu'il ne faut pas le faire. C 763. 764. *& ſuiv.* Hiſtoires à ce ſujet. C 764. *& ſuiv.* Que Monſieur Bayle n'a pas manqué au reſpect qu'on lui doit. D 747. 749. 750. Les Réfutations des Livres qui attaquent l'Ecriture, doivent être

Digitized by Google

être de la derniere force. D 573. Voyez *Révélation.*
Ecrivains. Ils ſont charmez des penſées qui ſe preſentent d'elles-mêmes à eux. C 660. Que les meilleurs donnent quelques fois priſe à leurs adverſaires. D 181. 182. Voyez *Auteurs.*
Ecrivains Eccléſiaſtiques. Leur *Hiſtoire* par Mr. Cave. D 639. 639. Par Mr. du Pin. D 871.
Ecrouelles. Guerres par un mort. A 667.
Edit de Nantes. Plaintes & raiſons des Proteſtans contre ſa Revocation. A 554. Force & valeur de cet Edit. B 95. 96. Qu'ils n'y a aucune raiſon de le révoquer. B 97. Inconveniens qui naîtroient de cette révocation. *ibid.* Réfutation de ce qu'on pourroit alleguer pour la juſtifier. B 99.
Editions de Hollande. Sont à un vil prix en comparaiſon de celle de Londres. D 846.
Edits. Ceux de Louis XIV. contre les Réformez preſque crigez en Sacremens. B 33. Injuſtice de deux Edits de ce Prince touchant les Enfans des Reformez & les Sages-femmes. B 341. 342. Contenu de quelques Edits rigoureux contre les Reformez. B 363. Que ceux des Princes contiennent ſouvent des menſonges. B 1026.
Edomens. Origine de ces Peuples ſelon Etienne Morin. A 94.
Edouard. I. Prince Palatin. Son mariage avec Anne de Gonzague. C 911.
Edouard. VI. Roi d'Angleterre. Ses grandes qualitez, & ſa dureté pour ſa ſœur Marie. A 417.
Education. Faute qu'on y fait. A 148. Importance d'en donner une bonne aux filles. A 549. 550. Qu'elle eſt la ſeule cauſe de la perſuſion d'une fauſſe Religion. B 526. Ce qui vient d'elle aiſément confondu avec ce qui vient de la nature. C 209. Que les Chretiens ne negligent pas l'éducation de leurs enfans. C 1052. *& ſuiv.* Et que la pieté en fait parmi eux une grande partie. *ibid.* & 1057. *& ſuiv.* A quel égard elle eſt mauvaiſe. C 1053.
Edwards. (*Jonathan*) A écrit contre le Livre de Mr. Locke du *Chriſtianiſme raiſonnable.* D 834.
Effet. Qu'il ne peut être plus parfait que ſa cauſe. D 234.
Egliſe Chrétienne. Reflexion ſur ſon gouvernement. A 108. Sa nature & ſes propriétez. A 161. De ſon unité. A 430. Comment definie par les Catholiques & par pluſieurs Proteſtans. A 522. Quelles ſont ſes parties eſſentielles. A 525. Si ſon unité exclut la diverſité des Communions. A 526. Son autorité. *ibid.* Difference qu'il y a entre l'idée qu'en donne l'Auteur des reflexions critiques, & celle de Monſieur Jurieu. A 552. Si elle a du pouvoir ſur les Princes. A 702. Objections & reponſes. A 703. Cinq preuves qu'elle n'eſt pas infaillible dans les faits non revélez. A 739. Du temps dont elle a joui ſous les Empereurs Payens. A 558. Qu'elle a eu dans les premiers ſiecles pluſieurs ſymboles. A 575. Par quels moiens elle a detruit les Sectes heterodoxes. A 688. Gouvernement de l'Egliſe primitive. A 700. Qu'il eſt abſurde de dire qu'elle ſoit une ſecte qui exclud toutes les autres. B 822. Comparaiſon que Monſieur Jurieu fait de l'Egliſe Chrétienne avec la Judaïque. B 822. Qu'elle reſſemble mot au commencement les Juifs, & les Gentils. B 822. Qu'elle eſt la vraie Egliſe. B 827. Qu'elle ne ſeroit pas propre à la converſion des Infideles, ſi elle étoit coupable d'erreurs. B 830. Que toutes les ſectes de cette Egliſe ont une doctrine qui enſeigne le chemin du Ciel. B 853. Autres marques pour diſtinguer les Sectes de la vraie Egliſe. 854. Quand une Egliſe eſt partie de la vraie, on ne peut être damné parce qu'on en eſt membre. B 857. S'il eſt permis aux femmes d'y exercer le Miniſtere de l'Evangile, & ſi les Proteſtans l'enſeignent. C 1033. 1034. 1035. *& ſuiv.* Qu'il y a des Theologiens, qui ſoutiennent qu'elle peut ſe choiſir telle forme de Gouvernement qu'il lui plait, excepte le Monarchique. C 1040. *& ſuiv.* Si ce dernier eſt interdit aux Chrétiens. 1043. Que Monſieur Jurieu qui le ſoutient n'en donne ni n'en peut donner de preuves. C 1043. *& ſuiv.*
Egliſe Anglicane. A déſaprouvé la doctrine ſéditieuſe de Buchanan & de Goodman. B 610. Reflexions ſur ſa conduite preſente. B 611. Zele des Epiſcopaux pour le Duc d'York. B 510. Apologie de l'Egliſe Anglicane. D 781. Si ſes Theologiens ont diſputé ſur les Matieres de la Grace. D 789. 794.
Egliſe Gallicane. Haine violente qu'elle a toûjours montrée aux Reformez. B 107. Occaſions où elle a reſiſté aux Papes. B 115. Sujet & importance de ſa principale diſpute avec eux. B 116. 117. Examen & conſequences de ſon opinion ſur ces matieres-là. B 118. 119. 120. Refutation de ſa diſtinction du S. Siege d'avec le Pape. B 122. 123. *& ſuiv.* Que ſes demêlez avec le S. Siege doivent cauſer mille doutes aux Catholiques B 124. 125. 141. En quoi elle reſſemble aux Reformez. 141.
Egliſe Greque. Qu'il s'enſuit des principes de Maimbourg qu'elle eſt la veritable Egliſe. B 71. Que les Papes ne l'excluent pas de l'Egliſe Chretienne. B 823. Qu'elle eſt coupable de la même idolatrie que l'Egliſe Romaine. B 847. Preuves qu'elle fait partie de la vraie Egliſe. B 855. Que ceux de cette Communion ne ſont pas réputez damnez quand ils reconnoiſſent en mourant la primatie du Pape. B 856.
Egliſe Romaine. Obſtacles qu'elle met à la réünion. A 431. 432. Si on peut s'y ſauver. A 541. Diffamée par la revocation de l'Edit de Nantes. A 554. Fondement du pouvoir qu'elle pretend avoir ſur les Heretiques. A 612. Sa Doctrine ſur la Grace avant & dans le Concile de Trente. A 668. Réflexions ironiques ſur ſa corruption. A 692. Combien ſa politique eſt fine. B 48. Et ſes Chefs corrompus. B 69. Combien elle craignoit les diſputes avec les Reformez dans le XVI. Siecle. B 70. Inutilité des Diſputes dans ſon ſyſtême. *ibid.* Son ambition & ſa tyrannie la font comparer aux Conquerans Turcs. B 77. Preuves qu'elle impute des ſentimens dénaturez envers les autres Sectes. B 110. 111. Combien ſa tradition eſt incertaine. B 115. 116. Sujet & importance de ſes demelez avec l'Egliſe Gallicane. B 115. 116. *& ſuiv.* Qu'il y a plus de prejugez contre l'Egliſe Romaine que contre la Reformation. B 127. 128. *& ſuiv.* Ce que ces deux Religions doivent repondre à ces prejugez. B 128. Que l'Egliſe Romaine ſe ſert de l'Ecriture comme il lui plait. B 134. Preuves qu'elle n'eſt point infaillible. B 135. *& ſuiv.* Et qu'elle n'a pu ſans temerité excommunier les Reformez. B 137. Qu'elle ne croit pas qu'il y ait de la difference entre la verité abſolue, & celle qu'elle croit voir. B 219. Qu'elle a injuſtement perſecuté les Réformez. B 223. Que les Reformez ne la excommunient pas au ſujet de l'Idolatrie. B 238. Comment ils expliquent cette idolatrie. B 239. Que l'Egliſe Romaine peut ſe convaincre de la verité de la Reformé en l'examinant. B 240. Que les Reformez ne peuvent croire qu'elle ſoit l'Egliſe de Dieu. B 240. Combien l'oppoſition qui eſt entre ſon culte & le leur rend cette croiance difficile. *ibid.* Que le Dogme de la Tranſubſtantiation ajoute une nouvelle difficulté. *ibid.* Pourquoi la Nubielle condamna ſon culte dans le dernier ſiecle. B 252. & 253. Maux qui lui en coûterent une partie. B 254. Que cette Egliſe doit juſtifier par des preuves inconteſtables que Luther & Calvin ſe ſont trompez. B 257. Que ce qu'elle dit de l'Apoſtaſie de ſes Prelats n'eſt pas vraiſemblable. B 262. Pourquoi le Mariage n'attiroit pas autrefois ceux de ſa Communion, & qu'il attire aujourd'hui les Reformez. B 268. Quels ſont ſes prejugez par rapport au Pape. B 288. Ses principes par rapport aux Rois, & aux Papes. B 288. Qu'elle ne defend point le mariage. B 317. Qu'elle fait bien de preferer ceux qui font vœu de continence. B. 317. Que ſes membres ſont coupables des perſecutions que les Reformez ont eſſuiées en France. B. 337. *& ſuiv.* Portrait de cette Egliſe. B 338. Une de ſes marques caracteriſtiques. *ibid.* Sa perſeverance dans ſa conduite. B 339. Moiens qu'elle a employez pour convertir les Proteſtans. *ibid.* Sa mauvaiſe foi. *ibid.* Pourquoi Dieu permet qu'elle proſpere. B 346. 347. Qu'elle eſt un inſtrument de la juſtice divine. B 347. Que ſon zele eſt ridicule. B 347. S'il ſuffit pour y entrer en bonne conſcience de croire qu'on y peut être ſauvé. B 349. Zele de cette Egliſe comparé à celui des Phariſiens. *ibid.* & des Payens. *ibid.* Que ſes cruautez & ſes perfidies ont rendu le nom Chretien odieux aux Infideles. B 350. Preuves ſur leſquelles elle fonde ſon droit exclufif de perſecuter. B 359. Refutation de ces preuves. B 360. Jugement ſur les Loix établies contre elle en Angleterre. B 362. 361. Son but en envoiant des Miſſionnaires chez les Infideles. B 361. 362. Embarras des Apologiſtes de ſes perſecutions. B 362. Plaiſante bigarrure de cette Egliſe. B 418. 419. Qu'on ne peut repondre à ſes difficultez contre la voie d'examen qu'en ſoutenant les droits de la verité putative. B 438. Et qu'elle même eſt ſujette aux mêmes difficultez. *ibid.* Combien on doit ſe defier d'elle par rapport au dogme de la contrainte. B 503. Sa Doctrine ſur le ſupplice des Heretiques. B 570. Conformité de ſes ſentimens à ce ſujet avec ceux des Proteſtans. *ibid.* La Maiſon d'Autriche unie contre ſes interêts. B 625 Louis XIV. ſeul à ſes ſoutient. B 627. Preuve qu'on peut ſe ſauver dans la Communion de cette Egliſe ſelon la Doctrine de Monſieur Jurieu. B 823. *& ſuiv.* Qu'elle a été au commencement la vraie Egliſe. B 823. Qu'elle eſt encore aujourd'hui partie de cette Egliſe. B 824. Conſequences en ſa faveur tirées des preuves de Monſieur Jurieu, qu'on peut ſe ſauver dans ſa Communion. B 825. Qu'elle détruit le fondement de la vraie Egliſe ſans aucune conſequence. B 826. Que quelques-uns de ſes Papes ſe ſont ſauvez. B 826. A quoi Monſieur Jurieu la compare. *ibid.* Qu'elle retient le fondement du ſalut, & les dogmes néceſſaires. B 827. Comparaiſon de cette Egliſe à une nourrice. B 828. Qu'on ne peut pas dire qu'on ſoit damné preciſement pour la ſuivre. *ibid.* Objection qu'on peut faire contre la Comparaiſon avec la nourrice. Réponſe à cette objection. Remarques ſur cette reponſe *ibid.* Apotrimes qui ſuivent de ces remarques. B 828. 829. Preuves de la nullité de l'objection. B 829. Remarques ſur ſa doctrine. Conſequences de ces Remarques. *ibid.* Diſparité de la Comparaiſon que Monſieur Jurieu fait de cette

Eglise Romaine.
Eglise avec une Ville pestiférée. B 829. Pourquoi quelques-uns sont sauvez dans cette Eglise tandis que plusieurs y périssent. B 829. Que son venin n'est pas tout dans ses dogmes. B 831. Réponse à cette objection. *ibid.* Demande qu'on fait sur cette objection. B 831. Que les adultes peuvent rejetter ce qu'on leur propose de mauvais. B 831. Reponse à cette objection. B 831. Conséquence de cette Réponse. B 831. En quoi consiste le Poison de cette Eglise. B 834. Examen de ses erreurs. B 837. Raisons de l'accuser d'idolatrie. B 837. Conséquences. *ibid. & suiv.* Ce qu'on lui a reprochè. B 846. Que l'Office Divin & la Messe n'ont point été interrompus. B 846. Qui sont ceux qui ont pû se sauver dans cette Eglise. B 847. Que sa Communion est plus dangereuse que celle des Sociniens. B 851. Qu'elle est meilleure que le Socinianisme & que l'Arianisme. *ibid.* Remarques au sujet du salut dans cette Communion. *ibid.* Ce que signifie être membre de cette Communion. *ibid.* Comment on peut dire qu'on peut y être sauvé. *ibid.* Si son idolatrie n'est pas mortelle aujourd'hui, elle ne l'étoit pas au commencement. B 854. Qu'elle est Anti-Chretienne. B 866. *& suiv.* Explication de ce mot. *ibid.* Qu'elle est un empire mondain, tyrannique, jusques sur les Consciences. B 869. Qu'elle est l'ouvrage de la politique. *ibid.* Qu'elle est un corps souillé d'impuretez. B 870. Quels sont les griefs qu'on lui impute. B 871. Que son idolatrie a été commune chez tous les peuples. *ibid.* Sa corruption a par tout infecté le Clergé. *ibid.* Quelle est sa tyrannie. *ibid.* En quoi consiste son idolatrie selon les Protestans. B 873. Qu'elle égale en certains points celle des Payens, & la surpasse en d'autres. B 873. Qu'elle est inexcusable. *ibid.* Qu'elle ne seroit pas moins grieve quand même elle seroit moindre que celle des Payens. B 874. Qu'elle renverse les fondemens de la Religion. B 875. Preuves que son idolatrie n'est pas moindre que celle des Payens. B 897. *& suiv.* Comparée à l'adultére. B 898. Reproches d'idolatrie faits à cette Eglise. C 295. Prédictions du Cardinal de Cusa sur la destinée de cette Eglise. C 737. *& suiv.* Leur fausseté. C 739. Si elles peuvent s'accorder avec la croiance de l'infaillibilité de l'Eglise. C 740. Preuve de l'affirmative. C 742. 741. Bornes que les Catholiques donnent à cette infaillibilité. C 740. Que la confiance aux mérites de J. C. à l'exclusion des bonnes œuvres n'est pas condamnée par l'Eglise Romaine. C 748. 749. Qu'elle n'enseigne pas comme article de foi le mérite de condignité. C 749. Examen d'une fausse accusation que Monsieur Jurieu lui a intentée en parlant du Concile de Constance. C 750. *& suiv.* La Doctrine de cette Eglise sur le sort des Enfans morts sans baptême & des Heretiques adultes accusée de cruauté par Monsieur Jurieu. C 873. 874. Reponse de Monsieur Nicole. C 874. 875. Réplique du Ministre. C 875. 876. Examen de cette réplique. C 876. *& suiv.* Que cette Eglise permet d'examiner les raisons de ses décisions. C 891. Passage d'un livre intitulé *Défense de l'Eglise Romaine & des Souverains Pontifes contre Leydecker.* C 893. Que l'Eglise Romaine auroit besoin que les femmes exerçassent le Ministre de l'Evangile. C 1039. Remarque sur la permission qu'elle leur donne de baiser. C 1039. 1040. Si les mœurs y sont plus corrompues que parmi les Protestans. C 1046. 1047. *& suiv.* Moien de décider cette question. C 1048. *& suiv.* Son dogme touchant la persécution des Heretiques tend à la destruction du genre humain. D 724.

Eglise. (*Le vray système de l'*) Examen de ce livre. B 498. Pourquoi il ne paroîtra qu'une partie de la réponse à ce livre. *ibid.* Droit où est la conscience errante de faire des Schismes suivant l'auteur. B 500. Et par conséquent de faire toute sorte de crimes. *ibid.* En quoi cet ouvrage est conforme avec le Commentaire Philosophique sur la conscience errante. B 510. Conséquence de la Doctrine de ce système sur la distinction des points fondamentaux. B 502. Nouvelle preuve de sa conformité avec le Commentaire Philosophique. *ibid.* Résultat de cette doctrine. *ibid. & suiv.*

Egnace. (*Baptiste*) Vengeance qu'il tira d'un Censeur. A 440.

Egypte. Combien la Magie y étoit accréditée. C 568.

Egyptiens. Ce qu'ils croioient sur la divinité. A 533. S'il est vrai qu'ils pussent prédire le retour des Cometes. C 132. Qu'ils distinguoient deux sortes de Magie. C 583. Ce qu'ils disoient de l'antiquité de leur nation. 699. Moïse a emprunté plusieurs choses de la Religion des Egyptiens. D 606.

Eguillettes. De quelle maniere on noue l'éguillette. C 561. Combien l'imagination donne de force à cette vaine cérémonie. *ibid.* Histoire sur ce sujet. C 561. 562.

Eisenhart. Cité. A 340.

Elasticité. Quelle en est la cause. D 358. 359.

Electeur Palatin. (*Charles*) La Religion Reformée perd infiniment par sa Mort. D 619.

Electeurs. Souveraineté & splendeur de leurs Maisons. C 687.

Elémens. Philosophes qui en ont admis quelques-uns pour principe des Corps. D 273. 274. Réfutation de la doctrine de ces Philosophes. D 274. Elémens des Chymistes. D 275. Réfutez. *ibid.* Diverses opinions des anciens & des modernes sur les elemens. D 329. *& suiv.* Comment Aristote les définit. D 330. Objections contre sa Doctrine & contre celle des Chymistes. D 330. 331. Examen de celle des Cartésiens. D 331. *& suiv.* Nouveaux Elémens imaginez par quelques modernes. D 333.

Elémentaires. Qualitez ainsi nommées. Voiez *Chaud*, *Froid*, *Humidité*, *Sécheresse*.

Eleonor de Guienne. Son *Histoire* par Mr. de Larrey. D 677.

Eléonore. Fille de Jean Sigismond Electeur de Brandebourg. Son Mariage avec Gustave Adolphe. D 890.

Eléri. Plaisant Canon de ce Concile. A 96.

Elie. Sentimens particuliers des Carmes touchant ce Prophete. A 79. 82. 83. *& suiv.* Reflexion sur l'ordre qu'il donna de massacrer les Prêtres de Baal. B 408. 409.

Elien. Particularitez de sa vie. A 391. Son zele pour sa Religion. A 392. Cité sur le consentement général à reconnoître la Divinité. C 236.

Elisabeth. Reine de Hongrie, trait de sa vie. A 723.

Elisabeth. Depuis Reine d'Angleterre, emprisonnée. A 418. Réforme l'Angleterre. A 419. Excommuniée par Sixte V. le fait excommunier. A 604. Henri III. la sollicite sécrétement de faire mourir Marie Stuart. B 14. Sa conversion comparée à celle de Constantin & de Clovis. B 87. Par quels motifs Philippe II. empêcha qu'on ne la fit mourir. B 81. Réponse à ce qu'en dit la Duchesse d'Yorck dans une Déclaration sur sa conversion. B 132. Elle est mécontente des Députez d'Ecosse qui lui notifierent la déposition de la Reine Marie. B 595. Au lieu de maintenir la Religion Catholique dans l'état où elle étoit, elle l'abolit. B 633. Si elle interrompoit les Prédicateurs. C 514. *& suiv.* Peu d'accueil qu'elle fait à Truchses & à son épouse. C 633. 634. Qu'elle avoit le droit d'établir des Prêtresses. C 1038. 1039. Sa *Vie* par Mr. Leti. D 683. 712.

Eloges. Reflexions sur ces sortes de pieces. A 92. Leur défaut général. A 197.

Eloquence. Qu'il appartient au Peuple d'en juger. C 203. 204.

Elot. (*Saint*) Qu'il a prêché le premier chez les Frizons. A 677. Son sermon contre les erreurs des Chrétiens touchant les présages. C 59.

Emanuel. (Roi de Portugal) Que sa mémoire est odieuse pour avoir enlevé les enfans des Juifs. B 211.

Emanuel Philibert. Duc de Savoie. D 674. Son *Histoire* par Montpleinchamp. *ibid.*

Emerius. Sa déposition & son rétablissement. A 288.

Emile. (*Paul*) Sa réponse à de jeunes Officiers qui le pressoient de livrer bataille. D 590. Belle priere qu'il fit aux Dieux. D 890.

Emile. (*Paul*) Historien. Qu'il n'est pas le premier qui ait donné le surnom d'Auguste à Philippe II. Roi de France. C 553. 554.

Empereurs Romains. Ceux qui ont signé avant ou après les Evêques dans les Conciles. A 151. Depuis quand traitez de fils par les Papes. *ibid.* Pourquoi depuis Justin la datte de leurs Consulats & de leur Empire n'est pas toûjours la même. A 152. Les noms d'Empereurs & de Rois souvent pris l'un pour l'autre. A 596. Qu'on ne peut justifier la persécution par les Loix des Empereurs Romains. B 410. Qu'ils n'ont dû l'empire pendant les trois premiers siecles qu'à la mutinerie des Soldats. B 620. Qu'ils ont favorisé l'Arianisme. B 860. Magnifiques titres qu'on leur donnoit. C 72. Pourquoi & jusqu'à quel tems ils voulurent être Souverains Pontifes. C 74.

Empereurs Payens. Leur persécution n'a pas été si cruelle que celle des Catholiques. A 558. Pourquoi ils ne détruisirent pas le Christianisme. B 558. & 559.

Empédocle. Qu'il a fait profession de la Magie. C 570. 571. Conte ridicule qu'on fait de sa mort. D 538.

Empire Romain. Qu'il ne changea pas de forme par les édits de tolérance en faveur des Chrétiens. B 255.

Empiricus (*Sextus*) Cité sur une coûtume étrange des Scythes. C 711.

Empoisonnemens. Que souvent les Romains y joignoient des charmes. C 582. 583.

Emportement. Combien commun parmi les Savans. B 187. Raisons de cela. B 187. 188. Emportemens des Ecrivains de Port-Royal. B 193. 194. Ceux des Jésuites. B 195. Ecrits emportez justifiez par les Jansenistes. *ibid.* Par les Jésuites. B 196. Par Baronius. B 196. 197. Et condamnez par l'Ecriture. B 197. Examen des passages où elle semble les favoriser. B 198. Inconvéniens qu'il y a à y chercher la justification des invectives. B 199. 200. Raisons qui peuvent excuser le stile aigre & violent des premiers Reformateurs. B 201.

Emser (*Jerôme*) Portrait curieux que Maimbourg fait de ce Savant. B 24.

Enaux. Etrange reste qu'il garde d'une Paralysie. A 617.

Enchantemens. Si on doit punir ceux qui s'en servent. C 562. *& suiv.*

Fin.

Ende. (*François van den*) exécuté à Paris, & pourquoi. D 551. Spinoza avoit étudié sous lui. *ibid.*
Ennius. S'il est venu en Italie. A 91. Auteurs qui ont écrit pour & contre. *ibid.*
Enfans. Eloge de ceux qui en ont plusieurs. A 364. Si les Enfans respirent avant que de naître. A 395. Ce qui les détermine à naître. *ibid.* Enfans prétendus nez du commerce des Bêtes avec des Femmes. A 626. Un qui crie dans le ventre de sa Mère. *ibid.* D'autres nez avec la tête transparente. A 627. Examen de leurs connoissances. B 211. 212. Qu'ils ne peuvent rendre raison de leur Foi. B 212. Comparaison sur le choix qu'ils font d'une Religion avec le choix d'une Femme. *ibid.* Autres reflexions sur leurs connoissances. B 213. *& suiv.* Combien la Providence est admirable dans leur conservation provenant des Pères & Mères. B 272. Surquoi est fondé l'amour paternel. B 273. Preuves de l'amour de leurs Pères. B 274. S'ils les aiment parce qu'ils sont leurs enfans. B 275. Si c'est parce qu'ils sont formez à l'image de Dieu, ou de même espèce qu'eux, & formez de leur substance. *ibid.* Ou parce qu'ils attendent des services d'eux. *ibid.* Preuves de l'amour de leurs Mères. B 276. Qu'elle n'est qu'un effet de l'instinct. B 277. Injustice de l'Arrêt qui permettoit aux enfans de sept ans de se faire Catholiques. B 341. Difference entre leurs châtimens & ceux des Hérétiques. B 469. Si leur éducation se doit faire par les mêmes voies que la conversion des Hérétiques. *ibid.* En quel cas Salomon ordonne à leurs Pères de les châtier. B 493. Examen de leur croiance. B 504. Et des opérations de leur ame en fait de Religion. B 528. Leur persuasion ne procède point de corruption. *ibid.* Non plus que les autres opinions qui seroient une suite de cette persuasion. *ibid.* Pourquoi ils sont persuadez que leur Religion est bonne. B 530. A combien de défauts ils sont sujets. C 220. Usage qu'on en fait en Italie pour épouvanter le Peuple par des Prophéties. C 510. Qu'un bon Père ne leur accorde pas tout ce qu'ils demandent. C 681. Si on doit fonder sur le consentement général les devoirs des enfans envers leurs Pères. C 702. 710. Que c'est la politique qui a imposé aux enfans ces obligations. 710. Que les Législateurs n'ont consulté en cela que leur intérêt particulier. *ibid.* Nations qui donnent aux Pères le droit de tuer leurs enfans. C 710. 711. Nations où les Enfans mangent leurs Pères. C 711. Véritables fondemens de la gratitude des Enfans pour leurs Pères. C 712. Doctrine de l'Eglise Romaine sur le sort des Enfans morts sans batême attaquée & défendue. C 873. *& suiv.* Voiez *Eglise Romaine.* Si les maladies qu'ils ont leur sont utiles. C 825. Si le salut des enfans morts en bas âge peut s'accorder avec les principes des Protestans & des Catholiques. C 1075. 1076. S'ils ont des pensées & des volitions dans le sein de leurs Mères. D 506. 507. Comment ils apprennent à parler. D 510. *& suiv.*
Enfans Adultères. Quels sont leurs droits & ceux de leur Père. B 213.
Enfans nouveaux nez. Pouvoir que l'ancien droit accordoit aux Pères sur leurs Enfans nouveaux nez. D 793.
Enfantement. A quoi servent les douleurs qui le précédent. C 1066.
Enfer. Suède, original des peintures poëtiques de l'Enfer. A 218. Il est l'unique bonne preuve de la liberté de l'homme. A 437. Remarques sur la décente de Jésus-Christ aux Enfers. A 534. Que la crainte de l'Enfer n'est pas nécessaire pour nous faire aimer la vertu. C 407. Réflexion sur un Sermon de l'Archevêque Tillotson touchant les peines de l'Enfer. C 872. 873. Que l'éternité des peines de l'Enfer ne s'accorde pas avec la raison. C 878. Que les supplices infligez par les Hommes ne peuvent être comparez à ceux de l'Enfer. C 879.
Enlevemens de Filles. Ce que les anciens Perses en disoient. A 735. Quelle est la Jurisprudence de Hollande sur ce sujet. D 793.
Ennemi. Combien précieuses les loüanges venuës de leur part. C 154. S'il est avantageux de représenter les forces de son ennemi moindres qu'elles ne sont. D 657.
Ennius. En quel sens il dit qu'il avoit trois cœurs. D 532.
Enoch. Dissertation sur le Livre qu'on lui attribuë. A 71. 73.
Enonciation. Ce qu'on entend en Logique par ce terme. D 238. Explication de cette matière. *ibid. & suiv.*
Enforcelez. Histoire d'un petit garçon qui feignoit d'être enforcelé. A 616. 617.
Entendement. Qu'il est le concierge de l'ame. B 219. Différence spécifique entre lui & les sens. C 543. 544. Si la volonté est nécessitée par le dernier acte pratique de l'entendement. C 679. Si le jugement lui appartient. D 133. 134. Qu'il est le principe des actions humaines. D 264. Comment il excite la volonté à agir. D 264. 265. S'il la détermine nécessairement. D 265. Examen de la maxime qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens. D 481. 482. Si c'est à lui ou à la volonté qu'appartiennent les jugemens. D 513.
Enthymeme. Ce que c'est. D 247.
Entretiens entre Messieurs Patru & d'Ablancourt sur les Plaisirs. D 168.
Envie. Maux effroiables que cette passion cause. C 828. Passage d'un Théologien qui suppose qu'elle fera le supplice des Damnez. *ibid.*
Envoûté. Etymologie de ce mot. C 602.
Eolipyle. Expérience qu'on fait avec cette machine. D 380.
Epaminondas. Elevé par Lysis, Philosophe Pythagoricien. D 538.
Epernon (Duc d') Reproches cruels qu'il fait à un Archevêque de Lyon. B 18. Pourquoi il souhaitoit la conversion du Roi de Navarre. B 258. Si d'Aubigné a voulu le tourner en ridicule dans son *Baron de Fæneste.* D 710.
Ephorus. Qu'il étoit Plagiaire. A 122.
Ephores. Trait remarquable de leur sagesse. A 137.
Ephesiens. Honneurs divins qu'on lui rend. A 570.
Epictete. Diverses traductions Françoises de son Manuel. C 528. 529.
Epicure. Mot de quelcun en le voiant dans un Temple. A 195. Sa Vie & sa Morale promises par deux Savans. A 434. Source de la prévention commune contre sa Morale. A 474. Sa doctrine sur le Sage, sur le mal & sur le bien, & sur le commerce avec les Femmes. A 475. Réflexions sur la défence qu'il fait à son Sage de composer des Panégyriques. A 476. Particularité de sa Vie. B 308. Difference entre ce Philosophe & les Athées. B 851. Que ses Disciples ont beaucoup disputé sur la nouveauté du Monde. B 879. Quelle différence il y a entre lui & Diagoras. B 891. Eloges que divers Auteurs ont donnez à la pureté de sa vie. C 111. Que son système sur la création & sur la conservation du Monde ne vaut pas mieux que celui des Athées. C 338. Mœurs innocentes de ce Philosophe. C 396. Son dilemme contre la douleur. C 869. Qu'il n'empêche pas qu'on ne la craigne. *ibid.* Belles maximes de ce Philosophe. D 259. 260. Sa doctrine sur les atômes. D 275. En quoi elle différoit de la Panspermie d'Anaxagore. D 276. Comment il concevoit la faveur. D 361. Et l'odeur. D 363. Jugement que Fabricius faisoit de sa Doctrine. D 538. S'il reconnoissoit la Providence. D 668. Charmoit ses Auditeurs. D 759. Si Carnéade & lui ont été contemporains. D 741. 757.
Epicuriens. Devroient admettre la fatalité. A 438. Préféroient l'honnêteté à la volupté. 462. Que leur vie n'étoit pas toûjours réglée sur leurs dogmes. C 113. 114. Langage qu'ils tenoient sur le culte de la Divinité. C 114. Inutilité de leur conversion à l'Idolatrie. C 124. 128. Leur sentiment sur la question si l'Univers a été crée pour l'homme seul. C 369. 370. Qu'ils connoissoient la vertu & qu'ils l'aimoient. C 395. 396. Opposition entre leur théorie & leur conduite. C 401. 402. Leur sentiment sur la question du vuide. D 307. *& suiv.* Ce qu'ils enseignent sur la cause efficiente du mouvement. D 318. *& suiv.* D 323. *& suiv.* Ce qu'ils enseignent sur la chaleur. D 336. Sur le froid. D 337. Sur l'humidité & la sécheresse. D 341. Sur la dureté & la liquidité. D 343. *& suiv.* Sur le feu & sur la chaleur. D 344. Sur l'air. D 348. Sur l'eau. D 350. Sur la terre. D 354. Comment ils expliquent la lumière. D 415. *& suiv.* Leur doctrine sur la pesanteur & sur la légereté. D 423. 424.
Epiménide. Autels qu'il fit bâtir à des Dieux inconnus. A 736. Qu'il a fait profession de la Magie. C 570. 571.
Epine du dos. Ses vertebres. D 445.
Epinoul. (Père *d'*) Son Livre contre Monsieur le Clerc demeure sans réponse. D 14.
Epingles. Personne morte pour en avoir avalé. A 401. Observations sur une épingle trouvée dans l'uretère. A 468. Autre sur le même sujet. A 681. 682.
Epiphane. (*Saint*) Miracles qu'il raconte touchant certaines Eaux. A 71. Cité en faveur de l'antiquité des Accens Grecs. A 608.
Episcopat. Son origine. A 47. Celui d'Angleterre approuvé de plusieurs Réformez. A 109. Preuve qu'il a été condamné par les Réformez de France. C 1040. 1041. *& suiv.*
Episcopaux. Qu'ils ont eu pendant quelque tems seuls la liberté de conscience en Angleterre. B 554.
Episcopius. (*Simon*) Sa *Vie* par Monsieur de Limborch. D 795.
Epitaphes. Combien les Anciens les ont avilies en les rendant trop communes. A 376. Celle de la Comtesse de Châteaubriant. A 464.
Epitre aux Romains. Explication qu'un Auteur donne de plusieurs passages du Chapitre VIII. A 552.
Epreuve. Celle des Sorcieres comment se fait par immersion en Allemagne. A 615. Si c'est tenter Dieu que d'y recourir. *ibid.* Inconveniens de cette Epreuve. A 615. 616. Raisons de l'employer. A 616.
Equilibre. Expérience sur celui des Liqueurs. A 621.
Equité. Qu'elle seule rend les Princes respectables & nous soûmet à eux. C 384. 385. Qu'elle défend d'attribuer sur des soupçons de mauvais motifs à ses Adversaires. D 7.
Equivoque. Ce que c'est qu'un nom équivoque. D 219. Combien l'équivoque des mots embrouille les Disputes. C 1074. Combien il est difficile de les éviter quand on écrit en François. D 718.
Equus publicus. Si c'étoit un nom de Soldats. A 377.
Erard. (*Claude*) Extraits de ses plaidoiez contre Madame de Mazarin. C 536. 537. *& suiv.* C 540. *& suiv.* C 642. *& suiv.* Réflexions sur ces extraits. *ibid.* Réponse ingénieuse

nieuſe & vive qu'il fit à ſon adverſe partie. C 541.
Eraſme. (*Didier*) Honneur que ſa Statue fait à Rotterdam. A 104. Combien il ſouhaitoit qu'on recouvrât Tite-Live entier. A 344. Son ſentiment ſur la défenſe de lire l'Ecriture Sainte. A 744. Médiſances publiées contre lui. B 717. Sa penſée ſur la viciſſitude de rebellion & de ſoûmiſſion dans les Soldats Romains ſous les Empereurs. C 358. Ce qu'il dit ſur les maux & ſur l'injuſtice de la Guerre. C 619. Ses *Adages* citez ſur la cauſe de la ſtérilité de Sara. C 906. Sa ſtatue à Rotterdam. D 605.
Eraſtus. (*Thomas*) Son opinion ſur l'excommunication. A 128. Son ſentiment ſur la punition des Sorciers. C 578. Ce qu'il dit de l'incontinence des vieilles Sorcieres. C 607.
Erdemanus. (*Humanus*) Loüanges qu'il donne à Catanuel. A 22.
Eric XIII. Roi de Suede. Déthroné. D 885.
Eropas. Roi de Macédoine. Amuſemens ridicules de ce Roi. A 734.
Errant. Si celui qui obſerve les loix de Dieu n'eſt puniſſable que de ſon erreur. B 508. Exemple d'un Conquérant à ce ſujet. *ibid.* Des jugemens de Salomon. *ibid.* Explication de ce dernier exemple. B 509.
Errata. Deux exemples d'Errata ſinguliers. A 574. Néceſſité de les conſulter quand on veut critiquer un Livre. B 178.
Erreur. Examen de ſes droits. B 218. *& ſuiv.* Juſtifiée par l'ignorance invincible. B 226. Qu'elle participe aux droits de la verité lorſqu'elle paroît ſous les apparences de la verité. B 227. Comparaiſon des erreurs politiques avec les morales. B 234. En quoi different les erreurs de ſpeculation, & celles de pratique. B 242. Voi. *Conſcience erronée.* Qu'il eſt faux que toute erreur naiſſe de la corruption du cœur. B 439. Exemples d'erreurs qui abſolvent de toute faute. B 441. 442. Que lorſqu'elle eſt involontaire, elle n'eſt pas un peché. B 524. Comment on peut connoître qu'elle eſt involontaire. B 524. Comment qu'elle eſt de bonne foi. B 524. Comment qu'elle eſt de mauvaiſe foi. *ibid.* Que Dieu ſeul peut la connoître. B 524. La rejection même du ſoupçon ne naît pas toûjours de la corruption. B 529. Qu'il y a des erreurs innocentes bien qu'elles ſoient volontaires. B 530. Regle pour diſcerner celles qui ſont un mal moral de celles qui ne le ſont pas. B 531. Exemples à ce ſujet. *ibid.* En quel cas les erreurs volontaires ſont criminelles. B 531. Que le refus d'examiner n'eſt point mauvais en lui même, quand même on ſeroit dans l'erreur. B 532. Dans quel cas ce refus eſt criminel. B 532. Exemples à ce ſujet, *ibid.* Que l'erreur n'eſt pas une ſuite du péché. B 534. Quelles ſont celles dont J. C. eſt venu guérir les hommes. C 55. Comment pluſieurs erreurs ont paſſé du Paganiſme dans le Chriſtianiſme. C 56. Qu'il y en a de plus groſſieres que de nier la Providence. Exemples. C 134. *& ſuiv.* Qu'on les punit tandis qu'on tolére les vices. C 136. 137. Qu'il y en a qui ne ſont pas criminelles. C 137. Ce qui fait qu'une erreur eſt pire qu'une autre. C 138. Combien promptement l'erreur ſe répand. C 194. Des erreurs decriées ne laiſſent pas d'avoir des Partiſans. C 242. Impoſſibilité de les détruire entierement. C 242. 243. Si l'erreur eſt une ſuite naturelle de l'imperfection de l'homme. C 654. Preuve de la négative. C 655. Que les hommes ſont plus diſpoſez à recevoir l'erreur qu'à recevoir la verité. C 708.
Erreurs populaires. Exemples & réfutation de quelques-unes. C 23. 24. 25. 33. 34. *& ſuiv.*
Ertichauſen. (*Louis d'*) Cede une partie de la Pruſſe à la Pologne. D 694.
Erudition. Ses utilitez, inconvéniens & travaux. A 183. 184. Combien on a tort de la mépriſer. A 184.
Erythræus. (*Janus Nicius*) Voyez *Roſſi* (*Gio Vittorio.*)
Eſaïe. Paſſage de ce Prophete au ſujet des femmes. B 269.
Eſcant. (l') Mr. Leti le fait paſſer à Rotterdam. D 628.
Eſclaves. Comment les Romains traitoient les Eſclaves fugitifs. A 327. Ce que c'eſt que les Eſclaves du Roi en Perſe. A 760.
Eſcobar. Multitude de ſes ouvrages. A 441.
Eſculape. Pourquoi Jupiter le foudroia. D 527.
Eſdras. Spinoza prétend qu'on s'eſt ſervi de ſes Compilations pour compoſer pluſieurs Livres de la Bible. D 570.
Eſope. Si les fables qui portent ſon nom ſont de lui. A 180. & D 557. Le Pere des fables. D 557. Si ce qu'on a dit de ſa laideur eſt véritable. D 839. Les Orientaux lui donnent le nom de *Locman.* D 839. Sa Vie par Monſieur de Meziriac. D 839. 846.
Eſope. Auteur Grec. Son *Hiſtoire* Romaneſque *d'Alexandre le Grand.* D 839.
Eſophage. Voyez *Oeſophage.*
Eſpace. Preuve que c'eſt une ſubſtance. A 436. Objections de ceux qui tiennent que l'eſpace eſt éternel, & que Dieu y a toûjours été préſent. D 148. 149. S'il eſt diſtinct du Corps qui l'occupe. D 305. *& ſuiv.* Que s'il n'en eſt pas diſtinct, il eſt bien difficile de definir le mouvement. D 317. 318. Idée qu'en ont Derodon & Gaſſendi. D 841.
Eſpagne. Autorité ſpirituelle de ſon Roi en Sicile. A 42. Traité de grand Prélat, & pourquoi. A 49. Particularitez ſur le rang de ſes Ambaſſadeurs. A 290. Combien on y cultivoit la Langue Latine. A 306. Pourquoi on y a tant loüé François I. 462. Epoque & cauſe de ſes guerres avec la France. A 600. Généalogie fabuleuſe de ſes Rois. A 618. 619. Leur prétenduë parenté avec les Princes de Georgie. A 620. Combien l'Eſpagne laiſſe de pouvoir aux Jeſuites. A 684. Qui la trahiſſent. *ibid.* Exemples de la fureur qu'on y a pour le jeu. A 726. Suites de l'Inquiſition dans ce Royaume. B 251. Que l'Arianiſme y a régné près de deux cens ans. B 860. Débauches qui y regnent. C 105. Melange qu'on y fait de la devotion avec le crime. C 1056. Artifices de l'Eſpagne pour entretenir la Guerre entre Guſtave Adolphe & Sigiſmond. D 698. Aggrandiſſement de cette Couronne ſous Ferdinand d'Arragon. D 902. Intrigues de l'Eſpagne pour mettre Ferdinand II. ſur le thrône imperial. D 904. Combien la Politique Eſpagnole étoit alors deteſtée des Allemans. D 904. 905. Envoie du ſecours à Ferdinand II. D 912. *Hiſtoire* de ce Royaume, par Mariana. D 717. 718. Paie aux Suédois les ſubſides promis pour maintenir la Triple Alliance. D 783.
Eſpagne. (*Jean d'*) Son ſentiment ſur la queſtion ſi la croiance d'un Dieu influe ſur les mœurs ſans la grace. C 416. 417.
Eſpagnols. Combien ils ont declamé contre les Alliances avec les Proteſtans. B 183. 184. Ce qui ne les a pas empêchez de faire enſuite comme les autres. *ibid.* Qu'ils ne voudroient pas donner à leurs femmes la même liberté qu'elles ont en France. B 284. Leurs écrits ſatyriques contre les François répandus dans l'Europe. B 560. Qu'ils ſe ſont ſouvent alliez avec les Heretiques. B 590. Leur promeſſe à Cromwel s'il s'alloit avec eux. *ibid.* Leurs repreſentations au même. B 591. Leur traité avec le Duc de Roüan. B 591. Leurs exploits en Italie & en Catalogne. B 622. De leur antipathie pour les François. C 521. *& ſuiv.* De l'etroite alliance où ces deux Peuples ont vécu. B 522. 523. Ils ont comblé de Benefices les Predicateurs ſeditieux de la Ligue. D 710. Leur Armée Navale miſe en fuite auprès de Meſſine par Monſieur de Vivonne. D 553. Ecrit ſur leurs *interêts dans la guerre de* 1706. D 869.
Eſpagnole. Une prétendue tombée du Ciel. A 637.
Eſpece. Terme de Logique. Ce que c'eſt. D 208. Sa définition & ſa diviſion. D 222.
Eſpeces intentionelles. Ce que c'eſt. D 433.
Eſpenſe. (*Claude d'*) Cite ſur le devoir de ſoûmettre la raiſon à la révélation. C 838. Ce qu'il dit contre les guerres civiles de Religion. C 618.
Eſpérance. Si une fauſſe eſpérance eſt préférable à une crainte chimérique. C 584.
Eſpinac (*Pierre d'*) Reproches cruels qu'il s'attira. B 18.
Eſprit. Ce que c'eſt que force d'eſprit. A 105. Et que liberté d'eſprit. *ibid.* Celui des femmes préférable à celui des hommes. C 662. Vers ſur ce ſujet. *ibid.*
Eſprit. Preuve que ſon eſſence conſiſte dans la capacité de penſer. B 112. Quelle eſt ſon eſſence. D 141. *& ſuiv.* Raiſons qu'on peut apporter pourquoi les Eſprits demeurent dans l'eſpace. D 148. Comment on peut montrer que les manieres d'être des Eſprits ſont devinables. *ibid.* Qu'ils ne peuvent rien produire hors d'eux mêmes. D 487. Combien il y en a d'eſpéces. D 508. Que tous penſent actuellement. D 509. Quelle eſt la nature des eſprits. D 505. *& ſuiv.* De leur activité. D 623.
Eſprit de Monſieur Arnaud. Eloge de ce Livre. B 181. Remarques ſur la défenſe que les Etats de Hollande firent de le deffendre. B 205. Remarques ſur ce Livre. B 206. Que les Jeſuites ont été fort aîtes de ſa publication. B 206. Ce que dit l'Auteur des jugemens qu'on doit porter des Reformez qui ſe font Catholiques. B 248. Sa Doctrine ſur la ſouveraineté du peuple & ſur le droit qu'il a de prendre les armes. B 596. Selon l'Auteur, les Presbytériens ont rétabli *Charles II.* B 601. Cet écrit a porté les François à vouloir connoître Drabicius. B 654. Que cet Ouvrage eſt une Satyre infame. B 739. Que Monſieur Bayle auroit honte d'en être l'Auteur. *ibid.*
Eſprits animaux. Comment ſe font leurs opérations dans le Cerveau. A 409. Comment ils agiſſent en la préſence de ce que nous aimons. D 502. 508. Part qu'ils ont à nos habitudes. D 509.
Eſprits Forts. Ne ſe rendent en fait de Religion qu'à des démonſtrations. A 173. Sont peu propres à bien juger du ſortilege. A 615. 616. Leur caractere. C 89. Combien & pourquoi il eſt rare qu'ils meurent comme ils ont vécu. C 535. Pourquoi on les empêche de dogmatiſer. C 709. Qu'il n'y en a point parmi les gens du commun. C 1054.
Eſſais de Littérature. Plan de ce Livre. D 171. Eloge de ce Plan. *ibid.* Remarques générales ſur cet ouvrage. D 171. 172. Réfutation de ce qu'on y a dit contre Monſieur Bayle. D 172. 173. Fautes de ce Journal relevées. D 173. *& ſuiv.*
Eſſais de Morale. Ce que dit l'Auteur de ce Livre des guerres Civiles. B 614.
Eſſars. (*Charlotte des*) Maîtreſſe de Henri IV, du Cardinal de Guiſe, & d'un Archevêque d'Auch. D 788. 790. A eu des enfans de ce Cardinal. D 788. 790. Epouſée par Monſieur du Hallier. D 788. 790.

Effens. Si les Effécns dont parle Philon étoient Chrétiens. D 559.
Essence. Définition de l'Essence considérée dans un sens métaphysique. D 466. Si elle est distinguée reellement de l'existence. D 467. *& suiv.* Explication du principe que les essences sont eternelles. D 468. Et qu'elles sont indivisibles. D 469.
Est. Remarques sur ce vent. A 15.
Este. (*Alphonse d'*) Son mariage avec Lucrece Borgia. C 1027.
Este. (*Rodrigue d'*) C 1027.
Estoille. (Monsieur de l') Ce qu'il dit du despotisme des Orientaux. C 622. Lisoit ses vers a sa Servante, pourquoi. C 203.
Estrammene. (*La Duchesse d'*) Fragment & examen de ce Roman. ■ 305.
Etain. Rapporté à Jupiter. D 388. En quoi il differe du plomb & en quoi il lui ressemble. D 391. Sa duretité. *ibid.* Mélange qui la lui fait perdre. *ibid.* Sa pesanteur relative. D 392.
Etampes. (*Anne de Pisseleu* Duchesse d') Peu de délicatesse de son Mari sur l'honneur. A 148. Cause du Traité de Crépy. A 463. S'il est probable qu'elle favorisa le Luthéranisme par dégout pour la Confession. A 509. Pourquoi elle choqua la Sénéchale de Normandie. B 169. S'il est vrai que le Connétable de Bourbon reçut un soufflet du Roi pour l'avoir injuriée. C 1031. Revues de Varillas sur son sujet. D 721. Si elle a été en dernier lieu de la Religion Reformée. *ibid.*
Etaples. (*Faber d'*) Les Protestans le traitent de Réformateur. B 312. Particularité de sa vie. *ibid.*
Etendue. Comment on peut voir en Dieu l'idée de l'étendue. A 283. Qu'elle n'a aucune partie qui ne convienne en même tems à ses trois dimensions. A 378. Qu'il y a revelation naturelle que l'étendue est infinie. C 544. Difficulté de dire ce que c'est que l'étendue spatiale. C 545. Preuves qu'en elle consiste l'essence du Corps. D 109. 110. *& suiv.* D 135. Ce qu'on entend par l'*etendue* d'une idée. D 223. Que cet attribut du corps ne differe point de l'attribut divisible. D 224. Preuve qu'elle constitue l'essence de la matiere premiere. D 278. Que l'etendue actuelle est de l'essence de la matiere. D 287. *& suiv.* Sentiment de Spinoza sur l'étendue. D 170. En quel sens on peut attribuer à Dieu une étendue infinie sans impieté. D 841. Si on peut se former une idée de l'etendue qui ne la represente pas comme materielle. *ibid.* On peut également demontrer que l'etendue est composée de parties infinies & qu'elle ne l'est pas. D 861.
Eternité. Preuve qu'il faut l'admettre. ■ 217. 218. Réflexions sur celle des peines des Damnez. Voyez *Enfer. Damnation, Damnez.*
Ethelredu. Roi d'Angleterre. Son équité & sa modération envers les Prédicateurs de l'Evangile. A 495. Pourquoi ce Prince ne voulut pas forcer ses sujets a embrasser le Christianisme avec lui. B 388.
Ether. S'il perd autant de sa force qu'il en communique. A 747.
Ethiopie Orientale. Histoire de la Religion de ce Pais. A 402.
Ethiopiens. En quelle posture prient. A 87. Ce qu'ils disoient de l'antiquité de leur nation. C 699.
Etienne. (Saint) Ce qu'il dit des Juifs. B 898.
Etienne de Byzance. Histoire de deux editions de cet Auteur. A 89. Véritable titre de son ouvrage. A 90. Erreur plaisante sur son nom. *ibid.*
Etienne III. Pape; Droit qu'il accorda aux Religieux de St. Denis. D 718.
Etienne. (*Charles*) Son Dictionnaire augmenté par Lloyd. A 589.
Etienne. (*Robert*) Traité de Fauſſaire, & pourquoi. A 717. Eloge de son Dictionnaire. D 189.
Etienne. (*Henry*) Son eloge. A 20. Son *Apologie d'Herodote* citée sur les Blasphêmes. C 386. Livre qu'on lui attribue. D 163. Pourquoi il est moins parfait qu'il pourroit être. D 190. Eloge de son Dictionaire. ■ 189.
Etiennes. Imprimeurs Illustres; leurs *Vies.* ■ 606.
Etlan. (le Comte d') S'il est l'Auteur de la *Comédie des Académistes.* D 766. 775.
Etoile. (*Pierre de l'*) S'il est l'Auteur du *Journal de Henri III.* D 710. 711.
Etoiles. Crues vivantes & animées par bien des Savans. A 706. 707. Si le mouvement des étoiles fixes est reel ou apparent. D 140. 141. Raisons qu'on a de croire les étoiles fixes lumineuses par elles mêmes. D 404. Leurs differentes grandeurs. D 409. Leur nombre. *ibid.*
Etoiles. Les etoiles qu'on met à la place des Noms dans les Livres déplaisent infiniment. D 772.
Etranger. Signification peu commune & peu connuë de ce terme. C 575.
Etre. Que l'Etre entant qu'être est l'objet de la Métaphysique. D 463. Quel est le concept général d'être. D 464. *& suiv.* Quels sont les principes incomplexes de l'être. D 466. *& suiv.* Divisions de l'être. D 493. 494. Ses proprietez. D 483.
Etre de raison. Ce que c'est. D 494. Exposition de ■ qu'on dit pour & contre. ■ 494. *& suiv.*
Etrées. (*Annibal d'*) Maréchal de France. Ses *Mémoires de la Régence de la Reine Marie de Médicis* faussement attribuez au Cardinal de Richelieu. D 163. Eloge de l'Auteur & de l'Ouvrage. D 164. Comment consultoit les Médecins. A 586.
Etrées. (le Comte d') échoüé devant Naples. D 668.
Etudes. Liberté qui doit y regner. A 749.
Etudes Monastiques. Dispute sur ce sujet. D 678.
Etymologicum. (*Grand*) Où il y en a un M. S. plus ample que l'imprimé. A 315.
Evangile. S'il defend de juger son prochain. B 246. Qu'il est conforme à la Raison. B 372. 373. Combien il l'emporte sur la Loi de Moïse. B 373. Il exige une obeïssance fondée sur le contentement de notre raison. *ibid.* Idée avantageuse qu'il donne des Chrétiens. C 359. Opposition de ses maximes & des maximes d'Etat. C 361. Distinction qu'on fait entre ses préceptes & ses conseils. C 362. Combien la nature est prompte à reprendre ses droits malgré lui. *ibid.*
Evangile de l'Enfance de Jésus-Christ. Traduit de l'Arabe par Mr. Sike. D 737.
Evathlus. Histoire de son procès avec Protagoras. D 248.
Eucharistie. Que le Sentiment de Calvin sur cette matiere est plus incroiable que celui des Catholiques. A 591. Aveux de Calvin sur la difficulté d'expliquer ce Sacrement. C 842.
Eucher. (Saint) Evêque de Lions son *Histoire du Martyre de la Legion Thebeenne.* ■ 856.
Euclide de Mégare. Mot de Cicéron sur ce Logicien. D 132.
Eudales Catholicus. Nom & éloge de l'Auteur de ce Livre. D 166.
Eudoxe. Son sentiment sur la situation des cercles célestes. D 305.
Eudoxe. (*Entretiens d'*) Falsification de l'Auteur de ce livre. A 542.
Eve. Allegories des Rabins & des Peres sur sa tentation. A 192. *& suiv.*
Eve. Remarques sur le commerce de cette Religieuse avec Urbain IV. A 486.
Evêchez. Que la Collation en a toûjours appartenu au Roi. A 288. Comment il en donnoit l'investiture. *ibid.* Droits qu'il exerçoit en consequence. *ibid.* Raisons pour lesquelles on peut passer d'un Evêché à un autre. A 692.
Evenemens. Qu'il n'y a point de tems ni de jours affectez à certains évenemens. C 23. 24. De combien de causes ils dépendent. Exemple de cela dans Alexandre. C 133. 134. Que les évenemens particuliers sont des suites des Loix generales de Dieu. C 141. Combien sont petites quelquefois les causes des plus grands évenemens. C 142. 143. Quelles sortes de personnes peuvent les prédire. C 144. Exemples de gens qui l'ont fait. C 144. 145.
Evenemens des guerres. Voïez. *Victoires.*
Evêques. Canons d'un Concile touchant leur train. A 200. Quelle difference il y avoit entre eux & les Prêtres dans l'ancienne Eglise. A 301. S'il peut y en avoir deux à la fois dans une Eglise. A 494. Règlemens sur les qualitez qu'ils doivent avoir, & sur la residence. A 496. Opposition entre le système de l'Eglise Gallicane touchant la nature de l'Episcopat, & la conduite des Evêques François. B 119. 120. Eux seuls sont juges dans les matieres de foi, & les Docteurs ne sont qu'Avocats ou Accusateurs. B 178. 179. Quoique les Evêques aient été élus & installez contre les Canons, on n'est point Schismatique en communiquant avec eux, s'ils sont d'ailleurs Orthodoxes. D 678.
Evêque de Cour. Histoire de ce Livre. D 166. Particularité d'un Evêque rapportée dans ce Livre. B 312.
Eugene. (*Pere*) Capucin. Son démêle avec les Jésuites. A 683.
Evidence. Qu'elle est nécessaire pour juger des actions des Hommes. B 244. *& suiv.* Embarras où l'on se trouve en soûtenant qu'elle est nécessaire pour juger des faits. B 247. Qu'elle est une qualité relative. B 396. Que chacun trouve evident ce dont il est persuadé. C 217. Maniere dont un Philosophe juge de l'évidence d'une chose. C 237. Qu'on peut rejetter des propositions évidentes. D 15. 16. Qu'elle est l'objet de la Philosophie. D 202. 203. Ce que c'est qu'un raisonnement evident. *ibid.* Qu'elle est un des caracteres de la vérité. D 256. 257.
Eunapius. A écrit de la Vie des Sophistes. D 880. Nouvelle édition projettée de cet Auteur. D 727.
Eunuques. Employez en Italie dans la Musique des Eglises. B 61. Leur castration approuvée par quelques Casuistes. *ibid.*
Eure. (Riviere d') Beauté des travaux qu'on y construit. A 622.
Evremond. (de Saint) Jugement sur un de ses ouvrages. A 721. Eloge de son factum pour la Duchesse Mazarin. C 539. Ce *factum* cité. C 540. 541. *& suiv.* C 643. 644. Contradiction où il tombe en voulant justifier cette Dame. C 544. Sa Mort. C 414. Remarques sur sa Religion. C 408.
Euripide. En quel endroit il a composé ses Tragédies. A 656. Remarque sur l'une de ces Tragédies. B 318. ■ sur quelques paroles de ce Poëte. C 336. Vers où il fait

voir les mauvaises ſuites de la Mythologie Payenne par rapport aux mœurs. C 369. Sa penſée ſur l'avantage de naître dans une grande ville. C 503. Jugement ſur l'édition *in folio* de ce Poëte faite en Angleterre. D 708. Nouvelle edition de ſes *Tragédies*. D 727.

Europe. Pourquoi moins peuplée aujourd'hui. A 247. Combien & pourquoi tout y eſt changé à l'avantage de la France. A 426. Son état préſent comparé avec celui où elle étoit du tems de Charles V. C 144. *& ſuiv.* Détail des principales choſes qui s'y ſont paſſées avant la Comete de 1652. & après celle de 1665. C 27. 28. 29. *& ſuiv.* Combien il étoit facile en 1618 d'y prévoir une grande guerre. C 146. Vices des Souverains qui la gouvernoient après la Paix de Nimegue. C 149.

Euryſthene. Roi de Sparte. Nombre des Rois de ſa famille, Auteurs qui ſe ſont trompez ſur cet article. A 735.

Eurytus, Philoſophe Pythagoricien. ■ 538.

Euſebe. Son ſentiment ſur le tems de la ceſſation des Oracles réfutée. A 4. 5. Ce qu'il dit de l'impoſſibilité d'avoir l'image de J. C. A 371. Cité ſur le petit nombre des Martyrs. A 558. Faute qu'il a faite ſur l'hiſtoire de Lacédémone. A 735. Ce qu'il dit ſur le mépris des Païens pour les Oracles. A 752. Son Sentiment ſur les auteurs des Oracles. *ibid.*

Euſebe, Evêque de Céſarée; juſtifié d'Arianiſme contre les accuſations de St. Jerôme. D 559.

Euſtachius. Son opinion ſur le nombre des Tuniques du Fœtus. A 311.

Euſtolia. Attachement de Leontius pour elle. A 557.

Eutychiens. Qu'il eſt facile de conſerver parmi eux les élus ſelon Monſieur Jurieu. B 855. Qu'ils renverſoient les fondemens de la vraye Egliſe. B 826.

Eutychius, Patriarche. Cité ſur la Mort de Cléopatre. A 679.

Euthymius, Sa *Préface* ſur les *Pſeaumes*. D 571.

Ex Cathedra. Combien eſt chimérique & inexplicable la diſtinction du Pape prononçant comme homme, ou *ex Cathedra*. B 124. *& ſuiv.*

Exactitude. Que celle qui va juſqu'aux petites choſes eſt une marque d'un petit genie. B 171. Divers Auteurs citez là-deſſus. B 170. 171.

Examen. De deux ſortes de voies d'examen dans les matieres de Religion. A 528. Que les Réformez ſelon leurs principes doivent le pouſſer auſſi loin que les Réformateurs. A 590. 591. Que la difficulté d'examiner & les déſordres que la liberté de le faire peut produire ne prouvent pas la néceſſité d'une autorité infaillible dans l'Egliſe. B 142. 143. Combien les paſſions empêchent de faire un bon examen. B 393. Que l'état où les Perſécuteurs mettent les gens pour les empêcher d'examiner les empêche de bien choiſir. B 394. Dilemme contre eux. B 395. Qu'on ne peut répondre aux difficultez des Catholiques contre la voie d'examen qu'en maintenant les droits de la vérité putative. B 438. Que l'examen ſeul peut donner du poids aux opinions. C 35. Qu'avant de diſcuter une matiere, il faut ſavoir ſi le fait eſt vrai. C 36. Combien il eſt néceſſaire & rare d'examiner aſſez les choſes avant de décider. C 305.

Excommunication. Opinion d'Eraſtus ſur cette matiere. A 128. Remarques hiſtoriques ſur les excommunications. A 701. Bornes qu'on y doit mettre. A 702. Livre ſur ce ſujet. *ibid.* Formulaire d'excommunication contenu dans la Liturgie de la Cene. C 880.

Exemples. Mauvaiſe ſorte de preuves. A 320.

Exhalaiſons. Qu'il leur eſt auſſi difficile de décendre que de monter. C 13. 14. Pourquoi cela. C 15. Que les Cometes ne peuvent pouſſer d'exhalaiſons ſur la terre. C 14. Et qu'elles n'y pourroient rien produire. C 15. Ce que c'eſt. D 366. Cauſes de leur production & de leur élévation. *ibid.* Part qu'elles ont à la production des météores. Voiez *Météores.*

Exiſtence. Qu'elle ne differe pas de la durée. D 127. Qu'il ne faut pas autant de preuves pour nier l'exiſtence d'une choſe que pour l'affirmer. D 159. Sa définition. D 466. Si elle eſt diſtinguée réellement de l'eſſence. D 467. *& ſuiv.*

Expériences. Combien néceſſaires dans la Phyſique. A 264. 369. Sur le mouvement perpétuel ne peuvent réuſſir. A 564. 565. Expériences ſur l'équilibre des liqueurs. A 621. Autre. A 726. Examen de celles qu'on attribue à l'horreur du vuide. ■ 312. *& ſuiv.*

Expoſition de la foi. Auteurs qui ont attaqué ou défendu ce livre. ■ 166. 167.

Extravagant. Double ſens de ce mot. C 517.

Extrême-onction. Qu'il eſt peu ſéant à un homme de l'adminiſtrer aux femmes. C 1039. Les Chinoiſes diſpenſées de ce Sacrement. *ibid.*

F.

FABERT. (de) Son hiſtoire des Ducs de Bourgogne. A 722. Citée. C 638.

Fabius Maximus Cunctator. Eloge de ſa conduite contre Annibal. D 589.

Fables. Combien le Peuple en eſt amoureux, ſur tout quand elles ont rapport à la Religion. C 205. 206. Combien impies & dangereuſes pour les mœurs étoient celles des Païens. C 364. 365. *& ſuiv.* Que le Peuple chez les Païens prenoit à la lettre & croioit les fables des Poëtes. C 922. 923. Et que ceux-ci n'y mêloient la morale que comme un ornement. C 923. Que le Paganiſme étoit tout fondé ſur ces Fables. C 925.

Fabretti. (*Raphaël*) Son démêlé avec Jacques Gronovius. A 185. Son livre contre lui. A 675.

Fabricius, Général des Romains: Son ſentiment ſur la doctrine d'Epicure touchant le Souverain bien. D 538.

Fabricius. (*Jean Albert*) Sa *Bibliotheca Græca* citée. C 928.

Fabricius. (*Jean Louis*) Sa diſſertation ſur les bornes de l'obéiſſance duë aux hommes. A 86. Son éloge. A 87. 88. Sa réponſe aux Hiſtoriens qui ont écrit qu'il y a des Peuples Athées. C 207. Remarque ſur ſa preuve de l'exiſtence de Dieu tirée du conſentement général. C 219. 220. Eloge de ſon *Euclides Catholicus.* D 166. Son *Apologia Generis Humani circa Atheiſmum.* D 610. Son *Euclides Catholicus.* D 622. Eſt fort occupé dans les affaires publiques. D 624. Recueil de ſes Ouvrages. D 612.

Fabricius. (*Vincent*) Son Poëme ſur une Peſtiférée guérie par les careſſes de ſon amant. D 755.

Fabry. (*Honoré*) Livre pſeudonyme de ce Jéſuite. C 896. Refuté ſur la Probabilité par l'Abbé Gradi. D 574.

Fabry. Syndic de Geneve: ſon Eloge. D 553.

Fabuleux. (*Temps*) Voiez *Temps fabuleux.*

Facitbat. Remarques ſur l'uſage de ce mot. A 18.

Faction des Jeux Circenſes. Remarques hiſtoriques ſur leurs livrées. A 18.

Factum. Pour les petits neveux de Janſenius. A 473. Eclairciſſement ſur cette piece. A 498. Second factum. A 550.

Faculté d'agir. Si celle des corps vient de la matiere ou de la forme. D 286.

Facundus. Son diſcours contre les Loix Eccléſiaſtiques de Juſtinien. A 690.

Fai. (. . . . du) Son *Anti-Eſpagnol* A 832.

Faille. (. . . . de la) Cité ſur l'Hiſtoire du Préſident Duranti. D 173.

Faim. En quoi elle conſiſte. D 454. Pourquoi elle fait trouver les alimens agréables. D 361.

Faire. Que c'eſt la même choſe de faire ou de faire faire. C 858.

Faiſans. D'où ils ſont venus en Europe. A 658.

Faits. Les faits ſont des preuves ſans réplique. D 547. Avec quelle rapidité le bruit d'un fait ſe répand. D 848.

Fallope. Preuves de ſon plagiariſme touchant le nombre des membranes du Fœtus. A 311.

Falque. (Mademoiſelle) Sa Mort. D 571. On lui prédit qu'elle ne ſeroit pas mariée. D 632.

Fanatiques. Que leur courage eſt journalier. C 360.

Fantômes. D'où vient que quelques perſonnes s'imaginent en voir. C 560.

Fardella. (*Michel Ange*) Son Traité *de la nature de l'Ame.* D 772. Sa *Lettre* en faveur de la Philoſophie de Des-Cartes. *ibid.*

Faret. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur le parjure. C 301. Paſſage de ce Savant ſur la médiſance. C 916.

Fata. Nom des Parques. A 489.

Fatalité. Ce qu'on a dit de celle des Stoïciens. A 161. Qu'il n'y en a point d'attachée à certains temps, ou jours. C 23. 24. Ni à certains noms. C 24. 25.

Fatalité du Saint Clou. Idée de ce Livre. D 581. 583.

Fatbmé. Dévotion des Perſans pour cette Vierge. A 661.

Fatio. Son Hypotheſe ſur une lumiere vûë à Geneve. A 243. Particularitez hiſtoriques de ſa vie. *ibid.*

Fatum. Qu'on le ramene parmi les Chrétiens en niant que Dieu ſoit la cauſe libre des vérités & des eſſences. C 348. Remarques contre celui des Stoïciens. C 402. Auteurs qui l'ont combattu. *ibid.* Conſiderations ſur le fatum Aſtrologique. C 860. 861.

Faucheur. (le) Publie un Livre de Controverſe. D 735.

Favin. (*André*) Ce qu'il dit ſur les Philtres. C 684. Son Hiſtoire de Navarre citée. C 689. & 1079.

Favorites. Qu'on devroit écrire leur hiſtoire. A 605.

Favorini. (. . .) Conſeil violent qu'il donne au Pape. D 169.

Faure. (*Antoine*) Ses *Définitiones forenſes* citées ſur l'uſure. 981.

Fauſſeté. Caractère de la fauſſeté. C 696. Si elle eſt plus ou moins ancienne que la vérité. C 703. 704. 705. Vers ſur ce ſujet. C 705. Si c'eſt la marque d'une Doctrine fauſſe que d'être ſujette à des objections inſolubles. D 4. Preuve de la négative. *ibid.*

Digitized by Google

Fauste. Honneur que ce Manichéen ſe faiſoit de l'auſtérité de ſes mœurs. C 1051.
Fauſte. (Docteur) En quelle Ecole il apprit la magie. C 572.
Fautes d'Impreſſion. Une dans l'Hiſtoire critique du N. Teſtament. A 190. Que celles des Copiſtes de la Bible ne tirent point à conſéquence. A 211. Combien elles dégoutent le Lecteur. D 880. Il faut les faire corriger impitoiablement. *ibid.* Voiez *Correcteurs*.
Faux emmanchées à rebours: Les François s'en ſervent au Siege de Maſtricht. D 565.
Faydit. (l'Abbé) Ses Remarques ſur Virgile & ſur Homere. C 893. Portrait hideux qu'il fait de Monſieur le Clerc. C 991. Ses *Eſſais de Littérature* citez. C 1023. Cité ſur la Vanozza. C 1031.
Fayette. (*Madame de la*) Auteur du Roman de *Zaide*. D 524.
Fayole. (*... de la*) Avocat au Parlement de Paris. Son *Hiſtoire de la République Romaine*. D 582.
Febronius. (*Jean*) Sa *Conſideratio ſtatus Damnatorum*. C 671.
Feci. Remarques ſur l'uſage de ce mot. A 18.
Fedé. (*René*) Ses meditations metaphyſiques. C 628.
Febr. Ouvrages de ce Savant. A 391.
Felapton. Exemple d'un Syllogiſme dans ce mode. D 213.
Fellerus. (*L. Joachim*) Son Catalogue des M. S. de la Bibliotheque de Leipſic. A 639.
Felonie. Ce Crime ne fait pas perdre les Biens ſubſtituez. D 599.
Femmes. Injuſtice qu'on fait à celles qui s'attachent à l'étude. A 73. Hiſtoire d'une qui ſe proſtitue pour ſauver la vie à ſon mari. A 96. Qu'elles haiſſent non les faiſeurs de bons contes, mais les Lyſerus. A 274. Moien de les rendre braves. A 341. Divers pais où elles ſont guerrieres. *ibid.* Effet & motifs de l'éducation délicate qu'on leur donne. *ibid.* Combien on a écrit ſur leur ſujet. A 364. Réflexions ſur les invectives qu'on fait contre elles. A 365. Precautions à obſerver dans le choix d'une femme. A 366. Quels livres elles ne doivent pas lire. A 384. Combien quelques-unes aiment les Mathématiques & l'Aſtrologie. A 547. Leur opiniâtreté à montrer le ſein & les bras. A 549 Commerce de quelques-unes avec des Eccléſiaſtiques. A 557. Et avec les anciens Philoſophes. *ibid.* Femmes qui ſe rendent l'une l'autre enceinte. A 625. Une qui accouche par la bouche. A 624. Une dont l'enfant crie dans ſon ſein. A 626. Autre qu'on accouche par le nombril. A 627. Une qui accouche d'un chat. A 639. Une qui a quatre mammelles. *ibid.* Motifs qui les attachent aux Eccleſiaſtiques. B 39. 40. Pourquoi un reproche de mauvaiſe conduite les offenſe toutes. B 194. Juſtice de leur chagrin là-deſſus. B 195. Remarques ſur celle qui rendroit à celui qu'elle prendroit pour ſon mari tous les devoirs d'une femme. B 224. Caprices dans le jugement des hommes ſur ce ſujet. *ibid.* B 225. Pourquoi il y a plus de femmes que d'hommes qui abandonnent le Calviniſme pour ſe marier. B 269. *& ſuiv.* Pourquoi elles aiment tant le mariage. B 271. Reflexions ſur la honte qu'elles ont d'être ſtériles. B 272. Quelles diſpoſitions les portent à ſe marier. B 279. Remarque ſur la propriété des femmes. B 280. 281. Voiez *Jalouſie*. Soin des hommes pour les délivrer de tout ſcrupule. B 287. Que l'Atheiſme n'eſt pas leur vice. C 91. Leur libertinage à Veniſe. C 91. 92. & à Paris. C 92. Leur devotion malgré ce libertinage. *ibid.* Motifs de cette dévotion. *ibid.* Qu'elles ſont moins ſenſibles à l'honneur que les hommes. C 104. Quelles ſont d'ordinaire les cauſes de leur chaſteté. C 104. 105. Combien elles ſont vaines & envieuſes. C. 107. Leur crédit dans les Cours & entre autres à la Cour de France. C 148. Défenſe de ce que l'Auteur a dit ſur l'impudicité de quelques-unes. C 174. Défenſe que S. Paul leur fait de parler dans l'Egliſe. C 514. Inconvéniens de la liberté qu'on leur donneroit de le faire. C 515. *& ſuiv.* Critique d'une penſée de Plutarque touchant leur inſtruction. C 586. 587. Sentimens d'un Duc de Bretagne & du Comte de Buſſy Rabutin ſur le même ſujet. C 587. Pourquoi leur eſprit eſt préférable à celui des hommes. C 660. Vers ſur ce ſujet. C 660. 661. Pourquoi on blâme la metalliance des femmes, & qu'on fait grace à celle des hommes. C 688. Que les plus vertueuſes échappent difficilement à la médiſance. C 916 Les Proteſtans accuſez de permettre aux femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033. *& ſuiv.* Et chicannez ſur ce qu'ils ſouffrent qu'elles y chantent les Pſeaumes. C 1034. Il ne leur eſt pas permis de prêcher. *ibid.* Les Hérétiques ont le même droit que les Orthodoxes de travailler à gagner les femmes. C 1034. 1035. Examen de ce que Monſieur Nicole a dit pour prouver que ſelon les principes des Proteſtans elles ne ſont pas incapables d'être admiſes au Miniſtere de l'Evangile. C 1035. 1036. Critique des réponſes de Monſieur Jurieu à ces objections. C 1036. *& ſuiv.* Qu'elles ne ſont exclues du Miniſtere par aucune ſorte de Loix. C 1038. Ni par les Apôtres. *ibid.* Que la Reine Eliſabeth auroit eu droit de les y élever. C 1039. Que l'Egliſe Romaine auroit plus beſoin de le faire qu'aucune autre Communion. *ibid.* Et que les nouveaux Chrétiens de la Chine en ſeroient charmez. *ibid.* Remarque ſur la permiſſion qu'elles ont parmi les Catholiques de baiſer. C 1039. 1040. Pourquoi elles n'ont pas celle de confeſſer. C 1040. Qu'il y en a qui joignent le zele pour leur Religion avec une conduite criminelle. C 1056. Par quel motif quelques-unes contrefont les malades. D 516. D'où vient le peu de reſpect qu'on leur porte. D 726. Ce qu'il y a à craindre ſi elles continuent d'étudier & de faire des Livres. D 735.
Femmes de Paris. Leur Caractere. D 723. 724. 726.
Fenouillet. (*le Baron de*) Satire de d'Aubigné. Voyez *Aubigné*.
Fenelon. (*François de Salignac de la Motte*) Son *Explication des Maximes des Saints ſur la Vie intérieure*, & ſes autres Ecrits ſur la Théologie Myſtique. D 761. Ses *Aventures de Télémaque*. D 781. 782. 785. 811. On arrêta l'impreſſion de cet Ouvrage par ordre du Roi. D 785. On l'a publié d'après le manuſcrit de l'Auteur. *ibid.* *Critique* de cet Ouvrage par Mr. de Gueudeville. D 811. Vient à Mons & y prêche deux fois. D 784. Ce qu'il y dit de la Vierge Marie, & de la Confeſſion. *ibid.* Sa Remarque ſur le Livre de Monſieur Jurieu contre lui. *ibid.* Son *Ordonnance* touchant le *cas de Conſcience*. D 865.
Fer. Pourquoi il ſe fond difficilement lorſqu'il a été purifié. D 390. Comment on peut le changer en cuivre. D 391. Sa peſanteur relative. D 392.
Ferdinand le Catholique. Son Mariage avec Germaine de Foix. C 683. Fauſſe qu'elle lui donne. C 684. Sa mort. C 685. Diverſes particularitez de ſon Hiſtoire. C 685. 686. Eclat qu'il donne à la Monarchie Eſpagnole. D 902.
Ferdinand d'Arragon. Duc de Calabre. Son Mariage avec Germaine de Foix. C 687.
Ferdinand I. Elu Roi des Romains par les ſoins de Charles V. qui s'en repent. D 903. Obtient la Couronne Impériale. *ibid.* Confirme deux fois le Traité de Paſſau. *ibid.*
Ferdinand II. Empereur. Son caractere. A 587. Intrigues de l'Eſpagne pour le mettre ſur le thrône Impérial. D 904. Eſt declaré Roi de Bohême. *ibid.* Et de Hongrie. D 905. Raiſons que les Proteſtans d'Allemagne avoient de le craindre. C 905. Ils travaillent à l'exclure de l'Empire. *ibid.* Il maltraite ſes Sujets Proteſtans de Boheme. D 905. 906. Ils ſe révoltent, & il s'apprête à les reduire par la force. D 906. Il eſt élu Empereur. D 907. Pluſieurs Provinces ſe ſoulevent contre lui. D 907. 908. Il perd la couronne de Boheme. D 909. Sa dévotion ſinguliere. D 909. 910. Qu'elle lui fit tout à la fois du bien & du mal. D 910. Eloge de ce Prince. *ibid.* Il amuſe la France & les Proteſtans d'Allemagne. *ibid.* & 911. Conclut le Traité d'Ulm. D 911. Engage le Dannemark à ſe tenir neutre. *ibid.* Fait une treve avec *Bathori Gabor*. *ibid.* Leve des armées formidables. D 911. 912.
Ferio. Exemple d'un ſyllogiſme dans ce mode. D 212.
Ferriſon. Exemple d'un ſyllogiſme dans ce mode. D 213.
Fermentations. Comment ſe font celles des acides & des alkali; A 415. Expérience & explication d'une fermentation ſinguliere. A 492.
Fernandez. (*Edouard*) Son ſentiment ſur un paſſage de Pline. A 566.
Ferrand. (*Loüis*) Idée de deux Ouvrages de controverſe de cet Auteur. A 339. Eloges outrez qu'il donne à la Virginité. A 364. Qu'il n'entend pas Saint Auguſtin ſur la matiere de l'Egliſe. A 477. Jugement ſur la traduction des Pſeaumes. A 614. 615. Ridicule de ce qu'il dit touchant les bornes de la perſecution. *ib.* 405. Ses *Réflexions ſur la Religion Chrétienne*. D 571.
Ferrare. (Duc de) Ses demarches pour obtenir Anne Jegellon en mariage. C 905. 906.
Ferrarenſis. Ce qu'il dit des vers qui s'engendrent dans les hoſties conſacrées. A 712.
Ferrarius. (*Octave*) Ses Origines de la langue Italienne. A 487.
Ferrarius. (*Joan Alexander*) Vrai nom de cet Auteur. D 166.
Ferri. (*Paul*) Son *Specimen Catholici Orthodoxi*. D 710. Sa Mort. *ibid.* Conſideration que les Catholiques eurent pour lui. D 773.
Ferron. (*Arnaud*) Ce qu'il dit ſur la maniere dont Charles V. reçut la priſe de François I. A 600. Son Hiſtoire de Charles VIII. citée. C 757.
Feſtino. Exemple d'un ſyllogiſme dans ce mode. D 212.
Feſtus. (*Sextus Pompejus*) publié à l'uſage de Monſieur le Dauphin. D 599.
Fête Dieu. Son Origine. A 485. Objections contre ſon inſtitution. A 485. 486. 487.
Fetiches. Nom des Prêtres des Idoles en Guinée. Leur autorité & leur conduite envers les Negres. C 970. *& ſuiv.*
Fetizon. (....) Son *Apologie pour les Réformez*. D 163.
Feu. Nouvelle hypothete ſur ſon ſujet. A 436. Doctrine d'Héraclite ſur le feu. C 331. *& ſuiv.* Celle des Stoiciens. C 334. Expoſition de divers ſentimens ſur la nature. D 344. *& ſuiv.*
Feuillans. (le petit.) Voiez *Mont-Gaillard*.
Feuilles. Quel eſt leur uſage. A 693 694. Pourquoi elles jau-

jaunissent & tombent à l'approche de l'hiver. D 430.
Fevre. (*Jacques le*) d'Etaples: Son Eloge par Macrin. D 779.
Fevre. (*Tanneguy le*) Eloge qu'il fait d'Empédocle. D 538.
Fevre. (*Tanneguy le*) Fils du précédent; son Traité *de Futilitate Poeticæ.* D 758. Monsieur Burnet voulut l'employer à traduire son *Exposition* de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane. D 704.
Fevre. (*le*) Démêlez de ce Docteur avec le Grand Arnaud. A 175. But & précis de sa réplique. D 222. 223. Plaintes qu'il fait sur la servitude où on réduit les auteurs en France. D 186.
Fevre. (*Anne le*) Ses Commentaires Dauphins. A 143. Catalogue de quelques-uns de ses ouvrages. A 170. Son mariage avec Monsieur Dacier. A 177. Sa traduction du Plutus & des Nuées. A 504. Son édition de *Florus.* D 561. d'*Aurelius Victor.* D 599. Sa Traduction d'*Anacréon.* D 766. Voiez *Dacier* Madame
Feux souterrains. Voiez *Volcans.*
Fiançailles. Un Empereur ordonne qu'elles soient benites. A 596.
Ficin. (*Marsile*) Privilege qu'il attribue au Célibat. A 656.
Fiction. Combien essentielle à la Poesie. A 18.
Fida. Ses habitans connoissent Dieu & ne l'adorent point. C 934. Particularitez du culte qu'ils rendent aux Idoles. C 971.
Fidelité. Quelle doit être celle des Princes à tenir leur parole. C 635. Voiez *Foi.*
Fienus. Son sentiment sur l'usage des membranes du Fœtus. A 310.
Fierlans. Réponse à ce qu'il dit de la Conférence de Bourgfontaine. A 738.
Fiesque. (le Comte de) Son *Factum* contre les Génois. D 599.
Fiesque. (Conjuration de) Relations que nous en avons. A 463.
Fievre. Mal définie par les anciens. A 165. Que la fievre putride ne vient pas du sang pourri. *ibid.* Nouveau système sur les causes des fievres. A 166. Moien singulier de les guérir. A 667. Quelle est la cause générale de la fievre. A 731. Et celle de son retour. A 733. Quels remedes il faut employer pour la guérir. A 733. Pourquoi les Fébricitans trouvent le vin desagréable. D 361.
Figeac. Bon mot d'un Gouverneur de cette place. C 1055.
Figuier. Particularitez de celui des Indes. A 16.
Figure. Que chaque partie de matiere a une figure qu'elle ne perd jamais. D 149. Ce que c'est que la figure d'un Syllogisme. D 210. *& suiv.* Combien il y en a. D 210. 211. Exemples. D 212. 213.
Filesac. Ce qu'il dit de la multitude des Sorciers en France. C 604.
Filleau. Convaincu d'imposture touchant la Conférence de Bourg-Fontaine. A 474.
Filles. Avis qu'on leur donne touchant les nuditez indécentes. A 549. Filles qui ont eu du lait. A 676. 755.
Fin. Comment la cause finale influe dans son effet. D 234. 235. Deux sortes de fins. D 235. Si tout agent agit pour une fin. D 266. Que tout art a deux fins. D 216.
Finot. (*Raimond*) Eclaircissement en sa faveur donné par Richelet. A 289.
Firmament. Sa grandeur. D 402.
Firmianus. (*Petrus*) Son veritable nom. C 604. Ce qu'il dit de la multitude & des assemblées des Athées à Paris. *ibid.* Et des artifices des Factieux. C 618. Véritable nom de cet Auteur. D 166.
Firmicus. (*Julius*) Cité sur les disputes des Philosophes touchant la nature de la Divinité. C 214. Passage où il prouve que l'exemple des Dieux servoit à fomenter le crime chez les anciens Payens. C 367.
Fischer. (*Pierre*) Son *Jesuiticum nihil.* A 425.
Flaherty. (*Roderic O*) Jugement & précis de son Ogygia. A 617.
Flamand. Livre sur l'antiquité de cette langue. C 1024.
Flaminius. (*Caius & Quintus*) Suites fâcheuses de leur mépris pour les préfaces. C 75.
Flaminius. Defense de ce que Monsieur Bayle a dit de ce Savant. D 176.
Flandre. Qu'il seroit utile aux Espagnes de s'en défaire. C 29. 30.
Flatterie. Impiété où les anciens l'ont poussée. A 536. Excès où elle est montée dans le dernier siecle. A 569. Bassesses où elle jetta les anciens Romains. *ibid.* A 570. Fit un mal contagieux. A 571. Combien funeste aux Princes. A 609. Qu'elle est une des causes des contradictions où les Auteurs tombent. B 182. 183. Exemples de flatteries outrées. C 53. 54.
Flatteurs. Belle réponse d'un Prince aux siens. A 149. Sont les plus dangereux de tous les Ennemis. D 541.
Fléchier. (*Esprit*) Evêque de Nimes. Son Iliade comparé avec celui de Maimbourg. B 19. Son histoire de Theodose citée sur un certain enchantement. C 574. Celle *du Cardinal Ximenes* citée par rapport à Germaine de Foix. C 683. *& suiv.* Et celle de Théodose sur la résistance de Saint Ambroise. C 953. Son *Oraison Funebre de Mr. le Président de Lamoignon.* D 577. Publie un Ouvrage de Gratani. D 576. Grand modelle pour ceux qui veulent écrire l'Histoire. D 722. 723. Sa *Lettre Pastorale* sur les Troubles des Cévennes. D 862.
Flegme. Ce que c'est que flegme en Chymie. D 275.
Flemming. (*Claude*) Amiral de Suede. D 591.
Fleurnois. (Monsieur) Travaille à une *Gazette.* D 616.
Fleuves. S'ils naissent de la pluie & de la neige, ou s'ils viennent de la mer. D 376. *& suiv.*
Flore de S. Fos. Veritable nom de cet Auteur. C 896.
Floride. Histoire de la Conquête de ce pais, par qui faite, & traduite. A 295.
Florizel. (*François Vollerez, Sieur de*) Son *Prean des Fleurs mêlées* &c. Idée de cet Auteur & de son Ouvrage. D 756.
Florus. Passage de cet Auteur comment doit être lû. A 344. Que son stile est trop fleuri. C 191. Commentaire de Rupert sur cet Historien. D 806. Publié par Mademoiselle le Fevre. D 561.
Floyd. Jesuite, Ses ouvrages contre l'Episcopat. A 546.
Flud. (*Robert*) Comment il expliquoit la creation du monde. C 290. Son système regardé comme pire que l'Atheisme même. C 301.
Flux & reflux. Hypothese de Wallis sur cette matiere. A 77. Exposition de ce qu'en disent divers Philosophes. D 420. *& suiv.*
Foi. Que la doctrine secrete de ses sectateurs est un pur Atheisme. C 926.
Foetus. Diverses opinions des Modernes sur sa formation. A 292. Sentimens divers sur ses membranes. A 310. Et sur leur nombre. A 311. Fœtus formé dans les trompes. *ibid.* De ses tuniques & de la formation. A 337. Comment l'ame y entre selon divers Philosophes. A 369. Nouveau système du fœtus. A 393. Pensée nouvelle sur sa respiration A 589.
Foi. Difficulté de lui marquer ses bornes dans les controverses. A 132. Idée d'un traité sur son analyse. A 526. Ce que c'est qu'analyse de la foi. A 528. Si elle supplée à l'ignorance des faits. B 335. Preuves que la corruption des mœurs ne vient pas du manque de foi. C 97. 98. 99. *& suiv.* Ceux qui pechent malgré leur foi en sont d'autant plus criminels. C 102. 103. Montagne & le Pere Rapin citez sur la difficulté de croire. C 118. 119. Que le système des Pensées sur les Cometes ne détruit point le système de l'Eglise sur l'efficace de la vraie foi. C 173. Si elle influe sur les mœurs sans la grace. C 416. 417. Examen d'un livre intitulé *Conformité de la Foi avec la Raison.* C 760. *& suiv.* Que rien n'est plus souhaitable que la concorde entre la foi & la raison. C 761. Qu'il ne suffit pas pour prouver cette concorde de répondre aux objections. C 770. 771. Disputes Philosophiques sur les points de foi comparées aux tournois. C 779. Exemples qui prouvent que la vraie foi n'est point fondée sur l'accord de l'Evangile & de la Raison. C 840. *& suiv.* Que souvent elle n'est fondée sur aucune raison claire & distincte. C 1054. Et qu'on ne laisse pas d'y persévérer. C 1055. 1056. Que des Theologiens illustres ont proscrit les notions communes des matieres de foi. D 15. 16. Ce que c'est. Différence entre la foi divine & la foi humaine. D 249. En quoi la premiere ressemble à la Science & en quoi elle en differe. *ibid.* Voiez *Raison.*
Foi. Que la foi promise est la plus essentielle obligation des Chrétiens & des Princes. B 98. 99. *& suiv.*
Foie. Description de cette partie. D 445.
Foix. (*François de*) Voiez Chateaubriant.
Foix. (*Germaine de*) Reine d'Arragon. Son mariage avec Ferdinand le Catholique. C 683. Breuvage qu'elle lui donna. C 684. Vertu de cette Princesse. *ibid.* Sa gaieté. C 685. Elle ne peut voir Ferdinand dans sa maladie qu'après qu'il eut cassé son Testament. *ibid.* Sa conduite dans son veuvage. C 686. On veut la marier à l'Empereur Maximilien. *ibid.* Histoire de son mariage avec le Duc de Calabre. C 687. Remarques historiques sur cette metalliance. C 687. *& suiv.*
Folie. Qu'elle est plus generale dans ce siecle que dans les précédens. A 555.
Fondemens. Que renverser ceux du Christianisme n'exclut point de la tolérance. B 421.
Font. (.... la) Travaille à une *Gazette.* D 616. A mis cette Gazette en réputation. 726. Se servoit souvent du mot *recruter. ibid.*
Fontaine. (*Jean de la*) Son Eloge. A 198. Et celui de ses Poesies. A 373. 374. Sa *Matrone d'Ephese.* D 597. Le debit de ses *Contes* defendu à Paris. D 82-. Sa *Balade* sur le nom de *Louis le Hardi* donne à Monseigneur le Dauphin. D 803. Si la *Vie* est imprimée. D 861.
Fontaine. (*Jean Baptiste de la*) Ses Memoires : Roman Historique. D 861. Voyez *Gatien.*
Fontaine. (... *de la*) Livre pseudonyme de ce Jesuite. C 896.
Fontaines. Prétendue vertu miraculeuse de quelques-unes A 71. Vertus de celle de Freienwalde. A 359. Preuves que plusieurs tirent leur origine de la mer. A 436.

Re-

Remarques hiſtoriques ſur leur ſujet. A 465. Preuves qu'elles ſont entretenues par les pluies. A 620. Difficulté de l'Auteur ſur ce ſujet. A 621. D'où vient que quelques-unes ſont ſalées. D 353. Expoſition de divers ſentimens ſur leur origine. D 376. *& ſuiv.* Syſtême que l'Auteur embraſſe & qu'il prouve. D 378. 379. Remarques ſur la couleur de quelques-unes. D 379.

Fontaines. (*Louis*) Sieur de S. Marcel. Son véritable nom. D 166.

Fontaines. (*... des*) *des Hayes*, ſon *Hiſtoire des Reines de Naples, Jeanne I. & Jeanne II.* D 798.

Fontenelle. (*Bernard de*) Sa queſtion ſur le nombre neuf. A 363. 406. Son éloge. A 477. Précis de ſes *Entretiens ſur la pluralité des mondes.* A 547. Eloge de ſes lettres du Chevalier d'Her... A 728. De ſes Dialogues des Morts. A 740. Extrait de ſon hiſtoire des Oracles. *ibid. & ſuiv.* Cité ſur l'autorité différente de ceux qui croient ou ne croient pas une choſe. C 217. Eloge d'un endroit de ſon Hiſtoire des Oracles. C 252. Ses *Entretiens ſur la Pluralité des Mondes* D 685. Sa *Fable de l'Honneur & de l'Amour.* D 696. Envoie à Monſieur Bajnage l'*Extrait d'une Lettre écrite de Batavia* contenant la Relation d'une Guerre Civile qui s'étoit élevée dans l'Iſle de Borneo. D 850. Sens allegorique de cet Ecrit. *ibid.* Travaille au *Journal des Savans.* D 809.

Fontevrant. Idée d'une Apologie pour cet Ordre. A 529.

Forbeſius. (*Jean*). D 526.

Force. (*Mademoiſelle de la*) Son *Hiſtoire de Marguerite de Valois.* D 725. Ses *Nouvelles.* D 735.

Forme. Diſputes que Sennert excita ſur l'origine des formes des corps vivans. C 892. Si la matiere eſt continuée dans la qualité de matiere par l'exigence d'une forme matérielle. D 113. Ce que c'eſt que la forme d'un Syllogiſme. D 210. Deux ſentimens différens ſur la nature de la forme. D 279. 280. Examen & refutation du premier qui eſt celui des Peripateticiens. *ibid. & ſuiv.* Preuves du ſecond qui eſt celui des Modernes. D 282. *& ſuiv.*

Formes ſubſtantielles. Voyez *Forme.*

Fornication. Si l'horreur pour ce péché a été regardée comme une marque d'Héreſie. C 1051. 1052.

Fortune. Difficulté de la faire quand on la mérite. A 149. Combien l'inſtabilité de la fortune doit inſpirer de défiance. C 153. Origine de la devotion que les Romains avoient pour elle. C 359. Les Païens l'outrageoient bien qu'ils la regardaſſent comme une Déeſſe. C 379. Ses Caprices. D 512.

Fortunées. (*Iſles*) Leur ſituation ſelon Rudbeckius. A 227.

Foucher. (Monſieur) Chanoine de Dijon. Ses *Diſſertations ſur la Recherche de la Verité.* D 536. Il a écrit en faveur des Académiciens. D 536. Sa *Diſpute* avec Monſieur Lantin. D 741.

Foudre. Sa formation. D 366. Ses Phénomenes. D 367. *& ſuiv.* De quel genre eſt ce Mot. D 555.

Fouets. Son harmonieux que des Cochers en tirent. A 68.

Fougere. Remarques ſur cette plante. A 694.

Fouilloux. (*Jacques*) Sa *Defenſe des Theologiens &c. contre l'Ordonnance de Monſieur l'Evêque de Chartres.* D 865. Son *Hiſtoire du cas de Conſcience. ibid.*

Fouine. Comment on en tire le muſc. A 16.

Four. (*du*) Extraits de ſes traitez ſur le Café, le Thé & le Chocolat, & ſon éloge. A 284.

Fournis. (*Honoré Caille du*) Son Memoire touchant le *Comte de Permiſſion.* D 729.

Fracaſtor. (*Jerome*) Jugement ſur ce Poëte. A 758. Ses vers contre la nature ſur l'obſcurité de la Phyſique. C 704. 705.

Fracture. Où il ſe forme une articulation nouvelle. A 322. Autre. A 323.

Fragilité. En quoi elle conſiſte. D 356. 357.

Franc Arbitre. Voiez *Liberté.*

France. Conduite incompréhenſible de cette Cour par rapport au Pape. A 481. Que la perſécution qu'elle fait aux Reformez eſt contre ſes véritables intérêts. A 566. Epoque & cauſe de ſes inimitiez avec l'Eſpagne. A 600. Inventrice de la diſtinction de l'Empire temporel du Pape d'avec le ſpirituel. A 603. Juſtifiée ſur ſa pretendue intelligence avec les Turcs. A 650. Que l'independance où ſes Rois prétendent être à l'égard du Pape eſt contraire à leur croiance. B 117. Réflexions ſur la conduite qu'on tient dans ce Roiaume envers les Legats à *Latere. ibid.* Et par rapport aux Bulles des Papes. A 118. Déſordres qu'il y a dans ſa Juriſprudence. B 212. & 213. Que ſa conduite par rapport aux enfans des Reformez doit paroître inique, même à ceux qui les croient dans une fauſſe Religion. B 215. Pourquoi on n'a point reproché au Clergé de France ſes menaces contre les Réformez. B 243. *& ſuiv.* Pourquoi la Nobleſſe dans le dernier ſiecle y ſuivit le parti des Proteſtans. B 252. & 253. Motifs qui en engagerent une partie à reſter dans la Communion Romaine lors de la Reformation. B 254. Que ſon Gouvernement ne changea point de forme, lorſqu'elle embraſſa le Chriſtianiſme. B 255. Quel étoit

FRANCE.

l'interêt de la Nobleſſe d'étouffer la Réformation. B 258. Que les Prélats de ce Royaume ne rejetterent la Reformation que pour conſerver leurs Bénéfices. B 258. Qu'il y a encore de zelez Reformez parmi la premiere Nobleſſe. B 259. & 260. Difference entre ſes Prelats qui ſe reformerent & ceux des autres Pais. B 264. Remarque ſur ce qui s'y pratique à l'egard des filles Réformées. B 268. Et ſur les volontez des anciens Rois. B 287. Autres ſur la maniere d'y recevoir les Bulles. B 289. Coûtume qu'on obſervoit dans ce Roiaume à l'egard des Juifs nouveaux convertis. B 335. Ingratitude qu'on y a témoignée pour le Maréchal de Schomberg. B 557. Sa grandeur eſt l'ouvrage de Louis XIV. B 627. Réflexion ſur cette grandeur. *ibid. & ſuiv.* Sa gloire plus grande en 1698. qu'elle n'avoit été. B 623. Les libelles contre elle deſtituez de preuves. B 626. Reponſe aux inſultes de ceux des Refugiez ſur la revolution de Siam. B 627. *& ſuiv.* Que le peuple n'y a pû ignorer la difference des Catholiques d'avec les Réformez. B 861. Pourquoi les Reformez y ont été perſecutez. B 869. Si on y penſe du Pape comme en Italie. B 871. En quoi conſiſte la diſpute de ſes Theologiens avec les Ultramontains. C 871. Credit où les Aſtrologues y ont été. C 21. Deux conjonctures où peu s'en fallut qu'elle ne devint Reformée. C 57. Etat floriſſant de ce Roiaume ſous Louis XIV. C 148. 149. Que les Etrangers redoutent ſa domination. C 149. Combien la diviſion de l'Angleterre & la paix de Nimegue ont été favorables à la France. C 150. 151. Puiſſance de ce Roiaume. C 150. Utilité dont les Jéſuites lui ſont. C 151. Leur Politique. C 151. 152. Prophetes qui lui promettent l'Empire des Turcs. C 152. 155. Remarques ſur une qui portoit qu'elle détruiroit la Maiſon d'Autriche. C 155. Difficultez injuſtes qu'on y fait à ceux qui y veulent faire imprimer des livres. D 186. Ridicule de ceux qui mépriſent ſa puiſſance. D 657. Soûmiſſions outrées de la Cour de France au Pape. D 668. 697. Souffre une grande diſette de Grains & d'Argent en 1694. D 705. 726. Le luxe y augmente pendant la Guerre. D 726. La Cour de France ſe repent d'avoir traité les Proteſtans comme elle a fait. D 736. On ne comprend point comment la France a voulu faire une Paix auſſi déavantageuſe que celle de Ryſwyck. D 757. Si c'eſt une marque de bonne intention pour la France que d'élever ſa puiſſance. D 877.

Francfort. Son Concile oppoſé aux images. A 517.

François d'Aſſiſe. (*Saint*) Comment il exerçoit ſa chaſteté. A 530.

François de Paule. (*Saint*) Confiance ſuperſtitieuſe que Louis XI. avoit en lui. C 98.

François I. Roi de France. Son amour pour la ſeconde femme de Louis XII. A 115. Conſeil ſage qu'il donne à Henri VIII. A 116. Pourquoi loué des Eſpagnols. A 402. Apologie de ſa ligue avec les Turcs. A 403. Réflexions ſur ſon zele contre les Lutheriens. *ibid.* Ses amours avec la Comteſſe de Chateaubriant. A 464. Réponſe que les Etats de Cognac lui firent. A 646. Ordres qu'il donne contre le Preſident d'Oppede. B 51. 52. Reflexions ſur une déclaration qu'il fit faire à l'Aſſemblée de Smalcalde. B 80. Violence de ſa haine pour les Réformez. B 110. Par quel motif il entreprit ſon expedition d'Italie. C 143. Conſiderations ſur un pretendu ſerment par lui fait au Grand Seigneur. C 759. Preuves qu'il ne fit rien de tel. C 760. Cruels ſupplices auxquels il condamna les Réformez. C 879. Et les Brigands. *ibid.* Suites d'un diſcours qu'il tint ſur le dementi. C 982. S'il donna un ſoufflet au Connétable de Bourbon. C 1031. Pourquoi les Electeurs lui preferérent Charles V. D 902. Combien il traverſa ce Prince. D 903. S'il a été en Purgatoire. D 558.

François. Excellence de cette langue. A 112. 121. Son uſage dans les Inſcriptions. *ibid.* & 123. Son etenduë. A 113. Son harmonie. A 114. Beauté de ſa conſtruction directe. A 122. Difficulté de bien écrire en François. A 296. & B 6. Cette langue appellée tranſcendentelle, & pourquoi. A 416. Qu'elle eſt la premiere dont on ait fait un Dictionnaire excellent. D 190. Eloge du François. *ibid. & ſuiv.* Coûtume établie à Rome qui lui fait honneur. A 190. Cas qu'en faiſoient Charles V. & Henri VIII. D 190. 191. Qu'il faudroit faire un Dictionnaire du vieux François, & comment on pourroit s'y prendre. D 192. 193. Son caractere. D 719. Ne peut ſouffrir les Equivoques. D 718. Si elle doit être préférée à la Latine dans les Inſcriptions. D 847. On ne lit point les Ouvrages en vieux Langage. D 830. On devroit expliquer dans les Dictionnaires tous les vieux Mots François. D 797. Remarques ſur le *Preterit défini*, & le *Preterit indéfini.* D 643. Critique de quelques expreſſions Françoiſes. D 638. 639. 642. 643. 647. 719. 830. 859. Comment la terminaiſon Latine *Ca*, ſe change en François. D 875. 876.

François. Qu'ils ſont comparables aux Romains en fait d'eſprit & d'éloquence. A 112. 113. Et qu'ils l'emportent

FRANÇOIS.
fur eux en fait de conſtance. A 123. Se moquent de la Diète de Ratisbonne & de Spire ſans ſujet. A 554. Reproches que les Allemans leur font. A 600. 601. Leur Origine. A 646. Avec quelle liberté ils parlent des affaires publiques & du Roi même. B 149. Combien ils different des premiers François. B 156. Que tous ont eu part à la perſécution des Réformez. B 337. Leur prétenduë bonté pour les Reformez comparée à celle de Tibere pour Agrippine. B 340. Leur mépris pour le jugement des autres nations dans ce qu'ils publient ſur cette affaire. *ibid.* Groſſiereté de leurs artifices. B 340. 341. Baſſes chicannes où ils donnent. B 341. *& ſuiv.* Réfutation de ce qu'on peut alléguer pour les juſtifier B 342. Ecrits ſatyriques publiez contre eux par les Eſpagnols. B 590. Leur modération à l'égard d'Innocent XI. & des Eſpagnols. B 599. Leurs exploits pendant la Campagne de 1689. B 622. & 623. Grands Préparatifs de leurs ennemis. B 623. Leurs forces & leur grand nombre. B 627. Remarque ſur la prétenduë liaiſon des François avec le Turc. B 626. Qu'ils déteſtent la ligue depuis longtems. B 630. De leur antipathie pour les Eſpagnols. C 521. *& ſuiv.* De l'étroite alliance où ces deux Peuples ont vecû. C 522. 523. Qu'ils ſont auſſi propres que perſonne à réuſſir dans les longs ouvrages. D 189. Leur caractère. D 198. Combien & pourquoi ils réuſſiſſent mieux que d'autres dans l'art de louër. D 531. Ravagent le Palatinat. D 546. Sont expeditifs. D 550 551. Eſtimez méchans hommes de Mer. D 562. D'où vient que dans les Batailles ils ont tant de Nobleſſe & d'Officiers tuez. *ibid.* Défont les Hollandois près de Palerme. D 564. Leur cruauté. D 565. Efforts ſurprenans qu'ils font en 1677. Avantages qu'ils remportent ſur leurs ennemis. *ibid.* Font une irruption dans le Palatinat. D 632. Effets de l'animoſité que l'on a contre eux. D 640. Abandonnent tous leurs Poſtes en Piedmont. D 645. Ne ſavent pas profiter de leurs Victoires. *ibid.* Aſſiégent Mons. D 653. Laiſſent piller le Dauphiné par les Alliez. D 677. 678. Laiſſent paſſer deux fois le Rhin aux Allemans à leur vûe. *ibid.* Réflexions ſur leur conduite en 1693. D 688. Paient bien cher la Victoire qu'ils remportent à Neer-Winden. D 692. Laiſſent échapper la plus grande partie des Vaiſſeaux ennemis. *ibid.* Leur conduite à l'égard de leurs Généraux ou Gouverneurs de places qui ont eu de mauvais ſuccès, bien différente de celle des Alliez. D 858. Ne s'attachent point à l'étude du Grec, mais à des Livres de bagatelles. D 761. Ont ſenti les mauvaiſes ſuites du pouvoir Arbitraire. D 785. Sont Adorateurs de leur Nation & Flatteurs de leurs Rois, ſelon Monſieur Leti. D 798. Traitez avec mépris par les Etrangers au ſujet de la Critique & de la Littérature. D 847.

François Réfugiez. Voïez *Refugiez François.*

Françoiſe. Dame Romaine, ce qu'en diſent Volaterran & Vignier. D 168 169.

Francus. (*Daniel*) Sa Diſſertation ſur les Indices des Livres défendus. A 329. Eloge de ſa *Satyra Medica*. *Les Virginis.* A 755.

Franeker. Thèſe qu'y ſoûtinrent les Théologiens Rationaux. C 765.

Frangipane (. . . .) Inventeur des gans de ce nom. A 489.

Frangipani. Remarques hiſtoriques ſur deux perſonnes de cette Famille. A 489.

Frangipani. (*Corneille*) Livre qu'il écrit en faveur des Véniciens. A 315.

Frarry & Sorores. Signification de ces mots. A 199.

Franz quinque articulorum detecta. Particularitez hiſtoriques ſur ce Livre. C 896.

Freiſenaire. Paſſage de cet Hiſtorien mal copié donne lieu à une faute conſiderable. A 130.

Frédéric Barberouſſe. Qu'il n'a eu aucune part au Livre *de tribus Impoſtoribus*. D 163. Erige l'Autriche en Duché. D 901.

Frederic II Empereur. Accuſé de Magie. C 575. Le Livre *de tribus Impoſtoribus* attribué à cet Empereur. D 163.

Frédéric III. Elu Empereur. D 901. 902. Forcé de renoncer à l'Empire. D 902.

Frédéric IV. Empereur. Longue durée de ſon Regne. D 902.

Frederic, Electeur Palatin. Fait de vains efforts pour exclure Ferdinand de l'Empire. D 905. Eſt élu Roi de Boheme. D 908. Son Eloge. *ibid.* Preuves qu'il eut raiſon d'accepter la Couronne. D 908. 909. L'union Proteſtante le lui conſeille. D 909. Il eſt couronné & ſon fils nommé pour lui ſucceder. *ibid.*

Freher. (*Marquard*) Ce qu'il dit ſur le prix de l'honneur. C 319.

Freiſemwalde. Fontaine de ce lieu. A 389.

Freinshemius. Cité ſur la maxime qu'un Hiſtorien doit ſouvent rapporter des choſes qu'il ne croit pas. C 180. Sa Deſcription d'Alexandre dompant Bucéphale. C 683.

Freres, qui ont épouſé les Veuves de leurs Frères, ou les deux Sœurs. A 126. Exemple d'un à qui on permit d'épouſer ſa ſœur. *ibid.*

Fréſbiſtel. Voïez *Fragilité.*

Fridlingen. Différentes manières de rapporter le ſuccès de cette Bataille. C 598. Si on chanta le *Te Deum* à Vienne après cette Bataille. C 634.

Frippons. Qu'il en faut dans les Cours. C 361.

Friſchlinus. (*Nicodemus*). D 837.

Friſe. (Comteſſe *de*). D 670. 737.

Frizon. (*Leonard*) Jeſuite. Quelques-uns de ſes Ouvrages. & ſon Eloge. A 349.

Frizons. De quelle manière & par qui ils furent convertis. A 677. 678.

Froid. Son utilité & ſes agrémens dans le Nord. A 207. Cauſe de celui de la Fievre. A 732. Que le froid eſt la ſeule qualité qui puiſſe être rendue à la choſe qui l'a perduë. D 286.

Froideur. Ce que c'eſt. D 335. Définition de cette qualité, ſelon Ariſtote. D 336. Explication qu'en donnent les Epicuriens. D 336. 337. Et les Cartéſiens. D 339. *& ſuiv.*

Fromont. (*de*) Auteur d'une partie de l'*Abbé Commendataire*. A 379.

Fromentin (Monſieur) Réfutation d'un endroit de ſon Traité du bonheur. C 670.

Fromond. (*Libert*) Ce qu'il dit de l'axiome ſurnommé le raſoir d'Ockam. C 337.

Frontignieres. Sa traduction de Vincent de Lerins. A 374.

Fruits. Reſſemblance qu'il y a entre eux & les plantes qui les portent. D 429. D'où viennent leurs pepins & leurs noiaux. *ibid. & ſuiv.* Pourquoi ils ſont meilleurs que les autres parties des plantes. D 430. Et qu'ils tombent quand ils ſont meurs. *ibid.*

Fulgoſe. (*Baptiſte*) Critiqué ſur ce qu'il dit du ſupplice du Maréchal de Retz. C 576.

Fulgoſi. (Père) Sa Vie de Bellarmin, citée. A 685.

Funérailles. Cerémonies cruelles de celles des Gaulois. A 644.

Fur Predeſtinatus. Hiſtoire de ce Livre. C 821.

Fur pro Tribunali. Auteur de ce Livre. C 821.

Furetiere. (*Antoine*) Titre de ſon Dictionnaire, & ce qu'on penſe de l'Auteur dans l'Académie Françoiſe. A 102. Son démêlé avec cette Compagnie. A 226. Précis de ſa Requête. A 227. De ſon Avertiſſement au Lecteur. *ibid.* Et de ſa réponſe à la Requête de l'Académie. A 289. Arrêt contre lui. *ibid.* Réponſe à quelques plaintes qu'il avoit faites contre l'Auteur. A 585. Remarques ſur ſon ſujet. B 888. Eloge de ſon Dictionnaire. D 188. *& ſuiv.* Différence entre cet Ouvrage & celui de l'Académie. D 191. Remarque ſur les Editions que Meſſieurs de Beauval & de la Rivière ont données du Dictionnaire de Furetiere. D 191. 192. Aigreur des Ecrits de cet Auteur contre l'Académie Françoiſe. D 192. Sa Vie & ſes Ouvrages. *ibid.* Son Dictionnaire revû & augmenté par Monſieur de Beauval. D 760 797. Meſſieurs Huet & Regis ont eu part à cet Ouvrage. D 775. S'il y a inſéré trop de Proverbes. D 797.

Furies. De leurs fouets. A 68.

Furſtemberg. (*Ferdinand de*) Particularitez ſur ce Prélat. A 394. Son Eloge. *ibid.*

Furſtemberg. (*Guillaume Egon de*) Cardinal. Livre qu'on lui attribue. D 726.

Furſtemberg. (. . . . . Comte de) Son Ambaſſade en France. D 910. 911.

Futurs Contingens. S'ils peuvent être l'objet de la preſcience divine. C 792. Raiſonnement des Sociniens pour la négative mal réfuté. C 792. 793. Principe ſur lequel il eſt fondé. C 793. Sentimens de Monſieur Bernard ſur la manière dont Dieu peut les prévoir. C 1074. Auteurs qui en ôtent la connoiſſance à Dieu. D 161.

G.

GABALIS. (Comte de) Réfuté ſur ce qu'il dit des Oracles. A 579. Remarque ſur ce qu'il conte de la naiſſance de Benlyra. A 615.

Gabaonites. Vengeance que Dieu tira de leur Deſtructeur. B 99

Gabets. (Dom *Robert des*) Ses Lettres & Oeuvres Poſthumes. A 81. Reponſe à un de ſes Ouvrages ſur les Académiciens. A 561. Autres Ouvrages de ce Benedictin. D 165. Son Eloge. *ibid.*

Gabelon. (*Frédéric Auguſte*) Son Livre contre Monſieur le Clerc. D 14. Sa *Lettre à Meſſieurs les Députez Conſeillers de la Hollande*. 781. Son Portrait. *ibid.*

Gabor. (*Bethlen*) Ses progrès en Hongrie. D 908. Tréve qu'il conclut. D 911.

Gabriel de Philadelphie. Remarques hiſtoriques ſur ſon ſujet. A 45.

Gabrielli. (*Gilles*) Titre biſarre de ſes Eſſais de Morale. D 441.

Gadrois. Théorie de la Lune par cet Auteur. A 78.

Gaffarel. Faute de cet Auteur relevée. A 343.

Gage (*Thomas*) Ce qu'il rapporte de la Converſion peu ſincère des Mexicains. A 631.

Gaguin. (*Robert*) Cité ſur le ſurnom d'Auguſte donné à Philippe II. C 554.

Gaillard (*Jacques*) Extrait de ſon *Meichiſedecus*, &c. A 470. Ses Problemes touchant le Fils de l'Homme. A 21. 22.

Digitized by

Galens. Ceux d'aujourd'hui groſſiers & impolis. A 384. 385. Plaiſante condition que quelques Demoiſelles exigeoient des leurs. A 647.
Galanterie. Comment une Princeſſe doit la recevoir. A 384. Quels ſuccès y ont les Beaux Eſprits. B 332. S'ils y font autant de progrès que les gens riches. *ibid.*
Galanteries des Rois de France. L'Auteur de ce Livre. D 712.
Galardi. Fautes qu'il a faites en parlant de l'Ambaſſade de Carnéade à Rome. C 729. Son Livre contre Wicquefort. D 569.
Galatheau. (Monſieur) Sa diſpute avec Monſieur Lami touchant l'Empire de l'Homme ſur les Animaux. C 272. *& ſuiv.*
Galatine. Ce que c'eſt. D 797. Ce que ſignifie *faire Galatine de quelqu'un. ibid.*
Galien. Ce qu'il dit à un Empereur malade. A 467. Ce qu'il penſoit de l'ame de la Terre & des Aſtres. A 202. Ce qu'il diſoit aux Médecins qui cherchent la cauſe de ce qui n'eſt point. C 36. Son ſentiment ſur la queſtion s'il eſt néceſſaire pour la Morale de croire Dieu ſpirituel. C 391. Défenſe de ce ſentiment. C 392.
Galilée. Nom qu'il donne aux Satellites de Jupiter. A 549. Découvre ces Satellites. D 398.
Gallandius. (*Pierre*) Sa *Vie de Caſtellan*, publiée par Monſieur Baluze. D 557. N'étoit pas partiſan de St. Auguſtin. D 558.
Gallet. (*Thomas*) Ouvrage de cet Auteur. D 870.
Gallien, Empereur. Ville qu'il fait bâtir pour Plotin. B 585. Ses débauches. C 972. Bon mot de cet Empereur. C 1059. Complaiſance que lui & Salonine, ſa Femme, eurent pour Plotin, Philoſophe Platonicien. D 539.
Gallois. (*Jean*) Abbé. Particularitez de ſa Vie. A 631. Juſtifie Monſieur de Sallo contre Vigneul-Marville. D 848.
Gallois. (Le Sieur *le*) Ses Ouvrages. D 550.
Gallus. (*Joannes Baptiſta*) Véritable nom de cet Auteur. D 165.
Gallus. (*Nicolas*) A part à l'Hiſtoire des Egliſes Réformées de Beze. D 870.
Galloway. Voiez *Ruvigny.*
Gambiche. (Monſieur *de*) Ce qu'il dit des variations de Saint Auguſtin. B 47.
Gandaſius. (*Jean*) Statues reſſemblantes qu'il fait quoiqu'aveugle. A 491.
Ganges. (Marquis *de*) Abſous de l'aſſaſſinat de ſa Femme. B 110.
Gangres. Canon ſingulier de ce Concile. C 876.
Gap. Bruit qu'y font les Allies. D 678.
Garaſſe. (*François*) Deux fautes de ce Jéſuite relevées au ſujet d'Alcimus Avitus. A 594. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Epicuréiſme. C 297. Reproche calomnieux qu'il fait aux Anglicans. C 1034. Accuſe Luther d'avoir jugé les Femmes capables du Miniſtère de l'Evangile. C 1040.
Gardie. (*Jacques*, Comte de la) Général des Suédois en Moſcovie. D 886. Lettre qu'il écrit à Sigiſmond, Roi de Pologne. D 890.
Garencieres. (*Théophile de*) Son *Commentaire ſur les Prophéties de Noſtradamus.* D 799.
Garnache. (*Françoiſe de Rohan*, *Dame de la*) trompée par le Duc de Nemours. D 710.
Garnier. (*Pere*) Ouvrage de ce Jéſuite cité. A 695.
Garouſſe. (*de la*) Deſcription de ſon miroir ardent. A 436.
Garſia. (*Carlos*) Idée de ſon livre ſur l'antipathie des François & des Eſpagnols. C 522.
Gaſcon. L'Accent Gaſcon eſt adouci par le graſſeiement. D 566. Les Gaſcons ſont railliez dans le *Baron de Faneſte.* D 710.
Gaſſendi. (*Pierre*) Vers ſur ſa mort. A 93. Fait ſingulier qu'il rapporte. A 755. Fauſſe prédiction de ſa mort. C 39. Comment il explique la Doctrine des Platoniciens touchant la divinité du monde. C 289. Son examen de la Philoſophie de Flud cité. C 290. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur les opinions de Flud. C 301. Mauvaiſe raiſon qu'il apporte en faveur de l'Idolatrie comparée avec l'Athéiſme. C 306. Cité ſur la Sorcellerie & ſur le ſupplice de Louis Gaufridi. C 564. Son Apologie de la Doctrine d'Epicure touchant les droits des Enfans qui ont de mauvais Peres. C 712. Grandeur de la Terre ſelon ce Philoſophe. D 354. Examen de ſa Doctrine ſur les Atomes. D 375. Calcul qu'il donne de la quantité de ſuperficies qu'une Chandelle perd en une heure. D 301. 302. Etoit Pyrrhonien caché. D 537. Idée qu'il avoit de l'Eſpace. D 841.
Gaſſendiſtes. Examen de leur opinion ſur la compoſition du Continu. D 297. *& ſuiv.*
Gaſſion. (le Maréchal de) Ses ſentimens ſur la vie. B 279.
Gaſſaud. (*François*) Son *Oraiſon funebre de Madame Tiquet.* D 784. Sa Diſpute avec le Pere Cauchemer. *ibid.*
Gaſton, Duc d'Orléans: Son affection pour le Maréchal d'Ornano. D 844. Trompé par le Pere Joſeph & par d'Andilly, *ibid.* Chaſſe d'Andilly d'auprès de lui. *ibid.* Fait l'Apologie du Maréchal d'Ornano. D 845.
Gataker. (*Thomas*) Converſation qu'il attribue au Serpent

avec Eve. A 594. Ce qu'il dit ſur la queſtion s'il vaut mieux ſouffrir éternellement que d'être anéanti. D 830.
Gâteaux. Effet ſingulier que leur vûë produiſoit ſur un Curé Silelien. A 756.
Gaudentius. Voiez *Paganinus.*
Gaudimel. (*Claude*). Voiez *Goudimel.*
Gaudin. (*Alexis*) Son Traité *de la diſtinction du Bien & du Mal*, &c. D 851.
Gaveren. (*Jean van*) Son Journal Flamand, cité. D 872.
Gaufridi. (*Louis*) Sentiment de Peyreſc ſur ce fameux Sorcier. C 564.
Gaules. Combien la Magie y étoit en vogue. C 571.
Gaulois. Leur éloquence. A 366. Preuve qu'ils ſont originaires de Suede. A 219. Leur origine & leur Religion. A 644. Faux raiſonnemens de Ciceron contre eux. *ibid.* Leur Theologie. A 645. Autorité exceſſive qu'ils avoient ſur leurs enfans. C 712. Quels Dieux ils adoroient. C 718. Grand pouvoir des femmes parmi eux. C 1038. Article curieux d'un Traité qu'ils firent avec Annibal. *ibid.*
Gauſſen. (*Etienne*) Ses *Diſſertations Théologiques.* D 860.
Gautier. (*Jacques*) Sa *Table Chronographique* citée. C 808.
Gautier. (. . . .) Médecin, travaille au *Mercure Savant.* D 612.
Gazaus. Commentaire promis ſur cet Auteur. A 434.
Gazee. (*Angelus*) Idée de ſon livre des plaiſantes récréations. A 639.
Gazettes. De quoi ſont reſponſables ceux qui les font. B 771. Qu'on peut ſans faute un crime d'état en dire ſon ſentiment. B 810. Combien celle de Paris étoit pleine de prodiges dans les commencemens. C 62. Qu'on peut les citer. C 592. Auteurs graves qui ont cité celle de Paris. *ibid.* Réfutation des calomnies contre les Vaudois répandues dans cette Gazette. C 733. 734. Comparaiſon entre celles de France & celles des Pais Etrangers. D 585. 591. Combien celle de Hollande eſt médiſante. D 591.
Gazette de Paris. Ceux qui y travailloient en 1675, D 553. Faulete qui s'y trouve. D 651.
Gazetiers. Examen de leur conduite. B 583. Que ſouvent leurs prédictions politiques les déshonorent. C 533. 534. Leur caractere. C 534.
Gebal. Particularitez hiſtoriques ſur ce mot. A 488.
Gelée. Quelle eſt la cauſe qui fait geler les liqueurs. D 358. Explication de quelques phénomenes de la Gelée. D 352.
Gemes. Bon mot de ce Prince Turc ſur les Tournois. C 759.
Gendre. (*Philippe le*) Soupçonné par Monſieur Jurieu d'être l'Auteur d'un ecrit contre les petits Prophetes du Dauphiné. D 658. Accuſé de Trahiſon par ce Miniſtre. B 731. D 658. Couvre de confuſion ſon delateur. D 663. Sa *Vie de Monſieur du Boſc*, &c. D 695.
Généalogies. Celles des Rois d'Angleterre & d'Eſpagne, & du Duc de Lerme. A 618. 619.
Génération. Les anciens ont ſçu que celle de l'homme ſe fait dans un œuf. A 62. Preuves que cette génération eſt chimérique. A 118. Celle des Grenouilles. A 145. Si le Café eſt contraire à la génération. A 285. Merveilles de la génération. A 393. Réflexion Théologique d'un Medecin ſur ce ſujet. B 279. Inconvéniens de la génération. C 849. 850. Ce que c'eſt que les principes de génération & combien il y en a. D 272.
Geneſius. Ce que c'eſt que ce Ecrivain, & où on le trouve M. S. A 501. 840.
Genet. (*Claude Charles*) On lui attribue une *Hiſtoire de Charles VII*, Roi de France. D 812.
Genet. (*Abbé*) Eloge & recompenſe de ſa *Morale de Grenoble* A 692.
Geneve. Idée de l'hiſtoire de cette Ville par Spon. A 202. Particularitez ſur celle de Leri. A 250. 519. 520. 521. Séverité de ſes loix contre l'adultere. B 42. Hiſtoire abrégée de ſa Réformation. B 44. *& ſuiv.* Défenſe de la maniere dont le Sénat l'établit. B 120. 121. 122. Remarque ſur ce qui s'y paſſa lors de la Reformation. B 559. Que les Catholiques furent obligez alors d'en ſortir. B 612. Son Académie ſe diſtingue du côté de l'Art Oratoire. D 566. Le Roi de France y envoie un Reſident, & pourquoi, D 573. Plaintes d'un de ces Reſidens. D 722. Monſieur Bayle fait des vœux pour la proſperité de cette Ville. D 553.
Genevieve. (*Sainte*) Mot de Patin ſur la proceſſion de ſa Chaſſe. A 24. Plaiſante ſource de la haine des Ligueurs pour elle. B 145.
Genevre. Ses amours avec Lancelot. C 649. Avanture à laquelle elles donnerent lieu. C 649. 650.
Génies. Ce que Platon & d'autres Philoſophes en penſoient. A 562. Chaque lieu avoit ſon genie tutelaire. C 284. 285.
Génitif. Uſage ſingulier qu'en ont fait de bons Auteurs Latins. D 530.
Genlis. (Seigneurs *de*) Pourquoi ils ſuivirent le parti des Proteſtans. B 253.
Gennadius. Loi contre la Simonie qu'il ſuggere à l'Empereur Leon. A 225.
Gênes. Leur partialité pour les Eſpagnols contre les Fran-

sois. A 234. Le Comte de Fiesque leur demande ses biens. D 599.

Genre, Terme de Logique. Ce que c'eſt. D 208. Sa définition & ſa diviſion. D 221. 222.

Gentil. (*Albéric*) Sens qu'il donne au paſſage du Deuteronome qui défend les déguiſemens. A 88.

Geographes. Nouvelle édition de pluſieurs anciens Géographes. D 727. 736.

Géographes anciens. Science que J. Voſſius entendoit le mieux. A 563. 568. Il eſt facile de s'y tromper. D 717.

Géometrie. Voiez *Mathématiques.*

George de Trébizonde. A quoi ſon portrait tracé par le P. Maimbourg fait alluſion. B 25. 26.

George. Electeur de Saxe. Ses diſcours à ſon fils agonisant. C 750.

Georgie. Créance des Chrétiens du païs. A 46. Deſcription de ce Roiaume, & étymologie de ſon nom. A 658. Prétenduë parenté de ſes Princes & des Rois d'Eſpagne. A 660.

Gérard. (*Abbé de*) Accuſe Calvin mal à propos. A 316. Trait qu'il rapporte d'une Dame Aſtrologue. A 547.

Gerbais. (Monſieur) Son livre *de cauſis majoribus* condamné à Rome, & protégé par le Clergé de France. B 125.

Gerberon. (....) Livres où ce Bénédictin s'eſt déguiſé ſous des noms empruntez. C 896.

Gerbezius. (*Marc*) Sa *Chronologia Medica.* C 715.

Germain. (*St.*) Jets d'eau qu'on y peut faire venir de la Seine. A 564.

Germaine de Foix. Voiez *Foix* (*Germaine de*)

Germains. Origine fabuleuſe qu'ils ſe donnoient. C 702.

Germani. Etymologie de ce nom. A 217.

Germanicus. Reflexion ſur les circonſtances de ſon empoiſonnement. C 582.

Gerſon. Pourquoi il a crû qu'il y avoit deux Epicures. A 476. Son ſentiment ſur les droits des Rois. B 464. Ce qu'il penſoit de l'Auteur du Roman de la Roſe. C 81. Ce qu'il dit de la Doctrine d'Amaury. D 134.

Gervais de Tilbery. Ouvrage de cet Auteur, & accuſation qu'il intente à Virgile. A 757. Il reconnoiſſoit les Vaudoiſes à leur chaſteté. C 1051. 1052. Hiſtoire ſur ce ſujet. *ibid.*

Geſner. Qu'il diſtingue fort à propos deux *Charifius.* D 175.

Geſſelius. Son hiſtoire des choſes mémorables citée. A 745.

Geſualdo. (*André*) Son Commentaire ſur Pétrarque cité. C 649. D 876.

Geſvres. (Marquis de) Son Procès avec Mademoiſelle de Maſcranny. D 803.

Gherard. (*Jean*) Sa Confeſſion *Catholique* citée ſur la mort de Charles V. C 746. 748.

Ghérardi. (*Evariſte*) Son *Théatre Italien.* D 784.

Ghiasuri. Signification de ce Titre, & ſi les Chrétiens du Levant peuvent ſe le donner à eux mêmes. B 151. Mauvais uſage qu'en a fait un Traducteur de l'Evangile en Perſan. *ibid.*

Gibieuf. (*Pere*) Son Traité de la liberté de Dieu & des Créatures. C 704.

Giffard. (*Guillaume*) Livre contre les Princes dyſcoles qu'on lui attribuë. D 164. 165.

Gilſon. (*Charles*) Son *Examen de la Politique des Hollandois*, &c. D 863.

Gilles. (*Pierre*) Ce qu'il dit de Geoffroi Varagle. C 730.

Giraud. Leurs différentes manieres de vivre. A 16.

Giorgi. (*Matteo*) Son *Saggio della nuova Dottrina di Renato Des Cartes.* D 772. Sa *Phlebotomia liberata. ibid.*

Girac. Critiqué. A 171. Reflexion ſur l'innocence du jugement qu'il porta de Voiture dans une Lettre à Balzac. D 525. Critique de quelques objections qu'il fit à Coſtar. D 527. *& ſuiv.*

Giraldus. (*Gregorius Lilius*) Faute de ce Savant au ſujet d'Ariſtophane. A 504. Son Traité *de Poëtis Græcis & Latinis.* D 575. Nouvelle édition de ſes œuvres. *ibid.*

Giraldus Cambrenſis. Ce qu'il dit des anciens Rois d'Irlande. A 618.

Giroud. (*le Pere*) Sa penſée ſur les Prédicateurs. B 298.

Glace. Si elle empêche les Poiſſons de reſpirer. A 583.

Glanvil. Principes bizarres de ce Savant ſur les Sorciers. A 309. Idée de ſon Livre de la préexiſtence des ames. A 442.

Glicel. Cardinal, Enlevé par les ordres de Ferdinand, & pourquoi. D 906. 907.

Gloſa Terraqueæ. Sa grandeur. D 354. 355.

Gloceſter. (*Humphroy Duc de*) Epouſe Jacqueline de Baviere & la répudie. C 635. 636. S'il manqua par lâcheté à l'aſſignation qu'il avoit donnée à Philippe le Bon. C 638. 639. Tems de ſa mort. C 638.

Gloire. Quelle impreſſion faiſoit le déſir de la gloire ſur les premiers Chrétiens. A 559. Qu'un Athée peut être avide de gloire. C 110. 115. *& ſuiv.* Que l'amour des Païens pour elle ne venoit point de leur Religion. C 115. Qu'elle n'eſt point la fin de Dieu dans la Création de l'Univers. C 650. *& ſuiv.* Qu'elle eſt le but des Conquérans. C 651. Et des Savans. C 651. 652. Que ſelon Monſieur Jacquelot il s'eſt propoſé ſa gloire ſeule pour fin. C 805. Et qu'il en trouve plus dans un monde corrompu que dans un monde vertueux. C 805. *& ſuiv.*

Gloſſaire. Eloge de ceux de du Cange. D 189. 192.

Glyptographie. Ce que c'eſt. A 443.

Gnoſtiques. Leur réverie au ſujet du Pontife Zacharie. A 343. Abus qu'ils faiſoient de l'Oraiſon. A 582.

Goad. (Monſieur) Son livre ſur le changement de temps. A 584.

Gobelin. (*Jean*) Cité ſur l'hiſtoire de Jacqueline de Baviere C 635. 636. *& ſuiv.* Fautes qu'il a faites en parlant de cette Princeſſe. C 638. Cité ſur le ſerment que le Bâtard de Chypre prêta au Soudan d'Egypte. C 759.

Gobien. (*Charles le*) Son Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine citée. C 343. Celle des Iſles Marianes citée. C 207. & 353. Ce qu'il dit des mœurs des Athées Chinois. C 393. Et de quelques Peuples Athées découverts depuis peu. C 929. 930.

Gocelin, Fils d'un Seigneur de Grimbergue, S'il eſt vrai qu'il fut reſſuſcité. A 372.

Godeau. (*Antoine*) Evêque de Vence. Ce qu'il diſoit des Eccléſiaſtiques accuſez de Janſéniſme. A 738. Ce qu'il dit de la corruption du Clergé Italien dans le XVI. Siecle. B 40. Ses vers ſur le même ſujet. *ibid.* Sa Traduction Françoiſe du *Nouveau Teſtament.* D 642. Prefere le *Tu* au *Vous* à l'égard de Dieu. *ibid.*

Godefroi. Réfutation d'un ſentiment de ce Savant ſur la permiſſion du Divorce. A 597.

Godefroi de Vendome. Qu'il n'a point écrit à Robert d'Arbriſſelles une lettre qu'on lui attribue. A 530. 531.

Godeau. (l'Abbé) Traduction qu'il avoit promiſe de l'Hiſtoire de Concile de Trente par Palavicin. A 405.

Gori. (*Guillaume*) Son éloge & ſes ouvrages. A 718.

Gorzius. (*Henri*) Sa theſe ſur les livres qu'on liſoit dans l'Egliſe. A 605.

Goſon. (Comte de) Son mariage avec Jeanne d'Albret. C 689. Avantures de ſes décendans. *ibid.*

Goldaſt. (*Melchior*) cité. D 672. 682.

Gollut. Son Hiſtoire de la Franche-Comté citée. C 636. 637. 638. 657.

Gomarus. Defenſe de ce que Monſieur Bayle a mis dans l'article de ce Théologien touchant Caſtalion. D 176. 177. Faute qui lui eſt échappée dans cet article. D 177.

Gondi. (*Cardinal de*) Evêque de Paris, perſécuté pour avoir porté le peuple à reconnoître Henri IV. B 631.

Gonin. (*Martin*) Paſteur Reforme. Son martyre. C 734.

Gonſalve de Cordoue. Sa mauvaiſe foi envers le Duc de Valentinois excuſée par Paul Jove. C 744.

Gonzague. Hiſtoire de la branche de cette maiſon qui s'établit en France. C 907.

Gonzague. (*Anne de*) Epouſe le fils de l'Electeur Palatin. C 911.

Gonzague. (*Marie Louiſe de*) Reine de Pologne. De qui fille. C 907. Particularitez de ſon mariage avec Uladiſlas. *ibid & ſuiv.* Anecdotes qui la concernent. C 908. 909. Son eſprit & ſon courage. C 909. Son ſecond mariage. C 909. 910. Elle ſe ſauve en Silèſie. C 910. Rentre en Pologne. *ibid.* Tâche de faire élire un ſucceſſeur à la Couronne & meurt. *ibid.* Sa crédulité pour l'Aſtrologie & pour les miracles. C 911. Sa pieté & ſa retraite. *ibid.*

Gonzague. (*Lucrece de*) Ses *Lettres.* D 739. Recueil de vers à ſa loüange. D 739.

Goodman, Miniſtre Anglois. Avoüe que les particuliers ont droit de ſe ſoulever. B 607.

Goral. (*Théodore*) Nom ſuppoſé de Monſieur le Clerc. D 833.

Gorge. Sa deſcription anatomique. D 444.

Gorgias, Léontin, Sophiſte. Fautes plaiſantes d'un Auteur en parlant de lui. C 729.

Goropius Becanus. Sa penſée ſur la fondation d'Athènes. A 342. Cité ſur les diſcours impies de quelques Italiens. C 928.

Goths. Leur tolérance pour les Eſpagnols Catholiques, quoiqu'ils fuſſent Ariens. B 556. Leur intolérance lorſqu'ils changerent de Religion. *ibid.* Qu'ils ont été infectez de l'Arianiſme. B 860.

Goudet. (....) Négociant de Geneve. Son *Projet de Paix.* D 646. On envoie cet Ecrit à Monſieur Bayle, & on le prie de le communiquer à quelques perſonnes pour ſavoir ce qu'elles en penſoient. *ibid.* Monſieur Jurieu ſe ſert de cet incident pour accuſer Monſieur Bayle de crime d'Etat. *ibid.* D 654. Jugement que Monſieur Bayle fait de ce *Projet.* D 649. Promet de faire imprimer quelque choſe pour ſa juſtification. D 662. 665. 671. Accuſé d'être penſionnaire de la France, & d'avoir correſpondance avec Madame de Maintenon. D 665. 696. 697. Intérêt qu'il a de ſe juſtifier. D 665. Son ſilence fait tort à Monſieur Bayle & à ſes Amis. D 705.

Goudimel. (*Claude*) Auteur de la Muſique des *Pſeaumes.* D 603.

Gouffier Boiſy. (*Artur de*) Bon conſeil qu'il donne à François I. A 115.

Goulas. (*Nicolas*) Son *Abregé de l'Hiſtoire de Louis XIII.* D 843.

Goulſton. (*Théodore*) Nouvelle édition de ſa verſion Latine de la *Politique d'Ariſtote.* B 736.

Gouſſault. (....) Ses *Portraits de l'Honnête-Homme & de l'Honnête-Femme.* D 696.

Digitized by Google

Gonflet. (*Jacques*) Son livre contre l'*Accomplissement des Prophéties de Monsieur Jurieu.* C 619. D 603. Ses *Vesperæ Groningana.* D 762. Ses *Considérations Théologiques et Critiques sur le Projet d'une nouvelle Version Françoise de la Bible, par Monsieur le Cene.* D 769. On lui attribue une *Dissertation sur la Chronologie du vieux Testament. ibid.* Son *Dictionnaire Hébreu.* D 833.

Gout. Comment se fait cette sensation. D 436. Voiez *Saveur.*

Genie. Sa nature & moiens de la guérir. A 41.

Gouvernemens mixte. Ses inconvéniens. C 621. 625.

Gouye. (*Pere*) Théses de Mathématique de ce Pere. A 699.

Graaf. (*de*) Critiqué. A 64.

Grace. Antiquité du Système de Port Roial sur cette matiere. A 119. Si le Concile de Trente a condamné la grace efficace par elle même. A 283. Nouveauté des explications de Saint Augustin sur ce point. A 332. Bonté de son système. A 620. Ses difficultez. A 619. 620. Défauts qu'il y a dans les autres. A 620. Doctrine de l'Eglise Romaine sur cette matiere avant & dans le Concile de Trente. A 668. Plaisante décision de la Congrégation *de Auxiliis* sur les disputes des Molinistes & des Thomistes. B 116 Qu'elle n'est pas essentiellement nécessaire pour juger de la vérité de certains dogmes. B 543. Que la persuasion de cette vérité n'est pas toujours un de ses effets. B 544. Qu'avec cette grace on ne sauve pas la difficulté. B 544. Qu'il faudroit qu'elle fût telle que celle des Prophéties. B 545. Qu'on ne peut savoir par des signes infaillibles qu'on a la grace. B 545. Exemples de cela. *ibid.* & B 546. De quelle maniere elle guérit la nature. C 61. Qu'elle est nécessaire pour faire des actions méritoires. C 94. Preuve de la nécessité dont elle est. C 101. Que la grace négligée rend l'homme plus malheureux. C 316. Que celle qui ne sauve personne n'est pas une grace. C 317. Qu'elle ne retenoit pas les Payens. C 388. Que sans elle la croiance d'un Dieu n'influe pas sur les mœurs. C 416. Que les Arminiens n'admettent point de graces congrues. C 693. Difference entre la grace d'Adam & celle de Jésus Christ. D 60. 61. Disputes sur la Grace dans l'Eglise Romaine. D 823. Dans l'Eglise Anglicane. D 789. 794.

Gracian. (*Balthazar*) Son homme de Cour & son éloge. A 97.

Gradi. (*Abbé*) Tour que les Jésuites lui jouent. B 24. Envoié de la République de Raguse en France, est obligé de s'en retourner sans audience, & pourquoi. D 574.

Gradus. Ce que signifie *in gradu* dans Cassiodore. A 179. 180.

Grain. (*le*) Divers endroits de son Histoire d'Henri IV. C 1018. *& suiv.*

Grammairiens. Décisions de quelques-uns d'entre les modernes convaincues de fausseté. A 350.

Grammont. (Maréchal de) Ce qu'il disoit des Tragédies de Corneille. A 55.

Grammont. (Comte de) Pourquoi il faisoit la guerre aux Guises. B 252.

Gramond. (*Gabr. Barthel.* Président de) Son histoire pleine de basses flatteries. A 24. Son démêlé avec Arnaud d'Andilly. D 842. 845.

Grana. (Marquis de) Présent que lui fait Monsieur de Crequi. D 568.

Grand. Titre de *grand* commun parmi les Princes. B 186. Et parmi les Ducs. B 187. Emportement combien commun parmi ces derniers. B 187. Raisons de cela. B 187. 189. Si le Surnom de *Grand* a été donné a Henri IV. D 803. S'il a été donné a Louis XIV. du consentement de tous les Etrangers. *ibid.* Charles Quint le méritoit mieux que ces deux Princes ensemble. D 799. Usage des Romains au sujet de ces épithetes. D 803.

Grand. (*Antoine le*) Particularitez de la vie & de ses ouvrages. D 164.

Grandeur. Combien les différens climats contribuent à la grandeur des animaux. A 583. Qu'elle peut subsister avec des vices considérables. B 195. *& suiv.*

Grands. Qu'ils se déterminent souvent sur la Religion par des raisons populaires. B 121. Qu'il faut juger d'eux autrement que des autres hommes lorsqu'ils changent de Religion. B 253. Remarques sur la maniere dont ils rendent service. B 229. Qu'il y en a qui ont beaucoup de piété. B 259. Qu'il y a peu d'Athées parmi eux. C 97. *& suiv.* C 239. Conduite qu'ils tiennent a l'heure de la mort. C 98. Combien la pluspart sont superstitieux. C 99. Désordres des grands Seigneurs de France, & leur zele contre les Protestans. C 100. 101. Comment ils allient la débauche & la dévotion. C 100. 101. Exemples de leur fierté sous un Ministere foible. C 597. 620. 621. Difficulté de savoir au vrai leur vie. D 969.

Grand-Seigneur. Formulaire des Lettres que lui écrivent les Rois de France. B 150.

Grands Hommes. Ils sont plus sujets à faire des fautes que les petits génies. B 170. Raison de cela. B 171. Recueil curieux sur ce sujet. B 170. 174. Qu'on peut être grand homme avec de grands vices. B 185. *& suiv.*

Grandval. (Chevalier de) Attente à la vie du Roi Guillaume. D 673. Par qui cet attentat avoit été machiné. *ibid.*

Grangier. Ses notes sur Dante citées. C 649.

Granvelle. (Cardinal de) Multitude de ses Bénéfices. B 258.

Grattani. (*Antoine Marie*) Son Histoire de la guerre de Chypre. A 382. Autres ouvrages de lui. *ibid.* Son livre *de Casibus Virorum illustrium.* D 576.

Gratien, Empereur, Remarque sur la naissance. B 316.

Gravelle. (*Monsieur de*) Ambassadeur de France en Suisse. D 560.

Graverol. (*François*) Eloge & livres de ce savant Avocat. A 280. Sa lettre sur la mort de Monsieur Jacob Spon. A 498. Ses ouvrages. A 499. Son sentiment sur l'Auteur de la *Bibliotheca Gallo-Sinica.* D 163.

Graverol. (*Jean*) Son Livre de *l'Eglise Protestante justifiée par l'Eglise Romaine.* B 601. Sa Dissertation sur les *Juvenilia de Beze.* D 606.

Gray. (*Jeanne*) Son éloge & sa mort. A 418.

Grebans. (*Arnaud & Simon*) Freres: Leur Comédie des *Actes des Apôtres.* D 825.

Grec. Preuve qu'il ne faut pas le prononcer selon les accens. A 162. Douceur de cette langue. A 164. Combien commun à Jérusalem. A 266.

Grece. Comment la Magie y fut portée. C 568.

Grecs. Accusez mal à propos par les Latins. A 44. Diverses croiances de leur Eglise. A 45. S'ils croient la transubstantiation. *ibid.* Ont eu tort de rejetter la réformation du Calendrier. A 137. Progrès de la Philosophie chez leurs ancêtres. A 307. Ont été les Philosophes les plus célèbres. A 560. Sectes qu'ils ont produites. *ibid.* Leur flatterie excessive envers leurs Empereurs. B 190. Et envers leurs Patriarches. *ibid.* Qu'ils condamnent les Reformez sur la lecture de l'Ecriture. B 524. Qu'ils ne voudroient pas donner à leurs femmes la même liberté qu'en France. B 284. Mortification qu'ils firent essuier à Darius. C 150. Injustice d'Apollon envers eux au siege de Troye. C 364. Qu'ils n'ont point fait usage de leur esprit en matiere de Religion. C 696. 697. S'ils n'ont été amenez au polythéisme que par le déisme. C 700. 701. Leur barbarie au temps du siége de Troie. C 701. Qu'on ne peut prouver qu'ils eussent une Religion avant les temps fabuleux. C 702. Leur corruption extrême. C 966. Ce que Cicéron dit de leurs mutineries. C 966. 967. Excès de leur superstition. C 967.

Grégoire Thaumaturge. (*St.*) L'Histoire de sa vie est une pure fable. A 559. Ecrite longtems après sa mort *ibid.*

Grégoire de Nazianze. Son amour constant pour la Poésie. A 716. Ce qu'il dit de la stupidité des Polythéistes. C 316.

Grégoire d'Arimini. Son sentiment sur la liaison entre la cause finale & la cause efficiente. C 341.

Grégoire le Grand. Son élection miraculeuse à la Papauté. A 493. S'il put reconnoître en même tems deux Patriarches d'Antioche pour légitimes. A 494. Ses démêlez avec Jean le Jeuneur, & avec l'Empereur Maurice. *ibid.* Flatte Phocas & Brunehaut. A 494. 495. Défend de persécuter les Juifs, mais non les Heretiques. A 495. Son zele pour la décence de l'office divin. A 496. Ses reglemens touchant l'élection & la résidence des Evêques. *ibid.* Son sentiment sur le Baptême des Ariens. A 689.

Grégoire II. Preuve qu'il excommunia & déposa Léon l'Isaurien. A 516. Particularité de sa vie à l'égard de cet Empereur. B 300. 301.

Grégoire VII. Qu'il est le premier qui ait déposé des Rois. A 63. Ce qu'il dit sur la Transubstantiation. A 712.

Grégoire XIII. Sa Reformation du Calendrier Romain. A 137. Pourquoi il feignit d'approuver le massacre de la Saint Barthelemi. A 603. Actions de graces qu'il célébra après ce massacre. B 128.

Grégoire XV. (Pape) Ce qu'il ordonne à l'occasion des enfans des Juifs. B 214.

Grégory. (*David*) Eloge & titre d'un ouvrage de ce Mathématicien. A 688.

Grégory. (*Jacques*) Titre & éloge d'un ouvrage de ce Mathématicien. A 688.

Grêle. Description d'une grêle extraordinaire. A 584. Comment elle se forme. D 375.

Grenoble. Recueil des anciennes inscriptions de cette Ville. A 59. Sentence singuliere rendue par son Parlement. A 625. Eloge & auteur du livre intitulé *Morale de Grenoble.* A 692.

Grenouilles. Mouvement du sang dans leurs veines. A 141. Comment leur génération se fait. A 145. Multitude, figure & petitesse des animaux qui nagent dans leur semence. A 146. Religieuse qui feignoit d'avoir des Grenouilles dans le ventre. A 625.

Grentes-Menil. Voiez *Palmerins.*

Greser. Son livre de *jure & more proscribendi libros noxios.* A 331. Ce qu'il dit au sujet d'Eve & d'Urbain IV. refuté. A 486.

Grevinchovius. Ses *Dissertationes de duabus quæstionibus.* C 184.

Ce qu'il dit contre les Prédeſtinateurs ſur la permiſſion du peché. C 851.

Grévius. (*Jean George*) Son éloge. A 54. 55. Son Diſcours au ſujet du Jubilé de l'Univerſité d'Utrecht. A 546. Qu'il put ſans crime avoir commerce avec les Savans de Paris. B 735. Son opinion ſur les préſages des Cometes. C 168. Son Suétone. D 582. Son Commentaire ſur les *Offices de Cicéron.* D 631. Son édition de *Callimaque*, avec les Remarques ſous le nom de ſon fils. D 674. 734. 755. Fait publier les *Lettres de Gudius.* D 731. 734. Eſt fait Hiſtoriographe du Roi d'Angleterre. D 731. Son *Theſaurus Antiquitatum Romanarum.* D 734. Son Recueil de *Diſſertations.* D 802. Critiqué. D 832.

Grew. (*Nehemie*) Son obſervation ſur la fécondité du Pavot blanc. A 694. Titre d'un de ſes ouvrages. *ibid.* Mauvaiſe conſéquence de ſon ſyſtéme de Philoſophie. C 217. D 853. 869. Son Eloge. D 181.

Grillons. Organe de leur cri. A 637. Plaiſir que quelques gens y prennent. *ibid.*

Grimaldi. Cardinal, Archevêque d'Aix, Haine des Jéſuites pour lui ſur quoi fondée. A 691.

Griſeldis, Marquiſe de Saluces : Particularitez touchant ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de cette Dame. D 724.

Grotius. (le Baron de) Monſieur Bayle eſt prié de lui communiquer le Projet de Paix. B 638. On ne fut point fâché à Geneve qu'il gardât longtems la Copie. B 638.

Gruenux. (Monſieur) Mauvaiſe foi de Monſieur Jurieu à ſon égard. B 780.

Gruter. (*Jean*) Intendant dans le Milanois. D 686.

Gronnius. (*Martin*) Qu'il eut toutes les Décades de Tite-Live. A 304.

Gronovius. (*Jacques*) Son éloge A 52. Son démêlé avec l'Abbé Fabretti. A 185. Sa diſſertation ſur l'origine de Romulus. *ibid.* Sa traduction des antiques gravées de Léonard Auguſtin. A 443. Ses obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de Pline critiquées. A 565. Ses démêlez avec Iſaac Voſſius. A 567. 568. Se ſervent l'un & l'autre du privilege de la langue Latine pour ſe dire des injures. *ibid.* Remarques ſur ſes notes dans le traité *de jure Belli & Pacis.* B 609. Son édition d'*Ammian Marcellin.* D 683. Ses Harangues *de Initio & Incrementis Urbis Leidenſis & de Clivo Capitolino.* D 732. Son édition de Ryckius *de Capitolio Romano. ibid.* Son *Theſaurus Antiquitatum Græcarum.* D 734. Son Recueil d'*Anciens Géographes.* 736. Sa Diſpute avec Monſieur Périzonius au ſujet de la mort de Judas. D 814. Explique un paſſage du Livre de Cicéron *de Naturâ Deorum.* II 169. Son édition de *Phedre.* D 848. Son édition d'*Aulu-Gelle.* D 865.

Grosperus. (*Jean*) Particularitez de ſa vie. B 311.

Groſſeſſe. Exemples de Groſſeſſes extraordinaires. A 177. 372. 373. 389. 566. 589. 624. 625. 626. 627. 639.

Grotius. (*Hugues*) A ſéparé le premier le droit public d'avec la politique. A 127. Comment Monſieur Simon le traite. A 421. Eloge qu'il fait des poëſies de Secundus. A 442. Sa diſſertation ſur un paſſage de Tertullien touchant le Sacerdoce des premiers Chrétiens. A 560. Réfutée par Petau. *ibid.* Remarques ſur ſon livre de *jure Belli & Pacis.* B 218. Autres Remarques. B 609. Cité ſur la queſtion s'il importe pour la morale de croire Dieu ſpirituel. C 391. Ce qu'il dit ſur ceux qui nient la Providence. C 396. Sa doctrine ſur la juſtice naturelle. C 409. Sa Lettre écrite ſous le nom de Jean de Baviere a la Comteſſe Jacqueline. C 638. Ses expreſſions ſur la difference entre ce qui eſt permis & ce qui eſt honnête. C 688. Son ſentiment ſur le défaut d'unité dans le Paganiſme. C 721. Ce qu'il dit des adverſaires de la Philoſophie Scholaſtique. D 131. Remarques ſur ce qu'il a écrit touchant le Traité *de tribus impoſtoribus.* D 163. Ses *Lettres.* D 626. Son *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne*, traduit par Monſieur le Jeune. D 668. Nouvelle édition de ſon Traité *de Jure Belli ac Pacis.* D 734. Traduction de cet Ouvrage par Monſieur Barbeyrac. *ibid.*

Gruber. (*Pere*) Ce qu'il dit des richeſſes de l'Empereur de la Chine. A 681.

Gruterus. (*Lambert*) Aſſiſte à la mort Maximilien II. C 747.

Guanan, Iſle d'Afrique, Deſcription de la vie de ſes Habitans. C 353.

Guatter, Prieur de Saint Victor, Ce qu'il dit ſur la préſence réelle. A 712.

Guarin. (*Thomas*) Imprimeur. D 687.

Gudenon. (*Boris*) Czar de Moſcovie. D 886.

Gudius. (*Marquard*) Ouvrages qu'on attend de lui. A 305. Ses *Lettres.* D 724.

Guenebaud. Son Reveil de Chyndonax. A 645.

Guenellon. Sa lettre ſur l'anatomie de l'oeil. A 517. Lettre qui lui eſt écrite ſur la pierre. A 563.

Guenri. Son traité des maux de la matrice cité. A 490.

Guerchi. (Mademoiſelle de) Si le *Samus* de l'Avorton la regarde. D 768.

Guericke. (*M.*) Son expérience des deux hemiſpheres. A 361.

Guerre. Etymologie de ce mot. A 217.

Guerre. Quand permis de la déclarer à un Prince Uſurpateur. A 129. Combien coutent au Vainqueur les avantages qu'il y obtient. C 133. Divers exemples de guerres cauſées par des bagatelles. C 142. 143. Qu'il étoit facile d'en prévoir une en 1618. C 146. *& ſuiv.* Que les Chrétiens entendent mieux que les Infideles le métier de la guerre. C 362. En quel tems & en quel cas elle eſt préferable à la Paix. C 615. *& ſuiv.* Conſidérations ſur les guerres civiles de Religion. C 617. S'il ſeroit à ſouhaiter que la guerre fût plus funeſte pour en dégoûter les hommes. C 619. Avantages de la guerre. *ibid.* Cauſe du penchant de certains Princes pour la guerre. C 620. Qu'on ne néglige aucun moien humain dans les guerres de Religion. C 976. Si les Soldats ſont plus braves dans ces ſortes de guerre. C 981. 982. 983. Qu'une éducation Chrétienne rend malpropre à la guerre. C 982. 983.

Guerre d'Italie. Paſſage de ce Livre ſur le mariage du Duc de Savoie & de l'Infante de Portugal. C 1024. Refutation de ce paſſage. C 1025. 1026.

Guerre de Citry. (Monſieur de la) Ses ouvrages. C 630.

Guerdeville. (*de*) Eſt obligé de diſcontinuer ſon *Eſprit des Cours de l'Europe.* D 802. 811. Il le reprend ſous un autre titre. D 811. Sa *Critique du Telemaque. ibid.* Particularitez ſur ſon ſujet. *ibid.*

Guichardin. (*François*) Trait de cet Hiſtorien contre les Papes. B 69. Cité ſur l'Hiſtoire de Jean Sforce. C 742. Sur la vie des *Borgia.* C 1027. *& ſuiv.* Et ſur celle de Maximilien I. C 656.

Guiche. [Comte de] Chanſon qu'il fit pour quelques Demoiſelles. B 323.

Guichenon. Faute de l'Auteur des *Eſſais de Littérature* en parlant de ce Savant. D 171. Ses armes. D 588.

Guide. Précis d'un Livre de ce Savant. A 379.

Guillaume le Breton. En quel tems il écrivit ſa Philippide. C 554. Qu'il n'y donne jamais à Philippe II. le ſurnom d'Auguſte. *ibid.*

Guillaume de Nangis. Voiez *Nangis.* C 554.

Guillaume III. Roi d'Angleterre. Chaſſe Jacques II. B 572. Que les Pariſiens furent excuſables en 1690. de le croire mort. C 917. Veut aſſiéger Maſtricht. D 564. Pourquoi il en leve le ſiége. D 565. Trait ſatyrique contre lui. D 568. Apologie de ſa conduite. *ibid.* Leve le Siége de Charleroi, & prend Binch. D 633. Sa lettre à l'Empereur. D 633. Paſſe en Angleterre. D 632. En devient Roi. D 635. La Gazette de Paris ſe radoucit à ſon égard. D 645. Réjouiſſances ridicules qu'on fait en France ſur le bruit qui court de ſa Mort. D 646. Son affabilité. D 651. Ne veut point être loué dans les Predications. D 652. 653. Attentat ſur ſa vie machiné par Monſieur de Louvois. D 673. Gloire immortelle qu'il s'acquiert à la Bataille de Landen. D 693. Préparatifs que font les Anglois pour le recevoir en triomphe. D 758. Donne audience aux Plénipotentiaires de France. *ibid.* Va viſiter les travaux qui ſe faiſoient à Berg-op-ſoom D 782. Son *Hiſtoire* par Monſieur Boyer. D 637. Par N. Chevalier. D 671. 679.

Guillen. [*François Ximenez.*] Ses diſputes avec quelques Savans ſur un paſſage de Pline. A 566.

Guilleragues. (... *de*) Soin qu'il avoit d'empêcher qu'il ne ſe glissât des fautes dans la Gazette de Paris. D 591.

Guillet de la Guillettiere. Ce qu'il dit des Miſſionaires de Grece. A 650. Et d'Helene dans l'Iſle de Cranaé. A 734. Et des louanges réciproques que les Antiquaires ſe prodiguent. B 167. Sa *Lacédemone ancienne & nouvelle.* C 985. & D 564. Son *Athenes Ancienne & Nouvelle.* D 554. Son *Hiſtoire des deux grands Viſirs* &c. D 564. Sa diſpute avec Monſieur Spon. D 573. 575. 776. Son *Hiſtoire de Mahomet II. Empereur des Turcs.* D 599.

Guilleré. (*François*) Sa *retraite pour les Dames.* A 360. Ses œuvres ſpirituelles. A 138.

Guimenius. (*Amadeus*) Voiez *Moya.*

Guinée. Religion des Negres de Guinée. C 970. *& ſuiv.*

Guiniſius. (*Vincent*) Jéſuite. Belle penſée de ce Savant ſur la vanité des hommes. C 55. Ce qu'il dit ſur la queſtion ſi l'univers eſt fait pour l'homme ſeul. C 266.

Guiſcard. (Marquis de) Ses *Mémoires.* D 857.

Guiſes. Leurs intrigues avec Marie Stuart. B 14. Prévention étrange des Catholiques en leur faveur. B 15. Leurs vices enormes. *ibid. & ſuiv.*

Guiſe. (*François* Duc de) Comparé avec l'Amiral de Châtillon. A 511. Auteur du Maſſacre de Vaſſy. Sa Rébellion contre la Régente. B 73. Il enleve Charles IX. B 74. Son ambition & non ſon zele allume la guerre. B 75. Ridicule de ce qu'il répondit à Poltrot. B 365.

Guiſe. [*Henri* Duc de] Affection extraordinaire des Catholiques pour lui. B 15. Ce qu'on fit de ſon cadavre. *ibid.* Mot de Sixte V. à ſon ſujet. *ibid.* Motif qui porta Henri III. à le faire aſſaſſiner. B 15. 16. Ses deffens. *ibid.* Aſſaſſinats & débauches dont il eſt coupable. B 16. Réponſe violente qu'il fait à l'Amiral de Coligny. B 65. Ce qu'il dit ſur une aſſemblée pour terminer les diſputes de Religion. B 66. Projet qu'il avoit formé contre les Réformez. *ibid.*

Guiſe. (Cardinal de) Son corps privé de la ſépulture. B 15. Diſcours qui lui coûta la vie. B 16. Reponſe violente qu'il fit à l'Amiral de Coligny. B 65.
Guiſe. (*Louis de Lorraine* Cardinal de) D 787. 788. 790. Ses Enfans. *ibid.*
Guiſe. (Ducheſſe de) Ses blaſphémes, lorſqu'elle eut appris la mort de ſon Epoux tué par Poltrot. C 386.
Guiſe. [*Henri de Lorraine* Duc de] Chef des Rebelles de Naples: Ses deux ſœurs. D 787. Procès ſur la validité de ſon Mariage avec la Comteſſe de Boſſu. D 788. Sa mort. *ibid.*
Guiſe. (Mademoiſelle de) Si elle a eu la qualité de *Ducheſſe.* D 788. Son Mariage de Conſcience avec Monſieur de Montreſor. D 789.
Guitonniere. (*Lion de la*) Nom ſuppoſé de Monſieur Aubert de Verſé. D 609.
Guſtave Vaſa, ou *Guſtave Eriſon.* Devient Roi de Suede. D 885. Et s'accommode avec les Danois. *ibid.*
Guſtave Adolphe, Roi de Suede. Sa naiſſance. ■ 886. Ses premieres armes. D 887. Il monte ſur le thrône. D 887. 888. Ses premiers réglemens. D 888. Il ſoûtient la guerre contre le Dannemark. *ibid.* & contre la Moſcovie. *ibid.* A qui il donne enſuite la paix. *ibid. & ſuiv.* Sa harangue aux Etats du Roiaume. D 889. Arme contre la Pologne & remporte ſur elle pluſieurs victoires. *ibid.* Lui accorde une treve. *ibid.* Rare ſincérité de ce Prince. B 890. Il ſe marie. *ibid.* Recommence la guerre contre Sigiſmond. *ibid.* Aſſiege Riga. *ibid.* Hiſtoire de ce Siege. D 891. Il prend la ville. *ibid.* Et uſe avec modération de cet avantage. D 891. 892. S'aſſûre de Mittau. D 892. Etablit de bons réglemens dans ſon Roiaume. *ibid.* Rompt les deſſeins de Sigiſmond ſur la Suede, & lui accorde une treve. *ibid.* Il favoriſe les Sciences. D 892. 893. Reprend les armes contre la Pologne & remporte de grands avantages ſur elle. D 893. Lui offre la paix inutilement. *ibid.* Et gagne de nouvelles victoires. *ibid.* Il porte la guerre en Pruſſe. D 894. Y prend quelques places. *ibid.* Fait pluſieurs demandes à ceux de Dantzig qui l'amuſent. D 895. Attaque & bat les Polonois. *ibid.* Offre vainement la paix. *ibid.* Naiſſance de Chriſtine ſa fille. *ibid.* Les Etats déclarent cette Princeſſe Héritiere du Roiaume. *ibid.* Exemples & éloge de la ſageſſe de Guſtave. D 896. Nouveaux ſuccès de ſes armes en Pruſſe. *ibid.* Les Suedois le prient de ménager ſa vie dans les combats. *ibid.* Bons mots de ce Prince ſur ce ſujet. D 896. 897. La maiſon d'Autriche entretient la guerre entre lui & la Pologne. D 897. 898. Il incommode Dantzic. *ibid.* Eſt vaincu dans un combat naval. *ibid.* Fait des courſes en Pologne & uſe avec modération de ſes avantages. D 898. Eſt pris dans une bataille & recouvre ſa liberté. ■ 899. Fait une Treve avec Sigiſmond. *ibid.* Et enſuite un Traité de Paix. D 900. Ce qu'il dit des grands Princes. C 63. 64. Son éloge. A 587. Pourquoi appellé en Allemagne. *ibid.* Particularitez de ſa mort. *ibid.*
Guthérius ou Gontiére. (*Jacques*) Ses Traitez *de jure Manium*, & *Choartius Major.* D 796.
Guyet. Relancé ſur ſon mépris pour les Poetes Hollandois. A 442.
Guyon. (*Louis*) Ce qu'il dit de 82. poſſédées qu'il y avoit ſous Paul IV. à Rome. C 558.
Gyldenſtiern. (*Charles*) Amiral de Suéde. D 891.

H.

HArtknoch (*André Daniel*) Son *Roſtochium Literatum.* ■ 815.
Habitudes. Définitions qu'en donnent les Philoſophes. B 317. Combien difficile de paſſer d'une habitude à une habitude contraire. C 78. Ce que c'eſt. D 202. En quoi conſiſtent les habitudes de notre ame. D 509. *& ſuiv.*
Hadrien, Empereur. Que ſa perſécution a été moins cruelle qu'on ne croit. A 558. Son entêtement pour la Magie. C 573.
Hadrien VI. Pape. Mot qu'on lui attribue ſur la pluralité des bénéfices. A 168. Débauches honteuſes dont on l'accuſe. A 486.
Haerlem. Jeûneur ſingulier de cette ville. A 228.
Hai. (*Jean*) Extrait de ſa diſpute avec Chambrun ſur la permiſſion du péché. C 857. *& ſuiv.*
Haillan. (*du*) Ce qu'il dit touchant ce qu'il avoit avancé ſur la naiſſance de Charles VIII. A 605. Portrait qu'il fait de Louis XI. C 98.
Haine. Combien celle des Eccléſiaſtiques eſt cruelle. A 573. Combien elle rend l'homme foible & injuſte. D 32.
Haleine. Pourquoi elle eſt viſible en hiver. D 372.
Hales. (*Jean*) Sa *Vie* citée. D 832.
Halewyn. (Mrs.) Freres: leur Extraction. D 692. On leur fait leur procès. *ibid.*
Hall. (*Joſeph*) Son livre intitulé *via media.* C 844.
Halley. (*Antoine*) ſes *Poëſies.* D 554.
Hallier. (. . . *du*) Extrait d'une lettre qu'il écrivit ſur les grandes dépenſes qu'il faut faire à la Cour de Rome. B 145.
Hallier. (Monſieur *du*) Voïez *Hoſpital* (*de l'*)
Hallwin. (*Dame d'*) Ce qu'elle dit pour empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec le Dauphin de France. A 600.
Halma. (*François*) Libraire & homme de Lettres: Sa *Vie de Spinoza.* D 872.
Hamburgium literatum. D 815.
Hamel. (Monſieur du) Sa Doctrine ſur la juſtice naturelle. C 409.
Hanchen. Multitude de ſes habitans. A 213.
Hankius. (*Martin*) Ses Livres *de Scriptoribus Hiſtoriæ Byzantinæ & de Scriptoribus Hiſtoriæ Romanæ* ■ 602.
Hanover. (*Jean Frederic* Duc d') Son éloge & ſa pompe funebre. A 749.
Harangs. Honneurs rendus à celui qui les encaqua le premier. A 584.
Hardenus. Son ſentiment ſur le venin des Viperes. A 637.
Hardouin, (*Jean*) Jeſuite. Ses deſſeins littéraires. A 179. Son éloge. A 254. Plaintes contre lui. *ibid.* Accuſations dont on le charge. A 317. Ses réponſes. A 318. Idée de ſon travail ſur Pline. A 565. Son jugement ſur les Savans qui y avoient deja travaillé. *ibid.* Secours qu'il a eus. *ibid.* Son *Hiſtoria Herodiadum*, défenduë à Paris. D 683. Prétend que preſque tous les Ecrits qui ont paſſé juſqu'ici pour anciens, ont été fabriquez dans le XIII. Siecle. *ibid.* Ses Superieurs l'obligent à ſe retracter. *ibid.*
Hardt. (*Herman von der*) Son *Hiſtoire du Concile de Conſtance.* D 734.
Harley. (*Robert*) Son obſervation ſur les Chênes. A 694.
Harmenopulus. (*Conſtantin*) Particularité de ſon livre du Droit Civil. C 599. Faute de pluſieurs auteurs à l'occaſion de cet ouvrage. C 599. 600. Verſion qu'en a faite Bernard de Rey. C 900. Du tems où Harmenopulus vivoit. *ibid.*
Harmer. [*Anſelme*] Nom ſuppoſé de Henri Wharton. Voi. *Wharton.*
Harney. [Père] Livre de ſa façon. A 677.
Harriottus. Auteur dont on prétend que Deſcartes a tout pris en fait d'Algebre. A 314.
Harpesfeld. (*Nicolas*) Son Hiſtoire & ſon ouvrage contre les Centuriateurs de Magdebourg. C 599.
Harpocrate. Particularitez ſur les antiques de ce Dieu. A 536.
Harriot. (*Thomas*) Mathématicien Anglois: On prétend que Des Cartes lui a dérobé ce qu'il a dit de meilleur ſur l'Algebre. D 639.
Harris. (. . . .) Ses objections contre Monſieur Bayle. C 410. 411. Réponſes. C 411. *& ſuiv.*
Hartſoeker. (*Nicolas*) Grandeur de ſes Objectifs. A 549. Ses *Principes de Phyſique.* D 724. Fait voir la Lune & Jupiter au Czar. D 758.
Harvée. Preuve qu'il n'eſt pas l'inventeur de la circulation du ſang. A 64.
Harvillier. (*Jeanne*) Sa confeſſion ſur ſon commerce avec le Démon. C 606.
Haſſia. (*Henri de*) Eloge qu'il donne à Ariſtote. A 593.
Haute-Serre. (*Ant. de*) Ses *Recitationes quotidianæ*, & ſon éloge. A 296. Son Traité *de origine rei monaſticæ.* D 582. Son éloge. *ibid.*
Hay. (*Paul*) Marquis du Châtelet. Qu'il eſt auteur du *Traité de la Politique de France.* D 165.
Hazart. (*Corneille*) Ses accuſations contre Janſenius. A 473. Refus qu'il fait de ſigner un modele de rétractation. A 551.
Hébreux. Auteurs qui ont écrit de leurs Républiques. A 296.
Hecla. Opinion que les Iſlandois ont de cette Montagne. C 576.
Heereboord. Ce qu'il dit ſur la permiſſion du peché. C 845.
Heidanus. (*Abraham*) Qui il étoit, & ſes ouvrages. A 588. Paſſage où il met l'Idolatrie & l'Athéiſme dans le même rang. C 302. Fauſſe raiſon qu'il apporte en faveur de l'Idolatrie comparée avec l'Athéiſme. C 306. Il traite le Polytheiſme d'Athéiſme. C 310. Son embarras ſur ■ queſtion s'il y a des Athées de ſpéculation. C 324. Son *Corpus Theologiæ Chriſtianæ.* D 624.
Heide. (*Antoine de*) Son anatomie des Moules. A 141.
Heidegger. (*Jean Henri*) Idée de ſon Hiſtoire du Papiſme. A 61. 78. Traduction de cet ouvrage. A 295. Precis de ſon livre pour la réunion des Proteſtans. A 651. Son hiſtoire des Patriarches. C 616.
Heidelberg: Pris par le Maréchal de Lorge. D 688.
Heilbron. Sauvé par le Prince de Bade. D 688.
Heinſius. [*Daniel*] Son opinion ſur la mort de Judas réfutée. A 53. Errata politique de ce Savant. A 574. Reproche qu'il fait à Balzac. D 674.
Heinſius. [*Nicolas*] Fils du précédent: Le *Catalogue de ſa Bibliotheque*, cité. D 739.
Heiſſ. Son hiſtoire de l'Empire. A 245. Fautes qu'il a faites en parlant de Jacqueline de Baviere. C 638.
Helene. Sa mort. A 734. Son avanture dans l'Iſle Cranaé. *ibid.* Sa reconciliation avec Ménélas. A 735. Son premier enlevement. *ibid.*
Helinand. [*Moine*] Particularitez qui le regardent. A 757.
Heliodore, Evêque de Trica. Critique de ſon Roman. A 650. 651. Cenſure prononcée contre l'Auteur. A 724.

Ce qu'il dit de la double sorte de Magie connue chez les Egyptiens. C 583. Que Nicéphore seul a parlé de son amour pour son Roman. D 175.

Héliodore de Paris. [Père] Idée de son Livre de l'obligation de revenir à l'union de l'Eglise. A 471.

Heliogabale, Empereur. Recherche ridicule dont il s'avise. A 681. Qu'il n'étoit pas athée. C 83. Son entêtement pour la Magie. C 573. 574.

Helladius. Plusieurs Ecrivains de ce nom. A 736. Ce que c'est que l'Helladius Auteur de la Chrestomathie. *ibid.*

Helmont. [*van*] Sa méthode pour se faire entendre aux sourds. A 77.

Helyot. [Madame] Son éloge. A 21. Procès de sa famille contre les Jésuites. A 630.

Hemmingius. Effet merveilleux de quelques vers barbares qu'il avoit citez en riant. C 562.

Hémsterhuisse. Histoire de la Statue qu'elle éleva à J. C. A 371. Et de la robbe sans couture qu'elle toucha. *ibid.*

Hemsterhuys. [*Tiberc*] Son Edition de *Julius Pollux*. D 865.

Henault. (. . . . .) Son sentiment sur la durée de sa mémoire. C 535. 536. Ses *Oeuvres*. D 768.

Hendreich. Bibliotheque de tous les auteurs qu'il avoit promise. A 388.

Hennepin. (*Louis*) Sa *Description de la Louisiane*. D 735. Sa *Nouvelle découverte d'un très-grand Pais entre le Nouveau Mexique & la Mer Glaciale. ibid.* D 736. Son *Nouveau Voiage d'un Pais plus grand que l'Europe* &c. *ibid.*

Henrion. (*Henri Christian*) Son traité des accens. A 164. Son édition de Juvenal. A 466. Preuves pour & contre son opinion sur les accens Grecs. A 608. Sa Version Latine de l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire de Bergier*. D 725.

Henri. Prétenduë fatalité attachée à ce nom. C 24. 25.

Henri II. Roi de France. Chargé par le Roi son Pere de venger le massacre de Cabrieres & de Mérindol. B 51. 52. Complaisance singuliere qu'il exige du Seigneur d'Andelot. B 63. Qu'il a été le plus grand ennemi des Réformez. B 260. Désordres de sa Cour. C 81. Sa colere contre ses Sujets Protestans qui s'étoient réjouis de son malheur à la bataille de S. Quentin. C 956 Son bonheur dégoute Charles V. du monde. D 903.

Henri III., Roi de France. Son portrait. A 27. En quel lieu il fut tué. A 28. Ses amusemens ridicules. A 724. 725. Sa conduite double envers Marie Stuart. B 14. Epigramme contre lui, *ibid.* Le Parlement de Paris lui fait son Procès. B 57. Indignitez que lui font les Toulousains. 58. & le Duc de Mayenne, *ibid.* Belle réflexion sur l'action qu'il fit en se déclarant le chef de la Ligue. B 148. Images de cire emploiées pour le faire mourir. C 586. S'il s'étoit engagé à épouser Anne Jagellon. C 906. Amour de cette Princesse pour lui. 906. 907. Il quitte la Pologne. *ibid.* *Journal de son Regne.* Voiez *Journal.*

Henri IV., Roi de France, Sa modération lorsqu'il n'étoit que Roi de Navarre. A 29. Que sans son abjuration les Catholiques ne l'auroient pas reconnu. *ibid.* Véritables motifs de sa conversion. A 541. Il s'emploie à Rome en faveur des Molinistes & pourquoi. A 670. Ce qu'il dit du salut de la Duchesse de Bar sa sœur. A 680. L'Eglise Réformée lui impose une penitence publique. B 42. Forcé par la ligue d'embrasser la Religion Catholique. B 55. 89. Excès du Parlement de Toulouse contre lui. B 58. Belle Maxime de ce Prince. B 91. Son amour pour les femmes. B 186. Il ne trouve qu'avec peine un Prêtre pour bénir ses noces. B 111. Reflexion sur sa Conférence avec le Duc d'Epernon, & le Seigneur de Roquelaure. B 258. *& suiv.* Combien il témoigna de passion pour Gabrielle d'Estrées. B 296. Que ce Prince n'eut point dessein de révoquer l'Edit de Nantes. B 344. Parallele de ce Monarque avec le Duc d'York. B 630. Différence à l'avantage des Catholiques dans ce Parallele. B 630. Quoique Reformé, il y a eu des Catholiques illustres qui lui ont été fideles. B 631. Qu'il n'est pas moins *grand Roi* & bon Roi pour s'être fait Catholique. B 735. Ni moins honoré des Protestans. *ibid.* Pensée judicieuse de ce Prince sur les Astrologues qui prédisoient sans cesse sa mort. C 19. Sa foiblesse pour l'Astrologie. C 21. Preuve que sa mort n'a pû être précédée d'aucuns présages. C 66. Combien la Ligue l'embarassa. C 157. Secours que le Grand Seigneur lui offrit contre les Ligueurs. C 157. Opposition qu'il trouva dans le Parlement de Paris lors du siége d'Amiens. C 1018. Belles maximes de ce Prince sur la bonne foi des Souverains. *ibid.* Violées par les secours qu'il accorda aux Hollandois contre le traité de Vervins. 1018. 1019. Et par la part qu'il eut à la rébellion des Morisques. C 1019. Deux motifs de l'excuser. C 1019. 1020. Ce qu'il lui en coûta pour avoir accordé aux Protestans l'Edit de Nantes. C 1022. Qu'il s'entendoit avec les Etats des Provinces-Unies pour défendre à ses Sujets de négocier en Espagne. *ibid.* Raisons qui doivent empêcher de donner une nouvelle histoire de ce Prince. C 1023. Particularitez sur son assassin & sur son supplice. C 1078. *& suiv.* Honneur qu'un Espagnol fit à l'epée de ce Prince. D 587. Ce qu'il dit sur la plume dont il signa la paix de Vervins. *ibid.* On lui a donné le surnom de *Grand* pendant sa Vie. D 803. Fait demander satisfaction à Henri III, de l'insulte faite à sa Femme. D 847. Si les Jésuites ont eu part à sa mort. D 845.

Henri II., Roi de Castille. Son alliance avec Charles le Sage. A 600.

Henri IV. Roi de Dannemarc. Effet surprenant de la Musique sur lui. A 536.

Henri VII., Empereur. Parvient à l'Empire. D 901.

Henri VIII., Roi d'Angleterre. Conseillé de répudier Catherine d'Arragon dans les formes. A 116. Sa rupture avec le Pape achemine la Réformation d'Angleterre, & comment. A 417. Extrait de la bulle fulminée contre lui par Paul III. B 111. 112. Combien il traversa les entreprises de Charles V. D 903.

Henschenius. (. . . .) Ses différends avec les Carmes. A 79. 84. 85. Part qu'il a eue aux *Acta Sanctorum*. A 85.

Hexaplemerus. Plan de ce livre. A 65. Son Histoire. A 66.

*Her. ***.* (Chevalier d') Nom sous lequel Monsieur de Fontenelle s'est déguisé. Remarques sur ses ouvrages. B 330. Fragment d'une de ses lettres à une Huguenotte prête à abjurer & à se marier. B 270. Remarques sur cette lettre. *ibid.*

Héraclides. Particularitez touchant leurs expéditions. A 735.

Héraclite. Amusement de ce Philosophe. A 724. Son affliction à la vue des défauts des Hommes. B 318.

Herbert. (*Edouard*) Son jugement sur le Mercure François. C 591.

Hercule. Conservation miraculeuse de ce Héros dans le ventre d'un Poisson. A 584.

Herdtrich. (Père) Son Dictionnaire Chinois & Latin. A 663.

Hérésiarques. Qu'ils ne doivent point être exclus de la tolerance. B 422.

Hérésie. Dix propositions sur ce sujet. A 471. Que la Doctrine Protestante a toutes les marques de l'Hérésie. A 472. S'il est vrai qu'elle est l'ennemie capitale d'un Etat. B 54. Preuve du contraire. *ibid. & suiv.* Usage qu'on a fait de ce mot pour exprimer une Religion qu'on croioit la seule bonne. B 150. Examen du droit & du fait dans les procès qui la regardent. B 517. Qu'il est impossible de la définir. B 519. Elle n'est pas péché si elle est involontaire. B 536. Signification de ce mot. B 535. Sens que Saint Paul peut lui avoir donné. B 537. Preuves de ce sens par d'autres passages de cet Apôtre. 536. Que ses procès sont aussi embrouillez que les procès civils. B 542. Conformité entre les matieres de ces deux sortes de Procès. B 542. 543. Auteurs qui soûtiennent qu'elle est pire que l'Athéisme. C 298. 299. Si l'horreur pour la fornication a été regardée comme une marque d'Hérésie. C 1051.

Hérétiques. Les indices expurgatoires font effacer les loüanges qu'on leur donne. A 331. Ils ont pourtant été louez par de bons Catholiques. *ibid.* S'il faut tolérer les livres des Hérétiques. A 335. Réflexion sur les loüanges que Vincent de Lerins donne à plusieurs. A 373. On les accuse témérairement d'opiniâtreté. A 386. Défenses faites de prier pour eux. A 418. Remarque sur un endroit du Catalogue qu'en a dressé Philastrius. A 472. Triste différence que Grégoire le grand mettoit entre eux & les Juifs. A 495. Comment Dieu sauve les hommes dans les Sociétez hérétiques. A 526. Plaisante espèce de charité des premiers Chrétiens pour les Hérétiques. A 688. Sentiment des Pères sur le batême des Hérétiques. A 689. 690. Réfutation du caractère qu'on leur attribue. B 152. 153. Que le livre de Monsieur de Meaux ne peut les éclairer s'ils cherchent la vérité. B 238. Ce que le Père Perpinien répondit au sujet de leur supplice, dont il avoit parlé. B 244. Droit que l'Eglise Romaine prétend sur eux. B 361. Qu'ils ne sont en rien semblables aux voleurs, meurtriers &c. B 417. Comparez à un Prince qui croiant écrire une lettre civile, fait le contraire. *ibid.* Preuves qu'on doit les tolérer tous. B 421. 422. Qu'il ne faut pas chercher à les rendre odieux par les endroits qui leur sont communs avec les Orthodoxes. B 447. Que la persécution ne fait pas plus d'effet contre eux que contre les Orthodoxes. B 448. 449. Absurdité de la comparaison entre un Hérétique & un Phrénétique. B 448. 451. Ou un Léthargique: B 451. Ou une Brebis qu'on force de rentrer dans la Bergerie. B 452. Raison pourquoi la contrainte est inutile envers eux. B 452. 453. Si leur Conversion se doit faire par les mêmes voies que l'éducation des enfans. B 469. Différences entre leurs châtimens & ceux des enfans. B 469. Que l'Autorité des parens est trop foible pour les désabuser. B 470. Pourquoi on exhorte les Rois à confisquer leurs biens. B 471. Que les Principes de St. Augustin peuvent leur servir ainsi qu'aux orthodoxes. B 506. Que si un juge se trompe dans leurs punitions, les Princes n'en sont point responsables. B 511. Que les Ecclesiastiques ne sont point coupables en les accusant. B 512. Ni en les condamnant au supplice. B 512. Conséquences qui résultent de ces Principes. B 513. Qu'on ne peut dire qu'ils aiment le mensonge. B 537. Recapitulation des preuves que le sens littéral de ces paroles, *Contrain-les d'entrer* sert contre les Orthodoxes, aussi

HÉRÉTIQUES.
aussi bien que contre eux. B 538. Qu'ils doivent être exclus du nombre des malfaiteurs, si l'Ecriture ne les y renferme point. B 540. Les Princes devroient établir des Tribunaux contre eux. B 540. Dieu ne pourroit punir en ce cas les Princes qui se seroient trompez en les condamnans. B 540. & 541. Injustice de l'ordre de les punir si Dieu ne l'a pas prescrit. 541. & 542. Que les juges Orthodoxes pécheroient en condamnant les Hérétiques, comme les Juges Heretiques, en condamnant les Orthodoxes. B 543. Fausseté de la comparaison qu'on fait des Hérétiques avec une Brebis qu'on force à rentrer dans la Bergerie. B 548. 549. Que l'esprit de persécution a moins regné parmi eux que parmi les Orthodoxes. B 556. Preuve tirée de la conduite des Ariens. B 556. Les Protestans ont toujours approuvé le supplice des Hérétiques. B 565. *& suiv.* Doctrine de l'Eglise Romaine sur ce sujet. B 570. Ce que Dieu eût fait s'il avoit ordonné leur châtiment. B 541. Si les Conciles de Constance & de Trente ont dénié qu'on peut manquer de parole aux Hérétiques. C 512. 513. Qu'il n'y a presque point de Docteurs qui n'opinent contre cette violation de la foi donnée. C 513. 514. Pourquoi on les empêche de disputer. C 729. Doctrine générale des Chrétiens touchant la question s'il faut punir les Hérétiques. C 1011. 1012. Fausseté de la distinction entre le droit qu'a le Magistrat de les punir, & l'exercice de ce droit. C 1014. Accuser par Tertullien de travailler d'abord à gagner les femmes. C 1035. Qu'ils peuvent aussi légitimement le faire que les Orthodoxes. C 1034. 1035. Leur Conscience ne doit point être violentée. D 724.

Herfelt. (*Henri Gerard*) Précis d'un ouvrage Philosophique de sa façon. A 381.

Héritier. (. . . .) Son *Tableau Historique* cité. C 955. Ce qu'il dit du complot formé par les Espagnols pour prendre Marseille. C 1121.

Hermant. (*Godefroy*) Accuse le P. Maimbourg de plagiat. B 28. Memoires pour sa vie. D 725.

Hermenegilde. Fils de Lewigilde, Roi des Goths. Particularité de sa conduite à l'égard des Catholiques. B 556.

Herode l'Athénien. Inscription de ce grand homme. A 377.

Herodien. Traduction de cet Auteur, attribuée à Politien, de qui elle est. A 28. Traduction de son *Histoire* par Monsieur l'Abbé de Montgault. D 804.

Herodote. Vengeance qu'il tira des Corinthiens. A 521.

Héros. Que la moindre tache à leur gloire lui fait un tort extrême. D 800.

Herrer. (*Gaetan*) Nom de l'Auteur du Commentaire sur l'Epitre de ce Savant. C 895.

Hésiode. Qu'il étoit Athée bien qu'il reconnût des Dieux. C 216. Son témoignage sur la multitude des Dieux du Paganisme. C 283. Ses vers sur la maniere dont les Dieux punissoient les hommes. C 384.

Hesse-Darmstad. (Prince de) Reflexions sur sa conduite. C 902. 903.

Heure. Combien on y peut distinguer de momens. D 301. 302.

Heusden. La version Françoise du N. T. par Monsieur le Clerc y est condamnée dans un Synode. D 13.

Heuterus. (*Pontus*) Son histoire de Bourgogne citée sur Jacqueline de Baviere. C 636. 637. 638.

Hexameron Rustique. Censure d'un endroit de ce livre. A 656. Faute de ce livre relevée. D 577.

Hieroclès. Qu'il mettoit dans le même rang l'Athéisme & les fausses Religions. C 227.

Hilarion de Coste. Cité sur les amours d'Anne Jagellon & d'Henri III. C 906. 907.

Hildanus. (*Fabricius*) Reflexions sur un accident qu'il rapporte. A 323. Ce qu'il dit de l'Olecocella. A 667.

Hildebrand. (*Joachim*) Idée de son livre *Vita æterna ex lumine naturæ essensa &c.* A 421.

Hill. Augmentations qu'il a faites au Lexicon de Schrevelius A 580.

Himmelius. (*Jean*) Son *Calvino-Papismus.* C 808.

Hincmar, Archevêque de Rheims. Sa reponse au Pape qui vouloit qu'il excommuniat Charles le Chauve. B 115.

Hipparque. Changement qu'il introduit dans l'Astronomie. D 304.

Hippocrate. A connu plusieurs choses dont les Modernes s'attribuent l'invention. A 64. Ce qu'il dit des filles des Sauromates. A 341. Et sur ce que les Amazones se brûloient la mammelle droite. A 342. Son sentiment sur le remede des Peripneumonies d'hiver. A 467. Explication d'un de ses aphorismes. A 681. Idée qu'il donne de la chaleur. A 707. Son sentiment sur la nature des Dieux. C 257. 258. Reflexion sur ce qu'il faisoit de la chaleur un Dieu. C 287.

Hippocrate de Cos. Sa méthode pour trouver la quadrature du cercle. A 686.

Hippolyte. (Saint) Particularitez de sa vie & ses ouvrages. A 252.

Hire. (*de la*) Sa lettre sur des horloges de sable de nouvelle invention. A 132. Observation astronomique de ce Savant. A 235. Son edition du traité du mouvement des eaux. A 625.

Histoire. Details où elle devroit entrer. A 32. Difficultez qu'il y a d'en trouver de sinceres. *ibid.* Faute qu'on fait en l'enseignant aux enfans. A 148. Ce qu'un Ambassadeur doit savoir sur la nature des histoires satyriques. A 247. Exemples des précautions nécessaires pour faire de bonnes histoires. A 267. S'il y a du vrai dans les histoires fabuleuses. A 342. Reflexions sur l'incertitude de l'histoire. A 510. De quelle importance y sont les antidates. A 210. Combien il est aisé de l'altérer. B 10. Son incertitude. *ibid.* & B 11. Jusqu'où on peut la regarder comme certaine. 11. 12. Partialité qui y a toûjours regné. B 13. Deux causes de son incertitude. B 53. S'il y a de la sympathie entre elle & la Poësie. C 11. Qu'elle rejette les louanges outrées. C 64. Qu'il faut pour l'écrire une ame grande & dégagée de la superstition. C 65. 66. Goût fabuleux qui y a régné dans certains Siecles. C 67. En quel sens comparée à un Poëme. C 191. *& suiv.* Source de son incertitude. C 219. Loix de l'Histoire. D 740. En quoi elle differe des Declamations d'un Rhéteur, ou d'un Panegyrique. *ibid.* Tort que lui font les Relations Romanisées qu'on publie en France. D 733.

Histoire du Concile de Trente. Fragment de la Préface de la Traduction par Amelot de la Houssaie. B 302.

Histoire du Massacre de ceux de la Religion Reformée fait à Lyon l'an 1572. D 832.

Histoire du tems. Emportemens de Monsieur Jurieu contre l'Auteur de ce livre Anglois. B 783. Et contre le Traducteur. B 783.

Histoires. D'un Prêtre Mingrelien. A 46. D'une femme qui se prostitua pour sauver son mari. A 96. De l'Antimoine & du Quinquina. A 233. De deux personnes qui outroient le pyrrhonisme historique. A 267. De la découverte du café. A 284. D'une Dame qui s'en fert pour se consoler. A 285. De Mahomet Kasuin. *ibid.* D'une Dame qui passa la nuit dans un cloître d'hommes. A 297. Du mauvais succès de quelques Epitres dédicatoires. A 307. D'un aveugle qui jouoit aux Cartes. A 309. De la conversion de l'Abbé de la Trappe. A 312. De deux articulations formées dans deux fractures. A 322. 323. Des deux frères Rainoldus. A 330. D'une conférence des Amazones avec les Scithes. A 342. D'un mariage singulier. A 365. D'un Soldat qui avoit mangé de l'avoine. A 372. D'une grosseſſe extraordinaire. A 372. 373. De plusieurs autres. A 389. Et de quelques phénomenes singuliers. A 389. 390. De l'institution de l'Académie des Curieux. A 391. D'une fille qui avoit avalé des Epingles. A 421. D'un aveugle, & d'un chef d'œuvre de teinture. *ibid.* De la Comtesse de Chateaubriant. A 463. D'Agnodice. A 466. De Marc Aurele étant malade. A 467. D'une guerre civile dans l'Isle de Borneo. A 476. Des débauches de Benoit XII. avec une sœur de Petrarque. A 486. D'un pretendu miracle de Marc d'Aviano. *ibid.* D'une Antique qui excita une guerre. A 536. D'un effet surprenant de la Musique. *ibid.* De deux filles amoureuses à l'excès des Mathématiques. A 547. D'une Dame Astrologue. A 547. Du commerce intime de quelques Clercs & de certains Philosophes avec des femmes. A 557. D'une femme qui avoit la pierre. A 563. D'une grossesse extraordinaire. A 566. Des faux miracles d'Alexandre & de Vespasien. A 570. D'un Médecin mis aux Galeres pour une prediction. A 571. D'une grêle extraordinaire & de deux filles précoces. 584. De divers phénomenes singuliers. A 589. De quelques mariages extraordinaires. A 597. 598. D'une Pierre trouvée dans l'*uterus*. A 598. D'une fille qui avoit des cornes en divers endroits du corps. A 598. *& suiv.* D'une Congrégation tenue à Rome contre Théodore de Beze. A 604. D'un Garçon qui faisoit l'enforcellé. A 616. De quelques accouchemens incroiables. A 624. Et de quelques conceptions du même genre. A 624. 625. 626. Autres histoires, A 626. 627. Autres. A 647. 648. 649. 650. 658. 659. 660. 661. 666. 667. Histoire de la Congrégation *de Auxiliis*. A 668. 669. 670. D'une Vierge qui allaita un enfant. A 676. Du Mando. A 716. De Saint Ignace jouant au Billard. A 723. De plusieurs Princes qui s'amusoient à des choses puerils A 724. De l'amour des Espagnols pour le jeu. A 726. Histoire des tentations qu'essuya S. Ignace. A 731. Du Temple de Venus Migonitis. A 734. Du Pirée & des autels du Dieu inconnu. A 736. De la superstition des Atheniens & du supplice de Praxitele. A 737. De l'avance d'un Gouverneur. A 750. Du Prêtre Tyrannus. A 753. D'un double uterus. A 754. D'une Pierre trouvée dans l'utérus. *ibid.* De quelques hommes & filles qui ont eu du lait. A 755. D'une petite'ecce guerie par son amant. *ibid.* De quelques personnes mortes d'un sanglot, ou qui avoient certaines aversions. *ibid. & suiv.* De quelques affections machinales. A 756. De divers Poëtes. A 757. 758. 759. 760. D'un Chirurgien qui s'agenouilloit devant la Statue de Charles VIII. A 758.

Historiens. En quoi ils different de l'Ecrivain d'Anecdotes. A 279. Exemples de leur négligence. A 300. S'ils se font tort dans l'esprit du public par leur violence. A 417.

HISTORIENS. Réflexions sur leur mauvaise foi. A 516. Et sur leurs ressentimens. A 521. Exemples de leur partialité. B 13. 14. Combien ils se plaisent à raconter des prodiges. C 10. Et à faire des digressions. C 11. Que l'envie de paroître savant est condamnable dans un Historien. *ibid.* Avantage de ceux qui sont Poetes & Orateurs. C 191. *& suiv.* Que souvent ils doivent raconter des choses qu'ils ne croient pas. C 280. Mais non des bruits vagues & mal-fondez. *ibid.* Qu'ils doivent négliger les prodiges témoignez seulement par de petits auteurs. C 280. 281. Et rapporter ceux qu'ils trouvent dans les auteurs celebres, en marquant pourtant qu'ils ne les approuvent point. A 281. Inconvéniens d'une conduite opposée. *ibid.* Combien la lecture de ces prodiges est curieuse. C 282. Devoir d'un Historien. D 859. Plaintes qu'on fait contre les Historiens d'Italie. D 558.

Hoamti. Inventeur de la Medecine chez les Chinois. A 638.

Hobbes. (*Thomas*) Pouvoir excessif qu'il donne aux Rois. A 127. Même dans les matieres de Religion. A 128. Nom de l'auteur de sa vie. C 628. Conciliation de ce que Hobbes a dit que Dieu ne peut être connu par le sens ni par l'imagination avec ce qu'il ajoûte que Dieu est une substance corporelle. D 147. Sa *Vie* par lui-même. D 841. Et par d'autres Auteurs. *ibid.* Particularitez touchant ces Ouvrages. *ibid.*

Hoc est corpus meum. Absurdité du sens littéral de ces paroles. B 132.

Hochmann. (*Henri Christophle*) Précis de son traité de la Benediction Nuptiale. A 506.

Hochstet. Si les François ont donné une Relation de la Bataille d'Hochstet. D 858.

Hody. (*Humphrey*) Sa dispute avec Monsieur Dodwell. D 678.

Hofman. (*Daniel*) Ses efforts pour proscrire la Philosophie. D 49.

Hofman. (*Jean Jacques*) Son *Dictionnaire Universel.* D 574.

Hohenzollern. (Comte de) Ministre de Ferdinand auprès de l'Union Protestante. D 910.

Holde. (*Henri*) Il dit que les Catholiques ne sont pas obligez d'invoquer les Saints. B 849.

Holdsrus. (*Guillaume*) Son *Mus exenteratus.* D 838.

Holkoth. (*Robert*) Dominicain. A 486.

Hollande. Combien on y est peu credule. A 218. Sorte de livres qu'on n'y trouve point. A 503. Si cette République gagna la bataille du Sund. A 524. Prix qu'elle propose à celui qui résoudra le problême de la quadrature du Cercle. A 656. Avec combien de charité on y a reçu les Refugiez François. B 32. Avec quelle douceur on y traite les Catholiques. B 104. Quel droit ils ont à cette tolérance. B 106. Raisons d'y tolérer les Catholiques. B 571. La confédération des Provinces unies ne lui donne aucun droit sur les autres. B 596. Qu'elle s'est épuisée pour détrôner Jacques II. B 600. Son éloge par Monsieur Bayle. B 651. Que le *Mercure galant* est plein de particularitez qui la regardent. B 656. Qu'il n'y faut qu'avoir de bons correspondans pour savoir ce qui s'y passe. B 656. Eloge des Regens de cette république. B 790. Qu'on y peut connoître de quelle Religion un homme est & s'il ne fréquente aucune assemblée pieuse. B 842. On n'y voit point de Sorciers, & pourquoi. C 577. Déclaration des Etats de cette Province qui défend aux Théologiens d'expliquer les mysteres par la Philosophie. C 765. Secours qu'Henri III. accorda aux Hollandois contre le traité de Vervins. C 1018. 1019. Qu'il s'entendit avec eux pour interdire à ses Sujets le commerce d'Espagne. C 1021.

Hollandois. En quel sens ils peuvent dire aux Japonois qu'ils ne sont pas Chrétiens. B 350. Calomniez par Monsieur Jurieu. B 617. Combien ils ont affoibli la Maison d'Autriche. C 153. Défaits près de Messine par les François. D 562. Défaits auprès de Palerme par les mêmes. D 564. Envoient une flotte & des troupes en Angleterre. D 632. Leur *Politique* examinée par Gildon. D 815.

Holmia litterata. D 815.

Holstenius. (*Lucas*) Ce qu'il pensoit des Annales de Baronius. A 25. 523. Et des disputes des Latins contre les Orientaux. A 41. Particularitez concernant ses notes sur Etienne de Byzance. A 89. Son éloge & celui de son ouvrage. A 90.

Homere. Honneurs qui lui ont été rendus. A 17. Explication d'un marbre qui représente son Apothéose. *ibid.* Sentimens opposez des anciens & des modernes sur son sujet. A 19. Réflexion sur des vers qu'il met à la bouche de Télemaque. A 504. Que ses ouvrages ont été accentuez par Aristarque. A 605. Remarque sur la maniere dont il fait parler ses Héros. B 201. Impiété d'un discours qu'il prête à Agamemnon. C 306. 307. Honneurs qu'on lui rendoit. C 384. Auteurs qui en parlent. *ibid.* Remarque sur la taille qu'il donne à ses Héros. D 530.

Homicide. Parallelle de l'Homicide & de la Calomnie. C 319. 320. S'il est permis de tuer pour la défense de son honneur. C 979.

Homicide de soi-même. Raisons qui empêchent les hommes de se donner la mort. C 653. Expedient que les Païens trouvèrent pour les en détourner. C 653. 654.

Hommes. Leur dispersion après la confusion des langues. A 206. Pourquoi ils multiplient moins aujourd'hui. A 204. 205. Leur nombre selon Isaac Vossius. A 213. Réflexion sur leurs différentes manieres de penser. A 269. Si l'homme connoissoit avant le péché la distinction du juste & de l'injuste. A 287. Par quel motif il s'est mis en Société. *ibid.* Comment défini par deux Auteurs. A 397. Que son bonheur en ce monde est de trouver la vérité. A 636. Son indifférence pour elle. A 696. Combien aisément il se laisse mener. A 711. Son orgueil & sa foiblesse. A 740. Quelques-uns qui ont eu du lait. A 755. Comment le Duc d'Olivarez jugeoit des hommes sur les rapports qu'on lui faisoit. B 50. 51. Que presque tous se déterminent par des raisons populaires. B 127. Beau passage sur ce sujet. *ibid.* Obscurité de leurs connoissances. B 168. Erreurs où les plonge la bonne opinion d'eux mêmes. B 120. Leur penchant à juger des choses par l'interêt qu'ils y ont. B 176. 177. Leurs soins pour délivrer les femmes de tout scrupule. B 287. Preuves de l'excellence de l'homme. B 327. Amour des hommes pour la vie. B 331. Leur penchant à juger des autres par eux mêmes. B 331. Obscurité de nos connoissances. B 415. Combien difficilement parviennent à la connoissance de la vérité. B 436. Que Dieu s'accommode là-dessus à leur foiblesse. B 437. Qu'ils ne peuvent discerner toûjours les occasions où ils croient être Orthodoxes d'avec celles où ils le sont effectivement. B 437. 438. Qu'il est faux que leurs erreurs naissent toûjours de la corruption de leur cœur. B 439. Pourquoi Dieu leur a donné le moyen de discerner par sentiment ce qui est utile ou nuisible au Corps. B 440. Quelle crainte est nécessaire à l'homme pour se convertir. B 469. Que son ame est fautive de sa nature, & par les préjugez de l'éducation. B 514. Que la chûte d'Adam ne l'a pas réduit en cet état. B 515. Combien il est prompt à croire les prodiges. C 43. *& suiv.* Combien est sotte la vanité qui lui persuade que la nature est faite pour lui seul. C 55. Pourquoi les hommes sont portez à croire ce qu'on a crû de tout temps. C 68. Combien leur conduite est différente de leurs principes. C 86. *& suiv.* Combien il importe à la Religion de leur prouver leur dépravation. C 103. Que ce qui les porte au péché est le seul attrait du plaisir. C 106. 107. *& suiv.* Qu'ils ne règlent pas leur vie sur leurs opinions. C 113. Conséquences de ce fait. *ibid.* Qu'ils craignent une morale sévere, & qu'ils détestent une morale relâchée. C 121. 122. Qu'ils ont en eux-mêmes les sources de leurs vices. C 144. Qu'un seul suffit pour faire changer de face aux Etats. C 158. Que chacun trouve évident ce dont il est persuadé. C 217. Que tous à la fois peuvent se tromper à l'égard d'une même chose. C 219. Corruption naturelle de l'homme. C 220. Si c'est pour lui seul que l'Univers a été créé. C 264. Idées communes des Chrétiens & de Malbranche sur ce sujet. C 265. Suite de cette question. 266. *& suiv.* Si la nature a été plus ou moins favorable aux hommes qu'aux bêtes. C 270. 271. Examen du sentiment de Lactance sur ce sujet. C 272. Objections contre l'empire de l'homme sur les animaux. C 273. 274. Réflexions sur les preuves que l'Ecriture semble fournir du rétablissement de cet empire. C 274. 275. 276. Ce que les Stoïciens entendoient en disant que les Dieux ne peuvent nuire aux hommes. C 276. 277. Que la nature de l'homme est une source inépuisable de difficultez pour toute sorte de Philosophes. C 343. On obéit mieux aux hommes qu'à Dieu. C 386. Raison de cela. *ibid.* Que ce sont leurs actions & non leurs pensées qui sont utiles ou nuisibles à la Société. C 399. Preuve que leur pratique n'est guéres conforme à leur théorie. C 401. *& suiv.* Ils exigent des autres des vertus qu'ils ne pratiquent pas. C 408. Qu'ils sont entraînez par leurs passions malgré leur croance. C 417. S'ils sont plus à plaindre dans la crainte d'un mal chimerique que dans l'espérance d'un bien chimérique. C 534. Amour des hommes pour la vie. C 653. Raisons qui les empêchent de se donner la mort. *ibid.* Si Dieu pouvoit rendre l'homme aussi heureux que les Anges & les Saints le sont dans le Ciel. C 667. Si on peut dire qu'il est heureux. C 669. *& suiv.* Que les hommes ne se ressemblent point quant aux attributs accidentels. C 693. Qu'ils ont plus de penchant pour l'erreur que pour la vérité. C 708. Que l'homme a de fausses idées de ses propriétez naturelles. C 781. Le corps de l'homme critique. C 827. 828. Qu'il a plus de maux que de biens. C 831. Si Dieu pouvoit le faire plus parfait qu'il n'est. C 848. *& suiv.* Qu'il pouvoit parvenir à la félicité sans passer par le péché. C 871. Nouvelles preuves que les hommes ne vivent pas selon leurs lumieres. C 984. 985. Ce que répondroit un Manichéen à l'objection que les hommes ne sont malheureux que par leur faute. C 1067. Combien la haine rend les hommes foibles & injustes. D 32.

Hommes Illustres. Si la peine qu'on se donne d'examiner un fait qui les regarde ou leurs Ouvrages est un amusement vain & puéril. D 684. Il est bon de les connoître à droit & à gauche. D 843.

Digitized by Google

Hommey. (*Jacques*) Ouvrages de ce Pere. A 187.
Homoiomeries. Explication de la doctrine d'Anaxagore sur cette matiere. D 275. 276.
Homonai. Défait Ragotzki. D 911.
Homonymes. Remarques sur plusieurs Auteurs homonymes. A 736. 737.
Hongrie. Troubles de ce Roiaume. A 545. Leurs véritables causes. B 80. 81. Ce que souhaiteroient les Protestans de ce Roiaume. B 597.
Hongrois. Que les guerres de Religion ne les ont pas rendus plus braves. C 983.
Honnêteté. (*l'*) Combien préférable à la volupté. A 561. Qu'elle n'eſt pas incompatible avec l'Athéiſme. C 114. *& ſuiv.*
Honnête. Que l'idée qu'en ont tous les hommes ſuffit pour leur faire aimer la vertu. C 406. 407. Différence entre ce qui eſt permis & ce qui eſt honnête. C 689. Que l'idée de l'honnête ſe trouve dans tous les hommes. C 964. *& ſuiv.*
Honneur. Que les hommes y ſont plus ſenſibles que les femmes. C 104. Qu'il contribue beaucoup à la chaſteté de ces dernieres. A 104. 105. Qu'il eſt plus cher que la vie. C 319. 320. S'il eſt permis de tuer pour la défenſe de ſon honneur. C 979.
Honorius, Empereur. Evenement dont on tire un ſujet de le louer. C 54.
Hontan. (Baron *de la*) Ce qu'il raconte des aſſaſſinats ſi communs en Eſpagne. C 1056.
Hoogſtraten. (*David*) Ses Notes ſur *Phedre.* D 814.
Hoole. (*Jean*) Son *Catholiciſme ſans Papiſme* &c. D 787.
Hoornbeek. Ce qu'il dit de la néceſſité de la Reformation. B 893.
Hôpitaux. Mauvais ordre de ceux de Paris. A 662.
Hoquet. Exemples de la durée de ce mal. A 755.
Horace. Explication d'un paſſage de ce Poete. A 155. A oublié un éloge qu'il devoit à Mécene. A 350. Ne faiſoit plus de vers, quoiqu'il en fît tous les jours. A 571. Combien ce qu'il dit de Plaute lui a fait d'ennemis. A 717. A quelle condition il offre de quitter la ſatyre. B 599. Remarque ſur ſa prétendue converſion. C 124. 128. Cité ſur l'origine des Religions. C 197. Qu'il ſe ſoucioit peu de l'eſtime du grand nombre. C 203. Pourquoi il attribue ſa converſion aux Tonnerres qu'il avoit entendus dans un tems ſerein. D 527. Ne s'eſt attaché à aucune Secte des Philoſophes. D 537.
Horaces. Leur hiſtoire combien obſcure & incertaine. A 186.
Horæ Hebraicæ. Plaiſante erreur à laquelle ce titre donna lieu. A 534.
Horloges. Deſcription d'une nouvelle eſpece d'horloges de table. A 135.
Horn. (*Guſtave*) D 891.
Hornius. (*George*) Traduction de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique.* D 781.
Horoſcope. On a dreſſé celui de Rome. C 20. Et celui de J. C. & des Religions. C 21. Impoſſibilité de prouver qu'un Horoſcope a été fait ſelon les règles. C 245. Hiſtoire d'un Aſtrologue Anglois à ce ſujet. *ibid.* Celle d'un Sextus ab Heminga. *ibid.* Hiſtoire d'un Horoſcope qui ſe trouva véritable. C 246. Remarques qui le rendent ſuſpect. *ibid.* Critique d'une objection contre le même Horoſcope. C 247.
Hoſius. (Cardinal) Deux de ſes ouvrages cités ſur la confiance aux mérites de J. C. à l'exclusion des bonnes Oeuvres. C 749. 750.
Hoſkyns. (*Jean*) Lettre qu'il écrit à Monſieur Bayle, par ordre de la Societé Royale de Londres. D 622.
Hoſpinien. (*Rodolphe*) Erreur de ce Savant. A 730. Faute qu'il a faite en parlant du fondateur des Capucins. C 730. Nouvelle édition de ſes Oeuvres. D 602.
Hoſpital. (*Michel de l'*) Chancelier. Témoignage déſavantageux qu'il rend au Clergé. B 43. 44. Remarques ſur le portrait qu'en fait Maimbourg. B 67. 68. Et ſur une Maxime de ce grand homme. B 96. Sa meſſe tournée en proverbe. B 105. Soupçonné d'Athéiſme. Pureté de ſes mœurs. C 112.
Hoſpital. (*François du Hallier, de l'*) Epouſe Charlotte des Eſſars. D 788. 790. Epouſe en ſecondes nôces Françoiſe Mignot. D 790.
Hoſtal. (Sieur *de l'*) Remarques ſur ſon livre du Soldat François. C 616. *& ſuiv.*
Hoſtchius. (*Sidronius*) Eloges que fit de lui la Pléiade d'Urbain VIII. A 760.
Hoſtie. Que pluſieurs Docteurs Catholiques ont ſoutenu que les bêtes peuvent manger une hoſtie conſacrée ſans manger le corps de J. C. A 712. Uſage ſuperſtitieux qu'en font quelques gens de guerre. C 605.
Hotel-Dieu. Grand nombre de gens qui y meurent par mauvais régime. A 662. Perte qui en réſulte, & moiens d'y remédier. *ibid.*
Hotman. (*Antoine*) Ses deux *Traitez de la Diſſolution du Mariage pour l'impuiſſance ou Froideur de l'Homme ou de la Femme.* D 803. Particularitez touchant ces Ouvrages. *ibid.*
Hotman. (*François*) Son ſentiment ſur la punition des Sorciers. C 578. Defenſe de ce qu'on en a dit dans le *Dictionnaire Critique.* D 578.
Hottentots. Leur Religion. C 329. 330. Auteurs qui parlent de l'Atheiſme de ces Peuples. C 927.
Hottinger. Critiqué ſur la Bibliotheque Orientale. A 16.
Hottoman. Reſtitution d'un paſſage de Céſar qu'il a tronqué. A 646.
Houlieres. (*Antoinette de la Garde des*) Paſſage d'une de ſes épitres. B 808. Sa *Tragedie de Genſeric.* D 576. Déplore le peu de reſpect qu'on porte aujourd'hui aux Dames. D 726. On en a donné un petit Article dans la derniere Edition de Paris du *Dictionnaire de Moreri.* D 772. Voiez *Deſhoulieres.*
Houſſaie. (*Amelot de la*) Ses ouvrages. A 97. Eloge de ſon Homme de Cour. *ibid.* Sa traduction de l'Hiſtoire du Concile de Trente. A 403. Critique de cette Traduction. A 403. Sa réponſe. A 439. Eloge de ſa traduction du Traité des Bénéfices de Fra Paolo. A 481. Les Venitiens ne gagnent rien à ſon empriſonnement. A 520. Eloge de ſa Morale de Tacite ſur la flatterie. A 569. Son jugement ſur les Commentateurs de Tacite. *ibid.* Et ſur la Traduction d'Ablancourt. A 570. Eloge qu'il fait de Baillet. A 585. Idée d'un livre contre lui intitulé *Perrot d'Ablancourt vengé.* A 719. Pourquoi il mit ſon nom à la Traduction du Traité des Benefices. A 740. Traduction de Tacite qu'il preparoit. A 741. Eloge de celle du Prince. A 740. Paſſage de ſon Tibere ſur la flatterie. B 188.
Houtuyn. (*Adrien*) Idée de la Monarchie des Hebreux. A 296.
Huarte. Cité ſur les plaintes qu'Hippocrate faiſoit des Prêtres de Diane. C 951.
Huber. (*Ulric*) Son traité du Droit Politique. A 127. Cité ſur le Mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien. C 754. Ses diſputes avec Monſieur Perizonius. D 682. Juſqu'où il pouſſe le pouvoir des Rois. *ibid.* Son *Hiſtoire du Droit Romain.* D 793.
Hudſon. (*Jean*) Son Edition de *Thucydide.* D 705. Son *Recueil d'Anciens Géographes.* D 727.
Huet. (*Pierre Daniel*) Uſage auquel il deſtinoit les Indices des Commentaires Dauphins. A 143. Aveu qu'il fait touchant la créance de la Trinité. A 332. Livre qu'il avoit promis ſur l'incertitude. 561. Son livre de *l'origine des Romans.* D 523. Son éloge. D 595. 596. Sa *Demonſtratio Evangelica.* D 569. Sa diſpute avec Monſieur Deſpréaux. D 615. Ses *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme* D 680.
Huet. (*Gédéon*) Sa *Lettre écrite de Suiſſe*, où il ſe déclare pour la Tolérance. D 640. Cet Ouvrage lui attire la Perſécution de Monſieur Jurieu. *ibid.* Son *Apologie pour les vrais Tolérans & pour l'Apologiſte des Tolérans.* D 641. Les mauvais traitemens qu'il reçoit, & les Ecrits qu'il publie pour ſa juſtification. *ibid.* & 656. A fait la *Table* du *Dictionnaire* de Monſieur Bayle. D 794. Revoit avec Monſieur de Beauval le *Dictionnaire de Furetiere.* D 775.
Huile. Sa compoſition. D 350. Pourquoi elle ſe gele aiſément. *ibid.* Pourquoi elle s'attache fortement au linge. D 351. Sa peſanteur relative. D 392.
Huiles ſacrées. Traité ſur ce ſujet. D 809.
Huldric. (*Jean Jacques*) Publie une *Vie de Jeſus Chriſt* écrite par un Juif. D 857.
Huſſ. (Monſieur) Monſieur Bayle eſt chargé de lui communiquer un Projet de Paix. B 638. Raiſon pour laquelle il le renvoie ſans le lire. B 639
Huſſeman. Sa diſpute *de auxilio gratiæ.* C 808.
Humanitez. La Philoſophie ſert à les perfectionner. A 163. 177.
Humeurs. Comment la ſecrétion s'en fait. A 214.
Humeurs de l'œil. D 437. 438.
Humide. Sa définition par Ariſtote. D 340. Défauts de cette définition. D 340. Qu'il ne faut pas confondre l'humide avec le liquide. *ibid.* Que l'humidité eſt une qualité relative. D 340. 341.
Huns. Qu'ils ont été ſouillez de l'Arianiſme. B 860.
Hurons. Idée qu'ils ont de leur Dieu. C 313. Leurs prieres. *ibid.* Opinions ſingulieres de ces Peuples. C 314. Leurs Prédicateurs. *ibid.*
Hurtado. Son objection contre ceux qui compoſent les choſes ſpirituelles de parties intégrantes. D 505.
Huſſ. (*Jean*) Remarque ſur ſon ſupplice. B 512. S'il a prédit la venuë de Luther. D 838. 839.
Huſſites. Accuſez de permettre aux femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033.
Huygens. (*Chriſtian*) Son éloge. A 62. Explication d'une machine dont il eſt auteur. *ibid.* Expérience de ce Savant ſur la peſanteur. D 424.
Hyde. (*Thomas*) Son ſentiment ſur l'Orthodoxie des anciens Perſes. C 219. Son *Hiſtoire de la Religion des anciens Perſes.* D 803.
Hyde. (le Chancelier) Achete les Ecrits de Monſieur Petis ſur Joſephe. D 571.
Hydropiques. Chaleur de leurs cadavres. A 637.
Hydroſtatique. Expérience curieuſe de cette Science. A 264.
Hyginus. Explication d'un endroit de cet Auteur. A 460.

Hymenée. Ce que l'Ecriture remarque à ſon ſujet. B 455.
Hymnes. Barbarie de celles de l'Égliſe Romaine. A 443. * B 61.
Hyperboles. Celles de deux Ambaſſadeurs. A 247.
Hyperboréens. Ce que c'eſt que ces Peuples. A 208.
Hyperius. Ce qu'il dit de l'uſure. C 980.

I.

JABLONOWSKI. Theſes que deux Seigneurs de ce nom ſoutiennent à Paris. A 693.
Jacetius. [*François Catanée*] Puni du dernier Supplice pour une conſpiration. D 765.
Jacobites. Ceux d'aujourd'hui juſtifiez d'héréſie. A 46.
Jacqſſe. Voiez *Touchet.*
Jacqueline de Baviere, Comteſſe de Hollande. Plaintes qu'elle fait de l'impuiſſance de ſon mari. C 635. 636. Divers évenemens de la vie de cette Princeſſe. C 636. Comment ſa conduite auroit pû être excuſable. *ibid.* En quoi elle mérite qu'on la condamne. C 636. 637. Apologie que quelques Hiſtoriens font de cette Princeſſe. C 637. Son Mariage avec François de Borſelen. C 638. Fautes de quelques Auteurs qui ont parlé d'elle. *ibid.*
Jacques VI. Roi d'Ecoſſe. Deſſein de Marie Stuart contre lui. B 15.
Jacques I. Roi d'Angleterre. Sa conduite à l'égard de Rome. B 573. Procure la paix entre la Suéde & le Dannemark. D 888. Et la Suéde & la Moſcovie. D 888. 889.
Jacques II. Roi d'Angleterre, Eloge de ſa tolérance. A 293. Sa fidelité à la Religion & ſon droit à la Couronne. A 385. Ses lettres patentes en faveur des Refugiez. A 545. Confiance que le Parlement lui témoigna au ſujet de la Religion. B 346. Fait répondre au livre de Paréus. B 610. Et le fait brûler par la main du Bourreau. *ibid.* Son averſion pour la Secte Presbytérienne. B 610. Qu'on ne lui a été fidele que faute d'un compétiteur. B 631. Soupçonné de vouloir abolir la Religion Proteſtante. B 633. Parallele de ce Roi avec Elizabeth. ■ 633. La Conquête de Jéruſalem propoſée pour ce Prince. B 679. Sa fuite en France. D 633. Reſſemblance entre lui & le Comte de Tékeli. D 646. Publie un *Manifeſte* pour engager les Princes Catholiques confederez à le retablir. D 733.
Jacques Deſloges. Ce que veut dire, *faire Jacques Deſloges.* D 548.
Jagellon. [*Anne*] Epouſe Etienne Battori. C 905. Incertitude ſur ſon âge. *ibid.* Peu heureuſe dans ſon Mariage. C 906. Si Henri III. promit de l'épouſer. *ibid.* Combien elle aimoit ce Prince. C 906. 907. Que lui ne l'aimoit pas. C 906.
Jalouſie. Quelle eſt la cauſe ordinaire de celle des Maris. A 384. Qu'elle eſt la cauſe que les femmes ne ſont pas communes. B 280. Qu'elle a été cauſe des Mariages. B 281. Comment cela. B 283. Qu'elle a donné naiſſance à la politeſſe. B 283. Comment elle a conſervé la pudeur & l'honnêteté. B 284. Ce qu'on entend par ce mot. B 285. Condamnation de celle des Italiens. *ibid.*
Jamesius. [*Thomas*] Son livre intitulé *Bellum Papale.* A 131.
Janſon. (*Michel*) Miniſtre à Blois. D 544.
Janſeniſme. Reflexions ſur la condamnation des ſentimens qu'il a en commun avec les Peres. A 573. Preuve que ſa doctrine eſt celle de l'Egliſe Romaine. A 685. Que la pureté de la doctrine & des mœurs paſſe pour un ſigne de Janſéniſme. A 738. Que cette Secte eſt une Chimere. A 738. 739. *Prejugez légitimes contre le Janſéniſme par l'Abbé de Vilie.* A 572. D 626. *Mémoires de l'Etat & Progrez du Janſéniſme en Hollande*, par le Pere Doucin. D 772.
Janſéniſtes. Accuſez de mauvaiſe foi & d'intolérance. A 270. Quelle antiquité ils ont pour eux. A 479. Menacez d'un furieux Bombardement. A 567. Extrait d'un livre intitulé, Prejugez légitimes contre le Janſéniſme. A 572. Preſſez vivement par rapport aux cinq propoſitions. *ibid.* Embarras où ils ont réduit leurs adverſaires. B 140. Les Jeſuites ſeroient ravis qu'ils fortifiaſſent de l'Egliſe Romaine. *ibid.* Qu'ils ne ſavent pas diſcerner ce que les Peres ont de bon, & de mauvais. B 200. Leur paix avec les Jeſuites. C 30. 31. Obligations qu'on leur a. 31. Excellentes choſes qu'ils ont écrites. C 31. Prétendus vœux des femmes Janſéniſtes. C 973.
Janſenius. (*Corneille*) Son aveu touchant la nouveauté des explications de la Grace par Saint Auguſtin. A 332. Accuſations intentées contre lui. A 473. Sa juſtification. *ibid.* & A 474. Second factum pour cet Evêque. A 550. Remarques ſur la diſpute touchant les V. Propoſitions quant au fait. B 518. Conſéquence qu'on en infere. *ibid.* Remarques ſur la même diſpute quant au droit. B 518. Ce qu'il auroit fallu pour connoître ſi ſes propoſitions entendues ſelon le ſens du Pape étoient Heretiques. B 518. Difficulté d'employer ces moiens. B 519. Conſéquence qu'on en tire par rapport aux Procès de Religion. *ibid.* Ce Prélat fait Evêque d'Ipre en recompenſe du *Mars Gallicus* imprimé en 1635. ■ 590.
JANSENIUS.
Additions qu'il mit dans la ſeconde édition de ce livre. B 591. Son eloge. C 794. Hiſtoire de ſon *Auguſtinus. ibid. Hiſtoire de ſes cinq Propoſitions.* D 793.
Janua cælorum reſerata. Qu'il doit être permis à Monſieur Jurieu de ſe facher contre l'Auteur de ce Livre. B 808. Raiſons qui doivent excuſer ſa colere. *ibid. & ſuiv.* Pourquoi ce livre eſt en ſtyle de l'école. B 809.
Janus. Divers ſurnoms de ce Dieu. A 345.
Japon. Combien & pourquoi il y eſt ordinaire aux femmes de ſe faire avorter. C 711.
Japonnois. Superſtition cruelle de ceux qui bâtiſſent quelque édifice. C 20. Leur inſolence envers leurs Dieux. C 85.
Jarchi. [*Salomon*] Ses réveries ſur le Serpent qui tenta Eve. A 592.
Jaquelot. [*Iſaac*] Cité ſur la grandeur immenſe de l'Univers. C 266. Jugement général ſur ſes moiens de concilier le mal moral & le mal phyſique avec la Philoſophie. C 631. 632. Quel eſt le ſujet de la diſpute entre lui & Monſieur Bayle. C 761. Réfutation de ce qu'il avance contre ce Philoſophe. C 769. 770. *& ſuiv.* Pourquoi il n'a pas attaqué Monſieur Jurieu, qui ſoutient la même choſe que Monſieur Bayle. C 774. *& ſuiv.* 776. *& ſuiv.* Quelles ſont les Maximes Théologiques & les Axiomes Philoſophiques qu'il doit accorder enſemble dans ſa diſpute avec Monſieur Bayle. C 795. *& ſuiv.* Conſéquences de ſon ſyſtême ſur la liberté. C 798. *& ſuiv.* 801. *& ſuiv.* Qu'il eſt réduit à recourir aux réponſes des Prédeſtinateurs. C 804. *& ſuiv.* 806. *& ſuiv.* 809. *& ſuiv.* Examen de ſes réponſes à la comparaiſon d'une Mère qui ne laiſſeroit point aller ſes Filles au bal, ſi elle prévoioit qu'elles y perdroient leur honneur. C 817. *& ſuiv.* Examen de ſes Principes ſur le mal phyſique. C 824. *& ſuiv.* Et de ſa prétention ſur l'accord des myſteres avec la raiſon. C 832. 833. *& ſuiv.* Remarques ſur ſes réponſes touchant les conſequences que les Pyrrhoniens peuvent tirer des véritez révelées. C 834. *& ſuiv.* Si ſa doctrine ſur la permiſſion du Peché s'accorde avec ſes principes ſur le franc arbitre. C 850. *& ſuiv.* Qu'il attribuë mal à propos la corruption des Chretiens à la mauvaiſe éducation des Enfans. C 1052. *& ſuiv.* A quoi ſe réduit la diſpute entre lui & Monſieur Bayle. D 37. 38. Soupçonné d'être ſorti Arminien de France par bien de gens, & entre autres par Monſieur Jurieu. D 38. Efforts qu'il fait pour ſe laver de ce ſoupçon, *ibid.* Il feint d'ignorer que la doctrine de ſon adverſaire eſt ■ même que celle des Réformez. D 38. 39. Raiſons qui l'ont forcé à ne le plus diſſimuler. D 39. Source de ſa haine contre Monſieur Bayle. *ibid.* Différences qu'il a imaginées entre ce que diſent les Réformez & ce que dit Monſieur Bayle. D 40. Il condamne ce dernier, & abſout Monſieur Jurieu qui enſeignent une même doctrine. *ibid.* Injuſtice de cette conduite. *ibid.* Pourquoi il impute de mauvaiſes intentions à Monſieur Bayle. D 41. Déſaveu qu'il fait des jugemens téméraires. *ibid.* Qu'il l'accuſe à tort de vouloir ruiner toute ſorte de liberté. D 41. 42. Etat naturel de la diſpute de ces deux Savans ſur le franc arbitre. D 43. Pourquoi il a brouillé cette matiere. *ibid.* Comment les Réformez pourroient ruiner ſa liberté d'indifférence. *ibid.* Que ſa diſpute avec Monſieur Bayle ſur l'accord de la foi & de la raiſon n'eſt qu'une logomachie. D 44. 45. Et qu'au fond tous deux diſent la même choſe. *ibid.* Mais qu'il a déguiſé le vrai point de la diſpute. D 45. Trois différences qu'il met entre leurs doctrines. D 45. 46. Reflexions là-deſſus. *ibid.* Qu'il doit croire que la Trinité contient des contradictions, & qu'il croit des choſes qui ſelon lui même ſont contradictoires. D 46. Qu'il eſt d'accord avec ſon antagoniſte ſur l'harmonie de la raiſon & de la foi. ■ 47. 48. Inutilité de ce qu'il propoſe pour concilier ces deux principes. D 50. Il récuſe comme Monſieur Bayle les notions communes. D 50. 51. Qu'il n'a point répondu aux principales difficultez propoſées dans la réponſe au Provincial. D 51. Que la methode qu'on lui avoit preſcrite pour accorder la Foi avec la Raiſon étoit naturelle. *ibid.* Qu'il s'eſt contredit en rejettant les Maximes Philoſophiques qu'on lui demandoit d'accorder avec ſa Théologie. *ibid.* Inutilité de l'obſervation qu'il fait ſur les ſept Maximes Théologiques de Monſieur Bayle. D 51. 52. Preuves de l'acculation qu'il lui intente d'avoir fait Dieu auteur du péché. D 53. Refutation de cette accuſation. D 53. 54. Examen des cinq Principes qu'il ſubſtitue aux notions communes. D 54. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur la liberté des Anges & des Saints. D 58. Ce qu'il dit des diſputes des Calviniſtes & des Arminiens ſur la liberté. *ibid.* Pourquoi, ſelon lui, Dieu n'a pas invariablement determiné l'homme au bien. *ibid.* Objection à laquelle il s'expoſe par-là. D 58. *& ſuiv.* Ses fautes d'omiſſion dans ſa reponſe à Monſieur Bayle. D 59. Examen de ce qu'il a répondu à la queſtion pourquoi Dieu a permis le peché. D 59. *& ſuiv.* Ses contradictions ſur l'article de la liberté. D 61. Comment un Payen pourroit prouver que ſelon Monſieur Jacquelot la Bonté & la Sainteté de Dieu ne ſont entrées pour rien dans la création.

JACQUELOT.
D 62. *& ſuiv.* Il a mal repréſenté l'opinion de ſon adverſaire ſur les loix générales. D 64. Objections contre la ſienne ſur cette matiere. *ibid. & ſuiv.* Il ſe ſauve dans l'azile des Supralapſaires. D 67. Son ſyſtême réduit à l'inaction la bonté de Dieu. D 68. Et ne s'accorde pas avec le culte public. *ibid.* Réduction de ce ſyſtême à ſept propoſitions. *ibid.* Examen de ces propoſitions. D 69. *& ſuiv.* Fiction d'une diſpute là-deſſus entre lui & un Zoroaſtrien. D 70. *& ſuiv.* Réfutation de ce qu'il dit pour prouver que Dieu n'a pas voulu le péché d'Adam. D 74. Qu'il contredit l'Ecriture. D 75. Et qu'il expoſe Dieu à la raillerie des Payens. *ibid.* Recueil & examen de quelques propoſitions qui prouvent entre autres qu'il a abandonné les Principes qui lui ſont communs avec ſes adverſaires. D 75. *& ſuiv.* En décidant que le franc arbitre leve les difficultez de l'origine du mal, il a ignoré les rétorſions des Réformez contre les Arminiens. D 79. Et les difficultez qui rendent la foi irréconciliable avec la raiſon. *ibid.* Que ſon nouveau ſyſtême eſt bati ſur des ſuppoſitions inſoutenables. D 79. 80. Mauvaiſes réponſes qu'il a faites à quelques raiſons de Monſieur Bayle. D 80. Groſſiereté avec laquelle il les mutile. *ibid.* Il combat ſes propres Principes. D 80. 81. Et diſſimule quelques objections de ſon adverſaire. D 81. Refutation de ſa diſtinction entre la volonté morale & la volonté phyſique de Dieu. D 81. *& ſuiv.* Il reconnoit que la permiſſion de Dieu eſt d'une efficace infaillible. D 84. En quoi il tombe dans les mêmes difficultez que les Prédeſtinateurs, & dans la néceſſité fatale que les Remontrans attribuent au décret abſolu. D 84. 85. Qu'il ſe ſert du franc arbitre dans deux ſens oppoſez. D 85. Preuve & impiété de la ſuppoſition que Dieu ne pouvoit prévenir le mauvais uſage de la liberté d'Adam qu'en lui ôtant la liberté. *ibid.* Embarras où cette opinion le jette. D 85. 86. Qu'elle ne peut s'accorder avec l'immutabilité de Dieu. D 86. Son changement ſur la préviſion des evenemens contingens. D 86. 87. Que ſelon ſa nouvelle Hypotheſe il eſt aiſé de comprendre comment Dieu peut les prévoir. D 87. Qu'il adopte l'Hypotheſe de Monſieur Amyrault qui donne les décrets divins pour la ſource de la préviſion. D 87. Et qu'il l'abandonne en faiſant la préviſion du péché antérieure à la permiſſion du péché. *ibid.* Que ſelon lui, Dieu eſt un ſpectateur oiſif des mouvemens de l'ame. D 88. Embarras où le jette cette opinion. *ibid.* Raiſonnement abſurde qu'il attribuë ſans fondement à ſon Antagoniſte ſur la Foi. D 89. Sa mauvaiſe foi & ſes chicanes. *ibid.* Qu'il n'a jamais prouvé que les dogmes de la Religion ne ſoient pas contraires à la raiſon. *ibid.* En quoi il eſt d'autant plus inexcuſable qu'il les ſoutient conformes à la raiſon. D 89. 90. Réponſe à quelques Remarques du chapitre vingt-un de la ſeconde partie de ſon livre. D 90. *& ſuiv.* Fauſſes Conſéquence qu'il tire d'un principe de Monſieur Bayle. D 91. Qu'il s'eſt attaché à des incidens de nulle importance. *ibid.* Que ſes repoſnſes aux objections des Manichéens ſur l'origine du mal phyſique n'effleurent pas la grande difficulté. D 92. Et qu'elles ſont remplies de contradictions. *ibid.* Défauts de ſa réponſe à l'objection que c'eſt une néceſſité que l'homme faſſe le bien & le mal. D 92. 93. Qu'il ne parle ni en Philoſophe ni en Théologien ſur le mal phyſique & ſur le mal moral. D 93. Exemples de ſes chicannes & de ſes contradictions ſur cette matiere. D 94. *& ſuiv.* Son ſilence ſur la difficulté tirée du grand nombre des malheureux. D 98. Et de la jalouſie des Damnez. *ibid* Infidelité avec laquelle il a tronqué le objections faites contre ſon ſyſtême. D 98. 99. *& ſuiv.* Erreur inexcuſable de ce Savant ſur le but qu'il attribuë à l'Abbé Pyrrhonien du Dictionnaire de Bayle. D 100. 101. *& ſuiv.* Pourquoi on n'examine pas les trois cent trois premieres pages de ſon livre. D 103. Sommaire des cent huit premieres. D 104. *& ſuiv.* Ce Théologien paſſe en Angleterre. D 624. Vient à la Haie. D 630. Sa Réponſe à Monſieur de Meaux. *ibid.* Son *avis ſur le Tableau du Socinianiſme.* D 640. 644. Monſieur Jurieu le veut faire ſuſpendre. D 656. Sa *Diſſertation ſur l'Exiſtence de Dieu.* D 724. Jugement ſur ce Livre. D 724. 725. Sa Diſpute avec Monſieur l'Abbé de Lanion. D 736. Ses *Lettres à Mrs. les Prélats de l'Egliſe Gallicane.* D 767. Monſieur Benoit attaque violemment cet Ouvrage. *ibid.* Hiſtoire de cette diſpute. *ibid* Sa *Conformité de la Foi avec la Raiſon, ou Défenſe de la Religion contre les principales Difficultez répandues dans le Dictionnaire de Monſieur Bayle.* D 851. Son *Examen de la Théologie de Monſieur Bayle*, &c. D 882. Réponſes de Monſieur Bayle à ces deux Ouvrages. D 870. 881. 884.

Jarrige. (Père) Menaces qu'il fait aux Jéſuites citées. B 39. Réflexion ſur cet endroit de ſon livre. *ibid.*

Jaune. Comment cette couleur eſt produite. D 430.

Jauniſſe. Etrange effet de cette maladie. A 225.

Iberie. Ce Roiaume converti par une femme. C 1035.

Iconium. Reflexion de Maimbourg ſur les relations fabuleuſes de la Bataille que Frédéric Barberouſſe y gagna. C 67.

Iconoclaſtes. Leur origine. A 355. 515. Qu'ils ont retenu l'invocation des Saints, & le culte de la Croix. B 847.

Idée du Conclave preſent, 1676. Satire. D 569.

Idées. En quel ſens elles ſont dites repréſenter les choſes. A 121. Sentiment de Platon ſur ce ſujet. A 562. Que notre ame n'eſt pas la cauſe efficiente de nos idées. C 786. Ce qu'on entend par *étendue* & par *compréhenſion* des idées. D 223. Ce que c'eſt qu'idées innées, acquiſes & factices. D 497.

Identité. En quoi conſiſte celle des compoſez matériels. D 483. 484.

Idolatrie. Une de ſes cauſes. A 706. Pourquoi on en accuſe l'Egliſe Romaine. B 837. Remarques ſur cette Idolatrie. B 838. *& ſuiv.* Que l'Idolatrie des Catholiques n'eſt pas moindre que celle des Paiens. B 845. Quel eſt ſon caractére ſelon les premiers. B 849. En quoi conſiſte celle dont ils ſont coupables. B 873. Qu'elle egale celle des Paiens en certains points & qu'elle la ſurpaſſe en d'autres B 873. Remarques ſur celles des Juifs. B 874. Que celle des Catholiques ne ſeroit pas moins grieve, quand même elle ſeroit moindre que celle des Paiens. B 874. Mais qu'elle eſt de la même attrocité. B 897. *& ſuiv.* Que celle des Paiens ne les exclut point du Paradis. B 898. Comparaiſon de Monſieur Jurieu entre l'Idolatrie de Rome Chrétienne & celle de Rome Paienne. B 898. Les Cometes étoient favorables à l'Idolatrie. C 41. Prodiges opérez par le Démon pour l'entretenir. C 41. 42. Horreur que Dieu a pour elle. C 47. Abominable Idolatrie des Paiens d'aujourd'hui. C 48. Que Dieu ne la prefére pas à l'Athéiſme. C 70. Qu'au contraire il la déteſte d'avantage. C 71. Moiens qui pouvoient empêcher que l'Atheiſme ne prit ſa place. C 73. *& ſuiv.* Que le Démon aime mieux l'Idolatrie que l'Athéiſme. C 75. Qu'elle eſt pour le moins auſſi abominable que l'irreligion. C 75. Que les Peres la regardent comme le plus grand des crimes. C 76. Qu'elle eſt une eſpece d'Atheiſme. *ibid.* Qu'elle augmente l'atrocité des crimes des Idolatres. C 77. Qu'elle rend les hommes plus difficiles à convertir que ne feroit l'Athéiſme. C 77. 78. 79. Diſpoſition du cœur des Idolatres comparée avec celles des Athées. C 83. *& ſuiv.* Que la Religion n'eſt pas un frein à leurs vices. C 93. *& ſuiv.* Qu'ils n'ont fait rien de méritoire. C 94. Parallele d'une Société de Paiens avec une Société d'Athées. C 103. *& ſuiv.* Source des vertus des Idolatres. C 115. Difficulté de les convertir C 118. 119. Averſion des Juifs pour l'Idolatrie. C 119. 120. Combien le culte des Dieux étoit propre à faire des Athées. C 121. Que des miracles faits parmi les Paiens auroient favoriſé l'Idolatrie. C 124. 128. 141. Juſtification de la comparaiſon que l'Auteur a faite de l'Athéiſme avec l'Idolatrie. C 189. Que les hommes ſont plus portez à l'Idolatrie qu'à l'Athéiſme. C 190. Impieté de l'Idolatrie des Payens. *ibid.* A quelle ſorte d'Idolatrie l'Auteur a préferé l'Atheiſme. C 293. Que celle d'un Philoſophe qui auroit examiné l'exiſtence de Dieu ſeroit plus coupable que l'Athéiſme. C 294. Que Monſieur Bayle n'a point pretendu dans ſon parallele de l'Atheiſme & de l'Idolatrie parler de celle de l'Egliſe Romaine. C 295. Auteurs qui ont préféré l'Atheiſme à l'Idolatrie Paienne. C 296. 297. *& ſuiv.* Qu'il eſt permis de ſoutenir cette thete ou de la combattre. C 303. Qu'il faut examiner les raiſons de ceux qui décident pour l'Idolatrie. C 304. 305. Motifs de pluſieurs de ceux qui lui ont donné la préférence. C 305. 306. Mauvaiſes raiſons de quelques-uns. C 306. Qu'elle eſt moins aiſée à guérir que l'Atheiſme. *ibid.* L'Atheiſme & l'Idolatrie comparez à deux Portiers. *ibid.* Preuve que l'Idolatrie corrompt plus les mœurs que ne fait l'Atheiſme. C 308. Qu'elle étoit un véritable Atheiſme. C 308. 309. Et un Atheiſme le pire de tous 309. Autoritez qui confirment cette propoſition. C 309. *& ſuiv.* Idolatrie des Canadiens. C 312. 313. Qu'elle fait autant ou plus du mal en Amérique que l'Athéiſme. C 314. 315. Qu'il en étoit de même de l'ancienne Idolatrie. C 315. Qu'elle fait plus d'injure à Dieu que l'Atheiſme. *ibid.* Qu'on peut comparer un Idolatre à un Calomniateur. C 317. D'où il s'enſuit qu'il eſt plus coupable qu'un Athée. C 317. *& ſuiv.* Qu'il eſt tout à la fois Calomniateur & Déicide. C 321. 322. Comparaiſon d'un Athénien Idolatre avec un Athénien Athée. C 328. 329. S'il étoit facile aux Paiens qui avoient connu la fauſſeté des Idoles de parvenir à la connoiſſance du vrai Dieu. C 329. 330. Si elle expoſe moins au crime que l'Athéiſme. C 337. *& ſuiv.* Qu'elle étoit un principe d'Anarchie. C 348. *& ſuiv.* Qu'elle n'étoit pas d'une néceſſité abſolue pour conſerver les Sociétez. C 352. *& ſuiv.* 355. *& ſuiv.* Que bien loin d'avoir été le principe réprimant de la malice de l'homme, elle étoit propre à corrompre les mœurs. C 362. *& ſuiv.* 367. *& ſuiv.* Quels ont été les principes réprimans des déſordres qu'elle devoit introduire. C 370. *& ſuiv.* Preuves que celle des Paiens étoit un véritable Polytheiſme. C 372. *& ſuiv.* Si la crainte de la juſtice divine les retenoit. C 375. Si elle pouvoit les retenir. C 376. Exemples du contraire. C 379. *& ſuiv.* 384. *& ſuiv.* Qu'il y a une eſpéce de Pélagianiſme à ſoutenir que la crainte des Dieux a contribué aux bonnes mœurs des Paiens. C 387. Que l'ex-

Idolatrie.
l'expérience prouve le contraire. C 389. 390. Ce qu'en dit l'Auteur du livre de la Sageſſe. C 390. Qu'entant que la Religion influe ſur les mœurs, elle rend les Idolatres plus coupables que les Athées. C 411. Si les Paiens auroient été plus méchans au cas qu'ils euſſent été Athées. C 415. *& ſuiv.* Vertus que les Paiens attachoient aux paroles magiques. C 566. Que les inventeurs de l'Idolatrie le furent auſſi de la Magie. C 567. Progrès de la Magie parmi les Idolâtres. Voiez. *Magie. Romains. Grecs.* &c. Si elle a régné avant le déluge. C 616. Si les Idolâtres n'ont pû devenir Polythéiſtes ſans avoir été Déiſtes. C 700. Objections contre l'affirmative. C 701. *& ſuiv.* Réflexion ſur le paſſage de l'Athéiſme à la Religion. C 702. Et de la Religion à l'Athéiſme. C 703. Qu'elle eſt conforme au goût du peuple, C 708. Quelle eſt l'unique preuve que l'Idolatrie eſt moins ancienne que le culte du vrai Dieu. C 714. Que les Paiens ont emploié pour la défendre l'argument du conſentement général. C 714. 715. Et que cette preuve lui eſt favorable. C 715. *& ſuiv.* Qu'elle renverſe la vraie idée de Dieu. *ibid.* Que l'ancienne Idolatrie étoit un véritable polythéiſme. C 717. *& ſuiv.* Que celle des Juifs n'empêchoit pas qu'ils n'adoraſſent auſſi le vrai Dieu. 718. 719. Que l'Idolatrie anéantit le dogme qu'il y a un Dieu. Voiez *Polythéiſme.* Si elle rend l'homme plus difficile à convertir que l'Athéiſme. C 725. Son antiquité & ſon origine. C 726. Avec combien de fondement l'Auteur a ſoutenu qu'elle ne valoit pas mieux que l'Athéiſme. C 919. 920. Validité des témoignages qu'il a citez. C 920. Nouveaux témoins en ſa faveur. C 921. Raiſons de Monſieur Bernard pour diminuer l'atrocité de l'Idolatrie. C 921. 922. Réfutation de ces raiſons. C 922. *& ſuiv.* Fauſſe comparaiſon de ce Théologien entre un Idolatre & un Athée. C 925. Si un Idolatre Philoſophe pouvoit aiſément ſans une grace particuliere & ſans l'Ecriture Sainte parvenir à la connoiſſance d'un Dieu créateur de toutes choſes. C 934. *& ſuiv.* 937. *& ſuiv.* 943. 944. Preuves que l'Idolatrie étoit malpropre à procurer le bien de la Société. C 950. Et qu'elle portoit au mal par des Principes que l'Athéiſme ne fournit pas. C 952. Examen de ce que Silhon a dit de l'Idolatrie Paienne comme dangereuſe au Gouvernement. C 956. *& ſuiv.* Si entant qu'elle renferme un reſte de vérité, elle eſt un principe réprimant. C 959. Quels vices elle pouvoit réprimer. A 960. A quelles actions elle attachoit les récompenſes. C 961. Si elle attendoit des Dieux les biens ſpirituels. C 962. Si elle damnoit les violateurs des devoirs moraux. C 962. 963. Qu'elle n'influoit pas dans la Morale. C 964. 965. 966. Exemples qui prouvent qu'elle ne rendoit pas les hommes meilleurs. C 967. *& ſuiv.* Et qu'elle étoit toute mercénaire. C 969. Et qu'elle l'eſt encore. C 969. *& ſuiv.* Idée affreuſe que Lactance en donne. C 972. Si elle eſt pire que l'Athéiſme. D 852. Voiez *Paganiſme.*

Idoles Maltraitées ſouvent par les Chinois. C 385. Et même dégradées ſolennellement. *ibid.*

Idumée. Si Job y a établi des Ecoles de Philoſophie. A 560.

Jean Baptiſte. (Saint) Ce que dit l'Abbé de Marolles en baiſant le chef de ce Saint. A 371.

Jean l'Evangéliſte. (Saint) Careſſes qu'il faiſoit à une perdrix. A 723.

Jean le Jeuneur. Ses démêlez avec Grégoire le Grand. A 494.

Jean I. Roi de France. Beau mot de ce Prince. C 635.

Jean. Roi de Suede. D 885.

Jean II. Roi de Dannemark & de Suede. D 885.

Jean V. Duc de Bretagne. Son ſentiment touchant l'éducation des femmes. C 587.

Jean, Duc de Brabant. Son mariage avec Jacqueline de Baviere. C 636. Qui le met en procès & l'abandonne pour cauſe d'impuiſſance. C 636. 637. Remarques ſur cette impuiſſance. C 637. 638.

Jean, Marquis de Brandebourg. S'il épouſa Germaine de Foix & ſi elle ſe méſallia par ce mariage. C 687. 688.

Jean d'Autriche: Sa *Vie.* D 616.

Jean de Paris, Jacobin. Son Traité de la maniere d'exiſter de J. C. dans l'Euchariſtie. A 676. Extrait de ce traité. A 711.

Jeanne. (Papeſſe) Ce qu'en dit Jean Zuinger. A 486. Fauſſeté de ſon hiſtoire. C 195.

Jeanne. Son Mariage avec Louis XII. rompu. A 137. Prodiges arrivez alors. A 138.

Jeanne d'Arragon. Son mariage avec Philippe d'Autriche. D 902.

Jeanne I. & II. Reines de Naples: leur *Hiſtoire.* D 798.

Jehovah. Comment les Egyptiens le regardoient. A 533.

Jelles. (*Jarich*) Particularitez de ſa vie. D 164.

Jenkins. (. . . . .) Critique Monſieur Bayle dans ſa Traduction Angloiſe de la *Vie d'Apollonius de Tyane.* D 851. 852.

Jens. (*Jean*) Ses notes ſur *Lucien*, & ſur *Diodore de Sicile.* D 769.

Jerome. (Saint) Explication d'un paſſage de ce Pere. A 94. Bruits qu'excite ſa verſion de la Bible. A 191. Correction d'un endroit de ſes écrits. A 266. Mariage ſingulier dont il parle. A 365. Eloges outrez qu'il donne à la virginité. A 364. Ce qu'il dit de l'Apocalypſe. A 575. Privilege qu'il attribue à la virginité. A 656. Ce qu'il dit ſur l'autel du Dieu inconnu. A 736. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Héréſie. C 198. Maxime de ce Pere touchant la réputation & la médiſance. C 915. 916.

Jerome de Prague. Prophétie qu'on lui attribue. Voiez. *Huſſ. Jéſuites.* Leurs démêlez avec les Carmes. A 79. 84. 85. Leur faveur à la Cour de la Chine. A 231. Leur déſobéiſſance au Pape. A 425. Témoignage glorieux qu'ils rendirent à Janſenius vivant. A 473. Origine de leur haine contre lui. A 474. Réflexions ſur leur Proceſſion de Luxembourg. A 400. Réponſe qu'ils y firent. A 567. S'il eſt bon de les emploier dans une miſſion. A 546. Mal qu'ils ont fait en Angleterre, & dont ils ſont capables encore. *ibid.* Ennemis de l'Epiſcopat. *ibid.* Défenſe qui leur eſt faite de recevoir des Novices. *ibid.* Honneurs que quelques-uns ont reçus à la Chine, & ouvrages qu'ils y ont faits. A 663. Combien ils y ont eu de Miſſionnaires en tout. A 664. Sur quel pied ils s'y ſont valoir. *ibid.* Combien ils ont compoſé de volumes en Chinois. *ibid.* Obligez d'enſeigner la Doctrine des Thomiſtes. A 668. Leurs innovations ſur ce point. A 668. 669. Leurs emportemens contre les Papes qui leur ſont contraires. A 670. Leur double Théologie ſur la grace. *ibid.* Mal qu'ils font dans les Pais-Bas. A 684. Leur doctrine touchant le Pape. *ibid.* Leurs démêlez avec les Capucins. A 685. Leur attachement pour la France. A 684. Combien malmenez par les Ecrivains de Port-Roial. B 8. Louanges qu'ils ſe donnent à eux mêmes. *ibid.* Comparez à des Chiens de chaſſe. B 22. Ils louent les livres du Miniſtre Claude, pourquoi. B 23. Prodigues de louanges les uns envers les autres. B 26. Ils renvoient le P. Maimbourg. B 33. Et élevent Louis XIV. au deſſus du Pape dans les choſes ſpirituelles. B 34. Déſobéiſſent au Pape dans deux occaſions célèbres. *ibid.* Ce que le P. Jarrige raconte de leurs débauches. B 39. Ils ſeroient ravis que les Janſéniſtes ſortiſſent de l'Egliſe Romaine. B 140. Exemple de leur animoſité contre Saint Auguſtin. B 145. Ils font prier pour la converſion d'Innocent XI. B 156. Quand & pourquoi ils prirent en Allemagne le nom de Moines. B 175. Emportement de leurs écrits. B 195. Apologie qu'ils en font. B 196. Que les reproches qu'ils font aux Janſéniſtes touchant les Pères retombent ſur eux. B 200. Qu'ils ont été fort aiſes de la publication de l'Eſprit de Monſieur Arnaud. B 206. Ils emploient la violence pour convertir les Brachmanes. B 361. Monſieur Arnaud ſe plaint de leur morale. B 724. Reproches qu'il leur fait. B 724. Qu'ils n'enſeignent pas le Déiſme. B 759. Importance de leur démêlé avec les Janſéniſtes. C 30. Pacification de cette querelle, & avantages de cette Paix. C 30. 31. Combien leur crédit eſt grand. C 116. Leur attachement aux intérêts de la France. C 151. Ils quittent à la Chine l'habit de Bonzes & prennent celui des Lettrez. C 413. Raiſons de cette conduite. *ibid.* S'ils ont été cauſe du ſiege de Mons en 1691. C 531. 532. Queſtion qu'ils propoſerent à la Congrégation de la Propagande touchant le batême & l'extreme onction des Chinoiſes. C 1039. Combien ils furent ſoupçonnez de la mort d'Henri IV. C 1080. Leur concordat avec les Pères de l'Oratoire. D 186. Guſtave les chaſſe de Riga & prend leur Bibliotheque. D 894. Remarque ſur l'honneur qu'ils ſe font de la haine des Hérétiques. *ibid.* Leurs Ecrivains doivent ſe louer les uns les autres ſelon l'Eſprit de l'Ordre. D 554. Prétendent que St. Auguſtin étoit Moliniſte. D 618. Un Jéſuite bleſſé dans la Chambre de l'Electeur Palatin en y contrefaiſant l'Eſprit, & lui annonçant de la part de Dieu de chaſſer les Hérétiques. D 614. 616. Ont ſoutenu la Supériorité du Pape ſur les Conciles & ſur les Rois. D 649. Leur *Horoſcope*, par Monſieur Carré. D 661. Fourberie que ceux de Douai font à quelques Janſéniſtes. D 662. Leur Diſpute avec les Miſſionnaires de la Chine. D 679. 823. La haine générale que l'on a pour eux leur fait imputer bien des choſes dont on n'a aucune preuve. D 859. Leur Diſpute avec les Carmes, au ſujet des *Acta Sanctorum.* D 732. 733. Leurs *Acta Sanctorum* cenſurez à Tolede. D 733. Si on peut les charger de l'Aſſaſſinat de Henri IV. D 859. Impartialité de Monſieur Bayle à leur égard. *ibid* Débitent bien des ſottiſes & des impoſtures contre les Miniſtres. *ibid.*

Jeſus Chriſt. Que Tibere n'a pas eu deſſein de le mettre au nombre des Dieux. A 5. Ses differentes images. A 369. Témoignage contraire à celles qu'on montre aujourd'hui. A 371. Miracles que ſa robe fait à Cologne. *ibid.* Lettres ſuppoſées ſur ſon ſujet. A 371. Remarques ſur ſa deſcente aux enfers. A 534. Ce qu'on doit penſer des vers Sibyllins qui le concernent. A 657. Pourquoi il a pû faire prêcher l'Evangile malgré les deſordres qu'il prévoioit devoir en arriver. B 382. Une des raiſons par leſquelles le Pere Vavaſſeur a prouvé qu'il n'étoit pas beau

Digitized

JESUS CHRIST.
beau. B 153. Que ſon exemple ne nous autoriſe pas à uſer d'invectives. B 198. 199. Que c'eſt ſa modération que nous devons imiter. B 199. Que la douceur étoit ſon caractere dominant. B 373. Conſéquence injurieuſe pour lui du ſens littéral qu'on donne à ces paroles, *contrains les d'entrer*. B 374. Ce qu'on pourroit dire contre J. C. s'il avoit ordonné la perſécution comme une préparation pour l'examen. B 394. Son horoſcope par qui dreſſé. C 21. De quelles erreurs il eſt venu guérir les hommes. C 55. Reflexion ſur ſa conduite envers les Saducéens & & les Phariſiens. C 119. 120. Pourquoi il s'eſt plus attaché à cenſurer les Phariſiens que les Saducéens. C 120. En quel ſens il nous a rétablis dans les prérogatives du premier Adam. C 275. Si la confiance en ſes mérites à l'excluſion des bonnes œuvres eſt une preuve de non-Catholicité. C 748. 749. S'il a permis de repouſſer les injures. C 973. Conſidération ſur ce qu'il a dit qu'il faut tendre l'autre joue. C 978. Dans quel tems ſera ſon ſecond Avenement, ſelon Monſieur Craig. D 783.

Jets d'eaux. Nouveau moien d'en entretenir ſur des endroits élevez & éloignez. A 564. Meſure des jets d'eau. A 621. Hauteur des jets perpendiculaires & obliques. A 622.

Jeu. Comparé à une Medécine. A 216. Précis d'un traité ſur cette matiere. A 361. Extrait de celui de Monſieur Thiers. A 722.

Jeune. (*Pierre le*) Sa Traduction du *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne* de Grotius. D 668.

Jeûnes. Ouvrages faits ſur des jeûnes extraordinaires. A 228. Eſtime outrée des Georgiens pour le jeûne. A 659.

Jeuneſſe. Combien elle eſt déciſive. C 241.

Jeux Scéniques. Impureté de ceux des anciens Payens. C 363.

Jezidis, Peuples de Turquie. Ils eſpérent que le Diable ſe convertira. C 48.

Ignace. (*Saint*) Diſpute au ſujet de ſes *Epitres*. D 550.

Ignace de Loyola. (*Saint*) Juſqu'où il pouſſoit l'obéiſſance aveugle. A 88. Divers ſentimens de ſes hiſtoriens ſur ſes miracles. De quelle maniere le Diable le tentoit. A 360. Son reglement ſur la doctrine de Saint Thomas. A 668. Partie miraculeuſe de Billard qu'il joua. A 723.

Ignorance. Penſée de Fontenelle ſur l'ignorance de l'homme. A 751. Qu'elle n'eſt pas une ſuite du péché. B 514. Ni une ſuite naturelle de l'imperfection de l'homme. C 657.

Ignorance invincible. Penſée de Scot & du P. François de Sainte Claire ſur cette ſorte d'ignorance. B 442. Auteurs qui croient qu'elle peut accompagner l'Athéiſme ſans le rendre innocent. C 324. 325. Autres qui enſeignent le contraire. C 326.

Ignorans. Qu'ils peuvent parvenir à la vérité. B 334.

Iliade. Remarques ſur ce Poeme. B 533. 530.

Illuſtres contemplationes de anima. Remarques ſur ce qu'on a dit dans les *Eſſais de Littérature* de ce livre & de ſon Auteur. D 174.

Images. Si les Reformez ont bien fait de les ſupprimer. A 199. Horreur qu'en avoient les Juifs. A 343. Origine de leur culte parmi les Chrétiens. A 354. 515. Leur rétabliſement par Irene. A 356. Injuſtices, emportemens & eſprit ſeditieux de leurs défenſeurs. 516. 517. Averſion des Juifs pour elles. C 119. 120. Leur culte traité de Bagatelle par l'Abbé de Lanion. D 736.

Imaginaires. Signification nouvelle de ce mot. A 517.

Imagination. Ce que c'eſt, & en quoi elle differe de la conception & de la ſenſation. A 410. Comment elle ſe repréſente les objets abſens. *ibid.* Une imagination exceſſive eſt une des cauſes des contradictions des auteurs. B 167. Combien elle a de force dans ce qui regarde la Sorcellerie. C 559. 560. Ses effets ſur les malades. C 560. Sur ceux qui croient voir des Fantômes. C 560. 561. Sur les gens qui croient qu'on leur a noué l'eguillette. C 561. 562. Qu'elle ſeule donne de la vertu à certaines paroles. C 562. Comment l'ame imagine. B 439. Explication des divers phénomenes de l'imagination. D 439. 440. 441.

Imbert. (*Michel*) Affaires qu'il ſe fait pour avoir dit qu'on doit adorer J. C. & non la Croix. A 316.

Immatérialité. Difficulté d'accorder l'immatérialité de Dieu avec ſon immenſité. C 941. Que ſelon quelques Chrétiens les preuves de l'immatérialité de l'ame ne ſont pas convaincantes. C 941.

Immerſion. Traité ſur celle des Sorciers. A 615. *& ſuiv.*

Immortalité. Preuve de celle de l'ame. D 457. *& ſuiv.*

Impénétrabilité. Preuves de celle de la matiere. D 118. 119. *& ſuiv.*

Impoſteurs. Particularitez hiſtoriques ſur le traité *de tribus impoſtoribus*. B 163. S'il y a jamais eu un tel livre. B 805. 849.

Imprimerie. Liberté qu'on lui donne en Hollande. A 235.

Impudicité. Des femmes de Veniſe. C 91. 92. Et des Françoiſ. C 92. Motifs qui la repriment. C 104. 105. Combien commune & ſcandaleuſe chez les Chrétiens. C 105. 106. Force du plaiſir dans ce péché. C 106. Qu'elle n'eſt pas moins criminelle que le meurtre. C 107. Qu'elle étoit autoriſée par la Religion Payenne. C 115. 116.

Impuiſſance. Si c'eſt une infamie à une Princeſſe de révéler l'impuiſſance de ſon Epoux. C 635. Ouvrages qui traitent de la Diſſolution du Mariage pour l'Impuiſſance de l'Homme ou de la Femme. D 798. 803.

Impulſion. Que tout mouvement ſe rapporte à l'impulſion. D 325. Et qu'on la diſtingue mal à propos de l'attraction. D 325. 326.

Incarnation. Ses caracteres empreints dans la nature. A 643. Si Monſieur Bayle a confondu ce myſtere avec celui de la Tranſubſtantiation comme également oppoſez à la raiſon. D 17.

Incendie. Ce que les Paiens ont dit de celui du Monde. A 328. Inſcription pour prévenir les incendies. A 466.

Incertitude. Enſeignée par Socrate & par Platon, & pourquoi. A 561.

Inceſte. Réflexion ſur les inceſtes permis par les Loix des Perſes. C 88. 89.

Inclinations. Qu'elles ſont un des principaux motifs de nos actions. C 404.

Incompréhenſibilité. Deux manieres dont une choſe peut être incompréhenſible. D 217. Que l'incompréhenſibilité d'un dogme n'eſt pas une raiſon de le rejetter. D 747.

Incontinence. Infamie & eſpeces de ce vice. A 364. Son remede. B 313.

Incrédulité. Souvent l'effet des paſſions. C 118. 119. Et auſſi de la difficulté des dogmes. C 120. A quoi elle eſt utile même lorſqu'elle paſſe les bornes. C 579. Qu'elle n'eſt pas la cauſe des déſordres des Chrétiens. C 1052. *& ſuiv.* Qu'on ne la trouve, ni chez les gens du commun. C 1054. Ni chez les gens du grand monde. C 1058.

Indépendans. Qu'ils furent les ſeuls auteurs de la mort de Charles I. A 719. B 600.

Index. (Congrégation *de l'*) Mauvais effet du peu de cas qu'on en fait. A 331.

Indices. Neceſſité dont ils ſont, & éloge de quelques-uns. A 143. Uſage auquel ceux des Commentaires Dauphins étoient deſtinez. *ibid.*

Indices. Différence des Indices expurgatoires & des Indices des livres défendus. A 330. Livres qui devroient être dans ces derniers. A 330. 331.

Indiens. Cas qu'ils font des matieres métalliques tombées du Ciel. A 637. Impudence de ces Peuples dans l'uſage des plaiſirs de l'amour. C 694.

Indifference. En quoi conſiſte celle de l'ame. A 438.

Individuation. En quoi conſiſte le principe d'individuation. D 483. 484.

Induction. Ce que c'eſt. C 693. 694. D 247. Qu'une induction incompletre peut induire en erreur. C 694. Exemples. *ibid.*

Inévidence. Qu'il y en a deux eſpeces. D 103.

Infaillibilité. Raiſons contre celle que l'Egliſe Romaine s'attribue. A 387. Réfutation de ces raiſons. A 543. Que l'Egliſe n'eſt point infaillible dans les faits révelez. A 739. 740. Différences entre les Docteurs Catholiques ſur le ſujet en qui réſide celle de l'Egliſe. B 116. Importance de cette diſpute. B 117. Que tout particulier qui veut entrer dans l'Egliſe Romaine doit avant tout examiner ſi elle eſt infaillible. B 120. Que par conſéquent il a droit d'examiner tout autre point de la foi Catholique. B 121. Refutation de l'infaillibilité de l'Egliſe. B 135. Sur quels titres elle doit être appuiée. *ibid.* Ils ne ſe trouvent point dans l'Ecriture. B 136. Les Catholiques l'avouent. *ibid.* Leurs diſputes là-deſſus prouvent la juſtice de cet aveu. B 136. 137. Que le conſentement du Pape & du Concile ne rend pas une déciſion infaillible. B 137. Que ſi l'Egliſe n'eſt pas infaillible dans les queſtions de fait, elle ne l'eſt point dans l'interprétation de l'Ecriture. B 138. Preuve de cette propoſition. B 138. 139. Que la doctrine de l'infaillibilité implique contradiction. B 139. Si on prouvoit l'infaillibilité de l'Egliſe dans le droit, on la prouveroit en même tems dans les choſes de fait. *ibid.* Que l'Infaillibilité de l'Egliſe ſeroit inutile, ſi chaque Particulier n'étoit infaillible. B 140. Que la Providence nous fait connoître que l'Egliſe n'eſt pas infaillible. B 141. Réponſe aux objections qu'on fait en faveur de la néceſſité d'une autorité infaillible. B 142. 143. Inutilité de l'infaillibilité. B 143. Ce qu'on en penſe en France. B 144. Ses pernicieux effets. B 145. Que celle dont ſe vante l'Egliſe Romaine ne peut être connuë évidemment. B 438. Bornes que les Catholiques lui donnent. C 740. Que ceux mêmes qui y prétendent ne ſe diſpenſent pas de mille formalitez. C 516.

Infantado. (Duc *de l'*) Ce qu'il dit touchant le maſſacre de la Saint Barthelemi. B 18.

Infanterie. Signification de ce Mot. D 789.

Infidèles. Quel eſt leur droit de perſécuter les Chrétiens. B 539.

Infini. Traité fait pour enſeigner à le comprendre. A 437.

Ingratitude. Réflexion ſur ce vice. C 152.

Injures. Si J. C. a permis de les repouſſer. C 973.

Injuſtice. Preuve qu'il n'eſt pas permis d'en faire une à quelcun pour le corriger de ſes vices. B 398.

Innocent III. Sa déciſion ſur la tranſubſtantiation combattue

par plusieurs Docteurs Catholiques. A 712. Comment il y dérogea lui-même. *ibid.*

Innocent X. Proteſtation de ce Pape fatale aux Catholiques d'Allemagne. A 246. Il condamne la Paix de Munſter. B 175.

Innocent XI. S'il a approuvé la perſécution de France. A 550. 588. 601. 602. 606. Obſtacles qui retarderent ſon élevation. B 129. Les Jéſuites font prier pour ſa converſion. B 156. Sa mauvaiſe conduite dans les affaires de l'Europe. B 509. Les éloges des Hérétiques flétriſſent ſa mémoire. B 624.

Innocent XII. Si ce Pape reçut la flotte Angloiſe dans ſes Ports. C 634. 651.

Inquiſiteurs d'Eſpagne. Ce qu'ils ont dit de Philippe II. au ſujet de Don Carlos. B 276.

Inquiſition. Etablie en France contre les Livres, & mal adminiſtrée. A 572. 602. Penſée de Pinezac ſur le Tribunal de l'Inquiſition. B 151. Ridicule des reproches que les François Converſiſeurs font aux Eſpagnols par rapport à ce Tribunal. B 404. *Hiſtoire de l'Inquiſition*, par Monſieur de Limborch. D 679. 680. *Livre des Sentences de l'inquiſition de Thoulouſe. ibid.*

Inſcriptions. Preuves qu'il faut les faire dans les langues vivantes A 123. Fautes relevées dans quelques-unes faites par des modernes. A 125. Combien les anciens aimoient à y paroître. A 187. Exemple du ſoin avec lequel on les conſervoit dans les temples. A 253. Particularitez concernant l'Academie des Inſcriptions. A 255. Combien les anciens les ont avilies en les rendant trop communes. A 376. 377. Explication de celles de Lælia Crispis & d'Ebarnum. A 358. Vertus que les Païens & les Chrétiens attribuoient à quelques-unes. A 466. Diſpute qui s'éleva à Paris au ſujet de la Langue qu'on y devoit employer. D 847.

Inſpirez. Mauvaiſes actions que les prétendus inſpirez font par principe de conſcience. C 986.

Inſtinct. Quel eſt ſon pouvoir. B 274. Son utilité par rapport à la vertu. B 284. Combien les inſtincts ſont néceſſaires. B 278.

Intendans de Provinces. Preuve de leur tolérance parmi les Païens. A 558.

Intention. Erreur de Saint Auguſtin touchant la faculté qu'il attribuë à l'intention de juſtifier toute ſorte d'actions. B 454.

Interêt. Qu'il contribuë beaucoup à nous faire embraſſer une Religion. C 211. 212.

Interêt des Princes. Critique & idée de ce livre. A 630. 631.

Inteſtins. Leur ſituation & leurs noms. D 486.

Intolerance. Trois dégrez d'Intolérance. B 414. Qu'elle ſeule rend la diverſité des Religions préjudiciable à un Etat. B 415. *& ſuiv.* Voïez *Perſecution.*

Inventeurs. Livre qui les indique. A 64.

Inventions. Pluſieurs revenduës aux anciens. A 63.

Involontaire. Deux ſortes d'Involontaire. D 265. 266.

Job. Remarques ſur le livre de ce nom. A 73. 560. S'il a établi des Ecoles dans l'Idumée. *ibid.*

Johannes de Indagine. Sa patrie & ſes ouvrages. A 640.

Johnſon. (Monſieur) Particularitez touchant ſa perſonne & deux de ſes ouvrages. C 630.

Joly. (*Claude*) Ses *Avis Moraux ſur l'Inſtruction des Enfans.* D 554. Son *Recueil des Maximes pour l'Inſtruction du Roi &c. ibid.* Sa Mort. *ibid.* Son Eloge. *ibid.*

Joly. (. . .) Bleſſe dans le Caroſſe du Cardinal de Retz. D 553.

Jouvancie. (*Nicolas*) Vrai nom de cet Auteur. C 805.

Jonas. Quel étoit le Poiſſon qui le dévora. A 584.

Jonas. (*Juſte*) Deux hommes de ce nom. A 730.

Jones. (. . . .) Publie un Volume de *Lettres du Chevalier Temple.* D 783.

Jonſius. Son Traité ſur les Ecrivains de l'Hiſtoire des Philoſophes cité. C 397.

Joinville. Cité ſur le ſerment que le Soudan exigea de Louis IX. C 759. 760.

Jor Iain, Jacobin. Cité ſur l'antiquité des Lunettes. A 489.

Jordan, Second Général des Dominicains. Sa converſation avec l'Empereur Frédéric II. C 575.

Jordan. (*Jean*) Inventeur d'un nouveau Siphon. A 229.

Joſeph. Paſſage d'un Livre Apocryphe attribué à ce Patriarche. C 51.

Joſeph. (le Père) s'intrigue avec Arnaud d'Andilly pour perdre le Maréchal d'Ornano. D 845.

Joſephe. (*Flavius*) Accuſé de mauvaiſe foi. A 332. Paſſage que les Chrétiens y ont fourré. A 575. Savans qui ont entrepris de donner une Edition de cet Hiſtorien. D 571.

Joſué. Son reſpect pour le ſerment. B 99. Ses guerres ne peuvent ſervir d'exemple aux Proteſtans. B 618.

Joubert. (*Laurent*) Obſervation ſinguliere de ce Medecin. A 682.

Jove. (*Paul*) Plaiſans reproches qu'il fait à Ahilius. A 716. Sa vie du Grand Capitaine citée. C 688. Eloges qu'il fait de Colienuce. C 743. Critique de ce qu'il a dit contre Jean Sforce. C 743. Il excuſe la mauvaiſe foi de Gonſalve envers le Duc de Valentinois. C 744. Ce qu'il rapporte de la Vanozza. C 1031. Et ſur Lucrece Borgia. C 1030. Sa *Vie de Leon X.* D 554. Son Traité *de Piſcibus.* D 766.

Jouillen. (*de*) Sa réponſe à une queſtion ſur le nombre neuf. A 490. Autre propriété qu'il y trouve. A 491.

Jourdain. Prétenduë vertu miraculeuſe de ſes eaux. A 71.

Journal de Henri III. Publié avec les Remarques de Monſieur le Duchat. D 687. Qui en eſt l'Auteur. D 719.

Journal des Savans. Remarques ſur l'Auteur de cet ouvrage. B 585. Défauts qu'on y trouvoit. D 610. 611. Rendu meilleur par les ſoins de Monſieur l'Abbé Bignon. D 809. Particularitez curieuſes ſur ce ſujet. *ibid.*

Journal du Palais. Eloge de ce livre. A 125.

Journal de Médecine. Sa renaiſſance & néceſſité dont il eſt. A 627.

Journal Littéraire. Qu'on doit y inſérer les pieces fugitives. A 232. Qualitez qu'il doit avoir. D 610. 611. Les Journaux ne parlent guère des Ouvrages de Juriſprudence. D 760.

Journaliſte. Qu'on ne peut exiger de lui des preuves exactes & travaillées de ce qu'il dit ſur les Auteurs. A 449. Conduite de Bayle en cette qualité. A 450.

Jours. Que les jours naturels ne ſont pas tous égaux. A 78. Qu'il n'y en a point d'affectez à certains evenemens. C 23. Sentiment des Païens ſur les jours heureux ou malheureux. *ibid.* Exemples qu'un jour a été favorable & funeſte à une même nation. *ibid.* Pourquoi certains jours ont été heureux à certaines perſonnes. C 23. 24.

Irene. Impératrice. Réflexions ſur le caractere de cette Princeſſe. A 356. Elle rétablit les Images. *ibid.* Qu'elle abjura le culte des images pour épouſer le fils de Conſtantin Copronyme. B 295.

Irenée. (Saint) Erreurs qu'on lui reproche. A 575.

Iris. Voïez *Arc-en-ciel.*

Irlande. Richeſſes de ce Gouvernement. A 660. Avarice du Gouverneur. *ibid.*

Irlande. Particularitez Hiſtoriques & Géographiques ſur ce Roïaume. A 618. Des Colonies qui la peuplerent. *ibid.* Ancienne Religion du Païs. A 619.

Irlandois. Ce que Buchanan & Cambden ont dit de leur antiquité. A 619. Leurs amours effrontées & inceſtueuſes. C 694.

Ironie. C'étoit la Figure favorite de Socrate. D 541. N'étoit pas du goût de Monſieur Bayle. *ibid.*

Iſaac. Apologie de ce Patriarche badinant avec ſa femme. A 723. Remarque ſur ſa naiſſance. B 841.

Iſabelle de Caſtille. Son mariage avec Ferdinand d'Arragon. D 902.

Iſarn. Voïez *Yſarn.*

Iſbrand. (*Evert*) Sa relation d'un Voïage à la Chine citée. C 709.

Iſlande. Preuve qu'elle n'eſt pas l'ancienne Thulé. A 218. Depuis quand habitée *ibid.* Converſion de ce Païs. A 221. Memoires curieux de ſes Peuples. *ibid.* Particularitez ſur ce Païs. C 576. 577.

Iſle. (*Alexandre de l'*) Extrait d'un ouvrage de ce Moine. A 639.

Iſmaelites. En quoi ils different des Thomiſtes ſur la Liberté. A 459.

Iſocrate. Son *Panégyrique de Buſiris* cité. C 384. Remarque ſur la comparaiſon qu'on fit du tems que lui avoit coûté ſon Panegyrique avec le tems qu'Alexandre mit à ſes conquêtes. D 528. 529. 530.

Iſraëlites. Fauſſes conſequences qu'on tire de leurs murmures contre Moïſe. B 495. Que le peché de ceux qui adorerent le Veau d'or étoit très-grief. B 867. Voïez *Juifs. Hebreux.*

Italie. Ses premiers habitans. A 91. Mépris que les Modernes ont fait des Poëtes de de-là les monts. A 442. Facilité des Religieuſes de ce Païs-là. B 40. Corruption du Clergé du XVI. Siecle. B 40. 41. Préoccupation des Italiens pour Petrarque. B 104. S'ils voudroient donner à leurs femmes la même liberté qu'elles ont en France. B 284. Que les Italiennes ne ſe plaignent pas des mœurs du Païs. B 285. Débauches qui y regnent. C 91. 92. 105. Combien on y eſt porté à la vengeance. C 101. 108. Ce que quelques Auteurs ont dit des diſcours impies qu'ils y ont entendus. C 928. Si les Italiens qui les tenoient étoient Athées de ſpéculation. *ibid.*

Judas Iſcariote. Diſſertations ſur le genre de ſa mort. A 52. S'il lui eût mieux vallu d'être anéanti que d'être damné. C 1070. Diſpute ſur ſa Mort entre Monſieur Gronovius & Monſieur Perizonius. D 814.

Judith. Eloge magnifique de cette Juive. A 88.

Jugement. Ce que c'eſt, & en quoi il conſiſte. A 411. Combien on aime à juger entre le bon & le meilleur, & combien il eſt malaiſé d'y réuſſir. B 161. Pourquoi ſouvent on juge mal des ſuites d'un livre qui avoit été applaudi. B 161. 162. Penchant des hommes à juger des choſes par l'intérêt qu'ils y ont. B 176. 177. Qu'il faut pour juger bien comparer les raiſons de part & d'autre. C 691. Si le jugement appartient à l'entendement. D 133.

133. 134. Ou bien à la volonté. D 513. & *suiv.*

Juges. A quoi se bornoit leur autorité chez les Romains. A 300. Qu'ils font leur devoir en absolvant un Criminel qui paroît innocent. B 509. 510. Et en punissant un Innocent qui paroît coupable. *ibid.* S'ils se trompent dans la punition des Hérétiques, les Princes n'en sont point responsables. B 511. Ils sont même dignes d'excuse *ibid.* Exemple d'un Juge qui examine un homme accusé d'un crime. B 513. Application de cet exemple. *ibid.* Que ceux qui sont exempts de passions peuvent se tromper. B 514. La confusion des procès les jette dans la perpléxité. B 515. La probité est dans eux préférable au savoir. *ibid.* Qu'ils ne sont pas coupables en condamnant un Innocent ou en absolvant un Criminel. B 517. Avantages qu'ils ont dans les procès de Religion. B 519. Que les Orthodoxes pécheroient en condamnant les Hérétiques, comme les Hérétiques en condamnant les Orthodoxes. B 543. Circonstances necessaires pour invalider leur Jugement. D 796.

Juges. Explication d'un passage de ce Livre. A 140.

Juifs. Figures représentées sur leurs tapisseries. A 69. Ils etoient obligez d'entrer nuds pieds dans le Temple. A 95. Comment parens des Lacédémoniens. A 94. Leur facilité à répudier leurs femmes. A 96. Pourquoi accusez d'adorer la tête d'un ane. *ibid.* Traitez d'Idolatres & pourquoi. A 98. S'ils ont corrompu les Livres Saints. A 129. Leurs devoirs envers leurs femmes selon leurs diverses conditions. A 257. S'ils adoroient la tête d'un Ane. A 343. Diverses opinions sur l'origine de cette fable. A 343. 344. Preuves de leur horreur pour les images des choses vivantes. 343. Qu'ils ne sont pas les auteurs de la guerre des Iconoclastes. A 355. Difference de ceux de la Palestine & des Hellenistes au sujet du Canon de l'Ecriture Sainte. A 421. Gregoire le Grand defend de les persécuter. A 405. Pourquoi Dieu leur donna des loix. A 538. Justification de leur loi céremonielle. *ibid.* A 539. Leurs loix opposées aux coutumes des Zabiens. A 538. Pretendues nuées qui environnoient les Juifs campez dans le desert. A 505. Qu'ils ont lû la Bible en une langue qu'ils n'entendoient pas. A 718. Titres honorables que le Code Theodosien donne à leurs Patriarches. B 150. Remarque sur leurs Zélateurs. B 208. Qu'ils furent la cause de la ruine de Jerusalem. *ibid.* Leurs enfans enlevez en Portugal pour être instruits dans le Christianisme. B 211. Que Clement VII. défendit par une bulle de les forcer à se faire Chrétiens avant quatorze ans. B 213. Conduite de Grégoire XV. à leur egard. B 214. Coutume rigoureuse qui se pratiquoit en France, contre leurs nouveaux convertis. B 235. Que leur Religion étoit totalement changée du tems de Jesus Christ. B 256. Remarques sur la jeûne imposée à leurs femmes en certain cas. B 316. Qu'ils gâterent bien-tôt leur Religion. B 319. Preuve qu'on doit les tolérer. B 419. Rien n'est plus rare que leurs conversions. B 526. Les Protestans comparez avec les Juifs par rapport à l'attente d'un vengeur, & d'un liberateur. B 574. Comment ils furent delivrez de la servitude d'Egipte. B 617. Et ensuite de la Captivité de Babylone. B 618. Que ceux d'Espagne ne sont pas Chrétiens, quoiqu'ils en fassent les fonctions. B 832. Que leur Religion n'est pas pire que la Catholique. B 851. Preuves qu'ils sont dans la voye du salut, selon les Principes de Monsieur Jurieu. B 888. & *suiv.* Ce que l'Ecriture dit de leur culte. B 898. Leur tolérance envers les Saducéens. C 119. Leur aversion pour les Images & pour l'Idolatrie. C 119. 120. S'ils croient qu'il est meritoire de tromper les Chrétiens. C 125. Combien ils sont superstitieux. C 144. Qu'ils sont tombez souvent dans le Polytheisme. C 223. Combien ils étoient adonnez à la Magie. C 568. Que sans renoncer au vrai Dieu ils adoroient souvent de fausses divinitez. C 718. 719. Qu'ils devenoient Idolâtres par l'esperance de prosperer. C 969. Ils n'avoient pas des Juges de leur Nation pendant la Captivite. D 558. *Traité des vêtemens de leurs Prêtres*, par Braunius. D 761. Leur *Histoire depuis Jesus Christ jusqu'à nous*, par Monsieur Basnage. D 846. 864. *Traité de leurs Sermens, & de leurs Tombeaux*, par Nicolai D 866.

Jules II. Pape. Humeur guerriere & emportée de ce Pape. B 131. Si Rabelais l'a eu en vûe. D 819. 821.

Julie. Pretendue fatalité attachée à ce nom. C 24.

Julie Mammée, Impératrice : Si elle etoit Chrétienne. D 772.

Julien. (Didius) Empereur. Son entetêment pour la Magie. C 574.

Julien l'Apostat, Empereur. N'a pas été un grand persécuteur. A 559. Sa vie publiée en Angleterre. B 559. Remarques sur cette Vie. B 899. Que les Pères n'ont écrit contre lui qu'après sa mort. B 588. Reflexion sur ce que disent les Protestans des Chrétiens qui vivoient sous son règne. B 621. Combien il etoit superstitieux. C 79. Ses *Cesars* traduits en François par Monsieur de Spanheim. D 626.

Julien l'Apostat. Nom de l'Auteur du livre ainsi intitulé. C 630.

Julienne. Préjugez contre cette Récluse. A 485.

Juliers. (Païs de) Remarques sur la tolérance dont y jouissent les Reformez. B 573.

Julius Pollux. Nouvelle édition de son *Onomasticon* avec des Notes de divers Auteurs. D 865.

Junius ou du Jon (*François*) Son Traité *de Pictura Veterum.* D 695. Sa Mort. D 832.

Junius ou Young. (*Patrick*) Sa *Vie* par Monsieur Smith. D 808.

Junius. (*Brutus*) Qui est l'Auteur déguisé sous ce nom. B 608. Reponses des Protestans attaquez sur ses écrits. B 607. Ignorance de ces reponses. *ibid.* Voiez *Brutus.*

Junon. Ridicule & mauvais caractere de cette Deesse. C 349. 350. Elle fit perdre aux Romains la Bataille de Cannes, & pourquoi. C 365. Remarque sur la maniere dont elle punit les Proetides. C 365. Traits sous lesquels Virgile la represente. C 382. 383. Particularitez historiques sur l'enchantement par lequel elle retarda l'accouchement d'Alcmene. C 584.

Jupiter. Preuve qu'il n'est jamais surnommé Fidius. A 345. Histoire de ses guerres avec Titan & avec Saturne. C 348. Conspirations frequentes des autres Dieux contre lui. C 349. Combien elles l'embarrassoient. C 349. 350. Remarques sur ce qu'ont dit de ce Dieu Aratus, Virgile. C 332. Les Stoiciens. C 334. 336. Et Euripide. C 336. Contradiction des Poetes sur ce Dieu. C 383. Effet prodigieux de la ceinture de Venus sur lui. C 585. Quelle sorte de supériorité les Paiens lui attribuoient sur les autres Dieux. C 718. Idee que s'en faisoient les Paiens. C 922. 923 Exemples qui prouvent que selon les Poëtes il dissipoit les nuages aussi bien qu'il les rassembloit. D 527. 528. Qu'il a foudroyé peu de gens. D 527. & *suiv.* Noms de ceux dont la fable fait mention. *ibid.*

Jupiter. Ses Satellites découverts. A 549. Tache noire que Cassini y decouvre. A 607. Sa distance de la Terre. D 408. Sa grandeur. D 408. 409. Son mouvement. Voiez *Planetes.*

Juremens. Combien ils sont communs. C 386.

Jurieu. (*Pierre*) Sa *Justification de la Morale des Réformez.* A 175. Reproches mutuels d'Arnaud & de lui. A 176. Ses *Prejugez légitimes contre le Papisme.* A 260. Son sentiment sur la liberté. A 460. Idée de son *accomplissement des Propheties.* A 511. De son *systême de l'Eglise.* A 525. De son Sermon intitulé la Balance du Sanctuaire. A 544. Sa declaration sur un livre intitulé Reflexions critiques. A 551. Precis de son jugement sur les méthodes rigides & relachées &c. A 619. Eloge de cet ouvrage. A 620. Grand debit de son *accomplissement des Propheties.* A 642. Precis de la seconde édition. *ibid.* Idée de ses éclaircissemens sur l'ouverture de l'Epitre aux Romains. A 743. Ses preuves en faveur du supplice des Hérétiques. B 566. Qu'il se contredit lui-même. B 566. Principes qu'il établit au sujet du supplice des Heretiques. *ibid.* & *suiv.* Preuves qu'il l'approuvoit. B 567. Consequences facheuses qu'on en tire contre lui. *ibid.* Il tombe dans le sens de Monsieur de Meaux. B 568. Sa reponse dans les Lettres Pastorales retorquée contre lui. B 568. Refutation de sa réponse aux objections de Monsieur de Meaux sur le Principe des Protestans, que la vraye Eglise ne persécute pas. B 569. Ce qu'il dit de la tolerance des Papistes dans les Païs Protestans. *ibid.* Consequence de sa réponse. B 569. Qu'il n'a point vû dans le projet de Paix l'Article de l'Edit de Nantes. B 638. Comment il eut connoissance de ce projet. B 639. Qu'il savoit que le projet avoit eté envoié à Monsieur Bayle par un Ministre de Geneve. B 640. Son éloignement pour toute Paix differente de son Apocalipse. B 640. Sa fausse narration. B 640. & *suiv.* Ses faux raisonnemens. B 641. Qu'il donne des conjectures sans preuves. B 641. Sa supercherie. B 641. 642. Son entêtement pour son commentaire sur l'Apocalipse. B 642. Faussetez qu'il avance. B 642. 652. Censures qu'elles lui ont attirées. B 654. Que son Esprit Prophetique est une girouette. B 654 Examen de ses preuves que l'Auteur de *l'Avis aux Refugiez* est en Hollande. B 655. Ces preuves defectueuses. *ibid.* & *suiv.* Ce que dit de lui le Mercure Galant. B 656. Ses livres anonymes faciles à connoitre. B 658. Jugement qu'il a porté sur l'auteur des *Lettres sur les matieres du tems.* B 568. Qu'il donne à Monsieur Bayle des caractéres qui ne lui conviennent pas. B 659. 660. Qu'il sera nommé le Prophete *Tant-Mieux.* B 661. Qu'il est Auteur des *Soupirs de la France.* B 661. Qu'il est une girouette en fait de Religion. B 661. Que la Doctrine de ses livres est pernicieuse. B 662. Endroits qu'on lui a fait supprimer de sa réponse à Maimbourg. B 662. Son Factum contre Aubert de Versé, plein de faussetez. B 622. Son opiniatreté. B 622. Injustice qu'il fait aux auteurs. B 623. Fausseté que Monsieur Bayle lui attribue. B 664. 666. Son caractere. B 666. Que l'Auteur des *Ouvrages des Savans* méprise ses ouvrage. B 666. Sa bevûe sur Monsieur Charles Patin. *ibid.* Avis qu'il doit donner au Syndic des Libraires de Paris. B 667. Absurditez de son accusation publique. B 678. Suppositions ridicules qu'il a dû faire sur *l'Avis aux Refugiez.* B 678. Accusation qu'il intente à un Ministre sur une epigramme. B 679. Renouvellement de

Digitized by Google

JURIEU.
de l'avis qu'on lui donne & à ſes amis. B 679. Ce qu'il doit prouver juridiquement contre Monſieur Bayle. B 679. 680. *& ſuiv.* Qu'il lui eſt impoſſible de prouver l'Athéiſme de ce Savant. *ibid.* Qu'il doit être obligé à ceux qui ſe ſont oppoſez à ſes chimeres. B 681. Jugement que Monſieur Bayle fait de ſes ſermons. B 681. Qu'on écrira contre lui en Latin. B 682. Qu'il a été accuſé de faux témoignage. B 683. On lui promet de le renvoier au livre de Leti. B 683. Souhait qu'on fait pour lui. B 683. Ses Maximes ſur la Calomnie. B 684. Il eſt comparé aux Jeſuites. *ibid.* Exemples des Auteurs qu'il a calomniez. B 685. Qu'on le croit l'Auteur des *nouvelles convictions*. *ibid.* Qu'il n'a point ſervi Monſieur Bayle dans ſon établiſſement à Rotterdam. B 686. De quelle maniere ceux qui combattent pour lui pourront être connus. *ibid.* Ils le dementent en écrivant pour lui. B 687. Démenti qu'on lui donne. *ibid.* Chefs d'accuſation qu'il a produits contre Monſieur Bayle. B 688. Son faux raiſonnement ſur les fautes qui ſe ſont gliſſées dans l'édition de Paris de *l'Avis aux Réfugiez*. B 667. Qu'il eſt toûjours malheureux, ou de mauvaiſe foi dans ſes conjectures. B 668. Qu'il eſt mauvais Logicien. B 668. 669. Faux Principes de ſon raiſonnement ſur l'Auteur de *l'Avis*. B 668. Qu'il eſt mauvais Grammairien. *ibid.* Sa Critique mal fondée ſur le mot *nous donne*. B 669. Qu'il n'a oſé citer le livre de ſes *Chimeres* fait par Peliſſon. B 670. Pourquoi on pouvoit le renvoier aux deux mots du Pere Valérien. B 670. Que Monſieur Arnaud l'a fait. *ibid.* Qu'il eût été propre à l'Inquiſition d'Eſpagne. B 670. Qu'il a ſacrifié ſa bonne foi & ſon jugement à la vangeance. B 672. C'eſt par fourberie qu'il a parlé de *l'Avis aux Refugiez* comme d'un livre pernicieux. B 672. La réponſe précipitée qu'il fit au dernier ouvrage de Nicole lui coûta une maladie. *ibid.* Contradiction où il tombe ſur *l'Avis aux Réfugiez*. *ibid.* Que ſes Satyres lui font perdre le fruit de ſon livre *de la devotion*. B 673. Ce que Monſieur Chappuſeau dit de lui dans une Lettre imprimée. *ibid.* Caracteres qu'il donne à *l'auteur de l'Avis*. B 677. Qu'il tire un gros revenu de ſes Satyres. *ibid.* Qu'il ne ſauroit être ailleurs qu'en Hollande. B 674. Parallele entre Meſſieurs Bayle & Jurieu. *ibid.* Que tout ſon zéle ſe réduit à aimer ſon *Apocalypſe*. B 675. Réfutation de ce qu'il oppoſe aux preſomptions de Monſieur Bayle. *ibid.* Qu'il ſe réfute lui-même. 675. Qu'il eſt plus propre à faire avoir honte de la patience Chrétienne qu'à l'inſpirer. B 677. Propoſitions Profanes, Hérétiques & ſcandaleuſes extraites de ſes Livres. B 689. 690. Si l'emportement de ſtyle doit lui être permis par forme de Privilege. B 691. Projet d'une Requête en ſa faveur. B 692. Qu'il n'a point découvert d'autre cabale que celle des Beaux Eſprits qui décrient ſes ouvrages. B 692. La Morale Chrétienne bonne en un tems, & hors de ſaiſon en un autre ſelon lui. B 694. Qu'il n'eſt point miſantrope. B 695. Sa Morale ſur la réconciliation & ſur la patience des injures. B 695. Sa diſtinction Jéſuitique ſur cette matiére. B 696. Ses ſentimens ſur le Prince de Condé, dans ſa réponſe à Maimbourg. B 698. Comment il explique la vocation extraordinaire des Réformateurs. B 699. Charge extraordinaire dont il eſt digne. B 699. S'il doit accuſer comme Fiſcal & comme Guerre enIſrael. B 700. Pourquoi on a parlé de ſa maladie dans *la Cabale chimérique*. *ibid.* Si on lui a bien reproché la maxime *que tout eſt permis dans la guerre*, & s'il a excepté l'aſſaſſinat. B 701. D'où vient ſa ſenſibilité pour la proſpérité des armes des Alliez. B 703. Son Sentiment ſur la maniere d'attaquer la France. B 702. S'il aura beſoin d'une grande humilité en cas que ſes Prophéties s'accompliſſent. B 703. *& ſuiv.* Si l'Auteur des Remarques ſur la Cabale a bien ſû la Chronologie de ſes livres. B 707. Qu'il ne reconnut point Monſieur Arnaud dans la I. Partie de l'*Apologie pour les Catholiques*. B 708. Et qu'il la donna à l'Abbé Huet. *ibid.* Pourquoi Monſieur Bayle ne l'a pas mis en juſtice. B 712. Sa Requeſte aux Bourguemaitres de Rotterdam. *ibid.* Il eſt comparé à St. Ambroiſe. *ibid.* Son zéle comparé à celui des guerriers qui n'aiment pas la paix. B 713. Privileges qu'il faudroit demander pour lui. *ibid.* Ordonnance du Synode de Naerden contre lui. B 714. Vengeance que Monſieur Simon tira du *coup de ſouet* de *l'accompliſſement* des Prophéties. B 714. Tavernier ſe contente de crier contre lui. B 714. Ecrits de Meſſieurs Coquelin, Peliſſon, Poiret contre Monſieur Jurieu. B 715. Témoignages que lui ont rendus ceux de déhors. B 715. 716. Ce qu'il dit des Synodes de France. B 716. Réſolutions de ſes amis quoique Monſieur Bayle puiſſe faire & dire. B 716. Quels articles on a exigé qu'il prouvât avant toutes choſes. B 719. *& ſuiv.* Qu'il a mal prouvé ces articles. B 720. 721. Que quand même il auroit raiſon dans le fond, ſa maniere d'agir eſt téméraire. B 722. Qu'il accuſe les Cabaliſtes de crimes énormes. B 723. Comment ſa dénonciation eſt regardée à Geneve. *ibid.* Combien rend odieux. B 723. Qu'il eſt imitateur des Jéſuites. B 724. Sa vanité. *ibid.* Qu'il a

JURIEU.
réimprimé les mêmes calomnies qu'ils avoient avancées. B 724. Que ſa réplique eſt pleine de mauvaiſe foi. B 725. Ce que lui dit Monſieur de Beauval à l'occaſion de ſes Sermons. B 725. Qu'il eſt inventeur de Pontons. B 726. Sa malignité prouvée. *ibid.* Sa requête aux Bourguemaitres de Rotterdam. *ibid.* Qu'il repete ſes preuves ſans faire mention de ce qu'on y a oppoſé. B 727. Nouveaux exemples de ſa mauvaiſe logique. *ibid.* Qu'il doit être puni comme le ſont les faux dénonciateurs. *ibid.* Sa témérité. B 728. Preuves qu'on en donne. *ibid.* Qu'elle eſt tout à fait inexcuſable. *ibid. & ſuiv.* Que ſur ſon factum on ne peut condamner Monſieur Bayle. B 729. Qu'il doit nommer ſes temoins. *ibid.* Qu'on pourroit le diffamer par des extraits de livres Anonymes. B 730. Comment il ſe contredit. *ibid.* Qu'il déchire en vain ſes cenſeurs en les faiſant paſſer pour indévots. *ibid.* Que ſa denonciation a été mepriſée du Souverain. *ibid.* Quel eſt le mérite de ceux qu'il a voulu rendre ſuſpects. *ibid. & ſuiv.* Eloge qu'il fait de *l'Avis aux Réfugiez*. B 731. Qu'on pourroit vraiſemblablement le dire auteur de cet ouvrage. B 732. Que ceux qui ajoûtent foi à ſon factum méritent qu'on en publie contre leurs femmes. *ibid.* Qu'on ne pourroit y répondre que comme Monſieur Bayle a répondu au ſien. B 732. 733. Réfutation des preuves de ſon acculation contre Monſieur Bayle. B 723. Fondement de ſon acculation du commerce de Monſieur Bayle avec la France. B 733. Réfutation de ſes preuves. *ibid.* Ses variations. *ibid.* Nouvelles preuves qu'il donne dans ſon factum. *ibid.* Sa hardieſſe à avancer des fauſſetez. *ibid.* Ce qu'il ajoûte à la depoſition de ſon faux témoin. B 734. Qu'il eſt mauvais Logicien. *ibid.* Qu'il convertit en crime d'Etat le commerce des gens de lettres. *ibid.* Que ce n'eſt pas ſans myſtére qu'il a propoſé l'état de la queſtion autrement qu'il n'étoit. B 734. 735. Qu'il eſt haï des Catholiques. B 735. Qu'il a calomnié Monſieur de Larroque. *ibid.* Fauſſetez qu'il avance ſur ſon troiſiéme chef d'accuſation. *ibid.* Examen des preuves qu'il n'a point fait imprimer dans ſon factum. B 736. Eloges qu'il ſe donne à lui même dans ſon apologie. B 737. Combien il eſt haï à Rotterdam. *ibid.* Qu'il s'étoit rendu odieux aux Catholiques de Sedan. *ibid.* Qu'il doit lui même ſa vocation à Rotterdam à Monſieur Bayle. B 738. Qu'il eſt faux que Monſieur Bayle ait attendu chez lui leur commun départ pour la Hollande. B 738. Comme auſſi qu'il fût inconnu à Rotterdam. *ibid.* Et que Monſieur Jurieu lui ait prêté ſes amis. *ibid.* Comment il put connoître que Monſieur Bayle étoit auteur des *Penſées ſur les Cometes*. B 739. Que ſon *Eſprit de Monſieur Arnaud* eſt une ſatyre infame. *ibid.* Qu'il y calomnie l'Archevêque de Reims. *ibid.* Pourquoi il s'eſt déchaîné contre ce Prélat dans ce livre. *ibid.* Pourquoi il a conſeillé à Monſieur Bayle de faire un Journal. *ibid.* Réflexion ſur ce qu'il dit avoir crû Monſieur Bayle *un honnête Payen*. *ibid.* Ses plaintes contre la clémence du Magiſtrat. B 740. Trait qu'il décoche contre ſes Souverains. *ibid.* Ses bévuës. *ibid.* Qu'il a dit ſans reſtriction qu'il ne vouloit pas plus ſe réconcilier avec Monſieur Bayle qu'avec le Diable. *ibid.* Qu'il a attenté à la liberté publique. B 741. On le compare à l'auteur de la légende dorée. *ibid.* Et au Baron de Fœneſte. *ibid.* Ce que les Apologiſtes doivent faire pour le juſtifier. *ibid.* Qu'ils ſont de malhonnêtes gens. B 742. Examen de ſon accuſation d'Atheiſme contre Monſieur Bayle. B 744. Refutation de ſes preuves. *ibid. & ſuiv.* Pourquoi ſes accuſations ne peuvent nuire à perſonne. B 745. Tort qu'il s'eſt fait en calomniant Monſieur Bayle. B 746. Raiſons qu'a eu Monſieur Bayle de ſe mocquer de ſes criailleries. *ibid.* Défi qu'on lui fait. *ibid.* Son accuſation de crime d'état contre ce Philoſophe. *ibid.* Fondée ſur la dépoſition d'un ſeul témoin. B 747. Que l'examen des preuves qu'il a produites la fait tomber en ruine. *ibid.* Que ſes Principes ſont funeſtes aux Marchands. B 749. Horrible Maxime dont il ſe ſert pour rendre les amis de Monſieur Bayle complices. B 750. Faculté de le convaincre par ſon Libraire. *ibid.* Et de le mortifier toute ſa vie en le renvoiant au *Projet de Paix*. *ibid.* Qu'il convient de deux faits qui détruiſent la Cabale. B 751. Qu'il maltraite l'Evêque de Salisbury. *ibid. & ſuiv.* Irrégularité de ſes acculations. B 753. Il ſe commet avec deux Profeſſeurs de Maeſtricht. B 754. Ses abſurditez en ce qu'il dit des Eſpions. B 755. Ses variations ſur ce qu'il dit du *Projet de paix*. B 756. Qu'il ſe plaint mal à propos de ce qu'on écrit contre lui. B 757. Qu'il fut convaincu de faux à Sedan. *ibid.* Qu'il ſe vante fauſſement de patience. *ibid.* Qu'il impute fauſſement à un homme de la Haye l'écrit de Monſieur Chappuſeau. *ibid.* Qu'il perd le reſpect pour le Duc de Zell. *ibid.* Qu'il fait mal de ne pas lire ce qu'on écrit contre lui. B 758. Qu'il dit fauſſement que la *Cabale Chimerique* eſt l'ouvrage accablant dont on le menaçoit. *ibid.* Accuſe le Souverain de trop de clémence. *ibid.* Et Monſieur Bayle d'avoir puiſé le Decime chez les Jéſuites. *ibid.* Maximes qu'on pourroit lui objecter qu'il a empruntées de ces Peres. B 760. Qu'il a attribué l'inſpiration aux devots de la Reformation.

JURIEU.
B 761. Qu'il calomnie Bayle en disant qu'il n'aime pas le Roi Guillaume. *ibid.* Fauſſetez qu'il a avancées contre un Diacre de Rotterdam. *ibid.* Autres calomnies qu'il publie contre Monſieur Bayle. B 762. 763. Qu'il a fait conſiderer le *projet de paix*, comme deſtiné à faire ſoulever les Anglois & les Hollandois. *ibid.* Qu'il étale avec faſte le Catalogue de ſes livres. B 764. Qu'il ſe loue lui-même. *ibid.* Lettre que lui adreſſa Monſieur Minutoli Paſteur de Geneve. *ibid. & ſuiv.* Pourquoi Monſieur Bayle ne lui montra pas le *projet de paix*. ■ 765. Ses dénonciations publiques differentes des particulieres. B 767. Son infidelité à rapporter le reglement des Bourguemaîtres de Rotterdam. *ibid.* Sa témerité de dire que Monſieur Bayle étoit fort capable de faire *l'avis aux Refugiez*. B 769. Ce qu'il devroit prouver pour le demontrer. *ibid.* Fauſſetez qu'il impute à ce Profeſſeur. *ibid.* Examen de ce qu'il dit pour prouver que l'auteur de *l'avis* eſt en Hollande. B 770. Sa mauvaiſe foi. *ibid.* Ce qu'il doit prouver pour rendre ſon fait bon. *ibid. & ſuiv.* Ses Paſtorales appellées *Gazettes Eccléſiaſtiques*. B 771. Qu'il ſe fie trop à ſes eſpions. *ibid.* Ses variations ſur l'Archevêque de Paris & ſur le P. la Chaize. B 772. Ses contradictions & ſa mauvaiſe foi. B 773. Fauſſeté de ſes conjectures ſur la 24 edition de *l'avis aux Réfugiez*. *ibid.* Fauſſes difficultez qu'il fait à ce ſujet. B 774. Combien les preuves qu'il a données de la fauſſeté du privilege ſont foibles. *ibid.* Son ignorance ſur la libraire de Paris. ■ 775. Mauvais raiſonnement qu'il emploie pour prouver que Bayle eſt l'auteur de *l'avis*. B 779. Sa mauvaiſe foi envers Monſieur Groepinx. B 780. Qu'il eſt l'Apologiſte des Incendiaires & des Eſpions. B 781. Qu'il reconnoit le Prince de Galles pour légitime. *ibid.* Fait un crime à Monſieur Bayle de ne point dire des injures au Roi de France. B 782. Et lui-même flatte ce Monarque. *ibid.* Pourquoi on lui attribue *les ſoupirs de la France*. *ibid.* Que c'eſt la cauſe de ſes invectives contre ce Royaume. *ibid.* Qu'elles ſont tort aux Proteſtans. *ibid.* Ses emportemens contre l'Auteur Anglois de *l'Hiſtoire du tems* & contre ſon Traducteur. B 783. Ce qu'il doit faire pour prouver la Fraude de Londres. *ibid.* Son inexactitude dans tout ce qu'il écrit. *ibid.* Qu'il rend la vie deſagréable aux Refugiez par la conduite d'Inquiſiteur. ■ 784. Que Monſieur Bayle ne s'eſt point plaint de ce que le Libraire Acher lui avoit communiqué le projet de paix. B 789. Modele de certificat pour lui. B 791. Qu'il ne peut être juſtifié ſur ſa Maxime que tout eſt permis en guerre. *ibid.* Que la Comparaiſon qu'on fait de lui avec l'Empereur de la Chine eſt ridicule. B 792. Que ſon Apologiſte auroit dû l'abandonner ſur l'article de la Cabale. B 805. Et ſur ſon accuſation d'Atheiſme contre Monſieur Bayle. B 806. Récit de ce qui s'eſt paſſé à cette occaſion. *ibid. & ſuiv.* Qu'on a deſſein de faire ſon *Eſprit*. B 807. Pourquoi il lui eſt permis de ſe fâcher contre l'auteur du *Janua cœlorum reſerata*. B 808. Raiſons qui doivent faire excuſer ſa colere. *ibid. & ſuiv.* Idée générale de ſa Doct. ne contre l'amour du Prochain. B 814. Objections qu'il ſe fait, & qu'il réfute. B 815. Mauvais effets que ſa Doctrine peut produire. B 817. Qu'il eſt neceſſaire de l'anathematiſer. *ibid.* Pourquoi. *ibid. & ſuiv.* ſon ſentiment ſur la nature de la vraie Egliſe. B 822. Aphoriſmes qui ſuivent de ce ſentiment. *ibid.* Autre Argument qu'il emploie pour le prouver. *ibid.* Remarques ſur le fondement de ſon ſyſteme & ſur ſes argumens. ■ 823. *& ſuiv.* Son recours fréquent à la diſtinction des veritez fondamentales, & non fondamentales. *ibid.* Que ſes Argumens *ad hominem* ſe peuvent retorquer contre lui. *ibid.* Principes qu'on en peut tirer. *ibid.* Preuves qu'on peut ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine ſelon ſa Doctrine. *ibid. & ſuiv.* Qu'il doit joindre une autre Secte au corps des Proteſtans, pour donner une extenſion propre à l'Egliſe. *ibid.* Que ſa propoſition qu'on *peut ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine* a quatre ſens differens. B 825. Examen de ces ſens. *ibid. & ſuiv.* Que ſelon Monſieur Jurieu les faux freres ſont l'eſſentiel de la Religion quant à l'exterieur. B 825. Quelles ſont ſes exceptions contre la conſéquence de cette Theſe *quelques-uns ſe ſont ſauvez dans l'Egliſe Romaine*. B 826. Ce que ſignifie la vraie Egliſe. B 827. Que la vraie & la fauſſe ſont ſelon lui deux eſpeces, contenues ſous l'Egliſe Chrétienne. *ibid.* Démonſtration en faveur de l'Egliſe Romaine tirée de ſes Argumens. *ibid.* Diparité de la Comparaiſon entre l'Egliſe Romaine & une Ville Peſtiferée. B 829. Qu'il ne peut ſoutenir qu'on ſe ſauve dans l'Egliſe Romaine ſans faire tort à la Réformation. *ibid.* Que l'Egliſe a deux parties ſelon lui, une interne, & l'autre externe. B 832. Réflexion ſur cette diviſion. *ibid.* Que ſa diſtinction des Sectes tombe d'elle même. B 833. Qu'il a voulu donner la paix aux Luthériens, & non aux Arminiens. B 834. Que cette exception, les Proteſtans ſont d'accord entre eux ſur toutes les veritez fondamentales, & non pas les Catholiques avec les Proteſtans, ne peut lui ſervir de rien. *ibid.* Obſervation qu'il doit faire ſur l'unité des Egliſes, & des Sectes. B 834. 835. Que les promeſſes de l'Ecriture faites à l'Egliſe, ne ſont pas verifiées, comme il l'entend. *ibid.* Qu'il n'a point évité les difficultez dans ſon nouveau ſyſteme. ■ 836. Qu'il ſe contredit ſur le ſalut qu'on peut obtenir dans la Communion Romaine. B 836. 837. Que ſon ſyſtême tombe, comme fondé ſur les promeſſes de l'Ecriture. *ibid.* Refutation de ſon ſentiment ſur ce qu'on peut ſe ſauver par voie de ſéparation dans la Communion Romaine. *ibid. & ſuiv.* Que la Doctrine de ſon ſyſteme eſt pernicieuſe. B 839. Réfutation de ce qu'il avance à la P. 179. de ce ſyſteme. *ibid. & ſuiv.* Examen de la voie de Tolérance par laquelle il prétend que pluſieurs ſe ſont ſauvez dans l'Egliſe Romaine. B 840. Examen de ſes reponſes à Monſieur Nicole. B 843. *& ſuiv.* Objections qu'il fait. B 843. 844. Reponſes. *ibid. & ſuiv.* Qu'il ouvre une porte large aux Hypocrites pour aller en Paradis. B 845. Que ce qu'il dit touchant la Reformation eſt inconnu. *ibid.* Qu'il eſt plus cruel que l'Egliſe Romaine. B 846. S'il peut s'excuſer en avançant que l'Idolatrie des Chrétiens n'a pas commencé avec l'invocation des Saints. B 847. *& ſuiv.* Quel eſt ſon ſentiment ſur l'Idolatrie des Egliſes Grecque & Latine. B 848. Réfutation de ce ſentiment par l'exemple qu'il rapporte dans ſa 13 lettre Paſtorale. B 848. 849. Que ſelon lui le culte des Saints vient du peuple. *ibid.* Réfutation de ce ſentiment *ibid.* Ce qu'il doit avouer touchant les Chrétiens du quatrieme & du cinquieme ſiecle. B 850. Qu'il ne pourra éviter les reproches de cruauté qu'il fait à l'Egliſe Romaine. *ibid.* Quelles Sectes il renferme dans l'Egliſe. *ibid.* Ce qu'il remarque ſur les Sociniens. *ibid.* Qu'il ne peut montrer comment il eſt plus difficile de convaincre ce qui marque aux Sociniens que le ſuperflu des Catholiques. B 851. Ce qui s'enſuit de ſa propoſition *qu'on n'eſt ſauvé que par Miracle dans l'Egliſe Romaine*. *ibid.* Qu'il eſt toujours certain ſelon ſes Principes qu'un Catholique ne peut pas être damné comme Catholique. B 852. Examen des difficultez qui lui ſont oppoſées, s'il n'admet cette conſéquence. *ibid.* Queſtions qu'on lui fait à ce ſujet. *ibid.* Qu'il tombe dans la cruauté de l'Egliſe Romaine. *ibid.* Qu'il conclud mal que l'Egliſe Romaine eſt partie de la vraie Egliſe. *ibid.* Qu'on peut ſe ſauver dans toute ſorte de Sectes ſelon ſes Principes. *ibid. & ſuiv.* Et en particulier dans l'Egliſe Grecque. B 855. Dans les Communions Schiſmatiques d'Afie & d'Afrique. *ibid. & ſuiv.* Qu'il ne doit pas damner les Enfans des Neſtoriens & des Eutichiens. B 856. Que les Ariens étoient partie de la vraie Egliſe ſelon lui. *ibid.* Proces qu'il fait à Monſieur Nicole. *ibid.* Cruauté qu'il y a ſelon lui à damner toute ſorte d'Ariens. B 859. Comment il parle de quelques Miniſtres. *ibid.* Qu'il doit avouer que l'Arianiſme n'eſt pas une Héreſie mortelle. *ibid.* Que ceux qu'il veut ſauver ont été coupables de grands crimes. B 861. Refutation de ſon exception ſur le peu d'étendue des Sociniens. *ibid. & ſuiv.* Preuve que ſelon lui ils ſont partie de la vraie Egliſe. *ibid.* Sa reponſe. B 862. Qu'il eſt contraint d'avouer que le Socinianiſme n'eſt pas mortel. *ibid.* Que ſa diviſion de la vraie Egliſe en pluſieurs communions eſt favorable aux Sociniens. B 862. 863. Que ſes exceptions pour détruire cette conſéquence ſont vaines. *ibid.* Qu'il a fait l'Apologie des Sociniens en parlant mal de l'ancienne Egliſe. B 864. *& ſuiv.* Que les quatre Argumens *ad hominem* des Sociniens, ne ſont pas des Héreſies fondamentales. *ibid. & ſuiv.* Remarques ſur ſa diſtinction entre les péchez contre la foi, & les péchez contre la charité. B 867. Queſtion qu'il fait ſur la conduite des Iſraélites après le Schiſme de Jéroboam. B 867. Que ſelon lui ils avoient toujours le fondement de la Religion. *ibid.* Que perſonne n'a plus que lui donné au Pape le nom d'Antéchriſt. B 868. Ses expreſſions ſur l'Antéchriſt, ſur l'Egliſe Romaine & ſur le Pape. *ibid. & ſuiv.* Que l'Egliſe Romaine eſt ſelon lui l'Egliſe de l'Antechriſt. B 870. Que cependant il enſeigne qu'elle eſt partie de la vraie Egliſe. *ibid.* Sa diſtinction dans l'Egliſe Romaine, du Chriſtianiſme, & du Papiſme. B 871. *& ſuiv.* En quoi conſiſtent ſelon lui les griefs contre cette Egliſe. *ibid.* Conſéquence de ſes Griefs. B 872. Remarque ſur ſon livre *du changement de Religion*. *ibid.* Ses contradictions dans differens rencontres. ■ 873. Preuves que ſelon ſon ſyſteme les erreurs des Sociniens ne ſont pas fondamentales. B 874. *& ſuiv.* Que les marques de vérité qu'il a données ne conviennent pas au myſtère de la Trinité de la maniere que les Sociniens le rejettent. B 875. Sa diſpute avec Monſieur de Meaux, ſur *l'Hiſtoire des variations* faite par ce Prelat. B 876. *& ſuiv.* Paſſage de ſa ſixieme lettre Paſtorale. *ibid.* Sentiment qu'il avoue qu'avoient les anciens juſqu'au quatrieme ſiecle ſur la Trinité. *ibid.* Conſéquences tirées de ſes Principes en faveur des Sociniens. B 877. En quoi il fa-

Jurieu.

conſiſter le conſentement des Chrétiens & les vérités fondamentales. *ibid.* Réfutation ce qu'il a dit pour renverſer les conſéquences de la doctrine qu'il attribue aux Pères des trois premiers ſiecles ſur le myſtère de la Trinité. B 878. *& ſuiv.* Dogmes qu'il leur attribue & conſéquence de ces Dogmes. *ibid. & ſuiv.* Que ſelon ſa doctrine le fils de Dieu, & la ſeconde perſonne de la Trinité, eſt un être nouveau, engendré, contingent & corruptible. B 878. Paſſage de la ſixiéme Lettre de ſon *Tableau du Socinianiſme. ibid.* Sentiment ſur la perſonne du Verbe qu'il attribue aux Pères. B 880. Que les erreurs des Ariens & des Sociniens ne ſont pas pires que ce ſentiment. *ibid.* Conſéquences de ſon ſyſtême ſur la Trinité. B 882. Qu'il a voulu diffamer les premiers ſiécles de l'Egliſe. B 883. Examen d'un reproche qu'il fait à Monſieur de Meaux dans la 6e Paſtorale. *ibid.* Si on peut ſelon lui affirmer que les erreurs des Sociniens ſont mortelles, ſuppoſé qu'elles ſoient fondamentales. B 884. *& ſuiv.* Remarques ſur un endroit de ſon ſyſtême. *ibid.* Qu'il eſt obligé d'avouër que les Ariens qui ſe ſont ſauvez ont commis une Idolatrie extérieure. B 885. Que ſelon ſes Principes l'Egliſe Romaine renverſe les fondemens de la Religion. *ibid.* Diſtinction qu'il met entre les erreurs fondamentales. *ibid.* Contradiction qui ſuit de ſes Principes. *ibid.* Examen de ce qu'il dit du ſalut des enfans des Catholiques. B 887. Contradictions qui ſe trouvent dans ſon ſyſtême. *ibid.* Que ſelon lui les Arminiens & les Juifs peuvent ſe ſauver. B 889. *& ſuiv.* Preuve que le Mahométiſme ne doit pas lui paroître ſi mauvais que le Catholiciſme. B 891. *& ſuiv.* Diſparité qu'il apporte entre le Mahométiſme & le Catholiciſme. *ibid.* Réfutation de cette diſparité. *ibid.* Comment il a dépeint les Catholiques. B 892. Qu'il eſt toûjours vrai ſelon ſes Principes que, ſi on peut ſe ſauver dans la Religion Romaine, on peut le faire dans une Religion pire que la Mahométane. *ibid.* Que ſelon ſes mêmes Principes le Socinianiſme eſt pire que le Mahométiſme. *ibid. & ſuiv.* Ce qu'il a dit des Sociniens. *ibid. & ſuiv.* Remarques à ce ſujet. B 894. Autres preuves que ſelon lui les Turcs peuvent ſe ſauver. *ibid. & ſuiv.* Que ſon ſyſtême rend véniel chez les Païens ce qui eſt mortel. B 896. *& ſuiv.* Qu'il doit avouer que les Païens ne peuvent être damnez, comme Païens. *ibid.* Que ſelon lui, ils ne peuvent être exclus du ciel par leur Idolatrie. B 898. Comparaiſon qu'il fait de l'Idolatrie des Catholiques, & de celle des Païens. *ibid.* Qu'il doit avouer que l'Idolatrie des Catholiques eſt du moins égale à celle des Païens par rapport à l'Euchariſtie. *ibid.* Qu'il a dit que le Papiſme étoit le Paganiſme reſſuſcité. B 899. Qu'il eſt abſurde ſuivant ſes Principes de damner tous les Païens. B 900. Qu'il a fourni par ſon ſyſtême des armes aux ennemis de la Reformation. *ibid.* Conſéquences de ce ſyſtême par rapport aux impies & aux libertins. B 900. 901. Juſqu'où il a pouſſé ſa diſpute avec Nicole. B 901. Sa conduite envers Monſieur Bayle dans l'affaire des penſées ſur les Cometes. C 161. 162. Comment ſa *courte revue* fut reçue dans le Conſiſtoire de Rotterdam. C 165. Expreſſions emportées de ce Miniſtre. *ibid.* Menſonge qui ſe trouve dans le livre ſuſdit. C 167. Objections générales qu'il fit contre le livre des Cometes. Réfutées. *ibid. & ſuiv.* Cité pour prouver que l'interêt a beaucoup de force pour nous faire embraſſer une Religion. C 211. Ce qu'il dit de ceux qui croient que Dieu excuſe les conſciences erronées. C 279. Hiſtoire de ſon livre ſur la Théologie myſtique. C 291. 292. Reproches d'Idolatrie qu'il fait à l'Egliſe Romaine. C 295. Paſſages où il met dans le même rang le Socinianiſme & l'Athéiſme. C 303. Et où il traite le Socinianiſme d'Athéiſme. C 311. Autres où il ſoutient la poſſibilité & la réalité d'une ignorance invincible touchant l'exiſtence de Dieu. C 325. Examen de ſa réponſe à la propoſition de Monſieur Papin qu'on ne peut prouver l'unité de Dieu par la raiſon. C 336. Paſſages où il prétend prouver que les Athées diſtinguent le vice de la vertu. C 394. S'il a changé là-deſſus de ſentiment. *ibid.* Titre de deux ouvrages contre ſon *accompliſſement des Prophéties.* C 629. A quoi il tient ſelon lui que l'Europe ne ſoit encore Païenne. C 703. Mauvais ſuccès d'une de ſes penſées ſur les articles fondamentaux du Chriſtianiſme. C 705. Mepris qu'il fait du conſentement des Peres. C 706. Ce qu'il dit du pouvoir de l'erreur ſur les hommes. C 709. S'il avoua qu'il s'étoit trompé dans ſes prédictions. C 736. 737. Réfutation indirecte qu'il en a faite. C 737. Il critique une Prophetie de Monſieur Meriat. C 736. Les ſiennes raillées & refutées. *ibid.* Paſſage de ſes *Préjugez* contre les Peres du Concile de Conſtance. C 750. Examen des réponſes qu'on y a faites. *ibid. & ſuiv.* Moien d'y repondre mieux. C 752. Divers Paſſages de la *Religion du Latitudinaire* contre les Theologiens Rationaux. C 765. *& ſuiv.* Son *jugement ſur les methodes* &c. Paſſages curieux de ce livre ſur la Providence ſelon le ſyſteme de Calvin. C 774. Contre les Luthériens & contre la Science moienne. C 775. Contre les Sociniens. C 775. 776. Attaqué vainement par Monſieur Scultet. C 776. Pourquoi Monſieur Jacquelot ne lui a pas répondu. C 774. *& ſuiv.* 776. *& ſuiv.* On l'a vainement attaqué ſur ſon ſyſtême de la Providence. C 777. Paſſage de ſa réponſe à Scultet ſur la liberté d'indifférence. C 801. Ce qu'il dit dans ſon traité *de immunda pace* ſur la permiſſion du péché. C 808. Sa diſpute avec Monſieur Nicole ſur la cruauté des hypothéſes qui damnent une infinité de gens. C 873. *& ſuiv.* Pourquoi ſelon lui Dieu a permis le péché. C 862. Réfuté ſur l'idée qu'il prétend que les Païens avoient de Jupiter. C 923. Preuve qu'il apporte que l'Egliſe a droit de ſe faire des Conducteurs & des Loix. C 1035. Conſéquences qu'en tire Monſieur Nicole. C 1035. 1036. Examen des réponſes qu'il y fit. C 1036. *& ſuiv.* Pourquoi ſelon lui on ne peut élever des femmes au Miniſtere. C 1037. Fauſſeté de ces raiſons. C 1038. Comment il auroit dû répondre. C 1038. *& ſuiv.* Exclut le Gouvernement Monarchique de l'Egliſe. C 1040. Contradiction où il tombe ſur le Gouvernement Epiſcopal. C 1041. Qu'il a mal entendu la Confeſſion de foi des Egliſes Réformées par rapport à l'égalité des Paſteurs. *ibid.* S'il peut dire que les Evêques ſont les ſeuls Paſteurs en Angleterre. C 1042. Preuve du contraire. C 1042. 1043. Qu'il ne prouve pas que le Gouvernement Monarchique de l'Egliſe ſoit interdit aux Chrétiens. C 1043. Examen des objections qu'il pourroit faire contre un Monarque ſpirituel. C 1044. Réfutation de ce qu'il allegueroit contre l'établiſſement d'un Primat dans chaque Nation. *ibid.* Ses variations & ſes contradictions ſur la forme du Gouvernement Eccléſiaſtique. C 1045. Contradiction où il tombe touchant la punition des Hérétiques. C 1014. Examen de ſa diſpute avec Monſieur Arnaud ſur la queſtion ſi les Réformez ſont plus corrompus que les Catholiques. C 1046. 1047. *& ſuiv.* Paſſage où il enſeigne que ſouvent la foi n'eſt fondée ſur aucune raiſon diſtincte. C 1054. Son ſentiment ſur ces paroles *ceci eſt mon corps.* C 1075. Ce qu'il écrit des Miniſtres Refugiez qui ſortirent de France Arminiens. D 38. Et de Monſieur Jacquelot en particulier. *ibid.* Affaires qu'il lui fait. *ibid.* Mauvaiſe opinion qu'il a des notions communes en fait de Religion. D 15. Sa *ſuite du préſervatif.* D 167. Son *Apologie pour la Morale des Réformez.* D 560. Son *Traité de la Puiſſance de l'Egliſe.* D 569. Son *Préſervatif contre le changement de Religion.* D 598. Fait Profeſſeur en Théologie à Rotterdam. D 636. Son *Eſprit de Monſieur Arnaud.* D 608. On ſoupçonne Monſieur Bayle d'en être l'Auteur. D 609. Ce Livre eſt défendu par les Etats de Hollande. *ibid.* Ses *Préjugez légitimes contre le Papiſme.* D 613. Son *Apologie d'un tour nouveau pour les Dialogues de Monſieur l'Abbé de Dangeau.* D 621. Son *Accompliſſement des Prophéties.* D 631. Critiques qu'on a faites de cet Ouvrage. *ibid.* Perſecute Monſieur Huet. D 641. 656. Maltraite Monſieur Meriat. D 636. 664. Dangereuſement malade. D 637. Sa *Lettre à un Bourguemaitre de Soleure.* D 640. Répand quantité de petits Ecrits de Politique. *ibid.* Sa *Théologie Myſtique.* D 652. Son Explication du Myſtere de la Trinité. *ibid.* Prêche ſur les Affaires Politiques. D 653. Rompt avec Monſieur Bayle & le veut perdre. D 653. *& ſuiv.* Son humeur inquiete, emportée, & vindicative déſaprouvée des Magiſtrats. D 653. Son *Examen de l'Avis aux Réfugiez.* D 655. Donne un Mémoire au Bailli de Rotterdam contre Monſieur Bayle. *ibid* Fauſſetez de ſes Accuſations. D 656. S'érige en Inquiſiteur. *ibid.* Le Magiſtrat de Rotterdam veut arrêter le cours de ſon Démêlé avec Monſieur Bayle, & défend le Débit de leurs Ecrits. D 657. Sa *Courte Revuë des Maximes de Morale de l'Auteur des Penſées diverſes*, &c. Ses *Nouvelles Convictions* & ſa *derniere Conviction. ibid. & ſuiv.* Fauſſeté qu'il y avance. D 391. Attaque Meſſieurs Prélat & du Boſc. D 658. Fait intercepter les Lettres de Monſieur Bayle. *ibid.* Accuſe Monſieur le Gendre de trahiſon. D D 658. 662. 663. N'a point d'égard à l'Ordre du Magiſtrat. D 658. Haï par tous les Hollandois, & même par les Magiſtrats. D 659. Chéri de la Populace d'entre les Réfugiez. *ibid.* Craint Monſieur de Beauval & convient de ne plus écrire contre lui. D 662. Mortifications qu'il reçoit au ſujet de Monſieur le Gendre. D 663. Sa Maladie appaiſe ſon Différend avec Monſieur Bayle. D 665. Son *Syſtême de l'Egliſe* réfuté par Monſieur Bayle. *ibid.* Ecrits de Monſieur Saurin contre lui. 671. Son *Information pour les Etats, & Inſtruction pour le Synode de Breda.* D 673. Son *Factum ſelon les Formes* contre Monſieur Bayle. *ibid.* Fait intercepter à la poſte les Lettres de ſes Adverſaires. D 658. 663. Son *Accompliſſement des Prophéties* & ſon *Ouverture de l'Epitre de St. Paul aux Romains*, condamnez par les Synodes. D 676. Couvert de confuſion dans le Conſiſtoire de Rotterdam par Monſieur de Beauval. *ibid.* Son *Jugement ſur les méthodes d'expliquer la Providence & la Grace*, &c. refuté par Monſieur Papin. D 680. Sa *Lettre aux Fideles de Paris, d'Orleans & de Blois* contre Monſieur Papin. *ibid.* Recommence à

Jurieu.
à caballer contre Monſieur Bayle. D 683. Intéreſſe dans ſa Querelle le Conſiſtoire Flamand. D 689. On denonce par Ecrit ſa Morale ſcandaleuſe à toutes les Egliſes Réformées. D 704. Son *Apologie pour les Synodes.* &c. D 707. Réponſe à cet Ecrit. *ibid.* Ce qui ſoutient ſon crédit. *ibid.* Convaincu de calomnie & d'impoſture par Monſieur de Beauval. *ibid.* D 708. Il reprend ſes *Lettres Paſtorales.* D 708. Sa *Défenſe de la Doctrine Univerſelle de l'Egliſe ſur le Principe de la foi.* D 721. Son *Idée des ſentimens de Monſieur Saurin* &c. *ibid.* Sa *Religion du Latitudinaire* &c. *ibid.* Se joüe du Synode de Leeuwaerden. *ibid.* Ses *Droits des deux Souverains.* D 724. Blâme les Perſécutions paſſives des Proteſtans, & loüe les actives. *ibid.* Critiqué dans le Dictionnaire de Monſieur Bayle. D 738. Il en eſt outré, & fait tout ce qu'il peut pour décrier cet Ouvrage *ibid.* D 742. Publie ſon *Jugement du Public*, & *de l'Abbé Renaudot* contre ce Dictionnaire. D 742. Sa *Lettre* ſur les *Reflexions* publiées contre le *Jugement* &c. *ibid.* Obſcénitez qu'il a répandues dans ſes ouvrages. D 744. Son *Traité Hiſtorique ſur la Théologie Myſtique.* D 784. Sa *Pratique de dévotion, ou Traité de l'Amour Divin* &c. *ibid.* Son *Philoſophe de Rotterdam accuſé, atteint, & convaincu.* D 884.

Juſtel. Réponſe qu'il fit à un Miniſtre ſur l'arrangement des decrets de Dieu. C 884.

Juſtes. Conſéquences de la Maxime que *tout appartient aux juſtes.* B 462. *& ſuiv.* Elle donne aux Papes des droits ſur les biens temporels des Rois. B 463. Elle fait les Orthodoxes ſeuls poſſeſſeurs légitimes de leurs biens. 463. B

Juſtice. Que les Scélérats mêmes en ont une idée. C 407. 408. Savans qui ont enſeigné qu'elle eſt indépendante des Décrets de Dieu. C 408. *& ſuiv.* Quelles ſont la ſource & la meſure de la juſtice. D 260. 261. *& ſuiv.* Que la conſcience n'en peut être une à moins qu'elle ne ſoit éclairée. D 263.

Juſtification. Si les Réformez ſont éloignez des Catholiques ſur cet article. A 402.

Juſtin Martyr. Qu'il réfuta mal les objections des Païens contre la permiſſion du mal. C 857. 858. Erreurs qu'il croit pires que l'Athéiſme. C 921.

Juſtine, Imperatrice. Conduite de Saint Ambroiſe envers elle. B 146. 147.

Juſtiniani. Offre au Roi de France un Tite-Live entier. A 304. Remarque ſur cette maiſon. B 316.

Juſtinien, Empereur. Abolit le divorce. A 597. Et l'inſpection de la puberté dans les mâles. *ibid.* Ses loix contre les Heretiques. A 690. Contre les Enchanteurs & les Empoiſonneurs. C 566.

Juſtus. (*Paſcaſius*) Son livre ſur le jeu cité. A 726.

Juvenal. Beſoin qu'il a d'être commenté. A 143. Traduction d'un vers de ce Poëte. A 144. Nouveau Juvenal Variorum. A 466. Cité ſur la crainte qu'inſpirent les auteurs ſatyriques. B 30. Paſſage de ce Poëte au ſujet de Pompée, appliqué à Monſieur Arnaud. B 206. Penſée de ce Poëte ſur Démocrite & ſur Heraclite. B 318. Pourquoi il devint ſatyrique. B 599. Vers de ce Poëte ſur la nature des Dieux. B 898. Autres ſur les remords de la conſcience. C 320. 321.

Jynx. Conjectures ſur cet oiſeau dont les anciens ſe ſervoient dans leurs philtres. C 585.

K.

Kabbala denudata. Ce que c'eſt que ce livre. A 40.

Keizel. Chef-d'œuvre de Teinture de ſa façon. A 401.

Kelawane, Princeſſe Georgienne. Son Martire. A 659.

Kendal. (*George*) Son *ſur pro Tribunali.* C 821.

Kergerus, Médecin. Comment guériſſoit les fievres. A 667.

Kerkoerius. Nom ſous lequel le Pere Petau s'eſt caché. A 490.

Kexmark. Priſe de ce fort. D 896.

Kethler. (*Gothard*) Cede la Livonie à la Pologne. D 890. Récompenſe qu'il obtient pour cette ceſſion. *ibid.*

Kindler. (*Jean*) Son Diſcours *de Natalitiis Chriſti.* D 776.

King. (*Guillaume*) Evêque de Londonderri. Jugement général ſur ſon livre *de l'origine du mal.* C 631. 650. *& ſuiv.* Examen de ſes Principes ſur le but de Dieu en créant l'univers. C 652. Contradictions où il tombe ſur la néceſſité du mal phyſique. C 658. Ce qu'il dit de la liberté de l'homme. C 658. *& ſuiv.* Ce que les Journaliſtes de Paris ont dit de ſon livre ſur l'origine du mal. C 839. Qu'on a pû critiquer ſon livre ſur l'extrait qu'en a donné Monſieur Bernard. C 1060. 1061. Examen de ce que ce dernier a oppoſé aux Réflexions de Monſieur Bayle. C 1061. Qu'il a eu droit d'attaquer Monſieur King par ſes propres Principes. C 1062. Et qu'il ne l'a point attaqué par le ſyſtême des cauſes occaſionelles. C 1064. Qu'il a pû ſe prévaloir contre lui des témoignages que ce Prélat reſpecte. C 1067. Et qu'il n'a pas eu deſſein de réfuter ſon livre dans les formes. C 1069. Suite de l'examen de ſon ſyſtême. Voiez *Mal. Péché. Liberté.*

Kingſton. (*Richard*) Son *Hiſtoire du Regne de Jacques II. & découverte de tous ſes Artifices* &c. D 781.

Kinſchot. (*Gaſpar*) Ses Poëſies. A 442.

Kippingus. Reflexions ſur ce qu'il a dit des Figures des Lares. A 535.

Kircher. (*Athanaſe*) Faute de ce Savant relevée. A 595. Expériences curieuſes qu'il a inventées par rapport au marbre. D 331. 332.

Kirchman. (*Jean*) Ses mémoires ſur les Rois de Norwege. A 220.

Kiſſard. (Monſieur) Son *traité de la raiſon humaine.* C 628. 629.

Knatchbull. (le Chevalier) Ses Notes ſur le *Nouveau Teſtament.* D 612.

Knot. (Jéſuite) Ses ouvrages contre l'Epiſcopat. A 546.

Knox. (*Jean*) Avoüe que les Particuliers ont droit de ſe ſoulever. B 606. Ce qu'il dit à l'égard de la Reine Marie. B 607.

Kamiekpolski. Manque une entrepriſe ſur Dirſchau. D 895. Et défait Guſtave. D 897.

Konig. Son ſentiment ſur l'organe du cri des Grillons. A 637. Deſcription qu'il donne des yeux d'une Chouette. *ibid.*

Konigsberg. Origine du commerce de cette Ville. D 897.

Koribut. (*Michel Wiſnowieski*) Roi de Pologne. C 690. Hiſtoire de ſa veuve. *ibid.*

Kortholt. (*Chriſtien*) Precis de ſon Traité des différentes éditions de la Bible. A 010. Son *Abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.* D 734.

Kortholt. (*Chriſtien*) Fils du précedent: Lettre que Monſieur Bayle lui écrit. D 805. Donne une ſeconde edition du Livre de ſon Pere *de tribus Impoſtoribus*, & y ajoute une Préface. D 841. Critiqué. *ibid.*

Kortholt. (*Sebaſtien*) Son Traité *de Pontis Epiſcopis.* D 780. 790.

Krantz. (*Albert*) Ecrit que Charles VIII. enleva Anne de Bretagne. C 755. 757.

Kriex. (*Juſte*) Ce qu'il dit de l'uſure. C 981.

Kuhnius. Ses Notes ſur *Diogene Laerce.* D 688. Sur *Julius Pollux.* D 761. 865. Sa mort. *ibid.*

Kuſter. (*Ludolfe*) Sa *Bibliotheca Novorum Librorum.* D 736. Son Edition de *Suidas.* D 805.

L.

Labadistes. Auſtérité de leur Morale. A 434. Pourquoi un Reformé ne peut pas oppoſer leur auſtérité à celle des Moines de la Trappe. C 1049.

Labé. (*Loyſe*) Remarques ſur cette Courtiſanne. B 291.

Labbe. (*Philippe*) Ses démêlez avec Nicolas Sanſon. A 59. Il critique l'Anachroniſme de Virgile au ſujet de Didon. A 92. Son caractere &c. B 196. Ses Ouvrages intitulez *Bibliotheca Bibliothecarum*, & *Bibliotheca Nummaria.* D 563.

Laboureur. (. . . *le*) Sa *Relation du voiage de Pologne* citée. C 899. *& ſuiv.* 907. 908. *& ſuiv.* Idée qu'il donne de la Religion des anciens Pruſſiens. C 969. 970. Et des Samogitiens. C 970.

Lacedemoniens. Comment iſſus d'Abraham. A 94. 95. Leur intrepidité & leur patience dans les ſouffrances, quelle en étoit la cauſe. A 559. Particularitez ſur les premiers Rois. A 734. Leur enfans ne pouvoient faire de promeſſes avant quinze ans. B 213. Leur richeſſe. C 518. Motifs de leur frugalité. *ibid.* Bon mot ſur ce ſujet. *ibid.*

Lachrymatoire. Ce que c'eſt. A 466.

Lacroze: Voiez *Croze* (*de la*).

Lactance. Paſſage de cet auteur corrigé. A 19. Différentes éditions de ſon livre *de mortibus perſecutorum.* A 358. Cité ſur le petit nombre des Martyrs. A 558. Ce qu'il dit des ſages qui perſeverent dans l'erreur. B 839. Païens illuſtres qu'il prouve avoir cru l'unité de Dieu. C 111. Paſſages où il montre que la Religion Païenne n'influoit pas ſur les mœurs. C 258. 259. Motif qu'il attribuë à Dieu dans la création des animaux venimeux. C 272. Il réfute les Stoïciens qui ôtoient aux Dieux le pouvoir de nuire. C 278. Et enſeigne que la colére convient à Dieu. *ibid.* Ce qu'il dit du Dieu des Stoïciens. C 287. Préference qu'il donne à l'Atheiſme ſur l'Idolatrie. C 297. Son raiſonnement contre le ſyſtême qui fait de la matiere le principe de toutes choſes. C 335. Préference qu'il donne à l'autorité des Savans ſur celle de la multitude. C 337. Ses remarques ſur la défaite de Cannes. C 365. Et ſur le danger de l'exemple que les Dieux des Païens leur donnoient. C 367. Qu'il a mal expoſé la Doctrine de Platon ſur l'immortalité de l'ame. C 519. Origine de cette faute. C 520. Reproche qu'il fait à Epicure touchant la queſtion de l'autorité des Peres. C 723. Loi impure qu'il attribuë à Venus. C 951. Idée affreuſe qu'il donne de l'Idolatrie. C 972. Son *Traité de la Mort des Perſecuteurs.* D 574.

Lacydes. Philosophe Pyrrhonien. D 536.
Ladislas, Roi de Hongrie. Son mariage avec Béatrix d'Arragon. C 689.
Lagneau. (. . . .) Devine par la Gematrie. D 632.
Laiques. Que l'Eglise Romaine leur defend de juger des controverses. B 46.
Lais. Mort de cette fameuse Courtisanne. A 737.
Laisné. (*Alexandre*) Sa Traduction de *Petrone*. D 803.
Lait. Qu'il n'est pas une preuve assurée de Grossesse. A 676. Histoire à ce sujet. *ibid.* Autre histoire. A 755. Hommes & vierges qui en ont eu. *ibid.* Livre sur ce sujet. *ibid.*
Laiton. Ce que c'est. D 391.
Laitue. Végetation merveilleuse d'une. A 253.
Lalande. Puni de mort à Orleans pour un adultère. B 265.
Lamberti. (. . . .) Propose de traduire en Italien les *Nouvelles de la République des Lettres*. D 676. Ses *Nouvelles des Cours de l'Europe*. D 811. Ses *Memoires de la dernière Révolution d'Angleterre*. *ibid.* Ses *Memoires pour servir à l'Histoire du XVIII. Siecle*. *ibid.*
Lamie. Grandeur & *gulosité* de ce Poisson. A 584. Que c'est celui qui dévora Jonas. A 584.
Lamoignon. (*de*) Eloge de deux Magistrats de cette famille. A 378. D 584.
Lamoignon. (*Guillaume de*) Premier Président. Eloge qu'il fait des Mercuriales. D 584. Son Oraison Funebre. D 571.
Lamy. (*Guillaume*) Médecin. Humanité qu'il affectoit pour les Bêtes. A 737. Ses raisons contre le prétendu empire de l'homme sur les animaux. C 272. *& suiv.* Remarques sur son different avec un autre Médecin au sujet des Ailes. B 280.
Lamy. (*Bernard*) Idée & éloge de son *art de parler*. A 277. D 560. Ses *Entretiens sur les Sciences* & son éloge. A 383. Précis de ses Elemens de Geometrie. A 382. Cité sur le Principe de vertu des Païens. C 407. Aveux favorables aux Athées que fait ce Savant. C 413. Particularitez concernant la personne & ses ouvrages. D 560.
Lamy. (*François*) Ses *Lettres Philosophiques*. C 788. Son éloge. D 181. Son *Athéisme renversé, ou Réfutation de Spinoza*. D 735. 740. Sa *Connoissance de soi-même*. D 740. Sa *Vérité évidente de la Religion Chrétienne*. *ibid.*
Lamzweerde. (*Jean Baptiste*) Précis de son histoire des Moles de l'Uterus. A 623. Deux autres livres de lui. A 625.
Lancelot. (Dom) Auteur des Racines de Port-Royal. A 480.
Lancelot. Ses amours avec Genevre. C 649. Avanture à laquelle elles donnèrent lieu. C 649. 650.
Lancelot. (Monsieur) Fournit des Memoires curieux à Monsieur Bayle. D 831.
Lancelotti. (*Secondo*) Ses *Hoggidì*. D 587. Somme qu'on voulut donner de sa plume. *ibid.* Ses *Sfoghi di mente*. *ibid.* Ses *Fasti Ilovi di gli Antichi Historici*. *ibid.*
Landen. Voiez *Neer-Winden*.
Langelié. (Dom) Son histoire du Saint Suaire de Compiegne. A 305.
Langey. Ses negociations pour la dissolution du mariage de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon. A 186.
Langlade. Cité sur la mort du Maréchal de Turenne. C 595.
Langle. (*de*) Ministre. Idée de son livre intitulé *la Religion du Roi d'Angleterre*. A 294. Son sermon sur II. aux Corinthiens c. 10. v. 32. C 876.
Langues. Que toutes ne sont pas également éloquentes. A 164. Remarques sur leur bizarrerie. A 486. Qu'il est honorable de savoir bien sa langue maternelle. D 531. Qu'on fait aujourd'hui moins de cas de la connoissance des langues qu'on ne faisoit chez les anciens. D 533.
Languet. (*Hubert*) Caché sous le nom de *Junius Brutus*. B 668. Ce qu'il dit sur la vénalité de la Couronne de Pologne. C 905. Ses *Lettres à l'Electeur de Saxe*. D 761. Voiez *Brutus*.
Lanion. (Abbé de) Particularitez sur ce Savant. C 547. Accusé faussement d'avoir changé de Religion. D 736. Sa Dispute avec quelques Ministres. *ibid.* Son aveu sur la persécution des Protestans en France. *ibid.*
Lanion. (Monsieur) Sa Dispute avec Monsieur Foucher. D 741.
Lapins. Que ceux qui viennent d'un Pere gris sont toujours gris. A 146.
Lapsa. Ce que c'est. D 672.
Larcin. Qu'il n'est pas péché s'il est involontaire. B 536.
Lardon. Nom burlesque donné aux Nouvelles saffonnées. D 585.
Larelevanus. (*Carus*) Nom supposé de Monsieur Bayle. D 665.
Lares. Remarques historiques sur ces Dieux. A 535. Hommes mis au nombre des Lares. A 536.
Larmes. Expériences faites avec celles qu'on appelle de Hollande. A 367.
Larrey. (*Isaac de*) Cité sur le mariage de Marie d'Angleterre avec le Duc de Suffolk. C 639. Son *Histoire d'Auguste*. D 677. Son *Héritiere de Guienne*, &c. attribuée à Monsieur Bayle. *ibid.* Son *Histoire d'Angleterre*. *ibid.* Critiquée. 776.
Le Bon Larron. Remarque sur sa conversion. B 841.
Larroque. (*Mathieu*) Son éloge. A 13. Ses ouvrages. A 13. 14. Extrait de son Traité de la Regale. A 287. Defend Monsieur Daillé contre Messieurs Pearson & Beveridge. D 550. Pourquoi il ne veut pas répondre à Servenez. *ibid.* Jugement sur sa maniere d'écrire. D 621.
Larroque. (*Daniel*) Fils du Precedent. Qu'il n'est pas moins estimable qu'auparavant pour être retourné en France. B 735. Il est calomnié par Monsieur Jurieu. *ibid.* Son *Prosélyte abusé*. D 167. 607. Son éloge & ses ouvrages. D 570. Va en Hollande. D 621. On lui attribue la Critique des *Dialogues* de l'Abbe de Dangeau. *ibid.* Et l'*Avis aux Réfugiez*. D 644. Se retire en France. *ibid.*
Larroque. (Monsieur *de la*) Voiez *Roque* (*de la*).
Laserpitium. Remarques historiques & physiques sur cette Plante. A 695.
Latin. Si on doit le préférer au François dans les Inscriptions. Histoire d'une dispute sur ce sujet. A 112. Amphibologies de cette langue. A 122. Gallicismes que les Savans mettent dans leurs écrits Latins. A 124. Combien mal prononcé en Suisse, en Baviere. A 138. Dans toute l'Allemagne, & en Irlande. A 164. Erreur de la plûpart de ceux qui écrivent en Latin. A 169. Exemples de sa prononciation vicieuse chez les Modernes. A 266. Causes de sa corruption. A 306. Savans qui s'en servent pour le dire des injures. A 568. Son obscurité. A 646.
Latinité. Ouvrages faits pour distinguer la bonne d'avec la mauvaise. A 124.
Latins. Pourquoi accusent les Grecs d'innovation. A 47.
Latomus. (*Barthelemi*) Refutation de Sleidan qu'il promettoit, & qu'il n'a pas donnée. B 80.
Latone. Vengeance cruelle qu'elle tire d'un léger affront. C 364.
Latran. Décision d'un de ses Conciles sur la Transubstantiation. A 712. Combien mal observée. A 712. 713. Combien il seroit à souhaiter pour l'Eglise Romaine que ce Concile fut degradé. A 713.
Lavagne. (Comte de) Voiez *Lusque*.
Lavardin. (*Jacques de*) Sa traduction de la Célestine. A 757.
Laud. (*Guillaume*) Archevêque de Cantorbery. Jugement de Bayle sur ses Lettres aux Protestans. A 23. Quelle conséquence on peut tirer de ses Lettres. D 611.
Launai. (*François*) Réflexion sur les notes qu'il a jointes à l'*Institution du Droit Romain & du Droit François*. A 110.
Launay. (. . . *de*) Trait plaisant de sa Logique. C 822.
Launoi. (*Jean de*) Traité posthume & éloge de ce Docteur. A 573. Persécution qu'il soufrit. *ibid.* Jusqu'après sa mort. A 641. 642. Qu'il a mal latinisé le nom de Boileau. C 539. Son Livre *de la Puissance des Rois sur les Mariages*. D 557. Son *Traité de la Semence*, où il soutient que la Semence de Theologie est faussement attribuée à Thomas d'Aquin. *ibid.* Refuté là-dessus par le Pere Alexandre. *ibid.* Son Portrait par Vigneul-Marville. D 854.
Laurens. (*André du*) Son sentiment sur l'usage des Membranes du fœtus. A 310.
Laurens. (*François du*) Conseil qu'il donna au Cardinal de Richelieu. A 717.
Laurent. (Abbé) Sa Traduction des Mémoires du Pere Coronelli. A 698.
Laurent. Sa lettre sur l'erection des espéces dans une Chambre Optique. A 628.
Lauzun. (Duc de) Sa disgrace. D 585.
Lauterbach. (*Jean*) Passage où il montre que la vertu est aimable par elle même. C 987.
Laynez. (*Jacques*) Discours qu'il fit au Concile de Trente B 70.
Layriz. (*Jean George*) Précis de son Histoire des Guerres de la Maison d'Autriche avec la France. A 600.
Lecbelius. (*Jean*) Observation singuliere de ce Médecin. A 683.
Lecteurs. Portrait de trois sortes de Lecteurs. A 505. Injustice de la plûpart des Lecteurs. D 876.
Lederlin. (*Jean Henri*) Son Edition de *Julius Pollux*. D 865. 866.
Leerdam. Conservation de la Catholicité en cet endroit à qui duë. A 473.
Leers. (*Reinier*) Libraire à Rotterdam; Ennemi de tout ce qui sent le Libelle. D 646. C'est peut-être le seul Huguenot, avec qui Monsieur Arnaud ait voulu avoir conversation. *ibid.*
Légats. Bornes du pouvoir des Légats *à Latere* en France. B 117. Réflexions là-dessus. *ibid.*
Legende dorée. Par qui & quand écrite. C 67.
Leger. (*Jean*) Ce qu'il dit de Varagle. C 730. 731. Son *Histoire des Eglises Vaudoises* citée. C 731. *& suiv.* Qu'il s'est trompé sur l'origine de la famille de Calvin. C 735.
Leger. (*Antoine*) Ses Voiages. D 555. 562. 565. 567. Son retour à Geneve. D 571. Y est fait Professeur en Philosophie. D 625.
Legerté. Nouvelle hypothese sur ce sujet. A 435. Objection

jection contre ce que les Péripatéticiens en disent. D 423.
Légion Thébéene. L'Hiſtoire du Martyre de cette Légion, réfutée par Monſieur Dubourdieu. D 772. 850. Par Monſieur Baſnage. D 856.
Leibnitz. (*Godefroi Guillaume*) Son Mémoire contre Deſcartes ſur la quantité du mouvement. A 635. Réponſe à ce mémoire. *ibid.* Sa réplique. A 747. Son éloge & ſes ouvrages. A 749. Publie la *Vie d'Alexandre VI.* de Jean Burchard. D 727. Son *ſyſtême de la Nature de la Communication des Subſtances, & de l'Union de l'Ame & du Corps.* D 794. Refuté par Monſieur des Maizeaux. *ibid.* Se trouve embarraſſé à accorder l'Etenduë actuelle de la matiere avec ſes Idées Mathématiques. D 855.
Leigh. (*Michel*) Sa *Norvegia Inverata.* D 815.
Leide. Hiſtoire des Profeſſeurs de l'Univerſité de cette Ville par Meurſius. D 640. L'Univerſité de Leide achete la Bibliotheque d'Iſaac Voſſius. D 651. Le Voetianiſme y triomphe. D 689. Harangue de Monſieur Gronovius ſur les commencemens & l'accroiſſement de la Ville de Leide. B 732.
Leipſic. Prodigieuſe abondance de M. S. dans ſa Bibliotheque. A 640.
Lemnumnet. Vengeance que Vénus tira d'elles. C 365.
Lemos. (*Thomas de*) Journal de ce fameux Dominicain cité. A 670.
Lenfant. (*Jacques*) Son éloge & celui de ſon Pere. D 167. Ses *Conſidérations Generales ſur le Livre de Monſieur Bruys.* D 611. Eſt reçu Miniſtre & établi à Heidelberg. D 612. Perd ſon Pere. D 622. A deſſein de traduire en François quelques Ouvrages de St. Cyprien. D 629. Ses *Lettres choiſies de St. Cyprien. ibid.* Se retire à Berlin. D 633. Son *Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne.* D 685. Son *Hiſtoire du Concile de Conſtance* citée. D 838.
Lens. (*Jean de*) Son traité des faux Meſſies. A 156.
Lentulus. Sa diſſertation ſur le verre. A 390.
Leon Iſaurien. Si les Juifs le portèrent à détruire les images. A 355. Ce qu'il lui en coûta pour avoir combattu le culte des images. A 356. Injuſtice que lui font quelques Ecrivains Catholiques. A 515. 516. Quel eſt le Pape qui le dépoſa & l'excommunia. A 516.
Léon l'Armenien. Sa conduite envers les Iconolatres comparée avec celle de Louis XIV. envers les Reformez. A 517.
Leon I. Pape. Que l'Idolatrie fouilloit beaucoup l'Egliſe ſous ſon Pontificat. B 828.
Léon III. S'il conſera la dignité d'Empereur à Charlemagne. A 596.
Léon X. Bon mot de ce Pape. A 73. Combien différemment peint dans trois de ſes hiſtoires. A 276. Comment il devint Pape. A 280. Remarques ſur ſon ſtyle. A 281. Son Caractere. D 558. 583. Sa *Vie* traduite de l'Italien de Paul Jove par l'Abbé de Pure. *ibid.*
Léon Hébreu. Etoit fils d'Abrabanel, & a été Chrétien. D 837.
Léon de Modéne, Juif: Son *Traité des Cérémonies & Coutumes qui s'obſervent aujourd'hui parmi les Juifs*, traduit par le Pere Simon. D 550.
Léon. (Don *Gonſales Ponce* de) Sa Réponſe à un Livre de Leonhard Waramund. C 609.
Léonard. (*Paul*) Auteurs qu'il cite pour prouver que le péché d'Adam eſt incomprehenſible pour notre raiſon. C 838.
Leontium. Son attachement pour une jeune fille. A 552.
Léopold. Premier Marquis d'Autriche. D 901.
Léopold, Empereur. Ses victoires ſur les Turcs vûes avec plaiſir par la Cour de France. B 627. Plus utiles que préjudiciables à cette cour. *ibid.* Plaiſant conſeil que lui donnèrent les Aſtrologues. C 30. Sa Lettre au Prince d'Orange ſur ſon Expedition d'Angleterre. D 633. Sa ſage conduite contre Tekeli. D 636.
Lepidus. Réflexion ſur la prétenduë fatalité attachée à ce nom. C 251.
Lepidus. Sa ſageſſe dans le procès d'un Chevalier Romain. A 570. 571.
Leri. (*Jean de*) Ce qu'il dit de la nudité des Braſilienes. A 550.
Lerme. (Duc de) Généalogie ſinguliere de ce Seigneur. A 618. 619. B 257.
Leſcalopier. (Pere) Critique de ſon Traité *de Théologia veterum Gallorum.* A 645. Cité ſur la force du conſentement des Peuples à reconnoître la divinité. C 198. Refuté. C 199. Son ſentiment ſur le but des fables du Paganiſme. C 292. 293. Ce qu'il dit de la Sainteté eſſentielle à Dieu. C 320.
Leſcarbot. Préference qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Idolatrie des Américains. C 302. Son témoignage ſur l'Atheiſme des Canadiens. C 312. Et ſur l'Idolatrie des Peuples de la Virginie. *ibid.*
Leſconvel. (le Sieur *de*) Ses *Obſervations critiques ſur Mezeray*, ſont la plûpart mal fondées. D 809.
Leſſius. (*Léonard*) Jeſuite, Sa doctrine condamnée. A 669. Livre où il prouve la ſuprême puiſſance du Pape. B 112.
Leſſon. (*de*) Nom ſuppoſé de Monſieur Teiſſier. Voiez *Teiſſier.*
Leti. (*Grégoire*) Son éloge & ſes ouvrages. A 30. Particularitez de ſon ſéjour en Angleterre. *ibid.* Bons mots de Charles II. ſur ſon hiſtoire. A 31. Et d'un Prelat ſur le même ſujet. *ibid.* Eloge de deux de ſes ouvrages. A 33. Son *Cérémoniale hiſtoricus* &c. A 247. Faute de cet Auteur au ſujet de Grotius. A 249. Son calcul des Reformez de France. *ibid.* Particularitez ſur ſon hiſtoire de Geneve. A 250. 519. Precis de cette hiſtoire. A 519. 420. 521. Correſpondances nombreuſes & honorables de cet Auteur. A 519. Honneurs & préſens qu'il reçoit. A 602. 623. Précis de la *vita di Sixto V. ibid.* Ses Réflexions ſur un Hiſtorien qui fait une Hiſtoire de la Religion. B 213. *& ſuiv.* Ce qu'il dit ſur les fauſſes eſpérances & ſur les craintes chimériques. C 534. Ce qu'il dit des malheurs de Gerhard Truchſes. C 633. Faute de cet Auteur dans la vie de Charles V. C 685. Ce qu'il dit de la mauvaiſe foi dans le Négoce. C 680. Son *Nepotiſmo di Roma.* D 570. Son *Italia Regnante. ibid.* Son *Viaggio della Corte di Roma. ibid.* Son *Hiſtoria Genevrina.* D 626. Sa *Monarchie Univerſelle.* D 647. Idée qu'il y donne du pouvoir de la France. *ibid.* Sa *Vie de Cromwel.* D 668. 671. 674. Son *Teatro Gallico.* D 668. Caractere de cet Auteur. 668. 674. 732. Sa *Vie de la Reine Eliſabeth.* D 682. 712. Sa *Critique des Lettres* &c. D 752. *Conſidérations* ſur cette Critique. *ibid.* Monſieur Leti eſt attribué à Monſieur Bayle. *ibid. & ſuiv.* Son *Recueil de Lettres.* D 754. On en a ſupprimé la Préface. D 760. Sa *Vie du Duc d'Oſſone.* D 771. Sa *Vie de Charles Quint.* D 798. 799.
Lettres. Où on releve quelques fautes de Bayle. A 102. Autre ſur la diſſolution des corps dans les Menſtrues. A 107. Autre ſur la generation de l'homme. A 118. Autre ſur un arc en ciel curieux. A 131. Autre ſur des horloges de ſable d'une nouvelle eſpece. A 134. Autre touchant le centre de balancement. A 135. Autre ſur une Carte de la Tartarie. A 145. Autre ſur la Génération de l'homme. *ibid.* Autre ſur l'ame des Bêtes. A 152. Autre contenant la deſcription d'un arbre canelle. A 164. Autre ſur un Polype trouvé dans l'urine d'un homme. A 165. Autre ſur l'arbre Canelle. A 189. Autre concernant les deux Spons Pere & Fils. A 203. Autre contenant la deſcription d'un orage. A 204. Autre ſur un homme qui jeuna quarante jours. A 228. Autre touchant un Phénomene celeſte. A 242. Autre ſur la mort du Docteur Lyſerus. A 260. Extrait d'une lettre ſur l'uſage des bombes. A 313. Et d'une autre ſur le *ſyntagma Doctrina* attribué à S. Athanaſe. A 327. Lettre ſur le parallele de la Trinité avec la matiere. A 357. Sur des grains d'avoine germez dans l'eſtomac, & ſur une groſſeſſe extraordinaire. A 372. Lettre d'Amelot de la Houſſaie. A 439. Autre ſur une épingle trouvée dans l'uterere. A 468. Autre ſur une guerre civile dans l'Iſle de Borneo. A 476. Autres ſur les nombres multiples. A A 490. 664. Sur les trompes de l'uterus. A 491. Sur la mort de Monſieur Jacob Spon. A 498. Lettre de Monſieur Arnoldus pour repondre à celle de la page 312. A 506. De Monſieur Guenellon ſur l'anatomie de l'œil. A 517. Sur des M. S. Chinois. A 537. Sur la queſtion s'il eſt bon d'employer les Jeſuites dans une Million. A 546. Precis d'une Lettre ſur les nuditez. A 549. Lettre de la Reine Chriſtine ſur la perſecution de France. A 556. De Monſieur Quina ſur la pierre. A 563. Précis d'une Lettre ſur quelques queſtions de controverſe entre les Catholiques & les Proteſtans. A 568. Extrait d'une lettre contenant l'eloge hiſtorique de Jacob Spon. A 571. Autre touchant un niveau d'une conſtruction nouvelle. 576. Autre contenant pluſieurs phénomenes curieux. A 584. Autre touchant une pierre trouvée dans l'Uterus. A 598. Autre touchant une Fille dont le corps eſt ſemé de cornes. *ibid.* Extrait d'une Lettre ſur une machine à élever l'eau. A 703. Autre ſur le mouvement perpétuel. A 704. Autre ſur une expérience d'Hydroſtatique. A 726. Autre touchant les nombres multiples. A 737. Autre contenant l'explication d'un paſſage de Lucrece & d'un autre de Terence. A 744. Autre en reponſe à celle des l'Abbé de Camps. A 747.
Lettres. Celles des Latins degagées de toutes cérémonies. A 124. Utilitez de celles de grands hommes. A 641.
Lettres des Grands Hommes. On les lit avec plaiſir. D 681.
Lettres Latines des Princes. De quel ſtyle elles doivent être écrites. D 635.
Lettres Hiſtoriques &c. Journal Hiſtorique & Politique. D 677.
Lettres Suiſſes. Leur auteur. C 912. 915. Critiquées ſur les prédictions qu'on y trouve. *ibid. & ſuiv.* Pourquoi Monſieur de la Chapelle a revêtu le perſonnage d'un Suiſſe. C 915.
Lettres. Les Jeſuites prennent l'habit des Lettrez de la Chine. C 413. Raiſons de cette conduite. C 413. 413. Voiez *Chine & Chinois.*
Letus. (*Pomponius*) Concours qu'il y avoit à ſon Auditoire. A 280.
Leuwenhoek. (*Antoine*) Son éloge. A 118. Lettre de lui ſur la génération de l'homme. *ibid.* Autre ſur la géné-

ration des Grenouilles. A 145. Précis de son *anatomia & contemplatio* &c.
Leovigilde. Qu'il a introduit l'uſage de la Couronne en Eſpagne. A 618.
Leydekker. (*Melchior*) Sa diſſertation ſur le fameux livre de Bekker. C 765. Sa Diſpute avec Monſieur Yſarn au ſujet de Monſieur de Wolzogue. D 695. Son *Hiſtoire du Janſeniſme.* D 857. Réfuté. *ibid.*
Lia. Remarques ſur ſa conduite à l'égard de ſon mari. B 274.
Liberté. Plaiſante diſtinction qu'en donnent deux perſonnes mariées enſemble. A 297. Remarques ſur la foibleſſe des preuves qu'on en donne. A 437. Celle des Thomiſtes, des Réformez & des Iſmaelites. A 459. De Jurieu, de Luther, des Stoïciens & de Spinola. A 460. Que la liberté eſt une preuve de la ſpiritualité de l'ame. A 672. Dieu la laiſſe en ordonnant quelque choſe. B 509. Inquiétudes qui en accompagnent la poſſeſſion. C 623. Charmes de la liberté. C 626. 627. Doctrine de Monſieur King ſur la liberté. C 658. *& ſuiv.* S'il eſt néceſſaire pour notre bonheur de ſentir qu'en faiſant bien nous avons agi par les ſeules forces de notre liberté. *ibid. & ſuiv.* Quelle qu'elle ſoit, l'homme en eſt toûjours content. C 661. *& ſuiv.* De quelle eſpece doit être la liberté. C 662. Trois manieres dont Dieu ſelon Monſieur King pouvoit prévenir l'abus de la liberté. C 664. Inconvéniens que ce Prélat y trouve. *ibid. & ſuiv.* Réfutation de ces inconvéniens. *ibid. & ſuiv.* Si celle de Dieu eſt ſans bornes. C 675. Voïez *Dieu.* Que celle d'Adam fut limitée par les loix de Dieu. C 678. Avantages d'une liberté qui ne peut reſiſter à la vérité clairement connue. *ibid.* Si elle eſt néceſſitée par les jugemens de l'entendement. C 679. Que la liberté d'indifférence à l'égard du bien en général ſeroit une imperfection. *ibid.* Si Adam devoit ſouhaiter une telle liberté. C 680. Qu'il auroit été de la bonté de Dieu de la refuſer. *ibid. & ſuiv.* Defenſe de ce que Monſieur Bayle a dit de la liberté. C 780. *& ſuiv.* La liberté comparée avec une balance. C 783. Que les Réformez croient le péché compatible avec le défaut de liberté d'indifférence. C 782. Que la liberté dans le ſens des Luthériens & des Réformez eſt plus aiſée à ſoûtenir que dans celui des Moliniſtes. *ibid.* Si le ſentiment que nous avons de notre liberté eſt une preuve que nous ſoïons libres. C 785. Argument contre la liberté tiré de l'impoſſibilité de concevoir qu'un être créé ſoit un Principe d'action. C 787. *& ſuiv.* Combien difficile eſt cette matiere. C 794. Excellence que Monſieur Jacquelot attribue à la liberté. C 798. Conſéquences de cette Doctrine. C 799. Que ſelon lui les bienheureux ſont libres d'une liberté d'indifférence. *ibid.* Si elle conſiſte dans l'approbation qu'on donne aux raiſons déterminantes. C 801. Comment Deſcartes tâche d'accorder la liberté humaine avec la toute-puiſſance de Dieu. C 821. Inconvéniens de la Doctrine qui ôte à Dieu la liberté d'indifférence. C 828. Réflexions ſur la définition Moliniene de la liberté. C 853. Qu'il eſt faux que Monſieur Bayle ôte à l'homme toute ſorte de liberté. D 41. Preuve qu'il apporte en faveur de la liberté humaine. D 42. Etat de ſa diſpute ſur ce ſujet avec Monſieur Jacquelot. D 43. Comment les Reformez pourroient terraſſer ce dernier ſur la liberté d'indifférence. *ibid.* Pourquoi ſelon Monſieur Jacquelot Dieu ne l'a pas invariablement déterminée au bien. D 58. Réfutation de cette Doctrine. D 58. 59. Contradictions de ce Savant ſur cet article. D 61. Qu'il n'y a aucune liaiſon naturelle entre la liberté & les loix générales. D 65. Que Dieu peut ſans bleſſer ſa ſageſſe empêcher l'abus du franc arbitre. D 66. 67. Qu'en menaçant Adam de la mort, il n'a pas fait tout ce qui ſuffiſoit pour tourner ſa liberté vers le bien. D 68. 70. Si Dieu ne pouvoit en prévenir l'abus qu'en ôtant à Adam ſa liberté. D 85. 86. Qu'elle conſiſte dans la faculté de ſe déterminer ſoi-même. D 158. Explication de la Doctrine des Pélagiens ſur la liberté. D 160. Incompréhenſibilité de la liberté. D 161. Diverſes opinions ſur ce en quoi elle conſiſte. D 265. 266. Difficultez ſur les preuves qu'on donne de la Liberté de Dieu & de celle de l'Homme. D 725. 726. A quoi Spinoza réduit notre Liberté. *ibid.*
Libertez Eccléſiaſtiques. Definition de celles de l'Egliſe Gallicane. A 319. Défauts de cette définition. *ibid. & ſuiv.* Si ces libertez ſont juſtes. A 320. Idée qu'en donne un Avocat. A 322.
Libertins. Si c'eſt leur rendre les armes que d'avouer qu'on ne peut répondre à leurs difficultez. C 823. 824.
Libraires. Ceux de Hollande négligent la correction des Livres. A 10. Et de faire venir les bons livres d'Angleterre. A 314. Et des autres Païs. A 503. Combien mal ceux de Paris ont paié certains Ecrivains. A 441. Avis que Monſieur Jurieu devoit donner à leur Syndic à Paris. B 667. Remarque ſur leurs Privileges. *ibid.* On en eſt mal ſervi quand un gain conſidérable ne les anime pas. D 831. Leur lenteur à publier les Réponſes &c. à un Adverſaire, eſt un des dégoûts inſéparables de la qualité d'Auteur. D 875. Se ménagent les uns les autres par intérêt. D 711. Les Libraires de Hollande ne paient pas fort largement ni les Auteurs, ni les Correcteurs. D 625.
Licetus. (*Fortunius*) Cité ſur les enfans nez du Commerce des Bêtes & des Femmes. A 615.
Licinius. Que ſa perſécution a été moins cruelle qu'on ne croit. A 559. Cauſe de la haine de cet Empereur pour les Chrétiens. B 55.
Lieu. Définition du Lieu. D 304. Sa diviſion en intérieur & extérieur. D 304. 305. Si le lieu intérieur eſt diſtinct de la choſe miſe dans le lieu. D 305. *& ſuiv.* Voïez *Eſpace.*
Lieuvis. (*Denis de*) Chartreux. A 486.
Lievre. Conception extraordinaire d'un Lievre Femelle. A 373.
Lieux. Ce qu'on entend en Logique par le mot *Lieux.* D 251. Diviſion & explication des Lieux. D 251. 252.
Lieux Souterrains. Voïez *Souterrains.*
Lightfoot. (*Jean*) Idée du Recueil de ſes œuvres. A 533. Plaiſante erreur ſur ſes *Hore Hebraica* &c. A 534. Son ſentiment ſur les dix Oüeux de la Synagogue. A 652.
Ligue. Deſordres, motifs, commencement & progrès de cette rébellion. A 27. Deſcription des Proceſſions de la Ligue. B 17. Son obſtination à ne pas obeïr à un Roi Réformé. B 54. 55. 57. 58. Eſt cauſe de la converſion d'Henri IV. B 89. Plan d'une Ligue contre le Papiſme. B 361. But de la Ligue contre Henri III. & contre Henri IV. B 625. Les Prédicateurs ſcélérats de la Ligue ont été comblez de Bénéfices par les Eſpagnols. D 740.
Ligues. Que la crainte des ligues engagea Louis XIV. à faire la paix de Nimegue. C 158. Si elles ſont à craindre. C 156. 157. Succès de quelques-unes. C 157. 178.
Ligue Catholique. Son Hiſtoire. D 907. *& ſuiv.*
Lignerac. Maux qu'ils firent à la France. C 157. Méſintelligence qui regnoit parmi eux. *ibid.* Paſſages curieux ſur leur intelligence avec les Eſpagnols. C 522. 523.
Limaçons. Plaiſant moien de les chaſſer. A 466.
Limborch. (*Philippe de*) Sa *Théologie Chrétienne.* D 624. Son *Hiſtoire de l'Inquiſition* &c. D 679. Sa *Vie d'Epiſcopius.* D 795.
Limeuil. (Demoiſelle de) Ses amours avec le Prince de Condé. B 17.
Lin. Avec quoi on en peut faire d'incombuſtible. A 680.
Linage de Vanciennes. Cité ſur l'hiſtoire des Radzicouwski. C 899. *& ſuiv.* Critiqué. C 899.
Linceuls. Si les Romains brûloient les morts dans des linceuls incombuſtibles. A 680.
Lindembroch. (*Frederic*) Ses *Commentaires ſur Ammien Marcellin.* D 683.
Linden. (*Jean Antonides van der*) Son Traité *de Scriptis Medicis*, augmenté par Mercklin. D 677.
Linturius. Son *Appendix* du *Faſciculus temporum.* C 658.
Lipenius. (*Martin*) Sa Bibliotheque de Théologie. A 499. Ses autres Bibliotheques. *ibid.* Son Traité *de Scriptorum Origine.* D 599.
Lipſe. (*Juſte*) Leçon ancienne de Florus défendue contre lui. A 344. Son jugement ſur les ouvrages de Tacite. A 560. Ce qu'il dit d'un livre de Scaliger. B 204. Remarques ſur ſon ſtyle. *ibid.* Abſurditez de ce Savant dans ſon Traité *de una Religione.* B 425. Son humeur ſuperſtitieuſe. *ibid.* Son ſentiment ſur l'Athéiſme & ſur la Superſtition. C 190. Qu'il a ſuppoſé fauſſement qu'il n'y avoit point de Peuples Athées. C 311. Ce qu'il écrit à un Athée ſur la nature. C 392. Particularitez de ſa converſion. C 525. Son épitaphe. C 536. Conſacre ſa plume à la Vierge. D 588.
Liqueurs. Remarques curieuſes ſur leur équilibre. A 621. Quelle eſt leur nature. D 341. 342.
Liquide. Que liquide & humide ne ſont point des termes réciproques. D 340.
Liquidité. En quoi elle conſiſte. D 341. 342. Qu'elle ne differe de la moleſſe que du plus au moins. D 342.
Liſieux. Un de ſes Evêques s'oppoſe au maſſacre des Réformez. B 85. Réflexion ſur cette action. B 86.
Liſola. (Baron de) Témoignage qu'il rend à la bonne foi de Louis XIV. B 101. Vûes des François ſelon lui dans les deſſeins ambitieux qu'ils attribuent à la Maiſon d'Autriche. C 748. Eloge de ſon *Bouclier d'Etat.* D 166. Difficulté de trouver des Auteurs qui lui répondent bien. D 577. Livres nombreux qu'il a faits contre la France. D 586. Son talent pour former des Ligues. *ibid.* Badinage ingénieux de Monſieur Bayle ſur la plume de ce Politique. D 587. Remarque ſur la pauvreté où il eſt mort. D 587. 588. *Teſtament* fait ſous ſon nom par le Pere Berlet. D 852.
Liſter. (*Martin*) Son Livre *de Fontibus Medicatis Angliæ.* D 609.
Livonia Literata. D 815.
Livonie. Une partie de cette Province conquiſe par les Suédois. D 886. Comment elle devint une Province de la Pologne. D 890. 891.
Livres. Ceux des anciens comment reliez. A 67. Remarques ſur quelques-uns qu'on leur attribue fauſſement. A 71. 329. Grand débit de ceux de dévotion. A 138. Réflexion ſur la défenſe ou la permiſſion d'en lire de ſuſpec

Digitized by Google

Livres.
pects. A 329. 330. Danger qu'il y a de les proscrire. A 330. Nouveauté de cet usage dans l'Eglise. *ibid.* Abus des corrections qu'on y fait. A 331. Inquisiteurs ont ordre d'effacer des livres les éloges des Hérétiques. *ibid.* S'il faut tolérer les livres des Hérétiques. A 335. Droit que chacun a de juger des livres. A 440. Prejugez qui empêchent d'en bien juger. *ibid.* Multitude de livres composez par un seul homme. A 441. Titres fastueux & ridicules de quelques-uns. *ibid.* Livres des Pais Etrangers rares en Hollande. A 503. 504. Les Inquisiteurs tolerent & supprimment ce qu'ils veulent. A 572. Que les Livres sont le portrait des auteurs. A 574. On ne les entend pas bien si on ne sait les circonstances où ils ont été écrits. *ibid.* Nouvelle preuve contre les Inquisiteurs des Livres en France. A 602. Moien de diminuer le nombre des livres. A 744. Cause de leur multitude. A 744. 745. Différence des livres selon qu'ils sont faits pour les Savans ou non. A 750. Mauvais effets de la lecture de ceux qui contiennent des choses sales. B 292. Qu'on fait plus de mal que de bien d'avertir des passages obscenes. *ibid.* Que la lecture d'un bon livre fait divertion aux pensées malhonnêtes. B 292. 293. Qu'un livre moral peut être mal-propre à inspirer la dévotion. B 294. Pourquoi on répond aux meilleurs livres. B 358. Qu'il ne faut pas juger par eux des mœurs de leurs Auteurs. C 87. Chagrins qu'on fait en France à ceux qui y font imprimer des livres. D 186. Mortification que cause la multitude des livres qui s'impriment. D 599. Qualitez qu'ils doivent avoir pour plaire. D 610. 611. Danger qu'il y a de faire des conjectures sur des Livres qu'on n'a point vûs. D 684. Les bons Livres négligez. D 721. Livres de France & d'Angleterre, peu connus en Hollande. D 602. 639. Inquisition effroiable qu'il y a en France contre les bons Livres. D 624. On se trompe souvent dans l'idée avantageuse qu'on s'en fait. D 681. On ne les prête pas volontiers en Hollande. D 683. Faire défendre un Livre n'est pas le refuter. D 708. Il n'y a que les Romans & les Historiettes galantes qui aient du debit en France. D 724. 725. L'application, qu'on apporte à les composer, ne permet gueres qu'on pense à autre chose. D 738. Faire des présens d'un livre est une demarche d'Auteur qui avoüe son Ouvrage. D 804. Pourquoi on dit qu'un homme qui n'a lû qu'un Livre est à craindre. D 859.

Livres Anonymes. Combien les apparences sont trompeuses à leur égard. B 729.

Livres d'Amour. Combien la lecture en est pernicieuse. C 647. *& suiv.*

Lloyd. (*Nicolas*) Eloge de son édition du Dictionnaire de Charles Etienne. A 589.

Locke. (*Jean*) Sa lettre sur la Tolérance des Religions; pourquoi attribuée à un Ministre Réfugié. B 729. D 850. Il soûtient que l'essence de la substance spirituelle & corporelle nous est inconnue. C 941. Objections contre ce sentiment. C 941. 942. Ses Traitez *de l'Education des Enfans.* D 695. 696. *Et du Gouvernement Civil.* D 696. Son *Essai de l'Entendement Humain.* D 696. 737. Critiqué sur la raison qu'il donne pourquoi on fait consister l'essence du Corps dans l'Etendue. D 831. Est victorieux sur les idées innées. D 834. Son livre intitulé, *Que la Religion Chrétienne est très-raisonnable* &c. traduit par Monsieur Coste. *ibid.* But de ce Livre. *ibid.* D 840. Objection contre cet Ouvrage. D 840. 841. Se plaint que Monsieur le Clerc & Monsieur de Beauval n'ont pas bien pris sa pensée dans leurs Extraits de ce Livre. D 834. Sa Dispute avec Monsieur Stillingfleet. D 785. 786. Son sentiment sur la dureté & sur la pesanteur des Corps. *ibid.* Croit que la matiere peut penser. *ibid.* Dit qu'il ne faut pas trop couvrir sa Tête. D 816. N'aime pas qu'on lui donne le Titre de *Docteur. ibid.* Attribuë à Dieu une Etenduë infinie. D 841. Sa Mort, & son Eloge par Monsieur Coste, & par Monsieur le Clerc. D 853. Son *Commentaire sur l'Epitre aux Galates.* D 853.

Lœman. Sa patrie & son éloge. A 661.

Loco-motion. Que la faculté loco-motrice est limitée à certains actes. C 1065. Comment elle se fait. D 443.

Locriens. Vœu infame qu'ils font à Vénus. C 258. Superstition de ces Peuples. C 284.

Ledrin. Ville & Golphe d'Albanie. D 198.

Ledron. Seigneurie du Trentin. D 198.

Ledron. (*Berenice ou Veronique de*) Aieule de Joseph Scaliger. D 198.

Logemens de Soldats. Aveu d'un Catholique qui reconnoit qu'il y en a eu chez les Protestans. A 555. Autre aveu. A 614.

Logiciens. Qu'ils sont peu propres à faire des Panégyriques. C 526. 527.

Logique. Combien utile aux Avocats. A 311. Mal enseignée autrefois. A 695. Eloge de cette Science. D 132. Défauts de ceux qui l'étudient. *ibid.* Ses divers noms. D 206. Définitions qu'on en a données. *ibid.* Moiens qu'elle emploie pour parvenir à son but. D 207. Idée générale de cette partie de la Philosophie. D 206. 207. 208. *& suiv.* Si elle est une Science ou un Art. D 214. 215. Quel est son objet. 215. 216. Et sa fin. D 216. *& suiv.* Son utilité. D 218. Qu'elle n'est pas d'une indispensable nécessité. D 218. 219.

Loisel. (*Antoine*) Ce qu'il dit du Grand-Pere du Maréchal de la Meilleraie. C 640.

Loi éternelle. Ce qu'on entend par ce mot. D 261. Qu'elle est la regle de la bonté des actions humaines. D 261. 262.

Loi naturelle. En quoi elle differe des autres Loix. D 262. Diverses acceptions de ce mot. *ibid.* Qu'elle est la seconde regle de la bonté des actions humaines. D 262. 263.

Loi agraria, Chez les Romains: Ce que c'étoit. D 860.

Loix. Férocité de celles de Romulus. A 103. Loix sacrées des Romains ce que c'étoit. A 300. La loi qui révoque l'Edit de Nantes est fondée sur une raillerie qui n'a aucune proportion avec la dignité de Louis XIV. A 555. Loix de Sixte V. A 604. Qu'il y a de la différence entre celles de la raison, & celles de la charité. B 248. Inconstance des loix humaines. B 288. Conditions nécessaires à une Loi. B 383. Défaut essentiel de puissance dans les Souverains pour faire des Loix en matiere de Religion. B 384. Que la Politique les autorise quelquefois à en faire. B 385. Qu'il n'est pas contre l'ordre qu'un Législateur fasse deux loix opposées. B 407. Réfutation de ceux qui disent qu'il n'y faut rien changer. B 597. Combien les Anglois & les Allemans observent peu les leurs. *ibid.* Qu'elles font la vertu d'une infinité de gens. C 104. Qu'elles empêchent les désordres que l'Idolatrie devoit introduire. C 370. En quel sens les Princes sont au-dessus d'elles. C 622. 623. En qui doit résider la puissance de les réformer. C 624. Qu'elles n'ont pour but que de déterminer l'homme au bien. C 682.

Loix pénales en Angleterre, Ce que c'est. D 633.

Loix générales. Que Dieu peut sans y déroger fournir aux hommes des moiens infaillibles d'éviter le péché. D 61. 62. Sentimens de Messieurs Arnauld, Malbranche & Bayle sur ces Loix. D 64. Comment Dieu auroit pû empêcher le péché d'Adam, soit en derogeant aux dites loix, soit sans y déroger. D 64. 65. Qu'il n'y a aucune liaison entre elles & le franc arbitre. D 65. Qu'elles ne sont pas moins la cause des évenemens particuliers que les volontez particulieres de Dieu. D 75.

Lokart, Gouverneur de Dunkerque sous Cromwel. Remarques à son sujet. B 601.

Lorri. (le Sieur) Voiez *Cyprien* (le Pere).

Lombard. (*Pierre*) Maître des Sentences, Ce qu'il dit sur la présence réelle. A 712. Remarque sur sa naissance. B 316.

Lombards. Qu'ils ont été Ariens. B 860.

Lombert. (. . . .) Sa Traduction des *Ouvrages de St. Cyprien.* D 619.

Lomeier. (*Jean*) Son Traité *de Veterum Gentilium Lustrationibus.* D 599. Ses *Dies Geniales.* D 704.

Londel. (*Jean Etienne du*) Ses *Fastes de Louis le Grand* citez. D 573. Critiquez. D 803. Particularitez touchant cet Ouvrage. *ibid.*

Londres. Nombre de ses habitans. A 31. De ses enterremens. A 661. De ses maisons. *ibid.* Qu'on n'y peut connoître que difficilement la difference des Religions. B 841.

Long. (*Jaques le*) Prêtre de l'Oratoire: Sa *Bibliotheque Historique de la France*, citée dans les Remarques. D 558. 648. 784. 798. 841. 843. 845. Critiquée. D 648.

Longepierre. (*Hilaire Bernard de*) Ses Poësies d'Anacréon & de Sappho, & son éloge. A 170. Idée de sa traduction des Idylles de Bion & de Moschus. A 633. Son éloge. A 633. 634. 635. Sa Traduction d'*Anacreon.* D 766.

Longin. Ce qu'il dit des fautes des grands hommes. B 170. Critique de ce qu'il a dit sur la comparaison d'Isocrate avec Alexandre. D 529. 530.

Longitudes. Sentimens d'Isaac Vossius sur cette matiere. A 214.

Longobardus. (*Nicolas*) Lettre de ce Jésuite citée. C 413.

Longueil. (*Christophle de*) Qu'il se félicitoit d'avoir étudié à Paris. C 530. Dispute de Messieurs Bayle & Teissier sur un passage de ce Savant. D 176.

Longueville. (Duc de) Pourquoi il rejetta le secours des Anglois. B 255. Bon mot que lui dit le Cardinal Chigi au Congrès de Munster. D 587.

Longus. Deux anciens Auteurs de ce nom. D 175.

Lori. (*Corneille*) Voiez *Callidius.*

Lorge. (Maréchal de) Circonstances de sa vie. C 504. Remarques contre diverses choses qu'on trouve à ce sujet dans le Mercure Galant. C 504. *& suiv.*

Lorme. (*Marion de*) Particularitez de sa Vie. D 847.

Lorraine. (Maison de) Quel intérêt elle avoit à étouffer la Réformation. B 258.

Lorraine. (Cardinal de) Concours à ses prédications, & pourquoi. A 169. Réflexions sur la Harangue qu'il prononça au Colloque de Poissy. B 71. Pluralité de ses Bénéfices. B 258. Pourquoi il s'opposa à la Réformation, *ibid.* Conseil que lui donna Balduin. B 522. Ce qu'il dit

dit des Proteſtans au ſujet des libelles. B 585.
Loth. Remarques ſur ſon inceſte avec ſes filles. B 274.
Loth. (*Bertrand*) Ses *Réfutations Theologiques* citées ſur un accouchement prodigieux. A 624.
Lotichius. (*Jean Pierre*) Ses *Notes ſur Petrone.* D 672.
Lotteries: Reflexion ſur ce qu'on appelle *Bonheur & Malheur* en fait de *Lotteries*, par Monſieur le Clerc. D 730.
Louanges. Celles qu'on donne a un livre ſouvent mal comprises. A 274. Combien elles gatent les Savans. B 188. *& ſuiv.* Combien chacun en eſt amoureux malgré les raiſons qui devroient en dégoûter. B 188. 189. Quels ſont les ouvrages où le ſtile de louanges eſt permis. C 64. Celles qui ſont outrées font tort a celui a qui on les donne. *ibid.* Combien precieuſes celles que donne un ennemi. C 154. Qu'elles ſont prejudiciables aux jeunes gens. D 585. Il y en a de très-malignes. D 541.
Loubere. (*La*) Ce qu'il dit de l'Atheiſme des Huttentots. C 917.
Loudun. Diable des Religieuſes raillé ſur ſon ignorance. A 6.
Louis IX. Ce qu'on a dit pour & contre lui. A 167. Serment que le Soudan d'Égypte exigea de lui. C 759. 760.
Louis XI. Ses differends avec ſon Pere. A 168. Motifs de ſa conduite touchant la Pragmatique Sanction. *ibid.* Bon mot ſur ce qu'il faiſoit tout ſans Conſeillers. B 183. Ses crimes & ſa ſuperſtition. C 98. 100.
Louis XII. Injuſtice de ſa ſeparation d'avec la Reine Jeanne. A 137.
Louis XIII. Prétendus Aſtres nommez de ſon nom. A 549. Punition d'un Medecin qui avoit predit ſa mort. A 572. Explication qu'il donne du ſerment fait a ſon ſacre d'extirper l'Hereſie. B 354. Son horoſcope. C 21. Se laiſſe amuſer par Ferdinand. D 910. 911. Et conclut avec lui le traité d'Ulm. D 911. Tort qu'il ſe fit par cette faute. *ibid.*
Louis XIV. Raillerie fauſſement attribuée a ce Prince. A 22. Preuve qu'il n'a pas eté mal eleve. *ibid.* Louanges que Guy Patin lui donne. A 24. Son eloge. A 198. 199. Erection de ſa ſtatue à Caen. A 426. Sa curioſité pour les antiques. A 536. Aſtres nommez de ſon nom. A 549. Louange excellive que les Minimes lui donnent dans une Theſe. A 570. Zele du Pere Maimbourg pour les interêts de ce Prince. B 26. 27. Ses Edits contre les Reformez preſque érigez en ſacremens B 33. Il s'oppoſe à la ſortie du Pere Maimbourg de chez les Jeſuites. *ibid.* Reflexions ſur la conduite de ce Prince dans la demolition des Temples des Reformez. B 90. 91. Et ſur la defenſe qu'il fit de ſe faire, ou de redevenir Reformé. B 91. Et ſur divers autres arrêts tendans à ſapper la Reforme. B 92. 93 *& ſuiv.* Mot qu'on lui attribue touchant ſes ſentimens pour les Reformez. B 98. Témoignages honorables qu'il rend aux Reformez de ſon Roiaume. B 101. Combien il aimoit la reputation de Prince ſincere. *ibid.* Suſcription curieuſe d'une Lettre qu'il ecrivit au Grand Seigneur. B 150. Motifs differens que ſes Miniſtres & le Clergé de France donnoient a ſes entrepriſes. B 153. 154. Que les Princes Proteſtans ont été ſes meilleurs alliez. B 184. Qu'il eût pû detruire le Calviniſme d'une maniere plus digne de lui. B 201. Qu'il eſt auſſi digne du nom de Grand qu'aucun de ceux qui ont porté ce titre. B 209. Que ſans les Eccléſiaſtiques il ſe ſeroit ſervi d'autres voies pour ruiner le Calviniſme. B 210. Que les Reformez ſont ſes plus fideles ſujets. *ibid.* Remarques ſur l'Arrêt qu'il donna touchant la converſion de leurs enfans. *ibid.* Que les Catholiques ne ſeront pas les ſeuls a publier ſa gloire. B 211. Que ſon Arrêt touchant les enfans des Reformez ternit ſa gloire. B 213. Qu'on le ſurprit pour le lui faire ſigner. B 214. 217. Ce qu'il devroit faire pour connoître la ſincerité des converſions des Reformez. B 235. Que ſa magnificence eſt connuë de toute l'Europe. B 230. Contradiction entre ſes premiers Edits contre les Reformez, & l'Edit par lequel il ſupprima celui de Nantes. B 343. Excès de flatterie de ſes Courtiſans. B 338. Injuſtice de deux de ſes Edits contre les Réformez. B 341. 342. Traitement qu'il fit à la Ville de Sedan. B 343. 344. S'il avoit toûjours eu deſſein d'annuller les Edits favorables aux Proteſtans. B 344. 345. But de la Paix qu'il fit en 1677. *ibid.* S'il eſt vrai qu'il a détruit le vice en France. B 348. Cérémonies ſcandaleuſes avec leſquelles on lui éleva une ſtatuë à Caen. *ibid.* Sa volonté alléguée aux Réformez pour les faire entrer dans l'Egliſe Romaine. B 349. Mauvaiſe foi de ce Prince envers les Reformez. B 353. Remarques ſur ſon deſpotiſme. B 467. Paſſage de Nicéas qu'on lui applique. *ibid.* Motif de la ligue de tous les Princes de l'Europe contre lui. B 575. Sa conduite à l'égard de ſes ennemis. B 624. Paſſage d'un Prophete qu'on lui aplique. *ibid.* Qu'il étoit ſeul a ſoûtenir les interêts de l'Egliſe. B 623. La grandeur de la France eſt ſon ouvrage. *ibid. & ſuiv.* Sa clemence envers les Peuples vaincus. C 28. 29. Avis ſur la maniere d'écrire ſon hiſtoire. C 64. *& ſuiv.* Motifs qui lui firent faire la paix de Nimegue. C 158. Heureux effets de ſa reputation, bonté de ſes Troupes, habileté de ſes Generaux & de ſes Miniſtres. C 148. Avantages qu'il retire des Dames Françoiſes etablies dans les Cours etrangeres. *ibid.* Comparé à Philippe de Macédoine & à Alexandre. C 149. Avantages qu'il retire de l'affection des Jéſuites. C 151. Prétextes & raiſons pour lui declarer la guerre. C 152. Raiſons de s'en abſtenir. C 153. Qu'il doit en partie ſes conquêtes à la mauvaiſe intelligence de ſes ennemis. C 156. Et a leurs bevûes. C 157. Soûmiſſions des Courtiſans à ſes ordres. C 597. Refutation de ce qu'on a dit de ſes amours avec Marie Mancini. C 645. 646. Qu'il ne ſe mêla point du mariage du Duc de Savoie avec l'Infante de Portugal. C 1026. Remarques ſur les tours qu'on a pris pour louer la rapidité de ſes Conquetes. D 529. On le loue de parler bien François. D 531. Secrét impénétrable de ſes Conſeils. D 585. Deviſe ingénieuſe en ſon honneur. D 586. Autre. D 596. Témoignage honorable que lui rend le Cardinal de Bade. D 597. Combien il lui eut été glorieux de perdre une Bataille. D 598. Envoie un Reſident a Geneve pour y faire dire la Meſſe. D 573. Ains fort humilié dans les Préfaces de ſes Arrêts en 1693. D 636. La mauvaiſe étoile du Roi Jaques eſt le ſeul revers mêlé a ſa fortune. *ibid.* Approuve la fourberie des Jeſuites de Douai contre les Janſeniſtes. D 662. N'a aucune connoiſſance de l'attentat de Grandval. D 673. Retourne inopinément de Flandres a Verſailles. D 678. Devient par là l'objet de la raillerie & de la ſatire. D 688. 696. Reflexions ſur ſa Déclaration pour empêcher ſes Sujets Proteſtans de ſortir de France. D 785. Si le ſurnom de *Grand* lui a été donné du conſentement de tous les Etrangers. D 803.
Louis de Baviere, Empereur. Diſcours qu'*Okam* lui tient. B 27. D 586. Ses differends avec Frederic III. qu'il force de renoncer à l'Empire. D 902.
Louis de Dole, Capucin. Objection qu'il fait aux Jeſuites. A 438.
Louvain. Servitude & barbarie du ſtyle de ſa Faculté de Theologie. A 474. Ses cenſures contre le Molinisme naiſſent. A 669.
Louvois. (*Michel le Tellier* Marquis de) Machine le deſſein d'attenter a la vie du Roi Guillaume. D 673. Son *Teſtament Politique.* D 712.
Louvois. (*Charles Maurice le Tellier de*) Archevêque de Reims, ſon eloge. Son eſtime pour le N. T. de Mons. B 22. Inſulté par Monſieur Juieu. B 239.
Lubienietz. (*Stanislaus Lubieniecius de*) Particularitez de ſa vie. A 75. 297. Quelques-uns de ſes ouvrages. A 297.
Lubin. (Pere) Quel nom voulut donner a Etienne de Byzance, & ſes chagrins par rapport à ſon travail ſur cet Auteur. A 90.
Lubomirski. (*George*) Hiſtoire de la guerre qu'il ſoûtint contre Jean Caſimir. C 911.
Lubomirski. (*Stanislas*) Motifs qui ſelon lui doivent porter le vainqueur a faire la Paix. C 620.
Luc. (Saint) Mot de Patin ſur les portraits de la Vierge qu'on lui attribue. A 376.
Luca. (Cardinal de) Deux de ſes Ouvrages. A 158.
Lucain. Remarques ſur l'éloge qu'il fait de Caton d'Utique. C 382. Et ſur ce qu'il dit que les Dieux furent punis d'une injuſtice qu'ils firent à la vertu. *ibid.*
Lucar. (*Cyrille*) Deux Hiſtoriens de ce Patriarche. A 589. Raiſons pour leſquelles Monſieur Arnaud en parle mal. B 210. Ce que dit Monſieur Claude pour Cyrille. B 210.
Lucas. Idée & éloge de ſa *Morale de l'Evangile.* A 613.
Lucien. Conjecture ſur ſon *Peregrinus.* A 251. Examen d'un paſſage de cet auteur. B 235. Ce qu'il dit de l'Hiſtoire. B 298. Idée d'un de ſes Dialogues. C 370. Reproches qu'il fait à Jupiter ſur ſon indulgence. D 527. A fait une liſte de ceux qui ont long-tems vécu. D 588. Remarques ſur cet Auteur par Monſieur Jens. D 769.
Lucius. Roi des Bretons: S'il étoit Chretien. D 272.
Lucius. (*Pierre*) Ridicule entêtement de ce Carme pour ſa Mantouan. A 757.
Lucrece. Apologie de ſa mort. A 434. Que l'amour de la gloire fut le ſeul principe de ſa chaſteté. C 116. Si Diodore de Sicile a parlé d'elle. D 600.
Lucrece. Jugement ſur ce Poete. A 339. Remarque ſur l'invocation de ſon Poeme. A 634. Explication d'un paſſage du troiſiéme livre. A 744. Examen de ſon ſentiment ſur la neceſſité de conſulter la Raiſon. B 370. Motif dont il ſe ſert pour porter les Athées a la vertu. C 115. Beauté de ſa Morale. C 396. Ses vers ſur la ſaveur. D 361. Et ſur l'odeur. D 363. Philoſophe Epicurien: Sectateur rigide & admirateur outré d'Epicure. D 537.
Lucullus. Circonſtance de ſa victoire ſur Tigrane. C 23.
Ludolphe de Cologne. Son epitaphe. A 647.
Lufman. (*Herman*) Mémoire de ce Médecin ſur une expérience d'Hydroſtatique. A 264. Et ſur une fermentation ſinguliere. A 492. Lettre contre le premier des deux Mémoires ci-deſſus. A 726. Sa *Lettre à Monſieur Bayle ſur l'impoſſibilité des Operations ſympathiques.* D 732. Sa Diſpute avec Monſieur Schulperoot. *ibid.*
Luge, Cardinal. Remarque ſur ſon hypotheſe touchant la grace. C 326. 327.
Lumiere. Une vûe à Geneve. A 141. Comment il put y en avoir le premier jour de la Création. A 428. 429. Nouvelle hypotheſe ſur ce ſujet. A 446. Qu'elle eſt un corps,

corps. D 414. Expoſition des ſyſtêmes Epicurien & Cartéſien ſur cette matiere. D 415. *& ſuiv.* Explication de quelques-uns de ſes principaux phénomenes. *ibid. & ſuiv.*
Luminare majus: Cité. D 812.
Luna Vega. (*Juan de*) Son ſentiment ſur un paſſage de Tacite. A 566.
Lune. Si elle eſt un monde. A 76. Cauſe des cercles qu'on voit alentour. A 214. Que probablement elle eſt habitée. A 548. Réfutation de ceux qui lui attribuent certains effets, quand elle eſt pleine, ou dans certains mois. C 33. 34. 35. Cet aſtre regardé par les Egyptiens comme Divinité éternelle & premiere. C 285. Objection qu'on fit aux Stoïciens qui nioient que cette Planete fut une terre. C 345. Origine fabuleuſe de ſes taches. C 351. Explication de quelques-uns de ſes phénomenes. D 401. Sa diſtance de la Terre. D 408. Sa grandeur apparente. *ibid. & ſuiv.* Explication de ce qui concerne le ſéclipſes de Lune. D 412. *& ſuiv.* Comment elle contribuë au flux & reflux de la mer. D 421. *& ſuiv.* Son mouvement. Voiez *Planetes.*
Lunettes. Leur origine. A 489.
Lupus. (*Chriſtian*) Sa vie. A 669. Titre ſingulier d'un livre de ce Savant. A 700.
Luther. (*Martin*) S'il a fait traduire Amadis de Gaule en François. A 276. Sa conférence avec le Diable. A 360. Son ſentiment ſur la liberté. A 460. Diverſes particularitez de ſa vie & de ſes ouvrages par rapport à ſa conférence avec le Diable. A 729. Ce que Maimbourg dit de ſa verſion de l'Ecriture Sainte. B 24. Il ſoutenoit que le Chriſtianiſme du 16e ſiecle étoit différent de celui des trois premiers. B 256. Réflexions ſur ſon mariage. B 309. Paroles qu'on lui attribuë. B 313. S'il étoit aiſé de connoître que ſa Reformation fût fauſſe. B 318. Ses ſouhaits par rapport à la Réalité. B 525. Son ſentiment ſur ceux qui naiſſent dans l'erreur. B 839. Ses expreſſions ſur les inconvéniens du franc arbitre. C 680. 681. Argument dont il ſe ſert contre l'hypotheſe du franc arbitre. C 785. Ses aveux ſur l'incompréhenſibilité des jugemens de Dieu. C 840. 841. Remarques par leſquelles il a combattu la Liberté. C 856. Reproche qu'on lui fait d'avoir jugé les femmes capables du Miniſtere de l'Evangile. C 1040. Prophétie qu'il attribuë à Jean Huſs. D 838. 839.
Lutheraniſme. Toléré par Charles V. & par pluſieurs de de ſes ſucceſſeurs. D 903.
Luthériens. Défendu parmi eux de ſe marier le Dimanche. A 597. Moiens de les réunir avec les Calviniſtes. A 620. Leurs variations ſur la matiere du libre arbitre. B 181. Si leur opinion ſur l'Euchariſtie les fait regarder comme Anathêmes par les Réformez. B 839. Que les Ecrivains Réformez ont toléré leur erreur à ce ſujet. *ibid.* Objection de Monſieur Arnaud à ce ſujet. *ibid.* Leurs ſentimens. B 524. Qu'ils condamnent les Réformez ſur la lecture de l'Ecriture Sainte. *ibid.* Qu'ils ne les ſouffrent qu'à peine. B 554. Qu'ils croient les erreurs des Réformez bien grandes. B 834. Et qu'ils ne font point une même Egliſe avec eux. *ibid.* Qu'ils ne veulent pas que la raiſon ſoit la regle du ſens de l'Ecriture. C 763. Accuſez de permettre aux femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033. *& ſuiv.* Les Théologiens Luthériens de Copenhague calomnient les François réfugiez. D 653.
Luſignan. (Frere *Etienne de*) Son Hiſtoire de Chypre citée. C 762.
Luſitanus. (*Amatus*) Hiſtoire incroiable qu'il rapporte. A 625.
Luſtrations. Traité *des Luſtrations des Payens* par Lomeier. D 599.
Luturius Priſcus. Condamné à mort, & pourquoi. A 570. 571.
Luxe. Son utilité dans un Etat. C 361.
Luxembourg. Siége & Particularitez Hiſtoriques de cette Ville. A 98. Avis aux Jéſuites ſur la proceſſion qu'ils y firent. A 402. Réponſe à ces avis. A 567.
Luxembourg. Cette maiſon parvient à l'Empire. D 901. Et le perd. 902.
Luxembourg. (*Henri* Duc de) Maréchal de France: Reçoit quelque déſavantage en Alſace. D 562. Ne fait rien en Allemagne en 1676. D 565. Deux Ecrits ſur ſon ſujet. D 575. Sa conduite à la Bataille de Steenkerke. D 678.
Luynes. (Connétable de) Engage Louis XIII. à conclure le Traité d'Ulm. D 911. Motifs qu'on lui attribuë. *ibid.*
Lycophron: Publié par Monſieur Porter. D 761.
Lycurgue. Sa loi ſur l'expoſition des enfans. C 710.
Lydie. Si Saint Paul lui permit de négocier en pourpre. C 978.
Lydius. (*Jacques*) Ses *Sermones convivales* citez. C 604. Son Traité *de Re Militari*, & ſa Diſſertation *de Jurejurando.* D 762.
Lydius. (*Jean*) Ses *Analecta in Librum N. de Clemangis de corrupto Eccleſiæ ſtatu.* D 838. Fauſſe citation qui s'y trouve. *ibid.*
Lymphes. Leur ſécrétion dans le fœtus. A 395.
Lyonne. (Madame de) Lettre ſatyrique adreſſée à cette Dame. D 556. 557. Jugement ſur une traduction Italienne de cette lettre. C 589.
Lyons. (*J. . . . . des*) Docteur de Sorbonne: Son *Factum* contre Monſieur Arnaud. D 646.
Lyra. (*Nicolas*) Fait qu'il rapporte touchant le Serpent qui tenta Eve. A 594.
Lyſerus. (*Polycarpe*) Son traité de la polygamie. A 256. S'il a écrit ce livre par un principe de débauche. A 259. Hiſtoire de ſa vie & de ſa mort. A 260. Sa pauvreté extrême. A 437. Sa liſte des Polygames. *ibid.*
Lyſis, Philoſophe Pythagoricien: Cruellement perſécuté par les Cyloniens. D 538. Combien eſtimé de ceux de ſa Secte. *ibid.*

M.

MABILLON. (*Jean*) Remarques qu'il a faites ſur la coutume de confiſquer les biens des Juifs nouveaux convertis en France. B 335. Sa Diſpute avec l'Abbé de la Trappe. D 678.
Macaire. (Saint) M. S. de lui à Leipſic. A 640. Grand diſeur de bons mots. A 723.
Maccius. Combien cet Ecrivain étoit infatigable. A 304.
Macédoniens. Heureux après la Comete qui parut ſous le Regne d'Alexandre. C 48. S'ils mériterent ce bonheur par leur pénitence. A 49. 50. Termes de l'alliance qu'ils firent avec Carthage. C 193.
Machabées. (Livres des) Trois manieres dont on y raconte la mort d'Antiochus l'Illuſtre. A 678. Que les Héros nommez ainſi ne peuvent ſervir d'exemple aux Proteſtans. B 618. Les livres des Machabées mis au nombre des livres apocryphes. *ibid.*
Machaud. (*Jean Baptiſte de*) Ouvrage pſeudonyme de ce Jéſuite. D 165.
Machiavel. Particularitez de ſa vie & de ſa mort. A 280. Remarques ſur ſa Politique. A 740. Ce qu'il diſoit des Eccléſiaſtiques Italiens de ſon tems. B 40.
Machines. Deſcription & figure d'une horloge de ſable. A 135. Du Syphon de Wirtemberg. A 230. D'un autre du Docteur Papin. A 291. 292. D'une machine pour élever les eaux. A 354. D'une autre. A 563. D'une autre. A 577.
Machines. Que l'inventeur d'une Machine ne peut l'exécuter ſans la connoître. C 888. D'où vient la régularité des machines. C 890.
Mackenſie. (*George*) Son éloge. A 311.
Mackworth. (*Humphrey*) Sa *Défenſe des Droits des Communes d'Angleterre.* D 804. Réfutation de cet Ouvrage. *ibid.*
Macrin. (*Salmon*) Ses vers ſur la mort de Jacques le Févre d'Eſtaples. D 779.
Macrobe. Ce qu'il dit ſur la maniere dont Virgile a tourné l'Hiſtoire de Didon. C 708.
Madruce. (*Chriſtophle*) Cardinal. Faute de Moreri en parlant de lui. D 196.
Madruce. (*Louis*) Cardinal. Faute de Moreri en parlant de lui. D 196. 197. Omiſſions de ces deux articles. D 197.
Maeſtricht. Le Prince d'Orange en leve le Siége. D 565. Les François s'y ſervent de faux emmanchées à rebours. *ibid.* Lettre Burleſque ſur la levée de ce Siége. D 566.
Maets. (*Charles de*) Son *Prodromus Chimiæ rationalis.* A 382.
Magalotti. (Comte de) Exhortation cavaliere qu'il fait au Duc de Roban, pour le réſoudre à la mort. D 551.
Magdebourg. Les Proteſtans de cette Ville ſoutiennent que le Magiſtrat peut faire prendre les armes au peuple. B 603. Leurs Principes ne prouvent rien, s'ils ne prouvent qu'un Artiſan a droit d'exciter la ſédition. B 603. 604. Ils ſe contrediſent viſiblement & donnent gloire à la vérité. B 604. Obſervation ſur quelques paſſages de ces Auteurs. B 605. Que leur Doctrine eſt impraticable ſelon leurs reſtrictions. *ibid.* Que leur traité ſur la puiſſance des Rois eſt bien connu à Paris. B 654. 655. Et a été objecté aux Proteſtans par les Catholiques. B 655. Examen d'une prédiction contenuë dans la Chronique de Magdebourg. C 509.
Magiciens. Combien accréditez parmi les Anciens en divers Pais. C 568. *& ſuiv.*
Magie. Si elle doit ſa naiſſance à la Religion ou à la Médecine. C 567. Son antiquité & ſes progrès. C 567. *& ſuiv.* Combien elle étoit en vogue chez les Juifs, à Babylone, en Perſe, en Grece. C 568. 569. Et chez les Romains. C 569. 570. Confondue par les Païens avec la Religion. C 570. Son introduction en Theſſalie. C 571. Ses progrès dans les Gaules & dans le Nord malgré le Chriſtianiſme. C 571. 572. Combien les Mahométans y ſont adonnez. 572. Remarques ſur la Magie de Balaam. *ibid.* C 573. La Magie exercée par Néron. C 573. Par Adrien, par Marc Aurele. *ibid.* Et par divers autres Empereurs ſoit Païens, ſoit Chrétiens. C 574. 575. Si Charles V. & Sixte V. ont été dans le même cas. C 575. Autres exemples de Princes adonnez à la Magie. C 576. 577. Difficulté pour les Païens de diſcerner les actes magiques d'avec les actes religieux. C 580. Comment ils ſont parvenus à faire cette diſtinction. *ibid.* Preuves qu'ils l'ont faite. C 581. Exemples qui prouvent que les Loix Romaines

MAGIE.
maines puniſſoient les Magiciens. C 583. Deux eſpeces de Magie chez les Egyptiens. *ibid.* Que la Magie n'etoit pas odieuſe chez les Grecs. C 584. Qu'elle etoit toleree chez les Romains. *ibid.* Que les Païens ont attribué à leurs Dieux des actes Magiques. C 584. *& ſuiv.* Puiſſance exceſſive qu'ils ont donnée à la Magie ſur leurs Dieux. C 588. 589.

Magiſtrats. Que Monſieur Bernard ne peut prouver qu'ils n'infligent pas proprement des peines pour la correction des mechans. C 1069.

Magius. (*Jérome*) Son Traité *des Clerkes.* D 591.

Magliabechi. (*Antoine*) Son eloge. A 19. Sa Lettre à Monſieur Bayle. D 835.

Magnus. (*l'Abbé*) Son ſentiment ſur l'autorité de la Raiſon dans les matieres Theologiques. B 370.

Magnol. (*Pierre*) Titre d'un livre de Botanique de ce Médecin. A 756.

Magnus. (*Jean*) Fait ſingulier qu'il rapporte. A 626.

Magnus. (*Olaus*) Fait ſingulier qu'il rapporte. A 626.

Maïorque, Païs fabuleux. Hiſtoire ſur ce ſujet. C 67.

Mahomet. Que ſa contrainte etoit juſte, s'il faut juger des choſes par le ſuccès. B 461. Qu'il n'a pû être l'Antéchriſt dont parle l'Apocalypſe. B 892. De ſa tolérance pour les Chrétiens. C 147. Sa *Vie* par Monſieur Prideaux. D 737. 769.

Mahomet II. Heureux après une Comete. C 49. S'il mérita ce bonheur par ſa penitence. C 49. 50. Pourquoi il ne détruiſit pas Conſtantinople. C 357. Son *Hiſtoire* ecrite par Monſieur Guillet. D 599.

Mahomet Efendi, Celebre Auteur. Sa mort. C 118.

Mahometans. Preuve qu'on doit les tolerer. B 419. Et qu'il ſeroit utile de leur envoier des Miſſionnaires, & de recevoir les leurs. B 420. De quoi ils pourroient ſe vanter ſi leur durete faiſoit tomber pluſieurs Chrétiens dans l'Apoſtaſie. B 137. Les Docteurs Mahometans ont une Théologie Scholaſtique, & ſont diviſez en une infinité de Sectes. D 558.

Mahométiſme. Si les Cometes étoient des ſignes, elles fortifieroient cette Religion. C 41. Origine de la multitude de Sectes qui diviſent le Mahométiſme. C 59.

Maimbourg. (*Pere*) Ses objections contre les Tourbillons. A 548.

Maimbourg. (*Louis*) Son Hiſtoire de la Ligue. A 27. Réflexions ſur ſes ouvrages. *ibid.* Remarques ſur ce qu'il dit des Dames de la Cour d'Henri III. A 28. Sur ce qu'il ſoutient au deſavantage des Huguenots. A 30. Et ſur les louanges qu'il donne à quelques perſonnes. *ibid.* Son Traité de l'établiſſement & des prerogatives de l'Egliſe de Rome. A 236. Ce qu'il dit des Livres des Sociniens. A 336. En quoi il place l'Heréſie de Luther ſur la Liberté. A 460. Particularitez hiſtoriques ſur l'edition de ſon Hiſtoire du Pontificat de Grégoire le Grand. A 493. Sa mauvaiſe foi au ſujet des perſecutions de France. A 496. Divers endroits de ſon Hiſtoire des Iconoclaſtes relevez. A 515. 516. 517. Ce qu'il dit du jugement de Holſtenius ſur Baronius. A 523. Idée d'un Livre ecrit contre ſon Traité de l'établiſſement &c. de l'Egliſe de Rome & de ſes Evêques. A 543. Sa mort. A 632. Fauſſetez nombreuſes dont Schelſtrate le convainc. A 641. Jugement qu'on fait de ſa ſortie des Jeſuites. *ibid.* Trait qu'il leur lance. A 642. Endroits curieux de ſon Teſtament. *ibid.* Sa reſolution de ne point repondre à des Auteurs Anonymes. B 3. Extrait d'un de ſes Sermons. *ibid.* Et d'une de ſes Prefaces. *ibid.* Defauts de ſon Hiſtoire du Calviniſme dont Monſieur Bayle n'a point parlé. B 3. 4. Ce qu'il dit ſur les Portraits Hiſtoriques & ſur les Tailles douces. B 4. Pourquoi ſon Hiſtoire du Calviniſme a tardé à paroître. B 7. Cauſes de l'animoſité qui y regne. B 7. *& ſuiv.* Ses emportemens contre les Janſeniſtes. B 8. Son peu de ménagement pour la Cour de Rome. B 8. 9. Qui l'en punit. B 9. Il avoue en quelque ſorte les deſſeins ambitieux du Duc de Guiſe. B 16. Et ſon irreligion. *ibid.* Ridicule des louanges qu'il donne au Duc de Monpenſier. B 18. Qu'il auroit mieux fait de ne pas rappeller le ſouvenir des tems de la Ligue. *ibid.* Obſervations ſur ſon ſtile. B 19. Qualitez de ſon eſprit & de ſes ouvrages. *ibid.* Jugement ſur ſon erudition. B 19. 20. Et ſur ſa mauvaiſe foi. B 20. Sermons emportez qu'il prononce contre le Port-Roial. B 20. 21. Sa paſſion & ſon inhumanité dans ce qu'il dit contre les mœurs des Solitaires de Port-Roial. B 22. Remarques ſur la defenſe de ſes Sermons. b 22. 23. Traits contre le Port-Roial ſemez dans ſes Livres. B 23. Comment il eſt devenu Hiſtorien. *ibid.* Portraits malins repandus dans ſes Hiſtoires. B 24. 25. 26. Ses demeſlez avec quelques-uns de ſes Confreres. B 25. 26. Que ſes Hiſtoires ſont des Romans qu'il a faits pour y peindre ſes ennemis. B 26. Difference entre ſon Hiſtoire des Iconoclaſtes & celle du Schiſme des Grecs. B 26. 27. Il ecrit ſur la Regale en faveur des Rois de France. B 27. Son affectation à defendre la Politique de la France. B 27. 28. Combien elle le rend ſuſpect. B 28. Pourquoi on n'a pas écrit contre lui. B 28. Son crédit auprès des Confeſſeurs du Roi. B 29. Son Hiſtoire du Calviniſme citée touchant les Livres des Heretiques. *ibid.* Portrait qu'il fait du Calviniſme depuis la révocation de l'Edit de Nantes. B 31. Il avoue l'injuſtice qu'on a faite en France aux Reformez. B 32. Se contredit touchant l'etat où ils étoient de ſon tems. B 33. Sa ſortie de chez les Jeſuites. *ibid. & ſuiv.* Contradiction où il tombe dans ce qu'il dit ſur l'aſſemblée de Zurich & ſur celle de Baſle par rapport à la Religion. B 38. Trait de ſon hiſtoire du Calviniſme ſur les Eccléſiaſtiques qui abandonnent l'Egliſe Romaine. B 38 39. Cauſes qui ſelon lui engagerent la pluſpart des gens à embraſſer la Reforme. B 42. Il avoue des choſes qui font honneur aux mœurs des anciens Réformez. B 43. Récit malin qu'il fait de la Reformation de Geneve. B 44. Défauts qu'il trouve dans la conduite des Génevois & des Zuricois lorſqu'ils ſe réformerent. B 46. Examen de ce qu'il a écrit de Calvin. B 46. *& ſuiv.* Particularité qu'il rapporte de l'Aſſemblée des Etats de Saint Germain. B 51. Son narré du maſſacre de Merindol & de Cabrieres. *ibid.* Réfuté. B 52. *& ſuiv.* Examen & Réfutation de ſa Maxime que *l'Héreſie* eſt connemie née de l'Etat. B 54. *& ſuiv.* Paroles horribles qu'il dit ſur ce ſujet. B 58. Conſéquences impies qui en naiſſent. B 59. Portrait qu'il nous donne de Clement Marot. B 60. Fauſſe Critique qu'il fait de la verſion des Pſeaumes par ce Poete. B 61. Remarque ſur la maniere dont il rapporte la cauſe de la Conſpiration d'Amboiſe. B 63. 64. Et dont il repreſente la Requête en faveur des Réformez preſentée par l'Amiral de Chaſtillon. B 65. Reponſe à ce qu'il dit du genie ſatirique des Reformez. B 66. Refutation de ce qu'il avance contre le Chancelier de l'Hopital. B 67. 68. Et contre les Miniſtres deputez au Colloque de Poiſſy. B 68. 69. 70. Reflexions ſur la harangue qu'il attribuë au Cardinal de Lorraine. B 71. Maxime de ce Pere contraire aux droits du Souverain. B 72. Sa partialité. *ibid.* Imprudens aveux qui lui echappent. B 73. Sa préoccupation en faveur du Triumvirat. B 74. Autres aveux qui le trahiſſent. B 78. *& ſuiv.* Refutation du caractere qu'il attribue aux Proteſtans. B 81. Portrait qu'il fait du Duc de Monpenſier. B 83. Pourquoi il n'a pas loué Monſieur le Prince. B 84. Refutation de ſes fauſſes moralitez ſur la mort du Prince de Conde. *ibid.* Reflexion ſur l'aveu qu'il fait de la mauvaiſe foi qu'on eut pour les Reformez. B 85. Et contre ce qu'il dit touchant la démolition de leurs Temples par l'ordre de Louis XIV. B 89. Comme auſſi touchant divers autres arrêts rendus contre les Calviniſtes. B 92. *& ſuiv.* Examen de ſa diſpute avec l'Auteur de *la Politique du Clergé.* B 103. *& ſuiv.* Réfutation de ſa penſée *qu'on doit traiter les Proteſtans en France comme les Catholiques ſont traitez ailleurs.* B 104. Réponſe à ſes railleries ſur ce que les Senats de Zurich & de Geneve decidérent que la Religion Reformée etoit la veritable Religion. B 120. *& ſuiv.* Expreſſion profane dont il ſe ſervit dans un ſermon. B 133. Reflexion ſur un endroit de ſon Hiſtoire du Lutheraniſme qui marque ſon devouement à la Cour. B 151. Endroit bouffon d'un de ſes Sermons. B 158. Autres tirez de la Preface devant l'Hiſtoire du Schiſme des Grecs. B 158. 159. Remarque curieuſe ſur les Portraits qu'il a mis dans ſes Hiſtoires. B 159. Et ſur ſon acharnement contre le Pere Bouhours. B 159. 160. Réflexion ſur ce qu'il a écrit des fleaux qui affligerent l'Empire Grec du temps des Iconoclaſtes. B 173. Ce qu'il dit à l'occaſion des Janſeniſtes. B 222. Reproche qu'on lui fait touchant la maniere dont il a parlé des édits du Roi. B 243. Pourquoi les Seigneurs embraſſerent ſelon lui le parti des Proteſtans. B 253. Sa conjecture ſur le changement de Religion de Catherine Charlotte de la Tremoüille. B 256. Ses Remarques ſur la Conference d'Henri IV. avec le Duc d'Epernon. B 259. Ses inſinuations au ſujet du Cardinal de Chaſtillon ſur ſon changement de Religion. B 260. Ce qu'il dit de Spifame Evêque de Nevers. B 262. Qu'il s'eſt trompé au ſujet de cet Evêque. B 263. Fauſſe comparaiſon qu'il fait de ce Prelat avec Salomon. B 263. Ses expreſſions hardies contre les Evêques de Cour. B 294. 295. Contre les Grands B 294. Contre les Femmes. *ibid.* Contre les Maiſtreſſes des Princes. B 295. Contre le Népotiſme. B 295. Cenſurées par l'Auteur des *Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharpe.* B 295. Mis en paralelle avec le P. Alexandre. B 301. Pourquoi il auroit dû parler du Prince de Conde. B 302. Qu'il menageoit la Cour de Rome au commencement. B 302. Remarques de l'Auteur des *Entretiens. ibid.* B 302. Qu'il a loué allez à propos la Reine Chriſtine. *ibid.* Qu'il n'a point reparé la faute à l'egard du grand Conde dans l'Hiſtoire de la Ligue. B 303. Reponſe que fait l'Auteur de *l'Hiſtoire veritable de la Reformation.* B 309. Il ſoutient que l'incontinence avoit arraché les Reformateurs du ſein de l'Egliſe Romaine. B 322. Ses Reflexions ſur les libelles & ſur l'uſage qu'on peut en faire contre les Proteſtans. B 506. 507. Propoſition de Monſieur Jurieu voulant refuter le miracle de Saint

MAIMBOURG.
Saint Jean Damascene rapporté par Maimbourg. B 689. S'il a rapporté des miracles qu'il ne croioit pas. C 270. Pourquoi selon lui Mahomet II. épargna & repeupla Constantinople. C 307. Ce qu'il dit du serment que Louis IX. étoit requis de prêter au Soudan. C 759. 760. Reproche qu'il fait aux Huffites & aux Lutheriens de permettre aux femmes de parler dans l'Eglise. C 1033. Jugement sur son Livre de *la véritable parole de Dieu*. D 527. Et sur ce qu'il a dit contre le Port-Royal dans l'*Hiſtoire de l'Arianiſme*. *ibid.* Ses *Hiſtoires de l'Arianiſme*, & *des Iconoclaſtes*. D 539. Il y depeint pluſieurs perſonnes de ſon tems. D 661. Son *Hiſtoire de la Décadence de l'Empire après Charlemagne*. D 574. Cité à Rome. D 597. Porte quelques coups fourrez aux Peres Rapin & Bouhours. D 597. Travaille à l'*Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre*. D 626. Sa Mort. *ibid.* Refuté par Monſieur Bayle D 859. Par Monſieur Rou. D 62. Par Monſieur Théodore Maimbourg. D 623. Par Monſieur Seckendorf. D 665.

Maimbourg. (*Théodore*) Couſin du Precedent: Son hiſtoire & deux de ſes ouvrages. D 167. Particularitez de ſa Vie. D 624. Son *Examen du I. Traité de Controverſie du Pere Louis Maimbourg*. *ibid.*

Maimonide. Quelles images ſelon lui les Juifs pourroient peindre. A 343. Ce qu'il dit en faveur de la Loi Cérémonielle. A 537. Son opinion ſur les Etoiles. A 707. Cité ſur l'averſion des Juifs pour l'Idolatrie. C 120. Comment il a traité la matiere de la liberté. C 792.

Maine. (Duc de) Souhaite d'être admis à l'Académie Françoiſe. A 208. Ses *œuvres diverſes*. A 230. Son éducation. A 231. Exhorte le Roi à faire voir des M. SS. Chinois. C 537.

Maintenon. (*de la*) Idée de ſon Apologie pour l'Ordre de Fontevraut. A 529.

Maintenon. (*Françoiſe d'Aubigné* Marquiſe de) On prétend qu'elle a correſpondance avec le Sieur Goudet de Geneve. D 665. Le Mercure Galant en donne une Généalogie bien flatée. D 710.

Maier. Son Traité ſur les Médailles Grecques. A 628.

Maior. (*Thé*) Son ſentiment ſur les Cometes. C 33.

Majorquins. Comment apprenoient à leurs enfans à tirer des fléches. A 341.

Maire. (*Jean le*) *de Belges*: A cenſuré l'humeur guerriere de Jules II. D 521. Avis qu'il donne à Marot. *ibid.*

Maitre. (*Gilles le*) Remarque ſur ſon article ſelon les diverſes éditions de Moreri. D 178.

Maîtreſſes. Qu'il n'eſt pas vrai que celles des Rois favoriſent toujours l'Heréſie. A 541.

Maîtreſſes des Princes. Leur Hiſtoire ſeroit un bon Ouvrage. D 733.

Maittaire. (*Michel*) Sa *Vie des Etiennes* fameux Imprimeurs. D 666. Ses *Annales Typographiques*. *ibid.*

Malezieux. (*Pierre des*) Retouve la *Comédie des Académiſtes* de Monſieur de St. Evremond. D 775. Communique des Remarques à Monſieur Bayle. D 780. 786. 795. 801. 813. Ses *Reflexions ſur le Syſtême de Monſieur Leibnitz de la Nature & de la Communication des Subſtances, & de l'Union qu'il y a entre l'Ame & le Corps*. D 794. Sa *Lettre* contenant diverſes Remarques de Littérature. D 801. Se propoſe de donner les Ouvrages qu'on avoit ſous le nom de Monſieur de St. Evremond, & qu'il reconnoiſſoit pour ſiens. D 812. Ce deſſein n'a pas lieu. *ibid.* Publie à Londres toutes les *Oeuvres de Monſieur de St. Evremond* avec Monſieur Silvetre. D 836. En fait imprimer une nouvelle edition en Hollande. D 855. 866. Sa *Vie de Monſieur de St. Evremond* adreſſée à Monſieur Bayle. D 866. Son *Melange curieux des meilleures Pieces attribuées à Monſieur de St. Evremond* &c. D 866. Le Libraire y en ajoûte de ſon chef. *ibid.* Publie le *Colomeſiana* avec des Remarques. *ibid.* A deſſein de donner un Recueil de Pieces rares & curieuſes. D 885. Ses *Memoires de la Vie de Monſieur Bayle*. *ibid.* Sa *Lettre* touchant Monſieur Arnaud d'Andilly. D 843. Ses *Vies de Monſieur Chillingworth & de Monſieur Hales*, citées. D 850.

Mal. Le mal d'imperfection néceſſaire. C 652. 653. Mêlange du bien & du mal repandu dans le monde. C 653. Qu'il ne répugne pas à la bonté de Dieu ſuivant le ſyſteme des deux Principes. C 655. Comment quelques Philoſophes juſtifioient Dieu à cet égard ſans ce ſyſteme. *ibid.* Impoſſibilité de concevoir que le mal phyſique ait été abſolument néceſſaire. C 654. 655. Examen des maux auxquels les ames ſont ſujettes. C 655. Que la néceſſité du mal emporte celle des deux Principes. *ibid.* Qu'il croit auſſi facile d'éviter le mal par le plaiſir que par le mal. C 656. Examen d'une nouvelle explication de l'origine du mal moral. C 658. *& ſuiv.* Embarras où l'on tombe en attribuant à Dieu l'origine du mal. C 663. S'il a été néceſſaire. C 674. 675. Que l'origine du mal eſt l'écueil de la raiſon. C 683. Que les difficultez ſur l'origine du mal touchent auſſi les Arminiens Epiſcopaux. C 1061. Et que ce qu'ils doivent croire ſur les Anges leur ôteroit leurs meilleures réponſes. C 1062. Que Monſieur Bayle n'a pas dit que ſans l'Ecriture il faut tomber dans le Manichéiſme ou dans l'Athéiſme. *ibid.* Etat de la queſtion dans ſa diſpute là-deſſus avec Monſieur King. C 1063. Continuation de cette diſpute. *ibid. & ſuiv.* Si le mal phyſique eſt une ſuite néceſſaire des loix naturelles. C 1066. Comment il faut s'y prendre pour refuter les Manichéens ſur l'origine du mal. D 197. *& ſuiv.* Si on peut l'aimer autant que mal. D 262.

Mal phyſique. Difficulté de le concilier avec la bonté de Dieu. C 824. *& ſuiv.* Voiez *Mal.*

Mal phyſique & moral. Examen & réfutation du ſyſtême de Monſieur Jacquelot ſur l'origine de ce double mal. D 92. *& ſuiv.* Réponſe à ſes chicanes ſur cette matiere. D 94. *& ſuiv.*

Mal moral. Voiez *Peché.*

Malabar. Coutume ſingulière de ce pais. A 259.

Maladies. Reflexions ſur les crises qui y ſurviennent. A 707. 718. Que Dieu & les Anges y interviennent ſouvent. A 708. Remarques ſur les maladies d'imagination. C 550. *& ſuiv.* Exemple d'une maladie contrefaite par un motif de vanité. D 520. Et d'une autre gagnée en la contrefaiſant. *ibid.*

Malatéſta. (*Pol*) Son avanture avec Françoiſe de Polenta. C 649. 654.

Malbranche. (*Nicolas*) Sa réponſe au livre *des vraies & des fauſſes idées*. A 25. Son ſentiment ſur les idées. A 26. Son éloge. *ibid.* Défi qu'il fait à Monſieur Arnaud. A 41. Son traité *de la Nature & de la Grace*. A 42. D 606. 608. Son traité de Morale. A 104. D 612. Détail de ſon différend avec le Docteur Arnaud. 120. Portrait qu'en fait ce Docteur. A 121. Blâme de l'uſage qu'il a fait de l'Ecriture. A 257. Extrait de ſes trois lettres ſur ſa défenſe contre la réponſe au livre des vraies & des fauſſes idées. A 282. Penſée qu'on lui attribue ſur la création du monde. A 351. Expoſition de ſon hypotheſe ſur le bonheur pas formellement. A 486. Sa réponſe ſur le traité de la nature & de la grace. A 531.* But de quelques-uns de ſes ouvrages. A 537. Ce qu'il dit de la nature. A 706. Son ſentiment ſur le mouvement. A 748. Ce qu'il dit ſur le merite & ſur la réputation de Monſieur Arnaud. B 192. 193. Son ſentiment ſur la queſtion ſi l'univers a été créé pour l'homme. C 365. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur une Religion fauſſe. C 3.1. Son ſentiment ſur la peine que meritent toute ſorte de Sorciers. C 564. 577. Ses Reflexions ſur le véritable fondement de l'autorité des peres. C 712. Opinion de ce Philoſophe ſur la ſageſſe de Dieu. C 852. Critique par Monſieur Arnaud. *ibid.* Argumens contre cette opinion. C 823. Cité ſur l'obligation de croire les myſteres du Chriſtianiſme bien que contraires à des axiomes Philoſophiques. C 1075. Explication de ce qu'il a dit qu'il eſt incertain ſi tout être crée eſt corps ou eſprit. D 114. Son éloge. D 124. Ses preuves que l'étenduë eſt l'eſſence de la matiere. *ibid.* Confirmation de ces preuves. D 125. *& ſuiv.* Ses Ecrits contre Monſieur Arnaud. D 612. 617. 862. On trouve ſes Réponſes moins fortes que les Objections de Monſieur Arnaud. D 626. Difficultez ſur quelques-uns de ſes Principes. D 617. 872. Ses Livres ne peuvent point entrer en France, & il a de la peine à trouver des Imprimeurs. D 617. 626. Comment il explique les operations de la Baguette Divinatoire. D 695. Refuté par Monſieur de Villemandi. D 732.

Malherbe. (*François de*) Ce qu'il diſoit de l'inutilité de la Poëſie. A 715. Louanges qu'il s'eſt données. B 191. Particularitez de la vie de ce Poëte. B 290. Que ſon ſtyle Poëtique eſt différent du Journalier. B 307. Ce qu'il dit à Monſieur de Bellegarde en parlant des femmes. *ibid.* B 318. Réponſe qu'il fit à un Conſeiller du Parlement de Provence. B 315. Mépris qu'il faiſoit des Hommes. B 318. Bon mot de ce Poëte ſur la prétention de l'Eſpagne à la Monarchie univerſelle. C 146. Comment il juſtifioit ſa complaiſance pour le gout du Peuple. C 211. Bon mot de ce Poëte à un homme du commun que la mort de deux Princes affligeoit extrêmement. D 591. Raillé par Balzac. D 592. Sa *Vie* par Racan. D 875.

Malheurs. Détail des grands malheurs qui ſont arrivez ſans avoir été annoncez ou produits par des Cometes. C 31.

Malines. Fautes de Moreri dans l'article de cette Ville. D 106.

Malingre. (*Claude*) Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Héréſie. C 209.

Mélanges de Meſſange. Theſe qu'il fait ſoûtenir. A 367. Eloge & ouvrages de ce Savant. A 686. Sa réfolution de la quadrature du Cercle. *ibid.* Son explication de la maniere dont les Cometes peuvent nuire aux hommes. C 33. Refutée. *ibid.* C 14.

Mallet. (*Allain Maneſſon*) Son livre des *travaux de Mars*. A 225.

Malles. Ses courſes inutiles pour trouver des Janſéniſtes. A 738. Eloge du livre que Monſieur Arnaud écrivit contre lui. B 194.

Mallin. (Saint) Cruautez exercées ſur le cadavre de ce Gentilhomme. B 58.

Malmsbury. (*Guillaume de*) Cité sur la conversion des Saxons & des Francs. A 678.
Malouin. Exilé pour le Cartesianisme &c. A 240.
Malpighi. (*Marcel*) Son aveu sur la difficulté de connoître le cerveau. A 411. Ses *Oeuvres posthumes*, & sa *Vie*. D 732.
Maltus. Le premier Ingenieur qui ait jetté des Bombes en France. A 81.
Malvasia. (*Ch. César* Comte) Explication qu'il donne à l'Inscription d'*Aelia Lalia Crispis*. A 358.
Mambrun. (P.) Jésuite. Son Traité du Poeme Epique préferable à son Poëme. A 295.
Mammelles. Femme qui en a quatre. A 639.
Mancini. (*Marie*) Connétable de Colonna, ses *Mémoires*. D 852. Voïez *Mazarin* & *Colonne*.
Mandeflo. Cité sur les effets de l'Opium. A 695.
Mandosius. (*Profper*) Sa *Bibliotheca Romana*. D 681.
Manget. (*Jean Jjaac*) Prend la place de Monsieur Bayle chez Monsieur le Comte de Dhona. D 548.
Manichéens. Si on peut resoudre leurs objections par les Principes d'Origene. C 863. *& suiv.* Reponse de Saint Augustin aux Manicheens qui se glorifioient de l'austerité de leurs mœurs. C 1048. 1049. Ce qu'en ont dit d'autres Peres. C 1051. Comment on peut concilier leurs vertus avec le dogme des deux Principes. C 1050. Ce qu'un Manichéen répondroit à quiconque lui diroit que l'homme n'est malheureux que par sa faute. C 1067. Que Monsieur Bayle n'a point dit que leurs raisons fussent des démonstrations. D 5. Qu'il ne suffit pas de refuter leur système. D 179. Qu'il faut réfuter aussi leurs objections contre les Orthodoxes. D 179. *& suiv.* Qu'on ne peut y répondre en supposant que le mal est une simple privation. D 180. Il y en avoit parmi les Vaudois. D 652. Combatus sur la Nature du bien & du mal. D 851. Voïez *Mal*.
Manichéisme. Cause des grands progrès du dogme de deux Principes. C 825.
Manifeftes. Considérations sur ces sortes de Pieces. C 618.
Mansfeld. (*Agnes de*) Ses amours & son mariage avec Gebhard Truchses. C 610. *& suiv.* Histoire du voiage qu'elle fit à Londres. C 633. 634.
Mansfeld. (*Ernest* Comte de) Son Histoire. D 907. Il se joint aux Bohemiens révoltez. *ibid.* Et est battu. D 908.
Manso. Opposition de ses mœurs & de ses vers. A 716.
Mantouan. (*le*) Honneurs excessifs qu'on lui a rendus. A 757. Jugement sur ce Poëte. A 758.
Mantuano. (*Pedro*) Sa Critique de Mariana. D 719.
Manuce. (*Paul*) Son explication d'un passage du Livre de Ciceron de la Nature des Dieux. D 195.
Manuce. (*Aide*) Louanges qu'il donne à Lucrece Borgia. C 1027. 1030. Comment il se designoit. D 737.
Manuel. (*Jean*) Ses negociations pour le mariage de Marguerite d'Autriche avec le Prince d'Espagne. C 656.
Manuscrits. Histoire de plusieurs M. S S. Chinois. A 537. Ceux de la Bibliotheque de Leipsic. A 640. 641.
Manzano. (*Don Francisco Ramos del*) Particularitez de la vie de ce Jurisconsulte. C 554. Charges qu'il a exercées. C 555. Grand nombre d'Auteurs qui l'ont loué. *ibid.* Ses ouvrages. C 554. *& suiv.*
Mapes. (*Gualther*) Ce que c'est que cet Ecrivain. A 486.
Maphée. (Pere) Sa vie de Saint Ignace citée. A 723. Il disoit son Breviaire en Grec & pourquoi. B 61.
Marais. (*Regnier des*) Voïez *Regnier des Marais*.
Marais. (Monsieur) Communique à Monsieur Bayle plusieurs Remarques curieuses. B 368. 792. 802. 847. Ses rares talens. D 768. 792. 796. 808. Son Eloge de Monsieur Dagueſſeau. D 847. 782.
Marana. Editeur de l'Espion Turc. A 20.
Marbachius. (*Jean*) Edition des Lettres écrites à lui & à ſes deux fils. A 641.
Marbodus. Que la lettre à Robert d'Arbrisselles qu'on lui attribué n'est pas de lui. A 530. 531. Remarques sur ce qu'il dit des femmes. B 326.
Marbre. Sa pesanteur relative. B 392.
Marca. (*Pierre de*) Si l'*Optatus Gallus* a été fait contre son Traité des Libertez de l'Eglise Gallicane. D 164.
Marc Aurele. Son entêtement pour la Magie. C 573. Commentaire de Gataker sur son Livre. D 769.
Marcel. [*Guillaume*] Precis de son histoire de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoise. A 644.
Marcellin. [*Ammien*] S'il accuse Valerien d'indifférence en fait de Religion. A 688.
Marcellus. Sa conduite dans la guerre contre Annibal. D 589.
Marcefine, Maitresse de l'Empereur *Pfaute*. Affront qu'elle reçut de Nicéphore Blemmidas. B 295.
Marche. [College de la] Par qui & quand fondé. C 1032.
Marche. [*Olivier de la*] Voïez *Olivier*.
Marcion. Son Hérésie concernant la priere. A 582.
Marck. [*Jean*] Idée de ses *Disputationes Juveniles*. A 630. Sa réponse au P. Crasset. *ibid.* Autre ouvrage du même. *ibid.* Son *Historia Paradisi* citée sur la chute d'Adam. C 851.
Marcomans. Talisman inventé pour retenir ces Peuples dans un parfait dévouement pour Rome. C 573.
Marets. [*Jean des*] A critiqué les vers de Monsieur Despreaux. D 566. Son *Clovis*. D 642.
Mariés. Remarques sur ce sujet. A 78.
Marguerite d'Angleterre. Sœur d'Henri VIII. Ses mésalliances. C 641.
Marguerite d'Autriche. Mariée à Charles VIII. & renvoiée. C 756.
Marguerite de Valois, Reine de Navarre, Sœur de François I. Roman publé sous le titre d'*Histoire* de cette Princesse. D 725.
Marguerite de Valois, Reine de Navarre, Fille de Henri II. & Femme de Henri IV. Insulte qu'on lui fait, & dont Henri IV. demande satisfaction. D 847.
Mariage. Zele outré des Protestans pour le mariage. A 51. Ecrits outrez pour & contre. A 364. Preuves de l'excellence de cet état, & motifs qui doivent y porter. *ibid.* Mariage singulier dont parle Saint Jérome. A 365. Réflexions sur les invectives contre le mariage. *ibid.* Combien les filles désirent cet état. A 366. Austerité de celui des Labadistes. A 424. S'il est de son essence d'être bénit en face de l'Eglise. A 598. Ceux des Arméniens. A 638. Et des Persans. A 660. Idée d'un livre intitulé *la Grande Mer du Mariage* &c. A 720. Que le mariage n'a pas été le but des premiers Moines qui ont embrassé la Réforme. B 38. *& suiv.* Que les gens voluptueux fuient & mépriſent cet état. B 40. Pourquoi les premiers Réformateurs l'embrasserent. B 41. Idée qu'ont les Docteurs Catholiques du mariage des Prêtres. *ibid.* Réflexion sur ceux qui embrassent un parti qui l'interdit. B 261. Et sur ceux qui en font de désavantageux. *ibid.* Remarques sur les mariages de conscience. B 264. Pourquoi le mariage attire aujourd'hui les Reformez & n'attiroit pas autrefois ceux de l'Eglise Romaine. B 268. Pourquoi les femmes aiment tant le mariage. B 271. Explication de ce que l'Auteur des Lettres Critiques a écrit sur le mariage. B 267. 268. En quel sens la raison y a part. B 282. Comment la jalousie en a été la cause. B 283. Objection sur ce que l'Auteur de la *Critique Generale de l'Histoire du Calvinisme* a adopté quelques plaisanteries sur le mariage. B 303. Origine & vanité de ces plaisanteries. B 304. Difficulté particuliere contre le mariage de ceux qui avoient voué le Célibat. B 309. *& suiv.* Le bien conjugal comparé avec le vœu du Célibat. B 314. Différence de celui des Moines & des Gens d'Eglise en general. B 309. Que l'homme n'est point invinciblement porté à ſes plaisirs. B 313. Que le mariage des Moines & des Prêtres est aussi criminel que la polygamie. B 316. Qu'en général le mariage n'est point une chose d'obligation. B 316. Passion des hommes pour cet état. B 321. Questions sur ses engagemens. B 322. Réflexion sur les mariages incestueux des Perses. C 88. Pourquoi ils ne sont pas d'usage parmi les Chrétiens. C 89. Dilemme de Bias contre le mariage. D 248. *Traitez de la Dissolution du Mariage, pour l'impuissance de l'Homme ou de la Femme.* D 808. Pourquoi les Mariages contractez malgré les Tuteurs & les Peres sont si communs en Hollande. D 793.
Mariana. [*Jean*] Qu'il condamne le procédé du Roi de Portugal contre les enfans des Juifs. B 211. Particularité de sa vie. B 312. Ce qu'il dit de Récarede Roi des Gots. B 557. Son *Histoire d'Espagne*, traduite en François par Monsieur Rou. D 727. Deux autres Versions de cet Ouvrage. D 719. Critiqué. D 789.
Mariannes. [Isles] Leurs habitans bien qu'Athées croient l'ame immortelle. C 207. Que les Peuples des Isles ainsi nommées sont moins grossiers que d'autres nations de l'Amérique. C 316. Description des mœurs de leurs Habitans. C 353.
Marie. [*la Vierge*] Réflexions de Monsieur de Cambray sur son sujet. D 784.
Marie d'Angleterre. Veuve de Louis XII. Particularitez de son second mariage. C 639. 640.
Marie, Reine d'Angleterre, Registres mutilez par son ordre. A 416. Traitée durement par son frere Edouard. A 417. Est proclamée Reine. A 418. Excite une persécution cruelle & barbare. *ibid.*
Marie de Jésus. Abbesse du Couvent de l'immaculée Conception de la Ville d'Agréda: Histoire & Refutation de sa *Mystique Cité de Dieu*, *ou Vie de la Vierge*, &c. D 759.
Marillac. [Maréchal de] Si le Parlement de Paris a réhabilité la Mémoire. D 796.
Marini. Son poëme d'Adonis combien pernicieux. A 759. Et combien magnifiquement paié. *ibid.*
Mariotte. Ses ouvrages. A 100. Précis de son Traité du mouvement des eaux &c. A 620. Son *Essai de Logique*. C 705.
Maris. Loix qui les obligent à accuser leurs femmes en cas d'adultere. A 614. La crainte d'être déshonnorez par la mauvaise conduite de leurs femmes contribué à les rendre vertueuses. B 284. Si leurs soupçons contribuent à leur disgrace. B 284.
Marlborough. [*Jean Churchill* Duc de] Sa disgrace. D 608.

Ma-

Marolles. (Abbé de) Veut juſtifier l'anachroniſme de Virgile touchant Didon. A 92. Bon mot qu'il dit en baiſant le chef de Saint Jean Baptiſte. A 371. Portrait qu'il fait du Philoſophe Craſſot. A 649. Ce qu'il dit ſur l'origine de pluſieurs Ceremonies de l'Egliſe Romaine. C 56. Ce qu'il dit d'un diſcours de Sorbiere ſur le Deſpotiſme. D 610. Particularitez qu'il rapporte du mariage d'Uladiſlas Roi de Pologne. C 507. Et ſur la Reine ſon Epouſe. *ibid. & ſuiv.*

Marot. (*Clément*) Fuſtigé à Geneve pour adultere. B 42. Son Portrait ſelon Maimbourg. B 60. Réfutation de cet Hiſtorien. *ibid. & ſuiv.* Qu'il a bien traduit le premier vers de Pſeaume premier. B 61. Que le ſtile de ſes Pſeaumes n'eſt pas burleſque. *ibid.* Reflexions ſur la remontrance de la Sorbonne contre cette verſion. B 62. Qu'il ne changea pas des mœurs en changeant de Religion. B 162. Examen de ce qu'on a dit de lui touchant ſes débauches avec les femmes. B 289. Que les Poëtes de ſon tems étoient heureux en amours. B 290. S'il a été Page d'un Nicolas de Neufville Secretaire d'Etat. D 812. Cité. D 818. A quel âge il eſt mort. D 819. *& ſuiv.* Son *Poeme de l'Adoleſcence.* D 821. Son *Epître Dédicatoire du Temple de Cupido.* D 821. 822. La meilleure édition de ſes Oeuvres. *ibid.*

Mars. Sa diſtance de la Terre. D 408. Sa grandeur. D 408. 409. Mouvement de cette Planete. Voïez *Planetes.*

Marſan. (Comte de) Son Procès avec l'Evêque de Cahors au ſujet d'un bénéfice, qu'il vouloit conſerver étant marié. A 127.

Marſeille. Sur quel vain fondement un Duc de Guiſe comptoit de la prendre. C 251.

Mariham. (*Jean*) Refuté par Monſieur Witſius. D 606.

Marſolier. (*Jacques de*) Sa *Vie du Cardinal Ximenez* citée. C 656. D 687.

Martial. Traité de groſſier. A 69. Paſſage de ce Poëte ſur le Mariage. B 329. Ce qu'il dit ſur un danger dont Régulus échappa. C 380.

Martianus. Bon mot qu'il dit ſur les Aſtrologues. C 39.

Martignac. (*Etienne Algay de*) Ses *Memoires de Monſieur le Duc d'Orleans.* D 845. Critiqué. D 841.

Martigues. (Vicomte de) Ce qu'il dit ſur la paix donnée aux Réformez en 1563. C 1026. 1027.

Martin. (Saint) Qu'il eſt le premier qu'on ait honoré d'un culte public. A 190.

Martin, (Monſieur) Libraire. Extrait d'une Lettre de ſon Beaufrere, ſur la douzieme édition de l'*Avis aux Réfugiez.* B 786. Conſéquences favorables à Monſieur Bayle qu'on en peut tirer. *ibid.*

Martini. (Pere) Jéſuite. Honneurs qu'il reçoit à la Chine. A 663. Ce qu'il dit d'une herbe incombuſtible qui croit en Tartarie A 680. Et des revenus de l'Empereur de la Chine. A 681. Son Hiſtoire de la Chine citée ſur l'antiquité des Chinois. C 699.

Martiniere. (. . . . *Vallier de la*) Son Hiſtoire Poëtique. D 647.

Martyr. (*Pierre*) Fautes de l'Auteur des *Eſſais de Littérature* en parlant de lui. D 174.

Martyre. Sentiment des premiers Chrétiens ſur le Martyre. A 550. Sur ſes effets. *ibid.* Regardé comme un ſecond Baptême. *ibid.* Celui d'une Princeſſe de Georgie. A 659.

Martyrologe. Qu'on y a mis des gens qui s'étoient avoué coupables. B 364.

Martyrs. Chaque Religion ſe vante des ſiens. A 389. S'il y en a eu beaucoup. A 557. Qu'il y en a eu moins ſous les Empereurs Païens que ſous les Catholiques. A 558. Origine de leurs Anniverſaires & de leurs honneurs. A 559. Motifs qui les animoient. *ibid.* Grand pouvoir qu'on leur attribuoit auprès de Dieu. *ibid.* Qu'il y en a eu peu, s'il eſt vrai que les Réformez de France n'aient pas ſoufert pour la Religion. A 613. 614. Remarques ſur la converſion de leurs Bourreaux. B 384.

Mas. (l'Abbe du) Docteur de Sorbonne: Cité. D 662. Son *Hiſtoire des cinq Propoſitions de Janſenius.* D 793. Réfutation de cette Hiſtoire. *ibid.* Sa *Défenſe. ibid.*

Maſham. (Madame) Que ſes plaintes contre Monſieur Bayle ſont mal fondées. D 185. Prevenuë contre Monſieur Bayle, elle ſe plaint de lui. D 853. 845. Elle revient de ſa prévention. *ibid.* Son Eloge. *ibid.* Son *Diſcours ſur l'Amour Divin.* D 854.

Maſius. (*Hector God.*) Sa lettre ſur Lyſérus. A 260. Réflexion ſur ſon livre *intereſſe Principum circa Religionem Evangelicam.* B 610. Son livre contre les Réformez connu à Paris. B 654. Fait qu'il rapporte au ſujet d'un préſervatif ſuperſtitieux que les Soldats emploient. C 605.

Maſſagetes. Impudence de ces peuples dans l'uſage des plaiſirs amoureux. C 694.

Maſſon. (*Papyre*) Edition nouvelle de ſon traité *de fluminibus Galliæ.* A 631.

Maſſoretes. Quand commencèrent à introduire les accens dans l'Ecriture. A 161.

Maſtricht. (*Gerard van*) Son *Hiſtoria Juris Eccleſiaſtici & Pontificii.* A 609.

Maſtricht. (*Pierre van*) Son traité contre le Carteſianiſme cité. C 348.

Matthæus. (*Antoine*) Précis de ſon Traité de la Nobleſſe. A 627. Ses *Veteris Ævi Analecta.* A 758.

Mathématiques. Quelques femmes les aiment. A 536. Leur beauté. A 786. Objections contre leur certitude. D 855.

Mathias, Empereur. Chagrins & injuſtices qu'il fait à ſon Frere Rodolphe II. D 904. Hiſtoire de ſon Regne. D 904. 905. *& ſuiv.*

Mathias. (*Chriſtian*) Son théatre hiſtorique cité ſur la Religion de Ferdinand I. & de Maximilien II. C 746. 747.

Mathias. (*Jean*) Exhorte un Roi de Suede à réünir les Chretiens. A 597.

Mathias, Empereur. Ce qu'il dit du mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne. C 754.

Mathieu. Son *Hiſtoire de la mort d'Henri IV.* citée. C 1078 *& ſuiv.* Divers endroits de ſon Hiſtoire d'Henri IV. C 1018. *& ſuiv.*

Matiere. Elle fournit une image de la Trinité. A 324. Réfutation de cette penſée. A 357. Réponſe à cette refutation. A 377. Son eſſence & ſa compoſition ſelon de Stair. A 435. Examen des divers ſyſtêmes anciens qui l'établiſſoient pour le Principe de toutes choſes. C 330. 331. *& ſuiv.* Avantage que les Stratoniciens retiroient dans leurs diſputes de ce que leurs adverſaires reconnoiſſoient l'eternité de la matiere. C 335. 336. Sentiment des anciens Philoſophes ſur la matiere. C 340. Qu'il importeroit d'enſeigner qu'elle eſt deſtituée d'activité. C 340. *& ſuiv.* Et incapable de ſentiment. C 341. *& ſuiv.* Difficulté ſur ſa ſenſibilité contre les Stratoniciens. C 342. Qu'ils ne ſauroient retorquer contre les Carteſiens. C 343. Syſtême des Philoſophes Chinois ſur la matiere. C 343. *& ſuiv.* Si Dieu a empêché par un miracle l'immenſité de la matiere. C 544. Preuves qu'il ne le peut. C 544. 545. Objection tirée des accidens abſolus réfutée. *ibid.* Que la Religion n'eſt contraire ni à l'immenſité de la matiere, ni à ſa diviſibilité à l'infini. C 546. Que le vuide & les bornes de la matiere ſont contraires à l'eſſence du corps. *ibid.* Que tout cela ne détruit pas la liberté de Dieu. C 546. 547. Que ſes parties ſont eſſentiellement impénétrées. D 118. *& ſuiv.* Si ſa difference ſpecifique conſiſte à être compoſée de parties. D 123. Que chaque partie de matiere a une figure qu'elle ne perd jamais. D 140. Qu'entant qu'étenduë ſimplement elle eſt le véritable principe des corps. D 276. En quoi la matiere premiere differe de la matiere ſeconde. D 276. 277. Définitions de la matiere premiere. D 277. Qu'elle doit être définie une ſubſtance étenduë. D 278. Ce qu'on entend en diſant qu'elle eſt ingénerable & incorruptible. D 278 279. Que l'étenduë actuelle lui eſt eſſentielle. D 287. *& ſuiv.* Diverſes opinions touchant la diviſibilité du Continu. D 292. Examen de ces opinions. D 293. *& ſuiv.* Exemples étonnant de ſa diviſibilité. D 298. 301.

Matieres métalliques. Cas que les Indiens font de celles qu'ils croient tombées du Ciel. A 631.

Maucroy. (*de*) Eloge de ſes traductions. A 375. Ses ouvrages. *ibid.* Faute qu'il fait en parlant d'un livre de Nicolas Harpsfeld. C 599.

Maudoit. (. . .) Son traité contre les Athées. C 699.

Maurice. Loi de cet Empereur pour empêcher le Clergé de ſe multiplier. A 494.

Maurier. (*Aubery du*) Cité ſur la partialité des Hiſtoriens. B 13. Faute qui lui eſt échappée. *ibid.* Témoignage favorable qu'il rend à la Reine Elizabeth. A 66. 67. Motif auquel il attribue l'intérêt que Philippe II. prit à la vie de cette Princeſſe. B 81. Il parle de Talenus dans ſes Mémoires. B 655.

Mauſſac. (*Phil. Jacques*). D 822.

Mauvilain. Son ſentiment ſur le Quinquina. A 268.

Maux. Que ceux de l'homme ne ſurpaſſent pas ſes biens. A 111.

Maxime. De quelle maniere il parvint à l'Empire. B 55.

Maxime de Tyr. Ce qu'il dit de la réunion des ſuffrages ſur l'article de la Divinité. C 222. Son témoignage ſur la multitude des Dieux du Paganiſme. C 283.

Maximilien I. Lettre qui prouve qu'il a brigué la Papauté. C 753. Son ſavoir & ſa pudeur. C 754. Qu'il n'épouſe Anne de Bretagne que par Procureur. *ibid.* Et qu'il ne ſe vangea point de la perte de cette Princeſſe. C 755. Son accommodement avec Charles VIII. *ibid.* Son mariage avec Blanche Sforce. C 755. 756. Il brûle le livre où étoient écrites les injures que la France lui avoit faites. C 656. Etonnante indifférence avec laquelle on vit ſon agrandiſſement. C 657. Epouſe l'Heritiere de Bourgogne. D 902. Marie ſon fils avec Jeanne d'Arragon. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Maximilien II. Empereur. Sa moderation. A 600. Combien il eut d'inclination pour le Luthéraniſme. C 746. 747. Conſeils qu'il donna à Henri III. Roi de France. C 749. Eloge de ſa tolérance. D 903. Ce qu'il dit à Henri III. ſur le maſſacre de la Saint Barthelemi. *ibid.*

Maximilien, Duc de Baviere. Refuſe l'Empire. D 905. Eſt élû Chef de la Ligue Catholique. D 907.

Maximilien Emanuel, Electeur de Baviere: Sa preſente avan-

tageuſe aux Conférences de la Haye en 1691. D 652. Eſt fait Gouverneur des Païs-Bas. D 668. Son Manifeſte D 857.

Maximin, Empereur. Qu'on fait ſa Perſécution plus cruelle qu'elle ne fut. A 558.

May. Origine & ridicule de la ſuperſtition de ceux qui ne veulent point ſe marier au mois de May. C 68.

May. (*Louis du*) Son *Etat de l'Empire* cité ſur le don des miracles accordé à la maiſon d'Autriche. C 750.

Mayenne. (Duc de) Cauſe de la mort du Duc de Guiſe ſon frere. B 15. Ses brouilleries avec le Duc de Guiſe, ſa lenteur. C 157.

Mayer. (*Jean Frédéric*) S'oppoſe à la réception du Catéchiſme de Monſieur Poiret. D 704. Sa *Diſſertation touchant Catharine Bora* femme de Luther contre Varillas. D 769.

Mayerne Turquet. Cité ſur l'hiſtoire de Ferdinand le Catholique. C 683. *& ſuiv.*

Mayerne (*Théodore de*) S'il a fait un *Commentaire ſur Noſtradamus*. A 795. 799. 801.

Maynard. Eloges intéreſſez qu'il fait du Cardinal de Richelieu. A 769.

Mazarin. (*Jules* Cardinal) Trait malin contre lui. A 24. Combien loué pendant ſa vie. B 183. Traité d'Hérétique par les Eſpagnols & pourquoi. *ibid.* Bon mot qu'il dit ſur la multitude des Chevaliers de l'Ordre. B 186. Ce qu'il dit d'une Comete qu'on diſoit annoncer ſa mort. C 267. Plaiſante exhortation qu'il faiſoit à la Ducheſſe Mazarin ſa Niéce. C 536. Fierté des Grands ſous ſon Miniſtere. C 597. 730. 621. Motifs qui le porterent à marier une de ſes nieces avec le Marquis de la Meilleraye. C 641. 642. Sa ſévérité pour elles. C 647. Remarques ſur le livre intitulé Miniſtere du Cardinal Mazarin. D 164. Ses *Lettres*. D 668.

Mazarin. (Duc) Ses ſollicitations pour faire revenir la Ducheſſe ſon épouſe. C 536. Réponſe que le Roi lui fit là-deſſus. C 538. Il ſollicite en vain la Ducheſſe à lui rendre le devoir conjugal. *ibid.* Eſt tourné en ridicule par l'Avocat de cette Dame. C 539. Fait mutiler les belles ſtatuës du Palais Mazarin. C 541. 542. Remarques & faits ſur ce ſujet. C 541. 542. Particularitez de ſon mariage avec Hortenſe Mancini. C 641. 642. Sa dévotion le brouille avec elle. C 642. Excés où il la portoit. *ibid.* Extraits des Plaidoyez faits pour & contre lui. *ibid. & ſuiv.* Son Portrait. D 737. Son Procès contre la Ducheſſe ſa femme. *ibid.*

Mazarin. (*Hortenſe Mancini* Ducheſſe de) Particularitez de ſa vie. C 535. Bruit qui courut ſur ſes dernieres heures. C 535. 536. Son éloignement pour la dévotion. C 536. Sollicitations du Duc ſon Epoux pour la faire revenir. *ibid.* Son amour & ſon eſtime pour elle. *ibid. & ſuiv.* Conduite irréguliere de cette Dame en Angleterre. C 537. Circonſtances de ſon évaſion. *ibid.* Comparaiſon entre elle & la Reine d'Angleterre. C 537. 538. Grand nombre de Perſonnes illuſtres qui s'intéreſſoient en France pour la Ducheſſe. C 538. Pourquoi elle fit longtems lit à part avec le Duc. *ibid.* Remarques ſur ſes Memoires & ſur le Plaidoié fait en ſa faveur. C 539. Comme auſſi ſur le factum qui Saint Evremont lui fit. *ibid.* Richeſſes prodigieuſes qu'elle apporta à ſon Epoux. C 540. Perſécutions que ſes Créanciers lui firent eſſuier en Angleterre. *ibid.* Réalité de ſes dettes niée par l'Avocat du Duc. C 541. Et prouvée contre lui. *ibid.* Remarque ſur la penſion que le Roi d'Angleterre faiſoit à la Ducheſſe. *ibid.* Et ſur les ſtatuës que ſon Mari avoit fait mutiler. C 541. 542. Ses mémoires citez ſur ce ſujet. *ibid.* Particularitez de ſon mariage avec le Marquis de la Meilleraye. C 641. Ses différends avec lui. C 642. Extraits des plaidoyez faits pour & contre elle. *ibid. & ſuiv.* Ses *Mémoires* citez. C 641. *& ſuiv.* Elle ſe retire en Angleterre. D 554. Défenduë contre l'Avocat de ſon Mari par Monſieur de St. Evremond. D 727. *Factum* pour cette Ducheſſe contre ſon Mari. *ibid.*

Mazers. Son origine. A 129. Cas qu'on en doit faire.

Mazzei. (*Charles*) Idée de ſon livre ſur le Mariage. A 720.

Meaux. (Monſieur de) Voiez *Boſſuet*.

Mecene. S'il décendoit d'aieux Rois. A 155. Réflexions ſur la maniere ſeche dont il a été loué. A 350. Vies de ce Romain. *ibid.* A 608. 609. Combien les auteurs ont beſoin d'un Mecene pour les grands ouvrages. A 388.

Méchaniſme. Ce mot ſubſtitué par Boyle à celui de Nature. A 706. 723.

Méchans. Que Dieu ne peut traverſer leur proſpérité ſans déroger aux Loix générales qu'il a établies. C 140. Si les Magiſtrats les puniſſent pour les corriger. C 1069.

Médailles. Réflexion ſur leur utilité. A 239. Ce qui les rend authentiques. D 679. Licence que des particuliers ſe donnent d'en frapper. *ibid.* Légende d'une Médaille faite en France en 1690. D 646. Voiez *Bellet*.

Médecin de ſoi-même. Eloge de ce Livre. A 568.

Médecine. Ses nouvelles découvertes connuës des anciens. A 64. Source des oppoſitions que rencontrent ceux qui y inventent quelque choſe. A 268. Particularitez ſur celle de la Chine. A 638. Quel eſt l'objet de cette ſcience. D 216.

Médecins. Remarques ſur ceux qui ſont Cartéſiens. A 124. Portrait de quelques-uns de ceux de Paris. A 468. Sageſſe de leur régime. A 585. Particularitez curieuſes ſur ceux de la Chine. A 638. Idées confuſes des Médecins ſur la Nature. A 707. 708. Que le grand ſavoir n'eſt pas requis en eux. B 516. Celui qui tue ſon malade en le voulant guérir n'eſt pas coupable. B 516. Que ſouvent les Médecins avancent plus la mort qu'ils ne la reculent. D 731. 732. Médecins Sympathiques. D 882.

Médiateurs. Anges crus tels par Platon & par d'autres Philoſophes. A 562.

Médicamens. D'où vient le prompt effet de certains. A 308. Exemple du mauvais effet de ceux qu'on prend par précaution. A 586.

Médicis. Ancienneté de cette famille. A 279. Aſtres nommez de ce nom. A 549.

Médicis. (Comte de) Ses richeſſes. A 279. Sa complaiſance pour ſon petit fils. A 724.

Médicis. (*Julien de*) Aſſaſſiné. A 279.

Médicis. (*Laurent de*) Livre & éloge de ce Prince. A 280.

Médicis. (*Pierre de*) Son hiſtoire. A 279.

Médicis. (*Catherine de*) Corruption de ſa Cour, effet de la Politique de cette Reine. B 13. Elle vouloit paſſer pour Reformée. B 43. Qu'elle étoit favorable aux Réformez. B 67. Mot qu'elle dit aprés la bataille de Dreux. *ibid.* Triumvirat formé contre elle. B 73. Elle implore le ſecours des Réformez. B 74. Violence que lui font les Catholiques Liguez. B 74. 75. Son infidélité eſt cauſe des ſeconds troubles de France. B 79. Ce qu'elle diſoit des inclinations pacifiques des Réformez. B 107. Compliment terrible qu'elle fit à Amyot. B 147. Propoſitions qu'elle fit au Connétable de Montmorancy pour le détacher d'avec les Châtillons. B 255. Epigramme Latine contre cette Princeſſe. C 63. Corruption de ſa Cour. C 100. Zele avec lequel on y perſecuta les Réformez. *ibid.* Entêtement de cette Reine & de ſa Cour pour la Magie. C 1576. Hiſtoire d'une pretenduë Médaille, où elle eſt repréſentée adorant le Démon. C 600. *& ſuiv.*

Médicis. (*Marie de*) Reine de France. Ne veut point d'Accoucheur. A 466.

Médiſance. Pourquoi elle eſt ſi commune. C 107. Comparée au meurtre. C 108. Atrocité de ce crime. C 175. Ce qu'il faut faire pour ſe conſoler des coups que la médiſance peut porter. C 916. Que les Dames les plus vertueuſes l'évitent difficilement. *ibid.*

Méduſe de Pallas. Jugement ſur ce Livre. D 583.

Mégerlinus. Son Traité Chronologique ſur la Papeſſe Jeanne. A 466.

Mégrin. (Saint) Particulitez ſur ſon aſſaſſinat. B 16.

Meibomius. (*Marc*) Le premier qui ait écrit la vie de Mécénas. A 610. Ses Notes ſur Diogene Laërce. D 668.

Meilleraie. (Maréchal de la) Mort de ſon pere dans la Religion Réformée. C 640. Qui étoit ſon aieul. C 640. 641. Particularitez concernant ſa généalogie. C 641. Bravoure du Maréchal. *ibid.* Particularitez du Mariage de ſon fils avec Hortenſe Mancini. C 641. Motifs qui porterent le Cardinal Mazarin à cette alliance. C 641. 642.

Meiſnerus. Sa *Philoſophia ſobria*. C 764.

Mela. (*Pomponius*) Commentaires de Voſſius ſur cet auteur critiquez. A 567. 568. Deſcription qu'il fait de certains ſauvages de l'Afrique. C 352.

Mélanchton. (*Philippe*) Lettres M. S. de ce Réformateur. A 641. Ses aveux ſur l'incompréhenſibilité du Péché. C 841. Paſſage où il ſoûtient que la vertu eſt aimable par elle même. C 987. La Clef de quelques endroits de ſes Lettres. D 694.

Melchior. (*Jean*) Idée d'un livre de ce Savant ſur la communion ſous les deux eſpéces. A 38.

Melchiorri. (*Octavio*) Précis des Cérémonies par leſquelles les Dominicains honorerent ſa mémoire. C 589.

Melchiſédec. Preuves que ce Roi eſt Jéſus Chriſt même. A 470. Les Juifs le prennent pour Sem. A 471.

Melchites. Ce que c'eſt que cette Secte. A 46.

Méléagre. Particularitez & Reflexions ſur la maniere dont Althée le fit mourir. C 584. 585.

Mélilech. Prétendu fils de Salomon. A 72.

Meliſſus, Grammarien: Titre qu'il donne à un de ſes Livres. D 554.

Mellierus. (*Lucas*) Nom ſuppoſé de Monſieur Crellius. Voiez *Crellius*.

Mémoires. Combien ſujette à s'affoiblir. A 300. Ce que c'eſt, & en quoi elle conſiſte. A 410. Exemple d'un homme qui la perdit pas une maladie. A 627. Explication des Principaux phénomenes qui concernent la mémoire. D 440. 441.

Mémoires de Hollande. Roman Satirique. D 570.

Mémoires & Intrigues de la Cour de Rome depuis 1669. *juſqu'en* 1676. D 569.

Mémoires de la Cour de Vienne, par un Francomtois. D 857.

Mémoires de Monſieur D. F. L. touchant ce qui s'eſt paſſé en Italie entre Victor Amédée Duc de Savoye, & le Roi T. C. D 727.

Memorial. Sur les différens entre les Jéſuites & les Docteurs de Louvain. D 732.

Mena. (*Juan de*) Eloge de ce Poëte Eſpagnol. A 257.
Menage. (*Gilles*) Ce qui a donné lieu à ſes origines de la langue Italienne. A 487. Eloge de deux autres Ouvrages de ce Savant ſur la langue Grecque. A 580. Loué par Maimbourg, & pourquoi. B 25, 26. Ce qu'il dit ſur les loüanges qu'il a reçûs & qu'il s'eſt données. B 193. Remarque ſur ſes ouvrages. B 326. Son eloge. C 145. Trois Satiryques de Gilles Boileau contre lui. C 529. Que c'eſt Menage que Moliere a joué ſous le nom de Vadius. C 552. Etonnement qu'il temoignoit de ce que les Paiſans François ſuffiſoient aux taxes qu'on leur impoſoit. D 591. Ses Conférences. D 553. Ses *Origines de la Langue Italienne*, &c. D 574. Il y en a deux éditions. D 596. Ses Notes ſur Diogene Laërce. D 668. Satiriſé par Monſieur Couſin, & pourquoi. D 676. Son *Menagiana*. D 687. Corrigé par Monſieur de la Monnoie. D 693. Modification de l'Eloge qu'en a fait Monſieur Bayle dans ſon Dictionnaire. D 796. Maltraité dans le *Sorberiana*. D 687. A aimé galamment Madame de Sévigni. D 772. Critique. D 853.
Ménagerie. Jugement ſur ce livre. C 552.
Menagiana. Ce livre cité ſur l'origine de la ſcene de Triſſotin & de Vadius. C 552.
Ménandre. Ses plagiats. A 122.
Menar. Son eloge, & ſa vie M. S. des anciens Philoſophes. A 633.
Menaſſeh ben Iſraël. Son opinion ſur les Etoiles. A 707.
Mendoze. (*Prosper*) Maître d'Hôtel de François I. réponſe qu'il fit aux Docteurs de Sorbonne, qui vouloient faire dire de meſſes pour tirer ce Prince du Purgatoire. D 558.
Ménélas. Statues qu'il conſacra à Thétis & à la Vengeance. A 734. Sa réconciliation avec Helene. A 735.
Menétrier. (*Claude François*) Inſcription de ce Savant critiquée. A 123. Raiſon qu'il donne des nombreuſes mammelles de la Diane d'Epheſe. A 342. Il a fait les Deviſes de la Pompe funebre de Monſieur de Turenne. D 563. Ses *Decora lina Funebria*, &c. Son *Traité de la véritable Nobleſſe & la Philoſophie des Images*. D 602.
Menoni. (*Jerome*) Impieté de ſon *flagellum Dæmonum*. A 331.
Menjot. (*Antoine*) Eloge & ouvrages de ce Médecin. A 756. Obſcenitez qu'il a miſes imprudemment dans un ouvrage. D 734. Ses *Oraiſons Poſthumes*. D 734.
Ménochius. (*Jacques*) Son ſentiment ſur la queſtion s'il faut garder la foi donnée aux Heretiques. C 523.
Menſonge. Qu'il eſt la marque caractériſtique de l'Egliſe Romaine. B 338. 339. Pourquoi il eſt ſi commun. C 107. Oppoſition entre les ſentimens des hommes ſur le menſonge, & leur pratique. C 401.
Menſtruës. De la diſſolution du corps dans les Menſtruës. A 107. Et de leur ſuſpenſion dans ces menſtruës. A 205.
Mentzelius. Diverſes obſervations de ce Savant. A 389.
Meque. (*la*) Particularité curieuſe de ce Pélerinage. A 684.
Mer. Livres touchant le droit de dominer ſur la mer. A 315. A quelle hauteur elle s'éleve dans certains pores de la Terre. A 436. Quelle eſt la cauſe de ſa ſalure. D 353. Pourquoi elle n'en perd rien malgré l'abord de tant de fleuves. *ibid.* Preuve qu'elle eſt ronde. D 354. Et qu'elle eſt plus baſſe que la terre. *ibid.* Si les fleuves & les fontaines viennent d'elle. D 376. *& ſuiv.* Explication du flux & du reflux de la mer. D 420.
Mercelin. (*George Abraham*) Son *Lindenius Renovatus*. D 677.
Mercure. (*le Dieu*) Particularitez ſur ſes ſtatuës faites en termes. A 376. Vœu en faveur de mercure. C 382.
Mercure. (*la Planete*) Sa diſtance de la Terre. D 428. Sa grandeur. D 428. 429. Mouvement de cette Planete. Voïez *Planetes*.
Mercure, Ou vif argent. Pourquoi il flotte dans le menſtrue qui l'a diſſous. A 107. Nouvelle cauſe de ſa ſuſpenſion dans le Tube de Torricelli. A 436. Ce qu'on entend en Chymie par Mercure. D 275.
Mercure. Divers Livres ainſi intitulez. C 540.
Mercure Triſmegiſte. Livres qu'on lui attribue. A 72. 73.
Mercure François. Tems de l'impreſſion des differens volumes de ce Livre. C 589. Son Auteur. C 589. 590. Hiſtoire & but de l'ouvrage. C 590. Des bonnes pieces qu'il contient. C 590. Cité avec raiſon par Maimbourg. C 591. Jugement d'Edouard Herbert ſur ce Livre. *ibid.* Ses avantages ſur les autres ouvrages de cette nature. C 491. Raiſons qu'il y a de le citer. C 591. 592.
Mercure Galant. Qu'il eſt plein de particularitez qui regardent la Hollande. B 636. Cité ſur quelques circonſtances de la vie de l'Abbé Cotin. C 551. 532. Diverſes fautes qu'on a faites dans ce livre en parlant du Maréchal de Lorge. C 504. *& ſuiv.*
Mercure Athenien. Ecrit Anglois. D 673.
Mercure Lacédemonien. Ecrit Anglois. D 677.
Mercure Hiſtorique. Cité ſur certains petits Prophétes d'Italie. C 510. Ouvrage de differens Auteurs. D 649. 677. 693.
Mercure Savant. Ses Auteurs. D 612. Inſpire à Monſieur Bayle le deſſein de donner ſes *Nouvelles de la République des Lettres*. *ibid.*
Mercuriales. Eloge de ces anciennes aſſemblées du Parlement de Paris. D 584.
Méré. (les Chevalier de) Son éloge. A 722. Ce qu'il a dit de la médiſance. B 206.
Meres. Preuves de leur amitié pour leurs enfans. B 276. Qu'elle n'eſt qu'un effet de l'inſtinct. B 277. Combien la Providence eſt admirable à cet égard. B 272. Sur quoi eſt fondée leur amour pour leurs enfans. B 273. Qu'il y a des occaſions où elles méritent le titre de perſécution. B 406.
Mérindol. Relation du maſſacre de Mérindol ſelon Maimbourg. B 51. Refutation de ce narré. B 52. Cauſe de l'alteration de cette hiſtoire. *ibid.*
Mérite. Qu'il eſt un obſtacle à la fortune. A 149.
Mérite de congruité. S'il eſt un article de foi de l'Egliſe Romaine. C 740. 750.
Merlat. (*Elie*) Qu'il a approuvé les réſolutions d'Angleterre. B 600. Son ſermon contre les *petits Prophétes connus à Paris*. B 654. D 656. Qu'on lui a attribué les *ſentimens* de Monſieur Daillé *ſur la retraite des Paſteurs*. B 605. Son traité *du pouvoir abſolu des Princes* cité. C 358. D 656. Prophétie de ce Paſteur. C 736. Fait le plongeon devant Monſieur Jurieu. D 640. 641. Reçoit un coup de dent dans l'*Avis aux Refugiez*. D 644. Repond à cet *Avis*. D 664. 669. Inſinue que Monſieur Bayle en eſt l'Auteur. D 669. Caractére de ſon eſprit. D 694.
Merlin. (*Jacques*) Docteur de Sorbonne. Fautes de quelques auteurs touchant le lieu de ſa naiſſance & ſur certaines circonſtances de ſa vie. C 627. 628. Remarques ſur ce qu'on a dit de lui dans les *Eſſais de Littérature*. D 723.
Meronville. (*Charles de*) Son Commentaire ſur les Oraiſons de Ciceron louez. A 169.
Merſenne. (*Marin*) Multitude prodigieuſe des Athées ſelon lui. C 210. Ce qu'il dit de la multitude qu'il y en a à Paris. C 604. Preuves qu'il apporte de la difficulté qu'il y a à demontrer l'exiſtence de Dieu. C 943. Sa Lettre à Sixtinus Amama. D 758.
Mérula. (*George*) Son humeur pédanteſque. A 280.
Mérula. (*Paul*) Sa vie & ſes ouvrages. A 102. Sa *Coſmographie*. D 717. 718.
Mésalliance. Si on peut excuſer les Reines qui ſe mésallient. C 618. Pourquoi on condamne la meſalliance des femmes, & non celle des hommes. *ibid.* S'il vaut mieux que les Princeſſes douairieres entretiennent un commerce criminel que de ſe meſallier. A 189.
Meſſac. Avanture de ce Prêtre avec Marc d'Aviano. A 486. Eloge de la famille de ce nom. B 27, 28. Ceux de cette maiſon ont une médaille où Catherine de Medécis eſt repreſenté adorant le Démon. C 600. *& ſuiv.*
Meſſalina. (*Valeria*) Avanture de ce Heros fabuleux dans la Caverne de la Fée de Norcia. C 607. 608.
Meſſe. Avec quelle indecence les Prêtres Mingreliens la diſent. A 649. Hiſtoire d'un Patriarche de Conſtantinople à ce ſujet. A 650. Extrait d'une Diſſertation ſur la conférence de Luther avec le Diable touchant la Meſſe. A 728. *& ſuiv.* Que la Meſſe n'eſt qu'un centon aſſez mal fait. B 61.
Métaphores. Difficiles à manier. D 541. Métaphore continuée s'enfle volontiers. *ibid.*
Métaphyſique. Que les Remontrans s'attachent à d'écrier cette ſcience. C 782. Ce que c'eſt, & quel eſt ſon objet. D 463. Qu'on la diviſe mal à propos en générale & particuliere. *ibid.* Eloge de cette ſcience. D 404. Son utilité. D 608.
Métempſycoſe. Superſtition de ces peuples. C 384.
Metaux. Combien il y en a. D 388. Divers ſentimens ſur leur matiere & ſur leur génération. A 389.
Métellus le Numidique. Remarque ſur ſa harangue au peuple Romain. B 319. 321. Remarque ſur ſa maniere de faire la guerre contre Jugurtha. D 578. 579.
Métempſycoſe. Accommodée avec le ſyſtême Chrétien. A 55. En un ſens la raiſon s'en accommode. A 57. Expoſition de cette Doctrine ſelon Platon. C 520. 521.
Météores. Ce qu'on entend par ce terme. D 365. Explication de ce qui regarde les Météores ignées. 366. *& ſuiv.* Les Météores lumineux. D 367. *& ſuiv.* Les Météores aqueux. D 372. *& ſuiv.* Les Météores Aeriens. D 380. *& ſuiv.*
Méthode. Ce que c'eſt. D 207.
Methodes. Examen de celles que le Clergé de France propoſa en 1682. pour la Converſion des Réformez. A 21.
Methode Nouvelle de la Langue Françoiſe. D 542.
Métropolis. Ce que c'eſt que cette ville. A 636.
Mets curieux. Remarques ſur l'ancienneté de ce mot. A 45. Quand ce mot a commencé d'être connu aux Grecs. D 625.
Métrodore. Quitte la Secte d'Epicure pour ſe joindre à Carnéade. D 749.
Métropolitain. Nouveauté du ſens moderne de ce Titre. A 700.

Mets. Réflexions sur la prise de Mets par le Connêtable de Montmorency. A 511. Si le Roi de France a pû chasser les Réformez de cette Ville. B 79.

Mets. Pourquoi ils paroissent agréables à certaines personnes & non à d'autres. D 360. 361. Pourquoi la faim les fait trouver bons. D 361.

Meursius. (*Jean*) Ses ouvrages. A 99. Son *Themis attica* & son éloge. A 443. Son *Athenæ Batavæ*. D 630. Extrait de son Traité *de Regno Laconico & de Pyrro*. A 734.

Meurtres. Qu'il y en a de légitimes. B 433. Que le meurtre n'est point péché s'il est involontaire. B 536. Qu'il n'est pas plus criminel que l'impudicité. C 107. Ou que la médisance. C 108. Combien les meurtres sont fréquens en Espagne. C 1056.

Mexicains. Réflexions sur leur incrédulité, & sur la tolérance des Espagnols à leur égard. A 631.

Meyer. (*Louis*) Particularitez concernant un de ses livres. D 164. Qu'il est l'Auteur du Livre intitulé, *Lucii Antistii Constantis de Jure Ecclesiasticorum*, & de celui qui a pour titre *Philosophia S. Scripturæ Interpres*. D 872.

Meyer. (*Jean*) Son *Traité des Fêtes des Juifs*. D 704.

Mézerai. (*François Eudes*) Cité sur les desordres du Clergé du XVI. Siecle. B 41. Et sur le motif de la conversion de Henri IV. B 55. Sage Reflexion de cet Historien sur ce que Henri III. se déclara le chef de la Ligue. B 148. Pourquoi il abandonna son nom d'Eudes. B 163. Fragmens de son histoire de France. B 258. Ce qu'il dit de Truchses Archevêque de Cologne. B 364. Pensée de cet Historien sur le supplice d'Anne du Bourg. B 401. Et sur les Préfaces réfutée. C 66. Ce qu'il dit des Poetes de la Cour d'Henri II. C 81. Cité sur les vices de la Cour de Catherine de Médicis. C 101. Et sur les mœurs de la Reine Marguerite. *ibid.* Faute qu'il a faite en parlant du surnom d'Auguste donné à Philippe II. Roi de France. C 554. Examen de ce qu'il dit touchant le sorcier des Echelles. C 602. *& suiv.* Faute qu'il a faite en parlant de Gebhard Truchses. C 611. Critiqué par le Sr. de Lesconvel. D 809.

Mézeriac. (*Claude Gaspar Bachet* Sieur de) Sa *Vie d'Esope*. D 839. Il y réfute ce qu'on dit de la difformité d'Esope. *ibid.* Particularitez touchant cet ouvrage & un autre. *ibid.*

Michel Ange. Remarque sur ses ouvrages. B 533.

Michel Frederowitz, Czar de Russie. Il monte sur le thrône de Moscovie. D 886. Son extraction. *ibid.*

Micheli. (*Vital*) Doge de Venise particularité de sa vie. B 317.

Midas. Médaille singuliere de ce Roi. A 376.

Miel. Quel étoit celui dont Saint Jean Baptiste se nourrissoit. A 103.

Migrot. (*Gaspar*) Qu'il n'a pas imprimé le nouveau Testament de Mons. C 432.

Mignot. (*Françoise*) Seconde femme du Maréchal de l'Hôpital. D 790. C'étoit une Avanturiere. *ibid.*

Milan. Corruption extrême de son Clergé dans le XVI. Siecle. B 40. 41.

Milan. (Duché de) Quand François I. en fut maître. D 686.

Milantia. Son avis sur le choix des noms. C 16.

Milbourn. (*Luc*) Se trompe dans un fait qu'il avance. D 794. Son caractere. *ibid.*

Milesiens. Long regne de cette famille en Irlande. A 618.

Milius. (*Abraham*) Sa dissertation contre l'universalité du Deluge. C 1023. Deux autres livres de cet Auteur. C 1024.

Miliarium aureum. Remarque sur cette colomne. A 91.

Militade. Particularitez curieuses sur une Lettre à ce Pape. A 301.

Milton. (*Jean*) Pourquoi il écrivit en faveur du divorce. A 259. Reproches qu'il fit à Saumaise sur ses contradictions. B 167. Et sur ses solecismes. B 170. Particularité sur le dernier article. *ibid* Qu'il fit succomber Saumaise. B 205. Qu'il se glorifioit d'avoir été la cause de sa mort. *ibid.* Accusation qu'il lui intenta. B 301. Son livre condamné par Arrêt du Parlement d'Angleterre. B 610.

Mine. Autorité de la bonne mine. A 468. Et en certains cas de la mauvaise. *ibid.*

Minéraux. Ce que c'est. D 384. Deux sortes de Minéraux. A 384 385. Explication de ce qui concerne les Principaux Minéraux. *ibid. & suiv.*

Minerve. Cette déesse offerte en mariage à deux hommes. C 381.

Mingreliens. Mot d'un de leurs Prêtres sur la présence réelle. A 46. Leur corruption extrême. A 648. Leur malpropreté & leur Religion. *ibid.* Autres particularitez sur leurs mœurs. A 649.

Minimes. Thèse flatteuse de ces Pères. A 543. Excès de leur flatterie. A 570. Leur ingratitude envers Monsieur de Launoi. A 641. 642.

Ministre. Moyens de décider si les Protestans ont usurpé le Ministere Ecclésiastique. A 193. Si les femmes peuvent être admises à celui de l'Evangile, & si les Protestans le croient. C 1033. 1034. 1035. *& suiv.*

Ministres. Si ceux de Henri IV. Lui dirent qu'il pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine. A 541. Justification de ceux qui sont sortis de France. A 542. S'il est vrai qu'ils aient répondu par des satyres à la Lettre circulaire du Clergé. A 612. 613. Apologie de la retraite de ceux de France. A 742. Que ce seroit un inconvénient qu'ils entrassent en conférence avec des Missionnaires devant les Chinois. B 521. Et en particulier sur la Transubstantiation. *ibid.* On ne veut point en Hollande qu'ils se mêlent d'affaires d'Etat, ni qu'ils intentent des accusations d'Heresie. D 653. Ceux d'Ecosse, tournez en ridicule dans un Livre Anglois. D 679. Ceux de Hongrie, cruellement persecutez. D 563. L'Amiral de Ruiter en délivre vingt-cinq qui étoient aux Galeres. *ibid.* Ceux des Fiefs étoient exclus en France des Synodes des Réformez. D 563. Les Ministres François s'établissent difficilement en Hollande depuis le Refuge. D 616. Dispute sur leur retraite à cause de la persécution de France. D 694. Voiez *Anonymes.*

Minos. Permet la Pédérastie. C 221.

Minos. (*Claude*) Son *Commentaire* sur les *Emblêmes d'Alciat*. D 686.

Minot. Son livre de la nature & des causes de la fievre. A 165.

Minutius Felix. Pris pour une suite d'Arnobe, & pourquoi. A 251. Cité sur le respect dû aux anciens usages & aux loix en fait de Religion. C 82. Cité pour prouver que le Peuple croioit toutes les fables de la Théologie Païenne. C 922.

Minutoli. (*Vincent*) Pasteur & Professeur à Geneve. Son eloge de Jacob Spon. A 571. Sa lettre à Monsieur Jurieu. B 764. *& suiv.* Avoit traduit le livre de Léon de Modene *des Cérémonies & Coutumes des Juifs d'aujourd'hui*. D 553. Est fait Professeur en Histoire & aux Belles-Lettres dans l'Académie de Geneve. D 561. Fait un *Poëme Latin* sur la délivrance des Ministres de Hongrie. D 563. Autres Vers qu'il fait. D 565. 566. 567. Ses Dissertations. D 567. *& suiv.* Sa Traduction de la *Vie de Galeazzo Caraccciolo*. D 601. Travaille à une *Géographie Séculiere*. D 606. Sa *Lettre* à Monsieur Jurieu touchant le Projet de Paix. D 662. Attaqué par l'Auteur du *Philosophe dégradé* touchant cette Lettre. D 665. Accusé par Monsieur Jurieu d'être de la Cabale de Rotterdam. D 573. Se propose de publier sa Traduction du Livre de Pierius Valerianus *de Infelicitate Literatorum*. D 677. Ses Recueils. *ibid.* Perd un fils à Neer-winden. D 692. 695. Ses *Dépêches du Parnasse, ou Gazette des Savans*. D 697. Particularitez touchant cet Ouvrage. *ibid.* Est fait Bibliothécaire de Geneve. D 789. Envoie un Mémoire touchant sa Famille à Monsieur Bayle. D 807. 814.

Miracles. Comment s'accordent avec la simplicité & l'universalité des loix établies par Dieu. A 50. Miracles prétendus en mémoire de celui des noces de Cana. A 70. Réflexions sur les Conteurs de miracles. A 138. Où les miracles arrivent d'ordinaire. A 156. Pensée attribuée à Malbranche sur les miracles. A 351. Ceux de Saint François Xavier. A 350. Ce que c'est proprement qu'un miracle. A 532. Faux miracles de Vespasien & d'Alexandre. A 570. Pourquoi Dieu n'a point fait de miracles parmi les Païens. C 124. 128. Que si les Cometes ne sont point miraculeuses les maux qu'on leur fait présager sont donc miraculeux. C 134. Qu'il ne convient pas à Dieu de faire des miracles sans les accompagner d'instructions. *ibid. & suiv.* Que tout miracle non révélé est faux s'il est contraire à l'idée qu'on a de Dieu. C 138. Pourquoi & comment Dieu fait des miracles. C 140. Qu'ils sont des effets de sa volonté particuliere. C 141. 142. En quoi consiste la nature d'un miracle. C 544. Si Dieu a empêché par un miracle l'immensité de la matiere. *ibid.* Qu'aucun miracle ne peut détruire l'immensité en question, si elle est liée nécessairement avec l'idée de l'étenduë. C 545. Qu'un miracle ne change rien à l'ordre de l'Univers. D 64.

Mirandula. (*Antoine*) Son éloge & son sentiment sur les contradictions apparentes de l'Ecriture avec la raison. D 91.

Miroir. Description de celui de Monsieur de la Garouste. A 436.

Missel. Fracas du Clergé de France contre une traduction de ce Livre. A 615.

Missions. S'il est bon d'employer les Jésuites dans une mission. A 536. But de l'Eglise Romaine en envoiant des missions. B 361.

Missionnaires. Combien inutiles dans la Mingrelie. A 649. Leur ignorance par rapport aux antiquitez. A 650. Particularitez sur ceux de la Georgie. A 659. Mauvaise foi de ceux que l'Eglise Romaine envoie chez les Infidelles. B 350. Que ce seroit une inconvénient qu'il fussent en conférence avec des Ministres Protestans devant les Chinois. B 521. En particulier sur la Transubstantiation. *ibid.* Portrait d'un Missionnaire animé contre les Protestans. D 861.

Missionnaires de la Chine. Leurs Disputes avec les Jésuites. D 823.

Digitized by Google

Mithra. Culte & figure de ce Dieu. A 181. 645. Adoré dans les Gaules sous un nom féminin. A 645.
Mithridate. Sa grandeur prédite par deux Cometes. C 54.
Mode. (*la*) Son empire juiques dans la Medecine. A 234. *Satire contre la Mode.* D 772.
Mode. (*le*) Ce que c'eſt que le mode d'un Syllogiſme. D 210. Combien il y en a. D 211. Exemples. D 212. 213. Diverſes définitions du mode entant qu'oppoſé à ſubſtance. D 497. Sa diviſion. *ibid. & ſuiv.* Le mode eſt reellement diſtinct du ſujet. D 498. *& ſuiv.*
Modération. Cette vertu recommandée aux Auteurs d'Ecrits polemiques. D 2.
Modification. Que la différente modification des corps eſt l'unique choſe qui en conſtituë la forme. D 282. *& ſuiv.*
Mohnt. (*George*) Précis de ſon Traité des Oracles. A 578. Et de ſes Diſſertations ſur le Serpent d'Airam. A 594.
Moetjens. (*Adrien*) Libraire à la Haye. D 782. Imprime les *Avantures de Telemaque.* D 782. 784.
Mœurs. Le faux zele neglige de les corriger pour ne s'en prendre qu'à l'Heréſie. B 102. Combien & pourquoi nos mœurs s'accordent mal avec nos Principes. C 86. *& ſuiv.* Effets de la perſuaſion générale d'une Religion par rapport aux mœurs. C 88. Paſſage du Pere Rapin ſur la corruption des mœurs de ce Siecle. C 96. 97. Qu'elle ne vient point du manque de foi. C 97. Témoignage de Monſieur Arnaud ſur le même ſujet. C 101. 102. Que la corruption de nos mœurs n'eſt pas un effet d'incrédulité. C 1052. *& ſuiv.* Definition de ce terme. D 258. Réflexions ſur la corruption des Mœurs. D 726.
Mogol. Importance de la charge d'Aſtrologue à la Cour du Grand Mogol. C 20.
Mogoliſtan. Horrible exécution qui s'y fit. C 612.
Moine. (Pere *le*) Belle penſée de Monſieur de Brieux qu'il rapporte. D 592.
Moine. (*Etienne le*) Ses *varia ſacra.* A 250. 301. Son éloge. A 302. 304. Vie de Cyrille Lucar qu'il promet. A 389. Il eſt mis en priſon. D 577. Son éloge. D 579. Appellé à Leide. D 580. Part pour s'y rendre, & paſſe par l'Angleterre. *ibid.* Prépare une edition de *Joſephe. ibid.* Sa Harangue ſur le Regne du Meſſie. D 617. Ses *Varia Sacra. ibid.*
Moine ſecularisé: Cet Ouvrage a été châtré à Geneve. D 553.
Moines. Leurs uſurpations. A 48. Origine de leurs exemptions. *ibid.* Combien Amelot de la Houſſaie les craignoit. A 85. Leur maniere de vivre du tems de Saint Athanaſe. A 347. Preuve qu'ils vivoient dès lors en communauté. A 506. Pourquoi leur ſtile marque d'ordinaire de l'emportement. B 8. Arrêts du Parlement de Paris touchant l'obéiſſance qu'ils doivent au Roi. B 35. Commoditez qu'ils ont de ſe divertir avec les femmes. B 39. Leur corruption au tems de la Reformation. B 40. *& ſuiv.* Que ceux d'entre eux qui ſe ſont joints aux premiers Réformateurs ne l'ont pas fait par un eſprit de débauche. B 41. *& ſuiv.* Que ceux qui ſe firent Réformez ne ſe marierent pas par intérêt. B 267. *& ſuiv.* Difference de leur mariage d'avec ceux des autres gens d'Egliſe. B 309. Qu'ils pouvoient embraſſer la Réforme ſans ſe marier. B 310. Que leur témoignage en faveur des femmes ne peut être ſuſpect. B 321. Plaiſante dévotion d'un moine à la Sainte Vierge. C 324. Si les Moines ont le droit d'elire leurs Prélats. D 738.
Moiſſy. (Abbé de) Précis de ſon livre ſur la méthode des Peres en traitant les myſteres. A 359.
Moles. Cauſes de leur formation. A 623. Deux ſortes de moles. *ibid.* Deux ſortes de moles de génération. A 624.
Molesworth. (*Robert*) Sa *Relation de l'Etat préſent de Dannemarc.* D 705. Jugement ſur cet Ouvrage. *ibid.* Son Eloge. D 755. 671.
Moliere. (*Jean Baptiſte Poquelin de*) Fragmens de ſa Comédie d'*Amphytrion.* B 225. Paſſage de ſon *Tartuffe.* B 293. 294. Conſidérations ſur ſes Comédies. B 322. 323. Sa complaiſance pour le goût du Peuple. C 203. Effet du ridicule qu'il donna à l'Abbé Coun. C 551. 552. Particularitez ſur ce ſujet. C 552. Vers qu'on a faits ſur ſa Mort. D 542. A critiqué un Sonnet de l'Abbé Cotin dans ſes *Femmes Savantes.* D 841.
Molina. Naiſſance, progrès, & cenſure de ſa Doctrine ſur la grace. A 668. 669. Préference qu'il donne au Droit naturel ſur le Droit poſitif. C 409.
Molineux. Sa lettre ſur la diſſolution du corps dans les menſtruës. A 191. Et ſes Réflexions ſur leur ſuſpenſion dans ces mêmes menſtruës. A 205.
Moliniſme. Voiez *Molina & Moliniſtes.* Aveu d'un Jéſuite contraire à la Doctrine de cette Secte. A 685. Ses difficultez. *ibid.* Traité de pur Pelagianiſme. D 614.
Moliniſtes. Leur opinion ſur la liberté de Dieu. C 676. Qu'ils ne peuvent expliquer par la foi le peché d'Adam. C 838. Réflexions ſur leur définition de la liberté. C 853.
Molinos. Remarques ſur ſon innocence. B 504.
Mollenbrochius. Sa Diſſertation *de genio Principis.* C 750.
Molerus. (*Jean*) Son *Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbrica*, &c. D 678.
Molle. Qu'elle ne differe de la liquidité que du plus au moins. D 342.
Molza. (*Marco*) Quand il eſt mort. D 775. 777.
Moment. Combien on en peut diſtinguer en une heure. D 301. 302.
Monma. (*Guillaume*). A 20.
Monmouth. (le Duc de) Remarques ſur ſon évaſion. B 651.
Monarchie. Son origine & ſes droits. A 127. 128. Combien les Republiques ont autrefois mortifié les Monarchies. C 149. 150.
Monarchie de Sicile. Voiez *Sicile.*
Monarchie Univerſelle. Si la Maiſon d'Autriche y a aſpiré. C 915.
Monaſteres. Soin qu'on y doit prendre de l'éducation des Filles penſionnaires. A 549. 550. Pluſieurs où les Moines & les Religieuſes demeuroient enſemble. A 677.
Moncal. (*de*) Perd une jambe au ſiege de Gibraltar. D 860. Récompenſé par la Reine d'Angleterre. *ibid.*
Monde. Qu'il auroit pû être créé de toute éternité. A 313. Penſées des Philoſophes ſur la maniere dont il ſera détruit par le feu. A 328. Réponſe à ceux qui croient y voir des irrégularitez. A 347. 533. Difficulté d'en concevoir la creation. A 428. Qu'il eſt fini. *ibid.* Comparé à l'Opera. A 547. En quel ſens Dieu eſt l'ame du monde. A 562. Dogme des Païens ſur l'ame du monde. C 224. Réfuté. A 225. *& ſuiv.* Syſtême des Philoſophes de la Secte Ionique ſur le Principe du monde. C 330. *& ſuiv.* Examen de la doctrine d'Héraclite ſur cette matiere. C 331. *& ſuiv.* Que ces ſentimens conduiſoient tous à l'irreligion. C 331. 332. Que les Chrétiens ont tort d'emprunter les expreſſions & les idées de ces Philoſophes. C 332. Comment il faut employer contre les Stratoniciens la preuve de l'immatérialité de Dieu priſe de la beauté & de l'ordre qui paroiſſent dans l'Univers. C 333. Comment ils pouvoient la retorquer contre les Stoiciens. C 334. Et contre les Platoniciens & les Péripateticiens. C 335. Inconveniens du ſyſtême d'Epicure, de celui de Straton, & de celui des Orthodoxes touchant la Création & la conſervation du monde. C 338. 339. Avantages de ce dernier ſyſtême ſur celui de Straton. C 339. 340. Que Dieu en créant le monde ne s'eſt point propoſé pour but l'intérêt de ſa gloire. C 650. Quel étoit ſon but. C 652. Si le monde eſt le ſeul ouvrage de Dieu. C 657. Si Dieu l'a créé par des motifs de gloire ou de bonté. C 805. 809. Difficulté contre la preuve donnée par Monſieur Poiret que le monde a eu un commencement. D 157. 158.
Monde intelligible. Ce que Platon enſeigne là deſſus. A 561.
Monde ſenſible. Ce que Platon enſeigne là-deſſus. A 561.
Monde naiſſant: Précis, & éloge de ce livre. A 428. 429.
Mongales. Extravagante Idolatrie de ces Peuples. C 509.
Mongaillard. (*Bernard de*) Connu ſous le nom du petit Feuillant. Application profane qu'il fait de l'Ecriture. B 15.
Mongaillard. (*Jean François Perſin de*) Evêque de St. Pons: Sa *Lettre* ſur la perſécution faite aux Réformez de Languedoc. D 715.
Mongault. (*Nicolas*) Sa Traduction de l'*Hiſtoire d'Herodien.* D 824.
Monginot. Son ſentiment ſur le Quinquina. A 168.
Mons. (de) Nom déguiſé de Monſieur Simon. Son hiſtoire de la créance & des coûtumes des Nations de Levant. A 44.
Monlart. Continuateur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France.* D 163.
Monluc. (*Jean de*) Evêque de Valence. Combien il déteſtoit les déſordres du Clergé de ſon tems. B 40. 41. 441 Affront que lui fait le Connetable de Montmorency. B 65. Beau diſcours de ce Prélat ſur la modération que le Chriſtianiſme enſeigne. C 982. Ses négociations en Pologne pour l'élection d'Henri III. C 906.
Monnoie. (*Bernard de la*) Excellent Poëte. D 687. 775. A amaſſé un riche Treſor de faits rares & particuliers. D 787. 760. Communique des Remarques curieuſes à Monſieur Bayle. D 687. 693. 759. *& ſuiv.* D 766. 775. *& ſuiv.* Corrige le *Ménagiana.* D 693. 840. Ses recherches ſur le commencement de l'Année des Allemands. *ibid.* Eloge d'une de ſes Poëſies Latines. D 756. 760. Reſtitué un paſſage de Diogene Laërce. D 757. 769. Sa *Diſſertation ſur le Livre des trois Impoſteurs.* D 849.
Monoceros. Ce que c'eſt que ce Poiſſon. A 583.
Monopoli, Cardinal. Ce qu'il dit de Clément VIII. A 670.
Monoteſſaron. Particularitez ſur un M. S. de cet Ouvrage. A 340.
Monpleinchamp. (*Jean Bruſlé de*) Son *Hiſtoire d'Emanuel Philibert Duc de Savoye.* D 674.
Mons. (N. Teſtament de) Défenſe de cette verſion. A 281. Obſervations ſur cette défenſe. *ibid. & ſuiv.* Fins qu'on s'eſt propoſées dans cette verſion. *ibid.* Condamnation de ce livre. A 281. 282. Exemples des emportemens de Maimbourg contre cette verſion. B 8. 21. *& ſuiv.* Qui eſt approuvée par pluſieurs Prélats illuſtres. B 21. 22.
Mons. (la Ville de) Contradiction de Monſieur Jurieu ſur la priſe de cette place par les François. B 639. S'il eſt

Mons.
vrai que les Jéſuites furent cauſe du Siege de Mons en 1691. C 531. 532. Que le Nouveau Teſtament de Mons ne fut pas imprimé en cette Ville. C 532.
Monſtrelet. Critique ſur ce qu'il dit du ſupplice du Maréchal de Retz. C 576. Cité ſur les prétendus Sorciers d'Arras en 1459. C 578. 579.
Mont. [*François du*] Son *Voyage du Levant.* D 773. Ses *Mémoires pour l'intelligence de la Paix de Ryſwyck. ibid.*
Montagne. [*Michel de*] Trait plaiſant qu'il rapporte, A 687. Combien ſujet à oublier ſes penſées. B 169. Fragment de ſes *Eſſais.* B 289. 290. Comparaiſon qu'il fait de Diogene avec Timon le Miſantrope. B 318. Sa réflexion ſur Héraclite & ſur Démocrite. *ibid.* Paſſage de cet Auteur ſur les incommoditez de la vie. B 331. Ses penſées ſur la conſcience. *ibid.* Réflexion de ce Philoſophe ſur le ſupplice de la queſtion. B 400. Ce qu'il dit ſur ceux qui cherchent la cauſe de ce qui n'eſt point. C 36. Et ſur la foi des Chrétiens. C 118. Son ſentiment ſur les Hiſtoriens qui rapportent des choſes incroiables. C 193. Et ſur la punition des Sorciers. C 578. Ce qu'il dit des penſées fortuites des Auteurs. C 660. Exemples qu'il rapporte des flatteries des Courtiſans. C 951. Que la liberté de ſon livre ne lui a pas préjudicié. D 741. Pyrrhonien déclaré. D 537. Sa maniere d'écrire. D 539. Cité. 544. Combattu ſur la nature du Bien & du Mal. D 851.
Montagnes. Hauteur des plus élevées. D 354.
Montalban. La Semaine de cet Auteur. A 381.
Montauban. Qu'on a fait le panegyrique de la deſtruction de ſon temple. B 317.
Mont-auſier. [Duc de] On lui a obligation des Commentaires Dauphins. 142. Non moins homme de probité, & de mérite depuis ſon abjuration. B 735. Non moins loué des Miniſtres. *ibid.* Défend au Dauphin de France de lire les Epitres dédicatoires qui lui ſont adreſſées. D 584. 585. Avis qu'il donne à Monſieur Corneille. D 550.
Monbazon. (Ducheſſe de) Date de ſa mort. A 711. Epitaphe plaiſante qu'on lui fit. C 552.
Montbeliard. Récit de ce qui s'y paſſa dans une Conférence ſur la queſtion de la néceſſité du Péché. C 814. *& ſuiv.*
Montecuculi. (Comte de) Belle action de ce Général. A 338. Fautes qu'il fit en Allemagne. C 157. Eloge de ce Général. D 589.
Montemayor. (*Prudence* de) Jéſuite. Celèbre théſe qu'il ſoutint. A 669.
Monteſpan. (Marquiſe de) Sa diſgrace. D 585. Deviſe ſur cet évenement. D 586.
Montmorenci. (*Anne* Conneſtable de) Sa vanité. A 169. Comment il acquit la terre de Château briant. A 464. Réflexion ſur la maniere dont il prit Metz. A 511. Action peu reſpectueuſe de ce Conneſtable. B 65. Un des chefs du Triumvirat. B 73. *& ſuiv.* Ses cruautez contre les Réformez. B 76. Privilege ſingulier dont il jouit après ſa mort. B 82. Réponſe qu'il fit au Maréchal ſon fils. B 254. Que ſa crainte n'étoit fondée que ſur une craſſe ignorance. B 255. Qu'il n'agit pas en bon chrétien dans ſa conduite à l'égard du Calvinisme. B 255. Propoſitions que lui fit Catherine de Médicis pour le détacher d'avec les Chatillons. *ibid.* Autres raiſons qui l'obligerent à ſe roidir contre les Proteſtans. B 256. Ce qu'il diſoit des nouvelles Religions. C 955. 956.
Montmorency. (Ducheſſe de) Sa mort & ſon éloge. A 117.
Montpellier. Réflexions ſur la démolition du Temple de cette Ville. B 216. *& ſuiv.*
Montpenſier. (Duc de) Trait curieux de ſa vie. B 18. Portrait Hiſtorique de ce Prince. B 83. 84. Ce qu'il penſoit des guerres de Religion. C 982.
Montpenſier. (Ducheſſe de) Diſcours menaçans qu'elle tient contre Henri III. B 16. Elle eſt ſoupçonnée de s'être proſtituée au meurtrier de ce Roi. *ibid.* Origine de ſa haine contre Henri III. B 17. Remarques ſur ce Roman. B 353.
Montréſor. (Monſieur de) Son Mariage de Conſcience avec Mademoiſelle de Guiſe. D 789.
Mont-Serrin. Sa Chronique citée. A 677.
Morale. Ce que les Platoniciens en penſoient. A 563. Eloge de celle de Tacite. A 569. Pureté de celle de l'Evangile. A 709. Que la Morale eſt plus incertaine que la Phyſique. C 705. Qu'on peut ſoûtenir le pour & le contre dans les choſes de Morale. C 304. Quel eſt l'objet de cette ſcience. D 258. 259. Ses Principes. D 259. Sa diviſion. D 260. 264.
Morale Pratique des Jeſuites. Ce livre cité touchant un endroit de celui de Jarrige. B 39. 40.
Morale relâchée. Comment elle eſt entrée dans l'Egliſe. C 979.
Morales. (*Ambroiſe*) Pourquoi chaſſé des Jacobins d'Eſpagne. B 313.
Moralité. Que les Païens, & même des Chrétiens ont reconnu un fondement de moralité diſtinct des décrets de Dieu. C 414. 415.
More. Son ſentiment ſur la préexiſtence des ames. A 58. Défi fait aux Cartéſiens de réfuter ſa métaphyſique. *ibid.* Son démêlé avec Sturmius. A 368. Ses Principes bizarres *ibid. & ſuiv.*
Morelli. (*Henri*) Particularitez qu'il a communiquées touchant Spinoza, & touchant la Traduction de ſon *Tractatus Theologico-Politicus.* D 570. 872.
Morenne. (*Claude*) Curé de St. Méry. Son zèle pour le Roi. B 633.
Moréri. (*Louis*) Faute de ſon Dictionnaire *relevée.* A 103. Extrait de ſon article *Platon.* C 718. Son article du Cardinal Cuſa critiqué. C 741. Comme auſſi celui de Collenuccio. C 743. Avertiſſement ſur la ſeconde édition des remarques critiques ſur ſon Dictionnaire. D 593. *& ſuiv.* Moiens qu'il y avoit de le corriger, & qu'on a négligez. D 595. Combien peu d'auteurs Moréri avoit lûs. *ibid.* Diverſes fautes qu'il a faites. *ibid. & ſuiv.* Son *Dictionnaire* réimprimé avec des Additions. D 574. On y ajoûte un troiſiéme Volume. D 634. Corrigé & augmenté par Monſieur le Clerc. D 660. 684. Traduit en Anglois. D 684.
Morhof. (*Daniel George*) Son éloge. A 304. Jugement ſur la ſeconde partie de ſon *Polyhiſtor.* D 678.
Morin. [*Etienne*] Ses diſſertations ſur des matieres d'antiquité. A 94. Pourquoi, ſelon lui, on accuſoit les Juifs d'adorer une tête d'ane. A 343. Sa *Vie de Palmérius.* D 573. Son *Traité du Paradis Terreſtre.* D 678.
Morin. [*Jean Baptiſte*] Cas que le Cardinal de Richelieu faiſoit de ſes prédictions. C 242.
Morin. [. . .] Prêtre de l'Oratoire. Exemple ſingulier de ſon pyrrhoniſme. A 267. Jugement ſur ce Pere. *ibid.* En quoi il ſe moquoit des Janſéniſtes. A 749. Son livre ſur le ſacrement de Pénitence. D 582.
Moriſot. Fauſſe Lettre inſérée parmi ſes lettres poſthumes. C 511.
Moriſques. Leur rébellion fomentée par Henri IV. C 1019. 1021. Si leur expulſion fut contraire à la bonne politique. C 1021. 1022. S'il auroit mieux valu leur accorder la liberté de conſcience. C 1022.
Morl. Ce qu'il dit ſur l'amour de Dieu pour ſa gloire. C 848. Réfuté, *ibid.*
Morland. [Le Chevalier] Inventeur de Trompettes parlantes. A 367. Et d'une Pompe pour vuider l'eau des Navires. A 632.
Mornai. [*du Pleſſis*] Remarques ſur ſon livre contre la Meſſe. B 241. Il anime le Roi Jacques contre les Catholiques. B 573. Remarque qu'il fait à l'occaſion du *Catholique Anglois* de Louis d'Orléans. B 608.
Mort. Que conſidérée comme la fin des maux, elle eſt préférable à la vie. C 673.
Mort. [*Jacques le*] A 20.
Morts. Par combien de juges jugez ſelon les Païens. A 434. Mort qui guérit une maladie. A 667. Antiquité de la priere pour les morts. C 706.
Morus. [*Thomas*] Réflexions ſur ſes plaiſanteries. A 723. Jugement ſur ſon *Utopie.* D 532.
Morus. [*Alexandre*] Particularitez de ſa vie. A 534. Raiſons dont il ſe ſert pour juſtifier Jules Scaliger de quelques incongruitez de langage. B 171. Sa flatterie exceſſive envers Saumaiſe. B 190. Ce qu'il dit du Pere Petau à l'occaſion de Scaliger. B 205.
Morus, ou *More.* [*Henri*] Quelques-uns de ſes Ouvrages. D 574.
Moſchus. Traduction de ſes Idylles par Monſieur de Longepierre. A 633. Et par Politien. A 634. Bévûe plaiſante ſur ſon ſujet. A 634.
Moſcorovius. Son objection contre l'aphoriſme que tout être increé eſt infini. C 346. 347.
Moſcovie. Etat de cet Empire après la mort du premier Démétrius. D 886.
Moſcovites. Plaiſant ſcrupule de ces peuples. A 87. Qu'ils ne ſouffrent que leur Communion. B 554.
Motifs. Qu'on n'eſt point coupable d'en ſuivre un mauvais quand on ne le connoit point pour tel. B 534. Qu'il n'eſt pas néceſſaire pour agir mal d'en connoître le déſordre. B 533.
Mots. Qu'une Hiſtoire des mots ſeroit bien curieuſe, & bien peu lûe. C 523. Combien l'équivoque des mots embrouille les diſputes. C 1074. Qu'il y en a pluſieurs, qui différens en apparence, ſont en effet les mêmes. D 126.
Mothe le Vaier. Voiez *Vaier.*
Motteux. (*Pierre le*) Sa Traduction Angloiſe des deux derniers Livres de *Rabelais.* D 705.
Moule. Anatomie de ce Coquillage. A 141.
Moulin. (*Pierre du*) Son erreur touchant l'Antéchriſt. A 512. Horreur qu'il témoigne pour le dogme qui fait Dieu Auteur du Péché. C 307. 308. Son *Anatome Arminianiſmi.* C 801. Bornes de la Philoſophie, ſelon lui, par rapport à la connoiſſance de la Divinité. C 935. On lui attribue l'*Anti-Coton.* D 691.
Moulin. (*Louis du*) Fils du Précédent: Particularitez de ſa Vie. D 569. Sa *Tyrannie des Prêtres. ibid.*
Moulin. (*Pierre du*) Frère du Précédent, Chanoine de Cantorbéri. Ce qu'il dit de la Prédeſtination. C 844. Deux de ſes Ouvrages. D 165.

Digitized by Google

Moulin. (*Charles du*) Fait glorieux aux Vaudois qu'il rapporte. A 738. Livre qu'on lui attribue fauſſement. D 163.
Moulin. (*Suzanne du*) Femme de Monſieur Baſnage, veut marier Monſieur Bayle. D 604.
Mourgues. (le P. de) Ce qu'il penſe de la difficulté de la Poëſie Françoiſe. A 196. Remarque ſur un endroit de la Préface de ſa Traduction Françoiſe d'Epictete. C 528. *& ſuiv.*
Mouvement. Doctrine du P. Malbranche ſur ce ſujet. A 355. Expérience contre ſes loix méchaniques. A 368. Combien difficile de le définir. A 435. Cauſe de ſa durée dans la projection. *ibid.* Preuve que les corps ſont la véritable cauſe du mouvement. A 507. Objection de Leibnitz contre Deſcartes ſur la quantité du mouvement. A 735. Réponſe. *ibid.* Si les corps peuvent ſe mouvoir. A 740. Que leur choc eſt la cauſe du mouvement. *ibid.* Si le tems ſert à l'eſtime de la force du mouvement. A 747. Sentiment du P. Malbranche ſur le mouvement. A 748. Que notre ame n'eſt pas la cauſe efficiente du mouvement de nos membres. C 786. Si Dieu en a établi les loix générales par la liberté d'indifférence. C 850. Difficulté d'expliquer la nature du mouvement. D 135. Fauſſeté d'une des loix du mouvement établies par Deſcartes. D 137. 138. Cauſe du mouvement réfléchi. D 138. Que Dieu eſt la cauſe immédiate du mouvement. D 138. 139. Si le mouvement des étoiles fixes eſt réel ou apparent. D 140. 141. Réflexions de Monſieur Bayle ſur la cauſe de la continuation du mouvement. D 169. Qu'on n'en peut point expliquer la lenteur en ſuppoſant de petites pauſes. D 295. Sa définition. D 315. Ses diverſes eſpéces ſelon les anciens. *ibid.* Qu'il faut les réduire au ſeul mouvemens local. D 315. 316. Définitions de ce dernier. D 317. 318. Difficultez contre celle que Deſcartes en a donnée. D 317. Et contre une autre. D 318. Expoſition & examen de divers ſentimens ſur la cauſe efficiente du mouvement. D 318. *& ſuiv.* Fauſſeté de la diſtinction entre mouvement naturel & mouvement violent. D 325. Diverſes eſpéces de mouvement violent. *ibid.* Diviſion du mouvement ſelon les lignes que le mobile parcourt. D 326. 327. Autres diviſions. D 327. 328. Qu'il n'ajoûte aucune entité au corps mû. D 492. 502. *& ſuiv.*
Mouvement local. Qu'il n'y a point de liaiſon naturelle entre lui & le ſentiment de l'ame. D 64. 65.
Mouvemens perpétuel. Expérience phyſique ſur cette matiere. A 419. Remarques de Papin ſur un ouvrage où on propoſe un tel mouvement. A 540. Difficulté ſur ce ſujet. A 564. 565. Réponſe aux objections de Papin. A 578. 703.
Moya. (Père) Jéſuite. Son Apologie des Caſuiſtes tour à tour condamnée & approuvée. B 125. 126.
Moyens ſurs & honnêtes pour la converſion de tous les Hérétiques. Que l'auteur de ce livre n'a pû être connu. B 780.
Moïſe. Preuves qu'il n'eſt pas auteur du Pentateuque. A 332. Ses narrations trop ſuccintes. A 428. Qu'il a connu le Verbe moins clairement que Job. A 560. Preuve que chacune de ſes loix eſt juſte & ſage. B 370. Et que ſa Loi en général eſt moins parfaite que l'Evangile. B 371. Que l'exemple de ce Légiſlateur ne juſtifie point la perſécution. B 407. Différence entre les Loix de ce Prophete & celles de l'Evangile. B 409. Remarques ſur la punition qu'il faiſoit des Iſraëlites. B 455. Il a beaucoup pris de la Religion des Egyptiens. D 606. S'eſt ſouvent ſervi d'Emblémes & de Figures à la maniere des Orientaux. D 685.
Muet. Qui parle tous les jours à midi précis. A 389.
Multitude. Voïez *Nombre.*
Munſter. Combien la paix de cette Ville fit perdre de biens Eccléſiaſtiques aux Catholiques. A 246. Premiere cauſe de la Guerre qui y fut terminée par la Paix. B 175. Cette Paix condamnée par une Bulle du Pape. *ibid.*
Munſter. Pris par les Anabaptiſtes. D 783.
Munzer. (*Thomas*) Premier Chef des Anabaptiſtes. D
Murphey. Formulaire des Lettres que lui écrivent les Rois de France. B 154.
Mure. (*Conrad de*) Ce qu'il raconte de l'image de la Véronique. A 370.
Muret. (*Marc Antoine*) Faute de ce Savant relevée. C 111. Ses *Lettres*, *Harangues*, & *Poëſies*, publiées par Thomaſius. D 681.
Muſæus. (*Jean*) Son Traité *de uſu principiorum rationis.* C 764.
Muſc. Petiteſſe des parties qui s'en exhalent. D 362.
Muſcles. Office de ceux de l'œil. D 437. Comment les muſcles contribuent au mouvement. D 443.
Muſculus. Ce qu'il dit de l'uſure. C 980.
Muſique. Effet ſurprenant qu'elle produit. A 536. Défenſe faite à Rome aux femmes d'apprendre la Muſique d'un homme. D 602. Inſtrumens de Muſique défendus par l'Alcoran. A 660. Etrange effet de la Muſique ſur un Seigneur Gaſcon. A 756. Celle des Egliſes Catholiques comparée avec celles des Egliſes Réformées. B 61. 62. Qu'il appartient au Peuple de juger de la Muſique. C 294. Qui eſt l'Auteur de la Muſique des Pſeaumes qui ſe chantent chez les Réformez. D 603.
Muſſard. (*Pierre*) Réponſe qu'un Savant lui fit ſur l'arrangement des Décrets de Dieu. C 884. Son éloge & ſes ouvrages. D 165.
Muſtapha Kouï Ogleu, Grand Viſir. Particularitez de ſon hiſtoire. A 35.
Muſten, Général Suédois. Bataille qu'il gagne ſur les Polonois. D 895.
Muſulman. Réflexion ſur ce nom. A 17. Signification de ce titre, & ſi les Chrétiens peuvent le donner aux Turcs. B 150.
Mutæ. Voïez *Tacita.*
Muys. (*Jean*) Remarques ſur ſon *Podalirius Redivivus*. A 607.
Myccale. Fameuſe Magicienne, en quel tems elle vécut. C 587. 588.
Mylius. (*Crato*) Qui il étoit. C 751. Sa nouvelle édition de la Chronique de l'Abbé d'Uſurperg. C 751. 752. Hiſtoire & éloge de la continuation ou des *paralipomena* qu'il y joignit. C 752.
Myſteres. Si l'ancienne Egliſe les cachoit. A 382. Qu'aucune Secte Chrétienne, excepté les Sociniens, ne regarde les Myſteres de la Religion comme incompatibles avec la Raiſon. B 368. Examen de la queſtion s'ils ſont conformes aux lumieres naturelles. C 832. *& ſuiv.* Danger qu'il y a de les ſoûmettre à l'examen de la raiſon. C 763. *& ſuiv.* Déclaration des Etats de Hollande ſur ce ſujet. C 765. Que les Rationaux les croient, quoiqu'incompréhenſibles. C 766. *& ſuiv.* Et bien qu'ils en rejettent les explications. C 768. De quel uſage eſt la raiſon par rapport aux myſteres. C 770. Si le vrai moïen de diſputer ſur les myſteres eſt de vouloir les concilier avec la raiſon. C 778. *& ſuiv.* Qu'on ne peut rendre raiſon des myſteres. C 833. *& ſuiv.* 850. *& ſuiv.* Qu'on peut croire nos myſteres, & croire les axiomes philoſophiques qui les contrediſent. C 1072. 1073. 1074.
Myſteres. Comédies pieuſes ſous ce nom. *Le Myſtere du Vieil Teſtament par perſonnages joüé à Paris.* D 826. Le *Myſtere des Actes des Apôtres, joüé à Bourges, à Paris.* D 825. Le *Myſtere de la paſſion de nôtre Seigneur Jéſus-Chriſt joüé à Angiers* &c. D 826. Le *Myſtere de l'Apocalypſe de Saint Jean.* D 825. 826. Le nombre de ces ſortes d'Ouvrages étoit infini. *ibid.*
Myſteres. (*Petits*) En quel tems on les célébroit. A 179. Lieu où ils ſe célébrent. *ibid.*
Myſtiques. Qu'ils ſemblent croire que les Créatures ſe tranſubſtantient en Dieu. C 291. 292.

N.

NABUCHODONOSOR. Différence entre ſon Edit & ceux qu'on a faits en France contre les Réformez. B 765.
Naerden. (Synode de) Ce qu'il ordonna au ſujet de Monſieur Jurieu. B 714. La verſion Françoiſe du N. T. par Monſieur le Clerc y eſt condamnée dans un Synode. D 13.
Namur. Aſſiégé par le Roi Guillaume. D 713. Relation imprimée de ce Siege. D 713.
Nangis. (*Guillaume de*) Cité ſur le ſurnom d'Auguſte donné à Philippe II. Roi de France. C 554.
Nantes. (Edit de) Que les Proteſtans n'en ont point accordé de ſemblables aux Catholiques. B 573. Oppoſitions des Parlemens de France à la vérification de cet Edit. C 1018. Il fut la cauſe de la mort d'Henri IV. C 1022. Les Réfugiez ne doutoient point en 1689. de ſon prompt rétabliſſement. D 663. *Hiſtoire* de cet Edit par Monſieur Benoît. D 688.
Naſarille. Pourquoi on a crû qu'elle avoit été Religieuſe. A 130.
Naogeorgus. (*Thomas*) Son livre contre Jean de la Caſa. A 331.
Naphta. Combien il eſt inflammable. D 387.
Naples. Particularitez Hiſtoriques ſur cette Ville. A 152. Proverbe auquel elle a donné lieu. A 658. Remarques ſur la Rébellion d'un Vice-Roi de ce Roiaume. B 891. Ce Roiaume appellé autrefois *Regne* en France. C 523.
Narines. Preuve que l'organe de l'odorat ne réſide pas dans la tunique intérieure. D 436.
Naſamons. Si ce Peuple étoit Athée. C 930.
Naſica. (*Scipion*) Réponſe de Paul Emile à ce jeune Romain qui le preſſoit de livrer Bataille. D 590.
Naſſau. (*Guillaume I.* Prince de) Pourquoi il refuſa la ſouveraineté des Provinces Unies. C 623.
Naſſau. (*Maurice* Prince de) Son inattention au Prêche. C 517.
Naſſau. (*Frederic Henri* Prince de) Grande autorité de ce Stadhouder. C 623.
Naturaliſme. Diviſé en trois eſpéces. A 66.
Nature. Comparée à Protée. A 393. Difficultez qu'il y a dans le ſyſtême de la nature par rapport à la Morale. A 619. Significations différentes du mot Nature. A 705. Que la fauſſe idée qu'on s'en eſt faite eſt l'origine de l'Idolatrie. A 706. Ses irrégularitez. A 707. 708. Idées confuſes des Médecins ſur la Nature. A 708. Qu'elle a

Digitized by Google

NATURE.
dû joindre l'amour & la jalousie. B 283. Sa disposition à l'égard des Animaux. *ibid.* Qu'elle n'est autre chose que Dieu. C 60. Combien il importe de la connoître. C 61. Combien difficile de distinguer ce qui vient d'elle d'avec ce qui vient de l'éducation. C 209. Pouvoir de la nature sur les Nations les plus Barbares. *ibid.* Inutilité de quelques moiens dont on se sert pour prouver que ses instincts sont véritables. C 220. Qu'on lui attribue mille choses qui ne viennent point d'elle. C 240. 241. A qui elle a été plus favorable aux hommes ou aux bêtes. B 270. 271. 272. Qu'il y a une infinité de phénomenes de la nature qui ne regardent pas toûjours l'homme. C 267. Comment les Péripatéticiens & les Chinois la définissent. C 344. Son industrie. C 345. Chrétiens qui se contentent qu'on reconnoisse en elle quelque intelligence. C 392. Athées qui lui donnent de la raison. C 400. Combien peu de forces a la Raison contre la nature. C 521. Vers de Fracastor sur l'obscurité de ses mysteres. C 704. 705. Si c'est la nature qui apprend aux enfans à honorer leurs peres. C 709. *& suiv.* Difficulté de discerner ce qui vient de la nature. C 713. Moien d'y réussir. *ibid.* Si ce qui vient d'elle est véritable & raisonnable. C 714. Diverses significations du mot *nature*. D 268. 269.

Naturel. Quel est le sens de ce mot quand on l'oppose à miraculeux. D 472.

Natures plastiques. Triomphe de Monsieur Bayle sur cette matiere. D 28. En quoi les natures plastiques different de l'hypothese Cartésienne. D 182. Comment elles sont sujettes à la rétorsion des Stratoniciens. D 183. Qu'elles reviennent au Cartésianisme si elles ne sont des causes instrumentales. *ibid.* Et qu'on ne gagne rien à les supposer immatérielles. *ibid.* Qu'elles donnent plus de prise aux argumens *ad hominem* que l'hypothese des Cartésiens. *ibid.* En quoi elles sont conformes aux formes substantielles. D 183. 184. Force de la rétorsion que les Athées font contre ces Natures. D 184. Examen des réponses qu'y fait Monsieur le Clerc. D 185. Examen de sa doctrine sur ces natures. D 882. *& suiv.* 886. *& suiv.* Difficultez qui en général résultent de cette hypothese. D 891. 899.

Navarre. Droit de la France sur ce Roiaume, selon Maimbourg. B 28.

Navarre. (*Jeanne d'Albret* Reine de) Son second mariage. C 689.

Naucletus. Cité sur le serment que le Batard de Chypre fit au Soudan d'Egipte. C 759.

Naudæana & Patiniana. Avertissement sur la seconde édition de ce Livre. D 193.

Naudé. (*Gabriel*) Ce qu'il dit de la Politique. A 129. Traité de l'unitain, & en quel sens. A 191. Comment justifie Niphus de ses saletez. A 725. Son apologie pour Virgile accusé de Magie. A 757. Cité sur le Roman de la Rose, & sur Roland le furieux. C 82. Faute de ce Savant relevée. C 146. Cité sur l'Histoire de la Papesse Jeanne, & sur la retraite d'Alexandre III. à Venise. C 195. En quel sens il a pû justifier de magie les Philosophes de l'Antiquité. C 570. Son livre *de fato & vita termino.* C 828. Cet Ouvrage châtré par Monsieur Cousin. D 805. 812. Réimprimé en Hollande avec des Additions très-curieuses. D 812.

Navigation. Remarque sur celle des Anciens. A 67.

Nazaratus. Maître de Pythagore. Qui il étoit. A 308.

Nazianze. (S. *Grégoire* de) Justifié sur ses satyres contre Julien l'Apostat. B 588.

Neander. (*Michel*) Sa *Theologia Christiana.* C 837.

Nécepsus. Qu'il n'étoit pas necromancien. C 576.

Nécessité. Trois sortes de nécessité selon lesquelles une proposition est dite nécessairement vraie. D 239. Ce que c'est qu'une proposition nécessaire. D 240. 243. 244.

Nécromantie. Que les anciens Païens n'y trouvoient rien de condamnable. C 569. Preuves historiques de cela. *ibid.* C 573. *& suiv.*

Nerr-Winden. (Bataille de) Gagnée par les François à trop haut prix. D 692.

Nef d'Argos. Défense de cette expression. D 530.

Négation. En quoi elle differe de la Privation. D 236. Comment elle doit être placée pour rendre une proposition négative. D 240.

Négoce. N'est pas incompatible avec les lettres, harangue de Barleus sur ce sujet. A 284.

Négocians. S'ils peuvent donner & recevoir de l'argent à intérêt sous de simples Billets. A 295.

Negres. Force extraordinaire d'un poison dont ils se servent. A 666. Religion de ceux de Guinée. C 970. *& suiv.*

Neige. Comment elle se forme. D 375.

Nemours. (. . . . Duchesse de) Pourquoi on lui refuse les Corps de ses fils. D 15.

Nemours. (Duc de) Qu'il est fort maltraité dans la *Princesse de Cleves.* B 304. 305.

Neocorus. Nom supposé de Monsieur Kuster. D 736.

Nepos. (*Cornelius*) Mauvaise idée qu'en donne l'Abbé de Saint Réal. A 709. 710. Que lui, & *Æmilius Probus* ne sont pas deux Auteurs différens. D 886.

Néréides. Vengeance injuste & cruelle qu'elles tirent d'Andromede. C 364. 365.

Nerf auditif. Ce que c'est. D 363.

Nerf optique. Ce que c'est. D 438.

Nerfs. Leur structure & leur histoire. A 411. Leurs opérations. A 412. Leur nombre. D 434. 435. Leur composition. D 435. Comment ils contribuent aux Opérations des sens. *ibid. & suiv.* D 439. *& suiv.*

Néron. Qu'il n'a pas persécuté les Chrétiens avec autant de cruauté qu'on le croit. A 558. La persécution qu'il excita fit succomber les Chrétiens. B 564. Qu'il n'étoit pas Athée. C 83. Son entêtement pour la Magie. C 573.

Nestoriens. Ceux d'aujourd'hui justifiez d'Heresie. A 46. Que les anciens Nestoriens renversoient les fondemens de la vraie Eglise. B 826. Qu'il est facile, selon Monsieur Jurieu, de conserver les élus dans leurs Sectes. B 855. Qu'une infinité de Chrétiens sont Nestoriens. C 127.

Nestorius. Sur quel Principe il fut condamné. A 374.

Nevers. (Duc de) Remarque de ses Mémoires sur ce que fit Charles Quint à Augsbourg. B 609.

Neuf. Question d'Arithmetique sur ce nombre. A 363. Continuation de cette question. A 406. Réponse. A 490. Autre question sur ce nombre. A 491. Sa demonstration. A 664. Lettre sur le même sujet. A 727.

Neufville. (*Nicolas de*) *Seigneur de Villeroi*: Si Marot a été Page chez lui. D 812. 819. 823. Sa Mort. D 824.

Neuhusius. Sa credulité en fait de presages. C 62.

Neuwaldt. (*Herman*) Precis de la lettre contre l'Epreuve des Sorciers par immersion. A 616.

Neuwenbourg. Prise & reprise de cette Place. D 898.

Newton. (*Isaac*). Son Jugement sur les Anciens Géometres. D 737. S'il a cru qu'on ne pouvoit rien expliquer en Physique par les seules loix du mouvement. *ibid.* Croit le vuide. D 785. 786.

Nicaise. (*Claude*) Son Traité des *Sirenes.* D 695.

Nicéas. Passage de cet Historien appliqué à Louis XIV. B 465.

Nicée. Importance de faire voir que ce Concile n'a rien innové touchant la Trinité. A 380. Condamne les *ariomanites.* A 557.

Nicephore. Qu'il est le seul ancien qui ait dit qu'Héliodore preféra son Roman à son Evêché. D 175.

Nicias. Tort que lui fit la crainte pour les Eclipses. C 37.

Nicodeme. (*Léonard*) Ses additions à la Bibliotheque Napolitaine. A 500.

Nicolai. Divers Auteurs de ce nom. A 586.

Nicolas. (*Jean*) Son caractere. D 866. Ses Traitez *de Juramentis*, & *de Sepulchris Hebræorum. ibid.*

Nicole. (*Pierre*) Son livre des *Pr. Reformez convaincus de Schisme.* A 159. Tran à sa loüange. A 162. Idée de son Traité de la volonté. A 216. Refutation de divers endroits de son livre des *Pr. Réformez* &c. A 525. *& suiv.* Réflexion sur son livre des *Préjugez* &c. B 333. Mépris qu'on a pour cet ouvrage. B 334. Comment on peut y répondre. *ibid.* Qualité nécessaire selon lui pour être Schismatique. B 378. Eloge de ses *Essais de Morale.* Ce qu'il y dit sur les erreurs dont J. C. est venu guérir les hommes. C 55. Passage où il prouve que la crainte de Dieu est une grace. C 389. Cité sur l'opposition qu'il y a entre la pratique des hommes & leur théorie. C 401. Son sentiment sur la question si la foi influë sur les mœurs sans la grace. C 417. Examen d'un endroit de ses Lettres, où il parle des Panégyriques. C 525. *& suiv.* Ses réponses à Monsieur Jurieu sur les systêmes qui multiplient le nombre des Damnez. C 674. Examen de sa dispute avec Monsieur Jurieu sur la cruauté des hypotheses qui damnent une infinité de gens. C 873. *& suiv.* C 876. *& suiv.* Conclut d'un raisonnement de Monsieur Jurieu que, selon lui, les femmes peuvent être admises au Ministere de l'Evangile. C 1035. 1036. Examen de ce que répond le Ministre. C 1036. *& suiv.* Comment il auroit dû répondre. C 1038. *& suiv.* Ce qu'il dit des dogmes du peché originel & de l'éternité des peines. D 16. 20. Et de la Trinité. D 27. Maltraité dans les Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe du P. Daniel. D 707.

Niem. (*Théodericus à*) Ce qu'il raconte d'un Voiage de Grégoire XII. A 485.

Nigellus. Vers de ce Poëte sur l'incontinence des Religieuses. A 677.

Nicidius, de Remedio Amoris. D 756.

Nil. Particularitez sur la mesure de son accroissement qu'on gardoit à Rome. A 302.

Nimegue. Combien de la Paix de Nimegue fut avantageuse à la France. C 150. Reproches qu'on fait à la France d'avoir enfreint ce Traité. C 152. Reflexion sur les motifs qui le firent conclure. C 158.

Nimes. (Edit de) En 1629. Les Protestans n'ont point armé depuis cet Edit. D 592.

Ninivites. Considérations sur leur pénitence. C 256.

Ninus. Que ce Prince étoit Magicien. C 567.

Niphus. (*Augustin*) Justifié de ses saletez & comment. A 724.

Digitized by Google

Niobe. Injuſte punition de cette Princeſſe & de ſes enfans. C 364.
Nitre. Différence entre le Salpêtre & le Nitre. D 385. 386.
Niveau. Deſcription de celui de Monſieur Chapotot. A 576.
Nivelle. (. . . .) Son Factum pour Madame de Brinvilliers. C 416.
Noble. (*Euſtache le*) Ce qu'il dit en faveur de l'Aſtrologie judiciaire. C 242. Son éloge. *ibid.* Hardieſſe & fauſſeté de ſes prédictions politiques. C 533. Sa *Maſcarade de la Haye.* D 651. Son *Dialogue d'Eſope & de Mercure. ibid.* Son huitiéme *Entretien.* D 693.
Nobleſſe Allemande. Ne s'expoſe pas trop dans les Combats. D 562.
Nobleſſe de l'Arriereban: Mépriſée par Monſieur de Turenne. D 550.
Nobleſſe Françoiſe. D'où vient qu'il en périt tant dans les Batailles. D 562.
Nobleſſe Réformée. Remarques ſur les motifs de ſon changement de Religion. B 259.
Noces. Qu'on a toûjours attaché une eſpéce d'infamie & de peines aux ſecondes. A 365. Noces des Juifs. A 596. Et des Chrétiens. *ibid. & ſuiv.*
Nodot. (*François*) Les François n'ont pas été la dupe de ſon *Pétrone.* D 848.
Noé. Livre qu'on prétend qu'il mit dans l'Arche. A 72. Livres & fille qu'on lui donne. *ibid.* Voiages qu'on lui attribue, & conjectures à ce ſujet. A 206.
Noël. Précis d'un Traité ſur les maſcarades de Noël en Allemagne. A 70. Maniere de célébrer cette Fête en Georgie. A 658.
Noël. (*Alexandre*) Dominicain. Remarque ſur ſes ouvrages. B 301. Parallele entre lui & le Pére Maimbourg. *ibid.*
Nointel. (de) Plaiſante propoſition que deux Religieux font à cet Ambaſſadeur. A 646.
Noion. (l'Evêque de) Chanſon ſur une Avanture qui lui arriva. D 668.
Noir. (Monſieur le) Théologal de Sees: Hiſtoire de ſon *Evêque de Cour.* D 166. 563. Caractére & malheurs de ce Prêtre. D 166. Son *Evangile Nouveau du Cardinal Palavicin.* D 563. Perſécuté par ſes Evêques pour le Janſéniſme. *ibid.*
Noirceur. Quelle eſt la cauſe de cette couleur. D 419. 420.
Nombril. Erreurs touchant cette partie. A 351. Superſtitions ſur le même ſujet. A 352. Comment il ſe forme. A 394.
Nombre. Combien dangereux de ſe rapporter à l'autorité du grand nombre. C 193. 194. *& ſuiv.* Conſolation que Corneille & la Serre tiroient de celui de leurs admirateurs. C 200. 201. 202. Remarques & paſſages ſur le peu d'autorité du grand nombre. C 203. *& ſuiv.*
Nominaux. Axiome appellé le Raſoir des Nominaux. C 337.
Nom. Pourquoi quelques Savans des derniers Siecles en changérent. A 489. Superſtition des Athéniens & des Païſans par rapport aux noms. A 737. Combien il importe aux Auteurs d'avoir des noms qui ſonnent bien. B 162. 163. Prétenduë fatalité attachée à quelques-uns. C 24. 25. Juſtice de la préférence qu'on donne à certains noms. C 25. 26. Nouvelles réflexions contre la prétenduë facilité des noms. C 251. Faits hiſtoriques ſur cette matiere. C 252. Des Ordonnances qui ont flétri certains noms, & qui en ont relevé d'autres. C 251. 252. Remarques ſur le choix des noms. C 252. Que la communauté de noms ne prouve pas qu'on ſoit d'une même famille. C 735.
Nom. Terme de Logique. Sa définition. D 237.
Non-Conformité. (Péché de) Ce que c'eſt. D 648.
Noodt. (*Gérard*) Son livre intitulé *Julius Paulus* cité. C 710. D 793. Son Traité *de Fœnore & Uſuris.* D 772. Recueil de ſes Ouvrages. D 793. Son Eloge. *ibid.*
Norcia. Particularitez ſur une Ecole de Magie qu'on prétend y avoir ſubſiſté. C 572. 607. 608. 609.
Nord. Avantage des Païs qui y ſont ſituez. A 207. Que les Lettres & l'Ecriture en viennent. A 220. Que les plus grands Poiſſons y naiſſent. A 583. Combien les Païs du Nord ſont infectez de la Magie. C 572. Auteurs qui en ont traité. *ibid.* C 576. 577.
Normans. Leurs exploits en France. A 220.
Norris. (le Cardinal de) Livres écrits contre lui le détournent de travailler à de bonnes choſes. A 85.
Norwege. Hiſtoire de la converſion de ce Roiaume. A 221.
Noſtradamus. (*Michel*) Ses paroles ſur ſon horoſcope de l'Empereur Rodolphe II. & de l'Archiduc Erneſt. C 244. Ses Prophéties ſouvent falſifiées. C 509. Particularitez ſur deux éditions de ſes Quatrains. D 791. 792. Un de ſes Quatrains & ſon explication. *ibid.* Ses *Prophéties* traduites en Anglois, & expliquées par Théophile de Garenciers. D 729.
Notions Communes. Qu'on doit les rejetter à l'égard des Myſteres. C 861. 862. Et qu'il n'y a aucune Secte Chrétienne qui ne ſoit obligée de les recuſer. C 862. Théologiens fameux qui les récuſent en matiere de Religion. D 15. 16.
Nottingham. (le Comte de) Inſtructions qu'il donne à l'Amiral Herbert. D 645. Accuſé par cet Amiral. *ibid.*
Novateurs. Ce qu'en dit Vincent de Lérins. A 374.
Nouë. (la) Réflexion ſur une prédiction politique qu'il fit. C 146.
Nourrices. Celles des Anciens demeuroient auprés des filles juſqu'à leur Mariage. A 465. Leur meſuroient le col le lendemain des noces, & pourquoi. *ibid.*
Nourriture. Comment le Fœtus reçoit celle dont il a beſoin. A 394.
Nouveauté. Equivoque de ce mot. A 374. Qu'on pouſſe l'amour pour elle juſqu'à ſe laſſer d'un bon Auteur, parce qu'il n'eſt pas nouveau. B 162.
Nouveaux Réunis. Si ceux de France qui vont à la Meſſe le font librement. C 784.
Nouvelles. Remarque de l'Auteur ſur le grand nombre des fauſſes qui ſe publient. A 579. L'avidité d'en apprendre eſt une maladie. D 540. On en eſt plus curieux dans les Républiques qu'ailleurs. D 549. Effet qu'elles produiſoient en 1689. D 637.
Nouvelliſtes. Femme nouvelliſte peinte par Juvenal. C 53. Que les prédictions politiques des Nouvelliſtes les rendent ſouvent ridicules. C 533. 534. Leur caractére. C 534. Ridicule de leurs jugemens prématurez ſur l'avenir. C 912. *& ſuiv.*
Nouvelliſte Galant. Livre plein d'Avantures d'Amourettes. D 683.
Nuck. (*Antoine*) Son Traité de la Salive, &c. A 414.
Nudipedalia exercera. Explication de ces termes. A 95. Cette coûtume adoptée par des Chrétiens. *ibid.*
Nudité. Rémarques ſur celle des Cyniques. A 561. Sentiment de Diogene ſur ce ſujet. *ibid.* Réflexions ſur la cauſe de la honte qu'elle excite. *ibid.*
Nuditez. Extrait d'une lettre ſur les nuditez indécentes des filles. A 549.
Nuées. (Comédie des) Eloge & mauvais effet de cette piéce. A 505.
Nuis. (Monſieur) Idée de deux Traitez de Géométrie de ce Savant. A 617. Ses objections contre Monſieur Papin. A 703.
Nully. (le Préſident de) Mémoire ſur ſon ſujet envoyé à Monſieur Bayle. D 796. 808.
Numa. Réfutation de ce que dit Tite-Live pour montrer qu'il n'a pû être diſciple de Pythagore. A 535. Remarques ſur ce ſecond Roi de l'Ancienne Rome. B 895. Ses livres brûlez par ordre du Sénat, & pourquoi. C 744. Qu'il a fait profeſſion de la Magie. C 570. 571. Qu'il n'établit ſa Religion que par la fiction d'un miracle. C 947.
Numatianus. (*Rutilius*) Ses vers ſur la fatalité attachée à certains noms. C 251.
Nuque. Sa deſcription Anatomique. D 444.
Nutrition. Comment ſe fait la nutrition des Animaux. D 446. *& ſuiv.*
Nymphes. Ce que c'eſt que l'antre des Nymphes dans Homere. A 636.

O.

OATES. (*Titus*) Etonnement du Public ſur la découverte qu'il fit de la Conſpiration des Papiſtes. B 722.
Obéiſſance. Celle qui eſt dûë aux Souverains décidée par l'Ecriture. A 86. Comment on doit entendre les paſſages citez ſur cette matiere. A 87. Obéiſſance aveugle ce que c'eſt. *ibid.* Exemples de cette Obéiſſance. A 87. 88.
Obéliſques. Particularitez ſur celui de Rameſſes. A 123.
Objectifs. Deſcription de ceux qui ont ſervi à découvrir les nouveaux Satellites de Jupiter. A 711.
Objections. Qu'elles ne doivent pas faire abandonner ce qui eſt certain. C 691. Que c'eſt un avantage de reduire ſon adverſaire à ne pouvoir réfuter les objections. A 691. 692. Que l'inſolubilité d'une objection n'eſt pas une raiſon de rejetter un dogme. D 47.
Objet. Ce que c'eſt. D 215. 216. Deux ſortes d'objet. A 216.
Obrecht. (*Ulric*) Ses Notes ſur le Traité de Grotius *de Jure Belli ac Pacis.* D 634.
Obſcénitez. Si elles ſont plus dangereuſes voilées & délicates que nuës & groſſieres. C 648. *& ſuiv.* Si les obſcénitez groſſieres ſont plus dangereuſes que les obſcénitez délicates. C 1060. Apologie de Monſieur Bayle ſur les obſcénitez qu'on lui reproche d'avoir miſes dans ſon Dictionnaire. D 750. *& ſuiv.* Auteurs qui ont écrit impunément des livres obſcenes. D 750. 751.
Obſervations Phyſiques. A 15. 41. 79. 107. 118. 119. 132. 164. 165. 204. 242. 253. 264. 322. 323. 372. 373. 389. 390. 401. 463. 468. 491. 492. 563. 566. 584. 598. 599. 607. 614. 625. 626. 627. 636. 637. 638. 639. 656. 666. 667. 676. 682. 683. 693. 694. 695. 703. 704. 754. 755. 756.
Ocean. Pourquoi il eſt plus ſale entre les deux Tropiques qu'auprés des Poles. D 353.
Ocellus Lucanus. Ce qu'il dit de l'incorruptibilité des parties ſupérieures du monde. D 140.
Ockam. Diſcours qu'il tient à un Empereur. B 27. Propoſition qu'on a appellée le *raſoir d'Ockam.* C 337. Mot de ce Cordelier à un Empereur. D 588.

Orbin. (*Bernardin*) Qu'il n'eſt point le fondateur des Capucins, & qu'il n'a point été Martyr de la Religion Proteſtante. C 730. 731. Qu'il n'eſt pas Auteur du Traité *de tribus impoſturis*. D 363.

Orbovie. Epouſe de Marcellus, à quel dégré parente d'Auguſte. A 292.

Ordre. En quoi elle conſiſte. D 361. 362. Explication de quelques phénomenes ſur cette matiere. A 361. 363.

Odorat. Comment ſe fait cette ſenſation. D 436.

Excommunique. Double ſens de ce titre, & démêlez qu'il cauſa. A 494.

Oeil. Sa deſcription. D 437. 438.

Oeland. Les Danois ſe rendent maîtres de cette Iſle. D 887. Guſtave la reprend. D 887.

Oenée. Vengeance injuſte que Diane tire de lui. C 375.

Oenomaus. Inventeur des Couleurs qui diſtinguoient les factions dans les jeux du Cirque. A 18. Origine de ſon livre contre les Oracles. C 12.

Oeſophage. Ce que c'eſt. D 444.

Oeufs. Preuve que les hommes & les animaux en ſont engendrez. A 218. Ce que c'eſt que ceux qu'on croit voir dans les trompes de Fallope. A 119. Femme qui accouche de pluſieurs œufs. A 177. Comment Monſieur Drelincourt s'eſt convaincu que les Animaux ſe forment par des œufs. A 194. Preuve qu'ils ne ſont pas rendus feconds dans l'ovaire. A 293. Comparez au grain par rapport à leur maniere de germer. A 304. Oeuf de Serpent, ſes vertus merveilleuſes, ſelon les Druides. C 582. Hiſtoire à ce ſujet. *ibid.*

Oexmelin. (*Alexandre Olivier*) Son Hiſtoire des Avanturiers & Boucaniers. D 607. 626.

Offices de Cicéron. Eloge de ce Livre.

Ognate. (Comte d') B 912.

Oggin. (Iſle) Doit être placée dans le Nord. A 208.

Oiſeaux. Grandeur extraordinaire de quelques-uns. A 402.

Oiſeuſe. (Monſieur d') Voiez *Brodeau.*

Oiſnon. (les dix) De la Synagogue. Deux ſentimens ſur leur ſujet. A 952.

Olaus. Comment il convertit l'Iſlande & la Norwege. A 221.

Oldoinus. (*Auguſtin*) Son *Athenæum Romanum.* D 681.

Oléarius. (. . .) Cité ſur les effets de l'Opium. A 695. Son ouvrages ſur la doctrine d'Héraclite touchant les Principes des choſes naturelles. C 331.

Oléarius. (*Godefroi*) Sa Diſſertation *de Angelis deſertoribus* citée. C 830.

Olivarez. (Comte Duc d') Comment il jugeoit des hommes ſur les rapports qu'on lui en faiſoit. B 50. 51. Bel éloge qu'il fait du Cardinal de Richelieu. B 184.

Olivetan. (*Pierre Robert*) Sa verſion Françoiſe de la Bible. C 734. Particularitez concernant ſa perſonne. C 734. 735.

Olivier de la Marche: Son *Parement des Dames.* D 724.

Ombre. (l') *du Marquis de Louvois*, &c. Satire. D 674.

Omar. Son hiſtoire citée en faveur de la polygamie. A 258.

Onction des Rois. Qu'elle n'eſt pas ancienne chez les Chrétiens. A 618.

Onction. (Extrême) Aphoriſme ſur ce Sacrement. A 651.

Ongles. Office de Coupeur d'ongles en Turquie. A 679. 680.

Onuphrius. Cité & réfuté ſur l'onction des Rois de France. A 618.

Opacité. Quelle en eſt la cauſe. D 359.

Opera. Comparaiſon du monde à l'Opera. A 547.

Ophir. Sa ſituation. A 134.

Ophites. Ce que c'étoit que ces Hérétiques. A 592.

Opiniâtreté. Qu'on ne peut la diſtinguer d'avec la conſtance dans les Hérétiques. A 386. Qu'il eſt impoſſible de la diſcerner de la conſtance. B 395. Que perſiſter dans ſa Religion après avoir été réduit au ſilence dans une diſpute n'eſt pas une preuve d'opiniâtreté. B 396. Qualitez néceſſaires pour connoître ſi les gens ſont opiniâtres. B 396. 397.

Opinions. Que la probalité de deux opinions contraires eſt ſouvent cauſe qu'on les embraſſe toutes les deux tour à tour. B 168. Pourquoi le Prince n'a pas le même droit ſur elles que ſur les actions. B 451. Qu'on n'embraſſe les fauſſes opinions que parce qu'on les croit vraies. B 539. Exemples à ce ſujet. *ibid.* Source & progrès des opinions populaires. C 12. Comment un Théologien peut être entraîné dans ces opinions à l'égard des malignes influences des Cometes. *ibid.* Exemples de quelques opinions générales qui ſont fauſſes. C 33. 34. 35. Combien l'age & les réflexions apportent de changemens aux opinions. C 241. Pourquoi bien des gens ſont ſi attachez à leurs premieres opinions. C 241. 242. Que la vérité n'eſt pas toûjours le motif qui nous les fait embraſſer. C 305. Qu'il ne faut pas être prompt à attribuer les opinions d'autrui à de mauvais motifs. C 337.

Opium. Ce que c'eſt. D 239. Ses effets. A 695.

Oppede. (le Préſident d') Sa conduite ſelon Maimbourg dans le Maſſacre de Cabrieres & de Mérindol. B 51. 52. Son procès. B 52. 53. Prétenduë cauſe de ſa mort. B 53.

Oppoſez. Explication de ce qu'on entend en Logique par ce terme. D 235.

Optat, Evêque de Mileve. Une des marques de l'unité & de l'univerſalité de l'Egliſe ſelon lui. A 689. Concluſion qu'on en titre contre l'Egliſe Romaine. *ibid.* Réponſe à cette objection. *ibid.* Réplique. *ibid.*

Optatus Gallus. Fauſſe idée que Deckherrus a donné de cet ouvrage. D 164.

Optique. (Chambre) Moïen d'y faire paroître les objets dans leur ſituation naturelle. A 638.

Or. S'il eſt impoſſible à la Chymie de faire de l'or. D 230. En combien de parties il peut être diviſé. D 291. 301. Exemple de la ductilité de ce métal. D 356. 357. Cauſe de cette ductilité. D 357. Explication des principaux phénomenes de ce métal. D 389. 390.

Oracles. Toûjours attribuez aux Dieux ou aux Démons. A 4. En quel tems ont ceſſé. A 5. Sujets à la viciſſitude de l'eſtime & du mépris. *ibid.* Ecrits en vers. *ibid.* Trahis par la Confeſſion de quelques Prêtres. A 6. Réponſe à deux mauvaiſes raiſons dont on ſe ſert pour prouver qu'ils ne viennent pas du Démon. A 578. 579. Sentiment de Monſieur Mœbius ſur les Oracles. *ibid.* Qu'ils n'ont pas été rendus par les Démons. A 750. Fauſſeté des hiſtoires répanduës ſur ce ſujet. A 751. Que l'Ecriture eſt contraire à l'intervention du Démon dans les Oracles. *ibid.* Mépris déclaré des Païens pour les Oracles. A 751. 752. Qu'ils n'étoient qu'une fourberie des Prêtres. A 752. Que ce n'eſt point la venuë de J. C. qui les a fait ceſſer. *ibid.*

Orage. Deſcription d'un orage d'hiver. A 204.

Oraiſon. Diverſes Héréſies ſur cette matiere. A 582.

Orange. (*Frédéric Henri* Prince d') Trouvoit peu d'Officiers habiles dans l'Art militaire. A 314. Voïez *Naſſau.*

Oraſius Tubero. Jugement ſur cet Ouvrage. D 577. Cité ſur les coûtumes étrangeres de quelques Peuples. C 694. 732.

Orateurs. Qu'ils doivent mieux aimer plaire aux Peuple en déplaiſant aux Connoiſſeurs, que de plaire à ceux-ci ſeuls. C 203. Que les meilleurs ſont ceux qui craignent le plus en commençant leurs harangues. D 890.

Oratoire. (Prêtres de l') Leur concordat avec les Jéſuites. A 10. Leur conduite. A 184. Concordat des Jéſuites avec les Peres de l'Oratoire. D 186.

Orbins. (. . . .) Veut introduire le Catéchiſme de Monſieur Poiret. D 704.

Ordre. L'amour de l'Ordre néceſſaire pour être vertueux. A 105. Si les Bêtes ont une idée de l'ordre. C 886.

Oreilles. Mobilité de celles de quelques perſonnes. A 639. Comparaiſon des oreilles avec les yeux par rapport aux obſcenitez. C 1060. Deſcription de cette partie. D 363.

Organes. Que ſans eux l'ame peut avoir les mêmes ſenſations qu'elle avoit avec eux. D 159.

Orgues. Leur jeu comparé à celui des ſens. D 443.

Orientaux. Leur faſte. A 659. Particularitez & Réflexions ſur le Deſpotiſme qui régne parmi eux. C 621. 622.

Origene. Ce qu'il dit de la Loi Cérémonielle des Juifs. A 538. Et du petit nombre des Martyrs. A 558. Hiſtoire de l'Edition de ſon Traité de l'Oraiſon. A 581. But de cet ouvrage. A 581. 582. Remarques ſur ſes réponſes à ceux qui condamnoient la prêtre. A 582. Edition de ſes autres ouvrages par Monſieur Huet. *ibid.* Son opinion ſur l'ame des Aſtres. A 707. Sa crédulité en fait d'Aſtrologie. C 51. Sa conduite avec des Païens qu'il vouloit convertir. C 118. Si on peut réſoudre par les Principes d'Origene les objections des Manichéens. C 863. *& ſuiv.* Son opinion ſur l'état des ames avant qu'elles animaſſent les corps. D 257. Quelques-uns de ſes Traitez publiez par Monſieur Wetſtein. D 558.

Origeniſme. Si l'Arminianiſme lui eſt de beaucoup préférable. C 994.

Orléans. (Duc d') Ses Mémoires imprimez à Paris avec Privilege. A 380.

Ormano. (*Alphonſe d'*) Inſtruit Henri III. des deſſeins du Duc de Guiſe. B 15. Eſt cauſe de la mort du Cardinal de Guiſe. B 16.

Ormano, (le Maréchal d') Trahi par Monſieur Arnaud d'Andilly. D 842. *& ſuiv.* Juſtifié par le Duc d'Orléans. *ibid. & ſuiv.*

Orphée. Traité promis ſur ſes Confréries. A 434. Témoignages qui prouvent qu'il fut le principal auteur de la Mythologie Païenne. C 367. Eſt le premier Légiſlateur des Grecs. C 701. Conjectures ſur le motif qui le fit donner dans la Magie. C 567.

Orthodoxes. Mauvaiſes actions que les Orthodoxes zélez font par Principe de conſcience. C 986.

Os. Pierre qui rejoint les os rompus. A 667.

Oſiander. Son livre contre le Carteſianiſme. A 98. Son opinion ſur l'origine du Droit naturel. A 286. Sa doctrine ſur la juſtice naturelle. C 409. Ce qu'il dit ſur une certaine ſuperſtition des Soldats. C 605.

Oſorius, Evêque des Algarves. Qu'il condamna la conduite d'Emmanuel Roi de Portugal par rapport aux enfans des Juifs. B 211.

Oſſat. (*Arnaud d'*) Cardinal: Nouvelle édition de ſes *Lettres.* D 256.

Oſtracolla. Vertu merveilleuſe de cette pierre. A 667.

Oſtervald. (*J. F.*) Son *Traité des ſources de la Corruption* D 284.

Oſthanes. Deux Magiciens fameux de ce nom. C 568.

Othon.

Orbon. Pourquoi il étoit inaccessible à la flatterie. B 168.
Orbon L. Erige l'Autriche en Marquisat. A 902.
Orebovsk. (*François Faris*) Son Projet de Réunion. D 694. Ses *Origines Hungarica. ibid.*
Orlius. (*Jean Henri*) Son Examen des Annales de Baronius. D 562.
Ottocare, Roi de Boheme. Ses différens avec Rodolphe I. D 901.
Où. (l') Définition de cette Catégorie. D 208.
Ouaire. Preuves que les œufs n'y sont pas rendus féconds. A 293.
Ouarnm. Explication de cette inscription. A 181. 358.
Oubli. Qu'il est une des causes des contradictions des Auteurs. B 168. Qui sont ceux qui y sont les plus sujets. A 360. Combien il est mal aisé qu'ils n'oublient même des choses importantes. *ibid.*
Oudin. (*Antoine*) Ses *Curiosités Françoises pour Supplément aux Dictionnaires*, citées. D 548.
Oudin. (*Casimir*) Idée de son *supplementum de Scriptoribus Ecclesiasticis.* A 544. Particularitez sur son sujet. D 681. Maltraité par Monsieur Cave, il le critique à son tour. *ibid.*
Oudinet. (*Marc Antoine*) Fournit des Mémoires pour la Vie de Nicolas Bergier. D 725.
Ouï-dire. Reflexions sur ce sujet. A 15.
Ovide. Passage de ses Métamorphoses sur le sujet de Vulcain. B 290. Remarques sur son caractere. *ibid.* Et sur ce qu'il dit du bel esprit. B 332. Loüange ingénieuse qu'il donne à Auguste. C 54. Reproches qu'il fait à Apollon sur ses amours avec Leucothée. C 351. Motif qu'il donne à Jupiter inondant la terre d'un déluge universel. C 364. Vers où il montre combien les mauvais exemples des Dieux étoient propres à corrompre les Païens. C 369. 369. Ce qu'il dit de l'abus que les Galins faisoient des Temples. C 390. Sa description des Cérémonies de Tacite. C 569. Jugement qu'un ancien a porté de ses Poësies. D 527. Qu'il s'est trompé sur l'âge de Pythagore. D 538.
Ouïe. Remarques physiques sur ce sens dans les Poissons. A 583. Comment l'ouïe se fait. D 363. *& suiv.*
Oviedo. Son Cours de Philosophie. C 811.
Ouraqan. S'il y a des hommes qui aient cette partie. A 352.
Ouvrages. Avantage de ceux qu'admirent les Connoisseurs sur ceux qui sont admirez par le Peuple. C 203 Qu'il y en a d'une certaine espèce dont le Peuple juge aussi bien que les Connoisseurs. C 204. Comment il faut désavoüer les Ouvrages faussement attribuez à quelqu'un. D 869. Qu'on trouve souvent dans ceux des Savans les mots *mens donna.* A 668.
Ouvrages des Savans. L'Auteur de ce Journal justifié par Monsieur Bayle sur *l'Avis aux Réfugiez.* B 666.
Oxenstiern. (*Axel*) Fait Grand Chancelier de Suede. D 888.
Oxford. Décisions de cette Université pour l'indépendance de Rois. A 29. Qu'elle a confirmé que l'autorité des Rois ne releve que de Dieu. B 218. Ce qu'elle fit après la découverte d'une Conspiration tramée par les Protestans. B 610. Elle condamne les Propositions de Pareus en 1622. comme fausses &c. fait brûler son livre. *ibid.* Histoire de l'Université d'Oxford, & des Auteurs qui y ont été élevez par Monsieur Wood. D 832.
Oxtman. Ses Tables des Sinus &c. A 276.

P.

PAAW. (*Hadrien van*) Sa Lettre sur les derniers troubles d'Angleterre. A 385. Eloge de ce Magistrat. A 387. Grand Républicain. D 704. Fondateur de l'École Illustre de Rotterdam en faveur de Monsieur Jurieu & de Monsieur Bayle. D 636. 704.
Pacard. (*George*) Nie l'existence des Athées de spéculation. C 323.
Pacatus. (*Lucius Verus*) Ouvrage de ce Pseudonyme. C 953.
Pachimchelli. (*Ange*) Conte qu'il fait de Luther. A 226.
Pacuvius Calavius. Histoire du projet qu'il avoit formé contre le Senat de Capoüe. C 371.
Padilla. (*Luise de*) Ce qu'elle disoit de l'impression des œuvres de Gracian. A 97.
Padus. Origine du nom de ce fleuve. A 489.
Paganisme. Ignorance de ses Prêtres. A 391. Origine sur le triple jugement des morts qu'on lui attribue. A 434. Que les Apothéoses ont donné lieu aux honneurs rendus aux Martyrs. A 559. Tolérance des anciens Païens. B 363. 364. Idées absurdes que le Paganisme donne de la Divinité. C 79. Combien il est aisé de le réfuter. C 80. Qu'il n'en faut pas juger par ce qu'en ont dit les Poëtes, *ibid.* Non plus que par les opinions de quelques Philosophes. C 81. 82. Méthode de Monsieur Bossuet pour le décrier. C 82. 83. Quels ont été ses Principes réprimans. C 370. *& suiv.* Preuve tirée de son culte public qu'il étoit conforme à l'idée que les Poëtes en donnent. C 372. *& suiv.* Réflexions sur la longue durée du Paganisme. C 703. Que c'étoit un nom commun à plusieurs Sectes fort différentes. C 721. 722. En quoi consistoit le centre d'unité du Paganisme. *ibid.* S'il est aussi difficile à connoître que Monsieur Bernard le suppose. C 919. Preuves du contraire. A 919. 920. Validité du témoignage des Auteurs qui ont assûré que le Paganisme n'est point pire, ou n'est pas un aussi grand mal que l'Athéisme. C 920 *& suiv.* Nouveaux témoins. C 921. 922. Preuve que le Paganisme étoit plus pernicieux à la Société que l'Athéisme. C 950. *& suiv.* Passage de Monsieur Silhon sur le danger où il mettoit le Gouvernement. C 956. 957. Parallele qu'il en fait avec le Christianisme. C 957. Reflexions sur ce Parallele. *ibid. & suiv.* Si entant que le Paganisme renferme un reste de vérité, il est un Principe réprimant. C 959. 960. A quelles actions il attachoit les récompenses. C 961. S'il attendoit des Dieux les biens spirituels. C 961. S'il condamnoit aux enfers les violateurs des devoirs moraux. C 962. 963. Qu'il n'étoit pas la source de la Morale des Païens. C 964. *& suiv.* Qu'il n'étoit qu'une Religion mercénaire. C 965. Voiez *Idolatrie & Polythéisme.*
Pagi. (*Antoine*) Sa Critique de Baronius. D 634.
Pagus. Etymologie de ce mot. A 465.
Païens. Plusieurs Peres ont crû le salut des Païens vertueux. A 66. Connoissance qu'ils ont eu de la Trinité & des Anges Gardiens. A 562. Qu'ils étoient moins cruëls que les Catholiques. A 558. Leurs sentimens sur la Politique, sur la Morale, & sur la Divinité. A 562. Qu'ils ont connu ce qu'on doit à la vérité. B 228. Qu'ils ont reconnu que la pauvreté pouvoit induire au vice. B 232. Reproches que leur faisoient St. Augustin, & Arnobe sur les Cérémonies de leur Mariage. B 274. 313. Ce qu'ils ont dit de l'incontinence. B 313. Leur conduite avec les Chrétiens comparée à celle des Convertisseurs contre les Réformez. B 349. Preuve qu'on doit les tolérer. B 420. En quel cas il peut y avoir des prédestinez parmi eux. B 457. Prétextes qu'ils avoient de persécuter. B 503. Les mêmes prétextes ne subsistent plus. B 503. Leur amour pour la Patrie quoiqu'injuste & ingrate pour eux. B 617. Leur Morale sur ce sujet. B 617. Réflexions sur cette Morale. *ibid.* Qu'ils s'éleveront en jugement contre les Vaudois. B 616. Qu'il est probable qu'ils ont désiré une meilleure Religion avant la Prédication de l'Evangile. B 845. Comment on leur prouva les vérités de l'Ecriture. B 890. Preuve que selon les Principes de Monsieur Jurieu, ils sont dans la voie de salut. B 891. *& suiv.* Et que leur Religion n'enseigne rien de mortel. B 896. Qu'on ne peut leur objecter leur ignorance, comme un sujet de damnation. B 897. Que leur Idolatrie ne les exclud pas du Ciel. B 898. Comparaison qu'en fait Monsieur Jurieu avec la fornication. *ibid.* Leur crédulité pour l'Astrologie. C 19. 20. Leur superstition sur les jours. C 23. Sur les noms. C 25. Que plusieurs embrasserent le Christianisme sans être persuadez de sa bonté. C 56. Deux sources de leurs cruautez contre les Chrétiens. C 84. Que la Religion n'étoit pas la source de leurs vertus. C 115. 116. Passage d'un Auteur sur ce sujet. A 116. 117. Mauvaise opinion qu'ils avoient des Dieux. C 124. 125. Qu'il y en avoit qui n'admettoient point les Religions étrangeres. C 136. Qu'ils sont inexcusables de n'avoir pas reconnu Dieu par ses œuvres. C 138. Qu'il y avoit cinq sortes d'Athéisme parmi les anciens Païens. C 216. Qu'encore qu'ils parlassent souvent de Dieu au singulier, ils n'en ont pas crû l'unité. C 224. En quel sens, selon leurs Principes, elle convenoit à Dieu. C 225. Que la supériorité qu'ils ont donné à un Dieu sur les autres n'en exclut pas la pluralité. C 226. Qu'il y en a eu qui ont reconnu que la pureté du cœur étoit la principale partie du culte divin. C 253. *& suiv.* Qu'on ne leur demandoit qu'un culte extérieur. C 254. Et que c'étoit l'intérêt des Prêtres. *ibid.* Trois sortes de Religions parmi eux. C 255. Passages des Peres qui les accusent d'avoir eu une Religion qui n'influoit pas sur les mœurs. C 258. *& suiv.* Qu'elle ne servoit à rien par rapport à l'acquisition de la vertu. C 260. *& suiv.* Multitude prodigieuse de Dieux que les Païens adoroient. C 282. *& suiv.* Nouvelles Preuves qu'ils n'ont pas connu l'unité de Dieu. C 285. *& suiv.* Deux Principes de régularité dans le gouvernement de l'Univers qu'ils rejetterent également. C 348. Qu'il y a eu des Païens qui ont honoré divers êtres sans aucune vûë d'intérêt temporel ni spirituel. C 359. Passages des anciens où des hommes Païens rejettent leurs crimes sur sur les Dieux. C 366. 368. Qu'ils n'étoient pas retenus par la crainte des Dieux. C 375. *& suiv.* Qu'ils n'avoient pas sujet de les craindre. C 377. *& suiv.* Preuves de leur mépris pour leurs Divinitez. C 379. Fondement de ce mépris. C 381. *& suiv.* Qu'ils ne sacrifioient aux Dieux que par des vûës d'intérêt. C 386. 387. Et que leur Religion n'influoit pas sur leur Morale. C 387. Qu'on favorise le Pélagianisme en soûtenant le contraire. *ibid. & suiv.* Exemples de l'opposition qu'il y a entre les Principes des Païens & leurs pratiques. C 403. Qu'ils ont re-

PAIENS.
connu un fondement de moralité diſtinct des décrets de Dieu. C 414. Qu'ils n'auroient pas été plus méchans s'ils avoient été Athées. C 415. Qu'ils ont attribué aux Dieux des actes Magiques. C 584. Extravagances des Paiens modernes. C 709. Fauſſe Apologie des Paiens. C 717. S'ils ont reconnu un Dieu ſuprême. C 717. 718. Si leurs Philoſophes ont connu l'unité de Dieu. C 723. Preuve qu'ils l'admettoient de paroles & qu'ils la rejettoient en effet. C 724. Qu'ils croioient toutes les fables de la Théologie Paienne. C 922. *& ſuiv.* S'il leur étoit facile de connoître un Dieu Créateur ſans une grace particuliere, & ſans une Révélation. C 634. D'où leur venoient les idées de la vertu. C 964. *& ſuiv.* Qu'ils perſécutoient les Chrétiens par un Principe de conſcience. C 1014.

Pain. Hiſtoire d'un homme qui l'avoit en horreur. A 755.

Pain Levé. Origine de la coûtume d'emploier ce pain dans les Egliſes Françoiſes de Berne. C 596. Livre Apologétique de cette coûtume. C 596. 597. Auteurs qui traitent de cette matiere. C 557.

Pajon. (*Claude*) Ses Remarques ſur l'Avertiſſement Paſtoral. A 193. Eloge de ſon livre contre Port-Roial. B 153. Son ſentiment ſur les droits de la conſcience errante. C 1015. 1016.

Paiſans. Superſtition de quelques-uns. A 737. Que tous parmi les Chrétiens ſont anthropomorphites & Neſtoriens. C 122.

Paix. Vers contre la Paix. C 615. 616. En quel ſens & en quel cas la Guerre eſt préférable à la Paix. C 615. Amours de quelques Savans pour la Paix. C 618. 619. Que la Paix ne ſauroit toûjours durer. C 620.

Paix de Clément VIII. A quelle condition acceptée par les Evêques de France. A 704. On attribue au Pere Queſnel le Livre qui porte ce titre. D 793.

Paix des Pyrénées. Lettre de Monſieur de St. Evremond ſur cette Paix. D 541.

Paix. Entre l'Angleterre & la Hollande. D 544.

Paix. De l'Evêque de Munſter avec la Hollande. D 547.

Paix de Ryſwyck. Combien glorieuſe aux Alliez & honteuſe à la France. D 757.

Palæphilus. (*Vincentius*) Nom ſuppoſé de l'Auteur d'un Ecrit intitulé, *Refutatio Prodromi*, &c. D 723.

Palatin. (l'Electeur). Voïez *Electeur.*

Palatinat. Irruption qu'y font les François en 1688. B 632.

Palavicin. (*Sforce*) Cardinal. Jugement de ſon hiſtoire du Concile de Trente. A 404. Traduction qu'on en avoit promiſe. A 405. Réflexions ſur un paſſage de ſon Hiſtoire du Concile de Trente. B 49. Ce qu'il dit d'Adrien VI. *ibid.* Ce qu'il penſe de Fra Paolo. B 294. Remarque ſur ſa conduite à l'égard d'Alexandre VII. B 296. Sa digreſſion forcée pour louer la Reine Chriſtine. B 302. Cité ſur la Religion de Ferdinand I. & de Maximilien II. C 747. De quelle maniere il reçut le bonnet. C 901. Cérémonial orgueilleux qu'il obtint de Rome. *ibid.* Ce qu'il dit des Papes qui n'ont que Dieu pour eux. D 587. 588. Concluſion qu'en tire l'Auteur de *l'Evangile nouveau* de ce Cardinal. C 588. Son *Hiſtoire du Concile de Trente* D 562. Réfutation des Maximes répandues dans cet Ouvrage. *ibid.*

Palavicini. (*Ferrante*) Traduction de ſon *Divorzio Celeſte.* D 709. 720.

Paléfrade. Raiſon qu'il apporte contre l'exiſtence des Amazones. A 340.

Palingenius. (*Marcellus*) Ses vers ſur l'avarice des Eccléſiaſtiques. C 211. Cité ſur les circonſtances des entrevûes des Magiciens. C 608. Son *Zodiacus vitæ* très-eſtimé en Hollande. D 759.

Palmerius. (*Jacques*) *de Grentes-Menil.* Sa *Deſcription de l'ancienne Grece.* D 573. Ses Notes ſur les *Marbres d'Arundel, ibid.* Et ſur *Scylax.* D 736.

Palu. (*Madelaine* de la) Particularité de ſon Hiſtoire. A 369.

Pamiez. Calomnies contre l'Evêque de cette Ville. A 478. Conduite des Jéſuites dans l'affaire de ce Prélat. B 34. 45. Violences que les Catholiques exercerent à Pamiez contre les Réformez malgré les ordres reïtérez du Roi. B 109. Réflexion ſur la diſgrace où mourut l'Evêque de cette Ville, & ſur ce que les Jéſuites firent contre ſa mémoire. B 109. 140. Déſordres de Pamiez au ſujet de la Régale. B 149.

Pan. Reflexion ſur le prétendu oracle de la mort du Grand Pan. A 751.

Panchot. Ses *Lettres* non imprimées. D 680.

Pantréas. Ce que c'eſt. B 142. Comment il contribue à la digeſtion. *ibid. & ſuiv.*

Pantréatique. (*Suc*) Qu'il étoit connu des anciens. A 64.

Panégyriques. Reflexion ſur ces ſortes d'écrits. A 41. Et ſur ce qu'Epicure défend à ſon Sage d'en compoſer. A 476. En quel ſens Monſieur Nicole a dit qu'on n'y prouve rien. C 525. *& ſuiv.*

Panégyriſtes. Uſage qu'ils ont fait des Eclipſes & des Cometes. C 53. 54.

Panetius. Remarques hiſtoriques ſur ſa perſonne & ſur ſes ſentimens. C 307.

Panormitanus. (*Antonius*) Beau mot qu'il rapporte d'Alphonſe de Caſtille. D 584.

Panſpermie. Ce qu'Anaxagore entendoit par ce mot. D 275. 276

Panthéons. Qu'il n'y avoit point de ces figures dans les Temples des Dieux. A 536.

Paolo. (*Fra*) Différence des Lettres qu'il écrivoit aux Catholiques & aux Proteſtans. A 23. Penſée de ce Savant ſur le *Squittinio.* A 60. Que la circulation du ſang lui étoit connuë. A 64. Contrarietez des ſentimens des Catholiques ſur ſon ſujet. A 403. Traductions de ſon hiſtoire du Concile de Trente. A 403. 404. Son Traité des Benéfices, éloge de ce livre, & remarques ſur ce qu'on l'a imprimé en Hollande. A 481. Reflexion ſur ſon Hiſtoire du Concile de Trente. B 131. 132. Remarque ſur ſes ouvrages. B 294. Ce que dit de lui le Cardinal Palavicin. B 294. Remarques ſur ſa conduite. B 210. Cité ſur la neceſſité de répéter quelquefois dans un livre. C 593. Cité ſur la Religion de Maximilien II. C 747. Voïez *Sarpi.*

Papebroch. (*Daniel*) Jéſuite. Ses différends avec les Carmes. A 79. 84. Part qu'il a aux *Acta Sanctorum.* A 85. Ses Apologies contre les Carmes. D 772.

Papes. Titres qu'ils donnent aux Rois & qu'ils ont pris. A 151. Origine de leur puiſſance. A 152. Quelles ſont leurs prérogatives. A 237. S'ils ſont infaillibles. *ibid.* Papes qui ont erré. *ibid.* S'ils ſont ſupérieurs au Concile Univerſel. A 238. S'ils ont quelque puiſſance ſur le temporel des Rois. A 239. 320. De leur pouvoir de lier & de délier. *ibid.* De leur pouvoir ſur les Conciles & ſur toute l'Egliſe. A 321. Théſes ſoûtenuës ſur cette queſtion. A 322. Grands droits qu'un Proteſtant veut qu'on leur céde. A 430. Défenſe de leur infaillibilité. A 543. Leurs ordonnances contre les nuditez. A 549. Qu'ils ſont diffamez par la caſſation de l'Edit de Nantes. A 554. Bonne opinion qu'un Proteſtant témoigne avoir d'eux. A 555. Qu'ils peuvent être honnêtes gens entant que Particuliers, & non autrement. A 646. Comparez avec la Sibylle. A 657. Combien maltraitez par ceux des Catholiques auxquels ils ſont contraires. A 670. S'ils ont du pouvoir ſur les Princes. A 702. 703. Leur autorité mépriſée par le P. Maimbourg. B 8. 9. Qui en eſt puni. B 9. Opinion des Catholiques touchant le pouvoir des Papes ſur les Princes. B 26. 27. Combattuë par Maimbourg. B 27. Mepriſée par les Jéſuites en deux occaſions importantes. B 34. Par les Carmes. B 35. Et en général par tout ce qu'il y a de François. *ibid.* Papes honnêtes gens, ce qu'en diſent les Politiques Catholiques. B 49. Mot d'un Evêque ſur la briéveté de la vie des Papes. B 69. Titre qu'un Ambaſſadeur donne à un d'eux. B 72. Leurs prétentions ſur les Rois doivent détourner les Etats Proteſtans de tolérer les Catholiques. B 106. Livre au ſujet de ces prétentions. B 107. Maniere d'élire les Papes. B 128. 129. Que des mœurs auſteres ſont un obſtacle aux Cardinaux papables. A 129. Embarras où tombent ceux qui nient la ſuprême puiſſance du Pape. B 112. Noms de divers Auteurs Catholiques oppoſez ſur cet article. B 113. Faits importans ſur leſquels ils ſont d'avis contraires. B 116. Incertitude de la Tradition ſur la queſtion ſi l'infaillibilité réſide dans le Pape ou dans les Conciles. C 116. 117. Comment on reçoit en France leurs Légats *à Latere.* B 117. Et leurs Bulles. B 118. Examen de l'opinion de Jacques Vernant & de celle de l'Egliſe Gallicane ſur la ſuperiorité du Pape. B 122. *& ſuiv.* Avantage de ceux qui reconnoiſſent cette ſuperiorité ſur ceux qui la nient. B 120. Réfutation de la diſtinction des Papes d'avec le St. Siege. B 122. Comparaiſon des Bulles des Papes avec les Arrêts des Princes. B 287. Si eux & les Rois ſont des puiſſances collatérales. B 288. Si un Pape peut croire entant que Pape ce qu'il ne croit pas entant qu'homme. C 822. Qu'il y en a eu qui ont favoriſé les Proteſtans. C 745. Athéiſme que Calvin attribuoit aux Papes. C 927. Comment on examine ſi le ſujet papable a toutes les parties intégrantes d'un Pape. D 548. Si la France a dupé le Pape en 1693. D 697.

Papeſſe. Sibylle traitée de Papeſſe du Paganiſme, pourquoi. A 657.

Papeſſe Jeanne. Ouvrage ſur ſon ſujet. D 685.

Papin. (D . . .) Membre de la Société Roiale d'Angleterre. Ses remarques ſur un ouvrage où on propoſe un mouvement perpétuel. A 540. Ses remarques ſur une nouvelle maniere d'élever les eaux. A 563. Machines qu'il a inventées pour cet uſage. A 563. 577. Réponſe à ſes objections ſur le mouvement perpétuel. A 578. Autres remarques de ce Savant. A 636. Objections contre lui ſur la machine hydraulique. A 703. Reponſe à ſes objections ſur le mouvement perpétuel. A 704. Son ſyſtême ſur la maniere de calculer la viteſſe de l'air. A 753.

Papin. (*Iſaac*) Il ſoûtient qu'on ne peut prouver l'unité de Dieu par la raiſon, & eſt mal réfuté par Monſieur Jurieu. C 336. Raiſons du premier. A 336. 337. Raiſons contre lui. C 337. Ses *Eſſais de Théologie* citez ſur les bornes des attributs divins. C 347. Ses *Eſſais ſur la Providence & ſur la Grace.* C 777. Ce qu'il y dit contre Monſieur Jurieu. *ibid.* Refuté par Monſieur d'Arbuſſy ſur la Grace immédiate. D 634. Perſecuté par Monſieur Jurieu. D 680. Publie des Lettres que l'Evêque de Salisbury lui avoit écrites. *ibid.* Sa

Foi

PAPIN.
Foi réduite à ſes véritables principes. ibid. Sa *Tolérance des Proteſtans, & l'Autorité de l'Egliſe*, &c. *ibid.*
Papiſme. Dix-neuf Préjugez contre cette Egliſe: A 260. Que ſa férocité n'a pû être adoucie par la politeſſe de nos mœurs. B 358. Plan d'une Ligue pour le détruire. B 361.
Paracelſe. Secret fabuleux de ce Médecin. A 624.
Paradin. Ses *Annales de Bourgogne* citées. C 636. *& ſuiv.*
Paradis. Que la felicité éternelle du Paradis prouve que le mal n'eſt pas néceſſaire. C 655. 656.
Parallaxe. Ce que c'eſt. D 407. Différence entre celle d'un Aſtre à l'Horizon & d'un Aſtre approchant du Meridien. *ibid.* Que les Etoiles fixes n'en ont point, & pourquoi. D 407. 408.
Paralyſie. Etrange reſte de cette maladie. A 627.
Paraſelenes. Ce que c'eſt, & comment ils ſe forment. D 369.
Pardies. Ouvrage que Monſieur Bayle lui attribuë. D 165.
Pare. (*Ambroiſe*) Cure ſinguliere qu'il fit. A 682.
Parens. Erreur de ce Savant. A 739.
Parens. (*David*) Ce qu'il dit au ſujet des emportemens de Joſeph Scaliger. B 204. Paſſage où il enſeigne qu'il vaut mieux n'exiſter point que d'être damné. C 1070.
Parens. (*Philippe*) Ce qu'il dit des amis de Scaliger qui publierent ſes lettres. B 204. Il parle de Buchanan comme d'un homme de bien dans ſon Apologie. B 608. Ses opinions fauſſes. *ibid.* Ses propoſitions condamnées par l'Univerſité d'Oxford en 1622, comme fauſſes, impies, &c. & ſon Livre brulé par ordre de cette Univerſité. *ibid.* Brûlé encore par la main du Bourreau par ordre du Roi Jacques. *ibid.* Honneur qu'il temoigne pour le dogme qui fait Dieu auteur du péché. C 307.
Parheliſes. Ce que c'eſt, & comment ils ſe forment. D 369.
Paris. Sa mort comment vengée. C 365. Réflexions ſur les ſuites du fameux jugement de Paris. C 366.
Paris. Concile qui s'y tint contre les Images. A 517. Nombre de ſes enterremens chaque année A 601. Et de ſes maiſons. *ibid.* Mauvais ordre de ſes Hopitaux. A 661. 662. Zele furieux de cette Ville & de ſon Parlement pour la Ligue. B 57. Plaiſante vengeance que les Pariſiens ligueux tirerent de Sainte Genevieve. B 145. Eloge de ſes Habitans. C 534. Incommoditez de cette Ville. C 505. Qu'elles n'influent point ſur les gens de lettres. *ibid.* Humanité de ſon Parlement par rapport au ſupplice de Ravaillac. C 1078. *& ſuiv.*
Paris. (le Pere . . . .) Sa retractation au ſujet de Jean Scot. A 746.
Pariſot. (*Jean Patrocle*) Placet ſinguller de cet Auteur. A 396. Veritez qu'il croit manquer aux Philoſophes & aux Théologiens. A 396. 397. Sa méthode pour trouver des gens qui entendent la lecture de ſes ouvrages. A 397. Extraits de ſon livre de *La Foi dévoilée* &c. A 397. Réponſe qu'il faiſoit à ceux qui lui propoſoient des objections. B 701. Grand viſionnaire importun aux Grands. B 762.
Parjure. Auteurs qui ſoutiennent qu'il eſt pire que l'Athéiſme. C 301.
Parival. Cité ſur l'hiſtoire de Jerôme Radziewski. C 898. Ce qu'il dit des faux bruits de la mort de Charles Guſtave. C 916. 917.
Parker. (*Samuel*) Cité ſur la preuve qu'on tire du conſentement général. C 240. Particularitez touchant ce Docteur. C 241. Paſſage où il ſoutient que les Prédeſtinateurs ſont pires que les Athées. C 300. Autre ſur le même ſujet. C 307.
Parlemens. Deux Arrêts de celui de Paris concernant l'obéïſſance dûë au Roi par les Moines. B 25. Il fait le procès à Henri III. B 57. Conduite ſéditieuſe de celui de Toulouſe. Voiez *Toulouſe.* Diverſes déciſions de celui de Paris touchant des Bulles des Papes. B 118. 125. *& ſuiv.* Combien les Parlemens ont toûjours été oppoſez aux Proteſtans de France. C 1017. 1018. Pourquoi ils furent privez du droit de rejetter les juſſions du Roi. C 1018.
Parménide. Qu'il n'a pas connu l'unité de Dieu. C 286.
Parnaſſe Réformé. Endroit de ce Livre cité. A 735.
Paroiſſes. Que le Curé de chaque Paroiſſe connoît tous ſes Paroiſſiens, & la Religion d'un chacun d'eux. B 841.
Paroles. Que la force des Paroles magiques dépend de notre imagination. C 562. Vertu que les Païens y attachoient. C 566. 567.
Parques. Nommées *Fata.* A 489. Leurs enchantemens contre Alcmene. C 584. Et contre Méléagre. C 584. 585.
Partialité. En quoi conſiſte celle d'un Ecrivain. A 263.
Participe auxiliaire. Son uſage. D 880.
Particulariſtes. Qu'ils ne different pas eſſentiellement des Univerſaliſtes. C 894.
Particularitez Littéraires. Leur utilité. D 686. Dans quel ſens on peut dire qu'elles n'intéreſſent pas le Public. D 846.
Particuliers. Que leurs diſcours ne prouvent rien pour ou contre leur parti. B 149.
Parties. Ce que c'eſt que parties aliquotes, aliquantes, & proportionnelles. D 293.
Parties honteuſes. D'où vient qu'on a une infinité de mots dans toutes les Langues pour les exprimer. D 540.
Paſcal. (*Blaiſe*) Anecdotes touchant ſes *Penſées ſur la Religion.* A 63. Son éloge & ſa pieté. A 194. 195. Qu'il ſe ſervit fort à propos du *mentiris impudentiſſime* dans la XV. Lettre Provinciale. B 670. Ce qu'il dit du Pere Valérien dans ſa XVI. B 683. Paſſage de la même lettre cité contre les Proteſtans. B 684. Ses *Lettres Provinciales* réfutées par le Pere Daniel. D 727.
Paſcaſe. Introduit la Tranſubſtantiation dans l'Occident. A 580.
Paſchalius. (*Petrus*) Ses Lettres citées. C 400.
Paſchius. Son ſentiment ſur la connoiſſance de l'immortalité & de l'immatérialité de l'ame. C 241.
Paſquier. (*Etienne*) Ce qu'il diſoit de la multitude des Miracles de S. Fr. Xavier. A 487. Ce qu'il dit de l'incontinence de Charlemagne. B 186. Préface qu'il tira d'une Cérémonie. C 135. Fauſſeté du fondement de ſa prediction. C 145. 146. Son Commentaire ſur un paſſage de Platon touchant la priere. C 949. Qu'il eſt l'auteur du *Catéchiſme des Jéſuites.* D 165.
Paſſagers. Si ceux qui jettent leurs Marchandiſes à la mer le font librement. C 784.
Paſſau. Remarque ſur le Traité qui y fut conclu. D 903.
Paſſi. (*Giuſeppe*) Son livre intitulé *la Moſtruoſa fuzina* &c. C 236.
Paſſion. Une des Catégories. D 208. Explication ſommaire de cette Catégorie. D 231. 232.
Paſſions. Combien elles empêchent d'examiner bien les choſes. B 323. Combien les paſſions même déraiſonnables ſont néceſſaires. B 378. Qu'elles ſont le principe des actions des hommes. C 87. 88. *& ſuiv.* Que ſacrifier à Dieu ſa paſſion favorite eſt l'unique preuve qu'on agit pour l'amour de lui. C 106. Si elles prouvent la liberté de l'homme. C 783. Comment on les diviſe en Morale. D 266.
Paſteurs. Leur inégalité n'eſt pas contraire au droit divin. A 108. Et n'a pas été condamnée par les Réformez des Païs-Bas. A 109. Voiez *Miniſtres.*
Paſtor fido. Paſſage de ce Poëme. C 104. 105. Combien la lecture de cette Piece a corrompu de gens. C 648. Vers de ce Poëme ſur les miſeres de l'homme. C 669. Et ſur l'oppoſition de la nature & des loix. C 714.
Paſtorales. Comment le goût nous en eſt venu. A 634.
Paſtorius. (*Joachim*) Qu'il étoit Socinien. A 75.
Patin. (*Guy*) Diſcours ſur ſes lettres choiſies. A 23. Son éloge. *ibid.* Son averſion pour l'Antimoine. *ibid.* Sa facilité à adopter les faux bruits. A 24. Son éloignement de la bigoterie. *ibid.* Ce qu'il diſoit des ouvrages de Scaliger. A 26. Et ſur les Portraits de la Vierge par Saint Luc. A 371. Il repouſſe une imputation ridicule faite à Calvin. A 474. Ses remarques ſur le caractere du Pere Petau, & ſur ſes Ouvrages. B 205. Remarques ſur ſes lettres. B 270. Ce qu'il dit ſur les préfaces. C 268. Et de Ravaillac. C 1079. Ses *Lettres.* D 662. Il y manque une Table & des Notes critiques. *ibid.* Son *Patiniana.* D 803. On a châtré ce Livre. D 805.
Patin. (*Charles*) Fils du Précédent. Particularitez de ſon hiſtoire. A 25. Ouvrages & éloge de ſa ſavante famille. A 235. Amitié qu'il contracte avec J. Spon. C 571. Bévûe de Monſieur Jurieu à ſon ſujet ſur la nouvelle de la ſeconde édition de *l'Avis aux Réfugiez.* B 666. Relation de ſon voiage d'Allemagne. C 582.
Patriarche. S'il eſt vrai qu'on ait voulu en faire un en France. A 321. Remarques ſur l'autorité des Patriarches. A 701.
Patrice. (Saint) Remarque ſur l'oraiſon faite pour le jour de ſa Fête. A 685.
Patrice. (*François*) Ses Ouvrages. C 718.
Patrie. Morale des Païens ſur ce qu'un citoyen lui doit. B 614. Mauvaiſe ſubtilité qu'il y a à dire qu'on ne tend qu'à la ſoûmettre à un meilleur gouvernement. B 615.
Pavie. (le Cardinal de) Ses Lettres. D 681.
Pavillon. (*Nicolas*) Evêque d'Alet. Formulaire de ſon acceptation de la Paix de l'Egliſe. A 740.
Pavillon. (*Etienne*) Son *Placet des Muſes au Roi.* Attribué à Monſieur Deſpreaux. D 677.
Paul. (Saint) Sens de ſa prédiction touchant ceux qui enſeigneroient des doctrines des Diables. A 513. En quel cas il ſe juſtifie d'avoir contribué au mal du Prochain. B 455. Maniere peu reſpectueuſe dont le Pere Cauſſin parle de ſa Doctrine. B 47. Que Jeſus-Chriſt pouvoit le convertir ſans violence. B 496. Qu'il met les Heréſies au nombre des œuvres de la chair qui damnent ceux qui les commettent. B 535. Caracteres de la charité ſelon cet Apôtre. B 585. Explication d'un endroit de ſon Epître aux Romains. C 76. S'il permit à Lydie de negocier en pourpre. C 978.
Paul de Samoſate. Auteur de l'uſage que les Clercs vécuſſent en commun avec des femmes. A 557.
Paul III. Mot de Sixte V. ſur ſes différends avec Henri VIII. A 604. Extraits de ſa Bulle contre Henri VIII. B 111. Quel en devoit être l'effet. B 112.
Paul IV. Qu'il envoïa des preſens à la Ducheſſe de Valentinois. B 296. Menaces qu'il fit faire à Maximilien II. s'il ne renonce à ſon penchant pour le Lutheraniſme. C 747.
Paul. V. Sa conduite dans la diſpute *de Auxiliis.* A 670.

Paulo. (*François de*) Ce que Comines en disoit. A 25.
Pauli. (*Oliger*) Visionnaire. D 802. 804.
Pauli. (*Samuel*) Son sentiment sur le Thé & sur le Tabac. A 232. 233.
Paulian. (Monsieur) Particularitez sur cet Ecrivain. C 615.
Paulini. Edition qu'il donne d'un ancien recueil d'Avantures mémorables. A 639. Son *Theatrum illustrium virorum Carbeja. ibid.*
Paulus, le Jurisconsulte. Ce qu'il dit au sujet des Devins. B 628.
Pavot. Fécondité du pavot blanc. A 694.
Pauses. Qu'on ne peut expliquer par elles la lenteur du mouvement. D 295.
Pazzi. Histoire de leur Conjuration. A 279.
Pearson. (*Jean*) Ecrit contre Monsieur Daillé. D 550.
Peccatrix. Livres Manuscrits sous le nom de *Peccatrix*. D 728.
Péché. S'il est cause de la honte que la nudité excite. A 561. En quoi un certain auteur le fait consister. A 568. Pourquoi certains Péchez sont plus ordinaires que d'autres. C 106. *& suiv.* Nature du Péché. C 107. Que l'Auteur n'a pas établi l'égalité des péchez. C 174. 175. Que le dogme qui fait Dieu Auteur du Péché est pire que l'Athéisme selon les Prédestinateurs mêmes. C 300. 301. 307. Et qu'il renverse la Morale. C 307. 308. Distinction entre le Peché Théologique & le Péché Philosophique. C 395. Que le Péché est un plus grand mal que le mal physique. C 664. En quoi consiste la difficulté qui naît de la permission du péché. C 803. *& suiv.* Argumens qui prouvent la nécessité du péché. C 814. *& suiv.* Qu'il est selon les Théologiens la seule cause des miseres de l'homme. C 828. Incompréhensibilité de la permission du péché. C 837. 838. Comment les Prédestinateurs expliquent ce décret. C 851. Sagesse de Dieu dans la permission du Péché. C 977. Examen de la réponse de Monsieur Jacquelot à la question *pourquoi Dieu a permis le Péché.* D 59. 60. Que permettre le péché quand on peut le prévenir, & vouloir le péché c'est la même chose. D 60. Objection contre ce principe, & réponse à cette objection. D 60. 61. Que le système des Loix générales ne sert à rien pour montrer que Dieu a pû permettre le péché. D 64. 65. 66. Qu'il a pû l'empêcher sans blesser sa sagesse. D 66. Qu'il n'est pas vrai qu'en menaçant Adam de la mort, Dieu ait fait tout ce qui suffisoit pour empêcher le péché. D 68. 70. Si le péché est entré par accident dans le monde & dans les décrets de Dieu. D 69. Contradiction de Monsieur Jacquelot sur la question si le péché est nécessaire à la gloire de Dieu. D 70. Qu'il s'ensuit du système de ce Théologien que Dieu a voulu le péché, & en est la cause proprement dite. D 70. 71. *& suiv.* Qu'il est impossible à Dieu de n'avoir point eu de volonté efficace touchant le péché. D 83. Examen de la Doctrine de Monsieur Jacquelot sur la permission du péché. D 84. 85. *& suiv.* Si Dieu ne pouvoit le prévenir qu'en privant Adam de sa liberté. D 85. 86. Objection contre la définition que Monsieur Poiret donne du péché. D 159. 160. De quelle maniere Dieu a connu le péché d'Adam. D 161. Ce que c'est que le peché entant que péché. D 485. En quel sens la bonté transcendentale lui convient. *ibid.* Et comment il est cause de la peine infligée aux Pécheurs. D 485. 486. Pourquoi Dieu concourant avec eux n'est pourtant pas la cause du péché. D 491. *& suiv.*
Péché Originel. Livre scandaleux sur cette matiere réfuté par Rysenius. A 592. Conséquences qui résulteroient si le péché originel étoit cause des faux jugemens. B 534. Que la racine en demeure en nous après le Batême. C 220. Cruauté de la Doctrine qui l'établit. C 874.
Pechlin. (*Jean Nicolas*) Son traité sur le Thé. A 232.
Pedlus. Sens figuré de ce mot. D 532.
Pédanterie. Monsieur Bayle craignoit qu'on n'en trouvât dans son Dictionnaire. D 731.
Pédérastie. Permise par Minos. C 221.
Pedo Albinovanus. Remarque sur deux vers de ce Poëte. C 379.
Peines. Sont injustes si l'ame n'est pas spirituelle. A 438.
Peintres. Bévue qu'ils font quand ils representent J. C. dans le Temple. A 291. Goût singulier d'un Peintre Espagnol. C 506.
Peinture. Qu'il appartient au Peuple comme aux Experts d'en juger. C 204.
Pélagiens. Explication de leur Doctrine sur la Liberté. D 160.
Pelens. (*Julien*) Ses Traitez *de Solutione Matrimonii ob defectum Testium apparentium*, & *ex causâ Frigoris*. D 798. Ses *Actions Forenses. ibid.*
Pélisson. (*Paul*) Ce qu'il dit en faveur des Auteurs qui font des panégyriques. A 476. Precis de ses réflexions sur les differends de la Religion. A 590. *& suiv.* Remarque sur sa grande œconomie dans l'affaire des Conversions. B 37. Et sur son Memoire touchant les nouveaux Convertis. B 234. Ses censures bien mortifiantes pour Monsieur Jurieu. B 654. Ce qu'il dit de ce Pasteur dans son livre de ses
Pelisson.
Chimeres. B 670. Pourquoi il devoit être peu propre à écrire l'Histoire de Louis XIV. C 65. 66. Petits soins & viles épargnes où il entroit pour procurer des conversions. *ibid.* Un de ses livres cité sur la vie de Monsieur de l'Etoile. C 203. On lui attribue la *Réponse d'un Nouveau Converti à la Lettre d'un Réfugié*, &c. D 634. Ses *Chimeres de Monsieur Jurieu* réfutées par une Lettre attribuée à Monsieur Bayle. *ibid.* Fait réimprimer à Paris l'*Avis aux Réfugiez*. D 826. Ecrit de Monsieur de la Bastide pour prouver qu'il est l'Auteur de ce Livre. *ibid.*
Pelletier des Forts. (Monsieur) Son Eloge. D 733.
Pellevé. (Cardinal de) Remarque sur sa Harangue à l'ouverture des Etats de la Ligue. B 296.
Pembroke. (Comte de) Son Eloge. D 737.
Pénates. Particularitez historiques sur ces Dieux. A 535. Multitude de ces Dieux tutelaires du Paganisme. C 283. *& suiv.*
Penotus. (*Bernard*) Sa déclaration au lit de la mort contre la Pierre Philosophale. A 399.
Pensée. Qu'en elle consiste l'essence de l'esprit. D 112. 141. *& suiv.* Objections contre la doctrine qui fait consister l'essence de l'ame dans la pensée prise en général. D 149. Comment on pourroit concevoir que le Corps peut être rendu capable de penser. D 150. 151. Si la pensée & la matiere peuvent s'allier dans un même sujet. D 170. 786.
Pensées diverses. Monsieur Bayle en promettoit une troisiéme partie. C 400.
Penser. Que la faculté de penser est limitée à certains actes. C 1064. 1065.
Pépinecourt. Voiez *Bernier.*
Perceptions. Que notre ame est passive par rapport aux perceptions. C 786.
Pérefixe. (*Hardouin de*) Ses réflexions sur la raillerie par rapport aux Princes. A 12. Préference glorieuse qu'il remporte. A 13. Sa conduite dans la dispute du Jansénisme. A 739. Trait curieux de son Histoire d'Henri IV. B 57. Ce qu'il dit de l'amour de ce Prince pour les femmes. B 186. Témoignages qu'il rend des Dames de Port-Royal. B 311. Qu'il a rapporté des prodiges avec trop de crédulité. C 66. Divers endroits de son Histoire d'Henri IV. C 1028. *& suiv.* Critiquez. *ibid.*
Peregrinus. Conjecture sur ce Dialogue de Lucien. A 251.
Pereira. (*Gomez*) Son sentiment sur la connoissance des Bêtes. A 7. Adopté par Descartes. A 8.
Peres. Leur pouvoir sur leurs enfans chez les anciens Romains. A 103. Pensée de Malbranche sur ce sujet. *ibid.* Si l'erreur d'un homme qui croit être Pere enferme quelque chose de moral. B 223. *& suiv.* Combien la Providence est admirable dans la tendresse qu'ils ont pour leurs enfans. B 272. Réflexion sur l'amitié des Péres qui n'est fondée que sur l'opinion. *ibid.* Preuve de cette amitié. B 274. S'ils aiment leurs enfans, ou parce qu'ils sont formez à l'image de Dieu, ou parce qu'ils sont de même espèce qu'eux & formez de leur substance. B 275. Si le devoir d'honorer son pere est une impression de la nature. C 709. *& suiv.* Que ce devoir a été imposé par la Politique. C 710. Pouvoir que plusieurs Peuples accordoient ou accordent encore aux Peres de tuer leurs enfans. C 710. 711. Quels sont les véritables fondemens de la gratitude des enfans envers leurs Peres. C 712. Que l'action par laquelle on devient Pere ne donne aucun droit. *ibid.* Pouvoir que les Peres avoient sur leurs enfans nouveaux-nez selon l'ancien Droit. D 793.
Peres de l'Eglise. Favorables aux fictions pieuses. A 4. Ont crû le salut des Païens vertueux. A 66. Bon mot d'un Théatin contre qui on les citoit. A 255. Semblent avoir été long-tems Ariens & Semipelagiens. A 331. Reflexion sur leur prétenduë uniformité dans les points de controverse. A 374. Justification de ceux qu'on a soupçonnez d'Arianisme. A 380. Pourquoi on trouve dans leurs écrits de quoi favoriser les Catholiques & les Protestans. A 433. Qu'ils ont été Académiciens. A 561. Divers exemples de leurs erreurs. A 575. Si on peut prouver par leur langage qu'ils croioient la Transubstantiation. A 580. S'ils avoient deux manieres d'enseigner. *ibid.* Diverses éditions que les Allemans ont données des Peres. A 582. Difficulté de discerner l'opinion des Peres sur l'Eucharistie. A 591. 746. La lecture de leurs Livres peu propre à éclaircir les difficultez de la Religion. B 45. Peu de fonds que doivent faire les Catholiques sur les argumens qu'ils en tirent contre les Protestans. B 175. Que leur exemple ne justifie pas le stile emporté des Théologiens. B 220. Remarques sur la chaleur de leur stile. *ibid.* Qu'ils ont imité les Philosophes du Paganisme. B 321. Qu'ils ont condamné long-tems la persecution. B 387. 388. Qu'il y a des rencontres où ils meritent le titre de persecuteurs. B 496. Raisons qui rendent leur examen nécessaire. B 519. Citez touchant les superstitions Païennes qui étoient reçûes dans le Christianisme. C 59. Pourquoi ils n'ont pas condamné ceux qui croioient les présages des Cometes. C 60. Difficulté de savoir ce qu'ils ont crû. C 218. Que plusieurs ont préferé l'Athéisme à l'Idolatrie. C 226. 297. Mépris que Monsieur Jurieu fait de leur autorité. C 706.

Périclès. Ce qu'il fit pour raſſûrer ſon Pilote effraié d'une Eclipſe. C 37. Effet prodigieux de ſon Eloquence. D 547.
Périer. (du) Quelques particularitez qui le regardent. A 711.
Péril. Ce mot confondu mal à propos avec celui de courir riſque. D 24. 95.
Peripatéticiens. Qu'ils croient enſeigner les ſentimens d'Ariſtote comme ſes premiers ſucceſſeurs. B 256. Difference entre leurs écrits & ceux de ce Philoſophe. *ibid.* Facheux embarras où les réduiroient les Stratoniciens. C 342. 343. Et les Philoſophes Chinois. C 343. 344. *& ſuiv.* Examen de leur opinion ſur la compoſition du Continu. D 300. 301. *& ſuiv.*
Peripneumonies. Cauſe de celles d'hiver. A 467. Maniere de les traiter. *ibid.*
Périzonius. (*Jacques*) Son éloge. A 298. Fait qu'il rapporte touchant le Connétable de Bourbon. C 1031. Son Panegyrique de leurs Majeſtez Britanniques. D 637. Ses Diſputes contre Monſieur Huber. D 782. Sa Harangue Latine ſur le *Pyrrhoniſme Hiſtorique.* D 812. 814. Eſt fait Hiſtoriographe de la République. D 812. Sa Diſpute avec Monſieur Gronovius, au ſujet de la mort de Judas. D 814. A deſſein de réfuter le *Parallele* de Monſieur Perrault. D 847. Son *Quintus Curtius Vindicatus. ibid.* Il y inſulte Monſieur Charpentier, & maltraite la Nation Françoiſe. *ibid.* Il y critique Monſieur Perrault. *ibid.*
Permiſſion. Comment il faut concevoir les décrets permiſſifs de Dieu. D 84. Reflexion ſur la Doctrine qui leur attribue une efficace infaillible. D 84. 85. Que la permiſſion de Dieu eſt anterieure à ſa prevision. D 86. Conſiderations ſur l'hypotheſe de Monſieur Jacquelot par rapport à cette permiſſion. D 86. 87.
Permiſſion. (le Comte de) Voiez *Comte.*
Perpinien. (le Pere) Ce qu'il répondit au ſujet du ſupplice des Hérétiques dont il avoit parlé. B 244.
Perrache. Ce que c'eſt que ſon *Triomphe du Berlan.* A 726.
Perrault. (. . . .) Son Livre ſur les fontaines. A 620.
Perrault. (*Charles*) Louanges qu'il donne à l'Abbé Cotin. C 552. 553. Sa *Patience de Griſelidis.* D 724. Son *Parallele des Anciens & des Modernes.* D 726. Ses *Hommes illuſtres. ibid.* Critiqué par Monſieur Périzonius. D 847.
Perreau. Son ſentiment ſur le Quinquina. A 268.
Perron. (Cardinal du) Cas qu'il falloit d'une bonne application de quelque mot des Anciens. A 504. Fait profeſſion d'être Auguſtinien & Thomiſte. A 670. Sa Harangue en faveur de la doctrine qui ſoûmet les Rois à la puiſſance du Pape. B 112. Conforme aux Principes de l'Egliſe Romaine. B 113.
Perſans. Leur reſpect pour le nom de Dieu. A 659. Leur vanité. A 659. 660. Leurs mariages. A 660. Leur dévotion pour Fathmé. A 661. Genealogie de leurs anciens Rois. A 679. Ce que diſoient les anciens Perſes de la Guerre de Troie & des enlevemens. A 735.
Perſe. Crédit des Aſtrologues dans ce Roiaume. C 22. Combien la Magie y étoit en vogue. C 568.
Perſe. (*Aulus Flaccus*) Idée pure qu'il avoit du culte divin. C 354. Ses vers ſur ce que les hommes doivent apprendre. C 359. Et ſur ce que les Païens croioient pouvoir intéreſſer le Ciel en leur faveur par des preſens. C 362. Ce qu'il dit ſur la vengeance. C 417.
Perſes. Orthodoxie des anciens Perſes ſoûtenuë par Monſieur Hyde. C 229.
Perſecuteur. Qu'il eſt toûjours injuſte, quoique le perſecuté ne vaille rien. B 456.
Perſecuteurs. Qu'ils n'agiſſent pas conſéquemment à leurs Principes. B 507. Qu'ils ſe contrediſent. *ibid.* Repreſailles facheuſes auxquelles ils s'expoſent. *ibid.* Paſſage de Virgile qu'on leur applique. *ibid.* Voiez *Lactance*, & *Autriche.*
Perſécution. Contraire au caractere de la veritable Egliſe. A 373. Combien elle eſt pourtant univerſelle. A 374. Son origine. A 385. Réfutation des raiſons des Politiques & des Théologiens en ſa faveur. A 386. Elle eſt ordonnée par les Conciles & par les Papes. A 419. Celle d'Angleterre ſous la Reine Marie. A 458. Que celle des Empereurs Païens n'a pas été ſi cruelle que celle des Catholiques. A 558. Que c'eſt une perſecution d'éloigner un homme des honneurs & des charges à cauſe de la Religion. B 65. Les Perſécutions des Empereurs Païens moins terribles que les Dragonnades. B 345. 346. Que la perſecution de France ſous Louis XIV. n'a été en rien moins cruelle qu'aucune autre. B 385. Pitoiable raiſonnement d'un Auteur François ſur ce ſujet. B 359. Si les perſecutions faites aux Proteſtans les autoriſent à traiter de même les Catholiques. *ibid.* Embarras de ceux qui les défendent, mais en diſtinguant entre les Infideles & les Heretiques. B 362. Qu'elles ne manquent jamais leur but. B 364. 365. Que l'ancienne Egliſe n'a pas été perſécutée ſans relâche. B 365. Que la perſecution eſt inutile, ſi elle n'a pour but de contraindre la conſcience. B 395. Que les perſecutions ne ſont pas une cauſe occaſionnelle établie de Dieu pour illuminer l'eſprit. B 399. Revûë générale des effets qu'elles produiſent. *ibid.* Que les plus cruelles ſont les meilleures, ſi Dieu a commandé la contrainte. B 402. 403. 404. Dilemme contre les perſécutions mitigées. B 406.
Perſécution.
Nouvelle objection contre ces perſécutions. B 406. Que l'exemple de Moïſe ne juſtifie point les perſécutions. B 407. Preuves qu'en ſuppoſant la perſécution preſente de Dieu, les Hérétiques doivent perſecuter les Orthodoxes. B 434. 435. *& ſuiv.* Qu'elle n'a pas moins de force contre les Orthodoxes que contre les Hérétiques. B 448. 449. Qu'elle ne ſert qu'à éloigner davantage du ciel ces derniers. B 448. Qu'elle eſt criminelle de la nature. B 449. Qu'elle empêche de faire un bon examen. B 450. Qu'on ne peut la comparer juſtement aux cenſures un peu fortes d'un ami ou d'un Paſteur. *ibid.* Que la conduite rigoureuſe de Dieu envers les Enfans ne juſtifie pas la perſécution. B 451. 452. 453. Qu'elle ne peut être juſtifiée par l'exemple de Moïſe puniſſant l'impieté des Iſraelites. B 453. Ni par celui d'Elie faiſant mourir les faux Prophetes. B 454. Ni enfin par la conduite de Saint Paul envers l'Inceſtueux, &c. B 455. Que le dernier ſupplice contre les erreurs eſt très-légitime, lorſqu'elle eſt poſée une fois. B 458. Si on peut inférer qu'elle eſt juſte par les raiſonnemens de l'Auteur du *Supplément au Commentaire Philoſophique.* B, 539. 540. On commence à l'approuver dès qu'on ne la craint plus. C 1011.
Perſécutions de France. Si elles ſont vraies, les Catholiques ne devroient pas les nier, & pourquoi. A 433. 442. Objections que cette penſée a attirées à l'Auteur, & ſa réponſe. A 497. Comparées à celles de Conſtantin Copronyme & de Léon l'Armenien. A 517. Plus dangereuſes que celles qui en vouloient à la vie. A 542. Motifs de ces perſécutions. A 553. Six manieres dont on s'y eſt pris. A 554. S'il eſt néceſſaire de réfuter ceux qui les nient. A 555. Qu'elles étoient contre les vrais intérêts de la France. A 566. Si Innocent XI. les approuvoit. A 556. 588. 601. 602. Aveu de ces perſécutions fait par une nouvelle Convertie. A 602. Remarques ſur ce ſujet. A 613. 614.
Perſonne. Réflexion ſur la methode d'expliquer la Trinité par le mot *perſonne.* D 19.
Perturbateurs. Qu'on ne doit pas donner ce nom à ceux qui troublent le repos public par accident. B 446. 447.
Peſanteur. Expérience & réflexions ſur la peſanteur des corps. A 106. 107. Principe nouveau ſur la chute des corps peſans. A 214. Nouvelle hypotheſe ſur ſon ſujet. A 435. Objection contre ce que les Péripateticiens diſent de la peſanteur. D 423. Ses cauſes ſelon divers Philoſophes. D 424. *& ſuiv.* Si on peut en découvrir la cauſe. D 786. 787.
Peſte. Nombre d'hommes qu'elle emporte en diverſes Villes. A 602. 685.
Peſtiférez. Une peſtiférée guérie par les careſſes de ſon Amant. A 755.
*Petau.** (*Denis*) Hiſtoire & extrait de ſon Themiſtius. A 179. Son aveu ſur la créance de la Trinité. A 332. Pourquoi favorable aux Sociniens. A 380. Son Traité contre Grotius ſur un paſſage de Tertullien touchant le Sacerdoce des Chrétiens. A 560. Empreſſement avec lequel il a écrit contre Joſeph Scaliger. B 204. 205. Remarques ſur ſon caractere & ſur ſes ouvrages. B 205. Qu'il a abandonné les notions communes en traitant de la Trinité. D 15. Ses *Dogmata Theologica* réimprimez avec quelques Notes de Monſieur le Clerc. D 769. Les Ariens & les Sociniens en abuſent. *ibid.*
Petit. (*Pierre*) Extrait de ſon Traité des Amazones. A 340. Quelques-uns de ſes Ouvrages. A 342. Extrait de ſon Traité de la Sibylle. A 654.
Petit. (. . . . .) Son éloge. C 37. Sa diſſertation ſur les Cometes citée. *ibid.* Période qu'il leur aſſigne. C 132.
Petit. (*Samuel*) Avoit travaillé ſur Joſephe. A 571.
Petit. (Abbé) Qui il eſt, ſon éloge & ſes ouvrages. A 652.
Petit. (. . .) Idée de ſes *Diſcours Satyriques & Moraux.* A 482.
Pétrarque. (*François*) Sa générosité. A 486. Deux manuſcrits de cet Auteur non encore publiez. A 542. Particularitez concernant ce Poëte. A 752. Si ſon nom doit s'écrire *Petrarcha*, ou *Petrarca.* D 875.
Pétrole. Huile ainſi nommée. Ce que c'eſt. D 387.
Pétrone. Paſſage de cet Auteur corrigé. A 52. Autre. A 737. Autre ſur la multitude des Dieux. B 896. C 282. Origine qu'il donne à la Religion. C 213. Manuſcrit de la *Satire* du Pétrone ſans aucune Lacune. D 668. Les François ont été les premiers à en reconnoître l'impoſture. D 848. Traductions de cette Satire qui n'ont point paru. D 803.
Petty. (Chevalier) Précis de ces deux *Eſſais* d'Arithmétique Politique. A 661.
Peuce. Combien crédule en fait de préſages. C 62.
Peuple. Combien il eſt incapable de juger des choſes. B 43. Les Proteſtans ſe contrediſent en écrivant pour ſes droits. B 592. Quel eſt ſon droit ſur les Rois ſuivant eux. B 593. Que la Souveraineté eſt leur dogme favori. B 594. Que ce dogme tend à rendre les ſéditions impunifiables. *ibid.* Qu'il eſt réfuté par la propre conduite des Proteſtans. B 595. Suites de ce dogme pernicieuſes à ceux qui s'en ſont ſervis. B 595. 596. La ſouveraineté du Peuple

PEUPLE.
compare avec le droit des Particuliers pour s'opposer au jugement de toute l'Eglise. *ibid.* Examen de ce qu'ont écrit sur ce sujet Junius Brutus. B 600. *& suiv.* Les Protestans de Magdebourg. B 603. *& suiv.* Et Buchanan. B 607. 608. La souveraineté populaire désapprouvée par les Danois. B 610. Et par l'Eglise Anglicane, entre autres par les Universitez d'Oxford & de Cambridge. B 610. 611. Que si le Peuple est Souverain, un Particulier peut s'armer contre le Gouvernement. B 620. Que l'Athéisme n'est pas le défaut du Peuple. C 89. Si le consentement des peuples a reconnoître la Divinité est une preuve certaine qu'il y a un Dieu. C 225. *& suiv.* Que les Peuples qui sont Athées n'ont jamais connu Dieu. C 196. 197. Auteurs qui ont cherché à plaire au Peuple. C 200. *& suiv.* Autres qui ont mieux aimé plaire aux Savans. C 203. Avantage d'un ouvrage que les Connoisseurs admirent sur un ouvrage admiré par le Peuple. C 203. Qu'il y a des Arts & des Sciences dont il lui appartient de juger. C 204. Remarque sur l'imprudence de ses jugemens dans les matieres de Morale & de Politique. C 204. 205. Que son autorité prouve mal la vérité des faits historiques. C 216. Difficulté de prouver qu'il n'y a point de Peuples qui soient Athées. C 206. Noms d'anciens Peuples qui l'étoient. C 206. 207. Autres qui admettent l'immortalité de l'ame sans reconnoître la Divinité. C 207. Si la stupidité de ceux qui croient l'existence de Dieu fortifie la preuve de cette existence. C 696. Si le suffrage des Peuples Idolatres est préférable à celui des Peuples Athées. *ibid.* Que les plus savans sont tombez dans les erreurs les plus grossieres en fait de Religion. C 698. Que l'Idolatrie est conforme à leur gout. C 708. Leur supériorité sur les Rois, défenduë par Monsieur Coulan. D 649. Par Monsieur Abbadie. D 680. Par Monsieur Locke. D 696.

Peur. Effets surprenans de la peur. D 613.

Peyrere. (*Isaac de la*) Histoire qu'il rapporte d'un sortilege. C 564. 565. Particularitez qu'il raconte touchant l'Islande. C 570. 577. Sa dissertation contre l'universalité du deluge. C 1023.

Peyrefc. (. . .) Son sentiment sur le fameux sorcier Louis Gaufridi. C 564. Expérience de ce savant homme touchant la génération des pierres. D 387.

Pfeiffer. (*J. Phil.*) Son Traité *de cura virginum apud veteres.* C 818. D 776.

Phaëton. Pourquoi Jupiter le foudroia. D 528.

Pharaon. Sa conduite envers les Hebreux réprouvée de Dieu, & pourquoi. B 99. Réflexion sur la maniere dont on explique son endurcissement. C 138. Quelle fut la cause de cet endurcissement. C 385.

Pharisiens. Pourquoi J. C. les a censurez plus durement qu'il ne faisoit les Saducéens. C 119. 120.

Phase. Remarques historiques sur ce fleuve. A 658.

Phedre. Reconnoît Esope pour le Pere des Fables. D 557. Nouvelles éditions de ses *Fables.* D 809. 814. 838.

Phérécydes. Le Pere de tous les Philosophes: A eu du penchant pour le Pyrrhonisme. D 537.

Philastrius. Remarque sur un endroit de son Catalogue des Heretiques. A 472.

Philere. Ce que l'Ecriture remarque à son sujet. B 455.

Philipot. (*Jacques*) Son Livre contre l'*Accomplissement des Prophéties* de Monsieur Jurieu. D 631. 649. Ses *Justes bornes de la Tolerance.* D 649.

Philippe, Roi de Macedoine. Son adresse à profiter de la superstition des Grecs. C 52. Souhait qu'il fait. D 540.

Philippe, Empereur Romain. S'il étoit Chrétien. D 772.

Philippe Auguste, Roi de France. Dispute entre lui & Richard, Roi d'Angleterre, au sujet d'une antique. A 536. D'où lui vint le surnom d'Auguste. C 554. En quel tems on le lui donna. *ibid.* Son *Histoire* par Monsieur Bodos de Juilli. D 812.

Philippe d'Autriche. Son mariage avec Jeanne d'Arragon. D 952.

Philippe II., Roi d'Espagne. Epouse Marie Reine d'Angleterre, & sauve Elisabeth. A 418. Par quel motif il empêcha qu'on ne fit mourir cette Princesse. B 81. Avec quelle joie il apprit le massacre de la Saint Barthelemi. B 108. Fit sur le point de faire brûler les os de Charles-Quint son pere. B 110. Réflexion sur son zele contre l'Heresie. C 1014. Son mot sur ce qu'il gouvernoit tant d'Etats de son Cabinet. D 587. Trait de Boccalin à ce sujet. *ibid.*

Philippe III., Roi d'Espagne. Remarques sur sa généalogie. B 257. Chasse d'Espagne les Moriques. C 1022. Motifs de cette conduite. *ibid.*

Philippe IV., Roi d'Espagne. Action pieuse de ce Prince. A 684. Bon mot qu'il dit sur les Confesseurs. B 39. Bon mot sur le titre de Grand qu'on lui donnoit. C 28. Que la Comete de 1665. fut innocente de sa mort. C 40.

Philippe V., Roi d'Espagne. Apparences qu'il y avoit d'un soulevement en Espagne contre ce Prince. C 913. 914.

Philippe de Bergame. Fables que son continuateur débite sur le second mariage de Marie d'Angleterre. C 639.

Philippide. En quel tems fut fait ce Poëme. C 554.

Philippus Nicolai. Ce qu'il dit du Dieu des Calvinistes. D 55.

Philoctete. Comment Vénus vengea sur lui la mort de Paris. C 365.

Philolaüs. Philosophe Pythagoricien. D 538. Persécuté par les Cyloniens. *ibid.*

Philon. Ce qu'il entend par le Serpent qui tenta Eve. A 592. Il adopte les Paradoxes de Zénon. A 561.

Philoponus. Qu'il y a selon lui des erreurs pires que l'Atheïsme. C 291.

Philosophe. Inventeur de ce mot. D 201.

Philosophe dégradé. (*le*) Libelle contre Monsieur Bayle. D 660. 664. 669.

Philosophes. Honneur que leur piété fait à la Religion. A 104. 195. Qu'il seroit bon de savoir l'histoire de leurs pensées. A 282. Que ceux des Païens étoient les seuls Théologiens d'alors. A 302. Qu'ils s'accommodent quelques fois aux idées populaires. A 448. Confusion de leur système sur le souverain bien. *ibid.* Définition des Philosophes par Fontenelle. A 548. Leur commerce avec quelques femmes sur quoi fondé. A 557. Que les Poëtes ont été les premiers Philosophes. A 560. Pourquoi ils ne se convertirent pas à l'Evangile. A 561. Leurs idées sur la Divinité. A 561. 562. Touchant les Anges & les Genies. A 562. Parallele entre ceux des Païens & ceux des Chrétiens. *ibid.* Leurs sentimens sur la Politique & la Morale. *ibid.* Plaisir malin que les Philosophes modernes trouvent à démentir les Anciens. A 584. Sentimens de quelques Philosophes modernes sur la génération des animaux. B 879. Qu'il ne faut pas juger du Paganisme par les livres des Philosophes. C 81. Que plusieurs parmi les Païens ont reconnu la bonne vie pour le meilleur moïen de plaire à la Divinité. C 254. Leur doctrine sur la Religion rejettée par Varron. C 255. Preuves qu'elle l'étoit aussi du commun des Païens. C 266. *& suiv.* 359. *& suiv.* Ils croïoient qu'on ne devoit demander au Ciel que les biens de la fortune. C 260. Et non pas la vertu morale. C 261. *& suiv.* Leur sentiment sur la question si le Monde a été fait pour l'homme. C 263. *& suiv.* 269. *& suiv.* Que les Philosophes Païens sont des témoins peu sûrs de la Théologie Païenne. C 288. Que les Philosophes traitent séparement des choses qui ne sont pas réellement distinctes. *ibid.* Différentes Sectes des Anciens Philosophes. D 536. Les plus grands hommes parmi eux ont penché vers le Pyrrhonisme, & pourquoi. *ibid.*

Philosophie. Qu'elle sert à perfectionner les Humanitez. A 163. 177. Son origine chez les Juifs. A 560. Ses progrès depuis Adam jusqu'à la ruine du Peuple Juif. *ibid.* Sectes qu'elle a produites chez les Grecs. *ibid.* Necessité de l'étudier. A 565. Son utilité. *ibid.* Rapportée uniquement à Dieu. A 562. Avantages de la Philosophie moderne sur l'ancienne. A 665. Ses justes bornes. B 367. 368. Les Théologiens mêmes lui rendent hommage. B 368. Qu'elle ne juge point par la pluralité des voix. C 35. 36. Qu'elle a beaucoup servi à réprimer les déordres que le Paganisme devoit produire. C 372. Si ses axiomes s'accordent avec les mysteres du Christianisme. C 1072. 1073. Gens qui l'ont regardée comme l'ennemie de la Religion. D 49. Etymologie & origine du mot Philosophe. D 201. Définitions de la chose. D 201. 202. Explication & défense de celle que Monsieur Bayle en a faite. D 202. 203. Divisions de la Philosophie. D 204. *& suiv.* Différences entre la Philosophie Spéculative & la Philosophie Pratique. D 204. 205.

Philosorge. Critique de celui de Godefroi. A 134.

Philostrate. Explication d'un passage de cet Auteur. A 252. Expédition qu'il attribue aux Amazones. A 342. Sa *Vie des Sophistes.* 880.

Philtres. Loix contre ceux qui les préparent. C 565. Philtres employez par les Dieux. C 585.

Phocas. Lettres flateuses de Grégoire le Grand à ce méchant Prince. A 494.

Phenix. Cause que les Rabins rapportent de son immortalité. A 594.

Phosphore. Où & quand inventé. A 749.

Photius. Reproche qu'il fait à Saint Irenée. A 575. Remarque sur son Schisme. B 823.

Phragmenius. (*Jona Joan*) Sa *Riga Literata.* D 815.

Phrygien. Mots de cette langue usitez en Suede. A 219.

Phrynè. A quelle condition offre de rebâtir les murs de Thebes. A 187.

Physique. Expériences combien nécessaires dans cette Science. A 264. Sa définition & son utilité. A 697. Que la fausseté en fait de Physique est plus ancienne que la vérité. C 794. Ce que c'est que la Physique. D 268. Etymologie de son nom. *ibid.* Qu'elle est une Science. D 269. Et une Science Spéculative. D 269. 270. Quel est son objet. 270. 271.

Pierius. Signification de ce mot. D 540.

Pianezze. (Marquis de) Ce qu'il dit sur la superstition. C 76. Son *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne.* D 569.

Pibrac. (*Guy du Faur de*) Harangue les Réformez pour les porter à rendre les Places de sûreté. C 1055. Sa Harangue à Henri III. D 837.

Pic,

Pic, Comte de la Mirandole. Réflexion sur ſes livres contre l'Aſtrologie. C 19.
Piccatrix. Particularitez touchant le Livre Manuſcrit qui porte le nom de *Picatrix*. D 728.
Piccinardi. (Père) Idée de quelques Ouvrages de ce Savant. A 721.
Pidlet. (*Benedict*) Ses Voiages. D 556. 565. Sa *Morale Chrétienne*. D 682. 707.
Pie II. Inconſtance de ſes ſentimens par rapport à la Cour de Rome. A 169. Aveu honteux qu'il fait de ſes débauches. A 486.
Pie IV. Marques de ſa haine étrange pour les Réformez. B 78.
Pie V. Ce qu'il dit ſur la corruption de Rome. A 605.
Pienne. (Monſieur de) Pourquoi il ſe rangea du côté des Proteſtans. B 273.
Pierce. (*Thomas*) Son projet de réunion. A 59.
Pierius Valerianus. (*Jean*) Son Livre *de Infelicitate Litteratorum*. D 677. Traduit par Monſieur Minutoli. *ibid*.
Pierre. (Saint) Remarques ſur ſa primauté. A 701.
Pierre, Grand Duc de Moſcovie. Voiez *Czar*.
Pierre le Cruel. Trait équitable & ſingulier de ce Prince. A 698.
Pierre de Saint Joſeph. Sa *Suavis Concordia*. C 792. 803.
Pierre de taille. Sa peſanteur relative. D 392.
Pierre de Touche de la Campagne de 1691. Petit Livre. D 661.
Pierre Philoſophale. Déclarations contre elle faites au lit de la mort. A 398. 399. Utilité qu'il y a à la chercher. A 492.
Pierres. Phénomene ſingulier de quelques-unes trouvées dans la veſſie du fiel. A 467. Une rendue par les voies ordinaires. A 563. Une trouvée dans l'uterus. A 598. Une qui rejoint les os rompus. A 667. Que la matiere de la Pierre n'eſt pas le tartre. A 695. Tradition ſur la Pierre qui ſervoit à l'inſtallation des anciens Rois d'Irlande. A 618. En quoi les Pierres diffèrent des Minéraux & des Métaux. D 385. 387. Qu'elles ne ſont pas auſſi anciennes que la Terre. D 387. Quelle eſt leur matiere. *ibid. & ſuiv.* Et comment elles s'engendrent. *ibid.*
Piété. Combien néceſſaire à une Dame. A 384.
Piétiſtes. Eſpèce de Quiétiſtes en Suiſſe. D 784.
Pietre. (*Simon*) Sa ſépulture & ſon épitaphe. B 68.
Pignatelli. (le Marquis de) Ses penſées ſur l'eſprit. B 290.
Pignorius. (*Laurentius*) Son Commentaire ſur les *Imagines* d'Alciat. D 686.
Pigray. (*Pierre*) Ce qu'il dit d'une prétendue poſſédée. C 558. 559. Et de la vaine cérémonie de nouer l'eguillette. C 562. Comme auſſi de quelques prétendues ſorcieres qu'il examina. C 579.
Pin. (*Louis Elies du*) Critiqué. D 476. Sa *Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques* dénoncée en Sorbonne par les Intrigues de l'Evêque de Meaux. D 678. Son *Explication des Pſeaumes*. *ibid.* S'eſt trompé au ſujet de Silveſtre Prierias. D 833. Sa *Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVII. Siecle*. D 871. Sa *Table Univerſelle des Auteurs Eccléſiaſtiques*. *ibid.* Cet Ouvrage critiqué. *ibid.* Voiez *du Pin*.
Pindare. Idée qu'il donne des Enfers. C 962. Nouvelle édition de ce Poëte. D 727. 761.
Pindo. Son Edition d'Etienne de Byzance. A 89. Il chagrine le Pere Lubin. A 90.
Pindo. (Jéſuite) Ses diſputes avec quelques Savans ſur un paſſage de Pline. A 566. Paſſage de cet Auteur expliqué par Monſieur Bayle. D 686.
Pinet. (*Antoine du*) Sa Traduction de la *Taxe des Parties caſuelles de la Boutique du Pape*. D 819. Particularitez touchant cet Ouvrage. *ibid.* Nouvelle Traduction de cette *Taxe*. *ibid.*
Pirot. (le Père . . .) Jéſuite. Vœux qu'il prétend que font les Femmes Janſéniſtes. C 973. Ce qu'il dit de certains vœux défendus. C 980.
Piſcator. Divers paſſages de ce Théologien ſur la permiſſion du péché. C 808. Sincérité de ſes aveux ſur l'incompréhenſibilité de la Prédeſtination. C 843. Son éloge. *ibid.*
Piſcis. Signification de ce mot. A 18.
Piscart. (*Alexandre*) Son accord de S. Paul & de S. Jacques ſur la Juſtification. A 402.
Piscart. (*Archibald*) Quitte Leide. D 732. Pourquoi ſes Leçons ne plaiſoient pas. *ibid.*
Pithois. Lettre de ce Savant ſur les nombres multiples. A 727.
Pithois. (Père) Particularitez de ſa vie. C 619.
Piſiſcus. (*Samuel*) Son Commentaire ſur Quinte Curce. A 241.
Placenta. Comment il ſe forme. A 394.
Placette. (*Jean de la*) Eloge de ſes Traitez contre l'infaillibilité de l'Egliſe & pour l'infaillibilité des ſens. A 581. Ses *Nouveaux Eſſais de Morale*. D 670. Ses Traitez ſur des *Cas de Conſcience*. D 732. Son *Traité de la Foi Divine*. D 756.
Plagiaires. Juſqu'à quel point les Anciens l'ont été. A 122.
Plaintes des Egliſes Réformées. Paſſage de ce Livre touchant l'oppoſition des Parlemens de France aux intérêts des Réformez. C 1012. 1018.
Plaiſanterie. Sa définition. A 723. Qu'elle eſt innocente en elle même. *ibid.*
Plaiſir. Qu'il rend l'homme heureux. A 449. Qu'il eſt toûjours un bien. A 450. 451. En quel ſens on peut dire qu'il eſt un mal. A 451. Chaque eſpèce de plaiſir en eſt une de bonheur. A 453. Tout plaiſir par ſon être eſſentiel peut faire notre félicité éternelle. A 454. Et eſt proprement ſpirituel. A 454. 455. Pourquoi uni avec le péché. A 455. 456. La queſtion ſi tout plaiſir eſt un bonheur eſt une queſtion de nom. A 456. Le plaiſir des méchans eſt un bien. A 456. 457. C'eſt un bienfait de Dieu. A 457. En quel ſens celui que le crime procure eſt un bien ſolide. *ibid.* Que c'eſt le plaiſir qui rend certains péchez plus communs que d'autres. C 106. 107. *& ſuiv.* Si une diminution de plaiſir eſt inſéparable du chagrin. D 94. Et ſi le plus grand plaiſir nous attire de ſon côté. D 95.
Plancher. Sorte de Plancher extraordinaire. A 77.
Planetes. Que probablement elles ſont habitées. A 548. Mouvemens différens des Planetes dans les trois différens ſyſtêmes d'Aſtronomie. D 394. *& ſuiv.* 396. 398. *& ſuiv.* Explication de leur ſituation & de leur mouvement dans notre Tourbillon. D 406.
Planétolabe. Celui de Zumbach meilleur que les autres. A 639.
Plantes. Précis d'une Hiſtoire des Plantes. A 693. Auteurs qui ont écrit ſur ce ſujet. *ibid.* De la vie & de la génération des Plantes. D 426. *& ſuiv.* Leur nutrition. D 428. *& ſuiv.* De la circulation du ſuc dans les Plantes. D 429. De leurs parties. *ibid. & ſuiv.* Que leurs effets dépendent de la configuration de leurs parties. D 428.
Planudes. (*Maxime*) Sa *Vie d'Eſope*. D 557. S'il eſt l'Auteur des *Fables* publiées ſous le nom d'*Eſope*. *ibid*
Platon. Qu'il a bien expliqué la reſpiration des animaux. A 64. Son incertitude. A 560. Accord de ſa doctrine avec le Chriſtianiſme. *ibid.* Et avec le Péripatétiſme. A 561. Idées qu'il a fournies à Saint Auguſtin ſur la beauté. A 562. Qu'il a connu la Trinité. *ibid.* Son ſentiment ſur les Anges & ſur les Génies. *ibid.* Qu'il a prétendu renverſer l'Athéiſme en prouvant le Polythéiſme. C 222. Ses maximes ſur la Tradition par rapport au culte des Dieux. C 232. Réflexion ſur ces maximes. C 233. Ses idées touchant la Divinité mêlées d'erreurs. C 288. Il poſe pluſieurs Dieux. C 288. 289. 290. Pourquoi il bannit les Poëtes de ſa République. C 368. Il fonde la Société ſur les ſeules idées de pudeur & de juſtice. C 372. Fauſſeté de ſa doctrine ſur l'immortalité de l'ame. C 519. *& ſuiv.* Et ſur ſa tranſmigration. C 521. Qu'il remercioit les Dieux de l'avoir fait naître dans Athènes. C 530. Ses Loix contre les Empoiſonnemens & contre les charmes. C 565. Objection contre lui à ce ſujet. C 565. 566. Qu'il a fait profeſſion de la Magie. C 570. 571. Haute idée qu'il donne de la Magie. C 580. Graces dont il remercioit les Dieux. C 632. Auteurs qui rapportent ce fait. C 632. Sa diviſion de l'Athéiſme en trois Claſſes. C 649. Réponſe à ce qu'il diſoit que la ſcience eſt une ſimple réminiſcence. D 256. 257. Va en Italie, & pourquoi. D 538. Réflexions ſur la République. D 539. Ses œuvres traduites par de Serres D 648.
Platoniciens. Leur ſentiment ſur le culte des Dieux. A 183. Leur commerce avec quelques femmes. A 557. Leur incertitude. A 560. 561. Explication de leur échelle myſtérieuſe. A 562. Ce qu'ils penſoient des Anges & des Génies. *ibid.* Idée ſaine qu'ils avoient de Dieu. *ibid.* Ont penché vers le Pyrrhoniſme. D 536.
Platoniſme. Sa conformité avec le Chriſtianiſme. A 561.
Platoniſme dévoilé. Particularitez concernant l'Auteur & la publication de ce livre. C 619.
Plaute. Partialité des Critiques pour lui contre Horace. A 717. Remarque ſur ſes Comédies. B 530. 531.
Pleix. (*Scipion du*) Critiqué durement par le Maréchal de Baſſompierre. D 558.
Pleſſis Mornay. (. . . *du*) Son erreur touchant l'Antéchriſt. A 512. Ce qu'il dit des idées de Proclus touchant la Divinité. C 290.
Pline l'ancien. Différend de Saumaiſe & de Rudbecks ſur un paſſage de cet Auteur. A 108. 209. Difficulté de traduire ſon Hiſtoire naturelle. A 565. Beau paſſage de cet ancien ſur la vanité de l'Aſtrologie. C 18. Honnête homme bien qu'Athée. C 111. Qu'il a bien fait de rapporter certaines fables. C 193. Fait qu'il rapporte & qui prouve combien l'erreur ſe répand & ſe ſoûtient. C 194. Cité ſur les préſages qu'on tiroit du débordement des rivieres. C 250. Son témoignage ſur la multitude des Dieux. B 898. C 282. Beau paſſage de cet Auteur ſur la fortune. C 359. Ce qu'il dit de la Providence. C 396. Et ſur l'exactitude ſuperſtitieuſe avec laquelle on devoit réciter les formulaires des Prieres publiques. C 566. 567. Cité ſur l'origine de la Magie. C 567. Erreur de ce Savant ſur les Magiciens de Pharaon. C 578. Ses expreſſions contre l'immortalité de l'ame. C 726. Ce qu'il dit de la Divinité du monde. C 917. Origine d'une partie de ſes mépriſes. D 524. Jugement que Saumaiſe porte de cet Ancien. D 525.

Digitized by Google

Pline le jeune. Belle maxime de ce Romain. A 137. Qu'il préféroit l'eſtime des Connoiſſeurs à celle du Peuple. C 203. Fiction où on ſuppoſe un Romain qui lui donne des Conſeils ſur ſon panégyrique de Trajan. D 22. Ses *Lettres* traduites par Monſieur de Sacl. D 793.
Plinteria. Fête des Athéniens. D 561.
Plomb. En quoi il différe de l'Etain, & en quoi il lui reſſemble. D 391. Sa peſanteur relative. D 392.
Plot. (*Robert*) Fait tiré de ſon Hiſtoire de la Province d'Oxford. A 694. Son Traité *de Origine fontium.* D 669.
Plotin. Ce qu'il dit de la vertu. A 562. Ville bâtie pour ce Philoſophe. B 185. Sa crédulité pour l'Aſtrologie. C 51. Son explication de la doctrine de Platon ſur l'ame du monde. C 289. 290. Tâche d'établir dans une Ville d'Italie la République de Platon. D 539.
Pluie. Une de ſouffre. A 15. Comment la pluie ſe forme. D 373. 374. Juſqu'à quelle profondeur elle perce la terre. D 377. Si elle eſt la ſource des fleuves & des fontaines. D 376. 377. *& ſuiv.*
Plume. Badinage ingénieux ſur celle du Baron Liſola. D 587. *& ſuiv.*
Plutarque. Parle autrement de Cicéron que Cicéron lui même. A 149. Correction d'un paſſage de cet Auteur. A 179. Paſſage de cet Hiſtorien. B 232. Qu'il n'a pas dit une choſe qu'on lui attribue dans *l'Art de penſer.* C 36. Ce qu'il dit ſur la ſuperſtition. C 76. Cité ſur les honneurs que les Athéniens rendirent à Antigonus & à Démetrius. C 85. Paſſage où il attribue à la ſuperſtition l'origine de l'Athéiſme. C 121. Réflexions ſur ſon Traité de la ſuperſtition. C 123. Cité ſur la force du conſentement des Hommes à reconnoître la Divinité. C 198. Réponſe à cela. C 199. Ce qu'il dit ſur les contradictions des Stoiciens touchant la Providence. C 272. Son explication de la doctrine de Platon ſur l'ame du monde. C 289. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Idolatrie. C 297. Son ſentiment ſur les effets des fictions du Paganiſme. C 293. Idée qu'il donne de la Doctrine d'Héraclite. C 331. 332. Objection qu'il fait aux Stoiciens ſur leurs deux Principes de toutes choſes. C 336. Paſſage de ſon Traité *de facie in orbe Lunæ.* C 345. Uſage qu'en pourroient faire des Lettrez Chinois contre des Miſſionnaires Péripatéticiens. *ibid.* Penſée d'Euripide qu'il prend mal. C 503. Cité ſur la rigueur des Créanciers. C 542. Et ſur le charme jetté par Ateius ſur Craſſus. C 566. Correction d'un paſſage de Plutarque. C 571. 632. Critiqué ſur un conſeil qu'il donne aux Maris touchant l'inſtruction de leurs Femmes. C 586. *& ſuiv.* Remarques ſur ce qu'il dit d'Aglaonice. C C 587. 588. Paſſage où il ſoûtient que la vertu eſt aimable par elle même. C 987. S'il a dit que Diogene ôte le ſentiment aux Bêtes. D 725.
Poëſie. En quoi elle différe de la proſe. A 18. Ce que le Pere de Mourgues penſe de la difficulté de la Poëſie Françoiſe A 296. Reproches qu'on fait à la Poëſie. A 715. Qu'on peut s'y appliquer, mais juſqu'à un certain âge ſeulement. A 716. S'il y a de la ſympathie entre elle & l'Hiſtoire. C 11.
Poëſie Italienne. Hiſtoire de la Poëſie Italienne par Monſieur Creſcimbeni. D 800.
Poëtes. Combien les nôtres ont plus de pudeur que les Anciens. A 69. Verſions des Poëtes en proſe & en vers comparées. A 170. Exemple de leur humeur vindicative. A 505. Ont été les premiers Philoſophes. A 560. Ceux des Anciens ont dépeint l'amour parfaitement. A 633. Jugement ſur les Poëtes Grecs. A 716. Et ſur les Latins. *ibid.* Réflexions & remarques hiſtoriques ſur le danger qu'il y a de lire les Poëtes obſcenes. A 759. Et ſur leur humeur flatteuſe. A 760. Qu'ils ſont infidèles à repréſenter le naturel. B 304. Comment ils parlent de leurs tourmens amoureux. B 305. Différences de leur ſtyle Poëtique, d'avec leur ſtyle Journalier. B 307. Combien leur autorité eſt peu propre à prouver des faits un peu extraordinaires. C 10. Ceux des Romains tous pleins de prodiges. C 42. 43. Idées abſurdes que les Poëtes Païens ont données des Dieux. C 80. Déſordres cauſez par les Poëtes Chrétiens. C 80. 81. Si la qualité de Poëte s'accorde avec celle d'Hiſtorien. C 191. *& ſuiv.* Que le culte du Paganiſme étoit conforme aux fictions des Poëtes. C 372. Mauvaiſes idées qu'ils donnoient des Dieux. C 381. *& ſuiv.* Ils ſouhaitoient bonheur à leurs Dieux. C 382. Donnoient de grandes idées de leur puiſſance, & les mépriſoient. C 382. 383. Ils ſe contrediſoient en parlant d'eux. C 383. Et les lecteurs devenoient leurs complices. *ibid.* Combien les exemples des Poëtes punis pour avoir médit des Dieux ſervoient peu à retenir les autres. C 384. Conſéquences qu'on pouvoit tirer de leur Théologie. C 384. Divers paſſages ſur leur opiniatreté à fatiguer le monde de la lecture de leurs vers. D 534. Combien ils ſont vindicatifs. D 534. Que divers Auteurs les ont repréſentez comme des Cavaliers. C 534. 535.
Poëtes François. Leurs *Vies* par Colletet. D 880.
Poggе. (Cardinal de) Argent qu'il tiroit des Joueurs &c. A 716.
Poids. Force des eſprits animaux pour remuer les plus grands poids. D 443. 444.
Point d'honneur. Qu'il eſt le Principe qui a conſervé la morale chez les Païens. C 965.
Points Mathématiques. Examen du ſentiment qui fait conſiſter en eux la compoſition du Continu. D 293. *& ſuiv.*
Poiret. (*Pierre*) Son éloge. A 269. Son Mémoire touchant Antoinette de Bourignon. *ibid.* Seconde édition de ſes *Cogitationes rationales.* A 274. Son caractère. B 714. Ses Ecrits pour prouver que Dieu eſt la cauſe libre des vérités & des eſſences. C 348. Eloge de ſa perſonne & de ſon livre *de Deo, Anima & Malo.* D 146. Objections contre cet Ouvrage. D 147. *& ſuiv.* Son *Catéchiſme.* D 704. Refuté par Monſieur de Vallemandi. D 732. Ses *Cogitationes Rationales de Deo, Anima, & Malo.* D 855. Objections de Monſieur Bayle contre cet Ouvrage. *ibid.* Il répond mal à une de ces Objections. *ibid.* Son emportement contre Monſieur Bayle. *ibid.*
Pois. Végétation extraordinaire d'un pois. A 166.
Poiſſons. Obſervations ſur leurs yeux. A 518. Sur leur ouïe. A 583. Si la glace les empêche de reſpirer. *ibid.* Deſcription d'un Poiſſon à deux cornes. A 583. 584. Hiſtoire des Poiſſons par Willoughby. D 623.
Poiſſy. Juſtification des Députez Reformez au Colloque de Poiſſy. B 68. 69. 70.
Poitiers. (*Diane de*) Ducheſſe de Valentinois. Bévûës de Varillas ſur ſon ſujet. D 712. Il y a quelques traits contre elle dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze. *ibid.*
Poitou. Comment on y convertit les Réformez. B 37.
Poitrine. Sa deſcription anatomique. D 444. 445.
Polastre. (*Françoiſe de*) Son avanture avec ſon beaufrere. C 649. 650.
Polier. (le Colonel) Tué à Steenkerke. D 673.
Poliſſus. Fait curieux qu'il rapporte. A 637.
Poiſſon. Signification de ce mot. D 733.
Poiſſoniana, ou Recueil de Turlupinades, &c. D 733.
Poliſſure. En quoi conſiſte celle des Corps. D 357.
Politeſſe. Qu'elle doit ſa naiſſance à la jalouſie. B 283.
Politi. (*Adrien*) Son ſentiment ſur un paſſage de Tacite. A 569.
Politien. (*Ange*) Sa mort. A 180. S'il a traduit tout Moſchus, & comment il l'a fait. A 634. Bévûë d'un Auteur à ce ſujet. *ibid.*
Politique. En quoi elle différe du droit public. A 127. Eſt le renverſement des vertus morales. A 129. La Politique de France odieuſe aux Princes Etrangers à cauſe de la caſſation de l'Edit de Nantes. A 554. Ce que les Philoſophes Païens en penſoient. A 562. Cenſure de la Politique de France par rapport aux Reformez. A 612. Adreſſe de celle de l'Egliſe Romaine. B 48. Uſage que la Politique a fait des Eclipſes & des Cometes. C 52. 53. Intérêt qu'elle avoit de prévenir l'Athéiſme chez les Païens. C 73. Avec quel ſoin elle y veilloit. C 74. 75. Qu'elle influoit beaucoup dans la Théologie Païenne. C 292. 293. Oppoſition de ſes maximes aux maximes de l'Egliſe. C 361. Qu'elle engage les Princes à punir des crimes dont ils ſont coupables eux-mêmes. C 377. Que c'eſt la Politique qui a impoſé aux Enfans l'obligation d'honorer leurs Peres. C 710.
Politique du Clergé. Défenſe de ce Livre contre Maimbourg. B 183. Ce que Monſieur Arnaud devoit penſer de ce livre. B 206. Généralement recherché de tous les Savans. *ibid.* Ce que les Proteſtans ſoûtiennent dans ce libelle. B 523.
Politiques. Qu'ils ſont très-propres à prédire les évènemens. C 144. Exemples de ceux qui l'ont fait. C 144. 145. Que ſouvent ils ſacrifient la Religion à leurs intérêts. C 745. Reflexions ſur leur maxime que la Religion eſt la baſe de la Societé. C 952. *& ſuiv.*
Pollion. (*Aſinius*) Remarques ſur le jugement qu'il portoit de divers Auteurs illuſtres. A 305.
Pollot. (*Laurent*) Ses *Dialogues contre la pluralité des Religions & l'Athéiſme* citez. C 1074.
Pologne. Triſtes effets de la liberté qui y regne. C 621. 625. Autorité de ſon Roi. C 625. Paſſage de Languet ſur la vénalité de cette Couronne. C 905. Ignorance profonde & ſuperſtition extrême qui y regnent. C 1058.
Poltrot. Qu'il mourut ſans ſe repentir de ſon Parricide. B 697. Les marques d'imagination déréglée qu'il donna prouvent ſon inſpiration ſelon Monſieur Jurieu. B 697. Mis par Monſieur Bayle & par tous les Réformez au nombre des aſſaſſins déteſtables. B 698.
Polus. (Cardinal) Sa modération. A 419.
Polybe. Paſſage de cet Ecrivain ſur la neceſſité d'une Religion pour le Peuple. C 202.
Polycarpe. (Saint) Epoque de ſon martyre. A 251. S'il ſortit une Colombe de ſon côté. *ibid.*
Polyclete. Combien ſon gout étoit plus ſûr que celui du Peuple. C 204.
Polygamie. Peu d'effet que doit produire un livre écrit en ſa faveur. A 256. Preuves qui l'autoriſent. A 257. Remarques ſur ſes effets. B 331.
Polyglotte. Plan d'une nouvelle Polyglotte. A 153. Avis ſur ce plan. A 209. Réflexion ſur ces avis, & ſentimens du Public ſur cette Bible. A 210. Qu'elles ont toutes été faites par des Catholiques. A 421.

Digitized by Google

Polybiſter Litterarius. Nouveau Journal projetté. D 769.
Polymnus. Reçoit dans ſa maiſon le Philoſophe Pythagoricien Lyſis. D 538.
Polype. Trouvé dans l'urine d'un homme. A 165.
Polytheiſme. Qu'il faut retrancher les Sectateurs du nombre de ceux qui ont rendu témoignage à la Divinité. C 229. 230. Excés où les Anciens le porterent. C 282. *& ſuiv.* Nouvelles preuves du Polytheiſme des anciens Païens. C 373. Son incompatibilité avec la créance de l'unité de Dieu. C 616. 617. Epoque de ſa naiſſance. C 700. Si les Grecs n'y ont été amenez que par le Déiſme. C 700. 701. Qu'il eſt plus facile de faire embraſſer le Polytheiſme à des Peuples ignorans qu'à ceux qui ont l'idée de Dieu. C 701. Que le dogme qui l'établit renverſe le dogme qu'il y a un Dieu. C 719. *& ſuiv.*
Pomarium. Ce que c'étoit. A 212.
Pomey. (le Pére) Remarques ſur ſon *Candidatus Rhetoricæ.* B 202.
Pompée. Preuve qu'il n'a point emporté la Vigne d'or du Temple de Jéruſalem. A 344. Penſée qu'on lui attribuë. B 314. Pourquoi moins admiré de la poſtérité que Céſar. D 590.
Pomponace. Comment il accordoit l'ignorance des futurs contingens avec la Science de Dieu. D 161.
Pompoſianus. Hiſtoire de la prédiction qui lui promettoit l'Empire. C 243. Une des cauſes qui le firent condamner à mort. C 252.
Poncet, Curé de Paris. Ce qu'il dit en chaire contre une Confrérie de Pénitens, & la mort. A 28.
Poniatovia. (*Chriſtine*) Grands éloges que Monſieur Jurieu lui donne dans ſon *Accompliſſement des Prophéties.* B 654.
Pont. (*Gracian du*) Ouvrage de cet Auteur. A 757.
Pontanus. (*Jovian*) Honneur qu'il rend à un pretendu bras de Tite-Live. A 305. Juſtification de ſon ſentiment ſur l'Hiſtoire. C 192. Son Hiſtoire de Naples citée ſur le mariage de Béatrix d'Arragon. C 689.
Pontanus. (*Iſaac*) Son ſentiment ſur l'Iſle de Thulé. A 218.
Pontanus. Son Oraiſon funèbre de Monſieur Maſtricht. C 1004. Ses plaintes contre les Théologiens Rationaux. *ibid.*
Pontis. Ses Memoires imprimez a Paris avec Privilege. A 380.
Pontus. (*Antonius*) *Conſentinus*: Son Hiſtoire de l'Expédition de Charles V. contre Barberouſſe. D 758.
Popilius. Son entrevuë avec Antiochus Epiphane. C 150.
Poppel. (Monſieur) Sa traduction du Traité de la Raiſon humaine. C 628. 629.
Porée, (le Pére) Prêtre de l'Oratoire. Qu'il a écrit fortement contre le Janſéniſme. A 284.
Porphyre. Remarque qu'il fournit touchant les Portes des Anciens. A 466. Son ſentiment ſur les Auteurs des Oracles. A 751.
Porta. (*Gabriel à*) Jéſuite. Ce qu'il diſoit des livres de Saint Auguſtin ſur la Grace. B 47.
Port-Royal. Avantages de ſes Ecrivains ſur ceux des Jéſuites. B 8. Calomnies & emportemens de Maimbourg contre ces Solitaires. B 22. *& ſuiv.* Traits malins qu'il répand contre eux dans ſes Hiſtoires. B 24. 25. Pourquoi ils muniſſoient leurs ouvrages de beaucoup d'approbations. B 27. Pourquoi ils n'ont pas répondu au P. Maimbourg. B 28. 29. Perſécution ſuſcitée contre eux. B 29. Les Jéſuites les empêchent autant qu'ils peuvent de défendre la Religion Catholique. B 30. Eloquence emportée de ces Savans. B 193. 194. Ils font l'Apologie des Ecrits burleſques & emportez. B 195. Reproches que leur fait le Père Bouhours. B 200. Remarques ſur leur *Réfutation de la Réponſe d'un Miniſtre Luthérien ſur la Conférence de Luther avec le Diable.* B 227. Particularitez ſur une Religieuſe de cette Maiſon. B 311. Leur *Hiſtoire abrégée des quatre premiers Conciles généraux.* D 564. Leur *Grammaire générale & raiſonnée.* D 642.
Porte. (*de la*) Nom de deux Familles Illuſtres de France. C 640. 641.
Portes. Traité de Sagittarius ſur les Portes des Anciens. A 466. Remarques curieuſes ſur ce ſujet. *ibid.*
Portland. (*Henri Bentinck*, Comte de) Ses Conférences avec Monſieur de Tallard, touchant la Succeſſion d'Eſpagne. D 781. 785.
Portrait. Celui de Louis XIV. en marbre. A 401.
Portugais. Leur ingratitude pour le Maréchal de Schomberg. B 551.
Portugal. Particularitez concernant le mariage conclu en 1673. entre l'Infante de Portugal & le Duc de Savoie. C 1024. *& ſuiv.*
Portugal. (Reine de) Inſtruction qu'elle a écrite pour l'Infante ſa fille. A 385.
Poſſédées. Hiſtoire de quelques fauſſes Poſſédées. A 617. C 557. *& ſuiv.*
Poſſeſſion. Qu'une longue poſſeſſion n'excuſe point la violence. B 36.
Poſſible. Deux acceptions différentes de ce mot. D 464. Si être poſſible c'eſt ce qui forme le concept formel de l'être. *ibid. & ſuiv.*
Poſſel. (Monſieur) Sa Théſe & ſa diſſertation ſur les péripneumonies d'hiver. A 461. Son obſervation ſur les trompes de l'uterus. A 491.
Poſſel. (*Guillaume*) Particularité de ſa vie. B 312. Fautes de l'Auteur des *Eſſais de Littérature* en parlant de ce Savant. D 171. *& ſuiv.* Vaſte connoiſſance des langues dont il ſe vantoit. D 533.
Poſtérité. Les Princes ne peuvent lui dérober la connoiſſance de leurs actions. A 398. 416. Qu'elle ſaura plus de notre ſiecle que nous mêmes. A 531.
Poterie. Deſcription de celle de Com. A 661.
Potter. (*Jean*) Son édition de *Lycophron.* D 761.
Pou. Endroit où on remet au choix de cette vermine l'élection des Magiſtrats. D 596.
Pouce. Ce que c'eſt qu'un pouce d'eau. A 621.
Pouchard. (. . . . .) Son éloge. D 195. Sévérité de ſa critique. *ibid.* Plaintes qu'on en fait. *ibid.*
Poudre à canon. Etonnante dilatation qu'elle acquiert en s'enflammant. D 290. Explication de ce phénomene. D 291. 292.
Pouls. Connoiſſance que les Chinois en ont. A 638. Que le pouls fréquent marque la lenteur du ſang. A 732.
Poumons. Leur deſcription anatomique. D 445. Comment ils contribuent à la reſpiration. D 453. 454.
Pouvoir prochain &c. Les Thomiſtes raillez ſur ce mot. D 284.
Prade. (de) Son Hiſtoire de Guſtave Adolphe & de Charles Guſtave. A 524.
Prado. (*Ramirez del*) Critiqué ſur ce qu'il dit en expliquant un endroit de Martial qui regarde Philoctete. C 365.
Præcordia. Sens figuré de ce mot. D 532.
Præfiniatus. Cenſure de ce Traité. A 721.
Præxiatus. Reſpect outré de cet homme pour l'antiquité. D 519.
Praterius. (*Mathieu*) Idée de ſon livre intitulé *Tuba pacis.* A 439.
Pratel, Evêque d'Ipre. Mauvais ſuccès d'un Balet préparé pour lui. A 691.
Pratelas. (Vallée de) Remarque ſur la converſion de quelques Habitans de cette Vallée. B 230.
Pragmatique. Pourquoi abolie par Louis XI. A 168.
Prat. (Chancelier du) Particularitez curieuſes de ſa vie. A 115.
Pratique. Combien d'ordinaire elle eſt différente de la Théorie. C 401. *& ſuiv.* 404. *& ſuiv.*
Praxitele. Action cruelle de cet Athénien. A 737.
Prêcres. Exemples de deux filles qui l'étoient différemment. A 584. Autre. A 589.
Prédeſtinateurs. Regardez par Monſieur Parker comme pires que les Athées. C 300. Apologie que l'Auteur leur prête. A 307. Conſéquences qu'on tire de leur ſyſtême. C 401. Réponſes qu'ils y font. C 401. 403. Leurs adoucîſſemens. C 859. Pourquoi ils ont adouci les expreſſions de Calvin. C 860.
Prédeſtination. Comment prouvée par Malbranche. A 50. Réflexions ſur ce dogme. A 100. Expreſſion profane de Maimbourg ſur ce ſujet. B 133. Que le mieux eſt de ne pas raiſonner ſur ce Myſtere. C 327. Quelle eſt la meilleure maniere de diſputer ſur ce ſujet. C 779. Aveux de Calvin ſur l'incompréhenſibilité de la Prédeſtination. C 841. Ceux de Beze. C 842. 843. Ceux de Piſcator. C 843. Pourquoi cette Controverſe eſt peu avancée. C 861.
Prédeſtinez. Qu'il peut y en avoir parmi les Païens. B 457.
Prédicateurs. Qu'ils doivent fuir le commerce du monde. A 185. Combien leur langage doit être correct. B 5. Pourquoi leur ſcience eſt d'ordinaire ſuperficielle. B 20. Remarques ſur ceux d'Italie & de France. B 284. Examen de ce qu'on a dit que les grands Prédicateurs ne ſont pas pour l'ordinaire fort ſavans. B 297. Aveu des P. P. Giroust & Rapin ſur cela. B 298. Réflexion ſur leur ſujet. B 299. Leurs exagérations. C 237. 238. Combien peu il leur ſied d'être en commerce avec les femmes. C 553.
Prédiction. Celle d'un Aſtrologue mal paiée. A 571. Que celles de la Sibylle étoient vraies & univerſelles. A 657. Que ce n'eſt pas par hazard que les Devins en font de véritables. *ibid.* Examen & fauſſeté de quelques-unes. C 508. *& ſuiv.* Comparées aux prodiges. C 509. 510. Exemples des impoſtures qui s'y mêlent quelquefois. A 510. 511. Remarques ſur les fauſſes prédictions des Nouvellîtes & des Complimenteurs. C 912. *& ſuiv.*
Préjugez. Qu'ils déterminent la plûpart des hommes. B 127. Réponſe que doivent faire les Catholiques & les Réformez à ceux qu'on leur objecte. B 128. Illuſion de la voie des préjugez. B 131. Leur utilité par rapport à la vertu. B 264. Combien difficile de s'en défaire ſur tout en matiere de Religion. C 919.
Prélats. Les Bénéfices empêcheront que pluſieurs ne ſe réformaſſent en France. B 258. Par quels dégrez ils ſe ſont mariez après la Réformation. B 260. Remarques ſur leur mariage. *ibid. & ſuiv.* Reflexion ſur la conduite des Prélats Catholiques à l'égard des femmes. B 261. 262. Différence entre ceux qui ſe réformerent en France & ceux des autres Païs. B 264.

Premier mobile. Sa viteſſe incroiable. D 402.
Préoccupation. Qu'elle eſt un obſtacle à découvrir la verité dans les procés Civils. B 520. Qu'elle n'a pas moins lieu dans les affaires de Religion. *ibid.*
Prépuce. Si celui de J. C. eſt à Anvers. A 372.
Préſages. Superſtitions des anciens Chrétiens en fait de préſages. C 60. Combien les Chrétiens en ſont encore infatuez. C 61. *& ſuiv.* Ils ſont innombrables & inutiles. C 69. Fauſſe penſée des Païens ſur les préſages. C 70. Que la vanité a beaucoup contribué à la doctrine des préſages. C 267. Ce que Patin en dit. C 268.
Presbytériens. Qu'ils ont rétabli Charles II. ſuivant l'Auteur de l'Eſprit de Monſieur Arnaud. B 601. Qu'ils ont eu autant de part dans les troubles d'Angleterre que les Indépendans. B 607. Le Roi Jacques I. indigné contre eux. B 610. Rigidité de ceux d'Ecoſſe à ne ſouffrir qu'une Religion. C 954.
Préſcience. Si les futurs contingens peuvent être l'objet de la préſcience Divine. C 792.
Préſcription. Que la vérité ne ſouffre pas preſcription. B 360.
Préſtance. Cédée à la France par l'Eſpagne. A 151.
Préſence réelle. Qu'il a ſuffi long-tems de la croire ſans être obligé d'admettre la Tranſubſtantiation. A 712. 713. Que les Catholiques en ſont perſuadez malgré l'inſolubilité des objections qu'on leur fait. C 762.
Préſomption. Qu'elle eſt une des cauſes des contradictions où on tombe en écrivant. B 120.
Preſtet. (*Jean*) Ses *Elémens de Mathématiques.* D 639. Défend Des Cartes contre le Docteur Wallis D 639.
Preſton. Son livre contre le Pere Leſſius. A 713.
Preſton. (Mylord) Convaincu de Haute-Trahiſon. D 651. Obtient ſa grace. *ibid.*
Prétérit. Remarques ſur les Prétérits. D 641. 642.
Prêtre Jean. D'où vient ce nom à l'Empereur d'Ethiopie. A 218.
Prêtres. Dangers qu'ils courent dans le monde. A 185. Preſque égaux aux Evêques dans l'ancienne Egliſe. A 301. Ignorance de ceux des Païens. A 392. Si tous les Chrétiens le ſont, ſentimens de quelques Auteurs ſur ce ſujet. A 560. Sont les auteurs de la ſuperſtition. A 562. Fourberies de ceux des Païens. A 752. Leur impudicité. A 752. 753. Que ſelon les Catholiques, un mariage les rend plus coupables que la fornication ou que l'adultere. B 41. Que ceux qui ſe réformèrent ne ſe marierent pas par intérêt. B 267. *& ſuiv.* Raiſons pour leur permettre de ſe marier. B 330. Intérêt que ceux des Païens avoient à prévenir l'Athéiſme. C 73.
Prévention. Remarques ſur ſes effets. A 286. Combien elle agit fortement en nous. C 78.
Preuves. Qu'on ne peut convaincre perſonne qu'on lui ait allégué des preuves ſuffiſantes. B 397. Qu'il vaut mieux s'en tenir à une bonne que d'y en joindre de mauvaiſes. C 236. Qu'on ne doit pas ſe prévenir en faveur d'une preuve parce qu'on ſouhaite qu'elle ſoit ſolide. C 690. 691. Que c'eſt aux Soûtenans à donner des preuves certaines de leur théſe. C 702.
Priape. Pourquoi ſes ſtatues faites de bois de figuier. A 465.
Prideaux. (*Humphrey*) Ses *Marmora Arundelliana.* D 571. 737. Sa *Vie de Mahomet. ibid.* Traduite en François. D 737. 769.
Prier. Si on doit prier Dieu à genoux. A 87.
Priere. Héréſies diverſes par rapport à la priere. A 582.
Prieres. Belles prieres de deux Généraux Romains. B 590.
Prierias. (*Silveſtre*) S'il a été Général des Dominicains. D 833. Sa mort. *ibid.*
Prieſtley. Sa réponſe au ſujet de l'Inquiſition qu'on n'a pas voulu ſouffrir en France. B 249. Contradiction de cet Auteur. *ibid.* Ses penſées ſur l'Inquiſition. B 251.
Princes. Ne peuvent enſevelir le ſouvenir de leurs crimes. A 398. 416. 588. Sont plus jaloux de leur gloire que de celle de Dieu. A 566. Utilité dont la Satyre leur pourroit être. A 609. Que leur réputation dépend des Hiſtoriens. B 10. Deux opinions oppoſées des Catholiques touchant le pouvoir des Papes ſur les Princes. B 26. 27. Droit qu'ils ont ſur leurs Sujets rebelles. B 53. Qu'ils n'ont pas plus à craindre de leurs Sujets Hérétiques que des Orthodoxes. B 54. *& ſuiv.* Peu de fonds que l'Hiſtoire peut faire ſur leurs Déclarations. B 80. Réflexion ſur ceux qui favoriſent les Hérétiques en un lieu, & les perſécutent dans l'autre. B 81. Que leur premier devoir eſt d'agir en Chrétiens. B 97. 98. Et d'obſerver leurs promeſſes. *ibid. & ſuiv.* Qu'il n'eſt pas permis de dire qu'un Prince a été dépouillé de ſes Etats par une punition Divine de ſon Héréſie ou de ſa tolerance. B 173. Différence entre leurs Arrêts & les Bulles des Papes. B 287. Qu'ils ſont avec les Députez de leurs Sujets comme deux Puiſſances collatérales. B 287. Qu'ils n'ont pas droit de loger des gens de Guerre chez qui ils veulent. B 374. Que ſi on doit contraindre les Sujets à ſe convertir, on doit auſſi contraindre les Rois. B 376. Preuves que les Rois infidèles doivent chaſſer les Miſſionnaires, s'il eſt vrai qu'on doive entendre le *Compelle intrare* dans un ſens littéral. B 378. 379. Conditions néceſſaires aux Loix qu'ils établiſſent. B 383. Défaut eſſentiel de puiſſance en eux pour en faire dans les matieres de Religion. B 384. Occaſions où une juſte politique les y autoriſe. B 385. Leurs droits dans les matieres de Religion. B 410. Apologie des Princes Proteſtans qui ne ſouffrent dans leurs Etats qu'une Religion. B 411. 412. Qu'il eſt permis aux Princes de défendre d'enſeigner ce qui choque les Loix politiques. B 412. Et que par conſéquent ils peuvent faire des Loix contre le Papiſme à cauſe de ſon intolérance. B 412. 413. Quel eſt leur devoir lorſqu'il s'éleve des Novateurs dans leurs Etats. B 416. En quel ſens ils doivent être les Nourriciers de l'Egliſe. *ibid.* Et comment il faut entendre qu'ils ne portent pas l'épée ſans cauſe. *ibid.* Pourquoi ils n'ont pas le même droit ſur les opinions que ſur les actions. B 451. Qu'ils ne peuvent prendre pour modele de leur conduite envers les Hérétiques celle de Dieu envers ſes Enfans qu'il veut punir. B 451. 452. Qu'un Prince devient Tyran en bouleverſant les partages établis, & puniſſant la déſobeïſſance à des Loix injuſtes. B 463. De quelle maniere les Princes doivent ſe mettre en peine ſi l'on attaque ou ſi l'on révere la Religion dans leurs Etats. B 467. Qu'ils n'ont pas une grace toute prête comme J. C. pour faire bien réüſſir leurs châtimens. B 470. Leur Autorité eſt trop petite pour déſabuſer les Hérétiques. *ibid.* S'ils ne ſont point reſponſables ſi les juges ſe trompent dans la punition des Héretiques. B 511. Et s'ils doivent établir des Tribunaux contre les Hérétiques. B 540. Que Dieu ne pourroit les punir en ce cas s'ils ſe trompoient dans leur condamnation. *ibid.* Raiſons qui les juſtifieroient. B 541. Que quelques flateurs de Rome ont donné certains droits au Pape ſur leur temporel. *ib.* 592. Moien de leur faire la Cour. B 595. Leur pouvoir débattu dans les Univerſitez des Proteſtans. B 600. Qu'il y en a dont la mort ne fait aucun mal, ou même fait un grand bien au monde. C 62. 53. Exemples de cela. C 63. Qu'un grand Prince eſt ſouvent funeſte au repos des hommes. C 63. 64. Si un Prince a droit de punir l'ingratitude de ſes Voiſins. C 152. En quel ſens les Princes ſont au-deſſus des Loix. C 622. 623. Abus réciproque qu'eux & les Peuples font de leurs droits. C 623. 624. Quelle doit être leur fidélité. C 635. Que ſouvent ils favoriſent ailleurs la Religion qu'ils perſécutent chez eux. C 744. Qu'ils ſont tout céder à leur utilité. C 758. Que ceux qui ſont tolérans le ſont par Politique & non par Religion. C 1012. Confeſſion de foi des Egliſes des Provinces-Unies touchant l'obligation où ils ſont de punir leurs Sujets héréticques. C 1013. Fauſſeté de la diſtinction entre le droit qu'ils ont de le faire & l'exercice de ce droit. C 1014. Que leurs Déclarations contiennent ſouvent des menſonges. C 1026. Qu'ils doivent avoir ſoin de la fortune de leurs Miniſtres. D 588.
Princeſſe de Cleves. (la) Ouvrages pour & contre ce Roman. A 570.
Princeſſes. Si c'eſt une infamie à une Princeſſe de confier à quelqu'un l'impuiſſance de ſon mari. C 635. S'il vaut mieux que les Princeſſes douairieres entretiennent un commerce criminel que de ſe meſallier. C 689. Que les Veuves des Rois électifs épouſent quelquefois les Succeſſeurs de leurs Maris. *ibid.*
Principes. Quels ſont ceux de la Morale. D 259. 260. Et des actions humaines. D 264. *& ſuiv.* Ce qu'on entend en Phyſique par le mot de Principes. D 271. 272. Ce que c'eſt que Principes de génération, & Principes de compoſition. D 272. Combien il y en a. *ibid.* D 273. Opinions de quelques Anciens touchant les Principes du Corps. D 273. *& ſuiv.* Ceux des Chymiſtes. D 275. Réfutation de ces Principes. D 273. 274. 275. Que la matiere eſt le véritable Principe des Corps. D 276. Quels ſont les Principes de l'Etre. D 466. Principes incomplexes. *ibid. & ſuiv.* Principes complexes ou Axiomes. D 472. *& ſuiv.* Parallele des Principes de la Métaphyſique vulgaire avec ceux des Carteſiens. D 479. *& ſuiv.* Quel eſt le premier Principe complexe. D 472. *& ſuiv.* 474 *& ſuiv.* 479. *& ſuiv.*
Principes. (les deux) Nullité d'une obſervation de Monſieur Bernard contre l'antiquité de l'hypothéſe qui les établit. C 1074. Comment cette opinion eſt venuë dans l'eſprit des anciens Philoſophes & de quelques Chrétiens. C 1074. 1075.
Principes réprimans. Qu'il y en a pluſieurs qui ſuffiſent au maintien de la Société ſans y joindre la Religion. C 354. 356. *& ſuiv.*
Prideaux. (*Benjamin*) Ce qu'il dit ſur la Cour de France ſous les Miniſtéres de Richelieu & de Mazarin. C 597. Remarque ſur ce qu'ont dit de lui les Auteurs du *Dictionnaire Critique* & des *Eſſais de Littérature.* D 174. Son *Hiſtoire de France* &c. D 688. S'il eſt mort à l'Hôpital. *ibid.*
Priorato. (Comte *Galeazzo Gualdo*) Ce qu'il a écrit ſur le Miniſtere du Cardinal Mazarin. D 164.

Priſcillianiſtes. En quoi S. Auguſtin les accuſe d'Héréſie. B 845.
Privation. Ce que c'eſt. D 236.
Probabilité. Celle qu'on trouve dans deux opinions contraires eſt ſouvent cauſe qu'on les embraſſe tour à tour. B 168.
Probus. (*Æmilius*) Voïez *Nepos.*
Procès. Hiſtoire d'un Procès ſingulier. B 62. Avantages des Juges dans les Procès. B 519. Avantages qui manquent dans ceux de Religion. *ibid.* Qu'ils ſont auſſi embrouillez que les civils. B 542. Conformité de la matiere de ces deux ſortes de Procez. B 542. 543. Que dans les civils la preoccupation eſt un obſtacle à la découverte de la verité. B 550.
Proceſſion. Réflexions ſur celles des Jéſuites de Luxembourg. A 400. Réponſe. A 567. Cerémonie ridicule de celle du Saint Sacrement. A 485. Extrait d'un Livre ſur la proceſſion de Luxembourg. A 567. Deſcription de celles de la Ligue. B 17.
Proclus. Examen de ſon idée touchant la Divinité. C 200.
Procope. Combien different dans ſes Anecdotes & dans ſon Hiſtoire. A 278. Cenſuré à ce ſujet. *ibid.*
Prodicus. Son héréſie concernant la priere. A 582.
Prodigalité. En quoi elle reſſemble à l'avarice. C 109.
Prodiges. Le Diable s'en ſervoit pour entretenir l'Idolatrie. C 41. *& ſuiv.* Exemples. C 41. 42. Choſes priſes mal à propos pour des prodiges. C 42. Penchant des hommes à prendre tout pour des prodiges. C 43. Que ſouvent il n'y a rien de ſurnaturel dans les choſes qu'on appelle prodiges. C 44. Prodigieuſe ſuperſtition des Païens ſur cet article. *ibid.* Comment le Demon l'entretenoit. C 44. 45. Combien tous les Poëtes Latins rapportent de prodiges. C 42. 43. Prétendus prodiges en faveur de Charles III. Roi d'Eſpagne. C 914.
Production. Qu'il ne faut pas moins pour conſerver un être que pour le produire. D 422. *& ſuiv.*
Proetides. Vengeance injuſte que Junon tire d'elles. C 365.
Profeſſoria Lingua. Sujet qui n'a été traité par aucun Auteur. D 682.
Projection. Cauſe de la durée du mouvement dans la projection. A 435.
Projet de Paix. Manuſcrit communiqué à Monſieur Bayle. B 637. Fragment d'une lettre de celui qui le lui envoya. *ibid.* Ce que devoit contenir cet ouvrage. B 637. 638. Que Monſieur Bayle ne l'avoit point lû, & pourquoi. *ibid.* A quelles perſonnes il le communiqua. *ibid.* Que ce Projet ne pouvoit paroître dangereux. *ibid.* On le fait imprimer à Lauſanne. B 639. Et on a deſſein de le réimprimer en Hollande. *ibid.* Les exemplaires de l'édition de Lauſanne paroiſſent à la Haye. B 640. Qu'on y exigeoit des Places d'ôtage pour les Réformez. B 641. La conquête de Jeruſalem ſtipulée dans ce Projet pour le Roi Jacques. B 649. Conjectures ſur ce qui porta un Miniſtre de Geneve à s'en mêler. B 650. Que l'Auteur de ce Projet n'étoit pas un Cabaliſte à craindre. *ibid.* Comparaiſon de cet Ouvrage avec l'Hiſtoire des Sévarambes. B 671. Pourquoi Monſieur Bayle s'en mêla. B 671. Si ce Projet eſt comparable à un Bourgeois qui parle de ſe rendre durant un ſiege. B 695. Qu'il ne doit pas être regardé comme un libelle ſéditieux. B 789. Voïez *Gondet.*
Prolixité. Eſt un défaut dans un Livre. A 333.
Properce. Ses Oeuvres commentées par Monſieur Broeckhuyſen. D 812. 814.
Propétides. Remarque ſur la vengeance que Vénus en tira. C 403.
Prophètes. Petits Prophétes du Dauphiné. D 636. Traitez d'ouvrage du Démon par Monſieur Merlat. *ibid.* Frondez par Monſieur Brueys. D 638.
Prophétie. Si notre ame en eſt capable naturellement. A 655. Diſpoſition propre pour prophetiſer. *ibid.* Que les Proteſtans ont ſuppoſé des Prophéties. B 619. Loix impériales contre ces ſortes de predictions. *ibid.* Remarques ſur une Prophétie qui promet à la France la conquête de la Turquie. C 152. 155. Réfutation C 155. Combien il eſt dangereux de ſe fier trop aux Prophéties. C 154. Exemples. C 154. 155.
Propoſition. Ce que c'eſt. D 209. Ses parties. *ibid.* Ses diverſes eſpèces. *ibid. & ſuiv.* Explication des diverſes eſpèces de propoſitions dont on parle en Logique. D 238. *& ſuiv.*
Propre. Terme de Logique. Ce que c'eſt. D 208. Qu'il y en a quatre eſpeces en Logique. Explication de cette matiere. D 224. *& ſuiv.*
Proſélytes. Que l'Egliſe Romaine n'exige d'eux que quelques déhors. B 63.
Protagoras. Dilemme par lequel il attaque Evathlus & que celui-ci rétorque finement. D 248.
Proteſtans. Railleï ſur leur haine contre le Célibat. A 52. Tort qu'ils ont eu de rejetter la réformation du Calendrier. A 137. Sont acquiſez de Schiſme. A 159. Que les ſimples d'entre eux n'ont pû entendre l'Ecriture. A 260. Blamez mal à propos par Richard Simon. A 332. 333. Raiſons qu'ils ont de tolérer les livres des Héterodoxes. A 335. Eloge de la ſoumiſſion de ceux d'Angleterre à Jacques II. A 394. Que toutes leurs Sectes pourroient ne faire qu'une même Société. A 387. Moïen de les reünir avec l'Egliſe Romaine. *ibid.* S'ils ont mieux travaillé ſur la Bible que les Catholiques. A 421. Imitation de ceux de France contre les Catholiques. A 431. Que le projet de les reünir avec l'Egliſe Romaine tend à leur ruine. *ibid.* Qu'on ne peut juſtement les traiter comme les Donatiſtes. A 432. Eſpece d'aveu de la violence qu'on leur a faite. A 432. 433. Comparaiſon de leur conduite avec celle de leurs Perſecuteurs. A 541. Precis & eloge d'un livre intitulé *Plaintes des Proteſtans.* A 553. Leurs Proteſtations contre la perſecution. A 555. Traitez d'Idolatres, & pourquoi. A 568. Précis d'une *Réponſe aux plaintes des Proteſtans.* A 611. Pouvoir de l'Egliſe Romaine ſur eux ſur quoi fondé. A 612. Des moïens emploïez à leur ruine. A 613. Qu'on a pû ſans injuſtice revoquer leurs Privileges. *ibid.* Qu'on ne les a point perſecutez. *ibid.* Qu'ils maintenoient leur Secte par des moïens injuſtes. A 614. Leur debonnaireté pour les autres Religions. B 110. Qu'ils ſont plus dignes de tolerance que les Catholiques. B 111. Qu'ils parlent de l'Ecriture Sainte contre les Catholiques autrement que contre les Papiſtes. B 167. Que peu enſeignent parmi eux que les Rois ne ſont dependans que de Dieu. B 218. Leur croiance touchant l'Euchariſtie. B 219. Qu'ils ont droit de faire profeſſion des Doctrines qu'ils croient conformes à la pure verité. B 227. Que leur ſeparation d'avec l'Egliſe Romaine eſt juſte. *ibid.* En quoi ils ne pourroient blâmer la conduite des Catholiques à l'egard de ceux qui changent de Religion. B 233. S'ils leur eſt plus aiſé de connoître s'ils ſe trompent qu'à un Catholique. B 238. Force de leurs préjugez contre l'Egliſe Romaine. B 240. Que leurs raiſons ſont auſſi fortes que celles des Catholiques examinées par un homme exempt de tous préjugez. *ibid.* Qu'il n'eſt pas poſſible que ceux de France ne croient qu'il y a de grands abîmes entre les deux Religions eu égard à la difference du culte. *ibid.* Comparaiſon d'un Proteſtant avec un Cartéſien. *ibid.* Pourquoi les Proteſtans ſont preoccupez contre la Tranſubſtantiation. B 241. Refutation des moïens qu'on emploïe pour leur perſuader ce dogme. *ibid.* Qu'ils ne croient pas qu'on puiſſe ſe ſauver dans toutes les Sectes du Chriſtianiſme. B 249. Pourquoi la Nobleſſe Françoiſe ſe rangea dans leur parti dans le XVI. Siecle. B 252. 253. Qu'ils ne peuvent réſoudre la queſtion ſi un homme qui a fait vœu de ne pas ſe marier peche en le faiſant. B 309. Examen de cette difficulté. *ibid. & ſuiv.* Objections qu'on leur fait ſur ces paroles *croiſſez & multiplïez.* B 316. Que leurs Miniſtres abuſent du paſſage de St. Paul au ſujet du mariage. B 317. En quoi ils faiſoient mal de crier contre l'Egliſe Romaine. B 335. Que ſi un Catholique cherchoit la verité il connoîtroit qu'elle eſt parmi eux. B 338. Si leur Schiſme eſt plus viſible que celui des Donatiſtes. *ibid.* Comment ils doivent regarder les perſécutions des Catholiques. B 339. Ridicule des moïens dont on ſe ſert en France pour les convertir. B 455. Pourquoi ils ne peuvent prouver les vexations qu'on leur y a faites. B 465. Nature des points fondamentaux ſelon leurs Principes. B 502. Qu'il eſt bon qu'ils n'envoient point des Miſſionnaires. B 520. Leurs ſentimens ſur l'héreſie. B 523. Demande que leur fait Monſieur de Meaux. B 541. Qu'ils ſuivent le dogme de la contrainte. B 554. Qu'ils ont approuvé le ſupplice de Server. B 564. Et qu'ils ſont encore dans les mêmes ſentimens. B 565. Que leur tolérance pour les Heréſiques ne prouve point que leur Religion ſoit vraie. B 570. Conformité de leur doctrine ſur ce même ſujet avec celle de l'Egliſe Romaine. *ibid.* Que la Politique les a ſeule empêchez de perſecuter autant que les Catholiques. B 570. Qu'ils ne ſont pas moins intolérans. B 571. Que s'il leur eſt permis d'infliger une peine légére à un Héretique, il eſt permis aux Catholiques de leur donner la mort. *ibid.* Réflexion ſur leurs Guerres civiles & ſur leur doctrine par raport à la ſoumiſſion dûë aux Souverains. B 572. Oppoſition qu'ils font de Cromwel aux Rois de la famille de Stuart dans leurs libelles de Hollande. B 573. Qu'il leur eſt impoſſible de montrer d'auſſi grands exemples de tolérance que les Catholiques. *ibid.* Qu'ils ſe ſont entendus avec Cromwel pour ruiner les Catholiques. *ibid. & ſuiv.* Qu'on eſt plus ou moins heréſique ſelon eux, à meſure qu'on eſt plus ou moins attaché à la France. B 574. Semblables aux Juifs par raport au Libérateur & au Vengeur qu'ils attendent. *ibid.* Peu dignes de foi. B 575. Leur licence dans les Libelles. *ibid.* Leur conduite déreglée ne ſert qu'à affermir les Catholiques dans leur Religion. *ibid.* Réponſe à leurs excuſes touchant les Libelles de leurs Ancêtres. B 587. Les Satyres des Péres contre Julien l'Apoſtat ne peuvent autoriſer les leurs. B 588. 589. Reproches que leur fait Monſieur Arnaud. B 592. Qu'ils n'ont point armé depuis l'Edit de Nimes en 1629. *ibid.* Leurs Ecrits d'aujourd'hui comparez avec le Libelle de *La Politique du Clergé.* B 593. Aſſurances qu'ils donnérent touchant l'autorité du Roi en 1661. *ibid.* Renverſement de ces aſſurances en 1689. *ibid.* Remarques ſur la conduite qu'ils tiendroient ſi l'Empe-

PROTESTANS.
reur vouloit embraſſer leur Religion. *ibid.* Contradiction de leur conduite dans le tems préſent. B 594. Que la ſouveraineté du Peuple eſt leur dogme favori. *ibid.* Et que leur conduite eſt une réfutation de ce dogme. B 595. *& ſuiv.* Qu'ils ont approuvé les dernieres Révolutions d'Angleterre. B 600. Contradiction de leurs Théologiens. B 608. Ce que ce ſeroit qu'un Pape Huguenot. B 609. Que les Luthériens ſont moins ennemis des Puiſſances que les Réformez. B 610. *& ſuiv.* Que ceux qui changent en Suiſſe ne peuvent reſter dans le Païs. B 612. Aveux de leurs Miniſtres par rapport au droit de punir les Hérétiques. B 612. Leurs Caſuiſtes plus relâchez que les plus pervers d'entre les Catholiques. B 615. Que ni les guerres de Joſué ni celles des Machabées ne peuvent leur ſervir d'exemple. B 618. Leurs Principes par rapport au ſervice divin oppoſez à ceux des Juifs. *ibid.* Leurs Ecrits ſéditieux & ſatyriques condamnez par l'Ecriture, & même par les Païens. B 618. 619. *& ſuiv.* Utilité que tirent les Catholiques de leur eſprit ſatyrique. B 620. Leurs efforts pour diminuer la différence qu'il y a entre eux & la primitive Egliſe vains & méchans. *ibid.* Qu'ils ne peuvent ſe prévaloir de ce qu'on a pû faire dans l'Egliſe Romaine. B 621. En quoi ils euſſent été de véritables Réformateurs. *ibid.* Leurs exceſſives eſpérances en 1688. B 622. Ont voulu inſinuer à toute l'Europe qu'ils étoient les nerfs & les colomnes de l'Etat. B 627. Avouent le but de la Ligue de 1688. B 625. 626. Leurs Controverſes empirées depuis quelques années. B 628. Ont ſuppoſé des Prophéties. B 629. Réponſe que leur fit le Cardinal de Richelieu. *ibid.* Ils ne peuvent plus reprocher aux Catholiques la Ligue pour l'excluſion du Roi de Navarre. B 628. 629. Conditions ſous leſquelles ils euſſent été fidelles à Jacques II. B 630. 631. *& ſuiv.* Les Rois Catholiques doivent examiner s'ils peuvent ſe fier à leurs Sujets Proteſtans. B 631. Qu'ils ont tous approuvé la déciſion de l'Angleterre ſur l'incompatibilité de la Couronne avec le Papiſme. *ibid.* Qu'ils doivent réparation d'honneur aux Partiſans de la Ligue. B 633. Et à ceux qui ſe faiſoient abſoudre du ſerment de fidélité envers la Reine Eliſabeth. *ibid.* Combien les Prophéties de Drabicius leur furent funeſtes. B 732. Que les invectives de Monſieur Jurieu contre la France leur font tort. B 782. S'ils admettent l'opinion de Buchanan & de Junius Brutus ſur l'autorité des Rois. B 784. Que leurs plus célébres Théologiens condamnent cette autorité. B 787. Remarques ſur ceux qui ont changé de Religion en France. B 833. Différence entre eux & les Catholiques. B 836. Sentimens de ceux de France ſur l'Idolatrie. B 838. Qu'ils damnent tous ceux qui meurent dans la Communion Romaine & dans la Grecque. B 846. 847. Qu'ils n'admettent aucune diſtinction dans les pechez. B 849. Quel eſt, ſelon eux, le caractére de l'Idolatrie. B 849. En quoi ils font conſiſter celle de l'Egliſe Romaine. B 873. Ce qu'ils penſent de l'adoration de l'Euchariſtie. B 874. Leur ſuperſtition ſur les preſages. C 62. Traitez d'Athées par deux Théologiens Catholiques. C 161. Leurs réponſes à ceux qui leur reprochent leur nouveauté. C 706. Que ſouvent ils ont été ſoûtenus par la Maiſon d'Autriche & même par des Papes. C 745. *& ſuiv.* Paſſages de divers Auteurs Proteſtans pour montrer que la créance des Myſteres n'eſt pas fondée ſur l'accord de l'Evangile & de la Raiſon. C 840. *& ſuiv.* Qu'ils ont une entiere liberté d'adopter ou de rejetter les preuves des points de foi. C 891. S'ils craignent plus les Athées que les Papiſtes. C 954. Que ceux de France auroient préféré des Juges Athées à des Juges Catholiques. C 955. Qu'ils ſont intolérans par un principe de conſcience. C 1014. 1015. Accuſez de permettre aux Femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033. *& ſuiv.*

Protogene. Ingénieuſe application de ce qui arriva à ſon tableau d'un Satyre. C 4.

Proverbes. Livres faits & promis ſur ceux de la Langue Françoiſe. A 490. Si Furetiere en a trop mis dans ſon Dictionnaire. D 797.

Providence. (la) En quoi elle differe de la Nature. A 707. Combien elle eſt admirable dans l'inclination qu'elle a donnée aux Femmes pour le mariage. B 271. Combien dans la maniere avec laquelle elle a intéreſſé l'Ame à la converſation du Corps. B 272. Combien dans la tendreſſe des Péres & Meres pour leurs Enfans. B 272. Qu'il y a des erreurs plus groſſieres que de nier la Providence. C 124. *& ſuiv.* Les Païens lui avoient ſubſtitué la Fortune. C 359. Que la nier ou nier l'exiſtence de Dieu revient au même. D 396. Ce que Pline en dit. *ibid.*

Provinces-Unies. Leur confédération de 1579. changée à l'égard des Catholiques. B 573.

Provinciales. (*Lettres*) Les Thomiſtes y ſont railliez ſur un mot que leurs adverſaires empruntent enſuite. A 384.

Provinciaux. Leurs écrits ont toûjours un goût de terroir. A 395. Noms de quelques-uns qui ont poſſédé leurs langues parfaitement. A 396. Exemple de ſtupidité de quelques-uns. A 680. Défauts à quoi ils ſont ſujets. C 504. Déſavantage d'étudier dans la Province *ibid.*

Prouſt. (*Jacques*) Son édition d'Aulu-Gelle. D 592.

Prouver. Double ſens de ce mot. C 526.

Prudence. Son témoignage ſur la multitude des Dieux du Paganiſme. C 283. 285.

Pruſſe. La verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament par Monſieur le Clerc condamnée dans ce Roiaume, D 12. 13. Sa ſituation & ſon Hiſtoire. D 804. Comment elle devint une Province de la Pologne. *ibid.* Diſtinction entre la Pruſſe Roiale & la Pruſſe Ducale. *ibid.* Avantages que Guſtave Adolphe y remporte ſur les Polonois. *ibid.*

Pruſſiens. Religion des anciens Pruſſiens. C 969. 970. Preuve de leur attachement à l'Idolatrie. C 1059. Comment ils furent convertis. *ibid.*

Prynn. (*Guillaume*) Sa doctrine ſur la perſécution des Hérétiques. C 1011. 1012.

Pſalmanaazar. (*George*) Réflexions ſur l'idée qu'il ſe faiſoit de la Prédeſtination. C 829. 830. Et ſur le choix qu'il fit de l'Egliſe Anglicane. C 830.

Pſeaumes. Que les Proteſtans devroient adopter les changemens faits à ceux de Marot & de Beze. A 444. Diverſes Traductions des Pſeaumes pour les Nouveaux Convertis de France. A 614. Défenſe de ceux de Marot. B 61. 62. Diverſes explications du Pſeaume 8. verſet 7. *& ſuiv.* C 274.

Pſychopredrome, Poëte. Cité ſur l'antiquité des Lunettes. A 489.

Ptolomée Auletes. Hiſtoire des Négociations faites pour le rétablir. A 148.

Ptolomée. Réflexion ſur l'embarras de ſon ſyſtême. A 548. Et ſur ce ſyſtême en général. D 140. 141. Expoſition dudit ſyſtême. D 394. *& ſuiv.*

Puberté. Les uſages différens par rapport à l'âge de la Puberté. A 597.

Public. Qu'il eſt difficile de le contenter. B 252.

Publicains. Erreurs attribuées à des Hérétiques ainſi nommez. C 1052.

Puce. Célébrée par pluſieurs Savans. A 150.

Pudeur. Qu'elle doit ſa conſervation à la jalouſie. B 284. Tout le monde avoue que les loix ſur cette vertu ſont juſtes. B 468. Qu'elle eſt la baſe de la Société. C 372.

Puffendorf. (*Samuel*) Eloge de ſon Introduction à l'Hiſtoire des principaux Etats de l'Europe. A 273. Son éloge. A 442. Idée de ſon Hiſtoire de Suede. A 587. Ce qu'il dit ſur ceux qui nient la Providence. C 396. Ses *Analecta Politica.* D 762.

Pugnlas. Ses objections ſur le mouvement perpétuel. A 564. 565. Sa lettre ſur une expérience d'hydroſtatique. A 736.

Puiſſance. Signification du mot puiſſance entant qu'il eſt oppoſé au mot acte. D 420.

Puiſſance obédientielle. Ce que c'eſt. D 470. Si les Créatures en ont une pour toute ſorte de choſes. *ibid. & ſuiv.*

Puits. Pourquoi leur eau eſt moins froide que d'autre eau. D 334. 335.

Pure. (. . . de) Sa traduction de la vie de Léon X. B 583.

Pureté. Que quelques Païens ont regardé la pureté intérieure comme l'eſſentiel de la Religion. C 254. Qu'en général ils ſe contentoient d'une pureté extérieure. C 256.

Puteanus. (*Erycius*) Ce qu'il dit ſur les maux de la Guerre. C 619. 620.

Puy. (du) Remarques ſur le ſort d'un livre de ce Savant. A 322.

Puy. (*Jean du*) Son ſentiment ſur la queſtion ſi on peut ignorer l'exiſtence de Dieu. C 326.

Puy. (*Pierre du*) Son *Hiſtoire de la condamnation des Templiers* critiquée par Monſieur Thomaſius. D 866.

Puylaurent. (Monſieur de) Particularitez de ſa Vie. B 845.

Pyrée. Grandeur & ſituation de ce port fameux. A 736. Quand il a été bâti. D 557.

Pyrrhoniens. Suites de leurs Principes. B 245. Objection qu'ils faiſoient aux Dogmatiques. C 215. Que les apparences étoient ce qui les déterminoit. C 405. Conſéquences qu'ils pourroient tirer des vérités révélées. C 834. *& ſuiv.* Leurs opinions. D 536.

Pyrrhoniſme. Ses avantages. D 536.

Pyrrhoniſme de l'Egliſe Romaine. Théſes de Monſieur Turretin ſur cette matiere. D 671.

Pyrrhoniſme Hiſtorique. Raiſon de s'y abandonner. B 10. 11. 12. 13. 14. Harangue Latine ſur ce ſujet par Monſieur Pelizonius. B 812. 814.

Pyrrhus. Ce qu'il dit ſur le campement des Romains. C 398. Sa conduite envers les Tarentins. C 416.

Pythagore. Réfutation des preuves de Tite-Live pour montrer que Numa n'a pû être diſciple de ce Philoſophe. A 535. Qu'il n'a pas connu l'unité de Dieu. C 285. Qu'il a fait profeſſion de la Magie. C 570. 571. Se donne le premier le nom de Philoſophe. D 201. Quand il a vécû. D 538. Se retire en Italie & y établit ſa Secte. *ibid.*

Pythagoriciens. La déférence & la vénération qu'ils avoient pour leur Maître. D 538. Parfaite union qui régnoit parmi eux. *ibid.* Sont cruellement perſécutez. *ibid. & ſuiv.*

Pythie. Si ſes contorſions étoient naturelles ou. A 656. Remarque ſur ce qu'elle devoit être vierge. *ibid.* Différence entre elle & la Sibylle. A 657.

Q.

Quadrature. Ce que c'eſt que la quadrature du Cercle. A 686. Savans qui l'ont cherchée inutilement. *ibid.* Divers ſentimens des Savans ſur la poſſibilité de la trouver. A 687. Méthode de Monſieur Mallement pour y réuſſir. *ibid.* Divers Ouvrages ſur cette matiere. A 688.

Quakers. Apologie de leurs dogmes. A 43. Particularitez d'une Lettre où un prétendu Quaker prédiſoit la Révolution d'Angleterre. C 248. Ce qu'en dit un Quaker. C 249. Par quels motifs on avoit écrit cette Lettre. *ibid.*

Qualité. Ce qu'on entend en Logique par ce terme. D 208. Qualité d'une propoſition. D 209. Explication de ce qui regarde cette Catégorie. D 230. 231.

Qualitez. Explication des Axiomes phyſiques qui regardent la maniere d'opérer des qualitez élémentaires. D 334. 335. Accord de ces Axiomes avec les hypothéſes de la nouvelle Philoſophie. D 335.

Qualitez objectives. Que ſouvent elles ſeules ſont qu'une action eſt bonne ou mauvaiſe. B 428. Preuves de cette propoſition. B 429.

Quand. Ce qu'on entend en Logique par ce terme. D 269.

Quantité. Définition de cette Catégorie. D 208. Ce qu'on entend en Logique par la quantité d'une propoſition. D 209. Diverſes acceptions du mot quantité. D 229. Diverſes eſpéces de quantité. D 230. Ce qu'on entend en Phyſique par ce terme. D 287. Si elle eſt diſtincte du Corps. *ibid. & ſuiv.* Ce que c'eſt que quantité commenſurable & quantité incommenſurable. D 300.

Quartier. (*Philibert*) Jéſuite. Son édition des Lettres de Ciceron. A 481.

Quellenec. Defenſe de l'article du *Dictionnaire Critique* ſur ce Seigneur. D 743. 744.

Quentin. (Saint) Suites de la Bataille qu'Henri II. y perdit. C 956.

Queſnel. (*Paſquier*) Son aveu ſur l'incompréhenſibilité de la volonté de Dieu. C 623. Que ſelon lui l'Egliſe Romaine permet d'examiner les raiſons de ſes déciſions. C 891. Livres qu'il a publiez ſans y mettre ſon nom. C 896. Ouvrages qu'on lui attribue. D 733. 793. 865.

Queſtion. Reflexion de Montagne ſur ce ſupplice. B 400. Diſſertation où l'on en condamne l'uſage. D 866.

Quétif. (*Jacques*) Travaille à la *Bibliotheque des Ecrivains Dominicains*. D 741. Sa mort. D *ibid.*

Quina. Lettre qu'il a écrite ſur la pierre. A 563.

Quinaut. Remarques ſur un de ſes madrigaux. B 306. Réponſes à ce madrigal. B 307.

Quinquina. Comment il guérit la fievre. A 166. Hiſtoire de cette drogue. A 233. Théſes contre elle. A 268. Sa défenſe. *ibid.* Ses bons & mauvais effets. A 379. Deux noms de cette drogue. A 489.

Quinte Curce. Cité ſur la ſuperſtition. C 52. Auteurs qui l'ont cité. D 879. Ancien Manuſcrit qu'on en a *ibid.* Défendu contre Monſieur le Clerc, par Monſieur Périzonius. D 848.

Quinte-eſſence. Inventée pour les Cieux par Ariſtote. B 140.

Quintilien. Cité ſur les coûtumes & ſur l'extérieur des Sorciers. C 581. 583. Son jugement ſur Ovide. D 577.

Quirinal. (Mont) Pourquoi nommé par les Grecs Enyalius. A 345.

Quirini, Bayle de Veniſe. Ce qu'il dit de Cuprogli. A 648.

Quirinus. Surnom de pluſieurs Dieux. A 345.

Quiteve. Mariages inceſtueux du Roi de ce Païs. A 402.

Quiteyre. Femme qui faiſoit l'office de Lecteur dans l'Egliſe. C 1034.

R.

R. P. R. Double maniere de lire ces trois Lettres initiales. B 150.

Rabelais. (*François*) Honneur que la Faculté de Médecine de Montpellier rend à ſa mémoire. D 588. But de ſon *Gargantua*, &c. D 718. 715. 821. Cet Ouvrage publié avec un Commentaire par Monſieur le Duchat. D 731. 798. 819. 821. *Jugemens & Obſervations ſur ſes Oeuvres* par Bernier. D 755. Traduit en Anglois avec des Remarques. D 705. 715.

Rabins. Leurs réveries ſur la Tentation d'Adam & d'Eve. A 592. *& ſuiv.* Sur le Phénix. A 594. Sur les Campemens des Juifs dans le déſert. A 595.

Rabus. (*Pierre*) Sa *Bibliotheque de l'Europe*. D 715. Particularitez touchant ce Journal. *ibid.*

Racan. (*Honorat de Beuil* Sieur de) Sa *Vie de Malherbe*. D 875.

Rachel. Remarques ſur ſa conduite à l'égard de ſon époux. B 224.

Racine. (*Jean*) Veut faire le ſervice de Pierre Corneille. A 201. Bon mot à ce ſujet. *ibid.* Son *Iphigenie*. D 559. Sa *Phedre & Hippolite*. D 567.

Racines Greques. De Port-Roial & de Ménage. A 389.

Radbod. Réponſe qu'il fit ſur le point d'être baptiſé. C 105.

Radulphe de Gotteshall. Fait curieux que ce Moine rapporte. C 1051. 1052. Erreurs qu'il attribue à des Heretiques nommez Publicains. C 1052.

Radziewski. (*Jérôme*) Vice-Chancelier de Pologne. Maux qu'il fait à la Pologne. C 625. Favoriſe l'invaſion du Roi de Suéde en Pologne. C 898. Preuves qu'il étoit Pere du Cardinal Radzieowski. C 899. Progrès de ſa fortune. C 899. 900. Intrigue abominable dont il fut le principal inſtrument. C 900. Il eſt exclus de la dignité de Chancelier & réduit à quitter la Pologne. *ibid.*

Radziewski. (*George*) Frére du Precedent. C 899. 900.

Radziewski. (*Michel*) Cardinal. Quand promu au Cardinalat. C 901. Particularitez touchant la promotion. C 901. 902. Compare à l'Amirante de Caſtille & au Prince de Heſſe Darmſtad. C 902. 903. Sa fermeté à ſoûtenir ſon parti. C 902. Qu'elle n'a rien d'héroïque. C 903. 904. Sa conduite injuſtement dechirée C 903. Examen de ce qu'on en a dit. *ibid.* Quelle ſorte d'ambition il a pû avoir. *ibid.* Son Oraiſon funébre. C 904.

Radzwil. (Prince *Chriſtophle*) D 891.

Ragotzki. (. . . .) Prince de Tranſilvanie. Fautes qu'il fit dans ſon irruption en Pologne. C 913.

Raguenet. (*François*) Son *Hiſtoire de Cromwel*. D 661.

Raillerie. Qu'elle ne convient pas aux Princes. A 12. Remarque ſur la raillerie. A 723. 724. Combien une raillerie ingénieuſe eſt cruelle & criminelle. C 227.

Raimbaus. (*Jean & Guillaume*) Hiſtoire de deux Freres de ce nom. A 330. S'il eſt vrai qu'en diſputant vivement l'un contre l'autre ils changerent tous deux de ſentiment. D 866. 869.

Rainſſant. Ses Diſſertations ſur douze médailles des Jeux ſeculaires. A 230. Son éloge. A 536. Il s'emploie pour faire lever la ſuppreſſion des *Tables Chronologiques* de Monſieur Rou. D 622. 623.

Rais. (Maréchal de) Voïez *Retz*.

Raiſon. Difficulté de lui marquer ſes bornes dans les controverſes. A 132. Il ne faut rien croire qui aille contre ſes Principes. A 133. Pourquoi elle fait ſi peu de progrès parmi les hommes. B 224. Laquelle on entend quand on dit qu'elle n'a pas été cauſe des mariages. B 225. Reflexion ſur ſon pouvoir. B 1 8. Ses juſtes bornes. B 367. 368. *& ſuiv.* Néceſſité de la conſulter. B 369. 370. Avoüée même par les Catholiques. B 370. Qu'elle doit être ſoûmiſe à la Révelation. C 265. Avec quel ſoin il faut éviter de les mettre en oppoſition enſemble. *ibid.* Moïen de les accorder ſur la queſtion ſi l'Univers a été créé pour l'homme ſeul. C 266. 267. 268. Combien peu de force elle a contre les mouvemens de la nature. C 521. Combien eſt ſouhaitable la concorde entre la Raiſon & la Foi. C 761. Bornes que lui donnent les Luthériens & les Reformez. C 763. *& ſuiv.* Qu'ils lui laiſſent un champ fort libre. C 767. Danger qu'il y a de ſoûmettre l'Ecriture à l'examen de la Raiſon. C 763. *& ſuiv.* Si la diſtinction entre ce qui eſt contre & ce qui eſt au deſſus de la Raiſon eſt bien fondée. C 764. Comment on doit ſe ſervir de la Raiſon dans la Religion. C 770. Qu'il ne ſuffit pas pour prouver l'accord de la Raiſon avec la Foi de répondre aux objections. *ibid.* Qu'elles peuvent être en diſcord ſur certains points & s'accorder ſur pluſieurs choſes. C 771. Combien la raiſon eſt parfaite. C 778. Qu'il y a une équivoque dans la diſtinction entre *être au deſſus de la Raiſon*, & *être contre la Raiſon*. C 833. En quel ſens ce qui eſt fondé ſur les ruines de la Raiſon eſt fondé ſur la Raiſon. C 836. Qu'elle ne doit pas être juge de la ſageſſe de Dieu. C 838. 839. Que les Philoſophes mêmes reconnoiſſent l'incapacité de la Raiſon. C 839. Que ce n'eſt pas ſur ſon témoignage que les Chrétiens ajoûtent foi aux Myſteres. C 840. *& ſuiv.* Que Monſieur Bayle n'a pas ſoûtenu qu'elle nous trompe toûjours. C 1074. Ses notions communes proſcrites des matieres de foi par d'illuſtres Théologiens. D 15. 16. Que ſouvent elles ſont oppoſées les unes aux autres. D 20. Comment on peut les joindre à la Révélation. *ibid.* Qu'il les faut rejetter quand elles ſont en oppoſition avec la conduite de Dieu. D 21. Qu'il ne s'enſuit pas qu'on doive les regarder toujours comme ſuſpectes de ce qu'elles ſont quelquefois contraires à la Parole de Dieu. D 23. Que ſelon le ſyſteme Arminien la conduite de Dieu n'eſt pas conforme à ces notions communes touchant la ſainteté & la bonté. *ibid.* Et que ſi elles ſont veritables, il n'y a point de Dieu. D 24. *& ſuiv.* Impoſſibilité d'accorder la Raiſon avec le Myſtere de la Trinité. D 32. Et avec les peines éternelles des Damnez, ſelon Monſieur le Clerc. D 39. Que Monſieur Bayle fait voir dans ſon Dictionnaire la foibleſſe de la Raiſon humaine, & la neceſſité de la ſoûmettre à la Foi. D 42. Difference entre ces mots *reculer devant la Raiſon*, & ceux-ci *renoncer à la Raiſon*. D 45. Tous les Chrétiens conviennent qu'il ne faut pas renoncer à la Raiſon

RAISON.
ſon pour admettre la Religion. D 49. Réflexion ſur les phraſes, *abandonner la Raiſon*, *être contraire à la Raiſon*. D 43. Inutilité d'un accord de la Raiſon & de la Foi dans le ſens de Monſieur Jacquelot. D 50. Méthode que doivent ſuivre ceux qui veulent concilier ces deux Principes. *ibid.* Combien elle eſt raiſonnable. D 51. Défenſe de Monſieur Bayle ſur ce qu'il a dit de l'impoſſibilité de contenter la Raiſon ſur les Myſteres de l'Evangile. D 88. 89. *& ſuiv.* Qu'il y a une différence réelle entre notre Raiſon & la Raiſon en général. D 91. Que les Orthodoxes diſent que nos Myſteres paroiſſent contraires à la Raiſon. D 90. 91. Inſuffiſance de la Raiſon reconnuë par les plus celébres Réformez. ■ 102.

Raiſonnable. Double ſens de ce mot. C 526.

Raiſonnement. Ce qu'il faut entendre par les mots *d'Ouvrage de raiſonnement*. C 526. Que les Livres remplis de profonds raiſonnemens ne ſont pas plus propres à diminuer la corruption des mœurs que les Catechiſmes ordinaires. C 1054.

Raiſonner. Ce que c'eſt que raiſonner. D 202. Et que raiſonner évidemment. D 202. 203.

Ramazzini. (*Bernardin*) Sa Harangue intitulée *Medicam Artem Navigatoriæ ſimilem eſſe*. D 835.

Rameſſes. Qui eſt ce Roi. A 123.

Rampale. Ses ſentimens ſur le mariage. B 308.

Ramus. Son procès contre la Sorbonne pour la prononciation de quelques mots Latins. B 62. Remarques ſur l'article de ce Savant dans le *Dictionnaire Critique*. D 177.

Rancé. (*Bouthillier de*) Abbé de la Trappe. Cauſes de ſa converſion. A 312. Divers reproches qu'on lui fait. A 312. 313.

Ranchin. (de) Motifs de ſa converſion. A 432.

Raoul. Circonſtances de l'hommage qu'il rendit pour la Normandie. A 220.

Rapin. (de) Supplice injuſte de ce Gentilhomme. B 58.

Rapin. (*René*) Jeſuite. Diverſité & multitude de ſes ouvrages. A 39. Critiqué A 59. Ouvrage qu'on lui attribue fauſſement. A 478. Précis & éloge de ſon livre ſur le grand & le ſublime dans les mœurs. A 503. 524. Ses œuvres diverſes. A 524. Cité ſur la conformité entre les Platoniciens & entre les Chrétiens. A 561. Et ſur l'humeur flateuſe des Poëtes. A 760. Vengeance que le P. Maimbourg tire de lui dans une Hiſtoire. B 25. 26. Ses démêlez avec le P. Vavaſſeur. B 26. Eloge qu'il fait de la Ducheſſe de Richelieu. B 181. Lettre au Cardinal Cibo qu'on lui attribuë. B 243. Son ſentiment ſur les Predicateurs. B 250. Ce qu'il dit ſur les Converſions tardives. C 78. Paſſage de ce Pére ſur les mœurs du Siecle. C 96. 97. Ce qu'il dit ſur la foi des Chrétiens. C 118. 119. Quelles ſortes de gens ſelon lui tombent dans l'Atheiſme. C 209. Sa *Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote*. D 539. Ses *Réflexions ſur la Poetique d'Ariſtote*. D 554. Critique par le Pere Vavaſſeur, & pourquoi. *ibid.* Ses *Reflexions ſur l'Ancienne & la nouvelle Philoſophie*. D 564. Sa *Comparaiſon de Thucydide & de Tite-Live*. D 599. Reçoit quelques coups fourrez de Maimbourg. *ibid.*

Raréfaction. Expoſition & Réfutation de ce que les Péripatéticiens en diſent. D 289. 290. De quelle maniere les Carteſiens & les Epicuriens l'expliquent. D 291. 292.

Ratisbonne. Lenteur de la Diete. A 554. C 151.

Rationaux. Théologiens auxquels on donne ce nom. C 764. Défenſe de leurs ſentimens en matiere de foi. C 766. *& ſuiv.* Que leurs adversaires laiſſent à la Raiſon un champ fort libre. C 767. Qu'ils reconnoiſſent eux mêmes l'oppoſition de la Raiſon à quelques-uns des Myſteres. D 16.

Ratramne. Hiſtoire d'une édition de cet Auteur. A 580. Diverſité de ſentimens entre les Catholiques ſur ſon ſujet. *ibid.* Ce qu'en diſent Arnaud & l'Abbe Boileau. A 745. Son *Traité du Corps & du Sang du Seigneur*. D 624. Traduit par Monſieur Allix, & par Monſieur le Docteur Boileau. *ibid.*

Ravaillac. Déliberations ſur ſon ſupplice. C 1078. 1079. Supplices extraordinaires inventez pour le tourmenter. C 1079. Et rejettez. *ibid.* Veritable cauſe qui le porta à tuer Henri IV. C 1079. 1080. On n'a jamais ſu qui lui inſpira ce deſſein. C 1080.

Ray. (*Jean*) Idée de ſon travail ſur l'Ichthyographie de Willoughby. A 583. Extrait de ſon Hiſtoire des Plantes. A 693. Son éloge & ſes ouvrages. A 695.

Raygens. Faits curieux qu'il rapporte. A 755.

Raynaud. (*Theophile*) Jéſuite. Ecrit ſcandaleux de ce Savant. A 440. Comment il raille les Thomiſtes ſur leur idée de la liberté. A 459. Infidélité d'une de ſes citations. A 550. Cité ſur les funeſtes ſuites des crimes des Dieux parmi les Païens. C 767.

Raziel, Ange, prétendu Précepteur d'Adam. A 72.

Real. (Abbé de Saint) Eloge de cet Auteur & de ſon Céſarion. A 148. Fautes qu'il reproche à Amelot de la Houſſaie. A 424. Traduction qu'il promet. *ibid.* Critique de quelques-uns de ſes Ouvrages promiſe. A 439.

REAL.
Remarques ſur ce qu'il a dit contre Atticus. A 709. Réfutation de ſa critique. A 709. 710. Reflexion qu'il fait ſur la ſtupidité du Peuple. ■ 43. Trait curieux qu'il rapporte de Catherine de Médicis, & d'Amyot. A 142. Ses ouvrages. D 163. Particularitez de ſa vie. D 534.

Rébenac. (Monſieur de) Mêlé dans un attentat contre la Vie du Roi Guillaume. D 673.

Recarede, Roi des Gots. Remarque ſur ſa conduite à l'égard des Ariens. B 557. Pourquoi il n'employa pas toûjours la contrainte. *ibid.*

Recaréd Scimeon. Nom ſuppoſé du Pere Simon. D 550. 553.

Rechenbergius. (*Adam*) Sa Diſſertation *de Veterum Chriſtianorum Doxologia* D 776.

Recruter : Si ce mot eſt nouveau. D 726.

Redi. (*François*) Cygnes ſinguliers qu'il décrit. A 626. Son ſentiment ſur le venin des Viperes. A 637.

Reflexions Hiſtoriques & Politiques. Invective contre les auteurs de ce Livre. B 586.

Réformateurs. Portrait des premiers. A 52. Que l'envie de ſe marier n'a pas été le motif de la Réformation. B 38. 39. 42. 43. Qu'il y a moins de préjugez contre eux que contre l'Egliſe Romaine. B 127. Que leurs paſſions ne doivent pas empêcher d'examiner leurs dogmes. B 130. Qu'on ne pourroit pas juſtifier l'emportement de leur ſtile de la maniere que les Jéſuites & les Janſeniſtes ſe juſtifient. B 200. 201. En quel cas on ne pourroit leur reprocher leur mariage. B 317. Réflexions ſur leur mépris pour les vœux. B 318. Que l'incontinence ne les a point arrachez du ſein de l'Egliſe Romaine. B 322. Nullité de leur vœu de continence. B 324. Pour quelle raiſon ils ont été intolérans à l'égard des Catholiques. B 560. Queſtion ſur leur doctrine par rapport au ſupplice des Heretiques. B 570. Qu'ils ont apporté en France la licence des libelles. B 586. Que ces libelles y ont empêché leurs progrez. B 587. Excuſez ſur leurs Satyres comme s'excuſoient les anciens Poëtes ſatyriques. B 589. Selon eux chaque particulier a une vocation naturelle pour les fonctions paſtorales. B 602. Leur vocation extraordinaire comment expliquée par Meſſieurs Claude & Jurieu. B 699.

Réformation. Eloge d'un Sermon prononcé pour ſa défenſe. A 44. Hiſtoire de celle d'Angleterre. A 416. Combien on juge mal de ceux qui l'embraſſerent. A 509. Qu'on ne doit pas eſpérer une Réformation générale. A 541. Qu'il y a moins de préjugez contre elle que contre l'Egliſe Romaine. B 127. *& ſuiv.* Pourquoi elle a été differée juſqu'au Regne de Henri VIII. B 131. Qu'elle étoit devenuë néceſſaire par le dogme de l'adoration du Saint Sacrement. B 133. Que les Prêtres & les Moines qui l'embraſſerent ne le manierent ni par intérêt, ni par débauche. B 257. *& ſuiv.* Pourquoi la Nobleſſe l'embraſſa dans le dernier ſiecle. B 252. 253. L'acculation de témérité intentée à ceux qui l'embraſſerent retorquée contre ceux qui ne l'embraſſerent pas. B 254. Motifs qui empêchérent une partie de la Nobleſſe de France de l'embraſſer. B 254. Qu'elle s'eſt établie par la contrainte. B 559. De quelle maniere elle s'eſt introduite. B 621. Que Monſieur Jurieu lui fait tort, en ſoûtenant qu'on peut ſe ſauver dans la Communion Romaine. B 829. Qu'on pouvoit dire dans ſon ſiecle qu'elle étoit délirée. B 845.

Réformées. Remarque ſur la conduite qu'elles tiennent en France. B 229. 230.

Réformez. S'ils ſont plus haïs des Luthériens que les Catholiques. A 200. Choſes avantageuſes que le Docteur le Fevre dit d'eux. A 223. Dénombrement de ceux de France. A 250. Favorables au pouvoir abſolu des Souverains. A 354. S'ils ſont éloignez des Catholiques ſur la matiere de la juſtification. A 402. Précis d'un livre ſur leur état en France. A 403. Comment on les y convertit. A 413. Si les imputations qu'ils font à l'Egliſe Romaine ſont calomnieuſes. *ibid.* Leur liberté ſemblable à celle des Thomiſtes. A 459. Ils en reconnoiſſent une veritable ſans indifférence. A 460. Condition embarraſſante qu'ils pourroient mettre en France à leur converſion. A 500. Réfutation des prétextes de ceux qui ſont devenus Catholiques, ou qui feignent de l'être. A 541. 542. Que la perſécution qu'on leur fait eſt contre les veritables intérêts de la France. A 566. Traitez d'Idolatres & pourquoi. A 568. Pouvoir de l'Egliſe Romaine ſur eux ſur quoi fondé. A 612. Moiens employez à leur ruine. A 613. Moiens de les réünir avec les Luthériens. A 620. Priere qu'un Catholique fait au Roi en leur faveur. A 746. Que le Clergé Catholique eſt toûjours l'auteur des perſécutions qu'on leur fait. B 9. Diſcours d'un Prélat contre eux. *ibid.* Ils défendent Henri III. contre les Ligueurs. B 17. Combien il leur étoit difficile de faire imprimer leurs livres en France. B 29. Mauvais traitement qu'ils y eſſuioient. B 31. 32. Accueil charitable qu'on leur fit en Angleterre & en Hollande. B 32. Maimbourg avoüe la juſtice de leurs plaintes. *ibid.* Et ſe contredit dans la peinture qu'il fait de leur ſituation. B 33. Leur Religion ne

RÉFORMEZ.
ne s'eſt point établie par la violence. B 36. Maniere dont on les convertiſſoit en France. B 37. Auſtérité de leurs mœurs dans les premiers tems. B 42. Reconnuë par Maimbourg. B 43. Et par d'autres Catholiques celebres. B 43. 44. Rigueur exercée ſur eux en France dans les Guerres Civiles. B 53. S'ils avoient tort de profiter des tems favorables. B 56. Que le ſtile de leurs Pſeaumes n'eſt point burleſque. B 61. Ni la muſique de ces Pſeaumes efféminée. B 61. 62. Preuves de leur innocence par rapport à la conſpiration d'Amboiſe. B 63. 64. 65. Et au génie ſatyrique qu'on leur reproche. B 66. Que leurs premiers Théologiens étoient redoutez des Catholiques. B 70. Qu'ils ſavent prier Dieu mieux que les Catholiques. *ibid.* Qu'ils doivent éviter comme nuiſibles toutes conferences avec les Théologiens Catholiques. *ibid.* Deſſein qu'on avoit formé contre eux ſous François II. B 66. Combien ils étoient favoriſez ſous la Régence de Catherine de Medicis. B 67. Elle implore leur ſecours. B 74. Juſtice de leurs armes. *ibid.* Leurs intérêts ſervent de prétexte à l'ambition de leurs Chefs. B 75. Sévérité des Parlemens contre eux. B 75. 76. 77. Aveux de Maimbourg qui les juſtifient des Troubles de France B 78. *& ſuiv.* Qu'ils n'ont point excité ceux de Hongrie. B 81. Réfutation du caractère que Maimbourg leur attribuë. B 81. *& ſuiv.* Et de ce qu'il dit touchant la démolition de leurs Temples. B 89. *& ſuiv.* Comme auſſi ſur divers autres arrêts rendus contre eux. B 92. *& ſuiv.* Force & valeur de l'Edit de Nantes qui leur fut accordé. B 95. 96. 97. 99. Mot attribué à Louis XIV. touchant ſes diſpoſitions à leur égard. B 98. Qu'ils n'ont point contrevenu en France aux Edits. B 100. Services qu'ils ont rendus à la Couronne depuis l'Edit de Nantes. B 101. Lettre de Louis XIV. en leur honneur. *ibid.* Pourquoi pluſieurs d'entre eux abjurent. B 102. Qu'ils méritent plus d'être tolérez dans les Etats Catholiques, que les Catholiques dans les Etats Proteſtans. B 106. 107. Extrait d'une Harangue du Clergé contre les Reformez. B 108. Réfutée. 108. 109. Qu'ils ont toûjours été troublez dans l'exercice de leur Religion malgré les ordres du Roi. B 109. Que les Arrêts qu'on obtient contre eux dans le Conſeil du Roi ſont injuſtes. B 207. Qu'ils ſont les plus fidelles ſujets du Roi de France. B 210. Remarques ſur la converſion de leurs enfans. *ibid.* Leurs remontrances à Louis XIV. B 211. Que tous les Arrêts de la Cour de France tendent à les détruire. B 216. Comparez avec les Donatiſtes par Monſieur Arnaud. B 236. Qui condamne le procédé de l'Egliſe Romaine contre eux. B 237. Qu'ils ne calomnient pas l'Egliſe Romaine en taxant ſon culte d'Idolatrie. B 238. Comment ils expliquent cette Idolatrie. B 239. Que bien loin de calomnier les Catholiques, ce ſont ceux-ci qui les calomnient. *ibid.* S'il eſt aiſé de connoître qu'ils ſont Schiſmatiques. *ibid.* En regardant l'Egliſe Romaine comme Idolâtre, ils ne peuvent croire l'Egliſe de Dieu. B 240. Que leurs préjugez ne peuvent être ébranlez par la raiſon que l'Egliſe auroit défini le dogme de la Tranſubſtantiation. B 242. Pourquoi on n'a point reproché au Clergé de France les menaces contre eux. B 243. *& ſuiv.* Belle diſcipline de leurs Armées du tems des Guerres Civiles. B 267. Pourquoi le mariage les attire aujourd'hui & n'attiroit pas autrefois ceux de l'Egliſe Romaine. B 268. Remarques ſur celles de leurs filles qui embraſſent la Religion Romaine. B 269. *& ſuiv.* Que toute la France s'eſt unie pour les perſécuter. B 337. Fureur des Catholiques contre eux. B 338. Moiens qu'ils ont employez pour les convertir. B 339. Si les Réformez doivent leur avoir obligation de n'avoir pas pouſſé la cruauté plus loin. B 340. Témoignage honorable que leur rend Louis XIV. B 344. 345. Edit qu'il publie en leur faveur. B 345. Qu'ils auroient mieux aimé une perſécution ouverte que des Dragonnades. B 345. 346. Qu'on faiſoit de bons contes des maux qu'on leur faiſoit ſouffrir. B 348. Raiſons qu'on leur alléguoit pour les faire abjurer. B 349. En quel ſens ils pourroient dire qu'ils ne ſont pas Chrétiens. B 350. Qu'il y a des gens en France qui ont compati à leur miſere. B 352. Qu'ils ont plus de droit de perſécuter que les Catholiques. B 359. 360. Qu'il eſt faux qu'on les ait ſeulement punis pour avoir contrevenu aux Edits du Roi. B 375. Sorte de perſécution ſinguliere qu'ils eſſuient en France. B 401. Leur tolérance comparée avec celle des Catholiques. B 413. 414. Leur horreur pour la perſécution. B 415. Ce qu'ils doivent croire d'un Papiſte. B 524. Que ceux de France ont demeuré fermes dans leur Religion contre leur intérêt. B 525. Qu'il leur ſeroit auſſi aiſé d'obtenir l'exercice de leur Religion dans les Païs Héréditaires d'Autriche que dans l'Electorat de Saxe. B 554. Leur pratique à l'égard du ſupplice des Hérétiques. B 570. Soulevez en 1682. Leur proueſſe ſelon l'*Eſprit de Monſieur Arnaud*. B 586. Qu'ils renouvellent ce qu'ont fait les anciens Hérétiques. *ibid.* Qu'ils ſont plus ennemis des Puiſſances que les autres Proteſtans. B 609. Combien ils différent des premiers Chrétiens. B 616. Qu'ils déteſtent les Poltrots, les Clémens & les Ravaillacs, comme des aſſaſſins. B 698. Que les erreurs des Luthériens leur paroiſſent legeres & qu'ils ſont prêts à faire la paix avec eux. B 834. S'ils les regardent comme Anathemes au ſujet de l'Euchariſtie. B 839. Qu'ils ne ſont pas difficiles à connoître, même dans les grandes Villes. B 841. Qu'on les connoît dans les Païs-Bas Catholiques pour tels. B 842. Qu'ils ont été obligez de ſe cacher en France pour ne point ſouffrir à la Confeſſion de Rome. B 843. Que l'adoration de l'Heſtie & l'invocation des Saints ſont des péchez mortels ſelon eux. B 844. Preſque tous avouent qu'il y a eu des Catholiques ſauvez. B 852. Raiſons des Auteurs qui l'accordent. B 852. 853. Comment leurs Theologiens regardent l'Egliſe. B 853. Paſſage de Hoornbeck. *ibid.* Que ſans bleſſer leur Confeſſion de foi ils peuvent dire que quelques Catholiques ont été ſauvez. B 853. Pourquoi ils n'ont pas voulu faire la paix avec les Arminiens. B 859. 860. Pourquoi ils ont été perſécutez en France. B 869. Réflexion ſur les converſions des Réformez de ce Roiaume. C 57. *& ſuiv.* Reflexions ſur les Guerres Civiles qu'ils ont faites en France, ou dans leſquelles ils ont refuſé d'entrer. C 624. 625. Remarque ſur la permiſſion qu'ils donnent à chaque particulier d'examiner les déciſions des Synodes. C 625. Ils rejettent l'autorité que les Sociniens donnent à la Raiſon. C 704. *& ſuiv.* Pourquoi le Cardinal de Richelieu leur fit la guerre. C 954. 955. Combien il eût été avantageux à ceux de France que l'autorité du Roi eût été illimitée. C 1016. 1017. Combien les Parlemens leur étoient oppoſez. C 1017. 1018. Accuſez de permettre aux femmes de parler dans l'Egliſe C 1033. *& ſuiv.* Et d'avoir changé honteuſement ſur la queſtion ſi les femmes peuvent regner. C 1038. Que leur Confeſſion de foi a décidé l'égalité entre les Paſteurs. C 1041. Que cette Confeſſion bien entenduë par Monſieur Arnaud l'a été mal par Monſieur Jurieu. *ibid.* Qu'elle eſt pourtant bien claire. C 1041. 1042. Examen de ſes articles 29. & 30. C 1042. Qu'ils ont été dreſſez contre l'Epiſcopat d'Angleterre. C 1043. Examen de ce que dit Monſieur Spanheim pour prouver le contraire. C 1045. 1046. S'ils ſont plus corrompus que les Catholiques. C 1046. 1047. *& ſuiv.* Moien de décider cette queſtion. C 1048. *& ſuiv.* Qu'ils ſont ſur le penchant de leur ruine. D 598. On voudroit en France pouvoir ſupprimer tout ce qui regarde leur Religion & même en aboliſ la mémoire. D 621. La Cour de France ſe repent de les avoir traitez comme elle a fait. D 736. Sortent du Roiaume malgré les Déclarations du Roi. D 785. Mal que ce Prince fait à ſon Roiaume en violentant leur Conſcience. *ibid.* Calomniez par le Pere Bordes. D 862.

Réfraction. Ce que c'eſt. D 414. 415. Ses effets. D 415. Moien de l'expliquer ſans mouvement local. D 418.

Réfugiez. Vanité de ceux de France. B 574. L'année 1689. bien différente de ce qu'ils penſoient. B 583. Beaucoup de Catholiques étoient bien aiſes de leur retour en France. B 583. Conſeil qu'on leur donne ſur leurs écrits ſatyriques. *ibid. & ſuiv.* Jugement de ces Ecrits. B 584. 585. Différens Libelles publiez parmi eux. B 585. L'autorité des Magiſtrats interpoſée pour en arrêter le cours. B 585. 586. Les Libelles introduits par leurs Ancêtres. B 586. Uſage qu'on peut faire de ceux des Réfugiez contre eux mêmes. B 586. 587. Leur conduite condamnée par l'Ecriture. B 587. 588. Inutilité de l'exemple des Satyres des Pères pour juſtifier les leurs. B 588. 589. Oppoſition de leurs Satyres à la modération des Catholiques d'Angleterre. B 589. 590. Leurs Libelles renferment une doctrine ſéditieuſe. B 592. Horribles Libelles qu'ils ont traduits de l'Anglois. B 609. Qu'ils ſe mettent au deſſous des Païens en prenant les armes dans leur exil. B 616. Réponſe aux inſultes qu'ils font à la France dans leurs Libelles ſur les révolutions de *Siam*. B 617. *& ſuiv.* Conſeil qu'on leur donne en cas qu'ils retournent en France. B 632. Qu'il y a en Hollande depuis qu'ils y ſont d'auſſi bons Correcteurs qu'à Paris. B 667. Que Monſieur Jurieu par ſa conduite d'Inquiſiteur leur rend la vie déſagréable. B 784. A quel point ils ſe laiſſent infatuer des Prophéties de ce Paſteur. D 631. Eſpérance que leur donne la Révolution d'Angleterre qu'ils ſeront bien-tôt rétablis en France. D 632. N'aiment pas à voir la France parler vigoureuſement & recriminer avec inſulte. D 646. Haïs des Théologiens Luthériens & de Copenhague. D 653. Leur entêtement pour Monſieur Jurieu. D 657. *& ſuiv.* Conteſtations parmi ceux de Londres touchant les Pſeaumes. D 833. Maltraitez par Monſieur Leti. D 712.

Réfutations. Qu'elles doivent être étenduës & détaillées. C 631. Que pour bien réfuter, il faut rapporter tout le raiſonnement de ſon adverſaire. C 795.

Réfuter. Trois conditions qu'on doit obſerver en réfutant quelcun. A 120.

Régale. Extrait & Hiſtoire d'un Traité de Larroque ſur cette matiere. A 287. Que ce droit eſt inaliénable. A 289.

Régis. (*Silvain*) Aveu qu'il fait de l'incapacité de la raiſon dans

REGIS.
dans les matieres de foi. C 839. Réfutation de ce qu'il dit que les miſéres des hommes contribuent à la perfection de l'Univers. C 849. S'il ne donne à Dieu qu'une liberté de ſpontanéité. C 850. Obligé de rompre ſes Conférences, & pourquoi. D 187.
Régis. (*Pierre*) Son édition des *Oeuvres Poſthumes de Malpighi.* D 732. Travaille à la réviſion du *Dictionnaire de Furetiere.* D 775.
Regitres. Mutilez par les Ordres de la Reine Marie en Angleterre. A 416.
Regius. (*Henri*) Sa Phyſique. A 675. Particularitez de ſon hiſtoire. *ibid.*
Regne. Signification impropre de ce mot. C 523.
Regne de mille ans. Preuves ſur quoi on le fonde. A 514. Caractére de ce Regne. A 515. Les premiers Chrétiens croioient que la réſurrection arriveroit dans ce regne. A 550.
Regnier des Marais. (*François Seraphin*) Son *Traité de la Grammaire Françoiſe.* D 664. Sa Traduction Italienne d'Anacreon. D 766. Son *Hiſtoire des démêlez de la Cour de France avec celle de Rome au ſujet de l'Affaire des Corſes.* D 767.
Reine Douairiere. Mariage qui lui ſeroit deshonorable. D 882.
Reines. Si on peut excuſer celles qui ſe méfallient. C 688.
Reineſius. (*Thomas*) Idée de ſa Diſſertation ſur les Sibylles. A 329.
Reins. Coquille trouvée dans les Reins. A 682. Leur deſcription anatomique. D 446.
Reiſelius. (Docteur) Sa ſtatuë humaine. A 330. Explication qu'il donne de l'Inſcription, *Ovoenum.* A 358. Ses Remarques ſur le Siphon de Wittemberg. A 564.
Reiſerus. (*Antoine*) Son éloge & ſes œuvres. A 156.
Reiskius. (*Jean*) Extrait de ſes diſſertations ſur les images & ſur la langue de J. C. A 369.
Rélation. Définition de cette Catégorie. D 208. Explication ſommaire de la Rélation. D 231.
Religieuſes. Ce que dit Saint Cyprien de celles qui couchoient avec des garçons. A 530. 557. Action héroïque d'une. A 531. Avis qu'on leur donne touchant l'éducation des filles. A 549. Traits curieux ſur les débauches des anciennes Religieuſes. A 677. Avec combien de facilité elles s'abandonnent aux Eccléſiaſtiques. B 40.
Religion. Il lui importe qu'on réfute les fables païennes. A 4. S'il y a des peuples qui n'en ont point. A 89. Uſage de la foi & de la raiſon d'un la Religion. A 132. Que l'évidence n'eſt pas néceſſaire dans les matieres qui la regardent. A 161. Ce qu'on doit faire quand le Souverain l'attaque. A 353. Préjugez qu'elle inſpire combien injuſtes. A 356. Combien le faux zéle de Religion aigrit les eſprits A 430. 431. Combien difficile d'être véritable dans une hiſtoire où elle a part. A 509. Que la Religion eſt le fondement de toutes les Sociétez. A 562. Qu'on peut en avoir une ſans être de bonnes mœurs. B 60. Et que des mœurs corrompues ne ſuppoſent pas une Religion fauſſe. B 68. Examen du Principe qu'il ne faut ſouffrir qu'une Religion dans un Etat. B 71. 77. Réfutation du Principe qu'il faut à tout prix maintenir l'ancienne Religion. B 86. Que les miracles ne ſont pas néceſſaires pour autoriſer le changement de Religion. B 87. Que la violence ne convient pas plus à la vraie Religion qu'à la fauſſe. *ibid.* Aucune Religion n'inſpire la révolte, ce ſont les mauvais traitemens qui le font. B 148. Que la Religion dominante calomnie d'ordinaire les autres ſur la fidélité duë au Souverain. *ibid.* Comment on peut comprendre qu'une petite ſomme d'argent en fait changer. B 232. Que le changement de Religion n'entraine pas celui de Gouvernement. B 255. Qu'on ne peut ſe ſervir de toute ſorte de moiens pour en ôter la diverſité. B 250. Si l'on peut demander pourquoi on demeure dans une Religion, on peut demander pourquoi on la quitte. B 253. Pourquoi il faut juger différemment de ceux qui en changérent dans le dernier ſiecle, & de ceux qui en changent aujourd'hui. B 265. Différence entre ceux qui changérent lors de la Réformation & ceux qui ne changérent pas. B 265. 266. Jugement qu'on fait de ceux qui embraſſent la bonne Religion pendant qu'elle eſt floriſſante. B 267. Ce qu'ils doivent faire pour ſe laver de tous ſoupçons. *ibid.* Pourquoi elle fait ſi peu de progrès parmi les hommes. B 274. Qu'elle ne rend pas l'homme plus parfait. B 329. Que les actes purement extérieurs de Religion ne peuvent plaire à Dieu. B 371. Eſſence de la Religion. *ibid.* Voies propres à l'inſpirer. *ibid.* Que la violence n'eſt pas une de ces voies. B 371. 372. Que tous Peuples ſont obligez d'écouter ceux qui leur promettent la découverte de la vraie Religion. B 377. Que perſiſter dans la Religion après avoir été réduit au ſilence par un Controverſiſte n'eſt pas une preuve d'opiniâtreté. B 396. Droit des Princes dans les matieres de Religion. B 410. Pourquoi la diverſité des Religions nuit à l'Etat. B 415. Qu'elle eſt un moindre mal que le carnage que les Catholiques ont fait des Réformez. B 418. Moien d'empécher qu'elle ne trouble le repos public. B 419. Que les perſécutions faites à ſon occaſion ſont différentes de celles de Sara envers Agar. B 466. De quelle maniere les Princes doivent ſe mettre en peine ſi on l'attaque ou ſi on la revere. B 467. Que l'erreur involontaire ſur ſon ſujet n'eſt pas un péché. B 524. Ce qu'il faut pour la rendre involontaire & de bonne foi. *ibid.* Que l'éducation ſeule & non la corruption de l'ame inſpire la perſuaſion d'une fauſſe Religion. 526. Qu'elle ſe conſerve lorqu'elle n'eſt pas perſecutée à outrance. B 558. Que le changement de Religion n'empéche pas la qualité d'honnête homme. B 735. Dans les vraies comme dans les fauſſes qui fait mal eſt damné. B 854. Comment on doit entendre qu'on ne peut ſe ſauver dans une certaine Religion. *ibid. & ſuiv.* Combien il importe de ne s'y pas laiſſer conduire par une aveugle crédulité. C 61. Que l'extinction de toute Religion eſt impoſſible. C 71. Qu'il faut juger d'une Religion par ſon culte. C 82. Qu'il n'y en a point qui détruiſe le vice C 84. Quels ſont ſes effets par rapport aux mœurs. C 88. Combien il lui importe de prouver la corruption de l'Homme. C 103. Conjecture ſur les mœurs d'une Société qui ſeroit ſans Religion. C 103. 104. *& ſuiv.* Qu'elle ne nous donne point les idées d'honnêteté que nous avons. C 110. Que les voluptueux ne s'aviſent gueres de l'attaquer. C 112. 113. Qu'elle n'étoit pas la ſource des vertus des Païens. C 115. 116. Que les plus vicieux déteſteroient une Religion qui commanderoit le crime. C 121. Pourquoi on ſuit d'ordinaire la Religion dominante. C 122. Que pour ſavoir ſi le conſentement des Peuples à reconnoître un Dieu eſt l'effet d'une idée innée, il faut ſavoir comment la Religion s'eſt introduite chez eux. C 207. 208. Et s'il n'y avoit pas d'habiles particuliers qui fuſſent Athées. C 208. Que l'intérêt contribue beaucoup à faire embraſſer une Religion. C 211. Origine de la Religion ſelon Pétrone & ſelon Séneque. C 213. Que l'unanimité des ſuffrages & l'antiquité de la durée favoriſent autant les fauſſes Religions que la véritable. C 231. 232. Si la Religion eſt abſolument néceſſaire pour le maintien des Sociétez. C 352. *& ſuiv.* Voiez *Sociétez.* Exemples qui prouvent que ce n'eſt pas elle qui a empêche les méchans de faire plus de mal qu'ils n'en ont fait. C 352. *& ſuiv.* Que c'eſt la détruire que d'enſeigner la matérialité de Dieu. C 392. Que les Inventeurs des anciennes Religions ont été les inventeurs de la Magie. C 567. Qu'elle étoit regardée comme faiſant partie du culte des Dieux. C 568. *& ſuiv.* Diverſes preuves hiſtoriques de cela. *ibid. & ſuiv.* Réflexions ſur le paſſage de l'irréligion à la Religion. C 702. Et vice *verſâ.* C 703. Uſage de la raiſon dans les matieres de Religion. C 770. *& ſuiv.* Si la Société n'auroit pû ſubſiſter ſans la Religion. C 945. Conſidération ſur l'aveu que font les Athées de l'utilité de la Religion. C 945. 946. Si cette utilité eſt une preuve de ſa vérité. C 946. 947. Quelle a pû être l'idée des inventeurs de Religions. C 947. Vers de Lucrece ſur la Religion. C 947. 948. Examen du mot général & vague de *Religion.* C 948. Que toute Religion quelle qu'elle ſoit n'eſt pas préférable à l'Atheiſme. C 949. Ce qu'il faut obſerver pour juger ſainement ſi telle Religion vaut mieux que l'irréligion. C 949. *& ſuiv.* Réflexions ſur la maxime des Politiques que la Religion eſt la baſe de la Société. C 952. *& ſuiv.* Et ſur l'indifférence des Religions. C 1014. S'il faut abandonner la Religion en cas qu'elle ſoit contraire à quelque axiome Philoſophique. C 1015. Le Prince en eſt le ſouverain Maître, ſelon Spinoza. D 570.
Religion Chrétienne. Traitez touchant la Religion Chrétienne. Voiez *Abbadie, Chaiſeul, Craig, Grotius, Huet, Locke, Vaſſor.*
Religions. On en a dreſſé l'horoſcope. C 21. Leur origine. C 197.
Religions. (*Tolérance des*) Précis de cet ouvrage. A 79.
Reliures. Comment étoient faites celles des Livres des Anciens. A 67.
Remedes. Sujets aux révolutions de la mode. A 234. Remedes ſuperſtitieux condamnez par Caracalla & par les Conciles. C 583.
Réminiſcence. Que la ſcience des Hommes n'eſt pas une ſimple réminiſcence. D 256. 257.
Remond. (*Florimond de*) Reproche aux Proteſtans de permettre aux femmes de parler dans l'Egliſe. C 1033. 1034. Et les chicane ſur ce qu'ils ſouffrent qu'elles chantent les Pſeaumes. C 1034.
Remontrans. Qu'ils s'attachent à décrier la Métaphyſique. C 781. Reproches qu'ils font aux Réformez. D 19. Voiez *Arminiens.*
Renaudot. Médecin de Monſieur le Dauphin. D 581.
Renaudot. (*Euſebe*) Réflexions ſur la piece intitulée *Jugement &c. & entre autres de l'Abbé Renaudot*, &c. D 742. Cet Ecrit publié par Monſieur Jurieu, & réfuté par Monſieur Bayle. D 757. Ne veut pas pouſſer cette diſpute. D 813. Son Caractere. *ibid.* Réfutation de ce *Jugement* par Monſieur de St. Evremond. *ibid.*

Renf,

René, Roi de Sicile. Circonſtance ſingaliere de ſon hiſtoire. A 735.
René, Duc de Lorraine. Donne un ſoufflet au Duc d'Orleans. C 1031.
Renommée. Ce qu'Héſiode en dit. C 198. Réflexion ſur cela. C 200. Deſcription de la Renommée par Segrais. *ibid.*
Repas. Liberté qui doit y regner. A 474.
Répétitions. Remarque ſur celles des Auteurs. C 523.
Réponſe des vrais Catholiques François. Extraits curieux de ce Livre. B 55. 66.
Réponſe d'un Nouveau-Converti à la Lettre d'un Réfugié &c. Ecrit attribué à Monſieur Pelliſon. D 634. 640.
Repos. Sublime dans celui des Héros. A 524. 525.
Repréſenter. En quel ſens nos idées nous repréſentent quelque choſe. A 121.
Républiques. Combien elles ont autrefois mortifié les Monarchies. C 149. 150. Combien les déſordres y ſont moindres que dans les Monarchies. C 626. Titre mépriſant que les Rois leur donnent. D 897.
Républiques. Voiez *Nouvelles.*
Reputation. Combien il eſt fâcheux que la mauvaiſe ne faſſe plus de tort dans le monde. A 384. Grande réputation en fait d'eſprit ſouvent préjudiciable. A 446. Que le ſoin de la réputation contribuoit à réprimer les déſordres que l'Idolatrie devoit produire. C 371. Ce qu'il faut faire pour la conſerver. C 916.
Reſervoir de Pecquet. Son uſage. D 448.
Reſpiration. Bien expliquée par Platon. A 64. Obſervations ſur celle des Poiſſons. A 583. Et ſur celle du Fœtus. A 589. Comment elle ſe fait. D 453. 454. Ses uſages. D 454.
Reſſort. Voiez *Elaſticité.*
Reſurrection. Quand elle devoit arriver ſelon les premiers Chrétiens. A 559.
Rétine. Si elle eſt fibreuſe dans les animaux terreſtres. A 518.
Retzerfort. Son Traité *de Providentia divina.* C 811.
Retz. (*Gilles de Laval*, Maréchal de) Particularitez ſur ce Seigneur brûlé pour ſortilege. C 575. 576.
Retz. (le Cardinal de) Artifice dont il ſe ſervit pour ſe faire donner des Gardes. D 553.
Réveil. Quelle en eſt la cauſe. D 342.
Révelation. Qu'elle n'eſt croiable que pour ceux qui reconnoiſſent la ſouveraine perfection de Dieu. B 121. En quoi elle eſt ſubordonnée à la Raiſon B 368. 369. Que tout miracle non revélé eſt faux, s'il eſt contraire à l'idée qu'on a de Dieu. C 138. Que la Raiſon doit être ſoumiſe à la révélation. C 265. Avec quel ſoin il faut éviter de les mettre en oppoſition enſemble. *ibid.* Moïen de les accorder enſemble ſur la queſtion ſi l'univers a été créé pour l'homme ſeul. C 266. 267. 268. S'il eſt déraiſonnable de ſoumettre la révélation à la raiſon. C 836.
Rêves. Voiez *Songes.*
Revius. Son traité *de uſu capillitii.* C 713.
Réunion. Celle des Sectes combien difficile. A 59. Projet de reünion de toutes les Egliſes Chrétiennes. A 430. Preuves de l'impoſſibilité de pareils deſſeins. A 430. 431. Quelles ſortes de gens les entreprennent. A 432. Autre projet de réünion. A 579.
Reux. (Père de) Sa Theſe ſur l'ignorance de l'exiſtence de Dieu. C 326.
Rey. Grandeur extraordinaire de cette Ville. A 661. 662.
Rez. (*Antoine de*) Avocat au Parlement de Paris. D 796.
Rhapſodiſtes. Leur habit quand ils chantoient les Poëſies d'Homere. A 18.
Rhenanus. (*Beatus*) Faute qu'on a faite en traduiſant ſon nom. A 141. Autre faute de Thou ſur le lieu de la naiſſance de ce Savant. *ibid.*
Rhenford. (*Jacques*) Précis de ſon Traité des dix Oiſeaux de la Synagogue. A 652.
Rhinton. Qu'il étoit un Poëte burleſque. A 122.
Rhodes. (Père *Alexandre de*) Ce qu'il dit des habitans de la Chine. A 681.
Rhodon. Sa diſpute avec Apelles. C 1055.
Rhyne. (*Guillaume Ten*) Son traité ſur la goûte. A 41.
Ribeudeaulx. (*Philippe*) Son livre ſur *l'Urim* & le *Thummim.* A 502.
Ricaut. Paſſage de ce Voiageur ſur l'impudicité des Chrétiens. C 105. Cité ſur la multitude des Athées de Turquie. C 210. Ce qu'il dit du Deſpotiſme des Turcs. C 622. 623. Son *Etat préſent de l'Empire Ottoman.* C 985.
Ricci. (*Matthieu*) Ses ouvrages & les honneurs qu'on lui fit à la Chine. A 663.
Richard Cœur de Lion, Roi d'Angleterre. Sa diſpute au ſujet d'une antique. A 536.
Richard. (Abbé) Ses aphoriſmes de controverſe. A 677. Examen des réponſes qu'il a faites à Monſieur Jurieu en faveur des Pères du Concile de Conſtance. C 750. *& ſuiv.* Vrai nom de ce Savant. C 806.
Richelet. (*Pierre*) Conformité de ſon Dictionnaire avec celui de l'Académie. A 289. Son éclairciſſement en

RICHELET.
faveur d'un Monſieur Finot. *ibid.* Deux omiſſions qu'on lui reproche. A 314. Jugement ſur les Satyres répanduës dans ſon Dictionnaire. B 169. Son erreur ſur l'année de la mort de l'Abbé Cotin. C 552. Ce qu'il dit du commerce de cet Abbé avec les Femmes. C 553.
Richelieu. (*Armand Jean* Cardinal Duc de) De la conférence qu'il vouloit tenir pour la réünion des Reformez. A 717. Combien loué pendant ſa vie. B 183. Traité d'Hérétique par les Eſpagnols, & pourquoi. *ibid.* Bel éloge que fait de lui le Comte Duc d'Olivarez. B 184. Mépris qu'il faiſoit des louanges de Balzac. B 189. Nom de Dieu qu'on lui avoit donné. B 203. Particularité de ſa vie. B 323. Sa réponſe aux Miniſtres de Charenton. B 629. Ce qu'il dit touchant les Commiſſaires qui firent le procès au Maréchal de Marillac. B 633. Origine maternelle de ce fameux Miniſtre. C 640. 641. Pourquoi il fit la guerre aux Réformez. C 952. 955. Fautes de Deckherrus ſur le livre intitulé, *Miniſtère du Cardinal de Richelieu.* D 164. Ouvrages que le même lui attribue fauſſement. D 163. 164.
Richelieu. (Ducheſſe de) Eloges qu'on a faits de la piété de cette Dame. B 181.
Richeome. (Père) Ce qu'il dit contre l'affectation puérile de citer. C 253. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Héréſie. C 299.
Richer. (*Edmond*) Débit de ſes œuvres permis à Paris. A 63. Réfutation de ſon Traité *de Eccleſiaſtica & Politica Poteſtate.* A 331. Origine des perſécutions qu'il eſſuia. D 194.
Richer. (*Jean*) Auteur du Mercure François. C 590.
Rickius. Son Traité ſur l'immerſion des Sorcieres. A 615.
Ricotier. (*Pierre*) Ses *Conſidérations ſur la Critique des Lettres* de Monſieur Leti. D 752. 759. On attribue cet Ecrit à Monſieur Bayle. D 752. Ses *Réflexions ſur la Préface de Monſieur Leti en forme de Réponſe aux Conſidérations ſur la Critique des Lettres.* D 752. 759. Sa Traduction de quelques Ouvrages Anglois. D 752.
Riga. Sa ſituation & ſon hiſtoire. D 890. Son Siége. *ibid.* Elle eſt priſe. D 891.
Rigaut. Son ſentiment ſur un paſſage de Tertullien réfuté. A 560.
Rigord. Cité ſur le ſurnom d'Auguſte donné à Philippe II. C 554.
Rinaldini. (*Carlo*) Idée de ſon *Analytica ars.* A 361. Son traité en faveur de l'Aſtrologie. C 242. Fauſſeté de ſa prédiction touchant le Siege de Vienne. C 244.
Rio. (*Martin del*) Hiſtoire de ſa vie & de ſes Ouvrages. C 524. 525. Divers paſſages de ſes *Diſquiſitiones Magicæ.* C 572.
Riolan. Cité ſur les enfans nez du commerce des bêtes & des femmes. A 625.
Riſible. Preuve que cet attribut n'eſt pas le propre *quarto modo* de l'Homme. D 225.
Rittangelius. (*Jean*) Sa traduction du Teſtament des douze Patriarches. A 72.
Rival. (*Pierre*) Son éloge. D 578. Sa *Lettre* en faveur de la nouvelle Verſion des Pſeaumes. D 833.
Rivalier. Obſervation ſinguliere qu'il rapporte. A 627.
Rivet. (. . . .) Juſtifie la mémoire de Beze. B 68. Ce qu'il dit de Faber d'Etaples. B 312. Son témoignage ſur la Religion du Père du Maréchal de la Meilleraie. C 640. Ce qu'il dit de l'uſure. C 980.
Rivieres. Leurs débordemens regardez comme de funeſtes préſages. C 42. 43.
Rivinus. Sa découverte d'un conduit ſalivaire. A 414.
Rivinus. (*L. Thieman André*) Précis de ſon Traité ſur le Serpent qui tenta Eve. A 592.
Riza. (*Martin*) Sa vie romanéſque de Mécene. A 611.
Robbe. Idée de ſa Méthode pour apprendre la Geographie. A 631. Eloge de ſes traitez de la Sphere & de la Navigation. A 681.
Robert. (Abbé) Critique de ce qu'il dit ſur la deſtruction du Calviniſme. B 364.
Roberti. (Pere *Gandenſe*) Auteur d'un Journal Italien. A 710.
Robertſon. (*Guillaume*) Son éloge & ſes ouvrages. A 588.
Robinſon. (*Tancrede*) Part qu'il a à l'*Hiſtoria Plantarum* de Rai. A 694.
Robortel. Combien la critique d'un livre lui coûta cher. A 449.
Roche. (*Michel de la*) Emploié à la Traduction Angloiſe du *Dictionnaire* de Monſieur Bayle. D 863.
Rochefort. (Monſieur) Miniſtre de Rotterdam. Son *Hiſtoire des Antilles* citée. C 398. Cité ſur la multitude des Athées. C 190.
Rochefoucaut. (le Comte de la) Pourquoi il s'étoit fait Réformé. B 253.
Rochefoucaut. (Duc de la) Mis parmi les Commentateurs de Tacite. A 569. Remarque ſur ſes réflexions. B 194. Ses *Mémoires.* D 541. Ecrit de Monſieur de St. Evremond qu'on lui attribue. *ibid.*
Roche Guilhen. (Mademoiſelle de la) Son *Arioviſte.* D 549. Son *Hiſtoire des Favorites.* D 732.

Roches. (Dames des) Particularitez qui les regardent. A 150.
Rochefter. (*Jean Wilmot*, Comte de) Ses dernieres heures par Monſieur Burnet. D 769.
Roche ſur Yon. Fermeté d'un Prince de ce nom. A 99.
Rocoles. (*Jean Baptiſte de*) Son hiſtoire du Siege de Vienne. A 33. Eloge de ſon Ziska. A 275. Particularitez de ſa vie & de ſes ouvrages. D 523. 524. Se marie. D 546. Se retire à Berlin. D 551. Va à Leide. D 567. Critiqué par Monſieur Bayle. D 811. 823.
Rocollus. Son ſentiment ſur la permiſſion du péché. C 811.
Rodella. (*Pierre de*) Plan de ſon Commentaire ſur Horace. A 155.
Rodolphe I., Empereur. Action pieuſe de ce Prince. A 684. Met l'Empire & l'Autriche dans ſa Maiſon. D 901.
Rodolphe II., Empereur. Fauſſeté de ſon horoſcope dreſſé par Noſtradamus. C 244. Ce que Tollius rapporte de ſa crédulité pour la Magie. C 575. Sa tolérance envers ſes Sujets Proteſtans. C 741. Hiſtoire abrégée de ſon regne. D 903. 904.
Rodolphe Agricola. Défenſe de ce que Monſieur Bayle a dit de ce Savant. D 176.
Rohan. (le Vicomte de) Raiſons qui l'engagerent à embraſſer la Religion Réformée. B 253. Ses entrepriſes contre ſa patrie. B 616.
Rohan. (*Henri* Duc de) Lettre fourrée mal à propos dans ſes Memoires. C 511. Particularitez touchant ſon livre du *parfait Capitaine*. C 629. 630.
Rohan. (le Chevalier de) Decapité pour crime d'Etat. D 551. Ne peut ſe réſoudre à la mort. *ibid.*
Rohault. (*Jacques*) Son nom mal écrit par pluſieurs Savans. A 375. Ce qu'il dit de l'induſtrie de la nature dans les plantes. C 345. Défenſe de la preuve qu'il a apportée que l'étenduë formelle eſt l'eſſence de la matiere. D 115. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur la production de certaines couleurs. D 410.
Roi. (Baron le) Ce qu'il dit de quelques miracles & reliques. A 372.
Roi. (*Louis* le) Qu'il a mal juſtifié la doctrine de Platon ſur l'immortalité de l'ame. C 510. Ses notes ſur le Phedon citées. C 511.
Roiauté. Incompatibilité du Chriſtianiſme avec la Roiauté. C 1021. Que les Loix naturelles n'en excluent pas les femmes. C 1038.
Roi boit. (Fête du) Cenſurée & défenduë. A 70.
Rois. Ceux qui ont ſigné dans les Conciles avant les Evêques. A 151. Combien dangereux de prédire leur mort. A 571. Nom de Rois & d'Empereurs donné longtems aux mêmes Princes. A 596. Qu'ils ſont fort expoſez à la médiſance. B 214. Explication de ces paroles *qu'ils ont droit de faire des injuſtices*. B 218. Que les Papes ne ſont point des puiſſances collatérales avec eux. B 288. Diverſes citations contre leur droit ſur les biens des Particuliers. B 463. Pourquoi on les exhorte à confiſquer les biens des Hérétiques. B 471. Titre mépriſant qu'ils donnent aux Republiques. D 897. Leur Souveraineté abſoluë établie par Monſieur Mérlat. D 636. Par le Docteur Sherlock. D 650. Par Monſieur Huber. D 682. On attribuë le même ſentiment à Monſieur Bayle. D 735. Voiez *Princes & Souverains*.
Roiaſz. Autorité de cette Aſſemblée. C 625.
Romains. Leur autorité ſur leurs femmes & ſur leurs enfans. A 103. Comment ils puniſſoient & récompenſoient les Soldats. A 104. Bornes qu'ils avoient miſes à l'autorité des Juges. A 360. Combien ils étoient flateurs. A 570. Et jaloux de leur liberté. *ibid.* Leurs enfans n'étoient point ſoumis à la juſtice avant quatorze ans. B 213. Que leur culte étoit entierement changé quatre cens ans après Numa. B 257. Remarques de Monſieur de Voiſin ſur leurs femmes. B 269. Pourquoi ils autoriſoient certaines coutumes des femmes. B 274. Remarques ſur leur Religion du tems de Numa Pompilius. B 895. Leur ſuperſtition ſur les noms. Exemples de cela. C 25. Leur ſuperſtition en fait de prodiges. C 44. 45. Exemples. *ibid.* Leur inclination à multiplier leurs Dieux. C 72. Leur flatterie outrée pour leurs Empereurs. *ibid.* Pourquoi ils ne choiſiſſoient les Prêtres & les Augurs que dans les grandes familles. C 73. Pourquoi chez eux la Religion & la Souveraineté furent toûjours liées enſemble. C 74. Idée qu'ils ſe faiſoient de la moindre négligence en fait de Religion. C 75. Avec quelle rigueur ils la puniſſoient. *ibid.* Qu'il y avoit parmi eux des actes magiques qu'ils regardoient comme religieux. C 566. 579. *& ſuiv.* Loi qui leur permettoit de tuer leurs enfans. C 710. Pourquoi Dieu favoriſa leurs armes. D 26.
Romans. Défaut général de ceux d'autrefois. A 195. Réflexions ſur les défauts de ces ouvrages. A 650. Qu'ils ſont infidelles à repréſenter la nature. B 304. De quelle maniere les amans y parlent de leurs tourmens amoureux. B 305. Différence entre le ſtyle poëtique des Romans & le ſtile journalier de leurs auteurs. B 307. Réflexions ſur ces ſortes de livres. B 323.
Romans Hiſtoriques, Ou Relations romaniſées. Le grand nombre qu'on en publie en France nuit à l'Hiſtoire, & pourra tromper la Poſtérité. D 733. Voiez *Courtilz*.
Roman de la Roſe, cité. D 797.
Romarin. Végétation ſinguliere d'une branche de Romarin. A 637.
Rome. Si l'Hiſtoire de Rome eſt certaine. A 92. Splendeur de ſa Cour. A 158. Grandeur de l'ancienne Rome. A 212. Nombre de ſes habitans. A 213. 680. Déſordres qui y regnoient avant Sixte V. A 604. Mot de Pie V. ſur ce ſujet. A 605. Grandes depenſes qu'il faut faire en cette Cour. B 144. On n'y ajoutoit point foi à ce que le Clergé & les Miniſtres de France diſoient ſur les motifs des armes de Louis XIV. B 154. 155. Que les loix de Rome mirent les Libelles au nombre des crimes capitaux. B 586. Ce que Tacite rapporte des Aſtrologues qui y étoient. *ibid.* Crédit où ils y étoient. C 19. Horoſcope de Rome. C 20. 21. Cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence. C 361. Comment on y diſcernoit la Magie criminelle de la Religion. C 580. Loix de Conſtantin & des XII. Tables ſur ce ſujet. *ibid.* Effets extraordinaires qu'on y attribuoit à la Magie. C 581. Idée qu'on s'y faiſoit des Sorciers. C 581. 582. Que d'ordinaire ils étoient empoiſonneurs. C 582. Qu'ils furent bannis de Rome diverſes fois. C 583. Que Rome Chrétienne a été auſſi débordée pendant quelques ſiecles que Rome Païenne. C 1056. 1057. Sécret impénétrable du Sénat de Rome. D 585.
Romorantin. Sentiment des Médecins ſur la Poſſédée de ce lieu. A 6.
Romulus. Férocité de ſes loix. A 103. Origine de la fable qu'une Louve le nourrit. A 185. Preuves qu'il étoit Syrien. A 186. Sageſſe de ſes loix à l'égard des femmes. B 293. Pureté du culte qu'il établit à Rome. C 369.
Rondel. (*Jacques du*) Sa lettre ſur un arc-en-ciel. A 131. Sur l'ame des bêtes. A 152. Sur une antique. A 181. Sur un orage d'hiver. A 204. Ses réflexions ſur un Chapitre de Theophraſte. A 433. Sa *Vie d'Epicure*. D 688. Soutient qu'Epicure croioit la Providence. *ibid.* Prétend que Diogene ôte le ſentiment aux Bêtes. D 725. Monſieur Bayle lui adreſſe la Préface du *Projet* de ſon *Dictionnaire* D 805. Son Eloge. D 759.
Rondelet. Relevé ſur ce qu'il dit de l'ouie des Poiſſons. A 583.
Rondeur. En quel ſens on peut dire que la Terre eſt ronde. D 353. 354. Preuves que la Mer l'eſt auſſi. D 354.
Ronſard. (*Pierre*) Critiqué. D 543.
Rook. (le Chevalier) S'acquiert plus de gloire que le Comte de Tourville. D 693.
Roque. (Abbé de la) Fait qu'il rapporte touchant l'amour de quelques Dames pour les Mathematiques. A 547. Et touchant une femme groſſe dont l'enfant crioit. A 626. Jugement ſur ſon *Journal des Savans*. D 611.
Roquelaure. (le Seigneur de) Pourquoi il defiroit la converſion du Roi de Navarre. B 238.
Roſcel. (*Lanis*) Accouchement fabuleux de cet homme. A 614.
Roſcelin. Qu'il a écrit la prétenduë lettre de Godefroi à Robert d'Arbriſſelles. A 530.
Roſe. (Roman de la) Invective de Gerſon contre cet ouvrage. A 134.
Roſée. Comment elle ſe forme. D 374. Explication de ſes phénomenes. D 374. 375.
Roſel. Son livre ſur l'ancienne amitié des François & des Eſpagnols. A 600.
Roſemond. (*Jean Baptiſte de*) Eloge de ſon ſtyle. A 416. Sa Traduction du *Sermon* de l'Evêque de Salisbury ſur la Paix. D 761. De *l'Etat préſent de l'Egliſe Grecque* du Docteur Smith. *ibid.*
Roſecrantz. D 891.
Roſier. (*Hugues Sureau du*) Miniſtre d'Orleans. Mené Priſonnier à Paris comme auteur d'un Libelle qu'il n'avoit pas fait. B 709. Sa mort. D 819.
Roſſet. (*François du*) Hiſtoire ſinguliere qu'il rapporte dans ſes *Hiſtoires Tragiques*. D 613.
Roſſi. (*Gio-Vittorio*) Ce qu'il dit du *Paſtor fido*. C 648.
Roſweyde. (*Heribert*) Entreprend de compiler les vies des Saints. A 85.
Rothe. (*Jean*) Viſionnaire. D 804.
Rotterdam. Eloge de cette Ville. A 249. Célèbre par la ſtatuë qu'elle a érigée à Eraſme. D 605. Monſieur Bayle eſt fait Profeſſeur dans ſon Ecole illuſtre. D 60., 636.
Rou. (*Jean*) Hiſtoire de ſes Tables Hiſtoriques & Chronologiques. A 480. Ses *Remarques ſur l'Hiſtoire du Calviniſme de Monſieur Maimbourg*. D 602. Sa *Séduction étudiée*. D 610. On ſaiſit ſes *Tables Chronologiques*, & on le met à la Baſtille. D 621. On travaille à retirer ces *Tables*, mais inutilement. *ibid.* Il obtient la Charge de Tranſlateur ou Sécretaire Interprete des Etats Généraux. D 634. Son *Dialogue de Criton & Eugene*. D 638. Publie la Traduction des *Pſeaumes de Don Antonio* Roi de Portugal, avec une *Preface*. D 747. Entreprend d'écrire *l'Hiſtoire de*

Rou.
de l'Académie de Peinture & de Sculpture D 655. Sa Traduction de *l'Hiſtoire d'Eſpagne de Mariana.* D 717. 722. 789. Critique de quelques endroits de la Préface. D 717. *& ſuiv.* Il critique un paſſage du *Parrhaſiana* de Monſieur le Clerc. D 788. 789.
Rouen. Epigramme contre un Archevêque de cette Ville. D 583. Ce qu'un Evêque diſoit des Livres de ce Prélat. D 583. Son Epitaphe, ſa grande barbe, ſes longs Sermons. *ibid.*
Rouge. Comment cette couleur eſt produite. D 410.
Rouillard. (*Sébaſtien*) Son *Capitulaire.* D 798. 803. 808.
Roure. (*du*) Son Livre ſur la réformation du Latin. A 738.
Rouſſel. (*Gérard*) Témoignage que le P. Maimbourg rend à la pureté de ſa vie. B 43.
Rouviere. (*de*) Obligé de ſuivre la méthode de la Faculté pour faire ſa thériaque. A 295.
Roye. (le Comte de) Offres qu'on lui fit s'il ſe convertiſſoit. B 334.
Rudbeck. (*Olaus*) Précis de ſon Atlantique. A 205.
Ruddſe. En quoi conſiſte celle des Corps. D 357.
Ruelle. (*R. de la*) Véritable nom de cet Auteur. D 167.
Rumphius. Son eſpatule prétenduë tombée du Ciel. A 637.
Rumsi. Particularitez ſur ces ſortes de lettres. A 220.
Rungius. Bornes de la Philoſophie ſelon lui par rapport à la connoiſſance de la Divinité. C 934.
Rupert. (Abbé) Comment il explique la préſence réelle. A 712.
Rupert. (. . . .) Son Commentaire ſur Florus. D 806.
Ruthwen. Officier Ecoſſois de Guſtave. D 891.
Ruvigny. (Marquis *de*) Traitement qu'il fit à un Officier qui refuſa un duel par principe de Religion. C 987.
Ruvigny. (Comte de *Galway*) Fils du précedent. D 704.
Ruyter. (*Michel Adrianſz de*) Défait & bleſſé à mort auprès de Meſſine. D 562.
Ryck. (*Théodore*) Son édition des notes de Holſtenius ſur Etienne de Byzance. A 89.
Rycquius. (*Juſtus*) Son Traité *de Capitolio Romano.* D 732.
Ryd. (*Herman*) Ses dépoſitions contre les débauches du Clergé. A 486.
Ryer. (*Pierre du*) Faute de cet Auteur dans ſa traduction de de Thou. A 140. A combien bon marché il travailloit pour les Libraires. A 441. Pourquoi ſa Tragédie d'Eſther eut plus de ſuccès à Roüen qu'à Paris. A 760. Faute qu'il a faite dans ſa traduction de Strada. C 613.
Rymer. (*Thomas*) Son Abrégé de la *Vie de Hobbes.* D 841.

S.

SAAR. (*Jacques*) Cité ſur les vertus de l'opium. A 695.
Saba. (Reine de) Traditions fabuleuſes ſur ſon ſujet. A 72.
Sabaïtes. Ce que c'eſt que les Sabaïtes modernes. A 192.
Sabat. Ce que c'eſt que le grand Sabat des Juifs. A 251. Pourquoi le Sabat fut établi. A 538.
Sabbat. Abominations qu'on dit qui s'y commettent. C 572. Ce qu'en diſent quelques Auteurs. C 606. 607.
Sabbatini. Sa vie du Pere Lupus. A 669.
Sabbethaï. Faux Meſſie. A 157.
Sabins. C'étoit parmi eux une impiété de prendre des Enfans en ôtage avant dix ans. B 213.
Sable. Explication de quelques phénomenes du ſable. D 384. 385.
Sabliere. (Madame de la) Son éloge. A 374. 375.
Sabliere. (Monſieur de la) Ses *Madrigaux.* D 598.
Sacerdoce. Si Tertullien a crû le Sacerdoce des Chrétiens A 560. Pourquoi divers Peuples l'ont uni à la Souveraineté. C 74. Exemples. *ibid.* Que les Femmes n'en ſont excluës par aucune ſorte de Loix. C 1038. *& ſuiv.* Voiez *Femmes.*
Sacerdos. Preuve que les premiers Chrétiens n'ont pas donné ce nom aux Prêtres. A 302.
Sachot. (Monſieur) Avocat de la Ducheſſe Mazarin. Réflexion contre lui ſur les railleries qu'il fit du Duc. C 539. Bon mot qu'il s'attira. C 541. Si ſon *Plaidoié pour la Ducheſſe Mazarin* a été imprimé. D 865. 866.
Sachs. Deux Ouvrages de ce Savant. A 390. Cité ſur les effets de l'Opium. A 695.
Saci. (*Louis de*) Sa Traduction des *Lettres de Pline.* D 793.
Sacremens. Que les Grecs & les Latins ont différé ſur cette matiere ſans faire de Schiſme. A 689.
Sacrificateurs. Particularitez ſur ceux des anciens Romains. A 103.
Sacrifices. Leur origine. A 579. Un Philoſophe Païen auroit bien de la peine à la trouver. *ibid.* Loix faites par les Païens pour réprimer le faſte des Sacrifices. C 257. Cruautez de ceux des Païens. C 363. Le moindre défaut de formalité ſuffiſoit à Rome pour les rendre inutiles. Exemples. C 44. 45.
Sacrileges. Qu'il faudroit les définir par des Principes com-

muns. B 468. Pourquoi ils ne doivent pas être punis au ſens de St. Auguſtin. *ibid.* Hiſtoires que les Païens débitoient pour en détourner les Hommes. C 86.
Sacrobuſco. Figure gravée ſur ſon Tombeau. D 588.
Sadeur. (*Jacques*) Son *Voiage de la Terre Auſtrale.* D 839.
Sadolet. Edition de ſes Lettres promiſe. A 280. Politeſſe de ſon ſtyle. A 281.
Sadducéens. Qu'ils n'étoient pas moins vertueux que les autres Juifs. C 111. Leurs Dogmes. Tolérance que les Juifs leur accordoient. C 119.
Saga. Significations de ce mot. C 581.
Sagard. (*Gabriel*) Son Hiſtoire de Canada citée pour prouver l'Athéiſme des Canadiens. C 310. 312. Idée qu'il donne de la Religion des Souriquois & des Hurons. C 312. *& ſuiv.*
Sages-Femmes. Remarques ſur celles des Anciens. A 466. Sur celles d'Eſpagne. A 754. Et ſur celles de Dannemarc. A 755. Réflexions ſur un Arrêt de Louis XIV. qui exclut de leur nombre les Femmes Réformées. B 93.
Saggiati. Qui eſt cet Auteur. A 369.
Sagittarius. (*Gaſpar*) Remarque de ce Savant ſur Plutarque. A 149. Extrait de ſon Apologie pour Luther. A 728. Ses Diſſertations *de Nudipedalibus Veterum*, & *de Natalitiis Martyrum.* D 776.
Saguens. (Pere) Son livre intitulé *Accidentia profligata.* C 788.
Saignée. De quel uſage elle eſt dans les fievres. A 733.
Saint Amant. (*Marc Antoine Gerard de*) Remarque ſur quelques vers qu'il fit. C 910. Récompenſe qu'ils lui valurent. *ibid.* Son *Moiſe ſauvé* critiqué par Monſieur Bochart. D 678.
Saint André. (la Maréchale de) Ses amours avec le Prince de Condé. B 17.
Saint André. (le Maréchal de) Sa Rébellion contre la Régente de France. B 73.
Saint Brémont. (le Sieur de) Petits Romans de ſa façon. D 567. Ses *Véritables Mémoires de la Connétable de Colonna.* D 852.
Saint Denis. (Moines de) Privilege que leur accorde le Pape Etienne. III. D 718.
Saint Didier. Cité ſur le Libertinage des Vénitiens. C 91. 92.
Saint Evremond. (*Charles de St. Denis* Seigneur de) Sa *Comédie des Académiſtes.* D 766. 775. A eu part à l'*Apologie pour le Duc de Beaufort.* D 541. Sa *Retraite du Duc de Longueville* &c. D 826. Sa *Lettre* ſur la Paix des Pyrénées. D 541. Sa *Réponſe* au Plaidoié de Monſieur Erard pour le Duc de Mazarin. D 727. Son *Jugement ſur Sénéque, Plutarque & Pétrone.* D 881. Critique de ſes Oeuvres par Coulandi. D 852. Son Stile a du rapport avec celui de Sénéque. D 881. Ses *Oeuvres* publiées par Meſſieurs Silvestre & des Maizeaux. D 836. 846. 865. Sa Défenſe du *Dictionnaire* de Monſieur Bayle contre le *Jugement* de Monſieur l'Abbé Renaudot. 813. Sa mort. 832. N'a été préparé à ce paſſage par aucun Prêtre, ni Miniſtre. D 865. 881. Vers qu'il compoſa quinze jours avant ſa mort. 865. Sa *Vie* addreſſée à Monſieur Bayle par Monſieur des Maizeaux. *ibid.* Voiez *Evremond.*
Saint Glain. (le Sieur de) Sa Traduction du *Tractatus Theologico-politicus* de Spinoza. D 570. Sa *Gazette.* D 616.
Saint Paul. (*Sébaſtien de*) Réfuté par le Pere Papebroch. D 772.
Saint Pont. (l'Evêque de) Voiez *Mons-Gaillard.*
Saint Réal. (*Céſar Vichard* Abbé de) Particularitez touchant cet Auteur. D 554. Son *Don Carlos. ibid.* Varillas ſe plaint de lui. *ibid.* A deſſein d'écrire la *Vie du Duc de Savoie. ibid.* Sa Traduction des *Lettres de Cicéron à Atticus.* D 667. Son *Traité de la Critique. ibid.* Jugement de Monſieur de Beauval & de Monſieur Bayle ſur cet Ouvrage. D 671. Se retire à Chambéry. D 667. Sa mort. D 679. Ses *Oeuvres Poſthumes.* D 695. Voiez *Réal.*
Saint Romain. (Monſieur de) Ambaſſadeur de France en Suiſſe. D 560.
Saint des Saints. S'il y avoit dedans une vigne d'or, que Pompée ait emportée. A 344.
Sainte Marthe. (*Scévole & Louis de*) Leur *Gallia Chriſtiana.* D 741.
Sainte Marthe. (*Denis de*) Sa *Réponſe aux Plaintes des Proteſtans.* D 434. Addition à cet Ouvrage par un Nouveau Converti. *ibid.*
Sainteté. Combien elle eſt eſſentielle à Dieu. C 307. 320. Que ſans elle il ne peut être heureux. C 320. 321.
Saints. Remarques contre l'Invocation des Saints. A 109. Saints qui ont joüé & qui ont plaiſanté. A 723. Dévotion pour quelques-uns fondée ſur leurs noms. C 25. Qu'eux & les Anges ſont parfaitement heureux quoique dépouillez de leur liberté. C 664. Que les peines des Damnez ſont inutiles aux Saints pour les contenir dans leur devoir. C 671. 672. Liberté dont ils jouïſſent dans le Ciel ſelon Monſieur Jacquelot. C 799. Si les peines des Damnez ſont utiles aux Saints du Paradis. C 1069.
Saint Sacrement de l'Autel. Son culte comparé à celui du

Digitized by Google

Veau d'or. B 133. A rendu la Réformation néceſſaire. B 133. 134.
Saint Siege. Réfutation de la diſtinction entre le Pape & le Saint Siege. B 122. *& ſuiv.* Qu'elle eſt contraire au droit des Rois. B 123. Conſéquences abſurdes qui en naiſſent. *ibid.* Suite de cette matiere. B 124. *& ſuiv.* Que cette diſtinction n'a point lieu dans les Conclaves. B 129. Sur quoi elle eſt fondée. B 130.
Salamanque. Fameuſe Ecole de Magie qu'on dit y avoir ſubſiſté. C 572.
Saldenus. (*Guillaume*) Ses Diſſertations Théologiques. A 71. D 651. Sa modération. A 267.
Sale. (*Antoine de la*) Son avanture dans la Caverne de la Fée de Norcia. C 607.
Salem. Qu'il n'y avoit point de Ville ainſi nommée du tems d'Abraham. A 470. 471.
Sales. (*François* de) Par où il commençoit la converſion des Réformez. A 730. Uſage que ce Prélat voulut qu'on fît de ſon cadavre. B 68. Réponſe qu'il fit à l'Evêque de Bellay. B 325.
Salian. (*Pierre*) Traducteur d'Hérodote. D 588.
Salive. Exemple de ſes vertus ſingulieres. A 390. Découvertes de ſes conduits. A 412. Génération, abondance & propriétez de cette liqueur. A 414. 415. Comment elle contribuë à la digeſtion. D 447.
Sallengre. (*Albert Henri de*) Ses *Mémoires de Littérature.* D 846. Monſieur Des Maizeaux lui fournit quelques Pieces. D 875.
Salle. (Monſieur de) Inventeur des Journaux de Littérature. D 848. Calomnié par Vigneul Marville. D 848. 849.
Salluſte. Belle maxime de cet Hiſtorien. B 73. Ce qu'il dit ſur les Manifeſtes. C 618. Remarques ſur ce qu'il loue Sylla d'avoir ſû parfaitement le Latin. D 531.
Salmonée. Impiété de ce Prince. D 527.
Salmuth. Hiſtoire fabuleuſe qu'il rapporte. A 624.
Salocini. Voïez *Venetto.*
Salomon. Prétendus Livres qu'il donna à la Reine de Saba. A 72. Son commerce avec elle. *ibid.* Remarque ſur les Flottes qu'il envoioit à Ophir. A 134. Qu'il connut le Verbe mieux que ſes Ancêtres. A 560. Remarques ſur ſon Apoſtaſie. B 263. En quel cas il ordonne aux Péres de châtier leurs Enfans. B 495. Remarques ſur ſon jugement de l'Enfant conteſté par deux Meres. B 508. Application de cet exemple. B 509.
Salomone, Impératrice. Voïez *Gallura.*
Salpêtre. Ce que c'eſt. D 385. En quoi il différe du nitre. D 385. 386. Qu'on doit y rapporter l'eau forte & l'eau régale. D 386. Difference entre elles. *ibid.*
Salvien. Cité pour prouver que l'Athéiſme eſt préférable à l'opinion qui détruit la Providence. C 921.
Salure. D'où vient celle de la Mer & de quelques Fontaines. D 353. Pourquoi elle ſe conſerve dans la Mer malgré le mélange d'eau douce que les Fleuves y portent. *ibid.* Voïez *Mer* & *Océan.*
Salut de la France. Remarques ſur ce Libelle. B 795.
Samocratius. Nom corrompu de quelque Auteur. D 739. 741. 756.
Samarie. Ecoles de Magie qui y ſubſiſtoient. C 568.
Samogitie. Religion de ſes anciens Habitans. C 970.
Sanſon. (*Nicolas*) Ses démêlez avec le Pere Labbe. A 59.
Sanſon. (*Guillaume*) Sa critique de la Géographie de Baudrand. A 59.
Sanſon. (*P. Auguſte*) Sa Traduction du *Diſcours d'Algernon Sidney ſur le Gouvernement.* D 809.
Samuel. De quoi il avertit les Juifs qui vouloient un Roi. B 218.
Sancy. Jugement ſur *la Confeſſion de Sancy.* D 163. Voïez *Aubigné*, & *Duchat.*
Sanctius. (*Franciſcus*) Son Commentaire ſur les *Emblêmes d'Alciat.* D 686.
Sanctorius. Ce qu'il dit ſur l'abondance de la tranſpiration inſenſible. A 743.
Sancus. Ce que c'eſt que ce Dieu. A 345.
Sanderus. Si la violence de ſes Ecrits leur fait tort. A 416. Deux manieres de racomer ſa mort. A 674. Remarques ſur ce qu'il impute à Elizabeth d'interrompre les Prédicateurs. C 514. *& ſuiv.*
Sanctius. (*Chriſtophle* fils de *Chriſtophle*) Sa *Bibliotheque Sorbienne.* A 74. Particularitez de ſa vie. A 75. Sa Critique du Livre de G. J. Voſſius *de Hiſtoricis Latinis.* D 575. 576. Son *Hiſtoire de l'Arianiſme.* D 576.
Sandoval. Ce qu'il dit de la Bataille de Cerifoles. A 524. Généalogie qu'il bâtit aux Rois d'Eſpagne. A 618. 619. Son amour pour le merveilleux. C 62. 64.
Sang. Expérience ſur ſa circulation. A 41. Preuves que Harvée ne l'a pas découverte le premier. A 64. Propriétez du ſang réduit en poudre. A 79. Mouvement de celui des Grenouilles. A 141. Preuve que ſa rougeur dépend de l'air. A 165. Ainſi que ſa conſtitution bonne ou mauvaiſe. A 166. Son acidité cauſe de la fievre. *ibid.* Sa nature & ſes effets. A 224. Sa circulation dans les fœtus. A 304. Chrétiens qui s'abſtiennent de manger du Sang. A 537. Ecrits ſur cette matiere. A 537. 538. Que SANG. le mélange diſproportionné de ſes particules eſt la cauſe générale de la fievre. A 731. D'où lui vient ce déſordre. A 731. 732. Que le pouls fréquent marque la lenteur du Sang. A 732. Explication de la maniere dont il circule. D 450. *& ſuiv.* Comment il paſſe des arteres dans les veines. D 452. Combien il y en a dans le corps de l'Homme. D 453.
Sanſovine. Cité ſur les amours de Polo Malateſta avec Françoiſe de Polenta. C 649. 650.
Sante. Si on peut dire *Dialogues de la Santé*, pour, ſur la Santé. A 20.
Santeuil. (*Jean Baptiſte de*) Eloge de ſes Hymnes. A 443. Son *Tombeau du Pere Ceſſart.* D 567. On écrit pour & contre cette Piece. *ibid.* Ses vers ſur quelques Fontaines de Paris. D 569.
Santos. (*Jean des*) Son Hiſtoire de l'Ethiopie. A 401.
Sapho. Comparée avec Anacréon. A 171. Son Apologie, ſon Hiſtoire & ſes Ouvrages. *ibid.* Elle eſt un des perſonnages du *Grand Cyrus.* D 866.
Sara. Remarques ſur ſa conduite à l'égard de ſon époux. B 274. Différence de la perſécution qu'elle fit eſſuier à *Agar* d'avec celles qui ſont pour fait de Religion. B 466. Pourquoi Abraham ne pouvoit avoir d'enfans de Sara, & bien d'une autre. C 906.
Sardaigne. Droits de la France ſur cette Iſle ſelon Maimbourg. B 28.
Sardo. (*Aleſſandro*) Cité ſur les tremblemens de terre. C 510. Son *Traité des anciennes Monnoyes* attribué à Selden. D 563.
Sarisbery. (*Jean de*) Mot de ce Prélat ſur la briéveté de la vie des Papes. B 69.
Sarpi. (*Fra Paolo*) Son Traité *de Jure Aſylorum.* D 561.
Sarraſins. Par quelle avanture ils pénétrérent en Eſpagne & en France. C 143.
Sarran. [*Claude*] Extrait de quelques Lettres qu'il écrivit à Saumaiſe. B 167. Nouvelle édition de ſes *Lettres.* D 724. 731.
Sarre. [*Jacob*] Extrait de ſa Lettre à Monſieur Bayle. B 803. Dit de lui des choſes fauſſes & injurieuſes. D 660. 663. 664. Se retraéte. D 666.
Satellites. Ceux de Saturne quand & par qui découverts. A 549.
Saturne. Fourberie d'un de ſes Prêtres. A 753. Hiſtoire de ſes guerres avec Titan & avec Jupiter. C 348.
Saturne. Deſcription & nombre de ſes Satellites. C 548. Sa diſtance de la Terre. D 408. Sa grandeur. D 408. 409. Mouvement de cette Planete. Voïez *Planetes.*
Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Eſpagne: Publiée avec les Notes de Monſieur le Duchat. D 711. 715. Eloge de ces Notes. D 711. 715.
Satyres. Remarques hiſtoriques ſur le mépris qu'il en faut faire. A 519. Sur la courte durée de l'impreſſion qu'elles font. A 585. Sur leur courte durée. A 609. Sur l'utilité dont elles pourroient être aux Princes. *ibid.* Combien les Catholiques & les Réformez en ont écrit les uns contre les autres. B 66. Qu'il y a beaucoup d'Auteurs de Satyres parmi les Réfugiez. B 583. 584. Jugement ſur ces Ecrits. B 584. Réflexions ſur l'Eſprit qui les inſpire. B 584. 585. Les Magiſtrats ont voulu en arrêter le cours. B 585. 586. Les Ancêtres des Réfugiez en ont introduit l'uſage. B 586. Réglement des Romains contre la licence des Libelles. *ibid.* Qu'on peut ſe ſervir de ceux des Proteſtans contre eux mêmes. B 587. Réponſe aux excuſes qu'ils apportent pour juſtifier ceux de leurs Ancêtres. B 587. Que les Libelles ſont condamnez par l'Ecriture. B 587. 588. 619. *& ſuiv.* Erreur de Cuneus ſur les Satyres des Péres contre Julien l'Apoſtat. B 588. Inutilité de l'exemple des Péres pour juſtifier les Satyres des Proteſtans. B 588. 589. Oppoſition de ces Satyres à la modération des Catholiques d'Angleterre. B 589. 590. Que les *Eſprits Satyriques* expliquent tout aux dépens de l'honneur des perſonnes qu'ils veulent décrier. B 800.
Savans. Réflexion ſur leurs démêlez. A 166. Se ſervent du Latin pour ſe dire des injures. A 568. Qu'on leur prodigue trop le titre de grand Homme. B 167. Combien ils ſont emportez d'ordinaire. *ibid.* Source de cette paſſion en eux. B 188. Que la gloire eſt le but qu'ils ſe propoſent. C 651. 652. Réflexion ſur les penſées fortuites qui ſe préſentent à eux. C 660.
Saveur. En quoi elle conſiſte. D 360.
Sauge. Combien eſtimée des Chinois. A 286.
Saumaiſe. [*Claude*] Pourquoi il rejette les offres qu'on lui faiſoit pour l'attirer en France. A 24. Paſſage que Rudbeckius prétend juſtifier contre lui. A 208. 209. Faute de ce Savant relevée. A 301. Eloge & ſens de ſes vers contre le Pere Petau. A 490. Critiqué ſur ſes *Exercitationes Plinianæ in Solinum.* A 565. N'étoit qu'un Copiſte. *ibid.* Ses démêlez avec J. Voſſius. A 567. 568. Contradictions où il tomba dans ſes livres contre la Primauté du Pape, & contre les Rébelles d'Angleterre. B 167. Ses ſolécismes & ſes bévûës nombreuſes. B 170. Son caractere. B 205. Remarques ſur ce qu'a dit de lui Monſieur de Bal-

Saumaise.
Balzac. B 205. Que les Jéſuites n'ont parlé de lui que pour le déchirer. *ibid.* Remarques ſur la conduite de Milton à ſon égard. *ibid.* Il condamne les ſentimens des Proteſtans ſur la Souveraineté du Peuple. B 600. Qu'il fut l'Avocat public des Ufuriers. C 980. A quoi il attribue une partie des mépriſes de Pline le naturaliſte. D 524. Jugement qu'il porte de cet Ecrivain. D 525. Reproche que les Savans lui font à lui même. *ibid.* Bon mot qu'il dit ſur les préſens que reçurent Spanheim & Barlæus pour leurs Oraiſons funebres du Prince Frédéric Henri. D 535. On laiſſe périr ſes Papiers. D 614. Réfuté par Monſieur Noodt. D 772.

Savonarole. (*Jérome*) Son *triumphus Crucis* cité. C 360. Ses remarques contre ceux qui veulent exténuer l'Idolatrie Païenne. C 375.

Savoye. Conduite du Duc de Savoye à l'égard des Vaudois. B 613. S'il a eu droit de les faire ſortir de ſes Etats. *ibid.* Examen de ce que divers Auteurs ont écrit ſur le mariage conclu en 1673. entre le Duc de Savoie & l'Infante de Portugal. C 1024. *& ſuiv.* Si la Paix avec la Savoie en 1696. eſt glorieuſe à la France. D 723. Portrait Satirique de la Cour de Savoye. D 727.

Saurin. (*Elie*) Qu'on lui a attribué les *Sentimens* de Monſieur Dartis *ſur la retraite des Paſteurs.* B 665. Horreur qu'il témoigne pour le dogme qui fait Dieu Auteur du Péché. C 307. Ses Principes contre ceux de Vincent de Lérins ſur la Tradition. C 705. Ce qu'il dit contre l'autorité du conſentement général. C 707. Et contre la preuve tirée de ce conſentement. C 714. Attaqué comme Rational. C 765. Ce qu'il dit ſur la Préſcience Divine. C 792. Sa *Lettre* contre Monſieur Jurieu. D 671. Son *Examen de la Doctrine de Monſieur Jurieu.* D 674. Son *Examen de la Théologie de Monſieur Jurieu* &c. D 709. Sa *Défenſe de la Doctrine de l'Egliſe Réformée ſur le Principe de la Foi* &c. D 721. 722. Sa *Juſtification de la Doctrine de Mr. Saurin* &c. D 724. Sa Politique. Violente diſpute qu'il a avec ſes Collegues ſur l'efficace du Batême. D 683. Ses *Réflexions ſur les Droits de la Conſcience.* D 724. *Suite de la juſtification de ſa Doctrine* &c. D 756.

Saurin. (*Joſeph*) Frère du Précédent: Particularitez de ſa Vie. D 649.

Sauromates. Ce qu'Hippocrate rapporte de leurs Femmes. A 341.

Sauvages. Nom & Hiſtoire de quelques-uns qui ſe maintiennent ſans vivre en Societez réglées. C 352. 353. Même ſans avoir de Religion. C 353.

Sauveur. Deſcription d'un Calendrier de ſa façon. A 309.

Saxe Lavenbourg. (*François Albert Duc de*) Accuſé de la mort de Guſtave. A 587.

Scacchus. (*Fortunatus*) Son *Traité des Huiles Sacrées.* D 839.

Scævola. [*Mutius*] Apparences qu'il y a contre la vérité de ſon Hiſtoire. A 186.

Scala. [*Dominique de la*] Sa *Phlebotomia damnata.* D 772.

Scaliger. [*Jules Ceſar*] Titre qu'il prend dans ſes Lettres de naturalité. A 490. Ce qu'il diſoit de Conſtantin. A 689. Qui ſont ceux qui l'ont le plus maltraité. B 204. 205.

Scaliger. [*Joſeph*] Réflexions ſur ſes Commentaires. A 67. Sa réponſe à un Irlandois qui lui parloit Latin. A 164. Faute de ce Savant par rapport aux petits myſteres d'Athénes. A 179. Ses emportemens contre David Pareus. B 204. Son caractere. B 203. Qu'il a porté la peine de ſa plume envenimée. B 204. Ce que dit de lui David Pareus. B 204. Comment ſes emportemens ſont parvenus juſques au public. *ibid.* Remarques ſur les *Scaligeriana. ibid.* Sa diſpute avec Martin Delrio. C 524. 525. Vers de Scaliger ſur l'impénétrabilité des myſteres pour la raiſon humaine. C 845.

Scamozzi. [*Vincent*] Ses cinq ordres d'Architecture. A 480.

Scandinavie. Que c'eſt elle que les Anciens ont nommée les Iſles fortunées. A 217. Maniere ancienne d'y compter les tems. A 619. Livre où on prouve qu'elle eſt la Patrie des anciens Goths. *ibid.*

Scarron. [*Paul*] Ses démêlez avec Gilles Boileau. C 529.

Scélérats. Que les plus ſcélérats d'entre les Païens n'ont pas été Athées. C 83.

Sceptiques. Préféroient l'honnêteté à la volupté. A 562. Voiez *Pyrrhoniens.*

Schall. [*Adam*] Ses Ouvrages, & les honneurs qu'il reçut à la Chine. A 663.

Scheiblerus. Son Livre ſur les Miracles du Père Marc d'Aviano, Capucin. A 486.

Schelhammer. [*Gunther Chriſtophle*] Son Traité de l'Ouie. A 20.

Schelſtrate. [*Emanuel*] Propoſitions de ſon Livre ſur les Déciſions du Clergé de France. A 238. Son Traité *de Diſciplina arcani.* A 382. Autre ſur le ſens & ſur l'autorité des Décrets du Concile de Conſtance. A 500.

Schelvigius. [. . . .] Son *Specimen Bibliopolii ſarum Gedanenſium.* D 839.

Schemnuis. Ses propoſitions de la part de la Pologne. D 895.

Schenkius. Cité ſur les Enfans nez du commerce des Bêtes avec des Femmes. A 625.

Scherlet. (*Jean Adam*) Ses Diſputes contre les Sociniens, & ſes autres Ouvrages. A 74.

Schenchzer. (*Jean Jacques*) Ses *Nova Literaria Helvetica.* D 713.

Schiara. (*Antoine Thomas*) Sa *Theologica Bellica.* &c. D 836.

Schilperoot. (. . . . .) Se déclare pour les Sœurs Sympathiques. D 731.

Schimbelius. Theſe où il ſoûtient que Dieu peut pécher. C 676. 677.

Schiſmatique. Qualitez néceſſaires pour l'être. B 378. Que ceux d'Aſie & d'Afrique ſont dans la voye du ſalut. B 855. Que l'Egliſe les damne après Saint Paul. C 875. Et que la bonne foi ne les diſculpe point. *ibid.*

Schiſme. Imputé aux Proteſtans. A 159. Epoque de ce Schiſme. A 193. Troubles que les Schiſmes cauſent dans un Etat. C 553. Qu'on ne peut remedier que par la tolérance aux maux qu'ils cauſent. C 1011. Que les Schiſmes de la vraie Religion ſont auſſi nuiſibles à la Société que ceux des fauſſes. *ibid.* Que les Théologiens ſont la cauſe des Schiſmes par les Principes où ils ſont preſque tous. C 1011. 1012.

Schluſſelburgius. (*Conrad*) Réponſe à deux objections de ce Théologien contre les Calviniſtes ſur la permiſſion du Péché. C 858. 859. Reproches qu'il fait aux Réformez. C 1038.

Scholaſtiques. Peu de cas qu'on en doit faire. A 584. Queſtions ſuperflues & téméraires qu'ils agitent ſur la puiſſance de Dieu. C 347. Autres dont ils conviennent généralement, & qui donnent priſe ſur eux aux Athées. *ibid.*

Scholaſtes. Jugement ſur ces Ecrivains. A 505.

Schomberg. (le Maréchal de) Remarque ſur le traitement qu'on lui a fait en France. B 581. Ses exploits en Irlande. B 622. On dit qu'il eſt rappellé de Catalogne. D 553. Fait lever le Siege de Maeſtricht. D 565.

Schoockius. (*Martin*) Cité. A 340. Ce qu'il dit ſur les ajuſtemens des Femmes. A 550. Son Traité *de uſura* &c. 960. Livre où il prouve l'univerſalité du Déluge. C 1023.

Schotus. (*André*) Jéſuite, Critiqué. A 199.

Schrevelius. (*Cornille*) Défauts de ſes *Variorum.* D 631.

Schubart. (*George*) Son Traité du Déluge de Deucalion. D 328.

Schultes. (*Jacques*) Cité ſur la queſtion s'il faut garder la foi donnée aux Hérétiques. C 513.

Schuppius. Sa Harangue *de Opinione.* D 682.

Schurman. (*Marie Anne de*) Particularitez ſur ſon ſujet. A 73.

Science. En quoi elle différe de l'opinion & de la Foi. D 249. Que celle des Hommes n'eſt pas une ſimple réminiſcence. D 256.

Sciences. Par où elles ſont eſtimables. A 125. Mépris injuſte qu'on en fait. A 696. 697. Qu'il faut ſuivre ſon génie en les choiſiſſant. A 697. Sciences & Barbarie, leurs viciſſitudes. D 727.

Scimeon. (*Becared*). Voiez *Becared.*

Scioppius. [*Jacques*] Attaque furieuſement Joſeph Scaliger. B 204. Reproches qu'il fait aux Jéſuites ſur les violences de leurs Miſſionnaires dans les Indes. B 361. Répetitions où il tombe dans ſon *Scaliger hyperbolimaſtix.* C 592. Sa *Satire* contre le Roi Jaques I. D 694. Fait imprimer les *Priapées.* D 741.

Scipion. Prétenduë fatalité attachée à ce nom. C 251.

Scipion l'Africain ſecond du nom. Changement qu'il fit au formulaire des vœux publics. B 97.

Scorpions. Spécifique contre leur morſure. A 666.

Scot. [*Jean Duns*] Sa penſée ſur la préſence réelle. A 712. Remarque ſur ſon opinion touchant la diſtinction entre les attributs de Dieu. C 342.

Scot. Magicien de ce nom. C 608. 610.

Scoti. Origine de ces Peuples. A 618. Depuis quand ce nom eſt connu. A 619. Remarques ſur ſes changemens de ſignification. *ibid.*

Scotia. Que ce nom eſt ſynonyme *d'Hibernia.* A 619.

Scribes. Remarque ſur les Scribes publics parmi les Hébreux. A 717.

Scribonius. [*Adolphe*] Sa Lettre touchant l'immerſion des Sorciers. A 616.

Scriverius. [*Martinus*] Attaque brutalement Monſieur Daillé. D 550.

Scrotum. Percé par une épingle. A 682.

Scrupules. Faux ſcrupules d'un Miniſtre. A 247.

Scudéri. [*George de*] Son *Illuſtre Baſſa.* D 544. 642.

Scudéri. [*Madelaine de*] Eloge de cette Savante. A 149. 608. Particularitez de ſon Hiſtoire. A 523. L'acte de ſa réception à l'Académie des *Ricovrati. ibid.* Extrait de ſa *Morale du Monde.* A 608. Elle eſt le véritable Auteur de la *Clélie.* D 583. Ses *Converſations ſur divers ſujets.* D 598.

Sculpture. Traits à l'avantage de cet Art. A 362.

Scultet. [*Daniel Severin*] Précis de ſon *Antidiatagma.* A 199. Il attaque vainement Monſieur Jurieu. C 766.

Scultet. Extrait de ſa Lettre ſur une groſſeſſe extraordinaire. A 566.

Scylax. Son *Periplus Maris Mediterranei*, publié par Monſieur Gronovius. D 736.

Scythes. Leur ſituation ſelon Rudbeckx. A 217. Paſſage d'Hippocrate ſur une maladie qui les rendoit impuiſſans. C 257. Remarque ſur la maniere dont Vénus ſe vanges d'eux. C 365.
Seaton. Officier Ecoſſois de Guſtave. D 891.
Sebaſtien, Roi de Portugal. Fiction de deux hommes dont l'un croit ce Prince mort, & l'autre le croit à la tête de quelques Brigands. C 318. 319.
Seckendorf. [*Gui Louis de*] Eloge de ce Savant. A 275. Son Apologie du Luthéraniſme contre Maimbourg D 665.
Sectes. Difficulté de les réunir. A 59. Diverſes Sectes de Philoſophes chez les Grecs. A 560. Que celle de Zénon étoit la plus conforme à la Morale Chrétienne. A 561. Conformité de celle de Platon avec le Chriſtianiſme. *ibid.* Comment les Sectes hétérodoxes ont été abolies. A 688. Que chacune commet des impiétez & des ſacrileges à l'égard des autres. B 467. Maux qui arriveroient ſi chacune vouloit les punir ſuivant ſes Principes. *ibid.* D'où vient qu'une Religion ſe diviſe en pluſieurs Sectes. C 59.
Séculaires. [Jeux] Tems preſcrit pour les célebrer. A 240.
Secundus. [*Jean*] Eloge que Grotius a fait de ſes Poëſies. A 442.
Sédan. Traitement que Louis XIV. fit à cette Ville. B 343. 344.
Séduction Eludée. Réponſe de l'Auteur de ce Livre à Monſieur de Meaux ſur le ſupplice des Hérétiques. B 568. Qu'elle donne gain de cauſe à ce Prélat. *ibid.* Ce qu'on y dit de la perſécution en Suéde. B 569. Contradiction de ſa réponſe ſur le Principe des Proteſtans que la vraye Egliſe ne perſécute pas. *ibid. & ſuiv.*
Ségrais. Sa Traduction des vers de Virgile ſur la Renommée. C 200.
Ségun. [le Père] Jéſuite. Diſcours où il ſonne la trompette contre Port-Roial. B 108.
Seine. [la] Moien de faire qu'elle entretienne des jets d'eau ſur Saint Germain. A 564. Quelle eſt ſa meſure à Paris quand elle eſt dans ſa médiocre hauteur. A 622. Combien peſe un pied cubique d'eau de cette Riviere. D 391.
Sel. Pourquoi ſemé ſur les ruïnes des Villes. A 95. Quelle eſt la figure de ſes parties. D 352. Ses propriétez. D 352. 353. Explication des phénomenes de l'eau ſalée. *ibid.* Ce que c'eſt que le Sel en Chymie. D 275. Diverſes eſpèces de Sels. D 385.
Selden. [*Jean*] Pourquoi, ſelon lui, les Juifs furent accuſez d'adorer la tête d'un Ane. A 343. Son ſentiment ſur la Souveraineté de l'ancienne Irlande. A 618. Ouvrage qu'on lui a fauſſement attribué. D 563.
Selim II. Sa colere contre les Chrétiens après la Bataille de Lépante. C 956.
Semences. Celle de l'homme contient deux eſpèces d'animaux. A 118. Pourquoi on y en voit une infinité. A 119. Celle du mâle ſeul produit le fœtus. A 136. Action de ſes eſprits concentrez dans un œuf. A 394. Sa métamorphoſe dans l'Uterus. A 624. Si celle des hommes peut former des bêtes. A 625.
Semipélagianiſme. Combien répandu avant Saint Auguſtin. A 332.
Semplingham. [*Gilbert de*] Fonde des Monaſteres communs aux deux Sexes. A 677.
Sénéque. Explication d'un paſſage de cet Auteur. A 125. Trois Claſſes d'Hommes vertueux qu'il établit. A 433. Explication & correction d'un paſſage où il parle de ceux qui achétent beaucoup de livres. A 535. Ce qu'il dit ſur les habits tranſparents des Femmes. A 550. S'il a bien raiſonné en reprenant Tite-Live d'avoir dit de quelcun, qu'il étoit *auſſi grand que* méchant. B 185. Exemples nombreux qui condamnent ſa cenſure. B 186. Sa penſée ſur la nature des Hommes. B 319. Ce qu'il dit d'une certaine ſuperſtition des Cléonéens. C 36. Belle penſée de ce Philoſophe ſur la vanité de l'Homme. C 55. Réflexion ſur la peine qu'il avoit à ſe convaincre de l'immortalité de l'Ame. C 120. Ce qu'il dit ſur le danger qu'il y a à s'en rapporter à la pluralité des voix. C 193. 194. Comme auſſi ſur le conſentement des Peuples à reconnoître les Dieux. C 197. Réfuté. C 199. Origine qu'il donne à la Religion. C 213. Son ſentiment ſur la queſtion s'il faut demander la vertu aux Dieux. C 262. Et ſur cette autre ſi toutes choſes ont été faites pour l'Homme. C 263. 264. En quel ſens ce ſentiment eſt veritable. C 266. *& ſuiv.* 269. *& ſuiv.* Ses paroles ſur la queſtion ſi les Dieux peuvent nuire aux Hommes. C 276. 277. Contradiction où il tombe ſur ce ſujet. C 277. 278. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait été diſciple de S. Paul. C 279. Preference qu'il donne à l'Atheiſme ſur l'Idolatrie. C 297. Beaux paſſages de ce Philoſophe contre la Mythologie Païenne. C 369. Cité ſur l'injuſtice des Hommes qui exigent des autres des vertus qu'ils ne pratiquent pas. C C 428. Ce qu'il dit ſur la vanité & ſur les effets de la Magie. C 566. Critiqué ſur ce qu'il dit du Sage des Stoïciens. C 665. Ce qu'il dit contre ceux qui ſouhaitent du mal, afin d'avoir occaſion de faire du bien. C 816. Ses Maximes trop auſteres. D 545. Maltraité par Dion Caſſius. D 881. Remarque ſur ſon Stile coupé. D 719. Il y a quelque rapport entre ſon Stile & celui de Monſieur de St. Evremond. D 881.
Sénéque le Tragique. Vers où il ſe déclare contre l'abus qui a fait un Dieu de Cupidon. C 368. Ses Vers ſur les maux de la Guerre. C 619. 620.
Seni. (*Batiſta*) Gages conſidérables qu'il tiroit de Wallſtein. A 524.
Sennert. Sa diſpute ſur l'origine des formes des Corps vivans. C 892.
Sens. Si le plaiſir des ſens rend les Hommes heureux. A 348. De quelle conſéquence il eſt que les ſens ſoient infaillibles. A 581. Différence ſpécifique entre eux & l'entendement. C 543. 544. Comment Hobbes a pû aſſûrer ſans ſe contredire qu'on ne peut connoître Dieu par les ſens. D 141. Qu'ils ſont les occaſions de nos idées & de nos réflexions ſur ces idées. D 147. 148. Double ſignification du mot. D 431. Deux eſpèces d'objet du ſens. D 431. 432. Combien il y a de ſens extérieurs. D 432. Et de ſens internes. *ibid.* Comment l'ame de non-ſentante devient ſentante. *ibid. & ſuiv.* Traité des ſens extérieurs. D 434. *& ſuiv.* En quoi différent les actes des ſens internes & des ſens externes. D 439. Explication de ce qui regarde les premiers. *ibid. & ſuiv.* S'il eſt vrai que toute connoiſſance dépend des ſens. D 481. 482.
Sens Littéral. Que ceux qui renferment l'obligation de faire des crimes ſont toûjours faux. B 367. Qu'il ne doit pas toûjours être cherché dans les Livres de Moïſe. D 685.
Sens. (Archevêque de) Diſcours violent qu'il prononce contre les Réformez. B 9.
Senſations. Comment & où elles ſe font. A 409. Que la nature nous en a donné de trompeuſes. D 158. 159.
Séparation. Diviſion & ſubdiviſion de la ſéparation. D 227. 228.
Sephi II. [*Cha-*] Roi de Perſe. Hiſtoire de ſon ſecond Couronnement. C 10.
Septante. Leur Verſion pourquoi ainſi nommée. A 130. Quel cas on en doit faire. *ibid.* Moïens pour la corriger A 209. Objections contre elle. A 266.
Septentrion. Avantages des Païs qui y ſont ſituez. A 307.
Septum. Ce que c'eſt que le ſeptum mediaſtinum & le ſeptum tranſverſum. D 445.
Sepulchre. (Saint) Plaiſante propoſition de deux Moines pour en rendre les Latins maîtres. A 647.
Sépulture. Que le ſoin de ſa ſépulture convient mal à un Chrétien. B 67. 68.
Sérénus. Qu'il n'eſt pas le premier Iconoclaſte. A 515.
Serment de fidélité. Réfutation de ceux qui diſent qu'il aſſûre le repos public. B 508.
Sermons. Extrait d'un de ceux du P. Maimbourg. B 3. Combien la longueur des Sermons eſt fatigante. C 516. Inattention de quelques Seigneurs au Préche. C 517. 518.
Serpent. Traité ſur celui qui tenta Eve. A 592. Comment il s'y prit pour tromper la premiere Femme. A 593. Diſcours qu'on lui attribuë. A 594. Pris par quelques-uns pour Jéſus-Chriſt & mis par d'autres au deſſus de lui. *ibid.* Objections contre l'Hiſtoire de celui qui tenta Eve. C 851.
Serpens. Uſage que certains Hérétiques en faiſoient. A 592. Grande opinion que quelques-uns en avoient. A 594.
Serpens à Sonnettes. Ce que c'eſt. Remedes contre leur morſure. A 666.
Serpent d'Airain. Précis d'un Traité ſur cette matiere. C 594. *& ſuiv.*
Serrail. Diſcipline ſévère qu'on y fait obſerver aux Filles. A 465.
Serre. (la) Vanité qu'il tiroit de la multitude de ſes admirateurs. A 201. 202.
Serres. (*Jean de*) Qui il étoit. D 163. Ses Ouvrages. *ibid.* Monſieur Bayle demande des éclairciſſemens ſur cet Auteur. D 640. 648. Particularitez de ſa Vie, & de quelques-uns de ſes Ouvrages. D 648.
Serry. (le Père *Hyacinthe*) Critiqué ſur ce qu'il a dit que les Prédeſtinateurs avoient adouci leurs expreſſions. C 893. Examen de ſa réponſe à ſon Critique. C 894. Inattention inéxcuſable de ce Père. C 895. Son *Hiſtoire des Congrégations de Auxiliis.* D 823. Sa Diſpute avec le Père Germon. *ibid.*
Serroni. (*Hyacinthe*) Hiſtoire, Ouvrages, & Eloge de ce Prélat. A 743.
Servet. [*Michel*] Sentiment qui lui eſt attribué ſur ſes Livres de la Trinité. A 421. Réflexions ſur ſon ſupplice. B 111. 563. *& ſuiv.* Remarques ſur ſon procez. B 517. Son ſupplice eſt approuvé des Egliſes Suiſſes & de tous les Proteſtans. B 564. Caſtalion le diſſimule dans ſon Traité ſur la queſtion *ſi l'on doit punir les Hérétiques. ibid.* Ce même ſupplice approuvé par Monſieur Turretin. B 565. Et déſapprouvé par Monſieur Huet. D 640.
Servin. [*Louis*] S'il eſt l'Auteur du *Journal de Henri III.* D 710. 711.
Seſſa. [*Marin de Marciana* Duc de] Son mariage avec Beatrix d'Arragon. C 689.
Seth. Remarque ſur ſes prétenduës colomnes. A 72.
Sévarambes. Leur Hiſtoire comparée avec le projet de Paix de Monſieur Goudet. B 671. Ce que penſoit Monſieur Bayle ſur une ſeconde édition des Sévarambes. *ibid.*

Sévére. Deux Impératrices de ce nom. A 252.
Severe. Que la perſécution de cet Empereur a été moins cruelle qu'on ne le croit. A 558.
Sévérité. Combien elle eſt utile & néceſſaire pour prévenir les Guerres Civiles. C 621.
Severus Caſſius. Loi contre les Auteurs des Libelles faite par Auguſte à ſon occaſion. B 586.
Sévigny. (*Marie de Rabutin Chantal*, Marquiſe de) Lettre de cette Dame ſur une Comete. C 267. Son éloge. D 772. Les Lettres qu'elle écrit au Comte de Buſſi ſont meilleures que celles de ce Seigneur. *ibid.* Ses *Lettres à Madame la Comteſſe de Grignan ſa fille. ibid.* Monſieur Ménage l'a aimée galamment. *ibid.*
Sexes. Origine leur différence. A 118. Qu'on ne ſauroit déterminer lequel des deux a été le plûtôt amoureux. B 223.
Sextus Empiricus. Philoſophe Pyrrhonien. D 536. Ses *Hypotypoſes*, traduites en François. *ibid.*
Sextus ab Heminga. Ses Horoſcopes des Grands-hommes de l'Antiquité. C 39.
Seyſſel. (*Claude de*) Cité ſur la ſuperſtition de Louis XI. C 99. 100.
Sfondrate. (Cardinal) Son *Nodus Prædeſtinationis.* Jugement ſur ce *livre.* C 779.
Sforce. (*Blanche Marie*) Son mariage avec Maximilien. C 655. Richeſſes de ſa Dot. C 656.
Sforce. (*Louis*) Sa crédulité pour les Aſtrologues. C 21.
Sforce. (*Jean*) Sa généalogie. C 742. Son mariage avec Lucrece Borgia diſſous. *ibid.* Il perd Péſaro, & ſe réfugie à Veniſe. *ibid.* Il s'y marie, & rentre dans ſa Seigneurie. *ibid.* Fait mourir Collénuccio. C 742. 743. Apologie de cette action. C 743. Son mariage avec Lucrece Borgia. C 1027.
Shaftsbury. (*Antoine Aſhley-Cooper*, Comte de) Son Eloge. D 785. 854. Mort de ſon Pere. D 786. Préſens qu'il fait à Monſieur Bayle. D 852. Fait revenir Mylord Sunderland des mauvaiſes impreſſions qu'on lui avoit données de Monſieur Bayle. D 883.
Sherlock. (*Guillaume*) Il ne fonde le dogme de l'immortalité de l'ame que ſur la Révélation. C 769. Ce qu'il dit ſur la mortalité de l'ame des bêtes. C 726. Il prête ſerment au Roi Guillaume. D 650. Livre qu'il fait pour juſtifier cette preſtation. *ibid.* Idée de cet Ouvrage. *ibid.*
Siam. Tolérance du Roi de Siam. A 664. Trois Révolutions de ce Roiaume. *ibid.* Remarques ſur les Religieux de Siam. B 311. Et ſur les Révolutions de cet Empire. B 627. *& ſuiv.*
Siamois. Oppoſition entre leur théorie & leur conduite. C 404.
Sibarites. Leurs enfans ne pouvoient aſſiſter aux Sacrifices avant douze ans. B 213.
Sibbald. (Chevalier) Eloge de ſon Hiſtoire naturelle d'Ecoſſe. A 479.
Sibylles. Sibylle prétenduë fille de Noé. A 22. Preuves de la ſuperſtition des Livres des Sibylles. A 329. 656. 657. Leurs vers acroſtiches regardez comme ſuppoſez dès le tems de Cicéron. A 329. Différence des Anciens touchant leur nombre. A 654. Qu'il n'y en a eu qu'une. *ibid.* Pourquoi on les a multipliées. A 656. Différence entre la Sibylle & la Pythie. A 657. Chaſteté de la premiere. A 656. Sa Sépulture. A 657. Si les Vers Sibyllins ſont d'elle. *ibid.* Traitez ſur les Sibylles. D 571.
Sicile. Remarques curieuſes ſur ce qu'on appelle *Monarchie de Sicile.* B 196. 197.
Sidney. (*Algernon*) Ses *Diſcours ſur le Gouvernement.* D 809. Traduction de cet Ouvrage par Monſieur Samſon. *ibid.*
Siecle. Le quinziéme nommé *Synodale*, & pourquoi. A 480. Savans Illuſtres du neuviéme. A 506. Notre ſiecle plus fou que les précédens. A 555. En quoi conſiſtent les lumieres de notre Siecle. A 571. Qu'il y a eu des Siecles où il en coutoit peu pour paroître un grand homme. D 533. Et pour paſſer pour vertueux. *ibid.*
Sigiſmond. (*Auguſte*) Roi de Pologne. Exclus du thrône de Suéde. D 885. *& ſuiv.* Ses droits. D 586. Ses Guerres contre Charles ſon Oncle. *ibid. & ſuiv.* Il ne réuſſit pas à ſe faire élire Czar, ni à faire élire ſon Fils. D 886. 888. Tâche de ſoulever les Suédois contre Guſtave. D 889. Obtient de lui une Tréve. D 889. 890. La Guerre recommence entre ces deux Princes. D 890. Sigiſmond ſubjugue une partie de la Livonie. *ibid.* Il perd Riga. D 891. Obtient une Treve. D 892. La Guerre recommence. D 892. 893. Il refuſe d'entendre à un Traité de Paix. D 893. Et perd une Bataille. *ibid.* Pertes qu'il fait dans la Pruſſe. D 894. Aſſiege une Place. D 895. Perd une Bataille. *ibid.* Rompt les Conférences pour la Paix. *ibid.* Mauvais ſuccès de ſes nouvelles entrepriſes. *ibid.* Artifices de la Maiſon d'Autriche pour empêcher qu'il ne faſſe la Paix. D 897. Il perd encore une Bataille. *ibid.* Suite de la Guerre. D 897. 898. Il reçoit du ſecours de l'Empereur. D 898. Défait les Suédois. D 899. Conclut avec eux une Treve. *ibid.* Et enſuite un Traité de Paix. D 900.
Signatures. Ce que c'eſt qu'on appelle ainſi dans les Plantes. A 694.
Signe. En quel ſens un effet naturel eſt un ſigne de quelque choſe. C 38. Remarques pour connoître ſi une choſe eſt un ſigne envoié de Dieu. C 39. Ce que c'eſt qu'un ſigne. D 236. Diverſes eſpéces de ſignes. D 236. 237.
Signinus. (*Charles*) Jugement ſur la République des Hébreux. A 586.
Sike. (*Henri*) Sa *Bibliotheca Novorum Librorum.* D 736. Sa Verſion Latine de l'*Evangelium Infantiæ.* D 737.
Silhon. (*Jean*) Qu'il eſt l'Auteur de la Préface du parfait Capitaine. C 629. 630. Ce qu'il dit de ceux qui ſont d'une autre Religion que la dominante. C 953. Paſſage de ſon *Miniſtre d'Etat* ſur le danger où le Paganiſme mettoit le Gouvernement. C 956. *& ſuiv.* Remarques ſur quelques-uns de ſes Ouvrages. D 164. Leur éloge. *ibid.*
Silveſtre Prierias. Ce qu'il dit des abominations du Sabbat. C 572. Fautes de quelques Auteurs ſur le tems & le lieu de ſa mort. C 617.
Silveſtre. (Monſieur) Obſervation de ce Savant ſur une fracture où il s'eſt formé une nouvelle articulation. A 322. Son extrait de la Neurologie de Vieuſſens. A 407. Son éloge. A 564.
Silveſtre. (*Pierre*) Publie, avec Monſieur Des Maizeaux, les *Oeuvres de Monſieur de St. Evremond.* D 865. Défaut qu'on trouve dans ſa Préface. *ibid.* Voit Monſieur Bayle. D 874.
Silvius. (*Æneas*) Fait qu'il rapporte touchant la Fée de Norcia. C 618.
Simancas. Son ſentiment ſur la queſtion ſi on doit garder la foi donnée aux Hérétiques. C 513.
Simon. (*Gabriel*) Sa Deſcription de la Limagne d'Auvergne citée. A 645.
Simon Genevenſis. Titre d'un Livre. D 862. 863. 864.
Simon. (*Richard*) Extrait de ſon *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament.* A 190. Circonſtances de la ſuppreſſion de ce Livre. A 255. Idée de ſes Opuſcules critiques contre Voſſius. A 265. Choſes eſſentielles qui manquent à ſon Hiſtoire Critique. A 331. 332. Tort qu'il a ſur un certain article de maltraiter les Proteſtans. A 333. Sa réponſe à de Veil. A 378. Et aux ſentimens de quelques Théologiens &c. A 432. De quelle maniere traité par Monſieur Jurieu. A 513. Critiqué. A 568. Extrait de ſa Lettre ſur l'Inſpiration des Livres Sacrez. A 717. Sa ſenſibilité au coup de fouët que lui donna Monſieur Jurieu dans ſon Accompliſſement des Prophéties. B 714. Il s'en vengea rudement. *ibid.* Ce qu'il dit de la Verſion Françoiſe de la Bible par Olivetan. C 734. Sa *Lettre des Rabins à Monſieur Jurieu.* C 629. Sa Traduction du *Traité des Cérémonies & Coutumes qui s'obſervent aujourd'hui parmi les Juifs, de Leon de Modene.* D 550. 553. Et du *Voiage du Mont Liban du Pere Dandini.* D 558. Son *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament.* D 573. Sa *Réponſe* à Monſieur Spanheim. *ibid.* Sa *Réponſe aux Sentimens de quelques Théologiens de Hollande.* D 625. Son Caractére. *ibid.* Relancé par Monſieur Jurieu. *ibid.* Il réplique. *ibid.* Réfuté par Monſieur Smith. D 626. Son *Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament.* D 645. Son *Hiſtoire Critique des Commentateurs du Nouveau Teſtament.* D 663. Sa *Remontrance à Monſieur le Cardinal de Noailles* ſur la condamnation de ſon *Nouveau Teſtament.* D 849. Ses *Lettres choiſies*, & ſa *Bibliotheque choiſie. ibid.* Il y réfute Monſieur de Meaux. *ibid.*
Simon de Valkelert. (*H. P.*) D 846.
Simond. Lettres & Sermons de ce Miniſtre. A 741.
Simonie. Remarques contre ce Crime. A 226. Hiſtoire d'une Loi portée contre elle. A 225.
Simonins. (. . .) Italien: Idée déſavantageuſe qu'on en donne dans les Lettres de Beze. D 833.
Simoncelle. (Sieur de) Qui il eſt, & ſa traduction des Cérémonies & Coûtumes des Juifs. A 290. Particularitez de cet Ouvrage. A 290. 291.
Simplicius. Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur les fauſſes Religions. A 297.
Singulier. Ce qu'on entend en Logique par ce terme. B 208.
Sirenes. Diſcours ſur leur forme &c., par l'Abbé Nicaiſe. D 695.
Siri. (*Vittorio*) Cité ſur la vie de Guſtave Adolphe. A 487.
Siſebut, Roi d'Eſpagne. Sa conduite envers les Juifs déſaprouvée par le Concile de Tolede. B 211.
Sismatius. Ce que c'eſt. D 209.
Sixte IV. Sa malhonnêteté envers Théodore de Gaza. A 307. S'il permit la Sodomie pendant trois mois de l'année. D 837. 838. Fait établir un Bordel à Rome, au rapport d'Agrippa. D 837.
Sixte V. Remarques ſur ſon Edition de la Vulgate. A 131. 333. Edition nouvelle de ſa Vie. A 397. Son caractére. A 603. Sa naiſſance, ſes reparties, & diverſes particularitez de ſon Hiſtoire. *ibid.* Son élection, ſes bons réglemens, conſultation tenue en ſa préſence au ſujet de Beze. A 604. Sa mort. A 605. Sa conduite touchant les diſputes ſur la grace. A 669. Bons mots de ce Pape ſur Henri III., & ſur le Duc de Guiſe. B 15. S'il donna dans la Magie. C 575.

Siaro. Son ſentiment ſur l'origine de la Pierre dans le corps de l'Homme. A 605.
Sleidan. Juſtification d'un fait qu'il rapporte touchant *François I.* B 80.
Sloane. (Monſieur le Chevalier) Communique un Livre curieux à Monſieur Bayle. D 815. Sa belle Bibliotheque. D 825. 728.
Sluſe. (Monſieur) Remarque ſur un de ſes Ouvrages. B 6.
Smiglecius. (*Martin*) Son Traité contre *Moſcorovius* cité. C 346. 347. Son éloge. D 532.
Smith. (*Thomas*) Ses preuves que les Grecs ne croient pas la Tranſubſtantiation réfutées. A 45. Ses *Miſcellanea.* A 580. Il y réfute Monſieur Simon. *ibid.* Son *Etat de l'Egliſe Grecque.* D 761. Son *Recueil de Vies.* D 808.
Smyth. (*Edouard*) Ecrit à Monſieur Bayle par ordre de la Société de Dublin. D 627.
Snoius. Son Hiſtoire de Hollande citée. C 636.
Sobieski. (*Jean*) Roi de Pologne. Pièces à ſa loüange. A 36.
Sociétez. Comment les Sociétez ſe ſont établies. B 280. 281. Si les Hommes ne peuvent vivre qu'en Sociétez réglées, & s'ils ne ſauroient vivre en Société ſans une Religion. C 352. *& ſuiv.* Si ceux qui vivent en Société ont plus beſoin d'une Religion que les Sauvages. C 353. *& ſuiv.* Motifs qui peuvent conſerver la Société ſans la Religion. C 354. 355. Autres motifs. C 356. *& ſuiv.* A quoi il faut prendre garde pour découvrir ſi une Religion contribuë au maintien des Sociétez. C 358. 359. En quel ſens le Chriſtianiſme eſt propre ou non à les maintenir. C 359. *& ſuiv.* Que l'Idolatrie Païenne étoit tout à fait oppoſée à ce but. C 362. *& ſuiv.* Motifs qui y ſuppléoient. C 370. *& ſuiv.* S'il eſt abſolument néceſſaire pour la conſervation des Hommes qu'ils vivent en Société. C 948. *& ſuiv.* Réflexions ſur la maxime des Politiques que la Religion eſt la baſe de la Société. C 952. *& ſuiv.* Si une Société toute compoſée de vrais Chrétiens pourroit ſe maintenir contre des Ennemis. C 973. *& ſuiv.* Si Dieu veilleroit ſur elle par une Providence particuliere. C 976. *& ſuiv.*
Société Royale de Londres: Sa Lettre à Monſieur Bayle. D 622. Lui fait préſent d'un Livre. D 623.
Société de Dublin. Sa Lettre à Monſieur Bayle. D 627.
Socin. Il étoit bien aiſe qu'on défendît les Livres de ſa Secte. A 335. Ce qu'en dit Richard Simon. A 421.
Socinianiſme. Comparé à l'Athéiſme. C 303. Traité d'Athéiſme. C 311. Combien il paroît odieux aux Catholiques & aux Proteſtans. C 991. Danger qu'il y a d'écrire contre le Socinianiſme en Langue vulgaire. D 640. 648.
Sociniens. Leur manque de bons Auteurs. A 25. Quelque choſe ſur leurs deux Imprimeries. *ibid.* Foibleſſe de leurs Livres. A 335. Ce que Maimbourg en dit. A 336. Déſavantage qu'ils ont en citant les Pères qui paroiſſent leur être favorables. A 380. 381. Vilain portrait qu'en faiſoit Richard Simon. A 421. Qu'ils ont demeuré fermes dans leurs Principes contre leur intérêt. B 327. Preuve qu'on doit les tolérer. B 421. Chaſſez de Pologne, ils ſeroient Rébelles, s'ils prenoient les armes pour y rentrer. B 612. Qu'ils parlent de même aux Proteſtans que les Proteſtans font aux Catholiques, lorſqu'ils ſe comparent aux autres Chrétiens. B 834. Réponſe qu'on leur fait. *ibid.* A quoi Monſieur Jurieu les compare. B 850. Il les exclut de l'Egliſe. *ibid.* Qu'on ne peut pas plus ſe ſauver dans leur Communion que dans la Romaine. B 851. Qu'il eſt plus difficile de connoître ce qui manque à leur Doctrine que ce qu'il y a de ſuperflu dans celle des Catholiques. *ibid.* Que la voie d'adjonction leur eſt auſſi difficile que celle de ſéparation aux Catholiques. *ibid.* Preuve qu'ils ſont partie de la vraie Egliſe. B 861. *& ſuiv.* Il s'enſuit de la doctrine de Monſieur Jurieu qu'on pourroit ſe ſauver parmi eux s'ils étoient en plus grand nombre. B 862. Qu'ils ſont diſperſez & inutiles à l'Egliſe. B 863. Que perſonne ne ſe range de leur parti par crainte ou par déguiſement. B 863. Qu'ils ne ſont pas pires que les Ariens. B 864. Parallele entre eux & les Ariens. B 864. *& ſuiv.* Que leurs Héréſies ne ſont point fondamentales. B 866. Mis en parallele avec les Catholiques. B 870. Que ſelon Monſieur Jurieu ils ne pêchent point contre les vérités fondamentales en rejettant la Trinité. B 875. Qu'ils ne peuvent être appellez Hérétiques s'ils ne pêchent pas par malice. B 882. Si leur Héréſie peut être dite mortelle ſuppoſé qu'elle ſoit fondamentale. B 884. *& ſuiv.* Que le Mahométiſme eſt meilleur que leur Religion. B 893. Qu'ils donnent à Dieu moins d'attributs que les Turcs. *ibid.* Que leur impiété eſt plus dangereuſe que les ſaletez de ces derniers. *ibid.* Qu'ils n'ont point de Religion à proprement parler, & que leur Secte eſt une eſpéce de Déiſme, ou même d'Athéiſme. B 893. Qu'elle eſt plus criminelle que le Paganiſme. B 894. Difficulté à laquelle les expoſe leur ſentiment ſur l'étenduë de Dieu. C 224. Qu'on réfute mal ce qu'ils diſent contre la préviſion des futurs contingens. C 792. 793. Ce qu'ils diſent du Myſtere de la Trinité. C 1074. Avantage qu'ils peuvent tirer d'une maxime de Monſieur Bernard. C 1075. 1076.
Sociniens. S'attachent à rendre le Chriſtianiſme conforme aux lumieres de la Raiſon. D 834. Abuſent des paſſages des Péres rapportez par le Pére Pétau dans ſes *Dogmata Theologica.* D 769.
Socrate. Preuves qu'il excelloit dans la ſculpture. A 363. Cauſe de ſa mort. A 595. N'a enſeigné le doute que pour conduire les Hommes plus facilement à la vérité. A 561. Qu'il étoit bon buveur. A 659. Ce qu'il penſoit ſur la Mythologie Païenne. C 369. A penché vers le Pyrrhoniſme. D 532. Aimoit à ſe ſervir de l'Ironie. D 541.
Socrate, Hiſtorien Eccléſiaſtique. Paſſage de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique contre la contrainte en fait de Religion. C 58. Cet Ouvrage traduit par Monſieur Coufin. D 563.
Sodomie. Reprochée au Clergé Regulier. B 69. Qu'elle eſt autoriſée par le dogme de la contrainte. B 551. Réfutation d'une objection à ce ſujet. B 552. 555. Qu'elle eſt eſſentiellement criminelle. B 552. Noms différens qu'on lui a donnez. D 652. S'il eſt vrai que le Pape Sixte IV. l'ait permiſe pendant trois mois de l'année. D 837. 838.
Sodomites. Il y en avoit parmi les Vaudois. D 652.
Sofala. Herbe merveilleuſe qui croît ſur les bords de cette riviere. A 402.
Soif. D'où vient celle qui accompagne la fievre. A 733. Quelle en eſt la cauſe. D 454.
Soiſſons. (le Comte de) Réflexion ſur ce qu'il mit à Londres l'épée à la main contre un Seigneur Anglois. B 704.
Soldat François. Remarques ſur l'Auteur de ce Livre. C 616. Ouvrages faits à ſon occaſion. *ibid.* Réflexions ſur les ſentimens contenus dans ces Livres. *ibid. & ſuiv.*
Soldats. Aveu d'un Catholique qui reconnoît qu'il y a eu chez les Proteſtans des ogemens de Soldats. A 555. Que leurs crimes ne ſont l'effet d'aucun mépris qu'ils aient pour la Religion. C 89. Moiens dont quelques-uns ſe ſervent pour ſe rendre invulnérables. C 605.
Solécifmes. Particularité ſur ceux de Saumaiſe & de Milton. B 170.
Soleil. Comment ſa lumiere s'entretient. A 76. Ses taches priſes pour des Aſtres. A 549. Cet Aſtre regardé par les Egyptiens comme Divinité éternelle & premiere. C 285. Remarques ſur les taches de cet Aſtre. D 393. Explications de quelques-uns de ſes phénomenes. D 400. Qu'il eſt un amas prodigieux de matiere ſubtile. D 404. 405. S'il a quelques alimens. D 405. 406. Que deux Soleils joints enſemble feroient la grandeur d'un degré céleſte. D 408. Sa diſtance de la Terre. D 408. Sa grandeur. D 408. 409. Explication de ce qui concerne les Eclipſes de Soleil. D 412. *& ſuiv.* Combien il eſt plus éloigné de nous dans ſon apogée que dans ſon périgée. D 412. Pourquoi il ne paroît pas diminué par la perte de tant d'atomes lumineux. D 416. 417. Comment il produit en nous la ſenſation de la lumiere ſelon les Carteſiens. D 417. Comment la même partie de cet Aſtre eſt vûë dans un hémiſphere de divers ſpectateurs. D 418. Dévotion ſinguliere d'un Bel eſprit pour le Soleil. D 585. 586. Grand Magazin de Comparaiſons. D 542. 543.
Soleils. Cinq vûs à Rome en 1629. D 369.
Soliman II., Empereur des Turcs. Jour heureux pour lui. C 23. Raiſon de cela. C 24. Prétendu ſerment que François I. lui fit. C 759. Son *Eloge* par Monſieur de Thou traduit par Monſieur Ancillon. D 879. Son extraction. D 880. Quand il eſt mort. *ibid.* Traverſe les entrepriſes de Charles V. D 903.
Solin. Différend de Saumaiſe & de Rudbecks ſur un paſſage de cet Auteur. A 208. 209.
Solon. Autorité qu'il accordoit aux Péres ſur leurs Enfans. C 712.
Sommeil. Ce que c'eſt & quelle en eſt la cauſe. D 441.
Sommerſet. (Duc de) Si ce fut ſon autorité qui fut cauſe de la Réformation d'Angleterre. A 417.
Son. En quoi il conſiſte. D 363. Explication de quelques-uns de ſes phénomenes. *ibid. & ſuiv.*
Songes. Quelle en eſt la cauſe. D 442.
Sorp. (*Henri*) Delivre Guſtave Adolphe qui étoit priſonnier. D 899.
Sophis. Prétenduë origine de ces Religieux Perſans. A 16.
Sophiſmes. Explication des diverſes eſpéces de Sophiſmes. D 253. 254.
Sophocle. Ses vols littéraires. A 122.
Soranus. Ses prétenduës *Réponſes à Antoine & à Cléopatre.* D 741.
Sorberiana. On les imprime. D 693. 703.
Sorbiere. (*Samuel de*) Mot de Patin ſur ſa converſion. A 24. Ce qu'il dit des Savans d'Angleterre. A 77. Des fautes des grands Hommes. B 171. Et ſur les pernicieux effets des loüanges qu'on prodigue aux Savans. B 188. Extrait de ſon Diſcours ſur le Deſpotiſme. C 620. *& ſuiv.* Ce qu'il dit de l'autorité des Stadhouders de Hollande. C 623. Son *Sorberiana.* D 658. 693.
Sorbonne. Preuves de la nullité de la Cenſure qu'elle prononça contre Monſieur Arnaud. A 573. Réflexions ſur la Remontrance qu'elle préſenta contre les Pleaumes de Ma-

Sorbonne.
rot. B 62. Procès qu'elle fait à un Ecclésiastique sur la prononciation du Latin. *ibid.* Exemple des injustices de ce Corps. C 227. 230.

Sorcellerie. Qu'elle emprunte sa force de notre imagination. C 559. Histoires à ce sujet. *ibid. & suiv.* Loix de Platon contre les enchantemens. C 565.

Sorciers. Maniere dont on les éprouve en Allemagne. A 615. Si c'est tenter Dieu que de recourir à cette épreuve. *ibid.* Inconvénicos auxquels elle est sujette. A 615. 616. Raisons pour y recourir. A 616.

Sorciers. Imaginations de deux Anglois sur leur sujet. A 360. Que tous quels qu'ils soient méritent le dernier supplice. C 562. *& suiv.* Qu'il n'y en a jamais eu tant que depuis l'introduction du Christianisme. C 571. 572. Combien la Sorcellerie est en vogue chez les Mahométans. C 572. Remarque sur la différence qu'il y a entre les premiers Auteurs qui en ont parlé & les derniers. *ibid.* Abominations horribles des Sorciers modernes. *ibid.* Leur multitude & leur crédit en France pendant plusieurs Regnes. C 576. Inconvéniens qu'il y a à les punir. C 577. Sentimens des Jurisconsultes sur cette matiere. C 578. Combien d'Innocens périssent en qualité de Sorciers. C 578. 579. Histoires à ce sujet. *ibid.* Leur multitude prodigieuse en France selon quelques Auteurs. C 603. 604. Crédulité du Duc de Biron pour les Sorciers. C 605. S'il n'y a que les vieilles Femmes qui soient Sorcieres. A 606. 607.

Sorel. Son jugement sur les dernieres Lettres de Balzac. B 162. Ce qu'il dit du Mercure François. C 589. 590. Qu'il est l'Auteur du livre intitulé *la Connoissance des bons Livres.* D 165.

Sortie. Ce que c'est. D 248. 249.

Sorlin. (Saint) Son Avis du St. Esprit au Roi de France. B 762. Voiez *Des Marets.*

Sortilege. Necessité de faire un système sur cette matière. A 616. Quels gens il y faudroit employer. A 615. 616.

Soufflet. Etymologie de ce mot. A 68. Exemples de personnes mortes d'un soufflet. A 755. Ce que l'Amiral d'Annebaut jugea d'un soufflet donné après un démenti. C 982. 983.

Soulier, Prêtre. Particularitez de son Histoire de l'origine &c. du Calvinisme. A 690. Réfutation de ce qu'il dit en faveur de l'Arrêt contre les Enfans des Réformez. B 211. *& suiv.* Son Histoire des Edits de pacification. B 573.

Soumission. Combien la soûmission avengle est illégitime. B 141. Que les Tyrans n'en inspirent point. C 384. Et qu'on ne se soûmet volontiers qu'à une puissance équitable. C 385.

Soufre. Ce qu'on entend par soufre en Chymie. D 275. Comment il s'engendre dans la terre. D 386. 387. En quoi il différe du soufre qu'on vend. D 387.

Sourcils. Quels étoient ceux que les Anciens aimoient. A 171.

Sourd. Sourd & muet qui apprend a parler. A 77. Livre où on donne des règles sur ce sujet. *ibid.*

Sourd & muet. Histoire d'un qui n'avoit eu aucune idée de Dieu jusqu'à l'age de vingt-trois ans qu'il recouvra l'usage de ses sens. C 943.

Souri. (Père) Son Apologie pour Robert d'Arbrisselles. C 630.

Souriquois. Quelle est la Religion de ces Peuples. C 312. 313.

Souris. Le bruit d'une souris fait destituer un General Romain. C 45.

Soufflu. (de) Idée d'un Livre de Controverse de ce Ministre. A 742.

Souterrains. Pourquoi ils sont chauds en hiver & froids en été. D 338.

Southwel. (. . . . .) Se plaint de Monsieur Arnaud. A 551. Satisfaction que lui fait ce dernier. *ibid.*

Souverain. (Monsieur) Cité sur les sentimens de Timæus Locrus par rapport à la Divinité. C 289. Particularitez de sa vie & Histoire de son *Platonisme devoilé.* C 629.

Souverain bien. Que la connoissance & l'amour de Dieu, & non pas Dieu même est le Souverain bien de l'ame. D 152. Differentes opinions sur ce en quoi il consiste. D 267. Sa nature. *ibid.*

Souverains. Jusqu'où on doit leur obéir. A 86. Leurs droits. A 127. Prescription entre eux & leurs Sujets. A 128. Leur autorité dans les matieres de Religion. A 129. Origine de leur pouvoir absolu. A 352. Grandeur & fondemens de ce pouvoir. A 353. 354. Si l'Eglise a du pouvoir sur eux. A 701. 702. 703. Qu'ils n'ont point de Jurisdiction sur la pudeur comme sur la vie. B 553. Que le droit du glaive appartient à eux seuls. B 613. Les Hostilitez commises sans leurs ordres sont condamnées par le droit des Gens. B 613. Même lorsqu'il s'agit de reprendre son bien. *ibid.* Voiez *Rois & Princes.*

Souverains. (*Traité des deux*) Double inadvertance dans ce Traité. B 501.

Souvenir. Cité sur les débauches communes dans le Fauxbourg de Daphné. C 367. Traduit par Monsieur Cousin. D 563.

Spanheim. (*Frédéric*) Bon mot sur ce qu'il fut mieux paié que Barlæus pour certaine Oraison funèbre. D 535. Sa Dissertation *de Origine, Progressu, Sectis, & Nominibus Anabaptistarum.* D 784.

Spanheim. (*Ezéchiel*) Fils du précédent. Son éloge. A 19. Son Traité contre l'*Histoire Critique du vieux Testament.* D 165. Sa *Lettre* contre l'*Histoire Critique du vieux Testament de Monsieur Simon.* D 573. 576. Ses *Césars de l'Empereur Julien.* D 606. 661. Il tient dans sa Maison a Berlin des Conférences pour les Gens de Lettres. D 639. Ses *Notes sur Callimaque.* D 674. 734. 755. Porte l'Electeur de Brandebourg à enrichir sa Bibliotheque, & à établir une belle Imprimerie. D 674. Ses *Lettres* à Monsieur Beger sur les Médailles. *ibid.* Son *Discours sur la Crêche de Jésus Christ.* D 733. Sa Dissertation *de Vesta & Prytanibus Græcorum.* D 734.

Spanheim. (*Frédéric*) Frère puîné du précédent. Ses Disputes sur le Gouvernement ecclésiastique. A 108. Ses Ouvrages. A 110. Extrait de son Discours sur la Controverse des Images. A 355. Ouvrages attendus de lui. A 356. 403. Deux Sermons de ce Savant. A 500. Son *Historia Imaginum restituta.* A 515. Sa thése sur Charlemagne. A 596. Passage où il reconnoît qu'il y a des Athées de spéculation. C 325. Ce qu'il dit en faveur du Particularisme. C 327. Passage où il soûtient qu'il y a des Sociétez d'Athées. C 357. Examen de ce qu'il a écrit touchant l'Episcopat d'Angleterre. C 1041. 1045. 1046. Ses *Dissertations.* D 571. Son *Introduction à la Géographie Sacrée.* D 606. Son *Histoire Ecclesiastique.* D 601. 606. Sa Harangue *de Causis languescentium Studiorum.* D 682. Son *Histoire de la Papesse Jeanne.* D 685. Cet Ouvrage donné en François par Monsieur Lenfant. *ibid.* Sa *Dissertation* sur le Christianisme pretendu de Lucius Roi des Bretons, de l'Imperatrice Mammée, & de l'Empereur Philippe. D 722. Son *Introductio ad Controversias,* &c. D 784. Les Anabaptistes se plaignent qu'il leur attribuë des opinions qu'ils n'ont pas. *ibid.*

Spécifiques. (Remedes) Ce que c'est. A 665. Un contre la morsure des Serpens. A 666. Objection contre ces remedes. *ibid.* Refutée. *ibid.* Comment ils peuvent agir. A 666. 667.

Spée. (. . . . .) Auteur du Livre intitulé *Cautio criminalis.* C 895.

Spencer. (*Jean*) Comment il décrit l'*Urim.* A 502. Et le *Thummim.* A 503. Son Traité des Loix Cérémonielles des Juifs. A 537.

Spencer. (*Guillaume*) Réfuté par Monsieur Witzius. D 606.

Sperling. (*Guillaume*) Description qu'il fait d'un Poisson à deux cornes. A 584.

Sphere. Mise sur le tombeau de deux fameux Géometres. D 588.

Spifame. (*Paul Jacques*) Evêque de Nevers. Pourquoi il changea de Religion. B 253. Remarques sur ce changement & sur sa mort. B 262. 263. Fausse comparaison de Salomon avec cet Evêque. B 263.

Spinola. (Marquis) Ses progrès dans le Palatinat. D 912.

Spinola. (le Cardinal) Sa *Lettre* aux Luquois établis à Geneve. D 572.

Spinoza. (*Benoit*) Jugement de Richard Simon sur cet Ecrivain. A 718. Son sentiment sur la génération des Animaux. B 879. Pourquoi il ne voulut point de Ministre dans ses derniers momens. C 117. Embarras de son système. C 226. Pureté de sa Morale. C 397. Anciens qui ont pensé comme lui sur la Substance. D 134. Qui est l'Auteur de la Préface mise au devant de l'édition de ses Oeuvres Posthumes, faite en 1678. D 164. Preuve que Monsieur Bayle a bien compris sa doctrine. D 169. 170. Comment il faut s'y prendre pour le réfuter. D 170. Son *Tractatus Theologico-Politicus.* D 570. Traduction de ce Traité. *ibid.* Autres Ouvrages de la façon. D 573. Ce que signifient dans son système les Mots de *Dieu*, de *Substance*, & de *Modification.* D 169. Sa *Vie* par Monsieur Colérus. D 871. Précis de cet Ouvrage. *ibid.* S'il a eu des entretiens avec le Prince de Condé. D 872.

Spinosistes. Que les Stoïciens l'étoient. A 561. Que selon leurs hypotheses ils doivent presque tout croire. A 616. Qu'ils voudroient bien reconnoître un Dieu composé de corps & d'esprit. C 392.

Spire. Lenteur de la Chambre Impériale de cette Ville. A 554.

Spiritualité. Sans celle de l'ame les peines sont injustes. A 438. Preuves de la spiritualité des plaisirs. A 454. 455. Et de celle de l'ame. D 455. *& suiv.*

Spizelius. (*Theophile*) Titre de quelques-uns de ses Ouvrages. A 313. Cité sur la multitude des Athées. C 210.

Spon. (*Charles*) Son éloge. A 92. Ses Ouvrages. A 93. Son caractère. *ibid.* Particularité honorable de sa vie. A 203.

Spon. (*Jacob*) Ses *Aphorismes.* A 64. Ses principaux Ouvrages. A 94. Sa Lettre sur un Polype. A 165. Son Histoire de Geneve. A 202. Eloge & idée de cet Ouvrage. *ibid.* Faux bruits à l'occasion d'un Voiage qu'il fit. A 203. Sa Lettre au Pere la Chaise. A 204. Son indifference sur la réputation. *ibid.* Extrait de ses *Miscellanea.* A 376. Autre Ouvrage de ce Savant. A 377. Sa mort & son Eloge historique. A 498. 568. 571. Traité de

Stoa.
Fou. A 568. Ses Ouvrages. A 571. Ce qu'il dit des titres magnifiques qu'on donne à certaines Profeſſions. B 189. Ce qu'il rapporte de Spitame Evêque de Nevers. B 163. Son Hiſtoire de Geneve citée ſur l'origine de la coûtume d'employer le pain levé pour la Cene. C 556. Son *Hiſtoire de Geneve*. D 573. 575. Sa Diſpute avec Monſieur Guiſlet. *ibid.* Jugement ſur les Ecrits publiez de part & d'autre. *ibid.* Son *Eloge* par Monſieur Graveral. D 615. Par Monſieur Minutoli. *ibid.* Avoit fait les *Vies de Cerbulon* &c. *ibid.*

Spontanéité. Qu'on la confond mal à propos avec la liberté. D 158.

Sprat. (*Thomas*) Son éloge. C 844. Ce qu'il dit de la néceſſité de ſoûmettre la Raiſon à la Foi. C 845. Son *Hiſtoire de la Société Roiale de Londres*. D 542. Particularitez touchant cet Auteur. *ibid.*

Springinſgut. Part qu'il a à la Bibliothéque Théologique de Lipenius. A 499.

Squarzafichus. (*Jerôme*) Ce qu'il rapporte de Benoit XII. A 486.

Squittinio della Libertà Veneta. Recherches ſur l'Auteur de ce Livre. D 163.

St. Sens de cette Inſcription que les Romains mettoient en certains lieux. A 466.

Stace. Equipage que Strada lui donne dans une de ſes Harangues. D 535.

Stadhouders. Grande Autorité de ceux de Hollande. C 623.

Stair. (de) Idée de ſa Phyſique Expérimentale. A 434.

Stanley. (*Thomas*) Son *Hiſtoria Philoſophia*. D 536.

Statuës. Faites par un aveugle. A 401. Celle de Louis XIV. élevée à Caën. A 426. Autres qu'on veut lui ériger. *ibid.* Loi qui défend d'en élever aux Papes vivans. A 605.

Stauratius, Empereur Grec. Dépoſé & pourquoi. B 55.

Steenkerke. (Bataille de) D 673. 678.

Stegmannus. En quel ſens il croit les Myſtéres oppoſez à la Raiſon. C 834.

Sténon. Son aveu ſur notre ignorance par rapport au cerveau, & à la maniere dont ſe font les fonctions animales. A 411. Il découvre un nouveau conduit ſalivaire. A 414. Preuve du contraire. A 64.

Sternum. Ce que c'eſt. D 444.

Stevin. Son hypotheſe ſur la peſanteur de l'eau. A 164. Propoſition de ce Mathematicien ſur le même ſujet. A 726.

Stirmbielm. (*George*) Son *Anti-Claverius*. A 619.

Stiglioni. (Cavalier) Ennemis qu'il ſe fit en critiquant l'Adone du Cavalier Marin. A 759.

Stile. On juge du ſtile d'un Auteur par les premieres lignes de ſa Préface. D 718. Celui du *Dictionnaire* de Monſieur Bayle. D 686. Remarques ſur le ſtile lié & le ſtile coupé. D 719. Les jeunes Gens prennent aiſément celui d'un Auteur qu'ils viennent de lire. D 754. Quel doit être le ſtile des Dépêches Latines des Princes. D 634.

Stillingfleet. (*Edward*) Sa Diſpute avec Monſieur Locke. D 785.

Stiphout. (*Iſaac*) Jeûne extraordinaire de cet Homme. A 218.

Stoiciens. Leur ſentiment ſur l'ame des Bêtes. A 152. Ce qu'on a dit de leur fatalité. A 161. Eloge de leur Philoſophie. A 308. Leur Doctrine outrée. A 475. Leur ſentiment touchant la Divinité. A 561. Etoient Spinoſiſtes. *ibid.* Combien leur conduite étoit oppoſée à leurs Dogmes. C 113. Leur Doctrine ſur la cauſe finale du Monde. C 269. 270. Et ſur la création des Animaux venimeux. C 272. Leurs contradictions ſur l'article de la Providence. *ibid.* Ils croioient que les Dieux ne pouvoient nuire aux Hommes. C 276. *& ſuiv.* Lactance les réfute. C 278. Que leur Dieu eſt un aſſemblage de Dieux. C 287. Objection qu'on leur fit ſur ce qu'ils diſoient pour prouver que la Lune n'étoit pas une Terre. C 345. Leurs vains efforts pour donner un air raiſonnable au Paganiſme. C 374. Qu'ils étoient polytheiſtes. C 374. 375. Remarques ſur leur ſentiment, que Dieu fait toûjours ce qu'il y a de meilleur. C 400. Oppoſition de leur théorie & de leur pratique. C 401. 402. *& ſuiv.* Ce que pluſieurs Savans diſent du Sage des Stoïciens. C 661. Que leur Morale eſt pleine de Paradoxes ſur la notion du bien & du mal. C 670. Impiété de leur Doctrine ſur les adverſitez. C 817. Qu'ils étoient du nombre des Philoſophes dogmatiques. D 537. Leurs Maximes auſtéres. D 545.

Stoupp. (*Jean Nicolas*) Ouvrage de ce Savant. C 743.

Stoupp. (*Jean Baptiſte*) Brigadier. Bleſſé à mort à Steenkerke. D 673. Particularitez ſur ſon ſujet. *ibid.* Sa *Religion des Hollandois*. D 673. 824.

Strabon. Son opinion touchant les Amazones. A 340. Et ſur les effets des fictions du Paganiſme. C 292. 293.

Strada. (*Famien*) Ce qu'il dit d'un Magicien nommé Scot. C 610. Remarques ſur l'Equipage qu'il donne aux Poëtes dans une de ſes Harangues. D 535.

Straſbourg. Livre contre la reddition de cette Ville à la France. A 424. A quoi la France s'étoit engagée envers cette Ville par le Traité de Munſter. A 424. Ses Citoiens livrent un paſſage en France aux Allemans. D 579. Reproches qu'on leur fait. D 552.

Straton. Examen de ſa Doctrine. C 552. *& ſuiv.*

Stratoniciens. Combien la rétorſion qu'ils pouvoient faire de l'argument pris de l'ordre & de la ſymmetrie du Monde auroit embarraſſé les Philoſophes Païens. C 333. *& ſuiv.* Reflexions ſur leur ſyſtême de Philoſophie. C 338. Difficultez qu'on pouvoit leur propoſer. C 339. 340. Ce qu'ils pourroient rétorquer aux Orthodoxes ſur l'activité de la matiere ſans connoiſſance. C 340. *& ſuiv.* Difficulté ſur la ſenſibilité de la matiere qu'ils ne pourroient rétorquer contre les Chrétiens. C 342. 343. Principes qui peuvent les engager à aimer & à pratiquer la vertu. C 405. *& ſuiv.* 408. *& ſuiv.* Idée qu'ils avoient de la Nature. C 881. Objections qu'on pouvoit leur faire, & leurs réponſes. *ibid. & ſuiv.*

Stravius. Ecrit aux Evêques touchant les nuditez des Femmes. A 549.

Strimeſius. (. . . .) Sa Doctrine ſur la juſtice naturelle. C 409.

Strozza, Pére & Fils. Endroit curieux de l'Epitre dédicatoire de leurs Poëſies. C 1027.

Strozzi Cicogna. Son *Palagio de gl'Incanti* cité. C 574. 575.

Struvius. (*Burcardus Gotthelfius*) Son *Introductio in Notitiam rei Literaria* &c. D 848. Il y rapporte une fauſſeté au ſujet de Monſieur de Salo. *ibid.*

Strychius. Son Livre *De jure licito, ſed non honeſto*. C 688.

Stuart. Mépris des Proteſtans pour les Princes de cette Maiſon. B 573.

Stuart. (*Marie*) Reine d'Ecoſſe. Particularitez curieuſes ſur ſa mort. B 13. 14. Préoccupation des Catholiques en ſa faveur. B 14. Ce que des Hiſtoriens illuſtres ont témoigné contre elle. B 15. Deſſein qu'ils lui attribuent. *ibid.*

Sturmius. (*Jean Chriſtophle*) Son éloge & extrait de ſon *Collegium experimentale*. A 366. Autres Ouvrages de ce Savant. A 368. Sa Préface ſur les Oraiſons de Ciceron. D 770. 778.

Suale. (le Duc de) Particularité de ſa vie. B 311.

Suaires. (Saints) Réflexions ſur leur multitude. A 370. 371. Leur défenſe, & leur Hiſtoire. A 395.

Suarez. (Jéſuite) Condamné dans un Synode National à Tonnens. B 592. Son éloge. D 132.

Sublime. Eloge d'un Traité ſur le ſublime dans les mœurs. A 503. Remarques ſur ce Traité. A 524.

Sublime. Moien de le rendre innocent. A 667.

Subſtance. Qu'il y a pluſieurs Subſtances. D 134. Qu'il peut y en avoir une qui ne ſoit ni étenduë ni penſante. D 150. Ce que c'eſt que Subſtance. D 208. 228. Que le Corps en eſt une. D 228. 229. Explication de deux Axiomes qui la regardent. D 229.

Suc Pancréatique. Comment il contribuë à la digeſtion. D 447. 448.

Sucre. Si les Anciens l'ont connu. A 303.

Suéde. Fécondité & longue vie de ſes Peuples. A 207. Leur antiquité. A 208. Qu'on doit placer chez eux les Iſles fortunées. A 217. Que leur Pays eſt l'original des peintures poetiques de l'Enfer. A 218. Leurs anciennes expéditions. A 219. Qu'elle n'a pas changé de forme dans le Gouvernement lors de l'établiſſement du Luthéraniſme. B 255. Quelles Loix y avoient été faites au ſujet des Proteſtans. B 573. Les Catholiques n'y ſont pas ſeulement exilez, mais même mis à mort. B 612. Hiſtoire abrégée des Guerres de la Suéde contre le Dannemark. D 885. Elle recouvre la liberté. *ibid.* Son Hiſtoire ſous les décendans de Guſtave Ericſon. *ibid. & ſuiv.*

Suédois. Qu'ils ont été Ariens. B 560. Raillez ſur leur lenteur. D 550. Font une Irruption en Brandebourg. D 552. Se laiſſent battre honteuſement. D 560. Leur Flotte battuë par celle des Hollandois. D 564. Battus par les Danois. D 564. Donnent la Souveraineté à leur Roi en 1693. D 705.

Suevi. Peuples de ce nom venu de Suéde. A 218.

Sueyro. (*Manuel*) Son ſentiment ſur un paſſage de Tacite. A 569.

Suffolck. (*Charles Brandon* Duc de) Ses amours & ſon mariage avec la veuve de Louis XII. C 639. 640.

Suicer. (*Jean Henri*) Son abrégé de Phyſique. A 359. Autres Ouvrages de ce Savant. A 389.

Suicer. (*Jean Gaſpar*) Son *Theſaurus Eccleſiaſticus*. D 602.

Suidas. Nouvelle édition de ſon *Lexicon* par Monſieur Kuſter. D 865.

Sujet, Terme de Logique. Ce que c'eſt. D 207. 208.

Sujets. Abus réciproques qu'eux & les Princes font de leurs droits. C 623. 624.

Suiſſes. Leur Gouvernement républicain n'a pas changé en adoptant la nouvelle Religion. B 265. Il y en a qui ne ſouffrent que les Réformez. B 554. Les Proteſtans ne ſouffrent pas que ceux qui changent de Religion demeurent dans le Pais. B 612. Ils ont fourni aux Vau-

doux

Digitized by Google

Suisses.
dois ce qui leur étoit néceſſaire pour leur entrepriſe. B 614. Qu'ils ne peuvent ſe plaindre de la France. B 623. Qu'ils ſont une Nation belliqueuſe. D 636. Vont aſſieger Dijon ſous Louis XII. *ibid.* Tachent de conclurre une neutralité entre la France & la Franche-Comté. D 546. Leur attachement à la France. D 552. Sauvent Strasbourg. D 555. On ſouhaitoit leur rupture avec la France en 1680. D 636. 660. Examen de l'action d'un Capitaine Suiſſe. D 640. Font gagner aux François la Bataille de Steenkerke. D 673. Donnent des Troupes aux Hollandois. D 689.

Suiſard, Electeur de Mayence. Contribue beaucoup à l'élection de l'Empereur Ferdinand. D 918.

Sully. (Duc de) Ce qu'il rapporte des Jéſuites. A 684. Chimeres contenues dans la République Chrétienne. B 638. Son inattention au Prêche. C 517. 518.

Sund. Remarques ſur la Bataille qui y fut donnée. D 524.

Sunderland. (le Comte de) Prévenu contre Monſieur Bayle. 877. 878. Revient de cette prévention. D 883.

Suppoſitaires. Ce que c'étoit. A 557. Condamnez par le Concile de Nicée. *ibid.*

Superſtition. Que les Prêtres en ſont les Auteurs. A 562. Remarque ſur celle de Ceſar & d'Auguſte. A 734. Celle des Atheniens & des Païens par rapport aux noms A 737. Exemples de celles des Païens par rapport à l'Aſtrologie. C 19. 20. Et de celle des Chrétiens & des François, entre autres. C 21. Exemples de la ſuperſtition ſur les jours. C 23. 24. Sur les noms. C 24. 25. 26. Et ſur les Eclipſes. C 36. 37. 38. Exemples de celles qui paſſerent du Paganiſme dans le Chriſtianiſme. C 59. Que la ſuperſtition eſt plus injurieuſe à Dieu que l'Athéiſme. C 76. Combien elle eſt commune parmi les Grands. C 97. 98. 99. Superſtition de Louis XI. C 98. 100. De Cattina. C 99. Et d'Alexandre. C 99. 100. Qu'elle a donné naiſſance à l'Athéiſme. C 121. Reflexions ſur le *Traité* de Plutarque de *la ſuperſtition*. C 123. Paſſage d'Arnobe ſur la même matiere. *ibid.* Que les Hommes y ont plus de penchant qu'à l'Athéiſme. C 190. Qu'il eſt faux qu'elle ſoit néceſſaire dans un Etat. *ibid.*

Supplices. Que l'anéantiſſement eſt préférable à un ſupplice éternel C 672. *& ſuiv.* Que les ſupplices infligez par les Hommes ſont en quelque ſorte éternels. C 676.

Suprematie. Averſion extrême des Catholiques pour ce ſerment A 62. *& ſuiv.*

Surius. (*Laurent*) Caractère de cet Ecrivain. B 80. Ses penſées ſur le mariage. B 308.

Suſo. (*Henri*) Son Dialogue de la Sageſſe éternelle. A 403.

Swammerdam. Traduction de ſon Hiſtoire des Inſectes. A 272.

Swift. (*Jonathan*) Publie trois volumes de *Lettres du Chevalier Temple*. D 783.

Sydenham. Sa definition de la maladie. D 563.

Sylla. Remarques ſur l'éloge que Saluſte lui donne d'avoir lû ſa langue parfaitement. D 531.

Syllogiſme. Sa definition. D 210. En quoi conſiſtent ſa matiere & la forme. *ibid. & ſuiv.* Ses régles. D 213. 244. 245. Sa diviſion. D 246. Ce que c'eſt qu'un Syllogiſme hypothétique. D 246. Et qu'un Syllogiſme disjonctif. D 246. 247. Syllogiſme demonſtratif. D 249. 250. Syllogiſme dialectique. D 250. *& ſuiv.* Syllogiſme ſophiſtique. D 253. 254. 255.

Sylvius. (*Æneas*) Hiſtoire de l'édition faite à Strasbourg de ſon Hiſtoire de l'Empereur Frédéric III. A 424. 425.

Sylvius. (*Jacques*) Médecin de Dublin. Preuve qu'il n'a pas découvert le premier l'uſage de la bile pour la digeſtion. A 64. Sa Lettre & ſon Hypotheſe ſur les cornes qui viennent aux corps de certains Hommes. A 598. *& ſuiv.* Extrait de ſon Livre ſur les fievres. A 731.

Symbole. Qu'il y en avoit pluſieurs dans l'ancienne Egliſe. A 515. Celui des Apôtres pourquoi, & par qui ainſi nommé. *ibid.*

Symmaque. Son argument pour le Paganiſme tiré de ſon antiquité C 232. Cité. D 597.

Sympathie. Guérisons opérées par des Sucurs ſympathiques. D 732. Ce qu'il en faut croire. *ibid.*

Synodes des Egliſes Wallonnes. Ont condamné le ſentiment de la Tolerance dans celui d'Amſterdam, en 1690. D 648. Les Bourguemaitres en ſont irritez. *ibid.* Leur entier dévouement à Monſieur Jurieu D 721.

Synopſis Criticæ. Critique d'un endroit de ce Livre. A 53.

Syphon. Deſcription d'une nouvelle eſpèce de Syphons. A 290. Celui de Wittemberg dans quelle vûë inventé. A 291. Sa deſcription. *ibid.* Expériences faites avec le Syphon. A 361.

Syrie. Particularitez hiſtoriques ſur ce Roiaume. A 679. Remarque ſur les Chretiens de Syrie. B 311.

Syſtêmes. Catalogue des Syſtêmes ſur la grace. A 620.

Szalepheuius. (*Georges*) Archevêque de Strigonie. Remarque ſur ſa cenſure qu'il fit des Propoſitions du Clergé de France. A 36.

T.

TABAC. Son utilité. A 238. Auteur paié pour en faire l'éloge. A 234. Peut ſoûtenir dans le jeûne. A 229. Sa fécondité merveilleuſe. A 684.

Tabagie. Signification de ce Mot. D 809.

Tableau du Socinianiſme. Avis donné *à l'Auteur* de ce Livre. C 766. Honnêteté de Monſieur Bayle envers l'Auteur de cet Avis. *ibid.*

Tables des Matieres. Défauts qu'on y doit éviter. D 794. Moiens de ſuppléer aux fautes qui ſe trouvent dans les Chiffres. D 811. Il faudroit une Table avec des Notes critiques aux Lettres de Monſieur Patin. D 662.

Tachard. (Pere) Sa *Relation de Siam* citée ſur l'oppoſition qu'il y a entre les Principes & la pratique des Siamois. C 424.

Taches. Celles du Soleil priſes pour des Aſtres. A 549.

Tacita. Deſcription des Cérémonies de cette Déeſſe. C 569.

Tacite. Mot de Balthaſar Gracien ſur cet Hiſtorien. A 27. Cité ſur la perſecution des Chrétiens par Néron. A 558. Jugement de divers Savans ſur ſes Ouvrages. A 569. Qu'on ne peut en avoir une exacte connoiſſance. *ibid.* A été mal traduit par d'Ablancourt. A 572. Indignation qu'il inſpire contre les flateurs. A 573. En quoi Bodin faiſoit conſiſter l'impieté de Tacite. B 113. Reflexion de cet Hiſtorien ſur les bruits qui coururent touchant la mort de Druſus fils de Tibere. C 280.

Tact. Explication de la maniere dont il ſe fait. D 434. *& ſuiv.*

Taſin. (*Jean*) Ouvrage de ce Miniſtre cité. C 386.

Tagereau. (*Vincent*) Que Monſieur Bayle a pu donner des extraits du livre de ce Savant. D 743. 744. Son *Diſcours ſur l'impuiſſance de l'Homme & de la Femme*. D 768.

Talismans. La Philoſophie Cartéſienne leur eſt favorable. A 536.

Tallard. (le Comte de) Ses Conférences avec Mylord Portland. D 781. 785.

Tallemant. (*François*) Ses *Tables Hiſtoriques & Chronologiques*. D 480. Elles ne ſont qu'une copie de celles de Monſieur Rou. D 620.

Talon. (Monſieur) Procureur Général au Parlement de Paris: Son *Plaidoyé*. D 597.

Tamaio. (*Thomas*) Sa Réponſe à Mantuano. D 719.

Tamerlan. Son origine. A 681. Grandeur & rapidité de ſes conquêtes. *ibid.* Remarque ſur la maniere dont il bénit ſes Enfans. C 68. 69. Sa *Vie* traduite du Perſan par Monſieur de la Croix. D 737.

Tampſius, Médecin & Senateur de Geneve. Brûlé en cette Ville. D 674. Pourquoi on lui donna le Sobriquet de *Tampſius*. *ibid.*

Tarente. Corruption des Habitans de cette Ville. C 416.

Tarquin le ſuperbe. Qu'il n'étoit pas Athée. C 83. Que la crainte des Dieux ne l'auroit pas retenu. C 415.

Tartarie. Lettre ſur une carte de cette Région. A 145. Particularitez ſur la Tartarie Occidentale. A 138.

Tartre. Qu'il n'eſt pas la matiere de la Pierre. A 695.

Taſſes. Ce que c'eſt que quelques-unes qu'on dit être tombées par les jambes d'un Arc-en-Ciel. A 389.

Taſſo. (*Bernardo*) Sa complaiſance pour le goût du Peuple. C 203.

Taſſo. (*Torquato*) Combien malheureux en Epitres dédicatoires. A 303. Triſte état où il ſe vit. A 680. Cauſe de ſa miſere. *ibid.* Jugement de Boccalini & de Boileau ſur ſon Poëme. A 758.

Tavannes. (*Jacques de Saulx* Comte de) Ses *Mémoires*. D 654.

Tavernier. Plus patient que Monſieur Simon, ſe contente de crier contre Monſieur Jurieu. B 714. Son *Voiage* publié par Chappuzeau. A 554.

Taurellus. Son *Philoſophia triumphus*. C 764.

Taurus. Particularitez concernant cette Ville. A 660. 662.

Taxe de la Chancellerie Apoſtolique. D 819. Particularitez ſur ce Livre. *ibid.*

Tecmeſſa. Ancienne prononciation de ce nom & de celui d'Alcmena. D 703.

Te Deum. Uſage que les Politiques font de cette Hymne. C 634. Si on chanta le *Te Deum* à Vienne pour la Bataille de Fridlingen. *ibid.*

Tegrinus. (*Nicolas*) Fermeté de cet Hiſtorien. A 279.

Tenture. Chef-d'œuvre de cet art. A 591.

Teſſier. (*Antoine*) Ses éloges. A 140. Ses Oeuvres. A 141. Idée de ſon Catalogue des Bibliothécaires &c. A 606. Eloge de l'Auteur. *ibid.* Faute qu'il fait en indiquant un Livre d'Harménopulus. C 592. Memoire ſur quelques endroits de ſes additions aux éloges des Hommes Savans. D 175. *& ſuiv.* Sa Traduction de la *Vie de Gallucci Carraccioli*, ſous le nom du Sr. [illegible]. D 601. De l'*Hiſtoire de la fin tragique de Fr[illegible]pere. ibid.* Ses *Eloges des Savans* tirez de Monſieur de Thou avec ſes *Additions*. D 677. 686. Se retire à Berlin. D 686. Défend quelques endroits de ſes *Additions* critiquez par Monſieur Bayle. D 817.

Tilli. (Comte) Particularitez de son Histoire. A 35. Conduite des Protestans à son égard. B 574.
Telauges. Fils de Pythagore. Maître d'Empédocle. D 538.
Tellier. (le) Chancelier. Réflexions sur le tems de sa mort. A 432.
Tellier. (*Charles Maurice le*) Archevêque de Reims. Sa conduite peu sincere envers les Sedanois. B 344. 353. Sa critique du *Nodus Prædestinationis*. C 779.
Tellier. (le Pere le) Jésuite. Critiqué par Monsieur Simon. A 717. Ce Jésuite est l'Auteur des *Observations sur la Nouvelle défense de la version Françoise* du Nouveau Testament de Mons. D 167.
Témoignage des Hommes. N'est que probable, & va toûjours en décroissant. D 783.
Témoins. Qu'on doit les nommer dans un Procès Criminel. B 790. *& suiv.* Que les Anonymes ne peuvent en servir. B 810.
Tempérament. Combien la raison a peu de force contre lui. C 521.
Tempête. Description d'une tempête extraordinaire. A 15.
Temple. (le Chevalier *Guillaume*) Ses *Mémoires* sur l'Etat de la Hollande. D 582. Ses *Lettres* au Comte d'Arlington & au Chevalier Trevor. D 783. Ses autres *Lettres*. *ibid.*
Temples. Désordres que les Catholiques commettent dans les Temples des Réformez quand ils en sont maîtres. B 81. Réflexions sur la maniere dont ces Temples ont été détruits en France. B 89. *& suiv.* Combien il étoit dangereux pour les femmes Païennes de fréquenter leurs Temples. C 368. 369. Abus que les Païens en faisoient. C 390.
Templiers. Impiétez qu'on leur attribuë. A 646. Si elles sont vraisemblables. *ibid.* Solemnité de leur condamnation, & apparence qu'il y a qu'ils étoient innocens. A 739. Leur Apologie par Monsieur Thomasius. D 866.
Temps. Que sa nature est inexplicable. D 136. 137. Objections contre ce que Monsieur Poiret en a écrit. D 157. 158. Ce que c'est que le tems. D 328. Sa division en intérieur & extérieur. D 328. 329. Que le mouvement & le tems ne sont pas la même chose. D 329.
Temps fabuleux. Qu'il est l'époque de la naissance du polythéisme. C 700. Qu'on ne peut prouver que les Grecs eussent une Religion auparavant. C 702.
Temps inconnu. Qu'on ne peut prouver qu'alors les Peuples aient tous reconnu l'existence de Dieu. C 700.
Tende. (*Béatrix de*) Ses deux mariages. C 688.
Teneriffe. (le *Pic de*) Grandeur de l'ombre de cette Isle. A 214.
Tenisson. [*Thomas*] Archevêque de Cantorberi : Prévenu contre le Dictionnaire de Monsieur Bayle. D 863.
Tentation. Remarques sur la maniere dont Moïse a décrit celle de nos premiers Parens. A 592. Allégories sur ce sujet. *ibid. & suiv.* Si l'Histoire de la Tentation doit être prise selon le sens littéral. D 685.
Tentzelius. [*Ernest*] Son Livre sur la Discipline du secret. A 381.
Téraphins. Ce que c'étoit selon quelques Critiques. A 707.
Térence. Explication d'un passage de son *Phormion*. A 344. Passage de cet Auteur. B 206. Remarques sur ses Comédies. B 530. 531. Profession qu'il faisoit de se régler sur le goût du Peuple. C 202. Excuse qu'il prête à un jeune Homme qui médite un crime. C 369. Remarque sur un passage d'une de ses Comedies. C 387.
Terlon. [le Chevalier de] Lettre que la Reine de Suéde lui écrit. A 545. 556. Ses *Mémoires* cités sur l'Histoire du Prince Ragotzki. C 910.
Termes. Ce que c'est que les termes d'un Syllogisme. D 210.
Terre. Si elle est au centre du Monde. A 76. Si on le prouve bien. C 14. Preuve que les Cometes n'ont point de part aux changemens qui lui arrivent. C 129. *& suiv.* Changemens qui y arrivent. C 132. Idée que les Philosophes modernes donnent de la Terre. D 353. En quel sens il est vrai qu'elle est ronde. D 353. 354. Sa petitesse par rapport au Ciel. D 355. Si son centre de gravité est le même que le centre de la grandeur. *ibid.* Description de son mouvement. D 398. *& suiv.* Viteſſe prodigieuse de ce mouvement. D 402. Mesure de son demi diametre. D 408. Sa grandeur par rapport aux Planetes. D 409.
Terson. [*Jean*] Qui il est. But d'un Livre de sa façon. A 652. 653. Ouvrage où il s'étoit caché sous le nom de Sienot. C 630. Ses *Eclaircissemens sur une Lettre écrite de Batavia dans les Indes Orientales*. D 850.
Tertia. Signification de ce mot dans le sens de sœur. A 299.
Tertullien. Combien outré dans ses Déclamations. A 88. Son opinion sur le Sacerdoce des Chrétiens. A 560. Dilemme de ce Pere contre les Persécuteurs mitigez. B 406. Passage de son Apologétique. B 507. Ce que répondent les Protestans quand on le leur objecte. B 620. Eloge que les Peres lui [illegible]. *ibid.* Qu'il a crû que Dieu étoit un être corporel & étendu. B 863. Reproche aux Hérétoques de s'attacher à gagner les Femmes. C 1035.
Tesmarus. [*Jean*] Son Commentaire sur le Traité de Grotius *de Jure Belli ac Pacis*. D 734.
Testament. Histoire d'un Testament fort singulier. D 585. 586. Voiez *Mysteres*.
Testament. [*le Vieux*] Que ses Loix pénales ont été abolies par le Nouveau. B 541.
Testament. [*le Nouveau*] Par qui en ont été écrits les anciens MS. A 210. Qu'il a aboli les Loix pénales établies dans le Vieux. B 551.
Testicules. Voiez *Mariage*.
Tete. Sa description anatomique. A 444.
Teutonique. [Ordre] Diverses pertes qu'il fait. D 890. 894.
Thales. Que ses Sectateurs n'ont point eu d'idée juste du vrai Dieu. C 330. *& suiv.*
Thammus. Qu'il est le même qu'Adonis. A 634.
Thamnasseus. [de la] Son eloge. D 587.
Thé. Differens sentimens sur l'usage de cette herbe. A 232. Celui de Pechlin. A 233. Description de l'arbrisseau qui le porte. *ibid.* Ses utilitez. *ibid.* Combien les Anglois l'aiment. A 286. Bon marché auquel les Hollandois l'achetent. *ibid.*
Théanor, Philosophe Pythagoricien. Envoyé à Thebes par ceux de sa Secte, & pourquoi. D 538.
Théatins. Bon mot d'un Théatin sur les Péres de l'Eglise. A 255. 256. Leur établissement en Mingrelie. A 649.
Théatre. Combien les pieces de Théatre choquent la vraisemblance. B 308. Qu'elles doivent être accommodées au goût du Peuple. C 202.
Théatre François. Idée de ce Livre de Chappuseau. D 581.
Théatre Historique. Anachronisme de ce Livre. C 685. L'Auteur critiqué. C 1026.
Théatre Jésuitique. Nom de l'Auteur de ce Livre. B 11.
Theatrum Cometicum. Ce Livre cité. C 30. 32. 33.
Théistes. Que l'idée naturelle de l'honnête le leur fait aimer. C 406.
Theme. Voiez *Sujet*.
Themistius. Eloge & Histoire de ce Philosophe. A 178. S'il étoit Chrétien. A 179. 180.
Thémistocle. Mot plein de grandeur qu'il dit. B 276. 277. Usage qu'il tira de la superstition des Athéniens. C 52. Fait bâtir le Port de Pirée à Athénes. D 557.
Théocles. Jugement sur ce Livre. C 552.
Théodore Studite. Portrait de ce Moine. A 517. Divers MS. de ses Ouvrages. A 640.
Théodore de Gaza. Mauvais succès d'une Epitre dédicatoire de ce Savant. A 307.
Théodoret. Le Paganisme traité d'Athéisme par ce Père. C 309. 310.
Théodoric, Roi des Goths. Ambassade qu'il envoie à Constantinople en faveur des Ariens. B 105.
Théodoric (Moine) Son Histoire de Norwege, & son éloge. A 221.
Théodose le Grand. Remarques sur les Evêques de son tems. B 294. Lâche complaisance de ce Prince pour Saint Ambroise. B 411. Son *Histoire* par Monsieur Fléchier. D 571.
Théologie. Qu'on peut soûtenir le pour & le contre dans plusieurs matieres de Théologie. C 304.
Théologiens. Sont les Auteurs de la superstition. A 562. 563. Qu'ils traitent séparement des choses qui ne sont pas réellement distinctes. C 288. Leurs disputes de mots. D 581. Animosité des Théologiens Luthériens contre les Réformez de France. D 653.
Théophile. (Empereur) Remarque sur la maniere dont il choisit une Femme. B 292.
Théophile. (Moine) MS. de son Livre sur l'art de cuire & de colorer le verre. A 640.
Théophile de Viau. Pourquoi il abandonna son surnom de Viau. B 163.
Théophraste. Pourquoi s'est moqué de la Religion des Atheniens. A 433. Si on doit le soupçonner d'impiété. *ibid.*
Théophylacte. Son sentiment sur la mort de Judas refuté. A 52.
Théopompe. Ses vols littéraires. A 122.
Théorie. Combien d'ordinaire elle est différente de la pratique. C 401. *& suiv.* 424. *& suiv.*
Thériaque. Décret de la Faculté de Médecine sur la maniere de la préparer. A 268. Livres sur ce sujet. A 269.
Theronde. Observation anatomique de ce Chirurgien. A 627.
Thespesius. Prédiction qu'il entend prononcer dans la Lune. A 657.
Thessalie. Combien la Magie y étoit en vogue. C 571. Comment elle s'y introduisit. *ibid.* C 587.
Thiard. (*Pontus de*) Particularitez de sa vie. A 759.
Thiers. (*Jean Baptiste*) Extrait de son Traité des Jeux. A 722. Ses explications de quelques phrases de la Messe des Morts. C 830. Son Livre *de Stolis*. D 582. Il écrit contre Monsieur de Launoy sur l'Autorité de l'Argument negatif. D 571. Combat plusieurs abus de l'Eglise Romaine. *ibid.* Son *Traité de l'Exposition du St. Sacrement de l'Autel*. *ibid.* Son *Avocat des Pauvres*. *ibid.* Son *Traité des Superstitions*. *ibid.* Cet Ouvrage déplait aux Moines & aux Bigots. *ibid.*
Thomas. (Saint) Ce qu'il dit de l'atrocité de l'Idolatrie. C 76. Particularitez historiques sur ses démonstrations de l'existence de Dieu. C 237. S'il est l'Auteur de la *Somme de Théologie* qui passe sous son Nom. D 557.

Thomas. (*Christien* de Saint) Ce que c'eſt. A 46. 389.
Thomaſſ. Sa *Vie de Céſar Borgia* citée. C 1027. *& ſuiv.*
Thomaſini. (*Giacomo Filippo*) Son *Petrarcha Redivivus*, &c. D 876.
Thomaſius. (*Jacob*) Rareté de ſon Livre *de plagio litterario.* A 65. Ses *Diſſertations.* D 694. Son édition des *Lettres* &c. *de Mauret.* D 681.
Thomaſius. (*Chriſtien*) Idée d'une Théſe ſur l'Athéiſme à laquelle il préſide. C 395. Particularitez ſur ſa Diſpute *de Magia crimine.* C 579. Son *Journal Littéraire en Allemand.* D 694. Son *Hiſtoria Sapientiæ & Stultitiæ. ibid.* Sa Diſſertation *de Tortura.* D 866. Sa *Diſſertation Apologétique de l'Ordre des Templiers. ibid.*
Thomaſſin. (*Louis*) Son éloge. A 41. 42. 560. Précis de la methode d'étudier & d'enſeigner la Philoſophie. A 560. Et de ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe. A 688. Remarques qu'il fait ſur la douceur de St. Auguſtin. B 450. Remarques ſur ſes Ouvrages. B 554. Examen de ce qu'il remarque ſur la groſſiereté des Nations Athées. C 315. 316. Ce qu'il dit du chagrin attaché à la penſée d'avoir mal fait. C 321. Ce qu'il dit du déſeſpoir de Luther ſur l'incompréhenſibilité des Décrets de Dieu. C 841. Sa *Methode d'étudier Chrétiennement les Poëtes.* D 662. Son *Traité de l'Unité de l'Egliſe.* D 863. Nouvelle édition de ce Livre ſous le titre de *Traité Dogmatique & Hiſtorique des Edits* &c. *ibid.* Memoire de Monſieur Benoit contre cet Ouvrage. *ibid.*
Thomiſtes. Raillez dans les Lettres Provinciales ſur un mot que leurs ennemis ont emprunté enſuite. A 284. Preuve qu'ils ruinent l'indifference de la volonté. A 459. Leur liberté ſemblable à celle des Reformez. *ibid.* En quoi elle differe de celle des Ismaelites. *ibid.*
Thorn. Particularité ſinguliere du ſiege de cette Ville en 1659. A 82.
Thou. (*Jacques Auguſte de*) Critiqué. A 60. 60. 670. Deſſein qu'il rapporte que Marie Stuart avoit formé contre Jacques VI. B 15. Ce qu'il écrit touchant les Cadavres du Duc & du Cardinal de Guiſe. *ibid.* Paſſages de ſon Hiſtoire ſur divers faits importans de ce tems-là. B 15. 16. 17. Témoignage favorable qu'il rend à la Reine Elizabeth. B 67. Sa remarque ſur l'abjuration de la Princeſſe de Condé. B 266. Ce qu'il dit de Poſtel. B 312. Paſſage de cet Hiſtorien ſur les Poëtes de la Cour d'Henri II. C 81. Cité ſur les amours & le mariage de Gebhard Truchſes. C 610. Procès pour ſa Bibliotheque. D 577. Eloges des Hommes Savans tirez de ſon Hiſtoire, & traduits en François avec des Additions par Monſieur Teiſſier. D 677. Monſieur Ancillon forme un ſemblable deſſein à l'égard de ſes Eloges des Hommes illuſtres. D 812. 879. Recueil de paſſages ſupprimez ou tronquez dans quelques éditions de ſon Hiſtoire par Monſieur de Wicquefort. D 787. Diſſertation ſur les éditions de cet Ouvrage par Monſieur Titius. *ibid.* Ce n'eſt pas Monſieur de Thou qui a fait le Dictionnaire des Noms propres qu'il a latiniſez. D 718.
Thraces. Stupidité de quelques-uns. C 265.
Thuanus reſtitutus. Voïez *Wicquefort.*
Thucydide. Nouvelle édition de cet Hiſtorien. D 705. 727.
Thule. Preuve que cette Iſle n'eſt pas l'Iſlande. A 218.
Thummim. Ce que c'étoit ſelon Spencer. A 503.
Tibére. Pourquoi il étoit inacceſſible à la flatterie. B 188. Parallele entre la conduite de cet Empereur & celle de Dieu. D 19.
Tiffis. Particularitez hiſtoriques au ſujet de cette Ville. A 659.
Tigillus. Réponſe que lui fit une des Servantes d'Octavie. D 837.
Til (*Salomon van*) Publie quelques Ouvrages de Lydius. A 762.
Tilenus. (Profeſſeur en Théologie à Sedan) Son écrit d'*Abraham Tilenus* réfuté par l'Aſſemblée de la Rochelle en 1622. B 629. Son Avertiſſement à l'Aſſemblée de la Rochelle connu à Paris. B 654.
Tillemont. (*Sébaſtien le Nain de*) Que ſon ſtile eſt trop ſimple & trop ſec. C 192. Ses *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des ſix premiers Siecles.* D 654. La *Vie d'Apollonius de Tyane* citée de ſes *Mémoires* eſt traduite en Anglois par Monſieur Jenkins. D 851. Cet Ouvrage critique par Monſieur Bayle, & défendu par Monſieur Jenkins. D 851. 852.
Tillotſon. Précis d'un Diſcours contre la Tranſubſtantiation qu'on lui attribue. A 579. Réflexion ſur un Sermon de ce Prélat touchant les peines de l'Enfer. C 872. 873. Mécontentement que cauſe ſa doctrine. C 873.
Tilly. (Comte de) Sa piété. Eſt fait Général de la Ligue Catholique. D 911. 912.
Timæus Locrus. Ses ſentimens ſur la Divinité. C 289.
Timbre. Voïez *Tymbre.*
Timidité. Bon mot ſur celle de quelques Généraux Allemans. D 592.
Timoléon. Jour heureux pour lui, & pourquoi il l'étoit. C 23. 24.
Timon Miſanthrope. Son Caractère. B 318.
Timur-Bec. Voïez *Tamerlan.*
Tina. (Evêque de) Ses Propoſitions de Réunion. A 37. Remarques ſur ces Propoſitions. *ibid.*
Tiphane. (Père) Deux Ouvrages de ce Jéſuite. A 671.
Tiquet. Voïez *Carlier.*
Tiraqueau. Double fecondité de ce Savant. A 1.
Titans. Leur impiété. D 527.
Tite-Live. Corrections d'un paſſage de cet Ancien. A 9. Eſpérances qu'on a eues de recouvrer ſes Décades perduës. A 304. Ce que c'eſt que la Patavinité qu'on lui attribue. *ibid. & ſuiv.* Découverte de ſon pretendu tombeau. A 325. Son bras devenu une relique. *ibid.* Sa modeſtie. A 326. 327. Réfute ſur ce qu'il dit que Numa n'a pas été Diſciple de Pythagore. A 535. Ancienne traduction Françoiſe. A 544. S'il a eu tort de dire d'un Homme, qu'il avoit *l'Eſprit auſſi grand que mechant.* B 185. Cette expreſſion defenduë par l'exemple de pluſieurs Ecrivains Illuſtres. B 186. 187. Remarques ſur le commencement du 31. livre de ſon Hiſtoire. B 286. Pourquoi ſes Ouvrages furent brûlez par ordre de Saint Grégoire. C 11. Ce qu'il dit ſur la crédulité du Peuple ſur les prodiges. C 45. Cité ſur la ſuperſtition de Tullus Hoſtilius. C 79. Qu'il a dû rapporter des prodiges comme il l'a fait. C 192. 193. Idée qu'il donne du caractère & de vûes de Pacuvius. C 354. Raiſon qu'il donne de l'élevation & de la décadence de Rome. C 361.
Titelman. (*François*) Ce qu'il dit ſur l'action des Créatures. C 892.
Titius. (*Jean Pierre*) Sa *Diſſertation* ſur les différentes éditions de l'Hiſtoire de Monſieur de Thou. D 787.
Titon du Tillet. (Monſieur) Sa *Deſcription du Parnaſſe François exécuté en bronze*, &c. D 803.
Titres. Celui que le donnent les Rois d'Eſpagne en Sicile. A 40. Titres faſtueux de certains Auteurs. A 440. Ridicules & bizarres de certains Livres. A 441. Défenſe par la Congrégation de l'Indice de donner des titres honorables aux Heretiques. A 331. Qu'il y en a qui deviennent tellement propres à certaines choſes qu'ils ſont ſans conſéquence. B 149. Exemples de cela. B 150. 151. Prodigalité avec laquelle on donne le titre de Grand aux Princes. B 186. Et aux Savans. B 187. 188. 189. 190. Magnifiques titres que les Romains donnoient à leurs Empereurs. C 72.
Titus Gates. Comparaiſon de la Conſpiration qu'il découvrit avec celle dont Monſieur Bayle étoit accuſé. B 682.
Tobie. Paſſage de ce Livre expliqué. A 53.
Toinard. (*Nicolas*) Extrait d'une Lettre de ce Savant ſur l'uſage des Bombes. A 313. 314 Ce qu'il penſoit du Pétrone de Belgrade. D 668. Sa *Diſſertation de la Suite des Nouvelles Remarques du Pere Bouhours*, &c. D 733. Reponſe à ce Livre. *ibid.*
Tolérance. Diſcours d'un Païen pour exhorter à la Tolérance envers les Chrétiens. A 179. Combien l'Empereur de la Chine en a. A 232. Recommandée tour à tour ſelon les tems par les Chrétiens & par les Païens. A 576. Remarque ſur la tolérance des Sectes ſous Valentinien & ſous ſes deux Fils. A 688. Qu'elle eſt un état contre nature chez les Catholiques. A 433. Combien elle eſt néceſſaire. B 56. 57. Que les Catholiques n'ont pas bonne grace à la louer, ni à la demander pour eux. B 358. Que le Conſeil donné à Auguſte touchant les innovations dans la Religion n'eſt pas contraire à la Tolérance. B 363. Que le Paganiſme eſt une preuve que la tolérance n'eſt point préjudiciable aux Etats. B 363. 364. Qu'elle peut ſubſiſter avec le repos public. B 419. Ce qu'il faut faire pour cela. *ibid.* Preuve qu'elle doit être générale à l'égard des Juifs, des Mahométans, des Païens, & des Sociniens. B 419. 420. 421. Reponſe à ceux qui nient qu'on doive tolérer les Heréſies qui renverſent les fondemens du Chriſtianiſme B 421. 422. Et à d'autres qui diſtinguent entre les Sectes qui commencent & les Sectes établies, & entre les Héréſiarques & les Heretiques B 422. Si ceux qui outragent Dieu directement doivent être tolérez. B 428. Démonſtration en faveur de la Tolérance, & à quoi elle ſe réduit. B 504. Qu'on peut condamner la tolérance de l'Heréſie ſans approuver l'inobſervation de la foi donnée aux Hérétiques. C 513. 514. Qu'elle eſt le ſeul remede des maux que cauſent les Schiſmes. C 1011. Pourquoi elle ne produit pas toûjours ſon effet. *ibid.* Que celle des Souverains eſt un effet de leur Politique & non de leur Religion. C 1033. Bornes que Monſieur le Clerc met à la tolérance. D 31. Conſéquences de ſa doctrine ſur cet article. D 31. 32. La tolérance eſt condamnée par un Acte du Synode Wallon d'Amſterdam en 1690. D 644. 648. Le Magiſtrat s'en plaint. D 648. Traitez ſur la Tolérance. D 629. 641. 648. 724.
Tollius. (*Cornelius*) Ce qu'il dit de Monſieur du Rondel. D 706. Jugement ſur la Préface Françoiſe de ſon Longin. *ibid.* Sa Continuation du Traité *de Infelicitate Litteratorum.* D 677.
Tolomei. (*Claude*) Ce qu'il dit de la condamnation des Templiers. A 739.
Tomaſi. (*Tomaſo*) Sa *vie du Duc de Valentinois* citée. C 695. En quels termes il parle de Jean Sforce. C 742. Voïez *Thomaſi.*
Tombeau de Marguerite de Valois Reine de Navarre &c. D 684.

Tonnerre. S'il a eu des tonnerres ſans nuages. C 124. Comment le tonnerre ſe forme. D 367. Explication de ſes phénomenes. *ibid. & ſuiv.*

Toppi. (*Nicolas*) Sa Bibliotheque Napolitaine, & Additions qu'on y a faites. A 502.

Torpede ou Torpille. Qualité & uſage de ce Poiſſon. A 116. Sa vertu ſinguliere. A 584.

Torquemada. Idée qu'il donne du Sabbat. C 606.

Torricelli. (. . . .) Explication de ce qu'on appelle l'*expérience de Torricelli.* D 309. *& ſuiv.* Si elle prouve l'exiſtence du vuide. D 310. 311. Preuve de la négative. *ibid.* Quelle eſt la cauſe de ce qui arrive dans cette expérience. D 311. 312.

Torrington. [*Arthur Herbert* Comte de] Amiral d'Angleterre: Accuſé de Haute-Trahiſon. D 645. Jugé & abſous, mais perd ſa Charge. *ibid.* Lettre ſur ce ſujet. D 651.

Touchet. [*Marie*] Nommée *Jacoſſe* par Brantome. D 686.

Toulouſe. Marques étranges de la haine de ſon Parlement pour les Reformez. B 58. Violences qu'on y commit contre l'Effigie de Henri III. *ibid.* Et contre Henri IV. *ibid.* Sa rébellion contre les ordres du Roi dans l'affaire des Réformez de Pamiers. B 109. Réflexions ſur ce ſujet. B 110. Sa conduite envers le Marquis de Ganges & le Pere Cerle. *ibid.* Voyez *Inquiſition.*

Tour. [. . . de la] Comte Bohémien. Principal Auteur du ſoulevement de la Boheme. D 906. Diſcours qu'il adreſſe aux Etats. *ibid.*

Tour. [le Préſident de la] Ambaſſadeur de S. A. R. de Savoye en Angleterre. Son étonnement ſur le procès intenté contre Monſieur Bayle à l'occaſion du projet de Paix. B 720. Sa Harangue au Roi Guillaume. D 650. La France en eſt piquée au vif. *ibid.*

Tourbillons. Difficulté d'expliquer la compatibilité de tourbillons voiſins les uns de autres. D 548.

Tournai. [Evêque de] Son éloge & la réponſe aux Réflexions de Monſieur Jacquelot. A 316.

Tournois. Bon mot d'un Turc ſur ces jeux. A 173. C 779.

Tourville. [le Maréchal de] Sa mauvaiſe conduite. D 693.

Touzelle. Ce que c'eſt. C 613. 614.

Tradition. Son incertitude. A 332. Qu'elle favoriſe également les Partis les plus oppoſez. B 116. Si elle eſt la marque des vrayes du Chriſtianiſme. C 217. *& ſuiv.* Objections des Proteſtans contre elle. C 218. Qu'il eſt impoſſible de marquer la ſuite de la Traditions. C 219. Reſpect des Païens pour elle. C 81. 82.

Traductions. Deux choſes néceſſaires pour y réuſſir. A 141. Traductions des Poëtes en proſe & en vers comparées. A 170.

Tragus. S'il a pû cueillir de la graine de fougere la veille de la Saint Jean. A 694.

Trajan. Bon mot ſur les nombreuſes inſcriptions. A 187. Que ſa perſécution a été peu cruelle. A 558.

Tranſparence Voiez *Diaphanéité.*

Tranſpiration inſenſible. Ce que c'eſt. A 733. Combien néceſſaire & abondante. *ibid.*

Tranſubſtantiation. Si l'Egliſe Grecque croit la Tranſubſtantiation. A 45. Précis d'un Livre contre ce dogme. A 570. Aveux de quelques Catholiques ſur le paſſage dont on ſe ſert pour la prouver. A 580. Comment cet article s'introduiſit chez les Grecs. *ibid.* Mauvaiſes conſéquences qu'il entraine. A 581. Qu'elle eſt devenuë tard un article de foi. A 676. 711. Catholiques qui nient qu'elle ſoit un article de foi. A 713. Extrait du Livre d'un Catholique fait dans ces Principes. A 745. Comparaiſon de ce dogme avec le ſyſtéme de Ptolomée. A 746. Que Monſieur Bayle ne l'a pas miſe au même rang que la Trinité & l'Incarnation. C 1072. D 17. Et qu'on peut la croire & être perſuadé des Principes Philoſophiques qui lui ſont contraires. C 1072. Depuis quel tems ce mot a été connu des Grecs. D 625. 626. Les ſentimens de Des Cartes touchant l'eſſence du Corps ſont oppoſez à ce dogme. D 576.

Trappe. [*Abbaie de la*] Accuſations intentées contre ſa Réforme. A 313. Auſterité de ſes Moines combien honorable aux Catholiques. C 1049. Ce que dit Monſieur Jurieu pour affoiblir l'idée qu'on a de leur vertu. C 1050.

Trappe. [l'Abbé de la]. Voiez *Boutheillier.*

Tremblay. [du] Précis de ſon Traité du jeu. A 361.

Tremblemens de terre. Si on peut les prédire. C 510. Particularitez de quelques-uns. *ibid.* Explication des phénomenes terribles qui les accompagnent. D 382. *& ſuiv.* Qu'ils épouvantent les Superſtitieux. D 546.

Trente (Concile de) Déciſion de ce Concile favorable au divorce. A 96. Si ce Concile a été reçu en France. A 255. S'il a condamné la grace efficace par elle même. A 283. 284. Politique qui y regna. A 483. Sa doctrine equivoque ſur l'attrition & ſur la contrition. *ibid.* Sentiment de Saint Cyran ſur ce Concile. A 574. Que ce Concile a fait de la Tranſubſtantiation un article de foi. A 711. Bal donné pendant ce Concile. A 725. Que la Politique ſeule y décida des articles de foi. B 70. Combien il abuſa des civilitez que lui firent les Ambaſſadeurs de Brandebourg. B 151. Conduite qu'on y tint par rapport à la réformation des Courtiſannes de Rome. C 127. Que ce Concile n'a point défini qu'on puiſſe manquer de parole aux Hérétiques. C 512.

Trévisani. (*Bernard*) Ses *Méditations Philoſophiques.* C 798.

Trévoux. (*Journal de*) Ce qu'on y dit des obſcenitez voilées. C 648. Réponſe à une critique qu'on y a faite de l'opinion de Monſieur Bayle ſur le contentement général. C 727. *& ſuiv.* Journaliſtes de Trévoux critiquez. C 1024. Qu'ils ont mal entendu les objections de Monſieur Bayle contre Monſieur King. C 1065. Et le ſyſtéme de ce dernier. C 1065. 1066.

Tribuns du Peuple. Juſqu'où ils étendoient quelquefois leur Juriſdiction. D 576.

Trigant. Son Livre *De expeditione apud Simas* cité. C 711. Idée qu'il donne du ſyſtéme de quelques Philoſophes Chinois ſur la Divinité. C 728.

Triglandius. (*Jacques*) Ses expreſſions ſur la permiſſion du péché. C 803.

Trimouille. (*Catherine Charlotte de la*) Remarques ſur ſon mariage avec le Prince de Condé. B 266.

Trimouille. (*Claude de la*) Pourquoi il ſe fit Proteſtant. B 233.

Trinité. Elle a été crue avant le Concile de Nicée. A 300. 318. Traitée obſcurement avant ce Concile. A 332. La matiere en fournit une image. A 324. Réfutation de ce parallele. A 357. Réponſe à la réfutation. A 377. Connuë de Platon. A 562. Ses caractéres empreints dans la nature. A 643. Que les Rationaux la croient, bien qu'elle ſoit incompréhenſible. C 766. Et qu'ils n'admettent pas les explications qu'on en donne. C 768. Un Prêtre l'a comparée à une chandelle. C 1058. Ce que les Sociniens diſent de ce Myſtére. C 1074. Maniere dont en parlent le Pere Petau. D 15. Les Rationaux. D 16. Et Monſieur Bayle. D 17. Impoſſibilité d'accorder les notions communes avec le Myſtere de la Trinité. D 27. Variations des Péres ſur le dogme de la Trinité. D 769. Explications de ce Myſtere. D 652.

Triomphes du Roi. Critique d'un Livre ainſi intitulé. C 615. *& ſuiv.*

Triſtan. Faute de ce Savant relevée. A 209.

Tritheme. Portrait qu'il fait des Abbez Reguliers. A 48. Eloges qu'il fait du Mantouan. A 757.

Trumemirat. Rébellion de celui des Guiſes contre Catherine de Médicis. B 73. 74. 75.

Troie. Quelle a été la cauſe de la Guerre de Troie. C 142. Qu'une Comete n'eût pas pû y contribuer. C 143. Combien eſt ſcandaleuſe l'Hiſtoire que les Poëtes nous ont donnée de la Guerre de Troie. C 308.

Troiſéchelles. Particularitez ſur ce Sorcier. C 603. 604.

Tromp. (*Cornelle*) Commande la Flotte Hollandoiſe en 1691. D 651.

Tromperie. A quoi ſervent celles de l'Uterus dans la génération. A 395. Obſervation ſur ces parties. A 491.

Troubles. Précis d'un Livre intitulé *Hiſtoire des Troubles de Hongrie.* A 545. Que les Reformez ne furent point cauſe de ceux de France ſous Charles IX. B 72. 79. 82.

Truchement. Etymologie de ce mot. A 163.

Truchſes. (*Gebhard*) Archevêque de Cologne. Remarques ſur ſon changement de Religion. B 264. Livre publié en ſa faveur. C 600. Ses amours & ſon mariage avec une Chanoineſſe. C 610. Son excommunication & ſa retraite en Hollande. C 610. 611. Juſtice de ſa depoſition. C 611. 612. Ses Lettres à la Reine Eliſabeth. C 633. Réponſe mortifiante qu'il reçoit de cette Princeſſe. C 633.

Typhon. MS. de ce Grammarien. A 340.

Tſchirnhaus. (de) Extrait de ſa Médecine de l'Entendement. A 695.

Tu. Si on peut ſe ſervir de *Tu* en parlant à Dieu. D 642.

Tudors. Eclat de cette Famille. A 673.

Tullus, Roi de Rome. Comment il devint bigot. C 79.

Tunchin. Quel fut l'obſtacle qui empêcha la converſion de ce Roiaume. A 258.

Tungulas. Traitement qu'ils font à leurs Dieux quand ils en ſont mécontens. C 709.

Tuniques de l'œil. D 437. 438.

Turco-Papiſmus Ce que c'eſt que ce Livre. B 77.

Turcs. Grande idée qu'on s'en fait. A 34. Leur foibleſſe. A 34. 382. Loi qui leur eſt particuliere concernant le mariage. A 43. Traitez d'Idolatres par un Théologien. A 98. Tromperie que les François leur font. A 647. Plaiſante marque du mépris des Turcs pour les Eſclaves Chrétiens. A 673. Uſage que les Turcs font de l'opium. A 695. S'ils voudroient donner à leurs Femmes la même liberté qu'en France. B 284. Pretenduës liaiſons des François avec eux. B 626. Reflexion à ce ſujet. *ibid.* Victoire de l'Empereur ſur eux. B 627. Elles ſont plus utiles que préjudiciables à la France. *ibid.* Que leur Religion n'eſt pas pire que la Catholique. B 854. Comparée avec la Rebellion d'un Viceroi de Naples par rapport à la Catholique. B 891. Qu'ils peuvent ſe ſauver ſelon les Pra-

Turcs.
Principes de Monſieur Jurieu. B 891. *& ſuiv.* Différence entre leur Religion & la Catholique. B 891. Nouvelles preuves qu'on peut ſe ſauver dans cette Religion. B 892. *& ſuiv.* Qu'elle eſt meilleure que celle des Sociniens. B 893. Que leur Dieu eſt plus parfait que celui de ces Sectaires. *ibid.* Qu'il ſont plus conformes à la raiſon dans leurs dogmes & qu'ils penſent plus purement qu'eux. *ibid.* Qu'ils ſont plus Chrétiens. *ibid.* Autres preuves qu'ils peuvent ſe ſauver. B 894. *& ſuiv.* Hiſtoire d'une Société d'Athées de cette Nation. C 112. Combien la conduite des Turcs eſt oppoſée à leur doctrine ſur la Prédeſtination. C 113. De leur tolérance pour les Chrétiens. C 147. Remarques ſur une Prophétie qui menace leur Empire d'être détruit par les François. C 152. 155. Qu'il y a parmi eux beaucoup d'Athées. C 210. Deſpotiſme avec lequel ils ſont gouvernez. C 622. D'où vient leur grande obéïſſance aux ordres du Sultan. *ibid.* Mauvaiſes actions qu'ils font par Principe de conſcience. C 985.

Turenne. (Vicomte de) Mortification qu'il eſſuia en 1673. A 338. Son éloge. A 524. Particularitez de ſon Hiſtoire. A 600. Maxime de ce Grand Homme. A 609. Combien il craignoit le Clergé Catholique. B 109. Remarques ſur le caractère de ce Maréchal. B 209. 210. Que c'eſt un grand péché aux Réformez de dire qu'il a quitté leur Religion par vanité. B 145. Remarques ſur ſon changement de Religion. *ibid.* Qu'on ne prouve pas la ſincerité de ſa converſion par les exemples qu'on en apporte. B 248. Remarques ſur ſa vie écrite par le pſeudonyme du Buiſſon. C 547. *& ſuiv.* S'il eſt vrai qu'il mépriſa la qualité de Maréchal de France. C 548. Si ſa mort fut cauſe qu'on attaqua le Maréchal de Crequi. C 549. Divers Ouvrages ſur la vie de Monſieur de Turenne. C 549. 550. Son deſſein de réünir les deux Religions en France. C 550. Particularitez ſur ſa mort. C 594. 595. 596. Déſapprouve la valeur inconſiderée des François. D 578. 589. Imite la conduite de Metellus contre Jugurtha. D 578. 589. Son éloge. D 570. Il bat les Lorrains. D 549. Fait peu de cas de la Nobleſſe de l'Arriere-Ban. D 550. Blamé. *ibid.* Bat les Allemands. D 552. Combien la France perd par ſa mort. D 559. On écrit ſa *Vie.* D 619.

Turpet de Sommas. Son Eloge. D 765.

Turs. (Comte de) Avantage qu'il gagne ſur les Polonois. D 895.

Turnebe. (*Adrien*) Son ſentiment ſur un paſſage du Livre de Cicéron de la Nature des Dieux. D 169.

Turner. (*François*) Evêque Non-jureur: Conſpire contre l'Etat. D 651.

Turretin. (*François*) Son éloge. A 359. Juſtifie la mémoire de Pierre Martyr. B 68. Approuve le ſupplice de *Servet.* B 565. Traite le Polythéiſme d'Athéiſme. C 310. Nie qu'il y ait des Athées de ſpéculation. C 324. Divers Principes réprimans qu'il indique. C 356. 357. Sa doctrine ſur la juſtice naturelle. C 408. Aveu de ce Savant ſur la néceſſité de ſoûmettre la Raiſon à la Révélation. C C 834. Cité ſur la permiſſion du Péché. C 851. Ses *Inſtitutiones Theologiæ Elencticæ.* D 575. Sa Réfutation de la *Lettre* du Cardinal Spinola. D 572. Sa Diſpute avec l'Evêque d'Annecy. D 660. 665.

Turretin. (*Jean Alphonſe*) Fils du Précédent: Ses Voiages en Hollande & en Angleterre. 660. 668. 671. 675. Son *Pyrrhoniſmus Pontificius.* D 671.

Turretin. (*Samuel*) Eſt fait Profeſſeur en Hébreu dans l'Académie de Geneve. B 565.

Tycho Brahé. Expoſition de ſon ſyſtême. D 396. *& ſuiv.*

Tymbre. On ne trouve pas toutes les ſignifications de ce mot dans les Dictionnaires. D 797.

Tyrannus. Hiſtoire de l'impoſture de ce Prêtre de Saturne. A 753.

Tyrans. Pourquoi les plus cruels ſe croient intéreſſez à maintenir & à protéger leurs Sujets. C 355. 358. Que la crainte de leurs cruautez n'inſpire pas la ſoûmiſſion. C 384. 385. Leur cruelle induſtrie à faire durer les ſupplices. C 672.

Tyrions. Superſtition de ces Peuples. C 285.

Tyſſot. (*Jean*) MS. de ce Savant. A 340.

V.

Vair. [du] Sa prévoiance en fait de Politique. C 144. 145.

Vaillans. Son Voiage en Italie. A 571.

Valaſca. République de Femmes qu'elle fonde. A 341.

Valcroir. [le Marquis de] Réponſe plaiſante qu'il fait au ſujet des Vêpres Siciliennes. D 553.

Valens. Exhorté par un Païen à la tolérance envers les Chrétiens. A 179. Remarques ſur les Evêques de ſon tems. B 294. Hiſtoire d'un enchantement fait ſous l'Empire de ce Prince. C 574.

Valentia. [*Gregoire de*] Sa mort. A 670.

Valentinien. Qui étoient les deux jeunes Valentiniens. A 180.

Valentinien. Elu Empereur dans un jour malheureux. C 23.

Valentinien le Jeune Empereur. Réſiſtance invincible qu'il rencontre en Saint Ambroiſe. B 146. 147.

Valentinois. [*Céſar Borgia* Duc de] Fait aſſaſſiner ſon Frère C 1027. 1028. Et ſon Beaufrere. C 1028. Ses inceſtes avec ſa Sœur. C 1028. Voiez *Borgia.*

Valentinois. [Ducheſſe de] Son crédit & ſa générosité. A 169.

Valere Maxime. Eloge qu'il donne au ſecret du Sénat de Rome. D 585. Belles prieres qu'il attribuë à Camillus & à Paul Emile. D 890.

Valerianus. [*Pierius*] Ce qu'il dit de la mort de Collenuccio. C 743. Son Traité *de Infelicitate Litteratorum.* D 677.

Valerien Magni. [le Père] Capucin. Ce qu'il dit ſur l'autorité de la Raiſon dans les Controverſes. A 133.

Valeſiana. Ce Livre cité. C 374. Jugement ſur quelques endroits de ce recueil. D 703.

Valeſiens. Pourquoi condamnez par l'Ancienne Egliſe. B 313.

Valeſii. Différences des châtimens qu'on leur fait ſouffrir d'avec ceux des Hérétiques. B 469.

Valette. [Duc de la] Lettre de ce Seigneur attribuée fauſſement au Duc de Rohan. C 511.

Valette. (de la) Son parallele des Albigeois & des Calviniſtes. A 586. D 652. Son *Hiſtoire des Albigeois.* D 651. 652.

Valhenier. (Monſieur de) Envoyé de Hollande en Suiſſe: Sa Harangue aux Cantons. D 636. Ecrit en faveur de Monſieur Bayle. D 660. 661.

Valla. (*George*) Son ſentiment ſur la preuve que Platon a donnée de l'immortalité de l'Ame. C 519.

Vallemont. (Monſieur de) Sa *Phyſique Occulte, ou Traité de la Baguette Divinatoire.* D 605.

Valleſius. [*François*] Aveu qu'il fait de l'incapacité de la Raiſon dans les matieres de Foi. C 389.

Vallone. [. . . de] Son *Apologie pour les Réformez.* C 820. Ce qu'il dit de l'amour de Dieu pour ſa gloire. C 848. Penſées de ce Theologien ſur la liberté. C 854. 855. Examen de ſes raiſonnemens ſur cette matiere. C 855. 856. Ce qu'il dit de l'Athéiſme des Hottentots. C 927. Il prouve qu'on ne peut avoir ſans étude la véritable connoiſſance de Dieu. C 936. Ses idées ſur l'infaillibilité de la chute d'Adam. D 58.

Valois. [*Marguerite de*] Comment elle alloit la débauche & la dévotion. C 101.

Valois. [. . .] Faute de ce Savant relevée. A 302.

Valois. [*Louis de*] Jéſuite. Hiſtoire de ſon Livre contre le Cartéſianiſme. D 186. 187. Ses *Sentimens de Monſieur Des Cartes touchant l'eſſence & les propriétez du Corps oppoſez à la Doctrine de l'Egliſe* &c. D 576.

Valterie. [. . . de la] Ce qu'il dit ſur la difficulté de connoître Dieu. C 939.

Van Dale. [*Antoine*] Sa Diſſertation ſur l'*Hiſtoire des LXX. par Ariſtée & ſur Sanchoniaton.* D 857.

Vandales. [les] Pourquoi ils ne détruiſirent pas tout le Chriſtianiſme. B 558. 559. Qu'ils ont été Ariens. B 860.

Vanini. [*Lucilio*] Quelles étoient ſes maximes. B 330. Abſurdité de ſes penſées ſur le mariage. B 332. Pureté de ſes mœurs. C 111. Qu'une idée de générosité le porta à prêcher l'Athéiſme. C 117. Réflexion là-deſſus. *ibid.* Pourquoi Monſieur Bayle n'a pas rectifié dans les éditions diverſes de ſes penſées ſur la Comete ce qu'il avoit dit de cet Athée dans la premiere. D 104.

Vanité. Que celle de l'homme a beaucoup contribué à la doctrine des préſages. C 267.

Vanli, Effendi. Prédiction qu'il fait. A 16. 27.

Vannozza. [*Catherine*] Ses amours avec Alexandre VI. C 1030. Cauſe de ſa haine contre les François. C 1030. 1031. Ce que diſent d'elle Paul Jove & l'Abbé Faydit. C 1031.

Vapeur. Etrange effet d'une Vapeur. A 656.

Vapeurs. Ce que c'eſt. D 366. Cauſe de leur production & de leur élévation. *ibid.* Part qu'elles ont à la production des Météores. Voiez *Météores.*

Varagle. [*Geoffroi*] Réformateur. Son Hiſtoire & ſa mort. C 730. 731.

Varanes, Roi de Perſe. Révolte de ſes Sujets Chrétiens. B 55.

Vargas. Paroles barbares de ce Juge. C 162. 163.

Varillas. [*Antoine*] Remarque ſur ſes Hiſtoires. A 100. 114. Trait d'Hiſtoire qu'il rapporte autrement que Mezeray. A 115. Ses Anecdotes de Florence. A 277. Livre qu'il promettoit. A 280. Réflexions ſur le Privilege qu'il obtint pour ſon François I. A 461. Extrait de la Préface de cette Hiſtoire. A 462. Ce que l'édition de Paris a de plus que celle de Hollande. *ibid.* Quels ſont les MS. qu'il cite. *ibid.* Critique de ce qu'il y a mis ſur la Comteſſe de Châteaubriant. A 463. Son *Hiſtoire des Révolutions.* A 508. Réflexion ſur les bienfaits qu'il a reçus de l'Archevêque de Paris. A 508 509. Son deſſein dans l'Ouvrage précédent. A 510. Réfutation de ſa penſée ſur le goût des Maîtreſſes des Rois pour l'Héréſie. A 541. S'il étoit Penſionnaire des Evêques. A 585. Déchet de ſa réputation. A

VARILLAS.
673. Fautes qu'il a faites dans son Histoire de l'Hérésie. A 673. 674. 699. Divers Auteurs qui l'attaquent. A 721. 722. Ce qu'il dit de la discipline des Armées des Calvinistes. B 252. 253. 265. Passages de cet Auteur touchant les Prélats de France, lors de la Réformation. B 258. Ses remarques sur l'ancien Cardinal de Lorraine. *ibid.* Sur l'Edit de Charles IX. favorables aux Protestans. B 287. Critique d'un passage de la Dédicace de son *Histoire des Hérésies*. B 323. 353. Son *Histoire de l'Hérésie* rendue publique en Hollande. B 672. Comment il raconte le mariage de Marie d'Angleterre avec le Duc de Suffolk. C 639. 640. Cité sur le mariage de Charles VII. avec Anne de Bretagne. C 755. Sur l'Histoire de Ferdinand le Catholique & de Germaine de Foix. C 683. *& suiv.* Stipulations qu'il écrit que les Polonois exigerent d'Henri III. avant que de l'élire. C 906. Ce qu'il dit sur l'origine de la haine de la Comtesse de Beaujeu pour le Duc d'Orléans. C 1031. 1032. Sa *Vie de François I.* D 554. Histoire de cet Ouvrage. *ibid.* La bonne opinion qu'on avoit de sa fidélité ne dura pas long-tems. *ibid.* Son *Histoire de Charles IX. Roi de France.* D 606. Réfuté par Monsieur Burnet. D 626. Il est tout plein de fautes. ■ 710. *& suiv.* Réfuté par Monsieur Meyer au sujet de Catherine Bore Femme de Luther. D 769.

Variorum. Réflexions sur les faiseurs de *Variorum*. A 53. 54. Ce qu'on entend par les *Auteurs Variorum*. 561.

Varron. (*C. Terentius*) Consul. Faute à laquelle on attribua la perte de son armée à Cannes. C 75.

Varron. [*M. Terentius*] Sorte d'ignorance qu'il croit nécessaire. C 61. Sa doctrine sur la nature de Dieu réfutée. C 226. Sa pensée sur ceux qui se croioient issus des Dieux. C 250. Trois sortes de Religion qu'il distinguoit parmi les Païens. C 255. Qu'il n'a pas connu l'unité de Dieu. C 286. Passage de ce Philosophe sur les divers systêmes touchant la nature Divine. C 333.

Vasa. Origine de cette Maison. D 885. Comment elle monta sur le thrône. *ibid.*

Vasée. Ce qu'il dit de Pierre Martyr. D 174.

Vasquez. (*Gabriel*) Sa doctrine sur la justice naturelle. C 409.

Vassal. (Monsieur) Double Uterus que ce Chirurgien a observé. A 311. 754.

Vassan. (les deux Frères) Que c'est à eux qu'on doit la connoissance de la vanité de Joseph Scaliger. B 204.

Vasser. (*Michel le*) Son arrivée en Hollande. D 708. Ce qu'en pensoit Monsieur Bayle. *ibid.* Son Traité *de la véritable Religion.* D 634. Embrasse la Religion Protestante. *ibid.* Son *Traité de la maniere d'examiner les différens de la Religion.* D 716. Maltraité par Monsieur Benoît. D 767. Son *Histoire de Louis XIII.* D 842. 843. Défendu sur ce qu'il a dit de Monsieur Arnaud d'Andilly. D 843. *& suiv.*

Vassy. Ce que Maimbourg dit du Massacre de Vassy. B 73.

Vatace, Empereur. Remarques sur sa passion pour Marcesine. B 293.

Vavasseur. (*François*) Ce qu'il dit de Catulle & de Martial. A 69. A crû faussement le burlesque inconnu aux Anciens. A 122. Son éloge & ses Ouvrages. A 123. Ses démêlez avec le P. Rapin. B 26. Epigramme du P. Vavasseur. B 98. Ce qu'il rapporte des solécismes de Sanmaise & de Milton. B 170. Et du Stile violent des Ecrivains de Port-Roial. B 193. 194. Critique le Père Rapin. D 554. Son Traité *de Ludicra Dictione.* D 557. Croit que les *Fables d'Esope* sont de Planudes. D 557. Examen des preuves qu'il en donne. *ibid.*

Vendeville. Sur Louis Prince de Condé. B 17. Sur les Casuistes relâchez. B 25.

Vaudois. Témoignage que Louis XII. leur rendit. A 738. Réflexions sur leurs irruptions. B 511. *& suiv.* Le Duc de Savoie a eu droit de les faire sortir de ses Etats. B 612. Réflexion à ce sujet. *ibid.* Qu'ils ont enfrein l'accord fait avec leur Prince en rentrant chez eux. B 613. Qu'ils ont violé en cela le droit des Gens. *ibid. & suiv.* Ce qu'ils devoient faire pour se rétablir chez eux. B 613. 614. Arrêt contre eux pris dans les Essais de Morale. B 614. 615. 616. Que la Religion pour laquelle ils ont été bannis agrave le crime de leur irruption. B 617. Trois circonstances qui y ajoûtent un nouveau dégré d'atrocité. B 618. *& suiv.* Que le zèle de la Religion ne les a pas forcez à prendre les armes contre leur Patrie. B 619. Qu'ils ont fait les fonctions de Catholiques pour n'être pas connus. B 842. Vaudois établis en Calabre. *ibid.* Que le nombre de ceux qui demeurent dans les Vallées de Piémont est fort petit. C 731. *& suiv.* Comment ils ont pû résister à tant d'ennemis. C 732. Leurs exercices. *ibid.* Composition qu'ils font avec le Duc de Savoie en quittant leurs Vallées. C 733. Ce que Cromwel a fait en leur faveur. *ibid.* Réfutation de quelques calomnies répanduës contre eux. D 733. 734. S'ils ont donné la premiere Version Françoise de la Bible sur l'Hébreu & sur le Grec. C 734. Si l'Evêque de S. Afaph a prédit leur rétablissement. C 735. Que cet évenement n'étoit pas assez considérable pour être révélé dans l'Apocalypse

VAUDOIS.
C 735. 736. On les reconnoissoit à leur horreur pour la Fornication. C 1051. 1052. Comment cela. C 1052. Histoire à ce sujet. C 1053. 1052. Il y avoit autrefois des Manichéens parmi eux. D 652. Désordres de quelques-uns d'eux. *ibid.* Exploits de ceux d'aujourd'hui en Piémont. *ibid.*

Vaugelas. (*Claude Faure de*) Son sentiment sur la nécessité de parler correctement. B 5. Sa Préface de Quinte Curce. Remarque sur le changement de son stile. B 664. ■ 642.

Vautier. (. . . .) Son éloge. D 193. Critique de son édition de Moréri. D 194. *& suiv.* Et de ses Remarques Critiques. *ibid.*

Vayer. (*François de la Mothe le*) Son *Hexameron* & son mariage blâmez. A 656. 657. Cité sur la partialité des Historiens anciens. B 13. Mauvaise Critique qu'il fait d'un endroit de Balzac. B 185. Ce qu'il dit de sa vanité. B 190. Particularitez sur son Discours de la contrariété des humeurs des François & des Espagnols. C 521. *& suiv.* Son jugement sur Balzac. D 531. Ce qu'il dit des Poëtes importuns récitateurs de leurs vers. D 534. Grand partisan du Pyrrhonisme. D 537. A critiqué Balzac mal à propos. D 539. Ses *Dialogues d'Oratius Tubero.* D 852.

Veaux. Observation sur un corps qu'ils ont à la bouche avant que de naître. A 589.

Vedelius. (*Nicolas*) Son Livre *de Arcanis Arminianismi.* C 763. 764. Son *Rationale Theologicum.* C 764.

Vega. (*Lope de*) Multitude de ses Ouvrages. A 441. 759. Ses vers sur sa complaisance pour le goût du Peuple. C 202.

Végétation. Deux exemples de végétations merveilleuses. A 166. Autre. A 637.

Vejento. (*Fabricius*) Effet de la proscription de son Livre. A 330.

Vel. (de) Particularitez de sa vie. A 192. 378.

Veille. Ce que c'est. D 441. Et quelle en est la cause. *ibid.*

Veine cave. Voiez *Veines.*

Veines. Veines lactées connuës des Anciens. A 64. De la communication des veines avec les arteres. A 309. Que les veines mésaraïques ne conduisent pas le chyle au foye. A 681. Que Péquet a découvert le premier l'usage des veines lactées. A 682. Leur usage. D 448. En quoi les veines diffèrent des Arteres. D 449. Noms & situation des principales veines. D 449. 450. Leur usage. *ibid. & suiv.*

Velleius. Qu'il n'y en a point en Dieu. C 823.

Vellutello. (*Alexandre*) Son Commentaire sur Dante cité. C 649. 650.

Velschius. Faits qu'il rapporte, & jugement qu'il fait sur les jeûnes extraordinaires. A 228.

Velserus. (*Marc*) Crû Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta.* D 163. 575.

Vendame. (Saint) Belle action du Vicomte de Turenne au Siége de cette Ville. A 600.

Vendôme. (Duc de) Réflexions sur une Lettre qu'il écrivit touchant le Siege de Verrue. C 912.

Vendôme. (Messieurs de) Raillez par le Duc de Savoie, & par le Comte de Staremberg. D 858.

Vénéficas. Qu'il y en a de deux sortes. C 565.

Vénelle. (Madame de) Gouvernante des Niéces du Cardinal Mazarin. C 647. Belle action de cette Dame. D 648.

Vénette. (*Nicolas*) Secret qu'on lui attribue. A 578. Jugement sur son *Tableau de l'Amour* &c. A 675. Ce qu'il dit des sages femmes d'Espagne. A 754. Exemple qu'il rapporte d'un homme qui croioit qu'on lui avoit noüé l'éguillette. C 561. 562. Son *Traité de la formation des Pierres dans le Corps Humain.* D 799. Avoit traduit *Pétrone.* D 803.

Vengeance. Force du plaisir dans ce péché. C 106. 108. 109. Qu'il est plus général que l'impudicité. C 109. Ce que Perse en dit. C 417.

Venise. Qu'elle a inventé la distinction de l'Empire temporel du Pape d'avec le spirituel. A 603. Libertinage qui y regne. C 91. 92. Si cette République a été dès sa naissance indépendante de l'Empire Romain. D 575. *Relation de Venise* par St. Didier. D 576.

Vénitiens. Remarques sur leur conduite à l'égard des Turcs dans le dernier Siége de Candie. B 206.

Venlo. Qu'un Habitant de cette Ville a inventé les Bombes. A 81.

Ventidius. Circonstance de sa victoire sur les Parthes. C 23. Son élévation au Consulat traitée de prodige. C 45.

Ventre. Sa description anatomique. D 445.

Ventricule. Ce que c'est. D 446.

Vents. Leurs causes. A 621. Pourquoi ils soufflent par bouffées. *ibid.* Combien il y en a pour naviguer vers un même endroit. A 631. Quelle en est la matiere. D 380. Comment se fait la génération des vents. D 380. 381. Explication de quelques phénomenes qui appartiennent à cette matiere. D 381. 382.

Vénus. (*la Déesse*) Formes diverses sous lesquelles on l'adoroit. A 183. Effets étonnans de sa ceinture. C 285. Remarque sur la maniere dont elle se vengea de Diomede, des

VÉNUS.
des Scythes, & de Philoctete. C 365. Comment elle punit les Propétides. C 403. Loi impure établie par cette Déeſſe. C 951. Pourquoi elle préféra les vers à la proſe, & Mars à Vulcain. D 535.
Vénus, Planete. Sa diſtance de la Terre. D 408. Sa grandeur. D 408. 409. Son mouvement. Voiez *Planetes*.
Véracr. (Meſſieurs de) Voiez *Budé*.
Verbe. En quel tems il a été révélé clairement. A 560. Que Job en a parlé avec plus de clarté que Moïſe. *ibid.* Caracteres de ſon union avec le Pere empreints dans la Nature. A 643. Définition du Verbe. D 237. Explication de cette matiere. A 237. 238.
Verbiest. (*Ferdinand*) Sa Lettre ſur un Voiage de l'Empereur de la Chine. A 231. Ses dignitez, & ſes Ouvrages. A 663.
Verd. En quoi conſiſte cette couleur. D 410.
Verdambagin. Son Livre contre la Philoſophie. D 49.
Verdier. (*Antoine du*) Sieur de Vauprivas. Critiqué. D 825. Cité. 226.
Verdure. Pourquoi quelques arbres la conſervent en hiver. D 430.
Vergogneuſes. (Plantes) D'où vient la contraction de leurs feuilles. A 639.
Verité. Idée d'un Diſcours ſur cette matiere. A 441. Caractère de ceux qui l'aiment. A 495. Combien les Cours lui ſont fermées. A 497. Que le ſouverain bonheur dans le monde eſt de la trouver. A 695. Indifférence où l'on eſt à ſon égard. A 696. *Criterium* de la vérité. *ibid.* Combien elle eſt utile. *ibid. & ſuiv.* Marque pour reconnoître ſi elle eſt ſuffiſamment connuë. A 749. Examen de cette maxime qu'il n'y a que la vérité qui offenſe. B 194. Son origine. B 194. 195. Remarques ſur ſes droits. B 218. *& ſuiv.* Qu'ils dépendent de la condition *pourvû qu'elle ſoit connuë*. B 219. *& ſuiv.* Réflexions ſur cette condition. B 220. *& ſuiv.* Démonſtration de cette propoſition. B 221. Conſéquence tirée de cet argument, & prouvée par d'autres exemples. *ibid. & ſuiv.* Que la condition d'où dépendent ſes droits en conſtituë l'eſſence & en eſt le fondement. B 222. 223. Quels ſont les égards qu'on doit avoir pour elle. B 218. S'il faut ſouhaiter ſon établiſſement plûtôt que la tranquillité de l'Etat. B 274. 254. Que les ignorans peuvent parvenir à la connoître. B 334. Qu'elle eſt impreſcriptible. B 360. Preuves que la vérité putative oblige. B 433. *& ſuiv.* Combien il eſt difficile à l'homme de connoître la vérité. B 436. Qu'il eſt auſſi difficile de découvrir celle du droit que celle du fait. B 517. Que la préoccupation eſt un obſtacle à ſa découverte. B 520. Exemples de cela dans les procès civils. B 520. Si l'on n'étoit point pécheur on ne la prendroit pas pour la fauſſeté, ni la fauſſeté pour la vérité. B 534. Exemples qui prouvent que l'adheſion à la fauſſeté qu'on croit être vérité n'eſt point amour de la fauſſeté. B 537. Que la grace n'eſt pas eſſentiellement néceſſaire pour juger de la vérité de certains dogmes. B 543. Que la perſuaſion de la vérité n'eſt pas toûjours un effet de la grace. B 544. Qu'on ne ſauve pas la difficulté avec cette grace. B 544. D'où vient que la fauſſeté ſe prouve par d'auſſi bonnes raiſons que la vérité même. B 546. Comment les preuves, ſoit des véritez néceſſaires, ſoit des véritez contingentes peuvent n'être pas plus ſolides que celles de la fauſſeté. B 546. 547. Qu'il doit être permis de la chercher quelque preſcription qu'il y ait contre elle. C 60. 61. Danger que la vérité courroit ſi on la décidoit à la pluralité des voix. C 193. Qu'il y a des véritez éternelles indépendamment des Décrets de Dieu. C 409. Si la vérité eſt plus ancienne que l'erreur. C 704. 705. Que les Hommes ont plus de penchant pour l'erreur que pour la vérité. C 708. Différence entre la Vérité Phyſique & la Vérité Logique ou Morale. D 240. Deux caractères de la vérité. D 256. 257. Comment l'Homme parvient à la connoître. 257. Ce que c'eſt que vérité tranſcendentale. D 485. Comment elle convient à tout être. D 485. 486.
Véritez fondamentales. Si ceux qui ne les connoiſſoient pas avant qu'elles fuſſent expliquées étoient excuſables. B 881. *& ſuiv.*
Verjuant. (*Jacques*) Comparaiſon de ſa doctrine ſur la ſupériorité du Pape avec la doctrine de l'Egliſe Gallicane. B 118. *& ſuiv.*
Verney. (*du*) Obſervation anatomique de ce Savant. A 627.
Véronique. Hiſtoire de l'image de Jéſus-Chriſt donnée à cette Femme. A 370.
Verre. Figure de ſes particules. A 390. Preuve qu'il ne pourroit pas ſervir à contenir le menſtrue univerſel. A 391.
Verrue. Remarque ſur une particularité du Siége de cette Ville. C 912.
Vers. Origine de ceux du corps humain. A 165. 309. Secret annoncé contre ceux des mers du midi qui percent le fond des Vaiſſeaux. A 578. Vers trouvez dans le cerveau. A 668.
Vers. A combien bas marché Baudoin & du Ryer en faiſoient pour les Libraires. A 441.
Vers Latins. S'il eſt poſſible d'en faire de bons ajourd'hui. D 566.
Vers Libres. Nos meilleurs Poëtes en font ſouvent. D 638.
Verſailles. Théſes pour prouver que l'air y eſt ſain. A 269.
Verſé. (*Aubert de*) A quelle occaſion Monſieur Jurieu publia un Factum contre lui. B 661. Qu'il a bravé ce Paſteur. *ibid.* Voiez *Aubert*.
Vertron. (*de*) Son éloge & ſon Parallele de Louis le Grand &c. A 379.
Vertu. Sa définition. A 104. Des moïens de l'acquérir & de la conſerver. A 105. Trois Claſſes d'hommes qui la pratiquent. A 433. Qu'elle n'eſt point aimable par elle même. A 475. Que l'inſtinct & les préjugez leur ſont utiles. B 284. Que les Païens ne la demandoient pas aux Dieux. C 260. Et qu'ils la croioient indépendante de la Divinité. C 261. 262. Que les idées naturelles de la vertu réprimoient les déſordres de l'Idolatrie. C 370. 371. Que le Paganiſme étoit propre à confondre la vertu avec le vice, & que l'Atheïſme ne le fait point. C 393. *& ſuiv.* 495. *& ſuiv.* Comment les Athées peuvent confondre la vertu & le vice. C 405. Raiſons qu'ils peuvent avoir pour préférer la vertu. C 405. 406. Qu'on peut l'aimer ſans craindre l'Enfer. C 407. Que les Scélérats mêmes la connoiſſent & la reſpectent. C 407. 408. Si la vertu ne ſe connoît que par le vice. C 826. Témoignages qui prouvent que la vertu eſt ſouhaitable par elle même. C 967. Définition & diviſion de la vertu. D 206.
Vervins. Infraction que Henri IV. fit au Traité de Vervins. C 1018. *& ſuiv.* Et celles que les Eſpagnols y faiſoient de leur côté. C 1021. Mot d'Henri IV. ſur la ſignature de ce Traité. D 587.
Veſpaſien. Sa crédulité pour les flateurs. A 570. Sa mort predite dans la Lune. A 656. Mot de cet Empereur au ſujet de la médiſance. B 206. Ce qu'il dit ſur une Comete. C 52. 53.
Veuve. Mauvais uſage de ce mot. A 125.
Ughelli. (*Ferdinand*) Critiqué. D 766. 775.
Vialart. (*Felix*) Evêque de Chalons. Atteſtation de ce Prélat par rapport à la Paix de l'Egliſe. A 740.
Vicechanceliers de Pologne. Succedent toûjours aux Chanceliers. C 900. Leurs prerogatives. C 900.
Vicence. Montagne près de cette Ville dont les entrailles ſont toûjours pleines de vents. D 381.
Vices. Qu'ils ne ſont pas l'effet de l'irreligion. C 89. *& ſuiv.* Que la Religion n'eſt pas un frein aux vices. C 93. *& ſuiv.* Pourquoi on les tolére tandis qu'on punit les erreurs. C 126. 127. Que le chagrin accompagne toûjours le vice. Que les Princes puniſſent par raiſon d'Etat des vices dont ils ſont coupables eux mêmes. C 377. Et qu'ils ſont pourtant plus communs ſous un Souverain vicieux que ſous un autre. C 377. 378. Que le Paganiſme étoit propre à confondre le vice avec la vertu. C 393. Témoignages qui prouvent que les Athées ne le font point. *ibid. & ſuiv.* 395. *& ſuiv.* Comment les Athées peuvent le confondre avec la vertu. C 405. Raiſons qui peuvent leur faire préférer la derniere. C 405. 406. Que la néceſſité du vice ne detruit pas la diſtinction du bien & du mal moral. C 977. Si le vice eſt devenu néceſſaire pour la conſervation des Etats. C 977.
Villeroi. Qu'on eſt bien aiſe de croire les devoir à la faveur miraculeuſe de Dieu. C 659.
Victor Amédée II. Duc de Savoie: Jugement ſur ſa rupture avec la France. B 650. Portrait qu'on fait de ſa Cour dans les *Mémoires de Monſieur D. F. L.* &c. D 727.
Victoria. (*Pierre de*) Son Livre intitulé *Argonautica Amerikcana*. D 756.
Victorius. Sa remarque ſur le titre d'Epitres familieres donné aux Lettres de Cicéron. A 55. Critiqué ſur ce qu'il dit de la mort de Cléopatre. A 679.
Vida. (*Jerôme*) Critique d'un endroit de ſa Chriſtiade. A 141.
Vidus. (*Vidus*) Son ſentiment ſur le nombre des tuniques du fœtus. A 311.
Vidua. Mauvais uſage de ce mot. A 125.
Vie. Que l'honneur eſt plus cher qu'elle. C 319. 320. Amour des hommes pour la vie. C 653.
Vieillards. A qui les dents reviennent. A 389. Exemples de quelques-uns mariez dans un âge décrépit. A 597. 598. Coûtumes étranges de quelques peuples envers les Vieillards. C 711. 712.
Vieilles. Exemple d'une vieille qui devint féconde dans un âge décrepit. A 598. Quels maris il leur faut. C 906.
Vienne. Réflexion ſur l'incertitude des nouvelles du Siége de cette Ville. A 34.
Vierge. (la Sainte) Mot de Patin ſur ſes nombreux portraits faits par Saint Luc. A 37. Mommeries des Jéſuites en ſon honneur. A 400. 401. Exemples de la dévotion que des Scélérats ont eue pour elle. C 95. 96. Ridicule dévotion d'un Moine pour elle. C 374. La Sainte Vierge déclarée Généraliſſime des Armées de l'Empereur Ferdinand. II. D 910.
Vies des Grands Hommes. Deſſein de faire compoſer la Vie des plus Grands Hommes des Siecles paſſez en faveur de Monſieur le Dauphin. D 571.

Vieuſſeux. (*Raymond*) Extrait de ſa *Neurographie*. A 407.
Vif-argent. Qu'il n'eſt pas un métal. B 388. Comment on lui ôte ſa liquidité. *ibid.* Cauſes de ſa peſanteur. *ibid.* Et de ſa fluidité. D 388. 389. Comment on peut le changer en plomb. D 391. Sa peſanteur relative. D 392.
Vigani. (*Jean François*) Idée de ſa *medulla Chymiæ*. A 189.
Vigne. (Monſieur) Idée d'un Livre de controverſe de ſa façon. A 653. Ses *Entretiens de Philalethe & de Philerene*. D 611.
Vigne d'or. Opinion d'Iſaac Voſſius ſur celle du Temple de Jéruſalem réfutée. A 344.
Vignerau. (*Magdelaine*) Apparence qu'il y a qu'elle ſera canoniſée. A 21.
Vigneul Marville. Ses *Mélanges* citez ſur l'Hiſtoire de Marie de Gonzague, Reine de Pologne. C 908. 909. Voiez *Argonne*.
Vigner. (*Nicolas*) Fait ſingulier qu'il rapporte d'une Dame Romaine. D 168. 169.
Vigor. (*Simon*) Archevêque de Narbonne. Débit de ſes Ouvrages permis à Paris. A 63. Son zèle pour le ſervice d'Henri IV. quoique ce Prince fût Réformé. B 632. 633.
Village. Qu'il eſt preſque impoſſible qu'un homme de différente Religion n'y ſoit pas connu. B 841.
Villa Mediana. (Comte de) Bon mot de ce Seigneur. C 28.
Villandri. Son avanture avec Charles IX. B 316.
Villars. (Abbé de) Comment il défend un endroit des *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*. B 4. Il ſe moque agréablement du ſtile emporté de Port-Roial. B 193. Sa penſée ſur ce qu'on tolére les vices tandis qu'on pourſuit les erreurs. C 127. Son éloge & ſes Ouvrages. D 165.
Ville Capitale. Le ſéjour de la Ville Capitale eſt avantageux aux gens des Lettres. D 867. 868.
Ville. (*Louis de la*) Son Livre contre le Cartéſianiſme réfuté. A 10. 11. Réponſe à ſes objections contre le Pére Malbranche. A 51. Ses déclamations contre le Cartéſianiſme. D 109. Réponſe à ſes objections ſur l'eſſence du Corps. D 110. *& ſuiv.* Véritable nom de cet Auteur. D 186. Nom ſuppoſé du Pére le Valois. Voiez *Valois*.
Ville. (Abbé de) Qui il eſt. A 601. Particularitez qui le concernent. *ibid.* Réponſe à ſes *Préjugez légitimes contre le Janſéniſme*. A 737. Ses *Préjugez légitimes contre le Janſéniſme*. D 626.
Villedieu. (Madame de) Loüée d'avoir prévenu le Public ſur la nature de ſes Romans. A 157. Divers noms de cette Dame. A 405. Remarques ſur ſes Ouvrages. B 323. Son *Journal Amoureux d'Eſpagne*. D 554.
Villemandy. (*Pierre de*) Précis de ſon *Introduction au parallele du Péripatétiſme* &c. A 399. Et de ſon Traité de l'efficace des Cauſes ſecondes. A 622. Son *Scepticiſmus debellatus*. D 732.
Villes. Qu'il eſt difficile de connoître dans les grandes la Religion d'un chacun. B 841. Qu'il eſt avantageux de naître dans une grande Ville. C 503. 504. Que le ſéjour en eſt excellent pour les gens de lettres. C 504. 505. 506. 529. 530.
Villiers. (Abbé de) Cité ſur ce qu'il y a de cruel dans la raillerie. C 227. Qu'il eſt Auteur de *l'Art de prêcher*. D 166.
Vin. Si les Réformez ont pû diſpenſer les Abſtemes d'en boire dans la Sainte Cene. A 200. Averſion d'un Soldat pour le vin. y A 755. Pourquoi il eſt déſagréable à ceux qui ont la fievre. D 361. Sa peſanteur relative. D 392.
Vincent de Lérins. Qu'il n'eſt pas l'Auteur des *Objections Vincentiennes*. A 373. Son Principe ſur la Tradition. C 745.
Vindingius. Sa Lettre ſur les Livres anonymes ou pſeudonymes. A 543. Fautes de ce Savant relevées. D 165.
Violence. Qu'il n'y en a pas eu dans l'établiſſement de la Réforme. B 36. Principes des Catholiques ſur la violence rétorquez contre eux mêmes. *ibid.* Que la longue poſſeſſion n'excuſe point la violence. B 36. 37. Que la violence eſt un des caractéres d'une Religion fauſſe. B 362. Que ſi Jéſus-Chriſt a ordonné de convertir les Hommes à quelque prix que ce fût, il a commandé la violence directement. B 389. 390. Différence de celle qu'on fait à un Homme pour l'empêcher de ſe tuer d'avec celle qu'on fait à un autre pour le faire abjurer. B 496. Voiez *Perſecution* & *Tolérance*.
Violier. Ses Lettres ſur le Cartéſianiſme. A 82.
Viperes. Sentimens de trois Médecins ſur leur venin. A 637.
Viret. (*Pierre*) Préférence qu'il donne à l'Athéiſme ſur l'Idolatrie. C 301.
Virgile. Vers de ce Poëte expliqué. A 53. Deux fautes qu'il a faites dans l'Enéide. A 91. 92. Combien malgrement il a loué Mécene. A 350. Sa prétenduë Magie. A 757. Remarques ſur ſes Ouvrages. B 201. Paſſage de ce Poëte touchant l'oubli. B 241. Ses vers ſur le dogme de l'Ame du monde. C 124. 125. Remarque ſur un paſſage des Géorgiques. C 332. Traduction de ce paſſage par les frères des Agneaux. *ibid.* Remarque ſur la maniere dont il repréſente Junon. C 382. Idée qu'il donne des Enfers. C 962. 963. Remarque ſur la taille qu'il donne à Enée. D 530. Idée qu'il donne de Caton. D 539.
Virgile. (*Polydore*) Ce qu'il dit du Célibat des Prêtres. B 330. Et du mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien. C 754. Correction de l'Article du Dictionnaire Critique ſur ce Savant. D 168. Son Livre *de Inventoribus rerum*. D 168. Son *Hiſtoire d'Angleterre*. *ibid.* Combien de tems il a demeuré en Angleterre. *ibid.*
Virgilius defenſus. Idée de ce Livre. A 295.
Virginie. Poignardée par ſon Pére pour ſauver ſon honneur. C 115.
Virginie. Quelle eſt la Religion de ſes Habitans. C 312.
Virginité. Ecrits outrez pour & contre. A 364. Inutilité de cet état. A 365. Privilege que Saint Jerôme lui attribuë. A 656.
Viſé. (Monſieur de) Hardieſſe & fauſſeté de ſes prédictions politiques. C 533. 534. Voiez *Vizé*.
Viſeu. (Duc de) Fauſſeté de la prédiction qui lui promettoit la Couronne de Portugal. C 243.
Viſion. Comment elle ſe fait. D 438. Explication de quelques phénomenes qui la concernent. D 438. 439.
Viſions Prophétiques. Juſqu'à quand elles ont duré. A 557.
Vitellius. Remarques ſur la prétenduë prédiction qu'on rapporte touchant ſa mort. C 243.
Vitriarius. (*Philippe Reinhard*) Idée & Hiſtoire de ſes *Inſtitutiones juris publici Romanorum*. A 619. Fait Recteur de l'Univerſité de Leide. D 681.
Vitringa. Son *Archiſynagogus*. A 291.
Vitriol. Etrange effet de ce Minéral. A 253. Ses vertus Médicinales. B 386.
Vives. (*Louis*) Sa morale contre les baiſers & contre les nuditez. A 724. Ce qui lui arrivoit après avoir jeûné. A 756. Deſcription qu'il fait des maux de la Guerre. C 618. 619.
Viviani. (*Vincenzo*) Sa mort. D 836.
Vivonne. (le Duc de) Défait l'Armée Navale des Eſpagnols. D 553.
Vizé. (*Jean Donneau* Sieur de) Envoie ſon *Mercure Galant* à Monſieur Bayle. D 619. Cet Ouvrage critiqué. D 693. Relation infidelle qu'il donne de la Bataille de Neer-Winden. D 695.
Vizirea alcara. (la) Auteur de ce Livre. C 630.
Uladiſlas IV., Roi de Pologne. Inutilité des remedes qu'il employa pour ſa goûte. A 755. Fait ſoûlever les Coſaques, & pourquoi. C 900. Les Moſcovites ne veulent point de lui pour Czar. D 886.
Ulm. Hiſtoire du Traité conclu dans cette Ville. D 910. 911.
Ulyſſe. Plaiſante profeſſe dont il ſe vante dans Homere. B 531.
Umbilicus. Ce que ce mot ſignifie dans le Proverbe, *ad umbilicum perducere*. A 466.
Union Proteſtante. Son Hiſtoire. D 907. *& ſuiv.*
Unitaires. D'où vient ce nom aux Sociniens. A 75. Par quel Principe ils ont nié les Myſtéres de l'Evangile. C 763.
Unité. Une des marques de celle de l'Egliſe ſelon deux anciens Péres. A 689. Difficultez qui en réſultent contre l'Egliſe Romaine. *ibid.* Ce qu'il faut entendre par l'unité de Dieu. C 286. Que l'unité ne peut convenir à un Etre compoſé de parties. *ibid. & ſuiv.* Comment elle peut convenir à l'Ame matérielle. C 287. 288. Objections contre deux preuves que Monſieur Poiret a données de l'unité de Dieu. D 154. 155. Diviſions de l'unité. D 483. Que l'unité tranſcendentale ne convient proprement à aucun corps. *ibid.*
Univers. S'il a été créé pour l'Homme. C 264. Idée des Chrétiens, du Pére Malbranche, & des Prédicateurs ſur ce ſujet. C 265. Suite de cette queſtion. C 266. *& ſuiv.* Plan qu'on peut croire que Dieu a ſuivi en créant le Monde. C 268. Sentimens des Epicuriens & des Stoïciens ſur la cauſe finale de ſa création. B 269. 270 Réflexions ſur le ſentiment de ceux qui ne reconnoiſſent d'autre Dieu que l'Ame du Monde. C 286. *& ſuiv.* Doctrine des Stoïciens ſur la Divinité du Monde. C 287. 288. Celles des Platoniciens. C 288. *& ſuiv.* Si les miſeres des Créatures vivantes ſervent au bien de l'Univers. C 827. Voiez *Monde*.
Univerſaliſtes. Qu'ils ne different pas eſſentiellement des Particulariſtes. C 834.
Univerſalité. Une des marques de celle de l'Egliſe ſelon deux anciens Péres. A 689.
Univerſaux. Ce que c'eſt. D 219. 220. Combien il y en a d'eſpéces. A 219.
Univerſel. Ce qu'on entend en Logique par ce terme. D 208. Combien il y a d'Univerſaux. *ibid.*
Univerſité. Celle de Paris s'accoûtume à la Philoſophie moderne. A 369.
Univoque. Ce que c'eſt qu'un nom univoque. D 219.
Voetianiſme. Voiez *Coccéianiſme*.
Voetius. (*Gisbert*) Reproches qu'il fait aux Caſuiſtes qui favoriſoient la nudité des Femmes. A 550. Il traite le Paganiſme d'Athéiſme. C 309. 310. Il a crû que Bodin préféroit l'Athéiſme à l'Idolatrie. C 338. Son *Therſites heautontimorumenos*. C 821. Ce qu'il dit pour juſtifier la dureté des ſentimens Calviniſtes ſur quelques articles. C 860. Re-

Digitized by Google

VOETIUS.
marques ſur ſa doctrine touchant l'Atheiſme ſpéculatif. C 930. *& ſuiv.*
Vœux. Que ſelon les Catholiques ceux des Religieux ſont plus violez par le mariage que par la fornication ou par l'adultere. B 41. Exemples de vœux faits en faveur des Dieux. C 382.
Voiages. Leur utilité. A 534.
Voiageur. Conte ridicule d'un Voiageur ſur la jonction du Ciel & de la Terre. C 265.
Voiageurs. Si Monſieur Bayle leur a fait trop d'honneur en les citant pour prouver qu'il y a des Peuples Athées. C 695.
Voie Lactée. Ce que c'eſt. D 429.
Voilleras. (*François*). Voiez *Fleriazel.*
Voiſin. (Abbé) Ridicule du fracas excité contre ſa Traduction du Miſſel. A 615.
Voiture. (*Vincent*) Défendu contre Girac. A 171. Application de quelques vers de Voiture. B 2. 4. Ses remarques ſur les Femmes des Romains. B 269. Comment il s'eſt fait aimer. B 291. Réponſe qu'il fit à Monſieur Coſtar. B 326. Ses vers ſur l'impuiſſance de la Raiſon contre l'Amour. C 521. Que Monſieur Coſtar lui fit tort en publiant mal à propos une Apologie contre Girac. D 525. 526. *& ſuiv.*
Volaterran. Fait ſingulier qu'il rapporte d'une Dame Romaine. D 168. Cité à faux. D 837.
Volcans. Leur matiere. D 382. 383. Comment elle s'enflamme. D 383. 384.
Volder. (*Burcher de*) Ses Diſſertations contre les Athées. A 235. Expérience curieuſe d'hydroſtatique qu'il fait. A 205. 726.
Volkelius. Particularitez concernant ſon Livre *de vera Religione.* A 75.
Volonté. Effets d'une volonté générale & d'une volonté particuliere. A 50. Différence à l'égard de Dieu entre avoir des volontez particulieres, & agir par des volontez particulieres. A 532. Que la volonté peut changer en un moment. C 783. Preuves qu'elle n'eſt pas libre. C 784. 785. Véritable nom de l'Auteur du Traité *de la Volonté.* D 167. Idée que les Cartéſiens donnent de la volonté. D 497. Comment l'entendement l'excite à agir. D 264. 265. S'il la détermine néceſſairement. D 265. Qu'elle eſt un des Principes des actions humaines. *ibid.* Si les jugemens lui appartiennent. D 513. *& ſuiv.*
Volontez. Les deux volontez attribuées à Dieu. C 817. *& ſuiv.* 820. *& ſuiv.*
Volpiliere. (Monſieur de la) Paſſage curieux d'une de ſes Epîtres Dédicatoires. B 191.
Voluptueux. Bien qu'on lui avoue la réalité de ſon bonheur on peut l'exhorter à y renoncer. A 452. 453. Que les voluptueux ne s'amuſent guéres à dogmatiſer contre la Religion. C 112.
Voragine. (*Jacques de*) Sa *Légende dorée.* D 737.
Vordac. Conjectures ſur l'Auteur des Mémoires de Vordac. C 551.
Vormius, (*Olaus*) Ce qu'il dit des Mémoires. A 221.
Voſſius. (*Matthieu*) Ses Annales de Hollande citées. C 636. 637.
Voſſius. (*Gerard Jean*) Critiqué. A 60. Cenſure de ce qu'il dit des Stoiciens. C 374. Critiqué. D 535. 536. Fait vivre Pythagore juſques à la LXX. Olympiade. D 539. Son Ouvrage *de Hiſtoricis Latinis* critiqué par Sandius. D 575. 576. Ses *Lettres* publiées par Colomiés. D 639. 769. Recueil de toutes les *Oeuvres.* D 769.
Voſſius. (*Iſaac*) Extrait de ſon Commentaire ſur Catulle. A 67. Son Livre *de Republica Alexandrinorum.* A 164. Ses *Varia Obſervationes.* A 212. Idée de ſes *Diſquiſitiones Criticæ.* A 265. Livre de Monſieur Simon, ſous le nom de Jérome le Camus, contre lui. A 266. Son opinion ſur l'accuſation d'Idolâtrie intentée aux Juifs expoſée & réfutée. A 343. 344. Réfutation de ce qu'il dit ſur la vigne d'or du Temple de Jéruſalem. A 344. Ce que Voſſius entendoit le mieux. A 567. 568. Ses Démêlez avec Gronovius. *ibid.* Son Hiſtoire d'Ariſtéas critiquée. *ibid.* Son ſentiment ſur l'atrocité de l'Idolatrie. C 322. Remarques ſur le caractère & ſur la Religion de ce Savant. C 933. Soupçonné d'avoir écrit contre l'univerſalité du Déluge. C 1023. Son Traité *de Oraculis Sibyllinis.* D 571. Prépare une *Réponſe* à l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. D 576. Ses Notes ſur *Scylax*, &c. D 736. Sa Bibliotheque achetée par l'Univerſité de Leide. ■ 651.
Vous. Quand ce mot, parlant à un ſeul, a été introduit parmi les Romains. D 642.
Vraiſemblance. Que les Pieces de Théatre la choquent. B 308.
Uranie. Bon mot de Balzac ſur le Sonnet d'Uranie. B 2.
Urbain II. Accorde le Droit de Mitre aux Abbez de Cluny. D 718.
Urbain VIII. Quels ſont ceux qui malgré ſa Bulle peuvent être nommez Saints, bien que non canoniſez. A 529. Ordre qu'il donne contre les nudirez indécentes. A 549. Ses corrections des Hymnes de l'Egliſe Romaine. ■ 65. Fauſſe
Tom. IV.
URBAIN.
penſée de ce Pape ſur la Conception immaculée. B 123. Réflexion ſur une élegie de ce Pape. C 80. 81. Ce qu'il dit ſur la maniere dont le Monde ſe gouverne. C 151. Combien les Proteſtans aimoient ce Pape. C 745. Ingénieuſe application qu'il fait d'un vers de Defpautere. D 583.
Vries. (*Gerard de*) Ses *Exercitationes rationales.* A 360.
Vrigny. (*Jacques Philippe* de ■ Combe de) *Relation de ſon Voiage en Danemarc.* D 795.
Vrigny. (Monſieur de) Son *Apologie du Parlement d'Angleterre ſur l'Excluſion du Roi Jacques.* D 678.
Vrillac. (de) Ouvrage de cet Auteur. A 741.
Urim. Ce que c'étoit ſelon Spencer. A 502.
Urim & Thummim. Empruntez des Egyptiens par Moïſe. D 606.
Urines. Corps étrangers rendus par les urines. A 469.
Urraca. Plaiſant ſujet qui l'empêcha d'être Reine de France. C 26.
Urſins. (des) Particularitez concernant cette Maiſon. A 117.
Urſins. (*Jean Juvenal des*) Archevêque de Reims. Ses Remontrances à Charles VII. ■ 464.
Urſperg. (Abbé d') Sa Chronique & ſes *Paralipomena.* C 750. *& ſuiv.*
Urwhart. (le Chevalier) Sa Traduction Angloiſe des trois premiers Livres de *Rabelais.* D 705.
Uſtevanch. Particularitez hiſtoriques ſur un Evêque de cette Ville. A 46. 47.
Uſſerius. (*Jacques*) Son *Hiſtoria Dogmatica de Scripturis & Sacris vernaculis.* D 639.
Uſure. Néceſſité dont elle eſt au bien eſſentiel de l'Etat. C 980. Subtilitez de ſes défenſeurs pour éluder les paſſages de l'Ecriture qui lui ſont contraires. C 981.
Uterus. Comment les trompes ſervent à la génération. A 394. Obſervation ſur ces trompes. A 491. Pierre trouvée dans l'Uterus. A 598. Qu'un enfant ne peut croître que dans cette partie. A 624. Conception dans un Uterus fermé. A 683. Double Uterus trouvé dans des Femmes. A 311. 754. Pierres trouvées dans l'Uterus. A 754.
Utilité. Qu'elle n'eſt pas la ſource ni la meſure de la juſtice. D 262. 263. Qu'il n'y en a pas à faire le mal. D 263.
Utrecht. Célébrité du Jubilé de cette Univerſité. A 546.
Vuide. Deux acceptions de ce mot. D 307. S'il y a du vuide. *ibid. & ſuiv.* Examen des expériences dont on attribuë les phénomenes à l'horreur du vuide. D 312. *& ſuiv.* Monſieur Newton admet le vuide. ■ 785. 786. S'il eſt néceſſaire de le ſuppoſer pour le **Mouvement.** D 841.
Vulcain. Pourquoi Vénus lui préféroit Mars. D 535.
Vulgate. Déciſions & diviſions de l'Egliſe Romaine ſur cette verſion. A 131. Ce qu'en dit le Pere Alexandre. A 148. Une preuve de Bellarmin en ſa faveur. A 610. Qu'il y a longtems qu'on y a remarqué des fautes. A 717. Combien la latinité en eſt mauvaiſe. B 61.

W.

WACHTENDONCK. Premiere Ville où on ait jetté des Bombes. A 313.
Walcheren. (*Jean Pierre de*) Ses Ouvrages. A 80.
Wayen. (*Jean vander*) Sa Lettre contre Monſieur Spanheim ſur l'Epiſcopat. C 1041. *Ses Varia Sacra.* D 682. Sa Réfutation du *Monde enchanté* de Monſieur Bekker. D 696. Sa Diſſertation de *Abyſſo.* D 758.
Waldeck. (le Prince de) N'eſt dans aucune eſtime depuis la Bataille de Fleurus. D 651.
Walef. (le Baron de) Ecrit à Monſieur Bayle pour l'engager d'aller demeurer chez Mylord Comte d'Albemarle. D 867.
Walle. (*van de*) Précis d'une Lettre au ſujet de ſon enlevement par les Jéſuites. A 683.
Walſtein. (*Albert de*) Sa confiance en l'Aſtrologie judiciaire. A 524. Ses entrepriſes ſur la Mer Baltique. D 808.
Wallis. (*Jean*) Ses plaintes contre l'humeur plagiaire des Etrangers. A 76. Ce que Sorbiere dit de lui. A 77. Son ſentiment ſur le flux & reflux. *ibid.* Refuté. A 78. Accuſation qu'il intente contre Deſcartes. A 314. Expérience qu'il revoque en doute. A 726. Il accuſe Des Cartes d'avoir dérobé de Harriot ce qu'il a dit de meilleur ſur l'Algebre. D 639. Ses Ecrits ſur la Trinité. D 652. Comment il explique ce Myſtere. *ibid.*
Wälſch. (*Pierre*) Excommunié, & pourquoi. A 62. Négociations dont il fut chargé. *ibid.* Réflexions ſur la *Cauſa Valeſiana.* A 63.
Wandalin. Ouvrages de deux Savans de ce nom ſur la défenſe de manger du Sang. A 537. 538.
Wander. (*Guillaume*) Ses *Méditations métaphyſiques*, & leur éloge. A 11. D 188. Qui eſt celui qui s'eſt caché ſous ce nom. C 547.
Waramund. (*Leonhard*) Son Livre en faveur de Gebhard Truchſes. C 609.
Waſſebourg. (*Richard de*) Fait ſingulier qu'il rapporte. C

Digitized by Google

Wassenbuke. 1031. Particularitez concernant cet Hiſtorien. C 1032. Ses *Antiquitez de la Gaule Belgique* critiquées. *ibid.* Faute de la Croix du Maine ſur ſon ſujet. *ibid.*
Webbenum. (Monſieur de) Sa mort. D 651.
Webſterus. Cité. A 369.
Weizelius. (*Valentin*) Faute d'un Hiſtorien ſur ſon ſujet. A 641.
Wells. (*Edouard*) Son édition de *Xénophon.* D 705.
Wellwood. (*Jacques*) Son *Mercurius Reformatus, or the New Obſervator* lui fait des affaires. D 577. Particularitez ſur ce ſujet. *ibid.* Cet Ouvrage traduit en François. *ibid.* Maltraité par Monſieur Jurieu. *ibid.*
Welſted. (*Robert*) Son édition de *Pindare.* D 727.
Wendelin. Comment il prouve que Dieu a créé le monde par un principe de bonté. C 809.
Wendrokius. Ce que c'eſt que ce Livre. A 738.
Werenfels. (*Samuel*) Ses Diſſertations *de Metonris Orationis*, & *de Logomachiis.* D 734.
Weſt. (*Richard*) Son édition de *Pindare.* D 727.
Weſtein. (*Henri*) Libraire à Amſterdam: Sa belle édition de *Diogene Laerce.* D 668. Un peu prévenu des Opinions des Myſtiques. D 761.
Weſtein. [*Jean Rudolphe*] Précis de divers diſcours de ce Savant. A 607. Son éloge. A 608. Publie quelques Traitez d'Origene. D 558. 559.
Weſtphalie. Proteſtation & Ecrits contre la Paix qui y a été faite. A 246.
Wharton. Il découvre le premier un des conduits ſalivaires. A 414.
Whitaker. [*Guillaume*] Sa Diſpute avec Pierre Baron ſur la Grace. B 789.
Wiclef. Pourquoi ſes Dogmes ne furent pas reçus en Angleterre. B 107.
Wicquefort. [*Joachim de*] Trait qu'il rapporte de l'avarice d'un Ambaſſadeur. A 660. Ce qu'il dit de la Politique de Machiavel. A 740. Particularitez de ſa Vie. D 569. 787. Ses *Mémoires pour les Ambaſſadeurs & Miniſtres Publics.* D 569. Son Livre de *l'Ambaſſadeur & de ſes Fonctions.* D 599. Son *Thuanus reſtitutus.* D 787.
Widdrington. Voiez *Preſton.*
Wiel. (*Van der*) Obſervations rares de ce Savant Médecin. A 589.
Wierus. (*Galenus*) Cité. A 682.
Wiſnowiski. Voiez *Koribut.*
Willibrord. (Saint) De quelle maniere il convertit les Frizons. A 678.
Willis. Preuve qu'avant lui on connoiſſoit les glandules de l'eſtomac. A 64.
Willoughby. (*François*) Précis & éloge de ſon Hiſtoire des Poiſſons. A 583. D 623.
Wincheſter. (Marquis de) Nombreuſe poſtérité qu'il laiſſe après lui. A 419.
Windaw. Priſe par Guſtave. D 889.
Windſor. [Madame de] Son Eloge. D 669.
Wirtemberg. Comment les François réfugiez y ont été admis à la Céne des Lutheriens. B 554.
Wiſſenatius. [*André*] Particularitez de ſa vie. A 75. Son Livre intitulé *Religio rationalis.* A 132. Axiomes tirez de ce Livre. A 327.
Witſius. Voiez *Witzius.*
Witt. [*Jean de*] Fils du Penſionnaire: Prie Monſieur Bayle de ne pas répondre à l'Abbé Renaudot. D 813. Sa mort. D 800. Sa belle Bibliotheque. *ibid.*
Witte. [*de*] Quelques propoſitions qu'il avança dans un feſtin condamnées par une Faculté de Théologie. A 474.
Wittichius. [*Chriſtophle*] Son Eloge. A 360. Aveu de ce Savant ſur la neceſſité de ſoûmettre la Raiſon à la Révélation. C 843. Il defend la Philoſophie de Monſieur Des Cartes. D 564. Ses *Diſſertations Théologiques.* D 601. Eſt fort ſuivi à Leide, & pourquoi. D 616.
Witzius. [*Herman*] Son eloge & deux de ſes Ouvrages. A 273. Ses *Ægyptiaca.* D 606. Il y réfute Spencer & Marſham. *ibid.* Ses *Miſcellanea Sacra.* D 665. Il y refute Monſieur le Clerc. *ibid.* Sa *Diſquiſitio Modeſta de Efficacia & Utilitate Baptiſmi.* D 683. Ce Traité traduit en François. D 683. 709.
Wilſam. Action miraculeuſe de ce Prélat. A 288.
Wolfius. [*Jerôme*] Sa crédulité en fait de preſages. C 62. Cité ſur la queſtion ſi les peines éternelles ſont préférables à l'aneantiſſement. C 830. Ce qu'il dit de la permiſſion du Péché. C 845.
Wolmar. [*Iſaac*] Sa *Bibliotheca Gallo-Suerica.* D 163.
Wolmar. [*Melchior*] Remarque ſur la viſite que lui rendit Theodore de Beze. D 178.
Wolzogue. [*Louis de*] Attaqué pour avoir trop donné à la Raiſon dans les matieres Théologiques. C 765. Son Livre *De S. Scriptura Interprete* contre Louis de Meyer cenſuré par quelques Theologiens. D 695. Monſieur Leydekker renouvelle cette Diſpute. *ibid.* Sa *Vie*, & ſon *Apologie* par Monſieur Yiarn. *ibid.*
Wood. Deux Auteurs de ce nom. A 607.
Wood. [*Antoine*] Son *Hiſtoire des Ecrivains illustres dans l'Université d'Oxford.* D 832. Son *Hiſtoire & Antiquitez de cette Université. ibid.* Particularitez touchant ces deux Ouvrages. *ibid.*
Wormius. [Monſieur] Promettoit une nouvelle édition d'*Ennapius*, & une *Hiſtoire de la premiere introduction du Chriſtianiſme dans la Norwegue*, &c. D 727.
Wrangel. [*Herman*] D 891. Divers avantages qu'il remporte ſur les Polonois. D 898.

X.

Xaintes. [*Claude de*] Mot de ce Théologien ſur le Concile de Trente. B 70. Reproche qu'il fait à Beze. D 837.
Xaintonge. Comment on y convertit les Réformez. B 37.
Xaramillo. (*Antoine*) Son Apologie des Jéſuites contre les Carmes. D 733.
Xavier. (Saint *François*) Réflexion ſur ſes miracles. A 350. Particularitez de la Tranſlation de ſon bras. A 351. Ce que Paſquier diſoit de la multitude de ſes miracles. A 487. Particularitez de ſa Miſſion au Japon. A 662. 663. Sa *Vie* écrite par le Père Bouhours. D 599.
Xavier. (*Jerôme*) Jéſuite. Son Hiſtoire de Jéſus-Chriſt en Perſan, ce que c'eſt. A 330.
Xénocrate. Voiez *Xénophon.*
Xénophane. Qu'il n'a pas connu l'unité de Dieu. C 285. 286.
Xénophon. Son ſentiment ſur la queſtion s'il eſt néceſſaire pour la Morale de croire Dieu ſpirituel. C 391. Nouvelle édition de cet Auteur. D 704.
Xerxes. Prodiges qui l'empêchèrent de piller le Temple de Delphes. C 41. Remarque ſur ſa vengeance qu'il tira de la Mer. C 386. Quel fut le premier mobile de la Guerre qu'il déclara aux Grecs. C 142.
Ximénez. (*François*) Cardinal: Son *Hiſtoire* par Monſieur Fléchier, & par Monſieur de Marſolier. D 687. Comment il fit imprimer le Grec du Nouveau Teſtament. A 209. Son *Hiſtoire* par Monſieur Flechier citée touchant les Avantures de Germaine de Foix. C 683. *& ſuiv.*
Xiphilin. Fauſſeté d'un fait qu'il rapporte dans la vie de Vitellius. C 243.

Y.

Yeux. Lettre touchant leur anatomie. A 517. Obſervation ſur ceux des poiſſons. A 518. Comparaiſon des yeux avec les oreilles par rapport aux obſcénitez. C 1060.
York. (le Duc d') Depuis Roi d'Angleterre. Parallele de ce Prince avec Henri IV. Roi de Navarre. B 630. Les Catholiques ont l'avantage dans ce parallele. *ibid.* Raiſons en faveur du ſoulevement de la Grande Bretagne contre ce Prince. B 631. Réponſe à ces raiſons. *ibid.*
York. (Ducheſſe d') Examen de l'Ecrit par lequel elle juſtifia ſon changement de Religion. B 127. *& ſuiv.*
Yſarn. (*Pierre*) Cenſuré par le Magiſtrat d'Amſterdam, & pourquoi. D 684. Sa Diſpute avec Monſieur Leydekker au ſujet de Monſieur de Wolzogue. D 695. Sa *Vie*, & ſon *Apologie de Monſieur de Wolzogue. ibid.* Son *Recueil de divers Traitez, concernant l'efficace & la néceſſité du Baptême.* D 709.
Yvoi. (Monſieur) Trace de nouvelles fortifications pour la Ville de Geneve. D 563. Preſent dont l'honore la République. *ibid.*
Yvon. (*Pierre*) Son Livre ſur *le Mariage Chrétien.* A 414.

Z.

Zabiens. Qui ils étoient. A 538. Oppoſitions de leurs Coûtumes à celles des Juifs. A 538. 539. Particularitez Hiſtoriques ſur le Culte qu'ils rendoient aux Aſtres. A 706. 707.
Zacharie de Lizieux. (Père) Ce qu'il dit de la multitude & des aſſemblées des Athées en France. C 604. Deux Ouvrages de ce fameux Capucin. D 166.
Zahn. (Père) Son *Oculus artificialis* &c. A 401.
Zaide. Eloge de ce Roman. D 524.
Zalencus. Eloge de la Preface de ſes Loix. C 258. Que ce qui y regardoit la néceſſité d'un Culte intérieur ne fut pas longtems obſervé. *ibid.* Bon mot qu'il dit ſur les Loix. C 605.
Zamir. Tradition fabuleuſe ſur un ver de ce nom. A 72.
Zamoiſki. (*Jean*) Avantages qu'il remporte ſur les Suédois. D 886.
Zamolxis. Qu'il a été un véritable Magicien. C 570. 571.
Zampi. (*Joſeph Marie*) Ce qu'un Prêtre Mingrelien lui dit ſur la Tranſubſtantiation. A 648. Sa conduite dans ſa Miſſion de Mingrelie. A 649.
Zanchius. Ce qu'il dit de la néceſſité du péché. C 815. En quoi conſiſte ſelon lui la liberté de l'Homme. C 861. Que

Digitized by Google

ZANCHIUS.
le Paganiſme étoit ſelon lui une Religion mercénaire. C 969.
Zarotti. (*Céſar*) Ses Commentaires ſur les Epigrammes de Martial. C 1060.
Zaſtriſſell. (*George Sigiſmond de*) Editeur des *Juvenilia* de Beze. A 759.
Zuzius. Deux Frères de ce nom, Coadjuteurs des travaux de Lipénius. A 499.
Zelcking. (*Charles de*) Ce qu'il dit des dernieres heures de Charles-Quint. C 748.
Zele. Effets de ſa précipitation. A 191. Aigreur du faux zéle. A 431. Zéle aveugle des Bigots dépeint. A 475. Le faux zéle néglige la correction des mœurs pour n'attaquer que l'Héréſie. B 102. Que c'eſt un Principe de zéle qui a produit toutes les perſécutions. C 1014. 1015.
Zell. Mot d'un Envoié du Duc de ce nom ſur la préférence du Calviniſme ou du Papiſme. A 200.
Zell. (la Ducheſſe de) Qu'elle n'a pû avoir que depuis peu des Miniſtres de ſa Religion. B 554.
Zénon. Que ſa Secte eſt la plus conforme à la Morale Chrétienne. A 561. Objection contre ſes points Mathématiques dont il compoſe la matiere. D 119.
Zénon d'Elée, Philoſophe Pythagoricien. Que les Démonſtrations Mathématiques ne ſauroient détruire ſes points. A 434. Examen de ſon ſentiment ſur la compoſition du Continu. D 293. *& ſuiv.* Inventeur de la Logique. D 536. 538.
Ziegler. (*Gaſpar*) Ses Ouvrages. A 225. Précis de ſon Traité des Evêques & de leurs Prérogatives. A 609. Sa doctrine ſur la juſtice naturelle. C 409.
Zingis Khan. Grandeur de ſes Conquêtes. A 681.
Zoilus. (Monſieur *van*) Ce qu'il fit pour Monſieur Bayle B 738.
Zonaras. Fauſſeté d'un fait qu'il rapporte touchant Vitellius. C 243.
Zoroaſtre. Livre qu'on lui attribuë. A 72. 73. En quel tems il vivoit. C 567. 568. S'il inventa la Magie. *ibid.*
Zoroaſtrianiſme. Que les Principes de Monſieur Bayle ſont plus propres à le combattre que ceux de Monſieur le Clerc. C 997. *& ſuiv.*
Zoroaſtrien. Fiction d'une Conférence entre un de ces Philoſophes & Monſieur Jacquelot ſur la permiſſion du Péché. D 70. 71. *& ſuiv.*
Zoſime. Que c'eſt le ſeul des Anciens qui nous reſtent qui ait parlé des jeux ſéculaires. A 240. A quoi il attribuë la converſion de Conſtantin. A 509. 510.
Zuinger. (*Jean*) Son Traité de la Fête Dieu. A 485. Auteurs illuſtres de ce nom. *ibid.*
Zuingle. Sa Doctrine condamnée à Baſle par les Cantons. B 38. On lui attribuë d'avoir jugé les Femmes capables du Miniſtère de l'Evangile. C 1040.
Zumbach. (*Lothaire*) Planétolabe dont il eſt l'Inventeur. C 639.
Zuniga. Complot de cet Ambaſſadeur d'Eſpagne pour ſe rendre Maître de Marſeille. C 1021.
Zurich. Que ce Canton a pû juger des Affaires Eccléſiaſtiques. B 38. Examen du jugement de Maimbourg ſur la maniere dont on y reçut la Réformation. B 46. 120. 121. 122.
Zuski. (*Baſile*) Hiſtoire abrégée de ſon Règne. D 886.
Zuylichem. (Monſieur de) Loué ſur ſa grande connoiſſance du François. D 531. Tourné en ridicule dans une eſpéce de Roman. D 570.

Fin de la Table des Matieres.

CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LE DICTIONNAIRE DE MORERI.

POUR LA LETTRE J.

P. 176. col. 2. lig. 6. ôtez Platon. lig. 63. ôtez depuis Diogene inclus juſqu'à la fin de l'article, & mettez Voſſius & d'autres, qui diſent que *Jon* fit repréſenter ſa premiere Tragedie en la 72. Olympiade, ont été trompez par Portus le Traducteur de Suidas; car ce Traducteur a mal entendu ces mots Grecs πδ ὀλυμπιάδι qui ſignifient l'Olympiade 82. lorſqu'il les a traduits par l'Olympiade 72. Il y a un Dialogue de Platon intitulé *Jon*, où Socrate s'entretient avec *Jon* touchant la fureur Poëtique. Ceux qui veulent que ce ſoit *Jon* le Poëte Tragique ſe trompent; car Platon dit expreſſement que celui dont il s'agit-là étoit d'Epheſe, & qu'il étoit Rhapſodeur, c'eſt-à-dire qu'il chantoit les vers d'Homere. * Le Fevre *Des Poëtes Grecs.* Allatius *De Patria Homeri* p. 273.

Mettez dans la même colomne, avant l'article *Jon*, Poëte, celui-ci.

JON, Fils de Xuthus, petit fils d'Hellen, & arrière petit fils de Deucalion, fut le premier qui donna le nom d'Joniens aux Habitans de l'Attique; car il s'aquit tant de gloire par la défaite des Thraces, que les Atheniens le voulurent avoir pour Maître. Il établit parmi eux pluſieurs réglemens & comme il fut néceſſaire de décharger le Païs d'une partie des Habitans qui s'étoient trop multipliez, on en tranſporta pluſieurs dans le Péloponneſe qui donnerent le nom d'Jonie au Païs qu'ils y occuperent. Après le retour des Héraclides, on les chaſſa, & alors ils retournerent dans l'Attique, & ſe joignant à d'autres formerent la fameuſe Colonie d'Joniens qui devint ſi floriſſante dans l'Aſie Mineure. * *Strabon. li.* 8.

Pag. 278. col. 2. lig. 57. ôtez Herithrée, & mettez Erithrée. Lig. dern. après Japhet, ajoûtez voiez ce qui a été dit ci deſſus ſous l'article *de Jon*, Fils de Xuthus.

J U L.

JULIEN (ANTOINE) en Latin *Antonius Julianus*, Eſpagnol de Nation, a été un Rhétoricien célebre dans le ſecond Siécle, contemporain d'Aulugelle qui parle de lui avec eloge, le repréſentant d'un eſprit honnête & agréable, & rempli d'une curieuſe littérature; grand puriſte d'ailleurs, & qui épluchoit ſi finement & ſi ſubtilement le ſtile des Auteurs, qu'il n'y avoit guéres d'incxactitudes qui lui échapaſſent. Aulugelle nous en donne un échantillon par la critique d'un endroit de Cicéron, qu'il rapporte de lui au Chap. 4. du 1. Livre. Il rapporte au Chap. 9. du 19. Livre, la maniere dont il ſoûtint l'honneur de la Langue Latine contre quelques Grecs, qui l'avoient fort ravalée au deſſous de la leur. Ce fut en oppoſant à quelques vers d'amour qu'ils avoient fait chanter en Grec, quelques vers pareillement d'amour compoſez par des Poëtes Latins, qu'il chanta lui même. Il eſt différent, ſelon toutes les apparences, de cet *Antonius* JULIANUS, dont il eſt fait mention dans l'Octave de Minucius Felix. *Ayez ſoin*, dit Octave à Cecilius, *de relire les Ecrits des Juifs, ou ſi vous aimez mieux les Auteurs Romains, informez-vous, pour ne pas remonter aux anciens, de Flavius Joſeph, & d'Antonius Julianus, qui étoient les Juifs &c.*

POUR LA LETTRE V.

Pag. 1212. du Supplément col. 1. par tout où il y a Wignerot mettez Vignerot, & ôtez depuis ces paroles de la ligne 33. de laquelle il eût juſqu'à l'article Villaret, & mettez ceci en la place, de laquelle il eût 1. *Armand* de Vignerot du-Pleſſis, Duc de Richelieu, Pair de France, Prince de Montagne, Marquis du Pont de-Courlai, Comte de Colnac, Baron de Barbezieux, de Coze &c. qui fut pourvû de la Charge de Général des Galeres en 1643. & s'en démit en 1661. en faveur du Marquis de Créqui. Il épouſa en 1649. Anne Pouſſart, Fille de François Pouſſart, Marquis de Fors, & Baron de Vigean, Veuve de François Alexandre d'Albret, laquelle a été premiere Dame d'honneur de la feuë Reine Marie Thereſe, & puis de Madame [redacted] Dauphine, & eſt morte vers l'an 1683. ſans poſtérité. Le Duc de Richelieu s'eſt remarié en 1684. avec Mademoiſelle d'Acigné, Fille de Jean Leonard Comte d'Acigné, & en a des enfans. 2. *Amadar Jean Baptiſte* de Vignerot du-Pleſſis, Marquis de Richelieu, Lieutenant Général des Armées du Roi, Capitaine & Gouverneur des Chateaux de St. Germain en Laye, & de Verſailles, mort à Paris l'onziéme Avril 1662. âgé de 29. ans, laiſſant d'Anne Jeanne Baptiſte de Beauvais, ſa Femme, trois filles, & deux fils, dont le Cadet mourut le 7. Août 1668. L'aîné Louis, Marquis de Richelieu, a épouſé l'une des filles du Duc Mazarin. 3. *Emanuel Joſeph*, Comte de Richelieu, Abbé de Maire Montier, & de St. Ouen de Roüen, Prieur de St. Martin des Champs, qui aſſiſta au Combat de St. Godard en Hongrie le 1. Août 1664. & mourut au retour à Veniſe le 9 Janvier 1665. 4. *Marie Marthe* Demoiſelle de Richelieu, morte ſans alliance. 5. *Marie Magdelaine* Demoiſelle d'Agennois, non mariée, à laquelle la Ducheſſe d'Aiguillon ſa tante, décédée l'an 1675. a laiſſé la terre d'Aiguillon, comme je l'ai dit en ſon lieu. * P. Auſelme *Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne.*

V E N.

Pag. 1301. col. 2. lig. 19. ôtez Romain lequel étant, & mettez. (P) Picentin, fut mené en triomphe à Rome ſur le giron de ſa Mere par Pompée Strabon, Père du grand Pompée, après qu'il eût ſoûmis les Eſculans durant la Guerre ſociale. Il étoit de. . . . Lig. 24. ôtez Souverain. . . . Lig. 26. avant triompha, ajoûtez fut le premier qui.

V I N.

VINDEX (Caius Julius) iſſu de Famille Royale dans les Gaules, & Fils d'un Sénateur Romain, fut la principale cauſe de la ruine de Néron. Il commmandoit dans les Gaules; & comme il avoit beaucoup de prudence, & de capacité dans la Guerre, & la hardieſſe néceſſaire a une grande entrepriſe, il ſe crut en état de mettre ce méchant Empereur à la raiſon. Pour cet effet il harangua les Gaulois opprimez d'impôts & de charges, & leur aiant repréſenté les infamies de Néron, il les porta aiſément à ſe ſoûlever. Ne travaillant pas pour ſatisfaire ſon ambition, il écrivit à Galba qui commandoit en Eſpagne, & l'exhorta à accepter l'Empire pour le bien commun du genre humain. Néron aiant appris cette nouvelle à Naples, en écrivit au Sénat, puis offrit une grande ſomme d'argent à celui qui lui apporteroit la tête de Vindex. Celui-ci fit publier la-deſſus, qu'il donneroit ſa tête pour récompenſe à celui qui lui apporteroit celle de Néron. Virginius Rufus qui commandoit alors les Légions d'Allemagne, réſolut d'attaquer Vindex. N'aiant pas été reçû par ceux de Beſançon, il commença de les aſſiéger. Vindex accourut à leur ſecours, & campa proche de la Ville. Ces deux Généraux s'étant écrit des Lettres s'aboucherent &c.

Pag. 1217. du Suplement col. 2. lig. 10. Après le mot incertaine, ajoûtez ce qui ſuit. Ceci eſt plus certain, c'eſt qu'Eberhard le jeûne, Comte de Wirtemberg, mort l'an 1419. épouſa Henriette héritiere du Comte de Monbelliard, & en eut Louis & Ulric. Louis fut le premier Comte de Wirtemberg qui fit batre monnoie, & mourut en 1450, laiſſant Eberhard dit le barbu, qui pour ſon mérite fut honoré de l'Ordre de la Toiſon d'or, & créé Duc de Wirtemberg par Maximilien I. & mourut ſans enfans l'an 1496. Ulric eut deux Fils, dont le premier, nommé Eberhard, mourut ſans poſtérité à Heidelberg en 1504. L'autre nommé Henri, eut auſſi deux Fils Ulric, Duc de Wirtemberg, & George Comte de Monbelliard. Ulric fut chaſſé de ſon Etat par l'Empereur Charles-Quint en 1519. & rétabli l'an 1538. à condition qu'il releveroit ſon Duché de l'Archiduc Ferdinand. Ce fut lui qui introduiſit dans ſon pais la Confeſſion d'Augsbourg, entra dans la Ligue de Smalcalde, & mourut l'an 1550. laiſſant Chriſtophle, dit le Pacifique, Pére de Louis, dit le Debonnaire, fondateur de l'Univerſité de Tubingen, lequel mourut ſans enfans en 1593. Son Couſin Fedéric, Fils de George, Comte de Monbelliard, fut ſon Heritier au Duché de Wirtemberg: Il fut Chevalier de St. Michel & de la Jarretiere, & fit exempter le Duché de la ſujétion féodale de la Maiſon d'Autriche en 1601. & mourut en 1608. laiſſant trois fils qui ont fondé les 3. branches qui compoſent préſentement la Maiſon de Wirtemberg: La 1. eſt celle de Wirtemberg-Stutgard: La 2. eſt celle de Monbelliard, & la 3. eſt la Julienne. Jean Frédéric, dit le Magnifique, a fait la 1. branche, & a laiſſé entre autres enfans 1. Eberhard, mort en 1674, aiant eu de ſon premier mariage 14. enfans, & quatre du ſecond. L'aîné Guillaume Louis eſt mort le 24 Juin 1677. Pére d'Eberhard-Louis né l'an 1676. aujourd'hui Duc de Wirtemberg ſous la tutelle d'un de ſes oncles, Fridéric Charles, Adminiſtrateur du Duché, né l'an 1652. 2. Fridéric, qui a élevé en ſa Réſidence de Neuſtat pluſieurs enfans de ſon mariage avec Claire Auguſte, Fille du Duc de Wolfenbuttel. 3. Ulric qui a été Général dans les Armées de France après avoir commandé la Cavalerie étrangere dans celle des Eſpagnols en Flandre, & eſt mort en 1671, ne laiſſant qu'une Fille de ſon mariage avec Iſabelle d'Aremberg, Princeſſe de Barbançon, qu'il avoit épouſé veuve du Comte de Hochſtraten. Pour ce qui eſt de la branche de Monbelliard, elle a commencé en Louis Fridéric, Frére de Jean Fridéric, dit le Magnifique, & ſubſiſte aujourd'hui en la perſonne de George, ſon Fils, qui a des enfans de ſon mariage avec Anne de Coligny, Fille du Maréchal de Châtillon morte l'an 1680. La Branche Julienne a commencé par Jules Fridéric troiſiéme Frére de Jean Fridéric, dit le Magnifique, qui s'en alla réſider en Siléſie, & mourut l'an 1635. Pére de Silvius Nimrod, & de Manfriede qui ont laiſſé pluſieurs enfans, le 1. de ſon mariage avec la Fille de Charles Frédéric, dernier Duc de Montberberg, & le 2. de ſon mariage avec Julienne, Fille d'Antoine, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt. * Heiſſ. *Etat de l'Emp.*

Pag. 1280. col. 2. lig. 27. ôtez depuis Evêque juſqu'au monde en inclus, & mettez, & Comte de Lafieux, en Normandie, & Garde des Sceaux de France, Fils de Jean du Vair Maitre des Requêtes de l'Hôtel, naquit à Paris le 6. Mars. . . . . Lig. 53. ôtez Maître des Requêtes & mettez en 1616. après qu'il eût été 20. ans à la tête du Parlement de Provence. Il les remit quelques mois après entre les mains du Roi qui les donna a Claude Mangot; mais ils furent rendus à du Vair le 25. Avril 1617. & demeurerent entre les mains juſques a ſa mort, aiant été auſſi elevé. . . . . Lig. 61. après il mourut, ajoûtez le 3. Août. . . . . Lig. 67. ôtez 7. & mettez 6. . . . ôtez 1558. & mettez 1556. . . . Lig. 68. ôtez depuis Traitez exclus juſqu'a de *Epiſc. Lexov.* Robert inclus, & mettez de piété, de Philoſophie Morale, d'Eloquence & de Juriſprudence, qui aiant été imprimez ſéparement, furent par lui même rédigez en un Corps & publiez en 1607. Il les revit depuis, les augmenta, & les arrangea d'une autre maniere, comme on le peut voir dans l'édition *in folio* qui en fut faite a Paris en 1625. Il paſſoit pour un des plus grands Orateurs de ſon tems, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Robert dans ſa *Gallia Chriſtiana*. . . . Col. ſuiv. lig. 2. ajoûtez. * Grammond. *lib.* 9. *Hiſt. Gall.* Sainte Marthe, *De Epiſcop. Lexovienſ.* Le P. Anſelme, *Hiſt. des grands Offic.*

F I N.

2 1068055

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google